Ex Libris Bibliothecæ de Grandcour.

42/648b/23

ENCYCLOPÉDIE

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS.

TOME DOUZIEME.

PARI = POL

AXD 31 : 12 (1771)

S0030A7

314541

PARLEMENT, (*Hiſt. anc. & mod. & Juriſprud.*) ce terme a eu différentes ſignifications, comme on le verra dans les ſubdiviſions qui ſont à la ſuite de cet article; mais la plus ordinaire eſt que l'on entend en France par ce terme *une cour ſouveraine*, compoſée d'eccléſiaſtiques & de laïcs, établie pour adminiſtrer la juſtice en dernier reſſort au nom du roi, en vertu de ſon autorité, comme s'il y étoit préſent.

Il y a douze *parlemens* dans le royaume, leſquels, ſuivant l'ordre de leur création, ſont Paris, Toulouſe, Grenoble, Bordeaux, Dijon, Rouen, Aix, Rennes, Pau, Metz, Beſançon & Douai.

Quand on dit *le parlement* ſimplement, on entend ordinairement le *parlement* de Paris, qui eſt le *parlement* par excellence & le plus ancien de tous, les autres ayant été créés à l'inſtar de celui de Paris; c'eſt pourquoi nous parlerons d'abord de celui-ci, après quoi nous parlerons tant des autres *parlemens* de France que de ceux des autres pays, ſuivant l'ordre alphabétique.

PARLEMENT DE PARIS, eſt une cour établie à Paris ſous le titre de *parlement*, compoſée de pairs & de conſeillers eccléſiaſtiques & laïques, pour connoître au nom du roi qui en eſt le chef, ſoit qu'il y ſoit préſent ou abſent, de toutes les matieres qui appartiennent à l'adminiſtration de la juſtice en dernier reſſort, & notamment des appellations de tous les juges inférieurs qui reſſortiſſent à cette cour.

Ce *parlement* eſt auſſi appellé *la cour du roi*, ou *la cour de France*, *la cour des pairs*; c'eſt le premier *parlement* & la plus ancienne cour ſouveraine du royaume.

Les auteurs ne ſont pas d'accord ſur le tems de l'inſtitution du *parlement*.

Les uns prétendent qu'il eſt auſſi ancien que la monarchie, & qu'il tire ſon origine des aſſemblées de la nation; quelques-uns en attribuent l'inſtitution à Charles Martel, d'autres à Pepin le Bref, d'autres encore à S. Louis, d'autres enfin à Philippe le Bel.

Il eſt fort difficile de percer l'obſcurité de ces tems ſi reculés, & de fixer la véritable époque de l'inſtitution du *parlement*.

Les aſſemblées de la nation, auxquelles les hiſtoriens ont dans la ſuite donné le nom de *parlemens généraux*, n'étoient point d'inſtitution royale; c'étoit une coûtume que les Francs avoient apportée de leur pays, quoique depuis l'affermiſſement de la monarchie elles n'étoient plus convoquées que par l'ordre du roi, & ne pouvoient l'être autrement.

Sous la premiere race, elles ſe tenoient au mois de Mars, d'où elles furent appellées *champ de Mars*; chacun s'y rendoit avec ſes armes.

La tenue de ces aſſemblées fut remiſe au mois de Mai par Pepin, parce que l'uſage de la cavalerie s'étant introduit dans les armées; on crut que pour entrer en campagne, il falloit attendre qu'il y eût du fourrage: de-là ces aſſemblées furent appellées *champ de Mai*.

D'abord tous les Francs ou perſonnes libres étoient admis à ces aſſemblées; les eccléſiaſtiques y eurent auſſi entrée dès le tems de Clovis: dans la ſuite, la nation étant devenue beaucoup plus nombreuſe par le mélange des vaincus avec les vainqueurs; chaque canton s'aſſembloit en particulier, & l'on n'admit plus guere aux aſſemblées générales que ceux qui tenoient un rang dans l'état; & vers la fin de la ſeconde race, on réduiſit ces aſſemblées aux ſeuls barons ou vaſſaux immédiats de la couronne, & aux grands prélats & autres perſonnes choiſies. On lit dans les annales de Reims que, ſous Lothaire en 964, Thibaud le Trichard, comte de Blois, de Chartres & de Tours, fut exclus d'un *parlement* général, quelque conſidérables que fuſſent ces comtés, parce qu'il n'étoit plus vaſſal du roi, mais de Hugues Capet, qui n'étoit encore alors que duc de France.

Ces aſſemblées générales formoient le conſeil public de nos rois; on y traitoit de la police publique, de la paix & de la guerre, de la réformation des lois & autres affaires d'état, des procès criminels des grands & autres affaires majeures.

Mais outre ce conſeil public, nos rois de la premiere & de la ſeconde race avoient tous leur cour ou conſeil particulier, qui étoit auſſi compoſé de pluſieurs grands du royaume, principaux officiers de la couronne & prélats, en quoi ils ſe conformoient à ce qui ſe pratiquoit chez les Francs dès avant leur établiſſement dans les Gaules. On voit en effet par la loi Salique qu'il ſe faiſoit un travail particulier par les grands & les perſonnes choiſies dans les aſſemblées, même de la nation, ſoit pendant qu'elles ſe tenoient, ſoit dans l'intervalle qu'il y avoit de l'une à l'autre.

Cette aſſemblée particuliere ne différoit de l'aſſemblée générale qu'en ce qu'elle étoit moins nombreuſe; c'étoit le conſeil ordinaire du prince, & ſa juſtice capitale pour les affaires les plus urgentes, pour celles qui demandoient du ſecret, ou pour les matieres qu'il falloit préparer avant de les porter à l'aſſemblée générale.

La différence qu'il y avoit alors entre la cour du roi & le *parlement* général, ou aſſemblée de la nation, ſe trouve marquée en pluſieurs occaſions, notamment ſous Pepin en 754 & 767, où il eſt dit que ce prince aſſembla la nation, & qu'il tint ſon conſeil avec les grands.

Mais vers la fin de la ſeconde race, les *parlemens* généraux étant réduits, comme on l'a déja dit, aux ſeuls barons ou vaſſaux immédiats de la couronne, aux grands prélats, & autres perſonnes choiſies parmi les clercs & les nobles, qui étoient les mêmes perſonnes dont étoit compoſée la cour du roi: ces deux aſſemblées furent inſenſiblement confondues enſemble, & ne firent plus qu'une ſeule & même aſſemblée, qu'on appelloit *la cour du roi* ou *le conſeil*, où l'on porta depuis ce tems toutes les affaires qui ſe portoient auparavant, tant aux aſſemblées générales de la nation, qu'à la cour du roi.

Cette réunion des deux aſſemblées en une ſeule & même, ſe conſomma dans les trois premiers ſiecles de la troiſieme race.

Mais, quoique depuis ce tems la cour du roi prît connoiſſance des matieres qui ſe traitoient auparavant aux aſſemblées générales de la nation, l'aſſemblée de la cour du roi n'a jamais été de même nature que l'autre: car, comme on l'a remarqué, l'aſſemblée de la nation n'étoit point, dans ſon origine, d'inſtitution royale; d'ailleurs ceux qui y entroient, du moins ſous la premiere race, & encore pendant long-tems ſous la ſeconde, en avoient le droit par leur qualité de francs; qualité qu'ils ne tenoient point du roi, au lieu que la cour ou conſeil du roi fut formée par nos rois mêmes, & n'a jamais été compoſée que de ceux qu'ils jugeoient à-propos d'y admettre, ou auxquels ils en avoient attribué le droit, ſoit par quelque qualité qu'ils tenoient d'eux, comme de barons, de pair ou d'évêque, ſoit en vertu d'une nomination perſonnelle.

Ainſi, quoique la cour du roi ait réuni les affaires que l'on traitoit dans l'aſſemblée de la nation, on ne peut pas dire que ce ſoit la même aſſemblée, puiſque la conſtitution de l'une & de l'autre eſt toute différente.

Au ſurplus, toutes ces aſſemblées générales ou particulieres qui ſe tenoient ſous l'autorité du roi, ne portoient pas le nom de *parlement*.

Sous la premiere race on les appelloit *mallus* ou *mallum*, mot qui vient du teutonique *mallen*, qui ſignifie *parler*; enſorte que *mallum* étoit la même choſe que *parlamentum*. *Voyez* le préambule de la loi ſalique, où il eſt dit *per tres mallos convenientes*, *&c.*

On appelloit auſſi ces aſſemblées *conſilium ſeniorum & fidelium*; quelquefois *conſilium* ou *ſynodus*, *placitum*. Grég. de Tours.

Sous la ſeconde race, on les appelloit encore *mallum*, *placitum generale*, *ſynodus*, *conſilium* ou *colloquium*.

Sous la troiſieme race, on leur donnoit pareillement le nom de *conſilium* ou *placitum*; & depuis que la cour du roi eut réuni les fonctions de l'aſſemblée générale avec celles qu'elle avoit auparavant, elle ſe trouve ordinairement déſignée ſous les titres de *curia regis*, *curia regalis*, *curia Franciæ*, *curia gallicana*, *judicium Francorum*; & en françois *la cour le roi*, *la cour le roi de France*, *la cour du roi*.

Dans la ſuite, on lui donna auſſi le nom de *parlement*.

Ce terme *parlement* étoit uſité dès le tems de Louis le Gros pour exprimer toute aſſemblée où on parloit d'af-

faire. L'avocat Orléans a remarqué que celui qui a fait les geſtes de Louis le Gros, dit qu'après le retour de ſon armée, l'empereur & le roi de France, & les autres princes, *collegerunt iterum parlamentum ubi magni barones cum minoribus, ſicut antea fecerant, convenerunt*.

Il dit de même en un autre endroit, que les princes s'aſſemblerent, *& ad illud parlamentum fuit Conradus imperator, &c.*

On trouve auſſi des exemples que l'on donnoit le nom de *parlement* à la cour du roi dès le tems de Louis VII. ſuivant ce qui eſt dit dans ſa vie. *Eodem anno, caſtro vezialici, magnum parlamentum congregavit, ubi archiepiſcopi, epiſcopi & abbates, & magna pars baronum Franciæ convenerunt.*

Il eſt dit de Louis VIII. qu'il tint un *parlement* à Peronne: *Ludovicus rex parlamentum indicit apud Peronam*; & en 1227, ſous S. Louis, il eſt dit, *rex tenuit parlamentum*. Lettres hiſtoriques.

On le trouve qualifié de *parlement de Paris* dans les *olim* de l'an 1308, *noſtra curia Pariſienſis*, & même dès l'an 1291, dans une ordonnance qui y fut faite dans les trois ſemaines après la Touſſaint de ladite année, *pro celeri & utili parlamentorum noſtrorum Pariſienſium expeditione ſic duximus ordinandum*; & il eſt à croire que ce ſurnom de *parlement de Paris* fut ajouté, dès que ce *parlement* commença à tenir ſes ſéances ordinairement dans cette ville, quoiqu'il n'y fût pas encore abſolument ſédentaire.

On l'appelloit auſſi quelquefois *conſilium*, le conſeil du roi; Joinville l'appelle le *conſeil juré*, parce que ceux qui y étoient admis prétoient ſerment, à la différence du conſeil étroit ou ſecret, où le roi admettoit ceux qu'il jugeoit à-propos, ſans leur faire préter ſerment; le titre de *parlement* n'empêche pas qu'il n'ait auſſi conſervé celui de *cour*: on dit encore la *cour de parlement*; le roi en parlant du *parlement* dit, *notre cour de parlement*; & le *parlement*, en parlant de lui-même, ou en prononçant quelque arrêt dit *la cour*, ainſi le *parlement* eſt toujours la cour du roi & la cour des pairs.

Les anciennes ordonnances l'appellent *le ſouverain conſiſtoire des rois, la cour de France, la cour royale, la cour capitale & ſouveraine de tout le royaume, repréſentant ſans moyen la perſonne & la majeſté de nos rois, étant en cette qualité le miroir, la ſource, l'origine de la juſtice dans l'état ſous l'autorité du ſouverain.*

Le *parlement de Paris* étant autrefois le ſeul pour tout le royaume, étoit ſouvent nommé le *parlement de France*, ou *la cour de France*: une charte de l'an 1211 le nomme *judicium curiæ Gallicanæ*; & dans l'épitaphe de Pierre de Courthardy, premier préſident, inhumé au Maine en 1512, il eſt encore nommé *parlement de France*. Comme le *parlement* dans ſon origine étoit le conſeil du roi, il conſerva auſſi pendant long-tems ce nom, on l'appelloit *parlement* ou *conſeil* indifféremment, & même lorſque le roi y venoit ſiéger, ce tribunal n'étoit plus déſigné que ſous le titre de *conſeil du roi*.

Les aſſemblées, ſoit générales ou particulieres des grands du royaume, qui ſe tinrent ſous les deux premieres races, ne furent pas uniformes pour le nombre des perſonnes qui y étoient admiſes, ni pour les tems ou les lieux où ces aſſemblées ſe tenoient.

Nous n'entrerons point ici dans le détail de tout ce qui concerne les aſſemblées de cette eſpece qui ſe tinrent ſous les deux premieres races de nos rois, nous nous contenterons de rapporter ce que dit M. de la Rocheflavin du conſeil ou *parlement*, tel qu'il fut établi par Pepin le Bref, & qui ſemble avoir ſervi de modele pour la forme des aſſemblées qui furent établies au commencement de la troiſieme race.

Pepin le Bref, dit cet auteur, ayant réſolu d'aller en perſonne en Italie au ſecours du pape contre le roi des Lombards; & voyant qu'il ne pouvoit plus aſſiſter aux aſſemblées qui ſe tiendroient pendant ſon abſence pour les affaires d'état & de la juſtice, comme lui & ſes prédéceſſeurs avoient coutume de faire; que la plûpart des princes & grands ſeigneurs du royaume l'accompagnant en Italie, ils ne pourroient pas non plus aſſiſter à leur ordinaire à ces aſſemblées; il ordonna un conſeil ou *parlement* composé de certain nombre, gens de ſavoir & d'expérience, pour en ſon nom & ſous ſon autorité, connoître & décider des affaires les plus importantes, & rendre la juſtice ſouverainement quoiqu'il fût abſent du royaume: il deſtina le tems le plus voiſin des grandes fêtes annuelles pour tenir ces aſſemblées; ſavoir, vers les fêtes de Pâques, la Pentecôte, la Notre-Dame d'Août, la Touſſaint & Noël, en mémoire de quoi, lorſque le *parlement* eut été rendu ſédentaire, on conſerva pendant long-tems l'uſage de prononcer en robes rouges la veille de ces grandes fêtes les jugemens des enquêtes qui n'acquieroient le caractere d'arrêt & de jugement public que par cette prononciation; il paroît que dans la ſuite, voyant l'inutilité de cette prononciation, & que c'étoit un tems perdu, on ſe réduiſit peu-à-peu à prononcer ſeulement les arrêts qui devoient être plus connus, & qu'il étoit de quelqu'importance de rendre publics. Cette forme a ceſſé entierement depuis la mort de M. le premier préſident de Verdun, arrivée le 16 Mars 1627; le grand uſage de l'impreſſion a donné la facilité de rendre publics les arrêts qui devoient l'être; l'ordonnance de 1667 a même abrogé formellement les formalités des prononciations d'arrêts & jugemens.

Ils n'avoient point de lieu fixe pour leurs ſéances. On les aſſembloit dans le lieu que le roi trouvoit le plus commode, & ſelon que les affaires le demandoient.

Avant que le *parlement* eût été rendu ſedentaire à Paris, le roi envoyoit preſque tous les ans dans les provinces des commiſſaires appellés *miſſi dominici*, leſquels après s'être informés des abus qui pouvoient avoir été commis par les ſeigneurs ou par leurs officiers, rendoient la juſtice aux dépens des évêques, abbés & autres ſeigneurs qui auroient dû la rendre, & rapportoient au roi les affaires qui leur paroiſſoient le mériter.

Ces grands qui avoient été envoyés dans les provinces pour y rendre la juſtice, ſe raſſembloient en certains tems, ou pour les affaires majeures auprès du roi, avec ceux qui étoient demeurés près de ſa perſonne pour ſon conſeil ordinaire; cette réunion de tous les membres de la cour du roi formoit alors ſa cour pléniere ou le plein *parlement*: l'entier *parlement*, lequel ſe tenoit ordinairement vers le tems des grandes fêtes; les ſéances ordinaires n'étoient communément que des prolongations ou des ſuites de ces cours plénieres; mais lorſque le *parlement* eut été rendu ſédentaire à Paris, on ceſſa d'envoyer ces ſortes de commiſſaires dans les provinces.

L'aſſemblée des grands du royaume continua d'être ambulatoire après que Pepin fut de retour des deux voyages qu'il fit en Italie, & encore après ſon décès, ſous ſes ſucceſſeurs même, ſous les premiers rois de la troiſieme race.

Ces aſſemblées furent auſſi convoquées par Charlemagne pour les affaires les plus importantes.

Elles devinrent encore plus recommandables ſous le regne de Louis le Débonnaire, & commencerent à ſe tenir ordinairement deux fois l'an, non pas à jours certains & préfix, comme cela ſe pratiqua depuis; mais ſelon ce qui étoit aviſé par l'aſſemblée avant de ſe ſéparer; on convenoit du tems & de la ville où on ſe raſſembleroit.

Hugues Capet aſſembla les grands encore plus ſouvent que ſes prédéceſſeurs.

Cette aſſemblée des barons ou grands vaſſaux avoit, comme on l'a dit, pris le nom de *parlement* dès le tems de Louis le Gros; mais il paroît qu'elle ne commença à ſe former en cour de juſtice, comme elle eſt préſentement, que du tems de S. Louis, vers l'an 1254.

En effet, le plus ancien regiſtre du *parlement* que nous ayons, qui eſt le regiſtre des enquêtes, & qui eſt le premier de ceux qu'on appelle les *olim*, ne remonte point au-delà de l'année 1254: car il ne faut pas regarder comme des regiſtres du *parlement*, ni le regiſtre de Philippe-Auguſte, ni le regiſtre intitulé *regiſtrum curiæ Franciæ*, qui remonte juſqu'en 1214. Ces regiſtres, qui ſont au tréſor des chartres, ne ſont autre choſe que des inventaires des chartres, ordonnances, & autres pieces.

Quelques autres, tels que la Rocheflavin, tiennent que le *parlement* fut ambulatoire juſqu'au tems de Philippe le Bel; que ce prince déliberant d'aller en Flandre, & prévoyant qu'il y ſeroit long-tems, réſolut d'y mener ſon conſeil; mais que ne voulant pas que les ſujets fuſſent ſans juſtice, & ſurtout à Paris, ville capitale du royaume, qui étoit dès-lors fort peuplée, & où les affaires ſe préſentoient en grand nombre, & auſſi pour le ſoulagement de ſon conſeil, qui étoit incommodé d'être obligé de ſe tranſporter tantôt dans un lieu & tantôt dans un autre, pour rendre la juſtice, il ordonna, le 23 Mars 1302, que pour la commodité de ſes ſujets & l'expédition des cauſes, l'on tiendroit deux *parlemens* à Paris chaque année.

Quelques perſonnes peu inſtruites ont cru que cette ordonnance étoit l'époque de l'inſtitution du *parlement*, ou du moins que celui dont elle parle étoit un nouveau *parlement*, qui fut alors établi: il eſt néanmoins certain que le *parlement* exiſtoit déja ſous ce titre long-tems avant cette ordonnance, & que celui dont elle regle les ſéances, & qui a toujours ſubſiſté depuis ce tems, eſt le

même

même qui étoit ambulatoire à la ſuite de nos rois, ainſi que l'obſerva le garde des ſceaux de Marillac, dans un diſcours qu'il fit au *parlement*.

En effet, l'ordonnance de 1302 parle par-tout du *parlement*, comme d'un tribunal qui étoit déja établi d'ancienneté: elle parle des cauſes qui s'y diſcutent, de ſes audiences, de ſes rôles pour chaque bailliage, de ſes enquêtes, de ſes arrêts, de ſes membres: il y eſt auſſi parlé de ſes conſeillers, qui étoient déja reçus, & des fonctions qu'ils continueroient; & il eſt dit, que ſi quelque baillif a été reçu membre du *parlement*, il n'en fera aucune fonction tant qu'il ſera baillif.

Auſſi les *olim*, en parlant de certains uſages du *parlement* ſous la date de 1308, diſent-ils *hoc dudum factum fuiſſe*; & en 1329 il eſt encore dit, *in parlamento longis temporibus obſervatum fuiſſe*, ce qui ſuppoſe néceſſairement qu'il exiſtoit longtems avant l'ordonnance de 1302.

Cette ordonnance ne fit donc que fixer le lieu & le nombre des ſéances du *parlement*; & en effet les *olim* diſent, en 1308, en parlant d'uſages qui s'obſervoient au parlement, *hoc dudum factum*; & en 1329 il eſt dit *in parlamento longis temporibus obſervatum fuiſſe*. Paſquier fait mention d'une ordonnance de 1304 ou 1305, ſemblable à celle de 1302; mais celle dont il parle, ne paroît qu'une exécution de la précédente.

D'autres tiennent que le *parlement* étoit déja ſédentaire à Paris longtems avant 1302.

En effet, dès le tems de Louis le Jeune, les grands du royaume s'aſſembloient ordinairement dans le palais à Paris pour juger, tellement que le roi d'Angleterre offrit de s'en rapporter à leur jugement, *judicium in palatio Pariſienſi ſubire proceribus Galliæ reſidentibus*.

Quelques-uns tiennent que dès le tems de S. Louis le *parlement* ne ſe tenoit plus ordinairement qu'à Paris, & qu'il ne devoit plus ſe tenir ailleurs, & que ce fut ce prince qui donna ſon palais à perpétuité pour la ſéance du *parlement*; & en effet, la chambre où ſe tient la tournelle criminelle conſerve encore le nom de la ſalle de S. Louis, comme étant le dernier prince qui l'a occupée.

L'ordonnance de 1291 veut que les avocats ſoient préſens dans le palais, *in palatio*, tant que les maîtres ſeront dans la chambre; ainſi le *parlement* ſe tenoit déja ordinairement dans le palais à Paris dès le tems de Louis VII. Nos rois ne lui avoient pourtant pas encore abandonné le palais pour ſa demeure: on tient que ce fut ſeulement Louis Hutin qui le lui céda après la condamnation de Marigny qui avoit fait bâtir ce palais.

Quoi qu'il en ſoit de cette époque, il eſt certain que les 69 *parlemens* qui furent tenus depuis 1254 juſqu'en 1302 ont preſque tous été tenus à Paris; il y en a un à Orléans, en 1254; un à Melun, en Septembre 1257; des 67 autres, il eſt dit expreſſément de 33 qu'ils ont été tenus à Paris, le lieu des autres n'eſt pas marqué; mais il eſt évident que c'étoit à Paris; car cette omiſſion de lieu qui ſe trouve uniformément dans les vingt années qui ont immédiatement précedé 1302, ſe continue de même juſqu'à la fin des *olim*, qui vont juſqu'en 1318, tems auquel le *parlement* étoit bien certainement ſédentaire; & cette omiſſion de lieu même, ſemble une preuve que ces *parlemens* ont été tous tenus dans le même lieu.

Mais quoique le *parlement* ſe tînt le plus ſouvent à Paris, & que dès 1291 il ſe trouve qualifié *parlement de Paris*, ce n'eſt pas à dire qu'il fût dès-lors ſédentaire à Paris. Il y a lieu de croire qu'on ne lui donna pour-lors le ſurnom de *parlement de Paris*, que pour le diſtinguer du *parlement* qui ſe tenoit à Toulouſe; & ſi l'on examine bien l'ordonnance de 1291, on verra qu'elle ne parle ſeulement des *parlemens* qui ſe tenoient à Paris, & que l'on ne doit pas conclure de ces mots, *parlamentorum noſtrorum pariſienſium*, que le *parlement* fût alors déſigné ordinairement par le nom de *parlement de Paris*, étant certain qu'il n'étoit point encore alors ſédentaire.

L'ordonnance même de 1302 ne le qualifie pas encore de *parlement de Paris*, & ne dit pas qu'il y ſera ſédentaire, mais ſeulement que l'on tiendra deux *parlemens* à Paris, c'eſt-à-dire que le *parlement* s'aſſemblera deux fois à Paris. Il paroît néanmoins certain que dès 1296 le *parlement* ſe tenoit ordinairement à Paris, & qu'on le regardoit comme y étant ſédentaire, puiſque cette ordonnance en fixant le nombre des ſéances du *parlement*, tant en paix qu'en guerre, que tous les préſidens & conſeillers s'aſſembleront à Paris.

Comme depuis quelque tems le *parlement* s'aſſembloit le plus ſouvent à Paris, il ne faut pas s'étonner ſi dès 1291 le *parlement* ſe trouve qualifié de *parlament de Paris*.

Il eſt cependant certain que depuis 1291, & même encore depuis, le *parlement* s'aſſembloit encore quelquefois hors de Paris.

En effet, dans un accord qui fut fait en ladite année, entre Philippe-le-Bel & l'égliſe de Lyon, il eſt dit que l'archevêque, le chapitre, & les ſujets de l'égliſe ne ſeront pas tenus de ſuivre les *parlemens* du roi, ſinon en cas de reſſort; & dans l'article premier il eſt dit que l'appel du juge des appellations de l'archevêque & du chapitre ſera porté par-devant les gens tenant le *parlement* à Paris, ou ailleurs, ou bien devant deux ou trois perſonnes du conſeil du roi, au choix de l'archevêque & du chapitre.

Le *parlement* fut tenu à Cachant en 1309.

On trouve auſſi au troiſieme regiſtre des *olim*, *fol.* 120, une preuve qu'en 1311 il fut tenu à Maubuiſſon près Pontoiſe; à la fin de trois arrêts, il y a: *actum in regali abbatiâ beatæ Mariæ juxta Pontiſaram, dominicâ poſt Aſcenſionem Domini* 1311.

Les premiers regiſtres civils du *parlement* qui contiennent une ſuite d'arrêts après les *olim* ne commencent qu'en 1319, ce qui pourroit faire croire que le *parlement* ne commença à être ſédentaire que dans cette année; mais comme les regiſtres criminels remontent juſqu'en 1312, il y a lieu de croire que le *parlement* étoit déjà ſédentaire, lorſque l'on commença à former ces regiſtres ſuivis; on trouve néanmoins encore quelques *parlemens* qui ont été tenus depuis ce tems hors de Paris, par exemple, en 1314 il y en eut un à Vincennes où le roi le manda à jour nommé, pour y tenir ce jour-là ſa ſéance. Il en convoqua auſſi un en 1315 à Pontoiſe pour le mois d'Avril, compoſé de prélats & de barons; on y reçut la ſoumiſſion du comte de Flandre: mais ces convocations faites extraordinairement à Vincennes, à Pontoiſe, & ailleurs, n'empêchent pas qu'il ne fût déjà ſédentaire à Paris dès 1291, & même qu'il ne ſe tînt ordinairement à Paris dès le tems de Louis VII. ainſi qu'on l'a établi ci-devant.

Quoique le *parlement* ait été rendu ſédentaire à Paris dès le xiij. ſiecle, il eſt néanmoins arrivé en différentes occaſions qu'il a été transféré ailleurs.

C'eſt ainſi qu'il fut transféré à Poitiers par édit du 21 Septembre 1418, par Charles VII. alors régent du royaume, à cauſe de l'invaſion des Anglois, où il demeura juſqu'en 1437 qu'il revint à Paris.

Charles VII. le convoqua auſſi à Montargis, puis à Vendôme, pour faire le procès à Jean duc d'Alençon en 1456; l'arrêt fut donné contre lui en 1458.

Il fut transféré à Tours par Henri III. au mois de Février 1589, regiſtré le 13 Mars ſuivant, à cauſe des troubles de la ligue, & rétabli à Paris par Henri IV. par déclaration du 27 Mars 1594, regiſtrée le 28 du même mois.

Il fut auſſi établi par édit du mois d'Octobre 1590, une chambre du *parlement* de Paris dans la ville de Châlons-ſur-Marne, qui y demeura tant que le *parlement* fut à Tours.

Les troubles de la minorité de Louis XIV. donnerent lieu à une déclaration du 6 Janvier 1649, portant tranſlation du *parlement* en la ville de Montargis, mais cela n'eut pas d'exécution.

Le roi étant à Pontoiſe, donna le 31 Juillet 1652 un édit par lequel il transféra le *parlement* dans cette ville; le *parlement* s'y rendit, mais en petit nombre, le ſurplus demeura à Paris, l'édit fut vérifié à Pontoiſe le 7 Août ſuivant; par déclaration du 28 Octobre de la même année le *parlement* fut rétabli à Paris & y reprit ſes fonctions le 22.

Le *parlement* fut encore transféré à Pontoiſe dans la minorité du roi, par déclaration du 21 Juillet 1720, regiſtrée à Pontoiſe le 27, il fut rappellé à Paris par une autre déclaration du 26 Décembre ſuivant, regiſtrée le 17.

Les préſidens & conſeillers des enquêtes & requêtes ayant été exilés en différentes villes le 9 Mai 1753, la grand'chambre fut transférée le 11 du même mois à Pontoiſe, & le 4 Septembre 1754 tout le *parlement* fut établi dans ſes fonctions à Paris.

Avant que le *parlement* eût été rendu ſédentaire à Paris, il n'étoit pas ordinaire, c'eſt-à-dire qu'il ne tenoit ſes ſéances qu'à certain tems de l'année. M. de la Rocheflavin en parlant de l'état du *parlement* ſous Pepin-le-Bref, dit qu'il tenoit alors vers le tems des grandes fêtes.

Une charte du roi Robert, dont les lettres hiſtoriques ſur le *parlement* font mention, ſuppoſe pareillement que le

le *parlement* tenoit quatre fois par an, ſavoir à Noël & à la Touſſaint, à l'Epiphanie ou à la Chandeleur, à Pâques & à la Pentecôte.

Cependant les *olim* ne font mention que de deux *parlemens* par an, ſavoir celui d'hiver, qui ſe tenoit vers les fêtes de la Touſſaint ou à Noël, & celui d'été, qui ſe tenoit à la Pentecôte.

La plûpart de ces *parlemens* ſont même preſque ſtériles pour les affaires; on peut dire qu'il n'y a rien en 1291 & 1292; il n'y a que trois jugemens en 1293, quatre en 1294, un peu plus en 1295; & quoique le *parlement* tînt encore au mois d'Avril 1296, il y a peu de jugemens. Il n'y eut point de *parlemens* en 1297; les années 1298, 1299, & 1300 ſont peu remplies; dans un jugement de 1298 on trouve encore le nom des juges, ſavoir quatre archevêques, cinq évêques, deux comtes, quatre chevaliers, un maréchal de France, un vicomte, un chambellan, & dix-huit maîtres; le roi n'y étoit pas.

L'ordonnance de 1291 fixe bien les jours de la ſemaine auxquels on devoit s'aſſembler tant en la chambre des plaids qu'aux enquêtes & à l'auditoire de droit écrit, mais elle ne dit rien du tems auquel le *parlement* devoit ſe tenir.

Par l'ordonnance de Philippe-le-Bel donnée entre 1294 & 1298, tems auquel le *parlement* n'étoit pas encore rendu ſédentaire à Paris, il étoit dit qu'en tems de guerre le roi feroit tenir *parlement* qui commenceroit à l'octave de la Touſſaint; on choiſiſſoit ce tems afin que les barons puſſent y aſſiſter à leur retour de l'armée.

En tems de paix, l'ordonnance porte qu'il y auroit deux *parlemens*, l'un aux octaves de la Touſſaint, l'autre aux octaves de Pâques.

Depuis que le *parlement* eût été rendu ſédentaire à Paris, ce qui arriva, comme on l'a dit, vers le tems du xiv. ſiecle, ſes ſéances étoient d'abord de peu de durée; mais dans la ſuite les affaires s'étant multipliées par la réunion de pluſieurs baronnies à la couronne, par la reſerve des cas royaux, par l'utilité que l'on trouva dans l'adminiſtration ordinaire de la juſtice, les ſéances du *parlement* devinrent plus longues.

Sous Louis VIII. en 1226, on en trouve juſqu'à ſix, tant pour affaires publiques que pour les affaires des particuliers. Sous ſaint Louis il y en avoit preſque toujours quatre par an, mais il y en avoit deux qui étoient comme de regle dès le tems des *olim*, ſavoir à la Pentecôte & aux octaves de la Touſſaint. Les *olim* remarquent en 1262, comme une ſingularité qu'il n'y en eût point à la Pentecôte à cauſe des noces de Philippe, fils du roi, leſquelles furent célébrées à Clermont; les autres ſéances ſe tenoient auſſi vers le tems des grandes fêtes, telles que l'Aſcenſion, à Noel, à la Chandeleur; on diſoit *le parlement de la Chandeleur*, & ainſi des autres.

En 1302, on ne trouve que deux jugemens en la chambre du plaidoyer, & douze ou quinze ſur enquêtes.

Les deux ſéances ordinaires fixées à Paris par l'ordonnance du 23 Mars 1302 ſe tenoient, l'une à l'octave de Pâques, l'autre après l'octave de la Touſſaint; chaque ſéance ne devoit durer que deux mois. Le rôle de Philippe-le-Bel pour l'année 1306 regle encore de même chaque ſéance, mais cela ne s'obſervoit pas toujours régulierement, car il ne ſe tint qu'une fois en 1304; & depuis 1308 juſqu'en 1319, où finiſſent les *olim*, il n'y eut de même qu'un ſeul *parlement* par an.

Auſſi l'ordonnance du 17 Novembre 1318 porte-t-elle qu'après toutes les cauſes délivrées le *parlement* finira, & que l'on publiera le nouveau *parlement*; la ſéance d'hiver commençoit au mois de Novembre, elle ſe prolongeoit quelquefois juſqu'au mois d'Avril & même juſqu'au mois d'Août, ſuivant l'abondance des affaires, de ſorte qu'au lieu de quatre, ſix ſéances on n'en diſtingua plus que deux, celle de la Touſſaint ou de la ſaint Martin, & celle de Pâques ou Pentecôte, leſquelles furent auſſi bien-tôt confondues, l'on tient même communément que depuis 1291 les deux *parlemens* s'étoient réunis en un ſeul, & continué pendant toute l'année; que par cette raiſon les lettres de chancellerie qui devoient être renouvellées à chaque tenue de *parlement*, ſelon la regle ancienne, ne ſe renouvelloient plus qu'après l'an & jour.

Il y eut pourtant encore un réglement en 1314, pour le cas où le *parlement* tiendroit deux fois par an; mais l'ordonnance du mois de Décembre 1320. ſuppoſe que le *parlement* duroit toute l'année, & celle de 1344 parle de la tenue de deux *parlemens* par an, comme d'une choſe ceſſée depuis longues années, *cum à magnis retroactis temporibus quibus parlamentum bis in anno quolibet teneri ſolebat*.

Auſſi voit-on dans les regiſtres du xiv. & xv. ſiecles, que la rentrée de Pâques ſe faiſoit ſans cérémonie le mercredi, lendemain des trois fêtes de Pâques.

Depuis que le *parlement* eut été rendu ſédentaire à Paris, il ne laiſſoit pas d'être quelquefois long-tems ſans s'aſſembler; il n'y en eut point en 1303 ni en 1305, il ne ſe tint qu'une fois en 1304; il n'y en eut point en 1315; il y a des intervalles de ſix ou ſept mois, *propter guerram*, ſur-tout ſous Philippe de Valois.

La police féodale qui s'établit vers la fin de la ſeconde race, changea la forme du *parlement*; on y admettoit bien toujours les barons, mais on ne donnoit plus ce titre qu'aux vaſſaux immédiats de la couronne, ſoit laïcs ou eccléſiaſtiques, leſquels depuis ce tems furent conſidérés comme les ſeuls grands du royaume.

Mais au lieu que l'on donnoit anciennement le titre de *pair* à tous les barons indifféremment, la pairie étant devenue réelle, on ne donna plus le titre de *pair* qu'à ſix des plus grands ſeigneurs laïques & à ſix évêques.

Les ſimples nobles n'entroient pas au *parlement*, à moins que ce ne fût comme eccléſiaſtiques, ou qu'ils n'euſſent la qualité de *maîtres du parlement*, titre que l'on donna à certaines perſonnes choiſies pour tenir le *parlement* avec les barons & prélats.

Les évêques & abbés, qu'on appelloit tous d'un nom commun *les prélats*, avoient preſque tous entrée au *parlement*, les uns comme pairs, d'autres comme barons.

Les hauts barons laïcs, y compris les ſix pairs, ne montoient pas au nombre de trente.

A l'égard des évêques barons, ils ſe multiplierent beaucoup à meſure que le royaume s'accrut par la réunion de différentes provinces à la couronne.

Les barons ou pairs, tant eccléſiaſtiques que laïques, étoient alors obligés de ſe trouver aſſiduement au *parlement*, pour y juger les affaires qui étoient de leur compétence.

On trouve en effet qu'en 1235 les barons laïcs ſe plaignoient de ce que l'archevêque de Reims & l'évêque de Beauvis, malgré le devoir de leurs baronies & la loi de leur féauté, ne vouloient pas ſe rendre au *parlement*. *Cum regis ſint ligii & fideles, & ab ipſo per homagium teneant ſua temporalia in paritate & baronia, in hanc contra ipſum inſurrexerunt audaciam, quod in ſuâ curiâ jam nolunt de temporibus reſpondere, nec in ſuâ curiâ jus facere*.

Les barons, indépendamment des cauſes des pairs, jugeoient les affaires de grand criminel: il y en a un exemple dès l'an 1202, pour l'affaire du roi d'Angleterre.

Les affaires dont le *parlement* prenoit connoiſſance, ſe multiplierent principalement par la voie d'appel, qui devint plus fréquente ſous Saint Louis, & la déciſion en devint plus difficile par les ordonnances qu'il fit, & par les formes qui furent établies; ce qui obligea Saint Louis d'introduire dans le *parlement* des gens lettrés, pour aider de leurs lumieres les barons, qui ne ſavoient la plûpart ni lire ni écrire; ces gens de loi n'avoient d'abord que voix conſultative, mais on leur donna bientôt voix délibérative.

Suivant une ordonnance non imprimée qui eſt au tréſor des chartes, & dont on ne trouve pas la date, mais qui ne peut être devant 1294, ni poſtérieure à 1298, il paroît que le roi avoit dès-lors intention d'inſérer tous les deux ou trois ans dans les lettres qu'il donnoit pour l'ouverture de chaque *parlement*, les noms des barons & des clercs qui auroient entrée au *parlement*; ce qui fait croire que dès-lors & même long-tems auparavant, il n'y avoit que les pairs qui euſſent conſervé le droit d'y entrer par le titre ſeul de leur dignité.

L'ordonnance de Philippe-le-Bel en 1291, porte qu'il devoit y avoir chaque jour pendant le *parlement* pour entendre les requêtes, trois perſonnes du conſeil du roi qui ne fuſſent point baillis; il nomme ces trois perſonnes, auxquelles il donne le titre de *maîtres*: le dernier avoit auſſi la qualité de *chevalier*.

Les baillis & ſénéchaux avoient anciennement entrée, ſéance & voix délibérative au *parlement*; mais depuis que l'uſage des appellations fut devenu plus fréquent, ils furent privés de la voix délibérative, comme il paroît par l'ordonnance de Philippe-le-Bel, faite après la Touſſaint 1291, qui ordonne de députer du conſeil du roi un certain nombre de perſonnes; tant pour la grand'chambre que pour l'auditoire de droit écrit & pour les enquêtes, mais que l'on ne prendra point de baillis & ſénéchaux.

Les baillis & ſénéchaux conſerverent cependant leur entrée & ſéance en la grand'chambre, ſur le banc appellé de leur nom *banc des baillis & ſénéchaux*, qui eſt le premier banc couvert de fleurs-de-lis à droite en entrant

dans le parquet, mais ils n'avoient plus voix délibérative, & n'aſſiſtoient point au *parlement* lorſqu'on y rendoit les arrêts, à moins qu'ils ne fuſſent du conſeil; & ceux même qui en étoient devoient ſe retirer lorſqu'on alloit rendre un arrêt ſur une affaire qui les regardoit.

Ils étoient autrefois obligés de venir au *parlement*, tant pour rendre compte de leur adminiſtration, que pour ſoutenir le bien-jugé de leurs ſentences, ſur l'appel deſquelles ils étoient intimés. Mais il y a déja long-tems que les juges ne peuvent plus être intimés ni pris à partie ſans en avoir obtenu la permiſſion par arrêt.

Il eſt ſeulement reſté de l'ancien uſage, qu'à l'ouverture du rôle de Paris, qui commence le lendemain de la Chandeleur, le prevôt de Paris, le lieutenant civil, & la colonne du parc civil, ſont obligés d'aſſiſter en la grand'chambre; ils ſe levent & ſe découvrent quand on appelle le rôle à la fin de l'audience; on va aux opinions, & il eſt d'uſage que M. le premier préſident prononce que la cour les diſpenſe d'aſſiſter à la ſuite de la cauſe, & leur permet de retourner à leurs fonctions.

Il y a déjà long-tems que les gens du châtelet, au lieu de ſe placer ſur le banc des baillis & ſénéchaux, ſe placent ſur le banc des parties, du côté du greffier: ce qu'ils font pour n'être pas précédés par le bailli du palais, lequel a droit d'occuper la premiere place ſur le banc des baillis & ſénéchaux.

Pour entendre & juger les enquêtes, il y avoit huit perſonnes du conſeil, ſavoir quatre eccléſiaſtiques & deux laïcs, qui ſe partageoient en deux colonnes, & travailloient chacune deux jours de la ſemaine. L'ordonnance de Philippe-le-Bel, donnée entre 1294 & 1298, nomme pour tenir le *parlement* trois préſidens laïcs, ſavoir le duc de Bourgogne, le Connétable, & le comte de Saint-Paul, & trois préſidens prélats; elle nomme auſſi les conſeillers, tant clercs que laïcs, pour le *parlement*, pour les enquêtes & pour les requêtes.

L'ordonnance de 1304 ou 1305, dont Paſquier fait mention, dit qu'il y aura au *parlement* deux prélats; ſavoir l'archevêque de Narbonne & l'évêque de Rennes; & deux laïcs, ſavoir le comte de Dreux, & le comte de Bourgogne; & en outre 13 clercs & 13 laïcs: le connétable étoit du nombre de ces derniers aux enquêtes; il y avoit deux évêques & quelques autres eccléſiaſtiques & laïcs, juſqu'au nombre de dix.

Philippe-le-Long ordonna le 3 Décembre 1319, qu'il n'y auroit plus aucuns prélats députés en *parlement*, ſe faiſant conſcience, dit-il, de les empêcher au gouvernement de leurs ſpiritualités. Il déclara qu'il vouloit avoir en ſon *parlement* gens qui puſſent y entendre continuellement ſans en partir, & qui ne fuſſent occupés d'autres grandes occupations; que cependant les prélats qui étoient de ſon conſeil y reſteroient. Il ajouta encore qu'il y auroit au *parlement* un baron ou deux; & pour cette fois il y mit le comte de Boulogne. Qu'outre le chancelier & l'abbé de Saint-Denis, il y auroit huit clercs & huit laïcs, quatre perſonnes aux requêtes & aux enquêtes, huit clercs & huit laïcs jugeurs, & vingt-quatre rapporteurs.

Ce même prince, par ſon ordonnance du mois de Décembre 1320, dit qu'il y aura au *parlement* huit clercs & douze laïcs préſidens; ailleurs il les qualifie tous *maîtres du parlement* ou de *gens du parlement*; qu'aux enquêtes il y aura vingt clercs & vingt laïcs, & aux requêtes trois clercs & deux laïcs.

Philippe de Valois, par ſon ordonnance du 11 Mars 1344, fit le rôle de ceux qui devoient tenir continuellement le *parlement*, & qui prenoient gages; ſavoir pour la grand'chambre trois préſidens, quinze clercs & quinze laïcs; pour la chambre des enquêtes quarante, ſavoir vingt-quatre clercs & ſeize laïcs; & aux requêtes huit perſonnes, cinq clercs & trois laïcs. Il y avoit beaucoup plus de clercs que de laïcs, parce que l'ignorance étoit encore ſi grande, qu'il y avoit peu de laïcs qui fuſſent lettrés.

L'ordonnance de 1344 ajoute qu'il y avoit beaucoup d'autres perſonnes qui avoient entrée au *parlement* & qui pouvoient continuer d'y venir, mais ſans prendre gages, juſqu'à ce qu'ils fuſſent nommés au lieu & place de quelqu'un de ceux qui étoient ſur le rôle.

Depuis ce tems, il y eut peu de prélats & de barons au *parlement*, ſinon ceux qui y avoient entrée, à cauſe de leur pairie.

Cependant du Tillet fait encore mention en 1413, de diverſes aſſemblées du *parlement*, auxquelles aſſiſterent, outre les pairs, pluſieurs barons & chevaliers.

Préſentement les pairs laïcs ſont les ſeuls qui y repréſentent les anciens barons.

A l'égard des prélats, il paroît que l'ordonnance de Philippe-le-Long ne fut pas d'abord bien exécutée; en effet il y eut le 28 Janvier 1461, un arrêt rendu les chambres aſſemblées, par lequel la cour arrêta que dorénavant les archevêques & évêques n'entreroient point au conſeil de la cour ſans le congé d'icelle, à moins qu'ils n'y fuſſent mandés, excepté ceux qui ſont pairs de France, & ceux qui par privilege ancien ont accoutumé d'y entrer. L'évêque de Paris conſerva ce droit, quoiqu'il ne fût pas encore pair de France; il en fut de même de l'abbé de Saint-Denis; peut-être ce privilege venoit-il de Suger, miniſtre de Louis-le-Gros.

On a vû que dès le commencement de la troiſieme race tous ceux qui avoient la qualité de barons, ſoit laïcs ou prélats, avoient entrée, ſéance & voix délibérative au *parlement*; qu'outre les barons il y avoit des gens lettrés qui commencerent à y être admis ſous Saint-Louis.

Mais ceux qui étoient membres du *parlement* n'y étoient pas toujours de ſervice; ils étoient ſouvent employés ailleurs; les uns étoient retenus pour le conſeil étroit du roi, d'autres étoient envoyés à la chambre des comptes, d'autres à l'échiquier de Normandie. Lorſque tous ces membres du *parlement* étoient réunis, c'eſt ce que l'on appelloit le *plein parlement* ou le *grand-conſeil*.

Au commencement tous les officiers du *parlement* avoient toujours des gages; mais comme ces gages ſe payoient à raiſon de chaque jour de ſervice, on les épargnoit quand il y avoit guerre, ainſi qu'il eſt prouvé par un compte de 1301, & par l'ordonnance de 1321.

Il paroît que dès le commencement de la troiſieme race nos rois nommoient ceux qui devoient tenir ordinairement leur juſtice capitale, appellée depuis *parlement*.

L'ordonnance de Philippe-le-Bel, donnée entre 1294 & 1298, porte que de deux en trois ans l'on fera enquête ſur ceux qui tiendront le *parlement*.

Dans la ſuite le roi envoyoit tous les ans le rôle de ceux qui devoient tenir le *parlement*. L'ordonnance de Philippe de Valois, du 8 Avril 1342, portoit que quand le *parlement* ſeroit fini, le roi manderoit le chancelier, les trois maîtres préſidens du *parlement*, & dix perſonnes, tant clercs que laïcs, du conſeil du roi, leſquels ordonneroient ſelon ſa volonté, tant de la grand'chambre du *parlement*, que de la chambre des enquêtes & de celle des requêtes, & qu'ils feroient ſerment de nommer les plus *ſuffiſans* qui fuſſent dans le *parlement*, & de dire le nombre de perſonnes néceſſaires pour la grand' chambre, les enquêtes & les requêtes. L'ordonnance du 11 Mars 1344, nomme ceux qui devoient tenir de *parlement*; il n'eſt pas dit à la vérité combien de tems devoit durer leur fonction, mais il paroît qu'elle étoit à vie.

En effet, le roi dit qu'encore qu'il y eût bien d'autres perſonnes qui avoient été nommées par le conſeil pour exercer ces mêmes états, celles qui ſont nommées par cette ordonnance ſeront à demeure pour exercer & continuer leſdits états; que s'il plaiſoit aux autres de venir au *parlement*, le roi leur permettoit d'y venir, mais qu'ils ne prendroient point de gages juſqu'à ce qu'ils fuſſent unis au lieu & place de ceux qui étoient élus.

Le roi ordonne en même tems qu'aucun ne ſoit mis au lieu de l'un de ceux qui avoient été élus quand ſa place ſeroit vacante, que le chancelier & le *parlement* n'euſſent témoigné qu'il fût capable d'exercer cet office. Lorſque Charles VI. prit en main le gouvernement du royaume en 1388, il fit une ordonnance portant que quand il vaqueroit des lieux de préſidens ou d'autres conſeillers du *parlement*, il ſe feroit pour les remplir des élections en préſence du chancelier de perſonnes capables, & des différentes parties du royaume.

Il ordonna la même choſe le 7 Janvier 1400; cette ordonnance porte ſeulement de plus que l'on mettroit de bonnes perſonnes ſages, lettrés, experts & notables, ſelon les places où ils ſeroient mis, ſans aucune faveur ni acception de perſonnes qu'on y mettroit, entr'autres des perſonnes nobles qui fuſſent capables; & qu'autant que faire ſe pourroit on en mettroit de chaque pays qui connuſſent les coutumes des lieux.

Il ordonna encore en 1406 que quand la place d'un officier du *parlement* ſeroit vacante, les chambres s'aſſembleroient, & qu'en préſence du chancelier, s'il étoit à Paris & qu'il voulût & pût ſe trouver à l'aſſemblée, il y ſeroit fait pour remplir cette place élection par ſcrutin de deux ou trois perſonnes, & que cette élection ſeroit préſentée au roi, afin qu'il pourvût à cette place.

Charles VI. confirma encore ce qu'il avoit ordonné pour l'élection des officiers du *parlement*, par une autre ordonnance qu'il fit le 7 Janvier 1407.

Mais

Mais par les circonſtances des tems, cet uſage tomba en déſuétude, quoiqu'il ait été pratiqué quelquefois dans des tems bien poſtérieurs, notamment ſous Louis XII. & ſous Henri III.

Ceux qui étoient pourvus des places de préſidens & de conſeillers, étoient quelquefois changés, ſelon les conjonctures; mais ces places ayant été érigées en titre d'office formé, & Louis XI. ayant ordonné en 1467 qu'il ne ſeroit pourvu à aucun office ſinon en cas de vacance par mort, réſignation ou forfaiture, ces offices ſont devenus ſtables & héréditaires.

Si l'on vouloit entrer ici dans le détail de toutes les différentes créations & ſuppreſſions qui ont été faites des préſidens, conſeillers & autres officiers du *parlement*, ce ſeroit un détail qui deviendroit faſtidieux; il ſuffit de dire que cette cour eſt préſentement compoſée, premierement du roi, qui vient lorſqu'il le juge à-propos, ſoit pour y tenir ſon lit de juſtice, ſoit avec moins d'appareil pour y rendre lui-même la juſtice à ſes peuples, ou pour entendre les avis de ſon *parlement* ſur les affaires qui y ſont propoſées.

Les autres perſonnes qui compoſent le *parlement* ſont le chancelier, lequel peut y venir préſider quand bon lui ſemble; un premier préſident, neuf autres préſidens à mortier; les princes du ſang, leſquels ſont tous pairs nés; ſix pairs eccléſiaſtiques, dont trois ducs & trois comtes; les pairs laïcs, les conſeillers d'honneur, les maîtres des requêtes, leſquels n'y ont ſéance qu'au nombre de quatre; les conſeillers tant clercs que laïcs, le greffier en chef civil, le greffier en chef criminel, celui des préſentations; les quatre notaires & ſecretaires de la cour, pluſieurs autres officiers des greffes pour le ſervice des chambres & autres fonctions, un premier huiſſier & vingt-deux autres huiſſiers, trois avocats généraux, un procureur général, dix-huit ſubſtituts, & pluſieurs autres officiers moins conſidérables.

Premier préſident. Dans tous les tems, le roi a toujours été eſſentiellement le chef & ſuprème préſident des grandes aſſemblées, & notamment de celle qui ſous la troiſieme race a pris le nom de *cour du roi*, de *cour des pairs* & de *parlement*.

Sous la premiere race de nos rois, le maire du palais préſidoit à la cour du roi en ſon abſence, avec plus ou moins d'autorité ſelon les tems.

Dans la ſuite, nos rois, en convoquant leur cour, commettoient certaines perſonnes pour y préſider en leur nom.

Le chancelier n'avoit point alors la premiere place; lorſqu'il venoit au *parlement*, même avec le roi, il étoit préſidé par tous les préſidens.

Ceux qui étoient commis pour préſider au *parlement* étoient appellés *préſidens*, & en latin *magni præſidentiales*: on joignoit ainſi l'épithete *magni*, pour diſtinguer les préſidens proprement dits des *conſeillers de la grand' chambre du* parlement, que l'on déſignoit quelquefois ſous les termes de *conſeillers-préſidens du* parlement, parce que l'on ne choiſiſſoit alors que parmi eux les préſidens des enquêtes, qui n'étoient compoſées que de conſeillers-rapporteurs & de conſeillers-jugeurs.

Il paroît que nos rois en uſoient déja ainſi dès le tems de Louis le Gros, ſuivant une charte de ce prince de l'an 1120, par laquelle il veut que l'abbaye de Tiron ne réponde que devant ſes grands préſidens à Paris, ou en tout autre lieu où ſe tiendra ſon éminente & ſuprème cour royale.

Il eſt vrai que pluſieurs ſavans qui ont examiné cette charte, ont eſtimé qu'elle étoit fauſſe; quelques perſonnes ont même crû que juſqu'en 1344 il n'y avoit point de préſidens au-deſſus des conſeillers, & que le titre de *préſidens* ne ſe donnoit qu'à ceux que le roi commettoit quelquefois pour décider des conteſtations, le *parlement* vacant ou hors le *parlement*; mais il y a des preuves ſuffiſantes qu'il y avoit dès le treizieme ſiecle des préſidens en titre au *parlement*.

En effet, au *parlement* de 1222, les grands préſidens ſont nommés après le roi avant M. Louis & M. Philippe, fils du roi; ce qui fait connoître que le titre de *grands préſidens* ne ſe donnoit qu'à ceux qui étoient établis en dignité au-deſſus des autres perſonnes qui avoient entrée au *parlement*.

On voit au *fol.* 78. *verſo* du ſecond des *olim*, ſous le titre de *parlement* de 1287, qu'entre ceux qui aſſiſterent à un jugement, le comte de Ponthieu eſt nommé le premier *præſentibus comite Pontivi*, & enſuite ſont nommées ſix perſonnes qualifiées *clericis arreſtorum*, qui étoient des conſeillers, & *pluribus aliis*, dit le regiſtre; deſorte que quoique le comte de Ponthieu ne ſoit pas qualifié dans le regiſtre de préſident du *parlement*, & que dans les regiſtres *olim* les rangs ne ſoient pas toujours obſervés en écrivant les noms de ceux qui étoient préſens, il eſt néanmoins évident que le comte de Ponthieu étant ici nommé le premier & étant d'ailleurs ſans contredit le plus qualifié, c'étoit lui qui préſidoit alors au *parlement*; ainſi l'on peut avec raiſon le regarder comme le plus ancien des premiers préſidens qui ſoit connu.

L'ordonnance manuſcrite concernant le *parlement*, que Ducheſne date de 1296, nomme ſix préſidens, trois laïcs & trois eccléſiaſtiques; le duc de Bourgogne y eſt nommé le premier, & les préſidens y ſont bien diſtingués des conſeillers, leſquels y ſont appellés *réſidens*.

Cette même ordonnance, en parlant du premier des barons qui préſidoient, l'appelle le *ſouverain du parlement* ou le *préſident* ſimplement, & comme par excellence.

Dans les regiſtres du *parlement*, ſous la date du 2 Decembre 1313, le premier des préſidens eſt qualifié de *maître de la grand'chambre des plaids*.

L'ordonnance de 1320 l'appelle le *ſouverain du parlement*; c'étoit le comte de Boulogne qui rempliſſoit alors cette place.

Il y eut depuis 1320 pendant long-tems défaut de premier préſident & même de préſidens en général. Il eſt vrai que l'hiſtoire des premiers préſidens met dans ce nombre Hugues de Cruſy ou Courcy, parce qu'il eſt qualifié *magiſter* parlamenti; mais ce terme *magiſter* ne ſignifioit ordinairement que membre du *parlement*, à moins qu'il ne fût joint à quelque autre titre qui marquât une préſéance, comme en 1342 où le titre de *maître* eſt joint à celui de *préſident*, *maître*, *préſident*.

Au commencement c'étoit l'ancienneté qui donnoit la préſéance entre les préſidens, c'eſt pourquoi celui qui étoit l'ancien ne prenoit pas encore le titre de *premier préſident*; mais depuis que la préſéance entre les préſidens fut donnée à celui que le roi jugea à propos d'en gratifier, celui qui eut la premiere place prit le titre de *premier préſident*.

Le premier qui ait porté ce titre eſt Simon de Bucy, lequel étoit préſident dès 1341. Il paroît qu'il y en avoit dès-lors trois, & qu'il étoit le premier; car en 1343 il eſt fait mention d'un tiers-préſident appellé *Galerand*.

L'ordonnance du 5 Avril 1344 juſtifie que les préſidens étoient perpétuels, au lieu que les conſeillers changeoient tous les ans.

Par une autre ordonnance du 11 Mai ſuivant, il fut nommé trois préſidens pour le *parlement*: Simon de Bucy eſt nommé le premier, mais ſans lui donner aucun titre particulier.

Il eſt néanmoins certain qu'il portoit le titre de *premier préſident*, il eſt ainſi qualifié dans des lettres du 6 Avril 1350 qui ſont au ſixieme regiſtre du dépôt, *fol.* 385. Le roi le pourvoit d'une place de conſeiller en ſon conſeil ſecret, ſans qu'il quitte les offices & états qu'il avoit auparavant: *videlicet ſtatum primi præſidentis in noſtro* parlamento. Il étoit en même tems premier maître des requêtes de l'hôtel; il mourut en 1370; on nomma à ſa place Guillaume de Seris. Les proviſions de celui-ci, qui ſont au huitieme regiſtre du dépôt, portent cette clauſe, *quandiu prædictus* Guillaume de Seris *vixerit humanis*; clauſe qui confirme que l'office de préſident étoit dès-lors perpétuel.

En 1458, le premier préſident ſe trouve qualifié de grand préſident, mais ce titre lui étoit commun avec les autres préſidens.

On s'eſt donc fixé au titre de *premier préſident*; & dans toutes les liſtes des préſidens, après le nom du *premier*, on met ces titres *chevalier*, *premier*.

Anciennement, quand le roi nommoit un premier préſident, & même des préſidens en général, il les choiſiſſoit ordinairement entre les barons: il falloit du-moins être chevalier, ſur-tout pour pouvoir remplir la premiere place; & depuis ſaint Louis il fallut encore long-tems avoir ce titre pour être premier préſident, tellement que ſous Charles V. Arnaud de Corbie ayant été élu premier préſident, cela reſta ſecret juſqu'à ce que lui & le chancelier d'Orgement euſſent été faits chevaliers.

Cela ne fut pourtant pas toujours obſervé ſi ſcrupuleuſement: pluſieurs ne furent faits chevaliers que long-tems après avoir été nommés premiers préſidens; tels que Simon de Bucy, lequel fut annobli étant premier préſident; Jean de Poupincourt fut fait chevalier, & reçut l'accolade du roi: ces magiſtrats étoient faits chevaliers en lois. Philippe de Morvilliers, quoique gentilhomme, fut long-tems maître & préſident avant d'être fait chevalier; & Robert Mauger ne fut jamais qualifié que maître, & ſa femme ne fut point qualifiée madame.

Cependant quoiqu'on ne faſſe plus depuis long-tems de ces chevaliers en lois, & que la cérémonie de l'ac-

colade ne ſe pratique plus guere, il eſt toujours d'uſage de ſuppoſer le premier préſident revêtu du grade éminent de chevalier; c'eſt pourquoi l'hiſtoire des premiers préſidens les qualifie tous de chevaliers, même ceux qui ne l'étoient pas lors de leur nomination à la place de premier préſident, parce qu'ils ſont tous cenſés l'être dès qu'ils ſont revêtus d'une dignité qui exige ce titre: le roi lui-même le leur donne dans toutes les lettres qu'il leur adreſſe, ou le leur donne pareillement dans tous les procès-verbaux d'aſſemblée, & ils le prennent dans tous les actes qu'ils paſſent. Le premier préſident portoit même autrefois ſur ſon manteau une marque de l'accolade; & l'habit qu'il porte, ainſi que les autres préſidens, eſt l'ancien habillement des barons & des chevaliers: c'eſt pourquoi le manteau eſt retrouſſé ſur l'épaule gauche, parce que les chevaliers en uſoient ainſi afin que le côté de l'épée fût libre; car autrefois tous les barons & les ſénateurs entroient au *parlement* l'épée au côté.

L'habillement du premier préſident eſt diſtingué de celui des autres préſidens, en ce que ſon manteau eſt attaché ſur l'épaule par trois letices d'or, & que ſon mortier eſt couvert d'un double galon d'or.

Pendant un tems le premier préſident étoit élu par le *parlement* par la voie du ſcrutin; c'eſt ainſi qu'Henri de Marle fut élu en 1413, Robert Mauger en 1417, & Elie de Toureſtes en 1461.

Mathieu de Nantherre qui avoit été nommé premier préſident dans la même année, fut deſtitué en 1465 par Louis XI. lequel l'envoya remplacer Jean d'Auvet, premier préſident du *parlement* de Toulouſe, qu'il mit à la place de Mathieu de Nanterre; celui-ci fut depuis rappellé à Paris, & ne fit aucune difficulté de prendre la place de ſecond préſident, étant perſuadé que la véritable dignité des places dépend de la vertu de ceux qui les rempliſſent.

L'office de premier préſident eſt perpétuel, mais il n'eſt ni vénal ni héréditaire: les premiers préſidens avoient autrefois tous entrée au conſeil du roi.

Pluſieurs d'entr'eux ont été envoyés en ambaſſade & honorés de la dignité de chancelier des ordres du roi, de celle de garde des ſceaux, & de celle de chancelier de France.

En 1691, le premier préſident obtint les entrées des premiers gentilshommes de la chambre.

Le prieuré de ſaint Martin-des-champs eſt obligé, ſuivant une fondation faite par Philippe de Morvilliers, premier préſident, mort en 1438, & inhumé dans l'égliſe de ce prieuré, d'envoyer tous les ans, le lendemain de ſaint Martin avant la meſſe rouge, par deux de ſes religieux deux bonnets quarrés, l'un de velours pour l'hiver, & l'autre pour l'été: l'un des deux religieux qui préſentent ces bonnets, fait un compliment dont les termes ſont preſcrits par la fondation, & un autre compliment en langage du tems préſent.

Préſident du parlement. En parlant de l'office de premier préſident, nous avons déja été obligés de toucher quelque choſe des autres préſidens, dont l'inſtitution ſe trouve liée avec celle du premier préſident.

On a obſervé que, ſuivant une charte de Louis le Gros, donnée en faveur de l'abbaye de Tiron en 1120, il y avoit des préſidens au *parlement* appellés *magni præſidentiales*, que l'authenticité de cette charte eſt révoquée en doute; mais il eſt prouvé d'ailleurs qu'il y avoit réellement déja des préſidens, qu'il eſt fait mention de ces grands préſidens dans un *parlement* de 1222.

Il eſt vrai que dans les quatre regiſtres *olim* qui contiennent les délibérations & les arrêts du *parlement* depuis 1254, juſqu'en 1318, dans leſquels on nomme en pluſieurs endroits les noms des juges, on n'en trouve aucun qui ait le titre de préſident.

La diſtinction des rangs n'eſt même pas toujours obſervée dans les *olim*, peut-être parce que celui qui tenoit la plume écrivoit les noms des juges à meſure qu'ils arrivoient. Les perſonnes les plus qualifiées y ſont ſouvent nommées après celles qui l'étoient beaucoup moins. Par exemple, au quatrieme des *olim*, *fol.* 189, *v°.* ſous le *parlement* de 1310, les deux premiers juges qui ſont nommés, ſont l'archidiacre de Châlons, & le doyen de Saint-Martin de Tours. Diſoit-on qu'ils étoient les préſidens du comte de Valois & de l'évêque de Conſtance qui ſont enſuite?

De même dans un arrêt du 11 Février 1317, au troiſieme *olim*, les deux premiers juges ſont *dominus* P. de Dici, *dominus* Hugo de Celles, les deux derniers ſont l'évêque d'Auxerre & le chancelier.

C'eſt ce qui a fait croire à quelques uns qu'il n'y avoit point alors des préſidens au *parlement*, que l'on ne donnoit ce titre qu'à ceux que le roi commettoit quelquefois pour décider des conteſtations, le *parlement* vacant, ou hors le *parlement*; & qu'alors on donnoit à tous ces commiſſaires le titre de préſidens, ſans en excepter aucun. C'eſt ainſi que l'ordonnance de 1302, qualifie de préſidens ceux des membres du *parlement* de Paris, qui étoient députés pour aller tenir le *parlement* de Toulouſe; & dans le rôle des juges pour l'année 1340, tous les conſeillers de la grand-chambre ſont appellés *præſidentes in magna curia*.

Il paroît néanmoins conſtant, que dès le tems de Philippe IV. dit le Bel, il y avoit au *parlement*, outre celui qui y préſidoit pour le roi, d'autres perſonnes qui avoient auſſi la qualité de préſidens, & qui étoient diſtingués des autres membres de cette même cour, que l'on appelloit *réſidens*, qui étoient les conſeillers.

C'eſt ce que juſtifie l'ordonnance françoiſe concernant le *parlement*, l'échiquier de Normandie, & les jours de Troyes qui eſt au tréſor des chartes, & que Ducheſne date de 1296.

Il eſt dit, article quatre de cette ordonnance, que tous les préſidens, & les réſidens du *parlement*, s'aſſembleront à Paris, & que de-là les uns iront à l'échiquier, les autres verront les enquêtes juſqu'au commencement du *parlement*, & qu'à la fin de chaque *parlement* les préſidens ordonneront, qu'au tems moyen des deux *parlemens*, l'on examinera les enquêtes.

Il eſt ordonné par l'art. 6, que, au tems de *parlement*, „ ſeront en la chambre des plaids li ſouverain ou „ li préſident, certain baron (ou certain prélats) c'eſt „ à ſçavoir le duc de Bourgogne, le connétable & le „ comte de Saint-Po.

Item, dit l'article ſuivant *des prélats*, l'archevêque de Narbonne, l'évêque de Paris, & l'Evêque de.... & les prélats des comptes, quand ils y pourront entendre, & qu'il y aura toujours au *parlement* au moins un des barons & un des prélats, & qu'ils partageront le tems, de maniere qu'il y en ait toujours au moins deux, un prélat & un baron, & qu'ils régleront eux-mêmes ce département.

Ces deux articles font connoître qu'il y avoit dès-lors au *parlement* des perſonnes commiſes par le roi pour y préſider, & qui avoient le titre de préſidens du *parlement*; que ces préſidens étoient, ſelon cette ordonnance, au nombre de ſix, trois laïcs & trois prélats, ſans compter les *préſidens* de la chambre des comptes, qui étoient auſſi alors des prélats, & qui avoient la liberté de venir au *parlement*; que les préſidens laïques étoient des plus grands ſeigneurs du royaume, & qu'ils avoient la préſéance ſur les prélats; que tous ces préſidens étoient qualifiés de ſouverains ou préſidens du *parlement*, comme repréſentant la perſonne du roi en ſon abſence: enfin que de ſix préſidens qui étoient commis pour tenir le *parlement*, il falloit qu'il y en eût toujours au moins deux, un prélat & un baron.

C'étoient les préſidens qui faiſoient la diſtribution des conſeillers, que l'on appelloit alors les *réſidens*; ils retenoient les uns en la chambre, c'eſt-à-dire, en la grand-chambre; ils en éliſoient trois autres pour l'auditoire ou chambre de droit écrit, c'eſt-à-dire, pour la chambre où ſe portoient les affaires des pays de droit écrit; les autres pour ouir les requêtes communes. Les autres préſidens & conſeillers devoient s'employer aux affaires publiques qui ſurvenoient lorſqu'il leur paroiſſoit néceſſaire.

Les préſidens avoient un ſignet pour ſigner tout ce qu'ils délivroient. Ce ſignet étoit tenu par celui qui étoit par eux ordonné à cet effet; ce qui fait juger que ce ſignet étoit quelque gravûre qui s'imprimoit.

Il paroît que c'étoient auſſi les préſidens qui députoient ceux qui devoient travailler aux enquêtes: car il eſt dit, que ſi les préſidens envoyent ou établiſſent quelqu'un qui ne ſoit pas du conſeil, (c'eſt-à-dire du *parlement*) pour faire enquêtes, il jurera en la préſence des parties qu'il la fera loyalement.

Enfin par rapport à l'échiquier de Normandie & aux jours de Troyes, il eſt dit, que ſi le roi eſt préſent, ce ſera lui qui y commettra; que s'il n'eſt pas préſent, ce ſeront les préſidens qui en donneront dans chaque *parlement* qui précédera l'échiquier & les grands jours de Troyes.

Philippe le Bel fit une ordonnance après la micarême de l'an 1302, portant entr'autres choſes, que comme il y avoit au *parlement* un grand nombre de cauſes entre des perſonnes notables, il y auroit toujours au *parlement* deux prélats & deux autres perſonnes laïques de ſon conſeil, ou du moins un prélat & un laïc. Il eſt viſible que ces quatre perſonnes étoient les préſidens du *parlement*.

Le nombre des préſidens n'étoit pas fixe; car en 1287, il n'en paroît qu'un. En 1291, il eſt fait mention de trois. L'ordonnance de 1296 en nomme ſix: celle de 1302 n'en ordonne que quatre. En 1304 ou 1305 il n'y en avoit que deux. En 1334 il y en avoit trois: car le roi écrivit d'y en mettre un tiers.

Ils étoient encore en même nombre en 1342, y compris le premier, & tous appellés *maîtres-préſidens*.

Par l'ordonnance du 11 Mai 1344, il fut nommé trois préſidens pour le *parlement*; ſavoir, Simon de Bucy qui eſt nommé le premier; mais ſans lui donner le titre de premier. La Vache eſt nommé le ſecond; & le troiſieme eſt de Mereville. C'étoit à eux, & non au *parlement*, que les lettres de proviſion de conſeillers étoient adreſſées, comme on voit, au ſixieme regiſtre du dépôt, *fol.* 5.

On voit par une ordonnance que fit Charles V. en qualité de régent du royaume, le 27 Janvier 1359, qu'il y avoit alors quatre préſidens au *parlement*; mais il ordonna que la premiere place vacante ne ſeroit point remplie, & que dorénavant il n'y en auroit que trois.

Il y eut ſouvent de ſemblables créations de préſidens extraordinaires; mais qui n'étoient que des commiſſions pour un tems ou à vie, ſans que le véritable nombre des préſidens fût augmenté.

Il y en avoit quatre en 1364, & cinq en 1394; mais la cinquieme charge ne paroît avoir été créée à demeure qu'en 1466.

Il y eut divers édits de ſuppreſſion & rétabliſſement de charges de préſidens, & réduction au nombre de quatre.

Le cinquieme fut rétabli en 1576, & le ſixieme créé en 1577.

L'ordonnance de Blois renouvella les diſpoſitions des précédens édits pour la ſuppreſſion des nouvelles charges.

Mais en 1585 on rétablit les préſidens qui avoient été ſupprimés.

En 1594 on créa le ſeptieme, lequel fut ſupprimé, comme vacant par mort en 1597, & recréé en 1633.

Le huitieme fut créé en 1635.

Dès 1643 il y en avoit eu un neuvieme ſurnuméraire; mais il ne fut créé à demeure que dans la ſuite.

On voit dans les regiſtres du *parlement*, que la plûpart des préſidens à mortier ſont qualifiés de meſſire & de chevalier; quelques-uns néanmoins ſont ſeulement qualifiés maîtres; c'étoient ceux qui n'avoient point été faits chevaliers.

Préſentement tous les préſidens à mortier ſont en poſſeſſion de prendre dans tous les actes, le titre de chevalier en vertu de leur dignité, quand ils ne l'auroient pas par la naiſſance.

Ils prennent auſſi le titre de conſeillers du roi en ſes conſeils, parce qu'ils avoient autrefois entrée au conſeil du roi.

L'habit de cérémonie des préſidens, eſt la robe d'écarlate, fourrée d'hermine; & en hiver ils portent par-deſſus la robe le manteau fourré d'hermine, retrouſſé ſur l'épaule gauche, & le mortier de velours noir bordé d'un galon d'or. Il y a lieu de penſer que ce galon repréſente un cercle d'or maſſif que les préſidens portoient autrefois, & que c'étoit la couronne des barons.

Le ſtyle de Boyer dit, que le mortier eſt couvert de velours cramoiſi; cependant depuis long-tems il eſt couvert de velours noir.

Autrefois les préſidens mettoient ordinairement leur mortier ſur la tête, & le chaperon par-deſſus: préſentement ils portent le chaperon ſur l'épaule, & ne mettent plus le mortier ſur la tête que dans les grandes cérémonies, comme aux entrées des rois & des reines. Lorſqu'ils ſont en robe rouge, ils tiennent leur mortier à la main. Lorſqu'ils ſont en robe noire, leur habillement de tête eſt le bonnet quarré.

Il eſt d'uſage que leurs armoiries ſoient appliquées ſur le manteau d'hermine; le mortier ſe met au-deſſus du caſque, lequel poſe ſur l'écu.

Pour être reçu préſident, il faut être âgé de 40 ans, ſuivant l'Edit du mois de Novembre 1683; mais le roi diſpenſe quelquefois à 30 ans.

Les préſidens à mortier ne font tous, pour ainſi dire, qu'une ſeule & même perſonne avec le premier préſident, que chacun d'eux repréſente; chacun d'eux peut en ſon abſence, ou autre empêchement, préſider tout le *parlement* aſſemblé.

Ne s'étant trouvé aucun préſident en 1407, Dudeag, conſeiller-préſident aux requêtes, eut des lettres du roi pour aller préſider la compagnie.

Juſqu'en 1576, il étoit d'uſage que la cour aſſiſtoit en corps à leurs obſeques.

Conſeillers d'honneur. Voyez *ci-devant à la lettre C*, *l'article* CONSEILLER D'HONNEUR.

Maîtres des requêtes. Voyez *ci-devant à la lettre M*, *l'article* MAÎTRE DES REQUÊTES.

Conſeillers, ſous la premiere & la ſeconde race de nos rois, & dès le commencement de la troiſieme il y avoit dans la cour, au conſeil du roi, des francs ou maîtres, autres que les barons & que les évêques, qui y avoient entrée comme barons, à cauſe des grands fiefs qu'ils poſſédoient.

Ces francs étoient des perſonnes libres & ingénues, choiſies dans l'ordre des eccléſiaſtiques & des nobles, autres que les barons, pour concourir avec eux & avec les prélats à l'adminiſtration de la juſtice.

Ces francs furent depuis appellés *maîtres*, & enſuite *conſeillers*.

Dans les trois ſiecles qui ont précédé la fixation du *parlement* à Paris, les conſeillers étoient la plûpart des abbés; il y en avoit fort peu de laïcs, parce qu'on étoit alors dans l'opinion qui a même duré encore long-tems après, qu'il falloit avoir été reçu chevalier pour ſiéger au *parlement*. L'ignorance des laïcs, & le goût de la chevalerie, qui étoit alors ſeule en honneur, put éloigner les laïcs de ces places de ſénateurs. On ne vouloit point de laïcs non chevaliers, tellement que les barons ne pouvoient rendre la juſtice en perſonne à leurs ſujets ſans être chevaliers; de ſorte que les gens de lettres, peu propres au noviciat de la chevalerie, ne pouvoient devenir ſénateurs qu'en ſe faiſant d'égliſe: de-là tant d'eccléſiaſtiques dans ces trois ſiecles au *parlement*.

La preuve qu'il y avoit des ſénateurs laïcs dès le commencement de la troiſieme race, ſe tire de ce qu'il y avoit au *parlement* des chevaliers diſtingués, des barons & d'autres perſonnes qui étoient auſſi des vaſſaux du ſecond ordre, c'eſt-à-dire qui ne relevoient pas immédiatement du roi, leſquels n'auroient pas été admis au *parlement* ſous ce titre de ſénateurs.

La reine Eléonor voulant, en 1149, faire diſſoudre ſon mariage avec Louis le Jeune ſous prétexte de parenté, le roi y conſentoit, *ſi conſiliarii ſui & Francorum proceres paruiſſent*.

L'ordonnance de Louis VIII. en 1223 les appelle *chevaliers* de France, *per voluntatem & aſſenſum archiepiſcoporum*, *epiſcoporum*, *comitum*, *baronum*, *& militum regni Franciæ*.

Dans un *parlement* tenu en 1225, le ſire de Courcy ayant recuſé tous les barons, le roi demeura preſque ſeul avec quelques perſonnes de ſon conſeil, *rex quaſi ſolus præter paucos conſilii ſui* (*manſit*.) Saint Louis, dans une ordonnance de 1246, dit pareillement, *de communi conſilio & aſſenſu dictorum baronum & militum*: ces chevaliers étoient les ſénateurs ou conſeillers du *parlement*. Ainſi S. Louis ne rétablit pas les ſénateurs, comme quelques-uns l'ont cru, puiſqu'il y en avoit toujours eu, mais il les diſpenſe d'être eccléſiaſtiques, en les diſpenſant auſſi d'être chevaliers; cela ne ſe fit même que peu-à-peu; c'eſt de-là qu'ils ont conſervé le titre de *chevalier*. On voit dans les regiſtres ſous les dates des années 1317, 1364, 1368, 1377, 1384, 1388 & 1459, qu'ils ſont qualifiés *meſſires* & *chevaliers*, *milites*. En 1484, on trouve pour la premiere fois un conſeiller qualifié, *meſſire*, *maître*.

Il y eut donc ſous S. Louis des conſeillers laïcs non-chevaliers.

Dans quelques-unes de ſes ordonnances, il les appelle *prudentes de magnorum noſtrorum*, & *prudentum conſilio*; c'étoient les gens lettrés que l'on appelloit alors en françois *prud'hommes* ou *bons-hommes*: il eſt dit dans le préambule des établiſſemens de ſaint Louis en 1270, qu'ils furent faits par grand-conſeil de ſages-hommes & de bons clercs.

Les conſeillers au *parlement* furent nommés les *maîtres* du parlement, *magiſtri curi* ou *magiſtri curiæ*, on entendoit par-là les gens lettrés qui conſeilloient le *parlement*, ils ſont ainſi nommés dès 1282. Suivant le ſecond regiſtre *olim*, *fol.* 65. *r*°. où le greffier dit qu'il lui fut donné une cédule de la part des maîtres du *parlement*, *ex parte magiſtrorum*, au *fol.* 76. ils ſont nommés *magiſtri curiæ*; ce titre étoit commun aux préſidens & aux conſeillers.

On rapporte même que dès 1287 le *parlement* voyant que le nombre des clercs ou conſeillers qui avoient entrée au *parlement*, étoit beaucoup multiplié, & que chacun vouloit ſe placer avant les plus hauts barons, ordonna que ceux-ci reprendroient leurs places, & renvoya les prélats & gens d'égliſe dans un rang qui ne devoit point tirer à conſéquence.

Au *fol.* 78. *v°.* du ſecond des *olim*, ſous le titre de *parlement* de 1287, il eſt parlé des conſeillers qui aſſiſterent à un jugement, *præſentibus*, eſt-il dit, *comite pontivi* (c'étoit le préſident) *theſaurario ſancti Martini Turonenſis, archidiacono, Xanbonenſi MM. Petro de Capella Pariſienſis de puteolo Carnotenſi, Roberto Friſon Abriſſiodarenſi reginal de Barbon, clericis arreſtorum, & pluribus aliis*. Ces clercs & autres étoient certainement des eccléſiaſtiques jugeurs & rapporteurs, & les autres qui ne ſont pas nommés étoient auſſi apparemment des conſeillers tant laïques qu'eccléſiaſtiques.

Il eſt parlé de ces conſeillers dans les regiſtres *olim* ſous l'an 1290, où l'on trouve ces mots *conſiliarios domini regis clericos*, qui ſont voir que tous ces maîtres étoient encore clercs, & qu'ils avoient dès-lors le titre de *conſeillers du roi*.

Dans une ordonnance de Philippe le Bel en 1291, il ordonne que pendant la tenue du *parlement* il y aura trois perſonnes du conſeil du roi pour entendre les requêtes, il qualifie de *maîtres* ceux qu'il nomme pour cette fonction, & l'on voit qu'un d'eux étoit chevalier.

L'ordonnance du même prince que l'on croit de l'an 1296 appelle les conſeillers préſidens comme étant ceux qui faiſoient ordinairement le ſervice, les préſidens retenoient les uns en la chambre, ils en éliſoient trois autres pour l'auditoire de droit écrit, les autres pour ouïr les requêtes communes, d'autres pour les enquêtes.

On a vu que les anciens ſénateurs ou maîtres étoient tous chevaliers, mais cela ne fut pas toujours obſervé; car dans un arrêt de 1298 rapporté dans les *olim*, les chevaliers paroiſſent diſtingués des maîtres, il y avoit quatre archevêques, cinq évêques, deux comtes, quatre chevaliers, un maréchal de France, un vicomte, le chambellan, & dix-huit maîtres.

Cependant pour ne pas heurter de front, le préjugé qu'on avoit pour la chevalerie, & qu'il falloit que les laïcs en fuſſent décorés pour ſiéger au *parlement*, on imagina dans le xiv. ſiecle de faire des chevaliers de lecture ou en lois, comme on faiſoit des chevaliers d'armes; c'eſt ce qui a donné lieu dans la ſuite à la néceſſité de prendre des degrés en Droit, il fallut encore long-tems être chevalier pour être premier préſident.

Il paroît par l'ordonnance de 1302 ou 1304, qu'outre les préſidens il y avoit au *parlement* treize clercs & treize laïcs, & aux enquêtes cinq perſonnes, tant clercs que laïcs, & aux requêtes dix, mais il ne ſont pas qualifiés *de conſeillers*.

L'ordonnance du 17 Novembre 1318 appelle *maîtres du parlement* les conſeillers, auſſi bien que les préſidens; celles de 1319 & de 1320 les diſtinguent en deux claſſes, ſavoir les jugeurs & les rapporteurs, les jugeurs étoient ceux qui rendoient les arrêts, les rapporteurs étoient ceux qui faiſoient le rapport des enquêtes ou preuves.

Dans une déclaration du premier Juin 1334, le roi les qualifie de *nos conſeillers* de nos chambres de *parlement*..... & des enquêtes.

Dans celle du dernier Décembre 1334, il y a *conſiliarii noſtri*.

Il paroît qu'ils ne prirent ce titre de *conſeillers* que lorſqu'ils furent érigés en titre d'office, l'ordonnance du 11 Mars unit en un même corps les conſeillers jugeurs & les conſeillers-rapporteurs, & ordonna que tous conſeilllers ſeroient rapporteurs & jugeurs.

Le nombre des conſeillers clercs & des conſeillers laïcs fut d'abord égal, il y en avoit treize de chaque ſorte ſous Philippe le Bel; ſous Louis Hutin le nombre des laïcs fut augmenté d'un tiers, car il n'y avoit que douze clercs & dix-huit laïcs; ſous Philippe le Long, il y eut vingt clercs & trente laïcs, la chambre des requêtes étoit alors compoſée de plus de clercs que de laïcs. *Voyez ci-après l'article des* REQUÊTES DU PALAIS.

Depuis Henri III. aux états tenus à Blois en 1479 fixe le nombre des conſeillers clercs du *parlement* de Paris à quarante, y compris les préſidens des enquêtes.

Préſidens des enquêtes. Anciennement le titre de *conſeillers-préſidens* n'étoit donné, comme on l'a déja dit, qu'aux conſeillers de la grand'chambre, & non à ceux des enquêtes, parce qu'il n'y avoit alors aux enquêtes que des conſeillers-jugeurs & des conſeillers rapporteurs qui ne pouvoient préſider à rien, pas même à leur propre chambre, à laquelle préſidoient toujours deux conſeillers de la grand'chambre, évêques, barons, ou autres qui étoient commis par elle à cet effet à chaque *parlement*, ou tous les trois ans juſqu'à ce que les conſeillers jugeurs & rapporteurs ayant été rendus tous égaux entr'eux aux conſeillers de la grand'chambre, on commença d'élire les préſidens des enquêtes dans l'aſſemblée de toute la compagnie dans le nombre de tous les conſeillers indifféremment, & dans la même forme que l'on éliſoit les conſeillers, c'eſt-à-dire en préſentant au roi trois ſujets dont il en choiſiſſoit un, auquel il donnoit une commiſſion ſpéciale de préſident des enquêtes.

Le nombre de ces préſidens fut augmenté à meſure que l'on augmenta celui des chambres des enquêtes, le roi ayant établi deux préſidens dans chaque nouvelle chambre.

Ces places de préſidens aux enquêtes ne furent que de ſimples commiſſions juſqu'à l'édit du mois de Mai 1704, par lequel ces commiſſions furent ſupprimées; & au lieu d'icelle le roi créa quinze offices de ces conſeillers préſidens aux enquêtes, c'eſt-à-dire trois pour chaque chambre.

Par l'édit du mois de Décembre 1755, le roi, en ſupprimant deux chambres des enquêtes, ſupprima auſſi tous les offices de préſident des autres chambres des enquêtes à meſure qu'ils viendroient à vaquer, par mort ou par démiſſion, la préſidence des enquêtes avoit été attribuée ſpécialement à un des préſidens à mortier pour chaque chambre; mais par une déclaration du 30 Août 1757, il a été ordonné qu'après l'extinction des offices de préſident des enquêtes, il ſeroit commis par S. M. deux conſeillers de la cour pour préſider en chaque chambre des enquêtes, ainſi qu'il ſe pratiquoit avant la création de ces offices en 1704. *Voyez* Joly, Néron, *& les derniers édits & déclarations*.

Greffier en chef civil. L'établiſſement de cet office eſt ſi ancien, que l'on ne peut en fixer l'époque préciſe.

Il paroît que dès que le *parlement* commença à prendre la forme d'une cour de juſtice, on y envoyoit deux notaires ou ſecrétaires du roi pour tenir la plume.

En effet, on trouve une ordonnance de l'hôtel du roi faite en 1240, qui porte que N. de Chartres & Robiet de la Marche ſeront à Paris pour les regiſtres pour les *parlemens*, & auront chacun ſix ſols par jour & leur retour des chevaux; ces deux perſonnes étoient ſûrement des notaires du roi.

L'un de ces notaires qui étoit clerc, c'eſt-à-dire eccléſiaſtique, tenoit la plume dans les affaires civiles; l'autre qui étoit laïc, tenoit la plume dans les affaires criminelles.

Ainſi les greffiers du *parlement* tirent leur origine des notaires ou ſecrétaires du roi; c'eſt de-là qu'ils ſont encore obligés d'être pourvus d'un office de ſecrétaire du roi pour pouvoir ſigner les arrêts, & c'eſt ce qui a donné lieu d'unir à la charge de greffier en chef civil une des charges de notaires de la cour.

Les ordonnances de 1291 & 1296 touchant le *parlement*, ne font mention que des notaires pour tenir la plume.

Il eſt vrai que les regiſtres *olim*, ſous l'an 1287, font mention de certaines perſonnes qui y ſont qualifiées *clericis arreſtorum*, ce que quelques perſonnes ont voulu appliquer aux greffiers du *parlement*; mais il n'eſt pas queſtion de greffier ni de notaire dans l'endroit de regiſtre, il s'agit des perſonnes qui avoient aſſiſté à un jugement, entr'autres le comte de Ponthieu, ſix autres perſonnes qui ſont dénommées & ſur leſquelles tombe la qualification de *clericis arreſtorum*, parce que c'étoient des eccléſiaſtiques qui étoient tous juges & rapporteurs, y a-t-il apparance de prétendre que le comte de Ponthieu, ces ſix eccléſiaſtiques préſens, & pluſieurs autres encore, comme le dit le regiſtre, fuſſent tous des greffiers?

Jean de Montluc, que l'on regarde communément comme le premier greffier civil du *parlement* qui ſoit connu, étoit eccléſiaſtique, il devint greffier en 1257; il fut le premier qui fit un dépouillement des arrêts rendus précédemment, & les tranſcrivit ſur un regiſtre; ce regiſtre qui eſt le plus ancien de ceux qui ſont au *parlement*, s'appelle *le regiſtre des enquêtes*, on l'appelle auſſi *le premier regiſtre des olim*; il commence en 1254, mais Montluc y a rapporté des arrêts rendus avant qu'il exerçât l'office de greffier, & ce regiſtre ne commence à devenir vraiment ſuivi qu'en 1257.

Ainſi le commiſſaire de la Mare s'eſt trompé, en diſant qu'auſſi-tôt que le *parlement* fut ſédentaire, Jean de Montluc ramaſſa les arrêts contenus, les rouleaux, puiſque le *parlement* ne fut rendu ſédentaire à Paris que dans le xiv. ſiecle, ou au plutôt vers la fin du xiij.

Le premier des *olim* fait mention de Nicolaus de Carnoto qui avoit recueilli pluſieurs arrêts ſur des enquêtes dont il avoit par-devant lui les originaux: on pourroit croire que ce Nicolaus de Carnoto étoit le même que N. de Chartres, dont il eſt parlé dans l'ordonnance de 1240;

1240; mais ce qui fait juger que N. de Chartres & Nicolaus de Carnoto n'étoient pas le même individu, c'eſt que Nicolaus de Carnoto exerçoit encore en 1298, comme on le dira dans un moment. Quoi qu'il en ſoit, il paroît certain que Nicolaus de Carnoto avoit écrit des arrêts auxquels Montluc n'avoit pas aſſiſté, comme il le dit lui-même dans le premier regiſtre *olim*, *fol.* 68. *année* 1270, où il déclare que tout ce qui précede lui a été remis par Nicolaus de Carnoto: *præmiſſa tradidit mihi Nicolaus de Carnoto qui præſens fuerat quia ego non interfui, & ipſe habet penes ſe originalia dictarum inqueſtarum*.

Dans un arrêt de 1260, qui eſt rapporté dans la ſeconde partie du regiſtre des enquêtes, *fol.* 112, Montluc nomme ceux qui eurent part à cet arrêt, il ſe met auſſi de ce nombre, *huic determinationi interfuerunt*.... *& Johannes de Montelucio qui ſcripſit hæc*; il paroît par-là que le greffier en chef avoit part aux délibérations, & c'eſt peut-être de-là qu'il a le titre de *conſeiller du roi*.

Montluc vivoit encore en 1270, comme il réſulte des enquêtes qu'il a rapportées ſous cette date.

Mais ce ne fut pas lui qui acheva la ſeconde partie du premier regiſtre *olim* ou des enquêtes qui va juſqu' en 1273. Lamare tient que ce fut Gau de Fridus, ſon ſucceſſeur, lequel en continuant le regiſtre a fait mention en cet endroit, que Montluc étoit le premier qui eût tiré des rouleaux du *parlement* les arrêts qui étoient déja tranſcrits ſur ce regiſtre, & que ceux que lui *Gau de Fridus* y ajoutoit, avoient auſſi été écrits en rouleaux du tems de Montluc: *inferius*, dit-il, *continentur & ſcribuntur quædam judicia & arreſta inventa ut quibuſdam rotulis ſcripta de manu magiſtri Joannis de Montelucio antequam inciperet arreſta ponere in quaternis originalibus inter rotulos* parlamentorum *de tempore ipſius magiſtri Joannis reſervatis*.

Il paroît pourtant que *Nicolaus de Carnoto*, qui avoit déja fait la fonction de greffier du tems de Montluc, continua de la faire après lui, puiſque ce fut lui qui rédigea le ſecond regiſtre appellé *regiſtre olim*, après lui ce fut *Petrus de Biterris*.

Les regiſtres *olim* font mention ſous l'an 1287, des clercs, des arrêts *clericis arreſtorum*, ce que quelques-uns ont voulu appliquer aux greffiers du *parlement*, mais il n'eſt queſtion en cet endroit que des conſeillers ordinaires. Le premier de ces greffiers étoit le greffier civil.

Il eſt déſigné dans l'ordonnance de Philippe V. du mois de Décembre 1320, par ces mots, *celui qui tient le greffe*; il devoit, ſuivant cette ordonnance, donner tous les ſamedis en la chambre des comptes les condamnations & amendes pécuniaires qui toucheroient le roi: elle veut auſſi qu'il enregiſtre la taxation faite à ceux que l'on enverra en commiſſion, & le jour qu'ils partiront de Paris.

L'ordonnance de Philippe de Valois, du 11 Mars 1344, touchant le *parlement*, ordonne que le ſecret de la cour ne ſoit point divulgué; & pour cet effet, elle ajoute qu' il ſeroit bon qu'il ne reſtât au conſeil que les ſeigneurs & le *regiſtreur de la cour*: il paroît que l'on a entendu par-là le greffier du *parlement*, & ſingulierement le greffier civil.

Le reglement que le roi Jean fit le 7 Avril 1361, pour les gages du *parlement*, fait mention des trois greffiers du *parlement*; ſavoir, le greffier civil, le greffier criminel, & le greffier des préſentations, qui étoit déja établi; il les comprend tous ſous ce titre commun, *tres regiſtratores ſeu grefferii parlamenti*.

Depuis ce tems, on leur donna à tous le titre de *regiſtrateurs* ou *greffiers*, & peu-à-peu ce titre de greffier prévalut.

On ne laiſſe pas de les conſidérer toujours comme notaires du roi; en effet Charles V. dans le reglement qu'il fit le 16 Décembre 1364, dit que les articles *diſcordés* ſeront ſignés par les greffiers ou par aucuns de nos autres notaires; on voit dans les regiſtres du *parlement* ſous la date du 29 Octobre 1401, que Charles VI. unit à l'office de greffier les gages, manteaux & bourſes de celui de notaires de la même cour: le pourvu de ce dernier voulut diſputer ſous Louis XI. au greffier civil les droits qui lui avoient été attribués; ce procès fut jugé au grand-conſeil.

MM. du Tillet exprimoient en latin leur qualité de greffier par le terme *commentarienſis*, qui ſignifie celui qui tient le regiſtre. M. Joly dit qu'on les appelloit *amanuenſes quia manu propria ſcribebant*; & en effet, la plûpart des regiſtres criminels ſont intitulés *regiſtrum manuale cauſarum*.

Le greffier civil & le greffier criminel du *parlement* ne pouvant ſuffire à faire par eux-mêmes toutes les expéditions, prirent des commis pour tenir la plume en leur abſence, & pour expédier les arrêts ſous leur inſpection, ſe réſervant toujours la délivrance & la ſignature des arrêts: ces commis prirent dans la ſuite le titre de *commis greffier*, & même celui de *greffier* ſimplement, & dans la ſuite ils ont été érigés en charge.

Cependant le greffier civil & le greffier criminel ne prirent le titre de *greffier en chef* que depuis l'édit du mois de Décembre 1636, portant création de greffiers alternatifs & triennaux dans toutes les cours & ſieges royaux, dont les deux greffiers du *parlement* & quelques autres furent exceptés. L'arrêt d'enregiſtrement les nomme *greffiers en chef*: il eſt du 9 Janvier 1640; il porte que le roi ſera ſupplié d'excepter les greffiers en chef civil & criminel du *parlement*, & quelques autres qui y ſont nommés, de la création des greffiers alternatifs & triennaux, qui étoit ordonnée par l'édit du mois de Décembre 1639 pour toutes les cours & ſiéges royaux.

Le célebre Jean du Tillet, qui étoit greffier civil du *parlement* ſe qualifioit *protonotaire & ſecrétaire du roi*, *greffier de ſon parlement*. Les greffiers en chef prennent encore ce titre de *protonotaire* & *ſecrétaire du roi*, ſoit parce qu'ils tirent leur origine des notaires & ſecrétaires du roi, dont ils étoient réputés les premiers pour l'honneur qu'ils avoient d'exercer leurs fonctions au *parlement*, ſoit parce qu'ils ſont les premiers notaires & ſecrétaires de la cour pour la ſignature de ſes arrêts.

M. du Tillet fut le premier qui eut diſpenſe d'être clerc pour exercer la charge de greffier civil, ce qui eſt reſté depuis ſur le même pié.

Le greffier civil avoit anciennement livraiſon de robes & manteaux, comme les autres membres du *parlement*; c'eſt de-là qu'ils portent encore le même habillement qu'eux; ils portent non-ſeulement la robe rouge, mais auſſi l'épitoge ou manteau fourré de menu vair: ce manteau eſt relevé de deux côtés, parce que le greffier doit avoir ſes deux mains libres pour écrire, à la différence de l'épitoge des préſidens à mortier, qui n'eſt relevée que du côté gauche, qui eſt le côté de l'épée, parce que ce manteau eſt le même que portoient les barons ou chevaliers.

La place du greffier en chef civil, ſoit aux audiences ou au conſeil, eſt dans l'angle du parquet.

Lorſque le roi vient au *parlement* tenir ſon lit de juſtice, le greffier en chef y aſſiſte revêtu de ſon épitoge; il eſt aſſis à côté des ſecrétaires d'état, ayant devant lui un bureau couvert de fleurs-de-lis, & à ſa gauche un des principaux commis au greffe de la cour, ſervant en la grand'chambre, ayant un bureau devant lui; les ſecrétaires de la cour ſont derriere eux. *Voyez le procès-verbal du lit de juſtice du* 22 *Février* 1723.

Dans les cérémonies le greffier en chef civil marche tout ſeul immédiatement devant le *parlement*, & devant lui le greffier en chef criminel & le greffier des préſentations.

L'ordonnance de 1296 défendoit aux notaires de la chambre du *parlement*, & à ceux de la chambre de droit-écrit, de rien recevoir, eux ni *leur meſnie*, c'eſt-à-dire, ni leurs commis; il eſt dit qu'ils demeureront *en la pouveance le roi*; la même choſe eſt ordonnée pour les notaires de la chambre de droit écrit.

Les greffiers du *parlement* qui ont ſuccédé à ces notaires obſervoient auſſi autrefois la même choſe; le roi fourniſſoit un fonds pour payer au greffier l'expédition des arrêts, au moyen de quoi il les délivroit *gratis* aux parties; ce qui dura juſqu'au regne de Charles VIII. qu'un commis du greffier qui avoit le fonds deſtiné au paiement des arrêts s'étant enfui, le roi, qui étoit en guerre avec ſes voiſins & preſſé d'argent, laiſſa payer les arrêts par les parties, ce qui ne coutoit d'abord que ſix blancs ou trois ſols la piece, mais par ſucceſſion de tems cela eſt augmenté comme toutes les autres dépenſes.

Le greffier en chef eſt du corps intime du *parlement*, jouit de tous les mêmes privileges que les autres officiers du *parlement*, notamment du droit d'indult, du droit de franc-ſalé, du *committimus*, de l'exemption des droits ſeigneuriaux dans le domaine du roi, tant en achetant qu'en vendant.

Le prieuré de S. Martin de Paris eſt obligé d'envoyer tous les ans, le lendemain de S. Martin avant la meſſe rouge, deux religieux de ce prieuré préſenter au greffier en chef une écritoire, ſuivant la fondation faite par Philippe de Morvillier, premier préſident, dont on a déja parlé ci-devant.

Le

Le greffier en chef civil eſt dépoſitaire des minutes & regiſtres civils du *parlement*, & des ſacs qui ſont en dépôt au greffe.

Minutes & regiſtres du parlement. Dans le x. ſiecle on redigeoit peu d'actes par écrit.

Dans les xj. & xij. ſiecles les actes ſont en plus grand nombre; mais il y a peu de regiſtres de ce tems; on ne tenoit même ſouvent point de note des jugemens, ſi ce n'eſt de ceux qui concernoient les eccléſiaſtiques dont on trouve des chartes; on recordoit les juges ſur la diſpoſition des arrêts rendus ci-devant.

Tous les actes de la cour de France & chartes de la couronne que l'on portoit à la ſuite de nos rois, furent enlevés par les Anglois en 1194.

Depuis ce tems on prit plus de précautions pour conſerver les chartres & minutes du *parlement*.

Les anciennes minutes étoient écrites en rouleaux, on ignoroit alors l'uſage d'écrire en cahiers, on ne faiſoit point non plus de regiſtres pour ſuppléer aux minutes.

Tout ce qu'il y avoit d'anciennes minutes du greffe civil du *parlement* juſqu'en 1618 a péri dans l'incendie qui arriva cette année au palais; il n'eſt reſté de ce tems que les regiſtres; c'eſt pourquoi on a ſoin de ne point mettre enſemble les minutes & les regiſtres.

Les minutes ſont en papier, les regiſtres en parchemin.

Les plus anciens regiſtres ſont ceux qu'on appelle d'un nom commun les *olim*; il ne s'en trouve préſentement que quatre; mais dans un ancien regiſtre contenant des copies faites très-anciennement de pluſieurs arrêts, auſſi très-anciens, il ſe trouve en tête qu'il y avoit cinq anciens regiſtres au-lieu de quatre *olim* qui reſtent aujourd'hui.

Le premier, appellé *liber inqueſtarum coopertus pelle viridi, ſignatus in dorſo* † *ab anno* 1256 *uſque ad annum* 1270.

Le ſecond, auſſi appellé *liber inqueſtarum ſignatus in dorſo A, incipiens à parlamento anni* 1289 *uſque ad annum* 1299: ce regiſtre ne ſe trouve plus.

Le troiſieme, appellé *liber vocatus* olim *incipiens à parlamento* 1274 *uſque ad annum* 1298; ce regiſtre eſt celui auquel convient vraiment le ſurnom de regiſtre *olim*, parce qu'il commence par ces mots *olim homines de Bayona, &c.*

Le quatrieme, appellé *liber ſignatus in dorſo C, incipiens à parlamento* 1299 *uſque ad parlamentum* 1318; c'eſt le troiſieme des *olim*; il n'y a plus de C marqué ſur le dos.

Le cinquieme eſt déſigné *liber coopertus de rubeo ſignatus in dorſo D, & incipiens à parlamento* 1299 *uſque ad annum* 1315; c'eſt à préſent le dernier des *olim*.

Il y a certainement des arrêts rendus plus anciennement que ceux qui ſont dans les *olim*, leſquels ne remontent point au-delà de 1254. Du Tillet qui vivoit dans le xv. ſiecle en rapporte pluſieurs, qui étoient apparemment alors au greffe, mais ils ne s'y trouvent plus.

Le premier des quatre plus anciens regiſtres reſtans, ſurnommés les *olim*, fut rédigé par Jean de Montluc, greffier civil du *parlement*; le commencement fut par lui copié ſur des enquêtes, recueillies par *Nicolaus de Carnoto*; il contient deux parties.

La premiere commence en 1256, & finit en 1272; elle contient des arrêts intitulés *inqueſtæ redditæ*, ou *terminatæ*, ou *deliberatæ Pariſius in parlamento*; ce ſont des arrêts rendus ſur enquêtes.

L'autre partie, qui commence en 1254, & finit en 1273, contient des arrêts intitulés *arreſtationes factæ Pariſius in parlamento*, ou bien *arreſta conſilia & judicia in parlamento*, ou bien *judicia & conſilia facta Pariſius in parlamento*: il y a pourtant parmi ceux-ci des arrêts ſur enquêtes & autres qui avoient été omis du tems de Jean de Montluc.

Le regiſtre *olim*, qu'on regarde préſentement comme le ſecond des anciens regiſtres, parce que celui qui étoit le ſecond eſt perdu, a été conſidéré comme le principal, puiſqu'il a donné le nom aux autres; il eſt mieux écrit, & avec beaucoup plus de décence que le premier; il contient au commencement des lettres-patentes, ce qui fait croire qu'il a été établi avec plus d'autorité que les autres, & non pas ſur différens recueils, comme il eſt évident que le premier l'a été.

Ce regiſtre *olim* a été redigé par *Nicolaus de Carnoto*.

Les différens titres des arrêts qu'il contient de chaque *parlement* ſont *judicia, conſilia & arreſta expedita*, ou *reddita in parlamento*.

Le troiſieme des quatre plus anciens regiſtres qui reſtent contient en 94 feuillets pluſieurs tables ou indications de ce qu'il y avoit alors de papiers concernant le *parlement*, le ſurplus ſont des arrêts.

Il contient beaucoup de pieces intitulées *inqueſtæ & proceſſus*, d'autres *proceſſus* ſeulement.

Le quatrieme des *olim* eſt auſſi une table d'enquête & de procès.

Ces quatre regiſtres, ſurnommés *olim*, contiennent quatre ſortes de pieces; ſavoir, 1°. des ordonnances depuis 1252 juſqu'en 1273; 2°. des arrêts du *parlement* depuis 1254 juſqu'en 1298; 3°. de 1299 en 1318 des enquêtes faites par les baillifs & ſénéchaux; 4°. de 1299 en 1318 des procedures & reglemens.

On ne trouve dans ces quatre regiſtres aucun jugement à mort, ce ſont des regiſtres civils, & l'ouvrage d'un greffier clerc, qui ne pouvoit prendre part à des jugemens de cette eſpece; ils en rappellent néanmoins quelques-uns, & du reſte le civil y eſt mêlé avec le criminel; il y a des decrets d'ajournement perſonnel & de priſe de corps.

On ne peut douter que ces regiſtres devinrent au-moins dans leurs progrès les regiſtres authentiques du *parlement*; car dans les additions du quatrieme volume, où l'on fait mention des jugemens rendus en 1286 dans les affaires du roi d'Angleterre: on dit *videbitur in regiſtro curiæ regis Franciæ ſi aliquid fuit ibi ſcriptum de gardia eccleſiæ Waſatenſis in cauſa quæ fuit non eſt diu inter ipſam eccleſiam & ſeneſcallum regiſtrata*: il y avoit donc dès-lors un regiſtre de la cour, & ce n'étoient pas de ſimples notes que le greffier faiſoit de ſon chef, & pour ſa propre ſatisfaction; un peu après on dit encore *videbitur judicatum ut curia Franciæ*, ſur la ſujétion du vicomte de Fronſac.

Les *olim* finiſſent en 1319; pluſieurs années après la fixation du *parlement* à Paris, ſans qu'il y ait aucune lacune depuis 1257 juſqu'en 1319.

Les plus anciens regiſtres civils après les *olim*, commencent en 1320; il n'exiſte que les années 1320, 1321, 1323 & 1329. Il y a des lacunes conſidérables dans les années ſuivantes juſqu'en 1338; ils reprennent alors juſqu'en 1354, où les lacunes recommencent. Ce n'eſt qu'en 1364 qu'ils deviennent très-ſuivis juſqu'au tems préſent, à dix ou douze années près, dont on eſt ordinairement en arriere pour le travail de la tranſcription des minutes ſur les regiſtres.

Ces regiſtres ſont fort étendus; chaque année en remplit ordinairement 35 à 40; la dépenſe en eſt conſidérable, & monte à 6000 liv. par an.

Les anciens regiſtres qui manquent au dépôt, ſont perdus, & les minutes mêmes brûlées. On y peut ſuppléer en partie par les regiſtres criminels qui ſe ſuivent fort exactement depuis 1312, & qui contiennent heureuſement un grand nombre de pieces importantes qui auroient dû naturellement être placées dans les regiſtres civils.

On a trouvé en 1756 les neuf premiers regiſtres du dépôt civil des enquêtes, dont les huit premiers ſont intitulés *jugés & arrêts*; le neuvieme eſt intitulé ſur le dos *lettres & arrêts*.

Ces regiſtres contiennent les jours des rôles, les notes des cauſes portées au *parlement*, des commiſſions, des lettres d'état, les procédures appellées *articuli, petitiones, proteſtationes*, & les *accords* ou *tranſactions, concordiæ*.

Le premier de ces regiſtres commence en 1319, finit en 1327.

Le ſecond comprend de 1328 à 1333.

Le troiſieme, de 1334 à 1337.

Le quatrieme, de 1338 à 1342.

Le cinquieme, de 1343 à 1345.

Le ſixieme, de 1346 à 1350.

Le ſeptieme, de 1351 à 1357.

Il n'y a point de regiſtres pour 1358 & 1359; il paroît qu'il n'y eut pas de *parlement*, à cauſe des guerres & de la priſon du roi Jean, lequel ne revint à Calais qu'au mois de Mai 1360. Le *parlement* ne recommença que le 13 Janvier de la même année.

Le huitieme regiſtre s'étend depuis 1360 à 1371.

Le neuvieme va depuis 1371 juſqu'en 1394.

Depuis ce neuvieme regiſtre on n'a trouvé au greffe des dépôts que deux regiſtres.

L'un qui commence en 1462, & finit en 1545.

L'autre commence en 1546, & finit en 1648.

Mais on a trouvé au même dépôt dix-huit cahiers en papiers, qui ne contiennent que des liſtes d'accords depuis 1438 juſqu'en 1461.

Du tems des *olim* il n'y avoit qu'un ſeul regiſtre civil, ſur lequel on tranſcrivoit les ordonnances, les arrêts, les délibérations & procès-verbaux de la compagnie,

gnie, les commiſſions, & même certaines procédures. Dans la ſuite on fit différens regiſtres, ſelon les diverſes natures d'actes; de ſorte que l'on a diſtingué ces regiſtres en dix claſſes.

La premiere eſt compoſée des quatre regiſtres *olim*.

La ſeconde eſt compoſée des regiſtres cottés *lettres & jugés*. Ces regiſtres commencent en 1319, & vont juſqu'en 1364; les uns ſont intitulés *jugés*; les autres, *arrêts*; d'autres, *lettres & arrêts*; d'autres, *lettres*, *arrêts & jugés*; d'autres enfin, *arrêts & jugés*. Le tout contient les choſes mêlées, y compris les jugés des enquêtes, & uniquement les procès jugés des enquêtes juſqu'en 1514 qu'ils contiennent ſous le ſeul titre de *jugés*.

La troiſieme claſſe eſt compoſée des regiſtres de conſeil, & plaidoyés, leſquels ne commencent qu'en 1364.

Le conſeil contient les enregiſtremens d'édits, les receptions d'officiers, les inſtances jugées, les arrêts ſur défaut, les arrêts ſur requêtes, en un mot, tout ce qui émane de la chambre du conſeil de la grand'chambre.

Les plaidoieries, tous les arrêts d'audiences. Il ſe trouve un regiſtre intitulé *manuale placitorum* pour l'année 1364, écrit par Nicolas de Villemur, qui eſt qualifié *clericus regis*.

Mais ſur ces regiſtres de conſeil & plaidoieries il faut obſerver,

1°. Que le conſeil & les plaidoieries n'ont été réunis que dans les onze premiers volumes; au douzieme il n'y a plus le conſeil; & les plaidoieries forment ci-après une claſſe particuliere, en ſorte que depuis le douzieme volume cette claſſe n'eſt intitulée que *conſeil*.

2°. Le conſeil en 1636 a été partagé, & on a fait une nouvelle claſſe ci-après du conſeil *ſecret*, qui ne contient plus depuis ce tems que les délibérations de la cour, enregiſtremens d'édits & réceptions d'officiers; ce qui fera une claſſe particuliere.

La quatrieme claſſe eſt compoſée des regiſtres de plaidoieries, depuis qu'elles ont été ſéparées du conſeil; ce qui a commencé en 1395.

Les uns ſont intitulés *Matinées*, leſquels vont depuis le 12 Novembre 1395, juſqu'au 12 Avril 1572.

D'autres ſont intitulés *Après-dînées*, & vont depuis le mois de Juin 1405, juſqu'en 1570, que l'on a ceſſé de faire des regiſtres particuliers pour les après-dînées.

Les derniers où tout eſt réuni, c'eſt-à dire, les matinées & après-dînées, ſont intitulés *Plaidoieries*; ils commencent en 1571.

La cinquieme claſſe, eſt celle des regiſtres des après-dînées, dans le tems qu'ils ont été ſéparés des matinées, comme on l'a dit ci-deſſus.

La ſixieme claſſe eſt compoſée des regiſtres du conſeil ſecret, depuis qu'on l'a ſéparé du conſeil ordinaire; ce qui a commencé au 12 Novembre 1636.

Tous les regiſtres dont on a parlé juſqu'ici, ne ſont cottés que par premier & dernier; mais ceux du conſeil ſecret & autres, dont on parlera ci-après, ſont cottés par les lettres de l'alphabet, leſquelles ſont redoublées & triplées à meſure que le nombre des regiſtres de chacune de ces claſſes augmente.

La ſeptieme claſſe eſt des regiſtres, des ordonnances, contenant les ordonnances, édits, déclarations, & lettres-patentes.

Le premier cotté *A*, intitulé *Ordinationes antiquæ*, comprend depuis 1337, juſqu'en 1415.

Le ſecond cotté *B*, intitulé *Livre croiſé*, comprend depuis 1415, juſqu'en 1427.

Le troiſieme cotté *C*, intitulé *Liber accordarum ordinationum pictavis*, comprend depuis 1418 juſqu'en 1436. Ce ſont les ordonnances regiſtrées pendant que le parlement étoit transféré à Poitiers.

Le quatrieme cotté *D*, eſt intitulé *Ordinationes barbinæ*, les barbines. On croit qu'elles ont été ainſi appellées de quelqu'un nommé *Barbin*, qui a fait ce regiſtre; il comprend depuis 1427 juſqu'en 1462.

Les volumes ſuivans ſont tous cottés par les lettres de l'alphabet: le dernier volume des ordonnances de Louis XIV. eſt cotté cinquieme *x*. On peut juger par-là combien il y a de regiſtres pour les ſeules ordonnances.

La huitieme claſſe eſt compoſée des regiſtres du *parlement* ſéant hors de Paris, ou des grands jours tenus par le *parlement*, ſavoir.

Du parlement ſéant à Poitiers. Des arrêts & jugés de 1418 à 1436.

Regiſtres du conſeil de même.

Lettres, commiſſions, *&c.* depuis 1418, juſqu'en 1429.

Regiſtres de plaidoieries de 1422, à 1436.

Autres regiſtres, conſeil, plaidoieries jugés en 1531.

Grands jours tenus à Poitiers. Lettres, arrêts, & jugés en 1519.

Conſeil & jugés en 1541.

Conſeil, plaidoieries, appointemens, en 1579.

Trois autres de plaidoieries, auſſi en 1579.

Un autre du conſeil, en 1634 & 1635.

Un autre de plaidoyer, de 1634 & 1635.

Un autre de conſeil & plaidoyer, en 1667.

Un autre des grands jours, tenus à Poitiers par le *parlement* lors ſéant à Tours, en 1454 & 1455.

Les lettres royaux de Charles VI. depuis 1412, juſqu'en 1436.

Du parlement tenu à Tours. Jugés de 1590, à 1593.

Conſeil de 1589, à 1594.

Plaidoierie de 1589, à 1594.

Du parlement de Châlons. Jugés, conſeil, plaidoierie de 1589, à 1594.

Grands jours tenus à Tours. Jugés, conſeil, plaidoieries, en 1547.

Grands jours de Moulins. Conſeil, jugés, plaidoieries de 1534, à 1550.

Conſeil & plaidoierie, en 1596.

Grands jours à Bordeaux. Conſeil, plaidoierie, lettres, arrêts & jugés de 1456, à 1459.

Grands jours en Auvergne. A Montferrand, regiſtres de 1481, à 1520.

A Clermont, conſeil & plaidoierie, 1582.

A Riom, conſeil & plaidoierie, en 1546.

Les derniers grands jours tenus à Clermont en Auvergne, ſont aux minutes en deux liaſſes ſans être reliés.

Parlement de Pontoiſe, eſt auſſi aux minutes ſans être relié.

La neuvieme claſſe eſt compoſée de regiſtres de diverſes eſpeces, ſavoir,

1°. Les regiſtres de la chambre du domaine.

2°. Les regiſtres des amendes.

3°. Les regiſtres d'encheres.

4°. Ceux des d'omiſſions.

5°. Un regiſtre de nouvelle date.

6°. Trois regiſtres intitulés, *Concordiæ parlamenti*, qui ſont des tables des tranſactions en rouleaux homologuées au *parlement*.

7°. Trois regiſtres criminels, où il y a des choſes mêlées, même l'ordre des rôles de la grand'chambre.

La dixieme claſſe eſt encore compoſée de divers autres regiſtres; ſavoir, des procès-verbaux de coutumes, le contrat de mariage du roi Louis XIV. le traité des Pyrénées, enregiſtré le 27 Juillet 1660, les limites de la ville de Paris avec l'abrégé, & les lettres-patentes données à ce ſujet.

Il y a encore trois regiſtres *in-folio*, qui ſont un inventaire ou table des rouleaux, dont on parlera ci-après. Il y a pourtant dans ces regiſtres quelques pieces qui ſont tranſcrites tout au long; il y en a de quatre ſortes, ſavoir, 1°. les accords ou tranſactions; 2°. *petitiones*, les demandes; 3°. *articuli*, qui ſont les interdits; 4°. *proteſtationes*, qui ſont les proteſtations que l'on faiſoit après l'homologation de la tranſaction.

On ne peut pas dire préciſément à quel nombre les regiſtres du *parlement* montent, attendu que le nombre en augmente tous les jours, à meſure que le travail ſe continue: il y en a préſentement environ 8000 volumes.

Quelques riches bibliotheques poſſedent des extraits des regiſtres du *parlement*, c'eſt-à-dire, des copies des pieces les plus curieuſes qu'ils renferment, & une table générale des matieres qu'ils renferment.

Le premier dépouillement & la premiere table qui ayant été faits de ces regiſtres, ſont dûs aux ſoins de Jean le Nain, reçu conſeiller au *parlement* en 1632, puis maître des requêtes, l'un des plus dignes magiſtrats qui ayent paru dans le xvij. ſiecle, pere de celui qui mourut doyen du *parlement* en 1719, & ayeul de l'avocat général du même nom. Jean le Nain, auteur de la table dont nous parlons, mourut le 9 Février 1698, âgé de 85 ans.

Il employa plus de vingt années à ce travail, qu'il fit copier avec beaucoup de ſoin & de dépenſe. Il y a plus de 200 volumes de copies d'arrêts, & autres pieces curieuſes.

La table des matieres contient 83 volumes *in-folio*; & il y a un quatrevingt-quatrieme volume qui eſt la table de la table.

Il y a encore quinze volumes de table alphabétique, qui ſont auſſi de M. le Nain: cette ſeconde table eſt un peu confuſe.

Cette collection de M. le Nain n'alloit que juſqu'en 1669; mais elle a été augmentée par les ſoins de quelques perſonnes qui en poſſédoient des copies.

On

On a toujours fait un cas ſingulier de celle que poſſédoient M. Ogier, préſident aux requêtes du palais, à préſent ambaſſadeur en Danemark. Cette copie eſt la même qui vient de M. le Nain, auteur de ce grand travail ; elle fut achetée des héritiers de l'auteur.

Les copies de cette table & collection ſe ſont depuis multipliées ; mais on n'en connoît point qui ſoit plus ample que celle dont on vient de parler, ni qui ait des tables plus commodes ; c'eſt M. de Cotte, maître des requêtes, qui en eſt à préſent propriétaire.

Il y a auſſi une collection très-ample des regiſtres du *parlement*, chez M. de Lamoignon chancelier, & copiée dans une autre forme que celle de M. le Nain.

On fait auſſi beaucoup de cas d'une autre collection que poſſede M. le préſident de Meinieres.

Outre la table de M. le Nain, il y en a deux autres bien moins conſidérables, dont on ne connoît pas l'auteur.

L'une qui eſt en ſix volumes *in-folio*, fut faite par ordre de M. Colbert ; celle-ci eſt très-bonne, & dans ce qu'elle renferme, elle eſt plus eſtimée pour l'ordre que la grande table en quatre-vingt-quatre volumes.

L'autre table qui eſt en deux volumes *in-folio*, a auſſi ſon utilité.

Greffier en chef criminel. Son établiſſement paroît auſſi ancien que celui du greffier civil ; en effet, on a déja obſervé en parlant du greffier en chef civil, que dès l'an 1240, il y avoit deux notaires pour les regiſtres, & que le regiſtres *olim* font mention ſous l'an 1288, des greffiers du *parlement*, *clericis arreſtorum* ; ce qui ſuppoſe qu'il y en avoit dès-lors pluſieurs. Or il eſt conſtant que les deux offices de greffier en chef civil, & de greffier en chef criminel, ſont les plus anciens ; celui des préſentations n'ayant été établi que quelque tems après.

Il étoit d'autant plus néceſſaire d'établir un greffier criminel en même tems qu'un greffier civil, que juſqu'en 1518, la place de greffier civil ne pouvoit être remplie que par des eccléſiaſtiques, leſquels ne pouvoient point ſe mêler d'affaires criminelles.

Le quatrieme regiſtre des *olim*, qui eſt le troiſieme de ceux qui reſtent, *folio* 27, fait mention ſous la date de 1306, d'une enquête que le greffier civil rendit ; ce qui s'entend au greffier criminel, parce qu'il s'agiſſoit d'une affaire criminelle, *reddidi inquæſtam quia ſanguinis eſt* ; & ſous la date de 1312, il eſt parlé d'une autre enquête que le greffier civil rendit de même à maître Jean du Temple, qui eſt le premier greffier criminel connu, *inquæſta reddita fait M. J. de Templo quia ſanguinis eſt*.

Les regiſtres criminels qui commencent en 1312, font mention de ce même Jean du Temple, lequel y eſt qualifié de *clericus domini regis*, c'eſt-à-dire, *notaire du roi*, que nous appellons aujourd'hui *ſecrétaire du roi*.

Ce même Jean du Temple rempliſſoit encore la place de greffier en chef criminel en 1320 ; il en eſt fait mention dans le premier regiſtre après les *olim*, *fol.* 27, où il eſt qualifié *monſeigneur* Jean du Temple ; ce qui fait connoître en quelle conſidération étoit cet office.

Une ordonnance de Philippe VI. dit *de Valois*, du 11 Mars 1344, touchant le *parlement*, en parlant des deux greffiers en chef civil & criminel, les appelle *li regiſtreurs* de la cour ; il eſt dit qu'il ne demeurera au conſeil que les ſeigneurs du *parlement*, & li regiſtreurs de la cour ; ce qui ſuppoſe que les deux greffiers civil & criminel, aſſiſtoient tous deux en même tems à la chambre du *parlement*.

Dans un reglement du roi Jean, du 13 Avril 1361, le greffier criminel eſt compris ſous la dénomination des trois regiſtrateurs de la cour, *tres regiſtratores*, *ſeu grefferii parlamenti*.

Le même prince fit le ſept Décembre ſuivant un reglement pour ſes notaires ou ſecrétaires, à la ſuite duquel eſt une liſte de ceux qu'il avoit retenus, & de ce nombre ſe trouva le greffier civil, & Me Denis Tite, greffier criminel en *parlement* ; ainſi ces deux greffiers étoient notaires du roi. C'eſt ce que confirme encore une ordonnance de Charles V. du 16 Décembre 1364, portant, *article* 3. que les articles de dépens ſeront ſignés *par les greffiers de notre parlement*, ou *par aucun de nos autres notaires*.

Depuis l'an 1356 juſqu'en 1418, le greffier criminel de même que les deux autres greffiers, fut appellé *greffier* & *notaire* tout enſemble : en 1418 on conféra ces offices de greffiers ſans parler de la qualité de notaire.

Lorſque le *parlement* fut rendu ſédentaire à Paris, il n'y avoit d'abord qu'une ſeule chambre appellée la *chambre du parlement*, & depuis la *grand'chambre*, où l'on jugeoit le civil & le criminel.

Les deux greffiers, civil & criminel ſervoient tous les deux à la fois dans cette chambre, pour être toujours prêts à remplir chacun ce qui étoit de leur miniſtere ; c'eſt pourquoi dans l'édit de 1515 qui rendit la tournelle continuelle, le greffier criminel eſt encore qualifié *greffier criminel de la grand'chambre*, & ſes gages furent augmentés de 80 liv. *à cauſe du nouveau ſervice* qu'il devoit faire à la tournelle.

Le greffier criminel étoit chargé de recueillir & dreſſer tout ce qui appartenoit à l'inſtruction criminelle, & tout ce qui pouvoit y avoir relation, ſoit arrêts, commiſſions, enquêtes, informations, ſoit abolitions, édits, déclarations & lettres-patentes de nos rois ſur des matieres criminelles.

Le greffier civil ne pouvoit point ſe mêler d'affaires criminelles ; tellement qu'en l'abſence du greffier criminel, la cour commit un clerc du greffe pour viſiter un priſonnier & lui faire le rapport de ſes vêtemens, comme on voit au douzieme regiſtre criminel à la date du 18 Mai 1418.

Au contraire, en cas d'abſence, maladie, recuſation ou autre empêchement du greffier civil, le greffier criminel tenoit la plume, & comme depuis 1312 il avoit ſon regiſtre à part, il portoit ſur ce regiſtre toutes les affaires civiles où il ſuppléoit le greffier civil ; c'eſt pourquoi dans les premiers regiſtres criminels on trouve beaucoup d'ordonnances & d'arrêts rendus en matiere civile, entr'autres une érection en duché pairie en faveur de Louis, comte d'Evreux, oncle du roi, des queſtions de régale & de matieres bénéficiales, notamment au 3 Juillet 1432 à l'occaſion d'un bénéfice que poſſédoit Jean le Maiſne ou de Blois, greffier civil des conceſſions en faveur des reines de France, les privileges d'établiſſement de la halle aux blés & de la halle aux draps à Paris, & des conceſſions en faveur des villes du royaume, &c.

M. de la Rocheflavin, *liv. VI. p.* 120. dit qu'aux rentrées de la S. Martin, la lecture des ordonnances que l'on fait avant les ſemences & celle du rôle des avocats & procureurs eſt faite par le greffier civil en ſon abſence par le greffier criminel, & en l'abſence de celui-ci par le greffier des préſentations.

Au lit de Juſtice, tenu par Louis XIV. le 19 Janvier 1654, M^e^. le Teneur, greffier en chef criminel tint la place de greffier, ainſi que le porte le procès-verbal de la ſéance écrit par le greffier civil.

Depuis l'établiſſement d'une tournelle fixe en 1515, le greffier en chef & criminel a ſa place ordinaire dans la grande tournelle dans l'angle, de maniere qu'il eſt à côté du préſident, lorſque la cour eſt ſur les bas ſiéges, il a auſſi toujours le droit d'entrer aux aſſemblées des chambres.

La cour a quelquefois ordonné que certains procès-verbaux des proteſtations ou autres actes, ſeroient inſérés dans les regiſtres des deux greffes, civil & criminel ; témoin une célebre proteſtation que l'on trouve au regiſtre criminel, cotté 107. à la date du premier Mars 1558, au ſujet des lettres-patentes envoyées à la cour pour juger un procès criminel, conjointement avec MM. de la chambre des comptes.

Le greffier en chef criminel a été maintenu dans ſes fonctions par pluſieurs arrêts, entr'autres un du mois de Février 1401, qui jugea que l'arrêt d'un condamné au pilori appartenoit au greffier criminel.

L'arrêt du 13 Mars 1535 ordonne que toutes les procédures criminelles faites de l'ordonnance de la cour ou par lettres royaux, ſeront miſes au greffe criminel pour y être regiſtrées, diſtribuées, & les procedures y expédiées ; & dans un autre article, il eſt dit que, où la cour renvoyeroit une inſtance criminelle en la tournelle ou en la grand'chambre par-devant les conſeillers laïcs pour y être jugée, audit cas leſdits procès criminels incidemment intervenus ès matieres civiles, ſeront mis & portés au greffe criminel pour y être enregiſtrés & diſtribués, & les expéditions qui s'enſuivront y être faites.

Le reglement fait par la cour le 17 Décembre 1568, qui ſe trouve dans le regiſtre criminel, coté 121. ordonne que le greffier criminel aſſiſtera aux délibérations, & fera regiſtre des arrêts & ordonnances qui interviendront ſur icelles à l'encontre des bénéficiers de la nouvelle religion & de tous officiers du roi, tant de judicature qu'autres de la nouvelle religion, & contre ceux qui n'ont fourni & envoyé procuration pour réſigner leurs états & offices dedans les vingt jours, &c. & ſeront les informations, profeſſions de foi & toutes autres procédures, pour raiſon de ce, portées & regiſtrées au greffe criminel de la cour.

Enfin

Enfin, le réglement du 3 Mars 1635 a expliqué quelles ſont les procédures qui doivent être portées au greffe criminel.

Le greffier en chef criminel ne pouvant pas toujours aſſiſter aux audiences & ſéances du *parlement*, & vaquer en même tems aux enregiſtremens, aux expéditions & à la ſignature des arrêts, choiſit pour aides deux commis, qui par ſucceſſion de tems furent admis à tenir la plume en ſon lieu & place; ces commis ayant pris, quoiqu'improprement le titre de greffiers, ce fut ce qui donna lieu d'appeller le greffier criminel *greffier en chef criminel*, de même que le greffier en chef civil; le greffier criminel eſt auſſi qualifié dans l'arrêt du *parlement* du 9 Janvier 1640, dont on a déja parlé à l'article du greffier en chef civil & dans l'édit du mois de Mars 1673 portant création de cette charge en titre d'office, formé & héréditaire, & dans pluſieurs autres édits & déclarations.

Dans l'origine, il choiſiſſoit lui-même ſes commis; en 1577 le roi érigea en charge tous les commis de greffe, mais cela ne fut pas exécuté alors pour ceux du *parlement*.

Sa place, qui juſqu'alors étoit domaniale, fut créée en titre d'office formé & héréditaire par édit du mois de Mars 1673, ainſi que deux principaux commis pour ſervir à la chambre du conſeil, & aux audiences de la tournelle & du petit criminel; ils prennent le titre de greffiers criminels & des dépôts du grand criminel.

La déclaration du 10 Mai 1675 lui donne le titre de conſeiller du roi, greffier en chef du *parlement*, garde & dépoſitaire des minutes & autres expéditions du greffe criminel.

Le roi a auſſi créé par le même édit en titre d'office héréditaire, un greffier garde-ſacs pour le criminel, & un greffier des préſentations, & par un autre édit du mois de Décembre 1674 quatre greffiers commis au greffe criminel pour mettre les arrêts en peaux du criminel.

Le greffier en chef reçoit le ſerment de ſes commis en peau; le *parlement* les lui renvoie pour cet effet.

Quant aux autres droits & privileges du greffier en chef criminel, l'ordonnance du roi Jean du 7 Avril 1361 dit que les trois greffiers du *parlement* (dont il eſt le ſecond) ſeront payés de leurs gages & de leurs manteaux ſur les fonds aſſignés pour les gages du *parlement*, leſquels ſe prenoient alors ſur les amendes; on voit par-là que le greffier criminel avoit droit de manteau, comme les autres membres du *parlement*.

Il ſigne en commandement comme les ſécrétaires du roi & de la cour, tous les arrêts rendus en matiere criminelle, tant en la grand'chambre qu'en la tournelle, aux enquêtes & aux chambres aſſemblées, ce qui eſt fondé ſur ce que les deux greffiers civil & criminel ont été dans leur origine tirés du corps des notaires ou ſecrétaires du roi; c'eſt pourquoi l'édit d'Octobre 1727 concernant les charges de ſecrétaires du roi du grand collége, *article* 11. excepte les greffiers en chef du *parlement*, de l'obligation d'être ſecrétaires du roi pour ſigner les arrêts en commandement.

Dans les cérémonies, il porte la robe rouge comme le greffier en chef civil; l'édit du mois de Mars 1673 portant création en titre d'office héréditaire de trois greffiers en chef pour le *parlement* de Paris, dit qu'ils *porteront la robe rouge & l'épitoge, deux pour le civil, & un pour le criminel*; ces droits ſont énoncés dans leurs proviſions, il jouit auſſi de tous les mêmes privileges que les autres membres du *parlement*; tels que la nobleſſe tranſmiſſible au premier degré, le droit d'indult, le committimus au grand ſceau, le droit d'être jugé en matiere criminelle par le *parlement*, les chambres aſſemblées.

Il eſt garde & dépoſitaire des regiſtres & minutes, autres actes du greffe criminel dont on parlera.

Greffe criminel. Ce depôt contient trois ſortes de pieces, ſavoir des regiſtres, des minutes & les originaux de toutes les lettres de rémiſſion, pardon, abolition, rappel de ban, de galeres, *&c.*

La plupart des anciens regiſtres criminels ſont intitulés *regiſtrum manuale cauſarum criminalium*. Le plus ancien commence en 1312, de ſorte que ces regiſtres remontent plus haut que les regiſtres civils, leſquels ne commencent qu'en 1319. C'eſt par ce premier regiſtre criminel que l'on peut fixer l'époque certaine du tems ou le *parlement* a été rendu ordinaire. C'eſt en effet le premier regiſtre qui ſoit ſuivi; car les *olim*, qui ſont les plus anciens regiſtres civils, ne ſont proprement qu'une collection de différentes ordonnances, réglemens, arrêts & autres pieces curieuſes tirées de divers endroits, au lieu que le premier regiſtre criminel contient des arrêts de tous les mois de l'année: ces regiſtres contiennent les arrêts rendus dans les cauſes de ſang, ou affaires criminelles. Le premier arrêt que l'on y trouve eſt celui qui ordonna la ſaiſie du temporel de l'évêque de Xaintes, pour l'obliger de relever un interdit.

Ils contiennent auſſi les ordonnances rendues en matieres criminelles juſqu'en 1540, notamment celle pour le ſupplice de la roue.

On trouve même auſſi dans ces regiſtres, juſque dans le milieu du xvj. ſiecle, des ordonnances & des arrêts rendus en matiere civile & de police, comme pour faire arroſer les ponts & les rues adjacentes en été, pour la conduite des chartiers & voituriers dans Paris, pour l'entretien du pavé, pour la conſervation de la foi catholique, pour la défenſe des aſſemblées & des livres hérétiques, des réglemens généraux pour la librairie & imprimerie, pour les marchands du palais, les pages, les clercs, les écoliers, les laquais, pour le port d'armes, & ſur beaucoup, d'autres matieres: ce qui provient de ce que le greffier criminel tenoit alors la plume dans toutes les affaires où il s'agiſſoit de réglemens qui prononçoient quelque peine contre les contrevenans.

Ces regiſtres ſont tous écrits en parchemin; ils ſe ſuivent ſans interruption juſqu'en 1571, qu'ils manquent juſqu'en 1594, où ils recommencent juſqu'en Mai 1599. Ils ſe continuent ſans interruption juſqu'aux dernieres années où l'on en eſt actuellement; chaque année remplit ordinairement cinq regiſtres.

On ne peut douter que l'on n'ait enlevé les regiſtres qui manquent depuis 1571; mais les minutes ſur leſquelles ils ont été faits exiſtent encore, ce qui rend la perte facile à réparer. On connoit à Paris 3 copies de ces regiſtres, dont une à la bibliotheque de S. Victor, une dans celle de feu M. le chancelier Dagueſſeau, à-préſent poſſédée par M. Dagueſſeau, conſeiller d'état, ſon fils aîné; l'autre a été léguée à la bibliotheque des avocats au *parlement* de Paris, par feu M. Prevot, avocat. *Voyez les lett. hiſt. ſur le* parlement, *t. II. p.* 44.

Les minutes du greffe criminel commencent en 1528. Elles remontent par conſéquent plus haut que les minutes du greffe civil; elles ſe ſuivent ſans interruption.

Outre les regiſtres & les minutes, on conſerve dans ce greffe des liaſſes de toutes les lettres de rémiſſion, pardon, abolition, rappel de ban & de galeres, & autres ſemblables; elles ſont rangées par année.

Le dépôt du greffe criminel étoit ci-devant dans des greniers, au-deſſus du greffe criminel en chef; mais ce lieu étant trop reſſerré, & d'ailleurs peu convenable & trop petit, & que tout y étoit fort mal en ordre, M. Richard, à-préſent greffier en chef criminel, ayant obtenu une grande piece dépendante des nouveaux bâtimens qui ont été rétablis dans la grande galerie des priſonniers, au-deſſus des cabinets que l'on a conſtruits pour meſſieurs, il y a fait tranſporter en 1748, tous les regiſtres, minutes, & autres pieces du greffe criminel, & on lui eſt redevable du bon ordre dans lequel ce greffe ſe trouve préſentement par ſes ſoins.

Greffier des préſentations, eſt celui qui eſt établi pour recevoir les cédules de préſentation que les procureurs ſont obligés de mettre en ſon greffe, contenant la comparution qu'ils font en juſtice pour leurs parties.

Son inſtitution paroît auſſi ancienne que celle des greffiers civil & criminel: on l'appelloit comme eux *regiſtreur* ou *regiſtrateur*; on le qualifia enſuite de *député aux préſentations*, enfin de *notaire & greffier des préſentations*.

Si l'une des parties ne compare, ou ne ſe préſente par ſon procureur, l'autre peut lever au greffe un défaut faute de comparoir: l'expédition de ces défauts appartient au greffier des préſentations.

Il recevoit auſſi autrefois les préſentations au criminel; mais l'on a depuis établi un autre greffier particulier pour les préſentations au criminel.

C'eſt lui qui fait les rôles ordinaires des cauſes qui ſe plaident en l'audience de la grand'chambre; autrefois un de ſes commis aſſiſtoit en la grand'chambre, en robe noire & en bonnet, pour retirer les rôles qui n'étoient point achevés; mais préſentement cela ne s'obſerve plus.

Ses privileges ſont ſemblables à ceux du greffier en chef civil & criminel. *Voyez* Joli, *t. I. tit. x. & aux additions*.

Notaires ſecrétaires du roi près la cour de parlement. Dès que le *parlement* fut rendu ſédentaire à Paris, le chancelier envoyoit des notaires ou ſecrétaires du roi pour faire les expéditions; ils étoient au nombre de quatre dès 1372, & tous clercs.

Leur principale fonction étoit de faire des collations de pieces; ils faiſoient auſſi les extraits des procès, quand les conſeillers n'avoient pas le tems.

Préſentement leur fonction eſt de ſigner les arrêts, en l'abſence du greffier en chef.

Ils peuvent auſſi faire des collations de pieces comme les autres ſecrétaires du roi.

Ce ſont eux qui reçoivent les inventaires des princes du ſang.

Ils ſont du corps de la cour, & participent aux mêmes privileges.

Ils portent la robe rouge aux aſſemblées de chambre & autres cérémonies.

Leur place, en la grand'chambre, eſt ſur le banc qui eſt au-deſſus des préſidens.

Premier huiſſier, il eſt appellé en latin par du Luc *princeps apparitor*. Philippe le Bel, 1344, l'appelle l'*huiſſier* qui appelle les préſentations; Louis XI. en 1468, l'appelle l'*huiſſier du rôle*, ou qui appelle le rôle, parce qu'en effet c'eſt lui qui appelle les rôles qui étoient faits autrefois par le greffier des préſentations.

Il a le titre de maître & la qualité d'écuyer, & jouit de la nobleſſe tranſmiſſible au premier degré, qui a été attribuée à ſa charge, par une déclaration du 2 Janvier 1691.

Aux aſſemblées des chambres, lits de juſtice & autres cérémonies, il porte la robe rouge.

Il porte auſſi dans ces mêmes occaſions, & à toutes les grandes audiences de la grand'chambre, un bonnet de drap d'or, rebroſſé d'hermine, & au-deſſus, a la roſe du bonnet, une roſe de perles.

Sa place dans le parquet de la grand'chambre, & dans celui de la tournelle, eſt à côté du greffier en chef.

Il a le droit d'être couvert à l'audience, même en appellant les cauſes du rôle; mais quand il entre en la cour, ou qu'il parle aux préſidens, il doit ôter ſon bonnet, ainſi qu'il fut jugé par un arrêt du 18 Janvier 1452, cité par du Luc & Papon.

Un des droits de ſa charge eſt de placer à ſon choix, la quatrieme cauſe au rôle de Paris.

C'eſt lui qui publie tous les rôles à la barre de la cour; il les expoſe enſuite au public, à ſon banc qui eſt dans la grand'ſalle, à côté du parquet des huiſſiers.

C'eſt lui qui appelle les cauſes du rôle à l'audience.

Lorſque l'une des parties ne ſe préſente pas, & que l'autre demande défaut à tour de rôle, le premier huiſſier va à la porte de la grand'chambre appeller la partie défaillante & ſon procureur, & fait enſuite rapport à la barre de la cour de l'appel qu'il vient de faire.

Il appelloit autrefois les pairs défaillans à la pierre de marbre; & l'on voit dans l'hiſtoire de Charles VIII. par Jaligny, qu'en 1487 le prevôt de Paris, qui ſervoit de premier huiſſier, accompagné d'un conſeiller de la cour & du premier huiſſier, où il appella les ſeigneurs du ſang & pairs de France, & qu'enfin fut donné défaut contre eux.

Lors de l'arrêt qui fut donné en 1524, contre le connétable de Bourbon, maître Jean de Surie, premier huiſſier de la cour, appella le connétable à la barre du *parlement*, & à la table du perron de marbre, en préſence de deux conſeillers.

L'ordonnance de Charles VII. de l'an 1446, dit, *article xxij.* qu'au premier huiſſier de la cour appartient appeller les parties pour être expédiées; qu'il jurera expreſſément de les appeller ſelon l'ordre du rôle, ſans prépoſer ou poſtpoſer autrement une partie à l'autre, par faveur, haine, requête, ni pour commandement qui leur en ſoit fait par qui que ce ſoit, ni pour quelque profit qu'ils en puiſſent eſpérer.

Il eſt tenu de rayer les cauſes expédiées ſur le rôle.

Un arrêt du 3 Août 1550, lui défend de ſouffrir qu'il ſoit fait aucune addition aux rôles; il y a cependant eu un tems que l'on donnoit des ordonnances de *ſoit ajouté* au rôle; mais cet uſage a ceſſé.

Pendant l'audience il reçoit les ordres de la cour, ſoit pour faire faire ſilence, ſoit pour faire placer quelqu'un, ou pour quelqu'autre arrangement; c'eſt lui qui tranſmet ces ordres aux autres huiſſiers, auxquels il ordonne tout haut de faire faire ſilence.

Lorſqu'un pair prête ſerment en la grand'chambre, c'eſt le premier huiſſier qui lui ôte ſon épée, & qui la lui remet après la preſtation de ſerment.

Quand la cour marche en corps, le premier huiſſier marche à la tête de la compagnie après tout le corps des huiſſiers.

C'eſt lui qui fait l'ouverture de la foire du Lendi à Saint-Denis, le 11 Juin de chaque année.

Les religieux de Saint-Martin des Champs ſont obligés de lui donner tous les ans à la rentrée une écritoire & des gants, ſuivant la fondation de Philippe de Morvilliers, *martiniana*.

Il jouit de tous les privileges de la cour, notamment du droit d'indult.

Avocats généraux. On ne donnoit anciennement ce titre qu'aux avocats qui ſe chargeoient des cauſes des particuliers; on les appelloit *généraux* pour les diſtinguer des avocats du roi, qui ne plaidoient que les cauſes qui intéreſſoient le roi ou le public; ces derniers étoient appellés *avocats du roi* ſimplement, quoique le procureur du roi au *parlement* fût dès-lors qualifié de *procureur général*.

Ils ont été établis à l'inſtar de ce qui ſe pratiquoit chez les Romains, où les empereurs avoient un avocat pour eux appellé *patronus fiſci*, dont il eſt fait mention en la loi 2, au code *adverſus fiſcum*.

Il partagent auſſi avec le procureur général la fonction que faiſoient à Rome les cenſeurs.

Les regiſtres du *parlement* nous indiquent que dès l'an 1300 Jean de Vaſſoigne étoit avocat du roi au *parlement*, & que dans la même année Jean Dubois exerçoit cette fonction.

On trouve au nombre de leurs ſucceſſeurs le célebre Pierre de Cugnieres, qui introduiſit l'uſage des appels comme d'abus; Pierre de la Foreſt, qui fut depuis chancelier de France.

On donnoit déja des proviſions de cet office dès l'an 1331; il y en a au premier regiſtre du dépôt, *fol.* 201, pour Gérard de Montaigu; les lettres du roi le nomment *advocatum noſtrum pro nobis & noſtris cauſis civilibus in* parlamento *noſtro præſenti*, *cæteriſque* parlamentis *futuris*.

On voit par-là que la fonction d'avocat du roi étoit dès-lors permanente, & qu'il y avoit deux avocats du roi, l'un clerc, pour les cauſes civiles, l'autre lai, pour les cauſes de ſang ou criminelles.

On trouve encore au troiſieme regiſtre de dépôt, *fol.* 82, d'autres proviſions d'avocat du roi en 1347, en faveur de Robert le Cocq, au lieu de Pierre Laforeſt; & pluſieurs autres grands perſonnages.

L'ordonnance de Philippe de Valois, du 11 Mars 1344, eſt la premiere qui faſſe mention des avocats & procureurs du roi au *parlement*, auxquels elle ne donne point d'autre titre que celui d'*advocati & procuratores regii*. Elle nous apprend en même tems que la place des avocats & procureurs du roi étoit alors ſur le premier banc appellé depuis *banc des baillis & ſénéchaux*. En effet, il eſt dit que les jeunes avocats ne devoient point s'aſſeoir ſur le premier banc où les avocats & procureurs du roi, les baillis, ſénéchaux & autres perſonnes qualifiées ont coutume de s'aſſeoir.

Dans des lettres du roi Jean, du 12 Janvier 1352, il eſt fait mention de ſon procureur général & de ſes avocats au parlement. *Procurator noſter generalis*, *atque advocati noſtri dicti* parlamenti.

Ainſi, quoique le procureur du roi au *parlement* prît dès-lors le titre de *procureur général*, ſes avocats avoient ſiemplement le titre d'*avocats du roi*.

Dans d'autres lettres de Charles V. alors régent du royaume, du mois de Septembre 1358, on voit qu'une information ayant été faite par ordre du roi par le prevôt de Paris, ſur une grace demandée par les Couturiers ou Tailleurs, elle fut envoyée au conſeil & aux requêtes de l'hôtel, & enſuite communiquée aux procureurs & avocats du roi en *parlement*.

Pluſieurs auteurs rapportent de Guillaume de Dormans qu'il avoit été long-tems avocat général au *parlement* avant d'être avocat du roi. Il eſt certain en effet qu'il avoit d'abord été avocat pour les parties; néanmoins dans des lettres du 20 Février 1359, données par Charles V. en qualité de régent du royaume, il le qualifie *advocato generali dicti genitoris noſtri & noſtro*. Il nomme enſuite deux autres avocats, auxquels il donne ſimplement cette qualité, *in* parlemento *pariſienſi advocatis*. Les avocats du roi ne prenoient pourtant pas encore le titre d'*avocat général*; ainſi pour concilier cette contradiction apparente, il faut entendre ce qui eſt dit de Guillaume de Dormans, qu'il eſt tout-à-la-fois avocat général, c'eſt-à-dire des parties, avocat du roi & du dauphin, comme cela étoit alors compatible; & en effet, dans d'autres lettres du même prince, ce même Guillaume de Dormans, & les deux autres avocats dont il eſt fait mention dans les lettres dont on vient de parler, ne ſont tous qualifiés qu'*avocats en parlement*.

Ce que l'on vient de dire eſt confirmé par d'autres lettres du même prince, du 28 Mai 1359, dans leſquelles il qualifie feu Me Regnaud Daci, vivant *général avocat en parlement*, & auſſi ſpécial de monſieur (le roi) & de nous.

Le procureur général du roi s'étant oppoſé à certaines lettres, Charles V. adreſſa le 19 Juillet 1367, aux avocat & procureur général de ſon *parlement*, une lettre cloſe ou de cachet, par laquelle il leur enjoint de ne point s'oppoſer à ſes lettres; l'adreſſe de cette lettre de cachet eſt en ces termes: *A nos bien amés nos advocat & procureur général en notre* parlement *à Paris*. Le titre de *général* ne tombe encore, comme on voit, que ſur ſon procureur.

Il s'exprime à-peu-près de même dans des lettres du 12 Décembre 1372: *Défendons à notre procureur général & avocat en parlement*, &c.

Dans d'autres lettres du 16 Juillet 1378, Me Guillaume de Saint-Germain eſt qualifié *procureur général du roi notre ſire*, & Me Guillaume de Sens *avocat du roi audit parlement*.

Les avocats généraux ont été inſtitués non-ſeulement pour porter la parole pour le procureur général, mais auſſi pour donner conſeil au procureur général ſur les diverſes affaires qui ſe préſentent; c'eſt pourquoi ils ont le titre de *conſeillers du roi*. On leur donnoit ce titre dès le commencement du xjv. ſiecle, ainſi qu'on le voit dans le quatrieme regiſtre après les *olim*, où le roi dit, *procuratore noſtro advocatiſque conſiliariis noſtris in* parlamento *ſuper præmiſſis. .... diligenter auditis*.

Il paroît que dès leur premiere origine il y en a toujours eu deux; & que comme les autres officiers de la cour étoient moitié clercs & moitié laïcs, de même auſſi l'un des avocats du roi étoit clerc & l'autre lai.

On trouve en effet dans les regiſtres du *parlement*, que le 18 Février 1411 le *parlement* fut mandé par députés au conſeil privé qui ſe tenoit à l'hôtel S. Paul, & que là en préſence du roi Charles VI. Me Jean Duperier, chanoine de Chartres, un des avocats du roi, propoſa contre le cardinal de Piſe, à l'occaſion de certaines lettres cloſes que ce cardinal avoit envoyées à Rome au deshonneur & dommage du roi.

Il y en a encore un exemple ſur le regiſtre du 23 Novembre 1476. Le roi de Portugal ayant été reçu à Paris, le roi Louis XI. voulut qu'il allât au *parlement* à l'audience en laquelle François Halle, archidiacre de Paris, avocat du roi, & Pierre de Brabant, avocat en la cour, & curé de Saint Euſtache de Paris, plaiderent une cauſe en régale. La chronique dit qu'il *faiſoit moult bel les ouir*.

Outre les deux avocats ordinaires du roi, il y en avoit quelquefois un troiſieme: c'eſt ainſi qu'en 1428 Jean Rabateau ou Rabatelli fut reçu avocat criminel. On pourroit peut-être croire que l'on donnoit ce titre à celui qui étoit lai, parce que ſon collegue étant clerc, ne pouvoit ſe mêler des affaires où il échéoit peine emportant effuſion de ſang; mais ce qui détruit cette conjecture, c'eſt que ce même Jean de Rabateau étoit déja avocat du roi dès 1421; de ſorte qu'en 1428 on ne fit que le commettre ſpécialement pour les affaires criminelles.

Quelquefois, en attendant qu'il y eût une des deux places d'avocat du roi vacantes, on en commettoit un troiſieme, auquel on donnoit le titre d'*avocat du roi extraordinaire*, tel que fut Philippe Lhuillier, nommé en 1471. L'office dont il étoit pourvu ne fut pourtant ſupprimé que le 6 Avril 1491. Tel fut encore celui que le roi créa en faveur de Jean Olivier (depuis premier préſident), lequel au commencement du xvj. ſiecle fut avocat du roi extraordinaire juſqu'à la mort de Guillaume Volant, qu'il devint ordinaire.

Quelques-uns furent commis pour exercer cette fonction pendant l'abſence des titulaires; c'eſt ainſi que pendant les troubles de la ligue Pierre de Beauvais, Félix le Vayer, Jean le Maiſtre & Louis d'Orléans, furent commis en Janvier 1589, pour les affaires du *parlement*, en place de ceux qui ſe retirerent.

De même auſſi Hugues le Maiſtre fut nommé en 1589 par le roi, pour exercer à Châlons, où il y avoit une portion du *parlement*.

Antoine Loiſel fut auſſi nommé pour exercer cette fonction, lors de la réduction de Paris en 1594.

Mais toutes ces commiſſions données à un troiſieme avocat du roi au *parlement*, étoient des graces perſonnelles, & ceſſoient à la mort des officiers auxquels elles avoient été accordées.

Quelques-uns tiennent qu'Antoine Seguier, reçu avocat du roi en 1587, fut le premier auquel le titre d'*avocat général* fut donné; cependant Henrys, *tom. I. p.* 147, dit que ce fut Gabriel de Marillac qui le premier prit ce titre aux grands jours de Moulins, parce qu'il y faiſoit auſſi la fonction de procureur général. Je trouve même que cette qualité d'*avocat général* eſt donnée à Pierre Lizet dans des lettres du 30 Juillet 1526, qui lui permettent de conſulter pour les parties dans les affaires où le roi n'aura pas d'intérêt.

Ce qui eſt de certain, c'eſt que depuis Antoine Seguier tous les avocats du roi au *parlement* ont été qualifiés d'*avocats généraux*; néanmoins dans le ſtyle des arrêts ils ne ſont jamais qualifiés qu'*avocats dudit ſeigneur roi*.

Les deux premieres places d'avocat général n'ont point été créées en titre d'office; elles ſont preſque auſſi anciennes que le *parlement*; la troiſieme fut créée en 1690, pour M. Henry François d'Agueſſeau, qui fut depuis procureur général, & en enſuite chancelier de France.

Chaque avocat général à ſa réception reçoit du corps de ville un compliment, & le préſent d'une belle écritoire d'argent.

Le premier avocat général précede le procureur général, comme portant la parole pour lui; les deux autres marchent après lui.

La place des avocats généraux aux grandes audiences, étoit autrefois ſur le banc des baillis & ſénéchaux; ce ne fut que le 9 Février 1589, qu'ils commencerent à ſe placer ſur le banc des ſecrétaires de la cour, par rapport au préſident de Verdun, *qui tarde audiebat*.

Leur place aux petites audiences eſt derriere le premier banc ou premier barreau.

Il ſont à la tête du barreau, comme étant les premiers dans l'ordre des avocats; c'eſt pourquoi ils paſſent auſſi les premiers au ſerment. M. Talon portant la parole à la grand'chambre le 27 Janvier 1657, diſoit que le plus grand avantage des charges qu'ils ont l'honneur d'occuper, c'eſt celui d'être les premiers dans l'ordre des avocats, d'être à la tête d'un corps ſi illuſtre, duquel ils eſtiment à honneur de faire partie: d'où il conclud qu'ils étoient obligés d'en maintenir les avantages.

Pour ce qui eſt des fonctions des avocats généraux, ils en ont pluſieurs qui leur ſont propres, d'autres qui leur ſont communes avec le procureur général, & qui appartiennent aux gens du roi collectivement ou concurremment.

En général on peut diſtinguer deux fonctions qui font tout le partage du miniſtere public, celle de prendre des concluſions à raiſon de l'ordre public dans les affaires des particuliers, & celle de plaider pour le roi contre les particuliers dans les affaires du domaine & des droits de la couronne.

Quant au détail de ces fonctions, ou elles ſont intérieures & s'exercent dans le conſeil particulier du parquet, ou elles ſont extérieures, & ſont relatives au roi, au *parlement*, au public, aux parties, au barreau.

Dans l'intérieur du parquet les avocats généraux ſont le conſeil du procureur général pour donner les concluſions qui ſont de ſon miniſtere dans les affaires importantes, ils forment avec lui le conſeil du gouvernement ſur les projets des actes de légiſlation qui doivent être adreſſés au *parlement*, tels que les projets de lois, d'édits & déclarations concernant les impoſitions, & généralement toutes les opérations de juſtice, police ou finance.

On a coûtume de leur adreſſer ce projet pour avoir leur avis qu'ils donnent, & déliberent en commun & de concert avec le premier préſident à qui on adreſſe toujours en même tems copie des mêmes projets.

Ils forment de même en commun & d'ordinaire avec le même magiſtrat les projets de réglemens & de réformations qu'ils eſtiment néceſſaire de préſenter au roi pour être revêtus de ſon autorité, ou au *parlement*, pour être mis en forme de réglement concernant la diſcipline du *parlement* même, ou celle des ſiéges inférieurs ou le bien de la police, la pourſuite des crimes, & généralement tout ce qui s'introduit au *parlement* par requête du procureur général.

Dans ce même conſeil intérieur du parquet ils ſont par la même voie de la communication des miniſtres ou des parties intéreſſées les cenſeurs & les contradicteurs des privileges & conceſſions qui s'accordent aux corps ou aux particuliers, pour empêcher qu'il ne s'y gliſſe rien de contraire aux maximes du royaume, aux ordonnances, aux droits de la couronne, à l'ordre public, à celui des juriſdictions, & aux droits du *parlement*.

Les fonctions extérieures des gens du roi ont pluſieurs branches, comme on vient de l'annoncer.

Relativement au roi, c'eſt d'aller exécuter auprès de ſa majeſté les commiſſions du *parlement*, demander le jour, le lieu & l'heure pour les députations, lui expliquer les demandes ou repréſentations dont la compagnie les charge quelquefois, recevoir de la bouche du roi les réponſes à ces demandes, & les ordres verbaux qu'il

juge

juge à propos de faire paſſer à ſon *parlement*, qui ne reconnoît aucun autre canal que celui des gens du roi pour recevoir des ordres du roi.

Pour raiſon de ces fonctions ils ont toujours accès près du roi, en avertiſſant M. le chancelier lorſqu'il y eſt, mais ſans autre canal que celui du premier gentilhomme de la chambre, ou en ſon abſence, du premier valet-de-chambre; quant aux ordres par écrit du roi au *parlement*, ils les reçoivent de M. le chancelier ou des miniſtres qui les ont expédiés & en ſont auſſi les ſeuls porteurs auprès de la compagnie.

Relativement au *parlement* leurs fonctions ſont de lui apporter les ordres du roi verbaux ou écrits, d'être chargés par la compagnie des meſſages & commiſſions dont on vient de parler, auprès du roi, d'entrer avec le procureur général toutes les fois qu'il y entre, de prendre la parole ſur lui pour annoncer ou expliquer les requiſitions, requêtes, concluſions, ou ordres du roi qu'il apporte; de faire la même choſe en l'abſence du procureur général, en ſe faiſant accompagner par un ſubſtitut qui tient à la main les concluſions par écrit, s'il y en a; de faire la mercuriale alternativement avec le procureur général, droit néanmoins qui n'appartient qu'à l'ancien avocat général; d'introduire en la cour les maîtres des cérémonies lorſqu'ils viennent l'inviter de la part du roi aux *te Deum* ou pompes funebres, ou tous autres gentilshommes envoyés par le roi, ceux qui le ſont par les princes; les officiers de police lorſqu'ils viennent rendre compte avant le carême de l'état de la police & de celui des proviſions; ceux de la ville dans la même occaſion & lorſqu'ils préſentent chaque année les nouveaux conſuls au ſerment, les mêmes officiers & tous autres lorſqu'ils demandent à être entendus en la cour ou qu'ils ſont mandés par elle; le bâtonier & anciens avocats lorſqu'il y a lieu de les entendre ſur quelque fait qui concerne l'ordre des avocats; les procureurs de communauté dans des cas ſemblables, & généralement toute perſonne qui auroit à parler à la cour ou à recevoir des ordres d'elle. Et toutes les fois que les gens du roi introduiſent ainſi quelqu'un auprès d'elle pour quelque cauſe que ce ſoit, ils y demeurent pour entendre ce qu'il dit ou ce que la cour lui dit, y prennent ſéance & prennent des concluſions s'il y a lieu, ou ſur le champ, ou après avoir demandé à ſe retirer au parquet pour en conférer ou pour les rédiger par écrit, en cas que cette forme leur paroiſſe plus convenable.

Enfin les avocats genéraux ſuivent le *parlement* dans les marches & cérémonies publiques, mais à quelque diſtance des derniers conſeillers & avec un huiſſier en particulier; ils l'accompagnent auſſi aux députations, & en ſe retirant après tous les députés, ils s'approchent du roi tous enſemble pour le ſaluer en leur particulier; lorſque la députation eſt venue pour complimenter le roi ils font alors un compliment particulier au roi, à la reine, & à chacun de ceux à qui les députés ont adreſſé celui de la compagnie; l'uſage de ce compliment particulier a commencé ſous Louis XIV. auparavant ils diſoient ſeulement en s'approchant du roi, *ſire, ce ſont vos gens*; mais aujourd'hui cet uſage eſt établi, & les gens du roi de toutes les compagnies font pareils complimens à la ſuite de leurs députés.

Relativement au public la fonction des avocats généraux eſt d'aſſiſter tous à l'audience des grands rôles & de porter la parole dans toutes les cauſes qui y ſont plaidées, ſur quoi depuis long-tems on ne fait plus de diſtinction des cauſes ſujettes à communication & de celles qui ne le ſont pas; c'eſt une maxime au palais que l'on n'interrompt point le roi quand il parle, c'eſt-à-dire qu'on n'interrompt point ſes gens lorſqu'ils portent la parole.

Les gens du roi ſont auſſi dans l'uſage que lorſqu'un d'entr'eux porte la parole, ſoit dans une cauſe ou autre occaſion, les autres ſe tiennent debout s'il eſt plus ancien qu'eux, & s'il eſt moins ancien ils ſe tiennent aſſis.

Aux grandes audiences les avocats généraux parlent un genou appuyé ſur le banc où ils ſiégent.

C'eſt auſſi une de leurs fonctions relativement au public d'aſſiſter par un d'entr'eux le vendredi matin à la grand-chambre, le mercredi & ſamedi à la grand-chambre & à la tournelle, & plaider de même toutes les cauſes à toutes ces audiences, d'aſſiſter par un d'entr'eux aux audiences de relevée pour requerir la communication des cauſes & y porter la parole lorſqu'elles ſont de leur miniſtere, d'aſſiſter même aux audiences de ſept heures en la grand-chambre lorſqu'ils ſont avertis de s'y trouver pour des cauſes ſujettes à communication, & à celles des chambres des enquêtes dans les mêmes cas, de tenir le parquet les matins après l'audience de la grand'chambre pour recevoir la communication des cauſes à plaider; ils recevoient autrefois ces communications en ſe promenant dans la grand-ſalle; mais depuis qu'on leur a fait conſtruire un parquet, ils y reçoivent les communications.

Les avocats généraux y jugent auſſi tous enſemble les conflits entre les chambres du *parlement*, ou chacun ſéparément & par forme d'avis, ſuivant l'ordonnance, les appels d'incompétence & de déni, de renvoi, les nullités de procédures, les affaires renvoyées par arrêt au parquet.

Enfin ils y reglent les conflits entre le *parlement* & la cour des aides conjointement avec les gens du roi de cette cour, leſquels à jour convenu ſe rendent au parquet du *parlement*, y prennent ſéance ſur le même banc après eux, entendent enſemble avec eux le rapport qui ſe fait du conflit par un ſubſtitut de celle des deux cours où le conflit s'eſt formé, & jugent cependant comme à l'audience en opinant tout haut, les portes ouvertes, à la pluralité des voix des officiers des deux parquets réunis.

Relativement aux particuliers, les avocats généraux ont la fonction de requerir & de prendre communication de toutes leurs affaires ſur les grands rôles, & de toutes celles ſur les autres rôles où l'égliſe, les communautés d'habitans, les corps laïcs ou eccléſiaſtiques, les mineurs non pourvûs de tuteurs, le roi ou l'ordre public peuvent avoir intérêt, du-moins au fond; de requerir dans les cauſes communiquées ou non à l'encontre de tous particuliers, ſoit qu'ils ſoient ou ne ſoient pas parties dans la cauſe, ſur le champ à l'audience, tout ce qui peut être du bien public, même leur decret ou empriſonnement s'il y a délit, amendes, aumônes, injonctions, défenſes, ou autres peines & diſpoſitions, rendre plainte & introduire demande, pourſuites, inſcriptions de faux, réglemens, oppoſitions à arrêts, appels de ſentences, & autres procédures qu'ils eſtiment de leur miniſtere.

Enfin par rapport au barreau il eſt des fonctions des avocats généraux de faire un diſcours aux avocats tous les ans le jour des ouvertures des audiences, de préſider à la rédaction des comptes & à l'entretien de leur bibliotheque, de veiller à la diſcipline & à l'ordre du barreau dans tous les ſiéges du reſſort du *parlement*, & de regler les conteſtations qui y ſurviennent, lorſque les parties s'adreſſent, comme elles font pour l'ordinaire en pareil cas, aux gens du roi du *parlement*.

Une fonction relative, en quelque ſorte, au même objet, c'eſt la diſcipline & l'ordre des facultés de Droit des univerſités du reſſort, qui ſont Paris, Reims, Orléans, Bourges, Angers & Poitiers, objet que les ordonnances ont remis ſpécialement au premier avocat général; ces facultés ſont obligés de lui envoyer tous les trois mois le double du regiſtre de leurs inſcriptions & les lieutenans généraux des ſiéges, le procès-verbal de leurs deſcentes aux écoles de Droit, pour conſtater les noms & la réſidence des étudians ſur ces regiſtres & procès-verbaux.

Le premier avocat général vérifie le tems d'étude des licentiés qui viennent ſe préſenter pour être avocats; il leur en délivre ſon certificat, s'ils le réquierent, pour ſe faire recevoir en un autre *parlement*; ou s'ils veulent être reçus au *parlement* de Paris, ils ſe font préſenter à l'audience par un ancien avocat un jour de grand rôle, & le premier avocat général ſe leve & *atteſte que le licentié qui ſe préſente a ſatisfait aux ordonnances, qu'ainſi il n'empêche qu'il plaiſe à la cour le recevoir au ſerment d'avocat*, & il ſigne au dos des lettres de licence un vû qui contient le détail des inſcriptions, interſtices, actes & tems d'étude de Droit françois.

Outre toutes ces fonctions il y a pluſieurs objets ſur leſquels les gens du roi ont un droit, inſpection ou autorité ſpéciale en vertu de titres particuliers, comme la bibliotheque de ſaint Victor, celle de l'école de Médecine, le college Mazarin; ils ont part auſſi, avec les trois premiers préſidens du *parlement*, de la chambre des comptes & de la cour des aides, à la fondation des ducs de Nevers pour marier des filles des terres qui appartenoient à la maiſon de Gonzague, & trois des gens du roi aſſiſtent tous les ans, le jour de la S. Louis, au compte qui ſe rend de l'exécution de cette fondation aux grands Auguſtins, & y reçoivent chacun cinquante jetons d'argent, & quelques livres de bougie; le quatrieme n'y aſſiſte pas, parce que la troiſieme charge d'avocat général n'a été créée que depuis la fondation.

Les avocats généraux du *parlement* de Paris ont encore d'autres prérogatives, telles que le titre & les appointemens de conſeillers d'état; ils jouiſſoient même autrefois de la ſéance au conſeil, & Denis Talon, lorſ-

qu'il quitta ſa charge & fut fait conſeiller d'état, prít ſeance au conſeil du jour de ſa réception d'avocat général; cependant cela ne ſe pratique plus, Mrs d'Agueſſeau & Gilbert s'étant mis à la queue du conſeil.

Cependant les avocats généraux prétendent, à raiſon de ce titre de conſeiller d'état, avoir hors de leurs fonctions, rang de conſeillers d'honneur, & paſſer avant tous conſeillers au *parlement*, & maîtres des requêtes, hors les marches & ſéances de la compagnie, ce qui fait qu'ils ne ſe trouvent ni au repas de la ſaint Martin chez le premier préſident, ni aux proceſſions & cérémonies de leurs paroiſſes, ou autres où il y auroit des conſeillers au *parlement*, maîtres des requêtes, ou même des conſeillers d'état.

Lorſqu'ils ſont dans leur hôtel ou qu'ils vont ailleurs qu'au palais ou en cour, ils ſont toujours en ſimarre, comme le chancelier & le premier préſident.

Procureur général du roi au parlement. En parlant des avocats généraux, nous avons déja touché quelque choſe de certaines fonctions & prérogatives qui ſont communes au procureur général; c'eſt pourquoi l'on n'ajoutera ici que ce qui lui eſt de propre.

L'office de ce magiſtrat a été établi à l'*inſtar* du procureur des empereurs romains, appellé *procurator Cæſaris*, qui étoit chargé de veiller aux intérêts du prince & à ceux du public.

Dans les premiers tems de la monarchie, c'étoit quelqu'un des grands du royaume, qui étoit commis pour faire cette fonction quand l'occaſion s'en préſentoit.

C'eſt ainſi que, ſuivant Gregoire de Tours ſous Childebert, un évêque étant accuſé d'un crime d'état, on convoqua un *parlement* auquel aſſiſterent tous les évêques, le roi y préſidoit, un ancien duc y faiſoit la fonction de promoteur ou accuſateur, ce qui revient à la fonction de procureur général.

Il eſt ſouvent parlé dans les *olim* de *gentes regis.... gentibus domini regis multa proponentibus*, mais on n'entendoit pas toujours par-là un procureur & des avocats du roi qui fuſſent attachés au *parlement*. Lorſqu'il étoit queſtion de s'oppoſer ou de plaider pour le roi, c'étoit le plus ſouvent le prevôt de Paris ou les baillifs royaux qui portoient la parole, chacun dans les affaires de ſon territoire où le roi ſe trouvoit intéreſſé; on en trouve la preuve dans des arrêts de 1262, 1270, 1282 & 1295, où il eſt dit: *ſeneſcallo noſtro pro nobis hoc negante ballivo noſtro ex una parte*.

Dans le ſecond regiſtre *olim*, *fol.* 40. ſous la date de 1277, il eſt fait mention du procureur du roi: *quin procurator domini regis in cauſa quam dominus rex habet contra decanum & capitulum montis Falconis*; mais rien ne dénote que ce procureur du roi fût attaché au *parlement*, & il y a tout lieu de croire que c'étoit le procureur du roi de quelque bailliage ou ſénéchauſſée; & en effet, dans un autre arrêt de 1299, on voit que le procureur du roi de Normandie parla pour le roi: *audito procuratore noſtro Normanniæ*. Il y avoit donc dès-lors des procureurs du roi dans les bailliages & ſénéchauſſées, & ces procureurs du roi venoient au *parlement* pour y défendre, conjointement avec les bailli ou ſénéchal du lieu, les droits que le roi avoit dans les affaires de leur territoire. Philippe le Long ſupprima en 1319 les procureurs du roi, mais pour les pays de droit écrit ſeulement; & l'uſage de faire parler les baillifs ou les procureurs du roi des bailliages au *parlement*, ſubſiſtoit encore en 1345.

Il paroîtra ſans doute aſſez extraordinaire que le roi n'eût pas dès le treizieme ſiecle des officiers attachés au *parlement*, chargés ſingulierement d'y défendre ſes droits & intérêts, puiſque le roi d'Angleterre y en avoit comme duc de Guienne, le comte de Flandres en avoit auſſi. Un arrêt de 1283 fait mention du procureur du roi de Sicile, *procurator regis Siciliæ*; mais pour le roi Philippe le Bel, on ne qualifie celui qui parla ſinon en ces termes: *verum parte Philippi regis adjiciens pars regis*, &c.

Il y a lieu de croire que le roi avoit ſon procureur au *parlement* pour les affaires qui ne regardoient pas les bailliages, telles que celles des pairs & des pairies, de baronage, de régale, *&c.* & que le procureur du roi au *parlement* employoit auſſi ſon miniſtere dans les cas auxquels les baillifs ou procureurs du roi des bailliages ne défendoient pas ſuffiſamment le roi.

En 1312, Simon de Bucy étoit procureur général, *procuratore noſtro*, dit le regiſtre; c'eſt le même qui fut depuis premier préſident, & que l'on regarde comme le premier des premiers préſidens.

Aux *parlemens* de 1312, 1313, 1314, 1317, 1318, & en 1333, le procureur du roi eſt toujours qualifié *procurator regis* ou *procurator noſter*, lorſque la cour parle au nom du roi.

Mais dans des arrêts de 1325, 1338, 1344, 1352, 1356, 1377, 1386 & 1403, il eſt qualifié de procureur général; & dans le quatrieme regiſtre du dépôt, on trouve une commiſſion du 7 Décembre 1338 où il eſt dit, *a procuratore noſtro generali in hac parte:* voilà la premiere occaſion où les procureurs du roi ſont qualifiés de ſubſtituts du procureur général.

Il paroît donc certain qu'il y avoit un procureur du roi au *parlement*, depuis que ſes ſéances eurent été réglées par l'ordonnance de 1302, car il y en avoit un en 1309, en 1311, & en 1312: on ne ſait ſi ce ne ſeroit point le procureur du roi au *parlement* dont parlent les *olim* ſous l'anné 1314; il y eſt dit que pour un jugement on convoqua le procureur & garde de la prevôté de Paris, *magiſter Guillelmus*, *procurator & cuſtos præpoſituræ*, ce qui pourroit naturellement s'appliquer à Guillaume de la Madeleine qui étoit conſtamment procureur du roi au *parlement* en 1319; & dans cette préſuppoſition, le procureur du roi auroit été dès-lors garde de la prevôté de Paris pendant la vacance, comme il l'eſt depuis un tems immémorial; mais comme les prevôts de Paris ne ſe nommoient eux-mêmes alors que *gardes* de la prevôté, le terme *procurator* pourroit bien n'être ici qu'un ſynonyme de *cuſtos*.

Ce qui eſt de certain c'eſt que l'ordonnance de 1319 annonce qu'il devoit y avoir alors un procureur du roi au *parlement*, puiſque le roi y ordonne qu'il y ait en ſon *parlement*, qui ait cure de faire avancer & délivrer les *propres cauſes-le-roi*, & qu'il puiſſe être de ſon conſeil avec ſes avocats. On trouve en effet que dans cette année Guillaume de la Madeleine faiſoit la fonction de procureur du roi au *parlement*; c'eſt le premier qui ſoit connu pour avoir exercé cette fonction; ceux qui lui ont ſuccédé en cette place ſont tous connus; mais la premiere fois qu'il ſoit fait mention de *procureur général*, c'eſt dans l'ordonnance du mois de Décembre 1344, où il eſt parlé de cet officier ſans le déſigner par ſon nom, mais ſeulement par le titre de ſon office, *procuratore noſtro generali præſente:* titre qui lui fut donné apparemment parce qu'alors il ne fut plus permis aux procureurs du roi des bailliages de parler au *parlement* pour le roi, ce qui rendit en effet celui du *parlement* procureur général; mais dans les regiſtres du *parlement*, on ne lui donne uniformément ce titre que depuis 1437. Juſques-là il eſt preſque toujours appellé *procureur du roi* ſimplement; l'ordonnance de 1344 & autres monumens de ce tems n'entendent même ordinairement par le terme de *procureurs généraux* que les procureurs des parties.

Le titre de *procureur général* peut auſſi venir de ce que le procureur du roi au *parlement* avoit inſpection dans toute l'étendue du royaume; il n'y avoit même point d'autre procureur du roi que lui à la chambre des comptes & à la chambre du tréſor; il y alloit ou y envoyoit ſes ſubſtituts.

Il n'y a qu'un ſeul procureur général au *parlement* de Paris, à la différence du *parlement* d'Aix où il y en a eu deux, depuis que ce *parlement* avoit été créé ſemeſtre; mais les deux charges ont été réunies eu une en 1759. Il y en a pourtant eu deux au *parlement* de Paris en certaines occaſions, mais c'étoient des graces perſonnelles & des officiers extraordinaires dont les charges s'évanouiſſoient après leur mort.

On a vû à Paris, en certaines occaſions, des procureurs généraux établis par commiſſion, tels que Guillaume le Tur qui fut commis en 1417, pendant l'abſence de Jean Aguenin; & du tems de la ligue, Jacques de la Gueſſe qui tenoit l'office de procureur général, ayant ſuivi le *parlement* à Tours, Pierre Pithou fut nommé général à Paris lors de la réduction de cette ville; & dans le même tems, Euſtache de Meſgrigny exerçoit auſſi cette fonction à Châlons-ſur-Marne où il y avoit une partie du *parlement*.

Pluſieurs d'entre les procureurs generaux ont été élevés aux premieres dignités de la robe, tels que Jean Dauvet & Mathieu Meſſé qui devinrent premiers préſidens, & M. Dagueſſeau qui devint chancelier de France.

Le procureur général repréſente la perſonne du roi au *parlement* & dans tout le reſſort, à l'effet d'agir en ſon nom; car le roi ne plaide jamais en perſonne, mais par ſon procureur général.

Il ne prête ſerment qu'à ſa réception & non à la rentrée.

Il doit tenir la main à ce que la diſcipline établie par les ordonnances & réglemens, ſoit obſervée: c'eſt pourquoi il venoit autrefois du grand matin dans le parquet des huiſſiers où il avoit une place marquée; l'hiver, lorſ-

qu'il n'étoit pas encore jour, il avoit ſa lanterne en main, ſuivant la ſimplicité de ces tems, pour obſerver ceux qui entroient, & piquoit ceux qui arrivoient tard: il eſt encore reſté de cet uſage que c'eſt lui qui fait les mercuriales alternativement avec le premier avocat général.

Il eſt aſſis au milieu des avocats généraux, ſoit par dignité, ſoit pour être plus à portée de prendre leur conſeil.

Lorſqu'ils déliberent entr'eux au parquet de quelque affaire par écrit, & que le nombre des voix eſt égal, la ſienne eſt prépondérante, enſorte qu'il n'y a point de partage.

Les avocats généraux portent la parole pour lui, c'eſt-à-dire, à ſa décharge; ils ne ſont cependant pas obligés de ſuivre ſon avis dans les affaires d'audience; & ils peuvent prendre des concluſions différentes de celles qu'il a priſe.

Il arrive quelquefois qu'il porte lui-même la parole en cas d'abſence ou autre empêchement du premier avocat général, & par préférence ſur le ſecond & le troiſieme, auxquels, à la vérité, il abandonne ordinairement cette fonction à cauſe de ſes grandes occupations.

Comme la parole appartient naturellement aux avocats généraux, la plume appartient au procureur général; c'eſt-à-dire, que c'eſt lui qui fait toutes les réquiſitions, demandes, plaintes ou dénonciations, qui ſe font par écrit au *parlement*.

C'eſt lui qui donne des concluſions par écrit dans toutes les affaires de grand criminel, & dans les affaires civiles appointées qui ſont ſujettes à communication.

Les ordres du roi pour le *parlement*, les lettres-patentes & cloſes, lui ſont adreſſés, ainſi que les ordonnances, édits & déclarations. Il peut auſſi-tôt entrer en la cour pour les apporter, &, à cet effet, la porte du parquet qui donne dans la grand'chambre doit toujours être ouverte; il peut en tout tems interrompre le ſervice pour apporter les ordres du roi, ſur leſquels, ſuivant les ordonnances, le *parlement* doit délibérer toute affaire ceſſante.

Les ordonnances le chargent ſpécialement de veiller à ce que les évêques ne s'arrêtent à Paris que pour leurs affaires.

Pour l'aider dans ſes fonctions au *parlement*, on lui a donné des ſubſtituts; il en avoit dès 1302, l'ordonnance de cette année en fait mention, *art.* 10; il les établiſſoit lui-même, mais ce n'étoit jamais qu'en cas d'abſence; en 1533 & 1541, on les continua après la mort du procureur général. L'ordonnance d'Orléans & celle de Blois enjoint aux gens du roi d'en prendre le moins qu'ils pourront; celle de Moulins leur défend de rien prendre: les choſes furent ſur ce pié juſqu'à l'édit du 6 Juin 1586, par lequel il furent créés en titre d'office; ils ſont préſentement au nombre de dix-huit.

Les procureurs du roi des bailliages & ſénéchauſſées, & autres juriſdictions du reſſort, ne ſont auſſi proprement que ſes ſubſtituts, & vis-à-vis de lui on ne les qualifie pas autrement, il leur donne les ordres convenables pour qu'ils aient à faire ce qui eſt de leur miniſtere.

Les procureurs généraux ne doivent point avoir de clercs ou ſecrétaires qui ſoient procureurs ou ſolliciteurs de procès; il ne leur eſt pas permis de s'abſenter ſans congé de la cour; ils doivent faire mettre à exécution les proviſions, arrêts & appointemens de la cour; ils ne doivent former aucune demande en matiere civile, ni accorder leur invention ou adjonction à perſonne, qu'ils n'en aient déliberé avec les avocats généraux; ils doivent faire mettre les cauſes du roi les premieres au rôle.

En matiere criminelle, dès qu'ils ont vû les charges & informations, ils doivent ſans délai donner leurs concluſions après l'arrêt ou jugement d'abſolution; ils doivent nommer à l'accuſé le délateur ou le dénonciateur s'ils en ſont requis, les ordonnances leur défendent non-ſeulement de donner des conſeils contre le roi, mais même en général de plaider ni conſulter pour les parties encore que le roi n'y eût pas d'intérêt; ils ne peuvent aſſiſter au jugement des procès civils ou criminels de leur ſiege; ils doivent informer des vie, mœurs & capacité des nouveaux pourvus qui ſont reçus au *parlement*, & être préſens à leur réception, tenir la main à la conſervation & réunion du domaine du roi, empêcher que les vaſſaux & ſujets ne ſoient opprimés par leurs ſeigneurs, qu'aucune levée de deniers ne ſoit faite ſur le peuple ſans commiſſion; ils doivent avoir ſoin de la nourriture, entretien & prompte expédition des priſonniers, & pour cet effet viſiter ſouvent les priſons.

Mercuriales, ſont des aſſemblées de toutes les chambres du *parlement*; dans leſquelles le premier avocat général & le procureur ſont alternativement un diſcours pour la réformation de la diſcipline de la compagnie en général, & ſpécialement pour la cenſure des défauts dans leſquels quelques magiſtrats pourroient être tombés.

On entend auſſi quelquefois par *mercuriales* le diſcours même qui ſe fait dans ces aſſemblées.

Ces aſſemblées & diſcours ont été appellés *mercuriales*, parce qu'on les fait le mercredi.

On les appelloit auſſi anciennement *quinzaines* ou *après-dînées*, parce que dans l'origine il ſe faiſoit tous les quinze jours après-midi une aſſemblée de députés du *parlement*, auxquels le procureur général préſentoit un cahier de propoſitions pour la réformation de la diſcipline; les députés en conféroient enſemble, & ce qui leur paroiſſoit mériter attention étoit porté à l'aſſemblée des chambres.

Ces mercuriales furent ordonnées par Charles VIII, en 1493, & par Louis XII. en 1498.

Comme on trouva que ces aſſemblées qui ſe faiſoient tous les quinze jours conſommoient trop de tems, François I. par ſon ordonnance de 1539, *art.* 130, ordonna qu'elles ſe tiendroient de mois en mois ſans y faire faute, & que par icelles ſeroient pleinement & entierement déduites les fautes des officiers de ſes cours, de quelque ordre ou qualité qu'ils fuſſent, & qu'il y ſeroit incontinent mis ordre par la cour, & que ſa majeſté en ſeroit avertie, & que les mercuriales & l'ordre mis ſur icelles lui ſeroient envoyés tous les trois mois, & le procureur général fut chargé d'en faire la diligence.

Henri II. ordonna auſſi en 1541 que les gens du roi ſeroient tenus de requérir contre ceux de la compagnie qui auroient fait quelque choſe d'indigne de leur miniſtere.

L'ordonnance de Moulins diminua encore le nombre de ces aſſemblées; il fut ordonné par l'article 3, que pour obvier & pourvoir à toutes contraventions aux ordonnances, les mercuriales ſeroient tenues aux cours de *parlement* de trois mois en trois mois: il fut enjoint aux avocats & procureurs généraux de les promouvoir & d'en pourſuivre le jugement, & de les envoyer incontinent au roi ou au chancelier, duquel ſoin les préſidens du *parlement* furent chargés.

Enfin Henri III. aux états de Blois ordonna, *article* 144, que les mercuriales ſeroient reçues de ſix mois en ſix mois dans toutes les cours, & notament dans les *parlemens*, les premieres mercredis après la lecture des ordonnances, qui ſe fait après les fêtes de S. Martin & de pâques. Le Roi défend à ſes cours de vacquer à l'expédition d'autres affaires que les mercuriales n'aient été jugées, déclarant les jugemens qui auroient été donnés auparavant, nuls & de nul effet & valeur; il eſt enjoint aux avocats & procureurs généraux & à leurs ſubſtituts, ſur peine de privation de leurs charges, de les promouvoir, & d'en pourſuivre le jugement, & d'avertir promptement Sa Majeſté de la retardation ou empêchement d'icelles.

Tel eſt ce dernier état des mercuriales, c'eſt-à-dire qu'elles ne ſe font plus que tous les ſix mois; le diſcours de l'avocat général ou du procureur, roule ſur les devoirs de la magiſtrature, il obſerve en général quels ſont les écueils que les magiſtrats ont à éviter; ce diſcours ſe fait à huis clos.

Compétence. Le parlement a toujours été le tribunal deſtiné à connoître des affaires majeures & des cauſes qui concernent l'état des grands du royaume.

Dans le tems qu'il étoit encore ambulatoire à la ſuite de nos rois, & qu'il formoit leur grand conſeil, on y délibéroit de la paix & de la guerre, de la réformation des lois, du mariage des enfans de nos rois, du partage de leur ſucceſſion entre leurs enfans, comme cela ſe pratiqua en 768 entre les deux fils de Pepin; en 806 ſous Charlemagne, entre ſes trois fils; en 813 lorſque le *parlement* fut aſſemblé à Aix pour faire paſſer la couronne à Louis le Debonnaire, & en 816 quand Louis le Debonnaire voulut partager ſes états pour le partage qui ſe fit ſous lui en 837; enfin pour celui qui fut fait entre Louis le Begue & Louis ſon couſin.

Philippe Auguſte tint en 1190 un *parlement* pour ſtatuer ſur le gouvernement du royaume pendant le voyage qu'il ſe préparoit à faire à la Terre-ſainte; ce fut dans ce même *parlement* que ce prince avec le congé & l'agrément de tous ſes barons, *accepta licentia ab omnibus baronibus*, donna la tutele de ſon fils & la garde du royaume à la reine ſa mere.

Ce fut ce même *parlement* qui jugea les conteſtations qu'il y eut entre Philippe le Hardy & Charles, roi des deux Siciles, pour la ſucceſſion d'Alphonſe, comte de Poitiers.

Ce fut lui pareillement qui jugea en 1316 & 1328 la queſtion de la ſucceſſion à la couronne en faveur de Philippe

lippe le Long & Philippe de Valois, & le différend qu'il y eut entre Charles le Bel & Eudes, duc de Bourgogne, à cauſe de l'apanage de Philippe le Long, dont Eudes prétendoit que ſa femme, fille de ce roi, devoit hériter.

Du tems du roi Jean, les princes, les prélats & la nobleſſe furent convoqués au *parlement* pour y délibérer ſur les affaires les plus importantes de l'état.

Charles V. lui fit auſſi l'honneur de le conſulter quand il entreprit la guerre contre les Anglois, dont le ſuccès lui fut ſi glorieux.

Ce fut encore le *parlement* qui raſſembla & réunit les maiſons d'Orléans & de Bourgogne, que les deſordres du tems avoient diviſées.

Cet illuſtre corps par la ſageſſe & l'équité de ſes jugemens, a mérité de voir courber devant lui, les tiares & les couronnes, & d'être l'arbitre des plus grands princes de la terre. Les Innocents, les Frédérics, les rois de Caſtille & ceux de Portugal, les Ferdinands, les Maximiliens, les Philippes & les Richards ont ſoumis leur pourpre à la ſienne; & l'on a vû lui demander la juſtice, ceux qui la rendoient à pluſieurs peuples, & qui ne voyoient au-deſſus de leurs trônes que le tribunal de Dieu.

Les ducs & comtes d'Italie, ſur leſquels nos rois s'étoient réſervé toute ſouveraineté; ont été pluſieurs fois mandés au *parlement* pour y rendre raiſon de leur département. Taſſillon, duc de Baviere, fut obligé d'y venir pour ſe purger du crime de rebellion qu'on lui impoſoit; on y jugea de même Bernard, roi d'Italie, & Carloman, pour rebellion contre ſon pere.

Dans des tems bien poſtérieurs, en 1536, ce fut ce *parlement* qui decréta d'ajournement perſonnel l'empereur Charles-Quint.

Edmont rapporte qu'un pape ayant excommunié le comte de Toſcanelle Formoſe, évêque du Port, le pape fit porter au *parlement* ſon procès-verbal de ce qu'il avoit fait.

Les rois étrangers y ont quelquefois envoyé leurs accords & contrats pour y être homologués; & les rois de France eux-mêmes y ont pluſieurs fois perdu leur cauſe quand elle n'a pas paru bien fondée.

Enfin le *parlement* a toujours connu des affaires les plus importantes.

Il connoît ſeul des cauſes qui concernent l'état & la perſonne des pairs, comme on le dira ci-après en parlant du *parlement* conſidéré comme cour des pairs.

Lui ſeul a la connoiſſance des matieres de régale dans toute l'étendue du royaume.

Il connoît en premiere inſtance de certaines matieres, dont la connoiſſance lui a été réſervée privativament à tous autres juges.

Il connoît auſſi de tems immémorial du bien ou mal jugé des ſentences dont l'appel eſt porté devant lui.

Cette voie étoit uſité dès le tems de la premiere race: on prenoit quelquefois la voie de la plainte, ou priſe à partie contre le juge; quelquefois on demandoit à fauſſer le jugement, c'eſt-à-dire à prouver qu'il étoit faux, & que les premiers juges avoient mal jugé; mais on ſe ſervoit auſſi quelquefois du terme *d'appellation* pour exprimer ces procédures, comme il paroît au quatrieme regiſtre *olim*, fol. 107, où il eſt dit, *a quo judicato tanquam falſo & pravo ad parlamentum noſtrum appellavit*; ce fut ainſi qu'en 1224, il eſt dit que la comteſſe de Flandre *appellavit ad curiam regis*; les *olim* ſont pleins d'exemples de ſemblables appellations verbales & autres.

Il eſt vrai que ces appels ne furent pas d'abord portés en ſi grand nombre au *parlement*, parce que la manie des hauts ſeigneurs étoit de s'oppoſer par des violences à ce que l'on appellât de leurs juges au *parlement*.

On défendit en 1228 au comte d'Angoulême de mettre aucun empêchement à ceux qui voudroient venir au *parlement* pour ſe plaindre de lui.

Le roi d'Angleterre, comme duc d'Aquitaine, faiſoit pendre les notaires qui en avoient dreſſé les actes; il exerçoit des cruautés inouies contre ceux qui les avoient interjettés, un manifeſte de Philippe le Bel, qui eſt à la fin des *olim*, dit qu'on ne ſe contentoit pas de les enfermer dans d'étroites priſons, & de mettre leurs maiſons au pillage, on les dépouilloit de leurs biens, on les baniſſoit du pays, on les pendoit même pour la plûpart; quelques-uns furent déchirés en quatre parts, & leurs membres jettés à l'eau.

Les ſeigneurs eccléſiaſtiques n'étoient pas plus doux que les laïcs; un évêque de Laon entr'autres dépouilloit de leurs biens ſes vaſſaux, qui appelloient au *parlement*: un abbé de Tulles, les empriſonnoit & mutiloit; & parce qu'un homme condamné par ſes juges à perdre la main gauche, en avoit appellé au *parlement*, il lui fit couper la main droite; l'abbé fut condamne en 4000 liv. d'amende; l'évêque eut des défenſes de récidiver, avec injonction au duc de Bretagne d'y tenir la main.

Le roi d'Angleterre ayant refuſé de comparoître, ſon duché de Guienne fut confiſqué.

Il y a d'autres arrêts ſemblables contre le comte de Bretagne, celui de Flandres & le duc de Bourgogne.

Grand Chambre. Avant que le *parlement* eût été rendu ſédentaire à Paris, toute la compagnie s'aſſembloit dans une même chambre, que l'on appelloit la *chambre du parlement*, ou la *chambre des plaids*; *camera placitórum*.

Quelques-uns ont écrit qu'elle s'appelloit auſſi la *chambre des prélats*, ce qui pourroit être venu de ce que l'aſſemblée étoit principalement compoſée d'évêques, abbés, & autres eccléſiaſtiques qu'on appelloit tous d'un nom commun les *prélats*.

Mais il paroît que c'eſt par une mépriſe du premier copiſte, qui a lû *prælatorum* pour *placitorum*, que cette opinion a pris cours; car la grand'chambre n'a jamais eu ce nom; tous les monumens du tems l'appellent *camera placitorum*, *chambre des plaids*, c'eſt-à-dire du *plaidoyer*; elle eſt ainſi appellée dans le quatrieme regiſtre *olim*, fol. 344; & dans l'ordonnance de Philippe le Bel en 1291.

M. de la Rocheflavin cite une ordonnance de Philippe le Hardi en 1275, qui fait mention à ce qu'il prétend, de la chambre des prélats; mais cette ordonnance ne ſe trouve point; elle n'eſt point dans le recueil des ordonnances imprimées au Louvre.

Cette chambre fut dans la ſuite ſurnommée la *grand' chambre du parlement*, ſoit parce que l'on y traitoit les plus grandes affaires, ſoit parce qu'elle étoit compoſée des plus grands perſonnages, tels que les princes, pairs, prélats, ducs, comtes, barons, les officiers de la couronne, le chancelier & autres; & auſſi pour la diſtinguer des chambres des enquêtes & requêtes, & de celles des requêtes qui furent établies peu de tems après que le *parlement* eut été rendu ſédentaire.

Elle fut auſſi appellée la *chambre du plaidoyé*, parce que c'étoit la ſeule chambre du *parlement* où on plaidât; comme elle eſt encore deſtinée principalement pour les affaires d'audiences.

On l'a auſſi appellée la *grand'voûte*.

Enfin le vulgaire lui a encore donné le nom de *chambre dorée*, depuis qu'elle eût été réparée par le roi Louis XII. lequel y fit faire le plafond orné de culs-de-lampe dorés, que l'on y voit encore préſentement; le tableau du crucifix eſt d'Albert Dure, & le tableau qui eſt au-deſſous repréſente Charles VI. habillé comme ſont aujourd'hui les préſidens à mortier.

La décoration du ſurplus de cette chambre a été faite de ce regne en 1722. Les préſidens & conſeillers de la grand'chambre commencerent le 3 Août à s'aſſembler en la ſalle de S. Louis pendant que l'on travailloit à ces ouvrages.

C'eſt en la grand'chambre que le Roi tient ſon lit de juſtice, & que le chancelier, les princes & les pairs laïcs & eccléſiaſtiques viennent ſiéger quand bon leur ſemble.

C'eſt auſſi dans cette chambre que les conſeillers d'honneur ont ſéance, ainſi que les maîtres des requêtes, au nombre de quatre ſeulement.

La grand'chambre étoit autrefois ſeule compétente pour connoître des crimes; la chambre de la tournelle, qui fut inſtituée pour la ſoulager, ne connoiſſoit que des cauſes criminelles, & non des crimes; ce ne fut qu'en 1515 qu'elle fut rendue capable de la connoiſſance des crimes; auſſi du tems que le *parlement* étoit à Poitiers, il ſe trouve un réglement rapporté par Paſquier, dans ſes recherches, contenant entr'autres choſes, qu'en la tournelle ſe vuideroient les cauſes criminelles, à la charge toutefois que ſi en définitive, il falloit juger d'aucun crime qui emportât peine capitale, que le jugement s'en feroit en la grand'chambre.

Les eccléſiaſtiques, les nobles, les magiſtrats de cours ſupérieures, & officiers des ſiéges reſſortiſſans nuement en la cour, ont conſervé le droit d'être jugés à la grand' chambre, lorſqu'ils ſont prévenus de quelques crimes; c'eſt à la grand chambre ſeule qu'il appartient de déterminer quels procés doivent être ainſi jugés.

La préſentation de toutes lettres de grace, pardon & abolition appartiennent à la grand'chambre, encore que le procès ſoit pendant en la tournelle ou aux enquêtes.

C'eſt en la grand'chambre que l'on plaide les requêtes civiles, même contre des arrêts de la tournelle.

Les partages qui ſe font en la grand'chambre en matiere civile, ſe jugent en la premiere des enquêtes; & en

matiere criminelle, ils ſe jugent en la tournelle; les partages de la tournelle vont en la grand'chambre; ceux des enquêtes vont d'une chambre à l'autre; & s'il y a partage dans ces chambres, on va à la grand'chambre; & s'il y avoit encore partage, en ce cas l'affaire eſt portée aux chambres aſſemblées où l'arrêt paſſe à une ſeule voix, quoique dans les autres chambres il faille que l'avis paſſe de deux voix en matiere civile pour départager.

La grand'chambre connoît ſeule des déclarations ordinaires données en exécution des édits, & qui ſont ſcellées en cire jaune.

Elle donne la loi aux officiers du *parlement* qui pourſuivent leur réception, & juge ſeule les informations de leur vie & mœurs, auſſi-bien que celles des officiers des ſieges de ſon reſſort dont elle envoye l'examen dans les chambres des enquêtes, & en reçoit le ſerment après que le préſident de la chambre des enquêtes ou le récipiendaire a été renvoyé, & les rapporteurs ſont venus certifier qu'il a été trouvé capable.

Elle connoît de toutes les lettres accordées par le roi à des particuliers ſcellées en cire jaune, à la réſerve des diſpenſes d'âge ou de parenté, accordées à ceux qui veulent être reçus en des charges du *parlement*, & depuis quelques années, des lettres de préſidens, maîtres des requêtes ou conſeillers honoraires ont été portées à l'aſſemblée de toutes les chambres, lorſqu'elles ont été accordées avant les 20 ans de ſervice.

Audiences de la grand'chambre, rôle des bailliages & ſénéchauſſées, & autres rôles. Les rôles des bailliages, appellés anciennement *jours* ou *tems* des baillies, *dies ſeneſcallorum & baillivorum*, ſont des liſtes en parchemin des cauſes de chaque bailliage ou ſénéchauſſée royale, que l'on plaide au *parlement* pendant un certain tems de l'année & à certains jours.

L'uſage de faire des rôles pour les cauſes de chaque bailliage & ſénéchauſſée eſt fort ancien, il faut qu'il ait commencé preſqu'auſſi-tôt que le *parlement* eut été rendu ſédentaire à Paris; ce qui remonte juſqu'au tems de S. Louis.

En effet, dans l'ordonnance de Philippe le Bel faite après la Touſſaint 1291, il en eſt parlé comme d'un uſage qui étoit déja établi: les ſénéchaux & baillis, dit l'*art.* 7, ſeront payés de leurs gages à raiſon des journées qu'ils auront employées à aller & revenir dans leurs baillies aux comptes, & à aller & venir aux *parlemens* où ils reſteront tant que le tems de leur baillie durera, ou tant qu'ils y ſeront retenus.

Ce même prince, par ſon ordonnance du 23 Mars 1302, régla que les cauſes des prélats & autres eccléſiaſtiques, celles des barons & autres ſujets ſeroient expédiées promptement dans l'ordre de leurs bailliages ou ſénéchauſſées, *ſecundum dies ſeneſcallorum & baillivorum*, ſans prorogation, à moins que ce ne fût pour juſte cauſe & du mandement ſpécial du roi: que ſi, par rapport à l'affluence des affaires, quelque prélat ou baron ne pouvoit pas être expédié promptement, la cour leur aſſigneroit un jour pour être ouïs.

Philippe V. dit le Long fit deux ordonnances, qui contiennent quelques diſpoſitions concernant les rôles des bailliages.

La premiere eſt celle du 17 Novembre 1318.

Elle ordonne 1°. que tous ceux qui auront affaire au *parlement*, ſe préſenteront dans le premier ou au plus tard dans le ſecond jour de leur baillie ou ſénéchauſſée, avant que le ſiege du *parlement* ſoit levé, qu'autrement ils ſeront tenus pour défaillans.

2°. Que toutes cauſes, fût-ce de pair ou baron, ſeront délivrées ſelon l'ordre des préſentations, à-moins que ce ne fût la cauſe de quelqu'un qui ſeroit abſent pour le profit commun, qu'en ce cas la cauſe ſeroit remiſe au prochain *parlement*; ou bien qu'il fût queſtion de cauſes du domaine de pairies ou baronies que l'on remettroit à plaider en préſence du roi.

3°. Que l'on ne commencera point à plaider les cauſes d'un bailliage ou ſénéchauſſée, que toutes celles de l'autre ne ſoient jugées & les arrêts prononcés.

La ſeconde ordonnance où Philippe le Long parle des rôles, eſt celle du mois de Décembre 1320: l'*art.* 3. ordonne que les ſénéchaux, baillifs & procureurs du roi, qui ont accoutumé de venir en *parlement*, viendront trois jours au plus avant la journée de leurs préſentations, & qu'ils ſe préſenteront auſſi-tôt qu'ils ſeront arrivés; que le *parlement* commettra un clerc & un laïc dudit *parlement*, leſquels, avec un des maîtres des comptes & le tréſorier du roi, entendront en certain lieu les relations de ces ſénéchaux, baillifs & procureurs ſur les cauſes & faits qui touchent & peuvent toucher le roi; que ſi ces officiers rapportent certaines choſes qui ne méritent pas d'être entendues, on leur dira de les ſouffrir; qu'à l'égard des autres, les commiſſaires les publieront & les feront ouïr & juger en *parlement*. Voilà ſans doute l'origine des rôles des bailliages qui ſe publient à la barre de la cour, leſquels, comme on voit, étoient alors faits pour les commiſſaires nommés pour ouïr le rapport des baillifs & ſénéchaux.

Les rôles des provinces ſe plaident les lundis & mardis; depuis la S. Martin juſqu'à l'Aſſomption, il y en a neuf différens; ſavoir ceux de Vermandois, Amiens & Senlis, qui doivent finir à la Chandeleur; celui de Paris, qui comprend les appels des requêtes du palais, ainſi que ceux du châtelet; viennent enſuite les rôles de Champagne & Brie, celui de Poitou, celui de Chartres & celui d'Angoumois.

Les jeudis eſt le rôle des appels comme d'abus, & requêtes civiles.

On a auſſi établi des audiences à huis clos les mercredi & ſamedi pour les oppoſitions aux enregiſtremens de lettres-patentes, exécution d'arrêts, appels en matiere de police, oppoſitions aux mariages, &c.

Depuis cent ans au plus, il a été établi un rôle pour les cauſes de ſéparation, & pour ſervir de ſupplément à celui des jeudis.

Après l'Aſſomption, le rôle des jeudis, & ceux des mercredi & ſamedi continuent; mais il ſe fait un rôle d'entre les deux Notre-Dames, compoſé de quelques cauſes importantes & preſſées, qui ſe plaident les lundi, mardi & jeudi: ces dernieres audiences ſont auſſi à huis clos, & dans les bas ſieges: cependant depuis quelques années on y reçoit des avocats au ſerment, comme aux grandes audiences.

Les grandes audiences qui ſont celles des lundi, mardi & jeudi matin ſe tiennent ſur les hauts ſieges, les préſidens y portent leurs fourrures & mortieres depuis la rentrée juſqu'à l'Annonciation, & enſuite la robe rouge ſans fourrure & le bonnet ſans mortier.

Aux audiences qui ſe tiennent ſur les bas ſieges, ils ſont en robes noires.

Outre ces audiences du matin, il y en a deux par ſemaine de relevée, les mardi & vendredi, qui ſe tiennent ſur les hauts ſieges, mais en robes noires, où ſe plaide un rôle exprès.

Il eſt d'uſage que le préſident qui la tient fait rappeller le vendredi des mémoires & placets à ſa diſpoſition, ou du rôle fait par le premier préſident.

La premiere & la derniere des audiences de relevée ſont tenues par le premier préſident, le ſecond tient toutes les autres.

L'audience de relevée ſe tient depuis trois heures juſqu'à cinq; & avant la Chandeleur à deux heures juſqu'à quatre, à cauſe du meurtre du préſident Minard, arrivé en ſortant de cette audience qui finiſſoit en tout tems à cinq heures, ce qui a fait nommer l'audience de relevée qui finit à quatre heures, *audience à la minarde*.

Les cauſes qui ne peuvent être plaidées ſur les rôles des bailliages, celui des jeudis & celui de relevée, demeurent appointées, à-moins que le premier préſident ne les replace ſur un autre rôle; mais celles des rôles des mercredi, vendredi & ſamedi ne demeurent pas appointées.

Les audiences du matin durent depuis huit heures & demie juſqu'à dix; en carême, elles ne finiſſent qu'à onze, parce qu'on alloit autrefois au ſermon entre les deux audiences.

Elles ſont précédées du rapport des procès depuis ſix juſqu'à ſept, & d'une audience depuis ſept pour les cauſes ſommaires & d'inſtruction, ce qui dure juſqu'à ce que la cour aille à la buvette.

C'eſt ordinairement entre les deux audiences du matin que ſe fait l'apport des lettres-patentes par les gens du roi, requêtes & requiſitions de leur part, jugement des informations de vie & mœurs, reception de pairs & d'officiers, audition d'officiers mandés ou du maître des cérémonies ou autres perſonnes, celle des paranymphes & autres complimens, le ſerment des conſuls, adminiſtrateurs d'hôpitaux, &c.

Le ſervice des audiences de la grand'chambre eſt tellement reſpectable qu'il ne doit ſe tenir aucune audience en aucun tribunal qu'à l'heure où elle finit, ce qui fait que les audiences des enquêtes & requêtes ne commencent qu'à dix heures; celles du châtelet, même celles du grand-conſeil, cour des aydes & autres tribunaux ne commencent pour la plaidoierie qu'après dix heures, & n'ont auparavant que des expéditions d'inſtructions & procédures qui ſe font par les procureurs, ce qui du-moins eſt de droit & s'obſerve encore aſſez pour que l'on puiſſe reconnoître la raiſon & l'objet de ces uſages.

A dix

A dix heures ſont les aſſemblées de chambres, & quelquefois le rapport des procès; cet uſage qui eſt très-récent s'eſt introduit depuis que les heures des repas ont changé.

Les rapports ſe font de grand ou de petit commiſſaire; mais cette derniere forme de rapport n'eſt point en uſage en la grand'chambre.

Tous les mois, & même quelquefois plus ſouvent lorſque le cas le requiert, le premier ou le ſecond préſident & ſept conſeillers de la grand'chambre vont à la table de marbre tenir l'audience au ſouverain avec quatre officiers du ſiege, qui reſtent du nombre des juges.

Le plus ancien des préſidens à mortier & deux conſeillers de la grand'chambre tiennent la chambre de la marée. *Voyez ci-devant* CHAMBRE DE LA MARÉE.

Le *parlement* vaque depuis le 7 Septembre juſqu'au lendemain de la S. Martin, ſi l'on en excepte la chambre des vacations, dont il ſera parlé ci-après.

La rentrée ſe fait le lendemain de la S. Martin 12 Novembre, auquel jour MM. les préſidens ſont en robes rouges & fourrures tenant leur mortier, MM. les conſeillers en robes rouges & chaperons fourrés, & MM. les gens du roi, vêtus de même que les conſeillers.

Après avoir aſſiſté à la meſſe ſolemnelle du S. Eſprit, que la communauté des avocats & procureurs fait dire dans la grand'ſalle en la chapelle de S. Nicolas, laquelle meſſe eſt ordinairement célébrée par quelque prélat; le célébrant prend ce jour ſéance au *parlement*, & après les complimens accoutumés, M. le premier préſident reçoit les ſermens des avocats & procureurs.

L'ouverture des grandes audiences ſe fait à la grand'chambre le premier lundi d'après la ſemaine franche de la S. Martin par un diſcours que M. le premier préſident, & un de MM. les avocats généraux font aux avocats & aux procureurs; après ces diſcours, on appelle la premiere cauſe du rôle de Vermandois.

Le mercredi ou vendredi ſuivant ſe font les mercuriales, ainſi qu'on l'a expliqué ci-devant.

Chambre de droit écrit ou *auditoire de droit écrit*, appellée auſſi la *langue de droit écrit* ou qui ſe gouverne par le *droit écrit*, *chambre de la langue doc* ou *de Languedoc*, & enfin *requêtes de la Languedoc*, étoit une chambre ou diviſion du *parlement* composée d'un certain nombre de membres du *parlement* qui étoient commis pour juger les affaires deſdits pays de droit écrit; elle fut établie en 1291, lorſque le roi ceſſa d'envoyer des députés du *parlement* de Paris à Toulouſe pour y tenir un *parlement*, & que ce *parlement* de Toulouſe fut ſupprimé & réuni à celui de la Languedoil, c'eſt-à-dire au *parlement* de Paris.

L'établiſſement de cette chambre ſe trouve dans l'ordonnance de Philippe le Bel donnée après la Touſſaint 1291; elle porte que pour entendre & expédier les cauſes & requêtes des ſénéchauſſées & pays qui ſuivent le droit écrit, il y aura quatre ou cinq perſonnes du conſeil qui ſiégeront les vendredis, ſamedis & dimanches, & autres jours qu'ils trouveront à propos; Philippe le Bel commet à cette occupation le chantre de Bayeux, Mes Jean de la Ferté, Guy, Camelin, & Me Geoffroi de Villebraine, & pour notaire le doyen de Gerberie.

Telle eſt l'origine de l'interprete de la cour, qui a encore ſa place marquée à l'entrée du parquet de la grand'chambre, à droite en entrant; ſa fonction ordinaire étoit d'expliquer les enquêtes, titres & pieces qui venoient des pays de droit écrit, & qui étoient écrites en langage du pays, que beaucoup des membres du *parlement* pouvoient ne pas entendre.

L'ordonnance de 1296 fait mention de ceux qui étoient établis par les préſidens, *à ouir la langue qui ſe gouverne par droit écrit*, & de ceux qui entendoient les requêtes; & dans un autre article il eſt parlé de la diſtribution que les préſidens faiſoient des *réſidens* ou conſeillers dans les différentes chambres qu'ils retiendroient les uns en la grand-chambre, enverroient les autres *au droit écrit*, les autres aux requêtes communes.

L'*article* 19. dit qu'à ouir la langue qui ſe gouverne par droit écrit trois ſeront élus par les préſidens, ſavoir deux clercs très-bien lettrés, & un lai ſpécialement pour les cauſes de ſang, c'eſt-à-dire les affaires criminelles; ils avoient deux notaires & un ſignet dont ils ſignoient leurs expéditions, & le chancelier étoit tenu de les ſceller.

L'exercice de cette chambre dut ceſſer en 1302, lorſque le roi établit un nouveau *parlement* à Toulouſe.

Cependant Paſquier fait mention d'une ordonnance de 1304 ou 1305, où l'on diſtingue encore les enquêtes de la languedoc des enquêtes de la langue françoiſe; qu'aux enquêtes de la languedoc ſeront le prieur de ſaint Martin, & juſqu'à cinq.

Il eſt encore dit que celui qui portera le grand ſcel du roi ordonnera d'envoyer aux enquêtes, tant de la languedoc que de la langue françoiſe, des notaires, ſelon ce qui paroîtra néceſſaire pour l'expedition.

Mais cette ordonnance ne ſe trouve dans aucun dépôt public.

Chambre du conſeil. Le *parlement* ayant été rendu ſemeſtre par Henri II. en 1554, ce qui dura juſqu'en 1557, lorſqu'on remit les choſes en leur premier état, comme le nombre des préſidens & conſeillers avoit été beaucoup multiplié, on forma une chambre du conſeil ſouverain où ſe vuideroient les inſtances de la grand-chambre appointées au conſeil, les préſidens de l'un & l'autre ſemeſtre préſidoient indifféremment en la grand-chambre ou à celle du conſeil; mais celle-ci fut ſupprimée lorſque le nombre des officiers eut été diminué peu-à-peu par mort & réduit à l'ancien nombre.

Tournelle criminelle, qu'on appelle auſſi *tournelle* ſimplement, eſt une des chambres du *parlement* deſtinée à juger les affaires criminelles.

Quelques-uns croyent qu'elle a été nommée *tournelle* de ce que les conſeillers de la grand'chambre & des enquêtes y paſſent chacun à leur tour; mais la vérité eſt qu'elle a pris ce nom de ce que les juges qui compoſent cette chambre tenoient leur ſéance dans une tour du palais, que l'on appelloit alors la *tournelle*; il y a lieu de croire que c'eſt celle où eſt préſentement la buvette de la grand'chambre.

Cette tournelle ou tour ſervoit dès 1344 aux officiers de la cour à faire certaines expéditions tandis que l'on étoit au conſeil en la grand'chambre. L'ordonnance de Philippe de Valois du 11 Mars 1341, voulant que le ſecret de la cour ſoit mieux gardé, ordonne qu'il ne demeure au conſeil que les ſeigneurs & le greffier, & que tous les autres aillent pendant ce tems-là beſogner en la tournelle; mais on ne voit point que cette chambre ſervît à juger les affaires criminelles.

Du tems des regiſtres *olim* qui commencent en 1254, & finiſſent en 1318, quoiqu'il y eût déja un greffier criminel, il n'y avoit que la même chambre pour juger le civil & le criminel que l'on appelloit la *chambre du parlement*, & que l'on a depuis appellée la *grand'chambre*; le greffier criminel tenoit la plume quand le jugement tendoit à effuſion de ſang; il avoit depuis 1312 ſon regiſtre à part. Sous Charles VI. & Charles VII. la grand'chambre introduiſit l'uſage de faire juger certaines affaires civiles, & le petit criminel par quelques-uns de ſes membres, dans une chambre que les regiſtres appellent la *petite chambre de derriere la grand'chambre*, c'eſt ce qui a fait naître depuis ſous François I. l'établiſſement fixe de la tournelle criminelle; mais juſqu'à l'an 1515 on ne jugeoit à mort qu'en la grand'chambre, la chambre des vacations ne jugeoit elle-même à mort que parce qu'elle prenoit des lettres *ad hoc*, & elle n'en prend encore que pour cela ſeul.

Pendant long-tems il n'y eut point de chambre particuliere pour les affaires criminelles, on prenoit un certain nombre de conſeillers de la grand-chambre & des enquêtes pour juger les procès criminels en la chambre de la tournelle, laquelle n'étoit point alors ordinaire; elle ne fut établie en titre de chambre particuliere qu'en 1436, après la réunion du *parlement* de Poitiers. En effet Bouteillier qui vivoit ſous le regne de Charles VI. & qui fit ſon teſtament en 1402. ne fait point mention de la tournelle dans ſa ſomme rurale.

Mais elle étoit déjà établie en 1446; en effet Charles VII. dans ſon ordonnance du 28 Octobre de lad. année, *article* 10. ordonne que le greffier de la cour portera ou envoyera les requêtes criminelles en la tournelle criminelle ou au greffier criminel, pour être par icelle chambre & greffier répondues & expédiées.

Ce n'étoit pas ſeulement l'inſtruction qui y étoit renvoyée; car l'*article* 13. de la même ordonnance parle des procès que l'on y jugeoit.

L'ordonnance qu'il fit au mois d'Avril 1453 ordonne, *article* 23. qu'à la tournelle criminelle ſoient expédiés les procès criminels le plus brievement & diligemment que faire ſe pourra; mais que ſi en définitif il convenoit juger d'aucun crime qui emportât peine capitale, le jugement ſeroit fait en la grand'chambre, & que pendant que le jugement du cas criminel ſe fera en la grand'chambre, que l'un des préſidens & les conſeillers clercs aillent en une autre chambre pour travailler aux autres procès & affaires du *parlement*.

L'*article* 2. de l'ordonnance de Charles VIII. du mois de Juillet 1493, veut que tous les conſeillers de la grand'chambre aſſiſtent aux plaidoieries, excepté ceux qui ſeront ordonnés pour être de la tournelle.

L'*article* 90. enjoint aux préſidens & conſeillers qui doivent tenir la tournelle, d'y réſider & vaquer diligemment.

L'ordonnance du mois d'Avril 1515, qui rendit la tournelle criminelle ordinaire, nous apprend que cette chambre n'avoit coûtume de tenir que les jours de plaidoierie, & qu'avant cette ordonnance il n'étoit pas d'uſage, pendant la durée du *parlement*, de juger à la tournelle perſonne à mort quoiqu'il y eut dans cette chambre deux préſidens & douze conſeillers laïcs, dont huit étoient de la grand-chambre, & quatre des enquêtes, tandis qu'en la grand-chambre tous procès criminels étoient jugés par un préſident & neuf conſeillers.

La tournelle ne jugeoit donc alors que les affaires de petit criminel, & lorſque les concluſions tendoient à mort, le procès étoit porté en la grand'chambre.

Mais comme celle-ci étoit ſurchargée d'affaires, & qu'elle ne pouvoit vaquer aſſez promptement à l'expédition des criminels & priſonniers, dont quelques-uns même étoient échappés; François I. par ſon ordonnance du mois d'Avril 1515, ordonna que dorénavant le *parlement* ſéant, les préſidens & conſeillers qui ſeroient ordonnés pour tenir la tournelle criminelle dès qu'ils entreroient en la cour s'en iroient en ladite tournelle, ainſi que faiſoient ceux des enquêtes ſans s'arrêter en la grand'chambre, & qu'ils vaqueroient & entendroient diligemment au jugement & expédition des procès criminels, ſoit de peine de mort ou autre peine corporelle, en expédiant premierement les priſonniers enfermés, & ayant égard aux cas qui pour le bien de la juſtice requierent prompte expédition, & que les arrêts & jugemens qui y ſeront faits & donnés dans ces matieres auront la même autorité ou vertu que s'ils étoient donnés & faits en la grand'chambre du *parlement*, ſans qu'en ladite tournelle ils puiſſent expédier aucunes matieres civiles, ſoit requêtes ou expéditions, à moins que cela n'eût été ainſi en la grand'chambre; & que pour les autres matieres criminelles elles ſeront expédiées & jugées, tant en plaidoieries qu'autrement, en la grand'chambre & en la tournelle, ainſi qu'il avoit été par le paſſé, pourvû toutefois que s'il étoit queſtion de cléricature ou d'immunité au jugement deſquels ont accoûtumé d'être les conſeillers clercs, & auſſi de crimes de gentilshommes, ou d'autres perſonnages d'état, leur procès ſoit rapporté en la grand'chambre.

L'ordonnance d'Henri II. du mois de Mars 1549, défend aux conſeillers des enquêtes députés à la tournelle, d'aller pendant ce tems en la chambre dont ils ſont ordinairement, ſous couleur de rapporter quelque requête; elle défend aux préſidens de les recevoir, & à ſes conſeillers d'aſſiſter ailleurs, ſur peine de privation de leur office, à moins que pour quelque bonne & raiſonnable cauſe, il fût ordonné par la cour qu'ils aſſiſteroient au jugement & expédition de quelque procès en autre chambre que celle pour laquelle ils ſeroient ordonnés, députant d'autres conſeillers pour ſervir en leur lieu, dont le greffier fera regiſtre de la permiſſion & ordonnance de la cour.

Cette ordonnance veut auſſi que tous arrêts & jugemens donnés *en la chambre criminelle*, *dite de la tournelle*, en matiere civile & civilement intentée, ſoient déclarés nuls, & que les parties en puiſſent appeller; mais dans ces matieres civiles le roi déclare qu'il n'entend pas comprendre les procès criminellement & extraordinairement faits & intentés, leſquels quoique les parties aient été reçues en procès ordinaire, s'inſtruiront & ſe vuideront en la chambre criminelle, préférant toutefois à l'expédition les procès des condamnés à mort ou peine corporelle, même ceux où il n'y a que le procureur général partie, & qui ſont au pain du roi.

Charles IX. voulant regler les différends qu'il y avoit dans les cours pour la connoiſſance des cauſes & procès criminels des gens d'égliſe nobles & officiers, par ſon ordonnance faite à Moulins en 1566, *article* 38. ordonna que ces procès introduits en premiere inſtance au *parlement*, ſeront jugés en la grand'chambre, ſi faire ſe peut & ſi les accuſés le requierent; qu'autrement & ſans ladite requiſition, ils ſe pourront inſtruire & juger en la chambre de la tournelle, à laquelle il eſt dit que les inſtructions ſeront renvoyées par la grand'chambre, ſi pour les empêchemens & occupations de celle-ci ces inſtructions ne peuvent être faites promptement & commodément en la tournelle.

L'ordonnance veut néanmoins qu'au jugement de ces procès criminels qui ſeront faits en la grand'chambre aſſiſtent les préſidens & conſeillers de la grand'chambre, les conſeillers des enquêtes n'y ſont point admis.

Enfin quant aux procès inſtruits ou jugés en premiere inſtance hors des cours contre les perſonnes de la qualité exprimée par cet article, l'ordonnance décide que les appellations interjettées des inſtructions ſe pourront juger en la tournelle, nonobſtant le débat des parties; pareillement les appellations des jugemens définitifs, à moins que les perſonnes condamnées ne demandent d'être jugées en la grand'chambre, auquel cas il y ſera procédé comme il eſt dit d'abord par cet article.

Cet ordre établi pour le ſervice de la tournelle n'a point été changé depuis, l'ordonnance de Blois n'a fait que le confirmer en ordonnant, *article* 139. que les conſeillers, tant de la grand'chambre que des enquêtes des *parlemens*, qui ſeront deſtinés pour le ſervice de la tournelle, vaqueront diligemment à l'expédition des priſonniers & jugemens des procès criminels, ſans ſe diſtraire à autres affaires, ſuivant les anciennes ordonnances & réglemens des *parlemens*.

Cette ordonnance donne ſeulement un pouvoir un peu plus étendu aux conſeillers de grand'chambre ſortant de la tournelle, qu'à ceux des enquêtes: en effet, *l'article* 140 veut que les conſeillers des enquêtes, après avoir fait leur ſervice à la tournelle, ſoient tenus de remettre au greffe, trois jours après pour le plus tard, tous procès criminels qui leur auront été diſtribués, ſur peine de privation de leurs gages pour les jours qu'ils auront été en demeure de le faire; & quant aux conſeillers de la grand'chambre, il eſt dit que les préſidens leur pourront laiſſer tel deſd. procès qu'ils aviſeront, s'ils voient que pour l'expédition & bien de la juſtice il y ait lieu de le faire, dont il ſera fait regiſtre au greffe de la cour.

Les préſidens & conſeillers de la tournelle vont tenir la ſéance aux priſons de la conciergerie & au parc-civil du châtelet quatre fois l'année; ſavoir, la ſurveille de Noël, le mardi de la ſemaine-ſainte, la ſurveille de la Pentecôte, & la veille de l'Aſſomption.

Tournelle civile. Chambre du *parlement* qui a été établi de tems-en-tems pour l'expédition des affaires d'audiences auxquelles la grand'chambre ne pouvoit ſuffire.

Elle fut établie pour la premiere fois par une déclaration du 18 Avril 1667, compoſée d'un préſident & d'un certain nombre de conſeillers, tant de la grand'chambre que des enquêtes, pour tenir ſa ſéance les lundis, mercredis, jeudis & ſamedis, & connoître & juger toutes les cauſes de la ſomme & valeur de 1000 l. & de 50 l. de rente & au-deſſous.

Cette déclaration fut regiſtrée le 20 deſdits mois & an.

Comme l'établiſſement de cette chambre n'étoit que proviſionnel, & qu'il parut utile par une déclaration du 11 Août 1669, qui fut regiſtrée le 13, le roi ſéant en ſon lit de juſtice; il fut créé pour une année ſeulement une chambre appellée *tournelle civile*, pour commencer au lendemain de ſaint Martin, lors prochain, compoſée de trois & quatre préſidens du parlement, qui y ſerviroient chacun de ſix mois alternativement de ſix conſeillers de la grand'chambre, qui changeoient de trois en trois mois, & de quatre conſeillers de chaque chambre des enquêtes qui changeoient de même tous les trois mois pour tenir la ſéance en la chambre S. Louis.

Il fut dit que les ducs & pairs, conſeillers d'honneurs, maîtres des requêtes, & autres officiers qui ont ſéance en la grand'chambre pourroient pareillement ſieger en la tournelle civile.

Le roi donna à cette chambre le pouvoir de juger toutes les cauſes où il s'agiroit ſeulement de la ſomme de 3000 liv. & de 150 liv. de rente & au-deſſous, à l'exception des cauſes du domaine, des matieres bénéficiales & eccléſiaſtiques, appels comme d'abus, requêtes civiles & cauſes concernant l'état des perſonnes, les qualités d'héritier & de commune, les droits honorifiques, les duchés-pairies, reglemens entre officiers, ceux de police & des corps & communautés qui ont leurs cauſes commiſes en la grand'chambre.

La juriſdiction de cette chambre fut prorogée d'année en année par diverſes déclarations juſqu'en 1691, & ſupprimée peu de tems après.

Elle fut rétablie par une déclaration de 12 Janvier 1735 pour commencer le lendemain de la Chandeleur; on lui donna le même pouvoir qu'en 1669; elle fut continuée pendant un an, & enſuite ſupprimée.

Chambres des enquêtes, ſont des chambres du *parlement* où l'on juge les procès par écrit, c'eſt-à-dire, ceux qui ont déja été appointés en droit à écrire, produire & contredire devant les premiers juges, à la difference des cauſes qui ont été jugées à l'audience en premiere inſtance, dont l'appel va à la grand'chambre ou chambre du plai-

doyer,

doyer, & y eſt inſtruit & jugé, quand même cette chambre appointeroit enſuite les parties au conſeil, c'eſt-à-dire, à inſtruire l'inſtance par ecrit.

Il y a pluſieurs chambres des enquêtes; elles ont été crées, & le nombre en a été augmenté ou diminué ſelon que l'expédition des affaires a paru le demander.

Le nom de chambre des enquêtes vient de ce que anciennement au *parlement* de Paris, lorſqu'on avoit ordonné la preuve de quelque fait, ſoit par titres ou par témoins, les pieces qui étoient repréſentées, & les enquêtes qui avoient été faites ſur les lieux par les baillifs & ſénéchaux, étoient apportées au *parlement*, qui les renvoyoit devant des commiſſaires pour les examiner; on envoyoit auſſi quelquefois ſur les lieux des commiſſaires du *parlement* pour faire les enquêtes, lorſque par quelque raiſon particuliere elles ne pouvoient être faites par les baillifs & ſénéchaux.

Les anciens arrêts du *parlement*, qui ſont dits avoir été rendu *ès enquêtes du parlement*, étoient ceux qui intervenoient ſur les matieres de fait, & qui giſſoient en preuve. Les regiſtres *olim* qui commencent en 1252, contiennent pluſieurs de ces arrêts rendus *ès enquêtes du parlement*: le troiſieme de ces regiſtres *olim* commençant en 1299, & finiſſant en 1318 eſt un regiſtre particulier pour les enquêtes faites par les baillifs & ſénéchaux, & qui avoient été envoyées au *parlement*.

Il y a apparence que les baillifs & ſénéchaux qui avoient fait ces enquêtes les rapportoient au *parlement*, ou du moins que les ayant envoyées, elles y étoient rapportées devant des commiſſaires détachés de la grand'chambre, qui s'aſſembloient hors de cette chambre pour faire l'examen & le jugé des enquêtes, lequel jugé ſe rapportoit enſuite à la grand'chambre pour prendre force d'arrêts, être prononcé, ſcellé, couché dans le regiſtre. Ce fut là le commencement de l'inſtitution de la chambre des enquêtes.

Mais peu de tems après, au lieu de faire faire les enquêtes & le rapport par les baillifs des lieux; on commit des conſeillers pour faire les enquêtes & pour en faire le rapport, & d'autres pour les juger. Les commiſſaires furent donc diſtingués en deux claſſes; les uns furent appellés *les jugeurs des enquêtes*, ou *regardeurs des enquêtes*, parce qu'on leur donna le pouvoir de juger les queſtions de fait; les autres furent nommés *enquêteurs* ou *rapporteurs d'enquêtes*, parce qu'ils faiſoient les enquêtes ſur les lieux, ou les recevoient & faiſoient le rapport des preuves en général, & alors on leur aſſigna une chambre particuliere pour s'aſſembler, qu'on appella *les enquêtes*, c'eſt-à-dire, *la chambre des enquêtes*: les procès par écrit étoient tous compris alors ſous ce terme d'*enquêtes*. Les anciens regiſtres du *parlement* qui contiennent les arrêts rendus ſur ces ſortes d'affaires, ſont intitulés les *jugés* des enquêtes.

L'ordonnance de Philippe le Bel, datée de trois ſemaines après la Touſſaint de l'année 1291, portoit que pour étendre & juger les enquêtes il y auroit huit perſonnes du conſeil du roi qui ne ſeroient point baillifs, leſquelles ſe partageroient chaque ſemaine; ſavoir, quatre le lundi & le mardi, & les quatre autres le mercredi & le jeudi; que s'il y en avoit quelqu'un qui ne pût venir, il ſuffiroit qu'il fuſſent deux ou trois; que ceux qui ſeroient commis pour voir les enquêtes, les liroient exactement chez eux, & qu'ils ne viendroient en la chambre des plaids que quand ils y ſeroient mandés.

Ceux qui étoient commis pour les enqueſtes devoient les lire exactement chez eux, & ne venir à la chambre des plaids que quand ils y étoient mandés; c'étoit la chambre des plaids qui leur envoyoit les enquêtes.

Ces enquêtes devoient, ſuivant l'ordonnance du 23 Mars 1302, être jugées, au plus tard, dans deux ans.

Paſquier dans ſes recherches, *liv. II. ch. iij.* fait mention d'une ordonnance de 1304 ou 1305, ſuivant laquelle il devoit y avoir cinq perſonnes *aux enquêtes*, entre leſquelles ſont nommés deux évêques & un autre eccléſiaſtique.

Du Tillet rapporte une ordonnance ou état du *parlement*, fait au mois de Juillet 1316, dans lequel, après la liſte de ceux qui devoient compoſer la grand'chambre, on trouve celle des jugeurs des enquêtes au nombre de huit; il rapporte auſſi une ſemblable ordonnance ou état du 3. Décembre 1316.

Les affaires ſe multipliant de jour en jour Philippe V. dit le Long, ordonna, le 3 Décemdre 1319, qu'il y auroit aux enquêtes deux chambres, une pour délivrer toutes les enquêtes du tems paſſé, l'autre pour délivrer celles qui ſe feroient à l'avenir; & que dans ces deux chambres il y auroit en tout huit clercs & huit laïcs jugeurs, & vingt-quatre rapporteurs: ce même prince, par une autre ordonnance du mois de Décembre 1302, regla ainſi l'état de cette chambre; ſavoir, qu'il y auroit 20 clercs & 20 laïcs dont 16 ſeroient jugeurs, & les autres rapporteurs, que les jugeurs viendroient & demeureroient à la chambre, comme meſſieurs du *parlement*, & que depuis Pâques juſqu'à la S. Michel ils entreroient l'après dîner.

Le même prince ordonna, en 1320, à ſes gens des comptes & tréſorier de Paris de payer tous les mois à ſes amés & féaux les gens des enquêtes leurs gages, & de leur donner des manteaux ou robes deux fois l'an; ces manteaux font voir que les gens des enquêtes étoient réputés *commenſaux* de la maiſon du roi.

Il paroît que l'on ne montoit point alors des enquêtes à la grand'chambre; c'eſt ce qui réſulte des proviſions de conſeillers pour la grand'chambre, ou de conſeillers pour les enquêtes, qui ſont rapportées dans le premier regiſtre du dépôt; & dans le troiſieme, en 1335, *fol.* 88, 163, 165, 167, 169, 172; quatrieme regiſtre, *fol.* 82; cinquieme regiſtre, *fol.* 6; ſeptieme regiſtre, *fol.* 1.

Il n'y avoit plus qu'une chambre des enquêtes, ſuivant l'ordonnance du 11 Mars 1344; mais elle étoit compoſée de 40 perſonnes, 24 clercs & 16 laïcs: on ſupprima par la même ordonnance la diſtinction des jugeurs d'avec les rapporteurs, & on leur donna à tous la faculté de faire l'une & l'autre fonction: ils avoient à leur tête deux préſidens tirés de la grand'chambre, & lorſque les arrêts étoient rendus dans la chambre des enquêtes, ils devoient être ſcellés du ſceau d'un des préſidens, & enſuite étoient portés aux regiſtres de la cour pour y être prononcés, ce qui eſt tombé depuis longtems en déſuetude; tout ce qui eſt reſté de l'ancien uſage eſt que comme les jugés des enquêtes n'étoient point arrêtés par eux-mêmes, & ne le devenoient que par la prononciation publique qui s'en faiſoit à la fin du *parlement*; les chambres des enquêtes n'ont encore ni ſceau; ni greffe particulier; leurs arrêts ſont portés au greffe de la grand'chambre, pour y être gardés en minutes, expédiés, ſcellés & délivrés.

Le nombre des gens des enquêtes étoit encore le même en 1359, ſi ce n'eſt qu'il fut ordonné qu'il y auroit en outre tant de prélats qu'il plairoit au roi, attendu que ceux-ci n'avoient point de gages: il y avoit deux huiſſiers pour la chambre des enquêtes.

Une ordonnance du 17 Avril 1364 fut lue dans les chambres du *parlement*, des enquêtes & des requêtes.

Quoique les gens des enquêtes fuſſent devenus *jugeurs*, on ne laiſſoit pas de les envoyer en commiſſion pour faire des enquêtes comme autrefois, lorſqu'il y avoit lieu; mais ce n'étoit qu'à la fin du *parlement*, & il falloit qu'ils fuſſent de retour au commencement du *parlement* ſuivant.

En 1446, Charles VII. diviſa la chambre des enquêtes en deux; la premiere de ces deux chambres fut alors appellée *la grand'chambre des enquêtes*, & l'autre *la petite*. La grand'chambre fut appellée ſimplement *chambre du parlement*, comme il ſe voit dans les regiſtres du *parlement*, où l'on trouve qu'en l'an 1483, le 25 Juin, la cour tint le *parlement* en la ſalle S. Louis; & la grand'chambre des enquêtes à la tournelle, & la petite en la tour de Beauvais pour l'entrée du roi Charles VIII. François I. en 1521 créa la troiſieme au mois de Mai 1543. Il créa une quatrieme chambre, que l'on appella pendant quelque tems *la chambre du domaine*, parce qu'elle connoiſſoit ſingulierement des affaires concernant le domaine du roi: dans la ſuite, ayant connu de toutes autres affaires indifféremment, on l'appella *la quatrieme chambre des enquêtes*. Il en fut créé une cinquieme par Charles IX au mois de Juillet 1568.

Enfin par édit du mois de Mai 1581, il fut créé 20 conſeillers au *parlement* avec intention d'y faire une ſixieme chambre des enquêtes; mais ſur les remontrances faites par la cour, l'érection de cette chambre n'eut pas lieu.

Des cinq chambres des enquêtes il ne ſubſiſte préſentement que les trois premieres, les deux autres ayant été ſupprimées par édit du mois de Décembre 1756.

Il y a eu en divers tems, pluſieurs nouvelles créations de charges de conſeillers du *parlement*, qui ont été diſtribués dans les cinq chambres des enquêtes. A l'égard des commiſſions de préſidens aux enquêtes, elles furent créées en même tems que chaque chambre, & miſes en charges en 1704, puis en dernier lieu, rétablies en commiſſion comme on l'a dit ci-devant.

Elles ſont préſentement compoſées chacune de deux préſidens, qui ſont nommés par le roi, & choiſis parmi les conſeillers, & de 32 conſeillers, tant laïcs que clercs. Les préſidens prennent ſeulement le titre de préſident de

telle

telle chambre des enquêtes, à la différence des préſidens au mortier qui peuvent ſeuls prendre le titre de préſidens du *parlement*.

Tous les 3 mois on tire de chaque chambre des enquêtes, 4 conſeillers pour faire le ſervice de la tournelle criminelle avec ceux qui ſont tirés de la grand'chambre: ils vont ainſi chacun ſucceſſivement à la tournelle, à l'exception des conſeillers clercs qui n'y vont jamais: & lorſqu'il vacque une place de conſeiller en la grand' chambre, le plus ancien conſeiller des enquêtes monte à la grand'chambre, c'eſt-à-dire ſuccede à la place qui étoit vacante.

Les conſeillers clercs & les conſeillers laïcs des enquêtes, ne forment dans leur chambre, & même dans l'aſſemblée des chambres, qu'un même ordre, c'eſt-à-dire qu'ils prennent chacun ſéance ſuivant l'ordre de leur réception, ſans diſtinction des clercs d'avec les laïcs. Mais lorſqu'il s'agit de parvenir à la grand'chambre, les clercs & les laïcs font chacun un ordre à-part; de maniere que ſi c'eſt une place de conſeiller clerc qui vacque en la grand'chambre, il eſt remplacé par le plus ancien des conſeillers clercs des enquêtes, à l'excluſion des conſeillers laïcs, quand même il s'en trouveroit un plus ancien que le conſeiller clerc qui monte à la grand'chambre.

Le plus ancien conſeiller de chaque chambre s'appelle le *doyen*.

Quoique les chambres des enquêtes ayent été établies principalement pour juger les procès par écrit, on y porte néanmoins auſſi quelquefois des appellations verbales, ou des affaires d'audience, ſoit par connexité, ou qui leur ſont renvoyées par attribution, ou autres raiſons particulieres. On y plaide auſſi tous les incidens qui s'élevent dans les procès par écrit, & autres affaires appointées; c'eſt pourquoi il y a audience dans chaque chambre deux jours de la ſemaine.

Les enquêtes connoiſſent auſſi des procès de petit criminel, c'eſt-à-dire de ceux où il n'y a point eu de concluſions du miniſtere public, tendante à peine afflictive ou infamante; elles peuvent même dans le cours de l'inſtruction des affaires civiles, decréter de priſe de corps, & inſtruire juſqu'à arrêt définitif. Mais dans les procès de petit criminel portés aux enquêtes, comme on l'a dit ci-deſſus, ſi la chambre eſtime qu'il y ait lieu de prononcer peine afflictive ou infamante, l'affaire doit être portée à la tournelle, où le conſeiller qui en avoit fait le rapport aux enquêtes vient la rapporter, encore qu'il ne ſoit pas de ſervice actuellement à la tournelle.

Les préſidens & conſeillers des enquêtes ſont du corps du *parlement*, ils participent aux mêmes honneurs & privileges; c'eſt pourquoi ils ſont appellés à toutes les aſſemblées des chambres, ſoit pour quelque lit de juſtice, enregiſtrement d'ordonnance, édit ou autres affaires importantes. Ils portent tous dans les cérémonies la robe rouge & le chaperon herminé; ils ont les mêmes droits & exemptions que les préſidens & conſeillers de la grand' chambre.

Les conſeillers commiſſaires aux requêtes du palais peuvent paſſer aux enquêtes ſans changer de charges, en quittant ſeulement la commiſſion, & montent à leur tour en la grand'chambre, pourvû néanmoins qu'ils ayent paſſé aux enquêtes trois ans auparavant.

Voyez les anciens regiſtres du parlement; *les ordonnances de la troiſieme race, premier & deuxieme volume; le traité de la police, tom. I. liv. I. tit. xj. ch. iij. les recherches de* Paſquier, *liv. II. ch. iij.* du Tillet, Bouthillet, *ſomme rurale, & aux mots* ENQUETES, GRAND' CHAMBRE, PARLEMENT, PRÉSIDENS, CONSEILLERS; *l'édit de Décembre* 1756, *& la déclaration de Septembre* 1757.

Chambre de l'édit, voyez *ci-devant au mot* ÉDIT, *& au mot* CHAMBRE, *les articles* CHAMBRE *mi-partie*, & CHAMBRE *tri-partie*.

Chambre des vacations, eſt une chambre particuliere, que le roi établit tous les ans en vertu de lettres patentes, pour juger les affaires civiles proviſoires, & toutes les affaires criminelles, pendant le tems des vacations, ou vacances d'automne du *parlement*. Dans ces lettres, le roi nomme tous les conſeillers de la grand'chambre qui doivent y ſervir: il y a de ſemblables chambres dans les autres *parlemens* & cours ſouveraines.

La plus ancienne chambre des vacations eſt celle du *parlement* de Paris.

Avant que le *parlement* eût été rendu ordinaire il n'y avoit point d'autres vacations que les intervalles qui ſe trouvoient entre chaque *parlement*; & dans ces intervalles les préſidens & conſeillers ne laiſſoient pas de travailler à certaines opérations.

Si l'on en croyoit la charte de Louis le Gros, en faveur de l'abbaye de Tiron, les grands préſidens du *parlement* jugeoient tant en *parlement*, que hors la tenue d'icelui; mais on a obſervé, en parlant des préſidens, que l'authenticité de cette charte eſt révoquée en doute par pluſieurs ſavans.

L'ordonnance de 1296, dont nous avons déjà parlé pluſieurs fois, porte qu'au tems moyen de deux *parlemens*, les préſidens ordonneront que l'on *rebriche* (ce qui ſignifie *intituler* & *étiqueter*), & examine les enquêtes, ce que l'on en pourra faire.

Le *parlement* fini, on députoit quelques-uns de ſes membres à l'échiquier de Normandie, & d'autres aux grands jours de Troyes.

La même ordonnance dit que ceux de la chambre qui n'iront point à l'échiquier, ni aux jours de Troyes, s'aſſembleront à Paris avant le *parlement* pour *concorder* les jugemens des enquêtes, & que les jugemens qu'ils accorderont ſeront recordés par eux, devant les autres de la chambre qui n'y auront pas été préſens, qu'ils les accorderont avant qu'ils ſoient publiés aux parties; que ſi la choſe étoit grave, ils la verront & débattront, mais qu'elle ne ſera accordée qu'en plein *parlement*, & en préſence de tous.

L'ordonnance du 23 Mars 1302, *article vj.* dit, en parlant des prélats & autres eccléſiaſtiques qui avoient des affaires eccléſiaſtiques, qu'afin de ne les point détourner de leur miniſtere, ils ſeront expédiés promptement, lorſqu'ils viendront au *parlement*, chacun ſelon les jours de leurs ſénéchauſſées; *& volumus*, ajoute cet article, *quod in parlamento, & extra per curiales noſtros tractentur condecenter & honeſte, ut & clericus fieri poſſit*: la même choſe eſt auſſi ordonnée pour les barons.

Quelques-uns ont voulu inférer de ces mots, *& extra* (*parlamentum*), qu'il y avoit dès-lors au *parlement* une chambre des vacations, compoſée des membres mêmes du *parlement*.

Les *olim* rapportent en effet des jugemens rendus *extra parlamentum*, par les grands préſidens, ou par les gens des requêtes du palais.

Mais les préſidens qui jugeoient hors le *parlement*, n'avoient aucun rapport à ce que l'on entend aujourd'hui par *chambre des vacations*, laquelle juge tous les ans depuis le 8 Septembre juſqu'au 28 Octobre, & qui connoit d'une certaine eſpece d'affaires circonſcrites & limitées. Ces préſidens ou juges étoient commis par le roi, pour une ou pluſieurs affaires particulieres, d'entre certaines parties; & l'on ne trouve qu'un très-petit nombre de ces commiſſions depuis 1254 juſqu'en 1318: il n'y en a point dans le premier ni dans le ſecond des *olim*.

Il paroit que ces commiſſaires pour juger *extra parlamentum*, n'ont commencé qu'en 1311, parce qu'au lieu de 3 ou 4 *parlemens* qui ſe tenoient chaque année, il n'y en eut qu'un dans celle-ci, *octava brandorum iij. olim, fol.* 52.

On voit une ſeconde commiſſion en 1315, parce qu'alors il n'y eut point de *parlement*; c'eſt-à-dire depuis la S. Martin 1315, juſqu'à la S. Martin 1316. Ces commiſſaires ne jugerent que trois procès: leur commiſſion eſt énoncée en ces termes, *per noſtras mandavimus & commiſimus litteras*.

Cette commiſſion étoit comme on voit, établie par des lettres patentes. On tient néanmoins qu'anciennement le *parlement* ne prenoit point de lettres pour établir la chambre des vacations; cette chambre en prenoit ſeulement pour juger les affaires criminelles, & lorſqu'il s'agiſſoit de juger le fond de quelque droit, le *parlement* donnoit lui-même quelquefois ces lettres. Cette maniere d'établir la chambre des vacations dura plus de deux ſiecles; elle étoit encore la même du tems de François I.

Les *olim* parlent ſouvent de la chambre des requêtes, comme étant la chambre où l'on s'aſſembloit en vacation, & c'eſt peut-être encore de-là que meſſieurs des requêtes ne prennent point leurs vacances en même tems que le *parlement*. On tient communément que tous les tribunaux qui jugent les affaires du roi, & des officiers qui ſont à ſa ſuite, n'ont point de vacances, afin que ces ſortes d'affaires puiſſent être expédiées en tout tems, au moins proviſoirement: c'eſt pour cela que la cour des aides n'en avoit point juſqu'au réglement qui a changé cet uſage, lorſque M le chancelier étoit premier préſident de cette compagnie. C'eſt par la même raiſon que les requêtes du palais entrent toute l'année, du moins juſqu'à ce que le châtelet ſoit rentré, afin qu'il ſoit en état de pourvoir, en attendant, aux affaires les plus preſſées, de ceux même qui ont droit de *committimus*, droit qui n'étant qu'une faculté, & non une compétence néceſſaire, laiſſe au privilégié la liberté de ſuivre la juſtice ordinaire, lorſqu'il le veut.

En 1316 la chambre des vacations ſe tint dans la chambre du plaidoyer; dans la ſuite elle ſe tint plus d'une fois dans la chambre des enquêtes, comme on le voit par les regiſtres du *parlement*: mais depuis long-tems ſes ſéances ſont fixées en la tournelle.

Il n'y eut qu'un *parlement* en 1317, qui commença à la S. André; de ſorte qu'il y eut un intervalle conſidérable entre ce *parlement* & celui de la Touſſaints 1316, ce qui donna lieu à une nouvelle commiſſion, *noſtris commiſſariis ſeu judicibus in hac parte deputatis... mandavimus, &c.* leur arrêt eſt du 6 Mai 1317.

L'ordonnance du mois de Décembre 1320, porte que le *parlement* fini, ceux du *parlement* qui voudroient demeurer à Paris, pour travailler à délivrer les enquêtes, prendroient les mêmes gages qu'en tems de *parlement*.

Le réglement que cette même ordonnance fait pour la chambre des requêtes, porte que ceux qui ſeront de cette chambre entreront après dîner, depuis Pâques juſqu'à la S. Michel, *pour beſoigner*; ainſi, non ſeulement on travailloit aux enquêtes juſqu'à la S. Michel, mais on y travailloit en général pendant tout le tems que le *parlement* ne tenoit pas.

Il n'y eut point de *parlement* en 1324, ſuivant le premier regiſtre du dépôt du *parlement*, lequel regiſtre eſt le premier après les *olim*. Le roi nomma de même des commiſſaires, *vocatis igitur ſuper hoc partibus coram commiſſariis quos ad hoc duximus deputandos*, &c.

Il y en eut de même en 1326, puiſque au folio 479 du regiſtre dont on vient de parler, il eſt dit *anno domini* 1326, *non fuit* parlamentum, *tamen expedita & prolata fuerunt judicata & arreſta que ſequuntur*.

On ne trouve rien de ſtable ni d'uniforme dans ces premiers tems ſur la maniere dont on devoit ſe pourvoir pour l'expédition des affaires pendant que le *parlement* ne tenoit pas.

La guerre ayant empêché d'aſſembler le *parlement* en corps, pendant les années 1358, 1359, & juſqu'au 13 Janvier 1360, le roi Jean, par des lettres du 18 Octobre 1358, manda aux préſidens qui tenoient le dernier *parlement*, de juger avec les conſeillers les procès qui étoient reſtés pendants au dernier *parlement*, juſqu'à ce qu'il y en eût un nouveau aſſemblé; & ſans pouvoir juger des affaires qui n'y avoient pas encore été portées, à moins que cela ne leur fût ordonné.

Le pouvoir de cette chambre des vacations fut augmenté par des lettres de Charles V. alors régent du royaume, du 19 Mars 1359, par leſquelles il eſt dit qu'étant encore incertain quand le *parlement* pourroit tenir, à cauſe des guerres, les préſidens jugeroient toutes les affaires qui ſeroient portées devant eux, entre toutes ſortes de perſonnes, de quelque état & condition qu'elles fuſſent.

On trouve auſſi dans les regiſtres du *parlement*, des lettres accordées le 28 Mars 1364, à un conſeiller de cette cour, par leſquelles il eſt dit que ceux qui le troubleroient dans l'exemption des droits de péages, travers & autres, dont jouiſſoient les officiers du *parlement*, pour leurs proviſions qu'ils faiſoient venir à Paris, ſeroient aſſignés devant le *parlement*, ou aux requêtes du palais, ſi le *parlement* ne tenoit pas; & il paroit que l'on accordoit de ſemblables lettres à tous les conſeillers & préſidens au *parlement* qui en avoit beſoin.

Charles V. regnant, ordonna par des lettres de ſauvegarde, accordées à l'abbaye de Fontevrault, au mois de Juin 1365, que les affaires de cette abbaye ſeroient portées au *parlement* qui tenoit alors, & aux *parlemens* ſuivans, ou devant les préſidens lorſque le *parlement* ne tiendroit pas. Ces lettres laiſſent néanmoins à cette abbaye le choix de pourſuivre ſes affaires aux requêtes du palais, ſoit que le *parlement* fût aſſemblé ou non. Ce même privilege fut confirmé dans toute ſon étendue, par des lettres du mois de Juin 1382.

Les Céleſtins de Paris obtinrent au mois d'Octobre 1369, des lettres portant mandement aux gens des requêtes du palais d'expédier leurs affaires, ſoit que le *parlement* tînt ou non: l'abbaye de Chalis obtint auſſi de ſemblables lettres au mois de Mars 1378; & l'égliſe & chapitre de Chartres en obtint de pareilles le 20 Novembre 1380.

Au mois d'Août 1405, Charles VI. ordonna que du jour que le *parlement* ſeroit clos & fini juſqu'au lendemain de la fête ſaint Martin, les préſidens du *parlement*, ou quelques-uns d'eux, ou au-moins l'un des préſidens de la chambre des enquêtes, avec tous les conſeillers clercs & laïcs, tant de la chambre du *parlement* que des enquêtes, qui pour lors ſeroient à Paris, de vaquer au jugement & expédition des procès pendants tant en la chambre du *parlement*, qu'aux enquêtes, pourvu que les juges fuſſent en nombre ſuffiſant, & à condition que leurs arrêts ſeroient prononcés au prochain *parlement*; il ordonna auſſi que leurs gages leur ſeroient payés pendant ce tems comme ſi le *parlement* ſiégeoit.

L'établiſſement de cette chambre fut confirmé par Louis XII. en 1499, & par François I. en 1519.

Cette chambre ne ſe tient qu'en vertu d'une commiſſion que le roi envoie chaque année.

Le tems de ſes ſéances eſt depuis la Notre-Dame de Septembre juſqu'à la ſaint Simon; dans les autres *parlemens* & cours ſouveraines, le tems des vacations eſt reglé différemment.

Elle eſt compoſée d'un préſident à mortier, & de 24 conſeillers, tant clercs que laïcs, dont 12 ſont tirés de la grand'chambre, & 12 des enquêtes.

Le *parlement* rendit un arrêt le 2 Septembre 1754, qui permit d'inſtruire à l'ordinaire les inſtances & procès, tant de la grand'chambre que des enquêtes, nonobſtant vacations.

En 1755 le *parlement* fut continué, & il n'y eut point de vacations.

Requêtes du palais ſont des chambres établies pour juger les cauſes de ceux qui ont droit de *committimus*.

On appelloit anciennement *requêtes du palais* le lieu où l'on répondoit les requêtes qui étoient préſentées au *parlement*, & où l'on examinoit les lettres qui devoient paſſer au ſceau pour ce *parlement*, lequel ſe ſervoit alors de la grande chancellerie.

Les maîtres des requêtes de l'hôtel du roi recevoient non-ſeulement les requêtes qui étoient préſentées au roi, mais ceux qui ſervoient en *parlement* recevoient les requêtes qui y étoient préſentées; ſi elles étoient de peu de conſéquence, ils les jugeoient ſeuls entr'eux; ou bien s'ils ne pouvoient s'en accorder par rapport à l'importance ou difficulté de la matiere, ils venoient en conférer à la grand'chambre les après-dînées ou le matin avant l'audience.

Pour cet effet ils étoient tenus de s'aſſembler à l'heure du *parlement*, & de demeurer juſqu'à midi, ſuivant l'ordonnance de Philippe-le-Bel, faite au *parlement* tenu dans les trois ſemaines après la Touſſaint en 1291, portant réglement, tant ſur l'état du *parlement*, que ſur celui de la chambre des enquêtes & des requêtes.

Cette ordonnance veut que pendant tout le parlement *pro requeſtis audiendis*, il y ait trois perſonnes du conſeil du roi qui ſiégent tous les jours; le roi nomme trois perſonnes à cet effet, auxquels il donne le titre de *magiſtrat*, de même qu'aux membres du *parlement*: l'un de ces trois députés eſt auſſi qualifié *militem*, & il commet près d'eux un notaire, auſſi qualifié de *maître*.

Outre ces trois maîtres qui étoient pour les requêtes de la languedouy ou langue françoiſe, c'étoit le pays coutumier, il y en avoit d'autres pour les requêtes de la languedoc, ou pays de droit écrit. En effet, l'article ſuivant de la même ordonnance de 1291, dit que pour entendre & expédier les cauſes & requêtes des ſénéchauſſées & pays qui ſont régis par le droit écrit, il y aura les vendredi, ſamedi, dimanche & autres jours de la ſemaine qu'il paroîtra néceſſaire, quatre ou cinq perſonnes du conſeil; & le roi donne cette commiſſion au chantre de Bayeux, & à deux autres perſonnes qui ſont qualifiées comme les premiers *magiſtrats*, avec le doyen de Cerberie pour leur notaire ou greffier.

C'eſt ainſi que cela fut pratiqué juſqu'à ce que le *parlement* eut été rendu ſédentaire à Paris; car alors ou du-moins peu de tems après, les maîtres des requêtes de l'hôtel du roi étant employés près la perſonne du roi, & ailleurs pour les commiſſions qui leur étoient départies, ils laiſſerent au *parlement* la connoiſſance des requêtes qui lui étoient préſentées; & en conſéquence quelques-uns des maîtres du *parlement* furent commis par le roi pour connoître de ces requêtes, comme il paroît par les ordonnances intervenues depuis Philippe-le-Bel juſqu'à Charles VI. & ces maîtres étant tirés du corps de la cour ſéante au palais, furent appellés les *maîtres des requêtes du palais*, pour les diſtinguer des maîtres des requêtes de l'hôtel du roi.

L'ordonnance de 1304 ou 1305, citée par Paſquier, veut qu'il y ait cinq perſonnes aux requêtes de la languedoc, & cinq aux requêtes de la langue françoiſe; il eſt vrai qu'au lieu de *requêtes* on trouve le mot d'*enquêtes*, mais on voit que c'eſt par erreur, car il eſt dit auparavant qu'il y aura cinq perſonnes en la chambre des enquêtes: de ſorte que ce qui ſuit concerne les requêtes.

Les maîtres des requêtes du palais reſtoient en leur ſiége pour recevoir les requêtes, quoique le *parlement* fût fini: cela ſe voit dans les regiſtres *olim* ſous l'année 1310,

où il eſt dit que le roi adreſſa un mandement aux gens des requêtes du palais, *cum finitum eſſet* parlamentum, *rex dilectis & fidelibus gentibus ſuis Pariſiis requeſtas tenentibus mandavit*, &c. Il les qualifioit dès-lors d'*amés & féaux* comme les maîtres du *parlement*, du corps deſquels ils avoient été tirés.

On voit dans le quatrieme *olim* arrêt devant Noel 1315, que les gens des requêtes du palais ſont tous qualifiés de *préſidens*: ils ſont nommés au nombre de cinq; mais dans d'autres ſéances du *parlement* ils ſont juges & ſouvent rapporteurs ſans être nommés au premier rang.

Il en eſt encore parlé dans les années ſuivantes, juſqu'en 1318.

Le 17 Novembre de cette année, Philippe V. dit *le long*, fit une ordonnance touchant le *parlement*; il ordonne par l'*article vij.* que bonnes perſonnes & apertes pour délivrer, ſoient aux requêtes de la languedoc & de la françoiſe, & qu'en chacun ſiége des requêtes il y ait trois ou quatre notaires, un de ſang (c'eſt-à-dire pour les lettres de grace), & le remanant des autres, qui par leurs ſermens ſoient tenus d'être aux requêtes tant comme les maîtres des requêtes y ſeront, ſans faillir & ſans aller à la chambre, & que par leurs ſermens ils ne puiſſent faire autres lettres tant qu'ils aient lettres de requêtes à faire; qu'ils apporteront le matin à leurs maîtres des requêtes les lettres qu'ils feront; que les maîtres les corrigeront s'il y a lieu, & les ſigneront du ſignet que l'un d'eux portera comme au chancelier, & les envoyeront au chancelier toutes corrigées & ſignées pour les ſceller; que s'il y a quelque défaut dans ces lettres, ceux qui les auront paſſées & ſignées en ſeront blâmés; qu'en chaque ſiége des requêtes il n'y aura qu'un ſignet tel que le roi ordonnera, & que les maîtres ne pourront connoître des cauſes ni des querelles, ſpécialement du principal des cauſes qui doivent être diſcutées en *parlement* ou devant les baillis ou les ſénéchaux; mais que ſi une partie s'oppoſe à la requête à ce qu'aucune lettre de juſtice ne ſoit donnée, ils pourront bien en connoître & ouir les parties, pour voir s'ils accorderont les lettres ou non: ce reglement fut renouvellé en 1344.

Ce même prince, par ſon ordonnance du mois de Décembre 1320, fit encore un réglement ſur l'état de ſes requêtes (les requêtes du palais,) ſavoir qu'il auroit trois clercs & deux lais pour ouir les requêtes; que ceux-ci viendroient matin à la même heure que ceux du *parlement*, & demeureroient juſqu'à midi, ſi beſoin étoit.

Que les notaires qui ſeroient à Paris, excepté ceux qui ſeroient députés à certains offices, viendroient chaque jour aux requêtes, & employeroient chacun la journée; que le lendemain chacun rapporteroit les lettres qu'il auroit faites pour lire ès requêtes, & que par ſon ſerment il n'en ſigneroit aucunes juſqu'à ce qu'elles y euſſent été lûes, ou devant celui par qui elles avoient été commandées.

Que ſi on donnoit aux maîtres quelque requête qu'ils ne puſſent délivrer, ils en parleroient aux gens du *parlement* quand midi ſeroit ſonné; & que ſi la choſe demandoit plus mûre délibération, ils en parleroient quand on ſeroit aux arrêts (c'eſt-à-dire le jeudi, qui étoit le jour que l'on jugeoit), & qu'ils le diroient à celui que la requête concerneroit, afin qu'il sût qu'on ne le faiſoit pas attendre ſans cauſe.

Enfin, que ceux des requêtes n'entreroient point dans la chambre du *parlement*, excepté dans les cas ci-deſſus, à-moins qu'ils n'y fuſſent mandés ou qu'ils n'y euſſent affaire pour eux mêmes ou pour leurs amis particuliers; & qu'en ce cas dès qu'ils auroient parlé ils ſortiroient & iroient faire leur office, le roi voulant qu'ils fuſſent payés de leurs gages par ſon tréſorier, comme les gens du *parlement* & des enquêtes.

Il n'y eut point de *parlement* en 1326, mais il y eut des commiſſaires pour juger pendant cette vacance. *Non fuit parlamentum*, dit le premier regiſtre du dépôt, *tamen expedita & prolata fuerunt judicata quæ ſequuntur.... certum diem habentes coram gentibus noſtris Pariſiis præſidentibus*.

Il paroît que dès 1341 les gens des requêtes du palais étoient conſidérés comme une cour qui avoit la concurrence avec les requêtes de l'hôtel. En effet, on trouve des lettres de 1341; & d'autres de 1344, adreſſées „ à nos amés & féaux les gens tenant notre *par-* „ *lement*, & nos amés & féaux les gens des requêtes „ de notre hôtel & de notre palais à Paris „.

Lorſque Philippe de Valois fit l'état de ſon *parlement* au mois de Mars 1344, il ordonna pour ſes requêtes du palais huit perſonnes, ſavoir cinq clercs & trois lais; il régla en même tems que les gens des enquêtes ou requêtes du palais qui ſeroient envoyés en commiſſion, ne pourroient ſe faire payer que pour quatre chevaux.

Les maîtres des requêtes du palais, que l'on appelloit auſſi *les gens des requêtes du palais*, ou *les gens tenans les requêtes du palais*, avoient dès 1358, cour & juriſdiction; c'eſt ce qui réſulte d'une ordonnance du mois de Janvier 1358, du dauphin Charles, régent du royaume, qui fut depuis le roi Charles V. il déclare que perſonne ne peut tenir cour ou juriſdiction temporelle au palais ſans le congé du concierge, excepté les gens des comptes, de *parlement* & des requêtes du palais, ou aucuns commiſſaires députés de par eux.

Cette juriſdiction des requêtes s'appelloit auſſi l'*office des requêtes du palais*, comme il ſe voit dans l'ordonnance du même prince du 27 Janvier 1359, portant entr'autres choſes qu'en l'office des requêtes du palais il y auroit préſentement & à l'avenir ſeulement cinq clercs & trois lais: c'étoit toujours le même nombre qu'en 1344.

Dans ce même tems l'uſage des *committimus* aux requêtes du palais commençoit à s'établir. On voit dans différentes lettres des années 1358 & ſuivantes, que la ſainte-Chapelle avoit ſes cauſes commiſes aux requêtes du Palais; & qu'en conſéquence des lettres de ſauvegarde accordées à l'abbaye de notre-Dame du Vivier en Brie, les affaires de ce chapitre furent d'abord pareillement attribuées en 1358 aux requêtes du palais: qu'enſuite en 1359 on les attribua au *parlement*, mais avec la clauſe que quand le *parlement* ne tiendroit pas, le chapitre pourroit ſe pourvoir devant les préſidens du *parlement*, ou devant les gens des requêtes du palais. Il y eut dans la ſuite pluſieurs autres attributions ſemblables.

Il y avoit auſſi déja deux huiſſiers aux requêtes du palais qui faiſoient corps avec les autres huiſſiers du *parlement*; ailleurs ils ſont nommés *ſergens des requêtes*.

Le reglement que Charles V. fit en Novembre 1364. touchant les requêtes du palais, & qui eſt adreſſée à nos amés & féaux conſeillers les gens tenans les requêtes en notre palais à Paris, nous apprend qu'ils étoient dès-lors ſi chargés de diverſes cauſes, touchant les officiers du roi & autres, que le roi leur avoit commiſes de jour en jour par ſes lettres, qu'il crut néceſſaire de faire ce reglement pour la prompte expédition des cauſes en ce ſiége.

On y remarque entr'autres choſes, qu'ils devoient donner leurs audiences les jours que le *parlement* étoit au conſeil, & que les jours que l'on plaidoit au *parlement*, ils devoient à leur tour être au conſeil pour faire les autres expéditions de leur ſiége.

Que les cauſes qui n'avoient pû être expédiées le matin, devoient l'être après dîné.

Qu'il y avoit un ſcel établi pour ce ſiége qui étoit entre les mains du préſident; & quand celui-ci s'abſenteroit, il devoit laiſſer ce ſcel entre les mains du plus ancien clerc, c'eſt-à-dire conſeiller.

Les requêtes du palais étoient juges de leurs compétences, comme il réſulte d'un arrêt du 18 Juillet 1368, qui porte, que quand il y aura conflit de juriſdiction entre les requêtes du palais & le prevôt de Paris, il ſe retirera devant les conſeillers des requêtes pour y dire ſes raiſons, & que ceux-ci décideront.

Charles V. dans des lettres de 1378 pour l'abbaye de Chalis, qualifie les gens des requêtes du palais de *commiſſaires*, titre qui eſt demeuré à ceux des conſeillers au *parlement* qui ſont attachés à ce ſiége.

Du tems de Charles VI. le privilege de ſcholarité ſervoit à attirer les procès aux requêtes du palais.

L'exercice de cette juriſdiction des requêtes du palais qui ſe tenoit par les commiſſaires du *parlement* au nom du roi, fut interrompu ſous Charles VI. à cauſe des guerres qu'il eut contre les Anglois, qui commencerent vers l'an 1418, pendant leſquelles Henri V. roi d'Angleterre, qui s'étoit emparé de pluſieurs villes du royaume, & entr'autres de celle de Paris, y établit pour les requêtes du palais, un préſident & quatre conſeillers, dont les deux premiers étoient du corps de la cour, & les deux autres généraux des aides.

Durant le cours de ces guerres, le roi ayant établi ſon *parlement* & requêtes à Poitiers, ce furent les maîtres des requêtes de l'hôtel du roi qui tinrent les requêtes du palais, comme ils faiſoient anciennement juſqu'en 1436, que Charles VII. ayant remis ſon *parlement* à Paris, y rétablit auſſi la chambre des enquêtes.

En 1473, il ordonna qu'elle ſeroit compoſée d'un préſident & de cinq conſeillers, leſquels ne furent point tirés du corps de la cour, comme cela ſe pratiquoit auparavant.

Ce nombre de ſix y compris le préſident, dura juſqu'à François I. lequel par édit du mois de Mai 1544, créa encore pour les requêtes, un préſident & deux conſeillers, auxquels par un édit du mois ſuivant, il ajouta un autre commiſſaire ou conſeiller; & dans le même mois, il en créa encore un autre pour être tenu & exercé par un conſeiller du *parlement*.

Charles IX. créa auſſi en 1567. trois conſeillers laïcs pour les requêtes, dont l'un ſeroit ſecond préſident.

Les pourvûs de ces offices n'ayant point été tirés du corps de la cour, ſuivant les anciennes ordonnances, il fut ordonné par lettres-patentes du mois de Mars 1571, que vacation avenant des offices de conſeillers des requêtes du palais, ces offices ſeroient donnés à un des trois plus anciens conſeillers de la grand'chambre, que la cour nommeroit & eliroit plus anciens, ſans démembrer à l'avenir la commiſſion de l'état de conſeiller, ſuivant l'ancienne coutume.

Il y fut cependant dérogé par un édit de 1574, portant création de quatre offices de conſeillers aux requêtes.

Mais ſur les remontrances faites par la cour par une déclaration du 6 Mars 1576, il fut dit que vacation avenant, il ne ſeroit pourvû aux commiſſions des requêtes du palais à autre, qu'aux anciens conſeillers de la grand' chambre du *parlement*, par élection & nomination que le corps en feroit.

Depuis, par édit du mois de Juin 1580, Henri III. créa une ſeconde chambre des requêtes du palais, composée de deux préſidens & huit conſeillers, aux mêmes droits, privileges & prérogatives que les anciens.

Il y a eu depuis diverſes créations & ſuppreſſions d'offices de conſeillers au *parlement*, commiſſaires aux requêtes du palais, par édit & déclaration de Septembre, Mai 1597, 2 Décembre 1599, Décembre, 1635, Décembre 1637.

Il a auſſi été créé un troſieme office de préſident dans chaque chambre par édit du mois de Mai 1704.

Depuis l'édit de 1756 & déclaration de 1757, chaque chambre des requêtes du palais eſt composée de deux préſidens & de quatorze conſeillers.

Les requêtes du palais ſont du corps du *parlement*, & jouiſſent des mêmes privileges.

Les préſidens & conſeillers aux requêtes, aſſiſtent aux aſſemblées des chambres & aux réceptions, les conſeillers peuvent en quittant la commiſſion paſſer aux enquêtes.

Ils ſont juges des cauſes perſonnelles, poſſeſſoires & mixtes, de tous ceux qui ont droit de *committimus* au grand ou au petit ſceau, bien entendu néanmoins qu'ils ne peuvent attirer à leur tribunal que ceux qui ſont dans l'étendue du *parlement* de Paris.

Il eſt néanmoins au choix des privilegiés, de porter leurs cauſes aux requêtes de l'hôtel ou aux requêtes du palais, à l'exception des préſidens; conſeillers & autres officiers des requêtes du palais & de leurs veuves, leſquels ne peuvent en vertu de leur privilege, plaider ailleurs qu'aux requêtes de l'hôtel, comme *è contrario* les maîtres des requêtes & officiers des requêtes de l'hôtel ne peuvent plaider qu'aux requêtes du palais.

Chancellerie près le parlement. Anciennement le *parlement* n'avoit point d'autre chancellerie pour ſceller ſes expéditions, que la grande chancellerie de France.

On voit par l'ordonnance de 1296, que les préſidens du *parlement* avoient alors un ſignet qui étoit tenu par celui qui étoit par eux ordonné, que ce ſignet ſervoit à ſigner toutes les expéditions qu'ils délivroient, & que le chancelier étoit tenu de ſceller tout ce qui étoit ordonné par la chambre ſans y pouvoir rien changer.

Il en étoit de même de tout ce qui émanoit de la chambre de droit écrit & de celle des requêtes qui avoient auſſi chacune leur ſignet; le chancelier étoit tenu pareillement de ſceller tout ce qui étoit délivré ſous leur ſignet.

Quand le *parlement* tenoit, on ne délivroit point ailleurs les lettres de juſtice; l'ordonnance de Philippe V. du 16 Novembre 1318, *art.* 4. porte qu'il y aura toujours avec le roi deux *pourſuivans*, un clerc & un laïc, leſquels quand le *parlement* ne tiendra pas, délivreront les *requêtes* de juſtice; & quand le *parlement* tiendra, ils ne les délivreront point, mais les renverront au *parlement*; & ſoit qu'il y eût *parlement* ou non, ces deux pourſuivans devoient examiner toutes les requêtes avant qu'elles fuſſeut envoyés au grand ſceau.

Privileges du parlement. Les privileges de cette compagnie ſont en ſi grand nombre, que nous n'entreprendrons pas de les marquer ici tous; nous nous contenterons de remarquer les principaux.

Tel eſt celui de la nobleſſe tranſmiſſible au premier degré; dès les premiers tems la qualité de conſeiller au *parlement* ſuppoſoit la nobleſſe dans celui qui étoit revêtu de cette place; car comme le droit de la nation étoit que chacun fût jugé pour ſes pairs, il falloit être noble pour être juge des nobles, & pour juger l'appel des baillifs, pairs & barons, pour aider aux pairs & aux prélats à rendre la juſtice, & ſur-tout depuis les établiſſemens de S. Louis, qui étant tirés du droit romain, rendoient néceſſaire la connoiſſance du corps de droit; on admit au *parlement* des gens lettrés non nobles, & dans des tems d'ignorance, où l'on ne faiſoit pas attention que la dignité de cette fonction conféroit néceſſairement la nobleſſe; on donnoit des lettres de nobleſſe à ceux qui n'étoient pas nobles d'extraction, on les faiſoit chevalier en lois; mais dans des tems plus éclairés, on a reconnu l'erreur où l'on étoit tombé à cet égard, & dans les occaſions qui ſe ſont préſentées, l'on a jugé que ces offices conféroient la nobleſſe; il y en a arrêt dès 1546. Louis XIII. confirma la nobleſſe du *parlement* par édits des mois de Novembre 1640 & Juillet 1644.

Les préſidens à mortier & les conſeillers clercs, jouiſſoient autrefois du droit de manteaux.

Pour ce qui eſt des gages du *parlement*, ils lui furent attribués lorſqu'il devint ſédentaire & ordinaire, ce fut en 1322 qu'on en aſſigna le payement ſur les amendes.

Les préſidens, conſeillers & autres principaux officiers du *parlement*, jouiſſent de l'exemption du ban & arriere-ban, du logement des gens de guerre & de la ſuite du roi, du droit d'indult, du droit de franc-ſalé, de l'exemption des droits ſeigneuriaux, tant en achetant que vendant des biens dans la mouvance du roi, de la preſtation de l'hommage en perſonne, du droit de porter la robe rouge & le chaperon herminé dans les cérémonies, de la recherche des ſacs après trois ans.

Les conſeillers clercs en particulier ſont diſpenſés de réſider à leurs bénéfices.

Le doyen des conſeillers de la grand'chambre & le plus ancien des conſeillers clercs de la même chambre eſt gratifié d'une penſion; aux enquêtes, il n'y a de penſion que pour le doyen des conſeillers laïcs.

Les conſeillers au *parlement* ont le droit de dreſſer des procès-verbaux des choſes qui ſe paſſent ſous leurs yeux qui intéreſſent le ſervice du roi, le public ou la compagnie.

Mais un de leurs plus conſidérables privileges eſt celui qu'ils ont d'être, non-ſeulement jugés par le *parlement* aſſemblé, mais même d'être exempts de toute inſtruction devant aucun autre juge; enſorte que *la plume doit tomber des mains*, ſuivant l'expreſſion ordinaire, dès qu'un conſeiller au *parlement* eſt impliqué dans la procedure; le juge doit s'interrompre, fût-ce au milieu d'une dépoſition, interrogatoire, plaidoierie ou autre acte quelconque de la procedure.

Il y auroit bien d'autres choſes curieuſes à dire au ſujet du *parlement* & des droits, honneurs, prérogatives & privileges, accordés à ce corps & à chacun de ſes membres; mais ce détail paſſeroit les bornes que l'on doit mettre à cet article qui ſe trouve déja aſſez étendu.

Ceux qui voudront en ſavoir davantage ſur cette matiere peuvent conſulter les regiſtres du *parlement*; le recueil des ordonnances de la troiſieme race, l'ancien ſtyle du *parlement*, Paſquier, Joly, Fontanon, Miraulmont, la Rocheflavin, Chenu, Bouchel, Boulainvilliers, Neron, Coquille, & *les mots* AVOCATS, COUR, ENREGISTREMENS, ÉTATS, ÉVOCATIONS, INDULT, LIT DE JUSTICE, NOBLESSE, PAIRS. (*A*)

PARLEMENT D'AIX *ou* DE PROVENCE, eſt le ſeptieme des *parlemens* de France, parce que le rang d'ancienneté n'a pu être fixé, vis-à-vis des autres *parlemens*, qu'à la date des édits qui ont donné une nouvelle forme à ce tribunal, après l'union de la Provence à la couronne.

Ce tribunal avoit été érigé par Louis II. comte de Provence, le 14 Août 1415, ſous le titre de *parlement*, qui lui eſt attribué par les lettres patentes.

Le même tribunal fut érigé ſous le titre de *conſeil éminent*, par Louis III. comte de Provence, au mois de Septembre de l'année 1424.

Après l'union de la Provence à la couronne, Charles VIII. conçut le deſſein de réformer l'adminiſtration de la juſtice dans le comté de Provence. Il avoit envoyé pour cet effet des commiſſaires qui avoient redigé par écrit pluſieurs articles; mais les voyages de ce prince pour la conquête du royaume de Naples, & les grandes affaires qu'il eut à ſon retour, empêcherent la concluſion de ce projet.

Louis XII. étant parvenu à la couronne, fit aſſembler pluſieurs grands & notables perſonnages, tant de ſon grand conſeil que de ſes *parlemens*, & du pays de Provence,

par

par l'avis deſquels il donna un édit le mois de Juillet 1501, portant érection de la juſtice & juriſdiction de la grande ſénéchauſſée & conſeil du comté de Provence, Forcalquier, & terres adjacentes, en cour ſouveraine & *parlement*, pour leſdits pays & comté.

Il ordonna que cette cour de *parlement* ſeroit tenue par le ſénéchal de Provence ou ſon lieutenant en ſon abſence, un préſident & onze conſeillers, dont il y en avoit quatre eccléſiaſtiques, & les autres laïcs, tous gens notables, clercs gradués & expérimentés au fait de judicature, qui jugeroient en ſouverain & dernier reſſort toutes cauſes, procès, & débats, en telle autorité, priviléges, prérogatives & prééminences, qui ſont dans les autres cours de *parlement* du royaume; qu'il y auroit un avocat & deux procureurs généraux & fiſcaux, pour pourſuivre & défendre les droits du roi, un avocat & un procureur des pauvres, quatre greffiers, & trois huiſſiers, qui tous enſemble feroient & repréſenteroient un corps & collége, qui fut intitulé *cour de parlement de Provence*.

L'édit de création porte encore que le grand ſénéchal du pays préſent & à venir, demeureroit à toujours le chef & le principal de ce *parlement*, & que l'on expédieroit ſous ſon nom & titre tous arrêts & appointemens donnés, & qui ſe donneroient en ce *parlement*, & que le préſident de cette cour préſideroit ſous le grand ſénéchal ou lieutenant en ſon abſence, en la forme & maniere que faiſoit le préſident du *parlement* du Dauphiné, ſous le gouverneur du pays. Le lieutenant de ſénéchal n'avoit point de voix au *parlement* en préſence du ſénéchal.

Il eſt dit que le chancelier, les pairs de France, les maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel, les conſeillers ordinaires du grand-conſeil, & autres qui ont entrée dans les *parlements*, auront pareillement entrée dans celui de Provence.

Que les évêques & prélats pourront y prendre ſéance.

Cet édit de 1501 fut publié; mais les états de Provence ayant fait à ce ſujet des remontrances au roi, il envoya dans le pays deux commiſſaires qui ſuſpendirent l'aſſiete du *parlement*, juſqu'à ce que par ſa majeſté il en eût été autrement ordonné.

Au mois de Juin 1502, le roi donna un édit portant confirmation de ce *parlement*, & qui ordonne que l'édit de 1501 ſortiroit ſon plein & entier effet, & ſeroit de rechef publié; il y eut un autre édit de confirmation au mois de Février 1504.

L'édit de François I. connu ſous le nom d'*ordonnance* de Provence, du mois de Septembre 1535, ôta la préſidence au grand ſénéchal; il ordonna que les arrêts ſeroient ſous le nom du roi, & mit le ſénéchal à la tête des juriſdictions inférieures. Il porte que le ſiége principal du grand ſénéchal ſeroit dans la ville d'Aix, & qu'il auroit quatre autres ſiéges particuliers; qu'il connoîtra en premiere inſtance des cauſes exprimées dans l'édit, à la charge de l'appel au *parlement*; qu'en qualité de gouverneur, il auroit la même autorité que les gouverneurs des autres provinces; qu'au *parlement* il ſera aſſis au lieu & côté que les gouverneurs de Languedoc & autres provinces ont accoûtumé. Le grand ſénéchal a été ſupprimé par édit du mois de Mars 1662, & il a été établi un ſénéchal dans chaque ſiége de la province. Depuis ce tems, le gouverneur a pris ſa ſéance au *parlement* au-deſſus du doyen des conſeillers.

Les lettres-patentes du 22 Juillet 1544, portent que les officiers du *parlement d'Aix*, ont droit d'aller aux autres *parlemens*; qu'ils y ſeront reçus fraternellement, & y auront ſéance ſuivant l'ordre de leur réception.

Par édit du mois d'Octobre 1647, publié au ſceau le 27 Novembre ſuivant, il fut ordonné que ce *parlement* ſeroit tenu par deux ſéances & ouvertures de ſemeſtres; mais l'établiſſement du ſemeſtre fut ſupprimé par l'édit du mois de Février 1649.

Ce *parlement* eſt formé d'une grand'chambre, d'une chambre tournelle établie par lettres-patentes du 22 Juillet 1544, d'une chambre des enquêtes, créée au mois de Février 1553, ſupprimée en Mars 1560, crée de nouveau au mois de Décembre 1574; d'une chambre des requêtes crée au mois de Janvier 1641, d'une chambre des eaux & forêts, créée au mois de Février 1704. La chambre des requêtes qui avoit été ſupprimée au mois de Mars 1649, a été unie à celle des eaux & forêts, par édit du mois d'Avril 1705, & réunie enſuite à la chambre des enquêtes, par édit du mois d'Avril 1746.

Par les différentes crues, ce *parlement* eſt compoſé aujourd'hui de dix préſidens à mortier, cinquante-ſix conſeillers laïcs, un conſeiller clerc, dont la charge ne peut être exercée que par une perſonne engagée dans les ordres ſacrés, & qui ſoit au moins ſoûdiacre, ſuivant l'édit du 30 Juillet 1710; de trois avocats généraux, & d'un procureur général, attendu que l'un des deux offices créés par l'édit d'érection du *parlement*, a été ſupprimé & réuni en la perſonne du titulaire actuel, par édit du mois de Novembre 1745, de quatre greffiers en chef, de quatre notaires & ſecrétaires de la cour, de quatre ſubſtituts du procureur général, d'un premier huiſſier, & de onze autres huiſſiers. L'avocat & le procureur des pauvres établis dans la création du *parlement*, ſubſiſtent encore, & le procureur des pauvres a le privilége d'occuper dans toutes les juriſdictions.

Ce *parlement* commence ſes ſéances tous les ans le premier Octobre, auquel jour il prête ſerment, & procede au département des chambres; il finit ſes ſéances le 30. Juin. La chambre des vacations commence les ſiennes le premier Juillet, & les finit le 30 Septembre. Son reſſort s'étend ſur toute la Provence, les terres adjacentes & la vallée de Barcelonette, depuis ſon union à la couronne. Il connoît de l'appel des jugemens des conſuls de la nation, établis aux échelles du levant & aux côtes de Barbarie; il a dans ſon reſſort douze ſénéchauſſées, ſavoir celles d'Aix, Arles, Marſeille, Toulon, Hyeres, Draguignan, Graſſe, Caſtellanne, Digne, Siſteron, Forcalquier, Brignole, outre la préfecture de Barcelonette, & les ſiéges d'Appeaux.

Les judicatures royales de ce *parlement* ſont Gardanne, Pertuis, Taraſcon, Saint-Remy, Antibes, Cuers, les Mées, Saint-Paul de Vence, Mouſtiers, Apt, Saignon, Saint-Maximin, Correns, le Val, Barjolx, Guillaume, Entrevaux, Colmar, Seyne, Aups, & le Martiguex.

Ce *parlement* jouit du droit d'annexe, en vertu duquel aucune bulle ne peut être exécutée dans ſon reſſort, ſans ſa permiſſion, paréatis, enthérinement, attache, ou annexe. Ce droit s'exerce non-ſeulement à l'égard des bulles qui ont beſoin de lettres-patentes enregiſtrées, ſuivant le droit public du royaume, mais généralement envers tous brefs, reſcrits, expéditions pour affaires publiques, ou pour celles des particuliers, & qui ſont émanées de la cour de Rome ou de la légation d'Avignon, jubilés, indulgences, diſpenſes de vœux ou de mariage, diſpenſes d'âge, collation des bénéfices; uſage fondé ſur ce que les ordres des ſouverains étrangers ne peuvent être exécutés ſans un paréatis, & la puiſſance ſpirituelle ne doit pas être exceptée de cette regle.

Ce droit eſt établi ſur les monumens les plus authentiques, tant avant qu'après l'union de la Provence à la couronne. Le conſeil éminent avoit ordonné en 1432, qu'aucunes lettres émanées d'une puiſſance étrangere, même ſpirituelle, ne pourroient être exécutées en Provence ſans l'annexe de ce tribunal, à peine de ſaiſie du temporel. L'arrêt fut ſignifié au ſyndic des évêques & aux agens du clergé ſéculier & régulier.

Il eſt dit dans l'ordonnance de Provence, que la conceſſion des annexes *concerne grandement l'autorité, puiſſance, & prééminence du roi & le ſoulagement de ſes ſujets*, & comme l'obſervoit le procureur général du *parlement* dans une requête préſentée au roi en 1653, *les appels comme d'abus peuvent bien remédier aux entrepriſes de la cour de Rome, mais l'annexe peut ſeule les prévenir en les arrêtant dès leur naiſſance*.

On trouve dans les regiſtres du *parlement* des lettres que Louis XII. & François I. lui écrivoient pour demander l'annexe en faveur des eccléſiaſtiques par eux nommés à des bénéfices.

On y trouve auſſi divers brefs des papes qui ſollicitent l'annexe en faveur des pourvûs par la cour de Rome, deux brefs de Jules II. du 1 Juillet 1504 & 23 Avril 1510, pour l'année des proviſions de la prévôté d'Arles, que ce pape avoit conféré, & un troiſieme de Léon X. en faveur de ſon vice-légat, du 25 Septembre 1514, ſigné du cardinal Sadolet. *Hortamur in Domino, requirimuſque paternè, ut debitæ executioni demandare permittatis & faciatis*: c'eſt le ſtyle de ces brefs.

Il y a un ancien concordat paſſé entre le vice-légat d'Avignon & le député du *parlement*, qui reconnoît le droit d'annexe. Léon X. après l'avoir reconnu par le bref rapporté ci-deſſus, voulut y donner atteinte à l'occaſion des difficultés que faiſoit le *parlement* d'accorder l'annexe des facultés du cardinal de Clermont, légat d'Avignon; ce pape employa même l'autorité du concile de Latran pour excommunier & citer les officiers du *parlement*; François I. écrivit différentes lettres au *parlement*, contenant approbation de ſa conduite, & promeſſe de l'appuyer de ſon pouvoir. Mais ce prince voulant ménager la cour de Rome, après la conquête du Milanois, marqua au *parlement* de terminer ce différend avec la cour de Rome par un accommodement dont les conditions furent que le pape accorda à la demande du député du *parlement*, l'abſolution des cenſu-

res prononcées dans le concile; mais ce pape ſigna en même tems des articles qui conſervent le droit d'annexe. Le *parlement* en a toujours uſé depuis, & a puni les contrevenans qui avoient publié dans ſon reſſort quelques bulles non annexées. Divers arrêts de reglemens obligent à faire mention de l'annexe dans les imprimés des bulles, brefs, ou reſcrits de la cour de Rome, ou de la légation d'Avignon.

M. de la Rocheflavin en ſon traité *des Parlemens de France, livre XIII.* remarque que *le parlement de Provence à cauſe de l'éloignement du roi, a de tout tems accoutumé en l'abſence des gouverneurs & lieutenans généraux, en cas de beſoin & néceſſité & pour le bien public & conſervation des villes frontieres, ſe mêler des finances, permettre les impoſitions. De quoi ſe trouvent infinité d'arrêts & délibérations dans leurs regiſtres; ce que ne font les parlemens de Paris, Normandie, Bourgogne, & Bretagne, à cauſe de la préſence & voiſinage du roi ou des gouverneurs des provinces qui pourvoyent ſuivant les occurrences.*

Ce *parlement* avoit eu de toute ancienneté le commandement de la province, en abſence du gouverneur qui venoit le remettre entre les mains de la grand'chambre, lorſqu'il ſortoit de la province. Ce droit eſt établi par pluſieurs lettres-patentes, arrêts du conſeil, par le reglement fait de l'autorité du roi, entre le *parlement* & le maréchal de Vitry gouverneur, le 20 Décembre 1633, & par un arrêt du conſeil de 1635. Il y eſt déclaré que l'aſſemblée des communautés de Provence ne peut être permiſe que par le gouverneur ou par le *parlement*, ayant en ſon abſence le gouvernement. La grand'chambre a exercé ce droit juſqu'en l'année 1667, en laquelle M. d'Oppede premier préſident, obtint des lettres de commandant.

L'uſage qu'il a fait de ſon autorité dans le tems de la ligue, lui attira de la part d'Henri IV. un témoignage honorable des ſervices qu'il a rendus à la couronne dans cette conjoncture importante: les lettres patentes de l'an 1594, s'expliquent en ces termes. *Déclarons notre cour de parlement de Provence avoir été le principal inſtrument de la réduction de toutes les villes de notre royaume en notre obéiſſance, ayant véritablement témoigné en cette rencontre une entiere reconnoiſſance de notre autorité, & montré une conſtance & fidélité exemplaire à toute la France.*

Le *parlement* eſt chargé de tous les tems, à chaque paix, d'en ordonner la publication. Louis XIV. ſe trouvant à Aix en 1660, en donna l'ordre; le *parlement* fit publier la paix de Nimegue en 1677; il n'avoit point reçu les traités de Riſvic & d'Utrecht; mais il a été rétabli dans ſes droits en 1714. La publication de la paix eſt d'abord faite à l'audience après un diſcours de l'avocat général, & enſuite dans la ville par le greffier audiencier, précédé de tambours, trompettes, & fourriers du pays, de la maréchauſſée, des huiſſiers, ſuivi des greffiers & ſecrétaires de la cour, des principaux officiers du ſiége, des conſuls & officiers de la ville, tous à cheval, en robe ou en habits de cérémonie. (*A*)

Parlement ambulatoire, eſt celui qui ſe tenoit à la ſuite de nos rois, avant qu'il eût été rendu ſédentaire à Paris. *Voyez* ce qui eſt dit ci-devant du *parlement* de Paris.

Parlement à Amiens, pendant la démence de Charles VI. la reine Iſabeau de Baviere ſon épouſe, que le duc de Bourgogne & ſa faction qualifioient régente du royaume, établit un *parlement à Amiens*, dont les arrêts ſe rendoient au nom de cette princeſſe en ces termes: *Iſabelle par la grace de Dieu reine de France, ayant pour l'occupation de monſieur le roi, le gouvernement & adminiſtration de ce royaume.* La reine avoit auſſi fait faire un ſceau particulier ſur l'un des côtés duquel elle étoit repréſentée, & ſur l'autre étoient les armes de France écartelées de Baviere. Le duc de Bourgogne mit à la tête de ce *parlement* Philippe de Morvilliers, qui fut depuis premier préſident du *parlement* de Paris. *Voyez* Paſquier, *recherch. liv. II. chap. iv. & liv. VI. chap. iij.* Mezeray, Henaut, Bruneau, *tr. des criées dans ſon avant-propos.* (*A*)

Parlemens anciens, ou plutôt, comme on dit, *anciens parlemens*, ſont ces aſſemblées de la nation qui ſe tenoient ſous la premiere & la ſeconde race de nos rois, & auxquelles on a donné le nom de *parlemens* généraux. *Voyez* ce qui eſt dit ci-devant du *parlement* en général, & notamment du *parlement* de Paris, & *ci-après* Parlemens généraux. (*A*)

Parlement d'Angleterre, (*Hiſt. d'Angl.*) le *parlement* eſt l'aſſemblée & la réunion des trois états du royaume; ſavoir des ſeigneurs ſpirituels, des ſeigneurs temporels & des communes, qui ont reçu ordre du roi de s'aſſembler, pour délibérer ſur matieres relatives au bien public, & particulierement pour établir ou révoquer des lois. C'eſt ordinairement à Weſtminſter que s'aſſemble le *parlement* de la Grande-Bretagne; l'auteur de la Henriade en parle en ces termes:

Aux murs de Weſtminſter on voit paroître enſemble
Trois pouvoirs étonnés du nœud qui les raſſemble,
Les députés du peuple & les grands, & le roi,
Diviſés d'intérêt, réunis par la loi;
Tous trois membres ſacrés de ce corps invincible,
Dangereux à lui-même, à ſes voiſins terrible:
Heureux lorſque le peuple inſtruit dans ſon devoir,
Reſpecte autant qu'il doit le ſouverain pouvoir!
Plus heureux lorſqu'un roi doux, juſte & politique,
Reſpecte autant qu'il doit la liberté publique.

Qu'il me ſoit permis de m'étendre ſur ce puiſſant corps légiſlatif, puiſque c'eſt un ſénat ſouverain, le plus auguſte de l'Europe, & dans le pays du monde où l'on a le mieux ſu ſe prévaloir de la religion, du commerce & de la liberté. (1)

Les deux chambres du *parlement* compoſent le grand conſeil de la nation & du monarque. Juſqu'au tems de la conquête, ce grand conſeil compoſé des grands du royaume ſeulement, étoit nommé *magnatum conventus* & *prælatorum procerumque conventus*. Spelman nous apprend auſſi qu'on en appelloit les membres, *magnates regni, nobiles regni, proceres & fideles regni, diſcretio totius regni, generale conſilium regni.* Les Saxons l'appelloient dans leur langue *wittenagemot*, c'eſt-à-dire aſſemblée des ſages. *Voyez* Wittenagemot.

Après la conquête, vers le commencement du regne d'Edouard I. ou, ſelon d'autres, dans le tems d'Henri I. il fut nommé *parlement*, peut-être du mot françois *parler*; mais on n'eſt point d'accord ni ſur le pouvoir & l'autorité des anciens *parlemens* de la grande Bretagne, ni ſur les perſonnes qui le compoſoient; & vraiſſemblablement on ne le ſera jamais ſur l'origine de la chambre des communes, tant les ſavans du premier ordre ſont eux-mêmes partagés à cet égard.

Les uns prétendent que le *parlement* ne fut compoſé que des barons ou des grands de la nation, juſqu'à ce que ſous le regne d'Henri III. les communes furent auſſi appellées pour avoir ſéance au *parlement*. Cambden, Pryun, Dugdale, Heylin, Bradyd, Filmer, & autres ſont de cet avis. Une de leurs principales raiſons eſt que le premier ordre ou lettre circulaire pour convoquer l'aſſemblée en *parlement* de tous les chevaliers citoyens & bourgeois n'eſt pas plus ancienne que la 49e année du regne d'Henri III. c'eſt-à-dire l'an 1217; ils ajoûtent, pour appuyer leur ſentiment, que la chambre des communes fut établie ſous le regne de ce prince ſeulement après qu'il eut vaincu les barons, parce qu'il n'eſt guere croyable qu'auparavant les barons euſſent ſouffert aucun pouvoir qui fût opposé au leur.

Cependant le célebre Raleigh, dans ſes prérogatives des *parlemens*, ſoutient que les communes y furent appellées *la 17e année d'Henri I.* D'un autre côté, le Ch. Edouard Coke, Duderidge, & autres ſavans ſe ſont efforcés de prouver par pluſieurs faits d'un grands poids, que les communes ont toujours eu part dans la légiſlation, & ſéance dans les grandes aſſemblées de la nation, quoique ſur un pié différent d'aujourd'hui; car à préſent elles font une chambre diſtinguée, & qui eſt compoſée de chevaliers, de citoyens & de bourgeois. Une choſe certaine, c'eſt que ſous le regne d'Edouard I. il y a eu une chambre des ſeigneurs & une chambre des communes, laquelle derniere chambre étoit compoſée de chevaliers, citoyens & bourgeois.

Le *parlement* eſt indiqué par une ſommation du roi; & quand la pairie parlementaire fut établie, tous les pairs étoient ſommés chacun en particulier, ce qui a fait dire au Ch. Coke que tout lord ſpirituel & temporel d'âge requis doit avoir un ordre d'ajournement, *ex debito inſtitu-*

(1) Eſt-ce qu'on veut faire de la religion une partie du ſyſteme politique, & l'aſſujettir comme les autres parties aux opinions des hommes? Je ne croi pas que ce ſoit là le ſentiment de l'auteur de cet article. Si la choſe étoit ainſi, ce ſeroit vouloir donner dans un grand ridicule, que de vouloir debiter à ſi peu de frais une impieté & une abſurdité de cette ſorte. (*Z*)

ſtituto. On trouvera la forme de ces ſommations dans les *Cotton's records*, *iij*. 4.

Anciennement la tenure d'un fief formoit le droit de ſéance, & tous ceux qui poſſédoient des tenures *per baroniam*, étoient ſommés d'aſſiſter au *parlement*; de-là vint que la tenure en la ſéance au *parlement* formoit le baron; mais cette tenure n'étoit pas ſuffiſante pour les autres degrés de qualité au-deſſus de celle du baron. Il y avoit pour eux d'autres cérémonies requiſes, à-moins qu'on n'en fût diſpenſé par lettres-patentes dûement enregiſtrées.

La premiere ſommation d'un pair au *parlement* differe des ſominations ſuivantes, en ce que dans la premiere ſommation le pair eſt ſeulement nommé par ſon nom de baptême & de famille, ne devant poſſéder le nom & le titre de ſa dignité qu'après avoir ſiégé, & pour-lors ſeulement le nom de ſa dignité devient partie de ſon nom-propre.

L'ordre de ſommation doit émaner de la chancellerie; il porte que le roi, *de aviſamento conſilii*, ayant réſolu d'avoir un *parlement*, deſire *quod interſitis eum*, &c. Chaque lord du *parlement* doit avoir une ſommation particuliere, & chaque ſommation doit lui être adreſſée au-moins 40 jours avant que le *parlement* commence.

Quant à la maniere de ſommer les juges, les barons de l'échiquier, ceux du conſeil du roi, les maîtres en chancellerie qui n'ont point de ſuffrage, & en quoi ces ſommations different de celles d'un lord membre du *parlement*. *Voyez* le *Rég*. 261. *F. N. B*. 229. 4. *Inſt*. 4.

Tout ordre de ſommation doit être adreſſé au shériff de chaque comté d'Angleterre & de la principauté de Galles pour le choix & l'élection des chevaliers, citoyens & bourgeois, qui ſont dans l'étendue de leur département reſpectif; de même l'ordre de ſommation s'adreſſe au lord gouverneur des cinq ports pour les élections des barons de ſon diſtrict. La forme de ces ſommations doit être toujours la même ſans aucun changement quelconque, à-moins qu'il n'en ſoit ordonné autrement par acte du *parlement*.

Le roi convoque, proroge & caſſe le *parlement*. Ce corps auguſte eſt dans l'uſage de commencer ſes ſéances avec la préſence du roi ou ſa repréſentation. La repréſentation du roi ſe fait de deux manieres, ou 1° par le lord gardien d'Angleterre, *the guardian of England*, quand le roi eſt hors du royaume; ou 2° par commiſſion du grand ſceau d'Angleterre à un certain nombre de pairs du royaume qui repréſentent la perſonne du roi lorſqu'il eſt dans le royaume, mais qu'il ne peut aſſiſter au *parlement* à cauſe de quelque maladie.

Dans le commencement on convoquoit de nouveaux *parlemens* tous les ans; par degrés leur terme devint plus long. Sous Charles II. ils étoient tenus pendant long-tems avec de grandes interruptions, mais l'une & l'autre de ces coutumes fut trouvée de ſi dangereuſe conſéquence, que du regne du roi Guillaume il fut paſſé un acte, par lequel le terme de tous les *parlemens* ſeroit reſtraint à trois ſeſſions ou trois années, & pour cette raiſon cet acte fut nommé *acte triennal*. Depuis par d'autres conſidérations à la 3e année de Georges I. la durée des *parlemens* a été de nouveau prorogée juſqu'à ſept ans. Les *parlemens* ſont convoqués par des ordres par écrit ou lettres du roi adreſſées à chaque ſeigneur, avec commandement de comparoître, & par d'autres ordres adreſſées aux ſcherifs de chaque province, pour ſommer le peuple d'élire deux chevaliers par chaque comté, & un ou deux membres pour chaque bourg, *&c*.

Anciennement tout le peuple avoit voix dans les élections, juſqu'à ce qu'il fut arrêté par Henri VI. qu'il n'y auroit que les propriétaires de franc-fiefs réſidens dans la province, & ceux qui ont au-moins 40 ſchellings de revenu annuel, qui ſeroient admis à voter; perſonne ne peut être élu qu'il ne ſoit âgé de 21 ans.

Tout lord ſpirituel & temporel, chevalier, citoyen & bourgeois, membre du *parlement*, doit s'y rendre ſur l'ordre de ſommation, à-moins qu'il ne produiſe des excuſes raiſonnables de ſon abſence: ſans cela il eſt condamné à une amande pécuniaire; ſavoir un ſeigneur par la chambre des pairs, & un membre des communes par la chambre baſſe. Mais en même tems, afin que les membres viennent au *parlement* en plus grand nombre; il y a un privilege pour eux & leurs domeſtiques, qui les met à couvert de toutes condamnations, ſaiſies, priſes de corps, *&c*. pour dettes, délits, *&c*. pendant le tems de leur voyage, de leur ſéjour & de leur retour: ce privilege n'a d'exceptions que les condamnations pour trahiſons, félonie & rupture de paix.

Quoique les droits & qualifications pour les élections ſoient généralement établies par divers actes du *parlement*, il faut néanmoins remarquer que ces droits & qualifications des membres du *parlement* pour les cités, villes & bourgs ſont fondées de tems immémorial ſur leurs chartres & leurs coutumes. *Hobart*, 120. 126. 141.

Le roi déſigne le lieu où le *parlement* doit ſe tenir; j'ai nommé ci-deſſus Weſtminſter, parce que depuis long-tems le *parlement* s'y eſt toujours aſſemblé. Dans ce palais, les ſeigneurs & les communes ont chacun un appartement ſéparé. Dans la chambre des pairs, les princes du ſang ſont placés ſur des ſieges particuliers, les grands officiers de l'état, les ducs, les marquis, les comtes, les évêques ſur des bancs, & les vicomtes & les barons ſur d'autres bancs en travers de la ſalle chacun ſuivant l'ordre de leur création & leur rang.

Les communes ſont pêle-mêle; l'orateur ſeul a un ſiege diſtingué au plus haut bout; le ſecrétaire & ſon aſſiſtant ſont placés proche de lui à une table. Avant que d'entamer aucune matiere, tous les membres de la chambre des communes prêtent les ſermens, & ſouſcrivent leur opinion contre la tranſubſtantiation, *&c*. Les ſeigneurs ne prêtent point de ſermens, mais ils ſont obligés de ſouſcrire comme les membres de la chambre baſſe. Tout membre de cette derniere chambre qui vote après que l'orateur a été nommé, & ſans avoir auparavant prêté les ſermens requis, eſt déclaré incapable de tout office, & amendé à 500 livres ſterlings par le ſtatut 30. *carol. II. c. j*. Il eſt vrai ſeulement que la forme du ſerment de ſuprématie a été changée par le ſtat. 4. *an. c. v*. (1)

La chambre des pairs eſt la cour ſouveraine de juſtice du royaume, & juge en dernier reſſort: la chambre baſſe fait les grandes enquêtes, mais elle n'eſt point cour de juſtice.

Comme l'objet le plus important dans les affaires du *parlement* concerne la maniere dont les bills ou projets d'actes ſont propoſés & débattus, nous nous y arrêterons quelques momens.

L'ancienne maniere de procéder dans les bills étoit différente de celle qu'on ſuit aujourd'hui; alors le bill étoit formé en maniere de demande qu'on couchoit ſur le regiſtre des ſeigneurs avec le conſentement du roi; enſuite à la clôture du *parlement*, l'acte étoit rédigé en forme de ſtatut, & porté ſur le regiſtre nommé *regiſtre des ſtatuts*. Cet uſage ſubſiſta juſqu'au regne d'Henri VI. où, ſur les plaintes qu'on fit que les ſtatuts n'étoient point fidélement couchés comme ils avoient été prononcés, on ordonna qu'à l'avenir les bills, *continentes formam actus parliamenti*, ſeroient dépoſés dans la chambre du *parlement*. Aujourd'hui donc dès qu'un membre deſire d'avoir un bill ſur quelque objet, & que ſa propoſition eſt agréée par la majorité des voix, il reçoit ordre de le préparer & de l'extraire; on fixe un tems pour le lire; la lecture faite par le ſecrétaire, le préſident demande s'il ſera lu la ſeconde fois ou non; après la ſeconde lecture, on agite la queſtion, ſi on verra ledit bill en comité ou non: ce comité eſt compoſé de la chambre entiere ou d'un comité privé, formé d'un certain nombre de commiſſaires.

Le comité étant ordonné, on nomme un préſident qui lit le bill article par article, & y fait des corrections ſuivant l'opinion du plus grand nombre; après que le bill a été ainſi balloté, le préſident fait ſon rapport à la barre de la chambre, lit toutes les additions & corrections, & le laiſſe ſur la table. Alors il demande ſi le bill ſera lu une ſeconde fois; quand le chambre y conſent, il demande encore ſi ledit bill ſera groſſoyé, écrit ſur parchemin, & lit une troiſieme fois. Enfin il demande ſi le bill paſſera. Quand la majorité des ſuffrages eſt pour l'affirmative, le ſecrétaire écrit deſſus *ſoit baillé aux ſeigneurs*, ou ſi c'eſt dans la chambre des pairs, *ſoit baillé aux communes*; mais ſi le bill eſt rejetté, il ne peut plus être propoſé dans le cours de la même ſeſſion.

Quand

(1) Perſonne n'ignore ce qui donna lieu au changement de religion en Angleterre. Cela poſé, ce n'eſt pas, ce me ſemble, d'un Philoſophe de donner un air impoſant & d'importance à des choſes qui de leur nature conſerveront à jamais dans l'eſprit des hommes le coloris de leur vile origine; voila de quoi apprecier ces vains ſerments! Il ſera aiſé de voir que je n'entends pas parler ici de l'impieté de pareils uſages, tant de fois combattus par tous les théologiens catholiques, que je ne fais que jetter un coup d'œil ſur ces matieres en philoſophe & non en théologien. (Z)

Quand un bill paſſe à une chambre, & que l'autre s'y oppoſe, alors on demande une conférence dans la chambre-peinte, où chaque chambre députe un certain nombre de membres, & là l'affaire eſt diſcutée, les ſeigneurs aſſis & couverts, & les communes de bout & tête nue; ſi le bill eſt rejetté, l'affaire eſt nulle; s'il eſt admis, alors le bill, ainſi que les autres bills qui ont paſſé dans les deux chambres, eſt mis aux piés du roi dans la chambre des pairs; le roi vient revêtu de ſon manteau royal & la couronne ſur la tête; alors le ſecrétaire du *parlement* lit en ſa préſence le titre de chaque bill, & à meſure qu'il lit, le ſecrétaire de la couronne prononce le conſentement ou le refus du roi.

Si c'eſt un bill public, le conſentement du roi eſt exprimé en ces termes, *le roi le veut*; ſi c'eſt un bill particulier, *ſoit fait comme il eſt deſiré*: ſi le roi refuſe le bill, la réponſe eſt, *le roi s'aviſera*; ſi c'eſt un bill de ſubſides, le ſecrétaire répond, *le roi remercie ſes loyaux ſujets, accepte leur bénévolence, & auſſi le veut.*

Le bill pour le pardon général accordé par le roi n'eſt lu qu'une fois.

Il faut encore remarquer que pour la paſſation d'un bill, le conſentement des chevaliers, citoyens & bourgeois doit être fait en perſonne, au lieu que les ſeigneurs peuvent voter par procureur; la raiſon de cette différence eſt que les barons ſont cenſés ſiéger en *parlement* de droit en qualité de pairs de la cour du roi, *pares curtis*; comme il leur étoit permis de ſervir dans les guerres par procureur, de même ils ont droit d'établir leur procureur en *parlement*; mais les chevaliers venant ſeulement en *parlement*, comme repréſentant les *barons minors*; & les citoyens & bourgeois, comme repréſentant les gens de leur cité & bourg, ils ne pouvoient pas conſtituer des procureurs, parce qu'ils n'y ſont eux-mêmes que comme procureurs, & repréſentans d'autrui.

Quarante membres ſuffiſent pour former la chambre des communes, & huit pour former un comité. Ces membres de quarante & de huit devroient, pour le bien public, être au-moins porté au quadruple chacun, dans un corps compoſé de plus de 500 députés; il conviendroit de ne permettre qu'à peu de gens de s'abſenter, même dans les débats de particuliers, parce qu'alors les brigues ſeroient moins faciles, & la diſcuſſion de toutes affaires ſeroit plus mûrement peſée.

Un membre des communes en parlant eſt de bout, découvert, & adreſſe ſon diſcours à l'orateur ſeul: Si un autre membre répond à ſon diſcours, le premier n'eſt point admis à repliquer le même jour, à moins que cela ne le regarde perſonnellement. La même perſonne ne peut parler qu'une fois le même jour ſur le même bill.

Dans la chambre des pairs les membres donnent leurs ſuffrages, en commençant par le baron le plus jeune & le moins qualifié, & en continuant ainſi par ordre juſqu'au plus élevé; chacun répond à ſon rang, ou pour approuver ou pour déſapprouver.

Dans la chambre des communes, on donne les ſuffrages par oui & non; & quand on doute quel eſt le plus grand nombre, la chambre ſe partage: s'il s'agit de faire recevoir quelque choſe dans la chambre, ceux qui ſont pour l'affirmative ſortent; ſi c'eſt quelque choſe que la chambre ait déja vu, ceux qui vont pour la négative ſortent.

Dans toute diviſion le préſident nomme quatre orateurs, deux de chaque opinion. Dans un comité de la chambre entiere, elle ſe partage en changeant de côté, ceux qui conſentent, prenant le côté droit de la chaire, & ceux qui refuſent, prenant le côté gauche, & alors il n'y a que deux orateurs.

Le nombre des membre dans la chambre des pairs n'eſt pas déterminé, parce qu'il augmente ſelon le bon plaiſir de S. M. Les membres de la chambre des communes, quand elle eſt complette, ſont au nombre de 553; ſavoir, 92 chevaliers ou gouverneurs de provinces; 52 députés pour les 25 villes, Londres en ayant quatre; 16 pour les cinq ports; 2 pour chaque univerſité; 332 pour 180 bourgs; enfin 12 pour la principauté de Galles, & 45 pour l'Ecoſſe.

Enfin les deux chambres doivent être prorogées enſemble, ou diſſoutes enſemble; car une chambre ne peut pas ſubſiſter ſans l'autre.

A ces détails, dont les étrangers n'ont peut-être pas une entiere connoiſſance, il eſt difficile de ne pas ajouter quelques réflexions.

La chambre des pairs & celle des communes ſont les arbitres de la nation, & le roi eſt le ſurarbitre. Cette balance manquoit aux Romains; les grands & le peuple étoient toujours en diviſion, ſans qu'il y eût une puiſſance mitoyenne pour les accorder. Le gouvernement d'Angleterre eſt plus ſage, parce qu'il y a un corps qui l'examine continuellement, & qui s'examine continuellement lui-même; telles ſont ſes erreurs qu'elles ne ſont jamais longues; & que par l'eſprit d'attention qu'elles donnent à la nation, elles ſont ſouvent utiles. Un état libre, c'eſt-à-dire, toujours agité, ne ſauroit ſe maintenir, s'il n'eſt par ſes propres lois, capable de correction; & tel eſt l'avantage du corps légiſlatif qui s'aſſemble de tems en tems pour établir ou revoquer des lois.

Les rois d'Angleterre peuvent convoquer un *parlement*, s'il en eſt beſoin, dans un tems auquel la loi ne les oblige pas de le faire. Ils ſont, pour ainſi dire, en ſentinelle; ils doivent obſerver avec beaucoup de vigilance les mouvemens de l'ennemi, & avertir de ſes approches; mais ſi la ſentinelle s'endort, qu'elle néglige ſon devoir, ou qu'elle tâche malicieuſement de trahir la ville; ceux qui ſont intéreſſés à ſa conſervation, ne ſont-ils pas en droit de ſe ſervir de tout autre moyen pour découvrir le danger qui les menace, & pour s'en préſerver?

Il eſt certain que c'étoit aux conſuls, ou aux autres principaux magiſtrats de Rome, d'aſſembler & de congédier le ſénat; mais lorſqu'Annibal étoit aux portes de la ville, ou que les Romains ſe trouvoient dans quelqu'autre danger preſſant, qui ne les menaçoit pas moins que d'une entiere deſtruction; ſi ces magiſtrats euſſent été ivres, inſenſés, ou qu'ils euſſent été gagnés par l'ennemi, il n'y a point de perſonne raiſonnable qui puiſſe imaginer, qu'on eût dû alors s'arrêter aux formalités ordinaires.

Dans cette occaſion chaque particulier eſt magiſtrat; & celui qui s'apperçoit le premier du danger, & qui ſait le moyen de le prévenir, eſt en droit de convoquer l'aſſemſemblée du ſénat ou du peuple. Le peuple ſeroit toujours diſpoſé à ſuivre cet homme, & le ſuivroit infailliblement, tout de même que les Romains ſuivirent Brutus & Valerius contre Tarquin, ou Horatius & Valerius contre les décemvirs; & quiconque agiroit autrement, ſeroit, ſans contredit, auſſi fou que les courtiſans de Philippe III. & de Philippe IV. rois d'Eſpagne. Le premier ayant un jour le friſſon de la fievre, on apporta dans ſa chambre un braſier qu'on mit ſi proche de lui, qu'il en fut cruellement brûlé; un des grands s'écria, le roi ſe brûle; un autre grand répondit; c'eſt très-vrai; mais comme la perſonne chargée d'ôter le braſier étoit abſente, avant qu'elle fût arrivée, les jambes du roi ſe trouverent dans un pitoyable état. Philippe IV. ayant été ſurpris à la chaſſe d'une tempête mêlée de grêle & de pluie, fut attaqué d'un gros rhume & d'une fievre très-dangereuſe, parce qu'aucun des courtiſans de ſa ſuite n'avoit oſé prendre la liberté de lui prêter ſon manteau pour le garantir pendant l'orage.

C'eſt encore en vain que les *parlemens* s'aſſemblent, s'il ne leur eſt pas permis de continuer leurs ſéances, juſqu'à ce qu'ils aient achevé les affaires pour leſquelles ils ſe ſont aſſemblés; & il ſeroit ridicule de leur donner pouvoir de s'aſſembler, s'il ne leur étoit pas permis de demeurer aſſemblés juſqu'à l'expédition des affaires. La ſeule raiſon pour laquelle les *parlemens* s'aſſemblent, c'eſt pour travailler à l'avancement du bien public; & c'eſt en vertu de la loi qu'ils s'aſſemblent pour cette fin. On ne doit donc pas le diſſoudre avant qu'ils aient terminé les objets pour leſquels ils ſe ſont aſſemblés.

L'hiſtoire des rois d'Angleterre, & ſur-tout de ceux qui dans le dernier ſiecle travailloient ſans ceſſe à s'emparer du pouvoir deſpotique, juſtifie bien les réflexions de Sydnei; en effet, c'eſt principalement en refuſant d'avoir des *parlemens*, ou en diſſolvant ceux qui étoient aſſemblés, que ces princes tâchoient d'établir leur puiſſance; mais ces moyens, qu'ils mirent en uſage, leur furent plus nuiſibles qu'avantageux. Charles I. en 1628, caſſa le troiſieme *parlement* qu'il avoit convoqué, parce qu'il ne vouloit pas ſe ſoumettre à ſes volontés; ce qui fit voir, dit Clarendon, la force des *parlemens*, puiſque l'autorité ſouveraine ſe porte à la dure idée d'en abolir l'uſage, ne pouvant en borner la puiſſance. C'eſt donc au *parlement* qu'il appartient de reprimer les attentats de la politique ſur la liberté, & de ménager l'autorité du prince en la modérant.

„ Il eſt vrai, dit M. de Voltaire, dans ſes *mêlanges* „ *de littérature & de philoſophie*, que c'eſt dans des „ mers de ſang que les Anglois ont noyé l'idole du „ pouvoir deſpotique; mais ils ne croyent point avoir „ acheté trop cher leurs lois & leurs privileges. Les au- „ tres nations n'ont pas verſé moins de ſang qu'eux; „ mais ce ſang qu'elles ont répandu pour la cauſe de „ leur liberté, n'a fait que cimenter leur ſervitude; une „ ville prend les armes pour défendre ſes droits, ſoit en „ Barbarie, ſoit en Turquie; auſſi-tôt des ſoldats mer- „ cenaires la ſubjuguent, des bourreaux la puniſſent, & „ le reſte du pays baiſe ſes chaînes. Les François pen-

„ ſent

,, ſent que le gouvernement d'Angleterre eſt plus ora-
,, geux que la mer qui l'environne, & cela eſt vrai; mais
,, c'eſt quand le roi commence la tempête; c'eſt quand
,, il veut ſe rendre maître du vaiſſeau dont il n'eſt que
,, le premier pilote. Les guerres civiles de France ont
,, été plus longues, plus cruelles, plus fécondes en cri-
,, mes que celles d'Angleterre; mais de toutes ces guer-
,, res civiles, aucune n'a eu une liberté ſage pour objet.
(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PARLEMENS, ANTI-, c'eſt ainſi qu'on appelle les cours ſouveraines de juſtice qui furent établies en divers tems & en divers lieux par quelque autorité non-légitime, c'eſt-à-dire, autre que celle du roi.

Tel fut le *parlement* établi à Amiens par Jean, duc de Bourgogne, du tems de Charles VI. Tel fut pareillement celui que les Anglois firent tenir à Paris depuis 1417 juſqu'en 1436, tandis que le véritable *parlement* étoit réfugié à Poitiers.

Telles furent auſſi les chambres ſouveraines établies par le parti des religionnaires à la Rochelle, à Montauban & à Caſtres, en 1562 & 1567.

Enfin, pendant les troubles de la ligue, depuis 1589 juſqu'en 1595, toutes les villes de *parlement* s'étant déclarées pour la ligue, excepté Rennes & Bordeaux; le roi Henri III. fut obligé d'établir de nouveaux *parlemens* dans preſque toutes les provinces, pour les oppoſer à ceux qui ne reconnoiſſoient plus ſon autorité. Henri IV. continua ces *parlemens* à Troyes en Champagne, à Tours pour le reſſort du *parlement*, à Carcaſſonne, & depuis à Beziers, & encore depuis à Caſtel-Sarraſin, pour le reſſort du *parlement* de Toulouſe.

Par les édits de pacification, les arrêts donnés par tous les *parlemens* & *anti-parlemens* ont été confirmés, à l'exception de ceux qui concernoient l'état général du royaume. *Voyez* la Rocheflavin. (*A*)

PARLEMENT DE L'ASCENSION, *parlamentum Aſcenſionis Domini*, étoit la ſéance que le *parlement* tenoit vers la fête de l'Aſcenſion de N. S. Il en eſt parlé dans le premier des regiſtres *olim*, ou des enquêtes dès l'année 1259: & dans le recueil des ordonnances de la troiſieme race, on trouve un fragment d'ordonnance de Philippe III. à la fin de laquelle il eſt dit *Pariſius in parlamento Aſcenſionis*.

PARLEMENT DE L'ASSOMPTION, étoit la ſéance que le *parlement* tenoit la veille de la fête de l'Aſſomption de la Vierge. On trouve dans le recueil des ordonnances de la troiſieme race des lettres ou mandemens de Philippe III. dit le Hardi, de l'an 1274, à la fin deſquels il eſt dit, *factum fuit hoc ſtatutum Pariſiis in parlamento Aſſumptionis beatæ Mariæ Virginis*.

PARLEMENT DE BEAUNE; on donnoit quelquefois ce nom aux grands jours que les ducs de Bourgogne faiſoient tenir en la ville de Beaune; mais l'appel de ces grands jours reſſortiſſoit au *parlement* de Paris. Il y eut néanmoins un tems où ce *parlement* de Beaune eut le pouvoir de juger ſouverainement. *Voyez ci-devant* PARLEMENT DE DIJON.

PARLEMENT DE BESANÇON, ou *du comté de Bourgogne* ou *de Franche-Comté*, eſt le onzieme *parlement* du royaume. Il a auſſi été connu anciennement ſous le titre du *parlement de Dole* & ſous celui de *parlement de Salins*, dans le tems qu'il ſiégeoit dans l'une ou l'autre de ces villes.

Il tire ſon origine de l'ancienne cour ou *parlement* des comtes de Bourgogne, qui fut ſubſtituée aux baillifs généraux de la province.

Cet ancien *parlement* fut d'abord ambulatoire, comme celui de Paris à la ſuite du prince, lequel y ſiégeoit toujours.

On trouve quantité d'arrêts rendus par ce *parlement* pendant les xj. & xij. ſiecles ſur des conteſtations particulieres, & principalement pour les droits féodaux & ſeigneuriaux.

Dans le xiij. ſiecle, il ne marcha plus régulierement à la ſuite du prince; celui-ci aſſembloit ſon *parlement* pendant un certain tems limité dans différentes villes de la province, telles que Dole, Salins, Gray, Arbois, Chariez, & quelquefois à Beſançon.

Le prince y ſiégeoit encore lorſqu'il ſe trouvoit dans la ville, où il aſſembloit ſon *parlement*; il y a pluſieurs édits & réglemens des années 1340, 1386, 1399 & 1400, qui furent faits dans ces *parlemens* touchant les procédures & l'ordre judiciaire, les baillifs, les prevôts de la province, les avocats, les greffiers, les procureurs, les ſergens, & autres matieres.

En l'année 1421, le *parlement*, par un édit, ordonna que les avocats ſeroient gradués, ce qui n'étoit pas néceſſaire auparavant pour leurs fonctions; il fit en la même année un reglement qui fixe la forme de procéder ſur les appellations des juges, des vaſſaux au *parlement*, tant au civil qu'au criminel.

Philippe le Bon, duc & comte de Bourgogne, rendit ce *parlement* ſédentaire à Dole en 1422, & ſans changer la forme, les fonctions, ni l'autorité de cette compagnie; il le compoſa de ſa perſonne, de celle de ſon chancelier, d'un prédident, deux chevaliers, onze conſeillers, deux avocats, un procureur général, un ſubſtitut, un greffier, & quatre huiſſiers, les deux maîtres des requêtes du prince avoient auſſi droit d'y entrer.

Gollut, dans ſes *mémoires hiſtoriques de la république Sequanoiſe*, *p.* 145. dit que ,, Philippe le Bon don-
,, na à ce *parlement* toutes les puiſſances de la ſouve-
,, raineté, même d'aviſer ſur les conſtitutions du prin-
,, ce, pour les émologuer, publier, ſurſeoir, pour diſpen-
,, ſer contre les édits, pour les habiliter, proroger tems,
,, donner reſtitutions en entier, & enfin de commander
,, ce que le prince commanderoit, ſauf pour les deniers
,, publics, légitimation de bâtards, graces pour délits,
,, dérogation à la coûtume générale ,,.

Le *parlement* renouvella & confirma en 1439 tous les édits & reglemens faits dans les précédens *parlemens*, en les rappellant par leurs dates; il en fit de nouveaux en 1442 pour la juriſdiction des baillifs, détermina les délais de faire des enquêtes, d'appeller les garans, & renouvella les procédures pour les appellations des juges inférieurs au *parlement*; tous ces reglemens furent confirmés par Philippe le Bon le 3 Juin 1448.

En 1450, le *parlement* fixa, pour les bailliages & prevôtés, le nombre des ſergens ou huiſſiers, qui étoit auparavant indéfini; l'année ſuivante, il fit trois édits touchant la promulgation de la coûtume en attendant une nouvelle rédaction, & auſſi touchant les commis au ſequeſtre, & les obligations ſous le ſcel ſouverain.

Le 26 Juillet 1452, le duc Philippe confirma les édits précédemment faits par ſon *parlement* de Dole.

Le 24 Décembre 1459, le même prince donna une déclaration adreſſée à ſon *parlement* pour la promulgation de la nouvelle rédaction de la coutume qui avoit été augmentée de pluſieurs articles, & qui eſt celle qui s'obſerve aujourd'hui: cette déclaration fait mention que par des lettres du 11 Mars 1557 il avoit ordonné que l'information & rédaction par écrit de cette coutume ſeroit faite par ſix de ſes conſeillers, dont trois ſeroient choiſis par lui & les autres ſeroient nommés par les gens des trois états. Le greffier du *parlement* fut nommé *ſecrétaire* de cette commiſſion: la promulgation de la nouvelle coutume fut faite le 22 Février 1459, en l'aſſemblée des états généraux de la province, tenue à Salins ſur une copie ſignée du greffier, & ſcellée du grand ſceau du *parlement*.

En 1460, Philippe le Bon, de l'avis de ſon *parlement* alors aſſemblé, fit un reglement concernant les avocats.

Le même prince, par une déclaration du 16 Mai 1462, preſcrivit de nouveau ce qu'il vouloit être obſervé au comté de Bourgogne pour les procédures & l'ordre judiciaire; & après avoir fait une collection de tous les édits du *parlement*, depuis le 10 Mai 1340, il en ordonna l'exécution. Cette déclaration fut publiée au *parlement* le même jour.

En 1476, après la mort de Charles, duc & comte de Bourgogne, qui fut le dernier des comtes de Bourgogne de la ſeconde race, Louis XI. conquit la Franche-Comté; les états de Bourgogne le ſupplierent d'entretenir les *parlemens* de Dole & de S. Laurent pour les comtés de Bourgogne, d'Auxonne, & autres terres d'outre Saône, èſquelles d'ancienneté il y avoit toujours eu cour ſouveraine, pour l'exercer en la même forme & maniere que l'on avoit accoutumé de faire par le paſſé; le roi, en établiſſant le *parlement* de Dijon pour le duché de Bourgogne, au lieu des grands jours de Beaune, ordonna qu'avec ce les *parlemens* de Dole & de S. Laurent ſeroient dorénavant entretenus ſouverains, ſelon que par ci-devant ils avoient été de toute ancienneté, & que ces *parlemens* ſe tiendroient en la maniere déclarée par les autres lettres qu'il avoit accordées ſur ce aux états.

La ville de Dole ayant été preſque entierement ruinée par le ſiege qu'elle avoit ſouffert, Louis XI. en retournant de S. Claude & étant à Salins, y transfera le *parlement* de Franche-Comté, & le rendit ſemeſtre pour les deux Bourgognes, n'y ayant point alors de *parlement* dans le duché de Bourgogne.

Charles VIII. roi de France, étant encore dauphin, & âgé ſeulement de 10 ans, & ayant été marié le 2 Juin 1483, avec l'archiducheſſe Marguerite, agée de 3 ans, fille de l'empereur Maximilien, laquelle eut en dot

la Franche-comté, confirma le *parlement* de Salins aux états généraux, tenus à Beſançon au mois de Décembre 1483.

Ce mariage ne fut point accompli, au moyen de quoi Charles VIII. ne tint la Franche-comté que juſqu'en 1491, qu'il épouſa Anne de Bretagne & renvoya l'archiducheſſe Marguerite de Bourgogne.

Le *parlement* étant encore à Salins en 1499, fit un réglement pour les dépens préparatoires, qu'il ordonna être payés incontinent, & non réſervés en définitive.

La Franche-comté ayant été rendue à l'empereur Maximilien, qui avoit épouſé Marie de Bourgogne, héritiere & fille unique du duc Charles, l'archiduc dit *le bel*, ſon fils, roi de Caſtille & comte de Bourgogne, transféra le *parlement* de Salins à Dole, ſur la demande des états généraux de la province, par lettres du dernier Décembre 1500.

Après la mort du roi de Caſtille, arrivée le 25 Septembre 1506, l'empereur Maximilien ſon pere, & Charles prince d'Eſpagne ſon fils, qui fut depuis empereur ſous le nom de Charles-quint, confirmerent de nouveau le *parlement* de Franche-comté dans la ville de Dole, par des lettres du 12 Février 1508, par leſquelles ils ordonnerent que des onze conſeillers il y en auroit deux d'égliſe.

L'archiducheſſe Marguerite, tante de l'empereur Charles-quint, ayant eu en apanage le comté de Bourgogne, confirma le *parlement* à Dole, par des lettres du 4 Août 1517.

La Franche-comté étant retournée à l'empereur Charles-quint, après la mort de l'archiducheſſe Marguerite, l'empereur confirma auſſi le *parlement* à Dole, par des lettres du 10 Février 1530.

Par d'autres lettres, datées de Tolede, du premier Avril 1538, ce même prince confirma de nouveau le *parlement* dans la ville de Dole; & s'il ſurvient (dit-il dans ce diplome) empêchement légitime, les préſidens & conſeillers le tranſporteront en tel lieu qu'ils trouveront convenir.

Un an après l'abdication de Charles-quint, Philippe II. ſon fils roi d'Eſpagne, étant aux états de Bruxelles, confirma auſſi le *parlement* à Dole, par lettres du 23 Juillet 1556.

Il fut encore confirmé dans cette même ville par des lettres du 21 Octobre 1599, données par les archiducs Albert & Iſabelle, auxquels la Franche-comté avoit été donnée à charge de réverſion.

En vertu de la faculté donnée au *parlement* de Dole, par le diplome de l'empereur Charles-quint, du premier Avril 1538, ce *parlement* ſe retira le 16 Août 1630 à Peſme, où il tint ſes ſéances à cauſe de la peſte; & le 19 Octobre ſuivant il ſe retira à la Loye pour la même raiſon.

Philippe IV. roi d'Eſpagne, confirma comme ſes prédéceſſeurs, ce *parlement* à Dole, par des lettres du 20 Mars 1656.

Louis XIV. ayant conquis la Franche-comté, le 14 Février 1668, confirma le *parlement*; mais cette province ayant été rendue au mois de Mai de la même année, par le traité d'Aix-la-Chapelle, la confirmation qui avoit été faite du *parlement* par le roi Louis XIV. donna de l'ombrage au roi d'Eſpagne, & ſur les impreſſions que lui donna le marquis de Caſtel Rodrigue, gouverneur du comté, lequel étoit fâché d'avoir été obligé de partager le gouvernement avec cette compagnie, Philippe IV. défendit au *parlement* de faire aucune fonction juſqu'à nouvel ordre.

Mais le roi Louis XIV. ayant le 15 Mai 1674, conquis de nouveau la Franche-comté, laquelle fut réunie pour toujours à la couronne, le 17 Septembre 1678, par le traité de Nimegue, il confirma le *parlement* à Dole, par des lettres du 17 Juin 1674, portant que le *parlement* reſteroit à Dole juſqu'à la fin de l'année, pendant lequel tems le roi ſe réſervoit d'aviſer en quel lieu de la province il eſtimeroit le plus à-propos d'établir pour toujours le ſiege de cette cour, & d'augmenter le nombre de ſes officiers.

Ce même prince, par des lettres du 22 Août 1676, transféra le *parlement* de la ville de Dole dans celle de Bezançon, où il eſt toujours demeuré depuis ces lettres juſqu'à préſent.

Le roi à-préſent régnant, à ſon avénement à la couronne, confirma le *parlement* à Bezançon, par des lettres données à Verſailles le 10 Septembre 1715.

Le nombre des officiers de ce *parlement*, dans ſon origine, n'étoit pas fixé; il ne le fut qu'en 1422, lorſque Philippe le bon le rendit ſédentaire à Dole.

Cette cour n'étoit alors compoſée que de deux chambres, qui ſe réuniſſoient quelquefois, lorſqu'il s'agiſſoit d'affaires importantes.

Le *parlement* étoit toujours en robe rouge lorſqu'il donnoit audience & qu'il prononçoit les arrêts.

Le préſident de *Bourgogne*, que l'on appelloit ainſi parce qu'il étoit alors le ſeul préſident du *parlement* du comté de Bourgogne, étoit toujours à la premiere chambre; le doyen des conſeillers, qui avoit le titre de *vice-préſident*, étoit à la tête de la ſeconde chambre.

Lorſqu'il vaquoit quelque place dans l'une des deux chambres, le *parlement* préſentoit trois ſujets au prince, lequel nommoit l'un d'entr'eux, excepté pour la place de préſident, à laquelle le roi nommoit ſeul, ſans la participation du *parlement*; il le conſultoit cependant quelquefois à ce ſujet.

Les choſes demeurerent dans cet état juſqu'en 1679, que Louis XIV. par l'édit du mois de Février, créa deux préſidens à mortier, ſept conſeillers, & établit une troiſieme chambre. Le roi nomma les deux préſidens & un conſeiller; & le *parlement* préſenta les autres en la forme ordinaire.

Par un autre édit du mois d'Août 1684, le roi créa encore un office de préſident à mortier auquel il nomma, & trois conſeillers qui furent, ſuivant l'uſage, préſentés par le *parlement*. Il créa auſſi par la même édit, deux avocats généraux en titre d'office.

Au mois d'Août 1692, le roi confirma l'établiſſement du *parlement* de Bezançon pour le comté de Bourgogne, & attribua aux officiers de cette compagnie les mêmes honneurs, prérogatives, prééminences, privileges, franchiſes, exemptions, dont jouiſſent les officiers des autres *parlemens* du royaume. Il établit la vénalité de toutes les charges de ce *parlement*, & les rendit héréditaires, à l'exception de celles de premier préſident & de procureur général, & créa par le même édit deux préſidens à mortier, un chevalier d'honneur & huit conſeillers: il établit auſſi près ce *parlement* une chancellerie, aux officiers de laquelle, par une déclaration du 14 Janvier 1693, il attribua les mêmes droits dont jouiſſent tant ceux de la grande chancellerie de France, que ceux des autres chancelleries établies près les différentes cours du royaume.

Peu de tems après, par édit du mois d'Avril 1693, il créa encore quinze conſeillers & ſix notaires & ſecrétaires du roi près ce *parlement*.

Il y eut au mois de Février 1694, un édit portant réglement pour l'adminiſtration de la juſtice au *parlement* de Bezançon.

Par un autre édit du mois de Juillet 1704, le roi établit une quatrieme chambre pour les eaux & forêts, & requêtes du palais; il créa par le même édit deux préſidens à mortier, un chevalier d'honneur, deux conſeillers préſidens des eaux & forêts, & requêtes du palais, huit conſeillers laïcs, un conſeiller clerc, un avocat général & deux ſuſtituts.

La charge de conſeiller clerc fut depuis ſupprimée par édit du mois de Mars 1708, & convertie en un office de conſeiller laïc.

Enfin par un édit du mois de Février 1741, le roi ſupprima les deux offices de préſidens des eaux & forêts, & requêtes, & créa une charge de préſident à mortier & une de conſeiller.

Il y a peu de *parlemens* qui aient eu un pouvoir auſſi étendu que celui de Bezançon, puiſqu'à l'exception du droit de donner des lettres de grace, que le ſouverain ſe réſervoit, le *parlement* étoit preſque maître abſolu en tout.

Il partageoit le gouvernement de la province avec le gouverneur, lequel ne pouvoit rien faire d'important ſans ſon avis; les ordonnances mêmes des gouverneurs étoient ſujettes aux lettres d'attache du *parlement*.

Cette cour avoit même ſouvent ſeule tout le gouvernement, & en cas de mort, maladie, abſence, ou autre empêchement du gouverneur, elle avoit droit de commettre un commandant en la place du gouverneur.

Outre les affaires contentieuſes, le *parlement* connoiſſoit pendant la paix, de toutes les affaires concernant les fortifications, les finances, les monnoies, la police, les chemins, les domaines, les fiefs & la conſervation des limites de la province.

Pendant la guerre, il régloit la levée des troupes, leurs quartiers, leurs paſſages, les étapes, ſubſiſtances, payemens & revues.

Enfin preſque toute l'autorité ſouveraine lui étoit confiée par les lettres particulieres des ſouverains, comme il paroit par celles de 1508, 1518, 1530, 1533, 1534, 1542, 1543, 1556, 1577, 1599, 1603, 1613, 1616, 1656 & 1665, qui juſtifient que cette autorité n'étoit point uſurpée, qu'elle étoit approuvée du prince même, lequel n'ordonnoit rien ſans avoir conſulté le *parlement*.

Les membres de cette compagnie ont toujours joui, dès le tems de ſa premiere inſtitution, de la nobleſſe tranſmiſſible au premir degré; elle lui a été confirmée par les déclarations des 24 Octobre 1607, 9 Décembre 1610 & 29 Mars 1665. On voit par les recès des états des ſeize & dix-ſeptieme ſiecles, & par la convocation qui ſe faiſoit à ces grandes aſſemblées, que les membres du *parlement* y étoient toujours appellés, & admis dans la chambre de la nobleſſe, par leur ſeule qualité de préſidens ou conſeillers au *parlement*; que leurs fils, & autres deſcendans d'eux, y étoient pareillement admis, comme ils le ſont encore dans tous les chapitres nobles de la province.

Louis XIV. s'étant fait repréſenter les titres juſtificatifs de cette prérogative de nobleſſe, ordonna par ſa déclaration du 11 Mars 1694, que les officiers de ce *parlement* continueroient de jouir du privilege de la nobleſſe au premier degré, tant en vertu des déclarations des anciens ſouverains du comté de Bourgogne, que par la poſſeſſion dans laquelle ils étoient, ſans que les édits du mois de Mars 1669, & Août 1692, puiſſent leur préjudicier: ce qui a été confirmé de nouveau, par édit du mois de Mars 1706, & par une autre déclaration du 13 Octobre 1741, rendue en faveur de l'huiſſier audiencier.

Cette compagnie a toujours été féconde en grands hommes; elle a donné pluſieurs cardinaux à l'égliſe romaine, deux chanceliers à la France, trois à l'Empire, quatre aux Pays-bas, quantité de chevaliers de la toiſon d'or, & plus de quinze plénipotentiaires ou ambaſſadeurs en différentes cours de l'Europe.

Ce *parlement* eſt compoſé préſentement de quatre chambres; ſavoir la grand'chambre, celle de la tournelle, celle des enquêtes, & celle des eaux & forêts & requêtes du palais, dans leſquelles meſſieurs du *parlement* ſervent tour à tour.

La grand'chambre eſt compoſée du premier préſident & de trois autres préſidens à mortier, trois chevaliers d'honneur, ſeize conſeillers, & quinze honoraires.

La tournelle eſt compoſée de deux préſidens à mortier, quatorze conſeillers & quatre honoraires.

La chambre des enquêtes eſt compoſée de deux préſidens à mortier, de ſeize conſeillers & de cinq honoraires.

Enfin la chambre ſouveraine des eaux & forêts & requêtes du palais, eſt compoſée de deux préſidens à mortier & douze conſeillers.

Les autres officiers de *ce parlement* ſont le trois avocats généraux, le procureur général, quatre ſubſtituts, un greffier en chef, quatre greffiers au plumitif, qui ſont diſtribués dans les quatre chambres du *parlement*, & quatre greffiers à la peau, qui ſont diſtribués de même, un greffier des affirmations & préſentations, un greffier garde-ſacs, un premier huiſſier & ſix autres huiſſiers, un receveur des conſignations, un receveur des epices, un contrôleur, un receveur & contrôleur des amendes, deux payeurs des gages.

Les avocats de ce *parlement* ſont au nombre de plus de cent; le bâtonnier eſt inſcrit le premier ſur le tableau, avant le doyen d'âge. Il y a deux avocats déſignés ſpécialement pour les affaires des pauvres, & un pour recueillir les arrêts de chaque chambre du *parlement*, & un avocat des priſonniers.

Il y a vingt-neuf procureurs.

La chancellerie, établie près de ce *parlement*, eſt compoſée d'un conſeiller au *parlement* qui eſt garde des ſceaux, de quatre ſecrétaires du roi audienciers, de quatre ſecrétaires du roi contrôleurs, & de douze autres ſecrétaires du roi, de quatre conſeillers référendaires, un ſcelleur, deux tréſoriers payeurs des gages, un tréſorier des émolumens du ſceau, un greffier garde minute, deux chauffes-cire, deux portes-coffre & quatre huiſſiers.

La rentrée du *parlement* ſe fait le lendemain de la S. Martin, le ſurlendemain on fait les mercuriales, & à la ſéance de relevée, les députés des bailliages de la province font leurs remontrances à la cour ſur ce qui s'eſt paſſé d'important dans leur reſſort pendant le cours de l'année.

Le *parlement* de Bezançon comprend dans ſon reſſort cinq préſidiaux; ſavoir, Bezançon, Véſoul, Gray, Salins & Lons-le-Saulnier, réunis aux bailliages de ces mêmes villes, & à chacun deſquels reſſortiſſent pluſieurs autres bailliages pour les matieres qui ſont de leur compétence.

Sous ces préſidiaux ſont treize bailliages royaux, dont les appels reſſortiſſent immédiatement au *parlement*. Ces treize bailliages ſont diſtribués ſous les quatre grands bailliages de Bezançon, de Dole, d'Amont & d'Aval, outre trois autres judicatures.

Le bailliage de Bezançon eſt ſeul; celui de Dole comprend le bailliage particulier de Dole, & ceux de Quingey & d'Ornans; celui d'Amont comprend ceux de Véſoul, de Gray & de Baume; & celui d'Aval ceux de Poligny, de Salins, d'Arbois, de Pontarlier & d'Orgelet: & la grande judicature de S. Claude, qui eſt à l'inſtar des bailliages royaux.

Il y a encore d'autres bailliages dont les appels reſſortiſſent nuement au *parlement*; ſavoir, Moyraus, Lure, Luxeuil, Faucogney, Amblans, Fougerolle, S. Loup, Vauvillers & Hollaincour, Blamont & Clermont, Granges, Héricourt & Chatelot.

Il a auſſi ſept maîtres des eaux & forêts, qui reſſortiſſent nuement à la chambre ſouveraine des eaux & forêts qui eſt unie au *parlement*: ces maîtriſes ſont Bezançon, Véſoul, Gray, Baume, Poligny, Salins & Dole.

Enfin il y a encore quelques juſtices particulieres qui reſſortiſſent nuement au *parlement*; ſavoir la maréchauſſée, la mairie, la vicomté, la monnoie, la juſtice conſulaire. (*A*)

Parlement de Bordeaux, eſt le quatrieme *parlement* du royaume.

On l'appelle auſſi *parlement de Guienne*, mais plus ordinairement *parlement de Bordeaux*.

Les auteurs ne ſont pas d'accord ſur le tems auquel ce *parlement* fut inſtitué.

Fontanon en attribue l'inſtitution aux rois Philippe le Bel en 1306, & à Charles VII. en 1444.

Le Caron, Frerot, Duhaillan, Guénois, Joli & Nicolas Gilles, en rapportent l'inſtitution au même roi Charles VII. mais ils ne la font remonter qu'en 1451.

Ducange ſuppoſe qu'il fut érigé au mois de Mai 1460.

D'autres, tels que Chopin, le chancelier de l'Hopital & la Rocheflavin, tiennent que ce *parlement* ne fut inſtitué que par Louis XI. en 1462.

D'autres enfin, tels que le préſident Boyer, prétendent que ce fut Louis XII. ſeulement qui en fut le véritable inſtituteur.

On ne trouve aucune preuve qu'il y eût déja un *parlement* à Bordeaux en 1306, ni même que le *parlement* de Paris y tînt des grands jours; il n'en eſt fait aucune mention dans les ordonnances avant le tems de Charles VII. & je ſerois preſque tenté de croire que cette prétendue époque de 1306 a été fabriquée par une inverſion de chiffres, & que l'on a voulu parler de la juriſdiction ſouveraine établie à Bordeaux par les Anglois en 1360.

La ville de Bordeaux fut comme le reſte de la Guienne pendant long-tems ſous la domination des Anglois: le duché de Guienne fut laiſſé par ſaint Louis à Henri III. roi d'Angleterre, à condition que lui & ſes ſucceſſeurs ſeroient pour ce duché vaſſaux de la couronne de France; au moyen de quoi les rois d'Angleterre, ducs de Guienne, n'avoient point dans cette province le droit de faire rendre la juſtice en dernier reſſort; l'appel des ſénéchauſſées de Guienne reſſortiſſoit alors au *parlement* de Toulouſe, comme il paroît par des lettres de Philippe le Bel de l'an 1306, & de Charles VII. en 1444, concernant le *parlement* de Toulouſe, qui font mention que ce *parlement* étoit établi pour le Languedoc & pour le duché d'Aquitaine, & pour tous le pays qui ſont au-delà de la Dordogne.

Mais Edouard, roi d'Angleterre, qui tenoit priſonnier le roi Jean, le contraignit par l'*article* 12 du traité de Bretigni, conclu le 8 Mai 1360, de renoncer à tout droit de ſouveraineté ſur la Guienne, dont il fut dit que la propriété reſteroit à Edouard.

Il paroît que ce prince étant ainſi devenu maître abſolu de toute la Guienne, & ſingulierement de Bordeaux, établit dans cette ville une juſtice ſouveraine qui y étoit encore ſubſiſtante en 1451; c'eſt apparemment ce qui a fait dire à l'abbé des Thuilleries, dans ſon *introduction au dictionnaire de la France*, que le *parlement de Bordeaux* tient la place de la juriſdiction du juge de Gaſcogne; c'eſt ainſi que l'on appelloit anciennement le ſénéchal de Guienne, qui jugeoit en dernier reſſort pendant la domination des Anglois.

C'eſt ce que dénotent auſſi les lettres-patentes de Charles VII. du 20 Juin de ladite année, confirmatives du traité qui fut fait alors entre le roi d'une part, & les états de Guienne d'autre.

Le préambule de ces lettres annonce que le comte de Dunois ayant repris ſur les Anglois pluſieurs villes & places de Guienne, il avoit été fait pluſieurs ſommations aux gens des trois états du pays de Guienne & du Bordelois, & aux habitans de Bordeaux, de ſe remettre ſous l'obéiſſance du roi, & de remettre entre ſes mains la ville de Bordeaux

deaux & toutes les autres villes que les Anglois tenoient dans ces pays.

Qu'il fut fait à ce ſujet un traité entre les commiſſaires nommés pour le roi, par le comte de Dunois & les gens des trois états des ville & cité de Bordeaux & pays bordelois, en leurs noms, & pour les autres pays de la Guienne qui étoient en l'obéiſſance des Anglois.

Par le vingtieme article de ce traité, il étoit dit que *le roi ſera content qu'en ladite cité de Bordeaux il y ait juſtice ſouveraine, pour connoître, diſcuter, & terminer définitivement de toutes les cauſes d'appel qui ſe feront en ce pays, ſans que ces appels, par ſimple querelle ou autrement, ſoient traduits hors de ladite cité:* cet article eſt celui que Joly & plusieurs autres auteurs regardent comme l'inſtitution du *parlement de Bordeaux*.

Les commiſſaires du roi promirent de tenir cet article & autres qui y ſont joints; & le roi aimant mieux réduire le pays de Guienne ſous ſon obéiſſance par traité amiable, que d'y procéder par la voie des armes, ratifia ce traité par les lettres du 20 Juin 1451.

Le mandement qu'il donne à la fin de ces lettres pour leur exécution, eſt adreſſé à nos amés & féaux conſeillers, les gens tenans & qui tiendront notre *parlement* & cour ſouveraine, aux ſénéchaux de Guienne, *&c.* ce qui ſuppoſe qu'il y avoit déja un *parlement* établi à Bordeaux, & qu'il n'y avoit été établi que par les Anglois, puiſque les habitans de Bordeaux mettoient dans leurs articles que le roi approuveroit qu'il y eût une juſtice ſouveraine dans cette ville.

Cependant l'on ne voit point que ces lettres aient été publiées & enregiſtrées dans ce *parlement*; on trouve ſeulement qu'elles le furent en la ſénéchauſſée de Guienne, à la requête du procureur & ſyndic de la cité de Bordeaux, le 12 Février 1451; & dans cette publication il n'eſt point parlé du *parlement*.

Le traité de 1451 n'eut point d'exécution, attendu la rebellion que firent les Bordelois l'année ſuivante 1452, au moyen de quoi le *parlement* que l'on avoit accordé à la ville de Bordeaux n'eut pas lieu alors, ou, s'il y fut établi de l'autorité de Charles VII. en tout cas ce *parlement* ne ſubſiſta pas long-tems, & fut ſupprimé preſque auſſi-tôt qu'il avoit été établi.

Le *parlement* de Paris reprit la connoiſſance des appellations interjettées des ſénéchauſſées du pays de Guienne, il y tint même de tems-en-tems ſes grands jours depuis le 2 Septembre 1456 juſqu'au mois de Septembre 1459, ainſi qu'on le voit au dépôt du greffe en chef civil du *parlement* de Paris, dans lequel il ſe trouve deux regiſtres contenans ces grands jours.

Ducange, en ſon gloſſaire au mot *parlamentum burdigalenſe*, après avoir dit que ce *parlement* fut d'abord inſtitué par Charles VII. en 1451, ajoute qu'enſuite il fut érigé, *erectum fuit*, au mois de Mai 1460. La Rocheflavin dit la même choſe, & l'un & l'autre remarquent qu'on lui aſſigna alors pour le lieu de ſes ſéances le château de Lomberieres, ainſi appellé à cauſe de l'ombrage des arbres qui l'environnoient, & qui étoit la demeure des anciens ducs d'Aquitaine; mais Ducange ſuppoſe que les Bordelois s'étant révoltés, & la ville ayant été repriſe, tout ce pays demeura compris dans le reſſort du *parlement* de Paris, juſqu'à ce que Louis XI. à la priere des trois états de Guienne, rétablit le *parlement de Bordeaux* ſuivant les lettres du 10 Juin 1462.

Il paroît que cet auteur a entendu parler de la rébellion qui arriva en 1452.

La Rocheflavin dit que Charles VII. étant mort, Louis XI. à l'inſtante pourſuite des états de Guienne, confirma l'inſtitution de ce *parlement* par des lettres données à Chinon le 12 Juin 1462.

Ce qui eſt de certain, c'eſt que le *parlement de Bordeaux* fut alors rétabli par Louis XI. ſuivant les lettres rapportées par Chopin en ſon *traité du domaine, liv. II. tit. xv. n. 7.* Par ces lettres qui ſont en latin, & qui ont été extraites des regiſtres de ce *parlement*, le roi l'inſtitue, établit & ordonne, il le qualifie *curia noſtra* parlamenti *in civitate burdigalenſi*; il ſpécifie que ce n'eſt pas ſeulement pour cette ville, mais auſſi pour les pays & ſénéchauſſées de Gaſcogne, d'Aquitaine, des Lannes, d'Agenois, Bazadois, Périgord, Limoſin; il met cette clauſe, pour tant qu'il nous plaira, *quandiù noſtræ placuerit voluntati*; il ordonne que les ſénéchauſſées, bailliages & autres juriſdictions de ces pays, auront leur reſſort & dernier recours, *ultimum refugium*, en ce *parlement*.

Il eſt dit que ce *parlement* commencera ſa premiere ſéance le lendemain de ſaint Martin lors prochain; qu'il ſera tenu par un préſident laïc, & par un certain nombre de conſeillers, tant clercs que laïcs, deux greffiers, & quatre huiſſiers, *oſtiarios*.

Il donne à ce *parlement* le même pouvoir & la même autorité qu'avoit celui de Paris dans ces pays.

L'ouverture de ce *parlement* fut faite par Jean Tudert, premier préſident, le lendemain de ſaint Martin de la même année. Entre les conſeillers qui furent alors reçus, on remarque l'archevêque de Bordeaux, lequel fut reçu en vertu de lettres comme les autres; & après ſon décès l'évêque d'Acqs eut de ſemblables lettres le 3 Novembre 1467. Cependant depuis long-tems les archevêques de Bordeaux ſont conſeillers-d'honneur-nés au *parlement*, avec ſéance & voix délibérative. Ce droit leur fut accordé par un édit du 20 Février 1553. On trouve auſſi au nombre des premiers conſeillers Blaiſe de Grelé, que l'on croit être de l'ancienne famille des Grelys, prédéceſſeurs des comtes de Candale, d'où ces comtes prétendoient tirer la qualité de conſeillers-nés dans ce *parlement*; mais cela n'a plus lieu depuis long-tems.

Le *parlement* fut donc d'abord établi à Bordeaux en 1462; mais comme, le 29 Avril 1469, Louis XI. fut obligé de céder la Guienne à Charles, duc de Berry, ſon frere, à titre d'apanage; & que les *parlemens* ne peuvent pas tenir leurs ſéances dans les terres poſſédées à titre d'apanage; Louis XI. au mois de Novembre ſuivant, transféra le *parlement de Bordeaux* à Poitiers, où ce *parlement* tint ſes ſéances juſqu'à la réunion de l'apanage. Après la mort de Charles, arrivée le 12 Mai 1472, le *parlement* qui étoit à Poitiers, fut alors de nouveau établi à Bordeaux.

Depuis ce tems, il a auſſi quelquefois tenu ſes ſéances en pluſieurs autres lieux ſucceſſivement.

Le 8 Mars 1464, il tenoit ſes ſéances à Saint-Jean-d'Angely, ſuivant un enregiſtrement de ce jour où il eſt dit qu'il y fut tenu *certis in cauſis*.

En 1473, la peſte fut ſi violente à Bordeaux, que le *parlement* ſe tint à Libourne pendant les mois de Décembre, Janvier & Février.

En 1497, la peſte l'obligea pareillement de tenir ſes ſéances pendant quelques mois à Bergerac.

La chronique bordeloiſe fait mention qu'en 1501 il ſe tint à Saint-Emylion; elle ne dit pas la cauſe de ce déplacement.

Dans le cours de l'année 1515, & pendant une partie de l'année ſuivante, il fut de nouveau transféré à Libourne à cauſe de la peſte.

Le ſupplément de la chronique bordeloiſe fait mention qu'il y étoit pareillement en 1528.

Il ſe tint encore à Libourne pour la même cauſe, depuis le premier Août 1546 juſqu'au 18 Janvier 1547.

En 1549, il fut interdit de ſes fonctions à l'occaſion d'une émotion populaire qui étoit arrivée à Bordeaux pour la gabelle du ſel; & en la place des officiers de ce *parlement*, le roi envoya le 22 Mai des conſeillers du *parlement* de Paris, & de ceux de Toulouſe & de Rouen, pour tenir le *parlement* à Bordeaux, qu'il compoſa de deux chambres, l'une pour le civil, l'autre pour le criminel. Mais le 22 Mai de la même année, le roi inclinant aux remontrances de la ville, rétablit le *parlement de Bordeaux* dans ſes fonctions, & les commiſſaires des autres *parlemens* furent rappellés.

En 1555, le *parlement de Bordeaux*, pour éviter le danger de la peſte, ſe tint pour la quatrieme fois à Libourne, depuis le 16 Septembre juſqu'au 7 Janvier 1556.

Au mois de Juin 1578, ſuivant l'édit de pacification, la chambre tripartie, compoſée d'un préſident & de douze conſeillers au *parlement de Bordeaux*, fut établie à Agen; & en 1582, ſuivant le dernier édit de pacification, une chambre du *parlement* de Paris tint pendant quelques mois ſa ſéance aux jacobins de Bordeaux.

La peſte étant ſurvenue à Bordeaux en 1653, le *parlement* fut transféré à Agen, & enſuite à la Réole où il demeura juſqu'au mois de Mai 1654, qu'il fut rétabli à Bordeaux par une déclaration expreſſe du roi: l'ouverture du *parlement* ſe fit le premier Décembre de la même année.

Les émotions populaires qu'il y eut à Bordeaux depuis le 26 Mars 1675, à l'occaſion de l'établiſſement du papier timbré & de quelques nouvelles impoſitions, donnerent lieu de transférer le *parlement* à Condom; la déclaration fut publiée le 22 Novembre de la même année.

Il fut depuis transféré à Marmande; il y étoit le 18 Juillet 1676 & encore le 3 Août 1677, comme il paroît par deux députations que les jurats firent alors vers ce *parlement* ſéant à Marmande.

Il fut enſuite transféré à la Réole; il y étoit au mois de Mai 1678: on en trouve la preuve dans un recueil d'anciens édits, où celui portant défenſe de ſaiſir les beſtiaux, du mois de Janvier 1678, fut enregiſtré à la Réole le 29 Mai de ladite année.

Le

Le *parlement* reſta à la Réole juſqu'en 1690, qu'il fut rétabli à Bordeaux ſur la demande qu'en avoient faite les jurats, moyennant un don de 400000 liv. Il reprit ſa ſéance à Bordeaux le 13 Novembre; & depuis ce tems, il a toujours été ſédentaire en cette ville.

Le démembrement qui avoit été fait d'une partie du *parlement* de Paris & de celui de Toulouſe, fut confirmé par des lettres du 8 Mai 1464.

Depuis, la ville & gouvernement de la Rochelle & pays d'Aunis, furent rendus au *parlement* de Paris; & en récompenſe, par une déclaration du mois de Mai 1474, le roi donna au *parlement de Bordeaux* toute la ſénéchauſſée de Querci. Le pays d'Armagnac qui avoit été d'abord compris dans le reſſort du *parlement de Bordeaux*, fut enſuite attribué à celui de Toulouſe, puis rendu à celui de Bordeaux par d'autres lettres du 25 Avril 1474.

L'étendue de ſon reſſort a encore été confirmée par diverſes autres lettres poſtérieures.

François I. ordonna en 1519 que le *parlement de Bordeaux* tiendroit ſes grands jours comme ceux de Paris, de Toulouſe & de Rouen.

En conſéquence, le 6 Septembre 1533, il fut arrêté qu'un préſident & tel nombre de conſeillers qui ſeroit aviſé, iroient tenir les grands jours à Périgueux, depuis le premier Octobre juſqu'à la fin du mois.

Le 2 Août 1540, on publia les lettres pour en tenir à Agen, depuis le premier Septembre juſqu'au 15 Octobre.

Il paroît que le 8 Juin 1547 il y eut un arrêté pour écrire à M. le chancelier, pour obtenir les proviſions néceſſaires, à l'effet de tenir les grands jours pour extirper du pays les voleurs & les hérétiques: on ne voit pas ſi cela eut quelques ſuites.

En 1567, il tint ſes grands jours à Périgueux pendant les mois de Septembre & Octobre.

Henri II. par un édit de 1553, régla que ce *parlement* précéderoit celui de Dijon.

Charles IX. y tint le 12 Avril 1565 ſon lit de juſtice.

Le nombre des officiers de ce *parlement* a éte augmenté par divers édits: il eſt préſentement compoſé de cinq chambres; ſavoir, la grand'chambre, la tournelle, deux chambres des enquêtes, & une chambre des requêtes.

La grand'chambre eſt compoſée du premier préſident & de cinq autres préſidens à mortier, des conſeillers-d'honneur, dont deux ſont conſeillers-nés, ſavoir, l'archevêque de Bordeaux & le gouverneur de la province de Guienne, leſquels ſiegent à la droite des préſidens au-deſſus des conſeillers, deux chevaliers d'honneur, & de vingt-deux conſeillers.

La tournelle fut établie en 1519. Elle eſt compoſée de quatre préſidens à mortier, & de ſeize conſeillers qui ſont députés pour ce ſervice pendant toute une année, tant de la grand'chambre que des enquêtes.

Chaque chambre des enquêtes eſt compoſée de deux préſidens des enquêtes & de vingt conſeillers.

La chambre des requêtes eſt compoſée de deux préſidens & de ſept conſeillers.

Il y a deux avocats généraux, l'un pour le civil, l'autre pour le criminel à la tournelle, & un procureur général qui a trois ſubſtituts.

Il y a deux greffiers en chef & trois ſecrétaires de la cour, un greffier en chef des requêtes du palais, un greffier des préſentations, un pour les affirmations, & un greffier-commis, un autre greffier pour la grand'chambre, deux greffiers des audiences, un pour la tournelle, & un pour chaque chambre des enquêtes.

La chancellerie, établie près ce *parlement*, eſt compoſée d'un garde des ſceaux, quatre ſecrétaires du roi audienciers, quatre ſecrétaires du roi contrôleurs, douze autres ſecrétaires du roi non-ſujets à l'abonnement & qui ont des gages, un ſcelleur, onze conſeillers référendaires, deux receveurs de l'émolument du ſceau, deux payeurs des gages.

Les huiſſiers du *parlement* ſont au nombre de ſeize, ſans compter le premier huiſſier lequel jouit de la nobleſſe.

Il y a environ cent ſoixante avocats & ſoixante-quinze procureurs. (*A*)

Parlement des bourgeois de Paris, *parlamentum*, *ſeu parlatorium*, *vel parloüerium*, comme on diſoit dans la baſſe latinité, c'étoit le parloir aux bourgeois, c'eſt-à-dire le lieu où les bourgeois de Paris s'aſſembloient pour parler de leurs affaires communes, il eſt ainſi nommé dans les lettres du roi Jean du mois de Novembre 1550. *Voyez* le recueil des ordonnances de la troiſieme race, *tom. IV. pag.* 10. (*A*)

Parlement de Bourgogne, séant a Dijon, eſt le cinquieme *parlement* du royaume. Le royaume de Bourgogne avoit ſon *parlement*; il en eſt fait mention dès le tems de Clotaire II. Let. hiſt. ſur le *parlement*, *pag.* 109. Cet ancien *parlement* finit avec le royaume de Bourgogne, c'eſt-à-dire vers le milieu du xj. ſiecle.

Philippe-le-Hardi, l'un des fils du roi Jean, & premier duc de Bourgogne de la ſeconde race, avoit dreſſé les premiers projets d'un *parlement* à Bellay & depuis à Dijon.

Ses ſucceſſeurs, ducs de Bourgogne, formerent deux conſeils qu'ils appelloient *grands jours*, l'un à Beaune & l'autre à Saint-Laurent.

Le *parlement* qui ſubſiſte aujourd'hui à Dijon a pris la place de ces jours généraux ou grands jours de Beaune & de Saint-Laurent; les premiers furent inſtitués, vers l'an 1354 par Philippe, duc de Bourgogne, en la ville de Beaune, où pluſieurs ducs de Bourgogne tinrent leur cour.

Ces jours généraux de Beaune étoient quelquefois nommés *parlement*, mais l'appel de ces grands jours reſſortiſſoit au *parlement* de Paris.

Chaſſanée qui fut préſident au *parlement de Dijon*, dit en ſon *Premium* de la coûtume de Bourgogne, qu'il ne ſait pas en vertu de quel droit le duc Philippe avoit érigé ce *parlement*, ayant vû, dit-il, pluſieurs arrêts du *parlement* de Paris donnés dans ce même tems pour la Bourgogne; il ajoûte que le duc Philippe étoit lui même ſoumis au *parlement* de Paris en qualité de pair de France, & qu'il a vû d'anciennes lettres qui prouvoient que la chancellerie de Bourgogne avoit été donnée au duc par le roi, & que les lettres ſcellées du ſceau du duc n'avoient point d'exécution pareille qu'en vertu de la conceſſion de cette chancellerie; mais il eſt aiſé de réſoudre la difficulté; Chaſſanée en obſervant que ce *parlement* de Beaune n'étoit pas ſouverain ſous les ducs de Bourgogne, mais que c'étoit ſeulement de grands jours ſous le nom de *parlement*, comme en tenoient tous les pairs de France, dont l'appel reſſortiſſoit au *parlement* de Paris.

La Bourgogne étant retournée à la couronne en 1361 par le décès de Philippe de Rouvre, le roi Jean donna au *parlement* la permiſſion de juger ſouverainement; Arnaud de Corbie, premier préſident du *parlement* de Paris, y préſida en 1376. *Eloge du parlement* par de la Beaune.

La Bourgogne ayant été de nouveau donnée en apanage par le roi Jean au plus jeune de ſes fils, appellé Philippe-le-Hardi, ce prince & ſes ſucceſſeurs, à l'imitation des anciens ducs de Bourgogne, tinrent leurs jours généraux à Beaune, & depuis ce tems l'appel de ces jours généraux reſſortit au *parlement* de Paris, comme il faiſoit avant la réunion de la Bourgogne à la couronne.

Il y avoit auſſi des grands jours à Saint-Laurent les Châlons, que l'on qualifioit de *parlement*, & qui étoient pour le comté d'Auxerre & la Breſſe chalonnoiſe; ils avoient pareillement été inſtitués par les anciens ducs de Bourgogne, & eurent le même ſort que ceux de Beaune, de ſorte que l'appel de ces grands jours reſſortiſſoit auſſi au *parlement* de Paris.

Le dernier duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, ayant été tué devant Nancy le 5 Janvier 1477, nouveau ſtyle, le duché de Bourgogne fut alors réuni à la couronne & n'en a plus été ſéparé depuis Louis XI. les principaux des trois états de cette province ſe retirerent par-devers le roi, & le ſupplierent, pour le bien de la juſtice, d'établir dans ſon duché de Bourgogne & comté de Charollois, baronie de Noyers, & terres enclavées audit duché une cour ſouveraine qui fût appellée *cour de parlement*, fondée & garnie de préſidens & douze conſeillers & autres officiers en tel nombre de conſeillers qu'il y avoit au *parlement* de Beaune, que l'on ſouloit nommer les *grands jours du duché de Bourgogne*, & qu'elle fût de telle prééminence & autorité touchant le fait de judicature & juriſdiction ſouveraine comme le *parlement* de Paris, auquel, eſt-il dit, leſdits grands jours ſouloient reſſortir; ils demanderent auſſi au roi qu'il lui plût entretenir les *parlemens* de Dole & de Saint Laurent pour les comtés de Bourgogne, d'Auxonne, & autres terres d'outre Saone, eſquelles, diſoient ils, d'ancienneté il y avoit toujours eu cour ſouveraine pour l'exercer, comme on avoit toujours fait par le paſſé. Le roi, par un édit du 18 Mars 1476, vieux ſtyle, ou Mai 1477, nouveau ſtyle, créa & établit eſdits duché & pays deſſus dits adjacens, une cour & juriſdiction ſouveraine, pour être tenue dorénavant ſous le titre de *parlement* & *cour ſouveraine*, ayant tout droit de reſſort & de ſouveraineté au lieu des grands jours; il ordonna auſſi que les *parlement* de Dole & de Saint-Laurent

rent ſeroient entretenus ſouverains, comme ils l'étoient de toute ancienneté, & pour tenir chacun deſdits *parlemens*, il ordonna qu'il y auroit avec le préſident deux chevaliers, douze conſeillers en la maniere accoutumée, deux avocats, un procureur fiſcal, un greffier, cinq huiſſiers ordinaires.

Ce nouveau *parlement* tint d'abord ſes ſéances à Beaune; mais quelque tems après cette ville s'étant revoltée, le *parlement* fut transféré à Dijon par édit du 10 Août 1480, ſa ſéance dans cette ville fut confirmée par un édit du mois de Février ſuivant.

On voit par cet édit qu'il y avoit déjà deux préſidens au *parlement* du duché de Bourgogne, 2 chevaliers, & 12 conſeillers clercs & laïcs, il ordonna que ce *parlement* ſe tiendroit, comme il faiſoit déjà ordinairement, en la ville de Dijon, qu'il commenceroit le lendemain de la S. Martin d'hiver, comme il avoit commencé dernierement, il transféra celui du comté de Bourgogne, de Dole à Salins, & ordonna que ſi par faute de cauſes le *parlement* du comté de Bourgogne finiſſoit plûtôt, les conſeillers qui le tiendroient retourneroient à Dijon pour y vaquer aux cauſes & affaires du *parlement* du duché de Bourgogne, juſqu'à la mi-Août que commenceroient leurs vacations, comme celles des autres *parlemens*; il permit auſſi aux parties de comparoître au *parlement de Bourgogne* par procureur, au-lieu que ſelon les ordonnances du *parlement* précédent, il falloit comparoître en perſonne.

Ce même édit de 1480 contient un ample réglement pour l'adminiſtration de la juſtice au *parlement* de Dijon; ce *parlement* fut caſſé par Charles VIII. par édit du mois d'Avril 1485, & réuni au *parlement* de Paris. *Voyez* Chopin *de dom. lib. II. tit. xv. n. 7.* mais il fut rétabli l'année ſuivante, & enſuite augmenté par Louis XII. & fixé à Dijon par une déclaration du 29 Août 1494.

Les fonctions des officiers de ce *parlement* furent ſuſpendues par une déclaration du 14 Mars 1637, quelques-uns furent rétablis le premier Mai ſuivant, & le ſurplus par un édit du mois de Juillet de la même année.

Ce *parlement* fut encore quelque tems ſans fonctions au moyen d'une déclaration du 28 Décembre 1658, qui attribue au grand-conſeil tous les procès du reſſort de ce *parlement*; cette déclaration fut regiſtrée au grand-conſeil le 3 Février 1659; mais par une déclaration du 7 Juin ſuivant, le *parlement* de Dijon fut rétabli dans ſes fonctions.

Le nombre des officiers de ce *parlement* a été augmenté & diminué pas divers édits & déclarations dont le détail ſeroit trop long; il ſuffit d'obſerver que cette cour eſt préſentement compoſée de dix préſidens à mortier, y compris le premier préſident, trois conſeillers d'honneur nés, qui ſont les évêques de Dijon, d'Autun, de Bellay, deux chevaliers d'honneur, ſoixante-huit conſeillers, dont ſix clercs & ſoixante-deux laïcs, non compris le chancelier garde des ſceaux de la chancellerie, deux greffiers en chef, & pluſieurs commis greffiers, onze huiſſiers du *parlement* y compris le premier huiſſier, & quatre huiſſiers aux requêtes.

Le parquet eſt compoſé de deux avocats généraux & un procureur général, huit ſubſtituts.

Il y a environ cent avocats au *parlement* & ſoixante-& dix procureurs.

Le *parlement* eſt diſtribué en cinq chambres ſavoir la grand'chambre, la tournelle criminelle, la chambre des enquêtes, & celle des requêtes du palais.

La grand'chambre eſt compoſée du premier préſident, de trois préſidens à mortier, des conſeillers & chevaliers d'honneur, & dix-neuf autres conſeillers.

La tournelle fut établie par édit du mois de Juin 1523, qui fut révoquée par déclaration du 13 Août 1527, mais elle fut rétablie par édit du mois de Décembre 1537; elle eſt compoſée de quatre préſidens & de dix-neuf conſeillers.

La chambre des enquêtes eſt compoſée de deux préſidens & de vingt-un conſeillers.

La chambre des requêtes du palais fut établie par édit du mois de Décembre 1543, regiſtrée au même *parlement* le 14 Février ſuivant; elle fut ſupprimée par édit du mois de Septembre 1546, & rétablie par un autre édit donné à Avignon au mois de Janvier 1576; elle eſt préſentement compoſée de deux préſidens & de dix conſeillers.

Les ſiéges royaux qui reſſortiſſent à ce *parlement*, ſont le bailliage & chancellerie de Beaune, les ſiéges de Nuys, d'Auxonne, & de Saint-Jean de Lone, le bailliage & chancellerie d'Autun, les ſiéges de Moncenis, de Semur-en Brionois, le bailliage & chancellerie de Châlons-ſur-Saone, & le bailliage & chancellerie d'Auxois, & les ſiéges d'Avalon, d'Arnay-le-Duc, de Saulieu, le bailliage & chancellerie de Châtillon, les bailliages de Charolles, de Bourbon-Lancy, de Bourg-en-Breſſe, les ſiéges de Belley & de Gex; il y a auſſi pluſieurs juſtices ſeigneuriales qui y reſſortiſſent directement.

La chancellerie établie près le *parlement* eſt compoſée d'un conſeiller garde des ſceaux, de vingt-deux ſecrétaires du roi, tant audienciers, contrôleurs qu'autres, deux ſcelleurs, trois référendaires, un chauffe-cire, un greffier, trois gardes-minutes, & huit huiſſiers. (*A*)

Parlement de Bresse. Il y eut un *parlement* créé & établi pour cette province, avec une chambre des comptes, aides & finances, à Bourg-en-Breſſe. Pierre de Muſy en étoit premier préſident; il en prend la qualité dans ſon contrat de mariage paſſé devant Gabillon, notaire au châtelet, le 26 Février 1661; mais il fut réuni quelque tems après au *parlement* de Mets, où M. de Muſy fut fait préſident à mortier: il en eſt parlé dans l'avant-propos du traité des criées de Bruneau. (*A*)

Parlement de Bretagne, *ou* de Rennes, eſt le huitieme des *parlemens* de France. Il tire ſon origine des grands jours au *parlement*, que les comtes de Bretagne & enſuite les ducs, faiſoient tenir dans cette province; on les appelloit à Paris *grands jours*, & dans la province *parlement*; mais c'étoit abuſivement, car les pairs n'avoient chez eux que des grands jours, comme en Champagne les grands jours de Troyes.

On appelloit des juges de ſeigneurs devant les juges du comte ou duc de Bretagne ſéans à Rennes ou à Nantes, leſquels connoiſſoient des appellations de toute la province aux plaids généraux. On pouvoit enſuite appeller de ces jugemens, ne fût-ce que des interlocutoires, au conſeil du duc, & de ce conſeil aux grands jours ou *parlement*.

Dargentré dans ſon hiſtoire de Bretagne, *liv. V. ch. xvij.* dit qu'avant le comte Alain III. dit Fergent, lequel mourut le 13 Octobre 1120, il y avoit déja en ce pays un *parlement*, que c'étoit une aſſemblée d'hommes de ſens de tous états & conditions, qui étoit convoquée par lettres du comte ou duc chaque année, & ſouvent plus rarement: que du tems de S. Louis, il y avoit appel de ce *parlement* à celui de France en deux cas; le premier pour faux & mauvais jugement ou ſentence inique; le ſecond par faute ou dénégation de droit: le traité fait en la ville d'Angers l'an 1231 y eſt exprès.

Il y a auſſi ici des lettres de Philippe le Bel du mois de Février 1296, par leſquelles ce prince accorde au duc de Bretagne & à ſes hoirs, qu'ils ne pourront être ajournés tant par-devant lui que par-devant ſes gens (c'étoit ſon conſeil), par ſimples ajournemens, qu'en cas d'appel de défaut de droit ou de faux jugemens, ou autres cas dépendans de la ſouveraineté.

Louis Hutin fit au mois de Mars 1315, une ordonnance à la requiſition du duc de Bretagne, portant entre autres choſes que le roi envoyeroit des commiſſaires pour informer comment les appellations interjettées des jugemens rendus au duché de Bretagne devoient reſſortir au *parlement* de Paris; la juriſdiction du duc n'y eſt point qualifiée de *parlement*, ni même de grands jours. Mais dans des lettres de Philippe de Valois, du mois de Juin 1328, la juriſdiction du duc eſt qualifiée de grands jours, *magnos dies*; & il eſt dit qu'en Bretagne ces grands jours étoient qualifiés de *parlement*. Il eſt dit dans l'expoſé de ces lettres que le duc de Bretagne avoit repréſenté que par coutume ancienne, les appellations des ſénéchaux de Bretagne étoient portées au duc ou à ſes grands jours, leſquels en Bretagne ſont qualifiés de *parlemens*; qu'ils avoient été introduits d'ancienneté pour cela, ſuivant qu'ils avoient coutume d'être aſſignés; & par ces lettres le roi confirme l'ordre qui s'obſervoit anciennement, & ordonne que l'appel des grands jours ou *parlement* de Bretagne reſſortira au *parlement* de Paris, ſans que l'on puiſſe y porter directement les appellations interjettées des ſénéchaux de Bretagne.

Cette ordonnance fut confirmée par le roi Jean, au mois de Juillet 1352.

Cette chambre des grands jours ou *parlement de Bretagne*, étoit compoſée d'un préſident au *parlement* de Paris, de quelques conſeillers du même *parlement*, qui tenoient en même tems des offices de conſeillers au *parlement de Bretagne*; il y avoit auſſi quelques maîtres des requêtes du conſeil du duc de Bretagne.

Ces grands jours devoient ſe tenir tous les ans, en vertu de lettres que le roi donnoit à cet effet; mais on ne les convoquoit communément que tous les deux ans; & même quelquefois plus rarement; c'eſt pourquoi le duc Jean tenant ſon *parlement* en 1404 ou 1424, ordonna que toutes appellations qui ſeroient interjettées de ſimples in-

terlocutoires qui n'emporteroient pas principal de cauſe, ſeroient terminées comme de *parlement*, une fois l'an, devant ſon préſident & ſon conſeil, qui ſeroit à Vannes ou ailleurs en quelqu'autre ville de Bretagne.

Les choſes demeurerent ſur ce pié juſqu'au tems de Charles VIII. lequel ayant épouſé Anne de Bretagne en 1491, établit un nouveau conſeil en Bretagne, au lieu de celui des ducs, & peu de tems après, il mit ſes ſoins à régler les grands jours ou *parlement de Bretagne*, auxquels reſſortiſſent les appellations de tous les juges inférieurs du pays; ces grands jours n'avoient pû être tenus depuis long-tems, tant à l'occaſion des procès & diviſions qui étoient encore dans ce pays; qu'à cauſe du décès de pluſieurs barons, nobles & autres gens dudit pays. Ce prince ordonna donc pour le bien & utilité de ce pays, de faire tenir les grands jours ou *parlement*, dorénavant audit pays & duché de Bretagne, pour le premier terme, le premier jeudi de carême durant juſqu'au ſamedi de Pâques en ſuivant, qu'on diſoit l'an 1493, & de-là en avant de terme en terme, ainſi que Sa Majeſté l'ordonneroit & verroit être néceſſaire pour le bien de ce pays.

Pour tenir ces grands jours ou *parlement*, il commit meſſire Jean de Gonnay pour premier préſident, avec un ſecond préſident, & huit conſeillers clercs & dix laïcs, un greffier & deux huiſſiers.

Il régla que les gages & vacations ſeroient payés aux préſidens ordinairement, & aux conſeillers clercs & laïcs, pour le tems de leur vacations ſeulement, ceſſant & révoquant tous dons, érections & retenues des conſeillers & autres officiers des grands jours, faites à d'autres qu'a ceux qui furent pour lors commis.

Depuis voyant le bien & utilité qui étoit avenu de la tenue de ces grands jours ou *parlement*, il ordonna ſucceſſivement que ces grands jours ſeroient tenus ès mois de Septembre 1494 & 1495; ce qui fut ainſi exécuté.

Enfin ayant reconnu qu'il ſeroit avantageux pour ce pays que l'on y tînt les grands jours une fois l'an à un terme nommé & préfix, & que ce ſeroit occaſionner de grands frais s'il falloit chaque année obtenir des lettres du roi pour faire tenir les grands jours, il ordonna par un édit du 27 Novembre 1495, qui fut publié dans l'aſſemblée des états de la province, que ces grands jours ou *parlement* ſe tiendroient une fois chaque année, depuis le premier Septembre juſqu'au 5 Octobre ſuivant, par les mêmes préſidens, conſeillers, & autres officiers qui avoient d'abord été commis, leſquels ſont dénommés dans cet édit, ſans qu'il fût beſoin dorénavant d'obtenir d'autres lettres de proviſion pour la tenue de ces grands jours ou *parlement*.

La juriſdiction de ces grands jours ou *parlement*, n'étoit pas ſouveraine; il y avoit appel au *parlement* de Paris; cependant les exemples en ſont rares. Les ducs de Bretagne empêchoient autant qu'il leur étoit poſſible, que l'on ne prît cette voie; il y en a pourtant un exemple dans les rouleaux du *parlement* de Paris en 1461.

Le ſecond mariage d'Anne de Bretagne avec Louis XII. ni celui de François I. avec Claude de France, fille de Louis XII. & d'Anne de Bretagne, ni la réunion même qui fut faite de la Bretagne à la couronne en 1532, n'apporterent encore aucun changement à l'état du *parlement de Bretagne*. Il arriva ſeulement que le roi François I. ayant cédé à Henri II. ſon fils, alors dauphin de France, la jouiſſance du duché de Bretagne, il ordonna à la priere de ce prince, par des lettres en forme d'édit, que dans les matieres où il ſeroit queſtion de 1000 livres de rente & au-deſſous, ou de 10000 liv. une fois payés, il n'y auroit aucun reſſort par appel des grands jours, ou *parlement de Bretagne*, au *parlement* de Paris, comme cela avoit lieu auparavant; mais que les jugemens donnés ſur ces matieres ſortiroient nature d'arrêt.

Ces lettres ayant été préſentées au *parlement* de Paris pour y être enrégiſtrées, le procureur général y forma oppoſition.

Mais François I. étant décédé en 1547, cela leva les obſtacles. Henri II. par un édit du mois de Septembre 1551, ordonna l'exécution de celui du roi ſon pere, & néanmoins ayant aucunement égard aux motifs allégués par le procureur dans ſon oppoſition, il modifia cet édit, & ordonna que dans les matieres où il ſeroit queſtion de 150 liv. tournois de rente, & de 3000 liv. tournois à une fois payer, il n'y auroit aucun reſſort par appel des jugemens, ſoit interlocutoires ou définitifs, ſur ce donnés par les grands jours ou *parlement de Bretagne*, au *parlement* de Paris; mais qu'ils ſortiroient nature d'arrêt exécutoire nonobſtant ledit appel.

Cet édit fut enregiſtré au *parlement de Bretagne* le 17 Septembre 1551, & dans celui de Paris le premier Octobre 1552.

Mais les grands jours ou *parlement de Bretagne*, ne furent érigés en cour abſolument ſouveraine, & ſous le titre du *parlement*, que par l'édit du roi Henri II. du mois de Mars 1553. Les motifs expoſés dans cet édit ſont que la ſéance des grands jours étoit ſi breve, qu'elle ne ſuffiſoit pas pour expédier toutes les affaires; que d'ailleurs ces grands jours n'étant pas ſouverains, c'étoit un degré de juriſdiction qui ne ſervoit qu'à fatiguer les parties & éterniſer les procès.

Par cet édit Henri II. établit un *parlement* & ſiége ordinaire de juſtice ſouveraine audit pays & duché de Bretagne, lequel devoit être compoſé de deux chambres pour être exercé & tenu par quatre préſidens & trente-deux conſeillers, qui ſerviroient alternativement, ſavoir ſeize non originaires du pays, leſquels enſemble les quatre préſidens ſeroient pris & choiſis dans les autres pays de l'obéiſſance du roi, ſoit préſidens, maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi, ou conſeillers des autres cours ſouveraines, ou autres, & que les ſeize autres conſeillers ſeroient pris des originaires du pays.

Il créa par le même édit deux avocats pour lui, dont il ne pourroit y en avoir qu'un originaire du pays; un procureur général, deux greffiers, l'un civil, l'autre criminel; ſix huiſſiers, un receveur & payeur des gages, un receveur des amendes, un garde & concierge pour adminiſtrer les menues néceſſités.

Chaque chambre devoit être compoſée de deux préſidens, ſeize conſeillers, un des deux avocats du Roi.

Il fut auſſi ordonné que ce *parlement* ſeroit tenu & exercé en deux ſéances & ouvertures; l'une en la ville de Rennes durant trois mois, ſavoir Août, Septembre & Octobre, & que durant les mois de Novembre, Décembre & Janvier, il y auroit vacations; que l'autre ſéance & ouverture ſe tiendroit en la ville de Nantes, qu'elle ſeroit de ſervice pendant les mois de Février, Mars & Avril, & les mois de Mai, Juin & Juillet pour les vacations.

La premiere ſéance pour laquelle furent députés les premier & troiſieme préſidens, commença au mois d'Août, & la ſeconde où furent députés les ſecond & quatrieme préſidens, commença au premier Février, ſuivant l'édit.

Et au cas que durant ces deux ſéances, ou l'une d'icelle, les procès par écrit, appellations verbales, ou autres matieres civiles qui ſeroient inſtruites & en état d'être jugées, ne fuſſent pas décidées durant les trois mois ordonnés pour chacune deſdites ouvertures & ſéances, il eſt ordonné que les préſidens & conſeillers procéderont au jugement deſdits procès & matieres inſtruites, avant que de deſemparer chacune deſdites ſéances, dont le roi charge leur honneur & conſcience, ſans néanmoins que leſdits préſidens, conſeillers & autres officiers, fuſſent tenus en chacune deſdites ſéances, de vaquer en tout plus de quatre mois.

Il eſt encore dit que les conſeillers & préſidens de chacune deſdites chambres, moyennant ladite érection, connoîtront & jugeront en dernier & ſouverain reſſort, de tous différends & matieres ſurvenant audit pays, civiles, criminelles, mixtes, leurs circonſtances, ſequelles & dépendances d'icelles, entre quelques perſonnes, & pour quelque cauſe & valeur que ce ſoit, au nombre des preſidens ou conſeillers requis par les ordonnances; comme auſſi des matieres de régale, & juriſdictions temporelles des évêques du dit pays, prééminence d'égliſe, contention des reſſorts différens des ſiéges préſidiaux, malverſation d'iceux, & d'autres juges inférieurs, appellation des jugemens donnés par le grand maître des eaux & forêts, ou ſes lieutenans, ſans qu'elles puiſſent reſſortir ailleurs par appel ni autrement, pour quelque ſomme & conſidération que ce ſoit, & des autres, ſelon l'édit de la création des préſidiaux qui excéderont 10 liv. de rente, ou 250 liv. une fois payées; le roi révoquant à cette fin le pouvoir qu'il avoit donné aux préſidiaux pour connoître en ſouveraineté des matieres criminelles par la ſuppreſſion du conſeil, ou grands jours du dit pays; enfin il donna au nouveau *parlement* telle autorité, pouvoir, prééminences, honneurs, droits, profits, revenus & émolumens que les autres cours ſouveraines & *parlemens* du royaume, & que l'ancien *parlement* & conſeil dudit pays avoient coutume d'avoir.

En conſéquent il ſupprima par le même édit, l'ancien *parlement* ou grands jours.

Il ordonna qu'en la chancellerie dudit pays, il y auroit un garde-ſcel, qui ſeroit conſeiller de la cour, dix ſecrétaires & un ſcelleur, comme il y avoit eu de tout tems, un receveur & payeur des gages des officiers de cette chancellerie, quatre rapporteurs & un huiſſier; & il ſupprima tous autres officiers de ladite chancellerie & conſeil de ce pays.

Et

Et afin de prévenir toute difficulté ſur l'exécution de cet édit, il ordonna qu'il ſeroit fait un extrait au *parlement* de Paris, des réglemens, uſances, ſtyles & formes qui ſe doivent garder pour les mercuriales, & toutes autres choſes concernant le fait du *parlement* de Paris, ſes officiers & ſa chancellerie, pour ſe régler de même au *parlement* & chancellerie de Bretagne.

Comme les offices de préſidens & conſeillers de l'ancien *parlement* étoient la plûpart tenus par des maîtres des requêtes de l'hôtel du roi, les offices du nouveau *parlement* furent pareillement déclarés compatibles avec ceux des maîtres des requêtes, avec ſéance telle que les maîtres des requêtes l'ont dans les autres *parlemens*, ſans avoir égard au rang qu'ils devroient tenir comme conſeillers.

L'édit de 1553 ordonna encore que l'un des préſidens de la premiere ſéance de Rennes, avec les huit conſeillers originaires de la province, continueroient l'exercice de la juſtice criminelle pendant les vacations, en appellant avec eux pour parfaire le nombre de dix au moins, tels des conſeillers du même *parlement*, ſiéges préſidiaux, ou autres juges & officiers royaux, ou quelqu'un des plus anciens & fameux avocats des lieux, pour terminer pendant ledit tems les procès criminels, comme il ſe pratiquoit anciennement au conſeil de Bretagne; & que la même choſe ſeroit obſervée par la ſeance établie à Nantes.

Enfin ce même édit ordonne que les évêques de Rennes & de Nantes, auront ſéance, voix & opinion déliberative au *parlement* de Bretagne, ainſi que les évêque de Paris & abbé de Saint-Denis l'ont au *parlement* de Paris, & que tous les autres archevêques ou évêques du royaume y auront ſéance les jours d'audience & de plaidoierie, uniformément & comme ils l'ont au *parlement* de Paris.

Cet édit fut enregiſtré au *parlement* de Paris le 4 Mai 1554. avec la clauſe *de mandato regis*.

Par des lettres patentes du 26 Décembre 1558, Henri II. autoriſa les préſidens & conſeillers du *parlement de Bretagne* à viſiter toutes les priſons, interroger les priſonniers, comme auſſi à viſiter les préſidiaux, & à y préſider, ſeoir & juger, tant ès jours de plaidoierie que de conſeil, ſans y prendre aucun profit ni émolument, à viſiter les hôpitaux & lieux piteux, pour voir & entendre s'ils ſont bien & dûement entretenus & réparés, pour ſur leur rapport, être pourvû par la cour.

Les habitans de la ville de Nantes demanderent à François II. que le *parlement* fût transféré en la ville de Nantes, & que les deux ſéances fuſſent unies en une, & tenues dans cette ville.

La ville de Rennes y mit empêchement, ce qui donna lieu à un arrêt du conſeil du 19 Mars 1554, par lequel les parties furent renvoyées devant le gouverneur & lieutenant général de Bretagne, pour à la premiere convocation & aſſemblée ordinaire, enquérir & informer par les voies des gens des trois états, ſi l'obſervation de l'érection & ſéance du *parlement* dans les deux villes de Nantes & de Rennes ſeroit plus commode & profitable tant au roi qu'à ſes ſujets, ou s'il y auroit lieu d'attribuer la ſéance perpétuelle du *parlement* en l'une de ces deux villes.

Cependant ſans attendre cette information, les habitans de Nantes obtinrent au mois de Juin 1557, des lettres-patentes portant translation du *parlement*, & réunion des deux ſéances en la ville de Nantes.

La ville de Rennes forma oppoſition à l'enregiſtrement de ces lettres, & préſenta requête au roi François II. le 4 Décembre 1559, pour demander que l'information qui avoit été ordonnée, fut faite.

La requête renvoyée au duc d'Eſtampes, gouverneur de Bretagne, le procès-verbal & information, *de commodo & incommodo*, fut fait en l'aſſemblée des trois états tenus en la ville de Vannes au mois de Septembre 1560; le gouverneur donna auſſi ſon avis; & ſur ce qui réſultoit du tout, par arrêt & lettres-patentes du 4 Mars 1561, le roi Charles IX. pour nourrir paix & amitié entre les habitans de deux villes; & accommoder ſes ſujets de Bretagne en ce qui concerne l'adminiſtration de la juſtice, révoqua les lettres du mois de Juin 1557, contenant la translation du *parlement* à Nantes, & ordonna que la ſéance ordinaire de ce *parlement* ſeroit & demeureroit toujours en la ville de Rennes, ſans que pour quelque cauſe que ce fût, elle pût être à l'avenir transférée à Nantes ni ailleurs. Il inſtitua & établit ce *parlement* ordinaire en la ville de Rennes, pour y être tenu & exercé à l'avenir à perpétuité, comme les autres cours de *parlement* du royaume, à la charge ſeulement que les habitans de Rennes ſeroient tenus d'indemniſer & rembourſer ceux de Nantes, des deniers qu'ils avoient donnés au feu roi Henri II. pour avoir chez eux le *parlement*.

Cependant comme le *parlement* tenoit déja ſa ſéance à Nantes, l'exécution de l'arrêt du 4 Mars 1561 ſouffrit quelque retardement, tant par l'oppoſition des Nantois qui empêcherent d'abord les commis des greffes d'emporter les ſacs & papiers, que par divers autres incidens; enfin le 24 Juillet 1561 il y eut des lettres de juſſion pour enregiſtrer l'arrêt du 4 Mars, & il fut enjoint au *parlement* de commencer à ſiéger à Rennes, le premier Août ſuivant, ce qui fut exécuté.

Il paroît néanmoins que ce *parlement* de Rennes fut encore interrompu: en effet, il fut rétabli & confirmé par une déclaration du premier Juillet 1568.

Il ne laiſſa pas d'être depuis transferé à Vannes par déclaration du mois de Septembre 1675, mais il fut rétabli à Rennes par édit du mois d'Octobre 1689.

Par une déclaration du 23 Février 1584, les ſéances qui n'étoient que de trois mois, furent fixées à quatre chacune.

Henri IV. par édit du mois de Juillet 1600, ordonna que chaque ſéance ſeroit de ſix mois.

Enfin, par édit du mois de Mars 1724, le roi a rendu ce *parlement* ordinaire, au lieu de *trimeſtre* & *ſemeſtre* qu'il étoit auparavant.

Ce *parlement* eſt préſentement compoſé de cinq chambres; ſavoir, la grand'chambre qui eſt auſſi ancienne que le *parlement*, deux chambres des enquêtes, dont l'une tire ſon origine de la premiere érection du *parlement* en 1553; la ſeconde fut créée en 1557; la tournelle établie en 1575, & les requêtes du palais en 1581.

L'édit du mois de Mars 1724. avoit ordonné qu'il y auroit deux chambres des requêtes; mais par une déclaration du 12 Septembre de la même année, il fut ordonné que les deux ſeroient & demeureroient réunies en une ſeule.

Par un édit du mois de Février 1704, il avoit été créé une chambre des eaux & forêts près le *parlement* de Rennes, pour juger en dernier reſſort toutes les inſtances & procès, concernant les eaux & forêts, pêches, chaſſes; mais par un autre édit du mois d'Octobre ſuivant, cette chambre fut réunie au *parlement*.

On a vû que lors de la création de ce *parlement*, il n'étoit compoſé que de quatre préſidens, ſeize conſeillers originaires, & ſeize non originaires, deux avocats généraux, un procureur général, deux greffiers & ſix huiſſiers; mais au moyen de nouvelles charges qui ont été crées en divers tems, il eſt préſentement compoſé d'un premier préſident, de neuf préſidens à mortier.

Ceux qui ont rempli la dignité de premier préſident de ce *parlement* depuis ſon érection, ſont

MESSIEURS,

4.	Février	1554.	Bené Baillet de Seaux.
1.	Mars	1556.	André Guillard de Lille.
25.	Février	1570.	René de Bourneuf de Cucé.
27.	Avril	1587.	Claude de Faucon de Riis.
23.	Janvier	1597.	Jean de Bourgneuf.
6.	Juin	1636.	Henri de Bourneuf Dargeres, reçû le 13 Mai 1622, ne prit place qu'en 1636.
28.	Mai	1661.	François Dargouges du Pleſſis-Paté.
27.	Août	1677.	Louis Phelippeaux *depuis Chancelier*.
16.	Juillet	1687.	René le Feuvre de la Faluere.
16.	Juin	1703.	Pierre de Brillac de Gençay.
18.	Août	1734.	Antoine-Arnaud de la Briffe d'Amilly, actuellement premier préſident.

Les officiers dont le *parlement* eſt compoſé, ſont ſix préſidens aux enquêtes, deux aux requêtes, quatre-vingt-quatorze conſeillers, douze conſeillers-commiſſaires aux requêtes, deux avocats généraux, un procureur général; deux greffiers en chef, l'un civil & l'autre criminel, deux greffiers aux enquêtes, un aux requêtes, un garde-ſacs, un des affirmations, un premier huiſſier, & treize autres huiſſiers, & cinq huiſſiers aux requêtes; environ cent quarante avocats & cent huit procureurs.

Tous les conſeillers, tant du *parlement* que des requêtes, ſont laïcs, il n'y a point de conſeillers clercs, ſi ce n'eſt les évêques de Rennes & de Nantes, qui ſont conſeillers d'honneur nés.

Une partie des charges de conſeillers eſt affectée à des perſonnes originaires de la province; l'autre eſt pour des per-

perſonnes non originaires; & ſuivant un reglement fait par le *parlement* au ſujet de ſes diverſes charges le 21 Juillet 1683, ſur lequel eſt intervenu un arrêt conforme au conſeil du roi le 15 Janvier 1684 regiſtré à Rennes le 3 Juin ſuivant, il eſt dit:

1°. Que ceux qui des autres provinces du royaume, ſont venus ou viendront s'établir dans celle de Bretagne, autrement que pour exercer dans le *parlement* des charges de préſidens ou de conſeillers, & y ont eux ou les deſcendans d'eux leur principal domicile pendant l'eſpace de quarante ans, ſeront réputés originaires de Bretagne, & ne pourront eux & les deſcendans d'eux poſſéder des offices non originaires.

2°. Que ceux qui ſont ſortis ou ſortiront hors de la province de Bretagne, & qui ont eu ou auront dans les autres provinces du royaume, eux ou les deſcendans d'eux leur principal domicile pendant l'eſpace de quarante ans, ſeront réputés non originaires, & ne pourront eux & les deſcendans d'eux, poſſéder des offices originaires.

3°. Ceux qui poſſedent actuellement, ceux qui poſſederont à l'avenir, & ceux qui ont poſſedé depuis quarante ans des charges non originaires, ſeront réputés *in æternum*, eux & les deſcendans d'eux par mâles, non originaires, excepté néanmoins ceux qui ont été pourvûs & enſuite reçûs dans les charges non originaires autrement que comme non originaires, dont les enfans & petits-enfans par mâles pourront poſſeder les charges de leurs peres & grands peres ſeulement, immédiatement & ſans interruption.

Suivant l'édit du mois de Septembre 1580, & la déclaration du 30 Juin 1705, les charges de préſidens aux requêtes du palais & celles des conſeillers doivent être remplies, moitié par des françois, l'autre moitié par des originaires.

Il en étoit de même anciennement des deux charges d'avocats généraux, ſuivant l'édit de création; mais par une déclaration du 15 Octobre 1714. il a été reglé que ces charges ſeront poſſedées indifféremment par des Bretons & par d'autres.

Par une déclaration d'Henri III. du 2 Mai 1575, les préſidens & conſeillers de ce *parlement* ont entrée & ſéance dans toutes les cours ſouveraines du royaume.

L'ouverture du *parlement* ſe fait le lendemain de la S. Martin.

La grand'chambre eſt compoſée du premier préſident, des quatre plus anciens préſidens à mortier & des trente-quatre conſeillers les plus anciens en réception.

Chaque chambre des enquêtes eſt compoſée de trois préſidens & trente conſeillers.

La tournelle eſt compoſée des cinq derniers préſidens à mortier, de dix conſeillers en la grand'chambre, & de cinq de chaque chambre des enquêtes, qui ſervent juſqu'à Pâques, & ſont remplacés par un pareil nombre.

Les vacations ſont depuis le 24 Août juſqu'à la S. Martin.

La chambre des vacations commence le 26 Août & finit le 17 Octobre.

La chancelerie établie près le *parlement* de Bretagne eſt compoſée de deux conſeillers garde des ſceaux, qui ſervent chacun ſix mois; quatre audienciers, quatre contrôleurs, quinze ſecrétaires, un ſcelleur, quatre référendaires, deux payeurs des gages, & un greffier garde-notes.

Voyez Paſquier, la Rocheflavin, Fontanon, Joli, Guenois, le *recueil des ordonnances de la troiſieme race.* (*A*)

PARLEMENT DE CHALONS. On donna ce nom à une des chambres du *parlement* de Paris, transféré à Tours pendant la ligue, laquelle fut envoyée à Châlons-ſur-Marne pour y rendre la juſtice. *Voyez* PARLEMENT DE LA LIGUE *&* PARLEMENT DE TOURS. (*A*)

PARLEMENT DE CHAMBERRY. Il y a eu autrefois un *parlement* à Chamberry, ville capitale de la Savoie, lequel a pris depuis la dénomination de *ſénat*; il fut établi par le roi François I. lorſqu'il ſe fut rendu maître de la Savoie. (*A*)

PARLEMEMT DE LA CHANDELEUR, *in parlamento Candeloſæ*, ou *octavarum Candeloſæ*, des octaves de la Chandeleur. C'étoit la ſéance que le *parlement* tenoit vers la fête de la purification de la Vierge; il en eſt parlé dans le premier des regiſtres *olim* dès l'année 1259, & en 1260 Philippe-le-Bel y fit une ordonnance touchant les Juifs au *parlement de la Chandeleur* en 1290. (*A*)

PARLEMENT COMTAL; c'étoit les grands jours ou *parlement* du comte de Toulouſe ou de Poitiers. *Voyez* PARLEMENT DE TOULOUSE.

PARLEMENT DU COMTÉ DE BOURGOGNE, *Voyez ci-devant* PARLEMENT DE BESANÇON.

PARLEMENT DE DAUPHINÉ, *voyez ci-après* PARLEMENT DE GRENOBLE.

PARLEMENT DE DIJON, *voyez ci-devant* PARLEMENT DE BOURGOGNE.

PARLEMENT DE DOLE, *voyez* PARLEMENT DE BESANÇON.

PARLEMENT DE DOMBES eſt la Cour ſouveraine qui rend la juſtice en dernier reſſort aux ſujets du prince.

Les ducs de Bourbon, ſouverains de Dombes, avoient pour leurs états une chambre des comptes établie à Moulins, où reſſortiſſoient en dernier reſſort les appellations des ſentences des juges ordinaires & d'appeaux de la ſouveraineté, pour raiſon de quoi elle étoit nommée *chambre du conſeil*; elle étoit ſédentaire à Moulins.

Lorſque Charles de Bourbon, connétable de France (qui avoit épouſé Suſanne ſa couſine, fille de Pierre de Bourbon, & lui avoit ſuccédé à ſa mort en 1521, tant en vertu de ſon contrat de mariage qui l'appelloit à la ſucceſſion d'Anne à défaut d'enfans, que du teſtament à ſon profit qu'elle avoit fait en 1519), eut embraſſé le parti de l'empereur Charles-Quint, le roi François I. s'empara de la ſouveraineté de Dombes par droit de conquête en 1523.

Après avoir fait recevoir par le maréchal de la Paliſſe le ſerment de fidélité des habitans du pays, ſur leur requiſition, le roi par des lettres patentes du mois de Novembre 1523, établit une chambre ou conſeil ſouverain à Lyon, à laquelle il évoqua toutes les cauſes & appellations du pays & ſouveraineté de Dombes.

Il compoſa ce conſeil du gouverneur de Lyon (c'étoit alors le maréchal de la Paliſſe), du ſénéchal de Lyon, des lieutenant général & particulier, & de deux docteurs réſidens dans la même ville; il commit ſon procureur à Lyon pour procureur général, & deux huiſſiers pour le ſervice de cette chambre ou conſeil; il defendit, pour quelques cauſes que ce fût, ſoit civiles, ſoit criminelles, de traduire les ſujets de Dombes en autre cour & juriſdiction que pardevant ledit conſeil. Il commit le ſénéchal pour garde des ſceaux de ce conſeil. Le premier ſcel dont on ſe ſervit eſt encore conſervé dans les archives de Dombes; François I. y eſt repréſenté avec cette inſcription, *ſigillum domini noſtri Francorum regis, pro ſupremo Dombarum* parlamento.

Les lettres de 1523 furent enregiſtrées & publiées en l'auditoire de Lyon le 6 Novembre de la même année, en Dombes le 26 du même mois, & à la chambre des comptes de Moulins le 24 Janvier ſuivant. De ce moment elles eurent leur exécution.

Ce nouveau conſeil fut qualifié de *parlement* dès le mois de Juin 1538, dans des lettres patentes accordées à Me Jean Godon, pour la renovation du terrier de la ſeigneurie de Gravin, où l'on lit: *Jean Godon .... préſident en notre cour de parlement & conſeil de notre pays de Dombes.*

Ce tribunal fut qualifié de *parlement* après, ſans doute, qu'Antoine Dubourg eut été nommé premier préſident, parce qu'alors il y avoit un préſident en titre, & qu'il étoit compoſé d'officiers de robe longue.

Dans des lettres patentes de 1543, 1547 & 1549, il eſt qualifié tantôt de *conſeil*, tantôt de *parlement*, comme mots ſynonymes; mais il étoit déja reconnu comme *parlement*, ſuivant le ſcel accordé par François I. & tant les arrêts que les enregiſtremens ſe donnoient & s'inſcrivoient alors *à la cour de parlement ſéant à Lyon*.

Le roi François II. dans des lettres patentes du mois de Mars 1559, confirma les offices du *parlement de Dombes* tels qu'ils ſubſiſtoient au tems de ſon avénement, & les privileges de chacun de ces offices.

La principauté de Dombes enſuite de la tranſaction du 27 Septembre 1560, fut rendue par François II. à Louis de Bourbon, duc de Montpenſier (fils de Louiſe ſœur & héritiere de droit du connétable Charles de Bourbon) & héritier inſtitué par teſtament que ledit connétable avoit fait en l'année 1521. La tranſaction confirmée par Charles IX. le 11 Novembre 1561, fut enregiſtrée au *parlement* de Dombes le 20 Mars de la même année.

Louis de Bourbon Montpenſier prit poſſeſſion de la ſouveraineté de Dombes au mois de Mars 1561; il rendit le 15 Septembre un édit enregiſtré le 18 Décembre de la même année au *parlement*, par lequel il ſupprima, *vacation avenant*, l'office de juge d'*appeaux* établi à Trévoux par le roi François I. & ordonna qu'à l'avenir il n'y auroit plus que deux degrés de juriſdiction, ſelon la forme ancienne. Il fit une ordonnance pour l'adminiſtration de la juſtice, tant en matiere civile que criminelle, qui contient 24 chapitres & 150 articles; elle eſt datée de Champigny du mois de Juin 1581. Louis de Montpenſier étant décédé avant l'enregiſtrement, François ſon fils &

ſon ſucceſſeur, donna des lettres patentes au mois de Juin 1583, confirmatives de cette ordonnance, & le tout fut enregiſtré le 27 Juillet ſuivant. M. Jérôme de Châtillon, premier préſident du *parlement* de Dombes, a fait un commentaire de grande érudition, qui a été imprimé avec cette même ordonnance.

En 1576 le *parlement* fit un réglement, tant ſur la police intérieure du palais, que ſur la monnoie, avec ſupplication à S. A. S. pour avoir des ordonnances ſur le fait de la juſtice. Il y eſt marqué que la ſouveraineté ſe régiſſoit par le droit écrit. Ce réglement fut confirmé par les lettres patentes du ſouverain, du 24 Juin 1576, dûement enregiſtrées.

Le *parlement* s'eſt tranſporté pluſieurs fois de Lyon dans la ſouveraineté de Dombes, pour y tenir les grands jours, enſuite de commiſſion ou lettres patentes du ſouverain. La premiere fois, le 8 Octobre 1583, il fit publier à Trévoux un réglement pour la police & l'adminiſtration de la police au bailliage. Une autre fois au mois d'Octobre 1602, étant à Trévoux pour ſemblable cauſe, il rendit deux arrêts de réglement, l'un ſur la police générale du pays de Dombes, & l'adminiſtration de la juſtice, tant au bailliage, qu'aux autres juriſdictions; & l'autre ſur la forme des impoſitions. Ces deux réglemens ont été confirmés par les mêmes lettres patentes du 24 Février 1603, régiſtrées le 9 Avril ſuivant. Depuis 1602 le *parlement* n'a pas tenu les grands jours.

M. le duc du Maine transféra le *parlement* de Lyon à Trévoux, capitale de la ſouveraineté, par déclaration du mois de Novembre 1696.

Par une autre déclaration du 15 Septembre 1728, regiſtrée le premier Octobre ſuivant, il permit aux officiers du *parlement* de Dombes de poſſéder des charges hors de la ſouveraineté, dans les cours du royaume.

Le nombre des officiers du *parlement* de Dombes a été augmenté en divers tems.

Les lettres patentes de François de Montpenſier, prince ſouverain de Dombes, du 26 Novembre 1582, font mention, outre les préſidens, conſeillers, avocats & procureur généraux, des ſecrétaire & greffier, tréſorier & payeur, huiſſier & conſierge de ladite cour. Il eſt préſentement compoſé d'un premier préſident & de deux autres préſidens à mortier, du gouverneur, qui y a ſéance & voix délibérative après le premier préſident, de trois maîtres des requêtes, de deux chevaliers d'honneur, de dix conſeillers laïcs, de deux conſeillers clercs; du doyen du chapitre de Trévoux, de deux avocats généraux & un procureur général, de deux ſubſtituts du procureur général; de quatre ſecrétaires de S. A. S. d'un greffier en chef; d'un premier huiſſier, quatre huiſſiers audienciers, & douze procureurs.

Premier préſident. Lors de l'érection du conſeil ou *parlement de Dombes*, le roi François I. par ſes lettres patentes du premier Novembre 1523, nomma à la tête des officiers qui le devoient compoſer, le maréchal de la Paliſſe, gouverneur de Lyon, que l'on doit en conſéquence regarder comme le premier qui ait été le chef de ce conſeil ou *parlement*.

Dans les lettres ou proviſions du premier préſident de meſſire Antoine Dubourg, il eſt dit que *le gouverneur....... ne pouvoit pas vaquer au fait de la juſtice contentieuſe*; raiſon pour laquelle la princeſſe (Louiſe de Savoie) nomma un préſident en titre. Ainſi meſſire Antoine Dubourg fut le premier qui eut le titre de *préſident* du conſeil ou *parlement* de Dombes, le 26 Septembre 1534.

Ayant été nommé chancelier de France en 1535, il eut pour ſucceſſeur dans la dignité de premier préſident du *parlement de Dombes*,

Meſſire Jean Godon, conſeiller au gran-conſeil, après lequel ſont venus ſucceſſivement,

En 1544, meſſire Jean Dupeyrat.

En 1549 meſſire Hugues Dupuis, nommé dans les lettres patentes de François II. au mois de Mars 1559.

Meſſire Jean Dufournel, en 1562.

Meſſire Claude Baronnat, en 1568.

Meſſire Jérôme de Châtillon, en 1571 (c'eſt lui qui a fait un commentaire ſur l'ordonnance de Dombes; pluſieurs auteurs en parlent avec éloge).

Meſſire Nicolas de Lange, en 1593.

Meſſire Baltazard de Villars, en 1596 (Il étoit neveu & frere des archevêques de Vienne de ce nom).

Meſſire Pierre de Seve de Laval (gendre de ce dernier), en 1621.

Meſſire Guillaume de Seve de Laval (ſon fils), en 1653.

Meſſire Barthelemy Maſcranny de la Verriere, en 1675.

Meſſire Pierre de Seve de Laval, en 1682.

Meſſire Benoît Cachet de Montezan, en 1699.

Meſſire Antoine Desvioux de Meſſimy, en 1704, après le décès duquel le prince pourvut une ſeconde fois du même office

Meſſire Benoît Cachet de Montezan, en 1713.

Meſſire Nicolas Bellet de Tavernoſt, en 1727.

Meſſire Louis Cachet de Montezan, en 1730.

Et meſſire Jean Benoît Cachet, comte de Garnerans, en 1747, qui occupe actuellement cette place.

Le prince a affecté un logement au palais de juſtice à Trévoux pour le premier préſident.

Le ſecond office de préſident fut créé en 1560 ou 1561; après avoir été ſupprimé, rétabli, & encore ſupprimé, il a été rétabli par édit du mois de Mars 1636, & a ſubſiſté depuis.

Le troiſieme office de préſident a été créé par édit du mois de Juin 1538.

L'habillement des préſidens au *parlement de Dombes* eſt ſemblable à celui des préſidens au *parlement* de Paris.

Il y a eu pluſieurs fois des conſeillers d'honneur nommés extraordinairement par le prince, tels que meſſire Jacques Dutour Wuliard de Saint-Nizier, lieutenant général de Bourg, & élu de la nobleſſe en la province de Breſſe, nommé en 1699, & meſſire Jacques Marie Dutour Wuliard ſon fils actuellement chancelier de Dombes. Le rang & ſéance des conſeillers d'honneur a toujours été reglé par les lettres ou brevet que le prince leur a accordés. Meſſire Deſrioux de Meſſimy, ancien procureur général du *parlement de Dombes*, & meſſire Aymard de Franchelins, ſont actuellement conſeillers d'honneur. Le premier a ſéance immédiatement après les préſidens, & le ſecond à ſon rang de réception.

Maîtres des requêtes. Ces officiers ſont au nombre de trois; le premier office fut crée par édit du mois de Février 1603; le ſecond par édit du mois de Juin 1646; & le troiſieme, par édit du mois de Juillet 1658.

L'habillement des maîtres des requêtes eſt le même que celui des conſeillers au *parlement*, ainſi que les conſeillers d'honneur & honoraires; ils ne peuvent ni rapporter ni préſider; il ſiégent après les préſidens. Les maîtres des requêtes honoraires ont rang & ſéance après le plus ancien des maîtres des requêtes titulaires.

Chevaliers d'honneur. Par édit du mois de Juillet 1646, Gaſton d'Orléans, uſufruitier de la ſouveraineté de Dombes pendant la minorité de la princeſſe Anne Marie Louiſe ſa fille, connue ſous le nom de *mademoiſelle de Montpenſier*, créa deux offices de chevaliers d'honneur, pareils à ceux qui ſont dans aucunes des cours du *parlement* de France, & notamment en celle de Dijon, par des lettres du 21 Novembre 1648; il ordonna que ceux qui ſeroient iſſus d'officiers de la cour ne ſeroient tenus à la preuve de nobleſſe que de leur ayeul, & que les autres prouveroient leur biſayeul. Cet édit, enſuite des lettres du prince données ſur les remontrances du *parlement*, ne fut enregiſtré que pour un de ces offices, au moyen de quoi l'autre demeura ſupprimé.

Ce ſecond office fut rétabli en 1651; mais le *parlement* ayant encore fait des remontrances, l'édit ne fut pas enregiſtré, & le pourvu ne pourſuivit pas ſa réception. Enfin il a été de nouveau rétabli par un édit de 1714 qui a été enregiſtré, & il a ſubſiſté depuis. Les chevaliers d'honneur ſiégent après le doyen ou plus ancien des conſeillers laïcs.

Conſeillers. Quatre ont été créés en 1523, lors de l'inſtitution du *parlement*; deux en 1524, par Louiſe de Savoie; deux autres avant 1559 (puiſque les lettres-patentes de cette date, données par François II. font mention de huit conſeillers); le neuvieme en 1598, & les autres en 1658. Tous les autres offices de conſeillers créés en divers tems, ont été ſupprimés, & il ne reſte préſentement que dix conſeillers laïcs & deux conſeillers clercs, dont les offices ſont tous de création antérieure à l'arrêt du conſeil de 1669.

En l'abſence des préſidens, le plus ancien des conſeillers laïcs préſide la compagnie; les conſeillers clercs ne décaniſent & ne préſident point.

Le premier office de conſeiller clerc a été créé en 1558, & le ſecond en 1658; ces charges ont été pluſieurs fois remplies par des comtes de Lyon. Le premier de ces deux offices avoit d'abord été créé pour être uni au doyenné du chapitre de l'égliſe collégiale de Trévoux; mais par édit du mois de Mars 1609, cet office fut ſeparé & deſuni du doyenné du chapitre.

Au mois de Septembre 1663 il fut créé un office de conſeiller clerc honoraire au *parlement*, pour être ledit office uni au doyenné du chapitre; au décès du premier

pourvu,

pourvu, le *parlement* remontra au prince que par la nomination du doyenné le chapitre faiſoit & nommoit un conſeiller, droit qui n'appartient qu'au ſouverain. Le chapitre céda au prince la nomination du doyen, & l'office de conſeiller clerc honoraire en ſa faveur, fut rétabli par édit de 1696. Le doyen eſt reçu ſur des proviſions du prince; il doit être licencié ès droits; il pique la loi & ſubit l'examen avant ſa réception, du jour de laquelle il prend rang & ſéance parmi les conſeillers.

Avocats généraux. Un de ces offices eſt auſſi ancien que le *parlement*: le premier qui l'ait poſſédé eſt meſſire Claude de Bellievre, pere de meſſire Pomponne de Bellievre, chancelier de France. Le ſecond office a été créé en 1658.

Procureur général. Cet office eſt auſſi ancien que le *parlement*.

Subſtituts du procureur général. Ces deux offices ont été créés par l'édit de 1658, & n'ont été remplis qu'en 1673; ils jouiſſent des privileges: & l'arrêt du conſeil de 1753 fait défenſe de les inquiéter à ce ſujet.

Secrétaires de la cour. Des quatre offices qui ſubſiſtent actuellement, le premier a été créé en 1601; le ſecond en 1630, & les deux autres en 1658.

Greffier en chef. Cet office eſt auſſi ancien que le *parlement*, il fut en 1621 réuni au domaine moyennant le rembourſement de la finance. Depuis ce tems, les émolumens du greffe ont été donnés à titre de ferme ou compris dans le bail général de la ſouveraineté juſqu'en 1721, que M. le duc du maine donna des proviſions. Le titulaire peut préſenter, pour faire les fonctions en ſon abſence, un ſujet qui ſoit au gré de la cour & dont il eſt reſponſable. Il eſt dépoſitaire des minutes & regiſtres du *parlement*. Ces regiſtres ne ſont bien ſuivis que depuis 1560.

Premier huiſſier. Cet office eſt fort ancien; il jouit des privileges, & y a été maintenu par arrêt de la cour des aides de Paris rendu le 30 Août 1746.

Chancellerie près le parlement. Le ſceau eſt tenu par les officiers du *parlement* à tour de rôle.

Chambre des requêtes du palais. M. le duc de Maine, par édit de Septembre 1698, créa la chambre des requêtes au lieu & place du bailliage de Trévoux & de la juriſdiction des gabelles qu'il ſupprima, il en attribua les fonctions & les émolumens aux préſidens & conſeillers du *parlement*. Les préſidens & le doyen des conſeillers ont le droit d'y aſſiſter & d'y préſider ſans en avoir obligation, les autres conſeillers y ſervent tour-à-tour par ſemeſtre au nombre de trois conformement à l'édit de 1728; ces trois commiſſaires ſont nommés & changés tous les ſix mois par arrêt du *parlement*.

L'édit qui a établi la chambre des requêtes avoit créé un office d'avocat en cette chambre, lequel a été par un autre édit du mois de Mai 1749 éteint (quant au titre particulier) & réuni (quant aux fonctions & émolumens) aux offices d'avocats généraux du *parlement*. Ces deux officiers ſeront alternativement & par ſemeſtre à la chambre des requêtes.

Le capitaine des chaſſes, le maître ès eaux & forêts & le prevôt de la maréchauſſée y ont ſéance dans les affaires de leur compétence, les jugemens s'intitulent, *la chambre des requêtes*, ou plutôt, *la cour jugeant avec le prevôt*, *le capitaine des chaſſes*, ou *le maître des eaux & forêts*, &c.

Il n'y a point de greffier titulaire à la chambre des requêtes. Le greffe en appartient au domaine, il eſt compris dans la ferme générale de la ſouveraineté. Il eſt loiſible aux fermiers à chaque bail de le ſoufermer ou de le faire exercer par un ſujet convenable.

Il n'y a point de chancellerie à la chambre des requêtes, parce qu'il n'y en avoit point au bailliage qu'elle a remplacé.

Les préſidens, maîtres des requêtes, conſeillers, avocats & procureurs généraux, les quatre ſecrétaires, le greffier en chef du *parlement* jouiſſent de la nobleſſe tranſmiſſible à leurs enfans au premier degré, tant en Dombes qu'en France. Ce qui leur a été confirmé, de même qu'au conſeil ſouverain de Dombes, par des édits & déclarations des 2 Avril 1571, Mars 1604 & Novembre 1694, pourvu toutefois aux termes de cette derniere déclaration qu'ils ayent ſervi pendant 20 ans, ou qu'ils décedent dans le ſervice actuel de leurs charges.

Ils ont été maintenus dans la jouiſſance de tous leurs privileges en France, & des mêmes honneurs & prérogatives des officiers de *parlement* du royaume par des lettres-patentes de nos rois de 1577, 1595, 1611 & 1644, qui toutes rappellent la création du *parlement* en 1523. L'exécution de ces lettres a été en 1611 attribuée au grand conſeil: depuis ce tems, elles y ont toujours été enregiſtrées, & il eſt le tribunal compétent pour raiſon des privileges du *parlement* de Dombes.

Ils ont obtenu au conſeil d'état du roi le 22 Mars 1669 un arrêt ſolemnel qui les déchargea de l'aſſignation à eux donnée par le prépoſé à la recherche des faux-nobles; & toutes les fois qu'ils ont été troublés dans la jouiſſance de leurs privileges, & notamment de la nobleſſe perſonnelle ou tranſmiſſible, les jugemens du conſeil & des intendans ont été conformes à leurs privileges. Les officiers du *parlement* de Dombes aſſiſterent en 1548 à l'entrée d'Henri II. dans la ville de Lyon, vêtus de grandes robes de ſatin, damas & taffetas, montés ſur des mules harnachées de velours, avec des grandes houſſes de fin drap noir; ils n'étoient pas en uſage alors de porter la robe rouge, quoiqu'ils en euſſent le droit comme les autres *parlemens*.

La princeſſe Marie ordonna en 1614 qu'ils porteroient la robe rouge, & en fit la premiere dépenſe. Ils eurent l'honneur le 22 Décembre 1658, étant ainſi vêtus, de ſaluer *de bout*, ſuivant le certificat donné par M. de Sainctot, maître des cérémonies, le roi, la reine mere, monſieur Philippe de France, & le cardinal Mazarin; ils allerent enſuite rendre leurs reſpects à *mademoiſelle* leur ſouveraine qui étoit à Lyon avec la cour: M. de Seve premier préſident porta la parole à la tête de la compagnie.

Les conſeillers clercs qui ont des canonicats ou dignités en France, ont droit d'y porter, & y portent la ſoutanne rouge les jours de cérémonie.

Louis XIII. par édit de 1621, a ordonné que les officiers du *parlement* de Dombes auront les mêmes rangs, ſéance, *&c.* en France, qu'ont accoutumé d'avoir les officiers des *parlemens* du royaume, même par-deſſus les juges & officiers des juriſdictions ſubalternes & reſſortiſſantes aux cours du *parlement*.

Une déclaration de 1642 avoit rendu les offices de Dombes incompatibles avec ceux de France. Louis XIV. revoqua cette déclaration, & permit la compatibilité en 1643.

Les officiers du *parlement* de Dombes jouiſſent du droit de *committimus*, tant aux requêtes du palais que de l'hôtel, en vertu des lettres-patentes accordées par Henri III. en 1577, & autres lettres affirmatives, ils y ont été maintenus par deux arrêts du conſeil en 1670 & 1678, publiées pendant la ſéance du ſceau.

Avant la création du bailliage de Dombes, par le roi Henri II. les mêmes juges réſidens à Villefranche, étoient pourvus ſous différens titres pour la ſouveraineté & pour le Beaujolois. Les affaires de Dombes reſſortiſſoient à leur *parlement* lors ſéant à Lyon, & celles du Beaujolois au *parlement* de Paris. Il arrivoit ſouvent que, par mépriſe ou par affectation, les parties portoient des appellations au *parlement* de Paris, qui auroient dû être au *parlement* de Dombes; ce qui donna lieu au premier huiſſier ou à ſon clerc de faire mention du pays de Dombes avec celui de Beaujolois dans le rôle de Lyon; & comme les clercs du premier huiſſier copioient tous les ans l'intitulé du rôle ſur l'ancien, on y comprenoit toujours mal-à propos la ſouveraineté de Dombes.

Le roi Louis XIV. par une déclaration du mois de Mars 1682, regiſtrée au *parlement* de Paris le 25 Juin ſuivant, reconnut l'indépendance de la ſouveraineté de Dombes, & déclara que la mention qui avoit été faite *du pays de Dombes* dans les rôles des provinces de Lyonnois, Maconnois & autres reſſortiſſans par appel au *parlement* de Paris, ne pouvoit être tirée à conſéquence au préjudice de droits de ſouveraineté de la principauté de Dombes, & il défendoit au *parlement* de Paris de comprendre le pays & la principauté de Dombes dans leſdits rôles, ni de ſouffrir qu'ils y fuſſent compris à l'avenir; ce qui depuis ce tems a toujours été exécuté.

Me Bretonnier étoit mal informé lorſque dans ſes obſervations ſur Henris, *tome II. liv. IV. queſt. xxiv.* il a avancé qu'autrefois les jugemens du *parlement* de Dombes étoient ſujets à l'appel, & que cet appel ſe portoit au *parlement* de Paris. Ces faits ne ſont nullement véritables. Les arrêts du *parlement* de Dombes n'ont jamais été attaqués que par requête civile à ce même *parlement*, ou par requête en caſſation qui ſe juge au conſeil ſouverain de Dombes. L'erreur du rôle de Lyon a occaſionné celle de M. Bretonnier.

Les arrêts du *parlement* de Dombes ſont exécutés en France ſur un ſimple paréatis du juge des lieux. Les arrêts des *parlement* & autres jugemens de France s'exécutent en Dombes en vertu d'un paréatis que le *parlement* donne ſur les concluſions du miniſtere public; on prend très-rarement des paréatis du grand ſceau.

Le ſervice fait au *parlement* de Dombes par les officiers leur ſert pour obtenir toutes ſortes d'offices en France, où le ſervice eſt néceſſaire. Telle eſt la diſpoſition expreſſe des lettres-patentes de Louis XIV. du mois de Mars 1682, par leſquelles il veut que les officiers du *parlement* de Dombes qui ſeront pourvus par le roi d'offices de préſidens en ſes cours de *parlement*, ou de maîtres des requêtes ordinaires de ſon hôtel, y ſoient reçus & inſtallés, en cas qu'ils ayent ſervi au *parlement* de Dombes pendant le tems preſcrit par les ordonnances pour les *parlemens* du royaume, & que le tems du ſervice qu'ils auront rendu ou rendront au *parlement* de Dombes, ſoit conſidéré comme s'il avoit été rendu dans un des *parlemens* du royaume. Ces lettres-patentes ont eu leur exécution, & il y en a pluſieurs exemples.

Le *parlement de Dombes*, eſt en même tems *chambre des comptes* & *cour des aydes*, il eſt la ſeule cour ſouveraine du pays.

Il y a pluſieurs avocats reçus & immatriculés au *parlement* de Dombes, & qui y exercent leurs fonctions. Les avocats des autres cours, pour être admis au *parlement de Dombes*, ſont préſentés, prêtent ſerment & ſont reçus à l'audience conformément aux ordonnances, réglemens & uſages de la ſouveraineté.

Le *parlement* ſiege tous les lundis & mardis ordinairement, & les autres jours de la ſemaine extraordinairement, lorſque les affaires l'exigent. La chambre des requêtes ſiege les mercredis & ſamedis. (*A*)

Parlement de Douay, appellé auſſi *parlement de Flandres*, eſt le douzieme *parlement* du royaume.

Il fut d'abord créé ſous le titre *de conſeil ſouverain*, & établi à Tournai par l'édit du mois d'Avril 1668; ce conſeil fut compoſé d'un premier préſident & d'un autre préſident, deux chevaliers d'honneur, ſept conſeillers, un procureur général, un greffier, un premier huiſſier & quatre autres huiſſiers; cet édit fut regiſtré le 8 Juin de la même année.

Le nombre des conſeillers ayant été augmenté en 1670, les officiers de ce conſeil furent diſtribués en deux chambres.

En 1686, le roi, par un édit du mois de Février, attribua à ce conſeil le titre de *parlement*.

Tournai ayant été pris par les alliés en 1709, le *parlement* fut transféré à Cambrai; & la France leur ayant cédé Tournai & le Tournaiſis par le traité d'Utrecht de 1713, le *parlement* a été transféré à Douay où il eſt encore préſentement.

Les charges de ce *parlement* furent érigées en titre d'office héréditaire par un édit de 1693, & le nombre en fut pour-lors augmenté; le roi leur attribua les mêmes honneurs, autorités, pouvoir & juriſdiction dont jouiſſent les autres *parlemens* du royaume.

Le roi avoit crée à Douay par édit du mois de Février 1704 une chambre des eaux & forêts, pêches & chaſſes, laquelle fut unie au corps du *parlement* par édit du mois de Septembre ſuivant, portant création d'une quatrieme chambre au *parlement* avec de nouveaux officiers; le nombre des préſidens fut augmenté par édits des mois de Décembre 1701, & Février & Septembre 1704, au moyen de quoi il eſt préſentement compoſé d'un premier préſident, à la place duquel l'office de garde-ſcel de la chancellerie établi près de ce *parlement* eſt attaché, trois préſidens à mortier, trois chevaliers d'honneur, deux conſeillers clercs, vingt-deux conſeillers laïques, un avocat général, un procureur général, un ſubſtitut, un greffier en chef, & trois greffiers.

Ces officiers ſe partagent en trois chambres, dont la derniere eſt particulierement occupée aux affaires criminelles, & dont les préſidens & les conſeillers changent tous les quatre mois.

Dans ſa premiere inſtitution, ſon reſſort n'étoit pas auſſi étendu qu'il l'a été dans la ſuite, il étoit alors borné aux conquêtes de la campagne de 1667.

La partie du Hainaut qui avoit été cédée à la France par le traité des Pyrénées, & qui conſiſtoit dans les villes, bailliages & dépendances du Queſnoy, d'Avenes, de Philippeville, de Marienbourg & de Landrecies, étoit du reſſort du *parlement* de Mets, auquel la juriſdiction en avoit été attribuée pas édits du Mois de Novembre 1661 & Avril 1668; ces mêmes lieux furent diſtraits du reſſort du *parlement* de Metz, & attribués au conſeil ſouverain de Tournay par édit du mois d'Août 1678. C'eſt pourquoi Dumées, dans ſa juriſprudence de Hainaut, *tit. VI.* dit que le *parlement* de Douay eſt ſubrogé à la cour de Mons, & que les chevaliers d'honneur y repréſentent les pairs de la province, qui n'ont plus aujourd'hui de fonction dans la partie du Hainaut qui eſt à la France.

Par un autre édit du mois de Mars 1679, le roi attribua encore au conſeil de Tournay le reſſort des villes d'Ypres, Caſſel, Bailleul, Poperingue, Warneton, Warvic, Condé, Valenciennes, Bouchain, Cambrai, Bavai & Maubeuges, & de leurs châtellenies, bailliages, prevôtés, dépendances & annexes qui venoient d'être cédées à la France par le traité de Nimegue

Au moyen de ces différens accroiſſemens, le reſſort de ce *parlement* comprend aujourd'hui toutes les conquêtes que Louis XIV. a faites en Flandre, en Hainaut, & dans le Cambraiſis, à la réſerve des Gravelines & de Bourboutis, qui ſont dans le reſſort du conſeil provincial d'Artois établi à Arras.

Les lieux qui ſont préſentement compris dans le reſſort de ce *parlement* ſont le gouvernement ou la châtellenie de Douay, la châtellenie de Lille, le Cambreſis, le Hainaut françois où ſe touvent les bailliages du Queſnoy & d'Avennes, la châtellenie de Bouchain, la ville de Valenciennes & la prevôté, dite *prevôté le comte*; les prevôtés de Maubeuges, d'Agimont & de Bavai; & les villes de Condé, Philippe, Landrecies & Marienbourg, la Flandre, flamingante qui forme un préſidial, contenant la châtellenie de Bery, les villes & châtellenies de Caſſel & de Bailleul.

Un des privileges particuliers de ce *parlement* eſt que l'on ne peut point ſe pourvoir en caſſation contre ſes arrêts, mais, ſuivant l'uſage du pays, on demande la reviſion du procès. L'édit du mois d'Avril 1668 vouloit que l'on prît un renfort de huit juges, & qu'à ces reviſions aſſiſtaſſent ſix conſeillers au conſeil provincial d'Artois, & deux profeſſeurs en droit civil de l'univerſité de Douay; mais une déclaration du 15 Décembre 1708 a ordonné que les reviſions ſeroient jugées par les trois chambres aſſemblées.

La chancellerie qui eſt près de ce *parlement*, fut créée par l'édit du mois de Décembre 1680.

Parlement du duc de Bretagne, *voyez ci-devant* Parlement de Bretagne.

Parlement de l'Épiphanie, qu'on appelloit auſſi par corruption, *le parlement de la tiphaine*, étoit la ſéance que le *parlement* tenoit vers le tems de cette fête. Il y a une ordonnance de Philippe III. de l'an 1277, touchant les amortiſſemens, qui fut faite au *parlement de l'épiphanie*. Voyez *le recueil des ordonnances de la troiſieme race*. (*A*)

Parlment fini, c'étoit lorſque le *parlement* terminoit ſa ſéance actuelle, & ſe ſéparoit juſqu'au tems de la prochaine ſéance. *Voyez l'ordonnance du parlement de* 1344, *&* *ci-après*, Nouveau parlement.

Parlement des Flamans. M. de la Rocheflavin en ſon traité des *parlemens* de Flandre, *liv. I. c. iv.* dit que les Flamans, à l'imitation des François dont ils ont emprunté le terme *parlement*, appellent encore ainſi l'aſſemblée qui ſe fait pour les affaires de l'état ou des particuliers, pour la juſtice. (*A*)

Parlement de Flandre, *voyez ci-devant* Parlement de Douay.

Parlement de Franche-comté, *voyez* Parlement de Besançon.

Parlement futur, c'étoit la ſéance qui devoit ſuivre celles qui l'avoient précédée: on diſoit auſſi *parlement prochain*; il y a des exemples de l'un & de l'autre dans beaucoup de lettres de nos rois, entr'autres dans des lettres du roi Jean, du mois de Novembre 1355, où il dit, *mandantes....... gentibus noſtris, quæ parlamentum noſtrum proximum, ſeu alia futura parlamenta tenebunt, &c.* Voyez *le recueil des ordonnances de la troiſieme race, tom. IV. p.* 222. (*A*)

Parlement de Grenoble, connu anciennement ſous le nom de *conſeil delphinal*, fut inſtitué par le dauphin Humbert II. lequel, par une ordonnance du 22 Février 1337, établit un conſeil delphinal à S. Marcellin. Ce conſeil tint auſſi pendant quelque tems ſes ſéances à Beauvoir, mais Humbert II. le fixa dans la ville de Grenoble, le premier Août 1340. Il fut compoſé pour lors d'un chancelier & de ſix conſeillers: voici la maniere dont s'explique l'ordonnance du dauphin, rapportée par M. de Vaubonnois dans ſon hiſtoire du Dauphiné, *vol. II. p.* 391. *quodquidem conſilium eſſe debeat de duobus militibus Balliviatus Graiſivodani, & quatuor doctoribus ſeu juriſperitis.* Par ſon ordonnance du 6 Avril de la même année 1340, il donne cet office de chancelier à l'un de ſes conſeillers qu'il nomme. Cet officier fut chef & préſident du conſeil, ainſi que le porte l'ordonnance du premier Août même année, *qui cancellarius in agenda per vos habeat primam vocem & ſententias proferre teneatur.*

Les maîtres, auditeurs des comptes, & tréſoriers du dauphin, n'étoient pas, à proprement parler, membres du conſeil; ils avoient leurs fonctions ſéparées. Les premiers étoient établis pour examiner les comptes de ceux qui recevoient les deniers du domaine; & les tréſoriers pour être les dépoſitaires des ſommes reſtantes dans les mains des comptables, après leurs comptes rendus. Il y avoit auſſi un procureur fiſcal delphinal établi pour le recouvrement de ces deniers.

Dans les affaires qui regardoient les comptes & finances du dauphin, le conſeil devoit appeller ces officiers, & décider conjointement avec eux, ainſi que porte ladite ordonnance, rapportée dans le ſecond volume de l'hiſtoire du Dauphiné, par M. de Vaubonnois. L'ordonnance du premier Août porte la même choſe, & recommande de plus à ſon conſeil de convoquer ces officiers chaque ſemaine, pour conférer avec eux ſur la conſervation des droits du dauphin.

Louis II. n'étant encore que dauphin de Viennois, avant ſon départ pour la Flandre, érigea en 1451, ce conſeil ſous le nom de *parlement de Dauphiné*, ſéant à Grenoble, avec les mêmes honneurs, & droits dont jouiſſoient les deux autres *parlemens* de France. Le roi Charles VII. approuva & confirma cet établiſſement, par édit du 4 Août 1453; en ſorte que le *parlement de Grenoble* ſe trouve le troiſieme *parlement* de France.

M. le préſident Hainault remarque dans ſon abrégé chronologique de l'hiſtoire de France, que le *parlement* de Bourdeaux n'a été établi qu'en l'année 1462.

La queſtion de la préſéance du *parlement de Grenoble* ſur celui de Bourdeaux, ayant été élevée dans l'aſſemblée tenue à Rouen en 1617, elle fut décidée par proviſion en faveur du *parlement de Grenoble*, par un arrêt du conſeil d'état, rapporté tout au long par M. Expilly, dans ſes arrêts, *pag.* 161. où cet auteur fait le détail des raiſons ſur leſquelles cette préſéance eſt fondée, & il cite le témoignage des auteurs bourdelois qui l'ont reconnue; il rapporte auſſi une précédente déciſion de 1566, en faveur du *parlement de Grenoble*, prononcée par le chancelier de l'Hôpital. Cambolas, *liv. V. c. xviij.* de ſes arrêts, rapporte qu'à la chambre de juſtice, érigée en 1624, la ſéance du député du *parlement de Grenoble* fut reglée par ordre exprès du roi avant le député du *parlement* de Bourdeaux.

Dans une aſſemblée tenue depuis, les députés du *parlement* de Bourdeaux agiterent de nouveau la queſtion de la préſéance; les députés du *parlement de Grenoble* qui ne s'y étoient pas attendus, dans la confiance des précédentes déciſions, n'ayant pas apporté les titres pour établir leur droit, l'aſſemblée qui ne pouvoit décider la choſe au fonds, faute de ces titres, ordonna que les députés des deux *parlemens* ſe pourvoiroient au roi; & néanmoins pour que cette querelle particuliere ne retardât pas les ſéances de l'aſſemblée, elle décida par proviſion que ces députés prendroient alternativement le pas, en obſervant que celui de Grenoble commenceroit.

Le roi Henri II. en 1556, a maintenu le *parlement de Grenoble* dans la jouiſſance des mêmes privileges & exemptions dont jouiſſoit le *parlement* de Paris; & par ſon ordonnance du 2 Juillet 1556, le roi voulut que ſes arrêts puſſent être rendus par ſix conſeillers & un préſident, ou par ſept conſeillers, à défaut de préſident.

Dans les premiers tems de ſon inſtitution, il ne portoit en tête de ſes arrêts que le nom du gouverneur de la province: cet uſage a été abrogé par nos rois.

Cette compagnie a cela de particulier, que le gouverneur & le lieutenant général de la province ſoient du corps; ils marchent à la tête de la compagnie, & précedent le premier préſident.

Ce *parlement* eſt compoſé au ſurplus de dix préſidens à mortier, y compris le premier préſident, 2 chevaliers d'honneur, 54 conſeillers, dont il y en a 4 clercs, un dans chaque bureau, & 50 laïcs, 3 avocats généraux, & un procureur général. Ces 54 conſeillers ſont diviſés en quatre bureaux, dont 2 ſont compoſés de 14 conſeillers, & les deux autres de 13. Les dix préſidens ſont de ſervice, quatre au premier bureau, y compris le premier préſident, & deux dans chacun des trois autres bureaux. Les préſidens optent chaque année, à l'ouverture du *parlement* à la S. Martin, le bureau dans lequel ils veulent ſervir. Il n'y a que le premier préſident qui ſoit toujours au premier bureau.

Le garde des ſceaux n'a plus de ſéance au premier bureau; l'office de conſeiller qui étoit uni à celui de garde des ſceaux ayant été déſuni & ſupprimé en 1749.

Il n'y a ni tournelle, ni chambre des enquêtes; ces quatre bureaux roulent alternativement entre eux. Le premier bureau devient l'année ſuivante quatrieme bureau, & le ſecond le remplace & devient premier bureau, & les autres avancent dans le même ordre; mais ils reſtent toujours compoſés des mêmes conſeillers.

Les archevêques & évêques de la province ont entrée & ſéance au *parlement* au premier bureau, & ſiegent après les préſidens, & avant le doyen des conſeillers; mais il n'y a que l'évêque de Grenoble qui ait voix délibérative, les autres n'ont que voix conſultative.

Par lettres patentes de 1628, ce *parlement* fut confirmé dans la juriſdiction des aides dont il avoit joui précédemment; & par édit de 1638, le roi la déſunit, & créa une cour des aides ſéparée: mais ſur les repréſentations & oppoſitions de tous les corps de la province, & des ſyndics des trois ordres, cette cour fut ſupprimée en 1658, & ſa juriſdiction réunie au *parlement*.

Enſuite de l'édit de Nantes, il fut créé une chambre mi-partie au *parlement de Grenoble*, qui fut détruite & ſupprimée en 1679.

L'union qui a exiſté entre le *parlement* & la chambre des comptes juſqu'à l'édit de 1628, qui érigea la cour des comptes, étoit d'une nature bien différente que celle de la cour des aides; le *parlement* & la chambre des comptes avoient chacun leurs officiers à-part, leſquels, à la vérité dans certaines matieres, ſe réuniſſoient pour décider conjointement. Cet arrangement avoit ſans doute pris ſa ſource dès l'origine du conſeil delphinal.

Le bureau des finances n'a jamais formé corps avec le *parlement*; l'on peut s'en convaincre par ſon édit de création du mois de Décembre 1627, avant lequel il n'exiſtoit pas. Il ne faut pas confondre le bureau des tréſoriers d'aujourd'hui avec les anciens tréſoriers du Dauphiné, établis principalement pour être les receveurs & gardes du tréſor du dauphin; leurs fonctions n'ont aucun rapport.

En l'abſence du gouverneur & du lieutenant général, qui ſont membres & chefs du *parlement*, c'eſt le premier préſident, & à ſon défaut, celui qui préſide la compagnie, qui commande dans la province, à moins qu'il ne plaiſe au roi d'y établir un commandant par brevet particulier, & même ſi ce commandant par brevet s'abſente de la province, celui qui préſide la compagnie, dès ce moment reprend le commandement.

Ce privilege eſt des plus anciens & des mieux confirmés par les ſouverains du Dauphiné.

Le conſeil delphinal avoit ce droit, le *parlement* l'a conſervé; & nos rois le lui ont maintenu en toutes occaſions, dont la relation ſeroit immenſe. Auſſi le roi regnant, après s'être fait rapporter les titres de ſon *parlement*, par ſes lettres patentes du 12 Juillet 1716, le maintient & confirme dans la poſſeſſion de ſes anciens privileges, & en conſéquence, en tant que de beſoin ſeroit, établit & commet le premier préſident en ſadite cour, & en ſon abſence, celui qui y préſidera, pour commander dans toute la province du Dauphiné, tant aux habitans qu'aux gens de guerre; ordonne à tous ſes officiers & autres, de la reconnoître en ladite qualité de commandant toutes & quantes fois que le gouverneur & le lieutenant général de la province ſe trouveront abſens, & ſauf le cas où le roi auroit donné des lettres de commiſſion particulieres pour commander les troupes dans ladite province, auquel cas il veut & entend que pareille commiſſion pour commander ne prive pas le premier préſident, & en ſon abſence celui qui préſide, des honneurs qui lui ſont attribués, comme commandant naturel en l'abſence du gouverneur & du lieutenant général, tel que celui d'avoir une ſentinelle à ſa porte, & autres, même lorſque le commandant particulier ſera à Grenoble.

Les tribunaux qui ſont dans l'étendue du *parlement de Grenoble*, ſont le préſidial de Valence, deux grands bailliages, celui du Viennois & celui des montagnes, qui en comprennent chacun pluſieurs autres; la ſénéchauſſée du Valentinois, qui ſe diviſe en deux vice-ſénéchauſſées, celle de Crit & celle de Montelimart: il y a auſſi pluſieurs autres juſtices qui reſſortiſſent immédiatement, comme la juſtice de la principauté d'Orange.

Premiers préſidens. Cette cour n'eut juſqu'en 1541, qu'un ſeul préſident; les premiers ne ſont point venus à notre connoiſſance: on trouve ſeulement dans des notes de la chambre des comptes, que Adam de Cambrai y fut reçu préſident le 15 Septembre 1428.

Etienne de Guillon, 16 Novembre 1429.
Guillaume de Corbie, 13 Septembre 1441.
Guillaume de Couſine, 11 Septembre 1442.
Antoine de Bouvier.
François Portier, 29 Juillet 1452.
Jean Palmier, 23 Mars 1483.
Geoffroy Charles, 28 Novembre 1500.

Falos d'Arvilarde, 20 Décembre 1516.

Bonaventure de Barthelemy, 11 Décembre 1533.

Jean Sanſon, 2 Janvier 1536.

Claude de Bellievre, 3 Juin 1541; c'eſt le premier qui ait été qualifié premier préſident.

Jean de Truchon, 1556.

Joachim de Bellievre, 23 Décembre 1578.

Ennemond Rabot Dillens, 20 Octobre 1580.

Artus de Prunier, 17 Novembre 1603.

Claude Frere, 20 Juillet 1616.

Louis Frere, 12 Octobre 1640.

Pierre le Goux de la Berchere, 19 Août 1644.

Denis le Goux de la Berchere, 24 Août 1652.

Nicolas Prunier de S. André, 23 Août 1679.

Pierre Pucelle, 10 Février 1693.

Pierre de Berulle, 29 Avril 1695.

Pierre-Nicolas de Berulle, 17 Juillet 1720.

Artus-Joſeph de la Poype S. Julin de Grammont, 3 Août 1730.

Honoré-Henri de Piolenc, nommé 23 Septembre 1739, reçu le 6 Juillet 1740.

Voyez Joly, Guypape, Blanchard. (*A*)

PARLEMENT DE GUYENNE. *Voyez ci-devant* PARLEMENT DE BORDEAUX.

PARLEMENT D'HIVER, étoit la ſéance que le *parlement* tenoit aux octaves de la ſaint Martin, de la Touſſaint, ou de la ſaint André, ou aux octaves de la Chandeleur; on lui donnoit indifféremment tous ces noms de *parlement* des octaves de tous les Saints, de ſaint Martin, *ſanti Martini hiemalis*, de ſaint André, des octaves de la Chandeleur. *Voyez* les regiſtres *olim*, & les lettres hiſtoriques ſur les *parlemens*, *tom. II. pag.* 146. (*A*)

PARLEMENT DE LANGUEDOC; on donnoit ce nom au *parlement* qui fut établi à Toulouſe par Philippe-le-Hardi en 1280, on l'appelloit ainſi pour le diſtinguer du *parlement* de Paris, qu'on appelloit auſſi *parlement de la Langued'oui*, ou *Languedoil*, parce qu'il étoit pour les pays de la Languedoil, ou pays coûtumier, au-lieu que l'autre étoit pour les pays de la Languedoc, ou pays de droit écrit. *Voyez* PARLEMENT DE TOULOUSE.

PARLEMENT DE LA LANGUEDOIL *ou* DE LA LANGUEDOUI; c'étoit le *parlement* de Paris que l'on appelloit ainſi pour le diſtinguer du *parlement de la Languedoc* ou de Toulouſe. *Voyez* PARLEMENT DE LA LANGUEDOC, & *ci-devant* PARLEMENT DE PARIS.

PARLEMENT DE LA LIGUE; on donna ce nom à la portion du *parlement* de Paris, laquelle tenoit le parti de la ligue, & reſta à Paris pendant que le ſur-plus du *parlement* étoit à Tours & à Châlons. Buſſy-le-Clerc, un des factieux de la ligue, ayant mis le premier préſident de Harlay & pluſieurs autres membres du *parlement* à la baſtille, le préſident Briſſon reſta dans Paris, & y fit la fonction de premier préſident. Le roi donna au mois de Janvier 1689, un édit qui transféra le *parlement* à Tours; il y eut une des chambres du *parlement* transférée à Tours, qui fut envoyée à Châlons pour y rendre la juſtice; ce fut la portion du *parlement* reſtée à Paris; elle n'étoit pas toute compoſée de ſerviteurs aveugles de la ligue, pluſieurs avoient ouvert les yeux ſur l'erreur de ce parti, quelques-uns ayant cédé à la crainte ou à la néceſſité, rougiſſoient en ſecret de leur foibleſſe, il y en avoit même qui s'étoient toujours montrés bons ſerviteurs du roi; ce fut cette portion du *parlement* qui rendit le fameux arrêt du 28 Juin 1593 pour l'obſervation de la loi ſalique, & qui déclara nuls tous traités & actes tendans à faire paſſer la couronne ès mains de princes & princeſſes étrangers: les *parlemens* de Tours, de Châlons, & de Paris furent enfin réunis au mois d'Août 1594. *Voyez les regiſtres du* parlement & *les mémoires de la ligue*.

PARLEMENT *ou* GRAND-CONSEIL DE MALINES, fut établi par Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, & ſouverain des Pays-bas, par lettres du mois de Décembre 1473; ce *parlement* ſubſiſta juſqu'au décès de ce prince, arrivé le 5 Janvier 1476, vieux ſtyle. *Voyez la Chronologie d'Artois* par Maillart, *en tête de ſon commentaire*.

PARLEMENT DE METS, eſt le dixieme *parlement* de France.

Le pays des trois évêchés, Mets, Toul & Verdun, qui compoſe l'étendue de ce *parlement*, faiſoit anciennement partie du royaume d'Auſtraſie.

Après la mort du roi Raoul, du tems de Louis d'Outremer, les trois évêchés furent aſſujettis à l'empereur Othon I. & reconnurent ſes ſucceſſeurs pour ſouverains.

Les villes de Mets, Toul & Verdun étoient gouvernées par des comtes.

Les cauſes des habitans des évêchés reſſortiſſoient alors par appel à la chambre impériale de Spire; mais les appels étoient très-rares à cauſe des frais immenſes que les parties étoient obligées d'eſſuyer, & des longueurs des procédures de la chambre impériale, qui éterniſoient les procès.

Il y avoit d'ailleurs dans ce pays pluſieurs ſeigneurs qui prétendoient être en franc-aleu, & avoir le droit de juger en dernier & ſouverain reſſort.

Les choſes demeurerent en cet état juſqu'au tems d'Henri II. lequel en 1552 ayant repris Mets, Toul & Verdun, s'en déclara le protecteur; ces trois évêchés lui furent aſſurés par le traité de Cateau-Cambreſis en 1559; l'empereur Ferdinand les fit redemander à François II. en 1560, mais celui-ci s'en excuſa, & dit que l'on n'avoit fait aucun tort à l'empire, & que ces pays étoient du patrimoine de la France.

Henri IV. s'étoit fait aſſurer ces mêmes pays par le traité de Vervins en 1598, mais les mouvemens qu'il y eut à Mets en 1603, l'obligerent d'y aller en perſonne, & de s'emparer de la citadelle, dont il chaſſa le commandant.

Ce prince s'étant ainſi rendu maître de la ville de Mets, y établit un préſident pour connoître des différends qui pourroient arriver entre les bourgeois & les ſoldats de la garniſon; cet office ſubſiſta juſqu'à la création du *parlement* en 1633.

Il y avoit déja quelque tems que l'on avoit deſſein d'établir un *parlement* à Mets; Henri IV. viſitant les trois évêchés, fut informé des grands abus qui s'y commettoient en l'adminiſtration de la juſtice, tant pour le peu d'expérience de ceux qui y étoient employés, que pour les uſurpations de quelques perſonnes, qui ſous prétexte de prétendus privileges & de titres de franc-aleu, ou de quelques uſages & coûtumes injuſtes & erronées, avoient mis la juſtice en confuſion & deſordre, & avoient même oſé entreprendre de juger ſouverainement, non-ſeulement des biens & fortunes des habitans de cette province, mais auſſi de leur vie & de leur honneur, avec confiſcation de biens à leur profit particulier.

Ces juges s'étoient même ingérés de donner des graces par faveur aux criminels les plus coupables; ce qui avoit encore enhardi ceux-ci, & leur impunité donnoit occaſion à d'autres de les ſuivre, dont il étoit arrivé de grands inconvéniens, à la déſolation de pluſieurs familles.

Henri IV. voulant remédier à ces deſordres, & faire jouir les habitans de cette province d'une juſtice & police mieux ordonnée & autoriſée, leur promit d'établir dans ce pays une cour ſouveraine avec plein pouvoir de connoître, décider & terminer en dernier reſſort toutes matieres civiles & criminelles; mais la mort funeſte & prématurée de ce grand prince, l'empêcha d'exécuter ce qu'il avoit projetté.

Sur les nouvelles prieres qui furent faites à Louis XIII. par tous les ordres de ces trois villes & provinces, ce prince étant à Saint-Germain-en-Laye, au mois de Janvier 1633, donna un édit par lequel, pour remplir les vûes de ſon prédéceſſeur, & donner une meilleure forme à l'adminiſtration de la juſtice dans ce pays, & voulant marquer à ſes habitans le reſſentiment qu'il avoit de l'affection qu'ils avoient toujours eu pour ſon ſervice & pour l'accroiſſement de ſa couronne; après avoir mis cette affaire en délibération dans ſon conſeil, où étoient pluſieurs princes du ſang, & autres ſeigneurs du royaume, & les premiers & principaux de ſon conſeil, il ordonna:

Que dans les provinces & évêchés de Toul, Mets, & Verdun, il ſeroit établi une cour ſouveraine en titre de *parlement*, dont le ſiége actuel ſeroit en la ville de Mets, à cauſe de la commodité, de la ſituation & de ſa grandeur, & de l'affluence du peuple.

Cette cour fut compoſée d'un premier préſident, de ſix autres préſidens, quarante-ſix conſeillers, dont ſix conſeillers clercs, un procureur général, deux avocats généraux, quatre ſubſtituts du procureur général, un greffier civil, un greffier criminel, un greffier des préſentations, auxquels trois greffiers le roi donna le titre de *ſecrétaires de la cour*, un greffier garde-ſacs des greffes, un contrôleur des greffes civil & criminel, deux notaires & ſecrétaires de la cour, un maître clerc des audiences, un maître clerc de la chambre du conſeil, & un maître clerc du criminel, un premier huiſſier buvetier, ſix autres huiſſiers, un conſeiller receveur des conſignations, trois conſeillers payeurs des gages & receveurs des amendes, vingt-quatre procureurs poſtulans, un concierge garde des meubles, enfin un concierge garde des priſons.

Cette

Cette cour fût établie pour être exercée par ſemeſtre, & en deux ſéances & ouvertures; le premier préſident préſide dans les deux ſemeſtres; il paroît que cette cour avoit depuis été rendue ordinaire, car le ſemeſtre y fut de nouveau établi par édit du mois de Mai 1661, publié au ſceau le dernier du même mois.

La premiere ſéance commence au premier Février, & eſt composée des quatrieme, cinquieme, & ſeptieme préſidens, & de vingt-trois conſeillers; l'autre ſéance commence au premier Août, & eſt composée des ſecond, quatrieme, & ſixieme préſidens, & de vingt-trois autres conſeillers.

L'édit de création déclare, que les évêques de Mets, Toul, & Verdun, l'abbé de ſaint Arnould de Mets, & le gouverneur de la ville de Mets, ſeront tenus pour conſeillers laïcs de cette cour, pour y avoir ſéance & voix délibérative aux audiences publiques, ainſi que les autres évêques & gouverneurs l'ont dans les autres *parlemens*. La Martiniere en ſon *Dict. géographique*, ſuppoſe auſſi que l'abbé de Goria, & le lieutenant général de Mets, ont de même ſéance en ce *parlement*, en qualité de conſeillers d'honneur.

Le roi attribue auſſi par cet édit au *parlement de Mets*, les mêmes autorités, pouvoirs, juriſdictions, & connoiſſance en dernier reſſort, de toutes les matieres civiles & criminelles; bénéficiales, mixtes, réelles & perſonuelles, aides & finances, & autres, ſans aucunes en excepter, qu'aux autres *parlemens* & ſuivant les mêmes réglemens, leſquels, eſt-il dit, ſerviront pour le *parlement de Mets*.

Il eſt ordonné nommément que ce *parlement* connoîtra de toutes les appellations qui ſeront interjettées des jugemens & ſentences rendues en toutes matieres civiles & criminelles, mixtes, réelles & perſonnelles par tous les juges ordinaires deſdites villes & communautés, & de toutes les autres terres & ſeigneuries appartenantes aux ſeigneurs, tant eccléſiaſtiques que temporels, compriſes dans l'étendue deſdites provinces & anciens reſſorts, ſouverainetés, enclaves d'icelles, tels qu'ils étoient en l'an 1552, notamment des villes de Vic, Moyenvic, Marſal, Clermont, Gorze, Jamets, & Stenay, & autres villes & ſeigneuries ſituées dans le bailliage de l'évêché de Mets; comme auſſi des paroiſſes communes, & tenues en ſurſéance, dépendantes des élections de Langres & de Chaumont-en-Baſſigny, en ce non compris celles reſſortiſſantes au *parlement* de Paris; & défenſes ſont faites à tous leſdits juges, de quelque qualité & condition qu'ils ſoient, d'entreprendre ci-après de juger ſouverainement & en dernier reſſort, avec injonction à eux de déférer aux-dites appellations & de ne paſſer outre au préjudice d'icelles.

Toutes les cauſes qui ſe préſentent entre les bourgeois de Mets & les ſoldats de la garniſon doivent, ſuivant le même édit, être traitées en premiere inſtance au *parlement*; & pour l'expédition de ces cauſes il doit être donné une audience par ſemaine, à laquelle audience il doit aſſiſter un préſident & ſix conſeillers pour le moins, leſquels ſont tenus de juger ces cauſes ſur-le champ.

Au moyen de l'inſtitution de ce *parlement*, le roi ſupprime l'office & charge de préſident de Mets, & les autres offices dudit ſiége furent ſupprimés.

Il fut dit que les appellations comme d'abus qui ſeroient interjettées des officiaux des égliſes de Mets, Toul & Verdun ſeroient relevées, jugées, & décidées en ce nouveau *parlement*, ſelon les maximes qui s'obſervent en pareille occurrence dans les autres *parlemens*, ſpécialement dans celui de Paris.

Et pour accroître l'étendue & reſſort de ladite cour, le roi ordonna que dorénavant il ſeroit permis d'appeller en toutes matieres civiles, criminelles, bénéficiales, mixtes, réelles, perſonnelles, finances, & autres ſentences qui ſeroient données par les officiers des villes de Mouzon, Chateauregnaud, terres & ſeigneuries qui en dépendent, nonobſtant la ſouveraineté dont ces juges pouvoient avoir joui juſqu'alors, laquelle ſouveraineté fut ſupprimée pour éviter les abus & les inconvéniens qui en étoient arrivés; il fut ſeulement permis aux officiers de Mouzon, ainſi qu'à ceux de Mets, Toul, Verdun, & Vic, de juger en dernier reſſort dans les cas portés par cet édit.

Les gages des officiers ſont enſuite reglés par cet édit.

La diſpoſition ſuivante leur attribue les mêmes honneurs, autorités, pouvoirs, prééminences, prérogatives, privileges, franchiſes, immunités, exemptions, droits, fruits, revenus, taxations, profits, émolumens dont jouiſſent les officiers de même qualité, au *parlement* de Paris, encore que le tout ne ſoit exprimé dans cet édit.

Enfin les pourvûs deſdits offices furent diſpenſés pendant trois ans de la rigueur des quarante jours ſans payer le droit annuel, après lequel tems ils ſeroient admis au droit annuel ſans faire aucun prêt ni avance, en payant ſeulement le ſoixantieme denier de l'évaluation de leurs offices.

Cet édit fut enregiſtré par le *parlement de Mets*, le 26 Août 1633, & le même jour fut faite l'ouverture de ce *parlement* par M. de Bretagne, premier préſident, avec pluſieurs maîtres des requêtes, conſeillers au *parlement* & au grand-conſeil, & quelques avocats au *parlement*, tous deſtinés à remplir les places de préſidens, conſeillers, & avocats généraux de ce *parlement*.

Ce même édit d'établiſſement du *parlement de Mets* fut regiſtré en celui de Paris le 20 Decembre 1635.

Le premier acte de ce *parlement* fut l'enregiſtrement de l'édit de création qui fut fait à la requiſition du miniſtere public, & ſur l'intervention de l'évêque de Mets, lequel y prit ſéance par ſon vicaire général au même rang que les ducs & pairs tiennent à Paris. Cela fut fait en préſence du maître échevin & des magiſtrats ordinaires de Mets, qui prirent place dans les bas ſiéges, des députés du chapitre de la cathédrale de Saint-Arnoult, & autres eccléſiaſtiques diſtingués, avec la principale nobleſſe, & un concours extraordinaire de peuple.

Par un autre édit du mois de Janvier 1633, le roi établit une chancellerie près le *parlement*, composée d'un garde-ſceaux, pour être cet office rempli par un des conſeillers au *parlement*, deux audienciers, deux contrôleurs, deux reférendaires, un chauffe cire, & deux huiſſiers garde-portes; depuis, le nombre de ces officiers a été augmenté par édit du mois de Mai 1661, & eſt préſentement composée du garde des ſceaux, de quatre conſeillers audienciers, quatre contrôleurs.

Par des lettres-patentes du 10 Mai 1636, le roi ordonna aux officiers du *parlement de Mets*, de ſe tranſporter, huitaine après, en la ville de Toul, pour y faire à l'avenir leurs fonctions; & ce, ſur ce que l'on prétendoit que la ville de Toul étoit plus commode pour les juges & pour les parties.

Ces lettres furent préſentées au *parlement* le 21 Juin; mais l'aſſemblée fut remiſe à ſix ſemaines, pour avoir le tems d'inviter les abſens. Par un autre arrêt du 21 Juillet ſuivant, le délai fut prorogé d'un mois à cauſe des haſards des chemins & périls de la guerre. Enfin par arrêt du 12 Septembre 1636, il fut arreté qu'il ſeroit fait des remontrances au roi ſur cette translation, & par l'évenement elle n'eut point lieu.

Les treize officiers qui composoient la cour des aides de Vienne-en-Dauphiné, transférée depuis à Bourg-en-Breſſe, où elle fut érigée en conſeil ſouverain par édit du mois de Septembre 1658, furent joints au *parlement de Mets* par lettres-patentes du 11 Juillet 1663, regiſtrées le 6 Septembre ſuivant, & par les arrêts du conſeil intervenus à ce ſujet, ils furent conſervés dans la prérogative de nobleſſe, pour eux & leur poſtérité, & dont jouiſſoient les officiers des cours ſouveraines de Dauphiné, dont ils avoient fait partie, ainſi que l'aſſure de la Roque, dans ſon traité de la Nobleſſe, *chap. xxxvj.* & comme il eſt dit dans l'avertiſſement qui eſt en tête du recueil des privileges du *parlement* de Dombes.

Ce *parlement* eſt préſentement composé de trois chambres; ſavoir la grand'chambre, la tournelle, & les enquêtes.

Il y a huit préſidens outre le premier préſident, trois d'entre eux ſervent en la grand'chambre, trois en la tournelle, & trois aux enquêtes.

Il y a dans chaque chambre quinze conſeillers, entre leſquels eſt un garde du ſceau, & un conſeiller clerc.

Il y en avoit autrefois ſix de la religion prétendue réformée:

Le parquet eſt composé de deux avocats & de deux procureurs généraux, avec quatre ſubſtituts.

Le greffe eſt exercé par trois greffiers ſecrétaires du roi, l'un pour le civil, & deux pour le criminel.

Il y a 14 huiſſiers pour le ſervice de ce *parlement*.

Les avocats ſont en nombre ſuffiſant & les procureurs au nombre de 40.

Ce *parlement* comprend dans ſon reſſort les bailliages & préſidiaux de Metz, Toul, Verdun, & Sarlouis, les bailliages de Sedan, Thionville, Longwy, Mouzon, & Mohon; les prévotés bailliageres de Mouzon, Montmedy, Chavancy, Marville; les prévôtés royales de Dampvilliers, Châteauregnaud, Sierk, Philisbourg, Sarbourg; & les bailliages ſeigneuriaux de Vic & de Carignan, dont les appels ſe portent directement au *parlement*.

La juriſdiction de ce *parlement* eſt fort étendue, cette cour étant en même tems chambre des comptes, cour des aides & finances, cour des monnoyes, & table de marbre. Elle a toute l'attribution des cours des aides, depuis la réunion de celle qui avoit été créée pour les trois évêchés, & entant que chambre des comptes, cour des aides, ſa juriſdiction s'étend en Alſace pour les matieres de ſa compétence. *Voyez* les *additions ſur* Joly, l'*édit de*

la

la France, *par* Boulainvilliers, le *Dictionnaire géographique* de la martiniere. (*A*)

PARLEMENT DU MEXIQUE, *ou* NOUVELLE ESPAGNE, que les Eſpagnols appellent *audiences*, & que nous appellons *parlemens*, ſont des tribunaux ſouverains, qui comprennent dans leur reſſort pluſieurs provinces; il y a celui de Mexico, celui de Gatimala, & celui de Guadalajarre. *Voyez la deſcription du nouveau monde*.

PARLEMENT DE NOEL, étoit la ſéance que le *parlement* tenoit après Noel, *poſt nativitatem Domini*. Il y en a un exemple dans le recueil des ordonnances de la troiſieme race, en 1275. Philippe III. dit le *Hardy*, y fit une ordonnance touchant les amortiſſemens, qui eſt dit *facta in parlamento omnium ſanctorum poſt nativitatem Domini*. C'eſt que la ſéance du *parlement* commencé à la touſſaint, avoit été prolongée juſqu'à noel. *Voyez* PARLEMENT DE LA TOUSSAINT.

PARLEMENT NOIR, *parlementum nigrum*: on entendoit par-là le jugement des barons, qui connoiſſoient d'un crime capital; on diſoit *nigrum quaſi lethiferum*. *Voyez* Hector Boethius, *lib. XIV. hiſt. ſcotor. p.* 305. & dans le gloſſ. de Ducange, *placitum lethiferum*, & *parlamentum nigrum*. (*A*)

PARLEMENT DE NORMANDIE, qu'on appelle auſſi *parlement de Rouen*, parce qu'il tient ſes ſéances à Rouen, ville capitale de la province de Normandie, pour laquelle il a été établi, eſt le ſixieme *parlement* du royaume.

Il tire ſon origine de la cour de l'échiquier de Normandie, inſtituée par Rollo ou Raoul, premier duc de cette province. Cette cour fut érigée en cour ſouveraine, & rendue ſédentaire à Rouen par Louis XII. en 1499. Chopin & Duhaillan prétendent que ce fut ſeulement en 1501, que cette cour fut rendue ſédentaire.

Quoi qu'il en ſoit, ce ne fut qu'en 1515, que François I. ordonna que le nom d'*échiquier*, ſeroit changé en celui de *parlement*. *Voyez ci-devant* ECHIQUIER DE NORMANDIE.

Il étoit alors compoſé de quatre préſidens, dont le premier & le troiſieme étoient clercs, & les deux autres laïcs; de treize conſeillers clercs, & de quinze conſeillers laïcs; deux greffiers, l'un pour le civil, l'autre pour le criminel; un huiſſier audiencier, & ſix autres huiſſiers; deux avocats généraux, & un procureur général.

Lorſque la cour de l'échiquier fut rendue perpétuelle, on la diviſa en deux chambres, l'une pour juger le matin, l'autre pour juger de relevée. Cette ſeconde chambre, eſt celle qui a été depuis appellée la *premiere des enquêtes*.

Quelques-uns diſent que François I. établit auſſi une chambre des vacations en 1519; mais il paroît que l'on a voulu parler de la tournelle, dont la chambre fut en effet bâtie dans cette année; car pour la chambre des vacations, elle ne fut établie qu'en 1547.

Cette cour tint ſes ſéances au château de Rouen juſqu'au premier Octobre 1506. qu'elle commença à les tenir dans le palais dont la conſtruction avoit été commencée du côté de la grand'chambre dès 1499; il ne fut pourtant achevé que long-tems après: c'eſt en ce lieu que le *parlement* ſiége encore préſentement.

L'archevêque de Rouen & l'abbé de ſaint Ouen ſont conſeillers d'honneur nés au *parlement*, ſuivant les lettres de l'an 1507.

Pluſieurs de nos rois ont tenu leur lit de juſtice dans ce *parlement*.

Charles VIII. y tint le ſien le 27 Avril 1485, & y confirma les priviléges de la province, & celui de ſaint Romain.

Louis XII. y vint le 24 Octobre 1508, étant accompagné des principaux officiers de ſa cour.

Le 2 Août 1517, François I. tint ſon lit de juſtice à Rouen; il étoit accompagné du chancelier Duprat, & de pluſieurs officiers de ſa cour.

Quelques jours après, le dauphin vint au *parlement*, où on lui rendit les mêmes honneurs qu'au roi même, ainſi que ce prince l'avoit ordonné.

Au mois de Janvier 1518, il accorda à ce *parlement* les mêmes priviléges dont jouiſſoit celui de Paris; & par un autre édit du mois de Février ſuivant, il l'exempta de l'arriere-ban.

Ce fut dans cette même année, que l'on conſtruiſit la chambre de la tournelle.

Henri II. tint ſon lit de juſtice à Rouen, le 8 Octobre 1550, accompagné de cardinaux, du roi de Navarre, de pluſieurs ducs, du connétable de Mont-morency, de l'amiral, du duc de Longueville, du chancelier Olivier, & de pluſieurs autres ſeigneurs.

Charles IX. s'y fit déclarer majeur, étant accompagné du chancelier de l'Hôpital.

En 1523, François I. accorda au *parlement* l'exemption de la gabelle, & ordonna qu'il ſeroit délivré à chacun de ſes officiers & à ſa veuve, autant de ſel qu'il en faudroit pour ſa maiſon, ſans en fixer la quantité, en payant ſeulement le prix du marchand, à condition de ne point abuſer de ce privilége.

Le chancelier Poyet ayant indiſpoſé le roi contre le *parlement* de Rouen, cette cour fut interdite en 1540, il y eut en conſéquence des commiſſaires nommés pour la tournelle, & un préſident & douze conſeillers envoyés à Bayeux, pour rendre la juſtice aux ſujets de la baſſe-Normandie; mais le roi étant revenu des impreſſions défavorables qu'on lui avoit données contre le *parlement* de Rouen, leva l'interdiction; & voulant donner aux officiers de cette cour une marque de la ſatisfaction qu'il avoit de leur conduite, par un édit du mois de Juin 1542, il leur accorda une exemption générale & perpétuelle de l'arriere-ban; au lieu que celle qu'il leur avoit accordée en 1518, n'étoit que pour une occaſion paſſagere.

Par un édit du mois de Février 1589, ce *parlement* fut transféré dans la ville de Caën; mais il fut rétabli à Rouen par un autre édit du 8 Avril 1594.

Le *parlement* de Rouen fut encore interdit de ſes fonctions en 1639, pour ne s'être pas oppoſé aſſez fortement à la ſédition excitée par les va-nuds-piés; on commit en ſa place des commiſſaires du *parlement* de Paris, ce qui demeura ſur ce pié juſqu'en 1641 que le *parlement* de Rouen fut rétabli par un édit du mois de Janvier de ladite année; il fut alors rendu ſemeſtre: mais en 1649, il fut rétabli ſur le pié d'ordinaire.

Au mois de Décembre 1543, le roi crea la chambre des requêtes du palais; ſon attribution fut augmentée par un édit de Janvier 1544. En 1560, ſur les remontrances des états d'Orleans, cette chambre fut ſupprimée, ainſi que les autres chambres de même nature, à l'exception de celle de Paris. Les officiers qui compoſoient cette chambre furent réunis au *parlement* dont ils avoient été tirés; mais au mois de Juin 1568, Charles IX. la rétablit.

Au mois d'Avril 1545, François I. établit une chambre criminelle pour juger des affaires concernant les erreurs de Luther & de Calvin, qui commençoient à ſe répandre dans le pays. Il y a apparence que cette chambre fut ſupprimée lorſqu'on établit une chambre de l'édit, en exécution de l'édit de Nantes, du mois d'Avril 1598. Celle-ci fut à ſon tour ſupprimée au mois de Janvier 1669, de même que celle du *parlement* de Paris.

Comme au moyen de cette ſuppreſſion, on trouva que la chambre des enquêtes étoit ſurchargée par le nombre de 57 conſeillers dont elle étoit compoſée, outre les deux préſidens, il fut donné un édit au mois de Juillet 1680, portant établiſſement d'une ſeconde chambre des enquêtes.

Le *parlement* de Rouen eſt préſentement compoſé de cinq chambres, ſavoir, la grand'chambre, la tournelle, deux chambres des enquêtes, & la chambre des requêtes du palais.

La grand'chambre eſt compoſée du premier préſident, & deux autres préſidens à mortier, trois conſeillers d'honneur nés, qui ſont l'archevêque de Rouen, l'abbé de ſaint Ouen, & le marquis de Pont-Saint-Pierre. Il y a auſſi quelquefois d'autres conſeillers d'honneur, tel qu'eſt préſentement l'évêque de Séez; outre ces conſeillers d'honneur il y a vingt-huit autres conſeillers, dont huit clercs, & vingt laïcs.

C'eſt en cette chambre que ſe font depuis 1728 les aſſemblées générales des députés des différentes cours & autres notables pour les affaires publiques, comme pour les beſoins des hôpitaux & autres néceſſités.

La tournelle eſt compoſée de trois préſidens à mortier, de ſix conſeillers de la grand'chambre, de ſix de la premiere des enquêtes, & autant de la ſeconde, leſquels changent à tous les appeaux dès bailliages.

Chaque chambre des enquêtes eſt compoſée de deux préſidens à mortier, & de vingt-huit conſeillers, entre leſquels il y en a neuf clercs, diſtribués dans les deux chambres.

La chambre des requêtes du palais eſt compoſée de deux préſidens, & de onze conſeillers.

Il y a un greffier en chef du *parlement*, & quatre notaires ſecrétaires du roi près ce *parlement*, un greffier des affirmations, un greffier de la tournelle, un greffier pour chaque chambre des enquêtes, & aux requêtes du palais un greffier en chef, & un commis greffier.

Le parquet eſt compoſé de deux avocats généraux & un procureur général, & neuf ſubſtituts, qui font la fonction d'avocats du roi aux requêtes du palais.

Les

Les huiſſiers du *parlement* ſont au nombre de huit, ſans compter le premier huiſſier; il y a en outre trois huiſſiers aux requêtes.

Il y a plus de cent avocats faiſant la profeſſion dans ce *parlement*, & cinquante-ſix procureurs.

La chancellerie près du *parlement* de Rouen fut établie par édit du mois d'Avril 1499, lors de l'établiſſement de l'échiquier, en cour ſouveraine & ſédentaire à Rouen; & l'office de garde des ſceaux fut donné au cardinal d'Amboiſe; Georges d'Amboiſe, cardinal & archevêque de Rouen, & neveu du précédent, lui ſuccéda en cet office.

Au mois d'octobre 1701, il fut créé une chancellerie près la cour des aides, laquelle par un autre édit du mois de Juin 1704, fut unie à celle du *parlement*.

Celle-ci eſt préſentement compoſée d'un garde des ſceaux, de quatre ſecrétaires du roi audienciers, de quatre contrôleurs, de deux ſecrétaires du roi, receveurs & payeurs des gages, huit référendaires, ſept gardes minutes, & trois huiſſiers.

Le *parlement* de Rouen comprend dans ſon reſſort les ſept grands bailliages de Normandie, & ceux qui en ont été démembrés; ces ſept bailliages ſont Rouen, Caudebec, Evreux, Andely, Caën, Coutances, & Alençon. (*A*)

Parlement nouveau; c'étoit la ſéance du *parlement* qui ſuivoit les précédentes. Les ordonnances du *parlement* faites en 1344, portent que le *parlement* fini, l'on publiera le *nouvel parlement*; ce qui fait connoître que quand le *parlement* terminoit ſa ſéance actuelle, il annonçoit & publioit d'avance le tems où il devoit ſe raſſembler. *Voyez* les *ordonnances de la troiſieme race*, *tome II. pag.* 228.

Parlement des octaves de la Chandeleur, des octaves de la nativité de la sainte Vierge, c'étoient les ſéances que le *parlement* tenoit vers le tems de ces grandes fêtes & de quelques autres; on diſoit *des octaves*, parce que ces ſéances duroient une, deux ou trois ſemaines, plus ou moins ſelon l'exigence des cas. *Voyez* Parlement de la Toussaint, Parlement de la Chandeleur.

Parlement aux octaves des brandons, c'étoit celui qui étoit ouvert dans la premiere ſemaine de carême; on l'appelloit ainſi, parce qu'il commençoit après le premier dimanche de carême, appellé par quelques-uns le *dimanche des brandons*. Il y en eut un qui commença en ce tems en 1311. *Lettr. hiſtor. ſur le* parlement, *tome II. pag.* 306.

Parlement de Pasques, c'étoit la ſéance que le *parlement* tenoit vers les fêtes de pâques. Philippe le Bel ordonna en 1304 ou 1305, qu'il y auroit deux *parlemens* à Paris par chaque année; l'un deſquels commenceroit à l'octave de pâques, c'eſt-à-dire après l'octave de pâques; l'autre à l'octave de la touſſaint, & que chaque *parlement* ne dureroit que deux mois; le tems de la ſéance étoit plus ou moins long, ſelon le nombre des affaires; à meſure qu'elles ſe multiplierent, on avançoit le tems de la ſéance, & l'on tenoit auſſi le *parlement* avant pâques. On diſtinguoit la ſéance d'avant pâques de celle qui ſe tenoit après; Philippe le Bel fit en 1308 une ordonnance, *Pariſius in parlamento ante ramos palmarum*. On diſoit auſſi le *parlement d'avant pâques fleuri*, & le *parlement d'après pâques*.

Parlement de la Pentecôte, *in parlamento pentecoſtes*, c'étoit la ſéance que le *parlement* tenoit la ſurveille de la pentecôte; il y en a un exemple dès l'an 1273, dans le recueil des ordonnances de la troiſieme race. Philippe III. y fit une ordonnance touchant les monnoies; Philippe le Bel en fit deux au *parlement de la pentecôte*, en 1287 & 1288.

Parlement du Perou, ſont des audiences ou conſeils ſouverains, comme ceux du Mexique; il y a celui de Quito, celui de Lima, celui de Los-Charcas. *Voyez* la *deſcription de l'Amérique*.

Parlement de Piémont; le roi François I. s'étant emparé des états de Savoie & de Piémont, y établit dans chacun de ces pays un *parlement*; celui de Piémont fut d'abord établi à Turin, il fut depuis transferé à Pignerol en 1564. Les préſidens & conſeillers de ce *parlement*, & ceux de celui de Savoie, avoient entrée, ſéance & voix délibérative dans les autres *parlemens* du royaume, ſuivant une déclaration du 24 Novembre 1549. Ils étoient ſupprimés en 1559, & devoient être incorporés dans d'autres compagnies; cependant le *parlement de Piémont* ſubſiſtoit encore à Pignerol en 1564. *Voyez* les *mémoires de la chambre des comptes*, *coté* 2. *T*, *fol.* 79. *&* *le* 3. *A*, *fol.* 73. *&* *le* 3. *E*, *fol.* 96.

Parlement plein, *plenum parlamentum*; c'étoit lorſque les ſeigneurs étoient au *parlement* avec les maitres ou gens lettrés. On diſoit plus anciennement cour pléniere, *curia ſolemnis*. Il eſt fait mention du *plein parlement* dans le ſecond regiſtre *olim*, fol. 65. recto, *in pleno parlamento... præceptum fuit mihi*, dit le greffier, à la ſuite d'une ordonnance de Philippe le Bel, de l'an 1287, qui eſt au treſor des chartes; il eſt parlé d'une autre ordonnance faite en 1295, *in parlamento omnium ſanctorum præſente toto parlamento*. Depuis ce tems lorſque les pairs ont pris ſéance au *parlement* en nombre ſuffiſant pour juger un autre pair, on a dit que la cour étoit ſuffiſamment garnie de pairs. *Voyez* Lit de justice. (*A*)

Parlement de Pau, eſt le neuvieme *parlement* du royaume. Les anciens princes du pays avoient une cour capitale de juſtice qui s'appelloit *cour majour*, où ſe terminoient en dernier reſſort les conteſtations qui y étoient portées par appel des autres juſtices; elle étoit compoſée de deux évêques & de douze barons du pays.

En 1328 Philippe III. comte d'Evreux & roi de Navarre, après la bataille de Caſſel, où il accompagnoit le roi Philippe de Valois, retourna dans ſon royaume de Navarre; & pour remédier aux deſordres qui s'étoient gliſſés pendant l'abſence des quatre rois ſes prédéceſſeurs, ayant aſſemblé les états à Pampelune, il fit pluſieurs belles ordonnances, & en outre établit un conſeil ou *parlement* pour le fait de la juſtice, appellé le *nouveau fort de Navarre*. Sainte-Marthe.

Les choſes demeurerent ſur ce pié juſqu'en 1519, que Henri II. de la maiſon d'Albret, & roi de Navarre, commença à Pau un palais, & y établit un conſeil ſouverain pour réſider en cette ville.

Il y avoit en outre une chancellerie de Navarre qui étoit auſſi une cour ſupérieure.

De ces deux compagnies, Louis XIII. forma en 1620 le *parlement* de Navarre & Béarn, réſident à Pau.

Au mois de Janvier 1527, Henri II. roi de Navarre, établit une chambre des comptes à Pau, & lui donna pour reſſort la baſſe Navarre, le Béarn, les comtés de Foix & de Bigorre, les vicomtés de Marſan, Turſan, Gavardon & la baronie de Captieux, les vicomtés de Lautrec, de Nebouzan, la baronie d'Aſter-Villemure, & les quatre vallées d'Aure.

Le roi Louis XIII. unit à cette chambre des comptes celle de Nerac, pour ne former à l'avenir qu'un même corps, ſous le titre de chambre des comptes de Navarre. Cette chambre de Nerac comprenoit outre la duché d'Albret, la comté d'Armagnac & toutes ſes dépendances, le pays d'Eauſſan, la ſeigneurie de Riviere-baſſe, le comté de Fezenſaguer & ſes dépendances, le comté de Rodeze, & les quatre chatellenies de Rouergue, le comté de Périgord & la vicomté de Limoges.

Par un édit de l'an 1691, le roi fit un nouveau changement dans ces compagnies, en uniſſant la chambre des comptes au *parlement*, & lui attribuant en cet état, la connoiſſance de tout ce qui appartient aux chambres des comptes des autres provinces, même celle des monnoies, dont la chambre des comptes avoit l'attribution dès ſon premier établiſſement.

Ce *parlement* eſt tout à la fois chambre des comptes, cour des aides & des finances.

Mais comme on avoit été obligé de diſtraire pluſieurs terres & ſeigneuries du reſſort de cette chambre des comptes pour former la juriſdiction des cours ſouveraines établies à Bordeaux & à Montauban, on a uni au *parlement de Pau* tout le pays de Soulle, qui dépendoit auparavant du *parlement* de Bordeaux.

Le *parlement de Pau* eſt préſentement compoſé d'un premier préſident, de ſept autres préſidens à mortier, de quarante-ſept conſeillers, de deux avocats généraux, un procureur général, lequel a cinq ſubſtituts, un greffier en chef, un premier huiſſier, & ſept autres huiſſiers de la cour, pluſieurs avocats, dont le nombre n'eſt pas fixe, & vingt-neuf procureurs.

Le *parlement* eſt partagé en quatre chambres, ou départemens, ſavoir la grand'chambre, qui fait le premier bureau, un ſecond bureau, une tournelle & une chambre des comptes & finances. La grand'chambre eſt compoſée du premier préſident, de deux autres préſidens à mortier, & de quinze conſeillers.

Le ſecond bureau eſt compoſé d'un préſident à mortier & de neuf conſeillers.

La tournelle eſt compoſée de deux préſidens à mortier, & de douze conſeillers.

Au département ou bureau des finances, il y a deux préſidens à mortier, & onze conſeillers.

Le diſtrict de ce *parlement* comprend les évêchés de Leſcar & d'Oleron, ce qui embraſſe cinq ſénéchauſſées.

Le Roi eſt ſeul ſeigneur haut juſticier dans toute la province; les ſeigneurs particuliers n'ont que la moyenne & baſſe juſtice; les jurats ou juges ne peuvent en matiere criminelle, ordonner aucune peine afflictive; ils ont ſeulement le pouvoir de former leur avis, & de les envoyer au *parlement*.

L'appel de leur jugement en matiere civile peut être porté, au choix des parties, ou devant les ſénéchaux, ou au *parlement*.

Ce qui eſt encore de particulier à ce *parlement*, c'eſt que toute partie a droit, en quelque cauſe que ce ſoit, de ſe pourvoir directement au *parlement*, ſans eſſuyer la juriſdiction inférieure des jurats, ni celle des ſénéchaux royaux.

Il y a près de ce *parlement* une chancellerie.

Elle eſt préſentement compoſée d'un garde des ſceaux, de quatre ſecrétaires du trois audienciers, de quatre ſecrétaires contrôleurs, & de douze ſecrétaires du roi; deux treſoriers-receveurs & payeur des gages, un greffier-garde-minute-receveur des émolumens du ſceau, *&c.*

Les huiſſiers du *parlement* ſervent à la chancellerie chacun à leur tour. *Voyez ci-devant au mot* CHANCELIER, *l'article* CHANCELIER DE NAVARRE. (*A*)

PARLEMENT DE POITIERS, le premier qui porta ce titre fut celui de Bordeaux, lorſqu'il fut transferé de Bordeaux en cette ville par des lettres du mois de Novembre 1469; la cauſe de cette translation fut que la Guienne étoit donnée en apanage à Charles, duc de Berry; il reſta à Poitiers juſqu'au mois de Mai 1472, que l'appanage fut éteint; après quoi il fut rétabli à Bordeaux. *Voyez* PARLEMENT DE BORDEAUX.

Sous Charles VI. en 1418, le *parlement* de Paris fut transféré à Poitiers par le dauphin, lequel s'y étoit retiré. Le *parlement* ne revint à Paris qu'en 1437.

Le *parlement* de Paris ſéant à Tours, fit tenir des grands jours à Poitiers en 1454 & 1455; il y en a d'autres tenus en divers tems dans cette même ville par le *parlement* de Paris, depuis l'an 1519 juſqu'en 1667. *Voyez* les *régiſtres du* parlement *de Paris*.

PARLEMENT PRÉSENT, ſignifioit la ſéance que tenoit actuellement le *parlement*. *Voyez* PARLEMENT FUTUR.

PARLEMENT PROCHAIN, on entendoit autrefois par ce terme, la ſéance que le *parlement* devoit tenir vers la fête la plus prochaine, auquel tems le *parlement* étoit indiqué, & avoit coutume de ſe tenir. *Voyez* PARLEMENT FUTUR.

Préſentement on entend par *parlement prochain*, celui qui doit recommencer à la S. Martin de la même année, où il a terminé ſes ſéances le 7 Septembre.

PARLEMENT DE PROVENCE, *voyez ci-devant* PARLEMENT D'AIX.

PARLEMENT DE RENNES, *voyez* PARLEMENT DE BRETAGNE.

PARLEMENT DE ROUEN, *voyez ci-devant* PARLEMENT DE NORMANDIE.

PARLEMENT ROYAL, *parlamentum regium*; on donnoit quelquefois ce titre au *parlement* de Paris, pour le diſtinguer des grands jours des ducs & des comtes, auxquels on donnoit auſſi quelquefois le titre de *parlement*; il y en a un exemple dans des lettres de Philippe le Bel, données à Beziers au mois de Février 1335, & dans une ordonnance de Charles V. alors régent du royaume, du mois d'Avril 1359, où le *parlement* de Paris eſt nommé *parlamentum regium pariſienſe*. Voyez *le recueil des ordonnances de la troiſieme race*, tome II. pag. 107, & tome III. pag. 336.

PARLEMENT DE LA SAINT ANDRÉ, étoit la même choſe que le *parlement* d'hiver, lequel commençoit quelquefois huit jours après la Touſſaint, quelquefois le lendemain de la ſaint Martin, quelquefois ſeulement à la ſaint André ou à Noël. *Voyez* PARLEMENT D'HIVER. (*A*)

PARLEMENT DE SAINT-LAURENT, n'étoit d'abord autre choſe que les grands jours, inſtitués par les anciens ducs & comtes de Bourgogne en la ville de Saint-Laurent-lès-Châlons: ils étoient pour le comté d'Auxonne & la Breſſe châlonnoiſe; l'appel de ces grands jours reſſortiſſoit au *parlement* de Paris.

Le *parlement* de Dijon a pris la place de ces grands jours, de même que de ceux de Beaune. *Voyez* PARLEMENT DE DIJON. (*A*)

PARLEMENT DE LA SAINT MARTIN *ou* D'HIVER *parlamentum ſancti Martini* ou *ſancti Martini hyemalis*, étoit la ſéance que le *parlement* tenoit à la ſaint Martin d'hiver: il en eſt parlé dans le premier des regiſtres *olim* de 1260, *in* parlamento *ſancti Martini hyemalis*. Au regiſtre *A*, *fol.* 130. *col.* 2. il eſt parlé d'une mauvaiſe coutume qui avoit lieu à Verneuil, & que le roi abolit en 1263 *in* parlamento *ſancti Martini*. (*A*)

PARLEMENT DE SAINT MICHEL, fut établi par les comtes de Bar dans la ville de Saint-Michel *ou* Saint-Michel, pour décider en dernier reſſort les procès de leurs ſujets du Barrois non-mouvant. Louis XIII. ayant ſoumis la Lorraine à ſon obéiſſance, conſerva d'abord le *parlement de Saint-Michel*; mais la ville de Saint-Michel s'étant révoltée contre le roi, pour punir cette ville, par des lettres du mois d'Octobre 1635 il ſupprima le *parlement* qui y ſiégeoit, & attribua ſa juriſdiction au conſeil ſouverain de Nanci. *Voyez les additions ſur* Joly, *t. I. tit.* 64. (*A*)

PARLEMENT SÉANT *ou* NON SÉANT. Ce mot *ſéant* a deux ſignifications différentes: quelquefois il ſert à exprimer le tems où le *parlement* tient ſes ſéances, & où il peut s'aſſembler à toute heure ſans permiſſion particuliere du roi; quelquefois ce mot *ſéant* ſert à exprimer comment les membres du *parlement* ſont aſſis, comme quand on dit que le *parlement* étoit *ſéant* ſur les hauts ſieges ou ſur les bas ſieges. (*A*)

PARLEMENT DE SICILE, eſt proprement une aſſemblée des états du royaume. En effet, il eſt compoſé des trois ordres du royaume; ſavoir, de l'ordre militaire, qui comprend tous les barons; l'ordre eccléſiaſtique, qui renferme tous les archevêques, évêques, abbés, prieurs & chefs de couvens; & l'ordre domanial, qui comprend toutes les villes royales.

Les Siciliens ne ſe donnerent au roi Pierre d'Arragon, qu'à condition de les maintenir dans leurs privileges, & qu'il ne pourroit établir aucun impôt ſans le conſentement du *parlement*, non pas même lever aucunes troupes.

Quand le roi a beſoin d'argent, il fait convoquer le *parlement* dans une ville choiſie par le viceroi. Ceux qui compoſent les deux premiers ordres, ne pouvant y aſſiſter en perſonne, y envoient leurs procureurs; & l'ordre domanial y envoie ſes deputés, excepté la ville de Palerme & celle de Catane qui y envoient leurs ambaſſadeurs.

Lorſque le *parlement* eſt ainſi aſſemblé, on fait la demande de la part du roi, & le *parlement* accorde ordinairement un don gratuit, proportionné aux beſoins de l'état, laquelle ſomme ſe leve ſur tous les ſujets par forme de taxe.

S'agit-il de lever des impots, le *parlement* donne ſon conſentement pour les payer pendant un tems.

Pendant ces aſſemblées, le *parlement* propoſe au roi pluſieurs lois pour le bien public; il demande auſſi quelque grace ou privilege que le roi lui accorde ordinairement, & ce ſont-là les lois du royaume qu'on appelle *conſtituzioni e capitoli del regno*.

Toutes les fois que le *parlement* s'aſſemble, les trois ordres éliſent pluſieurs députés, dont la commiſſion dure juſqu'à une nouvelle convocation.

Ces députés forment une eſpece de ſenat qui a le ſoin de faire obſerver les privileges, & de faire exécuter tout ce qui a été ordonné par le *parlement*, comme les dons gratuits & autres impoſitions.

Il y a un traité des *parlemens généraux de Sicile* depuis 1446 juſqu'en 1748, avec des mémoires hiſtoriques ſur l'uſage ancien & moderne des *parlemens* chez les diverſes nations *&c.* par dom Ant. Mongitore, chanoine doyen de l'égliſe de Palerme. (*A*)

PARLEMENS SOMMAIRES. On donnoit ce nom anciennement aux *inſtances ſommaires* ou *inſtructions* qui ſe faiſoient à la barre de la cour en ſix jours de tems, en conſéquence d'une requête qui étoit préſentée à la cour à cet effet. Ces inſtructions avoient lieu dans les affaires de peu de conſéquence ou qui requiéroient célérité. Elles ont été abrogées par l'*article* 2. du *titre* 11. des délais & procédures de l'ordonnance de 1697, mais il y avoit déja long-tems que ces inſtructions n'étoient plus qualifiées de *parlemens ſommaires*; le terme de *parlemens* étoit pris en cette occaſion pour inſtruction verbale. *Voy. le dictionnaire de droit de* Ferrieres, au mot *Inſtances ſommaires*. (*A*)

PARLEMENT DE LA TIPHAINE, *voyez ci-devant* PARLEMENT DE L'ÉPIPHANIE.

PARLEMENT DE TOULOUSE, eſt le ſecond des *parlemens* du royaume.

Si l'on en croit la chronique manuſcrite de Bardin, auteur qui a écrit vers le milieu du quatorzieme ſiecle, le roi Robert ou le roi Henri (car il ne dit pas lequel) fit tenir un *parlement* à Toulouſe en 1031, auquel aſſiſterent l'archevêque de Bourges, le comte Eudes, Amelius, évêque d'Albi; Guifred, évêque de Carcaſſonne; deux abbés, deux chevaliers, deux juriſconſultes, & un ſcribe ou greffier, dont il rapporte le nom.

Il ajoute que ceux-ci, après avoir fait ſerment ſur les évangiles, rendirent divers arrêts, & ſtatuerent entr'autre choſes.

1°. Que quand les vicomtes & les viguiers ordonneroient le *gage de duel*, & que la partie condamnée à l'accepter en appelleroit au comte, elle auroit la liberté, après le jugement de ce dernier, d'en appeller au roi ou à ſon *parlement*, à raiſon de l'hommage.

2°. Que le comte de Toulouſe qui prétendoit la dixme ſur celle que levoit l'évêque de cette ville, fourniroit des preuves de ſon droit au prochain *parlement*.

3°. Que les officiaux eccléſiaſtiques ſeroient ſoumis aux ordonnances du *parlement*.

4°. Que la guerre qu'avoient fait naître les différends qui étoient entre Berenger, vicomte, & Guifred, archevêque de Narbonne, ſeroit ſuſpendue.

5°. Qu'on payeroit les anciens péages, & que les vicaires ou viguiers ſupprimeroient les nouveaux.

Ce qui pourroit donner quelque poids à ce que dit cet auteur au ſujet de ce *parlement* qu'il ſuppoſe avoir été tenu à Toulouſe, eſt qu'à la tête de ſon ouvrage il a déclaré qu'il a puiſé tous les faits qu'il rapporte dans les anciens monumens; que tous les prélats dont il fait mention comme ayant aſſiſté à ce *parlement* vivoient en 1031; & que vers le même tems Berenger, vicomte de Narbonne, eut en effet un différend avec Guifred, archevêque de cette ville.

Mais les ſavans auteurs de l'*hiſtoire générale de Languedoc*, qui rapportent ces faits d'après Bardin, *t. II. p.* 161. les réfutent ſolidement, & ſoutiennent que tout ce que dit Bardin de ce prétendu *parlement*, tenu en 1031, n'eſt qu'une fable; qu'en effet le terme de *parlement* dont on ſe ſert pour exprimer une cour de juſtice, celui d'*arrêt*, & pluſieurs autres qu'il emploie, n'étoient point encore alors en uſage, & ne le furent que long-tems après.

Ils obſervent que d'ailleurs Bardin ſe contredit en ce qu'il ſuppoſe que dans ce *parlement* où aſſiſta Guifred, évêque de Carcaſſonne, qui effectivement vivoit alors, on y agita une affaire qu'avoit Hilaire, évêque de cette ville, contre Hugues de Gaigo, & Arnould de Saiſſac, ſeigneur du diocèſe.

Ce qu'on peut inférer de plus vraiſſemblable du récit de Bardin, ſuivant les hiſtoriens de Languedoc, c'eſt qu'en 1031 le roi, en qualité de ſouverain, envoya des commiſſaires à Toulouſe pour y tenir en ſon nom les aſſiſes & y rendre la juſtice, & que les prélats & les ſeigneurs dont Bardin rapporte les noms furent chargés de cette commiſſion; mais ces aſſiſes ne peuvent être conſidérées comme l'origine du *parlement de Toulouſe*.

La même chronique de Bardin porte que le roi Louis le Gros fit tenir un *parlement* en 1122 dans l'abbaye de ſaint Benoît de Caſtres, & qu'Alphonſe, comte de Toulouſe, y fut ajourné pour rendre hommage de ce comté. Il en eſt de même des *parlemens* que l'on ſuppoſe avoir été tenus dans l'abbaye de Clairac, en 1138; à Lavaur, en 1194; dans l'abbaye de Sorezre, en 1273; & à Montpellier, en 1293. Tout cela paroît encore avancé ſans preuve, & réfuté par les hiſtoriens de Languedoc.

La premiere juſtice ſupérieure qu'il y ait eu à Toulouſe, qualifiée de *parlement*, ce furent les grands jours établis par les comtes de Toulouſe, pour juger en dernier reſſort dans l'étendue de leurs domaines.

Quelques-uns ont cru que ces grands jours n'avoient été établis que par Alphonſe, comte de Poitou, en 1266.

Mais il paroît que ces grands jours, ou *parlement comtal de Toulouſe*, étoient plus anciens, puiſque Aufrérius, préſident aux enquêtes de Toulouſe, a écrit, dans ſon ſtyle du *parlement*, *tit. des arrêts*, qu'environ l'an 1207, M. Arnault de Montagu, Laurent Vicini, & Jean de Veſeuva, conſeillers-clercs, avoient fait certaines compilations d'arrêts donnés par la cour de *parlement de Toulouſe*.

Et en effet il eſt certain que les comtes de Toulouſe & les autres grands vaſſaux de la province, depuis qu'ils ſe furent emparés des droits régaliens, ſe maintinrent toujours dans l'uſage de juger ſur les lieux & en dernier reſſort leurs ſujets & vaſſaux, ſans que le conſeil du roi prît connoiſſance de leurs affaires.

Alphonſe, comte de Toulouſe, ayant ſuccédé du chef de Jeanne ſa femme au comté de Toulouſe, & aux autres domaines que poſſédoit le comte Raimond VII. il jugea à propos d'avoir un *parlement* pour tous ſes domaines à l'éxemple du roi ſaint Louis ſon frere: il tenoit ce *parlement* dans le même lieu où il tenoit ſa cour, & y jugeoit par appel toutes les principales affaires de ſes états, & évoquoit toutes celles qui lui étoient perſonnelles.

Ce prince étant à Long-Pont où il faiſoit alors ſa demeure, nomma en 1253 des commiſſaires pour tenir ſon *parlement* à la quinzaine de la fête de tous les Saints; ce qui prouve qu'il avoit établi ce *parlement* dès ſon avénement au comté de Toulouſe, & qu'il en tenoit les ſéances à ſa cour.

Mais comme outre le comté de Toulouſe il tenoit auſſi l'Auvergne avec le Poitou, il choiſit, par permiſſion du roi ſaint Louis, la ville de Paris pour y tenir ſes grands jours, ou *parlement* auquel il faiſoit aſſigner tous ſes ſujets: autrement il lui eût fallu en avoir dans chaque province dont il étoit ſeigneur, ce qui lui auroit été incommode & de dépenſe.

Ces grands jours étoient nommés *parlement*, du nom que l'on donnoit alors à toute aſſemblée publique où l'on parloit d'affaires.

Du Tillet dit qu'au tréſor des chartes il y a un regiſtre des jugemens, délibérations & ordonnances du conſeil de M. Alphonſe de France, comte de Poitou, frere de ſaint Louis & pair de France, tenu à Paris depuis l'an 1258 juſqu'en 1266, lequel conſeil y eſt appellé *parlement* & d'autres fois *comptes*. Il ſe tenoit par aſſignation comme celui du roi; car il y a *parlement* dudit comte de la Touſſaint de l'an 1269, un autre de la Pentecôte.

On trouve dans les preuves de l'*hiſtoire de Languedoc*, *tome III. p.* 507. un acte de 1264, dans lequel il eſt fait mention du *parlement de Toulouſe*. Le comte de Rhodès avoit préſenté une requête au tréſorier de l'égliſe de ſaint Hilaire de Poitiers, qui étoit un des membres du *parlement de Toulouſe*: le tréſorier répondit qu'il en délibéreroit au prochain *parlement*; *dixit ſe deliberaturum in proximo* parlamento *dom. comitis Pictavienſis*, *Toloſæ*.

Dans un autre acte de l'an 1266, il en eſt fait mention ſous la dénomination de *colloquium*. Ce *parlement* fut convoqué par des lettres datées de Rampillon, la veille de la ſaint Barnabé. Alphonſe y établit pour préſidens Evrard Malethans, chevalier, connétable ou gouverneur d'Auvergne; Jean de Montmorillon, chevalier & prêtre poitevin; & Guillaume de Plapape, archidiacre d'Autun, avec pouvoir de choiſir eux-mêmes leurs aſſeſſeurs ou conſeillers, tant clercs que laïcs. Il eſt fait mention de ce *parlement* dans des lettres d'Alphonſe, datées du dimanche après la fête de ſaint Barnabé, apôtre, l'an 1266, par leſquelles il ordonne à Evrard Malethans, chevalier, ſon connétable d'Auvergne, d'entendre Jean ſeigneur de Châtillon: „ vous lui rendrez juſtice, dit ce prince, juſ„ qu'à notre *parlement* qui ſe tiendra le lendemain de la „ quinzaine de la fête de tous les Saints; & vous aurez „ ſoin de nous faire ſavoir, à notredit futur *parlement*, „ ce que vous aurez fait „.

Tandis que le comte de Toulouſe tenoit ainſi ſon *parlement* à Paris, les peuples, ſes ſujets, étoient obligés de faire de grands voyages pour aller ſoutenir leurs cauſes d'appel. C'eſt pourquoi les habitans de Toulouſe lui firent des remontrances en 1268 au ſujet de leurs libertés & privileges, & lui demanderent entr'autres choſes qu'il établit ſur les lieux des perſonnes intelligentes, pour juger en dernier reſſort les cauſes d'appel qui étoient portées devant lui. Alphonſe, acquieſçant à leur demande, confirma les divers articles des privileges & libertés des Toulouſains, enſorte qu'il paroît qu'il établit à Toulouſe avant ſa mort un tribunal ſupérieur, pour y décider ſans appel les affaires du pays.

Cependant ce *parlement* fut encore depuis tenu quelquefois en d'autres endroits; c'eſt ainſi qu'en 1283 Alphonſe le tint à Carcaſſonne.

On ne peut pas douter qu'il n'y eût appel de ce *parlement* comtal à la cour de France; c'étoit la loi générale pour toutes les cours de baronies ou de pairies, quelque nom qu'on leur donnât. On voit même que le *parlement* de Paris, ſous le regne de S. Louis, étendit ſa juriſdiction dans les ſénéchauſſées de Beaucaire & de Carcaſſonne; on en trouve des preuves dans l'*hiſtoire de Languedoc*, en 1258, 1262; 1269 & 1270.

Le comté de Toulouſe ayant été réuni à la couronne en 1272 (*a*) par la mort d'Alphonſe ſans enfans, il fut établi avec plus de ſolemnité un *parlement* dans le Languedoc ſous Philippe le Hardi. Ce premier établiſſement fut fait par maniere d'accord & de contrat. Pour l'obtenir, les états généraux accorderent au roi 500 moutons d'or; la premiere ſéance commença le mercredi après l'octave de Pâques de l'an 1280.

Philippe le Hardi fit pour Toulouſe ce qu'il faiſoit pour l'échiquier de Normandie; il députa des membres du *parlement* de Paris pour préſider en ſon nom.

Ce *parlement* fut ſupprimé quelques années après; mais il fut rétabli à Toulouſe en 1287 par Philippe le Bel, & tint ſes ſéances dans cette ville juſqu'en 1291 qu'il

(*a*) On croit que c'eſt 1271, *Voyez* les annales de Toulouſe, l'hiſtoire du Languedoc par dom Vaiſſette.

qu'il fut encore ſupprimé & réuni au *parlement* de Languedoc, c'eſt-à-dire, au *parlement* de Paris.

Ces députés n'étoient pas en auſſi grand nombre qu'à l'échiquier; ils n'étoient que trois, un abbé & deux maîtres, qui ſe qualifioient *clerici domini regis tenentes pro domino rege* parlamentum. On les appelloit auſſi les ſeigneurs tenans le *parlement de Toulouſe*, *dominorum tenentium* parlamentum Toloſæ; mais eux-mêmes ſe nommoient ſimplement tenans pour le roi le *parlement de Toulouſe*, ou députés pour le roi à l'effet de tenir le *parlement*, *tenentes* parlamentum Toloſæ *pro eodem domino rege*, ou bien, *qui pro domino rege deputati fuerint ad tenendum* parlamentum.

Ils étoient donc députés pour tenir le *parlement* au nom du roi; on trouve les noms de ces trois députés dans deux arrêts de 1287 & 1290 donnés en ce *parlement*.

Quoique les jugemens émanés de ce tribunal fuſſent dès-lors qualifiés d'arrêts, *arreſta*, l'on n'en doit pas conclure que ce fût une cour ſouveraine; car les jugemens des grands jours ou conſeil de Champagne, ceux de l'échiquier & du *parlement* ducal de Bretagne, étoient de même qualifiés d'arrêts ou jugemens, *arreſta*, *judicia & conſilia*, *& præcepta dierum trecenſium*, *& fuit iſtud arreſtatum*, &c. & il eſt également conſtant que l'on en pouvoit appeller au *parlement* de Paris.

On forma même dans le *parlement* une chambre pour les affaires du pays de droit écrit, qu'on nomma *auditoire du pays de droit écrit* ou *chambre de la Languedoc*; mais cet auditoire ne fut établi que dans le tems où le *parlement de Toulouſe* étoit réuni au *parlement* de Paris.

La cour ſouveraine de *parlement* qui ſubſiſte préſentement à Toulouſe, fut inſtituée par Philippe le Bel en 1302. Son ordonnance du 23 Mars de ladite année, qui porte que le *parlement* ſe tiendra deux fois l'année à Paris, ordonne auſſi que le *parlement* ſe tiendra à Toulouſe: *at quod* parlamentum *apud Toloſam tenebitur*, *ſi gentes terræ prædictæ conſentiant quod non appelletur à præſidentibus in* parlamento *prædicto*.

La Rocheflavin ſuppoſe qu'après ces mots, *apud Toloſam tenebitur*, il y a ceux-ci, *ſicut teneri ſolebat temporibus retroactis*; mais il ne ſe trouvent pas dans cette ordonnance, telle qu'elle eſt à la chambre des comptes & au tréſor des chartres, & dans le recueil des ordonnances de la troiſieme race, imprimées au Louvre.

La Rocheflavin remarque que ſuivant l'ordonnance du 23 Mars 1302, le *parlement* ne devoit tenir à Paris que deux fois l'année, qui étoient à Noël & à la Chandeleur; au lieu qu'en parlant du *parlement* de Toulouſe, Philippe-le-Bel ordonne qu'il tiendra ſans en limiter le tems: d'où la Rocheflavin conclud qu'il devoit tenir ordinairement & continuellement. La raiſon de cette différence peut être ſelon lui qu'alors le *parlement* de Toulouſe s'étendoit non-ſeulement au Languedoc, mais par toute la Guienne, Dauphiné & Provence, avant l'érection des *parlemens* de Bordeaux, Grenoble & Aix, comme il ſe lit dans les regiſtres de celui de Toulouſe. De ſorte que pour l'expédition du grand nombre des affaires & des procès, auxquels les habitans de ce climat ſont, dit-il, naturellement plus adonnés, il étoit néceſſaire que le *parlement* y fût ordinairement ſéant, au lieu que le *parlement* de Paris étoit ſoulagé par le proche voiſinage de l'échiquier de Rouen, & des grands jours de Troyes en Champagne, dont il eſt parlé dans cette même ordonnance 1302, & qui étoient en effet d'autres *parlemens* pour la Normandie, Champagne & Brie.

Sur ces mots, *ſi gentes terræ conſentiant*, la Rocheflavin remarque que les gens des trois états du pays de Languedoc ne voulurent conſentir à l'érection de ce *parlement* qu'avec pacte & convention expreſſe avec le roi qu'ils ſeroient régis & gouvernés, & leurs procès & différends jugés ſuivant le droit romain, dont ils avoient coutume d'uſer.

L'ordonnance du 23 Mars 1302, n'avoit fait proprement qu'annoncer le deſſein d'établir un *parlement* à Toulouſe; ce n'étoit même proprement qu'une députation de préſidens du *parlement* de Paris que le roi ſe propoſoit d'y envoyer pour y tenir le *parlement* & y juger ſouverainement, comme on l'a fait depuis en Normandie. Ce devoit être le *parlement* de France qui auroit tenu ſucceſſivement ſes ſéances à Paris, à Toulouſe, & enſuite en Normandie; il eſt vrai que les barons de Toulouſe y auroient ſiégé, mais la ſouveraineté de juriſdiction ne devoit être vraiment attachée qu'aux députés de la cour de France qui y auroient préſidé; c'eſt pourquoi l'ordonnance de 1302 dit, *ſi gentes terræ conſentiant quod non appelletur à præſidentibus*; preuve certaine que les précédens *parlemens* n'étoient pas ſouverains du tems des comtes. Les auteurs de l'hiſtoire de Languedoc ont cru que cette ordonnance étoit demeurée ſans exécution.

Mais il y eut dans la même année un édit exprès pour l'établiſſement d'une cour ſouveraine de *parlement* à Toulouſe.

On voit dans le préambule de l'édit, que cet établiſſement fut fait à la priere des trois états de Languedoc, & dans la vûe d'illuſtrer la ville de Toulouſe. Le roi de ſa certaine ſcience, puiſſance & autorité royale, inſtitue une cour de *parlement* à Toulouſe pour tout le Languedoc & duché d'Aquitaine, & pour les pays qui ſont au-delà de la Dordogne.

Cette inſtitution eſt faite avec la clauſe *quandiu tamen placuerit noſtræ voluntati*.

Le roi ordonne qu'à cette cour de *parlement* toutes les cours de ſénéchauſſées, bailliages, rectories, vigueries, judicatures, & autres juriſdictions quelconques des pays de Languedoc & d'Aquitaine, & des autres pays qui ſont au-delà de la Dordogne, auront leur reſſort & dernier recours, *ultimum refugium*.

Que ce *parlement* au cour commencera ſa premiere ſéance le lendemain de la ſaint Martin d'hiver lors prochain, ou tel autre jour qu'il ſera indiqué par ſa majeſté.

Qu'il ſera tenu par quatorze perſonnes, ſavoir deux préſidens laïcs & douze conſeillers, ſix cleres & ſix laïcs, des pays de la Langued'oy & de la Languedoc, avec deux greffiers & huit huiſſiers.

Qu'un des préſidens ſera pour les cauſes civiles, l'autre pour les affaires criminelles.

Que les gens de ce *parlement* pourront juger au nombre de neuf ou dix, & que dans les affaires criminelles un préſident & cinq conſeillers pourront juger en appellant avec eux tel nombre de conſeillers laïcs qu'ils jugeront à-propos. Mais le nombre de juges néceſſaires a varié; car anciennement on jugeoit à ſept, & depuis long-tems & préſentement on ne peut plus juger au *parlement de Toulouſe* qu'au nombre de dix, ſoit au civil ou au criminel.

Qu'il n'y aura aucun appel de leurs jugemens.

Enfin il leur donne le même pouvoir qu'au *parlement* de Paris.

Il fut auſſi établi dans le même tems un procureur du roi pour *ce parlement*.

Le roi fit lui-même l'ouverture de ce *parlement* le 10 Janvier 1302, à huit heures du matin; il étoit vêtu d'une robe de douze aunes de drap d'or friſé, ſur un fond rouge broché de ſoie violette, parſemée de fleurs de lis d'or, & fourrée d'hermine.

Il partit du château Narbonnois où il logeoit, accompagné des princes & ſeigneurs de ſa cour, avec leſquels il ſe rendit à un grand ſallon de charpente que la ville avoit fait conſtruire dans la place de ſaint Etienne, pour y tenir le *parlement*.

Le roi y étant entré monta ſur ſon trône; & ceux qui avoient droit de s'aſſeoir prirent les places qui leur étoient deſtinées: enſuite le roi dit que le peuple du pays de Languedoc l'ayant humblement ſupplié d'établir un *parlement* perpétuel dans la ville de Toulouſe, il avoit conſenti à ſes demandes aux conditions inſérées dans les lettres d'érection, deſquelles il commanda qu'on fît la lecture.

Le chancelier s'étant levé, & ayant fait une profond révérence au roi, fit une harangue fort éloquente, après laquelle il donna à lire les lettres patentes au grand ſecrétaire de la chancellerie, puis il lui remit le tableau où étoient écrits les noms de ceux qui devoient compoſes le *parlement* de Toulouſe.

Le ſecrétaire les ayant lûes tout haut, le roi fit dire à ces officiers de s'approcher, & ils reçurent des mains des hérauts leurs habits de cérémonie.

On donna aux préſidens des manteaux d'écarlate fourrés d'hermine, des bonnets de drap de ſoie bordés d'un cercle ou tiſſu d'or, des robes de pourpre violettes, & des chaperons d'écarlate fourrés d'hermine.

Les conſeillers laïcs eurent des robes rouges avec des paremens violets, & une eſpece de ſoutane de ſoie violette par-deſſous la robe, avec des chaperons d'écarlate parés d'hermine.

Les conſeillers clercs furent revêtus de manteaux de pourpre violette étroits par le haut, où il n'y avoit d'ouverture qu'aux endroits de mettre la tête & les bras. Leur ſoutane étoit d'écarlate & les chaperons auſſi.

Le procureur du roi étoit vêtu comme les conſeillers laïcs.

Le greffier portoit une robe diſtinguée par bandes d'écarlate & d'hermine.

Tous ces officiers ainſi vêtus, prêterent le ſerment au roi, ayant leurs deux mains ſur les évangiles écrits en lettres d'or.

Après la preſtation des ſermens, le chancelier fit paſſer les magiſtrats dans les ſiéges qui leur étoient deſtinés, & le roi leur fit connoître en quoi conſiſtoit leur devoir par un diſcours très-éloquent, dont le texte étoit *erudimini qui judicatis terram*.

Ce diſcours fini, les hérauts congédierent l'aſſemblée par le cri accoutumé.

Quelques jours après, la compagnie commença ſes ſéances dans le château Narbonnois, que le roi lui donna pour y rendre la juſtice, ſans en ôter néanmoins le gouvernement au viguier de Toulouſe, qui continua d'y faire ſa demeure, avec la garniſon ordinaire pour la défenſe du château.

Les ſubſides extraordinaires que le roi faiſoit lever en Languedoc ſans que les états de la province y euſſent conſenti, ayant occaſionné une révolte preſque générale, le *parlement* ſoutint tant qu'il lui fut poſſible l'autorité du roi; mais enfin il fut contraint de ſe retirer à Montauban.

Le roi irrité contre les Languedociens, & ſinguliérement contre les Toulouſains, par un édit de l'an 1312, ſupprima le *parlement de Toulouſe*, l'unit & en incorpora les officiers à celui de Paris.

Il eſt pourtant fait mention en divers endroits d'un *parlement* tenu à Toulouſe par Charles IV. en 1324, & d'un prétendu *parlement* tenu dans cette même ville en 1328; enfin on trouve que Philippe de Valois tint ſon *parlement* à Nîmes en 1336, mais le premier & le dernier de ces *parlemens* n'étoient apparemment que des commiſſions émanées du *parlement* de Paris; le ſecond, c'eſt-à-dire celui de 1328, ne paroît pas bien prouvé.

Le *parlement de Toulouſe* ſouffrit donc une éclipſe qui dura plus d'un ſiecle; car il ne fut rétabli dans cette ville que par des lettres du dauphin régent du royaume, du 20 Mars 1419; ce ne fut même que le 29 Mai 1420, que le *parlement* fut inſtallé à Toulouſe.

Par cette ſeconde érection il n'y eut qu'un préſident, qui étoit l'archevêque de Toulouſe, onze conſeillers & deux greffiers; il n'y eut point alors de procureur général, attendu que les lettres n'en faiſoient point mention.

Par édit du 23 Septembre 1425, le *parlement de Toulouſe* fut transféré à Beziers, à cauſe de la peſte qui étoit à Toulouſe, & pour repeupler la ville de Beziers, qui avoit ſoutenu un long ſiége contre le comte de Clermont, & la dédommager de tout ce qu'elle avoit ſouffert lorſqu'elle fut priſe.

Mais le *parlement* ne demeura pas long-tems à Beziers; en effet, par des lettres patentes du 7 Octobre 1428, Charles VII. le réunit une ſeconde fois à celui de Paris, lors ſéant à Poitiers; & en exécution de ces lettres patentes, le *parlement de Toulouſe* ordonná luimême le 4 Avril 1429, le renvoi à Poitiers de toutes les cauſes dont il connoiſſoit.

Ce changement fut occaſionné par des guerres civiles que causerent les factions des ducs de Bourgogne & d'Orléans, à la faveur deſquelles les Anglois occuperent toute la Guienne & la plus grande partie du reſſort du *parlement de Toulouſe*.

Pendant ces différentes réunions du *parlement de Toulouſe* à celui de Paris, les officiers du *parlement de Toulouſe* continuerent l'exercice de leurs offices au *parlement* de Paris. On en trouve des preuves authentiques, 1°. dans le recueil des ordonnances de la troiſieme race, *tom. I. page* 320, où l'on voit que Gilles Gamelin, qui étoit certainement conſeiller au *parlement de Toulouſe* lorſqu'il fut réuni à celui de Paris en 1291, exerça d'abord après cette réunion ſon office au *parlement* de Paris. 2°. Dans l'acte de réunion de 1428, rapporté *tome IV. de la nouvelle hiſtoire de Languedoc, page* 434, où il eſt dit: *Præſidentibus, conſiliariis & officiariis noſtris, qui dictum parlamentum Biterris tenere conſueverunt .... injungimus ..... ſe ad dictam villam noſtram Pictavienſem transferant ſuorum officiorum debitum in dicta noſtra parlamenti curia Pictavienſi, per quam eos ad hoc admitti volumus ſecundum ordinem & antiquitatem inſtitutionis eorumdem exercituros ..... cum regiſtris ſuis.*

Lorſque les Anglois furent chaſſés de Guienne, & que le *parlement* qui avoit été transféré à Poitiers eut été remis dans la capitale du royaume par édit du mois d'Août 1436. Charles VII. érigea un nouveau *parlement* pour le Languedoc par édit du 18 Avril 1437; il envoya d'abord dans ces pays des commiſſaires généraux ſur le fait de la juſtice, avec pouvoir de juger ſouverainement ſur certaines matieres. Quelque tems après il donna cette commiſſion aux généraux de Montpellier; & enfin, par édit donné à Saumur le 11 Octobre 1443, il rétablit un *parlement* à Toulouſe pour être ſtable dans cette ville.

Cet édit fut renvoyé au *parlement* de Paris par des lettres patentes du 4 Février 1443: on le trouve dans les regiſtres dudit *parlement*, intitulé: *Ordin. Barbinæ*, cotté *D. fol.* 111. Il ne fut lû & publié à Toulouſe que le 4 Juin 1444.

Ce nouveau *parlement* fut compoſé comme l'ancien, de deux préſidens & de douze conſeillers, ſix clercs & ſix lais.

L'ouverture de ce *parlement* fut faite par des commiſſaires du *parlement* de Paris, envoyés par le roi, l'un deſquels étoit le premier préſident, après lui ſiégeoit le lieutenant général au gouvernement du Languedoc, l'archevêque de Toulouſe, les évêques de Rieux & de Lavaur, & l'abbé de Saint-Sernin de Toulouſe, avec un maître des requêtes de l'hôtel, & Jacques Cœur, conſeiller & argentier du roi; commis & envoyés pour l'établiſſement du *parlement*, & pour être en nombre ſuffiſant. Ils appellerent & admirent par proviſion du roi pour conſeillers laïcs, le juge-mage de Nîmes, le juge criminel de Carcaſſonne, *le tréſorier général* du Languedoc, & le juge du petit ſcel de Montpellier.

La déclaration donnée à Melun par Charles VII. en 1454, porte „ que les préſidens & conſeillers de chacun „ des *parlemens* de Paris de Toulouſe doivent être tenus „ & réputés uns, & recueillir & honorer les uns & les au„ tres, & comme faiſant tous un *parlement* ...... ſans „ ſouffrir pour cauſe des limites d'iceux *parlemens*, avoir „ entr'eux aucune différence „. Il accorda par cette déclaration aux conſeillers du *parlement* de Paris, le privilége d'avoir ſéance dans tous les autres *parlemens* du royaume, ſans que ceux des autres *parlemens* euſſent le même droit ſur celui de Paris, à l'exception des conſeillers du *parlement* de Toulouſe, auxquels il permit d'avoir ſéance au *parlement* de Paris, ſuivant la date de leur réception.

Ce *parlement* ayant donné un arrêt contre quelque habitant de Montpellier, & Geoffroy de Chabanne, qui étoit lieutenant du duc de Bourbon, gouverneur du Languedoc, en ayant empêché l'exécution, le *parlement* decréta de priſe de corps le ſieur de Chabanne, & trois autres perſonnes qui lui étoient attachées.

Cette conduite déplut tellement au roi, qu'il interdit le *parlement* & le transfera à Montpellier au mois d'Octobre 1466.

Les trois états avoient déjà demandé que ce *parlement* fût tenu alternativement dans les trois ſénéchauſſées de la province; & le ſyndic de la ſénéchauſſée de Beaucaire lut en 1529 dans l'aſſemblée des états, des lettres du 21 Septembre 1467, ſuivant leſquelles le *parlement de Toulouſe* devoit être ambulatoire, & réſider pour un tems dans cette ſénéchauſſée. Les états convinrent même de demander l'exécution de ces lettres, mais le capitoul de Toulouſe s'y oppoſa, prétendant qu'il y avoit des lettres contraires; ſur quoi on lui ordonna d'en rapporter la preuve aux états ſuivans, & les choſes en demeurerent là.

Mais pour revenir à la translation qui fut faite du *parlement de Toulouſe* à Montpellier en 1466, les généraux des aides, qui étoient en ce tems-là du corps du *parlement*, eurent le même ſort, & furent transférés avec lui à Montpellier.

Deux ans après il fut rétabli à Toulouſe, où il revint avec les généraux des aides; mais ces derniers retournerent peu de tems après à Montpellier, où ils furent depuis érigés ſous le titre de *cour des aides*, laquelle eſt demeurée dans cette ville.

L'établiſſement de ce *parlement* fut confirmé par Louis XI. le 2. Octobre 1461; il l'a encore été en dernier lieu par un édit du mois de Janvier 1705, dans le préambule duquel il eſt dit que ſa majeſté veut maintenir dans toute ſon étendue l'ancienne juriſdiction d'un *parlement* qui eſt le ſecond tribunal de ſa juſtice par ſon ancienneté, par le rang qu'il tient entre les autres *parlemens* du royaume, & l'un des plus dignes de l'attention & des graces du roi, par ſon zele pour ſon ſervice, & par ſa fidélité inviolable.

Le 4 Août 1533, François I tint ſon lit de juſtice à Toulouſe, accompagné des princes & des ſeigneurs de ſa cour.

Charles IX. tint auſſi ſon lit de juſtice dans ce même *parlement*, le 5 Février 1565, étant accompagné de même de pluſieurs princes & ſeigneurs.

En 1589, s'étant ſouſtrait de l'obéiſſance du roi Henri III. ce prince le transféra de Toulouſe dans telle ville du reſſort qu'il jugeroit à-propos; & peu de tems après Henri IV.

IV. le transfera à Carcaſſonne, de-là il fut transféré à Béziers. Cependant la plûpart de ces officiers continuerent de rendre la juſtice à Toulouſe, & demeurerent attachés au parti de la ligue; ils s'oppoſerent aux entrepriſes du duc de Joyeuſe, & ſe retirerent la plûpart à Caſtel-Sarraſin. ceux de Béziers ſe réunirent avec ceux de Caſtel-Sarraſin, & tous enfin ſe réunirent à Toulouſe, enregiſtrerent l'édit de Folembray, & ſe ſoumirent au roi Henri IV.

Le 2 Novembre 1610, Louis XIII. confirma les officiers de ce *parlement* dans leurs fonctions, droits & priviléges: il y avoit alors ſix préſidens & environ cent conſeillers.

Le duc d'Uzès, & les autres pairs dont les pairies ſont ſituées dans le reſſort de ce *parlement*, lui préſentoient autrefois des roſes, comme cela étoit alors d'uſage; les comtes de Foix, d'Armagnac, de Bigorre, de Lauraguais, de Rouarge, & toutes les autres ſeigneurs des grand terres de Languedoc, lui rendoient cette hommage. Les archevêques d'Auſch, de Narbonne & de Toulouſe n'en étoient point exempts. La qualité de préſident des états, & celle de pere ſpirituel du *parlement*, ne diſpenſoient point ces deux derniers de cette redevance. Enfin les rois de Navarre, en qualité de comtes de Foix, d'Armagnac, de Bigorre & de Rhodez; Marguerite de France, fille du roi Henri II. ſœur de trois rois & reine elle-même comme comteſſe de Lauraguais, lui ont rendu le même honneur.

Ce *parlement* a toujours paſſé pour un des tribunaux des plus ſéveres & des plus integres du royaume: on croit que c'eſt cette réputation qui lui valut l'honneur de juger pluſieurs illuſtres coupables, tels que Pierre de Rohan, maréchal de France, dit le *maréchal de Gié*, & le maréchal de Montmorency, lequel ne fut point jugé par une commiſſion, comme l'a avancé M. le préſident Hénault.

L'attachement inviolable de cette cour, & ſon zele pour la religion catholique, ont éclaté dans toutes les occaſions.

Ce *parlement* eſt préſentement compoſé de ſix chambres, ſavoir la grand'chambre, la tournelle, trois chambres des enquêtes & celle des requêtes.

La grand'chambre & la tournelle ſont de la premiere inſtitution du *parlement*; du-moins la tournelle fut-elle établie preſqu'auſſi-tôt après le rétabliſſement du *parlement*, en 1444, ainſi que l'atteſte M. de la Rocheflavin.

Il y eut cependant une déclaration le 17 Septembre 1491, pour l'établiſſement de cette chambre, apparemment pour en regler le ſervice.

La grand'chambre eſt compoſée du premier préſident, de quatre préſidens à mortier, 24 conſeillers clercs, & 19 conſeillers lais.

Le gouverneur de Languedoc & celui de Guienne ont entrée & ſéance au *parlement de Toulouſe* après que leurs lettres ou proviſions y ont été enregiſtrées.

L'archevêque de Toulouſe eſt conſeiller né du *parlement*, en vertu de lettres patentes accordées par Charles IX. en 1563 au cardinal d'Armagnac, archevêque de cette ville, pour lui & pour ſes ſucceſſeurs à l'archevêché.

L'abbé de Saint-Sernin a auſſi obtenu le titre de *conſeiller né de ce parlement*, en vertu de lettres patentes.

Il y a encore deux charges en titre nommées *épiſcopales*, qui ne peuvent être remplies que par deux évêques du reſſort, & pour leſquelles on prend des proviſions du roi.

Il y a auſſi deux chevaliers d'honneur qui ont ſéance avant le doyen.

La tournelle eſt compoſée de cinq préſidens à mortier, & de treize conſeillers.

La premiere chambre des enquêtes fut établie le 12 Juin 1451: on députa un préſident & ſix conſeillers pour la tenir. On voit au premier regiſtre que le....... Juin 1451, Guy Laſſere, préſident aux enquêtes, étoit au conſeil en la grand'chambre. La ſeconde chambre des enquêtes fut créé par François I. par l'édit du mois de Mai 1542, enregiſtré au cinquieme livre des *ordonnances*. La troiſieme chambre fut établie en 1690; ſa premiere ſéance fut en 1691.

Chaque chambre des enquêtes eſt compoſée de deux préſidens & de 20 conſeillers, & plus, ſuivant le département qui en eſt fait dans chacune de ces chambres.

Il y a un procureur général & trois avocats généraux, un greffier en chef civil, un greffier en chef criminel; un greffier des préſentations; un premier huiſſier & 15 autres huiſſiers; environ 130 avocats, 108 procureurs au *parlement*.

La chambre des requêtes fut d'abord établie par édit du mois de Février 1543; elle fut ſupprimée par un autre édit du mois de Janvier 1547, & les officiers de cette chambre réunis au corps du *parlement*. Elle fut depuis rétablie par édit du mois d'Avril 1558, & compoſée de deux offices de préſident, de huit conſeillers, un greffier, deux huiſſiers; elle fut de nouveau ſupprimée par édit du mois de Juillet 1560; enfin elle fut rétablie par édit du mois de Novembre 1573. Elle eſt préſentement compoſée de deux préſidens, de 15 conſeillers, d'un avocat & procureur du roi, & d'un autre avocat du roi pour le département des eaux & forêts, & ſix huiſſiers.

La chancellerie établie près ce *parlement*, eſt compoſée d'un garde des ſceaux & de conſeillers-ſecrétaires du roi ancien collége, audienciers-contrôleurs au nombre de neuf, & douze autres ſecrétaires du roi non ſujets à l'abonnement, & qui ont des gages, dont un ſcelleur, un receveur de la chancellerie, deux tréſoriers-payeurs des gages, neuf conſeillers du roi rapporteurs référendaires; ſix greffiers-gardes minutes, & huit huiſſiers qui font concurremment les exploits pour le *parlement* & pour la chancellerie.

Le reſſort de ce *parlement* s'étoit étendu peu-à-peu par diverſes ordonnances, ſur les provinces de Languedoc, Guienne, de Dauphiné & de Provence: les états de ces différens pays y avoient conſenti à condition qu'ils ſeroient régis par le droit écrit, & qu'ils ne pourroient être tirés de leur reſſort pour aller plaider ailleurs. Mais les *parlemens* de Bourdeaux & de Provence ayant été établis dans la ſuite, l'on démembra de celui de Toulouſe les ſénéchauſſées de Gaſcogne, de Guienne, Landes, Agénois, Bazadois, Périgord, Saintonge, *&c.* enſorte que le *parlement* de Toulouſe ne comprend plus en ſon reſſort que les ſénéchauſſées & préſidiaux de Toulouſe, Beaucaire ou Nîmes, Carcaſſonne, le Puy en Velay, Montpellier, Beziers, Limoux, Villefranche de Rouergue, Rhodez, Cahors, Caſtelnaudary, Montauban, Auſch, Leïtoure, Pamiers, Figeac, Lauferte, Uzès, ſénéchal ducal; Martel, partie du reſſort, mais non le ſiége; le ſiége royal d'Appeaux du comté de Caſtres, & le bailliage de Mende. (*A*)

PARLEMENT DE TOURS, c'étoit la portion du *parlement* de Paris, laquelle, pendant la ligue, étant demeurée attachée au parti du roi, fut transférée à Tours par édit du mois de Février 1689. *Voyez* PARLEMENT DE CHALONS *&* PARLEMENT DE LA LIGUE. (*A*)

PARLEMENT TRIENNAL, c'eſt l'eſpace de trois ans, pendant leſquels ceux qui ont été élus pour tenir le *parlement* en Angleterre exercent cette commiſſion, après quoi on élit d'autres perſonnes. *Voyez* PARLEMENT D'ANGLETERRE.

PARLEMENT DE TOURNAY. *Voyez* PARLEMENT DE DOUAY.

PARLEMENT DE LA TOUSSAINT, *parlamentum omnium Sanctorum*, étoit la ſéance que le *parlement* tenoit après la Touſſaint. On trouve dans le premier des regiſtres *olim* des arrêts rendus *in parlamento omnium Sanctorum* en 1259, 1260. Il y a une ordonnance de 1265, touchant le cours des eſtelins, au bas de laquelle il eſt dit, *facta fuit hæc ordinatio in parlamento omnium Sanctorum, anno, &c.* Il paroît que ce *parlement* avoit été tenu à Melun; car il eſt dit en parlant de l'ordonnance, *fuit primo ſcripta Meloduni*. Cette ſéance du *parlement*, qui commençoit après la Touſſaint, duroit au-moins huitaine, & ſe prolongeoit quelquefois pendant une ou deux autres ſemaines, comme il paroît par l'ordonnance que Philippe le Bel fit touchant ce parlement en 1291, à la fin de laquelle il eſt dit, qu'elle fut faite dans les trois ſemaines après la Touſſaint, *actum Pariſius in* parlamento *quod incepit in tribus hebdomadis poſt feſtum omnium Sanctorum*; la ſéance ſe prolongeoit même quelquefois juſqu'à Noël, & encore par-delà. *Voyez* PARLEMENT DE NOEL.

PARLEMENT DE TURIN. *Voyez* PARLEMENT DE PIÉMONT.

PARLEMENTAIRE, ſ. m. (*Gram. & Hiſt.*) c'eſt dans les troubles de l'état celui qui eſt attaché au parti du parlement, contre celui de la cour. Alors il s'agit des intérêts de la nation que le parlement & le roi veulent, mais qu'ils entendent mal l'un ou l'autre. Pour l'ordinaire, lorſqu'il y a deux factions, la faction des *parlementaires* & la faction des royaliſtes, les premiers pourroient prendre pour deviſe *pour le roi, contre le roi*.

PARLEMENTER, v. n. (*Gram. & Art. milit.*) il ſe dit des aſſiégés qui demandent aux aſſiégeans à traiter des conditions auxquelles ils ouvroient leurs portes. C'eſt quelquefois de leur part un moyen de gagner du tems de ralentir les opérations, & de donner aux alliés le moyen de ſecourir.

PARLER, *v. n.* c'eſt manifeſter ſes penſées au-dehors, par les ſons articulés de la voix. Cependant quelquefois on parle par ſignes. Ce mot a un grand nombre d'acceptions différentes. On dit cet homme *parle* une langue barbare. Il y a des gens qui ſemblent *parler* du ventre. Les pantomimes anciens *parloient* de tous les points de leur viſage & de toutes les parties de leur corps. Dieu a *parlé* par la bouche des prophêtes. Les *rois* parlent par la bouche de leurs chanceliers. Cette affaire tranſpire, on en *parle*. Les ſiecles *parleront* longtems de cette homme. Cécile, vous avez été indiſcrete; vous avez *parlé*. Venez ici, *parlez*. A qui penſez-vous *parler*? On *parle* peu quand on ſe reſpecte beaucoup. N'en *parlez* plus, oublions cette affaire. Je *parlerai* de vous au miniſtre. Il y a peu de gens qui *parlent* bien. La nature *parle*; le ſang ne ſauroit mentir. Cela *parle* tout ſeul. Nous *parlerons* guerre, littérature, politique, philoſophie, armées, belles-lettres. Les tuyaux de cet orgue *parlent* mal. Je veux que ſa femme *parle* dans cet acte. Les murs ont des oreilles; ils *parlent* auſſi. Son ſilence me *parloit*. On apprend à *parler* à pluſieurs oiſeaux. On avoit appris à un chien à *parler*; il prononçoit environ trente mots allemands. *Voyez l'article* PAROLE.

PARLER AUX CHEVAUX, (*Maréchal.*) c'eſt faire du bruit avec la voix. Lorſqu'on approche les chevaux dans l'écurie ſans leur *parler*, on riſque ſouvent de ſe faire donner des coups de pié.

PARLEUR GRAND, (*Lang. françoiſe.*) cette expreſſion *grand parleur*, renferme deux choſes, ſelon le P. Bouhours, un défaut & une habitude. Qui dit *grand parleur*, dit un homme qui parle trop, qui parle ſouvent mal-à-propos, qui parle en l'air, qui parle pour parler: on ne dit pas d'un homme qui ne dit rien que de ſenſé, qui ne dit rien d'inutile, qu'il ſoit un *grand parleur*, quoiqu'il parle beaucoup; on ne le diroit pas même d'un homme, qui dans une ou deux rencontres, auroit tenu de longs diſcours contre ſa coutume, & ſe ſeroit trouvé en humeur de parler plus qu'à l'ordinaire. *Grand parleur*, marque une habitude; & il ne faut pas s'en ſervir dans les endroits où il n'eſt queſtion que d'un acte, comme on fait des célebres écrivains en traduiſant, *orantes nolite multum loqui*; ne ſoyez pas *grands parleurs* dans vos prieres, au lieu de dire, ne parlez pas beaucoup dans vos prieres: ſoyez courts dans vos prieres.

On dit bien c'eſt un *grand parleur*, ce ſont de *grands parleurs*; mais dans une occaſion particuliere. On n'exhorte guere les gens à n'être pas *grand parleurs*; on les exhorte à parler peu; du moins on ne dit ordinairement *grand parleur*, que pour marquer un homme qui eſt ſujet à parler beaucoup, *&c.*

L'auteur anonyme des réflexions ſur l'uſage préſent de la langue françoiſe approuve la diſtinction du P. Bouhours; mais il prétend que ſi en parlant en général des prieres qu'on a coutume de faire tous les jours, je diſois qu'il ne faut pas être *grand parleur* dans ſes prieres, je m'expliquerois bien; parce que c'eſt comme ſi je diſois, qu'il ne faut pas ſe faire une habitude de parler beaucoup dans ſes prieres, qui eſt une expreſſion qu'on ne ſauroit reprendre dans cette occaſion, comme dans l'autre exemple; parce qu'il s'agit ici de toutes les prieres généralement, & par conſéquent d'un grand nombre d'actes, qui, étant réiterés, peuvent former une habitude. (*D. J.*)

PARLIERS, ſ. m. pl. (*Juriſprud.*) qui ſont auſſi quelquefois appellés *emparliers*, ou *avant-parliers*; ſignifient quelquefois les *avocats*. *Voyez les aſſiſes de Jeruſalem, les coutumes de Beauvaiſis, & le gloſſaire* de la Thaumaſſiere, *qui eſt enſuite*.

Au ſtyle de Liége & ailleurs, ce ſont les procureurs des parties litigantes. *Voyez le Gloſſaire de* Lauriere.

PARLOIR, ſ. m. dans les couvens de religieuſes, c'eſt un petit eſpace ou cabinet où l'on parle aux religieux & religieuſes à-travers une eſpece de fenêtre grillée. Ce mot vient du verbe *parler*.

Autrefois il y avoit auſſi des *parloirs* dans les couvens de religieux, où les novices avoient coutume de converſer enſemble dans les heures de recréation; mais il y avoit au-deſſus des endroits pour écouter, d'où les ſupérieurs pouvoient entendre tout ce qu'on diſoit. On en voit encore de pareils dans l'abbaye de S. Germain des prés.

Dans l'ordre des Feuillans, le *parloir* eſt un petit réduit, ouvert de tous côtés, ſitué à chaque extrémité du dortoir, où les moines parlent enſemble; car il ne leur eſt pas permis de parler dans le dortoir. *Voyez* FEUILLANS.

PARLOIR AUX BOURGEOIS, (*Juriſprud.*) c'étoit l'ancienne maiſon commune de ville où les bourgeois de Paris s'aſſembloient pour parler de leurs affaires.

Il y a eu deux maiſons de ville appellées de ce nom.

La premiere étoit ſituée dans la ville entre S. Leufroy & le grand Châtelet.

La ſeconde étoit au bout de l'univerſité derriere les jacobins de la rue S. Jacques; celle-ci étoit encore ſur pié en 1504; elle fut cedée aux jacobins, & a été renfermée dans leur monaſtere. L'hôtel-de-ville fut enſuite tranſporté à la grêve dans l'endroit où il eſt préſentement. *Voyez les antiquités* de Sauval, *tom. II. & III.*

PARMA, (*Hiſt. anc. arme défenſive des anciens.*) c'étoit un petit bouclier. *Voyez* BOUCLIER.

Polybe écrit que le *parma* étoit épais, rond, de trois piés de diametre, à l'uſage des troupes armées à la légere & des cavaliers; auſſi Servius ſur l'énéïde, & Virgile lui-même en fait mention comme d'une piece d'armure légere, en comparaiſon de celui qu'on appelloit Clypeus, quoique plus grande que la pelta. *Voyez* BOUCLIER *&* PELTA.

PARME, LE DUCHÉ DE, (*Géog. mod.*) province d'Italie, bornée nord par le Pô, qui la ſépare du Crémoneſe, nord-eſt par le Mantouan, eſt & ſud-eſt par le duché de Modene, ſud par la Toſcane, oueſt par le duché de Plaiſance; c'eſt un pays délicieux & fertile, dont jouit la maiſon d'Eſpagne. *Parme* en eſt la capitale. (*D. J.*)

PARME, (*Géog. anc. & mod.*) ville d'Italie, capitale du duché de même nom, avec une citadelle, un évêché ſuffragant de Bologne, & une univerſité. Elle eſt ſur la riviere de *Parme*, à 12 lieues S. E. de Crémone, 14 S. O. de Mantoue, 26 N. O. de Modene, 12 S. E. de Milan. *Long.* ſuivant Des Places & de la Hire, 28. 19. *lat.* 44^d. 44'. 50".

Cette ville eſt très-ancienne, & a eu l'avantage de conſerver toujours le même nom ſans aucun changement. Les Romains, avant & après Auguſte, & les Italiens d'aujourd'hui, la nomment *Parma*. Elle eſt ſituée dans une plaine, ſur l'ancien chemin romain nommé *voie flaminienne*. Elle fut faite colonie romaine, en même tems que Modene, l'an 579 de Rome, & la 184 avant J. C. ſous le conſulat de M. Claudius Marcellus, & de Quintus Fabius Labeo. Cette ville ſouffrit beaucoup durant le triumvirat, par les infames cruautés des gens du parti d'Antoine. Ciceron parle d'eux avec horreur après avoir peint les Parmeſans comme le plus honnêtes gens du monde. Auguſte étant monté ſur le trône, envoya de nouveaux colons à *Parme*, qui en prit par reconnoiſſance, le ſurnom de *Julia Auguſta Colonia*.

Il paroît que dans la ſuite des tems, *Parme* éprouva les mêmes révolutions que Plaiſance, après la deſtruction de l'empire d'Occident. Les Lombards s'en emparerent d'abord, enſuite les Viſconti de Milan, le marquis d'Eſte, les Sforce, Louis XII. le ſaint Siege, les Farneſes, & l'infant dom Carlos.

Caſſius, qui conſpira contre Céſar, étoit de *Parme*. Après la journée de Philippes, il ſuivit le parti de Pompée, enſuite celui d'Antoine, & après la bataille d'Actium il ſe retira à Athenes, où Varus le fit tuer, l'an 723 de Rome, par ordre d'Octavien. Horace appelle Caſſius toſcan, *etruſci Caſſi*, parce que la ville de *Parme* étoit anciennement de la Toſcane, comme l'ont remarqué Cluvier, Lambin, Cruquius & M. Maſſon.

Je me rappelle que parmi les modernes, Vic (Enée), antiquaire du xvj. ſiecle, étoit natif de *Parme*. Nous avons de lui les médailles des empereurs & des impératrices, depuis Nerva & Plautine, juſqu'à Lucius Verus & Salonine; elles ſont gravées avec propreté, mais par malheur il y en a pluſieurs de fauſſes.

Les citoyens de *Parme* prétendent que Macrobe (Aurelius Macrobius), qui vivoit ſur la fin du iv. ſiecle, étoit de leur ville; mais il avoue lui-même qu'il n'étoit pas né dans un pays où l'on parlât latin. Nous ſavons du-moins qu'il fut un des grands maîtres de la garde-robe de Théodoſe, comme il eſt aiſé de le voir par un reſcrit adreſſé à Florent, ſur le rang de ceux qui poſſédoient cet office. Ses ſaturnales ſont un agréable mélange de critique & d'antiquité, mais le ſtyle eſt d'un ſiecle où la pureté de la langue latine étoit perdue. Quoiqu'il ait copié Plutarque & Aulu-Gelle en beaucoup de choſes, il ajoute auſſi du ſien quelques ſingularités qui ju-

juſtifient ſon érudition. On a encore de lui des commentaires ſur le traité de Ciceron, intitulé *le ſonge de Scipion*, qu'il a traduit en grec, & que Pontanus & Meurſius ont enrichi de leurs notes. (*D. J.*) (1)

PARMÉNIDÉENE, PHILOSOPHIE, *ou* PHILOSOPHIE DE PARMÉNIDE, (*Hiſt. de la Philoſophie.*) Parménide fut un des philoſophes de la ſecte Eléatique. *Voyez* ce que nous en avons dit à *l'article* ÉLÉATIQUE SECTE. Selon lui, la Philoſophie ſe conſidéroit ou relativement à l'opinion & à la ſenſation, ou relativement à la vérité. Sous le premier point de vûe, la matiere étant en viciſſitude perpétuelle, & les ſens imbécilles & obtus, ce que l'on aſſûroit lui paroiſſoit incertain, & il n'admettoit de conſtant & d'aſſûré que ce qui étoit appuyé ſur le témoignage de la raiſon: c'eſt-là toute ſa logique. Sa métaphyſique ſe réduiſoit au petit nombre d'axiomes ſuivans. Il ne ſe fait rien de rien. Il n'y a qu'un ſeul principe des choſes. Il eſt immobile & immuable; c'eſt l'Etre univerſel: il eſt éternel; il eſt ſans origine, ſa forme eſt ſphérique; il eſt le ſeul Etre réel; le reſte n'eſt rien; rien ne s'engendre, rien ne périt. Si le contraire nous paroît, c'eſt que l'aſpect des choſes nous en impoſe. Sa phyſique n'eſt guere plus étendue, ni plus ſavante. Il regardoit le froid & le chaud comme les principes de tout. Le feu ou le chaud, c'eſt la même choſe. La terre ou le froid, c'eſt la même choſe. Le feu eſt la cauſe efficiente; la terre eſt la cauſe matérielle. La lune emprunte du ſoleil ſa lumiere, &, à proprement parler, elle brille du même éclat. La terre eſt ronde: elle occupe le centre: elle eſt ſuſpendue en un équilibre, que ſa diſtance égale de tout ce qu'on peut regarder comme une circonférence, entretient. Elle peut être ébranlée, mais non déplacée. Les hommes ſont ſortis du limon, par l'action du froid & du chaud. Le monde paſſera; il ſera conſumé. La portion principale de l'ame réſide dans le cœur.

Il s'occupa beaucoup de la dialectique, mais il ne nous reſte rien de ſes principes: on lui attribue l'invention du ſophiſme de Zénon, connu ſous le nom d'*Achille*.

Platon nous a laiſſé un dialogue intitulé, *le Parménide*, parce que le philoſophe Eléatique y fait le rôle principal. Voici les principes qu'on y établit.

Il y a en tout unité & multitude. L'unité eſt l'idée originelle & premiere. La multitude ou pluralité eſt des individus ou ſinguliers.

Il y a des idées ou certaines natures communes qui contiennent les individus qui en ſont les cauſes, qui les conſtituent & qui les dénomment.

Il y a des eſpeces, & c'eſt une unité commune dans chaque individu qui les conſtitue.

Les individus ou ſinguliers ne peuvent ni ſe concevoir, ni être conçus relativement à l'eſpece que par l'unité commune. Autre choſe eſt l'eſpece, autre choſe les individus. L'eſpece eſt l'unité qui les comprend.

Ces idées ſont dans notre entendement comme des notions; elles ſont dans la nature comme des cauſes.

Les idées dans la nature donnent aux choſes l'exiſtence & la dénomination.

Il n'y a rien qu'on ne puiſſe réduire à l'unité de l'idée; ces choſes en elles-mêmes ſont donc réellement inviſibles.

Il y a l'idée du beau, c'eſt la même que celle du bon; il y a les choſes ou leurs idées.

La premiere eſt Dieu: les autres ſont les eſpeces des choſes dans l'ordre de la nature.

Il y a dans ces idées ſecondaires une ſorte d'unité, le fondement des ſingulieres.

L'eſpece diſtribuée en pluſieurs individus ſéparés eſt une, toute en elle, non-diſtincte d'elle.

Son étendue a pluſieurs individus, ne rend point ſon idée diviſible. L'idée a ſon eſſence en ſoi, l'individu a ſon idée propre: l'idée, comme telle, n'eſt donc pas un ſimple rapport.

Les notions que nous avons ſont conformes aux idées des choſes; elles rendent leurs formes éternelles; mais ce ne ſont que des images, & non des êtres réels, c'eſt le fondement du commerce de la nature & de l'entendement.

La premiere idée archetipe a ſes propriétés, comme d'être ſimple ou une, ſans parties, ſans figure, ſans mouvement, ſans limites, infinie, eternelle, cauſe de l'exiſtence des choſes & de leurs facultés, ſupérieure à toute eſſence, diffuſe en tout, & circonſcrivant la multitude dans des limites de l'unité.

Les idées ſecondaires ont auſſi leurs propriétés, comme d'être unes, mais finies, d'exiſter à la vérité dans l'entendement divin, mais de ſe voir dans les individus, comme l'humanité dans l'homme: elles ſont unes & diverſes, unes en elles-mêmes, diverſes dans les ſinguliers: elles ſont en mouvement & en repos: elles agiſſent par des principes contraires, mais il eſt un lien commun de ſimilitude qui lie ces contraires; il y a donc quelque choſe d'exiſtant qui n'eſt pas elles: elles agiſſent dans le tems, mais quelle que ſoit leur action, elles demeurent les mêmes.

Toute cette métaphyſique a bien du rapport avec le ſyſtème de Leibnitz, & ce philoſophe ne s'en defendoit guere.

On peut la reduire en peu de mots à ceci. L'exiſtence differe de l'eſſence; l'eſſence des choſes exiſtentes eſt hors des choſes: il y a des ſemblables & des diſſemblables. Tout ſe rapporte à certaines claſſes & à certaines idées. Toutes les idées exiſtent dans une unité; cette unité, c'eſt Dieu. Toutes les choſes ſont donc unes. La ſcience n'eſt pas des ſinguliers, mais des eſpeces; elle differe des choſes exiſtentes. Puiſque les idées ſont en Dieu, elles échapent donc à l'homme; tout lui eſt incompréhenſible & caché; ſes notions ne ſont que des images, des ombres.

Nous craignons que Platon n'ait fort altéré la philoſophie de Parménide. Quoi qu'il en ſoit, voilà ce que nous avons cru devoir en expoſer ici, avant que de paſſer au tems où les opinions de ce philoſophe reparurent ſur la ſcène, élevées ſur les ruines de celles d'Ariſtote & de Platon, par un homme qui n'eſt pas auſſi connu qu'il le méritoit, c'eſt Bernardinus Teleſius.

Teleſius naquit dans le royaume de Naples, en 1508, d'une famille illuſtre. On lui reconnut de la pénétration: on l'encouragea à l'étude des lettres & de la Philoſophie & l'exemple & les leçons d'Antoine Teleſius ſon oncle ne lui furent pas inutiles. Il paſſa ſes premieres années dans les écoles de Milan. De-là il alla à Rome, où il cultiva tout ce qu'il y avoit d'hommes célebres. La néceſſité de prendre poſſeſſion d'un bénéfice qu'on lui avoit conféré, le rappella dans ſa patrie. Il y vivoit ignoré & tranquille lorſqu'elle fut priſe & ſaccagée par les François. Teleſius fut jetté dans une priſon où il auroit perdu la vie, ſans quelques protecteurs qui ſe ſouvinrent de lui & qui obtinrent ſa liberté. Il ſe réfugia à Padoue, où il ſe livra à la Poéſie, à la Philoſophie & à la Morale. Il fit des progrès ſurprenans dans les Mathématiques; il s'attacha à perfectionner l'Optique, & ce ne fut pas ſans ſuccès. De Padoue il revint à Rome, où il connut Ubald Bandinelli & Jean della Caſa; il obtint même la faveur de Paul IV. de retour de Rome, où il épouſa Diane Serſali qui lui donna trois enfans. La mort prematurée de la femme le toucha vivement, & le ramena à la ſolitude & à l'étude des ſciences auxquelles les affaires domeſtiques l'avoient arraché. Il relut les anciens; il écrivit ſes penſées, & il publia l'ouvrage intitulé, *de natura, juxta propria principia*. Cet ouvrage fut applaudi; les Napolitains l'appellerent dans leurs écoles. Il ceda à leurs ſollicitations; & il profeſſa dans cette ville ſa nouvelle doctrine:

il ne

---

(1) Parme a été auſſi la patrie de Blaſius grand philoſophe de ſon tems; d'Albert Galeotti, de Bernard dit de Parme, de Guilleaume Aremond, de Jacques Arenan, célebres Juriſconſultes; de Geraud Blanc, & de Gui-Antoine Arcinboldo Cardinaux d'une grande reputation; de Jerôme Palavicino, de Bernard Rubrio, des deux Jeans miniſtres généraux, l'un de l'ordre des mineurs, & l'autre des precheurs, illuſtres profeſſeurs de théologie; de Gregoire Anſelme, fameux médecin, & d'Antoine Camaldolenſe très verſé dans la litterature greque & latine; de François Marie Grapaldo, Thadée Ugoletto, Nicolas Brucio, François Carpeſan, & d'autres Rubrio qui ſe ſont diſtingués dans le militaire; Mais il ſuffit à Parme d'avoir eu parmi ſes Princes l'illuſtre Alexandre Farneſe, pour s'être acquiſe une gloire immortelle, & il ſuffit de ſavoir que le Royal Infant Ferdinand Duc regnant, ſage imitateur de ſon magnanime Pere, eſt un Prince des mieux elévés d'Europe, pour pouvoir concevoir de ces Etats l'eſperance la mieux fondée du plus grand bonheur.

Parme eſt brillante par ſes édifices, eſt ornée de belles & grandes places avec une ſuperbe fontaine; elle a un fort chateau, un temple conſtruit à l'inſtar de S. Pierre de Rome, une grande cloche portée ſur trois colonnes, une tour ſemblable à celle de Bologne, un Théatre admirable par ſa conſtruction à l'antique, où l'on entend diſtinctement juſqu'au fond la voix même la plus baſſe; il y a des riches Peintures; elle eſt ſituée dans une belle pleine; l'air y eſt ſalutaire; elle abonde en toutes choſes neceſſaires a la vie; il y-a beaucoup de nobleſſe diſtinguée; les arts & les ſciences y fleuriſſent, y ayant une Académie célebre & une grande Univerſité, un College qu'on diſcipline toujours de plus en plus, parce que le ſouverain y a lui même l'œil ainſi qu'à l'éducation de ſa brillante Pagerie ordinaire & veille à tout avec une ſage prevoiance. (*D*)

il ne s'en tint pas là; il y fonda une eſpece d'académie. Ferdinand Carafe ſe l'attacha. Il étoit aimé, honoré, eſtimé, heureux; lorſque des moines qui ſouffroient impatiemment le mépris qu'il faiſoit d'Ariſtote dans ſes leçons & ſes écrits, s'éleverent contre lui, le tourmenterent, & lui ôterent le repos & la vie. Il mourut en 1588; il publia dans le cours de ſes études d'autres ouvrages que celui que nous avons cité.

Principes de la Phyſique de Teleſius. Il y a trois principes des choſes; deux agens & incorporels, c'eſt le froid & le chaud; un inſtrumental & paſſif, c'eſt la matiere.

Le chaud mobile de ſa nature eſt antérieur au mouvement d'une priorité de tems, d'ordre & de nature; il en eſt la cauſe.

Le froid eſt immobile.

La terre & toutes ſes propriétés ſont du froid.

Le ciel & les aſtres ſont du chaud.

Les deux agens incorporels, le froid & le chaud, ont beſoin d'une maſſe corporelle qui les ſoutienne; c'eſt la matiere.

La quantité de la matiere n'augmente ni ne diminue dans l'univers. La matiere eſt ſans action: elle eſt noire & viſible de ſa nature; du reſte propre à ſe prêter à l'action des deux principes.

Ces deux principes actifs ont la propriété de ſe multiplier & de s'étendre.

Ils ſont toujours oppoſés, & tendent ſans ceſſe à ſe déplacer.

Ils ont l'un & l'autre la faculté de connoître & de ſentir non-ſeulement leurs propres actions, leurs propres paſſions, mais les actions & les paſſions de leur antagoniſte.

Ils ont d'abord engendré le ciel & la terre; le ſoleil a fait le reſte.

La terre a produit les mers, & les produit tous les jours.

C'eſt à la chaleur & à la diverſité de ſon action & de l'oppoſition du principe contraire qu'il faut attribuer tout ce qui différencie les êtres entr'eux.

Il nous eſt impoſſible d'avoir des notions fort diſtinctes de ces effets.

Le ciel eſt le propre ſéjour de la chaleur: c'eſt-là qu'elle s'eſt principalement retirée, & qu'elle eſt à l'abri des attaques du froid.

Des lieux placés au-deſſous des abyſmes de la mer ſervent d'aſyle au froid: c'eſt-là qu'il réſide, & que la chaleur du ciel ne peut pénétrer.

La terre a quatre propriétés principales, le froid, l'opacité, la denſité & le repos.

De ces quatre principes deux réſident tranquilles dans ſes entrailles, deux autres ſe combattent perpétuellement à ſa ſurface.

Ce combat eſt l'origine de tout ce qui ſe produit entre le ciel & la terre, ſans en excepter les corps qui la couvrent & qu'elle nourrit.

Ces corps tiennent plus ou moins du principe qui après domine dans leur formation.

Le chaud a prédominé dans la production du ciel & des corps céleſtes.

Le ciel & les aſtres ont un mouvement qui leur eſt propre. Ce mouvement varie; mais ces phénomenes ne ſuppoſent aucune intelligence qui y préſide.

Le ciel eſt lucide de ſa nature: les aſtres le ſont auſſi, quoiqu'il y ait entr'eux pluſieurs différences.

Les plantes ne ſont pas ſans une ſorte d'ame; cette ame eſt un peu moins ſubtile que celle des animaux.

Il y a différens degrés de perfection entre les animaux.

L'ame de l'homme eſt de Dieu. C'eſt lui qui la place dans leurs corps, à meſure qu'ils naiſſent: c'eſt la forme du corps; elle eſt incorporelle & immortelle.

Tous les ſens, excepté celui de l'ouïe, ne ſont qu'un toucher.

La raiſon eſt particuliere à l'homme: les animaux ne l'ont pas.

Ceux qui deſireront connoître plus au long le ſyſtème de Teleſius, & ce qu'il a de conforme avec les principes de Parménide, peuvent recouvrir à l'ouvrage du chancelier Bacon; ils y verront comment des efforts que le froid & le chaud font pour ſe ſurmonter mutuellement & s'aſſembler, la terre pour convertir le ſoleil, & le ſoleil pour convertir la terre; efforts qui durent ſans ceſſe & qui n'obtiennent point leur fin, ſans quoi le principe du repos ou celui du mouvement s'anéantiſſant, tout finiroit: comment, dis-je, le froid & le chaud ayant des viciſſitudes continuelles, il ne réſulte une infinité de phénomenes différens.

Ces phénomenes naiſſent ou de la force de la chaleur, ou de la diſpoſition de la matiere, ou de la réſiſtence ou du concours des cauſes oppoſées.

La chaleur varie en intenſité, en quantité, en durée, en moyen, en ſucceſſion.

La ſucceſſion varie, ſelon la proximité, l'éloignement, l'allée, le retour, la répétition, les intervalles.

En s'affoibliſſant, la chaleur paroît avoir quelque choſe de commun avec le froid, & en produire les effets.

C'eſt à la chaleur du ſoleil qu'il faut principalement attribuer les générations.

Cet aſtre atteint à toutes les parties de la terre, & n'en laiſſe aucune ſans chaleur.

Il raiſonne du froid, comme il a raiſonné du chaud.

Il y diſtingue des degrés & des effets proportionnés à ces degrés: ces effets ſont les contraires des effets du chaud.

Jettant enſuite les yeux ſur la matiere ſubjuguée alternativement par les deux principes, il y apperçoit la propriété d'augmenter, de diminuer & de changer la chaleur.

Ou la chaleur y préexiſtoit, ou non; ſi elle y préexiſtoit, elle s'accroît de celle qui ſurvient.

Nous ne pouſſerons pas plus loin cette analyſe: ce qui précede ſuffit pour montrer combien on peut déduire d'effets d'un ſi petit nombre de principes, & combien auſſi il en reſte d'inexplicables.

Mais ce qui jette particulierement du ridicule ſur les idées de Teleſius, c'eſt que la terre, ce point de l'eſpace, devient le théatre d'une guerre qui décide de l'état de l'univers.

Ce philoſophe eſt moins à louer de l'édifice qu'il a bâti, que du ſuccès avec lequel il attaque celui qui ſubſiſtoit de ſon tems.

PARMESAN, Fromage (*Diette.*) c'eſt le nom qu'on donne à un fromage fort eſtimé des Italiens, qui ſe fait dans le *Parmeſan*, d'où l'on en tranſporte dans toutes les parties de l'Europe. Ce pays eſt rempli d'excellens paturages étant arroſé par le Pô. Les vaches y donnent beaucoup de lait, au point qu'un laboureur qui a cinquante vaches peut faire quelquefois juſqu'à cent livres de fromage par jour. On compte du fromage *Parmeſan* de trois eſpeces; le *formaggio di forma* a deux palmes de diametre & environ ſept à huit pouces d'épaiſſeur. Le *formaggio di robiole* & le *formaggio di robiolini*, ſont moins grands. On colore quelquefois ces fromages avec du ſaffran; pour manger ce fromage dans ſa bonté, il faut qu'il ait été gardé pendant trois ou quatre ans.

PARNAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt la même choſe que *panage*. *Voyez ci-devant* Panage. (*A*)

PARNASSE, ſ. m. (*Géog. anc.*) en latin *Parnaſſus* ou *Parnaſus*, ſelon Ptolomée, *l. III. c. xv.* voilà

Ce mont & ſon double ſommet
Qui s'alloit cacher dans la nue,
Et ſur qui Virgile dormoit.

Cet montagne de la Phocide étoit conſacrée aux Muſes, à Apollon & à Bacchus. Les Grecs modernes la nomment *liçaoura*.

Preſque tous les poëtes lui donnent deux ſommets. Lucain, *l. V. verſ.* 73. dit;

Parnaſſus *gemino petit æthera colle*
Mons Phœbo, bromeoque ſacer.

Et Ovide, *Metamorph. l. I. verſ.* 316.

Mons ibi verticibus petit ardua aſtra duobus
Nomine Parnaſſus; *ſuperatque cacumine nubes.*

Ce fut ſur le *Parnaſſe* qui tiroit ſon nom du héros *Parnaſſus*, fils de Neptune & de la nymphe Cléodore, que Deucalion & Pirrha ſe retirerent du tems du déluge, diſent les mythologues; & c'eſt vers le lieu où étoit la ville de Delphes, aujourd'hui Caſtri, que l'on peut juſtifier le nom de *biceps*, ou à deux ſommets, qu'on a donné à cette montagne. De l'entre deux de ces ſommets ſort la fontaine Caſtalienne dont l'eau faiſoit devenir poëtes ceux qui en buvoient.

M. Spon rapporte que cette fontaine coule dans le roc où elle fait de belles caſcades. Au fond de l'entre-deux du rocher, ajoute-t-il, nous apperçûmes trente piés au-deſſus de notre tête une grande ouverture; c'étoit-là l'antre des nymphes que les poëtes appelloient *antrum Corycium*, l'eau de la fontaine eſt excellente, le ſoleil pouvant à peine y donner un quart-d'heure en tout le jour, à cauſe de la hauteur de la roche, qui eſt derriere & aux deux côtés. Au-deſſous de la ſource de cette fontaine, il y a un bain quarré, à trois ou quatre degrés taillés dans le roc.

M. Spon fut curieux de viſiter la cîme de deux croupes du *parnaſſe*, où il ne trouva que des rochers auſſi anciens que le monde, ſans aucun autre bâtiment, qu'une dixaine de huttes de bergers; enſuite pourſuivant ſon chemin ſur le *Parnaſſe* en tirant vers le nord, il avança cinq ou ſix milles dans des fonds de vallons & de bocages de pins, propres à la ſolitude que demande la poéſie. Du reſte, c'eſt un terroir ſec & ſtérile; ce qui nous apprend que les anciens ne logeoient pas les Muſes dans des pays gras & fertiles, dont le ſéjour délicieux auroit corrompu l'auſtérité des mœurs.

Après ces valons, notre voyageur entra dans une plaine de ſept ou huit milles de tour, où il vit quelques terres labourées; enſorte qu'il avoit peine à croire qu'il fût ſur une haute montagne. Il s'artêta quelques tems auprès d'une belle ſource, qui pouſſe deux ou trois bouillons de la groſſeur de la tête, & fait en ſortant un ruiſſeau de ſept à huit piés de large, qui roule deux ou trois cens pas parmi les cailloux, & ſe va jetter dans un marais au milieu de la plaine.

Cette plaine s'étend juſqu'au pié du Licaoura, qui eſt ordinairement couvert de neiges toute l'année; il y a de cet endroit encore pour deux heures à monter juſqu'au ſommet; de ſorte que le *Parnaſſe* eſt une des plus hautes montagnes, non-ſeulement de la Grèce, mais du monde. On le découvre de la fortereſſe de Corinthe, qui en eſt éloignée de plus de ſoixante milles. S'il étoit détaché des montagnes voiſines comme le mont Athos, il paroîtroit de plus loin. Il a de tour une grande journée de chemin, & n'eſt habité que vers le bas. Le *Parnaſſe* a au midi la montagne de Cyrphis, au levant la montagne d'Hélicon; au nord, la plaine où étoit autrefois Etatea & la riviere Cephiſſus; & au couchant, la plaine de Salona.

Je regrette la perte de la deſcription du mont *Parnaſſe* qu'avoit fait la Guilletiere; il eſt peu d'écrivains plus agréables, & M. Spon ne l'a point remplacé. (*Le Chevalier* DE *JAUCOURT*.)

PARNASSIDES, (*Mythol.*) ſurnom qu'on donnoit aux Muſes, à cauſes du ſéjour qu'elles faiſoient, dit-on, ſur le parnaſſe.

PARNASSIE, PARNASSIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pétales inégaux, frangés & diſpoſés en rond. Le piſtil ſort du calice & devient dans la ſuite un fruit membraneux & le plus ſouvent ovoïde, qui n'a qu'une ſeule capſule & qui renferme pluſieurs ſemences oblongues attachées aux placenta, qui ſont au nombre de quatre. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Ses feuilles ſont arrondies & diſpoſées circulairement; le calice eſt compoſé de cinq pétales, la fleur eſt en roſe, ſeule ſur chaque tige, & compoſée de feuilles de différentes grandeurs & frangées; l'ovaire ſe change en un fruit de figure conique, partagé en trois ou quatre loges faites en forme de baſſin, & remplies de ſemences fort menues. Tournefort ne compte qu'une ſeule eſpece de *parnaſſie*, qu'il nomme *parnaſſia paluſtris & vulgaris*, *I. R. H.* 246. C'eſt le *gramen parnaſſi flore albo ſimplici*, C. B. P. 309. *Ciſtus humilis*, *paluſtris*, *hederæ folio*, *perfoliata*, *noſtras*, Plukn, *Almeg.* 108.

Ses feuilles ſont pointues, comme celles des violettes, mais plus petites. Il s'éleve d'entr'elles pluſieurs tiges, longues comme la main, menues, anguleuſes, portant au ſommet une ſeule fleur en roſe. Sa racine eſt d'un blanc rougeâtre, & d'un goût aſtringent: cette plante croît au lieux humides, fleurit au mois d'Août, & paſſe pour rafraîchiſſante; on lui a donné le nom de *parnaſſie*, à cauſe de ſon rapport à une plante de ce nom, dont parle Dioſcoride, & qui croiſſoit ſur le mont parnaſſe. (*D. J.*)

PARNAU *ou* PERNAU, (*Géog. mod.*) petite ville de l'empire Ruſſien, dans la Livonie; elle a été priſe & repriſe autrefois par les Suédois, les Polonois & les Moſcovites. Elle eſt près de l'embouchure de la petite riviere de *Parnau* ou *Pernau*, à 10 lieues S. O. de Revel, 32 N. E. de Riga. *Long.* 42. 2. *lat.* 58. 26.

PARNES, (*Géog. anc.*) montagne de l'Attique, au-deſſus d'Eleuſis & d'Acharnœ. Stace, *Theb. lib. XII. verſ.* 620. dit:

> *Dives & OEgaleos nemorum* Parneſque *benignus*
> *Vitibus & pingui melior Lycabeſſus olivâ.*

Le ſommet de cette montagne étoit couvert de bois & rempli de bêtes ſauvages; le bas étoit planté d'arbres fruitiers & de vignes. Athenée, *l. V.* écrit *parnetha* pour *parnes*.

PARNI, (*Géog. anc.*) peuples de la Margiane. Ptolomée, *l. VI. c. x.* les place au-deſſous des Maſſagètes; & Strabon, *l. XI. p.* 508. dit que les nomades que l'on trouvoit à la gauche en entrant dans la mer Caſpienne, étoient appellés *dax* par les Romains, & ſurnommés *pani*.

PARNOPIUS, (*Mythol.*) Παρνοπιὸς ſurnom donné à Apollon dans l'Attique, parce qu'il avoit délivré le pays des ſauterelles dont il étoit infecté. Les Athéniens en reconnoiſſance de ce bienfait, lui éleverent une ſtatue de bronze, faite de la main de Phidias, avec cette inſcription *à Apollon*, *Parnopius*, Παρνοπὲς, en grec, *ſauterelles*. (*D. J.*)

PAROCHETEUSIS, ſ. f. (*Lexicog. Medicin.*) παροχὲτευσις, de παρὰ & ὀχετεύω, de ὀχετὸς, *tuyau* ou *conduit*; Hippocrate emploie ce mot pour ſignifier une *dérivation* ou le *détour* qu'on fait prendre aux humeurs qui coulent ſur une partie, ou qui s'y arrêtent, en les déterminant vers une autre qui n'en eſt pas éloignée.

PAROCHUS, ſ. m. (*Littérat.*) *parochi* étoient ceux qui à Rome, fourniſſoient aux princes & aux ambaſſadeurs étrangers, ce qu'on leur donnoit aux dépens du public pour leur ſubſiſtance, & qui dans les provinces, fourniſſoient aux magiſtrats qui paſſoient, le ſel, le bois, le foin, *&c.* c'eſt pourquoi Cicéron dans une de ſes lettres, appelle Sertius *parrochum*, un hôte banal, parce qu'il s'empreſſoit ordinairement pour loger chez lui les étrangers de diſtinction qui venoient à Rome.

Les dépenſes que faiſoient les *parochi* ſoit à Rome, ſoit dans les provinces, pour défrayer les ambaſſadeurs ou ceux qui voyageoient par autorité publique, ſe prirent d'abord ſur l'état; enſuite on établit un impôt public pour y ſubvenir. Ces ſortes de commiſſaires furent nommés *parochi*, d'un mot grec qui ſignifie *fournir*. Le méme terme veut dire auſſi dans les auteurs un *hôte* qui loge, qui traite, qui fait les frais d'un feſtin. (*D. J.*)

PARODIE, ſ. f. (*Belles Lettres.*) maxime triviale ou proverbe populaire. *Voyez* ADAGE, PROVERBE. Ce mot vient du grec παρα & οδος, *via*, voie, c'eſt-à-dire qui eſt triviale, commun & populaire.

Parodie, παροδια, *parodus*, ſe dit auſſi plus proprement d'une plaiſanterie poétique, qui conſiſte à appliquer certains vers d'un ſujet à un autre pour tourner ce dernier en ridicule, ou à traveſtir le ſérieux en burleſque, en affectant de conſerver autant qu'il eſt poſſible les mêmes rimes, les mêmes mots & les mêmes cadences. *Voyez* BURLESQUE. C'eſt ainſi que M. Chambers a conçu la *parodie*, mais ſes idées à cet égard ne ſont point exactes.

La *parodie* a d'abord été inventée par les Grecs de qui nous tenons ce terme, dérivé de παρα & οδη, *chant* ou *poéſie*. On regarde la batrachomiomachie d'Homere comme une *parodie* de quelques endroits de l'Iliade, & même une des plus anciennes pieces en ce genre.

M. l'abbé Sallier de l'académie des belles-lettres, a donné un diſcours ſur l'origine & le caractere de la *parodie*, où il dit en ſubſtance que les rhéteurs grecs & latins ont diſtingué différentes ſortes de *parodies*. On peut, dit Ciceron, dans le ſecond livre de l'orateur, inſérer avec grace dans le diſcours un vers entier d'un poëte ou une partie de vers, ſoit ſans y rien changer, ſoit en y faiſant quelque leger changement.

Le changement d'un ſeul mot ſuffit pour *parodier* un vers; ainſi le vers qu'Homere met dans la bouche de Thétis pour prier Vulcain de faire des armes pour Achille, devint une *parodie* dans la bouche d'un grand philoſophe, qui peu content de ſes eſſais de poéſie, crut devoir en faire un ſacrifice au dieu du feu. La déeſſe dit dans Homere:

> Ηφαιστε προυελ'ωδε θετις νυτι σεῖ ο χατιζει
> *A moi*, *Vulcain*, *Thétis implore ton ſecours*.

Le philoſophe s'adreſſant auſſi à Vulcain lui dit:

> Ηφαιστε προυελ'ωδε πλατων νυτι σεῖ ο χατιζει
> *A moi*, *Vulcain*, *Platon implore ton ſecours*.

Ainſi, Corneille fait dire dans le cid à un de ſes perſonnages.

> *Pour grands que ſoient les rois*, *ils ſont ce que nous ſommes*
> *Ils peuvent ſe tromper comme les autres hommes*.

Un très-petit changement a fait de ces deux vers une maxime reçûe dans tout l'empire des lettres.

> *Pour grands que ſoient les rois*, *ils ſont ce que nous ſommes*
> *Et ſe trompent en vers comme les autres hommes*.

Chapelain Décoiffé,

Le

Le changement d'une ſeule lettre dans un mot devenoit une *parodie*; ainſi Caton parlant de Marcus Fulvius Nobilior, dont il vouloit cenſurer le caractere inconſtant, changea ſon ſurnom de *Nobilior* en *Mobilior*.

Une troiſieme eſpece de *parodie* étoit l'application toute ſimple, mais maligne, de quelques vers connus ou d'une partie de ces vers ſans y rien changer. On en trouve des exemples dans Démoſthènes & dans Ariſtophanes: on trouve dans Hépheſtion, dans Denis d'Halicarnaſſe une quatrieme eſpece de *parodie* qui conſiſtoit à faire des vers, dans le goût & dans le ſtyle de certains auteurs peu approuvés; tels ſont dans notre langue ceux où M. Deſpreaux a imité la dureté des vers de la Pucelle.

Maudit ſoit l'auteur dur, dont l'âpre & rude verve
Son cerveau tenaillant rima malgré Minerve,
Et de ſon lourd marteau martelant le bon ſens,
A fait de méchans vers douze fois douze cens.

Enfin, la derniere & la principale eſpece de *parodie* eſt un ouvrage en vers, compoſé ſur une piece entiere, ou ſur une partie conſidérable d'une piece de poéſie connue, qu'on détourne à un autre ſujet & à un autre ſens par le changement de quelques expreſſions; c'eſt de cette eſpece de *parodie* que les anciens parlent le plus ordinairement; nous avons en ce genre des pieces qui ne le cedent point à celles des anciens.

Henri Etienne qui floriſſoit vers la neuvieme olympiade, a été le premier inventeur de la *parodie*, & il nous donne Athenée pour ſon garant; mais M. l'abbé Sallier ne croit pas qu'on puiſſe lui attribuer l'invention de toutes les ſortes de *parodies*. Hegémon de Thaſos, île de la mer Egée, qui parut vers la quatre-vingt-huitieme olympiade, lui paroît inconteſtablement l'auteur de la *parodie* dramatique qui étoit à-peu-près dans le goût de celles qu'on donne aujourd'hui ſur nos théatres. Nous en avons un grand nombre & quelques-unes excellentes, entr'autres *Agnès de Chaillot*, *parodie* de la *Tragédie* de M. de la Mothe intitulée, *Inès de Caſtro*, *& le mauvais ménage*, *parodie* de la *Marianne* de M. de Voltaire. On peut ſur nos *parodies* conſulter les réfléxions de M. Riccobini ſur la comédie. Les Latins à l'imitation des Grecs ſe ſont auſſi exercés à faire des *parodies*.

On peut réduire toutes les eſpeces de *parodies* à deux eſpeces générales, l'une qu'on peut appeller *parodie ſimple* & *narrative*; l'autre *parodie dramatique*. Toutes deux doivent avoir pour but l'agréable & l'utile. Les regles de la *parodie* regardent le choix du ſujet & la maniere de le traiter. Le ſujet qu'on entreprend de parodier doit être un ouvrage connu, célebre, eſtimé; nul auteur n'a été autant *parodié* qu'Homere. Quant à la maniere de *parodier*, il faut que l'imitation ſoit fidelle, la plaiſanterie bonne, vive & courte, & l'on y doit éviter l'eſprit d'aigreur, la baſſeſſe d'expreſſion & l'obſcénité. Il eſt aiſé de voir par cet extrait, que la *parodie* & le burleſque ſont deux genres très-différens, & que le Virgile traveſti de Scaron n'eſt rien moins qu'une *parodie* de l'*Eneide*. La bonne *parodie* eſt une plaiſanterie fine, capable d'amuſer & d'inſtruire les eſprits les plus ſenſés & les plus polis; le burleſque eſt une boufonnerie miſérable qui ne peut plaire qu'à la populace. *Mém. de l'acad. des Belles-Lettres, tom. VII. pag.* 398. *& ſuiv.*

PARODIQUE, (*Géométr.*) *degrés parodiques*; dans une équation, c'eſt le nom que quelques anciens auteurs d'algebre donnent aux différens termes qui ſe ſuivent ſans interruption dans une équation ordonnée, du ſecond, du troiſieme, du quatrieme degré, *&c.* & dont les expoſans croiſſent ou décroiſſent en progreſſion arithmétique. *Voyez* ÉQUATION.

Ainſi $x^3 + ax^2 + bx^1 + c = 0$, eſt une équation du troiſieme degré, où il ne manque point de termes, qui a tous ſes degrés *parodiques*, & où les expoſans deſcendent ſans interruption, en progreſſion arithmétique, 3. 2. 1. Au lieu de ſe ſervir de cette expreſſion, pour indiquer de pareilles équations, on dit ordinairement que l'équation a tous ſes termes. *Voyez* TERME. (*O*)

PARŒNNE, ſ. f. (*Rhétoriq.*) figure de genre de la parabole; elle eſt ſeulement plus conciſe & plus ſerrée.

PAROFFERTE, ſ. f. (*Juriſprud.*) *terme de Coutume*, ſynonyme à *préſentation* ou *offre*. *Voyez* OFFRE.

PAROI, ſ. f. (*Gramm.*) mot ſuranné qui ſignifie *muraille*; il vient de *paries*: l'Ecriture appelle les hypocrites des *parois blanchies*. On diſtingue dans les fourneaux à fondre la mine-de-fer, de fauſſes *parois*.

PAROIS, PARIETES, *en Anatomie*; c'eſt un terme dont on ſe ſert pour exprimer les clôtures ou membranes qui ferment les parties creuſes du corps, ſur-tout celle du cœur, du thorax, *&c. Voy.* CŒUR & THORAX.

Les *parois* des deux ventricules du cœur ne ſont pas d'une même force & d'une même épaiſſeur, le gauche l'emporte ſur le droit à cauſe de ſes fonctions qui ſont de faire paſſer le ſang dans toutes les parties du corps, au lieu que le droit ne le fait couler que dans les poumons. *Voyez* VENTRICULE.

PAROI, (*Hydr.*) ſe dit de tous les côtés intérieurs ou bords d'un tuyau.

PAROIS, (*Eaux & Forêts.*) ſe dit dans les forêts de pluſieurs arbres qui ſont marqués ſeulement du marteau de l'arpenteur entre des piés corniers, qui ſéparent les différentes coupes d'un bois, ou les bois de différens propriétaires. (*D. J.*)

PAROIS DU SABOT, (*Maréchal.*) on appelle ainſi l'épaiſſeur des bords de la corne. *Voyez* SABOT.

PAROIR, ſ. m. *en terme de Boutonnier*, il ne differe du traçoir, ou de l'outil à tracer, qu'en ce qu'il eſt plus fini & plus creux, & qu'il ſert à parer les moules, *voyez* MOULE. Il y en a de toutes les grandeurs de bouton; mais ſa forme ne change jamais. *V.* TRAÇOIR.

PAROIR, *en terme de Chauderonnier*, ſont des petites lames tranchantes & diverſement taillées, & montées à chaque bout d'un long bâton dont on ſe ſert pour grater les pieces qu'on veut étamer, & blanchir celles qui ſont neuves. *Voyez* BLANCHIR. *Voyez les Pl. du Chauderon.*

PAROIR, (*Corroyeur.*) eſt un inſtrument ſur lequel les Corroyeurs, & autres ouvriers en cuir, parent les peaux qu'ils préparent. Le *paroir* eſt une ſorte de chevalet, à la partie ſupérieure & à la traverſe duquel eſt étendue une corde ſous laquelle on engage un bout du cuir, qui par l'autre bout eſt attaché avec une tenaille à la ceinture de l'ouvrier: par ce moyen l'ouvrier peut lâcher à ſon gré la peau, à meſure qu'il la ratiſſe avec la lunette. *Voyez* CORROYER, *& nos Planches du Corroyeur, avec leur explication*. Cette tenaille eſt dentée pour mieux retenir le cuir entre les machoires; les deux branches qui s'écartent l'une de l'autre, ſont ſerrées par le moyen d'une boucle ou anneau (*Voyez* TENAILLE A' BOUCLE), ſur lequel paſſe un cordon qui s'attache à la ceinture de l'ouvrier, en ſorte que plus il tire la tenaille à lui, plus il fait ſerrer le cuir par les machoires de la tenaille.

PAROIR, (*Maréchal.*) inſtrument avec lequel les Maréchaux parent les piés des chevaux: on l'appelle auſſi *boutoir*.

PAROIR, *terme de Tonnelier*, c'eſt un outil de fer dont ces ouvriers ſe ſervent pour parer en-dedans les douves d'une futaille aſſemblée. Cet inſtrument eſt fait de même que l'eſſette, à l'exception qu'il n'a point de marteau, & que ſon manche de bois eſt plus court que celui de l'eſſette; il n'a pas plus de 5 ou 6 pouces de longueur.

PAROISSE, ſ. f. (*Théolog.*) qui ſignifie proprement *prochaine demeure*, & en latin *parochia*.

C'eſt une portion d'un diocèſe, d'un diſtrict, une certaine étendue de pays gouvernée par un prêtre en titre, qu'on nomme *curé*. *Voyez* DIOCÈSE & CURÉ.

Selon le P. Thomaſſin il ne paroît pas par les monumens eccléſiaſtiques des trois ou quatre premiers ſiecles, qu'il y eût alors de *paroiſſes*, ni par conſéquent de curés. On ne voit pas, dit-il, le moindre veſtige d'égliſe alors ſubſiſtante, où l'évêque ne préſidât point. S. Juſtin dit nettement, dans ſa ſeconde apologie, que le dimanche les fideles de la ville & de la campagne s'aſſemblent dans le même lieu, & que l'évêque y offre le ſacrifice de l'euchariſtie, qu'on le diſtribue à ceux qui ſe trouvent préſens, & qu'on l'envoie aux abſens par les diacres. Le texte de S. Juſtin ne porte pas préciſement l'*évêque*, mais le *préſident de l'aſſemblée*, & ç'auroit bien pu être un ſimple prêtre. Quoi qu'il en ſoit, cet auteur ajoute que ce ne fut que vers la fin du iv. ſiecle qu'on commença à ériger des *paroiſſes* en Italie. Il reconnoit pourtant que dès le tems de Conſtantin il y avoit à Alexandrie des *paroiſſes*, établies à la ville & à la campagne. S. Epiphane nous apprend qu'il y avoit dans cette capitale de l'Egypte, pluſieurs quartiers nommés *laures*, nom qu'on donna depuis aux monaſteres, dans chacun deſquels il y avoit une égliſe, ou réſidoient pluſieurs prêtres, mais dont un ſeul étoit le préſident. S. Athanaſe ajoute, que dans les grands villages il y avoit des égliſes & des prêtres pour les gouverner, & il en compte dix dans le pays appellé *Maréotes*. Il dit enfin qu'aux jours de fête les plus ſolem-

nels les curés d'Alexandrie ne célébroient point la meſſe, mais que tout le peuple s'aſſembloit dans une égliſe pour aſſiſter aux prieres & aux ſacrifices offerts par l'évêque. *Diſcipline eccléſ. part. I. l. I. ch. xxj. & xxij.*

Bingham, qui a davantage approfondi ce qui concerne l'origine & l'inſtitution des *paroiſſes*, montre qu'elles ſont devenues néceſſaires à proportion que le chriſtianiſme s'eſt étendu. En effet, à meſure que le nombre des fideles s'eſt accru, il a fallu multiplier celui des égliſes & des miniſtres pour célébrer les ſaints myſteres, conférer les ſacremens & adminiſtrer l'euchariſtie, ſur-tout dans les grandes villes. Les mêmes raiſons qui ont engagé à former de nouveaux diocèſes & à multiplier les évêques, ayant également porté ceux-ci à ériger les *paroiſſes*, & à en confier le gouvernement à des prêtres éprouvés, de-là il conclut que dès le tems même des apôtres, ou du-moins dans les premiers ſiecles, on avoit érigé des *paroiſſes* dans les grandes villes, telles que Jéruſalem & Rome; puiſqu'Optat nous apprend que dans cette derniere ville, il y avoit déjà quarante égliſes ou baſiliques avant la perſécution de Dioclétien, c'eſt-à-dire avant la fin du iij. ſiecle. Les moindres villes avoient, ſelon lui, leurs égliſes *paroiſſiales*, gouvernées par des prêtres & des diacres, ſituées à la campagne dans des villages ou hameaux, où les fideles ſe raſſembloient dans les tems de perſécution avec moins de danger qu'ils n'euſſent fait dans les villes. Comme il paroît par les conciles d'Evire & de Néocéſarée, tenus vers ce tems là, d'où il s'enſuit qu'au-moins les *paroiſſes*, ſoit à la ville, ſoit à la campagne, ont été établies d'aſſez bonne heure, non pas toutes à la fois, mais ſelon l'exigence des cas & la prudence des évêques. Le concile de Vaiſon, tenu en 542, fait expreſſément mention des *paroiſſes* de campagne, & accorde aux prêtres qui les gouvernent le pouvoir de prêcher. On les établit de même & ſucceſſivement, ſelon le beſoin, dans le reſte des Gaules & dans les pays du Nord. Quant à l'Angleterre, Bingham obſerve que du tems des Saxons le nom de *paroiſſe* y étoit inconnu dans les ſens où nous le prenons aujourd'hui; car alors il ſignifioit un diocèſe entier, ou le diſtrict ſoumis à la juriſdiction d'un évêque. Ce ne fut qu'après la miſſion du moine S. Auguſtin, & ſous le pontificat d'Honorius IV. archevêque de Cantorbery, ou même ſous Théodoſe ſon ſucceſſeur, vers l'an 680, qu'on érigea des *paroiſſes* dans les villes & les villages; & en 694 on avoit déjà aſſigné aux curés les dixmes & autres pareils revenus pour leur ſubſiſtance.

Il avoue cependant que dans les grandes villes, telles que Rome, Alexandrie, *&c.* les *paroiſſes* n'étoient pas gouvernées par des curés en titre, mais par des prêtres que les évêques tiroient de leur clergé, & qu'ils changeoient ou révoquoient ſelon leur volonté. Il paroit que c'eſt auſſi le ſentiment de M de Valois, dans ſes *notes ſur le xv. ch. du I. liv. de Sozomene*. Le P. Petau penſe au contraire qu'ils étoient attachés chacun au ſervice d'une égliſe particuliere. La coutume que ſoutiennent Bingham & M. de Valois, avoit encore lieu à Conſtantinople du tems de Juſtinien, où trois nouvelles égliſes conſtruites dans l'enceinte de cette ville, n'avoient point encore de prêtres propres ou de curés, mais étoient gouvernées par des prêtres qu'on y envoyoit de la grande égliſe.

D'abord les *paroiſſes* n'avoient point de revenus propres à elles, mais les offrandes qu'on y faiſoit, les dixmes, rentes ou autres biens à elle appartenans par acquiſition, donation ou autrement, étoient mis entre les mains de l'évêque qui ſe chargeoit de pourvoir à l'entretien des *paroiſſes*, & à la ſubſiſtance des prêtres qui les deſſervoient. Depuis ces biens furent abandonnés aux égliſes paroiſſiales & aux curés, à condition d'en payer une portion chaque année ou à l'évêque, ou à l'égliſe matrice, c'eſt-à-dire à la cathédrale ou à la métropole; de-là les dons ou droits qu'on nomma *cathédratiques* & *pentecoſtales*. *Voy.* Cathédratique & Pentecostale.

Cela dura dans l'égliſe grecque juſqu'au milieu du cinquieme ſiecle; dans celle d'occident, les évêques d'Eſpagne furent les premiers qui au concile de Brague, tenu en 572, remirent aux *paroiſſes* la troiſieme partie du revenu qu'eux, évêques, avoient coutume de retenir, & l'appliquerent à l'entretien du luminaire & aux réparations, ſe réſervant ſeulement deux ſols pour l'honoraire de leur viſite, *duos ſolidos*. Dans les égliſes de Gaules & de Germanie, les évêques ſe réſerverent encore aſſez long-tems le quart du revenu des *paroiſſes*, comme on voit par les capitulaires de nos rois. Les évêques d'Angleterre imiterent ceux d'Eſpagne; mais Bingham ne fixe point l'époque de l'abolition de l'ancien uſage. Il remarque ſeulement que les évêques de l'île de Man, qui n'avoient plus gueres de commerce avec ceux d'Angleterre, n'abandonnerent pas de même leurs anciens droits. *Bingham, orig. ecclеſ. t. III. l. III. l. IX. c. viij. §. 1. 2. 3. 4. & ſeqq.*

Aujourd'hui, parmi nous, les revenus tant fixes que caſuels des *paroiſſes*, ſont diſtingués de ceux des curés ou vicaires perpétuels, qui gouvernent ces *paroiſſes* en titre, & ils ſont adminiſtrés du conſentement des curés & des paroiſſiens, par des receveurs comptables, qu'on nomme *marguilliers*. *Voyez* Marguilliers, Œconomes, Défenseurs.

Paroisse, (*Juriſprud.*) les marques qui diſtinguent les *paroiſſes* des autres égliſes ſont les fonts baptiſmaux, le cimetiere, la deſſerte de l'égliſe faite par un curé, & la perception des dixmes. Il y a néanmoins quelques-unes de ces marques qui ſont auſſi communes à d'autres égliſes; mais il n'y a que les *paroiſſes* qui ſoient régies par un curé.

Les droits des *paroiſſes* ſont que les fideles doivent y aſſiſter aux offices & inſtructions; que pendant la grande meſſe paroiſſiale on ne doit point célebrer de meſſes particulieres; que chacun doit rendre le pain béni à ſon tour, s'acquitter du devoir paſchal dans ſa *paroiſſe*; que le curé de la *paroiſſe*, ou celui qui eſt commis par lui, peut ſeul adminiſtrer les ſacremens aux malades; enfin que chacun doit être baptiſé, marié, & inhumé dans la *paroiſſe* où il demeure actuellement. Les regiſtres que les curés ſont obligés de tenir des baptêmes, mariages & ſépultures, ſont ce que l'on appelle vulgairement les *régiſtres des paroiſſes*.

Autrefois les curés avant de dire la meſſe, interrogeoient les aſſiſtans, pour ſavoir s'ils étoient tous de la *paroiſſe*; s'il s'en trouvoit d'étrangers, il les renvoyoit dans leur égliſe.

Trois choſes peuvent donner lieu à l'érection des nouvelles *paroiſſes*.

1°. La néceſſité & l'utilité qu'il y a de le faire, par rapport à la diſtance des lieux, & l'incommodité que le public ſouffre pour aller à l'ancienne *paroiſſe*, & la commodité qu'il trouvera à aller à la nouvelle.

2°. La requiſition des perſonnes de conſidération, la charge par ces perſonnes de doter la nouvelle égliſe.

3°. La requiſition des peuples, auxquels on doit procurer tous les ſecours ſpirituels autant qu'il eſt poſſible.

Avant de procéder à une nouvelle érection, il eſt d'uſage de faire une information *de commodo & incommodo*.

Dix maiſons ſont ſuffiſantes pour former une *paroiſſe*; le concile d'Orléans, tenu dans le ſixieme ſiecle, & celui de Tolede, l'ont ainſi décidé.

C'eſt à l'évêque à procéder à la diviſion & érection des *paroiſſes*.

La direction des *paroiſſes* dépendantes des monaſteres, exempts ou non exempts, appartient à l'évêque diocéſain privativement aux religieux.

Les anciennes *paroiſſes* qui ont été demembrées pour en former de nouvelles, ſont conſidérées à l'égard de celles-ci, comme meres-égliſes, ou égliſes matrices; & les nouvelles *paroiſſes* ſont quelquefois qualifiées de filles ou fillettes à l'égard de l'égliſe matrice.

Quelques *paroiſſes* ont auſſi des annexes & ſuccurſales.

Il y avoit autrefois des *paroiſſes* perſonnelles, & non territoriales, c'eſt-à-dire que la qualité des perſonnes les attachoit à une *paroiſſe*, & le curé avoit droit de ſuite ſur ſes paroiſſiens. L'exemple le plus ſingulier que l'on trouve de ces *paroiſſes* qui étoient perſonnelles, eſt celui des égliſes de Sainte-Croix & de Saint-Maclou, de la ville de Mantes. Suivant une tranſaction paſſée entre les deux curés, l'égliſe de Sainte-Croix étoit la *paroiſſe* des nobles & des clercs; dès qu'un homme avoit été tonſuré, il devenoit dépendant de cette *paroiſſe*, & quand même il venoit à ſe marier, lui & toute ſa famille demeuroient toujours attachés à la même *paroiſſe*; mais cette tranſaction fut avec juſte raiſon déclarée abuſive par arrêt du grand conſeil de l'année 1677, qui ordonna que ces deux *paroiſſes* ſeroient diviſées par territoire, & l'exécution en fut ordonnée par un autre arrêt du 31 Mai 1715.

Une maiſon bâtie ſur les confins de deux *paroiſſes* eſt de celle en laquelle ſe trouve la principale porte & entrée de la maiſon.

L'union de pluſieurs *paroiſſes* enſemble ne peut être faite que par l'évêque; il faut qu'il y ait néceſſité ou utilité, & ouir les paroiſſiens.

On fait au prône des *paroiſſes* la pubblication de certaines actes tels que les mandemens & lettres paſtorales des évêques,

Les criées de biens ſaiſis ſe font à la porte de l'égliſe paroiſſiale.

On

On appelle *ſeigneur de paroiſſe* celui qui a la haute juſtice ſur le terrein où l'égliſe paroiſſiale ſe trouve bâtie, quoiqu'il ne ſoit pas ſeigneur de tout le territoire de la *paroiſſe*.

Voyez le decret de Gratien, *tit. de Parochiis*, &c. Rebuffe, ſur le concordat, *tit. de collationibus*, § *ſtatuimus*; l'auteur des définitions canoniques, la bibliotheque canonique, les lois eccléſiaſtiques, les mémoires du clergé & le code des curés. *Voyez auſſi les mots* ANNEXE, CURE, CURÉ, DIXME, EGLISE, MESSE, PAIN BÉNI, PAROISSIAL, PAROISSIEN, SUCCURSALE, UNION. (*A*)

PAROISSIAL, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui appartient à la paroiſe, comme office *paroiſſial*, la meſſe *paroiſſiale*. *Voyez* CURÉ, MESSE, OFFICE. (*A*)

PAROITRE, verb. act. & auxil. ſe montrer, ſe faire voir, ſe manifeſter, avoir les apparences, *&c.* Il ſe dit des perſonnes & des choſes. Il ſe leve dès que le jour *paroît*. Il va *paroître* un livre. Il a *paru* de nos jours des fanatiques bien ſinguliers. Les ennemis ont *paru* ſur la côte. Il a voulu *paroître* dans cette circonſtance, & cette folie l'a jetté dans une dépenſe ruineuſe. Jamais la maxime de *paroître* honnête, ſavant, au lieu de l'être, ne fut plus ſuivie qu'aujourd'hui. Cette province a été ſurchargée d'impôts, & il y *paroît* bien. Un ſceptique dit cela me *paroît*; un dogmatique, cela eſt. Il n'oſera *paroître* un ſpectacle.

PAROLE, ſ. m. (*Gramm.*) mot articulé qui indique un objet, une idée. Il n'y a que l'homme qui s'entende & qui ſe faſſe entendre en parlant. *Parole* ſe dit auſſi d'une maxime, une ſentence. Le chrétien doit compter toutes ſes *paroles*. Cet homme a le talent de la parole comme perſonne peut-être ne l'eut jamais. Les *paroles* volent, les effets reſtent. Les Théologiens appellent l'Evangile la *parole* de Dieu. Donner ſa *parole*, c'eſt promettre. Eſtimer ſur *parole*, c'eſt eſtimer ſur l'éloge des autres. Porter des *paroles* de mariage, & en entamer les propoſitions, c'eſt la même choſe.

PAROLE ENFANTINE, (*Lang. franç.*) nous appellons au propre *paroles enfantines*, ces demi-mots par leſquels les enfans qui n'ont pas encore l'uſage libre de leur langue, expriment leurs penſées. Rien n'eſt plus joli que de converſer avec eux dans ces premieres années où ils commencent à prononcer à moitié pluſieurs mots, dont la prononciation imparfaite donne une grace infinie à tous leurs petits diſcours, *dimidiata verba*, *dum tentant integra pronuntiare*, *loquelam ipſo offenſantis linguæ fragmine dulciorem*, *auſcultantibus præbent*. Mais ce langage imparfait, ce ton enfantin, cette voix à demi-baſſe, que quelques jolies femmes affectent d'imiter, eſt ridicule quand on n'eſt plus dans cet âge tendre où la nature en faiſoit tout le charme. C'eſt ainſi que les mines dans un âge avancé, ſont des grimaces.

PAROLE, (*Critique ſacrée.*) en hébreu *dabar*; ce mot ſe prend dans l'Ecriture, outre le ſens propre, pour doctrine, pour *parole* de Dieu, pour la prédication de cette *parole*, pour une promeſſe; ma promeſſe, *verbum*, ne ſera pas vaine. Ce même mot ſe trouve encore employé pour *menace*, *avertiſſement*, *ordonnance*, *volonté*, *priere*, *ſentence*, &c. (*D. J.*)

PAROLES DE MAUVAIS AUGURE, (*Littérature.*) *male ominata verba*. Les Grecs avoient une crainte ſuperſtitieuſe ſur certaines *paroles de mauvais augure*. Proférer des *paroles* de cette eſpece, s'appelloit βλασφημεῖν. Cette ſuperſtition régnoit particulierement dans les ſacrifices, où le héraut avoit grand ſoin d'avertir de s'abſtenir de tout mot qui portât malheur. C'eſt ce que l'on doit entendre par *favere linguis*, qui ſignifie autant, *s'abſtenir de tout terme malencontreux*, que *ſe taire*. L'attention à n'en point laiſſer échapper s'obſervoit ailleurs qu'au temple. Démoſthènes dans la harangue contre Leptine, parlant de l'ancienne ſplendeur d'Athènes, y employe le mot βλασφημεῖν, dont il s'agit ici de déterminer la vraie ſignification: l'orateur athénien dit, „ alors la république jouiſ„ ſoit d'une pleine opulence; mais aujourd'hui elle doit „ ſeulement ſe promettre qu'un jour elle en jouira; car „ c'eſt ainſi qu'il faut parler, & non préſager rien de ſini„ ſtre. „ Le ſcoliaſte grec l'explique de la ſorte; & cependant Wolfius traduit βλασφημεῖν, *conviciari*, invectiver. Mais Caſaubon redreſſe juſtement le traducteur.

Nous aurions le catalogue des paroles où l'uſage attachoit un mauvais augure, ſi l'ouvrage que Suétone avoit compoſé, *de male ominatis verbis*, fût parvenu juſqu'à nous. On peut, faute de mieux, conſulter ſur ce point, Artémidore, *liv. III. chap. xxxviij.* c'eſt peut-être ce genre de ſuperſtition qui pour éluder le mot de mort, a fondé en latin les formules. *ſi quid humanitus contigerit*; *ſi vivere deſierit*. Nous diſons auſſi, ſi Dieu l'appelle à lui, ſi Dieu diſpoſe de lui; mais il faut convenir que le mot *vixit*, il a vécu, a une toute autre grace que le terme françois, il eſt mort. (*D. J.*)

PAROLES DE PRÉSENT, (*Juriſprud.*) ſont une déclaration que deux perſonnes, après s'être préſentées à l'égliſe & à leur curé, feroient devant un notaire, qu'ils ſe prennent pour mari & femme.

Ces ſortes de déclarations ſont préſentement nulles, & il eſt défendu aux notaires de les recevoir. *Voyez le mot* MARIAGE. (*A*)

PAROLES, c'eſt le nom qu'on donne *en Muſique* au poëme ſur lequel le compoſiteur travaille, & en général au texte, vers ou proſe, qui répond aux notes de la muſique. Ainſi on dit d'un opéra que la muſique en eſt paſſable ou bonne; mais que les *paroles* en ſont déteſtables. Il arrive rarement qu'on diſe le contraire. *Voy.* OPERA. (*S*)

PAROLE, adj. *dans l'art militaire*, ſe dit d'un priſonnier de guerre qui obtient la liberté de retourner dans ſon pays, ou vers ceux de ſon parti, après avoir promis de revenir dans un tems preſcrit, s'il n'eſt point échangé; on dit *qu'il s'en va ſur ſa parole*. Chambers.

PAROLI, ſ. m. FAIRE PAROLI; (*jeu de Pharaon.*) c'eſt jouer le double de ce qu'on a joué la premiere fois; on appelle *paroli de campagne*, celui que fait un joueur avant que ſa carte ſoit venue, comme s'il avoit déja gagné. Les banquiers doivent être bien exacts & vigilans à prendre garde qu'on ne leur faſſe des *parolis* de campagne, autrement ils ſeroient bien-tôt débanqués s'ils ſe repoſoient ſur la bonne foi de certains joueurs qui ne ſont pas ſcrupuleux. *Acad. des jeux*. (*D. J.*)

PARONOMASE, *ou* PARONOMASIE, ſubſt. f. (*Littérature.*) figure de Rhétorique, dans laquelle on ſe ſert à deſſein de mots dont le ſon eſt à peu près le même, quoiqu'ils préſentent un ſens fort différent.

Ce mot eſt formé du grec παρα, *proche*, & ονομα, *nom*; c'eſt-à-dire *proximité* ou *reſſemblance* de deux noms.

Ainſi l'on dit, ces peuples ſont nos ennemis, & non nos amis. Cicéron dit à Antoine dans une de ces Philippiques: *cum in gremio . . . mentem & mentum deponeres* & Atticus, *conſul ipſe parvo animo & pravo*, *facie magis quam facetiis ridiculus*; & ces phraſes de S. Pierre Chryſologue, *monachorum cellulæ jam non eremiticæ*, *ſed aromaticæ*, & ailleurs, *hoc agant in cellis quod angeli in cœlis*. C'eſt ce que nous appellons *jeux de mots*: ceux que nous avons cités comme exemples & non comme modeles, perdroient en françois le ſel qu'y ont prétendu mettre leurs auteurs, & qui pour le bon goût, eſt un ſel bien affadi.

Les Grecs aimoient volontiers cette figure, ainſi Hérodote dit παθηματα μαλλον, *quæ nocent*, *docent*; & Apollodore, peintre célebre, avoit mis à un de ſes ouvrages cette inſcription;

Μωμησεται τις μαλλον, η μιμησεται,
Il ſera plus facile de s'en moquer que de l'imiter.

D'autres auteurs regardent la *parnomaſe* comme une répétition du même nom, mais après y avoir fait quelque changement, ſoit en ajoutant, ſoit en retranchant; & en ce ſens, cette figure n'eſt point une froide alluſion d'un mot à l'autre; mais ſouvent une figure de penſée. Tel eſt ce bel endroit de l'oraiſon de Cicéron pour Marcellus: „ Vous avez, ce ſemble, *vaincu la victoire mê*„ *me* (il parle à Céſar), en remettant aux *vaincus* ce „ qu'elle vous avoit fait remporter ſur eux; car votre „ clémence nous a tous ſauvés, nous que vous aviez „ droit, comme *victorieux*, de faire périr. Vous êtes „ donc le ſeul *invincible*, *&c.* Corneille a dit auſſi dans le Cid, par la même figure,

Ton bras eſt invaincu, mais non pas invincible.

PARONS, *ou* PACRONS, ſ. m. (*Faucon.*) ce ſont les peres & meres de tous les oiſeaux de proie.

PARONYCHIE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *paronychia*, genre de plante à fleur ſans pétales, compoſée de pluſieurs étamines qui ſortent d'un calice en forme de baſſin découpé en cinq parties terminées par une ſorte de capuchon. Le piſtil devient dans la ſuite une ſemence arrondie & renfermée dans une capſule pentagone qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Dans ce genre de plantes la racine eſt vivace, le calice eſt fait en forme de godet, & diviſé en cinq parties qui ont la figure d'un capuchon. La fleur conſiſte en cinq étamines; l'ovaire qui eſt placé au centre du calice produit un tube droit, & ſe change avec le cali-

ce en un fruit pentagone qui ne contient qu'une ſeule ſemence. Les fleurs ſont entourées d'une infinité de paillettes fort minces, argentées, & diſpoſées circulairement. Tout cela donne un aſpect agréable à cette plante, & lui a valu en françois le nom de *renouée, argentée*. Tournefort en compte ſix eſpeces, & met à la tête la *paronychie* d'Eſpagne, *paronychia hiſpanica*, *I. R. H.* 507; en anglois, *the white ſmall knot-graſſ*.

Elle pouſſe des tiges longues d'environ demi-pié, nouées & éparſes, & couchées à terre. Ses feuilles ſont ſemblables à celles du polygonum, mais plus petites & plus courtes. Sa fleur a pluſieurs étamines, ſoutenues par un calice découpé en cinq quartiers, & terminé par une maniere de capuchon. Ce calice devient quand la fleur eſt tombée, une capſule relevée de cinq côtes, laquelle renferme une ſemence orbiculaire. Sa racine eſt longue, aſſez groſſe, diviſée en pluſieurs petites branches ligneuſes & blanches. On eſtime cette plante aſtringente. Elle croît dans les pays chauds aux lieux pierreux & montagneux. (*D. J.*)

PARONYCHIE, ſubſt. fem. (*Medecine.*) eſpece de tumeur ou d'inflammation qui vient au bout des doigts & à la racine de l'ongle. *Voyez* PANARIS.

PARONYME, ſ. m. (*Grammaire.*) Ariſtote appelle *paronyme* tout ce qui reçoit ſa dénomination d'un autre mot qui eſt d'une différente terminaiſon; par exemple, *juſtus* & *juſte* ſont des *paronymes*, parce que l'un & l'autre dérivent du mot *juſtitia*. A proprement parler les *paronymes* ſont des mots qui ont quelqu'affinité par leur étymologie. Les ſcholaſtiques les appellent en latin *agnominata*, & en parlent dans la doctrine des anté-prédicamens.

PAROPAMISUS, (*Géog. anc.*) montagne d'Aſie, qui ſelon Arien, faiſoit partie du mont Taurus. Elle donnoit ſon nom à une contrée nommée *Paropamiſadarum regio*. On lit dans les anciens écrivains *Paropamiſius*, *Parapamiſus*. Strabon & Pline ont la derniere ortographe; Arien & Quinte-Curce gardent la premiere, que ſuivent preſque tous les modernes.

Les anciens nous apprennent que les Macédoniens pour faire plaiſir à Alexandre, donnerent à cette montagne le nom de *Caucaſe*; cependant non-ſeulement Quinte-Curſe & Arrien, mais encore Strabon & Ptolomée diſtinguent le Caucaſe du *Paropamiſus*, car dans la deſcription de cette contrée, ils font mention de l'une & de l'autre de ces montagnes. Mais ils different entr' eux par rapport à la ſituation.

Paropamiſus, ou *Paropaniſus*, eſt auſſi le nom d'un fleuve de Scythie, ſelon Pline, *liv. IV. c. xiij.* Le P. Hardouin croit que c'eſt aujourd'hui l'Oby.

PAROPTESE, ſ. f. (*Lexicog. médicin.*) παρόπτησις, de ὀπτάω, *je rôtis*; c'eſt une maniere de provoquer la ſueur en approchant le malade d'un feu de braiſe vive, ou en l'enfermant dans une étuve.

PAROPUS, (*Géogr. anc.*) ville de Sicile, ſelon Ptolomée, *liv. I. chap. xxiv.* qui la place ſur la côte ſeptentrionale, près d'Himerre. Frazel juge que cette ville eſt préſentement *Coliſano*.

PAROREA, (*Géog. anc.*) ville de l'Arcadie, ſelon Pauſanias, *l. VIII. ch. xxvij.* Pline, *l. IV. ch. vj.* nomme ſes habitans *Paroreatæ*. Il ne faut pas les confondre avec les *Parorei*, peuple de la Macédoine, ou de l'Epire, ſelon Strabon.

PAROS, ÎLE DE, (*Géog. anc.*) île de l'Archipel, & l'une des Cyclades. Elle eſt ſituée entre l'île de Naxie à l'orient, & celle d'Antiparos à l'occident. Pline, *l. IV. ch. xij.* a bien remarqué la grandeur de l'île de *Paros*, en aſſurant qu'elle n'eſt que la moitié de celle de Naxos ou Naxie, à laquelle il donne 75 milles de tour; ſur ce pié-là, *Paros* n'en doit avoir que trente-ſix ou trente-ſept, meſure ordinaire du pays.

On y compte environ quinze cent familles, taxées ordinairement à 4500 écus de capitation. Il eſt vrai que cette île eſt bien cultivée: on y nourrit beaucoup de troupeaux; le commerce y conſiſte en froment, orge, vin, légumes, ſéſame, & toile de coton. Avant la guerre de Candie on y recueilloit beaucoup d'huile; mais l'armée vénitienne brûla tous les oliviers de *Paros*, en neuf ou dix ans qu'elle y ſéjourna.

Cette île eſt pleine de perdrix & de pigeons ſauvages. La viande de boucherie y eſt bonne, & les cochons n'y manquent pas: on y mange de même que dans les autres îles d'excellens petits moutons nourris dans les maiſons avec du pain & des fruits. Les melons y ſont délicieux. Il pleut peu dans cette île; & le coton, la vigne, & les figuiers périroient ſans les roſées qui ſont très-abondantes.

Les habitans de *Paros* ont toujours paſſé pour gens de bons ſens, & les Grecs des îles voiſines les prennent ſouvent pour arbitres de leurs différends. Cela rappelle le ſouvenir du choix que les Miléſiens firent autrefois de quelques ſages pariens, pour mettre une forme de gouvernement dans leur ville ruinée par les ſéditions. Ces pariens viſiterent la campagne de Milet, & nommerent adminiſtrateurs de la ville les habitans, dont les terres leur parurent les mieux cultivées: perſuadés, avec raiſon, que ceux qui prenoient grand ſoin de leurs biens, ne négligeroient pas les affaires publiques.

Paros, capitale de l'île, étoit la plus grande ville, ſelon Etienne le Géographe, & la plus puiſſante des Cyclades. Lorſque les Perſes ſous les ordres de Darius, paſſerent en Europe pour faire la guerre aux Athéniens, *Paros* embraſſa le parti des aſiatiques, qu'elle ſecourut de troupes pour la bataille de Marathon. Miltiade couvert de gloire après cette grande journée, obtint des Atheniens une puiſſante flote, & les aſſura, qu'il meneroit cette armée dans un pays d'où elle rapporteroit de grandes richeſſes. *Paros* fut aſſiégée par mer & par terre; mais ce ſiege fut glorieux aux Pariens: car Miltiade, qui étoit le plus grand capitaine de ſon tems, n'eut pas la gloire de les ſoumettre. Thémiſtocle, après la bataille de Salamine, rendit *Paros* tributaire d'Athènes. Si l'on veut remonter plus haut, on trouvera encore des choſes conſidérables qui regardent l'île de *Paros*.

Peut-être que Séſoſtris, ce grand roi d'Egypte, qui ſe faiſoit appeller *le roi des rois*, & *le ſeigneur des ſeigneurs*, reçut la ſoumiſſion de cette île, & de la plûpart des Cyclades, c'eſt-à-dire, de quelques autres de l'Archipel, rangées preſque en maniere de cercle autour de la fameuſe Délos. Les Phéniciens poſſéderent ces îles, puiſqu'ils furent les premiers maîtres de la mer de Grece; mais il eſt mal-aiſé de concilier Thucydide & Diodore de Sicile ſur le tems où les Cariens s'établirent dans ces îles. Thucydide prétend que Minos en chaſſa ſes peuples, & Diodore, au contraire, avance qu'ils n'y étoient venus qu'après la guerre de Troye, & qu'ils avoient obligé les Crétois de s'en retirer.

Il paroît par le fameux monument d'Adule, décrit exactement par Côme d'Egypte, *topog. Chriſt. de Mundo*, *l. II.* & ſi bien illuſtré par dom Bernard de Montfaucon, que les Cyclades, & *Paros* par conſéquent, ont été ſous la domination des Ptolomées, rois d'Egypte; car ce monument dreſſé ſous Ptolomée Evergete III. fait mention de ces îles.

De la domination des Egyptiens elles tomberent ſous celle d'Athenes. Mithridate fut le maître des Cyclades pendant peu de tems: obligé de céder au bonheur de Sylla, comme dit Florus, à la valeur de Lucullus, à la grandeur de Pompée, il prit le parti de ſe retirer vers le nord. Les Romains reſterent paiſibles poſſeſſeurs d'Athenes & de l'Archipel, dont les îles furent érigées en provinces, avec la Lydie, la Phrygie & la Carie. Cette province fut enſuite ſous un pro-conſul, jointe à l'Helleſpont, & à l'Aſie mineure.

Les empereurs grecs poſſéderent l'Archipel à leur tour; enſuite *Paros* paſſa dans la main de deux nobles vénitiens Marc Sanudo & François Venier, qui fut obligé de céder l'île de *Paros* à Barberouſſe, capitan bacha ſous Soliman II.

On ne voit plus à *Paros* que de miſérables faiſeurs de ſalieres & de mortiers, au lieu de ces grands ſculpteurs, & de ces habiles architectes qui ont autrefois rendu le marbre de cette île plus célebre que celui des îles voiſines: car cette belle pierre n'eſt pas moins commune à Naxie & à Tine; mais on y manqua dans un certain tems d'habiles gens pour la mettre en œuvre, au lieu que le marbre de *Paros* devint ſi fameux, que les plus habiles ſculpteurs n'en emploient pas d'autre.

Strabon, *l. X.* a raiſon de dire, que c'eſt une excellente pierre pour faire des ſtatues: & Pline, *liv. XXXVI. ch. v.* admiroit qu'on en fût venu chercher d'Egypte, pour en décorer le frontiſpice de ce célebre labyrinthe, qui paſſoit pour une des merveilles du monde.

A l'égard des ſtatues, les plus habiles gens conviennent que le marbre d'Italie eſt préférable à celui de Grece. Pline ſoutient avec raiſon que celui de Luna eſt bien plus blanc. Le marbre grec eſt à gros cryſtallins, qui font de faux jours, & qui ſautent par petits éclats, ſi on ne le ménage avec ſoin; au lieu que celui d'Italie obéit au ciſeau, parce qu'il a le grain beaucoup plus fin & plus uni. Peut-être le marbre grec ſeroit-il plus doux, ſi on creuſoit à *Paros* juſqu'à une certaine profondeur. On trouve auſſi dans ces quartiers-là une pierre fort dure, ſemblable au porphyre, mais dont les taches ſont pâles. Il eſt vrai qu'il faudroit ouvrir ces carrieres pour

en connoître les beautés. Qui auroit jamais cru qu'on trouvât une repréſentation de Silene dans celle de *Paros*, ſi l'on n'avoit fouillé bien avant pour découvrir cette merveille?

Archilochus, ce fameux auteur des vers ïambes, ſe diſtingua parmi les beaux génies de *Paros*. Il étoit contemporain de Tarquin le Superbe, & fleuriſſoit ſous la quinzieme olympiade, 720 ans avant J. C. Ce poëte ſoutint à Olympie l'éclat de ſa réputation, par l'hymne en l'honneur d'Hercule, dont Pindare, & pluſieurs anciens, nous ont tranſmis la mémoire. La muſique & les paroles étoient de ſa compoſition; on admira ſon habileté dans l'un & l'autre genre, & il reçut de la main des juges une couronne, qui d'ordinaire étoit la récompenſe de la vertu. Tout le monde ſait que Lycambe lui ayant promis ſa fille en mariage, & lui ayant manqué de parole, Archilloque fit contre lui des vers ïambes ſi piquans, qu'il ſe pendit de déſeſpoir; c'eſt là-deſſus qu'Horace dit, que la rage inſpira ce poëte. Ayant été chaſſé de Lacédémone pour la licence de quelques-unes de ſes poéſies, il prit le parti des armes, & fut tué dans un combat par un nommé Coracus. Pline, *l. VII. c. xxix.* prétend que l'oracle de Delphe blâma le meurtrier d'un homme ſi rare par ſon génie.

On ignore le nom de cet excellent homme de *Paros*, qui dreſſa le plus beau monument de chronologie qui ſoit au monde, & dont nous n'obmettrons pas l'article dans cet ouvrage. (*Le Chevalier* DE *JAUCOURT*.)

PAROS, CHRONIQUE DE, (*Chronol.*) *Voy.* MARBRE de Paros, où vous trouverez l'hiſtoire de cette célebre chronique, gravée ſur du vrai marbre il y a plus de deux mille ans, & conſervée ſur ce marbre preſque juſqu'à nos jours.

C'eſt un monument dont l'autorité mérite la plus grande conſidération, non-ſeulement à cauſe de ſon antiquité, qui n'eſt que de cent cinquante ans moins reculée que celle du plus ancien hiſtorien dont les ouvrages nous ſoient parvenus; mais encore parce que c'eſt un original, auquel on ne peut reprocher les altérations & les vices qui ſe rencontrent dans tous les autres ouvrages d'hiſtoire & de chronologie, qui ne nous ont été tranſmis que par une ſucceſſion de copies toujours d'autant plus ſuſpectes, qu'elles ſont éloignées de la ſource d'où elles ſont parties.

C'eſt une remarque de M. Givert, qui prouve dans les mémoires de l'académie des Inſcriptions, *tome XXIII.* que les fautes légeres qu'a pu peut-être commettre Selden, & ceux qui l'ont ſecondé dans la lecture de cette chronique précieuſe, ne ſoit ni en grand nombre, ni telles qu'elles puiſſent diminuer l'autorité de ce marbre, je ne dirai pas ſur celle des auteurs poſtérieurs inconteſtablement moins inſtruits; mais ſur celle de pluſieurs écrivains antérieurs, qui ne ſe ſont pas occupés, qui ont fait l'unique objet du chronographe de *Paros*; enfin ſur celle de tous les manuſcrits, que leur nature même, & l'ignorance d'une longue ſuite de copiſtes rendront toujours bien plus ſuſpects qu'une inſcription originale, dont la copie nous a été fournie par un des plus ſavans hommes du dernier ſiecle.

PAROS, MARBRE DE, (*Hiſt. nat.*) *Parium marmor*, *lychnites*. C'eſt le nom que les anciens donnoient à un marbre d'un beau blanc, très-compacte, ſuſceptible de prendre le plus beau poli, d'une dureté médiocre, & compoſé d'un amas de particules très-brillantes, qui ſont des petites lames ou feuillets luiſans de ſpath, étroitement liés les uns aux autres, c'eſt à cela qu'on peut reconnoître le marbre de *Paros*.

Les anciens regardoient le marbre de *Paros* comme le plus beau & le plus propre à faire des ſtatues. L'île de *Paros* n'eſt point la ſeule où il ſe trouve, il y en a encore des carrieres dans celles de Nanos & de Tinos; mais on ne les exploite plus. Il nous reſte encore pluſieurs ſtatues antiques faites avec le marbre de *Paros*.

On a quelquefois confondu le marbre blanc de Carrare avec celui de *Paros*; mais il eſt d'un grain plus fin que ce dernier.

PAROTIDES, ſ. f. pl. *en Anatomie*; ce ſont deux groſſes glandes ſituées derriere les deux oreilles, qui rempliſſent l'eſpace qui eſt entre l'angle poſtérieur de la machoire inférieure, & l'apophyſe maſtoïde. *Voyez* GLANDE & OREILLE.

Ce mot eſt compoſé du grec παρα, *proche*, & ους, *oreille*; elles ſont de l'eſpece conglomerée: & par divers canaux excrétoires, qui enfin ſe réuniſſent en un, verſent une humeur qu'elles ſéparent du ſang artériel, qu'on nomme *ſalive* dans la bouche, par deux vaiſſeaux formés de pluſieurs branches unies à l'iſſue de ces glandes, & qui vont rendre le long de la joue à la troiſieme dent molaire. *Voyez* SALIVE & SALIVAIRE.

PAROTIDES, on donne auſſi le nom de *parotides* à une tumeur inflammatoire, c'eſt-à-dire, accompanée de rougeur, chaleur, douleur & pulſation, dont la glande parotide eſt attaquée. Ces tumeurs ſont ordinairement malignes & critiques; elles ſurviennent à la ſuite des fievres malignes & peſtilentielles. Les parotides bénignes ſont plutôt œdémateuſes qu'inflammatoires; elles ſont ordinaires aux enfans, & connues plus particulierement ſous le nom d'*oreillons*. *Voyez* OREILLONS.

Les *parotides* inflammatoires demandent, ſurtout lorſqu'elles ſont critiques, à être déterminées à la ſupuration. Dès qu'on s'apperçoit, après l'uſage des maturatifs, d'un point de fluctuation au centre de la tumeur, on peut & l'on doit l'ouvrir ſans différer. La continuation des cataplaſmes émolliens & réſolutifs procurera la réſolution de la circonférence de la tumeur, concurremment avec la fonte ſuppuratoire qui ſe fait au centre.

On ſe preſſe de faire l'ouverture des *parotides* enflammées, pour empêcher l'engorgement du cerveau, par la compreſſion que ces glandes engorgées font ſur les jugulaires. Quelques auteurs preſcrivent l'application d'une pierre à cautere pour entamer cette glande & y attirer forcément la ſuppuration.

Dans les virus vénériens & ſcrophuleux, les glandes parotides deviennent ſkirrheuſes par l'épaiſſiſſement de la lymphe, à quoi le froid extérieur auquel ces glandes ſont expoſées, ne laiſſe pas de pouvoir beaucoup contribuer. La réſolution de ces tumeurs dépend de l'efficacité des remedes internes, appropriés à la deſtruction du principe virulent. Les émolliens, les diſcuſſifs & les fondans extérieurs ſont fort utiles. Si la *parotide* venoit à ſuppurer à la ſuite d'un engorgement vénérien, comme la tumeur s'eſt formée lentement & par congeſtion, on n'eſt pas obligé d'avoir recours aux moyens prompts que preſcrit le traitement méthodique de la *parotide* critique à la ſuite d'une fievre aigue. Il faut laiſſer le pus ſe former comme dans les bubons des aines, dont la *parotide* ne differe alors que par la ſituation du mal. Le pus peut être réſorbé ſans inconvénient pendant l'uſage des antivénériens; & s'il ſéjourne dans la tumeur, lorſqu'elle eſt bien en maturité, une légere inciſion à la partie déclive ſuffit pour évacuer le pus. L'attention du chirurgien éclairé eſt ſeulement de ne pas attendre que les tégumens ſoient émincis au point de ne pouvoir être conſervés.

La cure des *parotides* ouvertes eſt la même que celle des abſcès. *Voyez* ABSCÈS, ULCERES, DÉTERSIFS, &c. (*Y*)

PAROXYSME, REDOUBLEMENT, ACCÈS, (*Gram. Synonim. Médec.*) ces trois mots confondus chez les Grecs, & compris ſous le nom générique de παροξυσμος ont été diſtingués dans le langage latin & françois de la Médecine; ils ont chacun leur ſignification, leur uſage & leur application propres. On les emploie en général pour déſigner dans les maladies intermittentes le tems auquel les ſymptomes reviennent ou augmentent; mais on a reſtreint l'uſage des mots, *paroxyſme* & *accès*, aux maladies où l'intermittence eſt complette, pour exprimer le retour abſolu des accidens qui avoient ceſſé tout-à-fait de ſe faire ſentir; *redoublement* ſe dit des maladies continues dans leſquelles on obſerve une alternative de bien & de mal; & on donne proprement ce nom à l'*augmentation* des ſymptomes; c'eſt en ce ſens qu'on dit *fievres putrides avec redoublement*: le mot latin qui lui répond eſt *exacerbatio*. Ces fievres méritent une attention particuliere, & exigent quelques variétés dans le traitement. *Voyez* FIEVRE.

Quoique *paroxyſme* & *accès* appliqués aux maladies intermittentes complettes, paroiſſent & ſoient en effet dans la rigueur ſynonymes, cependant on ne s'en ſert pas indiſtinctement; il n'y a point de regle qui fixe leur uſage particulier, l'habitude & l'oreille en décident; il y a des noms de maladies intermittentes qui ſemblent ſouffrir avec peine d'être placés à la ſuite de l'un ou l'autre de ces mots: l'oreille d'un médecin ſeroit bleſſée du ſon ingrat de ces mots mal acoſtés: *paroxyſme* de fievre, *acces d'hyſtéricité*; on doit dire, un *accès de fievre* & un *paroxyſme* d'hyſtéricité, d'épilepſie, ou encore mieux un *paroxyſme* hyſtérique épileptique, &c. Le mot *accès* eſt un peu plus général, il s'applique mieux aux différentes maladies; il eſt ſurtout conſacré dans les fievres intermittentes; on le dit auſſi de la goutte.

Le retour des *paroxyſmes*, des *accès*, des *redoublemens* eſt périodique ou erratique, c'eſt-à-dire, il a lieu dans des tems, des jours, des heures fixes & déterminées, on ne ſuit aucune eſpece d'ordre. *Voyez* PÉRIODIQUE, FIEVRE.

Il s'eſt élevé ſur le retour des *paroxyſmes*, *redoublemens*, *&c.* une grande queſtion qui a long-tems agité les écoles; le but de ces fameuſes diſcuſſions étoit de déterminer la cauſe de ces retours: la déciſion de ce problème étoit intéreſſante; mais quelles tenebres ne falloit-il pas diſſiper? Il eſt peu de matieres qui ſoient enveloppées dans une plus profonde obſcurité: les medecins les plus ſages & les plus éclairés l'ont bien ſenti; ils ont ſincerement avoué avec l'ingenu Sydenham leur ignorance ſur cet article; rangeant cette queſtion avec un grand nombre d'autres, dont la nature ſemble nous avoir refuſé la connoiſſance: cet aveu prouve en même tems & la difficulté de l'entrepriſe, & les lumieres de ces médecins; que ceux qui pourroient blâmer mon ſilence, dit fort judicieuſement l'Hippocrate anglois, nous expliquent pourquoi un *cheval parvient au dernier point d'accroiſſement à l'âge de ſept ans, & l'homme à vingt-un? Pourquoi telle plante fleurit au mois de Mai, & telle autre au mois de Juin, &c. &c.* Les myopes, à qui une vue extrémement courte ne laiſſe pas même le pouvoir d'atteindre juſqu'aux bornes de leur horiſon, les imaginent placées à des diſtances conſidérables: les demi-ſavans, dont ils ſont l'emblème, trop peu éclairés pour connoître les limites de la ſphere de leur connoiſſance, croient tout découvrir, tout ſavoir, tout expliquer, rien n'échappe à leur prétendue ſagacité, il n'eſt rien dont ils ne trouvent quelques raiſons; ils en ont cherché ſur le fait dont il s'agit dans la théorie ſcholaſtique ou boerrhaaviene jamais ſtérile, jamais en défaut; ils ont donné leurs explications; on nous diſpenſera de les rapporter ici. *Voyez* MATIERE MORBIFIQUE, FIEVRE, MÉCHANICIENS, *&c.* Mais dans une matiere auſſi embrouillée, que pouvoit-on attendre d'une théorie ſi foible, ſi bornée & ſi fauſſe? Ce qu'on en a eu; des erreurs & des abſurdités, qui ont malheureuſement quelquefois influé ſur la pratique de leurs auteurs au grand déſavantage des malades; quoique nous ne voulions haſarder aucune explication, nous ne pouvons nous diſpenſer d'avertir que nous ſommes convaincus après pluſieurs obſervations, que les nerfs jouent dans ce cas un très-grand rôle; mais leur jeu, leur action, leur méchaniſme, leur ſympathie, encore peu connus, demandent les yeux éclairés d'un obſervateur attentif. (*m*)

PARPAILLOTS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod*) nom qu'on a donné autrefois en France aux prétendus réformés, qu'on y appelle auſſi *huguenots* ou *calviniſtes*. Si l'on en croit l'auteur d'une lettre imprimée en 1681, à la fin d'un écrit intitulé *la politique du clergé de France*, l'origine de ce nom vient de ce que François Fabrice Serbellon, parent du pape, fit décapiter à Avignon, en 1562, Jean Perrin, ſeigneur de *Parpaille*, préſident à Orange, & l'un des principaux chefs des calviniſtes de ces cantons-là. Cette dénomination fut renouvellée pendant le ſiege de Montauban ſous Louis XIII. & le même peuple s'en ſert encore pour déſigner les ſectateurs de Calvin.

PARPAIN *ou* PARPAING, ſ. m. *terme de Maçonnerie*, qui ſe dit d'une pierre de taille qui traverſe toute l'épaiſſeur d'un mur, enſorte qu'il ait deux paremens, l'un en-dedans, l'autre en-dehors. On dit qu'une pierre fait *parpain*, quand elle fait face des deux côtés, comme celle des parapets.

Parpain d'appui; on nomme ainſi les pierres à deux paremens qui ſont entre les aleges, & forment l'appui d'une croiſée, particulierement quand elle eſt vuide dans l'embraſure.

Parpain d'echiffre, mur rampant par le haut, qui porte les marches d'un eſcalier, & ſur lequel on poſe la rampe de pierre, de bois ou de fer.

La coutume de Paris, *art.* 207, oblige les bourgeois à mettre des jambes *parpaignes* ſous les poutres qu'ils veulent faire porter à un mur mitoyen.

PARPIROLLE, ſ. f. (*Monnoie de billon.*) petite monnoye de Savoie fabriquée à Chamberry. C'eſt une eſpece de ſol qui eſt de billon, c'eſt-à-dire, de cuivre tenant deux deniers d'argent. (*D. J.*)

PARQUES, ſ. f. pl. (*Mythol.*) déeſſes infernales, dont la fonction étoit de filer la trame de nos jours. Maîtreſſes du ſort des hommes, elles en régloient les deſtinées. Tout le monde ſait qu'elles étoient trois ſœurs, Clotho, Lachéſis, & Atropos; mais les Mythologues ne s'accordent point ſur leur origine. Les uns les font filles de la Nuit & de l'Erebe; d'autres de la Néceſſité & du Deſtin; & d'autres encore de Jupiter & de Thémis. Les Grecs les nommoient μοῖραι, c'eſt-à-dire *les déeſſes qui partagent*, parce qu'elles regloient les évenemens de notre vie, les Latins les ont peut-être appellées *Parcæ*, du mot *parcus*, comme ſi elles étoient trop ménageres dans la diſpenſation de la vie des humains, qui paroît toujours trop courte; du-moins cette étymologie eſt plus naturelle que celle de Varron, & ſupérieure à la ridicule anti-phraſe de nos grammairiens, *quod nemini parcant*.

Leur nom particulier déſigne leurs différentes fonctions; car comme toute la deſtinée des hommes qu'on diſoit être ſoumiſe à la puiſſance des *Parques*, regardoit ou le tems de la naiſſance, ou celui de la vie, ou celui de la mort; Clotho, la plus jeune des trois ſœurs, préſidoit au moment que nous venons au monde, & tenoit la quenouille; Lachéſis filoit tous les évenemens de notre vie; & Atropos en coupoit le fil avec des ciſeaux: toutes aſſiſtoient aux couches, pour ſe rendre maîtreſſes de la deſtinée de l'enfant qui alloit naître.

Les Lexicographes vous diront que Clotho vient du verbe grec χλωθεῖν, *filer*; Lacheſis de λαγχάνειν, *tirer au ſort*; & Atropos de ἀτρεπτὸν, *immuable*, ou bien, *qui change tout*, *qui renverſe tout*; cette épithete convient bien à la *parque*, qui renverſe ſouvent l'ordre des choſes, lorſqu'elle enleve des gens qui par leur jeuneſſe ou par leur vertu, ſembloient dignes d'une longue vie.

Ce n'eſt pas tout, les Poëtes nous peignent, ſelon la variété de leur imagination, ce miniſtere des *Parques*; tantôt ils les exhortent à filer des jours heureux pour ceux que le Deſtin veut favoriſer; tantôt ils nous aſſurent qu'elles preſcrivent elles-mêmes le tems que nous devons demeurer ſur la terre; tantôt ils nous apprennent qu'elles ſe ſervent à leur volonté de la main des hommes mêmes, pour ôter la vie à ceux dont les deſtinées ſont accomplies. Selon Héſiode, elles ſont les maîtreſſes abſolues de tout le bien & le mal qui arrive dans le monde. D'autres mythologues ſoumettent les *Parques* aux ordres de Pluton; mais l'opinion la plus générale, eſt que les *Parques* ſervoient ſous les ordres du Deſtin, à qui les dieux & Jupiter même étoient ſoumis.

Les Philoſophes à leur tour donnent aux *Parques* des fonctions différentes de celles que leur aſſignent les Poëtes & les Mythologues. Ariſtote dit que Clotho préſidoit au tems préſent, Lachéſis à l'avenir, & Atropos au tems paſſé. Platon repréſente ces trois déeſſes au milieu des ſpheres céleſtes avec des habits blancs couverts d'étoiles, portant des couronnes ſur la tête, & ſiégeant ſur des trônes éclatans de lumiere, où elles accordent leurs voix au chant des ſyrènes: c'eſt-là, dit-il, que Lachéſis chante les choſes paſſées, Clotho celles qui arrivent à chaque inſtant; & Atropos celles qui doivent arriver un jour. Selon Plutarque, Atropos placée dans la ſphere du ſoleil, répand ici bas les premiers principes de la vie; Clotho qui fait ſa réſidence dans la lune, forme les nœuds éternels; & Lachéſis, dont le ſéjour eſt ſur la terre, préſide aux deſtinées qui nous gouvernent.

On repréſentoit ces déeſſes ſous la figure de trois femmes accablées de vieilleſſe, avec des couronnes faites de gros flocons de laine blanche, entremêlés de fleurs de narciſſes; une robe blanche leur couvroit tout le corps, & des rubans de la même couleur nouoient leurs couronnes; l'une tenoit la quenouille, l'autre le fuſeau, & la troiſieme les ciſeaux pour couper le fil, lorſque le tems de la mort, que Virgile appelle le *jour des Parques*, étoit arrivé. Le grand âge de ces déeſſes dénotoit, ſelon les Moraliſtes, l'éternité des decrets divins; la quenouille & le fuſeau apprenoient que c'étoit à elles à en regler le cours; & le fil myſtérieux marquoit le peu de fond que l'on pouvoit faire ſur une vie qui tenoit à peu de choſe. Ils ajoûtent, que pour filer des jours longs & heureux, les *Parques* employoient de la laine blanche, mais qu'elles uſoient de laine noire pour une vie courte & malheureuſe: les couronnes qu'on leur mettoit ſur la tête, annonçoient leur pouvoir abſolu ſur tout l'univers.

Pauſanias place auprès du tombeau d'Ethéocle & de Polynice une des trois *Parques*, à laquelle il donne un air farouche, de grandes dents, des mains crochues, en un mot une figure effroyable; c'eſt pour nous apprendre qu'on ne pouvoit rien imaginer de plus affreux que la deſtinée de ces deux malheureux freres, dont les jours avoient été filés par la plus barbare des *Parques*.

Mais le même Pauſanias nomme trois *Parques* bien différentes de celles dont on vient de parler. La premiere & la plus ancienne eſt, dit-il, Vénus-Uranie, c'étoit elle bien mieux que Clotho qui préſidoit à la naiſſance de l'homme, ſuivant ce dogme de la philoſophie payenne, que l'Amour, le plus ancien de tous les dieux, eſt le lien des principes du monde. La ſeconde *Parque*, dit le même auteur, ſe nomme *Tuché*, ou *la Fortune*, à l'occaſion de laquelle il cite Pindare. Ilithye étoit la troiſieme.

Comme les *Parques* paſſoient pour des déeſſes inexorables, qu'il étoit impoſſible de fléchir, on ne crut pas qu'il fût néceſſaire de ſe mettre en dépenſe pour les honorer; car on ne fête guère ceux qui ne nous font que le bien qu'ils ne peuvent s'empêcher de nous faire; cependant elles avoient quelques temples dans la Grece; les Lacédémoniens leur en avoient élevé un à Lacédémone auprès du tombeau d'Oreſte; les Sicyoniens leur en avoient dédié un autre dans un bois ſacré, où on leur rendoit le même culte qu'aux Furies, c'eſt-à-dire qu'on leur immoloit des brebis noires. Dans la ville d'Olympie, il y avoit un autel conſacré à Jupiter conducteur des *Parques*, auprès duquel ces déeſſes en avoient un autre; mais ſi ces ſortes d'hommage n'étoient pas capables de les toucher, peut-être que celui que leur a rendu un de nos poëtes modernes auroit eu plus de ſuccès, quoique Catulle aſſure qu'il n'eſt jamais arrivé à perſonne de fléchir ces divinités inexorables.

Lanificas nulli tres exorare ſorores
Contigit.

Néanmoins Rouſſeau oſe tenter cette entrepriſe, & ſe tranſportant en eſprit aux enfers, il implore la faveur des *Parques* pour M. le comte du Luc, dans des vers qui ſemblent dictés par la tendreſſe du ſentiment: voici les prieres qu'il leur adreſſe.

Corrigez donc pour lui vos rigoureux uſages,
Prenez tous les fuſeaux qui pour les plus longs âges
Tournent entre vos mains:
C'eſt à vous que du Styx les dieux inexorables
Ont confié les jours, hélas trop peu durables,
Des fragiles humains!

Si ces dieux, dont un jour tout doit être la proie,
Se montrent trop jaloux de la fatale ſoie
Que vous leur redevez;
Ne délibérez plus, tranchez mes deſtinées,
Et renouez leur fil à celui des années
Que vous lui reſervez.
Ainſi daigne le ciel toujours pur & tranquille
Verſer ſur tous les jours, que votre main nous file
Un regard amoureux!
Et puiſſent les mortels, amis de l'innocence,
Mériter tous les ſoins que votre vigilance
Daigne prendre pour eux.

C'eſt ainſi qu'au-delà de la fatale barque
Mes chants adouciroient de l'orgueilleuſe Parque
L'impitoyable loi.
Lachéſis apprendroit à devenir ſenſible,
Et le double ciſeau de ſa ſœur inflexible
Tomberoit devant moi.

Si vous voulez encore de plus grands détails, liſez la diſſertation de M. l'abbé Banier dans les mémoires des Inſcriptions. (*D. J.*)

PARQUER, v. act. *Voyez l'article* PARC.

PARQUET, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un terme de pratique, qui dans ſa premiere origine ſignifioit ſeulement *une petite enceinte*, comme au châtelet l'enceinte de l'audience de la prevôté a été nommée *parc civil*; dans l'uſage préſent on a donné à ce terme différentes ſignifications, & il y a pluſieurs ſortes de *parquets*, ſavoir.

Parquet de la grand'chambre, c'eſt l'enceinte qui eſt renfermée entre les ſiéges couverts de fleurs de lys. Il n'eſt permis qu'aux princes du ſang de croiſer le *parquet*, c'eſt-à-dire de le traverſer debout pour aller prendre leur place ſur les hauts ſieges; les autres juges paſſent par des cabinets.

Parquet des gens du roi, eſt le lieu où les gens du roi s'aſſemblent pour recevoir les communications, entendre plaider les cauſes dont ils ſont juges ou qui leur ſont renvoyées, & pour entendre le rapport qui leur eſt fait par leurs ſubſtituts, & enfin pour vaquer aux autres expéditions qui ſont de leur miniſtere.

Quelquefois on perſonnifie le *parquet*, & par ce terme on entend les gens du roi eux-mêmes & leurs ſubſtituts.

Parquet des huiſſiers eſt le veſtibule qui eſt au-devant de la porte par où l'on entre ordinairement dans la grand' chambre du parlement, c'eſt le lieu où ſe tiennent les huiſſiers en attendant que l'on ouvre l'audience.

Grand & petit parquet de cour de Rome, ſont deux endroits où ſe tiennent divers officiers de la daterie pour faire leurs expéditions. *Voyez* DATERIE.

PARQUET, (*Marine.*) c'eſt un petit retranchement fait ſur le pont avec un bout de cable, ou d'autres groſ-

ſes cordes: on met dans ce retranchement des boulets de canon, pour les tenir tous prêts quand on en a affaire.

C'eſt auſſi le retranchement où l'on tient les boulets dans un magaſin; le commiſſaire général de l'artillerie de la marine doit tenir la main à ce que les canons & les mortiers qu'on tire des vaiſſeaux qu'on déſarme, ſoient portés où ils doivent être; que les canons de fonte ſoient ſéparés de ceux de fer, & rangés par calibres; que les boulets ſoient mis dans leurs *parquets*, & les bombes & les grenades chargées, ſéparées de celles qui ne le ſont point. (*Z*)

PARQUET, (*Architect.*) c'eſt dans une ſalle où l'on rend la juſtice, l'eſpace qui eſt renfermé par la barre d'audience. *Voyez* BARRE D'AUDIENCE.

Parquet de menuiſerie, c'eſt un aſſemblage de trois piés & un pouce en quarré, compoſé d'un chaſſis, & de pluſieurs traverſes croiſées quarrément ou diagonalement, qui forment un bâti appellé *carcaſſe*, qu'on remplit de carreaux retenus avec languettes dans les rainures de ce bâti; le tout à parement arraſé. On fait des *parquets* dans les pieces les plus propres d'un appartement ou quarrément ou diagonalement, & il eſt entretenu par des friſes, & arrêté ſur des lambourdes avec des clous à têtes perdues; on appelle auſſi le *parquet* de menuiſerie *feuille de parquet*, & on donne le nom de *parquet flipoté*, à un *parquet* qui a pluſieurs trous, nœuds, ou autres défauts, recouvert de flipot. *Daviler*. (*D. J.*)

PARQUET, (*Menuiſerie.*) ce mot ſe dit auſſi en Menuiſerie, de l'aſſemblage de bois qu'on applique ſur le manteau d'une cheminée, ou ſur le trumeau d'un mur, pour y mettre enſuite des glaces de miroir.

PARQUETER, v. act. (*Architect.*) c'eſt couvrir de parquets un plancher.

PARRAIN, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) on nomme *parrain* celui qui préſente un enfant au baptême, le tient ſur les fonts, répond de ſa croyance, & lui impoſe un nom. Ce ſont les perſécutions des premiers ſiecles qui donnerent occaſion à l'inſtitution des *parrains*, que l'on prit comme des témoins du baptême. On eut encore pour motif de les engager à inſtruire ou à faire inſtruire leurs filleuls ou filleules des myſteres de la religion. Ce ne fut pas ſeulement aux enfans qu'on donna des *parrains*, on obligea même les adultes d'en prendre. Il eſt vrai que cela ne fut ni géneral ni de longue durée; mais on peut faire la même remarque de pluſieurs autres uſages, qui ſur ce point ont été ſoumis aux variations.

On appelloit un parrain, *pater luſtralis*, *luſtricus parens*, *ſponſor*, *patrinus*, *ſuſceptor*, *geſtator*, *offerens*. Avant l'inſtitution des *parrains*, les peres & meres préſentoient leurs enfans au baptême; on a pu pendant un certain tems avoir pluſieurs *parrains*; aujourd'hui on ne peut en avoir qu'un de chaque ſexe; celui du ſexe féminin ſe nomme *marraine*. Il y a auſſi des *parrains* pour la confirmation; toutes ces choſes ne ſont que des inſtitutions humaines & paſſageres. (*D. J.*) (1)

PARRAINS, (*Hiſt. mod.*) on donnoit le nom de *parrains* aux ſeconds qui aſſiſtoient aux tournois, ou qui accompagnoient les chevaliers aux combats ſinguliers.

Il ſe pratiquoit encore un uſage ſemblable dans les carrouſels où il y avoit deux *parrains*, & quelquefois davantage dans chaque cadrille.

Les *parrains* des duels étoient comme les avocats choiſis par les parties pour repréſenter aux juges les raiſons du combat. *Voyez* COMBAT & DUEL.

Dans l'inquiſition de Goa on nomme *parrains* des gens riches & conſidérables, dont chacun eſt obligé d'accompagner un des criminels à la proceſſion qui précede l'*autodafé*. *Voyez* INQUISITION.

PARRHASIE, (*Géog. anc.*) *Parrhaſia*, ville de l'Arcadie, où l'on célébroit des fêtes en l'honneur de Jupiter Lycien. Homere, Pauſanias, Etienne le géographe en font mention; le dernier ajoute qu'on l'appelloit auſſi *Parmaſia*; quelques auteurs la nomment différemment. Il y avoit une montagne du même nom, ſelon Heſychius, & c'eſt des neiges de cette montagne dont parle Ovide, *Faſt. l. II. v.* 276. dans ce vers.

Atque Cillene, Parrhaſiæque *nives*.

Stace, *Theb. liv. VII. v.* 163. nous apprend qu'il y avoit une forêt à laquelle cette montagne donnoit ſon nom.

Parrhaſia eſt auſſi le nom qu'Euripide donne à la contrée où ſe trouvoit la ville *Parrhaſie*. (*D. J.*)

PARRICIDE *ou* PATRICIDE, ſ. m. (*Juriſprud.*) dans ſa ſignification propre, eſt un homicide commis par quel-

(1) Voyez le Concile Tridentin Seſ. 7. Canon. 13. *Si quis dixerit receptos, & approbatos Eccleſiæ Catholicæ ritus in ſolemni Sacramentorum adminiſtratione adhiberi conſuetos, aut contemni, aut ſine peccato a miniſtris pro libito omitti, aut in novos alios per quemcunque Eccleſiarum Paſtorem mutari poſſe; Anathema ſit.* (*J. M.*)

quelqu'un en la perſonne de ſes pere & mere, ayeul ou ayeule, & autres aſcendans.

On appelle auſſi *parricide* tout homicide commis en la perſonne de ceux qui nous tiennent lieu de pere & mere, comme les oncles & tantes, grands-oncles & grand' tantes.

On qualifie pareillement de *parricide* tout attentat commis ſur la perſonne du roi, parce que le ſouverain eſt regardé comme le pere de ſes peuples.

Enfin on comprend encore ſous le terme de *parricide* tout homicide commis en la perſonne des enfans, petits-enfans, & autres deſcendans en ligne directe, & généralement de ceux auxquels nous ſommes ſi étroitement unis par les liens du ſang ou de l'affinité que l'homicide en eſt plus dénaturé, comme quand il eſt commis en la perſonne d'un frere ou d'une ſœur, d'un beau-pere ou d'une belle-mere, d'un beau-fils ou d'une bru, d'un gendre, d'un parrain ou d'une marraine, d'un filleul ou d'une filleule, *&c.*

Solon interrogé pourquoi il n'avoit point prononcé de peine contre les *parricides* dit, qu'il n'avoit pas cru qu'il pût ſe trouver quelqu'un capable de commettre un crime ſi énorme.

Cependant les autres législateurs de Grece & de Rome ont reconnu qu'il n'y a que trop de gens dénaturés capables des plus grands forfaits.

Caracala ayant tué ſon frere Geta entre les bras de Julie ſa mere, voulut faire autoriſer ſon crime par Papinien; mais ce grand juriſconſulte lui répondit, qu'il étoit encore plus aiſé de commettre un *parricide* que de l'excuſer.

Suivant la loi *pompeia*, rapportée en la loi 9. ff. *ad leg. pompeiam*, & en la loi unique au code *de his qui parentes vel liberos occiderunt*, celui qui étoit convaincu du crime de *parricide* étoit d'abord fouetté juſqu'à effuſion de ſang, & après enfermé dans un ſac de cuir avec un chien, un ſinge, un coq, & une vipere, & en cet état jetté dans la mer ou dans la plus prochaine riviere, & la loi rendant la raiſon de ce genre de ſupplice, dit que c'eſt afin que le *parricide* qui a offenſé la nature par ſon crime ſoit privé de l'uſage de tous les élémens, ſavoir de la reſpiration de l'air, étant encore vivant, de l'eau étant au milieu de la mer ou d'une riviere, & de la terre qu'il ne peut avoir pour ſa ſépulture.

Parmi nous ce crime eſt puni du dernier ſupplice, & la rigueur de la peine eſt augmentée ſelon les circonſtances & la qualité des perſonnes ſur leſquelles ce crime a été commis; ainſi le *parricide* qui eſt commis en la perſonne du roi, qui de tous les crimes de ce genre eſt le plus déteſtable, eſt auſſi puni des tourmens les plus rigoureux. *Voyez* LESE-MAJESTÉ.

Il n'y a que la fureur procédant d'un dérangement d'eſprit qui puiſſe faire excuſer le *parricide*; dans ce cas même on ordonne toujours que l'auteur du *parricide* ſera renfermé & gardé par les ſoins de ſes parens.

Le fils *parricide* eſt exclus de la ſucceſſion de ſon pere, attendu l'indignité qu'il a encourue à l'inſtant de ſon crime.

Les enfans du fils *parricide* ne ſont pourtant pas exclus de la ſucceſſion de leur ayeul.

Le crime de *parricide* ſe preſcrit comme les autres, par vingt ans; & par trente ans. lorſque le jugement de contumace a été exécuté en effigie. *Voyez* Deſmaiſons *&* Jovet, *& les mots* CRIME, ENFANT.

La queſtion la plus délicate qu'on faſſe ſur cette matiere, & dont j'ai promis la ſolution au *mot* DÉFENSE DE SOI-MÊME; c'eſt ſi un fils qui tue ſon pere ou ſa mere à ſon corps défendant eſt coupable de *parricide*.

Je remarque d'abord que les lois peuvent à cauſe des inconvéniens, punir tout fils qui aura tué ſon pere ou ſa mere, même à ſon corps défendant. En effet, comme on doit préſumer qu'un tel cas ſera fort rare, il n'eſt pas à propos d'en faire une exception, qui pourroit donner lieu de laiſſer impuni un véritable *parricide*; mais à conſidérer la choſe en elle-même: voici l'avis de M. Barbeyrac.

„ 1°. Si un pere eſt pouſſé à tuer ſon fils par un mouvement dont il n'eſt pas le maître, enſorte qu'il ne ſache ce qu'il fait, toutefois il vaut mieux ſe laiſſer tuer alors, que de tremper ſes mains dans le ſang de ſon pere.

„ 2°. Lorſqu'on a quelque ſujet de craindre qu'un pere ne ſe porte avec quelque connoiſſance & quelque délibération à mettre en danger notre vie, il n'y a rien qu'on ne doive faire pour éviter les moindres occaſions de l'irriter, & il faut s'abſtenir de bien des choſes qu'on auroit plein droit d'exécuter s'il s'agiſſoit de tout autre.

„ 3°. Mais ſi après n'avoir rien négligé de ce côté-là, on ſe voyoit infailliblement expoſé à perdre la vie par la main de celui qui, plus que perſonne, eſt tenu de contribuer à notre conſervation, comme en ce cas-là on peut, ſi l'on veut, ſe laiſſer tuer par un excès de tendreſſe & de conſidération pour celui de qui l'on tient la vie, je ne crois pas non-plus qu'on fût coupable de meurtre & de *parricide*, ſi l'on ſe défendoit juſqu'à tuer l'agreſſeur „.

Le droit de défendre ſa vie eſt antérieur à toute obligation envers autrui; & un pere qui s'oublie juſqu'à entrer dans un ſi grand excès de fureur contre ſon propre fils, ne mérite guere que celui-ci le regarde encore comme ſon pere. Le fils innocent eſt alors bien digne de compaſſion, puiſque pendant que le pere témoigne avoir renoncé aux ſentimens de la nature, il ne peut lui-même, ſans une grande répugnance, ſuivre en cette occaſion le penchant naturel qui porte d'ailleurs chacun avec tant de force à ſe conſerver ſoi même. Auſſi ce cas arrivera-t-il très-rarement; & un fils, à moins que d'être auſſi dénaturé que ſon pere, ne ſe défendra que foiblement, quand il verra que la défenſe ne peut qu'être fatale à l'agreſſeur qu'il voudroit ſauver quoiqu'indigne. Mais enfin il ſuffit que la choſe ſoit poſſible: & ainſi la queſtion ne doit ni être omiſe ſous prétexte qu'on peut abuſer de la déciſion, ni décider ſur ces préjugés éblouiſſans, que forme la relation de pere & de fils. Les devoirs qui naiſſent de cette relation ſont réciproques; & ſi la balance eſt plus forte d'un côté que de l'autre, il ne faut pas qu'elle tombe toute de ce côté.

Les principes du droit naturel, bien examinés, fourniront toujours dans les cas les plus rares & les plus épineux, comme celui-ci, de quoi marquer les juſtes bornes de chaque devoir, & concilier enſemble ceux qui ſemblent ſe choquer.

Au reſte, les lecteurs curieux peuvent conſulter encore Gundling, *Jus nat.* Werner, *Diſſert. jus nat.* Gribner, *Juriſp. nat.* Voet, *in Pandectas*, *&c.* ils ont même la plûpart ſoutenu l'affirmative purement & ſimplement, ſans les précautions & les reſtrictions que nous avons établies au préalable. Il y a dans Sophocle un paſſage que Grotius n'a pas oublié dans ſes *Excerpta ex veter. com. & trag.* on y fait dire à Œdipe, que quand même il auroit connu ſon pere lorſqu'il le tua à ſon corps défendant, il ne pourroit pas être regardé comme coupable. (*D. J.*)

PARRICIDE, (*Littérat.*) il n'y avoit point de loi contre ce crime à Athènes; Solon n'ayant pu croire que perſonne fut capable de le commettre. Il n'y en avoit point encore à Rome avant l'an 652 de ſa fondation, quoiqu'on trouve qu'un Lucius Oſtius le commit peu de tems après la premiere guerre punique, ſans que Plutarque, qui rapporte ce fait, en diſe la punition. Selon Pauſanias, c'eſt d'avoir dans l'autre monde ſon propre pere qui l'étrangle; il y avoit un tableau de Polygnote, qui repréſentoit ainſi le ſupplice d'un fils dénaturé, qui avoit maltraité ſon pere. Mais l'an 652 de Rome, un Publicius Maléolus ayant tué ſa mere, donna occaſion d'en regler la peine dans ce monde. Ce fut d'abord d'être noyé, couſu ſimplement dans un ſac de cuir de bœuf. Ce genre de ſupplice fut ordonné par Tarquin le *Superbe*, pour un prêtre qui avoit révélé le ſecret des myſteres. Apparemment qu'on l'appliqua aus *parricides*, pour les diſtinguer des autres criminels, aux tant qu'ils devoient l'être en les châtiant comme les plu-grands impies; car l'impiété chez les Romains, étoit le manque de reſpect pour ſon pere & ſa mere. Enfin, Pompée conſul pour la ſeconde fois, en confirmant la loi qui avoit reglé cette peine, y ajouta qu'on mettroit un chien, un coq, un ſinge & des ſerpens, le tout en vie, dans le même ſac avec le criminel, avant que de le noyer.

Mais quoique le nom de *parricide*, s'appliquât proprement chez les Romains à ceux qui avoient tué leur pere ou leur mere, il faut ſavoir qu'une loi de Numa, avoit étendu ce crime juſques à ceux qui de mauvaiſe foi, & de propos délibéré, ôteroient la vie à quelque homme que ce fût; c'eſt pourquoi Ciceron donna cette odieuſe épithete à Catilina, à cauſe des trames indignes qu'il braſſoit pour abîmer ſa patrie, qui étoit la mere commune de tous les citoyens romains. (*D. J.*)

PARRICIDIUM, (*Hiſt. anc.*) nom donné par un decret du ſénat au jour où les conjurés avoient poignardé Jules Céſar, qu'on avoit appellé pere de la patrie, *pater patriæ*. Une inſcription que nous a conſervé Reineſius au ſujet de la mort de Caïus Agrippa, que la colonie de Piſe avoit choiſi pour ſon protecteur, nous fait conjecturer que le ſénat avoit ordonné qu'à pareil jour tout

le

le monde prît le deuil; que les temples, les bains publics, les cabarets fuſſent fermés; qu'il fût défendu de faire des noces, des feſtins, ni de donner des ſpectacles; mais au contraire enjoint aux dames de mener grand deuil, & aux magiſtrats d'offrir un ſacrifice ſolemnel aux mânes du défunt. Il eſt conſtant que ſi la colonie de Piſe honora ainſi la mémoire du petit-fils d'Auguſte, le decret du ſénat pour la mort de Céſar, mentionné par Suétone, ne dut pas obliger les Romains à de moindres témoignages de regret.

PARSEMER, v. act. (*Gram.*) répandre çà & là. Le manteau du roi eſt *parſemé* de fleurs-de-lys; ſon diſcours eſt *parſemé* de fleurs: je verrai les chemins encore tout *parſemés* de fleurs, dont ſous ſes pas on les avoit ſemés.

PARSIS, (*Hiſt. moderne.*) nom que l'on donne dans l'Indoſtan aux adorateurs du feu, ou ſectateurs de la religion fondée en Perſe par Zerduſt ou Zoroaſtre. Les *Parſis* qui ſe trouvent aujourd'hui dans l'Inde, ſont venus de Perſe, comme leur nom l'indique; leurs ancêtres ſe ſont réfugiés dans ce pays pour ſe ſouſtraire aux perſécutions des Mahométans arabes & tartares qui avoient fait la conquête de leur patrie. Ils ſont vêtus comme les autres indiens, à l'exception de leur barbe qu'ils laiſſent croître; ils ſe livrent ordinairement à l'agriculture & à la culture de la vigne & des arbres. Ils ne communiquent point avec ceux d'une autre religion, de peur de ſe ſouiller; il leur eſt permis de manger des animaux, mais ils s'abſtiennent de faire uſage de la viande de porc & de celle de vache, de peur d'offenſer les Mahométans & les Banians. Ils ont une grande vénération pour le coq; leurs prêtres, qu'ils nomment *darous*, ſont chargés du ſoin d'entretenir le feu ſacré que leurs ancêtres ont autrefois apporté de Perſe; ce ſeroit un crime irrémiſſible que de le laiſſer éteindre. Ce ne ſeroit pas un péché moins grand que de répandre de l'eau ou de cracher ſur le feu ordinaire qui ſert dans le ménage. Il eſt pareillement un objet de vénération pour les *Parſis*; & il y auroit de l'impiété à l'entretenir avec quelque choſe d'impur. Leur reſpect pour le feu va juſqu'au point de ne point vouloir l'éteindre avec de l'eau, quand même leur maiſon ſeroit en danger d'en être conſumée: par la même raiſon ils ne conſentiroient jamais à éteindre une chandelle. En un mot, il ne leur eſt jamais permis de rien faire pour éteindre le feu; il faut qu'il s'éteigne de lui-même. Les *Parſis* regardent le mariage comme un état qui conduit au bonheur éternel; ils ont en horreur le célibat, au point que ſi le fils ou la fille d'un homme riche viennent à mourir avant que d'avoir été mariés, le pere cherche des gens, qui pour de l'argent conſentent à épouſer la perſonne qui eſt morte. La cérémonie du mariage des *Parſis* conſiſte à faire venir deux *darous* ou prêtres, dont l'un place un doigt ſur le front de la fille, tandis que l'autre place le ſien ſur le front de l'époux. Chacun de ces prêtres demande à l'une des parties, ſi elle conſent à épouſer l'autre; après quoi ils répandent du ris ſur la tête des nouveaux mariés; ce qui eſt un emblème de la fécondité qu'ils leur ſouhaitent. Les *Parſis* n'enterrent point leurs morts; ils les expoſent à l'air dans une enceinte environnée d'un mur où ils reſtent pour ſervir de proie aux vautours. Le terrein de cette enceinte va en pente de la circonférence au centre: c'eſt-là que l'on expoſe les morts, qui dans un climat ſi chaud, répandent une odeur très-incommode pour les vivans. Quelques jours après qu'un corps a été expoſé dans cet endroit, les amis & les parens du défunt vont ſe rendre au lieu de la ſépulture; ils examinent ſes yeux; ſi les vautours ont commencé par lui arracher l'œil droit, on ne doute pas que le mort ne jouiſſe de la béatitude; ſi au contraire l'œil gauche a été emporté le premier, on conclud que le mort eſt malheureux dans l'autre vie. C'eſt aux environs de Surate que demeurent la plupart des *Parſis* de l'Indoſtan.

PART, PARTIE, PORTION, ſ. f. (*Synon.*) la *partie* eſt ce qu'on détache du tout; la *part* eſt ce qui en doit revenir; la *portion* eſt ce qu'on en reçoit. Le premier de ces mots a rapport à l'aſſemblage; le ſecond au droit de propriété, & le troiſieme à la quantité. On dit une *partie* d'un livre, & une *partie* du corps humain; une *part* de gâteau, & une *part* d'enfant dans la ſucceſſion; une *portion* d'héritage, & une *portion* de réfectoire.

Dans la coutume de Normandie, toutes les filles qui viennent à partage ne peuvent pas avoir plus de la troiſieme *partie* des biens pour leur *part*, qui ſe partage entre elles par égales *portions*. L'abbé Girard. (*D. J.*)

PART, (*Juriſprud.*) eſt une portion que quelqu'un a dans quelque choſe.

Part avantageuſe, eſt la portion que l'aîné a dans les fiefs outre ſon préciput: on l'appelle *avantageuſe*, parce que l'aîné prend plus que les puînés. *Voyez l'article* 15. de la coutume de Paris, & la conférence de Fortin, ſur cet article.

Part d'enfant, le moins prenant, eſt la portion de la ſucceſſion du pere ou de la mere, qui compete à celui des enfans qui eſt le moins avantagé par eux. Les peres & meres qui ſe remarient ayant enfans de leur premier mariage, ne peuvent donner à leur ſecond conjoint qu'une *part* d'enfant le moins prenant. *Voyez* SECONDES NOCES.

Part héréditaire, eſt ce que quelqu'un prend à titre d'héritier dans une ſucceſſion.

Part mettant: on appelle ainſi dans certaines coutumes l'enfant qui tient une portion d'un fief à titre de parage; il eſt *part mettant*, parce qu'il contribue aux devoirs du fief. *Voyez ci-après la coutume de Poitou*, & *celle de Saintes*, & le mot *part-prenant*.

Part-offerte, ou comme il eſt écrit dans la coutume de Metz, *titre* 4. *article* 34. *paroferte*, eſt la conſignation judicielle du principal d'un cens rachetable pour l'amortiſſement d'icelui, dûement ſignifié à la partie. Cette conſignation fait ceſſer le cours de la rente du cens, du jour de la préſentation. *Voyez le Gloſſaire* de Lauriere au mot *paroferte*.

Part perſonnelle, eſt celle dont un co-héritier, colégataire, ou co-donataire, ou autre co-propriétaire, eſt tenu dans quelque choſe, comme dans les dettes; celui qui eſt héritier pour un tiers, doit un tiers des dettes: cela s'appelle *ſa part perſonnelle*. On la qualifie ainſi pour la diſtinguer de ce qu'il peut devoir autrement, comme à cauſe de l'hypotheque, en vertu de laquelle il eſt tenu pour le tout. *Voyez* ACTION, HÉRITIER, HYPOTHEQUE, OBLIGATION.

Part prenant: c'eſt ainſi qu'on appelle dans certaines coutumes un enfant qui tient ſa *part* d'un fief en parage. Il eſt *part-prenant*, parce qu'il prend *part* au fief, & *part-mettant*, parce qu'il contribue aux devoirs. *Voy. les coutumes de Poitou & de Saintes*, *les inſtitutes féodales* de Guyot, *& le mot* PARAGE. (*A*)

PART, (*Juriſprud.*) ſignifie quelquefois *accouchement*, quelquefois *le fruit* dont la mere eſt encore enceinte; quelquefois enfin l'*enfant* dont elle eſt nouvellement accouchée.

L'expoſition de *part*, eſt lorſque les pere & mere pour ſe diſpenſer de prendre ſoin de leurs enfans; ou pour cacher leur naiſſance, les abandonnent & les laiſſent expoſés dans quelque lieu public. Ce crime devoit être puni de mort, ſuivant l'édit d'Henri II. vérifié le 4 Mars 1556; mais préſentement on ſe contente de fouetter & flétrir ceux qui ſont convaincus de ce crime, & cela pour prévenir un plus grand mal. *Voyez* ENFANT & EXPOSITION.

La ſuppreſſion & la ſuppoſition de *part*, ſont encore deux crimes très-graves. *Voyez aux mots* SUPPOSITION & SUPPRESSION. (*A*)

PART, ſignifie *en termes de Commerce*, l'intérêt, la portion qu'on a dans une ſociété, une compagnie de commerce, une manufacture. J'ai pris *part* dans cet armement, mais je n'y ai pas été heureux.

Part, s'entend auſſi de l'autre côté d'un feuillet de papier oppoſé à celui ſur lequel on écrit actuellement. J'ai reçu le contenu de l'autre *part*.

Part, les teneurs de livres, ou ceux qui dreſſent des comptes, en portant l'arrêté du *folio recto* qu'ils viennent de finir, mettent ordinairement au *folio verſo* qu'ils commencent pour le montant de l'autre *part*, c'eſt-à-dire, ce à quoi monte le total calculé de la page de derriere.

On appelle *quote part*, la portion que des aſſociés doivent porter du gain ou de la perte, ſuivant ce qu'ils ont chacun dans le fonds de la ſociété. *Voyez* QUOTE PART & SOCIÉTÉ *Diction. de Commerce*.

PART, *être à part*, (*Marine.*) c'eſt-à-dire que l'équipage d'un vaiſſeau aura ſa *part* des priſes qu'on fera ſur les ennemis. On ſe ſert de la même expreſſion pour ceux qui vont aux pêcheries, & qui ne reçoivent point de gages; mais ils ont une certaine *part* reglée. (*Z*)

PART, *terme de Riviere*, ſe dit de la moitié d'un train.

PARTAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt la ſéparation, diviſion, & diſtribution qui ſe fait d'une choſe commune entre pluſieurs co-propriétaires qui jouiſſoient par indivis.

On peut partager des meubles meublans, des grains, des deniers, & autres choſes mobiliaires; on *partage* auſſi des immeubles, ſoit réels ou fictifs.

Per-

Perſonne n'eſt tenu de jouir par indivis, quelque convention qui ait été faite de ne point demander de *partage*, parce que la communauté de biens eſt ordinairement une ſource de diſcuſſion.

Quand les choſes ſont indiviſibles de leur nature, comme un droit de ſervitude, un droit honorifique, *&c.* ou qu'elles ne peuvent commodément ſe partager, ſi les co-propriétaires ne veulent plus en jouir en commun, il faut qu'ils s'accordent pour en jouir tout-à-tour, ou qu'ils en viennent à la licitation. *Voyez* LICITATION.

Le *partage* ſe fait en formant différens lots proportionnés au droit que chacun a dans la choſe.

On peut faire cette opération à l'amiable ou par juſtice.

La maniere de procéder à un *partage* à l'amiable, c'eſt de convenir devant un notaire du nombre des lots qu'il s'agit de faire, de ce qui doit entrer dans chaque lot, & de la deſtination de chacun des lots.

Lorſqu'on ne s'accorde pas ſur la deſtination des lots, on les tire au ſort.

Le *partage* s'ordonne par juſtice, lorſque les co-propriétaires ne s'accordent pas ſur la néceſſité ou poſſibilité du *partage*, ou ſur les opérations qui ſont à faire en conſéquence. Alors on nomme des experts pour priſer les biens, & pour procéder enſuite au *partage*; les experts font les lots, & ces lots ſont tirés au ſort.

Celui qui a fait des frais pour parvenir au *partage*, peut obliger ſes co-héritiers d'y contribuer chacun pour leur part & portion; il a même un privilége pour répéter ces frais ſur les biens qui font l'objet du *partage*.

La bonne foi & l'égalité ſont l'ame de tous les *partages*; de ſorte que ſi l'un des co-partageans ſouffre une léſion du tiers au quart; il peut revenir contre le *partage*, en obtenant dans les dix ans des lettres de reſciſion.

Le *partage* n'eſt que déclaratif, c'eſt-à-dire, qu'il n'eſt pas cenſé attribuer un droit nouveau à celui qui demeure propriétaire de la part qui auroit pû avoir un autre co-propriétaire; parce que chacun d'eux a un droit indivis à la totalité. C'eſt par cette raiſon, que le *partage* entre co-propriétaires ne produit point de droit au profit du ſeigneur; mais il faut pour cela qu'ils ſoient co-propriétaires, en vertu d'un titre commun, comme des co-héritiers, des co-acquéreurs, & non quand ils ſont co-propriétaires en vertu de titres différens, comme quand un étranger a acquis les droits d'un des héritiers.

Dans toutes ſortes de *partages*, les lots ſont garans les uns des autres, en cas d'éviction. *Voyez* au code les titres *communis dividundo*, *familiæ*, *erciſcundæ*, *&* *communia utriuſque judicii*.

Partage de communauté, eſt la diviſion des meubles & autres effets mobiliers & des conquêts immeubles, qui étoient communs entre deux conjoints.

Ce *partage* n'a lieu qu'après la diſſolution de la communauté laquelle arrive par le décès de l'un des conjoints; ainſi le *partage* ſe fait entre le ſurvivant & les héritiers du prédécédé.

Pour donner lieu à ce *partage*, il ne ſuffit pas qu'il y eût eu communauté ſtipulée par contrat de mariage, ou établie de plein droit par la coutume; il faut encore que la femme ou ſes héritiers n'ayent pas renoncé à la communauté; car en ce cas, il n'y a plus de *partage* à faire; tous les biens de la communauté appartiennent au mari où à ſes héritiers.

Il y a encore deux cas où le *partage* n'a pas lieu; l'un eſt lorſque la femme a été déchue par un jugement du droit qu'elle avoit en la communauté pour cauſe d'indignité, comme pour crime d'adultere; l'autre cas eſt lorſqu'il eſt dit par le contrat de mariage, qu'en cas de prédécès de la femme, ſes héritiers ſeront exclus de la communauté.

Lorſqu'il n'y a point d'obſtacle au *partage* de la communauté, elle ſe *partage* en l'état qu'elle ſe trouve lors de la diſſolution, c'eſt-à-dire, que l'on prend les biens en l'état qu'ils ſont, & avec les dettes qui ſont à la charge de la communauté.

On fait une maſſe de tous les meubles qui ſe trouvent exiſtans, & de tous les autres effets mobiliers, de tous les conquêts immeubles, & de tout ce qui a dû entrer en la communauté, ſuivant le contrat de mariage.

Sur cette maſſe chacun reprend d'abord ſes propres remplois de propres & récompenſes; enſuite le ſurvivant préleve ſon préciput, s'il y en a un porté par le contrat de mariage; après quoi, le ſurplus ſe partage par moitié entre le ſurvivant & les héritiers du prédécédé.

Quoique la femme ait ordinairement moitié de la communauté, on peut ſtipuler par contrat de mariage, qu'elle n'en aura qu'un tiers ou un quart.

Pour ce qui eſt des dettes de communauté, on les préleve ſur la maſſe, ou bien l'on en fait deux lots, & chacun ſe charge d'acquitter le ſien. *Voyez les Traités de la communauté* de Renuſſon & de le Brun, *& le mot* COMMUNAUTÉ.

Partage définitif, eſt celui qui eſt fait à demeure & irrévocablement, à la différence du *partage* proviſionnel, qui n'eſt fait qu'en attendant que l'on puiſſe procéder à un *partage* général & définitif.

Partage proviſionnel, eſt celui que l'on fait proviſoirement, ſoit de certaines choſes en attendant que l'on puiſſe partager le ſurplus, ou même de tout ce qui eſt à partager, lorſque l'on n'eſt pas en état d'en faire un *partage* irrévocable, comme il arrive lorſqu'il y a des abſens ou des mineurs; car quand ceux qui étoient abſens reparoiſſent, ils peuvent demander un nouveau *partage*. Il en eſt de même des mineurs devenus majeurs; cependant ſi le mineur n'eſt point léſé, le *partage* proviſionnel demeure définitif.

Partage de ſucceſſion, eſt celui qui ſe fait entre cohéritiers, à l'effet que chacun d'eux ait la part & portion qui doit lui revenir de la ſucceſſion.

Il ſe trouve quelquefois dans les ſucceſſions des effets qui n'entrent point en *partage*, tels que les titres & papiers, portraits de famille, & pieces d'honneur qui demeurent en entier à l'aîné.

Tels ſont auſſi certains biens qui ne ſont pas ſujets à rapport. *Voyez ci-après*. PRÉLEGS *&* RAPPORT.

Quand les héritiers ne s'accordent pas à l'amiable pour le *partage*, il ſe fait devant le juge du lieu où la ſucceſſion eſt ouverte.

Le juge renvoye quelquefois les parties devant un notaire pour procéder au partage, ou bien devant des experts.

Dans les *partages*, les meubles ſe reglent ſuivant la loi du domicile du défunt.

Les immeubles ſe *partagent* ſuivant la coutume du lieu où ils ſont ſitués; c'eſt pourquoi l'on dit communément qu'il ſe fait autant de *partages* que de coutumes; ce qui ne ſignifie pas que l'on doive faire autant d'actes de *partages* qu'il y a de coutumes dans leſquelles il ſe trouve des biens de la ſucceſſion, mais que chaque coutume regle le *partage* des biens de ſon territoire, enſorte que les biens de chaque coutume ſe *partagent* ſouvent d'une maniere toute différente, ſelon la diſpoſition des coutumes.

Les ſucceſſions ſe *partagent* en l'état qu'elles ſe trouvent; ainſi le *partage* ne comprend que les biens exiſtans, & avec les dettes & les charges telles qu'elles ſe trouvent au tems de l'ouverture de la ſucceſſion.

Il y a des coutumes telles qu'Anjou & Maine, où l'aîné fait les lots & les cadets choiſiſſent.

En Touraine, c'eſt l'aîné qui fait le *partage*, mais les puînés ont la liberté de faire ce qu'on appelle *la refente*, c'eſt-à-dire de diviſer en deux la part que l'aîné avoit gardée pour lui, & d'en prendre la moitié au lieu du tiers qu'il leur avoit donnée.

Dans les autres coutumes, les lots ſe font par convention ou par le miniſtere des experts; & quand les cohéritiers ne s'accordent pas ſur le choix des lots, ils ſe tirent au ſort.

Tout premier acte entre cohéritiers eſt réputé *partage*, c'eſt-à-dire qu'il a la même faveur, qu'il ne les oblige point à payer des droits ſeigneuriaux, & qu'il peut être reſcindé pour léſion du tiers au quart.

Quand le *partage* entre cohéritiers a le caractere d'une tranſaction, il ne peut être reſcindé quelque léſion qu'il y ait, à-moins qu'il n'y ait eu du dol ou de la force.

La garantie du *partage* entre cohéritiers eſt du jour de l'addition d'hérédité.

Les créanciers particuliers de l'héritier n'ont droit de ſe venger que ſur les biens qui ſont échus en *partage* à leur débiteur. *Voyez* Domat, *part II. l. I. tit. IV.* Bouvot, *tome II.* Jovet, au mot *partage*; le Prêtre, du Luc, Carondas, Papon, Barry & le Brun.

Partage d'opinions, c'eſt lorſque les juges ſont diviſés en deux avis différens, de maniere qu'il y a autant de voix d'un côté que de l'autre, ou du-moins qu'il n'y en a pas aſſez d'un côté pour l'emporter ſur l'autre.

Les établiſſemens de S. Louis, *ch. xxxvii.* portent que quand les jugeurs ſont *partagés*, le juge prononce en faveur de la franchiſe ou de l'accuſé; il y avoit pourtant d'autres cas où le juge devoit mettre l'affaire *au conſeil*; & quand le ſeigneur, en cas de *partage*, ne donnoit pas de conſeil, l'affaire étoit dévolue aux juges ſupérieurs.

Suivant une ordonnance faite par Philippe III. en 1277, touchant la maniere de rendre les jugemens en Touraine, il y avoit *partage* d'avis, lorſque plus de deux chevaliers étoient d'un avis contraire à celui des autres jugeurs.

L'or-

L'ordonnance de 1539, *art.* 126, porte qu'il ne ſe fera dorénavant aucun *partage* ès procès pendans aux cours ſouveraines, mais que les préſidens & conſeillers ſeront tenus de convenir en une même ſentence & opinion, à tout le moins en tel nombre qu'il puiſſe s'enſuivre arrêt & jugement avant de vaquer, & entendre à autre affaire; & pour empêcher le *partage*, l'*article* ſuivant veut & ordonne que quand il paſſera d'une voix, le jugement ſoit conclu & arrêté.

La déclaration de la même année, donnée en interprétation de cette ordonnance, veut que les procès pendans ès parlemens & cours ſouveraines ne ſoient point conclus qu'ils ne paſſent de deux voix & opinions, ainſi qu'on l'obſervoit d'ancienneté.

L'*article* 126. de l'ordonnance de Blois veut que quand un procès ſe trouve parti au parlement, ſoit en la grand' chambre ou chambre des enquêtes, il ſoit incontinent & ſans délai procédé au département de ce procès; & à cette fin, il eſt enjoint aux préſidens des chambres de donner promptement audience au rapporteur & au compartiteur ſans aucune remiſe, afin que le même jour qu'ils ſe feront préſentés, les procès ſoient mis ſur le bureau, pour être départagés & jugés incontinent.

En matiere criminelle, il n'y jamais de *partage*, parce qu'en cas d'égalité de voix, c'eſt l'avis le plus doux qui prévaut.

Il étoit d'uſage dans quelques préſidiaux qu'il falloit deux voix de plus pour *départager*; mais par une déclaration du 30 Septembre 1751, regiſtrée le 10 Décembre ſuivant, il a été ordonné que dans les jugemens des préſidiaux au premier chef de l'édit, la pluralité d'une ſeule voix formera dorénavant le jugement, ſans qu'il puiſſe y avoir de *partage* que dans le cas où il ſe trouvera un nombre égal de ſuffrages.

Le *partage* ſur un procès empêche l'évocation, ſuivant un arrêt du conſeil du 5 Septembre 1698.

Au parlement de Douay, en cas de *partage*, on confirmoit la ſentence des premiers juges; cela ne s'obſerve plus, ſi ce n'eſt en cas d'appel en pleine cour des conſeillers commiſſaires aux audiences, dans ce même parlement une ſeule voix *départage*. *Voyez l'inſtit. au dr. belgique* de Ghewiet. *Voyez* VOIX PRÉPONDERANTE. (*A*)

PARTAGE, ſ. m. (*Archit. hydraul.*) c'eſt le lieu le plus élevé d'où l'on puiſſe faire couler les eaux, & d'où on les diſtribue par le moyen de canaux, ruiſſeaux, *&c.* en différents endroits. *Voyez* ABREUVER & BASSIN DE PARTAGE.

On appelle *point de partage* le repaire où la jonction des eaux ſe fait.

Partage d'héritage. C'eſt la diviſion d'un héritage que font par lots ou égales portions, les arpenteurs & architectes experts entre pluſieurs cohéritiers. Lorſque, dans cet héritage, il y a des portions qui ne peuvent être diviſées ſans un notable préjudice, comme les bâtimens, on fait une eſtimation de leur excès de valeur, pour être ajoûté au plus foible lot & être compenſé en argent.

PARTAGER, v. act. (*Gram.*) qui déſigne l'action de faire le partage. *Voyez l'article* PARTAGE.

PARTAGER LE VENT, (*Marine.*) c'eſt prendre le vent en pluſieurs bordées, à-peu-près égales, tantôt d'un côté & tantôt de l'autre.

Partager le vent, partager l'avantage du vent, c'eſt louvoyer ſur le même rhumb de vent que celui à qui on le veut gagner, ou qui le veut gagner ſur vous, & ne point parvenir à le gagner, quoique ſans le perdre auſſi, c'eſt-à-dire ſans tomber ſous le vent, mais ſe maintenir toujours l'un & l'autre. (*Z*)

PARTAGER LES RÊNES, (*Maréchal.*) c'eſt prendre une rêne d'une main, & l'autre de l'autre, & conduire ainſi ſon cheval.

PARTANCE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt le tems qu'on part de quelque lieu; c'eſt auſſi le départ même; nous avons toujours de belles *partances*; coup de *partance* ou de *partement*; ſignal de *partance*. C'eſt le coup de canon ſans bale qu'on tire pour avertir qu'on eſt ſur le point de mettre à la voile: notre amiral tira le coup de *partance*. Etre de *partance*, c'eſt être en état de partir. Banniere de *partance*, c'eſt le pavillon qu'on met à la poupe pour avertir l'équipage qui eſt à terre, qu'il ait à venir à bord pour appareiller: c'eſt une banniere bleue chez les Hollandois; arborer la banniere de *partance*. (*Z*)

PARTEMENT, (*Navigation.*) c'eſt la direction du cours d'un vaiſſeau vers l'Orient ou l'Occident, par rapport au méridien d'où il eſt parti; ou bien, c'eſt la différence de longitude entre le méridien ſous lequel un vaiſſeau ſe trouve actuellement, & celui où la derniere obſervation a été faite. Excepté ſous l'équateur, cette différence s'eſtime ſuivant le nombre de milles contenu dans un degré du parallele où eſt le vaiſſeau. Dans la navigation de Mercator, le *partement* eſt toujours repréſenté par la baſe d'un triangle rectangle, où la route eſt l'angle oppoſé à cette baſe & la diſtance l'hypoténuſe. Dans la carte du même auteur, le rayon eſt à la diſtance comme le ſinus de la route eſt au *partement*. Mais, excepté à de très-petites diſtances, cela eſt fort ſujet à l'erreur; car ſi la diſtance & la différence de latitude ſont repréſentées par l'hypoténuſe d'un triangle plan rectangle, le *partement* ne ſera point la baſe de ce triangle, ainſi que le veut M. Hodgen dans ſon ſyſtème des Mathématiques. *Saverien*. (*D. J.*)

PARTEMENT, (*Artificier.*) on donne ce nom aux fuſées volantes qui ſont un peu moins groſſes que les marquiſes, c'eſt-à-dire d'environ dix lignes de diametre; celles qui n'en ont que huit s'appellent *petit partement*, ſuivant M. d'O: elles ſont plus groſſes ſuivant M. de S. Remi, les premieres ſont de quinze, & les autres de treize à quatorze.

PARTENAY, (*Géog. mod.*) *Pertiniacum*, ou *Pertinaculum* en latin du moyen âge, petite ville de France dans le Poitou, chef-lieu d'un petit pays appellé *la Gatine*, ſur la Thoue, à 6 lieues au nord de S. Maixant, & à 6 au midi de Thouars. *Long.* 17. 15. *latit.* 46. 40. (*D. J.*)

PARTERRE D'UNE SALLE DE SPECTACLE *ou* D'UN THÉATRE, ſ. m. (*Belles-Lettres.*) c'eſt l'eſpace qui eſt compris entre le théâtre & l'amphithéâtre, les anciens l'appelloient *orcheſtre*. Mais il faut obſerver que chez les Grecs cet *orcheſtre* étoit la place des muſiciens, & chez les Romains celle des ſénateurs & des veſtales. Parmi nous, c'eſt celle d'une partie des ſpectateurs. Le ſol du *parterre* forme un plan incliné, qui s'éleve inſenſiblement depuis l'orcheſtre où nous plaçons les muſiciens, juſqu'à l'amphithéâtre. En France, les ſpectateurs ſe tiennent debout dans le *parterre*; & en Angleterre, il eſt rempli de ſieges ou de banquettes. *Voyez* THÉATRE.

On appelle auſſi *parterre* la collection des ſpectateurs qui ont leurs places dans le *parterre*; c'eſt lui qui décide du mérite des pieces: on dit les jugemens, les cabales, les applaudiſſemens, les ſifflets du *parterre*. Ainſi M. Deſpréaux a dit dans une Epigramme;

Mon embarras eſt comment
On pourra finir la guerre
De Pradon & du parterre.

PARTERRE, ſ. m. (*Jardinage.*) eſt un terrein plat, uni & découvert, où l'on a tracé différens traits, planté ordinairement en buis, imitant la broderie, ou que l'on a partagé en pluſieurs compartimens de gazon.

On diſtingue de cinq ſortes de *parterres*, les *parterres* de broderie, les *parterres* de compartiment, les *parterres* à l'angloiſe, ceux de pieces coupées ou découpées, & les *parterres* d'eau.

Les *parterres* de broderie tirent leur nom de l'imitation de la broderie que forment les traits de buis dont ils ſont plantés.

Les *parterres* de compartiment ſont ainſi appellés à cauſe que le deſſein ſe répete par ſymmétrie de pluſieurs côtés; ils ſont mêlés de pieces de broderie & de gazon qui forment un compartiment.

Ceux à l'angloiſe plus ſimples ne ſont remplis que de grands tapis de gazon d'une piece, ou peu coupés, entourés ordinairement d'une plate-bande de fleurs. La mode qui en vient d'Angleterre, leur a fait donner ce nom.

Les *parterres* de pieces coupées ou découpées ſont différens de tous les autres, en ce que les plate-bandes de fleurs qui les compoſent ſont coupées par ſymmétrie, ſans aucun gazon ni broderie, & que le ſentier qui les entoure ſert à ſe promener, ſans rien gâter au milieu de ces *parterres*.

A l'égard des *parterres* d'eau, leurs compartimens ſont formés par pluſieurs baſſins de différentes figures, ornés de jets & de bouillons d'eau, ce qui les rend très-agréables à la vûe, mais ils ſont peu de mode préſentement.

Les *parterres* de broderie & de compartiment décorent les places les plus proches d'un bâtiment. Ceux à l'angloiſe les accompagnent, ou ſe pratiquent au milieu d'une ſalle dans un boſquet ou dans une orangerie; ces derniers ſe nomment *parterres d'orangerie*.

Les *parterres* de pieces coupées ou découpées ſervent encore à élever des fleurs, d'où ils prennent le nom de *parterres fleuriſtes*.

Les

Les *parterres* ſont compoſés de différens deſſeins, tels que des rinceaux, des fleurons, de becs de corbin, nilles, nœuds, naiſſances, feuilles de réfend, compartimens, volutes, chapelets, agraffes, graines, palmettes, culots, dents de loup, attaches, guillochis, enroulemens, roſettes, treſles, panaches, puits, maſſifs, coquilles, cartouches, plate-bandes & ſentiers.

La broderie d'un *parterre* ne doit être ni trop peſante, ni trop légere, c'eſt le bon goût & l'expérience qui décideront de la juſte proportion qu'on lui doit donner.

Le *parterre*, repréſenté dans la *Planche IV.* eſt d'un deſſein & d'un goût nouveau, c'eſt un ſeul tableau rempli de beaucoup de gazon pour ſe conformer au goût dominant, la broderie en eſt très-légere, & ſe lie avec les pieces de gazon des enroulemens, des plate-bandes & de la grande piece du bout, orné d'une figure qui eſt poſée à l'enfilade des allées du bois d'en-haut; des plate-bandes larges avec des ormes & des vaſes ſur leurs dés dans les échancrures pratiquées le long de ces plate-bandes, ce qui les rend très-riches & très-nouvelles, accompagnent les aîles de ce *parterre*.

Quant à la maniere de le tracer & de le planter, conſultez les *articles* TRACER & PLANTER. (*K*)

PARTERRE D'EAU, (*Archit. hydraul.*) compartiment formé de pluſieurs baſſins de diverſes figures, avec jets & bouillons d'eau, ou par un ou deux grands baſſins. On voit à Chantilly des *parterres d'eau* de la premiere eſpece, & au-devant du château de Verſailles des *parterres* de la ſeconde.

PARTERRES, (*Soieries.*) eſpece de ſatin ou de damas; on les nomme ainſi, parce qu'ils ſont ſemés de fleurs qui, par leur diverſité, repréſentent aſſez bien l'émail d'un *parterre*. Ils ont été inventés en France, & imités à Amſterdam, mais avec moins de goût & de fineſſe.

PARTHANUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Vindelicie, citée dans l'*itinéraire* d'Antonin. Silmer dit que c'eſt à préſent Partenkirch.

PARTHÉNIE, ſ. f. (*Mythol.*) ou la *vierge*, ſurnom qu'on donnoit à Minerve, parce qu'on prétendoit qu'elle avoit toujours conſervé ſa virginité. Les Athéniens lui conſacrerent ſous ce nom un temple qui étoit un des plus magnifiques édifices qu'il y eût à Athènes: il ſubſiſte encore aujourd'hui pour la plus grande partie, au rapport de Spon qui dit l'avoir vu. On l'appelloit le *Parthénon*, c'eſt-à-dire le temple de la déeſſe vierge, ou bien l'*Hécatompédon*, ou le *temple de cent piés*, parce qu'il avoit cent piés en tout ſens. La ſtatue de la déeſſe étoit d'or & d'ivoire, dans l'attitude d'une perſonne debout & toute droite, tenant une pique dans ſa main, à ſes piés ſon bouclier, ſur ſon eſtomac une tête de méduſe, & auprès d'elle une victoire haute d'environ quatre coudées. *Voyez* PARTHÉNON.

Ce ſurnom de *Parthénie* eſt auſſi donné quelquefois à Junon, quoique mere de pluſieurs enfans, à cauſe de la fable qui diſoit que cette déeſſe en ſe baignant tous les ans dans la fontaine de Canathos, recouvroit ſa virginité. Cette fable a été fabriquée ſur les myſteres ſecrets qu'on célébroit en l'honneur de la déeſſe. (*D. J.*)

PARTHÉNIEN, ENFANT, (*Littérat.*) ce mot a pluſieurs ſignifications, que l'on peut voir dans les dictionnaires grecs, mais il ſignifie dans Diodore de Sicile, *les enfans nés en l'abſence des maris*. L'hiſtoire greque nous apprend que les Lacedémoniennes ne ſe croyoient pas deshonorées de donner des citoyens à la patrie en l'abſence de leurs maris, quand ils y conſentoient eux-mêmes. Juſtin, *liv. III.* dit que les ſoldats retenus au ſervice par leur ſerment, envoyerent à leurs femmes ceux de leurs camarades qui n'avoient pas juré comme eux. (*D. J.*)

PARTHÉNIES, ſ. f. pl. (*Poéſies greq.*) hymnes ou cantiques ainſi nommés, parce qu'ils étoient compoſés pour des chœurs ou des troupes de jeunes filles (παρθένοι) qui les chantoient dans certaines fêtes ſolemnelles, & en particulier dans les daphnéphories qu'on célébroit tous les ans en Béotie à l'honneur d'Apollon Iſménien. Dans ces fêtes, des chœurs de jeunes filles marchoient en proceſſion, portant des branches de laurier, & chantant des *parthénies* en équipage de ſuppliantes; ces *parthénies* n'étoient pas l'ouvrage des mauvais poëtes, c'étoient les plus fameux lyriques, tels que Alcman, Pindare, Simonide, Bacchylide, qui les compoſoient à l'envi. Il eſt parlé de ces *parthénies* dans la comédie des oiſeaux d'Ariſtophane, dans Plutarque ſur la Muſique, & ailleurs. (*D. J.*)

PARTHÉNIASTRUM, ſ. m. (*Botan. exot.*) genre de plante dont voici les caracteres. Ses fleurs ſont radiées, faites en forme de diſque, & compoſées de pluſieurs fleurons; mais elles ſont ſtériles. Les demi-fleurons, qui ont la forme d'un cœur, ſont remplacés par des ſemences noires, leſquelles ne ſont couvertes par aucun duvet. On peut ajouter que le calice eſt d'une ſeule piece, & découpé juſqu'au bas en cinq parties.

Miller compte deux eſpeces de *partheniaſtrum*, la premiere appellée *partheniaſtrum arthemiſiæ folio*, *flore albo*, acad. royale des Sciences, croît ſans culture dans la Jamaïque & dans quelques autres contrées de l'Amérique. La ſeconde nommée *partheniaſtrum heleni folio*, Hort. elth. croît dans pluſieurs endroits des Indes eſpagnoles, d'où ſes ſemences ont été apportées en Europe. Elles ſont toutes deux annuelles. (*D. J.*)

PARTHENIUM, ſ. m. (*Botan.*) nom donné par Linnæus à un genre de plante très-étendu, qui comprend non-ſeulement les *parthenia* de quelques botaniſtes, mais encore le *partheniaſtrum* de Dillenius, & l'*hiſterophorus* de Vaillant. Voici le caractere de ce genre de plantes: le calice commun eſt très-ſimple, compoſé de cinq pétales étendus, arrondis & égaux; la couronne de la fleur eſt compoſée & convexe; les demi-fleurons ſont nombreux, & ceux qui ſont hermaphrodites ſe trouvent placés dans le centre: les fleurs hermaphrodites ſont monopétales, tubuleuſes, droites, avec les bords diviſés en cinq ſegmens: elles ont cinq filets capillaires de la longueur de la fleur, & qui ſervent d'étamines, Le piſtil a un germe placé ſous le calice, & à peine viſible: le ſtile eſt très-délié, plus court que les étamines, & ſans ſtigma. Dans les fleurs femelles, le germe du piſtil eſt contourné, & de forme applatie; le ſtile eſt très-menu, & de la longueur de la fleur. Il n'y a point d'autres fruits que le calice, lequel reſte ſur la plante. La graine des fleurs hermaphrodites eſt ſtérile; ces fleurs ſont rangées en forme de tête, de maniere que chaque fleur femelle a deux fleurs hermaphrodites qui lui ſont adoſſées. *Voyez* Linnæi *gen. plant. pag.* 455. Dilenn. *gen.* 13. *Hort. elth.* 22. Vaillant, *A. G.* 1720. *pag.* 1719. (*D. J.*)

PARTHENIUM, (*Géog. anc.*) 1°. nom donné au promontoire dans la partie occidentale de la Cherſonèſe taurique. Sur ce promontoire il y avoit, ſelon Pomponius Mela, *liv. II. c. j.* une ville nommée Cherroneſus. 2°. *Parthenium* étoit un promontoire de Lydie, ſelon le ſcholiaſte Nicander. 3°. C'étoit encore le nom d'une ville de l'Arcadie. 4° D'une ville de Thrace. 5°. D'une ville de la Myſie. 6°. D'une ville de l'Euboée. 7°. *Parthenium mare* eſt la mer Méditerranée qui baigne l'Aſie & l'Afrique dans l'endroit où ſe joignent ces deux parties du monde.

PARTHENIUS, (*Géog. anc.*) 1°. fleuve de l'Aſie mineure, ſelon Ptolomée, *liv. II. c. j.* Arrien, Péripl. *I. p.* 14. le donne pour borne entre la Bithynie & la Paphlagonie. Les Grecs, ſelon M. Tournefort, *voyage du Levant*, *tom. II. lettre xvj.* ont conſervé le nom de cette riviere, car ils la nomment *Partheni*; mais les Turcs l'appellent *Dolap*.

Cette riviere n'eſt point aujourd'hui bien grande, quoique ce fut une de celles que les dix mille appréhendoient de paſſer. Mais ſi Strabon revenoit au monde, il la trouveroit auſſi belle qu'il l'a décrite. Ses eaux coulent encore parmi ces prairies qui lui avoient attiré le nom de *vierge*. Denis de Byſance auroit mieux fait de faire paſſer les eaux de cette riviere au-travers de la campagne d'Amaſtro, que par le milieu de la ville où elle n'arrive point: auſſi croit-il que le nom de *vierge* lui fut donné à l'occaſion de Diane que l'on adoroit ſur ſes bords. Les citoyens d'Amaſtro l'avoient repréſentée ſur une médaille de Marc-Aurele. Le fleuve a le viſage d'un jeune homme couché, tenant un roſeau de la main droite, avec le coude appuyé ſur des rochers d'où ſortent ces eaux.

Pline n'a pas bien connu la poſition de ces côtes, car il a placé la riviere *Parthenius* bien loin au-delà d'Amaſtro, & même plus loin que Stephanus.

2°. *Parthenius*, fleuve de l'île de Samos.

3°. *Parthenius*, fleuve de Cilicie près de la ville d'Archiala.

4°. *Parthenius*, promontoire au voiſinage d'Héraclée.

5°. *Parthenius*, port d'Italie, appellé *le port des Phocéens*, ſelon Pline, *liv. III. c. v.* Solin, *c. xx. p.* 12. dit que ces peuples l'avoient bâti.

6°. *Parthenius*, montagne du Péloponnèſe. Strabon, *liv. VIII.* la met au nombre des montagnes les plus conſidérables du pays, & dit qu'elle s'étendoit depuis la Tégéatide juſqu'à l'Argie. Virgile, dans ſa ſixieme églogue, parle des bois qui étoient ſur cette montagne:

Non me nulla vetabunt
Frigora Parthenios *canibus circumdare ſaltus.*

(*D. J.*)

PARTHÉNOLOGIE, ſ. f. c'eſt la partie de l'œconomie animale relative aux filles. Ce mot eſt compoſé du grec παρθενος, *fille*, & λογος, *traité*.

Schurig, médecin à Dreſde, a donné un traité *in*-4°. intitulé, *Parthenologia & de mulieribus*, imprimé à Dreſde, 1729.

PARTHÉNON, ſ. m. (*Antiq. greq.*) ce mot ſignifie proprement l'*appartement des filles*, qui chez les Grecs étoit l'endroit de la maiſon le plus reculé; mais on donna le nom de *parthénon* au temple de Minerve qui étoit dans la citadelle d'Athènes. On le nommoit ainſi parce que Minerve étoit par excellence παρθενός, *vierge*. Le *parthénon* avoit coûté dix mille talens attiques, c'eſt-à-dire, plus de quarante millions de notre monnoie, à raiſon de 187 livres ſterling 10 shellins le talent. (*D. J.*)

PARTHÉNON, étoit auſſi le neuvieme des mois céleſtes de Methon, d'Euctemone & de Callipe, ainſi appellés des ſignes où étoit alors le ſoleil. Le *parthénon* étoit le mois de la vierge.

PARTHÉNOPE, ſ. f. (*Mythol.*) c'eſt le nom d'une des ſyrènes. Elle avoit pris ſon poſte dans la baie de Naples, d'où vient que cette ville fut autrefois appellée *Parthenopé*. Strabon dit que la ſyrène *Parthenopé* fut enterrée à Dicéarchie, qui eſt la ville de Pouzzol d'aujourd'hui.

PARTHÉNOPE, (*Géogr. anc.*) île de la mer de Thyrrhène, ſelon Ptolomée, *liv. III. c. j.* C'eſt aujourd'hui Palmoſa, ſelon Léandre. Selon d'autres, c'eſt Betente, Bentilies, ou Ventotienne. Cette différence vient de ce que la deſcription que Ptolomée donne des îles du golfe de Naples, ne répond pas juſte à la ſituation préſente des lieux.

PARTHÉNOPOLIS, (*Géog. anc.*) 1. ville de Macédoine. Le concile de Chalcédoine la met dans la premiere Macédoine.

2. Ville de Bithynie qui, ſelon Pline, *liv. V. ch. xxxij.* ne ſubſiſtoit plus de ſon tems.

3. Ville de la Mœſie inférieure. Eutrope, *liv. VI. ch. viij.* la compte parmi celles que Lucullus ſubjugua ſur le Pont.

4. Ville de la Carie, dont il eſt parlé dans le concile de Chalcédoine. (*D. J.*)

PARTHIE, (*Géog. anc.*) *Parthia*, contrée d'Aſie, bornée au nord par la grande Médie & par l'Hyrcanie; à l'orient par l'Arie; au midi par la Caramanie déſerte, & à l'occident par la Paratacène, ou, ſelon Ptolomée, *liv. VI. c. v.* par la Médie. Cette contrée étoit appellée par les Grecs *Parthyæa* & *Parthyene*, & par les Latins *Parthyene*, & le plus ſouvent *Parthia*. Les peuples ſont nommés *Parthiæi* par les Grecs, & *Parthi* par les Latins.

Sous les rois de la Perſide, & ſous ceux de Syrie de la race de Macédoine, la *Parthie* ne fit pas grande figure dans le monde. Elle étoit ordinairement tributaire de quelques ſouverains du voiſinage, & on la comprenoit ſous l'Hyrcanie, ſelon Strabon, qui fait entendre qu'elle étoit pauvre, couverte de bois & de montagnes. Quinte-Curſe, *liv. VI. ch. ij.* dit que du tems d'Alexandre, cette contrée étoit peu conſidérable; mais que du tems qu'il écrivoit, elle commandoit à tous les peuples qui habitoient au-delà de l'Euphrate & du Tigre juſqu'à la mer Rouge.

Les Macédoniens mépriſoient ce pays à cauſe de ſa ſtérilité qui ne lui fourniſſoit pas de quoi faire ſubſiſter leurs armées.

Arſacès fut le fondateur de l'empire des *Parthes*. Cet empire ſe rendit ſi puiſſant, qu'il eut l'avantage de tenir tête aſſez long-tems aux Romains. Il fut établi 250 ans avant Jeſus-Chriſt, & dura environ 480 ans ſous les Arſacides, nom qui fut auſſi donné aux peuples qui leur étoient ſoumis. L'empire des *Parthes* finit vers l'an 227, ſous le regne d'Artaban, qui fut tué par Artaxercès roi de Perſe.

Ptolomée partage la *Parthie* en différentes portions. Celle qui joignoit l'Hyrcanie s'appelloit *Comisène*; celle qui étoit au midi de la Comisène s'appelloit *Parthiene* ou *Partie propre*; une autre portion ſe nommoit *Choroane*; une autre la *Parantaticène*, & une autre la *Tabiene*; mais ces noms ne ſont guere connus. Il ſuffit de dire que les *Parthes*, peuples ſortis de la Scythie, habiterent une grande région d'Aſie, qui comprenoit la *Parthie propre*, l'Hyrcanie & la Margiane, où ſont à préſent le Coraſan occidental, le Maſanderan ou Tabriſtan, le Ghilan & une grande partie de l'Irac-Agemi. (*D. J.*)

PARTHICAIRE, ſ. m. (*Gramm. & Comm. anc.*) marchand de peaux ou fourrures parthiques.

PARTHIQUE, adj. (*Gramm.*) de Parthes. Les Romains donnerent ce ſurnom aux vainqueurs des Parthes. Les fourrures *parthiques* étoient fort eſtimées à Rome. Les jeux *parthiques* furent inſtitués par Adrien en mémoire de la victoire de Trajan ſur les Parthes.

PARTI, ſ. m. (*Gramm.*) il ſe dit de la choſe à laquelle on ſe détermine. Quel *parti* avez-vous pris? de reſter ou d'aller? Il a pris le *parti* le plus doux, celui de l'égliſe. Vous avez pris un *parti* violent. Il eſt quelquefois ſynonyme à *avantage*. J'en ſaurai tirer bon *parti*. *Voyez* ſes autres acceptions aux *articles* ſuivans.

PARTI, (*Hiſt. mod.*) eſt une faction, intérêt ou puiſſance que l'on conſidere comme oppoſée à une autre. *Voyez* FACTION.

Les François & les Eſpagnols ont été long-tems de *partis* oppoſés.

L'Angleterre depuis plus d'un ſiecle eſt diviſée en deux *partis*. *Voyez* WIG & TORY.

L'Italie a été déchirée pendant pluſieurs ſiecles par les *partis* des Guelphes & des Gibelins. *Voyez* GUELPHES & GIBELINS.

PARTI, *dans l'Art militaire*, eſt un corps de troupes, ſoit de cavalerie, d'infanterie, ou de tous les deux, commandé pour quelque expédition.

Un *parti* de cavalerie a enlevé un grand nombre de beſtiaux. Suivant les lois militaires de France, ceux qui vont en *parti* doivent avoir un ordre par écrit de l'officier qui commande, & être au moins au nombre de vingt, s'ils ſont fantaſſins, ou de quinze, ſi c'eſt de la cavalerie; autrement on les regarde comme des voleurs. *Chambers*.

Il eſt néceſſaire que le général envoie des *partis* dans tous les environs de ſon camp, & dans les chemins par où l'ennemi peut venir, afin d'être inſtruit de toutes ſes démarches. On appelle *partiſans*, les officiers qui commandent les *partis*. Il faut qu'ils ayent une grande connoiſſance du pays pour ſe ſouſtraire aux recherches de l'ennemi, & regagner le camp en ſûreté.

Le général envoie auſſi des *partis* dans le pays ennemi pour en tirer des contributions. *Voyez* CONTRIBUTION, GUERRE & PETITE GUERRE.

Tout officier qui va en *parti* doit être muni d'un ordre du général en bonne forme, ſans quoi lui & ſa troupe ſont regardés comme voleurs, ou gens ſans aveu, & punis comme tels. Il faut que le *parti* ſoit au moins de vingt-cinq hommes d'infanterie, ou de vingt cavaliers ou dragons; ſans ce nombre, s'ils ſont pris, l'ordonnance du 30 Novembre 1710 veut qu'ils ſoient réputés voleurs, & punis de la même maniere.

Les partiſans ne doivent tirer aucun rafraîchiſſement des lieux où ils paſſent, qu'en payant de gré-à-gré. Ils ne doivent diſpoſer des effets pris ſur l'ennemi qu'après qu'il en a été dreſſé un procès-verbal par le prevôt de l'armée. Ceux qui en diſpoſent auparavant, ſont réputés voleurs, & les particuliers qui les achetent, recéleurs. *Même ordonnance que ci-deſſus*. (*Q*)

PARTI, *en termes de Finance*, traité que l'on fait avec le roi, recouvrement de deniers dont on traite à-forfait. Le *parti* du tabac, le *parti* de la paulette. Ce terme ne ſe dit guerre en ce ſens que des fermes du roi. *Dict. de Comm.*

PARTI-BLEU, (*Art milit.*) c'eſt ordinairement une petite troupe de huit ou dix ſoldats de différens régimens, qui courent dans le pays ami comme dans celui de l'ennemi pour piller le payſan. Ces gens ſont communément ſans chef; & ſous prétexte que la maraude aura été permiſe à certains égards, ils commettent les derniers brigandages. Auſſi des ſoldats attrapés ainſi en *parti*, ſont pendus ſans rémiſſion. (*Q*)

PARTI, *en Blaſon*, eſt un terme dont on ſe ſert pour exprimer qu'un champ ou écuſſon eſt diviſé & partagé en pluſieurs parties. *Voyez* CHAMP, ECUSSON.

En France, ceux qui ſavent le Blaſon, dont nous empruntons ce mot, n'ont qu'une ſorte de *parti*, le même que notre *parti* en pal, qu'ils nomment ſimplement *parti*; mais chez nous ce mot s'applique à toute ſorte de partitions, & on ne s'en ſert jamais ſans y ajouter quelques mots pour caractériſer la partition particuliere que l'on entend.

Ainſi nous avons *parti* en croix, en chef en pal, en faſce, en bande droite, en bande gauche, en chevron, &c. *Voyez* ECARTELER.

L'inclination de nos ancêtres, comme l'obſerve de la Colombiere, étant fort portée aux faits d'armes & de chevalerie, ils étoient dans l'uſage de conſerver leurs armes coupées & fracaſſées, comme des marques honorables de leurs exploits courageux; & ceux qui ſe ſont trouvés aux actions les plus chaudes, étoient diſtingués par le plus de coupure; & de briſures qui paroiſſoient ſur leurs écus. Pour en perpétuer la mémoire, dit le même auteur, ils les faiſoient peindre ſur leurs boucliers, & par ce moyen les faiſoient paſſer à la poſtérité. Et quand le Blaſon devint un art, & que les officiers reçurent ordre de choiſir leurs armoiries, ils donnerent à ces coups des noms con-

venables à leur nature, & en preſcrivirent quatre, dont tous les autres ſont tirés: ſavoir *parti* (en anglois); *parti* en pal, coupé (en anglois); *parti* en face, tranché (en anglois); *parti* en bande droite, & taillé (en anglois); *parti* en bande gauche. *Voyez* COUPÉ, TRANCHÉ, *&c.*

Parti en pal, c'eſt quand l'écuſſon eſt diviſé perpendiculairement en deux par une coupure dans le milieu depuis le ſommet juſqu'en bas. *Voyez* PAL, *&c.*

Parti en faſce, c'eſt quand l'écuſſon eſt coupé à-travers le milieu de côté en côté. *Voyez* FASCE.

Parti en bande droite, c'eſt quand la coupure deſcend depuis l'angle ſupérieur de l'écuſſon du côté droit juſqu'à l'angle inférieur qui lui eſt oppoſé. *Voyez* BANDE.

Parti en bande gauche, c'eſt quand la coupure deſcend de l'angle gauche ſupérieur à-travers l'écuſſon juſqu'à l'angle inférieur qui lui eſt oppoſé.

De ces quatre portions ont été compoſées quantité d'autres de formes différentes & extraordinaires.

Spelman obſerve dans ſon *Aſpilogie*, que les diviſions dont on ſe ſert à préſent dans les écuſſons, étoient inconnues ſous le regne de l'empereur Théodoſe; qu'elles ont été introduites dans le tems de Charlemagne, ou après; qu'elles étoient peu en uſage chez les Anglois ſous le regne d'Henri II. roi d'Angleterre, mais beaucoup ſous celui d'Edouard III.

La ſection droite de haut en bas, obſerve le même auteur, eſt appellée en latin *palaris*, à cauſe de ſa reſſemblance avec un poteau ou palus; & il y a ſouvent deux armoiries entieres ſur les côtés, celle des maris à droite, & celle des femmes à gauche. La ſection directe en-travers étant à la place d'une ceinture, eſt appellée *baltica*, &c.

Quand l'écuſſon eſt *parti* & coupé, on le nomme *écartelé*. *Voyez* QUARTIER & ECARTELÉ.

On appelle *parti l'un de l'autre*, lorſque l'écuſſon entier eſt chargé de quelque piece honorable coupée par la même ligne qui coupe l'écuſſon. Il y a une regle qui demande qu'un côté ſoit de métal, & l'autre de couleur: ainſi, il porte de ſable *parti* d'argent, un aigle éployé *parti* de l'un ſur l'autre. Bailleul, d'hermine *parti* de gueules.

PARTI, (*Jeu.*) On dit au lanſquenet *faire le parti*, *donner le parti*, lorſqu'il n'y a pas d'égalité dans les cartes, que celle du joueur eſt double: alors il eſt obligé de jouer trois contre deux, parce qu'il lui reſte en main trois cartes en gain, & qu'il ne lui en reſte que deux en perte. On joue quelquefois le *parti* forcé, c'eſt-à-dire qu'on eſt obligé de prendre & de donner le *parti*.

PARTIAIRE, ſ. m. (*Juriſprudence.*) ſe dit de ce qui fait partie de quelque choſe, ou de quelqu'un qui a une part dans quelque choſe: par exemple dixme *partiaire* ou *perciere*, celle qui conſiſte dans la dixieme, onzieme ou douzieme gerbe. *Voyez* DIXME.

Fermier *partiaire* eſt celui qui rend au propriétaire une partie des fruits en nature, pour tenir lieu des fermages. *Voyez* MÉTAYER. (*A*)

PARTIAL, adj. PARTIALITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) il ſe dit d'un juge lorſqu'il panche à juger plus favorablement pour un côté que pour le côté oppoſé, par des raiſons qui ne ſont pas priſes de l'équité rigoureuſe. On dit auſſi en général, vous avez apporté de la *partialité* à l'examen de cette queſtion: vous vous êtes montré *partial* dans cette déciſion.

PARTIBUS IN, (*Hiſt. eccléſiaſt.*) c'eſt un terme latin que l'uſage a rendu françois. On appelle un évêque *in partibus*, celui auquel on a donné un titre d'évêché dans un pays occupé par les infidelles. On ſous-entend toujours *infidelium*, & même on l'y ajoute quelquefois. Cet uſage de donner des évêchés *in partibus*, commença lorſque les Sarraſins chaſſerent les Chrétiens de Jéruſalem & de l'Orient; l'eſpérance de reconquérir ce pays-là, fit qu'on continua de nommer des évêques dans les lieux où il y en avoit eu, & cela a ſervi depuis aux coadjutoreries; car on ne peut être coadjuteur ſans être évêque, puiſqu'un coadjuteur ordonne, confirme & fait toutes les autres fonctions épiſcopales. Ainſi quand le roi nomme un coadjuteur, il le fait en même tems évêque *in partibus*. (*D. J.*)

PARTICIPANT, adj. qui partage avec d'autres quelques bénéfices ou émolumens.

En Italie on diſtingue les officiers *participans* comme protonotaires, *&c.* qui ont quelque fonction réelle, d'avec les officiers honoraires qui n'ont qu'un titre ſans aucune fonction ni emploi. *Voyez* PROTONOTAIRE.

PARTICIPATION, ſ. f. (*Gramm.*) On dit, vous avez terminé cette affaire ſans la *participation* de vos ſupérieurs: alors il eſt ſynonyme à *conſentement*, à *communication*, à *conſeil*, *conſultation*, &c.

PARTICIPATION, lettres de *participation*, (*Hiſt. eccléſ.*) lettres que donne un ordre religieux à un ſéculier, pour participer aux prieres & bonnes œuvres de l'ordre.

PARTICIPATION, (*Commerce.*) On appelle dans le commerce *ſociété en participation* une des quatre ſociétés anonymes que font les marchands. *Voy.* SOCIÉTÉ.

PARTICIPE, ſ. m. (*Gram.*) le *participe* eſt un mode du verbe qui préſente à l'eſprit un être indéterminé, déſigné ſeulement par une idée préciſe de l'exiſtence ſous un attribut, laquelle idée eſt alors enviſagée comme l'idée d'un accident particulier communicable à pluſieurs natures. C'eſt pour cela qu'en grec, en latin, en allemand, *&c.* le *participe* reçoit des déterminaiſons relatives aux genres, aux nombres & aux cas, au moyen deſquelles il ſe met en concordance avec le ſujet auquel on l'applique; mais il ne reçoit nulle part aucune terminaiſon perſonnelle, parce qu'il ne conſtitue dans aucune langue la propoſition principale: il n'exprime qu'un jugement acceſſoire qui tombe ſur un objet particulier qui eſt partie de la principale. *Quos ab urbe diſcedens Pompeïus erat adhortatus*. Cæſ. I. civil. *Diſcedens* eſt ici la même choſe que *tum cum diſcedebat* ou *diſceſſit*; ce qui marque bien une propoſition incidente: la conſtruction analytique de cette phraſe ainſi réſolue eſt, *Pompeïus erat adhortatus eos* (au lieu de *quos*) *tum cum diſceſſit ab urbe*; la propoſition incidente *diſceſſit ab urbe* eſt liée par la conjonction *cum* à l'adverbe antécédent *tùm* (*alors*, *lors*); & le tout, *tùm cùm diſceſſit ab urbe* (lorſqu'il partit de la ville), eſt la totalité du complément circonſtanciel du tems du verbe *adhortatus*. Il en ſera ainſi de tout autre *participe*, qui pourra toujours ſe décompoſer par un mode perſonnel & un mot conjonctif, pour conſtituer une propoſition incidente.

Le *participe* eſt donc à cet égard comme les adjectifs: comme eux, il s'accorde en genre, en nombre, & en cas avec le nom auquel il eſt appliqué; & les adjectifs expriment comme lui des additions acceſſoires qui peuvent s'expliquer par des propoſitions incidentes: *des hommes ſavans*, c'eſt-à-dire, *des hommes qui ſont ſavans*. En un mot le *participe* eſt un véritable adjectif, puiſqu'il ſert, comme les adjectifs, à déterminer l'idée du ſujet par l'idée accidentelle de l'évenement qu'il exprime, & qu'il prend en conſéquence les terminaiſons relatives aux accidens des noms & des pronoms.

Mais cet adjectif eſt auſſi verbe, puiſqu'il en a la ſignification, qui conſiſte à exprimer l'exiſtence d'un ſujet ſous un attribut; & il reçoit les diverſes inflexions temporelles qui en ſont les ſuites néceſſaires: le préſent, *precans* (priant); le prétérit, *precatus* (ayant prié); le futur, *précaturus* (devant prier.).

On peut donc dire avec vérité que le *participe* eſt un *adjectif-verbe*, ainſi que je l'ai inſinué dans quelque autre article, où j'avois beſoin d'inſiſter ſur ce qu'il a de commun avec les adjectifs, ſans vouloir perdre de vûe ſa nature indeſtructible de verbe; & c'eſt préciſément parce que ſa nature tient de celle des deux parties d'oraiſon, qu'on lui a donné le nom de *participe*. Ce n'eſt point excluſivement un adjectif qui emprunte par accident quelque propriété du verbe, comme Sanctius ſemble le décider (*min. I. xv.*); ce n'eſt pas non plus un verbe qui emprunte accidentellement quelque propriété de l'adjectif; c'eſt une ſorte de mot dont l'eſſence comprend néceſſairement les deux natures, & l'on doit dire que les *participes* ſont ainſi nommés, quoi qu'en diſe Sanctius, *quod partem* (naturæ ſuæ) *capiant à verbo*, *partem à nomine*, ou plûtôt *ab adjectivo*.

M. l'Abbé Girard (*tom. I. diſc. II. pag.* 70) trouve à ce ſujet de la bizarrerie dans les Grammairiens: „ Comment, dit-il, après avoir décidé que les infinitifs, les gérondifs & les *participes* ſont les uns ſubſtantifs & les autres adjectifs, oſent-ils les placer au rang des verbes dans leurs méthodes, & en faire des modes de conjugaiſon „? Je viens de le dire; le *participe* eſt verbe, parce qu'il exprime eſſentiellement l'exiſtence d'un ſujet ſous un attribut, ce qui fait qu'il ſe conjugue par tems: il eſt adjectif, parce que c'eſt ſous le point de vûe qui caractériſe la nature des adjectifs, qu'il préſente la ſignification fondamentale qui le fait verbe; & c'eſt ce point de vûe propre qui en fait dans le verbe un mode diſtingué des autres, comme l'infinitif en eſt un autre, caractériſé par la nature commune des noms. *Voyez* INFINITIF.

Priſcien donne, à mon ſens, une plaiſante raiſon de ce que l'on regarde le *participe* comme une eſpece de mot différente du verbe: c'eſt, dit-il, *quod & caſus habet quibus caret verbum*, *& genera ad ſimilitudinem nominum*, *nec modos habet quos continet verbum* lib. II. *de oratione*): ſur quoi je ferai quatre obſervations.

1°. Que dans la langue hébraïque il y a preſque à chaque perſonne des variations relatives aux genres, même dans le mode indicatif, & que ces genres n'empêchent pas les verbes hébreux d'être des verbes.

2°. Que ſéparer le *participe* du verbe, parce qu'il a des cas & des genres comme les adjectifs; c'eſt comme ſi l'on en ſéparoit l'infinitif, parce qu'il n'a ni nombres, ni perſonnes, comme le verbe en a dans les autres modes; ou comme ſi l'on en ſéparoit l'impératif, parce qu'il n'a pas autant de tems que l'indicatif, ou qu'il n'a pas autant de perſonnes que les autres modes: en un mot, c'eſt ſéparer le *participe* du verbe, par la raiſon qu'il a un caractere propre qui l'empêche d'être confondu avec les autres modes. Que penſer d'une pareille logique?

3°. Qu'il eſt ridicule de ne vouloir pas regarder le *participe* comme appartenant au verbe, parce qu'il ne ſe diviſe point en mode comme le verbe. Ne peut-on pas dire auſſi de l'indicatif, que *nec modos habet quos continet verbum*? N'eſt-ce pas la même choſe de l'impératif, du ſuppoſitif, du ſubjonctif, de l'optatif, de l'infinitif pris à part? C'eſt donc encore dans Priſcien un nouveau principe de logique, que la partie n'eſt pas de la nature de tout, parce qu'elle ne ſe ſubdiviſe pas dans les mêmes parties que le tout.

4°. On doit regarder comme appartenant au verbe tout ce qui en conſerve l'eſſence, qui eſt d'exprimer l'exiſtence d'un ſujet ſous un attribut (*voyez* VERBE); & toute autre idée acceſſoire qui ne détruit point celle-là, n'empêche pas plus le verbe d'exiſter, que ne font les variations des perſonnes & des nombres. Or le *participe* conſerve en effet la propriété d'exprimer l'exiſtence d'un ſujet ſous un attribut, puiſqu'il admet les différences de tems qui en ſont une ſuite immédiate & néceſſaire (*voy.* TEMS). Priſcien, par conſéquent avoit tort de ſéparer le *participe* du verbe, par la raiſon des idées acceſſoires qui ſont ajoûtées à celle qui eſt eſſentielle au verbe.

J'ajoûte qu'aucune autre raiſon n'a dû faire regarder le *participe* comme une partie d'oraiſon différente du verbe: outre qu'il en a la nature fondamentale, il en conſerve dans toutes les langues les propriétés uſuelles. Nous diſons en françois, *liſant une lettre*, *ayant lû une lettre*, comme *je lis* ou *j'ai lû une lettre*; *arrivant* ou *étant arrivé des champs à la ville*, comme *j'arrive* ou *j'étois arrivé des champs à la ville*. En grec & en latin, le complément objectif du *participe* du verbe actif ſe met à l'accuſatif, comme quand le verbe eſt dans tout autre mode: ἀγαπήσεις κύριον τὸν Θεόν σου, *diliges Dominum Deum tuum* (vous aimerez le Seigneur votre Dieu); de même, ἀγαπῶν κύριον τὸν Θεόν σου, *diligens Dominum Deum tuum* (aimant le Seigneur votre Dieu). Perizonius (*ſanct. min. I. xv. not.* I.) prétend qu'il en eſt de l'accuſatif mis après le *participe* en latin, comme de celui que l'on trouve après certains noms verbaux, comme dans *quid tibi hanc rem curatio eſt*, ou après certains adjectifs, comme *omnia ſimilis*, *cætera indoctus*; & que cet accuſatif y eſt également complément d'une prépoſition ſous-entendue: ainſi de même que *hanc rem curatio* veut dire *propter hanc rem curatio*, que *omnia ſimilis*, c'eſt *ſecundum omnia ſimilis*, & que *cætera indoctus* ſignifie *circa cœtera indoctus*, ou ſelon l'interprétation de Perizonius même, *in negotio quod attinet ad cætera indoctus*; de même auſſi *amans uxorem* ſignifie *amans erga uxorem* ou *in negotio quod attinet ad uxorem*. La principale raiſon qu'il en apporte, c'eſt que l'accuſatif n'eſt jamais régi immédiatement par aucun adjectif, & que les *participes* enfin ſont de véritables adjectifs, puiſqu'ils en reçoivent tous les accidens, qu'ils ſe conſtruiſent comme les adjectifs, & que l'on dit également *amans uxoris* & *amans uxorem*, *patiens inediæ* & *patiens inediam*.

Il eſt vrai que l'accuſatif n'eſt jamais régi immédiatement par un adjectif qui n'eſt qu'adjectif, & qu'il ne peut être donné à cette ſorte de mot aucun complément, déterminatif, qu'au moyen d'une prépoſition, exprimée ou ſous-entendue. Mais le *participe* n'eſt pas un adjectif pur; il eſt auſſi verbe, puiſqu'il ſe conjugue par tems & qu'il exprime l'exiſtence d'un ſujet ſous un attribut. Pour quelle raiſon la ſyntaxe le conſidéreroit-elle comme un adjectif plûtôt que comme verbe? Je ſais bien que ſi elle le faiſoit en effet, il faudroit bien en convenir & admettre ce principe, quand même on n'en pourroit pas aſſigner la raiſon: mais on ne peut ſtatuer le fait que par l'uſage; & l'uſage univerſel, qui s'explique à merveille par l'analogie commune des autres modes du verbe, eſt de mettre l'accuſatif ſans prépoſition après les *participes* actifs. On ne trouve aucun exemple où le complément objectif du *participe* ſoit amené par une prépoſition; & ſi l'on en rencontre quelqu'un où ce complément paroiſſe être au génitif, comme dans *patiens inediæ*, *uxoris amans*, c'eſt alors le cas de conclure que ce génitif n'eſt pas le complément immédiat du *participe*, mais celui de quelqu'autre nom ſous-entendu qui ſera lui-même complément du *participe*.

Uſus vulgaris, dit Perizonius lui-même (*ibid.*) *quodammodo diſtinxit*, participii *præſentis ſignificationem ratione conſtructionis*, *ſeu*, *prout genitivo vel accuſativo jungitur*. *Nam* patiens inediæ *quum dicunt veteres*, *videntur ſignificare eum qui æquo animo ſæpius patitur vel facile poteſt pati*: *at* patiens inediam, *qui uno actu aut tempore volens nolens patitur*. Il dit ailleurs (*Min. III. x.* 2.): Amans virtutem *adhibetur ad notandum*... *præſens illud temporis momentum quo quis virtutem amat*; *at* amans virtutis *uſurpatur ad perpetuum virtutis amorem in homine aliquo ſignificandum*.

Cette différence de ſignification attachée à celle de la ſyntaxe uſuelle, prouve directement que l'accuſatif eſt le cas propre qui convient au complément objectif du *participe*, puiſque c'eſt celui que l'on emploie, quand on ſe ſert de ce mode dans le ſens même du verbe auquel il appartient; au lieu que quand on veut y ajoûter l'idée acceſſoire de facilité ou d'habitude, on ne montre que le génitif de l'objet principal, & l'on ſous-entend le nom qui eſt l'objet immédiat, parce qu'en vertu de l'uſage il eſt ſuffiſamment indiqué par le génitif: ainſi l'on devine aiſément que *patiens inediæ* ſignifie *facilè patiens omnia incommoda inediæ*, & que *amans virtutis* veut dire *de more amans omnia negotia virtutis*. Alors *patiens* & *amans* ſont des préſens pris dans le ſens indefini, & actuellement rapportés à toutes les époques poſſibles: au lieu que dans *patiens inediam* & *amans virtutem*, ce ſont des préſens employés dans un ſens défini, & rapportés ou à une époque actuelle, ou à une époque antérieure, ou à une époque poſtérieure, ſelon les circonſtances de la phraſe. *Voyez* TEMS & PRÉSENT.

Eh! il faut bien convenir que le *participe* conſerve la nature du verbe, puiſque tout verbe adjectif peut ſe décompoſer, & ſe décompoſe en effet par le verbe ſubſtantif: auquel on joint comme attribut le *participe* du verbe décompoſé. Que dis-je? le ſyſtème complet des tems auroit exigé dans les verbes latins neuf tems ſimples, ſavoir trois préſens, trois prétérits, & trois futurs; & il y a quantité de verbes qui n'ont de ſimples que les préſens: tels ſont les verbes déponens, dont les prétérits & les futurs ſimples ſont remplacés par le prétérit & le futur du *participe* avec les préſens ſimples du verbe auxiliaire; & comme on peut également remplacer les préſens par celui du *participe* avec les préſens ſimples du même verbe auxiliaire: voici ſous un ſeul coup-d'œil l'analyſe complette des neuf tems de l'indicatif, par exemple, du verbe *precor*.

	Préſent.	Prétérit.	Futur.
Indéf.	*Precor*, ou *ſum precans*.	*Precatus ſum*.	*Precaturus ſum*.
Antér.	*Precabar*, *eram precans*.	*Precatus eram*.	*Precaturus eram*.
Poſtér.	*Precabor*, *ero precans*.	*Precatus ero*.	*Precaturus ero*.

Les verbes les plus riches en tems ſimples, comme les verbes actifs relatifs, n'ont encore que des futurs compoſés de la même maniere; *amaturus ſum*, *amaturus eram*, *amaturus ero*: & ces futurs compoſés exprimant des points de vûe néceſſaires à la plénitude du ſyſtème des tems exigé par l'eſſence du verbe, il eſt néceſſaire auſſi de reconnoître que le *participe* qui entre dans ces circonlocutions eſt de même nature que le verbe dont il dérive; autrement les vûes du ſyſtème ne ſeroient pas effectivement remplies.

Sanctius, & après lui Scioppius, prétendent que tout *participe* eſt indiſtinctement de tous les tems; & M. Lancelot a preſque approuvé cette doctrine dans ſa *méthode latine*. La raiſon générale qu'ils alleguent tous en

faveur de cette opinion, c'eſt que chaque *participe* ſe joint à chaque tems du verbe auxiliaire, ou même de tout autre verbe, au préſent, au prétérit, & au futur. Je n'entrerai pas ici dans le détail immenſe des exemples qu'on allegue pour la juſtification de ce ſyſtème: cependant comme on pourroit l'appliquer aux *participes* de toutes les langues, j'en ferai voir le foible, en rappellant un principe qui eſt eſſentiel, & dont ces Grammairiens n'avoient pas une notion bien exacte.

Il faut conſidérer deux choſes dans la ſignification générale des tems; 1°. un rapport d'exiſtence à une époque, 2°. l'époque même qui eſt le terme de comparaiſon. L'exiſtence peut avoir à l'époque trois ſortes de rapports; rapport de ſimultanéité, qui caractériſe les préſens; rapport d'antériorité, qui caractériſe les prétérits; & rapport de poſtériorité, qui caractériſe les futurs: ainſi une partie quelconque d'un verbe eſt un préſent quand il exprime la ſimultanéité de l'exiſtence à l'égard d'une époque; c'eſt un prétérit, s'il en exprime l'antériorité, & c'eſt un futur, s'il en exprime la poſtériorité.

On diſtingue pluſieurs eſpeces ou de préſens, ou de prétérits, ou de futurs, ſelon la maniere dont l'époque de comparaiſon y eſt enviſagée. Si l'exiſtence ſe rapporte à une époque quelconque & indéterminée, le tems où elle eſt ainſi enviſagée eſt ou un préſent, ou un prétérit, ou un futur indéfini. Si l'époque eſt déterminée, le tems eſt défini: or l'époque enviſagée dans un tems ne peut être déterminée que par ſa relation au moment même où l'on parle; & cette relation peut auſſi être ou de ſimultanéité, ou d'antériorité, ou de poſtériorité, ſelon que l'époque concourt avec l'acte de la parole, ou qu'elle le précede, ou qu'elle le ſuit: ce qui diviſe chacune des trois eſpeces générales de tems indefinis en actuel, antérieur & poſtérieur. *Voyez* TEMS.

Cela poſé, l'origine de l'erreur de Sanctius vient de ce que les tems du *participe* ſont indéfinis, qu'ils font abſtraction de toute époque, & qu'on peut, en conſéquence, les rapporter tantôt à une époque & tantôt à une autre, quoique chacun de ces tems exprime conſtamment la même relation d'exiſtence à l'époque. Ce ſont ces variations de l'époque qui ont fait croire qu'en effet le même tems du *participe* avoit ſucceſſivement le ſens du préſent, celui du prétérit, & celui du futur.

Ainſi l'on dit, par exemple, *ſum metuens* (je ſuis craignant, *ou* je crains), *metuens eram* (j'étois craignant, *ou* je craignois), *metuens ero* (je ſerai craignant, *ou* je craindrai); & ces expreſſions marquent toutes ma crainte comme préſente à l'égard des diverſes époques déſignées par le verbe ſubſtantif, époque actuelle déſignée par *ſum*, époque antérieure déſignée par *eram*, époque poſtérieure déſignée par *ero*.

Il en eſt de même de tous les autres tems du *participe*: *egreſſurus ſum* (je ſuis devant ſortir), c'eſt-à-dire, actuellement ma ſortie eſt future; *egreſſurus eram* (j'étois devant ſortir), c'eſt-à-dire par exemple, quand vous êtes arrivé, ma ſortie étoit future; *egreſſurus ero* (je ſerai devant ſortir), c'eſt-à-dire par exemple, je prendrai mes meſures quand ma ſortie ſera future: où l'on voit que, ma ſortie eſt toujours enviſagée comme future, & à l'égard de l'époque actuelle marquée par *ſum*, & à l'égard de l'epoque antérieure marquée par *eram*, & à l'égard de l'époque poſtérieure marquée par *ero*.

Ce ne ſont donc point les relations de l'époque à l'acte de la parole, qui déterminent les préſens, les prétérits & les futurs; ce ſont les relations de l'exiſtence du ſujet à l'époque même. Or tous les tems du *participe* étant indéfinis, expriment une relation déterminée de l'exiſtence du ſujet à une époque indéterminée, qui eſt enſuite caractériſée par le verbe qui accompagne le *participe*. Voilà la grande regle pour expliquer tous les exemples d'où Sanctius prétend inférer que les *participes* ne ſont d'aucun tems.

Il faut y ajouter encore une obſervation importante. C'eſt que pluſieurs mots, *participes* dans l'origine, ſont devenus de purs adjectifs, parce que l'uſage a ſupprimé de leur ſignification l'idée de l'exiſtence qui caractériſe les verbes, & conſéquemment toute idée de tems; tels ſont en latin, *ſapiens*, *cautus*, *doctus*, &c. en françois, *plaiſant*, *déplaiſant*, *intriguant*, *intéreſſé*, *poli*, &c. Or il peut arriver encore qu'il ſe trouve des exemples où de vrais *participes* ſoient employés comme purs adjectifs, avec abſtraction de l'idée d'exiſtence, & par conſéquent, de l'idée du tems: mais loin d'en conclure que ces *participes*, qui au fond ne le ſont plus quoiqu'ils en conſervent la forme, ſont de tous les tems; il faut dire au contraire qu'ils ne ſont d'aucun tems, parce que les tems ſuppoſent l'idée de l'exiſtence, dont ces mots ſont dépouillés par l'abſtraction. *Vir patiens inediæ*, *vir amans virtutis*, c'eſt comme *vir fortis*, *vir amicus virtutis*.

Il n'y a en grec ni en latin aucune difficulté de ſyntaxe par rapport au *participe*, parce que ce mode eſt déclinable dans tous ſes tems par genres, par nombres & par cas, & qu'en vertu du principe d'identité il s'accorde en tous ces accidens avec ſon ſujet immédiat. Notre ſyntaxe à cet égard n'eſt pas auſſi ſimple que celle de ces deux langues, parce qu'il me ſemble qu'on n'y a pas démêlé avec autant de préciſion la veritable nature de chaque mot. Je vais tâcher de mettre cette matiere dans ſon vrai jour: & ſans recourir à l'autorité de Vaugelas, de Ménage, du pere Bouhours, ni de M. l'abbé Régnier, parce que l'uſage a déja changé depuis eux; je prendrai pour guides MM. d'Olivet & Duclos, témoins éclairés d'un uſage plus récent & plus ſûr, & ſur-tout de celui de l'académie françoiſe où ils tiennent un rang ſi diſtingué: ils me permettront de conſulter en même tems la Philoſophie qu'ils ont eux-mêmes conſultée, & d'employer les termes que les vûes de mon ſyſtème grammatical m'ont fait adopter. *Voy.* les *opuſcules ſur la langue françoiſe*, & les *remarques de* M. Duclos *ſur la Grammaire générale*.

On a coutume de diſtinguer dans nos verbes deux ſortes de *participes* ſimples; l'un actif & toujours terminé en *ant*, comme *aimant*, *ſouffrant*, *uniſſant*, *prenant*, *diſant*, *faiſant*, *voyant*, &c. l'autre paſſif, & terminé de toute autre maniere, comme *aimé*, *ſouffert*, *uni*, *pris*, *dit*, *fait*, *vû*, &c.

Art. I. „ Le *participe* (actif), dit le pere Buffier „ (*Gramm. franç. n°. 542.*) reçoit quelquefois avant ſoi „ la particule *en*; comme *en parlant*, *en liſant*, &c. c'eſt „ ce que quelques-uns appellent *gérondif*. N'importe „ quel nom on lui donne, pourvû qu'on ſache que cette „ particule *en* devant un *participe* actif ſignifie *lorſque*, „ *tandis que* „.

Il me ſemble que c'eſt traiter un peu cavalierement une diſtinction qui intéreſſe pourtant la Philoſophie plus qu'il ne paroît d'abord. Les gérondifs, en latin, ſont des cas de l'infinitif (*voyez* GÉRONDIF); & l'infinitif, dans cette langue & dans toutes les autres, eſt un véritable nom, ou pour parler le langage ordinaire, un vrai nom ſubſtantif (*voyez* INFINITIF. Le *participe* au contraire eſt un mode tout différent de l'infinitif; il eſt adjectif. Le premier eſt un nom-verbe; le ſecond eſt un adjectif-verbe. Le premier ne peut être appliqué grammaticalement à aucun ſujet, parce qu'un nom n'a point de ſujet; & c'eſt pour cela qu'il ne reçoit dans nul idiome aucune des terminaiſons par leſquelles il pourroit s'accorder avec un ſujet: le ſecond eſt applicable à un ſujet, parce que c'eſt une propriété eſſentielle à tout adjectif; & c'eſt pour cela que dans la plûpart des langues il reçoit les mêmes terminaiſons que les adjectifs, pour ſe prêter, comme eux, aux lois uſuelles de la concordance. Or il n'eſt aſſurément rien moins qu'indifférent pour l'exactitude de l'analyſe, de ſavoir ſi un mot eſt un nom ou un adjectif, & par conſéquent ſi c'eſt un gérondif ou un *participe*.

Que le verbe terminé en *ant* puiſſe ou ne puiſſe pas être précédé de la prépoſition *en*, M. l'abbé Girard le traite également de gérondif; & c'eſt un mode, dit-il (*vrais princ. diſc. VIII. tom. ij. pag. 5.*), fait pour lier „ „ (l'événement) à une autre événement comme circon- „ ſtance & dépendance „. Mais que l'on diſe, *cela étant vous ſortirez*, ou *cela poſé vous ſortirez*; il me ſemble que *étant* & *poſé* expriment également une circonſtance & une dépendance de *vous ſortirez*: cependant M. l'abbé Girard regarde *étant* comme un gérondif, & *poſé* comme un *participe*. Son analyſe manque ici de l'exactitude qu'il a tant annoncée.

D'autres grammairiens, plus exacts en ce point que le pere Buffier & l'abbé Girard, ont bien ſenti que nous avions gérondif & *participe* en *ant*; mais, en aſſignant des moyens méchaniques pour les reconnoître, ou ils s'y ſont mépris, ou ils nous en ont laiſſé ignorer les caracteres diſtinctifs.

„ Nos deux *participes* AIMANT & AIMÉ, dit la „ *Grammaire générale* (*part. II. ch. xxij.*), en tant „ qu'ils ont le même régime que le verbe, ſont plu- „ tôt des gérondifs que des *participes* „. Il eſt évident que ce principe eſt erroné. Nous ne devons employer dans notre Grammaire françoiſe le mot de *gérondif*, qu'autant qu'il exprimera la même idée que dans la Grammaire latine d'où nous l'empruntons; & ce doit être la même choſe du mot *participe*: or en latin, le *participe* & le gérondif avoient également le même régime que le verbe; & l'on diſoit *legendi*, *legendo* ou *legendum libros*, *legens* ou *lecturus libros*, comme *legere* ou *lego libros*. D'ailleurs, il y a aſſurément une grande diffé-

rence

rence de ſens entre ces deux phraſes, *je l'ai vû parlant à ſon fils*, & *je l'ai vû en parlant à ſon fils*; c'eſt que *parlant*, dans la premiere, eſt un *participe*, & qu'il eſt gérondif dans la ſeconde, comme on en convient aſſez aujourd'hui, & comme je le ferai voir tout-à-l'heure: cependant c'eſt de part & d'autre le même matériel, & c'eſt de part & d'autre *parlant à ſon fils*, comme on diroit *parler à ſon fils* ou *il parloit à ſon fils*.

M. Duclos a connu toutes ces mépriſes, & en a nettement aſſigné l'origine; c'eſt la reſſemblance de la forme & de la terminaiſon du gérondif avec celle du *participe*. „ Cependant, dit-il (*rem. ſur le ch. xxj. de la* „ *II. part. de la Gramm. gén.*) quelque ſemblables qu' „ ils ſoient quant à la forme, ils ſont de différente natu- „ re, puiſqu'ils ont un ſens différent. Pour diſtinguer „ le gérondif du *participe*, ajoute-t-il un peu plus bas, „ il faut obſerver que le gérondif marque toujours une „ action paſſagere, la maniere, le moyen, le tems d'u- „ ne action ſubordonnée à une autre. Exemple: *en riant*, „ *on dit la vérité*. *En riant*, eſt l'action paſſagere & le „ moyen de l'action principale de dire la vérité. *Je l'ai* „ *vû en paſſant*. *En paſſant*, eſt une circonſtance de „ tems; c'eſt-à-dire, *lorſque je paſſois*. Le *participe* mar- „ que la cauſe de l'action, ou l'état de la choſe. Exem- „ ple: *les courtiſans préférant leur avantage particulier* „ *au bien général, ne donnent que des conſeils intéreſ-* „ *ſés*. *Préférant*, marque la cauſe de l'action, & l'état „ habituel de la choſe dont on a parlé „.

J'oſerai cependant remarquer 1°. que quand ces caracteres conviendroient inconteſtablement aux deux eſpeces, & qu'ils ſeroient incommunicables, ce ne ſeroit pas ceux que devroit enviſager la Grammaire, parce que ce ſont des vûes totalement métaphyſiques, & qui ne tiennent en rien au ſyſtème de la Grammaire générale: 2°. qu'il me ſemble que le gérondif peut quelquefois exprimer la cauſe de l'action & l'état de la choſe; & qu'au contraire on peut énoncer par le *participe* une action paſſagere & le tems d'une action ſubordonnée. Par exemple, *en rempliſſant toujours vos devoirs & en fermant conſtamment les yeux ſur les déſagrémens accidentels de votre place, vous captiverez enfin la bienvieillance de vos ſupérieurs*: les deux gérondifs *en rempliſſant* & *en fermant* expriment l'état habituel où l'on exige ici que ſoit le ſubalterne, & ils énoncent en même tems la cauſe qui lui procurera la bienveillance des ſupérieurs. Que l'on diſe au-contraire, *mon pere ſortant de ſa maiſon, des inconnus enleverent à ſes yeux le meilleur de ſes amis*; le mot *ſortant* a un ſujet qui n'eſt qu'à lui, *mon pere*, & c'eſt par conſéquent un *participe*; cependant il n'exprime qu'une action paſſagere, & le tems de l'action principale, qui eſt fixé par l'époque de cette action ſubordonnée. L'exemple que j'ai cité dès le commencement d'après Céſar, *quos ab urbe diſcedens Pompeius erat adhortatus*, ſert encore mieux à confirmer ma penſée: *diſcedens* eſt ſans contredit un *participe*, & il n'exprime en effet qu'une circonſtance de tems de l'événement exprimé par *erat adhortatus*. Or les caracteres diſtinctifs du gérondif & du *participe* doivent être les mêmes dans toutes les langues, ou les Grammairiens doivent changer leur langage.

Je crois donc que ce qui doit caractériſer en effet le gérondif & le *participe* actif, c'eſt que le gérondif, dont la nature eſt au fond la même que celle de l'infinitif, eſt un véritable nom; au lieu que le *participe* actif, comme tout autre *participe*, eſt un véritable adjectif. De-là vient que notre gérondif peut être employé comme complément de la prépoſition *en*, ce qui caractériſe un véritable nom; *en riant, on dit la vérité*: que quand la prépoſition n'eſt point exprimée, elle eſt du-moins ſous-entendue, & qu'on peut la ſuppléer: *allant à la campagne je l'ai rencontré*, c'eſt-à-dire, *en allant à la campagne je l'ai rencontré*: enfin, que le gérondif n'a jamais de ſujet auquel il ſoit immédiatement appliqué, parce qu'il n'eſt pas dans la nature du nom d'avoir un ſujet. Au contraire notre *participe* actif eſt toujours appliqué immédiatement à un ſujet qui lui eſt propre, parce qu'il eſt adjectif, & que tout adjectif ſuppoſe eſſentiellement un ſujet auquel il ſe rapporte.

Notre gérondif eſt toujours ſimple, & il eſt toujours au préſent; mais c'eſt un préſent indéfini qui peut s'adapter à toutes les époques: *en riant, je vous donne un avis ſérieux*; *en riant, je vous ai donné un avis ſérieux*; *en riant, je vous donnerai un avis ſérieux*.

Au contraire notre *participe* actif admet les trois différences générales de tems, mais toujours dans le ſens indéfini & relativement à une époque quelconque: *donnant* eſt au préſent indéfini; *ayant donné* eſt au prétérit indéfini; *devant donner* eſt au futur indéfini; & par-tout c'eſt le *participe* actif.

M. Duclos prétend qu'en beaucoup d'occaſions le gérondif & le *participe* peuvent être pris indifféremment l'un pour l'autre; & il cite en exemple cette phraſe: *les hommes jugeant ſur l'apparence, ſont ſujets à ſe tromper*: il eſt aſſez indifférent, dit-il, qu'on entende dans cette propoſition, les hommes *en jugeant* ou les hommes *qui jugent* ſur l'apparence. Pour moi je ne crois point du tout la choſe indifférente: ſi l'on regarde *jugeant* comme un gérondif, il me ſemble que la propoſition indique alors les cas où les hommes ſont ſujets à ſe tromper, c'eſt *en jugeant*, *in judicando*, *loſqu'ils jugent* ſur l'apparence; ſi *jugeant* eſt un *participe*, la propoſition énonce par-là la cauſe pourquoi les hommes ſont ſujets à ſe tromper, c'eſt que cela eſt le lot ordinaire des hommes *qui jugent* ſur l'apparence: or il y a une grande différence entre ces deux points de vûe, & un homme délicat, qui voudra marquer l'un plutôt que l'autre, ſe gardera bien de ſe ſervir d'un tour équivoque; il mettra la prépoſition *en* avant le gérondif, ou tournera le *participe* par *qui*, conformément à l'avis même de M. Duclos.

Il n'eſt plus queſtion d'examiner aujourd'hui ſi nos *participes* actifs ſont déclinables, c'eſt-à-dire, s'ils prennent les inflexions des genres & des nombres. Ils en étoient autrefois ſuſceptibles; mais aujourd'hui ils ſont abſolument indéclinables. Si l'on dit, *une maiſon appartenante à Pythius, une requête tendante aux fins*, &c. ces prétendus *participes* doivent plutôt être regardés comme de purs adjectifs qui ſont dérivés du verbe, & ſemblables dans leur conſtruction à quantité d'autres adjectifs, comme *utile à la ſanté*, *néceſſaire à la vie*, *docile aux bons avis*, &c. C'eſt ainſi que l'académie françoiſe elle-même le décida le 3 Juin 1679 (*opuſc. pag.* 343.), & cette déciſion eſt d'une vérité frappante: car il eſt évident que dans les exemples allégués, & dans tous ceux qui ſeront ſemblables, on n'a égard à aucune circonſtance de tems, ce qui eſt pourtant eſſentiel dans les *participes*.

Au reſte l'indéclinabilité de nos *participes* actifs ne doit point empêcher qu'on ne les regarde comme de vrais adjectifs-verbes: cette indéclinabilité leur eſt accidentelle, puiſqu'anciennement ils ſe déclinoient; & ce qui eſt accidentel ne change point la nature indeſtructible des mots. Les adjectifs numéraux *quatuor*, *quinque*, *ſex*, *ſeptem*, &c. & en françois, *deux*, *trois*, *quatre*, *cinq*, *ſix*, *ſept*, &c. *pluſieurs*, ne ſont pas moins adjectifs, quoiqu'ils gardent conſtamment la même forme: les verbes de la langue franque ne laiſſent pas d'être des verbes, quoique l'uſage ne leur ait accordé ni nombres, ni perſonnes, ni modes, ni tems.

Si la plûpart de nos grammairiens ont confondu le gérondif françois avec le préſent du *participe* actif, trompés en cela par la reſſemblance de la forme & de la terminaiſon; on eſt tombé dans une mépriſe toute pareille au ſujet de notre *participe* paſſif ſimple, que l'on a confondu avec le ſupin de nos verbes actifs, parce qu'ils ont auſſi le même matériel.

Je ne doute point que ce ne ſoit, pour bien des grammairiens, un véritable paradoxe, de vouloir trouver dans nos verbes un ſupin proprement dit: mais je prie ceux qui ſeront prévenus contre cette idée, de prendre garde que je ne ſuis pas le premier qui l'ai miſe en avant, & que M. Duclos, dans ſes *remarques ſur le ch. xxj. de la II. part. de la Gramm. gén.* indique aſſez nettement qu'il a du-moins entrevû que ce ſyſtème peut devenir probable. „ A l'égard du ſupin, dit-il, ſi nous en vou- „ lons reconnoître en françois, je crois que c'eſt le „ *participe* paſſif indéclinable, joint à l'auxiliaire *avoir* „. Ce que dit ici cet habile académicien n'eſt qu'une eſpece de doute qu'il propoſe; mais c'eſt un doute dont ne ſe ſeroit pas aviſé un grammairien moins accoutumé à démêler les nuances les plus délicates, & moins propre à approfondir la vraie nature des choſes.

Ce n'eſt point par la forme extérieure ni par le ſimple matériel des mots qu'il faut juger de leur nature; autrement on riſqueroit de paſſer d'erreur en erreur & de tomber ſouvent dans des difficultés inexplicables. *Le*, *la*, *les*, *leur*, ne ſont-ils pas quelquefois des articles & d'autres fois des pronoms? *Si* eſt adverbe modificatif dans cette phraſe: *Bourdaloue eſt ſi éloquent qu'il enleve les cœurs*; il eſt adverbe comparatif dans celle-ci: *Alexandre n'eſt pas ſi grand que Céſar*; il eſt conjonction hypothétique dans celle-ci: *ſi ce livre eſt utile, je ſerai content*; & dans cette autre: *je ne ſai ſi mes vûes réuſſiront*. La reſſemblance matérielle de notre ſupin avec notre *participe* paſſif, ne peut donc pas être une raiſon ſuffiſante pour rejetter cette diſtinction, ſur-tout ſi on peut l'établir ſur une différence réelle de ſervice, qui ſeule doit fixer la diverſité des eſpeces.

Il faut bien admettre ce principe dans la Grammaire latine, puiſque le ſupin y eſt abſolument ſemblable au *participe* paſſif neutre, & que cette ſimilitude n'a pas empêché la diſtinction, parce qu'elle n'a pas confondu les uſages. Le ſupin y a toujours été employé comme un nom, parce que ce n'eſt en effet qu'une forme particuliere de l'infinitif (*voyez* SUPIN) ; quelquefois il eſt ſujet d'un verbe, *fletum eſt* (avoir pleuré eſt) on a pleuré (*voyez* IMPERSONNEL) ; d'autres fois il eſt complément objectif d'un verbe, comme dans cette phraſe de Varron, *me in Arcadiâ ſcio ſpectatum ſuem*, dont la conſtruction eſt *erga me ſcio ſpectatum ſuem in Arcadiâ*, (je ſai avoir vû), car la *méthode latine* de P. R. convient que *ſpectatum* eſt pour *ſpectaſſe*, & elle a raiſon ; enfin, dans d'autres occurrences, il eſt complément d'une prépoſition du-moins ſous-entendue, comme quand Salluſte dit, *nec ego vos ultum injurias hortor*, c'eſt-à-dire, *ad ultum injurias*. Au lieu que le *participe* a toujours été traité & employé comme adjectif, avec les diverſités d'inflexions exigées par la loi de la concordance.

C'eſt encore la même choſe dans notre langue ; & outre les différences qui diſtinguent eſſentiellement le nom & l'adjectifs, on ſent aiſément que notre ſupin conſerve le ſens actif, tandis que notre *participe* a véritablement le ſens paſſif. *J'ai lû vos lettres* : ſi l'on veut analyſer cette phraſe, on peut demander *j'ai* quoi ? & la réponſe fait dire *j'ai lû* ; que l'on demande enſuite *lû* quoi ? on répondra, *vos lettres* : ainſi *lû* eſt le complément immédiat de *j'ai*, comme *lettres* eſt le complément immédiat de *lû*. *Lû*, comme complément de *j'ai*, eſt donc un mot de même eſpece que *lettres*, c'eſt un nom ; & comme ayant lui-même un complément immédiat, c'eſt un mot de la même eſpece que *j'ai*, c'eſt un verbe relatif au ſens actif. Voilà les vrais caracteres de l'infinitif, qui eſt un nom-verbe (*voyez* INFINITIF) ; & conſéquemment ceux du ſupin, qui n'eſt rien autre choſe que l'infinitif ſous une forme particuliere (*voyez* SUPIN).

Que l'on diſe au contraire, *vos lettres lues*, *vos lettres étant lues*, *vos lettres ſont lues*, *vos lettres ayant été lues*, *vos lettres ont été lues*, *vos lettres devant être lues*, *vos lettres doivent être lues*, *vos lettres ſeront lues*, *&c.* On ſent bien que *lues* a dans tous ces exemples le ſens paſſif ; que c'eſt un adjectif qui, dans ſa premiere phraſe, ſe rapporte à *lettres* par appoſition, & qui dans les autres, s'y rapporte par attribution ; que par-tout c'eſt un adjectif mis en concordance de genre & de nombre avec *lettres* ; & que c'eſt ce qui doit caractériſer le *participe* qui, comme je l'ai déja dit, eſt un adjectif-verbe.

Il paroît qu'en latin le ſens naturel & ordinaire du ſupin eſt d'être un prétérit : nous venons de voir il n'y a qu'un moment le ſupin *ſpectatum*, employé pour *ſpectaſſe*, ce qui eſt nettement indiqué par *ſcio*, & juſtement reconnu par Lancelot. J'ai préſenté ailleurs (IMPERSONNEL) l'idée d'une conjugaiſon, dont on a peut-être tort de ne rien dire dans les paradigmes des méthodes, & qui me ſemble établir d'une maniere indubitable que le ſupin eſt un prétérit ; *ire eſt* (on va), *ire erat* (on alloit) *ire erit* (on ira), ſont les trois préſens de cette conjugaiſon, & répondent aux préſens narels *eo*, *ibam*, *ibo* ; *itum eſt* (on eſt allé), *itum erat* (on étoit allé) *itum erit* (on ſera allé), ſont les trois prétérits qui répondent aux prétérits naturels *ivi*, *iveram*, *ivero* ; enfin *eundum eſt* (on doit aller) *eundum erat* (on devoit aller), *eundem erit* (on devra aller), ſont les trois futurs, & ils répondent aux futurs naturels *iturus*, *a*, *um ſum*, *iturus eram*, *iturus ero* : or on retrouve dans chacune de ces trois eſpeces de tems, les mêmes tems du verbe ſubſtantif auxiliaire, & par conſéquent les eſpeces doivent être caractériſées par le mot radical qui y ſert de ſujet à l'auxiliaire ; d'où il ſuit qu'*ire* eſt le préſent proprement dit, *itum* le prétérit, & *eundum* le futur, & qu'il doit ainſi demeurer pour conſtant que le ſupin eſt un vrai prétérit dans la langue latine.

Il en eſt de même dans notre langue ; & c'eſt pour cela que ceux de nos verbes qui prennent l'auxiliare *avoir* dans leurs prétérits, n'en emploient que les préſens accompagnés du ſupin qui déſigne par lui-même le prétérit ; *j'ai lu*, *j'avois lu*, *j'aurai lu*, comme ſi l'on diſoit *j'ai* actuellement, *j'avois* alors, *j'aurai* alors par-devers moi l'acte d'*avoir lu* ; en latin, *habeo*, *habebam*, ou *habebo lectum* ou *legiſſe*. En ſorte que les différens préſens de l'auxiliaire ſervent à différencier les époques auxquelles ſe rapporte le prétérit fondamental & immuable, énoncé par le ſupin.

C'eſt dans le même ſens que les mêmes auxiliaires ſervent encore à former nos prétérits avec notre *participe* paſſif ſimple, & non plus avec le ſupin, comme quand on dit en parlant de lettres, *je les ai lues*, *je les avois lues*, *je les aurai lues*, *&c.* La raiſon en eſt la même : ce *participe* paſſif eſt fondamentalement prétérit, & les diverſes époques auxquelles on le rapporte, ſont marquées par la diverſité des préſens du verbe auxiliaire qui l'accompagne ; *je les ai lues*, *je les avois lues*, *je les aurai lues*, *&c.* c'eſt comme ſi l'on diſoit en latin, *eas lectas habeo*, ou *habebam*, ou *habebo*.

Il ne faut pas diſſimuler que M. l'abbé Regnier, qui connoiſſoit cette maniere d'interpreter nos prétérits compoſés de l'auxiliaire & du *participe* paſſif, ne la croyoit point exacte. „ *Quam habeo amatam*, ſelon lui, *gramm.* „ *fran. in-12. p. 467. in-4°. p. 493.* ne veut nullement „ dire *que j'ai aimée* ; il veut ſeulement dire *que j'aime* „ (*quam habeo caram*). Que ſi l'on vouloit rendre le „ ſens du françois en latin par le verbe *habere*, il fau- „ droit dire, *quam habui amatam* ; & c'eſt ce qui ne „ ſe dit point. „.

Mais il n'eſt point du tout néceſſaire que les phraſes latines par leſquelles on prétend interpréter les gallicismes, ayent été autoriſées par l'uſage de cette langue : il ſuffit que chacun des mots que l'on y emploie ait le ſens individuel qu'on lui ſuppoſe dans l'interprétation, & que ceux à qui l'on parle conviennent de chacun de ces ſens. Ce détour peut les conduire utilement à l'eſprit du gallicisme que l'on conſerve tout entier, mais dont on diſſeque plus ſenſiblement les parties ſous les apparences de la latinité. Il peut donc être vrai, ſi l'on veut, que *quam habeo amatum*, vouloit dire dans le bel uſage des Latins, *que j'aime*, & non pas *que j'ai aimée* ; mais il n'en demeure pas moins aſſuré que leur *participe* paſſif étoit eſſentiellement prétérit, puiſqu'avec les prétérits de l'auxiliaire *ſum* il forme les prétérits paſſifs ; & il faut en conclure, que ſans l'autorité de l'uſage qui vouloit *quam amavi*, & qui n'introduit pas d'exacts ſynonymes, *quam habeo amatam* auroit ſignifié la même choſe : & cela ſuffit aux vûes d'une interprétation qui après tout eſt purement hypothétique.

Quelques-uns pourront ſe défier encore de cette diſtinction du ſupin actif & du *participe* paſſif, dont le matériel eſt ſi ſemblable dans notre langue, qu'ils auront peine à croire que l'uſage ait prétendu les diſtinguer. Pour lever ce ſcrupule je ne répéterai point ce que j'ai déjà dit de la néceſſité de juger des mots par leur deſtination, plutôt que par leur forme ; je me contenterai de remonter à l'origine de cette ſimilitude embarraſſante. Il paroît que nous avons en cela imité tout ſimplement les Latins, chez qui le ſupin *laudatum* : par exemple, ne differe en rien du *participe* paſſif neutre, de ſorte que ces deux parties du verbe ne different en effet que parce que le ſupin paroît indéclinable, & que le *participe* paſſif eſt déclinable par genres, par nombres & par cas ; ce dont nous avons retenu tout ce que comporte le génie de notre langue.

La difficulté n'eſt pas encore levée, elle n'eſt que paſſée du françois au latin ; & il faut toujours en venir à l'origine de cette reſſemblance dans la langue latine. Or il y a grande apparence que le *participe* en *us*, qui paſſe communément pour paſſif, & qui l'eſt en effet dans les écrivains qui nous reſtent du bon ſiecle, a pourtant commencé par être le prétérit du *participe* actif : de ſorte que comme on diſtinguoit alors, ſous une forme ſimple, les trois tems généraux de l'infinitif, le préſent *amare*, le prétérit *amaviſſe* ou *amaſſe*, & le futur *amaſſere*, *voyez* INFINITIF ; de même diſtinguoit-on ces trois tems généraux dans le *participe* actif, le préſent *amans* (aimant), le prétérit *amatus* (ayant aimé), & le futur *amaturus* (devant aimer) : on peut même regarder cette convenance d'analogie comme un motif favorable à cette opinion, ſi elle ſe trouve étayée d'ailleurs ; & elle l'eſt en effet tant par des raiſons analogiques & étymologiques, que par des faits poſitifs.

La premiere impreſſion de la nature dans la dérivation des mots, amene communément l'uniformité & la régularité d'analogie : ce ſont des cauſes ſubordonnées, locales ou momentanées, qui introduiſent enſuite l'anomalie & les exceptions : il n'eſt donc pas dans l'ordre primitif que le ſupin *amatum* ait le ſens actif, & que le *participe* qui lui eſt ſi ſemblable, *amatus*, *a*, *um*, ait le ſens paſſif, ils ont dû appartenir tous deux à la même voix dans l'origine, & ne différer entre eux que comme different un adjectif & un nom abſtrait ſemblable au neutre de cet adjectif, par exemple l'adjectif *bonus*, *a*, *um*, & le nom abſtrait *bonum*. Mais il eſt conſtant que le futur du *participe* actif, *amaturus*, *a*, *um*, eſt formé du ſupin *amatum*, & d'ailleurs que ce ſupin ſe trouve par-tout avec le ſens actif : il eſt donc plus

probable qu'*amatus*, *a*, *um*, étoit anciennement de la voix active, qu'il n'eſt croyable qu'*amatum* ni *amaturus* ayent appartenu à la voix paſſive.

Ce premier raiſonnement acquiert une force en quelque ſorte irréſiſtible, ſi l'on conſidere que le *participe* en *us* a conſervé le ſens actif dans pluſieurs verbes de conjugaiſon active, comme *ſucceſſus*, *juratus*, *rebellatus*, *auſus*, *gaviſus*, *ſolitus*, *mæſtus*, *confiſus*, *meritus*, & une infinité d'autres que l'on peut voir dans Voſſius, *anal. IV*, 13. ce qui eſt le fondement de la conjugaiſon des verbes communément appellés *neutres-paſſifs*, *voyez* NEUTRE; verbes irréguliers par rapport à l'uſage le plus univerſel, mais peut-être plus réguliers que les autres par rapport à l'analogie primitive.

On lit dans Tite-Live, *lib. II. c. xlij. Moti irà numinis cauſam nullam aliam vates canebant publicè privatimque, nunc extis, nunc per aves conſulti, quàm haud ritè ſacra fieri*. Le Clerc, *art. crit. part. I. ſect. I. c. x. n.* 2. cite ce paſſage comme un exemple d'anomalie, parce que ſelon lui, *vates non conſuluntur extis & avibus, ſed ipſi per exta & aves conſulunt deos*. Il ſemble que ce principe même devoit faire conclure que *conſulti* a dans Tite-Live le ſens actif, & qu'il l'avoit ordinairement, parce qu'un écrivain comme Tite-Live ne donne pas dans un contreſens auſſi abſurde que le ſeroit celui d'employer un mot paſſif pour un mot actif: mais le Clerc ne prenoit pas garde que les *participes* en *us* des verbes neutres-paſſifs ont tous le ſens actif.

Outre ceux-là, tous les déponens ſont encore dans le même cas, & le *participe* en *us* y a le ſens actif; *precatus* (ayant prié), *ſecutus* (ayant ſuivi), *uſus* (ayant uſé), *&c.* Il y en a pluſieurs entre ceux-ci dont le *participe* eſt uſité dans les deux voix, & l'on peut en voir la preuve dans Voſſius, *anal. IV.* 11. mais il n'y en a pas un ſeul dont le *participe* n'ait que le ſens paſſif.

Telle eſt conſtamment la premiere impreſſion de la nature: elle deſtine d'abord les mots qui ont de l'analogie dans leur formation, à des ſignifications également analogues entre elles; ſi elle ſe propoſe l'expreſſion de ſens différens & ſans analogie entre eux, quoiqu'ils portent ſur quelque idée commune, il ne reſte dans les mots que ce qu'il faut pour caractériſer l'idée commune, mais la diverſité des formations y marque d'une maniere non équivoque, la diverſité des ſens individuels adaptés à cette idée commune. Ainſi, pour ne pas ſortir de la matiere préſente, le verbe allemand *loben* (louer), fait au ſupin *gelobet* (loué), & au prétérit du *participe* paſſif *gelobter* (ayant été loué): *lob* eſt le radical primitif qui exprime l'action individuelle de *louer*, & ce radical ſe retrouve par-tout; la particule prépoſitive *ge*, que l'on trouve au ſupin & au *participe* paſſif, déſigne dans tous deux le prétérit; mais l'un eſt terminé en *et*, parce qu'il eſt de la voix active, & l'autre eſt terminé en *ter*, parce qu'il eſt de la voix paſſive.

Il eſt donc à préſumer que la même régularité naturelle exiſta d'abord dans le latin, & qu'elle n'a été alterée enſuite que par des cauſes ſubalternes, mais dont l'influence n'a pas moins un effet infaillible; or comme nous n'avons eu avec les Latins un commerce capable de faire impreſſion ſur notre langage, que dans un tems où le leur avoit déjà adopté l'anomalie dont il s'agit ici, il n'y a pas lieu d'être ſurpris que nous l'ayons adoptée nous-mêmes; parce que perſonne ne raiſonne pour admettre quelque locution nouvelle ou étrangere, & qu'il n'y a dans les langues de raiſonnable que ce qui vient de la nature. Mais nonobſtant la reſſemblance matérielle de notre ſupin actif, & du prétérit de notre *participe* paſſif, l'uſage les diſtingue pourtant l'un de l'autre par la diverſité de leurs emplois, conformément à celles de leur nature: & il ne s'agit plus ici que de déterminer les occaſions où l'on doit employer l'un ou l'autre, car c'eſt à quoi ſe réduit toute la difficulté dont Vaugelas diſoit, *remarq. clxxxiv.* qu'en toute la grammaire françoiſe il n'y a rien de plus important ni de plus ignoré.

Pour y procéder méthodiquement, il faut remarquer que nous avons, 1°. des verbes paſſifs dont tous les tems ſont compoſés de ceux de l'auxiliaire ſubſtantif *être* & du *participe* paſſif; 2°. des verbes abſolus, dont les uns ſont actifs, comme *courir*; *aller*; d'autres ſont paſſifs, comme *mourir*, *tomber*, & d'autres neutres, comme *exiſter*, *demeurer*; 3°. des verbes relatifs qui exigent un complément objectif, direct & immédiat, comme *aimer* quelqu'un, *finir* un ouvrage, *rendre* un dépôt, *recevoir* une ſomme, *&c.* 4°. enfin des verbes que M. l'abbé de Dangeau nomme *pronominaux*, parce qu'on repete, comme complément, le pronom perſonnel de la même perſonne qui eſt ſujet, comme *je me repens*, *vous vous promenerez*, *ils ſe battoient*, *nous nous procurons un meilleur ſort*, *&c.* Chacune de ces quatre eſpeces doit être conſiderée à part.

§. 1. *Des verbes paſſifs compoſés*. On emploie dans la compoſition de cette eſpece de verbe, ou des tems ſimples, ou des tems compoſés de l'auxiliaire *être*: il n'y a aucune difficulté ſur les tems ſimples, puiſqu'ils ſont toujours indéclinables, du moins dans le ſens dont il s'agit ici, & l'on dit également *je ſuis*, *j'étois*, ou *je ſerai aimé* ou *aimée*, *nous ſommes*, *nous étions*, ou *nous ſerons aimés* ou *aimées*: dans les tems compoſés de l'auxiliaire, il ne peut y avoir que l'apparence du doute, mais nulle difficulté réelle; ils réſultent toujours de l'un des tems ſimples de l'auxiliaire *avoir* & du ſupin *été*, qui eſt par conſéquent indéclinable, en ſorte que l'on dit indiſtinctement *j'ai* ou *nous avons été*, *j'avois* ou *nous avions été*, *&c.*

Pour ce qui concerne le *participe* paſſif qui détermine alors le ſens individuel du verbe, il ſe décline par genres & par nombres, & ſe met ſous ce double aſpect, en concordance avec le ſujet du verbe, comme ſeroit tout autre adjectif pris pour attribut: *mon frere a été loué*; *ma ſœur a été louée*; *mes freres ont été loués*, *mes ſœurs ont été louées*, *&c.*

§. 2. *Des verbes abſolus*. Par rapport à la compoſition des prétérits, nous avons en françois trois ſortes de verbes abſolus: les uns qui prennent l'auxiliaire *être*, les autres qui emploient l'auxiliaire *avoir*, & d'autres enfin qui ſe conjuguent des deux manieres.

Les verbes qui reçoivent l'auxiliaire *être* ſont, ſuivant la liſte qu'en a donnée M. l'abbé d'Olivet, *opuſc. p.* 385, *accoucher*, *aller*, *arriver*, *choir*, *déchoir*, (& *échoir*), *entrer*, (& *rentrer*), *mourir*, *naître*, *partir*, *retourner*, *ſortir*, *tomber*, (& *retomber*), *venir* & ſes dérivés (tels que ſont *avenir*, *devenir* & *redevenir*, *intervenir*, *parvenir*, *provenir*, *revenir*, *ſurvenir*, qui ſont les ſeuls qui ſe conjuguent comme le primitif.) Les prétérits de tous ces verbes ſe forment des tems convenables de l'auxiliaire *être* & du *participe* des verbes mêmes, lequel s'accorde en genre & en nombre avec le ſujet. Cette regle ne ſouffre aucune exception; & l'uſage n'a point autoriſé celle que propoſe M. l'abbé Regnier, *gramm. franç. in*-12. *p.* 490. *in*-4°. *p.* 516. ſur les deux verbes *aller* & *venir*, prétendant que l'on doit dire pour le ſupin indéclinable, *elle lui eſt allé parler*, *elle nous eſt venu voir*, *&c.* & qu'en tranſpoſant les pronoms qui ſont complémens, il faut dire par le *participe* déclinable, *elle eſt allée lui parler*, *elle eſt venue nous voir*, *&c.* De quelque maniere que l'on tourne cette phraſe, il faut toujours le *participe*, & l'on doit dire auſſi, *elle lui eſt allée parler*, *elle nous eſt venue voir*: il me ſemble ſeulement que ce tour eſt un peu plus éloigné du génie propre de notre langue, parce qu'il y a un hyperbate, qui peut nuire à la clarté de l'énonciation.

Les verbes abſolus qui reçoivent l'auxiliaire *avoir* ſont en beaucoup plus grand nombre, & M. l'abbé d'Olivet (*ibid.*) prétend qu'il y en a plus de 550 ſur la totalité des verbes abſolus qui eſt d'environ 600. Les prétérits de ceux-ci ſe forment des tems convenables de l'auxiliaire *avoir* & du ſupin des verbes mêmes, qui eſt toujours indéclinable.

Enfin les verbes abſolus qui ſe conjuguent avec chacun des deux auxiliaires, forment leurs préterits avec leur *participe* déclinable, quand ils empruntent le ſecours du verbe *être*; ils les forment avec le ſupin indéclinable, quand ils ſe ſervent de l'auxiliaire *avoir*. Ces verbes ſont de deux ſortes: les uns prennent indiféremment l'un ou l'autre auxiliaire; ce ſont *accourir*, *apparoître*, *comparoître* & *diſparoître*, *ceſſer*, *croître*, *déborder*, *périr*, *reſter*: les autres ſe conjuguent par l'un ou par l'autre, ſelon la diverſité des ſens que l'on veut exprimer; ce ſont *convenir*, *demeurer*, *deſcendre*, *monter*, *paſſer*, *repartir*, dont j'ai expliqué ailleurs les différens ſens attachés à la différence de la conjugaiſon. *Voyez* NEUTRE.

§. III. *Des verbes relatifs*. Les verbes relatifs ſont des verbes concrets ou adjectifs, qui énoncent comme attribut une maniere d'être, qui met le ſujet en relation néceſſaire avec d'autres êtres, réels ou abſtraits: tels ſont les verbes *battre*, *connoître*, parce que le ſujet qui *bat*, qui *connoît*, eſt par là-même en relation avec l'objet qu'il *bat*, qu'il *connoît*. Cet objet, qui eſt le terme de la relation, étant néceſſaire à la plénitude du ſens relatif énoncé par le verbe, s'appelle le *complément* du verbe; ainſi dans *battre un homme*, *connoître Paris*, le complément du verbe *battre* c'eſt *un homme*, & celui du verbe *connoître*, c'eſt *Paris*.

Un verbe relatif peut recevoir différens complémens, comme quand on dit *rendre gloire à Dieu*, *gloire* eſt un complément du verbe *rendre*, & *à Dieu* en eſt un autre. Dans ce cas l'un des complémens a au verbe un rapport plus immédiat & plus néceſſaire, & il ſe conſtruit en conſéquence avec le verbe d'une maniere plus immédiate & plus intime, ſans le ſecours d'aucune prépoſition; *rendre gloire*; je l'appelle complément *objectif* ou *principal*, parce qu'il exprime l'objet ſur lequel tombe directement & principalement l'action énoncée par le verbe. Tout autre complément, moins néceſſaire à la plénitude du ſens, eſt auſſi lié au verbe d'une maniere moins intime & moins immédiate, c'eſt communément par le ſecours d'une prépoſition; *rendre à Dieu*; je l'appelle *complément acceſſoire*, parce qu'il eſt en quelque maniere ajouté au principal, qui eſt d'une plus grande néceſſité. *Voyez* RÉGIME. Les Grammairiens modernes, & ſpécialement M. l'abbé d'Olivet, appellent le complément principal, *régime ſimple*, & le complément acceſſoire, *régime compoſé*.

Après ces préliminaires, on peut établir comme une regle générale, que tous les verbes dont il s'agit ici forment leurs prétérits avec l'auxiliaire *avoir*; & il n'eſt plus queſtion que de diſtinguer les cas où l'on fait uſage du ſupin, & ceux où l'on emploie le *participe*.

Premiere regle. On emploie le ſupin indéclinable dans les prétérits des verbes actifs relatifs, quand le verbe eſt ſuivi de ſon complément principal.

Seconde regle. On emploie le *participe* dans les prétérits des mêmes verbes, quand ils ſont précédés de leur complément principal; & le *participe* ſe met alors en concordance avec ce complément, & non avec le ſujet du verbe.

On dit donc, *j'ai reçu vos lettres*, par le ſupin, parce que le complément principal, *vos lettres*, eſt après le verbe *j'ai reçu*; & *reçu* doit également ſe dire au ſingulier, comme au pluriel, de quelque genre & de quelque nombre que puiſſe être le ſujet. Mais il faut dire, par le *participe*, *les lettres que mon pere a reçues* ou *qu'a reçues mon pere*, parce que le complément principal *que*, qui veut dire *leſquelles lettres*, eſt avant le verbe *a reçues*; & le *participe* s'acorde ici en genre & en nombre avec le complément objectif ou principal *que*, indépendamment du genre, du nombre, & même de la poſition du ſujet *mon pere*.

Titus avoit rendu ſa femme maîtreſſe de ſes biens, par le ſupin; *il ne l'avoit pas rendue maîtreſſe de ſes démarches*, par le *participe*: c'eſt toujours le même principe, quoique le complément principal ſoit ſuivi d'un autre nom qui s'y rapporte. Ce ſeroit la même choſe, quand il ſeroit ſuivi d'un adjectif: *le commerce a rendu cette ville puiſſante*; c'eſt le ſupin; *mais il l'a rendue orgueilleuſe*; c'eſt le *participe*.

Lorſqu'il y a dans la dépendance du préterit compoſé un infinitif, il ne faut qu'un peu d'attention pour démêler la ſyntaxe que l'on doit ſuivre. En général il faut ſe ſervir du ſupin, lorſqu'il n'y a avant le prétérit aucun complément; *j'ai fait pourſuivre les ennemis*: & il ne peut y avoir de doute, que quand il y a quelque complément avant le prétérit. Des exemples vont éclaircir tous les cas.

Je l'ai fait peindre, en parlant d'un objet maſculin ou féminin au ſingulier; *je les ai fait peindre*, au pluriel: c'eſt *le* ou *la* du premier exemple, & *les* du ſecond, qui ſont le complément principal du verbe *peindre*, & non de *j'ai fait*; *j'ai fait* a pour complément l'infinitif *peindre*. Communément quand il y a un infinitif après *fait*, il eſt le complément immédiat & principal de *fait* qui eſt alors un ſupin.

Les vertus que vous avez entendu louer; *les affaires que vous avez prévu que vous auriez*: dans chacun de ces deux exemples, *que*, qui veut dire *leſquelles vertus* ou *leſquelles affaires*, n'eſt point le complément du prétérit compoſé; dans la premiere phraſe, *que* eſt complément de *louer*; dans la ſeconde, *que* eſt complément de *vous auriez*; c'eſt pourquoi l'on fait uſage du ſupin.

Je l'ai entendu chanter, par le ſupin, en parlant d'une cantate, parce que *la* qui précede n'eſt pas le complément du prétérit *j'ai entendu*, mais du verbe *chanter* qui eſt ici relatif. Au contraire, en parlant d'une chanteuſe, il faut dire, *je l'ai entendue chanter*, par le *participe*, parce que *la* qui précede le prétérit en eſt le complément principal, & non pas de *chanter* qui eſt ici abſolu.

En parlant d'une femme on dira également *je l'ai vu peindre*, par le ſupin, & *je l'ai vue peindre*, par le *participe*, mais en des ſens très-différens. *Je l'ai vu peindre*, veut dire, *j'ai vu l'opération de peindre*, *elle*; ainſi *la* qui précede le préterit n'en eſt pas le complément; il l'eſt de *peindre*, & *peindre* eſt le complément objectif de *j'ai vu*, qui, pour cette raiſon, exige le ſupin. *Je l'ai vue peindre*, veut dire, *j'ai vu elle dans l'opération de peindre*; ainſi *la* qui eſt avant le prétérit, en eſt ici le complément principal, c'eſt pourquoi il eſt néceſſaire d'employer le *parcicipe*. On peut remarquer en paſſant que *peindre*, dans la ſeconde phraſe, ne peut donc être qu'un complément acceſſoire de *je l'ai vue*; d'où l'on doit conclure qu'il eſt dans la dépendance d'une prépoſition ſouſentendue, *je l'ai vue* dans *peindre*, ou comme je l'ai déja dit, *je l'ai vue* dans l'opération de *peindre*: car les infinitifs ſont de vrais noms, dont la ſyntaxe a les mêmes principes que celle des noms. *Voy.* INFINITIF.

Le mot *en* placé avant un prétérit en eſt quelquefois complément; mais de quelle eſpece? C'eſt un complément acceſſoire; car *en* eſt alors un adverbe équivalent à la propoſition *de* avec le nom indiqué par les circonſtances: *Voyez* ADVERBE & MOT. Ainſi il ne doit point introduire le *participe* dans le prétérit, & l'on doit dire avec le ſupin, *plus d'exploits que les autres n'en ont lu*, & en parlant de lettres, *j'en ai reçu deux*.

L'uſage veut que l'on diſe, *les chaleurs qu'il a fait*, & non pas *faites*; *la diſette qu'il y a eu*, & non pas *eue*. „ Une exception de cette nature étant ſeule, dit „ M. l'abbé d'Olivet, & ſi connue de tout le monde, „ n'eſt propre qu'à confirmer la regle, & qu'à lui aſſu- „ rer le titre de regle générale „. *Opuſc. page* 375.

§. IV. *Des verbes pronominaux*. Tous les verbes pronominaux forment leurs prétérits par l'auxiliaire *être*; & l'on y ajoute le ſupin, ſi le complément principal eſt après le verbe; au contraire, on ſe ſert du *participe* mis en concordance avec le complément principal, ſi ce complément eſt avant le verbe.

1°. *Elle s'eſt fait peindre*, avec le ſupin, parce que *peindre* eſt le complément principal de *fait*, & que le pronom *ſe*, qui précede, eſt complément de *peindre* & non de *fait*; c'eſt comme ſi l'on diſoit, *elle a fait peindre ſoi*.

Elle s'eſt crevé les yeux, avec le ſupin, parce que *les yeux* eſt complément principal de *crevé*, & que *ſe* en eſt le complément acceſſoire; *elle a crevé les yeux à ſoi*.

Elle s'eſt laiſſé ſéduire, & non pas *laiſſée*, parce que *ſe* n'en eſt pas le complement principal, mais de *ſéduire* qui l'eſt lui-même de *laiſſé*: *elle a laiſſé ſéduire ſoi*.

Pour les mêmes raiſons il faut dire, *elle s'eſt mis des chimeres dans la tête*; *elle s'eſt imaginé qu'on la trompoit*; *elle s'étoit donné de belles robes*, &c.

2°. Voici des exemples du *participe*, parce que le complément principal eſt avant le verbe.

Elle s'eſt tuée, & non pas *tué*, parce que le pronom eſt complément principal du préterit; c'eſt comme ſi l'on diſoit, *elle a tué ſoi*. Par les mêmes raiſons, il faut dire, *elles ſe ſont repenties*; *ma mere s'étoit promenée*; *mes ſœurs ſe ſont faites religieuſes*; *nos troupes s'étoient battues long-tems*.

Il faut dire, *elle s'eſt livrée à la mort*, & par un ſemblable principe de ſyntaxe, *elle s'eſt laiſſée mourir*, c'eſt-à-dire, *elle a laiſſé ſoi à mourir* ou *à la mort*.

Les deux doigts qu'elle s'étoit coupés; parce que le complément principal du préterit c'eſt *que*, qui veut dire *leſquels deux doigts*, & que ce complément eſt avant le verbe. De même faut-il dire, *les chimeres que cet homme s'eſt miſes dans la tête*; *ces difficultés vous arrêtent ſans ceſſe*, & *je ne me les ſerois pas imaginées*; *voilà de belles eſtampes*, *je ſuis ſurpris que vous ne vous les ſoyez pas données plûtôt*.

Cette ſyntaxe eſt la même, quelle que ſoit la poſition du ſujet, avant ou après le verbe; & l'on doit également dire, *les lois que les Romains s'étoient preſcrites* ou *que s'étoient preſcrites les Romains*; *ainſi ſe ſont perdues celles qui l'ont cru*; *comment s'eſt élevée cette difficulté*? &c.

Malherbe, Vaugelas, Bouhours, Regnier, &c. n'ont pas établi les mêmes principes que l'on trouve ici; mais ils ne ſont pas plus d'accord entr'eux qu'avec nous; &, comme le dit M. Duclos, *Rem.* ſur le *ch. xxij.* de la *II. part.* de la *Gramm. gén.* „ ils donnent des doutes „ plutôt que des déciſions, parce qu'ils ne s'étoient pas „ attachés à chercher un principe fixe. D'ailleurs, quel- „ que reſpectable que ſoit une autorité en fait de ſcien- „ ce & d'art, on peut toujours la ſoumettre à l'exa- „ men „.

Ainſi l'uſage ſe trouvant partagé, le parti le plus ſage qu'il y eût à prendre, étoit de préferer celui qui étoit le plus autoriſé par les modernes, & ſur-tout par l'académie, & qui avoit en même tems l'avantage de

n'éta-

n'établir que des principes généraux : car, ſelon la judicieuſe remarque de M. l'abbé d'Olivet, *Opuſc. page* 386, ,, moins la Grammaire autoriſera d'exceptions, ,, moins elle aura d'épines ; & rien ne me paroît ſi capable, que des regles générales, de faire honneur à ,, une langue ſavante & polie. Car ſuppoſé, dit-il ailleurs, *pag.* 380, que l'obſervation de ces regles générales nous faſſe tomber dans quelque équivoque ou ,, dans quelque cacophonie ; ce ne ſera point la faute des ,, regles ; ce ſera la faute de celui qui ne connoîtra point ,, d'autres tours, ou qui ne ſe donnera pas la peine d'en ,, chercher. La Grammaire, dit-il encore en un autre ,, endroit, *pag.* 366. ne ſe charge que de nous enſeigner ,, à parler correctement. Elle laiſſe à notre oreille, & ,, à nos réflexions, le ſoin de nous apprendre en quoi ,, conſiſtent les graces du diſcours ,,. (*B. E. R. M.*)

PARTICIPE, (*Juriſprud.*) en matiere criminelle ſignifie *celui qui a eu quelque part à un crime* ; un accuſé a quelquefois pluſieurs complices, *participes*, fauteurs & adhérens. On entend par *complices* ceux qui ont commis le crime conjointement avec l'accuſé, ou qui ſavoient d'avance qu'il devoit le commettre, les *participes* ſont ceux qui ont eu part, autrement, par exemple, ceux qui ont vendu ou fourni ſciemment du poiſon ou des armes pour faire mourir quelqu'un. *Voyez* ACCUSÉ, CRIME, DÉLIT. (*A*)

PARTICIPE, *en termes de finances*, eſt celui qui a part ſecrettement dans un traité ou dans une ferme du roi. La différence qu'il y a entre un *traitant* & un *participe*, conſiſte en ce que le traitant s'engage au roi, s'oblige ſous ſon nom à être la caution de l'adjudicataire, & que le *participe* n'a part à la ferme que par un traité ſecret qu'il fait avec le traitant, & non pas avec le roi. *Voyez* TRAITANT.

PARTICIPE, *en terme de commerce de mer*, ſignifie *celui qui a part au corps d'un vaiſſeau marchand*. Ce terme, auſſi-bien que celui de *parſonnier*, veut dire ſur la Méditerranée, la même choſe que *co-bourgeois* ſur l'Océan. *Voyez* CO-BOURGEOIS.

PARTICIPE, ſe dit auſſi *dans le Commerce*, tant en gros qu'en détail, d'une des quatre ſociétés anonymes que les marchands ont coutume de faire entr'eux. On la nomme auſſi *ſociété en participation*. Les aſſociés ne s'y obligent point les uns pour les autres, mais chacun en ſon propre & privé nom. Souvent elles ne ſont que verbales, quelquefois elles ſe font par écrit, mais preſque toujours en ce cas par lettres miſſives. Rarement elles contiennent plus d'un article, ne ſe faiſant ordinairement que pour l'achat ou la vente, comme momentanées, de quelques marchandiſes, auſſi ne durent-elles qu'autant que l'occaſion de négoce qui les a fait naître ſubſiſte. *Dict. de comm.*

PARTICIPER, v. n. (*Gram.*) avoir part à quelche choſe. Un aſſocié *participe* à tous les droits d'une ſociété ; il en partage les profits & en ſupporte les pertes. *Id. ibid.* On *participe* aux prieres, aux aumônes, à une affaire, *&c.*

PARTICULAIRE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) dans les anciens monaſteres on appelloit de ce nom celui qui diſtribuoit la portion aux religieux.

PARTICULARISER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt entrer dans le détail des circonſtances d'un événement qu'on raconte, d'une affaire qu'on rapporte, d'un objet dont on parle.

Particulariſer une affaire en matiere criminelle, c'eſt en pourſuivre la vindicte contre un ſeul coupable, à l'excluſion de ſes complices. En ce ſens, *particulariſer* c'eſt commettre une injuſtice.

PARTICULARISTE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) nom que quelques théologiens controverſiſtes donnent aux défenſeurs de la grace particuliere, c'eſt-à-dire, à ceux qui ſoutiennent que J. C. n'eſt mort que pour le ſalut des ſeuls prédeſtinés, & non pour tous les hommes en général. *Voyez* GRACE & PRÉDESTINATIENS.

PARTICULARITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) circonſtance particuliere, ſecrette, d'un événement, d'une affaire. Le détail des *particularités* marque l'homme inſtruit.

PARTICULE, ſ. f. (*Gram.*) ce mot eſt un diminutif de *partie* ; & il ſignifie une petite partie d'un tout. Les Grammairiens l'ont adopté dans ce ſens, pour déſigner par un nom unique toutes les parties d'oraiſon indéclinables, les prépoſitions, les adverbes, les conjonctions & les interjections ; parce qu'elles ſont en effet les moins importantes de celles qui ſont néceſſaires à la conſtitution du diſcours. Quel mal y auroit-il à cette dénomination, ſi en effet elle ne déſignoit que les eſpeces dont le caractere commun eſt l'indéclinabilité ? ,, C'eſt ,, qu'elle ne ſert, dit M. l'abbé Girad, *vrais princip.* ,, *tom. II. diſc.* 13, *pag.* 311. qu'à confondre les eſpe- ,, ces entre elles, puiſqu'on les place indifféremment ,, dans la claſſe des *particules*, malgré la différence & ,, de leurs noms & de leurs ſervices, qui les font ſi ,, bien connoître ,,. Je ne prétends point devenir l'apologiſte de l'abus qu'on peut avoir fait de ce terme ; mais je ne puis me diſpenſer d'obſerver que le raiſonnement de cet auteur porte à plein ſur un principe faux. Rien n'eſt plus raiſonnable que de réunir ſous un ſeul coup d'œil, au moyen d'une dénomination générique, pluſieurs eſpeces différenciées & par leurs noms ſpécifiques & par des caracteres propres très-marqués : on ne s'aviſe point de dire que la dénomination générique confond les eſpeces, quoiqu'elles les préſente ſous un même aſpect ; & M. Girard lui-même n'admet-il pas ſous la dénomination générique de *particule*, les *interjectives* & les *diſcurſives* ; & ſous chacune de ces eſpeces d'autres eſpeces ſubalternes ; par exemple, les *exclamatives*, les *acclamatives* & les *imprécatives* ſous la premiere eſpece ; & ſous la ſeconde, les *aſſertives*, les *admonitives*, les *imitatives*, les *exhibitives*, les *explétives* & les *précurſives*.

Le véritable abus conſiſte en ce qu'on a appellé *particules*, non-ſeulement les mots indéclinables, mais encore de petits mots extraits des eſpeces déclinables : il n'eſt pas rare de trouver, dans les méthodes préparées pour la torture de la jeuneſſe, la *particule SE*, les *particules SON*, *SA*, *SES* ou *LEUR* ; & l'on ſait que la *particule ON* y joue un rôle important. C'eſt un abus réel, parce qu'il n'eſt plus poſſible d'aſſigner un caractere qui ſoit commun à tous ces mots, & qui puiſſe fonder la dénomination commune par laquelle on les déſigne : & peut-être que la diviſion des *particules* adoptées par l'académicien eſt vicieuſe par le même endroit.

En effet, les *particules* interjectives, que tout le monde connoît ſous le nom plus ſimple d'*interjections*, appartiennent excluſivement au langage du cœur, & il en convient en d'autres termes ; chacune d'elle vaut un diſcours entier : *Voyez* INTERJECTION : & les *particules* diſcurſives ſont du langage analytique de l'eſprit, & n'y ſont jamais en effet que comme des *particules* réelles de l'énonciation totale de la penſée. Qu'y a-t-il de commun entre ces deux eſpeces ? De déſigner, dit-on, une affection dans la perſonne qui parle ; & l'on entend ſans contredit une affection du cœur ou de l'eſprit. A ce prix, *particule* & *mot* ſont ſynonymes ; car il n'y a pas un mot qui n'énonce une pareille affection ; & ils ont un caractere commun qui eſt très-ſenſible, ils ſont tous produits par la voix.

M. l'abbé de Dangeau, qui faiſoit ſon capital de répandre la lumiere ſur les matieres grammaticales, & qui croyoit, avec raiſon, ne pouvoir le faire avec ſuccès, qu'en recueillant avec ſcrupule, & comparant avec ſoin tous les uſages, a reſſemblé ſous un ſeul coup d'œil les différens ſens attachés par les Grammairiens au nom de *particule*. *Opuſc. pag.* 231. *& ſuiv.*

,, 1°. On donne, dit-il, le nom de *particule* à di- ,, vers petits mots, quand on ne ſait ſous quel genre ,, ou partie d'oraiſon on les doit ranger, ou qu'à di- ,, vers égards ils ſe peuvent ranger ſous diverſes par- ,, ties d'oraiſon.... 2°. On donne auſſi le même nom ,, de *particule* à des petits mots, qui ſont quelquefois ,, prépoſitions & quelquefois adverbes.... 3°. On don- ,, ne auſſi le même nom de *particule* à de petits mots ,, qui ne ſignifient rien par eux-mêmes, mais qui chan- ,, gent quelque choſe à la ſignification des mots aux- ,, quels on les ajoute : par exemple, les petits mots de ,, *ne* & de *pas*..... 4°. On doit donner le nom de *par-* ,, *ticule* principalement à de petits mots qui tiennent ,, quelque choſe d'une des parties d'oraiſon, & quelque ,, choſe d'une autre, comme *du*, *au*, *des*, *aux*... 5°. ,, On donne encore le nom de *particule* à d'autres pe- ,, tits mots qui tiennent la place de quelques prépoſitions ,, & de quelque nom, comme *en*, *y* & *dont*..... 6°. ,, Les ſyllabes *ci*, *là* & *dà*, ainſi que les enclitiques *ne*, ,, *ve*, *que* des Latins, & l'enclitique τε des Grecs, ſont ,, auſſi des *particules*.... 7°. Il y a d'autres ſortes de ,, *particules* qui ſervent à la compoſition des mots, & ,, comme elles ne font jamais de mots à part, on les ,, nomme des *particules* inſéparables, comme *re*, *de*, ,, *des*, *mes*, *dis*, *&c*..... Tous ces différens uſages des ,, *particules*, & l'utilité dont il eſt de connoître la for- ,, ce qu'elles ont dans le diſcours, pourroit faire croire ,, que ce ne ſeroit pas mal fait de faire de la *particule* ,, une dixieme partie d'oraiſon ,,.

Il paroît évidemment par cet extrait de ce qu'a écrit ſur les *particules* le ſavant abbé de Dangeau, qu'il y a ſur cet objet une incertitude ſinguliere & une confuſion étran-

étrange dans le langage des Grammairiens; & j'ajoute qu'il y a bien des erreurs.

1°. Donner le nom de *particule* à certaines petits mots, quand on ne ſait ſous quel genre ou partie d'oraiſon on les doit ranger; c'eſt conſtater par un nom d'une ſignification vague, l'ignorance d'un fait que l'on laiſſe indécis par malhabileté ou par pareſſe. Il ſeroit & plus ſimple & plus ſage, ou de déclarer qu'on ignore la nature de ces mots, au lieu d'en impoſer par un nom qui ſemble exprimer une idée, ou d'en rechercher la nature par voies ouvertes à la ſagacité des Grammairiens.

2°. Regarder comme *particules* de petits mots qui à divers égards peuvent ſe ranger ſous diverſes parties d'oraiſon, ou qui ſont, dit-on, quelquefois prépoſitions & quelquefois adverbes; c'eſt introduire dans le langage grammatical la périſſologie & la confuſion. Quand vous trouvez, *il eſt ſi ſavant*, dites que *ſi* eſt adverbe; & dans *je ne ſais ſi cela eſt entendu*, dites que *ſi* eſt conjonction: mais quelle néceſſité y a-t-il de dire que *ſi* ſoit *particule*? Au reſte, il arrive ſouvent que l'on croit mal-à-propos qu'un mot change d'eſpece, parce que quelque ellipſe dérobe aux yeux les caracteres de ſyntaxe qui conviennent naturellement à ce mot: le mot *après*, dit M. de Dangeau, eſt prépoſition dans cette phraſe, *Pierre marche après Jacques*; il eſt averbe dans celle-ci, *Jacques marchoit devant*, *&* *pierre marchoit après*: c'eſt une prépoſition dans la derniere phraſe comme dans la premiere, mais il y a ellipſe dans la ſeconde, & c'eſt comme ſi l'on diſoit, *Jacques marchoit devant* (ou plutôt *avant*) *Pierre*, *&* *Pierre marchoit après Jacques*. On peut dire en général qu'il eſt très-rare qu'un mot change d'eſpece; & cela eſt tellement contre nature, que ſi nous en avons quelques-uns que nous ſommes forcés d'admettre dans pluſieurs claſſes, ou il faut reconnoître que c'eſt l'effet de quelque figure de conſtruction ou de ſyntaxe que l'habitude ne nous laiſſe plus ſoupçonner mais que l'art peut retrouver, ou il faut l'attribuer à différentes étymologies: par exemple, notre adverbe *ſi* vient certainement de l'adverbe latin *ſic*, & notre conjonction *ſi* eſt ſans altération la conjonction latine *ſi*.

3°. Je ne crois pas, quoique M. de Dangeau le diſe très-affirmativement, que l'on doive donner le nom de *particule* à nos petits mots *du*, *des*, *au*, *aux*. La Grammaire ne doit point juger des mots par l'étendue de leur matériel, ni les nommer d'après ce jugement; c'eſt leur deſtination qui doit fixer leur nature. Or les mots dont il s'agit, loin d'être des *particules* dans le ſens diminutif que préſente ce mot, équivalent au contraire à deux parties d'oraiſon, puiſque *du* veut dire *de le*, *des* veut dire *de les*, *au* veut dire *à le*, & *aux* veut dire *à les*. C'eſt ainſi qu'il faut les déſigner, en marquant que ce ſont des mots compoſés équivalens à telle prépoſition & tel article. C'eſt encore à-peu-près la même choſe des mots *en*, *y* & *dont*: celui-ci eſt équivalent à *de lequel*, *de laquelle*, *de leſquels*, ou *de leſquelles*: les deux autres ſont de vrais adverbes, puiſque le mot *en* ſignifie *de lui*, *d'elle*; *de cela*, *de ce lieu*, *d'eux*, *d'elles*, *de ces choſes*, *de ces lieux*; & que le mot *y* veut dire *à cela*, *à ces choſes*, *en ce lieu*, *en ces lieux*: or tout mot équivalent à une prépoſition avec ſon complément, eſt un adverbe. *Voyez* ADVERBE.

4°. Enfin je ſuis perſuadé, contre l'avis même de l'habile grammairien dont j'ai rapporté les paroles, que ce ſeroit très-mal fait de faire des *particules* une nouvelle partie d'oraiſon. On vient de voir que la plûpart de celles qu'il admettoit avec le gros des grammairiens, ont déja leur place fixée dans les parties d'oraiſon généralement reconnues, & par conſéquent qu'il eſt au moins inutile d'imaginer pour ces mots une claſſe à part.

Les autres *particules*, dont je n'ai rien dit encore, & que je trouve en effet très-raiſonnable de déſigner par cette dénomination, ne conſtituent pas pour cela une partie d'oraiſon, c'eſt-à-dire, une eſpece particuliere de mots: & en voici la preuve. Un mot eſt une totalité de ſons devenue par uſage, pour ceux qui l'entendent, le ſigne d'une idée totale: *voyez* MOT: or les *particules*, que je conſens de reconnoître ſous ce nom, puiſqu'il faut bien en fixer la notion par un terme propre, ne ſont les ſignes d'aucune idée totale; la plûpart ſont des ſyllabes qui ne deviennent ſignificatives, qu'autant qu'elles ſont jointes à d'autres mots dont elles deviennent parties, de ſorte qu'on ne peut pas même dire d'aucune que ce ſoit une totalité de ſons, puiſque chacune devient ſon partiel du mot entier qui en réſulte.

Au lieu donc de regarder les *particules* comme des mots, il faut s'en tenir à la notion indiquée par l'étymologie même du nom, & dire que ce ſont *des parties élémentaires qui entrent dans la compoſition de certains mots, pour ajouter à l'idée primitive du mot ſimple auquel on les adapte, une idée acceſſoire dont ces élémens ſont les ſignes*.

On peut diſtinguer deux ſortes de *particules*, à cauſe des deux manieres dont elles peuvent s'adapter avec le mot ſimple dont elles modifient la ſignification primitive, les unes ſont *prépoſitives*, ou *préfixes*, pour parler le langage de la grammaire hébraïque, parce qu'elles ſe mettent à la tête du mot; les autres ſont *poſtpoſitives*, ou *affixes*, parce qu'elles ſe mettent à la fin du mot.

Les *particules* que je nomme *prépoſitives* ou *préfixes*, s'appellent communément *prépoſitions inſéparables*; mais cette dénomination eſt doublement vicieuſe: 1°. elle confond les élémens dont il s'agit ici avec l'eſpece de mots à laquelle convient excluſivement le nom de *prépoſition*: 2°. elle préſente comme fondamentale l'idée de la poſition de ces *particules*, en la nommant la premiere; & elle montre comme ſubordonnée & acceſſoire l'idée de leur nature élémentaire, en la déſignant en ſecond: au lieu que la dénomination de *particule prépoſitive* ou *préfixe* n'abuſe du nom d'aucune eſpece de mot, & préſente les idées dans leur ordre naturel. On ne ſauroit mettre dans ces termes techniques trop de vérité, trop de clarté, ni trop de juſteſſe.

Voici dans l'ordre alphabétique nos principales *particules* prépoſitives.

A, ou *ad*, *particule* empruntée de la prépoſition latine *ad*, marque, comme cette prépoſition, la tendance vers un but phyſique ou moral. On ſe ſert de *a* dans les mots que nous compoſons nous-mêmes à l'imitation de ceux du latin, & même dans quelques-uns de ceux que nous avons empruntés: *aguerrir* (ad bellum aptiorem facere), *améliorer* (ad melius ducere), *anéantir* (réduire à néant, *ad nihilum*); *avocat* que l'on écrivoit & que l'on prononçoit anciennement *advocat* (ad *alienam cauſam dicendam* vocatus). On ſe ſert de *ad* quand le mot ſimple commence par une voyelle, par un *h* muet, par la conſonne *m*, & quelquefois quand il commence par *j* ou par *v*: *adapter* (aptare ad), *adhérer* (hærere ad), *admettre* (mettre dans), *adjoint* (junctus ad), *adverbe* (ad verbum junctus), *&c.* Dans quelques cas, le *d* de *ad* ſe transforme en la conſonne qui commence le mot ſimple, ſi c'eſt un *c* ou un *q*, comme *accumuler*, *acquérir*; un *f*, comme *affamer*; un *g*, comme *aggréger*; un *l*, comme *allaiter*; un *n*, comme *annexer*; un *p*, comme *applanir*, *appauvrir*, *appoſition*; un, *r* comme *arranger*, *arrondir*; un *ſ*, comme *aſſaillir*, *aſſidu*, *aſſortir*; un *t* comme *attribut*, *atténué*, &c.

Ab ou *abs*, qui eſt ſans aucune altération la prépoſition latine, marque principalement la ſéparation; comme *abhorrer*, *abjuration*, *ablution*, *abnégation*, *abortif*, *abrogé*, *abſolution*, *abſtinence*, *abſtrait*, *abuſif*, &c.

Anti marque quelquefois la priorité, & alors il vient de la prépoſition latine *ante*, comme dans *antidate*; mais ordinairement nous conſervons le latin en entier, *antéceſſeur*. Plus ſouvent il vient du grec ἀντὶ, *contrà*, & alors il marque oppoſition: ainſi le poëme immortel du cardinal de Polignac, dont M. de Bougainville a donné au public une excellente traduction, porte à juſte titre le nom d'*Antilucrece*, puiſque la doctrine du poëte moderne eſt tout-à-fait oppoſée au matérialiſme abſurde & impie de l'ancien. *Voyez* ANTI.

Co, *com*, *col*, *cor* & *con*, eſt une *particule* empruntée de la prépoſition latine *cùm* (avec) dont elle garde le ſens dans la compoſition. On ſe ſert de *co* devant un mot ſimple qui commence par une voyelle ou par un *h* muet; *coadjuteur*, *coéternel*, *coincidence*, *coopération*, *cohabiter*, *cohéritier*. On emploie *com* devant une des conſonnes labiales *b*, *p*, ou *m*; *combattre*, *compétiteur*, *commutation*. On ſe ſert de *col*, quand le mot ſimple commence par *l*; *collection*, *colliger*, *colluſion*: le mot *colporteur* n'eſt point contraire à cette regle, il ſignifie *porteur au col*. On fait uſage de *cor* devant les mots qui commencent par *r*, *correlatif*, *correſpondance*. Dans toutes les autres occaſions on ſe ſert de *con*; *concordance*, *condenſer*, *confédération*, *conglutiner*, *conjonctif*, *connexion*, *conquérir*, *conſentir*, *conſpirer*, *contemporain*, *convention*.

Contre, ſervant comme *particule*, conſerve le même ſens d'oppoſition qui eſt propre à la prépoſition; *contredire*, *contremander*, *contrevenir*: *contrefaire*, c'eſt imiter contre la vérité; *contrefait* veut quelquefois dire, fait contre les lois ordinaires & les proportions de la nature; *contretirer* une eſtampe, c'eſt la tirer dans un ſens oppoſé & contraire. Mais dans *contreſigner*, *contre* veut ſeulement dire *auprès*.

Dé ſert quelquefois à étendre la ſignification du mot; elle eſt ampliative, comme dans *déclarer*, *découper*, *détremper*, *dévorer*: d'autres fois elle eſt négative & ſert à marquer la ſuppreſſion de l'idée énoncée par le mot *ſimple*, comme dans *débarquer*, *décamper*, *dédire*, *défaire*, *dégénéré*, *déloyal*, *démaſqué*, *dénaturé*, *dépourvu*, *déréglement*, *déſabuſer*, *détorſe*, *dévaliſer*.

Dés eſt toujours négative dans le même ſens que l'on vient de voir; *déſaccorder*, *deſennuyer*, *deshabiller*, *deshérité*, *déshonneur*, *déſintéreſſement*, *déſordre*, *déſunion*.

Di eſt communément une *particule* extenſive; *diriger*, c'eſt *regler* de point en point; *dilater*, c'eſt donner beaucoup d'étendue; *diminuer*, c'eſt rendre plus menu, *&c.*

Dis eſt plus ſouvent une *particule* négative; *diſcordance*, *diſgrace*, *diſproportion*, *diſparité*. Quelquefois elle marque diverſité; *diſputer* (diſputare) ſignifie littéralement *diverſa putare*, ce qui eſt l'origine des diſputes; *diſtinguer*, ſelon M. l'abbé de Dangeau, (*Opuſc. p.* 239.) vient de *dis* & de *tingere* (teindre), & ſignifie proprement *teindre d'une couleur différente*, ce qui eſt très-propre à diſtinguer; *diſcerner*, voir les différences; *diſpoſer*, placer les diverſes parties, *&c.* Dans *diffamer*, *difficile*, *difforme*, c'eſt la *particule dis* dont le *s* final eſt changé en *f*, à cauſe du *f* initial des mots ſimples, & elle y eſt négative.

E' & *ex* ſont des *particules* qui viennent des propoſitions latines *é* ou *ex*, & qui dans la compoſition marquent une idée acceſſoire d'extraction ou de ſéparation; *ébrancher*, ôter les branches, *écervelé*, qui a perdu la cervelle; *édenter*, ôter les dents; *effréné*, qui s'eſt ſouſtrait au frein; *élargir*, c'eſt ſéparer davantage les parties élémentaires ou les bornes; *émiſſion*, l'action de pouſſer hors de ſoi; *énerver*, ôter la force aux nerfs; *épouſſeter*, ôter la pouſſiere, &c. *exalter*, mettre au-deſſus des autres; *excéder*, aller hors des bornes; *exhéréder*, ôter l'héritage; *exiſter*, être hors du néant; *expoſer*, mettre au dehors; *exterminer*, mettre hors des termes ou des bornes, *&c.* Il ne faut pas croire au reſte, comme le donne à entendre M. l'abbé Regnier, (*Gramm. franç.* in-12. *p.* 545. in-4°. *pag.* 574.) que ce ſoit la particule *é* qui ſe trouve à la tête des mots *écolier*, *épi*, *éponge*, *état*, *étude*, *eſpace*, *eſprit*, *eſpece*, &c.& de pluſieurs autres qui viennent de mots latins commençant par *s* ſuivie d'une autre conſonne, *ſcholaris*, *ſpica*, *ſpongia*, *ſtatus*, *ſtudium*, *ſpatium*, *ſpiritus*, *ſpecies*, &c.

La difficulté que l'on trouva à prononcer de ſuite les deux conſonnes initiales, fit prendre naturellement le parti de prononcer la premiere comme dans l'alphabet, *es*; & dès lors on dit, & l'on écrivit enſuite, *eſcolier*, *eſpi*, *eſponge*, *eſtat*, *eſpace*, *eſprit*, *eſpece*, &c. l'euphonie dans la ſuite ſupprima la lettre *s* de la prononciation de quelques-uns de ces mots, & l'on dit *écolier*, *épi*, *éponge*, *état*, *étude*; & ce n'eſt que depuis peu que nous avons ſupprimé cette lettre dans l'orthographe: elle ſubſiſte encore dans celle des mots *eſpace*, *eſprit*, *eſpece*, parce qu'on l'y prononce. Si cet *e* ne s'eſt point mis dans quelques dérivés de ces mots, ou dans d'autres mots d'origine ſemblable, c'eſt qu'ils ſe ſont introduits dans la langue en d'autres tems, & qu'étant d'un uſage moins populaire, ils ont été moins expoſés à ſouffrir quelque altération dans la bouche des gens éclairés qui les introduiſirent.

La *particule en*, dans la compoſition, conſerve le même ſens à-peu-près que la prépoſition, & marque poſition ou diſpoſition: poſition, comme dans *encaiſſer*, *endoſſer*, *enfoncer*, *engager*, *enlever*, *enjeu*, *enregiſtrer*, *enſevelir*, *entaſſer*, *enviſager*: diſpoſition, comme dans *encourager*, *endormir*, *engroſſer*, *enhardir*, *enrichir*, *enſanglanter*, *enivrer*. Lorſque le mot ſimple commence par une des labiales *b*, *p* ou *m*, la *particule en* devient *em*; *embaumer*, *empaler*, *emmailloter*: & l'abbréviateur de Richelet, M. l'abbé Goujet, péche contre l'uſage & contre l'analogie, lorſqu'il écrit *enmailloter*, *enmancher*, *enménager*, *enmener*.

In eſt une *particule* qui a dans notre langue, ainſi qu'elle avoit en latin, deux uſages très-différens. 1°. Elle conſerve en pluſieurs mots le ſens de la prépoſition latine *in*, ou de notre *particule* françoiſe *en*, & par conſéquent elle marque poſition ou diſpoſition; poſition, comme *incarnation*, *infuſer*, *ingrédient*, *inhumation*, *initier*, *inné*, *inoculation*, *inſcrire*, *intrus*, *invaſion*; diſpoſition, comme *inciter*, *induire*, *influence*, *innover*, *inquiſition*, *inſigne*, *intention*, *inverſion*. *In* & *en* ont tellement le même ſens, quand on les conſidere comme venues de la prépoſition, que l'uſage les partage quelquefois entre des mots ſimples qui ont une même origine & un même ſens individuel, & qui ne different que par le ſens ſpécifique: *inclination*, *enclin*; *inflammation*, *enflammer*; *injonction*, *enjoindre*; *intonation*, *entoner*. 2°. *In* eſt ſouvent une *particule* privative, qui marque l'abſence de l'idée individuelle énoncée par le mot ſimple: *inanimé*, *inconſtant*, *indocile*, *inégal*, *infortuné*, *ingrat*, *inhumain*, *inhumanité*, *inique*, *injuſtice*, *innombrable*, *inoui*, *inquiet*, *inſéparable*, *intolérance*, *involontaire*, *inutile*. Quel que puiſſe être le ſens de cette *particule*, on en change la finale *n* en *m* devant les mots ſimples qui commençent par une des labiales *b*, *p*, ou *m*; *imbiber*, *imbu*, *imbécille*, *impétueux*, *impoſer*, *impénitence*; *immerſion*, *imminent*, *immodeſte*: *n* ſe change en *l* devant *l*, & en *r* devant *r*; *illuminer*, *illicite*; *irruption*, *irradiation*, *irréverent*.

Mé ou *més* eſt la même *particule* dont l'euphonie ſupprime ſouvent la finale *s*: elle eſt privative, mais dans un ſens moral, & marque quelque choſe de mauvais, le mal n'étant que l'abſence ou la privation du bien. M. l'abbé Regnier (*pag.* 562. in-12, ou *pag.* 589. in-4°.) a donné la liſte de tous les mots compoſés de cette *particule* uſitée de ſon tems, & il écrit *més* partout, ſoit que l'on prononce ou que l'on ne prononce pas *s*: en voici une autre un peu différente; je n'ai écrit *s* que dans les mots où cette lettre ſe prononce, & c'eſt lorſque le mot ſimple commence par une voyelle; j'ai retranché quelques mots qui ne ſont plus uſités, & j'en ai ajoûté quelques-uns qui ſont d'uſage: *mécomptes*, *mécompter*; *méconnoiſſable*, *méconnoiſſance*, *méconnoître*; *mécontent*, comme *mal-content*, (*voyez* les *Remar. nouv.* de Bouhours, *tome I. pag.* 271.) *mécontentement*, *mécontenter*; *mécréant*; *médire*, *médiſance*, *médiſant*; *méfaire*, *méfait*; *mégarde*; *méprendre*; *mépriſe*; *mépris*, *mépriſable*, *mépriſant*, *mépriſer*; *méſaiſe* comme *malaiſe*; *méſalliance*, *méſallié*; *méſeſtimer*; *méſintelligence*; *méſoffrir*; *meſſéance*, *meſſéant* comme *malſéant*; *meſuſer*; *mévendre*, *mevente*. Les Italiens emploient *mis* dans le ſens de notre *més*; & les Allemands ont *miſſ* qui paroît être la racine de notre *particule*. *Voyez* le *Gloſſ. germ.* de Wachter, *proleg. ſect. V.*

Par ou *per* eſt une *particule* ampliative qui marque l'idée acceſſoire de plénitude ou de perfection; *parfait*, entierement fait; *parvenir*, venir juſqu'au bout; *perſécuter* comme *perſequi*, ſuivre avec acharnement; *peroraiſon*, ce qui donne la plénitude entiere à l'oraiſon, *&c.* La *particule* latine *per* avoit la même énergie; c'eſt pourquoi devant les adjectifs & les adverbes elle leur donnoit le ſens ampliatif ou ſuperlatif: *periniquus*, très-injuſte, *perabſurdè*, d'une maniere fort abſurde, *&c.*

Nous avons encore pluſieurs autres *particules* qui viennent ou de nos prépoſitions, ou des prépoſitions latines, ou de quelques *particules* latines: elles en conſervent le ſens dans nos mots compoſés, & n'ont pas grand beſoin d'être expliquées ici: en voici quelques exemples: *entreprendre*, *interrompre*, *introduire*, *pourvoir*, *prévoir*, *produire*, *raſſembler*, *rebâtir*, *réaſſigner*, *réconcilier*, *rétrograder*, *ſubvenir*, *ſubdélégué*, *ſoumettre*, *ſourire*, *ſurvenir*, *traduire*, *tranſpoſer*.

Je remarquerai ſeulement ſur la *particule re* ou *ré*, que ſouvent un même mot ſimple reçoit des ſignifications très-différentes, ſelon qu'il eſt précédé de *re* avec l'*e* muet, ou de *ré* avec l'*é* fermé: *repondre*, c'eſt pondre une ſeconde fois, *répondre*, c'eſt répliquer à un diſcours; *reformer*, c'eſt former de nouveau, *réformer*, c'eſt donner une meilleure forme; *repartir* c'eſt repliquer, ou partir pour retourner, *répartir*, c'eſt diſtribuer en pluſieurs parts.

On peut lire avec fruit ſur quelques *particules* prépoſitives, les *Remarques nouvelles* du pere Bouhours, *tom. I. pag.* 257, 298 *&* 556.

Le nombre de nos *particules* poſtpoſitives n'eſt pas grand: nous n'en avons que trois *ci*, *là* & *da*. *Ci* indique des objets plus prochains, *là* des objets plus éloignés: de là la différence de ſens que reçoivent les mots, ſelon qu'on les termine par l'une ou par l'autre de ces *particules*; *ceci*, *cela*; *voici*, *voilà*; *celui-ci*, *celui-là*; *cet homme-ci*, *cet homme là*.

Da eſt ampliatif dans l'affirmation *ouida*; & c'eſt le ſeul cas où l'uſage permette aujourd'hui de l'employer. Cette *particule* étoit autrefois plus uſitée comme affirmative: *il avoit une épée da*, *c'eſt un habile homme da*. Plus anciennement elle s'écrivoit *dea*; & Garnier dans ſa tragédie de Bradamante, commence ainſi un vers:

Dea, mon frere, hé pourquoi ne me l'aviez-vous dit?

Il y avoit donc une ſuite de diphtongue: ſur quoi je ferai une obſervation que l'on peut ajouter à celles de Ménage. C'eſt que dans le patois de Verdun, il y a une

affirmation qui eſt *vie dia*, & quelquefois on dit *pa la vie dia*; ce que je crois qui ſignifie *par la vie de Dieu*, en ſorte que *vie dia* c'eſt *vie de Dieu*, ou *vive Dieu*. Or *dia* & *dea* ne different que comme *i* & *e* qui ſont des ſons très-approchans & ſouvent confondus: ainſi rien n'empêche de croire que *da* n'eſt affirmatif qu'autant qu'il prend Dieu même à témoin. (*B. E. R. M*)

Particules eſt auſſi un *terme de Théologie*, dont on ſe ſert dans l'Egliſe latine pour exprimer les miettes ou petits morceaux de pain conſacré, qu'on appelle μεριδες dans l'Egliſe greque.

Dans l'Egliſe greque, il y a une cérémonie particuliere, nommée των μεριδων, des *particules*, dans laquelle on offre certains morceaux de pain non conſacré en l'honneur de la Vierge, de S. Jean-Baptiſte, & de pluſieurs autres ſaints. On donne auſſi à ces *particules* le nom d'*oblation*, προσφορα.

Gabriel, archevêque de Philadelphie, a donné un petit traité, περι των μεριδων, dans lequel il s'efforce de faire voir l'ancienneté de cette cérémonie, parce qu'il en eſt fait mention dans les liturgies de S. Chryſoſtome & de S. Baſile.

Il y a eu ſur cette matiere une diſpute conſidérable entre les Théologiens réformés & les catholiques. Aubertin & Blondel expliquent un paſſage de la théorie de S. Germain, patriarche de Conſtantinople, où il parle de la cérémonie des *particules* comme d'une choſe en uſage de ſon tems. En faveur des Catholiques, MM. de Port royal conteſtent l'explication; mais M. Simon, dans ſes notes ſur Gabriel de Philadelphie, tâche de faire voir que ce paſſage eſt une interpolation, parce qu'il ne ſe trouve point dans les anciens exemplaires de S. Germain; & par conſéquent que la diſpute n'a point de fondement.

Particule, ſ. f. (*Phyſique.*) partie très-petite d'un corps; c'eſt de l'aſſemblage & de l'union de pluſieurs de ces parties que ſont compoſés les corps naturels.

Particule dans la nouvelle Philoſophie eſt employé par quelques auteurs dans le même ſens qu'*atome* dans l'ancienne Philoſophie d'Epicure, & que *corpuſcule* dans la Philoſophie moderne. *Voyez* Atome *&* Corpuscule.

Néanmoins d'autres auteurs les diſtinguent, & diſent que *particule* eſt l'aſſemblage & l'union de deux ou pluſieurs corpuſcules ou atomes primitifs & phyſiquement indiviſibles; & que corpuſcule ou petit corps eſt l'aſſemblage ou la maſſe de pluſieurs *particules*.

Au reſte, cette diſtinction n'eſt pas fort néceſſaire, & dans la plûpart des ouvrages de Phyſique *particule* eſt employé comme ſynonyme à *corpuſcule*.

Les *particules* ſont donc comme les élémens des corps; c'eſt leur arrangement différent & leur contexture, avec la différence de cohéſion, qui conſtitue les différentes ſortes de corps, durs, mous, ſecs, liquides, peſans, légers, *&c. Voyez* Élément *&* Cohésion.

Les *particules* les plus petites ou les corpuſcules s'uniſſent, ſuivant les Newtoniens, par l'attraction la plus forte, & compoſent des *particules* plus groſſes dont l'union eſt plus foible, & pluſieurs de ces parties réunies enſemble forment des *particules* encore plus groſſes dont l'union eſt toujours plus foible; & ainſi par différens degrés juſqu'à ce que la progreſſion finiſſe par les *particules* les plus groſſes, deſquelles dépendent les opérations chimiques & les couleurs des corps naturels, & qui, en s'uniſſant, compoſent les corps des maſſes ſenſibles. *Voyez* Matiere, Couleur, Attraction *&* Cohésion.

Les Epicuriens s'imaginoient que la cohéſion de ces *particules* de matiere ſe faiſoit par le moyen des atomes accrochés, les Péripatéticiens au contraire par le ſimple repos de ces parties les unes auprès des autres; c'eſt auſſi le ſentiment des Carteſiens. *Voyez* Dureté. *Chambers.*

PARTICULIER, adj. (*Gramm. & Logique.*) qui concerne l'eſpece ou l'individu; l'on dit le ſyſtême de l'individu ne doit pas être préféré à celui de l'eſpece, & *particulier* s'oppoſe à *général*. Il eſt doux, après avoir vécu dans le tumulte des affaires, de retourner à la vie *particuliere*; & *particulier* s'oppoſe *à public*. L'Egliſe admet un jugement *particulier*; & *particulier* s'oppoſe à *univerſel*. Un *particulier* de cet endroit a fait une belle action; & l'idée de *particulier* eſt relative à celle de *collection*. C'eſt un homme *particulier*; & il eſt ſynonyme à *biſarre*, & s'oppoſe à *ordinaire* & *commun*. Dans cette maiſon chacun a ſa chambre *particuliere*, & il s'oppoſe à *commune*. Les aſſemblées *particulieres* ſont illicites, & il eſt correlatif de *publiques*. Il faut connoître les circonſtances *particulieres* d'une affaire pour en décider, & il s'oppoſe à *ordinaires* & *communes*. L'aimant a une vertu *particuliere*, ou qui lui eſt propre. Quand il ſe dit d'une liaiſon, il en marque l'*intimité*; d'un officier, il en marque la *ſubordination*; d'un événement, il en marque la *rareté*; d'un goût, il en marque la *vivacité*, &c.

Particulier, (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui ne touchant qu'une perſonne ou une choſe eſt oppoſée à *univerſel* ou général; par exemple, l'héritier *particulier* n'a pas un droit ſi étendu que l'héritier univerſel; il en eſt de même du legs *particulier* oppoſé au legs *univerſel*. Une ſubſtitution univerſelle ou générale eſt oppoſée à une ſubſtitution *particuliere*, qui ne porte que ſur certaines choſes ou ſur certaines perſonnes, le lieutenant général d'une juriſdiction a la prééminence ſur le lieutenant *particulier*. (*A*)

PARTIE, ſ. f. (*Métaphyſique.*) c'eſt une quantité qui, priſe d'un tout, lui eſt inférieure, & combinée avec ce dont elle a été priſe, redevient égale à tout. On reconnoît pour axiomes les propoſitions, qui affirment que le tout eſt plus grand que ſa partie, que toutes les parties réunies ſont égales au tout, & qu'enfin le tout & ſes parties priſes enſemble peuvent être ſubſtitués réciproquement l'un à l'autre.

On diſtingue entre *partie aliquote & partie aliquante*. *Partie aliquote*, c'eſt celle qui étant répétée un certain nombre de fois, fait une ſomme préciſément égale au tout. *Partie aliquante*, c'eſt celle dont la répétition ne produit jamais qu'une ſomme inférieure ou ſupérieure au tout. Trois eſt *partie* aliquote de douze, parce que répété quatre fois, il produit exactement ce nombre; mais trois n'eſt que *partie* aliquante de ſeize, car cinq fois trois ſont quinze; & ſix fois trois ſont dix-huit, deux nombres, l'un au-deſſus, l'autre au-deſſous de ſeize.

Tout nombre moindre eſt *partie* d'un plus grand. Ce qui eſt *partie* d'une *partie*, eſt par-là même *partie* du tout. Les *parties* égales de tous égaux, ſont égales entr'elles.

Les *parties* des tous ſont actuelles ou ſimplement poſſibles. Une *partie* actuelle, c'eſt celle qui a ſes bornes déja diſtinctes & déterminées. Une *partie* poſſible, c'eſt celle qu'on peut déſigner arbitrairement. Les *parties* d'une montre, par exemple, ont chacune leur grandeur & leur figure déterminée, qui en ſont l'actualité; mais une maſſe de plomb ou une regle de bois n'ont encore que des *parties* poſſibles, & les ouvriers qui les employeront peuvent les former à leur gré. Le continu conçu d'une maniere abſtraite n'offre que des *parties* poſſibles. Il y a une étendue entre Berlin & Paris: je la conçois d'abord en général comme continue, & alors je ne détermine point combien de lieues ſéparent ces deux villes. Mais enſuite, en faiſant attention aux villes, villages, rivieres, campagnes, montagnes, bois, & autres choſes interpoſées, les *parties* actuelles ſe tracent ſous mes yeux, & en les comparant à une meſure commune, j'aſſigne la diſtance de ces deux lieux. Dans les contigus au contraire les *parties* ſont toutes faites.

Parties d'oraison, (*Gram.*) *voyez* Discours, Langue, Oraison.

Partie, *en Anatomie*, eſt un terme général dont on ſe ſert pour nommer chaque *partie* du corps, & les *parties* de ces *parties*. Le foie eſt une *partie* organique, dont une *partie* eſt ſituée dans l'hypocondre droit, & l'autre dans l'épigaſtre. Les *parties* ſecretes ou naturelles, que le peuple appelle *les parties honteuſes*, ſont celles qui ſervent à la génération.

Parties génitales de l'homme, qui comprennent le pénil & les teſticules. *Voyez* Pénil, Testicule, Génération, *&c.*

Bracton dit que l'amputation de ces *parties* étoit félonie ou un crime capital, ſuivant le droit commun, ſoit que ce fût du conſentement du patient ou non. *Voyez* Eunuque *&* Castration, comme il paroît par ce paſſage.

„ Henri Hall & A. ſa femme ont été arrêtés & enfermés dans la priſon d'Evilcheſter, comme accuſés „ d'avoir coupé les *parties génitales* de Jean Moine, „ que ledit Henri a ſurpris avec ſadite femme A. „. *Rot. clauſ. 13. hen. III.*

Parties égales, (*Pharmacie.*) expreſſion dont on ſe ſert dans les preſcriptions des remedes compoſés & qui n'a pas beſoin d'être définie: l'égale quantité ſe détermine toujours par le poids. Cette expreſſion s'abrege dans les formules par les lettres initiales des deux mots P. E. & en latin P. Æ. *partes æquales*. (*b*)

Partie de fortune, *dans l'Aſtrologie judiciaire*, eſt l'horoſcope lunaire, ou le point dans lequel eſt la lune dans le tems que le ſoleil eſt dans le point aſcendant de l'Orient.

Le

Le ſoleil dans ſon aſcendant eſt ſuppoſé donner la vie, & la lune donne l'humide radical, & eſt une des cauſes de la fortune; dans les horoſcopes, la *partie de fortune* eſt repréſentée par un cercle diviſé en croix.

Partie, (*Juriſprud.*) en terme de palais ſignifie *tout plaideur*; l'avocat ou le procureur, en parlant de ſon client, l'appelle ſa *partie*, ce qui vient de ce que dans l'ancien ſtyle où les plaidoyers étoient relatés, dans les jugemens on diſoit *ex parte N*... c'eſt-à-dire de la part d'un tel a été dit, *&c.*

Partie adverſe eſt celui qui plaide contre un autre, le défendeur eſt la *partie adverſe* du demandeur, *& vice verſâ*.

Partie civile, en matiere criminelle, c'eſt celui qui ſe déclare *partie* contre celui qu'il accuſe d'avoir commis un crime.

On l'appelle *partie civile*, parce qu'en concluant ſur la plainte, il ne peut demander qu'une réparation civile & des intérêts civils; c'eſt à la *partie* publique à prendre des concluſions pour la vengeance & la punition du crime.

Celui qui a rendu plainte n'eſt pas pour cela réputé *partie civile*; car ſi la plainte ne contient pas une déclaration expreſſe que le plaignant ſe porte *partie* civile, elle ne tient lieu que de dénonciation, ordonnance de 1670, *tit. III. art.* 5. & néanmoins ſi la plainte eſt calomnieuſe, le plaignant peut être pourſuivi comme calomniateur.

Pour pouvoir ſe porter *partie* civile, il faut avoir un intérêt perſonnel à la réparation civile du crime, comme ſont ceux qui ont été volés, ou bien l'héritier de celui qui a été tué; ceux qui n'ont à réclamer que pour l'intérêt public, peuvent ſeulement ſervir d'inſtigateurs & de dénonciateurs.

Quand la *partie* civile eſt ſatisfaite, elle ne peut plus agir, il n'y a plus que le miniſtere public qui puiſſe pourſuivre la vengeance du crime, bien entendu qu'il y ait un corps de délit conſtant. *Voyez* Accusation, Crime, Délit, Dénonciation, Intérêts civils, Plainte, Réparation civile.

Partie comparante eſt celle qui ſe préſente en perſonne, ou par le miniſtere de ſon avocat ou de ſon procureur, ſoit à l'audience, ſoit devant le juge ou autre officier public pour répondre à quelque interrogation ou aſſiſter à quelque procès-verbal. *Voyez partie défaillante.*

Parties contradictoires, c'eſt lorſque les deux *parties* qui ont des intérêts oppoſés & qui conteſtent enſemble, ſe trouvent l'une & l'autre en perſonne, ou par le miniſtere de leur avocat ou de leur procureur devant le juge & prêtes à plaider ou à répondre s'il s'agit d'interrogation, ou pour aſſiſter à un procès-verbal. *Voyez* ci-devant *Partie comparante*, & ci-après *Partie défaillante*.

Partie défaillante, eſt lorſqu'une des perſonnes qui plaident ou qui ſont aſſignées pour comparoître devant un juge, commiſſaire ou autre officier public, fait défaut, c'eſt-à-dire ne comparoît pas en perſonne, ni par le miniſtere d'un procureur.

Partie intervenante, c'eſt celle qui de ſon propre mouvement ſe rend *partie* dans une conteſtation déja pendante entre deux autres *parties*.

Parties litigantes, ſont ceux qui ſont en procès enſemble.

Parties ouïes, c'eſt lorſque les *parties* qui plaident enſemble ont été entendues contradictoirement. Ces termes *parties ouïes* ſont de ſtyle dans les jugemens contradictoires, où ils précedent ordinairement le diſpoſitif.

Partie plaignante eſt celui qui a rendu plainte en juſtice de quelque tort ou grief qu'on lui a fait. *Voyez* Plainte.

Partie principale eſt celui qui eſt le plus intéreſſé dans la conteſtation; cette qualité ſe donne auſſi ordinairement à ceux entre leſquels a commencé la conteſtation pour les diſtinguer de ceux qui ne ſont que *parties* intervenantes.

Parties publiques, c'eſt celui qui eſt chargé de l'intérêt public, tels que ſont les avocats & procureurs généraux dans les cours, les avocats & procureurs du roi dans les autres ſieges royaux, les avocats & procureurs fiſcaux dans les juſtices ſeigneuriales, & autres perſonnes qui ont un caractere pour exercer le miniſtere public, comme le major dans les conſeils de guerre. *Voy.* Avocat fiscal, Avocat général, Gens du roi, Ministere public, Parquet, Procureur général, Procureur du roi, Procureur fiscal. (*A*)

Parties casuelles, (*Juriſprud.*) On entend par ces termes, la finance qui revient au roi des offices vénaux qui ne ſont pas héréditaires.

On entend auſſi quelquefois, par le terme de *parties caſuelles*, le bureau où ſe paye cette finance. Le tréſorier, des *parties caſuelles* eſt celui qui la reçoit.

Les officiers de judicature & de finances, auxquels le roi n'a pas accordé l'hérédité, doivent payer aux *parties caſuelles* du roi, au commencement de chaque année, l'annuel ou paulette, à fin de conſerver leur charge à leurs veuve & héritiers, & auſſi pour jouir de la diſpenſe des 40 jours qu'ils étoient obligés de ſurvivre à leur réſignation, ſuivant l'édit de François I. ſans quoi la charge ſeroit vacante au profit du roi; ce qu'on appelle *tomber aux parties caſuelles*. Ceux qui veulent racheter un tel office, le peuvent faire moyennant finance; ce que l'on appelle *lever un office aux parties caſuelles*. Le prix des offices eſt taxé aux *parties caſuelles*, *voyez* Paulette.

Le droit qui ſe paye aux *parties caſuelles*, a quelque rapport avec celui que l'on appelloit chez les Romains, *caſus militiæ*, qui ſe payoit aux héritiers pour les milices vénales & héréditaires, dont il eſt parlé en la novelle 53, *ch. v.* Ce n'eſt pourtant pas préciſément la même choſe. *Voyez* Loyſeau, *des Offices*, *Liv. II. ch. viij. n.* 31. *& ſuiv.*

Les princes apanagiſtes ont leurs *parties caſuelles* pour les offices de l'apanage auxquels ils ont droit de pourvoir.

M. le chancelier a auſſi ſes *parties caſuelles* pour certains offices qui ſont à ſa nomination.

Il y a de même certains offices de la maiſon du roi qui tombent dans les *parties caſuelles* des grands offices de la couronne dont dépendent ces offices.

Parties, (*Commerce.*) On nomme ainſi dans le commerce, tant en gros qu'en détail, auſſi-bien que parmi les artiſans & ouvriers, les mémoires des fournitures de marchandiſes ou d'ouvrages qu'on a faits pour quelqu'un. *Voyez* Mémoire.

Parties arrêtées; ce ſont les mémoires au bas deſquels ceux à qui les marchandiſes & ouvrages ont été livrés & fournis, reconnoiſſent qu'ils les ont reçus, qu'ils ſont contens du prix, & promettent d'en faire le payement, ſoit que le tems de faire ce payement ſoit exprimé, ſoit qu'il ne le ſoit pas; cette reconnoiſſance met les marchands & ouvriers à couvert de la fin de non-recevoir, & leur donne contre les débiteurs une action qui ſubſiſte trente années.

Partie d'apoticaire, eſt le nom qu'on donne à des mémoires enflés, & où les ouvrages ou marchandiſes ſont eſtimés beaucoup au-delà de leur juſte valeur.

Parties ſimples, *parties doubles*, termes de marchands, négocians, banquiers, teneurs de livres, *&c.* Il ſe diſent des différentes manieres de tenir des livres de commerce & de dreſſer des comptes. *Voyez* Comptes, Livres de marchands, &c. *diction. de commerce.*

Parties doubles, (*Comm. Fin.*) L'ordre des *parties doubles* diſtingue une recette d'une autre recette, une dépenſe d'une autre dépenſe, l'argent des autres effets, la nature & le ſort de ces divers effets. Chaque article dans les *parties doubles*, opere tout-à-la-fois recette & dépenſe; c'eſt d'où elles prennent leur nom: ainſi il porte avec ſoi la vérification & la balance. Quelqu'étendue que l'on ſuppoſe à un compte général, on peut en un inſtant, & d'un clin d'œil, former un compte particulier du plus léger article, en ſuivant ſon iſſue: compte qui ſera lumineux ſans coûter des efforts & des recherches pénibles. Dès-lors il ſeroit poſſible chaque jour, de compter d'une caiſſe, où tout l'argent du Royaume entreroit. Les Italiens ont imaginé ce bel ordre; ils s'en ſervent même généralement dans le détail des biens de campagne qu'ils font valoir: & ſi l'on y prenoit garde-par-tout où il ſe fait de grandes conſommations, quel, qu'immenſe qu'en fût le détail, il ſeroit facile de ſe procurer une connoiſſance intime & journaliere de chaque emploi.

Pendant long-tems les négocians ont été les ſeuls à adopter cet uſage, parce qu'il leur importe de connoître à chaque heure du jour leur ſituation véritable. Ils ſeroient bien-tôt ruinés, ſi leurs caiſſiers ou comptables ſe trouvoient chargés de debets inconnus, ou s'ils pouvoient faire valoir à leur inſçu quelque ſomme juſqu'au moment de la reddition des comptes. „ Cette même „ exactitude, diſoit en 1607 Simon Stevin de Bruges à „ M. de Sully, n'eſt pas moins intéreſſante pour un „ prince. „ Cependant ſon inexécution dans le maniment des finances juſqu'à ce jour, a preſque réduit en problème cette queſtion, ſavoir ſi entre deux points donnés, la ligne droite eſt plus courte que la ligne courbe. (*D. J.*)

Partie de Musique, eſt le nom de chaque voix ou mélodie ſéparée, dont la réunion forme l'harmonie ou le concert. Pour conſtituer un accord, il faut au moins que deux ſons ſe faſſent entendre à-la-fois; ce qu'une ſeule voix ne ſauroit faire. Pour former une harmonie ou une ſuite d'accords, il faut donc pluſieurs voix: le chant qui appartient à chacune de ces voix, s'appelle *partie*, & la collection de toutes les *parties* s'appelle *partition*. *Voyez* Partition.

Comme un accord complet eſt composé de quatre ſons, il y a auſſi dans la Muſique quatre *parties* principales, dont la plus aiguë s'appelle *deſſus*, & ſe chante par des voix de femmes, d'enfans, ou *de muſici*; les trois autres ſont la *haute-contre*, la *taille* & la *baſſe*, qui toutes appartiennent à des voix d'hommes. On peut voir dans nos *Pl. de Muſiq.* l'étendue de voix de chacune de ces *parties*, & la clé qui lui appartient. Les notes blanches montrent les ſons pleins où chaque partie peut arriver, tant en haut qu'en bas; & les croches qui ſuivent, montrent les ſons où la voix commenceroit à ſe forcer, & qu'elle ne doit former qu'en paſſant.

Pluſieurs de ces *parties* ſe ſubdiviſent en deux, quand on compoſe à plus de quatre parties. *Voyez* Dessus, Taille, Basse, Voix.

Il y a auſſi des *parties* inſtrumentales. Il y a même des inſtrumens, comme l'orgue, le claveſſin, la viole qui peuvent faire pluſieurs parties à la fois. En général on diviſe auſſi la muſique inſtrumentale en quatre *parties*, qui répondent à celles de la muſique vocale, & qui s'appellent *deſſus*, *quinte*, *taille* & *baſſe*. On en trouvera auſſi les clés & l'étendue. *Pl. de Muſiq.* Mais il faut remarquer que la plûpart des inſtrumens n'ont pas de bornes preciſes dans le haut, & qu'on les peut faire démancher autant qu'on veut, aux dépens des oreilles des auditeurs; au lieu que dans le bas ils ont un terme fixe qu'ils ne ſauroient paſſer, & qui eſt la note que j'ai marquée.

Il y a des *parties* qui ne doivent être chantées que par une ſeule voix, ou jouées que par un ſeul inſtrument; & celles-là s'appellent *parties récitantes*. D'autres *parties* s'exécutent par pluſieurs perſonnes, chantant ou jouant à l'uniſſon, & on les appelle *parties de chœur*.

On appelle encore *partie*, le papier de muſique ſur lequel eſt écrite la *partie* ſéparée de chaque muſicien. Quelquefois pluſieurs chantent ou jouent ſur le même papier; mais quand ils ont chacun le leur, ce qui ſe fait ordinairement dans les grandes muſiques, on peut dire en ce ſens, qu'il y a autant de *parties* que de concertans. (*S*)

Partie, (*Ecriv.*) Ce mot eſt auſſi en uſage dans l'écriture pour exprimer le vice ou la beauté d'un caractere; comme voilà de bonnes ou de mauvaiſes *parties*, des *parties* maigres, plates, pleines, bien touchées, &c.

Parties similaires, (*Jard.*) ſont les *parties* d'une même nature, tiſſure & ſubſtance qui ſe trouvent dans une graine, telles que la cuticule, le parenchyme ou la chair, & la racine ſéminale.

Parties diſſimilaires, ſont celles qui étant de différente nature, ſont compoſées de diverſes eſpeces, telles qu'on les remarque dans une plante; ſavoir, la racine, le tronc, les feuilles, les fleurs & les fruits.

Parties ligneuſes; ce ſont les *parties* même du bois, telles que la tige intérieure & l'écorce.

Partie de jeu, c'eſt une convention en conſéquence de laquelle le jeu finit; & celui qui ſe trouve alors avoir l'avantage, marque & gagne. La *partie* eſt compoſée d'une certain nombre de tours de jeux, de points, de coups, &c. Ainſi au billard la *partie* eſt ordinairement de ſeize points, à moins qu'un des joueurs, ou tous les deux, ne ſe ſoient interdit quelques-uns des coups ordinaires du jeu de billard, auquel cas la partie n'eſt que de douze points.

Au trictrac la *partie* eſt de douze coups.

Au piquet, de cent points.

Au piquet à écrire, de vingt-quatre rois.

PARTIL, adj. (*Aſtrol.*) Ce terme, en Aſtrologie, ſe dit d'un aſpect qui eſt dans le degré préciſément qui forme l'aſpect. Un trine *partil*, ſe dit de celui de 120 degrés. Le ſoleil, par exemple, eſt en *trine partil* de la lune, lorſqu'il eſt au douzieme degré du Lion, & que la Lune eſt au douzieme degré du Sagittaire ou d'Ariès; parce que dans l'un & dans l'autre cas, ils ſont éloignés l'un de l'autre de 120 degrés, qui eſt juſtement la tierce partie du zodiaque, ce qui forme par conſéquent le *trine* parfait & *partil*.

Le *quadrat partil* ſe fait lorſque deux aſtres ſont préciſément éloignés l'un de l'autre de 90 degrés. Le ſextil, lorſqu'ils ſont éloignés de 60 degrés.

L'oppoſition partile ſe fait lorſqu'ils ſont diſtans de la moitié du cercle, c'eſt-à-dire, de 180 degrés; & la *conjonction partile*, lorſqu'ils ſont préciſément au même degré du zodiaque. Les Aſtrologues ne laiſſent pas de nommer tous les aſpects *partils*, lorſqu'ils ne ſont éloignés de la préciſion que de trois ou quatre degrés, principalement lorſque la plus véloce des planetes applique à l'autre. *Trévoux*. (*D. J.*)

PARTIR, v. n. (*Gram.*) Ce verbe, relatif à la translation d'un lieu fixé dans un autre, a un grand nombre d'acceptions. Ainſi l'on dit, les couriers *partent* à différens jours & à différentes heures, ſelon les différens lieux de leur deſtination. J'eſtime peu la vie, je ne crains ni la mort ni ſes ſuites: je ſuis toujours prêt à *partir*. Cet homme *part* de la main, il n'y a qu'à lui faire ſigne. Lâchez la bride à ce cheval, & il *partira* ſur le champ. Il prend ſon fuſil, le coup *part*, & l'homme eſt mort. Toutes ces idées *partent* d'un cerveau creux. Cet ouvrier ne laiſſe pas *partir* ſon ouvrage de ſon attelier qu'il ne ſoit parfait, ni ce commerçant la marchandiſe de ſa boutique qu'elle ne ſoit bien payée. *Partez*, dit le maître en fait-d'armes à ſon écolier. Le carrier qui ſépare la pierre avec le marteau & le coin, la fait *partir* du coup qui la fend. Ils ont toujours maille à *partir*, ou ils ſe querellent pour des riens. *Partir* en Blaſon, *voyez* Parti.

Ce cheval a le *partir* prompt, il a de la grace au *partir*. Ces muſiciens ne ſont pas *partis* enſemble, & cela a fait un très-mauvais effet. Il y a eu un tems où lorſqu'il arrivoit à nos Muſiciens de *partir* à tems, & de rencontrer l'accord, c'étoit un haſard ſi heureux, qu'ils en étoient tout émerveillés.

PARTISAN, ſ. m. (*Gramm.*) Celui qui a embraſſé le parti de quelqu'un ou de quelque choſe; il y eut un tems où l'on penſa traiter ici les *partiſans* de la muſique italienne comme des criminels d'état. Chaque auteur a ſes *partiſans*. Je ſuis grand *partiſan* des anciens; mais cela ne m'empêche pas de rendre juſtice aux modernes, & je ne brûle point la Jéruſalem délivrée aux piés de la ſtatue de Virgile, ni la Henriade aux piés de la ſtatue d'Homere.

Partisan, ſ. m. c'eſt *dans la guerre*, un officier qui commande un détachement de troupes pour la petite guerre. *Voyez* Parti, Guerre & Petite Guerre.

Un *partiſan* intelligent & entendu dans la guerre, produit de grands avantages à l'armée; il en éloigne les partis ennemis; il inſtruit le général de toutes les démarches de ſon adverſaire; il ſert à étendre les contributions; à gêner & à harceler l'ennemi dans tous ſes mouvemens. Il faut de grans talens pour bien s'acquitter de cette fonction, & ſur-tout ſavoir ſuppléer par l'art & la ruſe à la force; en un mot, comme le dit ſur ce ſujet un auteur du métier, „ il faut beaucoup de pénétration & d'intelligence pour ſaiſir le nœud & la difficulté d'une entrepriſe; de la prudence & de la juſteſſe dans le choix des moyens propres à l'exécution; du ſecret & de la circonſpection dans la conduite; de la grandeur d'ame & de l'intrépidité à la vûe du péril; enfin une préſence d'eſprit en toute rencontre, juſques dans le feu de l'action même. (*Q*)

Partisan, (*Finances*.) on peut définir les *partiſans*, des hommes qui bâtiſſent ſi vîte leur fortune aux dépens du public, qu'on en voit le faîte auſſi-tôt que les fondemens. Ce ſont ces pâtres qui habitent les ſables voiſins du Palmyre, & qui devenus riches par des traités avec l'état, achetent du plus pur ſang des peuples, des maiſons royales pour les embellir encore & les rendre plus ſuperbes. Ces gens-là, dit un écrivain célebre, exigeroient des droits de tous ceux qui boivent de l'eau de la riviere ou qui marchent ſur la terre ferme. Ils trafiqueroient des Arts & des Sciences, & mettroient en partis juſqu'à l'harmonie.

La reſſource utile pour un tems très-court, mais dangereuſe pour toujours j'entends celle de vendre les revenus de l'état à des *partiſans* qui avancent de l'argent), eſt une invention que Catherine de Médicis apporta d'Italie, & qui peut contribuer plus qu'aucune autre aux malheurs de ce beau royaume. Les gros gains que font les *partiſans*, en achetant du prince les ſubſides qu'il impoſe, ſont nuiſibles au monarque & au peuple; ces gens-là ſont également prêteurs & cautions; enſorte qu'ils fourniſſent toujours la majeure partie des fonds, & le profit de leurs avances ſert encore à groſſir la maſſe de leurs biens; l'argent cherche l'argent, & chacun con-

ſoit que les *partiſans* poſſédant des capitaux immenſes gagnés dans le cours d'un petit nombre d'années; ils ſont en état d'acquérir les papiers les plus avantageux, d'en faire un monopole; enfin d'ajouter chaque jour quelque nouveau degré à leur fortune & à leurs dépenſes. (*D. J.*)

PARTITIF, VE, adj. ce terme eſt uſité *en Grammaire* pour caractériſer les adjectifs, qui déſignent une partie des individus compris dans l'étendue de la ſignification des noms auxquels ils ſont joints; comme *quelque*, *pluſieurs*, &c. Les Grammairiens latins regardent encore comme *partitifs*, les adjectifs comparatifs & ſuperlatifs, les adjectifs numéraux, ſoit cardinaux, comme *un*, *deux*, *trois*, &c. ſoit cardinaux, comme *premier*, *ſecond*, *troiſieme*, &c. parce qu'en effet tous ces mots déſignent des objets extraits de la totalité, au moyen de la qualification comparative, ſuperlative, ou numérique, déſignée par ces adjectifs. *Pluſieurs de nos anciens auteurs*, il ne s'agit pas ici de tous nos anciens auteurs, mais d'une partie indéterminée qui eſt déſignée par l'adjectif *pluſieurs*, qui par cette raiſon eſt *partitif*. *Deux de mes amis*; il s'agit ici, non de la totalité de mes amis, mais d'une partie préciſe déterminée numériquement par l'adjectif cardinal ou collectif *deux*, qui eſt *partitif*.

Il me ſemble, que ce qui a déterminé les Grammairiens à introduire le nom & l'idée des adjectifs *partitifs*, c'eſt le beſoin d'exprimer d'une maniere préciſe une regle que l'on jugeoit néceſſaire à la compoſition des thèmes. Ger. Voſſius dans ſa *ſyntaxe latine à l'uſage des écoles de Hollande & de Weſt-Friſe*, s'explique ainſi, *pag.* 194. *edit. Lugd. Bat.* 1645. *Adjectiva* partitiva...... *& omnia* partitivè *poſita regunt genitivum pluralem, vel collectivi nominis ſingularem*: *ut*, *quis noſtrûm*... *ſapientum octavus*... *ô major juvenum*... *optimus populi romani*.... *ſequimur te ſancte Deorum*. Mais cette regle-là même eſt fauſſe, puiſqu'il eſt certain que le génitif n'eſt jamais que le complément d'un nom appellatif, exprimé ou ſous-entendu: *voyez* GÉNITIF. Et il y a bien plus de vérité dans le principe de Sanctius: (*Miner. II.* 3.) *ubi partitio ſignificatur, genitivus ab alio nomine ſub intellecto pendet*. Il indique ailleurs ce qu'il y a communément de ſous-entendu après ces adjectifs *partitifs*; c'eſt *ex* ou *de numero* (*Ib. IV.* 3.): on pourroit dire encore *in numero*. Ainſi les exemples allégués par Voſſius s'expliqueront en cette maniere: *quis* de numero *noſtrûm*; in numero *ſapientum octavus*: *ô major* in numero *juvenum*; *optimus* ex numero hominum *populi romani*; *ſequimur te ſancte* in numero *Deorum*, & peut-être encore mieux, *ſancte* ſupra cæteram turbam *Deorum*. *Voyez* SUPERLATIF.

Des modernes ont introduit le mot de *partitif* dans la Grammaire françoiſe, & y ont imaginé un article *partitif*. La Touche, le P. Buffier, M. Reſtaut ont adopté cette opinion; & il eſt vrai qu'il y a partition dans les phraſes où ils prétendent voir l'article *partitif*, comme *du pain*, *de l'eau*, *de l'honneur*, *de bon pain*, *de bonne eau*, &c. Mais ces locutions ont déja été appréciées & analyſées ailleurs, *voyez* ARTICLE; & ce qu'elles ont de réellement *partitif*, c'eſt la prépoſition *de* qui eſt extractive. Pour ce qui eſt du prétendu article de ſes phraſes, ces Grammairiens ſont encore dans l'erreur, & je crois l'avoir démontré. *Voy.* INDÉFINI. (*B. E. R. M.*)

PARTITION, ſ. f. (*Gram. Bell. Lett.*) *partitio*, partage, diviſion, ou diſtribution de quelque choſe. *Voy.* DIVISION, DISTRIBUTION.

Partitions oratoires, eſt le nom qu'on donne aux dialogues de Ciceron ſur l'éloquence, entre cet orateur & ſon fils, parce que le diſcours y eſt pour ainſi dire, partagé ou diviſé entr'eux.

PARTITION DU BAROMÉTRE, (*Phyſiq.*) on appelle ainſi la diviſion que l'on a faite en ſept parties, des deux pouces de différence qu'il peut y avoir entre le plus haut & le plus bas du mercure, il ne monte jamais plus haut que vingt-neuf pouces, & ne deſcend jamais plus bas que vingt-ſept. Ces deux pouces de différences ſont diviſés en vingt-quatre lignes; mais en outre on les partage encore en ſept *partitions*, dont chacune dénote le tems qu'il doit faire, lorſque le mercure y eſt monté ou deſcendu. La *partition* du milieu eſt inſcrite du nom de *variable*, parce qu'ordinairement le tems eſt changeant & variable, lorſque le mercure s'arrête en cet endroit. Cette *partition* du milieu en a trois au-deſſous; les trois ſupérieures en montant ſont inſcrites du beau tems, du beau fixe & du très-ſec; & les trois inférieures en deſcendant ſont inſcrites de pluie ou vent, de beaucoup de pluie & de tempête. *Traité du Barométre*. (*D. J.*)

PARTITION, *en Muſique*, eſt la collection de toutes les parties d'une piece, par laquelle on voit l'harmonie qu'elles forment entr'elles. On écrit toutes ces parties l'une au-deſſous de l'autre, chacune ſur ſa portée avec la clé qui lui convient, commençant par les parties les plus aiguës, & mettant la baſſe au-deſſous du tout; & on les arrange de maniere que chaque meſure d'une partie ſoit placée perpendiculairement au-deſſus & au-deſſous de la meſure correſpondante dans les autres parties, & enfermée entre les mêmes barres prolongées, afin qu'on puiſſe voir d'un coup d'œil le rapport de tout ce qui doit s'entendre à la fois. Comme dans cette diſpoſition, une ſeule ligne de muſique comprend autant de portées qu'il y a de parties, on embraſſe toute cette ligne par un trait de plume qu'on appelle *accollade*, & qui ſe tire à la marge au commencement de la ligne; ainſi, quand on veut ſuivre une ſeule partie, après avoir parcouru la ligne juſqu'au bout, on ne paſſe pas à celle qui eſt immédiatement au-deſſous, mais on regarde quel rang cette partie occupe dans ſon accollade: on va dans l'accollade qui ſuit chercher la portée correſpondante, & l'on y trouve la ſuite de la même partie.

L'uſage des *partitions* eſt indiſpenſable pour compoſer. Il faut auſſi que celui qui conduit un concert ait la *partition* ſous les yeux pour voir ſi chacun ſoit régulierement ſa partie, & remettre ceux qui peuvent manquer. Elle eſt même utile à l'accompagnateur pour bien ſuivre l'harmonie; mais quant aux Muſiciens concertans, on donne ordinairement à chacun ſa partie ſéparée, étant inutile pour lui de voir celle qu'il n'exécute pas.

Partition eſt encore parmi les facteurs d'orgue & de claveſſin, une regle pour accorder l'inſtrument, en commençant par une corde ou un tuyau de chaque ſon dans l'étendue d'une octave ou un peu plus, priſe vers le milieu du clavier, & qui ſerve de terme de comparaiſon à l'accord de tout le reſte.

Voici comment on s'y prend pour former ſa *partition*.

On prend d'abord ſur l'inſtrument dont je parlerai au mot TON, un ſon pour ſervir de baſe ou de terme à tous les autres; & à l'uniſſon ou à l'octave de ce ſon, on accorde le *c ſol ut* qui appartient à la clé du même nom, & qui ſe trouve à-peu-près dans le milieu du clavier; on accorde enſuite le *ſol* quinte de cet *ut*, puis le *ré* quinte de ce *ſol*; enſuite on redeſcend à l'octave *ré*, à côté du premier *ut*; on remonte à la quinte *la*, puis encore à la quinte *mi*; on redeſcend à l'octave de *mi*, & l'on continue de même montant de quinte en quinte & redeſcendant à l'octave, auſſi-tôt qu'on s'éloigne trop; on s'arrête quand on eſt parvenu au ſol dièſe.

Alors, on reprend le premier *ut*, & l'on accorde ſon octave aiguë; puis la quinte *fa* de cette octave en deſcendant; l'octave aiguë de ce *fa*; le *ſi* bémol quinte de cette octave; enfin à la quinte de ce *ſi*, le *mi* bémol dont l'octave aiguë doit faire la quinte avec le *la* bémol ou *ſol* dièſe accordé précédemment. Quand cela arrive, la *partition* eſt juſte; elle eſt fauſſe quand ces deux ſons ne ſe trouvent pas d'accord, à peu de choſe près, ce qui arrive infailliblement, quand on ne ſuit pas les regles dont je donne le principe, & que j'explique au *mot* TEMPÉRAMENT.

La *partition* bien faite, le reſte eſt très-aiſé à accorder, puiſqu'il n'eſt plus queſtion que des octaves & des uniſſons de tout ce qui y eſt contenu. (*S*)

PARTITION, (*Orgue.*) c'eſt le fondement de l'accord; elle a été ainſi nommée, parce qu'elle partage l'octave en tons & en demi-tons: la *partition* de l'orgue ſe fait ſur le preſtant, elle comprend l'étendue d'une douzieme depuis la clé d'*f ut fa*, juſqu'à l'*ut* à l'octave de celui de la clé de *c ſol ut*. Toute la *partition* ſe fait au moyen des octaves que l'on accorde juſte, & des quintes que l'on accorde juſte & que l'on diminue enſuite; enſorte que le battement ſoit en-deſſous.

Le fondement de la *partition* eſt le ton rendu par un tuyau d'un pié, à l'uniſſon duquel on accorde l'*ut* de la clé ou du milieu du clavier; ce ton eſt à la double octave du ton fixe des muſiciens qui eſt le ſon rendu par un tuyau de quatre piés ouvert. Après avoir accordé le ton *ut* de la clé de *c ſol ut*, on accorde tous les tons compris dans la *partition*, en cette maniere & comme ils ſont marqués dans la *fig.* 68. *Pl. d'Orgue*. Les notes rondes de cette figure marquent les tons ſur leſquels on accorde, & les noires ceux que l'on accorde; ainſi ſur le ton *ut* de la clé de *c ſol ut*, on accorde ſon octave au-deſſus *ut*, laquelle doit être juſte; on reprend enſuite l'*ut* de la clé ſur lequel on accorde le *ſol* de la clé de *g ré ſol*. Cet accord eſt une quinte que

l'on doit baiſſer un peu après l'avoir accordé juſte: toutes les quintes que l'on accorde en-deſſus, c'eſt-à-dire, lorſque la note que l'on accorde en quinte eſt au-deſſus de celle ſur laquelle on accorde, comme dans cet exemple; on doit baiſſer la note *ſol* un peu au-deſſous de la vraie quinte, ce qui produit un battement aſſez ſenſible dans les *deſſus* & peu marqué dans les *baſſes*. Lorſque les quintes que l'on accorde vont en deſcendant ou ſont en-deſſous, elles ont leur battement en-deſſus; comme par exemple la quinte *fa ut*, on doit hauſſer la note *fa* qui eſt celle que l'on accorde un peu au-deſſus du ton où elle fait la quinte juſte avec l'*ut*, & cela afin dans les deux cas de diminuer l'intervalle d'une note à l'autre, ce qui eſt un tempérament que les quintes exigent dans le ſyſtème diatonique tempéré, ſelon lequel on accorde les orgues & les claveſſins. Après que le *ſol* de la clé de *g ré ſol* eſt accordé & tempéré, comme il convient, on accorde ſon octave en-deſſous *ſol*; ſur ce *ſol*, on accorde la quinte *ré* en-deſſous, le battement de cette quinte doit être en-deſſous ſur le *ré*; on accorde la quinte *la* dont le battement doit de même être en-deſſous.

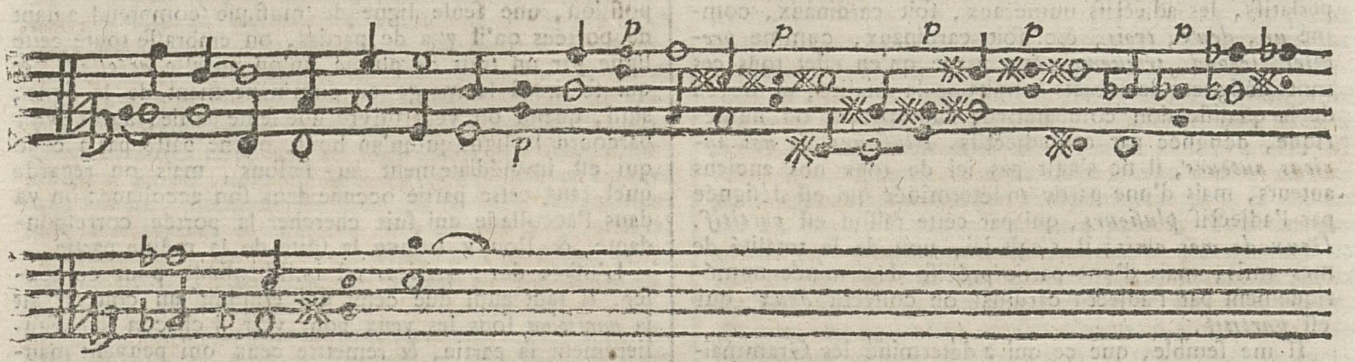

On prend enſuite l'*ut* à l'octave de la clé de *c ſol ut*, au-deſſous duquel on accorde la quinte *fa*, cette quinte doit battre en-deſſus; on connoît que les quintes ſont bien tempérées ſi la tierce majeure *fa la* qui eſt entre les termes *fa ut* de la quinte eſt juſte; on ſonne cette tierce majeure avec la note que l'on accorde, & avec laquelle elle doit être juſte ſur le *fa*; on accorde en-deſſous la quinte *b ſi*; cette quinte a pour preuve la tierce majeure *b ſi re* qui doit être juſte ſur le *ſi b*; on accorde ſon octave au-deſſus qui doit être juſte ſur le *ſi b* ſupérieur; on accorde en deſſous la quinte *b ſi b mi*, dont le battement doit être en-deſſus; cette quinte a pour preuve la tierce majeure *b mi ſol*; on reprend enſuite le *la* accordé à la quinte du *ré*, dont on accorde l'octave en-deſſous; ſur ce *la* inférieur dernier accordé, on accorde la quinte *la mi* qui a ſon battement en-deſſous, & pour preuve la tierce majeure *mi ut* au-deſſus de ce *mi* naturel; on accorde la quinte *mi ſi* naturel; cette quinte dont le battement doit être en-deſſous, a pour preuve la tierce majeure *ſi ſol*; on accorde enſuite ſur le même *ſi* naturel ſon octave en-deſſous, laquelle comme toutes les autres octaves, doit être juſte; ſur le *ſi* naturel inférieur, on accorde la quinte *ſi fa* ♯, en-deſſus, & dont par conſéquent le battement doit être en-deſſous; cette quinte a pour preuve la tierce majeure *fa* ♯ *re*; ſur le *fa* ♯, on accorde ſon octave *fa* ♯ en-deſſous ſur le *fa* ♯ dernier accordé, on accorde la quinte au-deſſus *ut* ♯ qui a pour preuve la tierce majeure *ut* ♯ *la*, & dont le battement doit être en-deſſous; ſur *ut* ♯ on accorde en-deſſus la quinte *ut* ♯ *ſol* ♯ dont le battement doit de même être en-deſſous, & qui a pour preuve la tierce majeure *mi ſol* ♯ ſur lequel *ſol* ♯ on accorde ſon octave en-deſſous *ſol* ♯ par où finit la *partition*.

On accorde enſuite les notes des *deſſus* & des *baſſes* par octaves ſur les notes de la *partition*; les notes des *deſſus AC*, *fig.* 68. s'accordent à l'octave des notes *B* qui ſont celles de la *partition* & qui ſont rondes, pour les diſtinguer des noires qui ſont celles que l'on accorde; les notes des *baſſes E D* s'accordent à l'octave en-deſſous des notes *A* qui ſont celles de la *partition*, leſquelles ſont rondes, pour les diſtinguer des noires *FD* qui ſont de même celles que l'on accorde.

Ordinairement les claviers ont une touche au-deſſous des quatre octaves; on accorde cette touche à l'octave en-deſſous du premier *ſol* ou à la triple octave en-deſſous du *ſol* de la clé de *g ré ſol*, & la touche *ut* ♯ de la premiere octave à l'octave du premier *la*, comme on voit dans la *figure* à la lettre *D*. Pour amener les tuyaux à leur ton, on ſe ſert des accordoirs *ABC*, *abc*, *fig.* 49. *Pl. d'Orgue*, dont les premiers ſervent pour les gros tuyaux, & les ſeconds qui ſont emmanchés pour les petits où on ne peut pas atteindre avec la main, il ſuffit d'en avoir de trois groſſeurs différentes; lorſqu'on veut baiſſer le ton d'un tuyau, on le coëffe avec le cône creux, & en appuyant on reſſerre les bords du tuyau qui baiſſe de ton par ce moyen; ſi au contraire, on veut hauſſer le ton du tuyau, il faut enfoncer le cône dedans par la pointe, il fera ouvrir le tuyau, ce qui le fera monter de ton; *voyez* ACCORDOIRS, & les *fig.* 49. *Pl. d'Orgue*; le numero 1. de la *fig.* 6. marque le cône concave dont il faut ſe ſervir pour faire baiſſer le ton, & le chiffre 2 le cône convexe dont il faut ſe ſervir pour le faire hauſſer. (*D*)

PARTITION, (*Blaſon.*) en termes de Blaſon, on appelle *partitions*, des traits qui partagent l'écu en pluſieurs parties. Quelques-unes des *partitions* ſont ſimples; ce ſont celles qui diviſent l'écu en deux, trois ou quatre parties égales, qui ſont le coupé, le parti, le tranché, le taillé, le tiercé & l'écartelé. Les *partitions* compoſées ſont ainſi appellées, parce que ce ſont des diviſions compoſées de pluſieurs traits des *partitions* ſimples.

PARU, ſ. m. (*Ictyolog.*) poiſſon fort ſingulier du Bréſil; il eſt large, plat, arrondi, long de cinq ou ſix pouces, ayant ſix nageoires, & entr'autres une ſur le ventre derriere l'anus. Chacune de ces nageoires s'étend juſqu'à la queue, & celle du dos eſt plus longue que celle du ventre. Sa tête eſt fort petite, ainſi que ſon muſeau; ſes écailles ſont partie noires, partie jaunes, ce qui le fait paroître de couleur noire tachetée de demi-lunes jaunes; il eſt fort bon à manger. Margrave, *hiſt. du Bréſil.* (*D. J.*)

PARU, (*Géogr. mod.*) ville capitale d'un royaume de même nom, ſur les côtes du Malabar. Les chrétiens de S. Thomas qui habitoient cette ville, étoient ceux qui avoient le plus d'averſion pour l'Egliſe romaine. Lorſque l'archevêque Menezes y alla en 1599 pour les engager à reconnoître le pape, ils ne purent ſouffrir qu'il les exhortât à recevoir la confirmation. Ils dirent que leurs évêques ne leur en avoient jamais parlé, que ce n'étoit pas un ſacrement établi par Jeſus-Chriſt, & qu'ils ne permettroient jamais que l'archevêque mît la main ſur le viſage de leurs femmes & de leurs filles. La Croſe, *hiſt. du Chriſtian. des Indes*, &c. *pag.* 109 & 110. (*D. J.*)

PARVENIR, v. neut. (*Gramm.*) arriver au lieu où l'on ſe propoſoit d'aller. On ne *parviendra* jamais juſqu'au pole; on en eſt empêché par la rigueur du froid, les neiges & les glaces. S'il eſt difficile d'atteindre au ſouverain bonheur, c'eſt qu'il eſt impoſſible de parvenir à la ſouveraine perfection. C'eſt un ſecret auquel on ne *parviendra* pas. Ce diſcours *parvint* aux oreilles du prince, qui eut la petiteſſe de s'en offenſer. Les cris de l'innocent ſe perdent dans les airs, & ne *parviennent* pas juſqu'au ciel. Il eſt *parvenu* aux plus hautes dignités, & ſon élévation a été funeſte à l'état, qu'il a mal gouverné, & à la conſidération dont il jouiſſoit. On a reconnu ſon incapacité. Il eſt rare qu'on *parvienne* par des voies honnêtes. Il eſt plus rare encore qu'un parvenu ſoit un homme traitable.

PARVIS, ſ. m. (*Archit.*) c'étoit devant le temple de Salomon, une place quarrée entourée de portiques. Par imitation on donne aujourd'hui le même nom à la place qui eſt devant la principale face d'une grande égliſe, comme par exemple le *parvis* de Notre-Dame à Paris.

PARVIS, (*Critiq. ſacrée.*) *atrium* en latin, *chazer* en hébreu; il ſignifie dans l'Ecriture la *cour d'une maiſon*. *Petrus verò ſedebat foris in atrio*, Mat. *xxvj.* 69. *Item* la ſalle d'une maiſon. Eſth. *vj.* 5. de plus, la maiſon entiere: *cum fortis armatus cuſtodit* atrium *ſuum*, Luc. *xj.* 21. Il ſignifioit auſſi l'entrée de quelque lieu que ce fût: *in* atrio *carceris*, Jérém. *xxxij.* 2. & 12. mais il marque le plus ordinairement les grandes cours du temple de Jéruſalem, qu'on appelloit le *parvis des*

Gentils, parce qu'il étoit permis aux gentils d'y venir; la ſeconde cour dite *parvis d'Iſrael*, parce que tous les Iſraélites, pourvû qu'il fuſſent purifiés, avoient droit de s'y préſenter; enſuite le *parvis* des prêtres, dans lequel eux & les lévites exerçoient leur miniſtere; le peuple n'entroit dans cette derniere cour, que lorſqu'il préſentoit quelque victime, ſur la tête de laquelle il devoit mettre les mains en l'offrant au Seigneur.

Ce mot déſigne encore la ville d'Enon, ſituée aux confins de la terre promiſe & de Damas, Ezéch. *xlvij*. 17. Enfin il ſe prend pour la ville même de Jéruſalem; *ſtantes erant pedes noſtri in* atriis *tuis Jeruſalem*, Pſ. 121. 2. (*D. J.*)

PARULIE, ſ. f. *terme de Chirurgie*; tumeur inflammatoire qui ſurvient aux gencives; elle ſe termine quelquefois par ſuppuration; & lorſqu'à l'occaſion de la carie de l'os maxillaire, il ſurvient excroiſſance fongueuſe, on l'appelle *apulie*. *Voyez* à la fin de *l'article* GENCIVES, les *maladies* auxquelles ces parties ſont ſujettes.

Le mot de *paruli* vient du grec παρὰ, *juxtà*, proche, & de οὖλον, *gincivа*, gencive.

La ſaignée, & les décoctions émollientes qu'on tient dans la bouche, peuvent procurer la réſolution des *parulies* bénignes; l'application d'une figue graſſe, ou d'un morceau de pain d'épice, favoriſe la ſuppuration. *Voy.* PAIN D'ÉPICE. Il ne faut pas différer l'ouverture d'une *parulie*, de crainte que l'éroſion de la matiere ne s'étende juſqu'à l'os maxillaire, & ne devienne la cauſe d'accidens. Les lotions vulneraires & déterſives conviennent après l'ouverture de la tumeur.

Les fiſtules qui ſuccedent aux *parulies* ſont ordinairement entretenues par la carie d'une dent, & l'extraction de cette dent en eſt le remede eſſentiel. *Voyez* FISTULE. (*Y*)

PARURE, ſ. f. ſe dit en général de tout ce qu'on ajoute à une choſe pour l'embellir & la faire valoir.

La terre s'ouvre au printems & ſe pare de fleurs.

Il entre des conſidérations très-ſubtiles dans l'entente & le goût de la *parure*.

On dit une *parure* de diamans.

Des chevaux doivent être de même *parure*; *parure* ſe prend ici pour la reſſemblance de la taille & du poil.

La *parure* des peaux eſt ce que l'on en retranche.

PARYPATE, ſ. f. (*Muſiq. ancienne.*) nom d'une ancienne note ou corde de la tétracorde qui touchoit à celle de l'hypate. Comme celle-ci étoit la principale, ou le ſon principal, ſuivant Martianus Capella, il réſulte que la *parypate* étoit la ſous-principale.

Le nom de *parypate* étoit donné à cette ſeconde note quand on conſidéroit la tétracorde ſéparément des autres; mais quand on les conſidéroit réunies, cette corde prenoit quelquefois le nom de *trite*.

Parypate-hypaton; c'étoit dans l'ancienne échelle greque de muſique, la ſeconde note de la tétracorde hypathon, & répond au *c fa ut* de l'échelle de Guido.

Parypate-meſon, étoit la ſeconde note de la tétracorde de meſon, & répond au *f fa ut* de l'échelle de Guido. *Wallis* Append. Ptolem. Harm. *pag*. 157.

PAS, POINT, (*Synon.*) *pas* énonce ſimplement la négation. *Point* appuie avec force & ſemble l'affirmer. Le premier ſouvent ne nie la choſe qu'en partie ou avec modification. Le ſecond la nie toujours abſolument, totalement & ſans réſerve. Voilà pourquoi l'un ſe place très-bien devant les modificatifs, & que l'autre y auroit mauvaiſe grace. On diroit donc n'être *pas* bien riche & n'avoir *pas* même le néceſſaire; mais ſi l'on vouloit ſe ſervir de *point*, il faudroit ôter les modificatifs, & dire n'être *point* riche, n'avoir *point* le néceſſaire.

Cette même raiſon fait que *pas* eſt toujours employé avec les mots qui ſervent à marquer le dégré de qualité ou de quantité, tels que *beaucoup*, *fort*, *un*, & autres ſemblables. Que *point* figure mieux à la fin de la phraſe devant la particule *de*, & avec le mot *du tout*, qui au lieu de reſtraindre la négation, en confirme la totalité.

Ce n'eſt pas aſſez de dire que pour l'ordinaire les Philoſophes ne ſont *pas* riches; il faut ajouter que dès qu'il s'agit d'acquérir des richeſſes aux dépens de la probité, ils n'en veulent *point* à ce prix. Regle générale, on doit employer la particule négative *point*, quand elle a la ſignification de *jamais*.

Toutes les fois que les particules *pas* ou *point* ſont des pléonaſmes, il faut les retrancher. Le P. Bouhours a quelquefois fait cette faute. „ Il en eſt, dit-il, de „ Tancrede dans la Jéruſalem délivrée, comme de Sancerre dans la princeſſe de Cleves; leur affliction eſt „ plus naturelle au commencement qu'elle ne l'eſt *pas* „ dans la ſuite. *Maniere de bien penſer*. Voyez *les remarques* de Vaugelas ſur *pas* & *point*, *tom. II.* avec les notes de Thomas Corneille. (*D. J.*)

PAS D'ANE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur radiée, dont le diſque eſt compoſé de pluſieurs fleurons, & la couronne de demi-fleurons; les fleurons & les demi-fleurons ſont placés ſur des embryons & ſoutenus par un calice profondément découpé. Les embryons deviennent dans la ſuite des ſemences qui ſont garnies d'une aigrette, & attachées à la ſouche. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les fleurs naiſſent avant les feuilles. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

PAS D'ANE, (*Medecine.*) il eſt pectoral, propre pour les rhumes où les crachats ſont épais, viſqueux; c'eſt un béchique expectorant, déterſif; il adoucit les ulceres de la poitrine; il eſt bon pour purifier le ſang; on ſe ſert de ſes fleurs & de ſa racine. On en fait un ſirop, une conſerve, dont on fait uſage dans les affections de la poitrine, telles que la toux, la pleuréſie, & autres.

PAS, (*Géogr.*) eſt en général une meſure déterminée par l'eſpace qui ſe trouve entre les deux piés d'une perſonne qui marche. *Voyez* MESURE.

Le *pas* ordinaire eſt de deux piés & demi; pluſieurs le font cependant de trois piés; le *pas* géométrique, ou le *pas* allemand, appellé auſſi le *grand pas*, eſt de cinq piés. *Voyez* PIÉ.

Les anciens milles romains & les milles italiens modernes ſont de mille pas, *mille paſſus*. La lieue françoiſe eſt de trois mille *pas*; la lieue allemande eſt de quatre mille *pas*. *Voyez* MILLE, LIEUE, *&c. Chambers*. (*E*)

Pas ſe dit auſſi du pié d'un animal; j'ai remarqué le *pas* d'un loup.

PAS, (*Droit politiq.*) ce terme ſe dit des divers degrés de prééminence entre les princes; ils ſont aſſez connus, & ne peuvent intéreſſer eſſentiellement leurs ſujets; auſſi toutes les diſputes ſur le *pas* & les préſéances dans un congrès pour la paix, ne ſont qu'arrêter par des difficultés frivoles, la célérité de conventions très-importantes au bien public. (*D. J.*)

PAS D'ARMES, *en Chevalerie*; eſt une place que les anciens chevaliers entreprenoient de défendre; par exemple, un pont, un chemin, *&c.* par lequel on ne ſauroit paſſer ſans combattre la perſonne qui le garde. *Voyez* CHEVALIER, CHEVALERIE, *&* AUMÔNES.

Les chevaliers qui défendoient le *pas* pendoient leurs armes à des arbres, à des poteaux, à des colonnes, *&c.* élevées pour cet uſage; & quiconque étoit diſpoſé à diſputer le paſſage, touchoit une de ces armoiries avec ſon épée, ce qui étoit un cartel que l'autre étoit obligé d'accepter; le vaincu donnoit au vainqueur le prix dont ils étoient convenu avant le combat.

On appelloit auſſi *pas d'armes* le combat ou défi qu'un tenant ou ſeul, ou accompagné de pluſieurs chevaliers, offroit dans les tournois contre tous venans; ainſi en 1514, François, duc de Valois, avec neuf chevaliers de ſa compagnie, entreprit un pareil combat appellé *le pas de l'arc triomphal*, dans la rue Saint-Antoine à Paris, pour les fêtes du mariage de Louis XII. & le tournois où Henri II. fut bleſſé à mort en 1559, étoit auſſi un *pas d'armes*, puiſqu'il eſt dit dans les lettres de cartel, *que le pas eſt ouvert par ſa majeſté très-chrétienne*, &c. *pour être tenu contre tous venans duement qualifiés*. Le funeſte accident qui mit ce prince au tombeau, a fait ceſſer ces dangereux divertiſſemens.

PAS DE VIS, eſt la diſtance qui ſe trouve entre deux cordons ou trois immédiatement conſécutifs de la ſpirale qui forme la circonférence de la vis. Cette diſtance ſe meſure non par la perpendiculaire menée ſur les deux tours ou cordons voiſins, mais elle s'eſtime ſuivant la longueur de la vis. *Voyez* VIS. (*O*)

PAS DE SOURIS, *dans la Fortification*, ſont les haliers ou degrés qu'on pratique aux angles ſaillans & rentrans de la contreſcarpe pour monter du foſſé dans le chemin couvert. (*Q*)

PAS DE CAMP, (*le*) eſt celui dont on ſe ſert ordinairement pour meſurer les différens eſpaces néceſſaires pour camper & pour mettre les troupes en bataille. Ce *pas* eſt de trois piés de roi.

Outre le *pas de camp*, il y en a trois autres, que l'ordonnance du 6 Mai 1755 a établis pour les mouvemens des troupes. Ces pas ſont le *petit pas*, qui eſt d'un pié meſuré d'un talon à l'autre; le *pas ordinaire*, qui eſt de deux piés, & le *pas redoublé*, qui ſe fait une fois plus vîte que les précédens.

Le *petit pas* & le *pas ordinaire* doivent ſe faire chacun dans l'intervalle d'une ſeconde, pendant laquelle on peut

peut prononcer diſtinctement *un*, *deux*. Dans ce même tems on fait *deux pas redoublés*.

Le *petit pas*, l'*ordinaire* & le *redoublé*, peuvent être directs ou obliques. Ils ſont *directs* lorſque la troupe marche directement devant elle, & *obliques* lorſque les ſoldats s'avancent par le côté.

Le *petit pas* rend la marche grave & majeſtueuſe; l'*ordinaire* la rend propre à durer longtems; à l'égard du *pas redoublé*, il convient lorſqu'il faut tomber avec vivacité ſur l'ennemi; comme il ſe fait avec une fois plus de vîteſſe que les autres, on ne peut s'en ſervir que pour parcourir un eſpace trop court, pour fatiguer les troupes & les mettre hors d'haleine.

Les ſoldats doivent être exercés à exécuter enſemble ces différens *pas*, de la même maniere que ſi toutes les parties de la troupe ou du bataillon n'avoient qu'un ſeul & même mouvement. Le bruit des inſtrumens peut ſervir très-utilement à faire acquérir cette juſteſſe & cette préciſion aux ſoldats; mais les fréquens exercices peuvent auſſi y ſuppléer. Thucydide dit que dans la bataille de Mantinée, gagnée par Agis ſur les habitans de cette ville, les Lacédémoniens s'avancerent poſément au ſon de la flute, dont il y avoit pluſieurs entremêlées dans les bataillons, *non pour chanter l'hymne du combat*, *mais pour marcher d'un pas égal & comme en cadence*, *de peur de rompre les rangs*, *comme il arrive d'ordinaire aux grandes armées*. (*q*)

PAS, *terme de Manege*, eſt une certaine maniere dont un cheval peut ſe mouvoir & avancer. *Voyez* CHEVAL.

Il y a trois ſortes de *pas* naturels au cheval, ſavoir le *pas* proprement dit, ou le marcher, le trot, & le galop; quelques-uns y ajoutent l'amble, parce que ce dernier *pas* eſt naturel à quelques chevaux. *Voyez* TROT, GALOP, AMBLE, *&c.*

A l'égard des *pas* artificiels. *Voyez* AIRS.

Les chevaux qui mêlent leurs *pas*, c'eſt-à-dire par exemple le marcher & l'amble, *&c.* ſont rarement bons; leur défaut vient d'un tempérament bouillant & inquiet, & quelquefois auſſi d'une foibleſſe de reins ou de jambes.

Pas ſe dit plus particulierement de l'eſpece de marcher tranquille, où un cheval leve en même tems les jambes diamétralement oppoſées, une devant & l'autre derriere, ce qui eſt le mouvement du trot. *Voy.* TROT.

PAS, ſ. m. pl. (*Architect.*) petites entailles, par embrevement, faites ſur les plate-formes d'un comble, pour recevoir les piés des chevrons. (*D. J.*)

PAS D'UNE PORTE, (*Architect.*) c'eſt préciſément la pierre qu'on met au-bas d'une porte entre ſes tableaux, & qui differe du ſeuil, en ce qu'elle avance au-delà du nud du mur en maniere de marche.

PAS, (*Arpentage.*) meſure dont on ſe ſert pour arpenter les terres; le *pas* d'arpentage à la Martinique eſt de trois piés & demi de la meſure de Paris; à la Guadeloupe & aux autres îles Antilles françoiſes il n'eſt que de trois piés.

PAS, *terme de Carrier*, ſignifie chaque tour que le gros cable fait ſur l'arbre de la roue d'une carriere; ainſi lorſque les carriers d'en-bas crient à ceux d'en-haut de lâcher un *pas* pour débrider, ils veulent faire entendre qu'il faut lâcher un tour de roue pour débrider la pierre qui a été mal bridée, & la brider plus ſurement. (*D. J.*)

PAS, (*Charpenterie.*) eſt un embrevement dans les ſablieres & plate-formes pour recevoir le pié des chevrons.

PAS, *en terme de Danſe*, ſe dit des différentes manieres d'y conduire ſes pas en marchant, en ſautant & en pirouettant: voici les noms des principaux *pas* de danſe.

Le *pas* ſe prend en général pour une compoſition faite ſur un air; ainſi on dit il a fait un beau *pas* ſur une telle chacone, ſur une telle gigue. Au propre c'eſt un mouvement d'un pié d'un lieu à un autre, ce qui ſe fait en cinq manieres, quand on porte également les deux piés ou en-avant, ou en-arriere, ou de côté.

Le *pas droit* eſt un *pas* qui ſe fait en ligne droite.

Le *pas grave* ou *ouvert*, ſe dit lorſqu'on écarte en marchant un pié de l'autre en décrivant un demi-cercle.

Le *pas battu*, eſt lorſqu'on paſſe une des jambes par-deſſus l'autre, ou par-deſſous, avant que de poſer le pié à terre, ou qu'on bat d'une cuiſſe contre l'autre.

Le *pas tourné* eſt lorſqu'on fait un tour des jambes, ou qu'on décrit un cercle entier avec le pié en-avant ou en-arriere; il s'appelle auſſi *tour de jambes*.

Le *pas tortillé* eſt lorſqu'on fait mouvoir un pié ſur une ligne parallele à celui qui eſt poſé à terre, & qu'en le poſant à terre on le remet à angle droit; ou autrement, c'eſt lorſqu'en partant on met la pointe du pié en-dedans, & en le poſant on la remet en-dehors; il ſe fait de la hanche.

On appelle *pas* avec mouvement, ceux que l'on fait avec les plis des genoux.

Le *pas* relevé ou *neuf*, ſe fait lorſqu'après avoir plié au milieu du *pas*, on ſe releve en le finiſſant.

Pas balancé, ou *balancement*, ſe fait lorſqu'on ſe jette à droite avec mouvement ſur la pointe du pié, pour faire enſuite un coupé; on l'appelle *demi-coupé*.

Pas coupé, c'eſt lorſqu'après avoir fait un pas avec mouvement, on en fait un autre plus lent, de quelque maniere qu'il ſoit.

Pas dérobé, eſt lorſque les deux piés ſe meuvent en même tems dans un ſens oppoſé.

Pas gliſſé, eſt lorſqu'on fait un *pas* plus grand qu'il ne doit être naturellement; car ſa grandeur naturelle & déterminée eſt la largeur des épaules.

Pas chaſſé, ou ſimplement *chaſſé*, c'eſt lorſqu'on plie avant que de mouvoir le pié.

Pas tombé, ſe dit lorſqu'on ne plie qu'après avoir poſé le pié qu'on a mu.

Les *pas mignardés* ſe font quand le mouvement des piés ſuit les dimenſions qui ſont ſur les notes de muſique, comme lorſqu'on étend les cinq minimes blanches en dix minimes noires.

Il y a auſſi des *pas* qu'on appelle *pas* de courante, de bourrée, de menuet, de gavotte, de branle, de canarie, de traquenart, de bocane, de ſiſſonne, de ballet, *&c.* danſer les cinq *pas*.

Les pirouettes, les ſauts, les cabrioles, les demi-cabrioles & fleurets ſont mis au rang des *pas*, *Voyez*-les à leur ordre.

PAS DE MENUET, (*Danſe.*) ce pas eſt compoſé de quatre autres, qui par leur liaiſon n'en font qu'un; il a trois mouvemens & un *pas* marché ſur la pointe du pié. Le premier mouvement eſt un demi-coupé du pié droit & un du gauche. Le ſecond eſt un *pas* marché du pié droit ſur la pointe, & les jambes étendues. Le troiſieme enfin, eſt qu'à la fin de ce *pas*, on laiſſe poſer doucement le talon droit à terre pour laiſſer plier le genoux, qui par ce mouvement fait lever la jambe gauche qui ſe paſſe en-avant, en faiſant un demi-coupé échappé; ce troiſieme mouvement fait le quatrieme *pas du menuet*: mais comme ce *pas* demande trop de force dans le coup-de-pié, on a trouvé le moyen de l'adoucir.

Pas du menuet adouci. Il ſe commence par deux demi-coupés, le premier du pié droit, & le ſecond du pié gauche; enſuite deux pas marchés ſur la pointe des piés, ſavoir l'un du droit & l'autre du gauche, ce qui s'exécute dans le cours de deux meſures à trois tems, dont l'une s'appelle *cadence*, & l'autre *contre-cadence*.

On peut encore le diviſer en trois parties égales. La premiere eſt pour le demi coupé; la ſeconde pour la deuxieme, & les deux autres *pas* marchés pour la troiſieme.

Ce *pas* ſe fait de ſuite en plaçant le pié gauche devant. Alors on apporte le corps deſſus, en approchant le pié droit auprès du gauche à la premiere poſition, là on plie ſans poſer le pié droit à terre; on paſſe le même pié devant ſoi à la quatrieme poſition, & l'on s'éleve du même tems ſur la pointe du pié en étendant les deux jambes l'une près de l'autre. On poſe enſuite le talon droit à terre afin d'avoir plus de fermeté, & l'on plie du même tems ſur le droit, ſans poſer le gauche que l'on paſſe devant juſqu'à la quatrieme poſition, comme on a déjà fait du pié droit. Du même tems on ſe leve en-deſſus, & l'on marche les deux autres *pas* ſur la pointe des piés, l'un du droit & l'autre du gauche; mais au dernier il faut poſer le talon à terre afin de prendre le *pas de menuet* avec plus de fermeté.

A l'égard des demi-coupés, il faut ouvrir exactement les genoux & tourner la pointe fort en-dehors, en faire pluſieurs de ſuite en-avant pour en contracter l'habitude; s'élever également pour faire ſuccéder ces deux mouvemens; après s'être élevé au ſecond demi-coupé, ne pas laiſſer tomber le talon afin de faire une liaiſon avec les deux *pas* marchés; & au dernier, qui eſt du pié-gauche, laiſſer poſer le talon à terre pour reprendre un autre pas.

Le *pas en-arriere* ſe fait à-peu-près de la même maniere que le *pas* en-avant, excepté qu'au premier demi-coupé du pié droit, on laiſſe la jambe gauche étendue devant ſoi, & que l'on plie en même tems ſur le droit. Pour le ſecond *pas*, on approche le talon gauche du pié droit, ou on l'arrête en pliant juſqu'à la derniere extrémité qu'on le paſſe derriere ſoi pour ſe relever.

Le *pas de côté*. Il y en a de deux ſortes, l'un qui ſe fait à droite & qui eſt nommé *ouvert*, & l'autre qui ſe fait à gauche. Dans le premier, on porte le premier *pas* à la ſeconde poſition; il ſe fait de même que le *pas* en-arriere, dont il ne differe que dans le chemin; l'arriere ſe fait en reculant ſur une même ligne droite; & celui de côté ſe fait ſur une ligne horiſontale en allant à droite. L'autre *pas de côté* ſe fait en revenant du côté gauche, il n'eſt différent du droit qu'en ce qu'il eſt croiſé, quoiqu'il ſe faſſe ſur une même ligne, mais en revenant de droite à gauche, le corps étant ſur le pié gauche, on plie deſſus; on croiſe enſuite le droit devant juſqu'à la cinquieme poſition; alors on ſe leve, & la jambe ſuit & s'étend à côté de la droite, les deux talons l'un contre l'autre. De-là on poſe le talon droit & l'on plie deſſus les pointes tournées en-dehors; on gliſſe enſuite le pié gauche juſqu'à la deuxieme poſition, où l'on ſe leve ſur la pointe les jambes bien étendues ſans poſer le talon, & l'on fait après deux *pas*.

PAS D'ANE, *terme d'Eperonnier*, ſorte de mords qu'on donne aux chevaux qui ont la bouche forte. (*D. J.*)

PAS-DUR, *terme de Fabriquant en gaſe*, c'eſt la partie du métier du gaſier, ou répond une des trois marches, & qui ſert à foncer, c'eſt-à-dire à baiſſer la ſoie; on l'appelle *pas-dur*, parce qu'il eſt le plus peſant & le plus difficile à faire mouvoir. *Voyez* GASE; l'autre *pas* s'appelle *pas-doux*.

PAS, (*Horloger.*) c'eſt en Horlogerie chaque tour que fait la fuſée, ou chaque tour que fait la chaîne ou la corde autour de la fuſée; les fuſées ont ordinairement ſept *pas*, ou ſept *pas* & demi. (*D. J.*)

PAS D'ANE, *terme d'Horlogerie*, c'eſt un petit reſſort oblong qui a une fente qui va depuis l'extrémité de ſa longueur juſqu'au milieu. *Voyez la fig.*

Ce reſſort eſt courbé, comme on peut le voir dans *nos Planches d'Horlogerie*: ſon uſage eſt de preſſer deux pieces, deux roues, &c. l'une contre l'autre, de façon cependant qu'on puiſſe les faire tourner l'une ſur l'autre d'un mouvement aſſez doux.

Suppoſant, par exemple qu'on veuille faire tenir enſemble les deux pieces *A*, *CDER* étant l'arbre de la roue *CD* qui paſſe au-travers de l'autre *AB*, on entaille de chaque côté de l'axe, de façon que l'épaiſſeur *II* ne ſoit pas plus grande que la fente du reſſort, & que la diſtance *IE* entre le haut de l'entaille & le plan de la roue *AB* ſoit moindre que la hauteur *RT* de la convexité du reſſort; enſuite tournant ſa concavité vers la roue *AB*, on le fera entrer ſur l'arbre, c'eſt-à-dire on fera entrer cette partie *II* dans ſa fente, & on la pouſſera juſqu'au milieu de ſa longueur; par ce moyen ces deux roues ſeront preſſées l'une contre l'autre par l'élaſticité du reſſort, de façon cependant qu'elles pourront tourner indépendamment l'une de l'autre avec aſſez de facilité. *Voyez* RÉVEIL, &c.

PAS, (*Rubanier*, *Paſſementier*, *Ourdiſſeur*.) On entend par ce mot toute levée de chaîne opérée par l'enfoncement d'une marche, laquelle levée donne paſſage à la navette. Il faut expliquer cette opération, relative au paſſage du patron ſur lequel roule preſque toute la méchanique de ce métier. Un patron dont toute la largeur eſt de huit dixaines ſur le papier reglé, fait en tout 80 rames, dont on verra le paſſage à l'*article* PASSAGE *des rames*, où l'on expliquera ſeulement le paſſage d'une ſeule, ce qui ſuffira pour toutes: que ce patron ſoit de ſix retours; & pour ſe faire une idée du mot *pas* la plus ſuccinte & la plus claire qu'il eſt poſſible, il faut entendre que tous les points noirs de la largeur du patron ſont autant de rames qui levent ſur cette premiere marche, & qui occaſionnent la levée d'autant de parties de la chaîne, qui donne par conſéquent paſſage au premier coup de navette; la ſeconde marche fera lever de même les rames de la ſeconde ligne du patron, & ainſi des autres. Obſervez ſur cette ſeconde marche, & ſur toutes les autres, que comme elles ſe trouvent alternativement ſeconde eu égard à chaque premiere, que tous les points qui ſont noirs ſur chaque premiere, ſont blancs ſur chaque ſeconde, ce qui fait la liaiſon de la trame & la formation du deſſein par les croiſés des parties de la chaîne, & ce qui en produit les différens contours. Cette répétition des points noirs & blancs doit faire aiſément comprendre à tout homme ſenſé que toutes les rames qui ne levent point ſur un pas ſont cenſées & effectivement reſtent en repos: ce repos ne laiſſe pas d'opérer ſon effet en deſſous de l'ouvrage, qui par conſéquent n'a point d'envers, puiſque ce qui vient d'être fait en deſſus va ſe faire de même en-deſſous. Les croiſés dont on vient de parler ſe nomment *parfil* ou *parfilure* (*Voyez* PARFILURE); il faut ſe ſouvenir que ce qui vient d'être dit des deux premieres lignes du patron, doit s'entendre de deux en deux, de même de toutes les autres qui les ſuivent juſqu'à la fin du patron.

PAS, *terme de Tiſſerand*; c'eſt le paſſage du fil dans la lame. Etre hors du *pas*, c'eſt prendre un fil pour un autre, ou en échapper un ſans le prendre.

PASARGADE, *Paſargade*, (*Géog. anc.*) ville de la Perſide, ſelon Pline, *l. VI. c. xxiij.* Plutarque *in Artaxer.* dit que le roi Artaxerces s'y fit ſacrer ſelon la coutume, par les prêtres. Il ajoute que dans cette ville il y a un temple de la déeſſe qui préſide à la guerre; on peut conjecturer que c'étoit la même que Minerve. Il falloit que celui qui devoit être ſacré entrât dans ce temple, que là il quittât ſa robe, & qu'il prît celle que l'ancien Cyrus portoit avant que de devenir roi, & qu'on y gardoit avec beaucoup de vénération. Après avoir mangé une figue ſéche, il mâchoit des feuilles de térébinthe, & il avaloit un breuvage compoſé de vinaigre & de lait. M. Dacier remarque ſur cet endroit de Plutarque, que Cyrus le grand bâtit la ville de *Paſargade*, & qu'il lui accorda de grands privileges, parce qu'il avoit défait dans ce lieu-là Aſtyage, & acquis le royaume par ſa victoire. Ptolomée nomme cette ville *Paſacarta*. On trouve encore quelques veſtiges de ce nom dans celui qu'elle a aujourd'hui; car ſelon le P. Lubin on la nomme *Darabegerd*, ou, comme diſent les Arabes, *Valaſegerd*. (*D. J.*)

PASCAGE & PASQUIS, (*Juriſpr.*) termes uſités dans quelques coutumes, ſynonymes à *pâturage* que tout le monde entend. *Voyez* PASTURE.

PASCHAL, adj. qui concerne la pâque des Juifs ou des Chrétiens. *Voyez* PASQUES.

L'*agneau paſchal* eſt un agneau que les juifs mangent debout les reins ceints, tenant un bâton à la main, en mémoire de la délivrance du peuple d'Iſraël de la ſervitude d'Egypte.

Canon paſchal, *voyez* CANON.

Cierge paſchal, *voyez* CIERGE.

Lettres paſchales dans l'hiſtoire eccléſiaſtique, c'étoient des lettres circulaires que le patriarche d'Alexandrie écrivoit à tous les métropolitains, pour leur notifier le jour qu'on devoit célébrer la fête de Pâques.

Tems paſchal eſt un tems d'allégreſſe dans l'Egliſe catholique, en mémoire de la réſurrection de Jeſus-Chriſt. Il dure depuis la fête de Pâques juſqu'à la veille du dimanche de la Trinité incluſivement. Il eſt marqué par un office plus court, & par les chants de joie *alleluia*, qui ſe rencontrent plus fréquemment dans les offices qu'en tout autre tems.

Rentes paſchales, c'étoient des rétributions ou revenus annuels que le clergé inférieur payoit autrefois à l'évêque ou à l'archidiacre à leurs viſites de Pâques. On les appelloit auſſi *rentes ſynodales*. *Voyez* CATHÉDRATIQUE & SYNODATIQUE.

PASCHAL, *cycle*, (*Chronolog.*) eſt la même choſe que la *période Dyoniſienne* ou *Victorienne* (*Voyez* PÉRIODE), au bout de laquelle la fête de Pâques retombe au même jour dans l'ancien calendrier.

Terme paſchal eſt le jour de la pleine lune *paſchale*, c'eſt-à-dire la pleine lune qui précede immédiatement le dimanche de Pâques. Ce terme *paſchal* ſe trouve en cherchant l'âge de la lune, au 21 de Mars (*Voy.* LUNE), & en comptant de-là juſqu'au 14 de la lune. (*O*)

PASCHMAKLYK, (*Hiſt. mod.*) Ce nom qui eſt turc, ſignifie *ſandale*; c'eſt ainſi qu'on nomme le revenu aſſigné à la ſultane Validé, ou ſultane mere de l'empereur régnant. Il eſt ordinairement de mille bourſes, ou de quinze cens mille livres argent de France.

PASCHIONI, *glandes de Paſchioni*, (*Anatomie.*) Ce médecin italien nous a laiſſé un traité ſur la duremere; il a fait la deſcription de quelques glandes conglobées placées aux environs du ſinus longitudinal, auxquelles on a donné ſon nom.

PASENDA, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que l'on donne parmi les indiens à une ſecte de Bramines ou de prêtres qui fait profeſſion d'incrédulité. Ces ſectaires regardent le *vedam*, le *ſhaſter* & le *pouran*, c'eſt-à-dire les livres qui contiennent la foi indienne, comme de pures rêveriers; ils nient l'immortalité de l'ame & la vie future; ils ſe livrent, dit-on, à toutes ſortes d'excès; commettent ſans ſcrupule les inceſtes & les impuretés les plus abominables, & ſe mettent au-deſſus de l'opinion des hommes: ce ſont-là les couleurs ſous leſquelles les ennemis des *paſendas* les repréſentent. De leur côté ils traitent d'hypocrites les partiſans des ſectes plus auſteres, & prétendent qu'ils ne cherchent qu'à ſe faire applaudir & conſidérer par leur conduite ſévere; cependant

dant ils ſont obligés de cacher leurs ſentimens, de peur d'exciter le zele fougueux des bramines leurs adverſaires, qui en pluſieurs occaſions ont fait faire main baſſe ſur les ſectaires dont nous parlons.

PASHAUNA, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les Indiens à une eſpece de pierre compoſée de fibres, qu'ils font calciner & qu'ils pulvériſent enſuite pour la mêler avec du lait; ils regardent ce mélange comme un excellent remede contre la pierre. On ſait que l'eau de chaux eſt d'un très-bon uſage pour cette maladie.

PASINA, (*Géogr. mod.*) c'eſt ainſi qu'écrit la nouvelle carte de l'empire Ruſſien, au lieu de *Piaſida*; c'eſt un pays de l'empire Ruſſien dans la Tartarie moſcovite. On ne ſait rien encore de ce pays, ſinon qu'il eſt traverſé par la riviere qui lui donne ſon nom, & qui va ſe perdre dans la mer Glaciale, environ à 30 lieues de l'embouchure du fleuve Jéniſéa. (*D. J.*)

PASIPHAÉ, ſ. f. (*Mythol.*) fille du Soleil & de la nymphe Perſéïs, épouſa Minos, ſecond roi de Crete. Elle a paſſé pour la fille du Soleil, parce qu'elle étoit ſavante dans la connoiſſance des ſimples, & dans la compoſition des poiſons.

PASITHÉE, ſ. f. (*Mytholog.*) fille de Jupiter & d'Eurynomé, étoit, ſelon quelques-uns, la premiere des trois Graces, & avoit pour ſœurs Euphroſine & Egiale. Junon ayant une faveur à demander au dieu du Sommeil, lui promit avec ſerment de lui donner en mariage *Paſithée*, la plus belle des Graces, s'il ſatisfaiſoit à ſa demande. Cicéron dit que *Paſithée* avoit un temple proche de Lacédémone; dans lequel les magiſtrats de cette ville alloient de tems en tems s'enfermer la nuit, pour y recevoir durant le ſommeil des oracles véritables. On donne auſſi le nom de *Paſithée* à une des cinquante Néréïdes. (*D. J.*)

PASMÉ, adj. *en terme de Blaſon*, ſe dit d'un dauphin ſans langue, & qui a la bouche ouverte. Comtes de Forès & dauphins d'Auvergne, d'or au dauphin *pâmé* d'azur.

PASQUES, ſ. f. (*Théolog.*) fête ſolemnelle célébrée chez les Juifs le quatorzieme jour de la lune d'après l'équinoxe du printems. *Voyez* FETE.

Les anciens Grecs & Latins ont appellé cette fête *paſcha*, non du grec πασχειν, *ſouffrir*, comme l'ont imaginé fauſſement Lactance & quelques autres peres; mais de l'hébreu *peſach* ou *paſach*, qui ſignifie *paſſer*. Le but de cette fête étant de rappeller le paſſage de l'ange exterminateur qui mit à mort tous les premiers nés des Egyptiens, & épargna ceux des Iſraélites dans la nuit qui précéda leur ſortie d'Egypte.

D'autres ont avancé qu'elle avoit été inſtituée en mémoire du paſſage de la mer Rouge, mais ſans fondement, puiſqu'elle fut célébrée & nommée pour la premiere fois avant que les Hébreux ſe fuſſent mis en marche pour ſortir de l'Egypte, & par conſéquent pluſieurs jours avant le paſſage de la mer Rouge.

On peut voir dans l'*Exod. chap. xij.* toutes les cérémonies que Moïſe preſcrivit pour la célébration de la *pâque*: l'obligation de la faire étoit telle, que quiconque auroit négligé ce devoir étoit condamné à mort: *Exterminabitur anima illa de populis ſuis*, *Num. jx.* 23. Mais ceux qui avoient quelqu'empêchement légitime, comme de voyage ou de maladie, ou de quelque impureté volontaire ou involontaire, par exemple ceux qui avoient aſſiſté à des funérailles, ou qui s'étoient trouvés ſouillés par quelqu'accident, devoient remettre la célébration de la *pâque* au ſecond mois eccléſiaſtique, ou au 14 du mois Jiar, qui répond à Avril & Mai: on en voit un exemple frappant ſous Ezechias *II. Paralip. xxx.* 2. & 3.

Leon de Modene, *cérem. des Juifs*, *part. III. ch. iij.* décrit fort au long les cérémonies que les Juifs modernes obſervent dans la célébration de la *pâque*. Elle dure huit jours, ſuivant une ancienne coutume du Sanhedrin; les deux premiers & les deux derniers jours ſont ſolemnels: on ne peut pendant leur durée ni travailler ni traiter d'affaires; il eſt néanmoins permis de toucher au feu, d'apprêter à manger, de manier de l'argent, &c. Pendant ces huit jours il eſt défendu aux Juifs d'avoir chez eux du pain levé ni aucun levain: enſorte qu'ils ne mangent alors que du pain ſans levain ou *azyme*. Dès le ſoir de devant la veille de la fête, le maître de chaque maiſon cherche par-tout pour voir s'il n'y a point de pain levé; ſur les onze heures du jour ſuivant, on brûle du pain levé, pour marquer que la défenſe de ce pain eſt commencée; incontinent après on s'applique à faire des azymes qu'on appelle *mazzoth*. Quelques-uns font de ces gâteaux avec des œufs & du ſucre, pour les perſonnes délicates ou malades; ils les nomment *mazza aſchiras*, c'eſt-à-dire *riche gâteau ſans levain*. Le quatorzieme jour de Niſan, veille de la *pâque*, les premiers nés des familles ont coutume de jeuner, en mémoire de ce que la nuit dont la ſuivante eſt l'anniverſaire, Dieu frappa de mort tous les premiers nés des Egyptiens. Le ſoir ils vont à la priere, & mangent enſuite l'agneau avec du pain ſans levain & des herbes ameres; tenant en main des taſſes de vin, ils récitent les malheurs que leurs peres ſouffrirent en Egypte, les merveilles que Dieu opéra pour les en délivrer, & finiſſent par le pſeaume 112 & les ſuivans, qui ſont des pſeaumes de louange ou d'action de graces; enſuite ils ſoupent & récitent encore des pſeaumes, ce qu'ils réiterent le lendemain & recommencent les deux derniers jours.

Les rabbins ajoutent encore d'autres détails, tant ſur la recherche du pain levé, que ſur la façon du pain azyme, mais ſi petits & ſi ridicules, que nous ne croyons pas devoir en charger ce Dictionnaire: on les trouvera expoſés fort au long dans celui de la Bible de dom Calmet, *tome III. lettre P.* au mot *Pâque*.

Pour fixer le commencement du mois lunaire, & par conſéquent la fête de *Pâques* qui ſe célébroit le 14 de la lune de Mars, les rabbins, & entr'autres Maimonides, enſeignent que leurs ancêtres avoient placé des ſentinelles ſur le ſommet des montagnes, pour obſerver le moment de l'apparition de la nouvelle lune, & qu'auſſitôt que ceux-ci l'avoient vûe, ils couroient en diligence en donner avis au ſanhedrin, qui dépêchoit des couriers aux villes voiſines, pour les avertir que la néoménie commençoit. Mais outre qu'on ne trouve nulle trace de cet uſage dans l'Ecriture, ni dans Philon, ni dans Joſephe, il paroît d'ailleurs certain que les anciens Hébreux ne ſe ſervoient pas de mois lunaires, ce qui détruit la prétention des rabbins.

Les Grecs, & même quelques docteurs catholiques, prennent occaſion du *xij. chap.* de S. Jean, *v.* 1. 12. & *ſuiv.* & du *xviij. chap.* du même évangeliſte, de conclure que l'année même de ſa mort Jeſus-Chriſt anticipa le jour marqué dans la loi pour célébrer la *pâque*; le P. Lamy entr'autres a ſoutenu ce ſentiment. D'autres, comme le P. Calmet, *diſſertation ſur la derniere pâque de Notre Seigneur*, ont prétendu que la derniere année de ſa vie Jeſus-Chriſt n'avoit pas fait la *pâque*, du-moins que les Juifs ne l'avoient faite que le vendredi, jour de ſa mort, & qu'il étoit mort ſur le calvaire à la même heure que les Juifs immoloient dans le temple la victime paſchale; enſorte que la figure & la réalité ſe rencontrerent & s'exécuterent enſemble comme à point nommé. On cite pour ce ſentiment Tertull. *contr. jud. c. viij.* l'auteur des *queſtions orthodoxes*, ſous le nom de S. Juſtin martyr, *queſt.* 65. S. Chryſoſtome, *homel.* 82. *in Joann.* S. Cyrill. d'Alex. *liv. XII. in Joann.* Théophyl. *act.* S. Epiphane & pluſieurs autres peres & théologiens.

D'autres, comme le P. Hardouin, ont prétendu que les Galiléens avoient fait cette année-là la *pâque* le jeudi, de même que Jeſus-Chriſt, & que les Juifs l'avoient faite le vendredi; mais le ſentiment le plus ſuivi dans l'Egliſe chrétienne, tant greque que latine, eſt que Jeſus-Chriſt a fait la *pâque* légale le jeudi au ſoir, de même que tous les autres Juifs; & outre les trois évangeliſtes S. Matthieu, S. Luc & S. Marc, qui ſont favorables à ce ſentiment, il eſt fondé ſur la tradition la plus conſtante.

Le nom de *pâque* ſe prend dans l'Ecriture en divers ſens; 1°. pour le paſſage de l'ange exterminateur; 2°. pour l'agneau paſchal; 3°. pour le repas où on le mangeoit; 4°. pour la fête inſtituée en mémoire de la ſortie d'Egypte & du paſſage de l'ange exterminateur; 5°. pour toutes les victimes particulieres qu'on offroit durant la ſolemnité paſchale; 6°. pour les pains ſans levain dont on uſoit pendant toute l'octave de *Pâque*; 7°. pour toutes les cérémonies qui précédoient & accompagnoient cette cérémonie; 8°. pour Jéſus-Chriſt immolé comme l'agneau paſchal pour la rédemption du genre humain. Calmet, *Dictionnaire de la Bible*.

Pour trouver la fête de *Pâque* dans chaque année, il faut d'abord connoître l'épacte de cette année, ce qui donnera la nouvelle lune de chaque mois, & par conſéquent en y ajoutant 13 jours, le jour de la pleine lune après le 21 de Mars. Le dimanche qui ſuit le jour de la pleine lune, & qu'on trouve par le moyen de la lettre dominicale, eſt le jour de *Pâque*. *Voyez* EPACTE, LETTRE DOMINICALE, CALENDRIER, FÊTES MOBILES.

Si la pleine lune tombe le 21 de Mars, & que le lendemain ſoit un dimanche, ce dimanche eſt le jour de

Pâque;

Pâque; c'eſt le plûtôt que le jour de *Pâque* puiſſe arriver. Si la pleine lune eſt le 20 de Mars, la pleine lune ſuivante ne peut tomber que le 18 Avril; & ſi ce 18 eſt un dimanche, *Pâque* tombera au dimanche ſuivant, qui eſt le 25 Avril: c'eſt le plûtard qu'il puiſſe arriver, & ce dernier cas arrive rarement. Depuis la réformation du calendrier, *Pâque* a été le 25 Avril en 1666 & 1734.

Si la pleine lune tombe le 21 même de Mars, le dimanche ſuivant eſt le jour de *Pâque*. (*O*)

PASQUE-CLOS, *paſcha clauſum*, ſignifie l'*octave de Pâque* ou le *dimanche d'après Pâque*, qui fait la clôture de cette ſolemnité. Dans quelques anciens actes d'Angleterre on en trouve quelques-uns datés *die N. poſt paſcha clauſum*, & entr'autres le premier ſtatut de Weſtminſter de la troiſieme année d'Edouard I. qui porte avoir été fait *lendeſmenda de la cloſe de Paſche*, c'eſt-à-dire le lundi d'après la ſemaine de *Pâque*.

Cette expreſſion de *Pâque-clos* eſt auſſi en uſage en France dans les provinces, pour exprimer le dimanche de *Quaſimodo*, ou le dimanche de l'octave de *Pâque*. *Voyez* QUASIMODO.

PASQUIN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſt une ſtatue mutilée qu'on voit à Rome dans une encoignure du palais des Urſins; elle tire ſon nom d'un ſavetier de cette ville, fameux par ſes railleries & ſes lardons, dont la boutique étoit le receptacle d'un grand nombre de fainéans qui ſe divertiſſoient à railler les paſſans.

Après la mort de Paſquin, en creuſant devant ſa boutique on trouva une ſtatue d'un ancien gladiateur bien taillée, mais mutilée de la moitié de ſes membres: on l'expoſa à la même place où on l'avoit trouvée, au coin de la boutique de *Paſquin*, & d'un commun conſentement on lui donna le nom du mort.

Depuis ce tems-là on attribue à ſa ſtatue toutes les ſatyres & les brocards; on les lui met dans la bouche, ou on les affiche ſur lui, comme ſi tout cela venoit de *Paſquin* reſſuſcité. *Paſquin* s'adreſſe ordinairement à Marforio, autre ſtatue dans Rome, ou Marforio à *Paſquin*, à qui on fait faire la réplique.

Les réponſes ſont ordinairement courtes picquantes & malignes: quand on attaque Marforio, *Paſquin* vient à ſon ſecours; & quand on l'attaque, Marforio le défend à ſon tour, c'eſt-à-dire que les ſatyriques font parler ces ſtatues comme il leur plaît. *Voyez* PASQUINADE.

Cette licence qui dégénere quelquefois en libelles diffamatoires, n'épargne perſonne pas même les papes, & cependant elle eſt tolérée. On dit qu'Adrien VI. indigné de ſe voir ſouvent en butte aux ſatyres de *Paſquin*, réſolut de faire enlever la ſtatue pour la précipiter dans le Tibre ou la réduire en cendres, mais qu'un de ſes courtiſans lui remontra ingénieuſement que ſi on noyoit *Paſquin*, il ne deviendroit pas muet pour cela, mais qu'il ſe feroit entendre plus hautement que les grenouilles du fond de leurs marais; & que ſi on le brûloit, les Poëtes, nation naturellement mordante, s'aſſembleroient tous les ans au lieu de ſon ſupplice, pour y célébrer ſes obſeques, en déchirant la mémoire de celui qui l'auroit condamné. Le pape goûta cet avis, & la ſtatue ne fut point détruite. Le même motif peut la conſerver long-tems.

PASQUINADES, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme à Rome les épigrammes, les bons mots, & les ſatyres que l'on fait, ſoit contre les perſonnes en place, ſoit contre les particuliers qui donnent priſe par quelque vice ou par quelques ridicules. Le nom de *paſquinade* vient de ce qu'on attache communément des papiers ſatyriques à côté d'une vieille ſtatue briſée que les Romains ont appellé *Paſquin*, dans la bouche de qui les auteurs mettent les ſarcaſmes qu'ils veulent lancer à ceux qui leur déplaiſent. Les ſouverains pontifes eux-mêmes ont été très-ſouvent les objets des bons mots de *Paſquin*. Quelquefois on lui donne un interlocuteur, c'eſt une autre ſtatue que le peuple appelle *Marforio*, & qui eſt placée vis-à-vis de celle de Paſquin.

PASQUIS, eſt la même choſe que *paſcage*. *Voyez* PASCAGE. (*A*)

PASSACAILLE, ſ. f. (*en Muſique*) eſt une eſpece de chaconne, dont le chant eſt plus tendre & le mouvement plus lent que dans les chaconnes ordinaires. *Voy.* CHACONNE. (*S*)

PASSADE, ſ. f. (*en terme de Manége*) eſt le chemin ou la piſte que le cheval trace en paſſant & repaſſant pluſieurs fois ſur une même longueur de terrain. Comme cela ne peut ſe faire ſans changer de main, les *paſſades* ſont différentes ſelon la différente maniere de changer de main & de fermer la *paſſade*, c'eſt-à-dire de tourner pour repartir & revenir ſur la piſte.

Paſſade d'un tems en pirouette ou *demi-pirouette*, eſt un tour que le cheval fait d'un ſeul tems de ſes épaules & de ſes hanches. *Paſſade au demi-volte de cinq tems*, eſt un demi-tour que le cheval fait au bout de la volte en cinq tems de galop. *Paſſades furieuſes*, ou *à la françoiſe*, ſont des demi-voltes en trois tems, en marquant un demi-arrêt: on s'en ſert dans un combat ſingulier. *Paſſades relevées*, ſont celles dont les demi-voltes ſe font à courbettes.

PASSAGE, ſ. m. ſe dit en général de l'action d'un corps qui ſe meut d'un lieu dans un autre: je l'ai tiré au *paſſage*.

Il ſe dit encore en général d'un chemin pratiqué d'un lieu dans un autre.

PASSAGAE, ſ. m. *en terme d'Aſtronomie*, ſe dit proprement d'une planete qui paſſe ſur le ſoleil.

Le *paſſage* de la lune devant une étoile s'appelle plus proprement *occultation de cette étoile par la lune*. *Voy.* OCCULTATION.

Mercure & Vénus dans leur *paſſage* ſur le ſoleil, paroiſſent comme des taches noires ou obſcures.

Les *paſſages* de Mercure ſur le ſoleil ſont aſſez fréquens; depuis l'invention des grandes lunettes, c'eſt-à-dire depuis 1610, on en a déja obſervé onze. *Voyez* MERCURE. La premiere de ces obſervations fut faite à Paris par Gaſſendi, le 7 Novembre 1631, & comme le dit ce philoſophe, ſelon le vœu & l'avertiſſement de Kepler: car Kepler avoit prédit ce *paſſage*, & en avoit publié ou écrit l'année précédente, qui fut celle de ſa mort. Il eſt vrai que le même auteur avoit rapporté dans ſon optique d'après une ancienne hiſtoire de la vie de Charlemagne, qu'en 807 ou 808 la planete de Mercure fut vue dans le ſoleil comme une petite tache noire pendant huit jours; mais le fait eſt manifeſtement faux ou équivoque, cette planete ne pouvant demeurer tout au plus que 5 à 6 heures ſur le diſque ſolaire; & quoique, ſelon Kepler, il faille lire *huit fois*, *octoties*, au lieu de 8 jours, *octo dies*, on ſait aujourd'hui qu'il n'eſt pas poſſible que dans un ſi court intervalle Mercure paſſe 8 fois ni même 2 fois ſur le ſoleil. Ainſi il y a apparence que l'on avoit pris pour Mercure une groſſe tache qui parut alors dans le ſoleil. Il devroit y avoir eu trois autres *paſſages* de Mercure par le ſoleil en 1615, 1618 & 1628, tous viſibles de quelque endroit de la terre, & celui de 1618 a pu même ſe voir de divers lieux de l'Europe. Mais ou l'on n'étoit point en ces tems-là aſſez au fait de la théorie de Mercure, ou on ne ſe tenoit pas aſſez aſſuré de ces ſortes de phénomenes pour ſe préparer à les obſerver, moins encore pour aller les chercher dans des pays éloignés. Shakerley, aſtronome anglois, fut le premier qui alla exprès à Surate en 1651, pour y obſerver un *paſſage* de Mercure ſur le ſoleil, qui ne devoit arriver que de nuit en Europe. Ce fut la ſeconde des neuf obſervations; elle fut ſuivie de ſix autres en 1661, 1677, 1690, 1697, 1723, 1736, 1743, 1753, & enfin la derniere a été en 1756. Nous en aurions cinq ou ſix de plus ſi on avoit imité le zele de Shakerley.

Tous ces *paſſages* de Mercure par le diſque du ſoleil, tombent dans le commencement de Mai ou de Novembre, leur retour ſe trouvant juſqu'ici renfermé dans ces limites. Ces retours ont auſſi différentes périodes de ſix à ſept ans, de dix, de treize, *&c.* mais qui reviennent les mêmes après un certain nombre d'années conformément à la théorie de M. Halley, le premier qui ait approfondi cette matiere.

Les *paſſages* de Vénus ſur le ſoleil ne ſont pas à beaucoup près ſi fréquens. Il paroît que le premier qu'on a obſervé a été le 3 Décembre 1639, & l'obſervation eſt rapportée dans l'aſtronomie philolaïque de Bouillaud. On en a eu un autre en 1761, & M. Halley a averti les Aſtronomes de s'y préparer à cauſe de l'uſage qu'on pourra en faire pour déterminer la parallaxe du ſoleil.

Les obſervations des *paſſages* de Mercure & de Vénus ſur le ſoleil, ſont très-utiles pour déterminer différens points de la théorie de ces planetes. On trouve dans les *Inſtitutions aſtronomiques* de M. le Monnier, un mémoire de M. Picard ſur ce ſujet. *Hiſt. acad. des Scienc.* 1743, & les *Inſt. de M. le Monnier*. *Voyez* MERCURE & VÉNUS.

Paſſage ſe dit auſſi lorſqu'une planete ou une étoile paſſe par le méridien, ou par quelque autre cercle. *Voy.* CULMINATION & MÉRIDIEN. (*O*)

PASSAGES, INSTRUMENS DES, (*Aſtron.*) eſt un inſtrument qui ſert à obſerver les aſcenſions droites des aſtres. Il peut ſervir auſſi pour regler les pendules, en obſervant l'inſtant auquel le ſoleil paſſe au méridien.

Meſſieurs Roemer & de Louville furent des premiers à le propoſer pour obſerver les *paſſages* des planetes & des étoiles fixes, ſoit par le méridien, ſoit par le premier vertical; mais il leur manquoit dans ce tems-là beaucoup de choſes, de ſorte que l'on peut dire que ce n'eſt que depuis une vingtaine d'années qu'on lui a donné une entiere perfection.

Cet inſtrument eſt compoſé principalement, *voyez la fig.* 1. d'une lunette fixée à angles droits ſur un axe horiſontal très-ſolide, avec lequel elle tourne dans le plan du méridien, & d'un autre axe vertical *OC*, ſur lequel les ſupports du premier ſont ſolidement adaptés. Ainſi on voit clairement qu'au moyen de ces deux axes, on peut obſerver les aſtres dans toutes ſortes de verticaux, & à toutes ſortes de hauteurs dans leur *paſſage* par le méridien: c'eſt ce qu'on reconnoîtra encore plus clairement par la deſcription ſuivante.

La *fig.* 1. repréſente une lunette *AB*, d'environ 2 piés, dont le tuyau cylindrique entre exactement & peut tourner en même tems dans un autre cylindre creux *ab*, perpendiculaire à l'axe *MN*. Toutes ces pieces ſont de cuivre bien écrouï, principalement les deux cones tronqués *GHIK*, *EFOL*, que l'on a fait creux en-dedans afin de les rendre plus légers. Les extrémités cylindriques de cet axe ſont ſolides & d'une matiere dure qui peut exactement s'arrondir au tour. C'eſt de la perfection à laquelle on peut parvenir en travaillant ces deux extrémités cylindriques de l'axe, que dépend toute la juſteſſe de l'inſtrument. Au foyer commun *X* de l'objectif & de l'oculaire eſt placé le réticule de la *fig.* 2. ce qui ſe pratique par le moyen d'un petit tube, *fig* 4. que l'on fait entrer dans le tuyau de la lunette, où il demeure arrêté lorſque le réticule eſt pervenu en *X*, c'eſt-à-dire au foyer du verre objectif. Ce petit tube eſt conſtruit de maniere que la piece qui porte le réticule, & dont la *fig.* 3. repréſente le profil, puiſſe couler librement à droite ou à gauche: mais comme il eſt néceſſaire d'aſſujettir cette piece afin de centrer la lunette, on ſe ſert pour cet effet d'une vis, dont la tête en forme de chappe, eſt retenue dans un trou cylindrique pratiqué en *Z*, *fig.* 1. au tuyau de la lunette. Cette chappe eſt recouverte d'une platine percée d'un petit trou par où l'on introduit la clé ou tourne-vis quarré V. Comme cette vis ainſi contretenue ne peut avancer ni reculer, ſon écrou, & par conſéquent le réticule dont l'écrou fait partie, doit ſe mouvoir toutes les fois que l'on tournera la clé. De cette maniere le réticule a la liberté de parcourir tout l'eſpace ombré que l'on apperçoit dans la *fig.* 5. c'eſt-à-dire l'eſpace qui lui laiſſe l'épaiſſeur de l'anneau applati, qui eſt ſoudé à l'extrémité du petit tube de la *fig.* 4. Comme il eſt néceſſaire qu'il y ait au foyer de la lunette au moins deux fils qui ſoient arrêtés, l'un dans une ſituation verticale, & l'autre dans une ſituation horiſontale, on voit d'abord qu'il eſt facile d'y parvenir en tournant la lunette *AB* dans le cylindre creux *ab*, juſqu'à ce qu'un même objet, que je ſuppoſe que l'on appercevra à l'horiſon ſous le filet vertical, paroiſſe ſuivre exactement ce filet lorſqu'on roulera peu-à-peu la lunette au-tour de ſon axe horiſontal *MN*: on arrêtera pour lors cette lunette dans le cylindre creux *ab*, par le moyen de deux viroles ou anneaux briſés *CC*, *DD*, qui faiſant reſſort, peuvent s'ouvrir ou ſe reſſerrer à volonté par le moyen d'une petite vis. Il faut auſſi remarquer que ce cylindre creux *ab* eſt fendu vers ſes extrémités en deux endroits diamétralement oppoſés, comme on le voit dans la *fig.* 12. de ſorte qu'on le reſſerre peu-à-peu à meſure qu'on tourne la petite vis de chaque anneau *CC*, *DD*. Du côté de l'objectif on a pratiqué à l'extrémité du tuyau, la couliſſe *gg*, où l'on fait entrer l'extrémité de la piece *R*, *fig.* 6. laquelle ſert à éclairer par réflexion, les fils de la lunette pendant la nuit. On a renverſé la 1. *fig.* afin de la faire voir par-deſſous, & que par conſéquent on y puiſſe mieux diſtinguer toutes les parties de la lunette, comme auſſi la maniere dont le demi-cercle de la *fig.* 12. y eſt attaché. Ce demi-cercle, qui ſert à pointer la lunette, en plein jour, aux planetes ou aux étoiles fixes dont la hauteur eſt connue, n'eſt repréſenté dans cette premiere figure, que comme une ſimple regle de cuivre attachée avec deux vis de part & d'autre proche les deux viroles *CC*, *DD*.

Il nous reſte maintenant à expliquer comment on place cet inſtrument, enſorte que ſon axe ſoit horiſontal, & que ſa lunette puiſſe rouler dans un plan vertical ou perpendiculaire à l'horiſon, & comment on peut le faire mouvoir ſucceſſivement dans tous les azimuths, ſans que ſon axe ou ſa lunette ſouffre aucune inclinaiſon.

La *figure* 12. repréſente l'inſtrument en entier, attaché avec quatre vis contre l'appui d'une fenêtre ou balcon deſtiné aux obſervations que l'on fait chaque jour du paſſage des aſtres par le méridien. Il eſt beaucoup plus avantageux, principalement lorſqu'on veut obſerver dans les verticaux, d'attacher cet inſtrument à une barre de fer verticale terminée par trois empatemens ſoudés en plomb ſur un plancher voûté ou ſur une terraſſe; mais de quelque maniere qu'il ſoit arrêté, ſoit contre une piece de bois, ſoit contre un mur, on peut toujours s'en ſervir, en le vérifiant à chaque obſervation ſi c'eſt en plein jour, ou bien en prenant les paſſages des étoiles voiſines de la lune ou des autres planetes que l'on obſervera pendant la nuit. On apperçoit dans la *figure* 12. la maniere dont l'axe *AD* eſt placé ſur les deux couſſinets qui ſont à l'extrémité ſupérieure des deux montans *AB*, *CD*, attachés à une même piece de laiton *BC*. L'arbre de fer *EFG* eſt auſſi attaché à angles droits à la piece *BC*; ainſi les quatre pieces *AB*, *BC*, *EFG*, *CD*, ne forment qu'un même corps ſolide ſupporté en *G* par la piece *OPQ abcd*, & retenu par le collet *KIL*. Les deux montans *AB*, *CD*, ſont inclinés vers l'œil de l'obſervateur enſorte qu'ils s'écartent d'environ 30°. de la ligne verticale, ce qui fait qu'on y peut obſerver tous les paſſages des aſtres depuis l'horiſon juſqu'au zénith.

L'axe *AD* doit toujours être dans une ſituation parfaitement horiſontale; ce à quoi l'on parvient au moyen d'un des couſſinets qui peut hauſſer ou baiſſer autant qu'il eſt néceſſaire, ce que l'on determine par le ſecours d'un niveau à l'eſprit-de-vin, ſuſpendu librement ſur les tourillons qui ſont aux deux extrémités de l'axe. La *figure* 7. repréſente la conſtruction particuliere du couſſinet mobile, ſur lequel on voit le bout de l'axe qui ne porte qu'en deux points *tt*, l'écrou *x* étant immobile; par le mouvement de la vis qui a la liberté de hauſſer ou de baiſſer, on fait monter ou deſcendre le couſſinet entier *abcdy*. Il y a à l'extrémité ſupérieure du montant *W* une rainure pratiquée de façon que la piece *ab yed* puiſſe y gliſſer exactement.

Le niveau à eſprit-de-vin enchâſſé de la maniere repréſentée dans la *figure* 8. ſe peut mettre parallele à l'axe horiſontal par le moyen de la vis *RT*; mais cela n'eſt pas abſolument néceſſaire d'abord, on ſaura bien le reconnoître, en mettant l'axe parfaitement horiſontal par la pratique ſuivante. Il faut premierement mettre le niveau ſur les tourillons de cet axe, comme dans la *figure* 12. & hauſſer ou baiſſer le couſſinet mobile juſqu'à ce que l'extrémité de la bulle d'air du niveau réponde à un *index* ou à un trait délié marqué ſur le tuyau; enſuite on changera le niveau bout pour bout, enſorte que celui des crochets qui portoit, par exemple, à droite ſur l'un des tourillons de l'axe, ſoit pour-lors à gauche ſur l'autre tourillon; ſi alors la bulle d'air revient au même endroit du tuyau marqué par l'*index*, l'on ſera aſſuré que l'axe eſt parfaitement horiſontal; ſi elle n'y revient pas, on hauſſera ou baiſſera le couſſinet mobile, juſqu'à ce que la bulle d'air ait parcouru la moitié de l'eſpace compris entre les deux différens points où elle s'étoit arrêtée ſur le tuyau pendant la vérification, & alors l'inſtrument ſera parfaitement rectifié quant à la poſition de l'axe horiſontal. La raiſon de la méthode de vérification que nous venons de donner eſt trop évident pour qu'il ſoit néceſſaire de s'y arrêter, quoique M. Smith, dans ſon *traité d'Optique*, *p.* 323, en donne une longue démonſtration; car il eſt clair, 1°. qu'un niveau à eſprit-de-vin qui ne ſeroit pas monté de façon que la bulle fût au milieu lorſqu'il ſeroit ſur un plan horiſontal, auroit toujours cette propriété que la bulle s'arrêteroit au même point lorſque ce niveau ſeroit ſur ce plan, & par conſéquent qu'en retournant bout pour bout le niveau ſur l'axe des tourillons, & obſervant ſi la bulle revient au même point, on eſt ſûr de recconnoître ſi cet axe eſt horiſontal, car cette pratique revient à retourner le niveau ſur un plan horiſontal; 2°. qu'en ſuppoſant le tube qui contient l'eſprit-de-vin courbé, quoique fort peu, en portion de cercle (ce que l'on obſerve ordinairement), le milieu de la diſtance entre le point le plus haut & le point le plus bas où ſe trouve la bulle dans les différentes poſitions du niveau, eſt celui où elle doit s'arrêter lorſque l'axe ſera horiſontal.

Quand l'axe *AD* de rotation eſt une fois horiſontal, il faut néceſſairement que l'axe de la lunette parcoure un cercle vertical, autrement ces deux axes ne ſeroient pas exactement perpendiculaires l'un à l'autre; & dans ce cas la lunette ne décriroit plus un grand cercle de la ſphere. Nous avons déja expliqué la maniere dont on

peut faire mouvoir le réticule qui eſt au foyer de la lunette, c'eſt pourquoi lorſqu'il y aura quelque erreur, c'eſt-à-dire, lorſque ſes deux axes ſeront inclinés l'un à l'autre, l'on corrigera cette erreur en faiſant mouvoir le réticule de la moitié de la différence obſervée dans la lunette pointée à l'horiſon, avant & après le retournement que je ſuppoſe que l'ou aura fait. Si, par exemple, l'inſtrument étant dans ſa ſituation ordinaire & ſa lunette pointée au midi, l'axe de cette lunette eſt incliné à l'orient; en retournant bout pour bout les extrémités de l'axe de rotation, de maniere que celui qui porte en *A* ſe trouve à la place de celui qui étoit en *D*, l'axe de la lunette paroîtra pour-lors incliné vers l'occident; ce qui fera connoître par conſéquent le double de l'erreur qui lui convient: en un mot, l'axe de rotation & l'axe de la lunette ſeront exactement à angles droits, lorſqu'avant & après le retournement, le fil de la lunette paroîtra répondre au même objet de l'horiſon.

Il n'eſt pas moins évident que cet inſtrument doit parcourir les verticaux, ſi l'on peut parvenir à mettre l'arbre *EFG* dans une ſituation verticale; mais il faut faire enſorte que cet arbre ſoit bien rond vers ſes deux extrémités, c'eſt-à-dire, au-deſſous de *EF* & vers ſa pointe *G*: car ſuppoſons qu'il ſoit dirigé vers quelque objet à l'horiſon; par exemple, à celui que l'on aura reconnu dans le méridien du côté du ſud, en faiſant parcourir à la piece *ABEGFC* un demi-cercle, enſorte que la lunette pointée du côté du nord, on reconnoîtra facilement ſi l'arbre ne panche pas du côté de l'orient ou du côté de l'occident, puiſque, dans ce mouvement, le niveau qui eſt reſté ſuſpendu ſur les tourillons fera connoître le double de l'erreur ou de l'inclinaiſon de l'arbre *EFG*; c'eſt pourquoi faiſant mouvoir les vis *HM*, c'eſt-à-dire, les vis πν (*fig.* 9.), on fera gliſſer la piece βθζδ, & changer peu-à-peu la ſituation de l'arbre, juſqu'à ce qu'il ne panche plus à l'orient ni à l'occident. L'on voit encore dans cette même *figure* 9. une autre vis μ qui ſert à faire avancer la piece λ, afin de retrécir le trou cylindrique de la piece βθζδ par où paſſe l'arbre vertical, qui ne porte par conſéquent qu'en trois endroits de ce trou cylindrique. L'écrou briſé π qui appartient à la vis π ou ν, eſt repréſenté dans la figure ſupérieure qui eſt le profil de l'autre.

Lorſqu'on eſt une fois aſſuré que l'arbre *EFG* n'incline plus à l'orient ou à l'occident, il faut auſſi s'aſſurer s'il ne panche pas vers le ſeptentrion ou vers le midi, ce qui ſe pratique en dirigeant ſucceſſivement la lunette à l'orient & à l'occident: car ſi la bulle d'air du niveau paroît changer de poſition, on corrige l'erreur ou l'inclinaiſon de l'arbre, en faiſant parcourir à cette bulle la moitié de l'eſpace ou de la différence obſervée; puiſqu'en tournant la vis *V*, on peut reculer ou avancer la piece *G*, & par conſéquent rectifier l'inclinaiſon de l'arbre *EFG*. Cette piece *G* ſe voit dans un plus grand détail (*fig.* 10.), où la vis υ étant contretenue fait mouvoir, lorſqu'on la tourne, ſon écrou φ, & par conſéquent la piece γ qui ſoutient l'arbre vertical *EFG*.

Si après toutes ces vérifications l'on fait enfin parcourir à la lunette le tour de l'horiſon, & que la bulle d'air du niveau paroiſſe fixe, c'eſt-à-dire, préciſément au même endroit du tube, l'arbre vertical *EFG*, de même que l'axe horiſontal *AD*, n'auront pour-lors aucune inclinaiſon: c'eſt pourquoi l'inſtrument étant en cet état, ſi l'on éleve la lunette de pluſieurs degrés au-deſſus de l'horiſon, & que par le moyen de quelques vis on l'arrête immobile à cette hauteur, tous les aſtres qui paſſeront par ſon filet horiſontal du côté de l'orient, ſeront préciſément à même hauteur lorſqu'ils reparoîtront paſſer au même endroit du filet du côté de l'occident; ainſi les obſervations de l'heure du *paſſage* de ces aſtres au filet horiſontal, donneront à la pendule l'heure de leurs vrais *paſſages* au méridien, & par conſéquent leurs différences en aſcenſion droite, ce que l'on pourra vérifier un grand nombre de fois par rapport aux étoiles fixes. Mais parce qu'il ſuffit d'obſerver un aſtre, dont la déclinaiſon eſt ſeptentrionale, deux heures avant & deux heures après ſon *paſſage* au méridien pour en déduire le tems de ſon arrivée au plan de ce cercle, il ſuit qu'étant une fois donnée la différence en aſcenſion droite de deux étoiles fixes éloignées d'environ ſoixante degrés, ſi l'on obſerve encore la premiere de ces deux étoiles à l'orient & à l'occident pour connoître l'heure vraie de ſon *paſſage* au méridien, l'on en déduira fort exactement l'heure à laquelle la ſeconde étoile paſſera au méridien le même jour, & par ce moyen l'on fixera dans ce plan la lunette de l'inſtrument des *paſſages*. On fixe cette lunette dans le plan du méridien en ſerrant les vis *ZY* de la piece *XTQ*; car l'inſtrument ne ſauroit alors parcourir les azimuths, ni s'écarter du midi à l'orient ou à l'occident, à-moins qu'on ne tourne peu-à-peu les vis *RS*. Quand donc on aura arrêté cette lunette dans le plan du méridien, & qu'on aura reconnu le point de l'horiſon qui lui répond, s'il arrivoit quelques changemens à la direction de l'inſtrument, cauſés par le chaud ou le froid, ou par le mouvement du mur contre lequel il eſt attaché, on pourra le rétablir facilement en dirigeant la lunette à l'horiſon, & faiſant mouvoir les vis *RS*, juſqu'à ce que l'objet qui eſt au méridien, paroiſſe coupé en deux également par le fil vertical qui eſt au centre de la lonette. Il faut bien remarquer qu'on ne doit ſerrer les vis *ZY*, que lorſqu'on a preſque entierement interrompu le mouvement autour de l'arbre vertical par le moyen de la vis *N*. Il eſt encore néceſſaire que ce même arbre ſoit arrondi à l'endroit du cylindre creux *XT*, & même il peut y être taillé tout autour en *X*, afin que l'extrémité cylindrique de la petite vis *X* y ſoit retenue, qu'elle ſoutienne la piece *XYTZQ*, & l'empêche de retomber ſur la branche horiſontale *OP* à laquelle elle doit demeurer parallele: les *figures II.* repréſentent cette piece plus en grand & avec tout le détail néceſſaire. On a été obligé de conſtruire deux différentes échelles, dont la premiere convient aux *figures* 2. 3. 4. 5. 6. 7. 9. 10. & 11 & l'autre aux *figures* 1. & 8. *Voyez* l'*optique de* Smith, *pag.* 321. & l'*hiſtoire céleſte de* M. le Monnier *de l'acad. royale des Sciences*, *pag.* 77.

Passage, le, *des rivieres par les armées*, eſt une des principales opérations de l'art militaire: elle ſouffre beaucoup de difficultés lorſque le général oppoſé eſt ruſé & vigilant, & qu'il ne néglige aucune des attentions néceſſaires pour n'être point ſurpris.

On paſſe les rivieres à la guerre pour pénétrer dans le pays ennemi, pour combattre l'armée oppoſée, pour ſe retirer & ſe mettre en ſûreté à l'abri de la riviere lorſque les circonſtances l'obligent, ſoit par la perte d'une bataille ou la grande ſupériorité de l'ennemi.

Les rivieres qu'il faut paſſer ſont grandes ou petites; celles qui ont des gués ſe paſſent à gué; les autres ſe paſſent ſur des ponts lorſqu'il s'en trouve dans le lieu du *paſſage*: mais comme les ponts conſtruits ſur les rivieres ſont en petit nombre; que d'ailleurs s'il s'en trouve qui puiſſent favoriſer le *paſſage*, l'ennemi ne manque guere de les détruire pour en empêcher l'uſage, on eſt obligé d'y ſuppléer par des ponts de bateaux ou de pontons, ou par des radeaux. *Voyez* Pont de bateaux, Pontons & Radeaux.

Lorſqu'il n'y a point d'ennemis à combattre, le *paſſage* des rivieres eſt toujours facile, ſoit qu'on le faſſe à gué ou ſur des ponts de bateaux, ſuppoſant qu'on ait toutes les différentes choſes néceſſaires à leur conſtruction. Mais lorſqu'il s'agit de traverſer une riviere en preſence de l'ennemi qui emploie tous ſes ſoins & ſes forces pour s'y oppoſer; il y a alors beaucoup de précaution à prendre pour éluder les difficultés qu'il peut oppoſer. Il faut joindre enſemble la ruſe & la force pour lui faire prendre le change ſur le lieu où l'on a deſſein de paſſer; faire enſorte de lui donner de l'inquiétude & de la jalouſie ſur pluſieurs endroits, afin de l'engager par-là à partager ſon armée en pluſieurs parties, qui oppoſent alors bien moins de réſiſtance que ſi elle étoit réunie.

Quoiqu'il ſoit plus facile de défendre le paſſage d'une riviere que de le forcer, parce que l'armée qui veut l'empêcher eſt bien moins genée dans ſes manœuvres & ſes mouvemens que celle qui veut traverſer la riviere; il arrive cependant que celui qui l'entreprend réuſſit preſque toujours. La raiſon en eſt ſans doute qu'on ignore la plûpart des avantages de la défenſe; qu'on ne pénetre pas aſſez les deſſeins de l'ennemi, & qu'on ſe laiſſe tromper par les diſpoſitions ſimulées qu'il fait dans un endroit, tandis qu'il effectue le paſſage dans un autre lieu ſur lequel on n'a eu aucune attention.

Le premier objet de celui qui veut faire paſſer une riviere à ſon armée ſur une riviere non guéable, doit être d'en connoître bien exactement les deux bords, ainſi que la nature du terrein qui ſe trouve de part & d'autre. Il doit s'informer ſi la riviere eſt ſujette à groſſir tout d'un coup par les pluies ou la fonte des neiges dans certaines ſaiſons de l'année, ou bien par des écluſes dont l'ennemi pourroit ſe ſervir pour rompre les ponts, & augmenter ainſi la difficulté du *paſſage*.

A l'égard des lieux les plus propres au *paſſage* de la riviere, ce ſont ceux où les bords n'ont point d'eſcarpement; où ils font au contraire une eſpece de pente inſenſible où l'armée peut arriver aiſément, & ſe mettre

en

en bataille de l'autre côté dans une poſition avantageuſe pour réſiſter à l'ennemi.

Les endroits où la riviere fait une eſpece de coude, ou d'angle rentrant, ſont très-favorables pour le *paſſage*, ainſi que ceux qui ſont au confluent de la riviere qu'on veut paſſer, & d'une autre riviere navigable. Dans le premier cas la diſpoſition de la riviere donne lieu de protéger le paſſage, ou la conſtruction du pont par un feu d'artillerie qui découvre une plus grande partie du terrein oppoſé; & dans le ſecond, on a la commodité d'aſſembler les bateaux hors des yeux & de la portée de l'ennemi, & de les faire deſcendre promptement & ſans obſtacle dans l'endroit où il s'agit de conſtruire les ponts.

Lorſqu'il y a des îles dans la riviere, elles peuvent encore ſervir à faciliter le *paſſage*, ſur-tout ſi elles ſont boiſées. On joint d'abord le terrein de l'île par un pont qui y aboutit; on gagne enſuite le bord oppoſé par un autre pont, qui, étant protégé du feu de l'artillerie que l'on établit dans l'île, & de la mouſqueterie, s'acheve ſans grandes difficultés.

Comme le *paſſage* d'une armée qui défile ſur un ſeul pont demande bien du tems, que d'ailleurs il peut arriver que le pont ſe rompe par quelqu'accident, dans le tems qu'il n'y a encore qu'une petite partie de l'armée de paſſé, ce qui expoſeroit cette partie à être battue par l'ennemi, ſa communication avec l'autre partie ſe trouvant ainſi coupée ou interrompue, il eſt à propos pour éviter ces inconvéniens, de faire enſorte d'avoir aſſez de bateaux pour conſtruire deux ponts à la fois, à peu de diſtance l'un de l'autre.

Lorſqu'on a tous les bateaux & les uſtenciles néceſſaires pour la conſtruction d'un pont, on les fait très-promptement ſur-tout ſi l'ennemi n'eſt pas en force ſur la rive oppoſée pour en empêcher. M. le chevalier de Follard dit, dans ſon commentaire ſur Polybe, avoir vu faire un pont de cinquante pontons ſur le Rhin, qui fut achevé en moins de huit heures. Cette opération ne ſe fait pas toujours avec la même diligence; elle dépend des circonſtances plus ou moins favorables du terrein, des obſtacles qu'on éprouve de la part de l'ennemi, & particulierement de l'habileté de celui qui conduit ou dirige cet ouvrage. *Voyez* PONT DE BATEAUX.

Quelque vivacité que l'on apporte à la conſtruction du pont ſur lequel on veut paſſer une riviere, l'ennemi, pour peu qu'il veille avec attention ſur les démarches de ſon adverſaire, peut toujours en être informé; & comme le *paſſage* des troupes exige du tems, il lui eſt facile de tomber promptement ſur les premieres troupes parvenues de l'autre côté de la riviere, & de les culbuter dedans. Pour ne point être expoſé à cet inconvénient, on ne manque jamais, ſoit qu'on paſſe les rivieres à gué, ou ſur des ponts de bateaux, de protéger le *paſſage* par des batteries établies ſur le bord de la riviere, & lorſqu'il y a quelques troupes de parvenues à l'autre bord, on fait, ſans différer, un retranchement pour les couvrir & les mettre en état de réſiſter aux attaques des différens corps que l'ennemi peut envoyer pour empêcher ou inquiéter le paſſage. On agrandit enſuite ce retranchement à meſure que le nombre des troupes qui y arrivent devient grand; enſorte que toute l'armée puiſſe s'y réunir ou s'y aſſembler, & ſe porter de-là dans les lieux que le général juge à-propos de lui faire occuper.

Si l'ennemi eſt en bataille de l'autre côté de la riviere que l'on veut paſſer, il n'eſt guere poſſible de réuſſir dans cette entrepriſe, à-moins qu'on ne trouve le moyen de l'en éloigner par un grand feu d'artillerie, ſecondé de celui de la mouſqueterie, ſi la largeur de la riviere n'excede pas la portée du fuſil. Lorſqu'elle a plus d'étendue, on peut placer des fuſiliers dans des bateaux, dont les bords ſoient aſſez élevés pour former une eſpece de parapet, derriere lequel les ſoldats puiſſent tirer à couvert des coups de l'ennemi. Ces bateaux étant protégés par le feu du canon, & bien garnis de ſoldats, aſſurent la conſtruction du pont, & ils empêchent que l'ennemi ne puiſſe en interrompre le travail.

Si l'ennemi s'eſt fortifié ſur le bord oppoſé de la riviere par de bons retranchemens, le *paſſage* eſt alors preſque impoſſible dans cet endroit, à-moins qu'on ne trouve des ſituations ſur le bord que l'on occupe, propres à établir des batteries qui foudroient & labourent tout le camp de l'ennemi, & qui ne lui permettent pas d'y demeurer.

Comme le terrein n'offre pas toujours des poſitions auſſi avantageuſes pour les batteries, ce qu'on a de mieux à faire en pareil cas, c'eſt de chercher à tromper l'ennemi. Pour cet effet, on feint d'abandonner l'entrepriſe pour aller chercher un *paſſage* où il y ait moins d'obſtacles à vaincre. On fait marcher l'armée avec tout l'attirail des ponts, & l'on ſe met en devoir de faire le *paſſage* dans des lieux éloignés du pont; mais on laiſſe ſecretement un bon corps de troupes dans les environs, avec ordre de profiter du départ de l'armée ennemie pour aſſûrer la tête du pont, ſi elle prend le parti de ſuivre celle qui veut forcer le *paſſage*.

Si l'ennemi abandonne ſa poſition, les troupes qu'on a laiſſé pour l'obſerver ſe hâtent de paſſer dans de petits bateaux pour aller occuper le bord oppoſé, & s'y retrancher; l'armée revenant enſuite pour protéger la conſtruction du pont, peut par ce moyen effectuer le *paſſage* de la riviere ſans grandes difficultés. Si au contraire l'ennemi reſte toujours en force dans le même endroit, on cherche à faire le *paſſage* dans quelqu'autre lieu plus favorable qu'on a reconnu pour cet effet. Quand on craint qu'il ne vienne s'y oppoſer, on reſte avec la plus grande partie de l'armée vis-à-vis de lui, en faiſant toujours les démonſtrations néceſſaires pour lui faire croire qu'on veut s'obſtiner à forcer le *paſſage* dans cet endroit. Pendant ce tems-là, les troupes qu'on a détachées pour chercher & tenter un autre *paſſage*, peuvent, en uſant de beaucoup de diligence, paſſer la riviere dans le lieu où elles préſument de trouver moins d'obſtacles, & lorſqu'elles ont formé un bon retranchement à l'autre bord, & même du côté qu'elles occupoient d'abord pour mettre les deux iſſues du pont à l'abri des entrepriſes des détachemens de l'ennemi, l'armée alors marche à cet endroit où l'on acheve de conſtruire le pont, & de faire paſſer les troupes malgré les efforts que l'ennemi peut faire par les détachemens de ſon armée pour s'y oppoſer. Comme il n'eſt guere poſſible qu'il garde également une grande étendue du cours de la riviere, les petits corps qu'il peut poſter en différens endroits ne ſont pas ſuffiſans pour empêcher le *paſſage*: il faut qu'il leur envoye du ſecours. Si ce ſecours forme un corps conſidérable, la lenteur ou la peſanteur de ſa marche donne le tems de ſe fortifier contre lui avant ſon arrivée. Si au contraire ce corps eſt petit, ſa marche eſt plus légere & plus prompte, mais auſſi il eſt plus aiſé de ſe mettre en état de lui réſiſter.

On voit par-là qu'en ruſant un peu avec l'ennemi, & en calculant le tems de la durée, les différentes manœuvres qu'il peut faire, on peut avec de l'adreſſe & de la diligence le tromper & traverſer les rivieres malgré les ſoins qu'il peut prendre pour s'y oppoſer. C'eſt ce que l'expérience fait voir tous les jours à la guerre.

Les précautions néceſſaires pour paſſer les rivieres à gué, ſont à-peu-près les mêmes que lorſqu'il s'agit de les paſſer ſur des ponts. Il faut ſeulement avoir ſoin de bien faire reconnoître les gués avant que de commencer le paſſage, & s'aſſurer que l'ennemi ne les a ni gâtés, ni rompus.

Lorſque la riviere que l'on paſſe à gué eſt fort rapide, M. le marquis de Sancta-Crux conſeille de mettre au-deſſus des gués quelques eſcadrons de cavalerie qui, en ſe tenant bien fermes & bien ſerrés, rompent ainſi la force du courant que l'infanterie traverſe par ce moyen avec plus de ſureté & moins de danger. Ce même auteur obſerve qu'il eſt à-propos que l'infanterie interrompe de tems-en-tems ſon paſſage, & que les eſcadrons au-deſſus ſe retirent pour un peu de tems, afin de donner un écoulement libre aux eaux de la riviere, dont le cours étant en partie arrêté pendant un tems conſidérable, pourroit par ſa force entraîner ces eſcadrons & l'infanterie qui ſe trouveroit dans la riviere.

„ Quelques auteurs, & en particulier Vegece, veu-
„ lent que l'on mette auſſi un peu au-deſſous des gués,
„ des eſcadrons qui y demeurent fermes, afin que le
„ fantaſſin qui auroit été entraîné par l'eau, puiſſe s'ar-
„ rêter à ces eſcadrons & ſe ſauver. Cet expédient a
„ été mis en pratique par pluſieurs généraux. Il me pa-
„ roît pourtant que cette cavalerie au-deſſous du gué ar-
„ rêtera l'eau, & par conſéquent que l'eſpace entre les
„ deux troupes au-deſſus & au deſſous du gué devien-
„ dra plus difficile à paſſer. Je crois donc qu'il ſeroit
„ ſeulement à-propos de prendre ce parti, lorſque la dif-
„ ficulté ne vient pas de la hauteur des eaux, mais uni-
„ quement de la rapidité du courant; ou du moins il
„ ne faut pas ſi fort doubler les rangs de la cavalerie,
„ portée au-deſſous du gué où paſſe l'infanterie, que le
„ cours de l'eau en ſoit arrêté. Le plus sûr, au lieu de
„ ces rangs de la cavalerie au-deſſous du gué, ſeroit de
„ faire traverſer des cordes arrêtées ſur les bords par
„ de bons pieux, & ſoutenues au milieu par des ton-
„ neaux bien calfatés, afin que la corde ne s'enfonce
„ pas, lorſque les fantaſſins qui auront été entraînés par

„ l'eau viendront à la prendre. A cette corde ſeront
„ attachés pluſieurs autres cordes qui pendront dans la
„ riviere, avec des morceaux de bois ou de liege au bout
„ pour que ces mêmes fantaſſins puiſſent plus facile-
„ ment les voir & les ſaiſir.

„ Quelque ſorte de troupes que ce ſoit qui paſſe un
„ gué rapide, doit le paſſer ſur un front auſſi grand que
„ le gué le permet, & ſe tenir côte-à-côte les unes avec
„ les autres pour mieux réſiſter à la force du courant,
„ pour paſſer plus vîte & ſe trouver déja rangées à me-
„ ſure qu'elles ſortent à l'autre bord. Les bataillons ou
„ les eſcadrons ne doivent pas marcher ſi ſerrés de la
„ tête à la queue qu'en arrêtant trop le courant des
„ eaux, ils en augmentent la profondeur. La meilleure
„ maniere de prendre les gués eſt de couper un peu vers
„ le haut, excepté que pour chercher le fond bas, il ne
„ faille s'écarter de cette regle. *Réflex. milit, par* M.
„ le marq. de Sancta-Crux, *tom. II.*

Lorſqu'on eſt parvenu à paſſer une riviere de quelque maniere que ce ſoit, on ne doit rien négliger de tous les avantages que le terrein peut procurer pour s'y mettre promptement en état de défenſe; car il eſt certain que ſi l'on a en tête un ennemi actif & courageux, il ne manquera pas de tomber bruſquement ſur les troupes qui ont paſſé la riviere pour forcer le retranchement qui couvre le pont & interrompre le *paſſage*. Des troupes valeureuſes & bien conduites ont dans ce cas, quel qu'en ſoit le nombre, un grand avantage dans l'action: elles peuvent être ſoutenues & ſecondées de celles qui les ſuivent, au lieu que celles de l'armée qui paſſe la riviere & qui ſont parvenues à la traverſer, ne reçoivent que des ſecours lents & tardifs; elles ſont d'ailleurs totalement perdues pour peu qu'elles ſoient pouſſées & enfoncées, inconvénient auquel les autres ſont moins expoſées. Comme l'ennemi néglige ſouvent de profiter du premier inſtant pour attaquer les troupes qui paſſent une riviere, il n'eſt pas étonnant que ce *paſſage* réuſſiſſe preſque toujours; en effet, s'il héſite un moment, s'il délibere & qu'il temporiſe un tant ſoit peu pour commencer ſon attaque, lorſqu'il n'y a encore qu'une petite partie de l'armée de paſſée, il donne le tems de ſe mettre en état de lui réſiſter, de le combattre, & même de lui faire quitter le terrein.

Lorſqu'une armée ſe trouve obligée de paſſer une riviere pour s'éloigner de l'ennemi, elle doit prendre de grandes précautions pour qu'il ne vienne point la troubler & la combattre pendant cette opération. Non-ſeulement les ponts doivent être couverts des deux côtés de la riviere par de grands retranchemens bien garnis de troupes; mais il faut encore que l'armée ſe renferme elle-même dans des eſpeces de lignes du côté de l'ennemi qui la mettent en état de lui réſiſter, s'il veut l'inquiéter dans le *paſſage* de la riviere. Ces lignes peuvent être formées par une eſpece d'enceinte de pluſieurs rangs de redoutes qui ſe ſoutiennent les unes & les autres, de maniere que les troupes en ſe retirant, s'en trouvent couvertes & protégées juſqu'aux ponts ou au bord de la riviere. Les troupes qui gardent ces redoutes les abandonnent à meſure que l'armée ſe retire: lorſqu'elle eſt preſque entierement paſſée, elles occupent le retranchement qui couvre les ponts, & lorſqu'on a commencé à les rompre, elles gagnent le bord oppoſé dans les bateaux particuliers préparés pour les recevoir.

Cet article deviendroit d'une longueur exceſſive, ſi l'on vouloit entrer dans tout le détail dont le *paſſage* des rivieres eſt ſuſceptible. On s'eſt borné à donner ici ce qu'il y a de plus général ſur cette importante matiere: ceux qui voudront des obſervations plus détaillées pourront avoir recours aux auteurs militaires, particulierement au *commentaire ſur Polybe*, par M. le chevalier Folard, *tom. IV.* & *V. pag.* 56. & 142. *aux réflexions Militaires* de M. le marquis de Sancta-Crux, *tom II. pag.* 282. à l'*Ingénieur de campagne*, par M. le chevalier de Clairac, *page* 265, &c.

On trouvera dans ces différens ouvrages, les principaux moyens qu'on doit employer à la défenſe du *paſſage* des rivieres. Nous remarquerons ſeulement ici que pour le faire avec ſuccès, il faut s'appliquer à pénétrer les deſſeins de l'ennemi, & à bien reconnoître les endroits où le *paſſage* doit lui être le plus facile & le plus avantageux; ce ſont ſur ces lieux qu'il faut veiller avec la plus grande attention, ſans ſe négliger néanmoins ſur les autres endroits. On ne doit point trop étendre ſon armée pour garder à la fois une grande étendue de riviere; il ſuffit d'avoir de bons poſtes ou des redoutes de diſtance en diſtance dans les lieux où l'on préſume que l'ennemi peut tenter le *paſſage*, de faire enſorte de n'être point ſurpris & de s'attacher à bien démêler ſes mouvemens feints des véritables. Lorſqu'on a bien pris toutes les précautions que la ſcience de la guerre ſuggere à cet égard, on peut rendre le *paſſage* d'une riviere très-difficile à l'ennemi. Il eſt important de convenir de ſignaux avec les différens poſtes qui gardent le bord de la riviere, & même avec les habitans des villages voiſins, pour être informé promptement de toutes les démarches de l'ennemi. Si malgré les troupes qu'on lui oppoſe, il veut forcer le *paſſage* dans un endroit, il faut s'y retrancher & s'y bien épauler contre le feu de ſon artillerie; la cavalerie doit être aſſez éloignée pour n'en avoir rien à craindre, de cette maniere elle eſt en état d'agir avec plus de force & d'impétuoſité, lorſqu'il s'agit de lui donner ordre de charger.

Si malgré les obſtacles qu'on oppoſe à l'ennemi, il parvient, ſous la protection du feu de ſon artillerie, à établir ſes ponts & à commencer de faire paſſer ſes troupes; on ne doit pas pour cela abandonner la défenſe du *paſſage*, mais tomber courageuſement & ſans délibérer, ſur les premieres qui l'ont franchies, pour les culbuter dans la riviere ou leur faire regagner leurs ponts: comme l'ennemi ne peut les ſoutenir que difficilement, une attaque vigoureuſe ne peut guere manquer de réuſſir. Si on ne peut parvenir à les chaſſer entierement, on retarde au moins le *paſſage*, & l'on ſe ſoutient ainſi pendant tout le jour. Lorſque la nuit eſt venue, & qu'il y a lieu de craindre que l'ennemi ne ſe trouve trop en force, le matin pour qu'on puiſſe lui réſiſter, on ſe retire pour aller occuper un poſte avantageux à peu de diſtance, où l'on puiſſe lui en impoſer ou le géner dans les opérations qu'il a deſſein d'exécuter.

Quand on défend une riviere qui peut ſe paſſer à gué, il faut avoir ſoin de rompre & de garder les gués: on y jette pour cet effet des chauſſes-trapes, des arbres avec toutes leurs branches, bien amarrées avec de forts piquets dans le fond de la riviere, des madriers attachés de même & bien lardés de grands clous dont la pointe ſort en-dehors, &c. (*Q*)

Passage du fossé *le*, (*Fortification.*) eſt dans l'attaque des places le chemin qu'on pratique dans le foſſé pour parvenir au pié de la breche, ſoit que le foſſé ſoit ſec ou plein d'eau.

Le foſſé ſec ſe paſſe à la ſape, en s'épaulant du côté des parties des ouvrages par leſquels il eſt flanqué ou défendu. On forme vers ce côté un parapet de faſcines, de barriques, ou vieilles futailles, de gabions, &c.

C'eſt dans le *paſſage* du foſſé ſec que l'ennemi a le plus d'avantage pour l'exécution de toutes les chicannes qui peuvent le retarder.

Le *paſſage* du foſſé plein d'eau ſe fait en le comblant de faſcines dans la largeur de 12 ou 15 piés. Pour cet effet, après avoir rompu la contreſcarpe, on fait ranger dans toute l'étendue de la deſcente un nombre d'hommes ſuffiſant pour en occuper la longueur, étant placés à deux piés de diſtance les uns des autres. Les hommes ſont adoſſés au parapet de la deſcente, & ils ſe paſſent des faſcines de main en main juſqu'à l'ouverture du débouchement, ou à la tête du *paſſage*. Le ſapeur qui eſt en cet endroit jette les faſcines dans le foſſé, & il s'en forme en même tems un épaulement du côté de la place qui a vue ſur le *paſſage*.

Après avoir jetté un aſſez grand nombre de faſcines pour s'avancer de quelques pas dans le foſſé & ſe couvrir, il continue d'en jetter la quantité néceſſaire pour le comblement du foſſé en cet endroit.

On poſe les faſcines de différens ſens, & on en fait différens lits qu'on couvre de terre pour les faire enfoncer plus aiſément. On pique auſſi tous ces différens lits de faſcines par de longs piquets, afin qu'ils ſoient liés enſemble plus ſolidement. A meſure que le *paſſage* avance, on fait avancer l'épaulement, ſans lequel le travail ne pourroit ſe faire qu'avec un très-grand péril.

Lorſque le *paſſage* ſe trouve plongé du feu du parapet de la place qui eſt vis-à-vis, ou de quelqu'autre endroit, on fait en ſorte de s'en parer en ſe couvrant avec une montagne de faſcines, ou par quelqu'autre expédient; mais quel qu'il puiſſe être, dans ce cas le *paſſage* du foſſé eſt toujours fort difficile & fort périlleux.

Après avoir dit un mot des *paſſages* des foſſés ſecs & pleins d'eau dormante, il reſte à parler de ceux qui ſont remplis par un courant, & de ceux qui ſont ſecs, mais qu'on peut remplir d'eau quand on le veut. Ces ſortes de foſſés ſont fort difficiles à paſſer, à-moins que l'on ne puiſſe détourner le courant, en lui donnant un cours dans la campagne, différent de celui qui le fait paſſer dans les foſſés de la ville, ou qu'on ne puiſſe parvenir à rompre les écluſes qui retiennent les eaux que l'ennemi conſerve pour inonder le foſſé.

Il y auroit bien des choſes à dire pour entrer dans tout le détail du travail qu'il faut faire pour le *paſſage* de ces ſortes de foſſés; nous n'en donnerons ici qu'une idée.

Suppoſant que les foſſés ſoient remplis d'eau par un courant, ou autre riviere à laquelle on ne puiſſe pas donner un autre cours, ce qui s'appelle *ſaigner le foſſé*, il faudra jetter à l'ordinaire dans le foſſé une grande quantité de faſcines chargées de terre & de pierres, bien liées enſemble par de forts & longs piquets, & avancer ainſi le *paſſage* juſqu'à ce qu'on ait retréci le foſſé à une largeur de 20 à 30 piés, ſur laquelle on puiſſe mettre de petites poutres qui joignent le pont de faſcines aux décombres de la breche. On peut encore ſe faciliter le comblement du foſſé, & par conſéquent ſon *paſſage*, en faiſant paſſer le mineur dans ces décombres, & en lui faiſant faire une mine qui faſſe ſauter une partie du revêtement de la face attaquée dans le foſſé.

Si l'ennemi a des retenues d'eau dont il puiſſe diſpoſer pour détruire tous les logemens du foſſé, lorſqu'il ne pourra plus s'y défendre, il faut pendant le ſiége tâcher de ruiner les écluſes, c'eſt-à-dire, les ſolides de maçonnerie, ou les travaux de charpente qui ſervent de barriere à ces eaux. On les peut détruire en jettant une grande quantité de bombes ſur les endroits où l'on fait qu'elles ſont placées. Si l'on peut parvenir à les rompre, on donnera un libre cours à l'eau, & l'on travaillera après ſon écoulement au *paſſage* du foſſé, comme ſi l'eau étoit dormante; s'il n'y a plus qu'un petit courant, on laiſſera un *paſſage* pour ſon écoulement, comme on vient de le dire précédemment.

Tout ce travail eſt fort long, fort difficile, & fort périlleux; il ne peut abſolument ſe faire qu'autant qu'il eſt protégé d'un grand feu, non-ſeulement de toutes les batteries du chemin couvert, & de celle de ricochets, mais encore de celui des logemens du glacis, & de ceux du chemin couvert.

Tout ce que nous venons de dire pour le *paſſage* du foſſé eſt général, tant pour les foſſés des dehors, que pour ceux du corps de la place.

Nous avons ſuppoſé qu'ils étoient revêtus, mais s'ils ne l'étoient point, la deſcente en feroit plus facile. On pourroit la faire dans ſon talud, & le paſſer enſuite comme nous avons dit.

Dans tout ce détail nous n'avons point parlé des *cunettes*, eſpece de petit foſſé de trois ou quatre toiſes de large, & dans lequel il y a toujours de l'eau, qu'on pratique quelquefois dans le milieu du grand; la cauſe de notre ſilence à ſon ſujet, c'eſt qu'il ne peut guere augmenter la difficulté du *paſſage* du foſſé dans lequel il ſe trouve conſtruit. Dès qu'on eſt parvenu au bord de la cunette, on y jette des faſcines pour la combler, comme dans le foſſé plein d'eau. Son peu de largeur donne aſſez de facilité pour la combler; elle n'augmente la difficulté du *paſſage* du foſſé, que lorſqu'il ſe trouve dans le foſſé des caponieres qui la commandent & l'enfilent. Alors pour faire le *paſſage* de la cunette, il faut néceſſairement chaſſer l'ennemi de ces caponieres; & c'eſt ce qu'on peut faire avec les bombes & les pierriers, & en faiſant un feu continuel deſſus, du logement du chemin couvert.

On ſe ſervoit autrefois pour le *paſſage* d'un foſſé plein d'eau qu'on n'avoit pu ſaigner, d'un pont flottant de la largeur du foſſé ſur lequel on faiſoit une galerie large de quatre ou cinq piés en-dedans, & haute de cinq à ſix tout compris. Elle étoit couverte en dos d'âne avec des peaux de vaches fraîches deſſus, ou du fer blanc, pour empêcher que les feux d'artifices de l'ennemi ne l'endommageaſſent. La diſpoſition de ſa couverture en dos d'âne ſervoit à faire couler dans le foſſé tout ce qu'on jettoit deſſus.

Lorſque le foſſé étoit ſec, on conſtruiſoit une pareille galerie dans la largeur du foſſé pour arriver au pié de la breche; mais elles ne ſont plus en uſage à préſent. Elles ſervoient particulierement à faire arriver le mineur plus ſûrement au pié de la breche pour s'y attacher. Il y parvient aujourd'hui ou par une galerie ſouterraine qu'il conduit ſous le foſſé, ſi la nature du terrein le permet, ou à la faveur de l'épaulement qui couvre le *paſſage* du foſſé. Lorſque le foſſé eſt plein d'eau, & que ſon *paſſage* eſt fort avancé, le mineur fait enſorte de gagner le pié de la breche, ſoit à la nage, ſoit par le moyen d'un radeau. Dès qu'il eſt arrivé il s'enterre très-promptement dans les décombres de la breche. *Voyez* ATTACHEMENT DU MINEUR. (*q*)

PASSAGE, (*Hiſt. mod.*) dans l'ordre de Malte, eſt le droit de réception que payent les membres qui y entrent, & qui n'eſt pas le même pour tous. Le *paſſage* d'un chevalier eſt de 250 écus d'or pour le tréſor de l'ordre, & de douze écus blancs pour le droit de la langue, ſoit qu'il ſoit reçu chevalier d'âge ou page du grand-maître. Le *paſſage* d'un chevalier reçu de minorité eſt de mille écus d'or pour le tréſor, & de cinquante écus d'or pour la langue. Celui des ſervans d'armes eſt de deux cens écus d'or pour le tréſor, & de douze cens blancs pour la langue, & le *paſſage* des diaco eſt de cent écus d'or, avec douze écus blancs pour le droit de la langue. Autrefois on rendoit ces ſommes aux préſentés, quand leurs preuves n'étoient pas admiſes à Malte; mais l'uſage aujourd'hui eſt qu'elles demeurent acquiſes au tréſor, dès qu'elles ſont une fois conſignées. *Voyez* MALTE.

PASSAGE, *dans le Commerce*, ou droit de *paſſage*, eſt un impôt que pluſieurs princes exigent par le moyen de leurs officiers ou de leurs fermiers, dans de certains détroits ou lieux reſſerrés de leurs territoires, ſoit par terre ou par mer, de tous les vaiſſeaux, chariots, & voitures de toute eſpece, & même quelquefois des perſonnes ou paſſagers qui entrent dans les ports, ou qui en ſortent, *&c.*

Le *paſſage* du Sund, (ce fameux détroit qui communique de la mer Germanique à la mer Baltique) eſt le *paſſage* le plus célebre qui ſoit en Europe. Les revenus en appartiennent au roi de Danemark, & ſe payent à Elſeneur ou à Cronembourg. *Voyez* SUND. Les Suédois étoient exempts de ces droits par la paix de 1658; mais ils y ont été aſſujettis de nouveau par celle de 1720. Les François y jouiſſent auſſi de quelque exemption qui ne regarde pas les droits, mais ſeulement la viſite de leurs vaiſſeaux & marchandiſes, & le tems du payement pour lequel il leur eſt accordé trois mois. *Dictionnaire de Commerce*.

Paſſage, eſt auſſi un droit que l'on paye pour le tranſport par mer des perſonnes & marchandiſes. On le nomme autrement *fret*. *Voyez* FRET. *Idem*.

PASSAGE, (*Architect.*) c'eſt dans une maiſon une allée différente du corridor, en ce qu'elle n'eſt pas ſi longue.

Paſſage de ſervitude, c'eſt un *paſſage* dont on jouit ſur le terrein d'autrui, par convention ou par preſcription.

Paſſage de ſouffrance, *paſſage* qu'on eſt obligé de ſouffrir en vertu d'un titre.

PASSAGE, *en Muſique*, eſt un trait de chant fort court, compoſé de pluſieurs petites notes ou diminutions, qui ſe chantent ou ſe jouent très-légerement. C'eſt ce que les Italiens appellent *paſſo*. *Voyez* BRODERIE. (*S*)

PASSAGE, *ſe dit en Peinture*, de la lumiere & des couleurs: on dit ces *paſſages* de couleur, de lumieres, ſont charmans; de beaux *paſſages*.

Paſſages de lumiere, ſe dit d'une ombre ou demi-teinte extrèmement légere, placée entre des maſſes de lumieres, & qui loin de les ſéparer ſemblent les réunir, en ſervant comme de route à l'œil pour paſſer facilement de l'une à l'autre.

Paſſage de couleur, ſe dit de l'eſpace qui ſe trouve dans un tableau entre deux couleurs différentes, & qui par degrés inſenſibles participe autant de l'une que de l'autre. Il eſt à remarquer que *paſſage*, en ce cas, ne ſeroit que fonte de couleur, ſi ces couleurs qui le forment, n'étoient pas ce qu'on appelle *de beaux tons*. On ne ſe ſert jamais du terme de *paſſage*, ſans l'épithete de *beau*; ainſi de beaux *paſſages*, en ce cas, ſignifient toujours fonte ou *paſſage* de beaux tons de couleur.

Paſſage de couleur, ſe dit encore de celles qui reſtent diſtinctes, ne ſe perdant point enſemble par degrés inſenſibles, & qui par leur accord, font paſſer l'œil de l'une à l'autre d'une façon ſatisfaiſante.

PASSAGE, *terme de Manége*; le *paſſage* ſe fait lorſque le cheval en tournant ou marchant du côté, croiſe ſes jambes, un peu moins celles de derriere que celles de devant; & pour faire le *paſſage* des voltes bien proportionné, il faut que les jambes de devant faſſent un cercle à-peu-près de la longueur du cheval, & celles de derriere un autre plus petit des deux tiers.

La méthode du *paſſage* eſt ſi bonne, qu'elle habitue le cheval à obéir franchement à la main, à la bride, & aux talons; en un mot, à exécuter promptement & ſans répugnance tout ce qu'on exige de lui.

PASSAGE, *terme d'ouvriers en cuir*, qui ſignifie la préparation que l'on donne aux peaux en les paſſant dans différentes drogues, afin de les adoucir & de les rendre maniables & propres à être employés à différentes ſortes d'ouvrages. *Voyez* PASSER.

PAS-

Passage du patron, (*Rubanier.*) eſt la même choſe que le *paſſage* des rames. *Voyez* Passage des rames.

Passage des rames, (*Rubanier.*) voici la maniere de les paſſer; on a dit ailleurs que les porte-rames de devant contenoient neuf rouleaux dont voici l'uſage: on prend neuf rames; ſavoir, ſix de figure, & trois de glacis, qui ſeront miſes alternativement ſur chacun, de la façon qu'il va être expliqué. Suppoſez que la premiere rame d'un patron faſſe un pris, un laiſſé, un pris deux fois, deux laiſſés, deux pris, un laiſſé, un pris trois fois, deux laiſſés, deux pris, un laiſſé, un pris, deux laiſſés & le dernier pris; je paſſe la rame de la premiere haute-liſſe, puis la ſeconde haute-liſſe faiſant un laiſſé, je paſſe la rame à côté de la bouclette de cette ſeconde haute-liſſe, qui fait un pris dans la bouclette, enſuite la troiſieme haute-liſſe faiſant un pris, je paſſe la rame dans la bouclette de cette haute-liſſe. La quatrieme faiſant un laiſſé, je paſſe à côté de la bouclette de cette quatrieme, la cinquieme qui fait un pris, doit être priſe dans la cinquieme haute-liſſe; la ſixieme & ſeptieme haute-liſſe faiſant deux laiſſés, il faut de même que la rame paſſe à côté des bouclettes de ces deux hautes-liſſes; la huitieme & neuvieme font deux pris, la rame doit paſſer dans les bouclettes de ces deux hautes-liſſes; la dixieme fait un laiſſé; la onzieme un pris trois fois alternativement; il faut faire comme ci-deſſus conſécutivement, ce qui mene juſqu'à la quinzieme haute-liſſe incluſe; la ſeizieme & dix-ſeptieme haute-liſſe faiſant deux laiſſés, je paſſe la rame à côté des bouclettes de ces hautes-liſſes; la dix-huitieme & dix-neuvieme faiſant deux pris, la rame eſt paſſée dans les bouclettes de ces deux hautes-liſſes; la vingtieme faiſant un laiſſé, je paſſe à côté de la bouclette; la vingt-unieme faiſant un pris, je paſſe la rame dans la bouclette de celle-ci; la vingt-deuxieme & vingt-troiſieme faiſant deux laiſſés, la rame ſe paſſe à côté des boulettes de la vingt-deuxieme & vingt-troiſieme haute-liſſes; enfin la vingt-quatrieme qui fait un pris, je paſſerai la rame dans la bouclette de cette vingt-quatrieme, ce qui achevera le paſſage de cette rame, que vous paſſerez enſuite ſur le premier rouleau & à-travers la premiere grille du porte-rame de devant, vous attacherez une pierre à cette rame, qui y reſtera juſqu'à ce que toutes les rames du patron ſoient ainſi paſſées & arrangées ſur les différens rouleaux, & à-travers les différentes grilles de ce porte-rames, en attachant toutes ces rames à la pierre, pour les tenir enſemble aſſujetties par le poids de cette pierre, & les empêcher par ce moyen de ſe dépaſſer: ce qui vient d'être dit pour cette rame, doit s'entendre de toutes les autres dont on ne parlera plus, pour éviter les répétitions. Après avoir paſſé cette premiere rame, on paſſe la ſeconde rame ſuivant l'ordre indiqué par le patron, & de la même maniere que la premiere, cette ſeconde rame ſe porte ſur le ſecond rouleau, mais dans la même grille que la premiere: de même la troiſieme, & ainſi de ſuite juſqu'à la ſixieme incluſivement; on paſſe enſuite les trois rames de glacis de la même façon que les ſix autres: ces trois rames ſe poſtent ſur les trois derniers rouleaux, & toujours dans la même grille. Elles doivent être attachées à une pierre ſéparée, où l'on attachera de même toutes les rames de glacis qui ſeront toujours ſur les trois derniers rouleaux; c'eſt-à-dire, les plus proches du battant, & cette opération s'appelle *courſe de rames*; enſuite on pouſſe une grille pour donner *paſſage* à neuf autres rames qui vont ſuivre; ces neuf rames que l'on va paſſer, doivent être priſes du ſecond retour, puis les neuf autres d'un troiſieme retour, & toujours de même tant qu'il y aura de retours, obſervant de pouſſer une nouvelle grille après le paſſage de neuf rames; on voit qu'après ces différens *paſſages* il n'y a encore que neuf rames du patron de paſſées; ſavoir, ſix de figure, & trois de glacis, puiſque l'une n'eſt que la répétition de l'autre. Rendons-nous plus clair: ſuppoſons un patron à ſix retours, il eſt certain que la premiere rame du ſecond retour n'eſt ſuppoſée que la continuation de la premiere rame du premier retour; la premiere du troiſieme retour de même, & ainſi des autres, juſqu'à la premiere du ſixieme retour; cette continuation ſuppoſée de la premiere rame ſe prouve de ce que ce ſera toujours la même marche & la même haute-liſſe qui la feront lever; conſéquemment ayant paſſé trente-ſix rames de figure, & dix-huit de glacis qui font cinquante-quatre; il eſt aiſé de voir que, puiſqu'il y a ſix retours, & diviſant trente-ſix rames par ſix retours, il vient ſix rames de figures; de même diviſant les dix-huit rames de glacis par les ſix retours, il vient trois rames de glacis, qui font en tout neuf rames de paſſées; ces neuf rames étant ainſi paſſées, on en prend neuf autres du premier retour; on fait de même qu'aux neuf premieres, on continue juſqu'au bout, obſervant toujours après les ſix premieres rames paſſées, d'en prendre trois de glacis lorſque l'ouvrage en porte: lorſqu'il n'y a point de glacis; les neufs rames ſont par conſéquent toutes de figure, & ſe paſſent, comme il vient d'être dit; il faut obſerver que l'on doit paſſer les rames de glacis lorſqu'elles ne travaillent point en glacis, comme les rames de figures avec leſquelles elles doivent être, c'eſt-à-dire, que lorſqu'une rame de glacis ne fait point glacis, elle doit être paſſée tout de même que la rame de figure, afin que la levée qu'elle devroit faire ſi elle travailloit, ſe confonde avec la figure; mais lorſqu'elle travaille elle-même en glacis, il faut la paſſer ſuivant ſon propre patronnage: il faut encore obſerver que la premiere rame des ſix de figure, doit porter avec elle la premiere des trois rames de glacis; la ſeconde de figure ſe paſſe ſeule; la troiſieme porte la ſeconde de glacis; la quatrieme ſe paſſe ſeule; la cinquieme porte la troiſieme de glacis, & la ſixieme ſe paſſe ſeule, & ainſi de toutes les autres.

Passage, *terme de Fauconnerie*; on dit faucon de *paſſage*, c'en eſt une eſpece; on appelle *oiſeau de paſſage* tous ceux qui ne viennent dans le pays que dans certain tems de l'année.

PASSAGER, adj. (*Gram.*) qui paſſe vîte, qui ne dure qu'un inſtant. Les joies de ce monde ſont *paſſageres*. C'eſt une ferveur paſſagere qui tient quelquefois à l'ennui d'un tempérament qui fait effort pour ſe développer dans l'un & dans l'autre ſexe, ou qui s'étant développé porte à de nouveaux beſoins dont on ignore l'objet, ou qu'on ne ſauroit ſatisfaire, qui entraîne tant de jeunes & malheureuſes victimes de leur inexpérience au fond des cloîtres où elles ſe croient appellées par la grace, & où elles ne rencontrent que la douleur & le déſeſpoir.

Passager, ſ. m. (*Gram.*) celui qui paſſe d'un lieu à un autre, par une voiture d'eau ou de terre. On n'admet des *paſſagers* ſur les vaiſſeaux, qu'après la cargaiſon. On appelle en mer *paſſagers* ceux qui paient fret pour leurs perſonnes & leurs hardes. Au Levant on les appelle *pelerins*.

Passager, v. n. (*Manege.*) c'eſt exécuter des paſſages. *Voyez* Passage, Manege.

Passagers *ou* Passage, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) hérétiques qui vouloient qu'on obſervât la loi de Moïſe dans toute la rigueur. Ils croyoient à la Trinité. Ils condamnerent les peres & toute la doctrine de l'Egliſe romaine. Ils furent condamnés en 1184 dans une conſtitution du pape Lucius III. fait au concile de Verone.

PASSAIE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne dans la Guipuſcoa, près de S. Sebaſtien, avec un port; le roi d'Eſpagne y tient une eſcadre. *Long.* 15. 42. *lat.* 43. 25. (*D. J.*)

PASSALORYNCHITES, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) anciens hérétiques du xj. ſiecle, ſectateurs de Montan, qui faiſoient conſiſter toute leur perfection ou à ne point parler, ſe fondant ſur ces paroles du pſeaume 140. *Pone, Domine, cuſtodiam ori meo & oſtium circumſtantiæ labiis meis*; ou à mettre leur doigt devant leur nez pour ſe fermer la bouche, & marquer leur application pendant la priere. S. Jerôme atteſte qu'il y en avoit encore de ſon tems en Galatie. Baronius, *annal.* Fleury, *hiſt. eccléſ. tom. I. liv. IV. n°. 6.*

PASSANDAU, ſ. m. (*Fortification.*) c'eſt une ancienne piece de canon de 8 livres de balle, laquelle peſoit 3500 livres. (*Q*)

PASSANT, adj. on dit un lieu *paſſant*, une rue *paſſante*, lorſqu'on y paſſe beaucoup; un *paſſant*, de celui qui paſſe ou dans une rue, ou ſur une route, ou dans une ville. *Voyez* Passer. *Paſſant* ſe prend auſſi ſubſtantivement. Un *paſſant* eſt celui qui paſſe. M. Piron a employé dans ſon épitaphe le mot *paſſant* & comme participe, & comme ſubſtantif.

Ami paſſant, qui deſirez connoître
Ce que je fus. Je ne voulus rien être.
Je vécus nul; & certes je fis bien.
Car après tout bien fou qui ſe propoſe,
De rien venu, s'en retournant à rien,
D'être en paſſant ici bas quelque choſe.

PASSANT, *en Blaſon*, eſt un terme qui s'applique à un animal qui paroît marcher doucement, ou bien c'eſt l'attitude ordinaire des animaux terreſtres. *Voyez* Contre-passant.

Ainſi nous diſons, il porte de gueule à deux lions *paſſant* ſur un autre. Pour la plûpart des animaux, excepté le lion, on ſe ſert ordinairement du terme *rampant* au lieu de *paſſant*. Merinville, en Languedoc, de gueules à deux lions *paſſant* l'un ſur l'autre.

PASSANT, *en terme de Bottier*; c'eſt un morceau de cuir d'environ un pouce de long, un peu plus large par le bout qui n'eſt point attaché à la tige, que par l'autre, & fendu au milieu dans preſque toute ſa longueur. On en coud pluſieurs le long d'une bottine, & on les paſſe les uns dans les autres après les avoir paſſés dans les bouſſonnieres de la tige. *Voyez Pl. de Bottier*.

PASSARON, (*Géog. anc.*) lieu de l'Epire dans la Moloſſide. De toute ancienneté, dit Plutarque *in Pyrrho*, les rois d'Epire avoient accoutumé de tenir une aſſemblée dans ce lieu; & après avoir fait un ſacrifice à Jupiter Martial, ils prêtoient ſerment à leurs ſujets, & recevoient le ſerment d'eux. (*D. J.*)

PASSARVANT *ou* PASSAROEVAN, (*Géogr. mod.*) ville des Indes, dans l'île de Java. *Long.* 134. 30. *lat. mérid.* 7. 30.

PASSAS-DEL-SOL, (*Comm. de raiſins.*) on nomme ainſi à Grenade en Eſpagne, les raiſins qu'on fait ſecher ſimplement au ſoleil, ſans les y avoir préparés auparavant, en les paſſant par une ſorte de leſſive. Ceux à qui on donne cette préparation, ſe nomment *paſſas de lexia*, raiſin de leſſive; en général les uns & les autres ſe nomment des *paſſarilles*, qui eſt un terme de Languedoc. *Dictionnaire de commerce*. (*D. J.*)

PASSAVANT, (*Géog. mod.*) nom de trois bourgades en France, que quelques géographes nomment *petites villes*; l'une de ces bourgades eſt dans l'Anjou, à 3 lieues de Montreuil-Bellay, l'autre eſt en Champagne, au dioceſe de Châlons; & la troiſieme dans la Franche-Comté, à 6 lieues de Beſançon.

PASSAW, (*Géog. mod.*) ancienne ville d'Allemagne dans la baſſe-Baviere, avec un évêché ſuffragant de Saltzbourg. C'eſt une ville impériale ſous la protection de ſon évêque, qui eſt prince de l'Empire. Il s'y fit en 1552 un traité inutile pour pacifier les agitations qui troubloient alors l'Allemagne. Le duc de Baviere battit près de cette ville les Impériaux, en 1703. Elle eſt diviſée en trois parties le long du Danube, au confluent de l'Inn & de l'Illz, qui, avec les montagnes, lui font une enceinte naturelle, ſa poſition eſt à 25 lieues de Ratisbonne, 32 de Munich, 54 de Vienne. *Long.* 31. 9. *latit.* 48. 26.

L'évêché de *Paſſaw* eſt conſidérable, & doit ſon origine à l'ancien archevêché de Lorch, lequel étant tombé en décadence en 597, celui de *Paſſaw* fut fondé à ſa place. L'évêque Jean-Dominique, comte de Lamberg, obtint en 1728, de Benoît XIII. une bulle qui l'exemptoit de la juriſdiction de l'archevêque de Salzbourg, & Clément XII. confirma cette bulle en 1732. L'évêque de *Paſſaw* eſt ſeigneur temporel; & jouit environ de 40 mille écus d'Allemagne de revenu. (*D. J.*)

PASSE, *voyez* MOINEAU.

PASSE, ſ. f. (*Mar.*) c'eſt un canal ou largeur de mer, ou paſſage entre deux terres ou entre deux bancs, par ou paſſent les vaiſſeaux pour entrer dans un port ou dans une riviere. Dans les îles de l'Amérique, au lieu de dire, *paſſe*, on dit *débouquement*. Nous nous trouvâmes entre l'île & un rocher, où il n'y avoit que la *aſſep* d'un navire. Entrer dans une *paſſe*.

PASSE, ſ. f. *terme de Faiſeurs de bonnets*; c'eſt un devant de bonnet de femme.

PASSE, *en terme de Broderie au métier*; eſt un point qui commence au haut de la nervure d'une feuille (*voy.* NERVURE), à droite ou à gauche, & qui tombe en ſe couchant un peu ſur le trait de crayon qui borde la feuille, ainſi en continuant d'un côté à l'autre & preſſant les points autant qu'il eſt néceſſaire.

PASSE, *terme de Teinturier*; ce mot ſe dit de la derniere façon qu'on donne à certaines couleurs en les paſſant légerement dans une cuve de teinture. On donne une *paſſe* de cochenille aux gris tannés. (*D. J.*)

PASSE, *en Fauconnerie*; c'eſt la mangeaille de l'oiſeau de proie.

PASSE LE CERF, (*Vénerie.*) *paſſe*, *paſſe*, *paſſe*, *paſſe*, terme dont les piqueurs ſe ſervent lorſqu'ils voient le cerf après avoir rappellé les chiens.

PASSE, *terme de Billard*; c'eſt un fer à deux branches, arrondi par le haut, & dont les branches entrent dans la table du billard. La *paſſe* ſe place au milieu du tapis vers le haut de la table. La *paſſe* eſt miſe pour rendre le jeu de billard un peu plus difficile, en obligeant de jouer en bricole, lorſqu'il ſe trouve préciſément ſur la ligne qui va de l'une à l'autre bille.

PASSE, *au breland, à la bête, & autres jeux*; c'eſt le jeu courant, ce que l'on met à chaque coup toutes les fois que les cartes ſont mêlées.

PASSE, *terme de jeu de mail*; petit fer rond en forme d'arc, qui eſt à chaque bout d'un jeu de mail, pour y faire paſſer la boule d'un ſeul coup.

PASSE, TIRER A LA, *au jeu du mail*; c'eſt faire paſſer entre deux branches de fer plantées en terre une petite boule d'acier par le moyen d'une leve. *Voy.* LEVE.

PASSE, ESTOCADE DE, (*Eſcrime.*) eſt une botte qu'on exécute en paſſant le pié gauche devant le droit: on s'en ſert contre un ennemi qui recule.

On fait ainſi une botte de *paſſe*, 1°. auſſi-tôt qu'on a détaché une eſtocade quelconque, ſi l'on n'en a pas frappé l'ennemi, & qu'il n'ait pas paré, il faut paſſer le pié gauche devant le droit, & le placer à deux longueurs de pié de diſtance d'un talon à l'autre, le pié droit ne doit point bouger, & le gauche doit être en-dehors. 2°. Placez le corps & les bras dans la poſition où ils doivent être après avoir allongé la premiere eſtocade. *Nota*. Qu'il ne faut jamais porter l'eſtocade de *paſſe* en dégageant.

PASSE AU COLLET *ou* CROC EN JAMBE, (*Eſcr.*) eſt une action par laquelle on fait tomber l'ennemi. On fait la *paſſe au collet* à un eſcrimeur qui vous déſarme. *Voyez* DÉSARMEMENT.

Exemple. Dans le moment qu'un eſcrimeur ſaiſit votre épée pour vous déſarmer, portez votre pié gauche en avant comme à l'eſtocade de *paſſe*, *voyez* ESTOCADE DE PASSE; tournez le bout du pié gauche en-dedans, & paſſez-le derriere le talon du pié de l'eſcrimeur, portez votre main gauche à ſon collet. Etant ainſi placé, vous le pouſſerez de la main gauche vivement en arriere, tandis que votre pié gauche preſſera le ſien en avant. *Nota*, qu'il faut exécuter promptement & avec adreſſe.

PASSE-AVANT, ſ. m. (*Juriſprudence.*) terme uſité en matiere d'aides pour exprimer un billet que donnent les commis aux recettes des bureaux des douannes ou des entrées, portant permiſſion aux marchands & voituriers de mener leurs marchandiſes plus loin, ſoit après avoir payé les droits, ou pour marquer qu'il faut les payer en un autre bureau, ou qu'elles ne doivent rien, lorſqu'elles ne font que paſſer de bout ſans être commercées dans le lieu; & dans ce dernier cas, le billet ſe nomme auſſi *paſſe de bout*. Voyez le *dictionnaire des aides*, au mot *paſſe de bout*. (*A*)

PASSE DE BOUT. *Voyez ci-devant* PASSE-AVANT.

PASSEBALLE, *ou* PASSEBOULET, ſ. m (*Art milit.*) c'eſt une planche de bois, de fer, ou de cuivre, qui eſt percée en rond pour le calibre que l'on veut, enſorte qu'un boulet y puiſſe paſſer en effleurant ſeulement les bords. Quand le *paſſeballe* a un manche, on ſe contente de le préſenter ſur les boulets l'un après l'autre.

On peut encore faire une autre ſorte de *paſſeboulet* avec une planche trouée & poſée ſur une eſpece de chevalet. (*Q*)

PASSE-CARREAU, ſ. m. (*Tailleur.*) eſt une eſpece de tringle de bois d'environ quinze pouces de longueur, & d'un pouce & demi de groſſeur en quarré, mais dont un des côtés eſt un peu arrondi; les Tailleurs ſe ſervent du *paſſe-carreau* pour paſſer les coutures au fer.

PASSE-CHEVAL, ſ. m. *terme de Marine*, eſpece de bateau plat qui accompagne ordinairement les coches ou autres bateaux, dans lequel on paſſe les chevaux quand il faut changer de tirage.

PASSE-CORDE, ſ. m. *outil de Bourrelier*, dont les ouvriers ſe ſervent pour paſſer une corde ou laniere de cuir au-travers de pluſieurs couroyes qu'ils veulent coudre enſemble. *Voyez les figures Pl. du Bourrelier*. Le petit trou qui eſt vers la pointe a le même uſage que celui des aiguilles à coudre. *Voyez* AIGUILLE.

PASSEDROIT, ſ. m. (*Politique.*) les princes, ou ceux qui ſont les diſtributeurs de leurs graces, commettent des injuſtices que l'on nomme *paſſedroits*; lorſqu'ils accordent des récompenſes, des grades, des dignités à des perſonnes qu'ils veulent favoriſer, au préjudice de celles qui par leurs ſervices ou par la carriere qu'elles avoient embraſſée, avoient droit d'eſpérer ces graces. Les récompenſes ſont entre les mains des ſouverains, des moyens puiſſans pour exciter dans leurs ſujets l'amour de la patrie & de leurs devoirs. Rien n'eſt donc plus contraire aux intérêts d'un état, que de priver ceux qui en ont bien mérité, des avantages qui leur ſont dûs. La douleur cauſée par cette privation devient

encore plus ſenſible lorſqu'ils voient qu'on leur préfere des hommes qui n'ont d'autre titre que la faveur & l'intrigue. De telles injuſtices détruiſent l'émulation & l'énergie néceſſaires dans les perſonnes qui ſervent leurs pays. Des intriguans parviennent à des places dont ils ſont incapables, & le mérite réel, qui ne ſait point s'abaiſſer à la flatterie & aux pratiques ſourdes, eſt écarté, ou demeure enſeveli dans une obſcurité qui le rend inutile à la patrie.

PASSE-MEZE, ſ. m. (*Danſe.*) ſorte de danſe ſur un chant à l'italienne, qui ſervoit autrefois d'entrée aux baſſes danſes. Elle conſiſtoit à faire quelques tours par la ſalle, & à la traverſer; ce mot eſt italien, *paſſa mezzo*, comme qui diroit, *paſſe par le milieu*.

PASSE-MUR, ſ. m. (*Art. milit.*) c'eſt le nom qu'on donnoit autrefois à une piece de canon de ſeize livres de balle, & qui peſoit environ 4200 livres; une piece de pareil calibre ſe nomme aujourd'hui *coulevrine*. *Voyez* COULEVRINE. (*Q*)

PASSE-PAROLE, ſ. m. (*Art milit.*) eſt un commandement donné à la tête de l'armée, & de-là communiqué à la queue en paſſant de bouche en bouche. *Chambers*.

PASSE-PAR-TOUT, ſ. m. inſtrument de ceux qui travaillent aux carrieres d'ardoiſe. *Voyez le mot* ARDOISE.

PASSE-PAR-TOUT, *terme de Bucheron*, eſpece de grande ſcie dont les dents ſont fort entr'ouvertes & détournées, & qui n'a que deux morceaux de bois à chaque bout pour lui ſervir de bras; les bucherons & ceux qui débitent le bois dans les forêts, s'en ſervent à ſcier les plus gros arbres. (*D. J.*)

PASSE-PAR-TOUT, ſ. m. *terme de Graveur*, planche qui a une ouverture au milieu, dans laquelle on enchâſſe une autre planche gravée exprès, où eſt le poteau, ou le chiffre, ou les armes de quelqu'un. (*D. J.*)

PASSE-PAR-TOUT, s'entend *dans l'uſage de l'Imprimerie*, de certains corps de lettres gravées en bois, ou compoſées de petites vignettes de fonte, dont le milieu étant percé & ne déſignant aucune lettre, donne la faculté d'y ſuppléer une lettre de fonte telle que l'on veut. Exemple,

PASSE-PAR-TOUT, (*Lutherie.*) ſorte de ſcie dont les faiſeurs de claveſſins ſe ſervent; cette ſcie eſt compoſée d'une lame ou feuillet *AD*, dentée des deux côtés, & emmanchée dans la fente de la poignée *ACB* où elle eſt arrêtée par le moyen de deux chevilles de fer. Pour ſe ſervir de cet outil il le faut empoigner, enſorte que le dedans de la main s'applique ſur la partie convexe du manche, & que les doigts occupent la partie concave *E*; on appelle cet outil *paſſe-par-tout* à cauſe qu'il eſt denté des deux côtés, & que par conſéquent il peut s'ouvrir le paſſage de quelque côté qu'on le tourne. *Voyez la fig. 23. Pl. XVII. de Lutherie*.

PASSE-PAR-TOUT, ſ. m. (*Serrurerie.*) clé qui ſert à pluſieurs portes, & dont le paneton eſt ouvert pour que toutes les garnitures des ſerrures que l'on veut qu'il ouvre, puiſſent y paſſer ſans ſe déranger.

PASSE-PIÉ, ſ. m. ſorte de danſe fort commune, dont la meſure eſt triple, ſe marque $\frac{3}{8}$, & ſe bat à un tems. Le mouvement en eſt plus vif que celui du menuet, le caractere de l'air à-peu-près ſemblable, & les meſures de chaque repriſe y doivent être diviſées de même en nombre pairement pair; mais l'air du *paſſe-pié* doit toujours commencer ſur la croche qui précede immédiatement le frappé. (*S*)

PASSE-PIERRE, ſ. f. (*Jardinage.*) eſt encore nommée *perce-pierre*, c'eſt la ſeconde eſpece du fenouil marin; cette plante eſt haute d'un pié, & s'étend en large; ſes feuilles étroites & d'un gout ſalé, ſont diviſées par trois, ſes fleurs placées à la ſommité de ſes branches ſont jaunâtres, diſpoſées en ombelle & donnent de la graine. Cette plante croît dans les pays chauds, ſur les rochers, & aux bords de la mer, parmi les pierres d'où elle ſemble ſortir.

La *paſſe-pierre* des jardins ne differe que par le goût qui eſt moins ſalé; on la confit dans du vinaigre. Elle ſe multiplie de graine, & de talles enracinées, mais elle craint le plein air & le grand froid, ce qui la fait ſemer dans des caiſſes tranſplantées le long des murs abrités, & expoſés au midi ou au levant.

PASSE-POIL, ſ. m. (*Paſſement.*) petit galon propre pour les ameublemens, autrement appellé *galon à clouer*, il ſert encore dans les ornemens d'égliſe; dans ce petit ouvrage la chaîne eſt de fil & la trame de ſoie, il eſt peu frappé étant fait à la platte navette.

PASSEPORT, (*Hiſt. mod.*) c'eſt une permiſſion ou des lettres d'un prince ou d'un gouverneur, qui accordent un ſauf-conduit ou la liberté de paſſer, d'entrer & ſortir de leur territoire librement & ſans être inquiété.

Le *paſſeport* proprement dit, ne ſe donne qu'aux amis; on donne des ſauf-conduits aux ennemis. *Voyez* SAUF-CONDUIT.

Paſquier prétend que *paſſeport* a été introduit au lieu de *paſſepartout*. Balzac rapporte un *paſſeport* bien honorable qu'un empereur accorda à un philoſophe, il eſt conçu en ces termes: „ S'il y a quelqu'un ſur terre ou „ ſur mer, aſſez hardi pour inquiéter Potamon, qu'il „ examine s'il eſt aſſez fort pour faire la guerre à Céſar „.

Paſſeport ſignifie auſſi la permiſſion accordée par le prince de faire amener ou tranſporter des marchandiſes, des meubles, *&c.* ſans payer les droits d'entrée ou de ſortie.

Les marchands ſe procurent quelquefois de pareils *paſſeports* pour certaines ſortes de marchandiſes; & on les accorde toujours aux ambaſſadeurs & aux miniſtres pour leurs bagages, équipages, *&c.*

Paſſeport eſt auſſi ſouvent employé pour une permiſſion qu'on obtient de faire amener ou emporter des marchandiſes réputées comme contrebande, & déclarées telles ſur les tarifs, *&c.* comme l'or, l'argent, les pierres précieuſes, les munitions de guerre, les chevaux, les blés, le bois, *&c.* après avoir payé les droits.

PASSERAGE, ſ. f. genre de plante, décrit ſous le nom de *lepidium*. *Voyez* LEPIDIUM.

Son fruit reſſemble à la pointe d'une pique; il eſt plein de ſemences qui ſont pour la plûpart d'une figure oblongue. Tournefort compte cinq eſpeces de ce genre de plante.

La *paſſerage* vulgaire cultivée, *lepidium vulgare latifolium*, *I. R. H.* 216. en anglois *the common great broad leaved dittander*, a la racine de la groſſeur du pouce, blanchâtre, rampante ſur terre, d'une ſaveur âcre & vive, mais qui diſparoît bientôt. Ses tiges ſont nombreuſes, hautes de deux coudées, menues, cylindriques, liſſes, remplies de moëlle, branchues, couvertes d'une pouſſiere d'un verd de mer, qui ſe diſſipe aiſément. Ses feuilles ſont alternes, longues, larges, pointues, ſemblables à celles du citronnier, molles, liſſes, graſſes, d'un verd foncé, dentelées à leurs bords; celles qui ſortent de la racine & du bas de la tige, ſont portées ſur de longues queues.

Ses fleurs naiſſent au ſommet des tiges & des rameaux, petites, en croix, compoſées de quatre pétales blancs, ramaſſées en bouquets, nombreuſes & portées ſur des pédicules fort grêles. Il s'éleve de leur calice un piſtil qui ſe change en un fruit très-petit, applati, pointu en forme de pique, partagé en deux loges par une cloiſon mitoyenne, & remplies de menues graines oblongues & rouſſes.

PASSERAGE, (*Mat. med.*) *paſſerage* vulgaire ou des boutiques; & *paſſerage* ſauvage ou creſſon ſauvage.

Ces deux plantes ſont de la claſſe des plantes qui portent des fleurs en croix, ou *crucifere* de Tournefort, & ſont comptées parmi les principaux antiſcorbutiques. Elles contiennent abondamment le principe propre aux plantes de cette claſſe, c'eſt-à-dire l'alkali volatil ſpontané, & une huile eſſentielle. Ces principes les rendent très-analogues au cochlearia & au creſſon; auſſi les traite-t-on pour les uſages pharmaceutiques, de la même maniere que ces deux plantes, & les emploie-t-on dans tous les cas avec elles, ou en leur lieu. *Voyez* COCHLEARIA & CRESSON.

Les feuilles & les racines de l'une & l'autre *paſſerage* étant pilées avec du beurre ou du ſain-doux, & appliquées ſur les cuiſſes & ſur les jambes, paſſent pour appaiſer très-efficacement les douleurs de ſciatique. (*b*)

PASSE-SOIE, ſ. m. inſtrument à l'uſage de ceux qui font des bas au métier. *Voyez l'article* BAS AU MÉTIER.

PASSE-TALON, (*Cordon.*) eſt le cuir qui couvre le talon de bois du ſoulier. *Voyez les Planches du Cordonnier-Bottier*.

PASSE-TOUR, eſpece de jacinte. *Voyez* JACINTE.

PASSE VELOURS, *ou* QUEUES DE RENARD, (*Jardin.*) eſt une eſpece d'amaranthe à qui les Jardiniers ont donné *le* nom de *queue de renard* à cauſe de la figure de ſa fleur diſpoſée en épi & rampante, d'une couleur rouge, livide, avec des feuilles longuettes preſque rouges, & une tige de la même couleur. On prétend que cette fleur, qui fleurit en automne, reſſemble au velours. Elle eſt peu eſtimée, & on ne la met guere dans les parterres. Elle donne une petite graine luiſante comme les autres amaranthes, & vient en pleine terre. (*K*)

PASSEVIN, ſ. m. (*Phyſiq.*) inſtrument de Phyſique qui ſert à ſéparer deux liqueurs de différente peſanteur. Cette ſéparation ſe fait ordinairement avec de l'eau & du vin. L'inſtrument étant compoſé de deux bouteilles de verre *A*, *B*, jointes par un tuyau ou un cou commun étroit, on verſe d'abord du vin par l'ouverture *C*, juſqu'à ce que la bouteille *B* ſoit pleine, enſuite on remplit d'eau la bouteille *A*: alors l'eau preſſant ſur le vin, plus léger que cette premiere liqueur, l'oblige à monter & à venir ſe placer au-deſſus d'elle. Cet effet ſe manifeſte d'une façon agréable à la vue. On voit le vin ſe filtrer au-travers de l'eau comme une eſpece de fumée. (*D. J.*)

PASSE-VOLANS, *ou* FAUX SOLDATS, (*Art milit.*) ce ſont des gens ſuppoſés enrôlés quoiqu'ils ne le ſoient pas, que le capitaine ou le colonel font paſſer en revue pour faire voir que leur compagnie eſt complette, & pour employer la paie à leur profit. *Chambers.*

En France les *paſſe-volans* qui ſont reconnus dans les rangs des compagnies d'infanterie, cavalerie ou dragons, lors des revues d'icelles, doivent avoir le nez coupé ſur le champ ſans remiſſion par l'exécuteur de la haute-juſtice. *Ordonnance de Louis XIV. du 1. Juin* 1676. (*q*)

PASSE-VOLANT, (*Marine.*) c'eſt un faux matelot qu'un capitaine ou maître de vaiſſau fait paſſer en revue pour faire trouver ſon équipage complet.

Lorſque M. de Pontchartrain entra dans la marine, il fit ordonner qu'il n'y auroit que les vaiſſeaux portant ſeize canons qui pourroient naviger aux îles de l'Amérique. Pour ſatisfaire à un ordre ſi gênant, on mit des canons de bois appellés *paſſe-volans*.

PASSE VOGUE, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt un effort que l'on fait de ramer plus grand qu'à l'ordinaire. (Z)

PASSÉ, ſ. m. (*Gramm.*) il ſe dit de toute la durée qui s'eſt écoulée, juſqu'au moment où l'on parle. La vieilleſſe fatigue le préſent des éloges du *paſſé*.

PASSÉ, ſ. m. (*Broderie.*) point de broderie par lequel on forme ſous un ouvrage le même deſſein que deſſus. Il differe du point épargné en ce que le deſſein ne ſe fait que d'un côté.

PASSÉ, (*Jardinage.*) ſe dit d'un fruit qui ayant *paſſé* le tems de ſa maturité, devient inſipide, mou ou cotonneux. On peut encore le dire d'une fleur qui n'eſt plus dans ſa beauté.

PASSÉ EN SAUTOIR, *en termes de Blaſon*, ſe dit des choſes qui ſont miſes en forme de croix de S. André. Angenouſt en Champagne, d'azur à deux épées *paſſées en ſautoir* d'argent, les pointes en haut, les gardes & les poignées d'or.

PASSÉE, ſ. f. (*Baſſe-liſſerie.*) c'eſt l'aller & le venir de la flûte qui leur ſert de navette, entre les fils de la chaîne de leur ouvrage levés ou baiſſés par le moyen des marches des lames & des liſſes.

PASSÉE, (*Mégiſſerie.*) les mégiſſiers appellent une *paſſée*, deux douzaines de peaux de moutons qu'ils plongent tout-d'un-coup dans une eſpece de grande huche, remplie d'une mixtion propre à leur faire prendre le blanc.

PASSÉE, *chez les faiſeurs de papier de tapiſſerie*, eſt l'action de paſſer ſous la preſſe en taille-douce un nombre de feuilles blanches à contr'épreuves & des maculatures entr'elles. J'ai fait une *paſſée*, je vais en faire une autre. D'où l'on voit que la *paſſée* s'entend auſſi du paquet d'épreuves de papier blanc & de maculatures qu'on a *paſſées* ou qu'on va *paſſer* ſous la preſſe. Aucun dictionnaire n'a parlé de ces *paſſées* des graveurs en bois. *Voyez* PAPIER DE TAPISSERIE *à l'endroit de leur impreſſion*. Voyez *auſſi* CONTR'ÉPREUVES & MACULATURES.

PASSÉE, ſ. f. (*terme de Perruquier.*) c'eſt environ trois douzaines de cheveux qu'on treſſe ſur les ſoies lorſqu'on fait quelque perruque. Les apprentis perruquiers commencent par apprendre la *paſſée*.

PASSÉE, (*Vénerie.*) eſt le lieu où le cerf a paſſé. *Paſſée* eſt auſſi un grand filet qu'on tend entre deux grands arbres dans les clairieres de bois taillis où l'on a remarqué que paſſent les bécaſſes; c'eſt la même choſe que *pantierre*.

PASSÉES, *terme de Tailleur*, qui ſignifie des fils qu'on paſſe des deux côtés de l'ouverture d'une boutonniere pour la former. Les boutonnieres ordinaires n'ont que deux *paſſées*, une de chaque côté: mais les boutonnieres d'or ou d'argent en ont quelquefois juſqu'à quinze, parce qu'elles ſe font ordinairement fort larges.

PASSEGER *ou* PASSAGER UN CHEVAL, *en termes de Manege*, c'eſt le promener au pas & au trot. *Paſſager* un cheval ſur les voltes, *paſſager* la volte. *Paſſager* la tête à la muraille, c'eſt mener ſon cheval de côté, la tête vis-à-vis & près de la muraille du manege.

PASSEMENT, ſ. m. (*Bas au métier.*) une des opérations du faiſeur de bas au métier. *Voyez l'article* BAS AU MÉTIER.

PASSEMENT, qu'on nomme plus communément *dentelle*, (*Boutonnier.*) c'eſt un ouvrage d'or, d'argent, de ſoie ou de lin filé, qui ſe fabrique ſur un oreiller avec des épingles, en ſuivant les traits d'un deſſein ou patron placé deſſous l'ouvrage, *Voyez* DENTELLE.

Il n'y a aucune différence entre le *paſſement* pris en ce ſens, & la dentelle, que les matieres employées. Du reſte les points ſont les mêmes, s'exécutent & s'enchaînent également.

PASSEMENTIER, ſ. m. (*Art. méchaniq.*) ouvrier & marchand qui fait & vend des paſſemens ou dentelles. Les autres ouvrages que peut fabriquer le *paſſementier* ſont des guipures, des campanes, des creſpines, des houpes, des gances, des lacets, des treſſes, des aiguillettes, des cordons de chapeaux, des boutons, des cordonnets, des rênes, des guides & autres ouvrages & marchandiſes ſemblables.

Les *Paſſementiers* forment à Paris une communauté aſſez conſidérable, dont les nouveaux ſtatuts du mois d'Avril 1653, ſont compoſés de quarante-quatre articles tirés des anciennes ordonnances qu'ils avoient obtenues d'Henri II. le 22 Mars 1558.

Suivant ces ſtatuts, ils ſont qualifiés *maîtres paſſementiers*, *boutonniers*, *enjoliveurs*.

Pour être admis à la maîtriſe dans cette communauté, il faut avoir fait cinq années d'apprentiſſage, ſervi les maîtres quatre ans en qualité de *compagnon*, & avoir fait chéf-d'œuvre.

Les fils des maîtres ſont exempts de toutes ces formalités; ils ne ſont obligés qu'à une ſeule expérience; ils ne peuvent cependant obliger des apprentis qu'après avoir atteint l'âge de dix-huit-ans.

Lorſqu'après avoir fait apprentiſſage, un compagnon épouſe une fille de maître, il peut, après le mariage conſommé, être reçu ſur une ſimple expérience; & ce mariage l'exempte des quatre ans de compagnonage & du chef-d'œuvre.

Les veuves demeurant en viduité, jouiſſent du privilege des maîtres, & peuvent continuer les apprentis commencés par leur mari, mais ne peuvent point en prendre de nouveaux.

Aucun maître ne peut faire ni vendre des paſſemens & autres ouvrages de ſon métier, qu'ils ne ſoient faits de bonne & loyale étoffe; & il n'eſt pas permis de mêler de l'or ni de l'argent faux parmi du fin, quand même il en ſeroit requis.

La communauté eſt gouvernée par quatre jurés, dont on en élit deux tous les ans; de ſorte que ces jurés reſtent deux ans dans leurs fonctions.

Les jurés ne peuvent intenter procès, ni entreprendre aucune affaire de la communauté, ſans avoir fait aſſembler tous les anciens bacheliers de jurande, pour prendre leur avis, & ſe déterminer à la pluralité des voix.

Les jurés ſont obligés, quinze jours après être ſortis de charge, de rendre leurs comptes de dépenſe & de recette en préſence des nouveaux jurés & des anciens bacheliers de jurande.

Il y a peu d'ouvriers en France qui aient droit de fabrique, & de vendre plus de ſortes de marchandiſes, & d'employer plus de matieres différentes que les *Paſſementiers-boutonniers*.

1°. Ils peuvent fabriquer & vendre toute ſorte de paſſemens & dentelles, ſur l'oreiller, aux fuſeaux, aux épingles & à la main, d'or & d'argent fin ou faux, de ſoie, de fil de toutes couleurs, fins ou communs, grands ou petits.

2°. Toutes ſortes de paſſemens & dentelles, pleins ou à jour, de noueure & à la main, garnis & enjolivés.

3°. Toutes ſortes de houpes & campanes coulantes & arrêtées, montées ſur moules & bourrelets noués & à

l'aiguille, pour garnir différentes eſpeces d'ouvrages, ſoit pour les ornemens des égliſes, ou pour les ameublemens.

4°. Toutes ſortes de crêpines grandes & petites, doubles & ſimples.

5°. Toutes ſortes de bourſes nouées, au crochet & à la main, pleines & à jour, garnies & non garnies.

6°. Toutes ſortes de treſſes à gros & petits points, ganſes rondes, quarrées & à l'Italienne, pratiques à cœur & ſans cœur, nattes à petits cœurs, bracelets, rênes, guides & cordons, chaînes & tour-de-cou, aiguillettes treſſées, ſignets de livres, ceintures d'aubes & de ſoutannes, treſſes, lacets, ganſes & rézeaux, cordons de rabats & tous autres enjolivemens qui ſe font ſur le boiſſeau, à la jatte & au fuſeau.

7°. Toutes ſortes de cordons de chapeaux, bonnets, toques & affulemens; comme cordons à l'angloiſe, à jonchées, à la turque, à la moreſque, à l'arménienne, à l'indienne, à olives & boutons, à lanternes, à cordelieres, à deux, à trois & à quatre branches ou plus; cordons à filets ronds & demi-ronds, plats & demi-plats, quarrés, à cannetilles & cartiſannes, cordons d'or & d'argent trait faux & façonnés au crochet, cordons d'or & d'argent fin, cordons d'or & d'argent faux filé, cordons de crin & de cheveux, cordons à boutons, cordons encadenacés, cordons façon de broderie, enrichis & enjolivés, qui ſe façonnent à l'aiguille, aux doigts, au crochet & au dé.

8°. Toutes ſortes de cordons & cordonnets qui ſe façonnent au rouet; comme ganſes, cannetilles pleines & creuſes, chaines & chaînettes, friſons ſatinés & chevillés, bouillons, friſures, guipures plates & rondes, guipures à dentelles or & argent grapé & friſé, milanoiſes, millerets, cartiſanes, friſades & toutes autres ſortes de retords & enjolivemens qui ſe font au rouet, guipoir, crochet, au moulin, chevalet, ſabot, émérillon, & à la molette.

9°. Toutes ſortes de pots, vaſes & pommes de lits pleins & à jour, couſus & collés, garnis & chamarrés de paſſemens & tiſſus de rubans figurés & non figurés.

10°. Toutes ſortes de bouquets après le naturel, guirlandes, éventails, fers de collets montés & porte-fraiſes, nœuds, roſes, ceintures, guirlandes & galans, nœuds & aigrettes garnis, & enjolivés, houpes battantes, maſques, chaînes encadenacées, chapelets garnis de boutonnieres & de galans, chapeaux de fleurs après le naturel, coëffures & affulemens montés ſur fer, cuivre, baleine, laiton; fond de cartes & cartons, campanes encollées, roſes & roſettes ſervant à garnir & enjoliver les habits, bouquets, coëffures & affulemens qui ſe font avec la pince & le gliſſoir, au rouet; à l'aiguille & au dé.

11°. Toutes ſortes de ceintures, de noueures, laſſures de treſſes au crochet, pleines & à jour, rondes & quarrées, plates & demi-plates, au boiſſeau, aux fuſeaux, à la jatte, à la rêne & au chevalet, garnies de fer; chevilles, boucles, portes, boutons & autres enjolivemens.

12°. Enfin toutes ſortes de bordures & harnois de chevaux, de noueures, laſſures pleines & à jour, rondes, quarrées, plates, garnies & enjolivées de toutes façons.

Les *Paſſementiers-boutonniers* peuvent employer dans leurs différens ouvrages toutes ſortes d'étoffes d'or & d'argent tant fin que faux, de ſoie, fleuret, filoſelle, fil, laine, coton, crin, cheveux, cuivre, laiton, baleine, fer-blanc, bois, paille, talc, verre, jais, émail, parchemin, vélin, brodé, enluminé & doré, toques, taffetas, ſatin, velours, gaze, tabis & toutes autres ſortes d'étoffes, pourvu que le faux ne ſoit point mêlé avec le fin, comme il a été déja dit.

Il eſt encore permis aux maîtres *paſſementiers-boutonniers* de garnir toutes ſortes de ſacs, toilettes, portemanteaux, valiſes & fourreaux de piſtolets, & de faire toutes ſortes de moules à boutons; comme glands, poires, vaſes, pommes, olives, coulans, boutons plats & chevilles, émérillons, molettes, & tous autres moules qui ſe font tant à l'arçon qu'au rouet ſervant a leur métier: il leur eſt permis auſſi de ſe ſervir, pour leur travail, de toutes ſortes d'outils, machines & engins, à l'exception ſeulement de la haute & baſſe-liſſe, la marche, le peigne, la tire & la navette.

Les *paſſementiers-boutonniers* ont choiſi S. Louis pour leur patron, & leur confrérie eſt établie dans l'égliſe des grands Auguſtins.

PASSEMENTERIE, ſ. f. (*Art méchanique.*) art d'exécuter un grand nombre de petits ouvrages déſignés ſous le nom générique de *paſſemens*; tels que rubans, galons, dentelles à l'oreiller, ou fuſeau, à l'épingle, à la main, houppes, bourrelets, campanes, crépines, bourſes, treſſes, ganſes, nates, bracelets, rênes, guides, cordons, chaînes, éguillettes, ceintures, treſſes, lacets, rézeaux, cordonnets, canetilles, bouillons, friſons, guépiers, *&c. Voyez l'article* PASSEMENTIER. *Voyez auſſi* pour la fabrique de ces différens petits ouvrages, leurs articles particuliers.

Nous n'expoſerons ici que les manœuvres les plus générales, & nous n'entrerons dans le détail que des grandes machines du paſſementier.

De l'ourdiſſage & de l'ourdiſſoir. L'ourdiſſage étant la premiere préparation qui doit être donnée à la ſoie, ou autres fils qui doivent compoſer la chaîne des rubans, galons, *&c.* nous commencerons par démontrer cette opération.

Ourdir une chaîne, n'eſt autre choſe que de raſſembler une certaine quantité de fils, ſur une machine reſſemblante à un grand dévidoir, & les diſpoſer de façon, qu'on puiſſe les prendre les uns après les autres, lorſqu'il eſt queſtion de les paſſer en liſſes ou autre endroit, ſans qu'ils ſoient croiſés dans toute la longueur de la chaîne. La quantité de fils de chaque piece de rubans ou galons, eſt proportionnée à la largeur de ce même ruban ou galon.

Lorſque les fils ſont portés ſur l'ourdiſſoir, ils ſont rapprochés ou contenus d'une main, & attachés de l'autre à une cheville de l'ourdiſſoir ſur laquelle ils viennent ſe ranger côte à côte. Il s'en forme une poignée qui deſcend en ligne ſpirale, & environne tout l'ourdiſſoir de ſes tours également eſpacés. L'ouvrier qui ourdit, doit avoir ſoin de ménager par l'inſertion de ſes doigts, les ſéparations des fils qui doivent aider au jeu de la chaîne, ainſi qu'il eſt démontré dans la *premiere Planche*; c'eſt ce qui s'appelle *encroiſer*, ou *enverger les fils*.

La figure premiere de cette Planche, eſt un ourdiſſoir 1; 2. arbre tournant avec ſix aîles; 3. traverſes qui maintiennent les aîles; 4. les aîles; 5. les fils attachés à une cheville, & diſtribués ſur l'ourdiſſoir juſqu'à ce qu'ils arrivent ſur une autre cheville; 6. la lanterne de l'ourdiſſoir; 7. le blin ou ploc, ſervant à conduire les fils qui s'ourdiſſent du haut en-bas, & du bas en-haut, au moyen d'une échancrure qui entre dans le pilier du batis de l'ourdiſſoir, & d'une double corde, dont un bout s'enroule ſur l'arbre de l'ourdiſſoir, au-deſſous de la lanterne; & l'autre eſt attaché à une piece fixée ſur le pilier, de façon que quand la corde s'enroule, le blin monte, & lorſqu'elle ſe déroule il deſcend. Les fils qu'on ourdit ſont arrêtés de façon qu'ils ne peuvent monter ni deſcendre, qu'en conformité du mouvement du blin qui les retient en ce ſens, & leur laiſſe ſeulement la liberté de s'enrouler ſur l'ourdiſſoir; 8. ouvrier qui ourdit; 9. manivelle attenante à une roue cavée, ſur laquelle paſſe une corde qui enveloppe l'ourdiſſoir, au moyen de laquelle on le fait tourner; 10. banque pour porter les rochets ſur leſquels eſt diviſée la ſoie qu'on veut ourdir; 11. l'ourdiſſeur & l'ourdiſſoir en ouvrage.

Du retors. La façon de retordre eſt très-étendue; c'eſt par elle qu'on fait les meillerets, les cordonnets à deux, trois boucles; les grains d'épinard, les grains d'orge, *&c.* en un mot, tous les colifichets deſtinés à l'ajuſtement des dames.

La *figure* 2. repréſente un rouet deſtiné à toutes les opérations; 1. la ſelle du rouet; 2. les montans; 3. trou de la petite roue; 4. trou de la traverſe qui porte le croiſſant; 5. la grande roue; 6. la petite roue; 7. l'axe qui traverſe la petite roue; 8. la fuſée de l'axe; 9. le deſſus des montans; 10. l'épaiſſeur des deux montans; 11. le croiſſant taillé pour recevoir les molettes; 12. la traverſe & ſon tourillon pour retenir le croiſſant dans les deux montans; 13. une mollette; 14. le crochet de la mollette; 15. les deux tenons pour tenir la traverſe attachée aux montans; 16. les deux petits tenons ſervant au même uſage; 17. les deux traverſes du pié de biche; 18. les deux joues du pié de biche; 19. poignée pour appuyer la main du tourneur; 20. manivelle pour tourner le rouet; 21. petite plaque de cuivre qu'on met entre la mollette & la piece qui la porte pour éviter que le feu n'y prenne par le continuel frottement.

Du liſſage ou lecture des deſſeins. Cette opération étant une des plus importantes de la *Paſſementerie*, il s'agit d'expliquer la façon de lire les deſſeins, c'eſt-à-dire, de les incorporer dans les cordages & hautes-liſſes, de façon qu'avec la marche ſimplement, l'ouvrier faſſe lever les fils de la chaîne qui doivent former la figure dans le galon ou ruban.

La *figure* 3. indique un galon fabriqué, dont le deſſein repréſenté par la *figure* 4. n'en montre que la moitié. L'autre moitié eſt formée dans la fabrication, par le retour de l'ouvrier ſur ſes pas, c'eſt-à-dire, en venant finir au même endroit par où il a commencé; ce qui eſt appellé en terme de l'art *répétition de retour.*

La *figure* 5. indique un deſſein translaté, différent de celui de la *figure* 4. qui eſt au naturel. On appelle *deſſein translaté*, le même deſſein porté de deſſus un papier reglé bien ſerré, tel que celui de la *figure* 4. ſur un autre papier beaucoup plus grand dans ſes quarrés, & ſur lequel la figure eſt plus étendue, quoique cependant elle ne contienne que les mêmes quarrés, mais plus grands: le deſſein eſt appellé *patron*.

Les petits carreaux repréſentés ſur le patron, *figure* 6. indiquent la quantité de cordes qui doivent compoſer le deſſein. Les grands carreaux qui en contiennent douze petits en hauteur, & dix en travers, ſont appellés *dixaines*. De façon que le deſſein ou patron, *figure* 6. contenant huit dixaines, de dix carreaux en travers, exige quatre-vingt cordes de rames pour former la figure 3 ou échantillon du galon. Les dixaines contenues dans le même patron, en hauteur qui ſont au nombre de ſix, indiquent un pareil nombre de retours. Le retour n'eſt autre choſe que partie de la poignée de quatre-vingt cordes attachées enſemble à un levier, pour donner l'extenſion aux cordes qui y ſont attachées. Ces cordes ſont paſſées dans les hautes-liſſes, ainſi qu'il eſt repréſenté, par exemple, dans le patron, *figure* 6. La premiere corde à gauche qui eſt marquée, eſt paſſée dans la premiere maille de la haute-liſſe. Les deux autres qui ſont au-deſſous & en blanc, ſont laiſſées. La quatrieme qui eſt marquée, eſt priſe & paſſée dans la premiere maille à gauche de la quatrieme haute-liſſe; les quatre autres en blanc ſont laiſſées. La neuvieme marquée & paſſée dans la premiere maille de la neuvieme haute-liſſe; la dixieme & onzieme blanche laiſſées. La douzieme enfin priſe, ce qui compoſe le premier cours du premier retour, ainſi des autres.

Si le patron ne contient que quatre-vingt cordes, les hautes-liſſes n'ont beſoin que de quatre-vingt mailles chacune, quoiqu'elles ne ſoient pas toutes employées; attendu que les cordes vuides ne ſont point paſſées. Toute la dixaine en travers, contenant huit grands carreaux, compoſe un retour, lequel étant fini de paſſer, les cordes ſont arrêtées & liés, pour commencer le ſecond retour de la même façon que le premier. Le nombre des marches doit être conforme à celui des hautes-liſſes: toutes les cordes du rame ſont attachées d'un côté aux mailles du corps dans leſquelles les fils ſont paſſés, & de l'autre côté aux bâtons de retour. Les bâtons de retour ſont faits pour faire bander la partie des cordes de rames qui eſt attachée à un fil de fer qui forme une eſpece d'arcade liée à ce même bâton, au moyen d'une corde qui vient répondre à côté de la main droite de l'ouvrier quand il travaille. La partie de cordes attachée au bâton de retour étant bandée; lorſque l'ouvrier enfonce une marche pour faire lever la haute-liſſe, toutes les cordes bandées qui ſont paſſées dans les mailles de cette même liſſe, doivent néceſſairement lever, ainſi des autres.

Les douze marches qui donnent le mouvement aux douze hautes-liſſes étant paſſées, on tire un autre retour qui fait partir le précédent, & conſéquemment bander d'autres cordes de rames; après quoi on recommence les douze marches juſqu'à la fin, ainſi des autres. Outre les marches des hautes liſſes, qui ne ſont deſtinées uniquement que pour la figure, il y a encore quatre marches plus ou moins, qui ſont deſtinées dans les rubans façonnés, à faire lever ſimplement une partie de la chaîne pour faire le corps de l'étoffe.

Dans les galons où il y a du glacé, c'eſt-à-dire, des parties aſſez larges de dorures, pour qu'elles ayent beſoin d'être liées par un fil de la couleur de la dorure; on paſſe dans les hautes-liſſes deux rames pour la figure, & une corde ſimplement pour le glacé. Les parties de glacés ſont marquées ſur le patron, ainſi qu'il eſt démontré dans la *figure* 6. c'eſt-à-dire, trois carreaux blancs & un noir. *Voyez auſſi la figure* 7. pour la façon de paſſer les rames 1. pour le glacé, & 2. pour la figure.

La *figure* 8. fait voir l'ouvrier qui paſſe ſon patron pardevant; 1, 2. deux cordes qui ſuſpendent la planche 3. ſur laquelle il eſt aſſis; 4. le patron attaché au battant; 5. le porte rames de derriere, à-travers duquel paſſent les cordes de rames qui forment le retour; 6. les cordes renverſées ſur le porte-rames; 7. la main gauche de l'ouvrier paſſée dans les hautes-liſſes, ſuivant les pris & les laiſſés que fait ſon patron, & qui reçoit de cette main la rame que lui préſente la main droite. Il ramene cette rame en retirant ſa main avec elle: cette rame ainſi paſſée, ſera miſe en ſon lieu ſur le porte-rames de devant, ainſi que les autres qui lui ſuccederont.

La *figure* 9. fait voir la façon de paſſer le patron parderriere, façon la plus commode; 1. 2. marquent les cordes qui ſuſpendent la planche 3. ſur laquelle l'ouvrier eſt aſſis; 4. la traverſe où eſt attaché le porte-rames de derriere; 5, 6. les rames en un trouſſeau attendant que l'ouvrier les prenne à meſure pour le paſſer; 7. la main droite de l'ouvrier; 8. eſpece de pierre ſur le devant de porte-rames, où ſont attachées toutes les rames de glacé qui ſont paſſées ſur les trois derniers rouleaux dudit porte-rames; 9 autre pierre où ſont attachées les rames de figure qui ſont paſſées ſur les ſix premiers rouleaux.

La *figure* 10. repréſente un homme qui nomme les rames que l'ouvrier doit prendre par la lecture qu'il lui fait du patron, ce qui ne ſe pratique guere.

La *figure* 11. démontre un porte-rames de devant garni de ſes neuf rouleaux & de ſes grilles 1. 2. 3. 4. qui ſont de menues ficelles qui entourent les porte-rames, & dont on ne voit ici que quelques rangées. Ces grilles peuvent être reculées ou avancées, ſuivant la néceſſité; elles ſervent à paſſer entre elles les différentes courſes de rames, qui, ſans cette précaution, ſe confondroient enſemble ſur le porte-rames; au lieu que par cet arrangement, chaque rame ſe trouve comme dans ſa cellule particuliere. Ce qui non-ſeulement fait éviter la confuſion, mais aide encore beaucoup au jeu de rames.

La *figure* 12. montre l'action de paſſer une rame dans la maille ou boucle de la haute-liſſe.

Figure 13. montre un échantillon de galon d'or ou d'argent, tel qu'il ſort de deſſus le métier.

Figure 14. montre le deſſein de l'échantillon ci-deſſus ſur papier réglé.

Figure 15. montre le deſſein translaté, ou diſpoſé à être lû.

Du métier battant pour les livrées. Le métier battant qui eſt démontré, *figure* 16. eſt le même que celui qui ſert à différens ouvrages de retour; il n'y a de différent que les alonges des potenceaux ou de la cantre pour les ſoies qui forment le velours.

Ces alonges ſont des pieces qui ſupportent une quantité de roquetins chargés de ſoie des différentes couleurs des livrées qu'on ſe propoſe de faire. Ces roquetins ſont quelquefois au nombre de cent cinquante, rangés par huit ſur chaque broche qui traverſe leſdites alonges. Chaque roquetin a ſon poids particulier; ce poids doit être modéré, & il faut le diminuer à meſure que chaque roquetin l'employe. L'uſage de ces roquetins eſt de porter chaque branche de velours ſéparément, laquelle eſt toujours également tendue. Au lieu que ſi les mêmes branches étoient ſur un ſeul rouleau, celles qui ne travaillent pas ſouvent lâcheroient, tandis que celles qui travaillent beaucoup ne pourroient pas ſupporter la force du poids.

La façon de faire les galons de livrée eſt la même que celle de faire des velours ciſelés. *Voyez l'article* VELOURS CISELÉ. Les retours forment la figure, & ne font lever que la quantité de branches de velours indiquée par le deſſein ſur laquelle on paſſe un fer, dont un côté eſt armé d'un tranchant qui coupe toute la ſoie dont il étoit couvert, ce qui forme le velours.

La *figure* 17. repréſente 1. les alonges garnies de roquetins; 2. la traverſe du métier, ſur laquelle ſont appuyées les alonges; 3. les ſupports ou piés des alonges; 4. les poids des roquetins; 5. les branches de velours qui ſortent de deſſus les roquetins; 6. les potenceaux qui portent les enſouples de fond; 7. les poids de ces mêmes enſouples; 8. deſſus des potenceaux portant les roquetins de liſiere & de fond; 9. quantité de fils de laiton tournés en ligne ſpirale, dont chaque boucle arrête une branche de velours, & les tient toutes à égale hauteur.

La *figure* 18. montre, 1. les cables ſortans des arcades, 2, 3, 4, & qui forment par leurs ornemens différentes figures ou ornemens ſur la livrée du roi.

La *figure* 19. repréſente un autre galon; 1, 2, les couteaux pour couper le velours; 3, 4, 5, liſiere du galon.

La *figure* 20. repréſente un autre galon garni de ſix couteaux.

La *fig.* 21. eſt le métier du rubanier battant; 1. les quatre piliers; 2. les deux barres de long & leurs écharpes; 3. le chaſſis qui les couronne; 4. le chevalet garni de ſes poulies; 5. 6. le banc poſé ſur les deux piés du ſiege ſous lequel ſont enchâſſées les marches; 6. le pont qui ſert à couvrir les retards des marches; 7. la poitri-

niere & ſon rouleau; 8. les bretelles attachées d'un bout à la poitriniere, & de l'autre à la traverſe du haut du métier, ſervans à ſoutenir l'ouvrier; 9. le bandage ſervant à donner plus de poids au battant; 10. le battant garni de ſon peigne; 11. le porte-rame de devant & ſes rouleaux, 12. le porte-rame de derriere, auſſi garni de ſes rouleaux; 13. les deux potenceaux portans les enſouples ſur leſquels ſont enroulées les ſoies de la chaîne. Le potenceau à la gauche de l'ouvrier reçoit dans ſes mortoiſes un châſſis où ſont enchaſſés les retours, ordinairement au nombre de vingt, tous traverſés par une broche de fer. Chaque retour, ou bâton de retour, a à un de ſes bouts, une quille pour le faire lâcher lorſqu'on ne veut plus qu'il agiſſe. Au potenceau à droite ſont attachés pluſieurs rouleaux ſur leſquels gliſſent les tirans des retours. 14. La planchette mobile qui eſt emmortoiſée au pilier de derriere à droite, & qui ſert par ſa mobilité à recevoir ſous ſon côté le retour, & le tenir bandé pendant qu'il travaille; 15. les deux travers de lames garnis de vingt-ſix lames, qui ſervent par leur mouvement qu'elles reçoivent des marches, à hauſſer ou baiſſer les hautes-liſſes; 16. les hautes-liſſes au nombre de vingt-quatre ou vingt-ſix; 16 *bis*, les fuſeaux ou aiguilles de plomb ou de fer, ſuſpendues ſur les poulies du chatelet; 17. l'enſouple de devant avec ſa roulette & ſon chien; 18. & 19. la paſſette à paſſer en peigne les ſoies de la chaîne; 20. les marches au nombre de vingt-ſix; 21. les boutons & tirans des retours; 22. les rames qui ſont ordinairement au nombre de cent ſoixante ficelles attachées à l'arcade de chaque retour, viennent traverſer (méthodiquement & ſuivant le deſſein à faire) les mailles des hautes-liſſes, & paſſer enſuite à-travers la grille du porte-rame de devant, & ſe terminer par des nœuds où ſont attachées les liſſettes avec leurs maillons, dans leſquels ſont paſſées les ſoies de la chaîne, leſquelles liſſettes portent à leurs extrémités des fuſeaux de fer ou de plomb, pour les faire retomber par leurs poids; 23. les navettes ou ſabots à deux tuyaux ou canons; *idem* 23. ſabot à un canon; 24. les canons hors des navettes; 25. figure du chevalet qui eſt ſuſpendu aux deux grandes traverſes du métier qui ſert à ſoutenir l'ouvrage, & l'empêche de vaciller; 26. les cremaillieres attachées ſur chacun des piliers de devant; elles ſervent à avancer ou reculer, au moyen des ficelles; 27. le porte-rame de devant, ſuivant la ſéchereſſe du tems ou ſon humidité; 28. la grande paſſette ou fil de laiton, tourné ſpiralement dans les boucles duquel ſont paſſées les ſoies de la chaîne, & qui la tient en largeur; 29. le crochet ou valet ſervant à ramaſſer les navettes; 30. l'aune.

La *fig*. 22. le métier du ruban figuré. A l'égard du corps du métier, c'eſt toujours le même pour toutes ſortes d'ouvrages; celui-ci n'a de particulier que le bricoteau que l'on voit attaché au chatelet, & qui ſert pour la levée des pas lorſqu'ils ſe trouvent trop lourds. Il y a quelquefois deux bricoteaux.

La *fig*. 23. quatre hautes-liſſes particulieres que les bricoteaux font lever.

La *fig*. 24. repréſente la levée de la *fig*. 1. & 2. C'eſt le fond.

La *fig*. 25. fait voir la figure du fond 1. pendant que la figure 2. eſt en-bas. C'eſt préciſément pour les coups ou levées de fond que ſont faits les bricoteaux.

La *fig*. 26. le bricoteau & toutes ſes dépendances, détaché & ſeul.

Des retours. La manœuvre des retours eſt aſſez ingénieuſe, pour en parler ſéparément. Imaginez des pieces de bois, ou bâtons quarrés & applatis, attachés au derriere du métier: ils ſont tous percés uniformément au tiers de leur longueur pour pouvoir être enfilés dans une broche ou boulon de fer qui traverſe le chaſſis dans lequel ils ſont poſés: chaque bâton porte à l'extrémité qui eſt à main gauche du métier, une quille pour le faire lever par ſon propre poids, lorſqu'il ne faut pas qu'il travaille: l'autre extrémité doit être aſſez longue pour pouvoir venir s'arrêter ſous la planchette lorſque l'ouvrier le tirera pour le faire travailler; cette extrémité eſt terminée un peu anguleuſement, & telle qu'on la voit en *A*, *fig*. 27, ce qui ſert à lui donner plus de facilité à ſe loger ſous la planchette lorſqu'il travaille. *B* fait voir l'arcade qui eſt de gros fil-de-fer ou d'archal, & qui ſert à attacher les rames, *voyez* RAMES. *C* eſt le trou dont on a parlé plus haut, *D* eſt une ficelle pour porter la quille *E*, *voyez* QUILLE. La *fig*. 28 fait voir le même bâton dans la ſituation où il eſt lorſqu'il ne travaille pas, au lieu que dans la *fig*. 27. il eſt ſenſé travaillant, & arrêté ſous la planchette *G*, qui le tient ferme, ce qui fait que les rames qu'il tient ſont roides ou bandées, & par conſéquent en état d'être levées par les hautes liſſes à meſure que les marches les feront lever. L'action du retour dans la rubanerie eſt de faire le même effet que celui de la tireuſe dans les étoffes de fabrique. On a déja dit que par le moyen des rames priſes ou laiſſées, c'eſt-à-dire paſſées ou non dans les hautes liſſes, le deſſein du galon ou ruban ſe trouvoit incorporé dans l'une & dans l'autre partie. Lorſque le deſſein eſt paſſé & le métier monté, toutes les rames ſont lâches, de façon qu'encore que l'ouvrier, par le moyen de la marche, voulût faire mouvoir les hautes liſſes, afin de faire lever la partie des rames qui eſt paſſée dans chacune, &, ſuivant que le patron l'a exigé, il s'enſuivroit que la rame étant lâchée ne feroit lever aucun fil, ni aucune liſſette, conſéquemment point de figure dans l'ouvrage. L'action du retour eſt donc de donner une extenſion meſurée à la partie des rames qui eſt attachée on bouclée à l'arcade de ſon bâton. Pour lors l'ouvrier foulant les 22 marches ou 24 de hautes liſſes les unes après les autres, chaque haute-liſſe faiſant lever la partie tendue des rames qui ſont paſſées dans ſes boucles, les rames levent les liſſettes dans leſquelles eſt paſſée la ſoie qui doit former le deſſein de l'ouvrage, & l'ouvrier à chaque marche paſſe un coup de navette qui en fait le corps & la figure, les autres rames paſſées dans les mêmes hautes liſſes, attachées aux autres bâtons de retour, ne donnant aucun mouvement aux liſſes & à la ſoie attendu leur défaut d'extenſion. Après que l'ouvrier a fini ſon cours de 24 marches, il a fait une partie de ſon deſſein, mais il n'eſt pas achevé; s'il le recommençoit encore, il feroit la même choſe encore qu'il vient de faire, puiſque les mêmes rames qui ont levé leveroient de nouveau, & on auroit la même partie de deſſein qui a déja été faite. C'eſt pour pouvoir faire une autre partie ou ſuite du même deſſein, que l'ouvrier tire un autre retour par le moyen du tiran *F*, qui va aboutir auprès de ſa main droite. Ce retour ainſi tiré fait reculer la planchette mobile, & détend le retour précédent auquel il ſuccede. Il roidit à ſon tour les rames qu'il contient pour les mettre en état de lever les liſſettes qui leur ſont attachées, lorſque l'ouvrier recommençant ſon cours de marches fera mouvoir les hautes liſſes dans leſquelles elles ſont paſſées, tandis que toutes les rames des autres retours étant lâchées, ſe trouvent par conſéquent hors d'état de lever les mêmes liſſettes, ne pouvant y avoir que les rames de ce retour, actuellement tendu ou bandé, qui puiſſent les lever. Après que ce retour a fait ſa fonction qui ſe trouve achevée par le cours des marches, l'ouvrier tire un autre retour, & ainſi des autres alternativement juſqu'au dernier qui étant achevé, il recommence par le premier & continue toujours de même. On comprend aiſément que lorſque l'ouvrier tire à lui un nouveau retour, le bout de ce retour coupé obliquement venant à toucher la face de la planchette ſous laquelle il doit ſe loger, la fait mouvoir en reculant: ce mouvement que fait la planchette eſt cauſe que le retour qu'elle contenoit, en état de travailler ou tendu, s'échappe & fait place à celui que l'ouvrier tire pour occuper la place qu'il quitte.

Des alonges des potenceaux. C'eſt ce qu'on appelle *cantre* dans le velours ciſelé, ou à jardin, *&c.* ces alonges ſont deux longues pieces de bois que l'on attache ſur la traverſe de derriere du métier, au-deſſous des potenceaux; elles ſont poſées obliquement, c'eſt-à-dire que le bout eſt beaucoup plus élevé que celui qui porte ſur la traverſe. Cette obliquité eſt nèceſſaire, pour que les différentes ſoies des roquetins ne traînent point les unes ſur les autres; ces alonges ſont percées de quantité de trous dans leur longueur pour paſſer les broches qui portent les roquetins; ces alonges ſont auſſi ſoutenues par différens ſupports qui appuient à terre: voici l'uſage de ces alonges. Lorſqu'on fait du velours ou galons de livrée, il faut que toutes les branches de ce velours ſoient miſes à part ſur quantité de petits roquetins enfilés par ſept ou huit dans les broches des alonges; cette ſéparation eſt néceſſaire, parce que ſi toutes ces branches étoient enſemble ſur la même enſouple, celles qui ne travailleroient pas lâcheroient, tandis que celles qui travailleroient & dont l'emploi conſiſte à ſept aunes de longueur pour une, lâcheroient extraordinairement ou à proportion des coups en travers qu'elles reſteroient ſans travailler, ce que l'on évite en les ſéparant, chaque branche contenue dans un maillon, ne pouvant lâcher à cauſe de ſon poids. Il y a quelquefois cent cinquante roquetins, plus ou moins, ſur ces alonges. Chaque roquetin a ſon poids particulier, qui eſt un petit ſac de toile attaché avec une ficelle dont les deux bouts liés enſemble enveloppent deux fois la moulure du roquetin, qui par ce moyen demeure arrêté, & donne la liberté

au

au roquetin de rouler. Ce petit ſac de toile contient quantité de petites pierres dont on diminue le nombre à meſure que le roquetin ſe vuide, afin que le poids ſoit toujours égal. Il faut encore que chacune de ces branches deſtinées à faire le velours, porte elle-même un petit poids, au bout duquel eſt une petite boucle au maillon de verre dans lequel paſſe cette branche. L'uſage de ces petits poids eſt que, lorſque l'ouvrier enfonce une marche, le pas qu'il ouvre fait lever la partie de ces branches choiſie par le deſſein, ainſi que la partie de la chaîne qui convient; ces branches obéiſſent à la levée, & lorſqu'il quitte cette marche, le pas baiſſant feroit lâcher les mêmes roquetins ſi tous les petits poids ne tenoient la branche en équilibre, puiſque le roquetin ne peut ſe rouler, mais bien ſe dérouler lorſqu'il eſt tiré en-avant: chacun de ces petits poids s'appelle *freluquet*. *Voyez* FRELUQUET.

Dans les velours ciſelés de toute eſpece, chaque roquetin a un ſeul poids, qui eſt une balle de plomb proportionnée au même roquetin qui eſt enroulé à pluſieurs tours ſur une partie cavée du roquetin, ce qui évite l'embarras d'un double poids, attendu qu'à meſure que le roquetin ſe déroule dans la fabrication, la ficelle de la balle s'enroule auſſi, & lorſqu'elle eſt à la hauteur du roquetin elle paſſe par-deſſus ſa cavité, & par ce moyen ſe trouvant toujours ſuſpendue, elle ne ceſſe de tenir le roquetin tendu, ce qui vaut mieux que les deux poids.

La *fig.* 29. montre une ouvriere qui épluche un ruban.

La *fig.* 30. ouvriers qui paſſent un ruban au moulin avec le moulin. Ce moulin eſt compoſé des deux roues de bouis bien unies, entre leſquelles on fait paſſer un ruban ou un galon pour lui donner le luſtre.

La *fig.* 31. eſt la lanterne à fumer le galon pour lui donner plus de couleur. On enroule le galon d'or ſur un devidoir, tel qu'il eſt repréſenté 32. & 33; on le ſuſpend enſuite ſur un braſier, dans lequel on fait brûler des ingrédiens qui donnent une belle couleur à l'or; tels que les plumes de perdrix, les rognures d'écarlate, *&c.* en obſervant que le cabinet ſoit bien fermé & qu'il n'y entre pas d'air. Les ordonnances défendent de fumer l'or, parce que cette préparation lui donne une couleur qui diſparoît auſſi-tôt qu'il a pris l'air..

La *fig.* 34. repréſente le métier coupé & vû par le côté, depuis le porte-rame de devant juſqu'à l'extrémité du derriere, excepté les potenceaux.

1. L'un des quatre piliers; 2. la grande traverſe & ſon gouſſet; 3. la grande barre du chaſſis; 4. partie du chatelet avec ſes deux broches ou boulons de fer, changé ſeulement de deux poulies; 5. *&c.* 11. le porte-rame de devant & ſes rouleaux, ſuſpendu d'un côté au métier comme il doit être de l'autre; 12. le porte-rame de derriere, auſſi garni de ſes rouleaux; 13. le chaſſis enmortoiſé dans la traverſe à gauche du derriere du métier, qui porte au moyen de ſon boulon, ſeulement un retour avec ſa petite arcade 14. pour en voir la ſituation; 15. le porte-lame & ſes deux broches; il n'y a d'enfilé dedans qu'une ſeule lame, dont l'extrémité paſſe comme on voit, deſſous la broche de l'autre côté; ce qui l'empêche de remonter lorſque la haute-liſſe deſcend; toutes les autres ſe poſent ainſi alternativement, mais en ſens contraire; 16. une ſeule haute-liſſe avec ſa platine 17 vue de profil, & ſuſpendue aux deux poulies du chatelet.

La *fig.* 35. le métier coupé par la moitié, & dont on ne voit que les principales parties de derriere.

1. Deux piliers de derriere; 2. parties des deux traverſes; 3. partie du chaſſis qui le couronne; 4. partie du chatelet portant dans ſes deux broches quatre poulies 5. où ſont ſuſpendues deux hautes-liſſes vues de face avec leurs platines; 15. partie du porte-lame, & ſes deux broches, où ſont enfilées ſeulement deux lames dans leur ſituation naturelle; 16. deux hautes-liſſes, dont on voit les bouclettes dans le milieu.

La *fig.* 36. les vingt-quatre lames enfilées dans leurs broches, & détachées du porte-lame, & dans leur poſition naturelle; on obſervera ſeulement que, lorſqu'il eſt néceſſaire pour de certains ouvrages, l'enfilage des lames eſt ſouvent varié, c'eſt-à-dire que quelquefois elles ſont enfilées, une d'un côté, deux de l'autre, trois de celui-ci, une de celui-là.

La *fig.* 37. eſt le métier à frange; 1. les montans du métier; 2. le chaſſis & ſes gouſſets; 3. les montans de devant coupés à l'endroit de la poitriniere; 4. l'enſouple de devant avec ſa roulette & ſon chien; 5. le bandage, qui dans le métier eſt par-derriere, & ſert à faire lever alternativement la luiſante & les chaînettes qui ornent la tête des franges; 6. les liſſes au nombre de deux, qui au lieu de bouclettes comme dans les autres liſſes, portent ici des maillons de cuivre jaune, à-travers leſquels maillons paſſent les ſoies de la chaîne; 7. les potenceaux pour porter les enſouples de la chaîne; 8. les marches au nombre de trois, ſavoir deux pour le pié droit & une pour le gauche; 9. les portes-liſſes; ils ſont pour ce métier au nombre de quatre, enfilés dans une broche de fer pour faire agir les liſſettes; 10. poids de l'enſouple de derriere; 11. poids pour retenir l'enſouple de devant.

La *fig.* 38. eſt un ourdiſſoir long, qui eſt un chaſſis de la longueur d'une aune & demi & de ſix piés de haut, appliqué en talus contre le mur. Les deux montans ſont garnis de chevilles d'eſpace en eſpace pour porter les ſoies. Sur la barre de traverſe d'en-haut, il y a pareillement deux autres chevilles pour l'encroix ou envergeure; 2. l'ourdiſſeur; 3. la roulette ou rateau pour porter les rochets de ſoie.

La *fig.* 39. eſt une femme 1. qui guipe.

La *fig.* 40. une femme qui peigne l'ouvrage à meſure.

La *fig.* 41. la frange en longueur pour être guipée.

La *fig.* 42. le métier, mais plus en grand, & la façon de tenir le moule pendant le travail.

La *fig.* 43. eſt le métier à frange, coupé dans cette figure pour en voir le dedans.

1. Les montans dont ceux de devant ſont coupés à la poitriniere; 2. la mortoiſe du montant de devant, pour recevoir la poitriniere; 3. les traverſes d'enbas; 4. piece de bois percée & appliquée ſur la traverſe du milieu pour recevoir les bouts de l'enſouple de devant; 5. les montans du ſiege; 6 la broche qui enfile les marches, & qui paſſe elle-même à-travers les montans; 7. les trois marches, dont deux pour le pié droit & l'autre pour le pié gauche; 8. la lame percée & fixe, à-travers laquelle paſſent les tirans des liſſettes; 9. les deux lames mobiles qui ſervent à faire mouvoir les liſſes; elles ſont fixées & arrêtées par le moyen d'une broche de fer à la traverſe du milieu à gauche, & peuvent ainſi être tirées contre bas par les tirans des marches; 10. les deux liſſes. *Voyez* la *fig.* 3. 11. les deux liſſettes que l'on voit mieux dans la *fig.* 4. 12. le porte-liſſe & ſes quatre poulies, dont les deux des extrémités font agir les liſſes, & les deux du milieu font agir les liſſettes; 13. le bandage attaché à l'extrémité du derriere des traverſes d'en haut; 14. le bandoir avec ſa poulie mobile pour faire agir les liſſettes; 15. deux traverſes emmortoiſées dans les deux montans de derriere, & échancrées pour recevoir les bouts des porte-potenceaux; 16. les traverſes d'en-haut.

La *fig.* 44. 1. le métier tout monté, tel que le tourneur le livre; 2. façon d'attacher le porte-chandelier.

La *fig.* 45. 1. le porte-liſſe vû de face; 2. les tenons pour entrer dans les mortoiſes de la traverſe; 3. la broche de fer pour porter les poulies; 4. les quatre poulies, dont les deux plus petites font agir les liſſes, & les deux autres les liſſettes; 5. les tirans des liſſes & liſſettes; 6. une des deux liſſes enliſſeronnée, garnie de ſes maillons de cuivre jaune, & dont on voit une maille détachée & plus détaillée à côté, & dont voici les parties; 7. une partie du liſſeron d'en-haut & d'en-bas, vue de profil; 8. la ficelle qui forme ladite maille; 9. le maillon de cuivre jaune plat & percé de trois trous; 10. la ſoie de la chaîne qui paſſe à-travers le trou du milieu du maillon; 11. les tirans d'en-bas qui vont s'attacher aux lames.

La *fig.* 46. la liſſette ſans être enliſſeronnée, & qui contient moins de mailles que la liſſe; 1, 2. les tirans d'en-haut & d'en-bas, auxquels ſont attachées les mailles emmaillonnées; 3, 4. les mailles de petite ficelle paſſées dans la tête & dans la queue des maillons; 5, 6. les maillons.

La *fig.* 47. le doigtier & le poucier; 1. le doigtier qui eſt de figure cylindrique percé par les deux bouts, & de cuivre jaune; il a une arrête aiguë en ſaillie dans toute ſa longueur, & il ſe met dans le doigt index de la main droite, & ne doit pas paſſer la ſeconde phalange de ce doigt; ſon uſage eſt de frapper la trame chaque fois que l'ouvrier l'a paſſé à l'entour du moule; il y en a de plus ou moins fort; 2, 2. fait voir ſuivant l'ouvrage, l'arrête aiguë dont il eſt parlé ci-deſſus; 3, 3. le poucier qui eſt de cuir ou de chamois, ſert à mettre dans le doigt, que l'or ou la ſoie coupent aſſez ordinairement.

La *fig.* 48. montre la chenille 1. ſortant de deſſus le métier ſans être encore découpée; 2, 2. la chenille dans ſa perfection.

La *fig.* 49. fait voir un moule feſtonné propre à faire de la frange de pareille figure.

La *fig.* 50. un moule uni. 1, Un échantillon de frange qui a été fait ſur ledit moule.

La *fig.* 51. un moule feſtonné, & coupé poſitivement comme il faut pour travailler.

La *fig.* 52. montre un échantillon de frange faite ſur le moule.

La *fig.* 53. un peigne pour peigner la frange après l'équipage.

De la chenille. Pour fabriquer la chenille, on ourdit cinq fils de ſoie, & deux fils de chanvre retors alternativement. On paſſe les 5 fils de ſoie dans une dent du peigne fort ſerrée, & les deux fils retors dans une autre dent plus large; & cela autant qu'on veut faire de bandes de chenille.

La *fig.* 54. indique ſix bandes. On travaille enſuite la piece montée comme un ruban uni. Quand elle eſt achevée, on coupe la piece dans ſa longueur entre les deux fils retords qui ſe défilent fort aiſément, & donnent les cinq fils de ſoie garnis de la trame qui y eſt arrêtée, & dont la longueur excede les extrémités, attendu la place qu'occupoient les deux fils, & la largeur des dents. Lorſque toutes les bandes ſont parfaitement coupées dans leur longueur, elles ſont plates, comme il paroît aux extrémités de la *fig.* 55. On les paſſe pour lors ſur un rouet à filer pour les retordre. Cette opération leur donnant plus de conſiſtance, la chenille ſe trouve parfaitement formée.

Du métier à la baſſe-liſſe. On appelle, dans la paſſementerie, ouvrage à la *baſſe-liſſe* ou *plate-navette*, ce qui eſt fait ſans battant, dont la trame par conſéquent n'a pas beſoin d'être ſerrée pour donner du corps ou de la force à l'ouvrage. Ordinairement dans les ouvrages à la baſſe-liſſe la chaîne eſt infiniment plus forte que la trame.

La *fig.* 56. repréſente un échantillon de paſſe-poil, ou eſpece de galon propre à clouer ſur les meubles. 1, 2, marque la chaîne.

Les deux *figures* ovales 57. & 58. qui ſont à côté, font voir deux plates navettes vues par leurs deux côtés. Les plates navettes ſont de bouis en plein, de cette forme, à l'exception de l'ouverture 1, 2, qui paſſe d'outre en outre pour recevoir le canon de la trame 3. percé longitudinalement juſqu'au centre de l'épaiſſeur, pour donner paſſage au bout de la brochette 4. & ſeulement percé horiſontalement auſſi dans l'épaiſſeur, pour recevoir l'autre bout de la brochette, qui, étant juſte à la longueur de cette ouverture, ne peut ſortir par conſéquent de ſon lieu; 5, 5, eſt une armure de fer du côté que la trame ſort de la navette, & dont voici la néceſſité. Comme la plate navette fait ici l'office du battant, en frappant continuellement contre la trame, elle s'uſeroit trop vîte, & n'auroit pas même aſſez de coup, ſi elle n'étoit ſimplement que de bouis ſans armure: cependant, dans les ouvrages extrémement légers, & dont il faut que la trame ne ſoit ſeulement qu'approchée, on s'en ſert ſans armure; 6. fait voir les trous par où paſſe la trame contenue ſur le canon; 7. fait voir une petite cavité qui répond au trou 8. pour inſérer le bout de la trame; 9. le dos de la plate navette, mais vu par derriere; 10. le ventre de la même navette, auſſi vu par derriere; 11. le dos vu dans toute ſon épaiſſeur; 12. les quatre piliers montans du métier à la baſſe-liſſe & à la plate navette; 13. le chaſſis qui fait le couronnement; 14. le porte-liſſe attaché ſur ledit chaſſis; 15. les traverſes & leurs gouſſets; 16. le ſiege ſur ſes deux montans; 17. la poitriniere; 18. le rouleau de la poitriniere; 19. l'enſouple de devant; 20. les porte-potenceaux & les deux potenceaux; 21. les enſouples de derriere; 22. les lames attachées à la traverſe ſeulement par un bout; 23. les poulies du porte-liſſes; 24. la broche qui enfile les poulies.

La *fig.* 57. fait voir la maniere de tenir l'enſouple 1, 1, lorſque l'on ploie une piece relevée de deſſus l'ourdiſſoir; 2, le rateau à-travers lequel paſſe la ſoie de l'enſouple pour être mis en large ſur l'enſouple du ployoir 3.

La *fig.* 58. eſt le vergeon qui paſſe au-travers du bout de la piece.

La *fig.* 59. eſt le même vergeon vu ſeul. Ce vergeon de bois eſt de la même forme & figure que l'entaille de l'enſouple dans laquelle il doit entrer; 1. eſt l'enſouple de laquelle on vient de parler, avec ſon entaille; 2. eſt le bâton à tourner, dont la ficelle entortillée à l'entour de l'un des bouts de l'enſouple, ſert à la faire tourner ſur le ployoir; 3, 4, la paſſette qui eſt ordinairement de cuivre très-mince ou de fer blanc; 5. la même paſſette dans l'action de paſſer, au moyen de ſon échancrure, les ſoies au travers du peigne 6. qui eſt attaché au battant; 7. fait voir le rateau dégarni de ſon deſſus; 8. les chevillettes qui doivent entrer dans les trous 9. pour tenir le rateau arrêté avec ſon deſſus.

De la nompareille. Cet ouvrage eſt une eſpece de petit ruban dont on fait quantité d'agrémens de mode pour les dames, quelquefois auſſi pour les veſtes des hommes. C'eſt une eſpece de ruban fort étroit qui ne contient point de trame, & dont les fils par conſéquent ne ſont pas liés. Pour faire la nompareille, on enroule 60 fils de ſoie ſur un roquetin, & on forme un certain nombre de roquetins, dont la quantité eſt ordinairement de vingt, dont on garnit une banque, telle qu'elle eſt repréſentée par la *fig.* 60. Cette banque eſt placée à une certaine diſtance d'un moulin 1, 1, dont la roue inférieure eſt de cuivre, & celle de deſſus de bouis. Devant le moulin eſt placé une eſpece de rateau 2, 2, pour recevoir les branches de ſoie de 60 fils, deſtinées à former la nompareille. Lorſqu'il s'agit de faire la nompareille, on fait chauffer beaucoup la roue, & à proportion des couleurs deſtinées, après quoi on paſſe les branches entre les deux roues tournées par deux forts hommes, & arrêtées de façon qu'elles ne puiſſent vaciller. Il faut prendre garde de ne point arrêter le moulin quand la roue de cuivre eſt chaude, parce qu'elle brûleroit celle de bouis. C'eſt pourquoi cet ouvrage doit être conduit par une perſonne entendue. Chaque branche de ſoie doit être enveloppée de papier, tant pour empêcher que les bouts de ſoie ne ſe collent aux roues, que pour donner la facilité à les recevoir de l'autre côté. Après qu'on a paſſé pluſieurs branches, & qu'elles ſe trouvent dans la corbeille marquée 3, on les releve ſéparément, ainſi qu'il eſt repréſenté par la *fig.* 4. & on les met ſur des bobines pour achever leur préparation. Cet ouvrage, qui n'a acquis en paſſant au moulin qu'une eſpece de conſiſtance par l'applatiſſement des 60 fils de ſoie, qui ne ſont point liés, & qui pourroient ſe déſunir, eſt enſuite gommé. Les rognures de parchemin mêlées avec de la gomme arabique forment la compoſition pour le ſecond apprêt, qui eſt indiqué par une bobine marquée 5, miſe à la banque, dont le bout de nompareille, en ſe déroulant par le tirage du dérouloir 6, paſſe dans le vaiſſeau 7 pour ſe changer de gomme, étant conduit par la main 8. qui tient une petite verge de cuivre, dont les bouts portent contre les ſurfaces intérieures du vaiſſeau, à une certaine élevation ſuffiſante pour laiſſer paſſer librement la nompareille, qui doit toujours y paſſer à plat pour éviter le tors; elle eſt enroulée à meſure par le dévidoir appellé *ſéchoir*, qu'une perſonne fait tourner avec le pouce de la main droite, pendant que de la gauche elle conduit le bout en l'arrangeant ſur le dévidoir chaque tour, l'un à côté de l'autre, & non jamais l'un ſur l'autre, crainte qu'ils ne ſe collent enſemble. On paſſe une poële de feu ſous le dévidoir pour ſécher la nompareille, comme on le voit dans les figures, après quoi la nompareille eſt levée ſur la main de bois pour la plier, étant perfectionnée par cette derniere opération.

Fig. 61. deux ouvriers qui ſéparent les branches de nompareille au ſortir du moulin.

Fig. 62. une femme qui tourne le dévidoir pour recevoir la nompareille gommée.

Fig. 63. ouvrier qui conduit la nompareille ſur le dévidoir.

Fig. 64. ouvrier qui gomme la nompareille.

Fig. 65. ouvriere qui tire la nompareille quand elle eſt gommée.

Du tors. Tordre eſt l'action de joindre pluſieurs brins d'or, d'argent ou ſoie enſemble, pour n'en former qu'un ſeul; ce qui ſe fait en diverſes façons par le moyen du rouet à retordre & à détordre. Il y a pluſieurs ſortes de retords, dont les parties ſont connues ſous les noms de *milanoiſe*, *graine d'épinards*, *cordons pour les galons à chaînettes*, *retors pour les franges*, *piquures pour les livrées*, *cordonnets pour les agrémens*, *cordonnets à broder*, *cablés pour les galons*, *griſettes pour les galons*, *friſés pour les galons*, *& la gance ronde pour faire des boutonneries mobiles*, *or ou argent*. Il eſt néceſſaire de traiter chacune de ces ſortes d'ouvrages ſéparément en commençant par la *milanoiſe*.

1°. *De la milanoiſe*. Elle ſe fait ainſi. On tend une longueur de ſoie à volonté, attachée d'un bout à la molette du pié-de-biche du rouet. Lorſqu'elle eſt ainſi attachée, le retordeur forme ſa longueur en s'en allant à l'autre bout de la longueur, pendant lequel tems le rouet eſt tourné modérément de droite à gauche; étant parvenu au bout de la longueur, il attache l'autre bout à l'émerillon du pié. Cette longueur eſt de pluſieurs brins unis enſemble, ſuivant la groſſeur que doit avoir la *milanoiſe*; par ce moyen ces brins ſe tordent enſemble, & n'en forment plus qu'un ſeul. Lorſque l'ouvrier connoît que cette longueur a acquis aſſez de tord, le rouet eſt arrêté; & pour lors il attache à l'émerillon un moyen retors de la même matiere fait à part; après le rouet eſt remis en mouvement dans le même ſens que la pre-

miere fois: le retordeur avance en approchant très-doucement du côté du rouet, en conduiſant la premiere couverture de la longueur, c'eſt-à-dire, que la ſoie qui s'y enroule prend ſur la longueur tendue la figure ſpirale, dont les tours ſont à peu de diſtance des uns aux autres. Arrivé au rouet, le tourneur ceſſe, & le retordeur attache encore à la molette une autre quantité de brins de ſoie, mais plus fine que les premieres, puiſque ce ſont les ſeules que l'on verra, les autres ſe trouvant toutes couvertes par celle-ci: il s'en retourne pour aller rejoindre le pié; mais en marchant bien plus lentement que la ſeconde fois, puiſqu'il faut que les tours de cette derniere couverture ſoient ſi près après, qu'aucune partie de ce qui eſt deſſous ne paroiſſe. Ces tours ſont arrangés de façon qu'ils forment une égalité parfaite, qui dépend de l'exactitude de cette derniere couverture; puiſque s'il y avoit du vuide, on appercevroit le fonds: ſi au contraire les tours ſe trouvoient tellement entaſſés les uns ſur les autres, l'ouvrage ſeroit difforme, & employeroit trop de matiere. La *milanoiſe* ſert à embellir les ameublemens à broder, à orner les têtes des franges. Dans toutes les opérations qui vont ſuivre, cette égalité eſt abſolument néceſſaire, puiſqu'elle dépend de l'habileté de l'ouvrier, & d'elle la perfection de l'ouvrage. Ce qui vient d'être dit de cette longueur doit s'entendre de toutes les autres: on dira ſeulement qu'il eſt à propos de donner le plus d'étendue qu'il eſt poſſible à ces longueurs pour éviter le déchet occaſionné par la multiplicité des nœuds. Ce travail ſe fait ordinairement dans de longs jardins pour avoir plus de place pour les longueurs. *Voyez les Pl.*

2°. *De la graine d'épinards*. C'eſt tout un autre travail. Il y a deux ſortes de *graines d'épinards*, 1°. celle en or ou argent, & celle en ſoie dans laquelle il y a différence de travail: celle en or ou argent ſe fait ainſi. Un brin de filé de certaine groſſeur, appellé *filé rebours*, parce qu'il a été filé à gauche, eſt attaché à l'émerillon, & conduit à la molette du pié-de-biche du rouet; où étant attaché, on y joint un autre brin de filé droit, mais bien plus fin que l'autre, qui va ſervir par le moyen du tour à droite du rouet, à couvrir le premier tendu, par des tours en ſpirale, comme la premiere couverture de la milanoiſe. Il eſt eſſentiellement néceſſaire que les deux brins de filé, dont on vient de parler, ayent été filés en ſens contraire, parce que s'ils étoient du même ſens, le tors qu'on donne ici ſe trouvant en rebours du tors de l'autre détordoir; celui-ci feroit écorcher le filé. La *graine d'épinards* ſert à former la pente de certaines franges pour les carroſſes d'ambaſſadeurs, pour les dais, pour les veſtes, *&c.* La *graine d'épinards* en ſoie ſe fait d'une autre façon. On attache une quantité de brins de ſoie (contenue ſur différens rochets qui ſont à une banque), à une des molettes du croiſſant 1, 2 en *a* du rouet, *fig.* 66. cette branche eſt enſuite paſſée ſur une coulette tournante *b*, que tient le tourneur du rouet. Après cette même branche eſt paſſée ſur une autre coulette tournante 3, fixée en 4 ſur le montant 5 du rouet, puis encore paſſée ſur une même coulette 6, que tient encore le tourneur; il recule ainſi juſqu'à l'endroit fixé de la longueur, en déroulant à meſure les ſoies de la banque qui eſt poſée ſur le pié du rouet, par le moyen des coulettes qu'il tient à chaque main; on aura par ce moyen quatre longueurs d'une ſeule opération, comme on voit dans les *fig.* Lorſque le tourneur eſt arrivé au bout de ſa longueur, le retordeur, qui eſt à préſent tourneur, coupe les ſoies de la banque, au moyen d'une lame de couteau placée dans le même montant; & le bout coupé eſt attaché à la quatrieme molette du croiſſant; les deux autres longueurs de la coulette 3 ſont coupées le plus juſte qu'il eſt poſſible au même couteau, & attachées à la deuxieme & troiſieme molette de ce croiſſant. Le retordeur fait agir lui-même le rouet à gauche, & donne un retors convenable; après quoi il prend les mêmes ſoies de la banque, mais en plus petite quantité, qui ſont poſées de la même façon ſur les coulettes dont on a parlé, puis coupées & attachées aux mêmes molettes; alors le rouet eſt tourné à droite. Ce mouvement contraire opérant deux retors différens, forme ce qu'on appelle *graines d'épinards* en ſoie, pour faire la pente des franges à carroſſes & autres. *Voyez les Pl.*

3°. *Du cordon pour les galons à chaînette*. Il eſt fait de même, excepté que les quatre longueurs ne ſont point redoublées comme à la graine d'épinards: ici les quatre longueurs, étant attachées à leurs molettes, ſont torſes à droite convenablement, après quoi elles ſont unies enſemble en cette ſorte; la branche de la deuxieme molette eſt unie à celle de la quatrieme, & celle de le troiſieme à la premiere; & le tourneur paſſant ſa branche de la coulette gauche ſur la droite, le tout ne forme plus qu'une ſeule branche, mais double en longueur, quoiqu'attachée à deux molettes: on lui donne un ſecond retors, mais à gauche, ſuivant la néceſſité, & voila le cordon fini: il ſert à former les différentes chaînettes ſur les galons des carroſſes. *Voyez les Pl.*

4°. *Du retors pour les franges*. Il eſt fait de la même façon que le cordon: à l'égard de la tenſion des quatre branches, voici ce qu'il y a de différent. Les deux branches de la coulette du rouet ſont coupées & attachées aux molettes 2 & 3 du croiſſant, puis retorſes à droite; après le retors ſuffiſant, le rouet étant arrêté, les deux branches 2 & 3 ſont nouées enſemble & poſées ſur la coulette du rouet, & la quatrieme branche détachée de ſa molette, eſt relevée au rouet à main ſur une bobine: ainſi les quatre branches ne forment plus qu'une longueur, mais ayant un nœud au milieu, ce retors ſervira à faire des franges pour les garnitures de carroſſes, tours de jupe, &c. *Voyez les Pl.*

5°. *Des guipures pour les livrées*. Elles ſe font en mettant certaine quantité de brins de ſoie du rateau à la molette du pié-de-biche; le retordeur va à l'émerillon pendant que le rouet tourne à droite: après le retors convenable, il attache la branche au crochet de l'émerillon, & il prend un brin de groſſe ſoie & pluſieurs de fine; le gros brin eſt paſſé & conduit entre le doigt auriculaire & l'annulaire de la main gauche, & les brins de ſoie fine, moitié d'abord par les doigts annulaire & *medius*, puis l'autre moitié par le *medius* & l'*index*; par conſéquent le gros brin eſt toujours couché le premier ſur la longueur tendue, puis recouvert tout de ſuite par les deux parties qui le ſuivent; de ſorte que ce que le gros fait à lui ſeul, par rapport à la diſtance, les deux parties le font à elles deux au moyen de l'ouverture qu'on a fait remarquer; arrivé à la molette, les brins ſont coupés; le rouet tourné en ſens contraire pour éviter le vrillage, l'ouvrage eſt achevé. Cette *guipure* ſert à orner les livrées qui, comme celle du roi, ſont ornées de pareilles *guipures*. *Voyez les Pl.*

6°. *Des cordonnets pour les agrémens*. Ils ſe font ainſi. 1°. Le retordeur ayant attaché pluſieurs brins de ſoie pris au rateau qu'il a à la ceinture, à une molette du pié-de-biche, il va joindre l'émerillon, pendant que le rouet eſt tourné à droite, où étant arrivé, il attend que le retors ſoit ſuffiſant; puis faiſant arrêter le rouet, il coupe cette longueur, & l'attache au crochet de l'émerillon: il prend une certaine quantité de brins de ſoie, mais plus fine & par conſéquent plus belle, qu'il attache de même à ce crochet; il fait tourner le rouet à droite, & conduit cette ſoie près-à-près, pour couvrir exactement la premiere longueur tendue; & étant arrivé à la molette, il coupe la ſoie, & fait détordre ladite longueur pour empêcher le vrillage; cette longueur eſt relevée à l'ordinaire par le rouet à main. Ce cordonnet ſert à faire quantité d'ouvrages de mode pour la parure des dames, *Voyez les Pl.*

6°. *Des cordonnets à broder*. Ils ont la même fabrique que celui dont on vient de parler, excepté qu'au lieu de ſoie, ils ſont faits de fil retors, autrement d'*épinai*; la branche tendue étant de plus gros fil que celui qui la couvre à claires voies, comme à la premiere ouverture de la milanoiſe. Ce cordonnet ſert pour la broderie en linge. *Voyez les Pl.*

8°. *Des cablés pour les bords coquillés du galon*. Ils ont ceci de particulier, qu'on prend trois bouts de filé or ou argent qui ſont contenus ſur le rateau qu'on attache à trois molettes différentes du croiſſant; étant attachées, le retordeur va joindre l'émerillon; & lorſqu'il y eſt parvenu, il coupe ces trois branches qu'il noue enſemble; & les attachant au crochet de l'émerillon, il paſſe les doigts de la main gauche entre les trois branches, & fait tourner le rouet à droite: ces trois brins s'uniſſent enſemble derriere ſa main, & pour lors l'émérillon tourne à gauche ſeulement dans ce ſeul ouvrage; car dans tous les autres il tourne du même ſens que le rouet. Etant arrivé au rouet, il quitte ces brins qu'il tenoit, & les unit à la même molette; puis il envoie le tourneur arrêter l'émerillon, pendant que lui tourne le rouet à gauche ſuffiſamment, & enſuite il tourne à droite pour éviter le vrillage. Le *cablé* ſert à orner les bords des galons, *&c.* qui ſe fabriquent au métier. *Voyez les Pl.*

9° *Des griſettes pour les coquillages des bords de galons & autres ouvrages*. Elles ſe font de cette maniere.

Le retordeur prend une certaine quantité de brins de ſoie qu'il a à ſon rateau, qu'il attache à une molette du pié-de-biche; puis il fait tourner à gauche en allant joindre l'émerillon: y étant arrivé, le rouet ceſſe pendant qu'il coupe ſa longueur; & l'atachant au crochet de l'émèrillon,

lon, il reprend une quantité moins conſidérable de ſoie, mais bien plus fine, qu'il attache de même au même crochet; puis il fait encore tourner à gauche, en recouvrant le deſſous près-à-près: il arrive à la molette, & fait ceſſer le rouet; enſuite il va à vuide à l'émerillon, où étant, il prend un brin de clinquant battu de ſon rateau, dont il couvre le tout près-à-près, & ſans aucun vuide, en allant joindre la molette du pié-de-biche, où étant, après avoir fait ceſſer le tournage; puis retourne à l'émerillon, & prend un brin de ſoie très-fine qu'il attache encore au crochet de l'émerillon, & fait tourner le rouet à droite, en retournant à la molette. Ici ces tours ſont éloignés l'un de l'autre de l'épaiſſeur d'une ligne. Cette derniere opération ne ſert qu'à empêcher la lame de battu qui y a été miſe auparavant, de s'écorcher, ou, ſi cela arrivoit, le brin de ſoie couché deſſus empêcheroit l'accident d'aller plus loin. Les *griſettes* ſervent encore à former le dedans des coquillages que l'on met ſur les bords des galons. *V. les Pl.*

10°. *Du friſé*. Il eſt fait de cette maniere. 1°. Le retordeur prend une certaine quantité de brins de ſoie ſur le rateau qu'il attaque à la molette du pié-de-biche, & fait tourner à gauche en allant joindre l'émerillon, où lorſqu'il eſt arrivé, il coupe cette branche & l'attache au crochet; enſuite faiſant venir le tourneur à l'émerillon pour le retenir, le retordeur va rejoindre la molette; puis attachant quantité de ſoie moins conſidérable de la même ſoie à la molette, il s'en retourne joindre l'émerillon, en conduiſant les ſoies le long de la longueur déja tendue; il reprend l'émerillon de la main du tourneur qui s'en va à ſon tour à la molette, & tourne le rouet à droite. La diverſité de ces deux différens tournages fait que la premiere longueur tendue couvre la ſeconde, ce qui forme une ſpirale parfaite dans toute cette longueur; enſuite le retordeur attache une lame de clinquant battu au crochet de l'émerillon, & fait tourner à droite; cette lame remplit juſte les cavités de cette ſpirale (ce qui forme une diverſité de couleurs de ce battu); & la *friſé* ſert de trame pour enrichir les rubans figurés, & les galons à pluſieurs navettes. *Voyez les Pl.*

11°. *De la ganſe ronde*. Voici la maniere de la faire. On prend ſur le rateau telle ou telle quantité de brins de filé que l'on attache à la molette du pié-de-biche; le retordeur tend ſa longueur ſans faire tourner le rouet, & étant arrivé au bout de cette longueur, il fait tourner le rouet à droite, tenant le bout de la longueur: lorſqu'il apperçoit qu'elle a acquis le retord convenable, il fait venir à lui le tourneur qui apporte deux coulettes, dont le retordeur prend une de la main gauche, tenant toujours le bout de la longueur de la droite, il paſſe la branche ſur la coulette, & tient toujours des mêmes mains; puis le tourneur paſſe l'autre coulette entre celle du retordeur; le bout tenu par la main droite, le tourneur va joindre (avec cette coulette portant la branche) la molette, le retordeur le ſuit à meſure & ſelon le beſoin, avec ceci de particulier, que le tourneur avance d'un mouvement triple à celui du retordeur qui le ſuit; le tourneur étant arrivé à la molette, il attache la branche double de la coulette à la molette où eſt déja attaché le bout par lequel on a commencé, par ce moyen cette branche devient triple; le retordeur de ſon côté joint enſemble les trois extrémités qu'il tient; pour lors la coulette lui devient inutile, elle n'a ſervi, ainſi que l'autre, que pour la conduire; après cela il fait tourner à gauche juſqu'au retors ſuffiſant pour cette liaiſon. Cet ouvrage ainſi achevé, ſert à faire des boutonnieres mobiles ſur les habits des officiers qui ont cela dans leurs ordonnances. *Voyez les Pl.*

De la maniere de faire les peignes & les liſſes. 1. La canne ou roſeau; 2. façon de couper la canne avec la ſerpette; 3. la ſerpette; 4. l'établi ſur lequel on travaille; 5. les traverſes qui lui ſervent de ſupport; 6. la canne prête à être employée; 7, 8, 9, poupées ſur leſquelles ſont montés les raſoirs pour dégroſſir la canne; 10. les piés des poupées; 11, 12, 13. les raſoirs; 14. la poupée de l'établi; 15. la piece de fer qui y eſt fixée; 16. autre piece de fer comme la précédente; 17. la grande poupée; 18. le trou par ou paſſe la vis; 19, 20. la vis portant la mâchoire qui retient la piece de fer; 21, 22, l'écrou de la vis; 23. la batte de fer pour ſerrer les dents; 24. les deux jumelles. 25. peigne monté ſur ſon métier; 26. les jumelles; 27. deux pelottes de fil enduit de poix pour tirer les dents, 28. la battre; 29. le peigne dans ſa perfection; 30. poinçon pour égaliſer les dents; 31. racloir pour unir les dents ſur la ſurface du peigne; 32. piece pour ouvrir les dents, la fourchette pour compaſſer les dents; 33. peigne dont on a ôté une partie des dents; 34. dents qui ont reſté; 35. place des dents qu'on a ôtées, où on peut en mettre d'autres.

Du travail des liſſes. 1. de liſſoir, compoſé de deux grandes pieces de bois poſées ſur les montans; 2, 3. les côtés plats des deux piéces précédentes. Ce côté oppoſé & qui forme le dedans porte une grande rainure ou couliſſe dans toute la longueur où entrent les traverſes 4, 4, 4, 4. ces pieces ſont percées dans toute leur longueur & épaiſſeur de petits trous qui paſſant d'outre en outre donnent paſſage aux chevillettes de fer qui fixent les traverſes à la diſtance néceſſaire, comme dans les métiers à tapiſſerie; 5. le bout de ficelle appellé chez les fabriquans d'étoffe d'or *criſtelle*, chez les drapiers *moillet*, au-tour duquel ſont arrêtées les mailles des liſſes; 6. l'autre bout de la ficelle tendu par une pierre qui lui ſert de poids; 7. la ſelle ſur laquelle ſont arrêtés les montans du liſſoir; 8. les piés de la ſelle; 9. montre la tête de la liſſe formée ſur la ficelle; 10, 11, le fuſeau garni de fil pour faire le corps de la liſſe; 12. le même liſſoir pour les hautes-liſſes; 13. les quatre piés; 14. eſpece de coffre pour recevoir les différens uſtenciles; 15. traverſe fixe du liſſoir; 16. traverſe mobile du même; 17. la moitié ou un côté de la haute-liſſe fini; 18. ficelle dont eſt compoſée la haute-liſſe; 19. bobine ſur laquelle eſt devidée la même ficelle; 20. haute-liſſe finie, & qui n'eſt pas montée; 21. haute-liſſe achevée, & montée ſur les liſſerons; 22, 23. demonſtration de la forme de la maille; 24. liſſe achevée & montée ſur les liſſerons. 25. couliſſe ou petite boucle dans laquelle entre le fil pour le tenir arrêté.

Explication de pluſieurs termes uſités en Paſſementerie, *dont quelques uns ont pû être omis dans le cours de l'ouvrage, & d'autres ſont expliqués plus au long à leurs articles*. *L'arbre* du moulin eſt une piece de bois ronde, quarrée, ou octogone, longue de quatre à cinq piés, avec ſes mortoiſes percées d'outre en outre pour recevoir les douze traverſes qui portent les aîles du moulin ou ourdiſſoir. Cet arbre porte en haut dans ſon centre un boulon de fer long de huit à neuf pouces, & qui lui ſert d'axe. L'extrémité d'en bas porte une grande poulie ſur laquelle paſſe la corde de la ſelle à ourdir. Il a encore au centre de ſon extrémité d'en bas un pivot de fer qui entre dans une grenouille de cuivre, placée au centre des traverſes d'en bas; c'eſt ſur ce point que tourne l'ourdiſſoir lors de ſon travail. *Voyez* SELLE A OURDIR. *L'arcade* eſt un morceau de fer plat, haut de trois à quatre lignes, augmentant depuis ſon extrémité juſqu'au centre, où il a à-peu-près le tiers de largeur de plus pour fournir l'eſpace néceſſaire pour percer trois trous ronds qui donnent paſſage aux guipures qui ſervent à la livrée du roi, ou autres qui portent de pareille guipure. *L'arcade* eſt une eſpece d'anneau de gros fil d'archal, attaché au milieu & ſur l'épaiſſeur du retour. *Voyez* RETOUR. *L'annelet* eſt un petit anneau d'émail ou de verre d'une ligne plus ou moins de diametre, qui ſert à revêtir les différens trous des navettes ou ſabots, pour empêcher, lors du paſſage, les ſoies, & les fils d'or ou d'argent de s'écorcher. *Voyez* NAVETTE & SABOT. *Les ardoiſes*, ce ſont les ardoiſes telles qu'on s'en ſert pour les bâtimens, ſervant de poids aux hautes-liſſes. *Voyez* PLATINES. *Attacher les rames*, c'eſt l'action de fixer les rames à la rade du bâton de retour. On prend deux longueurs de ficelles à rame, de quatre aunes chacune, leſquelles on plie en deux ſans les couper; à l'endroit du pli, il ſe forme une boucle double dans laquelle on paſſe deux fois les quatre bouts des deux longueurs des ficelles, qui par ce moyen ſe trouvent arrêtées doublement à la rade, ce qui fait quatre rames attachées enſemble d'une ſeule opération. *Voyez* RAMES. L'*armure* eſt une petite piece de fer miſe aux 2 bouts de la navette, dans des petites échancrures faites exprès: l'uſage de l'armure eſt de conſerver la navette à ſes extrémités lorſqu'elle tombe. *Voy.* NAVETTE.

Les agrémens, ſont tous les ouvrages de modes ſervant à l'ornement des robes des dames. Ces agrèmens ſont faits avec une machine ſemblable à celle qui ſert aux Perruquiers pour treſſer les cheveux. Il eſt inutile de détailler la façon dont ſe font tous les agrémens, parce que tous les jours il en paroit de nouveaux; on emploie encore les agrémens à l'ornement des veſtes pour hommes: ils ont autant de noms qu'on veut leur en donner.

Le battant, c'eſt le chaſſis qui porte le peigne pour frapper la trame. *Le bandage* du battant, eſt une eſpece de groſſe poulie plate, percée de pluſieurs trous dans ſa circonférence. Ces trous ſervent à introduire à choix & ſuivant le beſoin, dans l'un d'eux, un bâton ou bandoir qui tient & tire à lui la corde attachée au battant lorſque le métier travaille, ce qui fait que l'ouvrier n'a pas beſoin de l'amener lui-même pour frapper la trame. *Voy.* la Planche. *Les bretelles* ſont deux bouts de ſangle attachés d'une part au chaſſis du métier, & de l'autre à la poitriniere, pour ſoutenir & ſoulager l'ouvrier lorſqu'il tra-

travaille. *Les broches* ou *boulons de fer*; il y en a de diverſes ſortes, comme celles qui enfilent les marches, les planches du pont, les lames, les poulies du chatelet, les roquetins, *&c. La brochette* eſt une petite portion de baleine, ou autre bois, très-ronde & très-mince, pour tenir les tuyaux dans les navettes & ſabots. *Le bâton à tourner* eſt un ſimple bâton ſervant à tourner l'enſouple quand on plie la piece deſſus. *Le blin* eſt une piece de bois échancrée dans toute ſa hauteur juſte à l'épaiſſeur du pilier de la lanterne ou bâtis de l'ourdiſſoir; l'échancrure eſt garnie de deux petites arrêtes pour entrer juſte dans les rainures du pilier, & pouvoir par ce moyen deſcendre & monter le long de ce pilier ſans ſautiller, ayant ſoin de le frotter avec du ſavon. Les boulons, ou poulies dans d'autres ourdiſſoirs, qui peuvent tourner, ſervent à donner plus de facilité pour le paſſage des ſoies à meſure qu'elles s'enroulent ſur l'ourdiſſoir. Ce blin porte encore ſur l'extrémité de devant une petite verge de verre ou de fer bien poli pour empêcher que les ſoies, qui paſſent deſſus, ne s'écorchent contre ſa vive-arrête. Le côté qui reçoit les ſoies eſt évidé afin d'en diminuer le poids, qui le feroit pancher & l'empêcheroit de monter & deſcendre ſans vaciller, étant toujours en équilibre. Ce blin porte une petite poulie qui répond vis-à-vis une autre qui eſt au haut du pilier. Une ficelle, dont un bout eſt fixé ſur la branche de l'arbre du moulin ou ourdiſſoir, vient paſſer ſur la poulie du pilier où eſt fixé le blin, & enſuite paſſer ſous la poulie de ce même blin, & va ſe terminer de ſon autre bout près de la poulie du pilier à un clou, dans les ourdiſſoirs de la rubanerie; & dans ceux de la fabrique d'étoffes, à un axe de fer attenant à une roulette arrêtée par un chien, au moyen de laquelle, & en la tournant, on enroule la corde ſur cet axe d'une ligne, plus ou moins, pour faire varier la poſition des fils ſur l'ourdiſſoir, & empêcher que les derniers fils ne ſoient pas plus lâches que les premiers. On conçoit aiſément qu'en faiſant tourner l'ourdiſſoir il faut que ce blin deſcende à meſure que la corde ſe déroulera de deſſus la broche, & qu'en le tournant en ſens contraire il remontera; le blin arrange, par les différentes montées & deſcentes, les ſoies que l'on ourdit, & cela ſans confuſion, puiſque pendant que l'ourdiſſoir fait un tour, le blin monte & deſcend aſſez pour donner de l'éloignement aux ſoies que l'on ourdit, & leur faire prendre la figure ſpirale qu'elles doivent avoir néceſſairement par le mouvement du blin, & c'eſt à quoi il eſt uniquement deſtiné. *La botte* eſt une livre de ſoie teinte, de quinze onces, prête à être miſe en œuvre. *La boutique* eſt l'attelier où ſont les métiers & uſtenciles propres à cette profeſſion. *La bourre* ou *bourrue*, ſoie inégale. *Le bandoir* eſt un bâton qui paſſe dans la poulie ou noix du bandage. *Voyez* BANDAGE. *Le bois* eſt une petite bobine qui porte l'or ou l'argent filés. *Le billot* eſt un bois long & très-poli, ſervant à contenir la ſoie des pieces ourdies lorſqu'on les leve de deſſus l'ourdiſſoir: les fabriquans d'étoffes l'appellent *cheville*. *Le boucle*, ſe dit du velours à boucle ou friſé qui n'eſt point coupé. *Les bouclettes*, c'eſt l'endroit où la ficelle des liſſes, hautes ou baſſes, eſt traverſée dans le milieu par une autre ficelle qui en fait la partie inférieure, ce qui forme la maille dans laquelle on paſſe la rame ou le fil de ſoie, lequel ſe trouvant arrêté par la jonction des deux parties de ficelle, il eſt contraint de lever lorſque les liſſes levent. *Le boëſe*, ſe dit lorſque l'ouvrage n'eſt pas frappé. *Voyez* FRAPPÉ FORT. *Le boiteux*, eſt lorſque le ruban ſe trouve d'une couleur différente à un bord qu'à l'autre: c'eſt ce qu'on appelle *ruban boiteux*; *le boiteux* ſe dit encore lorſque le dernier retour n'a pas autant de marches que les autres. *Les boutons de retour*, ce ſont des moitiés de vieux rochets dans leſquelles ſont paſſés les tirans ou cordes des retours, pour que l'ouvrier puiſſe les tirer plus aiſément. *Les branches*, ſont des portions de chaîne de différente couleur, ou d'une ſeule, contenue ſur chacun des roquetins ſervant à faire le velours des galons de livrée. *Les bords dentelés*. *Voyez* DENTS DE RATS. *La bobine*, eſt une eſpece de rochet, mais plus léger. *Le banc* ou *la ſelle à ourdir*, eſt deſtinée à aſſeoir l'ourdiſſeur & pour porter la manivelle qui fait tourner l'ourdiſſoir. Cette manivelle eſt paſſée dans une grande roue cavée qui doit être parallele à celle du moulin; ſur cette poulie eſt paſſée une corde à boyau, qui après être croiſée dans ſon milieu, va paſſer ſur la poulie du moulin; par le moyen de ce croiſement le moulin tourne du même ſens que la manivelle: ſi la corde lâche par la ſechereſſe, on recule ce banc; ſi le contraire arrive, on le rapproche. *Voyez* OURDISSOIR; dans la grande fabrique la corde paſſe ſur les aîles de l'ourdiſſoir, afin qu'il y ait plus de facilité à le tourner. *La banque*, chez les fabriquans, eſt l'inſtrument à porter les rochets deſtinés à l'ourdiſſage; il y en a à ſeize, à trente-deux, & à ſoixante rochets, les plus ordinaires ſont à quarante. *La batte*, eſt un inſtrument de fer uni & égal dans toute ſa longueur, ſervant à la fabrique des peignes. *Les bricoteaux*, ſont une ou deux pieces détachées, & enfilées dans la broche qui répond aux marches du pié gauche de l'ouvrier; le bricoteau eſt ſimplement pour ſoulager l'ouvrier dans les rubans ou galons façonnés. Lorſqu'il eſt queſtion de faire lever les parties oppoſées à la figure, ou qui font corps de l'ouvrage, ou qui le perfectionnent à l'envers, par exemple, dans un ruban broché, l'envers reſſembleroit à celui des étoffes d'or & d'argent, ſi l'ouvrier n'avoit pas le ſoin après avoir paſſé ſes navettes de figure, de faire lever toute la piece enſuite, ne reſervant que les fils néceſſaires pour lier la trame, qui étant paſſée deſſous couvre toutes les boucles & couleurs qu'ont paſſé précédemment, & rend par ce moyen l'envers du ruban très-uni. Les fuſeaux qui ſont levés par bricoteaux peſent juſqu'à cinquante, ſoixante livres, indépendamment de la réſiſtance que cauſe l'extenſion des chaînes; pour-lors il faut deux bricoteaux au lieu d'un. *Le bas métier*, eſt celui ſur lequel on fait de petits ouvrages; il peut ſe porter ſur les genoux. *Voyez* AGRÉMENS.

Le *chatelet* eſt un petit aſſemblage de bois qui, ſur deux boulons de fer, ſoutient les poulies qui font mouvoir les hautes liſſes. Les *poids* & *contrepoids* ſont une ou pluſieurs pierres attachées à une corde aſſez longue pour qu'elle faſſe trois ou quatre tours ſur la moulure de chaque enſouple de chaîne. Le poids donne l'extenſion convenable aux chaînes, & le contrepoids attaché à un bout de la même corde qui tient le poids, empêche que la corde ne gliſſe & ne touche terre, ſi ce n'eſt lorſqu'on le leve quand le poids eſt trop haut & qu'on veut le faire baiſſer. Le contrepoids doit être infiniment plus leger que le poids. La *chaîne* ſe dit de toutes les ſoies, fils, *&c* qui viennent de deſſus les enſouples de derriere, & ſervent avec la trame à former le corps de l'ouvrage. Le *chaſſis* ſont quatre barres de bois aſſemblées à mortaiſes & tenons, qui arrêtent par le haut les quatre piliers du métier. La *corde à encorder* eſt une corde double laquelle on enroule ſur l'enſouple de devant pour ménager la ſoie, juſqu'à ce qu'il y ait ſuffiſamment d'ouvrage fait pour le rouler au lieu & place de la corde; elle ſert encore pour conduire les fins de chaîne autant près qu'il eſt poſſible quand les pieces finiſſent. Le *petit chevalet* eſt une planchette étroite ſuſpendue par deux ficelles, ſervant à tenir ſtable l'ouvrage ſous le pas de l'ouvrier. Le *canon* ou *tuyau*, petit canon percé d'outre en outre d'un trou rond & égal qui ſert à recevoir la brochette de la navette ou ſabot dans laquelle il doit entrer; ſon uſage eſt d'être rempli dans chaque ouvrage de ce qui compoſe la trame, *voy.* TRAME. Le *couteau à velours* eſt aſſez connu par ce qui précede; il doit être ſi égal dans la partie qui paſſe deſſous la ſoie des roquetins, que cette même partie doit être paſſée à la filiere juſqu'au couteau, c'eſt-à-dire à une filiere briſée. Cette égalité eſt néceſſaire pour que le velours ſoit uni, ſans quoi il ſeroit rempli d'inégalités, ce qui s'appelle *échaller* en terme de l'art. Le *congé* eſt la permiſſion donnée à un maître par un autre, d'occuper un compagnon qui aura quitté le dernier. La *aſſe* eſt une eſpece de peigne d'acier & de corne, dont on ne ſe ſert plus aujourd'hui, les véritables peignes tout d'acier étant infiniment au-deſſus pour la force & la durée. Le *contre-marcher* eſt l'action de revenir ſur ſes pas, tant par la marche que par le retour dans un ouvrage façonné. La *coignée* eſt un outil pour frapper les ouvrages forts de la baſſe-liſſe, au défaut du doigtier. Les *charges* voyez POIDS & CONTRE-POIDS. La *coulette* eſt un inſtrument pour enfiler le bobines, canons, *&c.* que l'on veut tracaner ou ſurvuider. *Chommer*, c'eſt ceſſer de travailler faute de matiere ou autre choſe. La *centaine* eſt un lien qui eſt formé du fil de l'écheveau, & qui l'arrête & le ſerre dans un endroit. La *couronne* eſt une piece de l'ourdiſſoir aſſez inutile, parce que la broche du moulin qu'elle retient paſſant au-deſſous dans la croiſée de la cage, eſt ſuffiſamment arrêtée. Les *cremailleres* ſont des machines pour alonger ou raccourcir les rames. Les *contrepoids*, voyez POIDS; il y a des petits contrepoids qui ſervent à retenir les fils du glacé. Le *cours des marches* ſe dit de l'action de marcher toutes les marches qui compoſent ſon ouvrage. La *courſe de rame*, c'eſt le paſſage de la quantité de rames dont un retour eſt compoſé. Les *coquilles* ſont des

agré-

agrémens qui ſe font ſur les galons. Le *clinquant* eſt une lame d'or ou d'argent très-en uſage aujourd'hui dans les galons. *Couché* ſe dit de la trame où la dorure qui paſſe au-travers de l'ouvrage eſt bien tendue également. Le *carton* ſert à tenir les navettes d'un ouvrage qui en eſt chargé par la figure. Le *canon à devider* ou *canon percé* dans lequel on fait un trou en travers, ſert à retenir le bout de la broche des ouvriers ou ouvrieres qui devident à la main. Le *déchet* eſt la diminution ſur la marchandiſe à ouvrer ou ouvrée.

Démonter, c'eſt dépaſſer un patron pour en paſſer un autre. *Doigtier*, voyez la *planche*. *Deux coups*, dans le galon, ſe dit de l'action de rapporter le troiſieme coup de navette au premier, & le quatrieme au ſecond, pour donner plus de brillant au galon, & couvrir plus aiſément la ſoie de la laine avec la duite. La *duite*, c'eſt ce qui paſſe au-travers de la chaîne, ſoit trame ou filé pour faire corps d'ouvrage. La *dent de rat* eſt un ornement pour le galon. *Devider*, c'eſt l'action de mettre la ſoie ſur des rochets ou canons; on devide au rouet à quatre guindres ou avec la main: le rouet à quatre guindres conduit quatre rochets; & avec la main on ne peut en mener qu'un.

L'*enſouple de devant* eſt une piece de bois ronde ſur laquelle s'enroule l'ouvrage à meſure qu'il ſe travaille. L'*enſouple de derriere* eſt une piece de bois ſur laquelle eſt enroulée la chaîne. La *molette* eſt une eſpece de peigne de bois ou rateau, ſervant à mettre les ſoies en largeur ſur les enſouples, *Emprunter*, c'eſt faire ſervir la bouclette d'une haute liſſe à pluſieurs rames quand le patron ou le deſſein le permet. L'*épingle* eſt un petit outil de fer ou de laiton, ſervant à faire le velours friſé ou qui n'eſt pas coupé. *Eplucher*, *remonder*, c'eſt nettoyer toutes les ſoies qui entrent dans les différens ouvrages. L'*écheveau* ſe dit de la ſoie qui n'eſt pas devidée. L'*écagne* eſt un écheveau partagé en une ou pluſieurs parties, lorſqu'il ſe trouve trop gros; cette opération facilite le devidage. *Etoffes* s'entend de toutes les matieres qui ſervent à la fabrication des rubans, galons, *&c.* *Eraille*, *écorchure*, ſe diſent lorſque la lame du filé eſt enlevée de deſſus la ſoie. Ce mot ſe dit encore des ouvrages fabriqués qui ont des écarts ou inégalités faites avant ou après la fabrication. *Effilés*, voyez FRANGES. L'*échantillon* eſt une petite longueur de quelqu'ouvrage que ce ſoit, laquelle eſt ſuffiſante pour montrer le deſſein. L'*eſtiſſu* ou les *eſtiſſeuſes* ſont des petites broches de fer ſervant à porter les roquetins, rochets & canons qu'on veut faire tourner. Les *effiloques*, ſont des franges que les mauvais ouvriers font aux liſieres de leurs ouvrages; c'eſt encore toutes les ſoies doublées, ſoit organſin ou trame, dont un bout a manqué ſur le moulin, & qu'on a laiſſé courir ſans le reprendre à l'endroit où le ſecond brin avoit caſſé. *Encroiſer*, *enverger*, c'eſt paſſer les fils ſur des verges de façon qu'alternativement il y en ait un deſſous & un deſſus, pour qu'on puiſſe les prendre de ſuite quand on les paſſe dans les maillons & dans les liſſes, *Encroix*, chevilles plantées pour ranger les fils.

Les *fleurs de-lis* ſont un ornement qui garnit les liſieres des différens ouvrages. Les *fleurs*, des imitations de toutes les fleurs naturelles, ou autres exécutées dans l'ouvrage. *Frapper fort*, c'eſt frapper avec le battant l'ouvrage, autant que la force qu'on veut lui donner l'exige. *Fourché* ſe dit lorſqu'un patron eſt tellement ſymmétrique que les deux côtés ſe reſſemblent parfaitement. Il y a des fourchés à pointe & des fourchés à chemin; les fourchés à pointe exigent que les deux liſſettes du milieu ſe joignent & n'en compoſent qu'une pour ainſi dire; les deux liſſettes de la rive ou du côté de la liſiere ſe répondent auſſi, de façon qu'eller ne forment qu'une eſpece d'arc. Les fourchés à chemin ſont différens; ils ne font point de pointe, & la liſſette du bord répond à celle du milieu dans l'autre moitié de l'ouvrage. Les *franges* ſont des ornemens de la rubanerie; il y en a de pluſieurs façons. Le *freluquet* eſt un petit poids pour tenir en raiſon les branches de velours, différent de celui qui tient le roquetin arrêté. Voyez *alonges des potenceaux*. Les *fuſeaux*, dans la fabrique des aiguilles, ſont une eſpece de broche quarrée ſervant à faire tomber la liſſette à laquelle chaque fuſeau eſt attaché. Les fuſeaux ſont de fer dans la rubanerie, & dans la fabrique les aiguilles ſont de plomb. Leur longueur dans les uns & les autres eſt de neuf à dix pouces. Le *filé* s'entend du fil d'or ou d'argent qu'on emploie dans les ouvrages de rubanerie. Le *fond* ſe dit des chaînes de livrée qui forment le corps de l'ouvrage. Il y a deux ſortes de fond, le gros fond, & le fond fin; le gros fond & la figure levent enſemble, & le fin fond leve ſéparément. La *fougere* eſt un agrément. Le *franger* eſt un ouvrier qui fait la frange. La *figure* ſe dit des ſoies des chaînes de couleur qui figurent dans l'étoffe ſuivant le deſſein; dans le galon de livrée elles forment le velours de différente couleur; & dans le ruban elles forment une figure à laquelle on donne le nom de *ſimpleté*, *doubleté*, *tripleté*, &c. à proportion des différentes figures entaſſées les unes ſur les autres. La *ficelle* eſt une corde fine. *Frapper* ſe dit de l'action du battant qui avec le ſecours du peigne approche & force le coup de trame ou la duite qui vient d'être lancée. *Faire la trame*, c'eſt l'opération de mettre la trame ſur le tuyau qui entre dans la navette ou ſabot. Le *fil à liſſe* eſt celui dont on fait les liſſes & liſſettes, *&c.*

Galons, il y en a d'or ou d'argent. Les *grilles*, ſont des tours de ficelles, qui ſont poſées & gancées ſur le devant des deux portes-rames; dans la grande fabrique ce ſont des planchettes percées également, dont les trous qui ſont très-petits contiennent chacun une corde. Les *gardes* ſont des bandes de fort papier pliées en trois qui ſervent à le tenir fixe dans le battant; enſorte qu'il ne peut aller ni à droite, ni à gauche. Elles ſervent encore à garnir les vuides qui ſe trouvent entre le peigne & les lames du battant, au-travers deſquels la navette pourroit paſſer; il y en a qui ſont de toile cirée. On donne encore le nom de *gardes* à deux morceaux de bois bien polis, qui terminent le peigne de chaque côté & qui ont la même largeur de la dent. La *galle* s'entend de toutes les inégalités qui ſe trouvent, tant ſur l'ouvrage, qu'aux liſieres, ce qui déſigne un très-mauvais ouvrier. La *groſſe* s'entend, de 12 douzaines d'aunes ou 144 aunes. Le *galonnier* ſe dit, quoiqu'imparfaitement, des Rubaniers-Frangers, Paſſementiers, *&c. Voyez* TISSUTIERS, RUBANIERS. Le *guiper* eſt l'action de donner la derniere préparation à la frange qu'on appelle *guipée*. Le *guipoir* eſt un petit inſtrument de fer en forme de petite broche, de la longueur de 5 à 6 pouces, & terminé en haut par une pointe extrèmement déliée, tournée en crochet recourbé. On prend la boucle du filé de la frange, on y introduit le crochet qu'on fait tourner, & on tord le fil double qui forme la frange ou une partie. Le *glacis* ou *glacés*, ce ſont des ſoies qui n'ont d'autre uſage que celui de lier la dorure dans des endroits où la largeur la feroit boucler.

Le *harnois* eſt l'aſſemblage des hautes-liſſes. Les *hauſſes* ſont des morceaux de bois ſervant à hauſſer les potenceaux, les hautes-liſſes, *voyez* LISSES.

Jour, *ouvrages à jour*, eſt un *terme* qui n'eſt propre qu'au galon. Les *liſſes* qui ſervent à paſſer les chaînes ſont de fil fin de Flandre; il y a des liſſes à maillons, des hautes-liſſes, *voyez* la *fig. Planche*. Les *lames* ſont de petites barres de bois que les marches font baiſſer, par le moyen des cordes attachées à l'une & à l'autre, elles ſont plates & enfilées par leur tête dans deux broches ou petits boulons de fer qui traverſent leur chaſſis arrêté ſur les traverſes du métier. Dans la fabrique, on les appelle *contre-marches*, parce qu'elles operent enſemble; il y a autant de lames que de marches. Les *liſſerons* ſont des morceaux de bois, plat & mince, ſur leſquels ſont tendues les liſſes. La *lanterne de l'ourdiſſoir*, ſe dit des quatre grands piliers qui compoſent la cage. La *longueur* s'entend des ſoies de la chaîne, depuis les enſouples de derriere juſqu'aux liſſes ou liſſettes. La *liſiere* ſe dit des bords ou extrémité de quelque ouvrage que ce ſoit. Une *livrée* eſt tout galon uni ou façonné ſervant à mettre ſur les habits des domeſtiques. Les *laiſſés* ce ſont tous les points blancs d'un patron, qui déſignent les hautes-liſſes qu'il faut laiſſer: c'eſt-à-dire qu'il faut paſſer les rames à côté des bouclettes & non dedans. La *largeur* ſe dit de l'ouvrage à commencer, même de celui qui eſt commencé. Le *larder* ſe dit, lorſque la navette ne paſſe pas préciſément entre les deux parties levées & baiſſées, & qu'elle prend l'une des deux qu'elle devroit laiſſer; on doit dépaſſer les coups de navettes & les repaſſer ſur le même pas. La *levée* s'entend de toute portion de chaîne que les liſſes ou liſſettes font lever, tantôt en grande quantité, tantôt en petite, ſuivant le paſſage du patron. *Lache* ſe dit d'un ouvrage qui eſt peu frappé, ou tout ce qui *lâche* dans les ſoies de la chaîne pendant le travail. *Lâché* ſe dit d'un ouvrage fait avec un extrème ſoin. *Lancer la navette*, c'eſt paſſer la navette en travaillant; on commence toujours à paſſer la navette par la main gauche, afin qu'elle ſe trouve du même côté quand le retour eſt fini & que la main droite ait la liberté de tirer le retour qui ſuit celui qui vient d'être achevé. Les *lacs* ſont des ficelles attachées aux marches & aux lames, pour les faire mouvoir ou baiſſer. Un *lacet* eſt tout ce qui con-

cerne le métier, & qui eſt propre à lacer le corps des femmes & enfans; il y en a de pluſieurs eſpeces, de plats, carrés & ronds. *Voyez* GANCE. Les *luiſans* ſont une portion de chaîne qui leve pendant un certain nombre de coups de navette; & baiſſe enſuite une fois pour la tenir liée. La *lame percée* eſt une barre étroite & mince comme une *lame*, voyez LAME, attachée par les deux bouts deſſus ou deſſous les deux barres de long du métier à frange, percée de pluſieurs trous pour donner paſſage aux tirans des liſſettes au nombre de deux; elles ont chacune un nœud juſte à l'endroit où ils doivent s'arrêter deſſous la lame percée. Ces nœuds n'empêchent pas que ces tirans ne puiſſent baiſſer, quand ils ſont tirés par les marches, mais ils empêchent de remonter au-delà du nœud, ſans quoi le bandage de derriere qui les fait mouvoir entraîneroit tout à lui. Les *liſſettes à luiſans & à chaînette pour les franges & galons*, voyez ce qui precéde.

Les *marches* ſont des bois minces, étroits & longs de 4 à 5 piés, au nombre de 24 & 26 plus ou moins, percées & enfilées par un bout dans une broche ou boulon de fer qui s'attache lui même ſous le pont du métier, *voyez* PONT. Par l'autre bout, elles portent les tirans des lames, & les tirans ſervent à faire baiſſer les lames, *voyez* LAMES. Il faut qu'il y ait autant de hautes-liſſes qu'il y a des marches à un métier, puiſque chaque manche tire ſa lame, qui à ſon tour tire ſa haute-liſſe. La *maille*, on entend par ce mot, chacun des tours de fil ou de ficelle qui compoſe les hautes-liſſes ou liſſettes, pour arrêter le fil de ſoie ou la rame, & la faire lever quand il eſt néceſſaire. Le *maillon* eſt un petit morceau de cuivre jaune, plat, & percé de trois trous dans ſa longueur. Il fait l'effet de la maille, des liſſes & liſſettes, mais non celui des hautes-liſſes qui doivent être libres & ouvertes par-deſſus, afin que la rame ne ſoit point arrêtée. Le *métier battant* ſe dit de tout métier garni de ſes uſtenſiles, & auquel il ne manque rien. La *manivelle* s'entend de tout ce qui ſert à faire tourner quelque choſe que ce ſoit avec la main. *Monter le métier*, c'eſt particulierement y paſſer le patron. La *marque* eſt un fil de chaîne qui indique un galon tramé de faux. Les *moules à franche* ſont des planchettes des bois mince, de différente hauteur & largeur, ſuivant celle qu'on veut donner aux franges.

La *navette* eſt un inſtrument de bouis que tout le monde connoît. La *navette plate* eſt de bouis, comme la navette, mais de forme différente, *voyez les figures*. Les *nœuds* ſe dit d'une quantité déterminée de rames qui doivent être attachées à une même liſſette. Le *nuancé*, *nué* ſe dit des différentes couleurs qui, par gradations viennent du clair à l'obſcur. *Nuance*, id. Les *nœuds*, on emploie le mot, lorſqu'on ajoute une piece au bout de celle qui finit: & que l'on veut que l'ouvrage ſoit d'un même morceau, il faut bien avoir ſoin de couper les fils de longueur inégale, afin que les nœuds ne ſe trouvent pas tous en un même tas, ce qui, outre la difformité de l'ouvrage, rendroit encore le travail difficile. La *nompareille*, voyez *ce qui précede*.

L'*ourdiſſoir long* n'eſt plus d'uſage que pour les frangers. L'*ourdiſſoir rond* ou *moulin*, *voyez* ARBRE. *Ourdir*, c'eſt l'action d'aſſembler une quantité plus ou moins conſidérable de fils de ſoie pour en former une chaîne.

Les *platines* ſont des plaques de plomb ou d'ardoiſe ſuſpendues à chaque liſſeron des hautes liſſes, pour les faire retomber quand le tiran les fait hauſſer. Les *poulies*, il y en a de grandes & de petites. Les *pontenceaux*, il y en a deux, ils ſe poſent à mortoiſes ſur deux traverſes qui ſont elles-mêmes emmortoiſées dans les piliers de derriere du métier, ſervant au moyen de leurs échancrures à porter les différentes enſouples, ſur leſquelles ſont les ſoies de la chaîne. Le *patron*, on entend par ce mot en général tout ce qui repréſente les ouvrages de rubanerie, exécutés ſur le papier réglé, ſoit le deſſein qui les fait voir au naturel, ou celui qui eſt translaté & rendu propre à être monté ſur le métier. Le *papier réglé*, pour les deſſeins de rubans & galons eſt un papier imprimé d'après une planche gravée qui repréſente un nombre de lignes perpendiculaires, toutes coupées par des lignes horiſontales, ce qui forme une quantité de quarrés parfaits. Le *patroneur* ou *deſſinateur* eſt celui qui fait les deſſeins de rubanerie, & qui les imagine. La *paſſette* eſt un très-long fil de laiton tourné en ſpirale, qui forme par ce moyen une continuité d'anneaux de trois à quatre lignes de diametre éloignés les uns des autres d'une demi-ligne environ, dans leſquels anneaux on fait paſſer une certaine quantité de fils de ſuite, afin qu'ils puiſſent être conduits ſans contrarieté dans les liſſes & liſſettes. La *paſſette* eſt une petite plaque de cuivre très-mince pour paſſer les fils de la chaîne dans le peigne. *Pris* s'entend de pluſieurs façons, premierement de tous les points noirs du patron, à la différence des points blancs qui ſont appellés *laiſſés*; en ſecond lieu, de la haute liſſe qui reçoit la rame dans la maille ou bouclette; ainſi on dit *la ſeptieme haute liſſe*, ou *telle autre fait un pris*: conſéquemment un patron paſſé eſt une alternative de pris & de laiſſés, ſuivant l'indication du patron. Le *pont* eſt une planche de la largeur du métier, attachée ſur deux montans d'un pié environ de haut, il ſe met au bout du métier du côté du ſiege; il ſert comme d'échelon à l'ouvrier pour monter ſur le métier, il ſert encore à recevoir dans ſa cavité la broche ou boulon où ſont enfilées les marches. Le *poucier* eſt un petit doigt de peau pour mettre les doigts, pour empêcher qu'ils ne ſe coupent par le paſſage continuel des filés d'or ou d'argent que l'ouvrier emploie. Le *paſſage des rames* eſt l'action de paſſer les rames dans les hautes liſſes: cette partie a été expliquée. Le *paſſage du patron*, idem. La *parfilure* ſe dit du contour des figures du deſſein, tant en-dedans qu'en dehors, exprimés par les points noirs & blancs du deſſein, & qui ſont la diſtinction des fleurs, feuilles ou fruits deſſinés, & autres figures. Le *pas*, on entend par ce mot toute levée de chaîne opérée par l'enfoncement d'une marche laquelle levée donne paſſage à la navette. Les *porteliſſes* ſont un chaſſis emmortoiſé & poſé ſur les grandes traverſes du haut du métier: les deux grandes pieces de ce chaſſis peuvent s'approcher ou ſe reculer au moyen de deux petites traverſes qui les uniſſent: le chaſſis peut lui-même s'approcher & ſe reculer du battant en le faiſant gliſſer ſur les mortoiſes le long des grandes traverſes du métier. *Pantine*, gros écheveau de ſoie qui en contient pluſieurs petits; quatre pantines compoſent une main à Lyon. La *portée*, c'eſt dans l'ourdiſſage du ruban la deſcente & la remontée du blin: quand on ourdit à 16 rochets, la portée eſt de 32 fils, ſavoir 16 de la deſcente & 16 de la montée: dans la grande fabrique, on ourdit ordinairement à 40 rochets, ce qui fait que la portée eſt toujours comptée pour 80 fils, 40 pour la deſcente & 40 pour la montée. *Pieces*, voyez CHAÎNE. Le *peigne* eſt une piece compoſée d'une quantité de petites dents de roſeaux liées avec égalité, dans leſquelles dents on paſſe les fils de chaîne: les drapiers appellent le peigne *rot*: il peut ſe faire que le peigne qui eſt un compoſé de roſeaux, ait donné lieu au nom de *rot*: il y a des peignes de différentes quantités de dents, comme auſſi de plus un moins ſerrés, ſuivant que l'ouvrage plus ou moins délicat le demande.

La *quille* eſt une petite buche de bois arrondie, que l'on attache avec une ficelle à l'extrémité des bâtons de retour pour leur ſervir de poids, & les faire remonter lorſque l'ouvrier tire un nouveau retour après qu'il a fait travailler le précédent. Les *rames* ſont de longues ficelles de moyenne groſſeur attachées aux arcades des bâtons de retour: on en met juſqu'à 160 à chacune de ces arcades; ainſi lorſqu'il y a 20 retours à un métier, il y a par conſéquent 3200: cette rame, comme toutes les autres, doit être aſſez longue pour paſſer au-travers du porte-rame de derriere, enſuite à-travers les hautes liſſes, puis traverſer le porte-rame de devant & deſcendre encore environ un pié & demi plus bas que le porte-rame, pour pouvoir y attacher les liſſettes qu'elles doivent faire hauſſer.

Le *rochet* eſt une eſpece de canon tourné, ayant à ſes deux bouts des rebords pour empêcher que la ſoie ne s'éboule. Le *roquetin* eſt un petit rochet qui contient les branches de ſoie, ſervant à faire le velours du galon de livrée.

Le *ſabot* eſt une navette un peu plus groſſe & plus grande que la navette, qui ne s'élance jamais au-travers de l'ouvrage, qui n'eſt propre que pour contenir des matieres préparées pour faire les ornemens des bords du galon, comme cordonnets, bleches, *&c.* il faut deux ſabots au galon, un de chaque côté. Le *ſyſtème* eſt une eſpece de galon très-léger, dont la dorure ne paroît que d'un côté. La *ſangle* eſt le lien qui paſſe ſur les reins de l'ouvrier, le tient ferme ſur ſon métier. *Souder*, c'eſt nouer une nouvelle piece à celle qui finit. *Sur un pié*, ſe dit lorſque ſur un patron il n'y a que douze marches écrites au lieu de vingt-quatre.

Trois coups, dans le galon où l'on veut épargner le filé, en ne le faiſant paroître qu'un coup en-deſſous contre deux en-deſſus, l'ouvrier marche à trois coups, c'eſt-à-dire, partant de la main gauche, il va à la droite, de cette droite il retourne à la gauche, & enfin de cette gauche à la droite où il change de marche pour repar-

tir

tir de la main droite, & continue de même par ce moyen il y a toujours un coup endeſſous contre deux en-deſſus ce qui forme un envers. La *tenure* ou *tenue* ſe dit des bourillons de fils de ſoie qui ſe retiennent & empêchent de lever. *Tramer fin*, c'eſt diminuer la trame pour faire l'ouvrage plus délicat, mais auſſi plus long. Les *tirans* ſont des ficelles attachées aux lames, pour faire monter & deſcendre les hautes liſſes. *Tordre*, c'eſt attacher une nouvelle piece à celle qui tient. *Tiſſer* eſt l'action de fabriquer la frange, c'eſt-à-dire faire la frange ſur le moule. Le *tourneur*: c'eſt un enfant occupé à faire tourner le rouet à retordre, ou à aller & venir, ſuivant le beſoin, tantôt pour tenir les longueurs, tantôt pour tenir ou arrêter l'émerillon. Toutes ces actions ſont expliquées à l'*article* TORDRE.

PASSER, v. n. (*Gram*) terme relatif au mouvement d'un lieu dans un autre, ſans aucun égard ni à celui d'où le mouvement ſe fait, ni à celui où il eſt dirigé mais ſeulement à l'endroit où il ſe fait, ou bien à celui qui le voit & en juge. Le verbe *paſſer* a une infinité d'acceptions qui ſe reconnoiſſent par les phraſes où il eſt employé; exemples. Le cerf a *paſſé* par cet endroit. Ils ont *paſſé* debout ou ſans s'arrêter. *Paſſer* du papier ſur le feu pour le ſécher. Ce malade ne *paſſera* pas l'hiver. Ce manteau m'a *paſſé* deux années. Il *paſſe* mal ſon tems. Les plaiſirs *paſſent* vîte. La vie ſe *paſſe*. La beauté & la jeuneſſe ſe *paſſent*. Cette étoffe ſe *paſſera*. Ces ſortes de couleurs *paſſent*. Rien ne *paſſe* comme les modes. Ces fruits, ce vin, ce fromage, ces mets ſont *paſſés*. Des raiſins *paſſés*. Les raiſins *paſſent*, on n'en voit plus guere. Il vous *paſſe* de toute la tête. Il étoit homme de bien, je ne ſais comment il a commis cette action, cela me *paſſe*. Le madrigal ne *paſſe* guére dix à douze vers. Elle a *paſſé* tant de fois ſa chemiſe par-deſſus ſa tête. Il y a des phyſiciens qui ont prétendu que la pouſſiere dont l'air eſt rempli *paſſoit* à-travers le verre. La vertu ne *paſſe* pas toujours des peres aux enfans. Le nom de quelques hommes de ce ſiecle *paſſera* à la poſtérité. Ses ſuccès ont *paſſé* mes eſpérances. Quelques opinions des anciens qu'on regarderoit comme des erreurs, *paſſent* maintenant pour des vérités conſtantes. Il y a des vieillards qui ont de la peine à ſe *paſſer* de femmes. Je me *paſſe* de peu. Il faut bien en *paſſer* par-là. Il y a des conſidérations au-deſſus deſquelles je ne ſaurois *paſſer*, elles m'arrêtent tout court. *Paſſez* le préambule, allez à la choſe. Vous me trouverez intraitable, je ne vous *paſſerai* rien. Racontez toujours les choſes comme elles ſe ſont *paſſées*; tous ces traits d'imagination qui embelliſſent un récit ſont autant de petits menſonges. Cette monnoie ne *paſſera* pas. Je vous *paſſerai* cette piece pour deux piſtoles. On dit encore *paſſer* par les mains, *paſſer* par les armes, *paſſer* ſur le ventre à quelqu'un, *paſſer* tout d'une voix, *paſſer* un acte, *paſſer* d'un objet à un autre; *paſſer* au feu, à la calandre, à la filiere, à la claye, en blanc, en carton, au tamis, à la chauſſe, au filtre, au chamois, à l'alembic; *paſſer* maître, *paſſer* licentié, la plume par le bec, l'éponge, *paſſer* le but, &c. *Voyez les articles ſuivans*.

PASSER, (*Commerce.*) terme qui dans le commerce & chez les artiſans a diverſes ſignifications déterminées par les mots auxquels il eſt joint.

Paſſer maître, ſe dit de la réception d'un apprenti à quelque maîtriſe après les examens qu'ils faut ſubir, ou les chefs-d'œuvre qu'il faut faire pour entrer dans les ſix corps marchands & dans les communautés des arts & métiers; on dit en ce ſens, il va ſe faire *paſſer* ou il eſt *paſſé* marchand orfevre, épicier, drapier, &c. maître tapiſſier, ſerrurier, &c.

Paſſer ſon ordre, terme de banque & de commerce de change, c'eſt mettre ſon ordre au dos d'une lettre ou billet de change en faveur de quelqu'un, c'eſt-à-dire déclarer qu'on les cede à celui dont le nom eſt exprimé dans l'ordre, & qu'elles lui doivent être payées. *Voy.* ORDRE & ENDOSSEMENT.

Paſſer debout, en terme de commerce, c'eſt tranſporter des marchandiſes à travers d'un état, d'une province, d'une ville, ou par quelque bureau ſans les y arrêter, décharger ni déballer pour y être viſitées ou pour en payer les droits; pour cela les marchands doivent prendre des acquits. *Voy.* ACQUIT & PASSE-DEBOUT.

Paſſer des marchandiſes en fraude, c'eſt les faire entrer ou ſortir par d'autres endroits que par ceux où les bureaux ſont établis pour le payement des droits, afin de les frauder & de ne les pas payer.

Paſſer par haut, c'eſt la même choſe que *paſſer en fraude*, mais ce terme n'eſt d'uſage ordinaire qu'en Eſpagne, & particulierement à Cadix, où il ſe dit des marchandiſes que les nations qui ont part au commerce de l'Amérique avec les Eſpaganols ont coûtume de faire entrer ſans en payer les droits, qui ſe montant à vingt-trois pour cent, engagent les étrangers à les frauder, d'autant plus que le garde que les officiers de la douane envoyent ſur les vaiſſeaux pour viſiter les marchandiſes eſt complice de la fraude, & que lorſqu'elle eſt découverte on en eſt quitte pour payer les droits ordinaires.

Paſſer, ſe dit auſſi du cours des monnoies dans le commerce; les piſtoles d'Eſpagne *paſſent* ſur le pié des louis de France, c'eſt-à-dire ſont reçues pour la même valeur.

Paſſer, ſe dit encore des étoffes, des modes, des marchandiſes: cette étoffe eſt *paſſée*, c'eſt-à-dire qu'elle a perdu ſon luſtre. Cette mode eſt *paſſée*, elle n'eſt plus en vogue. Ces vins ſont *paſſés*, ils ont perdu leur force pour avoir été trop gardés. *Dict. de Commerce*.

PASSER PAR LES BAGUETTES, (*Art. milit.*) eſt un ſupplice infamant parmi les ſoldats. Celui qui le mérite paſſe les épaules nues, entre deux rangs de ſoldats, armés de baguettes, qui le frappent en paſſant. *Voy.* CHATIMENS MILITAIRES. (*Q*)

PASSER SOUS LE BEAUPRÉ, (*Marine.*) Ce navire a *paſſé ſous notre beaupré*, c'eſt une maniere de parler qui veut dire qu'un vaiſſeau a *paſſé* fort près de l'avant d'un autre. On regarde en mer comme une civilité de ne *paſſer* pas ſous le beaupré d'un autre quand on peut y *paſſer*. On dit *paſſer au vent d'un vaiſſeau*, lorſqu'on lui gagne le vent. (*Z*)

PASSER, *terme de Deſſinateur*, qui deſſine à l'encre de la Chine; on dit *paſſer* un deſſein à l'encre, c'eſt-à-dire en tracer les lignes avec de l'encre de la Chine ou carmin ſur le trait au crayon.

PASSER, *terme d'Apoticaire*, c'eſt épurer quelques liqueurs ou matieres liquides en les coulant à-travers d'une chauſſe d'apoticaire & de chimiſte, ou d'un ſas ou tamis, ou enfin en les filtrant à-travers du papier brouillard: le vif-argent ſe *paſſe* à-travers la peau de chamois. (*D. J.*)

PASSER (*Corroyeur.*) eſt un terme qu'on emploie pour ſignifier pluſieurs apprêts & façons qu'on donne à pluſieurs ſortes de marchandiſes.

On *paſſe* les cuirs en ſuif, en huile, en alun, en ſumac, en mégie, &c.

Paſſer les cuirs en ſuif de chair & de fleur, c'eſt les imbiber de ſuif bouillant par les deux côtés; c'eſt ainſi que les Corroyeurs apprêtent les vaches & les veaux à chair graſſe.

Paſſer les cuirs en ſuif de fleur, & en huile de chair, c'eſt la maniere de *paſſer* les vaches & les veaux à chair blanche; les moutons *paſſés* en noir ne ſe *paſſent* auſſi qu'à chair blanche.

Paſſer des cuirs en ſuif du côté de la fleur ſeulement, & ne mettre ni ſuif ni huile du côté de la chair, c'eſt la maniere de *paſſer* ce que les Corroyeurs appellent *la vache dure*.

Paſſer en huile du côté de chair, & en alun du côté de fleur: c'eſt l'apprêt que les Corroyeurs donnent aux vaches, veaux & moutons qu'ils veulent corroyer en rouge, jaune, & verd.

Paſſer en ſumac, c'eſt ſe ſervir du ſumac pour donner aux veaux noirs des Corroyeurs une couleur orangée du côté de la chair. *Voyez* pour tous ces mots *l'article* CORROYER.

Paſſer en mégie, c'eſt donner à un cuir tous les apprêts qui ſont de la profeſſion des Mégiſſiers. *Voyez* MÉGIE.

PASSER PAR LA FILIERE, *terme d'Epinglier & d'Aiguillier*, qui ſignifie réduire en fil de différens échantillons le léton & l'acier dont ces ouvriers ſe ſervent pour faire des épingles & des aiguilles, en les faiſant paſſer ſucceſſivement par tous les trous d'une filiere, à commencer par les plus grands & finiſſant par les plus petits.

PASSER PAR LA FARINE, (*Cuiſine.*) ce terme ſignifie parmi les Cuiſiniers, l'action d'enduire une piece de farine en la plongeant dans un vaſe où il y en a.

Paſſer par la poële, c'eſt mettre une piece dans du beurre, du ſaindoux, ou du lard, fondus dans une poële ſur le feu.

PASSER A LA CLAIE, (*Jardinage.*) c'eſt ſéparer, par le moyen d'une claie, les pierres de la bonne terre. On a donc pour cet effet une claie qu'on ſoutient parderriere avec quelques échalas; cependant le jardinier prenant ſa terre avec ſa pelle, la jette à force contre cette claie, ſi bien que la bonne terre paſſe au-travers, & les pierres tombent en bas du côté du jardinier; enſuite on les ôte de-là pour continuer à paſſer ainſi toute la terre dont on a beſoin. *Diction. œconom.* (*D. J.*)

PASSER EN BLANC, *terme de Monnoyeur*, c'eſt *paſſer* les lames de métal dont on doit fabriquer les eſpeces, entre les rouleaux du laminoir, avant de les avoir fait recuire; il n'y a que les lames d'argent & de cuivre qui ſe *paſſent en blanc*; les lames d'or ne ſe *paſſent* point ſans être recuites. (*D. J.*)

PASSER LE POIL, *en terme de Plumaſſier*, c'eſt arranger les plumes & les mêler enſemble, enſorte qu'il y ait peu ou point d'intervalle entre elles, & qu'elles ſemblent n'en faire qu'une.

PASSER EN CARTON, (*Reliure.*) les Relieurs *paſſent en carton*, lorſque le livre étant couſu, ils prennent les bouts des ficelles auxquelles les feuilles ſont couſues, & les *paſſent* dans les trois trous qu'ils ont faits aux cartons vis-à-vis chaque ficelle: les bouts des ficelles ſont arrêtés en-dedans en croix; cela fait on coupe l'excédent des bouts de ficelle.

Paſſer en parchemin. Les Relieurs mettent pluſieurs bandes de parchemin ſur le dos des livres; ces bandes ſont de la largeur des entre-nerfs, & on en *paſſe* moitié entre le carton & le livre; l'autre moitié reſte ſur le dos pour y être collée. On appelle ces parchemins *des gardes*, & on en met des deux côtés du carton, ſur-tout à la tête & à la queue, mais quelquefois entre tous les nerfs. *Voyez* GARDE.

Paſſer en mord. Après que les Relieurs ont déſouetté les livres, ils paſſent le ploir du côté du coupant, tout le long de l'endroit où la couverture joint le carton au dos, & en même tems ils ſoulevent le carton pour voir ſi le jeu n'en eſt pas gêné: cela fait, on met le livre, ſecher juſqu'à ce que la couverture n'ait plus d'humidité, ce qui s'appelle *ſecher les plats*.

PASSER PAR LA CALANDRE, (*Manufact.*) ſe dit des étoffes de ſoie & de laine, & des toiles de diverſes couleurs & fabriques, qu'on met ſous les plaques de la machine qu'on appelle une *calandre*, pour lui faire prendre des ondes.

PASSER LA CLAIRÉE, *en terme de Raffineur*, c'eſt l'action de nettoyer entierement la matiere, & de la délivrer de toutes les ſaletés qui n'ont pu être enlevées avec les écumes. Quand ces écumes ſont parfaitement blanches, on verſe le ſyrop de la chaudiere dans un baſſin à clairée, *voyez* BASSIN A CLAIRÉE. Ce baſſin a en bas un commencement de tuyau dans lequel on enfonce une dale qui conduit la matiere dans un panier couvert du blanchet, *voyez* BLANCHET, d'où elle tombe dans la chaudiere à clairée. *Voyez* CHAUDIERE A CLAIRÉE.

PASSER, v. act. (*Teinture.*) c'eſt teindre les étoffes toutes faites, ou les matieres dont elles doivent être tiſſues & fabriquées, comme de la ſoie, de la laine, du fil, *&c.*

PASSER PAR LA FILIERE, (*Tireur d'or & autres ouvriers.*) on paſſe par la filiere de l'or, de l'argent, du cuivre, du léton, de l'étain, du fer; c'eſt réduire en fil de différens échantillons & groſſeurs, tous ces métaux, en les tirant ſucceſſivement à-travers des trous, plus grands d'abord, & enſuite plus petits, d'une filiere d'acier. (*D. J.*)

PASSER AU JEU, c'eſt n'être pas du jeu pour ce coup; n'en pas courir les haſards. Il y a des jeux où l'on ne revient plus quand on a *paſſé*; il y en a d'autres où l'on peut revenir. Au breland, par exemple, le premier peut être du jeu, ou *paſſer*: s'il a *paſſé*, il ne peut rentrer qu'un autre ne ſoit du jeu. Si tous les autres joueurs *paſſent* après le premier, le premier a *paſſé* ſans retour; l'avantage que le premier a de *paſſer*, c'eſt d'impoſer la loi à ceux qui jouent après lui, & qui lui donneront lieu de revenir; ſon deſavantage, c'eſt de perdre la *paſſe*, quand il avoit jeu de jouer, & qu'il a *paſſé*.

PASSER LE, *terme de relation*, c'eſt-à-dire marché, ou bazar. Le *paſſer* de Bender-Abazzi, ville de Perſe d'un grand négoce, eſt une grande place toute voutée avec des boutiques autour, & une allée ou corridor au milieu pour la commodité du commerce. C'eſt-là que l'on étale les marchandiſes les plus précieuſes, & que les Banians, les plus habiles négocians de l'Aſie, tiennent leur banque, & font leur négoce.

PASSERAT, *voyez* MOINEAU.

PASSEREAU, *voyez* MOINEAU.

PASSERIES, ſ. f. plur. (*Commerce.*) on nomme ainſi une eſpece de traité ou convention de commerce qui s'obſerve même en tems de guerre entre les frontaliers françois & eſpagnols, c'eſt-à-dire, entre les ſujets des deux couronnes qui en habitent les frontieres du côté des Pyrenées, à qui il eſt permis en tout tems de commercer enſemble par les portes ou paſſages de ces montagnes exprimées dans la convention.

C'eſt à Seix, lieu qui dépend du diocèſe de Riez en Languedoc, qu'aboutiſſent les portes ou paſſages priviléġiés, entre autres ceux de Danla, de Sulan, & de Martelat.

L'origine du traité des *paſſeries*, ni l'époque de ſon commencement, ne ſont pas bien certaines. On en trouve des veſtiges dès l'an 1315, & depuis Charles VIII. juſqu'à préſent, les rois de France ont confirmé les frontaliers dans ce privilége. Sous Louis XII. le traité qui avoit reçu quelques atteintes, fut renouvellé dans l'aſſemblée de Brat, où ſe trouverent les députés des lieux intéreſſés, tant de France que d'Arragon, où les *paſſeries* ſont en uſage.

Les principaux articles de ce traité qui s'obſervent encore aujourd'hui, mais qui ſe renouvellent tous les ans, conſiſtent:

1°. Dans la liberté de tranſporter toutes ſortes de marchandiſes qui ne ſont pas de contrebande, & dans celle du paſſage des hommes & des beſtiaux dans les limites convenues, & par les portes nommées.

2°. Dans la ſtipulation qu'au cas que l'un des deux rois n'en voulût pas la continuation, les frontaliers ſeroient tenus de l'en avertir réciproquement trente jours avant que de commettre aucun acte d'hoſtilité de part ou d'autre.

3°. Dans la faculté & permiſſion de faire arrêter dans toute l'étendue des *paſſeries* les criminels de l'un où l'autre royaume qui voudroient ſe retirer par les portes & routes des montagnes, pour ſe mettre à couvert des pourſuites de la juſtice; mais ce dernier article ne s'obſerve pas fidelement. *Dict. de Com.*

PASSERINE, ſ. f. *paſſarina*, (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, campaniforme, tubulée, diviſée en quatre parties & garnie d'étamines & de ſommets. La partie inférieure de cette fleur devient dans la ſuite une ſemence renfermée dans la fleur même, & qui y adhere. *Pontederæ Anthologia. Voyez* PLANTE.

PASSET, ſ. m. (*Commerce.*) nom d'une meſure romaine. Le *paſſet* eſt une meſure de bois qui contient cinq palmes; elle eſt faite de pluſieurs pieces, qui jointes enſemble ſoit par des clous, ſoit à charnieres, peuvent ſe plier & ſe porter commodément.

PASSETS, ſ. m. pl. *terme de marchands*: les *paſſets* ou rayons, ſont des ſéparations qui forment comme des eſpeces d'armoires que les Marchands mettent dans leurs boutiques & magaſins pour placer les marchandiſes en bon ordre, chacune ſelon leur eſpece & qualité, comme les velours avec les velours, les ſatins avec les ſatins, *&c.*

Il faut que les *paſſets* & rayons ſoient couverts de papier blanc collé ſur le bois, & qu'il y ait un rideau de toile par-devant qui puiſſe ſe tirer, afin de tenir les marchandiſes proprement, & particulierement quand elles ſont précieuſes. On dit des armoires à *paſſets*, des armoires à rayons.

PASSETTE, ſ. f. (*Ouvriers en ſoie.*) c'eſt un très-long fil de laiton tourné en ſpirale, qui forme par ce moyen une continuité d'anneaux de trois à quatre lignes de diametre; chaque tour de la ſpirale n'eſt éloigné de ſon plus proche que de demi-ligne ſeulement, & quelquefois moins. Cette ſpirale eſt fixée ſur un menu morceau de bois rond & un peu applati de ſon côté, par un fil contrelacé dans chacun des anneaux, & qui tourne à l'entour de la *paſſette*; les bouts de ce morceau de bois doivent excéder d'un pouce de chaque côté; ils doivent auſſi être fendus perpendiculairement dans toute leur épaiſſeur, pour recevoir de chaque bout une menue ficelle qui ſert à la ſuſpendre à volonté, ſoit en l'attachant aux traverſes du métier, ou aux potenceaux; ſon uſage eſt de tenir les ſoies de la chaîne écartées à meſure qu'elles ſe déroulent de deſſus les enſuples de derriere, pour éviter qu'elles ne ſe confondent toutes enſemble; ce qui ſe fait de cette façon. On met pluſieurs brins de ſoie de la chaîne, mais en petite quantité, dans chaque intervalle que laiſſe entre eux les anneaux de la *paſſette*; ce qui ſe continue ainſi juſqu'au bout; pour cela on tient la *paſſette* un peu plus exhauſſée que le propre niveau de la chaîne, en la faiſant gliſſer en-haut le long des deux ficelles qui la ſuſpendent; ce qui étant fait, on paſſe une aiguille de même fil de léton, mais droite dans les anneaux de la *paſſette*, en obſervant que ladite aiguille paſſe par-deſſus, & non par-deſſous les ſoies que la *paſſette* contient; le bout de cette même aiguille eſt bouclée par l'un de ſes bouts, pour empêcher qu'elle ne puiſſe traverſer la *paſſette* d'outre en outre. Enſuite on deſcend cette *paſſette* au niveau à-peu-près des enſuples de derriere; elle ſert par ce moyen à diſ-

poſer

poſer les ſoies ainſi écartées à ſe préſenter aux liſſes ou liſſettes, & cela ſans confuſion; il y a quelquefois quatre ou plus de *paſſettes* enſemble, mais diverſement diſpoſées, ſuivant la quantité des différens corps de chaîne néceſſaires à l'ouvrage. *Voyez les Pl. du Paſſementier*.

PASSETTE *à paſſer en peigne*, (*Ouvriers en ſoie.*) eſt une petite plaque de cuivre, ou même de fer-blanc très-mince, arrondie & échancrée par les bouts; l'arrondiſſement y eſt néceſſaire pour que les angles de cette *paſſette* ne ſoient point en riſque de caſſer, d'écorcher les dents du peigne à-travers lequel il faut qu'elle paſſe; la petite échancrure y eſt encore plus néceſſaire, puiſque c'eſt ce qui conſtitue l'unique uſage de ce petit outil. Voici cet uſage: lorſque l'ouvrier veut paſſer en peigne les ſoies de la chaîne, qu'il a auparavant paſſées en liſſes ou en liſſettes, & dont il a laiſſé paſſer un bout capable d'excéder le battant qui porte le peigne, il eſt queſtion de les paſſer en peigne; ce qu'il fait de cette maniere. Après avoir décidé de la largeur de ſon ouvrage, par la quantité de dents qu'il doit occuper, une autre perſonne qui lui aide, & qui peut être aſſiſe ſur le ſiége, dans la poſture à-peu-près de celle qui devroit travailler, introduit la *paſſette* dans la premiere dent du peigne que l'ouvrage doit contenir; l'ouvrier qui paſſe, & qui eſt debout devant le côté droit du métier, inſere dans cette échancrure de la *paſſette*, la quantité néceſſaire de brins de ſoie de la chaîne, & cela par-derriere le battant qui eſt le devant des liſſes; ſon aide tire à ſoi la *paſſette*, & ce qu'elle contient avec la main droite, les ſoies qui ſont aſſez longues pour excéder le battant, ſont reçues par la main gauche qui les tient en reſerve, juſqu'à ce que le tout ſoit ainſi paſſé. La *paſſette* après ce premier paſſage eſt miſe dans la dent d'à côté de celle-ci, en tirant toujours du côté droit, & ainſi alternativement juſqu'à la fin de cette opération. Cette *paſſette* n'eſt deſtinée qu'à ce ſeul & unique uſage.

PASSETTE, eſt *parmi les Tireurs d'or*, une portion du cercle dont une extrémité ſe termine en forme d'anneau conique, pour laiſſer paſſer le fil ſous les roues du moulin.

PASSEURS D'EAU, (*Commerce.*) ce ſont à Paris des bateliers établis par les prevôt des Marchands & échevins, pour paſſer d'un bord de la Seine à l'autre les bourgeois & particuliers avec leurs hardes, marchandiſes, *&c.*

Ces bateliers compoſent une eſpece de communauté qui a ſes ſtatuts, ſes apprentis, ſon chef-d'œuvre; mais qui n'a eu de lettres-patentes que ſur la fin du xvij. ſiecle, qu'ils furent érigés en titre d'office ſous le nom de maîtres officiers *paſſeurs d'eau*. *Voyez* BATELIERS, *Dictionnaire de Commerce*.

PASSEWALCK, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de la haute Saxe, dans les états de l'électeur de Brandebourg, ſur l'Ucker. *Long.* 38. 30. *lat.* 53. 29.

PASSIBLE, adj. (*Gramm. & Théolog.*) qui peut ſouffrir la peine & ſentir le plaiſir; le corps de J. C. reſſuſcité n'étoit plus *paſſible*.

PASSIF, VE, adj. On dit en *Grammaire* verbe *paſſif*, voix *paſſive*, ſens *paſſif*, ſignification *paſſive*. Ce mot eſt formé de *paſſum*, ſupin du verbe *pati* (ſouffrir, être affecté). Le *paſſif* eſt oppoſé à l'*actif*; & pour donner une notion exacte de l'un, il faut le mettre en parallele avec l'autre; c'eſt ce qu'on a fait *au mot* ACTIF & à l'*article* NEUTRE, *n. II. init.*

Je ferai ſeulement ici une remarque; c'eſt qu'il y a des verbes qui ont le ſens *paſſif* ſans avoir la forme *paſſive*, comme en latin *perire*, & en françois *périr*; qu'il y en a au contraire qui ont la forme *paſſive*, ſans avoir le ſens *paſſif*, comme en latin *ingreſſus ſum*, & en françois *je ſuis entré*: enfin que quelquefois on employe en latin dans le ſens actif des formes effectivement deſtinées & communément conſacrées au ſens *paſſif*, comme *fletur*, que nous rendons en françois par *on pleure*. Car *fletur* n'eſt appliqué ici à aucun ſujet qui ſoit l'objet *paſſif* des larmes, & ce n'eſt que dans ce cas que le verbe lui-même eſt cenſé *paſſif*. Ce n'eſt qu'un tour particulier pour exprimer l'exiſtence de l'action *de pleurer*, ſans en indiquer aucune cauſe; *fletur*, c'eſt-à-dire *flere eſt* (l'action de pleurer eſt): on prétend encore moins marquer un objet *paſſif*, puiſque *flere* exprime une action intranſitive ou abſolue, & qui ne peut jamais ſe rapporter à un tel objet. *Voyez* IMPERSONNEL.

Nous faiſons quelquefois le contraire en françois, & nous employons le tour actif avec le pronom réfléchi, pour exprimer le ſens *paſſif*, au lieu de faire uſage de la forme *paſſive*: ainſi l'on dit, *cette marchandiſe ſe débitera*, quoique la marchandiſe ſoit évidemment le ſujet *paſſif* du débit, & qu'on eût pu dire *ſera débitée*, s'il avoit plu à l'uſage d'autoriſer cette phraſe dans ce ſens. Je dis *dans ce ſens*, car dans un autre on dit très-bien, *quand cette marchandiſe ſera débitée j'en acheterai d'autre*. La différence de ces deux phraſes eſt dans le tems: *cette marchandiſe ſe débitera*, eſt au préſent poſtérieur, que l'on connoît vulgairement ſous le nom de *futur ſimple*, & l'on diroit dans le ſens actif, *je débiterai cette marchandiſe*; *quand cette marchandiſe ſera débitée*, eſt au prétérit poſtérieur, que l'on regarde communément comme futur compoſé, & quelques-uns comme futur du mode ſubjonctif, & l'on diroit dans le ſens actif, *quand j'aurai débité cette marchandiſe*.

Cette obſervation me fait entrevoir que nos verbes *paſſifs* ne ſont pas encore bien connus de nos Grammairiens, de ceux même qui reconnoiſſent que notre uſage a autoriſé des tours exprès & une conjugaiſon pour le ſens *paſſif*. Qu'ils y prennent garde: *ſe vendre*, *être vendu*, *avoir été vendu*, ſont trois tems différens de l'infinitif *paſſif*, du verbe *vendre*; cela eſt évident, & entraine la néceſſité d'établir un nouveau ſyſtème de conjugaiſon *paſſive*. (*B. E. R. M.*)

PASSIF, (*Juriſpr.*) ſignifie *ce qui eſt ſouffert*. Un droit *paſſif* de ſervitude eſt lorſqu'on eſt obligé de ſouffrir que quelqu'un exerce une ſervitude ſur ſon héritage. Un droit actif de ſervitude eſt celui que l'on exerce ſur autrui. *Voyez* SERVITUDE. (*A*)

PASSIGNANO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie dans le Pérugin, ſur le lac de Pérugia. *Long.* 29. 50. *lat.* 43. 12.

PASSIONS, ſ. f. pl. (*Philoſ. Logique*, *Morale.*) Les penchans, les inclinations, les deſirs & les averſions, pouſſés à un certain degré de vivacité, joints à une ſenſation confuſe de plaiſir ou de douleur, occaſionnés ou accompagnés de quelque mouvement irrégulier du ſang & des eſprits animaux, c'eſt ce que nous nommons *paſſions*. Elles vont juſqu'à ôter tout uſage de la liberté, état où l'ame eſt en quelque maniere rendue *paſſive*; de-là le nom de *paſſions*.

L'inclination ou certaine diſpoſition de l'ame, nait de l'opinion où nous ſommes qu'un grand bien ou un grand mal eſt renfermé dans un objet qui par cela même excite la *paſſion*. Quand donc cette inclination eſt miſe en jeu (& elle y eſt miſe par tout ce qui eſt pour nous plaiſir ou peine), auſſi-tôt l'ame, comme frappée immédiatement par le bien ou par le mal, ne modérant point l'opinion où elle eſt que c'eſt pour elle une choſe très-importante, la croit par-là même digne de toute ſon attention; elle ſe tourne entierement de ſon côté, elle s'y fixe, elle y attache tous ſes ſens, & dirige toute ſes facultés à la conſidérer; oubliant dans cette contemplation, dans ce deſir ou dans cette crainte preſque tous les autres objets: alors elle eſt dans le cas d'un homme accablé d'une maladie aiguë; il n'a pas la liberté de penſer à autre choſe qu'à ce qui a du rapport à ſon mal. C'eſt encore ainſi que les *paſſions* ſont les maladies de l'ame.

Toutes nos ſenſations, nos imaginations, même les idées intellectuelles, ſont accompagnées de plaiſir ou de peine, de ſentimens agréables ou douloureux, & ces ſentimens ſont indépendans de notre volonté; car ſi ces deux ſources de bien & de mal pouvoient s'ouvrir & ſe fermer à ſon gré, elle détourneroit la douleur, & n'admettroit que le plaiſir. Tout ce qui produit en nous ce ſentiment agréable, tout ce qui eſt propre à nous donner du plaiſir, à l'entretenir, à l'accroître, à écarter ou à adoucir la peine ou la douleur, nous le nommons *bien*. Tout ce qui excite un ſentiment oppoſé, tout ce qui produit un effet contraire, nous l'appellons *mal*.

Le plaiſir & la peine ſont donc les pivots ſur leſquels roulent toutes nos affections, connues ſous le nom d'*inclinations* & de *paſſions*, qui ne ſont que les différens degrés des modifications de notre ame. Ces ſentimens ſont donc liés intimement aux *paſſions*; ils en ſont les principes, & ils naiſſent eux-mêmes de diverſes ſources que l'on peut réduire à ces quatre.

1°. *Les plaiſirs & les peines des ſens*. Cette douceur ou cette amertume jointe à la ſenſation, ſans qu'on en connoiſſe la cauſe, ſans qu'on ſache comment les objets excitent ce ſentiment, qui s'éleve avant que l'on ait prévu le bien ou le mal que la préſence & l'uſage de cet objet peut procurer; ce que l'on en peut dire, c'eſt que la bonté divine a attaché un ſentiment *agréable à l'exercice modéré de nos facultés corporelles*. Tout ce qui ſatisfait nos beſoins ſans aller au-delà, donne le ſentiment de plaiſir. La vûe d'une lumiere douce, des couleurs gaies ſans être éblouiſſantes, des objets à notre portée, des ſons nets, éclatans qui n'étourdiſſent pas, des odeurs

qui n'ont ni fadeur ni trop de force, des goûts qui ont une pointe ſans être trop aiguë, une chaleur tempérée, l'attouchement d'un corps uni; tout cela plaît parce que cela exerce nos facultés ſans les fatiguer. Le contraire ou l'excès produit un effet tout oppoſé.

2°. *Les plaiſirs de l'eſprit* ou *de l'imagination* forment la ſeconde ſource de nos *paſſions*: tels ſont ceux que procure la vûe ou la perception de la beauté priſe dans un ſens général, tant pour les beautés de la nature & de l'art, que pour celles qui ne ſont ſaiſies que par les yeux de l'entendement, c'eſt-à-dire celles qui ſe trouvent dans les vérités univerſelles, celles qui découlent des lois générales, des cauſes ſécondes. Ceux qui ont recherché le principe général de la beauté, ont remarqué que les objets propres à faire naître chez nous un ſentiment de plaiſir, ſont ceux qui réuniſſent la *variété* avec l'*ordre* ou l'*uniformité*. La variété nous occupe par la multitude d'objets qu'elle nous préſente; l'uniformité en rend la perception facile, en nous mettant à portée de les ſaiſir raſſemblés ſous un même point de vûe. On peut donc dire que les plaiſirs de l'eſprit, comme ceux des ſens, ont une même origine, *un exercice modéré de nos facultés*.

Recourez à l'expérience; voyez dans la Muſique les conſonnances tirer leur agrément de ce qu'elles ſont ſimples & variées; variées, elles attirent notre attention; ſimples, elles ne nous fatiguent pas trop. Dans l'Architecture, les belles proportions ſont celles qui gardent un juſte milieu entre une uniformité ennuyeuſe, & une variété outrée qui fait le goût gothique. La Sculpture n'a-t-elle pas trouvé dans les proportions du corps humain cette harmonie, cet accord dans les rapports, & cette variété des différentes parties qui conſtituent la beauté d'une ſtatue? La Peinture eſt aſſujettie aux mêmes regles.

Pour remonter de l'art à la nature, la beauté d'un viſage n'emprunte-t-elle pas ſes charmes des couleurs douces, variées, de la régularité des traits, de l'air qui exprime différens ſentimens de l'ame? Les graces du corps ne conſiſtent-elles pas dans un juſte rapport des mouvemens à la fin qu'on s'y propoſe? La nature elle-même embellie de ſes couleurs douces & variées, de cette quantité d'objets proportionnés, & qui tous ſe rapportent à un tout, que nous offre-t-elle? une unité combinée ſagement avec la variété la plus agréable. L'ordre & la proportion ont tellement droit de nous plaire, que nous l'exigeons juſque dans les productions ſi variées de l'entouſiaſme, dans ces peintures que font la Poéſie & l'Eloquence des mouvemens tumultueux de l'ame. A plus forte raiſon l'ordre doit-il regner dans les ouvrages faits pour inſtruire. Qu'eſt ce qui nous les fait trouver beaux? ſi ce n'eſt l'unité de deſſein, l'accord parfait des diverſes parties entr'elles & avec le tout, la peinture ou l'imitation exacte des objets des mouvemens, des ſentimens, des *paſſions*, la convenance des moyens avec leur fin, un juſte rapport des façons de penſer & de s'exprimer avec le but qu'on ſe propoſe.

C'eſt ainſi que l'entendement trouve ſes plaiſirs dans la même ſource de l'eſprit & de l'imagination; il ſe plaît à méditer des vérités univerſelles qui comprennent ſous des expreſſions claires une multitude de vérités particulieres, & dont les conſéquences ſe multiplient preſque à l'infini. C'eſt ce qui fait pour certains eſprits les charmes de la Métaphyſique, de la Géométrie & des ſciences abſtraites, qui ſans cela n'auroient rien que de rebutant. C'eſt cette ſorte de beauté qui fait naître mille plaiſirs de la découverte des lois générales que toute la nature obſerve avec une fidélité inviolable, de la contemplation des cauſes ſecondes qui ſe diverſifient à l'infini dans leurs effets, & qui toutes ſont ſoumiſes à une unique & premiere cauſe.

L'on peut étendre ce principe de nos plaiſirs, & ſa privation, ſource de nos peines, ſur tous les objets qui ſont du reſſort de l'eſprit. On le trouvera par-tout, & s'il eſt quelques exceptions, elles ne ſont dans le fond qu'apparentes, & peuvent venir ou de préventions arbitraires, ſur leſquelles même il ne ſeroit pas difficile de faire voir que le principe n'eſt point altéré, ou de ce que notre vûe eſt trop bornée ſur des objets fins & délicats.

3°. Un troiſieme ordre de plaiſirs & de peines ſont ceux qui en affectant le cœur font naître en nous tant d'inclinations ou de *paſſions* ſi différentes. La ſource en eſt dans le ſentiment de *notre perfection* ou de *notre imperfection*, de nos vertus ou de nos vices. De toutes les beautés, il en eſt peu qui nous touche plus que celle de la vertu qui conſtitue notre perfection; & de toutes les laideurs, il n'en eſt point à laquelle nous ſoyons ou nous devions être plus ſenſibles qu'à celle du vice. L'amour de nous-mêmes, cette *paſſion* ſi naturelle, ſi univerſelle, & qui eſt, on peut le dire, la baſe de toutes nos affections, nous fait chercher ſans ceſſe en nous & hors de nous, des preuves de ce que nous ſommes à l'égard de la perfection; mais où les trouver? Seroit-ce dans l'uſage de nos facultés convenable à notre nature? ou dans un uſage conforme à l'intention du Créateur? ou au but que nous nous propoſons, qui eſt la félicité? Réuniſſons ces trois différentes façons d'enviſager la félicité, & nous y trouverons la regle que nous preſcrit ce troiſieme principe de nos plaiſirs & de nos peines. C'eſt que *notre perfection & la félicité conſiſtent à poſſéder & à faire uſage des facultés propres à nous procurer un ſolide bonheur, conforme aux intentions de notre auteur, manifeſtées dans la nature qu'il nous a donnée*.

Dès-lors nous ne pouvons appercevoir en nous-mêmes ces facultés, & ſentir que nous en faiſons un uſage convenable à notre nature, à leur deſtination & à notre but, ſans éprouver une joie ſecrete & une ſatisfaction intérieure, qui eſt le plus agréable de tous les ſentimens. Celui-là au contraire qui regardant en lui-même n'y voit qu'imperfection & qu'un abus continuel des talens dont Dieu l'a doué, a beau s'applaudir tout haut d'être parvenu par ſes déſordres au comble de la fortune, ſon ame eſt en ſecret déchirée par de cuiſans remords qui lui mettent ſans ceſſe devant les yeux ſa honte, & qui lui rendent ſon exiſtence haïſſable. En vain pour étouffer ce ſentiment douloureux, ou pour en détourner ſon attention, il ſe livre aux plaiſirs des ſens, il s'occupe, il ſe diſtrait, il cherche à ſe fuir lui-même; il ne peut ſe dérober à ce juge terrible qu'il porte en lui & par-tout avec lui.

C'eſt donc encore un uſage modéré de nos facultés, ſoit du cœur, ſoit de l'eſprit, qui en fait la perfection; & cet uſage fait naître chez nous des ſentimens agréables, d'où ſe produiſent des inclinations & des *paſſions* convenables à notre nature.

4°. J'ai dit que l'amour de nous-mêmes nous faiſoit chercher hors de nous des preuves de notre perfection: cela même nous fait découvrir une quatrieme ſource de plaiſirs & de peines *dans le bonheur & le malheur d'autrui*. Seroit-ce que la perception que nous en avons quand nous en ſommes les témoins, ou que nous y penſons fortement, fait une image aſſez ſemblable à ſon objet pour nous toucher à-peu-près comme ſi nous éprouvions actuellement le ſentiment même qu'elle repréſente. Ou y a-t-il quelque opération ſecrete de la nature qui nous ayant tous formés d'un même ſang, nous a voulu lier les uns aux autres en nous rendant ſenſibles aux biens & aux maux de nos ſemblables? Quoi qu'il en ſoit, la choſe eſt certaine; ce ſentiment peut être ſuſpendu par l'amour-propre, ou par des intérêts particuliers: mais il ſe manifeſte infailliblement dans toutes les occaſions où rien ne l'empêche de ſe développer: il ſe trouve chez tous les hommes à la vérité en différens degrés. La dureté même part quelquefois d'un principe d'humanité; on eſt dur pour le méchant ou pour ceux qu'on regarde comme tels dans le monde, dans la vûe de les rendre bons, ou pour le mettre hors d'état de nuire aux autres. Cette ſenſibilité n'eſt pas égale pour tous les hommes; ceux qui ont gagné notre amitié & notre eſtime par de bons offices, par des qualités eſtimables, par des ſentimens réciproques; ceux qui nous ſont attachés par les liens du ſang, de l'habitude, d'une commune patrie, d'un même parti, d'une même profeſſion, d'une même religion, tous ceux-là ont différens droits ſur notre ſentiment. Il s'étend juſqu'aux caracteres de roman ou de tragédie; nous prenons part au bien & au mal qui leur arrive, plus encore ſi nous ſommes convaincus que ces caracteres ſont vrais. De-là les charmes de l'Hiſtoire, qui en nous mettant ſous les yeux des tableaux de l'humanité, nous touche & nous émeut à ce point précis de vivacité qui fait naître les ſentimens agréables. De-là en un mot toutes les inclinations & les *paſſions* qui nous affectent ſi aiſément par une ſuite de notre ſenſibilité pour le genre humain.

Telles ſont les ſources de nos ſentimens variés ſuivant les différentes ſortes d'objets qui nous plaiſent par eux-mêmes & que l'on peut appeller *les biens agréables*; mais il en eſt d'autres qui nous portent vers les *biens utiles*, c'eſt-à-dire vers des objets qui ſans produire immédiatement en nous ces biens agréables, ſervent à nous en procurer ou à nous en aſſurer la jouiſſance. On peut les réduire ſous trois chefs: le deſir de la gloire, le pouvoir, les richeſſes. Nous avons vû déjà que tout ce qui ſemble nous prouver que nous avons quelque perfection, ne peut manquer de nous plaire; de-là le cas que nous faiſons de l'approbation, de l'amour, de l'eſtime des éloges des autres: de-là les ſentimens d'honneur ou de confuſion; de-là l'idée que nous nous formons du pouvoir,

du crédit qui flattent la vanité de l'ambitieux, & qui ainſi que les richeſſes ne ſont enviſagés par l'homme ſage que comme un moyen de parvenir à quelque choſe de mieux.

Mais il n'arrive que trop ſouvent que l'on deſire ces biens utiles pour eux-mêmes, en confondant ainſi le moyen avec la fin. L'on veut à tout prix ſe faire une réputation bonne ou mauvaiſe; l'on ne voit dans les honneurs rien au-delà des honneurs mêmes; l'on deſire les richeſſes pour les poſſéder & non pour en jouir. Se livrer ainſi à des *paſſions* auſſi inutiles qu'elles ſont dangereuſes, c'eſt ſe rendre ſemblable à ces malheureux qui paſſent leur triſte vie à fouiller les entrailles de la terre pour en tirer des richeſſes dont la jouiſſance eſt reſervée à d'autres. Il faut en convenir, cet abus des biens utiles vient ſouvent de l'éducation, de la coutume, des habitudes, des ſociétés qu'on fréquente qui font dans l'ame d'étranges aſſociations d'idées, d'où naiſſent des plaiſirs & des peines, des goûts ou des averſions, des inclinations, des *paſſions* pour des objets par eux-mêmes très-indifférens. A l'imitation de ceux avec qui nous vivons, nous attachons notre bonheur à l'idée de la poſſeſſion d'un bien frivole qui nous enleve par-là toute notre tranquillité; nous le chériſſons avec une *paſſion* qui étonne ceux qui ne font pas attention que la ſphere de nos penſées & de nos deſirs eſt bornée-là.

En indiquant ainſi l'abus que nous faiſons de ces biens utiles, nous croyons montrer le remede, & aſſurer à ceux qui voudront bien ne pas s'y arrêter, la jouiſſance des biens & des plaiſirs agréables par eux-mêmes.

(Juſqu'ici nous avons fait trop d'uſage d'un petit mais excellent ouvrage ſur *la théorie des ſentimens agréables*, pour ne pas lui rendre toute la juſtice qu'il mérite).

II. Quand nous réfléchiſſons ſur ce qui ſe paſſe en nous à la vûe des objets propres à nous donner du plaiſir ou à nous cauſer de la peine, nous ſentons naître un penchant, une détermination de la volonté, qui eſt quelque choſe de différent du ſentiment même du bien & du mal. Il le touche de près, mais c'eſt une maniere d'être plus active, c'eſt une volonté naiſſante que nous pouvons ſuivre ou abandonner, au lieu que nous n'avons aucun empire ſur cette premiere modification de l'ame qui eſt le ſentiment. C'eſt ce penchant, ce goût qui nous détermine au bien ou à ce qui nous paroît l'être, & que nous nommons *attachement* ou *deſir*, ſuivant qu'on poſſede le bien ou qu'on le ſouhaite; c'eſt lui qui nous retire du mal ou de ce que nous jugeons être tel, & qui, ſi ce mal eſt preſent, s'appelle *averſion*, s'il eſt abſent, *éloignement*. C'eſt ainſi que le beau ou ce qui nous plaît, nous affecte d'un ſentiment qui à ſon tour excite le deſir & fait naître la *paſſion*. Le contraire ſuit la même marche.

L'*admiration* eſt la premiere & la plus ſimple de nos *paſſions*: elle mérite à peine ce nom; c'eſt ce ſentiment vif & ſubit de plaiſir qui s'excite chez nous à la vûe d'un objet dont la perfection nous frappe. On pourroit lui oppoſer l'*étonnement*, ſi ce mot n'étoit reſtreint à exprimer un pareil ſentiment de peine qui nait à la vûe d'une difformité peu commune, & l'horreur en particulier que cauſe la vûe d'un vice ou d'un crime extraordinaire. Ces *paſſions* ſont pour l'ordinaire excitées par la nouveauté; mais ſi c'eſt par un mérite plus réel, alors l'admiration peut être utile. Auſſi un obſervateur attentif trouve ſouvent dans les objets les plus communs autant & plus de choſes dignes de ſon admiration, que dans les objets les plus rares & les plus nouveaux.

L'admiration ou l'étonnement produiſent *la curioſité* ou le deſir de connoître mieux ce que nous ne connoiſſons qu'imparfaitement; *paſſion* raiſonnable & qui tourne à notre profit, ſi elle ſe porte ſur des recherches vraiment utiles & non frivoles ou ſimplement curieuſes; ſi elle eſt aſſez diſcrette pour ne pas nous porter à vouloir connoitre ce que nous devons ignorer; & ſi elle eſt aſſez conſtante pour ne pas nous faire voltiger d'objets en objets, ſans en approfondir aucun.

Après ce qui a été dit ſur les plaiſirs & les peines, je ne ſais ſi l'on peut mettre la *joie* & la *triſteſſe* au rang des *paſſions*, ou ſi l'on ne doit pas plûtôt regarder ces deux ſentimens comme la baſe & le fond de toutes les *paſſions*. La *joie* n'eſt proprement qu'une réflexion continue, vive & animée ſur le bien dont nous jouiſſons; & la *triſteſſe* une réflexion ſoutenue & profonde ſur le mal qui nous arrive. On prend ſouvent la joie pour une diſpoſition à ſentir vivement le bien, comme la triſteſſe pour la diſpoſition à être ſenſible au mal. Les paſſions qui tiennent à la joie ſemblent être douces & agréables: celles qui ſe rapportent à la triſteſſe ſont fâcheuſes & ſombres. La joie ouvre le cœur & l'eſprit, mais elle diſſipe. La triſteſſe reſſerre, accable, & fixe ſur ſon objet.

L'*eſpérance* & la *crainte* précedent pour l'ordinaire la joie & la triſteſſe. Elles ſe portent ſur le bien ou le mal qui doit probablement nous arriver. Si nous le regardons comme fort aſſuré, nous ſentons de la *confiance*; ou au contraire ſi c'eſt le mal, nous tombons dans le *deſeſpoir*. La crainte va juſqu'à la *peur* ou à l'*épouvante* quand nous appercevons tout-à-coup un mal imprévû prêt à fondre ſur nous, & juſqu'à la *terreur* ſi outre cela le mal eſt affreux. Il n'y a point de nom pour exprimer les nuances de la joie en des circonſtances paralleles.

Le combat entre la crainte & l'eſpérance fait l'*inquiétude*; diſpoſition tumultueuſe, paſſion mixte, qui nous fait ſouvent prévenir le mal & perdre le bien. Quand la crainte & l'eſpérance ſe ſuccedent tour à tour, c'eſt *irréſolution*. Si l'eſpérance l'emporte, nous ſentons naître le *courage*; ſi c'eſt la crainte, nous tombons dans l'abattement. Quand un bien que nous eſpérons ſe fait trop attendre, nous avons de l'*impatience* ou de l'*ennui*. Quelquefois même, en nous perſuadant que la crainte d'un mal eſt pire que le mal même, nous ſommes impatiens qu'il arrive. L'ennui vient auſſi de l'abſence de tout bien, mais plus ſouvent encore du défaut d'occupations qui nous attachent. La joie d'avoir évité un mal que nous avions un juſte ſujet de craindre, ou d'avoir obtenu un bien longtems attendu, ſe change en *allegreſſe*. Mais ſi ce bien ne répond pas à notre attente, s'il eſt au-deſſous de l'idée que nous en avions, le *dégoût* ſuccede à la joie, & ſouvent il eſt ſuivi de *l'averſion*.

Toute bonne action porte avec elle ſa récompenſe, en ce qu'elle eſt ſuivie d'un ſentiment de joie pure qui ſe nomme *ſatisfaction* ou *contentement intérieur*. Au contraire, la *repentance*, les *regrets*, les *remords*, ſont les ſentimens qui s'élevent dans notre cœur, à la vue de nos fautes.

La joie & la triſteſſe ne s'en tiennent pas là; elles produiſent encore bien d'autres *paſſions*. Telle eſt cette ſatisfaction que nous reſſentons en obtenant l'approbation des autres, & ſur-tout de ceux que nous croyons être les meilleurs juges de nos actions, & que nous déſignons ſous le nom de la *gloire*. La triſteſſe au contraire, que nous éprouvons quand nous ſommes blâmés ou déſapprouvés, s'appelle *honte*. Ces affections de l'ame ſont ſi naturelles & ſi néceſſaires au bien de la ſociété, qu'on a donné le nom d'*impudence* à leur privation; mais pouſſées à l'excès, elles peuvent être auſſi pernicieuſes qu'elles étoient utiles, renfermées dans de juſtes bornes. On en peut dire autant du deſir des honneurs, qui eſt une noble *émulation* quand il eſt dirigé par la juſtice & la ſageſſe, & une *ambition* dangereuſe quand on lui lâche la bride. Il en eſt de même de l'amour modéré des richeſſes, paſſion légitime ſi on les recherche par des voies honorables, & dans l'intention d'en faire un bon uſage, mais qui pouſſée trop loin, eſt *avarice*, mot qui exprime deux paſſions différentes, ſuivant qu'on déſire avec ardeur les richeſſes, ou pour les amaſſer ſans en jouir, ou pour les diſſiper.

Comme l'on n'a point de nom propre pour déſigner cet amour modéré des richeſſes, l'on n'en a pas non plus pour marquer un amour modéré des plaiſirs des ſens. Le mot de *volupté* eſt en quelque ſorte affecté à cette ſorte de plaiſirs. Le *voluptueux* eſt celui qui y eſt trop attaché; & ſi le goût que l'on a pour eux va trop loin, on appelle cette paſſion *ſenſualité*.

Il en eſt encore de même du deſir raiſonnable ou exceſſif des plaiſirs de l'eſprit; il n'y a pas de terme fixe pour les déſigner. Celui qui les aime & qui s'y connoît, eſt un *homme de goût*; celui qui ſait les procurer eſt *un homme à talent*.

Toutes ces *paſſions* ſe terminent à nous-mêmes, & portent ſur *l'amour de ſoi-même*. Cet état de l'ame qui l'occupe & l'affecte ſi vivement pour tout ce qu'il croit être relatif à ſon bonheur & à ſa perfection. Je le diſtingue de l'*amour propre* en ce que celui-ci ſubordonne tout à ſon bien particulier, ſe fait le centre de tout, & eſt à lui-même ſon objet & ſa fin; c'eſt l'excès d'une paſſion qui eſt naturelle & légitime quand elle demeure dans les bornes de l'amour de ſoi-même, qu'elle laiſſe à l'ame la liberté de ſe repandre au-dehors, & de chercher ſa conſervation, ſa perfection & ſon bonheur hors d'elle, comme en elle. Ainſi l'amour de ſoi-même ne détruit point, mais il a une liaiſon intime & quelquefois imperceptible avec ce ſentiment qui nous fait prendre plaiſir au bonheur des autres, ou à ce que nous imaginons être leur bonheur; il ne s'oppoſe pas à toutes les autres paſſions qui ſe répandent ſur ceux qui nous environnent, & qui ſont tout autant de branches de l'amour ou de la *haine*. Celle-ci eſt cette diſpoſition à ſe plaire au malheur de quelqu'un, & par une ſuite naturelle, à s'affliger de ſon bonheur. On hait ce dont l'idée

eſt deſagréable, ce qu'on conſidere comme mauvais ou nuiſible à nous-mêmes, ou à ce que nous aimons. Si quelquefois on croit ſe haïr, ce n'eſt pas ſoi-même que l'on hait; c'eſt quelque imperfection que l'on découvre en ſoi, dont on voudroit ſe défaire. La haine devroit ſe borner aux mauvaiſes qualités, aux défauts; mais elle ne s'étend pas trop ſur les perſonnes.

L'admiration jointe à quelques degrés d'amour, fait l'*eſtime*. Si la vue des défauts ne produit pas la haine, elle fait naître le *mépris*.

La peine que l'on reſſent du mal qui arrive à ceux que l'on aime, ou en général à nos ſemblables, c'eſt la *compaſſion*; & celle qui réſulte du bien qui arrive à ceux que l'on hait, c'eſt *l'envie*. Ces deux paſſions ne s'excitent que quand nous jugeons notre ami ou celui pour qui nous nous intéreſſons, indigne du mal qu'il éprouve, & celui que nous n'aimons pas, du bien dont il jouit.

La *reconnoiſſance* eſt l'amour que nous avons pour quelqu'un, à cauſe du bien qu'il nous a fait, ou qu'il a eu intention de nous faire. Si c'eſt à cauſe du bien qu'il a fait à d'autres, ou en général pour quelque bonne qualité morale que nous aimons en lui, c'eſt *faveur*. La haine que nous ſentons envers ceux qui nous ont fait tort, c'eſt la *colere*. *L'indignation* porte ſur celui qui fait tort aux autres. L'une & l'autre ſont ſouvent ſuivies du deſir de rendre le mal pour le mal, & c'eſt la *vengeance*.

III. Si nous étions les maîtres de nous donner un caractere, peut-être que conſidérant les abîmes où la fougue des *paſſions* peut nous entraîner, nous le formerions ſans paſſions. Cependant elles ſont néeſſaires à la nature humaine, & ce n'eſt pas ſans des vues pleines de ſageſſe qu'elle en a été rendue ſuſceptible. Ce ſont les paſſions qui mettent tout en mouvent, qui animent le tableau de cet univers, qui donnent pour ainſi dire l'ame & la vie à ſes diverſes parties. Celles qui ſe rapportent à nous-mêmes, nous ont été données pour notre conſervation, pour nous avertir & nous exciter à rechercher ce qui nous eſt néceſſaire & utile, & à fuir ce qui nous eſt nuiſible. Celles qui ont les autres pour objets ſervent au bien & au maintien de la ſociété. Si les premieres ont eu beſoin de quelque pointe qui réveillât notre pareſſe, les ſecondes, pour conſerver la balance, ont dû être vives & actives en proportion. Toutes s'arrêteroient dans leurs juſtes bornes, ſi nous ſavions faire un bon uſage de notre raiſon pour entretenir ce parfait équilibre; elles nous deviendroient utiles, & la nature avec ſes défauts & ſes imperfections, ſeroit encore un ſpectacle agréable aux yeux du créateur porté à approuver nos vertueux efforts, & à excuſer & pardonner nos foibleſſes.

Mais il faut l'avouer, & l'expérience ne le dit que trop; nos inclinations ou nos *paſſions* abandonnées à elles-mêmes apportent mille obſtacles à nos connoiſſances & à notre bonheur. Celles qui ſont violentes & impétueuſes nous repréſentent ſi vivement leur objet, qu'elles ne nous laiſſent d'attention que pour lui. Elles ne nous permettent pas même de l'enviſager ſous une autre face que celle ſous laquelle elles nous le préſentent, & qui leur eſt toujours la plus favorable. Ce ſont des verres colorés qui répandent ſur tout ce qu'on voit au-travers la couleur qui leur eſt propre. Elles s'emparent de toutes les puiſſances de notre ame; elles ne lui laiſſent qu'une ombre de liberté, elles l'étourdiſſent par un bruit ſi tumultueux, qu'il devient impoſſible de prêter l'oreille aux avis doux & paiſibles de la raiſon.

Les paſſions plus douces attirent inſenſiblement notre attention ſur l'objet; elles nous y font trouver tant de charmes, que tout autre nous paroiſſant inſipide, bientôt nous ne pouvons plus conſidérer que celui-là ſeul. Foibles dans leur principe, elles empruntent leur puiſſance de cette foibleſſe même; la raiſon ne ſe défie pas d'un ennemi qui paroît d'abord ſi peu dangereux; mais quand l'habitude eſt formée, elle eſt ſurpriſe de ſe voir ſubjuguée & captive.

Les plaiſirs du corps nous attachent d'autant plus facilement, que notre ſenſibilité pour eux eſt toute naturelle. Sans culture, ſans étude, nous aimons ce qui flate agréablement nos ſens; livrés à la facilité de ces plaiſirs, nous ne penſons pas qu'il n'en eſt point de plus propres à nous détourner de faire un bon uſage de nos facultés; nous perdons le goût de tous les autres biens qui demandent quelques ſoins & quelqu'attention, & l'ame aſſervie aux paſſions que ces plaiſirs entraînent, n'a plus d'élevation ni de ſentiment pour tout ce qui eſt véritablement digne d'elle.

Les plaiſirs de l'eſprit ſont bien doux & légitimes, quand on ne les met pas en oppoſition avec ceux du cœur. Mais ſi les qualités de l'eſprit ſe font payer par des défauts du caractere, ou ſeulement ſi elles émouſſent notre ſenſibilité pour les charmes de la vertu & pour les douceurs de la ſociété, elles ne ſont plus que des ſyrenes trompeuſes, dont les chants ſéducteurs nous détournent de la voie du vrai bonheur. Lors même que l'on ne les regarde que comme des acceſſoires à la perfection, elles peuvent produire de mauvais effets qu'il eſt dangereux de ne pas prévenir. Si l'on ſe livre à tous ſes goûts, on effleure tout, & on devient ſuperficiel & léger; ou ſi l'on ſe contente de vouloir paroître ſavant, on ſera un faux ſavant, ou un homme enflé, préſomptueux, opiniâtre. Combien n'eſt-il pas d'autres dangers dans leſquels les plaiſirs de l'eſprit nous entraînent?

Rien ne paroit plus digne de nos deſirs, que l'amour même de la vertu. C'eſt ce qui entretient les plaiſirs du cœur; c'eſt ce qui nourrit en nous les paſſions les plus légitimes. Vouloir ſincérement le bonheur d'autrui, ſe lier d'une tendre amitié avec des perſonnes de mérite, c'eſt s'ouvrir une abondante ſource de délices. Mais ſi cette inclination nous fait approuver & embraſſer avec chaleur toutes les penſées, toutes les opinions, toutes les erreurs de nos amis; ſi elle nous porte à les gâter par de fauſſes louanges & de vaines complaiſances, ſi elle nous fait ſur-tout préferer le bien particulier au bien public, elle ſort des bornes qui lui ſont preſcrites par la raiſon; & l'amitié & la bienfaiſance, ces affections de l'ame ſi nobles & ſi légitimes, deviennent pour nous une ſource d'écueils & de périls.

Les *paſſions* ont toutes, ſans en excepter celles qui nous inquietent & nous tourmentent le plus, une ſorte de douceur qui les juſtifie à elles-mêmes. L'expérience & le ſentiment intérieur nous le diſent ſans ceſſe. Si l'on peut trouver douces, le triſteſſe, la haine, le vengeance, quelle *paſſion* ſera exempte de douceur? D'ailleurs chacune emprunte pour ſe fortifier, le ſecours de toutes les autres; & cette ligue eſt réglée de la maniere la plus propre à affermir leur empire. Le ſimple deſir d'un objet ne nous entraîneroit pas avec tant de force dans tant de faux jugemens; il ſe diſſiperoit même bientôt aux premieres lueurs du bon ſens; mais quand ce déſir eſt animé par l'amour, augmenté par l'eſpérance, renouvellé par la joie, fortifié par la crainte, excité par le courage, l'émulation, la colere, & par mille paſſions qui attaquent tour-à-tour & de tous côtés la raiſon; alors il la dompte, il la ſubjugue, il la rend eſclave.

Diſons encore que les *paſſions* excitent dans le corps & ſur-tout dans le cerveau, tous les mouvemens utiles à leurs conſervation. Par-là elles mettent les ſens & l'imagination de leur parti; & cette derniere faculté corrompue, fait des efforts continuels contre la raiſon en lui repréſentant les choſes, non comme elles-mêmes, afin que l'eſprit porte un jugement vrai, mais ſelon ce qu'elles ſont par rapport à la *paſſion* préſente, afin qu'il juge en ſa faveur.

En un mot, la *paſſion* nous fait abuſer de tout. Les idées les plus diſtinctes deviennent confuſes, obſcures; elles s'évanouiſſent entierement pour faire place à d'autres purement acceſſoires, ou qui n'ont aucun rapport à l'objet que nous avons en vue; elle nous fait réunir les idées les plus oppoſées, ſéparer celles qui ſont les mieux liées entr'elles, faire des comparaiſons de ſujets qui n'ont aucune affinité, elle ſe joue de notre imagination, qui forme ainſi des chimeres, des repréſentations d'êtres qui n'ont jamais exiſté, & auxquels elle donne des noms agréables ou odieux, comme il lui convient. Elle oſe enſuite s'appuyer de principes auſſi faux, les confirmer par des exemples qui n'y ont aucun rapport, ou par les raiſonnemens les moins juſtes; ou ſi ces principes ſont vrais, elle fait en tirer les conſéquences les plus fauſſes, mais les plus favorables à notre ſentiment, à notre goût, à elle-même. Ainſi elle tourne à ſon avantage juſqu'aux regles de raiſonnement les mieux établies, juſqu'aux maximes les mieux fondées, juſqu'aux preuves les mieux conſtatées, juſqu'à l'examen le plus ſévere. Et une fois induit en erreur, il n'y a rien que la *paſſion* ne faſſe pour nous entretenir dans cet état fâcheux, & nous éloigner toujours plus de la vérité. Les exemples pourroient ſe préſenter ici en foule; le cours de notre vie en eſt une preuve continuelle. Triſte tableau de l'état où l'homme eſt réduit par ſes *paſſions!* environné d'écueils, pouſſé par milles vents contraires, pourroit-il arriver au port? Oui, il le peut; (1) il eſt pour lui

(1) Oui, il le peut; (Je ferois ici Echo à l'auteur). *Il y a pour lui une* providence, à la quelle il doit ſoumettre ſes paſſions, deſirs, regrets &c., *une lumiere*, non naturelle, & foible, comme celle de la *raiſon*, mais ſurnaturelle, divine, efficace, éclatante, qui lui

lui une raiſon qui modere les *paſſions*, une lumiere qui l'éclaire, des regles qui le conduiſent, une vigilance qui le ſoutient, des efforts, une prudence dont il eſt capable. *Eſt enim quædam medicina: certe; hæc tam fuit hominum generi infenſa atque inimica natura, ut corporibus tot res ſalutares, animis nullam invenerit, de quibus hoc etiam eſt merita melius, quod corporum adjumenta adhibentur extrinſecus, animorum ſalus incluſa in his ipſis eſt. Tuſc. iv.* 27.

PASSION DE JESUS-CHRIST, (*Critique ſacrée.*) l'opinion commune des anciens ſur l'année de la *paſſion de J. C.* eſt que ce fut la ſeconde année de l'olympiade 202, la 76 année julienne, & Tibere finiſſant la 17 de ſon empire. Ils ont cru auſſi en général que Notre Seigneur ſe livra aux Juifs le 22. Mars, qu'il fut crucifié le 23, & reſſuſcita le 25. Cette opinion ſe trouve dans un fragment du concile de Céſarée de Paleſtine tenu l'année 198, lequel fragment Bede a rapporté. Les raiſons qui appuient cette opinion ſont bien frivoles. Les évêques de ce concile ſuppoſent que Jeſus-Chriſt reſſuſcita le 25 de Mars, parce que c'eſt l'équinoxe du printems, &, ſelon eux, le premier jour de la création du monde. Le pere Pétau dit là-deſſus qu'on ſait que les raiſons des peres du concile ne ſont pas tout-à-fait vraies, ni cenſées être des articles de foi. *Beauſobre.* (*D. J.*)

PASSIONS, *dans l'Eloquence*, on appelle ainſi tout mouvement de la volonté, qui cauſé par la recherche d'un bien ou par l'appréhenſion d'un mal, apporte un tel changement dans l'eſprit, qu'il en réſulte une différence notable dans les jugemens qu'il porte en cet état, & que ces mouvemens influent même ſur le corps. Telles ſont la pitié, la crainte, la colere; ce qui a fait dire à un poëte:

Impedit ira animum ne poſſit cernere verum.

La fonction de la volonté eſt d'aimer ou de haïr, d'approuver ou de deſapprouver. Par l'intime liaiſon qu'il y a entre la volonté & l'intelligence, tout ce qui paroît aux yeux de celle-ci fait impreſſion ſur celle-là. L'impreſſion ſe trouvant agréable, la volonté approuve l'objet qui en eſt l'occaſion; elle le deſapprouve quand l'impreſſion en eſt déſagréable. Cette volonté a différens noms, ſelon les mouvemens qu'elle éprouve & auxquels elle ſe porte. On l'appelle *colere*, quand elle veut ſe venger; *compaſſion*, quand elle veut ſoulager un malheureux; *amour*, quand elle veut s'unir à ce qui plaît; *haine*, quand elle veut être éloignée de ce qui lui déplaît; & ainſi des autres ſentimens. Quand ces eſpeces de volontés ſont violentes & vives, on les appelle plus ordinairement *paſſions*. Quand elles ſont paiſibles & tranquilles, on les nomme *ſentimens*, *mouvemens*, *paſſions douces*; comme l'amitié, l'eſpérance, la gaieté, &c. Les *paſſions douces* ſont ainſi nommées parce qu'elles ne jettent point le trouble dans l'ame, & qu'elles ſe contentent de la remuer doucement: il y a dans ces *paſſions* autant de lumiere que de chaleur, de connoiſſance que de ſentiment.

On peut rapporter toutes les *paſſions* à ces deux ſources principales, la douleur & le plaiſir; c'eſt-à-dire à tout ce qui produit une impreſſion agréable ou deſagréable. D'autres les réduiſent à cette diviſion de Boëce, *lib. X. de Conſol. philoſop.*

Gaudia pelle,
Pelle timorem,
Spemque fugato
Nec dolor adſit.

Les Philoſophes & les Rhéteurs ſont également partagés ſur le nombre des *paſſions*. Ariſtote, *II. liv. de ſa Rhétorique* n'en compte que treize; ſavoir la colere & la douceur d'eſprit, l'amour & la haine, la crainte & l'aſſurance, la honte & l'impudence, le bienfait, la compaſſion, l'indignation, l'envie & l'émulation; auxquels quelques-uns ajoutent le deſir, l'eſpérance & le déſeſpoir.

D'autres n'en admettent qu'une, qui eſt l'amour, à laquelle ils rapportent toutes les autres. Ils diſent que l'ambition n'eſt qu'un amour de l'honneur, que la volupté n'eſt qu'un amour du plaiſir: mais il paroit difficile de rapporter à l'amour les *paſſions* qui lui paroiſſent directement oppoſées, telles que la haine, la colere, &c.

Enfin les autres ſoutiennent qu'il n'y en a qu'onze; ſavoir, l'amour & la haine, le deſir & la fuite, l'eſpérance & le déſeſpoir, le plaiſir & la douleur, la peur, la hardieſſe & la colere. Et voici comment ils trouvent ce nombre: des *paſſions*, diſent-ils, les unes regardent le bien, & les autres le mal. Celles qui regardent le bien ſont l'amour, le plaiſir, le deſir, l'eſpérance & le déſeſpoir: car, auſſi-tôt qu'un objet ſe préſente à nous ſous l'image du bien, nous l'aimons: ſi ce bien eſt préſent, nous en recevons du plaiſir; s'il eſt abſent, nous ſommes touchés du deſir de le poſſéder: ſi le bien qui ſe préſente à nous eſt accompagné de difficultés, & que nous nous figurions, malgré ces obſtacles, pouvoir l'obtenir, alors nous avons de l'eſpérance; mais ſi les obſtacles ſont ou nous paroiſſent inſurmontables, & l'acquiſition de ce bien impoſſible, alors nous tombons dans le déſeſpoir. Les autres *paſſions* qui regardent le mal, ſont la haine, la fuite, la douleur, la crainte, la hardieſſe & la colere: car, ſi un objet ſe préſente à nous ſous l'image du mal, auſſi-tôt nous le haïſſons; s'il eſt abſent, nous le fuyons; s'il eſt préſent, il nous cauſe de la douleur; s'il eſt abſent, & que nous voulions le ſurmonter, il excite la hardieſſe; ſi nous le redoutons, comme trop formidable, alors nous le craignons; mais s'il eſt préſent, & que nous voulions le combattre, il enflamme la colere. C'eſt ainſi qu'on trouve onze *paſſions*, dont cinq regardent le bien, & ſix le mal. Il faut pourtant ſuppoſer que nonobſtant ce nombre, il s'en trouve encore comme un eſſain d'autres, qui prennent leur origine de celle-là, comme l'envie, l'émulation, la honte, &c.

Eſt-il néceſſaire d'exciter les *paſſions* dans l'éloquence? Queſtion aujourd'hui décidée pour l'affirmative, mais qui ne l'a pas toujours été, ni partout. Le fameux tribunal de l'Aréopage regardoit dans un orateur cette reſſource comme une ſupercherie, ou, ſi l'on veut, comme un voile propre à obſcurcir la vérité. „ Un hérault, „ dit Lucien, a ordre d'impoſer ſilence à tous ceux dont „ il paroît que le but eſt de ſurprendre l'admiration ou „ la pitié des juges par des figures tendres ou brillantes. „ En effet, ajoute-t-il, ces graves ſénateurs regardent „ tous les charmes de l'éloquence, comme autant de „ voiles impoſteurs qu'on jette ſur les choſes-mêmes, „ pour en dérober la nature aux yeux trop attentifs „. En un mot, les exordes, les peroraiſons, un ton même trop véhément, tous les preſtiges qui operent la perſuaſion, étoient ſi généralement proſcrits dans ce tribunal, que Quintilien attribue une partie de l'avantage qu'il donne à Cicéron ſur Démoſthène dans le genre délicat & tendre, à la néceſſité où s'étoit trouvé celui-ci, de ſacrifier les graces du diſcours à l'auſtérité des mœurs d'Athènes. *Salibus certe & commiſeratione, qui duo plurimum affectus valent, vincimus; & fortaſſe epilogos illi* (*Demoſtheni*) *mos civitatis* (*Athenarum*) *abſtulerit.*

Mais l'éloquence latine, ſur laquelle principalement la nôtre s'eſt formée, non-ſeulement admet les *paſſions*, mais encore elle les exige néceſſairement. „ On ſait, dit „ M. Rollin, que les *paſſions* ſont comme l'ame du di„ſcours, que c'eſt ce qui lui donne une impétuoſité & „ une véhémence qui emportent & entraînent tout, & „ que l'orateur exerce par-là ſur ſes auditeurs un empi„re abſolu, & leur inſpire tels ſentimens qu'il lui plaît. „ Quelquefois en profitant adroitement de la pente & de „ la diſpoſition favorable qu'il trouve dans les eſprits, „ mais d'autres fois en ſurmontant toute leur réſiſtance „ par la force victorieuſe du diſcours, & les obligeant „ de ſe rendre comme malgré eux. La peroraiſon, ajou„te-t-il, eſt, à proprement parler, le lieu des *paſſions*; „ c'eſt-là que l'orateur, pour achever d'abattre les eſprits, „ & pour enlever leur conſentement, emploie ſans mé„nagement, ſelon l'importance & la nature des affaires, „ tout ce que l'éloquence a de plus fort, de plus tendre „ & de plus affectueux „.

Elles peuvent & doivent même avoir lieu dans d'autres parties du diſcours, & on en trouve de fréquens exemples dans Cicéron. Outre les paſſions fortes & véhémentes auxquelles les Rhéteurs donnent le nom de παθος il y en a une autre ſorte qu'ils appellent ηθος, qui conſiſte dans des ſentimens plus doux, plus tendres, plus inſinuans, qui n'en ſont pas pour cela moins touchans ni moins vifs, dont l'effet n'eſt pas de renverſer, d'entraîner, d'emporter tout, comme de vive force, mais d'inté-

lui vient de la révélation, une grace qu'il doit implorer de la miſericorde de Dieu, qui ſeule peut le ſoutenir en lui rendant ſupportables les miſeres & foibleſſes de la nature fragile, & reprimer les débordemans, & extravagances des hommes. En un mot il y a une religion, un Evangile où l'on doit puiſer plûtôt que dans les ouvrages des prophanes, les remedes & le ſalut de nos ames. (Z)

téreſſer & d'attendrir en s'inſinuant juſqu'au fond du cœur. Les *paſſions* ont lieu entre des perſonnes liées enſemble par quelque union étroite, entre un prince & des ſujets, un pere & des enfans, un tuteur & des pupilles, un bienfaiteur & ceux qui ont reçû un bienfait, *&c.*

Les Rhéteurs donnent des préceptes fort étendus ſur la maniere d'exciter les *paſſions*, & ils peuvent être utiles juſqu'à un certain point; mais ils ſont tous forcés d'en revenir à ce principe, que pour toucher les autres, il faut être touché ſoi-même:

> *Si vis me flere, dolendum eſt*
> *Primum ipſi tibi.* Art poét. d'*Horace*.

On ſent aſſez que des mouvemens forts & pathétiques ſeroient mal rendus par un diſcours brillant & fleuri, & qu'il ne doit s'agir de rien moins que d'amuſer l'eſprit quand on veut triompher du cœur. De même dans les *paſſions* plus douces, tout doit ſe faire d'une maniere ſimple & naturelle, ſans étude & ſans affectation; l'air, l'extérieur, le geſte, le ton, le ſtyle, tout doit reſpirer je ne ſais quoi de doux & de tendre qui parte du cœur & qui aille droit au cœur. *Pectus eſt, quod moveas*, dit Quintilien. *Cours des belles-lettres, tom. II. Rhétorique ſelon les précept.* d'Ariſtote, *de* Cicéron, *de* Quintilien. *Mém. de l'acad. des belles-lett. tom. VII. Traité des études de* M. Rollin, *tom. II.*

PASSIONS, *en Poéſie*, ce ſont les ſentimens, les mouvemens, les actions paſſionnées que le poëte donne à ſes perſonnages. *Voyez* CARACTERE.

Les *paſſions* ſont, pour ainſi dire, la vie & l'eſprit des poëmes un peu longs. Tout le monde en connoît la néceſſité dans la tragédie & dans la comédie: l'épopée ne peut pas ſubſiſter ſans elles. *Voyez* TRAGÉDIE, COMÉDIE, *&c.*

Ce n'eſt pas aſſez que la narration dans le poëme épique ſoit ſurprenante, il faut encore qu'elle remue, qu'elle ſoit paſſionnée, qu'elle tranſporte l'eſprit du lecteur, & qu'elle le rempliſſe de chagrin, de joie, de terreur ou de quelqu'autres *paſſions* violentes; & cela pour des ſujets qu'il ſait n'être que fictions. *Voyez* EPIQUE *&* NARRATION.

Quoique les *paſſions* ſoient toujours néceſſaires, cependant toutes ne ſont pas également néceſſaires ni convenables en toute occaſion. La comédie a pour ſon partage la joie & les ſurpriſes agréables; au contraire la terreur & la compaſſion ſont les *paſſions* qui conviennent à la tragédie. La *paſſion* la plus propre à l'épopée, eſt l'admiration; cependant l'épopée, comme tenant le milieu entre les deux autres, participe aux eſpeces de *paſſions* qui leur conviennent, comme nous voyons dans les platines du quatrieme livre de l'Enéïde, & dans les jeux & divertiſſemens du cinquieme. En effet l'admiration participe de chacune: nous admirons avec joie les choſes qui nous ſurprennent agréablement, & nous voyons avec une ſurpriſe mêlée de terreur & de douleur celles qui nous épouvantent & nous attriſtent.

Outre la *paſſion* générale qui diſtingue le poëme épique du poëme dramatique, chaque épopée a ſa *paſſion* particuliere qui la diſtingue des autres poëmes épiques. Cette *paſſion* particuliere ſuit toujours le caractere du héros. Ainſi la colere & la terreur dominent dans l'Iliade, à cauſe qu'Achille eſt emporté, *&* παντων εκπαγλοτατ' ανδρων, le plus terrible des hommes. L'Enéïde eſt remplie de *paſſions* plus douces & plus tendres; parce que tel eſt le caractere d'Enée. La prudence d'Uliſſe ne permettant point ces excès, nous ne trouvons aucunes de ces *paſſions* dans l'Odiſſée.

Pour ce qui regarde la conduite des *paſſions*, pour leur faire produire leur effet, deux choſes ſont requiſes; ſavoir que l'auditoire ſoit préparé & diſpoſé à les recevoir, & qu'on ne mêle point enſemble pluſieurs *paſſions* incompatibles.

La néceſſité de préparer l'auditoire eſt fondée ſur la néceſſité naturelle de prendre les choſes où elles ſont, dans le deſſein de les tranſporter ailleurs. Il eſt aiſé de faire l'application de cette maxime: un homme eſt tranquille & à l'aiſe, & vous voulez exciter en lui une *paſſion* par un diſcours fait dans ce deſſein; il faut donc commencer d'une maniere calme: & par ce moyen vous joindre à lui, & enſuite marchant enſemble, il ne manquera pas de vous ſuivre dans toutes les *paſſions* par leſquelles vous le conduirez inſenſiblement.

Si vous faites voir votre colere d'abord, vous vous rendrez auſſi ridicule, & vous ferez auſſi peu d'effet qu'Ajax dans les Métamorphoſes, où l'ingénieux Ovide donne un exemple ſenſible de cette faute. Il commence ſa harangue par le fort de la *paſſion* & avec les figures les plus fortes, devant ſes juges qui ſont dans la tranquillité la plus profonde.

> *Sigeia torvo,*
> *Littora proſpexit, claſſemque in littore, vultu;*
> *Protendenſque manus, agimus, proh Jupiter! inquit,*
> *Ante rates cauſam, & mecum confertur Uliſſes.*

Les diſpoſitions néceſſaires viennent de quelque diſcours précédent, ou du moins de quelque action qui a déja commencé à émouvoir les *paſſions* avant qu'il en ait été mention. Les orateurs eux-mêmes mettent quelquefois ces derniers moyens en uſage. Car quoiqu'ordinairement ils ne remuent les *paſſions* qu'à la fin de leurs diſcours, cependant quand ils trouvent leur auditoire déja ému, ils ſe rendroient ridicules en le préparant de nouveau par une tranquillité déplacée. Ainſi la derniere fois que Catilina vint au ſénat, les ſénateurs étoient ſi choqués de ſa préſence, que ſe trouvant proche de l'endroit où il étoit aſſis, ils ſe leverent, ſe retirerent & le laiſſerent ſeul. A cette occaſion Cicéron eut trop de bon ſens pour commencer ſon diſcours avec la tranquillité & le calme qui eſt ordinaire dans les exordes. Par cette conduite il auroit diminué & anéanti l'indignation que les ſénateurs ſentoient contre Catilina, au lieu que ſon but étoit de l'augmenter & de l'enflammer; & il auroit déchargé le parricide de la conſternation que la conduite des ſénateurs lui avoit cauſée, au lieu que le deſſein de Cicéron étoit de l'augmenter. C'eſt pourquoi omettant la premiere partie de ſa harangue, il prend ſes auditeurs dans l'état où il les trouve, & continue à augmenter leurs *paſſions*: *Quouſque tandem abutere, Catilina, patientia noſtra? quamdiu nos etiam furor iſte tuus eludet? quem ad finem ſeſe effrænata jactabit audacia? Nihil ne te nocturnum præſidium palatii, nihil urbis vigiliæ, nihil timor populi, nihil*, &c.

Les poëtes ſont remplis de paſſages de cette ſorte, dans leſquels la *paſſion* eſt préparée & amenée par des actions. Didon dans Virgile commence un diſcours comme Ajax, *Proh Jupiter! ibit hic, ait, &c.* mais alors les mouvemens y étoient bien diſpoſés: Didon eſt repréſentée auparavant avec des apprehenſions terribles qu'Enée ne la quitte, *&c.*

La conduite de Seneque à la vérité eſt tout-à-fait oppoſée à cette regle. A-t-il une *paſſion* à exciter, il a grand ſoin d'abord d'éloigner de ſes auditeurs toutes les diſpoſitions dont ils devoient être affectés. S'ils ſont dans la douleur, la crainte, ou l'attente de quelque choſe d'horrible, *&c.* il commence par quelque belle deſcription de l'endroit, *&c.* Dans la Troade, Hécube & Andromaque étant préparées à apprendre la mort violente & barbare de leur fils Aſtianax, que les Grecs ont précipité du haut d'une tour, qu'étoit-il beſoin de leur dire que les ſpectateurs qui étoient accourus de tous les quartiers pour voir cette exécution, étoient, les uns placés ſur des pierres accumulées par les débris des murailles, que d'autres ſe caſſerent les jambes pour être tombés de lieux trop élevés où ils s'étoient placés, &c. *Alta rupes, cujus è cacumine, erecta ſummus turba libravit pedes*, &c?

La ſeconde choſe requiſe dans le maniement des *paſſions*, eſt qu'elles ſoient pures & débarraſſées de tout ce qui pourroit empêcher leur effet.

La polymythye, c'eſt-à-dire, la multiplicité de fictions, de faits & d'hiſtoires eſt donc une choſe qu'on doit éviter. Toutes aventures embrouillées & difficiles à retenir, & toutes intrigues entortillées & obſcures, doivent être écartées d'abord. Elles embarraſſent l'eſprit, & demandent tellement d'attention, qu'il ne reſte plus rien pour les *paſſions*. L'ame doit être libre & ſans embarras pour ſentir: & nous faiſons nous-mêmes diverſion à nos chagrins en nous appliquant à d'autres choſes.

Mais les plus grands ennemis que les *paſſions* ont à combattre, ce ſont les *paſſions* elles-mêmes: elles ſont oppoſées, & ſe détruiſent les unes les autres; & ſi deux *paſſions* oppoſées, comme la joie & le chagrin, ſe trouvent dans le même ſujet, elles n'y reſteront ni l'une ni l'autre. C'eſt la nature de ces habitudes qui a impoſé cette loi: le ſang & les eſprits ne peuvent pas ſe mouvoir avec modération & égalité comme dans un état de tranquillité, & en même tems être élevés & ſuſpendus avec quelque violence occaſionnée par l'admiration. Ils ne peuvent pas reſter dans l'une ni dans l'autre de ces ſituations, ſi la crainte les rappelle des parties extérieures du corps pour les réunir au-tour du cœur, ou ſi la rage les renvoie dans les muſcles & les y fait agir avec une violence bien oppoſée aux opérations de la crainte.

Il faut donc étudier les cauſes & les effets des *paſſions* dans le cœur pour être en état de les manier avec toute la

la force néceſſaire. Virgile fournit deux exemples de ce que nous avons dit de la ſimplicité de la préparation de chaque *paſſion* dans la mort de Camille & dans celle de Pallas. *Voyez* Enéide.

Dans le poëme dramatique le jeu des *paſſions* eſt une des plus grandes reſſources des poëtes. Ce n'eſt plus un problème que de ſavoir ſi l'on doit les exciter ſur le théâtre. La nature du ſpectacle, ſoit comique, ſoit tragique, ſa fin, ſes ſuccès démontrent aſſez que les *paſſions* ſont une des parties les plus eſſentielles du drame, & que ſans elles tout devient froid & languiſſant dans un ouvrage où tout doit être, autant qu'il ſe peut, mis en action. Pour en juger dans les ouvrages de ce genre, il ſuffit de les connoître, & de ſavoir diſcerner le ton qui leur convient à chacune; car comme dit M. Deſpréaux :

> *Chaque* paſſion *parle un différent langage,*
> *La colere eſt ſuperbe & veut des mots altiers,*
> *L'abattement s'explique en des termes moins fiers.*
> Art poët. *ch. III.*

Ce n'eſt pas ici le lieu d'expoſer la nature de chaque *paſſion* en particulier, les effets, les reſſorts qu'il faut employer, les routes qu'on doit ſuivre pour les exciter. On en a déja touché quelque choſe au commencement de cet article & dans le précédent. C'eſt dans ce qu'en a écrit Ariſtote au ſecond livre de ſa Rhétorique, qu'il faut en puiſer la théorie. L'homme a des *paſſions* qui influent ſur ſes jugemens & ſur ſes actions; rien n'eſt plus conſtant. Toutes n'ont pas le même principe; les fins auxquelles elles tendent ſont auſſi différentes entre elles que les moyens qu'elles emploient pour y arriver ſe reſſemblent peu. Elles affectent le cœur chacune de la maniere qui lui eſt propre; elles inſpirent à l'eſprit des penſées rélatives à ces impreſſions; & comme pour l'ordinaire ces mouvemens intérieurs ſont trop violens & trop impétueux pour n'éclater pas au dehors, ils n'y paroiſſent qu'avec des ſons qui les caractériſent & qui les diſtinguent. Ainſi l'expreſſion, qui eſt la peinture de la penſée, eſt auſſi convénable & proportionnée à la *paſſion* dont la penſée elle-même n'eſt que l'interprete.

Quoiqu'en général chaque *paſſion* s'exprime différemment d'une autre *paſſion*, il eſt cependant bon de remarquer qu'il en eſt quelques-unes qui ont entr'elles beaucoup d'affinité, & qui empruntent, pour ainſi dire, le même ton; telles que ſont, par exemple, la haine, la colere l'indignation. Or pour en diſcerner les diverſes nuances, il faut avoir recours au fond des caracteres, remonter au principe de la *paſſion*, examiner les motifs & l'intérêt qui font agir les perſonnages introduits ſur la ſcène. Mais la plus grande utilité qu'on puiſſe retirer de cette étude, c'eſt de connoître le cœur humain, ſes replis, les reſſorts qui le font mouvoir, par quels motifs on peut l'intéreſſer en faveur d'un objet, ou le prévenir contre, enfin comment il faut mettre à profit les foibleſſes-mêmes des hommes pour les éclairer & les rendre meilleurs. Car ſi l'image des *paſſions* violentes ne ſervoit qu'à en allumer de ſemblables dans le cœur des ſpectateurs le poëme dramatique deviendroit auſſi pernicieux qu'il eſt peut-être utile pour former les mœurs. *Princ. pour la lect. des Poët. tom. II.*

Passion, (*Méd. Hyg. Pathol. Thér.*) le deſir, l'inclination pour un objet, qui, qui peut être, ou qui paroît être agréable, avantageux, utile; & l'éloignement l'averſion que l'on a pour des objets qui ſont déſagréables, déſavantageux, nuiſibles, ou qui paroiſſent tels, ſont des ſentimens, des affections intérieures, que l'on appelle *paſſions*; lorſqu'ils ſont accompagnés d'agitation forte, de mouvemens violens dans l'eſprit.

Dans toutes les *paſſions*, on eſt affecté de plaiſir ou de joie, de peine ou de triſteſſe, de chagrin, de douleur même; ſelon que le bien deſiré ou dont on eſpere, dont on obtient ſa poſſeſſion, eſt plus conſidérable, peut contribuer davantage à procurer du plaiſir, du bonheur; ou que le mal que l'on craint, dont on ſouhaite l'éloignement, la ceſſation, ou dont on ſouffre avec peine l'idée, l'exiſtance, eſt plus grand, plus prochain, ou plus difficile à éviter, à faire ceſſer.

Ainſi on peut diſtinguer les *paſſions* en agréables & en déſagréables, en joyeuſes & en triſtes, en vives & en languiſſantes. *Voyez* Passions, *Morale.*

Les *paſſions* ſont une des principales choſes de la vie, que l'on appelle dans les écoles *non-naturelles*, qui ſont d'une grande influence, dans l'économie animale, par leurs bons ou leurs mauvais effets; ſelon qu'on ſe livre avec modération à celles qui, ſous cette condition, peuvent ſe concilier avec les intérêts de la ſanté, telles que les plaiſirs, la joie, l'amour, l'ambition; ou que l'on ſe laiſſe aller à toute la fougue de celles qui ne ſont pernicieuſes que par l'excès, telles que le tourment de l'amour, de l'ambition, la fureur du jeu: ou que l'on eſt en proie à tous les mauvais effets de celles qui ſont toujours contraires de leur nature au bien de la ſanté au repos, à la tranquillité de l'ame, qu'elle exige pour ſa conſervation; telles que la haine inquiete, agitée, la jalouſie portée à la vengeance, la colere violente, le chagrin conſtant. *Voyez* Non-naturelles (*choſes*) *Hygiene.*

On ne peut donc pas douter que les fortes affections de l'ame ne puiſſent beaucoup contribuer à entretenir la ſanté ou à la détruire, ſelon qu'elles favoriſent ou qu'elles troublent l'exercice des fonctions: la joie moderée rend, ſelon Sanctorius, la tranſpiration plus abondante & plus favorable, & lorſqu'elle dure long-tems, elle empêche le ſommeil, elle épuiſe les forces: l'amour heureux diſſipe la mélancholie; l'amour non-ſatiſfait cauſe l'inappétence, l'inſomnie, les pâles-couleurs, les oppilations, la conſomption, *&c.* La haine, la jalouſie produit de violentes douleurs de tête, des délires; la crainte & la triſteſſe donnent lieu à des obſtructions, à des affections hypocondriaques; la terreur, à des flux de ventre, des avortemens, des fievres malignes: il n'eſt pas même ſans exemple qu'elle ait cauſé la mort.

L'excès ou le mauvais effet des *paſſions*, des peines d'eſprit violentes eſt plus nuiſible à la ſanté que celui du travail, de l'exercice outre meſure: s'il ſurvient à quelqu'un une maladie pendant qu'il eſt affecté d'une *paſſion* violente; cette maladie ne finit ordinairement qu'avec la contention d'eſprit qu'excite cette *paſſion*; & la maladie changera plutôt de caractere que de ſe diſſiper.

Ainſi, lorſqu'une maladie réſiſte aux remèdes ordinaires qui paroiſſent bien indiqués & employés avec la méthode convenable: le médecin doit examiner s'il n'y auroit point d'affection extraordinaire de l'ame qui entretienne le déſordre des fonctions, & rende les remedes ſans effet: ſouvent cette ſorte de complication, à laquelle on ne fait pas aſſez d'attention, eſt auſſi importante à découvrir que celle du mal vénerien, ou du virus ſcrophuleux, ou de l'affection du genre nerveux en général, *&c.* que l'on cherche plus ordinairement. Tout le monde ſait comment Eraſiſtrate, célebre médecin de Seleucus Nicanor, découvrit que la maladie de langueur des plus rebelles de ſon fils Antiochus Soter, n'étoit cauſée que par l'amour extrème qu'il avoit conçu pour ſa belle-mere.

C'eſt par l'effet des *paſſions*, des contentions, des peines d'eſprit dominantes dans les peres de famille, dans les perſonnes d'affaire, dans les gens d'étude fort appliqués à des réflexions, à des méditations, à des recherches fatiguantes, que les maladies qui leur ſurviennent ſont, tout étant égal, plus difficiles à guerir que dans ceux qui ont habituellement l'eſprit libre, l'ame tranquille.

Les perſonnes d'un eſprit ferme qui ſavent ſupporter patiemment tous les maux de la vie, qui ne ſe laiſſent abattre par aucun évenement, qui ne ſont tourmentés ni par les deſirs preſſans, ni par l'eſpérance inquiete, ni par la crainte induſtrieuſe à groſſir les objets, guériſſent aiſément de bien des maladies ſérieuſes, ſouvent même ſans les ſecours de l'art, parce que la nature n'eſt point troublée dans ſes opérations: tandis que des perſonnes timides, craintives, impatientes, foibles d'eſprit, ou d'une grande ſenſibilité, éprouvent de plus grandes maladies & des plus difficiles à guérir, même par l'effet de petites cauſes morbifiques, & rendent inefficace par ces différentes diſpoſitions analogues les remedes les mieux employés.

On voit des bleſſures peu conſidérables devenir très-longues à guérir, à cauſe de la crainte, ſouvent mal fondée, dont les malades ſont frappés pour les ſuites qu'elles peuvent avoir, & des plaies de la plus grande conſéquence guéries en peu de tems, à l'égard des malades fermes & patiens, qui ſavent endurer le mal qu'ils ne peuvent éviter & ne ſe laiſſent pas aller à la frayeur, au déſeſpoir, comme d'autres, dont la diſpoſition phyſique les y porte malgré eux; tant il eſt vrai que notre façon de penſer, de ſentir, d'être affecté ne dépend pas de la volonté, puiſqu'elle eſt aſſujettie elle-même, avec différentes impreſſions que l'ame reçoit, par différentes cauſes tant externes qu'internes. *Voyez* Fievre, *de viribus imaginationis.*

La maniere de traiter les maladies qui proviennent des *paſſions* violentes ou qui ſont compliquées avec elles, conſiſte principalement à mettre, autant qu'il eſt poſſible, les perſonnes affectées dans une diſpoſition morale, entierement oppoſée à la paſſion dominante, en leur inſpirant les vertus dont ils ont beſoin, en les rappellant à la

la raiſon par le moyen de la religion, de la philoſophie ſelon qu'on les connoît ſuſceptibles de l'un ou de l'autre de ces ſecours moraux, en les portant à la patience pour les aider à ſupporter les maux inévitables de cette vie, à prendre courage pour réſiſter à l'adverſité, aux chagrins; à s'armer de prudence pour prévenir les malheurs que l'on craint: à prendre le parti de la tranquillité, pour ne pas être affectés des troubles, des deſavantages que l'on ne peut pas empêcher, ainſi des autres ſentimens que l'on tâche d'inſinuer pour diſſiper les peines d'eſprit que l'on voit être la principale cauſe des maladies dont il s'agit: qu'un médecin, homme de ſens qui ſait manier le raiſonnement à propos, entretenir, amuſer ſes malades, en ſe mettant à la portée de chacun, parviendra à guérir plus ſurement & plus agréablement, ſouvent même ſans aucun remede de conſéquence, & ſeulement avec ceux auxquels il fait prendre confiance; tandis qu'un autre médecin, ſans les mêmes reſſources, n'emploiera les remedes les plus nombreux & les plus compoſés, que pour faire prendre la plus mauvaiſe tournure aux maladies de cette eſpece. *Medicina conſolatio animi*: c'eſt-là une des grandes qualités qui doivent donner à l'art ceux qui l'exercent avec habileté.

Mais ſi l'on ne peut pas réuſſir par les exhortations, par les conſolations aidées, ſoutenues par les artifices qu'il doit être permis d'employer à cet égard, pour parvenir à changer l'imagination: on ne doit pas ſe flatter de réuſſir par le ſeul moyen des remedes phyſiques, de quelque nature qu'ils puiſſent être; à moins que ce ne ſoit l'action même deſirée, à l'égard de l'objet de la paſſion, comme la ſatisfaction en fait d'amour, la vengeance en fait de haine: encore peut-on conſidérer les moyens comme opérant plus moralement que phyſiquement: d'ailleurs, tout ce que l'on pourroit tenter en ce genre, ſeroit abſolument inutile, & ne feroit ſouvent qu'aigrir le mal, excepté l'uſage des anodins, qui n'en corrige pas la cauſe, mais qui en ſuſpend les effets, & contribue par le repos & le ſommeil qu'il procure, à empêcher l'épuiſement des forces par la diſſipation des eſprits trop continuée.

Les compoſitions médicinales que l'on voit dans les pharmacies, ſous les noms ſpécieux d'exhilarans, d'anti-mélancholiques, de confortatifs, pour le cœur, pour l'eſprit, de calmans, *&c.* ont été imaginés plus pour l'oſtentation que dans l'eſpérance, tant-ſoit-peu fondée ſur l'expérience, de leur faire produire les effets deſirés dans les maladies de l'ame: comme c'eſt le plus ſouvent la force de l'imagination qui les produit, ce ne peut être qu'un changement à cet égard qui les guériſſe, en tant que les *paſſions* ſont ſatisfaites, ou que les objets qui les produiſent ceſſent d'affecter auſſi vivement, ou que l'état du cerveau auquel eſt attachée l'idée dominante qui entretient le deſordre eſt ſuccédé par une nouvelle modification: ce qui eſt très-rarement l'effet des ſecours de l'art. Ainſi, dans la langueur, le délire érotique, la fureur utérine, c'eſt le coït, lorſqu'il peut être praticable, qui eſt ordinairement le moyen le plus ſûr de guériſon pour ces maladies; *Non eſt amor medicabilis herbis*. *Voyez* Erotomanie, *fureur utérine*.

Cependant la durée du trouble dans l'économie animale cauſée par les *paſſions* eſt ſouvent ſuivie de vices dans les ſolides & les fluides, qui ſont comme des maladies ſécondaires, auxquelles il eſt bien des remedes qui peuvent convenir, & même devenir néceſſaires; ſurtout lorſque la maladie primitive dégénere, comme il arrive le plus ſouvent, en affection mélancholique, hypochondriaque ou hyſtérique, alors les bains, les eaux minérales appropriées, une diete particuliere pour faire ceſſer la trop grande tenſion du genre nerveux, pour corriger l'acrimonie, l'échauffement du ſang; le changement d'air, le ſéjour de la campagne, l'exercice, l'équitation la diſſipation en tous genres par le moyen de la muſique, des concerts d'inſtrumens, de la danſe, *&c.* ſont des ſecours très-efficaces pour changer la diſpoſition phyſique qui fatigue l'ame, pour faire ſuccéder des idées différentes par la diverſion qu'ils operent, en cauſant des impreſſions nouvelles, ſont des ſecours que l'art fournit & que l'on emploie ſouvent avec les plus grands ſuccès. *Voyez* Mélancholie.

Mais pour éviter ici un plus grand détail ſur tout ce qui a rapport aux effets des *paſſions* dans l'économie animale, aux maux qu'elles y cauſent, & à ſa maniere d'y remédier; on renvoie à l'excellente diſſertation de Baglivi: *De medendis animi morbis, & inſtituenda eorumdem hiſtoria*, comme à une des meilleures ſources connues où l'on puiſſe puiſer à cet égard, telle qu'eſt auſſi le chapitre ſecond de l'Hygieine d'Hoffman: *philoſophiæ corporis humani vivi & ſani, lib. II. de animæ conditione motus vitales vel conſervante, vel deſtruente*; & ſa diſſertation *de animo ſanitatis & morborum fabro*.

Passion, (*Peint.*) telle eſt la ſtructure de notre machine, que quand l'ame eſt affectée d'une *paſſion*, le corps en partage l'impreſſion; c'eſt donc à l'artiſte à exprimer par des figures inanimées cette impreſſion, & à caracteriſer dans l'imitation les *paſſions* de l'ame & leurs différences.

On a remarqué que la tête en entier prend dans les *paſſions* des diſpoſitions & des mouvemens différens; elle eſt abaiſſée en avant dans l'humilité, la honte, la triſteſſe: panchée à côté dans la langueur, la pitié; élevée dans l'arrogance; droite & fixe dans l'opiniâtreté: la tête fait un mouvement en arriere dans l'étonnement, & pluſieurs mouvemens réitérés de côté & d'autre dans le mépris, la moquerie, la colere & l'indignation.

Dans l'affliction, la joie, l'amour, la honte, la compaſſion, les yeux ſe gonflent tout-à-coup; une humeur ſurabondante les couvre & les obſcurcit, il en coule des larmes, l'effuſion des larmes eſt toujours accompagnée d'une tenſion des muſcles du viſage, qui fait ouvrir la bouche: l'humeur qui ſe forme naturellement dans le nez devient plus abondante; les larmes s'y joignent par des conduits interieurs; elles ne coulent pas uniformement, & elles ſemblent s'arrêter par intervalles.

Dans la triſteſſe, les deux coins de la bouche s'abaiſſent, la levre inférieure remonte, la paupiere eſt abaiſſée à demi, la prunelle de l'œil eſt élevée & à moitié relâchée, de ſort que l'intervalle qui eſt entre la bouche & les yeux eſt plus grand qu'à l'ordinaire, & par conſéquent le viſage paroît alongé.

Dans la peur, la terreur, l'effroi, l'horreur, le front ſe ride, les ſourcils s'élevent, la paupiere s'ouvre autant qu'il eſt poſſible, elle ſurmonte la prunelle, & laiſſe paroître une partie du blanc de l'œil au-deſſus de la prunelle, qui eſt abaiſſée, & un peu cachée par la paupiere inférieure; la bouche eſt en même tems fort ouverte, les levres ſe retirent, & laiſſent paroître les dents en haut & en bas.

Dans les mépris & la dériſion, la levre ſupérieure ſe releve d'un côté, & laiſſe paroître les dents, tandis que de l'autre côté elle fait un petit mouvement comme pour ſourire, le nez ſe fronce du même côté que la levre s'eſt élevée, le coin de la bouche recule; l'œil du même côté eſt preſque fermé, tandis que l'autre eſt ouvert à l'ordinaire; mais les deux prunelles ſont abaiſſées, comme lorſqu'on regarde du haut en bas.

Dans la jalouſie, l'envie, les ſourcils deſcendent & ſe froncent, les paupieres s'élevent, & les prunelles s'abaiſſent; la levre ſupérieure s'éleve de chaque côté, tandis que les cours de la bouche s'abaiſſent un peu, & que le milieu de la levre inférieure ſe releve, pour rejoindre le milieu de la levre ſupérieure.

Dans les ris, les deux coins de la bouche reculent & s'élevent un peu; la partie ſupérieure des joues ſe releve; les yeux ſe ferment plus ou moins; la levre ſupérieure s'éleve, l'inférieure s'abaiſſe, la bouche s'ouvre, & la peau du nez ſe fronce dans les ris immodérés.

Les bras, les mains & tout le corps entrent auſſi dans l'expreſſion des *paſſions*; les geſtes concourent avec les mouvemens de l'ame; dans la joie, par exemple, les yeux, la tête, les bras, & tout le corps ſont agités par des mouvemens prompts & variés; dans la langueur & la triſteſſe, les yeux ſont abaiſſés, la tête eſt panchée ſur le côté, les bras ſont pendans, & tout le corps eſt immobile: dans l'admiration, la ſurpriſe & l'étonnement, tout mouvement eſt ſuſpendu, on reſte dans une même attitude. Cette premiere expreſſion des *paſſions* eſt indépendante de la volonté; mais il y a une autre ſorte d'expreſſion qui ſemble être produite par une reflexion de l'eſprit, & par le commandement de la volonté, & qui fait agir les yeux, la tête, les bras & tout le corps.

Ces mouvemens paroiſſent être autant d'efforts que fait l'ame pour défendre le corps; ce ſont au moins autant de ſignes ſecondaires qui répetent les *paſſions*, & qui pourroient les exprimer; par exemple, dans l'amour, dans les deſirs, dans l'eſpérance, on leve la tête & les yeux vers le ciel, comme pour demander le bien que l'on ſouhaite; on porte la tête ſur le corps en avant, comme pour avancer en s'approchant la poſſeſſion de l'objet deſiré; on étend les bras, on ouvre la main pour l'embraſſer & le ſaiſir; au contraire dans la crainte, dans la haine, dans l'horreur, nous avançons les bras avec précipitation, comme ce qui fait l'objet de notre averſion; nous détournons les yeux & la tête, nous reculons pour l'éviter, nous fuyons pour nous en éloigner. Ces mouvemens ſont ſi prompts, qu'ils paroiſſent involontaires; mais c'eſt un effet de l'habitude qui nous trom-

ſe, car ces mouvemens dépendent de la réflexion, & marquent ſeulement la perfection des reſſorts du corps humain, par la promptitude avec laquelle tous les membres obéiſſent aux ordres de la volonté.

Mais comment faire des obſervations ſur l'expreſſion des *paſſions* dans une capitale, par exemple, où tous les hommes conviennent de paroître n'en reſſentir aucune? Où trouver parmi nous aujourd'hui, non pas des hommes coleres, mais des hommes qui permettent à la colere de ſe peindre d'une façon abſolument libre dans leurs attitudes, dans leurs geſtes, dans leurs mouvemens, & dans leurs traits?

Il eſt bien prouvé que ce n'eſt point dans une nation maniérée & civiliſée, qu'on voit la nature parée de la franchiſe qui a le droit d'intéreſſer l'ame, & d'occuper les ſens; d'où il ſuit que l'artiſte n'a point de moyens dans nos pays, d'exprimer les *paſſions* avec la vérité & la variété qui les caractériſent; cependant pour donner aux peintres une idée de quelques-unes les *paſſions* principales, M. Watelet a cru pouvoir les ranger par nuances, en ſuivant l'ordre que leur indique le plus ordinairement la nature. M. le Brun avoit déja ébauché ce ſujet; mais M. Watelet l'a enrichi de nouvelles réflexions, dont je vais orner cet article.

Pour commencer par les *paſſions* affligeantes, les malheurs ou la pitié ſont ordinairement la cauſe de la triſteſſe. L'engourdiſſement & l'anéantiſſement de l'eſprit en ſont les ſuites intérieures. L'affaiſſement & le dépériſſement du corps ſont ſes accidens viſibles. La peine d'eſprit eſt une premiere nuance. On peut ranger ainſi les autres, en ſe reſſouvenant toujours que dans ce qu'on appelle *la ſociété polie*, il n'eſt guere d'uſage de démontrer extérieurement les nuances qu'on va indiquer, & qu'on indiquera dans la ſuite ſous chaque *paſſion*.

Inquiétude.	Langueur.
Regrets.	Abattement.
Chagrin.	Accablement.
Déplaiſance.	Abandon général.

La peine d'eſprit rend le teint moins coloré, les yeux moins brillans & moins actifs; la maigreur ſuccéde à l'embonpoint; la couleur jaune & livide s'empare de toute l'habitude du corps; les yeux s'éteignent; la foibleſſe fait qu'on ſe ſoutient à peine; la tête reſte penchée vers la terre; les bras, qui ſont pendans, ſe rapprochent pour que les mains ſe joignent; la défaillance, effet de l'abandon, laiſſe tomber au haſard le corps, qui par accablement enfin, reſte à terre, étendu ſans mouvement, dans l'attitude que le poids a dû preſcrire à ſa chûte.

Quand aux traits du viſage, les ſourcils s'élevent par la pointe qui les rapproche; les yeux preſque fermés ſe fixent vers la terre; les paupieres abattues ſont enflées; le tour des yeux eſt livide & enfoncé; les narines s'abattent vers la bouche; & la bouche elle-même entr'ouverte, baiſſe ſes coins vers le bas du menton; les levres ſont d'autant plus pâles que cette *paſſion* approche plus de ſon période. Dans la nuance des regrets ſeulement, les yeux ſe portent par intervalles vers le ciel, & les paupieres rouges s'inondent de larmes qui ſillonnent le viſage.

Le bien-être du corps & le contentement de l'eſprit produiſent ordinairement la joie; l'épanouiſſement de l'ame l'accompagne; les ſuites en ſont la vivacité de l'eſprit & l'embelliſſement du corps. Diviſons cette partie en nuances.

Satisfaction.
Sourire.
Gaieté.
Démonſtrations, comme geſtes, chants & danſes.
Rire qui va juſqu'à la convulſion.
Eclats.
Pleurs.
Embraſſemens.
Tranſports approchans de la folie, ou reſſemblans à l'ivreſſe.

Les mouvemens du corps étant, comme on vient de le dire, des geſtes indéterminés, des danſes, *&c.* on peut en varier l'expreſſion à l'infini. La nuance du rire involontaire a ſon expreſſion particuliere, ſurtout lorſqu'il devient en quelque façon convulſif: les veines s'enflent; les mains s'élevent premierement en l'air, en fermant les poings; puis elles ſe portent ſur le côté, & s'appuient ſur les hanches; les piés prennent une poſition ferme, pour réſiſter davantage à l'ébranlement des muſcles. La tête haute ſe panche en arriere; la poitrine s'éleve; enfin, ſi le rire continue, il approche de la douleur.

Pour l'expreſſion des traits du viſage, il en faut diſtinguer pluſieurs.

Dans la ſatisfaction le front eſt ſerein; le ſourcil ſans mouvement reſte élevé par le milieu; l'œil net & médiocrement ouvert laiſſe voir une prunelle vive & éclatante; les narines ſont tant-ſoit-peu ouvertes; le teint vif, les joues colorées & les levres vermeilles: la bouche s'éleve tant-ſoit-peu vers les coins, & c'eſt ainſi que commence le ſourire. Dans les nuances plus fortes, la plûpart de ces expreſſions s'accroiſſent. Enfin dans le rire & les éclats, les ſourcils ſont élevés du côté des tempes, & s'abaiſſent du côté du nez; les yeux ſont preſque fermés, ils ſe relevent un peu par les coins, & en les élevant en haut; il s'enſuit de-là que les joues ſe pliſſent, s'enflent, & ſurmontent les yeux; enfin les narines s'ouvrent: les larmes, par cette contraction générale, rendent les paupieres humides, & le viſage animé ſe colore.

Parcourons de même les nuances de la *paſſion* que fait éprouver à l'ame & au corps, le mal corporel en différens degrés.

La ſenſibilité paroît être la premiere. Après elle viennent

La ſouffrance.	Les tourmens.
La douleur.	Les angoiſſes.
Les élancemens.	Le déſeſpoir.
Les déchiremens.	

Les ſignes extérieurs de ces affections ſont des criſpations dans les nerfs, des tremblemens, des agitations, des pleurs, des étouffemens, des lamentations, des cris, des grincemens de dens; les mains ſerrent violemment ce qu'elles rencontrent; les yeux arrondis ſe ferment & s'ouvrent avec excès, ſe fixent avec immobilité; la pâleur ſe répand ſur le viſage; le nez ſe contracte, remonte; la bouche s'ouvre, tandis que les dents ſe reſſerrent; les convulſions, l'évanouiſſement & la mort en ſont les ſuites.

L'ame dans les ſouffrances extrêmes paroît éprouver un mouvement de contraction; elle ſe retire, pour ainſi dire, & tous ſes eſprits ſe concentrent. Les efforts qu'elle fait produiſent l'égarement & le délire: enfin, l'abattement & la perte de la raiſon font naître une eſpece d'inſenſibilité.

Il eſt un autre ordre de mouvemens qu'occaſionnent le plus ordinairement la pareſſe & la foibleſſe, tant du corps que de l'eſprit.

C'eſt de-là que naiſſent

L'irréſolution.	La fuite.
La timidité.	La frayeur.
Le ſaiſiſſement.	La terreur.
La crainte.	L'épouvante.
La peur.	

Les effets intérieurs de cette *paſſion* ſont l'aviliſſement de l'ame, ſa honte & l'égarement de l'eſprit.

Les effets extérieurs fourniſſent des contraſtes dans les geſtes, des oppoſitions dans les membres, & une variété d'attitudes infinies, ſoit dans l'action, ſoit dans l'immobilité.

Pour le viſage, voici ce que M. le Brun a remarqué. Dans la frayeur, le ſourcil s'éleve par le milieu: les muſcles qui occaſionnent ce mouvement ſont fort apparens; ils s'enflent, ſe preſſent & s'abaiſſent ſur le nez qui paroît retiré en haut, ainſi que les narines; les yeux ſont très-ouverts, la paupiere ſupérieure eſt cachée ſous le ſourcil; le blanc de l'œil eſt environné de rouge; la prunelle eſt égarée du point de vue commun, elle eſt ſituée vers le bas de l'œil; les muſcles des joues ſont extrémement marqués, & forment une pointe de chaque côté des narines; la bouche eſt ouverte: les muſcles & les veines ſont en général fort ſenſibles; les cheveux ſe hériſſent; la couleur du viſage eſt pâle & livide, ſurtout celle du nez, des levres, des oreilles & du tour des yeux.

L'oppoſition naturelle de ces mouvemens ſont ceux-ci qui naiſſent de la force de l'ame, de celle du corps, & que l'exemple, l'amour-propre, la vanité & l'orgueil fortifient.

Force.	Hardieſſe.
Courage.	Intrépidité.
Fermeté.	Audace.
Réſolution.	

Les effets intérieurs de ces mouvemens nuancés ſont la ſécurité, la ſatisfaction, la générosité. Les effets extérieurs, quelquefois aſſez ſemblables à ceux de la colere dans l'action n'en ont cependant pas les mouvemens convulſifs & déſagréables, parce que l'ame conſerve ſon aſſiette. Une forte tenſion dans les nerfs; une attitude ferme dans l'équilibre & la pondération ſans abandonnement; une attention prévoyante, une contenance impérieuſe, caractériſent dans des degrés plus ou moins marqués les nuances que je viens de parcourir.

Le courage embellit; il met les eſprits en mouvement; il répand une ſatisfaction intérieure qui rend les traits impoſans, & qui donne à tout le corps un caractere intéreſſant & animé au-deſſus de l'habitude ordinaire.

On peut regarder la contradiction, la privation, la douleur occaſionnée par une cauſe telle que la jalouſie, l'envie & la cupidité, comme les ſources qui produiſent l'averſion depuis ſa premiere nuance juſqu'à ces excès. On en peut établir ainſi les paſſages:

Eloignement.	Indignation.
Dégoût.	Menace.
Dédain.	Inſulte.
Mépris.	Colere.
Raillerie.	Emportement.
Antipathie.	Vengeance.
Haine.	Fureur.

Les effets intérieurs de ces nuances ſont principalement le refroidiſſement de l'ame, l'irritation de l'eſprit & ſon aveuglement, enſuite l'aviliſſement & l'oubli de ſoi-même; enfin le crime que ſuivent le repentir; les remords & les furies vangereſſes.

Les expreſſions extérieures de ces nuances ſont très-différentes & très-variées. Cependant juſqu'à l'indignation, les geſtes ſont peu caractériſés. Le corps n'éprouve que des mouvemens peu ſenſibles, s'ils ne ſont décidés par les circonſtances; & ces circonſtances ſont tellement indéterminées, qu'on ne peut les fixer.

Le corps entier dans les dernieres nuances, contribue à ſervir la *paſſion*. Ainſi, l'indignation produit les menaces, l'action eſt déterminée à s'approcher de celui qui en eſt l'objet: le corps s'avance, ainſi que la tête qui s'éleve vers celle de l'ennemi à qui l'on annonce ſon reſſentiment; les bras ſe dirigent l'un après l'autre vers le même point; les mains ſe ferment, ſi elles ne ſont point armées; le viſage ſe caractériſe par une contraction des traits, comme dans la colere: le reſte des nuances eſt toute action.

Quelqu'un deſireroit peut-être que M. Watelet eût joint ici quelques eſquiſſes d'une *paſſion* non moins violente que les autres, mais dont les couleurs ſont regardées comme plus agréables, & les excès moins effrayans: je pourrois bien, dit-il lui-même, parcourir les nuances de cette *paſſion*, la timidité, l'embarras, l'agitation, la langueur, l'admiration, le deſir, l'empreſſement, l'ardeur, l'impatience, l'éclat du coloris, l'épanouiſſement des traits, un certain frémiſſement, la palpitation, l'action des yeux tantôt enflammés, tantôt humides, le trouble, les tranſports, & l'on reconnoîtroit l'amour; mais, continue-t-il, lorſqu'il s'agiroit de ſuivre plus avant cette route ſéduiſante, la nature elle-même m'apprendroit, en ſe couvrant du voile du myſtere, que la réſerve doit être aux arts, ce que la pudeur eſt à l'amour. *Le Chevalier* DE JAUCOURT.

PASSION, (*Médecine.*) ce mot eſt fort uſité en Médecine, comme ſynonyme à *affection* ou *maladie*; il répond à un mot grec, πάθος, *maladie*, ou il peut être formé du latin, *patior*, je ſouffre; c'eſt en ce ſens qu'on dit, *paſſion* cœliaque, *paſſion* hypocondriaque, hyſtérique, *paſſion* iliaque, *&c. Voyez* tous ces mots aux *articles* CŒLIAQUE, HYPOCONDRIAQUE, HYSTÉRIQUE, ILIAQUE, *&c.*

PASSION, *en Blaſon*, croix de *paſſion*, eſt une croix à laquelle on donne ce nom, parce qu'à l'imitation de celle ſur laquelle notre Sauveur eſt mort, elle n'eſt point croiſée dans le milieu, mais vers le haut, avec les bras courts en proportion de la longueur du côté d'en-haut. *Voyez* CROIX.

PASSION DE JESUS-CHRIST, *ordre de la*, (*Hiſtoire mod.*) ordre de chevalerie fondé vers l'an 1380, en Angleterre par le roi Richard II, & en France par Charles VI. lorſque ces princes eurent formé le deſſein de reconquérir la Terre-ſainte. Leur but étoit qu'en ſe rappellant les circonſtances & la fin de la *paſſion de Jeſus-Chriſt*, les croiſés vécuſſent avec plus de piété & de regularité que n'avoient fait la plûpart de ceux qui les avoient précédés dans de ſemblables entrepriſes. Il y eut plus de onze cens chevaliers qui firent les trois vœux, & l'on accorda au grand-maître une autorité qu'un prince auroit enviée. Dans les ſolemnités ils devoient porter un habit de pourpre qui deſcendoit juſqu'aux genoux, avec une ceinture de ſoie, & ſur la tête une capuche ou chaperon rouge. Leur habit ordinaire étoit couvert d'un ſurtout de laine blanche, ſur le devant duquel étoit une croix de laine rouge, large de trois doigts. On recevoit auſſi dans cet ordre des veuves qui devoient ſoigner les malades, mais il ne ſubſiſta pas; il y a même des auteurs qui diſent qu'on en demeura au ſimple projet. *Supplém. de Moréry, tom. II.*

PASSION, *cloux de la*, (*Blaſon.*) on appelle ainſi une figure particuliere de cloux qu'on ſuppoſe faits comme ceux dont on crucifia Notre Seigneur, pour les différencier des autres cloux ordinaires. Les Machiavelli de Florence, portent d'argent à la croix d'azur, onglée de quatre *cloux de la paſſion*. *Ménétrier.* (*D. J.*)

PASSIONS, *terme de Peintres-Doreurs*, on nomme ainſi dans le commerce des peintres & doreurs de Paris, certaines bordures ordinairement de bois uni, qui ſervent à encadrer des eſtampes d'une grandeur déterminée. Ces bordures portent 6 pouces 7 lignes de haut, ſur 5 pouces 6 lignes de large; elles s'appellent *paſſions*, parce que les premieres eſtampes pour leſquelles on en fit, repréſentoient la paſſion de Notre Seigneur. (*D. J.*)

PASSIONNER, PASSIONNÉ, (*Gram.*) le verbe eſt peu d'uſage à l'actif, & l'on ne dit guère *paſſionner* ſon chant, *paſſionner* ſa déclamation, *paſſionner* une affaire. Se *paſſionner*, c'eſt ſe préoccuper fortement & aveuglément: les gens à imagination ſe *paſſionnent* facilement. Il eſt difficile de ne pas ſe *paſſionner* pour la choſe, lorſqu'on y prend un grand intérêt. Il ne me déplait pas dans le ſens que lui a donné un auteur lorſqu'il a dit, j'ai ſu jouer une de ces langueurs qui touchent, & j'ai vû quelquefois qu'on ſe *paſſionnoit* à mon rôle. On dit un amant *paſſionné*. un ſtyle *paſſionné*, un regard *paſſionné*, un ton *paſſionné*. Les femmes du monde ſont libertines & froides; les femmes recluſes & dévotes ſont ſages & *paſſionnées*. Je ſuis *paſſionné* pour la muſique, pour le danſe, pour la peinture. Il eſt *paſſionné* des richeſſes; il eſt *paſſionné* de cette femme.

PASSOIRE, ſ. f. (*Uſtencile de Cuiſine.*) ſorte de vaiſſeau rond ou oval, fait de métal ou de terre, qui eſt percé de pluſieurs trous, & qui a d'ordinaire un manche: on s'en ſert pour paſſer des bouillons, & toute autre liqueur qu'on veut avoir pure. (*D. J.*)

PASSOIRE, (*Blanchiſſ. de cire.*) elle eſt longue & étroite; elle leur ſert lorſqu'ils grêlonent la cire à mettre ſur la grêlouoire, pour empêcher que les ordures de la cire fondue n'y tombent, elle eſt de cuivre, longue de plus d'un pié, large de ſept à huit pouces; & profonde d'autant. (*D. J.*)

PASSUM, ſ. m. (*Diette.*) vin de raiſins ſecs, c'eſt-à-dire fait de raiſins ſecs, ou de raiſins que l'on laiſſe ſur la vigne juſqu'à ce que la chaleur du ſoleil les ait extrêmement flêtris: les anciens ſe ſervoient beaucoup de ce vin dans les maladies, mais nous ne le connoiſſons pas aujourd'hui.

PASTA, (*Lexicog. médic.*) παστά, eſpece de gruau fait avec des légumes & de la farine, ou-bien un potage épaiſſi avec de la fleur de farine. (*D. J.*)

PASTEL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *iſatis*, genre de plante à fleur en forme de croix, compoſée de quatre pétales. Le piſtil ſort du calice & devient dans la ſuite un fruit en languette applatie ſur les bords; ce fruit s'ouvre en deux parties; il n'a qu'une capſule, & il renferme une ſemence ordinairement oblongue. Tournefort. *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Le *paſtel* & le voüede ne ſont qu'une ſeule & même plante, nommée *paſtel* en Languedoc, & *voüede* en Normandie. Tournefort compte trois eſpeces de ce genre de plante, dont nous décrirons la commune à larges feuilles, *iſatis ſativa, vel latifolia, S. R. H.* en anglois, *the broad-leaved woerd*.

Elle pouſſe des tiges à la hauteur de trois piés, groſſes comme le petit doigt, rondes, roides, liſſes, rougeâtres, ſe diviſant vers leurs ſommités en beaucoup de rameaux revêtus d'un grand nombre de feuilles rangées ſans ordre, oblongues, larges comme celles de la langue de chien, ſans poil, de couleur verte foncée, & quelquefois tirant ſur le verd de mer. Ses rameaux ſont chargés de beaucoup de petites fleurs à quatre pétales jaunes, diſpoſées en croix, attachées à des pédicules menus. Quand ces fleurs ſont paſſées, il naît en leur place des petits fils coupés en languettes, & applatis ſur les bords, de couleur noirâtre, contenant chacun une ou deux ſemences oblongues; ſa racine eſt longue d'un pié & demi ou

de

de deux piés, groſſe en haut comme le pouce, & diminuant peu-à-peu, ligneuſe, blanche; on cultive le *paſtel* particulierement en Languedoc & en Normandie: ſon goût eſt amer & aſtringent; on fait avec le ſuc des feuilles de cette plante précieuſe, une pâte ſeche qu'on appelle auſſi *paſtel*, & dont les Teinturiers font un grand uſage. *Voyez* PASTEL, *Teinture*.

Je me rappelle à l'occaſion du *paſtel*, que Cambden, le chevalier Temple, & pluſieurs autres, prétendent que la Grande-Bretagne tire ſon nom du mot *brith*, qui en langage breton ſignifie du *paſtel*, parce que les anciens Bretons avoient coûtume de ſe peindre le corps avec le ſuc de cette plante, qui leur rendoit la peau bleue. Je ne crois pas que cette étymologie ſoit la véritable quoique le fait ſoit certain. Ces anciens peuples ſe faiſoient dans la peau, comme font aujourd'hui les ſauvages, des inciſions qui repréſentoient des fleurs, des arbres, des animaux, enſuite en y faiſant couler du jus de *paſtel*, ils donnoient à ces figures une couleur bleue qui ne s'effaçoit jamais; c'eſt ce qui leur tenoit lieu de parure, & que Tertullien appelloit *Britannorum ſtigmata*. Leurs ſucceſſeurs ſont bien différens: ils ne ſe peignent point le corps, mais ils cultivent ſoigneuſement la plante du *paſtel* à cauſe de ſon profit, car un arpent de terre où l'on a ſemé ſa graine, rapporte depuis dix juſqu'à trente livres ſterling par an. (*D. J.*)

PASTEL, *peinture au*, (*Peinture mod.*) c'eſt une peinture où les crayons font l'office des pinceaux; or le mot de *paſtel* qu'on a donné à cette ſorte de peinture, vient de ce que les crayons dont on ſe ſert ſont faits avec des pâtes de différentes couleurs. L'on donne à ces eſpeces de crayons, pendant que la pâte eſt molle, la forme de petits rouleaux aiſés à manier: c'eſt de toutes les manieres de peindre celle qui paſſe pour la plus facile & la plus commode, en ce qu'elle ſe quitte, ſe reprend, ſe retouche, & ſe finit tant qu'on veut.

Le fond ordinaire ſur lequel on peint au *paſtel* eſt du papier dont la couleur la plus avantageuſe eſt d'être d'un gris un peu roux; & pour s'en ſervir plus commodément, il faut le coller ſur un ais fait exprès d'un bois léger. Le plus grand uſage que l'on tire du *paſtel*, eſt de faire des portraits; on eſt obligé de couvrir toujours cette peinture d'une glace fort tranſparente qui lui ſert de vernis.

Les crayons mis en poudre imitent les couleurs
Que dans un teint parfait offre l'éclat des fleurs,
Sans peinceau le doigt ſeul place & fond chaque teinte;
Le duvet du papier en conſerve l'empreinte,
Un cryſtal la défend; ainſi de la beauté
Le paſtel *a l'éclat & la fragilité*.

Watelet.

Auſſi a-t-on vû long-tems avec peine, que cette agréable peinture, qui ne tient aux tableaux que par la ténuité de ſes parties, fût ſujette à s'affoiblir & à ſe dégrader par divers accidens inévitables. Des peintres célebres étoient parvenus à la fixer; mais ils étoient dans la néceſſité de redonner, après l'opération, quelques touches dans les clairs, pour leur rendre tout leur éclat. Enfin le ſieur Loriot a trouvé en 1753 le moyen de fixer, d'une maniere plus ſolide, toutes les parties d'un tableau en *paſtel*, & même de n'en point changer les nuances. Il peut par ſon ſecret faire revivre quelques couleurs qui ont perdu leur vivacité; l'académie de Peinture & de Sculpture, paroît avoir approuvé par ſes certificats, la nouvelle invention de cet artiſte. (*D. J.*)

PASTENAGUE, TARERONDE, TOURTOURELLE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Icthiolog.*) *paſtinaca*, poiſſon de mer du genre des raies. *Voyez* RAIE. Il eſt plat, cartilagineux, liſſe & ſans écailles; il a ſur la queue, environ au milieu de ſa longueur, un aiguillon long, pointu, & garni de chaque côté de dents comme une ſcie; on prétend que les piquûres de cet aiguillon ſont dangereuſes; la queue eſt fort longue, liſſe, flexible, & aſſez ſemblable à celle d'un rat. Le muſeau de ce poiſſon ſe termine en pointe, les yeux ſont ſitués ſur la face ſupérieure de la tête, & la bouche eſt en-deſſous; elle eſt petite & dégarnie de dents, les mâchoires ſont rudes & dures; ce poiſſon n'a qu'une très-petite nageoire à la queue; ſes excrémens ſont verds comme du jus de poireau: il vit dans les lieux fangeux près du rivage; il ſe nourrit de poiſſon; ſa chair eſt molle & d'aſſez mauvais goût. Rondelet, *Hiſt. nat. des poiſſons*, *premiere part. liv. XII. chap. j. Voyez* POISSON. (*I*)

PASTEQUE, ſ. m. *anguria*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante qui ne differe des autres plantes cucurbitacées qu'en ce que ſes feuilles ſont profondément découpées, & que ſon fruit eſt bon à manger. Tournefort *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

PASTEQUE, (*Botan.*) *voyez* CITROUILLE.

PASTEUR, ſ. m. (*Gramm. & Théol.*) dans un ſens littéral ſignifie un *berger*, un *homme occupé du ſoin de faire paître les troupeaux*. Dans l'antiquité on a par analogie appliqué ce nom aux princes; Homere dit que les rois ſont les *paſteurs* des peuples, parce qu'ils doivent veiller à la félicité de leurs ſujets.

Dans l'ordre de la religion *paſteur* ſignifie *un homme conſacré à Dieu* d'une maniere ſpéciale, ayant autorité & juriſdiction ſur toute l'Egliſe, comme le pape, ou ſur une portion conſidérable des fideles, comme les évêques, ou ſur une moindre portion, comme les curés. On diſtingue les premiers *paſteurs*, c'eſt-à-dire le pape & les évêques, des *paſteurs* du ſecond ordre. Les premiers ont ſeul droit de décider dans les matieres de dogme & de diſcipline; les autres ont celui d'enſeigner, mais avec ſubordination, aux premiers *paſteurs*. *Voyez* CURÉ.

PASTEUR, *livre du*, (*Théol.*) le livre du *paſteur* tel que nous l'avons aujourd'hui eſt diviſé en trois livres, dont le premier eſt intitulé *viſiones*, le ſecond *mandata*, & le troiſieme *ſimilitudines*. Le premier, dans l'édition qu'en a donné M. Cotelier, eſt ſouſdiviſé en quatre viſions, qui contiennent chacune pluſieurs apparitions. L'auteur, qui eſt Hermas, raconte dans la premiere que ſon pere ayant vendu une jeune fille à Rome, le hazard fit qu'il la vit enſuite & l'aima comme ſa ſœur: que quelque tems après l'ayant vû ſe baigner dans le Tibre, il ſouhaita en lui-même d'avoir une femme auſſi belle & auſſi ſage, & rien de plus, ajoute-t-il, *nihil ultra*: mais qu'un jour il vit le ciel ouvert, & cette femme dans le ciel qui lui reprochoit d'avoir péché à ſon occaſion, du-moins par concupiſcence. Il falloit qu'Hermas fût bien dévot pour trouver un péché dans un pareil ſouhait: ſon livre eſt je crois le premier livre de dévotion qui ait été fait, & par conſéquent le premier qui a commencé d'altérer la religion, & de mêler aux vérités chrétiennes les viſions d'un cerveau creux. (1) Il voit enſuite une autre femme plus vieille qui lui dit les mêmes choſes que la premiere, & qui ajoute qu'elle lui a été envoyée pour l'avertir du mauvais gouvernement de ſa famille & de ce qu'il ne corrigeoit pas aſſez ſes enfans. Ce dernier avertiſſement étoit plus raiſonnable, & pouvoit être donné avec plus de fondement: car les gens qui s'amuſent à des viſions ſont plus ſujets que les autres à négliger l'eſſentiel de leur devoir.

Dans la ſeconde viſion, la même vieille lui apparoît pour lui reprocher le trop grand babil de ſa femme: mais il étoit lui-même bien babillard de parler & d'écrire de telles bagatelles: elle diſparoît enſuite après lui avoir promis bien des révélations, parce que c'étoit peut-être ſon goût & celui de ſon ſiecle, goût qui ſe renouvella du tems de ſainte Brigite. La vieille femme n'a pas ſitôt diſparu qu'un jeune homme ſe préſente ſur les rangs, pour inſtruire Hermas que cette femme qu'il vient de voir eſt l'Egliſe qui a pris la figure d'une vieille, parce qu'elle a été créée la premiere, & que le monde a été fait pour elle. Cette Egliſe avoit donné à Hermas un livre avec ordre de le copier, & d'en donner un exemplaire à Clément pour l'envoyer aux égliſes, & un à la veuve Grapte pour l'enſeigner aux veuves & aux orphelins.

Dans la troiſieme viſion, c'eſt la même Egliſe qui lui paroît accompagnée de ſix jeunes hommes dans une eſpece de pavillon couvert d'un voile de fin lin, où il y avoit des bancs pour s'aſſeoir. Auſſi-tôt qu'elle fut entrée, elle dit aux jeunes gens d'aller bâtir, & reſta ſeule avec Hermas, à qui elle ne permit jamais de s'aſſeoir à ſa droite, malgré les inſtances qu'il en fit; parce que cette

(1) D'après cette expreſſion ſi mal à propos généraliſée on pourroit bien ſoupçonner l'auteur d'indévotion. Mais il ne faut pas à ſon exemple précipiter ſon jugement. Dans pluſieurs articles de l'Encyclopédie on trouve de quoi le démentir. Otez donc le ſcandaleux & déraiſonnable (*par conſequent*), & tout ira bien, ſuppoſé qu'on ne prenne le livre du Paſteur comme tout autre, où l'on trouve *alterées la religion & les vérités chrétiennes mêlées aux viſions d'un cerveau creux*, pour des livres de véritable dévotion, dont il y en a cependant pluſieurs au profit & à l'édification des véritables croyans, comme auſſi à l'honneur & appui de la religion toujours chancelante dans le cœur des indevots. (Z)

cette place appartenoit aux martyrs qui avoient beaucoup ſouffert pour J. C. Hermas lui fait à cette occaſion une queſtion niaiſe, qui ſurprend quand on fait attention que cet auteur vivoit du tems des martyrs & des perſécutions, & qui feroit douter que tout ce qu'on nous conte dans les martyrologes ne tînt beaucoup plus d'une pieuſe fiction, que de la vérité de l'hiſtoire; car il en parle comme s'il les ignoroit entierement: *Dico ei domina, vellem ſcire quæ ſuſtinuerunt: audi, inquit, feras, beſtias, flagella, carceres, cruces*. Pendant qu'il s'entretient avec l'Egliſe, il s'apperçoit que les ſix jeunes hommes bâtiſſent ſur l'eau une tour quarrée avec des pierres quarrées, dont les jointures ne paroiſſent pas. Qu'une infinité d'autres hommes apportent à ces nouveaux maçons des pierres qu'ils tirent de la terre, dont celles qui ſe trouvent de figure quarrée & dont les jointures conviennent, ſont employées dans l'édifice de la tour, & les autres ſont rejettées. Parmi celles-ci, il y en a qui roulent ſur les eaux ſans pouvoir s'enfoncer, d'autres roulent dans le deſert, les autres ſont briſées en morceaux & jettées bien loin, quelques-unes enfin ſont ſeulement miſes au pié de la tour, & entre ces dernieres il y en a de belles, blanches & polies, mais rondes. Hermas, après avoir tout remarqué, demande à la vieille l'explication de la tour & de tout ce qu'il voit. Elle lui répond que ces révélations ont leur fin, & qu'elles ſont déja accomplies, mais qu'il eſt un homme importun qui ne ceſſe de demander des révélations; enfin que la tour eſt l'Egliſe: que les ſix hommes qui bâtiſſent ſont les ſix principaux anges du Seigneur; que le grand nombre de ceux qui apportent des pierres ſont d'autres anges employés à l'édification de l'Egliſe; que les premieres pierres quarrées font les apôtres, les évêques, les docteurs & les miniſtres qui ont été unis dans la doctrine de Jeſus-Chriſt, avec la jointure deſquels les autres pierres doivent s'accorder; que les autres pierres qu'on apporte de la terre ſont les hommes qui doivent entrer dans ce bâtiment que celles qui ſe trouvent propres, & bien taillées ſont les véritables fideles; que celles qui roulent ſur les eaux ſont celles qui refuſent ou qui different de recevoir le baptême, parce qu'il faut renoncer à ſes cupidités; que celles qui roulent dans le deſert ſont les hommes qui, après avoir connu la véritable religion, doutent encore, & croient trouver quelque choſe de meilleur par leur ſcience, de ſorte qu'ils errent dans les lieux ſolitaires & peu fréquentés; que les pierres briſées & jettées bien loin, ſont les ſcélérats & les endurcis; que celles qui ſont miſes auprès de la tour ſans être employées, ſont les pécheurs qui ont beſoin de faire pénitence; que celles qui ſont blanches & rondes ſont les riches, qui ont la candeur de la foi, mais qui ne veulent pas renoncer à leurs richeſſes, elles ont beſoin d'être taillées pour entrer dans le bâtiment qui eſt de pierres quarrées; que la tour enfin eſt bâtie ſur l'eau, parce que nous ſommes ſauvés par l'eau, il veut dire *le baptême*.

Dans la quatrieme viſion, il conte que ſe promenant un jour dans la campagne, il vit une grande pouſſiere, ce qui lui fit croire que c'étoit un troupeau de bêtes que l'on conduiſoit, mais qu'elle augmenta ſi fort, qu'il crut enfin qu'il y avoit quelque choſe d'extraordinaire. En effet il vit une bête d'une grandeur prodigieuſe, & d'une figure épouventable: il remarqua ſur ſa tête quatre couleurs, le noir, le rouge, l'or & le blanc. Ayant paſſé au-delà de la bête, non pas ſans une extrème peur, il vit la vieille femme qu'il avoit déja vûe dans les autres viſions, à qui il demanda ce que ſignifioit cette bête & ces couleurs, & comment ce monſtre ne l'avoit pas dévoré. Elle lui répondit que le noir ſignifioit le *monde*, le rouge le *ſiecle préſent*, l'or les *élus en ce monde*, & le blanc l'*état de gloire*; que l'ange qui veille ſur les bêtes, nommé *Higrin*, l'avoit conſervé. Voilà, à-peu-près, ce que contient le premier livre.

Le ſecond livre eſt intitulé *mandata*, parce qu'il contient des commandemens au nombre de douze; ils ſont donnés à Hermas par un ange qu'il nomme *Paſteur*, & qui ſe nomme ainſi lui-même, *ego ſum paſtor cui traditus es*. C'eſt peut être de-là que le livre a pris le nom de *paſteur*. Ces commandemens ſont de croire en Dieu, de faire l'aumône ſans diſtinction, d'éviter le menſonge, la médiſance, l'adultere, la triſteſſe, de réſiſter à la cupidité, d'être d'un eſprit égal; de demander avec foi & ſans héſiter.

Il y a quelque choſe de remarquable dans le quatrieme commandement touchant la diſſolution du mariage & la pénitence. Il prétend qu'un homme dont la femme eſt adultere péche en la gardant avec lui, à-moins qu'il n'en ignore le crime; dès qu'il en eſt inſtruit, il doit la renvoyer, & ne point ſe remarier à une autre; il ajoute qu'il en eſt de même à l'égard de la femme envers ſon mari. Pour ce qui eſt de la pénitence, il dit qu'on n'y eſt reçu qu'une fois. Les paroles de l'auteur ſur ces articles méritent d'être rapportées tout-au-long: *Et dixi illi, Domine, ſi quis habuerit uxorem fidelem in Domino, & hanc invenerit in adulterio, numquid peccat vir, ſi convivit cum illa? Et dixit quandiu neſcit peccatum ejus, ſine crimine eſt vir vivens cum illa. Si autem ſcierit vir uxorem ſuam deliquiſſe, & non egerit pœnitentiam mulier, & permaneat in fornicatione ſua, & convivit cum illa vir, reus erit peccati ejus & particeps mæchationis ejus. Et dixi illi: quid ergo ſi permanſerit mulier in vitio ſuo? Et dixit, dimittat illam vir, & vir per ſe maneat: quod ſi dimiſerit uxorem ſuam & aliam duxerit, & ipſe mæchatur. Et dixi illi, quod ſi mulier dimiſſa pœnitentiam egerit & voluerit ad virum ſuum reverti, nonne recipitur a viro ſuo? Et dixit mihi: imo ſi non receperit eam vir ſuus, peccat & magnum peccatum ſibi admittit. Sed debet recipere peccatricem quæ pœnitentiam agit, ſed non ſæpe; ſervis enim Dei pœnitentia una eſt .... hic actus ſimilis eſt in viro & in muliere*. Le Sr Hermas prétend encore dans ce même endroit qu'un homme ne peut pas garder une femme idolâtre, ni une femme chrétienne demeurer avec un mari idolâtre; ce qui eſt contraire à la doctrine de l'apôtre S. Paul. Dans le ſixieme commandement, il ſemble dire qu'il y a deux génies qui néceſſitent l'homme. Dans la troiſieme, où le menſonge eſt défendu, il pleure ſes péchés en avouant qu'il n'a fait autre choſe que mentir: ſon livre en eſt une belle preuve.

Le troiſieme livre, intitulé *ſimilitudines*, contient des comparaiſons analogiques, des choſes ſpirituelles, avec des naturelles, qui ſont expliquées à Hermas par le *paſteur* ou l'ange qui lui parle. Par exemple, que les riches ſont appuyés ſur les prieres des pauvres, comme la vigne eſt ſoutenue par l'ormeau; de la même façon qu'on ne peut pas diſtinguer pendant l'hiver un arbre verd d'avec un arbre ſec, auſſi pendant cette vie on ne peut pas diſtinguer le juſte d'avec le pécheur. Dans le cinquieme chapitre, il eſt parlé du véritable jeûne, qui conſiſte à obſerver les commandemens de Dieu. Dans le neuvieme, enfin c'eſt une viſion d'un édifice à-peu-près ſemblable à celui de la troiſieme viſion du premier livre.

PASTICHE, ſ. m. (*Pein.*) tableau peint dans la maniere d'un grand artiſte, & qu'on expoſe ſous ſon nom. Les *paſtiches*, en italien *paſtici*, ſont certains tableaux qu'on ne peut appeller ni *originaux*, ni *copies*, mais qui ſont faits dans le goût, dans la maniere d'un autre peintre, avec un tel art que les plus habiles y ſont quelquefois trompés. Mais d'abord il eſt certain que les fauſſaires en Peinture contrefont plus aiſément les ouvrages qui ne *demandent* pas beaucoup d'invention, qu'ils ne peuvent contrefaire les ouvrages où toute l'imagination de l'artiſte a eu lieu de ſe déployer. Les faiſeurs de *paſtiches* ne ſauroient contrefaire l'ordonnance, ni le coloris, ni l'expreſſion des grands maîtres. On imite la main d'un autre, mais on n'imite pas de même, pour parler ainſi, ſon eſprit, & l'on n'apprend point à penſer comme un autre, ainſi qu'on peut apprendre à prononcer comme lui.

Le peintre médiocre qui voudroit contrefaire une grande compoſition du Dominiquain ou de Rubens, ne ſauroit nous en impoſer plus que celui qui voudroit faire un *paſtiche* ſous le nom de Georgéon ou du Titien. Il faudroit avoir un génie preſque égal à celui du peintre qu'on veut contrefaire, pour réuſſir à faire prendre notre ouvrage pour être de ce peintre. On ne ſauroit donc contrefaire le génie des grands hommes, mais on réuſſit quelquefois à contrefaire leur main, c'eſt-à-dire leur maniere de coucher la couleur, & de tirer les traits, les airs de tête qu'ils répétoient, & ce qui pouvoit être de vicieux dans leur pratique. Il eſt plus facile d'imiter les défauts des hommes que leurs perfections. Par exemple, on reproche au Guide d'avoir fait ſes têtes trop plates: elles manquent ſouvent de rondeur, parce que leurs parties ne ſe détachent point & ne s'élevent pas aſſez l'une de l'autre. Il ſuffit donc, pour lui reſſembler en cela, de ſe négliger & de ne point ſe donner la peine de pratiquer ce que l'art enſeigne à faire pour donner de la rondeur à ſes têtes.

Jordane le Napolitain, que ſes compatriotes appelloient *ilfa preſto* ou *dépêche-beſogne*, étoit, après Teniers, un des grands faiſeurs de *paſtiches*, qui jamais ait tendu des pieges aux curieux. Fier d'avoir contrefait avec ſuccès quelques têtes du Guide, il entreprit de faire de grandes compoſitions dans le goût de cet aimable artiſte, & dans le goût des autres éleves de Carache. Tous ſes tableaux qui repréſentent différens événemens de l'hiſtoire de Perſée ſont peut-être encore à Gènes. Le marquis Grillo, pour lequel il travailla, le paya mieux que les grands maîtres dont il ſe faiſoit le ſinge, n'avoient été payés

payés dans leur tems. On eſt ſurpris en voyant ces tableaux, mais c'eſt qu'un peintre qui ne manquoit pas de talent ait ſi mal employé ſes veilles, & qu'un ſeigneur génois ait fait un ſi mauvais uſage de ſon argent.

Il eſt bien plus aiſé d'imiter les portraits & les payſages que l'ordonnance, parce qu'il ne s'agit que de contrefaire la main. La copie qu'André del Sarto fit du portrait de Léon X. peint par Raphaël, trompa Jules-Romain lui-même, quoique ce peintre en eût fait les habits.

Le Loir (Nicolas) copioit ſi bien à force d'étude les payſages du Pouſſin, qu'il eſt difficile de diſtinguer la copie d'avec l'original.

On rapporte que Bon Boullogne ſaiſiſſoit à merveille la maniere du Guide. Il fit un excellent tableau dans le goût de ce maître, que monſieur, frere de Louis XIV, acheta ſur la déciſion de Mignard pour un ouvrage du peintre italien; cependant le véritable auteur ayant été découvert, Mignard déconcerté dit plaiſemment pour s'excuſer. „ qu'il faſſe toujours des Guides, & non pas „ des Boullognes „.

Pour découvrir l'artifice des *paſtiches*, on n'a guere de meilleur moyen que de les comparer attentivement avec l'expreſſion & l'ordonnance du peintre original, examiner le goût du deſſein, celui du coloris & le caractere du pinceau. Il eſt rare qu'un artiſte qui ſort de ſon genre ne laiſſe échapper quelques traits qui le décelent. (*D. J.*)

PASTILLE, ſ. f. (*Parfumeur.*) eſt une pâte que les *Parfumeurs* font de gomme adragant, de clous de gérofle, de bejoin, brouillés avec l'eau de ſenteur ou commune. On en fait de bonnes à manger, d'autres qui ne ſont propres qu'à brûler pour répandre une odeur agréable.

Les anciens aimoient les *paſtilles*; ils avoient des perſonnes qui en trafiquoient. Martial, *l. II. p.* 88, fait mention d'un Coſmus fameux par ſes *paſtilles*.

Ne gravis Heſterno fragres, feſcenia, vino,
Paſtillos *Coſmi luxirioſa voras.*

Il ajoute qu'on a beau avoir dans la bouche des *paſtilles* pour corriger la mauvaiſe odeur de ſon haleine, & qu'il ſe fait un mélange qui la rend encore plus inſupportable.

Quid quod olet gravius mixtum diapaſmate virus?
Atque duplex animo longius exit odor.

Cette apoſtille n'eſt pas vraie, parce qu'il y a des *paſtilles* de bouche qu'on mange, qui adouciſſent la mauvaiſe haleine, & qui ſervent à la ſanté. Telles ſont les *paſtilles* de cachou. (*D. J.*)

PASTILLE, *en terme da Confiſeur*; c'eſt une eſpece de pâte de ſucre, dont on dreſſe des porcellaines pour les deſſerts; il y a pluſieurs ſortes de *paſtilles* qui prennent leur dénomination de la matiere principale qui entre dans leur compoſition, comme *paſtilles* de canelle, de violette, *&c.*

PASTO, S. JUAN DE (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale dans Popayan. *Long.* 303. *lat.* 1. 30. (*D. J.*)

PASTOPHORE, ſ. m. (*Antiq. Greq.*) les *paſtophores* étoient des eſpeces de prêtres, ainſi nommés par les Grecs, à cauſe de leurs longs manteaux, ou parce qu'ils étoient employés à porter le lit de Vénus, παστὸς, dans certaines cérémonies; mais ils pratiquoient la médecine en Egypte. Clément d'Aléxandrie dit, en parlant des quarante-deux livres ſacrés de Mercure égyptien, qu'on gardoit avec tant de ſoin dans les temples d'Egypte, qu'il y en avoit ſix appartenant à la Médecine, & que l'on les faiſoit étudier aux *paſtophores*, pour l'exercice de cet art. Le premier traitoit de la ſtructure du corps; le ſecond, des maladies en général; le troiſieme, des inſtrumens néceſſaires; le quatrieme, des médicamens; le cinquieme, des maladies des yeux; & le ſixieme, des maladies des femmes. Les *paſtophores*, ſelon Diodore de Sicile, promettoient de ſe conformer aux préceptes de cet ouvrage ſacré; alors ſi le malade périſſoit, on ne leur en attribuoit point la faute; mais quand ils s'étoient écartés des ordonnances, & que le malade venoit à mourir, on les condamnoit comme des meurtriers. Les autres trente-ſix livres de Mercure ne regardoient point la Médecine, ils ne concernoient que la philoſophie égyptienne; les ſacrificateurs & les prophetes en faiſoient leur étude.

PASTOPHORIE, (*Critiq. ſacrée.*) en grec παστοφόριον: on dérive ce mot de παστὰς, *atrium*, *thalamus*, *porticus*, portique, chambre, veſtibule; ou de παστος, qui ſignifie un *grand voile* que l'on mettoit aux portes des temples, ſur-tout en Egypte. Les prêtres qui avoient ſoin de lever ce voile pour faire voir la divinité, étoient appellés *paſtophores*; & les appartemens où ils logeoient attenant le temple, *paſtophoria*. Iſaïe *xxij.* donne pareillement ce nom aux logemens des prêtres qui étoient autour des galeries du temple de Jéruſalem. On appella auſſi *paſtophorium* la tour ſur le haut de laquelle le ſacrificateur en charge ſonnoit de la trompette, & annonçoit au peuple le ſabbat & les jours de fêtes. Ce mot paſſa depuis aux Chrétiens, qui appellerent *paſtophoria* les appartemens joignant les grandes égliſes, où ſe tenoient les prêtres qui les deſſervoient, & où les fideles leur portoient des offrandes, ſoit pour leur entretien, ſoit pour d'autres beſoins. Quelques auteurs ont imaginé que chez les chrétiens *paſtophorium* ſignifioit un *ciboire*, parce qu'il eſt ordonné dans un endroit des conſtitutions apoſtoliques, qu'après la communion des hommes & des femmes, les diacres portent les reſtes dans le *paſtophorium*; mais outre que l'uſage des ciboires étoit inconnu dans ce temslà, ce terme veut dire *la chambre*, *l'appartement* qui étoit voiſin du temple. (*D. J.*)

Le nom de *paſtophorie* a encore diverſes acceptions. Cuper prétend que c'étoit une habitation où demeuroient les prêtres deſtinés à porter en proceſſion la châſſe, l'image, ou la repréſentation des dieux. D'autres ont crû que c'étoit une petite maiſon, où demeuroient ceux qui avoient la garde des temples. M. Lemoine convient que c'étoit chez les payens, comme chez les chrétiens une cellule à côté des temples, où l'on portoit les offrandes, & où l'évêque les diſtribuoit. (*D. J.*)

PASTORALE, POÉSIE (*Poéſie.*) on peut définir la *poéſie paſtorale*, une imitation de la vie champêtre repréſentée avec tous ſes charmes poſſibles.

Si cette définition eſt juſte, elle termine tout d'un coup la querelle qui s'eſt élevée entre les partiſans de l'ancienne *paſtorale*, & ceux de la moderne. Il ne ſuffira point d'attacher quelques guirlandes de fleurs à un ſujet, qui par lui-même n'aura rien de champêtre. Il ſera néceſſaire de montrer la vie champêtre elle-même, ornée ſeulement des graces qu'elle peut recevoir.

On donne auſſi aux pieces *paſtorales* le nom d'*églogue*; ἐκλόγη en grec, ſignifioit *un recueil de pieces choiſies*, dans quelque genre que ce fût. On a jugé à propos de donner ce nom aux petits poëmes ſur la vie champêtre, recueillis dans un même volume. Ainſi on a dit les *églogues de Virgile*, c'eſt-à-dire le recueil de ſes petits ouvrages ſur la vie *paſtorale*.

Quelquefois auſſi on les a nommés *idylles*. *Idylle*, en grec εἰδύλλιον, ſignifie une petite *image*, une peinture dans le genre gracieux & doux.

S'il y a quelque différence entre les idylles & les églogues, elle eſt fort légere; les auteurs les confondent ſouvent. Cependant il ſemble que l'uſage veut plus d'action & de mouvement dans l'églogue; & que dans l'idylle, on ſe contente d'y trouver des images, des récits ou des ſentimens ſeulement.

Selon la définition que nous avons donnée, l'objet ou la matiere de l'églogue eſt le repos de la vie champêtre, ce qui l'accompagne, ce qui le ſuit. Ce repos renferme une juſte abondance, une liberté parfaite, une douce gaieté. Il admet des paſſions modérées, qui peuvent produire des plaintes, des chanſons, des combats poétiques, des récits intéreſſans.

Les bergeries ſont à proprement parler, la peinture de l'âge d'or mis à la portée des hommes, & débarraſſé de tout ce merveilleux hyperbolique, dont les poëtes en avoient chargé la deſcription. C'eſt le regne de la liberté, des plaiſirs innocens, de la paix, de ces biens pour leſquels tous les hommes ſe ſentent nés, quand leurs paſſions leur laiſſent quelques momens de ſilence pour ſe reconnoître. En un mot, c'eſt la retraite commode & riante d'un homme qui a le cœur ſimple & en même tems délicat, & qui a trouvé le moyen de faire revenir pour lui cet heureux ſiecle.

Quand le ciel libéral verſoit à pleines mains
Tout ce dont l'abondance aſſouvit les humains;
Et que le monde enfant n'avoit pour nourriture
Que les mets apprêtés par les ſoins de nature.

Tout ce qui ſe paſſe à la campagne, n'eſt donc point digne d'entrer dans la *poéſie paſtorale*. On ne doit en prendre que ce qui eſt de nature à plaire ou à intéreſſer; par conſéquent, il faut en exclure les groſſieretés, les choſes dures, les menus détails, qui ne font que des images oiſives & muettes; en un mot, tout ce qui n'a rien de piquant ni de doux. A plus forte raiſon, les événemens atroces & tragiques ne pourront y entrer: un berger qui s'étrangle à la porte de ſa bergere, n'eſt point un ſpectacle *paſtoral*; parce que dans la vie des

ber-

bergers, on ne doit point connoître les degrés des paſſions qui menent à de tels emportemens.

La *poéſie paſtorale* peut ſe préſenter, non-ſeulement ſous la forme du récit; mais encore ſous toutes les formes qui ſont du reſſort de la poéſie. Ce ſont des hommes en ſociété qu'on y préſente avec leurs intérêts, & par conſéquent avec leurs paſſions; paſſions plus douces & plus innocentes que les nôtres, il eſt vrai, mais qui peuvent prendre toutes les mêmes formes, quand elles ſont entre les mains des poëtes. Les bergers peuvent donc avoir des poëmes épiques, comme l'Athis de Ségrais; des comédies, comme les bergeries de Racan; des tragédies, des opéras, des élégies, des églogues, des idylles, des épigrammes, des inſcriptions, des allégories, des chants funèbres, &c. & ils en ont effectivement.

On peut juger du caractere des bergers par les lieux où on les place: les prés y ſont toujours verds; l'ombre y eſt toujours fraîche; l'air toujours pur; de même les acteurs & les actions dans la bergerie doivent avoir la plus riante douceur; cependant comme leur ciel ſe couvre quelquefois de nuages, ne fût-ce que pour varier la ſcène & renouveller par quelques roſées, le vernis des prairies & des bois; on peut auſſi mêler dans leurs caracteres quelques paſſions triſtes, ne fût-ce que pour relever le goût du bonheur, & aſſaiſonner l'idée du repos.

Les bergers doivent être délicats & naïfs; c'eſt-à-dire que dans toutes leurs démarches & leurs diſcours, il ne doit y avoir rien de déſagréable, de recherché, de trop ſubtil; & qu'en même tems ils doivent montrer du diſcernement, de l'adreſſe, de l'eſprit même, pourvû qu'il ſoit naturel.

Ils doivent être contraſtés dans leurs caracteres, au moins en quelques endroits; car s'ils l'étoient par-tout, l'art, y paroîtroit.

Ils doivent être tous bons moralement: on ſait que la bonté poétique conſiſte dans la reſſemblance du portrait avec le modele; ainſi dans une tragédie Néron peint avec toute ſa cruauté, a une bonté poétique.

La bonté morale eſt la conformité de la conduite avec ce qui eſt, ou qui eſt cenſé être la regle & le modèle des bonnes mœurs. Les bergers doivent avoir cette ſeconde ſorte de bonté auſſi bien que la premiere. Un ſcélérat, un fourbe inſigne, un aſſaſſin ſeroit déplacé dans la *poéſie paſtorale*. Un berger offenſé doit s'en prendre à ſes yeux, ou bien aux rochers; ou bien faire comme Alcidor, ſe jetter dans la Seine, ſans cependant s'y noyer tout-à-fait.

Quoique les caracteres des bergers aient tous à-peu-près le même fonds, ils ſont cependant ſuſceptibles d'une grande variété. Du ſeul goût de la tranquillité & des plaiſirs innocens, on peut faire naître toutes les paſſions. Qu'on leur donne la couleur & le degré de la *paſtorale*, alors la crainte, la triſteſſe, l'eſpérance, la joie, l'amour, l'amitié, la haine, la jalouſie, la généroſité, la pitié, tout cela fournira des fonds différens, leſquels pourront ſe diverſifier encore ſelon les âges, les ſexes, les lieux, les évenemens, &c.

Après tout ce qu'on vient de dire ſur la nature de la *poéſie paſtorale*. Il eſt aiſé maintenant d'imaginer quel doit être le ſtyle de la *poéſie paſtorale*; il doit être ſimple, c'eſt-à-dire que les termes ordinaires y ſoient employés ſans faſte, ſans apprêt, ſans deſſein apparent de plaire. Il doit être doux: la douceur ſe ſent mieux qu'elle ne peut s'expliquer; c'eſt un certain moëlleux mêlé de délicateſſe & de ſimplicité, ſoit dans les penſées, ſoit dans les tours, ſoit dans les mots.

Timarette s'en eſt allée:
L'ingrate mépriſant mes ſoupirs & mes pleurs,
Laiſſe mon ame déſolée
A la merci de mes douleurs.
Je n'eſpérai jamais qu'un jour elle eût envie
De finir des mes maux le pitoyable cours;
Mais je l'aimois plus que ma vie,
Et je la voyois tous les jours.

Il doit être naïf:

Si vous vouliez venir, ô miracle des belles,
Je veux vous le donner pour gage de ma foi,
Je vous enſeignerois un nid de tourterelles:
Car on dit qu'elles ſont fideles comme moi.

Il eſt gracieux dans les deſcriptions.

Qu'en ſes plus beaux habits, l'aurore au teint vermeil
Annonce à l'univers le retour du ſoleil,
Et que devant ſon char ſes legeres ſuivantes
Ouvrent de l'Orient les portes éclatantes;
Depuis que ma bergere a quitté ces beaux lieux,
Le ciel n'a plus ni jour, ni clarté pour mes yeux.

Les bergers ont des tours de phraſe qui leur ſont familiers, des comparaiſons qu'ils emploient ſur-tout quand les expreſſions propres leur manquent.

Comme en hauteur ce ſaule excede les fougeres,
Aramynte en beauté ſurpaſſe nos bergeres.

Des ſymmétries.

Il m'appelloit ſa ſœur, je l'appellois mon frere;
Nous mangions même pain au logis de mon pere:
Et pendant qu'il y fut, nous vécumes ainſi,
Tout ce que je voulois, il le vouloit auſſi.

Des répétitions fréquentes.

Pan a ſoin des brebis, Pan a ſoin des paſteurs,
Et Pan me peut venger de toutes vos rigueurs.

Dans les autres genres, la répétition eſt ordinairement employée pour rendre le ſtyle plus vif; ici il ſemble que ce ſoit par pareſſe, & parce qu'on ne veut point ſe donner la peine de chercher plus loin.

Ils emploient volontiers les ſignes naturels plutôt que les mots conſacrés. Pour dire *il eſt midi*, ils diſent: le troupeau eſt à l'ombre des bois; *il eſt tard*, l'ombre des montagnes s'allonge dans les vallées.

Ils ont des deſcriptions détaillées, quelquefois d'une coupe, d'une corbeille; des circonſtances menues qui tiennent quelquefois au ſentiment: telle eſt celle que ſe rappelle une bergere de Racan.

Il me paſſoit d'un an, & de ſes petits bras
Cueilloit déja des fruits dans les branches d'enbas.

Quelquefois auſſi elles ne font que peindre l'extrême oiſiveté des bergers; & ce n'eſt que par-là qu'on peut juſtifier la deſcription que fait Théocrite d'une coupe ciſelée où il y a différentes figures.

En général on doit éviter dans le *ſtyle paſtoral* tout ce qui ſentiroit l'étude & l'application, tout ce qui ſuppoſeroit quelque long & pénible voyage; en un mot tout ce qui pourroit donner l'idée de peine & de travail. Mais comme ce ſont des gens d'eſprit qui inſpirent les bergers poétiques, il eſt bien difficile qu'ils s'oublient toujours aſſez eux-mêmes pour ne point ſe montrer du tout.

Ce n'eſt pas que la *poéſie paſtorale* ne puiſſe s'élever quelquefois. Théocrite & Virgile ont traité des choſes très-élevées: on peut le faire auſſi bien qu'eux, & leur exemple repond aux plus fortes objections. Il ſemble néanmoins que la nature de la *poéſie paſtorale* eſt limitée par elle-même: on pourra, ſi l'on veut, ſuppoſer dans les bergers différens degrés de connoiſſance & d'eſprit; mais ſi on leur donne une imagination auſſi hardie & auſſi riche qu'à ceux qui ont vécu dans les villes, on les appellera comme on le voudra; pour nous nous n'y voyons plus de bergers.

Nous avons dit *une imagination hardie*: les bergers peuvent imaginer les plus grandes choſes, mais il faut que ce ſoit toujours avec une ſorte de timidité, & qu'ils en parlent avec un étonnement & un embarras qui faſſe ſentir leur ſimplicité au milieu d'un récit pompeux. „ Ah, Mélibée! cette ville qu'on appelle Rome, je la „ croyois ſemblable à celle où nous portons quelque- „ fois nos agneaux! Elle porte ſa tête autant au-deſſus des „ autres villes, que les cyprès ſont au-deſſus de l'oſier„. Ou, ſi on veut abſolument chanter & d'un ton ferme l'origine du monde, prédire l'avenir, qu'on introduiſe Pan, le vieux Silène, Faune, ou quelqu'autre dieu.

Les bergers n'ont pas ſeulement leurs poéſie, ils ont encore leurs danſes, leur muſique, leurs parures, leurs fêtes, leur architecture, s'il eſt permis de donner ce nom à des buiſſons, à des boſquets, à des côteaux. La ſimplicité, la douceur, la gaieté riante, en font toujours le caractere fondamental; & s'il eſt vrai que dans tous les tems les connoiſſeurs ont pû juger de tous les arts par un ſeul; ou même, comme l'a dit Séneque, de tous les arts par la maniere dont une table eſt ſervie, les fruits vermeils, les châtaignes, le lait caillé, & les lits de feuillages dont Tityre veut ſe faire honneur auprès de Mœlibée;

libée, doivent nous donner une juſte idée des danſes, des chanſons, des fêtes des bergers, auſſi bien que de leur poéſie.

Si la *poéſie paſtorale* eſt née parmi les bergers, elle doit être un des plus anciens genres de poéſie, la profeſſion de berger étant la plus naturelle à l'homme, & la premiere qu'il ait exercée. Il eſt aiſé de penſer que les premiers hommes ſe trouvant maîtres paiſibles d'une terre qui leur offroit en abondance tout ce qui pouvoit ſuffire à leurs beſoins & flatter leur goût, ſongerent à en marquer leur reconnoiſſance au ſouverain bienfaiteur; & que dans leur enthouſiaſme ils intéreſſerent à leurs ſentimens les fleuves, les prairies, les montagnes, les bois, & tout ce qui les environnoit. Bientôt après avoir chanté la reconnoiſſance, ils célébrerent la tranquillité & le bonheur de leur état; & c'eſt préciſément la matiere de la *poéſie paſtorale*, l'homme heureux; il ne fallut qu'un pas pour y arriver.

Il y avoit donc eu avant Théocrite des chanſons *paſtorales*, des deſcriptions, des récits mis en vers, des combats poétiques qui, ſans doute, avoient été célebres dans leur tems; mais comme il ſurvint d'autres ouvrages plus parfaits, on oublia ceux qui avoient précédé, & on prit les chefs-d'œuvre nouveaux pour une époque au-delà de laquelle il ne falloit pas ſe donner la peine de remonter. C'eſt ainſi qu'Homere fut cenſé le pere de l'épopée, Eſchyle de la tragédie, Eſope de l'apologue, Pindare de la poéſie lyrique, & Théocrite de la *poéſie paſtorale*. D'ailleurs on s'eſt plu à voir naître celle-ci ſur les bords de l'Anapus, dans les vallées d'Elore, où ſe jouent les zéphirs, où la ſcene eſt toujours verdoyante & l'air rafraîchi par le voiſinage de la mer. Quel berceau plus digne de la muſe *paſtorale*, dont le caractere eſt ſi doux!

Théocrite dont nous venons de parler, naquit à Syracuſe, & vécut environ 260 ans avant J. C. Il a peint dans ſes idylles la nature naïve & gracieuſe. On pourroit regarder ſes ouvrages comme la bibliotheque des bergers, s'il leur étoit permis d'en avoir une. On y trouve recueillis une infinité de traits, dont on peut former les plus beaux caracteres de la bergerie. Il eſt vrai qu'il y en a auſſi quelques-uns qui auroient pû être plus délicats; qu'il y en a d'autres dont la ſimplicité nous paroît trop peu aſſaiſonnée; mais dans la plûpart il y a une douceur, une molleſſe à laquelle aucun de ſes ſucceſſeurs n'a pu atteindre. Ils ont été réduits à le copier preſque littéralement, n'ayant pas aſſez de génie pour l'imiter. On pourroit comparer ſes tableaux à ces fruits d'une maturité exquiſe, ſervis avec toute le fraîcheur du matin, & ce léger coloris que ſemble y laiſſer la roſée. La verſification de ce poëte eſt admirable, pleine de feu, d'images, & ſur-tout d'une mélodie qui lui donne une ſupériorité inconteſtable ſur tous les autres.

Moſchus & Bion vivrent quelque tems après Théocrite. Le premier fut célebre en Sicile, & l'autre à Smyrne en Ionie. Si l'on en juge par le petit nombre de pieces qui nous reſtent de lui, il ajouta à l'églogue un certain art qu'elle n'avoit point. On y vit plus de fineſſe, plus de choix, moins de négligence; mais peut-être qu'en gagnant du côté de l'exactitude, elle perdit du côté de la naïveté, qui eſt pourtant l'ame des bergeries. Ses bois ſont des boſquets plûtôt que des bois; & ſes fontaines ſont preſque des jets d'eau. Il ſemble même que ce ſoit ſinon un autre genre que celui de Théocrite, au-moins une autre eſpece dans le même genre. On y voit peu de bergerie, ce ſont des allégories ingénieuſes, des récits ornés, des éloges travaillés, & qui paroiſſent l'avoir été. Rien n'eſt plus brillant que ſon idylle ſur l'enlevement d'Europe.

Bion a été encore plus loin que Moſchus, & ſes bergeries ſont encore plus parées que celles de ce poëte. On y ſent par-tout le ſoin de plaire; quelquefois même il y eſt avec affectation. Son tombeau d'Adonis, qui eſt ſi beau & ſi touchant, a quelques antithèſes qui ne ſont que des jeux d'eſprit.

Si on veut rapprocher les caracteres de ces trois poëtes, & les comparer en peu de mots, on peut dire que Théocrite a peint la nature ſimple & quelquefois négligée; que Moſchus l'a arrangée avec art; que Bion lui a donné des parures. Chez Théocrite l'idylle eſt dans un bois ou dans une verte prairie; chez Moſchus elle eſt dans une ville; chez Bion elle eſt preſque ſur un théâtre. Or quand nous liſons des bergeries, nous ſommes bien-aiſes d'être hors des villes.

Virgile, né près de Mantoue de parens de médiocre condition, ſe fit connoître à Rome par ſes *poéſies paſtorales*. Il eſt le ſeul poëte latin qui ait excellé en ce genre, & il a mieux aimé prendre pour modele Théocrite que Moſchus ni Bion. Il s'y eſt attaché tellement, que ſes églogues ne ſont preſque que des imitations du poëte grec.

Calpurnius & Néméſianus ſe diſtinguerent par la *poéſie paſtorale* ſous l'empire de Dioclétien; l'un étoit ſicilien, l'autre naquit à Carthage. Après qu'on a lu Virgile, on trouve chez eux peu de ce moëlleux qui fait l'ame de cette *poéſie paſtorale*. Ils ont de tems en tems des images gracieuſes, des vers heureux; mais ils n'ont rien de cette verve *paſtorale* qu'inſpiroit la muſe de Théocrite.

Nous venons de tranſcrire avec grand plaiſir un diſcours complet ſur la *poéſie paſtorale*, dont on a établi la matiere, la forme, le ſtyle, l'origine, & le caractere des auteurs anciens qui s'y ſont le plus diſtingués. Ce diſcours intéreſſant eſt l'ouvrage de l'auteur des *Principes de littérature*; & nous croyons qu'en le joignant aux articles BUCOLIQUE, EGLOGUE & IDYLLE, le lecteur n'aura plus rien à deſirer en ce genre. (*D. J.*)

PASTORALE, ſ. f. (*Muſique.*) chant qui imite celui des bergers, qui en a la douceur, la tendreſſe, le naturel. C'eſt auſſi une piece de muſique fait ſur des paroles qui dépeignent les mœurs & les amours des bergers.

PASTORICIDES, ſ. m. (*Hiſt. eccl.*) nom d'une ſecte du premier ſiecle. On appella ces hérétiques *paſtoricides*, parce que leur rage ſe tournoit particulierement contre les paſteurs qu'ils tuoient. Jovet range le *paſtoricide* parmi les anabatiſtes d'Angleterre.

PASTRANA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne dans la nouvelle Caſtille, avec titre de duché, ſur le Tage. *Long.* 15. 4. *lat.* 40. 26.

PASTRUMA, (*terme de relation.*) les voyageurs au Levant nous diſent que le *paſtruma* eſt de la chair de bœuf cuite, deſſéchée & miſe en poudre, que les ſoldats turcs portent à l'armée, pour la diſſoudre avec de l'eau, & en faire une eſpece de potage (*D. J.*)

PAT, (*Jeu des échecs.*) ce terme du jeu d'échecs ſe dit lorſque l'un des joueurs n'étant pas en échec, ne ſçauroit jouer qu'il ne ſe mette en échec. Le pat differe du *mat*. On eſt *mat*, & l'on a perdu, quand on ne peut pas ſortir d'échec; mais on eſt *pat*, lorſqu'on ne peut pas jouer ſans ſe mettre en échec, & alors on recommence la partie, ni l'un ni l'autre n'ayant gagné. Si le roi ne peut jouer ſans ſe mettre en échec, il eſt *pat*, & la partie eſt à refaire.

PATA, ſ. m. (*Ornith.*) nom que les Portugais du Bréſil donnent à un des plus beaux & des plus gros canards de l'Amérique; il eſt preſque de la groſſeur d'une oie. Les Bréſiliens l'appellent *ipeçati-apoa*. *Voyez* IPECATI-APOA.

PATAC, ſ. m. (*Comm.*) monnoie d'argent, qui vaut un double. On dit auſſi *patar*.

PATACA-CHICA, (*Comm.*) monnoie fictive uſitée parmi les Algériens, & qui vaut 232 aſpres, dont 15 font un réal d'Eſpagne, & 24 font un *dupta* qui vaut environ ſix livres argent de France. Le *témin* fait la huitieme partie d'un *pataca-chica*. Une piaſtre mexicaine ou de Séville, dont 20 doivent faire une livre, fait trois *pataca-chicas* & ſept témins. Le *karout* eſt un demi témin ou quatorze aſpres.

Pataca-gorda, monnoie fictive des Algériens, qui fait 696 aſpres. *Voyez l'article précédent.*

PATACH, ſ. m. (*Comm. de potaſſe.*) cendre gravelée qui ſe fait d'une herbe qu'on brûle, qui ſe trouve aux environs de la mer Noire & des châteaux des Dardanelles; elle ſert pour faire le ſavon & pour dégraiſſer les draps, mais elle n'eſt pas eſtimée; celles de la côte de Syrie, & ſur-tout de Tripoli, ſont meilleures.

PATACHE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt un petit vaiſſeau de guerre qui eſt deſtiné pour le ſervice des grands navires, & qui mouille à l'entrée d'un port pour aller reconnoître ceux qui viennent ranger les côtes. Ainſi la *patache* ſert de premiere garde pour arrêter les vaiſſeaux qui viennent à entrer dans les ports. Le corps-de-garde de la *patache* doit être compoſé de ſon équipage, ou de ſoldats détachés à cet effet. Les fermiers généraux ont auſſi des *pataches* qui ſe tiennent à l'entrée des ports pour avoir inſpection ſur ceux qui entrent. On dit *pataches* de fermes & bacs, bateaux & chaloupes de gouverneur.

Patache d'avis ou frégate d'avis, c'eſt un petit vaiſſeau qui porte les paquets à l'armée. (Z)

PATAGAU, ſ. m. (*Conchyolog.*) coquille bivalve qui eſt une eſpece de came. Le *patagau* differe cependant beaucoup de la came ordinaire; il eſt plus grand, moins rond, plus liſſe; il eſt chargé de taches jaunes, blanches & noires: une ſeule trompe de différente couleur, & d'environ quatre pouces de long, lui donne toute ſorte de mouvement. Quoiqu'il ne paroiſſe former qu'un tuyau,

il eſt

il eſt cependant partagé intérieurement en deux par une eſpece de cloiſon, & chaque tuyau a ſon trou particulier qui ſe voit à l'extrémité de la trompe. Le ſupérieur qui rejette l'eau à trois piés de diſtance, eſt plus étroit que l'inférieur par où elle entre, & l'orifice des deux tuyaux eſt garni de petits poils blancs; ce long tuyau ſans le ſecours d'une autre jambe, ſert au coquillage à ſe mouvoir, & fournit à tous ſes beſoins, ſans pouvoir avancer ni reculer, mais ſeulement s'enfoncer dans la vaſe. Les bords de la coquille ſont tapiſſés de deux membranes épaiſſes qui l'environnent; elles ſont blanches & très-unies, ſans franges ni déchiquetures. (*D. J.*)

PATAGRUM, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) galon d'or dont on bordoit les tuniques à l'échancrure du col. Le clavus au contraire étoit attaché en long ſur la tunique.

PATAGON, ſ. m. (*Monnoie*) Quelques-uns prononcent *pattacon*; monnoie de Flandres faite d'argent qui a cours à-peu-près ſur le pié de l'écu de France de ſoixante ſols; ils ne ſe reçoivent préſentement qu'au poids dans les hôtels des monnoies, ſuivant le prix fixé par les ordonnances. Les diminutions du *patagon* ſont les demi & les quarts.

Outre les *patagons* de Flandre, il s'en fabriquoit auſſi autrefois quantité en Franche-comté, quelques-uns au poids & au titre de ceux de Flandre, c'eſt-à-dire peſant vingt-deux deniers, & tenant de fin dix deniers ſept grains, & quelques autres un peu plus forts, comme ceux qui avoient une croix à feuillage couronnée d'un côté, & de l'autre les armes de Bourgogne, qui peſoient vingt-deux deniers douze grains, & tenoient de fin dix deniers quatorze grains. (*D. J.*)

PATAGONS LES, (*Géog. mod.*) peuples de l'Amérique méridionale, dans la terre magellanique. Leurs bornes du côté du nord ne ſont gueres connues: on les étend ordinairement juſque vers la riviere de los Camarones, & d'autres les pouſſent juſqu'à la riviere de la Plata. Du côté de l'orient ils ſont bornés par la mer du Nord, au midi par le détroit de Magellan, & à l'occident par la Cordilliere de los Andes.

Ce pays s'appelloit *Chiqua* avant que Fernand Magellan l'eût nommé le pays des *Patagons*, quand il vit des géans au port de Saint-Julien; ces prétendus géans n'étoient au fond que des hommes très-grands, & qui auroient eu environ huit piés par le rapport des meſures modernes au pié de roi.

Les *Patagons* ſont couverts de peaux d'animaux aſſez groſſierement couſues. L'air de ce grand pays eſt différent ſelon ſon éloignement du pôle antarctique ou de la ligne; mais en général il eſt plutôt froid que chaud.

Les Indiens *patagons* voyagent en portant avec eux leurs cabanes & tous les uſtenſiles du ménage; ces cabanes ne conſiſtent qu'en quelques piquets, dont une partie ſe met debout, & le reſte en-travers de l'un à l'autre, & le tout eſt couvert de peaux de cheval. Ils marchent le jour, campent la nuit. La chair de cheval eſt preſque leur unique nourriture; les uns la mangent crue, les autres la font griller. Ce qu'ils nomment *ville* eſt une habitation qui conſiſte en cabanes petites, baſſes, irrégulieres, éloignées entre elles de trois piés au plus, & ſéparées par une petite paliſſade à hauteur d'appui. Ils reconnoiſſent un chef dont la parure conſiſte en un tablier d'étoffe pendu à ſa ceinture, & un bonnet de plume d'autruche qui lui ſert de diadème.

Le continent des *Patagons* abonde en pâturages & en chevaux. Les *Patagons*, au-moins ceux que nous avons vûs, dit l'auteur célebre du *voyage à la mer du Sud*, ont communément cinq à ſix piés de haut; leur teint eſt de couleur olivâtre; ils ont le nez & les yeux petits: leur naturel eſt fort doux. Leur roi ou chef n'a ſur ſes ſujets d'autres prérogatives que d'être exempt de toute eſpece de travail. Dans les feſtins il eſt confondu avec ſes ſujets; & quand l'ivreſſe eſt de la partie, ils en viennent aux mains avec lui comme avec un autre.

Ces Indiens n'ont proprement aucune demeure fixe; lorſque leurs chevaux ont conſommé les pâturages d'un canton, ils tranſportent leurs cabanes & leurs effets dans un autre: cette tranſmigration ſe fait pluſieurs fois dans l'année. Leurs habitations ſont diſperſées dans une grande étendue de pays; chaque bourgade eſt compoſée d'un très-petit nombre de cabanes; la bourgade même capitale eſt bien inférieure aux plus médiocres villages d'Angleterre pour le nombre d'habitations.

Ils ont quelque foible notion de la divinité; ils rendent une façon de culte à la lune & au ſoleil. Le jour de la nouvelle lune ils s'aſſemblent en corps, & font une eſpece de proceſſion autour de leurs cabanes; celui qui marche à la tête porte un cerceau garni de ſonnettes de cuivre & de plumes d'autruche; ils font pirouetter de tems en tems ce cerceau, & à ce ſignal toute la troupe pouſſe de grands cris. Cette cérémonie dure environ une demi-heure.

On fait le même uſage du cerceau auprès des mourans; mais ſi-tôt que le malade eſt mort, on l'enſevelit bien vîte dans une peau de cheval avec tous les effets qui lui appartiennent, arcs, fleches, &c. On le porte tout de ſuite à quelque diſtance de l'habitation, & on le jette dans une foſſe ronde qu'on a creuſée exprès, & que l'on comble auſſi-tôt.

Leur deuil conſiſte à reſter ſeuls quelque tems, & à ne parler à perſonne; pendant cette retraite, on leur envoie leur nourriture. Ils craignent extrèmement les ſpectres & les revenans, & par cela même ils ſont ſujets à en voir quantité. Ils les chaſſent autant qu'ils peuvent en frappant à grands coups ſur les peaux de cheval dont leur cabane eſt entourée.

La polygamie leur eſt inconnue; lorſque leur femme eſt en couche, l'entrée de ſa cabane eſt interdite à tout le monde juſqu'à ce qu'elle en ſorte elle-même portant ſon enfant entre ſes bras. Auſſi-tôt qu'elle en eſt délivrée, on enveloppe l'enfant d'une peau de mouton, on le couche ſur une eſpece de civiere, dont le fonds eſt garni de la même peau; on lui lie les bras & les jambes avec des eſpeces de courroies contre le bois de la civiere, afin qu'il ne puiſſe pas tomber; on ſuſpend cette machine par les quatre coins: cette maniere d'emmailloter doit avoir des avantages, car les *Patagons* ſont bien faits; mais ils ont tous le derriere de la tête applati, ce qui vient ſans doute de leur uſage de tenir les enfans couchés ſur le dos, ſans autre oreiller que le bois de la civiere.

Dans les premiers mois après la naiſſance, les meres menent tous les matins leurs enfans à la riviere, & les y plongent. Cette pratique les rend ſi inſenſibles au froid, qu'au fort de l'hiver ils courent tout nuds ſur la neige & la glace.

Les *Patagons*, hommes & femmes, portent des colliers & des braſſelets de grains garnis de grelots: ils vont en courſe tous les printems, & emploient l'été à chaſſer & à prendre des chevaux ſauvages avec un nœud coulant, en quoi ils ſont d'une adreſſe ſurprenante.

Les *Patagons* qui habitent les contrées voiſines de la montagne des Cordillieres, ſont très-belliqueux, haïſſent mortellement les Eſpagnols, & leur font une guerre continuelle; ils ſont comme les autres de haute taille & d'un teint baſané: leurs armes ſont la lance & la fronde, qu'ils manient avec beaucoup de dextérité. Ils ſe diſperſent en différens partis dans ces vaſtes plaines, ayant chacun leur chef ou cacique, & montent à cheval comme à-peu-près nos houſſards d'Europe. Leurs étriers ſont un morceau de bois percé d'un trou pour y mettre le bout du pié; leurs brides ſont de crin, & le mords eſt de bois.

Ils n'ont point de demeures fixes, ſont errans, & par-là même inacceſſibles aux Eſpagnols; ils font de tems en tems des courſes ſur les frontieres eſpagnoles, enlevent le bétail & les habitans; mais de tous les priſonniers qu'ils font, ils ne gardent que les femmes & les enfans pour en faire des eſclaves, & tuent le reſte. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PATAGONS TERRE DES, (*Géog. mod.*) On donne le nom de *terre des Patagons* à cette partie de l'Amérique méridionale qui eſt au ſud des établiſſemens des Eſpagnols, & qui s'étend depuis ces colonies juſqu'au détroit de Magellan. La partie orientale de ce pays eſt remarquable par une particularité qui ne ſe trouve dans aucune autre contrée de notre globe connue; c'eſt que quoique tout le pays qui eſt au nord de la riviere de la Plata ſoit rempli de bois & d'arbres de haute futaie, tout ce qui eſt au ſud de cette riviere eſt abſolument dépourvû d'arbres, à l'exception de quelques pêchers que les Eſpagnols ont plantés & fait multiplier dans le voiſinage de Buenos-Ayres; de ſorte qu'on ne trouve dans toute cette côte de quatre cens lieues de longueur, & auſſi avant dans les terres que les découvertes ont pu s'étendre, que quelques chétives broſſailles. Le chevalier Narboroug, que Charles II. envoya exprès pour découvrir cette côte & le détroit de Magellan, & qui en 1670 hiverna dans le port Saint-Julien & dans le port Déſiré, aſſure qu'il ne vit pas dans tout le pays un tronc d'arbre aſſez gros pour en faire le manche d'un couperet. *Voyage* de G. Anſon, *in*-4°. Amſterdam 1749. (*D. J.*)

PATAGONULA, ſ. f. (*Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres dans le ſyſtème de Linnæus. Le calice particulier de la fleur eſt extrèmement petit; il ſe partage en cinq ſegmens, & demeure après que la fleur eſt tombée. La fleur conſiſte en un ſeul pétale ovoïde dont le bord eſt découpé en cinq parties aiguës. Les étamines ſont cinq filets de la longueur de la fleur; leurs boſſettes ſont ſimples. Le germe du piſtil eſt oval &

pointu. Le ſtile eſt très-délié, & légérement fendu en deux; il reſte auſſi après la chûte de la fleur. Les ſtigmates ſont ſimples. Le fruit eſt une capſule pointue, ovoïde placée ſur un large calice formé de cinq longs ſegmens, légérement découpés dans les bords. Les graines de cette plante ſont encore inconnues, mais la ſtructure du calice qui porte la capſule, eſt ſeule ſuffiſante pour la diſtinction de ce genre de plante. (*D. J.*)

PATAIQUES DIEUX, ou *Patœques*, (*Mythol.*) images de certains dieux que les Phéniciens mettoient ſur les proues de leurs vaiſſeaux. Hérodote, *l. IV.* les appelle πατaικοι; Bochard dérive ce mot du phénicien; Scaliger n'eſt point de cet avis. M. Morin le tire du grec πιθῆκος, animal qui étoit l'objet du culte des Egyptiens, & qui de-là peut avoir été honoré par ſes voiſins. M. Elſner, *mémoires* de Berlin, *t. II.* a obſervé qu'Hérodote n'appelle pas *Patœci* des dieux, mais ceux qui avoient obtenu cette dignité de la libéralité d'Heſychius, de Suidas, & d'autres anciens lexicographes qui les ont placés à l'éperon des vaiſſeaux, au lieu qu'Hérodote les plaçoit à la proue. Scaliger, Bochard & Selden ſe ſont donnés bien des tourmens ſur cette matiere. Le diſcours de M. Morin dans les *mémoires de l'académie des Inſcriptioas tome I.* n'apprend rien de plus, & toutes les étymologies du mot même ſont chimériques. M. Elſner croit que les *Pataci* étoient les mêmes que les *dioſcures*, non pas Caſtor & Pollux inventés par les Grecs, mais les dioſcures orientaux d'une plus haute antiquité. Hérodote dit que les *Pataci* reſſembloient à de petites ſtatues de Vulcain. Pauſanias leur donne environ un pié de hauteur. On les regardoit pour être les protecteurs de la navigation. (*D. J.*)

PATALA, (*Géog. anc.*) île des Indes à l'embouchure du fleuve Indus. Arrien nous apprend qu'on la nomme auſſi *Delta*, à cauſe de ſa figure triangulaire. Il y avoit dans cette île une ville qui portoit le même nom (*D. J.*)

PATALAM *ou* PADALAS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Banians ou Idolâtres de l'Indoſtan nomment des abîmes ſouterreins ou des lieux de tourmens qui, ſuivant leur religion, ſont deſtinés à recevoir les criminels ſur qui Dieu exercera ſa vengeance. Ils les nomment auſſi *padala-logum* ou *enfer*, c'eſt *Emen* ou le dieu de la mort qui y préſide; ſa cour eſt compoſée de démons appellés *Rasbejas*; c'eſt-là que les ames des damnés ſeront tourmentées. Suivant la mythologie de ces peuples, il y a ſept royaumes dans le *patalam*, les hommes qui ſeront condamnés à ce ſejour affreux, ne recevront d'autre lumiere que celle que leur fourniront des ſerpens qui porteront des pierres étincelantes ſur leurs têtes. Cependant les Indiens ne croient point que les tourmens des damnés ſeront éternels; le *patalam* n'eſt fait, ſelon eux, que pour ſervir de purgatoire aux ames criminelles, qui rentreront enſuite dans le ſein de la divinité, d'où elles ſont émanées.

PATALÉNE, ſ. f. (*Mythol.*) divinité romaine qui préſidoit aux blés lorſqu'ils commencent à faire paroître leurs épis. Le peuple lui donnoit le ſoin de les faire ſortir heureuſement. Arnobe parle d'une divinité à-peu-près ſemblable, qu'il nomme *Patella* & *Patellana*. (*D. J.*)

PATAMAR, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne dans l'Indoſtan ou dans les états du grand-mogol, à des meſſagers qui vont d'une ville à l'autre.

PATANES *ou* PATANS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme les reſtes de l'ancienne nation ſur qui les Mogols ou Tartares monguls ont fait la conquête de l'Indoſtan. Quelques auteurs croient que leur nom leur vient de *Patna*, province du royaume de Bengale au-delà du Gange; mais d'autres imaginent avec plus de vraiſſemblance que ce ſont des reſtes des Arabes, Turcs & Perſans mahométans, qui vers l'an 1000 de l'ere chrétienne, firent la conquête de quelques provinces de l'Empire ſous la conduite de Mahmoud le Gaznévide. Les *Patanes* habitent les provinces ſeptentrionales de l'empire Mogol; ils ſont courageux & remuans, & ont eu part à la révolution cauſée dans l'Indoſtan par le fameux Thamas-Koulikan, uſurpateur du trône de Perſe.

PATANE *ou Patany*, (*Géog. mod.*) royaume des Indes dans la preſqu'île de Malaca, ſur la côte orientale, entre le royaume de Siam & de Paha. Les habitans ſont en partie mahométans & en partie payens. Les Chinois font avec eux un grand commerce; on n'y diſtingue que deux ſaiſons, l'hiver & l'été; l'hiver dure pendant les mois de Novembre, Décembre & Janvier, pendant leſquels il pleut ſans ceſſe. Les bois ſont remplis d'éléphans, de ſangliers & de guenons. Le royaume, dit Gervaiſe, releve du roi de Siam, & eſt gouverné par une reine qui ne peut ſe marier, mais qui peut avoir des amans tant qu'elle veut. La lubricité des femmes y eſt ſi grande, que les hommes ſont contraints de ſe faire de certaines garnitures pour ſe mettre à l'abri de leurs entrepriſes. C'eſt là, c'eſt aux Maldives, c'eſt à Bantan, que la nature a une force & la pudeur une foibleſſe qu'on ne peut comprendre; c'eſt-là, dit M. de Monteſquieu, qu'on voit juſqu'à quel point les vices du climat laiſſés dans la liberté, peuvent porter le déſordre. *Long.* 119. *lat.* 7. (*D. J.*)

PATANE, *ou Patany*, (*Géog. mod.*) ville des Indes dans la preſqu'île de Malaca, ſur la côte orientale du royaume de *Patane*, dont elle eſt capitale. C'eſt une des villes fortes des Indes orientales; elle a un port & eſt peuplée de Patanois qui ſont mahométans, de Chinois & de Siamois. *Long.* 119. *lat.* 7. 34.

PATANQUIENS, *Pantochins*, voyez PANTOQUINS.

PATANS, (*Géog. mod.*) peuples des Indes dans les états du grand-mogol. Ils habitent les montagnes de Dhely & d'Agra.

PATARASSE, *ou* MAL-BETE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt une eſpece de ciſeau à froid dont on ſe ſert pour ouvrir les joints d'entre deux bordages quand ils ſont trop ſerrés, afin de mieux faire la couture. (*Z*)

PATARE, *Patara*, (*Géog. anc.*) ville d'Aſie dans la Lycie, dont elle étoit capitale, ſelon Tire-Live, *l. XXXVII. c. xv.* Elle avoit un temple célebre dédié à Apollon Pataréen; ce temple étoit auſſi riche que celui des Delphites, & l'oracle des deux temples paſſoit pour mériter la même croyance. Horace, *l. III. ode* 4. le dit.

. . . . Qui Lyciæ tenet
Dumeta natalemque ſilvam,
Delius & patareus Apollo.

On ne conſultoit l'oracle de *Patare* que dans les ſix mois de l'hiver: durant les ſix mois de l'été l'oracle étoit à Delphes. C'eſt ce que Virgile explique dans l'*Enéide*, *l. IV. v.* 143.

. . Ubi hibernam Lyciam, Xantique fluenta
Deſerit, ac Delum maternam inviſit Apollo.

La ville de *Patare* étoit ſituée dans la peninſule, qu' Etienne le géographe appelle la *Cherſonèſe* des Lyciens. C'étoit, ſelon Tite-Live, *liv. XXXVII. c. xvij.* & *l. XXXVIII. c. xix.* une ville maritime qui avoit un port. Ptolomée Philadelphe après avoir accru *Patare*, la nomma *Arſinoè*, du nom de ſa femme, mais cette ville ne laiſſa pas que de conſerver toujours ſon ancien nom, ſous lequel elle fut plus connue que ſous celui d'*Arſinoè*. Elle devint avec le tems un évêché ſuffragant de Myre.

Acéſée, brodeur de *Patare*, s'immortaliſa par ſon adreſſe à l'aiguille. C'eſt lui qui fit le voile nommé πέπλον pour la Minerve d'Athènes; c'eſt encore lui qui fit l'ouvrage de ce genre que les Delphiens conſacrerent à Apollon, & l'on écrivit deſſus que Minerve elle-même par ſa faveur divine avoit dirigé le travail de l'ouvrier, & avoit conduit ſes mains. (*D. J.*)

PATARINS, PATERINS, *ou* PATRINS, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) hérétiques qui s'éleverent dans le xij. ſiecle, & ſuivoient une partie des erreurs des Vaudois & des Henriciens. Ils ſoutenoient que Lucifer avoit créé toutes les choſes viſibles: que le mariage eſt un adultere: que ce fut une illuſion que Moïſe vit un buiſſon ardent & diverſes autres impoſtures qui furent condamnées en 1179 dans le concile général de Latran, ſous Alexandre III. avec les erreurs des Cathares, & de divers autres hérétiques. On tire leur nom du mot latin *pati*, qui veut dire *ſouffrir*, parce qu'ils affectoient de tout ſouffrir avec patience, & ſe vantoient encore d'être envoyés dans le monde pour conſoler les affligés: ce qui fut cauſe qu'on les appella *les conſolés* ou *conſolateurs* en Lombardie, & *les bonshommes* en Allemagne. Baronius, *A C.* 1179. Sponde. *A. C.* 1198. *n.* 28. Sander. *hær.* 147.

PATAVINITÉ, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) Chez les critiques, c'eſt une faute qu'on reproche à Tite-Live, & qu'il a tirée de Padoue ſa patrie, qu'on appelloit autrefois *Patavium*. Aſinius Pollion, comme nous l'apprend Quintilien, a taxé Tite-Live de *patavinité*. Les critiques ſe ſont donné des peines infinies pour découvrir en quoi conſiſtoit cette *patavinité*.

Paul Beni, profeſſeur d'Eloquence dans l'univerſité de Padoue, croit que ce mot doit s'entendre du penchant que cet hiſtorien avoit pour le parti de Pompée. Mais Pollion lui auroit-il reproché un penchant dont il n'étoit pas exempt lui même? Pignorius penſe que la *patavini-*

té conſiſte en ce que Tite-Live a retenu l'orthographe vicieuſe de ſes compatriotes de Padoue: qui écrivoient *ſibe* & *quaſe* pour *ſibi* & *quaſi*: ce qu'il prouve par pluſieurs anciennes inſcriptions.

Le P. Rapin regarde la *patavinité* comme une mauvaiſe prononciation qui choquoit les oreilles délicates de ceux qui étoient à la cour d'Auguſte, & qui ſentoit la province.

Morhof croit que c'étoit une certaine tournure de ſtyle, & quelques phraſes particulieres aux Padouans. Tout ce que nous en ſavons de certain, c'eſt que c'étoit une faute de langage reprochée à Tite-Live, mais non un défaut de ſentiment ou de mœurs. Très-probablement c'eſt une de ces délicateſſes qui ſont perdues dans une langue morte. M. Balzac ne pouvoit pas mieux rendre ſon radoteur ridicule, qu'en ſuppoſant qu'il ſe glorifioit d'avoir découvert ce que c'étoit que la *patavinité* reprochée à Tite-Live par Pollion.

Dan. Georg. Morhof a fait un traité intitulé, *de patavinitate liviana*, imprimé à Kiel en 1685, où il explique doctement l'urbanité & la pérégrinité de la langue latine.

Pollion, dit M. Rollin, prétendoit découvrir dans le ſtyle de Tite-Live de la *patavinité*, c'eſt-à-dire apparemment quelques termes ou quelques tours qui ſentoient la province. Il ſe peut faire qu'un homme né & élevé à Padoue eût conſervé, s'il eſt permis de parler ainſi, un goût de terroir, & qu'il n'eût pas toute cette fineſſe, cette délicateſſe de l'*urbanité romaine*, qui ne ſe communiquoit pas à des étrangers auſſi facilement que le droit de bourgeoiſie; mais c'eſt ce que nous ne pouvons pas appercevoir ni ſentir. *Hiſt. anc. tom. XII. p.* 300.

PATAY, (*Géog. mod.*) petite ville ruinée de France, dans la Beauce, au diocèſe de Chartres, élection de Châteaudun. Les Anglois y furent défaits en 1429, & Talbot priſonnier. *Long.* 19. 18. *lat.* 48. 5. (*D. J.*)

PATE, ſ. f. (*Boulanger.*) farine pétrie & préparée pour faire du pain. La farine pétrie dont on fait le pain eſt ordinairement levée ou avec du levain de *pâte*, ſi c'eſt du gros pain, ou quelquefois avec de la mouſſe ou écume de biere, ſi c'eſt du pain leger & mollet.

Avant de pétrir la *pâte*, on prépare le levain, c'eſt-à-dire, qu'on met un morceau de *pâte* aigrie & réſervée à cet uſage, ou une partie de levûre de biere dans une petite partie de la farine qu'on veut pétrir; & qu'après avoir pétris enſemble avec de l'eau chaude, on laiſſe fermenter.

Cette premiere *pâte* ſuffiſamment levée, ſe mêle avec le reſte de la farine en la délayant de même avec de l'eau chaude, qu'on met en moindre ou plus grande quantité, ſuivant la température de l'air, moins ſi le tems eſt doux, plus s'il eſt froid.

La *pâte* réduite à une certaine conſiſtance qui ſe regle ſuivant que le pain doit être ferme ou léger, on la coupe avec le *coupe-pâte*; on la peſe à la balance; ſi ce ſont des boulangers qui pétriſſent, on la tourne ſur le tour, & on la dreſſe ſur la table à coucher; ou on la laiſſe juſqu'à ce qu'elle ſoit aſſez levée, & propre à mettre au four.

On pétrit ordinairement la farine, & on la réduit en *pâte* avec les mains, en la repliant pluſieurs fois, & en la foulant avec les points fermés; ce qui ſe fait dans des pétrins, ou des bacquets.

Quelquefois pour certaines ſortes de pain, lorſqu'elle eſt en conſiſtence de bonne *pâte* on la pétrit encore avec les piés dans un ſac. Dans cette maniere de pétrir, au lieu de replier la *pâte*, on la coupe avec le *coupe-pâte* & l'on en met les morceaux les uns ſur les autres. *Dictionnaire du Ménage. Voyez l'article* PAIN. (*D. J.*)

PATE BATARDE *ou* FERME, (*chez les Boulangers.*) eſt une *pâte* que l'on a baſſinée avec du lait ou de l'eau pour faire le gros pain. On l'appelle *ferme*, parce qu'on l'a pétrie plus dure, & avec moins d'eau que la *pâte* molle. On fait du pain de *pâte* ferme d'une, de deux, de trois, de quatre, de ſix, de huit & de douze livres. Il eſt défendu aux Boulangers d'en faire & d'en expoſer dans leur boutique, de cinq, de ſept, de neuf, de dix & de onze livres.

PATE MOLLE, c'eſt *en Boulangerie*, une *pâte* légere & délicate, dont on fait le pain mollet. Pour la rendre telle, quand elle a acquis une certaine conſiſtance, on la coupe avec les mains c'eſt-à-dire, on la ſépare en lambeaux que l'on jette les uns ſur les autres, & que l'on bat enſuite à force de bras; ce que l'on continue de faire juſqu'à ce qu'elle ſoit ſeche à un certain point.

PATE, (*Commerce de lingots.*) dans l'Amérique eſpagnole, on nomme *pâte*, les barres d'argent qui n'ont point été quintées, c'eſt-à-dire, qui n'ayant point été portées aux bureaux du roi pour y payer le droit de quint, n'ont point la marque qui en doit juſtifier le payement.

Les *pâtes* ou barres non quintées, ſont du nombre des contrebandes; il s'en fait cependant un grand commerce, à cauſe du gain certain qu'on y trouve; mais elles ſont ſujettes à beaucoup de friponneries, les eſſayeurs en Eſpagne n'ayant pas toute la bonne foi poſſible, & d'ailleurs étant très-mal-habiles: ce qui doit obliger les étrangers de s'en charger avec beaucoup de précaution. *Savary.* (*D. J.*)

PATE, *en Confiſerie*, c'eſt un terme dont on ſe ſert pour exprimer une préparation de quelque fruit, faite en en broyant la chair avec quelque fluide, ou autre mixtion, juſqu'à ce qu'elle ait quelque conſiſtance, l'étendant enſuite ſur un plat, & la ſéchant avec du ſucre en poudre, juſqu'à ce qu'elle ſoit auſſi maniable que de la *pâte* ordinaire. *Voyez* CONFITURE. Ainſi l'on fait des *pâtes* d'amandes, des *pâtes* de pommes, d'abricots, de ceriſes, de raiſins, de prunes, de pêches, de poires, *&c.*

PATE *terme de Cordonnier*, ils appellent *pâte*, la colle de farine de ſeigle dont ils ſe ſervent pour coller les cuirs des patons avec l'empeigne de leurs ſouliers & autres ouvrages de cordonnerie.

PATE DE VERRE, (*Gravure en pierres fines.*) les Artiſtes emploient le mot de *pâte*, qui eſt le terme dont ſe ſervent les Italiens, pour exprimer ces empreintes de verre, nommées par les anciens *obſidianum vitrum*. La langue françoiſe ne fournit pas d'autre terme propre; & celui de *pâte* eſt déja conſacré. Quelques-uns néanmoins les appellent *des compoſitions de pierres gravées factices*.

Les *pâtes de verre*, à la matiere près, ont de quoi ſatisfaire les curieux autant que les originaux; puiſqu'étant moulées deſſus, elles en ſont des copies très-fideles. Ceux qui ont crû que c'étoit une invention moderne, ſont dans l'erreur: les anciens ont eu le ſecret de teindre le verre, & de lui faire imiter les différentes couleurs des pierres précieuſes. L'on montre tous les jours de ces verres antiques coloriés, ſur leſquels il y a des gravûres en creux; & l'on en voit auſſi qui rendent parfaitement l'effet des plus ſingulieres camées. Je ne mets point en doute que quelques-uns de ces verres n'ayent été travaillés à l'outil, comme les pierres fines; ce qui me le parſuade, c'eſt ce que dit Pline, que l'on gravoit le verre en le faiſant paſſer ſur le tour; mais je n'en ſuis pas moins convaincu, que les anciens ayant ſu mettre le verre en fuſion, ils ont du mouler des pierres gravées avec le verre, à-peu-près comme on les fait aujourd'hui; & que c'eſt ainſi qu'ont été formées cette grande quantité de *pâtes* antiques qui ſe conſervent dans les cabinets.

Cette pratique qui peut-être avoit été interrompue, fut remiſe en vogue ſur la fin du quinzieme ſiecle. On trouva pour lors à Milan un peintre en miniature, nommé *François Vicecomité*, qui poſſédoit le ſecret de plus beaux émaux, & qui contrefaiſoit à s'y tromper, les pierres gravées par le moyen des *pâtes de verre*. Il s'en eſt toujours fait depuis en Italie; mais on eſt redevable à S. A. R. monſieur le duc d'Orléans régent, de la découverte d'une maniere d'y procéder, & plus expéditive, & plus parfaite. Ces *pâtes* ont le tranſparent & l'éclat des pierres fines; elles en imitent juſqu'aux couleurs; & quand elles ont été bien moulées, & que la ſuperficie eſt d'un beau poli, elles ſont quelquefois capables d'en impoſer au premier aſpect, & de faire prendre ces pierres factices pour de véritables pierres gravées. Entrons dans les détails d'après Me Mariette.

Comme l'extrème rareté des pierres précieuſes, & le vif empreſſement avec lequel on les recherchoit dans l'antiquité, ne permettoient qu'aux perſonnes riches d'en avoir & de s'en parer, il fallut emprunter les ſecours de l'art, pour ſatisfaire ceux qui manquant de facultés, n'en étoient pas moins poſſédés du déſir de paroître. Le verre, matiere utile & belle, mais qui étant commune, n'eſt pas autant conſidérée qu'elle le devroit être, offrit un moyen tout-à-fait propre à remplir ces vûes. On n'eut pas beaucoup de peine à lui faire imiter la blancheur & le diaphane du cryſtal, & bien-tôt en lui alliant divers métaux, en les travaillant, & en le faiſant paſſer par différens degrés de feu, il n'y eût preſque aucune pierre précieuſe, dont on ne lui fit prendre la couleur & la forme. L'artifice fut même quelquefois ſe déguiſer avec tant d'adreſſe, que ce n'étoit qu'après un ſérieux examen, que d'habiles jouailliers parvenoient à diſcerner le faux d'avec le vrai. L'appât du gain rendoit les fauſſaires encore plus attentifs, & accéléroit leurs progrès; aucune profeſſion n'étoit auſſi lucrative que la leur.

Pour en impoſer avec plus de hardieſſe, & plus sûrement, ils avoient trouvé le ſecret de métamorphoſer des ma-

matieres précieuſes; en des matieres encore plus précieuſes. Ils teignoient le cryſtal dans toutes les couleurs, & ſur-tout dans un très-beau verd d'émeraude : juſques dans les Indes on imitoit le béril avec le cryſtal. D'autres fois on produiſoit de fauſſes améthyſtes, dont le velouté pouvoit en impoſer, même à des connoiſſeurs : ce n'étoit cependant que de l'ambre teint en violet.

Le verre ainſi colorié ne pouvoit manquer d'être employé dans la gravûre; il y tint en plus d'une occaſion la place des pierres fines, & il multiplia conſidérablement l'uſage des cachets. J'ai déja dit que les anciens avoient non-ſeulement gravé ſur le verre, mais qu'ils avoient auſſi contrefait les pierres gravées en les moulant, & en imprimant enſuite ſur ces moules du verre mis en fuſion. J'ai remarqué que dès le quinzieme ſiecle, les Italiens étoient rentrés en poſſeſſion de faire de ces *pâtes* ou pierres factices; j'ajoute ici que les ouvriers qui y furent employés dans les derniers tems, n'ayant pas eu apparemment aſſez d'occaſions de s'exercer, ne nous avoient rien donné de bien parfait. Peut-être ne connoiſſoient-ils pas aſſez la valeur des matieres qu'ils employoient. Le verre qui doit être moulé; la terre qui doit ſervir à faire le moule, ſont des matieres analogues, toujours prêtes à ſe confondre, & à s'unir inſéparablement, lorſqu'on les expoſe à un grand feu. Cette opération peu conſidérable en apparence, pouvoit donc devenir l'objet des recherches d'un excellent chimiſte, & M. Homberg ayant été chargé par S.A. R. monſieur le duc d'Orléans, de travailler à la perfectionner, il ne crut pas qu'il fût au-deſſous de lui de s'y appliquer.

Après différens eſſais, après avoir répété plusieurs expériences, auxquelles le prince voulut bien aſſiſter, il parvint enfin à faire de ces *pâtes* avec tant d'élégance, que les connoiſſeurs mêmes pouvoient y être trompés, & prendre quelquefois les copies pour les originaux. En expoſant ici la façon de procéder de M. Homberg, je ne fais preſque que tranſcrire le mémoire de cet habile phyſicien, qui eſt inſéré parmi ceux de l'académie royale des Sciences de l'année 1712.

Le point eſſentiel étoit de trouver une terre fine qui ne contînt aucun ſel, ou du-moins fort peu, & avec laquelle il fût poſſible de faire un moule qui pût aller au feu ſans ſe vitrifier, ni ſans ſe confondre avec le morceau de verre amolli au feu, ou à demifondu, qui devoit être appliqué ſur ce moule, & recevoir l'empreinte du relief qui y avoit été formée. La choſe devenoit d'autant moins aiſée, que le verre ne différe des ſimples terres, qu'en ce que l'un eſt une matiere terreuſe qui a été fondue au feu, & que l'autre eſt la même matiere terreuſe qui n'a pas encore été fondue, mais qui ſe fond aiſément, & qui s'unit avec le verre, ſi on les met l'une & l'autre enſemble dans un grand feu. Si donc on n'uſe pas de précautions dans le choix & l'emploi de la terre, le moule & le verre moulé ſe collent ſi étroitement dans le feu, qu'on ne peut plus les disjoindre; & la figure qu'on avoit eu intention d'exprimer ſur le verre, ſe trouve alors détruite.

Une matiere terreuſe à laquelle on auroit fait perdre ſes ſels par art, ſoit en y procédant par le feu, ſoit en y employant l'eau, comme ſont par exemple la chaux vive, & les cendres leſſivées, ſeroit encore ſujette aux mêmes inconvéniens; car ces terres conſervent en entier les locules qui étoient occupés par les ſels qu'elles ont perdus, & ces locules ſont tous prêts à recevoir les mêmes matieres qui les rempliſſoient, quand elles ſe préſenteront. Or comme le verre n'a été fondu ou vitrifié qu'au moyen d'une grande quantité de ſel fondant que l'art y a joint, pour peu qu'on l'approche dans le feu d'une terre d'où l'on a emporté les ſels, il s'inſinuera promptement dans ſes pores, & l'une & l'autre matiere ne feront qu'un ſeul corps.

Il n'en eſt pas ainſi des matieres terreuſes qui naturellement ne contiennent rien ou très-peu de ſalin; elles n'ont pas les pores figurés de maniere à recevoir facilement des ſels étrangers, ſur-tout quand ces ſels ſont déja enchâſſés dans une autre matiere terreuſe, comme eſt le verre, & qu'on ne les tient pas trop long-tems enſemble dans un grand feu; car il eſt vrai qu'autrement la quantité de ſel qui eſt dans le verre, ſerviroit immanquablement de fondant à cette derniere ſorte de terre, & ils ſe fondroient & ſe vitrifieroient à la fin l'un par l'autre.

Perſuadé de la vérité de ces principes, M. Homberg examina avec attention toutes les eſpeces de terres; & après en avoir fait l'analyſe, il s'arrêta à une certaine ſorte de craie qu'il trouva très-peu chargée de ſel, & qui par cette raiſon lui parut plus propre qu'aucune autre matiere pour l'accompliſſement de ſon deſſein. Cette craie qu'on nomme communément du *tripoli*, ſert à polir les glaces de miroirs, & la plûpart des pierres précieuſes. On en connoît de deux eſpeces; celle qui ſe tire de France eſt blanchâtre, mêlée de rouge & de jaune, & quelquefois tout-à-fait rouge; elle eſt ordinairement feuilletée & tendre. Le tripoli du Levant, plus connu ſous le nom de *tripoli* de Veniſe, eſt au contraire rarement feuilleté : ſa couleur tire ſur le jaune, on n'en voit point de rouge, & il eſt quelquefois fort dur.

Qu'on ſe ſerve de l'un ou de l'autre, il faut choiſir celui qui eſt tendre & doux au toucher comme du velours, & rejetter celui qui pourroit être mêlé d'autre terre, ou de grains de ſable. Mais on doit ſans difficulté donner la préférence au tripoli de Veniſe; il eſt plus fin, & par conſéquent, il moule plus parfaitement que le tripoli de France; outre cela le verre ne s'y attache jamais au feu, ce qui arrive quelquefois au nôtre. Cependant comme il eſt rare & cher à Paris, on peut pour épargner la dépenſe, employer à-la-fois dans la même opération, les deux ſortes de tripoli, en obſervant ce qui ſuit.

Chacune des deux eſpeces de craies exige une préparation particuliere : on pile le tripoli de France dans un grand mortier de fer, on le paſſe par un tamis, & on le garde ainſi pulvériſé pour s'en ſervir, comme on le dira bien-tôt : au lieu que le tripoli de Veniſe demande à être gratté légérement, & fort peu à-la-fois; avec un couteau ou avec des éclats de verre à vitre. Il ne ſuffit pas de l'avoir enſuite paſſé par un tamis de ſoie très-délié & très-fin, il faut encore le broyer dans un mortier de verre, avec un pilon de verre. Ce dernier tripoli étant particulierement deſtiné à recevoir les empreintes, plus il ſera fin, mieux il les prendra.

Les deux tripoli ayant été ainſi réduits en poudre, on prend une certaine quantité de celui de France, qu'on humecte avec de l'eau, juſqu'à ce qu'il ſe forme en un petit gâteau, quand on en preſſe un peu avec les doigts; à-peu-près comme il arrive à la mie de pain frais lorſqu'on la pétrit de même entre les doigts. On remplit de ce tripoli humecté un petit creuſet plat, de la profondeur de ſept à huit lignes, & du diametre qui convient à la grandeur de la pierre qu'on a deſſein de mouler. On preſſe légerement le tripoli dans le creuſet, puis on met pardeſſus une couche de tripoli de Veniſe en poudre ſeche aſſez épaiſſe pour pouvoir ſuffire au relief qui y doit être exprimé.

La pierre qu'on veut mouler étant poſée ſur cette premiere couche, de maniere que ſa ſuperficie gravée touche immédiatement la ſuperficie du tripoli, on appuie deſſus, en preſſant fortement avec les deux pouces; & l'on ne doit point douter que l'impreſſion ne ſe faſſe avec toute la netteté poſſible; car elle ſe fait ſur le tripoli de Veniſe, & ce tripoli a cela de propre, qu'il eſt naturellement doué d'une légere onctuoſité, & que lorſqu'on le preſſe, ſes petites parties qui, comme autant de petits grains, étoient diviſées, ſe réuniſſent, & ſe tenant collées enſemble, forment une maſſe dont la ſuperficie eſt auſſi liſſe que celle du corps le mieux poli. On applatit, ou bien l'on enleve avec le doigt, ou avec un couteau d'ivoire, l'excédent du tripoli qui déborde la pierre. En cet état, on laiſſe repoſer le moule juſqu'à ce qu'on juge que l'humidité du tripoli de France a pénétré celui de Veniſe, qui comme on a vû, a été répandu en poudre ſeche, & qu'elle en a lié toutes les parties. Avec un peu d'habitude, on ſaura au juſte le tems que cela demande. Il convient pour lors de ſéparer la pierre d'avec le tripoli; pour cela on l'enleve un peu avec la pointe d'une aiguille enchâſſée dans un petit manche de bois, & l'ayant ébranlée, on renverſe le creuſet; la pierre tombe d'elle-même, & le ſujet qui y eſt gravé reſte imprimé dans le creuſet. On réparera, s'il en eſt néceſſaire, les bords du tripoli que la pierre auroit pû déchirer en les quittant, & on laiſſera ſécher le creuſet dans un lieu fermé, où l'on ſera aſſuré que la pouſſiere n'entrera point, & ne pourra point gâter l'impreſſion qu'on vient d'achever.

Il eſt ſur-tout d'une grande importance, qu'il ne ſoit abſolument reſté aucune portion de tripoli dans le creux de la pierre qu'on a moulé, & que le dépouillement de cette pierre ſe ſoit fait dans tout ſon entier, quand elle s'eſt ſéparée du tripoli : autrement l'impreſſion du verre ſe feroit imparfaitement; tout ce qui ſeroit demeuré dans la pierre, formeroit autant de vuides dans la copie. Il faut donc y regarder de près; & ſi l'on remarque quelque partie emportée, quelque déchirure, recommencera une nouvelle empreinte ſur le même tripoli, qui pourra ſervir, ſuppoſé qu'il ſoit encore moite.

Si le moule eſt en bon état, & lorſqu'on ſera aſſuré que le tripoli dont le creuſet eſt rempli eſt parfaitement ſec, on prendra un morceau de verre de quelque couleur qu'on voudra, il n'importe; mais il eſt pourtant à propos qu'il imite autant qu'il eſt poſſible, la couleur des

R 2 agates,

agates, des jaſpes, des cornalines, des améthyſtes, ou de quelques-unes des pierres fines qu'on choiſit ordinairement pour graver. On le taillera de la grandeur convenable, on le poſera ſur le moule, en ſorte que le verre ne touche en aucun endroit la figure imprimée, car il l'écraſeroit par ſon poids. On approchera du fourneau le creuſet ainſi couvert de ſon morceau de verre, & on l'échauffera peu-à-peu juſqu'à ce qu'on ne puiſſe pas le toucher des doigts ſans ſe brûler. Il eſt tems pour lors de le mettre dans le fourneau, qui doit être un petit four à vent, garni au milieu d'une mouffle, au tour de laquelle il y aura un grand feu de charbon, ainſi que deſſus & deſſous.

On pourra mettre un ou pluſieurs creuſets ſous la mouffle, ſelon ſa grandeur; on bouchera l'ouverture de la mouffle avec un gros charbon rouge, & on obſervera le morceau de verre. Quand il commencera à devenir luiſant, c'eſt la marque qu'il eſt aſſez amolli pour ſouffrir l'impreſſion: il ne faut pas tarder à retirer le creuſet du fourneau, & ſans perdre de tems, on preſſera le verre avec un morceau de fer plat, pour y imprimer la figure moulée dans le creuſet. L'impreſſion finie, on aura attention de remettre le creuſet auprès du fourneau, dans un endroit un peu chaud, & où le verre à l'abri du vent, puiſſe refroidir peu-à-peu; car le paſſage trop ſubit du chaud au froid, le feroit ſurement peter, & y occaſionneroit des fentes; & même afin de prévenir cet accident, qui arrive ſouvent peu de tems après l'opération, particulierement quand le verre eſt un peu revêche, on ne doit pas manquer d'en égruger les bords avec des pincettes, auſſitôt que tout-à-fait refroidi, le verre aura été ôté de deſſus le creuſet.

Tous les verres ne ſont pas cependant ſujets à cet inconvénient; il n'y a pas d'autres regles pour les connoître, que d'en imprimer deux ou trois morceaux, qui enſeigneront aſſez la maniere dont il faudra les traiter; ceux qui ſont les plus durs à fondre, doivent être préferés; ils portent un plus beau poli, & ne ſe rayent pas ſi facilement que les tendres.

Si l'on eſt curieux de copier en creux une pierre qui eſt travaillée en relief, ou de mettre en relief une pierre qui eſt gravée en creux, on pourra s'y prendre de la façon ſuivante. On imprimera en cire d'Eſpagne ou en ſoufre, le plus exactement qu'il ſera poſſible, la pierre qu'on veut transformer. Si elle eſt gravée en creux, elle produira un relief; & ſi c'eſt un relief, il viendra un creux: mais comme en faiſant ces empreintes, on ne peut empêcher que la cire ou le ſoufre ne débordent, il faudra avant que d'aller plus loin, abattre ces balevres, & ne laiſſer ſubſiſter que la place de la pierre, dont on unira le tour avec la lime, ou avec un canif. Le cachet ou empreinte étant formé, on le moulera dans un creuſet rempli de tripoli, de la même maniere que ſi on vouloit mouler une pierre, & l'on imprimera de même au grand feu dans ce moule, un morceau de verre, en obſervant tout ce qui a été preſcrit ci-deſſus. On enſeignera dans la ſuite la maniere de faire les empreintes en ſoufre.

Quant à celles qui ſeront faites en cire d'Eſpagne, on les appliquera ſur de petits morceaux de bois, ou ſur du carton fort épais, pour empêcher qu'elles ne ſe tourmentent; car s'il arrivoit que la carte ou le papier ſur leſquels elles auroient été miſes, pliaſſent dans le tems qu'on les imprime ſur le tripoli, la cire d'Eſpagne ſe fondroit, & le tripoli venant à s'inſinuer dans ces fentes, on ne pourroit éviter que l'impreſſion en verre ne fût traverſée de raies, qui la défigureroient horriblement, ou qui feroient penſer que la pierre qui a fourni le modele, auroit été caſſée.

Enfin pour que la pierre contrefaite imite plus parfaitement ſon original, il eſt néceſſaire de lui faire avoir une forme bien réguliere, & qu'elle ſoit exactement ronde, ovale, &c. Pour cet effet on la fera paſſer ſur la meule, l'uſant ſur ſon contour aux endroits qui ne ſeroient pas unis. La *pâte de verre* ainſi perfectionnée, ou la monte en bague, ou on la conſerve dans des layettes, comme les véritables pierres gravées; & l'on peut aſſurer que, pour ce qui concerne le travail du graveur, elle fait à peu-près le même plaiſir, & ſert auſſi utilement pour l'inſtruction que ces dernieres. Je dois avertir qu'au lieu de creuſet, il y a des gens qui emploient un anneau de fer, ce qui revient au même; cet anneau dure plus longtems, & c'eſt l'unique avantage qu'il peut avoir ſur le creuſet.

Soit que le verre repréſente un relief, ſoit qu'il ſe charge du travail de la gravure en creux, on ne peut en ſuivant le procédé dont on vient de rendre compte, qu'imiter une pierre d'une ſeule couleur, & jamais on n'exprimera les variétés & les différens accidens de couleurs d'un camée. Voilà cependant ce que les anciens ont ſû faire dans la plus grande perfection; & l'on doit regretter la perte d'un ſecret ſi propre à multiplier des ouvrages auſſi excellens que ſinguliers.

On voit des pierres factices antiques, qui ſemblent être de véritables agates-onyx. Je ne parle point de ces ſardoines-onyx, où pour contrefaire cette eſpece de pierre fine, qui quand elle étoit régulierement belle, n'avoit point de prix, un ouvrier patient & adroit, colloit enſemble trois petites tranches d'agates fort minces, & parfaitement bien dreſſées, l'une noire, la ſeconde blanche, & la troiſieme rouge, & le faiſoit ſi habilement, que les joints ne paroiſſant abſolument point, & les agates ayant été bien aſſorties pour les nuances, il n'étoit preſque pas poſſible d'appercevoir la fraude, & de s'en garantir. Eh! qui ſait ſi dans les ſardoines-onix que nous admirons, il ne s'en trouve pas quelqu'une d'artificielle, & où l'on a uſé anciennement de la ſupercherie que je viens de faire obſerver? Mais ce n'eſt pas ce qu'il s'agit d'examiner préſentement; il n'eſt queſtion que des *pâtes* qui ont été jettées dans des moules, & avec leſquelles les anciens ont ſi heureuſement imité les camées.

Il n'étoit guere poſſible de pouſſer plus loin que le firent les Romains, l'art de contrefaire les camées, & je penſe que ſi l'on veut les égaler, il faut de toute néceſſité pénétrer leur manœuvre, & la ſuivre de point en point. Qu'on cherche tant qu'on voudra, qu'on faſſe diverſes tentatives, qu'on multiplie les expériences, il n'y aura jamais que la matiere ſeule de la porcelaine qui ſoit convenable pour rendre avec une apparence de vérité, les figures en bas-relief, qui dans les agates naturelles, ſe détachent en blanc ſur un fond de couleur; & il ne faut pas deſeſpérer, ſi l'on s'y applique ſérieuſement, qu'on n'y réuſſiſſe à la fin. Quelques eſſais aſſez heureux, ſemblent l'annoncer & le promettre.

Nous avons vû cependant quelques perſonnes tenir une autre route, & en ſoudant enſemble des tranches de verre diverſement colorié, à peu-près comme les anciens en avoient uſé avec l'agate, entreprendre de faire des camées factices preſque ſemblables aux véritables. Ils ont cru que l'imitation ſe feroit avec d'autant plus de ſuccès, que les morceaux de verre qu'ils employoient étant mis dans un creuſet avec de la chaux, du plâtre ou de la craie, appellée *blanc d'Eſpagne* ou *tripoli* (en obſervant de poſer alternativement un lit de chaux ou de plâtre, & un lit de verre), & étant pouſſés à un feu très-violent, perdent leur tranſparence, & deviennent même à la fin tout-à-fait opaques, & bons à être travaillés ſur le touret comme l'agate. Ces morceaux de verre ainſi calcinés, on en prend deux, l'un blanc & l'autre de couleur, on les applique l'un contre l'autre, & les mettant enſemble en fuſion ſous la moufle, les deux tranches s'uniſſent en ſe parfondant, & n'en font plus qu'une, conſervant cependant chacune leur propre couleur. Si l'on veut s'épargner cette peine, on peut prendre quelque morceau de ces verres peints, que la peinture n'a pas pénétré entierement, & dont elle n'a même teint que la moitié de la ſubſtance: on le calcinera, en le préſentant encore au feu ſous la moufle, & il en ſortira devenu un corps opaque, moitié blanc & moitié colorié dans ſon épaiſſeur, & qui fera le même effet que les deux verres unis enſemble. Mais avant que de ſe ſervir des uns ou des autres, il faut faire paſſer ces verres ſur la roue du lapidaire, & manger de la ſurface qui eſt blanche, & qui eſt deſtinée à exprimer les figures de relief du camée, juſqu'à ce qu'elle ſoit réduite à une épaiſſeur auſſi mince qu'une feuille de papier.

La matiere étant préparée, le fourneau bien allumé, & la pierre qu'on a deſſein d'imiter ayant été précédemment moulée dans un creuſet & ſur du tripoli, de la maniere qu'il a été enſeigné ci-devant, prenant garde que l'empreinte ne doit pas offrir un relief, mais un creux, on poſe ſur ce moule le verre du côté qu'il montre une ſuperficie blanche; on l'enfourne ſous la moufle, & au moment que la fuſion commence à ſe faire, on l'imprime ſans rien changer dans le procédé dont on a dêja rendu compte. Pour derniere opération, on découpe ſur le touret, & avec les mêmes outils dont on ſe ſert pour la gravure en pierres fines, tout le blanc qui déborde le relief, & qui l'environne, & qui étant fort mince, part ſans beaucoup de difficulté; en découvrant ainſi tout-autour le ſecond lit du verre, on forme un champ aux figures, qui paroiſſent alors iſolées, & de demi-relief ſur un fond de couleur, comme dans les véritables camées.

S'il n'étoit queſtion que d'une ſimple tête, qui ne fût pas trop difficile à chantourner, on pourroit commencer par mouler cette tête, & l'imprimer enſuite en relief ſur

un morceau de verre teint en blanc; puis faiſant paſſer ce verre imprimé ſur la roue du lapidaire, on l'uſeroit par-derriere avec de l'émeril & de l'eau juſqu'à ce que toute la partie qui fait un champ à la tête ſe trouvât abattue, & qu'il ne reſtât abſolument que le relief; & ſi après cette opération, il y avoit encore quelque petite partie du champ qui fût demeuré, on l'enleveroit avec la lime, ou avec la pointe des ciſeaux.

Cette tête ainſi découpée avec ſoin, on l'applique ſur un morceau de verre teint en noir, ou autre couleur; on l'y colle avec de la gomme liquéfiée, & quand elle y eſt bien adhérente, on poſe le verre ſur du tripoli, & on l'y preſſe comme s'y on l'y vouloit mouler; mais au lieu de l'en retirer, comme on fait quand on prend une empreinte, on laiſſe ſécher le moule, toujours couvert de ſon morceau de verre, & en cet état, on l'enfourne ſous la moufle, on preſſe le verre avec la ſpatule de fer, lorſqu'il eſt en fuſion, & le reſte ſe fait ainſi qu'il a été expliqué ci-devant. La gomme qui attachoit la tête ſur ſon fond ſe brûle pendant ce tems-là, & s'évapore; & les deux morceaux de verre, celui qui forme le relief & celui qui doit lui ſervir de champ, n'étant plus ſéparés par aucun corps étranger, ils s'uniſſent étroitement, en ſe fondant ſans qu'on puiſſe craindre que dans cette action le relief ſouffre la moindre altération, puiſque le tripoli dans lequel il eſt enfoncé, & qui l'enveloppe de toutes parts, lui ſert comme d'une chappe, & ne lui permet pas de s'écarter.

Cette derniere pratique paroît plus ſimple que la précédente; on n'y eſt pas obligé d'emprunter le ſecours d'inſtrumens, qui ne peuvent être bien maniés que par un graveur; mais elle ne laiſſe pas d'avoir ſes difficultés; & l'une & l'autre deviennent d'une exécution qui demande beaucoup de patience & d'adreſſe. Il faut encore avouer que le blanc, quelque ſoin & quelques précautions qu'on ait priſes, n'eſt jamais bien pur & bien opaque; il eſt preſque toujours bleuâtre, & laiſſe entrevoir la nuance du verre qui eſt en-deſſous. (*D. J.*)

Pate, *voyez* Biscuit.

Pate, *en terme de pain d'épicier*, eſt un appareil ou compoſition de miel ou de farine, dont on fait le pain-d'épice, *Voyez* Pain-d'épice. Il y a de pluſieurs ſortes de *pâtes* qui peuvent néanmoins ſe réduire à trois principales; *pâte* d'aſſortiment, *pâte* dure & *pâte* en gros. *Voyez* chacun de ces mots à ſon *article*. Cette *pâte* a cela de particulier, qu'elle ne ſe leve point comme les autres eſpeces de *pâtes*, & peut ſe garder un tems conſidérable ſans ſe gâter. Les ouvrages qu'on en fait quand elle eſt nouvellement faite, ne valent pas à beaucoup près, ceux qu'on fait de vieille *pâte*.

Pâte d'aſſortiment, eſt une *pâte* qui tient le milieu entre la *pâte* dure & la *pâte* à gros, pour la fermeté & la conſiſtance. On en fait des ouvrages aſſez conſidérables, des pains de deux, de trois, de quatre ſols, &c.

La *pâte dure* eſt une ſorte de *pâte* très-ferme, dont on ſe ſert à faire les mêmes ouvrages, tels que ces figures d'hommes & de femmes que l'on voit fort communément, &c.

Pâte à gros; c'eſt une *pâte* molle, fine, & fort légere, dont on fait les gros pains d'épice. *Voyez* Gros.

Pate, (*Papeterie.*) eſpece de bouillie dont ſe fabrique le papier. Elle eſt faite de vieux chiffons, ou morceaux de toile de chanvre & de lin, que l'on appelle *drapeaux*, *beilles*, *chiffres*, *drilles*, & *pâtes*.

Pâte venante, on appelle *pâte venante*, la *pâte* de moyenne qualité faite des vieux drapeaux & chiffons de toile de lin ou de chanvre, qui ne ſont pas les plus fins; c'eſt avec la *pâte venante* que ſe font les papiers de la ſeconde ſorte.

Pate, *en terme de Patiſſerie*; c'eſt une compoſition molle, de farine pétrie avec de l'eau, du lait, du beurre, & autre choſe ſemblable, dont on fait une eſpece d'enveloppe à la viande & aux fruits, qu'on veut faire cuire au four. La *pâte* eſt la baſe & le fondement des gâteaux, tourtes, & autres ouvrages de patiſſerie. *Voyez* Patisserie

PATÉ, ſ. m. *en terme de Pâtiſſier*; c'eſt un ouvrage de Pâtiſſerie, une préparation de quelque viande particuliere, comme bœuf, venaiſon, agneau, ou autre choſe ſemblable bien aſſaiſonnée, miſe en pâte & cuite au four. On fait auſſi des *pâtés* de veau, des *pâtés* de cerf, des *pâtés* de roignons, de moëlle, &c.

Patés chauds, ce ſont des *pâtés* que les Pâtiſſiers appellent ainſi, parce qu'on les ſert chauds, & après y avoir introduit une ſauce en les tirant du four.

Paté *ou* Patée, *terme de Blaſon*, dont on ſe ſert pour déſigner une croix, petite à ſon centre, & qui s'élargit vers les extrémités. *Voyez les Pl. du Blaſ.* Il porte de ſable à la croix *patée* d'argent, du nom de *croix*. Prantauroux, d'argent, à la croix *patée* d'azur.

Paté, *en terme de Boutonnier*, c'eſt un marteau de bois, plus ou moins plat & grand, couvert d'une ſemelle de chapeau ſur lequel on poſe le bouillon. Les poids inégaux du chapeau l'empêchent de couler, ce à quoi ſa forme ronde eſt aſſez ſujette. *Voyez* Bouillon. Le *paté* s'arrête ſur le bord élevé de l'établi, par deux cloux à crochets enfoncés dans le corps du *paté*, la pointe renverſée en en-bas.

Paté, *terme de Brocanteur*, ce ſont pluſieurs petites curioſités qu'on aſſemble pour vendre ou acheter en bloc, parce qu'elles ne ſont pas aſſez conſidérables pour les eſtimer & évaluer en particulier. Il y a quelquefois dans l'achat de ces ſortes de *patés*, de petits haſards favorables. (*D. J.*)

Paté, (*Jardinage.*) les Terraſſiers diſent d'un terrein un peu élevé, tel qu'une butte, qu'on a deſſein de couper, qu'ils ont un *paté* ou crête de terre à araſer.

Paté, (*Orfevre-Joaillier.*) c'eſt l'aſſemblage de pluſieurs eſpeces de pierres de nature & forme différentes, que l'on expoſe en vente; on appelle cela communément, vendre ou acheter un *paté* de pierres.

Paté de cheveux, *terme de Perruquier*, c'eſt une quantité de cheveux mis & fortement roulés ſur des bilboquets, pour leur donner la friſure, qu'on enferme dans la pâte faite avec cette partie de la farine qui eſt la moindre de toutes, qu'on appelle des *recoupettes*, après qu'ils ont été bouillis & ſechés.

Les Perruquiers pour faire leur *paté*; dreſſent leurs cheveux entre deux feuilles de papier, & les Patiſſiers y mettent la pâte qu'ils font cuire dans leur four, juſqu'à ce qu'elle ait à peu-près les trois quarts de ſa cuiſſon.

Paté, (*Geog. mod.*) royaume d'Afrique dans le Zanguebar, ſur la côte de Mélinde. La capitale eſt dans une île du même nom, qui ferme la baie de Formoſe du côté du midi; cette ville eſt à un degré de latitude méridionale. (*D. J.*)

Patée, ſ. f. *terme de Rotiſſeur*, les Rotiſſeurs & les Poulaillers appellent *patée*, une pâte qu'ils font avec des recoupes de ſon, dont ils donnent à manger à la volaille pour l'engraiſſer. (*D. J.*)

PATELENE, ſ. f. (*Mytholog.*) déeſſe champêtre, qui préſidoit à la ſortie de l'épi des grains.

PATELIERS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) hérétiques du xvj. ſiecle, qui diſoient que Jeſus-Chriſt étoit dans l'Euchariſtie comme un lievre dans un pâté.

PATELLAIRES, ſ. m. (*Mytholog.*) nom que les Romains donnoient aux dieux à qui l'on n'offroit pas dans des pateres, mais dans d'autres vaſes appellés *patelles*.

PATELLE. *Voyez* Lepas & Coquille.

Patelle, ſ. f. (*Conchyliolog.*) genre de coquille dont voici les caracteres; c'eſt une coquille univalve, convexe, toujours attachée naturellement à un rocher ou à quelqu'autre corps dur; ſon ſommet eſt quelquefois pointu, quelquefois applati, d'autres fois obtus, d'autres fois droit, dans d'autres recourbé, & dans d'autres percé.

On nomme en anglois la patelle *the limpet*; en françois elle a divers noms, ſuivant les lieux; on l'appelle *œil de bouc* dans quelques-uns de nos ports; *arapede* en Provence, *berdin* ou *bertin* en Normandie, *jamble* en Poitou & dans le pays d'Aunis, *bernicle* en d'autres endroits: on pourroit fort bien lui conſerver en françois ſon nom latin de *lepas*, tiré du grec.

Cette coquille, comme je l'ai dit, eſt toujours adhérente au rocher ou à quelque autre corps dur. Cette adhérence lui ſert de ſeconde valve pour la préſerver des injures du tems; ce qui fait qu'Aldrovandus & Rondelet ont mis mal-à-propos la *patelle* parmi les bivalves, mais ils n'ont été en cela ſuivis par aucun auteur.

M. Dargenville établit ſept claſſes de *patelles*; 1°. celles dont le ſommet eſt pointu; 2°. celles dont le ſommet eſt applati; 3°. celles dont le ſommet eſt chambré en dedans; 4°. celles dont le ſommet eſt fait en croſſe; 5°. celles dont le ſommet eſt percé; 6°. celles qui ſont faites en étoiles à ſept pointes qui partent du ſommet, & qui ſaillent dans l'extrémité du contour; 7°. celles dont le ſommet eſt recourbé avec des ſtries profondes & noueuſes appellées *concholepades*.

Dans la claſſe des *patelles* à ſommet pointu, on nomme les eſpeces ſuivantes; 1°. la *patelle* à ſommet pyramidal & en pointe; 2°. à ſommet pyramidal cannelé; 3°. à ſommet de couleur cendrée 4°. à ſommet poli, mais c'eſt une beauté qu'on lui donne en la poliſſant; 5°. la *patelle* qui a dix côtés élevés.

Dans la claſſe des *patelles* à ſommet applati, on diſtingue les ſuivantes; 1°. la *patelle* cannelée & marbrée;

2°. la *patelle* imitant le bout d'un mamelon; 3°. la *patelle* déchirée dans le contour de ſes ſtries; 4°. la *patelle* rayée de ſtries chevelues; 5°. la *patelle* rayée & à pointes blanches; 6°. la *patelle* nommée le *bouclier d'écaille de tortue*; 7°. le bouclier de tortue à taches rouges; 8°. la *patelle* rayée de rouge & de blanc; 9°. la *patelle* à œil de bouc; 10°. la *patelle* de rubis; mais on ne voit bien cette couleur que quand la coquille eſt travaillée & oppoſée à une forte lumiere.

Dans la claſſe des *patelles* dont le ſommet eſt chambré en dedans, on eſtime les eſpeces ſuivantes; 1°. celle qui eſt de forme longue avec un bec; 2°. la ronde à ſtries & à volutes: elle eſt très-rare; 3°. le bonnet chinois; 4°. la *patelle* dont le ſommet eſt alongé régulierement avec une languette intérieure qui ſort du milieu; on nomme cette *patelle* le *cabochon*; 6°. la *patelle* à demi-cloiſon; 7°. celle dont la pointe eſt faite en bonnet de dragon.

Dans la claſſe des *patelles* dont le ſommet eſt fait en croſſe, on compte, 1°. la *patelle* au ſommet en croſſe alongée; 2°. celle à mamelons rougeâtres; 3°. celle qui eſt cendrée en-dehors, couleur de roſe en-dedans.

Dans la claſſe des *patelles* dont le ſommet eſt percé, on met les ſuivantes; 1°. la *patelle* faite en treillis; 2°. celle qui eſt à grandes ſtries; 3°. celle dont les ſtries ſont menues comme des cheveux; 4°. celle qui eſt de forme oblongue, avec deux trous réunis qui forment un ovale alongé; en la poliſſant on lui donne un rouge admirable, & en n'ôtant que la premiere écaille, elle eſt ſeulement de couleur cendrée.

La ſixieme claſſe n'offre guère que l'eſpece que nous avons déſignée.

Les ſept claſſes préſentent d'autres concholépas à ſtries moins profondes. Le concholépas eſt une *patelle* des plus ſingulieres, car on la prendroit pour une moitié de bivalve, & il n'y a que le manque de charniere qui puiſſe convaincre qu'il dépend de la famille des *patelles*.

Dans la ſeptieme claſſe de *patelles* dont on vient de parcourir les eſpeces, la *patelle* ronde à ſtries & à volutes, eſt une des plus rares, comme nous l'avons remarqué; elle n'eſt cependant qu'une variété de celles qui ſont chambrées.

La *patelle* nommée le *bouclier d'écaille de tortue*, eſt encore une des rares par ſa grandeur, la nacre de ſon intérieur, & la beauté de ſes taches rouges.

Fabius Columna ne diſtingue que quatre eſpeces de lépas: le lépas ordinaire, parce qu'il eſt très-commun à Naples; ſa figure eſt ovale & ſa couleur cendrée. Le grand lépas exotique qui vient d'Eſpagne, dont la coquille dure, épaiſſe, & à ſtries relevées, forme des angles & des dentelles autour de ſa baſe. La troiſieme eſpece s'appelle *lepas ſylveſtre*; c'eſt un petit coquillage d'une ovale inégale, de couleur cendrée, avec quelques filets & des zones ſur ſa robe; il eſt troué dans le haut, & c'eſt par où ſortent ſes excrémens. Columna appelle la quatrieme eſpece *patella regalis*, la patelle royale; elle eſt nacrée en-dedans, & percée de pluſieurs trous, avec une écaille raboteuſe. On voit aſſez par ce détail, que l'énumération des eſpeces de *patelles* faite par Columna, n'a point l'exactitude qu'on devoit attendre d'un naturaliſte auſſi conſommé qu'il l'étoit; mais parlons du coquillage.

Les voyageurs connoiſſent la *patelle*; il y en a peu qui ne ſe ſoient fait un plaiſir de la détacher du rocher pour juger de ſon goût; pluſieurs peuples voiſins de la mer en font leur nourriture ordinaire. On la trouve par-tout attachée au rocher, & l'animal occupe le fond de ſa coquille, où il tient fortement par pluſieurs liens. Si on le renverſe, on remarque qu'une partie de ſon corps n'eſt pas revêtue de coquille; il ſort de ſa partie ſupérieure un petit corps alongé fait en poire, avec une ouverture en forme de bouche, garnie de lèvres, de mâchoires, & de dents, dont il eſt armé vers la partie la plus pointue. Les deux cornes avec deux points noirs qui ſont ſes yeux placés ſur leur côté intérieur, lui ſervent à tâter & à reconnoître le terrein; c'eſt par ce canal qu'il ſuce ſes alimens ordinaires, qui ſont du limon, de petits vermiſſeaux, & de l'aigue marine. Les excrémens ſortent au-deſſus de la tête, par l'anus, à côté des parties de la génération, à peu de diſtance de ces deux cornes. Une groſſe partie charnue qui eſt au milieu lui ſert à ſe mouvoir: on lui connoît un mouvement lent & progreſſif, néceſſaire pour reſpirer, & aller chercher ſa nourriture ſur les rochers qu'il a coûtume de parcourir. On le voit en effet ſe détacher, en élevant ſa coquille de deux ou trois lignes, & ramper ſur une eſpece de mamelon ou de baſe charnue, foncée en couleur: ſon mantelet eſt garni de trois rangs de filets applatis qui forment une frange tout-au-tour.

Le corps de la *patelle* tient à ſa circonférence par un cartilage très-ſimple. On le détache du rocher avec un inſtrument tranchant & pointu, qui coupe ſurement le nerf qui l'y attachoit. Il ſe détache cependant de lui-même pour aller chercher ſa nourriture. Ce teſtacé peut, ſans ſortir de ſa place, élever ſa coquille d'une ligne & demie, & la rabaiſſer de même. La partie ſur laquelle il marche eſt plus ſolide que les autres: cette baſe paroit remplie d'une infinité de petits grains, comme ſi elle étoit chagrinée; ce ne ſont cependant que de petites cellules remplies d'eau & de glu, dont l'animal ſe ſert alternativement à ſe coller ſur une pierre, & à s'en détacher en délayant cette colle. *Voyez la Conchyliologie de* M. Dargenville, *& les Mémoires de l'académie des Sciences*. (*D. J.*)

Patelle *ou* Patellane, ſ. f. (*Mytholog.*) nom propre d'une déeſſe des anciens Romains; on dit qu'elle veilloit aux blés, lorſqu'ils commençoient à monter en épis; c'eſt elle qui le faiſoit ſortir heureuſement: mais Arnobe emploie ces deux divinités différentes, l'une qui préſide aux choſes ouvertes, l'autre aux choſes à ouvrir.

PATELLITES, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom donné, par quelques naturaliſtes, à une petite coquille ronde & plate pétrifiée; quelques auteurs croient que c'eſt le lépas pétrifié, & que les pierres numiſmales ſont des coquilles de cette eſpece auſſi-bien que les pierres appellées *nummuli Bratensburgici*; peut-être même les pierres lenticulaires ſont-elles des coquilles de cette eſpece pétrifiées; on les nomme auſſi *porpites*.

PATENE, ſ. f. (*Hiſt. eccléſ.*) dans l'égliſe romaine, vaſe ſacré en forme de petit plat d'or ou d'argent qui ſert à la meſſe à mettre l'hoſtie, & à donner à baiſer au clergé & au peuple quand ils vont à l'offrande.

Selon quelques-uns on la nomme patene *à patendo*, & ſi l'on en croit Columelle, c'étoit un nom général pour déſigner toute ſorte de vaſe plat & large. Dans les premiers tems ces *patenes* n'étoient ſouvent que de verre, mais ſouvent auſſi d'argent ou d'or, même pendant les perſécutions, mais elles étoient d'un volume beaucoup plus conſidérable qu'elles ne ſont aujourd'hui, car c'étoient de grands baſſins du poids de quarante-cinq marcs, & communément de trente. Fleury, *mœurs des Chrétiens*, *n°. xxxvj.*

PATENOTRE, ſ. f. (*Théolog.*) terme dont on ſe ſert pour exprimer un chapelet, parce qu'entre les grains dont il eſt compoſé il y en a de diſtance en diſtance de plus gros les uns que les autres, ſur leſquels on récite le *Pater noſter* ou l'Oraiſon dominicale, au lieu que ſur les petits on ne dit que l'*ave Maria*, ou la Salutation angélique. *Voyez* Chapelet.

Patenotres, ſ. m. pl. (*Arch.*) petits grains en forme de perles rondes, qu'on taille ſur les baguettes.

Patenotre, adj. *terme de Blaſon*. Une croix *patenotrée*, eſt une croix faite de grains, comme celle qui eſt repréſentée dans les *Pl. du Blaſon*. *Voyez* Croix. Cette croix doit être peinte afin que la ſphéricité des grains paroiſſe, & qu'on puiſſe les diſtinguer des beſans, *&c.*

Patenotrerie, ſ. f. (*Comm. de chapelets.*) marchandiſes de chapelets, ainſi dites, parce que les grains qui les compoſent ſont nommés vulgairement *patenôtres*.

Le négoce de la *patenôtrerie* eſt aſſez conſidérable en France, particulierement à Paris, où il fait partie de celui de la mercerie.

L'ouvrier qui enjolive & vend toutes ſortes de chapelets, ſe nomme *patenôtrier*.

Patenotrier, ſ. m. (*Emailleur.*) ouvrier qui fait & vend des patenôtres. Il y a dans Paris trois communautés différentes de *patenôtriers*, les uns ſe nomment *patenôtriers-boutonniers* d'émail, verre, & cryſtallin; on les appelle plus ordinairement *émailleurs*; ils ont été réunis en 1706 à la communauté des maîtres Verriers marchands de fayence. *Voyez* Émailleur.

Les autres ſont appellés *patenôtriers* en bois & corne, & ne travaillent que ſur ces matieres. Enfin le troiſieme corps eſt celui des *patenôtriers* en ambre, jay & corail. Suivant les titres que leur donnent leurs ſtatuts, il eſt clair que le jay, l'ambre, & le corail ſont les ſeules matieres qu'ils doivent employer: cependant comme c'eſt un maître de leur corps qui a inventé la maniere de faire les perles fauſſes, telles qu'on les fait actuellement en France, il ſemble qu'il eſt bien difficile, & même injuſte, de leur interdire la faculté de les fabriquer, du-moins concurrement avec les émailleurs, à qui il appartient de faire le grain de verre qui forme la perle.

PATENTES, Lettres, ſ. m. pl. (*Juriſprud.*) *Voy. au mot* Lettres, *l'article* Lettres-patentes.

Patentes de santé, (*Marine.*) *Voyez* Lettres.

PATER, ſ. m. (*Mytholog.*) ce nom eſt ſouvent donné à Jupiter, parce qu'il étoit regardé comme le pere des dieux & des hommes. Les poëtes grecs & latins le donnent preſque toujours à Bacchus, & tous, juſqu'aux Hiſtoriens, l'appellent le *pere Bacchus*. *Voyez* LIBER. (*D. J.*)

PATER, (*Soierie.*) eſpece de petites poulies toutes unies, qui ſont un peu plus larges que les poulies du caſſin, & paſſées dans la cage du caſſin, à chaque deux rangs de poulies.

Quand la cage du caſſin eſt bien ſerrée, les *paters* empêchent que les poulies ne ſoient gênées, & tiennent les lames de la cage ſolidement arrêtées, parce que la force du ſerrement ne porte que ſur les *paters*.

PATER NOSTER, nom qu'on donne communément à l'oraiſon dominicale, ou priere que J. C. enſeigna à ſes apôtres, parce qu'en latin elle commence par ces deux mots *pater noſter*.

PATER NOSTER, (*Géog. mod.*) îles de la mer des Indes, au ſud de l'île des Célebres; elles ont été ainſi nommées à cauſe d'un grand nombre de rochers qui les environnent, comme des grains de chapelet. Elles abondent en blé & en fruits. (*D. J.*)

PATERNUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans la grande Grece, ſur la côte occidentale, vers le cap appellé aujourd'hui *Cape dell'Alice*, dans l'endroit où commence le golfe de Tarente. On veut qu'elle ait été appellée anciennement *Crimiſa & Chone*, & qu'elle ait été bâtie par les Enotriens, quoique Strabon attribue ſa fondation à Philoctete.

Lorſque les Sarraſins firent irruption en Italie, la ville de *Paternum* fut détruite de fond en comble, & dans la ſuite on bâtit dans le même lieu une nouvelle ville, connue aujourd'hui ſous le nom de *Ziro*. On ne peut douter que *Paternum* n'ait été un des plus anciens évêchés d'Italie, puiſque ſon évêque Abundantius fut un des trois légats que le pape Agathon envoya au concile de Conſtantinople. La commune opinion eſt, qu'après la deſtruction de cette ville par les Sarraſins, le ſiege épiſcopal fut transféré à Umbriatico. Aujourd'hui même la ville de Ziro eſt la réſidence de l'évêque d'Umbriatico.

PATER PATRATUS, (*Antiq. rom.*) on appelloit ainſi le chef & le premier du college des féciaux. C'étoit lui qui, après avoir prononcé de certaines paroles, lançoit une fleche ou un dard ſur le territoire de l'ennemi lorſqu'on vouloit lui faire la guerre; on nommoit ce premier acte d'hoſtilité *clarigatio*, terme qui vient de *clarus, quia clarâ voce bellum indicebatur*. *Voy.* FÉCIAL.

Voici préſentement la maniere dont Plutarque en parle dans ſes *queſtions romaines*: „ Pourquoi le premier
„ des féciaux eſt-il nommé *pater patratus*, ou le *pere*
„ *établi*, nom qu'on donnoit à celui qui a des enfans
„ du vivant de ſon pere, & qu'il conſerve encore au-
„ jourd'hui avec ſes privileges? Pourquoi les préteurs
„ leur donnent-ils en garde les jeunes perſonnes que leur
„ beauté met en péril? Eſt-ce parce que leurs enfans les
„ obligent à ſe retenir, ou que leurs peres les tiennent
„ en reſpect? Ou bien parce que leur nom même les
„ retient; car *patratus* veut dire *parfait*; & il ſemble
„ que celui qui devient pere du vivant de ſon pere mê-
„ me, doit être plus parfait que les autres? Ou peut-être
„ eſt-ce que comme, ſelon Homere, il faut que celui
„ qui prête ſerment & fait la paix, regarde devant &
„ derriere, celui-là peut mieux s'en acquitter, qui a des
„ enfans devant lui auxquels il eſt obligé de pourvoir,
„ & un pere derriere avec lequel il peut déliberer „?

Le *pater patratus* étoit élu par le ſuffrage du collége des féciaux; c'étoit lui qu'on envoyoit auſſi pour les traités, pour conclure la paix, & qui livroit aux ennemis les violateurs de la paix & des traités. A cauſe du violement du traité fait devant Numance, dit Ciceron, le *pater patratus* livra, par un decret du ſénat C. Mancinus aux Numantins. (*D. J.*)

PATER, *terme de Cordonnier*; c'eſt coller les cuirs des ouvrages de cordonnerie avec une ſorte de colle qu'on appelle *pâte*.

PATERE, ſ. f. *patera*, (*Littér.*) inſtrument des ſacrifices; on les employoit à recevoir le ſang des taureaux & autres victimes qu'on immoloit, ou pour verſer du vin entre les cornes des victimes. C'eſt ainſi que Didon, dans Virgile, tenant d'une main la *patere*, la verſa entre les cornes de la vache blanche; il paroît par-là que les *pateres* devoient avoir un creux capable de contenir quelque liqueur. (*D. J.*)

PATERNEL, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui appartient au pere, ou qui vient de ſon côté, comme l'autorité *paternelle*, la puiſſance *paternelle*, un parent *paternel*, le bien *paternel*, la ſucceſſion *paternelle*, un propre *paternel*, le côté *paternel*, la ligne *paternelle*. *Voy.* CÔTÉ, LIGNE, PROPRE, PUISSANCE, SUCCESSION, & *le mot* MATERNEL. (*A*)

PATERNIENS, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) hérétiques qui ſemerent leurs erreurs dans le iv. ſiecle. Ils étoient diſciples de Symmaque le ſamaritain, & ſoutenoient entr'autres choſes que la chair étoit l'ouvrage du démon; mais loin de la mortifier, ils ſe plongeoient dans toutes ſortes de voluptés. S. Aug. *des héreſ. ch. lxxxv.*

PATERNITÉ, ſ. f. (*Gram. & Théol.*) qualité d'un pere ou ſa relation à l'égard de ſon fils. *Voyez* PERE & FILS.

Dans le myſtere de la ſainte Trinité il y a une relation immédiate entre la *paternité* du pere & la filiation du fils. *Voyez* TRINITÉ.

Les Théologiens ont diſputé long-tems ſur la queſtion, ſi la *paternité* a un caractere réel & ſpécifique qui diſtingue abſolument le pere d'avec le fils, ou ſi c'eſt une pure relation d'économie & de ſubordination. D'un côté, ſi l'on ſuppoſe que la *paternité* ne puiſſe pas être communiquée au fils, & qu'elle continue une diſtinction réelle & poſitive, il ſemble qu'on tombe dans le tritheiſme. *Voyez* TRITHEISME.

Si, d'un autre côté, on ne conſidere la *paternité* que comme un mode ou un terme d'ordre & d'économie, il n'y a point de différence eſſentielle & intrinſeque entre le pere & le fils, & l'on confond les perſonnes. C'eſt donner dans le ſabellianiſme. *Voyez* SABELLIANISME.

Pour éviter ces écueils & les erreurs, il ſuffit de reconnoître, avec les Théologiens catholiques, que la *paternité* eſt une perfection relative à la perſonne du pere, & non à la nature divine; qu'elle eſt réelle, tant à raiſon de ſon ſujet, qui eſt le pere, qu'à raiſon de ſon terme, qui eſt le fils; & que, quoiqu'elle ſoit incommunicable au fils, elle ne fait pas de Dieu le pere, un Dieu différent de Dieu le fils, parce qu'elle ne tombe pas ſur l'eſſence ou ſur la nature divine, dès-lors plus de trithéiſme. Du même principe il s'enſuit que la *paternité* n'étant pas un mode de ſimple ſubordination; mais une relation réelle qui a un terme *à quo*, & un terme *ad quem*, on ne ſauroit confondre ces deux termes; & par conſéquent point de ſabellianiſme, puiſque le pere en tant que perſonne, eſt réellement diſtingué par ſa *paternité* du fils, en tant que celui-ci eſt auſſi perſonne divine.

PATEUX, adj. (*Gramm.*) il ſe dit de tout ce qui a pris la conſiſtence moëlleuſe de la pâte, ainſi de l'encre devient *pâteuſe* par l'évaporation. Il y a des fruits *pâteux*, des couleurs *pâteuſes*, une qualité de ſalive qu'on appelle *pâteuſe*; le palais dans les malades eſt *pâteux*.

PATHÉTIQUE, LE, (*Eloquence*, *Poëſie*, *Art orat.*) le *pathétique* eſt cet enthouſiaſme, cette véhémence naturelle, cette peinture forte qui émeut, qui touche, qui agite le cœur de l'homme. Tout ce qui tranſporte l'auditeur hors de lui-même, tout ce qui captive ſon entendement, & ſubjugue ſa volonté, voilà le *pathétique*.

Il regne éminemment dans la plus belle & la plus touchante piece qui ait paru ſur le théâtre des anciens, dans l'Œdipe de Sophocle; à la peinture énergique des maux qui deſoloient le pays, ſuccede un chœur de Thébains qui s'écrie:

Frappez Dieux tout puiſſans, vos victimes ſont prêtes!
O mort écraſez-nous! Dieux tonnez ſur nos têtes!
O mort! nous implorons ton funeſte ſecours,
O mort! viens nous ſauver, viens terminer nos jours.

C'eſt-là du *pathétique*. Qui doute que l'entaſſement des accidens qui ſuivent & qui accompagnent, ſur-tout des accidens qui marquent davantage l'excès & la violence d'une paſſion, puiſſe produire le *pathétique*? Telle eſt l'ode de Sapho.

Heureux qui près de toi, pour toi ſeule ſoupire, &c.

Elle gele, elle brûle, elle eſt ſage, elle eſt folle, elle eſt entierement hors d'elle-même, elle va mourir; on diroit qu'elle n'eſt pas épriſe d'une ſimple paſſion, mais que ſon ame eſt un rendez-vous de toutes les paſſions.

Voulez-vous deux autres exemples du *pathétique*? Prenez votre Racine, vous les trouverez dans les diſcours d'Andromaque & d'Hermione à Pyrrhus: le premier eſt dans la *iij. ſcene du III. acte* d'Andromaque.

Seigneur, voyez l'état où vous me réduiſez, &c.

Et le

Et le ſecond, dans *la v. ſcene du IV. acte.*

Je ne t'ai point aimé, cruel, qu'ai-je donc fait? &c.

Rien encore ne fait mieux voir combien le *pathétique* acquiert de ſublime, que ce que Phedre dit, *act. IV. ſcene vj.* après qu'inſtruite par Théſée qu'Hippolyte aime Aricie, elle eſt en proie à la jalouſie la plus violente,

Ah douleur non encore éprouvée!
A quel nouveau tourment je me ſuis réſervée, &c.

Enfin, la ſcene entiere; car il n'y a rien à en retrancher; auſſi eſt-ce, à mon avis, le morceau de paſſion le plus parfait qu'il y ait dans tout Racine.

Mais c'eſt ſurtout le choix & l'entaſſement des circonſtances d'un grand objet qui forme le plus beau *pathétique*; & je ne doute pas que ce qui ſe trouve dans l'oraiſon funebre du grand Condé, par M. Boſſuet, au ſujet de la campagne de Fribourg, ne ſoit, par la maniere dont les circonſtances y ſont choiſies & preſſées, un exemple de la ſublime éloquence. Je ſuis faché que la longueur du morceau m'empêche de le rapporter; & je me contenterai de mettre ici cette peinture ſi vive & ſi *pathétique* de l'effet de la mort de M. de Turenne. C'eſt M. Fléchier qui parle dans l'oraiſon funebre de ce grand homme. „ Je me trouble, meſſieurs, Turenne meurt; tout ſe confond; la fortune chancelle; la victoire ſe laſſe; la paix s'éloigne; les bonnes intentions des alliés ſe rallentiſſent; le courage des troupes eſt abattu par la douleur, & ranimé par la vengeance; tout le camp demeure immobile; les bleſſés penſent à la perte qu'ils ont faite, & non pas aux bleſſures qu'ils ont reçues; les peres mourans envoient leurs fils pleurer ſur leur général mort. L'armée en deuil eſt occupée à lui rendre les devoirs funebres; & la renommée qui ſe plaît à répandre dans l'univers les accidens extraordinaires, va remplir toute l'Europe du récit glorieux de la vie de ce prince, & du triſte regret de ſa mort „. (*D. J.*)

PATHÉTIQUE, adj. *en Muſique*, eſt une maniere expreſſive & paſſionnée, capable d'exciter la pitié, la compaſſion, la douleur & les autres paſſions qui reſſerrent le cœur; dans ce ſens nous diſons le ſtyle *pathétique*, un ſujet *pathétique*, un chant *pathétique*.

Le genre chromatique eſt très-propre pour le *pathétique*; il en eſt de même des diſſonnances ménagées avec art, & des mouvemens lents & variés. (*S*)

PATHÉTIQUES *ou* TROCHLEATEURS, *en Anatomie*; c'eſt la quatrieme des dix paires de nerfs qui ſortent de la moëlle alongée. *Voyez nos Planches anatomiques*, & *leur explication*. Voyez *auſſi l'article* NERF.

Les *pathétiques* ſont les plus petits nerfs du cerveau; ils ont leur origine dans la partie inférieure de la moëlle alongée derriere les natès & les teſtès. *Voyez* NATÈS & TESTÈS.

On les appelle *pathétiques*, parce qu'il ſervent à exprimer dans les yeux différentes paſſions; quelques-uns les nomment auſſi amateurs, *amatorii*, à cauſe du grand uſage que les amans en font, &c. *Voyez* ŒIL, &c.

Ils ſe diſtribuent au muſcle grand oblique de l'œil, qu'on nomme auſſi *trochleateur*. *Voyez* OBLIQUE.

PATHISUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Dacie, ſelon Pline, *l. IV. ch. xij.* c'eſt le *Tibiſene* de Ptolomée, *l. III. ch. vij.* & le *Parteiſcus* d'Ammien Marcellin, *l. XVII. p.* 108. aujourd'hui on le nomme la *Teiſſa* & le *Tibiſc*.

PATHOGNOMONIQUE, adj. *en Médecine*; c'eſt un ſigne eſſentiel & caractériſtique, ou un ſymptome particulier à quelque maladie, & qui en eſt inſéparable, & même qui en eſt le ſiege. *Voyez* SYMPTOME. Mais la vérité eſt qu'il n'y a rien dans toute la médecine qui réponde à l'idée d'un *pathognomonique*: la maladie & les ſymptomes ſont trop compliqués; nous ne pouvons juger de la premiere par quelque ſigne particulier, mais ſeulement par le concours de pluſieurs. *Voyez* SIGNE & DIAGNOSTIQUE.

PATHOLOGIE, ſ. f. (*Méd. Pathol.*) ce mot ſignifie littéralement *diſcours ſur la maladie*; il eſt dérivé du grec, compoſé de παθος, *maladie*, *affection*, & λογος, *diſcours*. On a donné ce nom à cette partie de la médecine théorique, dont l'objet particulier eſt l'état malade. Dans cet état les *pathologiſtes* diſtinguent trois choſes, la maladie proprement dite, la cauſe, & le ſymptome; c'eſt ſur cette diſtinction que porte la diviſion générale de la *pathologie* en *noſologie*, *aitiologie* & *ſymptomatologie*; l'étymologie de ces mots indique aſſez leur uſage & leur ſignification. *Voyez ces articles*.

Si moins attachés aux diſcuſſions frivoles des mots on examine avec plus d'attention les choſes, on s'appercevra que la noſologie & la ſymptomatologie ne doivent pas être diſtinguées, parce que la maladie la plus ſimple n'eſt qu'un ſymptome, & celle qui eſt compoſée n'eſt qu'un concours de ſymptomes. *Voyez* MALADIE, SYMPTOME. C'eſt une abſurdité que de prétendre conſidérer & définir la maladie dépouillée de ſes ſymptomes: cette abſtraction métaphyſique, abſolument déplacée dans les ſciences de faits, ne ſerviroit qu'à obſcurcir la connoiſſance des maladies en éloignant les phénomenes qui les caractériſent, & la rendroit incertaine en la pliant aux loix variables de théorie: donnons un exemple pour rendre plus ſenſible le ridicule d'une pareille méthode. On propoſe de définir une pleuréſie, & d'en déterminer le caractere; que mettant à part tous les ſymptomes, on eſſaie de donner une définition *pathologique*, c'eſt-à-dire, empruntée des cauſes; pourra-t-on ſe conformer ici aux premieres regles de logique qui exigeant que la définition tirée des qualités ſenſibles, connues bien averées, répande de la clarté ſur le ſujet qu'on définit. La cauſe de la pleuréſie ayant lieu dans l'intérieur de la machine, dérobée aux témoignages des ſens, eſt une matiere de diſcorde parmi les pathologiſtes. Ils ne ſont pas encore venus à-bout de décider en quoi conſiſtoit le vice qui détermine les ſymptomes de la pleuréſie, s'il affecte les vaiſſeaux ou le ſang; chacun a là-deſſus un ſentiment plus ou moins éloigné du vrai, *tot capita, tot ſenſus*, ils ne ſont pas même d'accord ſur le ſiege de cette maladie: ainſi ſemblables aux conſtructeurs de la tour de Babel, qui parloient différentes langues, ces médecins définiront chacun cette maladie ſuivant l'idée qu'ils ſe ſont faite de la cauſe & de ſon ſiege; l'un dira la pleuréſie eſt une maladie qui conſiſte dans l'obſtruction des vaiſſeaux du poumon, produite par un ſang tendant à la putréfaction: l'autre, que ſon caractere doit ſe tirer de la diſproportion qui ſe trouve entre le diametre de ces vaiſſeaux & la maſſe des humeurs; un troiſieme prétendra que la pleuréſie n'eſt que l'augmentation de la fermentation du ſang dans les vaiſſeaux de la plevre ou du poumon; un quatrieme ſoutiendra que le vice caractériſtique eſt l'hérence du ſang dans les vaiſſeaux de la plevre, qui entoure & revêt intérieurement les côtes; un cinquieme placera cette hérence dans les muſcles intercoſtaux; un autre dans la membrane externe du poumon, &c. ainſi tous donneront leurs idées pour caractere de cette maladie; après avoir long-tems diſputé ſans s'entendre pour ſoutenir leurs ſentimens, ils réuſſiront à détruire les ſyſtèmes de leurs adverſaires ſans venir à-bout d'affermir ſur leurs ruines les fondemens de leur doctrine; tous enfin auront raiſon, parce que tous auront eu tort. Qu'on juge ſur cet exemple que nous pourrions généraliſer, quelles lumieres, quelle ſolidité, quels avantages tireroit la *pathologie* de ces principes s'ils étoient adoptés; & combien l'hiſtoire des maladies dreſſée en conſéquence ſeroit ſimple, juſte & conforme à la réalité; mais parlons ſérieuſement, & oppoſons à ces inconvéniens les avantages des définitions *ſymptomatiques*, qu'on appelle auſſi *pratiques*, parce qu'elles ſervent ſeules au praticien; nous allons voir à l'inſtant tous ces théoriſtes animés d'intérêts différens, & parlant divers idiomes, ſe réunir au lit du malade. Lorſqu'il ſera queſtion de déterminer les ſymptomes eſſentiels de la pleuréſie, ils vous diront tous que cette maladie eſt formée par l'enſemble des ſymptomes ſuivans: une fievre aiguë, difficulté de reſpirer, toux & poing de côté: à ce portrait perſonne ne méconnoîtra la pleuréſie, parce qu'il eſt formé ſur des traits que tout le monde peut appercevoir, & qu'on obſerve en effet dans toutes les pleuréſies. C'eſt ainſi qu'on doit traiter la *pathologie*; c'eſt ainſi qu'elle étoit enſeignée par Thémiſon, le chef des méthodiſtes, par Théſſalus, Cælius Aurelianus, auteur célebre par l'exactitude de ſes deſcriptions & la bonté de ſes diagnoſtics; c'eſt ſur le même plan qu'eſt travaillée l'excellente pathologie méthodique de M. de Sauvages, profeſſeur fameux de l'univerſité de Montpellier, & que ſont diſpoſées ſes claſſes de maladies. *Voyez* MALADIES.

En réuniſſant la noſologie & la ſymptomatologie, les *pathologiſtes* ne devroient pas en diſtinguer la ſeméiotique; elle eſt renfermée néceſſairement dans ces deux parties: la ſéméiotique de la ſanté ne doit point être ſéparée de la phyſiologie; & celle qui traite des ſignes généraux de l'état malade doit être traitée par le détail qu'on fait des ſymptomes dans la *pathologie*, parce qu'en fait de maladie, comme en ſanté, tout ſymptome devient ſigne aux yeux du médecin éclairé; il ſait par ces phénomenes apparens pénétrer dans l'intérieur du corps, & y dé-

y découvrir les dérangemens plus cachés; il paroît ainſi très-naturel, après qu'on a expoſé quelques ſymptomes généraux, de montrer tout-de-ſuite quel parti on peut en tirer pour le diagnoſtic ou le prognoſtic des maladies. Cette appplication fixe & occupe plus agréablement l'eſprit de l'étudiant, que la ſéchereſſe des queſtions *pathologiques* iſolées ne peut manquer de rebuter.

Nous n'entrons ici dans aucun détail ſur la claſſification des maladies, ſur les diviſions ultérieures des cauſes & des ſymptomes. *Voyez* Nosologie, Ætiologie, Symptomatologie, & ſur-tout l'*article* Maladie, où cette matiere eſt diſcutée à fond. Les auteurs qui ont écrit ſur la *pathologie* ſont Galien, les Arabes, qui l'ont farcie de beaucoup de mots & d'idées inintelligibles: Fernel, Sennert, Riviere, Gorter, Hoffman, Wedelius, Boerhaave, Nenter, Juncker, de Sauvages, Fizes, Lacaze, *&c.*

PATHOS, ſ. m. (*Belles-Lettres.*) πάθος mot purement grec, qui ſignifie les mouvemens ou les paſſions que l'orateur excite ou ſe propoſe d'exciter dans l'ame de ſes auditeurs. De-là vient le mot de *pathétique*. *Voy.* Pathéthique.

On dit que le *pathos* regne dans un diſcours quand il renferme pluſieurs de ces tours véhémens qui échauffent & qui entraînent l'auditeur comme malgré lui. On emploie auſſi quelquefois ce mot au lieu de *force* ou *énergie*. *Voyez* Energie.

PATI, (*Géog. mod.*) petite ville de Sicile, dans le golfe de même nom, avec un évêché ſuffragant de Meſſine, & un port. Elle fut bâtie par le comte Roger, après la défaite des Sarraſins. *Long.* 32. 50. *lat.* 38. 12.

PATIBULAIRES Fourches, (*Juriſprud.*) *Voyez* Echelles, *& au mot* Fourches.

PATIENCE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *lapathum*, genre de plante qui ne differe de celui de l'oſeille qu'en ce que la patience n'a pas un goût acide. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* Plante. (*I*)

Cette plante, autrement nommée *parelle*, eſt l'eſpece de *lapathum*, appellée par Tournefort *lapathum hortenſe ſativum*, *folio oblongo*, *I. R. H.* 504. en anglois, *the common garden dock with oblong leaves*.

Sa racine eſt droite, longue, fibreuſe, jaune en-dedans. Sa tige eſt noueuſe, haute de deux à trois coudées, & quelquefois davantage. Ses feuilles ſont oblongues, à pointe obtuſe, ſemblables à celles du *lapathum* ſauvage, mais plus grandes & plus molles. Ses fleurs ſont placées par anneaux le long des branches; elles ſont petites, ſans pétales, compoſées de ſix étamines vertes, courtes, garnies de ſommets droits & blancs, qui ſortent d'un calice à ſept feuilles, comme dans l'oſeille. Leur piſtil ſe change en une graine triangulaire, enveloppée d'une capſule membraneuſe compoſée de trois grandes feuilles du calice. On cultive cette plante dans les jardins; elle eſt rarement d'uſage.

Les autres eſpeces de *patience* employées en Médecine, ſont 1°. la *patience* rouge, *lapathum folio acuto rubente*, *I. R. H.* 504. 2°. Les *patiences* ſauvages, qui ſe diſtinguent ſeulement par la variété de la figure de leurs feuilles. 3°. La grande *patience*, autrement dite *rhubarbe des moines*. 4°. La *patience* des Alpes, à feuilles arrondies, qu'on nomme *rhubarbe bâtarde*. *Voyez* Rhubarbe batarde, *&* Rhubarbe des Moines. (*D. J.*)

Patience, (*Mat. méd.*) *patience des jardins* ou *parelle*; 2°. *patience* ou *parelle* ſauvage; 3°. *patience* d'eau ou *perelle* des marais.

Ces trois plantes ſont regardées comme ayant à-peu-près les mêmes vertus. La premiere eſt cependant fort peu employée, parce qu'elle poſſede ces vertus dans un degré très-inférieur. Les deux autres ſont d'un uſage aſſez fréquent. Il y a même pluſieurs eſpeces de *patience* ſauvage qu'on emploie indifféremment dans les boutiques. Ce ſont les racines de toutes ces plantes dont on ſe ſert preſque uniquement en Médecine.

Ces racines lâchent doucement le ventre; & l'on croit que leur action laxative eſt ſuivie d'une légere aſtriction. Elle eſt miſe au rang des principaux apéritifs ou deſobſtruans. On l'emploie très-fréquemment à ce titre dans les apoſemes & dans les bouillons qu'on fait prendre dans les obſtructions de la rate, & dans celles du foie. Mais on s'en ſert principalement ſoit de la maniere que nous venons de dire, ſoit ſous forme de tiſane contre toutes les maladies de la peau, contre les affections rhumatiſmales & arthritiques, contre les obſtructions invétérées, les affections œdémateuſes, ſur-tout celles qui ſuivent les fievres intermittentes, *&c.* Ces remedes ſont d'un uſage preſqu'univerſel dans le traitement méthodique de la gale. On en prépare auſſi des cataplaſmes & des lotions contre la même maladie; mais ces remedes extérieurs ſont communément beaucoup trop foibles, & ne peuvent être regardés que comme une reſſource vaine & inſpirée par une timide inexpérience: car les préparations de ſoufre & celles de mercure ſont les vraies ſpécifiques de la gale. *Voyez* Gale, Soufre, *& l'article* Mercure, *&* Mercuriaux. Et ces ſecours efficaces ne demandent pas plus, peut-être moins que les repercuſſifs plus doux d'être précédés par des remedes généraux ou préparatoires convenables.

Les racines de ces plantes ſont auſſi-très recommandées contre le ſcorbut.

On les emploie encore utilement dans l'uſage extérieur, comme *réſolutives*, *déterſives*, *aſtringentes*.

Les feuilles de ces plantes peuvent auſſi être employées aux mêmes uſages extérieurs.

On fait entrer les racines fraîches dans les décoctions ſimples ou compoſées à la doſe d'une once ou de deux; & ſeches à la doſe d'un gros juſqu'à trois.

La racine de *patience* ſauvage entre dans l'onguent pour la gale, dans la décoction anti-ſcorbutique & dans l'orviétan, ſelon la diſpenſation de la pharmacopée de Paris.

Cette même pharmacopée chaſſe cette racine de l'onguent martiatum; on ne devine pas trop pourquoi, plutôt que celle d'aunée, de valeriane & de bardane qu'elle a retenues. (*b*)

Patience, *muſcle de patience*, en Anatomie. *Voyez* Releveur.

Patience, (*Morale.*) la *patience* eſt une vertu qui nous fait ſupporter un mal qu'on ne ſauroit empêcher. Or on peut réduire à quatre claſſes les maux dont notre vie eſt traverſée. 1°. Les maux naturels; c'eſt-à-dire, ceux auxquels notre qualité d'hommes & d'animaux périſſables nous aſſujettiſſent. 2°. Ceux dont une conduite vertueuſe & ſage nous auroit garantis, mais qui ſont des ſuites inſéparables de l'imprudence ou du vice; on les appelle *châtimens*. 3°. Ceux par leſquels la conſtance de l'homme de bien eſt exercée; telles ſont les perſécutions qu'il éprouve de la part des méchans. 4°. Joignez enfin les contradictions que nous avons ſans ceſſe à eſſuyer par la diverſité des ſentimens, de mœurs & de caracteres des hommes avec qui nous vivons. A tous ces maux la *patience* eſt non-ſeulement néceſſaire, mais utile; elle eſt néceſſaire, parce que la loi naturelle nous en fait un devoir, & que murmurer des événemens, c'eſt outrager la Providence; elle eſt utile, parce qu'elle rend les ſouffrances plus légeres, moins dangereuſes & plus courtes.

Abandonnez un épileptique à lui-même, vous le verrez ſe frapper, ſe meurtrir & s'enſanglanter; l'épilepſie étoit déjà un mal, mais il a bien empiré ſon état par les plaies qu'il s'eſt faites: il eût pû guérir de ſa maladie, ou du moins vivre en l'endurant; il va périr de ſes bleſſures.

Cependant la crainte d'augmenter le ſentiment de nos maux ne réprime point en nous l'impatience; on s'y abandonne d'autant plus facilement, que la voix ſecrette de notre conſcience ne nous la reproche preſque pas, & qu'il n'y a point dans ces emportemens une injuſtice évidente qui nous frappe, & qui nous en donne de l'horreur. Au contraire, il ſemble que le mal que nous ſouffrons nous juſtifie; il ſemble qu'ils nous diſpenſe pour quelque tems de la néceſſité d'être raiſonnables. N'emploie-t-on pas même quelque ſorte d'art pour s'excuſer de ce défaut, & pour s'y livrer ſans ſcrupule? ne ſe déguiſe-t-on pas ſouvent l'impatience ſous le nom plus doux de vivacité? Il eſt vrai qu'elle marque toujours une ame vaincue par les maux, & contrainte de leur céder; mais il y a des malheurs auxquels les hommes approuvent que l'on ſoit ſenſible juſqu'à l'excès, & des événemens où ils s'imaginent que l'on peut avec bienſéance manquer de force, & s'oublier entierement. C'eſt alors qu'il eſt permis d'aller juſqu'à ſe faire un mérite de l'impatience, & que l'on ne rénonce pas à en être applaudi. Qui l'eût crû, que ce qui porte le plus le caractere de petiteſſe de courage pût jamais devenir un fondement de vanité?

Patience, (*Critiq. ſacrée.*) ce mot appliqué à l'homme dans l'Ecriture, le prend pour la conſtance dans les travaux & les peines *Luc. xxj.* 19. Pour la perſévérance dans les bonnes œuvres, *Rom. ij.* 7. pour une conduite réglée, qui ne ſe dément point. *Prov. xix.* 11. (*D. J.*)

PATIENT, ſ. m. *en Médecine*, eſt un perſonne qui eſt ſous la direction d'un médecin ou d'un chirurgien, pour être guéri de quelque maladie.

Agent & patient. Voyez *l'article* Agent.

Malade eſt plus uſité que *patient*; le terme *malade* eſt rendu plus communément par celui d'*æger*, quoique *patient* & *æger* ſoient à peu près la même choſe; cependant on ſe ſert peu du mot de *patient* en françois dans le langage ordinaire.

PATIN, ſ. m. (*Arts.*) en hollandois *ſchaats*; morceau de bois applati, plus grand que le pié, terminé en une pointe recourbée, & qui eſt garni deſſous d'un fer liſſe, de la largeur d'environ un pouce pour pouvoir couper la glace. On applique ce morceau de bois ferré ſous le milieu de la ſemelle des ſouliers, & on l'attache fermement avec des courroies ſur le cou du pié: on s'en ſert de cette maniere, pour fendre la glace en courant; c'eſt une invention ingénieuſe, mais qui demande de l'adreſſe, de la jeuneſſe, de l'habitude & beaucoup d'exercice pour en pouvoir faire uſage. Tout le monde ſait qu'en hiver dans toute la Hollande, de chaque village, bourg, ville & province batave, le peuple ſort en foule & vient ſe rendre aux lieux où les branches du Rhin étendent leurs longs canaux. Les Hollandois volent ſur des *patins* retentiſſans, courent en équilibre ceintré, & s'exercent de mille manieres différentes, ſurpaſſant par la rapidité de leur courſe les chevaux même les plus legers. Tout vit alors, tout eſt en joie dans ces climats triſtes & glacés. (*D. J.*)

PATIN, (*Hiſt. de Lapponie.*) les Lappons ſuédois ſe ſervent pour courir ſur la neige de *patins* de bois de ſapin fort épais, longs d'environ deux aunes, & larges d'un demi-pié. Ces *patins* ſont relevés en pointe ſur le devant, & percés dans le milieu pour y paſſer un cuir qui tient le pié ferme & immobile. Ils courent ſur la neige avec tant de vîteſſe, qu'ils attrapent les animaux les plus legers à la courſe. Ils portent un bâton ferré, pointu d'un bout, & arrondi de l'autre. Ce bâton leur ſert à ſe mettre en mouvement, à ſe diriger, ſe ſoutenir, s'arrêter; & auſſi à percer les animaux qu'ils pourſuivent. Ils deſcendent avec ces *patins* les fonds précipités, & montent les montagnes eſcarpées. Les *patins* dont ſe ſervent les Samoïdes ſont bien plus courts, & n'ont que deux piés de longueur. Chez les uns & les autres les femmes s'en ſervent comme les hommes. Ce que nous nommons *patins* des Lappons, s'appelle *raquette* au Canada. *Voyez* RAQUETTE. (*D. J.*)

PATIN, ſ. m. (*Hydr.*) ce ſont des pieces de bois que l'on couche ſur les pieux dans les fondations ou le terrein n'eſt pas ſolide, & ſur leſquels on aſſure les plate-formes pour fonder dans l'eau.

On appelle encore *patins* des pieces couchées à plat ſervant de piés dans la conſtruction de pluſieurs machines.

PATINS, (*Braſſerie.*) ſont de petits morceaux de bois de deux pouces en quarré, & la longueur de la largeur des planches du faux fond de la cuve-matiere. Ils ſervent à ſoutenir ce faux fond diſtant du fond de leur épaiſſeur. *Voyez* CUVE-MATIERE.

PATIN, (*Charpent.*) ce qui eſt poſé ſur une aſſiſe de pierre, ou un mur ſur lequel porte une autre piece debout, comme le *patin* d'un eſcalier qui en porte l'eſchifre.

PATIN, (*Cordon.*) eſpece de ſouliers de femme fort hauts & garnis de liege. Ils ajoutent à la taille.

PATINS, *les Imprimeurs* nomment *patins* ou *ſabots*, deux pieces de bois preſque quarrées, de deux piés ſept à huit pouces de long ſur ſeize à dix-huit pouces de perimetre, couchées de champ, qui, au moyen de mortaiſes, reçoivent & retiennent d'aplomb les deux jumelles d'une preſſe d'Imprimerie. *Voyez nos Pl. d'Imprimerie.*

PATIN, (*Maréchall.*) on appelle ainſi un fer de cheval ſur lequel on a ſoudé une eſpece de demi-boule de fer concave. Il ſert dans pluſieurs accidens & maladies, comme aux chevaux éhanchés, à ceux qui ont fait quelque effort d'épaule, ou qui ſe ſont entr'ouverts.

PATINA TYROTARICHI, (*Lang. lat.*) c'étoit un mets fort groſſier dont ſe nourriſſoient les gens de la campagne, & qui étoit compoſé de fromage & de drogues ſalées, comme le porte l'étymologie; mais ce mot ſe trouve pris au figuré dans pluſieurs endroits de Cicéron pour ſignifier une *table frugale*.

PATINE, ſ. f. (*Arts.*) Il n'y a point de mot françois pour exprimer cette belle & brillante couleur de vert-degris que le cuivre ne prend pas toujours; l'agrément de cette couleur pour l'œil & la difficulté de la rencontrer (car tous les cuivres ne s'en chargent pas également), la rendent très-recommandable aux Italiens, qui la nomment *patina*, comme on oſe ici le faire d'après eux, & par l'exemple de M. le comte de Caylus. „ Il doit être „ permis, dit-il avec raiſon, d'adopter un mot étranger „ au moins dans la langue des arts „. Or l'Encyclopédie en eſt le dictionnaire. (*D. J.*)

PATIRA, ſ. m. (*uſtencile de Tailleur.*) C'eſt un petit tapis fait de liſieres qu'ils étalent ſur l'établi, & ſur lequel il poſent l'étoffe qu'ils veulent repaſſer avec le carreau, afin que l'action du carreau n'applatiſſe point trop les boutonnieres.

PATIS, ſ. m. (*Ornithol.*) petit oiſeau de mer décrit par Oviedo, & qui ſemble être le même que celui dont parle Hoier dans ſa lettre à Cluſius. Il eſt un peu plus gros que notre moineau, raſe délicatement la ſurface de l'eau, & paſſe pour préſager la tempête prochaine.

PÂTISSERIE, ſ. f. (*terme de Cuiſine.*) ouvrage de cuiſine fait avec de la pâte qui ſe cuit ordinairement au four. On appelle auſſi *pâtiſſerie*, l'art d'aſſaiſonner & dreſſer toutes les préparations de pâtes que font les pâtiſſiers.

PATISSIER, ſ. m. (*Art méchaniq.*) celui qui fait & qui vend de la pâtiſſerie.

La communauté des *Pâtiſſiers* n'eſt pas une des moins anciennes de Paris, les maîtres prennent la qualité de *maîtres de l'art de Pâtiſſier & Oublayer*.

Les ſtatuts qui leur ont été donnés par Charles IX. en 1566, en conſéquence de l'ordonnance d'Orléans, conſiſtent en trente-quatre articles, tirés en partie des anciens & en partie des nouveaux. L'enregiſtrement au parlement des lettres-patentes de ce prince eſt du 10 Février de l'année ſuivante.

Les jurés ſont au nombre de quatre, dont deux s'éliſent chaque année, enſorte qu'ils ſont toujours deux ans en charge.

Outre les jurés, il y a un clerc de la communauté chargé des fonctions ordinaires à ces ſortes d'officiers, & encore inſtitué pour l'ordre qui ſe doit obſerver dans la diſtribution des garçons aux maîtres qui en ont beſoin, qui tous doivent s'adreſſer à ce clerc, les uns pour trouver maître, les autres pour avoir des garçons.

L'apprentiſſage eſt de cinq années conſécutives; trois mois d'abſence ſans le ſu du maître, caſſent & annullent le brevet quelque tems que l'apprenti ait ſervi.

Le chef-d'œuvre eſt d'obligation à tous aſpirans à la maîtriſe. Il conſiſte pour la pâtiſſerie en cinq plats faits & cuits en un ſeul jour à la diſcrétion des jurés; & pour l'oublayerie, en cinq cens de grandes oublayes ou oublies, trois cens de ſupplications, & deux cens d'eſtriers qu'il peut faire un autre jour, mais dont il faut qu'il prépare la pâte lui-même.

Les garçons ou ſerviteurs ſont tenus de ſervir chez les maîtres le tems dont ils ſont convenus, autrement il eſt fait défenſe aux autres maîtres de les prendre à leur ſervice, à-moins que le premier maître n'y conſente.

Les veuves en viduité peuvent tenir boutique, & jouir des autres droits des maîtres, à la réſerve de faire des apprentis, pouvant toutefois achever celui que leur mari auroit commencé.

Outre les viſites que les jurés doivent faire chez les maîtres, ils ont encore droit de viſitation ſur les fromages de Brie, les œufs & le beurre, & il leur eſt permis de les lottir entr'eux.

Le pain à chanter, grand & petit, & fait à Paris ou ailleurs, ne peut être expoſé en vente par les maîtres *Pâtiſſiers* qui s'appliquent à cette ſorte de pâtiſſerie, qu'il n'ait été vû & viſité par les jurés.

Les maîtres ſont conſervés dans leurs droits de meſurer leur blé à la halle à l'heure accoutumée, parce que l'*article* 19. porte que *le plus beau blé n'eſt pas trop bon pour faire pain à chanter meſſe, & à communier où le corps de notre ſeigneur eſt célébré.*

Il eſt défendu aux maîtres de vendre aucunes pieces de pâtiſſeries mal-conditionnées & réchauffées: il n'appartient qu'aux *Pâtiſſiers* de faire toutes les pieces de four pour les feſtins, nôces, *&c.* qui ſe donnent dans la ville & fauxbourgs de Paris.

Il eſt défendu aux *Pâtiſſiers* d'aller au-devant des marchands & laboureurs pour acheter leurs grains, ni d'en acheter ailleurs que ſur les ports. Il leur eſt encore défendu d'acheter plus que ſix ſeptiers de blé & autant de farine, à peine de confiſcation du ſurplus.

PATMOS ou PATHMOS, (*Géog. anc. & mod.*) île de l'Archipel, ſituée entre les îles de Nicaria & de Samos, au nord occidental de la premiere & au nord oriental de la ſeconde, & entre les îles de Naxie & de Narcio, au midi occidental de la premiere & à l'orient de la ſeconde.

L'île de *Patmos*, aujourd'hui nommée *Patino*, célebre par l'exil de l'apôtre S. Jean pendant 18 mois, eſt un des plus méchans écueils de l'Archipel; elle eſt découverte, ſans bois & fort ſeche, quoiqu'elle ne manque pas de roches, ni de montagnes, dont la plus élevée s'appelle *Ste Hélie*. Cette île ne produit que peu d'orge, de froment & de vin; mais elle a beaucoup de gibier, perdrix, lapins, cailles, tourterelles, *&c.* tout ſon négoce conſiſte dans l'induſtrie des habitans, qui, avec une douzaine de caïques ou pluſieurs autres petits bateaux, s'en vont chercher du blé en terre-ferme, & même juſques ſur les côtes de la

mer Noire, pour en venir charger des bâtimens françois. Il eſt ſurprenant que dans un ſi pauvre pays les maiſons y ſoient auſſi-bien bâties que dans les lieux où il y a du commerce, & leurs chapelles ſont toutes voûtées.

Cette île n'a que dix-huit milles de tour, mais ſi l'on parcouroit les recoins de cap en cap, on excuſeroit bientôt Pline, qui lui donne trente lieues de circonférence. Il n'y a guere plus de trois à quatre cens perſonnes dans *Patmos*; les Corſaires ont contraint les habitans d'abandonner la ville, qui étoit au bord de la Scala, & de ſe retirer à deux milles & demi ſur la montagne, autour du monaſtere de S. Jean, qui eſt une eſpece de citadelle ſolidement bâtie, & dans laquelle il y a toujours une cinquantaine de caloyers.

Les femmes de *Patmos* ſont aſſez jolies, mais le fard qu'elles mettent les défigure horriblement; néanmoins ce n'eſt pas leur intention, car depuis qu'un marchand de Marſeille en a épouſé une pour ſa beauté, elles s'imaginent, dit Tournefort, qu'il n'y a point d'étranger qui deſcende dans l'île, qui n'y vienne faire la même emplette.

Patmos eſt éloigné de 60 milles des îles de Cos, de Stampalie & de Mycone; elles eſt à 18 milles de Léro, à 45 milles de Nicaria, & à 60 de Samos. Il n'y a ni turc, ni latin dans l'île; un grec y fait la fonction de conſul de France, quoiqu'il n'ait ni pouvoir, ni patentes pour prendre cette qualité. *Long.* de *Patmos* 44. 15. *lat.* 37. 20. (*D. J.*)

PATNA, TERRE DE, (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi qu'on nomme une terre bolaire d'une couleur jaunâtre, très-fine & très-douce au toucher, dont on fait dans les Indes orientales une poterie aſſez belle, extrémement légere & fort mince; on en fait ſur-tout des bouteilles aſſez grandes pour contenir pluſieurs pintes d'eau, qui, dit-on, s'y rafraîchit très-promptement & contracte un goût très-agréable; ce fait eſt pourtant conteſté par quelques perſonnes qui n'ont rien apperçu de ſemblable. On aſſûre que les femmes indiennes aiment beaucoup à mâcher cette eſpece de terre, qui eſt un abſorbant, ce qui ſembleroit prouver qu'il entre une portion de terre calcaire dans la *terre de Patna*.

PATNA, (*Géog. mod.*) ville des Indes, près du bord oriental du Gange, capitale de la province de ſon nom, dans les états du grand-mogol. Les Hollandois y ont une loge, & la compagnie des Indes un comptoir, qui dépend de celui de Chandernagor. *Long.* 103. 15. *latit.* 25. 55. (*D. J.*)

PATOIS, (*Gramm.*) langage corrompu tel qu'il ſe parle preſque dans toutes les provinces: chacune a ſon *patois*; ainſi nous avons le *patois* bourguignon, le *patois* normand, le *patois* champenois, le *patois* gaſcon, le *patois* provençal, &c. On ne parle la langue que dans la capitale. Je ne doute point qu'il n'en ſoit ainſi de toutes les langues vivantes, & qu'il n'en fût ainſi de toutes les langues mortes. Qu'eſt-ce que les différens dialectes de la langue greque, ſinon les *patois* des différentes contrées de la Grece?

PATON, ſ. m. *terme de Cordonnier*, petit morceau de cuir qu'on met en-dedans au bout de l'empeigne du ſoulier, afin de conſerver la forme. (*D. J.*)

PATON, *en terme de Potier*, c'eſt une motte de terre ordinairement plus petite que les balons, mais qui n'en differe cependant que parce qu'elle ne contient que ce qu'il faut de terre pour faire une partie de telle ou telle piece, comme un manche, une oreille, &c. *Voyez* MANCHE, OREILLE & BALLONS.

PATOWMEK, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique ſeptentrionale, dans la Virginie. Elle a ſon embouchure large de quelques milles, & porte des bateaux à plus de 100 milles d'éloignement.

PATROE, (*Géog. anc.*) ville du Péloponneſe, ſur la côte occidentale de l'Achaïe, près de l'embouchure du fleuve Glaucus, ſelon Pauſanias, *liv. VII. ch. xviij.* Pline dit qu'elle a été bâtie ſur un très-long promontoire, à l'oppoſite de l'Etoile & du fleuve Evenus. Son premier nom fut *Aroe* ou *Aroa*. Lorſque Patréus l'eut aggrandie, elle prit le nom de ſon bienfaiteur, en conſervant néanmoins ſon ancien nom; car ils ſe trouvent joints enſemble ſur les médailles avec le titre *de colonie romaine*.

Nous avons une médaille d'Auguſte, ſur laquelle on lit, *Col. A. A. Patrenſ.* ce qui ſignifie, *Colonia Auguſta Aroë Patrenſis*. Les écrivains de l'hiſtoire byſantine nomment cette ville *Patræ veteres*, pour la diſtinguer d'une autre ville que Grégoras & Nicétas appellent *Patræ novæ*. Pauſanias parle d'un théâtre & d'une quantité de temples qui étoient à *Patræ*, mais il n'en reſte pas même des ruines. Sa citadelle étoit célebre par ſon temple de Minerve Panachaïde, c'eſt-à-dire protectrice de l'Achaïe, dont *Patræ* étoit la principale ville. Elle avoit proche du port un temple dédié à Neptune, & un autre à Cérès.

Ce dernier étoit remarquable par une fontaine où l'on alloit conſulter l'événement des maladies, ce que l'on faiſoit en ſuſpendant un miroir avec une ficelle. Le derriere du miroir touchoit l'eau, & la glace nageoit deſſus. On regardoit alors dedans, & l'on y voyoit différentes images, ſelon que le malade devoit guérir de ſon mal ou en mourir.

L'oracle du *Forum* étoit quelque choſe de plus ſingulier: c'étoit une ſtatue de Mercure, & une autre de Veſta; il falloit les encenſer, & allumer les lampes qui pendoient tout à l'entour: enſuite on dédioit à la droite de l'autel une médaille de cuivre du pays, & l'on interrogeoit la ſtatue de Mercure ſur ce que l'on vouloit ſavoir; il falloit après cela s'en approcher de fort près, comme pour écouter ce qu'elle prononceroit, & s'en aller de-là hors du *forum*, les oreilles bouchées avec les mains. La premiere voix que l'on entendoit étoit la réponſe de l'oracle.

La ville de *Patræ* avoit pluſieurs autres temples, ſavoir de Vénus, de Minerve, de Diane Limnatide, & de Bacchus, ſurnommé *Calydonien*, à cauſe que ſa ſtatue avoit été apportée de Calydon, qui étoit une petite ville vis-à-vis d'Aroa. Le nom moderne de *Patræ* eſt *Patras*. (*D. J.*)

PATRAS, (*Géog. mod.*) ville de la Morée, dans le duché de Clarence, avec un archevêque grec. Les Turcs l'appellent *Badra* ou *Balabatra*. Elle a été bâtie en partie ſur les ruines de l'ancienne *Patræ*. Aux beaux temples de Cybele & d'Atys, de Diane, de Minerve Panachaïde, d'Apollon, de Vénus & de Bacchus Calydonien, ont ſuccédé de chétives moſquées, de pauvres égliſes greques, & des ſynagogues de juifs qui font tout le commerce de cette ville.

Les Vénitiens la prirent en 1687, & la nommerent *Néopatria*. Ils l'ont gardée juſqu'en 1716. L'air en eſt malſain, mais les jardins de *Patras* abondent en grenades, en citrons & en oranges excellentes. Elle eſt près de la mer, à 8 lieues S. O. de Lépante, 34 N. O. de Miſitra. *Long.* 39. 32. *lat.* 38. 20.

Chilon, célebre athlete, né à *Patras*, gagna deux couronnes aux jeux olympiques, une dans les Delphiques, quatre dans les Iſthmiens, & trois dans les Néméens. Il fut tué dans une bataille, comme le marque ſon épitaphe rapportée par Pauſanias. Ce fut, ſelon cet auteur, du tems de Lyſippe qui fit la ſtatue de Chilon, c'eſt-à-dire dans la bataille de Chéronée contre Philippe roi de Macédoine, où les Achéens furent défaits avec les autres Grecs, la troiſieme année de la cx. olympiade, & 338 ans avant Jeſus-Chriſt. (*D. J.*)

PATRIA, (*Géog. mod*) petite ville au bourg de la Campanie, dans le royaume de Naples, au ſud du lac qu'on nomme *Lago di Patria*, en latin *Linterna palus*, par où le Clanio (le *Clanis* des Latins) vulgairement appellé l'*Agno*, ſe décharge dans la mer Tyrrhénienne. *Long.* 31. 36. *lat.* 40. 51.

Au nord de l'embouchure du Clanio étoit l'ancienne Linternum, & conſéquemment le tombeau du grand Scipion, ſur lequel on a bâti la tour qu'on nomma *torre di Patria*. J'ai donné l'origine curieuſe de ce nom biſarre, en parlant de Linternum. *Voyez* LINTERNUM. (*D. J.*)

PATRIARCHAL, adj. (*Gramm. & Hiſt. eccléſiaſt.*) ſe dit de tout ce qui a rapport à un patriarche, comme dignité, juriſdiction *patriarchale*, ſiege *patriarchal*, &c.

PATRIARCHAL, (*Topog. eccléſ.*) Titre de dignité dans l'Egliſe, & que l'on a donné aux évêques des premiers ſiéges épiſcopaux. Ce mot *patriarchal* vient du grec πατριάρχης, en latin *patrum princeps*, c'eſt-à-dire le prince des peres. Il ne commença à la vérité à être en uſage que long-tems après le concile de Nicée, mais la choſe même ſubſiſtoit auparavant, puiſque ce concile approuve la diſcipline de l'ancien gouvernement eccléſiaſtique; en ordonnant que l'évêque d'Aléxandrie étendroit ſa juriſdiction ſur l'Egypte, la Lybie & la Pentapole; parce que, dit ce concile, l'évêque de Rome en uſoit de la même maniere. On voit par-là, que dès les premiers commencemens de l'Egliſe, il y avoit des patriarches diſtingués des métropolitains. *Voyez* PATRIARCHES.

J'ajouterai ſeulement, que le gouvernement politique de l'Egliſe, n'a jamais connu que cinq *patriarchats*; ſavoir, le *patriarchat* de Rome, le *patriarchat* de Conſtantinople, le *patriarchat* d'Aléxandrie, le *patriarchat* d'Antioche, & le *patriarchat* de Jéruſalem. (*D. J.*)

PATRIARCHAL, *en terme de Blaſon*, une croix *patriarchale* eſt une croix dont la fleche ou le fût eſt traverſé deux fois, les traverſes ou les bras inférieurs étant plus courts que les ſupérieurs. Les croix de cette eſpece

ce appartiennent aux patriarches, comme la triple croix au pape.

PATRIARCHAT, étendue de pays ſoumiſe à la juriſdiction d'un patriarche. *Voyez* PATRIARCHE.

Ce nom a été donné à ce qu'on appelloit anciennement *diocèſe*, c'eſt-à-dire pluſieurs provinces qui ne faiſoient qu'un corps ſous une ville plus conſidérable qui étoit gouvernée par un même vicaire. L'Egliſe s'étant établie ſuivant la forme de l'empire, a de même fait un corps des égliſes de ces provinces ſous la juriſdiction de l'évêque de la principale ville, appellé *exarque* ou *patriarche*. *Voyez* EXARQUE & PATRIARCHE.

Il y avoit en Orient cinq diocèſes de cette nature: l'Egypte ſous l'évêque d'Alexandrie, l'Orient proprement dit ſous celui d'Antioche, l'Aſie ſous celui d'Epheſe; le Pont & la Thrace qui, dans les premiers tems, n'avoient pas d'évêques qui euſſent une juriſdiction ſur tout le diocèſe. Depuis la ville de Byſance ayant été érigée en ville royale, & nommée *Conſtantinople*, devint la capitale d'abord du dioceſe de Thrace, enſuite du Pont & de l'Aſie même; & on attribua auſſi à l'évêque de Jéruſalem, par honneur pour la ville qui avoit été le berceau de la religion chrétienne, quelques provinces de la Paleſtine. Enſorte qu'il y eut quatre *patriarchats* en Orient: celui de Conſtantinople qui eut le ſecond rang, celui d'Alexandrie, celui d'Antioche & celui de Jéruſalem. En Occident, il n'y avoit que celui de Rome qui, ſelon Ruffin, s'étendoit ſur les provinces ſuburbicaires, c'eſt-à-dire ſur dix provinces du continent d'Italie & de quelques îles adjacentes, depuis il s'étendit ſur l'Illyrie, la Macédoine, & quelques parties de l'Occident, mais jamais il ne s'eſt étendu ſur tout l'Occident; car le primat de Carthage qui avoit ſous lui plus de 500 chaires épiſcopales, étoit regardé comme le patriarche de toute l'Afrique.

Le *patriarchat* d'Alexandrie avoit ſous lui les provinces de l'Egypte, de la Pentapole, de la Lybie & de la Marmarique. On ne ſait ſur quel fondement le P. Morin y ajoute toute l'Afrique, ni pourquoi M. de Valois en retranche la Pentapole qui faiſoit partie de l'Egypte, ſur laquelle le ſecond concile général étend & fixe la juriſdiction du patriarche d'Alexandrie, *ſolam Ægyptum regat*.

Celui d'Antioche ne s'étendoit pas ſur toute l'Aſie, comme l'a prétendu le P. Morin, mais dans ſon origine il étoit borné à la ſeule ville d'Antioche, enſuite ſur la Cilicie, & enfin ſur les quinze provinces qui formoient l'Orient proprement dit; on voit par les actes du ſecond concile œcuménique, tenu à Conſtantinople, que l'égliſe d'Antioche n'avoit ſous ſa juriſdiction ni le Pont, ni l'Aſie, ni la Thrace. C'eſt encore ſans raiſon que M. de Valois ſouſtrait à la juriſdiction du *patriarchat* d'Antioche quelques-unes des quinze provinces, qui compoſoient le comté d'Orient, par exemple, la Phénicie, la Paleſtine, la Cilicie & l'île de Chypre: il eſt conſtant par l'hiſtoire eccléſiaſtique que l'évêque d'Antioche étoit patriarche de toutes ces provinces.

Baronius prétend que l'égliſe de Jéruſalem ne fut érigée en *patriarchat* qu'au cinquieme concile général en 549, mais il eſt conſtant que ce fut au concile de Chalcédoine en 451, où Maxime d'Antioche & Juvenal de Jéruſalem ayant eu une vive diſpute ſur l'étendue de leur juriſdiction reſpective, les peres du concile déciderent ainſi: *Antiochenſium ſanctiſſima eccleſia duas Phenicias & Arabiam ſub propria poteſtate habeat. Sanctiſſima vero Chriſti reſurrectio ibidem tres Paleſtinas habeat*. Juſqu'aux croiſades, le *patriarchat* de Jéruſalem ne fut compoſé que des trois Paleſtines, & des métropoles de Céſarée, de Scythoples & de Petra; & depuis les croiſades, le pape Innocent II. y ajouta la premiere Phénicie, au lieu de la troiſieme Paleſtine qu'on n'avoit pu reconquérir ſur les Sarraſins.

Le *patriarchat* de Conſtantinople ne comprenoit d'abord que la Thrace & le Pont, mais la faveur des empereurs, jointe à l'ambition des évêques, en étendit bientôt la juriſdiction au-delà de ſes bornes, tant en Europe qu'en Aſie, car il ſe ſoumit la Theſſalie, la Macédoine, la Grece, l'Epire, l'Illyrie, la Bulgarie, & preſque tout ce qui étoit en Europe de l'empire d'Orient. Les papes reclamerent ſouvent contre ces innovations & ces démembremens, mais preſque toujours ſans ſuccès, & ç'a été un des principaux ſujets de diviſion entre l'Egliſe latine & l'Egliſe greque.

Au reſte, quoique ces cinq grands *patriarchats* s'étendiſſent ſur un grand nombre de provinces, tant en Orient qu'en Occident, il ne faut pas croire que toutes les égliſes du monde dépendiſſent de leur juriſdiction, puiſqu'il y en avoit pluſieurs qui étoient autocéphales, qui ſe gouvernoient par leurs conciles principaux ou nationaux, & dont les métropolitains étoient ordonnés par les évêques de la province.

Enfin l'établiſſement du plus ancien des *patriarchats* ne remonte pas plus haut que la fin du iij. ſiecle: car les actes du premier concile de Nicée, tenu en 325, ſont le premier monument où il ſoit fait mention du *patriarchat* de Rome, & l'inſtitution de tous les autres eſt certainement poſtérieure. Thomaſſin, *diſcipline de l'Egliſe*, Dupin, *de antiq. eccleſ. diſcipl.*

PATRIARCHE, ſ. m. (*Hiſt. & Théolog.*) *chez les Hébreux*, on donne ce nom aux premiers hommes qui ont vécu, tant avant qu'après le déluge, auparavant Moïſe, comme Adam, Enoch, Noé, Abraham, Iſaac, Jacob, Juda, Lévi, Simon & les autres fils de Jacob, & les chefs des douze tribus. Les Hébreux les nomment *princes des tributs* ou *chefs des peres*, Roſché abot.

Ce nom vient du grec πατριαρχης, qui ſignifie *chef de famille*. La longue vie & le grand nombre d'enfans étoient une des bénédictions que Dieu répandoit ſur les *patriarches*.

Depuis la deſtruction de Jéruſalem, les juifs diſperſés ont encore conſervé ce titre parmi eux; du-moins ceux de Judée dans les premiers tems l'ont donné au chef qu'ils élurent, ceux d'au-delà de l'Euphrate ayant donné au leur celui de *prince de la captivité*. Le premier gouvernoit les juifs qui demeuroient en Judée, en Syrie, en Egypte, en Italie & dans les provinces de l'empire romain. Le ſecond avoit ſous ſa conduite ceux qui habitoient la Babylonie, la Chaldée, l'Aſſyrie & la Perſe.

Ils mettent une grande différence entre les *patriarches* de la Judée & les princes de la captivité de Babylone, appellant ceux-ci *rabbana* & les autres *rabban*, nom qui n'eſt qu'un diminutif du premier. Ils ſoutiennent que les princes de la captivité deſcendoient de David en ligne maſculine, au lieu que les *patriarches* n'en ſortoient que par les femmes, & qu'au reſte, ceux-ci ont commencé cent ans avant la ruine du temple, & qu'ils ont toujours joui d'une grande autorité, même pour le civil. Mais outre que les Ammoréens, princes très-jaloux de leur pouvoir, ne l'auroient pas ſouffert, Joſeph & Philon ne diſent mot de ces prétendus *patriarches* dont la dignité fut abolie dans le cinquieme ſiecle; enſorte que preſque tout ce qu'ils en racontent eſt deſtitué de preuves ſolides. Baſnage, *Hiſt. des Juifs*, *tom. II. liv. IV. c. iij.* Calmet, *Dictionn. de la Bible*, *tom. III. lettre F*, *pag.* 137.

PATRIARCHE, *terme d'hiérarchie eccléſiaſtique*. C'eſt un évêque qui a le gouvernement immédiat d'un diocèſe particulier, & qui étend ſon pouvoir ſur un département de pluſieurs provinces eccléſiaſtiques. *Voy.* DIOCESE.

Les *patriarches* ſont par rapport aux métropolitains, ce que les métropolitains ſont par rapport aux évêques. *Voyez* EVÊQUE & MÉTROPOLITAIN.

Les critiques ne ſont pas d'accord ſur le tems auquel on doit rapporter l'inſtitution des *patriarches*. Le pere Morin & M. de Marca, ſoutiennent qu'ils ſont de droit divin & d'inſtitution apoſtolique; mais ce ſentiment n'eſt pas fondé. Il paroît au contraire, que l'autorité patriarchale n'eſt que d'inſtitution eccléſiaſtique; elle a été inconnue dans le tems des apôtres & dans les trois premiers ſiecles; on n'en trouve aucune trace dans les anciens monumens. S. Juſtin, S. Irenée, Tertullien, Euſebe n'en parlent point. D'ailleurs, la ſupériorité des *patriarches* ſur les autres évêques & même ſur les métropolitains, eſt trop éclatante pour avoir demeuré ſi long-tems ignorée, ſi elle eût exiſté. Enfin, quand le concile de Nicée, *can.* 6. accorde la dignité de *patriarche* à l'évêque d'Aléxandrie, il ne dit pas qu'elle doive ſa naiſſance à l'autorité apoſtolique; il ne l'établit que ſur l'uſage & la coutume.

D'autres diſent que les Montaniſtes furent les premiers qui décorerent de ce titre les chefs de leur égliſe: que les Catholiques le donnerent enſuite à tous les évêques, & qu'enſuite on le réſerva aux ſeuls évêques des grands ſiéges. Socrate & le concile de Chalcédoine le donnent à tous les évêques des villes capitales des cinq diocèſes d'Orient. Il fut auſſi donné à S. Léon dans le concile de Chalcédoine; enfin, on l'a reſtraint aux évêques des cinq principaux ſiéges de l'Egliſe: Rome, Conſtantinople, Aléxandrie, Antioche & Jéruſalem. Ce nom a été peu uſité en Occident, & donné quelquefois à des métropolitains & à de ſimples évêques, comme les rois Goths & Lombards le donnerent à l'évêque d'Aquilée, & comme on le donna vers le tems de Charlemagne à l'archevêque de Bourges, qui n'a rien conſervé des droits de cette dignité que celui d'avoir un official primatial auquel on appelle des ſentences rendues par l'official mé-

tropolitain. Les Maronites, les Jacobites, les Neſtoriens, les Armeniens & les Moſcovites ont auſſi des *patriarches*, ainſi que les Grecs ſchiſmatiques.

Voici quels étoient autrefois les principaux droits des *patriarches*; auſſi-tôt après leur promotion ils s'écrivoient réciproquement des lettres, qui contenoient une eſpece de profeſſion de foi, afin d'unir toutes les Egliſes par l'union des grands ſiéges. C'eſt dans le même eſprit qu'on récitoit leurs noms dans les diptiques ſacrés, & qu'on prioit pour eux au milieu du ſacrifice; on ne terminoit les affaires importantes que par leur avis. Dans les conciles écuméniques, ils avoient un rang diſtingué, & quand ils ne pouvoient y aſſiſter en perſonne, ils y envoyoient leurs légats; c'étoit à eux qu'il appartenoit de ſacrer tous les métropolitains qui relevoient de leur ſiége. Le concile de Nicée donne même à l'évêque d'Aléxandrie le droit de conſacrer tous les évêques de ſon reſſort, ſuivant l'uſage de l'Egliſe romaine; on appelloit des jugemens des métropolitains au *patriarche*; mais il ne prononçoit ſur ces appellations, quand les cauſes étoient importantes, que dans le concile avec les prélats de ſon reſſort. Les canons de ces conciles devoient être obſervés dans toute l'étendue du patriarchat. Le huitieme concile général, *can.* 17. confirme deux droits des plus conſidérables attachés à la dignité des *patriarches*, l'un de donner la plénitude de puiſſance aux métropolitains en leur envoyant le *pallium*; l'autre de les convoquer au concile univerſel du patriarchat, afin d'examiner leur conduite & de leur faire leur procès. Mais le quatrieme concile de Latran ſous le pape Innocent III. diminua les droits des *patriarches*, en les obligeant à recevoir le *pallium* du ſaint ſiége, & à lui prêter en même-tems ſerment de fidélité, à ne donner le *pallium* à un métropolitain de leur dependance, qu'après avoir reçu leur ſerment d'obéiſſance au pape; & enfin en ne leur permettant de juger des appellations des métropolitains, qu'à la charge de l'appel au ſaint ſiége. Thomaſſin, *Diſcipl. de l'Egliſe*, *part. II. liv. I. c. iv.* Dupin, *des antiq. eccléſ. diſcipl.*

PATRIARCHIES eſt le nom qu'on donne à Rome aux cinq Egliſes principales, qui repréſentent les cinq anciens patriarchats; ſavoir, S. Jean de Latran qui repréſente le patriarchat de Rome; S. Pierre, celui de Conſtantinople; S. Paul, celui d'Aléxandrie; Ste Marie-Majeure, celui d'Antioche; & S. Laurent hors des murs, celui de Jéruſalem. Les évêques pourvûs des titres de ces égliſes, marchent dans les cérémonies publiques après le pape & les cardinaux, & précedent le gouverneur de Rome & les autres prélats. Il n'eſt pas permis même aux cardinaux de celébrer la meſſe au grand autel de ces égliſes ſans une diſpenſe du pape, portée dans une bulle que l'on attache au coin de l'autel. Dupin, *des antiq. eccléſ. diſcipl.*

PATRICE, PATRICIAT, PATRICIEN, ſ. m. (*Juriſprud.*) ſont des titres d'honneur & de dignité qui ont été la ſource de la nobleſſe chez pluſieurs peuples.

L'inſtitution du titre de *patrice* vient des Athéniens, chez leſquels au rapport de Denis d'Halicarnaſſe, le peuple fut ſéparé en deux claſſes, l'une qu'il appelle εὐπατρίδας, *patricios*; l'autres δημοτικοὺς, c'eſt-à-dire *populaires*, le menu peuple.

On compoſa la claſſe des *patriciens* de ceux qui étoient diſtingués par la bonté de leur race, c'eſt-à-dire dont la famille n'avoit aucune tache de ſervitude ni autre, & qui étoient les plus conſidérables d'entre les citoyens, ſoit par leur nombreuſe famille ou par leurs emplois, & par leurs richeſſes. Théſée leur attribua la charge de connoître des choſes appartenantes au fait de la religion & au ſervice de Dieu, d'enſeigner les choſes ſaintes; il leur accorda auſſi le privilege de pouvoir être élûs aux offices de la république, & d'interpréter les lois.

Solon ayant été élû pour réformer l'état qui étoit tombé dans la confuſion, voulut que les offices & magiſtratures demeuraſſent entre les mains des riches citoyens; il donna pourtant quelque part au menu peuple dans le gouvernement, & diſtingua les citoyens en quatre claſſes. La premiere compoſée de ceux qui avoient 500 minots de revenu, tant en grains que fruits liquides. La ſeconde, de ceux qui en avoient 300, & qui pouvoient entretenir un cheval de ſervice, c'eſt pourquoi on les appella *chevaliers*; ceux qui avoient 200 minots formoient la troiſieme claſſe, & tout le reſte étoit dans la quatrieme.

Romulus, à l'imitation des Athéniens, diſtingua ſes ſujets en *patriciens* & plébéïens; après avoir créé des magiſtrats, il établit au-deſſus d'eux le ſénat auquel il donna l'inſpection des affaires publiques; il compoſa cette compagnie de cent des plus diſtingués & des plus nobles d'entre les citoyens. Chacune des trois tribus eut la faculté de nommer trois ſénateurs, & chacune des 30 curies qui formoit chaque tribu fournit auſſi trois perſonnes habiles & expérimentées; Romulus ſe reſerva ſeulement le droit de nommer un ſénateur qui eût la premiere place dans le ſénat.

Les membres de cette auguſte compagnie furent appellés *ſenatores* à *ſenectute*, parce que l'on avoit choiſi ceux qui, par rapport à leur grand âge, étoient préſumés avoir le plus d'expérience; on leur donna auſſi le titre de *patres*, peres, ſoit par reſpect pour leur âge, ſoit parce qu'on les regardoit comme les peres du peuple; de ce titre *patres* ſe forma celui de *patricii* que l'on donna aux cent premiers ſénateurs, & ſelon d'autres aux 200 ou 300 premiers & à leurs deſcendans; on les appelloit *patricii*, *quaſi qui & patrem & avum ciere poterant*; ils étoient les ſeuls auxquels Romulus permit d'aſpirer à la magiſtrature, & exercerent ſeuls les fonctions du ſacerdoce juſqu'en l'année 495 de la fondation de Rome.

Ils étoient obligés de ſervir de patrons aux plébéïens & de les protéger dans toutes les occaſions.

Les cruautés exercées par les *patriciens* contre les plébéïens pour ſe venger de ce que ceux-ci tâchoient d'anéantir leur autorité, donnerent lieu à la loi agraire concernant le partage des terres.

La loi des douze tables avoit défendu aux *patriciens* de contracter mariage avec des plébéïennes, mais cette diſpoſition fut bien-tôt ſupprimée par le peuple.

Il fut ſeulement encore défendu par la loi *papia*, *pappæa* aux *patriciens* d'épouſer celles des plébéïennes qui n'étoient pas de condition libre, ou qui exerçoient des métiers vils & deshonorans, tel que celui de comédienne; les filles qui ſe proſtituoient ou qui favoriſoient la proſtitution, les filles ſurpriſes en adultere avec un homme marié, & les femmes répudiées pour le même crime.

Le nombre des familles *patriciennes* qui n'étoit d'abord que de cent, s'accrut dans la ſuite conſidérablement par les diverſes augmentations qui furent faites au nombre des ſénateurs.

Romulus lui-même, peu de tems après l'établiſſement du ſénat, créa encore cent ſénateurs; d'autres diſent que ce fut Tullus Hoſtilius.

Quoi qu'il en ſoit, ces 200 premiers ſénateurs furent appellés *patres majorum gentium*, chefs des grandes familles, pour les diſtinguer des 100 autres ſénateurs qui furent ajoutés par Tarquin l'ancien, que l'on appella *patres minorum gentium*, comme étant chefs de familles moins anciennes & moins conſidérables que les premieres.

Ce nombre de 300 ſénateurs fut long-tems ſans être augmenté, car Brutus & Publicola, après l'expulſion des rois, n'augmenterent pas le nombre des ſénateurs; ils ne firent qu'en remplacer un grand nombre qui manquoient.

Ceux qui furent mis par Brutus & autres qui vinrent enſuite, furent appellés *patres conſcripti*, pour dire que leur nom avoit été inſcrit avec celui des premiers, & inſenſiblement ce titre devint commun à tous, lorſqu'il ne reſta plus aucun des anciens ſénateurs.

Gracchus étant tribun du peuple, doubla le nombre des ſénateurs, y mettant 300 chevaliers. Sylla y fit encore une augmentation; Céſar en porta le nombre juſqu'à 900, & après ſa mort les duumvirs en ajouterent encore; de ſorte qu'il y en avoit juſqu'à 1000 ou 1200 du tems d'Auguſte, lequel les réduiſit à 600.

Du terme *patres*, qui étoit le nom que Romulus donna aux premiers ſénateurs, ſe forma celui de *patricii*, que l'on donna aux deſcendans des 200 premiers ſénateurs, ou ſelon quelques autres, des 300 premiers; on leur donna le titre de *patricii quaſi qui patrem, avum ciere poterant*; & en effet, dans les aſſemblées du peuple, ils étoient appellés chacun en particulier par leur nom, & par celui de l'auteur de leur race.

Les familles ſénatoriennes, autres que celles qui deſcendoient des 200 premiers ſénateurs, ne tenoient pas d'abord le même rang; cependant inſenſiblement tous les ſénateurs & leurs deſcendans furent mis dans l'ordre des *patriciens*, du-moins Tite-Live remarque que les choſes étoient ſur ce pié du tems d'Auguſte.

Quant aux privileges des *patriciens*, Romulus avoit attribué à eux ſeuls le droit d'aſpirer à la magiſtrature.

Ils exercerent auſſi ſeuls les fonctions du ſacerdoce juſqu'en l'année 495 de la fondation de Rome.

Les *patriciens* tiroient la conſidération dans laquelle ils étoient de deux ſources; l'une de la bonté & ancienneté de leur race, ce que l'on appelloit *ingenuitas & gentilitas*; l'autre étoit la nobleſſe, laquelle chez les Ro-

Romains ne procédoit que des grands offices; mais cette nobleſſe n'étoit pas héréditaire, elle ne s'érendoit pas au-delà des petits enfans de l'officier.

Mais peu-à-peu les *patriciens* déchurent de preſque tous leurs privileges; les plébéiens, qui étoient en plus grand nombre, firent tout décider à la pluralité des voix; on les admit dans le ſénat, & même aux plus hautes magiſtratures, & aux charges des ſacrifices; de ſorte qu'il ne reſta plus d'autre prérogative aux *patriciens* que l'honneur d'être deſcendus des premieres & des plus anciennes familles; & la nobleſſe, à l'égard de ceux qui étoient revêtus de quelque grand office, ou qui étoient enfans ou petits-enfans de quelque grand officier.

La chûte de la république, & l'établiſſement de l'empire, affoiblirent & diminuerent néceſſairement l'autorité des familles patriciennes dans les affaires politiques; mais cette révolution ne les dégrada point d'abord, & elles ſe ſoutinrent à peu-près dans toute leur pureté & leur conſidération, juſqu'au tems où les Grecs d'Europe, d'Aſie & d'Alexandrie, inonderent Rome; il ſe fit alors une étrange confuſion de familles romaines avec les étrangers.

Cette confuſion augmenta encore lorſque les empereurs ne furent plus de familles proprement romaines.

Tacite dans le *XI. liv. de ſes annales*, rapporte que l'empereur Claude mit au nombre des *patriciens*, tous les plus anciens du ſénat, ou ceux qui avoient eu des parens diſtingués; il ajoute qu'il reſtoit alors bien peu de ces anciennes familles que Romulus avoit appellées *patres majorum gentium*, que même celles qui y avoient été ſubſtituées par Céſar, ſuivant la loi *caſſia*, & par Auguſte par loi *brutia*, étoient auſſi épuiſées. On voit par-là combien il s'introduiſit de nouvelles nobleſſes, tant ſous Céſar & ſous Auguſte, que par la création de Claude.

Les guerres civiles qui agiterent l'empire entre Neron & Veſpaſien, acheverent ſans doute encore de détruire beaucoup d'anciennes familles.

Sous l'empire de Trajan combien d'eſpagnols; ſous Septime Severe, combien d'afriquains ne vinrent pas s'établir à Rome; & s'y étant enrichis, firent par leur fortune diſparoître les nuances qui ſéparoient le *patricien* & le plébéien. Les guerres civiles occaſionnées par les différens prétendans à l'empire, & qui épuiſoient le plus beau & le plus pur ſang de Rome: ces hordes de barbares que les divers concurrens appelloient imprudemment à leur ſecours, qui ſoumirent enfin ceux qui les avoient employés à ſoumettre les autres, & devinrent les maîtres de ceux dont ils auroient toujours dû être les eſclaves: la baſſeſſe des ſujets qu'une armée élevoit tumultuairement à l'empire; & qui montés ſur le trône donnoient les premieres charges de l'état aux compagnons de leur ancienne fortune, nés comme eux dans l'obſcurité: enfin l'anéantiſſement de la dignité de conſul, qui ne fut plus qu'un vain nom depuis la chûte de la république, & ſur-tout depuis les Antonins juſqu'à Juſtinien, après lequel ceſſe l'ordre chronologique des conſuls, ces places étant d'ailleurs ſouvent occupées par des Grecs, témoin Dion l'hiſtorien, Caſſiodore & autres: tout cela fit inſenſiblement éclipſer les familles patriciennes de Rome à meſure que les honneurs paſſoient aux étrangers.

Mais la principale époque de l'anéantiſſement des familles patriciennes, fut la priſe de Rome par Totila, roi des Goths, l'an 546; ce barbare fit abattre une partie des murailles de cette ville, força le peuple à ſe retirer dans la Campanie, & emmena à la ſuite de ſon armée toute la nobleſſe, c'eſt-à-dire toutes les familles qui étoient alors réputées patriciennes. Rome fut abſolument deſerte pendant plus d'un an; Beliſaire y ramena des habitans mais le ſecond ſiége par Totila en fit encore périr une grande partie; ce qui échappa de citoyens diſtingués, ſe retira à Conſtantinople auprès de Juſtinien. Enfin pour repeupler Rome dans les premiers tems qui ſuivirent ces deſaſtres, les pontifes & les magiſtrats furent réduits à y appeller indifféremment Juifs, Goths, Huns, Lombards. Il eſt bien difficile après tant de ravages & de maſſacres ſuivis d'un tel mélange, de reconnoître encore les reſtes des anciennes familles vraiment patriciennes.

Le peuple qui habite le mont-Eſquilin, aux environs de Sainte-Marie-Majeure, prétend deſcendre ſeul des anciens Romains; rien n'eſt plus pauvre & en même tems plus fier: on ne voit perſonne de ce quartier ſervir comme domeſtique; ces gens mépriſent même ceux qui habitent le cœur de la nouvelle ville.

On reconnoît généralement à Rome que les habitans du Traſtevere ont plus d'eſprit que ceux des autres quartiers: ils ſe donnent auſſi l'honneur de tenir aux anciens Romains; mais ils ne font pas attention qu'au tems de la république, leur quartier étoit inhabité; qu'après l'établiſſement de l'empire ſous Veſpaſien, il ne fut habité que par des Juifs, que depuis plus de 800 ans, toutes les ſéditions ont commencé par le Traſtevere, & que le peuple de ce quartier ſe regarde comme un peu différent du reſte de la ville, tellement, qu'en paſſant la riviere, ils diſent qu'ils vont à Rome.

Les familles de Rome qui paſſent pour très-anciennes ſont les Colonna, Orſini, Conti, Savelli, Frangipani, & quelques autres; preſque tout le reſte eſt famille papale.

Sous les empereurs, notamment lorſque le ſiége de l'empire fut transféré à Conſtantinople, Conſtantin le Grand, pour remplacer les anciens *patriciens*, inventa une nouvelle dignité de patrice, ou pere de la république, qui n'étoit plus attachée à l'ancienneté ni à l'illuſtration de la race, mais qui étoit un titre perſonnel de dignité que l'empereur accordoit à ceux qu'il vouloit honorer; ce patricial ou dignité patricienne ſurpaſſoit toutes les autres. Les empereurs donnoient ordinairement aux patrices le gouvernement des provinces éloignées. Lors de la décadence de l'empire romain, ceux qui occuperent l'Italie n'oſant prendre le titre d'*empereurs*, s'appelloient *patrices de Rome*; cela fut très-ordinaire juſqu'à Auguſtule, & à la priſe de Rome par Odoacre roi des Herules. Il y eut auſſi des *patrices* dans les Gaules, & principalement en Bourgogne & en Languedoc; quand les Francs conquirent les Gaules, ils y trouverent la dignité patricienne établie. Aëtius qui combattit Attila, eſt appellé le *dernier patrice des Gaules*; le titre de *patrice* fut envoyé à Clovis par l'empereur Anaſtaſe après la défaite des Wiſigoths. Le pape Adrien fit prendre le titre de *patrice* de Rome à Charlemagne avant qu'il prît la qualité d'empereur. Les rois Pepin, Charles & Carloman, furent auſſi appellés *patrices de Rome* par les papes, ils ont auſſi donné le titre de *patrice* à quelques autres princes & rois étrangers. (*A*)

PATRICES, *Dieux* (*Mytholog.*) *patricii dii*; il y avoit huit dieux que les anciens appelloient *patrices*: Janus, Saturne, le Génie, Pluton, Bacchus, le Soleil, la Lune, & la Terre.

PATRIE, ſ. f. (*Gouvern. politiq.*) le rhéteur peu logicien, le géographe qui ne s'occupe que de la poſition des lieux & le léxicographe vulgaire, prennent la *patrie* pour le lieu de la naiſſance, quel qu'il ſoit, mais le philoſophe ſait que ce mot vient du latin *pater*, qui repréſente un pere & des enfans, & conſéquemment qu'il exprime le ſens que nous attachons à celui de *famille*, de *ſociété*, d'*état libre*, dont nous ſommes membres, & dont les lois aſſurent nos libertés & notre bonheur. Il n'eſt point de *patrie* ſous le joug du deſpotiſme. Dans le ſiecle paſſé, Colbert confondit auſſi *royaume* & *patrie*; enfin un moderne mieux inſtruit, a mis au jour une diſſertation ſur ce mot, dans laquelle il a fixé avec tant de goût & de vérité, la ſignification de ce terme, ſa nature, & l'idée qu'on doit s'en faire, que j'aurois tort de ne pas embellir, diſons plutôt ne pas former mon article des réflexions de cet écrivain ſpirituel.

Les Grecs & les Romains ne connoiſſoient rien de ſi aimable & de ſi ſacré que la *patrie*; ils diſoient qu'on ſe doit tout entier à elle: qu'il n'eſt pas plus permis de s'en venger, que de ſon pere; qu'il ne faut avoir d'amis que les ſiens; que de tous les augures, le meilleur eſt de combattre pour elle; qu'il eſt beau, qu'il eſt doux de mourir pour la conſerver: que le ciel ne s'ouvre qu'à ceux qui l'ont ſervie. Ainſi parloient les magiſtrats, les guerriers & le peuple. Quelle idée ſe formoient-ils donc de la *patrie*?

La *patrie*, diſoient-ils, eſt une terre que tous les habitans ſont intéreſſés à conſerver, que perſonne ne veut quitter, parce qu'on n'abandonne pas ſon bonheur, & où les étrangers cherchent un aſyle. C'eſt une nourrice qui donne ſon lait avec autant de plaiſir qu'on le reçoit. C'eſt une mere qui chérit tous ſes enfans, qui ne les diſtingue qu'autant qu'ils ſe diſtinguent eux-mêmes, qui veut bien qu'il y ait de l'opulence & de la médiocrité mais point de pauvres; des grands & des petits, mais perſonne d'opprimé qui même dans ce partage inégal, conſerve une ſorte d'égalité, en ouvrant à tous le chemin des premieres places; qui ne ſouffre aucun mal dans ſa famille, que ceux qu'elle ne peut empêcher, la maladie & la mort; qui croiroit n'avoir rien fait en donnant l'être à ſes enfans, ſi elle n'y ajoutoit le bien-être. C'eſt une puiſſance auſſi ancienne que la ſociété, fondée ſur la nature & l'ordre; une puiſſance ſupérieure à toutes les puiſſances qu'elle établit dans ſon ſein, archontes, ſuffetes, éphores, conſuls ou rois, une puiſſance qui ſoumet à ſes lois ceux qui commandent en ſon nom, comme ceux qui obéiſſent. C'eſt une divinité qui n'accepte

des

des offrandes que pour les répandre, qui demande plus d'attachement que de crainte, qui ſourit en faiſant du bien & qui ſoupire en lançant la foudre.

Telle eſt la *patrie!* l'amour qu'on lui porte conduit à la bonté des mœurs, & la bonté des mœurs conduit à l'amour de la *patrie*; cet amour eſt l'amour des lois & du bonheur de l'état, amour ſingulierement affecté aux démocraties, c'eſt une vertu politique, par laquelle on renonce à ſoi-même, en préférant l'intérêt public au ſien propre: c'eſt un ſentiment, & non une ſuite de connoiſſance; le dernier homme de l'état peut avoir ce ſentiment comme le chef de la république.

Le mot de *patrie* étoit un des premiers mots que les enfans bégayoient chez les Grecs & chez les Romains; c'étoit l'ame des converſations, & le cri de guerre: il embelliſſoit la poéſie, il échauffoit les orateurs, il préſidoit au ſénat, il retentiſſoit au théatre, & dans les aſſemblées du peuple, il étoit gravé ſur les monumens. Cicéron trouvoit ce mot ſi tendre, qu'il le préféroit à tout autre quand il parloit des intérêts de Rome.

Il y avoit encore chez les Grecs & les Romains, des uſages qui rappelloient ſans ceſſe l'idée de la *patrie* avec le mot; des couronnes, des triomphes, des ſtatues, des tombeaux, des oraiſons funebres; c'étoient autant de reſſorts pour le patriotiſme. Il y avoit auſſi des ſpectacles vraiment publics, où tous les ordres ſe délaſſoient en commun; des tribunes où la *patrie*, par la bouche des orateurs, conſultoit avec ſes enfans, ſur les moyens de les rendre heureux & glorieux. Mais entrons dans le récit des faits qui prouveront tout ce que nous venons de dire.

Lorſque les Grecs vainquirent les Perſes à Salamine, on entendoit d'un côté la voix d'un maître impérieux qui chaſſoit des eſclaves au combat, & de l'autre le mot de *patrie* qui animoit des hommes libres. Auſſi les Grecs n'avoient rien de plus cher que l'amour de la *patrie*; travailler pour elle étoit leur bonheur & leur gloire. Licurgue, Solon, Miltiade, Thémiſtocle, Ariſtide, préféroient leur *patrie* à toutes les choſes du monde. L'un dans un conſeil de guerre tenu par la république, voit la canne d'Euribiade levée ſur lui; il ne lui répond que ces trois mots, frappe, mais écoute. Ariſtide, après avoir longtems diſpoſé des forces & des finances d'Athènes, ne laiſſa pas de quoi ſe faire enterrer.

Les femmes ſpartiates vouloient plaire auſſi-bien que les nôtres; mais elles comptoient frapper plus ſurement au but, en mêlant le zele de la *patrie* avec les graces. Va, mon fils, diſoit l'une, arme-toi pour défendre ta *patrie*, & ne reviens qu'avec ton bouclier, ou ſur ton bouclier, c'eſt-à-dire vainqueur ou mort. Conſole-toi, diſoit une autre mere à un de ſes fils, conſole-toi de la jambe que tu as perdue, tu ne feras pas un pas qui ne te faſſe ſouvenir que tu as défendu la *patrie*. Après la bataille de Leuctres, toutes les meres de ceux qui avoient péri en combattant, ſe félicitoient, tandis que les autres pleuroient ſur leurs fils qui revenoient vaincus; elles ſe vantoient de mettre des hommes au monde, parce que dans le berceau même, elles leur montroient la *patrie* comme leur premiere mere.

Rome qui avoit reçu des Grecs l'idée qu'on devoit ſe former de la *patrie*, la grava très-profondément dans le cœur de ſes citoyens. Il y avoit même ceci de particulier chez les Romains, qu'ils méloient quelques ſentimens religieux à l'amour qu'ils avoient pour leur *patrie*. Cette ville fondée ſur les meilleures auſpices, ce Romulus leur roi & leur dieu, ce capitole éternel comme la ville, & la ville éternelle comme ſon fondateur, avoient fait ſur les Romains une impreſſion extraordinaire.

Brutus pour conſerver ſa *patrie*, fit couper la tête à ſes fils, & cette action ne paroîtra dénaturée qu'aux ames foibles. Sans la mort des deux traîtres, la *patrie* de Brutus expiroit au berceau. Valerius Publicola n'eut qu'à nommer le nom de *patrie* pour rendre le ſénat plus populaire; Menenius Agrippa pour ramener le peuple du mont-Sacré dans le ſein de la république; Véturie, car les femmes à Rome comme à Sparte étoient citoyennes, Véturie pour déſarmer Coriolan ſon fils; Manlius, Camille, Scipion, pour vaincre les ennemis du nom Romain; les deux Catons, pour conſerver les lois & les anciennes mœurs; Cicéron, pour effrayer Antoine, & foudroyer Catilina.

On eût dit que ce mot *patrie* renfermoit une vertu ſecrette, non-ſeulement pour rendre vaillans les plus timides, ſelon l'expreſſion de Lucien, mais encore pour enfanter des héros dans tous les genres, pour opérer toutes ſortes de prodiges. Diſons mieux, il y avoit dans ces ames greques & romaines, des vertus qui les rendoient ſenſibles à la valeur du mot. Je ne parle pas de ces petites vertus qui nous attirent des louanges à peu de frais dans nos ſociétés particulieres; j'entends ces qualités citoyennes, cette vigueur de l'ame qui nous fait faire & ſouffrir de grandes choſes pour le bien public. Fabius eſt raillé, mépriſé, inſulté par ſon collegue & par ſon armée; n'importe, il ne change rien dans ſon plan, il temporiſe encore, & il vient à bout de vaincre Annibal. Régulus, pour conſerver un avantage à Rome, diſſuade l'échange des priſonniers, priſonnier lui-même, & il retourne à Carthage, où les ſupplices l'attendent. Trois Décius ſignalent leur conſulat en ſe dévouant à une mort certaine. Tant que nous regarderons ces généreux citoyens comme d'illuſtres foux, & leurs actions comme des vertus de théatre, le mot *patrie* ſera mal connu de nous.

Jamais peut-être on n'entendit ce beau mot avec plus de reſpect, plus d'amour, plus de fruit, qu'au tems de Fabricius. Chacun ſait ce qu'il dit à Pyrrhus; „ Gardez votre or & vos honneurs, nous autres Romains, „ nous ſommes tous riches, parce que la *patrie*, pour „ nous élever aux grandes places, ne nous demande „ que du mérite „. Mais chacun ne ſait pas que mille autres Romains l'auroient dit. Ce ton patriotique étoit le ton général dans une ville, où tous les ordres étoient vertueux. Voilà pourquoi Rome parut à Cynéas, l'ambaſſadeur de Pyrrhus, comme un temple, & le ſénat une aſſemblée de rois.

Les choſes changerent avec les mœurs. Vers la fin de la république, on ne connut plus le mot *patrie* que pour le profaner. Catilina & ſes furieux complices, deſtinoient à la mort quiconque le prononçoit encore en Romain. Craſſus & Céſar ne s'en ſervoient que pour voiler leur ambition, & lorſque dans la ſuite ce même Céſar, en paſſant le Rubicon, dit à ſes ſoldats, qu'il alloit venger les injures de la *patrie*, il abuſoit étrangement ſes troupes. Ce n'étoit pas en ſoupant comme Craſſus, en bâtiſſant comme Lucullus, en ſe proſtituant à la débauche comme Clodius, en pillant les provinces comme Verrès, en formant des projets de tyrannie comme Céſar, en flatant Céſar comme Antoine, qu'on apprenoit à aimer la *patrie*.

Je ſais pourtant qu'au milieu de ce déſordre, dans le gouvernement & dans les mœurs, on vit encore quelques Romains ſoupirer pour le bien de leur *patrie*. Titus Labienus en eſt un exemple bien remarquable. Supérieur aux vues d'ambition les plus ſéduiſantes, l'ami de Céſar, le compagnon & ſouvent l'inſtrument de ſes victoires, il abandonna ſans héſiter, une cauſe que la fortune protégeoit; & s'immolant pour l'amour de ſa *patrie*, il embraſſa le parti de Pompée, où il avoit tout à riſquer, & où même en cas de ſuccès, il ne pouvoit trouver qu'une conſidération très-médiocre.

Mais enfin Rome oublia ſous Tibere, tout amour de la *patrie*; & comment l'auroit-elle conſervé? On voyoit le brigandage uni avec l'autorité, le manege & l'intrigue diſpoſer des charges, toutes les richeſſes entre les mains d'un petit nombre, un luxe exceſſif inſulter à l'extrême pauvreté, le laboureur ne regarder ſon champ que comme un prétexte à la vexation; chaque citoyen réduit à laiſſer le bien général, pour ne s'occuper que du ſien. Tous les principes du gouvernement étoient corrompus; toutes les lois plioient au gré du ſouverain. Plus de force dans le ſénat, plus de ſureté pour les particuliers: des ſénateurs qui auroient voulu défendre la liberté publique auroient riſqué la leur. Ce n'étoit qu'une tyrannie ſourde, exercée à l'ombre des lois, & malheur à qui s'en appercevoit; repréſenter ſes craintes, c'étoit les redoubler. Tibere endormi dans ſon île de Caprée, laiſſoit faire à Séjan; & Séjan miniſtre digne d'un tel maître, fit tout ce qu'il falloit pour étouffer chez les Romains tout amour de leur *patrie*.

Rien n'eſt plus à la gloire de Trajan que d'en avoir reſſuſcité les débris. Six tyrans également cruels, preſque tous furieux, ſouvent imbécilles, l'avoient précédé ſur le trône. Les regnes de Titus & de Nerva furent trop courts pour établir l'amour de la *patrie*. Trajan projetta d'en venir à bout; voyons comment il s'y prit.

Il débuta par dire à Saburanus, préfet du prétoire, en lui donnant la marque de cette dignité, c'étoit une épée: „ prends ce fer, pour l'employer à me défendre ſi je „ gouverne bien ma *patrie*, ou contre moi, ſi je me „ conduis mal. Il étoit sûr de ſon fait „. Il refuſa les ſommes que les nouveaux empereurs recevoient des villes; il diminua conſidérablement les impôts, il vendit une partie des maiſons impériales au profit de l'état; il fit des largeſſes à tous les pauvres citoyens; il empêcha les riches de s'enrichir à l'excès; & ceux qu'il mit en charge,

charge, les queſteurs, les préteurs, les proconſuls ne vinrent qu'un ſeul moyen de s'y maintenir; celui de s'occuper du bonheur des peuples. Il ramena l'abondance, l'ordre & la juſtice dans les provinces & dans Rome, où ſon palais étoit auſſi ouvert au public que les temples, ſur-tout à ceux qui venoient repréſenter les intérêts de la *patrie*.

Quand on vit le maître du monde ſe ſoumettre aux lois, rendre au ſénat ſa ſplendeur & ſon autorité, ne rien faire que de concert avec lui, ne regarder la dignité impériale que comme une ſimple magiſtrature comptable envers la *patrie*, enfin le bien préſent prendre une conſiſtance pour l'avenir; alors on ne ſe contint plus. Les femmes ſe félicitoient d'avoir donné des enfans à la *patrie*; les jeunes gens ne parloient que de l'illuſtrer; les veillards reprenoient des forces pour la ſervir; tous s'écrioient heureuſe *patrie!* glorieux empereur! tous par acclamation donnerent au meilleur des princes un titre qui renfermoit tous les titres, pere de la *patrie*. Mais quand de nouveaux monſtres prirent ſa place, le gouvernement retomba dans ſes excès; les ſoldats vendirent la *patrie*, & aſſaſſinerent les empereurs pour en avoir un nouveau prix.

Après ces détails, je n'ai pas beſoin de prouver qu'il ne peut point y avoir de *patrie* dans les états qui ſont aſſervis. Ainſi ceux qui vivent ſous le deſpotiſme oriental, où l'on ne connoît d'autre loi que la volonté du ſouverain, d'autres maximes que l'adoration de ſes caprices, d'autres principes de gouvernement que la terreur, où aucune fortune, aucune tête n'eſt en ſureté; ceux-là, dis-je, n'ont point de *patrie*, & n'en connoiſſent pas même le mot, qui eſt la véritable expreſſion du bonheur.

Dans le zele qui m'anime, dit M. l'abbé Coyer, j'ai fait en pluſieurs lieux des épreuves ſur des ſujets de tous les ordres: citoyens, ai-je dit, connoiſſez-vous la *patrie!* L'homme du peuple a pleuré, le magiſtrat a froncé le ſourcil, en gardant un morne ſilence; le militaire a juré, le courtiſan m'a perſifflé, le financier m'a demandé ſi c'étoit le nom d'une nouvelle ferme. Pour les gens de religion, qui comme Anaxagore, montrent le ciel du bout du doigt, quand on leur demande où eſt la *patrie*, il n'eſt pas étonnant qu'ils n'en fêtent point ſur cette terre.

Un lord auſſi connu par les lettres que par les négociations, a écrit quelque part, peut-être avec trop d'amertume, que dans ſon pays l'hoſpitalité s'eſt changée en luxe, le plaiſir en débauche, les ſeigneurs en courtiſans, les bourgeois en petits maîtres. S'il en étoit ainſi, bien-tôt, eh quel dommage! l'amour de la *patrie* n'y régneroit plus. Des citoyens corrompus ſont toujours prêts à déchirer leur pays, ou à exciter des troubles & des factions ſi contraires au bien public. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PATRIE, (*Critiq. ſacr.*) ce mot dans l'Ecriture ne déſigne pas ſeulement le pays natal, mais le pays où l'on a été élevé. *Math. xiij.* 54. Quelquefois tout pays ou ville quelconque, *Eccléſ. xvj.* 5. Enfin le ſéjour du bonheur eſt nommé la *patrie* céleſte, *Héb. xj.* 14.

PATRIE, DIEUX DE LA, (*Litt.*) *dii patrii*, les anciens nommoient ainſi les dieux particuliers de chaque ville, ceux qui y avoient été toujours adorés, & dont le culte n'y avoit point été apporté d'ailleurs, comme Minerve à Athènes, Junon à Carthage, Apollon à Delphes. (*D. J.*)

PATRIMOINE, ſ. m. (*Juriſprud.*) ſe prend quelquefois pour toute ſorte de biens; mais dans ſa ſignification propre il ſe dit d'un bien de famille: quelquefois même on n'entend par-là que ce qui eſt venu à quelqu'un par ſucceſſion ou donation en ligne directe.

PATRIMOINE DU ROI, c'eſt ſon domaine particulier. *Voyez au mot* DOMAINE. (*A*)

PATRIMOINE DE SAINT PIERRE, (*Hiſt. eccléſ. & politiq.*) dans le tems de la décadence de l'empire romain, c'eſt-à-dire, lorſque les Goths, les Oſtrogoths, les Lombards, *&c.* ſe furent rendus les maîtres de l'Italie, l'Egliſe romaine, ſoit par achat, ſoit par la généroſité des princes & des ſeigneurs, acquit des terres, non-ſeulement en Italie, mais encore en Sicile & dans d'autres parties éloignées de l'Europe. L'Egliſe de Rome ne poſſéda point d'abord ces terres à titre de ſouveraineté, & ſouvent les empereurs de Conſtantinople & les rois lombards les confiſquoient, comme ils auroient pû faire les biens de leurs ſujets, lorſqu'ils étoient mécontens de la conduite des papes. Ces biens que poſſédoit l'Egliſe furent appellés le *patrimoine de ſaint Pierre*; ils furent dans la ſuite conſidérablement augmentés par les bienfaits de Pepin, roi de France, qui après avoir vaincu les Lombards, donna au ſouverain pontiſe l'exarchat de Ravenne, dont l'empire d'orient avoit été dépouillé depuis peu de tems. Charlemagne, après avoir détruit la domination des Lombards en Italie, enchérit encore ſur les bienfaits de ſon pere Pepin; il donna au pape pluſieurs villes & provinces, qui ſont aujourd'hui, avec la ville de Rome dont les papes ſe ſont peu-à-peu rendus les maîtres, ce que l'on appelle l'*état de l'Egliſe*, où le pontife exerce l'autorité ſouveraine. Il eſt vrai que les Ultramontains, c. à. d. les flateurs & les partiſans outrés du pouvoir du S. ſiege font remonter ſon indépendance beaucoup plus haut, & prétendent que les terres ſoumiſes à l'Egliſe lui appartiennent en vertu de la fameuſe *donation de Conſtantin*, par laquelle ce prince, en recevant le baptême, donna en 324 au pape Silveſtre la ſouveraineté de Rome & de toutes les provinces qui compoſent l'état de l'Egliſe en Italie. Actuellement la ſaine critique n'ajoute aucune foi à cette prétendue donation de Conſtantin; & pour ſentir que cette piece eſt ſuppoſée, on n'a qu'à faire attention que Conſtantin ne fut point baptiſé à Rome; qu'en 324 il étoit à Theſſalonique; & que d'ailleurs les différentes copies que l'on montre de ſa donation ne ſont rien moins que conformes les unes aux autres. On conſerve dans la bibliotheque du Vatican une copie de cette donation, qui differe grandement de celle que le moine Gratien a rapportée. *Voyez* Giannone, *Hiſt. de Naples*.

PATRIMOINE DE S.PIERRE, LE (*Géog. mod.*) province d'Italie, dans les états du pape, d'environ 14 lieues de long ſur 12 de large. Elle eſt bornée N. par l'Orviétan & l'Ombre, & par la Sabine & la campagne de Rome; S. par la mer; O. par le duché de Caſtro & par la mer. Elle renferme, outre le *patrimoine* particulier, le duché de Bracciano, & l'état de Ronciglione. Viterbe en eſt la capitale. Cette province eſt fertile en blé, en vin & en alun.

PATRIMONIAL, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui vient par ſucceſſion, & quelquefois en général de tout ce qui eſt *in bonis*, & que l'on poſſede héréditairement. C'eſt en ce ſens qu'on dit communément que les juſtices ſont *patrimoniales*. *Voyez* JUSTICES, HÉRÉDITÉ; *voyez auſſi* PATRIMOINE PROPRE, SUCCESSION. (*A*)

PATRIOTE, ſ. m. (*Gouvern.*) c'eſt celui qui dans un gouvernement libre chérit ſa patrie, & met ſon bonheur, ſa gloire à la ſecourir avec zele, ſuivant ſes moyens & ſes facultés. Si vous voulez encore une définition plus noble.

The patrio is *ont*
Who makes the welfare of mankind, his care,
Tho' ſtill by faction, vice, aud furtune, croſt,
Shall find the generous labour was not loſt.

Servir ſa patrie n'eſt point un devoir chimerique, c'eſt une obligation réelle. Tout homme qui conviendra qu'il a des devoirs tirés de la conſtitution de la nature, du bien & du mal moral des choſes, reconnoîtra celui qui nous oblige à faire le bien de la patrie, ou ſera réduit à la plus abſurde inconſéquence. Quand il eſt une fois convenu de ce devoir, il n'eſt pas difficile de lui juſtifier que ce devoir eſt proportionné aux moyens & aux occaſions qu'il a de le remplir, & que rien ne peut diſpenſer de ce qu'on doit à la patrie tant qu'elle a beſoin de nous, & que nous pouvons la ſervir.

Il eſt bien dur, diront des eſclaves ambitieux, de renoncer aux plaiſirs de ſociété pour conſacrer ſes jours au ſervice de ſa patrie. Ames baſſes, vous n'avez donc point d'idée des nobles & des ſolides plaiſirs! Croyez-moi, il y en a de plus vrais, de plus délicieux dans une vie occupée à procurer le bien de ſa patrie, que n'en connut jamais Céſar à détruire la liberté de la ſienne; Deſcartes, en bâtiſſant, de noveaux mondes; Burnet, en formant une terre avant le déluge; Newton lui-même, en découvrant les véritables lois de la nature, ne ſentirent pas plus de plaiſir intellectuels, que n'en goûte un véritable *patriote* qui tend toutes les forces de ſon entendement, & dirige toutes ſes penſées & toutes ſes actions au bien de la patrie.

Quand un miniſtre d'état forme un plan politique, & qu'il ſait réunir pour un grand & bon deſſein les parties qui ſemblent les plus indépendantes, il s'y livre avec autant d'ardeur & de plaiſir, que les génies que je viens de nommer, ſe ſont livrés à leurs recherches ingénieuſes. La ſatisfaction qu'un philoſophe ſpéculatif tire de l'importance des objets auxquels il s'applique, eſt très-grande, j'en conviens; mais celle de l'homme d'état, animé par le patriotiſme, va bien plus loin; en exécutant le plan qu'il a formé, ſon travail & ſes plaiſirs s'augmen-

tent

tent & ſe varient, l'exécution, il eſt vrai, en eſt ſouvent traverſée par des circonſtances imprévues, par la perfidie de ſes faux amis, par le pouvoir de ſes ennemis, mais la fidélité de quelques hommes le dédommagent de la fauſſeté des autres. Les affaires d'état, me dira-t-on, ſont pour celui qui s'en mêle une eſpece de loterie; à la bonne heure, mais c'eſt une loterie où l'homme vertueux ne ſauroit perdre. Si le ſuccès lui eſt favorable, il jouira d'une ſatisfaction proportionnée au bien qu'il aura fait; ſi le ſuccès lui eſt contraire, & que les partis opprimans viennent à prévaloir, il aura toujours pour conſolation le témoignage de ſa conſcience, & la jouiſſance de l'honneur qu'il s'eſt acquis.

Lorſque la fortune eut préparé les événemens pour abattre la république romaine, Caton, par ſa vertu, en arrêta pendant quelque tems l'écroulement. S'il ne put ſauver la liberté de Rome, il en prolongea la durée. La république auroit été détruite par Catilina, ſoutenu de Céſar, de Craſſus & de leurs ſemblables, ſi elle n'avoit été défendue par Ciceron, appuyée par Caton & quelques *patriotes*. Je crois bien que Caton marqua trop de ſévérité pour les mœurs de Rome qui depuis long-tems étoit abandonnée à la plus grande corruption; il traita peut-être maladroitement un corps uſé: mais ſi ce citoyen *patriote* & vertueux ſe trompa dans ſes remedes, il a merité la gloire qu'il s'eſt acquiſe par la fermeté de ſa conduite, en conſacrant ſa vie au ſervice de ſa patrie. Il auroit été plus digne de louanges, s'il avoit perſiſté juſqu'à la fin à en défendre la liberté; ſa mort eût été plus belle à Munda qu'à Utique.

Après-tout, ſi ce grand homme preſque ſeul a balancé par ſon patriotiſme le pouvoir de la fortune, à plus forte raiſon pluſieurs bons *patriotes* dans une action libre, peuvent par leurs courage & leurs travaux défendre la conſtitution de l'état contre les entrepriſes de gens mal intentionnés, qui n'ont ni les richeſſes de Craſſus, ni la réputation de Pompée, ni la conduite de Céſar, ni le manege d'Antoine, mais tout-au-plus la fureur d'un Catilina & l'indécence d'un Clodius.

Quant à moi, qui par des événemens particuliers, n'ai jamais eu le bonheur de ſervir la patrie dans aucun emploi public, j'ai du moins conſacré mes jours à tâcher de connoître les devoirs des *patriotes*; & peut-être aujoud'hui ſuis-je en état de les indiquer & de les peindre au fond: *Non is ſolus reipublicæ prodeſt qui tuetur reos, & de pace belloque cenſet; ſed qui juventutem exhortatur, qui in tantâ bonorum præceptorum inopiâ, virtute inſtruit animos; qui ad pecuniam, luxuriamque curſu ruentes, prenſat ac reprehendit: is in privato publicum negotium agit.* (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.

PATRIOTISME, ſ. m. (*Gouvern.*) c'eſt ainſi qu'on appelle en un ſeul mot l'amour de la patrie, *voy.* PATRIE.

Rome, Athènes & Lacédémone dûrent leur exiſtence & leur gloire au *patriotiſme*, toujours fondé ſur de grands principes, & ſoutenu par de grandes vertus: auſſi eſt-ce à ce feu ſacré qu'eſt attaché la conſervation des empires; mais le *patriotiſme* le plus parfait eſt celui qu'on poſſede quand on eſt ſi bien rempli des droits du genre humain, qu'on les reſpecte vis-à-vis de tous les peuples du monde. L'auteur de l'*Eſprit de Lois* étoit pénétré des ſentimens de ce *patriotiſme* univerſel. Il avoit puiſé ces ſentimens dans ſon cœur, & les avoit trouvés établis dans une île voiſine, où l'on en ſuit la pratique dans tous les pays de ſa domination; non pas ſeulement au milieu de la paix, mais après le ſort heureux des victoires & des conquêtes. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PATRIPASSIENS, *ou* PATROPASSIENS, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) nom qu'on donna en occident aux Sabelliens, parce qu'ils ne croyoient pas que ce fût Dieu le Fils, mais Dieu le Pere qui eût ſouffert & qui eût été crucifié.

Le concile d'Antioche tenu par les Euſébiens en 345, dit que les Orientaux appelloient *Sabelliens* ceux qui étoient appellés *Patripaſſiens* par les Romains. Le nom même de *Patripaſſiens* eſt une raiſon qu'il allegue de leur condamnation, ajoutant qu'on ne les nommoit ainſi que parce qu'ils rendoient Dieu le Pere paſſible.

Mais cette héréſie venoit de plus loin, elle devoit ſon origine à Praxéas, qui ſur la fin du ſecond ſiecle, enſeignoit que Dieu le Pere tout-puiſſant étoit le même que Jeſus-Chriſt, qui avoit été crucifié. Un nommé Victorin enſeigna la même erreur au commencement du troiſieme ſiecle. L'un & l'autre convenoient que Jeſus-Chriſt étoit Dieu, qu'il avoit ſouffert & étoit mort pour nous; mais ils confondoient les Perſonnes divines, & nioient au fond le myſtere de la Trinité; car par le Pere, le Fils & le Saint-Eſprit, ils n'entendoient pas trois Perſonnes, mais une ſeule Perſonne ſous trois noms, & qui étoit autant le Pere que le Fils, & le Fils que le Pere. Tertulien a écrit expreſſément contre Praxéas.

Hermogene ayant adopté l'erreur des *Patripaſſiens*, on donna à ceux-ci le nom d'*Hermogéniens*, puis de *Noétiens*, de Noétus autre héréſiarque; enſuite celui de *Sabelliens*, de Sabellius le Libyen ſon diſciple; & parce que ce dernier étoit de Pintapole dans la Libye, & que ſon héréſie y fut fort répandue, on l'appella l'*héréſie*, ou la *doctrine pintapolitaine*.

PATRIQUES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) ſacrifice que faiſoient autrefois les Perſes à l'honneur du dieu *Mythra*. Les *patriques* étoient la même choſe que les *mythriaques*. *V.* MYTRIAQUES. Ces fêtes s'appellerent *patriques*, du ſacrificateur auquel on donnoit le nom de *pater*.

PATROCLE, (*Géog. anc.*) île de Grece ſur la côte de l'Attique. Pauſanias, *liv. I. ch. j.* qui la met près de *Laurium*, dit qu'elle étoit petite & déſerte: il ajoute qu'on la nommoit *Patrocli inſula*, parce que Patrocle général des galeres d'Egypte, la ſurprit, & la fortifia lorſqu'il fut envoyé au ſecours des Athéniens par Ptolomée fils de Lagus. Etienne le géographe connoît auſſi cette île. On la nomme aujourd'hui *Guidroniſa*, c'eſt-à-dire l'*île aux ânes*. Elle eſt à une lieue & demie du cap Colonne, (l'ancien promontoire de Sunium.) Wheler dit qu'il croit dans cette île beaucoup d'ébène, & c'eſt pourquoi on l'appelle auſſi *Ebanonſii*. (*D. J.*)

PATRON, ſ. m. (*Juriſp.*) cette qualité ſe donne en général à celui qui en prend un autre ſous ſa défenſe.

C'eſt en ce ſens que les orateurs & avocats ont été appellés *patroni*, de même que les ſeigneurs dominans à l'égard de leurs vaſſaux.

Quand la qualité de *patron* eſt relative à celle d'affranchi, on entend par-là celui qui a donné la liberté à quelqu'un qui étoit ſon eſclave, lequel par ce moyen devient ſon affranchi.

Quoique l'affranchi ſoit libre, celui qui étoit auparavant ſon maître conſerve encore ſur ſa perſonne quelques droits, qui eſt ce que l'on appelle *patronage*. Ce droit eſt accordé au *patron* en conſidération du bienfait de la liberté qu'il a donnée à ſon eſclave.

Ce droit s'acquiert en autant de manieres que l'on peut donner la liberté à un eſclave.

Le *patron* doit ſervir de tuteur & de défenſeur à ſon affranchi, & en quelque façon de pere; & c'eſt delà qu'on a formé le terme de *patron*

L'affranchi doit à ſon *patron* ſoumiſſion, honneur & reſpect.

Il y avoit une loi qui autoriſoit le *patron* à reprendre l'affranchi de ſon autorité privée, lorſque celui-ci ne lui rendoit pas ſes devoirs aſſez aſſidument; car il devoit venir au moins tous les mois à la maiſon du *patron* lui offrir ſes ſervices, & ſe préſenter comme prêt à faire tout ce qu'il lui ordonneroit, pourvu que ce fût une choſe honnête & qui ne fût pas impoſſible; il ne pouvoit auſſi ſe marier que ſuivant les intentions de ſon *patron*.

Il n'étoit pas permis à l'affranchi d'intenter un procès au *patron*, qu'il n'en eût obtenu la permiſſion du préteur, il ne pouvoit pas non plus le traduire en jugement par aucune action fameuſe.

Le droit du *patron* ſur ſes affranchis étoit tel qu'il avoit le pouvoir de les châtier, & de remettre dans l'état de ſervitude ceux qui étoient réfracteurs ou ingrats envers lui; & pour être réputé ingrat envers ſon *patron*, il ſuffiſoit d'avoir manqué à lui rendre ſes devoirs, ou d'avoir refuſé de prendre la tutelle de ſes enfans.

Les affranchis étoient obligés de rendre à leur *patron* trois ſortes de ſervices, *opera*; les unes appellées *officiales vel obſequiales*; les autres *fabriles*; les premieres étoient dûes naturellement en reconnoiſſance de la liberté reçue; il falloit pourtant qu'elles fuſſent proportionnées à l'âge, à la dignité & aux forces de l'affranchi, & au beſoin que le *patron* pourroit en avoir: les autres appellées *fabriles*, dépendoient de la loi, ou convention faite lors de l'affranchiſſement; elles ne devoient pourtant pas être exceſſives au point d'anéantir en quelque ſorte la liberté.

Les devoirs, *obſequia*, ne pouvoient pas être cédés par le *patron* à une autre perſonne, à la différence des œuvres ſerviles qui étoient ceſſibles.

Le *patron* devoit nourrir & habiller l'affranchi pendant qu'il s'acquitoit des œuvres ſerviles, au lieu qu'il n'étoit tenu à rien envers lui pour raiſon des ſimples devoirs, *obſequia*.

Il ne dépendoit pas toujours du *patron* de charger d'œuvres ſerviles celui qu'il affranchiſſoit, notamment quand il étoit chargé d'affranchir l'eſclave, ou qu'il recevoit le prix de ſa liberté, ou lorſque le *patron* avoit acheté l'eſclave des propres deniers de celui-ci.

Le *patron* qui ſouffroit que ſon affranchie ſe mariât, perdoit dès ce moment les ſervices dont elle étoit tenue en-

vers lui, parce qu'étant mariée elle les devoit à ſon mari, ſans préjudice néanmoins des autres droits du patronage.

Celui qui celoit un affranchi étoit tenu de faire le ſervice en ſa place.

C'étoit auſſi un devoir de l'affranchi de nourrir le *patron* lorſqu'il tomboit dans l'indigence, & reciproquement le *patron* étoit tenu de nourrir l'affranchi lorſqu'il ſe trouvoit dans le même cas, autrement il perdoit le droit de patronage.

Le *patron* avoit droit de ſuccéder à ſon affranchi lorſque celui-ci laiſſoit plus de cent écus d'or; il avoit même l'action calviſienne pour faire révoquer les ventes qui auroient été faites en fraude de ſon droit de ſuccéder.

Le droit de patronage s'éteignoit lorſque le *patron* avoit refuſé des alimens à ſon affranchi, ou lorſqu'il avoit remis l'affranchi dans la ſervitude pour cauſe d'ingratitude, ou enfin lorſque le prince accordoit à l'affranchi le privilege de l'ingénuité, ce qui ne ſe faiſoit que du conſentement du *patron*: cette conceſſion d'ingénuité s'appelloit *reſtitutio natalium*; quelquefois on accordoit ſeulement à l'affranchi le droit de porter un anneau d'or, *jus aureorum annulorum*, ce qui n'empêchoit pas le patronage de ſubſiſter.

Mais dans la ſuite cela tomba en non-uſage; tous les affranchis furent appellés *ingenui*, ſauf le droit de patronage.

Le patronage ſe perdoit encore lorſque le fils ne vengeoit pas la mort de ſon pere, l'eſclave qui découvroit les meurtriers avoit pour récompenſe la liberté.

La loi *alia ſentia* privoit auſſi du patronage celui qui exigeoit par ſerment de ſon affranchi qu'il ne ſe mariât point.

Enfin le patronage ſe perdoit lorſque le *patron* convertiſſoit en argent les ſervices qu'on lui devoit rendre, ne pouvant recevoir le prix des ſervices à venir, ſinon en cas de néceſſité & à titre d'alimens. *Voyez* au ff. & au code les titres *de jure patronatus*, & au ff. le tit. *de operis libertorum*, &c.

En France où il n'y a plus d'eſclave, il n'y a plus de patronage.

Dans les îles de l'Amerique où il y a des eſclaves, les maîtres peuvent les affranchir; & l'édit du mois de Mars 1685, appellé communément le *code noir*, ordonne à ces affranchis de porter un ſingulier reſpect à leurs anciens maîtres, à leurs veuves & à leurs enfans; en ſorte que l'injure qu'ils auront faite ſoit punie plus griévement que ſi elle étoit faite à une autre perſonne: du reſte, l'édit les déclare francs & quittes envers eux de toutes autres charges, ſervices & droits utiles que leurs anciens maîtres voudroient prétendre, tant ſur leurs perſonnes que leurs biens, en qualité de *patrons*; & l'édit accorde à ces affranchis les mêmes privileges qu'aux perſonnes nées libres. (*A*)

Patron, *en matiere bénéficiale*, eſt celui qui a bâti, fondé ou doté une égliſe, en conſidération de quoi il a ordinairement ſur cette égliſe, un droit honorifique qu'on appelle *patronage*.

Pour acquérir les droits de patronage par la conſtruction d'une égliſe, il faut l'avoir achevée; autrement celui qui l'auroit finie en ſeroit le *patron*.

On entend quelquefois par *fondateur* d'une égliſe, celui qui l'a bâtie & dotée, quelquefois auſſi celui qui l'a dotée ſimplement.

Celui qui dote une égliſe, dont le revenu étoit auparavant très-modique, acquiert auſſi par ce moyen le droit de patronage pour lui & pour ſes héritiers.

Mais tout bienfaiteur d'une égliſe n'eſt pas réputé *patron*; il faut que le bienfait ſoit tel, qu'il forme la principale dot d'une égliſe.

Pour être réputé *patron*, il ne ſuffit pas d'avoir donné le fonds ou ſol ſur lequel l'égliſe eſt bâtie, il faut encore l'avoir dotée.

Néanmoins, ſi trois perſonnes concourent à la fondation d'une égliſe, que l'un donne le ſol, l'autre y faſſe conſtruire une égliſe, & le troiſieme la dote, ils jouiront tous trois ſolidairement du droit de patronage; mais celui qui a doté l'égliſe a le rang & la préſéance ſur les autres.

Il peut encore arriver autrement qu'il y ait pluſieurs *co-patrons* d'une même égliſe; ſavoir lorſque pluſieurs perſonnes ont ſuccédé à un fondateur.

Le droit de patronage peut auſſi s'acquérir par conceſſion, de ſorte que ſi l'évêque diocéſain ou le pape accordoit par privilege, à un particulier le droit de patronage ſur une égliſe, cette conceſſion ſeroit valable, pourvu qu'elle eût une cauſe légitime, & qu'on eût obſervé toutes les formalités néceſſaires pour l'aliénation des biens d'égliſe.

Un *patron* peut auſſi céder ſon droit, ſoit à ſon copatron, ou à une autre perſonne, ou à une communauté.

Mais il ne peut pas céder ſon droit de préſentation pour une fois ſeulement; il peut ſeulement donner procuration à quelqu'un pour préſenter en ſon nom.

Le droit de patronage s'acquiert de plein droit par la conſtruction, dotation ou fondation de l'égliſe, à moins que le fondateur ou dotateur n'ait expreſſément renoncé à ce droit; il eſt cependant plus sûr de le ſtipuler dans le contrat de fondation, afin que les *patrons* & leurs héritiers puiſſent en faire plus aiſément la preuve en cas de conteſtation; il eſt même abſolument néceſſaire en Normandie de le ſtipuler, ſuivant *l'art.* 142. de la coutume de cette province.

Si celui qui a bâti, fondé ou doté une égliſe n'a jamais uſé du droit de patronage, ni ſes héritiers ou autres ſucceſſeurs après lui, & que la fondation ſoit ancienne, on préſume qu'ils ont renoncé à ce droit; néanmoins dans le doute, le droit de celui qui a bâti, fondé ou doté eſt favorable.

Lorſque l'égliſe eſt abſolument détruite, ou que la dot eſt entierement diſſipée & perdue, celui qui fait reconſtruire l'égliſe, ou qui la dote de nouveau, du conſentement de l'évêque diocéſain, y acquiert un droit de patronage, au cas que les anciens fondateurs ou dotateurs auxquels appartenoit le patronage, ne veuillent pas faire la dépenſe pour la rebâtir ou pour la doter une ſeconde fois.

Anciennement, lorſqu'un droit de patronage étoit conteſté entre deux ſeigneurs laïcs ou eccléſiaſtiques, & que les titres ni les autres preuves n'offroient rien de clair, on avoit recours au jugement de Dieu, de même que cela ſe pratiquoit dans toutes ſortes d'autres matieres ſacrées ou profanes. L'évêque de Paris & l'abbé de S. Denis ſe diſputant le patronage ſur un monaſtere, & Pepin le Bref ayant trouvé la queſtion fort ambiguë, les renvoya à un jugement de Dieu par la croix. L'évêque & l'abbé nommerent chacun un homme de leur part; ces hommes allerent dans la chapelle du palais, où ils étendirent leurs bras en croix: le peuple attentif à l'événement parioit tantot pour l'un, tantôt pour l'autre; enfin l'homme de l'évêque ſe laſſa le premier, baiſſa les bras, & lui fit perdre ſon procès. C'eſt ainſi que l'on décidoit alors la plûpart des queſtions.

Le droit de patronage eſt laïc, eccléſiaſtique ou mixte.

Le patronage laïc eſt réel ou perſonnel. *Voyez ci-après* Patronage.

Tout droit de patronage, ſoit laïc ou eccléſiaſtique, eſt indiviſible; il ne ſe partage point entre pluſieurs co-patrons, ni entre les héritiers & autres ſucceſſeurs d'un patron laïc; ainſi ceux qui ont droit au patronage ne peuvent pas préſenter chacun à une partie de bénéfice; ils doivent préſenter tous enſemble, ou alternativement: s'ils nomment tous enſemble, celui qui a le plus de voix eſt préféré, bien entendu que ſi ce ſont des co-héritiers qui nomment, les voix ſe comptent par ſouches & non par têtes.

Les co-patrons peuvent convenir qu'ils préſenteront alternativement, ou que chacun préſentera ſeul aux bénéfices qui vaqueront dans certains mois.

Le patronage réel ſuit la glebe à laquelle il eſt attaché; de ſorte que ſi cette glebe eſt un propre, il appartient à l'héritier des propres; ſi la terre eſt un acquêt, le droit paſſe avec la terre à l'héritier des acquêts.

Si la terre eſt partagée entre pluſieurs héritiers, il ſe fait auſſi une eſpece de partage du patronage, c'eſt-à-dire, qu'ils n'y ont droit chacun qu'à proportion de ce qu'ils ont dans la terre; par exemple, celui qui en a les deux tiers nomme deux fois, tandis que l'autre ne nomme qu'une fois.

Cette eſpece de diviſion de l'exercice du droit de patronage ſe fait par ſouches & non par têtes.

Il y a des coutumes, comme Tours & Lodunois, où l'aîné mâle a ſeul par préciput tout le patronage, quoiqu'il n'ait pas tout le fief; ce ſont des exceptions à la regle générale.

Quand les mâles excluent les femelles en collatérale, celles-ci n'ont aucun droit au patronage réel.

Mais ſi le patronage eſt attaché à la famille, il ſuffit pour y participer d'être du même degré que les plus proches parens, & l'on ne perd pas ce droit quoiqu'on renonce à la ſucceſſion.

Quelquefois le patronage eſt affecté à l'aîné de la famille, auquel au plus proche parent, auquel cas l'aîné n'a pas plus de droit que les puînés; tout cela dépend des termes de la fondation.

Le pere préſente à tous les bénéfices dont le patronage, ſoit réel ou perſonnel appartient à ſon fils, tant que celui-ci eſt ſous ſa puiſſance.

Il en eſt de même du gardien à l'égard du droit de patronage appartenant à ſon mineur, parce que ce droit fait partie des fruits, leſquels appartiennent au gardien; de ſorte que s'il s'agiſſoit du patronage réel attaché à un héritage roturier dont il n'auroit pas la jouiſſance, comme cela ſe voit dans quelques coutumes où le gardien ne jouit que des fiefs, il ne jouiroit pas non plus du droit de patronage attaché à une roture.

L'uſufruitier, la douairiere, le preneur à rente ou à bail emphitéotique jouiſſent pareillement du droit de patronage attaché à la glebe dont ils ſont poſſeſſeurs; le mari préſente auſſi au bénéfice qui eſt tenu en patronage réel de ſa femme, à moins qu'elle ne ſoit ſéparée de biens, & autoriſée généralement pour l'adminiſtration de ſes droits, ou que le patronage ne ſoit attaché à un paraphernal dans les pays où la femme a la libre diſpoſition de ces ſortes de biens.

Le ſeigneur dominant qui jouit du fief de ſon vaſſal en vertu d'une ſaiſie féodale faute de foi & hommage, exerce le droit de patronage réel; mais il ne peut pas uſer de ce droit lorſqu'il jouit du fief de ſon vaſſal pour l'année du relief, ni lorſque la ſaiſie féodale eſt faite faute d'aveu ſeulement, parce qu'elle n'emporte pas perte de fruits.

Les fermiers conventionnels, ſequeſtres, commiſſaire aux ſaiſies réelles, le fermier judiciaire, les créanciers ſaiſiſſans & oppoſans dans une terre à laquelle eſt attaché le droit de patronage ne peuvent pas préſenter, le propriétaire a ſeul ce droit tant qu'il n'eſt point dépouillé par une vente ou adjudication.

Les engagiſtes ne jouiſſent pas du patronage, à moins que le contrat d'engagement n'en contienne une clauſe expreſſe; pour ce qui eſt des apanagiſtes le roi leur accorde toujours le droit de préſenter aux bénéfices non-conſiſtoriaux; mais pour les bénéfices conſiſtoriaux, ils n'en ont pas la préſentation, à moins qu'elle ne leur ſoit expreſſément accordée.

Le patronage réel ou perſonnel ne peut être vendu ni tranſporté ſéparément par échange pour un bien temporel, ce droit étant ſpirituel de ſa nature.

Mais il change de main, de même que l'héritage auquel il eſt attaché, ſoit par ſucceſſion, échange, vente, de maniere qu'il eſt compris tacitement dans la vente ou autre aliénation du fond, à moins qu'il ne ſoit expreſſément réſervé.

Il peut néanmoins arriver qu'en vendant la glebe à laquelle le patronage étoit attaché, on ſe réſerve le droit de patronage, auquel cas ce droit, de réel qu'il étoit, devient perſonnel.

Le droit de patronage perſonnel eſt compris dans la vente que le *patron* fait de tous ſes biens, droits, noms, raiſons & actions.

En tranſigeant ſur un droit de patronage contentieux, on ne peut pas convenir que l'un des contendans aura le patronage, & que l'autre percevra ſur l'égliſe quelque droit temporel; car cette convention ſeroit ſimoniaque.

Le droit de patronage qui appartient conjointement à des perſonnes laïques & eccléſiaſtiques eſt réputé laïc, & en a toutes les prérogatives.

Lorſque le droit eſt alternatif entre de telles perſonnes, c'eſt-à-dire, que le laïc & l'eccléſiaſtique préſentent tour-à-tour; en ce cas le patronage eſt eccléſiaſtique pour le tour du bénéfier, & laïcal pour le tour du laïc.

Dans ce même cas, ſi le droit eſt alternatif, le pape peut prévenir dans le tems du *patron* écclésiaſtique; mais ſi le droit demeure commun, & qu'il n'y ait que l'exercice qui ſoit diviſé, le pape ne peut uſer de prévention, même dans le tour de l'eccléſiaſtique.

Quand un patron laïc cede à l'égliſe ſon droit, s'il eſt perſonnel, il en devient eccléſiaſtique; s'il étoit réel, il demeure laïcal.

Un eccléſiaſtique qui a droit de patronage à cauſe de ſa famille ou de quelque terre de ſon patrimoine, eſt réputé *patron* laïc, parce que l'on conſidere la qualité du droit, & non celle de la perſonne.

Dans le doute, le droit de patronage eſt réputé *laïcal*, parce qu'on préſume que les bénéfices ont été fondés par des laïcs, s'il n'y a preuve au-contraire.

Le droit de patronage conſiſte en trois choſes; ſavoir la faculté de nommer ou préſenter au bénéfice, jouir des droits honorifiques dans l'égliſe, ſe faire aſſiſter dans ſa pauvreté des revenus du bénéfice.

Pour jouir des droits honorifiques en qualité de *patron*, il faut avoir le patronage effectif, c'eſt-à-dire, la préſentation au bénéfice, ou du-moins avoir le patronage honoraire, ſuppoſé que le *patron* ait cédé le droit de préſentation à quelque égliſe.

Les droits honorifiques conſiſtent dans la préſéance à l'égliſe, aux proceſſions & aux aſſemblées qui regardent le bien de l'égliſe, à avoir le premier l'eau-benite, l'encenſement, le pain-béni, le baiſer de la paix, la recommandation aux prieres nominales, un banc permanent dans le chœur, & une litre ou ceinture funebre autour de l'égliſe, tant au-dedans qu'au-dehors.

Dans l'égliſe la litre du *patron* ſe met au-deſſus de celle du haut-juſticier; au-dehors, c'eſt celle du haut-juſticier, qui eſt au-deſſus.

Il faut obſerver en cette occaſion que les armoiries & litres ne prouvent point le droit de patronage, ſi elles ne ſont miſes à la clé de la voute du chœur ou au frontiſpice du portail.

Le droit de mettre des armoiries dans une égliſe eſt perſonnel à la famille du fondateur, il ne paſſe point à l'acquéreur lors même que celui-ci ſuccede au droit de patronage.

Le *patron* peut rendre le pain-beni tel jour qu'il juge à-propos, quoiqu'il ne demeure pas dans la paroiſſe.

Quand le patronage eſt alternatif, celui qui nomme le premier a les premiers honneurs; l'autre le ſuit immédiatement.

Le ſeigneur haut-juſticier n'a les honneurs dans l'égliſe qu'après les *patrons*, mais hors de l'égliſe il les précede.

Le *patron* jouit auſſi des autres droits honorifiques, quand même il auroit cédé à l'égliſe ſon droit de préſentation.

Le droit de ſépulture au chœur eſt même impreſcriptible contre le *patron*.

La préſentation au bénéfice eſt, comme on l'a déja dit, le principal droit attaché au patronage; elle ſe fait par un écrit paſſé devant notaire. *Voyez* ce qui en eſt dit ci-après *au mot* PRÉSENTATION.

Quand il s'agit d'une égliſe conventuelle, dont le chef doit être choiſi par la voie de l'élection, ſuivant le droit commun, le *patron* n'a point d'autre droit que celui d'approuver cela, à moins qu'il ne ſe ſoit expreſſément réſervé le pouvoir de diſpoſer de la premiere dignité, ou d'aſſiſter à l'élection, ou que ſa qualité ne lui donne un droit particulier pour nommer.

Les bénéfices ou patronage laïc ſont exempts de graces expectatives.

Un dévolut obtenu ſans le conſentement du *patron* laïc ne peut lui préjudicier, à moins que le *patron* ſachant l'indignité ou l'incapacité du pourvu n'ait négligé de préſenter.

Pour réſigner en faveur, permuter, ou charger d'une penſion un bénéfice en patronage laïc, il faut le conſentement du *patron* avant la priſe de poſſeſſion, ſous peine de nullité.

Une démiſſion faite entre les mains du *patron* ſous le bon plaiſir du collateur, eſt valable.

Le patronage eccléſiaſtique s'acquiert par 40 ans de poſſeſſion, lorſque pendant ce tems on a préſenté de bonne foi, & ſans être troublé par un autre *patron*, ni par le collateur ordinaire, ſur-tout s'il ſe trouve des prétentions ſucceſſives qui aient été admiſes, mais le droit de *patron* n'eſt pas preſcrit par trois collations faites ſans la préſentation du *patron*.

Un patronage mixte peut devenir purement laïc, ou purement eccléſiaſtique, lorſque l'un ou l'autre de ces co-patrons laiſſe preſcrire ſon droit.

On tient communément que le droit de patronage laïc eſt impreſcriptible; mais il s'éteint par la renonciation expreſſe ou tacite du *patron* en faveur de l'égliſe, par la deſtruction totale de l'égliſe, par l'extinction de la famille à laquelle ce droit étoit réſervé, ou lorſque le *patron* a été homicide du titulaire, ou qu'il devient collateur du bénéfice. *V.* aux décrétales le *tit. de jure patronatus*, Vaneſpen, *de jure patronatus*, de Roye, Ferrieres, Drapier, de Hericourt. *V.* auſſi les *mots* DROITS HONORIFIQUES, TITRE, NOMINATION, PATRONAGE, PRÉSENTATION. (*A*)

PATRON, (*Marine.*) c'eſt le maître ou le commandant d'un bâtiment marchand. Ce mot de *patron* eſt levantin; ſur l'Océan on dit *maître*.

Patron de barque ou de quelqu'autre petit bâtiment, c'eſt la qualité que l'on donne à ceux qui commandent ces ſortes de petits bâtimens. On dit *patron* de bâtimens, bateaux & gabarres.

Patrons de chaloupes, c'eſt ainſi que l'on appelle certains officiers mariniers qui ſervent ſur les vaiſſeaux de guerre françois, à qui l'on donne la conduite des chaloupes & des canots. On dit *patron* de chaloupes & *patron* de canot. (*Z*)

Patron, (*Arts & Métiers.*) modele & deſſein ſur lequel on fait quelques ouvrages. Ce mot ne ſignifie quelquefois qu'un morceau de papier, de carton ou de parchemin, taillé & coupé de certaine maniere, ſur lequel quelques artiſans reglent leur beſogne. Les Tailleurs, par exemple, ont de ces ſortes de *patrons* pour la coupe des différentes pieces de leurs habits: les Cordonniers pour tailler les empeignes & les quartiers de leurs ſouliers; & les marchands du palais, & autres ouvrieres qui travaillent en linge de femme, pour dreſſer & couper les coëffures & engageantes, ſuivant les différentes modes qui ont cours, ou qu'elles imaginent. Il y a encore quantité d'autres ouvriers qui ſe ſervent de ces ſortes de *patrons*. Savary.

Patron de chef-d'œuvre, (*Aiguiller.*) c'eſt ainſi que les ſtatuts des maîtres Epingliers de la ville de Paris appellent le modele ou échantillon des épingles ſur lequel l'aſpirant à la maîtriſe doit travailler pour être reçu. *Voyez* Epinglier.

Patron, *en terme de Cardier*, n'eſt autre choſe qu'une planche de la forme d'un feuillet (*voyez* Feuillet), mais un peu plus grande, ſur laquelle il s'appuie quand on paſſe la pierre, *&c.* il ſert de contrepoids pour empêcher les pointes de ſortir en-deſſous quand on les frappe par-deſſus, & poſe lui-même ſur le bloc, *voyez* Bloc. *Voyez Pl. d'Epinglier.*

Patron, (*Deſſein.*) Les *patrons* ſont des deſſeins ſur leſquels les ouvriers en points & en dentelles à l'aiguille travaillent à leurs ouvrages. On le dit pareillement des deſſeins des dentelles au fuſeau, ſoit d'or, d'argent, de ſoie ou de fil, & des broderies.

Patron de Hollande, (*Lingerie.*) ſorte de linge ouvré qui vient de Flandres.

Patron, (*Manufacture.*) Ce mot dans les manufactures d'étoffes d'or, d'argent & de ſoie figurées, eſt le deſſein fait par le peintre; & rehauſſé de couleurs, qui ſert à monter le métier, & à repréſenter ſur l'ouvrage les différentes figures de fleurs, d'animaux & de groteſques, dont le fabriquant veut l'embellir. La beauté & la nouveauté des *patrons* ſervent beaucoup au débit des étoffes.

Patrons, (*Luth.*) ce ſont différens morceaux de bois d'après leſquels on travaille la plûpart des pieces d'un inſtrument de muſique; il y a des *patrons* pour les violons, les violes, les guittares, les mandores, *&c.*

Patron, (*Rubanier.*) on entend par ce mot en général tout ce qui repréſente les deſſeins des ouvrages de rubanerie exécutés ſur le papier réglé, ſoit le deſſein qui le fait voir au naturel, ou celui qui eſt translaté & rendu propre à être monté ſur le métier; c'eſt ce qu'il faut expliquer plus en particulier. Le deſſein que j'appelle ſimplement *repréſentatif*, eſt celui qui fait voir le trait & l'effet du deſſein, c'eſt-à-dire par lequel on en voit les différens contours & leurs parties, ce que l'on pourroit en appeller le *portrait*; l'autre que j'appelle *démonſtratif*, eſt celui qui par l'arrangement méthodique des points qui le compoſent, le rend propre à être exécuté ſur le métier, ce qui s'appelle plus proprement *patron*. Je vais détailler ces deux ſortes le plus clairement qu'il ſera poſſible: le deſſinateur, autrement appellé *patronneur*, après avoir mis ſon idée de deſſein ſur le papier réglé & s'y être fixé, l'arrange ſuivant l'ordre qui doit être obſervé par l'ouvrier qui le montera, c'eſt-à-dire que par cet ordre, que l'on doit ſuivre très-exactement & ſans en omettre quoi que ce ſoit, on aura la maniere de paſſer les rames comme elles ſont preſcrites par ce *patron*, qui marque, à la faveur de cet arrangement, les hautes liſſes qu'il faut prendre & celles qu'il faut laiſſer (ce qui s'entend par les points noirs du *patron* qui ſont ſur le papier, & qui marquent les hautes liſſes à prendre, & auſſi par les points blancs qui marquent les hautes liſſes qu'il faut laiſſer); on aura, dis-je, la maniere de paſſer les rames qui rendront l'ouvrage capable de parvenir à ſa perfection.

Patron, modele *ou* dessein, (*Tailleur*) ſur lequel on fait quelqu'ouvrage.

Les *patrons* des Tailleurs ſont des morceaux de papier, de parchemin ou de carton, taillés d'une certaine maniere, ſur leſquels ces ouvriers ſe reglent pour la coupe des différentes pieces des habits. Les Tailleurs n'ont beſoin que d'un *patron* de chaque piece qui entre dans la compoſition des ouvrages de leur métier. Le *patron* ſert uniquement à donner aux différentes pieces d'un habit la figure qu'elles doivent avoir. A l'égard de la largeur & de la longueur différente de ces pieces, c'eſt au tailleur à ſuivre les meſures qu'il a priſes ſur le corps de la perſonne qui l'emploie.

Patron, (*terme de Vitrier.*) Les Vitriers appellent *patron* ou *table à patron*, une table de bois blanchie ſur laquelle ils tracent & deſſinent avec de la pierre noire les différentes figures des compartimens d'après leſquels ils veulent couper les pieces de leurs panneaux; cette table, qui eſt ordinairement de 4 à 5 piés de long & de 3 à 4 de large, eſt mobile & couvre la futaille où ils jettent le groiſil.

PATRONAGE, ſ. m. (*Juriſpr.* ſignifie le droit qui appartient au patron.

Chez les Romains le *patronage* étoit le droit que le maître conſervoit ſur l'eſclave qu'il avoit affranchi. *Voy. ci-devant* Patron.

Parmi nous, le *patronage* en matiere bénéficiale eſt le droit qui appartient ſur une égliſe à celui qui l'a fait conſtruire ou qui l'a fondée & dotée. *Voyez ci-devant* Patron.

Patronage alternatif eſt celui qui appartient à pluſieurs co-patrons, & qu'ils exercent tour-à-tour.

Patronage aumôné à l'égliſe eſt celui qui a été donné à l'égliſe à titre d'aumône, *ad oſequium precum.* *Voyez* Aumône & Franche-aumône.

Patronage eccléſiaſtique eſt celui qui appartient à un bénéficier, ou à quelque chapitre ou communauté eccléſiaſtique.

Patronage effectif eſt celui qui donne droit de préſenter au bénéfice. *Voy.* ci-après *patronage honoraire.*

Patronage honoraire, c'eſt lorſque le patron a cédé à quelqu'égliſe le droit de préſentation au bénéfice, & qu'il ne s'eſt réſervé que les droits honorifiques.

Patronage laïc eſt celui qui appartient à un laïc, ſoit qu'il ſoit attaché à une glebe ou non.

Patronage mixte eſt celui qui étant laïc dans ſon origine, a été aumôné à l'égliſe.

Patronage perſonnel eſt celui qui eſt affecté à une certaine perſonne ou à une famille, à la différence du *patronage* réel qui eſt attaché à une glebe.

Patronage réel. V. ci-devant *patronage perſonnel.* (*A*)

Patronage clientélaire, étoit la protection que les patrons ou grands devoient à leurs cliens ou protégés, & le droit que ces mêmes patrons avoient ſur leurs cliens, en conſidération de la protection qu'ils leur accordoient.

Corbin diſtingue quatre ſortes de *patronage*; le premier eſt celui dont on vient de parler; le ſecond eſt celui dont on a parlé au *mot* Patron; le troiſieme eſt celui que les ſeigneurs ſe retiennent ſur leurs domaines en les donnant: il comprend dans cette claſſe tout ce qui regarde les devoirs des vaſſaux & des cenſitaires, ſerfs & autres ſujets envers leur ſeigneur; le quatrieme eſt le *patronage* eccléſiaſtique dont on parlera ci-après.

Le *patronage clientelaire* fut établi par les lois de Romulus, ſuivant leſquelles les patriciens devoient pour ainſi dire ſervir de peres aux plébéïens, *patroni quaſi patres.*

Chaque plébéïen ſe choiſiſſoit dans l'ordre des patriciens un patron ou protecteur: celui-ci aidoit le plébéïen de ſes conſeils; il le dirigeoit dans ſes affaires, prenoit ſa défenſe dans les tribunaux, & le délivroit des charges publiques.

Les plébéïens par un juſte retour étoient obligés de doter les filles de leurs patrons, de les aider de ſervices & d'argent lorſqu'il s'agiſſoit de quelque impoſition publique, ou pour obtenir quelque magiſtrature.

Ces devoirs des plébéïens envers leurs patrons, firent donner aux premiers le nom de cliens, *clientes quaſi colentes.*

Ce n'étoient pas ſeulement les particuliers qui avoient des patrons; les colonies, les villes alliées, les nations vaincues, ſe choiſiſſoient pareillement quelque patricien pour être le médiateur de leurs différends avec le ſénat.

Chaque corps de métier avoit auſſi ſon patron.

Pluſieurs d'entre ces patrons exercerent toujours gratuitement leur miniſtere; leurs cliens leur faiſoient pourtant quelquefois des préſens, leſquels n'ayant d'autre ſource que la libéralité & la reconnoiſſance, furent appellés *honoraires.*

Mais il y en eut qui rançonnerent tellement leurs cliens, ſous prétexte des avances qu'ils avoient faites pour eux, que l'on fut quelquefois obligé de faire des reglemens pour réprimer l'avidité de ces patrons.

Cet ancien *patronage* diminua inſenſiblement à meſure que le nombre des juriſconſultes augmenta.

On donna le nom de *patrons* à ces juriſconſultes, parce qu'à l'exemple des anciens patrons ils répondoient aux particuliers ſur les queſtions qui leur étoient propoſées, & prenoient en main leur défenſe; & par la même raiſon, ceux qui s'adreſſoient à ces juriſconſultes, furent appellés leurs *cliens.*

Voyez Aulugelle, *liv. V. ch. xiij.* Grégorius Toloſanus, *liv. XIV. ch. x.* Corbin, & l'*hiſt. de la juriſpr. rom.* de M. Terraſſon. (*A*)

Pa-

Patronage, (*Peinture.*) ſorte de peinture faite avec des patrons qui ſont découpés dans les endroits où les figures que l'on veut peindre doivent recevoir de la couleur. Les patrons ſont faits pour l'ordinaire de papier fin qu'on imbibe de cire fondue ſur le feu, & qu'on ouvre enſuite dans les endroits néceſſaires. Les couleurs dont on ſe ſert peuvent être à détrempe ou à huile, ſuivant la nature de l'ouvrage.

Les cartes à jouer ſont peintes de cette maniere. On écrit les grands livres d'égliſe avec des patrons de lames de laiton.

On fait auſſi, par le moyen du *patronage*, une eſpece de tapiſſerie ſur des cuirs dorés ou argentés, ſur des toiles ou ſur des étoffes blanches ou teintes de quelque couleur claire. *Dictionnaire des beaux-Arts.*

PATRONE, (*Marine.*) *Voy.* Galere-patrone.

PATRONIDE, (*Géog. anc.*) ville de la Phocide, entre Titora & Elatée, ſelon Plutarque *in Sylla*, qui eſt le ſeul ancien qui en faſſe mention. Ce fut auprès de cette ville qu'Hortenſius joignit Sylla, qui étoit allé au-devant de lui avec ſon armée. (*D. J.*)

PATRONNER, *en Peinture*, c'eſt, par le moyen d'un papier ou d'un carton découpé & à pieces emportées qu'on applique ſur une toile ou autre choſe, imprimer ſur cette choſe avec de la couleur les mêmes figures que celles qui ſont découpées ſur le carton: c'eſt ainſi que ſe font les cartes à jouer. On a autant de différens patrons pour *patronner* les figures ou les ornemens, que l'on a de couleurs à y mettre.

PATRONNEUR *ou* Dessinateur, ſ. m. (*Rubanier.*) eſt celui qui imagine les deſſeins (s'il eſt aſſez heureux pour ſavoir deſſiner, ce qui manque trop généralement à une grande quantité, qui par ce défaut ſont contraints de butiner ſur autrui), ou au-moins qui les range ſur le papier réglé de façon à être exécutés ſur le métier. Il doit connoître parfaitement toute la méchanique de ce métier, pour être en état de juger par avance de l'effet que doit produire ſon patron; ſes mépriſes occaſionnent toujours divers accidens, ſoit par l'inexécution du deſſein par lui projetté, ou qui lui a été donné, ſoit par la perte du tems de l'ouvrier, qui après avoir employé pluſieurs jours à paſſer ſon patron, ne peut venir à bout de ſa perfection, par quelque faute qui s'y ſera trouvée, & qui oblige de recourir à lui; perte du tems qui retombe toujours ſur le maître, qui ſans compter la dépenſe, manque ſouvent par ce rétardement de remplir ſes engagemens, ce qui lui eſt ordinairement d'un préjudice conſidérable. Le *patronneur* doit encore être fidele, c'eſt-à-dire qu'il ne doit point communiquer les deſſeins qui lui ſont confiés, en les vendant à d'autres, ou vendant à pluſieurs ceux qui viendroient de ſon propre fonds; de ſorte qu'un maître qui ſe croiroit l'unique poſſeſſeur de ce deſſein, a quelquefois vu paroître l'ouvrage dans le public avant qu'il en eut été ſeulement fait un échantillon chez lui. Il ſeroit à ſouhaiter que chaque fabriquant fût lui-même ſon propre deſſinateur, qui par-là s'épargneroit une dépenſe toujours à pure perte, & l'empêcheroit au-moins d'être la proie de ces ames vénales, s'il en eſt encore, qui n'ont rien de ſacré que leur propre intérêt.

PATRONYMIQUE, adj. les noms *patronymiques* ſont proprement ceux qui étant dérivés du nom propre d'une perſonne, ſont attribués à tous ſes deſcendans. R. R. πατήρ, gen. πατῆρος, contr. πατρός, *pater*, & ὄνυμα, *nomen*; c'eſt comme ſi l'on diſoit, *patrium nomen*. Selon cette étymologie il ſembleroit que ce nom ne devroit être donné qu'aux deſcendans immédiats de la perſonne dont le nom propre eſt radical, comme quand Hector, fils de Priam, eſt appellé *Priamidos*, ou Ænée, *Anchiſiades*, *&c.* mais on les applique également à toute la deſcendance; parceque le même homme peut être réputé pere de tous ceux qui deſcendent de lui, & c'eſt ainſi qu'Adam eſt le pere commun de tous les hommes.

On a étendu encore plus loin la ſignification de ce terme, & l'on appelle noms *patronymiques*, ceux qui ſont donnés d'après celui d'un frere ou d'une ſœur, comme *Phoronis*, c'eſt-à-dire *Iſis Phoronei ſoror*; d'après le nom d'un prince à ſes ſujets, comme *Theſides*, c'eſt-à-dire *Athenienſis*, à cauſe de Théſée, roi d'Athènes; d'après le nom du fondateur d'un peuple, comme *Romulides*, c'eſt-à-dire *Romanus*, du nom de Romulus, fondateur de Rome & du peuple romain. Quelquefois même, par anticipation, on donne à quelques perſonnes un nom *patronymique* tiré de celui de quelque illuſtre deſcendant, qui eſt conſidéré comme le premier auteur de leur gloire, comme *Ægidæ*, les ancêtres d'*Egée*.

La *Méthode grecque* de P. R. *liv. VI. chap. iv.* fait connoître la dérivation des noms *patronymiques* grecs; & la petite *Grammaire latine* de Voſſius, *edit. Lugd. Bat.* 1644, *pag.* 75. explique celle des noms *patronymiques* de la langue latine.

Il faut obſerver que les noms *patronymiques* ſont abſolument du ſtyle poëtique, qui s'éloigne toujours plus que la proſe de la ſimplicité naturelle (*B. E. R. M.*)

PATRONIUS SODALITII, (*Litterat.*) c'étoit le nom du chef de la confrérie du grand college de Silvain de Rome. On gardoit dans ce grand college les dieux Lares & les images des empereurs. Les temples & les autres lieux conſacrés à Sylvain étoient ordinairement dans les bois, dans les forêts.

PATROUILLE, ſ. f. *en terme de Guerre*, c'eſt une ronde ou une marche que font la nuit les gardes ou les gens de guet, pour obſerver ce qui ſe paſſe dans les rues, & veiller à la ſureté & à la tranquillité de la ville ou du camp. *Voyez* Garde, Ronde *&c.*

Une *patrouille* conſiſte généralement en un corps de cinq ou ſix ſoldats détachés d'un corps de garde, & commandés par un ſergent. *Chambers*. Dans les places où il y a de la cavalerie, on fait faire des *patrouilles* par des cavaliers détachés du corps de garde. Il eſt important auſſi, dans les quartiers, d'avoir des *patrouilles* qui rodent continuellement du côté de l'ennemi pour l'inſtruire de ſes démarches. *Voyez* Quartier, (*Q*)

Patrouille, (*Boulang.*) autrement & ordinairement *écouvillon*, eſpece de balai fait de vieux drapeaux, dont l'on ſe ſert pour nettoyer l'âtre du four avant d'y mettre le pain.

PATROUS, (*Mytholog.*) ſurnom de Jupiter: ce dieu avoit à Aros, dans le temple de Minerve, une ſtatue en bois, qui outre les deux yeux, comme la nature les a placés aux hommes, en avoit un troiſieme au milieu du front, pour marquer que Jupiter voyoit tout ce qui ſe paſſoit dans les trois parties du monde, le ciel, la terre, & les enfers. Les Argiens diſoient que c'étoit le Jupiter *Patrous* qui étoit à Troie, dans le palais de Priam, en un lieu découvert, & que ce fut à ſon autel que cet infortuné roi ſe réfugia après la priſe de Troïe, & auprès duquel il fut tué par Pyrrhus. Dans le partage du butin, la ſtatue échut à Sténelus, fils de Capanée, qui la dépoſa dans le temple d'Argos. (*D. J.*)

PATTALIA, ſ. m. (*Zoolog. anc.*) ce mot dans Ariſtote & les autres anciens naturaliſtes grecs, ne ſignifie qu'un cerf de deux ans. Les interpretes d'Ariſtote ont en général traduit le mot grec par le mot latin *ſubulo*, c'eſt-à-dire *daguet* ou *jeune cerf*, qui a les cornes ſans andouillers; mais ce terme latin eſt très-vague, au-lieu que le mot grec eſt fixe, pour ne diſtinguer aucun autre animal que le cerf de deux ans. Pline & les auteurs latins en général ſe ſervent à la vérité du mot *ſubulo* pour un jeune cerf; mais ils l'emploient encore plus ſouvent pour ſignifier cet animal imaginaire, nommé la *licorne* (*D. J.*)

PATTE D'ARAIGNÉE, ſ. f. (*Jardinage.*) *Voyez* Œil de chat.

Patte de lion (*Hiſt. nat. Botan.*) nom vulgaire ou genre de plante appellé *filago* par Tournefort; c'eſt cette eſpece qui eſt nommée *filago alpina, capite folioſo*. Dans C. B. 6. *gnaphalium alpinum, magno flore, capite oblongo*; en anglois, *the alpine ſmall cudweed with foliaceous heads*; cette petite plante croît ſur le ſommet des Alpes; ſes feuilles ſont oblongues, cotonneuſes; ſes tiges ſont ſimples, hautes de quelques pouces, garnies de feuilles, & portant au ſommet des fleurs diſpoſées en maniere de roſe; de leur centre ſortent quatre ou ſix têtes noirâtres, écailleuſes, qui renferment pluſieurs fleurons, contenant des graines menues & aigrettées; il ne faut pas confondre la *patte de lion* avec le pié de lion. *Voyez* Pié de lion, *Botan.* (*D. J.*)

Patte d'oye, (*Hiſt. nat. Botan.*) *chenopedium*, genre de plante dont la fleur n'a point de pétales; elle eſt compoſée de pluſieurs étamines qui ſortent d'un calice profondément découpé. Le piſtil devient dans la ſuite une ſemence preſque ronde, applatie & renfermée dans une capſule en forme d'étoile, qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* Plante. En voici les caracteres: ſelon Ray, ſon calice eſt diviſé en quatre ou cinq parties, avec des découpures profondes. Il s'éleve huit ou dix étamines du fond; l'ovaire eſt garni d'un long tuyau fourchu, étendu, qui dégénere quand il eſt mûr en une ſemence ſphérique, plate, renfermée ſous une eſpece d'étoile à quatre ou cinq pointes.

Selon M. de Tournefort, la fleur n'a point de pétales, mais eſt ſeulement compoſée d'une multitude d'étamines qui ſortent du calice à pluſieurs feuilles; le piſtil devient une graine ſphérique, applatie, contenue dans une capſule faite en étoile, & qui lui a ſervi de calice.

Le même botaniſte établit ſeize eſpeces de ce genre de plante dont aucune n'a beſoin de deſcription particuliere, il ſuffit d'ajouter que leurs feuilles ſont longues, larges, ſinueuſes, & communément d'une odeur forte. La *patte d'oye* commune croît le long des vieilles murailles, ſur les chemins, aux lieux déſerts & incultes; comme on en craint les effets, on n'en fait point uſage en Médecine, non plus que des autre eſpeces. (*D. J.*)

Patte, (*Architect.*) petit morceau de fer plat, droit ou courbé, fendu ou pointu par un bout, & à queue d'aronde par l'autre, qui ſert à retenir les placards & chambranles des portes, les chaſſis dormans des croiſées, & les lambris de menuiſerie.

Patte en plâtre, c'eſt une *patte* dont la queue eſt refendue en crochet. (*D. J.*)

Pattes d'une ancre, ſont les extrémitées de la croiſée ou de la partie courbe, faites en forme de triangles. *Voyez* Ancre & Croisée.

Patte de lievre *en terme de Batteur d'or*, eſt en effet une *patte* de cet animal, dont ils ſe ſervent pour ramaſſer les petites parcelles d'or éparſes dans leur peau, ſur leur pierre, ou qui excedent les livrets de papier dans leſquels on met l'or battu pour le conſerver.

Patte, *terme de Boucher*, ce mot ſignifie chez les étaliers-bouchers, de petits crochets à queue d'ironde, qu'ils clouent en pluſieurs endroits de leur boutiques, pour y attacher avec des alonges, la viande à meſure qu'ils la dépecent.

Ils nomment auſſi *pattes*, des chevilles de bois de cinq ou ſix pouces de long, avec un mantonnet au bout qu'ils ſcellent en plâtre, & qu'ils emploient au même uſage.

Patte, *en terme de Bourſier*, eſt une partie d'étui qui ſert à le fermer, en s'ouvrant environ vers le milieu de l'étui où elle s'agraffe ou ſe boutonne.

Patte d'oie, (*Charpenterie.*) c'eſt une enrayure formée de l'aſſemblage des demi-tirans, qui retiennent les chevets d'une vieille égliſe; tel eſt l'aſſemblage du chevet des égliſes des peres Chartreux, des Cordeliers, &c. à Paris.

On ſe ſert auſſi du terme de *patte d'oie*, pour exprimer la maniere de marquer par trois hochets, les pieces de bois avec le traceret.

Patte d'oie de jardin, diviſion de trois ou pluſieurs allées qui viennent aboutir à un même endroit, & qu'on enfile d'un point de vûe quand on eſt au centre; il n'y a rien de plus argéable & de plus utile que cette décoration dans une grande forêt.

Patte d'oie de pavé, c'eſt l'extremité d'une chauſſée de pavé, qui s'étend en glacis rond, pour ſe raccorder aux ruiſſeaux d'en-bas. (*D. J.*)

Patte, *terme de Chaudronnier*, morceau de fer qu'on ſcelle pour faire tenir la plaque du feu au contre-cœur de la cheminée.

Patte, *en terme de Fondeur de cloches*, eſt la partie inférieure de la cloche qui ſe termine en s'amincíſſant. *Voyez l'article* Fonte des cloches.

Patte, *en terme de Filaſſier*, c'eſt la racine de la filaſſe qui eſt plus épaiſſe, plus dure, & moins aiſée à peigner & à fendre.

Patte de lievre, (*Ecrivain.*) on ſe ſert dans l'Ecriture de la *patte* de cet animal pour ôter la ſandarac de deſſus le papier. *Voyez le volume des Planches & la table de l'Ecriture*, *Inſtrumens de l'Ecriture*.

Patte de loup *ou* Lissoir, (*Ecrivain.*) ſe dit dans l'ecriture d'un inſtrument concave extérieurement, propre à adoucir le papier d'un trop gros grain, ou raboteux, ou dur. *Voyez le volume des Planches & la table de l'Ecriture*, *Inſtrument de l'Ecriture*.

Patte, *terme de Mineur*, (*Fortification.*) quand on creuſe un puits dans un terrein qui n'eſt point de bonne conſiſtance, & qu'on eſt obligé de coffrer, l'on poſe des chaſſis horiſontalement, pour retenir les planches à meſure que l'on approfondit. Les extrémités des pieces du premier chaſſis qui eſt au bord du puits, excédans de dix ou douze pouces, pour appuyer ſur les terres fermes; ces appuis ſe nomment *oreilles*. Or pour que tous les autres chaſſis que l'on met enſuite, puiſſent ſe ſoutenir, on accroche le ſecond au premier avec des bouts de planches cloués l'un à l'autre: on accroche ainſi le troiſieme; au ſecond, & le quatrieme au troiſieme, & ce ſont ces bouts que les Mineurs appellent *pattes*. *Dictionnaire de l'Ingénieur*, par M. Belidor. (*q*)

Pattes, (*Jardinage.*) c'eſt le nom que l'on donne aux oignons des anémones. *Voyez* Anémones.

Pattes dans l'orgue, ſont *dans l'abrégé de l'orgue*, les fiches de fer, *FI*, *DK*, (*fig. 21. Pl. d'orgue.*) applaties & percés d'un trou à leurs parties antérieures *FD*, & rivées après avoir traverſé le rouleau *BC*; il y a deux *pattes* à chaque rouleau de l'abrégé. *V.* Abrégé.

Pattes, ce ſont auſſi des pieces ſemblables à celles de l'arbregé, mais plus grandes, fixées dans les rouleaux des mouvemens: la *patte* qui eſt à la partie inférieure du rouleau s'appelle *patte du clavier*; & celle qui eſt au-haut du rouleau dont la direction eſt perpendiculaire à celle de la *patte* inférieure, s'appelle *patte du bâton quarré de la baſcule*. *Voyez* Mouvemens *de l'orgue*, & *la fig.* 1. *Pl. d'orgue*.

Patte, (*outil pour la Muſique.*) petit inſtrument à pluſieurs pointes, qui ſert à régler les papiers de muſique, & à faire pluſieurs raies tout-d'un-coup. (*D. J.*)

Pattes de bouline, (*Marine*) ce ſont des cordages qui ſe diviſent en pluſieurs branches au bout de la bouline, pour ſaiſir la ralingue de la voile par pluſieurs endroits, en façon de martieles. Ces *pattes* répondent l'une à l'autre par des poulies.

Pattes d'ancre, ce ſont deux *pattes* de fer triangulaires qui ſont ſoudées ſur chaque bout de la croiſée de l'ancre, & recourbées pour pouvoir mordre dans la terre.

La *patte d'ancre tourne*, c'eſt quand la *patte* quittant le fond tourne en-haut, & que les jas va toucher le fond.

Laiſſer tomber la patte de l'ancre, c'eſt mettre l'ancre perpendiculaire à la mer, afin de la tenir toute prête à être mouillée.

Pattes de voiles, morceaux quarrés de toile qu'on applique aux bords des voiles proche la ralingue, pour les ranforcer, afin d'y amarrer les *pattes* de boulines.

Pattes d'anſpects, ce ſont des *pattes* de fer qu'on met au bout d'un lévier pour ſervir à mouvoir les gros fardeaux.

Pattes d'oie, *voy.* Mouiller en pattes d'oie. (*Q*)

Patte, (*Serrurerie.*) on donne communément ce nom à tout morceau de fer plat d'un bout & à pointe de l'autre, qui ſert à ſceller quelque choſe dans un endroit. Il y a des *pattes* de différentes formes, ſelon le différens uſages.

Patte, *en terme de Rafineur*, eſt proprement le gros bout plat d'un pain de ſucre qui lui ſert d'aſſiette.

Patte, *en terme de Vergettier*, c'eſt un morceau de bois percé dans les trous duquel doivent être poiſſés les loquets avec de la poix de Bourgogne fondue.

Pattes, *en terme de Blaſon*; ce ſont les griffes ou les extrémités des piés, ſur leſquelles les animaux marchent.

PATELETTE, ſ. f. (*en Bourſerie.*) c'eſt une patte de cuir qui couvre le deſſus de la cartouche ou de la giberne.

PATTU, PATU, *voyez* Pigeon pattu.

PATULCIUS, (*Mythol.*) ſurnom de Janus, dont parle Ovide dans ſes faſtes. On le lui donnoit, ou parce qu'on ouvroit les portes de ſon temple pendant la guerre, ou plutôt parce qu'il ouvroit l'année & les ſaiſons, c'eſt-à-dire, qu'elles commençoient par la célébration de ſes fêtes. (*D. J.*)

PATURAGE, *voyez ci-devant* Pascage.

PATURE, *voyez ci-devant au mot* Pascage.

PATURON d'un cheval, (*Maréchallerie.*) c'eſt la partie de la jambe compriſe entre le boulet & la couronne du ſabot. *Voyez* Boulet, Couronne.

Cette partie doit être courte, principalement dans les chevaux de moyenne taille; parce que les longs *paturons* ſont foibles, & ne peuvent pas ſi bien réſiſter à la fatigue.

Le joint du *paturon* eſt la jointure qui eſt au-deſſus du *paturon*.

Le joint eſt ſujet à être couronné après le travail, c'eſt-à-dire, à avoir une enflûre par-deſſous la peau en forme de cercle, large d'un tiers de pouce.

PATZINACÆ, (*Géog. anc.*) peuple de la Scythie, du nombre de ceux qu'on appelloit *Baſilii*. Ils habitoient au-delà du Danube, dans des plaines qui s'étendent depuis le Boriſthène juſqu'à la Pannonie. Suidas appelle ce peuple *Patrinacitæ*. Selon Cedrene, il étoit diviſé en treize tribus, qui compoſoient une nation ſi nombreuſe, qu'aucun peuple ſcythe ne pouvoit lui réſiſter. (*D. J.*)

PATZISIRANDA, (*Hiſt. nat. Botan.*) plante de la Floride, dont les feuilles reſſemblent, dit-on, à celles du poireau, excepté qu'elles ſont plus longues & plus déliés; ſon tuyau eſt une eſpece de jonc noueux & plein de pulpe; il s'éleve d'une coudée & demie de haut; ſa fleur eſt petite & étroite; ſa racine eſt fort longue, déliée, & remplie de nœuds, comme un chapelet; ces nœuds deviennent noirs, & ſe durciſſent au ſoleil; ils ont une odeur aromatique. Les ſauvages tirent des feuilles de cette plante un ſuc dont ils ſe frottent, afin de ſe fortifier. On regarde ces feuilles réduites en poudre, comme un grand remede contre la pierre de la veſſie, & les obſtructions des reins; on les prend dans des bouillons pour les maux de poitrine. On l'applique extérieurement ſous la forme d'un emplâtre, pour arrêter le ſang, pour

pour fortifier l'eſtomac, & pour les douleurs de l'uterus.

PAU, (*Géog. mod.*) ville de France, regardée comme capitale du Béarn, avec un parlement, une chambre des comptes, & une cour des aides, unies au parlement, une ſénéchauſſée, un hôtel des monnoies. Elle eſt ſur une hauteur, au pié de laquelle paſſe le Gave béarnois, à 10 lieues O. de Tarbes, 12. S. d'Aire, 39 S. de Bordeaux, 167 S. O. de Paris. *Long.* ſuivant Caſſini, $17^{d}. 22'. 30''$. *lat.* $43^{d}. 15'$.

Henri IV. naquit à *Pau*, le 13 Décembre 1553, dans le château qui eſt au bout de la ville. „ La France n'a „ point eu de meilleur ni de plus grand roi; il unit aux „ ſentimens les plus élevés une ſimplicité de mœurs „ charmante, & à un courage de ſoldat, un fond d'hu„ manité inépuiſable. Il rencontra ce qui forme & ce „ qui déclare les grands hommes, des obſtacles à vain„ cre, des périls à eſſuyer, & ſur-tout des adverſaires „ dignes de lui. Enfin, comme l'a dit un de nos plus „ grands poëtes, il fut de ſes ſujets le vainqueur & le „ pere „.

Il ne faut pas lire la vie de ce monarque dans le P. Daniel, qui ne dit rien de tout le bien qu'il fit à la patrie; mais pour l'exemple des rois, & pour la conſolation des peuples, il importe de lire ce qui concerne les tems de ce bon prince, dans la grande hiſtoire de Mézerai, dans Péréfixe, & dans les mémoires de Sully. Le précis que M. de Voltaire en a fait dans ſon hiſtoire générale, eſt auſſi trop intéreſſant pour n'en pas tranſcrire quelques particularités.

Henri IV. dès ſon enfance, fut nourri dans les troubles & dans les malheurs. Il ſe trouva à 14 ans à la bataille de Moncontour; rappellé à Paris, il n'épouſa la ſœur de Charles IX. que pour voir ſes amis aſſaſſinés autour de lui, pour courir lui-même riſque de ſa vie, & pour reſter près de trois ans priſonnier d'état. Il ne ſortit de ſa priſon que pour eſſuyer toutes les fatigues & toutes les fortunes de la guerre. Manquant ſouvent du néceſſaire, s'expoſant comme le plus hardi ſoldat, faiſant des actions qui ne paroiſſent pas croyables, & qui ne le deviennent que parce qu'il les a répétées; comme lorſqu'à la priſe de Cahors en 1599, il fut ſous les armes pendant cinq jours, combattant de rue en rue, ſans preſque prendre de repos. La victoire de Coutras fut due principalement à ſon courage; ſon humanité après la victoire devoit lui gagner tous les cœurs.

Le meurtre de Henri III. le fit roi de France, mais la religion ſervit de prétexte à la moitié des chefs de l'armée & à la ligue, pour ne pas le reconnoître. Il n'avoit pour lui que la juſtice de ſa cauſe, ſon courage, quelques amis, & une petite armée qui ne monta preſque jamais à douze mille hommes complets; cependant avec environ cinq mille combattans, il battit à la journée d'Arques auprès de Dieppe, l'armée du duc de Mayenne, forte de plus de vingt-cinq mille hommes. Il livra au même duc de Mayenne, la fameuſe bataille d'Ivry, & gagna cette bataille comme il avoit gagné celle de Coutras, en ſe jettant dans les rangs ennemis, au milieu d'une forêt de lances. On ſe ſouviendra dans tous les ſiecles, des paroles qu'il dit à ſes troupes: „ Si „ vous perdez vos enſeignes, ralliez-vous à mon panna„ che blanc, vous le trouverez toujours au chemin de „ l'honneur & de la gloire „.

Profitant de la victoire, il vint avec quinze mille hommes aſſiéger Paris, où ſe trouvoient alors cent quatre-vingt mille habitans; il eſt conſtant qu'il l'eût priſe par famine, s'il n'avoit pas permis lui-même par trop de pitié, que les aſſiégeans nourriſſent les aſſiégés. En vain ſes généraux publioient ſous ſes ordres des défenſes ſous peine de mort, de fournir des vivres aux Pariſiens; les ſoldats leur en vendoient. Un jour que pour faire un exemple, on alloit pendre deux payſans qui avoient amené des charrettes de pain à une poterne, Henri les rencontra en allant viſiter ſes quartiers: ils ſe jetterent à ſes genoux, & lui remontrerent qu'ils n'avoient que cette maniere de gagner leur vie: *allez en paix*, leur dit le roi, en leur donnant auſſi-tôt l'argent qu'il avoit ſur lui: *le béarnois eſt pauvre*, ajoûta-t-il, *s'il en avoit davantage il vous le donneroit*. Un cœur bien né ne peut lire de pareils traits ſans quelques larmes d'admiration & de tendreſſe.

Le duc de Parme fut envoyé par Philippe II. au ſecours de Paris avec une puiſſante armée. Henri IV. courut lui préſenter la bataille; & c'eſt alors qu'il écrivit du champ où il croyoit combattre, ces deux lignes à la belle Gabrielle d'Eſtrée: „ Si je meurs ma dernie„ re penſée ſera à Dieu, & l'avant-derniere à vous „. Le duc de Parme n'accepta point la bataille; il empêcha ſeulement la priſe de Paris, mais Henri IV. le côtoyant juſqu'aux dernieres frontieres de la Picardie, le fit rentrer en Flandres, & bien-tôt après il lui fit lever le ſiége de Rouen.

Cependant les citoyens laſſés de leurs malheurs, ſoupiroient après la paix; mais le peuple étoit retenu par la religion; Henri IV. changea la ſienne, & cet événement porta le dernier coup à la ligue; il eſt vrai qu'on a depuis appliqué les vers ſuivans à la conduite de ce prince.

Pour le point de conviction.
Au jugement du Ciel un chrétien l'abandonne;
Mais ſouffrez que l'homme ſoupçonne
Un acte de religion
Qui ſe propoſe une couronne.

On voit aſſez ce qu'il penſoit lui-même de ſa converſion, par ce billet à Gabrielle d'Eſtrées: *c'eſt demain que je fais le ſaut périlleux; je crois que ces gens-ci me feront haïr ſaint Denis, autant que vous haïſſez*... Perſonne ne fut plus affligé de l'abjuration de Henri IV. que la reine *Eliſabeth*. La lettre qu'elle écrivit alors à ce prince eſt bien remarquable, en ce qu'elle fait voir en même tems ſon cœur, ſon eſprit, & l'énergie avec laquelle elle s'exprimoit dans une langue étrangere: „ Vous „ m'offrez, dit-elle, votre amitié comme à votre ſœur. „ Je ſais que je l'ai méritée, & certes à un très-grand „ prix. Je ne m'en repentirois pas, ſi vous n'aviez pas „ changé de pere; je ne peux plus être votre ſœur de „ pere; car j'aimerai toujours plus chérement celui qui „ m'eſt propre que celui qui vous a adopté „

La converſion d'Henri IV. n'augmentoit en rien ſon droit à la couronne, mais elle hâta ſon entrée dans ſa capitale, ſans qu'il y eût preſque de ſang répandu. Il renvoya tous les étrangers qu'il pouvoit retenir priſonniers; il pardonna à tous les ligueurs; Il ſe réconcilia ſincerement avec le duc de Mayenne, & lui donna le gouvernement de l'île de France. Non-ſeulement il lui dit, après l'avoir laſſé un jour dans une promenade: „ „ Mon couſin, voilà le ſeul mal que je vous ferai de ma vie „. Mais il lui tint parole & il n'en manqua jamais à perſonne.

Il recouvra ſon royaume pauvre, déchiré, & dans la même ſubverſion où il avoit été du tems des Philippe de Valois, Jean & Charles VI. Il ſe vit forcé d'accorder plus de graces à ſes propres ennemis qu'à ſes anciens ſerviteurs, & ſon changement de religion ne le garantit pas de pluſieurs attentats contre ſa vie. Les finances de l'état diſſipées ſous Henri III. l'étoient plus qu'un trafic public des reſtes du ſang du peuple, que le conſeil des finances partageoit avec les traitans. En un mot, quand la déprédation générale força Henri IV. à donner l'adminiſtration entiere des finances au duc de Sully, ce miniſtre auſſi éclairé qu'integre trouva qu'en 1596 on levoit 150 millions ſur le peuple, pour en faire entrer environ 30 dans le tréſor royal.

Si Henri IV. n'avoit été que le plus brave prince de ſon tems, le plus clément, le plus droit, le plus honnête homme, ſon royaume étoit ruiné: il falloit un prince qui ſût faire la guerre & la paix, connoître toutes les bleſſures de ſon état & connoître les remedes; veiller ſur les grandes & petites choſes, tout réformer & tout faire; c'eſt ce qu'on trouva dans Henri. Il joignit l'adminiſtration de Charles le Sage à la valeur & à la franchiſe de François I. & à la bonté de Louis XII.

Pour ſubvenir à tant de beſoins, Henri IV. convoqua dans Rouen une aſſemblée des notables du royaume, & leur tint ce diſcours digne de l'immortalité, & dans lequel brille l'éloquence du cœur d'un heros.

„ Déja, par la faveur du ciel, par les conſeils de mes „ bons ſerviteurs, & par l'épée de ma brave nobleſſe „ dont je ne diſtingue point mes princes, la qualité de „ gentilhomme étant notre plus beau titre, j'ai tiré cet état „ de la ſervitude & de la ruine. Je veux lui rendre ſa „ fortune & ſa ſplendeur; participez à cette ſeconde gloire „ comme vous avez eu part à la premiere. Je ne vous „ ai point appellés, comme faiſoient mes prédéceſſeurs „ pour vous obliger d'approuver aveuglement mes vo„ lontés, mais pour recevoir vos conſeils, pour les „ croire, pour les ſuivre, pour me mettre en tutelle en„ tre vos mains. C'eſt une envie qui ne prend guere „ aux rois, aux victorieux & aux barbes griſes; mais „ l'amour que je porte à tous mes ſujets, me rend tout „ poſſible & tout honorable „.

Au milieu de ces travaux & de ces dangers continuels, les Eſpagnols ſurprirent Amiens. Henri, dans ce nouveau malheur, manquoit d'argent & étoit malade. Cependant il aſſemble quelques troupes, il marche ſur

la

la frontiere de Picardie, il revole à Paris, écrit de ſa main aux parlemens, aux communautés, *pour obtenir de quoi nourrir ceux qui défendoient l'état*: ce ſont ſes paroles. Il va lui-même au parlement de Paris; „ Si on „ me donne une armée, dit-il, je donnerai gaiement ma „ vie pour vous ſauver & pour relever l'état„.

Enfin, par des emprunts, par les ſoins infatigables & par l'économie du duc de Sully, ſi digne de le ſervir, il vint à bout d'aſſembler une floriſſante armée. Il reprit Amiens à la vûe de l'archiduc Albert, & de-là il courut pacifier le reſte du royaume, à quoi il ne trouva plus d'obſtacle. Le pape qui lui avoit refuſé l'abſolution, quand il n'étoit pas affermi, la lui donna quand il fut victorieux. Il conclut à Vervins la paix avec l'Eſpagne, & ce fut le premier traité avantageux que la France fit depuis Philippe-Auguſte.

Alors il mit tous ſes ſoins à faire fleurir ſon royaume, & paya peu-à-peu toutes les dettes de la couronne ſans fouler les peuples. La juſtice fut réformée; les troupes inutiles furent licenciées; l'ordre dans les finances ſuccéda au plus odieux brigandage; le commerce & les arts revinrent en honneur. Henri IV. établit des manufactures de tapiſſeries, & de petites glaces dans le goût de Veniſe. Il fit creuſer le canal de Briare, par lequel on a joint la Seine & la Loire. Il aggrandit & embellit Paris. Il forma la place royale: fit conſtruire ce beau pont, où les peuples regardent aujourd'hui ſa ſtatue avec tendreſſe. Il augmenta S. Germain, Fontainebleau & ſur-tout le Louvre où il logea ſous cette longue galerie qui eſt ſon ouvrage, des artiſtes en tout genre. Il eſt encore le vrai fondateur de la bibliotheque royale, & en donna la garde a Caſaubon, en lui diſant: „ Vous me direz ce qu'il y a de meilleur dans tous ces beaux livres; „ car il faut que j'en apprenne quelque choſe par votre „ ſecours „.

Quand dom Pedre de Tolede fut envoyé par Philippe III. en ambaſſade auprès de Henri, il ne reconnut plus cette ville qu'il avoit vûe autrefois ſi malheureuſe & ſi languiſſante: „ C'eſt qu'alors le pere de famille n'y „ étoit pas, lui dit Henri, & aujourd'hui qu'il a ſoin „ de ſes enfans, ils proſperent „. Les jeux, les fêtes, les bals, les ballets introduits à la cour par Catherine de Médicis dans les tems même de troubles, ornerent ſous Henri IV. les tems de la paix & de la félicité.

En faiſant ainſi fleurir ſon royaume, il fut le pacificateur de l'Italie. Le *Béarnois*, que les papes avoient excommunié, leur fit lever l'excommunication ſur Veniſe. Il protégea la république naiſſante de la Hollande, l'aida de ſes épargnes, & contribua à la faire reconnoître libre & indépendante par l'Eſpagne. Déja, par ſon rang, par ſes alliances, par ſes armes, il alloit changer le ſyſtême de l'Europe, s'en rendre l'arbitre & mettre le comble à ſa gloire, quand il fut aſſaſſiné au milieu de ſon peuple par un fanatique effréné, à qui il n'avoit jamais fait le moindre mal. Il eſt vrai que Ravaillac, qui trancha les jours de ce bon roi, ne fut que l'inſtrument aveugle de l'eſprit du tems qui n'étoit pas moins aveugle. Barriere, Châtel, le Châtreux nommé *Ouin*, un vicaire de S. Nicolas-des-Champs pendu en 1595, un tapiſſier en 1596, un malheureux qui étoit ou qui contrefaiſoit l'inſenſé, d'autres dont le nom m'échappe, méditerent le même aſſaſſinat; preſque tous jeunes gens & tous de la lie du peuple, tant la religion devient fureur dans la populace & dans la jeuneſſe! De tous les aſſaſſins que ce ſiecle affreux produiſit, il n'y eut que Poltrot de Méré qui fût gentilhomme.

Quelques auteurs ſe ſont appliqués à exténuer les grandes actions de Henri IV. & à mettre en vûe ſes défauts. Ce bon prince n'ignoroit pas les médiſances que l'on répandoit contre lui, mais il en parloit lui-même avec cette ingénuité & cette modération qui confondent la calomnie & diminuent les torts. Voici ſes propres paroles tirées d'une de ſes lettres à Sully.

„ Les uns me blâment d'aimer trop les bâtimens & „ les riches ouvrages; les autres la chaſſe, les chiens & „ les oiſeaux; les autres les cartes, les dez & autres ſortes „ de jeux; les autres les dames, les délices & l'amour; les „ autres les feſtins, banquets, ſopiquets & friandiſes; les „ autres les aſſemblées, comédies, bals, danſes, & courſes „ de bague, où, diſent-ils pour me blâmer, l'on me voit „ encore comparoître avec ma barbe griſe, auſſi réjoui, „ & prenant autant de vanité d'avoir fait un belle courſe, donné deux ou trois dedans, & cela diſent-ils en „ riant, & gagné une bague de quelque belle dame, que „ je pouvois faire en ma jeuneſſe; n'y que faiſoit le plus „ vain homme de ma cour. En tous leſquels diſcours „ je ne nierai pas qu'il n'y puiſſe avoir quelque choſe „ de vrai; mais auſſi dirai-je que ne paſſant pas meſure, „ il me devroit plûtôt être dit en louange qu'en blâme, „ & en tout cas me devroit-on excuſer la licence en tels „ divertiſſemens qui n'apportent nul dommage & incommodité à mes peuples par forme de compenſation de tant d'amertumes que j'ai goûtées, & de tant „ d'ennuis, déplaiſirs, fatigues, périls & dangers, par leſquels j'ai paſſé depuis mon enfance juſqu'à 50 ans.

„ L'Ecriture n'ordonne pas abſolument de n'avoir point „ de péchés ni défauts, d'autant que tels infirmités ſont „ attachées à l'impétuoſité & promptitude de la nature „ humaine; mais bien de n'en être pas dominés, ni les „ laiſſer regner ſur nos volontés, qui eſt ce à quoi je me „ ſuis étudié ne pouvant faire mieux. Et vous ſavez par „ beaucoup de choſes qui ſe ſont paſſées touchant mes „ maîtreſſes (qui ont été les paſſions que tout le monde „ a cru les plus puiſſantes ſur moi), ſi je n'ai pas ſouvent „ maintenu vos opinions contre leurs fantaiſies juſques à „ leur avoir dit, lorſqu'elles faiſoient les acariâtres, que „ j'aimerois mieux avoir perdu dix maîtreſſes comme elles, qu'un ſerviteur comme vous, qui m'étez néceſſaire pour les choſes honorables & utiles „.

Ceux donc qui reprochent encore amérement à Henri IV. ſes amours, ne font pas réflexion que toutes ſes foibleſſes furent celles du meilleur des hommes, & qu' aucune ne l'empêcha de bien gouverner.

On ſait d'ailleurs que, dans pluſieurs occaſions, il eut la force de ſe démêler des pieges qu'on lui tendoit par de belles filles, dans le deſſein de le ſurprendre. Catherine de Médicis lui demandant à la conférence de S. Brix ce qu'il vouloit. Il lui répondit en regardant les filles qu'elle avoit amenées: *Il n'y a rien là que je veuille, madame*; lui faiſant voir par ce diſcours qu'il ne ſe laiſſeroit plus piper à de ſemblables appas.

Les deux femmes qu'il épouſa ſucceſſivement lui cauſerent bien des chagrins domeſtiques. Sa ſeconde femme, Marie de Médicis, fut l'une des princeſſes contre leſquelles il avoit formé des objections, en examinant avec Roſni quelle femme lui conviendroit. J'ai à citer là-deſſus un fort long paſſage; néanmoins je ſuis aſſuré qu'il paroîtra court aux lecteurs curieux, parce qu'il eſt écrit d'une maniere amuſante, & qu'il eſt rempli d'idées fort ſolides de ce prince ſur le choix d'une femme. Voici donc ce qu'il dit à ce favori, *Mém. de* Sully, *t. II. p.* 112.

„ De ſorte qu'il ſemble qu'il ne reſte plus pour l'accompliſſement de ce deſſein, ſinon de voir s'il y aura „ moyen de me trouver une autre femme ſi bien conditionnée, que je ne me jette pas dans le plus grand des „ malheurs de cette vie, qui eſt, ſelon mon opinion, d'avoir une femme laide, mauvaiſe, & deſpite, au lieu de „ l'aiſe, repos & contentement que je me ſerois propoſé de „ trouver en cette condition: que ſi l'on obtenoit les „ femmes par ſouhait, afin de ne me repentir point d'un „ ſi haſardeux marché, j'en aurois une, laquelle auroit „ entr'autres bonnes parties, ſept conditions principales; „ à ſavoir, beauté en la perſonne, pudicité en la vie, „ complaiſance en l'humeur, habileté en l'eſprit, fécondité en génération, éminence en extraction, & grands „ états en poſſeſſion. Mais je crois, mon ami, que cette „ femme eſt morte, voire peut-être n'eſt pas encore née, „ ni prête à naître; & partant voyons un peu enſemble, „ qu'elles filles ou femmes dont nous ayons ouï parler „ ſeroient à deſirer pour moi, ſoit dehors, ſoit dedans le „ royaume.

„ Et pour ce que j'y ai déja, ſelon mon avis, plus penſé que vous, je vous dirai pour le dehors que l'infante „ d'Eſpagne, quelque vieille & laide qu'elle puiſſe être, „ je m'y accomoderois, pourvû qu'avec elle j'épouſaſſe „ les Pays-Bas, quand ce devroit être à la charge de vous „ redonner le comté de Béthune.

„ Je ne refuſerois pas non plus la princeſſe Arabella „ d'Angleterre, ſi, comme l'on publie que l'état lui appartient, elle en avoit été ſeulement déclarée préſomptive héritiere; mais il ne me faut pas attendre à l'une „ ni à l'autre: car le roi d'Eſpagne & la reine d'Angleterre ſont bien éloignés de ce deſſein-là.

„ L'on m'a auſſi quelquefois parlé de certaines princeſſes d'Allemagne, deſquelles je n'ai pas retenu le „ nom; mais les femmes de cette région ne me reviennent nullement, & penſerois, ſi j'en avois épouſé une, „ devoir avoir toujours un lot de vin couché auprès de „ moi, outre que j'ai ouï dire qu'il y eut un jour une „ reine de France de cette nation qui la penſa ruiner; „ tellement que tout cela m'en dégoûte.

„ L'on m'a parlé de quelqu'une des ſœurs du prince „ Maurice; mais outre qu'elles ſont toutes huguenotes, „ & que cette alliance me pourroit mettre en ſoupçon à „ Rome & parmi les zélés catholiques, elles ſont filles „ d'une nonain; & quelqu'autre choſe, que je vous dirai „ une autrefois, m'en aliene la volonté.

Le

Le duc de Florence a une niece qu'on dit être aſſez
,, belle; mais étant d'une des moindres maiſons de la
,, chrétienneté qui porte titre de *prince*, n'y ayant pas
,, plus de 80 ans, que ſes devanciers n'étoient qu'au rang
,, des plus illuſtres bourgeois de leur ville, & de la mê-
,, me race de la reine-mere Catherine qui a tant fait de
,, maux à la France & encore plus à moi en particulier,
,, j'appréhende cette alliance, de crainte d'y rencontrer
,, auſſi mal pour moi, les miens & l'état.

,, Voilà toutes les étrangeres dont j'eſtime avoir été
,, parlé. Quant à celles de dedans le royaume, vous avez
,, ma niece de Guiſe, qui ſeroit une de celles qui me
,, plairoit le plus, nonobſtant ce petit bruit que quelques
,, malins eſprits font courir, qu'elle aime bien autant les
,, poulets en papier qu'en fricaſſée: car, pour mon hu-
,, meur, outre que je crois cela très-faux, j'aimerois
,, mieux une femme qui fît un peu l'amour qu'une qui
,, eût mauvaiſe tête, de quoi elle n'eſt pas ſoupçonnée;
,, mais au contraire d'humeur fort douce; d'agréable &
,, complaiſante converſation, & pour le ſurplus de bonne
,, maiſon, belle, de grande taille, & d'apparence d'avoir
,, bientôt de beaux enfans, n'y appréhendant rien que la
,, trop grande paſſion qu'elle témoigne pour ſa maiſon,
,, & ſur-tout ſes freres qui lui pourroient faire naître des
,, deſirs de les élever à mon préjudice, & plus encore de
,, mes enfans, ſi jamais la régeuce de l'état lui tomboit
,, entre les mains.

,, Il y a auſſi deux filles en la maiſon du Maine, dont
,, l'aînée, quelque noire qu'elle ſoit, ne me déplairoit
,, pas, étant ſages & bien nourries, mais elles ſont trop
,, jaunettes. Deux en celle d'Aumale, & trois en celle de
,, Longueville, qui ne ſont pas à mépriſer pour leurs per-
,, ſonnes, mais d'autres raiſons m'empêchent d'y penſer.
,, Voilà ce qu'il y a pour de princes.

,, Vous avez après une fille en la maiſon de Luxem-
,, bourg, une en la maiſon de Guimené, ma couſine Ca-
,, therine de Rohan, mais celle-là eſt huguenote, & les
,, autres ne me plaiſent pas; & puis la fille de ma couſine
,, la princeſſe de Conty, de la maiſon de Lucé, qui eſt
,, une très-belle fille & bien nourrie, ſeroit celle qui me
,, plairoit le plus, ſi elle étoit plus âgée; mais quand elles
,, m'agréeroient toutes, pour ſi peu que j'y reconnois, qui
,, eſt-ce qui m'aſſurera que j'y rencontrerai conjointement
,, les trois principales conditions que j'y deſire, & ſans
,, leſquelles je ne voudrois point de femme? A ſavoir,
,, qu'elles me feront des fils, qu'elles ſeront d'humeur
,, douce & complaiſante, & d'eſprit habile pour me ſoula-
,, ger aux affaires ſédentaires & pour bien régir mon état
,, & mes enfans, s'il venoit faute de moi avant qu'ils euſ-
,, ſent âge, ſens & jugement, pour eſſayer de m'imiter:
,, comme apparemment cela eſt pour m'arriver, me ma-
,, riant ſi avant en l'âge.

,, Mais quoi donc, Sire, lui répondit Roſni, que vous
,, plaît-il entendre par tant d'affirmatives & de négatives
,, deſquelles je ne ſaurois conclure autre choſe ſinon que
,, vous deſirez bien être marié, mais que vous ne trou-
,, vez point de femmes en terre qui vous ſoient propres?
,, Tellement qu'à ce compte il faudroit implorer l'aide
,, du ciel, afin qu'il fît rajeunir la reine d'Angleterre, &
,, reſſuſciter Marguerite de Flandres, mademoiſelle de
,, Bourgogne, Jeanne la Loca, Anne de Bretagne & Ma-
,, rie Stuart, toutes riches héritieres, afin de vous en met-
,, tre au choix; car, ſelon l'humeur que vous avez témoi-
,, gnée, parlant de Clara Eugénie, vous ſeriez homme
,, pour agréer quelques-unes de celles-là qui poſſédoient
,, de grands états. Mais laiſſant toutes ces impoſſibilités
,, & imaginations vaines à part, voyons un peu ce qu'il
,, faut faire, *&c.* ,,

Diſons à préſent un mot de la mere d'Henri IV. dont *Pau* eſt auſſi la patrie.

C'eſt à la naiſſance de ce fils & dans le plus fort des douleurs que Jeanne d'Albret, héroïne digne d'admiration à tant d'autres égards, fit encore paroître un courage ſingulier. Le roi de Navarre ſon mari promit de lui remettre ſon teſtament dès qu'elle ſeroit accouchée, à condition néanmoins que dans l'accouchement elle lui chanteroit une chanſon, afin, dit-il, que tu ne me faſſes pas un enfant pleureux & rechignant. La princeſſe s'y engagea & eut tant de force ſur elle-même, que, malgré ſes vives douleurs, elle tint parole, & chanta en ſon langage béarnois la chanſon du pays, qui commence par ces mots: *Noſte-Donne deou cap deou pon, adjouda me in aqueſte boure*; c'eſt-à dire, *Notre-Dame du bout du pont, aidez-moi à cette heure*.

Jeanne d'Albret préſenta Henri IV. à l'âge de quatorze ans au prince de Condé ſon beaufrere, & le voua tout jeune qu'il étoit à la défenſe de la cauſe commune, avec toutes ſes bagues & joyaux qu'elle engagea pour les frais de

l'armée. Elle fit, en mourant à l'âge de 44 ans, & non ſans ſoupçon d'avoir été empoiſonnée, un teſtament qui contenoit des choſes admirables en faveur de ce fils, qui depuis ſa tendre enfance rempliſſoit déja les hautes eſpérances qu'elle en avoit conçues. Je n'en veux pour preuve qu'une de ſes reparties à l'âge de 15 ans, reparties que ſon auguſte mere nous a conſervées dans un recueil imprimé *in*-12. en 1570, ſous le titre d'*Hiſtoire de notre tems*.

Catherine de Médicis, de concert avec le cardinal de Lorraine, avoit envoyé vers la reine de Navarre le ſieur de la Motthe-Fénelon, pour la détourner de joindre ſes forces à celles que les Réformés aſſembloient en 1568, ſous le commandement du prince de Condé. Un jour que la Motthe-Fénelon s'adreſſant au prince de Navarre, affectoit de paroître ſurpris de ce que ſi jeune encore il prenoit parti dans une querelle qui ne regardoit que le prince de Condé & les Huguenots qui faiſoient la guerre au roi: ,, Ce n'eſt pas vraiment ſans raiſon, repartit avec
,, vivacité le jeune prince, puiſque ſous le prétexte de la
,, rebellion qu'on impute fauſſement à mon oncle & aux
,, Huguenots, nos ennemis ne ſe propoſent pas moins que
,, d'exterminer toute la branche royale de Bourbon; ainſi
,, nous voulons mourir enſemble les armes à la main,
,, pour éviter les frais du deuil ,,.

Enfin, je le répete, on ne lit pas la vie de ce grand roi ſans admiration, ni ſa mort tragique arrivée en 1610, ſans attendriſſement. Les bons princes ſont dans l'hiſtoire, ce qui fixe le plus nos regards & notre amour.

Les habitans de *Pau* deſiroient dernierement d'avoir dans leur ville une ſtatue de Henri IV. On leur a donné celle de Louis XIV. au-bas de laquelle ils ont mis dans leur jargon: *Celui-ci eſt petit-fils de notre bon roi Henri*. (*D. J.*)

Pau, (*Hiſt. mod. Art. militaire.*) lorſque les Tartares Monguls firent la conquête de la partie ſeptentrionale de la Chine en 1232; ils employoient une machine appellée *pau* dans les ſiéges. Il y en avoit de deux eſpeces: l'une ſervoit à lancer des pierres, & s'appelloit *ché-pau* ou *pau* à pierres; l'autre ſervoit à lancer du feu, & s'appelloit *ho-pau* ou *pau* à feu. Le pere Gaubil jéſuite miſſionnaire, n'oſe décider ſi ces *paus* étoient de vrais canons ſemblables aux nôtres ou à nos pierriers; cependant il paroît convaincu, que les Chinois ont eu l'uſage de la poudre 1600 ans avant qu'elle fût découverte en Europe; ces peuples faiſoient uſage d'abord de morceaux de bois creuſés ou de canons de bois pour jetter des pierres.

Pau, ſ. m. (*Meſure de longueur*) c'eſt une eſpece d'aulne dont l'on ſe ſert à Loango, & dans quelques-autres lieux de la côte d'Angola, en Afrique.

Il y a à Loango trois ſortes de *paux*, le *pau* du roi & de ſon premier miniſtre, le *pau* des fidalgues ou capitaines, & le *pau* des particuliers. Le *pau* du roi a 28 pouces de longueur, & égale trois macoutes. C'eſt à ces différens *paux* que les Européens qui font la traite des negres, meſurent les étoffes & les toiles qu'ils donnent en échange des eſclaves & des autres marchandiſes comme poudre d'or, morfil, cire, *&c.* qu'on tire de la côte d'Angola. (*D. J.*)

PAVAGE, ſ. m. (*Commerce.*) on appelle en quelques provinces de France, particulierement en Bretagne droit de *pavage*, un droit qui ſe leve ſur certaines marchandiſes à l'entrée des villes, pour la réparation & entretien de leur pavé. *Voyez* Pavé.

Le droit de *pavage* de la ville de Nantes eſt de deux deniers par charrette, & d'un dernier par ſomme. *Dictionn. de Commerce.*

Pavage, (*Juriſprud.*) ſe diſoit quelquefois anciennement pour *péage*. *Voyez* Péage.

Pavage, ſ. m. *terme de Paveur*; il ſe dit de l'ouvrage qui ſe fait avec du pavé, auſſi-bien que de l'action de celui qui pave.

PAVANE, ſ. f. (*Orcheſtriq.*) danſe grave, venue d'Eſpagne, où les danſeurs font la roue l'un devant l'autre, comme les paons font avec leur queue, d'où lui eſt venu ce nom. C'étoit une danſe ſérieuſe que les gentilshommes danſoient avec la cape & l'épée; les gens de juſtice avec leurs longues robes; les princes avec leurs grands manteaux; & les dames avec les queues de leurs robes abaiſſées & traînantes: on l'appelloit le *grand bal*, parce que c'étoit une danſe majeſtueuſe & modeſte. Il s'y faiſoit pluſieurs aſſiettes de piés, paſſades & fleurets, & des découpemens de piés pour en modérer un peu la triſte gravité. La tablature de la *pavane* eſt décrite dans Thoinot Arbeau, en ſon *Orchéſographie*. Cette danſe n'eſt plus en uſage; elle eſt trop ſérieuſe pour plaire à la vivacité des jeunes gens; les contre-danſes ſont plus de leur goût, & c'eſt tout naturel. (*D. J.*)

Pavane, (*Muſiq.*) *la pavane* eſt un chant à deux tems: on la diviſe en grande & en petite; celle-ci n'a que douze meſures en tout, de quatre en quatre meſures. Il faut qu'il y ait un repos & une cadence; la grande a trois parties, qui ſe terminent par des cadences différentes; la ſeconde partie doit avoir deux meſures de plus que la premiere, & doit être plus gaie; la troiſieme doit avoir deux meſures de plus que la ſeconde, & avoir encore plus de gaieté.

La *pavane* eſt du genre des ſonates, & elle eſt compriſe dans la ſeconde eſpece des ſonates que les Italiens appellent *ſonata da camera*, ſonate de chambre. *Voyez* Sonate.

PAVATE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) Arbriſſeau des Indes, haut ſuivant Acoſta, de huit à neuf piés, médiocrement rameux, gris, chargé de peu de feuilles ſemblables aux petites feuilles de l'oranger, ſans queue, d'une belle couleur verte. Sa fleur eſt petite, blanche, compoſée de quatre pétales, portant au milieu une étamine blanche qui finit en pointe verte. Cette fleur reſſemble en figure au chévrefeuille, & en a l'odeur; cette plante croît le long des rivieres Mangate & Cranganor; les Indiens s'en ſervent beaucoup en Médecine. (*D. J.*)

PAVÉ, ſ. m. (*Archit. rom.*) *pavimentum*, terme qui chez les Latins, ſignifie le *ſol* d' une place de quelque matiere qu'il ſoit fait; plâtre, terre, ſable, gravois, cailloux, brique, carreaux de terre cuite, marbre, & autre nature de pierres, pourvû que ledit ſol ait été affermi, battu & frappé, & conſolidé ſur la ſuperficie de la terre ou d'un plancher, pour en produire une croûte & un plan ferme, ſervant à porter ce qui doit repoſer ou paſſer pardeſſus: *pavimentum enim*, dit Vitruve, *eſt ſolidamentum ſive incruſtatio quam gradiendo calcamus*.

Selon Iſidore, les Carthaginois voiſins de Barbarie, ont été les premiers qui ont *pavé* leur ville de pierres; enſuite à leur imitation, Appius-Claudius Cæcus fit paver la ville de Rome 188 ans après l'expulſiou des rois; c'eſt ce qu'on nomma la *voie Appienne*. Enfin, les Romains entreprirent les premiers de paver les grands chemins hors de leur ville, & inſenſiblement ils ont pouſſé cet ouvrage preſque par tout le monde: *per omnem pene orbem vias diſpoſuerunt*, comme parle le même Iſidore.

Les Romains eurent deux manieres différentes de paver leurs grands chemins; les uns ſe pavoient de pierres, & les autres étoient cimentés de ſable & de terre-glaiſe. Les premiers étoient à trois rangs, à ce que l'on a obſervé dans les veſtiges qui en ſont reſtés; celui du milieu qui ſervoit aux gens de pié étoit un peu plus élevé que les deux autres, de façon que les eaux ne s'y pouvoient arrêter. On le pavoit à la ruſtique, c'eſt-à-dire de gros carreaux de pierre à joints incertains, au lieu que nos *pavés* ſont équarris; les deux autres rangs étoient couverts de ſable lié avec des terres graſſes, ſur quoi les chevaux marchoient fort à l'aiſe. D'un intervalle à l'autre, on trouvoit ſur les bordages de groſſes pierres dreſſées à une hauteur commode, quand on vouloit monter à cheval; parce que les anciens n'avoient pas l'uſage des étriers. On trouvoit encore les colonnes milliaires ſur leſquelles on voyoit écrites les diſtances de tous les lieux, & le côté du chemin qui menoit d'un lieu à un autre; ce fut une invention de C. Gracchus.

Les chemins *pavés* de la ſeconde maniere, c'eſt-à-dire ſeulement de ſable & de terre-glaiſe, étoient en dos d'âne, tellement que l'eau ne s'y pouvoit arrêter, & le fond étant aride & prompt à ſécher, ils demeuroient toujours nets de fange, & ſans pouſſiere. On en voit un dans le Frioul que les habitans nomment le *poſthume*, lequel va dans la Hongrie, & un autre ſur le territoire de Padoue, qui partant de la ville même aboutit aux Alpes.

Aurelius Cotta eut la gloire de faire *paver* la voie Aurélienne l'an 512 de la fondation de Rome. Flaminius fut l'auteur de la voie Flaminienne, & la voie Emilienne fut exécutée par les ordres d'Emilius. Les cenſeurs ayant été établis firent des ordonnances pour multiplier les *pavés* des grands chemins, en déterminer les lieux, l'ordre & la maniere. Paſſons à la conſtruction des *pavés* intérieurs des édifices de Rome.

Les *pavés* qu'ils formoient ſur des étages de charpente, s'appelloient *contignata pavimenta*, & les étages *contignationes* Le premier ſoin des ouvriers étoit de faire enſorte que nulle partie de leur *pavé* ne s'avançât pas ſur les murs; mais que l'ouvrage entier fut aſſis ſur la charpente, de peur que le bois venant à ſe retirer par la ſechereſſe, ou à s'affermir par le poids de la maçonnerie, ne produisît des fentes au *pavé* tout le long de ladite mâçonnerie; c'eſt ce que Vitruve a détaillé clairement, conſultez-le.

Les *pavés* de planchers, qu'ils appelloient *coaxationes* ou *coaſſationes*, ſe faiſoient de planches de l'eſpece de chêne nommé *eſculus*, à cauſe qu'elle eſt moins ſujette à ſe cambrer; & même pour les défendre contre la vapeur de la chaux qui ſe mêle aux matieres que l'on jette deſſus, ils les couvroient d'un lit de fougere ou de paille, comme les laboureurs en mettent ſur leurs tas de blé, pour empêcher le grain de ſouffrir l'humidité de la terre,

C'étoit ſur ce premier lit de fougere ou de paille, que les ouvriers poſoient & aſſeyoient leur mâconnerie par quatre différentes couches. La premiere étoit compoſée de pierres ou cailloux, liés enſemble avec chaux & ciment. Cette premiere couche de mâçonnerie qui faiſoit la fondation de l'ouvrage, ſe nommoit *ſtatumen*.

La ſeconde couche de maçonnerie ſe faiſoit de pluſieurs moilons ou pierrailles, caſſées & mêlées avec de la chaux; c'étoit-là ce qu'ils appelloient *rudus*; & ſi cette matiere étoit de pierres briſées qui n'euſſent jamais ſervi, ils appelloient cette matiere *rudus novum*, & la mêloient en parties égales avec de la chaux vive; ſi cette matiere provenoit de décombres qui avoient déja été miſes en œuvre, elle ſe nommoit *rudus redivivum*. On ne mêloit que deux parties de chaux à cinq de telle matiere; & l'application qu'on en faiſoit à coup de hie & de battoir pour l'affermir, applanir & égaliſer, s'appelloit *ruderatio*: il falloit que tout ce terraſſement, tant de cailloux que de décombres, eut au moins neuf pouces d'épaiſſeur, après avoir été ſuffiſamment battu & maſſivé.

Sur ce terraſſement, on faiſoit pour troiſieme couche un ciment, compoſé d'une partie de chaux, contre trois de brique ou de pots caſſés, ou de tuiles battues. On étendoit ce ciment ſur la *rudération*, comme une couche molle, pour y aſſeoir la quatrieme couche de *pavé* qui ſervoit de derniere couverture à l'ouvrage entier, & qu'on nommoit par cette raiſon, *ſumma cruſta*.

Les Architectes donnoient à la troiſieme couche de leur mâçonnerie le nom de *nucleus*, qui ſignifie ce qui eſt de plus tendre & bon à manger dans les noix, les amandes & les autres fruits à noyaux; cette comparaiſon ſe trouve aſſez conforme à ces vers de Plaute,

Qui è nuce nucleum *eſſe vult*, *frangat nucem*.

Ainſi la couche de ciment appellée par les Architectes *nucleus*, eſt la plus tendre & la plus molle partie du *pavé*, qui ſe trouve entre les deux parties plus dures, qui ſont la *rudération* par-deſſous, & les carreaux de la derniere couche par-deſſus.

Enfin, les Romains enrichis des dépouilles des nations, paverent les cours de leurs palais, leurs ſalles, leurs chambres, & lambriſſerent même leurs murailles de moſaïque ou de marqueterie. La mode en vint à Rome ſous Sylla, qui en fit uſage dans le temple de la Fortune de Prêneſte. Ces *pavés* étoient faits de petites pierres de diverſes couleurs, jointes & comme enchâſſées dans le ciment, repréſentant différentes figures, par leur arrangement & par la variété de leurs couleurs. On donna à ces ſortes de *pavés* le beau nom de *muſæa*, *muſia* ou *muſiva*, parce qu'on attribuoit aux Muſes l'invention de ces ouvrages ingénieux, & qu'ils repréſentoient quelquefois ces aimables déeſſes. (*D. J.*)

Pavé, ſ. m. (*Architect. mod.*) Ce mot a deux ſignifications: d'abord c'eſt l'aire pavée ſur laquelle on marche, & en ſecond lieu la matiere qui l'affermit, comme le caillou, le gravois, avec mortier de chaux & de ſable, le grès & la pierre dure, comme on va l'expliquer.

Pavé de briques, *pavé* qui eſt fait de briques poſées de champ & en épi, ſemblable au point d'Hongrie, tel eſt le *pavé* de la ville de Veniſe; ou de carreau barlong à ſix pans figurés, comme les bornes de verre adoſſées: c'eſt ainſi qu'étoit *pavé* l'ancien Tibur à Rome.

Pavé de grès, c'eſt un *pavé* qu'on fait de quartiers de grès de huit à neuf pouces, preſque de figure cubique, dont on ſe ſert en France pour paver les grands chemins, rues, cours, &c.

On appelle *pavé refendu* le *pavé* qui eſt de la demi-épaiſſeur du précédent, & dont on pave les petites cours, les cuiſines, écuries, &c. Et *pavé* d'*échantillon*, celui qui eſt de grandeur ordinaire, ſelon la coutume de Paris.

Le *pavé* de grès eſt le meilleur: l'uſage en a été introduit à Paris & aux environs par le roi Philippe Auguſte, l'an 1184.

Pavé de marbre, *pavé* qui eſt fait de grands carreaux de marbre en compartimens, qui répondent aux corps d'architecture & aux voûtes des bâtimens; tel eſt le *pavé* des belles égliſes nouvelles.

Il y a auſſi du *pavé* de cette eſpece qui eſt fait de petites pieces de rapport de marbre précieux, en maniere de moſaïque. On voit de ce *pavé* dans l'égliſe de S. Marc de Veniſe.

Pavé de moilon, *pavé* fait de moilons de meuliere poſés de champ, pour affermir le fond de quelque grand baſſin ou piece d'eau.

Pavé de pierre, *pavé* qui eſt fait de dales de pierre dure à joints quarrés, poſés d'équerre ou en loſanges, à carreaux égaux avec platebandes, comme le *pavé* de l'égliſe des Invalides; ou de quartiers tracés à la ſauterelle, & poſés à joints incertains, ainſi qu'étoient les *pavés* des voies Flaminienne, Emilienne, &c. à Rome.

Pavé de terraſſe, *pavé* qui ſert de couverture en plateforme, ſoit ſur une voûte ou ſur un plancher de bois. Les *pavés* qui ſont ſur les voûtes ſont ordinairement de dales de pierre à joints quarrés, qui doivent être coulés en plomb; & ceux qui ſont ſur le bois ſont de grès avec couchis pour les ponts, de carreaux pour les planches, & enfin d'aires ou couchis de mortier, fait de ciment & de chaux, avec cailloux & briques poſés de plat, comme les Orientaux & les Méridionaux le pratiquent ſur leurs maiſons.

Pavé poli; nom général qu'on donne à tout *pavé* bien aſſis, bien dreſſé de niveau, cimenté, maſtiqué, & poli avec le grés. *Daviler*. (*D. J.*)

PAVÉ, ſ. m. (*Terme générique.*) Ce mot ſe dit des marbres, pierres de liais, pierres communes, ardoiſes, carreaux de fayence & de terre; enfin de toutes les matieres ſemblables propres à cet uſage qu'on emploie avec le plâtre & le ciment, pour couvrir & rendre unis & ſolides les planchers du bâtiment, ſoit du rez-de-chauſſée, ſoit des étages d'en haut, ou ſur les toîts plats & les terraſſes,

PAVÉ DES GÉANS, (*Hiſt. nat. Minér.*) en anglois *giants cauſeway*, en latin *baſaltes*, *vel baſanos maximus hibernicus*. C'eſt ainſi qu'on nomme un amas prodigieux de pierres noires très-dures qui toutes affectent la forme de colonnes ou de priſmes à pluſieurs côtés. Ces colonnes ſont formées par l'aſſemblage de pluſieurs pierres jointes les unes aux autres par des eſpeces d'articulations, qui font que les différens morceaux dont une colonne eſt compoſée s'emboîtent les uns dans les autres.

Ces pierres ainſi formées par la nature, préſentent aux Naturaliſtes un phénomene des plus curieux: on peut en juger par la deſcription que nous allons donner d'après les auteurs anglois & irlandois qui en ont parlé; & pour la rendre plus ſenſible, on a cru devoir mettre ſous les yeux du lecteur une planche dans laquelle on peut voir l'aſpect général que préſente l'amas ſingulier de ces pierres, & les détails de chaque colonne. *Voyez la ſuite des Pl. d'Hiſt. nat.*

Le *pavé des géans*, ou l'aſſemblage de ces colonnes priſmatiques dont nous parlons, ſe voit en Irlande, dans le cointé d'Antrim, au nord de ce royaume, à environ huit milles au nord-eſt de la ville ce Coleraine; il y forme une eſpece de triangle irrégulier, dont un des côtés a environ 120 *yards* ou aunes d'Angleterre de longueur; le ſecond peut avoir 220 aunes; le troiſieme côté de ce triangle a près de 300 aunes. Cette eſpece de *pavé* va ſe perdre en pente douce dans la mer, ſans qu'on ſache juſqu'où il s'étend. Dans le tems des hautes marées cet amas de colonnes eſt couvert d'eau à la hauteur de 60 piés; les eaux en ſe retirant forment une eſpece de caſcade très-agréable à la vûe, & laiſſent voir à découvert les ſommets des colonnes, qui étant à-peu-près de niveau, préſentent le coup-d'œil d'un *pavé*.

Les côtes de la mer dans ces environs ſont fort eſcarpées; juſqu'à une très-grande diſtance elles paroiſſent compoſées d'un aſſemblage de colonnes pareilles à celles qui forment le *pavé des géans*: on en trouve auſſi à pluſieurs milles en avant dans les terres en différens endroits, & en général les rochers qu'on y trouve, ainſi que ſur le bord de la mer, paroiſſent avoir de la diſpoſition à prendre une forme priſmatique ou de colonne; mais ces roches groſſieres n'ont point la perfection & le poli des colonnes qui compoſent le *pavé des géans*, cependant elles offrent un coup-d'œil ſemblable à celui de vieux portiques, ou d'un aſſemblage de pilaſtres gothiques.

On rencontre en pluſieurs endroits des amas ou des grouppes de ces colonnes, placées à côté les unes des autres perpendiculairement à l'horiſon; l'amas le plus remarquable eſt celui que les gens du pays nomment les *orgues*: ce nom lui a été donné à cauſe du coup-d'œil qu'il préſente. C'eſt une rangée de 60 colonnes ſur une file; quelques-unes ſont tombées, & en laiſſent voir d'autres derriere elles. La plus élevée de ces colonnes a environ 40 piés de hauteur; ce ſont des priſmes hexagones dont les côtés ſont inégaux, & dont le diametre eſt d'environ deux piés. Les jointures ou articulations dont chaque colonne eſt compoſée, ſont à environ 9 pouces les unes des autres, & chaque colonne avoit 40 à 50 de ces jointures.

La partie de cet endroit ſingulier à qui l'on donne proprement le nom de *pavé des géans*, eſt un amas de pluſieurs miliers de priſmes ou de colonnes de différentes grandeurs: on y en compte juſqu'à 30 mille; la plûpart ſont perpendiculaires à l'horiſon. Toutes ces colonnes ſont anguleuſes, mais elles n'ont point le même nombre de côtés, & les côtés d'une même colonne n'ont point les mêmes dimenſions. Toutes les colonnes ſont jointes exactement les unes aux autres, & ſe touchent par leurs côtés, ſans laiſſer d'intervalles vuides entr'elles. La diſtance qui eſt entre les grandes eſt entierement remplie par de plus petites, dont les côtés ſont plus étroits. Quelques-unes de ces colonnes ſont plus élevées que les autres, d'autres ſont plus courtes & comme rompues; cependant il y a des endroits où toutes les colonnes étant égales, forment, lorſqu'on les regarde, un aſpect uni comme celui d'un *pavé*. En creuſant on a trouvé qu'elles ſont en terre préciſément de même que hors de la terre.

Ces colonnes ſont entierement unies, liſſes, & comme polies à leur ſurface extérieure; elles ſont de différentes hauteurs: leurs diametres ont depuis 15 juſqu'à 26 pouces, & meſure commune, environ 20 pouces; cependant chaque colonne conſerve le même diametre & les mêmes angles dans toute ſa longueur. Toutes les colonnes ſont priſmatiques, mais ces priſmes n'ont point les mêmes figures; il y en a de triangulaires, de quadrangulaires, de pentagones, d'exagones, d'éptagones, d'octogones, & de neuf côtés. Les priſmes de trois, de quatre, de huit & neuf côtés ſont rares; mais ceux de ſept côtés ſont les moins communs de tous: les pentagones ſont les plus ordinaires. Les côtés par leſquels les colonnes ou priſmes ſe touchent ou ſe joignent les uns aux autres, ſont égaux, c'eſt-à-dire, ces côtés ont la même largeur; & chaque priſme eſt environné d'autant de priſmes qu'il a lui-même de côtés, excepté pourtant ceux qui ſont ſur les bords, qui ont pluſieurs côtés à nud. Jamais deux colonnes n'ont tous leurs côtés égaux; les unes auront un côté de 8 pouces, un autre de 17, un autre de 13, de 18, de 14, &c.

Ce qu'il y a de plus merveilleux dans ces pierres, dont l'aſſemblage forme le *pavé des géans*, & ce qui leur donne un caractere unique, c'eſt que, comme nous l'avons déja fait remarquer, ces colonnes ſont compoſées de pluſieurs jointures ou eſpeces d'articulations qui s'emboîtent les unes dans les autres; pour cet effet, chaque morceau ou jointure a dans ſon milieu une partie convexe ou une éminence qui s'adapte parfaitement à une partie concave d'une autre articulation, & ainſi de ſuite: de cette maniere chaque articulation a une convexité d'un côté, & une concavité de l'autre; cette convexité & cette concavité ſont garnies d'un rebord qui a autant d'angles que la colonne a de côtés, & qui s'engrainent exactement ſur la concavité & ſur les angles de l'articulation ſuivante. On peut voir dans la *Planche fig. A*, que ces articulations forment comme une couronne antique. La *fig. B* eſt une autre articulation ſur laquelle la premiere s'adapte. Les convexités & les concavités ne ſont point égales dans les articulations d'une même colonne; elles varient pour le diametre, & ſont plus ou moins ſphériques: il y en a qui forment preſque un quart de ſphere, d'autres ſont beaucoup moins prominentes, & paroiſſent preſque plates; mais les articulations qui ſont les unes ſur les autres, ne laiſſent pas de ſe joindre toujours très-exactement.

Il y a des colonnes dont toutes les articulations ont leur parties convexes à la partie ſupérieure, c'eſt-à-dire tournées vers le ciel, d'autres ont leurs parties concaves tournées vers ce même côté: quelques articulations, en petit nombre, ont deux convexités à la partie ſupérieure & à la partie inférieure. *Voyez la figure C*. Alors les articulations qui la reçoivent en-deſſus & en-deſſous ſont concaves.

Ces différentes articulations dont les colonnes ſont compoſées, ſe ſéparent avec aſſez de facilité les unes des autres; cependant elles s'emboîtent aſſez exactement pour que l'on puiſſe en enlever deux à-la-fois ſans qu'elles ſe détachent. La ſéparation des colonnes dans l'endroit où les articulations ſe joignent, n'a pas plus que l'épaiſſeur d'un fil; il y a des colonnes ſur leſquelles dans l'eſpace de trois piés on ne remarque point de ſéparation, la colonne paroît continuer dans cet eſpace; parmi les co-

lonnes qui compoſent le *pavé des géans*, on en a même trouvé une de douze piés qui n'avoit aucune articulation. On a obſervé que les diviſions des colonnes ſont plus éloignées les unes des autres à meſure que la colonne eſt plus proche de la terre, où elle prend pour ainſi dire racine.

On a déja fait remarquer que l'on trouvoit en Irlande des amas de colonnes ſemblables, non-ſeulement ſur le bord de la mer, mais encore dans l'intérieur du pays. Le docteur Molyneux a obſervé, 1°. que pluſieurs de ces colonnes ſont plus grandes que celles qui ſe trouvent dans le *pavé des géans* ſur le bord de la mer; il y en a qui ont juſqu'à deux piés & demi de diametre. 2°. Les colonnes que l'on trouve dans l'intérieur du pays ſont ou triangulaires ou quadrangulaires, ou pentagones ou exagones; mais on n'y en voit point d'eptagones ni d'octogones comme dans le *pavé des géans*. 3°. Les articulations qui forment les colonnes de l'intérieur du pays, n'ont point de convexités ni de concavités comme les autres, elles ſe joignent ſimplement par des ſurfaces planes, un peu inclinées à l'horiſon; elles ne ſont jointes que par leur peſanteur, & peuvent ſe ſéparer très-facilement.

La pierre dont toutes ces colonnes ſont compoſées, eſt d'une très-grande dureté; elle donne des étincelles lorſqu'on la frappe avec le briquet. Sa couleur eſt d'un beau noir, luiſant & comme poli; le tiſſu en eſt très-ſerré, & la pierre eſt aſſez brillante dans la fracture; elle eſt fort peſante; elle ne ſe calcine point au feu ordinaire, qui lui fait prendre une couleur ferrugineuſe. A un feu violent cette pierre ſe vitrifie; & lorſqu'on la mêle avec de la ſoude, elle donne un verre noir comme le verre de bouteilles.

Cette pierre, par ſa couleur & par ſa dureté, eſt très-propre à faire des pierres de touche pour eſſayer les métaux. On ne peut point l'employer dans les bâtimens, parce qu'elle réſiſte aux outils des tailleurs de pierres. Le comté d'Antrim eſt le ſeul endroit connu où cette pierre ſi ſinguliere ſe trouve. *Voyez* Emmanuel Mendez Dacoſta, *natural hiſtory of foſſils*, *pag.* 252, & 55.

Telle eſt la deſcription qu'on nous donne du fameux *pavé des géans*: elle mérite toute l'attention des Naturaliſtes, & rien n'eſt plus propre à nous donner une idée de la cryſtalliſation. Il paroît que les colonnes ou priſmes qui compoſent ce *pavé* ſont de la même nature que la pierre priſmatique qui ſe trouve en Miſnie, & qui eſt connue ſous le nom de *pierre de ſtolpe*; & il eſt à préſumer que la pierre d'Irlande a les mêmes propriétés. Mais ce qui diſtingue cette derniere de toutes les autres, ce ſont les articulations qui la compoſent. *Voy.* STOLPEN, *pierre de*, & *Voyez* TOUCHE, *pierre de*.

PAVÉ, REVERS DE, *terme de Paveur*; ils appellent *revers de pavé*, le côté du pavé dont la pente aboutit au ruiſſeau ou égoût des rues.

PAVEMENT, ſ. m. (*Archit.*) on ſe ſert de ce terme pour exprimer & l'action de paver & l'eſpace pavé en compartiment de carreaux de terre cuite, de pierre ou de marbre. (*D. J.*)

PAVENTIA, (*Mythol.*) divinité romaine, à laquelle les meres & les nourrices recommandoient les enfans, pour les garantir de la peur. Selon quelques-uns, on menaçoit de cette déeſſe les enfans pour les contenir; ou bien on l'invoquoit pour ſe délivrer de la peur.

PAVER, v. act. (*Archit.*) c'eſt aſſeoir le pavé, le dreſſer avec le marteau, & le battre avec la demoiſelle. On dit *paver à ſec* lorſqu'on aſſied le pavé ſur une forme de ſable de riviere, comme dans les rues & ſur les grands chemins; *paver à bain de mortier*, lorſqu'on ſe ſert de mortier, de chaux & de ſable, ou de chaux & de ciment, pour aſſeoir & maçonner le pavé, comme on fait dans les cours, cuiſines, écuries, terraſſes, aqueducs, pierrées, cloaques.

Repaver, c'eſt manier à bout le vieux pavé ſur une forme neuve, & en mettre de neuf à la place de celui qui eſt caſſé.

PAVÉSADE, ſ. f. (*Art. milit.*) vieux mot que Borel rend aſſez bien par *paliſſade*; les *paveſades* étoient de grandes claies portatives, derriere leſquelles les archers tiroient.

Le P. Daniel les repréſente ſous la figure d'un bouclier; mais M. Folard dit que les *paveſades* étoient des mantelets de claies qu'on rangeoit du camp aux travaux les plus proches du corps d'une place, derriere leſquels les ſoldats à couvert ouvroient un petit foſſé pour les maintenir droits & fermes. On les rangeoit dans ce foſſé qu'on couvroit enſuite de terre; on les appelloit des *paveſades* ou *tallenas*, parce qu'elles ſervoient à couvrir; mais cela ne veut pas dire que ce fuſſent des vrais pavois. Procope & Anne Commene font mention de ces ſortes d'ouvrages dans leur hiſtoire. Salignac dit auſſi qu'au ſiege de Metz le duc de Guiſe fit mettre des *paveſades* du côté des brêches. *Polybe de Folard*, *tom. II.* (*D. J.*)

PAVÉSAN, LE, *ou* LE PAVÈSE, (*Géog. mod.*) contrée d'Italie dans le Milanez, entre le Milanez propre au nord, le territoire de Bobbio au ſud, le Lodeſan à l'eſt, & Saumeline à l'oueſt; c'eſt un territoire extrêmement fertile, dont Pavie eſt la capitale. *Voyez* PAVIE.

PAVESSIER, *ou* PAVESCHEUR, ſ. m. (*Art mil.*) ancienne milice ainſi appellée du pavoi dont elle étoit armée.

PAVEUR, (*Maçonnerie.*) ouvrier qui emploie le pavé, qui en couvre les grands chemins, les rues, les places publiques, &c.

Les maîtres *Paveurs* compoſent à Paris une des communautés des arts & métiers. Leurs premiers ſtatuts leur furent donnés ſous le regne de Louis XII. le 10 Mars 1501, par Jacques d'Eſtonville, garde de la prévôté de cette capitale, ſur le vu & les concluſions des gens du roi du châtelet.

Les outils néceſſaires aux *Paveurs* de grand échantillon, ſont une pelle, une pince, divers marteaux, entr'autres un marteau à refendre, un autre à *paver*, un troiſieme à fouiller la terre, un épinçoir, une demoiſelle & un niveau.

A l'égard des ouvrages du petit échantillon, on y emploie outre quelques-uns des outils précédens, pluſieurs outils de maçons, comme la truelle, l'auge, la hachette, le rabot pour corroyer le mortier, l'oiſeau pour le porter, & peu d'autres ſemblables.

Tous ces outils ſont décrits & expliqués à leurs propres articles.

PAVEUR, ANGLE DE, (*Archit.*) c'eſt la jonction de deux revers de pavé, laquelle forme un ruiſſeau en ligne diagonale dans l'*angle* rentrant d'une cour.

PAVIA, ſ. f. (*Botan.*) genre de plante que Boerhaave & Linnœus ont ainſi caractériſée. Ses feuilles ſont conjuguées, mais diſpoſées de façon que celles de deſſous ſe croiſent avec celles de deſſus. L'extrémité du pédicule ſe change en un long calice cylindrique, de même couleur que la fleur, & diviſée en ſix ſegmens. Il s'éleve du dedans du calice une fleur irréguliere à cinq feuilles, diſpoſée de maniere que ces cinq pétales forment une fleur d'une ſeule piece, découpée en deux levres; car les deux pétales ſupérieures forment le caſque; les deux côtés, la gueule; & celui de deſſous, la barbe. La fleur renferme huit étamines, dont chacune eſt garnie d'un ſommet, & les fleurs ſont diſpoſées en épis. L'ovaire qui eſt au fond du calice pouſſe un long piſtil de figure cylindrique & de couleur rouge, & ſe change en fruit partagé en trois loges qui renferment des ſemences ſphériques. Boerhaave ne compte qu'une eſpece de *pavia*, qui eſt la *pavia americana*, *caſtaneæ folio*, du P. Plumier.

PAVIE, (*Géogr. mod.*) ancienne ville d'Italie au duché de Milan, & la capitale du Paveſan, avec un évêché ſuffragant de Milan. On ne diroit pas aujourd'hui qu'elle a été le ſéjour de plus de vingt rois, & la capitale de leur royaume. Elle eſt ſur le Téſin, à 7 lieues S. de Milan, 10 N. O. de Plaiſance, 25 E. de Gènes. *Long.* 26. 40. *lat.* 45. 10.

Pavie eſt la patrie de quelques hommes de lettres, entr'autres de Boëce, Lanfranc, Cardan (Jérôme), Menochius (Jean-Etienne), & de Guidi (Charles-Alexandre).

Boëce, un des meilleurs écrivains latins de ſon tems, nâquit au v. ſiecle & fut élevé au triſte conſulat de Rome en 487, 510 & 511. On l'accuſa, en 523, de vouloir ſouſtraire cette ville au pouvoir des Goths, par l'aſſiſtance des Grecs. Il fut arrêté avec ſon beau-pere Symmaque, & conduit à *Pavie*, où il eut la tête tranchée par ordre de Théodoric, l'an 524. Il nous reſte de lui les cinq livres ſur la *conſolation* de la philoſophie, qu'il compoſa pour adoucir la rigueur de ſa priſon.

Lanfranc, après avoir étudié à Bologne, devint prieur de l'Abbaye du Bec, enſuite abbé de S. Etienne de Caën, d'où il fut tiré par Guillaume I. pour être placé ſur le ſiege de Cantorbéry, en 1070. Il écrivit contre Berenger, & mourut en 1089.

Cardan, né en 1501, eſt connu par un grand nombre d'ouvrages recueillis en 1663, en 10 volumes *in-folio*. C'eſt un mêlange de ſujets où regne beaucoup d'eſprit, d'érudition, de vanité, de faux jugemens & d'extravagance. Plein de crédulité à l'Aſtrologie judiciaire; on dit qu'il ſe laiſſa mourir de faim, pour accomplir ſon horoſcope, le 21 Septembre 1576. Son livre de la *ſubti-*

lité, que Jules Scaliger a ſi fort dénigré, eſt le ſeul ouvrage de Cardan, qui puiſſe être lu.

Menochius, né en 1576, ſe fit jéſuite en 1593, à 17 ans, & mourut à Rome en 1656, à 80 ans. Il a mis au jour un commentaire ſur l'Ecriture-ſainte, dont la meilleure édition eſt celle du P. Tournemine, en 1719, 2 vol. *in-fol.*

Guidi eſt mort comblé de biens à Fraſcati, le 12 Juin 1712, à 63 ans. On a de lui des poéſies italiennes très-eſtimées. (*D. J.*)

PAVIE, (*Jardinage.*) eſpece de pêche. *Voyez* PÉCHER.

PAVIER *ou* PAVOIER, v. n. (*Marine.*) mettre un tour de drap rouge ou de toile au bord du vaiſſeau pour cacher les ſoldats; & aux hunes, pour cacher ceux qui travaillent aux voiles. C'eſt une pratique de réjouiſſance & de combat. Dans les grands vaiſſeaux on *pavie* de friſe ou d'écarlate.

PAVIERS, ſ. m. pl. (*Marine.*) c'eſt ainſi qu'on nomma quelquefois les bords du vaiſſeau qui ſervent de péribole ou de garde-fou.

PAVILLON, ſ. m. *en Anatomie*; c'eſt l'extrémité de la trompe de Fallope, qui eſt proche de l'ovaire, elle eſt évaſée comme le *pavillon* d'une trompette, & bordée d'une eſpece de frange. *Voy.* TROMPE DE FALLOPPE.

PAVILLONS, *dans l'Art militaire*, ſont les corps particuliers de caſernes deſtinés au logement des officiers. Ces parties ſe nomment les *pavillons des officiers*. *Voyez* CASERNES. (*Q*)

PAVILLON, *en terme de guerre*, ſe dit auſſi quelquefois d'une tente élevée ſur des mâts ou piliers, pour ſe loger deſſous en tems d'été. *Voyez* TENTE. *Chambers*. (*Q*)

PAVILLON, ſe dit auſſi des drapeaux, des étendarts, des enſeignes, des bannieres, &c. que les auteurs confondent ſouvent, & prennent l'un pour l'autre. *Voyez* DRAPEAU, ENSEIGNE, ÉTENDART, &c.

La mode de porter des *pavillons* en pointe, comme ils ſont aujourd'hui, vient des Arabes mahométans, lorſqu'ils s'emparerent de l'Eſpagne; juſqu'alors toutes les couleurs étoient étendues ſur des traverſiers, comme les bannieres des égliſes, d'où vient qu'on diſoit en latin *vexilla quaſi vella*, un diminutif de *vela*, voiles.

Tous les pirates, le long des côtes de l'Atlantique & de Barbarie portent des *pavillons* hexagones, ils ſont de gueules, chargés d'un marmot turc, coifé de ſon turban; quoique cela ſoit contraire à leur loi, qui leur défend de faire aucune image d'homme, ayant opinion que ceux qui en font ſeront tenus au jour du jugement de fournir une ame à ces figures, & qu'à faute de le faire ils ſeront damnés.

Mais il paroît que ce portrait eſt celui de Hali Sulficar, gendre de Mahomet, dont les Africains tiennent le parti, lequel ordonna que ſon portrait ſeroit repréſenté ſur le drapeaux, ſe croyant ſi redoutable aux chrétiens, que le ſeul aſpect de ſon image les mettroit en fuite: c'eſt ainſi que nous l'apprend Leunclavius. (*Q*)

PAVILLON, ſ. m. (*Marine*) c'eſt une banniere, ordinairement d'étamine, qu'on arbore à la pointe des mâts, ou ſur le bâton de l'arriere pour faire connoître la qualité des commandans dans des vaiſſeaux, & de quelle nation ils ſont. Le *pavillon* eſt coupé de diverſes façons, & chargé d'armes & de couleurs particulieres, tant pour le diſcernement des nations, que pour la diſtinction des officiers généraux d'une armée navale. Par ordonnance de 1670 & 1689, il eſt reglé, que quand l'amiral en perſonne ſera embarqué il portera le *pavillon* quarré blanc au grand mât; le vice amiral, le *pavillon* quarré blanc au mât d'avant; le contre-amiral, ou premier lieutenant général, ou chef d'eſcadre qui en fera la fonction, le *pavillon* quarré blanc au mât d'artimon, chaque *pavillon* ayant un quart de battant plus que de guindant. Les chefs d'eſcadre portent une cornette blanche avec l'écuſſon particulier de leur département, au mât d'artimon, lorſqu'ils ſont en corps d'armée; mais ils le portent au grand mât quand ils ſont ſéparés & qu'ils commandent en chef. Le battant de leur cornette doit avoir quatre fois le guindant. Elle doit être fendue par le milieu, des deux tiers de ſa hauteur, & les extrémités ſe doivent terminer en pointe. Il eſt défendu aux vaiſſeaux particuliers françois de porter le *pavillon* blanc, qui eſt affecté aux navires du roi; les *pavillons* ſont ordinairement d'étamine. Aux navires vaincus ou menés en triomphe, on attache les *pavillons* aux haubans ou à la galerie de l'arriere, & on les laiſſe traîner & pancher vers l'eau, & tels vaiſſeaux ſont toués par la poupe.

Les *pavillons* d'amiral, vice-amiral, & contre-amiral, & les cornettes ne doivent être portés que lorſqu'ils ſont accompagnés, ſavoir, l'amiral de vingt vaiſſeaux de guerre; le vice-amiral & contre-amiral, de douze, dont le moindre doit porter trente-ſix pieces de canon, & les cornettes de cinq. Les vice-amiraux, lieutenans généraux, & chefs d'eſcadre qui commandent un moindre nombre de vaiſſeaux, doivent porter une ſimple flamme. Lorſque pluſieurs chefs d'eſcadre ſe trouvent joints enſemble dans une même diviſion ou eſcadre particuliere, il n'y a que le plus ancien qui doive arborer la cornette, les autres portent un ſimple flamme. Les capitaines commandant plus d'un vaiſſeau portent une flamme blanche au grand mât, qui a de guindant la moitié de la cornette, & qui ne peut être moindre que de dix aunes de battans. Il n'eſt arboré ſur les navires de guerre françois aucun *pavillon*, flamme, ni enſeigne de poupe, que de couleur blanche, ſoit pendant la navigation ou les combats: il leur eſt ſeulement permis de la couleur rouge & autres pour les ſignaux. L'officier général commandant en chef porte, tant dans les ports & rades qu'à la mer, une enſeigne blanche à l'avant de ſa chaloupe, pour le diſtinguer des autres officiers qui la portent à la poupe. *Voyez l'Ordonnance de* 1689. *liv. III. tit.* 2. En général les vaiſſeaux chrétiens portent le *pavillon* quarré, & les vaiſſeaux turcs portent le *pavillon* fendu & coupé en flamme.

Tous les vaiſſeaux peuvent à l'occaſion, mettre une enſeigne ou *pavillon* de poupe, & un de beaupré; mais il n'y a que l'amiral qui porte le *pavillon* au grand mât. Il porte encore une flamme au-deſſous, ſi l'armée eſt diviſée en pluſieurs eſcadres, qui aient chacune leur amiral particulier. *Voyez* AMIRAL. Le vice-amiral porte le *pavillon* au mât d'avant, & le contre-amiral au mât d'artimon.

Le *pavillon* de l'arriere mis en berne, marque ordinairement que quelqu'un qui eſt hors du vaiſſeau, eſt rappellé à bord, ou qu'on a un preſſant beſoin de quelque choſe.

Le *pavillon* à mi-mât marque qu'il y a quelque perſonne conſidérable morte dans le vaiſſeau. Lorſque Wilte Cornelíſz de Wit, vice-amiral de Hollande, fut tué dans la bataille du paſſage du Sond, qui ſe donna entre les Suédois & les Hollandois, l'an 1658, & que les Hollandois gagnerent ayant forcé le paſſage, le vaiſſeau de ce vice-amiral périt dans le tems que les Suédois s'en rendoient maîtres, & il ne leur en reſta que le corps de Wilte de Wit. Le roi de Suede fit revêtir ce corps de ſatin blanc, fit couvrir ſon cercueil d'un magnifique drap mortuaire avec les armes du défunt, le fit mettre dans une gaillote peinte de noir, où il n'y avoit pour *pavillon* que des flammes noires, & le renvoya au lieutenant-amiral général de Waſſenaar, ou d'Opdam. Le chevalier Barclei, vice-amiral de l'eſcadre blanche d'Angleterre, ayant été tué, & ſon vaiſſeau ayant été pris dans un combat entre les Anglois & les Hollandois, au mois de Juin 1666; ſon corps fut renvoyé à Londres dans une gaillote qui portoit un *pavillon* noir & une flamme noire.

Loſqu'un équipage ſe mutine contre les officiers, & qu'il ſe rend maître du vaiſſeau, ainſi qu'il arrive quelquefois dans les voyages d'un long cours, les révoltés ont coutume de ne mettre que le *pavillon* de beaupré, & ils ôtent tous les autres: le *pavillon* blanc ſe met pour ſignal de paix, & le *pavillon* rouge pour ſignal de combat.

Les vaiſſeaux vaincus, qu'on conduit dans les ports des victorieux, ont leur *pavillon* à l'arriere où ils traînent en oüaiche, c'eſt-à-dire la pointe en l'eau, enſuite on les pend en des égliſes ou en d'autres lieux publics. Le *pavillon* amiral du comte de Boſſu, général des Eſpagnols, pend encore dans l'égliſe de Hoom. Tous les ſignaux qu'on a coutume de faire en Europe par le moyen des *pavillons*, les Chinois les font par le moyen de deux bâtons, perches, où gaules qu'ils tiennent dans leurs mains, & par ces ſignaux ils ſe font fort bien entendre de tous ceux qui peuvent les voir.

Le commandant en chef d'une armée navale des Provinces-Unies, porte le *pavillon* au grand mât; le ſecond officier général le porte au mât d'avant; & le troiſieme le porte à l'artimon, chacun ayant une flamme au-deſſous.

Les ſimples navires de guerre ne portent point de *pavillons*, mais ſeulement de doubles girouettes, à-moins qu'ils ne ſoient à la tête de quelque flotte de vaiſſeaux marchands pour l'eſcorter. Autrefois ils portoient des *pavillons* aux mâts, mais on a jugé à propos de ceſſer cet uſage, pour éviter les différends dans un tems où les étrangers paroiſſent ſi chatouilleux ſur un point de peu de conſéquence pour le bien de l'état. Dans les armées navales, le *pavillon* du grand mât s'arbore par le commandant ou officier qui eſt du plus ancien college. Le premier officier du ſecond college, c'eſt-à-dire de celui qui ſuit en ancienneté, porte le *pavillon* au mât d'avant, & l'officier du troiſieme college le porte au mât d'artimon: & afin de bien connoître les vaiſſeaux, & ſous tous quels chefs ils ſont rangés,

chacun porte ſa flamme au même mât où ſon chef a la ſienne.

Il n'y a point de regle générale pour la grandeur des *pavillons*, chacun en uſe à ſon gré à cet égard.

Les navires de guerre du premier & du ſecond rang des Provinces-Unies ont des *pavillons* de poupe de quinze cueilles & dix-huit aunes de battant. Les *pavillons* de beaupré ſont de dix cueilles & de ſept aunes de battant. Les flammes ſont de vingt-cinq ou trente aunes de battant, & les girouettes de quatre aunes & de quatre cueilles & demie ou de cinq. Les navires de guerre du troiſieme rang ont des *pavillons* de douze cueilles & de quinze aunes de battant; des *pavillons* de beaupré de ſix cueilles & de ſept aunes de battant; des flammes comme celles de vaiſſeaux des deux premiers rangs, des girouettes de trois cueilles & demie ou de quatre, & de trois aunes de battant.

Les navires du quatrieme & du cinquieme rang portent des *pavillons*, des flammes & des girouettes comme à ceux du troiſieme rang.

Les navires du ſixieme rang ont des *pavillons* de neuf cueilles, & de dix aunes de battant; des *pavillons* de beaupré de quatre cueilles & demie, & de cinq aunes de battant; des flammes de vingt-cinq aunes, des girouettes de trois cueilles ou trois cueilles & demie, & de deux aunes & demie de battant.

Les navires du ſeptieme rang ont des *pavillons* de ſept cueilles & demie, & de neuf aunes de battant; des *pavillons* de beaupré de trois cueilles, & de quatre aunes de battant; des flammes de vingt-cinq aunes; des girouettes de deux cueilles & demie ou de trois, & de deux aunes de battant. Quand les vaiſſeaux doivent faire voyage, on les pourvoit ordinairement de deux grands *pavillons*, & de deux de beaupré; de deux flammes & de ſix girouettes.

Outre les *pavillons* ci-deſſus ſpécifiés, l'amiral prend encore un *pavillon* de douze cueilles & un de neuf cueilles, avec un ou deux *pavillons* de beaupré; une flamme ou deux, un *pavillon* blanc, une flamme bleue, une rouge & une jaune, pour faire des ſignaux.

Quelquefois dans les flottes particulieres des Provinces-Unies, les vaiſſeaux portent tour-à-tour le *pavillon* au grand mât, & des feux pendant la nuit. Pour tromper ſes ennemis & les ſurprendre on arbore des *pavillons* étrangers. Les rois défendent ordinairement aux navires qui portent leurs *pavillons*, de les baiſſer devant qui que ce ſoit, ou de ſaluer les premiers: c'eſt pour quoi les vaiſſeaux qui appartiennent aux têtes couronnées s'évitent en mer, autant qu'il eſt poſſible.

On voit ſouvent au mât d'artimon des vaiſſeaux marchands, de petits *pavillons* où ſont les armes du lieu de la ville où le maître fait ſon domicile; & au mât d'avant les armes du lieu où demeurent les affréteurs.

PAVILLONS, (*Marine*.) après avoir défini les *pavillons* en général & les différens uſages qu'on en fait à la mer, il faut faire connoître ceux que les divers nations arborent le plus communément à la mer: pour cet effet il faut voir les *Pl. XVII. XVIII. XIX. & XX.* où ils ſont tous employés avec la deſcription convenable à chacun. (*Z*)

PAVILLON, *en terme de Blaſon*, ſignifie une couverture en forme de tente, qui revêt & enveloppe les armoiries des différens rois & des ſouverains qui ne dépendent que de Dieu & de leur épée.

Les auteurs héraldiques de France diſent qu'il n'y a que les monarques ſouverains qui puiſſent porter le *pavillon* entier & dans toutes ſes parties.

Il eſt compoſé de deux parties; du comble, qui eſt ſon chapeau, & de la courtine, qui en fait le manteau. Les rois électifs, ou ſoumis à quelque dépendance, doivent, ſelon les Héraldiſtes, ôter le deſſus, & ne laiſſer que les courtines. *Voyez* MANTEAU.

L'uſage des *pavillons* & des manteaux dans les armoiries, eſt venu des anciens lambrequins qui ſe ſont trouvés quelquefois étendus en forme de couvertures, & retrouſſés de part & autre.

D'autres prétendent que cet uſage eſt venu des anciens tournois, où l'on expoſoit les armes des chevaliers ſur des tapis précieux, ſur des tentes & des *pavillons*, que les chef des quadrilles y faiſoient dreſſer, pour ſe mettre à couvert juſqu'à ce qu'ils entraſſent en lice.

PAVILLON, (*terme de Architecture*.) de l'italien *paviglione*, tente, s'entend de tout bâtiment iſolé, d'une médiocre capacité, dont le plan eſt de forme quarrée, comme ſont ceux de Marly; flanqués comme ceux des Quatre-Nations, ou ronds, comme celui de l'Aurore dans les jardins de Seaux: ces *pavillons* ſont ordinairement couverts d'un ſeul comble, à deux égoûts, ou en dôme, ou à l'impérial.

On appelle encore *pavillon* les avant-corps que forment les extrémités angulaires d'un bâtiment, ſoit ſur la rue; ſoit ſur les jardins, tels que ſont ceux du palais du Luxembourg, & ceux du château du Louvre qui eſt flanqué de quatre *pavillons*.

On affecte quelquefois que ces *pavillons* ſoient plus élevés que le reſte du bâtiment, ce qui joint à leur ſaillie, les fait, par le ſecours de l'optique, paroître encore plus élevées qu'ils ne le ſont réellement.

PAVILLON, *en terme de Chaudronnier*, c'eſt le bas évaſé en forme d'entonnoir, qu'on remarque dans une trompette & dans un cor-de-chaſſe: il eſt compoſé de trois pieces taillées en triangle, & ſoudées l'une ſur l'autre par le moyen de pluſieurs entailles. *Voyez la fig. du cor-de-chaſſe, Pl. de Luth. & de Chaud.*

PAVILLON, *en terme de Diamantaire*, ce ſont les faces principales qui occupent la culaſſe d'un brillant. Elles ſont ordinairement au nombre de ſix qu'on appelle *pans*, & qui ſe diviſent par en-bas en pluſieurs petites facettes ecoupées pour rabattre les arrêtes des faces principales.

PAVILLON, (*Ferblanterie*.) ce mot ſe dit chez les Ferblantiers de la partie évaſée de l'entonnoir qui ſert à recevoir les liqueurs.

PAVILLONNÉ, adj. (*Blaſon*.) le Blaſon ſe ſert du terme *pavillonné* pour exprimer l'émail du pavillon d'une trompe ou d'un cor-de-chaſſe, ou d'un autre inſtrument ſemblable, lorſque le pavillon eſt d'un autre émail que le reſte. Quand l'embouchure du cor-de-chaſſe eſt différente, on dit qu'il eſt *enguiché*; & quand le pavillon ou la grande ouverture de l'autre bout ſe trouve d'un autre émail, on dit qu'il eſt *pavillonné*. On appelle encore *pavillonés* & *pavillonnées*, les châteaux & tours où il y a une girouette; & on exprime leur émail lorſqu'il eſt différent de la tour ou château. La maiſon de Laidet Caliſſane porte de gueule à une tour ronde *pavillonnée* d'or. Murviel porte dans ſes armes, au deuxieme & troiſieme quartier d'or, à un château ſommé de trois dongeons *pavillonnés* d'azur. *Ménétrier*. (*D. J.*)

PAUL, SAINT (*Géog. mod.*) *ou plutôt* SAN-PAOLO, ville de l'amérique méridionale au Bréſil, dans la capitainerie de Saint-Vincent. C'eſt une eſpece de république indépendante des Portugais, compoſée de bandits de différentes nations. Ils payent cependant un tribut au roi de Portugal; on ne les connoît guere, parce qu'on ne peut pénétrer dans le pays à cauſe des bois & des montagnes inacceſſibles qui les environnent. *Long.* 333. 50. *lat. mérid.* 23. 15.

Il y a un autre *San-Paolo*, bourgade de l'Amérique méridionale, ſur le bord méridional de la riviere des Amazones, à trois journées à l'eſt de Peyas. Le pape Benoît XIV. a érigé en 1745 un évêché dans cette bourgade. (*D. J.*)

PAUL, SAINT (*Géog. mod.*) petite ville de Provence, à deux lieues O. de Nice, trois d'Antibes. *Long.* 24. 48. *lat.* 43. 40.

Il y a un autre *Saint-Paul* en Artois, à ſix lieues d'Arras, & à neuf de Saint Omer.

PAUL TROIS CHATEAUX, SAINT (*Géog. mod.*) petite ville de France au bas-Dauphiné, capitale du Tricaſtinois, avec un évêché ſuffragant d'Arles, dont S. Sulpice fut le premier évêque. Elle eſt ſituée au penchant d'une colline ſur les frontieres de la Provence, à une lieue du Rhône, 5 S. E. de Viviers, 7 S. de Montelimar, 135 de Paris. *Longit. ſuivant* Caſſini 22. 30'. 30". *lat.* 44. 20. (*D. J.*)

PAUL, *cathédrale de Londres*, SAINT (*Arch. mod.*) cette magnifique cathédrale n'étoit avant l'incendie de Londres, qu'un triſte & déplorable bâtiment qui ſervoit d'écurie; mais le chevalier Wren en a fait un temple plein de grandeur & de majeſté; & il ne tint pas à lui de le rendre encore plus ſuperbe, lorſque le préjugé pour les cathédrales modernes l'obligea de concilier le mieux qu'il put le goût gothique avec celui de la belle architecture.

Le deſſein ayant été approuvé, & une taxe ſur le charbon fourniſſant les fonds néceſſaires pour l'exécution, il commença à y travailler en 1675. Il fallut d'abord écarter les ruines de l'ancien édifice, & l'architecte ſignala ſon génie par l'heureuſe application qu'il fit de la poudre-à-canon & du bélier des Romains, pour renverſer des reſtes de tours & de murailles maſſives. Comme il ſe propoſoit de conſtruire un édifice durable, il ne voulut pas bâtir, ainſi que ceux qui l'avoient précédé, ſur de foibles fondemens. Gêné cependant par une place étroite, il le fut encore par les pierres qu'il ſe vit obligé d'employer. Les carrieres de Tivoli fournirent au Bramante des colomnes pour le temple de S. Pierre à Rome. Il les fit de neuf piés de diametre, ſurpaſſant ainſi de

de près du tiers les plus groſſes colomnes que l'antiquité nous a laiſſées; enſuite manquant de pierres aſſez grandes pour les corniches, il en diminua les proportions.

Le chevalier Wren ne trouvoit pas en Angleterre de pierres pour les colomnes de plus de quatre piés de diametre. Il ne changea point néanmoins, comme le Bramante, les proportions établies dans les dimenſions de ſes colomnes; mais il en fit deux rangs, & varia leurs ordres.

Le dôme n'exigea pas des attentions moins fines, pour ramener aux regles de l'antiquité cette invention des ſiecles poſtérieurs. La modicité des fonds aſſignés pour l'ouvrage, l'impatience des habitans de voir cet édifice achevé, cauſerent encore de grands déſagrémens à l'architecte. Il eut cependant le plaiſir, après avoir poſé la premiere pierre de ſon temple en 1675, de faire poſer la derniere par ſon fils en 1710, & de finir en 35 ans la ſeconde égliſe de l'univers. (*D. J.*)

PAUL, EPITRES DE SAINT (*Critiq. ſac.*) tout le monde les connoît, & leur authenticité n'a point été révoquée en doute. Quant au ſtyle, S. Irénée, *liv. III. ch. viij.* y a remarqué de fréquentes hyperboles. Origene, en confirmant cette remarque, ajoute qu'il y a dans le ſtyle de cet apôtre quantité de façons de parler peu uſitées, des phraſes & des tours qui ne ſont pas grecs. La premiere de toutes les *épitres de S. Paul* eſt la premiere aux Theſſaloniciens, & la derniere de toutes eſt la ſeconde à Timothée, qu'il écrivit durant ſa priſon; mais l'*épître* aux Romains eſt la premiere en ordre dans notre recueil, & elle l'étoit déja dans le troiſieme ſiecle. L'occaſion de cette *épître* fut, ſelon Pierre martyr, l'entêtement des Juifs qui ne volurent pas que *S. Paul* annonçât l'Evangile aux Gentils, parce qu'ils croyoient que les promeſſes n'appartenoient qu'à la nation juive; mais quand les Juifs virent que les apôtres étoient réunis pour adreſſer publiquement la vocation aux Payens, ils ſe retrancherent à prétendre au moins qu'il falloit leur impoſer le joug de la loi. *S. Paul* s'attache donc à prouver dans cette *épître*, que les cérémonies de la loi ne ſont point néceſſaires, & que l'homme n'eſt point ſauvé par leur pratique.

L'*épître* aux Hébreux eſt rangée la derniere dans notre canon. On a lieu de préſumer que du tems de Clément d'Alexandrie, cette *épître* paſſoit généralement en Orient pour être de *S. Paul*, mais il n'en étoit pas de même de l'égliſe latine: au moins paroît-il par S. Jérôme, que de ſon tems les Latins ne recevoient point cette *épître* qui portoit, dit-il, le nom de *S. Paul*. On la donnoit à S. Clément romain. Quoi qu'il en ſoit, les Hébreux auxquels elle eſt adreſſée, ſont les juifs de la Paleſtine, ainſi nommés pour les diſtinguer des juifs diſperſés parmi les Grecs.

Quant à ce qui regarde la vie de *S. Paul*, elle ne doit point entrer dans cet ouvrage: nous remarquerons ſeulement qu'il eſt douteux ſi cet apôtre a été deux fois à Rome; cependant Cappel, dont la chronologie apoſtolique eſt la plus ingénieuſe, & autant qu'on en peut juger, la plus exacte, le prétend de même que l'ancienne tradition. C'eſt à Rome que l'apôtre ſouffrit le martyre ſous Néron, dans la perſécution de cet empereur contre les Chrétiens, à l'occaſion de l'incendie de cette ville qu'il leur impute. Or, comme cet incendie arriva l'an 10 de Néron, & environ la 64 de Notre-Seigneur, il faut que *S. Paul* ait été mis à mort dans ce tems-là. (*D. J.*)

PAULA, (*Géog. mod.*) ou PAOLA, petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure proche la mer, dans un terroir fertile & cultivé. Elle eſt la patrie de S. François, fondateur des Minimes, qu'on nomme à Paris les *bons hommes*. C'eſt cet hermite qui ferma les yeux de Louis XI. roi de France, & qui a été enſuite canoniſé par Léon X. en 1519. *Long.* 32. 10. *lat.* 41. 15.

PAULADADUM, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à la terre de Malte, ou terre de S. Paul. *Voyez ces articles.*

PAULETTE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt un droit que les officiers de judicature & de finance payent aux parties caſuelles du roi au commencement de chaque année afin de conſerver leur charge à leur veuve & à leurs héritiers, ſans quoi elle ſeroit vacante au profit du roi en cas de mort.

Ce droit ſe paye auſſi pour jouir de la diſpenſe des quarante jours que les officiers devroient ſurvivre à leur réſignation, avant l'édit du 12 Septembre 1604, appellé l'*édit de Paulet* ou *de la paulette*.

La *paulette* fut ainſi nommée de Charles Paulet, ſecrétaire de la chambre du roi, qui fut l'inventeur & le premier fermier de ce droit.

On l'a auſſi appellée *la palote*, d'un nommé *Palot* qui en eut le bail après Paulet.

Mais le vrai nom de ce droit eſt *annuel*. Il fut établi d'abord par arrêt du conſeil du 7 Septembre 1604, ſur lequel le 12 du même mois il y eut une déclaration en forme d'édit, qui ne fut d'abord publiée qu'en la grande chancellerie, & depuis elle a été enregiſtrée dans les parlemens. Elle fut revoquée par Louis XIII. le 15 Janvier 1618, & rétablie par lui le dernier Juillet 1620.

La *paulette*, dans ſon origine, n'étoit que de quatre deniers pour livre; elle a depuis été augmentée & diminuée ſelon les tems. Depuis 1618 elle eſt du ſoixantieme denier du tiers de l'évaluation de l'office.

Quoique ce droit ne s'exige pas, il doit ſe payer tous les ans; de ſorte que ſi le titulaire mouroit dans une année pour laquelle il n'auroit pas payé la *paulette*, ſa charge tomberoit aux parties caſuelles; mais les héritiers préſomptifs & les créanciers ont la liberté de payer le droit pour celui qui néglige de le faire.

L'ouverture du bureau pour le payement de l'*annuel* ou *paulette*, ſe fait à certain jour fixé par le réglement, & le bureau eſt fermé à l'expiration du délai; de maniere que paſſé ce tems, l'on n'eſt plus admis pour cette année au payement de la *paulette*.

On fit en 1638 un bail de la *paulette* pour neuf ans, & depuis ce tems le bail s'en renouvelle de même tous les neuf ans. Il faut dans les trois premieres années du bail payer outre la *paulette*, le prêt. *Voyez ci-après le mot* PRÊT.

Par un édit du mois de Décembre 1709, le roi ordonna le rachat de la *paulette*, & diſpenſa les officiers de la rigueur des quarante jours; mais la *paulette* fut rétablie pour neuf ans par déclaration du 9 Août 1722, à compter du 1 Janvier 1723; ce qui a été continué depuis de neuf ans en neuf ans par divers arrêts & déclarations.

Mais les officiers des cours ſouveraines ont été exceptés de la *paulette* par l'édit de 1722.

En 1743 les tréſoriers de France, les contrôleurs généraux des finances & des domaines & bois, les notaires, procureurs & huiſſiers des juſtices royales, ont été obligés de racheter la *paulette*; en 1745 on a fait la même choſe pour les grands maîtres & officiers des maîtriſes, pour les élections & greniers à ſel. *Voyez* Loiſeau, *en ſon Traité des Officies*, & Brillon, au mot *Annuel.* (*A*)

PAULIAGUET, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, dans la haute Auvergne, au diocèſe de Saint-Flour.

PAULIANISTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) *Paulianiſtæ*, nom que l'on donna dans le troiſieme ſiecle de l'Egliſe, aux hérétiques ſectateurs de Paul de Samoſate élu évêque d'Antioche en 262.

Cet héréſiarque nioit avec Sabellius la diſtinction des Perſonnes dans la Sainte-Trinité, & ſoutenoit avec Artemon, que le Verbe étoit deſcendu en Jeſus-Chriſt, & qu'après avoir opéré par lui ce qu'il s'étoit propoſé, il étoit remonté vers ſon Pere. Il diſtinguoit en Jeſus-Chriſt deux Perſonnes; ſavoir, le Verbe, Fils de Dieu, & le Chriſt, qu'il ſoutenoit n'avoir point été avant Marie: mais avoir reçu le nom de Fils de Dieu pour récompenſe de ſes œuvres ſaintes. De ces principes il concluoit que dans l'Euchariſtie le ſang de Jeſus-Chriſt étoit corruptible. Il altéroit eſſentiellement la forme du baptême, ne le conférant point *au nom du Pere & du Fils, &c.* & ſes diſciples en uſoient de même. Auſſi le concile de Nicée les diſtinguant des autres hérétiques qui ne corrompoient pas la forme de ce ſacrement, ordonna que ceux qui de l'héréſie des *Paulianiſtes* rentreroient dans l'Egliſe ſeroient rebaptiſés.

Paul de Samoſate fut d'abord condamné dans un concile tenu à Antioche même en 264, par S. Denis d'Alexandrie; & il abjura ſon héréſie de peur d'être dépoſé: mais y étant retombé peu après, il fut de nouveau condamné, & dépoſé par un nouveau concile qui s'aſſembla à Antioche en 270. Les *Paulianiſtes* ſubſiſtoient encore du tems du pape Innocent I. & de S. Chryſoſtome; mais Théodoret aſſure que du ſien, leur ſecte étoit entierement éteinte. Baronius, *Annal*. Dupin, *Bibl. des auteurs eccl. des trois premiers ſiecles*.

Cette ſecte fut renouvellée dans le neuvieme ſiecle par un certain Abraham qui lui donna ſon nom, & combattu par Cyriaque, patriarche d'Antioche.

PAULICIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccl.*) branche des anciens Manichéens ainſi appellés du nom d'un certain *Paul*, qui s'en fit chef en Arménie dans le vij. ſiecle. On les trouve auſſi nommés par corruption dans quel-

ques auteurs, *Publicani Populicani* & *Poblicani*. Ces hérétiques, par leur nombre, & par la protection de l'empereur Nicephore, devinrent formidables à l'empire d'Orient. Outre l'erreur des deux principes co-éternels & indépendans l'un de l'autre, qui eſt la baſe du Manichéiſme, ils avoient la croix en exécration, & l'Euchariſtie en horreur; ils condamnoient le culte des martyrs, & ne rendoient de reſpect au livre des Evangiles que lorſqu'il ne portoit pas empreinte l'image de la croix.

L'impératrice Théodora, tutrice de Michel III. ordonna en 845, qu'on travaillât efficacement à convertir ces hérétiques, ou qu'on les chaſsât de l'empire, s'ils réſiſtoient avec opiniâtreté. Plus de cent mille d'entr'eux périrent par les ſupplices, le reſte alla ſe rendre aux Sarraſins. Mais un ſiecle après ils firent la guerre à l'empereur Baſile le Macédonien: ils envoyerent même en Bulgarie des miſſionnaires qui y ſemerent l'erreur manichéenne, qui de-là ſe répandit peu après dans le reſte de l'Europe. *Voyez* BULGARES & MANICHÉENS, Boſſuet, *Hiſt. des Variat. tom. II. liv. xj. pag.* 129.

PAULIEN, SAINT, *ou* SAINT PAULIAN, (*Géog. mod.*) autrefois ville & préſentement bourg de France en Auvergne, au dioceſe du Puy, dans l'élection de Brioude. Je ne parle de ce bourg, que parce qu'on croit que c'eſt l'ancienne *Reveſſio Vellavorum*, autrement dite *Vellava civitas*, *Vellavorum civitas*, capitale du peuple *Vellavi*, & ſiége de l'évêché de ce peuple; cette ville ne fut nommée *civitas Vetula* que dans le ix. ſiecle. (*D. J.*)

PAULIENNE, ACTION, (*Juriſprud.*) on appelloit ainſi chez les Romains l'action qui étoit donnée aux créanciers pour faire révoquer les aliénations que le débiteur avoit faites en fraude de leurs créances. *Voyez* ACTION. (*A*)

PAULINIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom d'un genre de plante, qui, dans le ſyſtème de Linnæus, renferme la *ſeriana* & le *cururu* du P. Plumier: en voici les caracteres: le calice particulier de la fleur eſt compoſé de quatre feuilles ovales & déployées; il reſte quand la fleur eſt tombée. La fleur conſiſte auſſi en quatre pétales oblongs, & fait un cœur; ils demeurent déployés, & ſont deux fois auſſi grands que les feuilles du calice. Les étamines forment huit filamens ſimples & courts. Leurs boſſettes ſont petites; le germe eſt à trois cornes obtuſes & contournées. Les ſtiles, au nombre de trois, ſont très-courts, & fins comme des cheveux; les ſtygmates ſont ſimples & larges; le fruit eſt une grande capſule à trois cornes, compoſée de trois côtes, & contenant trois loges, dans chacune deſquelles eſt une ſimple ſemence ovale. La différence entre le cururu & la ſeriana du P. Plumier, eſt que cette derniere produit des graines dans la baſe des loges où elles ſont renfermées, & le cururu, dans des loges particulieres. Linnæi, *gen. plant. p.* 170. Plumier, *gen.* 25.

PAUME, ſ. f. *en Anatomie*, eſt le dedans de la main c'eſt ce que les Médecins appellent en terme d'Anatomie, *métacarpe*, & ce qu'on appelle en latin *vola*. *Voy.* MAIN & MÉTACARPE.

PAUME, ſ. f. (*Litterat.*) exercice fort en uſage parmi les Romains, parce qu'il contribuoit chez ce peuple guerrier à rendre leurs corps ſouples, forts & robuſtes; Ciceron, Horace, Plaute, Martial, & pluſieurs autres auteurs de l'ancienne Rome, en parlent de même. Pline, *l. III. épit.* I. décrivant la maniere de vivre de Spurina, remarque que dans certaines heures du jour, il jouoit à la *paume* long-tems & violemment, oppoſant ainſi ce genre d'exercice à la peſanteur de la vieilleſſe. Plutarque nous apprend que Caton, après ſon dîner, alloit jouer régulierement à ce jeu dans le champ de Mars. Le jour même qu'il eſſuya le refus mortifiant de la part du peuple qui lui préféra un compétiteur indigne pour la charge de conſul, il n'en donna pas un moment de moins à cet exercice. Les perſonnes délicates s'en abſtenoient, ſurtout après avoir mangé, & elles avoient raiſon. Horace étant en voyage avec Mécenas, Virgile, & quelques autres perſonnes choiſies de la cour d'Auguſte, Mécenas & les autres s'en allerent après dîner jouer à la *paume* mais Horace & Virgile, dont le tempérament ne s'accordoit point avec les grands mouvemens que ce jeu demande, prirent le parti de dormir.

Luſum it Mæcenas, dormitum ego Virgiliuſque.
Namque pila lippis inimicum, & ludere crudis.
Lib. I. ſat. 5.

Les Romains avoient pluſieurs manieres de s'exercer à la *paume*, ſelon les différentes balles dont ils ſe ſervoient pour ce jeu. Ces bales étoient de quatre ſortes, *follis*, *trigonolis*, *paganica* & *harpaſtum*; la premiere étoit un balon ſemblable à celui dont on joue encore aujourd'hui. On le pouſſoit du bras, s'il étoit gros, & du poignet s'il étoit petit. La bale *trigonale*, *pila trigonalis*, n'étoit qu'une petite bale, que trois joueurs placés en forme de triangle, ſe renvoyoient l'un à l'autre; on appelloit *pila paganica*, la *paume* villageoiſe, une balle couverte de cuir, & remplie de plumes, qui n'étoit ni ſi groſſe que le ballon, ni ſi petite que la trigonale, mais fort ſerrée & fort dure. La quatrieme ſorte de balle, nommée *harpaſtum* étoit fort petite; on la pouſſoit en l'air & on tâchoit de l'arracher à celui qui l'avoit attrapée; mais nous entrerons dans de plus grands détails au *mot* SPHÉRISTIQUE.

Ce que nous appellons le *jeu de paume*, eſt fort différent de tout cela.

Paſquier rapporte que l'an 1424 vint à Paris une fille nommée Margot, qui jouoit au jeu de *paume* de l'avant & de l'arriere-main, mieux qu'aucun homme, ce qui étoit d'autant plus étonnant, qu'alors on jouoit ſeulement de la main nue, ou avec un gant double. Dans la ſuite quelques-uns mirent à leur mains des cordes & tendons pour renvoyer la bale avec plus de force, & de-là on imagina la raquette. Le nom de *paume*, ajoute-t-il, a été donné à ce jeu, parce que, dans ce tems-là, ſon exercice conſiſtoit à recevoir & à renvoyer la balle de la paume de la main. (*D. J.*)

PAUME, LE JEU DE, ce jeu eſt fort ancien; & ſi l'on en croit quelques auteurs, Galien l'ordonnoit à ceux qui étoient d'un tempérament fort replet, comme un remede pour diſſiper la ſuperfluité des humeurs qui les rend peſans & ſujets à l'apoplexie: quelques-uns diſent que c'étoit le jeu de la pelotte, mais comme cette pelotte n'étoit autre choſe qu'une balle, on croit qu'ils ſe ſont trompés.

Quoi qu'il en ſoit, on peut dire que le jeu de la *paume* eſt un exercice fort agréable & très-utile pour la ſanté.

Ce jeu ſe compte par quinzaines en augmentant toujours ainſi le nombre, en diſant, par exemple, trente, quarante-cinq, puis un jeu qui vaut ſoixante. On ne ſait point poſitivement la raiſon de cela. Il y en a qui l'attribuent à quelques aſtronomes, qui ſachant bien qu'un ſigne phyſique, qui eſt la ſixieme partie d'un cercle, ſe diviſe en ſoixante degrés, ont cru à cette imitation devoir compter ainſi les coups du jeu de *paume*; mais comme cette raiſon ſouffre quelques difficultés, on ne s'y arrêtera point comme à une choſe certaine.

Le jeu de la *paume*, proprement parlant, eſt un jeu où l'on pouſſe & repouſſe pluſieurs fois une balle avec certaines regles.

Pour commencer une partie à la *paume*, ou tourne d'abord une raquette pour voir à qui ſera dans le jeu; celui qui n'y eſt pas doit ſervir la balle ſur le toit en la pouſſant de de-là avec la raquette, & le premier coup s'appelle une *dame*; *voyez* DAME: le reſte ſe joue à l'ordinaire.

Si l'on n'eſt pas convenu de ce qu'on joue; il faut le dire au premier jeu; celui qui gagne la premiere partie garde les gages. Les parties ſe jouent en quatre jeux, & ſi l'on vient trois à trois, on eſt à deux de jeu. *Voyez* A DEUX DE JEU. On peut jouer auſſi en ſix jeux ſi l'on veut, mais alors il n'y a point d'à deux de jeu, ſi ce n'eſt du conſentement des joueurs.

Il faut auſſi, avant de commencer à jouer, tendre la corde à telle hauteur qu'on puiſſe voir le pié du deſſus du mur, du côté où eſt l'adverſaire; & le long de cette corde eſt un filet attaché, dans lequel les balles donnent ſouvent.

S'il arrive par haſard qu'en jouant, la balle demeure entre le filet & la corde, & qu'elle donne dans le poteau qui tient cette corde, le coup ne vaut rien.

Il n'eſt pas permis en pourſuivant une bale d'élever la corde.

Ceux qui jouent à la *paume* ont ordinairement deux marqueurs. Ce ſont proprement des valets de jeux de *paume* qui marquent les chaſſes. Ces marqueurs marquent au ſecond bond, & à l'endroit où touche ce bond. Ils doivent encore avertir les joueurs tout haut qu'il y a chaſſe, & dire *chaſſe*, ou *deux chaſſes* ſi elles y ſont, & à tant de carreaux, & à tel carreau la balle la gagne. *Voyez ces* mots *à leur article*.

Si les joueurs diſent *chaſſe morte*, elle demeure telle, ſi les marqueurs ne leur répondent qu'il n'y en a une; d'où l'on voit que le principal emploi des marqueurs eſt de dire au juſte l'état du jeu de part & d'autre, & de rapporter fidelement les ſentimens des ſpectateurs lorſqu'il ſurvient quelque conteſtation. Ces voix ſe doivent recueillir tant pour l'un que pour l'autre joueur, ſans prendre parti pour aucun, à peine de perdre leur ſalaire & d'être chaſſés du jeu.

Les

Les joueurs de leur côté ſe doivent rapporter à la bonne foi des ſpectateurs, lorſqu'il ſe préſente quelque coup douteux dans leur jeu, puiſqu'il n'y a point d'autres juges qui les puiſſent juger : ils s'en rapporteront même aux marqueurs, s'il n'y a qu'eux qui les puiſſent juger, leſquels diront leur ſentiment ſans craindre qu'on leur en veuille du mal.

On joue, pour l'ordinaire, partie, revanche & le tout, & l'on ne peut laiſſer cette derniere partie que pour bonne raiſon, comme à cauſe de la nuit, ou autre ſemblable.

Pour lors celui qui perd doit laiſſer des frais, & une partie de l'argent qu'on joue pour le tout, & l'autre pour la moitié.

Si c'eſt en deux parties liées qu'on joue, on ne peut les quitter non plus que les parties n'y conſentent; & en ce cas, chacun doit donner de l'argent pour le tout, & choiſir un jour pour l'achever.

La chaſſe ſe marque partout où la bale a fait ſon ſecond bond dans quelqu'endroit du jeu où elle tombe.

Tout joueur qui touche une bale, de quelque maniere que ce ſoit, perd un quinze.

Si, par inadvertance ou par oubli les marqueurs diſoient une chaſſe pour une autre, ou donneroient celle d'un joueur à l'autre, cela ne peut point préjudicier aux joueurs, parce que la premiere chaſſe doit toujours ſe jouer devant l'autre.

Quand on a mal ſervi on recommence, à moins qu'on ne joue qui fault & boit.

Qui met ſur l'ais de volée en ſervant, ou ſur les cloux qui le tiennent, gagne quinze, de même lorſqu'il met dans la lune. *Voyez* LUNE & VOLÉE.

On perd quinze pour dire *pour rien* trop tard. *Voyez* POUR RIEN. Celui qui ſert ne peut pas le dire; qui fait trois chaſſes rend tout ſon coup faux : depuis le ſervice une balle ſortie hors les murailles, & qui y rentreroit après qu'on auroit joué deſſus, le coup ne vaudroit rien.

Un joueur qui a quarante & fait deux chaſſes, ne perd point ſon avantage, mais il doit gagner au-moins la derniere de ces chaſſes pour avoir le jeu.

Si l'autre joueur avoit pour lors trente, & qu'il gagnât la premiere chaſſe, ils n'auroient aucun avantage l'un ſur l'autre; & l'autre qui gagneroit la derniere n'auroit qu'avantage. On ne prend rien pour ſe tromper en comptant moins de ce qu'on a fait, quinze, trente ou même un jeu, ſuppoſé que la partie ne fût point finie, car on perdroit ce dont on ſe méprendroit à la fin de la partie, ſi l'on laiſſoit jouer après cette mépriſe.

PAUME, JEU DE LA LONGUE; ce jeu ſe nomme ainſi parce qu'on y joue dans une grande place qui n'eſt point fermée. Cette place eſt une grande rue, large, ſpacieuſe & fort longue : il y a des villes où ces jeux ſont dans des grands patis, ou de longues allées d'arbres. Au reſte, il n'importe où ces jeux ſoient, pourvu que le terrein en ſoit uni, ou bien pavé, parce que lorſqu'il faut courir à la balla, il ſeroit dangereux de faire un faux pas, ſi le ſol étoit inégal. On joue pluſieurs à ce jeu, comme trois, quatre, cinq contre cinq. On ſe ſert de battoirs de différentes grandeurs. *Voyez* BATTOIRS. On ſert à la longue *paume* avec la main, & non pas avec le battoir, comme à la courte. Les parties ſont de trois, de quatre, de cinq, & quelquefois de ſix jeux, ſelon les conventions qu'on fait.

C'eſt un grand avantage d'avoir au jeu un bon ſerveur qui ait le bras fort, afin qu'en jettant la balle avec roideur, ceux du parti contraire ne puiſſent l'attraper, auquel cas ils perdent quinze.

Quand on ne pouſſe point la balle juſqu'au jeu, on perd quinze au profit des autres joueurs. Les chaſſes à la longue *paume* ſe marquent à l'endroit où s'arrête la balle en roulant, & non pas où elle frappe.

Lorſqu'une balle qu'on a pouſſée du toit eſt renvoyée au-delà du jeu, le côté de celui qui l'a renvoyé gagne quinze.

Qui touche, de quelque maniere que ce ſoit, la balle qu'un des joueurs de ſon côté a pouſſée, perd quinze.

Quand un de ceux qui ſont au renvoi repouſſe une balle de leur adverſe partie, il eſt permis aux autres de la renvoyer ou de l'arrêter avec le battoir, pour l'empêcher de paſſer le jeu du côté du toit, afin que la chaſſe ſoit plus longue.

Toute balle pouſſée hors le jeu eſt autant de quinze que celui qui l'y pouſſe perd.

Toute balle qui tombe à terre eſt bonne à pouſſer du premier bond; le ſecond ne vaut rien.

PAUMELLE, ſ. f. (*Métiers.*) les Cordiers nomment *paumelle*, une liſiere du drap que le cordier a dans ſa main, & dans laquelle il tient le fil pour arrêter le tortillement que la roue imprime, juſqu'à ce qu'il ait bien diſpoſé le chanvre qu'il file; elle empêche que la main du fileur ne ſoit coupée par le fil.

Les Corroyeurs & les Marroquiniers appellent *paumelle*, un morceau de bois à manicle, plat, plus long que large, dentelé par-deſſus, que l'on tient d'une main par le moyen d'une eſpece de manicle.

Les Oiſeleurs entendent par *paumelle*, une machine compoſée de pluſieurs pieces, ſur laquelle on met un oiſeau en vie pour meuter lorſqu'il n'a point de queue, & qu'on ne peut s'en ſervir aux verges.

Paumelle eſt encore une eſpece de panture de porte qui s'attache ſur le bois, & qui tourne ſur un gond. *Trevoux.* (*D. J.*)

PAUMER, v. neut. (*Marine.*) les Levantins ſe ſervent de ce terme pour dire *ſe touer en halant à force de bras.*

PAUMET, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt un dé concave qui tient à un cuir à la plume de la main du voilier, & il s'en ſert pour tourner ſon aiguille lorſqu'il coud les voiles. (*Z*)

PAUMIER, ſ. m. ouvrier qui fait des raquettes & des balles, & autres choſes ſervant au jeu de paume. Ce ſont auſſi les *paumiers* qui tiennent les jeux de paume, & qui fourniſſent aux joueurs des balles & des raquettes.

Il y a dans Paris une communauté de maîtres *Paumiers*, raquetiers, faiſeurs de eſteufs, pelottes & balles. Leurs ſtatuts ſont de l'année 1610.

Cette communauté eſt gouvernée par quatre jurés qui reçoivent les apprentis, & font des viſites tous les mois. On élit deux de ces jurés chaque année, & ils ſont deux ans en charge.

L'apprentiſſage eſt de trois ans, & le brevet doit être porté aux jurés huit jours après ſa paſſation pour être enregiſtré.

Les aſpirans à la maîtriſe doivent faire chef-d'œuvre, à l'exception des fils de maîtres.

Les veuves jouiſſent des mêmes privileges que leurs maris, tant qu'elles reſtent en viduité; elles peuvent continuer les apprentis commencés par leurs maris, mais non en obliger de nouveaux.

PAUMILLE, ſ. f. (*Fauconnerie.*) c'eſt une machine compoſée de pluſieurs pieces, ſur laquelle on met un oiſeau en vie pour menir.

PAUMILLON, ſ. m. (*Agriculture.*) partie de la charrue qui tient l'épars où ſont ordinairement attachés les traits des chevaux ou des bœufs qui tirent la charrue.

PAUMURE, ſ. f. *terme de Chaſſe*, c'eſt le ſommet des têtes de cerf, où le bois ſe diviſe en pluſieurs branches, qui étant au nombre de cinq, repréſentent la paume de la main. (*D. J.*)

PAVO, en Aſtronomie, voyez *l'article* PAON.

PAVOASAN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Afrique, dans l'île de S. Thomé, ſur le bord de la mer, avec une forteresſe, un évêché ſuffragant de Liſbonne, & un port. Elle eſt peuplée d'italiens, de françois, d'eſpagnols & de portugais. *Long.* 23. 30. *lat. mérid.* 30. (*D. J.*)

PAVOIS, ſ. m. (*Art. milit.*) eſpece de grands boucliers, dont les anciens ſe ſervoient pour ſe couvrir dans l'attaque des places contre les traits de l'ennemi. On appelloit auſſi ces *pavois* des *larges*. Ceux qui portoient ces grands boucliers s'appelloient *paveſieux* du tems de Charles VII. Le P. Daniel, dans ſon *Hiſtoire de la milice françoiſe*, rapporte une note tirée de Monſtrelet, laquelle porte *que paveſieux c'étoient porteurs de* pavois, *grands écus à couvert de quoi les arbalétriers rebandoient*. Ce qui fait voir que les *pavois*, ou les targes, étoient portés par des gens particuliers deſtinés à cet effet, qui n'étoient que pour *targer*, ainſi qu'on parloit alors, c'eſt-à-dire pour couvrir les autres qui travailloient ou qui tiroient des fleches. *Hiſt. de la malice françoiſe*. (*Q*)

PAVOIS, PAVESADE, PAVIERS, BASTINGUE *ou* BASTINGURE, (*Marine.*) c'eſt une tenture de friſe ou de toile, que l'on tend autour du plat-bord des vaiſſeaux de guerre, & qui eſt ſoutenu par des pontilles, pour cacher ce qui ſe paſſe ſur le pont pendant un combat: on s'en ſert auſſi pour orner un vaiſſeau dans un jour de réjouiſſance. Les *pavois* des Anglois ſont rouges. Pour ceux de France & des Hollandois, *voyez* BASTINGUE *ou* BASTINGURE. (*Z*)

PAVOISER, PAVIER SES NAVIRES, SE PAVOISER, (*Marine.*) c'eſt entourer le bord d'un vaiſſeau d'un tour de drap ou d'une toile large d'une aune, c'eſt-à-dire aune de France, ce qui ſe fait aux jours de réjouiſſance & de combat, tant pour l'ornement que pour ne pas laiſſer voir les ſoldats. Quelques-uns veulent que cela vienne d'une coutume des anciens, qui, lorſqu'ils avoient envie de combattre, rangeoient leurs *pavois* ſur les bords de leurs vaiſſeaux, afin de pouvoir ſe cacher derriere. (*Z*)

PAVONIUS LAPIS, (*Hiſt. nat.*) quelques naturaliſtes ont donné ce nom au jaſpe verd.

PAVOR, (*Mythol.*) les Romains avoient perſonnifié la peur, & Tullus Hortillius lui fit une ſtatue comme à un dieu, pour qu'il épouvantât les ennemis de Rome.

PAVORIENS, (*Antiq. rom.*) on donnoit ce nom à une partie des Saliens, ou prêtres de Mars, ceux qui étoient deſtinés au culte de la déeſſe *Pavos*. (*D. J.*)

PAVOT, *papaver*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée le plus ſouvent de quatre pétales diſpoſés en rond; le piſtil ſort du calice qui eſt de deux feuilles, & devient dans la ſuite un fruit ou une coque, tantôt ovoide, tantôt oblongue, & garnie d'un chapiteau. Dans quelques eſpeces il y a ſous ce chapiteau une ſorte de ſoupirail qui s'ouvre & qui laiſſe voir la cavité du fruit, elle a dans ſa longueur différentes feuilles ou petites lames qui ſervent comme de placenta, à une grande quantité de ſemences les plus ſouvent arrondies & très-menues qui y ſont attachées. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Voilà cette plante ſi ſinguliere, par ſa propriété merveilleuſe & incompréhenſible, de calmer nos paſſions, d'adoucir nos maux, nos douleurs, & d'endormir nos déplaiſirs dans une douce ivreſſe.

Tournefort compte quarante-quatre eſpeces de *pavot*; nous en décrirons ſeulement trois, le blanc le noir, & le rouge ou le ſauvage.

Le *pavot blanc*, en anglois *the white poppy*, eſt nommé par les Botaniſtes *papaver hortenſe*, *ſemine albo*, *ſativum*, *Dioſcoridis*, *album Plini* C. B. *p.* 170. Ray, *Hiſt. I.* 853. Tournef. *I. R. H.* 237. Boerh. *Ind. alt.* 279.

Il porte un grand nombre de feuilles longues, larges d'un verd blanchâtre, & fort découpées par les bords; ſa tige eſt ronde & unie, elle s'éleve à la hauteur de cinq ou ſix piés; elle eſt environnée de feuilles plus courtes & plus larges que celle des autres *pavots*: elle ſe diviſe vers ſon ſommet en trois ou quatre branches, qui portent chacune à leur extrémité une tête ronde, inclinée d'abord, mais qui ſe redreſſe à meſure que la fleur s'ouvre.

La fleur eſt compoſée de quatre feuilles blanches, larges, renfermées dans une couple de coſſes vertes & membraneuſes, qui tombent auſſi-tôt que la fleur eſt écloſe. Après que cette fleur eſt tombée, ce qui ſe fait en peu de tems, les vaiſſeaux ſeminaux prennent une groſſeur conſidérable; ils ont ſouvent autant de diametre qu'une groſſe orange; ils ſont ronds, & portent à leur partie ſupérieure une couronne dentelée. Ces vaiſſeaux ſeminaux ſont diviſés en pluſieurs capſules membraneuſes, aux côtés deſquelles eſt attachée une petite ſemence.

Toute la plante eſt pleine d'un lait amer, dont l'odeur eſt fort déſagréable & malfaiſante. On ſeme ce *pavot* dans les champs & dans les jardins. Il fleurit en Juin, & on en recueille les têtes ſur la fin de Juillet. C'eſt de ces têtes qu'on tire l'opium, dont le meilleur nous vient de Turquie, où il y a une grande quantité de ces *pavots* ſemés dans les champs de la Natolie.

On fait de ces têtes de *pavot*, ſeches, infuſées & bouillies dans de l'eau, le ſirop de *meconium* & le *diacod*. Ses graines ſont rafraîchiſſantes & bienfaiſantes dans la ſtrangurie & les fievres aiguës.

Le *pavot noir*, cultivé des jardins, eſt le *papaver hortenſe ſemine nigro*, *ſylveſtro Dioſcoridis*, *nigrum Plinii*, C. B. *p.* 170. Ray, *Hiſt. I.* 853. Tourn. *I. R. H.* 237. Boerh. *Ind. alt.* 279.

Ce *pavot* n'eſt pas ſi haut que le blanc, mais il lui reſſemble à tous les autres égards. La grande différence eſt dans la fleur qui eſt dans celui-ci purpurine avec le fond noir, & dans les têtes qu'il a plus petites que le blanc, & qui contiennent une ſemence noire.

Les racines de l'un & de l'autre ſont empreintes d'un lait amer, branchues & périſſent lorſque la ſemence eſt mûre. On cultive le *pavot* noir dans les jardins, à cauſe de l'agréable variété de ſa fleur qui eſt grande, tantôt ſimple, tantôt double, frangée ou non-frangée. On fait entrer ſes feuilles dans les onguens pour la brûlure & dans le *populeum*. Il fleurit en Juin, & ſe ſeme de lui-même dans les jardins.

Le *pavot rouge* des champs, autrement dit *pavot ſauvage* ou *coquelicot*, eſt le *papaver erraticum*, *majus*, ῥοιὰς, Dioſcoridis, Theophraſti, Plinii, C. B. *p.* 170. Tourn. *I. R. H.* 238. Boerh. *Ind. alt.* 279.

Sa racine eſt ſimple, groſſe comme le petit doigt, blanche, garnie de quelques fibres, amere au goût. Les feuilles ſont rudes, velues, vertes-brunes, découpées ça & là comme celles de la chicorée, velues & dentelées en leurs bords. Les tiges ſont hautes d'une coudée, rameuſes, hériſſées de poids clairſemés, mais un peu roides.

Ses fleurs naiſſent aux ſommets des tiges larges, d'un rouge foncé, à quatre pétales, avec des taches noires au fond de chaque pétale, & ſi foiblement attachées qu'elles tombent au moindre vent.

Elles ſont ſuivies de petites têtes groſſes comme des noiſettes, oblongues & couvertes d'une couronne dentelée; ces têtes ſont diviſées en pluſieurs cellules qui renferment des ſemences menues, noirâtres ou d'un rouge obſcur. Ses tiges & ſes feuilles ſont pleines d'un ſuc jaunâtre amer, d'une odeur forte, mais moindre que celle des deux premieres eſpeces.

Cette plante croît par-tout dans les champs, le long des chemins, & principalement parmi les blés qu'elle releve par la vivacité de la couleur de ſes fleurs. Elle fleurit en Juin & Juillet. Sa graine ſemée dans les jardins donne une infinité de variétés.

PAVOT, (*Mat. méd.*) on ſe ſert en Médecine de trois eſpeces de *pavots*; le *pavot blanc* ou à fleur & ſemences blanches, le *pavot noir* ou à ſemences noires, & le *pavot rouge* ou *coquelicot*.

Pavot blanc. La ſeule partie de cette plante qu'on emploie en Médecine eſt ſon fruit, ou cette eſpece de coque de la figure & à-peu-près de la groſſeur d'un œuf, qui contient les ſemences de cette plante, & qui eſt connue dans l'art ſous nom de *tête de pavot*.

C'eſt préciſément des têtes de *pavot* blanc, cultivé dans la Natolie & dans quelques contrées voiſines, en Perſe, *&c.* qu'on retire l'opium. *Voyez* OPIUM.

Les têtes de *pavot* de notre pays fourniſſent par la décoction une ſubſtance qui ne differe de ce fameux extrait que par le degré d'activité, & qui n'a beſoin pour produire les mêmes effets que d'être employée en une doſe beaucoup plus conſidérable. La variété des climats produit cette différence très-conſidérable, mais ſans détruire entierement la qualité ſpécifique ou abſolue.

L'extrait du *pavot* que l'on cultive dans les régions tempérées de l'Europe eſt un narcotique léger, mais ſûr: & l'on n'emploie la ſubſtance extractive des *pavots* que pour cette qualité.

C'eſt communément ſous la forme de ſirop ſimple que l'on donne cette matiere. On la donne auſſi aſſez ſouvent ſous celle de décoction.

Sirop de pavot. Prenez des têtes de *pavot* ſeches, coupées par morceaux, & dont on a ôté les ſemences, une livre; eau commune, ſuffiſante quantité pour pouvoir faire bouillir pendant un quart-d'heure, & avoir environ une livre de liqueur de reſte. Après cette courte & légere coction, paſſez & exprimez fortement à la preſſe, ajoutez deux livres de ſucre, clarifiez au blanc-d'œuf, & cuiſez à conſiſtence de ſirop.

Cette maniere de préparer le ſirop de *pavot* eſt fort éloignée de celle qui eſt décrite dans toutes les pharmacopées, où il eſt ordonné d'employer une quantité immenſe d'eau qu'il faut conſumer, ſoit par une très-longue décoction des têtes, ſoit par une très-longue cuite, après qu'on a ajouté le ſucre. Dans la pharmacopée de Paris, par exemple, on demande pour une livre de têtes de *pavots*, ſeize livres d'eau & quatre livres de ſucre: il faut par conſéquent diſſiper à-peu-près quatorze livres d'eau dans l'une & dans l'autre coction. Dans la méthode que nous venons de propoſer, & qui eſt d'après les vûes de M. Rouelle, il faut à-peine quatre livres d'eau, dont une partie ſe diſſipe pendant la décoction des têtes, & une plus grande partie eſt imbibée dans leur ſubſtance, d'où on la retire enſuite par une forte expreſſion chargée preſque à ſaturation, ou du-moins très-chargée de matiere extractive. M. Rouelle prétend que la longue décoction des têtes de *pavot* & la longue cuite de liqueur qu'elle fournit requiſe pour réduire cette liqueur en conſiſtence de ſirop; que ces opérations, dis-je, ſont non-ſeulement inutiles, mais même nuiſibles, en ce qu'elles dénaturent la compoſition propre de l'extrait. Il ſoutient que ſon ſirop, préparé par une décoction d'un quart-d'heure des têtes de *pavot*, & par la cuite *ſirupeuſe* qui demande la moindre évaporation qu'il eſt poſſible, eſt beaucoup plus narcotique que celui qui eſt préparé, ſelon la pratique directement contraire qui eſt la plus ſuivie. Mais quand même cette prétention ne ſeroit pas confirmée par l'expérience, il eſt toujours inconteſtable qu'une petite quantité d'eau & une très-courte application de ce menſtrue étant ſuffiſante pour extraire du *pavot* ſa partie médicamenteuſe, il eſt plus commode, plus conforme aux regles de l'art, eſſentiellement mieux d'opérer cette extraction avec ces circonſtances, que d'appliquer une quantité ſuperflue de menſtrue, & de l'appliquer trop long-tems. Pour ce qui regarde la quantité d'eau à diſſiper par la cuite du ſirop, il eſt clair que la proportion eſt d'autant plus parfaite, tout étant d'ailleurs égal,

c'eſt-à-dire la quantité de matiere diſſoute dans la liqueur étant la même, que cette quantité de l'eau à diſſiper eſt moindre.

Le ſirop de *pavot* eſt un des remedes le plus communément employé, toutes les fois que les narcotiques légers ſont indiqués. *Voyez* NARCOTIQUE. Sa doſe ordinaire eſt depuis deux gros juſqu'à ſix.

Le ſirop de *pavot blanc* eſt auſſi connu dans les boutiques ſous le nom de *ſirop de meconium*, & ſous celui de *ſirop de diacode*.

La décoction d'une groſſe tête de *pavot* ou de deux petites ſe donne aſſez communément, au lieu d'une doſe commune de ſirop.

Les ſemences du *pavot blanc* ſont émulſives, & contiennent par conſéquent de l'huile par expreſſion. Le ſuc émulſif & l'huile nue de ces ſemences ne participent en rien de la qualité aſſoupiſſante du *pavot*. Cette diſtinction de vertu eſt très-anciennement connue: elle eſt notée dans Dioſcoride; Matthiole en fait mention. M. Tournefort rapporte qu'on fait à Gènes des petites dragées avec des ſemences de *pavot*, dont les dames mangent une grande quantité, ſans en éprouver aucune impreſſion aſſoupiſſante. Geoffroi rapporte tous ces témoignages, auxquels il ajoute ſon propre ſentiment. Il eſt fort ſingulier que toutes ces autorités & l'expérience n'ayent pas détruit le préjugé qui regne encore; & que dans preſque tous les livres de Médecine, même les plus modernes, on trouve les ſemences de *pavot* expreſſément demandées dans les émulſions qu'on prétend rendre plus tempérantes, plus calmantes. Il eſt plus ſingulier encore que Geoffroi lui-même conclud de ſon aſſertion contre la vertu calmante des ſemences de *pavot*, que ſes ſemences ſont propres aux émulſions deſtinées à appaiſer le bouillonnement des humeurs, *&c.* Nous en concluons au contraire que ces ſemences n'y pourroient être propres que par les qualités très-communes de la matiere émulſive; & que, comme d'ailleurs ces ſemences ſont, par leur petiteſſe, d'un emploi moins commode que les groſſes ſemences émulſives, telles que les amandes douces, *&c.* il ne faut jamais préparer des émulſions avec les premieres, que quand on manque abſolument des dernieres. Les têtes de *pavot* entrent dans les trochiſques, béchiques noirs, & dans l'huile de mandragore; les ſemences dans le ſirop de tortue, & la poudre *diatragacanti frigidi*; les feuilles dans le baume tranquille; le ſirop dans les pillules de ſtyrax, le looch blanc, les tablettes béchiques, *&c.*

Le *pavot noir* eſt fort peu employé en Médecine. Il y a pourtant des apothicaires qui prennent indifféremment les têtes de *pavot noir*, comme celles de *pavot blanc*, pour la préparation du ſirop de diacode, & des médecins qui ont obſervé que la vertu narcotique de ces deux eſpeces de *pavot* étoit à-peu-près la même.

L'huile par expreſſion connue dans pluſieurs provinces du royaume ſous le nom *d'huile d'œillet* ou *d'œillette*, & employée par le peuple dans ces pays ſans le moindre inconvénient aux mêmes uſages auxquels on emploie plus généralement l'huile d'olive; cette huile, dis-je, eſt retirée des ſemences de *pavot* noir. Cette obſervation prouve abſolument pour l'huile de *pavot* noir, & concourt à prouver par analogie pour l'huile de *pavot* blanc que ces ſubſtances ne ſont point narcotiques.

Les feuilles de *pavot* noir entrent dans l'onguent populeum & dans le baume tranquille: elles ne ſont d'aucun uſage, non plus que celles de *pavot* blanc dans les preſcriptions magiſtrales.

Le *pavot rouge* ou *coquelicot* ne fournit à la Médecine que les pétales de ſes fleurs.

Ces pétales ſont de l'ordre des ſubſtances végétales qu'il faut deſſecher le plus promptement, c'eſt-à-dire par le ſecours de la plus grande chaleur qu'il ſoit permis d'employer. *Voyez* DESSICCATION. Si on laiſſe languir leur deſſéchement, elles ſe noirciſſent très-promptement, & prennent un goût & une odeur de moiſi.

Les fleurs de coquelicot ſont regardées comme très-adouciſſantes, très-pectorales, comme légerement diaphoretiques & comme un peu calmantes. On emploie aſſez communément leur décoction legere, ou leur infuſion théiforme à titre de *tiſane* dans la toux opiniâtre & ſeche, dans les fluxions de poitrine, les pleuréſies, & même dans la petite-vérole.

On retire une eau diſtillée des fleurs de coquelicot, qui doit être rangée dans la claſſe de celles qui ſont parfaitement inutiles. *Voyez* EAU DISTILLÉE.

On en prépare une conſerve & un ſirop dont la vertu eſt analogue à celle de la décoction, mais qui ne permettant pas par leurs formes d'être donnés en auſſi grande quantité, lui ſont abſolument inférieurs.

Les fleurs de coquelicot entrent dans la décoction pectorale de la pharmacopée de Paris. (*b*)

PAVOT CORNU, *glaucium*, (*Botan.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de quatre pétales diſpoſés en rond. Le piſtil ſort du calice, qui eſt de deux feuilles, & devient dans la ſuite une ſilique longue & ronde, qui n'a qu'une ſeule capſule traverſée par des valvules adhérentes à une cloiſon qui occupe le milieu de la ſilique dans toute ſa longueur. Cette ſilique renferme des ſemences le plus ſouvent arrondies: il y a quelques eſpeces de ce genre dont le fruit qui n'a qu'une ſeule capſule, s'ouvre en quatre parties. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voy.* PLANTE.

Cette eſpece qu'on appelle en particulier *pavot jaune cornu*, eſt le *glaucium flore luteo*, I. R. H 254 Boerhaave, *jud. alt.* 305. *papaver corniculatum luteum*, κερατίτις, *Dioſcoridis & Theophraſti ſylveſtre*, *keratitis plinii*, C. B. P. 171. en anglois, *tha yellow corned poppy*. Galien dit que cette plante eſt déterſive; mais qu'il ne faut l'employer que pour manger les chairs baveuſes des ulceres.

Sa racine eſt groſſe comme le doigt, longue, jaunâtre en-dedans, & donnant un ſuc jaune. Elle pouſſe des feuilles amples, charnues, graſſes, épaiſſes, velues, découpées profondément, dentelées en leurs bords, & comme crépées, de couleur de verd de mer, ſe couchant à terre, & attachées par de groſſes queues.

Sa tige ne s'éleve que la ſeconde année; elle eſt fort dure, nouée, glabre, diviſée en pluſieurs rameaux, pouſſant de ſes nœuds de petites feuilles légerement découpées.

Ses fleurs naiſſent au ſommet, larges, grandes comme celles du *pavot* cultivé, compoſées chacune de quatre pétales, diſpoſées en roſe, de couleur jaune doré.

Lorſque cette fleur eſt paſſée, il paroît un fruit en ſilique, long comme le petit doigt, grêle, rude au toucher, contenant des ſemences arrondies & noires.

Toute la plante eſt empreinte d'un ſuc jaune & teinte en jaune; elle eſt en même tems de mauvaiſe odeur, d'un goût amer, & croît aux lieux maritimes ſablonneux.

J'ai eu mes raiſons pour décrire cette plante, qui pourroit devenir fatale à ceux qui ne la connoîtroient pas, & qui du-moins l'a déja été en Angleterre. On en cite un exemple dans les *Tranſ. philoſ.* n°. 242, & le récit en eſt aſſez ſingulier pour mériter d'être extrait.

Dans une maiſon de laboureurs de la province de Cornouailles, on mit par erreur de la racine de cette plante, au lieu de celle du panicaut de mer, dont les pauvres gens du pays font communément des eſpeces de fouaſſes, ou de gâteaux. Dès que le maître de la maiſon eut mangé de celui-ci tout chaud, il fut ſaiſi d'un violent délire, dans lequel tous les objets lui paroiſſoient jaunes; en ſorte qu'il prenoit les uſtenſiles de ſa maiſon pour être autant d'uſtenſiles d'or. Son valet & ſa ſervante qui mangerent après lui du même gâteau, éprouverent auſſi les mêmes ſymptomes; ſaiſis d'un délire d'ivreſſe qui leur ôta la raiſon, ils ſe deshabillerent, entrerent tout nuds dans une chambre où beaucoup de monde ſe trouvoit, & ſe mirent à danſer dans cet attirail de la ſimple nature.

Un enfant au berceau à qui l'on avoit donné un petit morceau du gâteau de *pavot cornu*, en éprouva de légeres convulſions avec aſſoupiſſement; mais il ſe rétablit au bout de peu de jours. La nature guérit auſſi les autres malades par un grand cours de ventre qui ſuccéda promptement, & accompagné de violentes tranchées. Leur folie étoit telle dans le commencement de ce bénéfice naturel, qu'ils s'imaginoient que leur garderobe étoit de l'or le plus pur. Il ſemble que ce délire ſingulier provenoit ſur-tout de l'idée qu'ils avoient dans le cerveau de cette plante, dont les racines les avoient empoiſonnés. J'ai déja dit en la décrivant, que ſes fleurs ſont grandes, en roſe, d'un beau jaune, que tout le ſuc de ce *pavot* eſt jaune, & qu'il teint en jaune. (*D. J.*)

PAUPIERE, ſ. f. (*Anatomie.*) les *paupieres* ſont une eſpece de voiles ou rideaux placés tranſverſalement au-deſſus & au-deſſous de la convexité antérieure du globe de l'œil. Il y a deux *paupieres* à chaque œil, une ſupérieure & une inférieure. La *paupiere* ſupérieure eſt la plus grande & la plus mobile dans l'homme. La *paupiere* inférieure eſt la plus petite, & la moins mobile des deux. Les deux *paupieres* de chaque œil s'uniſſent ſur les deux côtés du globe. On donne aux endroits de leur union le nom d'*angles*, & on appelle *angle interne*, ou *grand angle*, celui qui eſt du côté du nez; & *angle externe*, ou *petit angle*, celui qui eſt du côté des tempes.

Les *paupieres* ſont compoſées de parties communes & de parties propres; les parties communes ſont la peau,

l'épiderme, la membrane cellulaire ou adipeuſe. Les parties propres ſont les muſcles, les tarſes, les cils, les points ou trous ciliaires, les points ou trous lacrymaux, la caroncule lacrymale, la membrane conjonctive, la glande lacrymale, & enfin les ligamens particuliers qui ſoutiennent les tarſes. De toutes ces parties des *paupieres*, les tarſes & leurs ligamens en ſont comme la baſe. *Voyez* TARSES, *ligamens ciliaires*, &c.

Les bords de chaque *paupiere* en leur entier, ſont formés par le bord du tarſe, & la rencontre de la membrane interne avec la peau de l'épiderme. Ce bord a une petite largeur plate, depuis deux ou trois lignes de diſtance de l'angle interne des *paupieres*, juſqu'à l'angle externe, vers lequel la largeur va en diminuant. Cette largeur qui n'eſt que l'épaiſſeur applatie des *paupieres*, eſt taillée obliquement, de ſorte que quand les deux *paupieres* ſe touchent légerement, elles forment avec la ſurface du globe de l'œil, un canal triangulaire.

Le bord applati de chaque *paupiere* eſt garni d'une rangée de poils qu'on appelle *cils*; ceux de la *paupiere* ſupérieure ſont courbés en haut, & plus longs que ceux de la *paupiere* inférieure qui ſont courbés en bas. Les rangées ſont du côté de la peau; elles ne ſont pas ſimples, mais plus ou moins inégalement doubles & triples. Les poils ſont proportionnément plus longs vers le milieu des *paupieres*, que vers les extrémités, & il ne s'en trouve point ordinairement à la diſtance marquée de l'angle interne.

Le long du même bord des *paupieres*, vers la membrane interne, ou du côté de l'œil, paroît une rangée de petits trous, qu'on peut appeller *trous* ou *points ciliaires*.

On compte ordinairement deux muſcles aux *paupieres*; un propre ou particulier à la *paupiere* ſupérieure, nommé *muſcle releveur* de cette *paupiere*; & un commun aux deux *paupieres*, appellé *muſcle orbiculaire des paupieres*, lequel on ſubdiviſe différemment. *Voyez* ORBICULAIRE, & RELEVEUR.

La *paupiere* ſupérieure dans l'homme a beaucoup plus de mouvement que la *paupiere* inférieure. Les petits clignotemens ſimples qui arrivent de moment en moment, dans les uns plus, dans les autres moins, ſe font à la *paupiere* ſupérieure alternativement par le releveur propre, & par la portion palpébrale ſupérieure du muſcle orbiculaire. Ils ſe font auſſi alternativement & en même tems à la *paupiere* inférieure du muſcle orbiculaire, mais très-peu à cauſe du petit nombre des fibres palpébrales inférieures.

Ces mouvemens légers, ſur-tout celui de la *paupiere* ſupérieure, ne ſont pas ſi faciles à expliquer, conformément à la vraie ſtructure. Les mouvemens qui font tout-à-fait froncer les *paupieres*, & qu'on fait ordinairement pour tenir un œil bien fermé, pendant qu'on regarde fixément avec l'autre, peuvent être aſſez clairement expliqués par la ſimple contraction de toutes les portions du muſcle orbiculaire. Ces derniers mouvemens font auſſi abaiſſer les ſourcils, de ſorte qu'on peut les mouvoir en trois différentes manieres; ſavoir en haut par les muſcles frontaux, en bas par les muſcles orbiculaires, & en devant par les muſcles ſourcilliers.

La peau des *paupieres* eſt plus longue chez les Orientaux que chez les autres peuples; & cette peau eſt comme on ſait d'une ſubſtance ſemblable à celle du prépuce; mais quel rapport y a-t-il entre l'accroiſſement de ces deux parties ſi éloignées.

Les *paupieres*, dit Cicéron, qui ſont les ouvertures des yeux, ont une ſurface douce & polie, pour ne les point bleſſer; ſoit que la peur de quelque accident oblige à les fermer; ſoit qu'on veuille les ouvrir. Les *paupieres* ſont faites pour s'y prêter, & l'un & l'autre de ces mouvemens ne leur coûte qu'un inſtant. Elles ſont, pour ainſi dire, fortifiées d'une paliſſade de poils, qui leur ſert à repouſſer ce qui viendroit attaquer les yeux quand ils ſont ouverts, & à les clôre dans le tems du ſommeil paiſible.

Pour mettre dans un plus grand jour l'uſage de ce beau voile, je remarquerai trois choſes. 1°. Que les *paupieres* conſiſtent en une peau mince & flexible, mais forte, par où elles ſont plus propres à nettoyer & à défendre en même tems la cornée. 2°. Leurs bords ſont fortifiés par un cartilage mol & flexible; Par ce moyen elles rempliſſent mieux leurs fonctions, ſe ferment & s'ouvrent plus facilement. 3°. De ce cartilage s'éleve cette paliſſade de poils durs & roides, d'un grand uſage pour garantir l'œil contre les injures du dehors, pour détourner les petits corpuſcules, pour empêcher la lumiere trop vive, &c. & en même tems pour laiſſer au-travers de leurs interſtices un paſſage ſuffiſant aux rayons qui partent des objets pour venir juſqu'aux yeux.

Ajoutons qu'afin d'empêcher que l'air de dehors ne deſſeche la premiere ſurface de la prunelle qui y eſt expoſée, & qu'il ne s'y faſſe une eſpece d'épiderme comme à tout le reſte du corps, il y a une humeur que l'œil a toujours en reſerve dans des glandes cachées ſous les *paupieres*, & qu'il envoye par des conduits particuliers vers leurs bords, afin que paſſant & repaſſant ſouvent ſur le globe de l'œil, comme elles font, il ſoit toujours humecté par cette humeur qui y eſt répandue; elle produit ſur l'œil le même effet que le vernis ſur les tableaux, donnant à leurs couleurs plus d'éclat & de vivacité.

Cette action des *paupieres* ſert encore à nettoyer & à eſſuyer l'œil, en emportant la pouſſiere, & les autres petits corps qui peuvent s'attacher à cet organe, & l'incommoder. Cet uſage a paru de telle importance à la nature, que les brutes, n'ayant pas le moyen de ſe frotter les yeux comme l'homme qui a des mains, elle leur a donné une troiſieme *paupiere*, qu'elle a mis en-dedans ſous les deux autres; en ſorte que cette *paupiere* ſe gliſſant au-travers, va de droit à gauche, & de gauche à droite, pendant que les deux autres ſe hauſſent & ſe baiſſent pour pouvoir eſſuyer l'œil en tout ſens. C'eſt à cette *paupiere* que ſont attachées les glandes, qui fourniſſent l'humeur huileuſe qui eſt répandue ſur la cornée pour la nettoyer.

Le ſinge eſt le ſeul entre toutes les bêtes, qui de même que l'homme n'a point cette troiſieme *paupiere*; parce qu'ayant des mains comme lui; il s'en peut ſervir pour ſe frotter les yeux, & en faire ſortir ce qui les incommode.

Les organes qui font remuer cette *paupiere* des animaux, ont une méchanique bien induſtrieuſe; elle conſiſte dans une corde qui paſſe dans une poulie, & qui étend ſur l'œil une membrane, comme on tire un rideau devant une fenêtre; mais il faut beaucoup plus d'artifice pour cette action, qu'il n'y en a dans celle de la poulie; parce que pour étendre cette membrane, il eſt néceſſaire que le muſcle qui la tire faſſe un fort long chemin, ce qui eſt difficile à un muſcle, qui ne peut être guere long, à cauſe du peu d'eſpace qu'il a pour ſe loger.

Les poiſſons n'ont point ordinairement cette troiſieme *paupiere*: le poiſſon appellé *morgan*, qui eſt une eſpece de galeus, l'a ſituée autrement que les autres animaux; car elle eſt tirée en-bas par ſes fibres propres, & relevée en-haut par un muſcle. Cette *paupiere* ſe trouve auſſi dans les poiſſons, qui comme le veau marin ſortent quelquefois de l'eau pour venir ſur terre; peut-être c'eſt parce que l'œil des poiſſons qui ſont toujours dans l'eau, n'a pas beſoin de *paupiere* qui le conſerve & le garantiſſe de la pouſſiere qui vole en l'air, à laquelle l'œil du veau marin qui demeure long-tems ſur terre, eſt expoſé.

On n'eſt pas maître du mouvement des *paupieres*, c'eſt ma derniere remarque; auſſi eſt-ce avec raiſon qu'autrefois à Rome, on prit pour un prodige la fermeté d'un gladiateur qui retenoit le mouvement de ſes *paupieres*, & s'empêchoit de ſiller les yeux quand il vouloit, lorſqu'on lui portoit des coups au viſage; car quoique le mouvement des *paupieres* ſoit libre, il devient à la longue néceſſaire, & très-ſouvent involontaire. On n'eſt pas maître de tenir les *paupieres* élevées lorſque le ſommeil eſt preſſant, ou que les yeux ſont fatigués; ce n'eſt pas cependant une choſe particuliere aux yeux; la nature a fait les organes des piés & des mains ſoumis à notre volonté, quoique notre volonté n'en diſpoſe pas toujours. Qu'un homme tienne dans ſa main quelque choſe de précieux, & qu'il veut conſerver au péril de ſa vie; s'il vient alors à broncher inopinément, étant abordé par un voleur, il lâchera ce qu'il tient pour mettre les mains au-devant de lui. La volonté n'eſt point la maîtreſſe d'un mouvement automatique qui va directement à notre conſervation. *Le Chevalier* DE JAUCOURT.

PAUPIERES, *maladie des* (*Médecine.*) les *paupieres* ſont ſujettes à pluſieurs maladies dont nous parcourons les principales, & nous renvoyons les autres ſous leurs articles particuliers.

Les enfans viennent quelquefois au monde avec les *paupieres* d'un œil, ou des deux yeux, unies enſemble en tout ou en partie. Il eſt vrai que c'eſt un jeu rare de la nature, & beaucoup plus commun par accident ou maladie, que par vice de conformation. Mais quelle qu'en ſoit la cauſe, on ne ſauroit croire combien il eſt eſſentiel de charger de l'opération un chirurgien qui ait de l'expérience, de l'adreſſe, & la main ſure pour ne point endommager l'œil. Nous parlerons de cette concrétion des *paupieres* à la fin de cet *article*.

Les *paupieres* ſont fort ſujettes à des tubercules & excroiſſances de différentes grandeurs & figures. Si l'excroiſſance eſt petite, rouge, dure, immobile, & ſituée au-deſſus des cils, on l'appelle *orgeoles*, à cauſe qu'elle a la figure d'un grain d'orge. Quelquefois cette petite tumeur eſt ſituée en-dehors près de la peau, & quelquefois au-dedans de la *paupiere*. *Voyez* ORGEOLET.

Si le tubercule eſt mobile, on l'appelle *chalaze*; s'il eſt en forme de veſſie remplie d'une humeur aqueuſe, on le nomme *hydatide*. S'il eſt fait comme un grain de grêle, on le nomme *grêle*, en grec λιθίασις. C'eſt une petite tumeur blanche, raboteuſe, plus dure & plus calleuſe que l'orgeolet, naiſſant à la partie extérieure & intérieure des *paupieres*, & renfermant une humeur qui reſſemble en conſiſtance à du tuf, ou à du gravier; on traite ce mal de même que l'orgeolet.

Quelques-uns de ces tubercules tiennent de la nature de l'atherome, du ſtéatome, & du méliceris; mais la plûpart ſont de l'eſpece enkiſtée, les uns tenant à la peau par une racine fort mince, & les autres ayant une baſe fort large. Ces tubercules ne ſont pas à craindre quand ils ne cauſent aucune douleur; cependant ils demandent une attention particuliere lorſqu'il s'agit de les enlever par une inciſion, à cauſe de l'extrème delicateſſe de la *paupiere*. Les tubercules qui pendent à une racine peuvent être extirpés par le moyen de la ligature, ou en les coupant ſur le champ avec des ciſeaux.

Les verrues qui viennent aux *paupieres* ne different des tumeurs dont on vient de parler, qu'en ce qu'elles défigurent la partie, & offenſent ſouvent la vue. Ces verrues ont une racine groſſe ou petite; on les extirpe par le moyen de la ligature ou du biſtouri, de même que les autres verrues; mais quand elles deviennent noirâtres ou livides, on ne doit pas y toucher, parce qu'on a tout lieu d'appréhender la gangrene.

Les *paupieres* s'enflent ou ſe relâchent ſouvent au point de défigurer la partie, & de nuire à la vue. Cette maladie procede toujours ou de la paralyſie du muſcle releveur de la *paupiere*, ou du relâchement de la peau qui eſt au-deſſus. Il vient quelquefois aux *paupieres* une tumeur œdémateuſe ou aqueuſe qui empêche l'œil entierement de s'ouvrir; il faut exactement diſtinguer ce cas du précédent, puiſqu'on y remédie aiſément par des cathartiques; des diurétiques, & des ſudorifiques, & en appliquant ſur la partie une compreſſe trempée dans de l'eſprit-de-vin camphré, ou dans de l'eau de chaux. Lors au contraire qu'elle eſt cauſée par un relâchement de la peau, il convient d'employer des remedes corroboratifs, comme un emplâtre d'huile noire de tartre, mêlée avec de la cire ou du baume de Pérou, de l'eau de la reine de Hongrie, de l'eſprit de vers-de-terre, & autres choſes ſemblables. Suppoſé que ces remedes ne réuſſiſſent point, le mieux qu'on puiſſe faire eſt de retrancher une portion ſuffiſante de la peau relâchée, pour la racourcir & la faire rentrer dans ſon état naturel; mais cette opération délicate a rarement du ſuccès.

Ce qu'on nomme *mutilation de la paupiere*, en grec κολόβωμα, eſt une maladie de l'œil, dans laquelle le bord de la *paupiere* eſt fendu, ou conſommé en partie; enſorte que les angles de part & d'autre de cette fente, même les bords, ſe retirent & ſe renverſent. C'eſt une eſpece d'éraillement de la *paupiere* produit par une plaie, un ulcere, ou autre maladie. Quelque petite que ſoit cette fente ou cette mutilation de la *paupiere*, le mal eſt incurable; la *paupiere* a trop peu d'épaiſſeur pour pouvoir être retaillée, & ſoutenir une ou deux aiguilles, autant de tems qu'il en faudroit pour procurer l'union.

Le trachome des Grecs, qu'on appelle en françois *dartre des paupieres*, eſt une ulcération des *paupieres*, accompagnée de rougeur, de prurit, d'âpreté, d'inégalités, de ficoſités, de fentes, & de duretés dans la partie interne de l'une & de l'autre *paupiere*; on en fait trois eſpeces, ou plûtôt trois degrés différens.

Le premier eſt quand en renverſant les *paupieres*, on voit qu'elles ſont en-dedans rouges, inégales, âpres, & que le malade ſe plaint d'une démangeaiſon cuiſante; on appelle cette eſpece *daſites*. Le ſecond eſt quand ces ſymptomes ſont plus violens, & qu'il ſe forme aux *paupieres* de petits tubercules, à peu-près comme des pepins de figue; alors le mal prend le nom de *ficoſis*, *ficoſa palpebra*. Le troiſieme eſt quand la maladie eſt ſi invétérée, que la partie interne des *paupieres* eſt ulcérée avec des fentes & des duretés calleuſes: les Grecs nomment cette eſpece de dartre calleuſe des *paupieres*, *tiloſis*, & les latins *calloſitas palpebræ*; pour la cure, *voyez* TRACHOME.

Le dérangement des cils des *paupieres* qui ſe tournent quelquefois en-dedans, & irritent les yeux par de vives douleurs accompagnées d'inflammations, eſt un mal qui ſe nomme *trichiaſe*. *Voyez* TRICHIASE.

Le renverſement & retirement des *paupieres*, qui ne couvrent pas ſuffiſamment l'œil, ſe nomme *ectropium* & *lagophtalmie*. Voyez-en les *articles*, & joignez-leur la diſſertation ſavante de Keckius ſur l'ectropium, car elle mérite d'être conſultée.

Quand les *paupieres* ſont collées l'une à l'autre, ou contre l'œil même, quelle qu'en ſoit la cauſe, cette maladie s'appelle concrétion des *paupieres*, & par les Grecs, ἀγκυλοβλέφαρον, mot composé de ἀγκύλος, *jointure*, & de βλέφαρον, *paupiere*. Celſe ainſi que Paul Eginete en ont parlé. On diſtingue bien aiſément cette concrétion d'un accident paſſager qui arrive aux yeux par l'intervention de quelque matiere glutineuſe, ſans qu'il y ait une véritable coalition, comme on le voit quelquefois dans la petite vérole & dans l'ophtalmie.

Quelquefois les *paupieres* ſont tellement collées l'une contre l'autre, qu'on ne ſauroit du tout ouvrir l'œil. Tantôt cet accident n'arrive qu'à un œil; d'autres fois à tous les deux. Il arrive auſſi quelquefois que la *paupiere* s'unit avec la conjonctive, & cela plus ou moins fort, à proportion du nombre de fibres entre leſquels ſe fait la coalition. Ces ſortes de maux viennent aux yeux quand cette partie ou la *paupiere* qui la couvre, ont été mal traitées par la petite vérole, ou à la ſuite d'une violente inflammation, ou d'une brûlure, ſur-tout ſi elle a été faite avec de la poudre à canon, ou en un mot de toute autre exulcération de quelque nature qu'elle ſoit. Il n'eſt pas ſans exemple de voir des enfans naître avec cette défectuoſité, & des hommes ſains d'ailleurs la contracter à l'occaſion d'excroiſſances charnues à l'un ou l'autre angle de l'œil. Heiſter dans ſa chirurgie a vû l'un & l'autre arriver.

Le même auteur ajoute qu'il a vû les *paupieres* collées à la cornée, ce qui eſt difficile à concevoir; en tout cas c'eſt un fait rare, & dans lequel il ne peut guere arriver qu'on en guériſſe ſans perdre la vue: en général la guériſon de la coalition des *paupieres* eſt très-incertaine. Un des cas où il eſt plus difficile de décoller la *paupiere* de deſſus l'œil, c'eſt lorſque le mal eſt cauſé par une brûlure. Ce qu'on peut tenter de mieux alors, eſt de faire force injections, d'introduire dans les yeux des médicamens humectans & émolliens, propres à les tenir toujours humides & mobiles, & à empêcher les parties enflammées de ſe coller l'une contre l'autre.

Quand la coalition des *paupieres* eſt une ſuite de la petite vérole, il eſt difficile de la détacher ſans que l'œil en ſouffre par des cicatrices irrémediables; mais quand à l'occaſion de la petite vérole, ou d'une inflammation aux yeux, il arrive, ce qui n'eſt pas rare, que les *paupieres* s'attachent l'une à l'autre pendant le ſommeil, par l'intervention de quelques humeurs gluantes, qui empêchent le malade d'ouvrir les yeux, alors le remede eſt ſimple. On ſe gardera bien de lui ouvrir les yeux de force, mais on délayera ces humeurs avec facilité par des injonctions d'eau tiede, & en baſſinant la partie avec du lait chaud, au moyen de quoi les *paupieres* ne manqueront pas de s'ouvrir.

Mais dans toutes les occaſions où pour remédier à la concrétion des *paupieres* il eſt beſoin de l'opération, on ne ſauroit trop, comme je l'ai dit, en charger une main habile, ſure & expérimentée. Il faut auſſi que le même chirurgien après avoir opéré, tâche d'empêcher par des précautions convenables, que les *paupieres* ne s'attachent de nouveau. Un des bons moyens pour y parvenir, eſt de mettre entre deux, un petit linge très-fin, ou une feuille d'or enduite d'huile d'amandes douces; on les y laiſſe quelques jours juſqu'à ce qu'on n'ait plus à craindre de nouvelle coalition. Cependant comme il arrive ſouvent que la perſonne incommodée ne peut rién ſouffrir entre ſa *paupiere* & ſon œil, il faut alors ſe contenter de lui inſtiller dans l'œil, un collyre d'eau de plantain, de tuthie & de ſucre de ſaturne, & réitérer ſouvent cette inſtillation; en même tems le malade aura ſoin de frotter doucement, & remuer lui-même ſes *paupieres*, en les écartant de-tems-en-tems avec les doigts.

Je finis par une remarque ſur la concrétion des *paupieres*; c'eſt qu'il n'en faut point faire l'opération ſur les enfans, par l'impoſſibilité qu'il y a de les engager à tenir les yeux ouverts. Il faut donc attendre d'eux un âge raiſonnable, d'autant plus que cette maladie n'eſt pas du nombre de celles qui ſe rendent plus fâcheuſes par le cours de quelques années. Je renvoie toujours le lecteur ſur les maladies de l'œil à Maître-Jan; & c'eſt en particulier ſur les maladies des *paupieres* qu'on ſe

plait

plait à voir ſa candeur & ſon amour pour la vérité. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PAUPOIRE, ſ. m. (*Verrerie.*) plaque de fonte comme le marbre, de huit à neuf lignes d'épaiſſeur. Elle eſt placée à terre; & c'eſt là-deſſus que le maître ſouffle & forme la paraiſon avant de la mettre dans le moule.

PAUSAIRE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) officier de l'ancienne Rome, qui régloit les pauſes que l'on devoit faire dans les pompes ou les proceſſions ſolemnelles. *Voyez* PAUSE.

Dans ces ſortes de cérémonies il y avoit des ſtations fréquentes à des endroits préparés à ce deſſein, & dans leſquels on expoſoit les ſtatues d'Iſis & d'Anubis.

On appelloit *manſiones* ces ſortes de repos; c'étoit l'office du *pauſaire* de les régler.

Suivant une inſcription citée par Saumaiſe, il paroît que les Romains avoient une eſpece de college, ou un corps de *pauſaires*. *Voyez* COLLEGE.

Le nom *pauſaire*, *pauſarius*, ſe donnoit auſſi à un officier des galeres romaines, qui faiſoit le ſignal aux rameurs, & qui marquoit le tems & les pauſes, afin qu'ils puſſent tous agir de concert & ramer enſemble. *Voyez* GALERE.

On ſe ſervoit pour cela d'un inſtrument de muſique. Hyginus dit que dans le vaiſſeau des Argonautes Orphée faiſoit cet office avec ſon luth.

PAUSANIES, ſ. f. pl. (*Antiq. greq.*) παυσανίεια, fêtes accompagnées de jeux où les ſeuls citoyens de Sparte étoient admis pour diſputer le prix. Cette fête tiroit ſon nom de Pauſanias, général des Spartiates, ſous les ordres duquel les Grecs vainquirent Mardonius à la fameuſe bataille de Platée. Depuis ce tems il y eut toujours un diſcours en l'honneur de ce grand capitaine. Potter. *Archæol. greq. liv. II. chap. xx. t.* 1. *pag.* 424. (*D. J.*)

PAUSE, ſ. f. (*Gramm.*) ceſſation d'action, ou repos momentané. On fait une *pauſe* en parlant, en liſant & en travaillant à quoi que ce ſoit.

PAUSES, ſ. m. pl. (*Marine.*) ce ſont des bateaux fort larges & fort longs, dont les étrangers ſe ſervent à Arcangel en Moſcovie, pour porter les marchandiſes à bord.

PAUSE, *en Muſique*, eſt un intervalle de tems qui ſe doit paſſer en ſilence. *Voyez* SILENCE, TACET.

Le nom de *pauſe* peut s'appliquer à des ſilences de différentes durées; mais communément il s'entend de la valeur d'une meſure pleine.

La *pauſe* ſe marque par un demi-bâton, qui partant d'une des lignes de la portée, deſcend juſqu'à la moitié de l'eſpace compris entre cette ligne & la ligne qui eſt immédiatement au-deſſous. Quand on a pluſieurs *pauſes* à marquer, alors on doit ſe ſervir des figures dont j'ai parlé au *mot* BATON.

A l'égard de la *demi-pauſe*, qui vaut une blanche ou la moitié d'une meſure à quatre tems, elle ſe marque comme la *pauſe* entiere, à la différence que la *pauſe* tient à une ligne par le haut, & que la *demi-pauſe* y tient par le bas. *Voyez* la figure de l'une & de l'autre. *Pl. de Muſique.*

Il faut remarquer que la *pauſe* vaut toujours une meſure juſte, dans quelque eſpece de meſure qu'on ſoit; au lieu que la *demi-pauſe* a une valeur fixe & invariable, qui eſt la blanche; de ſorte que dans toute meſure qui vaut plus ou moins d'une ronde ou de deux blanches, on ne doit point ſe ſervir de la *demi-pauſe* pour marquer une demi-meſure, mais des autres ſilences qui en expriment la juſte valeur. *Voyez* SILENCE, SOUPIR, DEMI-SOUPIR, *&c.*

Quant à cette autre eſpece de *pauſe* connue dans nos anciennes muſiques ſous le nom de *pauſes initiales*, parce qu'elles ne ſe plaçoient jamais qu'immédiatement après la clé, & qui ſervoient non à exprimer des ſilences, mais à déterminer le mode; ce nom de *pauſe* ne leur fut donné qu'abuſivement & mal-à-propos. *Voyez* BATON, MODE. (*S*)

PAUSE, *en terme de Batteur d'or*, eſt proprement le tems qu'on emploie à battre l'or ſuffiſamment pour le retirer d'un outil, apparemment parce que l'ouvrier eſt cenſé avoir frappé ſans relâche.

PAUSEBASTOS, ſ. m. (*Hiſt. anc. des pierres préc.*) nom d'une pierre précieuſe conſacrée à Venus, & qu'on appelloit auſſi *paneros*; il ſemble que c'étoit une très-belle agate.

PAUSICAPE, ſ. m. (*Hiſt. d'Athènes.*) παυσικαπή, eſpece de punition chez les Athéniens; c'étoit une machine ronde dans laquelle on mettoit le col du patient de telle maniere, qu'il ne pouvoit pas lever ſa main vers ſa tête. Potter. *Archeol. græcq. t. I. p.* 131.

PAUSILYPE, (*Géogr. mod.*) en latin *Pauſilypus*, en italien *monte di Poſilipo*, montagne du royaume de Naples, dans la Campanie, délicieuſe, fertile en vins délicats, & en toutes ſortes d'excellens fruits. Elle regarde d'un côté la mer de Pouzzol, & de l'autre la ville de Naples, dont elle forme le petit golfe, en s'avançant dans la mer vis-à-vis la petite île de Niſida, qui ſemble en avoir été détachée. Vedius Pollio y avoit une belle maiſon de plaiſance au bord de la mer; on en voit encore des reſtes. Il la légua à Auguſte au rapport de Dion; pas loin de-là étoient les réſervoirs de Lucullus, & un temple octogone de Neptune, que le vulgaire appelle *l'école de Virgile*: vis-à-vis eſt un écueil que les Poëtes ont appellé *euploca*, qui veut dire *heureuſe navigation*, aujourd'hui la *caïola*, à cauſe de ſa figure qui reſſemble à une cage. Sannazar a ſon tombeau dans l'égliſe des ſervites de *Pauſilype*. Mais le plus ſingulier de cette montagne, c'eſt qu'elle eſt percée par une grotte longue d'un mille, haute de 40 ou 50 piés, & large d'environ 3 toiſes, ce qui fait que deux caroſſes y peuvent paſſer de front; cette grotte creuſée en forme de chemin, abrege la route de Naples à Pouzzol, ſans être contraints d'aller par mer, & de monter ou deſcendre cette montagne; le chemin eſt uni, & quand il pleut, on ſe trouve à couvert, mais on y eſt étouffé par la pouſſiere, on y eſt privé du jour; il faut ſe coller contre le mur pour n'être pas heurté par ceux qu'on rencontre dans la même route; & s'il arrive quelqu'accident aux voitures & aux chevaux, il eſt difficile d'y remédier, faute de lumiere; cependant bien des gens ſont aſſez fous que de paſſer par cette grotte; on prend la droite, c'eſt-à-dire la montagne quand on ſort de Naples, & la gauche, c'eſt-à-dire le côté de la mer, quand on y va.

On ignore l'auteur de cet ouvrage; on ſait ſeulement qu'Alphonſe, premier roi de Naples & d'Arragon, y fit faire des ſoupiraux, élargir le chemin, & en facilita l'entrée, qui étoit comme murée de ronces & d'épines. Pierre de Tolede, viceroi de Naples ſous Charles V. fit auſſi réparer le même ouvrage. Quand on eſt arrivé au bout de cette grotte, on marche une centaine de pas entre de hautes murailles pratiquées dans le rocher, qui finit à un village.

PAUSULŒ, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le Picenum, ſelon la carte de Peutinger. Pline, *l. III. ch. xiij.* appelle le peuple *Pauſulani*; & Cellarius, *géogr. ant. l. II. c. ix.* dit que la ville *Monte dell'Olmo* a été bâtie ſur les ruines de celle de *Pauſulæ*. (*D. J.*)

PAUSUS, ſ. m. (*Mythol.*) c'étoit le dieu de la ceſſation du travail: l'oppoſé de Mars & de Bellone.

PAUTALITORUM, (*Géog. anc.*) peuples qui habitoient la ville de Pautalia, que Ptolomée, *l. III. ch. xj.* place dans la Thrace. Ils ſont auſſi connus par une médaille de l'empereur Antonin-Pie, que cite Adolphe Occo. On lit encore ſur l'inſcription d'une médaille de l'empereur Severe, ce mot ΠΑΥΤΑΛΙΑ. Cependant les interpretes de Ptolomée au lieu de *Pautalia*, liſent *Pantalia*. (*D. J.*)

PAUTARING, (*Hiſt. nat.*) eſpece de citron qui croît dans l'île de Ceylan, & qui eſt de la groſſeur de deux poings.

PAUTKAS, ſ. f. (*Commerce des Indes.*) toiles de coton des Indes. Il y en a diverſes ſortes, qui ont différentes longueurs & largeurs, ſuivant leur qualité.

PAUTONNIER, ſ. m. *Commerce & Finance.*) celui qui eſt commis pour la perception des droits de pontenage ou pontonage qui ſe levent ſur les marchandiſes. *Voyez* PONTENAGE & PONTONNIER. *Dict. de Commerce.*

PAUTZKE, *ou* PUTZKO, *ou* PARDUBITZ, (*Géog. mod.*) petite ville de la Pruſſe polonoiſe, dans la Pomerellie, à 10 lieues de Dantzig. *Long.* 36. 6. *lat.* 54. 42.

PAWHATAN *ou* POWHATAN, (*Géog. mod*) riviere de l'Amérique ſeptentrionale dans la Virginie. Sa ſource eſt dans les montagnes de Monacaus; & après avoir couru une centaine de milles, elle ſe décharge dans le golfe de Cheſapeak.

PAUVRE, PAUVRETÉ, (*Critique ſacrée.*) en grec πτώχος, πτώχεια, en latin *pauper*, *paupertas*. Ces mots ſe prennent ordinairement dans l'Ecriture pour un état d'indigence qui a beſoin de l'aſſiſtance d'autrui, faute de pouvoir gagner ſa vie par le travail. Moïſe recommande qu'on ait un ſoin particulier de telles perſonnes: il voulut qu'on les appellât aux repas de religion que l'on faiſoit dans les temples; qu'on laiſſât exprès quelque choſe dans les champs, dans les vignes, & ſur les arbres pour eux. Lévit. *xix.* 9. & 10. Il ordonna qu'on fît une réſerve commune dans les années ſabatiques & au

jubilé, en faveur de tels *pauvres*, de la veuve & de l'orphelin.

Le nom de *pauvre* ſe prend auſſi pour celui qui eſt humble, affligé. Job. *xiv.* 16. Pſ. *lxxxj.* 3. Prov. *ix.* 10. Dans tous ces paſſages ce terme ſignifie un homme qui contrit de ſes fautes demande à Dieu le ſecours de ſa miſéricorde. Ce mot déſigne encore un homme mépriſable par ſes ſentimens. Vous dites, je ſuis riche & je n'ai beſoin de rien, & vous ne voyez pas que vous êtres *pauvre*, aveugle & nud.

Les *pauvres en eſprit* que Jeſus-Chriſt dit *heureux*, Matth. *v.* 5. 3. où ſimplement les *pauvres*, comme on lit dans S. Luc, ſont ceux qui ne ſont point poſſédés de l'amour & de la convoitiſe des richeſſes. Ce ne ſont pas les *pauvres* en général qui ſont heureux, mais ceux qui le ſont pour l'évangile; ceux qui ont ſacrifié les honneurs & les richeſſes de ce monde pour acquérir les vrais biens, à cauſe de la juſtice, comme s'exprime Clément d'Alexandrie, *ſtrom. lib. IV. pag.* 484. (*D. J.*)

Pauvre catholique, (*Hiſt. eccléſ.*) nom de religieux. C'eſt une branche des Vaudois ou *pauvres* de Lyon, qui ſe convertirent en 1207, formerent une congrégation qui ſe répandit dans les provinces méridionales de la France, & qui après s'être accrûe de quelques autres vaudois, ſe fondit en 1256 dans les hermites de S. Auguſtin.

Pauvres de Lyon, *voyez* Vaudois.

Pauvres de la mere de Dieu, congrégation fondée en 1556 par un gentilhomme eſpagnol nommé Joſeph Caſalanz. Leur fonction premiere fut de tenir les petites écoles à la campagne; dans la ſuite ils entrerent dans les villes & y enſeignerent les Humanités, les langues anciennes, la Théologie, la Philoſophie & les Mathématiques. Ils furent protégés depuis leur inſtitution juſque dans les tems les plus voiſins des nôtres, par tous les ſouverains pontifes. Ils ont l'habit des Jéſuites, excepté que leur robe s'attache par-devant avec trois boutons noirs de cuir, & que leur manteau ne deſcend qu'aux genoux. Ils ſont au nombre des mendians.

Pauvres volontaires, (*Hiſt. eccléſ.*) ordre qui parut vers la fin du xjv. ſiecle. La regle de S. Auguſtin devint celle de ces religieux en 1470. Ils étoient tous laïcs, ne recevoient point de prêtres, ne ſavoient pas lire pour la plûpart, travailloient de différens métiers, ſervoient les malades, enterroient les morts, ne poſſédoient rien, vivoient d'aumônes, ſe levoient la nuit pour prier, &c. Il y a long-tems qu'ils ne ſobſiſtent plus.

PAUVRETÉ, ſ. f. (*Mythol.*) Il paroît par le Plutus d'Ariſtophane qu'elle avoit été perſonnifié & miſe au rang des dieux. Les habitans de Gadara l'honoroient d'un culte particulier, parce qu'ils la regardoient comme la mere de l'Induſtrie & de tous les arts. Platon lui donne l'amour pour fils; Plaute la fait fille de la débauche, parce que ceux qui s'y livrent aboutiſſent aſſez ſouvent à la pauvreté. (*D. J.*)

PAUXI, (*Ornithol.*) oiſeau de l'Amérique, décrit par Nieramberg, & qui paroît être le même que le *mitu* du Bréſil, décrit par Marggrave. Toute la différence eſt que le *pauxi* au lieu de crête, a une eſpece de fraiſe ou de protubérance charnue à la baſe du bec; cette fraiſe eſt toute cartilagineuſe, & d'un beau bleu pâle.

Pauxi, (*Calendr. egyptien.*) nom du dixieme mois de l'année égyptienne. Il commence le 26 Mai du calendrier Julien.

PAX-JULIA, (*Géog. anc.*) ville de la Luſitanie, aujourd'hui la ville de Béja, où l'on a déterré pluſieurs monumens antiques, & entr'autres l'inſcription ſuivante, qui ſe lit toute entriere dans la place du marché.

L. Ælio. Aurelio. Commodo.
Imp. Cæſ. Æli.
Hadriani. Antonini. Aug.
Pii. P. P. Frilio
Col. Pax-Julia. D. D.
Q. Petronio. Materno.
C. Julio. Iuliano. II. Vir. (*D. J.*)

PAXÆ, *ou* Paxi, (*Géog. anc.*) nom de deux îles inhabitées que Polybe. *l. II. c. x.* & Pline, *l. IV. c. xij.* mettent entre les îles de Leucade & de Corcyre. Elles ſont à cinq milles de la derniere de ces îles, & on les nomme aujourd'hui *Paxu* & *Antipaxu*. Ce ſont deux petites îles, car la plus grande, qui eſt l'île de Paxu, n'a pas 10 milles de tour.

PAXOS, (*Hiſt. nat.*) eſpece de fruit des îles Philippines, qui reſſemble par ſa forme à des olives; ſon goût eſt très-agréable lorſqu'il eſt mûr: on le mange auſi verd après qu'il a été confit dans du vinaigre.

PA-YA, (*Hiſt. mod.*) titre que le roi de Siam confere aux principaux ſeigneurs de ſa cour, & qui repond à celui de prince en Europe. Le roi ne donne ce titre qu'à ceux qu'il veut favoriſer, car ſouvent les princes de ſon ſang ne l'ont point.

PAYABLE, adj. (*Gramm. & Commerce.*) qui doit être payé ou acquitté dans un certain tems ou à certaines perſonnes.

Une lettre de change *payable* à vûe, eſt une lettre de change qui doit être acquittée ſur-le-champ dans le moment qu'elle eſt préſentée. *Voyez* Lettre de Change.

Une lettre *payable* à jour préfix ou jour nommé, eſt celle qui doit être payée à un certain jour fixe marqué dans la lettre.

Une lettre *payable* à tant de jours de vûe, eſt celle qu'on doit acquitter dans un certain nombre de jours déſignés par la lettre, à compter du jour de ſon acceptation. *Voyez* Vue & Acceptation.

Une lettre *payable* à une ou pluſieurs uſances, eſt celle qui doit être payée en autant de fois trente jours qu'il y a d'uſances marquées dans le corps de la lettre à compter du jour de ſa date, chaque uſance étant de trente jours. *Voyez* Usance & Date.

Un billet *payable au* porteur, eſt un billet dont le payement doit être fait à la premiere perſonne qui le préſente, ſans qu'il ſoit beſoin d'ordre ni de tranſport. *V.* Billet.

Un billet *payable* à un tel ou à ſon ordre, eſt celui qui doit être payé à la perſonne dénommée dans la lettre qui en a donné la valeur, ou telle autre en faveur de qui il aura paſſé ſon ordre au dos du billet. *Voyez* Ordre.

Une billet *payable* à volonté, eſt un billet qui n'a point de tems limité, & dont on peut exiger le payement quand on le juge à-propos.

Un billet *payable* en lettres ou billets de change, ou en autre papier, eſt celui qui doit être acquitté en bonnes lettres ou billets de change, ou tel autre papier déſigné dans le billet & dans le tems qui y eſt marqué.

On dit qu'une obligation, une promeſſe, une aſſignation, un mandement, &c. eſt *payable*, pour exprimer que le tems ou terme du payement eſt échu, & qu'on peut l'aller recevoir. *Dictionnaire de Commerce.*

PAYAMOGO, (*Géog. mod.*) place fortifiée d'Eſpagne dans l'Andalouſie, ſur les frontieres du Portugal, à quatre lieues ſud de Moura. *Long.* 10. 34. *lat.* 38. 2. (*D. J.*)

PAYAS, ſ. m. pl. (*Comm. du Levant.*) ſoies blanches ou cotons filés qu'on tire particulierement d'Alep.

PAYASSES, (*Géog. mod.*) petite ville de Turquie dans la Caramanie, ſur le golfe d'Alexandrette, à quatre lieues de cette ville. *Long.* 55. 6. *lat.* 35. 30.

PAYCO Herva, (*Bot. exot.*) c'eſt une eſpece de platain du Pérou. Monard prétend que ſa poudre priſe dans du vin appaiſe les douleurs néphrétiques qui proviennent de flatuoſités. (*D. J.*)

PAYE, ſ. f. *Gramm. & Art. milit.*) ce que l'état donne au ſoldat par jour pour le prix de ſon ſervice.

Paye de la milice romaine. (*Art militaire des Romains.*) ſolde en argent que la république donnoit par jour à chaque ſoldat, cavalier ou centurion romain.

L'Hiſtoire nous apprend que juſqu'à l'an de Rome 347, tous les citoyens romains avoient été à la guerre à leurs dépens; il falloit que chacun tirât de ſon petit heritage de quoi ſubſiſter, tant en campagne que pendant le quartier d'hiver; & ſouvent quand la campagne duroit trop long-tems, les terres, ſur-tout celles des pauvres plébéiens, demeuroient en friche. De-là étoient venus les emprunts, les uſures multipliées par les intérêts, & enſuite les plaintes & les ſéditions du peuple. Le ſénat, pour prévenir ces déſordres, ordonna de lui-même & ſans qu'il en fût ſollicité par les tribuns, que par la ſuite les ſoldats ſeroient payés des deniers du public; & que pour fournir à cette dépenſe, il ſe feroit une nouvelle impoſition dont aucun citoyen ne ſeroit exempt. Trois ans après, l'an de Rome 350, on aſſigna une ſolde particuliere pour les gens de cheval, & ce fut la premiere fois que la cavalerie commença à être payée des deniers publics. A l'égard des alliés, ils étoient obligés de ſervir ſans ſolde, mais on leur fourniſſoit le blé & l'orge gratis.

La *paye* d'un fantaſſin étoit deux oboles par jour, c'eſt-à-dire trois ſols romains, ſelon l'eſtimation de Juſte-Lipſe. Les centurions avoient double ſolde, & les cavaliers recevoient une drachme valant 10 ſols romains. Les troupes ſur cette *paye* étoient obligées de ſe nourrir & de ſe fournir d'habits, en ſorte, dit Polybe, que ſi les ſoldats recevoient quelque choſe du queſteur, on ne manquoit pas de leur rabatre ſur leur *paye*. Dans la ſuite, environ l'an 600 de Rome, C. Sempronius Gracchus pendant ſon tribunat, fit une loi par laquelle on fournit aux troupes

des habits ſur le tréſor public. Jules-Céſar qui avoit beſoin de ſoldats pour ſes vûes ambitieuſes, leur fit de nouvelles faveurs. Enfin Auguſte porta la ſolde des fantaſſins à un denier, & donna le triple aux cavaliers. Tirons une réflexion de ce détail.

Un ſoldat romain avoit donc un denier par jour ſous Auguſte, c'eſt-à-dire ſept ſols & demi d'Angleterre. Les empereurs avoient communément vingt-cinq légions à leur ſolde, ce qui, à raiſon de cinq mille hommes par légion, fait cent vingt-cinq mille hommes. De cette maniere la *paye* des ſoldats romains n'excédoit pas la ſomme de 16 cent mille livres ſterlings. Cependant le parlement d'Angleterre dans la guerre de 1700, accordoit communément deux millions 500 mille livres ſterlings pour la ſolde de ſes troupes, ce qui fait 200 mille livres ſterlings audelà de la dépenſe de Rome. Il eſt vrai que les officiers romains recevoient une très-petite *paye*, puiſque celle du centurion étoit ſeulement le double de la *paye* d'un ſoldat, qui d'ailleurs étoit obligé de ſe fournir d'habits, d'armes & tentes, objets qui diminuoient conſidérablement les autres charges de l'armée: tant ce puiſſant gouvernement dépenſoit peu en ce genre, & tant ſon joug ſur le monde entier étoit facile à ſupporter! Cette réflexion nous ſemble d'autant plus vraie, que l'argent après la conquête de l'Egypte paroît avoir été à Rome en auſſi grande abondance qu'il peut l'être à-préſent dans les royaumes les plus riches de l'Europe. (*D. J.*)

PAYE, ſ. f. (*Poids*.) poids dont la peſanteur eſt du double du clain; on évalue le clain à douze grains de ris: ainſi la *paye* peſe 24 grains.

PAYE, (*Monnoie*.) monnoie courante à Ormus dans le Sein Perſique. Elle vaut dix beſorch ou liards du pays, qui ſont de petites eſpeces de monnoies d'étain; quatre *pays* font le ſourdis.

PAYELLE, ſ. f. (*Uſtencile de Salines*.) grand chaudiere dont on ſe ſert en Flandres pour le raffinage du ſel. Elles ſont plates, de 12 à 15 piés en carré, & d'un pié de profondeur. Le ſel gris qu'on y raffine y perd beaucoup de ſon acrimonie, mais rien du tout de ſon grain.

PAYEMENT, ſ. m. (*Commerce*.) c'eſt la décharge d'une dette, ou en payant en argent, ou par lettres de change, *&c.* *Voyez* DETTE, *&c.*

Prompt payement, c'eſt un terme vulgaire en Angleterre & à Amſterdam, dont on fait uſage quand un débiteur acquitte ce qu'il doit avant l'expiration du terme accordé par le créancier.

L'excomte ordinaire pour un prompt *payement* ſur la plupart des marchandiſes, eſt d'un par cent. *Voyez* EXCOMPTE, DÉDUCTION, *&c.*

Payement ſe dit auſſi du tems qu'un débiteur a obtenu de ſes créanciers pour les payer plus facilement: on dit en ce ſens qu'il doit les ſatisfaire en quatre *payemens* égaux, de ſix mois en ſix mois, dont le premier commencera tel jour.

Payement ſignifie encore certains termes fixes & arrêtés, dans leſquels les marchands négocians & banquiers doivent acquitter leurs dettes, ou renouveller leurs billets.

Il y a à Lyon quatre *payemens* de la ſorte; ſavoir, le *payement* des Rois, qui commence au premier Mars, & dure tout le mois; le *payement* de Pâque, qui commence le 1 Juin & dure tout le mois; le *payement* d'Août, qui commence le 1 Septembre & dure tout le mois; & le *payement* de Touſſaint, qui commence au premier Décembre & dure tout le mois. Quoiqu'à Paris, Bordeaux, Rouen, Tours, Reims, & autres villes commerçantes du royaume, il n'y ait pas de *payemens* reglés, cependant elles ſe conforment aſſez à l'uſage de Lyon, de faire les *payemens* de trois mois en trois mois. *Voyez* ſur la police de ces *payemens*, le *diction. de Commerce*.

PAYEN, ſ. m. (*Théolog.*) adorateur des faux dieux; on l'appelle autrement *gentil* ou *idolâtre*.

Baronius fait venir le mot *paganus* de *pagi*; *villages*, parce que quand les Chrétiens commencerent à devenir les maîtres des villes, les *Payens* furent obligés par les édits de Conſtantin & de ſes enfans, de ſe retirer dans les villages. Saumaiſe prétend que ce mot vient de *pagus*, qu'il ſuppoſe ſignifier originairement la même choſe que *gens*, c'eſt-à-dire *nation*; c'eſt pour cela, ſelon lui, que nous diſons indifféremment *payens* ou *gentils*. *Voyez* GENTILS.

M. l'abbé Fleury donne au mot *payen* une autre origine: il remarque que lorſque l'empereur Conſtantin partit d'Antioche, en 350, pour aller contre Maxence, il aſſembla toutes ſes troupes, & leur déclara que ceux d'entre les ſoldats qui n'avoient pas reçu le baptême, euſſent à le recevoir ſur le champ, ou à ſe retirer & à quitter ſon ſervice. Ceux qui prirent ce dernier parti, peuvent, dit cet auteur, avoir été appellés *pagani*; *payens*: car *paganus*, en latin, ſignifie proprement un homme qui ne porte point les armes, & eſt oppoſé à *miles*, *ſoldat*. Dans la ſuite ce même nom peut avoir été étendu à tous les Idolâtres. Peut-être encore, ajoute-t-il, ce mot vient-il de *pagus*, *village*, parce que les payſans ſont reſtés plus long-tems attachés à l'idolatrie, que les habitans des villes. *Voyez* IDOLATRIE.

PAYENS, ſ. m. pl. *terme de Potiers*, ce ſont deux pieces de bois qui ont diverſes hoches ou entailles de diſtance en diſtance, ſur leſquelles l'ouvrier poſe ſes piés de chaque côté lorſqu'il tourne quelque vaſe, ou quelques autres ouvrages de poterie, ſur la girelle de la grande roue. (*D. J.*)

PAYER, v. act. (*Gram. & Com.*) action par laquelle on s'acquitte de ce qu'on doit, on ſe libere d'une dette. *Voyez* DETTE.

Payer le prix d'une choſe achetée, c'eſt en donner le prix convenu.

Payer comptant, c'eſt *payer* ſur le champ & dans le moment que la marchandiſe eſt livrée.

Payer en papier, c'eſt donner en payement des lettres ou billets de change, des promeſſes ou autres ſemblables effets, ſans donner aucun argent ou marchandiſe.

Payer en marchandiſes, c'eſt donner de la marchandiſe au lieu d'argent ou de papier, pour ſe décharger d'une dette qu'on a contractée.

Se *payer* par ſes mains, c'eſt ſe *payer* par ſoi-même ſur les deniers ou effets qu'on a entre les mains, appartenans à ſon debiteur. *Diction. de Com.*

PAYER, ſe dit des choſes inanimées qui doivent un certain droit & pour leſquelles on l'acquitte: l'eau-de-vie paye tant par pipe à l'entrée de Paris. *id. ibid.*

PAYERNE, (*Géog. mod.*) *Paterniacus* en latin du moyen âge; petite ville de Suiſſe au canton de Berne ſur la Broye, dans une belle campagne, chef-lieu d'un gouvernement du même nom. Les Bernois l'enleverent au duc de Savoie en 1536. On lit ſur une des portes de *Payerne* l'inſcription ſuivante: *Jovi.* O. M. *genio loci*, *fortunæ reduci*, *Appius Auguſtus*, *dedicat. Long.* 25. 30. *lat.* 47. 10. (*D. J.*)

PAYEUR, ſ. m. (*Commerce*.) celui qui paye ou qui s'acquitte des ſommes qu'il doit.

On appelle *bon payeur* celui qui acquitte ponctuellement ſes dettes, lettres de change billets, promeſſes, *&c.* & au contraire *mauvais payeur*, celui qui refuſe ou fait difficulté de payer, qui ſouffre des protêts, des aſſignations, qui laiſſe obtenir contre lui des ſentences pour gagner du tems. *Dictionnaire de Com.*

PAYEUR DES RENTES, (*Finance*.) officier prépoſé à l'hotel-de-ville pour l'acquit des rentes conſtituées ſur la ville.

PAYS, ſ. m. (*Gram.*) ce mot déſigne un eſpace indéterminé; il ſe dit encore de différentes portions plus ou moins grandes de la ſurface de la terre.

Il ſe prend auſſi quelquefois en figures, & l'on dit, les modernes ont découvert dans les ſciences bien des *pays* inconnus aux anciens.

PAYS, ILES, (*Géog. mod.*) les îles *pays* ſont des îles de la mer des Indes, au ſud des îles Mariannes. Elles ne furent connues de nom qu'en 1696; & nous ne les connoiſſons que par une lettre du P. le Clain jéſuite, inſerée dans les lettres édifiantes, *t. I. p.* 114. *& ſuiv.*

Ce pere dit qu'étant arrivé à la bourgade de Guivam dans l'île de Samal la derniere & la plus méridionale des Pintados orientaux, il y trouva vingt-neuf des habitans de ces îles *Pays*, que les vents d'eſt qui regnent ſur ces mers depuis le mois de Décembre juſqu'au mois de Mai, y avoient jettés, à 300 lieues de leur pays. Ils s'étoient embarqués ſur de petits vaiſſeaux au nombre de trente-cinq perſonnes, pour paſſer à une île voiſine, qu'il leur fut impoſſible de gagner, ni aucune autre de leur connoiſſance, à cauſe d'un vent violent qui les emporta en l'autre mer, où ils voguerent deux mois ſans pouvoir prendre terre, juſqu'à ce qu'enfin ils ſe trouverent à la vûe de la bourgade de Guivam, où un guivamois qui étoit au bord de la mer, leur ſervit de guide, & les fit entrer au port le 28 Décembre 1696. La ſtructure de leur petit vaiſſeau, & la forme de leurs voiles qui ſont les mêmes que celles des îles Mariannes, firent juger que les îles *Pays* n'étoient pas fort éloignées de ces dernieres.

Ceux qui échouerent à la bourgade de Guivam, étoient à demi-nus. Le tour & la couleur de leur viſage approchoit du tour & de la couleur du viſage des habitans des Philippines, quoique leur langue fut fort différente. Les hommes & les femmes n'avoient qu'une eſpece de ceinture ſur les reins & les cuiſſes, & ſur les épaules une groſſe toile liée par-devant, & pendant négligemment

par-

par-derriere. La femme de la bande qui paroiſſoit la plus conſidérable, avoit pluſieurs anneaux & pluſieurs colliers qu'on jugeoit être faits d'écailles de tortue. Ils n'avoient aucune connoiſſance de la divinité, ni des idoles; tout leur ſoin étoit de chercher à boire & à manger, quand ils avoient faim ou ſoif; ils ne connoiſſoient aucun métal, & leurs cheveux qu'ils laiſſent toujours croître, leur tomboient ſur les épaules. (*D. J.*)

PAYS-BAS, LES, (*Géog. mod.*) contrée d'Europe compoſée de dix-ſept provinces, ſituées entre l'Allemagne la France & la mer du nord. Les dix-ſept provinces ſont les duchés de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres, le marquiſat d'Anvers, les comtés de Flandres, d'Artois, de Hainaut, de Hollande, de Namur, de Zéelande, de Zutphen, les ſeigneuries de Friſe, de Malines, d'Utrecht, d'Overiſſel & de Groningue; l'archevêché de Cambrai & l'évêche de Liege y ſont encore enclavés. Huit de ces provinces qui ſont vers le nord, ayant ſécoué la domination eſpagnole, formerent une république qui eſt aujourd'hui la plus puiſſante de l'Europe, & qu'on connoît ſous le nom de *Provinces-Unies*. *Voyez* PROVINCES-UNIES.

On a vérifié dans le conſeil eſpagnol en 1663, que l'Eſpagne, depuis Charles V. c'eſt-à-dire en moins de 150 ans, avoit dépenſé plus de 1873 millions de livres à 28 livres le marc, pour conſerver les *Pays-Bas*, indépendamment des revenus du pays qui y ont été conſumés. Si à ces revenus du pays l'on ajoute ce qu'il en a coûté depuis 1663 juſques en 1715, on trouvera que l'Eſpagne auroit gagné plus de 1900 millions, ou 100 millions de livres de rente annuelle, à 28 livres le marc à abandonner les *Pays-Bas*, lorſque Charles V. alla fixer ſon ſéjour en Eſpagne. (*D. J.*)

PAYS RÉUNIS, (*Géog. mod.*) nom que l'on donne à un grand nombre de fiefs, diviſés en fiefs relevant des évêchés de Metz, Toul & Verdun; en fiefs compris dans la baſſe Alſace, & en fiefs mouvans des comtés de Chini.

PAYS DES TÉNEBRES, (*Géog. mod.*) contrée de la grande Tartarie, dans la partie la plus ſeptentrionale de cette région. On lui a donné le nom de *ténebres*, à cauſe que pendant une partie de l'hiver les grands brouillards qu'il y fait, empêchent que le ſoleil n'y paroiſſe. Il s'y trouve beaucoup d'hermines, & de renards. Les habitans vivent preſque comme des bêtes, & ne reconnoiſſent ni lois, ni rois, ni chefs. (*D. J.*)

PAYSAGE, ſ. m. (*Peinture.*) c'eſt le genre de peinture qui repréſente les campagnes & les objets qui s'y rencontrent. Le *payſage* eſt dans la Peinture un ſujet des plus riches, des plus agréables & des plus féconds. En effet, de toutes les productions de la nature & de l'art, il n'y en a aucune que le peintre payſagiſte ne puiſſe faire entrer dans la compoſition de ſes tableaux. Parmi les ſtyles différens & preſqu'infinis dont on peut traiter le *payſage*, il faut en diſtinguer deux principaux: ſavoir le ſtyle héroïque, & le ſtyle paſtoral ou champêtre. On comprend ſous le ſtyle héroïque, tout ce que l'art & la nature préſente aux yeux de plus grand & de plus majeſtueux. On y admet des points de vûes merveilleux, des temples, des ſépultures antiques, des maiſons de plaiſance d'une architecture ſuperbe, *&c.* Dans le ſtyle champêtre au contraire, la nature eſt repréſentée toute ſimple, ſans artifice, & avec cette négligence qui lui ſied ſouvent mieux que tous les embelliſſemens de l'art. Là on voit des bergers avec leurs troupeaux, des ſolitaires enſevelis dans le ſein des rochers, ou enfoncés dans l'épaiſſeur des forêts, des lointains, des prairies, *&c.* On unit fort heureuſement le ſtyle héroïque avec le champêtre.

Le genre du *payſage* exige un coloris où il y ait de l'intelligence, & qui faſſe beaucoup d'effet. On repréſente quelquefois dans des *payſages* des ſites incultes & inhabités, pour avoir la liberté de peindre les biſarres effets de la nature livrée à elle-même, & les productions confuſes & irrégulieres d'une terre inculte. Mais cette ſorte d'imitation ne ſauroit nous émouvoir que dans les momens de la mélancholie, où la choſe imitée par le tableau peut ſympathiſer avec notre paſſion. Dans tout autre état le *payſage* le plus beau, fut-il du Titien & du Carrache, ne nous intéreſſe pas plus que le feroit la vûe d'un canton de pays affreux ou riant. Il n'eſt rien dans un pareil tableau qui nous entretienne, pour ainſi dire, & comme il ne nous touche gueres, il ne nous attache pas beaucoup. Les peintres intelligens ont ſi bien ſenti cette vérité, que rarement ils ont fait des *payſages* deſerts & ſans figures. Ils les ont peuplés, ils ont introduit dans ces tableaux un ſujet compoſé de pluſieurs perſonnages, dont l'action fût capable de nous émouvoir & par conſéquent de nous attacher. C'eſt ainſi qu'en ont uſé le Pouſſin, Rubens & d'autre grands maîtres, qui ne ſe ſont pas contentés de mettre dans leurs *payſages* un homme qui paſſe ſon chemin, ou bien une femme qui porte des fruits au marché; ils y placent ordinairement des figures qui penſent, afin de nous donner lieu de penſer; ils y mettent des hommes agités de paſſions, afin de reveiller les nôtres, & de nous attacher par cette agitation. En effet, on parle plus ſouvent des figures de ces tableaux, que de leurs terraſſes & de leurs arbres. La fameuſe Arcadie du Pouſſin ne ſeroit pas ſi vantée ſi elle étoit ſans figures. *Voyez* ſur ce *payſage*, *l'article du Pouſſin, au mot* PAYSAGISTE. (*Le Chevalier de* JAUCOURT.)

PAYSAGISTE, ſ. m. (*Peinture.*) peintre de payſage. *Voyez* PAYSAGE.

Les écoles italiennes, flamandes, & hollandoiſes ſont celles qui ont produit le plus grand nombre d'excellens artiſtes en ce genre de peinture.

Les ſites de l'Albane ſont agréables & piquans. Le Baſſan ſe fit admirer par la vérité qui regnoit dans ſes payſages; il ſuivit toujours l'étude de la nature qu'il ſut exprimer, après l'avoir connue dans les lieux champêtres qu'il habitoit. Peu de peintres ont mieux touché le feuillage que le Bologneſe. Borzoni (François-Marie) né à Gènes en 1625, & mort dans la même ville en 1679, a fait auſſi connoître ſes talens en ce genre par ſes neuf grands payſages peints à huile, qu'on voit dans le veſtibule du jardin de l'Infante.

Annibal Carrache ne ſe diſtingua pas ſeulement par un goût de deſſein fier & correct, il ſut auſſi s'occuper du payſage, & y excella; ſes arbres ſont d'une forme exquiſe, & d'une touche très-légere. Les tableaux du Giorgion ſont d'un goût ſupérieur pour les couleurs & les oppoſitions. Le Guaſpre a montré un art particulier à exprimer les vents, à donner de l'agitation aux feuilles des arbres, enfin à repréſenter des bouraſques & des orages. Le Lorrain, à force d'études, devint un grand *payſagiſte* dans l'expreſſion des objets inanimés, mais manquant de talens pour peindre les figures, la plûpart de celles qu'on voit dans ſes ouvrages, ſont d'autres artiſtes. Le Mola a des ſites du plus beau choix, & ſa maniere de feuiller les arbres eſt charmante. Le Mutien prit beaucoup en ce genre de la maniere flamande, car les Italiens n'ont pas autant recherché l'art du feuiller que les Flamands; il accompagna donc ſes tiges d'arbre de tout ce qu'il croyoit les devoir rendre agréables, & y jetter de la variété; mais les plus grands *payſagiſtes* qu'on connoiſſe ſont ſans doute le Titien & le Pouſſin.

La plume du Titien, auſſi moëlleuſe qu'elle eſt expreſſive, l'a ſervi heureuſement lorſqu'il a deſſiné des payſages. Indépendamment de ſa belle façon de feuiller les arbres ſans aucune maniere, & d'exprimer avec vérité les différentes natures de terraſſes, de montagnes & de fabriques ſingulieres, il a encore trouvé le ſecret de rendre ſes payſages intéreſſans, par le choix des ſites & la diſtribution des lumieres: tant de grandes parties ont fait regarder le Titien comme le plus grand deſſinateur de payſages qui ait encore paru.

Le Pouſſin a ſu de plus agiter nos paſſions dans ſes payſages comme dans ſes tableaux d'hiſtoire. Qui n'a point entendu parler, dit l'abbé Dubos, de cette fameuſe contrée qu'on imagine avoir été durant un tems le ſéjour des habitans les plus heureux qu'aucune terre ait jamais portés. Hommes toujours occupés de leurs plaiſirs, & qui ne connoiſſoient d'autres inquiétudes ni d'autres malheurs que ceux qu'eſſuient dans les romans, ces bergers chimériques dont on veut nous faire envier la condition.

Le tableau dont je parle repréſente le payſage d'une contrée riante; au milieu l'on voit le monument d'une jeune fille morte à la fleur de ſon âge; c'eſt ce qu'on connoit par la ſtatue de cette fille couchée ſur le tombeau, à la maniere des anciens; l'inſcription ſépulchrale n'eſt que de quatre mots latins: je vivois cependant en Arcadie, *& in Arcadiâ ego*. Mais cette inſcription ſi courte fait faire les plus ſérieuſes réflexions à deux jeunes garçons, & à deux jeunes filles parées de guirlandes de fleurs, & qui paroiſſent avoir rencontré ce monument ſi triſte en des lieux, où l'on devine bien qu'ils ne cherchoient pas un objet affligeant. Un d'entr'eux fait remarquer aux autres cette inſcription en la montrant du doigt, & l'on ne voit plus ſur leurs viſages, à-travers l'affliction qui s'en empare, que les reſtes d'une joie expirante. On s'imagine entendre les réflexions de ces jeunes perſonnes ſur la mort qui n'épargne ni l'âge ni la beauté, & contre laquelle les plus heureux climats n'ont point d'aſyle. On s'imagine ce qu'elles vont ſe dire de touchant, lorſqu'elles ſeront revenues de leur

premiere ſurpriſe, & l'on l'applique à ſoi-même & à ceux à qui l'on s'intéreſſe.

La vûe du payſage qui répreſente le déluge, & qui orne le palais du Luxembourg, nous accable de l'évenement qui s'offre à nos yeux, & du boulverſement de l'univers. Nous croyons voir le monde expirant, tant il eſt vrai que le Pouſſin a auſſi-bien peint dans les payſages tous les effets de la nature, que les paſſions de l'ame dans ſes tableaux d'hiſtoire.

Le célebre Rubens eſt encore, dans ſon école, le prince du payſage, & l'on peut dire qu'il l'a traité auſſi ſupérieurement que perſonne; ce genre de peinture a été ſingulierement goûté par les Flamands & les Hollandois, & leurs ouvrages le prouvent aſſez.

Brugel (Jean) ſurnommé *Brugel de velours*, s'eſt ſervi du pinceau avec une adreſſe infinie pour feuiller les arbres. Il a ſu mettre dans ſes payſages des fleurs, des fruits, des animaux & des voitures, avec beaucoup d'intelligence.

Bril (Matthieu) avoit déjà fait connoître ſon goût pour traiter le payſage, quand il mourut à Rome âgé de 34 ans; mais ſon frere Paul le ſurpaſſa de bien loin. Ses tableaux en ce genre ſont recomandables par des ſites & des lointains intéreſſans par un pinceau moëlleux, par une touche légere & par une maniere vraie de rendre tous les objets; on lui trouve ſeulement un peu trop de verd dans ſes tableaux.

Juanefeld (Hermand) eſt un maître par l'art de peindre les arbres, par ſes figures d'animaux, & par ſa touche ſpirituelle. On a auſſi de ce charmant artiſte des payſages gravés à l'eau-forte, & qui font beaucoup d'effet,

Van-der-Mer (Jean) a orné ſes payſages de vûes de mer, & de figures, deſſinés avec eſprit; mais ſon frere de Jonghe le ſurpaſſa de beaucoup dans la peinture des animaux qu'il mit dans ſes payſages, ſur-tout des moutons dont il repréſente la laine avec un art tout-à-fait ſéduiſant; ſes figures, ſes ciels, ſes arbres, ſont d'une maniere ſupérieure; on ne diſtingue point ſes touches, tout eſt fondu & d'un accord ſingulier.

Van-Uden (Lucas) né à Anvers en 1595, mort vers l'an 1660, eſt mis au rang des célebres *payſagiſtes*. Une touche légere, élégante & préciſe, caractériſe ſa maniere; ſes ciels ont un éclat brillant, ſes ſites ſont agréables & variés, la vûe ſe perd dans les lointains qu'il a ſu repréſenter: on croit voir les arbres agités par le vent, & des figures élégamment deſſinées, donnent un nouveau prix à ſes tableaux.

Bergem (Nicolas) eſt un des grands *payſagiſtes* hollandois; il plait ſur-tout par des effets piquans de lumiere, & par ſon habileté à peindre les ciels.

Breenberg (Bartholomé) a orné ſes payſages de belles fabriques qu'il avoit deſſinées pendant ſon ſéjour en Italie: ſes petites figures ſont d'un ſvelte admirable.

Griffier (Jean) s'eſt particulierement attaché à rendre ſes payſages brillans, en y repréſentant les plus belles vûes de la Tamiſe.

Poélemburg (Corneille) a ſouvent orné les fonds de ſes payſages des ruines de l'ancienne Rome; ſon pinceau eſt doux & moëlleux; le tranſparent de ſon coloris ſe fait ſingulierement remarquer dans la beauté de ſes ciels.

Potter (Paul) a rendu avec beaucoup d'art les différens effets que peut faire ſur la campagne l'ardeur & l'éclat d'un ſoleil brûlant; les animaux y ſont peints avec la derniere vérité, & le grand fini de ſes payſages les a fait rechercher avec une ſorte d'avidité; cependant ils ne diſent rien à l'eſprit, parce qu'il n'y a placés qu'une ou deux figures, & ſes ſites ſont pauvres, parce qu'il n'a peint que les vûes de la Hollande, qui ſont plates & très-peu variées.

Ruyſdall (Jacob) né à Harlem en 1640, eſt un des fameux *payſagiſtes* du pays. Il s'eſt attaché a repréſenter dans ſes tableaux des marines ou des tempêtes; ſes ſites plaiſent, ſon coloris eſt vigoureux, & ſes figures ſont communément de la main de Van-Oſtade.

Wauwermans orna ſes payſages de chaſſes, d'altes, de campemens d'armées, d'attaques de villages, de petits combats, & d'autres ſujets dans leſquels il pouvoit placer des chevaux qu'il deſſinoit parfaitement. Ses tableaux ſont précieux par le tour ſpirituel des figures, par la fonte des couleurs, par un pinceau flou & ſéduiſant, par l'entente du clair obſcur, enfin par un précieux fini.

Les payſages de Van-Everdin (Adrien) ſont recherchés en Hollande par la liberté de la touche, & par le goût de ce maître.

Zacht-Leeven (Herman) né à Roterdam en 1609, mort à Utrecht en 1685, a fait des payſages très-piquans par le choix des ſites, par la beauté de ſon coloris, & par l'art avec lequel il a repréſenté des lointains légers, qui ſemblent fuir & s'échapper à la vûe.

Enfin tous les Vanderveldes ſe ſont plus ou moins diſtingués dans les payſages; on aime les petites figures naïves dont ils les ont ornés.

Quant à ce qui regarde les artiſtes de la Grande-Bretagne, comme rien n'eſt ſi riant que les campagnes de l'Angleterre, plus d'un peintre y fait un uſage heureux des aſpects charmans qui s'y préſentent de toutes parts. Les tableaux de payſage y ſont fort à la mode & fort bien payés, enſorte que ce genre y eſt cultivé avec un grand ſuccès. Il n'y a pas beaucoup d'artiſtes flamands ou hollandois qui ſoient fort ſupérieurs aux peintres de payſages qui jouiſſent aujourd'hui en Angleterre de la premiere réputation. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PAZZI, (*Géog. mod.*) ville de la Romanie, près de Gallipoli, avec un évêché ſuffragant d'Héraclée; elle eſt ſur la mer. *Long.* 44. 34. *lat.* 40. 30. (*D. J.*)

P E

PE, ſ. m. *en terme de Vannier*, c'eſt un montant d'oſier, autour duquel on paſſe l'oſier dans les ouvrages de mandrerie.

PÉ *écaffé*, c'eſt un *pé* que les Vanniers appellent ainſi, parce qu'il eſt fort mince & applati par un bout, par lequel il doit environner le moule de la piece.

PÉ *taillé*, eſt parmi les Vanniers un *pé* fort aigu par un bout, & qui ſe pique dans le fond d'un ouvrage de vannerie.

PÉAGE, ſ. m. (*Hiſt. rom.*) les Romains pour fournir aux dépenſes de l'état, impoſerent un tribut général ſur toutes les marchandiſes que l'on tranſportoit d'un lieu en un autre, & que l'on appelloit *portorium*, ce qui revient à notre *péage*.

On ignore dans quel tems les Romains ont commencé d'exiger des droits ſur les marchandiſes en paſſant ſur leurs terres, parce qu'ils ont été long-tems ſans avoir ni commerce, ni liaiſons avec leurs voiſins. On ne ſait point encore ſi Ancus-Martius, qui a ouvert le premier le port d'Oſtie, y établit un droit ſur les marchandiſes qui y ſeroient apportées; il faut pourtant que les *péages* euſſent été établis ſous les rois, puiſque Plutarque, Denis d'Halicarnaſſe, & Tite-Live, ont remarqué que Publicola abolit les *péages*, ainſi que pluſieurs autres charges dont le peuple étoit opprimé. Mais la république ayant étendu ſa domination de toute part, elle fut obligée, pour ſoutenir pluſieurs guerres, de conſerver ce qu'elle avoit acquis, & par l'ambition d'augmenter ſes conquêtes, de rétablir non-ſeulement ces anciens ſubſides; mais même d'en impoſer de nouveaux ſur tout ce que l'on portoit à Capoue, à Pouzolles, & dans le camp qui avoit autrefois été affranchi de toutes ſortes de droits. Ainſi Rome & toute l'Italie ſe virent accablés de *péages*, juſqu'au tems où Cecilius Metellus, étant préteur, les abolit, ſelon le témoignage de Dion Caſſius; par une loi agréable au peuple, mais mal reçue par les ſénateurs, & par la plûpart des grands qui haïſſoient Metellus.

Cet affranchiſſement ſubſiſta néanmoins dans l'Italie juſqu'à la deſtruction de la république & de la liberté; car au rapport de Suétone, Jules Céſar renouvella tous ces ſubſides, qu'Auguſte ne manqua pas de confirmer. Il eſt vrai que ſi nous en croyons Tacite, Néron eut quelque envie d'éteindre le tribut appellé *portorium*, mais cette envie ne dura guere, il l'étouffa preſque dans ſa naiſſance.

Au reſte, on comprend aiſément que *portorium* étoit originairement un tribut impoſé ſur tout ce qui entroit dans les ports de la république; *à portu*, portorium *dictum*. (*D. J.*)

PÉAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un droit qui ſe paye au roi, ou à quelqu'autre perſonne, par permiſſion du roi, pour le paſſage des perſonnes, beſtiaux, marchandiſes, ſur un pont, chemin, ou riviere, ou à l'entrée de quelque ville, bourg, ou autre lieu.

Les *péages* reçoivent différens noms, ſelon l'objet particulier pour lequel ils ſe perçoivent, comme barrage, pontonage, paſſage, travers: on appelle auſſi le péage *billete* ou *branchiete*, à cauſe du billot ou branche d'arbre où l'on attache la pancarte.

Le roi peut ſeul établir des *péages*, & les ſeigneurs hauts-juſticiers n'ont pas ce droit; & ſi quelques-uns ont des *péages* dont on ne rapporte pas le titre primitif, c'eſt que la longue poſſeſſion fait préſumer qu'il y en a eu originairement une conceſſion du roi, & tous ceux qui ne ſont pas établis de l'autorité du roi, doivent être abolis.

L'ordonnance des eaux & forêts, *tit. des péages*, a ſupprimé tous les droits de cette eſpece qui ont été établis depuis cent ans ſans titre; & à l'égard de ceux qui étoient

établis avant les cent ans, par titres légitimes, & dont la poſſeſſion n'aura pas été interrompue, elle a ordonné que les ſeigneurs propriétaires juſtifieroient de leur droit & poſſeſſion.

L'*article* 5. de ce même titre rejette les droits de *péage*, même avec titre & poſſeſſion, ſi les ſeigneurs qui les levent ne ſont obligés à aucune dépenſe pour l'entretien des chemins, bacs, ponts, & chauſſées.

Celui qui a droit de *péage* dans un lieu, ne peut, ſans permiſſion du roi, transférer le bureau de ſon *péage* en un autre endroit, ni établir des nouveaux bureaux ſans permiſſion.

Les ſeigneurs qui ont droit de *péage* ſont obligés d'avoir une pancarte contenant le tarif du droit, & de la faire mettre en un lieu apparent, afin que le fermier ne puiſſe exiger plus grand droit qu'il n'eſt dit, & que les paſſans ne puiſſent prétendre cauſe d'ignorance du *péage*.

Il y a un bureau du conſeil établi pour l'examen & la repréſentation des titres des propriétaires des droits de *péages*, paſſages, pontonages, travers, & autres qui ſe perçoivent ſur les ponts, chauſſées, chemins, rivieres navigables, & ruiſſeaux y affluans, dans toute l'étendue du royaume.

Les droits de *péage* ont été établis, dans l'origine, pour l'entretien des ponts, ports, paſſages, & chemins, & même pour y procurer aux marchands & voyageurs la ſureté de leurs perſonnes & effets: c'eſt pourquoi anciennement, lorſque quelqu'un étoit volé ſur un chemin où le ſeigneur haut juſticier avoit droit de *péage*, ce ſeigneur étoit tenu de rembourſer la perte; cela fut ainſi jugé par arrêt donné à la Chandeleur 1254 contre le ſieur de Crevecœur; & en 1269 contre le ſeigneur de Vicilon; en 1273 contre le comte de Bretagne; & en 1285 contre celui d'Artois.

On voit auſſi, par un arrêt de la Touſſaint 1295, que le roi faiſoit rembourſer de même le détrouſſement fait en ſa juſtice.

Mais quand le meurtre ou vol arrivoit avant ſoleil levé, ou après ſoleil couché, le roi ou autre ſeigneur n'en étoit pas reſponſable.

Cette garantie n'a plus lieu depuis que les ſeigneurs n'ont plus la liberté de mettre ſous les armes leurs vaſſaux & ſujets, & que le roi a établi des maréchauſſées pour la ſureté des chemins.

Quelques coûtumes prononcent une amende au profit du ſeigneur contre ceux qui ont fraudé le *péage*; cela dépend des titres & de la poſſeſſion.

Les *péages* ſont des droits domaniaux & non d'aides & de ſubſides. *Voyez* les coûtumes d'Anjou, Maine, Lodunois, Touraine, Bourbonnois, la Marche; le *Gloſſ.* de Lauriere au mot *péage*; des Pommiers ſur *l'article* 154. *de la coûtume de Bourbonnois*. (*A*)

PEAGER, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt celui qui fait la recette du droit de péage. *Voyez ci-devant* PÉAGE. (*A*)

PEAKS, (*Hiſt. mod. Commerce.*) les ſauvages de la Virginie ſe ſervent au lieu de monnoie, de différentes parties de coquilles polies, & formées en petits cylindres percés, d'une couleur brune ou blanche, de la longueur de quatre ou cinq lignes, & enfilés. Il y a de ces cylindres qu'ils nomment *runtis*; les *roënokes* ſont des fragmens de petoncles. Les Anglois reçoivent le *peak* brun, qui eſt le plus cher, ſur le pié de 18 ſols ou pennys, la verge ou l'aune.

PEAN ou PÆAN, ſ. m. (*Belles-Lettres.*) c'étoit originairement un cantique en l'honneur d'Apollon & de Diane, qui renouvelloit le ſouvenir de la victoire remportée ſur le ſerpent Python par ce dieu, dont παιαν étoit auſſi l'un des ſurnoms, emprunté de la force de ſes rayons ou de ſes traits, exprimée par le verbe παιειν, *frapper*. Ces cantiques étoient caractériſés par cette exclamation ἰη παιαν qui en étoit comme le refrain, & qui ſignifie proprement *décoche tes fleches, Apollon*. On les chantoit pour ſe rendre ce dieu favorable dans les maladies contagieuſes, que l'on regardoit comme des effets de ſa colere.

Cette notion des *peans* eſt relative à toutes les étymologies qu'on donne de ce nom, Feſtus le faiſant venir de παιειν, *frapper*. Heſychius de παιω, θεραπευω, *je guéris*; & d'autres de cette exclamation ἰη παι, ἰη παι, *courage, mon fils*, que Latone répétoit à Apollon pendant qu'il combattoit le ſerpent Python.

Dans la ſuite on fit de ces *peans* ou *cantiques* pour le dieu Mars, & on les chantoit au ſon de la flûte en marchant au combat. Il y en a divers exemples dans Thucidide & dans Xenophon, ſur quoi le ſcholiaſte du premier obſerve, qu'au commencement d'une action l'on invoquoit dans ces *peans* le dieu Mars; au lieu qu'après la victoire, Apollon devenoit le ſeul objet du cantique. Mais enfin, ces cantiques ne furent plus renfermés dans l'invocation de ces deux divinités; ils s'étendirent à celle de quantité d'autres & dans Xenophon, *hiſt. græc. lib. IV.* Les Lacédémoniens entonnent un *pean* à l'honneur de Neptune.

On en fit même pour illuſtrer les grands hommes; Athenée parle de ceux où l'on célébroit les louanges de Lyſandre Lacédémonien, & qu'on chantoit à Samos, & celles de Cratere le Macédonien qu'on chantoit à Delphes. Ariſtote honora d'un pareil cantique l'eunuque Hermias ſon ami; & il fut, dit-on, mis en juſtice pour avoir prodigué à un mortel un honneur qui n'étoit dû qu'aux dieux. Ce *pean* nous reſte encore aujourd'hui, & Jules-Céſar Scaliger ne le trouve point inférieur aux odes de Pindare; mais Athenée qui nous a conſervé ce cantique d'Ariſtote, ne tombe point d'accord que ce ſoit un véritable *pean*, parce que l'exclamation ἰη παιαν qui devroit le caractériſer ne s'y rencontre en aucun endroit; au lieu qu'elle ne manque point dans les *peans* compoſés en l'honneur de Ptolomée, fils de Lagus, roi d'Egypte, d'Antigone, & de Démetrius Poliorcete. Nous ſommes redevables au même Athenée de la conſervation d'un autre *pean* adreſſé par le poëte Ariphron Sicyonien à Hygiée, ou la déeſſe de la ſanté. *Recherches ſur les* peans, *par* M. Burette, *mém. de l'acad. des Bell. Lettr. tom. X. pag.* 301. & 302.

PEAN ou PEON, eſt auſſi le nom d'une ſorte de pié dans les vers des anciens; on l'appella ainſi, dit-on parce qu'il dominoit dans les hymnes ou cantiques nommés *peans*. Mais Quintilien le nomme *peon*, & en attribue l'invention à un médecin appellé *peon*. Ce pié conſiſtoit en quatre ſyllabes, dont trois devoient être breves & une longue; mais celle-ci pouvoit être diſpoſée de quatre manieres. 1°. Avant toutes les breves, comme dans *dīlĭgĕrĕ*; 2°. après une breve, comme dans *ſŭpērbĭă*, 3°. après deux breves, comme *ălĭēnŭs*; 4°. après toutes les breves, comme dans *tĕmĕrĭtās*. *Voyez* PIÉ.

PÉAN, (*Géog. mod.*) ville de la Corée, capitale de la province de Péando, ſur la mer de la Chine. Les Japonnois s'en emparerent ſur les Chinois en 1592. (*D. J.*)

PEANGE, *voyez* ANGE.

PEAT, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) les Anglois donnent ce nom à une eſpece de tourbe ou de limon, formé par la pourriture des végétaux. *Humus paluſtris*.

PEAU, ſ. f. *en Anatomie*, c'eſt un plexus réticulaire ou un corps de vaiſſeau, ſitué immédiatement ſous la cuticule ou l'épiderme.

Les véſicules de la *peau* contiennent une liqueur muqueuſe: Malpighi & d'autres penſent que la couleur de la *peau* vient de la teinture de cette liqueur; ils ſe fondent ſur ce que la *peau* des negres eſt blanche, & leur ſang rouge, &c. & que la ſeule choſe qui leur ſoit particuliere en cette partie eſt la couleur de cette liqueur. *Voyez* NEGRE.

La *peau* eſt compoſée de fibres qui lui ſont propres, ou ſuivant Stenon, elle eſt formée des productions des tendons des parties ſubjacentes, qui ſe terminent en une infinité des mamelons pyramidaux, entrelacés d'un nombre innombrable de fibres nerveuſes & d'autres véſicules, qui forment ce que l'on appelle un *parenchyme*, *voyez* PARENCHYME; c'eſt par le moyen de ces mamelons que la *peau* devient l'organe du toucher. *Voyez* MAMELONS, PAPILLA.

La *peau* généralement eſt liée aux parties ſubjacentes par la membrane adipeuſe, & par les vaiſſeaux qui lui ſont propres, les veines, les artères, les nerfs, &c. ſon uſage eſt de couvrir & d'envelopper tout le corps, d'être un émonctoire général pour la matiere de la tranſpiration, & d'être l'organe du toucher. *Voyez* TRANSPIRATION, TOUCHER.

Les maladies de la *peau* ſont la gale, la lepre, la petite vérole, la rougeole, le pourpre & les inflammations éréſipélateuſes. *Voyez* GALE, VÉROLE, LÉPRE, &c.

PEAU, PORES DE LA (*Scienc. microſcop.*) chaque partie de la *peau* humaine eſt pleine de conduits excrétoires ou de pores, qui évacuent continuellement les humeurs ſuperflues du fluide qui circule. Pour voir ces pores, il faut couper un morceau de la *peau* extérieure, auſſi mince qu'il ſera poſſible, avec un raſoir bien tranchant; immédiatement après, vous couperez du même endroit un ſecond morceau que vous appliquerez au microſcope; & dans une partie qui ne ſera pas plus grande qu'un grain de ſable, vous appercevrez un nombre innombrable de pores auſſi clairement que vous pourriez diſtinguer autant de petits trous formés par une aiguille

fine ſur le papier, ſi vous le préſentiez au ſoleil. Les écailles de l'épiderme empêchent qu'on ne voie diſtinctement les pores, à-moins qu'on ne les ſépare avec un couteau, ou qu'on ne les coupe de la maniere précédente; mais ſi l'on prépare de cette maniere un morceau de la *peau* qui eſt entre les doigts ou ſur la paume de la main, & ſi on l'examine au microſcope, on verra avec beaucoup de plaiſir la lumiere à-travers les pores.

M. Leeuwenhoëch tâche de donner quelque légere idée du nombre incroyable de pores qui ſont ſur le corps humain. Il ſuppoſe qu'il y a cent vingt pores dans une ligne, qui n'eſt que la dixieme partie d'un pouce; cependant pour n'être pas à l'étroit, il ne calcule que ſur le pié de cent; un pouce de longueur en contiendra donc mille, & un pié douze mille; ſelon le calcul, un pié quarré en contiendra cent quarante-quatre millions, & ſuppoſant que la ſurface d'un homme de taille moyenne eſt de 14 piés quarrés, il y aura ſur ſa *peau* deux mille & 16 millions de pores.

Pour avoir une notion encore plus claire de ce nombre prodigieux de pores, par l'idée que nous avons du tems; ſuppoſons avec le P. Merſenne, que chaque heure eſt compoſée de ſoixante minutes, chaque minute de ſoixante ſecondes ou de ſoixante battemens d'une artère; il y a donc dans une heure 3600 battemens, dans vingt-quatre heures 86400, & dans un an 31536000; mais il y a environ ſoixante-quatre fois autant de pores dans la ſurface de la *peau* d'un homme, & par conſéquent, il faudroit qu'il vêcût ſoixante-quatre ans pour n'avoir qu'un ſeul battement pour chaque pore de ſa *peau*.

Le D. Nathaniel Grew obſerve, que les pores par leſquels nous tranſpirons, ſont plus remarquables en particulier aux mains & aux piés; car ſi l'on ſe lave bien les mains avec du ſavon, & ſi l'on examine ſeulement avec un verre ordinaire la paume de la main ou les extrémités, & les premieres jointures du pouce & des doigts, on y trouvera une infinité de ſillons paralleles entr'eux, d'une égale grandeur, & à diſtances égales. Une fort bonne vûe pourra ſans aucun verre appercevoir ſur ces ſillons les pores en ligne droite; mais ſi on les obſerve avec un bon verre, chaque pore paroîtra comme une petite fontaine, avec la ſueur qui en tranſpire claire comme de l'eau de roche; & ſi on la frotte, on verra ſortir immédiatement après une autre goutte.

En faiſant réfléxion à cette multitude d'orifices au-deſſus de la *peau*, nous avons lieu de croire que les petits inſectes, comme les puces, pous, couſins, *&c.* ne font pas de nouvelles ouvertures avec leurs inſtrumens déliés, mais qu'ils ne font que les inſinuer dans les vaiſſeaux de la *peau* pour en ſucer le ſang & les autres humeurs qui leur ſervent de nourriture. (*D. J.*)

PEAU *des negres*, (*Anatomie.*) les Anatomiſtes ont cherché dans quelle partie de la *peau* réſidoit la couleur noire des negres. Les uns prétendent que ce n'eſt ni dans le corps de la *peau*, ni dans l'épiderme, mais dans la membrane réticulaire qui ſe trouve entre l'épiderme & la *peau*; que cette membrane lavée & tenue dans l'eau tiede pendant fort long tems ne change pas de couleur, & reſte toujours noire; au lieu que la *peau* & la *ſur-peau* paroiſſent être à-peu-près auſſi blanches que celle des autres hommes.

Le docteur Towns & quelques autres ont prétendu que le ſang des negres étoit bien plus noir que celui des blancs, & par conſéquent que la couleur des negres vient de celle de leur ſang; ce qui n'eſt pas confirmé par l'expérience.

M. Barrere dans une diſſertation ſur la couleur des negres, imprimée à Paris 1741, penſe avec M. Winslow, que l'épiderme des negres eſt noir, & que s'il a paru blanc à ceux qui l'ont examiné, c'eſt parce qu'il eſt extrèmement mince & tranſparent, mais qu'il eſt réellement auſſi noir que de la corne noire, qu'on auroit réduite à une auſſi petite épaiſſeur. Ils aſſurent auſſi que la *peau des negres* eſt d'un rouge brun approchant du noir; ce qui ne nous paroît pas trop vrai.

Cette couleur de l'épiderme & de la *peau des negres* eſt produite, ſelon M. Barrere, par la bile qui dans les negres eſt noire comme de l'encre; il prétend s'en être aſſuré ſur pluſieurs cadavres de negres qu'il a eu occaſion de diſſéquer à Cayenne; mais en ce cas la bile des negres de Cayenne ſeroit bien différente de la bile des negres que nous voyons en Europe; car la bile de ceux-ci n'eſt point différente de celle des blancs, & il n'eſt pas vraiſſemblable qu'elle le ſoit à Cayenne; d'ailleurs il faudroit ſuppoſer que la bile eſt toujours répandue également ſur la *peau des negres*, & qu'elle ſe ſépare naturellement dans l'épiderme en aſſez grande quantité pour lui donner cette couleur noire, autre ſuppoſition qu'on ne ſauroit admettre. Enfin, en ſuppoſant que c'eſt le ſang ou la bile qui donnent cette couleur à la *peau des negres*, on pourroit encore demander pourquoi les negres ont la bile ou le ſang noir, en prenant les mêmes alimens que les blancs, en changeant de climat, en vivant en Suede, en Danemarck, *&c.*

M. de Buffon croit que la même cauſe qui nous brunit trop lorſque nous nous expoſons au grand air & aux ardeurs du ſoleil, cette cauſe qui fait que les Eſpagnols ſont plus bruns que les Allemands, les Maures plus que les Eſpagnols, fait auſſi que les negres le ſont plus que les Maures. Il penſe donc que la chaleur du climat eſt la principale cauſe de la couleur noire, & que la différence des zones fait la différence des blancs & des noirs.

Lorſque cette chaleur eſt exceſſive, comme au Sénégal & en Guinée, les hommes ſont tout-à-fait noirs; lorſqu'elle eſt un peu moins forte, comme ſur les côtes orientales de l'Afrique, les hommes ſont moins noirs; lorſqu'elles commence à devenir un peu tempérée, comme en Barbarie, au Mogol, en Arabie, *&c.* les hommes ne ſont que bruns; & en effet, lorſqu'elle eſt tout-à-fait tempérée, comme en Europe & en Aſie, les hommes ſont blancs, & les variétés qu'on y remarque viennent de la maniere de vivre.

Lorſque le froid devient extrème, il produit quelques effets ſemblables à ceux de la chaleur exceſſive. Les Samoïedes, les Lapons, les Groenlandois ſont fort baſanés. Les deux extrèmes ſe rapprochent ici; un froid très-vif & une chaleur brûlante produiſent le même effet ſur la *peau*, parce que l'une & l'autre de ces deux cauſes agiſſent par une qualité qui leur eſt commune; cette qualité eſt la ſécheresſe qui dans un air très-froid peut être auſſi grande que dans un air chaud; le froid comme le chaud doit deſſécher la peau, l'altérer & lui donner cette couleur baſanée que l'on trouve dans les Lapons.

Suivant ce ſyſtème, le genre humain n'eſt pas compoſé d'eſpeces eſſentiellement différentes entre elles: il n'y a eu originairement qu'une ſeule eſpece d'hommes qui s'étant multipliée & répandue ſur toute la ſurface de la terre, a ſubi différens changemens par l'influence du climat, par la différence de la nourriture, par celle de la maniere de vivre, par les maladies épidémiques, & auſſi par le mélange varié à l'infini des individus plus ou moins reſſemblans; que d'abord ces altérations n'étoient pas ſi marquées, & ne produiſoient que des variétés individuelles; qu'elles ſont enſuite devenues variétés de l'eſpece, parce qu'elles ſont devenues plus générales, plus ſenſibles & plus conſtantes par l'action continuée de ces mêmes cauſes; qu'elles ſe ſont perpétuées, & qu'elles ſe perpétuent de génération en génération, comme les difformités ou les maladies des peres & meres paſſent à leurs enfans; qu'enfin comme elles n'ont été produites originairement que par des cauſes accidentelles & extérieures, elles pourroient devenir différentes de ce qu'elles ſont aujourd'hui, ſi ces mêmes cauſes venoient à varier dans d'autres circonſtances & par d'autres combinaiſons.

Mais ſi la noirceur dépendoit de la chaleur du climat, les habitans des régions ſituées ſous la zone torride devroient être tous noirs; cependant on a découvert un continent entier au nouveau monde, dont la plus grande partie des terres habitées ſont ſituées ſous la zone torride, & où cependant il ne ſe trouve pas d'hommes noirs, mais de plus ou moins baſanés, ou couleur de cuivre; on auroit dû trouver dans la Gayane, dans le pays des Amazones & dans le Pérou, des negres, ou du moins des peuples noirs, puiſque ces pays de l'Amérique ſont ſitués ſous la même latitude que le Sénégal, la Guinée & le pays d'Angola en Afrique; on auroit dû trouver au Bréſil, au Paraguai, au Chili, des hommes ſemblables aux Caffres, aux Hottentots, ſi le climat ou la diſtance du pole étoit la cauſe de la couleur des hommes.

On peut répondre à cette difficulté qu'il fait moins chaud ſous la zone torride en Amérique, que ſous celle d'Afrique; & cela eſt certain. On ne trouve de vrais negres que dans les climats de la terre où toutes les circonſtances ſont réunies pour produire une chaleur conſtante & toujours exceſſive; cette chaleur eſt ſi néceſſaire non-ſeulement à la production, mais même à la conſervation des negres, qu'on a obſervé dans nos îles où la chaleur, quoique très-forte, n'eſt pas comparable à celle du Sénégal, que les enfans nouveau-nés des negres, ſont ſi ſuſceptibles des impreſſions de l'air, que l'on eſt obligé de les tenir pendant les neufs premiers jours après leur naiſſance, dans des chambres bien fer-

mées & bien chaudes; & ſi l'on ne prend pas ces précautions, & qu'on les expoſe à l'air au moment de leur naiſſance, il leur ſurvient une convulſion à la mâchoire, qui les empêche de prendre la nourriture, & qui les fait mourir.

M. Littre, qui fit en 1702 la diſſection d'un negre, obſerva que le bout du gland qui n'étoit pas couvert du prépuce, étoit noir comme toute la *peau*, & que le reſte qui étoit couvert étoit parfaitement blanc. Cette obſervation prouve que l'action de l'air eſt néceſſaire pour produire la noirceur de la *peau des negres*; leurs enfans naiſſent blancs, ou plutôt rouges, comme ceux des autres hommes, mais deux ou trois jours après qu'ils ſont nés, la couleur change, ils paroiſſent d'un jaune baſané qui ſe brunit peu-à-peu, & au ſeptieme ou huitieme jour ils ſont déja tout noirs. On ſait que deux ou trois jours après la naiſſance, tous les enfans ont une eſpece de jauniſſe; cette jauniſſe dans les blancs n'a qu'un effet paſſager, & ne laiſſe à la *peau* aucune impreſſion; dans les negres au contraire elle donne à la *peau* une couleur ineffaçable, & qui noircit toujours de plus en plus.

Mais cette jauniſſe & l'impreſſion actuelle de l'air ne paroiſſent être que des cauſes occaſionnelles de la noirceur, & non pas la cauſe premiere; car on remarque que les enfans des negres ont dans le momens même de leur naiſſance, du noir à la racine des ongles & aux parties génitales: l'action de l'air & la jauniſſe ſerviront, ſi l'on veut, à étendre cette couleur, mais il eſt certain que le germe de la noirceur eſt communiqué aux enfans par les peres & meres; qu'en quelque pays qu'un négre vienne au monde, il ſera noir comme s'il étoit né dans ſon propre pays; & que s'il y a quelque différence dès la premiere génération, elle eſt ſi inſenſible qu'on ne s'en eſt pas apperçu. Cependant cela ne ſuffit pas pour qu'on ſoit en droit d'aſſurer qu'après un certain nombre de générations, cette couleur ne changeroit pas ſenſiblement; il y a au contraire toutes les raiſons du monde pour préſumer que comme elle ne vient originairement que de l'ardeur du climat & de l'action long-tems continuée de la chaleur, elle s'effaceroit peu-à-peu par la température d'un climat froid, & que par conſéquent ſi l'on tranſportoit des negres dans une province du nord, leurs deſcendans à la huitieme, dixieme ou douzieme génération, ſeroient beaucoup moins noirs que leurs ancêtres, & peut-être auſſi blancs que les peuples originaires du climat froid où ils habiteroient. *Hiſtoire natur. de l'homme, tome III.* (*D. J.*)

PEAU *des inſectes*, (*Hiſt. nat. des Inſect.*) vêtement extérieur que la nature a donné à tous les inſectes; ce vêtement couvre tout leur corps, en lie les parties, les contient dans la place qui leur eſt aſſignée.

La *peau* n'eſt pas de la même qualité chez tous les inſectes, il s'en faut de beaucoup. Ceux dont le genre de vie ne les expoſe ni à des compreſſions, ni à des frottemens violens, comme ſont les chenilles & pluſieurs ſortes de vers, ont la *peau* fort délicate & fort tendre. Quelques-uns en ont pluſieurs l'une ſur l'autre, à-peu-près comme les différentes *peaux* d'un oignon. La *peau* de la plûpart des inſectes a des pores ſi petits pour l'uſage de leur tranſpiration, qu'on a de la peine à les appercevoir. D'autres cependant ont les pores de la *peau* très-larges. Il y a certaines chenilles à cornes dont les pores ſont ſi ouverts, que non-ſeulement ils donnent paſſage aux œufs que des petits ichneumons pondent dans leur corps, mais de plus les vers nés de ces œufs peuvent ſortir par ces mêmes pores, ſans que la *peau* en paroiſſe bleſſée.

Les inſectes qui rampent dans les trous, dans les fentes où ils ſont expoſés à un frottement aſſez rude, ont la *peau* plus dure que les autres; celle de quelques-uns eſt écailleuſe.

La *peau* ſert aux inſectes d'un manteau pour les couvrir contre les injures de l'air: elle eſt pour eux de la même utilité que les écailles ſont pour les poiſſons, les coquilles pour les inſectes des coquillages, les plumes pour les oiſeaux, & le poil pour la plûpart des quadrupedes.

Comme les inſectes ſont d'ordinaire très-petits, l'ardeur du ſoleil auroit bien-tôt deſſéché l'humidité intérieure de leurs corps, & épuiſé leurs eſprits animaux, s'ils n'avoient pas été revêtus d'une *peau* dure qui les mît à couvert de cet inconvénient.

Elle eſt l'organe du mouvement de ceux qui n'ont ni piés ni aîles: en l'étendant & la reſſerrant ſucceſſivement, par le moyen des muſcles ou des anneaux, ils ſe tranſportent d'un lieu à un autre.

On ſait qu'il y a des animaux qui chaque année changent de *peau*; ainſi pluſieurs inſectes muent, & même un grand nombre de fois.

Puiſque la *peau* des inſectes, de même que celle des autres animaux, varie extrèmement, & qu'on en trouve parmi les uns & les autres qui l'ont tendre, dure, robuſte, liſſe, chagrinée, coriace, épaiſſe, mince, velue, raſe, épineuſe, &c. il réſulte que ce n'eſt pas dans la qualité de la *peau* qu'il faut chercher des caracteres propres à diſtinguer les inſectes des autres animaux; mais ce ſeroit plutôt dans la mutation de cette *peau* qu'on pourroit chercher ces caracteres; c'eſt du-moins une choſe remarquable, que les quadrupedes, les oiſeaux & les poiſſons ne quittent jamais leur *peau*, & que la plûpart des inſectes, de même que des reptiles, en changent pluſieurs fois. (*D. J.*)

PEAU, *maladies de la*, (*Médec.*) les maladies de la peau ſont toutes caractériſées par quelque éruption plus ou moins ſenſible, plus ou moins élevée qui en change la couleur, détruit la ſoupleſſe, dérange le poli & l'uniformité; ces éruptions ſont quelquefois des boutons ou petites tumeurs élevées au-deſſus de la ſurface de la *peau*; d'autresfois ce ſont de ſimples taches qui n'offrent aux yeux qu'une altération dans la couleur, ſans élévation ſenſible; dans quelque cas ce ſont des écailles qui recouvrent la *peau*, &c. *Voyez* ERUPTION, EXANTHÈME, ECAILLE, TACHE, PUSTULE, &c. Les *maladies de la peau* peuvent ſe diſtinguer en chroniques & en aiguës: cette diſtinction eſt très bien fondée & très-importante. Dans la premiere claſſe on doit ranger la lepre, la gale, les dartres, la teigne, l'éléphantiaſe, &c. Parmi les maladies aiguës on compte principalement la petite-vérole, la rougeole, les fievres ſcarlatines, miliaires, pourprées, éréſipellateuſes, &c. Voyez *tous ces différens articles*. Outre ces maladies dont le principal ſymptome ſe trouve à la *peau*, il y en a beaucoup d'autres qui ſont accompagnées d'une affection de la *peau*, d'éruption, de taches, &c. mais cette affection n'eſt que ſymptomatique; elle ne conſtitue pas des maladies particulieres, & n'accompagne pas même toujours & eſſentiellement celles aux-quelles elle ſe joint: telles ſont parmi les maladies aiguës ces fievres dans le cours deſquelles il ſurvient des petits boutons, des taches quelquefois critiques: tel eſt auſſi dans la claſſe des chroniques le ſcorbut, qu'accompagne ſouvent & que caractériſe très-bien l'éruption de taches noirâtres ou livides en différentes parties du corps; *voyez* SCORBUT: telle eſt, ou mieux telle étoit la vérole dans les commencemens de ſon invaſion. Pendant le ſiege de Naples, elle ſe manifeſtoit principalement par de larges puſtules qui couvroient & défiguroient la *peau*; *voyez* VÉROLE; enfin on peut ajouter à ces maladies un grand nombre d'éruptions cutanées, extrèmement variées, qui n'ont point de caractere ſpécifique ni de nom particulier, & qu'on ne peut pas exactement rapporter à aucune des maladies nommées. Il y a tout lieu de penſer que toutes ces variétés ſont accidentelles & dépendantes d'un concours fortuit de circonſtances, de la différence de tempérament, de régime, de climat, de pays, de l'idioſyncraſie, &c.

L'ætiologie des maladies de la *peau* a fourni un champ vaſte aux explications de théoriciens boerrhaaviſtes; c'eſt-là qu'ils ont fait jouer un grand rôle aux acrimonies imaginaires du fameux Boerrhaave; & l'on ne ſauroit diſconvenir que cette doctrine ne ſoit en ce point fondée ſur quelques apparences: car enfin, diſoient ils, l'acrimonie de l'humeur qui forme par ſon ſéjour & ſa ſtagnation les différentes éruptions, eſt manifeſtée par les douleurs, les démangeaiſons qu'elle excite ſur la *peau*. N'eſt-il pas viſible que les parties globuleuſes de la lymphe ſont transformées en petits corps pointus, en aiguilles extrèmement fines, qui agacent, irritent & piquotent les filets nerveux qui s'inſinuent dans leurs tiſſus, qui tendent à en déſunir les molécules, & produiſent par cette action la démangeaiſon & la douleur qui accompagnent aſſez fréquemment les maladies éruptives: or, pourſuivent-ils avec la même ſagacité, l'acrimonie manifeſte de cette humeur décele infailliblement l'acrimonie du ſang, & ſur-tout de la lymphe dont elles dérivent; car *principiatum redolet naturam principii*; il eſt très-probable qu'un peu d'épaiſſiſſement de la lymphe ſe joint à ſon âcreté; ce ſecond vice ſert admirablement bien pour la faire arrêter, croupir, s'accumuler dans les petits vaiſſeaux: pour les diſtendre, les dilater, les élever en tumeur, produire les exanthèmes ou les taches. Telle eſt la théorie générale des maladies de la *peau*, ou éruptives. Le lecteur éclairé nous diſpenſera facilement de lui montrer le faux, le vague, l'arbitraire & le ridicule de ces principes: il lui eſt facile d'appercevoir que quelle que ſoit la nature des humeurs qui forment ces exanthèmes, le tiſſu de la *peau* n'a qu'à être plus tendre, il ſera plus ſenſible, plus irritable, & plus ou moins déſagréa-

gréablement affecté par des cauſes ordinaires. Il ſent fort bien que toutes ces acrimonies ne ſont variées & ſi multipliées, & n'exiſtent même que dans l'imagination de quelques oiſifs ſpéculateurs: il voit d'ailleurs que quand même la matiere de la tranſpiration ſeroit âcre, ce ſeroit une mauvaiſe raiſon que d'attribuer la même âcreté au ſang & à la lymphe. L'axiome allégué, vrai dans quelques occaſions; eſt un pur ſophiſme dans le cas dont il s'agit. L'épaiſſiſſement de la lymphe n'eſt pas mieux fondé, & cette froide explication de la formation des tumeurs, démontre dans ſes auteurs une connoiſſance bien peu exacte de l'œconomie animale, de la marche des liqueurs, de l'action des vaiſſeaux, de leur vice & de leur méchaniſme; mais enfin, ſi l'on n'avoit que ces défauts à reprocher à cette théorie, le mal ne ſeroit pas grand, & abſurdités pour abſurdités, celles-là pourroient auſſi-bien paſſer que tant d'autres qui ont été dites ou avant ou après; & nous aurions toujours l'avantage d'avoir, en avançant, une erreur de moins à craindre: plus on a fait de fautes, & moins on nous en laiſſe à faire. Mais ce qu'il y a de plus fâcheux, c'eſt que ces principes erronés ont donné lieu à des conſéquences pernicieuſes; une fauſſe théorie a établi une mauvaiſe pratique, ſur-tout dans le traitement des maladies chroniques de la *peau*. Si toutes les humeurs ſont âcres, a-t-on dit, ſi leur acrimonie eſt la baſe, le fondement & la cauſe premiere de ces maladies, il n'y aura qu'à la détruire pour en faire ceſſer les effets. Jettons donc dans le ſang des médicamens aqueux, doux, mucilagineux, nous noyerons les ſels, adoucirons leur âcreté, envelopperons & engaînerons, pour ainſi dire, leur pointe; en même tems les vaiſſeaux enduits par ces ſucs gras, onctueux, ſeront moins ſuſceptibles d'irritation; défendus par ce bouclier, ils ſeront à l'abri des picotemens de ces globules pointus, ils réſiſteront à leur action, aux efforts plus foibles qu'ils font pour pénétrer dans leur tiſſu, alors auſſi la quantité de liquide aqueux qui ſervira de véhicule à ces médicamens, délayera la lymphe, & le ſang diminuera ſa cohéſion, le voiſinage des globules; par ce moyen ces deux vices fondamentaux du ſang ſeront efficacement corrigés; les humeurs ſeront édulcorées & rendues plus fluxiles, par conſéquent plus de ſtagnation, plus d'engorgement & plus de tumeur, en même-tems plus d'irritation, plus de picotement, & par là même, ceſſation entiere de la démangeaiſon & de la douleur; & par une ſuite néceſſaire ultérieure, le calme le plus parfait, l'harmonie & l'uniformité ſont rétablies dans l'œconomie animale. Voilà comme ces médecins guériſſent dans leurs cabinets & leurs conſultations: les indications ſont très-naturelles, les remedes répondent exactement aux indications; mais malheureuſement le ſuccès n'y répond pas: c'eſt un fort joli roman; mais il n'y a rien de réel; les ſituations ſont bien ménagées, bien amenées; mais elles ſont imaginées: les caracteres ſont bien ſoutenus; mais ils ſont faux, ils n'exiſtent pas dans la nature. L'obſervation s'accorde ici avec la raiſon pour détruire de fond en comble cet édifice ſuperbe & régulier. Tous les bouillons adouciſſans de poulet, de grenouilles, de limaçon, *&c.* ne font que paſſer ſur l'eſtomac de ces malades, ils ne touchent rien du tout à la maladie; il en eſt de même du lait, remede ſi vanté, ſi célebre, ſi ſouvent & ſi vainement employé dans ces maladies. J'ai par-devers moi pluſieurs obſervations qui conſtatent l'inefficacité de ces médicamens. *Voyez* LAIT.

Je ne m'arrête pas davantage à réfuter ces ſyſtèmes produits de l'imagination: *qui vult videre videat*. Je n'ajouterai que quelques remarques pratiques ſur la nature & le traitement de ces maladies, remarques fondées ſur l'obſervation, & conformes à la raiſon.

1°. Les maladies aiguës de la *peau* ſont ordinairement un eſpece de dépôt critique qui purge la maſſe du ſang infectée, ſalutaire par ſon ſiege aux parties extérieures, & par la fievre qui les accompagne; elle en eſt le remede le plus prompt, le plus sûr, &, pour mieux dire, l'unique: la petite vérole peut ſervir d'exemple. *Voy. ce mot.*

Les maladies chroniques privées du ſecours de la fievre, exigent les ſecours de l'art; elles ne guériſſent pas ſans remedes. Il y en a qui dépendent d'une cauſe ſpécifique, particuliere, qui ne peut être combattue & détruite que par des remedes ſpécifiques particuliers; la Médecine rationnelle eſt bien peu avancée ſur ce qui les regarde; le peu de lumieres qu'on a eſt dû à l'empiriſme: telles ſont la vérole, la gale, le ſcorbut; ce n'eſt pas le théoricien qui a trouvé en raiſonnant le mercure, le ſoufre, & le cochléaria; c'eſt le haſard qui les a découverts inopinément à l'empirique étonné.

3°. Toutes les affections cutanées, opiniâtres, ſouvent périodiques, dépendent ſans doute immédiatement, de même que toutes les maladies de la *peau*, d'un vice dans la tranſpiration. Quelques faits bien appréciés font penſer que les dérangemens dans l'action du foie, dans la ſécrétion de la bile, ſont les cauſes très-ordinaires du vice de la tranſpiration. Nous ne prétendons pas expliquer le méchaniſme, le façon d'agir de ces cauſes; nous avouons notre ignorance là-deſſus, & cet aveu nous le faiſons ſans peine & ſouvent: il nous paroît préferable à des opinions haſardées, ou bâties ſur des fondemens peu ſolides; nous ne ſaurions adopter ni comme vérité, ni même comme ſimple hypothèſe, le ſentiment de ceux qui voudroient faire refluer la bile mal ſéparée & *excernée*, *excreta*, en petite quantité du foie dans le ſang, & de-là dans les vaiſſeaux cutanés où elle corrompt, infecte la matiere de l'inſenſible tranſpiration, en diminue la quantité. Cette marche nous paroît trop peu conforme aux lois bien approfondies de l'œconomie animale. La fauſſeté de cette théorie ne nous ſemble point équivoque; elle ſe ſent, mais elle n'eſt pas démontrable.

4°. C'eſt dans ces maladies que le médecin doit agir, la nature eſt inſuffiſante; la méthode la plus sûre, eſt de rétablir & de favoriſer la tranſpiration; c'eſt l'indication qui ſe préſente d'abord, *magis obvia*; les bains domeſtiques un peu chauds ſont très-appropriés; ils gueriroient ſeuls, ſi le vice n'étoit qu'à l'extérieur, ſi la tranſpiration ſeule péchoit; mais ils n'operent jamais une guériſon complette, je me ſuis ſervi avec un ſuccès ſurprenant d'un remede compoſé avec le ſoufre & le mercure doux, dans une teigne invéterée, qui avoit été long-tems traitée inutilement, par tous les remedes que la médecine & la ſuperſtition ſuggerent. Les extraits amers ſont très-appropriés, celui de fumeterre eſt regardé preſque comme ſpécifique. On les donne ordinairement avec du petit-lait, auquel on pourroit ſubſtituer, ſans riſquer de perdre beaucoup de vertu médicamenteuſe, l'eau ſimple ou aiguiſée avec un peu de ſucre, de nitre ou de ſel de Glauber; l'aloës joint au tartre vitriolé a opéré des gueriſons merveilleuſes: ces remedes un peu actifs, irritans, réuſſiſſent mieux & ſans inconvéniens, quand on les tempere par l'uſage des bains d'ailleurs avantageux, les purgatifs réſineux, cholagogues, ne doivent point être négligés, leur action n'eſt point indifférente dans ces maladies, elle eſt ſur-tout nêceſſaire chez les enfans. Les eaux minérales ſulphureuſes ſont encore un ſecours très-aſſuré; l'on éprouve de très-bons éffets de celles qui ſont acidules, ſalées, ferrugineuſes & légerement purgatives. Quelqu'efficaces que ſoient ces différens médicamens, que le médecin éclairé peut varier ſuivant les circonſtances, il faut y joindre un régime convenable: on peut tirer des obſervations que l'illuſtre & patient Santorius a eu la généroſité de faire, ſuſpendu pendant trente ans dans ſa balance, quelques canons diététiques à ce ſujet. Ce médecin, ami de l'humanité, a marqué ſoigneuſement les alimens qui diminuoient ou augmentoient la tranſpiration; il faut choiſir ceux qui la favoriſent, évitant avec attention ceux qui l'interrompent; tels ſont les laitages, tel eſt ſur-tout la chair de cochon, dont l'uſage, peu modéré, paſſe pour être une des cauſes les plus ordinaires des maladies de la *peau*, & ſur-tout de la lepre: les lois politiques des Juifs, d'accord avec celles de la Médecine, avoient défendu cet aliment à ces peuples ſujets à la lépre, & en avoient même fait un point de religion qui ſubſiſte encore, pour les contenir plus ſurement.

5°. Enfin il eſt très-eſſentiel d'avertir les malades d'écarter avec ſoin la main meurtriere du chirurgien imprudent, d'éviter avec la derniere circonſpection toute application extérieure, tout remede qui pourroit agir en quelque façon ſur la *peau*; il n'y a point de milieu, ſi le remede n'eſt pas inutile, il ſera pernicieux, il ne ſauroit faire du bien; le plus grand mal qui puiſſe résulter & qu'on ait à craindre, c'eſt l'action de ces topiques que le charlatan, prometteur effronté, diſtribue ſans connoiſſance, & que le peuple ignorant & crédule achete & emploie avec confiance; les mauvais effets de ces remedes ſont terribles & prompts. Ils diſſipent aſſez bien l'affection de la *peau*; ils font diſparoître les puſtules, les exanthèmes, & c'eſt de cette ceſſation trop prompte que vient tout le danger. Combien de morts ſoudaines ont ſuivi ces ſortes d'inconſidérations; tous les livres ſont pleins des funeſtes accidens qu'attire cette ſorte de crédulité; il n'y a perſonne qui n'ait vu ou entendu raconter quelqu'événement ſemblable; & cependant l'on eſt toujours la dupe de ces médecins ſubalternes fertiles en promeſſes, l'eſpérance de la gueriſon prévaut à la crainte du danger. On eſpere facilement ce qu'on deſire avec ardeur, & il n'eſt point d'affaires où l'on cherche moins à fonder ſes eſpérances que dans ce qui regarde la ſanté, auſſi n'y en a-t-il point où l'on ſoit le plus ſouvent trompé. (*m*)

Peau, (*Médec. Séméiotiq.*) l'état de la *peau* variant dans bien de maladies & dans pluſieurs circonſtances de ces maladies, peut ſans doute, & doit nous éclairer ſur leur nature, leur marche & leur terminaiſon; tout phénomene peut être un ſigne aux yeux attentifs d'un habile obſervateur. *Voyez* Séméiotique, Signe. La *peau* du viſage eſt celle qui change le plus ordinairement dans les maladies, & c'eſt ſur-tout ſa couleur qui eſt altérée; les ſignes qu'on tire de ces changemens, ſont expoſés *aux articles* Face, Visage, Couleur, Paleur, &c. Il ne nous reſte qu'un mot à dire ſur l'état de la *peau* en général conſidérée comme ſigne.

Tant que ſubſiſte cette admirable harmonie entre toutes les parties du corps, leurs vies & leurs actions, qui conſtitue proprement la ſanté, l'organe extérieur ou la *peau*, contrebalance avec efficacité la réſiſtance & les efforts des puiſſances internes, & il eſt à ſon tour ſoutenu & comme repouſſé par leur action oppoſée; cet organe plus actif que ne le croit le commun des médecins, dans une tenſion continuelle, les nerfs, les vaiſſeaux, les glandes, &c. dont il eſt compoſé ſont vivans, animés, & exercent leur fonction avec uniformité; des liquides de différente nature, pouſſés par l'action du cœur & des gros troncs continués, ou plutôt attirés, & pour ainſi dire *ſucés* par l'action propre & combinée des plus petits rameaux, les parcourent, circulent dans leur cavité, s'épanchent par les ouvertures des vaiſſeaux exhalans, ſont enſuite diſſipés ou repris par les tuyaux abſorbans, ils humectent & lubréfient tous ces ſolides, & ſervent enfin à mille différens uſages; un des principaux effets qui réſulte de cet amas d'humeur & de vaiſſeaux eſt l'inſenſible tranſpiration qui purifie le ſang, & le délivre du ſuperflu d'*acide* qu'il contenoit; je dis *acide*, & j'ai des obſervations particulieres qui juſtifient ce mot; *voyez* Transpiration. L'exercice complet de toutes ces fonctions ſe manifeſte par le bien-être général, & en particulier par les qualités de la *peau*, qui eſt alors ſenſible, modérement chaude, molle, ſouple, humectée, & d'une couleur particuliere propre, qu'on appelle *couleur de chair*. Lorſque quelque dérangement local ou intérieur trouble & empêche cet exercice; la *peau* s'en reſſent, & ſon état varie plus ou moins, 1°. dans quelque cas le ſentiment devient plus aigu, plus fin, au point même d'être affecté déſagréablement par les objets familiers du toucher: tout le corps eſt d'une ſenſibilité exquiſe, c'eſt le cas des rhumatiſmes univerſels, *voyez* Rhumatisme: ſi l'affection eſt particuliere & ſans rougeur, ſans chaleur, ſans tumeur, c'eſt un ſimple rhumatiſme; ſi les autres phénomenes s'y rencontrent, il y a inflammation, *voyez ce mot*; dans d'autres maladies le contraire arrive, le ſentiment diminue ou ſe perd, la *peau* eſt inſenſible; cette privation de ſentiment générale ou particuliere, parfaite ou incomplette, forme les différentes eſpeces de paralyſie & d'engourdiſſement, *voy. ces mots* & Sentiment. Ces maladies ne ſont pas reſtreintes à la *peau*, elles peuvent affecter d'autres parties.

2°. La chaleur de la *peau* augmente dans preſque toutes les fievres; à ce ſeul ſigne, bien des médecins jugent de la préſence de cette maladie; ils en ont même fait un ſigne pathognomonique de la fievre, mais c'eſt à tort; ce ſigne généraliſé eſt trompeur, même dans leur façon inexacte de compter la fievre; on croit que c'étoit un des principaux ſignes dont ſe ſervoit Hippocrate pour la reconnoître, faiſant peu d'uſage du pouls. *Voyez* Fievre. Cette chaleur de la *peau* eſt très-ſenſible dans les fievres ardentes, dans les fievres bilieuſes, dans les fievres lentes hectiques, ſur-tout dans la paume de la main; au reſte cette chaleur peut être âcre ou humide, ſelon que la peau eſt ſéche ou humectée. *Voyez* Chaleur. La *peau* devient froide, ou perd de ſa chaleur naturelle dans les ſyncopes, dans quelques fievres malignes; dans les fievres lipiries la *peau* eſt froide, & le malade ſe ſent brûler; au contraire dans le commencement de pluſieurs accès de fievre, pendant le tems du froid, le malade tremble, friſſonne, gele de froid, & cependant la *peau* eſt trouvée brûlante par les aſſiſtans. *Voyez* Froid, Fievre, &c. Quoique la *peau* fourniſſe ces ſignes, c'eſt moins comme *peau*, comme tégument, que comme partie extérieure.

3°. La *peau* perd de ſa ſoupleſſe, de ſa douceur, de ſon humidité dans un grand nombre de maladies, au commencement de preſque toutes les fievres elle devient ſéche, inégale & raboteuſe; ces défauts s'obſervent dans des degrés très-hauts pendant le cours des fievres malignes; la *peau* reſſemble à du cuir tanné; c'eſt un ſigne qu'il ne ſe fait preſque point, ou très peu de tranſpiration; tant que la *peau* reſte dans cet état, on ne peut s'attendre à aucun mieux durable, il ne ſe fait ni criſe, ni coction; mais dès qu'il commence à ſe diſſiper, on peut en tirer un favorable augure, c'eſt une marque que l'harmonie commence à ſe rétablir, que la nature longtems affaiſſée & preſque vaincue reprend le deſſus; l'exercice des fonctions recommence, le jeu, la vie & l'action des vaiſſeaux ſe renouvelle, les humeurs reprennent leurs cours, la tranſpiration eſt rappellée, la peau s'humecte & redevient molle & ſouple comme auparavant; alors la coction eſt faite; la criſe eſt prochaine; & on peut aſſurer qu'elle ſera ſalutaire, & que le malade ne tardera pas à entrer dans une heureuſe convaleſcence; c'eſt de tous les ſignes celui qui me fait le plus de plaiſir dans les fievres malignes; dès qu'il paroît, les malades ſont hors d'affaire; la *peau* ſeroit-elle l'organe le plus affecté dans ces maladies? Les véſicatoires qui en reveillent le ton ſont bien efficaces. Dans les phtyſies, les fievres lentes hectiques, la *peau* eſt pour l'ordinaire ſur la fin ſeche & raboteuſe, la tranſpiration ſe fait mal; les ſueurs abondantes qui épuiſent le malade ne rendent pas la *peau* plus ſouple & plus humectée; ce n'eſt qu'en rétabliſſant la tranſpiration qu'on guérit ſurement ces malades; & il n'eſt pas aiſé d'y réuſſir, ſur-tout avec les laitages & autres remedes lents & affadiſſans de cette eſpece, qui diminuent encore la tranſpiration; on s'apperçoit du ſuccès des remedes qu'on donne quand la peau s'humecte, s'adoucit, & devient ſouple & huileuſe. C'eſt toujours par-là que commence leur gueriſon; remarque qu'il eſt important d'approfondir & de mettre en exécution.

4°. La couleur de la *peau* varie très-ſouvent; cet effet eſt plus fréquent & plus ſenſible au viſage où la *peau* eſt plus fine; le changement de couleur y eſt excité par la moindre émotion, par la plus légere paſſion ſubite; le viſage, lorſqu'il n'eſt pas encore inſtruit à feindre, eſt le miroir de l'ame, & le dépoſitaire indiſcret de ſes ſecrets; mais il perd à bonne heure cette prérogative; & lors même qu'il la conſerve, on a trouvé le moyen de voiler ſon changement de couleur par le maſque de rouge & de blanc dont on le recouvre. *Voyez* Visage, Passion. Les maladies font auſſi changer la couleur: dans les phrénéſies, les fievres ardentes, le viſage eſt rouge, animé; la *peau* du reſte du corps prend auſſi une couleur plus rouge; dans les défaillances, pendant le froid des fievres intermittentes, dans des maladies de langueur, la peau de tout le corps pâlit, mais moins que celle du viſage. Il y a des maladies dont le principal ſymptome ſe tire de la décoloration de la peau; elles ſont compriſes ſous le nom prétendu générique d'*ictere* ou jauniſſe; *voyez ces mots*. La *peau* y prend diverſes teintes de jaune, de verd, de brun & de noirâtre; les jeunes filles preſſées par des deſirs, effets du beſoin naturel, qu'elles ne doivent ou ne peuvent ſatisfaire, ſont ſujettes à une maladie qui tire ſon nom & ſon caractere de la décoloration de la *peau*; on l'appelle *pâles-couleurs*, *febris alba amatoria*. *Voyez* Pales couleurs.

5°. Enfin l'éruption de taches, d'exanthèmes, de puſtules, changent & alterent en même tems la couleur, l'égalité & la ſoupleſſe de la *peau*, il en réſulte différentes maladies qu'on peut voir aux articles particuliers & ſur leſquelles on peut conſulter l'*article* précédent; nous obſerverons ſeulement que dans les maladies aiguës, lorſque l'éruption paroiſſant, diminue la violence des ſymptomes, on doit les regarder comme un bon ſigne; ſi au contraire les accidens ne ſont point calmés, elle augmente le danger; la nature & la couleur des exanthèmes peut encore concourir à le rendre plus preſſant; par exemple, ſi elles ſont en grand nombre, d'un mauvais caractere, livides, noirâtres, &c. *Voyez* Fievres éruptives. (*m*)

Peau, (*Critiq. ſacrée.*) *pellis*; ce mot ſignifie d'ordinaire dans le vieux Teſtament, la *peau* qui couvre la chair, & les os de tout animal; il ſe prend auſſi pour le corps entier, pour la perſonne, Habac. *xl.* 26. & au figuré pour des tentes, parce qu'elles ſe faiſoient de peaux de bêtes. *Pelles terræ Madian turbabuntur*; Habac. *iij.* 7, l'effroi ſe mettra dans les tentes des Médianites. (*D. J.*)

Peau, *terme de marchands & artiſans*; ce mot en général ſe dit particulierement de cette dépouille de l'animal qui eſt différemment apprêtée ou préparée par les Pelletiers, Tanneurs, Mégiſſiers, Chamoiſeurs, Peauſſiers, Corroyeurs, Parcheminiers, Maroquiniers, Gantiers, &c.

Les maroquins ſe font avec des *peaux* de boucs & de chevres, ou d'un autre animal à-peu-près ſemblable, que l'on nomme *menon*. Le parchemin ſe fabrique d'ordinaire avec des peaux de béliers, de moutons, de brebis, & quelquefois de chevres. Le vélin, qui eſt auſſi une eſpece de parchemin, ſe fait de la peau d'un veau

mort-né, ou d'un veau de lait. Le vrai chamois ſe fabrique de la peau d'un animal de même nom, que l'on appelle auſſi *iſard*, & il ſe contrefait avec des peaux de bouc, de chevre & de mouton. Les baſanes ſont des peaux de béliers, moutons ou brebis, paſſées en tan ou en redon, & quelquefois en mégie.

Les fourrures ou pelleteries ſe font de peaux de martres, d'hermines, de caſtors, de tigres, de loutres, de vautours, de cygnes, de petits gris, de fouines, d'ours, de putois, de lapins, de lievres, de renards, de chats, de chiens, d'agneaux, *&c.* dont on conſerve le poil, en les préparant d'une maniere particuliere.

Les peaux de boucs & de chevres en poil, qu'on a couſues & diſpoſées d'une maniere propre à pouvoir contenir des liqueurs, ſe nomment ſimplement *boucs*, & quelquefois *outres*. Quand elles n'ont été employées qu'à tranſporter des huiles, on peut encore les paſſer en chamois, aulieu de les laiſſer ſécher & ſe perdre. *Savary*. (*D. J.*)

PEAU, (*Jardinage.*) la *peau* des fruits eſt la ſuperficie qui enveloppe leur chair; c'eſt leur épiderme.

PEAU *de chagrin*, (*Comm. du Levant.*) à Conſtantinople la *peau de chagrin* eſt faite de la partie de derriere de la *peau* de cheval, mule ou âne du pays; on la prépare & on la tanne; & lorſqu'elle eſt devenue ſouple & maniable, on l'étend ſur un chaſſis, & on l'expoſe au ſoleil; après cela, l'on répand ſur cette *peau* de la graine de moutarde qu'on a ſoin de repaſſer pluſieurs fois avec la main, & cette graine, aidée de la chaleur du ſoleil, éleve le grain qui ſe durcit enſuite. Ces *peaux* ſont griſes ordinairement, mais on les teint de la couleur qu'on veut. La partie de derriere de l'animal eſt plus propre que toutes les autres pour être miſes en chagrin. *Dictionn. du comm.* (*D. J.*)

PEAU *humaine paſſée*, (*Arts mod.*) on peut paſſer la *peau humaine* comme celles des quadrupedes. Cette préparation conſiſte dans une leſſive compoſée de 2 livres ou plus de ſel commun, de 4 onces de vitriol commun, & de 8 onces d'alun; on fait fondre le tout dans trois pintes d'eau preſque bouillante. On y plonge la *peau* après l'avoir dépouillée de la graiſſe. On l'agite pendant une demi-heure, & on la laiſſe repoſer pendant vingt-quatre heures dans la même eau. Enſuite on renouvelle cette eau, & on n'en retire la *peau* que deux jours après avoir éprouvé qu'elle blanchit lorſqu'on ſouffle deſſus. Enfin on la fait ſécher à l'air ſans l'expoſer au ſoleil. M. Suë, chirurgien de Paris, a donné au cabinet du roi une paire de pantoufles faites avec de la *peau humaine*, préparée ſelon ce procédé, qui n'a point détruit les poils de cette *peau*, ce qui prouve bien que les poils ſont implantés profondément dans une capſule bulbeuſe, revêtue en-dedans d'une membrane qui enveloppe la bulbe.

La *peau humaine paſſée*, ſelon le procédé dont on vient de parler, reſte d'une conſiſtence ferme, aſſez liſſe ſur ſa face extérieure, quoique les ſillons qui environnent les mamellons en forme de loſanges irréguliers, y paroiſſent plus profondément gravés que dans le naturel; la ſurface intérieure eſt inégale, &, pour ainſi dire, laineuſe, parce qu'il y reſte preſque néceſſairement des feuillets de la membrane adipeuſe. (*D. J.*)

PEAUX *d'Eſpagne*, *ou* PEAUX *de ſenteur*, (*Parfum.*) ce ſont des *peaux* bien paſſées, puis parfumées de différentes odeurs dont on faiſoit autrefois des gants, des corps de jupes, des pourpoints, des poches, *&c.* Ces ſortes de *peaux* parfumées qui s'envoient preſque toutes d'Eſpagne, & qui ont eu ſi fort la vogue en France, ne ſont plus d'uſage; elles faiſoient une portion du négoce des marchands Merciers, Parfumeurs & Gantiers.

PEAUX *fraîches*, *terme de Mégiſſier*, nom qu'ils donnent quelquefois aux maroquins façon de Barbarie qui ſe fabriquent à Rouen.

PEAU *verte*, (*Corroyerie.*) on nomme *peaux vertes* les *peaux* qui n'ont point encore reçu de préparation, étant telles qu'elles ont été levées de deſſus les corps des animaux.

PEAUSSERIE, ſ. f. marchandiſe de peaux & de cuirs, comme marroquins, chamois, baſanes, buffles, vaches de Ruſſie, veaux, moutons, & autres ſortes d'animaux, paſſées & toutes préparées à être employées à divers autres ouvrages.

Le commerce de la *peauſſerie* eſt fort conſidérable en France, & ſur-tout à Paris où il y a des marchands qui ne vendent rien autre choſe que la *peauſſerie*. Ce négoce fait partie de la mercerie.

PEAUSSERIE, ſignifie auſſi l'*occupation* & le *négoce* des artiſans, qu'on appelle *Peauſſiers*, avec cette différence que ceux-ci préparent & vendent les peaux; & que les Merciers les achetent toutes préparées pour les revendre aux particuliers.

PEAUSSIER, ſ. m. *en Anatomie*, eſt un muſcle mince & membraneux, ſitué ſous la peau qui environne le col.

Il eſt aſſez large dans ſon origine, & ſort de la partie ſupérieure du muſcle deltoïde & du grand pectoral audeſſous de la clavicule. Il eſt uni fortement au pannicule charnu, dont on ne peut le ſéparer que difficilement; c'eſt pourquoi on les confondoit autrefois, & il s'inſere obliquement de chaque côté à la mâchoire inférieure & à la commiſſure des deux levres en paſſant ſous le triangulaire; au moyen de quoi il recouvre preſque tout le maſſeter, & il tire en en-bas & de côté toutes ces parties.

PEAUSSIER, marchand qui vend ou qui prépare les peaux. On diſtingue à Paris deux ſortes de *Peauſſiers*.

Les uns ſont des marcands Merciers, qui ſe ſont attachés uniquement au commerce de la peauſſerie: la qualité de *peauſſier* ne leur convient qu'improprement, puiſqu'ils ſont du corps des Merciers, qu'ils ſe gouvernent par les ſtatuts des Merciers, & qu'ils n'ont de commun avec les *Peauſſiers* que le trafic de peaux, qu'ils font en vertu de l'*article xij.* de leurs ſtatuts qui leur permet ce négoce. *Voyez* MERCIERS.

Les autres *Peauſſiers* qui ſeuls méritent ce nom ſont des artiſans chez qui les peaux paſſent en ſortant des mains des Chamoiſeurs & des Mégiſſiers, qui les mettent en couleur, tant de chair que de fleur, & qui enſuite en font pluſieurs ſortes d'ouvrages qu'ils vendent en gros & en détail.

Ce ſont des artiſans qui levent de deſſous les peaux de moutons, cette eſpece de cuir léger ou pellicule, appellée *cuir de poule* ou *canepin*, dont les Gantiers font des gants, & les Evantailliſtes des évantails. *V.* CANEPIN.

Ces artiſans ont été érigés en corps de jurande, & obtenu du roi Jean leurs premiers ſtatuts en 1357, qui leur donnent la qualité de *maîtres Peauſſiers*, *Teinturiers en cuir & Calçonniers* de la ville, fauxbourgs, banlieue, prevôté & vicomté de Paris.

Ces ſtatuts contiennent trente-ſept articles, dont dix reglent les marchandiſes qu'ils peuvent fabriquer & vendre ſeuls ou concurremment avec d'autres; & les vingt-ſept autres regardent la diſcipline des maîtres entr'eux, & ce qui concerne les jurés, les maîtres, les apprentis, les viſites & le lottiſſage.

A l'égard des marchandiſes & des ouvrages propres aux *Peauſſiers*, il n'appartient qu'à eux de mettre en teinture & couleur ſur fleur ou ſur chair, à froid ou à chaud, ou par ſimple broſſure, toutes ſortes de peaux de quelque paſſage qu'elle ayent été apprêtées; ce qui comprend les cuirs blancs paſſés en mégie, les cuirs tannés, les cuirs paſſés en huile ou en galle, toute ſorte de peaux, comme veaux, moutons, chamois, agneaux, chevreaux, cerfs, biches, chevreuils, dains, porcs, chiens, *&c* à la réſerve néanmoins des gros cuirs & des vaches tannées. Ce ſont eux auſſi qui levent le canepin ſur toutes ſortes de peaux, comme de moutons, agneaux, chevreaux, *&c.*

Sur les conteſtations qui ſe ſont élevées entre les *Peauſſiers* d'une part, & les Bourſiers & les Corroyeurs d'autre, il eſt intervenu pluſieurs arrêts qui ont réglé les limites de chacun de ces métiers.

Ceux rendus entre les *Peauſſiers* & les Corroyeurs, dans les années 1657, 1669 & 1695, maintiennent les Corroyeurs dans la poſſeſſion de corroyer & baudroyer ſeuls en ſuif, graiſſe & l'huile, toute ſorte de cuirs & de les mettre en couleur; & les maîtres *Peauſſiers* teinturiers dans le droit de vendre toutes ſortes de cuirs, tant mis en teinture que ceux qui ſeront par eux apprêtés & mis en couleur en ſortant de chez les Tanneurs & Mégiſſiers, ou qu'ils auront achetés aux halles, défendent aux Corroyeurs de paſſer aucunes peaux en alun; & aux *Peauſſiers* de vendre aucunes peaux telles qu'ils les achetent des Tanneurs & Mégiſſiers, ni de corroyer ou baudroyer aucuns cuirs en ſuif, graiſſe & l'huile.

Les conteſtations entre les *Peauſſiers* & les Bourſiers furent réglées par deux arrêts rendus en 1664 & 1667, qui firent défenſes aux *Peauſſiers* de faire ni débiter caleçons, camiſoles de chamois & autres ouvrages mentionnés dans l'*article vj.* de leurs ſtatuts, avec permiſſion ſeulement de les laver & repaſſer quand ils ont ſervi.

La communauté des *Peauſſiers* eſt régie par deux grands jurés, deux maîtres de confrairie, deux petits jurés, & le doyen des maîtres, les ſix premiers s'éliſent à la pluralité des voix, le dernier eſt de droit, c'eſt le plus ancien des maîtres qui ont paſſé par les charges. Tous les ans on élit un grand juré, un maître de confrérie & un petit juré.

Sui-

Suivant les ſtatuts des *Peauſſiers*, chaque maître ne peut obliger qu'un apprenti à-la-fois, dont l'apprentiſſage eſt de cinq ans, & deux ans de ſervice chez les maîtres après l'apprentiſſage fini.

Tout aſpirant à la maîtriſe eſt obligé de faire le chef-d'œuvre ou l'expérience, s'il n'eſt fils de maître.

Les veuves reſtant en veuvage jouiſſent de tous les privileges des maîtres, à l'exception de celui de faire des apprentis: elles peuvent cependant achever celui que leur mari aura commencé.

L'apprenti qui quitte ſon maître avant ſes cinq ans expirés, eſt déchu de tout droit à la maîtriſe, & ne peut pas même répéter l'argent qu'il auroit avancé à ſon maître en paſſant ſon brevet.

Enfin pour la ſûreté & conſervation des titres, papiers, *&c.* de la communauté, on les enferme dans un coffre à trois ſerrures, dont le doyen, l'ancien juré & l'ancien maître de confrérie ont chacun une clé.

Comme tout l'art des *Peauſſiers* ſe réduit à teindre les peaux de fleur & de chair, & même à teindre la même peau d'une couleur de fleur & d'une autre de chair, & que ces ouvriers font difficulté de découvrir ce qu'ils appellent *le ſecret de leur métier*: il n'eſt pas poſſible de rapporter ici la maniere dont ils s'y prennent pour teindre les peaux.

Les *Peauſſiers* reçoivent les peaux toutes façonnées en ſortant des mains des Mégiſſiers, la premiere préparation qu'ils y font, c'eſt de les paſſer ſur le paiſſon ou paliſſon, ſans doute pour les adoucir, en ouvrir les pores, & les diſpoſer à recevoir la teinture qu'ils leur donnent immédiatement après. *Voyez* PALISSON.

Quand les peaux ſont teintes, on les étend ſur des cordes pour les faire ſécher, on les détire, & enſuite on les attache ſur une eſpece de herſe pour les aſſujettir, leur donner la derniere façon, qui eſt de les adoucir & d'en coucher le duvet d'un même côté; cette opération ſe fait par le moyen de la lunette. *Voyez* LUNETTE.

PEAUTRÉ, adj. (*Blaſon.*) il ſe dit en terme de blaſon de la queue des poiſſons, lorſqu'elle eſt d'autre couleur que le corps. Porte d'argent au dauphin verſé de ſable, allumé, barbé & *peautré* d'or. *Peautre* eſt un vieux mot de notre langue, qui veut dire une *barque*, une *chaloupe*.

PEC, HARENG, *terme de vendeur de marée*, un *hareng pec* eſt un *hareng* fraîchement ſalé, qui ſe mange crud, de même que les anchois.

PECCANT, adj. *en termes de Médecine*, c'eſt une épithete que l'on donne aux humeurs du corps, quand elles pechent en quantité ou en qualité, c'eſt-à-dire quand elles ſont morbifiques, ou en trop grande abondance. *Voyez* HUMEUR.

La plûpart des maladies ne viennent que d'humeurs *peccantes*, qu'il faut évacuer ou corriger par des altérans & par des ſpécifiques. *Voyez* MALADIE, *&c.*

PECH *ou* PECHIA, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans la partie occidentale de la Servie ſur le Drin-blanc. C'eſt le lieu de la réſidence du patriarche grec. *Long.* 38. 40. *lat.* 42. 12. (*D. J.*)

PECHE, ſ. f. (*Art. méch.*) c'eſt l'art de prendre le poiſſon. On diſtingue les *pêches* relativement aux *lieux*, aux *inſtrumens* & aux *poiſſons*. Aux *lieux*, il y a la *pêche* à la mer, la *pêche* à la riviere, aux embouchures, ſur les greves, entre les roches; aux *inſtrumens*, il y a la *pêche* à la ligne, aux filets, avec bateaux, à pié; aux *poiſſons*, il y a la *pêche* aux huîtres, aux harengs, à la baleine, au thon, *&c.*

Les *pêches* en pleine mer avec rets & filets flottans à fleur d'eau ou entre deux eaux, ſe font avec rets, drivettes, drivonettes aux harengs; les ſannets, les manets aux maquereaux; les orphilieres aux orphies ou grandes aiguilles; les muletieres dérivantes, les rets à barres, les colliers à mulets, ſurmulets, & autres poiſſons paſſagers; les trameaux flottans & dérivans; les lignes flottées, flottantes & dérivantes; le grand libouret à la mer, au maquereau, & toutes ſortes de poiſſons de la même eſpece; les lignes ou cordes dérivantes entre deux eaux; les cordes ou lignes flottées à piles roulantes à la ſurface de l'eau.

Les *pêches* en pleine mer aux rets & filets couverts ſur le fond, ſe font aux trameaux dérivans & courans, & aux lignes ou cordes courantes.

Les inſtrumens à la mer traînant ſur les fonds, ſont les dragues, le chalut, les rets traverſiers de toute eſpece, les cortes ou cauches. Les autres inſtrumens ſervant à la *pêche* en mer, ſont les grandes candelettes ou chadieres, les rateaux ou grandes fiſchures aux poiſſons plats; les rateaux aux moules, les fouannes, les dards, les tridens & les fiſchures aux poiſſons ronds.

Les rets ſédentaires & par fonds à la mer, ſont les foles ou grands rieux, les grands rets, les demifoles, les canieres, les rouſſetieres, les petits rieux, les macrolieres ou rets à macreuſes & aux poiſſons plats; les trameaux ſédentaires ou ſéants, les tramaillons & les petits trameaux; les marſaiques & petits trameaux; les rets à hareng, les bretellieres, les cibaudieres à la mer; les picots ou rets ſédentaires à la mer & aux embouchures; les jets ou picots aux poiſſons plats; les groſſes, moyennes & petites cordes.

Les inſtrumens ſédentaires à la mer ſont les paniers, les naſſes, les caziers entre roches.

Les rets & filets flottés, & inſtrumens ſédentaires ſervant aux *pêches* de pié à la côte, ſur les greves, ſur les ſables & entre les roches, ſont les foles ou grands rieux de pié, les demi-foles, ou flûtes ou petits rieux; les trameaux ou tramaillades de pié, les anſieres, les cauiers, les rets de roche, les flottés ou cibaudieres, les haranguieres ou étalieres flottées, les manets de pié, les rets à roblots & ſanſonnets; les ophilieres ſédentaires, les muletieres, les vas-tu-viens-tu, eſpece de muletiere roulante; les macrolieres, les courtines, les berres à poiſſon plat & macreuſes, les rets à marſouins, eſpece de rets entre roches; les rets entre roches traverſés, les rets à croc, les jets ou rets à plis, eſpeces de picots à pié, les verveux de toute eſpece, les tonnelles, les gonnes de filets; les cordes ou lignes, les trajets, les trainées ſimples & de toute eſpece.

Les filets non flottés, & les rets montés ſur piquets à la côte & aux bancs de ſable, & découvrant à toutes les marées, ſont les foles ou grands rets, les demifoles, les rieux, les trameaux, les ravoirs ou rets entre l'eau, ſimples & tramaillés, les bas parcs, les fourets, les venets, les grandes tournées, eſpece de bas-parcs, les haranguieres, les hauts-parcs, les hautes pentieres, les nates ou palis, les parcs ouverts, les caroſſes ou perd-tems, les hauts-bas-parcs de perches & de filets; les verveux avec pannes & aîles de toute eſpece, les cordes ou lignes de toute eſpece.

Les inſtrumens de pié à la côte pour la *pêche* ſédentaire ſur les greves & entre les roches, ſont les verveux de toute eſpece, les tonnelles & gonnes de clayes, les caudrelles ou caudelettes à ſalicots; les guideaux à bas étaliers, les baſches ou ſavenelles, eſpece de guideaux; les naſſes ou bouteilles, les clayes, le paniers & les caſieres.

Les inſtrumens de main des pêcheurs à pié à la côte, ſur les greves & entre les roches, ſont les lignes à la *pêche*, les grand havenets ou harençaux, les havenets aux aiguilles ou lançons; les bouteux ou bouts de quievres à ſalicots; les grands bouteux ou grenadieres, les carreaux, les huniers ou les échiquiers, les éperviers, les furets, les ſaveneaux ou bichettes, les trables ou grands lanets, les buchotiers, les petits lanets, les rieulets, les petits bouteux ou bouquetons à ſauterelles; les grands rateaux, les fiſchures à poiſſons plats, les fouannes ou fiſchures de toute eſpece; les petites fouannes en trident barbellées, les crocs & crochets, les digons ou picots, les bêches & palots, les fiches & aiguilles pour la *pêche* aux coteaux, les étiquettes couteaux pour les moules.

Les rets & filets dérivans & flottans aux embouchures des rivieres dans les eaux ſalées, ſont les aloſiers, les vergues, les verveux, les rets verguans, les trameaux, les faintiers ou verveux, ou trameaux aux feintes, pucelles & fauſſes aloſes; les cahoutiers ou vergueux, ou petits trameaux pour la *pêche* des petites pucelles, les tramaux ou tramaillons aux éperlans, *&c.*

Les filets, rets & inſtrumens traînans aux embouchures des rivieres, permis par l'ordonnance de 1669, & défendus par celle de 1681, ſont les ſeines à ſaumons & aloſes, les ſeines claires & à grandes mailles, les ſeines drues ou épaiſſes, ou de moyennes mailles; les tramaillons aux éperlans, les dranguilles ou driguelles claires & épaiſſes, les cordes ou lignes aux ains de fer, les petits aplets, les cordes aux épines ou épinettes, les lignès aux éperlans, les éperviers ou furets, les gorres ou gorets aux verveux, les naſſes & bouteilles aux éperlans, les naſſes & bouteilles ou petits lamprions, les naſſes de toute eſpece.

Les *pêches* abuſives & défendues à *la mer*, ſont la peige ou grande ſeine, la tramaillée traînante ſur les fonds la grande ſeine à la mer, les ſeines aux ſaumons traînantes.

A la côte avec bateaux, ſont la grande ſeine ou traînée à deux bateaux, la ſeine à bateau & à pié, la ſavre ou ſeinette aux aiguilles & lançons, les picots traînans, & toute autre ſorte de filets & de rets lorſqu'on les traîne à la côte, au bord & ſur les greves.

A pié, ſont la traîne, ſeine, coleret ou dranet; les ſeinettes aux aiguilles, les bouteux ou bouts de quievre, pendant un tems limité; le carreau, le hunier, l'échi-

quier, la herſe au poiſſon plat; le rateau endenté de fer pour la même *pêche*, les bouquetons & ſavenets pour les ſauterelles & la maniguelle.

Il y a différentes ſortes d'appâts; ils ſont ou de chair ou de poiſſon, ou de viande fraîche ou de viande ſalée ou des inſectes, ou des vers marins, ou des vers de terre, ou des rocailles, ou des coquillages, ou des entrailles, ou des œufs de poiſſon.

Il y a de faux appâts; il y en a d'empoiſonnés & défendus. Preſque toutes les ſortes d'appâts ſont à l'uſage des pêcheurs à la ligne ou corde garnie d'hameçon; on amorce ſeulement diverſement, ſelon la *pêche* qu'on pratique.

Il y a des lieux; comme en Picardie, Flandre & Normandie, où les appâts ſont toujours les mêmes; c'eſt de la chair de toutes ſortes de poiſſon.

Ceux de Bretagne coupent aux premiers poiſſons qu'ils prennent un petit morceau vers le haut de la queue, au bas du dos; ces poiſſons mutilés n'en ſont pas moins de vente.

Les poiſſons un peu gros dont les pêcheurs ſe ſervent pour garnir les hameçons des lignes, ſont coupés de biais, enſorte que l'ain ou hameçon en eſt couvert, excepté la pointe, que les pêcheurs nomment le *barbillon*, qui ne permet pas au poiſſon de rejetter l'appât qu'il a pris, ce qui arriveroit ſi l'appât étoit mal placé.

L'hameçon des pêcheurs normands s'appelle par les Bretons *claveau*, la garniture ou l'appât ſe nomme *acq* en Normandie & Picardie, & *boëte*, *amorce* en Brétagne.

Les appâts en poiſſon ſont le hareng frais, la ſardine fraîche, franche, galiſſe, le ſeclant, ou celan, ou celenie, ou fauſſe aloſe, l'orphie, grande aiguille, bécaſſe de mer, le lançon, ou l'aiguille, ou l'aiguillete, le crados ou grados en Normandie; prêtres, prêtros ou éperlan bâtard en Bretagne; la blanche ou le blaquet, l'aillet, l'avrillet, petit poiſſon du premier âge, qu'on appelle auſſi en Normandie *melu* & *ſaumonelle*, & *nonat* en Provence; le petit poiſſon rond de toute eſpece, les morceaux de la chair de toutes ſortes de poiſſon, la chair de poiſſon cuit, les poiſſons mols ſans ſang, comme la ſeiche, margate, en Bretagne, le pic en Gaſcogne, le cornet ou calmar, la petite ſeiche.

De tous les appâts les plus eſtimés pour les pêcheurs à la ligne, ſont les harengs frais, ceux ſur-tout qu'on appelle *gais* ou vuides d'œufs & de laitance, les célants ou célennis, les ſardines, les lançons ou aiguilles.

On attire avec ces appâts des poiſſons de toute eſpece ronds & plats, excepté la ſole.

Un hareng frais fait cinq ou ſix appâts pour les rayes, huit ou dix pour les autres poiſſons, à proportion de leur grandeur.

La blanche ou la melie nouvellement écloſe, ſe place au nombre de cinq à ſix ſur un même hameçon; il n'en faut qu'une ou deux quand elle eſt grande; on les place ſur l'hameçon par les yeux.

Tous les petits poiſſons ronds du premier âge ſont encore un appât, lorſque les précédens, qui ſont de la premiere qualité, manquent; on a recours dans le beſoin à la ſeche & aux cornets; les cornets ſont plus eſtimés que la ſeche. Le pêcheur ne prend que le corps & les piés du cornet. On ne *pêche* avec cet appât que la raie & le merlan.

Le cornet eſt excellent pour la *pêche* de la morue. Si les Terreneuviers en avoient à diſcrétion, leur cargaiſon ſeroit bientôt faite; ils en trouvent quelquefois dans le ventre des morues qu'ils ont priſes, & ils en garniſſent leurs ains ou claveaux avec ſuccès.

On ſe ſert des œufs & des entrailles des poiſſons pour appâts. On en boette, ou fait la réſure, rare ou vague pour la ſardine; cela la fait élever des fonds & donner dans les filets qui derivent à fleur d'eau.

Les entrailles de morue & d'autres poiſſons voraces, ſont bonnes pour ces poiſſons.

On attire les fauquets ou happe-foies, & autres oiſeaux de mer, avec les foies des poiſſons.

On fait la *pêche* aux ſardines avec les œufs des morues & des maquereaux ſalés: on en apporte en quantité des ſalaiſons de Terre-neuve; il en vient auſſi de Norvege.

Ce ſont les œufs de morues & de maquereaux que l'on appelle *reſure*.

Parmi les vers marins & de terre dont on fait des appâts, il y a les vers noirs ou francs, les vers rouges ou bâtards, les vers blancs qu'on appelle *bourelottes* en Bretagne, les vers de terre.

Les meilleurs & les plus eſtimés ſont les vers francs qui ſervent toujours pour la *pêche* des ſoles, qui ne mordent qu'à cet appât, qui attire auſſi les limandes, les carrelets, & autres poiſſons plats.

La ſole ne va aux vers francs que quand ils ſont vivans & frais; il faut que ces vers ſoient gros, afin d'en faire deux appâts.

Les vers blancs ne ſervent qu'aux pêcheurs bretons.

Les vers rouges ſont moins.

On n'emploie le ver de terre que faute d'autre appât cependant il eſt propre à la *pêche* de l'anguille.

Les appâts qu'on fait avec les coquillages ſont en grand nombre; il y a le petaut ou la folade, le bredin, ou brelin, ou bernicle, ou lappe.

Le pitaut ou la folade tirée de ſa coquille, garnit un hameçon: c'eſt le moindre des appâts frais.

Le brelin ſert à la *pêche* du merlan & de la limande. Le pêcheur amorce d'abord avec de la chair de poiſſon ſalé, puis il ajuſte ſur la pointe de l'ain un brelin tiré vivant de ſa coquille.

Il y a auſſi les crabes, les ſalicots ou groſſes chevrettes, les barbeaux, les creviches, les petites crevettes, les grenades, les ſauterelles, les eſquires, &c.

On écraſe les crabes & on les attache au ret qui ſert de ſac à l'inſtrument de la *pêche* aux ſalicots, aux groſſes chevrettes & aux petites.

Le meilleur appât des pêcheurs normands pour les mêmes poiſſons, eſt le poltron & le craquelot.

Le crabe poltron eſt celui qui a quitté ſa coque nouvellement, & qui eſt encore mol.

Le craquelot eſt celui dont la coque n'a pas encore ſa dureté.

Le ſalicot & la chevrette ſervent d'appât à pluſieurs eſpeces de poiſſons ronds. Ceux qui font la *pêche* du maquereau avec le libouret ou la ligne au plomb, en amorcent leurs hameçons, les rayes griſes en ſont friandes.

Quand on amorce un ain avec la chevrette ou ſauterelle de mer, on en met pluſieurs ſur un hameçon.

On ſe ſert en appât de poiſſon ſalé, parce qu'on n'en a pas toujours de frais. On ſale pour cet uſage le hareng le celant ou ſeclant, ou celerin, ou fauſſe ſardine, & la ſardine.

Le hareng gai ou qui n'a ni laitance ni œufs, eſt le meilleur d'entre les poiſſons qu'on peut ſaler, ſur-tout après qu'il a frayé.

La *pêche* avec le poiſſon ſalé eſt communément ingrate: on arme le corps de l'hameçon de poiſſon ſalé, & la pointe d'un peu de bœuf frais.

On emprunte encore des appâts du bœuf, de la vache, du cheval, de l'âne, du chien, & d'autres animaux frais ou ſalés. On emploie à cet uſage le foie, les poumons & les entrailles.

On ne fait avec le chien que la *pêche* du crabe, & cet appât encore ne ſert-il qu'à l'entrée des ports & aux petites baies. C'eſt un amuſement d'enfans & de deſœuvrés.

Les navigateurs amorcent en pleine mer pour les requins & autres poiſſons voraces, de morceaux de lard blanc.

Les faux appâts ſe font avec des morceaux de liege taillés de la figure d'un poiſſon, & recouverts de la peau d'un petit poiſſon écorché, ou d'une toile blanche rayée de bleu ſur le dos, ou d'une pierre blanche, ou d'une pelotte de marne, &c.

On fait uſage de ces appâts pour la *pêche* des oiſeaux marins.

Le pêcheur baſque prend le thon à la ligne avec le liege recouvert de la toile rayée de bleu. Cette *pêche* ſe fait à la côte lorſque la mer eſt agitée.

Ceux qui pêchent la crabe & le homar avec des paniers, des caſieres, des bouraques & autres inſtrumens, y pendent des petits morceaux de pierre blanche.

Les appâts & inſtrumens défendus ſont ceux qui tendent à détruire le poiſſon, comme les ſacs de toile & de ſerpilliere; avec les chevrettes & autres poiſſons corrompus. Le ſac détruiſoit le frai, & l'appât infectoit le poiſſon.

Les appâts empoiſonnés, ſont la chaux vive, la noix vomique, la noix de cypres, la coque de levant, la momie, muſc, & autres drogues qui enivrent & étourdiſſent le poiſſon.

Il faut y joindre l'herbe qu'on appelle l'*alreſe*.

La *pêche* de riviere ſe fait à-peu-près avec les mêmes inſtrumens, la ligne, le verveux, le filet, l'épervier, &c.

Ce ſont auſſi les mêmes appâts, le ver, les entrailles des animaux, les morceaux de viande, &c.

Voyez toutes ces différentes *pêches*, tant de mer que de riviere, à leurs articles particuliers.

PÊCHE DES COQUILLAGES, (*Conchyliol.*) il y a cinq manieres de pêcher les coquillages; ſavoir à la main, au rateau, à la drague, au filet, & en plongeant.

Quand

Quand la mer ſe retire, on marche à pié ſur la grève, & l'on prend les huitres & les moules à la main, rien n'eſt plus ordinaire au Havre, à Dieppe, & en Angleterre : quand les huitrieres & les moulieres ne découvrent point, on prend des bateaux, & l'on ſe ſert de la drague; il y en a qui foulent le ſable avec les piés, pour faire ſortir les coquillages qui s'enſablent après le reflux.

Pietro della Valle, fameux voyageur, rapporte qu'en pêchant lui-même dans la mer Rouge, il prit une ſi grande quantité d'huitres, de limaçons, & d'autres coquillages, qu'il en remplit quatre à cinq caiſſes. Il dit que ces coquilles naiſſent dans les fonds & dans les cavités, qui ſont en grand nombre dans le golfe Arabique & que les pêcheurs deſcendent dans l'eau avec leur chemiſe, qui ne leur vient qu'au bas de l'eſtomac, & les prennent à la main, l'eau étant ſi claire que l'on découvre tout ce qui eſt au fond.

Le rateau eſt un inſtrument de fer garni de dents longues & creuſes, emmanché de perches proportionnées à la profondeur du fond où l'on pêche; c'eſt ainſi que l'on prend les moules.

La drague eſt un autre inſtrument de fer, qui a ordinairement quatre piés de long ſur dix-huit pouces de large, avec deux traverſes. Celle d'en bas eſt faite en biſeau, pour mordre ſur le fond, & enlever l'huitre attachée au rocher; elle porte ou traîne avec ſoi un ſac dont le deſſus eſt ordinairement un réſeau de cordage; & par-deſſous on ſubſtitue un cuir, ou-bien on fait les mailles du deſſous du ſac de lanieres de cuir, qui étant gluant de ſa nature, gliſſe mieux au fond de l'eau. On deſcend la drague avec un cordage proportionné à la profondeur où ſont les coquillages. En Amérique la drague a ſix piés en quarré, & on y attache des cordages ſuivant la profondeur de l'eau; c'eſt par leur moyen qu'on tire la drague à bord, & c'eſt la meilleure maniere de pêcher les coquillages, & la plus uſitée.

On ſe ſert de différentes eſpeces de filets dans les ports de mer, pour pêcher le poiſſon. Parmi les ordures qu'amenent les filets des pêcheurs, il ſe rencontre des coquillages & des productions marines, qu'ils rejettent ordinairement dans la mer. On a trouvé de cette maniere à Marſeille & à Toulon, des coquillages & des mouſſes de mer très-curieuſes.

On pêche à Toulon, à vingt ou trente piés de bas, avec des crocs de fer, les pinnes marines toutes griſes, & qui n'ont pas les belles couleurs de celles de Meſſine, de Corſe, & de Majorque. Les manches de couteau ſe prennent dans le golfe de Tarente, & autres ports de mer, dans les trous qu'ils font dans le ſable, où l'on jette du ſel pour les faire ſortir; mais le meilleur moyen d'avoir de beaux coquillages, eſt d'employer les plongeurs, comme on fait dans les Indes. (*D. J.*)

PÊCHE, (*Juriſprud.*) la *pêche* & la chaſſe ſont les deux manieres d'acquérir que les hommes aient eu, l'une & l'autre furent le premier art que la nature enſeigna aux hommes pour ſe nourrir.

La *pêche* continua d'être permiſe à tout le monde par le droit des gens, non-ſeulement dans la mer, mais auſſi dans les fleuves, rivieres, étangs, & autres amas d'eau.

Le droit civil ayant diſtingué ce que chacun poſſedoit en propriété, il ne fut plus permis de pêcher dans les étangs & viviers d'autrui, mais ſeulement dans la mer & dans les fleuves & rivieres dont l'uſage appartenoit au public.

La *pêche* qui ſe fait, tant en pleine mer que ſur les grèves, eſt toujours demeurée libre à tout le monde, ſuivant le droit des gens; mais nos rois ne la permettent à leurs ſujets dans les mers qui avoiſinent leur domination, qu'avec les filets permis; & il eſt défendu aux pêcheurs qui arrivent à la mer, de ſe mettre & jetter leurs filets en lieux où ils puiſſent nuire à ceux qui ſe ſeront trouvés les premiers ſur le lieu de la *pêche*, ou qui l'auront déja commencée, à peine de tous dépens, dommages & intérêts, & de cinquante livres d'amende. Ordonnance de la Marine, *liv. V. tit.* 1. *&* 2. *article* 9.

Pour ce qui eſt des fleuves ou rivieres navigables, comme en France la propriété en appartient au roi, c'eſt à lui ſeul auſſi qu'appartient le droit de *pêche*.

Les anciennes ordonnances permettoient à chacun de pêcher à la ligne dans les fleuves & rivieres navigables, parce que cela n'étoit regardé que comme un amuſement; mais comme inſenſiblement on abuſe des choſes les plus innocentes, & qu'il y auroit une infinité de gens oiſifs qui pêcheroient continuellement & dépeupleroient les rivieres, il n'eſt plus permis de pêcher, même à la ligne, dans les fleuves & rivieres navigables & autres eaux qui appartiennent au roi, à-moins d'être fondé en titre ſpécial, ou d'être reçu maître pêcheur au ſiége de la maîtriſe des eaux & forêts, à peine de cinquante livres d'amende, & de confiſcation du poiſſon, filets & autres inſtrumens de *pêche*, pour la premiere fois, & pour la ſeconde, de cent livres d'amende, outre pareille confiſcation, même de punition plus ſévere s'il y échet.

Pour être reçu maître pêcheur, il faut avoir aumoins l'âge de vingt ans.

Les maîtres pêcheurs de chaque ville ou port dans les lieux où ils ſont au nombre de huit & au-deſſus, doivent élire tous les ans aux aſſiſes du maître particulier, un maître de communauté pour avoir l'œil ſur eux, & avertir les officiers des maîtres des abus qui ſe commettent; & dans les lieux où il y en a moins de huit, ils doivent convoquer ceux des deux ou trois plus prochains ports ou villes, pour faire entre eux la même élection.

Les maîtres pêcheurs & autres perſonnes qui peuvent avoir droit de pêcher dans les fleuves & rivieres navigables, & autres eaux appartenantes au roi, ſont obligés d'obſerver les regles qui ont été faites pour la police de la *pêche* dans ces ſortes d'eaux.

Ces regles ſont, premierement, qu'il eſt défendu de pêcher aux jours de dimanche & fêtes, à peine de cinquante livres d'amende & d'interdiction pour un an.

En quelque tems que ce ſoit, la *pêche* n'eſt permiſe que depuis le lever du ſoleil juſqu'à ſon coucher.

Les arches des ponts, les moulins & les gords où ſe tendent des guideaux, ſont les ſeuls en droits où l'on peut pêcher la nuit comme le jour, pourvû que ce ne ſoit en des jours ou tems défendus.

Il eſt défendu de pêcher dans le tems de frai, excepté la *pêche* aux ſaumons, aux aloſes, & aux lamproies; le tems de frai pour les rivieres où la truite abonde, eſt depuis le premier Février juſqu'à la mi-Mars, & autres depuis le premier Avril juſqu'au premier Juin.

Il n'eſt pas permis de mettre des bires ou naſſes d'oſier au bout des guideaux pendant le tems de frai on peut ſeulement y mettre des chauſſes ou ſacs du moule de dix-huit lignes en quarré, & non autrement; mais après le tems du frai, on peut y mettre des naſſes d'oſier à jour, pourvû que les verges ſoient éloignées les unes des autres de douze lignes au-moins.

Les engins & harnois de *pêche* défendus par les anciennes ordonnances, ſont le bas orbarin, le chiffre garni, le valois, les amendes, le pinſoir, le truble à bois, la bouache, la charte, le marchepié, le cliquet, le rouable, le clamecy, faſcines, fagots, naſſes pelées, jonchées, & lignes de long à menus hameçons.

L'ordonnance de 1669 y a joint les grilles, tramails, furets, éperviers, chalons, ſabres, & tous autres qui pourroient être inventés au dépeuplement des rivieres.

Elle défend auſſi d'aller au barandage & de mettre des bacs en riviere.

Elle defend en outre de bouiller avec bouilles ou rabots, tant ſous les chevrins, racines, ſaules, oſiers, terriers, & arches, qu'en autres lieux, ou de mettre lignes avec échets & amorces vives; comme auſſi de porter des chaînes & clairons dans les batelets, d'aller à la fare ou *pêche* à grand bruit, ou de pêcher dans les noües avec des filets, & d'y bouiller pour prendre le poiſſon ou le frai qui auroit pû y être porté par le débordement des rivieres.

Il eſt pareillement défendu à tous mariniers & bateliers d'avoir à leurs bateaux ou nacelles aucuns engins à pêcher, permis ou défendus.

On doit rejetter dans les rivieres les truites, carpes, barbeaux, brêmes & meûniers qu'on a pris, quand ils n'ont pas au moins ſix pouces entre l'œil & la queue; & les tanches, perches & gardons qui en ont moins de cinq.

Il eſt défendu d'aller ſur les étangs, foſſés & mares lorſqu'ils ſont glacés, pour en rompre la glace, & pour y faire des trous, & d'y porter des flambeaux, brandons & autres feux pour voler le poiſſon.

L'ordonnance défend auſſi, ſous peine de punition corporelle, de jetter dans les rivieres aucune chaux, noix vomique, coque-de-levant, momie, & autres drogues ou appâts.

Pour le rempoiſſonnement des étangs; le carpeau doit avoir ſix pouces au moins, la tanche & la perche quatre, & le brocheton tel échantillon qu'on veut; mais on ne doit le jetter aux étangs, mares & foſſés qu'un an après leur empoiſſonnement, ce qui doit être obſervé pour les étangs, mares & foſſés des eccléſiaſtiques & communautés, de même que pour ceux du roi.

Les eccléſiaſtiques, ſeigneurs, gentilshommes & communautés qui ont droit de *pêche* dans les rivieres navigables, ſont tenus d'obſerver & de faire obſerver l'ordonnance par leurs domeſtiques & pêcheurs.

Les communautés d'habitans qui ont droit de *pêche* dans les rivieres navigables, ſont obligés de l'affermer, parce que ſi chacun avoit la liberté d'aller pêcher, cela dégénereroit en abus.

La *pêche*, dans les petites rivieres non-navigables, appartient au ſeigneur haut-juſticier.

Celle des étangs, foſſés, mares, appartient à ceux qui en ſont propriétaires. *Voyez* l'ordonnance des eaux & forêts, *tit.* 31. & la conférence ſur cette ordonnance. (*A*)

PÊCHE, (*Jardin.*) fruit à noyau, très-connu, qui vient ſur le pêcher. Les *pêches* varient pour la groſſeur, la forme, la couleur & le goût, ſelon les différentes eſpeces de pêchers. On diſtingue ces fruits en *pêches* proprement dites, qui quittent le noyau, & qui ont la chair tendre, molle, ſucculente, & d'un goût relevé; & en pavies ou brugnons qui ne quittent pas le noyau, & qui ont la chair dure & ſeche.

Les *pêches* ſe diviſent auſſi en *pêches* liſſes & *pêches* veloutées; car ces dernieres ſont en plus grand nombre; on les différencie encore par les couleurs. Il y a des *pêches* jaunes, des *pêches* blanches, & des *pêches* rouges. Les curieux ne font cas que de quinze ou vingt ſortes de *pêches*; mais en donnant dans la médiocrité, on pourroit en raſſembler juſqu'à quarante eſpeces pour avoir une plus grande variété & une ſuite de fruits qui ſe ſuccederoient pendant quatre mois. La *pêche* veut être mangée crue; elle perd de ſa qualité en paſſant ſur le feu, auſſi n'en fait-on guere uſage dans les offices qu'en la mettant à l'eau-de-vie; la Médecine ne tire de ſervices que des feuilles & des fleurs du pêcher, & de l'amande qui eſt dans le noyau de ſon fruit. *Voyez* PÊCHER.

PÉCHÉ, ſ. m. (*Théol.*) *peccatum*, eſt en général toute infraction des regles de l'équité naturelle & des lois poſitives, de quelque eſpece qu'elles ſoient.

Saint Auguſtin, dans ſon *livre XXII.* contre Fauſte le manichéen, définit le *péché*, une parole, une action, ou un déſir contre la loi éternelle; *peccatum eſt factum, vel dictum, vel concupitum contra æternam legem*; définition que ſaint Thomas & la plûpart des autres théologiens ont adoptée, mais elle ne convient pas au *péché* originel.

Le même pere définit encore le péché, *voluntas retinendi vel conſequendi quod juſtitia vetat & unde liberum eſt abſtinere*; mais cette définition n'eſt pas plus exacte que la premiere, par rapport aux enfans.

Auſſi la plûpart des théologiens definiſſent le *péché* une déſobéiſſance à Dieu, ou une tranſgreſſion volontaire de la loi, ſoit naturelle, ſoit poſitive, dont Dieu eſt également l'auteur.

On diſtingue pluſieurs ſortes de *péchés*, 1°. du côté de l'objet, des *péchés* de la chair & des *péchés* de l'eſprit; par *péchés* de la chair on entend ceux qui ont pour objet quelque délectation charnelle, comme la gourmandiſe, la luxure; par *péchés* de l'eſprit, ceux qui ſe paſſent dans l'intérieur, comme l'orgueil, l'héréſie, *&c.* 2°. Eu égard aux perſonnes que le *péché* offenſe, on diſtingue des *péchés* contre Dieu, contre le prochain, contre ſoi-même. 3°. On le diviſe encore en *péchés* de penſée, de parole, & d'action, en *péchés* d'ignorance & de foibleſſe, & *péchés* de malice.

Mais les diviſions les plus connues, ſont celles qui diſtinguent le *péché* originel & le *péché* actuel. Le *péché* originel eſt celui que nous tirons de notre origine, que nous apportons en naiſſant, & dont Adam notre premier pere nous a rendu coupables: on diſpute beaucoup ſur ſa nature, & ſur la maniere dont il paſſe des peres aux enfans. *Voyez* ce que nous en avons dit ſur le *mot* ORIGINEL.

Le *péché* actuel eſt celui que nous commettons par notre propre volonté; on le diviſe en *péché* de commiſſion & *péché* d'omiſſion; par *péché* de commiſſion on entend celui qui eſt oppoſé à un précepte négatif, comme à l'homicide, qui eſt oppoſé à ce commandement, *vous ne tuerez point*. Le *péché* d'omiſſion eſt celui qui eſt contraire à un précepte affirmatif, comme de manquer de reſpect à ſes parens eſt une action oppoſée à ce précepte, *honorez votre pere & votre mere*; ou pour s'expliquer plus clairement, le *péché* de commiſſion conſiſte à faire ce que la loi défend, & le *péché* d'omiſſion à ne pas faire ce qu'elle preſcrit.

Enfin, le *péché* actuel, ſoit de commiſſion, ſoit d'omiſſion, ſe ſous-diviſe en *péché* mortel & en *péché* véniel. Le *péché* mortel eſt une prévarication qui donne à l'ame la mort ſpirituelle en la privant de la grace ſanctifiante, & en la rendant ſujette à la damnation. Le *péché* véniel eſt une faute qui affoiblit en nous la grace de la juſtification ſans la détruire, & qui nous ſoumet à la néceſſité de ſubir quelques peines temporelles pour en obtenir la rémiſſion.

Quelques-uns, parmi les Proteſtans, ont cru que la différence entre les *péchés* mortels & véniels tiroit ſon origine de la qualité des perſonnes qui les commettoient; que tous les *péchés* d'un juſte, quelqu'énormes qu'ils puiſſent être, étoient véniels; que ceux d'un pécheur, quelques légers qu'ils fuſſent, étoient mortels. D'autres en ont fait dépendre la différence de la pure volonté de Dieu; mais il eſt clair, 1°. que tous les *péchés* des juſtes ne leur ôtent pas toujours la grace, & que tous les pécheurs n'offenſent pas Dieu dans toutes les occaſions avec le même degré d'énormité; 2°. qu'il y a des *péchés*, qui par eux-mêmes portent ſimplement quelqu'atteinte à la vie ſpirituelle en diminuant le feu de la charité, & d'autres qui par leur propre nature éloignent ce feu ſacré & donnent la mort à l'ame. (1)

Il n'eſt pas facile au reſte de décider toujours avec préciſion quand un *péché* eſt mortel ou véniel. L'examen de l'importance du précepte violé, l'inſpection du degré de conſentement que donne à la mauvaiſe action celui qui la commet, la conſidération du tort & du ſcandale que portent à quelque membre de la ſociété, ou à toute la ſociété, les fautes commiſes ſont autant de moyens qui contribuent à faire connoître & à ſpécifier la grandeur & l'énormité des *péchés*. (2)

Les Stoïciens prétendoient que tous les *péchés* étoient égaux entre eux; on peut voir comment Cicéron, dans ſes paradoxes, réfute l'abſurdité de cette opinion.

Les anciens Gnoſtiques & les Manichéens imaginoient un mauvais principe auteur du *péché*. Calvin n'a pas fait difficulté de l'attribuer à Dieu, de dire que Dieu y excitoit & y pouſſoit l'homme. Les Catholoiques reconnoiſſent que l'homme eſt libre, que c'eſt par la ſeule & propre détermination qu'il péche, & qu'alors il eſt juſtement répréhenſible d'avoir commis ce qu'il pouvoit ne pas faire, ou négligé ce qu'il devoit & ce qu'il pouvoit faire.

PÉCHÉ, (*Critique ſacrée.*) c'eſt dans le vieux Teſtament la tranſgreſſion de la Loi. Les caſuiſtes hébreux ont des mots propres pour diſtinguer ces diverſes tranſgreſſions; *Chataoth*, comprend les *péchés* commis contre les préceptes affirmatifs; *Aſchamat*, marqe les *péchés* commis contre les préceptes négatifs; *Schegaga*, déſigne les *péchés* d'ignorance, d'oubli, d'omiſſion, *&c.* Cependant dans l'Ecriture le mot *péché*, ſe prend tantôt pour une tranſgreſſion légere de la Loi, *I. Joan. j.* 8. tantôt pour un *péché* très-grave, comme l'idolâtrie, *Thren. j.* 8.

Péché veut dire auſſi la peine du *péché*: ſi tu fais mal, la peine de ton *péché*, *peccatum*, s'en ſuivra, *Gen. iv.* Il ſignifie la concupiſcence. *Rom. vij.* 20. Il ſe met pour la victime offerte en expiation du *péché*; celui qui ne connoiſſoit point le *péché*, a été fait victime; *peccatum* pour le

---

(1) On ne ſauroit revoquer en doute cette doctrine du ſavant auteur de cet article, ſavoir que tous les *péchés* des juſtes ne les privent point de la grace Sanctifiante, pourvu que bien entendu, ce nombre *collectif* ſoit de la nature de ceux qui ſont légérement contraires à la droiture & à la loi, en un mot qu'on appelle communément *péchés* veniels. Mais quant aux fautes griéves, de quelque genre qu'elles ſoient, il eſt de foi divine que chacune en particulier eſt capable de détruire dans l'homme la juſtice & la grace ſanctifiante, & de le rendre digne de la colére de Dieu, & d'une peine éternelle. C'eſt la doctrine conſtante de l'Egliſe Catholique, confirmée par le Concile de Trente S. 6. C. 15. (*W*)

(2) La diſtinction du *péché* mortel & du *péché* véniel a toûjours été regardée, même des plus grands ſujets qu'ait produit l'Egliſe, comme une queſtion fort difficile à décider. Un de ceux-là fut, je crois, le grand Auguſtin qui lib. 21. de Civ. Dei C. 21. ne fit pas difficulté de nous enſeigner la même choſe que l'auteur. Les Théologiens de nos jours nous preſcrivent néanmoins quelques regles, pour ne pas nous tromper dans une pareille diſtinction. La premiere eſt de voir ſi l'action contraire à la loi a été faite avec liberté, & ſi celle-ci ſe trouve dans un tel degré qu'elle rende l'action proprement *humaine*, comme oppoſée à la juſtice & à la loi; il n'y-a point de doute que cette oppoſition, ou tranſgreſſion étant griéve, l'action eſt de la nature des *péchés* mortels. Mais comme toute action peut être relative à pluſieurs preceptes, & oppoſée à pluſieurs vertus, ou à pluſieurs eſpéces de bien ordonné par la vertu, c'eſt pour cela qu'on doit examiner bien attentivement toutes ces circonſtances pour pouvoir diſtinguer le nombre des différens griefs qu'une telle action renferme en elle-même, & de tous leſquels on ſe rend coupable, ſi on les connoît dans l'action, ou ſi on doit, lorſqu'on le peut, les connoître. Le plus grand ou le plus petit conſentement, ou ſoit attache à une mauvaiſe action, ne fait que la rendre plus griéve, mais dans le même ordre ou dans la même eſpece de malice. Enfin pour connoître quand une action eſt griévement oppoſée à la loi, il faut conſulter l'écriture ſainte, la tradition des SS. PP. & les déciſions de l'Egliſe, ou finalement avoir recours à la doctrine générale des docteurs Catholiques. (*W*)

le *péché*, *II. Cor. v.* 21. De même dans Oſée, *iv.* 8. ils ſe nourriront des victimes, *comedent peccata*, que mon peuple offre pour le *péché*. Enfin, ce terme ſe prend pour maladie. *Rom. v.* 12. (*D. J.*)

PÉCHÉ *à mort*, (*Critique ſacrée.*) on cherche quel eſt ce *péché*, dont S. Jean dit qu'il eſt *à la mort*, *I. ep. v.* 16. Il ſemble que c'eſt l'idolâtrie: ce qui confirme cette idée, ſelon les judicieuſes remarques d'un critique moderne, c'eſt 1°. que la Loi divine condamnoit l'idolâtre à la mort, ſans aucune miſéricorde; 2°. que l'apôtre, au ℣. 20. remarque que J. C. eſt venu pour faire connoître le ſeul vrai Dieu; 3°. & qu'enfin, au ℣. 21. l'apôtre finit ſon épître par ce précepte: mes petits enfans, gardez-vous des idoles. Cependant, quand l'apôtre parle d'un *péché à mort*, il n'entend pas la mort éternelle; comme ſi Dieu avoit prononcé contre le chrétien qui tomboit dans l'idolâtrie, qu'il ſeroit condamné ſans miſéricorde à la mort éternelle, ſans qu'il pût obtenir ſa grace par ſa repentance. Le ℣. 16. fait voir qu'il ne s'agit que de la mort temporelle. (1) Les Chrétiens priant pour les malades, & demandant à Dieu leur guériſon, ils l'obtenoient auſſi, comme on le voit par S. Jacques, *ch. v.* ℣. 14. *& ſuivans.* S. Jean a en vûe cette coutume, & dit, qu'il n'ordonne point aux Fideles de prier pour la guériſon de ceux qui tomboient dans l'idolâtrie; parce que c'eſt-là un *péché* qui mérite la *mort*, & auquel ſont condamnés ceux qui ont connu le ſeul vrai Dieu. On ne demandoit point à Dieu la vie de ces gens-là; mais on ne les privoit pas de l'eſpérance du ſalut, s'ils s'adreſſoient à J. C. avec une ſincere repentance. Ainſi donc le *péché à mort*, dans S. Jean, ſeroit l'*idolâtrie*. Le *péché* contre le S. Eſprit, paroît être le blaſphème ou l'outrage fait au S. Eſprit, en attribuant contre la conſcience, les miracles à la vertu des démons; c'eſt le dernier excès de l'impiété. Le *péché* irrémiſſible de l'auteur de l'épître aux Hébreux, c'eſt vraiſemblablement l'apoſtaſie entiere. (*D. J.*)

PÉCHÉ ORIGINEL, (*Critique ſacrée.*) la tradition a bien varié ſur le *péché originel*. Clément d'Alexandrie n'a point connu ce *péché*, comme on le voit par la maniere dont il explique les paroles de Job, *ch. xiv.* 4. ſelon la verſion des Septante, & celui du *Pſ. lj.* ℣. 7. Pour le dernier, il prétend que David parle d'Eve, la mere du genre humain, qui n'eut des enfans que depuis qu'elle fut tombée dans la tranſgreſſion. *Voyez* Stromat. *lib. III. pag.* 488. *&* 489. (2) Mais Origène, diſciple de Clément d'Alexandrie, abandonna l'opinion de ſon maître, & ſoutint que les hommes naiſſent pécheurs, comme on le voit dans ſon commentaire ſur S. Matt. dans ſon homélie xiv. ſur S. Luc, dans l'homélie xviij. ſur le Lévit. & dans ſa réponſe à Celſe, *lib. IV. p.* 191. Le lecteur peut conſulter là-deſſus les notes de Spencer. Dans le dernier ouvrage d'Origène, il cite en faveur de ſon opinion, le paſſage de S. Paul aux Romains, *ch. v.* 14. Mais au lieu qu'il y a dans les exemplaires, & c'eſt en effet la bonne leçon, *qui n'ont point péché à la reſſemblance de la tranſgreſſion d'Adam*, Origène a lû *qui ont péché à la reſſemblance*, &c. Au fond, la raiſon d'Origène étoit, que les ames qui ont exiſté avant les corps, avoient péché avant que d'être incorporées. Beauſobre, *Remarques critiques.* (*D. J.*) (3)

PÉCHÉ VOLONTAIRE, (*Critique ſacrée.*) ἁμαρτήμα; il ſemble que ce *péché* ſoit celui dans lequel on perſévere malgré les remontrances, *Hébr. x.* 26. Il eſt beau à un homme, dit l'auteur de l'Eccléſiaſte, lorſqu'il eſt repris de ſon *péché*, de ſe repentir; car il évitera par ce moyen le *péché volontaire*, οὕτως γὰρ φεύξει ἑκούσιον ἁμαρτήμα, *ch. xx.* ℣. 7. En effet, celui qui ſe repent lorſqu'on lui fait connoître ſa faute, prouve qu'il a été ſurpris; & s'il eſt véritablement repentant, il évite la rechûte ou le *péché volontaire*; puiſqu'il n'ignore plus ni la nature de l'action, ni ſa propre foibleſſe. (*D. J.*) (4)

PECHECAL, *terme de relation*, nom que les Indiens donnent aux inondations qui arrivent chez eux dans un certain tems de l'année. Ce ſont des débordemens cauſés par les grandes pluies, & par la fonte des neiges qui ſont ſur les montagnes. Le plat pays en eſt couvert, & les rivieres en ſont enflées, comme le Nil, lorſqu'il ſe déborde en Egypte. Cette inondation arrive tous les ans aux Indes pendant les mois de Juillet, Août, Septembre, & Octobre. (*D. J.*)

PECHEM, ſ. m. (*Mat. med. des anciens.*) nom donné par les grecs modernes à la racine qu'Avicenne & Sérapion appellent *behem*. La deſcription qu'ils en font, leur diſtinction en *pechem* rouge & blanc, les vertus qu'ils leur prodiguent, ſont celles du *behem* dans les

(1) Les différens ſentimens des SS. PP. & des Docteurs ſur la nature de ce *péché*, que l'Apôtre S. Paul appelle *péché à mort*, a cauſé quelque confuſion dans l'idée, qu'on pourroit en avoir plus claire. Odon évêque de Cambrai remarque dans ſes opuſcules que le ſauveur du monde enſeigna qu'il y avoit des *péchés* dont il ne s'obtiendroit point le pardon; l'un étoit *l'eſprit de blaſphème* ſelon S. Math. c. 12. v. 31. l'autre de *parler contre le S. Eſprit* ſuivant l'expreſſion du redempteur dans S. Marc c. 3. v. 28. *qui blaſphemaverit in ſpiritum ſanctum, non habet remiſſionem in æternum, ſed reus erit æterni delicti*. On lit la même choſe dans S. Luc c. 12. v. 10. Si S. Jean ne rapporte pas dans ſon évangile ces paroles du ſauveur, il y ſupplée dans ſa premiere lettre c. 5. v. 16. C'eſt pourquoi l'Evangeliſte devoit parler de cette mort même, dont avoit entendu parler ſon Divin Maître, qui ſûrement ne parla point de la mort temporelle, mais de la difficulté moralement inſurmontable d'obtenir le pardon de ces ſortes de *péché*, à moins qu'il n'entendit par *l'eſprit de blaſphème & par le péché contre le S. Eſprit*, l'obſtination & l'impénitence finales, comme il eſt vraiſemblable ſelon l'avis du ſouverain Pontife S. Gelaſe dans ſon tome *de Anathemate* rapporté par L'abbé tome 5. col. 355. *eſt peccatum ad mortem in eodem manentibus; eſt peccatum non ad mortem ab eodem recedentibus*. Cependant comme la reſiſtence opiniatre du pecheur s'oppoſoit à l'efficacité des prieres & portoit obſtacle à leur effet, S. Jean ne voulut pas faire un precepte aux fidéles de prier pour cette ſorte de pécheurs. On n'a qu'à lire S. Auguſtin *lib. de corrept & gratia* c. 12. S. Ambroiſe *lib.* 1. *de Spiritu Sancto* c. 3. S. Bonaventure *in* 2. *ſentent. diſtinct.* 43. & autres Théologiens qui traitent au long ces matieres. (*W*)

(2) La tradition de l'Egliſe par rapport à l'exiſtence & propagation du *péché Originel* ſur tous les deſcendans d'Adam que Dieu n'a pas preſervé par une grace ſpéciale de cette tâche, n'a jamais ſouffert aucune variation; elle a au contraire fait de tout tems & conſtamment un article de foi, ni on ne ſauroit avancer qu'elle ſoit ſuſceptible de changement, quoiqu'aient penſé ou ecrit le contraire un ou pluſieurs auteurs, quelqu'opinion avantageuſe qu'on ait d'eux. Pour ce qui regarde Clément d'Alexandrie, nous ne ſaurions adhérer au ſentiment de Voſſius, qui le ſuppoſa mal informé du *péché d'origine*, & de ſa tranſmiſſion, parcequ'il nous fait aſſez entendre dans différens endroits de ſes ouvrages qu'il entendoit parfaitement ce dogme de foi. Il nous en donne lui même la preuve lib. . . . . où il dit: *niſi converſi effecti fueritis, ut puelli, mundi quidem carne, ſancti vero anima per abſtinentiam a malis operibus, oſtendens quod nos tales eſſe vult, quales etiam genuit ex matrice aquæ, id eſt, lavacro baptiſmatis*; & dans un autre où il ajouta: *ut qui ſumus regenerati par aquam, cum hæc ſit alia ſatio in creatione*. Sans s'étendre davantage ſur ces textes, on entend aſſez que Clément avouoit que l'homme étoit regénéré à la grace, & pour ainſi dire, reproduit & récrée de nouveau; il ne nioit point cette régénération dans les enfans qui recevoient le baptême; il admettoit donc dans les hommes un coulpe intrinſeque & innée avec eux par la génération naturelle. Qu'enſuite il ait ecrit dans quelques endroits que les enfans nouvellement nés ne ſont point compris dans la malediction d'Adam, & que les paroles de David doivent s'entendre d'Eve qui n'eut pas d'enfans avant ſa chûte, il l'ecrivit, comme l'enſeignent les Théologiens, pour refuter un certain Jules Caſſien chef d'une faction d'hérétiques qui non ſeulement condamnoient les nôces comme illicites & criminelles & les divulguoient comme un ſéminaire de proſtitutions & de corruptions, mais qui regardoient encore leur inſtitution comme l'invention d'un mauvais principe, que les Manichéens adopterent enſuite comme auteur de tout l'univers viſible & corporel. Clément ſe dechaina fortement contre ces factionnaires, & fit tous ſes efforts pour leur prouver que la génération eſt bonne & louable en elle-même, que le *péché* avec lequel nous naiſſons, n'eſt pas un effet de la génération conſiderée en elle-même Que ce fut-là le ſentiment de Clément d'Alexandrie, les Théologiens qui ſe ſervent de la tradition pour prouver l'exiſtence & la tranſmiſſion du *péché originel*, nous en fourniſſent une preuve plus que ſuffiſante. (*W*)

(3) On ne doit pas être ſurpris qu'Origène lût le texte de l'Apôtre aux Romains ſans la particule négative, puiſque non ſeulement elle n'étoit point dans les originaux grecs, ou au moins dans un grand nombre d'iceux, mais même elle n'étoit point exprimée dans pluſieurs traductions latines au rapport de S. Auguſtin liv. 1. *du Baptême des enfans* C. 11. & dans ſa lettre 29. à Milaire. Voici les paroles préciſes du texte ſacré: *Sed regnavit mors ab Adam uſque ad Moyſen etiam in eos qui non peccaverunt in ſimilitudinem prævaricationis Adæ*, quelque contraire que ſoit le parti du pſeudo-Ambroiſe qui prétend que les originaux grecs qui portent la négative, ont été altérés. La vérité cependant eſt que SS. Chriſoſtôme, Cirille, & Jerôme y trouvoient la négation; d'où l'on peut inférer qu'elle avoit été effacée dans quelques livres par ceux qui ne comprenoient pas comment pouvoit regner la mort dans ceux qui n'avoient point péché comme Adam, ſans faire attention que l'Apôtre s'exprima preciſément de cette maniere, pour faire voir que les hommes étoient ſujets à la mort, quoiqu'ils n'euſſent pas perſonnellement violé une loi poſitive, comme avoit fait Adam le premier de tous les hommes On peut dire que le motif ſur lequel étoit appuié Origène, étoit fondé ſur la connoiſſance qu'il avoit de la doctrine Catholique ſur ce point; puiſqu'il n'eſt point ſuffiſemment démontré que ce grand homme ait été vraiment infecté des erreurs qu'on lui attribue. Voy. la 1. note ſur l'art. *Origeniſtes*. (W)

(4) Le *péché volontaire* eſt celui qu'on commet avec connoiſſance ſuffiſante de la part de l'entendement, lorſqu'on peut & qu'on doit l'éviter. Ce n'eſt pas la ſeule perſévérance dans le mal qui rend le *péché volontaire*, puiſque péche mortellement quiconque ſe détermine par une mauvaiſe action à grievement tranſgreſſer les regles preſcrittes par la vertu & par la Juſtice, quoiqu'il ne voulut pas perſiſter dans ce mauvais état, que ſon intention fut au contraire d'en ſortir d'abord après avoir commis cette coupable action. C'a été de tout tems la doctrine conſtante & univerſelle de l'Egliſe & de tous les Théologiens. (W)

les auteurs arabes. Myrepſe qui traite de cette plante, en rapporte les mêmes choſes qu'Avicenne, & nommément que le *pechem* étoit une racine ligneuſe, extrêmement ridée ſur toute ſa ſurface, à cauſe de la grande humidité de ſa tiſſure, qui s'exhaloit en la faiſant ſécher très-promptement. D'ailleurs on voit bien que *pechem* eſt formé de *bebem*, en changeant le *b* en *p*, ce qui eſt arrivé fréquemment, & en aſpirant *h* en *x* ou *ch*, ce qui n'eſt pas moins commun. (*D. J.*)

PECHER, ſ. m. *perſica*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Ce piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit charnu preſque rond, & ſillonné dans ſa longueur. Ce fruit renferme un noyau qui a ſur ſa ſurface de petites foſſes aſſez profondes, & qui renferme une amande oblongue. Ajoutez aux caracteres de ce genre le port de chacune des eſpeces. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

PÊCHER, *perſica*, (*Jardinage.*) petit arbre qui eſt venu très-anciennement de Perſe, & que l'on cultive dans tous les climats tempérés de l'Europe, pour l'excellence de ſon fruit. Il ne s'éleve guere qu'à douze ou quinze piés; il ſe garnit de beaucoup de rameaux, qui s'élançant toujours plus d'un côté que de l'autre, dérangent bien-tôt la forme de l'arbre. Son écorce eſt rouſsâtre, il fait peu de racines; ſes feuilles ſont longues, étroites, & liſſes, dentelées, pointues, & placées alternativement ſur la branche. Ses fleurs, tantôt grandes, tantôt petites, ſelon l'eſpece de pêche, ſont auſſi d'un rouge plus ou moins foncé. Le fruit qui les remplace eſt communément rond, aſſez gros, charnu, & ordinairement couvert de duvet; mais il eſt diverſement coloré, ſoit en-dehors, ſoit en-dedans, ſuivant les différentes variétés. La diverſité s'étend auſſi ſur le goût des pêches qui ſont excellentes pour la plûpart. Elles renferment un noyau très-dur, ſillonné en-dehors, & liſſe en-dedans, qui couvre une amande d'un goût amer.

La pêche eſt le premier, le plus beau, & le meilleur des fruits que l'on cultive dans ce royaume, où depuis un ſiecle, on a fait la découverte de la plûpart des bonnes eſpeces de cet arbre. C'eſt par la ſemence qu'on a obtenu ces excellentes variétés dans les pepinieres des environs de Paris; & ſi on s'appliquoit également à ſemer dans les différentes provinces les noyaux des bonnes eſpeces de pêches qui ſont connues, la diverſité des terreins procureroit bien d'autres nouveautés dans ce genre.

Le *pêcher* eſt très-aiſé à multiplier & à élever; mais ſa culture eſt ce qu'il y a de plus difficile dans le jardinage. Il faut tout l'art du jardinier, & tous ſes ſoins pour conſerver cet arbre dans ſa force, & le ſoutenir dans ſa beauté. On n'eſt pas même encore parfaitement d'accord ſur la meilleure façon de le conduire: nulle comparaiſon à faire à cet égard, du *pêcher* avec les autres arbres fruitiers, que l'on releve, & qu'on répare aſſez aiſément; au lieu que ſi l'on a négligé le *pêcher*, il eſt preſque impoſſible de le rétablir. Il eſt d'ailleurs ſujet à quantité de maladies auxquelles il eſt très-difficile de remédier; en ſorte que le plus court moyen eſt ſouvent de remplacer par un nouvel arbre celui qui a été négligé, ou qui eſt languiſſant.

Il eſt très-aiſé, comme je l'ai dit, de multiplier le *pêcher*; ce n'eſt pourtant pas en ſemant les noyaux de pêches, qui ne produiroient pour la plûpart que des plans bâtards, dont les fruits ſeroient dégénérés; & ce ne ſeroit que par un pur haſard que l'on obtiendroit par ce moyen quelques bonnes eſpeces de pêches. Mais il eſt d'uſage dans les pepinieres, d'élever cet arbre en le greffant ſur le prunier de damas, qui eſt propre pour les terreins humides, ou ſur l'amandier qui convient aux terres légeres. On le greffe auſſi quelquefois ſur l'abricotier, qui donne de beaux fruits, mais qui n'eſt pas de durée, & très-rarement ſur le ſauvageon de *pêcher*; parce que, malgré qu'il faſſe un bel arbre bien vigoureux, il eſt trop ſujet à la gomme.

Tous les terreins qui ſont propres à la vigne, conviennent au *pêcher*: on peut juger par-là du ſol qu'il lui faut. On voit aſſez communément cet arbre réuſſir par-tout, au moyen des préparations de terre, par leſquelles on ſupplée à la ſéchereſſe des lieux élevés, & en exhauſſant des parties de terrein dans les endroits bas & humides.

Si le terrein eſt de bonne qualité, il faudra le faire défoncer de deux à trois piés de profondeur, ſur ſix de largeur; mais il faudra s'arrêter auſſi-tôt que l'on trouvera la glaiſe ou le tuf; car il n'y a rien à gagner en les perçant pour y ſubſtituer de bonnes terres: en évitant un inconvénient, on ſe jetteroit dans un plus grand. On ne doit pas même ſe rebuter à la rencontre du tuf ou de la glaiſe, s'il y a pardeſſous un pié & demi environ d'épaiſſeur de bonne terre. Dans le cas où le terrein de la ſurface ſe trouveroit trop léger, trop ſec, trop ſablonneux, trop uſé, en un mot, de mauvaiſe qualité, on y fera rapporter des terres neuves de pâturage.

Le ſuccès du *pêcher* dépend principalement de l'expoſition: il faut le midi aux pêches tardives, & le levant ſuffira pour celles qui ſont précoces; enſuite pour la ſituation, le milieu des côteaux, ce qu'on appelle *mi-côte*, eſt ce qu'il y a de plus avantageux; après cela, tout le reſte de la pente des montagnes; puis les vallons & tout le plat pays en général; enfin, les ſommets des montagnes ſont ce qu'il y a de plus deſavorable, par rapport à ce qu'une telle ſituation eſt plus expoſée qu'aucune autre, aux intempéries de toutes ſortes.

Les pêches de la meilleure qualité réuſſiſſent ſi rarement en plein vent, qu'on a généralement pris le parti de les mettre en eſpallier contre des murs garnis de treillages. Si ces murs n'ont que neuf à dix piés de hauteur, ils ne ſont propres à recevoir que des *pêchers* de baſſe tige, qu'il faudra eſpacer de quinze à vingt piés, ſelon la qualité du terrein. Mais ſi les murs étoient élevés de douze piés & plus, on pourra mettre des demi-tiges de cinq piés entre les premiers *pêchers*, ſans augmenter leur intervalle.

L'automne eſt la vraie ſaiſon de planter les *pêchers*; on ne ſauroit s'y prendre trop tôt, dans quelque terrein que ce ſoit. Ainſi dès que la ſéve ſera arrêtée, aux environs du vingt Octobre, il ſera auſſi avantageux de faire cette plantation, qu'il réſultera d'inconvéniens en la ſuſpendant, & encore plus en la différant juſqu'au printems. On ſe diſpenſera d'en rapporter ici toutes les raiſons qui ſont ſans nombre, & qui engagent fortement à conſeiller, & même à recommander cette diligence.

Pour être ſûr d'avoir les bonnes eſpeces de pêches que l'on deſire, il faudroit avoir pû les faire élever chez ſoi; mais comme chacun ne ſe trouve pas arrangé pour cela, & qu'on n'eſt pas toujours en diſpoſition d'attendre la venue de ces arbres, on eſt forcé le plus ſouvent de s'en rapporter à autrui. On trouve toutes les bonnes eſpeces aux environs de Paris; la plûpart à Orléans, & on a commencé à en élever dans preſque toutes les provinces du royaume. Il y a ſouvent de l'inconvénient à tirer ces arbres de loin, faute de prendre quelques précautions, qui ne conſiſteroient qu'à bien garnir de mouſſe tout le vuide qui ſe trouve entre les racines après que les arbres ont été liés en paquets: minutie qu'on trouvera peu digne d'être relevée dans un grand ouvrage comme celui-ci; mais qui eſt ſeul moyen de conſerver la fraîcheur des arbres dans une longue route. Dès qu'ils ſeront arrivés à leur deſtination, il ne faudra différer de les planter, qu'au cas qu'il fît un tems de neige ou de gelée, ou bien que les terres fuſſent trop humides. Il vaudra mieux dépoſer alors les arbres dans un lieu ſain & abrité, après en avoir mouillé modérément les racines. Mais dès que la ſaiſon ſera convenable, on déballera les arbres; on rafraîchira les racines en coupant leur extrémité juſqu'au vif. Cette coupe ſe fera de biais, & en-deſſous, de maniere qu'elle puiſſe porter ſur la terre en plaçant l'arbre dans le trou. On ôtera tout le chevelu, & on retranchera toutes les racines qui ſeront écorcées, rompues, ou viciées; puis pour former la tête, on coupera toutes les branches latérales de la tige principale, que l'on rabattra en biais à ſept ou huit pouces au-deſſous de la greffe. On fera enſuita aux places marquées dans le terrein, que l'on ſuppoſe préparé d'avance, des trous ſuffiſans pour l'étendue des racines. On y placera les arbres de façon qu'ils ſoient un peu inclinés vers le mur; qu'ils en ſoient éloignés de quatre à cinq pouces; que la coupe le regarde, & que la greffe puiſſe excéder de deux ou trois pouces le niveau du ſol. On fera jetter autour de l'arbre la terre la plus meuble, la plus légere, & la meilleure que l'on fera entrer avec les doigts entre les racines; & après que le trou ſera rempli & qu'on aura aſſuré le terrein en appuyant médiocrement le pié autour de l'arbre, on y fera jetter une charge d'eau pour lier la terre aux racines. Mais ſi la plantation n'a été faite qu'au printems, il faudra envelopper la tige des arbres de grande paille, en couvrir la terre au pié, & arroſer le tout modérément chaque ſemaine dans les tems de hâle & de ſéchereſſe. Quand on verra que les *pêchers* commencent à pouſſer, on découvrira leur tige, & on les laiſſera aller cette premiere année à leur gré en prenant ſoin pourtant d'attacher au treillage les nouveaux rejettons, à meſure qu'ils prendront une force & une longueur ſuffiſante.

La culture du *pêcher*, qui conſiſte principalement à le tailler, à l'ébourgeonner & à le paliſſer, fait le point le plus important, & en même tems le plus difficile du jardinage. C'eſt ici la pierre d'achoppement des jardiniers, c'eſt le premier trait qui manifeſte leur talent, c'eſt la plus grande perfection de leur art, & la ſeule ſur laquelle il faille les examiner, les ſuivre, les diriger principalement. La taille des autres arbres fruitiers n'eſt rien en comparaiſon de celle du *pêcher*. Ce n'eſt pas qu'il ne faille auſſi les entendre & les conduire; mais la grande différence vient de ce qu'on peut réparer les autres fruitiers, quoiqu'ils aient été depuis long-tems négligés ou traités par une main ignorante; au lieu que ſi on a négligé ou mal conduit un *pêcher* ſeulement pendant une année ou deux, il eſt preſque impoſſible de le rétablir. Pour diſcuter ſuffiſamment cet article, il faudroit un examen & un détail qu'on ne peut ſe promettre dans un ouvrage de cette nature: on ſe contentera des principaux faits.

Le *pêcher* veut être ſoigné & ſuivi pendant la plus grande partie de l'année; c'eſt-à-dire, depuis la chûte des feuilles juſqu'après la récolte du fruit; il faut à cet arbre des attentions habituelles pour le préſerver des intempéries, le conſerver dans ſa beauté, l'entretenir dans ſa force, & pour le faire durer & proſpérer. Je ſuivrai l'ordre des ſaiſons pour indiquer les différens ſoins de culture qu'on doit employer, & préſenter d'un coup d'œil les diverſes opérations qui ſont néceſſaires pour remplir cet objet.

La taille eſt le premier ſoin de culture qu'il faille donner au *pêcher*. Cette culture eſt même indiſpenſable à ſon égard, & il faut de plus qu'elle ſoit faite exactement; car ſi on néglige de tailler cet arbre pendant un an ſeulement, il ſe trouve élancé, dégarni, & détérioré au point qu'il n'eſt ſouvent pas poſſible de le rétablir en trois années; & ſi on l'a abandonné deux ou trois ans, il n'y a preſque plus moyen d'y remédier, ni à plus forte raiſon, d'en former un bel arbre. On peut tailler le *pêcher* depuis la chûte des feuilles juſqu'au premier mouvement de la ſeve; mais d'attendre que les arbres ſoient en fleur, ou que le fruit ſoit noué pour les tailler, c'eſt le plus grand abus qui puiſſe réſulter de la négligence du jardinier. On doit commencer par les arbres les plus foibles, & finir par les plus vigoureux. C'eſt encore une autre abus de croire que les arbres taillés ſont plus ſujets à être endommagés par les intempéries qui arrivent ſi ordinairement au retour du printems. On eſt aſſez généralement d'accord qu'il n'y a plus d'inconvénient pour les arbres taillés que pour ceux qui ne le ſont pas. Avant de faire agir la ſerpette, on doit dépaliſſer l'arbre & le nettoyer de toute ſaleté & des inſectes. Il faut enſuite diſtinguer les jeunes arbres juſqu'à l'âge de ſix ans, de ceux qui ſont dans leur force ou qui ſont ſur le déclin. On doit en général ſe régler ſur la force de l'arbre pour le retranchement & l'accroiſſement des branches. Si l'arbre n'a qu'un an, & qu'il n'ait pouſſé que foiblement, on le réduira à deux branches ou à quatre, également partagées ſur les côtés, & on les taillera à cinq ou ſix pouces. Mais ſi l'arbre a pouſſé vigoureuſement, on pourra leur laiſſer juſqu'à huit à dix pouces de longueur. Dans les années ſuivantes la grande attention doit ſe porter à tenir la balance de façon que l'un des côtés de l'arbre ne ſoit pas plus chargé que l'autre. Si l'arbre eſt foible, il faut le rabattre du milieu; ſi la ſeve ſe porte trop abondamment ſur l'un des côtés, il faut accourcir ce côté pour donner de la force à l'autre. En général toute la force de l'arbre doit ſe porter ſur deux ou quatre maîtreſſes branches diſtributrices de toute la garniture. On peut donner tous les ans à ces fortes branches douze ou quinze pouces de taille, quelquefois deux piés, & juſqu'à deux piés & demi, à la maniere des jardiniers de Montreuil, du reſte on doit réduire les autres depuis ſix juſqu'à huit pouces. On croit communement que le *pêcher* n'a que douze ou quinze ans de vie; mais quand il a été bien conduit, ce n'eſt encore là que le tiers de ſa durée & le commencement de ſes grandes forces, qui peuvent ſe ſoutenir pendant autant de tems, après quoi on peut regarder le reſte de ſa durée comme un état de retour dont le ſoutien dépend entierement de l'art & des ſoins du jardinier. C'eſt la taille bien entendue qui contribue le plus à la durée du *pêcher*. Elle conſiſte, pour les *pêchers* qui ſont dans leur force, à ne pas trop charger l'arbre de branches, & cependant à le tenir bien garni. Après avoir examiné l'état de l'arbre, on commence à retrancher les branches ſéches, altérées & uſées; puis celles qui ſont trop groſſes ou trop petites à l'exception des petits bouquets ou brindilles qui ſont propres à donner les plus beaux fruits; mais on doit conſerver tout ce qui eſt néceſſaire à entretenir la garniture de l'arbre. Enfin de toutes les branches qui ont pouſſé ſur celle qui a été taillée l'année précédente, on ne laiſſe que la plus baſſe. Après cela on vient à la taille: ſi l'arbre ſe trouve fatigué pour avoir trop donné de fruit, on le ménage en accourciſſant, ſi c'eſt le contraire, on alonge la taille juſqu'à huit pouces. C'eſt encore ſur l'eſpece du *pêcher* qu'il faut ſe régler à cet égard. Quant aux *pêchers* qui ſont ſur le déclin, on ne ſauroit trop les ménager, les tailler court, & ne conſerver que les meilleures branches; mais en travaillant à la conſervation de l'arbre & à ſa fructification, on doit chercher en même tems à lui donner de la beauté, & à le rendre agréable, en faiſant enſorte qu'il ſoit ſuffiſamment garni de branches juſqu'au pié, qu'il faſſe régulierement l'éventail, & qu'il n'occupe que la place qui lui a été deſtinée.

La beauté du *pêcher* conſiſte principalement à ce qu'il ſoit paliſſé proprement & avec ordre; aucune branche n'en doit croiſer d'autres, à moins qu'on n'y ſoit néceſſité pour garnir un vuide. On ſe ſert d'oſier pour le premier paliſſage au printems, & du petit jonc de marais pendant l'été.

Mais le grand point pour avoir du fruit, c'eſt de veiller à la conſervation du *pêcher*; ſans quoi, il arrive ſouvent que les frimats détruiſent toutes les belles eſpérances qu'avoit donné la fleur. Le meilleur ſecret que l'on ait trouvé pour garantir ces arbres, eſt de former tout le long des murs au-deſſous du chaperon, une eſpece d'avant toit, compoſé de paillaſſons d'environ deux piés de largeur, ſupportés par des potences que l'on attache contre le mur pour un tems, depuis le mois de Février juſqu'au mois de Mai, cette couverture défend le haut des arbres, & l'on ſupplée dans les tems menaçans d'autres paillaſſons pour garantir le bas.

Dès la fin d'Avril on doit commencer une autre opération à laquelle il faut encore revenir à la fin de Mai, après que le fruit eſt noué; c'eſt l'ébourgeonnement qui, quoique des plus importans, eſt ſouvent négligé. Il conſiſte à retrancher par la ſeule action du pouce, les jeunes pouſſes qui paroiſſent déplacées, foibles ou ſurabondantes. On regarde comme déplacées celles qui viennent en-devant, ou qui pouſſent par derriere. On juge que les nouvelles pouſſes ſurabondent, lorſqu'il y en a ſur chaque branche plus de deux ou trois que l'on conſerve dans les places avantageuſes, & on ſupprime le reſte. L'ébourgeonnement doit être fait par un jardinier intelligent, parce qu'on y peut faire de grandes fautes, qui ne pourront ſe réparer que très-difficilement. Néanmoins c'eſt principalement de cette opération bien entendue que dépendent la vigueur, la durée & la fertilité du *pêcher*.

Il eſt encore d'autres ſoins de culture qu'on pourroit prendre après l'ébourgeonnement, comme de pincer certaines branches nouvelles, & d'en arrêter d'autres. Mais comme les ſentimens & la pratique ſont très-oppoſés ſur ce point, les uns ſoutenant que ces ſeconds ſoins ſont abſolument néceſſaires, & les autres prétendant qu'il faut laiſſer agir la nature; on ſe diſpenſera d'entrer ici dans aucun détail à ce ſujet.

Il en ſara de même de la culture des *pêchers* relativement au remuement de la terre; je n'en parlerai que pour en repréſenter l'inutilité. Quand on cultive les plattes-bandes qui ſont au pié de ces arbres, c'eſt moins pour les favoriſer que pour y mettre des légumes. Mais on ne voit pas que les herbes, bonnes ou mauvaiſes, ſont tout ce qu'il y a de plus pernicieux aux arbres. Elles interceptent au-dehors les petites pluies, les roſées, les vapeurs, *&c.* & elles pompent avidement du dedans les ſucs, les ſels & l'humidité de la terre; enſorte qu'on doit regarder les légumes & toutes les herbes, comme le fléau des arbres. Je me ſuis bien convaincu que rien n'eſt plus avantageux aux *pêchers* que de faire regner une allée ſablée juſque contre la paliſſade & le mur, ſans autre ſoin que d'en ratiſſer l'herbe exactement. Je vois dans pluſieurs endroits des *pêchers* ainſi traités depuis vingt ans, qui ont fait des progrès étonnans, & qui ſont d'une beauté admirable.

La taille que l'on a fait en hiver au *pêcher* & l'ébourgeonnement au printems, obligeant ſa ſeve à ſe porter vigoureuſement dans les branches qui ont été conſervées, exigent de fréquens paliſſages. Le premier ſe fait au mois de Juin, ſans autre choix, retranchement ni ſujettion, lorſque l'ébourgeonnement a été bien fait, que de bien eſpacer, étendre & tourner les branches, de façon qu'elles garniſſent l'arbre agréablement, & que le fruit ſoit couvert de feuilles autant qu'il ſe pourra; un mois ou ſix ſemaines après il faudra un ſecond paliſſage fort facile, & qui ne conſiſtera qu'en un lieu de plus à toutes les

bran-

branches qui ſe ſeront alongées, & à rabattre tout ce qui contrariera la beauté de la forme. Il y a quelquefois des arbres vigoureux qui demandent une troiſieme revue au mois de Septembre.

Il eſt des terreins légers qui exigent que l'on arroſe les *pêchers* dans le tems de hâle & de ſéchereſſe. Dans ce cas, il faut faire donner à chaque arbre une charge d'eau tous les quinze jours, faire mettre de la grande paille à leur pié, & même en garnir les tiges des *pêchers*.

Les fruits demandent auſſi des attentions. Après avoir ôté, quand ils ſont noués & débourés, tous ceux qui ſont venus de trop (car on prétend qu'un *pêcher* de bonne ſtature n'en doit porter que ſoixante), on aura ſoin, dès qu'on s'appercevra que les pêches commencent à changer & à prendre de la blancheur, de les découvrir peu-à-peu à trois fois, de quatre jours en quatre jours, en ôtant quelques feuilles, afin que recevant la plus forte impreſſion du ſoleil, elles puiſſent ſe colorer, ſe mûrir & ſe perfectionner. La parfaite maturité des pêches ſe reconnoît lorſqu'en les touchant légerement elles reſtent dans la main.

Les pêches ſont ſouvent endommagées par quantité d'inſectes. Dès le printems le bouton à fleur eſt attaqué par une chenille verte que l'on trouve derriere les branches, & qu'il faut détruire. Lorſque les murs ſont mal crépis, les loirs, les mulots, les rats, les ſouris & les muſaraignes s'y réfugient & entament tous les fruits à meſure qu'il commencent à mûrir. On peut détruire ces animaux nuiſibles à force de tendre aux approches des ſouricieres & des quatre de chifre. La défectuoſité des murs occaſionne auſſi le dégât des fourmis, qui ne s'attachent & ne font de mal qu'autant que l'arbre eſt infecté de pucerons, dont l'excrément mielleux les attire. Il faut commencer par détruire les pucerons en coupant le bout des branches, & en ôtant toutes les feuilles qui en ſont couvertes. A l'égard des fourmis, on en détruit une grande quantité en mettant au pié de l'arbre un pié de bœuf frais dont on égraille la peau ſans l'ôter. Bientôt il eſt couvert de fourmis que l'on fait périr en trempant le pié de bœuf dans l'eau. Les perce-oreilles endommagent ſouvent les groſſes & petites mignones; on peut prendre ces inſectes avec des onglets de mouton, où ils aiment à ſe réfugier. Enfin pour ſe débarraſſer des mouches-guêpes & autres inſectes de ce genre, on n'a pas trouvé d'autre moyen, que de leur ſuppléer d'autres fruits plus communs, qui puiſſent les attirer par leur douceur & leur moleſſe.

Les végétaux comme les animaux ſont ſujets à des maladies. Le *pêcher* en a ſur-tout une qui lui eſt particuliere. Il eſt ſouvent endommagé par les vents roux, qui occaſionnent une nielle, un brouis, que l'on nomme la *cloque*. Les feuilles s'épaiſſiſſent & ſe recoquillent en devenant rougeâtres & galeuſes. Cet état déſagréable eſt encore plus nuiſible à l'arbre & au fruit. On détruit ce mal en coupant tous les bouts des branches, & toutes les feuilles qui en ſont infectées. La gomme eſt une autre maladie qu'il faut bien ſe garder de négliger. Dès qu'on s'en apperçoit, nul autre remede que de couper la branche au-deſſous de l'écoulement. Mais ſi le mal empire & s'étend juſqu'à un certain point, le plus court eſt d'arracher l'arbre. Il en eſt de même lorſqu'il vient à être atteint d'une eſpece de glu noirâtre qui couvre tout le *pêcher*: ce mal eſt occaſionné par une ſeve corrompue qui s'extravaſe & qui eſt ſi contagieuſe, qu'il faut faire enlever promptement l'arbre qui en eſt infecté. Enfin, il arrive quelquefois que dans les mois de Juin & de Juillet il tombe ſur les *pêchers* une nielle blanche & contagieuſe qui endommage l'arbre & le fruit; le remede eſt de raccourcir les branches à meſure qu'elles en ſont atteintes.

Le *pêcher*, à pluſieurs égards, eſt de quelque uſage en médecine. Ses feuilles & ſes fleurs ſur-tout, ſont purgatives; on s'en ſert en infuſion: on en fait encore un ſyrop fort uſité, qui eſt auſſi vermifuge, ainſi que l'huile tirée par expreſſion des amandes du fruit. *Voyez* le mot PÊCHE.

On diſtingue le fruit du *pêcher* en pêches, pavies, & brugnons. Les pêches ſont les plus eſtimées, parce qu'elles ont la chair tendre, molle, ſucculente, d'un goût relevé, & qui quitte le noyau. Les pavies au contraire, ayant la chair dure & ſéche, qui tient au noyau, & ne meuriſſant que rarement dans ce climat; on n'en fait cas que dans les pays chauds, où elles réuſſiſſent beaucoup mieux que les pêches. Il en eſt de même des brugnons: Les curieux ne font cas que de quinze ou vingt ſortes de pêches, qu'on peut raſſembler juſqu'au nombre de quarante, en donnant dans la médiocrité, pour avoir une plus grande variété. On connoît de quarante ſortes de pavies pour le moins, dont il n'y en a qu'une ou deux qui réuſſiſſent dans ce climat. Il y a auſſi de huit ou dix ſortes de brugnons; ce fruit eſt liſſe, & la chair tient au noyau, mais il n'y en a qu'une eſpece dont on faſſe quelque cas aux environs de Paris. La nature de cet ouvrage ne permet pas d'entrer dans le détail de toutes les eſpeces de pêches que l'on cultive; on ſe contentera de rapprocher ici quelques variétés du *pêcher* qui ſe font remarquer par leur agrément ou leur ſingularité.

1°. Le *pêcher blanc* eſt ainſi nommé à cauſe de ſes fleurs qui ſont blanches, ainſi que la peau & la chair du fruit.

2°. Le *pêcher à fleurs doubles* mérite d'être cultivé pour l'agrément, ſes fleurs étant grandes, très-doubles, & d'une vive couleur de roſe, ſont de la plus belle apparence; mais ſon fruit eſt tardif & d'une bien médiocre qualité.

3°. La *pêche amande*. Le fruit de cet arbre tient de la pêche & de l'amande, mais beaucoup plus de cette derniere que de la premiere. Sa feuille eſt liſſe, la fleur précoce, le noyau ſans ſillon par-deſſus, & l'amande eſt douce: toute l'analogie que ce fruit peut avoir avec la pêche ne conſiſte qu'en ce que la pulpe ayant plus d'épaiſſeur que celle des amandes ordinaires, devient ſucculente en muriſſant; mais elle conſerve une amertume qui eſt déſagréable.

4°. La *pêche-noix*. Ce fruit n'a d'autre mérite que la ſingularité. L'arbre qui le produit s'éleve moins que le *pêcher*; ſa feuille eſt plus grande; ſa fleur eſt d'un rouge vif & foncé; ſon fruit, qui eſt liſſe, conſerve toujours la couleur verte de la noix, même dans ſa maturité, qui n'arrive qu'à la fin d'Octobre; mais il eſt d'aſſez mauvaiſe qualité.

5°. Le *pêcher nain*. C'eſt en effet un très-petit arbriſſeau, qui ne s'éleve guere qu'à un pié & demi; enſorte qu'on peut très-bien le tenir dans un pot moyen: c'eſt ce qui en fait tout le mérite. Son fruit ne prend point de couleur, il mûrit tard, il eſt petit & d'un goût très-médiocre.

6°. Le *pêcher nain à fleur double*. Comme cet arbre eſt ſtérile, les Botaniſtes ne ſont nullement d'accord ſur le genre d'arbre auquel on doit le réunir. Les uns le rangent avec les *pêchers*, d'autres avec les amandiers, d'autres enfin avec les pruniers. Quoi qu'il en ſoit, cet arbriſſeau s'éleve à trois ou quatre piés; il ſe charge au mois d'Avril d'une grande quantité de fleurs aſſez larges & très-doubles; elles ſont d'un rouge pâle en-deſſus, & blanches en-deſſous. Le grand ſoleil les décolore & les fait paſſer trop vîte: cela doit engager à mettre cet arbriſſeau à l'expoſition du nord, où les fleurs auront plus de vivacité, & ſe ſoutiendront pendant un mois. Il eſt robuſte; on peut le tailler en paliſſade, & le multiplier par la greffe ſur les mêmes ſujets que le *pêcher* ordinaire, il vient difficilement de branches couchées.

On pourra conſulter ſur les bonnes eſpeces de pêches le catalogue des RR. PP. Chartreux de Paris, & l'eſſai ſur l'agriculture de M. l'abbé Nolin; & pour la culture du *pêcher*, le traité de M. de Combe, & un mémoire de M. l'abbé Roger, qui a été inſeré dans le journal économique du mois de Février 1755. *Article de M. d'*AUBENTON *le Subdélégué.*

PÊCHER, (*Diete & Mat. médic.*) le fruit & les fleurs ſont les ſeules parties de cet arbre dont nous ayons à faire mention.

Le fruit que tout le monde connoît ſous le nom de *pêche*, eſt un des plus ſalutaires, comme des plus délicieux de tous ceux que mangent les hommes. Il ſe trouve cependant parmi les anciens médecins, des auteurs d'un grand nom, tels que Galien & Paul d'Egine, qui en ont condamné l'uſage; mais leur autorité eſt rendue à peu-près nulle par les autorités contraires; par celle de Dioſcoride & de Pline par exemple; & l'obſervation conſtante décide en faveur du ſentiment que nous avons embraſſé. Les pêches les plus fondantes, ou pêches proprement dites, & celles qui portent le nom de *brugnons*, qui ſont les unes & les autres de l'eſpece dont la chair n'adhére point au noyau, & qui ſont les plus parfumées, ſont encore plus ſalutaires, ſe digerent plus aiſément, plaiſent davantage à l'eſtomac que celles qu'on appelle communément *pavies*, dont le parenchyme eſt toujours plus ſerré, & qui ſont ordinairement moins parfumées & d'un goût moins relevé. La meilleure façon de manger la pêche, c'eſt de la manger crue, ſoit avec du ſucre, ſoit ſans ſucre; viennent enſuite la compote & la marmelade. La pêche confite à l'eau-de-vie ou à l'eſprit-de-vin, ne vaut abſolument rien; elle eſt toujours échauffante & indigeſte, parce qu'elle devient coriaſſe par

cette

cette préparation, qui exige d'ailleurs qu'on la prenne avant ſa maturité. Cette obſervation doit porter à croire qu'il vaut mieux boire ſur la pêche de l'eau que du vin, contre l'opinion & la coutume.

On a long-tems & très-anciennement penſé que la pêche étoit un poiſon en Perſe, que l'on croit être le *ſol natal* du *pêcher*. Columelle rapporte cette opinion, & Pline la réfute. Il eſt très-vraiſſemblable qu'une pêche ſauvage eſt un très-violent purgatif. L'analogie déduite de la vertu des feuilles & des fleurs du *pécher*, qui peuvent être regardées comme à peine altérées par la culture & par le climat, tandis que le fruit eſt abſolument dénaturé par ces deux cauſes: cette analogie, dis-je, fournit une violente préſomption, ſi l'on ſe rappelle ſur-tout les obſervations qui ne manquent pas ſur une foule de faits ſemblables, ſur beaucoup de ſubſtances végétales naturellement vénéneuſes, adoucies par la culture & par le changement de climat.

Les fleurs du *pêcher* fourniſſent à la médecine un de ſes purgatifs les plus uſités, ſur-tout pour les enfans. C'eſt leur infuſion, & plus ſouvent encore un ſirop ſimple préparé avec cette infuſion, qu'on emploie ordinairement. On les donne auſſi, mais fort rarement en ſubſtance, mangées fraiches ſous forme de ſalade, ou préparées avec le ſucre ſous la forme de conſerve. Tous ces remedes rangés dans la claſſe des purgatifs doux, ne laiſſent pas que d'avoir une certaine activité, de cauſer des tranchées dans différens ſujets, & de produire même l'effet hydragogue. Les fleurs s'ordonnent par pincées dans les infuſions purgatives; & la doſe du ſyrop eſt depuis demi-once juſqu'à trois & quatre onces.

Les fleurs de *pêcher* paſſent encore pour un bon vermifuge, qu'on peut donner utilement aux enfans dans la double vue de tuer & de chaſſer les vers.

Il faut remarquer que les fleurs de *pêcher* ne doivent pas être ſoumiſes à la décoction; elles ſont du nombre des ſubſtances dont la vertu purgative réſide, au moins en partie, dans les principes volatils. *Voy.* DÉCOCTION, INFUSION, & PURGATIF. (*b*)

PÉCHER, v. act. *Voyez l'article* PÉCHÉ.

PÊCHER, PÊCHEUR, (*Marine*) *pêcher* une ancre; c'eſt rapporter une ancre du fond de l'eau avec celle du vaiſſeau, lorſqu'on l'a relevé; ce qui arrive quelquefois lorſqu'on mouille dans des rades fort fréquentées. *Pêcher* un bris de naufrage.

PÉCHER, (*Géogr. modern.*) ou *Pakir*, ſelon M. de l'Isle, ville de l'Arabie heureuſe, ſituée au bord de la mer, dans le royaume de Fartague ſelon les uns, & ſelon d'autres au royaume de Careſen.

PECHERIE, ſ. f. (*Pêche & Commerce.*) lieu où l'on fait la pêche; il ſe dit auſſi des plages de la mer orientale ou occidentale, & même de quelques rivieres où l'on pêche des huitres perlieres.

Les *pêcheries* d'orient ſont celles de l'île de Bahren dans le golfe Perſique, de Carifa vis-à-vis Bahren, ſur la côte de l'Arabie heureuſe; de Manar, ſur les côtes de l'île de Ceylan, & de quelques endroits de celles du Japon. Les *pêcheries* des Indes d'occident ſont toutes dans le golfe du Méxique le long de la côte de terre ferme de l'Amérique; entr'autres à la Cubagua, à l'île de la Marguerite, à Comogore, à Rio de la Hacha, & à Sainte-Marthe. Enfin les *pêcheries* d'Europe qui ſont les moins conſidérables, ſont le long des côtes d'Ecoſſe; mais ces dernieres perles ſont la plus grande partie baroques. (*D. J.*)

PECHETEAU, *voyez* BAUDROIE.

PECHEUR, ſ. m. celui qui fait métier de la pêche. *Voyez l'article* PÊCHE.

PÉCHEUR, (*Gramm. & Théolog.*) celui qui commet le péché. *Voyez l'article.* PÉCHÉ.

PÊCHEUR, *voyez* MARTIN-PÊCHEUR.

PECHINIENS, ſ. m. pl. (*Géogr. anc.*) *Pechini*; peuples d'Ethiopie ſous l'Egypte. Ptolomée, *l. IV. c. viij.* les place entre le fleuve Aſtapode, & le mont Garbatus. Les *Pêchiniens*, ſelon toute apparence, ſont les Pygmées d'Homere. Il y a lieu de croire que c'eſt la reſſemblance du nom & la petite taille de ce peuple, qui ont donné occaſion aux Grecs de les appeller des Pygmées, du mot πυγμὴ, *le poing*, ou plûtôt de celui de πυγὼν, qui ſignifie *une coudée*, & qui a tant de conformité avec le nom des *Péchiniens*. Les Poëtes n'ont pas toujours cherché des rapports ſi marqués, pour en faire le fondement de leurs fables. Ils avoient appris par le récit de quelques voyageurs, que les *Péchiniens* étoient d'une petite taille, que les grues ſe retiroient en hiver dans leur pays & que ces peuples s'aſſembloient pour les détruire. Quel fond à un poëte grec pour une fable auſſi jolie que celle des Pigmées! mais ce n'eſt pas la ſeule conjecture qui puiſſe établir cette opinion; beaucoup d'autres très-fortes, qu'il ſeroit trop long de rapporter, contribuent à faire voir que tout ce qu'on a publié des Pygmées, convient parfaitement aux *Péchiniens*.

PECHLARN, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne dans la baſſe Autriche, ſur la rive droite du Danube, à l'endroit où la riviere d'Erlaph ſe jette dans ce fleuve. La reſſemblance du mot *Erlaph* avec celui d'*Arélape* ou *Arlape*, fait croire que *Pechlarn* eſt l'Arélape des anciens, mot qui vient par corruption de *Ara lapidea*; comme le Danube eſt fort large dans cet endroit, les Romains y tenoient une flote. *Pechlarn* appartient à l'évêque de Ratisbonne; elle eſt à deux milles au-deſſous d'Ips & à un grand mille de Melek, *Long.* 33. 24. *lat.* 48. 14.

PECHTEMAL, ſ. m. (*Terme de relation.*) c'eſt un tablier rayé de blanc & de bleu, dont les Turcs ſe couvrent dans le bain, & qu'ils mettent autour du corps après avoir ôté leurs habits.

PECK, ſ. m. (*Meſure de continence.*) meſure dont on ſe ſert en Angleterre pour meſurer les grains, graines, légumes, & autres ſemblables corps ſolides.

Le *peck* tient deux gallons à raiſon d'environ huit livres, poids de trois le gallon. Quatre *pecks* font un boiſſeau, quatre boiſſeaux un comb ou carnok; deux carnoks une quarte & dix quartes un leſt, qui tient 5120 pintes; ce qui revient à environ autant de livres poids de trois.

PECOULS, ſ. m. pl. (*Terme d'Imagers.*) les *pécouls*, autrement nommés *petits baſſins*, ſont des bordures de bois unies, qui ſervent à encadrer des eſtampes d'une grandeur déterminée.

PECQUET, RÉSERVOIR DE (*Anat.*) Pecquet naquit à Dieppe & s'eſt illuſtré par la découverte du réſervoir du chyle qui porte ſon nom.

PECTEN, ſ. m. *en Botanique* c'eſt le grain du bois de toutes ſortes d'arbres. *Voyez* BOIS & ARBRE.

PECTEN, *en Anatomie*, eſt uſité par quelques auteurs pour exprimer l'endroit des os pubis, ou la partie inférieure de l'hypogaſtre, ordinairement recouverte de poil.

PECTINAL, act. (*Icthyolog.*) c'eſt le nom qu'on donne aux poiſſons dont l'arrête imite les peignes, tels que la ſole, la plie, la limande, le flez, le flételet, le carrelet, le picot, &c. On fait une chaſſe particuliere des poiſſons *pectinaux* (*D. J.*)

PECTINEUS *en Anatomie*; c'eſt un des muſcules de la cuiſſe; il eſt ainſi nommé parce qu'il vient de la partie antérieure des os pubis. *Voyez Pl. Anatom.* Il ſe termine au-deſſous du petit trochanter.

PECTINITE, (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi qu'on nomme la coquille appellée *peigne*, en latin *pecten*, lorſqu'elle eſt foſſile ou pétrifiée. *Voyez* PEIGNE

PECTORAL, *en Anatomie*; eſt le nom de deux muſcles, dont l'un s'appelle le *grand pectoral*, & l'autre le *petit pectoral*. Le grand *pectoral* occupe preſque toute la partie antérieure de la poitrine; il eſt charnu & demi-circulaire, & il vient de la clavicule, du ſternum & des cartilages de ſix ou ſept côtes ſupérieures, & recouvrant une grande partie de la poitrine, il va s'inſérer par un tendon court, mais fort & large à la ligne ſaillante qui répond à la groſſe tubéroſité de l'humerus, entre le biceps & le deltoïde. *Voyez nos Pl. d'Anat.*

Vers leur inſertion, ſes fibres ſe croiſent. Celles qui viennent de la clavicule ſont du côté inférieur du tendon; & celles qui viennent des côtes inférieures, ſont du côté ſupérieur du tendon.

Les Naturaliſtes obſervent une manifeſtation particuliere de la providence, par rapport à la grandeur & à la force du muſcle *pectoral* en différens animaux. C'eſt par l'action de ce muſcle que ſe fait principalement le vol des oiſeaux; c'eſt pourquoi il eſt beaucoup plus large & plus fort dans les oiſeaux que dans tous les autres animaux, qui ne ſont pas faits pour voler. *Voyez* OISEAU.

Borelli obſerve que dans l'homme les muſcles *pectoraux* égalent à peine la cinquantieme ou la ſoixante-dixieme partie de tous les autres muſcles; mais dans les oiſeaux, ils ſont très-grands; par leur étendue & par leur peſanteur, ils égalent ou même ils ſurpaſſent tous les autres muſcles de l'oiſeau pris enſemble. *V.* VOLER.

Le petit *pectoral* vient de la ſeconde, troiſieme, quatrieme, cinquieme des vraies côtes, & s'attache à l'apophyſe coracoïde de l'omoplate.

PECTORAL, ſe dit *en matiere médicale*, des médicamens qui ſont ſalutaires dans les maladies de la poitrine, & ces remedes ſont ou atténuans & expectorans dans l'épaiſſiſſement du ſang des vaiſſeaux pulmonaires & de l'humeur bronchiale, ou épaiſſiſſans & incraſſans dans

dans l'acrimonie de ces mêmes fluides. *Voyez* BÉCHIQUES.

On nomme *pectorale* toute compoſition qui eſt faite de remedes pectoraux; ainſi l'on dit, apozeme *pectoral*, julep *pectoral*, looch *pectoral*, potion *pectorale*. *Voyez* BÉCHIQUE, RHUME & TOUX.

PÉCULAT, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt le crime de ceux qui détournent les deniers qui ſe levent ſur le public.

Il fut ainſi nommé chez les Romains, parce que leurs monnoies portoient l'empreinte de quelques figures d'animaux, appellés en latin *pecus*.

Marc Caton ſe plaignant que de ſon tems le *péculat* demeuroit impuni, diſoit que ceux qui voloient les particuliers paſſoient leur vie dans les priſons & dans les fers; mais que ceux qui pilloient le public, vivoient dans l'opulence & dans la grandeur.

Cependant chez les Romains ceux qui étoient convaincus de ce crime, étoient punis de mort, & ils ne pouvoient obtenir d'abolition; ce qui n'a pas lieu parmi nous.

Ce crime ſe commet par les receveurs & officiers qui ont le maniement des deniers, ou par les magiſtrats & autres officiers qui en ſont les ordonnateurs.

Il ſe commet en diverſes manieres, comme par omiſſion dans la recette des comptes, faux & doubles emplois dans la dépenſe; par des levées & exactions de deniers, faites outre & par-deſſus les ſommes contenues aux commiſſions du roi; par la délivrance de doubles contraintes pour une même ſomme que l'on fait payer deux fois ſans en donner d'acquit ou autrement; en cachant au peuple la remiſe que le roi lui a fait de certaines impoſitions pendant un tems, & exigeant ces impoſitions; en exigeant des redevables de gros intérêts pour les délais qu'on leur accorde; en employant dans les comptes des pertes de finances qui ſont ſuppoſées; en portant en repriſe des ſommes comme ſi elles n'avoient point été reçues, quoiqu'en effet elles l'ayent été; en levant des deniers ſans commiſſion du roi; enfin en retardant les payemens, & ſe ſervant des deniers pour leur profit particulier.

Ceux qui ont prêté leur nom, aide & ſecours à ceux qui ont commis ces malverſations, ſe rendent coupables du même crime.

Anciennement en France, ce crime étoit puni de mort comme chez les Romains; Bouchel en ſon traité de la juſtice criminelle, en rapporte pluſieurs exemples, antérieurs même à l'ordonnance de François I. dont on va parler.

Cette ordonnance qui eſt du mois de Mars 1545, porte que le crime de *péculat* ſera puni par confiſcation de corps & de biens, par quelques perſonnes qu'il ait été commis; que ſi le délinquant eſt noble, il ſera outre ladite peine privé de nobleſſe, & lui & ſes deſcendans, déclarés vilains & roturiers: & que ſi aucuns comptables ſe latitent & retirent du royaume ſans avoir rendu compte, & payé le reliqua par eux dû, il ſera procédé contre eux par déclaration de même peine que contre ceux qui ont commis le crime de *péculat*.

Mais depuis cette ordonnance, il y a eu bien peu d'exemples de perſonnes punies de mort pour crime de *péculat*.

Il y a eu néanmoins en divers tems des commiſſions générales & établiſſement de chambres de juſtice pour la recherche de ceux qui avoient malverſé dans les finances; mais preſque toutes ces pourſuites on été terminées par des lettres d'abolition accordées moyenant certaine ſomme.

Louis XIII. par édit du mois d'Octobre 1624, donna grace & abolition à tous les coupables ou complices du crime de *péculat*, qui avant que d'être accuſés & prévenus, viendroient à révélation des fautes commiſes par eux ou leurs complices, reſtitueroient ce qu'ils auroient mal pris, & donneroient mémoires & inſtructions contre ceux qu'ils auroient déférés; mais au mois de Novembre ſuivant, il y eut une déclaration qui exempta de la recherche ceux qui avoient traité avec le roi; & par deux édits des mois de Juillet 1665 & Août 1669, on voit que la peine du *péculat* n'eſt plus que pécuniaire.

Une choſe à remarquer pour la preuve de ce crime c'eſt qu'un témoin ſingulier eſt reçu & fait foi, pourvu qu'il y ait pluſieurs témoins ſinguliers qui dépoſent des faits ſemblables. *Voyez* Papon, *l*, *XXII. tit.* 2. Deſpeiſſes, *tom. II. tr. des Cauſes criminelles part. I. tit.* 12. *ſect.* 2. *art.* 7. (*A*)

PÉCULAT, ſ. m. (*Art. milit. des Rom.*) Je n'enviſage ici le *péculat* que comme un larcin militaire, qui a trop ſouvent regné depuis que la guerre exerce ſes déprédations. La fameuſe loi *Julia* comprit ſous le *péculat*, non-ſeulement le larcin des deniers publics, mais encore tout ce qui étoit ſacré, ou qui appartenoit à la république: tel étoit le pillage fait ſur les ennemis. Elle régloit la punition du crime ſelon les circonſtances. Elle puniſſoit les uns par la déportation, & les autres par la confiſcation de leurs biens. On fut obligé, ſur la fin de la république, de fermer les yeux ſur la punition du *péculat* militaire. En vain Caton ſe plaignoit de la licence des ſoldats & des généraux. „ Les voleurs, dit-„ il, des biens de nos citoyens ſont punis ou par une priſon „ perpétuelle, ou par la peine du fouet; & ceux qui vo-„ lent le public jouiſſent impunément de leurs larcins „ dans la pourpre & dans la tranquillité „ Mais alors tout le monde étoit coupable de *péculat*.

On commettoit même ce crime dans les commencemens de la république, quand on s'arrogeoit quelque choſe de ce qui avoit été pris ſur les ennemis. Ciceron, pour rendre le *péculat* dont il accuſoit Verrés, plus odieux, lui impute d'avoir enlevé une ſtatue qui avoit été priſe dans un pillage ennemi. Non ſeulement on puniſſoit les généraux & les gouverneurs comme coupables de *péculat*, mais encore les ſoldats qui n'apportoient pas ce qu'ils avoient pris; car on exigeoit d'eux, en recevant le ſerment accoutumé, qu'ils garderoient fidellement le pillage ſans en rien détourner; & c'eſt ſur le fondement de ce ſerment, dont la formule eſt rapportée par Aulugelle, *liv. XVI. ch. iv.* que le juriconſulte Modeſtin a décidé, *ff. ad l. Jul. peculat.* que tout militaire qui dérobe le pillage fait ſur les ennemis, eſt coupable de *peculat*.

Nous ne ſommes pas aujourd'hui ſi ſéveres; non ſeulement le ſoldat ne remet rien aux généraux de ce qu'il a pris dans un pillage, mais les généraux eux mêmes ne rendent compte de leurs pillages ni aux princes, ni à l'état. Cependant ils ne ſont pas tous dans le cas de Scipion l'Africain accuſé devant le peuple de *péculat*. Ce grand homme, à qui ſa conſcience ne reprochoit rien, ſe préſenta dans le champ de Mars, & ſans daigner entrer dans la juſtification de ſon innocence: „ Romains, dit-„ il, ce fut dans un ſemblable jour que je vainquis A-„ milcar & les Carthaginois. Suſpendons nos querelles, „ & rendons-nous au capitole pour remercier les dieux „ protecteurs de la patrie. Quant à ce qui me regarde, „ ajouta-t-il, ſi depuis ma tendre jeuneſſe juſqu'à ce jour, „ vous avez bien voulu m'accorder des honneurs particu-„ liers, j'ai tâché de les mériter, & même de les ſurpaſ-„ ſer par mes actions „. En finiſſant ces mots, il tourna ſes pas vers le capitole, & tout le peuple le ſuivit. (*D. J.*)

PÉCULE, ſ. m. (*Juriſprud.*) c'eſt ce qu'un fils de famille, un eſclave ou un religieux amaſſe par ſon induſtrie, ou acquiert de quelqu'autre maniere, & dont on lui laiſſe l'adminiſtration.

L'invention de *pécule* vient des Romains. Le *pécule*, *peculium*, a été ainſi appellé, *quaſi puſilla pecunia*, *ſeu patrimonium puſillum*, ou plutôt *quaſi res peculiaris*, choſe propre au fils de famille ou autre qui a ce *pécule*.

Il n'y avoit originairement dans le droit qu'une ſorte de *pécule* pour les fils de famille & pour les eſclaves. Le *pécule* des uns & des autres étoit une légere portion des biens du pere de famille ou du maître que celui-ci conſentoit qui demeurât ſéparé du reſte de ſes biens, & pour le compte du fils de famille ou de l'eſclave.

Il étoit au pouvoir du maître d'ôter à l'eſclave le *pécule* entier, de l'augmenter ou de le diminuer: tout ce que l'eſclave acquéroit étoit au profit du maître.

Il en étoit auſſi de même anciennement des fils de famille; mais dans la ſuite on diſtingua le *pécule* de ceux-ci du *pécule* des eſclaves.

La diviſion la plus générale du *pécule* du fils de famille, eſt en *pécule* militaire & *pécule* bourgeois, *militare* & *paganicum*.

Le *pécule* militaire ſe diviſe en *caſtrenſe* & *quaſi caſtrenſe*.

On appelle *pécule caſtrenſe*, ce qui a été donné au fils étant au ſervice militaire par ſes parens ou amis, ou ce qu'il a lui-même acquis au ſervice, & qu'il n'auroit pas pû acquérir s'il n'avoit été au ſervice; car ce qu'il auroit pû acquérir autrement n'eſt pas réputé *pécule caſtrenſe*.

On entend par *pécule quaſi caſtrenſe*, ce qui vient au fils de famille à l'occaſion de la milice de robe.

On diſtingue quatre ſortes de *pécules quaſi caſtrenſe*, ſavoir:

Le clérical, que les eccléſiaſtiques acquierent au ſervice de l'égliſe: *l. cum lege*, *cod. de epiſc. & cler.*

Le *pécule* appellé *palatinum*, qui eſt celui que les officiers du palais, c'eſt-à-dire, de la maiſon du prince y ont acquis. *l. unic. cod. de pecul.*

Le *pécule forenſe*, du barreau, eſt celui que les magiſtrats, les avocats & autres gens de juſtice, acquierent à l'occaſion de leurs dignités ou profeſſions. *L. ult. cod. de inoff. teſt.*

Le *pécule littéraire* eſt celui que les profeſſeurs des ſciences & médecins acquierent dans leur profeſſion. *Ibid.*

Le pouvoir des fils de famille ſur le *pécule caſtrenſe* & *quaſi caſtrenſe*, eſt abſolu & entierement indépendant de la puiſſance paternelle; ils en peuvent diſpenſer entre vifs & à cauſe de mort, ils peuvent même en diſpoſer par teſtament. §. 1 2 & 3. *inſtit. quibus non eſt permiſſum fac. teſt. ff.* & *eod. tit. de caſtr.* pecul. *eſt ult. de inoff, teſt.*

Le *pécule* bourgeois, *paganum*, eſt ce qui vient au fils de famille autrement que par le ſervice de robe ou d'épée; il eſt de deux ſortes, le *profectice* & l'*adventice*.

Le profectice eſt celui qui vient de biens du pere.

Le *pecule* adventice eſt celui qui vient de la mere, des parens maternels, de toute autre maniere que des biens du pere.

Tous les anciens droits du pere de famille ſur le *pecule* profectice ſubſiſtent encore par-tout où la puiſſance paternelle a lieu; mais il n'a plus que l'uſufruit du *pécule* adventice, la propriété en appartient au fils.

Il y a même cinq cas où le pere n'a pas l'uſufruit de *pécule* adventice: ſavoir, 1°. lorſque le fils a accepté une ſucceſſion contre la volonté du pere. 2°. Lorſqu'on a donné une eſclave au fils, à condition de lui donner la liberté. 3°. Quand les biens ont été donnés au fils, à condition que le pere n'en auroit pas l'uſufruit. 4°. Dans le cas où le pere a partagé avec un de ſes enfans la ſucceſſion d'un autre enfant. 5°. Lorſque le pere ſans juſte cauſe a fait divorce avec ſa femme. 117. 118. & 134.

Le pere avoit anciennement le tiers du *pécule* adventice pour prix de l'émancipation qu'il accordoit au fils de famille; mais Juſtinien, au lieu du tiers en propriété, lui a donné la moitié en uſufruit, de ſorte que le fils en conſerve ſeul toute la propriété. (*A*)

Pécule *d'un religieux*, qu'on appelle auſſi *côte morte*, eſt ce qu'un religieux poſſede en particulier lorſqu'il a quitté la vie commune pour poſſéder ou deſſervir une cure, ou autre bénéfice, c'eſt un *pécule* clérical ſur lequel ce religieux a pendant ſa vie, & tant qu'il eſt hors de ſon couvent, un pouvoir auſſi étendu que le fils de famille l'a ſur le *pécule caſtrenſe* & *quaſi caſtrenſe*; mais il ne peut diſpoſer de ce *pécule* par diſpoſition à cauſe de mort.

Les conciles, les papes, les peres de l'égliſe ſe ſont toujours élevés contre les religieux qui affectoient de poſſéder quelque choſe en particulier. Le concile de Trente en contient de ſéveres défenſes; le pape Clément VIII. a confirmé les decrets de ce concile, & ordonné qu'ils ſeroient oſervés à la rigueur. Les conciles provinciaux de France y ſont conformes, & les inſtitutions d'ordres de tous les âges ont toutes à cet égard le même vœu.

Mais M. de Cambolas prétend que la rigueur des lois qui condamnent le *pécule*, ne doit avoir lieu que pour les religieux qui étoient *arctioris regulæ*; & M. Bignon dit qu'il faut ſe meſurer ſelon nos mœurs & notre façon de vivre, la plûpart des religieux ayant beaucoup relâché de l'obſervance de l'auſtérité de leur regle, ſur-tout à l'égard de la propriété & de la poſſeſſion, qu'on la leur a permiſe tacitement en leur laiſſant la jouiſſance entiere ſéparée des bénéfices particuliers.

Tout ce qu'un religieux acquiert dans les emplois dont il eſt chargé, appartient à l'abbé & au monaſtere; mais ſi le religieux eſt pourvu d'un bénéfice cure, ſon *pécule* ou *côte morte* doit être diſtribué aux pauvres de la paroiſſe & à la fabrique. Telle eſt la juriſprudence du parlement de Paris. Il y a cependant des arrêts du grand-conſeil qui adjugent ce *pécule* du religieux curé à ſon monaſtere. *Voyez le traité du pécule* par Gerbais, *la biblioth. can. les mémoires du clergé.* (*A*)

PÉCULIER, ere, adj. m. f. (*Lang Franç.*) c'eſt un de ces mots expreſſifs que nous avons laiſſés perdre, & qui ne ſe trouvent que dans nos anciens auteurs. Henri Etienne eſt du nombre de ceux qui s'en ſervent le plus ſouvent; il l'a répandu par-tout dans ſon apologie pour Hérodote. Je me contente de cet exemple, „ il eſt à „ préſumer que les ſiecles qui précédent le nôtre ont eu „ leur lourderie propre & *péculiere* „. (*D. J.*)

Péculier, (*Juriſprud.*) ſe dit de celui qui a un pécule, comme un eſclave *péculier*, *peculiatus*; il en eſt parlé au *digeſte*, *liv. XII. tit. l. II.* §. 4. *l. II.* §. 2. (*A*)

PECULIUM, *Voyez* Pecule.

PÉCUNE, ſ. f. (*Littérat.*) S. Auguſtin en a fait une divinité réelle des Romains, quoique Juvenal qui devoit être mieux inſtruit que l'auteur de la cité de Dieu, eût dit: „ Funeſte richeſſe! Tu n'as point de temples parmi „ nous; mais il ne nous manque plus que de t'en élever „ & de t'y adorer, comme nous adorons la paix, la bonne foi, la vertu, la concorde „.

PECUNIA, (*Droit. romain.*) ſuivant les juriſconſultes romains, le mot *pecunia* ſignifie non-ſeulement l'argent comptant, mais encore toutes ſortes de biens, meubles & immeubles, droits même ou prétentions; *voyez* pour preuve, le *Digeſte*, *liv. L. titre de la ſignification des mots & des choſes.* Ulpien, Hermogène, &c. (*D. J.*)

Pecunia, ſe prend quelquefois, dans les anciens livres de droit anglois, pour le bétail, & quelquefois pour d'autres biens ou marchandiſes, de même que pour de la monnoie ou de l'argent. *Voyez* Biens que l'on poſſéde en propre.

Lorſque Guillaume I. réforma les lois d'Edoward le confeſſeur, il fut ordonné que *viva pecunia*, les biens vivans, c'eſt-à-dire le bétail, ne ſeroit acheté ou vendu que dans les villes, & qu'en préſence de trois témoins jugés capables.

Ainſi dans le grand terrier d'Angleterre, le mot *pecunia* ſe prend fort ſouvent *pro pecude*, de même que pâture *ad pecuniam villæ*.

Pecunia eccleſiæ ſe prenoit autrefois pour les biens de l'égliſe, ſoit en fonds, ſoit en meubles.

Pecunia ſepulchralis... c'étoit anciennement un argent que l'on payoit au prêtre, à l'ouverture d'un tombeau ou d'une foſſe pour le bien & le repos de l'ame du défunt; & que les anciens Anglo-Saxons appelloient la *part de l'ame* & *animæ ſymbolum*.

PÉCUNIARIE, adj. *Gram.* & *Comm.*) ce qui concerne la pécune ou l'argent monnoyé; on appelle *amendes pécuniaires*, celles qui ſe payent en argent monnoyé. C'eſt par ces ſortes d'amendes qu'on punit la contrebande & les contraventions, ſoit aux reglemens des manufactures, ſoit aux ſtatuts des communautés des Arts & Métiers, *Dictionn. de comm.*

PÉCUNIEUX, adj. (*Gram.* & *Comm.*) celui qui a beaucoup d'argent comptant; ce terme eſt toujours uſité, quoique le mot *pécune* d'où il eſt dérivé ne ſoit plus d'uſage. *Id. ibid.*

PÉDA, (*Géog. anc.*) par Tite-Live, *liv. II. ch. xxxix.* *Pedum*, ville du Latium, dont il dit que Coriolan s'empara. Pline, *liv. III. ch. v.* met les Pédaniens, *Pedani*, au nombre des peuples dont les villes étoient tellement détruites, qu'on n'en voyoit pas même les ruines. On croit communément que *Péda* étoit entre Tivoli & Paleſtrine. (*D. J.*)

PEDŒUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'île de Cypre. Ptolomée, *l. V. c. xiv.* place ſon embouchure ſur la côte orientale de l'île, entre le promontoire Padalium & Salamis. Au lieu de *Pedæus*, les interpretes de Ptolomée liſent *Pediæus*. (*D. J.*)

PÉDAGNE, ſ. m. *terme de mer*; c'eſt une eſpece de marche-pié ſur lequel en voguant, demeure toujours le pié du forçat qui eſt enchaîné. (*D. J.*)

PÉDAGOGUE, ſ. m. (*Littérat.*) les Grecs & les Romains appelloyent *pédagogues*, les eſclaves à qui ils donnoient le ſoin de leurs enfans pour les conduire partout, les garder & les ramener à la maiſon. C'eſt pourquoi dans le Phormion de Terence, Phædria qui n'avoit d'autre conſolation que de ſuivre ſa maîtreſſe, *ſectari in ludum*, *ducere* & *reducere*, eſt appellée *pédagogue*; on trouve dans Gruter pluſieurs inſcriptions antiques de ces *pédagogues*, dont la fonction ne conſiſtoit guere que dans ce genre de ſurveillance. Nous avons étendu en françois avec aſſez de raiſon la ſignification du mot *pédagogue*, en donnant ce nom à un maître chargé d'inſtruire, de gouverner un écolier, & de veiller ſur ſa conduite; mais en même tems par le peu de cas que nous faiſons de l'inſtruction de la jeuneſſe, il eſt arrivé qu'on eſt obligé d'ajouter quelque épithete à ce mot pour le faire recevoir favorablement.

Pédagogue, (*Critiq. ſacrée.*) παιδαγωγος, au propre, *maitre*, *précepteur*, *conducteur d'enfans*. S. Paul dit aux Galat. *iij* 24. & 25. La loi étoit un *pédagogue*, &c. métaphore qui ſignifie que la loi a donné aux Juifs les premieres connoiſſances du vrai Dieu & les a conduit à J. C. enſorte qu'à préſent nous ne ſommes plus comme des enfans, ſous l'empire de la loi. Le même apôtre dit dans la 1. *ép.* aux Corinthiens, 4. 15. pour leur rappeller les ſentimens qu'ils lui devoient. Quand vous auriez dix mille maîtres, παιδαγωγὸς en J. C. vous n'avez pas néamoins pluſieurs peres. S. Paul étoit le pere des Corinthiens, nonſeulement parce qu'il leur avoit enſeigné le premier la doctrine de l'Evangile, mais auſſi parce qu'il formoit leur ame, & les inſtruiſoit avec une affection paternelle; ce que ne faiſoient pas les autres docteurs qui étoient venus vers eux après lui. (*D. J.*)

PÉDAIRE, Sénateur (*Antiq. rom.*) on nommoit *ſénateurs pédaires*, les jeunes ſénateurs qui ſuivoient un ſentiment ouvert par les anciens, & ſe rangeoient de leur avis. Les *ſénateurs pédaires* étoient ceux qui n'avoient point paſſé par les magiſtratures curules, comme ceux qui avoient eû cet honneur opinoient les premiers: les *pédaires* ne formoient point ordinairement d'avis, & ſe contentoient de marquer leur opinion, en ſe rangeant du côté de celui dont ils ſuivoient le ſentiment, ce qui s'appelloit *pedibus in ſententiam ire*; auſſi diſoit-on qu'un avis *pédaire* étoit une tête ſans langue.

Je dis que ces ſénateurs n'opinoient point ordinairement, parce que cet uſage a eu ſes exceptions. On lit dans une lettre de Cicéron, que Servilius le fils, qui n'avoit encore été que queſteur (ce qui étoit le premier degré de magiſtrature) opina, & que ſur ſon avis, on ajouta un article au ſénatus-conſulte.

Ce Baſſus cité par Aulu-Gelle dit que les *ſénateurs pédaires* alloient au ſénat à pié, au lieu que les autres s'y faiſoient porter dans leurs chaiſes curules; cela ſe peut, mais outre l'autorité de Varron & de Feſtus, il paroît par Cicéron, que tous les ſénateurs alloient au ſénat à pié; ceux qui étoient incommodés s'y faiſoient porter en litiere, & Céſar même lorſqu'il fut dictateur, n'y alloit point autrement.

Enfin, Aulu-Gelle prétend que *ſenatores pedarii* avoient droit d'entrer au ſénat & d'y opiner, quoiqu'ils ne fuſſent point encore proprement ſénateurs, parce qu'ils n'avoient point encore été aggrégés à ce corps par les cenſeurs; mais cette idée ne s'accorde pas avec la ſignification du mot *pedarii*. De plus, comme Dion nous apprend que les cenſures avoient aggrégé au ſénat tous ceux qui avoient paſſé par les magiſtratures; il s'enſuit qu'il n'y auroit point eu alors de ce *ſénateurs pédaires*, & cependant on ne peut pas douter qu'il n'y en eût, puiſque nous apprenons de Cicéron, que ce furent proprement les ſénateurs *pédaires* qui formerent le decret qui étoit contraire à Atticus. (*D. J.*)

PÉDALE, clavier de, c'eſt le clavier *AB*, *fig.* 1. 18. 19. *Planche d'orgue*, placé au-baſſes de l'orgue au lieu où l'organiſte a ſes piés, & avec leſquels il abaiſſe les touches de ce clavier, qui pour cela eſt nommé *pédale*. Cette dénomination eſt connue auſſi aux jeux & tuyaux que le clavier fait parler. *Voyez* Jeux, & *la table du rapport des jeux & leurs* articles *particuliers*.

Pour faire un clavier de *pédale*, on fait d'abord un chaſſis *AB*, *CD*, *fig.* 18 de bois d'Hollande, qui eſt du bois de chêne, dont les Hollandois font commerce. La barre *CD* a environ deux pouces de largeur ſur un pouce & demi d'épaiſſeur: elle a une rainure ou gravure à ſa partie ſupérieure & intérieure, qui ſert à recevoir les bouts des touches parallelement à cette barre, & ſur le derriere du chaſſis eſt une barre *I* de deux pouces environ d'équariſſage, percée de pluſieurs trous dans leſquels ſont enfoncées des chevilles de fer *bbb*, entre leſquelles les touches *fg* peuvent ſe mouvoir verticalement: cette barre, avec les chevilles, s'appelle *le guide*. Il y a encore une autre barre *cd*, large de quatre ou cinq pouces & épaiſſe d'un, qui ſert de point d'appui aux reſſorts *de* qui renvoient les touches contre le deſſus du clavier. Toutes ces pieces doivent être aſſemblées à queue d'hironde dans les côtés *AC*, *BD*, épais d'un pouce & demi, & haut du côté du guide d'environ ſix pouces, & ſeulement de deux du côté de la barre *CD* pour que le deſſus ſoit en glacis.

Les touches ſont des barres de bois *fg* épaiſſes d'un pouce & larges de deux: elles entrent par leurs extrémités *g* dans la rainure que nous avons dit être à la partie intérieure de la barre *CD*, & elles y ſont retenues par des pioches, *voyez* Pioches; à l'autre extrémité de la touche on ajuſte des pattes *fh* percées d'un trou pour recevoir le fil de fer de l'abregé. Aux orgues où il n'y a point de poſitif, on ne met point de pattes aux touches du *clavier de pédale*, mais on fait les touches plus longues & en pointe par l'extrémité *f*, où on met un anneau qui ſert au même uſage que le trou qui eſt aux pattes; au-deſſous de chaque touche on fait un trou, dans lequel on fait entrer la pointe du reſſort *de*, dont l'autre extrémité appuie ſur la barre *cd* qui lui ſert de point fixe; ce qui fait que toute l'action du reſſort ſe porte ſur la touche, & tend à la relever lorſque le reſſort a été comprimé en l'abaiſſant.

Le deſſus du clavier que nous avons dit être en glacis vers la partie antérieure eſt une planche *ab*, *cd*, *fig.* 19. *orgue*, percée d'autant de trous qu'il y a de touches. Ces trous ou mortaiſes ſont, ſavoir ceux des tons ou intervalles naturels de quatre pouces de long ſur un pouce de large, & répondent perpendiculairement & ſur la partie moyenne de la touche; & ceux des feintes ou demi-tons ſeulement de deux pouces de long ſur un pouce de large, & répondent vers l'extrémité de la touche du côté de la patte, ainſi qu'on peut le voir dans la *fig.* 19. Lorſque les mortaiſes ſont faites, on poſe le deſſus du clavier ſur le chaſſis, & on l'y fixe avec des viſſes, enſuite on fait les hauſſes qui ſont des morceaux de bois d'un pouce d'épais ſur autant de long, à un tiers de pouce près que les mortaiſes ont de longueur; elles doivent celles des tons ſe lever au-deſſus de la table du clavier au-moins d'un pouce, & celles des feintes de deux lorſqu'elles ſont ajuſtées, on les colle ſur les touches avec leſquelles elles ne font plus qu'une même piece. Il ſuit de cette conſtruction qu'en poſant le pié ſur une hauſſe & la faiſant baiſſer, on fait baiſſer la touche qui tirera par ſa patte *h* le fil de fer ou la targette de l'abregé, & que lorſqu'on lâchera le pié, le reſſort *de*, *fig.* 18, qui a été comprimé par l'abaiſſement de la touche, ceſſant de l'être, la relevera & reſtituera les choſes dans leur premier état. (*D*)

Pédale de bombarde, jeu d'orgue, ainſi appellé, parce que ce ſont les piés de l'organiſte qui le font parler en appuyant ſur le clavier de *pédale*. *Voyez* Clavier de pédale.

Ce jeu eſt d'étain, ſi la *bombarde* eſt de ce métal, ou il eſt de bois, ſi les baſſes de la *bombarde* en ſont, & il ſonne l'uniſſon de la *bombarde* ou de ſeize piés: s'il y a ravalement au clavier de *pédale*, les tuyaux qui répondent aux touches du ravalement, deſcendent dans le trente-deuxieme pié. *Voyez* Bombarde, & *la table du rapport & de l'étendue des jeux de l'orgue*.

Pédale de trompette, jeu d'orgue que les piés de l'organiſte font parler en appuyant ſur les touches du clavier de *pédale*, il ne differe de la trompette dont il ſonne l'uniſſon des baſſes & des baſſes-tailles, qu'en ce qu'il eſt de plus groſſe taille. S'il y a ravalement au clavier de *pédale*; il deſcend à l'uniſſon de la bombarde ou du ſeize-pié. *Voyez* la *table du rapport & de l'étendue des jeux de l'orgue*.

Pédale de huit *ou* Pédale de huit piés, jeu d'orgue que les piés de l'organiſte font parler en appuyant ſur les touches du clavier de *pédale*. *Voyez* Clavier de pédale Ce jeu qui eſt de bois & ouvert par le haut, ſonne l'uniſſon des baſſes & des baſſes tailles du bourdon de huit piés. S'il y a ravalement au clavier de *pédale*, le ravalement deſcend dans le ſeize-pié à l'uniſſon du bourdon ou de la morte de ſeize pié. *Voyez* la *table de l'étendue & du rapport des jeux de l'orgue*.

Pédale de quatre *ou* de quatre piés, jeu d'orgue que les piés de l'organiſte font parler en appuyant ſur les touches du clavier de *pédale*. *Voyez* Clavier de pédale. Ce jeu qui eſt de bois, ſonne l'uniſſon des baſſes & des baſſes tailles du preſtant ou de la flute. S'il y a ravalement au clavier de *pédale*, il deſcend à l'uniſſon du bourdon de huit; comme ce jeu eſt ouvert par en-haut, on le tourne d'un tourniquet pour l'accorder. *Voyez* Tourniquet, & les *fig.* 51. & 52. *Pl. d'orgue*, & la *table du rapport & de l'étendue des jeux de l'orgue*.

Pédale de clairon, jeu d'orgue que les piés de l'organiſte font parler en appuyant ſur les touches du clavier de *pédale*. Ce jeu ſonne l'octave au-deſſus de la *pédale* de trompette, & l'uniſſon des baſſes & des baſſes tailles du preſtant & du clairon ou de quatre piés. S'il y a ravalement au clavier de *pédale*, les tuyaux du ravalement deſcendant à l'uniſſon des baſſes de la trompette, dont ce jeu qui eſt d'étain & à anche ne differe qu'en ce qu'il eſt de plus groſſe taille. *Voyez* la *table du rapport & de l'étendue des jeux de l'orgue*. (*D*)

PÉDALIENS, (*Géogr. anc.*) peuples anciens des Indes. Cœlius, *l. III. c. xxix.* dit qu'ils étoient ſi perſuadés que la juſtice faiſoit la premiere de toutes les vertus & conſtituoit la félicité de l'homme, qu'ils ne demandoient aux dieux dans leurs ſacrifices & dans leurs prieres que de ne s'éloigner jamais de l'équité. Quels beaux ſentimens dans toute une nation!

PEDALIUM, (*Géogr. anc.*) promontoire de l'île de Cypre, ſelon les exemplaires latins de Prolomée, *l. V. c. xiv.* Quelques-uns néanmoins portent *Pedaſium*. On croit que c'eſt Cabo de Griego.

Pedalium eſt encore une ville d'Aſie mineure ſur le Pont-Euxin, près de Sinope, ſelon Ortelius. (*D. J.*)

PÉDANÉE, *pedaneus*, (*Juriſprud.*) ſe dit en parlant d'un juge qui rend la juſtice de *plano*, c'eſt-à-dire qui n'a point de ſiege élevé. *Voyez ci-après* Juge pédanée. (*A*)

Pédanée, *juge*, (*Hiſt. rom.*) juge inférieur à Rome qui n'avoit ni tribunal, ni prétoire. On confond ordinairement

rement les juges *pédanées* des Romains, dont il eſt fait mention dans le code Juſtinien, *l. III. tit. III.* avec les juges des ſeigneurs, que Loiſeau appelle *juges ſous l'orme*; ce ſont pourtant deux caracteres bien différens; les *juges pédanées* étoient parmi les Romains des commiſſaires choiſis & nommés par le préteur pour juger les différends des particuliers, lorſqu'il ne s'agiſſoit pas d'une affaire importante. On les appelloit *pédanées*, parce qu'ils étoient aſſis en jugeant ſur un ſimple banc ou ſiege fort bas, qui ne les diſtinguoit point de ceux qui ſont ſur leurs piés; ainſi on les nommoit *pedanei judices*. Ils n'avoient ni le caractere, ni le titre de *magiſtrats*. Ceux qui étoient revêtus de la magiſtrature jugeoient ſur une eſpece de trône élevé, & cette maniere de rendre la juſtice faiſoit connoître la différence qu'il y avoit entre le magiſtrat & le *juge pédanée*.

Aulu-Gelle a confondu les *juges pédanées* avec les ſénateurs *pédaires* qui donnoient leur avis ſans parler, mais en ſe rangeant du côté de ceux dont ils ſuivoient l'opinion. *Voyez* Pédaire. (*D. J.*)

PÉDANT, ſ. m. PÉDANTERIE, ſ. f. (*Gramm. Belles-Lettres.*) Un pédant eſt un homme d'une préſomption babillarde, qui fatigue les autres par la parade qu'il fait de ſon ſavoir, en quelque genre que ce ſoit, & par affectation de ſon ſtyle & de ſes manieres.

Ce vice de l'eſprit eſt de toute robe; il y a des *pédans* dans tous les états, dans toutes les conditions, depuis la pourpre juſqu'à la burre, depuis le cordon bleu juſqu'au moindre bonnet doctoral. Jacques I. étoit un roi *pédant*.

Il eſt vrai néanmoins que le défaut de *pédanterie* eſt particulierement attaché aux gens de college, qui aiment trop à étaler le bagage de l'antiquité dont ils ſont chargés. Cet étalage d'érudition aſſommante a été ſi fort ridiculiſé, & ſi ſouvent reproché aux gens de lettres par les gens du monde, que les François ont pris le parti de dédaigner l'érudition, la Littérature, l'étude des langues ſavantes, & par conſéquent les connoiſſances que toutes ces choſes procurent. On leur a tant répété qu'il faut éviter le *pédantiſme*, & qu'on doit écrire du ton de la bonne compagnie, qu'enfin les auteurs ſérieux ſont devenus plaiſans; & pour prouver qu'ils fréquentent la bonne compagnie, ils ont écrit des choſes & d'un ton de très-mauvaiſe compagnie. (*D. J.*)

PÉDASE, *Pedaſa*, (*Géog. anc.*) ville de la Carie, ſelon Strabon, *l. XIII. p.* 611. Athénée dit que Cyrus donna cette ville à ſon ami Pirhareus.

PEDATURA, (*Art milit. des anc.*) Ce mot dans les antiquités romaines déſigne un *eſpace* proportionnel d'un certain nombre de piés pour le campement des troupes. Hyginus dit dans ſon traité *de caſtrametatione: meminerimus itaque ad computationem cohortis equitatæ milliariæ* pedaturam *ad mille trecentos ſexaginta dari debere*. Or la pédature étoit un eſpace qu'on accordoit à une compagnie de troupes des provinces, formée de cavaliers & de fantaſſins; mais cet eſpace n'étoit pas égal à celui d'un corps uniforme d'infanterie du même nombre d'hommes; il devoit être moins grand, ſelon Hygin, de 360 piés. Ainſi la proportion qu'il établit de la différence d'eſpace qu'on doit donner à un cavalier vis-à-vis d'un fantaſſin dans la formation d'un camp, eſt comme deux & demi eſt à un. (*D. J.*)

PEDENA, (*Géog. mod.*) ancienne petite ville d'Italie en Iſtrie, à 15 milles des Alpes, avec un évêché ſuffragant de Gorcie. Elle eſt entierement dépeuplée, & appartient à la maiſon d'Autriche. *Long.* 32. *lat.* 45. 30. (*D. J.*)

PEDENCARN, (*Hiſt. nat.*) nom d'une pierre que l'on dit être d'un blanc tirant ſur le jaune, remplie de petits points luiſans, blancs & noirs.

PEDES, (*Littér.*) Ce mot dans l'architecture navale des Romains, ſignifie les *cordages* qui ſont aux deux côtés des voiles pour les tourner, les ſerrer & les lâcher, ſelon que le vent change, comme le dit Servius ſur cet endroit de Virgile:

Una omnes facere pedem, *pariterque ſiniſtros,*
Nunc dextros ſolvere ſinus.

Et c'eſt à cela que Catulle fait alluſion, lorſqu'il dit:

Sive utrumque Jupiter.
Simul ſecundum incidiſſet in pedem.

Cette ſignification vient du grec πόδες, qui ſignifie la même choſe, parce que ces cordages s'attachoient au pié du mât.

Pedibus æquis, dans Cicéron, *lib. XVI. épiſt.* 6. ſignifie les *voiles* étant également tendues des deux côtés, comme elles ſont lorſqu'on a le vent arriere, & c'eſt ce que Virgile exprime par *æquatis velis*:

Senſit & æquatis claſſem procedere velis.
(*D. J.*)

PEDESTRE, statue, *voyez* Statue.

PEDEROS, (*Bot. anc.*) Pline, *l. XXII, c. xxxjv.* dit que le *pederos* eſt une eſpece d'acanthus, en françois *branche-urſine*. Cette plante, ſelon Pauſanias, croiſſoit à l'air aux environs du temple de Vénus à Sicyone, & nulle part ailleurs, ni même dans aucun autre endroit de la Sicyonie. Ses feuilles, ajoute-t-il, ſont plus petites que celles du hêtre, plus grandes que celles de l'yeuſe, de la même figure que les feuilles de chêne, noirâtres d'un côté, blanches de l'autre, en un mot pour la couleur aſſez ſemblables aux feuilles du peuplier blanc. (*D. J.*)

PÉDIADE, *Pediadis* (*Géog. anc.*) contrée d'Aſie. Elle faiſoit partie de la Bactriane, & le fleuve Oxus la traverſoit, ſelon Polybe, *hiſt. l. X.*

PEDIAS, (*Géog. anc.*) municipe de l'Attique, dont les habitans étoient nommés *Pédiaciens*. Ariſtote *politic, c. v.* & Plutarque *in Solone*, en font mention. (*D. J.*)

PÉDICULAIRE, ſ. f. *pédicularis*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, anomale, en maſque, diviſée en deux levres: la ſupérieure a la forme d'un caſque, & l'inférieure eſt diviſée en trois parties. Le piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou, à la partie poſtérieure de la fleur, & devient dans la ſuite un fruit qui s'ouvre en deux parties, & qui ſe diviſe en deux loges; ce fruit renferme des ſemences oblongues ou applaties & frangées. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* Plante.

C'eſt un grand genre de plante, qui dans le ſyſtème de Tournefort contient trente eſpeces, dont nous décrirons la principale, qu'on nomme en françois pédiculaire des prês, *pedicularis patentis purpurea I. R. H.* 172, & en anglois *the common meadow yellow rattle and cockſcomb*.

D'une petite racine blanche, unique, qui pouſſe ſeulement de côté quelques rejettons, & qui n'entre pas profondément en terre, part une tige ſeule pour l'ordinaire, s'élevant à la hauteur d'un pié, épaiſſe, roide, douce, quarrée, droite, menue, legere, quelquefois parſemée de taches & de traits noirs, mais d'une couleur de pourpre au ſommet. Cette tige ſe diviſe en pluſieurs branches, placées en oppoſition, & embraſſées par deux feuilles ſans pédicules, larges à la baſe de la plante, mais allant toujours en diminuant à meſure qu'elles ſont plus proches du ſommet, de la largeur d'un doigt, pointues par le bout, dentelées ſur les bords, ſemblables à la *crête d'un coq*, ayant, toutes une veine remarquable qui s'étend à chaque découpure à droite & à gauche: du milieu des feuilles ſortent de petites branches deux à deux, & plantées en oppoſition. Au ſommet de la tige & des branches naiſſent de petites fleurs fort ſerrées les unes contre les autres en forme d'épi; leur pédicule eſt fort court, leur calice eſt gros, rond, un peu applati, & coupé aux quatre extrémités en quatre ſegmens pointus. Elles n'ont qu'une feuille jaune, d'une figure aſſez ſemblable à celle d'un chaperon; elles contiennent & cachent à la vûe un ſtile foible, avec quatre étamines.

Lorſqu'elles ſont tombées, le calice s'enfle, forme une aſſez groſſe veſſie, qui renferme & comprime un vaſe ſéminal aſſez grand, diviſé au milieu en deux cellules qui contiennent beaucoup de ſemences fort preſſées, & environnées d'une bordure membraneuſe d'une couleur cendrée. Lorſque la ſemence eſt mûre, les cellules membraneuſes ſe rompent & s'ouvrent; elles ſont luiſantes lorſqu'elles ſont ſeches.

Cette plante fleurit au mois de Juin, & ſa ſemence mûrit très-promptement; à peine eſt-elle mûre, qu'elle tombe, & la plante ſe ſeche juſqu'à la racine même.

Elle croît particulierement dans les pâturages ſecs, & quelquefois dans les champs labourés; elle n'eſt d'aucune utilité dans aucun endroit, & on la traite par-tout comme une mauvaiſe herbe. (*D. J.*)

Pédiculaire, *maladie*. La maladie *pédiculaire*, en grec φθειριασις de φθειρ, *poux*, eſt une maladie fort ordinaire aux enfans & à quelques adultes. Les poux naiſſent des lentes ou œufs, lorſqu'ils ſe trouvent expoſés à la chaleur; cette multiplication eſt inconcevable.

On compte quatre eſpeces de poux qui attaquent le corps humain. 1°. Les *pediculi*, qui fatiguent plus par leurs piés que par leur morſure: ceux-ci naiſſent principalement ſur la tête des enfans qui ont la gale ou la teigne, ou des adultes qui ne ſe peignent pas.

2°.

2°. Les morpions qui s'attachent ſous les aiſſelles, aux paupieres, aux parties de la génération. *Voyez* MORPIONS.

3°. Les gros poux qui infectent le corps & s'engendrent dans les habits des perſonnes malpropres; ils ſont gros, oblongs, épais, & ſe terminent en pointe.

4°. Les cirons ou ceux qui s'engendrent, ſelon quelques-uns, ſous l'épiderme des mains & des piés; ils ſont de figure ronde comme des œufs de papillon, & quelquefois ſi petits, qu'ils échappent à la vûe. Ils excitent en rampant ſous l'épiderme des demangeaiſons inſupportables; quelquefois ils percent la peau & y excitent des puſtules. On les appelle *acari*, *cirones* & *pedecelli*.

Traitement & préſervatif. Le moyen le plus sûr de prévenir la maladie *pédiculaire*, eſt de tenir le corps dans une grande propreté, & de ſe peigner ſouvent; quand ils viennent à la tête après s'être peigné ſouvent, on la lavera avec la leſſive ſuivante:

Leſſive contre les poux. Prenez abſinthe, ſtaphiſaigre, marrube, de chacun une poignée; petite centaurée demi-poignée; cendres de chêne cinq onces: faites-en une leſſive dans laquelle vous ferez diſſoudre ſel commun deux onces; ſel d'abſinthe une once.

Ou ſervez-vous de l'onguent ſuivant. Prenez huiles d'amandes ameres, de rue & de baies de laurier, de chacun demi-once; ſtaphiſaigre en poudre, mirrhe, de chacun deux gros; aloës en poudre, un gros; lard ſalé deux onces: mêlez-les avec un peu de vinaigre. Ou prenez lard ſalé, huile de baies de laurier, ſavon noir, de chacun demi-once; vif argent éteint avec la ſalive, un ſcrupule; myrrhe, aloës, de chacun demi-gros; ſtaphiſaigre, deux ſcrupules; ſavon de France, deux gros: réduiſez-les dans un mortier en forme d'onguent.

On peut faire beaucoup d'autres onguens dans la même indication.

Etmuller conſeille de ſe laver la tête avec une leſſive dans laquelle on a fait bouillir de la ſemence de ſtaphiſaigre, & l'oindre avec le liniment ſuivant:

Liniment pour les poux. Prenez huile d'aſpic, deux gros; huile d'amandes ameres, demi-once; onguent de nicotiane, ſix gros: mêlez & faites un liniment qui tuera ces vermines dans une nuit.

PÉDICULE, ſ. m. (*Botan.*) c'eſt proprement le petit brin qui ſoutient la fleur; & le brin qui ſoutient la feuille s'appelle *queue*.

Les fleurs conſerveront long-tems leur fraîcheur après qu'on les aura cueillies, ſi l'on fait tremper leurs *pédicules* dans l'eau. Un grand ſecret pour conſerver des fruits pour l'hiver, c'eſt de cacheter leurs *pédicules* avec de la cire. Les ceriſes qui ont le plus court *pédicule* ſont eſtimées les meilleures. Le piſtil de la fleur devient fort ſouvent le *pédicule* du fruit. *Voyez* PISTIL.

PÉDICULES MÉDULLAIRES, *en Anatomie*. *Voyez* PÉDUNCULES.

PEDICULI, (*Géog. anc.*) *Voyez* POEDICULI.

PEDIÉEN, adj. (*Antiq. d'Athènes.*) citoyen d'un des quartiers d'Athènes; cette ville étoit diviſée en trois quartiers différens; une partie étoit ſur le penchant d'une colline, une autre ſur le bord de la mer, & une autre dans un lieu plat, ſituée entre les deux premieres. Ceux qui habitoient dans ce quartier du milieu s'appelloient Πεδιεῖς, *Pédiéens*, ou comme dit Ariſtote, *Pédiaques*. Ces quartiers faiſoient ſouvent des factions différentes; Piſiſtrate ſe ſervit de *Pédiéens* contre les Diacriens, ou ceux du quartier de la colline. Du tems de Solon, quand il fallut choiſir une forme de gouvernement, les Diacriens vouloient qu'il fût démocratique; les *Pédiéens* demandoient une oligarchie, & les Paraliens, ou ceux du quartier du port, deſiroient un gouvernement mixte. Ce mot vient de πεδίον, une *plaine*, un *lieu plat*, parce qu'en effet ce quartier étoit un lieu plat. Voyez *Athènes ancienne* de la Guillotiere.

PEDIEUX, *en Anatomie*; c'eſt le ſecond des muſcles extenſeurs du pié, d'où lui eſt venu ſon nom. *Voy.* PIÉ & EXTENSEUR.

PEDILUVE, ſ. m. (*Médecine.*) ce n'eſt autre choſe que des bains pour les piés, dont la compoſition eſt la même que pour les bains ordinaires; on s'en ſert d'autant plus volontiers qu'ils demandent moins d'étalage; on les compoſe d'eau pure ſans addition, ou pour corriger la peſanteur ou la dureté de l'eau, on y mêle de la leſſive, du ſon de froment, ou des fleurs de camomille; bien que les lavemens des piés s'appliquent aux parties les plus baſſes & les plus éloignées, leur vertu ſe répand cependant & ſe communique au loin, & ils appaiſent des maladies dont le ſiége eſt dans des parties fort éloignées; car l'application des liqueurs chaudes au pié, relâche, ramollit les fibres nerveuſes, tendineuſes & muſculeuſes, dont ils ſont compoſés, & qui ſont entremêlés des vaiſſeaux. Les pores & les vaiſſeaux qui étoient au-paravant reſſerrés ſe dilatent, le ſang y aborde & les liqueurs y paſſent plus aiſément; ce qui fait que le ſang qui ſe portoit avec impétuoſité vers d'autres parties, ſe jette ſur des parties latérales au grand ſoulagement du malade. Les bains des piés agiſſent par leur chaleur tempérée ſur le ſang; & les humeurs qui paſſent par les vaiſſeaux des piés pendant qu'ils ſont dans l'eau, il les diviſent & les délayent, les font couler avec plus de viteſſe; de-là vient que ſi l'eau des bains des piés eſt trop chaude, elle augmente la raréfaction du ſang & le battement des arteres; mais ces bains ne conviennent pas dans tous les cas; ainſi dans les regles qui ſont imminentes, ou qui coulent actuellement, ils ſont douteux pour leur effet; ils peuvent diminuer ou augmenter l'écoulement, par la dérivation trop grande du ſang qu'ils produiſent dans l'artere aorte deſcendante, & même par la révulſion qu'ils occaſionnent dans les tuyaux collatéraux des arteres qui vont à la matrice, ils ne manqueroient pas d'occaſionner une ſuppreſſion. C'eſt ce qui ſe voit par l'expérience des femmes imprudentes qui s'expoſent par-là à des maladies fâcheuſes.

Les bains des piés ſont excellens dans tous les cas où il faut procurer une dérivation des humeurs des parties ſupérieures vers les inférieures; ainſi ce remede eſt efficace dans le vertige, dans l'apopléxie, dans l'épilepſie imminente, dans les maladies ſoporeuſes & convulſives, dans les ſpaſmes & dans les affections ſpaſmodiques, dans les douleurs de tête, dans la migraine; mais ſi ces maladies ne ſont pas occaſionnées par des engorgemens des vaiſſeaux, ou par une pléthore locale du cerveau ou de ſes parties voiſines, ou par une élaſticité & rigidité trop grande des fibres nerveuſes, ce remede devient inutile; ainſi lorſque ces maladies ne ſont que des ſymptomes d'autres maladies, telles que l'indigeſtion, la ſabure, la cacochylie, les vers, les affections ſpaſmodiques dans les viſceres du bas-ventre, c'eſt en vain que l'on tenteroit les lavemens des piés, la révulſion ne ſeroit que pernicieuſe, & d'ailleurs la cauſe perſiſtant, ces ſymptomes ne ſeroient point abattus. *V.* BAIN. (*m*)

PEDIR, (*Géog. mod.*) ville des Indes, capitale d'un royaume de même nom, dans l'île de Sumatra. Le roi d'Achem s'en eſt emparé. *Long.* 214. 15. *lat.* 5. 40.

PEDOMETRE, *ou* COMPTE-PAS, ſ. m. (*Arpent.*) inſtrument de méchanique fait en forme de montre, compoſé de pluſieurs roues qui s'engrainent l'une dans l'autre, & qui ſont dans un même plan, leſquelles par le moyen d'une chaine ou courroie, attaché au pié d'un homme ou à la roue d'un caroſſe, avancent d'un cran à chaque pas ou tour de roue; de ſorte que par le moyen de cet inſtrument, on peut ſavoir combien on a fait de pas, ou meſurer la diſtance d'un endroit à un autre. *Voyez* ODOMETRE. *Chambers*. (*E*)

PEDONNE, ſ. f. (*Manufact. en ſoie.*) petit bouton d'ivoire ou de buis attaché au bout du fer rond du velours friſé, & qui dans le velours coupé, ſe met alternativement au bout de chaque virgule de laiton. *Voy. nos Planches de ſoierie*.

PÉDOTRIBE, ſ. m. (*Antiq. greque.*) le *pédotribe*, παιδοτρίϐης, en latin *pœdotriba*, formoit les jeunes gens aux exercices gymnaſtiques, ſous les ordres du gymnaſiarque, qui en étoit le premier maître. C'étoient deux offices très-différens l'un de l'autre, quoique le ſavant Prideaux les ait confondus. Nous les voyons expreſſément diſtingués par les auteurs & ſur les marbres. Ce n'eſt donc pas une queſtion; mais la matiere fournit des détails curieux, recueillis par Van-Dale. Le gymnaſiarque, ſurintendant du gymnaſe, n'étoit en charge que pour un an; dans quelques endroits même, on en changeoit tous les mois; le *pédotribe* lui étoit ſubordonné; c'étoit un officier ſubalterne: mais ſa charge étoit à vie, διὰ ϐίου; il tient toujours ſur les marbres, un des derniers rangs parmi les miniſtres du gymnaſe. Quoiqu'attaché particulierement aux éphebes, le *pédotribe* étendoit auſſi ſes fonctions ſur la claſſe des enfans; ſon nom ſeul en fournit la preuve; mais on trouve le fait nettement prononcé dans pluſieurs paſſages formels, entr'autres dans Ariſtote & dans l'Axiuchus, dialogue communément attribué à Platon. Enfin le *pédotribe* bornoit ſon emploi ſubalterne au détail méchanique de la formation de ſes éleves; & comme cet emploi demandoit de la pratique & de l'expérience, on le donnoit à vie.

PÉDOTROPHIE, ſ. f. (*Médec.*) nourriture des enfans de παῖς, génitif παιδὸς, *enfant*, & τροφὴ, *nourriture*; la *pédotrophie* eſt une partie de la Médecine fort négligée, & ſur laquelle on ſuit par-tout une aſſez mauvaiſe routine; un bon traité ſur cette matiere deviendroit

droit précieux, & l'on a lieu de juger qu'il ſeroit bien reçû du public, puiſqu'il a tant goûté le poëme latin de M. Scevole de Sainte-Marthe, ſur la maniere de nourrir les enfans à la mamelle. Ce poëme intitulé *pædotrophia*, & publié en 1584, fut imprimé dix fois pendant la vie de l'auteur, & environ autant de fois depuis ſa mort. Il fut lû & interprété dans de célebres univerſités de l'Europe, preſque avec la même vénération qu'on a pour les auteurs anciens.

PEDRACA DE LA SIERRA, (*Géogr. mod.*) bourg d'Eſpagne dans la vieille Caſtille, ſur la riviere de Duraton au nord, & près de Sepulveda. Ce bourg eſt la Metercoſa de Ptolomée. C'eſt dans le château de ce bourg que les fils de François I. furent détenus priſonniers pendant quatre ans. *Long.* 16. 6. *lat.* 40. 58. (*D. J.*)

PEDRA FRIGOA, (*Hiſt. nat.*) nom que les Portugais donnent à des pierres dont ils font uſage dans la médecine, & à qui, ainſi que les Malabares, ils attribuent la vertu de rafraichir. Ils en ont quatre eſpeces; la premiere eſt jaune mélée de blanc, de bleu, de rouge & de verd; elle eſt d'une dureté médiocre, cependant on peut aiſément la pulvériſer; il y en a des morceaux qui ſont parſemés de grenats & de rubis. La ſeconde eſpece eſt verte, & elle reſſemble à du jaſpe poli, mais elle eſt fragile, & compoſée de lames & de fibres faciles à écraſer. La troiſieme eſt blanchâtre, & ſemblable à du talc. La quatrieme eſt très-blanche, & plus compacte que les autres. On s'en ſert dans les maladies inflammatoires, dans les fievres chaudes, & contre la morſure des bêtes venimeuſes. Extérieurement on la mêle avec des jus d'herbes pour les inflammations des yeux & des autres parties du corps; on ſe ſert pour cela indifféremment de l'une de ces ſortes de pierres; cependant on croit que celle qui eſt verte eſt la plus propre contre les maux de reins. Il paroît que ces pierres ſont calcaires & abſorbantes. Voyez *Ephemerides nat. curioſ. Decad. II. anno* 1.

PÉDRO, (SAN) *Géogr. mod.* 1°. petite ville d'Eſpagne dans la vieille Caſtille, ſur l'Arlauza, au-deſſous de Lerma vers le levant.

2°. *Pédro* (ſan) port de l'Amérique méridionale ſur la côte orientale du Bréſil, à l'embouchure de Rio grande. *Long.* 325. *lat.* mérid. 32.

3°. *Pedro* (ſan) ville de l'Amérique ſeptentrionale au gouvernement de Honduras, à 30 lieues de Valladolid, & à 11 du port de Cavallos.

PEDUM, (*Géogr. anc.*) petite ville du Latium, ſituée entre Préneſte & Trivoli, proche de l'aqueduc appellé *Aqua Claudia*, un peu au-deſſous de Scaptia. Tibulle avoit une maiſon de campagne qui lui étoit reſtée des biens de ſon pere, au territoire de *Pedum*, mais la ville ne ſubſiſtoit plus au rapport de Tite-Live. Pline, *liv. III. chap. v.* ajoute que les Pédœniens, *Pedæni*, ſont du nombre des peuples, dont les villes étoient tellement péries, qu'on n'en voyoit pas même les ruines. (*D. J.*)

PEDUNCULES, *ou* PEDICULES, ſubſt. maſc. *en Anatomie*; nom de deux petites bandes médullaires fort blanches, très courtes, au moyen deſquelles la glande pinéale eſt attachée comme un petit bouton au bas des couches des nerfs optiques. *Voyez* PINÉALE, *&c.*

On donne auſſi ce nom aux branches de la moëlle allongée. *Voyez* BRANCHE *&* MOELLE ALONGÉE.

PÉEBLES, (*Géog. mod.*) ville d'Ecoſſe, capitale de la province de même nom, autrement dite Ewedale. Il y a, dit-on, dans cette ville trois égliſes, trois portes, trois rues & trois ponts. Elle eſt agréablement ſituée ſur le bord ſeptentrional de la Ewede, à 7 lieues N. E. d'Edimbourg, 102 N. de Londres. *Long.* 14. 28. *lat.* 55. 54.

PÉER, (*Géog. mod.*) petite ville de l'évêché de Liége, au comté de Lootz. *Long.* 23. 10. *lat.* 51. 8. (*D. J.*)

PÉETERMANN, (*Commerce.*) eſpece de bierre blanche extrèmement chargée de grain, & peu fermentée, qui ſe braſſe à Louvain dans le Brabant; elle eſt d'un goût aſſez agréable, mais elle enivre fortement, & nuit, dit-on, beaucoup à ceux qui en font un uſage très-fréquent; on prétend qu'elle contribue à engourdir le cerveau des jeunes gens qui vont faire leurs études dans l'univerſité de Louvain.

PÉGANÉLÉON, ſ. m. (*Pharm. anc.*) terme employé par les anciens pour déſigner de l'huile, dans laquelle des feuilles & des fleurs de rue ont été infuſées pendant un certain tems au ſoleil. (*D. J.*)

PÉGASE, ſ. m. (*Mythol.*) Héſiode nous dit que c'eſt du ſang de Méduſe, à qui Perſée coupa la tête, qu'étoit né *pégaſe*, ce cheval aîlé, ſi utile aux poëtes, ſoit par lui-même, ſoit qu'ils le montent pour prendre leur vol vers le ciel, ſoit par la fontaine d'Hippocrène qu'il fit ſortir de terre d'un coup de pié, & dans laquelle ils puiſent à longs traits les fureurs divines qui les agitent. Voilà la fable; M. Fourmont en a donné dans les *Mém. de littérat.* une explication preſque démontrée, en remettant ſeulement cette fable en langue phénicienne.

Méduſe n'étoit autre choſe, qu'un des cinq vaiſſeaux de la flotte de Phorcis, prince Phénicien, roi d'Itaque. La tête de Méduſe étant une fois coupée, c'eſt-à-dire le commandant du vaiſſeau tué, il ſortit du vaiſſeau, Chryſaor, célébre ouvrier en métaux, & le *Pégaſe*.

Le chef de la Méduſe, en achetant de l'or des Africains, avoit attiré de chez eux un ouvrier qui ſçût le mettre en œuvre; cela étoit fort à ſa place. Le *pégaſe* eſt ancien grec *pagaſſe*: devons nous l'aller chercher bien loin; & pendant qu'ος eſt la finale grecque, dire avec Bochart & M. le Clerc, que *pegaſos* s'eſt formé de *pagaſous*, *fræni equus*, ce qui eſt encore contre les regles de la grammaire phénicienne ou hébraïque, qui n'admet point une ſemblable tranſpoſition? *Pagaſos* ſans détour & ſans violence, eſt manifeſtement le *pacaſſe*: lorſque les Romains virent pour la premiere fois l'éléphant, il l'appellerent *bos*; de même le *pacaſſe* ſorti de la Méduſe, parce qu'on l'avoit apprivoiſé, & que l'on montoit deſſus comme ſur les chevaux, fut appellé cheval. Les dénominations empruntées pour les choſes extraordinaires ſont de tous les tems & de toutes les langues; & une marque que c'étoit un animal ſauvage, c'eſt qu'il s'échappa, qu'il ne fut rattrapé que par Bellerophon; qu'il tua Bargylle, l'ami de Bellerophon, qu'il le bleſſa lui-même, & diſparut. *Mém. de Littérat. tom. III.* (*D. J.*)

PÉGASE, (*Art. numiſmat.*) l'auteur de la ſcience des médailles a remarqué que *pégaſe* eſt le ſymbole de Corinthe, où Minerve le donna à Bellerophon pour combattre la Chimère; il ſe trouve auſſi ſur les médailles des villes d'Afrique & ſur celle de Sicile, depuis que les Carthaginois s'en furent rendu maîtres, parce qu'on tenoit que ce cheval eſt né du ſang de Méduſe qui étoit Africaine. Syracuſe en particulier, qui avoit une étroite alliance avec Corinthe, marquoit ſes médailles d'un *pégaſe*. (*D. J.*)

PÉGASE, ſ. m. *en Aſtronomie*, eſt une conſtellation de l'hémiſphere ſeptentrional; on la déſigne par un cheval aîlé. *Voyez* CONSTELLATION.

Pégaſe a ſelon le catalogue de Ptolomée, vingt étoiles; ſelon Tycho, dix-neuf; & dans le catalogue Britannique, quatre-vingt-treize. (*O.*)

PÉGASIDES, ſ. f. (*Mythol.*) ſurnom des Muſes, pris du cheval pégaſe qui fut comme elles habitant de l'Hélicon.

PEGŒ, (*Géog. anc.*) 1°. ville de l'Achaïe, dans la Mégaride; 2°. ville de l'Helleſpont, ſelon Ortelius; 3°. ville de l'île de Cypre ou de la Cyrénie, ſelon Etienne le géographe.

PÉGASŒ, (*Géog. anc.*) cap de la Magnéſie, ainſi nommé, dit le Scholiaſte d'Apollonius, de ce que le navire Argo y fut conſtruit; il y avoit en cet endroit-là un temple d'Apollon, qui a fait donner à ce dieu par Héſiode le nom de *Pégaſien*: ce fut-là que les Argonautes s'embarquerent; & le lieu où ſe fit l'embarquement a depuis porté le nom d'*Aphœte*, ainſi que le diſent poſitivement Strabon & Stephanus. (*D. J.*)

PÉGASIEN, *ſenatus-conſulte* (*terme de juriſp. rom.*) le ſénatus-conſulte *pégaſien* ordonnoit que l'héritier fideicommiſſaire retiendroit le quart du fidéi-commis. Le trébellien le déchargea des actions actives & paſſives; enſuite on les a confondus ſous le nom de quarte *trébellianique* ou *falcidie*.

PÉGÉES, ſ. f. pl. (*Mythol.*) nymphes des fontaines; c'eſt la même choſe que les nayades, & leur nom a la même origine que pégaſe. (*D. J.*)

PEGMA, ſ. m. (*Théat. des Rom.*) c'étoit une ſorte de grande machine théatrale, qu'on levoit & qu'on abaiſſoit par le moyen de certains reſſorts, & qui avoit pluſieurs étages; enſorte qu'il n'eſt pas ſurprenant qu'un homme tombant du haut en-bas, ſe rompit quelque bras ou quelque jambe, comme il arriva à un joueur de flute. Juvenal en parle dans la Satire 4. v. 122. *ſic pugnas ſilicis laudabat & ictus*, *&* pegma, *& pueros inde ad velaria raptos*; il louoit de cette ſorte les combats des gladiateurs de Cilicie, les terribles coups qu'ils ſe portoient, & les enfans que la machine (le *pegma*) tenoit ſuſpendus en l'air; on voit par ce paſſage, qu'on plaçoit ſur le *pegma* des gladiateurs, des enfans, des muſiciens; en un mot, qu'on ſe ſervoit de cette machine pour produire aux yeux des ſpectateurs, les illuſions propres à les émouvoir.

PEGMARES, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) nom que donnoient les Romains à certains gladiateurs, de même qu'à certains artiſtes.

Les anciens donnoient quelquefois en ſpectacle une ſorte de machines mouvantes appellées *pegmata*; c'étoient des échaffauds diverſement ornés, qui avoient quelque reſſemblance à ceux de nos feux d'artifice. Ces échafauds étant des machines qui jouoient en baſcules; ils lançoient en l'air la matiere dont ils étoient chargés, & entr'autres des hommes que l'on ſacrifioit ainſi aux amuſemens du public; ou bien ils les précipitoient dans des trous creuſés en terre, où ils trouvoient leur bucher; ou encore ils les jettoient dans les antres des bêtes féroces.

On appelloit *pegmares*, non-ſeulement les infortunés que l'on ſacrifioit ainſi, mais encore ceux qui conſtruiſoient les machines & qui les faiſoient jouer.

Suivant Caſaubon, on mettoit le feu à l'échafaud; & les *pegmares* étoient obligés de ſe ſauver à-travers les flammes & les débris de la machine.

Lipſe dit ſeulement que les *pegmares* étoient certains gladiateurs, qui combattoient ſur des échafauds que l'on élevoit dans cette intention; on les appelloit auſſi *petauriſtæ*, c'eſt-à-dire hommes qui volent en l'air. *V.* GLADIATEUR.

PEGNAFIEL, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans la vieille Caſtille, ſur le Dovere, au-deſſous de Roa. Il ſe tint dans cette ville un concile l'an 1302, elle eſt à 7 lieues ſud-eſt de Valladolid. *Long.* 13. 52. *lat.* 41. 30. (*D. J.*)

PEGNAFLOR, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans l'Andalouſie, ſur la rive droite du Guadalquivir; on croit que c'eſt l'ancienne *Ilipula* des Turdetains.

PEGNA-MAÇOR, (*Géog. mod.*) petite ville de Portugal, dans la province de Beira, au midi de Sabagal, & à l'orient de Cobilliana; elle eſt défendue par un château. *Long.* 10 25. *lat.* 40. 24.

PEGNARANDA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, dans la vieille Caſtille, capitale du duché du même nom, à 14 lieues ſud d'Olinedo. *Long.* 12. 57. *lat.* 40. 52.

PÉGNITZ, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, en Franconie; elle tire ſa ſource d'un bourg qui porte ſon nom, & qui eſt au midi de Bareith. Elle traverſe le territoire de Nuremberg, baigne la ville, & va ſe perdre dans la riviere de Rednitz. (*D. J.*)

PÉGOMANCIE, (*Divinat.*) mot composé de πηγὴ, *fontaine*, & μαντεια *divination*; divination par l'eau des fontaines; elle ſe faiſoit de différentes manieres, ſoit en y jettant un certain nombre de pierres, dont on obſervoit les divers mouvemens, ſoit en y plongeant des vaſes de verre, & examinant les efforts que faiſoit l'eau pour y entrer en chaſſant l'air qui les rempliſſoit auparavant; mais la divination par le ſort des dez, à la fontaine d'Apon, près de Padoue, étoit la plus célebre des eſpeces de *pégomancie*.

A cette fontaine un ſeul coup de dez décidoit des bons & des mauvais ſuccès pour l'avenir, ſelon le nombre de points plus ou moins forts qu'on tiroit. Ce fut-là que Tibere conçut les plus hautes eſpérances, avant que de parvenir à l'empire: car à ſon paſſage pour l'Illyrie, étant venu conſulter ſur ſes deſtinées, l'oracle de Gérion, qui étoit auſſi dans le voiſinage de Padouë, ce dieu le renvoya au ſort de la fontaine d'Apon, où ayant jetté des dez d'or, ils lui préſenterent au fond de l'eau le plus haut nombre de points qu'il pouvoit deſirer. Suétone remarque enſuite, qu'on voyoit encore ces mêmes dez au fond de la fontaine. Claudien aſſure qu'on y appercevoit auſſi de ſon tems les anciennes offrandes qu'y avoient laiſſées quelques princes.

Tunc omnem liquidi vallem mirabere fundi,
Tunc veteres haſtæ regia dona micant.

Lucain donne le titre d'augure au prêtre qui en avoit l'intendance. Théodoric, roi d'Italie, fit depuis fermer de murailles le lieu où étoit cette fontaine, à cauſe de ſa grande réputation, *ob loci celebritatem*, dit Caſſiodore. (*D. J.*)

PÉGONSE, ſ. f. *ſolea oculata* (*Hiſt. nat. Icthiolog.*) poiſſon de mer qui eſt une eſpece de ſole à laquelle il reſſemble par la forme du corps, & par le nombre & la poſition des nageoires; on le diſtingue aiſément de la ſole, parce qu'il a ſur le dos de grandes taches ſemblables à des yeux; les écailles ſont ſi fortement attachées à la peau, qu'on eſt obligé de faire tremper ce poiſſon quelque tems dans de l'eau pour pouvoir les enlever. *Voyez* SOLE. Rondelet, *Hiſt. nat. des poiſſons*, *I. part. liv. XI. ch. xj. Voyez* POISSON.

PÉGU, LE, (*Géog. mod.*) royaume d'Aſie, ſur la côte occidentale du royaume de Bengale, à l'embouchure des rivieres d'Ava & de *Pégu*: ce royaume après bien des révolutions, eſt tombé ſous la puiſſance du roi d'Aracan, qui réunit aujourd'hui les royaume de Tangut, d'Aracan, d'Ava & de *Pégu*; & parce que le ſouverain de tous ces états réſide à Ava, il en porte le nom.

Les cartes des Géographes ordinaires défigurent tellement le pays d'Ava, de *Pégu*, &c. que le pere Duchats, jéſuite, dit qu'il ne le reconnut point dans leurs cartes. Ajoutez qu'il n'y a guere de pays dans l'Orient dont nous ſoyons auſſi mal inſtruits; cependant c'eſt un vaſte empire commerçant, & très-peuplé.

On dit que les points principaux de leur religion, ſont de ne point tuer, de ne point voler, d'éviter l'impudicité, de ne faire aucun déplaiſir à ſon prochain, de lui faire au contraire tout le bien qu'on peut. Avec cela, ils croient qu'on ſe ſauvera dans quelque religion que ce ſoit.

PÉGU, (*Géog. mod.*) ville ſituée au royaume & ſur une riviere de même nom, étoit la capitale de l'empire de *Pégu*, avant qu'il fût tombé ſous la puiſſance du roi d'Aracan. Aujourd'hui ce prince ne tient à *Pégu* qu'un vice-roi. Preſque toutes les maiſons de cette ville ſont bâties de cannes & de roſeaux. *Long.* 114. 36. *lat.* 17. (*D. J.*)

PÉGUNTIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Dalmatie. Ptolomée *l. II. c. xvij.* la place ſur la côte, entre *Epetium* & *Onæum*, Pline *l. III. c. xxij.* écrit *Piguntiæ*. On croit que c'eſt préſentement. *Almiza*. (*D. J.*)

PEHUAME, (*Hiſt. nat. Botan.*) plante de la nouvelle Eſpagne, qui eſt ſur-tout très-commune dans le Méchoacan. C'eſt une eſpece de *convolvulus* dont les feuilles ſont fort petites & de la forme d'un cœur; ſes fleurs ſont les mêmes que celles des ariſtoloches. Sa racine eſt rougeâtre à l'extérieur; elle eſt âcre & odorante; elle guérit, dit-on, le mal vénérien, & pluſieurs la croient préférable à la ſalſe-pareille & au quinquina.

PEIGNE, ſ. m. (*Conchyliolog.*) en latin *pecten*, en anglois *ſcallops*; genre de coquille bivalve fermant exactement de tous côtés, & rayée en forme d'un peigne dont on ſe ſert pour peigner des cheveux, elle eſt plate, élevée, garnie de deux oreilles, quelquefois d'une ſeule & quelquefois auſſi ſans oreille. Elle n'eſt attachée que par un tendon. Sa valve ſupérieure eſt ordinairement un peu applatie, quoique l'inférieure ſoit creuſe. Il y a cependant des *peignes* dont les deux écailles ſont élevées & convexes. Les ſtries ou cannelures ne ſervent qu'à donner à cette coquille différentes dénominations. Jouſton fait une claſſe particuliere des *peignes*, en les appellant *conchæ imbricatæ*, *ſtriatæ*, *longæ*, *coralinæ*, *rugatæ*, *faſciatæ*; mais ils ont tout cela de commun avec d'autres coquillages qui ne ſont point des *peignes*. Celle-ci à tiré ſon nom des ſtries longitudinales dont ſa ſurface eſt couverte, qui reſſemblent aux dents d'un peigne.

Conformément au caractere que nous venons de donner de ce genre de coquille, on peut diſtribuer ſes eſpeces ſous trois claſſes diſtinctes.

Dans la claſſe des *peignes* qui ſont garnis de deux oreilles, on met les eſpeces ſuivantes: 1°. le *peigne* rouge, nommé le *manteau ducal rouge*; 2°. le manteau ducal jaune; 3°. le *peigne* couleur de corail garni de beaux boutons; 4°. le *peigne* bariolé, nommé *coquille de S. Jacques*; 5°. le *peigne* jaune, appellé *coquille de S. Michel*; le *peigne* orangé de la mer Caſpienne; 7°. le grand *peigne* rougeâtre; 8°. le *peigne* bariolé, bleuâtre; 9°. le *peigne* rouge, profondément cannelé; 10°. le *peigne* appellé l'*éventail* ou *la ſole*; il eſt brun ſur la coquille ſupérieure, & blanc ſur la coquille inférieure; 11°. le *peigne* tacheté par-deſſus, & blanc par-deſſous; 12°. le *peigne* à côtes & jaunâtre, avec la levre rebordée; 13°. le *peigne* à coquille également creuſe; 14°. le *peigne* en forme de poire, 15°. le beau *peigne*, nommé *la vierge* par Rumphius; 16°. le *peigne* nommé par le même *amuſium*; il eſt fait en table liſſe & polie; 17°. le *peigne* à coquille inégale, bariolé de taches fauves.

Dans la claſſe des *peignes* qui n'ont qu'une oreille, on diſtingue les eſpeces ſuivantes; 1°. le *peigne* noir, épineux: il eſt par-tout couvert de pointes aiguës; 2°. le *peigne* épineux, rouge; 3°. le *peigne* épineux, gris: 4°. le *peigne* épineux, jaune; 5°. le *peigne* épineux, bariolé; 6°. le *peigne* épineux, orangé; 7°. le *peigne* blanc & tout uni.

Dans la claſſe des *peignes* qui n'ont point du tout d'oreilles, on compte les eſpeces ſuivantes: 1°. le *peigne* appellé *la ratiſſoire* ou *la rape*, en anglois *the file-cockle*; 2°. le *peigne* oblong, blanc & raboteux; 3°. le *pei-*

gne

gne à côtes jaunes, & découpé dans ſon contour 4°. le *peigne* bariolé, avec un pourtour déchiré; 5°. le *peigne* épais, chargé de cordelettes bariolées de bleu, de jaune & de brun; 6°. le *peigne* uni & bariolé; 7°. le *peigne* rond & blanc, nommé *ſourdon*, en anglois *the common-cokle*.

Parmi les *peignes* de ces trois eſpeces, on eſtime particulierement celui qui imite par ſon rouge la couleur du corail: de grandes ſtries cannelées, ſur leſquelles ſont des tubercules élevés & creux, le coupent dans toute ſon étendue; ſes oreilles ſont inégales, & ſes bords ſont régulierement chantournés.

Le manteau ducal rouge eſt également beau deſſus & deſſous: le travail grené de ſes ſtries, les bords orangés de ſes oreilles, & le chantournement de ſes contours le font rechercher des curieux.

Le *peigne* appellé *la rape* ou *la ratiſſoire*, eſt remarquable par les éminences qui ſuivent ſes ſtries, & qui le rendent fort rude au toucher; ce *peigne* eſt tout blanc, & n'a point d'oreilles.

En un mot, la famille des *peignes* eſt une des plus agréables qu'on ait, en fait de coquilles, pour la beauté des couleurs. Parlons de l'animal.

Ce coquillage a deux grandes membranes brunes qui s'attachent chacune à une des pieces de la coquille; de leur contour ſortent dans l'eau de la mer une multitude prodigieuſe de poils blancs, aſſez longs pour déborder les valves. L'intervalle eſt garni de petits points noirs, ronds & brillans. L'intérieur des deux membranes renferme quatre feuillets fort minces, chargés tranſverſalement de ſtries très-fines. Il ſe voit, au-deſſus de ces quatre feuillets, une petite maſſe molle & charnue qu'on peut croire être le ventre ou les entrailles. Elle cache, ſous une pellicule aſſez mince, une eſpece de pié, dont la pointe regarde le centre de l'animal. Cette partie eſt ordinairement de la même nuance que celle qui l'enveloppe; mais dans le tems du frai, elle ſe gonfle, change de couleur, & devient d'un jaune foncé: quelque tems après elle diminue, maigrit & reprend ſon ancienne teinte.

Voici le mouvement progreſſif de ce coquillage ſur terre. Lorſque le *peigne* eſt à ſec, & qu'il veut regagner la mer, il s'ouvre autant que ſes deux valves peuvent le lui permettre; & étant parvenu à un pouce ou environ d'ouverture, il les referme avec tant de vîteſſe, qu'il communique aiſément à ſa valve inférieure un mouvement de contraction par lequel elle acquiert aſſez d'élaſticité pour s'élever & perdre terre de deux à trois pouces de haut: il importe peu ſur quel côté de la coquille il puiſſe tomber; il ſuffit de ſavoir que c'eſt par cette manœuvre réiterée qu'il avance toujours vers le but qu'il s'eſt propoſé. Cependant ſi le *peigne* étoit attaché à quelque corps étranger par le grand nombre de filamens ou de poils qui s'implantent ſur la ſurface de ſes deux valves, il eſt vrai qu'alors il n'auroit point de mouvement progreſſif; mais c'eſt un cas aſſez rare, excepté dans le pétoncle.

La progreſſion de cet animal dans l'eau eſt bien différente. Il commence par en gagner la ſurface ſur laquelle il ſe ſoutient à-demi plongé: il ouvre alors tant-ſoit-peu ſes deux coquilles, auxquelles il communique un battement ſi prompt & ſi accéléré, qu'il acquiert un ſecond mouvement; on le voit du moins en réuniſſant ce double jeu, tourner ſur lui-même très-vîte de droite à gauche; par ce moyen il agite l'eau avec une ſi grande violence, qu'au rapport de Rondelet elle eſt capable de l'emporter, & de le faire courir ſur la ſurface des mers.

On ſent bien que ceux qui ſont attachés à pluſieurs corps étrangers ne jouiſſent d'aucun des mouvemens dont nous venons de parler. *Voyez ſur les peignes*, Liſter, Dargenville, *& les Mémoires de l'académie des Sciences*. (*D. J.*)

Peigne, ſ. m. (*terme de Boulang.*) les Boulangers qui font le biſcuit de mer, appellent quelquefois *peigne*, un petit inſtrument dont ils ſe ſervent à faire pluſieurs figures ſur leurs galettes; ſon véritable nom eſt une *croiſoire*.

Peigne, *dans l'art de la Corderie*, eſt un inſtrument compoſé de ſix ou ſept rangs de dents de fer à-peu-près ſemblables à celles d'un rateau; ces dents ſont fortement enfoncées dans une planche de bois de chêne fort épaiſſe.

Il y a quatre ſortes de *peignes* différens: ceux de la premiere grandeur, *voyez les Pl. d'Agric.* ont les dents de 12 à 13 pouces de longueur, quarrées, groſſes par le bas de 6 à 7 lignes, & écartées les unes des autres de 2 pouces par la pointe. Ces *peignes* ne ſont pas deſtinés à affiner le chanvre, mais ſeulement à former les peignons. On les appelle *peigne pour les peignons*.

Les *peignes* de la ſeconde grandeur, appellés *peignes à dégroſſir*, ont les dents longues de 7 à 8 pouces, groſſes de 6 lignes par le bas, & écartées les unes des autres de 15 lignes par la pointe. Ces *peignes* ſervent à dégroſſir le chanvre, & à en ſéparer la plus groſſe étoupe.

Le *peigne* de le troiſieme grandeur, nommé *peigne à affiner*, a les dents de 4 à 5 pouces de longueur, de 5 lignes de groſſeur par le bas, & éloignées les unes des autres de 10 à 12 lignes. C'eſt ſur ce *peigne* qu'on affine le chanvre, & que le ſecond brin ſe ſépare du premier.

Enfin il y a des *peignes* qui ont les dents plus courtes, plus menues & plus ſerrées que les précédens; on les nomme *peignes fins*. On ſe ſert de ces *peignes* pour préparer le chanvre deſtiné à faire de petits ouvrages plus délicats.

Il faut remarquer 1°. que les dents des *peignes* doivent être rangées en échiquier ou en quinconce, & non pas ſur une même ligne; autrement pluſieurs dents ne feroient que l'effet d'une ſeule.

2°. Qu'elles doivent être taillées en loſange, & poſées de maniere que la ligne qui paſſeroit par les deux angles, coupât perpendiculairement le *peigne* dans ſa longueur: par ce moyen les dents réſiſtent mieux aux efforts qu'elles ont à ſouffrir, & refendent mieux le chanvre. *Voyez l'article* Corderie.

Peigne, (*Draperie.*) voyez *l'article* Manufacture en laine; c'eſt une partie du métier.

Peigne, (*terme d'Hauteliſſerie.*) inſtrument dentelé dont ſe ſervent les Hauteliſſiers pour battre & ſerrer leurs ouvrages. Il eſt de bois dur & poli, de 8 à 9 pouces d'épaiſſeur du côté du dos, d'où il va toujours en diminuant juſqu'à l'extrémité des dents. On s'en ſert à la main.

Le *peigne* des baſſeliſſiers eſt à-peu-près de même, hormis qu'il y a des dents des deux côtés. Les uns & les autres ſont ordinairement de bois ou d'ivoire.

Peigne, (*Lainage.*) ſorte d'inſtrument en forme de grande carde de fer, dont les dents ſont longues, droites & fort pointues par le bout. On s'en ſert dans les manufactures de lainage à peigner la laine deſtinée pour faire la chaîne de certaines étoffes. C'eſt cette laine ainſi peignée que l'on appelle ordinairement *eſtaim*. On ſe ſert auſſi de *peignes* dans quelques autres manufactures, pour peigner diverſes ſortes de matieres, comme bourre de ſoie, chanvre, *&c.* Ces ſortes de *peignes* ſont en quelque maniere ſemblables à ceux qui ſont d'uſage pour la laine, mais ils ſont plus petits. (*D. J.*)

Peigne, inſtrument à l'uſage du *marbreur*. C'eſt une barre de bois plate dans laquelle ſont enfoncés des fils de fer d'environ deux doigts de longueur. Le *peigne* ſert à mêler les couleurs qui nagent à la ſuperficie de l'eau gommée dans le bacquet.

Les marbreurs ſe ſervent de trois différentes ſortes de *peignes*, ſavoir le *peigne* au commun, le *peigne* à l'Allemagne, & le *peigne* à friſon. Le *peigne* au commun eſt celui dont on ſe ſert pour le papier marbré ordinaire, c'eſt-à-dire, pour celui qui n'eſt que veiné; il a cinq ou ſix rangs de dents.

Le *peigne* à l'Allemagne ſert pour le papier marbré qui imite celui que l'on fabrique en Allemagne. Ce *peigne* n'a qu'une rangée de dents.

Le *peigne* à friſons eſt celui dont on ſe ſert pour marbrer le papier dont les relieurs font uſage pour la relieure des livres. On l'appelle *peigne à friſons*, parce que ſes dents ſont placées alternativement l'une d'un côté, l'autre de l'autre, de maniere que le marbreur en tournant le poignet, arrange les couleurs en cercles ou friſons. Ce *peigne* n'a qu'une ſeule rangée de dents, qui en forme deux par leur ſituation oblique qui en tourne les pointes les unes d'un côté, les autres de l'autre. *Voyez l'article* Marbreur *& les Planches*.

Peignes, les *Maréchaux* appellent ainſi des gratelles farineuſes qui viennent aux panerons du cheval, & qui y font hériſſer le poil ſur la couronne.

Peigne de corne, inſtrument dont les Palefreniers ſe ſervent pour peigner les crins & la queue des chevaux.

Peigne, (*Ruban.*) à l'uſage de ce métier; il y en a de quantité de ſortes: il faut, avant de les détailler, parler de la maniere dont on les fabrique. Ils ſont faits de canne de Provence, qui eſt proprement le roſeau; mais celui de ce pays eſt le ſeul propre à cet uſage. La canne eſt d'abord coupée entre ſes nœuds, & forme de longueurs, puis elle eſt refendue avec une ſerpette; ces refentes ſe font à pluſieurs repriſes, pour parvenir à la rendre aſſez étroite pour l'uſage auquel on la deſtine;

ces différens éclats ſont étirés ſur les raſoirs des poupées; ces poupées de figure cylindrique, qui portent ſur l'établi, doivent être à leur baſe comme à leur ſommet, ce qui leur donne plus d'aſſiette, & les empêche de varier ſur l'établi. Elles ſont de bois tourné, & ont au centre de leur baſe une queue qui paſſe dans des trous percés à l'établi; la face ſupérieure qui eſt très-unie, porte au centre une lame d'acier très-tranchante, en forme de raſoir, qui y eſt fichée debout: à côté de ce raſoir eſt auſſi fichée une piece de fer plate non tranchante, qui eſt auſſi debout comme le raſoir, & qui l'approche de très-près en lui préſentant une de ſes faces plates; cette piece eſt placée de façon qu'il n'y a entr'elle & le raſoir que la place néceſſaire pour paſſer une dent ou éclat de canne; cette piece de fer dirige le paſſage de la dent contre le raſoir, & par conſéquent ne doit laiſſer entr'elle & lui que la diſtance proportionnée à l'épaiſſeur que l'on veut donner à la dent; il y a donc de ces poupées dont les fers ſont en plus grande, d'autres en plus petite diſtance, puiſqu'il y a des dents plus ou moins épaiſſes: il y a encore de ces poupées dont il faut que les deux pieces dont on parle, ſoient fort écartées, puiſqu'il faut que la dent paſſe entr'elles à plat pour en unir les bords; la dent, par cette opération, eſt miſe à 2 lignes de largeur environ; cet étirage ſe fait en plaçant la dent (qui eſt encore de toute la longueur que les nœuds de la canne l'ont permis), entre les deux fers de la poupée, tenant la dent avec la main droite, pendant que la gauche poſée de l'autre côté des fers, ne fait que la tenir en reſpect. Il faut obſerver que c'eſt le côté intérieur de la canne qui paſſe ſur le raſoir, puiſqu'on ne touche jamais à ſon côté extérieur & poli. Cette dent eſt déchargée par ce moyen de tout ſon bois & n'en eſt preſque plus que l'écorce. Après ce premier paſſage ſur le raſoir, la dent eſt retournée bout pour bout pour repaſſer encore contre le raſoir; car le bout tenu par la main droite n'a pu y paſſer: ceci bien entendu, il faut parler du fil qui ſervira à la conſtruction du *peigne*. Ce ſont pluſieurs brins de fil unis enſemble, en telle quantité qu'on le juge à propos, puiſque c'eſt de cette groſſeur que dépend l'éloignement plus ou moins grand des dents, ſuivant la néceſſité; ainſi il eſt de conſéquence de ſavoir proportionner cette groſſeur. Ces fils ainſi unis & tortillés enſemble ſont graiſſés avec de la poix, & ſont de très-grande longueur, l'opération que l'on verra en ſon lieu en employant beaucoup: ces fils ſont enſuite mis en paquets pour attendre l'uſage. Il en faut de bien des groſſeurs différentes, ayant auſſi quantité de groſſeurs de *peignes*, ainſi qu'il en ſera parlé. Il faut à-préſent faire connoître les jumelles. Ce ſont de petites tringles de bois d'hêtre, larges de 5 à 6 lignes ſur une ligne d'épaiſſeur, & de 4 piés, 4 piés & demi de long; on n'en fait point de plus longues, leur foibleſſe ne le permettant pas. S'il s'agiſſoit d'avoir des *peignes* plus longs, puiſqu'on en fait qui ont 6 piés & plus, on en joint pluſieurs enſemble par le moyen de la colle forte; ces tringles ſi minces ont un côté de leur épaiſſeur qui eſt plat, & c'eſt celui-ci qui formera le dedans; l'autre côté eſt arrondi autant que cette épaiſſeur peut le permettre, de ſorte que les extrémités en ſont preſqu' aiguës. Lorſqu'on veut faire un *peigne* d'une longueur donnée, il faut quatre de ces jumelles unies deux-à-deux, mais plus longues que la longueur déterminée; on en verra dans peu la néceſſité. Deux de ces jumelles ſont unies enſemble & de leurs côtés plats, au moyen de petites échancrures aux bouts, & d'une ligature. On les place ſur la piece de fer plate fixée invariablement ſur la poupée qui entre dans les trous de l'établi, l'autre bout eſt attaché de même & placé ſur une piece de fer reçue dans la machoire portée par une vis qui paſſe par le trou de la poupée, qui ſe place elle-même à volonté dans différens trous de l'établi, ſuivant la longueur dont on a beſoin; ces quatre jumelles ſont tendues roides & égales par le moyen de la noix. On ne doit point craindre qu'elles caſſent par la grande tenſion où elles ont beſoin d'être pour acquérir plus de rectitude, pourvu que le tirage ſoit direct & égal. Ceci étant ainſi diſpoſé, on meſure avec l'inſtrument appellé *compartiſſoir*, pour voir ſi la diſtance eſt la même, ce qui ſe fait en conduiſant cet inſtrument dans l'eſpace que laiſſent entr'elles les jumelles; ſi le *peigne* eſt d'une grande longueur, on y laiſſe ce compartiſſoir lié légerement aux jumelles à une diſtance convenable, pour laiſſer la jouiſſance à l'ouvrier; lorſqu'on en approche de trop près par le travail, on le recule, & toujours de même; par-là on conſerve l'égalité de l'ouverture que la trop grande longueur pourroit faire varier; on voit qu'il faut avoir différens compartiſſoirs, ſuivant les différentes hauteurs des *peignes*, car c'eſt lui qui donne cette hauteur. Si l'ouvrier a pluſieurs *peignes* à faire de petite ou de moyenne longueur, il peut les faire ſur de longues jumelles, en interrompant le travail par une petite diſtance d'un *peigne* à l'autre; il s'épargnera par là la peine & le tems de monter & démonter pluſieurs fois; les choſes en cet état, l'ouvrier fait pluſieurs tours avec le fil à l'entour des jumelles qu'il échancre un peu avec la ſerpette, pour éviter que ce fil ne gliſſe; il en fait autant avec un ſecond fil qui eſt de ſon côté, en le faiſant tourner de dedans en dehors, au lieu que le premier fil tourne de dehors en dedans; ces tours de fil ſont frappés avec une batte, qui demeure ainſi placée dans les jumelles pendant tout le travail qui va ſuivre; après cela, l'ouvrier place une premiere dent, qui donnera entre les jumelles la juſte ouverture pour le logement convenable de la denture. Cette premiere dent eſt un morceau de canne épais, plié en deux, les deux extérieurs du bois ſe touchant; cette dent ſe poſe à plat contre les tours de fil qui viennent d'être faits. Si on n'a pas aſſez d'épaiſſeur, on remplit l'entre-deux intérieur de cette dent avec les menues parcelles qui ſont ſorties de la canne par l'opération des raſoirs, & cela tant qu'il le faut; cette dent parvenue à ſon point d'épaiſſeur, eſt fixée contre le fil par pluſieurs tours de ce même fil recroiſés pluſieurs fois & frappés avec la batte, enſuite on met une autre dent, mais bien moins épaiſſe; celle-ci eſt poſée ſur ſon champ, & de même entourée de pluſieurs tours de fil, & toujours frappés avec la batte; toutes ces précautions ſervent beaucoup à la perfection du *peigne*: après tout ceci, on poſe les dents qui compoſent le *peigne*, l'une après l'autre, & toujours après un tour de chaque fil, dont l'un, comme il a été déja dit & qui eſt le premier ſe paſſe du dehors en-dedans, & le ſecond du dedans en-dehors; c'eſt-à-dire, qu'il jette le paquet par-deſſus les jumelles, qui retombe ſur l'établi, après avoir paſſé par l'ouverture entre les jumelles. A l'égard du paquet qui eſt du côté de l'ouvrier, comme ſes deux mains ſe trouvent voiſines, il le reçoit de la main gauche; puis roidiſſant avec la main gauche, & à la fois les deux bouts ainſi paſſés, il a la main droite libre pour frapper avec la batte contre ce tour des deux fils: puis il place une autre dent, & fait de même juſqu'au bout. Il eſt bon d'obſerver dans cette poſition des dents, qu'elles ſe poſent toutes ſur leur champ, & le poli du même côté. Ce poli extérieur de la canne ſe trouve ainſi placé du côté gauche de l'ouvrier, puiſqu'après avoir paſſé ſa dent à plat d'abord dans les jumelles, il la releve enſuite pour la placer ſur ſon champ, ayant le poli du côté du pouce droit. On voit auſſi qu'il ne frappe jamais ſur la dent qu'il ſeroit en danger de caſſer, mais bien contre le fil qui forme ainſi les ſéparations de la dent. Ce fil, au moyen de la poix dont il eſt enduit & du coup de batte, ſe tient comme collé ſur les jumelles. On concevra ſans doute que les dents ſont plus longues qu'il ne faut, puiſqu'il faut que l'ouvrier les tienne par le bout endehors des jumelles de ſon côté, elles paſſent de même inégalement de l'autre côté, cela comme elles ſe trouvent, ou que l'ouvrier apperçoit un défaut à l'un ou à l'autre bout; car il faut que ces dents n'en ayent aucun; il ne lui eſt pas poſſible d'en employer de trop courtes puiſqu'elles ne pourroient être arrêtées par le fil; on voit la néceſſité de l'égalité de ce fil, puiſque s'il devenoit plus gros ou plus fin, la denture ſeroit dérangée, dérangement qui peut avoir encore pluſieurs autres cauſes; d'abord par la différente groſſeur des fils, par la différente épaiſſeur des dents, ou par la différente preſſion des coups de batte. L'ouvrier a pluſieurs moyens pour s'appercevoir ſi ſon égalité eſt toujours la même: premierement, il forme lui-même ſes fils avec toute la juſteſſe qu'il ſait leur être néceſſaire; il s'appercevroit de l'inégalité de l'épaiſſeur des dents en en mettant une certaine quantité qu'il ſait devoir être contenue dans l'eſpace du compartiſſoir. A l'égard des coups de batte, la grande habitude de l'uſage réglant ſa force, il parvient à les donner toujours égaux; s'il s'apperçoit que quelque dent gauchiſſe, il y remedie avec un petit inſtrument de fer plat appellé *retrouſſoir*, qu'il introduit dans le *peigne* pour redreſſer ce défaut. Toutes les dents qui compoſent le *peigne* étant ainſi poſées, il termine le tout comme quand il a commencé. Il coupe les jumelles avec une petite ſcie à main devant les pieces de fer, c'eſt-à-dire dans les dedans. Il a été dit qu'il falloit que les jumelles fuſſent plus longues que les *peignes* que l'on veut faire avec: voici pourquoi; ſi on ne donnoit que la longueur juſte à ces jumelles, il ne ſe trouveroit pas aſſez de chaſſe pour le jeu de la batte, ou pour l'introduction des dents, l'excédent donne cette place néceſſaire.

Le

Le *peigne* en cet état, & débarraſſé de ſes liens eſt brut, on commence par le débrutir, par couper avec la ſerpette tous les bouts des dents qui ſortent des jumelles, on les coupe à l'uni du fil, prenant garde de ne point couper ce fil avec; enſuite les dents ſe trouvant toujours un peu raboteuſes & inégales entr'elles, il faut les unir toutes, ce qui ſe fait avec l'inſtrument appellé *couteau à ratir*. On poſe le tranchant de cet outil à plat ſur la denture en l'amenant à ſoi juſqu'auprès du fil, puis on coupe les bavures à fleur de ce fil: ce qui étant fait haut & bas, devant & derriere, avec un autre petit inſtrument tranchant appellé *évidoir*, qu'on introduit entre chaque dent auſſi haut & bas, devant & derriere, on ébarbe tout ce qui peut être reſté aux bords de chaque dent, enfin il n'y doit rien reſter de ſuperflu; après quoi on le polit; puis l'on couvre le fil dont on a tant parlé avec de petites bandes de papier blanc collées, qui s'y appliquent en tournant depuis une ſuperficie des dents juſqu'à l'autre, & le voilà enfin fini. J'ai dit, en commençant, qu'il y avoit de bien de ſortes de *peignes*, je vais en détailler quelques-unes pour en donner une idée: premierement pour le ruban; ils ſont petits & extrèmement fins; d'autres plus longs & d'une denture plus groſſe, ſont pour le galon, la grandeur & groſſeur variant ſuivant les différens ouvrages qui y ſeront poſés, il y en a de deux en deux, ce qui ſe fait au moyen de ce qu'après avoir placé deux dents comme à l'ordinaire, on fait pluſieurs tours de fil à l'entour des jumelles avant d'y en placer deux autres, & cela ſe continue de même; ceux-ci ſont pour la chenille: enfin on en fait juſqu'à 6 piés de long & davantage, & qui contiennent juſqu'à 11 ou 12 cens dents: ceux-ci ſont pour les Ferandiniers & Tiſſerans qui les appellent *ro. Voyez les Pl. du Paſſementier*.

Peigne, inſtrument *du métier d'étoffes de ſoie*. Le *peigne* eſt un petit cadre de deux pouces & demi de hauteur ſur la longueur dont on veut la largeur de l'étoffe; il eſt garni de petites dents qui ſont faites en acier bien poli, ou de la pellicule du roſeau; les baguettes qui forment le cadre dans la hauteur du *peigne*, ſont liées avec un fil pour tenir les dents en raiſon.

Le travail des peignes pour la manufacture d'étoffes d'or, d'argent & de ſoie. La façon dont les *peignes* ſont faits étant ſuffiſamment démontrée dans l'article de Paſſementerie, *voyez les Planches*, on ne donnera l'explication que de ceux qui ſont faits avec du fil de fer, leſquels ſont appellés communément *peignes d'acier*.

Pour fabriquer les *peignes* de cette eſpece, on choiſit du fil de fer proportionné à la largeur de la dent qui convient, & à ſon épaiſſeur; le nombre des dents de *peigne* pour les étoffes étant depuis douze & demi juſqu'à trente de compte, ce qui ſignifie depuis 500 dents juſqu'à 1200 dans une même largeur de 20 pouces environ. Il eſt évident que plus un *peigne* eſt fourni de dents, plus elles doivent être minces & étroites, conſéquemment que le fil de fer doit être proportionné. On paſſe ce fil de fer ſous la meule, c'eſt-à-dire, entre deux rouleaux d'acier ſemblables à ceux qui ſervent à battre ou écacher l'or & l'argent. Quand le fil de fer eſt applati juſqu'au point convenable, on le paſſe dans une filiere de meſure pour la dent qu'on deſire, qui ne lui laiſſe que ſa largeur & ſon épaiſſeur, après quoi on coupe le fil de fer de la longueur de 19 pouces ou de trois dents; on met ces parties dans un ſac de peau avec de l'émeri & de l'huile d'olive, enſuite on le roule ſur une grande table où elles ſe poliſſent. L'opération finie, on coupe ces parties à trois pouces de longueur, & on monte le *peigne* de la même façon que ceux dont les dents ſont de roſeau. Mais comme les *peignes* de cette eſpece ſeroient éternels, pour ainſi dire, s'ils ne manquoient pas par le lien, qui n'eſt qu'une quantité de fils poiſſés, plus ou mois groſſe, ſelon la largeur ou le reſſerrement qu'il faut donner à la dent; les Anglois ont trouvé le ſecret de les faire auſſi juſtes ſans ſe ſervir de liens ni de jumelles, qui ſont deux baguettes entre leſquelles les dents ſont arrêtées avec le fil. Cette façon de monter les *peignes* eſt d'autant plus ſinguliere, qu'ils en ont encore plus d'égalité, le défaut ordinaire des *peignes* d'acier étant de n'avoir pas les dents rangées auſſi également que l'étoffe l'éxigeroit, ſoit par le défaut de l'inégalité du fil, ſoit par celui qui le fait, qui ne frappe pas avec la même juſteſſe.

Quand les Anglois veulent monter un *peigne* de quelque compte qu'on le deſire, ils ont ſoin d'avoir autant de dents de refente que de dents ordinaires pour le *peigne* toutes du même calibre; on donne le nom de *dents de refente* à celles qui n'ont que deux pouces de longueur & celui de *dents ordinaires*, à celles qui en ont trois, parce que les deux jumelles en retiennent ordinairement un demi-pouce de chaque côté. Sur une bande de fer polie de deux pouces moins deux ou trois lignes de large, & de longueur de deux piés plus ou moins, ils commencent à poſer de champ une dent ordinaire & une dent de refente, & continuent alternativement juſqu'à ce que le nombre de dents que le *peigne* doit avoir ſoit complet, ayant ſoin de laiſſer un demi-pouce de chaque côté entre les dents ordinaires pour celles de refente. Le nombre de dents complet, on le reſſerre avec une vis, juſqu'au point de jauge ordonné pour la largeur des étoffes qui ordinairement eſt de 20 pouces pour celles qui ſont des plus riches & des plus en uſage.

Les dents étant bien arrêtées, ils bordent un côté avec de la terre battue, de façon qu'ils puiſſent jetter une compoſition d'étain & de cuivre à un demipouce d'élevation, & arrêter toutes les dents ordinaires qui ſe trouvent priſes dans la matiere. Ce côté fini, ils font la même opération de l'autre, après quoi ils lâchent la vis, qui donne la liberté aux dents de refente de tomber & de laiſſer un vuide de la largeur de leur calibre, après quoi ils poliſſent & uniſſent ou égaliſent des deux côtés la compoſition qui par la façon dont on vient d'expliquer, ne retient que les dents dont la longueur étoit ſupérieure à celles de refente. Il n'eſt pas poſſible de faire des *peignes* plus juſtes, & s'il ſe trouvoit quelques défauts dans ceux-ci, ce ne ſeroit que dans le cas où la dent de refente ne ſeroit pas de calibre, ce qui ne ſauroit arriver. Avant cette derniere façon de faire les *peignes* juſtes, il arriveroit que l'inégalité des dents cauſeroit un défaut eſſentiel dans l'étoffe fabriquée, ſur-tout dans l'unie; en ce que l'étoffe fabriquée rayoit dans ſa longueur, ce qui ne ſe rencontroit pas dans le *peigne* de canne ou roſeau travaillé de même, attendu que dans ce dernier la flexibilité de la dent ſe trouve rangée par l'extenſion du fil de la chaîne; au lieu que la roideur de cette même dent dans le premier, rangeant les fils avec la même inégalité qui lui eſt commune, il s'enſuit un défaut irréparable; de façon qu'il convient beaucoup mieux pour la perfection de l'étoffe, que la chaîne range la dent du *peigne*, que ſi cette même dent range la chaîne.

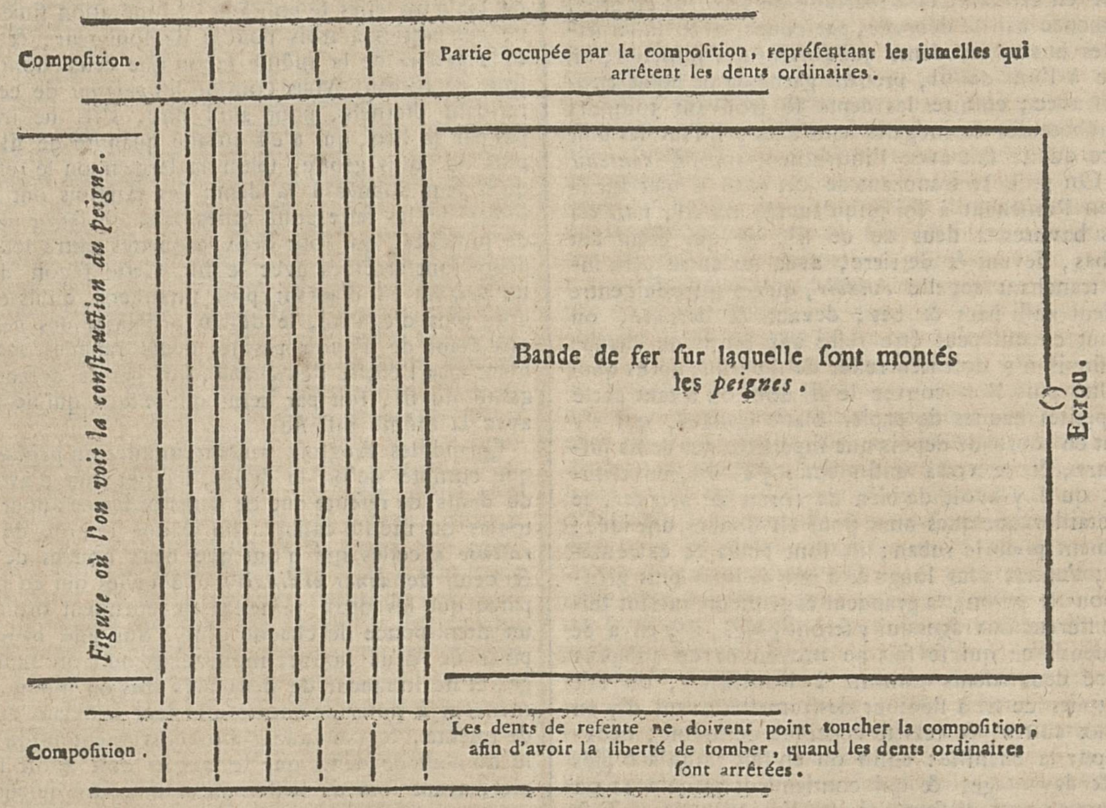

Peigne de Vénus, *ſcandix*; (*Bot.*) genre de plante à fleur en roſe & en ombelle compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond & ſoutenue par un calice qui devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux parties qui reſſemblent chacune à une aiguille, & qui renferment une ſemence. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* Plante.

Peigne, *en terme de Cornetier*, ſe dit d'un uſtencile de toilette dont l'uſage eſt de faire tomber la poudre de la tête & de démêler les cheveux. Il y en a encore de buis & d'os dont perſonne n'ignore l'uſage. Les *peignes* ſe font d'un morceau de galin taillé de la largeur, groſſeur & épaiſſeur qu'on veut leur donner. Quant ces morceaux ſont dreſſés, on les place ſur l'âne où on fait les dents. *Voyez* Dresser & Ane.

Peigne, parmi les *ouvriers qui travaillent de la navette*, eſt une ſorte de chaſſis long & étroit, diviſé en une grande quantité de petites ouvertures. Ces ouvertures ſont formées par des menus fils d'archal, ou par des petites lames de roſeau fort minces, attachées à égale diſtance, & fort près les unes des autres, entre deux eſpeces de tringles de bois, appellées *les jumelles du rot*.

Ces petits eſpaces ou ouvertures que forme la diſtance des fils de fer ou lames de roſeau, ſont appellées *les dents* ou *broches du peigne*: c'eſt dans ces ouvertures que les Tiſſerands & autres ouvriers qui ſe ſervent de ce *peigne* font paſſer les fils qui compoſent la chaîne des toiles, *&c.* & autres ouvrages de navette.

Les deux groſſes dents ou morceaux de bois qui ſont placés aux deux extrémités du *peigne* ſont appellées les gardes.

Le *peigne* eſt enchâſſé dans le bas de la partie mobile du métier appelle *la chaſſe* ou *le battant*; & il doit être auſſi long que la toile qu'on veut fabriquer doit avoir de largeur. Le *peigne* eſt auſſi appellé un *rot* à cauſe de ces petits morceaux de roſeau dont ils ſont compoſés pour l'ordinaire. *Voyez* Chasse.

Peigne *d'une futaille*; les *Tonneliers* nomment ainſi l'extrémité des douves, à commencer depuis le jable. On dit, remettre un *peigne* à une piece de vin, c'eſt-à-dire, enter une alonge à une douve qui s'eſt rompue à l'endroit du jable.

Peigne, *préparer un*, (*Tabletier-peigner.*) ce terme préparer un *peigne* ſignifie *amorcer* les dents avec le carrelet, c'eſt-à-dire, faire ſur le *peigne* après qu'il eſt mis en façon, la premiere ouverture de chaque dent, pour enſuite les achever avec l'eſtadiou.

Peigne, eſt un inſtrument de *Vergettier*, dont les dents de fer ſont montées à quelque diſtance les unes des autres ſur un fût de bois. Il ſert à démêler les ſoies, le chiendent, *&c.*

PEIGNER, v. act. (*Gram.*) c'eſt en général démeler avec le peigne. *Voyez l'article* Peigne *& les articles ſuivans*.

Peigner *le chanvre*, *terme de Corderie*, qui ſignifie achever de nettoyer & affiner le chanvre en le paſſant ſur les peignes. C'eſt la derniere façon qu'on donne au chanvre avant que de le filer. Voici comment ſe fait cette préparation. Le peigneur prend une poignée de chanvre par le milieu de ſa longueur, & fait faire au petit bout de cette poignée un ou deux tours autour de ſa main droite, de ſorte que les pattes, & un tiers de la longueur pendent en bas; alors il ſerre fortement la main, & faiſant décrire aux pattes du chanvre une ligne circulaire, il les fait tomber avec force ſur les dents du peigne à dégroſſir, & il tire à lui, ce qu'il répete en engageant le chanvre de plus en plus dans les dents du peigne, juſqu'à ce que ſes mains ſoient prêtes à toucher aux dents.

Par cette opération le chanvre ſe nettoie des chenevottes & de la pouſſiere, il ſe démêle, ſe refend, s'affine, & celui qui étoit bouchonné ou rompu reſte dans le peigne, de même qu'une partie des pattes: je dis une partie, car il en reſteroit encore beaucoup, ſi l'on n'avoit ſoin de le moucher. *Voyez* Moucher *le chanvre*.

Le peigneur donne enſuite au côté de la pointe qui étoit entortillée autour de ſa main la même préparation qu'il a donnée à la tête.

Ce n'eſt point aſſez que le peigneur ait préparé la tête & la queue du chanvre, il doit avoir grand ſoin que le milieu ſoit bien *peigné* pareillement.

A meſure que le peigneur a préparé des poignées de premier ou de ſecond brin, il les met à côté de lui, & un autre ouvrier les prend, les engage peu-à-peu dans les dents du grand peigne deſtiné à faire les peignons; cet ouvrier a ſoin de mêler le court avec le long, & d'en raſſembler ſuffiſamment pour faire un peignon. *Voyez l'article* Corderie.

Peigner, Ajuster, (*Jardinage.*) ſe dit d'un œillet qui eſt épanoui; quand il ne retourne pas bien ſes feuilles, & qu'elles ne ſont pas bien arrangées, on les met alors dans leur vraie place avec les doigts bien nets & ſans ſueur.

Peigner la laine, (*Manufacture de lainage.*) c'eſt la tirer ou la faire paſſer à-travers les dents d'une eſpece de grande carde que l'on nomme *peigne*, pour la diſpoſer à être filée. Lorſque la laine a paſſé par le peigne & qu'elle a été peignée, on l'appelle *laine eſtaim*; & quand elle a été filée après avoir été peignée, on lui donne le nom de *fil d'eſtaim*. (*D. J.*)

Peigner, *en terme de Vergettier*, eſt une opération par laquelle ils démêlent, à l'aide d'un peigne, les ſoies, le chiendent & la bruyere, & en ôtent tous les petits brins qui ſont inutiles dans leurs ouvrages.

PEIGNIER, ſ. m. (*Arts méchaniq.*) ouvrier qui fait des peignes. Les *Peigniers* font une communauté dans la ville de Paris.

Ils ſont qualifiés par leurs ſtatuts maîtres *peigniers*, tabletiers, tourneurs & tailleurs d'images.

Ces ſtatuts furent donnés, ou plutôt renouvellés en 1507, confirmés par Henri III. en 1578, par Henri IV. en 1600, & enfin par Louis XIV en 1691.

Suivant

Suivant ces ſtatuts, un maître ne peut avoir qu'un apprenti à la fois, à moins que ce ne ſoit un fils de maître auquel cas il peut en avoir deux.

L'apprentiſſage eſt de ſix ans.

Le fils de maître n'eſt point tenu de faire chef-d'œuvre, ni même une expérience pour être reçu maître, il n'a beſoin que du témoignage des jurés. Tout autre aſpirant eſt tenu au chef-d'œuvre.

L'apprenti étranger, c'eſt-à-dire, qui a fait ſon apprentiſſage dans quelqu'autre ville du royaume où il y a maîtriſe, doit, pour être reçu maître à Paris, juſtifier de ſon apprentiſſage, & avoir ſervi encore trois ans chez les maîtres.

Enfin cette communauté eſt régie par des jurés dont l'élection & les viſites ſe font de même que dans les autres communautés.

PEIGNEUR, ſ. m. *terme de corderie*, ouvrier qui nettoie & affine le chanvre en le paſſant par les peignes. Un bon *peigneur* peut préparer juſqu'à 80 livres de filaſſe par jour.

PEIGNOIR ſ. m. (*Lingerie*) eſpece de manteau de toile blanche & fine baptiſte ou mouſſeline, que les femmes mettent ſur leurs épaules le matin lorſqu'elles ſont en deshabillé, & qu'on les peigne; quelquefois les *peignoirs* ſont ornés de dentelles. (*D. J.*)

PEIGNON, ſ. m. *ou* CEINTURE, *terme de Corderie*; c'eſt un paquet de chanvre affiné & ſuffiſamment gros pour faire un fil de la longueur de la filerie, & que les fileurs prennent autour d'eux, ou qu'ils attachent à une quenouille.

Un *peignon* doit peſer à-peu-près une livre & demie ou deux livres, ſi c'eſt du premier brin; & deux livres & demie ou trois livres, ſi c'eſt du ſecond brin. Cette différence vient de ce que le fil fait avec le ſecond brin eſt toujours plus gros que celui qui eſt fait avec le premier brin de chanvre; & qu'outre cela il y a plus de déchet quand on file le ſecond, que quand on file le premier brin. *Voy. l'article de la* CORDERIE.

PEIGNONS, *terme de Lainage*, ſortes de laines d'une très-mauvaiſe qualité, qui ne ſont proprement que les rebuts, ou plutôt ce qui reſte des laines qui ont été peignées avant que d'être filées, pour faire la chaîne de certaines ſortes d'etoffes. (*D. J.*)

PEILLES ſ. f. *terme de Papeterie*, c'eſt un des noms qu'on donne aux vieux chiffons de toile de lin & de chanvre, qu'on emploie à la fabrique du papier. *Voyez* PAPIER.

PEILLIER, ſ. m. celui qui ramaſſe dans les rues des peilles ou chiffons: on le nomme plus ordinairement *chiffonnier*. *Voyez* CHIFFONNIER.

PEINA, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Poynum caſtrum*; petite ville d'Allemagne, au cercle de la Baſſe-Saxe, dans l'évêché de Hildesheim. Il s'y donna une bataille ſanglante en 1553, entre l'électeur Maurice de Saxe qui y fut tué, & le margrave de Brandebourg. Elle eſt ſur le ruiſſeau de Fuſe, à trois milles de Brunſwig. *Long.* 28. 16. *lat.* 57. 17. (*D. J.*)

PEINDRE, v. act. & neut. c'eſt appliquer des couleurs ſur une ſuperficie plate, de façon qu'elles répreſentent un objet quel qu'il ſoit.

Peindre, ſignifie quelquefois ſimplement embellir de divers ornemens une chambre, un cabinet, une galerie, &c. J'ai fait *peindre*, mon cabinet, ma chambre, ma galerie.

Peindre, ſe dit encore, mais improprement, des gros ouvrages concernant les bâtimens. Il faut *peindre* ce lambris, ce berceau, cette baluſtrade de fer, pour empêcher qu'elle ne ſe rouille: il faudroit dire *barbouiller*.

On dit je me fais *peindre*, pour exprimer qu'on fait faire ſon portrait. J'apprends à *peindre*; je veux *peindre* cette ombre; il a une belle tête, à *peindre*, c'eſt-à-dire a un beau caractere de tête, le viſage d'un beau coloris.

Voyez ſur les diverſes manieres de *peindre*, *l'article* PEINTURE.

PEINE, ſ. f. (*Gramm.*) on donne en général ce nom à toute ſenſation, de quelque eſpece qu'elle ſoit, qui nous rend notre exiſtence déſagréable: il y a des *peines* de corps & des *peines* d'eſprit. Le dernier dégré de la *peine*, c'eſt de réſigner ſincerement l'être ſouffrant à la perte de la vie, comme à un bonheur. Y a-t-il plus de *peines* que de plaiſirs dans la vie? C'eſt une queſtion qui n'eſt pas encore décidée. On compte toutes les *peines*; mais combien de plaiſirs qu'on ne met point en calcul.

PEINE, (*Droit naturel, civil & politique.*) on définit la *peine*, un mal dont le ſouverain menace ceux de ſes ſujets qui ſeroient diſpoſés à violer les lois, & qu'il leur inflige actuellement & dans une juſte proportion, lorſqu'ils les violent, indépendamment de la réparation du dommage, dans la vûe de quelque bien à venir & en dernier reſſort, pour la ſureté & la tranquillité de la ſociété.

Nous diſons 1°. que la *peine* eſt un mal, & ce mal peut être de différente nature, ſelon qu'il affecte la vie, le corps, l'eſtime, ou les biens: ce mal peut conſiſter dans quelque travail pénible, ou bien à ſouffrir quelque choſe de fâcheux.

Nous ajoutons en ſecond lieu, que c'eſt le ſouverain qui diſpenſe les *peines*; non que toute *peine* en général ſuppoſe la ſouveraineté, mais parce que nous traitons ici du droit de punir dans la ſociété civile, & comme étant une branche du pouvoir ſouverain. C'eſt donc le ſouverain ſeul qui peut infliger des *peines* dans la ſociété civile, & les particuliers ne ſauroient ſe faire juſtice à eux-mêmes, ſans ſe rendre coupables d'un attentat contre les droits du ſouverain.

Nous diſons en troiſieme lieu, *dont le ſouverain &c.* pour marquer les premieres intentions du ſouverain. Il menace d'abord, puis il punit, ſi la menace n'eſt pas ſuffiſante pour empêcher le crime. Il paroît encore de-là que la *peine* ſuppoſe toujours le crime, & que par conſéquent on ne doit pas mettre au rang des *peines* proprement ainſi nommées, tous les maux auxquels les hommes ſe trouvent expoſés, ſans avoir commis antécédemment quelque crime.

Nous ajoutons, 4°. que la *peine* eſt infligée indépendamment de la réparation du dommage, pour faire voir que ce ſont deux choſes très-diſtinctes, & qu'il ne faut pas confondre. Tout crime emporte avec ſoi deux obligations; la premiere, de réparer le tort que l'on a fait; la ſeconde de ſouffrir la *peine*, & le délinquant doit ſatisfaire à l'une & à l'autre. Il faut encore remarquer là-deſſus, que le droit de punir dans la ſociété civile, paſſe au magiſtrat, qui en conſéquence peut, s'il l'eſtime convenable, faire grace au coupable: mais il n'en eſt pas de même du droit d'exiger la ſatisfaction ou la réparation du dommage; le magiſtrat ne ſauroit en diſpenſer l'offenſeur, & la perſonne léſée conſerve toujours ſon droit, en ſorte qu'on lui fait tort ſi l'on empêche qu'elle n'obtienne la ſatisfaction qui lui eſt dûe.

5°. Enfin, en diſant que la *peine* eſt infligée dans la vûe de quelque bien, nous indiquons par-là le but que le ſouverain doit ſe propoſer dans l'infliction des *peines*; & c'eſt ce que nous expliquerons plus particulierement dans la ſuite. Nous obſerverons auparavant que les *peines* ſont ou civiles ou criminelles; les premieres ſont pécuniaires, on en eſt quitte en payant une certaine ſomme convenue ou reglée par les uſages. Les criminelles ſont légales; mais avec cette différence que les unes ſont capitales, & les autres ne le ſont pas. On appelle *peines* capitales, celles qui emportent la perte de la vie, ou la privation des droits civils, qu'on appelle *mort civile*. Les *peines* qui notent d'infamie, ou qui privent d'une partie du bien que l'on a, ne ſont point reputées *peines* capitales dans le ſens propre de ce terme.

Le ſouverain, comme tel, eſt non ſeulement en droit, mais encore il eſt obligé de punir le crime. L'uſage des *peines*, bien loin d'avoir quelque choſe de contraire à l'équité, eſt abſolument néceſſaire au repos public. Le pouvoir ſouverain ſeroit inutile, s'il n'étoit revêtu du droit, & armé de forces ſuffiſantes pour intimider les méchans par la crainte de quelque mal, & pour le leur faire ſouffrir actuellement, lorſqu'ils troublent la ſociété par leurs déſordres; il falloit même que ce pouvoir pût aller juſqu'à faire ſouffrir le plus grand de tous les maux naturels, je veux dire la *mort*, pour réprimer avec efficace l'audace la plus déterminée, & balancer ainſi les différens degrés de la malice humaine par un contre-poids aſſez puiſſant.

Tel eſt le droit du ſouverain; mais ſi le ſouverain a droit de punir, il faut que le coupable ſoit dans quelque obligation à cet égard; car on ne ſauroit concevoir de droit ſans une obligation qui y réponde. En quoi conſiſte cette obligation du coupable? Eſt-il obligé d'aller ſe dénoncer lui-même de gaieté de cœur, & s'expoſer ainſi volontairement à ſubir la *peine*? Je réponds que cela n'eſt pas néceſſaire pour le but qu'on s'eſt propoſé dans l'établiſſement des *peines*, & qu'on ne ſauroit raiſonnablement exiger de l'homme qu'il ſe trahiſſe ainſi lui-même; cependant cela n'empêche pas qu'il n'y ait ici quelque obligation.

1°. Il eſt certain que lorſqu'il s'agit d'une ſimple *peine* pécuniaire, à laquelle on a été légitimement condamné, on doit la payer ſans attendre que le magiſtrat nous y force: non ſeulement la prudence l'exige de nous, mais encore les regles de la juſtice, qui veulent que l'on répare le dommage, & qu'on obéiſſe à un juge légitime.

2°.

2°. Il y a plus de difficulté pour ce qui regarde les *peines* afflictives, & ſur-tout celles qui s'étendent au dernier ſupplice. L'inſtinct naturel qui attache l'homme à la vie, & le ſentiment qui le porte à fuir l'infamie, ne permettent pas que l'on mette un criminel dans l'obligation de s'accuſer lui-même volontairement, & de ſe préſenter au ſupplice de gaieté de cœur; & auſſi le bien public, & les droits de celui qui a en main la puiſſance du glaive, ne le demandent pas.

3°. C'eſt par une conſéquence du même principe, qu'un criminel peut innocemment chercher ſon ſalut dans la fuite, & qu'il n'eſt pas préciſément tenu de reſter dans la priſon, s'il apperçoit que les portes en ſont ouvertes, ou qu'il peut les forcer aiſément; mais il ne lui ſeroit pas permis de chercher a ſe procurer la liberté par quelque nouveau crime, comme en égorgeant ſes gardes, ou en tuant ceux qui ſont envoyés pour ſe ſaiſir de lui.

4°. Mais enfin, ſi l'on ſuppoſe que le criminel eſt connu, qu'il a été pris, qu'il n'a pu s'évader de la priſon, & qu'après un mûr examen il ſe trouve convaincu du crime, & condamné en conſéquence à en ſubir la *peine*; alors il eſt obligé de ſubir cette *peine*, de reconnoître que c'eſt avec juſtice qu'il y eſt condamné, qu'on ne lui fait en cela aucun tort; & qu'il ne ſauroit raiſonnablement ſe plaindre que de lui-même; beaucoup moins encore pourroit-il avoir recours aux voies de fait pour ſe ſouſtraire à ſon ſupplice, & s'oppoſer au magiſtrat dans l'exercice de ſon droit. Voilà en quoi conſiſte proprement l'obligation d'un criminel à l'égard de la *peine*; voyons à préſent plus particulierement quel but le ſouverain doit ſe propoſer en infligeant les *peines*.

En général, il eſt certain que le ſouverain ne doit jamais punir qu'en vûe de quelque utilité. Faire ſouffrir quelque mal à quelqu'un, ſeulement parce qu'il en a fait lui-même, & ne faire attention qu'au paſſé, c'eſt une pure cruauté condamnée par la raiſon; car enfin, il eſt impoſſibile d'empêcher que le mal qui a été fait, n'ait été fait. En un mot, la ſouveraineté eſt fondée en dernier reſſort, ſur une puiſſance bienfaiſante; d'où il réſulte que lors même que le ſouverain fait uſage du droit du glaive, il doit toujours ſe propoſer quelque avantage, quelque bien à venir, conformement à ce qu'exigent de lui les fondemens de ſon autorité.

Le principal & dernier but des *peines*, eſt la ſureté & la tranquillité de la ſociété; mais comme il peut y avoir différens moyens de parvenir à ce but, ſuivant les circonſtances différentes, le ſouverain ſe propoſe auſſi en infligeant les *peines*, différentes vûes perticulieres & ſubalternes, qui ſont toutes ſubordonnées au but principal dont nous venons de parler, & qui s'y portent toutes en dernier reſſort. Tout cela s'accorde avec la remarque de Grotius, „ Dans les punitions, dit-il, on a en vûe ou le „ bien du coupable même, ou l'avantage de celui qui „ avoit intérêt que le crime ne fût pas commis, ou l'u„ tilité de tous généralement „.

Ainſi le ſouverain ſe propoſe quelquefois de corriger le coupable, & de lui faire perdre l'envie de retomber dans le crime, en guériſſant le mal par ſon contraire, & en ôtant au crime la douceur qui ſert d'attrait au vice, par l'amertume de la douleur. Cette punition, ſi le coupable en profite, tourne par cela même à l'utilité publique: que s'il perſévere dans le crime, le ſouverain a recours à des remedes plus violens, & même à la mort.

Quelquefois le ſouverain ſe propoſe d'ôter aux coupables les moyens de commettre de nouveaux crimes, comme en leur enlevant les armes dont ils pourroient ſe ſervir, en les enfermant dans une priſon, en les chaſſant du pays, ou même en les mettant à mort. Il pourvoit en même tems à la ſureté publique, non ſeulement de la part des criminels eux-mêmes, mais encore à l'égard de ceux qui ſeroient portés à les imiter, en les intimidant par ces exemples: auſſi rien n'eſt plus convenable au but des *peines* que de les infliger publiquement, & avec l'appareil le plus propre à faire impreſſion ſur l'eſprit du commun peuple.

Toutes ces fins particulieres des *peines*, doivent donc toujours être ſubordonuées & rapportées à la fin principale & derniere, qui eſt la ſureté publique, & le ſouverain doit mettre en uſage les unes ou les autres, comme des moyens de parvenir au but principal; en ſorte qu'il ne doit avoir recours aux *peines* rigoureuſes, que lorſque celles qui ſont moindres ſont inſuffiſantes pour procurer la tranquillité publique.

On demande ſi toutes les actions contraires aux lois peuvent être légitimement punies. *Réponſe*. Le but même des *peines*, & la conſtitution de la nature humaine, font voir qu'il peut y avoir des actes vicieux en eux-mêmes, qu'il n'eſt pourtant pas convenable de punir dans les tribunaux humains.

Et 1°. les actes purement intérieurs, les ſimples penſées qui ne ſe manifeſtent par aucun acte extérieur préjudiciables à la ſociété; par exemple, l'idée agréable qu'on ſe fait d'une mauvaiſe action, les deſirs de la commettre, le deſſein que l'on en forme ſans en venir à l'exécution, *&c.* tout cela n'eſt point ſujet aux *peines* humaines, quand même il arriveroit enſuite par haſard que les hommes en auroient connoiſſance.

Il faut pourtant faire là-deſſus deux ou trois remarques: la premiere eſt que ſi ces ſortes d'actes vicieux ne ſont pas ſujets aux *peines* humaines, c'eſt parce que la foibleſſe humaine ne permet pas pour le bien même de la ſociété, que l'on traite l'homme à toute rigueur: il faut avoir un juſte ſupport pour l'humanité dans les choſes qui quoique mauvaiſes en elles-mêmes n'intéreſſent pas conſidérablement l'ordre & la tranquillité publique. La ſeconde remarque, c'eſt que quoique les actes purement intérieurs ne ſoient pas aſſujettis aux *peines* civiles, il n'en faut pas conclure pour cela que ces actes ne ſoient pas ſoumis à la direction des lois civiles. Enfin il eſt inconteſtable que les lois naturelles & la religion condamnent formellement ces ſortes d'actions.

2°. Il ſeroit très-rigoureux de punir les fautes légeres que la fragilité de la nature humaine ne permet pas d'éviter, quelque attention que l'on ait à ſon devoir; c'eſt encore là une ſuite de cette tolérance que l'on doit à l'humanité.

3°. Il faut néceſſairement laiſſer impunis les vices communs, qui font une ſuite de la corruption générale, comme l'ambition, l'avarice, l'ingratitude, l'hypocriſie, l'envie, l'orgueil, la colere, *&c.* Car un ſouverain qui voudroit punir rigoureuſement tous ces vices & autres ſemblables, ſeroit réduit à régner dans un deſert; il faut ſe contenter de punir ces vices quand ils portent les hommes à des excès éclatans.

Il n'eſt pas néceſſaire de punir toujours les crimes d'ailleurs puniſſables; il y a des cas où le ſouverain peut faire grace, & c'eſt dequoi il faut juger par le but même des *peines*.

Le bien public eſt le grand but des *peines*: ſi donc il y a des circonſtances où en faiſant grace on procure autant ou plus d'utilité qu'en puniſſant, alors rien n'oblige préciſément à punir, & le ſouverain doit uſer de clémence. Ainſi, ſi le crime eſt caché, qu'il ne ſoit connu que de très-peu de gens, il n'eſt pas toujours néceſſaire, quelquefois même il ſeroit dangereux de le publier en le puniſſant; car pluſieurs s'abſtiennent de faire du mal plûtôt par l'ignorance du vice que par la connoiſſance & l'amour de la vertu. Cicéron remarque ſur ce que Solon n'avoit point fait de lois ſur le parricide, que l'on a regardé ce ſilence du légiſlateur comme un grand trait de prudence, en ce qu'il ne défendit point une choſe dont on n'avoit point encore vu d'exemple, de peur que s'il en parloit, il ne ſemblât avoir deſſein d'en faire prendre envie, plûtôt que d'en détourner ceux à qui il donnoit des lois.

On peut conſidérer les ſervices perſonnels que le coupable a rendus à l'état, ou quelqu'un de ſa famille, & s'il peut encore actuellement lui être d'une grande utilité; enſorte que l'impreſſion que feroit la vûe de ſon ſupplice, ne produiroit pas autant de bien qu'il eſt capable lui-même d'en faire. Si l'on eſt ſur mer, & que le pilote ait commis quelque crime, & qu'il n'y ait d'ailleurs ſur le vaiſſeau aucune perſonne capable de le conduire, ce ſeroit vouloir perdre tous ceux du vaiſſeau que de le punir. On peut auſſi appliquer cet exemple à un général d'armée.

Enfin l'utilité publique, qui eſt la meſure des *peines*, demande quelquefois que l'on faſſe grace, à cauſe du grand nombre des coupables. La prudence du gouvernement veut que l'on prenne garde de ne pas exercer d'une maniere qui détruiſe l'état, la juſtice qui eſt établie pour la conſervation de la ſociété.

Il y a beaucoup d'autres conſidérations à faire ſur les *peines*; mais comme le détail en ſeroit très-long, je me contenterai de couronner cet article par quelques-unes des principales réflexions de l'auteur de l'*eſprit de Lois* ſur cette importante matiere.

La ſévérité des *peines* eſt, dit-il, tout entiere du génie du gouvernement deſpotique, dont le principe eſt la terreur; mais dans les monarchies, dans les républiques; dans les états modérés, l'honneur, la vertu, l'amour de la patrie, la honte & la crainte du blâme, ſont les motifs réprimans qui peuvent arrêter bien des crimes. Dans ces états, un bon légiſlateur s'attachera moins à punir les fautes qu'à les prévenir; il s'appliquera plus à donner des mœurs, qu'à infliger des ſupplices. Dans les gouvernemens modérés, tout pour un bon légiſlateur peut ſervir à former des *peines*. N'eſt-il pas bien extraordinaire qu'à Sparte une des principales fût de ne pouvoir prêter ſa

femme à un autre, ni recevoir celle d'un autre, de n'être jamais dans ſa maiſon qu'avec des vierges? En un mot, tout ce que la loi appelle une *peine*, eſt effectivément une *peine*.

Il ſeroit aiſé de prouver que dans tous ou preſque tous les états d'Europe, les *peines* ont diminué ou augmenté à meſure que l'on s'eſt rapproché ou éloigné de la liberté. Le peuple romain avoit de la probité; cette probité eut tant de force, que ſouvent le légiſlateur n'eut beſoin que de lui montrer le bien pour le lui faire ſuivre. Il ſembloit qu'au lieu d'ordonnances, il ſuffiſoit de lui donner des conſeils.

Les *peines* des lois royales, & celles des lois des douze tables, furent preſque toutes ôtées dans la république, ſoit par une ſuite de la loi Valérienne, ſoit par une conſéquence de la loi Porcia. On ne remarque pas que la république en fût plus mal réglée, & il n'en réſulta aucune léſion de police. Cette loi Valérienne, qui défendoit aux magiſtrats toute voie de fait contre un citoyen qui avoit appellé au peuple, n'infligeoit à celui qui y contreviendroit que la *peine* d'être réputé *méchant*.

Dès qu'un inconvénient ſe fait ſentir dans un état où le gouvernement eſt violent, ce gouvernement veut ſoudain le corriger; & au lieu de ſonger à faire exécuter les anciennes lois, on établit une *peine* cruelle qui arrête le mal ſur-le-champ. Mais on uſe le reſſort du gouvernement: l'imagination ſe fait à cette grande *peine* ainſi qu'elle s'étoit faite à la moindre; & comme on diminue la crainte pour celle-ci, l'on eſt bien-tôt forcé d'établir l'autre dans tous les cas. Les vols ſur les grands chemins étoient communs dans quelques états: on voulut les arrêter: on inventa le ſupplice de la roue qui les ſuſpendit quelque tems; depuis ce tems, on a volé comme auparavant ſur les grands chemins.

Il ne faut point mener les hommes par les voies extrèmes; on doit être ménager des moyens que la nature nous donne pour les conduire. Qu'on examine la cauſe de tous les relâchemens, on verra qu'elle vient de l'impunité des crimes, & non pas de la modération des *peines*. Suivons la nature qui a donné aux hommes la honte comme leur fléau, & que la plus grande partie de la *peine* ſoit l'infamie de la ſouffrir! Que s'il ſe trouve des pays où la honte ne ſoit pas une ſuite du ſupplice, cela vient de la tyrannie, qui a infligé les mêmes *peines* aux ſcélérats & aux gens de bien. Et ſi vous en voyez d'autres où les hommes ne ſont retenus que par des ſupplices cruels, comptez encore que cela vient en grande partie de la violence du gouvernement, qui a employé ces ſupplices pour des fautes légeres. Souvent un légiſlateur qui veut corriger un mal, ne ſonge, qu'à cette correction; ſes yeux ſont ouverts ſur cet objet, & fermés ſur les inconvéniens. Lorſque le mal eſt une fois corrigé, on ne voit plus que la dureté du légiſlateur; mais il reſte un vice dans l'état, que cette dureté a produit; les eſprits ſont corrompus, il ſont accoutumés au deſpotiſme.

Une preuve de ce que les *peines* tiennent à la nature du gouvernement, peut encore ſe tirer des Romains, qui changeoient à cet égard de lois civiles à meſure que ce grand peuple changeoit de lois politiques. Les lois royales faites pour un peuple compoſé de fugitifs, furent très-ſéveres. L'eſprit de la république auroit demandé que les décemvirs n'euſſent pas mis ces lois dans leurs douze tables; mais des gens qui aſpiroient à la tyrannie, n'avoient garde de ſuivre l'eſprit de la république. En effet, après leur expulſion, preſque toutes les lois qui avoient fixé les *peines* furent ôtées: on ne les abrogea pas expreſſément; mais la loi *Porcia* ayant défendu de mettre à mort un citoyen romain, elles n'eurent plus d'application. Preſque toutes les lois de Sylla ne portoient que l'interdiction de l'eau & du feu; Céſar y ajouta la confiſcation des biens, parce qu'il en avot beſoin pour ſes projets. Les empereurs rapprocherent les *peines* de celles qui ſont établies dans une monarchie; ils diviſerent les *peines* en trois claſſes: celles qui regardoient les premieres perſonnes de l'état, *ſublimiores*, & qui étoient aſſez douces: celles qu'on infligeoit aux perſonnes d'un rang inférieur, *medios*, & qui étoient plus ſéveres: enfin celles qui ne concernoient que les conditions baſſes, *infimos*, & qui furent les plus rigoureuſes.

Il eſt eſſentiel que les *peines* aient de l'harmonie entr'elles, parce qu'il eſt eſſentiel que l'on évite plutôt un grand crime qu'un moindre, ce qui attaque plus la ſociété que ce qui la choque moins. Un impoſteur qui ſe diſoit Conſtantin Ducas, ſuſcita un grand ſoulevement à Conſtantinople. Il fut pris & condamné au fouet; mais ayant accuſé des perſonnes coſidérables, il fut condamné comme calomniateur à être brûlé. Il eſt ſingulier qu'on eût ainſi proportionné les *peines* entre le crime de lèſe-majeſté & celui de calomnie.

C'eſt un grand mal parmi nous de faire ſubir la même *peine* à celui qui vole ſur un grand chemin, & à celui qui vole & aſſaſſine. Il eſt viſible que pour la ſûreté publique il faudroit mettre quelque différence dans la *peine*. A la Chine les voleurs cruels ſont coupés en morceaux, les autres non: cette différence fait que l'on y vole, mais que l'on n'y aſſaſſine pas. En Moſcovie, où la *peine* des voleurs & celle des aſſaſſins ſont les mêmes, on aſſaſſine toujours: les morts, y dit-on, ne racontent rien. Quand il n'y a point de différence dans la *peine*, il faut mettre dans l'eſpérance de la grace. En Angleterre on n'aſſaſine, point, parce que les voleurs peuvent eſpérer d'être tranſportés dans les colonies, non pas les aſſaſſins.

C'eſt le triomphe de la liberté, lorſque les lois criminelles tirent chaque *peine* de la nature perticuliere du crime: tout l'arbitraire ceſſe: la *peine* ne dépend point du caprice du légiſlateur, mais de la nature de la choſe; & ce n'eſt point l'homme qui fait violence à l'homme. Il y a quatre ſortes de crimes; ceux de la premiere eſpece choquent la religion; ceux de la ſeconde, les mœurs; ceux de la troiſieme, la tranquillité; ceux de la quatrieme, la ſureté des citoyens. Les *peines* que l'on inflige doivent dériver de la nature de chacune de ces eſpeces. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT)

PEINES, ÉTERNITÉ DES, (*Théol.*) Tout homme qui ne conſulte que la lumiere naturelle, & cette idée auſſi vraie que brillante d'une bonté infinie qui conſtitue le principal caractere de la nature divine, ne peut adopter la croyance de *l'éternité des peines*. *Deus Optimus*, *Maximus*, étoient les titres de la nature divine dans le langage des payens: c'étoit leur ſtyle de formule, en parlant de Dieu, & ce ſt[illegible] ne connoiſſoit point un Dieu très-ſévere & implacable. Ce ſtyle renfermoit deux épithetes, celle de la bonté & celle de la grandeur ſouveraine; car la grandeur ſuprème n'eſt autre choſe qu'une magnanimité, munificence, effuſion de biens. Cette idée naturelle du ſouverain Etre, trouve ſa confirmation dans l'Evangile, qui ne ceſſe de relever la bonté de Dieu ſur ſes autres attributs. Faire du bien, uſer de miſéricorde, c'eſt l'occupation favorite de Dieu: châtier, punir, uſer de rigueur, c'eſt ſon œuvre non accoutumée & malplaiſante, dit l'Ecriture. Or cette peinture de la bonté de Dieu paroît incompatible avec les *peines* éternelles de l'enfer; c'eſt pourquoi dès les premiers ſiecles de l'Egliſe pluſieurs ſavans hommes ont cru qu'il ne falloit pas prendre à la lettre les textes de l'Evangile, qui parlent de tourmens & de ſupplices ſans bornes dans leur durée. Tel a été le ſentiment d'Origène, de S. Jérôme, & d'autres peres cités dans les *origeniana* de M. Huet, *l. II. quæſt.* 11.

Au commencement de la renaiſſance des Lettres dans l'Egliſe, les Sociniens embraſſerent la même opinion, comme la ſeule qui pût être compatible avec la ſouveraine bonté de Dieu, & la ſeule digne du Chriſtianiſme. C'eſt en vain qu'on a tâché de les rendre odieux par leur ſyſtême de la durée limitée des *peines* de l'enfer; ce ſyſtème s'eſt accrédité tous les jours davantage, & compte aujourd'hui au nombre de ſes défenſeurs, les plus auguſtes prélats de l'égliſe anglicane, la plûpart des Arminiens, & une foule incroyable de laïques dans toutes les communions du Chriſtianiſme. L'Angleterre nomme M. Newton à la tête de ces derniers.

Mais une autorité vénérable, eſt celle du docteur Tillotſon, dans ſon ſermon traduit en françois ſur l'*éternité des peines* de l'enfer. M. le Clerc remarque cependant qu'il y a eu des gens de bien qui ont cenſuré l'illuſtre primat d'Angleterre, pour avoir publié une doctrine dont les méchans peuvent abuſer. „ Mais, répond ce „ ce fameux miniſtre, on reviendra de cette cenſure, ſi „ l'on conſidere qu'il ſe trouve pluſieurs occaſions où „ l'on eſt obligé de découvrir ce qu'il ſeroit bon d'ailleurs de tenir caché. Si perſonne n'élevoit des doutes „ ſur l'*éternité des peines*, il ne ſeroit pas beſoin de toucher cette queſtion; mais depuis que tous les incrédules prétendent démontrer que cette doctrine de l'E„ vangile n'eſt pas conforme à elle-même, parce qu'elle „ introduit Dieu tout juſte & tout bon, puniſſant le pé„ ché avec une ſévérité incompatible avec ſa juſtice & „ ſa bonté, on eſt obligé de juſtifier les perfections di„ vines, & d'empêcher que les raiſonnemens qui les dé„ truiſent ne s'accréditent encore plus, & ne jettent un „ plus grand nombre de particuliers dans la licence de „ l'incrédulité.

„ Pour prévenir le mal qu'ils pourroient faire, & „ pour le couper par la racine, il eſt néceſſaire d'a„ vouer que ſi quelqu'un ne peut ſe perſuader que les „ *peines éternelles* ſoient juſtes, il vaut mieux qu'il pren-

„ ne

„ ne ce que l'Evangile en dit pour des menaces où pour „ des peines comminatoires, que de rejetter l'Evangile. „ Il vaut mieux être à cet égard *origéniſte* qu'incrédu- „ le, c'eſt-à-dire rejetter plutôt l'*éternité des peines* par „ reſpect pour la juſtice & pour la bonté de Dieu, & „ obéir d'ailleurs aux préceptes de Jeſus-Chriſt, que de „ rejetter toute la révélation, en ſe perſuadant qu'elle „ contient quelque choſe de contraire à l'idée qu'elle „ nous donne elle-même de la divinité, & qui eſt con- „ forme aux lumieres de la nature & de la raiſon „.

M. Camphuyſen, miniſtre, natif de Gorcum, & fameux en Hollande par ſes poéſies pieuſes, a témoigné dans un écrit public qu'il avoit été tenté de rejetter toute la religion chrétienne dans le tems qu'il avoit cru qu'elle admet des *peines éternelles*, & qu'il n'étoit revenu de ſes doutes qu'en reconnoiſſant qu'on pouvoit entendre autrement les menaces de l'Evangile.

La crainte des *peines éternelles* qui porte aux bonnes œuvres, ne peut qu'être utile, dit M. Tillotſon, & il n'eſt pas beſoin de délivrer de cette crainte ceux ſur qui elle produit cet effet; mais quand il s'agit de gens que ces *peines* révoltent contre l'Evangile, il vaut mieux reconnoître avec eux des *peines* bornées, que de les éloigner de la religion chrétienne, ou de leur donner un ſi grand avantage pour la combattre. C'eſt pourquoi S. Jérôme gardoit un judicieux tempérament ſur ce dogme.: comme nous croyons, dit ce pere de l'Egliſe, qu'il y a des tourmens éternels pour les démons, & pour ceux qui contre leur conſcience nient l'exiſtence de Dieu, nous croyons auſſi que la ſentence du juge eſt modérée & mêlée de clémence envers les autres pécheurs & les impies: les tourmens qui les puniſſent ſont réglés par les bienfaits de la miſericorde divine; mais perſonne ne ſait de quelle maniere & combien de tems Dieu doit punir. Diſons donc ſeulement: Seigneur ne me reprens point en ta fureur, & ne me châtie point en ta colere.

Les théologiens qui ſont dans l'opinion de Tillotſon ſur les bornes des *peines*, croient que Dieu a propoſé ces menaces en termes illimités, non-ſeulement pour tenir les hommes dans la crainte, mais parce que les péchés étant d'une infinité de ſortes, il n'y a point de terme limité pour tous en commun; & c'eſt même une grande partie de la peine que de n'avoir aucune connoiſſance du tems auquel elle finira. L'Ecriture-ſainte a nommé *éternels* des ſupplices dont la durée eſt illimitée à l'égard des créatures, & dont la fin n'eſt connue que de Dieu, ce qui eſt la ſignification propre du mot hébreu עולם, auquel répond le mot αἰὼν en grec, qui marque auſſi un tems ſemblable. L'idée de ces ſupplices & de leur durée, quoique limitée, eſt aſſez effrayante pour faire trembler les plus endurcis, s'ils y font quelque attention. Quant aux incrédules, ils n'ont pas plus de peur des ſupplices éternels qu'ils ne croient pas, que de ceux dont on vient de parler.

L'archevêque Tillotſon n'eſt pas le ſeul théologien d'Angleterre qui ait combattu nettement dans ſes écrits l'*éternité* proprement dite des *peines* de l'enfer; on peut lui joindre Thom. Burnet, *de ſtatu mortuor. c. x. p.* 290. Swinden, dans l'*appendix* de ſon *traité de l'enfer*; l'auteur des remarques ſur le *lux orientalis*; Colliber, dans ſon *eſſai ſur la religion révélée*; Whitby, dans ſon *appendix* ſur la *ſeconde épître aux Theſſalon.* & l'illuſtre Samuel Clarke, dans ſes *ſermons*. Ce dernier théologien s'exprime ainſi ſur ce ſujet:

„ A l'égard de l'*éternité des peines* de l'enfer, je „ l'admets autant qu'elle ſe trouve renfermée dans le „ terme de αἰῶνος, auquel le mot d'*éternité* répond; „ c'eſt-à-dire qu'il eſt certain que ces peines dureront „ autant que l'exiſtence des méchans qui les ſouffriront, „ ou pendant ces αἰῶνες τῶν αἰώνων, ces périodes longs & „ déterminés, pendant leſquels leur vie ſera conſervée „ par la puiſſance divine; enſorte que rien ne terminera „ leurs tourmens que ce qui terminera auſſi leur vie & „ leur condition pour jamais. Si l'Ecriture entend quel- „ que choſe de plus par cette *éternité des peines* de l'en- „ fer, c'eſt ce que je ne déciderai pas poſitivement; „ mais comme je trouve que les plus anciens écrivains „ eccléſiaſtiques penchent pour cette explication, & qu'el- „ le ſuffit pleinement aux grandes fins de la religion; „ qu'elle paroît auſſi plus conforme à la bonté divine, „ ſi elle-même ne donne un nouvel appui à la juſtice „ de Dieu; que d'ailleurs elle prévient toutes les chica- „ nes des incrédules; & qu'enfin je ſuis perſuadé que „ c'eſt le vrai ſens des expreſſions de l'Ecriture, je m'y „ tiendrai pour le préſent, laiſſant à ceux qui préten- „ dent que l'Ecriture en dit davantage, à juſtifier leur „ opinion, & à prouver qu'elle eſt raiſonnable „.

M. Whiſton eſt encore plus poſitif que M. Clarke, car il déclare que ſi l'opinion commune de l'*éternité des peines* étoit véritablement un dogme de la religion chrétienne, il formeroit contre elle une difficulté infiniment plus grande que toutes les objections des incrédules priſes enſemble. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.) (1)

PEINES *chez les Romains*, (*Juriſprud. rom.*) Il y avoit différens genres de *peines* civiles qui étoient en uſage chez les Romains; nous avons promis de les détailler

(1) Quelque ſublime, quelque grande que ſoit l'idée que les hommes ont de la bonté infinie de Dieu, la Sainteté, & la juſtice de cet être ſuprème, attributs auſſi grands que la bonté, ne ſauroient jamais être confondus avec elle. Etant auſſi eſſentiels à la nature divine que tout autre attribut, Dieu ne pourra jamais regarder de bon œil ces objets qui leur ſont diamètralement oppoſés & contraires, qui tendent à leur deſtruction, ou du moins leur font une guerre continuelle; & ces objets ſont ces créatures raiſonnables qui ont le front de ſe revolter contre les ordres ſouverains & pleins d'équité de l'Eternel, qui commande de ne pas violer les lois dictées par ſa ſainteté & juſtice mêmes. Tant que la créature vivra dans ſon état de rebellion, elle ne pourra jamais éviter le bras du très-haut appeſanti ſur elle, & par conſéquent les *peines* que ſa juſtice infinie a décretées & preparées contre ſes rebelles & ſes ennemis. Arrivée au terme fixe & immuable, où ſa volonté comme enchaînée ne pourra plus varier, cette volonté même qui l'accompagne juſqu'à la fin de ſa vie mortelle, reſtera inſéparable d'elle pour une éternité, parcequ'elle ſera privée des ſécours divins, qui ſeuls la pouvoient tirer du mauvais & triſte état où elle ſe trouve plongée; ce ſera une volonté éternellement rebelle, éternellement contraire à la ſainteté & à la juſtice de Dieu, & par conſéquent éternellement digne de *peine*, tandis qu'étant libre elle pouvoit mériter une recompenſe éternelle. Telle eſt juſtement l'idée qu'on doit avoir de la ſainteté divine, eſſentiellement incompatible avec Bélial. Mais comme cette idée pouvoit facilement ſe confondre dans l'eſprit de l'homme, naturellement porté à croire de Dieu même ce qui flatte le plus ſon amour propre inſéparable de lui, Dieu lui révéla & manifeſta cette verité dont nous parlons. *Quis habitabit ex vobis*, s'écrioit hautement le Prophéte Iſaie c. 33. v. 14. *quis habitabit ex vobis cum ardoribus ſempiternis?* & parlant des pécheurs, *& videbunt cadavera virorum*, dit il en finiſſant c. *ultimo*, v. *ultimo*, *qui prevaricati ſunt in me: vermis eorum non morietur, & ignis eorum non extinguetur*. A quoi bon chercher tant de preuves dans l'ancien teſtament? il ſuffit de citer cet arrêt irrévocable prononcé en termes ſi clairs par le ſauveur même: *diſcedite a me maledicti in ignem æternum*, S. Mathieu *c.* 25. *v.* 41.; *v.* 46. parlant des impies, *& ibunt hi*, ajoute-t-il, *in ſupplicium æternum*; & *c.* 3. *v.* 19. du même Evangéliſte il conclut au ſujet des pécheurs ſéparés des juſtes à qui il donne le nom allégorique de Paille: *paleas autem comburet igne ineſtinguibili*. Nous voions cette même verité repetée en trois endroits encore par le même redempteur dans S. Marc *c.* 9. *v.* 42. & *ſuivans*: elle nous a été auſſi confirmée par S. Jean dans l'Apocalypſe c. 20. v. 10. où il dit que le *pſeudo prophéte & la bête*, c'eſt à-dire les pécheurs *ſeront tourmentés nuit & jour dans tous les ſiécles des ſiécles*. D'après des témoignages ſi conſtatés & ſi authentiques, la foi que l'Egliſe profeſſe, eſt que, *qui bona egerunt, ibunt in vitam æternam; qui vero mala, in ignem æternum*. On ne trouve nulle part dans les écritures divines, lorſqu'il s'agit de l'autre monde, aucune expreſſion différente pour la durée des *peines* des reprouvés, que pour celle de la recompenſe des juſtes. C'eſt pour cela que la recompenſe & la *peine* doivent être ou également éternelles, ou également limitées l'une & l'autre à une longue mais non infinie durée: or qui pourra jamais ſe perſuader que le bonheur des juſtes ne doit pas être éternel? C'eſt donc par cette raiſon que le chatiment des réprouvés doit être éternel, parceque l'un & l'autre furent promis à la créature en conſéquence des bonnes ou mauvaiſes œuvres qu'elle auroit fait dans ce monde pendant ſa vie temporelle. Et les impies Sociniens ne ſauroient par leurs ſophiſmes nous faire changer de ſentiment, en nous oppoſant que la *peine* doit être inſligée ſuivant la méſure du péché conformement au chap. 25. du Deutéronome: *pro menſura peccati erit & plagarum modus*, n'étant pas juſte que le tourment excéde le plaiſir qu'eut le pécheur ſuivant l'expreſſion de S. Jean *c.* 18. de l'Apocalypſe: *quantum glorificavit ſe, & in deliciis fuit, tantum date illi tormentum & luctum*. Delà ils concluent avec leurs partiſans que ſi le péché eſt limité dans ſa durée, la *peine* en doit être pareillement limitée & non éternelle, à moins de vouloir ſe figurer un Dieu d'un goût ſi barbare & ſi zelé que de prendre plaiſir à voir exercer tiranniquement la plus noire cruauté ſur les créatures qui ſont l'ouvrage de ſes propres mains. Mais qui ne voit que dans ces deux endroits de l'écriture ſainte il eſt parlé des *peines* qu'on doit ſouffrir dans ce monde, & qu'il ne s'y agit nullement des chatimens de l'autre? il ſeroit à ſouhaiter que les adverſaires de la foi Catholique interpretaſſent plus exactement l'écriture ſainte, & qu'ils réflechiſſent un peu plus ſur les objets qu'ils traitent. Nous propoſons les textes ſacrés qui regardent directement l'autre monde, & eux ſe fondent ſur ceux qui ne font alluſion qu'a celui-ci. Si on devoit prendre à la lettre le ſentiment de ceux qui combattent l'éternité des *peines*, la durée des tourmens des réprouvés devroit être proportionnée à celle de leur péché & au plaiſir qu'ils en ont eu, & par conſéquent la *peine* d'un adultére, d'un fornicateur, d'un homicide ou de tout autre ſemblable pécheur, qui n'ayant commis qu'un de ces péchés ſeroit d'abord paſſé à l'autre vie, devroit ſe reſtraindre à bien peu de momens. Cependant l'Apôtre S. Paul plus éclairé certainement que les Sociniens, s'explique clairement dans ſa premiere lettre aux Corinthiens *c.* 6. & dit que jamais aucun de ceux-là ne poſſéderoit le royaume de Dieu. Ce n'eſt pas la durée du tems qui doit faire la méſure dans l'offenſe faite à Dieu, mais bien la perſonne outragée, de même que l'injure faite à un Prince n'a pas pour méſure de ſon chatiment le petit moment auquel elle lui fut faite, mais la dignité du ſujet injurié.

C'eſt

tailler en parlant des jugemens publics & particuliers de leurs tribunaux.

Les *peines* ou punitions uſitées chez ce peuple, regardoient ou les biens, comme l'amende, en latin *damnum*, autrement *mulcta*; ou le corps, comme la priſon, le fouet, ou la *peine* du talion; ou le droit, comme l'ignominie, l'exil & la ſervitude; enfin quelques-uns étoient punis de mort.

L'amende ne ſe prenoit dans les premiers tems que ſur les moutons & ſur les bœufs; mais comme cette punition d'amende étoit inégale, parce qu'on amenoit des bœufs & des moutons tantôt d'un grand prix, tantôt d'un prix très-vil, dans la ſuite par la loi *Ateria* on taxa dix deniers pour chaque mouton, & cent deniers pour chaque bœuf; de ſorte que la plus forte amende de ce tems étoit de 3020 as. La priſon étoit ou publique ou particuliere.

La priſon publique étoit celle où on enfermoit les accuſés quand ils avoient avoué leurs crimes. La priſon particuliere étoit la maiſon des magiſtrats ou de quelques particuliers diſtingués, ſous la garde deſquels on mettoit les accuſés.

La fuſtigation qui ſe faiſoit avec des verges, précédoit le dernier ſupplice, qui étoit celui de la mort. La baſtonnade étoit plus d'uſage à l'armée.

Le talion, ſuivant la loi des douze tables, conſiſtoit à rendre injure pour injure dans le cas d'un membre rompu, à moins que l'accuſé n'eût obtenu de la partie léſée qu'elle lui remît la peine.

L'ignominie étoit une note d'infamie, ainſi appellée, parce qu'elle ne conſiſtoit que dans la flétriſſure du nom. Elle excluoit de toutes charges & preſque de tous les honneurs qui s'accordoient aux citoyens.

On ne prononçoit pas à la vérité le mot d'*exil* dans l'impoſition de cette *peine*, mais celui d'interdiction de feu & d'eau, laquelle étoit néceſſairement ſuivie de l'exil, car il étoit impoſſible que quelqu'un reſtât dans Rome ſans l'uſage de l'eau & du feu; mais ſous Auguſte la déportation ſuccéda à cette interdiction de l'eau & du feu. La relégation étoit une *peine* moins rigoureuſe, car ceux qui étoient condamnés conſervoient le droit de bourgeoiſie, dont l'interdiction privoit, & c'étoit la peine à laquelle on condamnoit les gens de condition.

On vendoit pour être mis en ſervitude, ceux qui n'avoient pas donné leur nom pour le cens, ou qui avoient refuſé de s'enrôler après avoir été appellés.

Ceux qui étoient condamnés à mort étoient ou décapités d'un coup de hache, après avoir eſſuyé la honte du fouet, & on diſoit que cette peine s'infligeoit ſelon l'uſage des anciens, *more majorum*; ou bien ils étoient étranglés dans la priſon appellée *robur*; ou enfin jettés en-bas de la roche Tarpéïenne; mais il paroît que ce genre de mort fut aboli dans la ſuite.

Le ſupplice ordinaire des eſclaves étoit la croix ou la fourche, qu'ils étoient obligés de porter eux-mêmes: d'où vient que le nom *furcifer*, porte-fourche, étoit le reproche ordinaire qu'on faiſoit aux eſclaves; cependant quelques-uns ont prétendu que cette fourche étoit un gibet. Quelquefois on imprimoit certains caracteres avec un fer chaud ſur le front des eſclaves: en allant au lieu du ſupplice, ils portoient une meule de moulin pendue à leur col; c'étoit des meules de 15 à 18 pouces de diametre. Quelquefois encore, pour comble d'ignominie, après que les cadavres des criminels avoient été traînés dans la ville avec des crochets, on les précipitoit dans des puits appellés *gemoniæ*, ou dans le Tibre. Nous ne rapporterons pas les autres eſpeces de ſupplices, qui étoient preſque tous arbitraires & exercés ſelon le caprice ou la cruauté des princes. Quant aux *peines* militaires, *voyez l'article ſuivant*. (*D. J.*)

PEINES MILITAIRES *chez les Romains*, (*Art milit. des Romains*.) les Romains avoient d'une main des récompenſes à la guerre pour animer les ſoldats à s'acquitter de leur devoir, & de l'autre main ils avoient des punitions pour ceux qui y manquoient.

Ces punitions étoient de la compétence des tribuns & des préfets avec leur conſeil, & du général même, duquel on ne pouvoit appeller avant la loi *Porcia*, portée l'an 556.

On puniſſoit les ſoldats, ou par des *peines* afflictives, ou par l'ignominie. Les *peines* afflictives conſiſtoient dans une amende, dans la ſaiſie de leur paye, dans la baſtonnade, ſous laquelle il arrivoit quelquefois d'expirer; ce châtiment s'appelloit *fuſtuarium*.

Les ſoldats mettoient à mort à coups de bâton ou de pierre, un de leurs camarades qui avoit commis quelque grand crime, comme le vol, le parjure, pour quelque récompenſe obtenue ſur un faux expoſé, pour la déſertion, pour la perte des armes, pour la négligence dans les ſentinelles pendant la nuit.

Si la baſtonnade ne devoit pas aller juſqu'à la mort, on ſe ſervoit d'un ſarment de vigne pour les citoyens, d'une autre baguette, ou même de verges pour les alliés. S'il y avoit un grand nombre de coupables, on les décimoit, ou bien l'on prenoit le vingtieme ou le centieme, ſelon la grieveté de la faute; quelquefois on ſe contentoit ſeulement de les faire coucher hors du camp, & de leur donner de l'orge au-lieu de froment.

Comme les punitions qui emportent avec elles plus de honte que de douleur ſont les plus convenables à la guerre, l'ignominie étoit auſſi une des plus grandes; elle conſiſtoit, par exemple, à donner de l'orge aux ſoldats au-lieu de blé, à les priver de toute la paye ou d'une partie ſeulement. Cette derniere punition étoit ſur-tout pour ceux qui quittoient leurs enſeignes; on leur retranchoit la paye pour tout le tems qu'ils avoient ſervi avant leur faute. La troiſieme eſpece d'ignominie étoit d'ordonner à un ſoldat de ſauter au-delà d'un retranchement. Cette punition étoit ordinaire pour les poltrons: on les puniſſoit encore en les expoſant en public avec leur ceinture détachée, & dans une poſture molle & efféminée. Cette expoſition ſe faiſoit dans la rue du camp appellée *principia*; c'eſt là que s'exécutoient auſſi les autres châtimens; enfin pour comble d'ignominie, on les faiſoit paſſer d'un ordre ſupérieur dans un autre fort au-deſſous, comme de triariens dans les piquiers, ou dans les vélites; il y avoit encore quelques autres punitions peu uſitées, dont Juſte Lipſe vous donnera le détail. *Voyez auſſi l'article* MILITAIRE, *diſcipline des Romains*. (*D. J.*)

PEINES PURIFIANTES, (*Critiq. ſacrée*.) l'opinion qu'il y a des *peines purifiantes* après la mort, & que Platon a établie dans le Phœdon, *pag.* 83. 84. *édit. Francof.* & dans ſon Gogias, *p.* 356. 357. ſe communiqua d'aſſez bonne heure aux peres. Le ſavant Potter remarque qu'on trouve cette opinion en pluſieurs endroits de Clément d'Alexandrie, comme *in ſtrom. lib. VI. pag.* 134. 668. 794. Il n'eſt pas étonnant, continua Potter que Clément qui

C'eſt pourquoi s'il reſte à nos adverſaires quelque idée de Dieu, qui fut offenſé par le pécheur, ils pourront en inférer le chatiment que mérite cet attentat qui portera un caractere entierement ineffaçable dans l'autre vie. Si pour limiter l'éternité des *peines* dans l'autre vie, ils prétendent faire uſage de certains verſets de quelques pſeaumes, comme de ceux ci *pſ. 76. numquid in æternum proiiciet Deus, numquid obliviſcetur miſereri Deus? pſ.* 102. *Dominus multum miſericors non in perpetuum iraſcetur, neque in æternum comminabitur*, ou de ce paſſage d'Iſaïe *c.* 24. *Congregabuntur in locum, & claudentur ibi in carcere & poſt multos dies viſitabuntur*; ils doivent penſer auſſi, ces ennemis de l'éternité de l'enfer, qu'il ſera très-aiſé aux Catholiques de les repouſſer & confondre encore; il ſuffit de leur dire que ces paſſages de l'écriture ne ſauroient s'entendre des *peines* de l'autre vie, mais du chatiment que Dieu fulmine ordinairement ſur les pécheurs pour les porter à faire pénitence de leurs fautes. Qu'on liſe entiers les deux pſeaumes cités, & on verra que les Catholiques y repondent cathégoriquement. Iſaïe nous aſſure par ce paſſage que les pécheurs ſeront viſités dans leurs priſons, mais il ne dit mot de leur délivrance. C'eſt pourquoi ſi on entend avec S. Thomas par cette viſite le jugement final, ce ſera une viſite qui leur confirmera des *peines* éternelles, ſi on veut que le Prophéte fît alluſion aux priſons des damnés.

Cette verité Catholique, ſavoir que les *peines* des damnés n'auront aucune fin a été de tout tems conſtamment ſoutenue & défendue par tout les auteurs Catholiques. C'eſt par cette raiſon que le célébre M. Huet prétend & prouve dans ſon liv. 2. des Originiana queſt. XI. qu'il n'a pas aſſez examiné les ouvrages des anciens peres qu'il avoit crus complices de l'erreur des Origéniſtes en cette matiere; car S. Juſtin, S. Irénée, Arnobe & autres ont conſtamment cru à l'éternité des *peines* de l'Enfer, ainſi que le démontre & fait toucher à l'évidence l'illuſtre docteur de Sorbonne Nicolas l'Herminier dans ſon traité *de peccatis*, où il fait pareillement voir de quelle injuſtice ne ſe ſont par rendus coupables les Sociniens & leurs ſectaires en noirciſſant de leurs taches infames le grand docteur S. Jérôme qui combattoit ſeulement les Pélagiens, leſquels ſoûténoient qu'au jour du dernier jugement tous les pécheurs ſeroient indiſtinctement condamnés à des *peines* éternelles, que leurs péchés fuſſent griefs ou légers, ce qui eſt certainement érroné, ſi on le prend dans toute ſa généralité. Ce fut-là le ſentiment de S. Jérôme, comme le rélévent de ſon propre contexte les Théologiens, que je paſſe ſous ſilence pour abréger autant qu'il eſt poſſible. Tilloſton, les Sociniens, & tous les autres hérétiques ennemis de l'Egliſe auront beau ſe ſoulever pour combattre ce dogme qui devroit plûtôt les éveiller & tirer du profond ſommeil de leurs égaremens, & par crainte au moins des *peines* éternelles les faire rentrer dans le ſein de la foi Apoſtolique, ſans laquelle il eſt impoſſible de plaire à Dieu, comme l'enſeigne l'Apôtre; leur doctrine ne fera jamais aucune impreſſion dans l'eſprit des vrais Catholiques. (*W*)

goûtoit avec tant de plaiſir les traditions judaïques ſur les *peines purifiantes*, & les idées philoſophiques des Platoniciens, & des Pythagoriciens ſur-tout, ait donné dans ce ſentiment; Origène dans ſon homélie ſur l'Exode, reconnoit ſemblablement un feu purgatif: mais au reſte, ce feu purgatif qu'ils adoptent eſt bien différent de celui qui a été établi depuis. 1°. Selon ces peres, quoique les martyrs & les juſtes ſoient obligés d'y paſſer, s'ils n'ont rien à purifier, ils ne ſouffrent point de ce feu. 2°. Il n'eſt point deſtiné à ce qu'on nomme les *péchés véniels*, mais aux crimes & aux vices, τὰ πάθη. 3°. Il n'y a point de rachat: la raiſon en eſt que ces *peines purifiantes* étant néceſſaires pour purger les vices qui ferment l'entrée du ciel, il faut que l'ame ſouffre juſqu'à ce qu'elle ait couronné ſa purification. *Liſez* ſur ces *peines purifiantes*, les remarques de Spencer ſur le *IV. liv.* d'Origène contre Celſe; ajoutez y, ſi vous voulez, les paſſages de Grégoire de Nyſſe & des autres peres, recueillis par Forbeſius *in conſultationibus modeſtis*; & enfin les notes de M. Simon. (*D. J.*) (1)

PEINE AFFLICTIVE *ou* CORPORELLE, eſt celle qui s'inflige ſur la perſonne même du condamné, & non pas ſeulement ſur ſes biens, comme le carcan, le fouet, la fleur-de-lis, le banniſſement, les galeres, la *peine* de mort.

Il n'y a que le miniſtere public qui puiſſe conclure à une *peine afflictive*, comme étant ſeul chargé de la vindicte publique.

Lorſqu'une procédure a été civiliſée, le juge ne peut plus prononcer de *peine afflictive*, à-moins que la partie publique ne vienne contre le jugement de civiliſation par tierce oppoſition ou par la voie d'appel, ou que la partie civile n'interjette appel de ce même jugement.

Pour l'ordre des *peines afflictives*, l'ordonnance de 1670, *tit.* 25. *article* 13. porte qu'après la *peine* de la mort naturelle, la plus rigoureuſe eſt celle de la queſtion, avec réſerve des preuves en leur entier, des galeres perpétuelles, du banniſſement perpétuel, de la queſtion ſans reſerve des preuves, des galeres à tems, du fouet, de l'amande-honorable, & du banniſſement à tems. *Voy.* PEINE CAPITALE. (*A*)

PEINE D'AMENDE, c'eſt lorſque celui qui a contrevenu à quelque loi eſt condamné pour réparation en une amende. *Voyez* AMENDE.

PEINE ARBITRAIRE, on appelle ainſi celle qui n'eſt point ſpécifiée préciſément par la loi, mais qui dépend des circonſtances & de l'arbitrage du juge.

PEINE CAPITALE, eſt celle qui emporte mort naturelle ou civile; ainſi toute *peine* afflictive n'eſt pas *peine capitale*, puiſqu'il y a de ces ſortes de *peines* qui n'emportent ni la mort naturelle, ni la mort civile, telle que la fuſtigation, l'application de la marque publique ſur les épaules, le carcan, les galeres au-deſſous de dix ans.

PEINE COMMINATOIRE, eſt celle qui n'eſt pas encourue de plein droit & par le ſeul fait, mais pour laquelle il faut encore un ſecond jugement qui la déclare encourue, comme quand il eſt dit par un premier jugement, que faute par une partie de faire telle choſe dans un tel tems, elle ſera déchue de quelque droit ou de quelque demande; cette déchéance, qui eſt une *peine*, n'eſt encourue que par un ſecond jugement, qui déclare que faute par ladite partie d'avoir fait telle choſe dans le tems qui avoit été preſcrit, elle demeure déchue; & pour que la *peine* ne ſoit pas *comminatoire*, il faut que le jugement qui prononce la déchéance exprime que paſſé le tems preſcrit elle aura lieu en vertu du même jugement, & ſans qu'il en ſoit beſoin d'autre.

Les *peines* prononcées par les lois contre les crimes ne ſont jamais réputées comminatoires.

Il en eſt de même des *peines* prononcées en matiere civile par les lois & les ordonnances.

Mais les *peines* prononcées par le juge dans le cas dont on a parlé ci-devant, & dans les autres cas ſemblables où la *peine* ne doit être encourue qu'au cas que la partie n'ait pas ſatisfait au jugement, ne ſont ordinairement que comminatoires.

PEINE DU COMPROMIS, eſt celle qui eſt ſtipulée dans un compromis pour l'exécution d'icelui, comme quand les parties ſe ſoumettent de payer une certaine ſomme en cas d'inexécution du compromis ou de la ſentence arbitrale. *Voyez* COMPROMIS, ARBITRE, & SENTENCE ARBITRALE.

PEINE CORPORELLE, eſt la même choſe que *peine afflictive*, c'eſt celle qui s'exécute ſur le corps, c'eſt-à-dire ſur la perſonne même, & non pas ſur ſes biens ſeulement. *Voyez ci-devant* PEINE AFFLICTIVE.

PEINE DE CORPS, eſt toute autre choſe que *peine corporelle*; on entend par-là dans quelques coutumes les ſalaires des manouvriers. *Voyez* la coutume de Sens, *article* 254.

PEINE DU DOUBLE, DU TRIPLE, DU QUADRUPLE, eſt celle que les ordonnances prononcent contre ceux qui commettent quelque fraude ou contravention; au-lieu de leur faire payer le ſimple droit, on leur fait payer le double ou le triple; pour avoir voulu frauder le droit, ou pour n'avoir pas ſatisfait dans le tems à quelque formalité preſcrite.

PEINE DE FAUX, c'eſt lorſque quelqu'un encourt les *peines* prononcées par les lois pour le crime de faux. *Voyez* FAUX.

PEINE GRAVE, s'entend d'une peine des plus rigoureuſes, comme celle de mort ou mutilation de membres, *&c.*

PEINE INFAMANTE, eſt celle qui ôte l'honneur à celui qui eſt condamné, comme la *peine* de mort ou autre *peine* afflictive, la dégradation ou condamnation à ſe défaire de ſa dignité, l'amende honorable, & l'amende en matiere criminelle, & la condamnation à une aumône en matiere civile.

PEINE LÉGALE, eſt celle qui eſt prononcée par quelque loi, ordonnance ou coutume, comme une amende, une nullité ou déchéance faute d'avoir fait quelque choſe, ou de l'avoir fait dans le tems preſcrit par la loi, comme la nullité d'une donation, faute d'inſinuation dans les quatre mois.

Ces ſortes de *peines* courent contre toutes ſortes de perſonnes ſans eſpérance de reſtitution, même contre les mineurs, ſauf leur recours contre leur tuteur, au cas qu'il y ait négligence de ſa part.

PEINE LEGERE, eſt celle qui eſt peu rigoureuſe, eu égard à la qualité du délit & à celle de l'accuſé, comme l'admonition & l'aumône en matiere criminelle. *Voyez* PEINE CAPITALE, PEINE GRAVE.

PEINE DE MORT, eſt toute condamnation qui doit être ſuivie de la mort naturelle ou civile du condamné.

PEINE DE NULLITÉ, c'eſt une diſpoſition de quelque loi ou jugement qui prononce la nullité de quelque acte ou procédure, ſoit que la *peine* ſoit vicieuſe en elle-même, ſoit parce que l'on n'a pas ſatisfait à quelque autre choſe qui devoit précéder ou accompagner l'acte. *Voyez* NULLITÉ.

PEINE PÉCUNIAIRE, eſt une condamnation dont l'effet eſt ſeulement d'obliger de payer une ſomme d'argent, comme une amende ou une aumône, des intérêts & réparations civils, des dommages & intérêts.

On l'appelle ainſi pour la diſtinguer de la *peine* corporelle.

PEINE DE LA PLUS PÉTITION. *Voyez ci-après* PLUS PÉTITION.

PEINE DU QUADRUPLE, eſt celle qui conſiſte à faire payer trois fois autant que ce qui étoit dû originairement. *Voyez* PEINE DU DOUBLE.

PEINE DU TALION, eſt celle qui conſiſte à faire ſouffrir au condamné le même traitement qu'il a fait à autrui. *Voyez* LOI DU TALION.

PEINE DES TEMERAIRES PLAIDEURS, c'eſt la condamnation des dépens, qui eſt ordinairement la ſeule peine que ſupportent ceux qui ſuccombent dans leur demande ou conteſtation, à-moins qu'il n'y ait eu vexation, auquel cas il y auroit lieu à accorder des dommages & intérêts. *Voyez aux Inſtitutes* le titre *de penâ temere litigantium*, *lib. IV. tit.* 16.

PEINE DU TRIPLE, ce droit conſiſte à faire payer deux fois en ſus autant qu'il étoit dû pour le ſimple droit. *Voyez ci-devant* PEINE DU DOUBLE. (*A*)

PEINÉ, adj. ſe dit *en Peinture*, & *en Sculpture*, & même *en Littérat.* des ouvrages où rien n'eſt fait avec facilité, & qui annoncent par-tout la peine que l'artiſte a eu à les produire; ces ſortes d'ouvrages ſont toujours recher-

(1) L'Egliſe catholique établit dans le concile de Trente Sect. 25. comme article de foi contenu dans l'ecriture Sainte & dans la tradition divine, l'exiſtence d'un lieu où les ames paſſées en état de grace de cette vie à l'autre, mais ſouillées de quelque légere faute doivent par les *peines* ſe purifier de toute tache, pour pouvoir entrer dans cette ſainte cité qui ne reçoit que ceux qui ſont purs & bien lavés dans les eaux de la pénitence. Ce n'eſt ni de Platon ni d'autre ſemblable auteur mais directement de la révélation que ce dogme tire ſon origine, ainſi que furent obligés de le confeſſer & admettre les Proteſtants mêmes, comme le démontre M. Boſſuet liv. 15. num. 159. *des variations*. (*W*)

cherchés, prononcés juſqu'à en être ſecs & meſquins; on dit ce tableau eſt *peiné*, ouvrage *peiné*.

PEINTADE, ſ. f. Poule-Peintade, Poule de Guinée, Poule d'Afrique, Perdrix des Terres-Neuves, *gallina guinea* Wil. (*Hiſt. nat. Ornithologie.*) oiſeau de la groſſeur d'une poule; il a un pié neuf pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & dix pouces juſqu'au bout des ongles: les aîles étant pliées, s'étendent à un pouce au-delà de l'origine de la queue. La tête n'eſt pas couverte de plumes, il y a ſeulement à l'origine du bec de quelques individus de cette eſpece un petit bouquet compoſé de poils roides, aſſez ſemblables à des ſoies de cochon. La *peintade* a ſur le front une eſpece de corne conique, courbée en arriere & couverte d'une peau de couleur fauve, brune & rougeâtre; elle a auſſi des membranes charnues d'un très-beau rouge, qui pendent a côté de l'ouverture du bec; les joues ſont bleuâtres dans le mâle, & rouges dans la femelle. La partie ſupérieure du cou eſt couverte de plumes noires, ſemblables à des poils; la partie inférieure a une couleur cendrée, tirant ſur le violet. Les plumes du dos, du croupion, les petites des aîles, celles du deſſus de la queue, de la poitrine, du ventre, des côtés du corps & des jambes, ſont noires, & ont des taches blanches, rondes & ſymmétriques; le tour de ces taches eſt purement noir, & le reſte de la plume eſt d'un noir mêlé de cendré. Les taches du dos ſont plus petites que celles des autres parties du corps, & il n'y a pas de couleur cendrée ſur les plumes de toute la face inférieure de l'oiſeau. Les grandes plumes des aîles ſont noirâtres, & ont des taches blanches. La queue eſt arrondie comme celle des perdrix, & de couleur griſe; elle a des taches blanches, rondes & entourées de noir. Le bec eſt rouge à ſon origine, & de couleur de corne vers l'extrémité. On ne diſtingue le mâle de la femelle que par la couleur des joues dont il a été fait mention. On éleve les *peintades* dans les baſſes-cours comme des poules; & elles ont été apportées d'Afrique. *Ornit. de* M. Briſſon. *Voyez* Oiseau.

PEINTRE, ſ. m. (*Peinture.*) artiſte qui ſait repréſenter toutes ſortes d'objets par le ſecours des couleurs & du pinceau.

Le bonheur d'un *peintre* eſt d'être né avec du génie. Ce génie eſt ce feu qui éleve les *peintres* au-deſſus d'eux-mêmes, qui leur fait mettre de l'ame dans leurs figures, & du mouvement dans leurs compoſitions. L'expérience prouve ſuffiſamment que tous les hommes ne naiſſent pas avec un génie propre à les rendre *peintres*. Nous avons vû des hommes d'eſprit qui avoient copié pluſieurs fois ce que la peinture a produit de plus ſublime, vieillir le pinceau & la palette à la main, ſans s'élever au-deſſus du rang de coloriſtes médiocres, & de ſerviles deſſinateurs d'après les figures d'autrui. Les eſprits les plus communs ſont capables d'être des *peintres*, mais jamais grands *peintres*.

Il ne ſuffit pas aux *peintres* d'avoir du génie, de concevoir des idées nobles, d'imaginer les compoſitions les plus élégantes & de trouver les expreſſions les plus pathétiques; il faut encore que leurs mains ayent été rendues dociles à ſe fléchir avec préciſion en cent manieres différentes, pour ſe trouver capables de tirer avec juſteſſe la ligne que l'imagination leur demande. Le génie a, pour ainſi dire, les bras liés dans un artiſte dont la main n'eſt pas dénouée.

Il en eſt de l'œil comme de la main; il faut que l'œil d'un *peintre* ſoit accoutumé de bonne heure à juger par une opération ſûre & facile en même tems quel effet doit faire un certain mélange, ou bien une certaine oppoſition de couleurs; quel effet doit faire une figure d'une certaine hauteur dans un groupe; & quel effet un certain groupe fera dans le tableau après que le tableau ſera colorié. Si l'imagination n'a pas à ſa diſpoſition une main & un œil capables de la ſeconder à ſon gré, il ne réſulte des plus belles idées qu'enfante cette imagination, qu'un tableau groſſier, & que dedaigne l'artiſte même qui l'a peint, tant il trouve l'œuvre de ſa main au-deſſous de l'œuvre de ſon eſprit.

L'étude néceſſaire pour perfectionner l'œil & la main ne ſe fait point en donnant quelques heures diſtraites à un travail interrompu. Cette étude demande une attention entiere, & une perſévérance continuée durant pluſieurs années. On ſait la maxime qui défend aux *peintres* de laiſſer écouler un jour entier, ſans donner quelques coups de pinceau; maxime qu'on applique communément à toutes les profeſſions, tant on la trouve judicieuſe: *nulla dies ſine linea*.

Le ſeul tems de la vie qui ſoit bien propre à faire acquérir leur perfection à l'œil & à la main, eſt le tems où nos organes, tant intérieurs qu'extérieurs, achevent de ſe former: c'eſt le tems qui s'écoule depuis l'âge de quinze ans juſqu'à trente. Les organes contractent ſans peine durant ces années toutes leurs habitudes, dont leur premiere conformation les rend ſuſceptibles. Mais ſi l'on perd ces années précieuſes, ſi on les laiſſe écouler ſans les mettre à profit, la docilité des organes ſe paſſe ſans que nos efforts puiſſent jamais la rappeller. Quoique notre langue ſoit un organe bien plus ſouple que notre main, cependant nous prononçons toujours mal une langue étrangere que nous apprenons après 30 ans.

Un *peintre* doit connoître à quel genre de peinture il eſt propre, & ſe borner à ce genre. Tel demeure confondu dans la foule, qui ſeroit au rang des illuſtres maîtres, s'il ne ſe fût point laiſſé entraîner par une émulation aveugle, qui lui a fait tenter de ſe rendre habile dans des genres de peinture pour leſquels il n'étoit point né, & qui lui a fait négliger ceux auxquels il étoit très-propre. Les ouvrages qu'il a eſſayé de faire ſont, ſi l'on veut, d'une claſſe ſupérieure; mais ne vaut-il pas mieux être cité pour être un des premiers faiſeurs de portraits de ſon tems, que pour un miſérable arrangeur de figures ignobles & eſtropiées?

Les jeunes *peintres* qui ont à cœur de réuſſir doivent encore ſe garder des paſſions violentes, en particulier de l'impatience, de la précipitation & du dégoût. Que ceux qui ſe trouvent dans une fortune étroite ne deſeſperent point de l'améliorer par l'application: l'opulence détourne du travail & de l'exercice de la main: la fortune eſt plus nuiſible aux talens qu'elle ne leur eſt utile; mais d'un autre côté les diſtinctions, les honneurs & les récompenſes ſont néceſſaires dans un état pour y encourager la culture des beaux-arts, & y former des artiſtes ſupérieurs. Un *peintre* en Grece étoit un homme célebre auſſi-tôt qu'il méritoit de l'être. Ce genre de mérite faiſoit d'un homme du commun un perſonnage, & il l'égaloit à ce qu'il y avoit de plus grand & de plus important dans l'état; les portiques publics où les *peintres* expoſoient leurs tableaux étoient les lieux où ce qu'il y avoit de plus illuſtre dans la Grece ſe rendoit de tems en tems pour en juger. Les ouvrages des grands maîtres n'étoient point alors regardés comme des meubles ordinaires, deſtinés pour embellir les appartemens d'un particulier; on les réputoit les joyaux d'un état & un tréſor du public, dont la jouiſſance étoit dûe à tous les citoyens. Qu'on juge donc de l'ardeur que les artiſtes avoient alors pour perfectionner leurs talens, par l'ardeur que nous voyons dans nos contemporains pour amaſſer du bien, ou pour faire quelque choſe de plus noble pour parvenir aux grands emplois d'un état.

Quoique la réputation du *peintre* ſoit plus dépendante du ſuffrage des experts que celle des poëtes, néanmoins ils ne ſont pas les juges uniques de leur mérite. Aucun d'eux ne parviendroit que long-tems après la mort à la diſtinction qui lui eſt dûe, ſi la deſtinée demeuroit toujours au pouvoir des autres *peintres*. Heureuſement ſes rivaux compatriotes n'en ſont les maîtres que pour un tems. Le public qu'on éclaire tire peu-à-peu le procès à ſon tribunal, & rend à chacun la juſtice qui lui eſt dûe. Mais en particulier un *peintre* qui traite de grands ſujets, qui peint des coupoles & des voûtes d'égliſe, ou qui fait de grands tableaux deſtinés pour être placés dans tous les lieux où tous les hommes ont coutume de ſe raſſembler, eſt plûtôt connu pour ce qu'il eſt, que le *peintre* qui travaille à des tableaux de chevalet deſtinés pour être renfermés dans des appartemens de particuliers.

De plus il eſt des lieux, des tems, des pays où le mérite d'un *peintre* eſt plutôt reconnu qu'ailleurs. Par exemple, les tableaux expoſés dans Rome ſeront plutôt appréciés à leur juſte valeur, que s'ils étoient expoſés dans Londres & dans Paris. Le goût naturel des Romains pour la Peinture, les occaſions qu'ils ont de s'en nourrir, ſi je puis parler ainſi, leurs mœurs, leur inaction, l'occaſion de voir perpétuellement dans les égliſes & dans les palais des chef-d'œuvres de peinture; peut-être auſſi la ſenſibilité de leurs organes, rend cette nation plus capable qu'aucune autre d'apprécier le mérite de leurs *peintres* ſans le concours des gens du métier. Enfin un *peintre* s'eſt fait une juſte reputation, quand ſes ouvrages ont un prix chez les étrangers; ce n'eſt point aſſez d'avoir un petit parti qui les vante, il faut qu'ils ſoient achetés & bien payés; voilà la pierre de touche de leur valeur.

Ce qui reſſerre quelquefois les talens des *peintres*, dit à ce ſujet M. de Voltaire; & ce qui ſembleroit devoir les éteindre, c'eſt le goût académique, c'eſt la maniere

re qu'ils prennent d'après ceux qui préſident à cet art. Les académies ſont ſans doute très-utiles pour former des éleves, ſur-tout quand les directeurs travaillent dans le grand goût; mais ſi le chef a le goût petit, ſi ſa maniere eſt aride & léchée, ſi ſes figures grimacent, ſi ſes expreſſions ſont inſipides, ſi ſon coloris eſt foible, les éleves ſubjugués par l'imitation, ou par envie de plaire à un mauvais maître, perdent entierement l'idée de la belle nature. Donnez-moi un artiſte tout occupé de la crainte de ne pas ſaiſir la maniere de ſes confreres, ſes productions ſeront compaſſées & contraintes. Donnez-moi un homme d'un eſprit libre, plein de la belle nature qu'il copie, cet homme réuſſira. Preſque tous les artiſtes ſublimes ou ont fleuri avant les établiſſemens des académies, ou ont travaillé dans un goût différent de celui qui regnoit dans ces ſociétés; preſque aucun ouvrage qu'on appelle *académique*, n'a été encore dans aucun genre un ouvrage de génie.

Si préſentement le lecteur eſt curieux de connoître les célebres *peintres* modernes, il en trouvera la liſte générale ſous les artiſtes des différentes ÉCOLES; mais comme les noms & le caractere des anciens *peintres* méritent encore plus d'être recueillis dans cet ouvrage, *voyez* PEINTRES *anciens*. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*.)

PEINTRES GRECS, (*Peint. antiq.*) ils ſont ſi célebres dans les écrits de l'antiquité, & leurs ouvrages ſont ſi liés à la connoiſſance de la Peinture, que les détails qui les regardent appartiennent eſſentiellement à l'*Encyclopédie*. D'ailleurs ils intéreſſent preſque également les littérateurs, les curieux & les gens de métier.

Les *peintres* de la Grece qui ont pratiqué les premiers cet art, ſont, ſelon Pline, Ardicès de Corinthe, & Téléphanès de Sycione; enſuite parurent Cléophante de Corinthe, l'auteur de la peinture monochrome, auquel ſuccéderent Hygiemon, Dinias, Charmidas, Eumarus d'Athènes & Cimon de Cléone; mais l'hiſtoire n'a point fixé le tems où ils ont vécu, & Pline ne nous dit que quelques particularités des deux derniers.

Ludius *peintre* d'Ardéa, différent du Ludius d'Auguſte qui fit quelque peinture à Cœré ville d'Etrurie, paroiſſent avoir été poſtérieurs à Cléophante, à Cimon, auteur des premieres beautés de l'art. Si donc on place la fondation de Rome en l'an 753 avant l'ere chrétienne, il en réſulteroit aſſez vraiſſemblablement que Ludius auroit vécu pour le plus tard vers l'an 765 avant Jeſus-Chriſt, l'anonyme de Cœré vers l'an 780, Cimon vers l'an 795, Eumarus vers l'an 810, Charmidas, Dinias & Hygiemon vers l'an 825, & Cléophante l'ancien vers l'an 840.

Bularque qui le premier introduiſit l'uſage de pluſieurs couleurs dans un ſeul ouvrage de peinture, & qui étoit contemporain du roi Candaule, vécut vers l'an 730 avant Jeſus-Chriſt. Nous n'avons point la ſuite des *peintres grecs* depuis Bularque, c'eſt-à-dire depuis l'an environ 730 juſqu'à la bataille de Marathon qui ſe donna l'an 490.

Panée ou Panænus peignit cette bataille, & comme de ſon tems l'uſage de concourir pour le prix de Peinture fut établi à Corinthe & à Delphes, il ſe mit ſur les rangs le premier pour concourir avec Timagoras de Chalcis l'an 474 avant Jeſus-Chriſt.

Après Panænus, & avant la 90e olympiade, parut Polygnote de Thaſos, fils d'Aglaophon, & ſurnommé quelquefois *Athénien*, parce qu'Athènes le mit au nombre de ſes citoyens. Il eut pour contemporain le *peintre* Micon, Neſias de Thaſos, Démophile qui fit des ouvrages avec Gorganus dans un temple de Rome.

Vers la même 90e olympiade, c'eſt-à-dire l'an 420 avant Jeſus-Chriſt, parurent un autre Aglaophon différent du pere de Polygnote, Céphiſſodore dont le nom a été commun à différens ſculpteurs, Phrylus & Evenos d'Ephèſe. Vers le même tems doivent être placés deux autres *peintres* qu'Ariſtote a mis à la ſuite de Polygnote, l'un eſt Pauſon & l'autre Denys de Colophon, tous deux antérieurs à l'an 404, qui fut l'époque des grands *peintres* de la Grece. Polygnote, en peignant les hommes, les rehauſſa; Pauſon les avilit; & Denys les repréſenta ce qu'ils ont coutume d'être.

Vers l'an 415 vécurent Nicanor & Arcéſilaüs, tous les deux de Paros, & Lyſippe d'Egine; ils ſont après Polygnote, & ſont les trois plus anciens *peintres* encauſtiques. Briétés, autre *peintre* encauſtique, les ſuivit de près; il eut pour fils & pour éleve Pauſias célebre vers l'an 376.

A la 94e olympiade l'an 404, Apollodore d'Athènes ouvrit une nouvelle carriere, & donna naiſſance au beau ſiecle de la peinture. La quatrieme année de la 95e olympiade l'an 397, Zeuxis de la ville d'Héraclée entra dans la carriere qu'Apollodore avoit ouverte, & il y fit de nouveaux progrès.

Parhaſius d'Epheſe, Timanthe de Cythnos, Androcyde de Cyzique, Euxénidas & Eupompe de Sicyone ont tous été contemporains de Zeuxis, & la plûpart enrichirent l'art de quelques nouvelles beautés. Eupompe en particulier donna le commencement à une troiſieme claſſe de *peintres* à l'école ſycionienne, différente de l'ionienne ou aſiatique, & de l'athénienne ou helladique.

Ariſtophon dont Pline rapporte différens ouvrages ſans déterminer le tems où il vivoit, parce que c'étoit un *peintre* du ſecond rang, doit avoir ſuivi de fort près les artiſtes précédens, & s'être fait connoître vers l'an 390. Il étoit fils d'Aglaophon, célebre en l'an 420 avant l'ere chrétienne.

En l'an 380 commença la 100e olympiade, après laquelle Pline met Pauſias de Sycione, dont la célébrité appartient à la 101e olympiade vers l'an 376.; il fut, à proprement parler, l'auteur de la belle encauſtique; il inventa la ruption de la couleur dans le noir, comme Zeuxis l'avoit fait dans le blanc.

Pamphile de Macédoine ayant été l'éleve d'Eupompe & le maître d'Apelle, fleuriſſoit vers l'an 364 olympiade, avec Ctéſideme *peintre* du ſecond rang, Euphranor natif de l'Iſtme de Corinthe, & Cydias de Cythnos. Calades qui compoſa de petits ſujets, doit être placé un peu après.

A la 107e olympiade, l'an 352, Echion & Térimachus, habiles ſtatuaires, ſe firent encore honneur par leur pinceau, ainſi qu'Ariſtolaüs & Méchopane *peintres* encauſtiques, celui là fils, celui-ci éleve de Pauſias. Antidotus, autre *peintre* encauſtique, les ſuivit de près, & appartient environ à l'an 348. On doit placer Calliclès environ dans le même tems.

La 112e olympiade, autrement l'an 332, nous préſente ſous le regne d'Alexandre, Apelle, Antiphyle, Ariſtide le Thébain, Aſclépiodore, Théomneſte, Nicomaque, Mélanthius, Amphion, Nicophane, Ætion, Nicias d'Athènes, enfin Protogène & quelques autres *peintres* du premier mérite.

Tels ont été dans l'ordre chronologique les principaux *peintres* qui ont illuſtré la Grece; il s'agit maintenant d'entrer dans des détails plus intéreſſans, je veux dire, de faire connoître leurs caracteres, leurs talens & leurs ouvrages. Je n'oublierai rien à tous ces égards pour ſatisfaire la curioſité des lecteurs, & pour leur commodité je vais ſuivre l'ordre alphabétique.

Ætion eſt fameux par ſa belle & grande compoſition qui repréſentoit le mariage d'Alexandre & de Roxane. Lucien décrit avec admiration ce chef-d'œuvre de l'art, & ſur ſa deſcription on ne peut s'empêcher de convenir que ce tableau devoit ſurpaſſer infiniment pour les graces de l'invention & pour l'élégance des allégories, ce que nos plus aimables *peintres* & ce que l'Albane lui-même a fait de plus riant dans le genre des compoſitions galantes. Empruntons la traduction de M. l'abbé du Bos: elle eſt faite avec autant de goût & de choix d'expreſſions, que Pline en a mis en parlant d'un tableau d'Ariſtide.

Roxane étoit couchée ſur un lit: la beauté de cette fille relevée encore par la pudeur lui faiſoit baiſſer les yeux à l'approche d'Alexandre, & fixoit ſur elle les premiers regards du ſpectateur. On la reconnoiſſoit ſans peine pour la figure principale du tableau. Les amours s'empreſſoient à la ſervir. Les uns prenoient ſes patins & lui ôtoient ſes habits, un autre amour relevoit ſon voile, afin que ſon amant la vît mieux; & par un ſourire qu'il adreſſoit à ce prince, il le félicitoit ſur les charmes de ſa maîtreſſe. D'autres amours ſaiſiſſoient Alexandre, & le tirant par ſa cotte-d'armes, ils l'entraînoient vers Roxane dans la poſture d'un homme qui vouloit mettre ſon diadème aux piés de l'objet de ſa paſſion; Epheſtion, le confident de l'intrigue, s'appuyoit ſur l'hymenée, pour montrer que les ſervices qu'il avoit rendus à ſon maître avoient eu pour but de ménager entre Alexandre & Roxane une union légitime. Une troupe d'amours en belle humeur badinoit dans un des coins du tableau avec les armes de ce prince.

L'énigme n'étoit pas bien difficile à comprendre, & il ſeroit à ſouhaiter que les *peintres* modernes n'euſſent jamais inventé d'allégories plus obſcures. Quelques-uns de ces amours portoient la lance d'Alexandre, & ils paroiſſoient courbés ſous un fardeau trop peſant pour eux: d'autres ſe jouoient avec ſon bouclier: ils y avoient fait aſſeoir celui d'entre eux qui avoit fait le coup, & ils le portoient en triomphe tandis qu'un autre amour, qui s'étoit mis en embuſcade dans la cuiraſſe d'Alexandre,

les attendoit au paſſage pour leur faire peur. Cet amour embuſqué pouvoit bien reſſembler à quelqu'autre maîtreſſe d'Alexandre, ou bien à quelqu'un des miniſtres de ce prince qui avoit voulu traverſer le mariage de Roxane.

Un poëte diroit, ajoute M. l'abbé du Bos, que le dieu de l'hymenée ſe crut obligé de récompenſer le *peintre* qui avoit célébré ſi galamment un de ſes triomphes. Cet artiſte ingénieux ayant expoſé ſon tableau dans la ſolemnité des jeux olympiques, Pronéſéides, qui devoit être un homme de grande conſidération, puiſque cette année-là il avoit l'intendance de la fête, donna ſa fille en mariage au *peintre*. Raphaël n'a pas dédaigné de crayonner le ſujet décrit par Lucien. Son deſſein a été gravé par un des diſciples du célebre Marc-Antoine. Enfin la poéſie même s'en eſt parée. M. de Voltaire en a emprunté divers traits pour embellir la poſition d'Henri IV. & de Gabrielle d'Eſtrée dans le palais de l'amour. On ſait par cœur les vers charmans qu'il a imités de l'ordonnance du tableau d'*Ætion*, ces vers qui peignent ſi bien la vertu languiſſante d'Henri IV.

Les folâtres plaiſirs dans le ſein du repos,
Les amours enfantins deſarmoient ce héros;
L'un tenoit ſa cuiraſſe encor de ſang trempée,
L'autre avoit détaché ſa redoutable épée,
Et rioit de tenir dans ſes débiles mains
Ce fer l'appui du trône, & l'effroi des humains.

Mais il faut convenir que c'eſt ici un des ſujets où le *peintre* peut faire des impreſſions beaucoup plus touchantes que le poëte. Il eſt auſſi d'autres ſujets plus avantageux pour le poëte que pour le *peintre*.

Agatharque de Samos travailla le premier à la ſollicitation d'Eſchile, aux embelliſſemens de la ſcene, ſelon les regles de la perſpective ſur laquelle il compoſa même un traité pour faire des décorations en ce genre. Plutarque, Vitruve & Suidas nous apprennent en même tems qu'il fleuriſſoit vers la 75 olympiade, c'eſt-à-dire 480 ans avant J. C.

Aglaophon; Athénée cite deux tableaux d'Aglaophon. Dans l'un Alcibiade revenant des jeux olympiques, étoit repréſenté couronné par les mains d'une olimpiade & d'une pythiade, c'eſt-à-dire par les déeſſes qui préſidoient à ces jeux; & dans l'autre il étoit couché ſur le ſein de la courtiſane Némea, comme ſe délaſſant de ſes travaux. Ce dernier tableau d'Alcibiade nous rappelle celui que Lucrece fait de Mars couché ſur le ſein de Vénus, morceau de poéſie comparable aux plus beaux morceaux d'Homere. La grande gloire d'*Aglaophon* eſt d'avoir eu pour fils & pour éleve le célebre Polygnote.

Antidotus, éleve d'Euphranor, *diligentior quam numeroſior, & in coloribus ſeverus*, dit Pline. Il fut plus ſoigneux que fécond, & très-exact dans ſa couleur, c'eſt-à-dire qu'il obſerva la couleur locale, & qu'il ne s'écarta point de la vérité. Cet Antidotus eut pour éleve Nicias, athénien, qui peignit ſi parfaitement les femmes, & dont il y aura de plus grands éloges à rapporter; car il conſerva avec ſoin la vérité de la lumiere & celle des ombres, *lumen & umbras cuſtodivit*, c'eſt-à-dire qu'il y a mieux entendu le clair obſcur & par une ſuite néceſſaire, les figures de ſes tableaux prenoient un grand relief, & les corps paroiſſoient ſaillans.

Antiphile né en Egypte, contemporain de Nicias & d'Apelle, ſe montra fort étendu dans ſon art, & reuſſit également dans les grandes & les petits ſujets. Il peignit Philippe, & Alexandre encore enfant; mais il s'acquit beaucoup plus de gloire par le portrait d'un jeune garçon qui ſouffloit le feu, dont la lueur éclairoit un appartement d'ailleurs fort orné, & faiſoit briller la beauté du jeune homme. Pline loue cet ouvrage de nuit, & avec raiſon; car il n'en faut pas davantage pour prouver que cette partie de la *Peinture*, qui conſiſte dans la belle entente des reflets & du clair-obſcur, étoit connue de l'ingénieux Antiphile, quoique M. Perrault en ait refuſé l'intelligence aux anciens.

Le même Antiphile a été inventeur du groteſque; il repréſenta dans ce goût Gryllus, apparemment l'olympionique de ce nom, que Diodore place à la cent douzieme olympiade; & le nom de Grillus fut conſervé dans la ſuite à tous les tableaux que l'on voyoit à Rome, & dont l'objet pouvoit être plaiſant ou ridicule. C'eſt ainſi que l'on a nommé en Italie depuis le renouvellement des arts, *bambochades*, les petites figures faites d'après le peuple, & que Pierre Van Laïr, hollandois, ſurnommé *Bamboche* par un ſobriquet que méritoit ſa figure, avoit coutume de peindre. C'eſt encore ainſi que nous diſons une *figure à Calot*, quand elle eſt chargée de quelque ridicule, ou de quelque imperfection par la nature, ou ſurvenue donnée par accident; non que cet habile deſſinateur n'ait fait comme Antiphilus, des ouvrages d'un autre genre; mais il eſt ſingulier de voir combien le monde ſe répete dans les opérations, dans celles même qui dépendent le plus de l'eſprit.

Apaturius; ce preſtige de la Peinture qui conſiſte à éloigner des objets dans un tableau, faire fuir les uns & rapprocher les autres, eſt un preſtige que connoiſſoient les anciens; Apaturius en donna des preuves dans une décoration de théatre qu'il fit à Tralles, ville de Lydie. Nous en parlerons au *mot* PERSPECTIVE. C'eſt Vitruve ſeul, *liv. VII. chap. v.* qui nous a conſervé le ſouvenir du peintre Apaturius, ſans nous apprendre ni ſa patrie, ni dans quel tems il vivoit.

Appelle né l'an du monde 3672; il eut au dégré le plus éminent la grace & l'élégance pour caractériſer ſon génie, le plus beau coloris pour imiter parfaitement la nature, le ſecret unique d'un vernis pour augmenter la beauté de ſes couleurs, pour conſerver ſes ouvrages. Il ſe décéla à Protogene par ſa juſteſſe dans le deſſein, en traçant des contours d'une figure (*lineas*) ſur une toile. Il inventa l'art du profil pour cacher les défauts du viſage. Il fournit aux Aſtrologues par ſes portraits, le ſecours de tirer l'horoſcope, ſans qu'ils viſſent les originaux. Il mit le comble à ſa gloire par ſon tableau de la calomnie, & par ſa Vénus Anadyomene, que les Poëtes ont tant célébrée, & qu'Auguſte acheta cent talens, c'eſt-à-dire ſelon le P. Bernard, environ vingt mille guinées, ou ſelon Mrs Belley & Barthelemi, 470000 liv. de notre monnoie. Enfin Appelle contribua lui ſeul plus que tous les autres artiſtes enſemble, à la perfection de la Peinture par ſes ouvrages & par ſes écrits, qui ſubſiſtoient encore du tems de Pline. Contemporain d'Ariſtote & d'Alexandre, l'un le plus grand philoſophe, l'autre le plus grand conquérant qu'il y ait jamais eu dans le monde, Apelle eſt auſſi le plus grand *peintre*.

Il vivoit vers la cent douzieme olympiade; il étoit de Cos ſelon Ovide, d'Epheſe ſuivant Strabon; & ſi l'on en croit Suidas, il étoit originaire de Colophon, & devint citoyen d'Epheſe par adoption. Cette diverſité de ſentimens ſemble indiquer que pluſieurs villes ſe diſputoient l'honneur d'avoir donné naiſſance à ce grand *peintre*, comme d'autres villes ſe ſont diſputé l'honneur d'être la patrie d'Homere.

Les habitans de Pergame acheterent des deniers publics, un palais ruiné, où il y avoit quelques peinture d'Apelle, non-ſeulement, dit Solin, pour empêcher les araignées de tendre leurs toiles dans une maiſon que les ouvrages de cet excellent artiſte rendoient reſpectable, mais encore pour les garantir des ordures des oiſeaux. Les citoyens de Pergame firent plus, ils y ſuſpendirent le corps d'Apelle dans un reſeau de fil d'or. On pourroit expliquer ce paſſage en imaginant qu'ils firent couvrir & réparer ce vieux palais, qui ſans doute étoit inhabité, & dont nous dirons aujourd'hui que c'étoit un nid de chauve-ſouris, &c. Par cette explication, le récit de Solin n'auroit rien de ridicule; mais il n'importe, il ſuffit de croire que tous les ſoins qu'on prit, eurent pour objet l'illuſtration de la mémoire d'Apelle, & la conſervation de ſes ouvrages; leur beauté n'ôtoit rien à la reſſemblance, ce qui fit dire à Apion d'un métopoſcope, qu'il dreſſoit des jugemens certains ſur le front d'une tête tirée de la main d'Apelle.

C'eſt le *peintre* ſur lequel Pline, ainſi que tous les auteurs, s'eſt le plus étendu, & dont il a le mieux parlé. Voici un de ſes paſſages: *Pinxit & quæ pingi non poſſunt, tonitrua, fulgura, fulgetraque, bronten, aſtrapen: ceraunobolian appellant: inventa ejus, & cœteris proficere in arte.* Toutes ces différences de noms données autrefois à la foudre, ne conviennent plus à la ſimplicité de nos principes phyſiques; mais il ſemble que l'art devoit être bien reſſerré dans les grands effets de la nature avant Apelle, ſi elle lui a l'obligation dont parle Pline.

Il avoit repréſenté Alexandre ayant le foudre en main: *digiti eminere videntur, & fulmen extrà tabulam eſſe.* Cette attitude indique un raccourci des plus nobles & des plus heureux, & cette deſcription eſt vraiment faite par un homme de l'art, car Raphaël ne ſe ſeroit pas exprimé autrement, en parlant d'un tableau de Michel-Ange: „ la „ main étoit ſaillante, & le foudre paroiſſoit hors de la toile.

On ne peut ſe réſoudre à quitter Apelle; cet homme qui a réuni tant de qualités du cœur & de l'eſprit, qui a joint l'élevation du talent à celle du génie, & qui a été enfin aſſez grand pour ſe louer ſans partialité, & pour ſe blâmer avec vérité; on ne peut, dis-je le quitter ſans parler de l'idée que donne la deſcription d'un des ſes ouvrages. C'eſt le tableau de Diane & de ſes nymphes, dont

Pli-

Pline dit : *quibus viciſſe Homeri verſus videtur idipſum deſcribentis*. L'admiration que l'on a pour Homere, lui que Phidias voulut prendre pour ſon ſeul guide dans l'exécution du Jupiter, qui lui fit un honneur immortel, la ſupériorité que l'antiquité accorde à Apelle, enfin la réunion de ces deux grands hommes fera toujours regretter ce tableau.

Pline parle fort noblement de la *Vénus* d'Apelle, que la mort l'empêcha d'achever, & que perſonne n'oſa finir. „ Elle cauſoit plus d'admiration, dit-il, que ſi elle avoit „ été terminée, car on voit dans les traits qui reſtent, la „ penſée de l'auteur ; & le chagrin que donne ce qui n'eſt „ point achevé, redouble l'intérêt „.

Le même Pline, pour caractériſer encore plus particulierement Apelle, dit de lui, *præcipua ejus in arte venuſtas fuit*. La maniere qui le rendit ainſi ſupérieur, conſiſtoit dans la grace, le goût, la fonte, le beau choix, & pour faire uſage d'un mot qui réuniſſe une partie des idées que celui de *venuſtas* nous donne, dans la morbidezza, terme dont les Italiens ont enrichi la langue des artiſtes. Quoiqu'il ſoit difficile de refuſer des talens ſupérieurs à quelques-uns des *peintres* qui ont précédé celui-ci, il faut convenir que toute l'antiquité s'eſt accordée pour faire ſon éloge ; la juſteſſe de ſes idées, la grandeur de ſon ame, ſon caractere enfin, doivent avoir contribué à un rapport unanime. Il recevoit le ſentiment du public pour ſe corriger, & il l'entendoit ſans en être vû ; ſa réponſe au cordonnier devint ſans peine un proverbe, parce qu'elle eſt une leçon pour tous les hommes ; ils ſont trop portés à la déciſion, & ſont en même tems trop pareſſeux pour étudier.

Enfin Apelle fut *in æmulis benignus*, & ce ſentiment lui fit d'autant plus d'honneur, qu'il avoit des rivaux d'un grand mérite. Il trouvoit qu'il manquoit dans tous les ouvrages qu'on lui préſentoit, *unam Venerem, quam Græci charita vocant ; cætera omnia contigiſſe : ſed hac ſolâ ſibi neminem parem*. Il faut qu'il y ait eu une grande vérité dans ce diſcours, & qu'Apelle ait poſſédé véritablement les graces, pour avoir forcé tout le monde d'en convenir, après l'aveu qu'il en avoit fait lui-même. Cependant l'orſqu'il s'accordoit ſi franchement ce qui lui étoit dû, il diſoit avec la même vérité, qu'Amphion le ſurpaſſoit pour l'ordonnance, & Aſclépiodore pour les proportions ou la correction. C'eſt ainſi que Raphaël, plein de juſteſſe, de grandeur & de graces, parvenu au comble de la gloire, reconnoiſſoit dans Michel-Ange une fierté dans le goût du deſſein qu'il chercha à faire paſſer dans ſa maniere ; & cette circonſtance peut ſervir au parallele de Raphaël & d'Apelle.

Apollodore, athénien, vivoit dans la quatre-vingt-quatorzieme olympiade, l'an du monde 3596. Il fut le premier qui repréſenta la belle nature, qui à la correction du deſſein, mit l'entente du coloris, cette magie de l'art qui ne permet point à un ſpectateur de paſſer indifféremment, mais qui le rappelle & le force pour ainſi dire, de s'arrêter ; Apollodore par ſon intelligence dans la diſtribution des ombres & des lumieres, porta la Peinture à un degré de force & de douceur, où elle n'étoit point parvenue avant lui. On admiroit encore du tems de Plutarque, le prêtre proſterné, & l'Ajax foudroyé de ce grand maître. Pline le jeune avoit un vieillard debout de la main de cet artiſte, qu'il ne ſe laſſoit point de conſidérer. En un mot, dit-il dans la deſcription qu'il en fait, tout y eſt d'une beauté à fixer les yeux des maitres de l'art, & à charmer les yeux des plus ignorans.

Apollodore profita des lumieres de ceux qui l'avoient précédé. Pline en parle en ces termes, *liv. XXXV. ch. ix. Hic primus ſpecies exprimere inſtituit, primuſque gloriam, penicillo jure contulit* : ce que M. de Caylus traduit ainſi : „ Il fut le premier qui exprima la couleur lo- „ cale, & qui établit une réputation ſur la beauté de ſon „ pinceau „. On voit par-là, que du tems de Pline, & ſans doute dans la Grece, la couleur & le pinceau étoient ſynonymes, comme ils le ſont aujourd'hui. Avant Apollodore, aucun tableau ne mérita d'être regardé, ou de fixer la vue, *quæ teneant oculos*. En un mot, Apollodore ouvrit une nouvelle carriere, donna naiſſance au beau ſiecle de la *Peinture*, & fut le premier dont les tableaux aient arrêté & tenu comme immobiles les yeux des ſpectateurs.

Arcéſilas ; il y a eu deux anciens peintres de ce nom, & un ſtatuaire. Le plus illuſtre des peintres étoit de Paros, & vivoit à peu-près dans le même tems que Polygnote, vers la quatre-vingt-dixieme olympiade. C'eſt au rapport de Pline, un des plus anciens *peintres* qui aient peint ſur la cire & ſur l'émail. Pauſanias nous apprend qu'entre les choſes curieuſes qu'on voyoit au Pirée, étoit un tableau d'Arcéſilas qui repréſentoit Léoſthene & ſes enfans ; c'eſt ce Léoſthene qui commandant l'armée des Athéniens, remporta deux grandes victoires ; l'une en Béotie ; l'autre au-delà des Termopiles, auprès de la ville de Lamia.

Ariſtide, natif de Thebes, contemporain d'Apelle, eſt un peu plus ancien. Quoiqu'il n'eût pas ſes graces & ſon coloris, ſes ouvrages étoient d'un prix immenſe. La bataille qu'il peignit des Grecs contre les Perſes, où il fit entrer dans un ſeul cadre juſqu'à cent perſonnages, fut achetée plus de 78000 liv. de notre monnoie, par le tyran Mnaſon. Ariſtide excella ſur-tout à exprimer également les paſſions douces, & les paſſions fortes de l'ame. Attale donna cent talens, environ vingt mille louis, d'un tableau où il ne s'agiſſoit que de la ſeule expreſſion d'une paſſion languiſſante. Le même prince offrit ſix mille grands ſeſterces, c'eſt-à-dire environ 750000 liv. d'un autre tableau qui ſe trouvoit dans le butin que Mummius fit à Corinthe ; le général romain ſans connoître le prix des beaux arts, fut ſi ſurpris de cette offre ſplendide, qu'il ſoupçonna une vertu ſecrette dans le tableau, & le porta à Rome ; mais cette vertu ſecrette n'étoit autre choſe que le touchant & le pathétique qui régnoit dans ce chef-d'œuvre de l'art. En effet, on ne peut voir certaines ſituations, ſans être ému juſqu'au fond de l'ame. Ce chefd'œuvre qui repréſentoit un Bacchus étoit ſi célebre dans la Grece, qu'il avoit paſſé en proverbe, ou plûtôt il ſervoit de comparaiſon, car on diſoit *beau comme le Bacchus*.

Pline parle à ſa maniere, c'eſt-à-dire comme Rubens auroit pû faire d'un tableau de Raphael ; Pline, dis-je, parle avec les couleurs d'un grand maître d'un autre tableau, où le célebre artiſte de Thebes avoit repréſenté dans le ſac d'une ville, une femme qui expire d'un coup de poignard qu'elle a reçu dans le ſein. Un enfant, dit-il, à côté d'elle, ſe traîne à ſa mamelle, & va chercher la vie entre les bras de ſa mere mourante : le ſang qui l'inonde ; le trait qui eſt encore dans ſon ſein ; cet enfant que l'inſtance de la nature jette entre ſes bras ; l'inquiétude de cette femme ſur le ſort de ſon malheureux fils, qui vient au lieu du lait ſucer avidement le ſang tout pur ; enfin le combat de la mere contre une mort cruelle ; tous ces objets repréſentés avec la plus grande vérité, portoient le trouble & l'amertume dans les cœur des perſonnes les plus indifférentes. Ce tableau étoit digne d'Alexandre, il le fit tranſporter à Pella, lieu de ſa naiſſance.

Ariſtolaüs, fils & éleve de Pauſias, *ſeveriſſimis pictoribus fuit*, fut un des *peintres* qui prononça le plus ſon deſſein, & dont la couleur fut la plus fiere, ou plûtôt la plus auſtere ; car ce terme de *ſeverus*, ſi ſouvent répété par Pline, paroît conſacré à la Peinture, & paroît répondre pleinement à celui d'*auſtere*, que nous employons ce me ſemble, en cas pareil.

Aſclépiodore, excellent *peintre*, & dont les tableaux étoient ſi recherchés, que Mnaſon tyran d'Elatée, homme vraiment curieux, lui paya trois cens mines, vingt-trois mille cinq cens livres, pour chaque figure de divinités qu'il avoit peintes au nombre de douze ; ce qui fait en tout, trois mille ſix cens mines, deux cens quatre-vingt-deux mille livres. Le même tyran donna encore à Théomneſte autre artiſte, cent mines, ou plus de ſept mille huit cens livres, pour chaque figure de héros & s'il y en avoit auſſi douze, c'étoit quatre-vingt-quatorze mille livres. Aſclépiodore & Théomneſte paroiſſent donc ſe rapporter au tems d'Ariſtide, & avoir été un peu plus anciens qu'Apelle. On peut placer vers le même tems Amphion, dont Apelle reconnoiſſoit la ſupériorité pour l'ordonnance, comme il reconnoiſſoit la ſupériorité d'Aſclépiodore pour la juſteſſe des proportions.

Athénion de Maronée, étoit éleve de Glaucion de Corinthe : voici, dit Pline, ſon caractere quant à la peinture : *Auſterior colore & in auſteritate jucundior, ut in ipsâ picturá eruditio eluceat*. Fier, exact, & un peu ſec dans ſa couleur, cependant agréable à cauſe du ſavoir & de l'eſprit qu'il mettoit dans ſes compoſitions. Nos *Peintres* devroient bien profiter de cet exemple, pour ne pas négliger les belles-Lettres, dont la connoiſſance eſt ſi propre à rendre leurs travaux recommandables. Nous avons peu de *peintres* ſavans & inſtruits comme l'étoient les Grecs ; on peut nommer parmi les Italiens Léonard de Vinci, le Ridotti, Baglione, Lomazzo, Armenini, Scaramucia, Vazari, & pluſieurs autres ; mais les François n'en comptent que trois ou quatre, Dufreſnoy, Antoine, & Charles Coypel.

Bularque, fleuriſſoit du tems de Candaule roi de Lydie, qui lui acheta au poids de l'or un tableau de la défaite des Magnettes ; or Candaule mourut dans la dix-huitieme olympiade, l'an 708 avant l'ere chrétienne. Ainſi

Bu-

Bularchus a vécu poſtérieurement à l'ere de Rome, & vers l'an 730 avant J. C. Pline en diſant que les *peintres* monochromes avoient précédé Bularque, fait clairement entendre que ce fut ce *peintre* qui le premier introduiſit l'uſage de pluſieurs couleurs dans un ſeul ouvrage de peinture. C'eſt donc à-peu-près vers l'an 730 avant J. C. qu'on peut établir l'époque de la peinture polychrome, & vraiſſemblablement l'époque de la repréſentation des batailles dans des ouvrages de peinture. Ce fut auſſi l'époque du clair obſcur; Pline aſſure qu'au moyen de la pluralité des couleurs qui ſe firent mutuellement valoir, l'art juſques-là trop uniforme ſe diverſifia & inventa les lumieres & les ombres; mais puiſqu'il ajoute que l'uſage du coloris, le mélange, & la dégradation des couleurs, ne furent connus que dans la ſuite il faut que le clair obſcur de Bularchus ait été fort imparfait, comme il arrive dans les commencemens d'une découverte.

Caladès vécut à-peu-près dans la cent-ſixieme olympiade, & peignit de petits ſujets que l'on mettoit ſur la ſcene dans les comédies, *in comicis tabellis*; mais l'uſage de ces tableaux nous eſt inconnu; peut-être qu'à ce terme *comicis*, répond le titre κωμωδοῦντες, donné par Elien *var. hiſt.* 43. à des *peintres*, qui pour apprêter à rire, repréſenterent Timothée, général des Athéniens endormi dans ſa tente, & par-deſſus ſa tête la Fortune emportant des villes d'un coup de filet. Dans la pluralité de ces *peintres*, pour un ſeul ſujet de peinture, on découvre d'abord la catachreſe d'un pluriel pour un ſingulier. C'étoit un ſeul *peintre* κωμωδῶν, qui avoit ainſi donné la comédie aux dépens de Timothée, & le *peintre* borné à ces ſortes de tableaux comiques, *comicis tabellis*, étoit Caladès. M. de Caylus donne à l'expreſſion de Pline une autre idée, mais qu'il ne propoſe que comme un doute. Il croit que les ouvrages de Caladès pouvoient être la repréſentation des principales actions des comédies que l'on devoit donner. C'eſt un uſage que les Italiens pratiquent encore aujourd'hui; car on voit ſur la porte de leurs théatres, les endroits les plus intéreſſans de la piece qu'on doit jouer ce même jour; & cette eſpece d'annonce repréſentée en petites figures coloriées ſur des bandes de papier, eſt expoſée dès le matin. Le motif aujourd'hui eſt charlatan; chez les anciens il avoit d'autres objets; l'inſtruction du peuple; pour le mettre plus au fait de l'action, le deſir de le prévenir favorablement, enfin, l'envie de l'occuper quelques momens de plus par des peintures faites avec ſoin.

Calliclès peignit en petit, ſelon Pline, de même que Caladès, *parva & Callicles fecit*. Ses tableaux, diſoit Varron, n'avoient pas plus de quatre pouces de grandeur & il ne put jamais parvenir à la ſublimité d'Euphranor. Il fut donc poſtérieur à ce dernier; ce qui détruit l'idée où étoit le pere Hardouin, que le *peintre* Calliclès a pu être le même que le ſculpteur Calliclès, qui fit la ſtatue de Diagoras, vainqueur aux jeux olympiques, en l'an 464 avant l'ere chrétienne.

Cimon cléonien; il trouva la maniere de faire voir les figures en raccourci, & de varier les attitudes des têtes. Il fut auſſi le premier qui repréſenta les jointures des membres, les veines du corps & les différens plis des draperies. C'eſt ce qu'en dit Pline, *liv. XXXV. ch. viij.* entrons avec M. de Caylus, dans des détails de l'art que Cimon fit connoître.

La Peinture étoit bornée dans ſon premier âge à former une tête, un portrait; on ne repréſentoit encore les têtes que dans un ſeul aſpect, c'eſt-à-dire de profil. Cimon haſarda le premier d'en deſſiner dans toutes ſortes de ſens contraires à celui-ci; & il mit par ce moyen une grande variété dans la repréſentation des têtes. Celles qu'il deſſinoit regardoient tantôt le ſpectateur c'eſt-à-dire, qu'elles ſe préſentoient de face: quelquefois il leur faiſoit tourner la vûe vers le ciel, & d'autres fois il les faiſoit regarder en-bas. Il ne s'agiſſoit cependant encore que de poſitions, & non d'expreſſions & de ſentimens. Le grand art de Cimon conſiſtoit donc à avoir pour ainſi dire, ouvert le premier la porte au raccourci; ce premier pas étoit d'une grande importance, & il méritoit bien qu'on lui en fît honneur. Peut-être fit-il paſſer dans les attitudes de ſes figures la même variété de poſition qu'il avoit imaginé d'introduire dans ces têtes, quoique Pline n'en diſe rien, & qu'il faille en effet ne point trop donner aux Artiſtes dans ces premiers commencemens de la Peinture, où tout doit marcher pas à pas.

Quant aux autres progrès que Cimon avoit fait faire à la Peinture, ils n'étoient pas moins importans. Il entendit mieux que ceux qui l'avoient précédé, les attachemens ſans quoi les figures paroiſſent un peu roides, & d'une ſeule piece; défaut ordinaire des Artiſtes qui ont paru dans tous les tems. Lorſque la Peinture étoit encore dans ſon enfance, les mains & les bras les, piés & les jambes, les cuiſſes & les hanches, la tête & le col, *&c.* tout cela dans leurs ouvrages étoit, comme on dit, tout d'une venue, & les figures n'avoient aucun mouvement. Cimon avoit entrevu la néceſſité de leur en prêter: il avoit commencé par donner à ſes têtes des mouvemens diverſifiés; il étendit cet art aux autres parties de ſes figures; ce qui ne pouvoit ſe faire qu'en attachant avec juſteſſe chaque membre enſemble.

Venas protulit, dit Pline: il fit paroître les veines, c'eſt-à-dire, que s'étant apperçu des effets que le mouvement produit ſur le naturel, en changeant la ſituation des muſcles toutes les fois que la figure prend une nouvelle ſituation, il eſſaya d'en enrichir la Peinture; il commença par la repréſentation des veines; il étoit bien près de connoître l'uſage & l'office des muſcles. Comme l'art de la Peinture n'avoit point fait ce même progrès dans le deſſein, il n'eſt pas vraiſſemblable que le mot *vene* ſoit ici une expreſſion figurée de Pline, pour ſignifier que Cimon avoit animé la couleur, & qu'il y avoit pour ainſi dire mis du ſang.

Præter ea, in veſte & rugas & ſinus invenit, ajoute Pline. Avant Cimon tout étoit comme l'on voit extrêmement informe dans la Peinture: les figures vues de profil, ne ſavoient ſe préſenter que dans un ſeul aſpect les habillemens étoient exprimés tout auſſi ſimplement; une draperie n'étoit qu'un ſimple morceau d'étoffe qui n'offroit qu'une ſurface unie. Entre les mains de Cimon, cette draperie prend un caractere; il s'y forme des plis; on y voit des parties enfoncées, d'autres parties éminentes qui forment des ſinuoſités, telles que la nature les donne, & que doit prendre une étoffe jettée ſur un corps qui a du relief.

Pline a écrit de la Peinture comme auroit pû faire un homme de l'art qui auroit eu ſon génie. Il s'attache moins à donner l'énumération & la deſcription des ouvrages qu'à établir le caractere de chaque maître; & quoiqu'il le faſſe avec une extrème conciſion, chaque *peintre* eſt caractériſé & rendu reconnoiſſable. Voici tout le paſſage de Pline: *Hic, Cimon, catagrapha invenit, hoc eſt obliquas imagines, & variè formare vultus, reſpicientes, ſuſcipientes; & deſpicientes; articulis etiam membra diſtinxit, venas protulit, præterque in veſte & rugas & ſinus invenit.* Il faut donc entendre par le mot grec *catagrapha*, & en latin *obliquas imagines*, non des viſages ou des figures de profil, comme le pere Hardouin le croit, mais des têtes vûes en raccourci. Le mot *imago* ne doit point être pris ici pour une figure, mais ſeulement pour une tête, un portrait.

Cléophante de Corinthe, eſt l'inventeur de la peinture monochrome, ou proprement dite. Il débuta par colorier les traits du viſage avec de la terre cuite & broyée; ainſi la couleur rouge, comme la plus approchante de la carnation, fut la premiere en uſage. Les autres *peintres* monochromes, & peut-être Cléophante lui-même, varierent de tems en tems dans le choix de la couleur des figures, différente de la couleur du fond. Peut-être auſſi qu'ils mirent quelquefois la même couleur pour le fond & pour les figures; on peut le préſumer par l'exemple de quelques-uns de nos camayeux, pourvû qu'on n'admette point dans les leurs l'uſage du clair obſcur, dont la découverte accompagna l'introduction de la peinture polychrome, ou de la pluralité des couleurs.

Cléſidès vivoit vers l'an du monde 3700. On rapporte que voulant ſe vanger de la reine Stratonice, femme d'Antiochus I. du nom, roi de Syrie, il la repréſenta dans une attitude indécente, & expoſa ſon tableau en public: mais cette princeſſe étoit peinte avec tant de charmes dans ce tableau de Cléſidès, que ſa vanité, ou peut-être ſon bon caractere, lui perſuada de pardonner à la témérité de l'artiſte, de le récompenſer, & de laiſſer ſon ouvrage où il l'avoit placé. Quoi qu'il en ſoit elle montra beaucoup de grandeur & de ſageſſe, en ne puniſſant point Cléſides qui l'avoit peinte entre les bras d'un pêcheur qu'on l'accuſoit d'aimer, & qui avoit expoſé ſon tableau ſur le port d'Ephèſe. Michel-Ange, Paul Veroneſe, le Zuchero, & quelques autres modernes, n'ont que trop imité Cléſidès, pour ſatisfaire leur vengeance.

Craterus d'Athènes, avoit un talent particulier pour peindre merveilleuſement le groteſque, & il orna de ſes ouvrages en ce genre le Panthéon d'Athènes, cet édifice ſuperbe où l'on faiſoit tous les préparatifs pour la célébration des fêtes ſolemnelles. Craterus eſt le Teniers des Athéniens.

Ctéſi-

Ctéſiloque, diſciple d'Apelle, *petulanti picturâ innotuit*, ſe fit connoître par la fougue du pinceau, obéiſſant à la vivacité du génie; c'eſt ainſi que M. de Caylus traduit ce paſſage, un peu en amateur de peinture; mais il reconnoît avec raiſon que l'on peut lui donner un autre ſens, car Pline ajoute tout de ſuite, *Jove Liberum parturiente depicto mitrato & muliebriter ingemiſcente inter obſtetricia dearum*. Cette peinture ridicule pour un dieu comme Jupiter, eſt forte pour un payen, & peut être ſurement traitée d'inſolente; car peut-on penſer autrement d'un tableau qui repréſente le maître des dieux accouchant de Bacchus, & coëffé en femme, avec les contorſions de celles qui ſont en travail, & avec le cortege des déeſſes pour accoucheuſes? Cléſide, avons-nous dit ci-deſſus, peignit une reine d'Egypte dans une attitude encore plus indécente; mais ce n'étoit qu'une reine, & il la peignit très-belle. Pline dans ſon hiſtoire met en contraſte ces peintres téméraires avec Habron qui peignit la Concorde & l'Amitié, avec Nicéarque qui repréſenta Hercule confus, humilié de ſes accès de rage, & avec d'autres artiſtes qui avoient conſacré leurs ouvrages à la gloire de la vertu ou de la religion.

Cydias de Cytnos, étoit contemporain d'Euphranor, & comme lui *peintre* encauſtique, il fit entr'autres ouvrages un tableau des Argonautes.

Damophile & *Gorgaſus* ſont joints enſemble dans Pline; c'étoient deux habiles ouvriers en plaſtique, & en même tems ils étoient *peintres*. Ils mirent des ornemens de l'un & l'autre genre au temple de Cérès, ornemens de plaſtique au haut de l'édifice, & ornemens de peinture à freſque ſur les murs intérieurs avec une inſcription en vers grecs, qui marquoit que le côté droit étoit l'ouvrage de Damophile, & le côté gauche l'ouvrage de Gorgaſus. Avant l'arrivée de ces deux *peintres* grecs à Rome, les temples de la ville n'avoient eu, ſuivant la remarque de Pline, que des ornemens de goût étruſque c'eſt-à-dire des ouvrages de plaſtique & de ſculpture à l'ancienne façon des Etruſques, & non des ouvrages de peinture, qui dans l'Etrurie même étoient d'un goût grec. On peut donc placer au tems de Damophile & de Gorgaſus l'introduction & l'époque de la Peinture dans la ville de Rome, vers l'an 424 avant l'ere chrétienne.

Démon, natif d'Athènes, vivoit du tems de Parrhaſius & de Socrate, vers la 93 olympiade, & environ 408 ans avant J. C. Il s'attachoit fort à l'expreſſion, & fit pluſieurs tableaux qu'on eſtima beaucoup. Il y en avoit entr'autres un à Rome qui repréſentoit un prêtre de Cybele, que Tibere acheta 60 grands ſeſterces. *Démon* fit auſſi un tableau d'Ajax en concurrence avec Timanthe, mais l'Ajax de Timanthe fut préféré.

Denys ou plutôt *Dionyſius*, de Colophone, ne fit que des portraits, & jamais des tableaux, d'où lui vint à juſte titre, dit Pline, *liv. XXXV. ch. x.* le ſurnom d'*antropographus*, c'eſt-à-dire, *peintre* d'hommes. Nous avons eu dans le xvj. ſiecle, un *peintre* flamand ſemblable en cela de fait & de nom (car on le nommoit en latin *Dionyſius*) au *peintre* de Pline & les deux Denys ne ſont pas les ſeuls qui aient préféré ce genre de peinture à tout autre, par la raiſon qu'il eſt le plus lucratif, mais ce n'eſt pas le plus honorable.

Erigonus, broyeur de couleurs de Néalcis, devint un très-bon *peintre*, & eut pour éleve Pauſias, qui ſe rendit célebre; c'eſt ainſi que Polidore, après avoir porté le mortier aux diſciples de Raphael, ſe ſentit en quelque ſorte inſpiré à la vue des merveilles qui s'opéroient ſous ſes yeux, étudia la Peinture, deſſina l'antique, devint à ſon tour éleve de Raphael, & eut le plus de part à l'exécution des loges de ce grand maître.

Eumarus d'Athènes, *peintre* monochrome, eſt nommé dans Pline avec Cimon de Cléone. Eumarus marqua le premier dans la peinture la différence de l'homme & de la femme, dont on ne peignoit auparavant que la tête & le buſte; il oſa auſſi ébaucher toutes ſortes de figures, les autres *peintres* s'étant toujours bornés à celle de l'homme. Cimon enchérit ſur les découvertes d'Eumarus, il inventa les divers aſpects du viſage, diſtingua l'emmanchement des membres, fit paroître les veines à-travers la peau, & trouva même le jet des draperies. *Voyez ſon article*.

Euphranor, natif des environs de Corinthe dans l'iſthme, fleuriſſoit dans la cent quatrieme olympiade, & fut en même tems célebre ſtatuaire, & célebre peintre encauſtique. On trouve les deux genres réunis dans les artiſtes de l'antiquité, comme ils ont été depuis Michel-Ange à la renaiſſance de la Peinture. Euphranor fut le premier qui donna dans ſes tableaux un air frappant de grandeur à ſes têtes de héros & à toute leur perſonne, & le premier qui employa dans l'encauſtique, la juſteſſe des proportions que Parrhaſius avoit introduite dans la peinture ordinaire.

Pline parlant d'Euphranor, en dit toute ce qu'on en peut dire de flatteur pour un artiſte. Voici ſes paroles: *Docilis ac laborioſus, & in quocumque genere excellens, ac ſibi æqualis*. Si ces épithetes ſe rapportoient à l'art, le Dominiquain pourroit lui ſervir de comparaiſon. Docile aux leçons de la nature, le travail ne l'effrayoit point; une perſévérance & une étude conſtante de cette même nature, l'ont élevé au-deſſus des autres artiſtes. Pline regarde Euphranor comme le premier qui a donné aux héros un caractere qui leur fût convenable, *hic primus videtur expreſſiſſe dignitates heroum*. Il ſeroit aiſé d'en conclure que tous les héros repréſentés avant lui, n'auroient pas mérité les éloges que Pline lui-même a donnés aux artiſtes plus anciens; cependant l'on ne doit reprocher à l'hiſtorien naturaliſte qu'une façon de parler trop générale, & un peu trop répétée; on peut dire ſur le cas préſent, qu'il y a pluſieurs degrés dans l'excellence. Titien eſt un grand *peintre* de portraits: Vandik a mis dans ce genre plus de fineſſe, de délicateſſe & de vérité. Titien n'en eſt pas pour cela un *peintre* médiocre. Mais ce dont il faut ſavoir un très-grand gré à Pline, c'eſt la critique dont il accompagne aſſez ſouvent ſes éloges; car après avoir dit d'Euphranor, *uſurpaſſe ſymmetriam*, c'eſt-à-dire qu'ils s'étoit fait une maniere dont il ne ſortoit point; il ajoute: *ſed fuit univerſitate corporum exilior, capitibus, articuliſque grandior*. Cette maniere étoit apparemment dans le goût de celle que nous a laiſſé le Parmeſan; je ſais qu'elle eſt peut-être blâmée, mais elle eſt bien élegante. Il eſt vrai qu'on ne peut reprocher au *peintre* moderne d'avoir fait comme Euphranor, ſes têtes trop fortes, & ſes emmanchemens trop nourris.

Euphranor a écrit pluſieurs traités ſur les proportions & les couleurs. Il eſt ſingulier qu'un *peintre* qui a mérité qu'on le reprît ſur les proportions, ait écrit ſur cette matiere; cependant la même choſe eſt arrivée depuis le renouvellement des arts à Albert Durer.

Gorgaſus & *Damophile*, habiles ouvriers en plaſtique, & en même tems *peintres*, ſont joints enſemble dans Pline. *Voyez* ci-deſſus *Damophile* & *Gorgaſus*.

Ludius, *peintre* d'Ardéa, paroît avoir vécu pour le plus tard vers l'an 765 avant l'ere chrétienne. Il ne faut pas oublier, dit Pline, *liv. XXXV. ch. x.* le *peintre* du temple d'Ardéa, ville du Latium, ſur-tout puiſqu'elle l'honora, continue-t-il, du droit de bourgeoiſie, & d'une inſcription en vers qu'on joignit à ſon ouvrage. Comme l'inſcription & la peinture à freſque ſe voyoient encore ſur les ruines du temple au tems de Pline, il nous a conſervé l'inſcription en quatre anciens vers latins; elle porte que le *peintre* étoit Ludius, originaire d'Etolie. Qui, dit-il, ailleurs, il ſubſiſte encore aujourd'hui dans le temple d'Ardéa des peintures plus anciennes que la ville de Rome, & il n'y en a point qui m'étonnent comme cells-ci, de ſe conſerver ſi long-tems avec leur fraîcheur, ſans qu'il y ait de toît qui les couvre.

Il parle enſuite de quelques peintures du même Ludius extrémement belles, & également bien conſervées à Lanuvium, autre ville du Latium, & d'autres peintures encore plus anciennes, qu'on voyoit à Cæré ville d'Etrurie. Quiconque voudra, conclut-il, les examiner avec attention, conviendra qu'il n'y a point d'art qui ſe ſoit perfectionné plus vîte, puiſqu'il paroît que la Peinture n'étoit point encore connue du tems de la guerre de Troie. Ce raiſonnement ſuppoſe une origine grecque aux peintures de Cæré, comme à celles d'Ardéa; à la peinture étruſque, comme à la peinture latine.

Lyſippe d'Egine, *peintre* encauſtique, vécut entre Polygnote & le ſculpteur Ariſtide, c'eſt-à-dire, entre l'an 430 & l'an 400 avant l'ere chrétienne. Un de ſes tableaux qu'on voyoit à Rome, portoit pour inſcription *Lyſippe m'a fait avec le feu*; c'eſt la plus ancienne des trois inſcriptions, *un tel m'a fait*, qui paroiſſent à Pline des inſcriptions ſingulieres dans l'antiquité, au lieu de la formule plus modeſte, *un tel me faiſoit*. Les deux autres inſcriptions étoient l'une au bas d'une table qu'on voyoit à Rome au comice, & qu'on donnoit à Nicias; l'autre qui lui ſervoit de pendant, étoit l'ouvrage de Philocharès: voici préſentement la remarque de Pline ſur ces trois inſcriptions dans ſa préface de l'hiſtoire narurelle.

„ Vous trouverez, dit-il, dans la ſuite de cette hiſtoi-
„ re, que les maîtres de l'art, après avoir travaillé &
„ terminé des chefs-d'œuvres de peinture & de ſculptu-
„ re, que nous ne pouvons nous laſſer d'admirer, y
„ mettoient pour toute inſcription les paroles ſuivantes,
„ qui pouvoient marquer des ouvrages imparfaits: *Apel-*

„ *le*

„ *le ou Polyclete faiſoit cela.* C'étoit donner leur tra-
„ vail comme une ébauche, ſe ménager une reſſource
„ contre la critique, & ſe réſerver juſqu'à la mort le
„ droit de retoucher & de corriger ce qu'on auroit pu y
„ trouver de défectueux; conduite pleine de modeſtie &
„ de ſageſſe, d'avoir employé partout des inſcriptions
„ pareilles, comme ſi chaque ouvrage particulier eût été
„ le dernier de leur vie, & que la mort les eût empê-
„ chés d'y mettre la derniere main. Je crois que l'inſ-
„ cription préciſe & déterminée, *un tel l'a fait*, n'a
„ eu lieu qu'en trois occaſions. Plus cette derniere for-
„ mule annonçoit un homme content de la bonté de
„ ſes ouvrages, plus elle lui attiroit de cenſeurs & d'en-
„ vieux „.

Ainſi parle Pline, dont les yeux, peut-être quelquefois trop délicats, étoient bleſſés des plus petites apparences de vanité & d'amour-propre.

Méchopane étoit éleve de Pauſias: *Sunt quibus placeat diligentiâ quam intelligant ſoli artifices, alias durus in coloribus, & ſile multus.* Ces termes veulent dire que ſa couleur a été crue, & qu'il a trop donné dans le jaune: les modernes offrent ſans peine de pareils exemples; mais l'intelligence, les ſoins ou la préciſion, qui ne ſont connus que des ſeuls artiſtes, préſentent une vue bien délicate & bien vraie.

Mélanthius. Plutarque rapporte que Aratus, qui aimoit la peinture, & qui s'y connoiſſoit, ayant délivré Sicione ſa patrie des tyrans qui l'opprimoient, réſolut de détruire les monumens qui rappelloient leur ſouvenir. Il y avoit dans la ville un tableau fameux, où Mélanthius aidé de ſes éleves, parmi leſquels étoit Apelle, avoit repréſenté Ariſtrate l'un de ces tyrans, monté ſur un char de triomphe.

Dans le premier moment Aratus ordonna de le détruire; mais ſe rendant bientôt aux raiſons de Néalque, *peintre* habile, qui demandoit grace pour une auſſi belle peinture, & qui lui faiſoit entendre que la guerre qu'il avoit déclarée aux tyrans, ne devoit pas s'étendre aux arts, il le fit conſentir que la ſeule figure d'Ariſtrate ſeroit effacée; ainſi on laiſſa ſubſiſter celle de la Victoire & le char; & Néalque qui s'étoit chargé de cette opération, mit ſeulement une palme à la place de la figure, & cela par reſpect pour un ouvrage ſur lequel il ne croyoit pas que perſonne osât mettre la main.

Dans ce dernier paſſage on voit deux témoignages bien précis de la conſidération dans laquelle étoient chez les Grecs les ouvrages des grandes maitres. Un prince fait céder des raiſons d'état & de politique à la conſervation d'un tableau dont la mémoire étoit odieuſe, mais qui n'en étoit pas moins admirable par la beauté de ſon exécution. Un *peintre* habile en reconnoît l'excellence, & préfere la gloire d'avoir contribué à ſa conſervation, à celle qu'il auroit pu acquérir en le peignant de nouveau, ou du moins en y mettant une nouvelle figure de ſa façon.

Au reſte, Pline nomme Mélanthius au nombre des *peintres* dont les chefs-d'œuvres avoient été faits avec quatre couleurs ſeulement. Plutarque ajoute que dans le tableau du tyran de Sicyone, Mélanthius y travailla conjointement avec les autres de ſa volée, mais qu'Apelle, qui étoit du nombre, n'y toucha que de bout du doigt; c'eſt apparemment parce qu'il étoit encore trop jeune.

Métrodore fut choiſi par les Athéniens pour être envoyé à Paul Emile, qui après avoir pris Perſée, roi de Macédoine, leur avoit demandé deux hommes de mérite, l'un pour l'éducation de ſes enfans, & l'autre pour peindre ſon triomphe. Il témoigna ſouhaiter ardemment que le précepteur fût un excellent philoſophe. Les Athéniens lui envoyerent *Metrodore* qui excelloit tout enſemble, & dans la Philoſophie, & dans la Peinture. Paul Emile fut très-content à ces deux égards, de leur choix: c'eſt Pline qui raconte ce fait, *liv. XXXV. ch. xj.* mais ſans entrer dans d'autres détails ſur les ouvrages de *Métrodore*; ce qu'on peut dire de certain, c'eſt que s'il a réuſſi dans ſes tableaux, comme dans ſon éleve P. Scipion, il faut le regarder comme un des grands peintres de l'antiquité. Le P. Hardouin n'a commis que des erreurs au ſujet de ce philoſophe & de cet artiſte, qui fleuriſſoit dans la 150e olympiade.

Micon étoit contemporain, rival & ami de Polygnote. Pline nous apprend que tous les deux furent les premiers qui firent uſage de l'ocre jaune, & que tous deux peignirent à freſque ce célebre portique d'Athènes, qui de la variété de ſes peintures, fut nommé le *Pœcile*; mais Micon ſe fit payer de ſon travail, au lieu que Polygnote ne voulut d'autre récompenſe que l'honneur d'avoir réuſſi.

Néalcés s'acquit une très-grande réputation par la beauté de ſes ouvrages, & entr'autres par ſon tableau de Vénus. Il étoit également ingénieux & ſolide dans ſon art. Il repréſenta la bataille navale des Egyptiens contre les Perſes; & comme il vouloit faire connoître que l'action s'étoit paſſée ſur le Nil, dont les eaux ſont ſemblables à celles de la mer, il peignit ſur le bord de l'eau un âne qui bûvoit, & tout auprès un crocodile qui le guettoit pour ſe jetter ſur lui. Secondé comme Protogène par le haſard, il ne vint à-bout, à ce qu'on dit, de repréſenter l'écume d'un cheval échauffé, qu'en jettant de dépit ſon pinceau ſur ſon ouvrage; Pline parle beaucoup de Néalcés dans ſon *hiſt. nat. liv. XXXV. ch. xj.*

Nicias d'Athènes, habile peintre encauſtique, éleve d'Antidotus, vivoit comme Apelle à la cent douzieme olympiade, l'an 332 avant l'ere chrétienne. Il ſe diſtingua parmi les célebres artiſtes de ce tems floriſſant de la Peinture. Il fut le premier qui employa parmi ſes couleurs, la céruſe brûlée. On dit qu'il excelloit en particulier à peindre les femmes. On avoit de lui un grand nombre de tableaux extrèmement eſtimés, entr' autres celui où il avoit peint la deſcente d'Ulyſſe aux enfers. Il refuſa d'un de ſes tableaux 60 talens, 282000. l. que le roi Ptolomée lui offroit.

Praxitele faiſoit un ſi grand cas de la compoſition dont Nicias avoit le ſecret, & qu'il appliquoit ſur les ſtatues de marbre, que celles de ſes ſtatues où Nicias avoit mis la main, méritoient, ſelon lui, la préférence ſur toutes autres. Voilà ce que dit le texte de Pline, *liv. XXXV. chap. xj.* Nous ne connoiſſons plus cette pratique; & comme nous n'imaginons pas que des vernis ou quelqu'autre préparation ſemblable, puiſſe être appliquée ſur une ſtatue de marbre ſans lui nuire, nous croyons trouver dans ce paſſage quelque choſe d'abſurde; cependant il s'agit ici d'un vernis qui étoit peut-être une compoſition de cire préparée.

Mais il y a de bien plus grands éloges à faire de Nicias, car *lumen & umbras cuſtodivit*; il conſerva avec ſoin la vérité de la lumiere & celle des ombres, c'eſt-à-dire qu'il a parfaitement entendu le clair obſcur, & par une ſuite néceſſaire, les figures de ſes tableaux prenoient un grand relief, & les corps paroiſſoient ſaillans, *atque ut eminerent è tabulis picturæ, maximè curavit.* On croiroit que Pline, dans ce paſſage feroit l'éloge de Polydore.

Nicias joignit à ces grandes parties, celle de bien rendre les quadrupedes, & principalement les chiens. Nos modernes ne nous fourniſſent aucun objet de comparaiſon; car ceux qui ont excellé à peindre les animaux, n'ont ordinairement choiſi ce genre de travail, que par la raiſon qu'ils étoient foibles dans l'expreſſion des figures, & pour ainſi dire incapables de traiter les ſujets de l'hiſtoire & les grandes paſſions. Il eſt vrai que Rubens ſe plaiſoit à peindre des animaux, & c'eſt à ſes leçons que nous devons le fameux Sneyders; mais ces ſortes d'exemples ſont rares.

Parmi les tableaux les plus eſtimés de Nicias, on admiroit ſur-tout celui où il avoit peint la deſcente d'Ulyſſe aux enfers. Il refuſa de ce tableau 60 talens, 282000. liv. que le roi Ptolomée lui offroit, & en fit préſent à ſa patrie.

Les Athéniens, par reconnoiſſance, éleverent un tombeau à ſa gloire, & lui accorderent les honneurs de la ſépulture aux dépens du public, comme à Conon, à Timothée, à Miltiade, à Cimon, à Harmodius, & à Ariſtognion. On trouvera d'autres détails aſſez étendus ſur cet admirable peintre dans Pline, Ælien, Pauſanias, Stobée & Plutarque.

Nicomaque, fils & éleve d'Ariſtodeme, étoit un peu plus ancien qu'Apelle. On achetoit ſes tableaux pour leur grande beauté, des ſommes immenſes, *tabulæ ſingulæ oppidorum vænebant opibus*, dit Pline, & cependant perſonne n'avoit plus de facilité & de promptitude dans l'exécution. Ariſtote tyran de Sicyone, l'avoit choiſi pour orner de tableaux un monument qu'il faiſoit élever au poëte Teleſte, & il étoit convenu du prix avec Nicomaque, à condition néanmoins que l'ouvrage ſeroit achevé dans un tems fixe. Nicomaque ne ſe rendit ſur le lieu pour y travailler, que peu de jours avant celui où il devoit livrer l'ouvrage. Le tyran irrité alloit le faire punir, mais le peintre tint parole, & dans ce peu de jours, il acheva ſes tableaux avec un art admirable & une merveilleuſe célérité; *celeritate & arte mirâ*, ajoute le même Pline. Les tableaux de Nicomaque, & les vers d'Homere, dit Plutarque, dans la vie de Timoléon, outre les perfections & les graces dont ils brillent, ont encore cet avantage, qu'ils paroiſſent n'avoir couté ni travail, ni peine à leur auteur.

Il fut le premier qui peignit Ulyſſe avec un bonnet, & tel qu'on le retrouve dans des médailles de la famille Mamilia, rapportées par Vaillant, *Famil. Boman.* Mamilia, 2. 3. 4. aux années 614 & 626 de Rome, environ deux cens ans après les ouvrages de Nicomachus.

Nicophanes, dit Pline, fut ſi élégant, ſi précis, que peu de peintres ont égalé ſes agrémens, & jamais il ne s'eſt écarté de la dignité ni de la nobleſſe de l'art. *Nicophanes elegans & concinnus, ita ut venuſtate ei pauci comparentur. Cothurnus ei, & gravitas artis.*

Pamphile, de Macédoine; éleve d'Eupompus, & contemporain de Zeuxis, & de Parrhaſius qu'on place enſemble vers la 115e olympiade, c'eſt-à-dire vers l'an du monde 3604, fut le premier peintre verſé dans tous les genres de Science & de Littérature. Il a mérité que Pline dît de lui: *primus in picturâ omnibus litteris eruditus, præcipuè arithmeticæ & geometricæ ſine quibus negabat artem perfici poſſe*. Il avoit bien raiſon, puiſque les regles de la Perſpective dont les Peintres font continuellement uſage, & celles de l'Architecture qu'ils ſont quelquefois obligés d'employer, appartiennent les unes & les autres à la Géométrie. Or, la néceſſité de la Géométrie la plus ſimple & la plus élémentaire, entraîne la néceſſité de l'Arithmétique, pour le calcul des angles & des côtés des figures.

Pamphile fut *primus in picturâ*, mais d'une façon dont nos Peintres devroient tâcher d'approcher; c'eſt qu'étant ſavant dans ſon art, il fut *omnibus litteris eruditus*. Il eut le crédit d'établir à Sicyone, enſuite dans toute la Grece, une eſpece d'académie où les ſeuls enfans nobles & de condition libre, qui auroient quelque diſpoſition pour les beaux Arts, ſeroient inſtruits ſoigneuſement avec ordre de commencer par apprendre les principes du deſſein ſur des tablettes de bouis, & défenſes aux eſclaves d'exercer le bel art de la Peinture.

Enfin, Pamphile mit cet art *in primum gradum liberalium*; Pline l'appelle auſſi un art *noble & diſtingué* qui avoit excité l'empreſſement des rois & des peuples. Il aime qu'elle faſſe briller l'érudition au préjudice même du coloris: il joint avec complaiſance au titre de peintre celui de philoſophe dans la perſonne de Métrodore, & celui d'écrivain dans Parrhaſius, dans Euphranor, dans Apelle & dans les autres. Quelquefois même il ſemble préférer la Peinture à la Poéſie; la Diane d'Apelle au milieu de ſes nymphes qui ſacrifient, paroît, dit-il, l'emporter ſur la Diane d'Homere, lequel a décrit le même ſpectacle. Si les vers grecs qui ſubſiſtoient à la louange de la Vénus Anadymene du même Apelle, avoient prévalu ſur le tableau qui ne ſubſiſtoit plus, ils rendoient toujours hommage à ſa gloire.

Cependant il ſemble que nos Artiſtes penſent bien différemment, & qu'ils ſecouent la littérature & les ſciences comme un joug pénible, pour ſe livrer entierement aux opérations de l'œil & de la main. Leur préjugé contre l'étude paroît bien difficile à déraciner, parce que malheureuſement preſque tous ceux qui ont eu des lettres, n'ont pas excellé dans l'art; mais l'exemple de Léonard de Vinci & de quelques autres modernes ſuffiroit, indépendamment de l'exemple des anciens, pour juſtifier qu'il eſt poſſible à un grand peintre d'être ſavant. Enfin, ſans ſavoir comme Hippias, tous les Arts & toutes les Sciences; il y a des degrés entre cet éloge, & une ignorance que l'on ne peut jamais pardonner.

Au reſte, Pamphile après avoir élevé des eſpeces d'académies dans la Grece, ne prit point d'éleves, qu'à raiſon de dix ans d'apprentiſſage, & d'un talent ſoit par année, ſoit pour les dix années de leçon; car le texte de Pline eſt ſuſceptible de ces deux ſens. Il eſt cependant vraiſſemblable, qu'il faut entendre un talent attique par chaque année. Le talent attique eſt évalué par MM. Bellex & Barthélemy à environ quatre mille ſept cens livres de notre monnoie actuelle 1760; le docteur Bernard l'évalue à deux cens ſix livres ſterlings cinq shellings. Ce fut à ce prix qu'Apelle entra dans l'école de Pamphile, & ce fut un nouveau ſurcroit de gloire pour le maître. Il eut encore l'avantage d'avoir Mélanthius pour diſciple, ce Mélanthius dont Pline dit que les tableaux étoient hors de prix. Pauſanias fut auſſi ſon éleve; nous n'oublierons pas ſon article.

On admiroit pluſieurs ouvrages de Pamphile, entr'autres ſon Ulyſſe dans une barque; ſon tableau de la confédération des Grecs; celui de la bataille de Phlius au midi de Sicyone, aujourd'hui *Phoica*; celui de la victoire des Athéniens contre les Perſes, *&c.* Ajoutons-y un portrait de famille dont Pline parle, c'eſt à dire un grouppe ou une ordonnance de pluſieurs parens; c'eſt le ſeul exemple de cette eſpece rapporté par les anciens, non que la choſe n'ait été facile & naturelle; mais parce qu'elle n'étoit point en uſage du-moins chez les Romains, qui rempliſſoient leur *atrium* ou le veſtibule de leurs maiſons de ſimples buſtes.

Panée ou *Panœnus*, comme dit Pauſanias, frere du fameux Phidias fleuriſſoit dans la 55e. olympiade, ou l'an du monde 3560. Il peignit avec une grande diſtinction la fameuſe journée de Marathon, où les Athéniens défirent en bataille rangée toute l'armée des Perſes. Les principaux chefs de part & d'autre étoient dans ce tableau de grandeur naturelle, & d'après une exacte reſſemblance; c'eſt de-là que Pline infere les progrès & la perfection de l'art, qui néanmoins ſe perfectionne beaucoup dans la ſuite.

Ce fut de ſon tems que les concours pour le prix de la Peinture furent établis à Corinthe & à Delphes, tant les Grecs étoient déja attentifs à entretenir l'émulation des beaux arts par tous les moyens les plus propres à les faire fleurir. Panœnus ſe mit le premier ſur les rangs avec Timagoras de Chalcis, pour diſputer le prix à Delphes dans les jeux pythiens. Timagoras demeura vainqueur; c'eſt un fait, ajoute Pline, prouvé par une piece de vers du même Timagoras, qui eſt fort ancienne; elle a dû précéder d'environ cinq cens cinquante ans le tems où Pline écrivoit, ſi nous plaçons la victoire de Timagoras vers la xxviij. pythiade, en l'an 474 avant Jeſus-Chriſt.

Panœnus devoit même être aſſez jeune l'an 474, ſeize ans après la bataille de Marathon, puiſqu'il eſt encore queſtion de lui à la lxxxiij. olympiade, l'an 448, qu'il peignit à Elis la partie concave du bouclier d'une Minerve, ſtatue faite par Colotès, diſciple de Phidias. Si ce mélange de Peinture & de Sculpture dans un même ouvrage révolte aujourd'hui notre délicateſſe; ſi nous condamnons comme inutiles & comme cachés à la vûe du ſpectateur, des ornemens qui ont pû cependant être preſque auſſi viſibles en-dedans qu'en-dehors d'un bouclier, du-moins gardons-nous bien d'étendre nos reproches juſqu'à l'hiſtorien, ce ſeroit le blâmer de ſon attention à nous tranſmettre les anciens uſages & d'une exactitude qui fait ſon mérite & ſa gloire.

Panœnus fit encore des peintures à freſque à un temple de Minerve dans l'Elide, & Phidias ſon frere, ce ſculpteur ſi célebre, avoit auſſi exercé l'art de la Peinture; il avoit peint dans Athènes, l'olympien, c'eſt-à-dire Périclès, *olympium Periclem*, *dignum cognonime*, pour me ſervir des termes de Pline. Hiſt. nat. *liv. XXXIV. chap. viij.*

Parrhaſius, natif d'Ephèſe, fils & diſciple d'Evenor, contemporain & rival de Zeuxis, fleuriſſoit dans les beaux jours de la Peinture, vers l'an du monde 3564, environ quatre cens ans avant Jeſus-Chriſt. Ce fameux artiſte réuſſiſſoit parfaitement dans le deſſein, dans l'obſervation exacte des proportions, dans la nobleſſe des attitudes, l'expreſſion des paſſions, le finiſſement & l'arrondiſſement des figures, la beauté & le moëlleux des contours; en tout cela, dit Pline, il a ſurpaſſé ſes prédéceſſeurs, & égale tous ceux qui l'ont ſuivi.

Le tableau allégorique que cet homme célebre fit du peuple d'Athènes brilloit de mille traits ingénieux, & montroit dans le peintre une richeſſe d'imagination inépuiſable: car ne voulant rien oublier touchant le caractere de cette nation, il la repréſenta d'un côté biſarre, colere, injuſte, inconſtante; & de l'autre humaine, docile, & ſenſible à la pitié, dans certain tems fiere, hardie, glorieuſe, & d'autresfois baſſe, lâche, & timide; voila un tableau d'après nature.

C'eſt dommage que Parrhaſius ait deshonoré ſon pinceau, en repréſentant par délaſſement les objets les plus infâmes: *ubique celeber*, comme dit Pline d'Arellius, *niſi flagitiis inſignem corrupiſſet artem*; ce que fit en effet le peintre d'Ephèſe par ſa peinture licencieuſe d'Atalante avec Méléagre ſon époux, dont Tibere donna cent cinquante mille livres de notre monnoie, & plaça cette peinture dans ſon appartement favori.

C'eſt encore dommage que cet homme ſi célebre ait montré dans ſa conduite trop d'orgueil & de préſomption. On le blame peut-être à tort de ſa magnificence ſur toute ſa perſonne. On peut auſſi lui paſſer ſon bon mot dans ſa diſpute avec Timanthe; il s'agiſſoit d'un prix en faveur du meilleur tableau, dont le ſujet étoit Ajax outré de colere contre les Grecs, de ce qu'ils avoient accordé les armes d'Achille à Ulyſſe. Le prix fut adjugé à Timanthe. „ Je lui cede volontiers la victoire, dit le „ peintre d'Ephèſe, mais je ſuis fâché que le fils de Télamon ait reçu de nouveau le même outrage qu'il eſſuya jadis fort injuſtement „.

On voit par ce propos que Parrhaſius étoit un homme de beaucoup d'eſprit; mais c'étoit ſans doute un artiſte

du

du premier ordre, puiſque Pline commence ſon éloge par ces mots remarquables, qui diſent tant de choſes: *primus ſymmetriam picturæ dedit*; ces paroles ſignifient, que les airs de tête de ce *peintre* étoient piquans, qu'il ajuſtoit les cheveux avec autant de nobleſſe que de légereté; que ſes bouches étoient aimables, & que ſon trait étoit auſſi coulant que ſes contours étoient juſtes; c'eſt le ſublime de la peinture: *hæc eſt in picturâ ſublimitas*; *hanc ei gloriam conceſſêre Antigonus & Xenocrates, qui de picturâ ſcripſere*. Dans ſon tableau de deux enfans, on trouvoit l'image même de la ſécurité & de la ſimplicité de l'âge, *ſecuritas & ſimplicitas ætatis*. Il faut que ces enfans aient été bien rendus pour avoir inſpiré des expreſſions qui peignoient à leur tour cette peinture. C'eſt dommage que dans un artiſte de cet ordre, *nemo inſolentius & arogantius ſit uſus gloriâ artis*. Il ſe donna le nom d'*abrodictos*, le délicat, le voluptueux, en ſe déclarant le prince d'un art qu'il avoit preſque porté à ſa perfection. En effet, on ne lit point ſans plaiſir, tout ce que diſent de ce grand maître Pline, Diodore de Sicile, Xénophon, Athénée, Elien, Quintilien, & parmi les modernes Carlo-Dati; mais on n'eſt point fâché de voir l'orgueil de Parrhaſius puni, quand il fut vaincu par Timanthe, dans le cas dont j'ai parlé ci-deſſus; cas d'autant plus important à ſa gloire, que les juges établis pour le concours des arts dans la Grece, ne pouvoient être ſoupçonnés d'ignorance ou de partialité.

Pauſias, natif de Sicyone, fils de Britès & ſon éleve, fleuriſſoit vers la cj. olympiade. Il ſe diſtingua dans la peinture encauſtique, & en décora le premier les voûtes & les lambris, *pinxit & ille penicillo parietes Theſpiis*, dit Pline *c. xj.* C'étoit peut-être le temple des Muſes que l'on voyoit à Theſpies, au-bas de l'Hélicon. Polygnote avoit orné avant lui ce même lieu de ſes ouvrages; le tems les avoit apparemment dégradés ou effacés. On chargea Pauſias de les refaire, & ces tableaux perdirent beaucoup à la comparaiſon, *quoniam non ſuo genere certaſſet*; mais il décora le premier les murs intérieurs des appartemens avec un ſuccès diſtingué; c'eſt ce genre que Ludius fit enſuite connoître à Rome. Pauſias y apportoit la plus grande facilité, car il peignit un tableau de ce genre en un jour; il eſt vrai que ce tableau repréſentoit un enfant, dont les chairs mollettes, rondes, & pleines de lait, n'exigent qu'une forme générale ſans aucun détail intérieur, ſans aucune expreſſion compoſée, enfin ſans aucune étude de muſcles & d'emmanchemens.

Quand l'occaſion le demandoit, Pauſias terminoit ſes beaux ouvrages avec beaucoup de mouvement dans ſa compoſition & d'effet dans la couleur. On admiroit de ſa main, dans les portiques de Pompée, un tableau repréſentant un ſacrifice de bœuf, parmi leſquels étoit un bœuf de front dont on voyoit toute la longueur: on y remarquoit ſur-tout la hardieſſe avec laquelle il les avoit peints abſolument noirs: enfin les ſacrifices de Pauſias indiquoient, non-ſeulement l'art du racourci, mais une intelligence complette de la perſpective.

Il devint dans ſa jeuneſſe amoureux de Glycere; cette belle vendeuſe de fleurs le rendit excellent dans l'imitation de la plus légere & de la plus agréable production de la nature. Comme elle excelloit dans l'art de faire des couronnes des fleurs qu'elle vendoit, Pauſias pour lui plaire imitoit avec le pinceau ces couronnes, & ſon art égaloit le fini & l'éclat de la nature. Ce fut alors qu'il repréſenta Glycere aſſiſe, compoſant une guirlande de fleurs, tableau dont Lucullus acheta la copie deux talens (neuf mille quatre cens livres); combien auroit-il payé l'original, qu'on nomma *ſtéphanoplocos*, la faiſeuſe de couronnes? Horace n'a pas oublié cette circonſtance.

Vel cum Pauſiaca *torpes, inſane, tabella*
Qui peccas minus, atque ego cum, &c.

Le prix exceſſif que Lucullus mit au tableau de Pauſias, ne doit pas néanmoins étonner ceux qui ont vû donner de nos jours des ſommes pareilles pour les bouquets de fleurs peints par Van-Huyſum, tandis que peut-être ils n'auroient pas donné le même prix d'un tableau de Raphaël. On pourroit comparer Baptiſte, pour cette partie ſeulement, au célebre Pauſias dans la belle imitation des fleurs, à laquelle il joignoit une grande facilité.

Cependant, le chef-d'œuvre de Pauſias étoit une femme ivre peinte avec un tel eſprit, que l'on appercevoit à-travers un vaſe qu'elle vuidoit, tous les traits de ſon viſage enluminé, dit Pauſanias, *l. XXI.* M. Scaurus tranſſporta à Rome tous les tableaux du *peintre* de Sicyone; il mérite doublement ce nom, car outre que c'étoit ſa patrie, il y avoit fixé ſon ſéjour. Scaurus orna des tableaux de cet artiſte, le ſuperbe théâtre qu'il fit conſtruire, dans le deſſein d'immortaliſer ſon édilité, laquelle en effet acheva la ruine & le renverſement des mœurs des Romains.

Philocarès, ne nous eſt connu que par ce que Pline en dit en parlant des tableaux étrangers expoſés dans Rome. „ Le ſecond tableau, dit-il, préſente un ſujet d'admiration dans la reſſemblance d'un fils encore jeune avec „ ſon pere déjà vieux, malgré la différence des deux âges „ clairement exprimée: un aigle vole au-deſſus, & tient „ un lion dans ſes ſerres. Philocharès y a marqué que „ c'étoit ſon ouvrage, preuve éclatante, continue Pline, „ du pouvoir immenſe de l'art, quand on n'enviſageroit „ que ce ſeul tableau, puiſque le ſénat & le peuple romain „ y contemplent depuis tant de ſiecles, en conſidération „ de Philocarès, deux perſonnages d'ailleurs très-obſcurs, Glaucion & ſon fils Ariſtippe „.

Il ne faut pas croire que Pline reproche aux Romains de s'être dégradés, en portant leurs regards ſur un portrait de deux perſonnes abjectes; ce ſens répugne, & à l'objet préſent de l'auteur, & à tous ſes principes de philoſophie; & à la maniere dont il nous offre pluſieurs autres tableaux où les ſujets étoient vils ou inconnus. Il ne prétend pas plus cenſurer les admirateurs de Glaucion & d'Ariſtippe, que les panégyriſtes de ce malade qu'Ariſtide avoit peint, *ægrum ſine fine laudatum*; comme c'étoit ſur la fineſſe de l'exécution du *peintre* que tomboient les admirations & les louanges, le philoſophe s'en ſervoit pour faire connoître les charmes de l'art, & le citoyen pour les faire aimer.

Philoxène d'Erythrée, éleve de Nicomachus, ſuivit la maniere de ſon maître. Pline dit de lui, *cujus tabula nulli poſt ferenda*; c'eſt un éloge aſſez ſingulier. Il ajoute qu'il trouva des chemins plus courts encore pour peindre promptement. Il travailloit donc, dit M. de Caylus, comme le Pellegrini, qui avoit peint la banque à Paris, & comme Paul Mathéi qui a fait un ſi grand nombre d'ouvrages chez M. Crozat l'aîné; l'un & l'autre faiſoient ordinairement par jour une figure grande comme nature; mais la promptitude & la facilité étoient leur ſeul mérite.

Polygnote de Thaſe, île de la mer Egée, étoit fils d'Aglaophon dont nous avons parlé, & qui vivoit avant la quatre-vingt-dixieme olympiade, tems où la peinture n'avoit pas encore fait de grands progrès. Il fut éleve de ſon pere; mais comme il eſt arrivé depuis à Raphaël & à beaucoup d'autres, le diſciple ſurpaſſa bien-tôt ſon maître. Guidé par ſon propre génie, il oſa quitter l'ancienne maniere qui étoit dure, ſeche, & contrainte. Il porta tout-d'un-coup ſon art de l'enfance preſque à la perfection. Juſqu'alors les *Peintres* ne s'étoient ſervi que d'une ſeule couleur, ce qui faiſoit donner à leurs ouvrages le nom peu avantageux de μονοχρωματων ou μονοχρόων, que Quintilien nous rend par les mots de *ſimplex color*.

Polygnote employa quatre couleurs, par le mélange deſquelles il donna aux femmes une parure brillante qui charma les yeux. Il eut la gloire de trouver le ſecret des couleurs vives, des draperies éclatantes, & de multiplier avec dignité le nombre des ajuſtemens. Par cette nouveauté il éleva les merveilles de la Peinture à un degré qui n'étoit pas encore connu. Pline nous apprend que Polygnote & Micon furent les premiers qui firent uſage de l'ocre jaune, & que tous deux peignirent à freſque ce célebre portique d'Athènes, qui de la variété de ſes peintures fut nommé le *Pœcile*. Mais Micon, comme je l'ai déjà dit, ſe fit payer de ſon travail, au-lieu que Polygnote ne voulut d'autre récompenſe que l'honneur d'avoir réuſſi; ce beau procédé le mit en un ſi haut degré d'eſtime, que les Athéniens lui donnerent droit de bourgeoiſie dans leur ville, & les Amphyctions le droit d'hoſpitalité dans toutes les villes de la Grece, pour tout le reſte de ſa vie: des recompenſes auſſi flatteuſes pour l'amour-propre, & telles que les Grecs les ſavoient accorder, ne ſont plus en uſage; il faut croire que ſi elles exiſtoient, nous verrions pluſieurs de nos artiſtes décorer des temples ſans recevoir aucune rétribution, ou plûtôt les décorer pour en avoir d'auſſi diſtinguées.

On voyoit à Rome, du tems de Pline, un tableau de Polygnote, qui repréſentoit un jeune homme armé de ſon bouclier, dans une attitude qui laiſſoit en doute s'il montoit ou s'il deſcendoit. Pline en fait beaucoup d'éloges, parce qu'il ſe trouve une beauté réelle dans une attitude indéciſe, & dans une contenance mal aſſurée, qui peint l'irréſolution de l'eſprit. Il arrive très-ſouvent qu'un ſoldat qui eſcalade, ou qui s'avance à l'ennemi, s'arrête tout-à-coup ſans ſavoir d'abord s'il pourſuivra, s'il continuera de monter, ou s'il prendra le parti de deſcendre. Or ces ſortes de poſitions vacillantes ſont difficiles à être bien repréſentées par un *peintre*. L'habile artiſte dont nous parlons avoit pourtant ainſi celle-ci, & l'habile écrivain de

la nature a eu ſoin d'avertir qu'on en voyoit à Rome le tableau ſous le portique de Pompée.

Polygnote fit encore pluſieurs autres ouvrages vantés dans l'hiſtoire; tels ſont en particulier les deux tableaux que Pauſanias a décrits; l'un repréſentoit la priſe de Troie & le rembarquement des Grecs; l'autre la deſcente d'Ulyſſe aux enfers avec une image de ces lieux ſouterrains, ſujets magnifiques, & qui ne prêtent pas moins à la Peinture qu'à la Poéſie, *voyez les Mém. des Inſcr. tom. VI. in-4°.* Il fut le premier qui ſut varier l'air du viſage, ſec & dur dans l'ancienne peinture, qui donna des draperies fines & légeres à ſes figures de femmes, & le premier qui les coëffa d'une mitre de différentes couleurs. Auſſi heureux en galanterie que noble dans ſes actions, il ſut plaire à Elpinice, ſœur de Cimon, & fille de Miltiade, ce grand capitaine, dont la gloire ne fut égalée que par celle de ſon fils. Polygnote vivoit quatre cens vingt années avant l'ere chrétienne; ainſi les tableaux dont parle Pauſanias avoient, du tems de cet auteur, cinq ou ſix cens ans d'antiquité.

Protogène, né à Caunium en Carie, ville qui dépendoit de Rhodes, étoit contemporain d'Apelle: il commença par peindre des navires, & vécut long-tems dans une honnête pauvreté, la ſœur, je dirai mieux, la mere du bon eſprit. Il peignit enſuite des portraits & quelques ſujets ſimples, mais auxquels il donna un ſi beau fini, qu'ils firent l'admiration des Athéniens, c'eſt-à-dire du peuple le plus éclairé qui fût au monde. Tous les Hiſtoriens parlent de ce fameux tableau qui lui coûta ſept ans de travail, de l'Ialiſe, chaſſeur célebre, petit fils du Soleil, & qui paſſoit pour le fondateur de Rhodes.

Protogène, jaloux de la durée de ſes ouvrages, & voulant faire paſſer le tableau d'Ialiſe à la poſtérité la plus reculée, le repeignit à quatre fois, mettant couleurs ſur couleurs, qui prenant par ce moyen plus de corps, devoit ſe conſerver plus longs-tems dans leur éclat, ſans jamais diſparoître; car elles étoient diſpoſées pour ſe remplacer, pour ainſi dire, l'une l'autre. C'eſt ainſi que Pline s'explique, comme le remarque M. le comte de Caylus, pour caractériſer le coloris de ce célebre artiſte.

On admiroit en particulier dans ce tableau l'écume qui ſortoit de la gueule du chien; ce qui n'étoit pourtant, dit-on, qu'un coup de haſard & de deſeſpoir du *peintre*. On faiſoit auſſi grand cas de ſon ſatyre appuyé contre une colonne. Protogène y travailloit dans le tems même du ſiége de Rhodes par Démétrius. Il étoit alors logé à la campagne dans une maiſon près de la ville. Démétrius fit venir Protogène dans ſon camp; & lui ayant demandé comment il pouvoit s'occuper à ſon beau tableau ſans crainte, & s'imaginer être en ſureté au milieu des ennemis, Protogène lui répondit ſpirituellement, qu'il ſavoit que Démétrius ne faiſoit pas la guerre aux arts; réponſe qui plut extrêmement au monarque, & qui ſauva Rhodes. C'eſt Aulugelle, *liv. XV. ch. iij.* qui rapporte ce fait, un des plus frappans que l'hiſtoire nous ait conſervé. Cet évement d'un tableau qui opere le ſalut d'une ville, eſt d'autant plus ſingulier, que le *peintre* vivoit encore; & l'on ſait aſſez que d'ordinaire les hommes attendent la mort des auteurs en tout genre, pour leur donner les éloges les plus mérités, ſoit qu'un ſentiment d'envie les conduiſe, ſoit qu'ils ne priſent que ce qu'ils n'ont pas la liberté de faire exécuter, le plaiſir de voir naître ſous leurs yeux, & que leur eſtime ſoit produite par le regret.

Apelle fit connoître aux Rhodiens le mérite des ouvrages de ce laborieux artiſte; car ayant offert d'acheter très-cherement tous ſes tableaux, les compatriotes de Protogène ouvrirent les yeux ſur cette offre qui étoit ſérieuſe, & payerent ſes ouvrages comme ils le méritoient. Ariſtote, amateur des beaux arts autant que des ſciences, & de plus ami de Protogène dont il eſtimoit les talens, voulut l'engager aux plus grandes compoſitions & aux plus nobles ſujets d'hiſtoire, comme à peindre les batailles d'Alexandre; mais Protogène réſiſta toujours à cette amorce dangereuſe, & continua ſagement de s'en tenir aux peintures de ſon goût & de ſon génie.

On ſçait qu'Appelle & Protogène travaillerent enſemble à un tableau qui fut conſervé précieuſement. Ce tableau avoit été regardé comme un miracle de l'art; & quels étoient ceux qui le conſidéroient avec le plus de complaiſance? C'étoient des gens du métier, gens en effet plus en état que les autres de ſentir les beautés d'un ſimple deſſein, d'en appercevoir les fineſſes, & d'en être affectés. Ce tableau, ou, ſi l'on veut, ce deſſein avoit mérité de trouver place dans le palais des Céſars. Pline, qui parle ſur le témoignage des perſonnes dignes de foi, qui avoient vû ce tableau avant qu'il eût péri dans le premier incendie qui conſuma le palais du tems d'Auguſte, dit qu'on n'y remarquoit que trois traits, & même qu'on les appercevoit avec aſſez de peine; la grande antiquité de ce tableau ne permettoit pas que cela fût autrement.

Il eſt à remarquer que s'il n'offroit à la vûe que de ſimples lignes coupées dans leur longueur par d'autres lignes, ainſi que M. Perrault ſe l'étoit imaginé, on en devoit compter cinq, & non pas trois. Le calcul eſt aiſé à faire; la premiere ligne refendue par une ſeconde ligne, & celle-ci par une troiſieme encore, cela fait bien cinq lignes toutes diſtinctes; par la précaution qu'on avoit priſe en les traçant, d'employer différentes couleurs. Une telle mépriſe dans une choſe de fait, n'eſt que trop propre à faire ſentir l'erreur de ceux qui cherchent ſans ceſſe à rabaiſſer le mérite de l'antiquité.

Nous ne dirons rien de plus de la vie & des actions de ce grand *peintre*, ſinon qu'il joignit, comme tant d'autres, l'exercice de la Sculpture avec celui de la Peinture. Du reſte, Apelle lui reprochoit quelquefois de trop fatiguer ſes ouvrages, & de ne ſçavoir pas les quitter. Ce défaut a ſouvent jetté dans le froid quelques-uns de nos modernes. Apelle diſoit à ſon ami, le trop de ſoin eſt dangereux; mais la Peinture n'eſt pas la ſeule opération de l'eſprit qui doit faire attention à ce précepte.

Pyreïcus, dit Pline, *arte paucis poſt ferendus*, & ſurtout du côté de la beauté du pinceau; mais il a dégradé ſon mérite, *tonſtrinas ſutrinaſque pinxit*; auſſi fut-il nommé *rhyparo graphos*, c'eſt-à-dire *bas & ignoble*. Nous pouvons donner cette épithete à preſque tous les *peintres* des Pays-bas. Il paroît que les Romains étoient ſenſibles à la ſéduction que cauſoient ces petits genres, & qu'ils pardonnoient aux ſujets en faveur de la belle couleur, qui véritablement eſt attrayante.

Sérapion étoit un *peintre* de décoration. Les Grecs & les Romains ont eu de grands décorateurs de théatre; leurs dépenſes en ce genre, & leur goût pour les ſpectacles, ont dû produire des hommes très-habiles dans cette partie, & nous pouvons imaginer par conſéquent, que la facilité du génie & de l'exécution, devoit être néceſſairement appuyée en eux par la connoiſſance exacte de la perſpective. Plus un trait eſt rapporté dans le grand, & plus il exige d'exactitude & de vérité; & la perſpective aérienne éprouve les mêmes néceſſités. Sérapion ſe diſtingua dans l'art des décorations; Pline après en avoir parlé ſur ce ton, ajoûte qu'il ne pouvoit peindre la figure, c'eſt une choſe toute ordinaire. A la réſerve de Jean Paul Panini, qui a ſçu allier pluſieurs parties de la Peinture, Bibiena, Servandoni, & tous ceux qui les ont précédés, n'ont jamais ſçu repréſenter une figure, ni même l'indiquer en petit, ſur le plan le plus éloigné. Si Sérapion ne pouvoit faire aucune figure, Dionyſius au contraire ne ſavoit peindre que des figures; ces partages ſe rencontrent tous les jours; cependant les Dionyſius feront plus aiſément Sérapions, que les Sérapions ne feront Dionyſius; car un *peintre* d'hiſtoire exprimera toujours ſes penſées: le deſſein de la figure conduit à tout, & rend tout facile.

Socrate eſt peint dans ces deux mots de pline, *jure omnibus placet*; cet artiſte fut bienheureux; il ſe trouvoit du goût de tout le monde. On peut dire qu'il eut un ſort bien différent du divin philoſophe dont il portoit le nom. C'eſt au *peintre* que nous devons la compoſition ſuivante, & qu'un philoſophe auroit pû imaginer. Pour exprimer un négligent qui fait des choſes inutiles, il peignit un homme aſſis par terre, travaillant une natte mangée par une âne, à meſure qu'il la terminoit. D'autres prétendent que Socrate avoit voulu repréſenter un mari imbécille, dont l'économie fournit aux dépenſes de ſa femme; quoi qu'il en ſoit, le ſujet étoit ſi bien peint, qu'il paſſa en proverbe. *Ocnus ſpartum torquens quod aſellus arrodit*.

Théomneſte, contemporain d'Aſclépiodore & d'Ariſtide, & un peu plus ancien qu'Apelle, reçut de Mnaſon, le prince de ſon tems le plus curieux en peinture, cent mines, c'eſt-à-dire près de 8000 livres de notre monnoie, pour chaque figure de héros qu'il avoit repréſentée; & s'il y en avoit douze, pour répondre aux douze divinités d'Aſclépiodore, comme il y a beaucoup d'apparence, cet ouvrage lui fut payé environ 96000 livres.

Timagoras de Chalcide fleuriſſoit dans la quatre-vingt-deuxieme olympiade. Il diſputa le prix de la Peinture contre Panée dans les jeux Pythiens, le vainquit, & compoſa ſur ſa victoire un poëme qu'on avoit encore du tems de Pline.

Timanthe étoit natif de Sycione, ou ſelon d'autres, de Cythné. Cet artiſte ſi renommé avoit en partage le génie de l'invention, ce don précieux de la nature qui caractériſe les talens ſupérieurs, & que le travail le plus opiniâtre, ni toutes les reſſources de l'art, ne peuvent donner. C'eſt Timanthe qui eſt l'auteur de ce fameux tableau du ſacrifice d'Iphigénie, que tant d'écrivains ont célébré, & que les grands-maîtres ont regardé comme un chef-d'œuvre de l'art. Perſonne n'ignore que pour mieux donner à comprendre-

prendre l'excès de la douleur du pere de la victime, il imagina de le repréſenter la tête voilée, laiſſant aux ſpectateurs à juger de ce qui paſſoit au fond du cœur d'Agamemnon. *Velavit ejus caput*, dit Pline, *& ſibi cuique animo dedit æſtimandum*. Tout le monde ſait encore combien cette idée a été heureuſement employée dans le Germanicus de Pouſſin. Les grands hommes, & ſur-tout les *Peintres*, parlent tous, pour ainſi dire, le même langage, & le tableau de Timanthe ne ſubſiſtoit plus quand le Pouſſin fit le ſien.

Pline, *liv. XXXV. ch. x.* en caractériſant les divers mérites des *peintres* grecs, dit au ſujet de Timanthe, que dans ſes ouvrages on découvroit plus de choſes qu'il n'en prononçoit; qu'étant grand par ſon art, il étoit encore plus grand par ſon génie, & que s'il repréſentoit un héros, il employoit tout ce que la Peinture avoit de force. Plutarque parle avec de grand éloges d'un tableau que ce *peintre* avoit fait du combat d'Aratus contre les Etoliens; ce n'eſt pas, dit Plutarque, un tableau, c'eſt la choſe même que l'on voit; il eſt ſingulier que Pline ait oublié d'en faire mention, car il n'a pas manqué de nous raconter d'autres détails ſur Timanthe, comme ſa diſpute contre Parrhaſius, qui ſe paſſa à Samos, & où ce dernier fut vaincu. Cette même hiſtoire, dont j'ai déjà parlé, ſe trouve dans Athénée; mais Pline a loué Timanthe en des termes qui diſent tout, *artem ipſam complexus viros pingendi*. Il pratiqua l'art dans tout ſon entier pour peindre les hommes. Nous avons eu quelques modernes qui n'ont jamais pû rendre la délicateſſe & les graces que la nature a répandues dans les femmes.

Timomaque, natif de Bizance, vivoit du tems dé Jules-Ceſar. Il mit au jour, entre autres productions, un Ajax & une Médée que le conquérant des Gaules plaça dans le temple de Vénus, & qu'il acheta 80 talens, c'eſt-à-dire au-delà de ſeize millequatre cens louis. Timomaque n'avoit pas mis la derniere main à ſa Médée, & c'étoit néanmoins ce qui la faiſoit encore plus eſtimer, au rapport de Pline, qui ne peut s'empêcher d'admirer ce caprice du goût des hommes. La pitié entre-t-elle dans ce ſentiment? ſe fait-elle un devoir de chérir les choſes à cauſe de l'infortune qu'elles ont eu de perdre leur auteur, avant que d'avoir reçu leur perfection de ſa main? cela peut être; mais il arrive auſſi quelquefois qu'on ſe perſuade avec raiſon, que de grands maîtres alterent l'excellence de leurs ouvrages par le trop grand fini dont ils ſont idolâtres.

Quoi qu'il en ſoit, le morceau de peinture dont il s'agit ici étoit admirable par l'expreſſion, genre particulier qui caractériſoit Timomaque; car c'eſt parlà qu'Auſone, dans ſa traduction de quelques épigrammes de l'Anthologie ſur ce ſujet, vante principalement ce magnifique tableau, où la fille d'Oetus, ſi fameuſe par ſes crimes, étoit peinte dans l'inſtant qu'elle levoit le poignard ſur ſes enfans. On voit, dit le poëte, la rage & la compaſſion mêlées enſemble ſur ſon viſage; à-travers la fureur qui va commettre un meurtre abominable, on apperçoit encore des reſtes de la tendreſſe maternelle.

Immanem exhauſit rerum in diverſa laborem
Pingeret affectum, matris in ambiguum,
Ira ſubeſt lacrymis, miſeratio non caret irâ;
Alterutrum videat, ut ſit in alterutro.

Cependant cette Médée, ſi louée par les auteurs grecs & latins, ſi bien payée par Jules-Céſar, n'étoit pas le chef-d'œuvre du célebre artiſte de Bizance: l'on n'eſtimoit pas moins ſon Iphigénie & ſon Oreſte, & l'on mettoit ſa Gorgone au-deſſus de toutes ſes compoſitions.

Zeuxis, étoit natif d'Héraclée, ſoit Héraclée en Macédonie, ou d'Héraclée près de Crotone en Italie, car les avis ſont partagés; il fleuriſſoit 400 ans avant Jeſus-Chriſt, vers la quatre-vingt-quinzieme olympiade. Il fut le rival de Timanthe, de Parrhaſius, & d'Apollodore, dont il avoit été le diſciple; mais il porta à un plus haut degré que ſon maître la pratique du coloris & du clair obſcur; ces parties eſſentielles, que Pline nomme la *porte de l'art*, qui en font proprement la magie, firent rechercher les ouvrages de Zeuxis avec empreſſement, ce qui mit bientôt ce célebre artiſte dans une telle opulence, qu'il ne vendoit plus ſes tableaux, parce que, diſoit-il, aucun prix n'étoit capable de les payer; diſcours qu'il devoit laiſſer tenir à ſes admirateurs.

Dans le nombre de ſes productions pittoreſques, tous les auteurs s'étendent principalement ſur celle de ſes raiſins, & du rideau de Parrhaſius. Ce n'eſt point cependant dans ces ſortes de choſes que conſiſte le ſublime & la perfection de l'art; de ſemblables tromperies arrivent tous les jours dans nos peintures modernes, qu'on ne vante pas davantage par cette ſeule raiſon. Des oiſeaux ſe ſont tués contre le ciel de la perſpective de Ruel en voulant paſſer outre, ſans que cela ſoit beaucoup entré dans la louange de cette perſpective. Un tableau de M. le Brun, ſur le devant duquel étoit un grand chardon bien repréſenté, trompa un âne qui paſſoit, & qui, ſi on ne l'eût empêché, auroit mangé le chardon; je dis avec M. Perrault *mangé*, parce que le chardon étant nouvellement fait, l'âne auroit infailliblement léché toute la peinture avec ſa langue. Quelquefois nos cuiſiniers ont porté la main ſur des perdrix & ſur des chapons naïvement repréſentés pour les mettre à la broche; on en a ri, & le tableau eſt demeuré à la cuiſine.

Mais des tableaux beaucoup plus importans de Zeuxis étoient, par exemple, ſon Hélène, qu'on ne voyoit d'abord qu'avec de l'argent, d'où vint que les railleurs nommerent ce portrait *Hélene courtiſanne*. On ne ſait point ſi cette Hélene de Zeuxis étoit la même qui étoit à Rome du tems de Pline, ou celle que les Crotoniates le chargerent de repréſenter, pour mettre dans le temple de Junon. Quoi qu'il en ſoit, il peignit ſon Hélene d'après nature ſur les cinq plus belles filles de la ville, en réuniſſant les charmes & les graces particulieres à chacune, pour en former la plus belle perſonne du monde, que ſon pinceau rendit a ravir.

On vantoit encore extrèmement ſon Hercule dans le berceau étranglant des dragons à la vûe de ſa mere épouvantée. Il priſoit lui-même ſingulierement ſon Lutteur ou ſon Athlete, dont il s'applaudiſſoit comme d'un chef-d'œuvre inimitable. Il y a de l'apparence qu'il eſtimoit auſſi beaucoup ſon Athalante, puiſqu'il la donna aux Agrigentins; qu'il n'eſtimoit pas moins ſon Pan, dont il fit préſent à Archelaüs roi de Macédoine, dans le tems qu'il employoit ſon pinceau pour l'embelliſſement du palais de ce monarque; je ne dirai rien de ſon Centaure femelle, il a été décrit par Lucien.

Zeuxis ne ſe piquoit point d'achever promptement ſes ouvrages; & comme quelqu'un lui reprochoit ſa lenteur, il répondit, „ qu'à la vérité il étoit longtems à peindre, mais qu'il peignoit auſſi pour long tems „.

Pline parle de ſa Pénélope, *in quâ pinxiſſe mores videtur*: on ne peut donner une idée plus délicate de ſon eſprit & de ſon pinceau; car il ne faut pas regarder ce trait comme une métaphore ſemblable à celle où le même auteur, pour exprimer les peintures des vaiſſeaux, & faire entendre les dangers de la navigation, dit ſi noblement, *pericula expingimus*; cette belle expreſſion, *mores pinxiſſe videtur*, doit être priſe ici pour une véritable définition. Raphaël parmi les modernes, a ſemblablement peint les mœurs, & a ſu plus d'une fois les exprimer. On ſait quelle réunion de grandeur, de ſimplicitè, & de nobleſſe cet illuſtre moderne a mis dans les têtes des vierges, *mores pinxit*. On peut encore peut-être mieux comparer Léonard de Vinci à Zeuxis, à cauſe du terminé auquel il s'appliquoit.

Pline ajoute en finiſſant le portrait de Zeuxis, *deprehenditur tamen Zeuxis grandior in capitibus, articuliſque*; ces mots *deprehenditur tamen*, indiquent-ils un reproche de faire des têtes & ſes attachemens trop forts? ou le mot de *grandior* qui ſuit, marque-t-il un éloge, & Pline veut-il dire que Zeuxis faiſoit ces parties d'un grand caractere, d'autant qu'il le loue de traviller avec ſoin, & d'après la nature? car il ajoute, *alioqui tantus diligentiâ*. Je ne décide point l'explication de cette phraſe latine.

Verrius Flaccus, cité par Feſtus, rapporte que le dernier tableau de Zeuxis fut le portrait d'une vieille, qui le fit tant rire qu'il en mourut; mais ſi le fait étoit vrai, comment auroit-il échappé à tous les autres auteurs? Je ſupprime ici beaucoup de choſes ſur ce grand maître en Peinture, parce qu'on les trouve dans Junius & dans la vie de Zeuxis, de Parrhaſius, d'Apelle, & de Protogène, donnée en italien par Carlo-Dati, & imprimée à Florence en 1667, *in*-12.

Enfin, pour completer cet article, je ne dois pas taire quelque femmes qui ont exercé la Peinture dans la Grece; telles ſont Timarete, fille de Micon, & qui a excellé; Irène, fille & éleve de Cratinus; Calypſo, Alciſthène, Ariſtarete qui s'étoit formée dans ſon art ſous ſon pere Néarchus; Lala de Cizique, *perpetua virgo*, épithete ſinguliere pour ce tems, ſi elle ne veut pas dire tout ſimplement qu'elle ne fut point mariée. Cette fille exerça la Peinture à Rome, ſelon M. Varron, cité par Pline; non-ſeulement elle peignit, mais elle fit des ouvrages *ceſtro in ebore*, ce que M. de Caylus traduit géneralement, en diſant qu'elle grava ſur l'ivoire: elle fit le portrait de beaucoup de femmes, & le ſien même dans le miroir, *nec ullius in picturâ velocior manus fuit*, perſonne n'eut le pinceau auſſi léger, ou bien, ne montra une auſſi gran-

de légereté d'outil pour m'exprimer dans la langue des artiſtes; Pline fait encore mention d'une Olimpias.

Pluſieurs de ces femmes ont fait de bons éleves & laiſſé de grands ouvrages. Je ne puis oppoſer, avec M. de Caylus, à ces femmes illuſtres qu'une ſeule moderne; non que les derniers ſiecles n'en aient produits qui pourroient trouver ici leur place; mais la célebre Roſalba Carrieri a fait des choſes ſi remplies de cette *charis* qu'Apelle s'étoit accordée, qu'on peut la comparer, à divers égards, aux femmes *peintres* de la Grece. Les ſujets qu'elle a faits n'ont cependant jamais été fort étendus, car elle n'a travaillé qu'en mignature & en paſtel. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PEINTRES ROMAINS, (*Peint. ant.*) Pline ne compte de *peintres romains* que le ſuivans, rangés ici dans l'ordre chronologique: Fabius, ſurnommé *Pictor*, & qui étoit de l'illuſtre famille des Fabius, Pacuvius, Sopolis, Dionyſius, Philiſcus, Arellius, Ludius, qui fleuriſſoit ſous Auguſte, Quintus-Pedius, Antiſtius-Labéo, Amulius, Tripilius, Cornelius-Pinus, Accius-Priſcus: nous indiquerons leurs caracteres & leurs ouvrages dans le même ordre que nous venons de ſuivre aut *mot* PEINTURE *des Romains*.

PEINTRE *de batailles*, (*Peint. mod.*) on nomme ainſi le *peintre* qui s'adonne particulierement à cette ſorte d'ouvrage. Il faut que dans une compoſition de ce genre, il paroiſſe beaucoup de feu & d'action dans les figures & dans les chevaux. C'eſt pourquoi on y doit préférer une maniere forte & vigoureuſe, des touches libres, un goût heurté à un travail fini, à un pinceau délicat, à un deſſein trop terminé. Voici les *peintres* célebres en ce genre.

Caſtelli (*Valerio*), né à Gènes en 1625, mort dans la même ville en 1659, montra de bonne heure ſon inclination à peindre les batailles, & eut un grand ſuccès en ce genre.

Courtois (*Jacques*), ſurnommé le *Bourguignon*, né à S. Hippolite l'an 1621, mort à Rome en 1676, ſuivit pendant trois ans une armée, en deſſina les campemens, les ſieges, les marches & les combats dont il étoit témoin. Michel-Ange ayant vu de ſes tableaux de bataille, publia partout ſes talens. Il regne dans ſes ouvrages beaucoup de feu, & ſes compoſitions ſont ſoutenues par le coloris.

Michel-Ange des batailles reçut ce ſurnom de ſon habileté ſinguliere à repréſenter ces ſortes de ſujets, dans leſquels il mettoit une imagination vive, une grande preſteſſe de main, & beaucoup de force. On a gravé quelques-unes de ſes batailles dans le ſtrada de Rome, où il mourut en 1660.

Parocel (*Joſeph.*), éleve du Bourguignon, a excellé à repréſenter des batailles, faiſant tout de génie, ſans avoir jamais été dans des camps ni ſuivi des armées. Cependant il a mis dans ſes tableaux un mouvement & un fracas prodigieux. Il a peint avec la derniere vérité la fureur du ſoldat. Aucun *peintre*, ſuivant ſon expreſſion, n'a ſu mieux tuer ſon homme. Son fils (*Charles*), mort en 1752. brilloit auſſi dans le genre de ſon pere.

Le *Primatice*, diſciple de Jules Romain, a fait avec ſuccès, ſur les deſſeins de ſon maître, des batailles de ſtuc en bas-relief; c'étoit le tems où l'on commençoit ſeulement à quitter en France la maniere gothique & barbare.

Roſa (*Salvator*), né à Naples en 1615, fit des tableaux d'hiſtoire peu eſtimés, mais reuſſit à peindre des combats & des figures de ſoldats, dont il ſaiſiſſoit admirablement l'air & la contenance.

Van Huchtenburg, né à Harlem, eſt connu par dix tableaux qui repréſentent dix batailles célebres du prince Eugene: 1°. celle de Zanta contre les Turcs, en 1697 2°. celle de Chiari en Italie contre les deux couronnes, en 1701: 3°. celle de Luzara; en 1702. 4°. celle de Hochſtedt, en 1704; 5°. celle de Caſſano en Italie contre le duc de Vendôme, en 1705; 6°. celle de Turin, en 1706; 7°. celle d'Oudenarde, en 1708; 8°. celle de Malplaquet, en 1709; 9°. celle de Peterwaradin en Hongrie contre les Turcs, en 1716, 10°. enfin celle de Belgrade, en 1717.

Van-der-Veld (*Guillaume*), avoit un talent particulier pour repréſenter des vues & des combats de mer. On rapporte que l'amour pour ſon art l'engagea à s'embarquer avec l'amiral Ruyter, & que dans le feu du combat, il deſſinoit tranquillement à l'écart l'action qui ſe paſſoit ſous ſes yeux; mais ſon fils Guillaume le jeune l'a encore ſurpaſſé par ſes talens en ce genre. Ce fils mourut à Londres en 1707, comblé des bienfaits de la nation; ſes tableaux ſont portés à un très-haut prix.

Van-der-Mulen (*Antoine-François*), a pris pour ſujets ordinaires de ſes tableaux des chaſſes, des ſiéges, des combats, des marches, ou des campemens d'armées; ils font l'ornement de Marly, & des autres maiſons royales.

Verſchuur (*Henri*), né à Gorcum en 1627, mort en 1690, avoit un goût dominant pour repréſenter des batailles. Il ſuivit l'armée des Etats en 1672, pour peindre les divers campemens, les marches, les combats, les retraites. Né avec un génie vif & facile, il a mis dans ſes tableaux tout le feu que requiert ce genre de compoſition,

Vroom Henri (*Corneille*), né à Harlem en 1566, avoit un rare génie pour repréſenter des batailles navales. L'angleterre & les princes d'Orange l'occuperent à peindre les victoires que ces deux puiſſances avoient remportées ſur mer contre les Eſpagnols. Enfin on exécuta de trés-belles tapiſſeries d'après les ouvrages de cet artiſte.

PEINTRE *de fleurs & de fruits*, (*Peinture.*) on appelle ainſi les artiſtes qui ſe ſont attachés particulierement à ce goût de peinture; c'eſt un genre qui veut être traité d'une maniere ſupérieure. Il requiert un choix élégant dans les fleurs & dans les fruits, l'art de les grouper & de les aſſortir, une touche légere, un coloris frais, brillant, & ſur-tout une parfaite imitation de la belle nature. Entre les artiſtes qui ſe ſont diſtingués dans l'art de peindre les fleurs & les fruits, on nomme Van-Huyſum, Mignon, De Heem, Nuzzi, Monnoyer & Fontenay. J'ai parlé des trois premiers à l'*article* ÉCOLE, je ne dirai ici qu'un mot des trois autres.

Mario Nuzzi, plus connu ſous le nom de *Mario di Fiori*, né à Penna dans le royaume de Naples, mort à Rome en 1673, peignit les fleurs & les fruits avec cette vérité qui charme & ſéduit les ſens; auſſi Smith en a-t-il gravé pluſieurs pots d'après lui.

Monnoyer (*Jean-Baptiſte*), né à Lille en 1635, mort à Londres en 1699, a peint des tableaux de fleurs qui ſont précieux par la fraîcheur, l'éclat & la vérité qui y brillent.

Fontenay (*Jean-Baptiſte Blain de*), né à Caen en 1654, mort en 1715, avoit un talent éminent à répréſenter des fleurs & des fruits, les groupper avec art, & varier l'eſprit de ſa compoſition. Les inſectes paroiſſent vivre dans ſes tableaux; les fleurs n'y perdent rien de leur beauté, les fruits de leur fraîcheur. On croit voir découler la roſée des tiges, on eſt tenté d'y porter la main. (*D. J.*)

PEINTRE, *marchand*, ſ. m. (*Communauté.*) les maîtres *peintres* compoſent à Paris une communauté dont le commerce comprend tout ce qui ſe peut faire en Peinture & en Sculpture ſoit doré, ſoit argenté, ſoit cuivré, en détrempe & à l'huile. Leurs ouvrages de dorure, s'ils ſont ordinaires, ſont dorés d'un or qu'on appelle *or pâle*: & ſi l'on veut qu'il ſoient propres, on y emploie de l'or jaune. Les ouvrages argentés s'argentent les uns en blanc & les autres en jaune. Les ouvrages cuivrés ſont ceux où l'on ne ſe ſert que d'or faux, c'eſt-à dire de cuivre battu en feuille & mis en œuvre comme l'or fin.

PEINTURE, ſ. f. (*Hiſt. des beaux arts.*) c'eſt un art qui, par des lignes & des couleurs, repréſente, ſur une ſurface égale & unie, tous les objets viſibles.

L'imagination s'eſt bien exercée pour trouver l'origine de la *Peinture*; c'eſt là-deſſus que les poëtes nous ont fait les contes les plus agréables. Si vous les en croyez ce fut une bergere qui la premiere, pour conſerver le portrait de ſon amant, conduiſit avec ſa houlette une ligne ſur l'ombre que le viſage du jeune-homme faiſoit ſur un mur. La *Peinture*, diſent-ils,

La brillante Peinture *eſt fille de l'Amour:*
C'eſt lui qui le premier inſpirant une amante,
Aux rayons de Phébus, guidant ſa main tremblante,
Crayonna ſur un mur l'ombre de ſon amant.
Des diverſes couleurs de riche aſſortiment,
L'art d'animer la toile & de tromper l'abſence,
Ainſi que d'autres arts lui doivent la naiſſance.

Ce ſont là des apologues inventés pour l'explication de cette vérité, que les objets, mis ſous les yeux de l'homme, ſemblent l'inviter à l'imitation; & la nature elle-même, qui, par le moyen des jours & des ombres, peint toutes choſes ſoit dans les eaux, ſoit ſur les corps dont la ſurface eſt polie, apprit aux hommes à ſatisfaire leurs goûts par imitation.

Quoi qu'il en ſoit, on doit placer la *Peinture* parmi les choſes purement agréables, puiſque cet art n'ayant aucun rapport avec ce qu'on appelle préciſement *les néceſſités de la vie*, eſt tout entier pour le plaiſir des yeux & de l'eſprit. La Poëſie fille du plaiſir, n'a ſemblablement

ment pour but que les plaiſirs même. Si, dans la ſuite des tems, la vertu, pour faire ſur les hommes une impreſſion plus vive, a emprunté les charmes de l'un & de l'autre, ainſi que la Junon d'Homere emprunta la ceinture de Vénus pour paroître plus aimable aux yeux de Jupiter; ſi la vertu a entrepris d'ennoblir par-là, & de relever le mérite de la Poéſie & de la *Peinture*, c'eſt un bienfait que ces deux arts tiennent d'elle, & qui dans le fond leur eſt abſolument étranger; ce n'eſt point le beſoin qui leur a donné naiſſance, elles ne lui doivent point leur origine.

Ce ſont deux ſœurs dont les intentions ſont les mêmes: les moyens qu'elles emploient pour parvenir à leurs fins, ſont ſemblables, & ne different que par l'objet: ſi l'une par les yeux ſe fait un chemin pour aller toucher l'eſprit, l'autre peint immédiatement à l'eſprit mais la *Peinture* ſaiſit l'ame par le ſecours des ſens; & c'eſt peut-être dans le fond le plus ſûr moyen de l'attacher. Elle trompe nos yeux par cette magie qui nous fait jouir de la préſence des objets trop éloignés, ou qui ne ſont plus. Son attrait frappe & attire tout le monde, les ignorans, les connoiſſeurs & les artiſtes mêmes. Elle ne permet à perſonne de paſſer indifféremment par un lieu où ſera quelque excellent tableau, ſans être comme ſurpris, ſans s'arrêter, & ſans jouir quelque-tems du plaiſir de la ſurpriſe. La *Peinture* nous affecte par le beau choix, par la variété, par la nouveauté des choſes qu'elle nous preſente; par l'hiſtoire & par la fable, dont elle nous rafraîchit la mémoire; par les inventions ingénieuſes & par ces allégories dont nous nous faiſons un plaiſir de trouver le ſens, & de critiquer l'obſcurité.

C'eſt un des avantages de la *Peinture*, que les hommes pour être de grands peintres, n'ont guere beſoin pour ſe produire du bon plaiſir de la fortune. Cette reine du monde ne peut que rarement les priver des ſecours néceſſaires pour manifeſter leurs talens. Tout devient palettes & pinceaux entre les mains d'un jeune-homme doué du génie de la *Peinture*. Il ſe fait connoître aux autres pour ce qu'il eſt, quand lui-même ne le ſait pas encore. Ajoutez que l'art de la *Peinture* n'eſt pas moins propre à attirer autant de conſidération à ceux qui y excellent, qu'aucun des autres arts qui ſont faits pour flatter les ſens.

Il y a dans la *Peinture* des avantages que les objets mêmes qu'elle imite ſont bien éloignés de procurer. Des monſtres & des hommes morts ou mourans, que nous n'oſerions regarder, ou que nous ne verrions qu'avec horreur, nous les voyons avec plaiſir imités dans les ouvrages des peintres; mieux ils ſont imités, plus nous les regardons avidement. Le maſſacre des Innocens a dû laiſſer des idées bien funeſtes dans l'imagination de ceux qui virent réellement les ſoldats effrénés égorger les enfans dans le ſein des meres ſanglantes. Le tableau de le Brun où nous voyons l'imitation de cet événement tragique, nous émeut & nous attendrit, mais il ne laiſſe dans notre eſprit aucune idée importune de quelque durée. Nous ſavons que le peintre ne nous afflige qu'autant que nous le voulons; & que notre douleur, qui n'eſt que ſuperficielle, diſparoîtra preſque avec le tableau: au lieu que nous ne ſerions pas maîtres ni de la vivacité, ni de la durée de nos ſentimens, ſi nous avions été frappés par les objets mêmes. C'eſt en vertu du pouvoir qu'il tient de la nature, que l'objet réel agit ſur nous. Voilà d'où procéde le plaiſir que la *Peinture* fait à tous les hommes. Voilà pourquoi nous regardons avec contentement des *peintures*, dont le mérite conſiſte à mettre ſous nos yeux des avantures ſi funeſtes, qu'elles nous auroient fait horreur ſi nous les avions vues véritablement.

Ceux qui ont gouverné les peuples dans tous les tems ont toujours fait uſage des *peintures* & des ſtatues, pour leur mieux inſpirer les ſentimens qu'ils vouloient leur donner ſoit en religion, ſoit en politique. Quintilien à vu quelquefois les accuſateurs faire expoſer dans le tribunal un tableau où le crime dont ils pourſuivoient la vengeance étoit repréſenté, afin d'exciter encore plus efficacement l'indignation des juges contre le coupable. S. Grégoire de Nazianze rapporte l'hiſtoire d'une courtiſane, qui dans un lieu où elle n'étoit pas venue pour faire des réflexions ſérieuſes, jetta les yeux par haſard ſur le portrait de Palémon, philoſophe fameux par ſon changement de vie, lequel tenoit du miracle, & qu'elle rentra en elle-même à la vue de ce portrait. Les *peintres* d'un autre genre ne ſont pas moins capables, par l'amorce d'un ſpectacle agréable aux yeux, de corrompre le cœur & d'allumer de malheureuſes paſſions.

Mais les *peintures* en bien & en mal font une impreſſion plus forte ſur les hommes dans les contrées, où communément ils ont le ſentiment très-vif, telles que ſont les régions de l'Europe les plus voiſines du ſoleil, & les côtes de l'Aſie & de l'Afrique qui font face à ces régions. Qu'on ſe ſouvienne de la défenſe que les tables de la loi font aux Juifs de peindre & de tailler des figures humaines: elles faiſoient trop d'impreſſion ſur un peuple enclin, par ſon caractere à ſe paſſionner pour tous les objets capables de l'émouvoir.

Il paroît même que le pouvoir de la *Peinture* eſt plus grand ſur les hommes que celui de la Poéſie, parce que la *Peinture* agit ſur nous par le moyen du ſens de la vue, lequel a généralement plus d'empire ſur l'ame que les autres ſens; & parce que c'eſt la nature elle-même qu'elle met ſous nos yeux. Les anciens prétendoient que leurs divinités avoient été mieux ſervies par les Peintres que par les Poëtes.

Au reſte, il eſt facile de comprendre comment les imitations que la *Peinture* nous préſente ſont capables de nous émouvoir, quand on fait réflexion qu'une coquille, une médaille, où le tems n'a laiſſé que des phantômes de lettres & de figures, excitent des paſſions inquiettes, le deſir de les voir & l'envie de les poſſéder. Une grande paſſion, allumée par le plus petit objet, eſt un événement ordinaire. Rien n'eſt ſurprenant dans nos paſſions qu'une longue durée, dit M. l'abbé Dubos.

Après m'être étendu ſur les charmes de la *Peinture* je voudrois pouvoir découvrir l'origine de cet art, en marquer les progrès & les révolutions; mais tous les écrits où les anciens avoient traité cette partie hiſtorique ſont perdus; nous n'avons pour nous conſoler de cette perte que les ouvrages de Pline, qu'il faut lire en entier, & dont par conſéquent nous n'entreprendrons point de faire ici l'extrait. C'eſt aſſez de remarquer avec lui, que la recherche qui concerne les commencemens de la *peinture* n'offre que des incertitudes.

Les Egyptiens, dit-il, aſſurent que l'art a pris naiſſance chez eux ſix mille ans avant que de paſſer dans la Grece, oſtentation manifeſtement frivole. Il ne conteſte point à l'Egypte d'avoir poſſédé les peintres les plus anciens; il reconnoiſſoit même le Lydien Gigès pour le premier inventeur de la *peinture* égyptienne, ſoit qu'il n'en reſtât plus de ſon tems aucun monument, ſoit que les ouvrages y méritaſſent peu d'attention, parce que la politique des Egyptiens avoit toujours entretenu la *peinture*, ſelon Platon, dans le même état de médiocrité, ſans aucune altération & ſans aucun progrès; mais les Grecs la porterent au plus haut point de grandeur & de perfection. De la Grece elle paſſa chez les Romains, ſans y produire cependant des artiſtes du premier ordre. Elle s'éteignit avec l'empire, & ne reparut dignement en Europe que ſous le ſiecle de Jules II. & de Léon X.

Cette derniere révolution a produit la diſtinction de la *peinture* antique & de la *peinture* moderne. La premier ſe ſubdiviſe en *peinture* grecque & romaine. La ſeconde a formé diverſes écoles, qui ont chacune leur mérite & leur caractere particulier. Si donc vous êtes curieux de ſuivre l'hiſtoire complete de la *peinture*, *voy.* PEINTURE *antique*, PEINTRES *grecs*, & PEINTURE *des Grecs*, PEINTURE *des Romains*, PEINTURE *moderne*, ECOLE, *&c.*

Nous avons puiſé nos recherches dans un grand nombre d'ouvrages pour traiter tous ces articles avec ſoin, & c'eſt bien notre faute ſi nous n'avons pas réuſſi. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PEINTURE ANTIQUE, (*Hiſt. des arts.*) c'eſt celle qui d'Egypte paſſa en Grece, & de la Grece à Rome, où elle fut en grande réputation ſous les premiers empereurs juſqu'à ce qu'enfin le luxe & les guerres ayant diſſipé l'empire romain elle s'éteignit, & ne reparut en Italie, que quand Cimabué, vers le milieu du treiſieme ſiecle, retira d'entre les mains de quelques grecs, les déplorables reſtes de ce bel art.

Quoique l'Egypte ait été le berceau de la *Peinture*, elle n'a produit aucun chef-d'œuvre en ce genre. Pline n'en cite aucun, & Pêtrone écrit que les Egyptiens ne formerent que de mauvais peintres. Il ajoute même qu'ils avoient nui beaucoup à cet art, en inventant des regles propres à en rendre l'apprentiſſage moins long & la pratique moins pénible.

Parmi les morceaux qui nous reſtent de la *peinture antique*, on remarque, 1°. à Rome la noce de la vigne Aldobrandine, & les figurines de la pyramide de Ceſtius. Il n'y a point de curieux qui du moins n'en ait vu des eſtampes. En ſecond lieu, les *peintures* qui ſont au palais Barberin dans Rome, & qui furent trouvées dans des grottes ſouterraines lorſqu'on jetta les fondemens de ce palais. Ces *peintures* ſont le payſage, ou le nymphée, dont Lucas Holſtenius a publié l'eſtampe, avec une explicatino

qu'il avoit faite de ce tableau; la Vénus reſtaurée, par Carle-Maratte, & une figure de Rome qui tient une victoire. Les connoiſſeurs qui ne ſavent pas l'hiſtoire de ces deux freſques, prennent l'une pour être de Raphaël, & l'autre pour être du Correge. 3°. On voit encore au palais Farneſe un morceau de *peinture antique*, trouvée dans la vigne de l'empereur Adrien à Tivoli, & un reſte de plafond dans le jardin d'un particulier auprès de S. Grégoire. 4°. On a auſſi trouvé pluſieurs autres *peintures antiques* dans la vigne Farneſe ſur le mont Palatin, dans l'endroit qu'occupoit autrefois le palais des empereurs. Le roi des deux Siciles, aujourd'hui roi d'Eſpagne, les a fait tranſporter à Naples: elles n'ont point encore été gravées. 5°. On a trouvé en 1752, en fouillant les ruines d'Herculanum, une riche collection de *peintures antiques*, qui doivent former un tréſor unique en ce genre. *Voyez* HERCULANUM.

6°. Enfin pluſieurs particuliers ont dans leurs cabinets quelques morceaux de *peinture antique*. Le docteur Mead, M. le marquis Capponi, M. le cardinal Maſſimi, M. Crozat & autres, poſſédoient pluſieurs de ces morceaux.

Quant à ce qui reſte dans les thermes de Titus, il n'y a plus que des *peintures* à demi effacées. Il eſt vrai cependant que depuis deux ſiecles, on en a déterré un grand nombre en Italie, & en Eſpagne même; mais la plupart de ces *peintures* ſont péries, & il ne nous en eſt demeuré que les deſſeins, ou des eſtampes. *Voyez* les ouvrages curieux ſur cette matiere, tels que le *pitture antiche delle grotte di Bocca*, par M. de la Chauſſe; les ouvrages de Bartoli, de Bellori, du P. Montfaucon, & autres. Les *peintures* du tombeau des Naſons, qu'on déterra près de Pontemole en 1674, ne ſubſiſtent déjà plus; les *peintures* mêmes qu'on déterra il y a environ ſoixante & quinze ans, à la vigne Corſini, bâtie ſur le Janicule, ſont détruites.

On connoît aiſément par ce détail abrégé, qu'on ne peut ſans témérité, entreprendre un parallele de la *peinture antique*, avec la *peinture moderne*, ſur la foi des fragmens de la *peinture antique*, qui ne ſubſiſtent plus qu'en images, du moins par la vétuſté. D'ailleurs ce qui nous reſte, & ce qui étoit peint à Rome ſur les murailles, n'a été fait que long-tems après la mort des peintres célebres de la Grece. Or il paroît par les écrits des anciens, que les peintres qui ont travaillé à Rome ſous Auguſte, & ſous ſes premiers ſucceſſeurs, étoient très-inférieurs au célebre Apelle, & à ſes illuſtres contemporains. Pline qui compoſoit ſon hiſtoire ſous Veſpaſien, & quand les arts avoient atteint déjà le plus haut point de perfection où ils ſoient parvenus ſous les empereurs, ne cite point parmi les tableaux qu'il compte pour un des plus grands ornemens de la capitale de l'univers, aucun tableau qui donne lieu de croire avoir été fait du tems des Céſars. On ne ſauroit donc aſſeoir ſur des fragmens de la *peinture antique* qui nous reſtent, & qui ſont les débris faits dans Rome ſous les empereurs, aucun jugement certain concernant le degré de perfection où les Grecs & les anciens Romains pourroient avoir porté ce bel art. On ne ſauroit même décider par ces fragmens, du degré de perfection où la *Peinture* pouvoit être lorſqu'ils furent faits, quel rang tenoit entre les peintres de ſon tems, l'artiſte qui les fit, ni en quel endroit étoit ſon ouvrage, & s'il paſſoit pour un ouvrage excellent en ſon genre.

Il ſeroit téméraire de décider la queſtion de la prééminence de la *peinture antique* ſur ce que nos tableaux ne font point ces effets prodigieux que les tableaux des anciens peintres ont fait quelquefois ſuivant les apparences. Les récits des écrivains qui nous racontent ces effets, ſont exagérés, & nous ne ſavons pas même ce qu'il en faudroit rabattre pour les réduire à l'exacte vérité. Nous ignorons quelle part la nouveauté de l'art de la *Peinture*, peut avoir eue dans l'impreſſion qu'on veut que certains tableaux ayent faite ſur les ſpectateurs. Les premiers tableaux, quoique groſſiers, ont dû paroître des ouvrages divins. L'admiration pour un art naiſſant, fait tomber aiſément dans l'exagération, ceux qui parlent de ces productions; & la tradition en recueillant ces récits outrés, aime encore quelquefois à les rendre plus merveilleux qu'elle ne les a reçus. On trouve même dans les écrivains anciens des choſes impoſſibles données pour vraies, & des choſes ordinaires traitées de prodige. Savons-nous d'ailleurs quel effet auroient produit ſur des hommes auſſi ſenſibles & auſſi diſpoſés à ſe paſſionner, que l'étoient les compatriotes des anciens peintres de la Grece, pluſieurs tableaux de Raphaël, de Rubens, & d'Annibal Carrache?

Enfin nous ne ſavons pas même quelle comparaiſon on pouvoit faire autrefois entre les fragmens de *peinture antique* qui nous reſtent, & les beaux tableaux des peintres de la Grece qui ne ſubſiſtent plus.

Les injures du tems, & les ravages des hommes plus cruels que le tems même, nous ont dérobé les moyens de prononcer d'une façon déciſive ſur la *peinture* des Grecs. Il eſt probable que leurs peintres réuniſſoient dans leurs ouvrages les beautés que l'on admire dans leurs ſculpteurs; cependant on n'accorde communément aux peintres grecs que le deſſein & l'expreſſion, & on leur ôte la ſcience de la perſpective, de la compoſition & du coloris. On fonde ce ſentiment ſur les bas-reliefs antiques, & ſur quelques *peintures* anciennes qui ont été trouvées aux environs de Rome, & à Rome même dans des voûtes ſouterraines des palais de Mécène, de Titus, de Trajan & des Antonins. Il eſt à obſerver que ces *peintures*, dont il n'y en a guere que huit qui ſe ſoient conſervées en entier, & dont quelques-unes ne ſont qu'en moſaïques, ne viennent point des auteurs grecs.

Turbull, auteur anglois, a fait un traité ſur la *peinture* des anciens, en *un vol. in fol.* imprimé en 1740; il a orné ſon ouvrage de pluſieurs de ces morceaux qui ont été deſſinés par Camillo Paderini, & gravés par Mynde, & qui font le ſeul mérite d'un livre magnifique, dont on a ſujet de regretter le papier mal employé. Parmi les eſtampes de cet ouvrage, il y en a deux dont les originaux étoient dans le cabinet de feu M. Richard Mead, célebre médecin de Londres.

Les écrivains modernes, qui ont traité de la *peinture antique*, nous rendent plus ſavans, ſans nous rendre plus capables de juger la queſtion de la ſupériorité des peintres de l'antiquité ſur les peintres modernes. Ces écrivains ſe ſont contentés de ramaſſer les paſſages des auteurs anciens qui parlent de la *Peinture*, & de les commenter en philologues, ſans les expliquer par l'examen de ce que nos peintres font tous les jours, & même ſans appliquer ces paſſages aux morceaux de la *peinture antique* qui ſubſiſtent encore. Ainſi, pour ſe former une idée auſſi diſtincte de la *peinture antique* qu'il ſoit poſſible de l'avoir, il faudroit conſidérer ſéparément ce que nous pouvons ſavoir de certain ſur la compoſition, ſur l'expreſſion & ſur le coloris des peintres de l'antiquité.

A l'égard de la compoſition pittoreſque, il faut avouer que dans les monumens qui nous reſtent, les peintres anciens ne paroiſſent pas ſupérieurs à Raphaël, à Rubens, à Paul Véronèſe & à M. le Brun; mais il ne faut pas dire la même choſe de l'excellence des anciens dans la compoſition poétique: comme ils étoient grands deſſinateurs, ils avoient toutes ſortes de facilités pour y reuſſir, & nous ne pouvons douter qu'ils n'y ayent excellé. Les tableaux d'Ariſtide parloient aux yeux. Les auteurs qui nous en parlent avec tant de gout & de ſentiment, ne pouvoient pas ſe tromper en jugeant de l'expreſſion dans les tableaux; c'eſt par-là qu'Auſone loue ſi bien la Médée de Timomaque. On ſait avec quelle affection Pline vante le tableau du ſacrifice d'Iphigénie. On connoît la belle deſcription du tableau d'Ætion qui repréſentoit le mariage d'Alexandre & Roxane, le tableau de Zeuxis repréſentant la famille d'un centaure, & tant d'autres qui prouvent que cette partie de l'art étoit portée au plus haut point de perfection par les peintres de l'antiquité. *Voyez* PEINTRES ANCIENS.

Il ſuffit de voir l'Antinoüs, la Vénus de Médicis & pluſieurs autres monumens ſemblables, pour être convaincu que les anciens ſavoient du moins auſſi-bien que nous deſſiner élégamment & correctement. Leurs peintres avoient mille occaſions que les nôtres ne peuvent avoir, d'étudier le nud: & les exercices qui étoient alors en uſage pour dénoüer & pour fortifier les corps, les devoient rendre mieux conformés qu'ils ne le ſont aujourd'hui.

Comme le tems a éteint les couleurs, & confondu les nuances dans les fragmens qui nous reſtent de la *peinture antique* faite au pinceau, nous ne ſaurions juger à quel point les peintres de l'antiquité ont excellé dans le coloris, ni s'ils ont ſurpaſſé les grands maîtres de l'école lombarde dans cette aimable partie de la *Peinture*. Il y a plus, nous ignorons ſi la Noce de la vigne aldobrandine & les autres morceaux ſont d'un grand coloriſte, ou d'un artiſte médiocre de ce tems-là. Ce qu'on peut dire de certain ſur leur exécution, c'eſt qu'elle eſt très-hardie. Ces morceaux paroiſſent l'ouvrage d'artiſtes auſſi maîtres de leur pinceau, que Rubens & Paul Véronèſe l'étoient du leur. Les touches de la Noce aldobrandine qui ſont très-heurtées, & qui paroiſſent même groſſieres quand elles ſont vues de près, font un effet merveilleux quand on regarde ce tableau à la diſtance de vingt pas.

C'étoit

C'étoit ſans doute de cette diſtance qu'il étoit vu ſur le mur où le peintre l'avoit fait. *Voyez* NOCE ALDOBRANDINE.

Il ſemble que les recits de Pline, & ceux de pluſieurs auteurs anciens doivent nous convaincre que les Grecs & les Romains excelloient dans le coloris: mais avant que de ſe laiſſer perſuader, il eſt bon de faire la réflexion que les hommes parlent ordinairement du coloris par comparaiſon à ce qu'ils peuvent avoir vu. On ne ſauroit donc décider notre queſtion ſur des récits. Il faudroit, pour la juger ſans réplique, avoir des pieces de comparaiſon, & elles nous manquent.

Pour ce qui concerne le clair-obſcur, & la diſtribution enchantereſſe des lumieres & des ombres, ce que Pline & les autres écrivains de l'antiquité en diſent, eſt ſi poſitif; leurs récits ſont ſi bien circonſtanciés & ſi vraiſſemblables, qu'on ne ſauroit diſconvenir que les anciens n'égalaſſent du moins dans cette partie de l'art les plus grands peintres modernes. Les paſſages de ces auteurs que nous ne comprenions pas bien quand les peintres modernes ignoroient encore quels preſtiges on peut faire avec le ſecours de cette magie, ne ſont plus ſi difficiles à entendre depuis que Rubens, ſes éleves, Polidore de Garavage & d'autres peintres les ont bien mieux expliqués, les pinceaux à la main, que les commentateurs les plus érudits ne le pouvoient faire dans des livres.

Il paroît réſulter de cette diſcuſſion que les anciens avoient pouſſé la partie du deſſein, du clair obſcur, de l'expreſſion & de la compoſition poétique du moins auſſi loin que les modernes les plus habiles peuvent l'avoir fait. Il paroît encore que nous ne ſaurions juger de leur coloris; mais que nous connoiſſons ſuffiſamment par leurs ouvrages, ſuppoſé que nous ayons les meilleurs, que les anciens n'ont pas réuſſi dans la compoſition pittoreſque auſſi-bien que Raphaël, Rubens, Paul Veronèſe & quelques autres peintres modernes.

Les anciens ont très-bien connu la perſpective & la projection des ombres; cependant pluſieurs modernes ſemblent tâcher de rabaiſſer les lumieres des anciens en ce genre, ou du moins de rabattre de leur gloire, à proportion de ce qu'ils ont bien voulu en accorder à leurs ſtatuaires: mais ce jugement n'eſt pas équitable; il faut conſidérer qu'il nous reſte très-peu de peintures anciennes, & celles-là même ne ſont pas de la premiere beauté, ni des grands maîtres de l'art. La fortune peut avoir contribué autant que le tems à ce déſaſtre; car, dit Cicéron, quoique l'injure des ans, les outrages du ſort & la vétuſté faſſent tout périr, ces cauſes néanmoins ſont bien davantage & plutôt funeſtes à la *peinture* qu'à la ſculpture: il arrive même ſouvent que dans cette perte commune, ce qu'il y a de meilleur diſparoît, & ce qu'il y a de plus imparfait reſte. Les hommes de notre ſiecle, continue-t-il, enchantés à la vue des *peintures* nouvelles, ne font attention qu'à ce qui frappe leurs yeux, & penſent bien moins favorablement de ce qu'ils ne voient pas, parce que leur imagination n'en eſt point réveillée.

J'ajoute qu'il convient encore de diſtinguer ici; car il eſt sûr qu'il faut avoir une autre idée des *peintures* grecques, que de celles des Latins. Rome ne cultiva les arts qu'après bien des ſiecles, & leurs artiſtes en *peinture* ne furent jamais comparés aux artiſtes de la Grece.

Mais quant à ceux-ci, le témoignage des anciens, & même le peu d'ouvrages qui nous reſtent d'eux, laiſſent peu de choſes à deſirer ſur la perfection de leur art en ce genre. Enfin les auteurs s'accordent tous à nous en donner des exemples qui ne peuvent convenir qu'à des peintres du premier ordre. Apelle, diſent-ils, étoit diſtingué par la délicateſſe & la grace infinie de ſon pinceau; quelques-uns, comme Aſclépiodore, l'emportoient ſur lui par la diſpoſition des figures & l'harmonie générale du tableau; Apelle cependant les effaçoit tous. Protogène, Pamphile, Mélanthius, Antiphile, Ætion ont tous été célebres; le premier par ſon exactitude, le ſecond & le troiſieme par leur compoſition, le quatrieme par ſa facilité & le cinquieme par ſa belle imagination. Mais pourquoi nous arrêter à ces détails, puiſque l'hiſtoire que nous avons donnée des peintres grecs n'eſt qu'une preuve répétée de cette vérité. *Voyez donc* PEINTRES *grecs* & PEINTURE *des Grecs*. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PEINTURE *des Grecs*, (*Peinture antique*.) c'eſt le genre de *peinture* le plus admirable de l'antiquité.

Après avoir fait en général une eſpece de parallele de la *peinture* antique avec la moderne, il importe de conſidérer en particulier celle des Grecs, puiſqu'elle ſeule mérite principalement nos regards. Je ſai que ſon origine n'offre qu'incertitude: incertitude pour le lieu; les uns vouloient qu'elle eût commencé à Sycione, les autres chez les Corinthiens: incertitude pour le nom des inventeurs; on nommoit ou Philoclés d'Egypte, ou Cléanthe de Corinthe; incertitude ſur l'opération primitive qu'ils employerent, & qui ſervit de préparation à la veritable découverte de l'art.

On diſoit à la vérité que ce début fut le contour d'une figure humaine, tracée autour de l'ombre d'un corps opaque; mais quand on n'a rien à dire de mieux circonſtancié ſur un fait de cette nature, qui ſe perd dans l'obſcurité des tems, c'eſt ſe fonder ſur des conjectures plûtôt que ſur des témoignages authentiques. On ne pouvoit pourtant mieux faire dans l'hiſtoire inconnue de l'origine d'un art, que de partir d'une hypothèſe aſſez vraiſſemblable, ou du-moins accréditée.

A la délinéation du ſimple contour, ſuccéda une autre *peinture* linéaire plus parfaite, qui diſtingua par le deſſein, & ſans aucune couleur, les traits du viſage renfermés dans l'intérieur du contour. Elle eut pour inventeur Ardicès de Corinthe, & Téléphane de Sicyone. Ces deux auteurs des portraits deſſinés, furent les premiers qui exercerent l'art de repréſenter la figure ſur une ſurface égale & unie. En effet, la méthode du contour extérieur ne marquant pas les traits du viſage, & ne rendant point la perſonne reconnoiſſable, ne repréſentoit point la figure. Les deux artiſtes que nous venons de nommer, furent auſſi les premiers qui écrivirent ſur leurs ouvrages le nom de la perſonne repréſentée. La précaution auroit été fort inutile dans la premiere méthode, qui ne repréſentant point la figure, n'auroit excité par l'addition du nom, ni la curioſité de la poſtérité, ni celle des étrangers, ni finalement celle de perſonne. Tels étoient les uſages préliminaires de la *peinture grecque* avant la guerre de Troie.

Dans la ſuite, les Grecs employerent la *peinture* proprement dite, la *peinture* coloriée; & il paroît au rapport de Pline, qu'elle n'étoit point encore connue dans le tems de la guerre de Troie. Cette opinion, qu'on ne trouve combattue par aucun ancien auteur, eſt d'un très-grand poids; elle n'étoit pas ſeulement appuyée ſur le ſilence d'Homere, puiſque nous voyons en général les anciens écrivains admettre dans les tems héroïques pluſieurs faits hiſtoriques dont le poëte n'avoit jamais fait mention. Le témoignage de ceux qui nous ont tranſmis celui-ci, doit donc avoir toute la force d'une preuve poſitive, malgré les efforts qu'ont faits quelques ſavans modernes pour tâcher de la réfuter.

Après qu'on eut inventé en Grece la *peinture* coloriée, plus recherchée que l'autre dans ſes opérations, elle fut appellée *peinture monochrome*, parce qu'on n'y employa d'abord qu'une ſeule couleur dans chaque ouvrage, à moins que nous ne donnions le nom de *ſeconde couleur* à celle du fond ſur lequel l'on travailloit. L'auteur de cette méthode, l'inventeur de la *peinture* proprement dite, fut Cleophante de Corinthe; il débuta par colorier les traits du viſage avec de la terre cuite & broyée: ainſi la couleur rouge, comme la plus approchante de la carnation, fut la premiere en uſage. Les autres peintres monochromes, & peut-être Cléophante lui-même, varierent de tems en tems dans le choix de la couleur des figures, différente de la couleur du fond. Peut-être auſſi qu'ils mirent quelquefois la même couleur pour le fond & pour les figures; on peut le préſumer par l'exemple de quelques-uns de nos camayeux, pourvu qu'on n'admette point dans les leurs l'uſage du clair obſcur, dont la découverte accompagna l'introduction de la *peinture polychrome*, ou de la pluralité des couleurs.

Ce fut Bularchus, contemporain du roi Candaule, qui le premier introduiſit l'uſage de pluſieurs couleurs dans un ſeul ouvrage de *peinture*. Au moyen de la pluralité de ces couleurs, l'art juſque-là trop uniforme ſe diverſifia, & inventa dans la ſuite les lumieres & les ombres. Panæmus peignit la bataille de Marathon, avec la figure reſſemblante des principaux chefs des deux armées. Peu après Panæmus, parut Polygnote de Thaſos, qui le premier donna des draperies légeres à ſes figures de femmes, & qui quitta quelquefois le pinceau pour peindre en encauſtique. Damophile & Gorgaſus enrichirent d'ornemens de plaſtique l'extérieur du temple de Cérès à Rome. Enfin à la 94e olympiade, Apollodore d'Athènes ouvrit une nouvelle carriere, & donna naiſſance au beau ſiecle de la *Peinture*.

Il fut ſuivi par Zeuxis, Parrhaſius, Timanthe & Eupompe, qui tous ont été ſes contemporains. On vit enſuite paroître Pauſias, Pamphile de Macédoine, Euphranor, Caladès, Ætion, Antidotus, Ariſtide, Aſclépiodore, Nicomachus, Melanthius, Antiphile, Nicias, Nicophane, Apelle & Protogène, tous excellens artiſtes qui ſe ſont illuſtrés à jamais dans l'eſpace d'un ſiecle, en différens genres d'ouvrages.

On peut partager avec Pline les *peintures* de la Grece en un certain nombre de claſſes. La premiere préſente les plus anciens, qui ne ſont pas les plus habiles, & qui finiſſent à Polygnote, vers le tems de la guerre du Péloponnèſe.

La ſeconde claſſe renferme les artiſtes qui ont fait le beau ſiecle de la *Peinture* depuis la fin de la guerre du Péloponnèſe, juſqu'après la mort d'Alexandre le grand. Il ne faut cependant mettre dans cette liſte que ceux qui exerçoient alors leurs pinceaux ſur de grands ſujets & dans de grands tableaux.

La troiſieme claſſe contient ceux qui ſe ſont diſtingués par le pinceau, mais dans de petits tableaux ou ſur de petits ſujets.

La quatrieme claſſe eſt compoſée de ceux qui avoient pratiqué la freſque, *peinture* qu'on applique ſur l'enduit d'une muraille. Parmi ces peintres, dit Pline, il n'y en a point qui ſe ſoient faits un grand nom. Il n'embelliſſoient ni murailles dont l'ornement n'auroit été que pour le maître du logis, ni maiſons ſtables & permanentes, qu'on ne pouvoit pas ſauver de l'incendie. *Pictorque rei communis terrarum erat*, trait bien flatteur pour l'art & pour les artiſtes. Un peintre appartenoit à l'univers entier. Ces grands hommes deſtinoient toutes les productions de leur art à pouvoir paſſer de ville en ville.

La cinquieme claſſe comprend les plus célebres peintres encauſtiques, c'eſt-à-dire ceux qui employoient le poinçon & non le pinceau.

La ſixieme claſſe eſt réſervée pour les peintres encauſtiques ou autres, comme Ctéſilochus, qui ſe plaiſoient à des ouvrages de *peinture* inſolente.

Enfin la derniere claſſe offre à notre mémoire les femmes célebres qui ont réuſſi chez eux dans la *peinture*. Ils ne croyoient pas que l'ignorance, la pareſſe & les amuſemens purement frivoles, duſſent être le partage de la moitié du genre humain.

Tous ces artiſtes ſe formerent dans les écoles de *Peinture* que les Grecs avoient établies, & auxquelles ils avoient donnés des noms fixes comme à leurs ordres d'architecture. Leur *peinture* n'avoit d'abord eu que deux diſtinctions, l'héliadique & l'aſiatique, ou l'attique & l'ionique, car on les trouve l'une & l'autre ſous ces deux noms; mais Eupompus, qui étoit de Sicyone, ſe rendit ſi recommandable par ſon talent, que l'on ajouta la ſicyonienne par rapport à lui. Si Pline rapporte ce fait tout ſimplement, ſans l'accompagner d'aucun détail, c'eſt qu'on doit préſumer que les écoles ou les différentes manieres s'étant multipliées dans la Grece, on abandonna ce projet, & l'on ne parla plus, comme l'on fait aujourd'hui, que des maîtres en particulier & de leurs éleves.

On peut cependant comparer ces premiers noms à ceux que nous donnons en général, & qui nous ſervent de point de diſtinction. Telles ſont les écoles de Florence, de Rome, de Pologne, de Veniſe, de France, de Flandre, ou d'Allemagne. L'étendue ou l'éloignement de ces pays a exigé & perpétué l'uſage de ces diſtinctions. La Grece plus reſſerrée & plus réunie, n'a pas eu beſoin de les continuer; mais elle forma des artiſtes en tout genre, qui n'ignorerent rien de tout ce que nous ſavons en *Peinture*.

Les grandes compoſitions héroïques, & que nous appellons l'hiſtoire, les portraits, les ſujets bas, les payſages, les décorations, les arabeſques, ornemens fantaſtiques & travaillés ſur des fonds d'une ſeule couleur; les fleurs, les animaux, la miniature, les camayeux, les marbres copiés, les toiles peintes: voilà la liſte des opérations des Grecs du côté des genres de *peinture*. Il me ſemble que nous ne peignons en aucun autre genre, & que nous n'avons aucun autre objet. Nous ne pouvons donc nous vanter d'avoir de plus, que la *peinture* en émail, encore je ne voudrois pas aſſurer qu'elle fût inconnue aux anciens; mais ce qui nous appartient ſans contredit, c'eſt l'exécution des grands plafonds & des coupoles. Les Grecs ni les Romains ne paroiſſent pas avoir connu ce genre d'ornement, ou du-moins avoir pratiqué la perſpective juſqu'au point néceſſaire pour rendre ces décorations complettes; les modernes peuvent au contraire préſenter un très-grand nombre de ces chefs-d'œuvre de l'eſprit & de l'art.

On gardoit dans l'antiquité, comme on garde aujourd'hui les études & les premieres penſées des artiſtes, toujours pleines d'un feu proportionné au talent de leur auteur, ſouvent au-deſſus des ouvrages terminés, & toujours plus piquans: ces premiers traits, plus ou moins arrêtés, ſont plus ou moins eſſentiels pour la *Peinture*, que les idées jettées ſur le papier ne le ſont pour tous les autres genres d'ouvrages. Comme aujourd'hui, on ſuivoit avec plaiſir les opérations de l'eſprit d'un artiſte: on ſe rendoit compte des raiſons qui l'avoient engagé à faire ces changemens en terminant ſon ouvrage; enfin, comme aujourd'hui, on cherchoit à en profiter: les hommes de mérite pour s'en nourrir ou s'en échauffer, & les hommes médiocres pour les copier ſervilement. Mais il eſt tems de paſſer à la *peinture* des Romains en particulier. (*Le Chevalier* DE *JAUCOURT*.)

PEINTURE *des Romains*, (*Peinture antique*.) A l'expiration du beau ſiecle de la *peinture* grecque, lequel avoit commencé par Apollodore en l'an 404 avant Jeſus-Chriſt, on voit en 304 pour la premiere fois, un jeune romain prendre le pinceau. „ On a fait auſſi de „ bonne heure, dit Pline, honneur à la *Peinture* chez „ les Romains; car une branche de l'illuſtre famille des „ Fabius en a tiré le ſurnom de *Pictor*, & le premier „ qui le porta, peignit le temple de la déeſſe Salus en „ l'an de Rome 450: l'ouvrage a ſubſiſté juſqu'à no- „ tre tems, que le temple a été brûlé ſous l'empire de „ Claude „. Il y a dans ces paroles une fineſſe & une exactitude ſinguliere: on y ſent une différence entre ce que Pline, dit, & ce qu'il voudroit pouvoir dire. Il voudroit pouvoir avancer que l'art avoit été pratiqué fort anciennement à Rome par des citoyens; & en hiſtorien exact, il joint à l'expreſſion de *bonne-heure* la détermination de l'époque, qui ne va pas à 400 ans d'antiquité. Il voudroit pouvoir ajouter que l'exercice de la *Peinture* y fut dès-lors en honneur, & il dit uniquement qu'on y fit honneur à la *Peinture*: enfin il voudroit pouvoir vanter la beauté des ouvrages de Fabius; & tout l'éloge qu'il en fait, c'eſt qu'ils s'étoient conſervés juſqu'au regne de Claude.

Le ſeul ouvrage de *peinture* que l'auteur nous faſſe remarquer à Rome dans le ſiecle qui ſuivit l'époque de Fabius Pictor, c'eſt un tableau que Valerius Meſſala fit faire de ſa victoire de Sicile en l'an 264, & qu'il expoſa ſur un côté de la curie *Hoſtilia*. Le ſilence de Pline ſur le nom du peintre, nous fait aſſez comprendre que l'artiſte étoit grec; les Romains étendant déja pour lors leur domination ſur le canton d'Italie appellé la *grande Grece*, & ſur la Sicile pareillement peuplée de Grecs. L'exemple de Valérius Meſſala fut ſuivi dans la ſuite par Lucius Scipion, qui après avoir défait en Aſie le roi Antiochus, étala dans Rome le tableau de ſa victoire en l'an 190 avant Jeſus-Chriſt.

L'année ſuivante 189, Fulvius Nobilior aſſiégea & prit Ambracie, où Pirrhus avoit autrefois raſſemblé pluſieurs rares productions des arts cultivés dans la Grece. Le conſul romain, dit Pline, ne laiſſa que les ouvrages en plaſtique de Zeuxis, & tranſporta les muſes à Rome: c'étoient neuf ſtatues où chaque muſe en particulier étoit repréſentée avec ſes attributs. Tite-Live dit auſſi que Fulvius enleva d'Ambracie les ſtatues de bronze & de marbre, & les tableaux; mais il paroît que les tableaux ne furent pas tranſportés à Rome, ou qu'ils n'y furent pas livrés à la curioſité du public, puiſque Pline ne marque qu'enſuite l'époque du premier tableau étranger qu'on ait étalé dans la ville. Les Romains n'étoient point encore curieux de *peinture* comme ils l'étoient de ſculpture: les ſtatues des muſes apportées d'Ambracie, furent repréſentées chacune dans des médailles particulieres, qu'on trouve expliquées fort ingénieuſement dans Vaillant.

Vers l'an 180, Caius Terentius Lucanus, ſi c'eſt, comme l'a cru Vaillant, le frere de Publius, maître du poëte Térence, fut le premier qui fit peindre à Rome des combats de gladiateurs.

Paul Emile, deſtructeur du royaume de Macédoine en 168, emmena d'Athènes à Rome Métrodore, qui étoit en même tems philoſophe & peintre. Il ne vouloit un peintre que pour le faire travailler aux décorations de ſon triomphe.

Vers l'an 154, Pacuvius, neveu maternel d'Ennius, cultivoit à Rome & la Poéſie & la *Peinture*. Entre Fabius Pictor & lui, dans un eſpace d'environ 150 ans, Pline n'a point de peintre romain à nous produire: il dit que les pieces de théâtre de Pacuvius donnerent plus de conſidération à la profeſſion de peintre, & que cependant après lui elle ne fut guère exercée à Rome par d'honnêtes gens. Qu'on juge enſuite ſi l'écrivain a prétendu nous laiſſer une grande idée des peintres romains!

En l'an 147, Hoſtilius Mancinus, qui dans une tentative ſur Carthage étoit le premier entré juſque dans la ville, expoſa dans Rome le tableau de la ſituation de la place, & de l'ordre des attaques. L'année ſuivante, Mummius, deſtructeur de Corinthe, fit tranſporter à Rome le premier tableau étranger qu'on y ait expoſé en public: c'étoit un Bacchus d'Ariſtide le thébain, dont

le roi Attalus donnoit ſix cens mille ſeſterces, cent dix-ſept mille cinq cens livres; mais le général romain rompit le marché, dans la perſuaſion qu'un tableau de ce prix renfermoit des vertus ſecrettes. La ſomme offerte par Attalus ne paroîtra pas exorbitante, ſi l'on conſidere qu'il acheta dans une autre occaſion un tableau du même Ariſtide cent talens, quatre cens ſoixante-dix-mille livres; & ce dernier fait étant rapporté par Pline en deux différens endroits, nous ne devons point y ſoupçonner de l'erreur dans les chiffres, comme il ne nous arrive que trop ſouvent de ſuppoſer des fautes de copiſtes, & même des fautes d'ignorance dans les hiſtoriens de l'antiquité, quand ce qu'ils atteſtent n'eſt pas conforme à nos idées & à nos uſages; vrai moyen d'anéantir toute l'ancienne hiſtoire.

La conduite de Mummius fait voir que les Romains n'avoient point encore de ſon tems le goût de la *Peinture*, quoiqu'ils euſſent celui de la Sculpture depuis la fondation de leur ville. Pour un tableau que ce général rapporta d'Achaïe, il en tira un ſi grand nombre de ſtatues, qu'elles remplirent, ſuivant l'expreſſion de Pline, la ville entiere de Rome. Nous voyons auſſi que dans la Grece le nombre des ſculpteurs & des ouvrages de Sculpture, l'a de tout tems emporté ſur le nombre des peintres & des ouvrages de *Peinture*; c'eſt, comme l'a remarqué M. le comte de Caylus, que ces deux peuples jaloux de s'éterniſer, préféroient les monumens plus durables à ceux qui l'étoient moins.

Cependant peu après l'expédition de Mummius, les Romains commencerent à ſe familiariſer davantage avec un art qui leur paroiſſoit comme étranger. On vit à Rome pendant la jeuneſſe de Varron, environ l'an 100 avant Jeſus-Chriſt, Lala de Cyzique, fille qui vivoit dans le célibat & dans l'exercice de la *Peinture*; on y voyoit dans ce tems-là même un Sopolis & un Dionyſius, dont les tableaux remplirent peu à-peu tous les cabinets.

En l'an 99, Claudius Pulcher étant édile, fit peindre le premier la ſcene pour une célébration des jeux publics: & il eſt à croire qu'il y employa le peintre Sérapion: Pline ajoutant que le talent de cet artiſte ſe bornoit à les décorations de ſcene, & qu'un ſeul de ſes tableaux couvroit quelquefois au tems de Varron, tous les vieux piliers du Forum. Sylla, quelque tems après, fit peindre dans ſa maiſon de plaiſance de Tuſculum, qui paſa depuis à Ciceron, un événement de ſa vie bien flatteur; c'étoit la circonſtance où, commandant l'armée l'an 89 ſous les murs de Nole en qualité de lieutenant, dans la guerre des Marſes, il reçut la couronne obſidionale.

Les Lucullus firent venir à Rome un grand nombre de ſtaues, dans le tems apparemment de leur édilité, en 79 & l'aîné des deux freres, le célebre Lucius Lucullus, étoit alors abſent: on ne peut donc mieux placer qu'en cette occaſion l'achat qu'il fit, ſelon Pline, dans Athènes aux fêtes de Bacchus, de la copie d'un tableau de Pauſias, pour la ſomme de deux talens (neuf mille quatre cens livres) diſproportion toujours viſible dans le nombre des ouvrages de *Peinture* & de Sculpture Lucullus ramaſſa dans la ſuite une grande quantité des uns & des autres; & Plutarque le blâme de ce goût pour les ouvrages de l'art, autant qu'il le loue du ſoin qu'il avoit de faire des collections de livres. La façon de penſer de Plutarque ne doit pas nous ſurprendre; elle a des exemples dans tous les ſiecles qui ont connu les Arts & les Lettres; elle en a parmi nous, parce qu'il n'appartient qu'à un très-petit nombre de ſavans de reſſembler à Pline, & de n'avoir point de goût excluſif.

Il nous marque un progrès dans la curioſité des particuliers & du public pour la *Peinture*, vers l'an 75, en diſant que l'orateur Hortenſius, après avoir acheté les Argonautes de Cydias cent quarante-quatre mille ſeſterces (vingt-huit mille cent dix livres), fit bâtir dans ſa maiſon de Tuſculum, une chapelle exprès pour ce tableau, & que le forum étoit déjà garni de divers ouvrages de *Peinture*, dans le tems où Craſſus, avant de parvenir aux grandes magiſtratures, ſe diſtinguoit dans le barreau.

Pour l'année 70, on trouve une apparence de contrariété entre la chronologie de Ciceron & celle de Pline, ſur l'âge de Timomachus de Byzance, peintre encauſtique. Ciceron écrivoit en cette année-là ſon quatrieme diſcours contre Verrés: il y parle de quelques tableaux, parmi un grand nombre d'ouvrages de Sculpture enlevés à la Sicile, & tranſportés à Rome par l'avide préteur. „ Que ſeroit-ce, dit-il à l'occaſion de ces tableaux, ſi „ l'on enlevoit aux habitans de Cos leur Vénus, à ceux „ d'Epheſe leur Alexandre, à ceux de Cyzique leur Ajax „ ou leur Médée „? Cet Ajax & cette Médée ſont viſiblement l'Ajax & la Médée que Jules-Céſar acheta depuis à Cyzique. Or ſelon Pline, la Médée étoit demeurée imparfaite par la mort de Timomachus, antérieure à l'an 70; &, ſelon le même écrivain, Timomachus fut contemporain de Céſar dictateur, en l'an 49. Telle eſt la difficulté, qui diſparoîtra, ſi l'on veut conſidérer que Timomachus a pu mourir vers l'an 69, environ 20 ans avant la dictature de Céſar, & avoir été contemporain de Céſar, mais contemporain plus ancien. L'expreſſion de Pline, *Cæſaris dictatoris ætate*, ſignifie donc dans le tems de Céſar celui qui fut dictateur, & non pas dans le tems que Céſar étoit dictateur.

Il faut ſouvent faire ces ſortes d'attentions dans la chronologie de Pline, où le titre des magiſtratures déſigne quelquefois l'époque des événemens, & quelquefois la ſeule diſtinction des perſonnes d'un même nom que des lecteurs pourroient confondre. Le titre de *dictateur* qu'il donne par-tout à Céſar, eſt de cette derniere eſpece; mais il y a d'autres exemples où par les titres de *préteur*, d'*édile* ou d'*imperator*, il indique habilement les dates que ſa méthode élégante & préciſe ne lui permettoit pas de ſpécifier plus particulierement.

Le préteur Marcius Junius (c'étoit l'an 67) fit placer dans le temple d'Apollon, à la ſolemnité des jeux apollinaires, un tableau d'Ariſtide le thébain. Un peintre ignorant qu'il avoit chargé immédiatement avant le jour de la fête de nettoyer le tableau, en effaça toute la beauté.

Dans le même tems, Philiſcus s'acquit de l'honneur à Rome par un ſimple tableau dans lequel il repréſentoit tout l'attelier d'un peintre, avec un petit garçon qui ſouffloit le feu.

Les édiles Varron & Muréna (c'étoit l'an 60) firent tranſporter à Rome, pour l'embelliſſement du comice, des enduits de *peinture* à freſque, qu'on enleva de deſſus des murailles de brique à Lacédémone, & qu'on enchâſſa ſoigneuſement dans des quadres de bois, à cauſe de l'excellence des *peintures*: ouvrage admirable par lui-même, ajoute Pline, il le fut bien plus encore par la circonſtance du tranſport.

Pendant l'édilité de Scaurus en l'an 58, on vit des magnificences qui nous paroîtroient incroyables ſans l'autorité de Pline, & incompréhenſibles ſans les explications de M. le comte de Caylus ſur les jeux de Curion, qui ſuivirent d'aſſez près ceux de Scaurus. Pour ne parler que de la *peinture*, Scaurus fit venir de Sicyone, où l'art & les artiſtes avoient fixé depuis long-tems leur principal ſéjour, tous les tableaux qui pouvoient appartenir au public & que les habitans vendirent pour acquitter les dettes de la ville.

Les factions qui régnoient dès-lors dans Rome & qui renverſerent bientôt la république, engagerent Varron & Atticus à ſe livrer totalement à leur goût pour la littérature & pour les beaux-arts. Atticus, le fidele ami de Cicéron, donna un volume avec les portraits deſſinés de pluſieurs illuſtres perſonnages, & Varron diſtribua dans tous les endroits de l'empire romain un recueil de ſept cent figures pareillement deſſinées avec le nom de ceux qu'elles repréſentoient. Le même Varron atteſtoit l'empreſſement du peuple romain pour d'anciens reſtes de *peinture*. Quand on voulut réparer le temple de Cérès, que Démophile & Gorgaſus avoient autrefois orné d'ouvrages de *peinture* & de plaſtique, on détacha des murs les *peintures* à freſque, & on eut ſoin de les encadrer; on diſperſa auſſi les figures de plaſtique.

Jules Céſar parvenu à la dictature l'an 49, augmenta de beaucoup l'attention & l'admiration des Romains pour la *Peinture*, en dédiant l'Ajax & la Médée de Timomachus à l'entrée du temple de Vénus Génitrix: ces deux tableaux lui couterent 80 talens, (376 mille livres). En l'année 44, qui fut celle de la mort de Céſar, Lucius Munacius Plancus ayant reçu le titre d'*imperator*, expoſa au capitole le tableau de Nicomachus où étoit repréſentée l'image de la Victoire, conduiſant un quadrige au milieu des airs. Obſervons que dans tous ces récits qui regardent Rome, ce ſont des peintres grecs qu'on y voit paroître; l'auteur nomme cependant pour ces tems-ci Arellius, peintre romain, qu'il place peu avant le regne d'Auguſte. Arrêtons-nous donc ſur ce peintre de Rome.

Pline nous donne ſon portrait en ces mots: *Romæ celeber fuit Arellius, niſi flagitio inſigni corrupiſſet artem, ſemper alicujus fœminæ amore flagrans, & ob id deas pingens, ſed dilectarum imagine*, l. XXXV. c. 10. Il faiſoit toujours les déeſſes ſemblables aux courtiſanes, dont il étoit amoureux. On ſait que Flora étoit ſi belle,

 que

que Cécilius Metellus la fit peindre, afin de conſacrer ſon portrait dans le temple de Caſtor & de Pollux.

On a remarqué que ce ne fut ni la premiere, ni la derniere fois que le portrait d'une courtiſane reçut un pareil honneur. La Vénus ſortant des eaux étoit ou le portrait de Campaſpe maîtreſſe d'Alexandre le grand, ſelon Pline, ou bien celui de la courtiſane Phryné, ſelon Athénée, *l. XIII.* Auguſte le conſacra dans le temple de Jules Céſar. Les parties inférieures en étoient gâtées, & perſonne ne fut capable de les rétablir, le tems acheva de ruiner le reſte; alors on fit faire une autre Vénus par Dorothée, & on la ſubſtitua à celle d'Apelle. Pendant que Phryné fut jeune, elle ſervit d'original à ceux qui peignoient la déeſſe des amours. La Vénus de Gnide fut encore tirée ſur le modele d'une courtiſane que Praxitele aimoit éperdument. Arellius n'eſt donc pas le ſeul peintre ancien qui peignit les déeſſes d'après quelques-unes de ſes maîtreſſes.

Le Chriſtianiſme n'eſt pas exemt de cette pratique, nous avons plus d'une Vierge peinte par les modernes d'après leurs propres amantes. M. Spon, dans ſes *miſcellanées antiq. érudit. p.* 13, rapporte l'explication d'une médaille de l'empereur Julien, ſur laquelle on voit d'un côté Sérapis qui reſſemble parfaitement à Julien, & de l'autre la figure d'un Hermanubis. Il n'étoit point rare de voir des ſtatues d'hommes toutes ſemblables à celles de quelques dieux. La flatterie ou la vanité ont ſouvent produit cette idée.

Juſtin martyr dit, en ſe moquant des païens, qu'ils adoroient les maîtreſſes de leurs peintres & les mignons de leurs ſculpteurs: mais n'a-t-on pas tort de rendre les païens reſponſables des traits d'un Zeuxis ou d'un Lyſippe? Ceux qui, parmi les Chrétiens, vénerent les images de S. Charles Borromée, ne vénerent qu'un portrait fait à plaiſir & un caprice d'un maître de l'art; qui a peint fort beau un ſaint qui ne l'étoit guere. Il faut ſe réſoudre à ſouffrir cette ſorte de licence des artiſtes, parce qu'elle n'a rien de blâmable, & ſe repoſer ſur eux de la figure & de l'air des objets de la dévotion. Un peintre de Rome fit le tableau de la Vierge ſur le portrait d'une ſœur du pape Alexandre VI. qui étoit plus belle que vertueuſe. Nous ne connoiſſons les dieux par le viſage que ſelon qu'il a plû aux peintres & aux ſculpteurs, diſoit Cicéron des dieux de ſon tems, *l. I. de natur. deor.*

Nous ne ſommes pas auſſi difficiles aujourd'hui, dit M. de Caylus, que Pline l'étoit; contens que la beauté ſoit bien rendue, il nous importe peu d'après quelle perſonne elle eſt deſſinée. Nous deſirons ſeulement de l'inconſtance à nos peintres, pour jouir d'une certaine variété dans les beautés qu'ils ont à repréſenter, & nous ne faiſons de reproches qu'à ceux qui nous ont donné trop ſouvent les mêmes têtes, comme a fait Paul Véroneſe entre pluſieurs autres. Je reviens à Auguſte.

Ce fut ſur-tout cet empereur qui orna les temples de Rome & les places publiques de ce que les anciens peintres de la Grece avoient fait de plus rare & de plus précieux. Pline qui de concert avec les autres écrivains nous aſſûre le fait en général, déſigne en particulier quelques-uns de ces ouvrages conſacrés au public par Auguſte; & nous devons attribuer aux ſoins du même prince l'expoſition de pluſieurs autres tableaux, que l'hiſtorien remarque dans Rome, ſans dire à qui l'on en avoit l'obligation, le grand nombre fait que nous ne parlerons ni des uns ni des autres.

Agrippa, gendre d'Auguſte, ſe diſtinguoit par le même goût, & Pline aſſure qu'on avoit encore de lui un diſcours magnifique & tout-à-fait digne du rang qu'il tenoit de premier citoyen, ſur le parti qu'on devroit prendre de gratifier le public de tout ce qu'il y avoit de tableaux & de ſtatues dans les maiſons particulieres de Rome: ce n'eſt pourtant pas nous faire voir dans cet amateur des ouvrages de *peinture* un homme attentif à leur conſervation, que d'ajouter qu'il en confina quelques-uns dans les étuves des bains qui portoient ſon nom, ni nous donner une grande idée de ſa dépenſe en tableaux, que de nous dire pour toute particularité dans ce genre qu'il acheta un Ajax & une Vénus à Cyzique 3000 deniers (2350 livres): quelle différence de prix entre l'Ajax & la Vénus d'Agrippa & l'Ajax & la Médée de Jules Céſar, tous achetés dans la même ville!

Pline parle ici de Ludius, qui vivoit ſous le regne d'Auguſte: il ne faut pas le confondre avec celui qui avoit orné de *peintures* un ancien temple de Junon dans la ville d'Ardée déja détruite avant la fondation de Rome. Ce Ludius moderne rétablit à Rome du tems d'Auguſte l'uſage de la *peinture* à freſque. *Divi Auguſti ætate Ludius primus inſtituit amœniſſimam parietum picturam.* Il repréſenta le premier ſur les murailles des ouvrages d'architecture & des payſages, ce qui prouve la connoiſſance de la perſpective & celle de l'emploi du verd, car ſans ces deux choſes quelle idée pourroit-on ſe faire de ces ſortes de tableaux? On ignoroit avant Ludius l'aménité des ſujets dans les *peintures* à freſque; on ne les avoit guere employées qu'à des ornemens de temples, ou à des ſujets nobles & ſérieux, & même les grands artiſtes de la Grece n'avoient jamais donné dans ce genre de *peinture*.

Auguſte approuva le parti qu'on prit d'appliquer à la *peinture* le jeune Quintus Pédius, d'une des premieres familles de Rome. Pline ſemble d'abord en vouloir tirer quelque avantage en faveur de la profeſſion; cependant il ajoute en même tems avec ſon exactitude & ſa fidélité ordinaires une circonſtance qui affoiblit totalement cette idée, c'eſt que le jeune Pédius étoit muet de naiſſance. Il convient auſſi qu'Antiſtius Labéo, qui avoit rempli des charges conſidérables dans l'état & qui avoit refuſé le conſulat qu'Auguſte lui offroit, ſe donna un ridicule en s'attachant à faire de petits tableaux, & en ſe piquant d'y réuſſir. En un mot, l'on aimoit, l'on eſtimoit les ouvrages de l'art, & l'on mépriſoit ceux qui en faiſoient leur occupation ou même leur amuſement. Il n'y a pas long-tems que l'on en uſoit de même dans ce royaume pour toutes les études & les connoiſſances; je doute que les grands ſoient bien revenus de ce préjugé.

La mort d'Auguſte fut bien tôt ſuivie de la décadence des arts: cependant Pline parle d'un grand-prêtre de Cybele, ouvrage de Parrhaſius, & tableau favori de Tibere, eſtimé ſoixante mille ſeſterces (onze mille ſept cent cinquante livres), que ce prince tenoit enfermé dans ſa chambre à coucher, & d'un tableau cheri d'Auguſte, un Hyacinte qu'il avoit apporté d'Alexandrie, & que Tibere conſacra dans le temple du même Auguſte. Pline naquit au milieu du regne de Tibere, l'an 25 de Jeſus-Chriſt, & tout ce qu'il ajoute ſur la *Peinture* & ſur les peintres pour ſon tems, ſe réduit aux remarques ſuivantes.

Aux deux anciennes manieres, dit-il, de travailler l'encauſtique, on en a ajouté une troiſieme, qui et de ſe ſervir du pinceau pour appliquer les cires qu'on fait fondre à la chaleur du feu; comme ces *peintures* réſiſtoient à l'ardeur du ſoleil, & à la ſalure des eaux de la mer, on les fit ſervir à l'ornement des vaiſſeaux de guerre; on s'en ſert même déjà, remarque-t-il, pour le vaiſſeaux de charge. Ces ornemens étoient en-dehors des bâtimens, ſuivant la force du terme latin *expinginus*.

Il nous donne une étrange idée du goût des ſucceſſeurs de Tibere pour la *Peinture*. L'empereur Caïu voulut enlever du temple de Lanuvium, à cauſe de leur nudité, les figures d'Atalante & d'Hélene peintes par l'ancien Ludius; & il l'auroit fait, ſi la nature de l'enduit altéré par la trop grande vétuſté, ne ſe fût oppoſée à l'exécution du projet.

L'empereur Claude crut ſignaler ſon bon goût, & donner un grand air de dignité à deux tableaux d'Apelle, conſacrés au public par Auguſte, d'y faire effacer la tête d'Alexandre le grand, & d'y faire ſubſtituer la tête d'Auguſte lui-même. Pline ſe plaint encore ſoit de pareils changemens dans des têtes de ſtatues, changemens qui tiennent à la barbarie; ſoit de la *peinture* des moſaques de marbre miſes à la place des tableaux, & inventées ſous le même regne de Claude environ l'an 50 de Jeſus-Chriſt.

Le regne de Néron, ſucceſſeur de Claude, donna vers l'an 64, l'époque des marbres incruſtés les uns dans les autres; & l'auteur s'en plaint également comme d'un uſage qui portoit préjudice au goût de la *peinture*, & traite enfin d'extravagance réſervée à ſon ſiecle, la folie de Néron qui ſe fit peindre de la hauteur de cent vingt piés romains. La toile dont les peintres ne s'étoient pas encore aviſés de faire uſage, fut employée alors pour la premiere fois, parce que le métal, ou même le bois n'auroient jamais pû ſe façonner pour un pareil tableau: il faut donc rapporter auſſi à l'an 64 de Jeſus-Chriſt l'époque de la *peinture* ſur toile. *Voyez ce mot.*

Amulius, peintre romain, parut ſous le regne de cet empereur. Il travailloit ſeulement quelques heures de la journée, & toujours avec une gravité affectée, ne quittant jamais la toge, quoique guindé ſur des échafauds. Ses *peintures* étoient confinées dans le palais de Néron, comme dans une priſon, ſuivant l'expreſſion de Pline, qui a voulu marquer par-là les inconvéniens de la freſque.

Le même Pline admire la tête d'une Minerve que peignit le même artiſte; cette tête regardoit toujours celui qui la regardoit, *ſpectantem ſpectans quâcumque adſpiceretur.*

retur. Cependant ce jeu d'optique ne tient point au mérite perſonnel, & ſuppoſe ſeulement dans le peintre une connoiſſance de cette partie de la perſpective. On montre en Italie pluſieurs têtes dans le goût de celle d'Amulius. Cet artiſte n'étoit mort que depuis peu lorſque Pline écrivoit.

La mémoire du peintre Turpilius, chevalier romain & vénitien de naiſſance, étoit pareillement récente. Il avoit embelli Vérone de ſes ouvrages de *peinture*. On peut les croire auſſi beaux qu'on le voudra; on ſait du moins qu'il avoit appris ſon art dans la Grece. Pline, *liv. XXXV. c. vj.* dit qu'avant lui on n'avoit jamais vû de peintres gauchers; & il paroît admirer cette particularité; mais l'habitude fait tout pour le choix des mains, & il ne faut pas une grande philoſophie pour faire cette réflexion. D'ailleurs cette habitude entre pour beaucoup moins qu'on ne l'imagine dans un art que l'eſprit ſeul conduit, & qui donne ſans peine le ſens de la touche, en indiquant celui de la hachure, & qui produit enfin des équivalens pour concourir à l'expreſſion générale & particuliere.

Depuis Turpilius on a vu des peintres gauchers parmi les modernes; on en a vu également des deux mains. Jouvenet attaqué d'une paralyſie ſur le bras droit quelques années avant ſa mort, a fait de la main gauche ſon tableau de la *Viſitation* qu'on voit à Notre-Dame, & qui eſt un des plus beaux qui ſoit ſorti de ſes mains. Ce fait eſt plus étonnant que celui du chevalier Turpilius, puiſque Jouvenet avoit contracté toute ſa vie une autre habitude; & l'on n'en a fait mention à Paris que pour ne pas oublier cette petite ſingularité de la vie d'un grand artiſte. Pline finit l'article de Turpilius en remarquant que juſqu'à lui, on ne trouve point de citoyen de quelque conſidération, qui depuis Pacuvius eût exercé l'art de la *peinture*.

Il nomme enfin ſous le regne de Veſpaſien, vers l'an 70 de Jeſus-Chriſt, deux peintres à freſque, tous deux romains, Cornelius Pinus & Accius Priſcus. Fort peu de tems après, il compoſa, ſous le même regne, ſon immenſe recueil d'hiſtoire naturelle. Il venoit de l'achever lorſqu'il en fit la dédicace à Titus, conſul pour la ſixieme fois, en l'an 78 de Jeſus-Chriſt.

L'année ſuivante fut celle où Titus monta ſur le trône, au mois de Mars, & Pline mourut au commencement de Novembre ſuivant. Cet illuſtre écrivain avoit donc compoſé immédiatement auparavant ſon grand ouvrage, avec la digreſſion ſur la *Peinture*, morceau des plus précieux de l'antiquité.

On ſait que Pline entre en matiere par des plaintes ameres contre ſon ſiecle ſur la décadence d'un art qu'il trouve infiniment recommandable par l'avantage qu'il a de conſerver la mémoire des morts, & d'exciter l'émulation des vivans. Il fait l'éloge des tableaux comme monumens du mérite & de la vertu. Il étend cet éloge aux autres ouvrages qui avoient la même deſtination, aux figures de cire que les Romains conſervoient dans leur famille, aux ſtatues dont ils ornoient les bibliotheques, aux portraits deſſinés, que Varon & Pollion mirent en uſage, enfin aux boucliers où étoient repréſentés les perſonnages illuſtres de l'ancienne Rome.

Après avoir pris les Romains du côté de l'honneur & de la vertu, il cherche à piquer leur curioſité en leur indiquant l'antiquité de l'art, & en s'arrêtant au récit de quelques *peintures* plus anciennes que la fondation de Rome. Il nomme les différentes villes où on les voyoit, & il diſtingue le mérite de ces ouvrages d'avec l'abus qu'en vouloit faire la lubricité d'un empereur, tenté d'en tirer deux de leur place à cauſe de quelques nudités.

Aux motifs d'une curioſité louable, Pline joint les motifs d'émulation puiſés dans le ſein même de la ville de Rome; il propoſe par une gradation ſuivie l'exemple des citoyens qui s'étoient autrefois appliqués à l'exercice de la *Peinture*; l'exemple des héros de la nation qui avoient étalé dans Rome les tableaux de leurs victoires; l'exemple des généraux & des empereurs qui, après avoir tranſporté dans la capitale une quantité prodigieuſe de tableaux étrangers, en avoient orné les portiques des temples & les places publiques.

Son éloquence & ſon eſprit nous charment par des traits de feu & par des images enchantereſſes qu'on ne trouve en aucun autre auteur, ni ſi fréquentes, ni d'une ſi grande beauté, enfin par une énergie de ſtyle qui lui eſt particuliere. C'eſt ainſi que pour donner une idée d'un tableau où Apelle avoit repréſenté un héros nud, il déclare que c'étoit un défi fait à la nature. Il dit de deux hoplitites, ouvrage de Parrhaſius: „ celui qui court, „ on le voit ſuer; celui qui met les armes bas, on le „ ſent haleter. Apelle, dit-il ailleurs, peignit ce qui eſt „ impoſſible à peindre, le bruit du tonnerre & la lueur „ des éclairs „. En matiere de ſtyle, comme en matiere de *peinture*, les ſavantes exagérations ſont quelquefois néceſſaires; & ce principe doit être gravé dans l'eſprit d'un peintre s'il veut parvenir à l'intelligence de ce que Pline a écrit & de ce que Apelle avoit exécuté.

Il eſt donc vraiſſemblable que perſonne ne s'aviſera jamais de traiter Pline en qualité d'hiſtorien des Peintres ou d'enthouſiaſte, ſans connoiſſance de cauſe, ou de déclamateur qui joue l'homme paſſionné, ou d'écrivain infidelle & frivole. Les qualifications diamétralement oppoſées ſont préciſément celles qui caractériſent ce grand homme, heureuſement pour ſa gloire, heureuſement pour celle des arts dont il a été le panégyriſte, heureuſement enfin pour l'intérêt de la littérature & des ſciences dont il a été le dépoſitaire.

Voilà ce que j'avois à dire ſur Pline & ſur la *peinture des Romains*; c'eſt un précis de deux beaux mémoires donnés par M. de Caylus & par M. de la Nauze dans le recueil de littérature, *tome XXV*. (*Le Chevalier* DE *JAUCOURT*.)

PEINTURE MODERNE, (*Beaux-Arts*.) L'art de la *Peinture*, dit M. l'abbé Dubos, après avoir été longtems enſeveli en occident ſous les ruines de l'empire romain, ſe réfugia foible & languiſſant chez les orientaux, & renaquit enfin dans le treizieme ſiecle, vers l'an 1240, à Florence, ſous le pinceau de Cimabué. Cependant on ne peignit qu'à freſque & à détrempe, juſqu'au quatorzieme ſiecle, que Jean de Bruges trouva le ſecret de peindre à l'huile. Il arriva pour lors que pluſieurs peintres ſe rendirent illuſtres dans les deux ſiecles ſuivans; mais aucun ne ſe rendit excellent. Les ouvrages de ces peintres ſi vantés dans leur tems, ont eu le ſort des poéſies de Ronſard, on ne les cherche plus.

En 1450 la *Peinture* étoit encore groſſiere en Italie, où depuis près de deux cens ans on ne ceſſoit de la cultiver. On deſſinoit ſcrupuleuſement la nature ſans l'ennoblir. On finiſſoit les têtes avec tant de ſoin, qu'on pouvoit compter les poils de la barbe & des cheveux; les draperies étoient des couleurs très-brillantes & rehauſſées d'or. La main des artiſtes avoit bien acquis quelque capacité; mais ces artiſtes n'avoient pas encore le moindre feu, la moindre étincelle de génie. Les beautés qu'on tire du nud dans les corps repréſentés en action, n'avoient point été imaginées de perſonne; on n'avoit point fait encore aucune découverte dans le clair-obſcur, ni dans la perſpective aérienne, non plus que dans l'élégance des contours & dans le beau jet des draperies. Les peintres ſavoient arranger les figures d'un tableau, ſans ſavoir les diſpoſer ſuivant les regles de la compoſition pittoreſque aujourd'hui ſi connues. Avant Raphaël & ſes contemporains, le martyre d'un ſaint ne touchoit aucun des ſpectateurs. Les aſſiſtans que le peintre introduiſoit à cette action tragique, n'étoient là que pour remplir l'eſpace de la toile, que le ſaint & les bourreaux laiſſoient vuide.

A la fin du quinzieme ſiecle, le *Peinture* qui s'acheminoit vers la perfection à pas ſi tardifs, que ſa progreſſion étoit imperceptible, y marcha tout-à-coup à pas de géant. La *Peinture* encore gothique commença les ornemens de pluſieurs édifices, dont les derniers embelliſſemens ſont les chefs-d'œuvre de Raphaël & de ſes contemporains.

Le prodige qui arrivoit à Rome arrivoit en même tems à Veniſe, à Florence, & dans d'autres villes d'Italie. Il y ſortoit de deſſous terre, pour ainſi dire, des hommes illuſtres à jamais dans leurs profeſſions, & qui tous valoient mieux que les maîtres qui les avoient enſeignés; des hommes ſans précurſeurs, & qui étoient les éleves de leur propre génie. Veniſe ſe vit riche tout-à-coup en peintres excellens, ſans que la république eût fondé de nouvelles académies, ni propoſé aux peintres de nouveaux prix. Les influences heureuſes qui ſe répandoient alors ſur la *Peinture*, furent chercher au commencement du ſeizieme ſiecle, le Corrége dans ſon village, pour en faire un grand peintre d'un caractere particulier.

Toutes les écoles qui ſe formoient alloient au beau par des routes différentes. Leurs manieres ne ſe reſſembloient pas, quoiqu'elles fuſſent ſi bonnes qu'on ſeroit fâché que chaque école n'eût pas ſuivi la ſienne. Le nord reçut auſſi quelques rayons de cette influence. Albert Durer, Holbien, & Lucas de Leyde, peignirent infiniment mieux qu'on ne l'avoit encore fait dans leur pays.

Cependant dans le même climat où la nature avoit produit libéralement & ſans ſecours extraordinaire les peintres fameux du ſiecle de Léon X. les récompenſes, les ſoins de l'académie de S. Luc, établie par Grégoire

re XIII. & Sixte V. l'attention des ſouverains, enfin tous les efforts des cauſes morales, n'ont pu donner une poſtérité à ces grands artiſtes nés ſans ancêtres. L'école de Veniſe & celle de Florence dégénérerent & s'anéantirent en ſoixante ou quatrevingts ans. Il eſt vrai que la *Peinture* ſe maintint à Rome en ſplendeur durant un plus grand nombre d'années. Au milieu du ſiecle dernier, on y voyoit même de grands maîtres: mais ces grands maîtres étoient des étrangers, tels que le Pouſſin, les éleves des Carraches, qui vinrent faire valoir à Rome les talens de l'école de Boulogne, & quelques autres.

Le Pouſſin en trente années de travail aſſidu dans un attelier placé au milieu de Rome, ne forma point d'éleve qui ſe ſoit acquis de nom dans la *Peinture*, quoique ce grand artiſte fût auſſi capable d'enſeigner ſon art, qu'aucun maître qui jamais l'ait profeſſé. Dans la même ville, mais en d'autres tems, Raphaël mort auſſi jeune que l'étoient ſes éleves, avoit formé dans le cours de dix ou douze années une école de cinq ou ſix peintres, dont les ouvrages ſont toujours une partie de la gloire de Rome.

Enfin toutes les écoles d'Italie, celles de Veniſe, de Rome, de Parme & de Boulogne, où les artiſtes ſupérieurs ſe multiplierent ſi facilement & ſi promptement, en ſont aujourd'hui dénuées. Le ſingulier eſt que ce fut dans des tems de proſpérité que toutes ces écoles s'appauvrirent de bons ſujets, & qu'elles tomberent en décadence: comme leur midi, ajoute ici l'abbé Dubos, s'étoit trouvé fort près de leur levant, leur couchant ne ſe trouva point bien éloigné de leur midi.

La *Peinture* qui avoit commencé à naître en Flandres ſous le pinceau de Jean de Bruges, y reſta dans un état de médiocrité juſqu'au tems de Rubens, qui ſur la fin du ſeizieme ſiecle en releva la gloire par ſes talens & par ſes ouvrages. Alors la ville d'Anvers devint l'Athènes du pays au-delà des monts; mais ſon éclat fut de courte durée. Si Rubens laiſſa des éleves comme Vandick, Jordans, Diſpenbeck, Van-Tulden, qui font honneur à ſa réputation, ces éleves ſont morts ſans diſciples qui les aient remplacés. L'école de Rubens a eu le ſort des autres écoles, je veux dire qu'elle eſt tombée, quand tout paroiſſoit concourir à la ſoûtenir. Milé en peut être regardé comme ſon dernier peintre.

Il ſembloit que la *Peinture* qui a paſſé en France plus tard qu'ailleurs, vouloit y fixer un empire plus durable. Il eſt vrai qu'il ne tint pas à François I. de la faire fleurir dans le bon tems: il s'en déclara le protecteur. On ſait avec quelle générosité il payoit les tableaux qu'il commandoit à Raphaël. Ses libéralités attirerent des peintres étrangers dans ſon royaume; il combla de faveurs, & l'on peut dire d'amitié; le Rono & André del Sarto. Il reçut les derniers ſoupirs de Léonard de Vinci; mais tous ces grands maîtres moururent ſans éleves, du-moins dignes d'eux. C'eſt proprement ſous Louis XIV. que la *Peinture* commença de paroître dans ce royaume avec le Pouſſin. La France a eu ſous ſon regne des peintres excellens en tout genre, quoique ce ne ſoit pas dans cette profuſion qui fait une des richeſſes de l'Italie. Cependant ſans nous arrêter à un le Sueur, qui n'eut d'autres maîtres que lui-même, à un le Brun qui égala les Italiens dans le deſſein & dans la compoſition, à un le Moine qui ne leur eſt guere inférieur, j'ai nommé dans un des volumes de ce Dictionnaire près de vingt peintres françois, qui ont laiſſé des morceaux ſi dignes de recherche, que les étrangers commencent à nous les enlever.

Je n'allegue point en faveur de la *Peinture* françoiſe les académies établies par Colbert pour l'encouragement de cet art. Le génie de la nation, ſes richeſſes, les immenſes collections de tableaux d'Italie amaſſées par Louis XIV. par M. le Duc d'Orléans, & par des particuliers, ont favoriſé plus que les académies le goût de cet art dans le royaume. D'ailleurs ces fantômes des paſſions, ſi je puis parler ainſi, que la *Peinture* ſait exciter, en nous émouvant par les imitations qu'elle nous préſente, ſatisfont merveilleuſement à ce genre de luxe, à notre deſœuvrement, à notre ennui, & au beſoin où nous ſommes d'être occupés par le ſpectacle des Beaux-Arts. Mais enfin notre décadence à tant d'égards prévûe il y a plus de ſoixante ans par M. de Fontenelle, ne commence-t-elle pas à ſe vérifier ſur la *Peinture*?

Le bon tems de celle des Hollandois eſt auſſi paſſé; encore faut-il convenir que quoique leur *peinture* ſoit admirable par le beau fini, la propreté, le moëlleux & la parfaite intelligence du clair obſcur; cependant elle ne s'eſt jamais élevée dans l'Hiſtoire, & n'a jamais réuſſi dans ces deux parties de l'ordonnance d'un tableau, que nous appellons *compoſition poëtique* & *compoſition pittoreſque*.

Depuis deux ſiecles les Anglois aiment la *Peinture* autant & plus qu'aucune autre nation, ſi l'on en excepte l'italienne. On ſait avec quelle magnificence ils récompenſent les peintres étrangers qui s'établiſſent chez eux, & quel prix ils mettent aux beaux ouvrages de *Peinture*. Cependant leur terroir n'a point produit de peintres d'un ordre ſupérieur, tandis que leur poëtes tiennent un rang ſi diſtingué parmi ceux des autres peuples. On voit à Londres dans l'hôpital des enfans trouvés des tableaux d'hiſtoire faits par MM. Hayman, Hogarth, Wills, Highmore, qui prouvent ſeulement que ces divers artiſtes poſſédoient les qualités propres à faire les grands peintres, mais non pas qu'ils fuſſent de cette claſſe. Il n'eſt guere poſſible qu'il y ait en Angleterre des peintres d'hiſtoire vraiment habiles; parce qu'ils y manquent d'émulation, leur religion ne fait chez eux aucun uſage des ſecours de la *Peinture* pour inſpirer la dévotion; leurs égliſes n'y ſont décorées d'aucuns tableaux: tandis que par une raiſon contraire ils réuſſiſſent parfaitement dans le payſage & les marines. Enfin les peintres anglois ont un obſtacle à ſurmonter, qui arrête les progrès de leurs talens, ce ſont ces gens dont la profeſſion eſt de vendre des tableaux, & qui ne pouvant faire commerce des tableaux des peintres vivans de la nation, prennent le parti de les décrier & trouvent en cela l'approbation du pays même.

A l'égard de la *peinture* des habitans du nord, on ſait aſſez ce qu'il en faut penſer. Il paroît que cet art ne s'eſt pas approché du pole plus près que la hauteur de la Hollande. Je dois encore moins m'arrêter ſur la *peinture chinoiſe*, elle n'offre qu'un certain goût d'imitation ſervile, où l'on ne trouve ni génie, ni deſſein, ni invention, ni correction.

Après ce que nous venons d'expoſer ſur l'état actuel & les viciſſitudes que la *Peinture* a eſſuyées chez les divers peuples de l'Europe depuis la renaiſſance des arts, il eſt clair que tous les ſiecles & que tous les pays ne ſont point également fertiles en beaux ouvrages de ce genre, & qu'ils le ſont plus ou moins en divers tems. Il y a des ſiecles où les arts languiſſent, il en eſt d'autres où ils donnent des fleurs & des fruits en abondance. La *Peinture* n'étoit point la même dans les deux ſiecles qui précéderent le ſiecle de Léon X. que dans le ſiecle de ce pontife. Cette ſupériorité de certains ſiecles ſur les autres eſt ſi connue, & ſe ſent ſi bien par les gens d'eſprit dans le même ſiecle où ils vivent, qu'il eſt inutile de le prouver. Les annales du genre humain font mention de trois ſiecles dont les productions en *Peinture* ont été admirées par tous les ſiecles ſuivans. Ces ſiecles heureux ſont celui de Philippe & d'Alexandre le Grand, celui de Jules Céſar & celui d'Auguſte, celui de Jules II. & de Léon X. Ce ſont ces trois ſiecles qui ont formé la diſtinction de la *peinture moderne*, dont je viens de donner l'hiſtoire; d'avec la *peinture* antique, dont je tâcherai de décrire le mérite & le caractere dans l'article ſuivant.

Perſonne n'ignore qu'il y a pluſieurs ſortes de *Peinture* en uſage, ſçavoir à détrempe, en émail, à freſque, à huile, en miniature, à la moſaïque, au paſtel, ſur le verre, ſur la porcelaine, une *peinture* mixte, des camayeux, *&c.* *Voyez* chacun de ces mots.

On a auſſi eſſayé de tracer des *peintures* ſur du marbre blanc, avec des teintures particulieres & propres à le pénétrer. On fait encore des *peintures* avec des laines & des ſoies, qui ſont des broderies en tapiſſerie travaillées à l'aiguille ou au métier. Ne peut-on pas mettre parmi les différentes eſpeces de *peintures* celle qui ſe fait ſur des étoffes de ſoie blanche, ou ſur des toiles de coton blanc, en y employant ſeulement des teintures qui pénetrent ces étoffes & ces toiles? En un mot, l'induſtrie des hommes a trouvé le ſecret de repréſenter les images viſibles par divers moyens, ſur quantité de corps très-différens, verre, pierre, terre, plâtre, cuivre rouge, bois, toile, *&c.* On n'a point craint de multiplier les merveilles d'un art enchanteur, & de les répéter à la vûe de toutes ſortes de manieres. On a connu que plus on étendroit les preſtiges de ſa magie, plus cette variété frapperoit nos ſens avec plaiſir; & de telles conjectures ſont rarement trompées.

Enfin un moderne, le ſieur Picaut, a trouvé le ſecret de tranſporter ſur une nouvelle toile les ouvrages de *peinture* qui dépériſſent ſur une vielle toile, ou ſur le bois. Les preuves qu'a données cet homme induſtrieux de cette découverte, ne permettent pas de douter du fait. Le fameux tableau qui repréſente S. Michel foudroyant les anges rébelles, étoit peint ſur le bois. Ce tableau que Raphaël peignit en 1518 pour François premier

mier, a été tranſporté ſur toile dans ſa beauté en 1752 par le ſieur Picaut; & le 18 Octobre de la même année, il a été expoſé aux yeux du public dans le palais du Luxembourg à Paris. En conſéquence l'académie de *Peinture* ayant jugé que le ſieur Picaut avoit exécuté ſon opération avec un grand ſuccès, lui a donné des témoignages autentiques de ſon approbation. Je voudrois bien oſer ajoûter que cette découverte peut aſſûrer à la poſtérité la conſervation des ouvrages des peintres céle-bres, & les garantir de l'outrage des tems. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

PEINTURE ARABESQUE ANCIENNE, (*Peint. anc.*) c'eſt une *peinture* qui conſiſtoit à repréſenter à freſque ſus les murailles des figures de caprice, ou des compoſitions d'architecture, pour ſervir d'ornement & de décoration.

Il y a quelques morceaux de cette *peinture* dans des tombeaux auprès de Naples; mais c'eſt peu de choſe en comparaiſon de ce qu'on peut voir de ce genre dans les deſſeins recueillis par Pietro-ſonto, Bartoli, Jean d'Udine, Raphaël & quelques-uns de ſes éleves ont imité ces anciennes groteſques; & on les a gravées d'après les études qu'ils en avoient faites.

Ces ornemens fantaſtiques inventés avec génie, paroiſſent à bien des gens n'exiger que peu ou point de parties de la perſpective, puiſque les figures ſeules enlacées & liées à des ornemens légers & délicats, ſont ordinairement peintes ſur le fond de la muraille, ou ſur une couleur qui la ſuppoſe. Cependant il y a pluſieurs de ces groteſques où l'on voit des compoſitions d'architecture dans leſquelles il entre par conſéquent des colonnes, des entablemens & d'autres membres d'architecture; toutes ces parties tendent à un point de vue donné avec autant d'exactitude que pourroit faire le peintre le plus au fait de la perſpective; ainſi l'on doit en conclure que ſi dans des ſujets où le déſordre ſemble permis, les anciens ont été ſi réguliers obſervateurs de la perſpective, on ne peut ſans injuſtice leur refuſer la même connoiſſance & la même attention dans des ouvrages plus réfléchis.

Les *peintures arabeſques* ont été miſes en uſage par les anciens pour couvrir à peu de frais & cependant avec goût des murailles nues, telles qu'on les voyoit dans l'intérieur de leurs maiſons, car leurs logemens particuliers ne nous laiſſent pas une grande idée de leurs ameublemens. Pline cite à peine ces meubles dans la deſcription de ſes maiſons, preuve qu'ils ne méritoient pas une grande conſidération. Les Romains faiſoient conſiſter la magnificence de leurs meubles dans des ornemens plus ſolides, & conſidérablement plus coûteux que nos étoffes & nos tapiſſeries. Leurs lits de feſtins, leurs vaſes, leurs coupes, leurs buffets, leurs planchers étoient d'un prix beaucoup plus conſidérable que tout ce que nous employons aujourd'hui. Les maiſons particulieres des Grecs étoient encore moins riches à la ville & à la campagne en ce que nous entendons par le terme de *meuble*, que celles des Romains. La décoration des édifices publics étoit le ſeul objet des ſoins & de la dépenſe des Grecs & cet objet étoit bien plus noble que le nôtre. *Mém. de l'ac. de Inſc.*

Pour ce qui regarde la *peinture arabeſque moderne*, *voyez* GROTESQUES, (*beaux arts.*) (*D. J.*)

PEINTURE A DÉTREMPE, (*Peint.*) *voyez* GUACHE.

PEINTURE A HUILE, (*Peint. mod.*) dans le treizieme ſiecle de l'ére chrétienne, la *Peinture* fut rétablie; & ce fut au commencement du quatorzieme qu'un Flamand nommé Jean de *Bruges* employa des couleurs détrempées dans des huiles. Avant cette découverte les grands ouvrages ſe faiſoient en moſaïque, ou à freſque, ou en détrempe. La moſaïque, comme on ſait, eſt formée par des pierres de différentes couleurs rapportées artiſtement les unes à côté des autres, & qui toutes enſemble concourent à produire un effet général. On peint à freſque ſur des enduits tout frais de mortier, & où les couleurs s'imbibent, détrempant les couleurs dans la gomme, on peut les employer par-tout, & c'eſt ce qu'on appelle *peindre en détrempe*.

La *peinture à huile* a des grands avantages ſur toutes les autres manieres. La moſaïque demande beaucoup de travail, & elle eſt difficilement exacte. La freſque ne peut être retouchée; & ſi le premier trait n'eſt point de la derniere juſteſſe, ſi le premier coup de pinceau ne donne pas la nuance exacte, il faut faire regrater l'enduit, & recommencer juſqu'à ce qu'enfin on ait achevé l'ouvrage ſans avoir commis la moindre erreur. Cette exactitude qu'il faut trouver du premier coup, eſt d'autant plus difficile, que les couleurs ne conſervent point les nuances qu'elles ont lorſqu'on les emploie; elles changent à meſure que le mortier ſeche, & il faut les avoir employées du premier coup de pinceau, non pas comme elles ſont mais comme elles doivent reſter. La *peinture* à détrempe, outre ce dernier inconvénient de la *peinture* à freſque, n'a point de ſolidité, ne permet point d'unir les couleurs par des nuances vraies & délicates.

Mais la *peinture à l'huile* donne la facilité à l'artiſte de retoucher ſon tableau auſſi ſouvent qu'il le veut. Sur une premiere ébauche dont les traits ou les nuances ne lui paroiſſent pas convenables, il emploie une ſeconde couleur différente de la premiere, & qui rend avec plus de vérité l'effet qu'il en attend; dans cette maniere l'artiſte a encore l'avantage d'employer les couleurs à-peu-près comme elles doivent reſter. Les ouvrages à l'huile ne ſont point néceſſités d'être toujours à une même place, comme l'eſt la freſque ſur la toile, ſur le bois & ſur les métaux, ceux à l'huile peuvent être tranſportés par-tout; mais ils ſe conſervent moins que la freſque, & n'ont qu'un ſeul point de vue.

Cependant quoique l'huile donne une très-grande facilité de pinceau, & qu'elle rende le travil plus agréable qu'aucun autre corps le pourroit faire, les anciens, peu ſenſibles au moment préſent, travailloient toujours pour la poſtérité. Or il eſt conſtant que l'huile nous a fait perdre l'avantage de la conſervation. Ce n'eſt pas tout elle altere nos couleurs & les fait jaunir par la ſeule impreſſion de l'air. Les teintes pouſſent ſouvent avec inégalité, les ombres noirciſſent, enfin nos couleurs & nos impreſſions s'écaillent, & les *peintures* anciennes étoient ce me ſemble, à l'abri de tous ces inconvéniens. Nous pratiquons l'huile depuis un tems aſſez conſidérable pour en connoître les effets; & pour avancer que l'on ne verra aucune de nos *peintures* préparées de cette façon dans huit cent ans; au contraire, Pline a pu voir celles qui ſubſiſtoient dans les ruines d'Ardée, & nous voyons encore aujourd'hui des reſtes d'une beaucoup plus grande ancienneté dans quelques endroits de l'Italie, & même juſques dans l'Egypte; auſſi ce ſont des *peintures* à freſque.

Le *paſtel* a de grandes beautés: il eſt fait avec des craies de différentes couleurs, mais le ſeul mouvement de l'air le détruit, & on ne peut le conſerver qu'en le couvrant d'une glace. Derriere les glaces, on y peint auſſi à huile. (*D. J.*)

PEINTURE CHINOISE, (*Peint.*) c'eſt une ſorte de *peinture* que les Chinois font ſur des éventails ou ſur la porcelaine, où ils repréſentent des fleurs, des animaux des payſages, des figures, *&c* avec des couleurs fines & brillantes. Le ſeul mérite de leur *peinture* eſt une certaine propreté & un certain goût d'imitation ſervile, mais où l'on ne remarque ni génie, ni deſſein, ni invention, ni correction.

PEINTURE *des Mexicains ſur le bois*, (*Peinture d'Amérique.*) on ne ſera peut-être pas fâché de voir ici la maniere dont les Indiens du Mexique ſe ſervent des couleurs pour peindre ſur le bois, & pour travailler les cabinets & autres meubles de cette eſpece: voici le ſecret de cette *peinture*.

On prépare la couleur dont on veut faire le fond, & on en paſſe pluſieurs couches ſur tout l'ouvrage, ce qui forme une croûte aſſez épaiſſe, que l'on adoucit & qu'on égale le plus qu'il eſt poſſible. Pendant que la *peinture* eſt encore fraîche, on prend un poinçon ou une baguette de bois le plus dur qu'on peut trouver, avec quoi l'on deſſine les figures que l'on veut peindre; on ſe ſert de l'autre bout du poinçon ou de la baguette, qui eſt applatie en forme de ſpatule, pour râcler la couleur renfermée dans le contour de la figure; dans ce vuide on met une autre couleur telle que la figure le demande, & s'il y en doit entrer de différentes, on remplit d'abord tout l'eſpace de celle qui doit dominer; puis on dégarnit la place que doivent occuper les autres couleurs & on les applique les unes après les autres, comme on avoit fait la premiere juſqu'à ce que tout l'ouvrage ſoit achevé.

Pour conſerver l'éclat des couleurs & leur donner le luſtre, ils ont différens vernis compoſés d'huiles tirées de divers fruits.

Dans la province des Yucatan, le vernis le plus ordinaire eſt une huile faite avec certains vers qui viennent ſur les arbres du pays. Ils ſont de couleur rougeâtre, & preſque de la grandeur des vers-à ſoie. Les Indiens les prennent, les font bouillir dans un chaudron plein d'eau, & ramaſſent dans un autre pot la graiſſe qui monte au-deſſus de l'eau. Cette graiſſe eſt le vernis même. Il devient dur en ſe figeant; mais pour l'employer, il n'y a qu'à le faire chauffer; & la *peinture* ſur laquelle on a paſſé le vernis, conſerve cette même odeur durant quelque tems; mais en l'expoſant à l'air pendant quelques jours, l'odeur ſe diſſipe entierement. Ce ſont auſſi

les huiles de ce vernis qui ſont que les ouvrages ainſi verniſſés, peuvent ſe laver ſans être endommagés. De-là vient qu'on a fait avec le bois ainſi peint & verniſſé quantité de vaiſſeaux pour l'uſage ordinaire. (*D. J.*)

Peinture pastorale, (*Peint. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme celle qui s'exerce ſur les amuſemens de la campagne, les bergeries, les marchés, les animaux. Ce goût eſt ſuſceptible de toutes les beautés dont le génie du peintre eſt capable pour imiter la belle nature; & elle plaît à tout le monde. Le *Caſtiglione* (*Benedicti*), né à Gènes, & mort à Mantoue en 1670, à 54 ans, eſt un des artiſtes du dernier ſiecle qui a le mieux réuſſi en ce genre. La délicateſſe de ſa touche, l'élégance de ſon deſſein, la beauté de ſon coloris, & ſon intelligence du clair obſcur ont rendu ſes tableaux précieux. (*D. J.*)

Peinture des toiles, (*Peint. anc.*) nous dirions aujourd'hui *teinture des toiles*, mais je me ſers du mot de Pline, qui finit le *xj. chap. de ſon XXXV. livre*, par nous apprendre la façon dont les Egyptiens peignoient des toiles, ou faiſoient des toiles peintes. Rapportons d'abord le paſſage en latin qui eſt fort curieux.

Pingunt & veſtes in Ægypto inter pauca mirabili genere, candida vela poſtquam attrivere illinentes non coloribus, ſed colorem ſorbentibus medicamentis. Hoc cum fecere, non apparet in velis; ſed in cortinam pigmenti ferventis merſa, poſt momentum extrahuntur picta. Mirumque cum ſit unus in cortina color, ex illo alius atque alius fit in veſte, accipientis medicamenti qualitate mutatus. Nec poſtea ablui poteſt; ita cortina non dubie confuſura colores, ſi pictos acciperet, digerit ex uno, pingitque dum coquit. Et aduſtæ veſtes firmiores fiunt, quam ſi non urerentur. Voici la traduction:

„ Dans le nombre des arts merveilleux que l'on pratique en Egypte, on peint des toiles blanches qui ſervent à faire des habits, non en les couvrant avec des couleurs mais en appliquant des mordans, qui, lorſqu'ils ſont appliqués, ne paroiſſent point ſur l'étoffe; mais ces toiles plongées dans une chaudiere de teinture bouillante, ſont retirées un inſtant après coloriées. Ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt que quoiqu'il n'y ait qu'une couleur, l'étoffe en reçoit de différentes, ſelon la qualité des mordans, & les couleurs ne peuvent enſuite être emportées par le lavage. Ainſi une liqueur qui n'étoit propre qu'à confondre les couleurs, ſi la toile eût été peinte avant que d'être plongée, les fait naître toutes d'une ſeule; elle ſe diſtribue, elle peint la toile en la cuiſant, pour ainſi dire. Et les couleurs de ces étoffes teintes à chaud ſont plus ſolides que ſi elles étoient teintes à froid „.

Cette pratique pour exécuter la teinture des toiles eſt en uſage dans l'Europe & en Orient. Il eſt à préſumer que l'Inde a tiré originairement ce ſecret de l'Egypte, qui après avoir été le centre des arts & des ſciences, la reſſource de l'Aſie, & de l'Europe par la fertilité de ſon terroir, le climat le plus heureux par la ſalubrité de l'air, un monde par la multitude des naturels du pays & par l'affluence des étrangers, n'eſt plus aujourd'hui qu'une terre empeſtée & une retraite de brigands, pour avoir perdu de vue les arts & les ſciences qui faiſoient ſon bonheur & ſa gloire; exemple palpable qui ſuffiroit ſeul pour confondre un odieux paradoxe avancé de nos jours, s'il méritoit d'être ſérieuſement refuté. La Chine connoît auſſi la pratique de teindre les toiles, où nous l'avons trouvée établie dans le tems de ſa découverte. Plus on approfondit les arts, du moins quant à la peinture, & plus on obſerve que les anciens n'ignoroient preſque rien de ce que nous ſavons & de ce que nous pratiquons. *Mémoire des Inſc. tom. XXV.* (*D. J.*)

Peinture sur verre, (*Peint. mod.*) cette *peinture* eſt toute moderne, & les François prétendent que ce fût d'un peintre de Marſeille, qui travailloit à Rome ſous Jules II. que les Italiens l'apprirent. On en faiſoit autrefois beaucoup d'uſage dans les vitraux des égliſes & des palais; mais cette *peinture* eſt aujourd'hui tellement négligée, qu'on trouve très-peu de peintres qui en ayent connoiſſance. Elle conſiſte dans une couleur tranſparente, qu'on applique ſur le verre blanc; car elle doit faire ſeulement ſon effet, quand le verre eſt expoſé au jour. Il faut que les couleurs qu'on y employe ſoient de nature à ſe fondre ſur le verre qu'on met au feu quand il eſt peint; & c'eſt un art de connoître l'effet que ces couleurs ſeront quand elles ſeront fondues, puiſqu'il y en a que le feu fait changer conſidérablement.

Lorſque cette *peinture* étoit en regne, on fabriquoit dans les fourneaux des verres de différentes couleurs, dont on compoſoit des draperies, & qu'on tailloit ſuivant leurs contours, pour les mettre en œuvre avec le plomb. Le principal corps de preſque toutes ces couleurs, eſt un verre aſſez tendre, qu'on appelle *rocaille*, qui ſe fait avec du ſablon blanc, calciné plusieurs fois, & jetté dans l'eau, auquel on mêle enſuite du ſalpêtre pour ſervir de fondant.

On a auſſi trouvé le ſecret de peindre à l'huile ſur le verre, avec des couleurs tranſparentes, comme ſont la laque, l'émail, le verd-de-gris, & des huiles ou vernis colorés, qu'on couche uniment pour ſervir de fonds; quand elles ſont ſeches, on y met des ombres, & pour les clairs, on peut les emporter par hachures avec une plume taillée exprès. Ces couleurs à huile ſur le verre, ſe conſervent long-tems, pourvû que le côté du verre où eſt appliquée la couleur, ne ſoit pas expoſé au ſoleil. (*D. J.*)

Peinture, (*Architect.*) cet art contribue dans les bâtimens, 1°. à la légéreté, en les faiſant paroître plus exhauſſés & plus vaſtes par la perſpective; 2°. à la décoration par la variété des objets agréables répandus à propos, & par le racordement du faux avec le vrai; 3°. enfin à la richeſſe, par l'imitation des marbres, des métaux, & autres matieres précieuſes.

La *Peinture* ſe diſtribue en grands ſujets allégoriques pour les voutes, plafonds, & tableaux; ou en petits ſujets, comme ornemens groteſques, fleurs, fruits, &c. qui conviennent aux compartimens & panneaux des lambris.

On pratique dans les bâtimens trois ſortes de *peinture*; la *peinture* à freſque, la moſaïque, & la *peinture* à l'huile. La premiere, qui eſt la plus ancienne, & la moins finie, ſert pour les dedans des lieux ſpacieux, tels que ſont les égliſes, baſiliques, galeries, & même pour les dehors ſur les enduits préparés pour la retenir. Cette *peinture* eſt particulierement propre pour décorer des murs de jardins par des vûes, des perſpectives, &c. La moſaïque, quoiqu'elle ſoit moins en uſage qu'aucune ſorte de *peinture* eſt cependant la plus durable; la *peinture* à l'huile convient au bois & à la toile, pour enrichir toutes ſortes d'appartemens. (*D. J.*)

Peinture double, (*Poéſie, Art orat.*) on appelle *double peinture*, celle qui conſiſte à préſenter deux images oppoſées, qui jointes enſemble, ſe relevent mutuellement; c'eſt ainſi que Virgile fait dire à Enée, lorſqu'il voit Hector en ſonge: „ Ce n'étoit point cet Hector vainqueur de Patrocle, & chargé des dépouilles d'Achille, où la flamme à la main embraſſant la flotte des Grecs: ſa barbe & ſes cheveux étoient ſouillés de ſang, & ſon corps portoit encore les marques de toutes les bleſſures qu'il reçut ſous les murs de Troie „.

Hei mihi, qualis erat! quantum mutatus ab illo
Hectore qui redit exuvias indutus Achillis,
Vel Danaüm Phrygios jaculatus puppibus ignes!
Squallentem barbam, & concretos ſanguine crines,
Vulneraque illa gerens, quæ circum plurima muros
Accepit patrios.

Ænéïd. l. II. v. 274.

Annibal Caro, dans ſa traduction italienne de l'Enéïde, a rendu cet endroit bien noblement.

Laſſo me! quale, e quanto era mutato
Da quell'Ettor, che ritornò veſtito
De le ſpoglie d'Achille, e rilucente
Del foco, ond'arſe, il grand navile argolico!
Squallida avea la barba, orrido il crine,
E rappreſo di ſangue: il petto lacero
Di quante unqua ferite al patrio muro
Hebbe d'intorno.

C'eſt encore en uſant d'une *double peinture*, que Corneille dans le récit du ſonge de Pauline, lui fait dire en parlant de Sévere. *Acte I. ſcene 2.*

Il n'étoit point couvert de ces triſtes lambeaux
Qu'une ombre déſolée emporte des tombeaux;
Il n'étoit point percé de ces coups pleins de gloire,
Qui retranchant ſa vie, aſſure ſa mémoire;
Il ſembloit triomphant, & tel que ſur ſon char
Victorieux dans Rome, entre notre Céſar, &c.

Concluons que la *double peinture* eſt d'un merveilleux effet pour le pathétique; mais comme cette adreſſe eſt une des plus grandes du poëte & de l'orateur, il faut la ſavoir ménager, l'employer ſobrement, & à propos. (*D. J.*)

Peinture d'impression, (*Peinture.*) *peinture* de diverſes couches de couleurs en huile ou en détrempe, dont on imprime dans les bâtimens les ouvrages de Menuiſerie, de Charpenterie, de Mâçonnerie, & de Serrurerie,

rerie, ou qui ſont à l'air, ou que l'on veut embellir, & mettre d'une même teinte. Les Italiens diſent *imprimatura*, dont quelques-uns de nos peintres ont fait *imprimature*, & d'autres *imprimure*. Le véritable mot françois eſt *impreſſion à huile*, ou *impreſſion à détrempe*, ſuivant la liqueur & ingrédiens qui y entrent. (*D. J.*)

PEINTURÉ, adj. (*Peinture.*) ce qui n'eſt peint ou enduit que d'une ſeule couleur ſans deſſeins, ni ſans compartimens. On le dit comme par oppoſition à *peint*, qui ſignifie une choſe peinte avec art; ainſi on dit *une gallerie bien peinte*, lorſque le peintre l'a ornée de différens ouvrages de peinture, ou tableaux; & *une galerie bien peinturée*, quand elle a été imprimée d'une ſeule couleur. (*D. J.*)

PEIPUS, (*Géog. mod.*) en langue ruſſe *Czud-Kow*, grand lac aux confins de l'Eſthonie, de la Livonie, & de l'Ingrie. Il reçoit les eaux de diverſes rivieres, & ſe décharge dans la Neva, qui porte ſes eaux dans le golfe de Finlande. Ce lac a trente de nos lieues communes de long, tantôt douze, tantôt quinze de large. En 1701, le Czar Pierre fit conſtruire ſur ce lac cent demi-galeres qui portoient environ cinquante hommes chacune; il y entretint cette flote pour empêcher les vaiſſeaux ſuédois d'inſulter la province de Novogorod, pour être à portée d'entrer ſur leurs côtes, & en même tems pour former des matelots.

PEISKER, (*Hiſt. nat.*) en latin *pæcilias*, ou *piſcis foſſilis*. Les Allemands le nomment auſſi *ſchlammbeiſſer*, ou *mordeur de vaſe*, parce qu'on le trouve dans le limon ou dans la vaſe qui eſt au fond de quelques eaux, C'eſt un poiſſon qui reſſemble à une anguille ou à un ſerpent.

PEISO, (*Géog. anc.*) lac de la Pannonie; Pline, *l. III. c. xxiv.* dit qu'il joignoit la Norique. C'eſt aujourd'hui le lac de Neuſidler-Zée, aux confins de la Hongrie & de l'Autriche.

PEITS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la baſſe-Luſace, ſur la rive droite de la Sprée, à deux lieues au-deſſus de Colbus. Elle a des mines de fer dans ſes environs.

PEIUM, (*Géog. anc.*) Strabon, *l. XII. p. 567.* donne cette place aux Toliſtoboges, de même que celle de Blucium; il ajoute que l'une étoit la réſidence du roi Déjotarus, & que l'autre étoit deſtinée à garder ſes tréſors.

PEKELI, (*Géog. mod.*) province de la Chine, & la premiere des quinze de ce vaſte empire. Elle eſt au midi de la grande muraille, & à l'orient d'un bras de mer. Sa figure eſt un triangle rectangle; l'air y eſt très-froid, le terrein ſtérile & plein de ſable. Peking en eſt la capitale. (*D. J.*)

PEKIA, ſ. m. (*Botan.*) nom donné par Piſon à un arbre des Indes, qui porte un fruit un peu plus gros qu'une orange; ſon ſuc eſt extrèmement doux & agréable. Laët parle auſſi de cet arbre, mais ni lui ni l'autre n'en ont donné la deſcription.

PEKING, (*Géog. mod.*) ou Xuntien & Cambalu dans quelques relations de voyageurs; grande ville de la Chine, la capitale de l'empire, & le ſiége ordinaire des empereurs. Nous en parlons par cette ſeule raiſon; le pere du Halde vous en donnera la deſcription. On lit dans les lettres édifiantes, que cette ville a ſix lieues de tour de 3600 pas chacune. Ses portes ont quelque choſe de plus magnifique que celles de toutes les villes de l'Europe; elles ſont extrèmement élevées, & enferment une grande cour quarrée environnée de murailles, ſur leſquelles on a bâti des ſallons, tant du côté de la campagne, que du côté de la ville. Le palais de l'empereur a deux milles d'Italie en longueur, un en largeur, & ſix de tour. Il y tient plus de trois mille concubines. *Longit.* ſuivant les peres Jéſuites, Caſſini & Deſplaces 134^{d}. 8′, & ſuivant le pere Gaubil 133. 51. 45. *lat.* 39. 54. *Long.* orient, ſuivant M. le Monnier 133. 35. *lat.* 39. 55. *Long.* ſuivant le pere Feuillée, 133. 55. *lat.* 39. 55. (*D. J.*)

PÉLACHE, ſ. f. (*Manufact.*) eſpece de peluche groſſiere, faite de fil & de coton, dont les pieces portent dix à onze aunes de long.

PELADE, ſ. f. (*Lainage.*) c'eſt le nom de la laine que les Mégiſſiers & Chamoiſeurs font tomber par le moyen de la chaux, de deſſus les peaux de moutons & brebis, provenantes des abattis des bouchers; on l'appelle auſſi *pellure*, *pelis*, *avalis*.

Les laines *pedales* ſont ſi inférieures aux laines de toiſon, qu'il n'eſt pas permis aux ouvriers en bas au métier, d'en employer dans leurs ouvrages, ainſi qu'il eſt porté par l'article 11 de leur reglement du 30 Mars 1760; leur uſage plus ordinaire eſt pour faire les trèmes de certaines ſortes d'étoffes, celles de toiſon étant plus propres à faire les chaînes.

PELAGIŒ, (*Géog. anc.*) île de la mer Méditerranée, entre la Sicile & l'Afrique. Ptolomée, *liv. IV. ch. iij.* les met au nombre de trois; ſavoir, *Coſſira*, *Glauconis inſula & Melite*. (*D. J.*)

PÉLAGIE, (*Géog. anc.*) *Pelagia*, île conſacrée à Saturne. Avenius, *ora Marit. verſ.* 164. fait entendre qu'elle étoit voiſine des colonnes d'Hercule.

PÉLAGIANISME, héréſie des Pélagiens. *Voyez l'article ſuivant.*

PÉLAGIENS, (*Théolog.*) anciens hérétiques ainſi nommés de Pélage leur chef, & fort connus dans l'Egliſe par les écrits de S. Auguſtin.

Pélage, auteur de cette ſecte, étoit anglois. On prétend que ſon nom anglois étoit *Morgan*, qui ſignifie *mer*, que l'on a rendu en grec & en latin parcelui de *Pélage*. Il étoit moine, mais on ne ſait pas certainement s'il avoit embraſſé ce genre de vie en Angleterre ou en Italie. Les Anglois prétendent qu'il avoit été moine du monaſtere de Banchor, ſans décider ſi c'étoit de celui qui eſt ſitué dans le pays de Galles ou d'un autre de même nom qui étoit en Irlande. On ajoute qu'il paſſa en Orient, où il commença à ſemer ſes erreurs ſur la fin du quatrieme ſiecle; d'autres diſent qu'il vint à Rome & qu'il y dogmatiſa au commencement du cinquieme.

On peut rapporter à trois principaux chefs, les erreurs de Pélage & de ſes diſciples. Elles rouloient; 1°. ſur le péché originel; 2°. ſur les forces du libre arbitre; 3°. ſur la nature, l'exiſtance & la néceſſité de la grace.

Quant au premier article, Pélage enſeignoit que nos premiers parens Adam & Eve avoient été créés mortels, que leur prévarication n'avoit nui qu'à eux-mêmes, & nullement à leur poſtérité. 2°. Que les enfans qui naiſſent ſont dans le même état où étoient Adam & Eve avant leur péché; 3°. que ces enfans, quand même ils ne ſeroient pas baptiſés auroient la vie éternelle, mais non pas le royaume des cieux; car ils mettoient entre ces deux choſes une diſtinction qu'eux ſeuls apparemment ſe piquoient d'entendre.

Quant au libre arbitre, ils prétendoient qu'il étoit auſſi entier, auſſi parfait, & auſſi puiſſant dans l'homme, qu'il l'avoit été dans Adam avant ſa chûte; 2°. que par les propres forces du libre arbitre, l'homme pouvoit parvenir à la plus haute perfection, vivre ſans paſſions déréglées & même ſans péché; 3°. Julien un des ſectateurs de Pélage, ajoutoit que par les ſeules forces du libre arbitre, les infideles pouvoient avoir de véritables vertus qui les rendiſſent parfaitement bons & juſtes, non-ſeulement dans l'ordre moral & naturel, mais encore dans l'ordre ſurnaturel.

Quant à la grace; Pélage ſoutint d'abord que les forces naturelles du libre arbitre ſuffiſoient pour remplir tous les commandemens de Dieu, vaincre les tentations; en un mot, opérer toutes ſortes de bonnes œuvres dans l'ordre du ſalut. Mais attaqué de toutes parts & pouſſé vivement par les Catholiques, il admit d'abord des graces extérieures, comme la loi, la prédication de l'Evangile, les exemples de Jeſus-Chriſt. Il alla enſuite juſqu'à reconnoître une grace intérieure d'entendement pour les vérités revélées, non qu'il la jugeât abſolument néceſſaire, mais ſimplement utile pour en faciliter la connoiſſance. Enfin, il admit une grace intérieure de volonté, mais réduite preſque à rien par ſes ſubtilités & par celles de ſes diſciples; car ils ſoutenoient que cette grace n'étoit néceſſaire que pour achever les bonnes œuvres, & non pour les commencer: qu'elle n'étoit pas abſolument néceſſaire pour opérer le bien, mais pour en faciliter l'opération; & enfin que cette grace n'étoit point gratuite, puiſque Dieu ne la conféroit aux hommes, qu'en conſidération de leurs mérites & à titre de juſtice. Or, ſelon eux, ces mérites étoient purement humains, produits par les ſeules forces de la nature. *S. Auguſt. lib. de Gert. Pelag. de grat. & lib. arbitr. de grat. Chriſt. & contr. Julian.* Tournély, *trait. de la Grace, tom. I. diſput. 1. art.* 3.

On voit que ce ſyſtème tend à anéantir la néceſſité de la grace; Pélage eut pour principaux diſciples, Céleſtius & Julien, évêques d'Eclane en Sicile. Condamné en Afrique & en Orient par divers conciles, il trompa le pape Zozime par une feinte profeſſion de foi; mais ce pontife mieux inſtruit par les évêques d'Afrique, condamna Pélage & Celeſtius dans un concile tenu à Rome en 418: leurs erreurs furent proſcrites de toutes parts, tant par la puiſſance eccléſiaſtique, que par l'autorité ſéculiere. On tint ſur cette matiere vingt-quatre conciles en dix-neuf ans, & les empereurs Honorius, Conſtance & Valentinien ayant appuyé par leurs lois les déciſions de

l'Egliſe, le pélagianiſme parut écraſé, mais il reparut en partie dans la ſuite ſous le nom de *ſemipélagianiſme*. *Voy.* SEMIPÉLAGIANISME & SEMI-PÉLAGIENS.

Ce fut en combattant ces hérétiques, que S. Auguſtin compoſa les divers ouvrages qui lui ont mérité le titre de *docteur de la grace*. C'eſt auſſi contre eux que S. Proſper à fait ſon poëme intitulé contre *les ingrats*; S. Hiérome. S. Fulgence & pluſieurs autres peres ont auſſi réfuté les Pélagiens.

PÉLAGONIE, (*Géog. anc.*) *Pelagonia*, contrée de la Macédoine, dont la capitale portoit le même nom, ſelon Tite-Live, *liv. XLV. c. xxix.* il eſt vraiſſemblable que cette ville fut ruinée du tems de la guerre de Macédoine, car depuis Tite-Live aucun écrivain n'en fait mention. Les habitans de la *Pélagonie* étoient appellés *Pélagones* & *Pœones*, parce que leur pays étoit quelquefois compris dans la Pœonie. Cellarius place la *Pélagonie* au midi du mont Hémus, entre la Mygdonie & la Pœonie. (*D. J.*)

PELAGUS, (*Lexic. Géogr.*) nom dont les Grecs uſoient pour déſigner la mer, & que les Latins reçurent dans leur langue; quoiqu'il ſemble dans ſa propre ſignification vouloir dire la *haute mer*; Ptolomée néanmoins donne ce nom à toutes les mers particulieres. *Voyez* MER.

2°. *Pelagus* eſt dans Pauſanias, *l. VIII. c. xj.* une forêt d'Arcadie, qui faiſoit la borne entre les Mantinéens & les Tégéens.

PELAINS, ſ. f. pl. (*Comm. de la Chine.*) ce ſont des ſatins de la Chine, mais qui paſſent par les mains des Indiens, de qui les commis de la compagnie les reçoivent & les achetent; leur longueur eſt de huit aunes ſur ſept ſeiziemes de largeur.

PELAMYDE *ou* THON D'ARISTOTE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Icthiolog.*) *limaria limoſa*, poiſſon de mer qui eſt fort reſſemblant au maquereau par la forme du corps, par le nombre & par la poſition des nageoires, & qui n'en differe que par la couleur & par les taches qui ſont ſur le dos. *Voyez* MAQUEREAU.

La *pélamyde* a le ventre blanc, & le dos eſt de couleur livide & quelquefois blanc; il y a ſur les côtés du corps des traits noirs, fort près les uns des autres, qui s'étendent depuis le dos preſque juſqu'au ventre. On confond ſouvent ce poiſſon avec la biſe qui lui reſſemble à tous égards, par la forme & par la couleur; il en differe en ce qu'il a le corps en entier, liſſe & ſans écailles; au lieu que dans la biſe, la partie qui ſe trouve au-deſſous de la nageoire des ouies eſt couverte d'écailles: les traits noirs des côtés du corps ſont moins près les uns des autres dans la biſe, que dans la *pelamyde*. *Voyez* BISE. Rondelet, *Hiſt. nat. des Poiſſons*, *part. I. liv. VIII. ch. x.* *Voyez* POISSON.

PELARD, BOIS, (*Comm. de bois.*) ſorte de bois à brûler, dont on a ôté l'écorce pour faire du tan.

PELARDEAUX, (*Marine.*) *voyez* PALARDEAUX.

PÉLARGE, ſ. f. (*Myth.*) fille de Potnéus qui ayant rétabli à Thèbes le culte des dieux Cabires, mérita qu'après ſa mort on lui décernât les honneurs divins par ordre même de l'oracle de Delphes.

PELASGICUM ARGOS, (*Géog. anc.*) c'eſt un des noms qui furent donnés à la Theſſalie. Elle en a ſouvent changé, comme Pline *liv. IV. ch. vij.* nous l'apprend. Celui-là lui appartint lorſqu'elle fut habitée par les Pélaſges, peuples de l'Argie.

PÉLASGES, (*Géog. anc.*) *Pelaſgi*, ancien peuple de de la Grece; il habita d'abord l'Argie, & tiroit ſon nom du roi Pélaſgus, fils de Jupiter & de Niobé. On peut lire dans les *mémoires de littérature* les ſavantes recherches de M. l'abbé Geinotz, *tom. XIV.* & *tom. XVI. in-4°.* ſur l'origine des *Pélaſges*, & leurs différentes migrations; c'eſt aſſez pour nous de les parcourir d'un œil rapide d'après Denys d'Halycarnaſſe, *liv. I.*

Les *Pelaſges*, dit-il, après la ſixieme génération, laiſſerent le Péloponneſe, & ſe tranſporterent dans l'Hémonie, appellée depuis *la Theſſalie*. Les chefs de cette colonie furent Achæus, Phthius & Pelaſgus, fils de Neptune & de Lariſſe. Après avoir chaſſé les habitans du pays, ils s'y établirent & la partagerent entr'eux, donnant à chaque portion le nom d'un de leurs commandans. C'eſt delà que ſont venus les noms de *Phthiolide*, d'*Achaïde* & de *Pélaſgiotide*.

Après la cinquieme génération dans cette ſeconde demeure, les Curetes, les Léléges & divers autres habitans les chaſſerent: une partie ſe ſauva dans l'île de Crête, & une autre partie dans les îles Cyclades; quelques-uns ſe retirerent ſur le mont Olympe, & dans le pays voiſin; d'autres dans la Bæotie, dans la Phocide & dans l'Eubée; il y en eut qui paſſerent en Aſie, & qui s'emparerent d'une partie de la côte de l'Helleſpont & des îles voiſines, entr'autres de celles de Lesbos; mais la plus grande partie alla dans le pays des Dodonéens leurs alliés, & y demeurerent juſqu'à ce que devenant à charge au pays par leur grand nombre, ils furent conſeillés par l'oracle de paſſer en Italie, appellée alors *Saturnie*. Pour cet effet ils équiperent une flotte, ſur laquelle ils traverſerent la mer Ionienne; & étant venu débarquer à l'embouchure du Pô, ils y laiſſerent ceux d'entr'eux qui n'étoient pas en état de ſupporter la fatigue de l'expédition qu'ils méditoient.

Ceux-ci, avec le tems, bâtirent une ville, qu'ils nommerent *Spinæ*, du nom de l'embouchure du Pô, ſur le bord de laquelle ils avoient pris terre. Ils s'y firent reſpecter de leurs voiſins, & eurent pendant long-tems l'empire de la mer: mais dans la ſuite, ces mêmes voiſins les ayant chaſſés de leur ville, qui fut enfin ſubjuguée par les Romains, cette partie des *Pélaſges*, qui s'étoient établis à l'embouchure du Pô, ceſſa d'être connu dans l'Italie.

A l'égard de ceux qui avoient pénétré dans les terres, ils paſſerent les montagnes, arriverent dans l'Umbrie, voiſine du pays des Aborigenes, & s'y rendirent maîtres de quelques bourgades. Ils n'y demeurerent néanmoins pas long-tems. L'impuiſſance où ils ſe virent de réſiſter aux habitans du pays, les obligea de paſſer chez les Aborigenes, avec qui ils firent alliance. Ces derniers les reçurent d'autant plus volontiers chez eux, qu'ils avoient beſoin de ce ſecours pour réſiſter aux Sicules qui les inquiétoient ſouvent.

Cette alliance cauſa un grand changement en Italie. Les *Pelaſges* & les Aborigenes ſe trouverent aſſez forts pour s'emparer d'une partie de l'Umbrie & de la ville de Crotone, dont ils firent une place d'armes; ils vinrent même à-bout de chaſſer les Sicules, qu'ils obligerent de paſſer dans l'île voiſine appellée *Sicanie*, & à laquelle ils donnerent leur nom.

Ces premiers progrès des *Pélaſges* furent ſuivis d'autres encore plus grands. Ils conquirent pluſieurs villes; ils en bâtirent de nouvelles, & devinrent forts puiſſans dans le pays. Mais cette fortune ne fut pas de longue durée: affligés de diverſes calamités, & fatigués par les guerres continuelles qu'ils avoient ſur les bras, un grand nombre d'entr'eux repaſſa en Grece, & ſe diſperſa en divers endroits: il n'en reſta que très-peu en Italie, où ils ſe maintinrent avec l'aide des Aborigenes. Une grande partie des villes que ces peuples avoient poſſédées, furent envahies par les Tyrrhéniens, qui commencerent à s'établir alors dans l'Italie. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PÉLASGIE, (*Géog. anc.*) *Pelaſgia*; nom qui fut donné pendant long-tems au Péloponnèſe. La Toſcane & diverſes autres contrées que les Pélaſges habiterent, furent auſſi appellées *Pélaſgie*.

PÉLASGIOTIDE, (*Géog. anc.*) *Pelaſgiſtis* ou *Pelaſgis*, contrée de la Theſſalie, dont elle faiſoit la quatrieme partie, ſelon Strabon, *liv. IX. p.* 430. Son nom venoit des Pélaſges qui l'avoient habitée. Elle s'étendoit anciennement juſqu'à la mer; mais dans la ſuite la partie maritime de cette contrée fut compriſe ſous la Magnéſie. Les peuples s'appelloient *Pelaſgiotæ*.

PELATES, ſ. f. pl. (*Antiq. grecques.*) πελαται, domeſtiques particuliers chez les Athéniens. C'étoit des citoyens libres, qui, par pauvreté, ſe trouvoient forcés de ſervir à gages; ils n'avoient aucun ſuffrage dans les affaires publiques, faute d'avoir un bien ſuffiſant pour les rendre propres à donner leurs voix; mais ils ne reſtoient ſerviteurs qu'autant qu'ils le jugeoient à-propos, & que leur beſoin le requéroit; car ils étoient libres de changer de maîtres; & s'ils venoient à acquérir quelque bien, ils pouvoient ſe relever entierement de leur état de ſervitude. Potter, *archœol. grac. tom. I. p.* 57.

PELECIN, ſ. m. *pelecinus*, (*Hiſt. nat. bot.*) genre de plante à fleur papillonacée; le piſtil s'éleve du calice & devient dans la ſuite une ſilique applatie, & compoſée de deux pieces qui n'a que deux capſules, & qui renferme des ſemences applaties, & ſemblables ordinairement à un petit rein. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

PELKIS, (*Géog. mod.*) M. le comte de Marſigli écrit ainſi, & M. de Lisle *Belckis*; bourg d'Hongrie près du Danube, au-deſſous de Salankemen, & au-deſſus de Belgrade. Ce bourg eſt connu par la victoire que le prince Eugene de Savoie y remporta ſur les Turcs en 1697. (*D. J.*)

PELÉ, (*Géog. anc.*) nom de deux villes de Theſſalie, dont l'une obéiſſoit à Euripyle, & l'autre à Achille. *Pelé* eſt encore une île ſur la côte d'Ionie, proche de la

ville

ville de Clazomene, ſelon Pline, *liv. XXXII. ch. ij.*

PÉLÉCOÏDE, ſ. m. *en Géométrie*, ſe dit d'une figure en forme de hache.

Telle eſt la *figure BCDA*, *Pl. de Géom. figure* 45. contenue ſous les deux quarts de cercle renverſés *AB*, *AD*, & le demi-cercle *BCD*.

L'aire du *pélécoïde* eſt égal au quarré *AC*, & celui-ci au rectangle *EB*, ce qui ſe voit à l'œil; car le *pélécoïde* eſt égal au quarré *AC*, parce qu'il lui manque les deux ſegmens inférieurs *AB*, *AD*, leſquels ſegmens ſont égaux aux deux ſegmens *BC*, *CD*, que le *pélécoïde* a de plus que le quarré dans ſa partie ſupérieure; & le rectangle *BFED* contient quatre triangles rectangles, comme *BAF*, dont chacun eſt le quart du quarré *BCDA*.

On peut trouver encore d'autres eſpaces circulaires quarrables. *Voyez* LUNULE. (*O*)

PELEGRINO, (*Géog. mod.*) montagne fort haute de la Sicile dans le val de Mazzara, ſur la côte ſeptentrionale, près la ville de Palerme. Son ancien nom eſt *Ereta*, ou *Eretæ*, comme écrivent Polybe & Diodore de Sicile.

PELENDONES, (*Géog. anc.*) peuples de l'Eſpagne. Pline, *liv. III. ch. iij.* les comprend ſous les Celtibères, & ajoute, *liv. IV. ch. xx.* que le fleuve Durius avoit ſa Source chez eux. Ptolomée, *liv. II. ch. vj.* leur donne trois villes; ſavoir, *Viſontium*, *Auguſtabriga* & *Savia*.

Une ancienne inſcription rapportée par Gruter, *p.* 111. *n.* 5. fait mention de ces peuples, & écrit *Pellendones*, au lieu que Pline & Ptolomée diſent *Pelendones*.

GENIO LOCI
PELLENDONES.
AREACON.

(*D. J.*)

PELER, v. act. (*Gram.*) c'eſt ôter la peau: on *pele* un fruit, une étoffe ſe *pele*; on *pele* un arbre, une terre.

PÉLERIN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) perſonne qui voyage ou qui parcourt les pays étrangers pour viſiter les ſaints lieux, & pour faire ſes dévotions aux reliques des Saints. *Voyez* RELIQUE, JUBILÉ, &c.

Ce mot eſt formé du flamand *pelegrin*, ou de l'italien *pelegrino*, qui ſignifie la même choſe, & tous ces *mots* viennent originairement du latin *peregrinus*, étranger ou voyageur.

On avoit autrefois un goût exceſſif pour les pélerinages, ſur-tout vers le tems des croiſades. *Voyez* CROISADES & CROISÉ.

Pluſieurs des principaux ordres de chevalerie étoient établis en faveur des *pélerins* qui alloient à la Terre-ſainte, pour ſe mettre à couvert des violences & des inſultes des Sarraſins & des Arabes, &c. Tels étoient l'ordre des chevaliers du temple, ou des templiers, des hoſpitaliers; des chevaliers de Malte, &c. *Voyez* ORDRE, TEMPLIER, MALTE, &c.

PÉLERIN ſe dit d'un faucon, & c'en eſt une eſpece.

PÉLERINAGE, (*Hiſt. mod.*) voyage de dévotion mal entendue; les idées des hommes ont bien changé ſur le mérite des *pélerinages*. Nos rois & nos princes n'entreprennent plus des voyages d'outre-mer, après avoir chargé la figure de la croix ſur leurs épaules, & reçu de quelque prélat l'eſcarcelle & le bâton de pélerin. On eſt revenu de cet empreſſement d'aller viſiter des lieux lointains, pour y obtenir du ciel des ſecours qu'on peut bien mieux trouver chez ſoi par de bonnes œuvres & une dévotion éclairée. En un mot, les courſes de cette eſpece ne ſont plus faites que pour des coureurs de profeſſion, des gueux qui, par ſuperſtition, par oiſiveté, ou par libertinage, vont ſe rendre à Notre-Dame de Lorette, ou à S. Jacques de Compoſtelle en Galice, en demandant l'aumône ſur la route. (*D. J.*) (1)

PÉLERINAGE DE LA MECQUE, (*Réligion mahom.*) tout le monde ſait que les Mahométans en général ſe croyent obligés par leur loi de faire, une fois en leur vie, le *pélerinage de la Mecque*; ce n'eſt même qu'une ancienne dévotion qui ſe pratiquoit avant Mahomet. Il eſt certain que ce lieu (le Kabaa de la Mecque) a été viſité comme un temple ſacré par tous les peuples de cette preſqu'île arabique de tems immemorial, c'eſt-à-dire avant Mahammed, de même qu'après lui. Ils y venoient de toutes les parties de l'Arabie pour y faire leurs dévotions. Le Kabaa étoit plein d'idoles du ſoleil, de la lune & des autres planetes. Les pierres même de l'édifice étoient des objets d'idolâtrie; chaque tribu des Arabes en avoit tiré une qu'ils portoient partout où ils s'étendoient, & qu'ils élevoient en quelque lieu, ſe tournant vers elle en faiſant leurs prieres, ou la mettant à l'endroit éminent d'un tabernacle qu'ils dreſſoient d'après la figure du Kabaa.

Il y a beaucoup d'apparence que Mahammed voyant le zele univerſel qu'on avoit pour ce temple, prit le parti de conſacrer le lieu, en changeant les rites du *pélerinage*, de même que le but & l'objet; il ne ſe contenta pas de confirmer la tradition reçue que le Kaaba étoit l'oratoire d'Abraham, fondé par la direction de Dieu; il confirma de plus le *pélerinage*, & la proceſſion autour de la chapelle; & il enchérit même ſur tout ce qu'on en croyoit déjà, en diſant que Dieu n'exauce les prieres de perſonne en aucun endroit de l'univers, que quand elles ſont faites le viſage tourné vers cet oratoire.

Les Mahométans ſont néanmoins aujourd'hui partagés ſur ſa néceſſité abſolue: les Turcs, les petits Tartares & autres, prétendent que le précepte oblige tous ceux qui peuvent ſe ſoutenir avec un bâton, & qui ont ſeulement une écuelle de bois vaillant pendue à la ceinture; on va même chez les Chafay (une des quatre grandes ſectes du muſulmaniſme), juſqu'à enſeigner que chacun eſt obligé de faire le *pélerinage*, n'eût-il pas un ſou vaillant: les Perſans au contraire, ſoutiennent qu'il ne faut pas prendre le précepte à la lettre, mais avec modification, & que les Immans, qui ſont les premiers ſucceſſeurs de Mahammed, ont déclaré que l'obligation du *pélerinage* n'eſt que pour ceux qui ſont en parfaite ſanté, qui ont aſſez de bien pour payer leurs dettes, pour aſſurer la dot de leurs femmes, pour donner à leurs familles la ſubſiſtance d'une année, pour laiſſer de quoi ſe mettre en métier ou en négoce au retour, & pour emporter en même tems cinq cens écus en deniers pour les frais du voyage; qu'enfin, ſi l'on n'a pas ces moyens-là, on n'eſt point obligé au *pélérinage*; que de plus ſi on les a, & qu'on n'ait pas la ſanté requiſe, il faut faire le *pélerinage* par procuration. *Il eſt avec le ciel des accommodemens...* (*D. J.*)

PELERINE, adj. (*Divin.*) nom que les Aſtrologues donnent à une planete, lorſqu'elle ſe trouve dans un ſigne où elle n'a point une de ſes dignités eſſentielles, &c. *Voyez* DIGNITÉ. (*G*)

PELERINE, *terme de marchand de modes*, c'eſt un petit ajuſtement ancien qui étoit fait de chenille, de gaſe, de taffetas, ou de ſatin, de toute couleur. Les femmes s'en ſervoient pour couvrir leur cou & leur poitrine, & ne débordoit point tout autour ſur leurs habillemens; cela s'attachoit par devant avec de petits rubans de ſoie.

PELETHRONIUM, (*Géog. anc.*) 1°. montagne de la Theſſalie, au voiſinage du mont Pélion. Lucain Pharſal, *l. VI. v.* 386. parle des cavernes de cette montagne dans ces vers:

Illic ſemiferos Ixionidas centauros
Fœta Phaletroniis nubes effudit in antris.

2°. *Pelethronium*, eſt auſſi une ville de Theſſalie, ſur la montagne du même nom.

PE-

(1) Ce n'eſt certainement pas une choſe moderne que l'uſage des ſaints *Pélerinages* pratiqué dans l'Egliſe par des pieux fidéles. On voit au contraire depuis ſes premiers ſiecles ce ſaint & pieux exercice de dévotion & de piété établi & pratiqué par d'illuſtres & ſaints perſonnages, en allant viſiter les ſépulchres des ſaints martyrs, & les Baſiliques, où ſe célébroient leur mémoire & leurs ſaintes réliques, voy. Euſébe lib. 6. hiſt. c. 11. & lib. 3 *de vita Conſtantini* c. 42. S. Jérôme *lib. de viris illuſtr. in Alexandrum ordine* 62. S. Ambroiſe *orat. de morte Thood.* num. 41. Socrate lib. 7. c. 47. S. Gaudentius de Breſche homil. 17. S. Auguſtin lib. 21. de *civitate* c. 8. & pour ne pas rapporter tant d'autres que je paſſe ſous ſilence, il n'y a qu'à voir les lettres 11. 17. 20. 43. & 49. de S. Paulin, & l'on aura une juſte idée du cas que faiſoient ces premiers flambeaux de l'Egliſe des Saints *Pélerinages*, & des perſonnes qui les entreprenoient. Il eſt vrai que dans les ſiecles mêmes qui nous ont précédés les vrais objets du *Pélegrinage* dégénérerent dans l'eſprit de ces vagabonds qui ſous pretexte de dévotion vouloient couvrir leur fénéantiſe & leur pareſſe qui les empêchoient de s'adonner à des travaux honnêtes pour ſe ſubſtenter honorablement ſelon leur état, ou qui vouloient pailler leur débauche & libertinage; mais les Paſteurs zelés & les Princes religieux de ces tems-là ne blamèrent jamais pour cela les œuvres pies & entrepriſes ſuivant les regles dictées par la prudence, quoiqu'ils miſſent par des decrets un frein à ces vagabonds. Liſez ſur ce ſujet le 45. Canon du Concile II. de Chalons & le 124. chapitre du liv. 1. des capitulaires de Charles-Magne auſſi bien que le IV. Concile tenu à Milan parte I. *de religioſis peregrinat.*, & vous y trouverez préſcrittes les regles pour faire utilement les ſaints *Pélerinages*, & les lois qui défendent les brigandages des vagabonds. (*W*)

PELIAS, (*Géog. anc.*) île ſur la côte de Sicile, aux environs du promontoire Drepanum. Il eſt vraiſſemblable que c'eſt celle qu'on nomme préſentement *Colombara*, vis-à-vis de Trapani, & près de la côte. (*D. J.*)

PÉLICAN, ſ. m. ONOCROTALE, GRAND GOSIER, GOETTREUSE, LIVANE, *onocrotalus*, *ſive pelicanus*, Ald. *Pl. X. fig.* 4. oiſeau aquatique de la grandeur du cygne. M. Perrault de l'académie des Sciences, a donné la deſcription de deux *pélicans* morts à la ménagerie de Verſailles. Ces deux oiſeaux différoient par la couleur; l'un étoit en entier d'un blanc mêlé d'un peu de rouge, ou couleur de chair, à l'exception des petites plumes du bord ſupérieur de l'aîle & des premieres grandes plumes extérieures qui avoient du noir & du gris brun. L'autre *pélican* étoit d'une couleur de chair plus foncée, & les plumes du bord ſupérieur de l'aîle n'avoient point de noir. Les plumes du cou étoient très courtes & ſemblables à du duvet; celles du derriere de la tête avoient un peu plus de longueur que celles du cou. La piece ſupérieure du bec étoit plate, & preſque de la même largeur dans toute ſa longueur, & terminée par une ſorte d'ongle crochu, creux par-deſſous & d'un rouge très-vif; les côtés du bec au lieu d'être dentelés comme ceux du cygne, étoient tranchans; le deſſous du bec avoit une couleur griſe pâle; le milieu étoit brun & les bords avoient un peu de rouge mêlé de jaune. Il y avoit ſous la piece inférieure du bec une poche composée de deux peaux, l'une intérieure & l'autre extérieure; celle-ci n'étoit autre choſe que la peau du cou, qui s'étendoit le long de la piece inférieure du bec; cette peau en ſe dilatant formoit un grand ſac, & elle avoit beaucoup de petites rides qui reſſembloient à du duvet. Ces deux *pélicans* n'avoient à chaque pié que quatre doigts tous unis enſemble par une membrane. La longueur de ces oiſeaux étoit de cinq piés depuis la pointe du bec, juſqu'au bout des ongles, & ils avoient onze piés d'envergure; la longueur du bec étoit d'un pié deux pouces. Le *pélican* paſſe pour avoir les plus grandes aîles & pour voler plus haut que tous les autres oiſeaux; il ſe nourrit de poiſſons; il en remplit ſa poche, enſuite il ſe retire ſur quelque montagne. *Mémoire pour ſervir à l'hiſt. nat. des animaux, par M.* Perrault, *tome III. troiſieme partie. Voyez* OISEAU.

PÉLICAN, inſtrument de *chirurgie* dont on ſert pour arracher les dents. La forme ordinaire de cet inſtrument eſt très-défectueuſe; notre objet n'étant point de faire l'énumération des inconvéniens qui s'y trouvent, nous allons nous borner à la deſcription exacte de la forme qui paroît la plus avantageuſe. On peut diviſer cet inſtrument en quatre parties, qui ſont le corps, le manche, & ce qui en dépend, le pivot & la branche. *Voyez la figure 9. Pl. XXV.*

Le corps eſt d'acier; c'eſt une canule à jour d'un pouce dix lignes de longueur, & qui a plus de cinq lignes de diametre. Les côtés de cette canule, ou eſpece de niche, ſont deux lames d'acier, planes en dedans, légerement arrondies en dehors, & qui ont une ligne d'épaiſſeur.

De l'extrémité antérieure de cette canule s'éleve une tige qui a un pouce de long, & trois lignes de diametre. La tige eſt fendue par ſon extrémité, ce qui laiſſe deux avances, une ſupérieure & l'autre inférieure, leſquelles ſont percées par un trou, pour contenir une demi-roue ronde.

La face antérieure de cette demi-roue n'eſt point circulaire comme on a coutume de la fabriquer aux *pélicans* ordinaires; la convexité de la roue regarde la canule, & la face antérieure eſt une cavité ſemi-lunaire ſuperficielle: elle doit repréſenter un arc, dont la corde livrée d'une corne à l'autre, auroit neuf lignes de longueur. L'épaiſſeur de cette demi-roue eſt de deux lignes deux tiers; il y a un trou dans le milieu de l'épaiſſeur de la roue, de ſorte que cette derniere s'ajuſtant entre les avances de la tige, elle y eſt arrêtée par un clou à rivûre perdue; ce qui donne un petit mouvement de charniere à cette piece ajoutée.

L'extrémité poſtérieure de la canule, eſt une eſpece de mitte qui porte ſur le manche, & qui eſt percée dans ſon milieu pour laiſſer paſſer la ſoie d'une vis.

Le manche eſt compoſé de deux pieces, dont la premiere eſt une double vis, c'eſt-à-dire, qui a deux pas ou deux filets; ſa matiere eſt d'acier, & ſa longueur eſt d'un pouce ſept lignes, ſur deux lignes de diametre; elle a une ſoie qui a environ ſeize lignes de longueur, & qui eſt cylindrique l'eſpace de deux lignes, afin de tourner facilement dans le trou que nous avons fait obſerver dans la mitte de la canule; le reſte de la ſoie eſt quarré pour tenir avec plus de fermeté dans le manche.

Il eſt eſſentiel d'obſerver ici que la vis occupe le dedans de la canule, & qu'elle y tient par une méchanique toute ſinguliere; car la mitte de la vis étant arrêtée par la ſurface antérieure de la mitte de la canule; elle y eſt tellement engagée, qu'elle n'en peut ſortir; & ſon extrémité antérieure, taillée comme un pivot, roule dans une petite cavité gravée à l'extrémité antérieure de la canule.

La ſeconde piece du manche eſt d'ivoire; ſa figure eſt celle d'une petite poire, & ſa longueur eſt d'un pouce ſur dix lignes de diametre dans l'endroit le plus large. Il eſt percé dans le milieu de ſa longueur pour laiſſer paſſer la ſoie quarrée de la vis, qui eſt rivée à ſa partie poſtérieure ſur une roſette d'argent aſſez ſolide.

Le vrai pivot qui ſe rencontre dans la machine eſt mobile; & c'eſt lui qui avance ou retire la branche par un méchaniſme induſtrieux. Sa baſe eſt une eſpece de piédeſtal exactement quarré, & dont chaque ſurface a trois lignes de largeur, & autant de haut.

Ce piédeſtal eſt comme ſoudé ſur un rondeau auſſi d'acier, avec lequel il fait corps, & qui ſert comme de borne au pivot, en gliſſant ſur la ſurface inférieure de la canule. Il eſt encore percé en écrou, pour donner paſſage à la vis dont nous avons parlé; de ſorte qu'en tournant le manche de gauche à droite, ce piédeſtal s'approche du manche; au contraire quand on tourne le manche de droite à gauche, il s'en éloigne & s'approche de la partie antérieure de la canule, ce qui donne de grands avantages à la machine.

Il s'éleve de la partie ſupérieure du piédeſtal une tige de la hauteur de ſept lignes, & de deux lignes & demie de diametre: elle eſt exactement cylindrique l'eſpace de près de trois lignes; & c'eſt cette partie qui eſt le pivot autour duquel la branche tourne: le reſte de la tige eſt une vis ſimple, c'eſt-à-dire, qu'elle n'a qu'un filet.

La branche eſt un crochet d'acier, dont le corps a environ trois pouces de longueur: elle eſt plate du côté qu'elle doit toucher la canule, arrondie de l'autre, & percée par un trou, afin de loger la tige cylindrique ou le pivot autour duquel elle tourne. Cette branche eſt tenue ferme dans cet endroit par le moyen d'un écrou en forme de roſette, qui s'engage dans les pas de la vis ſimple que j'ai décrit à la tige. Cette branche eſt ordinairement droite, & la force du lévier en eſt plus grande; il eſt néanmoins à propos d'avoir des branches coudées pour l'extraction des dernieres dents, & même d'en avoir deux différemment contournées, pour s'en ſervir aux deux côtés de la mâchoire. L'extrémité antérieure de ces branches eſt un crochet d'environ cinq lignes, terminé par deux petites dents garnies en dedans d'inégalités tranſverſales, pour mieux s'appliquer contre la dent qu'on veut arracher: il faut que ce crochet ſoit bien trempé.

Cet inſtrument eſt un des meilleurs dont on puiſſe ſe ſervir pour l'extraction des dents. On le prend avec la main droite, ſi la dent qu'on veut arracher eſt à droite, & de la main gauche, ſi la dent eſt à gauche. On tourne le manche pour avancer la branche plus ou moins, ſuivant que la dent eſt plus ou moins dans le fond de la bouche. On fait aſſeoir le malade par terre ou ſur un couſſin, & dans un endroit où le jour éclaire bien. Le chirurgien derriere le malade, lui fait appuyer la partie poſtérieure de la tête ſur ſes cuiſſes qui ſont un peu approchées l'une de l'autre: puis le malade ayant la bouche ouverte, le chirurgien porte le crochet de l'inſtrument contre la dent qu'il veut arracher, du côté qui regarde la langue, obſervant d'avancer les dents du crochet entre la gencive & la dent, autant qu'il eſt poſſible; ce qui ſe fait facilement. Lorſque la couronne eſt uſée par la carie, ou qu'elle a été caſſée par les tentatives qu'on a faites pour arracher la dent, on doit avoir la précaution de ſéparer la gencive du collet de la dent, ce qui s'appelle *déchauſſer*. *Voyez* DÉCHAUSSOIR.

Le crochet ainſi poſé, le chirurgien doit tenir le *pélican* de maniere qu'il embraſſe ſon manche & preſque toute la canule avec les quatre doigts; le pan doit être appuyé ſur la branche, en s'alongeant preſque ſur la tête du crochet. On approche alors la cavité ſémi-lunaire de la demi-roue ſur les deux dents voiſines de celle qu'on veut arracher; on peut garnir la roue avec le coin d'un mouchoir ou d'une ſerviette fine.

L'inſtrument en place, comme on vient de le dire, il ne s'agit plus que de donner le tour de main pour arracher la dent. Ce tour de main conſiſte à tirer l'inſtrument en dehors, en ſoulageant autant qu'on peut la demi-roue qui appuie ſur les dents ſaines, & fort près de la gencive. On obſerve que les dents du crochet portent

tent ſeulement ſur la dent qu'on arrache, & on culbute la dent, en faiſant que l'inſtrument décrive une ligne oblique avec la dent, en élevant un peu le poignet ſi c'eſt à la mâchoire inférieure, & en l'abbaiſſant ſi c'eſt à la mâchoire ſupérieure. Si l'on tiroit horiſontalement, on n'arracheroit pas la dent d'un ſeul coup ſans éclater beaucoup la mâchoire; dans ce cas, quand on s'eſt apperçu que la dent s'eſt un peu penchée en dehors, il ne faut pas faire d'efforts avec le *pélican*; on peut achever de tirer la dent avec les doigts, ou avec un davier.

On pince enſuite la gencive avec deux doigts, pour reſſerrer l'alvéole, & on fait gargariſer avec de l'eau tiede & un peu de vinaigre. (*Y*)

PELICAN, (*Chimie*.) vaiſſeau de verre qui ſervoit autrefois en Chimie pour les digeſtions & pour les circulations des liqueurs: on les y faiſoit entrer par un bec ou cou étroit, qu'on bouchoit enſuite hermétiquement; la figure du vaiſſeau étoit diverſifiée, tantôt ronde, tantôt longue. On employe maintenant en ſa place les vaiſſeaux de rencontre qui ſont deux matras dont le cou de l'un entre dans celui de l'autre. (*D. J.*)

PÉLICAN, (*Artillerie*.) on a donné ce nom à une piece d'artillerie, qui eſt un quart de coulevrine, portant ſix livres de boulet.

PÉLIGNES, LES (*Géograph. anc.*) peuples d'Italie. Strabon, *liv. v.* dit que le Sagrus les ſéparoit des Marruciui. Ils eurent la gloire d'avoir Ovide pour compatriote, comme il le dit lui-même, *amor. eleg. XV. lib. iij.*

> *Mantua Virgilio gaudet, Verona Catullo,*
> Pelignæ *dicar gloria gentis ego.*

C'étoit un peuple du pays latin; voiſin des Marſes, dans la quatrieme région d'Italie, & dont la capitale étoit Sulmo, patrie d'Ovide, aujourd'hui Sul-Emona.

Les *Pélignes*, autrefois compris ſous le nom des *Samnites*, habitoient donc dans la contrée de l'Italie, qui fait aujourd'hui partie de l'Abruſſe méridionale, au royaume de Naples, du côté de la ville de Salmona, entre la Peſcara & le Sangre.

PÉLING, ſ. m. (*Comm. de la Chine*.) étoffe de ſoie qui ſe fabrique à la Chine. Il y en a de blanche, de couleur, d'unie, d'ouvrée, de ſimple, de demi-double, & de triple. Entre un grand nombre d'étoffes qui ſe font à la Chine, la plûpart de celles que les Hollandois apportent en Europe, ſont des *pélings*, parce qu'ils y trouvent un plus grand profit. Les *pélings* entrent auſſi dans les aſſortimens pour le négoce du Japon.

PELION, (*Géog. anc.*) *Pelius* ou *Pelios*, montagne de la Theſſalie, dans la partie orientale de la Magnéſie. Elle s'étendoit le long de la péninſule qui formoit le golfe Pélaſgique. Dicéarque, qui eut la commiſſion de meſurer les montagnes de la Grece, eſtime que le *Pélion* eſt la plus haute de toutes. Il lui donne dix ſtades de hauteur; Pline dit 1250 pas, ce qui eſt la même choſe, c'eſt-à-dire un tiers de mille d'Allemagne.

Les Poëtes ont feint que le mont *Pélion* fut mis ſur le mont Oſſa par les géants, lorſqu'ils voulurent eſcalader le ciel; c'eſt ce que décrit Virgile dans ces vers des géorgiques, *liv. I. v.* 281.

> *Ter ſunt conati imponere Pelio Oſſam,*
> *Scilicet, atque Oſſæ frondoſum involvere Olympum.*

Et Horace, *liv. III. od. IV.*

> *Fratreſque tendentes opaco*
> Pelion *impoſuiſſe Olympo.*

On diſoit que les Géans, auſſi-bien que les Centaures, avoient leur demeure dans cette montagne. Son nom moderne eſt *Petras*, ſelon Tzetzes, *chiliad. 6. n. 5.*

2°. *Pelion*, *Pelium* ou *Pellium*, une ville des Daſſaretes, dont Tite-Live, *liv. XXX. c. xl.* dit qu'elle étoit avantageuſement ſituée pour faire des courſes dans la Macédoine. (*D. J.*)

PELISSE, ſ. f. (*terme de Fourreur.*) on appelle *peliſſes*, des robes de chambre fourrées, faites à-peuprès comme les veſtes de deſſus que portent les Turcs. On nomme *peliſſons* des eſpeces de jupons de fourrures, dont les femmes ſe ſervent pour les garantir du froid.

PELLISSE, (*terme de Marchand de modes.*) c'eſt un grand mantelet qui eſt fait comme les mantelets ordinaires, qui ſert aux mêmes uſages, mais qui eſt beaucoup plus long, & qui deſcend aux femmes juſqu'à la moitié du corps. Les deux dévans ſont coupés & entaillés en long pour paſſer les bras. Cet ajuſtement eſt fait des mêmes étoffes que les mantelets ordinaires; ils ſont auſſi garnis de dentelle ou d'hermine, & ont un cabochon.

Il y a auſſi des demi-*peliſſes* qui ne ſont pas tout-à-fait ſi longues, mais qui ſont faites de même.

PELLA, (*Géog. anc.*) 1°. ville de de-là le Jourdain. Pline, *liv. V. ch. xviij.* la met dans la Décapole, & la loue pour ſes belles eaux. Elle étoit du royaume d'Agrippa, entre Jabès & Geraſa. Elle devint dans la ſuite des tems une des épiſcopales de la ſeconde Paleſtine.

2°. *Pella*, ville de la Theſſalie, ſelon Etienne le géographe, qui en met une autre dans l'Achaïe, & une troiſieme dans l'Ethiopie.

3°. *Pella*; la plus fameuſe des villes de ce nom, eſt celle de la Macédoine, qui devint capitale de ce royaume, après que celle d'Edeſſe eut ceſſé de l'être. *Pella* étoit ſituée à 120 ſtades de la mer, aux confins de l'Emathie, Tite-Live, *l. XLIV. c. ult.* en décrit fort exactement la ſituation. Elle eſt, dit-il, ſur une élévation entourée de marais, & défendue par une forterelle; enſorte que pour l'aſſiéger, on ne trouvoit d'accès d'aucun côté. On ne pouvoit y entrer ni en ſortir, que par un ſeul pont, qu'il étoit aiſé de garder avec très-peu de monde. La riviere qui couloit entre la ville & la forteresse, ſe nommoit *Lydias*.

Le même hiſtorien, *l. LI. ch. xlij.* nomme *Pella*, *vetus regia Macedonum*, parce qu'elle avoit toujours été la demeure des rois de Macédoine depuis Philippe, fils d'Amyntas, juſqu'à Perſée. Pline, *liv. IV. chap. x.* lui donne le titre de *colonie romaine*; & en effet nous avons une médaille d'Auguſte où elle porte ce même titre. On y lit cette inſcription, *col. Jul. Aug.* Pell. c'eſt-à-dire *colonia Julia Auguſta Pella.* Dans la ſuite elle déchut beaucoup de ſa premiere ſplendeur, puiſque Lucien rapporte que de ſon tems, ſes habitans étoient pauvres, & en petit nombre. Préſentement on nomme ce lieu *Palatiſia* comme qui diroit les *petits palais*.

Mais elle ſera toujours célebre dans l'hiſtoire, par la naiſſance de Philippe, vainqueur de la Grece, & d'Alexandre ſon fils, vainqueur de l'Aſie, *illi Pellæo qui domuit Porum*. A beaucoup d'eſprit, & à de grandes qualités, Philippe joignoit des foibles des vices honteux, & de grands défauts. Jaloux du mérite de ſes généraux, il affectoit de les mortifier, quand ils ſe ſignaloient par de belles actions. Arcadion avoit conçu contre lui, tant de haine, que pour ne le point voir; il s'étoit exilé volontairement. Un jour Philippe l'ayant rencontré à Delphes „ „ Juſqu'à quand; lui dit-il, avez-vous réſolu de courir le monde? Arcadion lui répondit par une parodie d'un vers d'Homere: „ juſqu'à ce que j'aie trouvé un lieu où „ l'on ne connoiſſe point Philippe. Le vers d'Homè-„ re eſt,

Εισοχὶ τῦς ἀφίκηαι οἱ ἐκ ἴσάσι θάλασσαν.

„ juſqu'à ce que vous ſoyez arrivé chez des peuples „ qui ne connoiſſent point la mer „. Cette ſaillie naïve & plaiſante, à laquelle le prince ne s'attendoit point, le fit rire; il invita Arcadion à ſouper, & depuis ils furent toujours amis.

Un jour une femme s'aviſe de lui demander juſtice lorſqu'il ſortoit d'un repas; il la juge & la condamne. Elle répond de ſens-froid, j'en appelle. Comment, dit Philippe, de votre roi? & à qui? A Philippe à jeun, répliqua-t-elle. La maniere dont il reçut cette réponſe, feroit honneur au roi le plus ſobre. Il examine l'affaire de nouveau, reconnoît l'injuſtice de ſon jugement, & ſe condamne à le réparer.

Il faut mettre entre ſes foibles ſa ſenſibilité pour l'adulation, il ne ſut jamais s'en garantir; il récompenſa d'un royaume les flatteries de Thraſidée. Théopompe avoit écrit l'hiſtoire de ce prince, dont il ne nous reſte que quelques fragmens. On ſait qu'après un regne de vingt-quatre ans, il fut aſſaſſiné par Pauſanias au milieu de deux Alexandre, l'un ſon gendre, & l'autre ſon fils.

Celui-ci découvrit dès ſa premiere jeuneſſe tout ce qu'il ſeroit un jour. Parvenu au trône de ſes ancêtres, âgé de dix-huit à vingt ans, il détrompa les gens qui ne le connoiſſoient pas, & Démoſthène même qui le traitoit d'enfant. Cet enfant lui répondit: „ J'ai atteint l'adoleſcence dans mon paſſage par la Theſſalie, d'où je me „ propoſe en peu de jours, d'arriver homme fait devant „ les murailles d'Athènes „. Ce fut bien autre choſe dans la ſuite, quand au milieu de ſes conquêtes rapides, il conſtruiſit Aléxandrie & Scanderon, rétablit Samarkande, bâtit des villes juſques dans les Indes, établit des colonies au-delà de l'Oxus, envoya dans la Grece les obſervations de Babylone, & changea le commerce de l'Aſie, de l'Europe, & de l'Afrique, dont Alexandrie devint

devint le magaſin général. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

PELLACONTA, (*Géog. anc.*) fleuve de la Méſopotamie, ſelon Pline, *liv. VI. ch. xxvj.* ce fleuve ſe jettoit dans l'Euphrate, preſque cinq cens ſtades au-deſſus de Séleucie.

PELLACOPAS, (*Géog. anc.*) c'étoit un des lits de l'Euphrate, ou un canal creuſé de mains d'homme, & qui n'avoit point de ſource. Arrien, *de exped. Alex. liv. VII. n°.* 21. en donne une ample deſcription.

PELLŒUS, *pagus*, (*Géog. anc.*) Aléxandre, ſelon Pline, *l. VI. c. xxvij.* donna ce nom au canton où étoit ſituée la ville d'Alexandrie, qu'il bâtit à l'embouchure du Tigre, & qui fut depuis nommée *Charax.* (*D. J.*)

PELLAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un droit ſingulier, appartenant aux ſeigneurs qui ont des terres & ports le long de la Seine dans les bailliages de Mante & de Meulan; il conſiſte à percevoir quelques deniers ſur chaque muid de vin chargé ou déchargé en leurs ports, *voy.* le gloſſaire du droit françois au mot *pellage*, & ci-devant le *mot* PALLAGE. (*A*)

PELLANE, (*Géog. anc.*) *Pellana*, ville de la Laconie. Pauſanias, *l. III. c. xxj.* dit qu'il y avoit deux choſes remarquables dans cette ville; ſavoir le temple d'Eſculape, & la fontaine Pellana. On rapporte, ajoute-t-il, qu'une fille étant allée pour y puiſer de l'eau, & y étant tombée, on trouva ſon voile dans une autre fontaine appellée Lancea.

PELLE, ſ. f. (*Inſtrument d'ouvriers.*) inſtrument de bois, propre à divers artiſans & ouvriers. Celle qui ſert aux Boulangers & Pâtiſſiers, pour enfourner leur pain & pâtiſſeries, a le manche plat & très-long, afin de pouvoir atteindre au fond du four. Sa palette qu'on nomme auſſi *pellâtre*, eſt large ou étroite, ſuivant les pieces de four, ou les pains qu'on y veut placer: mais toujours très-mince & très-plate, afin qu'ils puiſſent couler ſur l'âtre avec plus de facilité. Les *pelles* des Pâtiſſiers & des Boulangers les plus étroites, ſe nomment des *pellerons*.

La *pelle* des maçons, paveurs, jardiniers & autres tels artiſans & manouvriers, a le manche rond & la palette un peu creuſée en-dedans, & convexe en-dehors pour la facilité du ſervice.

La *pelle* des gagne-deniers meſureurs de charbon, que de-là on nomme *garçons* de la *pelle*, a la palette très-large & preſque quarrée; le manche qui eſt rond & aſſez court, n'y eſt pas attaché tout droit comme aux autres *pelles*, mais forme avec elle une eſpece d'angle irrégulier; le manche par le bout & la palette tout-au-tour ſont ferrés. Savary. (*D. J.*)

PELLE, (*Uſtenſile de ménage.*) cet uſtenſile de ménage fait partie de ce qu'on appelle le *feu* d'une cheminée elle eſt de fer en forme de palette quarrée, plus ou moins large, ſuivant l'uſage avec un long manche auſſi de fer pour la tenir.

Quand les feux qui ſervent dans les cheminées des plus beaux appartemens, ont des ornemens d'argent ou de cuivre doré; la *pelle* a auſſi le ſien de l'un ou de l'autre métal qu'y mettent les Orfévres s'ils ſont d'argent, & les Fondeurs & Doreurs ſur métal s'ils ſont de cuivre.

Les *pelles* de fer communes ſe font par des ſerruriers de province, & ſe vendent à Paris par les quincailliers. Les *pelles* polies & d'un ouvrage achevé, ſe fabriquent par les maîtres de la ville. (*D. J.*)

PELLE, (*Uſtenſile de Boulanger.*) dont ils ſe ſervent pour mettre le pain au four; il y en a de longues & de rondes, pour le pain long & rond. *Voyez les fig. Planche du Boulanger*, qui repréſente une *pelle* pour le pain long.

PELLE *à tirer la braiſe, en terme de Boulanger*, eſt un inſtrument de tôle large & haut de bords, excepté du côté deſtiné à recevoir la braiſe, qui n'en a point. Elle eſt ainſi nommée de l'uſage qu'on en fait pour retirer la braiſe du four. *Voyez les fig. Pl. du Boulanger.*

PELLENŒUS-MONS, (*Géog. anc.*) nom d'une montagne de l'île de Chios, & d'une autre montagne de la Carie.

PELLENE, ſ. f. (*Mythol.*) nom que les habitans de *Pelléne* en Achaïe donnerent à Diane, qu'ils honoroient particulierement. Plutarque dit que lorſque l'on portoit la ſtatue de Diane *Pelléné* en proceſſion, ſon viſage devenoit ſi terrible, que perſonne n'oſoit la regarder; & que le prêtre qui la ſervoit ayant porté la ſtatue dans l'Ionie, tous ceux qui la virent devinrent inſenſés. Mais Plutarque avoit trop d'eſprit pour donner quelque créance à ce conte ridicule. (*D. J.*)

PELLENE *ou Pelline*, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnèſe ſituée dans l'Achaïe. Elle étoit célebre par la fabrique de certaines robes (χλαινων *lænarum*) ſi chaudes que Pindare les appelle un *doux remede* contre les vents froids, ψυχρᾶν εὐδιανὸν φάρμακον αὐρᾶν. Les laines de cette ville étoient ſi eſtimées, dit Pollux, qu'on en faiſoit des robes que l'on propoſoit pour prix dans divers jeux publiques. Cette ville étoit à 60 ſtades du golfe de Corinthe. Un diſciple d'Ariſtote nommé Dicéarque, natif de Meſſene, mathématicien, hiſtorien & philoſophe, en avoit décrit le gouvernement conjointement avec celui d'Athènes & de Corinthe. (*D. J.*)

PELLÉNÉ, (*Géog. anc.*) ancienne ville des Spartiates appellée aujourd'hui *Macropoulo*. C'étoit proche cette ville que l'on avoit conſtruit l'aqueduc de Sparte ſur une hauteur, près du fleuve Eurotas, & dont on voit encore des reſtes. L'eau couloit à fleur de terre dans des canaux, juſqu'au vallon diſtant de Sparte d'environ une lieue, où ſe trouve un torrent au-deſſus duquel l'aqueduc s'éleve en arcades de pierres de taille, plus hautes & plus larges que celles des deux aqueducs d'Athènes. Les arcades joignent enſemble deux éminences d'où les eaux entroient autrefois dans une galerie ſouterraine, pour ſe rendre enſuite près de la ville dans un réſervoir qui eſt aujourd'hui à découvert; ce réſervoir forme une vaſte piece quarrée, pavée de petits cailloux qui étoient joints avec un ciment auſſi dur que le caillou même. Du réſervoir l'eau paſſoit dans la ville, & entroit dans un autre aqueduc compoſé de cent petites arcades voiſines; celui-là prenoit ſes eaux à deux lieues & demie, dans deux canaux de trois piés de large, ſur un pié de profondeur; qui ſe rempliſſoient par des ſaignées qu'on avoit faites au *knaſſeus* & au *tiſoa*. *Mem. des Inſcript. tom. XV.* (*D. J.*)

PELLERON, ſ. m. (*Inſtrument de Boulanger.*) pelle longue & étroite dont les Pâtiſſiers & Boulangers ſe ſervent: ceux-ci pour enfourner leurs petits pains, & les autres pour mettre au four leurs plus petits pâtés, tartelettes, darioles, & autres légeres pieces de pâtiſſerie.

PELLETERIE, ſ. f. (*Commerce de peaux.*) le mot *pelleterie* ſignifie toutes ſortes de peaux garnies de poil deſtinées à faire des fourrures, telles que ſont les peaux de martres, d'hermines, de caſtors, de loutres, de tigres, de petits-gris, de fouines, d'ours & ourçons, de loups, de putois, de chiens, de chats, de renards, de lievres, de lapins, d'agneaux, & autres ſemblables.

Les plus belles & les plus précieuſes *pelleteries* viennent des pays froids, particulierement de la Laponie, de Moſcovie, de Suede, de Danemarck & de Canada; celles des pays chauds leur ſont inférieures, auſſi les appelle-t-on ordinairement *pelleteries communes*.

On nomme *pelleteries ornes* ou non apprêtées, celles qui n'ont encore reçu aucune façon ni apprêt, & qui ſont telles qu'elles ont été levées de deſſus le corps des animaux.

Ce qu'on appelle *ſauvagine* n'eſt autre choſe que de la *pelleterie* crûe ou non apprêtée, provenant de la dépouille de pluſieurs animaux ſauvages qui peuvent ſe trouver en France.

La *pelleterie* apprêtée ou ouvrée, eſt celle qui a paſſé par la main de l'ouvrier, qui l'a façonnée & miſe en état d''être employé en fourrure.

Les plus groſſes *pelleteries* ſe préparent & s'apprêtent par les Mégiſſiers, & les plus fines par les marchands Pelletiers; mais ce ſont les derniers qui les mettent en œuvre. *Savary.* (*D. J.*)

PELLETIER, ſ. m. (*Art. mechanique*) marchand qui achete, vend, prépare & apprête toutes ſortes de peaux garnies de leur poil, & qui les emploie aux différentes ouvrages de fourrures.

Les *Pelletiers* de Paris ſont appellés dans leurs ſtatuts maîtres marchands *Pelletiers*, *Haubaniers*, *Fourreurs*; *Pelletiers*, parce qu'ils font commerce de pelleteries; *Haubaniers*, à cauſe d'un droit qu'ils payoient anciennement au roi, pour avoir la faculté de lottir leurs marchandiſes dans les foires, halles, & marchés de Paris; ce droit s'appelloit *hauban*. Enfin, *Fourreurs*, parce que ce ſont eux qui fourrent ou garniſſent de peaux en poil les juſtaucorps, robes, manteaux, &c. & qu'ils font des aumuces, manchons, & autres ſortes de fourrures.

Le corps des *Palletiers* eſt régi par ſix maîtres gardes, trois anciens & trois nouveaux; le premier des anciens eſt appellé le *grand-garde*: il eſt régardé comme le chef de la communauté, & c'eſt lui qui préſide dans les aſſemblées. Le dernier des nouveaux eſt chargé du détail des affaires; il fait la recette & la dépenſe, & rend ſes comptes par-devant les maîtres & gardes, au bureau de la Pelleterie.

Tous les ans, le ſamedi de l'octave du ſaint Sacrement, on élit à la pluralité des voix deux maîtres & gardes, un an-

ancien & un nouveau, à la place du prémier des anciens, & du plus ancien des nouveaux qui ſortent de charge.

Les ſtatuts du corps de la Pelleterie ont été donnés par Henri III. en 1586, confirmés & augmentés en 1618 par Louis XIII. & depuis par Louis XIV. en 1648.

Suivant ces ſtatuts, perſonne ne peut être admis dans le corps s'il n'a fait quatre ans d'apprentiſſage, ſervi les maîtres en qualité de compagnon pendant quatre autres années, & fait chef-d'œuvre.

Il n'eſt permis aux maîtres d'avoir qu'un apprentif à-la-fois; il ne doit être ni marié ni étranger.

Il eſt défendu aux *Pelletiers* 1°. de prendre aucuns compagnons à leur ſervice, s'ils n'ont un certificat en bonne forme des derniers maîtres qu'ils ont ſervi.

2°. De mêler de la marchandiſe vieille avec de la nouvelle.

3°. De fourrer des manchons pour les Merciers.

4°. De travailler & fourrer pour les Fripiers.

5°. De faire le courtage de la marchandiſe de Pelleterie & de fourrure.

6°. Enfin, de s'aſſocier avec des marchands forains, ou autres qui ne ſont pas de leur corps.

PELLICULE, ſ. f. (*Gramm.*) c'eſt une tunique mince & déliée, ou le fragment d'une membrane ou peau. *Voyez* MEMBRANE.

Ce mot eſt un diminutif de *pellis*, peau. L'épiderme ou cuticule eſt une cuticule qui couvre le derme ou la peau. *Voyez* CUTICULE.

Les ſoupapes des veines & des arteres, ſont des *pellicules* inſenſibles qui s'ouvrent & ſe ferment pour la circulation du ſang *Voyez.* SOUPAPE.

Quand on fait évaporer une diſſolution chimique à une chaleur douce, juſqu'à ce qu'il ſe forme en deſſus une peau ou une tunique mince, on l'appelle *évaporation à pellicule*, dans laquelle on ne laiſſe préciſément de liqueur qu'autant qu'il en faut pour tenir les ſels en fuſion. *Voyez* EVAPORATION.

PELLICULE, (*Conchyl.*) en latin *cortex*. Ce mot, *en Conchyliologie*, eſt ſouvent pris pour l'épiderme; c'eſt le drap marin, la ſur-peau d'une coquille, laquelle s'uſe dans le roulis de la mer quand le poiſſon eſt mort. On l'ôte auſſi des coquilles en les poliſſant pour jouir de toute leur beauté.

PELLISSIER, ſ. m. (*Peaucerie*) c'eſt celui qui fait & qui vend des *peliſſes* ou des peliſſons. On le dit auſſi de ceux qui préparent des peaux.

PELODES, (*Géog. anc.*) mot grec qui ſignifie *vaſeux*. On l'a donné à quelques golfes, à cauſe que leur fond étoit plein de vaſe. Ainſi *Pelodes* dans Ptolomée, *l. III. c. iij.* eſt le nom d'un golfe ſur la côte de la Suſiane; c'eſt auſſi dans Strabon, *l. VII. p.* 324 le nom d'un port de l'Epire. (*D. J.*)

PELOIR, *terme de Mégiſſier*; c'eſt un petit bâton dont ces ouvriers ſe ſervent pour faire tomber la laine de deſſus les peaux de mouton. Ces peaux ayant paſſé à la chaux, la laine n'y tient preſque plus; & pour la faire tomber entierement, on les étale ſur le chevalet, & on frotte un peu rudement le côté de la laine avec un petit bâton rond de la longueur d'environ un pié, d'un pouce de diametre: cette opération fait tomber la laine ſur-le-champ. *Voyez les fig. dans les Pl. du Mégiſſier.*

PÉLOPIDES, LES, ſ. m. (*Hiſt. grecque.*) c'eſt le nom que les Grecs donnerent à la malheureuſe famille de Pélops. *Sœva Pelopis domus*, dit Horace. On ſait les tragiques ſcenes que cette famille a fournies ſans ceſſe au théâtre: la guerre de Thèbes, les noms de Tantale, de Thieſte, d'Atrée, d'Agamemnon, d'Egiſte, de Clitemneſtre & d'Oreſte, retracent à l'eſprit les plus ſanglantes cataſtrophes. (*D. J.*)

PÉLOPIES, ſ. f. pl. (*Antiq. grecq.*) πελοπια, fête que célébroient les Eléens en l'honneur de Pélops, pour lequel ils avoient plus de vénération que pour aucun autre héros. Vous trouverez toutes les cérémonies de cette fête décrites dans Potter. Pauſanias nous apprend qu'Hercule fut le premier qui ſacrifia à Pélops un bélier noir, comme on faiſoit aux divinités infernales. Dans la ſuite les magiſtrats d'Elide ſuivirent le même exemple, en ouvrant leurs *pélopies* par un ſemblable ſacrifice. Potter, *archæol. græc. l. II. c. xx. tom. I. p.* 429.

PÉLOPIS, (*Géog. anc.*) Pauſanias, *l. II. c. xxxjv.* dit qu'on donnoit ce nom à de petites îles de Péloponnèſe, vis-à-vis de Melhana, & que ces îles étoient au nombre de ſept.

PÉLOPONNESE, *Peloponneſus*, (*Géogr. anc.*) aujourd'hui la *Morée*; c'eſt une grande preſqu'île qui faiſoit la partie méridionale de la Grece, & qui étoit jointe à la ſeptentrionale par l'iſthme de Corinthe. Quoique le *Péloponnèſe* ne fût qu'une péninſule, Denis le periégete *verſ.* 403, ne laiſſe pas de lui donner le nom d'*île*, parce qu'elle ne tient à la terre ferme que par une iſthme large ſeulement de quelques ſtades. Pline, *l. IV. c. iv.* Strabon. *l. II. p.* 83, & Pomponius Mela, *l. II. c. iij.* diſent que le contour du *Péloponnèſe* a la figure d'une feuille de platane.

Ce pays n'eut pas toujours le même nom; il fut appellé *Appia* ſous le regne d'Appius; *Pelaſgia* ſous celui de Pelaſgus; *Argos*, ſous celui d'Argus, & enfin *Péloponnèſe* ſous Pélops.

Le *Péloponnèſe* à été diviſé par les anciens ſuivant le nombre de ſes peuples & de ſes villes: ce qui a beaucoup varié, les peuples ayant changé, & les villes n'ayant pas toujours été les mêmes. Ptolomée, *l. III. c. xvj.* y comprend même la Corinthie & la Sicyonie; mais Pomponius Mela, *l. II. c. iij.* partage cette péninſule ſeulement en ſix contrées principales, qui ſont l'Argolide, la Laconie, la Meſſénie, l'Elide, l'Achaïe propre & l'Arcadie.

L'Argolide ou l'Argie étoit bornée du côté d'orient par le golfe Argolique; vers l'occident par l'Arcadie; au midi par la Laconie, & au ſeptentrion par le golfe Saronique. Argos étoit la principale ville de cette province.

La Laconie étoit bornée au midi par le golfe Meſſéniaque & le golfe Laconique; à l'orient par le golfe Argolique, au ſeptentrion par l'Argie, à l'occident par l'Arcadie & la Meſſénie. Sparte en étoit la citadelle & la capitale.

La Meſſénie étoit ſituée dans la partie méridionale, entre la Laconie à l'orient, & l'Elide à l'occident. Elle avoit l'Arcadie au ſeptentrion, & s'étendoit vers le midi, entre le golfe Meſſéniaque & le golfe Cypariſſien. Meſſène en étoit la ville principale.

L'Elide avoit pour confins, au nord l'Achaïe propre, au levant l'Arcadie, au midi la Meſſénie, & au couchant la mer Ionienne. La capitale ſe nommoit *Elide*.

L'Achaïe propre avoit pour bornes le golfe de Corinthe du côté du ſeptentrion; la mer Ionienne à l'occident; l'Elide & l'Arcadie au midi, & la Sicyonie vers l'orient. Patras en étoit la capitale.

L'Arcadie étoit en pleine terre, éloignée du bord de la mer, & avoit au levant l'Argie & la Laconie; au couchant l'Elide, au ſeptentrion l'Achaïe propre, & au midi la Meſſénie. Elle avoit pour capitale Mégalopolis.

La Corinthie, qui s'étendoit dans la partie ſeptentrionale du *Péloponnèſe*, confinoit au couchant avec la Sicyonie, au midi & à l'orient avec l'Argie, & étoit ſéparée de la grande Achaïe par le golfe & l'iſthme de Corinthe, & par le golfe Saronique.

La Sicyonie, la plus reſſerrée de ces provinces, tiroit ſon nom de ſa ville capitale, appellée *Sicyone*, & avoit pour limites à l'orient la Corinthie, au couchant l'Achaïe propre, au ſeprentrion le golfe de Corinthe, & l'Arcadie du côté du midi.

Le *Péloponnèſe* eſt aujourd'hui connu ſous le nom de *Morée*; on la diviſe préſentement en quatre parties, ſavoir le duché de Clarence qui comprend l'Achaïe, la Sicyonie & la Corinthie; le Belvedere, autrefois l'Elide & la Meſſénie; la Sacanie, autrefois le pays d'Argos, & la Tzaconie, qui comprend l'Arcadie & la Laconie des anciens: cette derniere partie eſt auſſi nommée le *bras de Maina*. Ses principales villes ſont Coron, Clarence, Argos, Belvedere, autrefois *Elis*; Maina, *Leuctrum*; Leontari, *Mégalopolis*; Coranto, *ou* Corto, *Corinthus*; Miſitra, *Sparta*; Patras, *Napoli* de Romanie, &c.

Mahomet II. empereur des Turcs, conquit le *Péloponnèſe* dans le XV. ſiecle, ſur le princes Démétrius & Thomas, freres de l'empereur Conſtantin Dracoſès, & ſouverains de ce pays. Les Turcs en ſont toujours les maîtres, mais tout eſt miſérable ſous leur domination.

On donna dans l'hiſtoire de l'ancienne Grece, le nom de guerre du *Péloponnèſe*, à celle que les peuples de cette preſqu'île entreprirent contre les Athèniens. Cette guerre célebre dura depuis la deuxieme année de la 87e olimpiade, 431 ans avant Jeſus-Chriſt, juſqu'à la 94e olimpiade, qui eſt l'an 404 avant Jeſus-Chriſt, que la ville d'Athènes fut priſe. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT)

PELORDE, *voyez* PALOURDE.

PELORIES, ſ. f. pl. (*Antiq. grecq.*) fête célebre chez les Theſſaliens, aſſez ſemblable aux ſaturnales de Rome. Un certain Pélorus étant venu le premier avertir Pélaſgus que par le moyen d'une ouverture dans la vallée de Tempé, les eaux qui inondoient le pays s'étoient écoulées, ce prince en conçut tant de plaiſir, qu'il régala magnifiquement Pélorus & voulut même le ſervir à table; & à cette occaſion il inſtitua une fête où l'on faiſoit des banquets publics en faveur des étrangers & des eſclaves mêmes, qui étoient ſervis par leurs maîtres. Potter, *archæol. græc. l. II. c. xx. tom. I. p.* 425. (*D. J.*)

PELORUS, (*Géog. anc.*) *Pelorum*, *Peloris* & *Pelorias*; promontorie qui forme la partie la plus orientale de la Sicile du côté du nord, & il défend en quelque maniere le paſſage du fare de Meſſine. Agathamere fixe à onze ſtades le trajet de ce promontoire en Italie. Les Grecs & les Latins lui ont donné le même nom de *Pélore*. Denis le Periégete, *v.* 472, dit que le promontoire *Peloris* regarde l'Auſonie, & Polybe, *l. I. c. xlij.* qui écrit *Pelorias*, dit que c'eſt le promontoire ſeptentrional. Ovide, Silius Italicus, & divers autres auteurs, parlent de ce promontoire. Le premier dit, *metamorph. l. XIII. v.* 726.

. . . . *At arctos*
Æquoris expertem ſpectat boreanque Peloros.

Et Silius Italicus, *l. XIV. v.* 79.

Celſus arenoſo tollit ſe mole Pelorus.

Servius fait une remarque ſur ces vers de Virgile *Æneid. l. III. v.* 410-411.

Aſt ubi digreſſum ſiculæ te admoverit oræ
Venus; & *anguſti rareſcent clauſtra* Pelori.

Il dit que ſelon Sallufte le promontoire *Pelorus* fut ainſi nommé d'un pilote qu'Annibal tua, croyant qu'il le trahiſſoit. J'ai pourtant lû, ajoute-t-il, que ce promontoire avoit le nom de *Pelorus* avant cette époque. Quoiqu'il en ſoit, on aſſure qu'Annibal répara ſon erreur, en faiſant élever au bord de la mer une ſtatue qu'il nomma *Pélore*, du nom de ce malheureux pilote. On l'appelle aujourd'hui *Capo della torre di Faro*, à cauſe de la tour du phare de Meſſine, ſituée à l'extrémité de ce promontoire, ſur une longue pointe aſſez baſſe. (*D. J.*)

PELOTAGE, LAINE, (*Lainage.*) la *laine pelotage* de Vigogne, c'eſt la troiſieme ſorte des laines de Vigogne. On l'appelle *pelotage*, parce qu'elle vient d'Eſpagne en pelotes.

PELOTE DE MER, (*Hiſt. nat. de la mer.*) par nos auteurs *pila marina*, en anglois *the ſea-ball*; nom d'une ſubſtance très-commune qu'on trouve ſur le rivage de la mer; cette ſubſtance eſt ordinairement en forme de balle oblongue, arrondie ou ſphérique, groſſe comme le poing, quelquefois plus, quelquefois moins, lanugineuſe, de couleur obſcure, compoſée d'une multitude de petites fibres irrégulierement amoncelées & pelotonées.

Les naturaliſtes ne ſont point d'accord ſur l'origine de ces ſortes de *pelotes*; ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'elles ſont compoſées de ſubſtances fibreuſes de plantes; enfin Klein a preſque démontré qu'elles ſont formées des fibres & des feuilles de l'algue marine dont on fait le verre, *alga marina vitriariorum*; ces fibres chevelues étant tombées dans la mer, y ſont battues enſemble, raſſemblées & amoncelées par les vagues en *pelotes* oblongues, ovales & arrondies. *Voyez* Kleinius *de tubulis marinis*. (*D. J.*)

PELOTE, ſ. f. *terme générique de Commerce*: maſſe que l'on fait en forme de boule de diverſes choſes; une *pelote* de fil, de laine, de ſoie, de coton.

PELOTE, ſ. f. *meuble de toilette*; ce ſont pluſieurs petites recoupes de drap enveloppées d'un morceau de velours, ou d'autre étoffe bien proprement couſue, & de différentes formes, qu'on poſe ſur la toilette d'une femme pour y mettre des épingles dont on ſe ſert quand on la coëffe ou qu'on l'habille, ou dont elle ſe ſert elle-même.

On nomme encore *pelote* un petit coffret dans lequel les femmes ſerrent leurs boucles, leurs bagues, & autres choſes de toilette.

PELOTE A FEU. On appelle ainſi *en terme d'Artificiers*, une *pelote* dont on ſe ſert la nuit pour éclairer les foſſés & les autres endroits d'une place aſſiégée. Elle ſe fait comme il ſuit.

Prenez une partie de poix réſine, trois parties de ſoufre, une livre de ſalpêtre & une livre de groſſe poudre; faites fondre & incorporer ce tout enſemble avec des étoupes, & faites-en des *pelotes*.

PELOTE, *terme de Chandelier*; les Chandeliers appellent *pelotes* de coton les écheveaux de coton qu'ils ont dévidés pour faire la meche de leur chandelle. Outre les petites *pelotes* de coton devidée, les Chandeliers en compoſent d'autres très-groſſes du poids de vingt à trente livres, & davantage, qu'ils nomment *pelote d'étalage*. Celles-ci ſont faites d'écheveaux entiers qu'on tourne ainſi en forme ſphérique pour les mieux conſerver. On les pend ordinairement au plancher des boutiques: ce qui leur a fait donner le nom de *pelotes d'étalage*. (*D. J.*)

PELOTES, (*Fonderie.*) les Fondeurs de petits ouvrages nomment ainſi le cuivre en feuilles qu'ils ont préparé pour mettre à la fonte.

On réduit le cuivre en *pelotes* afin de le mettre plus commodément dans le creuſet avec la cueillere du fourneau, qui de-là eſt appellée *cueillere aux pelotes*.

On nomme auſſi *mortier* & *maillet aux pelotes* ceux de ces outils qu'on emploie à cet uſage dans les atteliers des Fondeurs.

La préparation des *pelotes* eſt ordinairement le premier ouvrage des apprentis.

PELOTES, (*Maréchal.*) c'eſt une marque blanche qui vient au front des chevaux. On l'appelle autrement *étoile*. Les Marchands de chevaux, Maquignons & autres, qui ſe mêlent du commerce des chevaux, mettent les *pelotes* au nombre des marques qui dénotent un bon cheval.

PELOTES, *terme de Paumier*; ce ſont les balles pour jouer à la paume, avant qu'elles ſoient couvertes de drap. On les appelle auſſi des *pelotons*.

Les Paumiers doivent, ſuivant leurs ſtatuts, avoir ſoin que les *pelotes* ou pelotons ſoient bien rondes, & faites de morceaux ou rognures de drap avec une bande de toile, & ſerrées bien fort avec de la ficelle. L'inſtrument dont on ſe ſert pour faire les *pelotes* eſt une eſpece de billot qu'on appelle *chevre*,

Les maîtres Paumiers prennent la qualité de maîtres Paumiers Raquettiers, faiſeurs de *pelotes*. *Voyez* PAUMIER.

PELOTES, (*Soieries.*) on nomme ainſi dans le commerce des ſoies, les ſoies greges & non-ouvrées qui viennent ordinairement de Meſſine & d'Italie, & qui ſont pliées, ou plutôt roulées en groſſes *pelotes*. (*D. J.*)

PELOTE, *terme de Tailleurs*, c'eſt une bande de liſiere roulée ſur elle-même & couſue dans cet état. On s'en ſert pour dévider le fil de la ſoie & le poil de chevre.

PELOTE, (*Verrerie.*) c'eſt, dans les fours à verre, une eſpece de petit établi de terre, couverte de braiſe éteinte, ſur laquelle on fait pendant quelque tems repoſer le plat de verre au ſortir du grand ouvreau, avant de le mettre dans les arches du four à récuire. (*D. J.*)

PELOTER, v. n. *jeu de paume*; c'eſt jouer ſans s'aſſujettir à aucune regle de ce jeu, ſinon d'attendre la balle & de la renvoyer. Les balles perdues ſoit à la grille, ſoit au trou, ſoit aux filets, ſont perdues pour ceux qui les perdent.

PELOTER, ſe dit encore de certaines ſubſtances qui s'amaſſent en petit tas, ainſi de la neige qui ſe *pelote*.

PELOTER, v. n. *terme de Pêcheur*; c'eſt jetter de petites pelotes de mangeaille aux poiſſons pour les amorcer avant que de pêcher.

PELOTON, ſ. m. *terme de Couturiere*; petite pelote de ſoie, de laine, de fil, de coton, & autres matieres, filée, dévidée en rond.

On nomme auſſi *peloton* une eſpece de petit couſſinet moins gros que la pelote, qu'on remplit ordinairement de ſon, & qu'on couvre de ſerge, d'étoffe, de velours, pour y mettre des épingles.

PELOTON, *terme de Paumier*, ou *ploton*; balle à jouer à la paume. On le dit ordinairement de celles qui ne ſont pas encore couvertes, & qui ne ſont encore qu'en corde.

PELOTON, (*Fabrique de tabac.*) on forme de gros *pelotons*, ou groſſes pelotes de tabac; comme c'eſt au ſortir du filage qu'il fait ſon plus grand déchet, & qu'il en fait moins tant qu'il reſte en *pelotons*, on a coutume de l'y laiſſer le plus long-tems qu'il eſt poſſible; après qu'il a été en *pelotons*, on le roule; ce qui s'appelle le mettre *en rôles*. (*D. J.*)

PELOTON, *en terme de Guerre*, eſt un petit corps quarré de 40 à 50 hommes, qu'on tire d'un bataillon d'infanterie, & qu'on place entre des eſcadrons de cavalerie pour les ſoutenir, ou que l'on met en embuſcade dans des paſſages étroits & des défilés, qui ne pourroient contenir un bataillon ou un regiment entier.

Ce mot eſt formé par corruption du vieux mot françois *peloton*, qui ſignifie *un tas* ou *un paquet de fil roulé*.

Les grenadiers ſont généralement rangés en *péloton* à côté des bataillons. *Voyez* BATAILLON. *Chambers*.

On donne auſſi le nom de *pelotons* à des petits corps d'infanterie qu'on emploie à couvrir les angles des bataillons quarrés & triangulaires. Le *peloton* a toujours moins de cent hommes.

L'ordonnance du 6 Mai 1755 donne le nom de *peloton* à deux compagnies couplées ou jointes enſemble. *Voyez* FEU MILITAIRE & ÉVOLUTIONS. (*Q*)

PELOUSE, ſ. f. (*Jardin.*) *Voyez* TAPIS DE GASON.

PELTA, ſ. f. (*Littérat.*) πέλτη, c'étoit un bouclier contourné qui étoit particulier aux amazones. Dans une médaille grecque de grand bronze, frappée dans l'intervalle du regne de Septieme Severe à celui de Gallien, on voit d'un côté une amazone ayant au bras gauche cette ſorte de bouclier. On remarque au-deſſous un bout de draperie, une eſpece de petite ſerviette, qui aidoit apparemment à tenir le bouclier plus ferme, & qui pouvoit encore ſervir à d'autres uſages; tel paroît le *pelta* qu'on donne aux amazones ſur les médailles. On s'en ſervoit à la guerre, comme on le voit dans Virgile, & il faut bien que ſa forme n'ait pas toujours été la même; car, ſelon Xenophon, il étoit de la figure d'une feuille de lierre, ſelon Pline, d'une feuille de figuier d'Inde, & ſelon Servius, de la lune demi-pleine. (*D. J.*)

PELTÆ, (*Géog. anc.*) ville de la grande Phrygie, dont parle Strabon, *l. XII. p.* 577. Ptolomée, *l. V. ch. ij.* & Xenophon, *l. I.* on l'appelle préſentement *Felti*, ſelon Leunclavius.

PELUCHE ou PLUCHE, ſ. f. (*Fabrique.*) étoffe veloutée du côté de l'endroit, compoſée d'une trême d'un ſimple fil de laine, & d'une double chaîne, dont l'une eſt de laine, de fil retors à deux fils, & l'autre de fils de poil de chevre.

La *peluche* ſe fabrique de même que les velours & les pannes, ſur un métier à trois marches. Deux des marches ſéparent & font baiſſer la chaîne de laine, & la troiſieme fait lever la chaîne de poil; alors l'ouvrier lance ou jette la trême, & la fait paſſer avec la navette entre les deux chaînes de poil & de laine, mettant enſuite une broche de léton ſous celle de poil ſur laquelle il la coupe avec un inſtrument deſtiné à cet uſage, que l'on appelle communément *couteau*; ce qu'il fait en conduiſant le couteau ſur la broche, qui eſt un peu cavée dans toute ſa longueur; & c'eſt ce qui rend la ſurface de la *pluche* veloutée.

Quelques-uns prétendent que l'invention de la *pluche* ſoit venue d'Angleterre; d'autres veulent qu'elle ait été tirée de Hollande, particulierement de Harlem. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que ce n'eſt guere que vers l'année 1690, qu'on a commencé d'en fabriquer en France. (*D. J.*)

PELUCHE, ſ. f. (*Soierie.*) c'eſt une ſorte d'étoffe toute de ſoie, dont le côté de l'endroit eſt couvert d'un poil un peu long; cette eſpece de *peluche* ſe manufacture ſur un métier à trois marches, ainſi que les autres *peluches*, les velours & les pannes.

Sa chaîne & ſon poil doit être d'organſin filé & tordu au moulin, ſa trême de pure & fine ſoie, & la largeur d'onze vingt-quatriemes d'aune.

Il ſe fabrique encore une autre eſpece de *peluche*, toute de ſoie, qui a du poil des deux côtés, dont l'un, qui eſt celui de l'endroit, eſt court & d'une couleur; & l'autre, qui eſt du côté de l'envers, eſt plus long & d'une autre couleur: cette derniere ſorte de *peluche* eſt extraordinaire, & de très-peu d'uſage. (*D. J.*)

PELUCHE, *terme de Fleuriſte*; la *peluche* eſt cette touffe de feuilles menues & déliées qu'on voit dans quelques fleurs, comme dans les anémones doubles, dont elles font la principale beauté. (*D. J.*)

PELURE, ſ. f. (*Gramm.*) eſt la peau de certains légumes ou fruits: on dit la *pelure* de l'oignon, la *pelure* de la pomme & de la poire; la peau du raiſin, & l'écorce du citron.

PELUS, (*Géog. anc.*) nom, 1°. d'une île voiſine de celle de Chio; 2°. d'une montagne de la Toſcane; 3°. d'un torrent de la Sicile. (*D. J.*)

PELUSE, (*Géog. anc.*) *Peluſium*, ville d'Egypte, à l'embouchure du bras le plus oriental du Nil, & le plus voiſin de la Paleſtine; c'eſt la même ville que Damiette; on la nommoit autrement *Abarim* & *Typhon*, ou comme diſoient les Hébreux, *Python*. Les Egyptiens l'appelloient *Sethron*, & la région *Séthroïte*; d'où vient que Pline dit: *qua juxta* Peluſium *eſt regio, nomen habet* Bubaſtitem, Sethronitem, Tanitem.

Péluſe étoit comme la clé de l'Egypte du côté de la Phénicie & de la Judée, Ezechiel, *ch. xxx. v.* 15. & 16. en parle ſous le nom de *Sin*, & il l'appelle *la force de l'Egypte*; ou *le rempart de l'Egypte*. L'hébreu *ſin*, qui ſignifie *de la boue*, revient fort bien au grec *peluſium*, qui dérive de *pelos*, & qui a la même ſignification. Strabon, *liv. XVII. p.* 802. dit que la ville de *Peluſium* étoit environnée du lac qu'on appelloit *Barathra*, & de quelques marais. Il la place à vingt ſtades de la mer, & il donne à ſes murailles un égal nombre de ſtades de circuit. Elle eſt miſe dans l'Auguſtamnique par Ammien Marcellin, qui veut qu'elle ait été bâtie par Pélee; ce qu'il y a de plus ſûr, c'eſt qu'elle fut ſouvent aſſiégée & priſe, quoique difficilement. On s'attaquoit d'autant plus à cette place, qu'elle donnoit, à ceux qui en étoient les maîtres, l'entrée libre dans l'Egypte. L'embouchure la plus orientale du Nil prenoit ſon nom dans cette ville. Lucain dit:

Dividui pars maxima Nili
In vada decurrit Peluſia, *ſeptimus amnis*

Claude Ptolomée, mathématicien célebre, étoit de *Peluſium*, mais il fit ſon ſéjour à Alexandrie: il vivoit dans le ſecond ſiecle. Les ouvrages qu'il a laiſſés lui ont acquis une très-grande réputation; la Géographie ſur-tout lui doit beaucoup: ſes œuvres ont paru à Amſterdam en 1618, *in-fol.*

Iſidore, le plus ſavant & le plus célebre des diſciples de ſaint Chriſoſtome, fut ſurnommé Iſidore de *Péluſe*, parce qu'il ſe retira dans la ſolitude au voiſinage de cette ville, las des tracaſſeries de ſes confreres. Il vivoit au commencement du cinquieme ſiecle, & mourut en 440. Ses œuvres, où l'on trouve des points importans de diſcipline eccléſiaſtique très-bien traités, ont été imprimés pluſieurs fois; mais la meilleure édition eſt celle de Paris en 1638, *in-folio*, en grec & en latin. Les lettres de cet auteur reſpirent la candeur & l'érudition; elles ſont courtes & bien écrites: en voici un trait curieux ſur les eccléſiaſtiques de ſon tems. „ Pourquoi, dit-il, „ *lib. IV. epiſt.* 57. vous étonnez-vous de ce que ſe „ mettant en fureur par un violent amour de domina„ tion, ils feignent d'avoir des différends entre eux ſur „ des dogmes qui ſont au-deſſus de leur portée & de „ leurs expreſſions „? Quoi! déjà dans le cinquieme ſiecle, des prélats accuſés par Iſidore, de feindre par eſprit de domination, & de feindre ſur des dogmes eſſentiels à la foi! Ce ſont-là des traits hiſtoriques qu'il ne faut point oublier.

Peluſium étoit auſſi le nom d'un port de la Theſſalie. (*D. J.*)

PELYSS, (*Géog. mod.*) *Pelyſſa* ou *Piſſen*, petite ville de la baſſe Hongrie, capitale d'un comté de même nom, près du Danube, à 3 lieues ſud-eſt de Grau, 5 nord de Bude. *Long.* 36. 25. *lat.* 47. 26.

PEMBA, (*Géog. mod.*) 1°. île de la mer des Indes, proche de la côte orientale d'Afrique, vis-à-vis de la baie de ſaint Raphaël, ſur la côte du Mélinde. Elle eſt ſituée à 4^{d}. $50'$. de latitude méridionale, ſous les 56^{d}. $30'$. de longitude, vers l'orient méridional de la ville de Monzaba: l'île de *Pemba* a le titre de royaume.

2°. *Pemba*, petite province d'Afrique, au royaume de Congo, dont la capitale ſe nomme *Banza*: c'eſt la réſidence du gouverneur général. *Long. mérid.* 7. 28.

PEMBROKE, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, au pays de Galles, capitale de Pembroke-shire, avec titre de comté. Elle a deux paroiſſes, eſt fortifiée d'un château, & eſt ſituée ſur une pointe du port de Milfort, à 195 milles de Londres: elle envoie deux députés au parlement. *Long.* 12. 45. *lat.* 51. 48.

C'eſt dans le château de cette ville que naquit Henri VII. roi d'Angleterre, dont il faut lire la vie par Bacon.

La bataille de Boſworth en 1485, mit fin aux déſolations dont la roſe rouge & la roſe blanche avoient rempli l'Angleterre. Le trône toujours enſanglanté & renverſé, fut enfin ferme & tranquille. Henri VII. ayant ſu vaincre, ſut gouverner; ſon regne qui fut de vingt-quatre ans, & preſque toujours paiſible, humaniſa les mœurs de la nation. Les parlemens qu'il aſſembla & qu'il ménagea firent de ſages lois: le commerce qui avoit commencé à fleurir ſous le grand Edouard III. ruiné pendant les guerres civiles, commença à ſe rétablir. Henri VII. eût été ſage s'il n'eût été qu'économe; mais une léſine honteuſe & des rapineries fiſcales ternirent ſa gloire: il tenoit un regiſtre ſecret de tout ce que lui valoient les confiſcations.

Son hiſtorien nous a laiſſé un trait fort ſingulier de ſon avarice. Le comte d'Oxford étoit, de tous les ſeigneurs de ſon royaume, celui en qui il avoit le plus de confiance, & qui lui avoit rendu les plus grands ſervices. Un jour le roi étant allé le voir dans ſa maiſon de campagne, il le reçut avec toute la ſplendeur dont il put s'aviſer. Quand le roi fut prêt à partir, il vit en haie un grand nombre de gens de livrée magnifiquement vêtus: le comte avoit peut-être oublié que pluſieurs actes du parlement défendoient de donner des livrées à d'autres qu'à des domeſtiques en ſervice, mais le roi n'en avoit point perdu la mémoire. Lorſqu'il apperçut ce grand nombre de gens portant la même livrée: „ Mylord, dit-il au comte, j'a„ vois beaucoup oui parler de votre magnificence, mais „ elle ſurpaſſe extrèmement ce qu'on m'en a *dit*; tous

„ ces gens-là que je vois en haie ſont apparamment vos „ domeſtiques ordinaires „? Le comte qui ne comprit pas le but du roi, répondit en ſouriant, qu'il n'avoit pas à ſa livrée un ſi grand nombre de gens „: „ Par ma foi, „ mylord, répondit le roi bruſquement, je vous remercie „ de votre bonne chere, mais je ne ſouffrirai point que „ ſous mes propres yeux on viole ainſi mes lois „. Il en coûta quinze cens marcs au comte d'Oxford pour cette contravention. (*D. J.*)

PEMBROKE-SHIRE, (*Géogr. mod.*) province d'Angleterre, à l'occident de celle de Caermarthen, dans le diocèſe de Saint-David. Elle eſt très-fertile, ſur-tout à l'eſt, & la mer l'environne preſque de toutes parts. Cette province a 93 milles de tour, & contient environ quatre cens vingt mille arpens, quarante-cinq paroiſſes, & neuf villes de marché. Il faut remarquer entre ſes productions celle de ſon chauffage appellé *culm*, qui n'eſt autre choſe que la pouſſiere du charbon de terre. On pétrit cette pouſſiere avec un tiers de boue, & elle fait un très-bon feu d'une grande utilité, parce que c'eſt le meilleur de tous les chauffages pour brûler de la chaux, & pour ſecher l'orge dont on fait de la bierre. Mais le plus grand avantage de cette province eſt le port de Milford, *Milford-aven*, qui ſemble l'emporter ſur tous les ports de l'Europe, pour ſa largeur, & la ſureté qu'y trouvent les vaiſſeaux; il y a ſeize criques, cinq baies, & treize rades, & doit par cette raiſon être mis au nombre des raretés du pays.

PEMPHINGODÈS, adj. (*Lexicog. medicin.*) πεμφιγγωδεες πυρετοὶ, fievres diſtinguées par des flatuoſités & des enflures, dans leſquelles on éprouve des vents qui ſe font ſentir au toucher; ce terme grec a été employé par Hippocrate, & expliqué fort diverſement par Galien.

PEMSEY, (*Géog. mod.*) aujourd'hui *Pevinſey*, port aſſez fréquenté dans le comté de Suſſex. La chronique ſaxonne en parle ſous les années 1046, 1052, 1087; il avoit été donné près de cent ans auparavant à l'abbaye de Saint-Denis en France par le duc Bertold, avec Chiceſter, Haſtings, & les ſalines qui en dépendoient. Il eſt ſur la côte méridionale de l'Angleterre, & preſque vis-à-vis de l'embouchure de la Canche en Ponthieu; ce n'eſt plus qu'un bourg avec un petit havre; mais cet havre eſt célebre, parce que c'eſt celui où Guillaume-le-Conquérant fit ſa deſcente pour la conquête de l'Angleterre. (*D. J.*)

PEN, ſ. m. (*Géog.*) ſuivant Camdem, ſignifie originairement une *haute montagne*, qui fut ainſi appellée parmi les anciens Bretons, & même parmi les Gaulois, & c'eſt de-là que l'on appelle *Apennins* cette haute & longue chaîne de montagnes, qui partagent l'Italie dans toute ſa longueur. *Voyez* MONTAGNE.

PENA-GARCIA, (*Géog. mod.*) petite ville de Portugal, dans la province de Béira. Philippe V. la prit en 1704; mais il fut obligé da ſe retirer à l'approche des alliés. Elle eſt ſur les confins de l'Eſtramadure eſpagnole, à ſix lieues ſud-eſt d'Idanhavelha. *Long.* 11. 43. *lat.* 39. 30. (*D. J.*)

PÉNAL, adj. (*Juriſprud.*) eſt ce qui a rapport à quelque peine, comme une clauſe *pénale*, une loi *pénale*. *Voyez* CODE PÉNALE, & aux *mots* CLAUSE & LOI. (*A*)

PÉNAL, ſ. m. (*Meſure de grains.*) eſpece de meſure de grains, différente ſuivant les lieux où elle eſt ſituée. En Franche-Comté, le *pénal* eſt ſemblable au boiſſeau de Paris; à Gray, les huit *pénaux* font quinze boiſſeaux de Paris, ce qui eſt égal à l'ânée de Lyon; enſorte que le *pénal* eſt à-peu-près le double du boiſſeau de Paris; à Bourbonne le *pénal* de froment peſe 72 livres poids de marc, de méteil 70, de ſeigle 68, & d'avoine 58 livres; on s'y ſert auſſi du bichet. *Savary*. (*D. J.*)

PÉNATES, DIEUX, (*Mythologie & Littérat.*) les *dieux pénates* étoient regardés ordinairement comme les dieux de la patrie; ſelon quelques-uns ce ſont Jupiter, Junon, & Minerve; ſelon d'autres ce ſont les dieux des Samothraces, qui étoient appellés *divi potes*, dieux puiſſans, ou *cabires*, qui eſt la même choſe; car *cabir* en phénicien ou ſyriaque, ſignifie *puiſſant*, & ces dieux ſont Cérès, Proſerpine, Minerve, & Pluton; quelques-uns y ajoutent Eſculape & Bacchus.

Les Grecs ont rendu le mot *pénates* par Πατρώυς, *Patriens*; Γενεθλιους, *Généthliens*; Κτησιους, *Ctéſiens*; Μοχίους, *Mychiens*; & Ερκίους, *Herciens*, mots qui ſignifient tous la même choſe. Virgile décrit ces *pénates* herciens dans ces vers du *livre II.* de l'Enéide:

Ædibus in mediis medioque ſub ætheris axe
Ingens ara fuit, juxtaque veterrima laurus
Incumbens aræ, atque umbra complexa penates.

„ Au milieu du palais, dans un endroit découvert étoit „ un grand autel, & tout auprès un vieux laurier, qui de „ ſon ombre couvroit l'autel & les *dieux pénates* „.

Denis d'Halicarnaſſe nous peint les *dieux pénates* apportés de Troie, tels qu'on les voyoit dans un vieux temple à Rome, près du marché: c'étoit, dit-il, deux jeunes hommes aſſis tenant chacun une lance d'un ouvrage fort antique, & avec cette inſcription, *denates*, pour *penates*; les anciens, continue-t-il, qui n'avoient pas l'uſage de la lettre *P*, ſe ſervoient de la lettre *D*.

Ciceron diſtingue trois ordres de *dieux pénates*, ceux d'une nation, ceux d'une ville, & ceux d'une maiſon; en ce dernier ſens les *dieux pénates* ne différoient pas beaucoup des dieux lares; c'étoient les dieux protecteurs du logis; on leur donna le nom de *pénates*, continue le même Ciceron, du mot *penu*, parce qu'ils veillent à ce qu'il y a de plus ſecret dans le domeſtique, ou ſi l'on aime mieux, parce qu'on les mettoit dans l'endroit le plus retiré de la maiſon, *in penitiſſima ædium parte*. Suétone raconte que dans le palais d'Auguſte il y avoit un grand appartement pour les *dieux pénates*, c'eſt-à-dire pour les dieux lares; un jeune palmier étant né devant la maiſon de l'empereur, il le fit apporter dans la cour des *dieux pénates*, avec ordre qu'on eût grand ſoin de ſa culture; mais il faut finir par un fait bien plus important.

Il étoit d'abord défendu à Rome d'honorer chez ſoi des divinités dont la religion dominante n'admettoit pas le culte. Dans la ſuite les Romains plus éclairés ſur les moyens d'aggrandir l'état, y ſouffrirent ſon-ſeulement l'introduction des dieux particuliers, mais l'autoriſerent par le gouvernement politique, puiſqu'une loi des douze tables enjoignoit de célébrer les ſacrifices des *dieux pénates*, & de les continuer ſans interruption dans chaque famille, ſuivant que les chefs de ces mêmes familles l'avoient preſcrit. (*D. J.*)

PENAUTIER, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans le haut Languedoc, ſur la riviere de Freſquel, à deux lieues de Carcaſſonne.

PENCER LA FOSSE, *terme de Tanneur*, c'eſt retirer la foſſe au tan afin d'y remettre du tan nouveau pour y replacer encore les cuirs.

PENCER *les plains*, *terme de Tanneur*, qui ſignifie ôter les cuirs du plain, & y remettre de nouvelle chaux.

PENCHANT, INCLINATION, (*Synon.*) ces deux termes ſont relatifs au goût naturel ou acquis qu'on a pour quelque objet.

L'*inclination* dit quelque choſe de moins que le *penchant*. La premiere nous porte vers un objet, & l'autre nous y entraîne. Il ſemble auſſi que l'*inclination* doive beaucoup à l'éducation; & que le *penchant* tienne plus du tempérament.

Le choix des compagnies eſt eſſentiel pour les jeunes gens, parce qu'à cet âge on prend aiſément les *inclinations* de ceux qu'on fréquente. La nature a mis dans l'homme un *penchant* inſurmontable vers le plaiſir, il le cherche même au moment qu'il croit ſe faire violence.

On donne ordinairement à l'*inclination* un objet honnête; mais on ſuppoſe celui du *penchant* plus ſenſuel, & quelquefois même honteux. Ainſi l'on dit qu'un homme a de l'*inclination* pour les arts & pour les ſciences, & qu'il a du *penchant* à la débauche & au libertinage. *Girard*. (*D. J.*)

PENCHER, v. act. & neut. (*Gramm.*) il ſe dit de tout corps qui s'écarte de la ſituation verticale & même horiſontale. Cette tour *penche* de ce côté. La balance *penche* en ma faveur. Il *penche* à la clémence. Ainſi il ſe prend, comme on voit, au ſimple & au figuré.

PENDANT, ſ. m. (*Hiſt. anc. & mod.*) anneau d'oreille, c'eſt un ornement de quelque matiere précieuſe que portent les femmes. On le ſuſpend à l'oreille par un trou pratiqué à cet effet. Les *pendans d'oreille* ſont fort ſouvent enrichis de diamans, de perles & autres pierres précieuſes. *Voyez* DIAMANT, PERLE, &c.

Il y a long-tems que les *pendans d'oreille*, ont été de goût de l'un & de l'autre ſexe. Les Crecs & les Romains ſe ſervoient des perles & des pierres les plus précieuſes pour parer leurs oreilles, avec cette différence remarquée par Iſidore, *liv. XVIII. de ſes origines*, *ch. xxxj.* que les jeunes filles avoient un *pendant* à chaque oreille, & les jeunes garçons n'en avoient qu'à une ſeulement.

Les Grecs nommoient les *pendans d'oreille*, κρεμαςῆρας, les Latins, *inaures* ou *ſtalagmia*. Une ſervante demande à Menœcme, *act. III. ſc. iij.* de lui donner de quoi acheter des boucles & des *pendans d'oreille*:

Amabo, mi Menæcme, inaureis *da mihi.*
Faciendas pondo duum nummum ſtalagmia.

Ju-

Juvenal nous apprend auſſi dans ſa *Satyre VI.* que les Romains nommoient encore *elenchi*, les *pendans d'oreille*:

Nil non permittit tibi mulier, turpe putat nil
Cum virides gemmas collo circumdedit, & cum
Auribus extenſis magnos commiſit elenchos.

Les Grecs avoient pluſieurs noms différens pour exprimer les *pendans d'oreille*. Heſychius & Julius Pollux en ont remarqué quelques-uns. Quant à la forme, à la matiere, au poids & à l'ouvrage, il n'y a point eu de regle certaine, chacun a ſuivi ſon génie, ſes forces & ſa vanité; & le luxe n'a pas été moins dans cette eſpece d'ornement que dans tout ce que l'ambition & la volupté ont pû inventer pour ſatisfaire l'orgueil des hommes. Nous apprenons même de quelques inſcriptions rapportées par Gruter, qu'il y avoit des femmes & des filles qui n'avoient d'autre emploi que d'orner les oreilles des femmes, comme nous avons des coëffeuſes.

Les *pendans d'oreille* étoient du nombre des choſes dont les meres ornoient leurs filles, pour paroître devant celui qui devoit être leur mari. Ce ſoin eſt bien dépeint par Claudien ſous un des conſulats d'Honorius:

At velut officiis trepidantibus ora puellæ,
Spe propriore thori mater ſolertior ornat
Adveniente proco, veſteſque & ſingula comit
Sæpe manu, viridique anguſtat jaſpide pectus;
Subſtringitque comam gemmis, & colla monili
Circuit, & baccis onerat candentibus aures,

Séneque n'avoit donc pas grand tort de dire qu'il connoiſſoit des femmes qui portoient deux & trois patrimoines au bout de chaque oreille; *Video uniones*, dit-il, *non ſingulos ſingulis auribus comparatos, jam enim exercitatæ aures oneri ferendo ſunt; junguntur inter ſe, & inſuper alii binis ſuper ponuntur: non ſatis mulieribus inſania viros ſubjecerat, niſi bina & terna patrimonia auribus ſingulis pependiſſent.*

On ſait par le témoignage de Pline, qu'Antonia, femme de Druſus, ne ſe contentoit pas de porter elle-même des *pendans d'oreille* magnifiques, mais qu'elle en mit de ſemblables à une lamproie dont elle faiſoit ſes délices.

Les *pendans* des femmes européennes ne ſont rien en comparaiſon de ceux que portent les Indiens, tant hommes que femmes, qui ont la mode de s'alonger les oreilles, & d'en augmenter le trou en y mettant des *pendans* grands comme des ſaucieres, & garnis de pierreries.

Peyrard dit que la reine de Callicut & les autres dames de ſa cour ont des oreilles qui par le moyen de ces ornemens leur deſcendent juſqu'aux mamelles, & même plus bas; le préjugé du pays eſt que les plus longues ſont d'une grande beauté. Elles y font des trous aſſez larges pour y paſſer le poing. Il n'eſt pas permis aux moncois, qui ſont les gens du peuple de les avoir auſſi longues que les naires, qui ſont les nobles. Celles des premiers ne doivent pas paſſer la longueur de trois doigts. Aux Indes occidentales Chriſtophe Colomb nomma une certaine côte *Orega*, à cauſe qu'il y trouva des peuples qui faiſoient dans leurs oreilles des trous aſſez grands pour y paſſer un œuf. *Voy.* OREILLE.

Ils ſe font auſſi percer les narines & les levres pour y ſuſpendre des *pendans*; ce qui eſt pratiqué par les Mexiquains & par d'autres nations. *Voyez* NEZ.

PENDANT, *terme de Blaſon*, qui ſe dit des parties qui pendent au lambel au nombre de deux, trois, quatre, cinq, *&c.* que l'on ſpécifie en blaſonnant.

La Verne, en Bourgogne, de gueules au lambel d'argent de deux *pendans*. Sa ſituation naturelle eſt d'être près du chef. Il y en a de trois, de quatre, de cinq, de ſix & de ſept *pendans*.

PENDANT, ſ. m. (*Stereotomie.*) c'eſt un petit vouſſoir des voûtes gothiques ſans coupe, fait à l'équerre.

PENDANT *ou* FLAME, *voyez* FLAME.

PENDANT, ſ. m. (*terme de Ceinturier.*) les deux *pendans* du baudrier ou de ceinturon ſont les parties qui pendent au bas de baudrier, & au-travers deſquels on paſſe l'épée.

PENDANT, ſe dit auſſi de la partie d'une boîte de montre, à laquelle on attache la chaîne ou le cordon. Il eſt compoſé d'un petit bouton qu'on rive à la boîte, & d'un anneau qui tient à ce bouton par le moyen d'une vis, ou d'une goupille qui paſſe à-travers l'un & l'autre. *Voyez nos Pl. d'Horlogerie*,

PENDANT, (*Soierie.*) on appelle *pendans du caſſin*, les tenons qui ſoutiennent les planches des arcades. *Voy.* ARCADES & CASSIN.

PENDELI, (*Géog. anc. & mod.*) montagne de l'Attique, dans le voiſinage d'Athènes, qu'on voit de-là au nord-eſt.

Au pié de cette montagne eſt un monaſtere du même nom, l'un des plus célebres de toute la Grece. Il eſt compoſé de plus de cent caloyers, & d'un grand nombre d'autres perſonnes qui ont là des revenus aſſez conſidérables. Ils payent tous les ans de carach ou de tribut ſix mille livres de miel pour la moſquée, que la ſultane, mere de l'empereur Mahomet IV. a fait bâtir à Conſtantinople; ils ſont obligés d'en fournir encore autant, à raiſon de cinq piaſtres le quintal. Ils ont rarement moins de cinq mille eſſains d'abeilles, outre des terres labourables & des troupeaux de brebis, avec de grands vignobles, & quantité d'oliviers. La ſituation de ce monaſtere eſt fort agréable pendant l'été, à cauſe qu'il eſt entre les croupes de la montagne d'où ſortent pluſieurs ruiſſeaux qui ſe rendent dans des reſervoirs pour conſerver du poiſſon, & pour faire tourner les moulins. Ces caloyers ſont ombragés de diverſes ſortes d'arbres pour modérer la chaleur de l'été, & pour ſe fournir de bois pendant l'hiver, qui eſt aſſez vif en ce lieu-là, parce que le haut de la montagne eſt couvert de neige. Ils ont une bibliotheque, qui conſiſte en un grand nombre de volumes des peres grecs.

La montagne eſt un rocher entier de marbre blanc, & ainſi on ne doute point que ce ne ſoit la montagne *Pentelicus*, dont Pauſanias vante ſi ſouvent le marbre. A une lieue & demie de *Pendeli*, il y un village appellé *Ceſiſia*; Hérode Atticus y avoit une maiſon de plaiſance. Ce village eſt ſitué ſur un ruiſſeau qui vient du mont *Pendeli*, & qui tombe dans le Cephiſe. On y découvre quelques anciennes murailles de marbre proche d'une moſquée.

La Guilletiere, dans ſa deſcription d'Athènes, a pris la montagne de S. George (*Agios Georgios*), pour le mont Pentélique, où eſt le monaſtere de Medeli, & il a pris le mont Pentélique pour l'Ancheſmus; mais il eſt certain que la montagne ſituée à deux lieues d'Athènes, où eſt le monaſtere de Medeli, eſt le mont Penthélique; car c'eſt à une demi-lieue au-deſſus du couvent que ſe trouvent les carrieres d'où l'on a autrefois tiré le marbre pour les temples d'Athènes. (*D. J.*)

PENDELOQUE, ſ. f. *en terme de Metteur en œuvre*, eſt une piece taillée en forme de poire, montée ſur de l'or ou de l'argent, qui joue au moindre mouvement. Les *pendeloques* ſe placent ordinairement au bas d'une croix, de boucles d'oreille, *&c.*

On donne le nom de *pendeloque* à la pierre-même, lorſqu'elle a la forme de poire.

PENDENTIF, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt une portion de voûte entre les arcs d'un dôme, qu'on nomme auſſi *fourche* ou *panache*, & qu'on taille de ſculpture: tels ſont les *pendentifs* du Val-de-Grace, & ceux de S. Louis des Invalides à Paris, où l'on a repréſenté les quatre Evangeliſtes. On peint encore les *pendentifs*, & ils en paroiſſent alors plus légers, comme on le remarque à la plûpart de ceux des dômes de Rome, & particulierement à ceux de S. Charles *alli Catinari*, & de S. André *della Valle*, qui ſont du Dominiquain.

Pendentif du moderne, c'eſt la portion d'une voûte gothique entre les formerets, avec doubleaux, ogives, liernes & tiercerons.

Pendentif de Valence, eſpece de voûte en maniere de cul-de-four, rachetée par fourche. Il y a de ces *pendentifs* aux charniers neufs des SS. Innocens. On les appelle *de Valence*, parce que le premier a été fait à Valence en Dauphiné, où on le voit encore dans un cimetiere porté ſur quatre colonnes, où il couvre une ſépulture. *Daviler.* (*D. J.*)

PENDER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) docteur parmi les Gentils indiens; mais ce terme eſt ſur-tout affecté à ceux des Brachmanes.

PENDERACHI, (*Géog. mod.*) autrement nommé *Eregri*; petite ville de Grece dans la Romanie, avec un archevêque ſuffragant de Conſtantinople. Elle eſt bâtie ſur les ruines de l'ancienne ville d'Héraclée, une des plus belles de l'Orient, ſi même on en juge par ſes ruines, & par les vieilles murailles conſtruites de gros quartiers de pierre qui ſont ancore ſur le bord de la mer. *Penderachi* eſt près de la mer, à 20 lieues. S. O. de Conſtantinople. *Long.* 45. 23. *lat.* 40. 57.

PENDEURS, PENDOURS, ſ. m. (*Marine.*) le *pendeur* eſt un bout de corde moyennement longue, à laquelle tient une poulie pour paſſer la manœuvre. Les Provençaux diſent *pendour*, & ce mot eſt reçu ailleurs auſſi-bien que celui de *pendeur*.

Pendeurs de balanciers, ce ſont ceux qui ſont paſſés à la tête des grands mâts & des mâts de miſaine, qui pendent ſur les hunes, & où ſont paſſées les balancines.

Pendeurs d'écoutes de civadieres, *pendeurs de bras*, ce ſont ceux qui ſont frappés au bout des vergues, & où les bras ſont preſſés.

Pendeurs de caliornes; ils ſervent à tenir les poulies de caliorne des deux mâts; ils ſont frappés & paſſés comme ceux des balancines.

Pendeurs de palan, ce ſont ceux qui tiennent les poulies où ſont paſſés les palans des deux mâts.

PENDILLON, ſ. m. (*Horlog.*) c'eſt une verge rivée avec la tige de l'échappement, pour communiquer le mouvement au pendule, & le maintenir en vibration. Cette piece eſt auſſi appellée *fourchette*; ce qui lui a fait donner ces deux noms, c'eſt que le *pendillon* porte une broche qui entre dans une ouverture faite au plat de la verge du pendule; & on l'appelle *fourchette*, parce qu'elle tient lieu de broche dans laquelle paſſe la verge du pendule.

PENDRE, v. a. (*Gramm.*) attacher quelque choſe en haut par ſa partie ſupérieure. On *pend* les cloches. L'évêque porte une croix *pendue* à ſon cou. Il ſignifie auſſi *traîner*; pendre, *deſcendre trop bas*. Il y a long-tems que votre cotillon *pend*. *Pendre* ſe dit auſſi du ſupplice de la potence. On *pend* ſon épée au croc.

PENDRÉ, (*Hiſt. natur. Botan.*) plante de l'île de Madagaſcar. Elle a la feuille piquante; ſes fleurs ſont blanches & très-aromatiques. Les femmes les laiſſent tremper dans l'huile pour en frotter leurs cheveux.

PENDULE, ſ. m. (*Méchanique.*) eſt un corps peſant ſuſpendu de maniere à pouvoir faire des vibrations, en allant & venant autour d'un point fixe par la force de la peſanteur. *Voyez* VIBRATION.

La peſanteur eſt l'unique cauſe des vibrations du *pendule*. Si le corps étoit abſolument libre, & abandonné à lui-même, il deſcendroit vers la terre par la force de ſa gravité, autant qu'il lui ſeroit poſſible, mais étant attaché par un fil, il ne peut obéir qu'en partie à l'effort de ſa gravité, & il eſt contraint de décrire un arc de cercle.

Les vibrations, c'eſt-à-dire, les deſcentes & les remontées alternatives du *pendule* s'appellent auſſi *oſcillations*. *Voyez* OSCILLATION.

Le point autour duquel le *pendule* fait ſes vibrations, eſt appellé *centre de ſuſpenſion* ou *de mouvement*. *Voyez* CENTRE. Une ligne droite, qui paſſe par le centre parallélement à l'horiſon apparent, & perpendiculairement au plan dans lequel le *pendule* oſcille, eſt appellé *axe d'oſcillation*. *Voyez* AXE.

Galilée fut le premier qui imagina de ſuſpendre un corps grave à un fil, & de meſurer le tems dans les obſervations aſtronomiques, & dans les expériences de phyſique par ſes vibrations; à cet égard, on peut le regarder comme l'inventeur des *pendules*. Mais ce fut M. Huyghens, qui le fit ſervir le premier à la conſtruction des horloges. Avant ce philoſophe, les meſures du tems étoient très-fautives ou très-pénibles; mais les horloges qu'il conſtruiſit avec des *pendules*, donnent une meſure du tems infiniment plus exacte que celle qu'on peut tirer du cours du ſoleil: car le ſoleil ne marque que le tems relatif ou apparent, & non le tems vrai. *Voyez* ÉQUATION DU TEMS.

Les vibrations d'un *pendule* ſont toutes ſenſiblement iſochrones, c'eſt-à-dire, qu'elles ſe font dans des eſpaces de tems ſenſiblement égaux. *Voyez* ISOCHRONE.

C'eſt ce qui fait que le *pendule* eſt le plus exact chronometre, ou l'inſtrument le plus parfait pour la meſure du tems. *Voyez* TEMS & CHRONOMETRE.

C'eſt pour cela auſſi qu'on propoſe les différentes longueurs du *pendule*, comme une meſure & invariable & univerſelle des longueurs, pour les contrées & les ſiecles les plus éloignés. *Voyez* MESURE.

Ainſi, ayant une fois trouvé un *pendule* dont une vibration eſt préciſement égale à une ſeconde de tems, priſe ſur le mouvement moyen du ſoleil, ſi le pié horaire (ainſi que M. Huyghens appelle la troiſieme partie de ſon *pendule* à ſeconde) comparé au pié qui ſert, par exemple, d'étalon en Angleterre, eſt comme 392 à 360; il ſera aiſé, par le calcul, de réduire à ces piés toutes les autres meſures du monde; les longueurs des *pendules*, comptées du point de ſuſpenſion juſqu'au centre de la boule, étant les unes aux autres, comme les quarrés des tems pendant leſquels ſe font les différentes oſcillations: elles ſont donc réciproquement comme les quarrés des nombres d'oſcillations qui ſe font dans le même tems. C'eſt ſur ce principe que M. Mouton, chanoine de Lyon, a compoſé un traité *de menſura poſteris tranſmittenda*.

Peut-être même ſeroit-il à ſouhaiter que toutes les nations vouluſſent s'accorder à avoir une meſure commune, qui ſeroit, par exemple, celle du *pendule* à ſecondes: par-là on éviteroit l'embarras & la difficulté de réduire les unes aux autres les meſures des différentes nations; & ſi les anciens avoient ſuivi cette méthode, on connoîtroit plus exactement qu'on ne fait aujourd'hui les diverſes meſures dont ils ſe ſervoient.

Cependant quelques ſavans croient que cette méthode a des inconvéniens. Selon eux, pour réuſſir à la rendre univerſelle, il faudroit que la peſanteur fût la même à tous les points de la ſurface de la terre. En effet, la peſanteur étant la ſeule cauſe de l'oſcillation du *pendule*, & cette cauſe étant ſuppoſée reſter la même, il eſt certain que la longueur du *pendule* qui bat les ſecondes, devroit être invariable, puiſque la durée des vibrations dépend de cette longueur, & de la force avec laquelle les corps tombent vers la terre. Par conſéquent, la meſure qui en réſulte ſeroit univerſelle pour tous les pays & pour tous les tems; car nous n'avons aucune obſervation qui nous porte à croire que l'action de la gravité ſoit différente dans les mêmes lieux en différens tems.

Mais des obſervations inconteſtables ont fait connoître que l'action de la peſanteur eſt différente dans differens climats, & qu'il faut toujours alonger le *pendule* vers le pole, & le raccourcir vers l'équateur. Ainſi, on ne ſauroit eſpérer de meſure univerſelle que pour les pays ſitués dans une même latitude.

Comme la longueur du *pendule* qui bat les ſecondes à Paris, a été déterminée avec beaucoup d'exactitude, on pourroit y rapporter toutes les autres longueurs. Pour rendre la meſure univerſelle, il faudroit avoir par l'expérience des tables des différences des longueurs du *pendule*, qui battroit les ſecondes dans les différentes latitudes. Mais il n'eſt nullement aiſé de déterminer ces longueurs par l'expérience avec la préciſion néceſſaire pour en bien connoître les différences, qui dépendent quelquefois de moins que d'un quart de ligne. Pour connoître la quantité de l'action de la peſanteur dans un certain lieu, il ne ſuffit pas d'avoir une horloge à *pendule*, qui batte les ſecondes avec juſteſſe dans ce lieu; car ce n'eſt pas la ſeule peſanteur qui meut le *pendule* d'une horloge, mais l'action du reſſort, & en général tout l'aſſemblage de la machine agit ſur lui, & ſe mêle à l'action de la gravité pour le mouvement. Il n'eſt queſtion que de trouver la quantité de l'action de la ſeule peſanteur; & pour y parvenir on ſe ſert d'un corps grave ſuſpendu à un fil, lequel étant tiré de ſon point de repos, fait les oſcillations dans de petits arcs de cercle, par la ſeule action de la peſanteur. Afin de ſavoir combien ce *pendule* fait d'oſcillations dans un tems donné, on ſe ſert d'une horloge à *pendule* bien reglée pour le tems moyen, & l'on compte le nombre d'oſcillations que le *pendule* d'expérience, c'eſt-à-dire, celui ſur qui la peſanteur agit, a fait, pendant que le *pendule* de l'horloge a battu un certain nombre de ſecondes. Les quarrés du nombre des oſcillations que le *pendule* de l'horloge & le *pendule* d'expérience font en un tems égal, donnent le rapport entre la longueur du *pendule* d'expérience, & celle du *pendule* ſimple qui feroit ſes oſcillations par la ſeule force de la peſanteur, & qui ſeroit iſochrone au *pendule* compoſé de l'horloge, & qui par conſéquent battroit les ſecondes dans la latitude où l'on fait l'expérience, & cette longueur eſt celle du *pendule* que l'on cherche. M *Formey*.

Voilà un précis de ce que quelques ſavans ont penſé ſur cette meſure univerſelle tirée du *pendule*; on pourroit y répondre qu'à la vérité la longueur du *pendule* n'eſt pas exactement la même dans tous les lieux de la terre; mais outre que la différence en eſt aſſez petite, on ne peut diſconvenir, comme ils l'avouent eux-mêmes, que la longueur du *pendule* ne demeure toujours la même dans un même endroit; ainſi les meſures d'un pays ne ſeroient au-moins ſujettes à aucune variation, & on auroit toujours un moyen de les comparer aux meſures d'un autre pays avec exactitude & avec préciſion. On peut voir ſur ce ſujet les réflexions de M. de la Condamine dans les *mémoires de l'académie*, *année* 1747.

M. Huyghens détermine la longueur du *pendule* qui bat les ſecondes à trois piés, trois pouces, & trois dixiemes d'un pouce d'Angleterre, ſuivant la réduction de M. Moor: à Paris MM. Varin, Des Hays & de Glos ont trouvé la longueur du *pendule* à ſecondes de 440 lignes $\frac{5}{9}$; M. Godin de 440 lignes $\frac{5}{9}$; M. Picard de 440 & $\frac{1}{2}$, & il trouva la même dans l'île de Heune, à Lyon, à Bayonne & à Sette. M. de Mairan ayant

répété l'expérience en 1735 avec beaucoup de ſoin l'a trouvée de 440 lignes $\frac{17}{30}$, qui ne differe de la longueur de M. Picard que de $\frac{1}{90}$ de ligne. Ainſi on peut s'en tenir à l'une ou l'autre de ces meſures pour la longueur exacte du *pendule* à ſecondes à Paris. Remarquez que les longueurs des *pendules* ſe meſurent ordinairement du centre de mouvement, juſqu'au centre de la boule ou du corps qui oſcille.

Sturmius nous apprend que Riccioli fut le premier qui obſerva l'iſochroniſme des *pendules*, propriété ſi admirable, & qu'il en fit uſage pour la meſure du tems: après lui Ticho, Langrenus, Werdelin, Merſene, Kircher & d'autres, ont trouvé la même choſe; mais Huyghens, comme nous l'avons déja dit, eſt le premier qui ait appliqué le *pendule* aux horloges. *Voyez* HORLOGE.

Il y a des *pendules* ſimples & compoſés.

Le *pendule* ſimple conſiſte en un ſeul poids, tel que A, conſidéré comme un point, & en une ligne droite inflexible, comme CA, regardée comme ſi elle n'avoit aucune peſanteur; & ſuſpendue au centre C, autour duquel elle peut aiſément tourner. *Pl. de Méchanique, fig.* 36.

Le *pendule* compoſé conſiſte en pluſieurs poids, fixés de maniere à conſerver la même diſtance, tant les uns des autres, que du centre autour duquel ils font leurs vibrations. *Voyez* COMPOSÉ & OSCILLATION.

Théorie du mouvement des pendules. 1°. Un *pendule* élevé en B, retombera par l'arc de cercle BA, & s'élevera encore en décrivant un arc AD de même grandeur, juſqu'à point D, auſſi haut que le premier; de-là il retombera en A, & ſe relevera juſqu'en B, & continuera ainſi perpétuellement de monter & de deſcendre.

Car ſuppoſons que HI ſoit une ligne horiſontale, & que BD lui ſoit parallele; ſi le corps A, que l'on conſidere ici comme un point, eſt elevé en B; la ligne de direction BH, étant une perpendiculaire tirée du centre de peſanteur B ſur la ligne horiſontale HI, tombe hors du point C, & par conſéquent l'action de la peſanteur n'eſt point détruite par la réſiſtance de la verge BC, comme elle l'eſt lorſque la verge eſt dans une ſituation verticale CA, le corps ne ſauroit donc reſter en B, il faut qu'il deſcende. *Voyez* DESCENTE.

Mais ne pouvant, à cauſe du fil qui la retient, tomber perpendiculairement par BH, il ſera forcé de décrire l'arc BA: de plus, quand il arrive en A, il tend à s'émouvoir ſuivant la tangente AI, avec la vîteſſe qu'il a acquiſe en tombant le long de l'arc BA, & cette vîteſſe eſt égale à celle qu'elle auroit acquiſe en tombant de la hauteur BH ou FA; & comme le corps ne peut ſe mouvoir ſuivant AI, à cauſe du fil qui le retient, il eſt obligé de ſe mouvoir ſur l'arc AD. Or en montant le long de cet arc, la peſanteur lui ôte à chaque inſtant autant de degrés de vîteſſe qu'elle lui en avoit donnés lorſqu'elle deſcendoit le long de l'arc BA; d'où il s'enſuit que lorſqu'il ſera arrivé en D, il aura perdu par l'action ſucceſſive & répétée de la peſanteur, toute la vîteſſe qu'il avoit au point A: donc quand il ſera arrivé en D, il ceſſera de monter, & redeſcendra par l'arc DA pour remonter juſqu'en B, & ainſi de ſuite. *Voyez* ACCÉLERATION & PESANTEUR.

Ce théorème eſt confirmé par l'expérience dans un nombre fini d'oſcillations: mais ſi on les ſuppoſoit continuées à l'infini, on appercevroit enfin quelque différence: car la réſiſtance de l'air, & le frottement autour du centre C, détruira une partie de la force acquiſe en tombant: ainſi le corps ne remontera pas préciſément au même point.

C'eſt pourquoi la hauteur à laquelle le *pendule* remonte diminuant conſidérablement, les oſcillations ceſſeront enfin, & le *pendule* demeurera en repos dans la direction perpendiculaire à l'horiſon, qui eſt ſa direction naturelle. On fait cependant abſtraction de la réſiſtance de l'air & du frottement que le *pendule* éprouve à ſon point de ſuſpenſion lorſqu'on traite des oſcillations des *pendules*, parce qu'on ne les conſidere que dans un tems très-court; & que dans un petit eſpace de tems ces deux obſtacles ne font pas un effet ſenſible ſur le *pendule*. Ainſi les vibrations du même *pendule*, dans des petits arcs de cercles inégaux, s'achevent dans des tems ſenſiblement égaux, quoiqu'ils ne le ſoient pas géométriquement, & que divers inconvéniens puiſſent les augmenter ou les diminuer.

Les oſcillations dans de plus grands arcs ſe font toujours dans un tems un peu plus long, & ces petites différences qui ſont très-peu de choſe dans un tems très-court & dans de très-petits arcs, deviennent ſenſibles lorſqu'elles ſont accumulées dans un tems plus conſidérable, ou que les arcs different ſenſiblement. Or mille accidens ſoit du froid, ſoit du chaud, ſoit de quelque ſaleté qui peuvent ſe gliſſer entre les roues de l'horloge, peuvent faire que les arcs décrits par le même *pendule* ne ſoient pas toujours égaux, & par conſéquent les temps marqués par l'aiguille de l'horloge, dont les vibrations du *pendule* ſont la meſure ſeroient ou plus courts ou plus longs. L'expérience s'eſt trouvée conforme à ce raiſonnement; car M. Derham ayant fair oſciller dans la machine pneumatique un *pendule*, qui faiſoit ſes vibrations dans un cercle, il trouva que lorſque l'air étoit pompé de la machine, les arcs que ſon *pendule* décrivoit étoient d'un cinquieme de pouce plus grands de chaque côté que dans l'air, & que ſes oſcillations étoient plus lentes de deux ſecondes par heure. Les vibrations du *pendule* étoient plus lentes de 6 ſecondes par heure dans l'air, lorſqu'on ajuſtoit le *pendule* de façon que les arcs qu'il décrivoit fuſſent augmentés de cette même quantité d'un cinquieme de pouce de chaque côté; *Tranſ. phil. n°.* 294. car l'air retarde d'autant plus le mouvement des *pendules*, que les arcs qu'ils décrivent ſont plus grands; le *pendule* parcourt de plus grands arcs dans le vuide, par la même raiſon qui fait que les corps y tombent plus vîte, c'eſt-à-dire, parce que la réſiſtance de l'air n'a pas lieu dans ce vuide. Enfin M. Derham remarque que les arcs décrits par ſon *pendule* étoient un peu plus grands, lorſqu'il avoit nouvellement nettoyé le mouvement qui le faiſoit aller.

C'eſt pour remédier à l'inegalité du mouvement des *pendules*, que M. Huyghens imagina de faire oſciller les *pendules* dans des arcs de cycloïde, au lieu de leur faire décrire des arcs de cercle. *Voyez* RÉSISTANCE & FROTTEMENT.

2°. Si le *pendule* ſimple eſt ſuſpendu entre deux demi-cycloïdes CB & CD (*Pl. Méch. fig.* 37.) dont les cercles générateurs aient leur diametre égal à la moitié de la longueur du fil CA, de maniere que le fil, en oſcillant, s'applique ou ſe roule autour des demi-cycloïdes; toutes les oſcillations, quelle que ſoit la différence ou l'inégalité de leur grandeur, ſeront iſochrones, c'eſt-à-dire, ſe feront en des tems égaux.

Car, puiſque le fil du *pendule* CE eſt roulé autour de la demi-cycloïde BC: le centre de peſanteur de la boule E, que l'on y conſidere comme un point, décrira, par ſon développement, une cycloïde $BEAD$, comme on le démontre par la théorie de cette courbe: or toutes les aſcenſions & deſcentes dans une cycloïde ſont iſochrones, ou ſe font en tems égaux: c'eſt pourquoi les oſcillations du *pendule* ſont auſſi iſochrones. *Voyez* CYCLOÏDE.

Imaginons préſentement, qu'avec la longueur du *pendule* CA, on décrit un cercle du centre C: il eſt certain qu'une portion très-petite de la cycloïde, proche le ſommet A, eſt preſque décrite par le même mouvement; car ſi le fil CA ne décrit qu'une très-petite portion de la cycloïde, comme AL, il ne s'enveloppera autour des cycloïdes CB, CD, que par une petite partie de ſon extrémité vers C, & les points A, L ſeront ſenſiblement à la même diſtance du point C; c'eſt pourquoi un petit arc de cercle ſe confondra preſqu'entierement avec le cycloïde.

Ainſi, dans les petits arcs de cercle, les oſcillations des *pendules* ſeront ſenſiblement iſochrones, quoiqu'inégales entr'elles; & le rapport au tems de la deſcente perpendiculaire par la moitié de la longueur du *pendule*, eſt le même que celui de la circonférence d'un cercle à ſon diametre, comme M. Huyghens l'a démontré pour la cycloïde.

D'où il ſuit que plus les *pendules* qui oſcillent dans des arcs de cercle ſont longs, plus les oſcillations ſont iſochrones; ce qui s'accorde avec l'expérience; car dans deux grands *pendules* d'égale longueur, mais qui oſcillent dans des arcs inégaux, pourvu néanmoins que l'un de ces arcs ne ſoit pas trop grand, à peine appercevra-t-on quelqu'inégalité ou différence dans le nombre de cent oſcillations.

D'où il ſuit encore que l'on a une méthode de déterminer l'eſpace que parcourt en un tems donné un corps peſant qui tombe perpendiculairement. Car ayant le rapport du tems d'une oſcillation au tems de la chûte par la moitié de la longueur du *pendule*, on a le tems de la chûte par la moitié de la longueur du *pendule*; d'où l'on peut déduire l'eſpace qui ſera parcouru dans tout autre tems donné quelconque.

C'eſt au célebre M. Huyghens que nous ſommes redevables de toute la théorie des *pendules*, qui oſcillent

entre

entre deux demi-cycloïdes, tant par rapport à la théorie qu'à la pratique: il la publia d'abord dans ſon *horologium oſcillatorium*, *ſive demonſtrationes de motu pendulorum*, &c.

Depuis ce tems on a démontré en beaucoup de manieres différentes tout ce qui regarde le mouvement des *pendules*, & le célebre M. Newton nous a donné dans ſes *principes* une belle théorie ſur ce ſujet, dans laquelle il a étendu aux épicycloïdes les propriétés que M. Huyghens avoit démontrées de la cycloïde.

3°. L'action de la peſanteur eſt moindre dans les parties de la terre, où les oſcillations du même *pendule* ſont plus lentes, & elle eſt plus grande où elles ſont plus promptes.

Car le tems d'une oſcillation dans la cycloïde eſt au tems de la deſcente perpendiculaire par le diametre du cercle générateur, comme la circonférence du cercle eſt au diametre. Par conſéquent, ſi les oſcillations du même *pendule* ſont plus lentes, la deſcente perpendiculaire des corps peſans eſt auſſi plus lente, c'eſt-à-dire, que le mouvement eſt moins accéleré, ou que la force de la peſanteur eſt moindre, & réciproquement.

Ainſi, comme l'on trouve par expérience que les oſcillations du même *pendule* ſont plus lentes près de l'équateur que dans les endroits moins éloignés du pole, la force de la peſanteur eſt moindre vers l'équateur que vers les poles; & de-là on a conclu que la figure de la terre n'eſt pas préciſément une ſphere, mais un ſphéroïde. *Voyez* FIGURE DE LA TERRE.

Ainſi M. Richer trouva, par une expérience faite en l'île de Cayenne, vers le quatrieme degré de latitude, qu'un *pendule* qui bat les ſecondes à Paris, devoit être racourci d'une ligne & un quart, pour réduire ſes vibrations au tems d'une ſeconde.

M. Deshayes, dans un voyage qu'il fit en Amérique, confirma l'obſervation de M. Richer; mais il ajoute que la diminution établie par cet auteur paroît trop petite.

M. Couplet le jeune, à ſon retour d'un voyage en Bréſil & en Portugal, ſe réunit à M. Deshayes, quant à la néceſſité de raccourcir le *pendule* vers l'équateur, plus que n'avoit fait M. Richer. Il obſerva que même à Lisbonne, le pendule à ſecondes doit être deux lignes $\frac{1}{2}$ plus court qu'à Paris; ce qui eſt une plus grande diminution que celle de Cayenne, telle que M. Richer l'a déterminée, quoique Cayenne ait 24 degrès moins de latitude que Lisbonne. Mais les obſervations de M. Couplet n'ont point paru aſſez exactes à M. Newton pour qu'on pût s'y fixer: *craſſioribus*, dit-il, *hujus obſervationibus minus fidendum eſt. Prop. xx. liv. III.* de ſes principes.

D'autres auteurs ont prétendu que la diminution du *pendule* ne ſe faiſoit point regulierement: Meſſieurs Picard & de la Hire ont trouvé la longueur du *pendule* à ſecondes exactement la même à Bayonne, à Paris, & à Vranibourg en Danemarck; quoique la premiere ville ſoit à 43 degrés $\frac{1}{2}$ de latitude, & la derniere à 53°. 3'.

C'eſt pourquoi M. de la Hire préſuma que la diminution n'eſt qu'apparente, que la verge de fer avec laquelle M. Richer meſura ſon *pendule*, peut s'être alongée par les grandes chaleurs de l'île de Cayenne; & qu'ainſi, en approchant de la ligne, le *pendule* ne devroit pas proprement être raccourci, abſtraction faite de la chaleur. Mais en premier lieu, on pourroit répondre, que ſuivant la table donnée par M. Newton de la longueur du *pendule* aux différentes latitudes, la différence des longueurs du pendule à 43 degrés & demi & à 35 degrés, eſt aſſez petite pour avoir été difficile à appercevoir; car cette différence n'eſt que d'environ $\frac{3}{10}$ de lignes; à plus forte raiſon la différence à Bayonne & à Paris ſera-t-elle encore plus inſenſible. A l'égard de l'obſervation de M. de la Hire ſur l'accroiſſement des verges du *pendule* par le froid, & leur dilatation par la chaleur, M. Newton répond que dans l'expérience que M. de la Hire rapporte, la chaleur de la verge étoit plus grande que celle du corps humain, parce que les métaux s'échauffent beaucoup au ſoleil, au lieu que la verge d'un *pendule* n'eſt jamais expoſée à la chaleur directe du ſoleil, & ne reçoit jamais un degré de chaleur égal à celui du corps humain; d'où il conclut qu'une verge de *pendule* longue d'environ 3 piés, peut être, à la vérité, un peu plus longue en été qu'en hyver, & à l'équateur que dans nos climats, ſi on a égard à la chaleur, mais que ſon alongement ne doit pas être aſſez grand pour produire toute la différence que l'on obſerve dans la longueur du *pendule*. M. Newton ajoute qu'on ne peut point attribuer non plus cette différence aux erreurs des Aſtronomes françois; car quoique leurs obſervations ne s'accordent pas parfaitement entr'elles, cependant la différence en eſt ſi petite, qu'elle peut être négligée. En comparant entr'elles ces différentes obſervations, M. Newton croit qu'on peut prendre deux lignes pour la quantité dont le *pendule* à ſecondes doit être augmenté ſous l'équateur.

M. de Maupertuis, à la fin de ſon traité de *la parallaxe de la luxe*, nous a donné un précis des principales opérations qui ont été faites pour la meſure du *pendule* dans les différens endroits de la terre par les plus habiles obſervateurs, & il y joint les obſervations qui ont été faites par lui-même & par meſſieurs Clairaut, Camus, le Monnier, *&c.* à Pello pour y déterminer la longueur du *pendule*. Il déduit enſuite de ces obſervations les rapports de la peſanteur en différens lieux, dont il a formé une table; il trouva par exemple qu'un poids de 100000 livres à Paris peſeroit à Pello 100137, & à Londres 100018. *Voyez* FIGURE DE LA TERRE. *Voy.* auſſi les ouvrages de meſſieurs *Bouguer*, *la Condamine*, *Boſcowich*, *&c.* ſur cet important ſujet.

4°. Si deux *pendules* font leurs vibrations dans des arcs ſemblables, les tems de leurs oſcillations ſont en raiſon ſous-doublée de leurs longueurs.

D'où il ſuit que les longueurs des *pendules*, qui font leurs vibrations dans des arcs ſemblables, ſont en raiſon doublée des tems que durent les oſcillations.

5°. Les nombres des oſcillations iſochrones faites dans le même tems par deux *pendules*, ſont réciproquement comme les tems employés aux différentes vibrations.

Ainſi les longueurs des *pendules*, qui font leurs vibrations dans des petits arcs ſemblables, ſont en raiſon doublée réciproque des nombres d'oſcillations faites dans le même tems.

6°. Les longueurs des *pendules*, ſuſpendus entre deux cycloïdes, ſont en raiſon doublée des tems, pendant leſquels ſe font les différentes oſcillations.

D'où il ſuit qu'elles ſont en raiſon doublée réciproque des nombres d'oſcillations faites dans le même tems; & que les tems des oſcillations, faites en différentes cycloïdes, ſont en raiſon ſous-doublée des longueurs des *pendules*.

7°. Pour trouver la longueur d'un *pendule*, qui faſſe un certain nombre de vibrations en un tems donné quelconque.

Suppoſons que l'on demande 50 vibrations dans le tems d'une minute, & que l'on demande la longueur de la verge, en comptant du point de ſuſpenſion juſqu'au centre d'oſcillation ou de la boule qui eſt au bout: c'eſt une regle conſtante que les longueurs des *pendules* ſont l'une à l'autre réciproquement comme les quarrées de leurs vibrations. Maintenant ſuppoſons qu'un *pendule* à ſecondes, c'eſt-à-dire, qui fait 60 vibrations dans une minute, eſt de 39 pouces & $\frac{2}{10}$; dites donc, le quarré de 50, qui eſt de 2500, eſt au quarré de 60, qui eſt de 3600, comme 39 $\frac{2}{10}$ eſt à la longueur du *pendule* cherché, que l'on trouvera de 56 pouces $\frac{4}{10}$.

Remarque pratique. Puiſque le produit des termes moyens de la proportion ſera toujours 1411200, c'eſt-à-dire, $3600 + 39 \frac{2}{10}$, il n'y a ſeulement qu'à diviſer ce nombre par le quarré du nombre des vibrations aſſigné & le quotient donnera la longueur d'un *pendule*, qui ſera préciſement autant de vibrations dans une minute.

8°. La longueur d'un *pendule* étant connue, trouver le nombre de vibrations qu'il fera dans un tems donné.

Cette queſtion eſt l'inverſe de la premiere: dites la longueur donnée 56 $\frac{4}{10}$ eſt à longueur du *pendule* à ſecondes, qui ſert de modele, c'eſt-à-dire ici, eſt à 39 $\frac{2}{10}$, comme le quarré des vibrations de ce dernier *pendule* dans un tems donné par exemple une minute eſt au quarré des vibrations cherchées; c'eſt-à-dire, 56 $\frac{2}{10}$. 39 $\frac{2}{10}$: : 3600. 2500, & la racine quarré de 2500 ou 50 ſera le nombre des vibrations que l'on demande.

Mais dans la pratique, il faut agir ici comme dans le premier probleme; vous n'aurez ſeulement qu'à diviſer 1411200 par la longueur, vous aurez le quarré du nombre de vibrations, de même que l'on diviſe ce nombre par le quarré des vibrations pour trouver la longueur.

Sur

Sur ces principes M. Derham a conſtruit une table des vibrations des *pendules* des différentes longueurs dans l'eſpace d'une minute.

Longueur du pendule en pouces.	Vibrations en une minute.	Longueur du pendule en pouces.	Vibrations en une minute.
1.	375. 7.	30.	68. 6.
2.	265. 6.		
3.	216. 9.	39. 2.	68. 0.
4.	187. 8.		
5.	168. 0.	40.	59. 5.
6.	153. 3.	50.	53. 1.
7.	142. 0.	60.	48. 5.
8.	132. 8.	70.	44. 9.
9.	125. 2.	80.	42. 0.
10.	118. 8.	90.	39. 6.
20.	84. 0.	100.	37. 5.

Remarquez que ces lois du mouvement des *pendules* ne s'obſerveront pas à la rigueur, à moins que le fil qui ſoutient la boule n'ait aucun poids, & que la peſanteur de tout le poids ne ſoit réuni en un ſeul point.

C'eſt pourquoi il faut ſe ſervir dans la pratique d'un fil très-fin & d'une petite boule, mais d'une matiere fort peſante; ſans cela le *pendule*, de ſimple qu'on le ſuppoſe, deviendroit compoſé, & ce ſeroit preſque la même choſe que ſi différens poids étoient appliqués à différens endroits de la même verge inflexible.

L'uſage des *pendules*, pour meſurer le tems dans les obſervations aſtronomiques, & dans les occaſions où l'on a beſoin d'un grand degré de préciſion, eſt trop évident pour qu'il ſoit beſoin d'en parler ici.

On peut régler la longueur du *pendule* avant ſon application, & la faire pour battre un tems demandé, par exemple, les ſecondes, les demi-ſecondes, *&c.* par l'*art.* 4. ou bien, on peut la prendre à volonté, & déterminer enſuite les tems des vibrations ſuivant l'*art.* 8.

Quant à l'uſage des *pendules* pour la meſure des diſtances inacceſſibles, fort éloignées par le moyen du ſon, *voyez* SON, *Chambers*, *Wolf*, *&c.* (*O*)

Méthode générale pour trouver le mouvement d'un pendule. Soit a le rayon du cercle que décrit le *pendule*, ou la longueur du *pendule*; b, l'abſciſſe totale qui répond à l'arc du centre, en prenant cette abſciſſe depuis le point le plus bas; x, l'abſciſſe d'une portion quelconque de cet arc; p, la peſanteur; u, la vîteſſe en un point quelconque, on aura $uu = 2p(b-x)$. *Voyez* lea articles FORCE ACCÉLÉRATRICE *&* PLAN INCLINÉ), & le tems employé à parcourir un arc quelconque infiniment petit, ſera $\frac{-adx}{u\sqrt{2ax-xx}} = \frac{-adx}{\sqrt{2ax-xx}} \times \frac{1}{\sqrt{2p}\cdot\sqrt{b-x}}$. Or, lorſque l'arc deſcendu n'a pas beaucoup d'amplitude, x eſt petit par rapport à a; & on peut, au lieu de $\frac{1}{\sqrt{2ax-xx}}$, ou $\frac{1}{\sqrt{x}+\overline{2a-x}^{\frac{1}{2}}}$, écrire $\frac{1}{\sqrt{x}} \times \left(\frac{1}{\sqrt{2a}} + \frac{x}{4a\sqrt{2a}}\right)$, *&c.* (*voyez* BINOME, APPROXIMATION, *&* EXPOSANT); de maniere que l'élément du tems ſera à-peu-près $\frac{-a}{\sqrt{2p}} \times \left(\frac{dx}{\sqrt{2a}\sqrt{bx-xx}} + \frac{xdx}{4a\sqrt{2a}\sqrt{bx-xx}}\right)$, *&c.* quantité qui étant intégrée par les regles connues, donnera à-peu-près le tems d'une demi-vibration du *pendule*. On peut même, lorſque l'arc deſcendu eſt fort petit, négliger entierement le terme $\frac{+xdx}{2a\sqrt{2a}\sqrt{bx-xx}}$; & alors le tems de la deſcente du *pendule* ſera ſenſiblement le même que celui de la deſcente dans une cycloïde qui auroit le rayon oſculateur à ſon ſommet égal au rayon du *pendule*.

On voit auſſi que le tems de la deſcente par un arc de cercle, eſt en général un peu plus grand que celui de la deſcente par un tel arc de cycloïde: de plus il eſt aiſé de comparer le tems d'une vibration avec le tems de la deſcente verticale d'un corps le long d'un eſpace quelconque b. Car la vîteſſe, à la fin de cet eſpace, eſt $\sqrt{2pb}$, & l'élement du tems eſt $\frac{db}{\sqrt{2pb}}$, dont l'intégrale eſt $\frac{\sqrt{2b}}{\sqrt{p}}$. Or le tems de la demi-vibration eſt égal à l'intégrale de $\frac{-adx}{\sqrt{2a}.\ \sqrt{2p}\ \sqrt{bx-xx}}$, ou de $\frac{-dx}{\sqrt{bx-xx}} \times \frac{a}{\sqrt{2a}.\sqrt{2p}}$ c'eſt-à-dire (en nommant c la circonférence du rayon a) $a\frac{c}{2a} \times \frac{a}{\sqrt{2a}\sqrt{2p}}$. Donc les deux tems ſont entre eux comme $\frac{4\sqrt{a}}{c}$ à $\sqrt{2b}$. D'où il eſt aiſé de tirer tous les théorèmes ſur les *pendules*.

Dans ces théorèmes on fait abſtraction de la réſiſtance de l'air; cependant il eſt bon d'y avoir égard, & plusieurs géometres s'y ſont appliqués. *Voyez* les *Mém. de Pétersbourg, tom. III. & V. Voyez* auſſi mon *Eſſai ſur la réſiſtance des fluides, art. xcv. xcvj. & ſuiv.* (*O*)

PENDULE, RÉCIPROCATION DU. On appelle ainſi un petit mouvement preſque inſenſible de libration ou d'oſcillation que doit avoir, ſuivant quelques philoſophes, un long *pendule* attaché fixement à un plancher, & qu'on y laiſſe en repos.

Il eſt certain que le centre de gravité de la terre change continuellement de place, ne fût-ce que par le mouvement du flux & reflux. *V.* FLUX ET REFLUX. Or ce mouvement dans le centre de gravité doit produire une altération dans la direction & le mouvement des graves. Reſte à ſavoir ſi cette altération eſt ſenſible. Pour cela il faut ſuſpendre à un plancher un long *pendule*, & voir ſi ce *pendule*, eſt dans un parfait repos. Un gentilhomme de Dauphiné, nommé Calignon de Peirins, ami de Gaſſendi, ayant fait cette expérience ſur un *pendule* de trente piés prétendit y avoir obſervé du mouvement; ce qui occaſionna entre les Savans une diſpute dont on peut voir le détail dans l'hiſtoire de l'académie de 1742: depuis ce tems, d'autres ſavans ont entrepris de répéter la même expérience, & ont trouvé de réſultats différens, les uns tenant pour le balancement, les autres le niant. Enfin M. Bouguer, dans les *Mémoires de l'académie de* 1754, a traité cette matiere avec beaucoup de ſoin, & il en réſulte que la réciprocation du *pendule*, lorſqu'il y en a, tient à une cauſe prochaine, & irréguliere, & ne peut être miſe au rang des phénomenes généraux qui dépendent du ſyſtème du monde. (*O*)

PENDULE, ſ. f. (*Horlogerie.*) eſpece d'horloge à *pendule*, exécutée en général avec plus de préciſion que les horloges de cette eſpece, & qui n'en differe eſſentiellement que par la diſpoſition de ſes parties, ſur-tout de la cage qui reſſemble fort à celle des montres.

Dans les tems où l'on commença à appliquer le *pendule* aux horloges, les premieres dans leſquelles on employa ce nouveau régulateur, furent probablement appellées d'abord *horloges à pendule*, enſuite ſimplement *pendules*; & comme ces horloges n'étoient que d'une grandeur médiocre & faites avec plus de préciſion que les autres, il eſt arrivé de-là, que malgré que dans toutes les horloges on ait ſubſtitué dans la ſuite le *pendule* au balancier, il n'y a eu que celles d'une certaine grandeur & dont nous venons de parler, auxquelles on ait donné le nom de *pendules*, les autres ayant conſervé celui d'*horloges*, comme horloge de *clocher*, *de chambre*, &c.

On diſtingue les *pendules* en général *en pendules* à poids & *pendules* à reſſort. Dans les premiers, ſont toutes les *pendules* à grandes vibrations, à équation, *&c.* Dans les ſecondes, ſont toutes celles d'une certaine grandeur qui ont pour principe de mouvement un reſſort, comme celles qui ſe mettent ſur un pié, ſur une table, qui ſe plaquent contre un mur, *&c.* telles ſont ordinairement les *pendules* à quinze jours à ſonnerie, les *pendules* à quarts, les *pendules* à trente heures, les *pendules* à répétition, les *pendules* à trois parties; c'eſt-à-dire celles qui répetent l'heure lorſque l'on tire le cordon, & qui ſonnent en même tems l'heure & les quarts d'elles-mêmes. Enfin, celles à quatre parties, qui, outre les propriétés de ces dernieres ont encore celle d'être à réveil; il y a encore des *pendules* à carillon & des *pendules* à remontoir, qui ſont en quelque façon à poids & à reſſort, la force motrice originale étant un reſſort employé à faire ſonner la ſonnerie, & en même tems à remonter un poids qui fait aller le mouvement. *Voyez* REMONTOIR.

PENDULE D'ÉQUATION, (*Horlogerie.*) eſpece de pendule conſtruite de façon qu'elle marque & l'heure du tems vrai, & celle du tems moyen; au moyen de quoi, la différence entre ces deux eſpeces d'heure indique l'équation du ſoleil. Quoiqu'on ait commencé de très-bonne heure à faire des horloges curieuſes qui marquoient les mouvemens des planetes, *&c.* cependant leur mouvement étoit trop irrégulier, pour qu'on penſât à leur faire marquer les équations du ſoleil, ces horloges avançant ou retardant ſouvent d'une demi-heure en très-peu de tems, tandis que l'équation du ſoleil n'eſt

que

que de ſeize minutes dans l'eſpace de trois mois. Mais dès que l'on eût appliqué le *pendule* aux horloges, le mouvement de ces horloges, ou plutôt de ces *pendules*, en devint ſi juſte par rapport à celui des horloges ordinaires, qu'on s'apperçut bien-tôt que pour les bien régler, il falloit avoir égard à l'équation du ſoleil; ce qui fit apparemment naître l'idée des *pendules d'équation*. Une des premieres dont on ait connoiſſance, eſt celle qui ſe trouva dans le cabinet du roi d'Eſpagne en 1699, dont parle M. Sully dans la regle artificielle du tems, édit. de pag. Cette *pendule* marquoit l'équation du ſoleil, au moyen de deux aiguilles, dont l'une indiquoit le tems vrai, & l'autre le tems moyen, & c'eſt de cette façon qu'on les a faites en Angleterre. Le même M. Sully propoſe dans le même livre de faire une *pendule* non pas d'équation, mais dont l'inégalité des vibrations du *pendule* répondroit à l'inégalité des jours, *&c.* Idée qui étoit auſſi venue au R. P. D. Alexandre bénédictin, dès 1699, ce qu'il prouve par le certificat de l'académie royale des Sciences, qu'il rapporte: ce pere dans ſon *traité des Horloges*, s'efforce de prouver la beauté de cette invention; mais pour peu qu'on entende l'horlogerie, on verra combien elle eſt ridicule, & que les *pendules* ne ſont pas déja trop préciſes pour ajouter de nouvelles ſources d'erreur dans l'alongement & le raccourciſſement périodique du *pendule*; mais il eſt inutile de parler de cette eſpece de *pendules*, qui ne ſont réellement pas des *pendules d'équation*.

Pendule *en tant qu'appliqué aux horloges*. L'invention des horloges à *pendule*, qu'on appelle ſimplement *pendule*, eſt dûe à l'induſtrie heureuſe du ſiecle paſſé: Huyghens & Galilée s'en diſputent l'honneur. Le premier qui a fait un volume conſidérable ſur ce ſujet, déclare qu'on n'a exécuté cette eſpece d'horloge qu'en 1657, & qu'on n'en a imprimé la deſcription qu'en 1658. Becker, dans ſa *nova dimetiendi temporis theoria*, ſe déclare vivement pour Galilée, & rapporte (à la vérité de la ſeconde main) toute l'hiſtoire de cette invention, ajoutant qu'un nommé *Theſſler*, horloger du pere du grand duc de Toſcane, qui vivoit de ſon tems, avoit fait la premiere *pendule* à Florence, ſous la direction de Galilée, *Galileo*, & qu'il en avoit envoyé un modele en Hollande. L'académie del Cimento dit expreſſément, que l'application du *pendule* au mouvement des horloges avoit été d'abord propoſée par Galilée, & que c'étoit ſon fils Vincenzo Galilei qui l'avoit mis le premier en pratique en 1649.

Quel qu'ait été l'auteur de cette invention, au-moins eſt-il certain qu'elle n'a reçû ſa perfection que de Huyghens, lequel fait remarquer avec ſoin, que ſi Galilée en a eu quelqu'idée, au-moins ne l'a-t-il pas portée à ſa maturité.

C'eſt en 1662, que M. Fromentil, hollandois, a fait en Angleterre la premiere *pendule*.

Le *pendule* en tant qu'appliqué à l'horloge, eſt compoſé d'une verge d'acier, *A B*, *fig.* 18. (*Pl. de la pendule à ſecondes*) ſuſpendue à un point fixe *P*; de façon qu'elle puiſſe ſe mouvoir librement autour de lui; & d'un corps grave *B*, auquel on donne la forme lenticulaire, afin de diminuer la réſiſtance que l'air apporte à ſon mouvement.

Ce qui rend le *pendule* ſi ſupérieur aux autres régulateurs, c'eſt que perdant fort peu de ſon mouvement, il eſt entretenu en vibration par une force très-foible à ſon égard, & dont par conſéquent les inégalités influent bien moins ſur ſa juſteſſe.

Si l'on met en vibration dans le même tems un *pendule* & un balancier joint à ſon reſſort, l'expérience fait voir qu'au bout de 90 ſecondes, le dernier aura perdu tout ſon mouvement, au lieu que l'autre le conſervera pendant dix heures & plus. Ainſi les reſtitutions du mouvement ſur le *pendule*, ſont à celles qu'exige le balancier aidé du reſſort, à-peu-près comme un à 400.

Pluſieurs cauſes concourent à cette ſupériorité du *pendule* ſur le balancier: les particules du reſſort éprouvant un frottement les unes ſur les autres, quand il reprend ſa premiere figure; la force qu'il devroit communiquer au balancier en eſt d'autant plus diminuée; mais ce qui contribue encore plus à la perfection du *pendule*, c'eſt la ſuſpenſion. *Voyez* Suspension.

L'expérience a montré qu'un long *pendule* donne plus de régularité qu'un court, en parcourant les mêmes eſpaces; en voici les raiſons.

1°. Sa lentille deſcendant par un plan moins incliné, peut être beaucoup plus peſante; parce que ſon mouvement eſt moins difficile à reſtituer, & parce qu'il s'en perd une moindre quantité; le nombre des oſcillations dans un tems quelconque, n'étant pas ſi conſidérable, & l'air n'étant point frappé avec autant de rapidité dans chacune d'elles.

2°. Pour des ſolides de figures ſemblables, les ſurfaces n'étant point comme les maſſes, mais comme les quarrés de leurs racines cubiques, les réſiſtances de l'air deviennent d'autant moins puiſſantes ſur les lentilles fort peſantes.

3°. Ces vibrations plus lentes rendent le rouage plus ſimple, plus conſtamment le même, & moins ſujet à l'uſure. On remarque que dans les *pendules* à ſecondes, par exemple, les trous des pivots ne s'uſent preſque jamais.

4°. Par toutes les raiſons précédentes, la force motrice d'un long *pendule* peut être beaucoup moins conſidérable à l'égard du poids vibrant; & les inégalités de cette force influent beaucoup moins ſur la juſteſſe des vibrations. Enfin, les longs *pendules* peuvent décrire des arcs beaucoup plus petits, qui, comme il eſt démontré, *article* Cycloide, approchent davantage des arcs cycloïdaux.

Pendule à 15. jours à reſſort & à ſonnerie. La *figure qu'on voit dans nos Pl. d'Horlog.* repréſente une *pendule* de cette eſpece dont on a ôté la grande platine; on y voit la diſpoſition des roues du mouvement & de la ſonnerie, comme dans tous les mouvemens; c'eſt toujours la même théorie; on entendra facilement de quelle maniere elles agiſſent les unes ſur les autres; la ſeule différence eſſentielle entre cette *pendule*, & la *pendule* à ſecondes, dont nous venons de parler, c'eſt qu'au lieu de poulie il y a ici un barilet *R*, denté à ſa circonférence; *S* eſt la ſeconde roue; *T* la troiſieme, ou la roue à longue tige; *V* la roue de champ, & *X* la roue de rencontre. On voit dans *une autre fig.* la maniere dont la roue de champ agit ſur la roue de rencontre, & dont celle-ci agit ſur les palettes de la verge. De l'autre côté, on voit le rouage de ſonnerie, qui eſt compoſé de cinq roues, en comptant le barillet *Q*, denté auſſi; à ſa circonférence *P*, eſt la ſeconde roue, *O* la troiſieme, ou la roue de chevilles, *M*, la roue d'étoquiau, *N*, la roue du volant, & 4 le pignon du volant. La *fig. ſuiv.* repréſente cette *pendule* vûe du côté où ſont les aiguilles; le cadran étant ôté, on voit le détentillon *D C* 6, dont le bras 6 eſt levé toutes les demi-heures, pour faire ſonner la *pendule*, au moyen des deux chevilles oppoſées qui ſont ſur la roue de minutes *B*. La *figure* 15. repréſente la détente qu'on voit en place dans le profil de la *figure* 9. les parties *F D*, ſont repréſentées par les parties *p*: la fonction de la partie *E*, eſt mieux repréſentée en *E* dans la *figure* 7. où on la voit qui s'appuie ſur le détentillon; au moyen de quoi, celui-ci s'éleve à toutes les demi-heures. Pour entendre bien comment toutes ces pieces agiſſent pour faire ſonner la *pendule*, *voy. l'article* Sonnerie.

A, *fig.* 7. eſt la tige du marteau qui a un reſſort qui tend toujours à la faire tourner dans le ſens contraire à celui où elle tourne quand les chevilles de la troiſieme roue agiſſent ſur l'eſpece de palette qu'elle a en *Y*. On voit en haut de cette *figure* 7. le marteau dont la queue entre quarrément ſur cette tige: 7 & 8. ſont les rochets qui entrent à quarré ſur les arbres de barillet, & qui ſont retenus par les cliquets. *Voyez l'article* Encliquetage. Les *figures* 13, 12, & 10, repréſentent le chaperon, le remontoir, & la potence *A D*, qui contient la verge des palettes *C A*, & dans la partie *A* de laquelle roule le pivot d'en haut de la roue de rencontre. 1 *B*, eſt la contre potence qui reçoit le pivot d'en bas de cette roue.

Pendules à quarts. Les hommes étant toûjours portés à imiter, ce n'eſt qu'avec effort qu'ils ſortent des routes ordinaires. Ainſi la ſonnerie des heures dans les premieres horloges ayant été faite avec un rouage particulier, quand on voulut leur faire ſonner les quarts, on n'imagina rien de mieux que de faire auſſi un rouage pour la ſonnerie des quarts, quoique ce fût employer beaucoup d'ouvrage à produire peu d'effet; ce qui eſt directement contraire à la ſaine méchanique, qui veut que la complication des machines ſoit toûjours proportionnelle à celle des effets qu'elles produiſent: pluſieurs horlogers ſentant ce défaut des *pendules à quarts* ont voulu y remédier, en les faiſant ſonner l'heure & les quarts par un ſeul rouage, mais juſqu'à-préſent il y en a peu qui aient réuſſi, leurs *pendules* pour la plûpart étant fort compliquées; il n'y a guere que quelques habiles horlogers & mon pere qui en aient fait avec cette ſimplicité qui eſt, ſi cela ſe peut dire, la véritable élégance dans les machines.

La *fig.* 28. repréſente la diſpoſition des rouages du mouvement, de la ſonnerie des heures & de celle des quarts d'une *pendule* à quarts ordinaire; le mouvement ne différant en rien eſſentiellement de la *pendule* à quinze jours

que nous venons de décrire. Quant au nombre des roues du mouvement, les voici :

Barillet, 84 — 14
2ᵉ roue, ... 84 — 7
3ᵉ roue, ... 78 — 6
roue de champ, ... 66 — 6
roue de rencontre, ... 33 — 2 verge de palette.
pendule, ...

Par ces nombres, on voit que la troiſieme roue ou la roue à longue tige, faiſant un tour par heure, le nombre des vibrations du *pendule*, dans le même tems, ſera de 9438, & par conſéquent que la longueur de ce *pendule* ſera de cinq pouces trois lignes ou à-peu-près; un *pendule* de cette longueur donnant par heure 9450 vibrations. Or par les nombres des premiers mobiles, il eſt clair que la roue à longue tige fait ſoixante-douze tours pour un du barillet, & le reſſort faiſant ſix tours dans le barillet, il s'enſuit que le reſſort, avant d'être au bas, fera faire à cette roue 432, qui équivaudront à autant d'heures; & ce nombre étant diviſé par 24 donnera le nombre de jours que la *pendule* marchera avant que d'être au bas. Quant aux nombres de roues de la ſonnerie, ils ſont les mêmes que ceux dont il eſt parlé a l'*article* SONNERIE : ainſi nous y renvoyons.

La ſonnerie des heures n'en differe pas eſſentiellement non plus, ſi ce n'eſt 1°. que cette *pendule* ſonnant la demie par les quarts, un tour du chaperon au lieu d'équivaloir à 90 coups de marteau, n'équivaut qu'à 78, nombre des heures qu'une *pendule* doit ſonner en 12 heures; & 2°. que le détentillon *QRS* (*fig.* 29.) au lieu d'être levé par la roue de minutes toutes les heures, l'eſt par un chaperon *T* qui appartient aux quarts : de ſorte que l'heure ne peut ſonner qu'après les quarts, & qu'il n'eſt point néceſſaire que ce détentillon ait une partie *H fig.* 13. telle que celui d'une *pendule* à ſonnerie ordinaire, pour faire le délai, parce qu'ici la ſonnerie des heures eſt dirigée par celle des quarts; & que dès que ceux-ci ſont ſonnés, il faut que l'heure parte. Quant à la ſonnerie des quarts, voici comme elle s'exécute. La roue de minutes *N fig.* 19. porte quatre chevilles qui levent alternativement le détentillon des quarts *NOP*, pour faire détendre la ſonnerie des quarts comme à l'ordinaire; celle-ci étant libre, ſonne de la maniere ſuivante. La roue *IQ*, *fig.* 18. porte un nombre de chevilles égal aux coups de marteau que les quarts doivent frapper pendant une heure, c'eſt-à-dire dix; & comme ces dix coups doivent être frappés alternativement par deux marteaux, dont l'un doit toûjours partir le premier, ſix de ces chevilles ſont d'un côté de la roue & quatre de l'autre, & non toutes d'un même côté, comme il eſt marqué dans la *fig.* ces chevilles levent alternativement une double baſcule *M* pour les deux marteaux qui ſont ici placés ſur le côté, mais qu'on n'a point repréſentés. La ſonnerie des quarts ayant été miſe en liberté, la *pendule* ſonne un certain nombre des quarts qui ſont déterminés, de même que dans la ſonnerie des heures, par une roue de compte (*fig.* 19. 2.) qui entre à quarré ſur l'axe de la roue de chevilles, & qui eſt diviſée en quatre parties 1, 2, 3, 4, pour un quart, deux quarts, &c. lorſque l'aiguille des minutes eſt ſur le midi, dans l'inſtant que les quatre quarts ſont ſonnés, la cheville *S* du chaperon *T* leve le détentillon *QRS* de la ſonnerie des heures, au moyen de quoi l'heure ſonne. On conçoit bien que le nombre des tours de la roue de chevilles de la ſonnerie des quarts par rapport à ceux de ſon barillet, ſont déterminés de façon que ſi la *pendule* va 18 jours, par exemple, cette roue fera autant de tours qu'il y a d'heures dans cet intervalle de tems; c'eſt ce qu'on verra facilement par les nombres de cette ſonnerie. On concevra de même que comme la ſonnerie des heures ne frappe que 78 coups en 12 heures, la roue de chevilles de cette ſonnerie fera par tour du chaperon un nombre de tours qui multiplié par celui de ſes chevilles, ſera encore égal à 78. *Voyez* là-deſſus l'*article* SONNERIE.

Nombres des roues de cette pendule. Mouvement.

Barillet 84 — 14
2ᵉ roue, . . 77 — 7
3ᵉ roue, ... 72 — 6
roue de champ, . . . 60 — 6
roue de recontre, ... 31 — 2 verge des palettes.
pendule, ...

Sonnerie des heures.

Barillet, 84 — 14
2ᵉ roue, . . . 78 — 8
— 8 chevilles.
roue de chevilles, 56 — 7
roue d'étoquiau, ... 56 — 6
roue du volant, ... 48 — 6 pignon du volant.

Sonnerie des quarts.

Barillet, 84 — 14
2ᵉ roue, . . . 72 — 8
10 chevilles.
roue de chevilles, 60 — 6
roue d'étoquiau, . . . 56 — 6
roue du volant, ... 48 — 6 pignon du volant.

PENDULE, (*Phyſiq. génér.*) entre les découvertes ſur le *pendule*, les Anglois attribuent à M. Chriſtophe Wren, un des plus illuſtres Architectes de ſon ſiecle, les ſuivantes. Ils prétendent qu'il a trouvé le premier que le *pendule* dans un tour & retour, ſe meut inégalement en des tems égaux, ſelon une ligne de ſinus; qu'il pourroit ſe mouvoir d'une maniere circulaire ou elliptique, & que ces vibrations auroient les mêmes périodes que celles qui ſont alternatives; que par la jonction de pluſieurs *pendules*, qui dépendroient les uns des autres, on pourroit repréſenter les mouvemens des planetes ou d'autres plus embaraſſés encore; ce qui n'empêcheroit pas ces *pendules* de faire ſans confuſion, de même que les planetes, trois ou quatre mouvemens différens, en agiſſant ſur le même corps en divers périodes; enfin, qu'on pourroit trouver une meſure univerſelle pour l'uſage ordinaire, par le moyen du *pendule*. (*D. J.*)

PENDULIER, ſ. m. (*Horlogerie.*) nom que les horlogers donnent à celui qui fait des pendules.

PENE, *ou* PENNE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Languedoc, près de l'Aveyron, avec un château ruiné.

PENE, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne; elle a ſa ſource dans le duché de Meckelbourg, & ſe décharge dans la mer Baltique, vis-à-vis de l'île de Ruden. (*D. J.*)

PÉNES, (*Marine.*) ce ſont des bouchons de laine que le calfateur attache à un manche, appellé le *bâton à Vadel*, & dont il ſe ſert à braïer le vaiſſeau. (*Q*)

PÊNE, (*Rubanier.* eſt le reſte de la piece que l'on emploie juſqu'au plus près de liſſes qu'il eſt poſſible, au moyen de la corde à encorder dont on a parlé à l'*article* CORDE *à encorder*, ce *pêne* devenant inutile, parce qu'il eſt trop court, n'eſt plus propre à ce métier, il ſert aux religieuſes qui en font mille petits ouvrages de dévotion.

PENE, ſ. m. (*Serrurerie.*) c'eſt dans une ſerrure le morceau de fer que la clé fait aller & venir, en tournant ſur elle-même & qui ferme la porte; *péne* vient de *penulus*, verrouil.

Le *pêne* en bord a lieu aux ſerrures de coffre, il paſſe le long du bord de la ſerrure; lorſque le couvercle du coffre eſt fermé; l'aubron entre dans le bord de la ſerrure, & le *pêne* dans l'aubron, lorſqu'on tourne la clé.

Le *pêne* à demi-tour ou à reſſort a lieu dans une ſerrure où il eſt toujours repouſſé par un reſſort qui le tient fermé; il n'y a que l'action de la clé ou la preſſion d'un bouton qui le tienne ouvert.

Le *pêne* dormant eſt celui qui ne va que par le moyen de la clé, & qui reſte dans la place où elle l'a conduit.

Le *pêne* fourchu eſt le même que le *pêne* dormant, excepté qu'il a la tête fendue & qu'il forme deux *pênes* en apparence, en ſe montrant au bord de la ſerrure par deux ouvertures.

Le *pêne* à pignon eſt celui qui eſt mû par un pignon, ce pignon peut chaſſer un grand nombre de *pênes* à la fois, comme on voit à certains coffres forts.

PÉNÉE, (*Géog. anc.*) *Peneus*, 1°. fleuve de la Theſſalie, au travers de laquelle il couloit, ſelon Strabon, *l. IX.* Pomponius Mela, *l. II. c. iij.* dit qu'il ſéparoit la Theſſalie de la Phtiotide, & Ptolomée, *liv. III. ch. vij.* veut qu'il ſéparât la Theſſalie de la Pélaſgiotide; mais ces deux géographes entendent ſeulement parler de la Theſſalie propre, que Strabon appelle *Theſſaliotide*.

Ce fleuve avoit ſa ſource dans le mont Pindus: il couloit d'orient en occident en ſerpentant, & après s'être accru des eaux de diverſes rivieres, il ſe rendoit dans la vallée de Tempé, pour aller enſuite ſe jetter dans le golfe Thermaïque, entre le mont Olympe & le mont Oſſa.

Le *Pénée* eſt célebre chez les Poëtes, cela vient du grand nombre de lauriers qui étoient ſur ſes bords. On y en voit encore aujourd'hui une belle quantité. Il a perdu ſon ancien nom; on l'eppelle préſentement la *Salambria*. Elle n'eſt guere plus groſſe que le bras de la Seine qui paſſe à Paris devant le quai des Auguſtins; mais ſes eaux ſont plus claires, & pour le moins auſſi agréables à boire.

2°. *Peneus* eſt encore une riviere du Péloponnèſe, dans l'Elide. Elle avoit ſon embouchure ſur la côte occidentale, entre la ville Cyllene & le promontoire Chelonata, ſelon Strabon, *l. VIII. p.* 338. Thevet & Niger prétendent que le nom moderne de cette riviere eſt *Igliaco*.

3°. *Peneus*, fleuve de la Sicile.

4°. Strabon, *liv. II, pag.* 531. dit que ce nom fut donné à l'Araxe, fleuve de l'Arménie, à cauſe de la reſſemblance qu'il avoit avec le *Pénée* de Theſſalie. (*D. J.*)

PÉNESTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. grecq.*) ce qu'étoient les Ilotes à Lacédémone, les *Péneſtes* l'étoient en Theſſalie; on les traitoit avec la même dureté, & cette barbarie fut auſſi cauſe qu'ils ſe révolterent très-ſouvent. L'humanité des Athéniens eut la récompenſe, leurs eſclaves les ſervirent toujours fort utilement en plus d'une rencontre, comme à la bataille de Marathon, dans la guerre d'Egine & au combat d'Arginuſe. (*D. J.*)

PÉNÉTRABILITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) ce ſeroit une qualité en conſéquence de laquelle un même eſpace occupé tout entier par un corps; pourroit encore en recevoir un autre. On ſent la contradiction de cette hypothèſe. Les corps ſont perméables à d'autres corps, mais ils ſont impénétrables les uns aux autres.

PENETRALE, ſ. m. (*Antiq. rom.*) lieu où étoient les ſtatues des dieux domeſtiques; il ſe prend dans Horace pour toute la maiſon, comme le mot *penates*. Ce poëte appelle le palais d'Auguſte *fauſta penetralia*, comme le palais d'un dieu. (*D. J.*)

PÉNÉTRATION, ſ. f. (*Gramm.*) c'eſt la facilité dans l'eſprit, de ſaiſir ſans fatigue & avec promptitude les choſes les plus difficiles, & de découvrir les rapports les plus déliés & les vérités les plus cachées. Le travail opiniâtre ſupplée quelquefois à la *pénétration*; on a de la *pénétration* dans un genre, & l'on eſt obtus dans un autre. La *pénétration* s'accroit par l'application & par l'exercice, mais elle eſt naturelle, & on ne l'acquiert point quand on ne l'a pas.

PÉNÉTRER, v. act. (*Gramm.*) terme relatif à l'action d'un corps qui s'inſinue avec peine dans l'intérieur d'un autre. On dit l'humidité *pénétre* tout; c'eſt une forêt toufue au fond de laquelle il eſt difficile de *pénétrer*. On ne *pénétre* point dans ces contrées ſans péril; il eſt *pénétré* de cette vérité, il eſt *pénétré* de douleur; il a *pénétré* dans les ténebres de la Philoſophie platonicienne. Il ne faut pas qu'un miniſtre ſe laiſſe facilement *pénétrer*, d'où l'on voit qu'il ſe prend au ſimple & au figuré.

PENGOUIN, PINGUIN, OIE DE MAGELLAN, PINGUIN *Batavorum, ſeu anſer Magellanicus Cluſii.* Wil. Oiſeau de la grandeur d'une oie, auquel on a donné le nom de *pinguin*, parce qu'il eſt très-gras. La face ſupérieure de cet oiſeau eſt noire, & l'inférieure a une couleur blanche; le cou eſt couvert de plumes noires, qui forment une ſorte de collier. Les aîles ſont courtes, & reſſemblent à des nageoires; les plumes de la face inférieure ont une couleur noire; elles ſont courtes, étroites, roides, & fort ſerrées les unes contre les autres: celles de la face ſupérieure ſont blanches, plus courtes & plus roides que celles du deſſous de l'aîle; il y a auſſi quelques plumes noires mêlées parmi les plumes blanches. Le bec eſt plus fort que celui du cormoran, mais cependant moins élevé. Les piés ſont noirs, applatis, & ſemblables pour la forme à ceux de l'oie, mais plus petits, la queue eſt très-courte. Cet oiſeau quitte rarement la haute mer; il ne vient ſur terre que dans le tems de l'incubation, il ſe nourrit de poiſſons, & ſa chair n'a pas un goût deſagréable. Willughbi, *Ornit. Voyez* OISEAU.

PÉNIBLE, adj. (*Gramm.*) qui ſe fait avec peine. On croit que l'Algebre eſt une étude *pénible*. La route que nous avons à faire en ce monde, eſt courte, mais il y a des hommes pour qui elle aura été bien *pénible*. La connoiſſance des langues ſuppoſe un exercice de la mémoire long & *pénible*. Un plaiſir qui n'a rien de *penible*, eſt communément inſipide.

PENICHE, (*Géog. mod.*) ville forte de Portugal dans l'Eſtramadure, au nord du Tage, avec un port & une citadelle, à 4 lieues de Lisbonne. *Long.* 8. 40. *latit.* 39. 15.

PENICK, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de la haute Saxe, au marquiſat de Miſtie Elle eſt ſur la Mulde, à 3 lieues E. d'Altenbourg. *Long.* 30. 40. *latit.* 50. 54.

PENIDE, *ou* SUCRE D'ORGE, *en Pharmacie*, c'eſt une préparation de ſucre que l'on compoſe en la faiſant bouillir avec une décoction d'orge, juſqu'à ce quelle devienne caſſante ou fragile, après quoi on la verſe ſur un marbre enduit d'huile d'amandes douces, & on la paîtrit avec les mains comme la pâte; & pendant qu'elle eſt encore chaude, on la tire en petits bâtons retors comme des cordes. *Voyez* SUCRE.

Les *penides* ſont bons contre les rhumes, pour modérer ou adoucir l'acrimonie des humeurs, provoquer l'expectoration, *&c.*

M. de Quinci faiſoit uſage de *penide* avec un mélange d'empois, le tout mis en boles, au lieu d'une eſpece de ſucre clarifié.

PÉNIE, ſ. f. (*Mythol.*) la déeſſe de la Pauvreté. Platon raconte que les dieux donnant un jour un grand feſtin, le dieu des Richeſſes qui avoit un peu trop bû s'étant endormi à la porte de la ſalle, *Pénie* qui étoit venue là pour recueillir les reſtes du repas, l'acoſta, lui plut, & en eut un enfant qui fut l'Amour. Cette fable allégorique veut peut-être dire que l'amour unit quelquefois les deux extrèmes. (*D. J.*)

PENIL, ſ. m. (*Anatom.*) partie antérieure de l'os barré qui eſt autour des parties naturelles, & qui ſe couvre de poil, la marque de la puberté, tant aux mâles qu'aux femelles.

PENIL, *terme d'Anatomie* qui ſe dit d'une partie du corps humain, que l'on appelle auſſi la *verge* à cauſe de ſa forme, ou encore par excellence le *membre* ou *membre viril*, à cauſe que c'eſt un des principaux organes de la génération dans l'eſpece mâle. *Voyez nos Pl. d'Anat. & leur explic. Voyez auſſi les articles* GÉNÉRATION, SEMENCE, ERECTION, MALE, FEMELLE, TESTICULE, *&c.*

Il eſt attaché à la partie inférieure de l'os pubis, & à la partie ſupérieure de l'os iſchion. Son corps conſiſte en un corps caverneux, celui de l'uretre.

Les corps caverneux du *penil*, appellés auſſi *corps nerveux* & *ſpongieux*, &c. ſont attachés de part & d'autre à la branche de l'os pubis & à celle de l'os iſchion, & de-là vont en augmentant en groſſeur & en épaiſſeur, juſqu'à ce qu'ils rencontrent le corps caverneux de l'uretere, où ils ſe joignent, en laiſſant tout le long de leur étendue un interſtice ou un canal pour ſon paſſage; ils continuent ainſi d'aller enſemble liés l'un à l'autre par un corps membraneux appellé *ſeptum*. Les fibres de cette cloiſon laiſſent d'eſpace en eſpace un petit écartement entrelles, par où les deux corps caverneux communiquent enſemble, elle devient très-mince, & va toujours en diminuant vers les extrémités arrondies, dans leſquelles ces corps ſe terminent au gland. *Voyez* CORPS CAVERNEUX *&* GLAND.

Le corps caverneux de l'uretre renferme l'uretre ou le paſſage urinaire. Sa forme, contraire à celle des autres corps caverneux, eſt plus large aux deux extrémités, & plus petite dans le milieu. M. Cowper appelle la *bulbe de l'uretre* cette partie enfermée entre les deux origines

des

des corps caverneux du *penil*; ſon autre extrémité dilatée forme le corps que l'on appelle le *gland*. *Voyez* URETRE, &c.

Le *penil* reçoit des arteres des branches iliaques internes, & des arteres ombilicales; & ces arteres ſe diviſant enfin en un nombre infini de branches, il vient autant de veines de leurs extrémités capillaires. Dans les canaux de ces veines il y a des ouvertures qui correſpondent à autant de cellules, leſquelles communiquant entr'elles, ſe déchargent dans des canaux veineux plus conſidérables, & coulent ſur la ſurface ſupérieure du *penil* quelques-uns d'eux s'uniſſent aux veines du prépuce, d'autres compoſent un gros tronc appellé *veine du penil*, lequel rampe ſur le dos du *penil* juſqu'aux proſtates, ſe diviſe en deux, & entre dans l'iliaque interne des deux côtés.

Le *penil* reçoit ſes nerfs d'un tronc compoſé de la réunion de la troiſieme paire de nerfs de l'os *ſacrum*, & d'une branche du grand nerf ſciatique: ces nerfs viennent gagner les corps caverneux, s'épanouiſſent ſur leur ſurface ſupérieure, d'où ils ſe diſtribuent à toutes les parties du *penil*.

Les canaux lymphatiques du *penil* ſont fort nombreux ſur ſa ſurface, qui eſt ſous la peau; ils ſe déchargent dans les glandes inguinales. *Voyez* SEMENCE & URINE.

Le *penil* a deux paires de muſcles, avec un muſcle impair; ce dernier s'appelle l'*accélérateur de l'urine*. Sa partie ſupérieure qui couvre le bulbe, ſert à comprimer les veines qui y paſſent; il vient du corps caverneux de l'uretre, & empéche par ce moyen le reflux du ſang dans le tems de l'érection: & par des contractions repétées, il chaſſe le ſang du bulbe vers le gland. Son alongement ſert à comprimer le canal de l'uretre, & à forcer la ſortie de la ſemence ou de l'urine qui y eſt contenue. *Voyez* ACCÉLÉRATEUR.

La premiere paire de muſcles ſe nomme les *érecteurs du penil*; leur action ſoutient & tire le *penil* vers les os pubis, & moyennant le ſecours du ligament ſuſpenſoir de la verge, la veine du *penil* s'applique au ligament tranſverſe des os pubis. Ainſi le ſang refluant ne pouvant aller par cette route, il eſt néceſſaire que les corps caverneux ſe diſtendent. *Voyoz* ERECTEUR & COLLATÉRAL.

La derniere paire de muſcles ſont les tranſverſes du *penil*, qui varient dans différens ſujets, & qui manquent quelquefois; ils ſervent à dilater la partie du corps caverneux de l'uretre, à laquelle ils ſont attachés. *V.* TRANSVERSEUR.

Le *penil* a auſſi trois glandes qui ont été d'abord découvertes par M. Cowper; elles ſe déchargent toutes dans l'uretre: & à cauſe de la tenacité de la liqueur dont elles ſont la ſecrétion, on les appelle *glandes muqueuſes*. *Voyez* GLANDES MUQUEUSES.

Tout l'aſſemblage du *penil* eſt enveloppé d'une membrane cellulaire d'une tiſſure admirable, qui eſt encore recouverte d'une tunique nerveuſe fort ſerrée, & celle-ci l'eſt d'une cuticule & d'une peau. La duplicature de la peau ſur le gland fait le prépuce. *Voyez* PRÉPUCE.

Il eſt attaché à la partie inférieure du gland par un ligament appellé le *frein*, voyez FREIN; par un autre ligament nommé le *ſuſpenſoir*, il tient aux os pubis. *Voyez* LIGAMENT. Le *penil* ſert l'évacuation de la ſemence & de l'urine. A la vérité, M. Drake, en conſidérant ſa ſtructure, penſe qu'originairement il n'a été deſtiné qu'à l'évacuation de la ſemence, & que la conduite de l'urine n'eſt point ce que la nature a enviſagé dans le méchaniſme de cette partie. *Voy.* SEMENCE & URINE.

Il ajoute un autre uſage, celui de provoquer l'amour & de porter à la propagation de l'eſpece. Effectivement ſans un pareil inſtrument, la ſemence des animaux les plus parfaits ne ſeroit point portée au lieu où ſe fait la prolification: ajoutez à cela que l'état alternatif d'érection & de détention eſt abſolument néceſſaire; le premier afin que cette partie pût s'acquitter de ſes fonctions, & le ſecond pour la mettre en ſureté.

Sans une érection il eſt impoſſible de lancer & de loger la ſemence à l'endroit que la nature lui a deſtiné; & ſi cette érection étoit perpétuelle ou conſtante, il ſeroit en quelque ſorte impoſſible de la garantir d'injures ſans parler de la perte du deſir qui ſeroit une ſuite de l'érection conſtante. *Voyez* PRIAPISME.

La cauſe de l'érection du *penil* vient du ſang qui diſtend ou qui dilate les corps caverneux ainſi qu'il eſt évident par pluſieurs expériences, entr'autres par celle où on lia la verge d'un chien en coït, & dans laquelle on ne trouva que du ſang. C'eſt pourquoi dans les corps des criminels qu'on laiſſe ſuſpendus long-tems après leur mort, la verge parvient à l'état d'érection, à cauſe du ſang qui tombe aux parties inférieures & qui s'y arrête.

Le corps caverneux de l'uretre eſt tendu par les muſcles accélérateurs qui embraſſent les veines de ſon bulbe. *Voyez* ERECTION.

PENING *ou* PENNING, (*Comm.*) le denier de Hollande. Il vaut un cinquieme de plus que ne valoit le denier tournois de France.

PENINSULA, (*Géog. anc.*) Pline, *l. IV. c. xviij.* donne ce nom à la partie de la Gaule lyonnoiſe, qui s'étend vers l'occident & avance dans l'Océan. Il lui donne 625 milles de circuit, en commençant à compter aux confins des Oſiſmii, dont le pays ſe terminoit à-peu-près dans l'endroit où eſt aujourd'hui la ville de Saint-Malo. Pline a joute que l'iſthme de cette *peninſule* avoit 125 milles de largeur.

PENINSULE, ſ. f. c'eſt, *en Géographie*, une portion ou une étendue de terre jointe au continent par un col étroit, tout le reſte étant environné d'eau. *Voyez* ISTHME.

Ce mot eſt compoſé des mots latins *pene* & *inſula*, c'eſt-à-dire *preſqu'île*; tel eſt le Pélopponeſe ou la Morée; tels ſont auſſi l'Italie, la Jutlande, &c.

On a auſſi appellé la Cherſonèſe *peninſule*. *Voyez* CHERSONESE.

On voit que la mer attaquant continuellement les terres, & les rongeant, les contrées maritimes qui doivent ſouffrir le plus s'altérer, & même diſparoître à la longue, ce ſont les *peninſules*, dont la petite portion de terre qui les unit au continent, ſe rompt à la longue. La *peninſule* doit finir par former une île.

PENISCOLA, (*Géog. mod.*) *ou Penoſcola*, ville d'Eſpagne au royaume de Valence, vers le bord de la mer, au nord d'Oropeſa, & ſur une pointe de terre fort élevée. *Long.* 13. 6. *lat.* 39. 15. (*D. J.*)

PÉNITENCE, ſ. f. (*Théologie.*) priſe pour l'exercice de *pénitence* peut être définie, une punition volontaire ou impoſée par une autorité légitime, pour l'expiation des fautes qu'une perſonne a commiſes. *Voyez* PUNITION.

Les théologiens catholiques conſiderent la *pénitence* ſous deux différens rapports, ou comme vertu, ou comme ſacrement. A ne conſidérer la *pénitence* que comme vertu, on la définit une déteſtation ſincere des péchés qu'on a commis, jointe à une ferme réſolution de n'y plus retomber, & de les expier par des œuvres pénibles & humiliantes: l'écriture & les peres donnent des idées exactes de toutes ces conditions. La *pénitence* conſidérée comme vertu a été de tout tems abſolument néceſſaire, & l'eſt encore aujourd'hui, pour rentrer en grace avec Dieu.

Ils définiſſent la *pénitence*, enviſagée comme ſacrement, un ſacrement de la loi nouvelle, inſtitué par notre Seigneur Jeſus-Chriſt pour remettre les péchés commis après le baptême: c'eſt pourquoi les peres l'ont appellé une ſeconde planche qui ſauve du naufrage de la mort ſpirituelle ceux qui ont perdu l'innocence baptiſmale, *ſecunda poſt naufragium tabula eſt pœnitentia*. Hyeronym. *in cap. iij. Iſaïæ*.

L'inſtitution du ſacrement de *pénitence* ſuppoſe trois choſes; 1°. que Jeſus-Chriſt a donné à ſon Egliſe le pouvoir de remettre les péchés commis après le baptême: or c'eſt ce qu'on voit expreſſément dans S. Jean, *c. xx.* ℣. 21. 22. & 23. & ce qui eſt atteſté par toute la tradition; 2°. que ce pouvoir dont l'Egliſe eſt revêtue, eſt une autorité vraîment judiciaire qui influe réellement dans la remiſſion des péchés commis après le baptême, & non ſimplement déclarative que ces péchés ſont remis, comme il paroit par ſaint Matthieu, *chap. xvj.* ℣ 19 & par la pratique conſtante de l'Egliſe depuis ſon établiſſement; 3°. que l'Egliſe n'exerce judiciairement ce pouvoir qu'en ſe ſervant de quelque ſigne ſenſible qui en manifeſte l'uſage & qui en dénote l'effet, ce qui exige une accuſation de la part du coupable, & une abſolution de la part du miniſtre qui exerce cette fonction au nom de Jeſus-Chriſt.

Les Théologiens ſont partagés ſur ce qui conſtitue la matiere du ſacrement de *pénitence*: le plus grand nombre penſé qu'elle conſiſte dans les trois actes du pénitent, la contrition, la confeſſion, & la ſatisfaction: d'autres ſoutiennent que l'impoſition des mains du prêtre fait la matiere de ce ſacrement. Quant à la forme, on en peut diſtinguer de trois ſortes: l'une indicative, *ego te abſolvo à peccatis tuis, in nomine patris*, &c. c'eſt celle qui eſt en uſage depuis le xiij. ſiecle dans l'égliſe latine, qui employoit auparavant la forme déprécative: l'autre déprécative ou conçue en forme de priere, telle que celle qui eſt en uſage chez les Grecs, & qui commence par ces termes, *Domine Jeſu Chriſte fili Dei vivi, relaxa, remitte, condona peccata*, &c. & enfin une impérative, comme *ab-*

ſolvatur, &c. on convient que ces trois formules ſont également bonnes.

Le concile de Trente, *ſeſſion* 14. *de penit can.* 10. a décidé que les prêtres, & par conſéquent les évêques, ſont les ſeuls miniſtres du ſacrement de *pénitence* : mais outre la puiſſance d'ordre qu'ils reçoivent dans leur ordination, il leur faut encore une puiſſance de juriſdiction ou ordinaire comme à titre de curé, ou de juriſdiction déléguée, telle que l'approbation de l'évêque, ſans quoi ils ne peuvent ni licitement ni validement abſoudre, excepté dans les cas de néceſſité.

Pénitence ſe dit auſſi particulierement de la peine que le confeſſeur impoſe pour la ſatisfaction des péchés dont il abſout. *Voyez* ABSOLUTION, CONFESSION.

PÉNITENCE, chez les Chrétiens eſt une peine impoſée après la confeſſion des péchés : elle étoit ſecrete ou publique, ſelon que l'évêque ou les prêtres par lui commis le jugeoient à propos pour l'édification des Chrétiens : pluſieurs faiſoient *pénitence* publique ſans que l'on ſût pour quels péchés ils la faiſoient : d'autres faiſoient *pénitence* en ſecret, même pour de grands crimes, lorſque la *pénitence* publique auroit cauſé trop de ſcandale, ou les auroit expoſés au danger. Le tems des *pénitences* étoit plus ou moins long, ſelon les différens uſages des égliſes, & nous voyons encore une grande diverſité entre les canons pénitenciaux qui nous reſtent; mais les plus anciens ſont d'ordinaire les plus ſéveres. Saint Baſile marque deux ans pour le larcin, ſept pour la fornication, onze pour le parjure, quinze pour l'adultere, vingt pour l'homicide, & toute la vie pour l'apoſtaſie. Ceux à qui il étoit preſcrit de faire *pénitence* publique, s'adreſſoient à l'archiprêtre ou autre prêtre pénitencier, qui prenoit leurs noms par écrit : puis le premier jour du carême ils ſe préſentoient à la porte de l'égliſe en habits pauvres, ſales, & déchirés, car tels étoient chez les anciens les habits de deuil : étant entrés dans l'égliſe, ils recevoient des mains du prélat des cendres ſur la tête, & des cilices pour s'en couvrir, puis on les mettoit hors de l'égliſe, dont les portes étoient auſſi-tôt fermées devant eux. Les pénitens demeuroient d'ordinaire enfermés, & paſſoient ce tems à pleurer & à gémir, ſinon les jours de fêtes, auxquels ils venoient ſe préſenter à la porte de l'égliſe ſans y entrer : quelque tems après on les y admettoit pour entendre les lectures & les ſermons, à la charge d'en ſortir avant les prieres : au bout d'un certain tems ils étoient admis à prier avec les fideles, mais proſternés contre terre; & enfin on leur permettoit de prier debout juſqu'à l'offertoire qu'ils ſortoient : ainſi il y avoit quatre ordres de pénitens, *les pleurans*, *les auditeurs*, *les proſternés*, & *les connitans*, ou ceux qui prioient debout.

Tout le tems de la *pénitence* étoit diviſé en quatre parties, par rapport à ces quatre états : par exemple, celui qui avoit tué volontairement étoit quatre ans entre les *pleurans*, c'eſt-à-dire qu'il ſe trouvoit à la porte de l'égliſe aux heures de la priere, & demeuroit dehors revêtu d'un cilice, ayant de la cendre ſur la tête & le poil non raſé, en cet état il ſe recommandoit aux prieres des fideles qui entroient dans l'égliſe : les cinq années ſuivantes il étoit au rang des *auditeurs*, & entroit dans l'égliſe pour y entendre les inſtructions : après cela il étoit du nombre des *proſternés* pendant ſept ans : & enfin il paſſoit au rang des *connitans*, priant debout, juſqu'à ce que les vingt ans étant accomplis, il étoit admis à la participation de l'Euchariſtie; ce tems étoit ſouvent abrégé par les évêques, lorſqu'ils s'appercevoient que les pénitens méritoient quelque indulgence; que ſi le pénitent mouroit pendant le cours de ſa *pénitence* & avant que de l'avoir accomplie, on avoit bonne opinion de ſon ſalut, & l'on offroit pour lui le ſaint ſacrifice. Lorſque les pénitens étoient admis à la reconciliation, ils ſe préſentoient à la porte de l'égliſe où le prélat les faiſoit entrer & leur donnoit l'abſolution ſolemnelle : alors ils ſe faiſoient faire le poil & quittoient leurs habits de pénitens pour vivre comme les autres fideles; cette rigueur étoit ſagement inſtituée, parce que, dit ſaint Auguſtin, ſi l'homme revenoit promptement dans ſon premier état, il regarderoit comme un jeu la chûte du péché.

Dans les deux premiers ſiecles de l'égliſe le tems de cette *pénitence* ni la maniere n'étoient pas reglés, mais dans le troiſieme on fixa la maniere de vivre des pénitens & le tems de leur *pénitence*. Ils étoient ſéparés de la communion des fideles, privés de la participation & même de la vûe des ſaints myſteres, obligés de pratiquer diverſes auſtérités juſqu'à ce qu'ils reçuſſent l'abſolution. La rigueur de cette *pénitence* a été ſi grande en quelques égliſes, que pour le crime d'idolâtrie, d'homicide, & d'adultere, on laiſſoit les pécheurs en *pénitence* pendant le reſte de leur vie, & qu'on ne leur accordoit pas même l'abſolution à la mort. On ſe relâcha à l'égard des derniers, mais pour les apoſtats cette ſévérité a duré plus long-tems. Ce point fut réſolu du tems de S. Cyprien à Rome & à Carthage, mais on n'accordoit l'abſolution à la mort qu'à ceux qui l'avoient demandée étant en ſanté, & ſi par haſard le pénitent revenoit de ſa maladie, il étoit obligé d'accomplir la *pénitence*. Mais juſqu'au ſixieme ſiecle quand les pécheurs après avoir fait *pénitence* retomboient dans des crimes, ils n'étoient plus reçus au bénéfice de l'abſolution & demeuroient en *pénitence* ſéparés de la communion de l'égliſe, qui laiſſoit leur ſalut entre les mains de Dieu : non que l'on en deſeſpérât, dit ſaint Auguſtin, mais pour maintenir la rigueur de la diſcipline, *non deſperatione veniæ factum eſt, ſed rigore diſciplinæ*.

Au reſte, les degrés de cette *pénitence* ne furent entierement reglés que dans le iv. ſiecle, & n'ont été exactement obſervés que dans l'égliſe grecque. Les clercs dans les quatorze premiers ſiecles étoient ſoumis à la *pénitence* comme les autres : dans les ſuivans ils étoient ſeulement dépoſés de leur ordre & réduits au rang des laïcs quand ils tomboient dans des crimes pour leſquels les laïcs étoient mis en *pénitence*. Vers la la fin du v. ſiecle il s'introduiſit une *pénitence* mitoyenne entre la publique & la ſecrette, laquelle ſe faiſoit pour certains crimes commis dans les monaſteres ou dans d'autres lieux en préſence de quelques perſonnes pieuſes. Enfin vers le vij. ſiecle la *pénitence* publique pour les péchés occultes ceſſa tout-à-fait. Théodore, archevêque de Cantorbery, eſt regardé comme le premier auteur de la *pénitence* ſecrette pour les péchés ſecrets en Occident. Vers la fin du viij. ſiecle on introduiſit le rachat ou plûtôt la commutation des *pénitences* impoſées que l'on changeoit en quelques bonnes œuvres, comme en aumônes, en prieres, en pélérinages. Dans le xij. on imagina celle de racheter le tems de la *pénitence* canonique avec une ſomme d'argent, qui étoit appliquée au bâtiment d'une égliſe, & quelquefois à des ouvrages pour la commodité publique : cette pratique fut d'abord nommée *relaxation* ou *relâchement*, & depuis *indulgence*. *Voyez* INDULGENCE.

Dans le xiij. ſiecle les hommes s'étant tout-à-fait éloignés de la *pénitence* canonique, les prêtres ſe virent contraints à les y exhorter pour les péchés ſecrets & ordinaires; car pour les péchés publics & énormes, on impoſoit encore des *pénitences* très-rigoureuſes. Dans le xiv. & le xv. on commença à ordonner des *pénitences* trèslégeres pour des péchés très-griefs, ce qui a donné lieu à la réformation faite à ce ſujet par le concile de Trente, qui enjoint aux confeſſeurs de proportionner la rigueur des *pénitences* à l'énormité des cas, & veut que la *pénitence* publique ſoit rétablie à l'égard des pécheurs publics. Tertull. *de pœnit.* S. Cypr. *epiſt.* & *tract. de lapſis*. Laubeſpine, *obſerv.* Morin, *de pœnit.* Godeau, *Hiſtoire de l'Egliſe liv. IV.* Fleury, *mœurs des Chrétiens xxv.*

PÉNITENCE, dans le Droit canon anglois, ſe dit d'une punition eccléſiaſtique que l'on inflige particulierement pour cauſe de fornication. *Veyez* FORNICATION.

Voici ce que les canons preſcrivent à cet égard. Celui qui a commis le péché de fornication doit ſe tenir pendant quelques jours de dimanche dans le porche ou le veſtibule de l'égliſe, la tête & les piés nuds, enveloppé dans un drap blanc, avec une baguette blanche en main, ſe lamentant & ſuppliant tout le monde de prier Dieu pour lui. Il doit enſuite entrer dans l'égliſe, s'y proſterner, & baiſer la terre, & enfin placé au milieu de l'égliſe ſur un endroit élevé, il doit déclarer l'impurité de ſon crime ſcandaleux aux yeux des hommes & déteſtable aux yeux de Dieu.

Si le crime n'eſt pas de notoriété publique, les canons permettent de commuer la peine à la requête de la partie en une amende pécuniaire au profit des pauvres.

PÉNITENCE, chez les Juifs, nommée *thejourtha*, nom qui ſignifie *changement* ou *converſion*. La véritable *pénitence* doit être, ſelon eux, conçue par l'amour de Dieu, & ſuivie de bonnes œuvres. Ils faiſoient une confeſſion le jour des expiations, ou quelque tems auparavant. Ils impoſoient des *pénitences* reglées pour les péchés, & ils ont chez eux des pénitenciels qui marquent les peines qu'il faut impoſer aux pécheurs; lorſqu'ils viennent confeſſer leurs péchés. Cette confeſſion eſt d'obligation parmi eux; on la trouve dans les cérémonies du ſacrifice pour le péché : celui qui l'offroit confeſſoit ſon péché, & en chargeoit la victime. Ils reconnoiſſoient un lieu deſtiné à la purification des ames après la mort; on offroit des ſacrifices pour elles, maintenant ils ſe contentent de ſimples prieres. Ainſi parmi les péchés ils en diſtinguent de deux ſortes, les uns qui ſe pardonnent dans

l'autre vie, les autres qui ſont irrémiſſibles. Joſephe nous apprend que les Phariſiens avoient une opinion particuliere là-deſſus. Ils enſeignoient que les ames des gens de bien, au ſortir d'un corps entroient dans un autre, mais que celles des méchans alloient d'abord dans l'enfer. Hérode le tetrarque, prévenu de ce ſentiment, croyoit que l'ame de ſaint Jean, qu'il avoit fait mourir, étoit paſſée dans la perſonne de Jeſus-Chriſt. Le P. Morin, *de pœnitentiâ*, le pere Lamy de l'Oratoire, *introduction à l'Ecriture-ſainte. Voyez* EXPIATION, RESURRECTION, SACRIFICE.

PÉNITENCERIE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt de deux ſortes; la *pénitencerie* de Rome, *camera pœnitentiaria*, eſt l'office, tribunal ou conſeil de la cour de Rome, dans lequel s'examinent & ſe délivrent les bulles, brefs ou graces & diſpenſes ſecrettes qui regardent les fautes cachées, & par rapport au for intérieur de la conſcience, ſoit pour l'abſolution des cas reſervés au pape, ſoit pour les cenſures, ſoit pour lever les empêchemens de mariages contractés ſans diſpenſe.

Les expéditions de la *pénitencerie* ſe font au nom du pape; elles ſont ſcellées en cire rouge, & s'envoient cachetées à un docteur en Théologie, approuvé par l'évêque pour entendre les confeſſions; mais ſans en déſigner aucun ſpécialement, ſoit par ſon nom, ſoit par ſon emploi.

Le grand pénitencier de Rome, au nom duquel le bref eſt expédié, enjoint au confeſſeur d'abſoudre du cas exprimé, après avoir entendu la confeſſion ſacramentelle de celui qui a obtenu le bref, en cas que le crime ou l'empêchement du mariage ſoit ſecret. Il eſt enſuite ordonné au confeſſeur de déchirer le bref auſſitôt après la confeſſion, ſous peine d'excommunication, ſans qu'il lui ſoit permis de le rendre à la partie.

Les abſolutions obtenues & les diſpenſes accordées en vertu des lettres de la *pénitencerie*, ne peuvent jamais ſervir dans le for extérieur; ce qui doit ſur-tout s'obſerver en France, où les tribunaux, tant eccléſiaſtiques que ſéculiers, ne reconnoiſſent point ce qui eſt émané de la *pénitencerie*.

En France, la *pénitencerie* eſt le bénéfice ou le titre de celui qui eſt grand pénitencier de l'évêque; c'eſt-à-dire, qui a le pouvoir d'abſoudre des cas reſervés.

La *pénitencerie* eſt ordinairement une des dignités des égliſes cathédrales. *Voyez les lois eccléſiaſtiques, voyez* PÉNITENCIER. (*A*)

PÉNITENCIER, ſ. m. (*Juriſprud.*) qu'on appelloit auſſi autrefois *pénancier*, *piatorum exhedra*, eſt un eccléſiaſtique qui exerce l'office de la pénitencerie.

On donnoit au commencement le titre de *pénitenciers* à tous les prêtres qui étoient établis par l'évêque pour ouir les confeſſions. Anaſtaſe le bibliothécaire dit que le pape Simplicius choiſit quelques-uns des prêtres de l'égliſe romaine pour préſider aux pénitences; les autres évêques firent la même choſe chacun dans leur égliſe.

A meſure que la diſtinction des paroiſſes fut établie, les fideles alloient à confeſſe à leur propre paſteur.

Il n'y avoit que les prêtres qui ſe confeſſoient à l'évêque, & les laïcs qui avoient commis quelqu'un des cas dont l'évêque s'étoit reſervé l'abſolution.

Mais bien-tôt les évêques établirent dans leur cathédrale un *pénitencier* en titre pour les cas reſervés; & pour diſtinguer ces *pénitenciers* des confeſſeurs ordinaires, auxquels on donnoit auſſi anciennement le titre de *pénitenciers*, on les ſurnomma *grands pénitenciers*; ils ſont auſſi nommés l'*oreille de l'évêque*.

L'inſtitution des *grands pénitenciers* eſt fort ancienne. Quelques-uns la font remonter juſqu'au tems du pape Corneille, qui ſiégeoit en 251. Gomez tient que cet office ne fut établi à Rome que par Benoît II. qui parvint au pontificat en 684.

Il eſt fait mention des *pénitenciers* dans les conciles d'Yorc en 1194, de Londres en 1237, & d'Arles en 1260. Les *pénitenciers* y ſont appellés les *confeſſeurs généraux du diocèſe*.

Le quatrieme concile de Latran, tenu en 1215, ſous Innocent III. ordonne aux évêques d'établir des *pénitenciers*, tant dans leur cathédrale, que dans les égliſes collégiales de leur diocèſe, pour les ſoulager dans la confeſſion des cas reſervés. Peu-à-peu les évêques ſe déchargerent entierement de cette fonction ſur leur grand *pénitencier*.

Le concile d'Arles, dont nous avons déja parlé, ordonne aux évêques d'envoyer dans les campagnes, au tems de carême, des prêtres *pénitenciers* pour abſoudre des cas reſervés; & que ces prêtres ſeront tenus de renvoyer aux curés pour les cas ordinaires. Un évêque d'Amiens qui fonda dans ſon égliſe la pénitencérie en 1218, excepta les curés, les barons & les autres grands du diocèſe de ceux qui pourront être confeſſés par le *pénitencier*.

A Rome le pape a ſon grand *pénitencier* qui eſt ordinairement un cardinal. Ce grand *pénitencier* préſide au tribunal de la pénitencerie, dans lequel s'accordent les abſolutions pour des fautes cachées, & des diſpenſes pour des choſes qui regardent la conſcience; il a ſous lui un régent de la pénitencerie, & vingt-quatre procureurs ou défenſeurs de la ſacrée pénitence; il eſt auſſi le chef de pluſieurs autres prêtres *pénitenciers* établis dans les égliſes patriarchales de Rome, qui le viennent conſulter ſur les cas difficiles.

Enfin, le grand *pénitencier* eſt le vicaire de l'évêque pour les cas réſervés. Il eſt ordinairement établi en dignité dans la cathédrale, ou plutôt de perſonnat; car le grand *pénitencier* n'a point de juriſdiction ni dans le chœur, ni en-dehors, ni dans le diocèſe. Il a ſous lui un ou pluſieurs *ſous-pénitenciers*, mais ceux-ci ne ſont pas en titre de dignité ni de bénéfice; ils n'ont qu'une ſimple commiſſion verbale du grand *pénitencier*, laquelle eſt révocable *ad nutum*.

La fonction de *pénitencier* a toujours été regardée comme ſi importante, que le concile de Trente, & pluſieurs conciles provinciaux du royaume ont ordonné que la premiere prébende vacante ſeroit affectée au *pénitencier*, & que cette place ſeroit remplie par un perſonnage doué de toutes les qualités néceſſaires, & qui ſoit docteur ou licencié en Théologie ou en droit canon, & âgé de quarante ans, ou le plus idoine que l'on pourra trouver.

Ce decret du concile de Trente a été renouvellé par l'aſſemblée de Melun en 1579, par les conciles de Bordeaux & de Tours en 1583, par ceux de Bourges en 1584, d'Aix en 1585, de Bordeaux en 1624, & par le premier concile de Milan ſous S. Charles.

L'uſage du royaume eſt que dans les égliſes où la pénitencerie eſt un titre de bénéfice, il faut être gradué en Théologie ou en droit canon pour la poſſéder, quand même ce bénéfice n'auroit pas titre de dignité.

Le *pénitencier* eſt obligé à réſidence, c'eſt pourquoi il ne peut poſſéder en même tems un bénéficecure; auſſi le concile de Trente veut-il qu'il ſoit tenu préſent au chœur quand il vaquera à ſon miniſtere, & ſi on l'en privoit, il y auroit abus.

La fonction d'official & celle de promoteur ſont incompatibles avec celle de *pénitencier*.

Le concordat comprend la pénitencerie dans les bénéfices qu'il aſſujettit à l'expectative des gradués.

Mais, ſuivant l'ordonnance de 1606, les dignités des égliſes cathédrales en ſont exceptées, & conſéquemment la pénitencerie dans les égliſes où elle eſt érigee en dignité.

Un eccléſiaſtique peut être pourvû de la pénitencerie par réſignation, en faveur ou par d'autres voies qui en rendent la collation néceſſaire. *Voyez les conciles* du P. Labbe; *les lois eccléſiaſtiques* de Héricour; Fevret, *tr. de l'abus*; *les mémoires du clergé*, & PÉNITENCERIE. (*A*)

PÉNITENS, (*Théologie.*) nom de quelques dévots qui ont formé des confréries, principalement en Italie, & qui font profeſſion de faire une pénitence publique, en allant en proceſſion dans les rues, couverts d'une eſpece de ſac, & ſe donnant la diſcipline.

On dit que cette coutume fut établie à Pérone en 1160, par les prédications pathétiques d'un hermite qui excitoit les peuples à la pénitence. Elle ſe répandit enſuite en d'autres pays, & particulierement en Hongrie, où elle dégénéra en abus, & produiſit la ſecte des flagellans. *Voyez* FLAGELLANS.

En retranchant les ſuperſtitions qui s'étoient mêlées à cet uſage, on a permis d'établir des confréries de *pénitens* en divers lieux d'Italie. Le P. Mabillon, dans ſon voyage, dit en avoir vu une à Turin. Il y a en Italie des *pénitens* blancs, auſſi-bien qu'à Lyon & à Avignon. Dans d'autres villes du Languedoc & du Dauphiné, on trouve des *pénitens* bleus & des *pénitens* noirs. Ceux-ci aſſiſtent les criminels à la mort, & leur donnent la ſépulture.

Le roi Henri III. ayant vu la proceſſion des *pénitens* blancs à Avignon, voulut y être aggrégé, & en établit depuis une ſemblable dans l'égliſe des Auguſtins, ſous le titre de l'*Annonciation de Notre-Dame*, dans laquelle entrerent la plûpart des princes & des grands de ſa cour. Ce prince aſſiſtoit aux proceſſions de cette confrérie, ſans gardes, vêtu d'un long habit blanc de toile d'Hollande en forme de ſac, ayant deux trous à l'endroit des yeux, avec deux longues manches & un capuchon fort pointu.

pointu. A cet habit étoit attaché une diſcipline de lin pour marquer l'état pénitent, & une croix de ſatin blanc ſur un fond de velours tanné. On peut voir dans *les mémoires de* l'Etoile l'effet que produiſent ces dévotions.

Pénitens, (*Théolog.*) eſt auſſi le nom qu'on a donné à pluſieurs communautés ou congrégations de perſonnes de l'un ou l'autre ſexe, qui ayant précédemment vécu dans la débauche & le libertinage, ſe ſont retirées dans ces maiſons pour y expier par la pénitence les déſordres de leur vie paſſée. On a auſſi donné ce nom aux perſonnes qui ſe dévouent à la converſion des débauchés & des femmes de mauvaiſe vie.

Tel eſt en particulier l'ordre de la pénitence de ſainte Magdelaine établi vers l'an 1272, par un bourgeois de Marſeille nommé *Bernard*, qui travailla avec zele à la converſion des courtiſanes de cette ville. Il fut ſecondé dans cette bonne œuvre par pluſieurs autres perſonnes, & leur ſociété fut enfin érigée en ordre religieux par le pape Nicolas III. ſous la regle de S. Auguſtin.

On ajoute qu'ils formerent auſſi un ordre religieux de femmes converties auxquelles ils donnerent la même regle.

La congrégation des *pénitens* de la Magdelaine à Paris doit ſon origine aux prédications du pere Jean Tiſſeran, cordelier de Paris, qui ayant converti par ſes ſermons pluſieurs femmes publiques, établit cet inſtitut pour y retirer celles qui à leur exemple voudroient mener une vie plus exemplaire. Ce fut vers l'an 1494, que Charles VIII. leur donna l'hôtel de Bohaines, & en 1500, Louis duc d'Orléans, qui regna ſous le nom de Louis XII. leur donna ſon hôtel d'Orléans, où elles demeurerent juſqu'en 1572, que la reine Cathérine de Médicis les plaça ailleurs. Dès l'an 1497, Simon, évêque de Paris, leur avoit dreſſé des ſtatuts & donné la regle de S. Auguſtin.

Une des conditions pour entrer dans cette communauté étoit autrefois d'avoir vécu dans le déſordre, & l'on n'y recevoit point de femmes au-deſſus de 35 ans. Mais depuis la reforme qu'on y a établie en 1616, on n'y reçoit plus que des filles, qui portent toujours néanmoins le nom de *pénitentes*.

Il y a auſſi en Eſpagne, à Séville, une congrégation de *pénitentes* du nom de *Jeſus*. Ce ſont des femmes qui ont mené une vie licentieuſe. Elles furent fondées en 1550, ſous la regle de S. Auguſtin. Leur monaſtere eſt diviſé en trois quartiers; un pour les religieuſes profeſſes, un pour les novices, & un troiſieme pour celles qui ſont en correction. Lorſque celles-ci donnent des marques d'un repentir ſincere, on les fait paſſer au quartier des novices; & ſi elles ne s'y conduiſent pas bien, on les renvoie à la correction.

Les *pénitentes* d'Orviete ſont une congrégation de religieuſes inſtituées par Antoine Simonulli, gentilhomme de cette ville. Le monaſtere qu'il bâtit fut d'abord deſtiné à recevoir des pauvres filles abandonnées par leurs parens, & en danger de perdre leur vertu. En 1662. on l'érigea en maiſon propre à recevoir des filles qui ayant mené une vie ſcandaleuſe, auroient formé une bonne reſolution de renoncer au monde, & de ſe conſacrer à Dieu par des vœux ſolemnels. Leur regle eſt celle des Carmélites.

Ces religieuſes ont ceci de particulier, qu'elles ne font point de noviciat. Tout ce qu'on exige d'elles, c'eſt de continuer pendant quelques mois à porter dans le monaſtere l'habit ſéculier, après quoi on les admet à faire des vœux.

Pénitens indiens, (*Hiſt. mod. ſuperſt.*) rien n'eſt plus étonnant que ce que les voyageurs nous rapportent des auſtérités & des rigueurs que quelques bramines ou prêtres de l'Indoſtan exercent ſur eux-mêmes. Les vies des premiers ſolitaires & anachoretes de l'Egliſe chrétienne ne nous offrent rien de ſi frappant que les pénitences que s'impoſent ces fanatiques idolâtres, que l'on nomme *joguis* ou *jaguis*. Ils forment pluſieurs ſectes qui different les unes des autres, non pour la doctrine, mais pour le genre de vie qu'elles embraſſent, dans la vue de plaire à la divinité.

Lés *vanapraſtas* vivent avec leurs femmes & leurs enfans dans les déſerts & les forêts; ils ne ſe nourriſſent que de plantes & des fruits que la terre donne ſans qu'il ſoit beſoin de la cultiver. Quelques-uns d'entr'eux pouſſent le ſcrupule juſqu'à ne point arracher des racines de la terre de peur de déloger quelqu'ame qui pourroit y être paſſée.

Les *ſanjaſſi* ou *ſanias* renoncent à tous les plaiſirs du monde. Ils s'interdiſent le mariage, ne prennent de la nourriture qu'une fois le jour; ils ne ſe ſervent que de vaiſſeaux de terre. Ils ſont obligés de ne vivre que d'aumônes, ſans cependant qu'il leur ſoit permis de toucher de l'argent. Ces *pénitens* n'ont point de demeure fixe, ils ne peuvent demeurer plus d'une nuit dans un même endroit. Ils portent un habit rouge & un bâton. Ils ont ſix ennemis à combattre; la concupiſcence, la colere, l'avarice, l'orgueil, l'amour du monde, & le deſir de la vengeance, pour s'élever à la contemplation des choſes divines. Les *ſanjaſſi* ſont de la tribu des bramines. Ceux de la tribu des kutterys ou nobles, ſe nomment *perma amſa*; ceux de la tribu des ſoudras ou du petit peuple, ſe nomment *joguis*; ces derniers ſont moins reglés.

Les *avadoutas* ſont encore plus auſteres que les *ſanjaſſi*. Ils quittent tout, femmes, enfans & leurs biens. Ils vont tout nuds, cependant quelques-uns couvrent leur nudité avec une piece d'étoffe. Ils ſe frottent le corps avec de la fiente de vache. Pour demander à manger ils ne font que tendre la main, ſans proférer une parole; d'autres attendent qu'on vienne leur apporter des alimens pour ſe nourrir. Ces *pénitens* pratiquent quelquefois des macérations incroyables, comme de garder pendant long-tems la même poſture. Les uns tiendront pendant pluſieurs jours les deux bras élevés; les autres ſe font ſuſpendre par les piés au-deſſus d'un feu qui rend une fumée épaiſſe; d'autres ſe tiennent immobiles, & ſont comme en extaſe, ſans paroître s'appercevoir de ce qui ſe paſſe autour d'eux; en un mot, il n'y a ſortes d'auſtérités & de rigueurs que ces *pénitens* n'exercent ſur eux. Ils n'en ont d'autre récompenſe que la vénération qu'ont pour eux les Indiens idolâtres; les femmes pouſſent la leur juſqu'à leur baiſer dévotement les parties que la pudeur ne permet point de nommer.

PÉNITENTIEL, adj. qui appartient à la pénitence. Les ſept pſeaumes *pénitentiaux*; les canons *pénitentiaux*.

Pénitentiel, (*Théolog.*) *penitentiale*, livre eccléſiaſtique en uſage chez les Catholiques. C'eſt un recueil de canons qui ordonnent le tems & la maniere de la pénitence qu'il falloit impoſer régulierement pour chaque péché, & les formulaires de prieres dont on devoit ſe ſervir pour recevoir ceux qui entroient en pénitence, & pour réconcilier les pénitens par une abſolution ſolemnelle.

Les principaux ouvrages de ce genre ſont le *pénitentiel* de Théodore, archevêque de Cantorbéry; celui du vénérable Bede, prêtre anglois, que quelques-uns attribuent à Ecbert, archevêque d'York, contemporain de Bede; celui de Raban Maur, archevêque de Mayence, & le *pénitentiel* romain. Ces livres introduits depuis le vij. ſiecle pour maintenir la diſcipline de la pénitence en vigueur, devinrent très-communs; & la liberté que chacun ſe donna d'en faire, & d'y inſérer des pénitences arbitraires, contribuerent à y introduire le relâchement: auſſi y en eut-il pluſieurs de cette derniere eſpece condamnés dans le concile de Paris, ſous Louis le Débonnaire, & dans divers autres conciles. Morin, *de pœnit*.

Pennaches, ſ. m. (*Art milit.*) ce ſont des bouquets de plumes en touffe qu'on portoit autrefois au haut du caſque.

La mode des *pennaches* a toujours duré dans les armées pour les princes & pour les officiers juſqu'à l'abolition des armures de fer. Les plumets que les officiers mettent à leurs chapeau ſont une eſpece de diminutif des *pennaches*. (*Q*)

PENNADE, ſ. ſ. (*Lang. franç.*) vieux mot qu'on trouve dans Nicot, & qui paroît à-peu-près ſynonyme à ruade; les Italiens diſent qu'à la bataille de Fornoue, le cheval du roi Charles VIII. ſe déchargea à *ruades* & *pennades* des ennemis qui le preſſoient, & qu'il étoit perdu ſans cela; M. le Duchat dans ſes notes ſur Rabealis, *l. I. ch. xj.* dit que *pennader* dans le langage du Languedoc, c'eſt donner du pié. Voici les termes de Rabealis: „ Afin que Gargantua fût toute ſa vie bon „ chevaucheur, on lui fit un beau grand cheval de bois, „ qu'il faiſoit *pennader*, ſauter, voltiger, ruer & danſer „ tout enſemble. (*D. J.*)

PENNAGE, ſ. m. *terme de Fauconnerie*; on appelle *pennage*, tout ce qui couvre le corps de l'oiſeau de proie. *Pennage* blond, roux, noir, baglé, fleuri, turturin, cendré, *&c.* ſelon les diverſes couleurs que les oiſeaux portent en leur robe. L'oiſeau à quatre ſortes de *pennages*; 1°, le *duvet* qui eſt comme la chemiſe de l'oiſeau proche ſa chair; 2°, la *plume menue* qui couvre tout ſon corps; 3°. les *vanneaux* qui ſont les grandes plumes de la jointure des aîles; 4°. les *pennes* qui s'étendent juſqu'à la penne du bout de l'aîle, qu'on appelle *cerceau*. (*D. J.*)

PENNE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt le point ou le coin d'en-haut des voiles latines, ou à tiers point. On dit dans une galere, faire la *penne*, pour dire joindre la longueur de ſon antenne à la longueur de ſon arbre, ce qui fait que la *penne* de la voile répond au bâton de l'étendard, & cela fait une élévation où l'on fait monter un mouſſe, quand on veut faire quelque découverte, comme le gabier monte au-haut de mât pour faire le quart.

PENNES, ſ. f. pl. (*Lainage & fil.*) autrement, *paines*, *peſnes*, *peinnes*; ce ſont les bouts de laines ou de fil qui reſtent attachés aux enſubles, lorſque l'étoffe ou la toile eſt levée de deſſus le métier. Les *pennes* de fil ſervent à enfiler les chandelles en livres. Les *pennes* de laine ſe hachent & ſe paſſent au tamis, pour faire de la tapiſſerie de tonture. (*D. J.*)

PENNES *ou* PANNES, *terme de Fauçonnerie*, on nomme ainſi les longues plumes des aîles, *pennæ decuſtatæ*; celles de la queue s'appellent *balai*. Les *pennes* croiſées ſont une marque de la bonté de l'oiſeau. Toutes les *pennes* des aîles ont leurs noms, une, deux, trois, quatre, cinq, les *rameaux* & le *cerceau*; les *pennes* du *balai* pareillement, le milieu, la deux, la trois, *&c.* Les oiſeaux ont douze *pennes* à la queue.

PENNINUS, (*Mythol.*) divinité gauloiſe, autrefois honorée chez les habitans des Alpes *pennines*; on repréſentoit ce dieu ſous la figure d'un jeune homme nud; qui n'avoit qu'un œil au milieu du front, & on lui donnoit l'épithete de *Deus optimus*, *maximus*. (*D. J.*)

PENNON, ſ. m. (*Art. milit.*) eſpece de banniere ou d'étendard, à longue queue ou en pointe, que portoit autrefois à la guerre un gentilhomme qui y alloit avec ſes vaſſaux pour ſervir ſous les chevaliers bannerets, ou qui avoient droit de porter la banniere. Le *pennon* étoit en quelque ſorte le guidon du chevalier banneret. Le *pennon* différoit principalement de la banniere, en ce que celle-ci étoit quarrée & que le *pennon* ſe terminoit en pointe, mais pour faire du *pennon* une banniere; il ne s'agiſſoit que de lui couper la pointe, & c'eſt ce que l'on faiſoit lorſque le gentilhomme étoit autoriſé à porter banniere. *Voyez* BANNERET. (*Q*)

PENNOCRUCIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Angleterre, que l'itinéraire d'Antonin met entre Uxacona & Etocetum, à 12 milles de l'une & de l'autre de ces places; c'eſt aujourd'hui le bourg de Penkridge dans le Stafford-Shire, environ à une lieue de Stafford, du côté du midi. (*D. J.*)

PENNON, on appelle *en terme de Blaſon*, *pennon généalogique*, un écu rempli de diverſes alliances des maiſons dont un gentilhomme eſt deſcendu. Il doit comprendre les armes du pere & de la mere, de l'ayeul & de l'ayeule, du biſayeul & de la biſayeule, & ſert à faire ſes preuves de nobleſſe.

PENNON DE VÉLEZ, (*Géog. mod.*) fortereſſe d'Afrique, dans un écueil de la Méditerranée, près de la ville de Vélez. Elle fut bâtie en 1508, par Dom Pedre de Navarre; les Maures la prirent en 1522; les Eſpagnols la reprirent d'aſſaut en 1664, & depuis ce tems elle leur eſt demeurée. *Long.* 13. 20. *lat.* 35. 25. (*D. J.*)

PENNY, ſ. m. (*Monnoie.*) petite monnoie d'argent, & la plus petite de celles qui ſe frappent de ce métal en Angleterre: elle vaut ſix *pennys* ou deniers ſterlings. La piece de douze *pennys* s'appelle *ſchilling*.

PENO-ABSOU, ſ. m. (*Botan. exot.*) c'eſt un arbre de l'Amérique dont parle beaucoup Thevet; il a l'écorce odorante; ſes feuilles reſſemblent à celles du pourpier; mais elles ſont plus épaiſſes, plus charnues, & toujours vertes. Son fruit eſt de la groſſeur d'une orange; il contient ſix ou dix noix faites comme nos amandes, mais plus larges, & un petit noyau dont on tire l'huile pour l'appliquer ſur les plaies; cependant le fruit eſt un vrai poiſon.

PENŒA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, anomale & découpée profondément en pluſieurs parties; la piece ſupérieure & celle d'en-bas ſont en forme de cuilliere, les autres pieces reſſemblent à un cœur; le piſtil ſort du calice & devient dans la ſuite un fruit arrondi, applati & diviſé en deux loges, qui renferment une ſemence reſſemblante à une lentille. Plumier, *Nova. plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

PENOMBRE, ſ. f. *en Aſtronomie*, ſignifie cette *ombre foible* qu'on obſerve dans les éclipſes avant l'obſcurciſſement total, & avant la lumiere totale. Ce mot vient des mots latins *pene*, preſque, & *umbra*, ombre. *Voyez* OMBRE.

La *penombre* eſt principalement ſenſible dans les éclipſes de lune, car on voit cette planete s'obſcurcir par degrés à meſure qu'elle avance vers la partie la plus épaiſſe de l'ombre de la terre; au contraire il n'y a point à proprement parler de *penombre* dans les éclipſes de ſoleil, car les parties du ſoleil qui ſe cachent à nos yeux, ſe cachent & s'obſcurciſſent tout d'un coup & ſans dégradation. Cependant on peut dire que les endroits de la terre où une éclipſe de ſoleil n'eſt pas totale, ont la *penombre*, parce qu'ils ſont en effet dans l'ombre par rapport à la partie du ſoleil qui leur eſt cachée.

La *penombre* vient de la grandeur du diſque du ſoleil; car ſi cet aſtre n'étoit qu'un point lumineux, il n'y auroit qu'une ombre parfaite ſans *penombre*; mais comme le ſoleil a un diametre d'une certaine grandeur, il arrive que dans les éclipſes certains endroits reçoivent la lumiere d'une partie de ſon diſque, ſans être éclairés par le diſque entier.

Ainſi, ſuppoſons que S ſoit le ſoleil (*Pl. aſtronom. fig.* 47.), que T ſoit la lune, & que l'ombre de cette derniere planete ſoit projettée ſur un plan; l'ombre vraie & propre de la lune T, ſavoir GH, ſera environnée d'une ombre imparfaite ou *penombre* HI & GE, dont chaque portion eſt éclairée par quelque partie du diſque du ſoleil.

Le degré de lumiere ou d'obſcurité eſt différent dans les différentes parties de la *penombre*, ſelon que ces parties ſont éclairées par une partie plus ou moins grande du ſoleil. Ainſi de L en H & de E en G, la lumiere diminue continuellement; & dans les confins G & H la *penombre* ſe perd & ſe confond avec l'ombre même, comme elle ſe confond avec la lumiere parfaite dans les confins E & L.

Il doit y avoir de la *penombre* dans toutes les éclipſes, ſoit de ſoleil, ſoit de lune, ſoit d'autres planetes, premieres ou ſecondaires; mais l'effet de la *penombre* eſt principalement remarquable dans les éclipſes de ſoleil, pour les raiſons que nous allons rapporter.

Dans les éclipſes de lune, la terre eſt à la vérité entourée par la *penombre*; mais la *penombre* ne nous eſt ſenſible que proche de l'ombre totale.

La raiſon de cela eſt que la *penombre* eſt fort foible à une diſtance conſidérable de l'ombre; & comme la lune n'a pas par elle-même une lumiere auſſi vive à beaucoup près que celle du ſoleil, la diminution que ſon entrée dans la *penombre* cauſe à ſa lumiere, ne devient ſenſible que quand la *penombre* commence à être forte. Auſſi rien n'eſt-il plus difficile que de déterminer dans les éclipſes le moment où la lune entre dans la *penombre*, ce moment devant être néceſſairement incertain, & par conſéquent différent pour chaque obſervateur. L'effet de la *penombre* dans les éclipſes de lune eſt ſi peu conſidérable, que la lune n'eſt point cenſée éclipſée toutes les fois qu'elle ne tombe que dans la *penombre*. Une autre difficulté qui empêche de reconnoître l'inſtant de l'entrée dans la *penombre*, c'eſt que la face de la lune, même lorſqu'elle eſt entrée tout-à-fait dans l'ombre, n'eſt pas entierement obſcurcie, & eſt couverte d'une lumiere rougeâtre qui empêche de la perdre entierement de vûe. Mais un aſtronome qui ſeroit placé ſur la lune dans le tems d'une éclipſe de lune, verroit alors le ſoleil éclipſé, & commenceroit à voir une petite partie de ſon diſque couverte ſitôt qu'il entreroit dans la *penombre*; ainſi il détermineroit beaucoup plus exactement l'inſtant de l'entrée de la lune dans la *penombre*, que ne pourroit faire un obſervateur placé ſur la terre.

Ainſi l'œil placé en I ou en F, verroit ſeulement le demi diametre du ſoleil, le reſte étant caché par la lune. Si l'œil avançoit de I vers H, il verroit continuellement une moindre partie du ſoleil, juſqu'à ce qu'enfin arrivé dans l'ombre parfaite, il ceſſeroit totalement de voir cet aſtre.

C'eſt pour une ſemblable raiſon que nous avons des éclipſes de ſoleil, quoique l'ombre de la lune ne touche pas la terre, pourvu que la *penombre* ſeulement l'atteigne; & c'eſt de-là que vient la différence que l'on obſerve dans les éclipſes de ſoleil, ſelon que la partie cachée par la *penombre* eſt plus ou moins grande, au lieu que les éclipſes de lune paroiſſent les mêmes dans tous les endroits où elles ſont viſibles.

Quand l'ombre totale parvient juſqu'à la terre, on dit alors que l'éclipſe du ſoleil eſt totale ou centrale; quand il n'y a que la *penombre* qui touche la terre, l'éclipſe eſt partiale. *Voyez* ECLIPSE.

La *penombre* s'étend à l'infini en longueur, parce qu'à chaque point du diametre du ſoleil, il répand un eſpace infini en longueur, & qui eſt privé de la lumiere de ce point, mais non de la lumiere de tous les autres. Les deux extrémités ou tranchans de la *penombre*, ſont formés par deux rayons tirés des deux extrémités du diametre de la terre, & qui ſont divergens; par conſéquent

la *pe-*

la *penombre* augmente continuellement en largeur, & eſt auſſi infinie en ce ſens. Tout cet eſpace infini eſt la *penombre*, ſi on en excepte le triangle d'ombre qu'elle renferme.

Cet eſpace a la figure d'un trapèſe, dont un des côtés eſt le diametre de la terre, le côté oppoſé, parallele au diametre de la terre, eſt une ligne infinie, c'eſt-à-dire la largeur de la *penombre* projettée à l'infini, & les deux autres côtés ſont deux rayons tirés des extrémités du diametre de la terre, aux extrémités du diametre du ſoleil, & qui avant que d'arriver au ſoleil ſe croiſent en un certain point, où ils font un angle égal au diametre apparent du ſoleil; cet angle peut être appellé *angle de la penombre*.

La *penombre* eſt d'autant plus grande que cet angle, c'eſt-à-dire que le diametre apparent de l'aſtre eſt plus grand, la planete demeurant la même; & ſi le diametre de la planete augmente, l'aſtre demeurant le même, la *penombre* augmente.

M. de la Hire a examiné les différens degrés d'obſcurité de la *penombre*, & les a repréſentés géométriquement par les ordonnées d'une courbe qui ſont entr'elles comme les parties du diſque du ſoleil qui éclairent un corps placé dans la *penombre*.

Voila pour ainſi dire l'abrégé de la théorie géométrique de la *penombre*; cette théorie peut s'appliquer non-ſeulement aux planetes éclairées par le ſoleil, mais à tout corps opaque éclairé par un corps lumineux. Au reſte, il eſt bon de remarquer que l'expérience differe ici de la théorie à beaucoup d'égards: les ombres d'un corps & leur *penombre*, telles qu'on les obſerve, ne ſuivent point les lois qu'elles paroîtroient devoir ſuivre en conſidérant la choſe mathématiquement. M. Maraldi, dans les *mem. de l'acad. de* 1723, nous a donné un recueil d'expériences ſur ce ſujet, & un détail des bizarreries ſingulieres auxquelles l'ombre & la *penombre* des corps ſont ſujettes. On trouvera à l'*article* OMBRE, un précis de ces expériences. (*O*)

PENRITH, (*Géog. mod.*) *ou Panreth*, ville à marché d'Angleterre, dans le comté de Cumberland, près de la riviere d'Eden, qui la ſépare du Weſtmorland. Elle envoie deux députés au parlement, & eſt à 214 milles S. O. de Londres. *Long.* 12. 30. *latit.* 50. 10. (*D. J.*)

PENSÉE, ſ. f. (*Métaphyſiq.*) *opération*, *perception*, *ſenſation*, *conſcience*, *idée*, *notion*, ſemblent être tous des termes ſynonymes, du-moins à des eſprits ſuperficiels & pareſſeux, qui les emploient indifféremment dans leur façon de s'expliquer; mais comme il n'y a point de mots abſolument ſynonymes, & qu'ils ne le ſont tout au plus que par la reſſemblance que produit en eux l'idée générale qui leur eſt commune à tous, je vais exactement marquer leur différence délicate, c'eſt-à-dire la maniere dont chacun diverſifie une idée principale par l'idée acceſſoire qui lui conſtitue un caractere propre & ſingulier. Cette idée principale que tous ces mots dont je viens de parler énoncent, eſt la *penſée*; & les idées acceſſoires qui les diſtinguent tous, enſorte qu'ils ne ſont point parfaitement ſynonymes, en ſont les diverſes nuances. On peut donc regarder le mot *penſée* comme celui qui exprime toutes les opérations de l'ame. Ainſi, j'appellerai *penſée* tout ce que l'ame éprouve, ſoit par des impreſſions étrangeres, ſoit par l'uſage qu'elle fait de ſa réflexion. *Opération*, la *penſée* entant qu'elle eſt propre à produire quelque changement dans l'ame, & par ce moyen à l'éclairer & à la guider. *Perception*, l'impreſſion qui ſe produit en nous à la préſence des objets. *Senſation*, cette même impreſſion entant qu'elle vient par les ſens. *Conſcience*, la connoiſſance qu'on en prend. *Idée*, la connoiſſance qu'on en prend comme *image*. *Notion*, toute idée qui eſt notre propre ouvrage. On ne peut prendre indifféremment l'un pour l'autre, qu'autant qu'on n'a beſoin que de l'idée principale qu'ils ſignifient. On peut appeller les idées ſimples indifféremment *perceptions* ou *idées*, mais on ne doit pas les appeller *notions*, parce qu'elles ne ſont pas l'ouvrage de l'eſprit. On ne doit pas dire la *notion du blanc*, mais la *perception du blanc*. Les notions à leur tour peuvent être conſidérées comme *images*; on peut par conſéquent leur donner le nom d'*idées*, mais jamais celui de *perception*: ce ſeroit faire entendre qu'elles ne ſont pas notre ouvrage. On peut dire la *notion de la hardieſſe*, & non *la perception de la hardieſſe*; ou, ſi l'on veut faire uſage de ce terme, il faut dire, *les perceptions qui compoſent la notion de la hardieſſe*.

Une choſe qu'il faut encore remarquer ſur les mots d'*idée* & de *notion*, c'eſt que le premier ſignifiant une perception conſiderée comme image, & le ſecond une idée que l'eſprit a lui-même formée, les idées & les notions ne peuvent appartenir qu'aux êtres qui ſont capables de réflexion. Quant aux bêtes, ſi tant eſt qu'elles penſent & qu'elles ne ſoient point de purs automates, elles n'ont que des ſenſations & des perceptions; & ce qui n'eſt pour elles qu'une perception, devient idée à notre égard, par la réflexion que nous faiſons que cette perception repréſente quelque choſe. *Voyez tous ces mots chacun à ſon article.*

PENSÉE, SENTIMENT, OPINION, (*Synon. Gram.*) Ils ſont tous les trois d'uſage lorſqu'il ne s'agit que de la ſimple énonciation de ſes idées: en ce ſens, le *ſentiment* eſt le plus certain; c'eſt une croyance qu'on a par des raiſons ou ſolides ou apparentes. L'*opinion* eſt la plus douteuſe; c'eſt un jugement qu'on fait avec quelque fondement. La *penſée* eſt moins fixe & moins aſſurée, elle tient de la conjecture. On dit rejetter & ſoutenir un *ſentiment*, attaquer & défendre une *opinion*, deſapprouver & juſtifier une *penſée*.

Le mot de *ſentiment* eſt plus propre en fait de goût; c'eſt un *ſentiment* général qu'Homere eſt un excellent poëte. Le mot d'*opinion* convient mieux en fait de ſcience: l'*opinion* commune eſt que le ſoleil eſt au centre du monde. Le mot de *penſée* ſe dit plus particulierement, lorſqu'il s'agit de juger des événemens des choſes ou des actions des hommes; la *penſée* de quelques politiques eſt que le moſcovie trouveroit mieux ſes vrais avantages du côté de l'Aſie, que du côté de l'Europe.

Les *ſentimens* ſont un peu ſoumis à l'influence du cœur; il n'eſt pas rare de les voir conformes à ceux des perſonnes qu'on aime. Les *opinions* doivent beaucoup à la prévention; il eſt d'ordinaire aux écoliers de tenir celles de leurs maîtres. Les *penſées* tiennent aſſez de l'imagination; on en a ſouvent de chimériques. *Synonimes françois*. (*D. J.*)

PENSÉE,) *Art. orat.*) La *penſée* en général eſt la repréſentation de quelque choſe dans l'eſprit, & l'expreſſion eſt la repréſentation de la *penſée* par la parole.

Les *penſées* doivent être conſidérées dans l'art oratoire comme ayant deux ſortes de qualités: les unes ſont appellées *logiques*, parce que c'eſt la raiſon & le bon ſens qui les exigent; les autres ſont les qualités de goût, parce que c'eſt le goût qui en décide. Celles-là ſont la ſubſtance du diſcours, celles-ci en ſont l'aſſaiſonnement.

La premiere qualité logique eſſentielle de la *penſée*, c'eſt qu'elle ſoit vraie, c'eſt-à-dire, qu'elle repréſente la choſe telle qu'elle eſt. A cette premiere qualité tient la juſteſſe. Une *penſée* parfaitement vraie, eſt juſte. Cependant l'uſage met quelque différence entre la vérité & la juſteſſe de la *penſée*: la vérité ſignifie plus préciſément la conformité de la *penſée* avec l'objet; la juſteſſe marque plus expreſſément l'étendue. La *penſée* eſt donc vraie quand elle repréſente l'objet: & elle eſt juſte, quand elle n'a ni plus ni moins d'étendue que lui.

La ſeconde qualité eſt la clarté. Peut-être même eſt-ce la premiere; car une *penſée* qui n'eſt pas claire n'eſt pas proprement une *penſée*. La clarté conſiſte dans la vûe nette & diſtincte de l'objet qu'on ſe repréſente, & qu'on voit ſans nuage, ſans obſcurité; c'eſt ce qui rend la *penſée* nette. On le voit ſéparé de tous les autres objets qui l'environnent: c'eſt ce qui la rend diſtincte.

La premiere choſe qu'on doit faire, quand il s'agit de rendre une *penſée*, eſt donc de la bien reconnoître, de la démêler d'avec tout ce qui n'eſt point elle, d'en ſaiſir les contours & les parties. C'eſt à quoi ſe réduiſent les qualités logiques des *penſées*; mais pour plaire, ce n'eſt pas aſſez d'être ſans défaut, il faut avoir des graces; & c'eſt le goût qui les donne. Ainſi tout ce que les *penſées* peuvent avoir d'agrément dans un diſcours, vient de leur choix & de leur arrangement. Toutes les regles de l'élocution ſe réduiſent à ces deux points, choiſir & arranger. Etendons ces idées d'après l'auteur des principes de la Littérature; on en trouvera les détails inſtructifs.

Dès qu'un ſujet quelconque eſt propoſé à l'eſprit, la face ſous laquelle il s'annonce produit ſur le champ quelques idées. Si l'on en conſidere une autre face, ce ſont encore d'autres idées; on pénetre dans l'intérieur; ce ſont toujours de nouveaux biens. Chaque mouvement de l'eſprit fait éclorre de nouveaux germes: voilà la terre couverte d'une riche moiſſon. Mais dans cette foule de productions, tout n'eſt pas le bon grain.

Il y a de ces *penſées* qui ne ſont que des lueurs fauſſes, qui n'ont rien de réel ſur quoi elles s'appuient. Il y en a d'inutiles, qui n'ont nul trait à l'objet qu'on ſe propoſe de rendre. Il y en a de triviales, auſſi claires que l'eau, & auſſi inſipides. Il y en a de baſſes, qui ſont au-deſſous de la dignité du ſujet. Il y en a de giganteſques qui ſont au-deſſus: toutes productions qui doivent être miſes au rebut.

Parmi

Parmi celles qui doivent être employées, s'offrent d'abord les *penſées* communes, qui ſe préſentent à tout homme de ſens droit, & qui paroiſſent naître du ſujet ſans nul effort. C'eſt la couleur fonciere, le tiſſu de l'étoffe. Enſuite viennent les *penſées* qui portent en ſoi quelque agrément, comme la vivacité, la force, la richeſſe, la hardieſſe; le gracieux, la fineſſe, la nobleſſe *&c.* car nous ne prétendons pas faire ici l'énumération complette de toutes les eſpeces de *penſées* qui ont de l'agrément.

La *penſée vive* eſt celle qui repréſente ſon objet clairement, & en peu de traits. Elle frappe l'eſprit par ſa clarté, & le frappe vîte par ſa briéveté. C'eſt un trait de lumiere. Si les idées arrivent lentement, & par une longue ſuite de ſignes, la ſecouſſe momentanée ne peut avoir lieu. Ainſi quand on dit à Médée: que vous reſte-t-il contre tant d'ennemis? elle répond, *moi*: voilà l'éclair. Il en eſt de même du mot d'Horace, *qu'il mourût*.

La *penſée forte* n'a pas le même éclat que la *penſée* vive, mais elle s'imprime plus profondément dans l'eſprit; elle y trace l'objet avec des couleurs foncées; elle s'y grave en caracteres ineffaçables. M. Boſſuet admire les pyramides des rois d'Egypte, ces édifices faits pour braver la mort & le tems; & par un retour de ſentiment, il obſerve que ce ſont des *tombeaux*: cette penſée eſt forte. *La beauté s'envole avec la jeuneſſe*; l'idée du vol peint fortément la rapidité de la fuite.

La *penſée hardie* a des traits & des couleurs extraordinaires, qui paroiſſent ſortis de la regle. Quand Deſpréaux oſa écrire: *le chagrin monte en croupe & galope avec lui*, il eut beſoin d'être raſſuré par des exemples, & par l'approbation de ſes amis. Qu'on ſe repréſente le chagrin aſſis derriere le cavalier, la métaphore eſt hardie; mais qu'on ſoutienne la *penſée*, en faiſant galoper ce perſonnage allégorique, c'étoit s'expoſer à la cenſure.

On ſent aſſez ce que c'eſt que la *penſée brillante*, ſon éclat vient le plus ſouvent du choc des idées.

Qu'à ſon gré déſormais la Fortune me joue,
On me verra dormir au branle de ſa roue.

„ Les ſecouſſes de la fortune renverſent les empires „ les plus affermis, & elles ne font que bercer le philo- „ ſophe. „

L'*idée riche* eſt celle qui préſente à-la-fois non-ſeulement l'objet, mais la maniere d'être de l'objet, mais d'autres objets voiſins, pour faire, par la réunion des idées, une plus grande impreſſion. *Prends ta foudre*: le ſeul mot *foudre* nous peint un dieu irrité, qui va attaquer ſon ennemi & le réduire en poudre.

Et la ſcene françoiſe eſt en proie à Pradon.

Quel homme que ce Pradon, ou plutôt quel animal féroce, qui déchire impitoyablement la ſcene françoiſe! elle expire ſous ſes coups.

La *penſée fine* ne repréſente l'objet qu'en partie, pour laiſſer le reſte à deviner. On en voit l'exemple dans cette épigramme de M. de Maucroix.

Ami, je vois beaucoup de bien
Dans le parti qu'on me propoſe;
Mais toutefois ne preſſons rien:
Prendre femme eſt étrange choſe,
On doit y penſer murement.
Gens ſages; en qui je me fie,
M'ont dit que c'eſt fait prudemment
Que d'y penſer toute ſa vie.

Quelquefois elle repréſente un objet pour un autre objet. Celui qu'on veut préſenter ſe cache derriere l'autre: comme quand on offre l'idée d'un livre chez l'épicier.

La *penſée poëtique* eſt celle qui n'eſt d'uſage que dans la Poéſie, parce qu'en proſe elle auroit trop d'éclat & trop d'appareil.

La *penſée naïve* ſort d'elle-même du ſujet, & vient ſe préſenter à l'eſprit ſans être demandée.

Un boucher moribond voyant ſa femme en pleurs,
Lui dit: ma femme, ſi je meurs,
Comme en notre métier un homme eſt néceſſaire,
Jacques, notre garçon, ſeroit bien ton affaire;
C'eſt un fort bon enfant, ſage, & que tu connois;
Epouſe-le, crois-moi, tu ne ſaurois mieux faire.
Hélas, dit-elle, j'y ſongeois.

Il y a des *penſées* qui ſe caractériſent par la nature même de l'objet. On les appelle *penſées* nobles, grandes, ſublimes, gracieuſes, triſtes, *&c.* ſelon que leur objet eſt noble, grand, *&c.*

Il y a encore une autre eſpece de *penſées*, qui en porte le nom par excellence, ſans être déſignée par aucune qualité qui leur ſoit propre. Ce ſont ordinairement des réflexions de l'auteur même, enchâſſées avec art dans le ſujet qu'il traite. Quelquefois c'eſt une maxime de morale, de politique. *Rien ne touche les peuples comme la bonté*: d'autres fois c'eſt une image vive; *trois guerriers* (les Horaces) *portoient en eux tout le courage des Romains.*

A toutes ces eſpeces de *penſées* répondent autant de ſortes d'expreſſions. De même qu'il y a des *penſées* communes, & des *penſées* accompagnées d'agrément, il y a auſſi des termes propres & ſans agrément marqué, & des termes empruntés, qui ont la plûpart un caractere de vivacité, de richeſſes, *&c.* pour repréſenter les *penſées* qui ſont dans le même genre; car l'expreſſion, pour être juſte, doit être ordinairement dans le même goût que la *penſée*.

Je dis *ordinairement*, parce qu'il peut ſe faire qu'il y ait dans l'expreſſion un caractere qui ne ſe trouve point dans la *penſée*. Par exemple, l'expreſſion peut être fine, ſans que la *penſée* le ſoit. Quand Hyppolite dit en parlant d'Arice, *ſi je la haïſſois, je ne la fuirois pas*, la *penſée* n'eſt pas fine, mais l'expreſſion l'eſt, parce qu'elle n'exprime la *penſée* qu'à-demi. De même l'expreſſion peut être hardie, ſans que la *penſée* le ſoit, & la *penſée* peut l'être ſans l'expreſſion: il en eſt de même de la nobleſſe, & de preſque toutes les autres qualités.

Ce qui produit entr'elles cette différence, eſt la diverſité des regles de la nature, & de celles de l'art en ce point. Il ſeroit naturel que l'expreſſion eût le même caractere que la *penſée*, mais l'art a ſes raiſons pour en uſer autrement. Quelquefois par la force de l'expreſſion, on donne du corps à une idée foible; quelquefois par la douceur de l'une on tempere la dureté de l'autre: un récit eſt long, on l'abrege par la richeſſe des expreſſions: un objet, eſt vil, on le couvre, on l'habille de maniere à le rendre décent: il en eſt ainſi des autres cas.

Enfin, ſi quelqu'un me demandoit quel eſt le choix qu'on doit faire des *penſées* dans l'élocution, je lui répondrois que c'eſt tout enſemble le génie & le goût qui peuvent l'en inſtruire. L'un lui ſuggérera les belles *penſées*, l'autre les placera dans leur ordre; parce que le goût & le jugement n'adoptent que ce qui peut prendre la teinte du ſujet, & faire un même corps avec le reſte. *Le Chevalier* DE JAUCOURT.

PENSÉE, (*Critiq. ſacrée.*) ce terme ne ſignifie pas toujours la ſimple opération de l'eſprit qui penſe; l'Ecriture l'emploie quelquefois pour un deſſein, un projet, une entrepriſe: *in illa die peribunt omnes* cogitationes *eorum*; *Pſ. cxlv.* 4. leur mort dans ce jour même rompra tous leurs projets. *Nemo avertere poteſt* cogitationes *ejus*; *Job*, *xxiij.* 13. perſonne ne peut empêcher les deſſeins de Dieu. Ce *mot* veut dire encore le ſoin qu'on a de quelqu'un: cogitatio *illorum apud Altiſſimum*; *Sap. v.* 16. le Très-Haut a ſoin des juſtes. Il ſe prend pour doute, ſcrupule: *quid* cogitationes *aſcendunt in corda veſtra*; *Luc*, *xxiv.* 28. Enfin, il ſe prend pour raiſonnement: *evanuerunt in* cogitationibus *ſuis*, dit ſaint Paul aux Romains, *j. xxj.* en parlant des philoſophes payens. Ils ſe ſe ſont égarés dans leurs vains raiſonnemens, c'eſt-à-dire, qu'ils ont été entraînés à l'idolâtrie par de faux raiſonnemens; car idole dans les Septante eſt appellée ματαῖον, & ſaint Paul dit ἐματαιώθησαν. (*D. J.*)

PENSÉE, *en Peinture*, eſt une légere eſquiſſe de ce qui s'eſt préſenté à l'imagination, ſur un ſujet qu'on ſe propoſe d'exécuter. Ce terme differe de celui d'*eſquiſſe*, en ce que la *penſée* n'eſt jamais une choſe digérée, au lieu qu'une eſquiſſe, quoique projet d'ouvrage, ne differe quelquefois de la perfection de l'ouvrage même que parce qu'elle eſt en plus petit volume; *penſée* n'a pas la même ſignification que *croquis*. On dit j'ai fait un croquis de la *penſée* de tel, mais on ne dit point j'ai fait une *penſée* de la *penſée* de tel.

PENSÉE, *herba Trinitatis*, (*Jardinage.*) eſt une petite fleur qui, comme la violette, a trois couleurs. Ses tiges rampantes, garnies de feuilles preſque rondes, ſe partagent en rameaux qui produiſent des fleurs compoſées de cinq feuilles, leſquelles portent un calice partagé en cinq parties de trois couleurs blanches ou jaunes, purpurines & bleues. Il vient après ces fleurs une coque qui renferme des ſemences qu'on ſeme ſur couche. On les tranſplante dans les plates-bandes le long des terraſſes, & on en forme les maſſifs & les coquilles des grands parterres. Sa culture eſt des plus ordinaires elle fleurit au printems.

PENSÉE, *couleur de*, (*Teinture.*) eſpece de violet tirant ſur le pourpre.

PENSER, SONGER, REVER, (*Gramm. & Synon.*) *voyez l'article* PENSEÉ. On *penſe* tranquillement

& avec ordre pour connoître ſon objet; on *ſonge* avec plus d'inquiétude & ſans ſuite pour parvenir à ce qu'on ſouhaite; on *rêve* d'une maniere abſtraite & profonde pour s'occuper agréablement. Le poëte dramatique *penſe* à l'arrangement de ſa piece. L'homme, embarraſſé d'affaires, *ſonge* aux expédiens pour en ſortir. L'amant ſolitaire *rêve* à ſes amours. *Girard.* (*D. J.*)

PENSHURST, (*Géog. mod.*) petit bourg d'Agleterre, dans la province de Kent; mais ce bourg a été bien illuſtré le 29 Novembre 1554 par la naiſſance de Sidney (Philippe), profond polytique, philoſophe ſage, & grand homme de guerre. Favori d'Eliſabeth; il fut couronné des myrthes des amans, du laurier des guerriers, & de la palme des Poëtes.

Il ſe trouva à Paris le 24 Août 1572, jour du maſſacre de la ſaint Barthélemi, & cette horribile boucherie lui rendit odieuſe la religion romaine. En 1579, il préſenta à la reine Eliſabeth un mémoire plein de force contre ſon mariage avec le duc d'Anjou; & ce mémoire a été imprimé dans la *Cabala*.

En 1582, cette princeſſe le fit chevalier. En 1585, il forma avec François Drake le projet d'enlever l'Amérique aux Eſpagnols; mais quelque bien concertée & digérée à tous égards que fût cette entrepriſe, on en tira plus de profit que de gloire. La reine elle-même, par tendreſſe pour Sidney, mit obſtacle à ſon embarquement, & le nomma gouverneur de Fleſſingue.

Le chevalier Robert Naunton aſſure que le bruit de ſon grand mérite le mit ſur les rangs pour la couronne de Pologne, mais que la reine ne voulut point l'appuyer pour ne pas perdre le premier homme de ſon tems. Il fut bleſſé à mort au combat de Zutphen le 22. Septembre 1586, & ſon corps fut enterré à Londres dans la cathédrale de ſaint Paul. Le chevalier Grévil lord Brookès a fait ſa vie, dont je ne tirerai qu'un ſeul trait.

Il y rapporte que le chevalier Sidney ayant eu la cuiſſe caſſée d'un coup de mouſquet, le cheval qu'il montoit tout en fureur l'obligea à quitter le champ de bataille, mais qu'il ne laiſſa pas de ſe tenir deſſus, comme ſur le brancart le plus convenable pour porter un homme de guerre à ſon tombeau. Dans cet état il paſſa auprès du reſte de l'armée que ſon oncle commandoit, & la perte du ſang l'ayant altéré, il demanda à boire; on lui en donna ſur le champ, mais comme il portoit la bouteille à la bouche, il vit un pauvre ſoldat qui avoit eu le même ſort que lui, & qui regardoit la bouteille avec avidité: le chevalier qui s'en apperçut lui remit la bouteille avant que d'en boire lui-même, en lui diſant, „ bois le pre„ mier, tu en as plus beſoin que moi „; & enſuite il fit raiſon à ce ſoldat. „ Aimez ma mémoire, dit-il à ſon frere „ immédiatement avant que de mourir, chériſſez mes a„ mis, & contemplez en ma perſonne ce que c'eſt que le „ monde avec toutes ſes vanités „.

Son roman philoſophique intitulé l'*Arcadie*, à été imprimé très-ſouvent à Londres, & traduit dans toutes les langues. Le but de l'auteur dans les caracteres & les fictions de ce roman ingénieux, à été de rendre ſenſible par des exemples les préceptes arides de la Philoſophie. Par rapport aux ſujets, il a dépeint les diverſes ſituations de faveur & de diſgrace, de proſpérité & d'adverſité, en un mot, tout ce qui entre dans le cours de la vie privée, ſoit en bien, ſoit en mal. Outre ſon *Arcadie*, il a fait d'autres ouvrages poétiques, mais qui n'ont pas eu le même ſuccès. Il avoit traduit les Pſeaumes en vers anglois, & ce manuſcrit ſe trouvoit dans la bibliotheque de la comteſſe de Pembroke ſa ſœur. (*D. J.*)

PENSION, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſignifie en général une certaine rétribution qui ſe paye en retour de quelque choſe que l'on a reçu.

On entend quelquefois par le terme de *penſions*, les cens & ſervis dûs au ſeigneur par le tenancier; quelquefois les fermages dûs par l'emphitéote ou fermier au propriétaire.

Le terme de *penſion*, ſe prend auſſi pour le ſalaire que l'on paye à quelqu'un pour ſa nourriture, entretien, éducation, & autres preſtations.

On appelle auſſi *penſion*, ce qui eſt donné ou légué à quelqu'un pour ſa ſubſtance.

Penſion viagere, eſt celle qui eſt donnée à quelqu'un ſa vie durant ſeulement.

On peut en certain cas reſerver une *penſion* ſur un bénéfice. *Voyez l'article ſuivant.* (*A*)

PENSION ECCLÉSIASTIQUE, ou *ſur un bénéfice*, eſt une portion des fruits & du revenu d'un bénéfice, aſſignée par l'autorité du pape, & pour cauſe légitime, à un autre que le titulaire du bénéfice.

On peut réſerver à titre de *penſion*, une certaine quantité de fruits en nature, comme tant de ſeptiers de grain, tant de muids de vin; mais cette portion ne doit pas être aſſignée par quotité, comme du tiers ou du quart; ce ſeroit une eſpece de ſection du bénéfice, laquelle eſt prohibée par les canons. La *penſion* doit être d'une certaine ſomme d'argent, ou d'une certaine quantité de fruits; & en l'un & l'autre cas, elle ne doit pas excéder le tiers des revenus.

Il faut même que la *penſion* payée, il reſte encore au titulaire la ſomme de 300 livres, franche de toute charge, ſans comprendre dans ces 300 livres, le caſuel & le creux de l'égliſe, qui appartiennent au curé, ni les diſtributions manuelles, ſi c'eſt un canonicat. Telles ſont les diſpoſitions de l'édit du mois de Juin 1671.

L'uſage des *penſions eccléſiaſtiques* eſt fort ancien, puiſque dans le concile de Chalcédoine, tenu en 451, Maxime, évêque d'Antioche, pria l'aſſemblée d'aſſigner à Domnus ſon prédeceſſeur, une certaine portion des revenus de ſon égliſe pour ſa ſubſiſtance; la fixation en fut laiſſée à Maxime.

L'évêque d'Ephèſe fut auſſi obligé de payer chaque année deux cens écus d'or à deux évêques auxquels il avoit été ſubrogé.

Mais pendant long-tems les *penſions* ne s'accorderent que difficilement, & pour des conſidérations fort importantes.

Pour pouvoir poſſéder une *penſion* ſur un bénéfice, il faut êrre au-moins clerc tonſuré, & avoir l'âge de ſept ans.

Les laïcs ne peuvent jouir de telles *penſions*; on excepte néanmoins les chevaliers de ſaint Lazare, leſquels quoique laïcs, & même mariés, peuvent poſſéder des *penſions eccléſiaſtiques*, même juſqu'à la valeur de 500 ducats, de la chambre apoſtolique; mais ils perdent ce privilége, lorſqu'ils convolent en troiſiemes nôces.

Le concile d'Aix tenu en 1585, déclare ſimoniaques toutes *penſions ſur bénéfices*, lorſqu'elles ne ſont pas autoriſées par le pape, lequel peut ſeul créer des *penſions*.

Les ſignatures de cour de Rome pour la création ou l'extinction d'une *penſion*, & les procurations pour y conſentir, doivent être inſinuées dans trois mois au greffe des inſinuations eccléſiaſtiques du diocèſe où les bénéfices ſont ſituées.

Les évêques ni leurs grands vicaires, n'ont pas le pouvoir de créer des *penſions*.

L'évêque de Tournay a cependant été maintenu dans le droit & poſſeſſion de créer des *penſions* réelles ſur les cures & autres bénéfices de ſon diocèſe, pourvû qu'il y ait juſte cauſe de le faire.

Les cauſes légitimes admiſes en France pour la création des *penſions* ſont.

1°. Pour que le réſignant ne ſouffre pas un préjudice notable.

2°. Pour le bien de la paix, c'eſt-à-dire, dans le cas d'un bénéfice en litige; mais il faut que ce ſoit ſans fraude.

3°. Dans le cas de permutation, pour compenſer l'inégalité des bénéfices.

4°. Lorſqu'on donne un coadjuteur à un bénéficier infirme.

Il y a néanmoins une autre eſpece de *penſion*, que l'on appelle *penſions ſans cauſe*, pour la validité de laquelle il faut obtenir d'abord un brevet du roi, & le faire enregiſtrer du conſentement du bénéficier ſur lequel la *penſion* eſt aſſignée; enſuite ſe pourvoir à Rome pour y faire admettre la *penſion*, en payant le droit de componende.

Les bénéfices qui ſont à la collation du roi, ne peuvent être chargés de *penſions*, ſi ce n'eſt en vertu d'un brevet du roi, ou autres lettres émanées de lui.

Anciennement lorſque le roi pendant la régale, admettoit une réſignation en faveur faite entre ſes mains, ſous la réſerve d'une *penſion*, on n'avoit pas beſoin de ſe pourvoir à Rome pour faire autoriſer cette *penſion*; mais le garde des ſceaux du Vair introduiſit l'uſage de renvoyer à Rome pour faire créer & autoriſer la *penſion*. Le pape n'admet point la *penſion*, à-moins que l'on ne faſſe une nouvelle réſignation entre ſes mains; mais pour ne pas préjudicier à la proviſion du roi, on met dans la procuration *ad reſignandum*, que c'eſt à l'effet de faire créer la *penſion* en cour de Rome; & néamoins la *penſion* a lieu du jour du brevet du roi, lorſque cela eſt ainſi porté par le brevet.

On ne peut créer une *penſion* au profit d'un tiers qui n'a aucun droit au bénéfice, ſi ce n'eſt du conſentement du roi; ce qui ne ſe pratique ordinairement que ſur des bénéfices conſiſtoriaux, & quand la *penſion* eſt crée dans un tems poſtérieur à l'admiſſion de la nomination; en ce cas, il faut payer à la chambre apoſtolique un droit de componende.

En France on peut, du conſentement du roi, & de l'autorité du pape, réſerver au lieu de *penſion* ſur les bénéfices conſiſtoriaux, la collation des bénéfices qui en dépendent.

En réſervant une *penſion*, on ne peut pas ſtipuler qu'elle ceſſera d'être payée lorſque le réſignant aura fait avoir au réſignataire un bénéfice de valeur égale à la *penſion*.

Le collateur ni le patron ne peuvent pas ſe réſerver une *penſion* ſur le bénéfice qu'ils donnent.

Il n'eſt pas permis non plus de réſerver une *penſion* ſur un bénéfice dont on ſe démet pour cauſe d'incompatibilité, ſur-tout lorſque le bénéfice que l'on garde eſt ſuffiſant pour la ſubſiſtance du titulaire.

Une *penſion* ne peut être permutée contre un bénéfice; & en cas de permutation d'un bénéfice contre un autre, on ne peut réſerver de *penſion* que ſur le bénéfice qui ſe permute.

Les deux permutans ne peuvent pas créer une *penſion* dont la jouiſſance ne doive commencer qu'au profit du ſurvivant.

Mais quand le bénefice eſt déja chargé d'une *penſion* telle qu'il la peut ſupporter, le réſignant peut ſe réſerver une *penſion* de même valeur, à condition qu'elle ne ſera payable qu'après l'extinction de la premiere.

Un bénéfice peut être chargé d'une double *penſion*, pourvu que les deux *penſions* jointes enſemble n'excedent pas le tiers du revenu, non compris le caſuel & les autres obventions.

Il y auroit ſubreption, ſi l'on n'exprimoit pas la premiere *penſion* dont le bénéfice eſt chargé, ou ſi celui qui a déja une *penſion* ſur un autre bénéfice, ne le déclaroit pas.

Lorſque celui qui a une *penſion* ſur un prieuré dépendant d'une abbaye, eſt enſuite pourvu de cette abbaye, il ne conſerve plus la *penſion* qu'il avoit.

On ne peut pas réſerver de *penſion* ſur une commanderie de l'ordre de Malte ou de celui de ſaint Lazare; parce que ces commanderies ne ſont pas des bénéfices.

Il en eſt de même des hôpitaux, à-moins qu'ils ne ſoient érigés en titre de bénéfice.

Les bénéfices en patronage laïc, ne peuvent pas non plus être grevés de *penſion*, ſi ce n'eſt du conſentement du patron laïc, & ſi c'eſt un patronage mixte, & que le bénéfice vienne à vaquer dans le tour du patron laïc, la *penſion* demeure éteinte.

Les *penſions* ne peuvent pas être transférées d'une perſonne à une autre, même du conſentement des parties intéreſſées.

Le pape ne peut pas admettre la réſignation & rejetter la *penſion*; car l'acte ne ſe diviſe pas.

On peut inſérer dans le reſcrit de Rome, que la *penſion* ſera payée franche & quitte de décimes & de toutes autres charges ordinaires, à l'exception du don gratuit, à la contribution duquel on ne peut déroger par aucune clauſe; mais les curés qui ont réſigné ſous *penſion* après quinze années de ſervice, ou même plutôt à cauſe de quelque notable infirmité, ſont ordinairement déchargés des décimes par les contrats paſſés entre le roi & le clergé, & même en général tous penſionnaires ne ſont point taxés pour les décimes ordinaires & anciennes; mais on les fait contribuer aux dons gratuits à proportion de leurs *penſions*.

On peut donner une caution pour le payement de la *penſion*; cependant au grand conſeil on n'admet point les ſtipulations de cautions.

Quand la *penſion* excede le tiers des revenus du bénéfice, elle eſt réductible *ad legitimum modum*. Le grand conſeil excepte les *penſions* réſervées ſur les bénéfices qui ſont à la nomination du roi, leſquelles, ſuivant la juriſprudence de ce tribunal, ne ſont réductibles qu'au cas ſeulement où il ne reſteroit pas au titulaire de quoi ſoutenir la dignité de ſes fonctions.

Le réſignataire d'un bénéfice ſimple à charge de *penſion*, & celui qui lui ſuccede par réſignation en faveur ou permutation, ne peuvent pas demander la réduction de la *penſion*; mais le pourvu *per obitum*, le peut faire; & même ſi c'eſt une cure ou autre bénéfice à réſidence, le réſignataire lui-même peut demander la réduction de la *penſion* au tiers, ou quand elle n'excéderoit pas le tiers; il peut encore la faire réduire, s'il ne lui reſte pas 300 livres les charges payées.

Les *penſions* ſont auſſi ſujettes à diminution pour les mêmes cauſes pour leſquelles on accorde une diminution au fermier; mais cette diminution momentanée ceſſe quand la cauſe a ceſſé.

Dans le cas d'union du bénéfice, la *penſion* qui eſt crée n'eſt pas réductible.

La minorité du bénéficier qui s'eſt chargé de payer la *penſion*, n'eſt pas un moyen de reſtitution.

Enfin, quelque exceſſive que ſoit la *penſion*, cela ne rend pas la réſignation nulle.

Une *penſion* ne peut être vendue; il y auroit ſimonie.

Il n'eſt pas permis de ſtipuler que le réſignant rentrera dans ſon bénéfice, faute de payement de la *penſion*. Cependant à défaut de payement, le réſignant peut uſer du regrès, qu'on appelle *regrès de droit*; & pour cet effet, il doit obtenir ſentence.

Quand le regrès n'eſt pas admis, on adjuge quelquefois une *penſion* alimentaire au réſignant, mais différente de celle qui avoit été ſtipulée.

Les *penſions* s'éteignent par la mort du penſionnaire, ou par ſon mariage, par ſa profeſſion religieuſe, & par les autres cauſes qui font vaquer le bénefice de plein droit: enfin, par le rachat de la *penſion*; ce qui ne ſe peut faire qu'en vertu d'un concordat autoriſé par le pape. *Voyez* Gigas, *de penſion. eccleſiaſt. quæſt.* 8. Pinſon, *de penſ.* Rebuffe, *ſur le concordat*; Chopin, *de ſacr. polit.* Fevret, *les lois eccléſiaſtiques*; Fuet, Drapier, *& les mots* BÉNÉFICE, REGRÈS, RÉSIGNATION. (*A*)

PENSION, (*Littérat.*) l'uſage des ſouverains d'accorder des récompenſes pour des ſervices importans, ou même ſans aucun ſervice, eſt fort ancien dans le monde; il n'y a que la maniere de gratifier qui ait varié. Les rois d'orient, au lieu de *penſions*, donnoient des villes & des provinces qui devoient tout fournir pour l'entretien de ceux qui en étoient gratifiés. Les tributs même que les rois exigeoient des villes & des provinces, avoient chacun leur deſtination particuliere. Une telle province payoit tant pour le vin, une autre tant pour la viande, celle-là tant pour les menus plaiſirs, & celle-ci tant pour la garde-robe. Dans les provinces deſtinées à fournir la garde-robe d'une femme l'une étoit pour ſa ceinture, l'autre pour ſon voile, l'autre pour des habits; & chacune de ces provinces portoit le nom des parures qu'elle fourniſſoit. Artaxerxès donna à Thémiſtocle Magnéſie, ſur le Méandre, pour ſon pain. Thucydide prétend que ce capitaine grec en tiroit cinquante talens, c'eſt-à-dire au moins cinquante mille écus. Lampſaque, le plus beau vignoble d'Aſie, étoit pour ſon vin; & Myonte, ſi fertile en pâturages & en poiſſon, lui fut donnée pour ſa table. Mais une choſe remarquable c'eſt que du tems de Plutarque les deſcendans de Thémiſtocle jouiſſoient encore par la faveur du roi de Perſe, des prérogatives accordées à Thémiſtocle même, il y avoit près de ſix cens ans. (*D. J.*)

PENSIONNAIRE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ſe dit d'une perſonne qui a une penſion, un appointement, ou une ſomme annuelle payable ſa vie durant à titre de reconnoiſſance, miſe ſur l'état d'un prince ou d'une compagnie, ſur les biens d'un particulier, ou autres ſemblables, *&c.*

Dans l'Egliſe romaine, il eſt fort ordinaire de mettre des penſions ſur des bénéfices: on les accordoit autrefois avec la plus grande facilité, ſous prétexte d'infirmités, de pauvreté, *&c.* Mais depuis le douzieme ſiecle, ces prétextes avoient été portés ſi loin, que les titulaires des bénéfices étoient un peu plus que des fermiers. Cela détermina les puiſſances ſpirituelles à fixer les cauſes & le nombre des penſions. Il n'y a préſentement que le pape qui puiſſe créer des penſions; elles ne doivent jamais excéder le tiers du revenu, étant arrêté qu'il doit toujours en reſter les deux tiers au titulaire.

La penſion une fois établie, ſubſiſte pendant toute la vie du *penſionnaire*, quoique le bénéfice paſſe à un autre; faute de payer la penſion pendant pluſieurs années; le réſignant peut demander à rentrer dans le bénéfice. La penſion ſe perd par les mêmes voies que le bénéfice, par le mariage, par l'irrégularité, par le crime; mais elle peut être rachetée par une ſomme d'argent, pourvu qu'elle ne ſerve pas de titre clérical au *penſionnaire*, & qu'elle ait été créée de bonne foi ſans aucune paction ſimoniaque. Fleury, *Inſtit. au droit eccléſiaſtique. tome I.*

Penſionnaire, eſt auſſi un nom que l'on donne au premier miniſtre des états de la province d'Hollande. *Voyez* ETATS.

Le *penſionnaire* eſt préſident dans les aſſemblées des états de cette province; il propoſe les matieres ſur leſquelles on doit délibérer; il recueille les voix, forme & prononce les réſolutions ou déciſions des états, ouvre les lettres, confere avec les miniſtres étrangers, *&c.*

Il eſt chargé d'avoir l'inſpection des finances, de maintenir ou de défendre les droits de la province, de ſoutenir l'autorité des états, & d'avoir l'œil à l'oſervation des lois, *&c.* pour le bien ou la proſpérité de l'état. Il aſſiſte à l'aſſemblée des conſeillers députés de la province, qui repréſente la ſouveraineté en l'abſence des états;

& il eſt un député perpétuel des états généraux des Provinces-unies. Sa commiſſion n'eſt que pour cinq ans: après quoi, on délibere s'il ſera renouvellé ou non. Il n'y a point d'exemple, à la vérité, qu'il ait été révoqué; la mort eſt la ſeule cauſe qui met un terme aux fonctions importantes de ce miniſtre; on l'appelloit autrefois *avocat* de la province. Le titre de *penſionnaire* ne lui fut donné que du tems que Barnevelt fut élevé à cette charge. Grotius l'appelle en latin *adſeſſor juriſperitus*, Mercula *advocatus generalis*; Matthæus profeſſeur à Leyde, *conſiliarius penſionnarius*, qui eſt la qualité que les états lui donnent dans les actes publics.

Penſionnaire, ſe dit auſſi du premier miniſtre de la régence de chaque ville dans la province d'Hollande. *V.* PROVINCE.

Sa charge conſiſte à donner ſon avis ſur les matieres qui ont rapport au gouvernement, ſoit de la ville en particulier, ou de l'état en général; & dans les aſſemblées des états des province, il parle en faveur de ſa ville en particulier.

Néanmoins la fonction de ces *penſionnaires* n'eſt pas égale par-tout. Dans quelques villes ils donnent ſeulement leur avis, & ils ne ſe trouvent jamais aux aſſemblées des magiſtrats, à-moins qu'ils n'y ſoient expreſſément appellés; dans d'autres, ils s'y trouvent toujours; & dans d'autres, ils font même des propoſitions de la part des bourguemeſtres, & tirent leurs concluſions. On les appelle *penſionnaires*, a cauſe qu'ils reçoivent des appointemens ou une penſion.

Gentils-hommes penſionnaires, c'eſt une compagnie de gentils-hommes, dont la charge conſiſte à garder le roi dans ſa propre maiſon; c'eſt dans cette vue, qu'ils ſont expectans dans la chambre de préſence.

Henri VII. eſt le premier qui les ait mis ſur pié; ils ſont quarante: chacun d'eux eſt obligé d'entretenir trois chevaux qui portent en croupe, & un valet qui doit être armé; de ſorte qu'à proprement parler, ils compoſent un corps de-garde; c'eſt pourquoi ils doivent paſſer en revue devant leurs propres officiers; mais le roi les diſpenſe ordinairement de ce devoir, auquel ils ſe ſont obligés par ſerment. Leurs officiers ſont un capitaine, un lieutenant, un enſeigne, & un clerc de contrôle; leurs armes ordinaires ſont la hache d'armes dorée, avec laquelle ils accompagnent le roi, quand il va à la chapelle royale, ou lorſqu'il en revient. Ils le reçoivent dans la chambre de préſence, ou quand il ſort de ſon appartement privé de même que dans toutes les grandes ſolemnités. Leur penſion eſt de cent livres ſterling par an.

PENSUM, ſ. m. (*Littérat.*) *penſum* étoit proprement une certaine quantité de laine qu'on donnoit chaque jour aux fileuſes pour leur tâche; on la peſoit, & c'eſt de-là qu'on l'a nommée *penſum*, mot qu'on a depuis étendu ſur ce qui eſt impoſé comme un travail reglé & ordinaire.

PENSILVANIE, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique ſeptentrionale, bornée au nord par le pays des Iroquois; à l'orient par le nouveau Jerſey; au midi par le Mariland, & à l'occident par le pays des Oniaſontkes ou ſi vous voulez, par le Canada. Elle s'étend depuis le quarantieme juſqu'au quarante-deuxieme degré de latitude; & la largeur eſt à-peu-près égale, ſe trouvant compriſe entre le 294°. 50'. & le 302°. *de long.*

Charles II. roi d'Angleterre, gratifia de cette province en 1681, Guillaume Pen de la ſecte des Quackers, homme d'un rare mérite, & qui a donné ſon nom à cette province. L'air y eſt doux & pur. Le terroir y eſt généralement bon. Il produit des fruits de toute eſpece, du froment, de l'orge, de l'avoine, du ſegle, des pois, des féves, toutes ſortes de racines, du gibier, *&c.* Les oiſeaux domeſtiques ſont les coqs d'Inde, les faiſans, les pigeons, les perdrix, *&c.* On y trouve auſſi beaucoup d'oiſeaux ſauvages, comme cygnes, oies griſes & blanches, canards, & autres. La terre eſt arroſée de diverſes ſources & de rivieres, qui abondent en poiſſon, comme eſturgeons, aloſes, anguilles, *&c.*

Les Anglois occupent dans cette province ſix contrées qu'ils nomment *Cheſter*, *Buckingham*, *Newcaſtle*, *Kent-Suſſex*, & *Philadelphie*, qui eſt la capitale. L'intérieur du pays eſt habité par quelques nations d'Indiens, qu'on dit être au nombre d'environ ſix mille ames; ce ſont ces gens-là que l'illuſtre Pen a gagnés par ſes bienfaits. Ces Indiens ſont grands, bien proportionnés, hoſpitaliers, & d'une probité qui leur eſt auſſi naturelle que la bravoure chez les Spartiates, & M. Pen eſt un ſecond Lycurgue: „ Quoiqu'il ait eu la paix pour objet, comme Lycurgue „ a eu la guerre, ils ſe reſſemblent dans la voie ſinguliere où ils ont mis leur peuple dans l'aſcendant qu'ils „ ont eu ſur des hommes libres, dans les préjugés qu'ils „ ont vaincus, dans les paſſions qu'ils ont ſoumiſes „. (*D. J.*)

PENTACHORDE, ſ. m. (*Muſique des anciens.*) lyre compoſée de cinq cordes, dont Pollux attribue l'invention aux Scythes. On avoit ſur cet inſtrument la conſonnance de la quinte, outre celle de la tierce & de la quarte que donnoit déja le tétracorde. Il eſt dit du muſicien Phrynis, que de ſa lyre à cinq cordes il tiroit douze ſortes d'harmonies, ce qui ne peut s'entendre que de douze chants ou modulations différentes, & nullement de douze accords, puiſqu'il eſt manifeſte que cinq cordes n'en peuvent former que quatre, la deuxieme, la tierce, la quarte & la quinte, d'où l'on peut tirer une preuve que ce mot *harmonie*, ſe prend preſque toujours parmi les Grecs pour la ſimple modulation, le ſimple chant.

PENTACLE, ſ. m. (*Magie.*) c'eſt le nom que la magie des exorciſmes donne à un ſceau imprimé ou ſur du parchemin vierge fait de peau de bouc, ou ſur quelque métal, or, argent, cuivre, étain, plomb, *&c.* On ne peut faire aucune opération magique pour exorciſer les eſprits, ſans avoir ce ſceau qui contient les noms de Dieu. Le *pentacle* ſe fait en renfermant un triangle dans deux cercles: on lit dans ce triangle ces trois mots; *formatio*, *reformatio*, *transformatio*. A côté du triangle eſt le mot *agla*, qui eſt très-puiſſant pour arrêter la malice des eſprits. Il faut que la peau ſur laquelle on applique le ſceau ſoit exorciſée & bénite. On exorciſe auſſi l'encre & la plume, dont on ſe ſert pour écrire les mots dont on vient de parler. Après cela on encenſe le *pentacle*; on l'enferme trois jours & trois nuits dans un vaſe bien net enfin, on le met dans un linge ou dans un livre que l'on parfume & que l'on exorciſe. Voilà les fadaiſes qu'on lit dans le livre intitulé *Encheiridion Leonis papæ*, ouvrage miſérable, qui n'a ſervi qu'à gâter davantage les eſprits crédules & portés à la ſuperſtitition. (*D. J.*)

PENTACOSIOMEDIMNES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) nom donné à la premiere claſſe des habitants d'Athénes compoſée des citoyens qui avoient de revenu annuel cinq cent medimes ou meſures, tant en grains qu'en choſes liquides. Comme ils étoient les plus opulens, c'étoit d'entr'eux qu'on tiroit les premiers magiſtrats, ſelon la diſpoſition des lois de Solon.

PENTACROSTICHES, ſ. m. pl. (*Littérat.*) vers diſpoſés de maniere qu'on y trouve toujours cinq acroſtiches de même nom en cinq diviſions de chaque vers. *Voyez* ACROSTICHE.

PENTADACTYLUS, (*Géog. anc.*) montagne d'Egypte proche du golfe arabique, ſelon Pline, *l. VI. ch. xxix.* Ptolomée, *l. IV. c. v.* qui en fait auſſi mention la place près de Bérénice. On lui avoit donné le nom de *Pentadactilus*, à cauſe qu'elle s'élevoit en cinq pointes ou ſommets.

PENTADECAGONE, ſ. m. (*Géométrie.*) *Voyez* QUINDECAGONE.

PENTAGI, *ou* PERTAGIOI, (*Géog. mod.*) ville ruinée dans la Livadie, à l'entrée du golfe de Salone. M. Spon, voyage de Grece, *tom. II p.* 26. croit que c'eſt l'ancienne ville Œanthéa, que Pauſanias, *l. X. ch.* 38. place dans le golfe Criſſæus, entre Amphiſſa & Naupactus. Il remarque uniquement qu'il y avoit un temple conſacré à Venus & un autre conſacré à Diane, dans une forêt épaiſſe plantée de cyprès & de pins. Les fondemens de la ville paroiſſent ſur une preſqu'île, qui eſt preſque environnée de deux petites baies. Vers le milieu il y a une égliſe grecque, où l'on voit le piédeſtal d'une ſtatue, avec la dédicace à Jupiter reſtaurateur, par Auruntius Novatus. *J. O. M. reſtitutori Auruntius Novatus. P.* (*D. J.*)

PENTAGLOTTE, ſ. f. (*Gram.*) dictionnaire fait en cinq langues. La *pentaglotte* de Jean Juſtiniani.

PENTAGONE, ſ. m *en Géométrie*, figure qui a cinq côtés & cinq angles. *Voyez* FIGURE.

Ce mot eſt compoſé de πέντε *cinq*, & γονία, *angle*. *Voyez* POLYGONE.

Si les cinq côtés ſont égaux, & que les angles le ſoient auſſi, la figure s'appelle un *pentagone régulier* (tel que la *fig.* 47. *Géom.*) la plûpart des citadelles ſont des *pentagones* réguliers. *Voyez* CITADELLE.

La propriété la plus conſidérable d'un *pentagone* eſt qu'un de ſes côtés, par exemple DE, eſt égal en puiſſance aux côtés d'un angle & d'un décagone inſcrit dans le même cercle $ABCDE$, c'eſt-à-dire, que le quarré du côté DE eſt égal à la ſomme des quarrés des côtés Da & Db. *Voyez* EXAGONE & DÉCAGONE.

La ſurface du dodécaëdre, qui eſt le quatrieme corps régulier, eſt compoſée de douze *pentagones*. *Voyez* DODÉCAEDRE. *Chambers.* (*E*)

Le côté du décagone étant trouvé (*art.* DÉCAGONE) on peut trouver aiſément le côté du *pentagone*, puiſqu'il n'y a qu'à doubler l'angle ou centre du décagone, & prendre la corde de l'arc qui ſoutient cet angle. On peut auſſi le trouver, mais moins commodément, par la proportion ci-deſſus en cherchant l'hypothénuſe d'un triangle rectangle dont le rayon & le côté du décagone ſoient les deux côtés. *Voyez* HYPOTHENUSE.

PENTAMETRE, ſ. m. (*Littérat.*) dans la poéſie grecque & latine ſorte de vers compoſé de cinq piés ou meſures. *Voyez* PIÉ & VERS.

Ce mot vient du grec πεντε, *cinq*, & μετρον, *meſure*.

Les deux premiers piés d'un vers *pentametre* peuvent être dactyles ou ſpondées, ſelon la volonté du poëte; le troiſieme eſt toujours un ſpondée & les deux derniers ſont anapeſtes. On le ſcande ordinairement en laiſſant une ceſure longue après le ſecond & le quatrieme pié, enſorte que ces deux ceſures forment comme le cinquieme. On le joint ordinairement aux vers hexametres dans les élégies, les épitres les épigrammes, & autres petites pieces, Il n'y a point de piece compoſée de vers *pentametres* ſeuls. *Voyez* HEXAMETRE.

PENTAPHYLOIDES, ſ. f. (*Hiſt. nat. bot.*) genre de plante qui differe de la quinte-feuille en ce que ſes feuilles ne ſont pas rangées en main ouverte à l'extrémité du même pédicule; leur poſition varie de pluſieurs façons, mais elle eſt toujours différente de celle des feuilles de la quinte-feuille. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Ce genre de plante contient ſix eſpeces, dont la principale eſt le *pentaphylloïdes argentum, alatum, I. R. H.* 298, en françois, *argentine*. *Voyez* ARGENTINE.

PENTAPARTE, ſ. m. (*Méchaniq.*) machine à cinq poulies, dont trois ſont à la partie ſupérieure, & deux à la partie inférieure.

PENTAPOLE, ſ. f. *en Géographie*; c'eſt proprement & en général un pays où il y a cinq villes.

Ce nom a été donné à pluſieurs contrées, particulierement à la vallée où étoient les cinq villes infâmes, qui furent détruites par une pluie de feu & de pierre du tems d'Abraham. On croit communément que ce pays étoit l'endroit où eſt à-préſent le lac Aſphaltite ou la mer Morte, Sanſon le place dans le voiſinage de ce lac, mais ſans en apporter aucune preuve, D'Herbelot l'appelle la *pentapole* des ſodomites.

La plus célebre *pentapole* étoit la *pentapole* cirénaïque ou la *pentapole* d'Egypte, dont les cinq villes étoient Bérénice, Arſinoë, Ptolemaïs, Cyrene & Apollonia.

Chez les anciens géographes & hiſtoriens il eſt fait auſſi mention de la *pentapole* de Lybie, que l'on appelle aujourd'hui *meſtrata*, de la *pentapole* d'Italie, & de la *pentapole* de l'Aſie mineure. *Chambers*. (*E*)

PENTAPOLE, (*Géog. anc.*) en grec πεντάπολις. Ce nom qui veut dire *cinq villes*, a été donné à pluſieurs contrées, où il y avoit un pareil nombre de villes principales.

1°. *Pentapole* étoit une contrée de l'Aſie mineure Herodote, *l. I. n°.* 144. dit qu'elle étoit habitée par les Doriens, & qu'elle avoit auparavant été appellée *Hexapole*. 2°. C'étoit une contrée de la Prhygie Pacatiane. 3°. C'étoit une contrée de l'Egypte, dont une des cinq villes, ſelon le concile de Chalcédoine, s'appelloit *Ticelia*. 4°. C'étoit enfin une ville de l'Inde au-delà du Gange. Ptolomée, *liv. VII. ch. ij.* la place dans le golfe du Gange, au-delà de l'embouchure de ce fleuve appellée *citra Deorum*.

PENTAPOLE DU JOURDAIN, *la*, (*Géog. anc.*) l'Ecriture-ſainte, *ſap. x.* 6. donne ce nom à cinq villes de la Paleſtine; ſavoir, Sodome, Gomorrhe, Adama, Séboïm, Segor. Ces cinq villes étoient condamnées à périr entierement, mais Loth obtint la conſervation de Segor, autrement appellée *Bala*. Sodome, Gomorrhe, Adama, & Séboïm furent conſumées par le feu du ciel; & en la place où elles étoient ſituées, ſe forma le lac Aſphaltite, ou lac de Sodome. (*D. J.*)

PENTAPOLE DE LYBIE, *la*, (*Géog. anc.*) contrée d'Afrique dans la Cyrénaïque. Elle fut nommée *Pentapole*, à cauſe de ſes cinq villes principales dont Pline, *l. V. ch. v.* nous a conſervé les noms. La Cyrénaïque, dit-il, ou la *Pentapole*, eſt principalement célebre par ſes cinq villes qui ſont Bérénice, Arſinoé, Ptolémaïde, Apollonie & Cyrene.

PENTAPOLE DES PHILISTINS, *la*, (*Géog. anc.*) contrée de la Paleſtine, & proprement le pays des Philiſtins. Ces peuples avoient pluſieurs bourgades depuis Joppé juſqu'aux confins de l'Egypte, ſoit ſur le bord de la mer, ſoit dans les terres; mais il y en avoit cinq principales, qui avoient entr'elles une alliance réciproque, & formoient comme une eſpece de république. Les cinq villes qui donnerent le nom de *Pentapole* à ce pays, ſont Azot, Gaza, Aſcalon, Gath & Accaron.

PENTAPOLITAIN, adj. qui eſt d'une pentapole. La doctrine de Papellius, qui commença à ſe répandre à Ptolémaïde dans la pentapole d'Egypte, s'appelle *pentapolitaine*.

PENTAPROSTADE, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) nom collectif des dignités des cinq premiers officiers de l'empire grec.

PENTASTICHE *ou* PENTASTIQUE, ſ. m *en Poéſie*; c'eſt une ſtrophe ou diviſion d'un poëme, compoſée de cinq vers. *Voyez* STROPHE *ou* STANCE.

Ce mot eſt formé du grec πεντε, *cinq*, & de στιχος, *vers*.

PENTASTYLE, *ou* PENTASTIQUE, ſ. m. *en terme d'Architecture*, ſe dit d'un ouvrage où il y a cinq rangs de colonnes à la face de devant. *Voy.* COLONNE.

Tel fut le portique commencé par l'empereur Gallien, & qui devoit aller depuis la porte Flaminiene juſqu'au pont Milvius, c'eſt-à-dire; depuis le Porto del popolo juſqu'au Porte-mole.

PENTATEUQUE, ſ. m. (*Théolog.*) compoſé de πεντε, *cinq*, & de τευχος, *inſtrument*, *volume*. C'eſt le nom que les Grecs, & après eux les Chrétiens, ont donné aux cinq livres de Moïſe, qui ſont au commencement de l'ancien Teſtament, ſavoir la Genèſe, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, & le Deutéronome, auxquels les Juifs donnoient par excellence le nom de *loi*; parce que la partie la plus eſſentielle de ces livres contenoit la loi que Moïſe reçut de Dieu ſur le mont Sinaï.

Une poſſeſſion immémoriale, & des raiſons détaillées par les plus habiles commentateurs de l'Ecriture, prouvent que Moïſe eſt l'auteur du *Pentateuque*. Nous ne nous arrêterons ici qu'aux raiſons de quelques nouveaux critiques, tels que M. Simon & M. Leclerc, qui ont conteſté cet ouvrage à Moïſe. On trouve, diſent-ils, dans le *Pentateuque*, pluſieurs choſes qui ne conviennent point au tems & au caractere de ce législateur. L'auteur, *num. xij.* parle très-avantageuſement de Moïſe: d'ailleurs il parle toujours en troiſieme perſonne; le Seigneur parla à Moïſe & lui dit, &c. Moïſe parla à Pharaon, &c. Quelle apparence que Moïſe eût fait lui-même ſon éloge & n'eût pas parlé en premiere perſonne; 2°. le récit de la mort de Moïſe, qui ſe trouve à la fin des nombres, n'eſt certainement pas de ce législateur, non plus que le détail de ſes funérailles, & la comparaiſon qu'on y voit entre lui & les prophetes ſes ſucceſſeurs; 3°. on remarque dans le texte du *Pentateuque* quelques endroits défectueux, par exemple, *Exode xij.* 8. on voit que Moïſe parle à Pharaon, ſans que l'auteur marque le commencement de ſon diſcours. Le *Pentateuque* ſamaritain l'a ſupplée, ce qu'il fait encore en beaucoup d'autres endroits: enfin on voit dans le *Pentateuque* des traits qui ne peuvent guere convenir à un homme comme Moïſe, né & élevé dans l'Egypte, comme ce qu'il dit du paradis terreſtre, des fleuves qui l'arroſoient & qui en ſortoient, des villes de Babylone, d'Arat, de Reſen, de Chalamé, de l'or du Phiſon, du bdellium, & de la pierre de Sohem que l'on trouvoit en ces pays-là. Ces particularités, ſi curieuſement recueillies, ſemblent, dit-on, prouver que l'auteur du *Pentateuque* étoit de-delà l'Euphrate: ajoûtez ce qu'il dit de l'arche de Noé, de ſa conſtruction, du lieu où elle s'arrêta, du bois dont elle fut bâtie, du bitume de Babylone, &c. (1) Ces dernieres remar-

(1) Quoiqu'on prétendit que l'hiſtoire que Moyſe nous a tranſmiſe dans le *Pentateuque*, du Paradis terreſtre, des pierres precieuſes, des fleuves & autres endroits qui ſont au-delà de l'Euphrate, eut été puiſée dans l'étroite & petite ſource des connoiſſances humaines; on ne ſauroit néanmoins donner des preuves ſuffiſantes que Moyſe, né & élevé en Egypte, ne pût être l'auteur du *Pentateuque*, parce qu'il pouvoit fort bien tenir ces ſortes de connoiſſances & autres de la tradition de ſes Ancêtres. Premierement il eſt indubitable qu'Adam pouvoit être plainement inſtruit de ces choſes, autant que celui qui les avoit vues de ſes propres yeux. Ce premier homme véquit avec Mathuſalem 242 ans, Mathuſalem 100 ans avec Sem fils de Noé, & Sem 75 ans avec Abraham; enſuite celui-ci partit de ſa patrie. De-là il eſt aiſé de comprendre avec quelle facilité la connoiſſance de ces choſes pouvoit paſſer avec la religion par ſes deſcendans juſqu'à Moyſe. Mais la ſcience de cet écrivain eut pour principe une ſource bien plus claire & bien plus grande que l'intelligence humaine; car l'eſprit de vérité & de prophétie qui prevoit l'avenir, pénetre également dans le paſſé;

remarques ont fait croire à quelques-uns, que le lévite envoyé par Aſſaradon aux Cuthéens établis dans la Samarie, pourroit bien avoir compoſé le *Pentateuque*, & que les Juifs auroient pu le recevoir, avec quelques légeres différences, de la main des Samaritains: d'autres ſe ſont imaginé que le *Pentateuque*, en l'état où nous l'avions, n'étoit que l'abrégé d'un plus grand ouvrage, compoſé par des écrivains publics, chargés de cette fonction chez les Juifs.

Dom Calmet, qui ſe propoſe ces objections dans ſon dictionnaire de la Bible, y répond par trois reflexions générales; 1°. que pour débouter Moïſe de la poſſeſſion où il eſt depuis tant de ſiecles de paſſer pour l'auteur du *Pentateuque*, poſſeſſion appuyée du témoignage de la ſynagogue & de l'Egliſe, des écrivains ſacrés de l'ancien & du nouveau Teſtament, de Jeſus-Chriſt & des Apôtres, il faut certainement des preuves ſans réplique & des démonſtrations: or il eſt évident que les objections propoſées ſont fort au-deſſous même de preuves ſolides; car 2°. les additions, les tranſpoſitions, les omiſſions, les confuſions qu'on lui reproche, & qu'on veut bien ne pas conteſter, ne décident pas que Moïſe ne ſoit pas l'auteur du livre, elles prouvent ſeulement que l'on y a retouché quelque choſe, ſoit en ajoutant, ſoit en diminuant. Dieu a permis que les livres ſacrés ne ſoient pas exemts de ces ſortes d'altérations qui viennent de la main des copiſtes, ou qui ſont une ſuite de la longueur des ſiecles. Si une légere addition ou quelque changement fait au texte d'un auteur ſuffiſoit pour lui ôter ſon ouvrage, quel écrivain ſeroit ſûr de demeurer en poſſeſſion du ſien pendant un ſiecle? 3°. Les ſyſtèmes de M. Leclerc & de M. Simon ſont dénués de vraiſſemblance. Ces écrivains publics ne doivent leur exiſtance qu'à l'imagination de M. Simon. Le prêtre ou le lévite envoyé par Aſſaradon aux Cuthéens ne peut être l'auteur d'un livre cité dans pluſieurs ouvrages qui paſſent conſtamment pour être antérieurs au tems de ce lévite. La loi a toujours été pratiquée depuis Moïſe juſqu'à la captivité; elle étoit donc écrite: on en mit un exemplaire dans l'arche & il fut trouvé ſous Joſias: enfin les Juifs & les Samaritains avoient trop d'éloignement les uns pour les autres pour ſe communiquer leurs écrits ſacrés: d'ailleurs on verra ci-deſſous le quel du *Pentateuque* hébreu ou du *Pentateuque* ſamaritain eſt une copie de l'autre. *Dictionn. de la Bible, tom. III. lettre* P, *pag.* 161 *&* 162.

Mais l'aveu qu'on fait que les additions reprochées au *Pentateuque* ſont d'Eſdras, qui après la captivité retoucha & mit en ordre les livres ſaints, donnent matiere à une autre objection des incrédules: car, diſent-ils, ſi Eſdras a ainſi travaillé ſur les livres ſaints, quelle preuve a-t-on qu'il ne les ait pas notablement altérés, ou même totalement ſuppoſés?

Abbadie répond à cette difficulté, 1°. que les pſeaumes, les prophetes, les livres de Salomon rapportent une infinité de traits comme Moïſe, & par conſéquent que le *Pentateuque* ſubſiſtoit avant tous ces auteurs: 2°. qu'Eſdras n'a eu nul intérêt, ſoit perſonnel, ſoit politique, de changer la forme des livres ſaints: 3°. qu'il ne l'a pas fait à l'égard de ceux de Moïſe, parce que ſa phraſe & ſa maniere d'écrire eſt toute différente de celle de Moïſe, & que d'ailleurs s'il en avoit été ainſi, il leur auroit donné une meilleure forme, ſelon Spinoſa même, qui accuſe les livres de Moïſe d'être mal écrits & mal digérés: on peut voir ces réponſes étendues dans Abbadie, *traité de la vérité de la Relig. chrétienne, tom. I. ſect.* 3. *chap. xij. & xiij.*

On diſtingue deux *Pentateuques*, ou plutôt deux fameuſes éditions du *Pentateuque*, qui ſe ſont long-tems diſputé la préférence, tant par rapport à l'ancienneté que par rapport au caractere: celui des Juifs appellé le *Pentateuque judaïque* ou *hébreu*, écrit en caractere chaldéen ou aſſyrien; & celui des Samaritains, écrit en caractere ſamaritain ou phénicien: on ſoutient que l'un & l'autre eſt l'ancien *Pentateuque* hébraïque. A conſidérer le texte en général, ils ſont aſſez conformes l'un à l'autre, puiſqu'ils contiennent les paſſages dont nous avons parlé ci-deſſus, attribués aux copiſtes, quoique le ſamaritain en contienne un ou deux qui ne ſe rencontrent point dans l'hébreu; le premier eſt un paſſage qui ſe trouve dans le Deutéronome, *xxvij.* 4. où il eſt commandé de bâtir un autel & d'offrir des ſacrifices ſur le mont Ebal, ou plutôt ſur le mont *Garizim*, ce qui eſt une interpolation manifeſte, faite pour autoriſer le culte des Samaritains, & montrer qu'il ne le cédoit point en antiquité au culte qu'on rendoit à Dieu dans le temple de Jéruſalem. *Voy.* SAMARITAINS.

Cependant M. Whiſton déclare qu'il ne voit pas la raiſon d'accuſer de corruption ſur ce point le *Pentateuque* ſamaritain, que ce reproche tombe plutôt ſur le *Pentateuque* hébreu, & il ſoutient très-ſérieuſement que le premier eſt une copie très-fidele des livres de Moïſe, qui vient originairement de la ſéparation des dix tribus, du tems de Jéroboam: mais le contraire eſt évident par les additions qu'on attribue à Eſdras, qui vivoit pluſieurs ſiecles après Jéroboam.

Mais la différence la plus ſenſible eſt dans les lettres ou caracteres. Le *Pentateuque* hébreu étant en caractere chaldéen ou aſſyrien, & le ſamaritain en ancien caractere phénicien; il ſembleroit par-là que ce dernier eſt plus ancien que le premier: mais M. Prideaux penſe que le *Pentateuque* des Samaritains n'eſt qu'une copie tirée en d'autres caracteres, ſur l'exemplaire compoſé ou réparé par Eſdras; 1°. parce que toutes les interprétations de l'édition d'Eſdras s'y trouvent; 2°. par l'inattention que l'on a eu d'y mettre des lettres ſemblables à celles de l'alphabet hébreu, qui n'ont rien de commun avec les lettres de l'alphabet ſamaritain, variations qui ne ſont venues que de ce qu'on a tranſcrit le *Pentateuque* de l'hébreu vulgaire en ſamaritain, & non du ſamaritain en hébreu.

Ajoutez à cela que Mrs Simon, Allix, & pluſieurs autres ſavans, prétendent que le caractere chaldéen ou aſſyrien a toujours été en uſage parmi les Juifs, & que le ſamaritain ou ancien caractere phénicien n'avoit jamais été uſité parmi eux avant la captivité, de quelque maniere que ce fut, ni dans les livres ni ſur les médailles

Uſſerius penſe que le *Pentateuque* ſamaritain a été corrompu par un certain Doſithée, dont parle Origene, & M. Dupin croit que c'eſt l'ouvrage de quelque ſamaritain moderne qui l'a compilé de divers exemplaires des Juifs répandus dans la Paleſtine & dans la Babylonie, auſſi bien que de la verſion des Septante, parce qu'il eſt quelquefois conforme à l'hébreu & quelquefois au grec: mais il s'en éloigne auſſi fort ſouvent. Le texte ſamaritain avoit été inconnu depuis le tems d'Origene & de ſaint Jérôme, qui en avoient quelquefois fait mention. Dans les derniers ſiecles on en rapporta quelques exemplaires d'Orient, & le pere Morin en fit imprimer un en 1631, qu'on trouve dans la Polyglotte de le Jai, & plus correct dans celle de Valton. La comparaiſon qu'on en a faite avec le texte hébreu, a fait penſer à pluſieurs ſavans qu'il étoit plus pur & plus ancien que celui-ci: de ce nombre ſont le pere Morin & M. Simon. Le commun des théologiens penſe que le *Pentateuque* ſamaritain & celui des Juifs ne ſont qu'un ſeul & même ouvrage, écrit en la même langue, mais en caracteres différens; & que les diverſités qui ſe rencontrent entre ces deux textes, ne viennent que de l'inadvertance ou de la négligence des copiſtes, ou de l'affectation des Samaritains qui y ont gliſſé certaines choſes conformes à leurs intérêts & à leurs prétentions; que ces additions y ont été faites après coup, & qu'originairement ces deux exemplaires étoient entierement conformes: ſuivant cela il faut dire que le *Pentateuque* des Juifs eſt préférable à celui des Samaritains, comme étant exemt des altérations qui ſe rencontrent dans ce dernier. Calmet, *Dictionn. de la Bible, tom. III. lettre* S, *au mot* Samaritain, *pag.* 454. *diſſert. ſur le* Pentateuque.

Nous terminerons cet article par le récit de ce que pratiquent les Juifs dans la lecture du *Pentateuque*. Ils ſont obligés de le lire tout entier chaque année, & le diviſent en paragraphes ou ſections, qu'ils diſtinguent en grandes & petites Les grandes comprennent ce qu'on a accoutumé de lire dans une ſemaine. Il y en a cinquante-quatre, parce que dans les années intercalaires des Juifs il y a ce nombre de ſemaines. Les petites ſections ſont divers endroits qui regardent certaines matieres. Les Juifs appellent quelques-unes de ces ſections, ſoit grandes

paſſé; & ſon aſſiſtence n'a pas moins de force dans l'un & l'autre cas, quand il les veut faire connoître au monde par le canal d'un homme. Que Moyſe fût un Prophéte & qu'aidé des lumieres du S. Eſprit il compoſât ſes livres, les Théologiens le démontrent ſuffiſemment; & nous ne perdrons pas de tems à rapporter leurs preuves; nous nous bornerons au témoignage de S. Luc *ch.* 24, où J. Ch. expliquant à deux de ſes diſciples tout ce qu'avoient prédit de lui les Prophétés, il commença par Moyſe, & continua enſuite par les autres prophétes. Moyſe n'ayant donc écrit dans ſon *Pentateuque* que ce que l'eſprit ſaint lui dictoit, il pouvoit fort bien, ſans être né au-delà de l'Euphrate, ſavoir tout ce qu'il nous racconte du Paradis, des rivieres, & autres endroits. (*W*)

des ſoit petites, *ſections ouvertes*. Celles-là commencent par un commencement de ligne: ſi c'eſt une grande ſection, on y marque trois fois la lettre *phé*, au-lieu que les petites n'ont qu'une lettre; & ils nomment les autres *ſections fermeés*, elles commencent par le milieu d'une ligne. Si elles ſont grandes on y met trois *ſamech*, ou un ſeul ſi elles ſont petites. Ces ſections ſont appellées du premier mot par lequel elles commencent: ainſi la premiere de toutes s'appelle *bereſchit*, qui eſt le commencement de la Genèſe. Chaque grande ſection ſe ſous-diviſe en ſept parties, parce qu'elles ſont lues par autant de différentes perſonnes. C'eſt un prêtre qui commence, enſuite un lévite; & dans le choix des autres lecteurs, on a égard à la dignité ou à la condition des gens. Après le texte de Moïſe ils liſent auſſi un paragraphe de la paraphraſe d'Onkelos. On a fait une ſemblable diviſion des livres prophétiques dont on joint la lecture à ceux de Moïſe. Le pere Lami, dont nous empruntons ceci, penſe que cette diviſion eſt très-ancienne chez les Juifs, & qu'elle a donné lieu à celle que l'Egliſe a faite des livres ſaints, dans les lectures diſtribuées qu'on en fait dans ſes offices. Quoi qu'il en ſoit, elle a lieu parmi les Juifs, qui marquent exactement ces ſections, tant du *Pentateuque* que des livres prophetiques, dans leurs Bibles & dans leurs Calendriers. Lami de l'Oratoire, *Introduct. à l'Ecriture-ſainte*.

PENTATHLE, ſ. m. (*Jeux des Grecs & des Rom.*) nom des cinq exercices qui compoſoient les jeux publics de la Grece, & enſuite de l'Italie: ces combats ſont renfermés dans ce vers grec.

Ἅλμα, ποδωκείην, δίσκον, ἄκοντα, πάλην.

„ le ſaut, la courſe, le palet, le javelot, & la lutte „. On couronnoit les athletes qui avoient vaincu de ſuite dans ces ſortes de combats; il n'y avoit qu'un ſeul prix pour ces cinq exercices.

L'amuſement du peuple, naturellement avide de ſpectacles, n'eſt pas l'unique but que les anciens ſe ſoient propoſé dans l'inſtitution des divers exercices qui compoſoient les jeux publics de la Grece & de l'Italie. Ils ont eu principalement en vûe d'endurcir les corps au travail, & en leur procurant par-là une ſanté plus vigoureuſe, de les rendre plus propres au pénible métier des armes, c'eſt à quoi tendoit ordinairement toute leur gymnaſtique, & les hommes y trouvoient des reſſources merveilleuſes pour l'accroiſſement de leurs forces & de leur agilité: ces deux qualités s'y perfectionnoient plus ou moins, ſuivant le choix des exercices. Il y en avoit quelques-uns par l'uſage deſquels le corps entier devenoit ou plus robuſte ou plus ſouple. La *lutte*, par exemple, & le *pancrace* produiſoient le premier effet; la *danſe* & la *paulme* produiſoient le ſecond. Il y en avoit d'autres qui n'opéroient que ſur certaines parties; c'eſt ainſi que les jambes acquéroient à la courſe une plus grande légereté; que le pugilat augmentoit la vigueur & la ſoupleſſe des bras; mais nul exercice peut-être ne les fortifioit plus efficacement que celui du diſque. *Voy.* DISQUE. (*D. J.*)

PENTATONON, ſ. m. étoit dans *l'ancienne Muſique*, le nom d'un intervalle que nous appellons aujourd'hui *ſixte ſuperflue*. *Voyez* SIXTE. Il eſt compoſé de quatre tons, d'un ſemi-ton majeur, & d'un ſemi-ton mineur, d'où lui eſt venu le nom de *pentatonon*, qui ſignifie cinq tons.

PENTAUREA, (*Hiſt. nat.*) nom d'une pierre fabuleuſe, inventée par Appollonius de Thyane, qui avoit la faculté d'attirer toutes les autres pierres, comme l'aimant attire le fer.

PENTE, ſ. f. terme relatif à la ſituation horiſontale; tout ce qui s'écarte de cette ſituation, enſorte qu'une des parties du plan reſte dans la ligne horiſontale, & l'autre deſcende au-deſſous, eſt en *pente*. Un corps mis ſur une ſurface en *pente* deſcend de lui-même. Ce terme ſe prend au ſimple & au figuré; la *pente* de cette colline eſt douce; la *pente* naturelle au vice eſt rapide: nous avons tous une *pente* à la gourmandiſe, au vol, & au menſonge.

PENTE, (*Architecture.*) inclinaiſon peu ſenſible, qu'on fait ordinairement pour faciliter l'écoulement des eaux; elle eſt reglée à tant de lignes par toiſe, pour le pavé & les terres, pour les canaux des aqueducs, pour les conduites, & pour les chêneaux & gouttieres des combles.

On appelle *contre-pente*, dans le canal d'un aqueduc, ou d'un ruiſſeau de rue, l'interruption d'un niveau de *pente*, cauſée par malfaçon, ou par l'affoibliſſement du terrein, enſorte que les eaux n'ayant pas leur cours libre, s'étendent ou reſtent dormantes.

Pente de chêneau, plâtre de couverture conduit en glacis, ſous la longueur d'un chêneau, de part & d'autre, depuis ſon haut.

Pente de comble, c'eſt l'inclinaiſon des côtés d'un comble, qui le rend plus ou moins roide ſur la hauteur par rapport à ſa baſe. (*D. J.*)

PENTE, bande qui entoure le ciel d'un dais ou d'un lit ſur le haut des rideaux; on donne le même nom aux bandes d'étoffe qu'on attache ſur le bord des tablettes d'une bibliotheque.

PENTE, *tabac mis à la*, (*Fabrique de tabac.*) pendu par la queue, ſur des cordes ou ſur des perches, après que les feuilles ont été enficelées; dans les lieux où l'on fabrique du tabac, on a de grands atteliers couverts pour mettre les tabacs à la *pente*: c'eſt-là qu'ils ſechent & qu'ils prennent couleur. Il ne faut pas croire néanmoins qu'on les faſſe ſécher aſſez pour les mettre en poudre; on ſe contente de leur laiſſer évaporer leur plus grande humidité, & les faire amortir ou mortifier ſuffiſamment pour pouvoir être filés, à-peu-près comme on file le chanvre, & enſuite être mis en rôles ou rouleaux. *Savary*. (*D. J.*)

PENTECOMARQUE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) en général un gouverneur de cinq bourgs.

PENTECOULORE, ſ. m. (*Hiſt. & Marine anc.*) batiment à cinquante rames.

PENTECOSTALES, ſ. f. pl. (*Théol.*) étoient autrefois en Angleterre des offrandes pieuſes que les paroiſſiens faiſoient à leurs curés à la fête de la Pentecôte, & que les égliſes ou paroiſſes inférieures faiſoient auſſi quelquefois dans le même tems à l'égliſe mere ou principale. *Voyez* OFFRANDE *ou* OBLATION.

Ces offrandes s'appelloient auſſi *deniers pentecoſtaux*, & on les diviſoit en quatre parties, dont l'une étoit pour le curé, la ſeconde pour les pauvres, la troiſieme pour les réparations de l'égliſe, & la quatrieme pour l'évêque du diocèſe.

PENTECOSTAIN, ſ. m. livre eccléſiaſtique des Grecs qui contenoit leur office depuis Pâque juſqu'à la Pentecôte.

PENTECOTE, ſ. f. (*Théolog.*) fête ſolemnelle qu'on célebre dans l'Egliſe chrétienne le cinquantieme jour après Pâque, en mémoire de la deſcente du Saint-Eſprit ſur les Apôtres, rapportée dans les *actes*, *ch. xj. v. 1. & ſuiv.*

Ce mot vient du grec πεντηκοστος, *quinquageſimus*, cinquantieme, parce que la *Pentecôte* ſe célebre cinquante jours après Pâque.

Dans la primitive Egliſe, la *Pentecôte* finiſſoit le tems paſchal ou le tems de Pâque; & Tertullien & S. Jerôme remarquent que durant tout ce tems on célébroit l'office debout, & qu'il n'étoit pas permis de jeûner, &c.

Les Juifs ont auſſi une fête appellée *Pentecôte*, qu'ils ſolemniſent cinquante jours après Pâque, en mémoire de ce que cinquante jours après leur ſortie d'Egypte, Dieu donna à leurs peres la loi ſur le mont Sinai par le miniſtere de Moïſe. Ils la nomment *la fête des ſemaines*, parce qu'on la célebre à la fin des ſept ſemaines qui ſuivent Pâque, ou *le jour des prémices*, parce qu'on y offroit les prémices du froment, dont la moiſſon commençoit alors, ſelon quelques-uns, & ſelon d'autres, s'achevoit. Ces prémices conſiſtoient en deux pains levés, de deux aſſarons de farine, ou de trois pintes de farine chacun, non par chaque famille, mais au nom de toute la nation, comme l'inſinue Joſephe, *Antiq. liv. III. ch. x.* On immoloit auſſi différentes victimes, comme deux veaux & un bélier en holocauſte, ſept agneaux en hoſties pacifiques, & un bouc pour le péché. *Num. xxxiij. 27.*

Les Juifs modernes célebrent la *Pentecôte* pendant deux jours qui ſont gardés comme les fêtes de Pâque; c'eſt-à-dire qu'on s'abſtient de tout travail, & qu'on ne traite d'aucune affaire, excepté qu'on peut toucher au feu & apprêter à manger. Ils tiennent par tradition que la loi a été donnée ce jour-là ſur le mont Sinaï; c'eſt pourquoi ils ont coutume d'orner la ſynagogue & les autres lieux où l'on fait la lecture de la loi, & même leurs maiſons, avec des roſes; des couronnes de fleurs & des feſtons, pour repréſenter, diſent-ils, la verdure dont le mont Sinaï étoit revêtu dans cette ſaiſon. Le ſoir du ſecond jour de la fête on fait l'*abdala*. *Voyez* ABDALA *ou* HABDALA. Leon *de Moden. cerém. des Juifs, part. III. ch. iv.*

Buxtorf ajoute à ces pratiques quelques autres cérémonies particulieres & propres aux Juifs d'Allemagne; comme de faire un gâteau fort épais, compoſé de ſept couches de pâte, qu'ils appellent *ſinai*, &, ſelon eux, ces ſept épaiſſeurs de pâte repréſentent les ſept cieux que

Dieu

Dieu fut obligé de remonter depuis le ſommet de cette montagne juſqu'au ciel des cieux où il fait ſa demeure. Buxtorf, *Imag. Jud. apud Calmet*, *Dictionn. de la Bible*, *tom*, *III. lettre P*, au mot *Pentecôte*.

PENTELICUM MARMOR, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens à un marbre ſtatuaire d'un beau blanc, & en maſſes fort grandes.

PENTESYRINGUE, ſ. f. (*Littérat.*) machine de bois à cinq trous où l'on entravoit chez les Grecs, les jambes, les bras & la tête des criminels, afin qu'ils ne puſſent ſe remuer. Ariſtote, *liv. III. c. x.* en parlant d'un orateur célebre, nommé Peuſippe, qui quoique paralytique, tâchoit de brouiller l'état, ajoute, il eſt étrange que cet homme arrêté par une maladie pire que la *penteſyringue*, ait l'eſprit ſi remuant. Cette métaphore agréable en grec, perd ſa grace dans notre langue, parce que des figures qui repréſentent des images ne touchent point les perſonnes à qui ces images ſont inconnues. (*D. J.*)

PENTEXOCHE, (*Hiſt. nat.*) nom donné à une pierre ſemblable à une neſle.

PENTHEMIMERIS, dans la poéſie greque & latine, c'eſt une partie d'un vers compoſé de deux piés & d'une ſyllabe longue: comme,

Nos patri |*æ fi*| *nēs*, &c.

Ce mot eſt grec πεντεμιμερις, & formé de πεντε, *cinq*, de ημισυς, *moitié*, & de μερος, *partie*, c'eſt-à-dire cinq demi-meſures, chaque pié, dans la poéſie greque, étant compoſé de deux demi-meſures, & la ſyllabe longue en formant une. *Voyez* CESURE.

PENTHESE, ſ. f. (*Hiſt. eccléſ.*) on a donné ce nom dans l'égliſe d'Orient à la fête de la Purification, qui ſe célebre le 2 Février.

PENTHIEVRE, (*Géog. mod.*) ancien comté dans la Bretagne, érigé en duché-pairie par Charles IX. l'an 1569, en faveur de Sébaſtien de Luxembourg. Cette pairie appartient aujourd'hui à M. le duc de Penthievre, & comprend les terres de Guincamp, Moncontour, la Roche-Emard, Lambale, Lanizu & Jugon.

PENTHORUM, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres, ſelon Linnæus. Le calice eſt très-petit, durable, & compoſé d'une ſeule feuille diviſée dans les bords en cinq ſegmens; il n'y a point de fleurs; les étamines ſont dix filets ſoyeux, deux fois auſſi longs que le calice, & permanens; les boſſettes des étamines ſont arrondies & tombent très-promptement; l'embryon du piſtil eſt diviſé en cinq parties, & ſe termine en cinq ſtiles, qui ſont coniques, droits, obtus, & de la longueur des étamines; le fruit eſt une capſule contenant cinq loges; les graines ſont nombreuſes, petites & applaties. (*D. J.*)

PENTICAPÉE, (*Géog. anc.*) ville qui, ſuivant Strabon & d'autres, étoit la capitale du Boſphore cimmérien, & le ſéjour ordinaire de ſes rois. Dans une médaille de Pœriſade, au revers qui repréſente Pallas, on trouve à la partie inférieure du ſiége de cette divinité le monogramme, ou le commencement du nom de *Penticapée*. Ce monogramme eſt ſingulier, le Π renferme l'A, & le renferme de maniere qu'il forme le N qui devroit le ſuivre; au-deſſus paroît un trait qui ajoute à la premiere ſyllabe le T qui commence la ſeconde, & diſtingue ainſi le nom de *Penticapée* de celui des anciens Panomitains qui l'abrégeoient quelquefois ſur leurs médailles par un monogramme tout ſemblable, mais compoſé des trois premieres lettres ſeulement. Le trident placé au-deſſous du monogramme de *Penticapée*, exprime la ſituation de cette ville ſur les bords de ſon détroit, à-peu-près comme nos cartes & plans géographes un peu étendus nous marquent le cours des rivieres par des fleches couchées. (*D. J.*)

PENTIERE, ſ. f. (*Chaſſe.*) eſpece de grand filet fait de mailles quarrées & à loſanges. On prend à la *pentiere* les bécaſſes & autres oiſeaux de paſſage.

PENTLAND-FIRTH, (*Géog. mod.*) en latin *mare Picticum*. C'eſt cette partie de la mer ſeptentrionale qui eſt entre le comté de Cathneſ dans le nord d'Ecoſſe, & les Orcades, & qui a 24 milles de large. La marée y eſt ſi forte, que dans deux heures de tems les petits bâtimens la traverſent.

On dit que ce détroit tire ſon nom du naufrage qu'y fit la flotte des Pictes, après avoir été repouſſée par les habitans du comté de Cathneſ d'un côté, & par ceux des Orcades de l'autre. Leurs vaiſſeaux furent engloutis par les tournans d'eau produits par les concours des marées oppoſées qui viennent de l'Océan calédonien & de la mer d'Allemagne, & des grands rochers de ces îles qui ſe trouvent en cet endroit. Chaque pointe de rocher fait une nouvelle marée; & ces marées agiſſent enſemble avec tant de violence, même quand le tems eſt calme, qu'on diroit que les vagues vont ſe joindre aux nuées, & toute la mer en eſt couverte d'écume. Mais rien n'eſt plus épouventable que lorſque dans une tempête les veaux marins ſont mis en pieces contre les rochers.

Il y a deux tems où l'on peut traverſer ce détroit ſans danger; ſavoir dans le tems du reflux & dans celui de la haute marée, quoiqu'alors il y ait des tournoyemens d'eau dangereux pour les petits vaiſſeaux; mais les mariniers les connoiſſent, & ſont ſi bien expérimentés, qu'ils les évitent, ou paſſent par deſſus avec beaucoup d'adreſſe. (*D. J.*)

PENTURE, ſ. f. (*Serrur.*) morceau de fer plat replié en rond par un bout, pour recevoir le mammelon d'un gond, & qui attaché ſur le bord d'une porte ou d'un contrevent, ſert à le faire mouvoir, à l'ouvrir, où à le fermer.

Penture flamande, c'eſt une *penture* faite de deux barres de fer ſoudées l'une contre l'autre & repliées en rond, pour faire paſſer le gond. Après qu'elles ſont ſoudées, on les ouvre, on les ſépare l'une de l'autre autant que la porte a d'épaiſſeur, & on les courbe enſuite quarrément pour les faire joindre des deux côtés contre la porte, On met quelquefois des feuillages ſur ces ſortes de *pentures*.

PENTURE *de gouvernail*, (*Marine.*) *voyez* FERRURE *de gouvernail*.

PENTURE *de ſabords*, *voyez* FERRURE.

PENTURE *à gonds*, (*Marine.*) ce ſont des bandes de fer, ou des plaques qu'on cloue en quelque endroit pour y faire entrer un gond ſur lequel elles ſe meuvent comme ſur un pivot, pour s'ouvrir & ſe fermer. (*Z*)

PENULA, ſ. f. (*Littérat.*) eſpece de manteau des Romains, long, étroit, & qui n'étoit ouvert que par le haut. On le vêtoit en paſſant la tête par cette ouverture, & on ne le prenoit que pour ſe garantir de la pluie & du froid; c'étoit proprement un manteau de campagne, quoiqu'on le portât auſſi en ville dans les grands froids. Horace parle du *penula* dans ſon épître à Bullatius, *ep. xj. l. I.* il lui dit:

Incolumi Rhodos, & Mitylene pulchra facit quod
Penula *ſolſtitio*.

„ Si votre eſprit, mon cher Bullatius, étoit dégagé des
„ paſſions qui le tourmentent, vous ne trouveriez pas
„ plus de plaiſir à demeurer à Rhodes ou à Mitylène,
„ toutes charmantes que ſont ces villes, qu'à porter un
„ gros manteau au mois de Juin „.

Spartien remarque qu'Adrien faiſant la fonction de tribun du peuple, eut un heureux préſage de la continuation de cette dignité dans ſa perſonne par la perte qu'il fit de ſon manteau appellé *penula*, que les tribuns portoient dans le tems de pluie ou de neige, & dont les empereurs ne ſe ſervoient jamais. *Tribunus plebis factus eſt candido & quadrato, & iterum coſſ. in quo magiſtratu ad perpetuam tribuniciam poteſtatem, omen ſibi factum aſſerit, quod* penulas *amiſerit, quibus uti tribuni plebis pluviæ tempore ſolebant; imperatores autem numquam*. (*D. J.*)

PÉNULTIEME, adj. (*Gramm.*) dans un ordre de choſes, c'eſt elle qui occupe la place d'avant la derniere. La *pénultieme* leçon. Le *pénultieme* de ſa claſſe.

PÉON, ſ. m. (*Poéſie greq.*) c'eſt-à-dire *pié*. Les anciens comptoient quatre ſortes de piés qui s'appelloient *péons*. On leur donna ce nom parce qu'on les employoit particulierement dans les hymnes d'Apollon, qu'on nommoit *Péan*. Le premier *péon* eſt compoſé d'une longue & trois breves, comme *colligere*; le ſecond eſt compoſé d'une breve, une longue & deux breves, comme *reſolvere*; le troiſieme eſt compoſé de deux longues, une breve & une longue, comme *communicant*; & le quatrieme eſt compoſé de trois breves & une longue, comme *temeritas*.

PÉONE, (*Jardinage.*) *voyez* PIVOINES.

PÉONIEN ÉPIBATE, *rythme*, (*Muſique anc.*) le rythme *péonien épibate* étoit compoſé, 1°. d'un *frapé*, ou d'une longue; 2°. d'un *levé*, ou d'une autre longue; 3°. d'un double *frapé*, ou de deux longues; 4°. d'un *levé*, ou d'une cinquieme longue. (-|-|--|-|)

PÉONIQUE, *rythme*, (*Muſique anc.*) étoit un des trois rythmes de la muſique vocale des anciens; les deux autres étoient le rythme dactylique, & le rythme jambique.

On rapportoit au *rythme péonique* non-ſeulement les quatre péons, mais auſſi tous les autres piés, dont la me-

meſure ſe battoit à deux tems inégaux, ſuivant la proportion de 3 à 2, ou de 2 à 3.

Plutarque nomme le *rythme péonique* dans la proportion ſeſquilatere ou de 3 à 2, compoſé d'une longue & de trois breves; & comme cette longue dans cet aſſemblage peut occuper quatre places différentes, cela forme autant de piés différens appellés *péons*: 1, 2, 3, 4, parce qu'ils étoient ſingulierement uſités dans ces hymnes d'Apollon, qu'on nommoit *pæans*. *Voyez* RYTHME & PŒAN.

PÉOTE, ſ. f. (*Marine*.) c'eſt une eſpece de chaloupe très-légere qui eſt en uſage parmi les Vénitiens. Comme cette ſorte de petit vaiſſeau va d'une très-grande vîteſſe, ils s'en ſervent quand ils veulent envoyer des avis en diligence.

PÉPARETHE, (*Géog. anc.*) *Peparethus*, île de la mer Ægée ſur la côte de la Macédoine, ſelon Ptolomée, *liv. III. ch. xiij.* qui y place une ville de même nom. Elle produiſoit d'excellent vin & de très-bonnes olives. Pline, *liv. XIV. ch. vij.* dit que le médecin Apollodore conſeillant le roi Ptolomée, touchant le vin qu'il devoit boire, préféra celui de *Péparethus*. Ovide, *Métam. l. VII. v.* 470. fait l'éloge des olives de cette île:

Et gyaros, nitidæque ferax Peparethos *olivæ*.

Des géographes modernes appellent cette île *Lemene*, *Saraquino*, & *Opula*.

Dioclès né dans l'île de *Péparethe*, eſt le premier des grecs qui ait écrit de l'origine de Rome. Il vivoit avant la ſeconde guerre de Carthage; car Plutarque *in Romulo*, nous apprend que cet auteur avoit été copié en pluſieurs endroits par Trabius Pictor.

Je dois obſerver en paſſant, que les Grecs ont eu pluſieurs écrivains du nom de Dioclès. C'eſt Dioclès de Rhodes qui étoit auteur d'une hiſtoire d'Etolie; le même, ou un autre Dioclès avoit fait une hiſtoire de Perſe. Diogene Laërce ſe ſert très-ſouvent des vies des Philoſophes écrites par un Dioclès, qui eſt, ſelon les apparences, différent de ceux dont on vient de parler. On doit encore diſtinguer entre les hommes de ce nom, deux Dioclès de Caryſte, l'un médecin, qui vécut dans un tems peu éloigné d'Hippocrate, dont il égala preſque la réputation, ſi l'on en croit Pline, qui le cite ſouvent; l'autre Dioclès de Caryſte, étoit un rhéteur du tems d'Auguſte, de qui Séneque fait mention dans ſa premiere controverſe. Dioclès d'Athenes eſt un poëte comique ſouvent cité par Athénée. Dioclès d'Elée eſt un muſicien qui ne nous eſt connu que par Suidas. (*D. J.*)

PEPASME, ſ. m. *terme de Médecine*, qui ſignifie l'action de digérer & de mûrir les humeurs morbifiques. *Voyez* MATURATION, DIGESTION, &c.

PEPASTIQUE *ou* PEPTIQUE, adj. *terme de Medecine*, c'eſt le nom qu'on donne à une ſorte de médicament, dont la conſiſtence eſt ſemblable à celle d'un emplâtre, & qui a la propriété de guérir les humeurs vicieuſes & corrompues, en les diſpoſant à la ſuppuration. *Voyez* MURISSANT & DIGESTIF.

Ce mot, ainſi que le mot *pepaſme*, eſt formé du mot grec πεπαίνειν, *digérer* ou *mûrir*.

Les beurres, les racines de mauve ou fleurs de lis, les oignons & les feuilles de l'oxylapathum paſſent pour de bons *pepaſtiques* ou *maturatifs*.

PEPERIN, ſ. m. (*Architect.*) ſorte de pierre griſe & ruſtique, dont on ſe ſert à Rome pour bâtir.

PEPHNON, (*Géog. anc.*) ville de la Laconie, ſelon Etienne le géographe. Pauſanias, *l. III. c. xxvj.* qui en fait une ville maritime, la met à vingt ſtades de Thalami, & ajoute qu'il y avoit au-devant une petite île fort ſemblable à un rocher, & qui s'appelloit de même nom. Je m'étonne que Pauſanias ait donné le nom d'*île* à un miſérable petit rocher, dont le ſommet n'a pas plus d'étendue, que ce qu'il y a de terre-plein au haut de Montmartre; mais le pays natal de Caſtor & de Pollux méritoit d'être ennobli, & voilà pourquoi Pauſanias en parle magnifiquement. (*D. J.*)

PEPIE, ſ. f. maladie qui attaque la volaille; elle conſiſte en une petite peau ou tunique blanche & déliée, qui leur vient au bout de la langue, & qui les empêche de ſe nourrir.

Cette maladie vient ordinairement faute d'eau, ou d'avoir bû de l'eau bourbeuſe, ou mangé des alimens ſales; on la guérit en arrachant la petite peau avec les doigts, & en frottant la langue avec du ſel.

Les faucons en particulier ſont fort ſujets à cette maladie, elle leur vient ſur-tout d'avoir mangé de la chair puante ou corrompue. *Voyez* FAUCON.

PEPIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) graine de certains arbres que l'on nomme particulierement *arbres fruitiers à pepin*; comme le poirier, le pommier, le coignaſſier & le cormier. On donne auſſi le nom de *pepin* aux graines de quelques autres arbres & arbriſſeaux, comme l'oranger, la vigne, le groſellier, l'épine-vinette; quoiqu'il n'y ait entre les ſemences de ces derniers arbres & celles des premiers, ni analogie ni reſſemblance; mais l'uſage a prévalu. Comme on s'eſt fort attaché de tout tems à ſemer les *pepins* des arbres fruitiers pour leur multiplication, on a donné le nom de *pepiniere* aux terreins qui ſervoient à ſemer les *pepins*. Sur la culture des différentes ſortes de *pépins*, *voyez* l'article des arbres qui les produiſent & le *mot* PEPINIERE.

PEPINIERE, ſ. f. (*Jard.*) c'eſt un terrein deſtiné à multiplier, cultiver & élever des arbres de toutes ſortes, juſqu'à ce qu'ils ſoient en état d'être placés à demeure. On y ſeme les noyaux, les pepins, les noix, les amandes, & généralement toutes les graines qui doivent ſervir à la multiplication des différentes eſpeces d'arbres fruitiers, & des diverſes ſortes d'arbres qui ſont propres à peupler les forêts, à planter les poſſeſſions rurales, & à embellir les parcs, les jardins, & les approches des châteaux & maiſons de plaiſance: d'où il ſuit que le terrein d'une *pepiniere* doit être diſtribué en différentes parties, relativement à la diverſité de culture & à la variété des objets qu'on ſe propoſe d'y élever.

Après qu'on aura traité de la qualité du terrein propre à former une *pepiniere*, de l'expoſition qui lui convient, & de l'étendue qu'elle doit avoir, on entrera dans le détail des ſemés & des greffes, de la culture & de la tranſplantation, des boutures & des branches couchées; enfin, des précautions & des ſoins qu'exige la premiere éducation des arbres pendant leur jeuneſſe.

Le terrein d'une *pepiniere* doit être de médiocre qualité: ſi on la plaçoit dans un ſol bas, humide & gras, il y auroit autant d'inconvénient que de la mettre dans une terre ſeche, légere & trop ſuperficielle. Loin de conſidérer en ceci le premier progrès des arbres, c'eſt la qualité du ſol où on ſe propoſe de les mettre qu'il faut avoir principalement en vûe. Si l'on tire les arbres d'un terrein fort limonneux & trop ſubſtanciel, ils auront à courir les riſques de paſſer dans une terre fort inférieure ou tout au-moins médiocre, & dans l'un ou l'autre cas ils languiront, dépériront ou ſeront long-tems à ſe remettre du changement. S'ils viennent au contraire, d'un mauvais fonds, d'un terrein pauvre, ingrat ou uſé; les plants ſont maigres, ſecs, & leurs racines ſont foibles, minces & courtes; ce n'eſt pour ainſi dire, que du chevelu. De tels plants ſont d'une conſtitution languiſſante qu'on ne peut rétablir, ils reprennent difficilement & ne font jamais des arbres vigoureux, quand même on les planteroit dans un bien meilleur ſol. Il faut donc établir les *pepinieres* dans un terrein de moyenne qualité, qui ſoit de deux à trois piés de profondeur, qui ait du corps & de la ſubſtance, ſans être gras ni humide; qui ſoit meuble, fertile & en bonne culture.

Le levant eſt la meilleure expoſition que l'on puiſſe choiſir pour une *pepiniere*, & il vaudroit mieux la placer au nord qu'au midi, qui eſt le plus mauvais aſpect pour le premier progrès des arbres. La ſituation que l'on doit préférer enſuite, eſt celle des côteaux, pour éviter ſur-tout l'humidité permanente qui eſt l'obſtacle le plus contraire à la formation des arbres fruitiers, des arbres toujours verds, &c.

L'étendue que doit avoir une *pepiniere*, dépend de tant de circonſtances, qu'on ne peut guere la déterminer qu'avec connoiſſance des arrangemens particuliers qui en doivent décider. Cependant en examinant la portée de chaque objet qui doit y entrer, on pourra donner une notion générale, qui fera juger de l'eſpace convenable au ſervice qu'on en voudra tirer. On fait communément ce calcul, qu'un arpent royal contient quarante-huit mille quatre cens piés quarrés; qu'en mettant les jeunes plants en ligne de deux piés de diſtance, & les plants à un pié l'un de l'autre; un arpent en contiendra vingt-quatre mille deux cens. Mais on n'examinera pas qu'il faut de l'eſpace pour les clôtures, les allées, les ſemis, & pour les places vuides, parce que tout ne peut être rempli; attendu que quand on a vuidé un canton, il faut le remettre en culture, qu'il y a d'ailleurs des arbres qui périſſent, d'autres dont la greffe manque, d'autres auſſi qui ſont défectueux; qu'enfin il faut attendre pluſieurs années pour greffer les ſujets dont on veut faire des hautes tiges. Il faut donc compter que la moitié de l'emplacement ſe trouvera employé en clôtures, en allées, en ſemis & autres places néceſſaires au ſervice; enſorte que l'autre moitié ne pourra contenir

qu'environ douze mille plants dans la ſuppoſition des diſtances que l'on a dites. Mais comme il y a toujours des plants qui meurent ou qui ſont défectueux, ou qui manquent à la greffe, c'eſt un quart à déduire: ainſi reſte à neuf mille plants. Et en conſidérant qu'il faut trois ans pour élever un pêcher nain, quatre ou cinq ans pour un poirier nain, & ſept à huit ans pour les arbres à hautes tiges; il en réſulte que la meſure commune ſera de cinq ans pour l'éducation des neuf mille plants, & que par conſéquent, une *pepiniere* d'un arpent ne pourra produire que deux mille arbres fruitiers par an. Et en examinant encore que les filets pour certains arbres ſont trop ſerrées à deux piés, & que les plants ſont ſouvent trop proches à un pié pour avoir de l'aiſance; il faut encore déduire un tiers du produit de la *pepiniere* qui n'ira plus qu'à quinze cens plants. Ce calcul peut conduire à déterminer, que quand on ne veut élever que des arbres fruitiers, un quart d'arpent doit ſuffire à un particulier qui a des jardins un peu conſidérables à entretenir, & qu'il faut trois ou quatre arpens à un marchand jardinier qui ne s'attache qu'à cette partie, & qui pourroit vendre tous les ans ſix mille plants d'arbres fruitiers. Mais ſi l'on veut élever en même tems des arbres foreſtiers & de curioſité, il faut augmenter le terrein à proportion de l'étendue des objets que l'on veut embraſſer; & comme il faut ſix à ſept ans pour former la plûpart des grands arbres & les amener au point d'être tranſplantés à demeure, un arpent de *pepiniere* ne pourra guere fournir par an que mille plants de ces arbres. Ainſi on peut eſtimer que pour faire un établiſſement complet de *pepiniere* où on voudroit élever de toutes ſortes d'arbres, il faudroit ſix arpens d'emplacement qui pourroient fournir tous les ans dix à douze mille plants, ſans y comprendre les jeunes plants qu'on peut tirer des ſemis au-delà du ſervice de la *pepiniere*.

Les arbres fruitiers ſont communément l'objet principal des *pepinieres*: ſi on veut ſe borner à ce point, on pourra diviſer le terrein en ſix parties égales, dont la premiere ſera deſtinée à placer le ſemis des différentes graines qui doivent ſervir au peuplement de la *pepiniere*; la ſeconde place ſera aſſignée aux pêchers & aux abricotiers; la troiſieme, aux ceriſiers & aux pruniers; la quatrieme, aux poiriers; la cinquieme, aux pommiers; & la ſixieme, aux noyers, châtaigners, *&c.* mais ſi l'on ſe propoſe de généraliſer l'objet de la *pepiniere* en y admettant de tout; il faudra comprendre dans la diſtribution ſix autres parties égales, dont la premiere qui deviendra la ſeptieme ſervira à élever des mûriers blancs. Dans la huitieme, des ormes, des tilleuls, des marronniers d'inde & des peupliers. Dans la neuvieme, des arbres étrangers; dans la dixieme, des arbriſſeaux curieux; dans la onzieme, des arbres toujours verds; & dans la douzieme, des arbres foreſtiers, parmi leſquels la charmille ſera compriſe. J'entrerai dans le détail de la culture de chacun de ces objets en particulier, pour éviter les répétitions, ſimplifier les idées autant qu'il ſera poſſible de le faire ſans prolixité.

La meilleure expoſition & la terre la mieux qualifiée, doivent décider l'emplacement du ſemis; on entend par la meilleure expoſition, celle qui a ſon aſpect au ſud-eſt & qui eſt défendue par des haies, des murs, ou de grands arbres du côté du nord; mais il ne faut pas que ces arbres couvrent le terrein de leurs branches, ni que leur racine puiſſe s'y étendre; ce qui feroit un double inconvénient, pire que le défaut d'abri. La qualification de la terre conſiſte à ce qu'elle ſoit la plus ſaine, la plus légere & la plus meuble de l'emplacement dont on employera pour le ſemis une ſixieme partie, quand il s'agira d'une petite *pepiniere* & ſeulement la douzieme partie environ, pour une grande *pepiniere*, attendu que l'on ſeme la plûpart des graines des grands arbres dans la place même où ils doivent être élevés, & qu'il faut peu de plants pour le renouvellement de ces ſortes d'arbres qui ſont longtems à ſe former.

On peut auſſi préſerver le canton du ſemis, & favoriſer ſes progrès, en l'environnant d'une paliſſade dont la hauteur ſe détermine par l'étendue du ſemis; cette paliſſade doit être formée pour le mieux avec des arbres toujours verds qui donnent en tout tems le même abri.

Il ſera encore très-à-propos de diſtribuer le terrein du ſemis en ſix parties, dont la premiere ſervira pour les noyaux des différens arbres fruitiers de ce genre; la ſeconde pour les pepins des pommiers, *&c.* La troiſieme pour les graines des arbiſſeaux; la quatrieme pour celle des grands arbres qui levent la premiere année; la cinquieme pour les ſemences des arbres qui ne levent que la ſeconde année; & la ſixieme pour les arbres toujours verds qui ſe plairont dans la place la plus mal expoſée & la moins défendue.

Le canton du ſemis n'exige pas autant de profondeur de terre que le reſte de la *pepiniere*; il ſuffira de l'avoir fait défoncer d'un pié & demi: du reſte ce terrein doit être en bonne culture depuis un an, bien nettoyé de pierres, de mauvaiſes herbes, *&c.* & il eſt à-propos, pour la facilité de la culture, de le diſtribuer en planches de quatre piés de largeur, dont les ſentiers de ſéparation donneront au-moins 15 pouces d'aiſance pour le ſervice. Sur la façon de ſemer on peut obſerver que c'eſt un mauvais uſage de répandre les graines à plein-champ; cette pratique eſt ſujette à un double inconvénient: d'abord l'impoſſibilité de remuer la terre autour des jeunes plants épars, & enſuite la difficulté de démêler & enlever les mauvaiſes herbes parmi les bons plants. Il eſt donc bien plus avantageux de ſemer les graines en rangées; il eſt indifférent de les diriger ſur la longueur ou la largeur des planches, pourvu qu'on laiſſe depuis ſix pouces juſqu'à un pié de diſtance entre les rayons, relativement au plus ou moins de progrès des arbres pendant les deux ou trois premieres années. Si l'on ſeme les graines en rayons, il faudra donner à ces rayons une profondeur proportionnée au volume de la graine; pour les plus groſſes on creuſera le rayon de deux à trois pouces; pour les moyennes, il ſuffira de faire un ſillon de la façon qu'on le pratique pour ſemer de pois; & dans ces deux derniers cas on recouvre & on nivelle le terrein avec le rateau. Mais à l'égard des menues graines, il y faut plus d'attention: le rayon ne doit avoir qu'un pouce de profondeur; & après que les graines y ſeront ſemées, on les recouvrira avec le terreau le plus fin & le plus conſommé, que l'on répandra ſoigneuſement avec la main, enſorte que les graines n'en ſoient couvertes que de l'épaiſſeur d'un demi-pouce; & on ſe diſpenſera de niveler le terrein, afin que l'humidité puiſſe mieux ſe raſſembler & ſe conſerver autour des graines.

On peut ſemer en différens tems, & c'eſt une circonſtance qui mérite de l'attention. Il y a des graines qui mûriſſent dès l'été: on pourroit les ſemer auſſi-tôt après leur maturité, ſi l'on n'avoit à craindre de les voir germer & pointer avant l'hiver, dont les intempéries en détruiroient un grand nombre; il vaut mieux remettre cette opération à l'automne ou au printems. Entre ces deux partis, le volume de la graine doit décider. La fin d'Octobre & le mois de Novembre ſeront le tems convenable pour les groſſes graines, & même pour les médiocres; mais il faut attendre le commencement du printems pour toutes les menues graines, ſur-tout celles des arbres réſineux. Il y a cependant des précautions à prendre pour faire attendre les graines, dont la plûpart ne ſe conſervent qu'en les mettant dans la terre ou du ſable en un endroit ſec & abrité. On ne peut entrer ici dans tout ce détail, non plus que dans la diſtinction de quelques eſpeces d'arbres qui étant délicats dans leur jeuneſſe, demandent à être abrités pendant les premiers hivers; pour s'en inſtruire, on poura recourir à l'article de chaque arbre en particulier. On conçoit bien au ſurplus qu'il faut arroſer les ſemis dans les tems de hâle & de ſechereſſe, les ſarcler, béquiller, cultiver, *&c.* A l'égard du tems & de la force auxquels les jeunes plants doivent être mis en *pepiniere*, on en parlera dans les différens articles qui ſuivent.

Les pêchers & les arbricotiers, après le ſemis, doivent occuper la meilleure place de la *pepiniere*, & toujours la plus ſaine; ce n'eſt que pour la curioſité que l'on s'aviſe de faire venir ces arbres de noyau, c'eſt-à-dire pour ſe procurer de nouvelles variétés, car il n'y a que cinq ou ſix eſpeces de pêchers dont les noyaux perpétuent l'eſpece. D'ailleurs ces arbres lorſqu'ils ſont francs ne durent pas long-tems; l'uſage eſt de les greffer pour les accélerer, les perfectionner & les faire durer. Comme on ne plante pas à beaucoup près autant d'abricotiers que de pêchers, ces premiers ne doivent occuper qu'une petite partie du quarré deſtiné à ces deux eſpeces d'arbres, & en général on ne doit former que le quart de ces arbres pour le plein-vent. Les ſujets propres à greffer l'abricotier & le pêcher, ſont les pruniers de damas, de ceriſette & de ſaint Julien, l'amandier, les plants venus des noyaux d'abricot & de pêcher; il y a des eſpeces d'abricotiers & de pêchers qui réuſſiſſent mieux ſur quelques-uns de ces ſujets que ſur d'autres. Le terrein ſec ou humide dans lequel on ſe propoſe de placer ces arbres à demeure, doit auſſi ſervir de regle pour la qualité des ſujets: c'eſt ſur toutes ces circonſtances qu'il faut ſe déterminer pour le choix du ſujet. On plante ces ſujets en files éloignées l'une de l'autre depuis deux piés juſqu'à trois, ſelon l'aiſance que l'on peut ſe donner: on place dans ce lignes les plants depuis un pié juſqu'à deux de diſtance. Le mois de Novembre eſt le tems le plus propre à faire cette plantation:

on les rabat à ſix ou huit pouces pour les greffer enſuite en écuſſon au mois d'Août de la ſeconde année. A l'égard des noyaux de pêches & d'abricots, ainſi que les amandes, il vaut mieux les ſemer en place, & dans ce cas on pourra les greffer la même année: le tout pour former des arbres nains. Quant aux ſujets que l'on veut élever pour le plein-vent, il ne faudra les greffer à hauteur de tige qu'au bout de quatre, cinq, ou ſix ans, lorſqu'ils auront pris une force ſuffiſante. Tous ces arbres doivent ſe tirer de la *pepiniere* après qu'ils ont un an de greffe; celles qui ont pouſſé trop vigoureuſement ſont autant à rejetter que celles qui ſont trop foibles; on doit préférer à cet égard les pouſſes d'une force médiocre. Il reſte à obſerver que les amandes douces à coquille dure ſont les meilleures pour former des ſujets propres à la greffe, & que les amandes douces à coquille tendre ſont bien moins convenables, parce que les plants qui en viennent ſont plus ſujets à la gomme.

Les ceriſiers & les pruniers ſeront placés enſuite. Les ſujets propres à greffer le ceriſier ſont le mériſier pour élever de grands arbres, & le ceriſier mahaleb, que l'on nomme *canot* en Bourgogne, & *canout* à Orléans, pour former des plants d'un médiocre volume. On rejette pour ſujet la ceriſe rouge commune, parce qu'elle n'eſt pas de durée, & que ſes racines pouſſent des rejettons. On tire ces ſujets du ſemis au bout de deux ans, pour être plantés en *pepiniere* dans les diſtances expliquées à l'article précédent; & on peut les greffer dans l'année ſuivante en écuſſon à œil dormant, ſoit pour avoir des arbres nains, ou pour les laiſſer venir à haute tige avec le tems; mais on peut attendre auſſi que la tige des ſujets ſoit formée, pour les greffer alors à la hauteur de ſix ou ſept piés. A l'égard du prunier, on le multiplie également par la greffe ſur des ſujets de damas noir, de ceriſette ou de ſaint Julien. On tire auſſi ces ſujets du ſemis à l'âge de deux ans: on les plante & on les eſpace dans le tems & de la façon qui a été ci-deſſus expliquée; enſuite on les greffe en écuſſon ou en fente, lorſqu'ils ont pris une groſſeur ſuffiſante.

Le poirier ſe multiplie auſſi par la greffe en fente ou en écuſſon, ſur franc ou ſur coignaſſier: on nomme *francs* les ſujets qui ſont venus de culture en ſemant des pepins de poires, pour les diſtinguer des poiriers ſauvages que l'on peut tirer du bois, mais qui ne ſont pas auſſi convenables que les ſujets francs, parce que ces ſauvageons conſervent toujours une âcreté qui ſe communique aux fruits que l'on greffe deſſus. Les ſujets francs de poirier ſeront tirés du ſemis au même âge, plantés dans le même tems, reglés à pareille diſtance, & greffés de la façon qu'on l'a dit pour les arbres qui précedent. A l'égard des ſujets de coignaſſier, on les éleve de deux façons: quelquefois on tire des jeunes plants aux piés d'anciens troncs de coignaſſier, que l'on nomme *meres*, & que l'on tient en réſerve pour ce ſervice dans un coin de la *pepiniere*; mais le plus commun uſage, qui eſt auſſi la voie la plus courte, c'eſt de faire des boutures. On les plante de bonne heure au printems, de la groſſeur d'un petit doigt & d'un pié de long, en rangée & à pareille diſtance que les plants enracinés, & on les enfonce de moitié dans la terre. Il faut avoir ſoin pendant la premiere année de ne laiſſer ſubſiſter que la plus haute des branches qui ont pouſſé, & de ſupprimer tous les autres rejettons avant qu'ils aient plus de deux pouces: on les greffe en écuſſon ſur le vieux bois la ſeconde année. Les poiriers greffés ſur franc ſont propres à former de grand arbres à plein vent car on ne ſe détermine à les mettre en eſpalier que dans les terreins ſecs & légers, parce qu'ils ſont trop long-tems à ſe mettre à fruit. Les poiriers greffés ſur coignaſſier conviennent particulierement pour les terres humides & pour l'eſpalier; comme on plante beaucoup plus de poiriers à ce dernier uſage que pour le plein vent, la *pepiniere* doit être fournie de deux tiers de poiriers greffés ſur coignaſſier, contre un tiers des autres. C'eſt qu'après deux ou trois ans de greffe que ces arbres ſont en état d'être plantés à demeure.

Il eſt auſſi d'uſage de multiplier le pommier par la greffe, en fente ou en écuſſon, ſur franc, ſur le doucin, ou ſur le pommier de paradis. On nomme *francs* les ſujets élevés de pepins de pomme, comme on vient de le dire pour le poirier; & il y a même raiſon pour les préférer aux pommiers ſauvages que l'on tire des bois. Il faudra auſſi les conduire & les élever de la même façon. Le doucin, pour la hauteur & pour la durée, tient le milieu entre le pommier franc & le pommier de paradis. Les pommiers greffés ſur le doucin ne font que des arbres d'une moyenne ſtature, mais ils croiſſent vîte & donnent promptement de beaux fruits. A l'égard du pommier de paradis, c'eſt un excellent ſujet pour former de petits arbres qu'on peut même admettre dans les jardins d'agrément. Le doucin & le paradis viennent aiſément de boutures qui ſe plantent, comme celles du coignaſſier, & ſe greffent auſſi la ſeconde année ſur le vieux bois. Tous ces arbres ne doivent être tirés de la *pepiniere* qu'après deux ou trois ans de greffe; mais comme on prend beaucoup plus de plants greffés ſur franc que ſur d'autres ſujets, il faut élever du double plus de ceux-ci que des autres.

Les noyers, châtaigners, & autres arbres de ce genre, s'élevent en ſemant les graines dans l'endroit même de la *pepiniere* où on veut les élever. Après avoir conſervé ces graines dans du ſable, en lieu ſec pendant l'hiver, on les plante de deux pouces de profondeur & à quatre d'intervalle, dans des lignes de deux ou trois piés de diſtance. Après la ſeconde année on élague les jeunes plants, & on enleve ceux qui ſont trop ſerrés pour garnir les places vuides, enſorte pourtant que tous les plants ſe trouvent aumoins à un pié de diſtance: on continue d'élaguer ces arbres dans les années ſuivantes mais avec beaucoup de ménagement, c'eſt-à-dire en ne retranchant les branches qu'à meſure que les arbres prennent de la force; cependant s'il y a ſur une tige foible des branches qui s'élancent trop, on les coupe au trois ou quatrieme œil. Nul autre ſoin que d'aider ces arbres à former une tige droite; au bout de cinq ou ſix ans ils auront aſſez de groſſeur & d'élévation pour être tranſplantés à demeure.

Le mûrier blanc eſt d'une ſi grande utilité, qu'on ne ſauroit trop s'attacher à le multiplier, à l'élever, & à le répandre dans tous les pays dont le terrein peut lui convenir. Sur la culture de cet arbre, on pourroit s'en tenir à renvoyer le lecteur au *mot* MURIER; mais l'objet eſt aſſez intéreſſant pour ne pas craindre de ſe répéter. On peut élever le mûrier blanc de ſemence ou de bouture: par le premier moyen on ſe procure une grande quantité de plants, mais dont les feuilles ſont de petite qualité; au lieu que de l'autre façon on n'a pas une ſi grande quantité de plants, mais auſſi on les a plus promptement & d'auſſi bonnes feuilles que celles des arbres dont on a coupé les branches pour en faire des boutures. On ſeme la graine dans le canton de la *pepiniere* deſtiné au ſemis. Lorſque les planches dont on veut ſe ſervir ſont en bon état de culture & bien nivelées, on y trace en travers des rayons de ſix à huit pouces de diſtance, & d'un pouce de profondeur, en appuyant le manche du rateau ſur la planche: on y ſemera la graine auſſi épais que celle de laitue, & on la recouvrira avec du terreau de couche bien conſommé, que l'on répandra avec la main ſur les rayons, enſorte que les graines ne ſoient recouvertes que d'un demi-pouce d'épaiſſeur; & on laiſſera les planches en cet état ſans les niveler. Il faut une once de graine pour ſemer une planche de trente piés de long, ſur quatre de largeur. Le tems le plus convenable pour cette opération eſt le mois d'Avril, du 10 au 20, on pourra prendre la précaution de garnir les planches d'un peu de grande paille, pour ne laiſſer pénétrer l'air & le ſoleil qu'à demi, & pour empêcher que la terre ne ſoit battue par les arroſemens, qu'il ne faudra faire qu'au beſoin, & avec bien du ménagement. Au bout d'un an les jeunes plants les plus forts, & les autres après deux ans, ſeront en état d'être mis en *pepiniere*, & on les plantera à un pié de diſtance en rangées éloignées de trois piés; au printems ſuivant on retranchera toutes les branches latérales, mais les autres années il ne faudra les élaguer qu'à-proportion que la principale tige prendra du ſoutien & de la force. Si cependant il y a ſur une tige foible des branches qui s'élancent trop il faudra les couper au trois ou quatrieme œil. Quand ces arbres auront quatre ans, il ſeront en état pour le plus grand nombre d'être tranſplantés à demeure; mais il ſera plus aiſé & bien plus court d'élever le mûrier blanc de bouture, qu'il ſera inutile de greffer, & qu'il faudra planter dans l'endroit même où l'on ſe propoſe d'élever ces arbres. *Voyez* la façon d'élever ces boutures, au *mot* MURIER. Il n'y a que le mûrier d'Eſpagne qui ſe multiplie de graine ſans que ſes feuilles s'abâtardiſſent; à l'égard des mûriers communs que l'on éleve de ſemence, il n'y en a qu'un petit nombre qui aient des feuilles de bonne qualité, enſorte qu'il faut greffer ceux qui ſont défectueux à cet égard: on peut les greffer à tout âge en écuſſon à œil dormant, ou à ſifflet. La meilleure feuille pour les vers & pour la ſoie eſt celle de l'arbre que l'on nomme la *reine bâtarde*. Il y a cependant de l'inconvénient à avoir des mûriers greffés on prétend que ces arbres à l'âge de 25 ou 30 ans meurent ſubitement, quoiqu'ils ſoient dans un état floriſſant. On s'eſt plaint beaucoup dans le Languedoc, la Provence, les Cévennes, *&c.* Il y a donc un grand avantage à élever le mûrier blanc de bouture, puiſque c'eſt la voie

voie la plus facile & la plus courte qui donne de beaux arbres & de longue durée.

L'orme, le tilleul, le marronnier d'inde, le peuplier *&c.* méritent de trouver place dans une grande *pepiniere*. On multiplie l'orme de ſemence, que l'on doit conduire de la même maniere que celle du mûrier. On éleve le tilleul de branches couchées; il faut avoir pour cet effet dans un canton de la *pepiniere* des ſouches ou meres de tilleuls de l'eſpece d'Hollande, dont on couche les rejettons qui ont d'aſſez bonnes racines au bout de l'année pour être plantés en *pepinieres*. On ſeme ſur place les marrons d'inde comme les noix, & on les conduit de la même façon. On éleve le peuplier de boutures de 12 ou 15 pouces de longueur que l'on plante ſur place en rangées, & à la diſtance uſitée pour les arbres de pareille grandeur; le principal ſoin qu'on doive donner à ces arbres, c'eſt de les redreſſer & de ne les élaguer qu'avec ménagement à meſure qu'ils prennent de la force & du ſoutien. Mais on greffe ſur l'orme comme en écuſſon, ſoit à la pouſſe ou à l'œil dormant, les eſpeces curieuſes de ce genre d'arbre. Comme l'orme ne pointe pas aiſément, & qu'il eſt ſujet à ſe garnir d'une trop grande quantité de menues branches qui ſe chiffonnent, il faudra les couper entierement après la troiſieme année à un pouce de terre; on ne leur laiſſera enſuite qu'un rejetton qui s'élevera promptement au bout de cinq ou ſix ans. La plûpart de tous ces arbres ſeront en état d'être placés à demeure: ſavoir le peuplier à cinq ans, l'orme à ſix le tilleul à ſept, & le marronnier à huit ans.

Les arbres étrangers doivent être élévés & conduits relativement à la groſſeur de leurs graines. Les plus groſſes, comme le gland, peuvent être ſemées dans le canton même de la *pepiniere* où l'on ſe propoſe de les cultiver: à l'égard des plus menues & même des médiocres, il faudra les élever dans le ſemis; & comme partie de ces arbres ſont aſſez délicats pour exiger qu'on les garantiſſe des gelées pendant les deux ou trois premiers hivers, il ſera à propos de les ſemer dans des terreins ou dans des caiſſes plates, pour les ſerrer ſous quelqu'abri durant la ſaiſon rigoureuſe. Ces différens arbres ſe mettent en *pepiniere* à meſure qu'ils acquierent une force ſuffiſante. La plûpart de ces graines levent la premiere année, d'autres ne paroiſſent qu'à la ſeconde, & quelques-unes ne viennent complétement que la troiſieme; il faut que la patience engage à les ſoigner & à les attendre. Il y a tant de variété dans le progrès de ces arbres & dans la façon de les conduire, qu'il n'eſt pas poſſible d'entrer dans aucun détail à ce ſujet.

Les arbriſſeaux curieux doivent avoir leur canton particulier; ils ſeroient retardés & ſouvent étouffés par les grands arbres ſi on les mettoit avec eux; & d'ailleurs on peut ſerrer davantage les arbriſſeaux, tant pour les ranger que pour la diſtance d'un plant à l'autre. Du reſte on doit leur appliquer ce qui a été obſervé ſur les grands arbres.

Les arbres toujours verds doivent néceſſairement être placés ſéparément de ceux qui quittent leurs feuilles, moins pour éviter la bigarrure & faire une ſorte d'agrément, que parce que ces arbres veulent être ſoignés différemment des autres. Les arbres toujours verds demandent l'expoſition la plus fraîche, la plus ombragée, & la mieux tournée au nord; néanmoins il faut les placer ſainement car ils craignent l'humidité ſur toutes choſes; mêmes conſeils pour les diſtinctions à faire ſur le ſemis des graines, ſur les attentions pour les préſerver, & ſur l'âge de les tirer du ſemis; mais il n'en eſt pas de même ſur la ſaiſon propre à les planter en *pepiniere*. Ces arbres ſe conduiſent tout différemment de ceux qui quittent leurs feuilles; ceux-ci doivent ſe planter en automne où de bonne heure au printems; la tranſplantation des arbres toujours verds ne ſe doit faire au contraire que dans des ſaiſons douces & aſſurées, c'eſt-à-dire immédiatement avant la ſeve; dans le tems de ſon repos, & quand elle ceſſe d'être en mouvement. Ces circonſtances ſe trouvent communément dans le commencement des mois d'Avril, de Juillet & de Septembre: il faut profiter dans ces ſaiſons d'un tems ſombre & humide pour les changer de place; cette opération ne leur réuſſit généralement que pendant leur premiere jeuneſſe, encore doit-on les planter le plus qu'il eſt poſſible avec la motte de terre à leur pié; & une précaution encore plus indiſpenſable, c'eſt de les couvrir de paille & de les arroſer habituellement, mais modérément, juſqu'à ce que leur repriſe ſoit aſſurée. Il ſuit de-là qu'on ne peut les laiſſer long-tems en *pepiniere* & qu'il faut les mettre à demeure le plûtôt que l'on peut.

Enfin les arbres foreſtiers ſeront placés dans le reſtant de la *pepiniere*: on ſe conformera, pour la façon de les élever & de les conduire, ſur la qualité des graines & ſur la nature des arbres, relativement à ce qui vient d'être dit ſur les arbres étrangers.

Il reſte à parler de la culture néceſſaire à la *pepiniere*, qui conſiſte ſur-tout en trois labourages par an, qui doivent être faits très-légerement avec une pioche pointue, & non avec la bêche, qui endommageroit les racines des jeunes plants; mais le principal objet à cet égard doit être d'empêcher les mauvaiſes herbes: on peut les comparer à des inſectes qui ſont d'autant plus voraces que leur vie eſt de courte durée. Les herbes de toutes ſortes interceptent les petites pluies, les roſées, les vapeurs, *&c.* & elles pompent évidemment les ſucs, les ſels, & l'humidité de la terre: enſorte qu'on doit regarder l'herbe comme le fléau des jeunes arbres, & ſur-tout des nouvelles plantations. Un autre ſoin eſſentiel, c'eſt l'élaguement qu'exigent les différens arbres. La plus forte taille ſe doit faire après les grands froids paſſés: on doit enſuite les viſiter durant la belle ſaiſon, pour retrancher, accourcir & émonder les branches folles, nuiſibles ou ſuperflues, avec cette attention pourtant de traiter les arbres toujours verds avec beaucoup de réſerve à cet égard; on doit leur laiſſer plus de branches qu'on ne leur en ôte. Il faut auſſi conſerver aux arbriſſeaux fleuriſſans leur figure naturelle en buiſſon, pour les placer dans des bordures ou dans des boſquets, & diriger pour la paliſſade les arbres qui y ſont deſtinés. Enfin la grande attention du jardinier doit ſe porter à ſurveiller continuellement les écuſſons qui exigent abſolument des ſoins habituels.

PEPITES, ſ. f. (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) en eſpagnol *pepitas*: ce ſont des maſſes d'or vierge; que l'on trouve dans quelques mines du Chily, du Potoſi & du Pérou, mais particulierement dans les lavaderos ou dans certaines couches de terre de ce premier royaume. Il eſt aſſez ordinaire de voir des *pepites* de 4, de 6, de 8 & de 10 marcs; les plus groſſes dont les Eſpagnols conſervent la mémoire ſont les deux qui furent trouvées dans un lavadero de la province de Guiane près de Lima l'une étoit de 64 marcs, l'autre de 45. Cette derniere avoit cela de ſingulier, qu'on y trouvoit de l'or de trois titres différens; il y en avoit de 11, de 18 & de 21 carats. *Voyez* OR.

PEPLUS minor, ſ. m. (*Botan.*) eſpece de tithymale, nommée par Tournefort *tithymalus annuus folio rotundiore acuminato*; en effet ſes feuilles ſont preſque rondes, un peu pointues: ſes fleurs ſont des godets découpés en pluſieurs quartiers; il leur ſuccede, quand elles ſont tombées, de petits fruits liſſes, relevés de trois coins & diviſés en trois cellules remplies chacune d'une ſemence oblongue: ſa racine eſt menue, fibrée. Toute la plante jette du lait quand on la rompt, & ce lait eſt un ſi violent purgatif, qu'on ne l'emploie qu'extérieurement pour faire tomber les verrues. (*D. J.*)

PEPLUS, ſ. m. (*Antiq. rom.*) πέπλος, habit de femme ou de déeſſe. Manteau léger, ſans manches, brodé ou broché d'or ou de pourpre, attaché avec des agraffes ſur l'épaule ou ſur le bras.

Voilà l'habillement dont on paroit anciennement les ſtatues, ou autres repréſentations des dieux & des déeſſes. C'eſt pour cela qu'Homere donne l'épithete de divin au *peplus* de Vénus, & dit que les graces l'avoient fait de leurs propres doigts.

On voit dans les monumens anciens que les *pépli* s'attachoient par des agraffes, *per fibulas*, tantôt ſur l'épaule droite, tantôt ſur la gauche, quelquefois ſur les deux épaules, & ſouvent au-deſſous des mamelles ſur le bras droit; d'où il paroît qu'Euſtathe n'a pas aſſez conſulté les antiques, quand il prétend que le *péplus* couvroit toujours le côté gauche, & que ſes deux aîles, comme il les nomme, du devant & du derriere, ne s'attachoient enſemble que du côté droit.

Le nom de *voile* fut donné à tous les *pepli* conſacrés aux divinités céleſtes: témoin ce que dit Virgile du fameux *peplus* de Minerve à Athènes, *tale deæ velum ſolemni in tempore portant*; auſſi dans Porphyre, le ciel eſt appellé *peplos* comme le voile des dieux.

Ces *pepli* n'étoient pas toujours traînans: mais quelquefois retrouſſés, ou même attachés par des ceintures. Ils laiſſoient communément une partie du corps nud & à découvert, comme chez les Lacédémoniens, qui les attachoient par des agraffes ſur les deux épaules. Auſſi quand Homere dit de Minerve, qu'elle ſe développa de ſon *peplus* pour endoſſer le harnois; ce poëte par ces paroles nous la repréſente toute nue, ce qui n'étoit pas une choſe nouvelle à cette déeſſe, puiſqu'il en coûta la vûe à Tyreſias.

Après

Après tout, les *pepli* n'ont pas ſeulement été donnés aux femmes & aux déeſſes, mais auſſi aux dieux & aux hommes : c'eſt ce qu'on peut recueillir des monumens anciens qui nous reſtent, indépendamment du témoignage d'Eſchyle, de Théocrite, & autres. Dans Sophocle, le manteau fatal que Déjanire envoie à Hercule, y eſt ſouvent appellé du nom de *peplos* ; & Euſtathius qui en fait la remarque, cite encore à ce ſujet Eurypide. Eſchyle parle des *pepli* du roi de Perſe, & Xénophon de ceux de l'arménien Tigranes. Synéſius appelle du nom de *peplos* la robe triomphale des Romains. Je ne dis rien du *peplos* des époux & des épouſes.

Du reſte nous ſavons que ces *pepli* étoient d'ordinaire blancs. On les faiſoit dans l'Orient de byſſus, & ils formoient une étoffe très-légere. Il faut encore ajouter qu'on les faiſoit de diverſes couleurs, *verſicolores* ; deſorte que dans Homere, la mere d'Hector cherche d'offrir à Minerve celui qui ſe trouveroit être le plus grand & le plus bigarré, c'eſt auſſi ce que fait Hélene à l'égard de Télémaque dans l'Odyſſée. De-là vient qu'Eſchyle déſigne un *peplus* par le mot de ποικιλμα, à cauſe de ſa bigarrure, *variis liciis tectus* ; mais indépendamment de la couleur, le *peplus* étoit d'ordinaire brodé, frangé, & tiſſu d'or & de pourpre. Tels étoient ſur-tout ces *pepli barbarici* dont parle Eſchyle, & qu'il repréſente fort différens de ceux qui étoient uſités en Grece, *pepli dorici*.

Enfin le mot de *peplus* ſignifie quelquefois un drap mortuaire ; mais alors ils étoient très-ſimples & ſans bigarrure, du-moins chez les Grecs ; Eſchyle, dans ſon Agamemnon, dit que le *peplus* dont Patrocle fut enveloppé, étoit ſimple, ſans bigarrure ; au lieu que quand il parle des funérailles d'Hector, il lui donne un *peplus* ou drap mortuaire teint de pourpre ainſi qu'il pouvoit convenir à un barbare à l'égard des Grecs. Tous ces faits ſont juſtifiés par une infinité de paſſages, qu'il eût été trop long de citer ici.

Acéſée, fameux brodeur de Patare en Lycie, fut celui qui fit pour la Pallas des Athéniens le voile ſacré, que les Grecs nommoient *peplone*. C'étoit un homme admirable en ſon genre. Minerve elle-même avoit donné à ſes mains une grace divine. (*D. J.*)

Peplus de Minerve, (*Littérat.*) *Liſez* ce qu'on a dit au mot *Peplus* ; j'ajouterai ſeulement que le *peplus* de Minerve étoit une robe blanche ſans manches, & toute brochée d'or, ſur laquelle on voyoit repréſentées les grandes actions de la déeſſe, de Jupiter & des héros. On portoit ce *peplus* dans les proceſſions des grandes panathénées, qui ſe faiſoient tous les cinq ans ; ou plutôt on tranſportoit ce voile célebre ſur un vaiſſeau le long du Céramique, juſqu'au temple de Cérès, d'où on le remenoit auſſi-tôt pour le conſerver dans la citadelle. Les dames romaines imiterent l'uſage d'Athènes, en offrant tous les cinq ans en grande pompe une robe magnifique à Minerve. (*D. J.*)

PEPO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante auquel on a donné le nom de *citrouille*, & dont les fleurs ſont campaniformes, ouvertes & profondément découpées. Il y a deux ſortes de fleurs ſur cette plante : les unes n'ont point d'embryons & ſont ſtériles ; les autres ſont fécondes & placées ſur un embryon qui devient dans la ſuite un fruit oblong ou rond, charnu, creux dans ſon intérieur, & couvert quelquefois d'une écorce dure & remplie de tubercules. Ce fruit ſe diviſe ſouvent en trois parties, & renferme des ſemences applaties entourées d'une eſpece d'anneau, & attachées à un placenta ſpongieux. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* Plante.

PEPSIE, *pepſis*, *terme de Médecine*, qui ſignifie la *coction* ou *digeſtion* des viandes ou des humeurs du corps. *Voyez* Coction & Digestion. Ce *mot* eſt grec, πεψις, qui ſignifie *bouillonnement*.

PEPTIQUE, *terme de Médecine*. *Voyez* Pepastique.

PEPUZA, (*Géog. anc.*) ville de Phrygie. Elle donna ſon nom aux hérétiques appellés *Pépuziens*. Ces hérétiques, dit ſaint Epiphane, *Thereſ. XLVIII. ſect. xiv.* avoient une grande vénération pour un certain lieu de Phrygie, où fut bâtie autrefois la ville de *Pepuza*. Elle étoit entierement détruite du tems de ſaint Epiphane. La notice d'Hiéroclès attribue cette ville à la Phrygie capatiane, & lui donne le dix-huitieme rang. (*D. J.*)

PEPUZIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ancienne ſecte d'hérétiques autrement appellés *Phrygiens* ou *Cataphryges*. *Voyez* Cataphryges. Ils prirent le nom de *Pepuziens*, parce qu'ils prétendoient que Jeſus-Chriſt étoit apparu à une de leurs prophéteſſes dans la ville de Pepuza en Phrygie, qui étoit pour eux la cité ſainte. Ils attribuoient aux femmes les fonctions du ſacerdoce, & enſeignoient les mêmes erreurs que les Montaniſtes dans le onzieme ſiecle. *Voyez* Montanistes.

PEQUÉA, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre qui ſe trouve dans le Bréſil, & qui eſt de deux eſpeces : la premiere produit un fruit ſemblable à l'orange, mais dont la peau eſt plus épaiſſe & dont le jus eſt doux comme du miel : la ſeconde eſpece paſſe pour fournir le bois le plus dur & incorruptible. Les Portugais le nomment *ſétis*.

PEQUIGNY, (*Géog. mod.*) petite ville, ou, pour mieux dire, bourg de France dans la Picardie, ſur la rive gauche da la Somme, à trois lieues au-deſſous d'Amiens. Il eſt remarquable par l'entrevûe de Louis XI. roi de France, & d'Edouard, roi d'Angleterre, ſur un pont qui fut fait exprès. *Long.* 19. 37. *lat.* 49. 58.

Pequigny, (*Bernardin de*) prit, comme on voit, le nom de cette petite ville, où il naquit en 1632, & ſe fit capucin. Il mourut à Paris en 1709, après avoir donné une expoſition latine des Epîtres de S. Paul, imprimée à Paris en 1703 *in-fol.* & en françois en 1714. Il fit en françois un petit abrégé de ſon ouvrage qui eſt eſtimé.

PÉRAGRATION, ſ. f. (*Comput.*) on appelle *mois de péragration*, ou *mois périodique*, le tems que la lune eſt à parcourir tout le zodiaque, & à revenir au même point d'où elle étoit partie. Ce tems eſt de ſept jours, ſept heures & 43 minutes. Ce mot vient du latin *peragratio*, qui ſignifie *action de parcourir*. La lune a un autre mois qu'on appelle *ſynodique*, ou *de conjonction*, qui eſt de 29 jours & demi ; c'eſt le tems qu'elle eſt entre la conjonction avec le ſoleil, juſqu'à ce qu'elle ſoit revenue à la même conjonction. (*D. J.*)

PERAGU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) arbriſſeau du Malabar ; ſa racine infuſée dans du petit-lait acidulé, eſt eſtimée pour la lienterie, la colique & les tranchées qui proviennent d'inflammation ; ſa poudre répandue ſur les puſtules les deſſeche ; le ſuc des feuilles pris intérieurement, chaſſe les vers des inteſtins. (*D. J.*)

PERAMBULATION *d'une forêt*, (*Juriſp.*) ſignifie en Angleterre l'arpentage ou la viſite d'une forêt & de ſes limites, faite par des officiers de juſtice, ou par d'autres nommés pour cet effet, afin de déterminer les bornes de la forêt, & de fixer ce qui eſt compris ou ce qui n'y eſt pas compris. *Voyez* Purlieu & Forêt.

En général le terme de *perambulation* chez les Anglois, eſt ſynonyme à ce que nous appellerions *deſcente ſur les lieux* ; faite à l'effet d'en déterminer l'étendue, & d'en fixer les limites. Et en effet on pratique la *perambulation* en matiere de bornage, auſſi-bien qu'en matiere de pur-lieu. *Voyez* Bornage.

PERŒTHEI, (*Géog. anc.*) peuples de l'Arcadie. Pauſanias *liv. VIII. ch. iv.* dit qu'ils tiroient leur nom de la ville Perethus, qui ne ſubſiſtoit plus de ſon tems, mais parmi les ruines de laquelle on voyoit encore le temple du dieu Pan.

PERCALLE, ſ. f. (*Comm. des Indes.*) Les *percalles* ſont des toiles de coton blanches, plus fines que groſſes, qui viennent des Indes orientales, particulierement de Pontichery. Les *percalles* portent ſept aunes & un quart de long, ſur une aune & un huit de large.

PERCE, *Voyez* Loche.

Perce, ſ. f. (*Luth.*) outil dont les facteurs de muſettes ſe ſervent pour perforer les chalumeaux ; cet inſtrument eſt compoſé d'une longue tige d'acier cylindrique, emmanchée par une de ſes extrémités dans une poignée comme une lime ; à l'autre extrémité eſt une meche ſemblable à celle de bedouets. *Voyez* Bedouet, & *la fig. de ces inſtrumens*, *Pl. X. de Lutherie*, *fig.* 1. 5.

Perce-a'-main, outil dont les facteurs de muſettes ſe ſervent pour percer les trous qui forment les différens tons de cet inſtrument. *Voyez l'article* Perce, & *la fig.* 13. *Pl X. de Lutherie.*

Cet outil ne differe de la *perce* qu'en ce que ſa tige & ſa meche ſont beaucoup plus courtes.

Perce-bourdon, repréſenté *Pl. X. de Lutherie*, *fig.* 8. eſt un outil dont les facteurs de muſettes ſe ſervent pour percer les trous des bourdons. C'eſt une eſpece de foret emmanché comme une lime, que l'on appuie contre l'endroit du bourdon où on veut faire un trou, pendant que la piece d'ivoire dont le bourdon eſt fait, tourne ſur le tour à lunette. *Voyez* Tour a' lunette & Tour entre deux Peintes.

PERCE-FEUILLE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) ce genre de plante eſt nommé *bupleuron* par Tournefort. Il y en a deux eſpeces principales, la *perce-feuille vivace* & la *perce-feuille annuelle*. La *perce-feuille vivace*, nommée par le vulgaire *oreille-de-lievre*, en anglois *the hare's-ear*, eſt le *bupleuron vulgatiſſimum*, *ſeu folio ſub rotundo*, *I. R. H.* 309.

Sa racine eſt petite, ridée verdâtre, fibrée, d'un goût âcre. Elle pouſſe une tige à la hauteur d'un ou de deux piés, grêle, liſſe, cannelée, noueuſe, vuide en-dedans,

rameu-

rameuſe, de couleur quelquefois rougeâtre, d'autrefois verte; ſes feuilles, ſur-tout celles de la tige, ſont longuettes, étroites, ſimples, nerveuſes, & rangées alternativement; ſes fleurs naiſſent au ſommet de la tige, & des rameaux en ombelles, de couleur jaune, ſemblables à celles du fenouil; chacune d'elles eſt compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en roſe. Quand les fleurs ſont tombées; il leur ſuccede des ſemences oblongues, aſſez ſemblables à celles du perſil, cannelées, griſes, d'un goût âcre. Cette plante croît abondamment aux lieux montagneux, argilleux, le long des haies & parmi les broſſailles; elle fleurit en Juillet & Août, & ſa graine mûrit en Septembre & Octobre. Elle ſert en Médecine; ſes feuilles paſſent pour déterſives & deſſicatives; ſa ſemence eſt réputée diſcuſſive & apéritive.

La *perce-feuille* annuelle, *bupleuron perfoliatum, rotundi-folium, annuum, I. R. H.* 310, ne differe de la précédente qu'en ce qu'elle eſt annuelle & ſe multiplie de graine. On lui donne des vertus aſtringentes. (*D. J.*)

PERCE-MOUSSE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de capillaire, que Tournefort nomme *muſcus capillaceus, major, pediculo & capitulo craſſioribus, I. R. H.* 550. Sa racine eſt longue, menue, fibrée. Ses tiges ſont hautes de quatre à ſix pouces, garnies dès le bas juſqu'au milieu de petites feuilles étroites, longuettes & jaunâtres; mais du milieu juſqu'au haut, ces tiges ſont nues & unies. Il naît à leurs ſommets une petite tête oblongue, pleine de fine pouſſiere qui tombe lorſque cette tête panche, & qu'elle s'ouvre à la maniere de pluſieurs autres eſpeces de *mouſſes*; cette pouſſiere eſt, ſelon toute apparence, la graine même de la plante. (*D. J.*)

PERCE-NEIGE, ſ. f. *narciſſo-leucoium*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur liliacée, compoſée de ſix pétales tantôt égaux & tantôt inégaux, & diſpoſés en forme de cloche ſuſpendue. Le calice de cette fleur devient dans la ſuite un fruit arrondi & diviſé en trois loges, qui renferme des ſemences de la même forme que le fruit. Ajoutez aux caracteres de ce genre que la racine eſt bulbeuſe. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

PERCE-NEIGE, (*Mat. méd.*) l'oignon de *perce-neige* eſt un émétique doux, dont la vertu fut découverte par haſard, ſelon l'obſervation du D. Michel Valentin, rapporté dans les *Ephémérides d'Allemagne, année* 1727, *p.* 286. L'obſervateur rapporte qu'une payſanne ayant vendu des oignons de *perce-neige* en guiſe de ciboulette, toutes les perſonnes qui en mangerent furent ſurpriſes de vomiſſemens, qui n'eurent aucunes ſuites fâcheuſes. (*b*)

PERCE-OREILLE, OREILLERE, *forficula auricularia*, (*Hiſt. nat. Inſectolog.*) inſecte que M. Linnæus a mis dans la claſſe des coléopteres. Cet auteur en diſtingue deux eſpeces. La premiere ſe trouve dans les terres enſemencées; cet inſecte eſt alongé, il a deux longues antennes compoſées chacune de treize ou quatorze anneaux; le corcelet eſt applati, tronqué par-devant & arrondi par derriere; le milieu eſt noir, & le reſte a une couleur plus pâle. Les élytres ſont d'un roux pâle; les aîles s'étendent au-delà des élytres, & ont à leur extrémité une tache blanche ovoide; le ventre a une couleur rouſſâtre; la queue eſt fourchue, elle a deux ſortes de pointes crochues & de ſubſtance de corne qui ſe touchent par l'extrémité. On a donné le nom de *perce-oreille* & d'*oreillere* à cet inſecte, parce qu'on prétend qu'il cherche à entrer dans les oreilles des perſonnes qui s'endorment ſur la terre.

Le *perce-oreille* de la ſeconde eſpece ſe trouve dans les fumiers, il eſt plus petit de moitié que le précédent; il en differe principalement en ce qu'il eſt d'un brun châtain, & qu'il n'a que dix anneaux dans chaque antenne. *Linnæi faun. ſucc. inſecta. an.* 1746. *Voyez* INSECTE.

PERCE-PIERRE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante nommée *percepier anglorum* par J. B. 3. 74. Ger. Emac. 1594. Raü, *hiſt. I.* 209. *ſynopſ.* 67. Boerh. *Ind. Alt.* 2. 93. mais par Tournefort, *alchimilla montana, minima, I. R. H.* 508. C'eſt, ſelon lui, une eſpece d'*alchimille* ou de *pié-de-lion*.

C'eſt une petite plante baſſe, ordinairement rempante, dont la racine eſt fibreuſe, & qui pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur de la main, rondes, velues, & revêtues de petites feuilles, diſpoſées alternativement, à l'endroit des nœuds un peu cotonneuſes, & découpées en trois parties. Il ſort de leurs aiſſelles de petites fleurs à étamines, diſpoſées en grapes à cinq pétales; elles ſont ſoutenues par un calice diviſé en quatre parties. Quand la fleur eſt tombée, il lui ſuccede de petites ſemences rondes, enfermées ſéparément dans des capſules fermées par le calice. Cette plante croît dans les lieux arides & dans les terres en friche; elle paſſe pour être diurétique. (*D. J.*)

PERCE-PIERRE *ou* FENOUIL MARIN, (*Diete & Mat. méd.*) cette plante a un goût vif & aromatique fort agréable, qui la fait employer à tire d'aſſaiſonnement, ſur-tout pour les marinades. Les huîtres marinées de Dieppe & des côtes voiſines doivent en partie à cette plante l'agrément de leur aſſaiſonnement. La *perce-pierre* confite au vinaigre qu'on apporte à Paris de Boulogne eſt fort bonne en ſalade, ſoit ſeule, ſoit employée, comme fourniture, avec la laitue & les autres plantes purement aqueuſes. Elle reveille l'appetit, aide à la digeſtion, &c.

Cette plante eſt fort rarement employée à titre de remede: cependant on lui attribue les qualités apéritive, diurétique, emmenagogue, & même la lythontriptique; il eſt très-vraiſſemblable qu'elle poſſede en effet les premieres. Quant à la derniere, elle n'en doit évidemment la réputation, comme les ſaxifrages, qu'à je ne ſais quelle induction tirée, on ne peut pas plus gratuitement, du ſol *pierreux* où croît naturellement cette plante. (*b*)

PERCE-PIERRE, ſ. m. *alauda non criſtata*, (*Hiſt. nat. Bot.*) poiſſon de mer liſſe & ſans écailles; on lui a donné le nom de *perce-pierre*, parce qu'il vit dans des trous de rochers; il differe de la coquillarde en ce qu'il n'a point de protubérance ſur la tête en forme de crête, ce qui lui a fait donner le nom d'*alauda non criſtata*. *Voyez* COQUILLADE. Le *perce-pierre* a la tête petite & ronde; les dents de la mâchoire ſupérieure ſe trouvent entre celles de la mâchoire inférieure quand la bouche eſt fermée. Les yeux & l'ouverture de la bouche ſont petits. Ce poiſſon a quatre petites nageoires près des ouïes, deux de chaque côté; une ſur le dos qui s'étend preſque depuis la tête juſqu'à la queue, & une autre auprès de l'anus qui s'étend auſſi juſqu'à la queue. Il vit de petits poiſſons. Sa chair eſt molle & de mauvais goût. Rondelet, *Hiſt. nat. des poiſſons, part. I. liv. VI. chap. Voyez* POISSON.

PERCÉ, adj. (*Archit.*) épithete qu'on donne aux ouvertures qui diſtribuent les jours d'une façade. Ainſi on dit qu'un pan de bois, un mur de face eſt bien *percé* lorſque les vuides ſont bien proportionnés aux ſolides. On dit auſſi qu'une égliſe, un veſtibule, un ſallon eſt bien *percé* lorſque la lumiere y eſt répandue ſuffiſamment & également. On dit auſſi un *percé* pour une ouverture artiſtement pratiquée qui conduit la vûe d'un lieu dans un autre. (*D. J.*)

PERCÉ, *en terme de Blaſon*, ſe dit d'une piece qui eſt *percée*, & qui fait voir en elle une eſpece de trou.

La forme de ce trou doit s'exprimer dans le Blaſon; ainſi une croix qui a un trou quarré, ou qui eſt *percée* au centre, ſe blaſonne *au quarré percé*, ce qui vaut mieux que de dire *au quartier percé*, comme Leigh s'exprime: on dit en France, *percé en quarré*: quand le trou eſt rond, il faut dire *percé en rond*. C'eſt ce que Gibbon nomme en latin *perforata*, à cauſe que tous les trous faits avec des perçoirs ou des tarieres ſont ronds. Si le trou au centre eſt en forme de loſange on dit *percé en loſange*.

Tout ce qui eſt *percé*, c'eſt-à-dire le trou doit toujours être de la couleur du champ ou de l'écu, parce qu'il eſt naturel que le trou d'une piece laiſſe voir ce qui eſt deſſous: ainſi quand on voit de ſemblables figures au centre d'une croix qui ne ſont pas de la couleur de l'écu, on ne doit pas ſuppoſer que la croix ſoit *percée*, mais que cette figure eſt une autre piece, on doit par conſéquent l'exprimer en blaſonnant. *Voyez* CROIX, &c.

Bologne en Dauphiné, d'argent à une patte d'ours en pal, *percée* en rond de ſix pieces, 3. 2. 1.

Les macles, les ruſtres & les mollettes ſont *percées*.

PERCEINTES, PRÉCEINTES, CEINTES, ſ. f. (*Marine.*) les *perceintes* ſont des rebords, cordons ou pieces de bois qui regnent en-dehors le long du bordage d'un navire, & qui ſervent à la liaiſon des tillacs. *Voyez* CEINTES, *Pl. I. fig.* 2. les *perceintes* cottées 4. & *fig.* 2. les *préceintes* cottées O. *Voyez auſſi Pl. IV. fig.* 1. *n°.* 163, 464, 165 & 166, les premiere, ſeconde, troiſieme & quatrieme *perceintes*. (*Z*)

PERCEMENT, ſ. m. (*Archit.*) nom géneral qu'on donne à toute ouverture faite après coup pour la baie d'une porte ou d'une croiſée, ou pour quelque autre ſujet. Les *percemens* ne doivent pas ſe faire dans un mur mitoyen ſans y appeller les voiſins qui y ſont intéreſſés. Sur quoi on doit conſulter les *articles* 203 & 204 *de la coutume de Paris*. *Voyez* auſſi MUR MITOYEN. (*D. J.*)

PERCEMENT, (*Hiſt. nat. Minéral.*) c'eſt ainſi qu'on nomme dans les mines métalliques une galerie qui part du centre d'une montagne ou d'une mine que l'on exploite, & qui de-là va ſe terminer en pente à la ſurface de la terre ou dans un vallon. Il ſert à écouler les eaux, & l'on à recours à ce moyen, qui eſt ſouvent fort couteux lorſque les eaux ſont ſi abondantes que les pompes ordi-

naires ne peuvent point ſuffire à les équiſer. L'on ne peut point toujours former un *percement*, cela n'eſt pratiquable que lorſque la mine qu'on exploite eſt au-deſſus du niveau des plaines ou d'une riviere. *Voyez l'article* MINES.

PERCEPTION, ſ. f. (*Métaphiſiq.*) la *perception*, ou l'impreſſion occaſionnée dans l'ame par l'action des ſens, eſt la premiere opération de l'entendement: l'idée en eſt telle, qu'on ne peut l'acquérir par aucun diſcours; la ſeule réflexion ſur ce que nous éprouvons quand nous ſommes affectés de quelque ſenſation, peut la fournir. Les objets agiroient inutilement ſur les ſens, & l'ame n'en prendroit jamais connoiſſance, ſi elle n'en avoit pas la *perception*. Ainſi le premier & le moindre degré de connoiſſance, c'eſt d'appercevoir.

Mais puiſque la *perception* ne vient qu'à la ſuite des impreſſions qui ſe font ſur les ſens, il eſt certain que ce premier degré de connoiſſance doit avoir plus ou moins d'étendue, ſelon qu'on eſt organiſé pour recevoir plus ou moins de ſenſations différentes. Prenez des créatures qui ſoient privées de la vûe, d'autres qui le ſoient de la vûe & de l'ouie, & ainſi ſucceſſivement; vous aurez bientôt des créatures qui étant privées de tous les ſens, ne recevront aucune connoiſſance. Suppoſez au contraire, s'il eſt poſſible, de nouveaux ſens dans des hommes plus parfaits que nous ne le ſommes: que de *perceptions* nouvelles! par conſéquent combien de connoiſſances à leur portée, auxquelles nous ne ſaurions atteindre, & ſur leſquelles même nous ne ſaurions former des conjectures!

Nos recherches ſont quelquefois d'autant plus difficiles, que leur objet eſt plus ſimple; les *perceptions* en ſont un exemple. Quoi de plus facile en apparence que de décider ſi l'ame prend connoiſſance de toutes celles qu'elle éprouve? Faut-il autre choſe que réfléchir ſur ſoi-même? Pour réſoudre cette queſtion, que les philoſophes ont embaraſſée de difficultés, qui certainement n'y ont pas été miſes par la nature, nous remarquerons que, de l'aveu de tout le monde, il y a dans l'ame des *perceptions* qui n'y ſont pas à ſon inſu. Or ce ſentiment qui lui en donne connoiſſance, je l'appellerai *conſcience*. Si, comme le veut M. Loke, l'ame n'a point de *perception* dont elle ne prenne connoiſſance, enſorte qu'il y ait contradiction qu'une *perception* ne ſoit pas connue, la *perception*, & la conſcience ne doivent être priſes que pour une ſeule & même opération. Si au contraire le ſentiment oppoſé étoit le véritable, elles ſeroient deux opérations diſtinctes; & ce ſeroit à la conſcience, & non à la *perception*, que commenceroit proprement nôtre connoiſſance.

Entre pluſieurs *perceptions* dont nous avons en même tems conſcience, il nous arrive ſouvent d'avoir plus conſcience des unes que des autres, ou d'être plus vivement avertis de leur exiſtence. Plus même la conſcience de quelques-unes augmente, plus celle des autres diminue. Que quelqu'un ſoit dans un ſpectacle où une multitude d'objets paroiſſent ſe diſputer ſes regards; ſon ame ſera aſſaillie de quantité de *perceptions*, dont il eſt conſtant qu'elle prend connoiſſance: mais peu-à-peu quelques-unes lui plairont & l'intéreſſeront davantage; il s'y livrera donc plus volontiers. Dès-là il commencera à être moins affecté par les autres. La conſcience en diminuera même inſenſiblement juſqu'au point que, quand il reviendra à lui, il ne ſe ſouviendra pas d'en avoir pris connoiſſance. L'illuſion qui ſe fait au théatre en eſt la preuve. Il y a des momens où la conſcience ne paroît pas ſe partager entre l'action qui ſe paſſe & le reſte du ſpectacle. Il ſembleroit d'abord que l'illuſion devroit être d'autant plus vive, qu'il y auroit moins d'objets capables de diſtraire. Cependant chacun a pu remarquer qu'on n'eſt jamais plus porté à ſe croire le ſeul témoin d'une ſcène intéreſſante, que quand le ſpectacle eſt bien rempli. C'eſt peut-être que le nombre, la variété & la magnificence des objets remuent les ſens, échauffent, élevent l'imagination, & par là nous rendent plus propres aux impreſſions que le poëte veut faire naître. Peut-être encore que les ſpectateurs ſe portent mutuellement, par l'exemple qu'ils ſe donnent, à fixer la vûe ſur la ſcène. Quoi qu'il en ſoit, cette opération par laquelle notre conſcience par rapport à certaines *perceptions*, augmente ſi vivement, qu'elles paroiſſent les ſeules dont nous ayons pris connoiſſance, je l'appelle *attention*. Ainſi être attentif à une choſe, c'eſt avoir plus conſcience des *perceptions* qu'elle fait naître, que de celles que d'autres produiſent, en agiſſant comme elle ſur nos ſens; & l'attention a été d'autant plus grande, qu'on ſe ſouvient moins de ces dernieres.

Je diſtingue donc de deux ſortes de *perceptions* parmi celles dont nous avons conſcience; les unes dont nous nous ſouvenons au-moins le moment ſuivant, les autres que nous oublions auſſi-tôt que nous les avons eues. Cette diſtinction eſt fondée ſur l'expérience que je viens d'apporter. Quelqu'un qui s'eſt livré à l'illuſion ſe ſouviendra fort bien de l'impreſſion qu'a fait ſur lui une ſcène vive & touchante; mais il ne ſe ſouviendra pas toujours de celle qu'il recevoit en même tems du reſte du ſpectacle.

On pourroit ici prendre deux ſentimens différens de celui-ci. Le premier ſeroit de dire, que l'ame n'a point éprouvé, comme je le ſuppoſe, les *perceptions* que je lui fais oublier ſi promptement; ce qu'on eſſayeroit d'expliquer par des raiſons phyſiques. Il eſt certain, diroit-on, que l'ame n'a des *perceptions* qu'autant que l'action des objets ſur les ſens ſe communique au cerveau. Or on pourroit ſuppoſer les fibres de celui-ci dans une ſi grande contention par l'impreſſion qu'elles reçoivent de la ſcène qui cauſe l'illuſion, qu'elles réſiſteroient à toute autre. D'où l'on concluroit que l'ame n'a eu d'autres *perceptions* que celles dont elle conſerve le ſouvenir.

Mais il n'eſt pas vraiſſemblable que quand nous donnons notre attention à un objet, toutes les fibres du cerveau ſoient également agitées; enſorte qu'il n'en reſte pas beaucoup d'autres capables de recevoir une impreſſion différente. Il y a donc lieu de préſumer qu'il ſe paſſe en nous des *perceptions* dont nous ne nous ſouvenons pas le moment d'après que nous les avons eues.

Le ſecond ſentiment ſeroit de dire qu'il ne ſe fait point d'impreſſion dans le ſens qui ne ſe communique au cerveau, & ne produiſe par conſéquent une *perception* dans l'ame. Mais on ajoûteroit qu'elle eſt ſans conſcience, ou que l'ame n'en prend point connoiſſance. Mais il eſt impoſſible d'avoir l'idée d'une pareille *perception*. J'aimerois autant qu'on dit que j'apperçois ſans appercevoir.

Je penſe donc que nous avons toujours conſcience des impreſſions qui ſe font dans l'ame, mais quelquefois d'une maniere ſi légere, qu'un moment après nous ne nous en ſouvenons plus. Quelques exemples mettront ma penſée dans tout ſon jour.

Qu'on réfléchiſſe ſur ſoi-même au ſortir d'une lecture, il ſemblera qu'on n'a eu conſcience que des idées qu'elle a fait naître; il ne paroîtra pas qu'on en ait eu davantage de la *perception* de chaque lettre, que de celle des ténebres, à chaque fois qu'on baiſſe involontairement la paupiere. Mais on ne ſe laiſſera pas tromper par cette apparence, ſi l'on fait réflexion que ſans la conſcience de la *perception* des lettres, on n'en auroit point eu de celle des mots, ni par conſéquent des idées.

Cette expérience conduit naturellement à rendre raiſon d'une choſe dont chacun a fait l'épreuve; c'eſt la vîteſſe étonnante avec laquelle le tems paroît quelquefois s'être écoulé: cette apparence vient de ce que nous avons oublié la plus conſidérable partie des *perceptions* qui ſe ſont ſuccédées dans notre ame.

C'eſt une erreur de croire que tandis que nous fermons des milliers de fois les yeux, nous ne prenions point connoiſſance que nous ſommes dans les ténebres. Cette erreur provient de ce que la *perception* des ténebres eſt ſi prompte, ſi ſubite, & la conſcience ſi foible, qu'il ne nous en reſte aucun ſouvenir. Mais que nous donnions notre attention au mouvement de nos yeux, cette même *perception* deviendra ſi vive, que nous ne douterons plus de l'avoir eue.

Non-ſeulement nous oublions ordinairement une partie de nos *perceptions*, mais quelquefois nous les oublions toutes, quand nous ne fixons point notre attention; enſorte que nous recevons les *perceptions* qui ſe produiſent en nous, ſans être plus avertis des unes que des autres; la conſcience en eſt ſi légere, que ſi l'on nous retire de cet état, nous ne nous ſouvenons pas d'en avoir éprouvés. Je ſuppoſe qu'on me préſente un tableau fort compoſé, dont à la premiere vûe les parties ne me frappent pas plus vivement les unes que les autres, & qu'on me l'enleve avant que j'aie eu le tems de le conſidérer en détail; il eſt certain qu'il n'y a eu aucune de ſes parties ſenſibles qui n'ait produit en moi des *perceptions*: mais la conſcience en a été ſi foible, que je ne puis m'en ſouvenir; cet oubli ne vient pas de leur durée. Quand on ſuppoſeroit que j'ai eu pendant long-tems les yeux attachés ſur ce tableau, pourvu qu'on ajoûte que je n'ai pas rendu tour-à-tour plus vive la conſcience des *perceptions* de chaque partie, je ne ſerai pas plus en état, au bout de pluſieurs heures, d'en rendre compte, qu'au premier inſtant.

Ce qui ſe trouve vrai des *perceptions* qu'occaſionne ce tableau, doit l'être par la même raiſon de celles que produiſent les objets qui m'environnent: ſi agiſſant ſur les ſens avec des forces preſque égales, ils produiſent en moi des *perceptions* toutes à-peu-près dans un pareil degré de vivacité; & ſi mon ame ſe laiſſe aller à leur impreſſion, ſans chercher à avoir plus conſcience d'une *perception* que d'une autre, il ne me reſtera aucun ſouvenir de ce

qui

qui s'eſt paſſé en moi. Il me ſemblera que mon ame a été pendant tout ce tems dans une eſpece d'aſſoupiſſement, où elle n'étoit occupée d'aucune penſée. Que cet état dure pluſieurs heures, ou ſeulement quelques ſecondes, je n'en ſaurois remarquer la différence dans la ſuite des *perceptions* que j'ai éprouvées, puiſqu'elles ſont également oubliées dans l'un & l'autre cas. Si même on le faiſoit durer des jours, des mois, ou des années, il arriveroit que, quand on en ſortiroit par quelque ſenſation vive, on ne ſe rappelleroit pluſieurs années que comme un moment.

Concluons que nous ne pouvons tenir aucun compte du plus grand nombre de nos *perceptions*; non qu'elles aient été ſans conſcience, mais parce qu'elles ſont oubliées un inſtant après. Il n'y en a donc point dont l'ame ne prenne connoiſſance. Ainſi la *perception* & la conſcience ne ſont qu'une même opération ſous deux noms: en tant qu'on ne la conſidere que comme une impreſſion dans l'ame, on peut lui conſerver celui de *perception*; en tant qu'elle avertit l'ame de ſa préſence, on peut lui donner celui de *conſcience*. Voyez l'*Eſſai ſur l'origine des connoiſſances humaines*, de qui ces réflexions ſont tirées.

PERCEPTION, (*Gram*) ſe dit encore de la recolte ou recette des fruits d'un bénéfice, & de la maniere de raſſembler les impôts aſſis ſur le peuple.

PERCER, v. act. (*Gram.*) c'eſt pratiquer une ouverture. Il ſe prend au ſimple & au figuré. On dit *percer* un mur, *percer* la foule, *percer* les nuits, *percer* dans le monde, *percer* un complot, *&c.*

PERCER, *en terme de Boutonnier*, c'eſt faire quatre trous les uns après les autres à l'endroit tracé par la marque avec une pointe montée ſur une mollette ou petite roue tournée dans la poupée avec la grande roue du rouet; au moyen de la corde, qui de l'une tombe ſur l'autre. *Voyez* POINTES.

PERCER, *l'aiguille*, *terme d'Epinglier*; c'eſt former le trou d'une aiguille par le moyen d'un petit poinçon d'acier bien trempé, que l'on frappe avec un manteau ſur l'enclume de chaque côté du plat de la tête de l'aiguille.

PERCER, *en terme de Cloutier*, *faiſeur d'aiguille de chirurgien*; c'eſt marquer le trou de l'aiguille ſans enlever la piece.

PERCER, (*Jardinage.*) ſe dit des traces qu'on fait ſur une couche pour y ſemer des raves: on dit encore faire de beau *percés*, quand on ouvre des routes dans une forêt, des allées dans un bois.

PERCER *une étoffe*, (*Lainage.*) on le dit des étoffes qui, à force d'être foulées, deviennent trop étroites, & perdent de la largeur ordonnée par les réglemens.

PERCER, *en terme de Potier*; c'eſt faire des trous au-tour d'un rechaud & à ſa grille, pour donner de l'air au feu.

PERCER, *en terme de Rafineur*; c'eſt l'action de faire légerement un trou dans la tête du pain avec un prime, pour donner paſſage au ſyrop qui y deſcend. *V.* PRIME & SYROP.

PERCER, *terme de Chaſſe*, ſe dit & d'une bête qui tire de long, & s'en va ſans s'arrêter, & du piqueur qui *perce* dans le fort; le cerf a *percé* dans le bois, il faut *percer* dans ce fort.

PERCEUR, ſ. m. (*Marine.*) les *perceurs* ſont ceux dont le métier eſt de percer les navires pour les cheviller. Selon l'ordonnance du roi de France de l'année 1681, une même perſonne peut exercer les métiers de charpentier, de calfateur & de *perceur* de vaiſſeau.

PERCEUR, ſ. m. c'eſt un poinçon dont le Cloutier faiſeur d'aiguilles courbes ſe ſert pour marquer & commencer la chaſſe de ſon aiguille; il ne differe du troqueur qu'en ce qu'il a la pointe plus épaiſſe.

PERCHANS, ſ. m. (*Oiſelier.*) oiſeau attaché par le pié, & que l'on tire avec une ficelle pour le faire voltiger, appercevoir des oiſeaux qui paſſent, les appeller & les faire prendre.

PERCHE, ſ. f. *perca* (*Hiſt. nat. Ichtiolog.*) on a donné ce nom à un poiſſon d'eau douce & à un poiſſon de mer, qui different l'un de l'autre. La *perche* d'eau douce a le corps large, fort applati pour un poiſſon de riviere, & couvert de petites écailles; les nageoires & la queue ſont rouges: elle a ſur le dos deux nageoires dont la premiere eſt la plus grande, deux aux ouies, deux ſous le ventre, & une au-deſſous de l'anus: la bouche eſt petite & dépourvue de dents. La chair de ce poiſſon eſt dure & difficile à digérer. Rondelet, *hiſtoire nat. des poiſſons*, *II. partie*; *ch. xix.*

La *perche* de mer eſt rouſſe, elle a la bouche petite & les dents fort pointues. Les côtés du corps ſont traverſés par des traits dont les uns ſont rouges & les autres noirs; la partie antérieure du ventre eſt beaucoup plus pendante que la poſtérieure: il y a une longue nageoire ſur le dos, deux aux ouies, deux au ventre, & une longue au-deſſous de l'anus qui ſe trouve ſitué preſqu'au milieu du ventre. Ce poiſſon a la chair d'un meilleur ſuc que la *perche* de riviere; elle eſt tendre, molle, friable & facile à digérer. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons*, *premiere part. liv. VI. ch. viij.* *Voyez* POISSON.

PERCHE, ſ. f. (*Arpent.*) longue meſure dont on ſe ſert dans l'arpentage, ou la meſure des terrains. *Voyez* MESURE.

Chez les anciens Romains la *perche*, *pertica*, étoit de 10 piés; & encore aujourd'hui beaucoup de géometres lui donnent cette même longueur: on l'appelle autrement *catena*, *funis*, & *decempeda*.

En Angleterre, la *perche* d'ordonnance, ou établie par la loi eſt de 16 piés & demi, & pour le bois taillis, *&c.* elle eſt de 18 piés. 40 perches quarrées font une vergée ou un quart d'arpent, & 160 font un arpent. *Voyez* ARPENT.

En France la *perche* ordinaire varie ſuivant les différentes provinces, ou les différentes coutumes; c'eſt à celui qui va faire des arpentages dans un pays, d'en prendre connoiſſance chez le juge du lieu: à Paris la *perche* contient trois toiſes ou 18 piés; pour les travaux royaux elle a 22 piés. Ainſi la *perche* quarrée, meſure de Paris, eſt un quarré qui a trois toiſes de long ſur trois de large. L'arpent contient 100 *perches* quarrées, c'eſt-à-dire, en le conſidérant comme un quarré, qu'il contient 10 *perches* de longueur ſur 10 *perches* de largeur. *Chambers*. (*E*)

PERCHE *d'Arpenteur*, ſ. m. (*Arpent.*) inſtrument composé de deux regles qui peuvent s'étendre juſqu'à 10 piés. Ces regles diviſées en piés & en pouces, ſont accompagnées d'une pinnule mobile: & ſur leurs bords on marque les chaînons de la chaîne dont on fait uſage. Cet inſtrument, qui n'eſt guere en uſage qu'en Angleterre, ſert dans l'arpentage à prendre aiſément ces diſtances. (*D. J.*)

PERCHE, ſ. f. on appelle ainſi dans le *nivellement* des bâtons bien droits, équarris par en haut, & armés d'un carton coupé à l'équerre. On nomme encore *perche* une meſure employée dans l'arpentage des terres, & dont la longueur vaut 20, 22 piés courans en pluſieurs juriſdictions, & 18 ſeulement dans le Pariſis. (*K*)

PERCHE, *le*, (*Géog. mod.*) petite province de France, bornée au nord par la Normandie; au midi par le Dunois & le Maine; au levant par la Beauce; & au couchant par la riviere de Sarte. Elle n'a que 15 lieues de longueur ſur 12 de largeur.

Ce pays a pris ſon nom d'une grande forêt appellée *Perticus ſaltus*, dont il eſt fait mention dans pluſieurs auteurs, juſqu'à l'an 1000. L'hiſtoire de ſes comtes eſt embrouillée; mais c'eſt aſſez de dire ici, que Jacques de Château-Gontier céda ſes droits du comté de *Perche* à S. Louis, qui par cette ceſſion réunit cette petite province à la couronne de France. Une choſe biſarre, c'eſt qu'elle ſe trouve de trois différens dioceſes, de celui du Mans, de celui de Chartres, & pour la plus grande partie, de celui de Séez; mais pour la juſtice, le *Perche* releve entierement du parlement de Paris: ſa coutume a été rédigée premierement en 1505, & ſecondement en 1558.

Les lieux principaux du *Perche* ſont Mortagne, Bellime, & Nogent-le-Rotrou.

C'eſt dans le *Perche*, je ne ſai où, que naquit vers le milieu du xvj. ſiecles Jacques de Lorens, poëte françois, riche & curieux en tableaux, mais malheureux en ménage, n'ayant jamais pu s'accorder avec ſa femme. Il lui fit après ſa mort cette épitaphe:

Ci gît ma femme: ô qu'elle eſt bien!
Pour ſon repos & pour le mien.

(*D. J.*)

PERCHE, *col de la*, (*Géog. mod.*) c'eſt l'un des paſſages de France en Eſpagne par les montagnes. On entre du Rouſſillon dans la Sardaigne par le col de la *Perche*. Louis XIV. y fit bâtir une fortereſſe qu'il appella de ſon nom *le Mont-Louis*.

PERCHES, ſ. f. pl. (*Archit.*) ce ſont dans l'Architecture gothique certains piliers ronds, menus & fort hauts, qui joints trois ou cinq enſemble, portent de fond & ſe courbent par le haut pour former des arcs & nefs d'ogives qui retiennent les pendentifs. *Voyez ces mots.* Ces *perches* ſont imitées de celles qui ſervoient à la conſtruction des premieres tentes & cabanes.

PERCHES A FEU, (*Artificier.*) *Voyez* LANCE A FEU.

Perche, Porte-perches, Passer a la perche, *terme de manufacture en laine*, voyez *l'article* Laine. & *l'article ſuiv.*

Perche, (*Lainage.*) c'eſt un certain morceau de bois de la groſſeur du bras, long d'environ quinze piés, pendu en l'air par les deux bouts, ſur lequel les emplaigneurs ou laineurs étendent l'étoffe pour la lainer ou tirer à poil. On dit tirer un drap à la *perche*, pour dire, le lainer, en tirer le poil avec les chardons ſur la *perche*.

Perche *de liſſes*, (*Hauteliſſerie.*) long morceau de bois rond fait au tour, de trois pouces de diametre, & de toute la longueur du métier. Cette *perche* poſe des deux bouts ſur les fiches & crochets de fer qu'on nomme des *bardilliers*; elle ſert à ouvrir & croiſer la chaîne de l'ouvrage par le moyen des liſſes qui y ſont enfilées.

Perche, (*Jardinage.*) eſt un long bâton qui ſert à ſoutenir les arbres de haute tige, à faire des treillages, des haies, des paillaſſons. On ſe ſert dans le nivellement & dans les grands alignemens de *perches* armées de cartons blancs coupés à l'équerre.

Perche, ſ. f. (*Commerce de bois.*) morceau ou piece de bois long, en forme de groſſe gaule, ayant un bout beaucoup plus menu que l'autre. Les *perches* ſont ordinairement de bois de châtaignier, ou de bois d'aulne. Elles ſervent à faire des eſpaliers, des treilles & des perchis, ou clôtures de jardins. On les vend à la botte, chaque botte compoſée d'un certain nombre, ſuivant qu'elles ſont plus ou moins groſſes.

Perches d'avalans, ſont parmi *les Marchands de bois*, des *perches* qui ſervent à conduire les trains. Il en faut ſix pour un train, quatre de 14 à 15 piés, & deux de 17 à 18, toutes d'environ 10 pouces de circuit. On fait une coche à une de leurs extrémités pour s'en ſervir avec plus de facilité, & l'autre bout s'aiguiſe & ſe garnit d'un fer qui a deux cornes recourbées en-dehors.

Perche, (*Teinturier.*) ce mot ſe dit de certains longs bâtons placés en l'air pour y poſer les choſes que l'on veut faire ſécher. Les Teinturiers ont des *perches* à leurs fenêtres pour y faire ſécher les étoffes, les ſoies, les laines & les fils qu'ils ont teints. Les Blanchiſſeurs d'étoffes en ont auſſi pour étendre leurs draps & leurs ſerges, après les avoir blanchis. Les ſtatuts des uns & des autres reglent la hauteur à laquelle leurs *perches* doivent être placées lorſqu'elles ſont ſur la rue.

Perche, (*inſtrument de Tourneur.*) l'arc ou la *perche* eſt au tourneur ce qu'eſt la plume à un écrivain; c'eſt-à-dire, ſi néceſſaire, qu'il eſt impoſſible de s'en paſſer. On peut ſe ſervir de l'un ou de l'autre en les attachant par-deſſus le tour. La *perche* doit être à-peu-près perpendiculaire au milieu des jumelles, & l'extrémité du côté du tourneur doit avancer tant-ſoit-peu au-delà des mêmes jumelles. On fait ordinairement ces *perches* de bois de frêne, de fau, d'if, d'érable, & particulierement de buis, qui eſt toujours le meilleur, ſur-tout ſi on en trouve ſans nœud. La *perche* doit donc être une piece de bois de plante droite, de la longueur de 7 à 8 piés, de l'épaiſſeur du bras en ſon gros bout, allant en diminution juſqu'à l'autre, & un peu planée par-deſſous à la maniere d'un cerceau. On la perce par ſon gros bout, & on l'arrête avec une fiche de fer ronde à une piece de bois attachée au plancher, de maniere qu'elle puiſſe tourner. Elle doit être ſupportée environ vers la troiſieme partie de ſa longueur ſur une tringle de bois un peu plus groſſe que le bras, longue environ de deux piés, & arrêtée horiſontalement à deux montans de bois attachés au plancher. P. Plumier, *élem. du tour, p. I, c. ij.* (*D. J.*)

Perche, ſ. f. (*terme de Chaſſe.*) on appelle *perches*, les deux groſſes tiges du bois, ou de la tête du cerf, du daim, du chevreuil, &c. où ſont attachés les andouillers. Quand le cerf entre dans ſa ſeconde année, il pouſſe ſes deux petites *perches*, & dans ſa troiſieme année les *perches* qu'il pouſſe ſont ſemées d'andouillers.

PERCHÉ, adj. (*Blaſon.*) on dit en termes de blaſon, un oiſeau *perché*, lorſqu'il eſt peint ſur une perche ou branche d'un autre émail. Porte d'azur à l'épervier à vol étendu, lié, *perché* & grilleté d'argent.

PERCHER, se, v. n. (*Chaſſe.*) il ſe dit des oiſeaux qui ſe poſent ſur les arbres. Il y a des oiſeaux qui ſe *perchent*, comme le corbeau, le moineau, la corneille, la grue &c. & il y en a qui ne ſe *perchent* point, comme la perdrix, la caille, l'alouette, &c.

PERCHIS, ſ. m. (*terme de Jard.*) il ſignifie quelquefois une clôture faite avec des perches, & quelquefois un treillage qui n'eſt pas fait avec des échalas.

PERÇOIR, ſ. m. (*outil d'Ouvriers.*) inſtrument avec equel on perce. Les ouvriers en fer diſent plus ordinairement *poinçon* ou *mandrin*, que *perçoir* ou *perçoire*, quand ils veulent ſignifier l'inſtrument de fer pointu & acieré avec lequel ils percent le fer ou à chaud ou à froid.

Le *perçoir* du Tonnelier eſt une eſpece de foret dont il ſe ſert pour percer les pieces de vin.

Les Serruriers ont des *perçoirs* ou *perçoueres* pour forer les clés; & les Armuriers en ont auſſi de très-gros pour forer les canons des armes à feu.

PERCOTE, (*Géog. anc.*) ville de la Troade, que Strabon, *liv. XIII. p.* 590. place entre Abydos & Lampſaque. *Percote* fut, ſelon Plutarque, une des villes qu' Artaxerce donna à Thémiſtocle pour l'entretien de ſes meubles & de ſes habits. (*D. J.*)

PERÇOUERE, ſ. m. (*outil d'Ouvriers.*) ou *perçoir*, outil dont ſe ſervent les Serruriers, Taillandiers, Maréchaux & autres ouvriers qui travaillent les métaux, & particulierement le fer.

La *perçouere* eſt un morceau de fer rond & troué, ou une eſpece de groſſe virole percée à jour, ſur laquelle on appuie une piece de métal pour y faire un trou avec le poinçon ou le mandrin.

Les Serruriers ont des *perçoueres* d'enclume & d'autres d'établi. Il y en a des unes & des autres, de rondes, de quarrées, du plates, de barlongues, d'ovales, &c. ſuivant la figure du trou qu'on veut percer.

PERCHÉE DE TERRE, (*Juriſprud.*) eſt une certaine étendue de terre qui contient en ſuperficie une perche en quarré, ou ſur tout ſens: la *perche* ou *meſure* eſt communément de 22 piés de long, ce qui fait pour la *perchée* 484 piés quarrés de ſuperficie; dans d'autres endroits, la perche, qu'on appelle auſſi *verge* ou *corde*, n'a que 18 ou 20 piés. (*A*)

PERCOWITZ, (*Comm.*) c'eſt un poids de Ruſſie, ſuivant lequel on compte pour le chargement des vaiſſeaux. Le *percowitz* contient 30 pudes, ou 325 livres d'Allemagne qui ſont de 14 onces.

PERCUNUS, (*Idolâtrie.*) ſi l'on en croit Hartſnock, *diſſert. X. de cultu deorum Pruſſ.* c'eſt le nom d'un faux dieu des anciens Pruſſiens. Ces peuples, dit-il, entretenoient un feu perpétuel à l'honneur de ce dieu; & le prêtre qui en étoit chargé, étoit puni de mort, s'il le laiſſoit éteindre par ſa faute. Les Pruſſiens croyoient que quand il tonnoit, le dieu *Percunus* parloit à leur grand-prêtre, qu'ils nommoient *krive*. Alors ils ſe proſternoient par terre pour adorer cette divinité, & la prier d'épargner leurs campagnes. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que nous n'avons aucune connoiſſance de la religion des Borruſſiens, ou anciens Pruſſiens, ſi tant eſt qu'ils euſſent une religion; nous ne ſommes pas plus éclairés ſur leurs mœurs & leurs uſages. On raconte, comme une merveille, que ſous l'empire de Néron, un chevalier romain eût paſſé de Hongrie dans ce pays-là pour y acheter de l'ambre. Ainſi tout ce que Hartſnock dit de ces peuples & de leurs dieux, doit être mis au nombre des fables de ſon imagination. (*D. J.*)

PERCUSSION, ſ. f. *en Phyſique*, eſt l'impreſſion qu'un corps fait ſur un autre qu'il rencontre & qu'il choque; ou le choc & la colliſion de deux corps qui ſe meuvent, & qui en ſe frappant l'un l'autre, alterent mutuellement leur mouvement. *Voy.* Mouvement, Communication, Choc, Collision, &c.

La *percuſſion* eſt ou directe ou oblique.

La *percuſſion* directe, eſt celle où l'impulſion ſe fait ſuivant une ligne perpendiculaire à l'endroit du contact, & qui de plus paſſe par le centre de gravité commun des deux corps qui ſe choquent.

Ainſi, dans les ſpheres, la *percuſſion* eſt directe, quand la ligne de direction de la *percuſſion* paſſe par le centre des deux ſpheres, parce qu'alors elle eſt auſſi perpendiculaire à l'endroit du contact.

La *percuſſion* oblique eſt celle où l'impulſion ſe fait ſuivant une ligne oblique à l'endroit du contact, ou ſuivant une ligne perpendiculaire à l'endroit du contact, qui ne paſſe point par le centre de gravité des deux corps. *Voyez* Oblique.

C'eſt une grande queſtion en Mathématique & en Phyſique, que de ſavoir quel eſt le rapport de la force de la peſanteur à celle de la *percuſſion*. Il eſt certain que cette derniere paroît beaucoup plus grande: car, par exemple, un clou qu'on fait entrer dans une table avec des coups de marteau aſſez peu forts, ne peut être enfoncé dans la même table par un poids immenſe qu'on mettroit deſſus. On ſentira aiſément la raiſon de cette différence, ſi on fait attention à la nature de la peſanteur. Tout corps qui tombe s'accélere en tombant, mais ſa vîteſſe au commencement de ſa chûte eſt infiniment petite, de façon que s'il ne tombe pas réellement, mais

qu'il ſoit ſoutenu par quelque choſe, l'effort de la peſanteur ne tend qu'à lui donner, au premier inſtant, une vîteſſe infiniment petite. Ainſi un poids énorme, appuyé ſur un clou, ne tend à deſcendre qu'avec une vîteſſe infiniment petite; & comme la force de ce corps eſt le produit de ſa maſſe par la vîteſſe avec laquelle il tend à ſe mouvoir, il s'enſuit qu'il tend à pouſſer le clou avec une force très-petite. Au contraire, un marteau avec lequel on frappe le clou, a une vîteſſe & une maſſe finies, & par conſéquent ſa force eſt plus grande que celle du poids. Si on ne vouloit pas admettre que la vîteſſe actuelle, avec laquelle le poids tend à ſe mouvoir, eſt infiniment petite, on ne pourroit au moins s'empêcher de convenir qu'elle eſt fort petite, & alors l'explication que nous venons de donner demeureroit la même. *Voyez* ſur cette queſtion *l'article* FORCE ACCÉLÉRATRICE.

On agite encore une autre queſtion qui n'eſt pas moins importante. On demande ſi les lois de la *percuſſion* des corps telles que nous les obſervons, ſont des lois néceſſaires, c'eſt-à-dire s'il n'eût pas pû y en avoir d'autres. Par exemple, s'il eſt néceſſaire qu'un corps qui vient en frapper un autre de même maſſe lui communique du mouvement, & s'il ne pourroit pas ſe faire que les deux corps reſtaſſent en repos après le choc. Nous croyons, & nous avons prouvé aux *articles* DYNAMIQUE & MÉCHANIQUE, que cette queſtion ſe réduit à ſavoir ſi les lois de l'équilibre ſont néceſſaires: car dans la *percuſſion* mutuelle de deux corps, de quelque façon qu'on la conſidere, il y a toujours des mouvemens qui ſe détruiſent mutuellement. Or ſi les mouvemens ne peuvent ſe détruire que quand ils ont un certain rapport, par exemple, quand les maſſes ſont en raiſon inverſe des vîteſſes, il n'y aura qu'une loi poſſible d'équilibre, & par conſequent qu'une maniere de déterminer les lois de la *percuſſion*. Car ſuppoſons, par exemple, que deux corps M, m, ſe viennent choquer directement en ſens contraires avec des vîteſſes A, a, & que V, v, ſoient les vîteſſes qu'ils doivent avoir après le choc, il eſt certain que les vîteſſes A, a, peuvent être regardées comme compoſées des vîteſſes V & $A-V$, & u, $a-u$; or, 1°. les vîteſſes V, u, qui ſont celles que les corps gardent, doivent être telles qu'elles ne ſe nuiſent point l'une à l'autre; donc elles doivent être égales & en même ſens, donc $V=u$; 2°. de plus, il faut que les vîteſſes $A-V$, $a-u$ ſe détruiſent mutuellement, c'eſt-à-dire que la maſſe M multipliée par la vîteſſe $A-V$ doit être égale à la maſſe m multipliée par la vîteſſe $a-u$, ou $a+u$ (parce que la vîteſſe $-u$ qui eſt égale à V eſt en ſens contraire de la vîteſſe a, & qu'ainſi $a-u$ eſt réellement $a+u$); on aura donc $MA-MV=ma+mV$; donc $V=\frac{MA-ma}{M+m}$, d'où l'on voit que l'on détermine facilement la vîteſſe V, & qu'elle ne peut avoir que cette valeur. Mais s'il y avoit une autre loi d'équilibre, on auroit une autre équation que $MA-MV=ma+mV$, & par conſéquent une autre valeur de V: ainſi la queſtion dont il s'agit ſe réduit à ſavoir s'il peut y avoir d'autres lois de l'équilibre que celles qui nous ſont connues, par le raiſonnement & par l'expérience; c'eſt-à-dire s'il eſt néceſſaire que les maſſes ſoient préciſément en raiſon inverſe des vîteſſes pour être en équilibre. Cette queſtion métaphyſique eſt fort difficile à réſoudre; cependant on peut au moins y jetter quelque jour par la réflexion ſuivante. Il eſt certain que la loi d'équilibre, lorſque les maſſes ſont en raiſon inverſe des vîteſſes, eſt une loi néceſſaire, c'eſt-à-dire qu'il y a néceſſairement équilibre lorſque les maſſes de deux corps qui ſe choquent directement, ſont entr'elles dans ce rapport. Ainſi, quelles que puiſſent être les lois générales des *percuſſions*, il eſt inconteſtable que deux corps égaux & parfaitement durs, qui ſe choquent directement avec des vîteſſes égales, reſteront en repos; & ſi l'un de ces corps étoit double de l'autre & qu'il n'eût qu'une vîteſſe ſous-double, ils reſteroient auſſi néceſſairement en repos l'un & l'autre. Or ſi la loi d'équilibre dont on doit ſe ſervir pour trouver les lois du choc étoit différente de cette premiere loi, il paroîtroit difficile de réduire à un principe général tout ce qui regarde les *percuſſions*. Suppoſons, par exemple, que la loi d'équilibre que les corps obſervent dans le choc ſoit telle que les maſſes doivent être en raiſon directe des vîteſſes au lieu d'être en raiſon réciproque, on trouveroit dans l'exemple précédent $V=\frac{Ma+mA}{M+m}$; d'où l'on voit que ſi les maſſes M & m étoient en raiſon inverſe des vîteſſes A, a, on trouveroit que les corps M & m devroient ſe mouvoir après le choc, & qu'ainſi il n'y auroit point d'équilibre, quoiqu'il ſoit démontré qu'il doit y avoir équilibre alors; ainſi la formule précédente ſeroit fautive, au moins pour ce cas-là; & par conſéquent il faudroit différentes formules pour les différentes hypotheſes de *percuſſion*: cet inconvénient n'auroit pas lieu en ſuivant notre premiere formule $V=\frac{MA-ma}{M+m}$; & il faut avouer qu'elle paroît en cela beaucoup plus conforme à la ſimplicité & à l'uniformité de la nature. Quoi qu'il en ſoit, nous nous attacherons à cette derniere formule, comme étant la plus conforme à l'expérience, & ſuivie aujourd'hui par tous les philoſophes modernes. *Voy.* ſur la néceſſité ou la contingence des lois du mouvement, la préface de la nouvelle édition de mon *traité de Dynamique*, 1759.

Deſcartes paroît être le premier qui ait penſé qu'il y avoit des lois de *percuſſion*, c'eſt-à-dire des lois ſuivant leſquelles les corps ſe communiquoient du mouvement: mais ce grand homme n'a pas tiré d'une idée ſi belle & ſi féconde, tout le parti qu'il auroit pû. Il ſe trompa ſur la plûpart de ces lois, & les plus zélés des ſectateurs qui lui reſtent, l'abandonnent aujourd'hui ſur ce point. Mrs Huyghens, Wren, & Wallis ſont les premiers qui les aient données d'une maniere exacte, & ils ont été ſuivis ou copiés depuis par une multitude d'auteurs.

On peut diſtinguer au moins dans la ſpéculation trois ſortes de corps, des corps parfaitement durs, des corps parfaitement mols, & des corps parfaitement élaſtiques.

Dans les corps ſans reſſort, ſoit parfaitement durs, ſoit parfaitement mols, il eſt facile de déterminer les lois de la *percuſſion*; mais comme les corps, même les plus durs, ont une certaine élaſticité, & que les lois du choc des corps à reſſort ſont fort différentes des lois du choc des corps ſans reſſort; nous allons donner ſéparément les unes & les autres.

Nous ne devons pas cependant négliger de remarquer, que le célebre M. Jean Bernoully, dans ſon diſcours ſur les lois de la communication du mouvement, a prétendu qu'il étoit abſurde de donner les lois du choc des corps parfaitement durs; la raiſon qu'il en apporte eſt, que rien ne ſe fait par *ſaut* dans la nature, *natura non operatur per ſaltum*, tous les changemens qui arrivent s'y font par des degrés inſenſibles; ainſi, dit-il, un corps qui perd ſon mouvement ne le perd que peu-à-peu & par des degrés infiniment petits, & il ne ſauroit, en un inſtant & ſans gradation, paſſer d'un certain degré de vîteſſe ou de mouvement, à un autre degré qui en differe conſidérablement: c'eſt cependant ce qui devroit arriver dans le choc des corps parfaitement durs; donc, conclut cet auteur, il eſt abſurde d'en vouloir donner les lois, & il n'y a point dans la nature de corps de cette eſpece.

On peut répondre à cette objection, 1°. qu'il n'y a point à la vérité de corps parfaitement durs dans la nature, mais qu'il y en a d'extrèmement durs, & que le changement qui arrive dans le mouvement de ces corps, quoiqu'il puiſſe ſe faire par des degrés inſenſibles, ſe fait cependant en un tems ſi court, qu'on peut regarder ce tems comme nul; de ſorte que les lois du choc des corps parfaitement durs ſont preſque exactement applicables à ces corps: 2°. qu'il eſt toujours utile dans la ſpéculation de conſidérer ce qui doit arriver dans le choc des corps parfaitement durs, pour s'aſſurer de la différence qu'il y auroit entre les chocs mutuels de ces corps & ceux des corps que nous connoiſſons: 3°. que le principe dont part M. Bernoulli, que *la nature n'opere jamais par ſaut*, n'eſt peut-être pas auſſi général & auſſi peu ſuſceptible d'exception qu'il le prétend. Les lois du choc peuvent en fournir un exemple. Imaginons deux boules parfaitement égales & élaſtiques qui viennent ſe choquer avec des vîteſſes égales en ſens contraires, il eſt certain qu'à l'inſtant du choc le point de contact commun perd tout-d'un-coup toute ſa vîteſſe; & comme on ne peut pas ſuppoſer la matiere actuellement diviſée à l'infini, il eſt impoſſible que ce point perde toute ſa vîteſſe, ſans qu'une petite partie qui lui ſera voiſine dans chaque ſphere, ne perde auſſi la ſienne: voilà donc deux corps qui perdent tout-d'un-coup leur mouvement ſans que cette perte ſe faſſe par des degrés inſenſibles.

Quoi qu'il en ſoit, nous allons expoſer les lois du choc des corps durs, & celles des corps mous, telles que l'expérience & le raiſonnement les confirment. Ces lois ſont les mêmes, quant au réſultat; mais la maniere dont ſe fait la communication du mouvement entre les corps durs & entre les corps mous, eſt différente. Ceux-ci changent de figure par le choc, & ne la reprennent

plus

plus, de façon que leur mouvement change auſſi par degrés. Les corps durs au contraire ne changent point de figure, & ſe communiquent leur mouvement dans un inſtant.

Pour trouver le mouvement que doivent avoir après le choc, deux maſſes qui ſe frappent, en ſens contraire, avec des vîteſſes connues, on ſe ſervira de la formule ci-deſſus. $V = \frac{MA - ma}{M+m}$.

Si l'une des maſſes, comme m, étoit en repos, alors la vîteſſe a ſeroit égale à zero, & l'on auroit $V = \frac{Ma}{m+M}$ pour la vîteſſe commune des deux maſſes après le choc.

Enfin ſi cette maſſe m, au lieu de ſe mouvoir dans une direction oppoſée à celle de la maſſe M, ſe mouvoit dans le même ſens avec une vîteſſe a (qui fût moindre que la vîteſſe A, afin que la maſſe M pût l'attraper), en ce cas il faudroit changer le ſigne du terme où a ſe trouve dans la formule ci-deſſus, & on aura $V = \frac{MA + ma}{M+m}$ pour la vîteſſe que doivent avoir après le choc, deux maſſes M, qui alloient du même côté avant le choc. La viteſſe après le choc étant connue, il ſera aiſé de trouver la quantité de mouvement de chacun des corps après le choc, car ces quantités de mouvement ſeront MV & mV, ou $\frac{MA \mp Mma}{M+m}$ & $\frac{mMA \mp mma}{M+m}$; par conſéquent, retranchant ces quantités de mouvement des quantités de mouvement que les corps avoient avant le choc, on aura ce qu'ils ont perdu ou gagné de quantité de mouvement perdu, ſi la différence eſt poſitive, & gagné, ſi elle eſt négative; on aura ainſi $MA - MV = \frac{mMA \pm Mma}{M+m}$ & $\mp ma - mV = \mp \frac{mMa - mMA}{M+m}$; or de ces différentes formules on tirera aiſément les lois ſuivantes, que nous nous contenterons d'expoſer.

Lois de la percuſſion *dans les corps ſans reſſort*. 1°. Si un corps en mouvement, comme A (*Pl. méch. fig.* 40.), choque directement un autre corps en B, le premier perdra une quantité de mouvement préciſément égale à celle qu'il communiquera au ſecond; de ſorte que les deux corps iront enſemble après le choc, avec une égale vîteſſe, comme s'ils ne faiſoient qu'une ſeule maſſe. Si A eſt triple de B, il perdra un quart de ſon mouvement: de ſorte que s'il parcouroit avant le choc 24 piés en une minute, il ne parcourra plus après le choc que 18 piés, *&c.*

2°. Si un corps en mouvement A en rencontre un autre B, qui ſoit lui-même déjà en mouvement, le premier augmentera la vîteſſe du ſecond; mais il perdra moins de ſon mouvement que ſi le ſecond corps étoit en repos, puiſque pour faire aller les deux corps enſemble, après le choc, comme cela eſt néceſſaire, le corps A a moins de vîteſſe à donner au ſecond corps, que quand ce ſecond corps étoit en repos.

Suppoſons, par exemple, que le corps A ait douze degrés de mouvement, & qu'il vienne à choquer un autre corps B, moindre de la moitié, & en repos, le corps A donnera au corps B quatre degrés de mouvement & en retiendra huit pour lui: mais ſi le corps choqué B a déjà trois degrés de mouvement lorſque le corps A le choque, le corps A ne lui donnera que deux degrés de mouvement; car A étant double de B, celui-ci n'a beſoin que de la moitié du mouvement de A pour aller avec une vîteſſe égale à celle de A.

3°. Si un corps A en mouvement choque un autre corps B, qui ſoit en repos, ou qui ſe meuve plus lentement, ſoit dans la même direction, ſoit dans une direction contraire, la ſomme des quantités de mouvement (c'eſt-à-dire des produits des maſſes par les vîteſſes) ſi les corps ſe meuvent du même côté, ou leur différence, s'ils ſe meuvent en ſens contraires, ſera la même avant & après le choc.

4°. Si deux corps égaux A & B viennent ſe choquer l'un l'autre, ſuivant des directions contraires, avec des vîteſſes égales, ils reſteront tous deux en repos après le choc.

Pluſieurs philoſophes, & entr'autres Deſcartes, ont ſoutenu le contraire de cette loi, & ont prétendu que deux corps égaux & durs venant ſe choquer avec des vîteſſes égales & contraires, devoient reſter en repos. Leur principale raiſon eſt, qu'il ne doit point y avoir de mouvement perdu dans la nature. Mais en premier lieu, il eſt queſtion ici de corps parfaitement durs, tels qu'il ne s'en trouve point dans l'univers, & par conſéquent, quand la prétendue loi de la conſervation auroit lieu, elle pourroit n'être pas applicable ici. 2°. Le choc des corps élaſtiques dont les lois ſont confirmées par l'expérience, nous fait voir que la quantité de mouvement n'eſt pas toujours la même avant & après le choc, mais qu'elle eſt quelquefois plus grande & quelquefois moindre après le choc qu'avant le choc. 3°. On peut démontrer directement la fauſſeté de l'opinion cartéſienne de la maniere ſuivante; toutes les fois qu'un corps change ſon mouvement en un autre, le mouvement primitif peut être regardé comme compoſé du nouveau mouvement qu'il prend, & d'un autre qui eſt détruit. Suppoſons donc que les corps M, M, égaux qui viennent en ſens contraire ſe choquer avec les vîteſſes A, A, réjailliſſent après le choc avec ces mêmes vîteſſes A, A, en ſens contraire, comme le veulent les Cartéſiens, c'eſt-à-dire, avec les vîteſſes $-A$, $-A$, il eſt certain que la vîteſſe A de l'un des corps avant le choc eſt compoſée de la vîteſſe $-A$, & de la vîteſſe $2A$, & qu'ainſi c'eſt la vîteſſe $2A$ qui doit être détruite, c'eſt-à-dire que les corps M, M, animés en ſens contraires des vîteſſes $2A$, $2A$, ſe font équilibre. Or, cela poſé, ils doivent ſe faire équilibre auſſi étant animés des vîteſſes ſimples A, A en ſens contraire. Car il n'y a point de raiſon de diſparité; donc les deux corps dont il s'agit doivent reſter en repos après le choc.

5°. Si un corps A, choque directement un autre corps B en repos: ſa vîteſſe après le choc, ſera à ſa vîteſſe avant le choc, comme la maſſe de A eſt à la ſomme des maſſes A & B; par conſéquent ſi les maſſes A & B ſont égales, la vîteſſe après le choc ſera la moitié de la vîteſſe avant le choc.

6°. Si un corps en mouvement A, choque directement un autre corps qui ſe meuve avec moins de vîteſſe, & dans la même direction, la vîteſſe après le choc ſera égale à la ſomme des quantités de mouvement diviſée par la ſomme des maſſes.

7°. Si deux corps égaux, mus avec des vîteſſes différentes, ſe choquent directement l'un l'autre en ſens contraire; ils iront tous deux enſemble après le choc avec une viteſſe commune égale à la moitié de la différence de leurs vîteſſes avant le choc.

8°. Si deux corps A & B ſe choquent directement en ſens contraire avec des viteſſes qui ſoient en raiſon inverſe de leurs maſſes; ils demeureront tous deux en repos après le choc.

9°. Si deux corps A & B ſe choquent directement en ſens contraire avec des vîteſſes égales, ils iront enſemble après le choc avec une vîteſſe commune, qui ſera à la vîteſſe de chacun des corps avant le choc, comme la différence des maſſes eſt à leur ſomme.

10°. La force du choc direct ou perpendiculaire, eſt à celle du choc oblique, toutes choſes d'ailleurs égales, comme le ſinus total eſt au ſinus de l'obliquité. *V.* DÉCOMPOSITION.

Lois de la percuſſion pour les corps élaſtiques. 11°. Dans les corps à reſſort parfait, la force de l'élaſticité eſt égale à la force avec laquelle ces corps ſont comprimés; c'eſt-à-dire que la colliſion des deux corps l'un contre l'autre eſt équivalente à la quantité de mouvement que l'un ou l'autre des deux acquéreroit ou perdroit ſi les corps étoient parfaitement durs & ſans reſſort. Or comme la force du reſſort s'éxerce en ſens contraire, il faut retrancher le mouvement qu'elle produit du mouvement du corps choquant, & l'ajouter à celui du corps choqué; on aura de cette maniere les vîteſſes après la percuſſion. *Voyez* ÉLASTICITÉ

12°. Si un corps vient frapper directement un obſtacle immobile, le corps & l'obſtacle étant tous deux élaſtiques, ou l'un des deux ſeulement, le corps ſera refléchi dans la même ligne ſuivant laquelle il étoit venu, & avec la même viteſſe. Car s'il n'y avoit de reſſort ni dans le corps ni dans l'obſtacle, toute la force du choc ſeroit employée à ſurmonter la réſiſtance de l'obſtacle; & par conſéquent le mouvement ſeroit entierement perdu: or cette force du choc eſt employée ici à bander le reſſort d'un des corps ou de tous les deux; de ſorte que quand le reſſort eſt entierement bandé, il ſe débande avec cette même force, & par conſéquent repouſſe le corps choquant avec une force égale à celle qu'il avoit, & fait retourner ce corps en arriere avec la vîteſſe qu'il avoit avant le choc. De plus, le reſſort ſe débande dans la même ligne ſuivant laquelle il a été bandé, puiſqu'on ſuppoſe que le choc eſt direct; d'où il s'enſuit qu'il doit repouſſer le corps choquant dans la même ligne droite ſuivant laquelle ce corps eſt venu.

13°. Si un corps élaſtique vient frapper obliquement un obſtacle immobile, il ſe réfléchira de maniere que l'angle de reflexion ſera égal à l'angle d'incidence. *Voy.* Réflexion & Miroir.

14°. Si un corps élaſtique *A*, choque directement un autre corps *B* en repos qui lui ſoit égal; après le choc, *A* demeurera en repos, & *B* ira en avant avec la même vîteſſe, & ſuivant la même direction que le corps *A* avoit avant le choc.

Car ſi les corps n'étoient point élaſtiques, chacun auroit après le choc la même direction, & une vîteſſe commune, égale à la moitié de la vîteſſe du corps *A*; mais comme le reſſort agit en ſens contraire, avec une force égale à celle de la compreſſion; il doit repouſſer *A* avec la moitié de la vîteſſe, & par conſéquent arrêter ſon mouvement; au contraire il doit pouſſer en avant avec cette même moitié de vîteſſe le corps *B*, dont la vîteſſe totale ſera par conſéquent égale à celle du corps *A* avant le choc.

Donc puiſque *A* (*Pl. Méch. fig.* 41.) transfere toute ſa force à *B*, *B* la transférera de même à *C*; *C* à *D*, & *D* à *E*. Donc ſi on a pluſieurs corps élaſtiques égaux qui ſe touchent l'un l'autre & que *A* vienne choquer *B*, tous les corps intermédiaires reſteront en repos, & le dernier ſeul *E* s'en ira avec une vîteſſe égale à celle avec laquelle le corps *A*, a choqué *B*.

15°. Si deux corps élaſtiques égaux *A*, *B*, ſe choquent directement en ſens contraire avec des vîteſſes égales; ils ſe réfléchiront après le choc, chacun avec la vîteſſe qu'il avoit, & dans la même ligne. Car, mettant à part le reſſort, il eſt certain que ces deux corps reſteroient en repos: or toute la force du choc eſt employée à la compreſſion du reſſort, & le reſſort ſe débande en ſens contraire avec la même force par laquelle il a été bandé, donc il doit rendre à chacun de ces corps leurs vîteſſes, puiſqu'il agit également ſur chacune.

16°. Si deux corps à reſſort égaux *A* & *B* ſe choquent directement en ſens contraire avec des vîteſſes inégales, après le choc ils ſe réfléchiront en faiſant échange de leurs vîteſſes.

Car ſuppoſons que les corps ſe choquent avec les vîteſſes $C + c$ & C; s'ils ſe choquoient avec la même vîteſſe *C*, ils devroient, après le choc, ſe réfléchir avec cette même vîteſſe. Si *B* étoit en repos, & que *A* le choquât avec la vîteſſe *c*, *B* prendroit la vîteſſe *c* après le choc, & *A* demeureroit en repos. Donc l'excès *c* de la vîteſſe de *A* ſur celle de *B*, eſt transféré entierement au corps *B*; ainſi *A* ſe meut après le choc avec la vîteſſe *C*, & *B* avec la vîteſſe $C + c$.

Donc les deux corps s'éloignent l'un de l'autre après le choc avec une vîteſſe égale à celle avec laquelle ils s'approchoient avant le choc.

17°. Si un corps élaſtique *A*, choque un autre corps *B* qui lui ſoit égal, & qui ait un moindre degre de mouvement, ſuivant la même direction, ces deux corps iront après le choc, ſuivant la même direction, & feront échange de leurs vîteſſes.

Car ſi *A* eſt ſuppoſé choquer avec la vîteſſe $C + c$ le corps *B* qui n'ait que la vîteſſe *C*; il eſt évident que des vîteſſes égales *C*, & *C*, il ne peut réſulter aucun choc, ainſi tout ſe paſſe de la même maniere que ſi le corps *A* choquoit le corps *B* en repos, avec la ſeule vîteſſe. *c*. Or dans ce cas *A* reſteroit en repos après le choc, & donneroit à *B* la vîteſſe entiere *c*. Donc après le choc *B* aura la vîteſſe $C + c$, & *A* ne gardera que la vîteſſe *C*; & chacun de ces deux corps conſervera la même direction.

18°. Si un corps en mouvement *A* choque un autre corps *B* auſſi en mouvement; le choc ſera le même que ſi le corps *A* venoit choquer le corps *B* en repos, avec la différence des vîteſſes.

Donc, puiſque la force élaſtique eſt égale à la *percuſſion*; il s'enſuit que cette force agit ſur le corps *A*, *B*, avec la différence des vîteſſes qu'ils avoient avant de ſe rencontrer.

19°. On propoſe de déterminer les vîteſſes que doivent avoir après le choc deux corps élaſtiques quelconques qui ſe rencontrent & ſe frappent directement avec des vîteſſes quelconques. Si un corps à reſſort *A* choque un autre corps à reſſort *B*, qui ſoit en repos, ou qui ſe meuve moins vîte que *A*, voici comment on trouvera la vîteſſe de l'un des corps; par exemple, de *A* après la percuſſion. On fera, comme la ſomme des deux maſſes eſt au double de l'un des deux corps qui, dans ce cas-ci eſt *B*; ainſi la différence des vîteſſes avant le choc eſt à une autre vîteſſe, qui étant ſouſtraite de la vîteſſe du corps *A* avant le choc, & dans d'autre cas lui étant ajoutée, donnera la vîteſſe qui lui reſte après le choc.

Pour déterminer cette loi générale du choc des corps élaſtiques, on n'a beſoin que du principe ſuivant; ſi deux corps élaſtiques ſe viennent choquer directement avec des quantités de mouvement égales, c'eſt-à-dire avec des vîteſſes en raiſon inverſe de leurs maſſes, ils retourneront aprés le choc en arriere, chacun avec la vîteſſe qu'il avoit avant le choc. En effet, ſi les corps dont il s'agit étoient parfaitement durs, nous avons vu qu'ils reſteroient en repos, & qu'ils ſe feroient équilibre, parce que leurs mouvemens ſeroient détruits. Or l'effet du reſſort parfait, tel qu'on le ſuppoſe ici, eſt de rendre à chaque corps en ſens contraire le mouvement qu'il a perdu; donc les deux corps réjailliront avec leurs vîteſſes primitives.

Or nous avons vu que dans le choc de deux corps durs il y a toujours deux quantités de mouvement égales & contraires qui ſe détruiſent, c'eſt pourquoi ces quantités de mouvement doivent être rendues à chacun des corps en ſens contraire pour avoir leur quantité de mouvement après le choc, & par conſéquent leurs vîteſſes. Par exemple, dans le cas où les deux corps *M*, *m*, vont du même côté avant le choc avec les vîteſſes *A*, *a*, nous avons vu que leur vîteſſe commune *V* après le choc ſeroit $\frac{MA + ma}{M + m}$ en les conſidérant comme de corps durs d'où il s'enſuit que la quantité de mouvement que le corps *A* a perdu, c'eſt-à-dire, $MA - MV$. & qui a dû être détruite dans le choc, eſt $\frac{mMA - mMa}{M + m}$; ajoutant cette quantité de mouvement en ſens contraire à la quantité de mouvement MV, c'eſt-à-dire, l'en retranchant, on aura pour la quantité de mouvement du corps *M* après le choc, en le ſuppoſant à reſſort $\frac{MMA - mMA + 2Mma}{M + m}$; & ajoutant cette même quantité de mouvement à mV on aura pour la quantité de mouvement du corps *m* après le choc $\frac{2mMA + mma - mMa}{M + m}$. Par le moyen de ces deux formules on déterminera aiſément la loi dont il s'agit & les ſuivantes.

20°. Si un corps à reſſort *A* choque directement un autre corps en repos *B*, la vîteſſe de *A* après le choc, ſera à ſa vîteſſe avant le choc, comme la différence des maſſes eſt à leur ſomme, & la vîteſſe de *B* après le choc ſera à la vîteſſe de *A* avant le choc comme le double de la maſſe de *A* eſt à la ſomme des maſſes.

Ainſi la vîteſſe de *A* après le choc eſt à la vîteſſe de *B*, comme la différence des maſſes eſt au double de la maſſe *A*.

21°. Si deux corps à reſſort *A* & *B*, ſe choquent directement en ſens contraire avec des vîteſſes qui ſoient en raiſon inverſe de leurs maſſes: ils réjailliront après le choc, chacun de ſon côté, avec la même vîteſſe, & ſuivant la même direction qu'ils avoient avant le choc.

22°. Dans le choc direct des corps, la vîteſſe reſpective demeure toujours la même avant & après le choc, c'eſt-à-dire que quand les corps vont tous deux du même côté, la différence des vîteſſes eſt la même avant & après le choc, & que quand ils ſe choquent en ſens contraire, la différence ou la ſomme des vîteſſes après le choc eſt la même que leur ſomme avant le choc: ſavoir la différence ſi les corps ſe meuvent dans le même ſens après le choc, & la ſomme s'ils s'éloignent l'un de l'autre après le choc ſuivant des directions contraires.

Ainſi les deux corps s'éloignent l'un de l'autre après le choc avec la même vîteſſe avec laquelle il s'approchoient l'un de l'autre avant le choc.

23°. Dans le choc des corps à reſſort, la quantité de mouvement n'eſt pas toujours la même avant & après le choc; mais elle augmente quelquefois par le choc, & quelquefois elle diminue.

Ainſi Deſcartes & ſes ſectateurs ſe trompent, lorſqu'ils ſoutiennent que la même quantité de mouvement ſubſiſte toujours dans l'univers.

24°. Si deux corps à reſſort *A* & *B* ſe choquent, la ſomme des produits des maſſes par les quarrés des vîteſſes eſt toujours la même avant & après le choc.

C'eſt le célebre M. Huyghens qui a le premier découvert cette loi, & ceux qui ſoutiennent que les forces vives des corps, c'eſt-à-dire, les forces des corps en mouvement ſont les produits des maſſes par les quarrés de leurs vîteſſes, s'en ſervent pour prouver leur opinion; car ces philoſophes font voir que non-ſeulement dans le choc des corps, mais auſſi dans toutes les queſtions de Dynamique, la ſomme des maſſes par les quarrés des vîteſſes fait toujours une quantité conſtante. Or, comme il eſt naturel de penſer, ſelon eux, que la force des corps en mouvement demeure toujours la même, de quelque maniere qu'ils agiſſent les uns ſur les autres, ces auteurs en concluent

cluent que cette force eſt donc le produit de la maſſe par le quarré de la viteſſe & non par la viteſſe ſimple. *Voyez* Forces vives.

25°. Pour déterminer le mouvement de deux corps A & B (*fig.* 42.) qui ſe choquent obliquement, ſoit que ces corps aient du reſſort ou n'en aient point; le mouvement du corps A ſuivant AC, peut ſe décompoſer en deux autres, dans les directions AE & AD, & le mouvement du corps B ſuivant BC, peut auſſi ſe décompoſer en deux autres ſuivant BF & BG, & les vîteſſes ſuivant AD & BF ſeront aux vîteſſes ſuivant AC & BC, comme les lignes droites AD, BF, AC, & BC: or comme les droites AE & BG ſont paralleles, les forces qui agiſſent ſuivant ces directions ne ſont oppoſées en rien, & par conſéquent, on ne doit point y avoir égard, pour déterminer le mouvement que les deux corps ſe communiquent par le choc; mais comme les lignes AD & BF, ou ce qui revient au même, EC & GC, compoſent une même ligne perpendiculaire à DC; il s'enſuit que le choc eſt le même, que ſi les corps A & B ſe choquoient directement avec des vîteſſes qui fuſſent entr'elles comme EC & GC. Tout ſe réduit donc à trouver la vîteſſe de A & B ſuivant les regles données ci-deſſus. Suppoſons, par exemple, que la vîteſſe du corps A, après le choc dans la perpendiculaire EC, ſoit repréſentée par CH; comme le mouvement ſuivant AE n'eſt point changé par le choc, on fera $CK = AE$, & on achevera le parallelogramme $HCKI$; la diagonale CI repréſentera le mouvement de A après le choc; car après le choc, le corps ſe mouvra ſuivant la direction CI, & avec une vîteſſe qui ſera comme CI. On trouvera de la même maniere que le corps B ſe réfléchira ſuivant la diagonale du parallelogramme CM, dans lequel $LM = BG$, en ſuppoſant que la vîteſſe BF ſe change après le choc en CL; ainſi les vîteſſes après le choc ſeront entr'elles comme CI à CM.

Centre de *percuſſion* eſt le point dans lequel le choc ou l'impulſion d'un corps qui en frappe un autre, eſt la plus grande qu'il eſt poſſible. *Voyez* Centre.

Le centre de *percuſſion* eſt le même que le centre d'oſcillation, lorſque le corps choquant ſe meut autour d'un axe fixe. *Voyez* Oscillation.

Si toutes les parties du corps choquant ſe meuvent d'un mouvement parallele & avec la même vîteſſe; le centre de *percuſſion* eſt le même que le centre de gravité. *Voyez* Gravité & Centre.

Sur les lois de la *percuſſion* des corps irréguliers, élaſtiques ou non, *voyez* mon *traité de Dynamique*.

J'ai déterminé, *art.* 169. de la ſeconde édition les lois de cette *percuſſion* par une méthode fort ſimple. Cette méthode ſuppoſe en général que le mouvement d'un corps après le choc eſt toujours compoſé d'un mouvement du centre de gravité en ligne droite, & d'un mouvement de rotation autour de ce centre, lequel mouvement eſt $= 0$ dans le cas de la *percuſſion* directe. On peut voir ſur cela un plus grand détail dans l'article cité de mon *traité de Dynamique*. (*O*)

PERDICITES, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques naturaliſtes à une pierre de la couleur des plumes d'une perdrix.

PERDITION, ſ. f. (*Critique ſacrée.*) ce mot ſignifie dans l'Ecriture, perte, ruine, *perditio tua Iſraël*, Oſée, *xiij.* 9.. „ votre ruine ne vient que de vous Iſ„ raël „. 2°. Le tombeau, le ſépulchre. „ Quelqu'un, „ dit le Pſalmiſte, *Pſ. lxxxvij.* 12. racontera-t-il votre „ vérité dans le tombeau „? *in perditione*. (*D. J.*)

PERDOTTE, ſ. m. (*Idolâtrie.*) nom propre d'un faux dieu des anciens habitans de Pruſſe; c'étoit leur Neptune, ou leur dieu de la mer; d'où vient qu'il étoit honoré ſingulierement par les matelots & les pêcheurs. Ils lui offroient des poiſſons en ſacrifice, enſuite leurs prêtres tiroient les auſpices, examinant les vents, & leur prédiſoient le jour & le lieu où ils pourroient faire une heureuſe pêche. Hartsnoch, *Diſſert. X. de cultu deorum pruſſiorum*, a forgé tous ces contes, ſemblables à ceux qu'il a imaginés ſur le dieu Perennus. *Voyez* Perennus. (*D. J.*)

PERDRE, v. act. (*Gram.*) c'eſt le corrélatif de *conſerver*; il marque la privation d'une choſe précieuſe qu'on poſſédoit; *perdre* la vie, la ſanté, l'innocence; *perdre* le ſang, *perdre* une bataille; *perdre* ſon pere, ſa mere, & ſes amis; *perdre* ſur une marchandiſe; *perdre* ſon tems. Il a quelques autres acceptions, comme dans ces phraſes, il eſt *perdu* d'amour; c'eſt un homme que je *perdrai*; je le *perds* de vue; il s'eſt *perdu* dans ces forêts, j'ai *perdu* la confiance que j'avois en lui; je *perds* le fil de ſon diſcours; les idées ſe *perdent*, &c.

PERDREAUX, ſ. m. pl. (*Artillerie milit.*) les *perdreaux* ſont pluſieurs grenades qui partent enſemble d'un même mortier avec une bombe, comme une compagnie de *perdreaux*, dont la bombe repréſente la mere perdrix. Le mortier qui jette la bombe, eſt un mortier ordinaire mais dont le bord dans ſon contour & dans ſon épaiſſeur, contient treize autres petits mortiers dans chacun deſquels eſt une grenade. On met le feu à la lumiere du gros mortier, qui a communication avec celle des petits. La bombe & les grenades partent dans le même moment, c'eſt un italien nommé *Petri*, qui fit fondre d'abord ces ſortes de mortiers. (*D. J.*)

PERDRIX, Perdrix grise, Perdris, Perdris gringette, Perdrix goache, *ou* gouache, Perdrix grieche, *perdrix cinerea*, *Aldrovandi*, Will. oiſeau qui a environ un pié & un demi-pouce de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & plus d'un pié ſix pouces d'envergure: le front, les côtés de la tête, & la gorge, ſont d'un roux clair; le deſſus de la tête eſt d'un brun rouſsâtre mêlé de petites lignes longitudinales jaunâtres. Il y a au-deſſous des yeux de petites excroiſſances de chair rouge; la face ſupérieure du cou a des bandes tranſverſales de cendré, de noir & d'un peu de roux les plumes du dos, du croupion, & celles du deſſus de la queue, ont les mêmes couleurs, & il y a au bout de chaque plume une bande étroite & tranſverſale de couleur rouſſe; la partie inférieure du cou & la poitrine, ſont d'un cendré bleuâtre mêlé de petites taches rouſſes & de bandes noires tranſverſales; il y a au bas de la poitrine une large bande en forme de fer à cheval de couleur de marron; les plumes des côtés du corps ſont de même couleur que celles de la poitrine; elles ont chacune près de l'extrémité une large bande tranſverſale rouſſe; le bas-ventre eſt d'un blanc ſale & jaunâtre; les plumes des jambes, & celles des deſſous de la queue, ſont rouſſâtres & traverſées de taches noirâtres; le milieu de chaque plume a une tache blanche longitudinale, en ſuivant la direction du tuyau; les petites plumes des aîles & les grandes des épaules, ont les mêmes couleurs que celles du dos, & de plus de grandes taches rouſſes; chaque plume a auſſi une ligne d'un blanc rouſſâtre, qui s'étend ſelon la longueur des tuyaux; les grandes plumes des aîles ſont brunes & rayées tranſverſalement de blanc rouſſâtre; la queue eſt compoſée de vingt plumes; les ſix du milieu ont les mêmes couleurs que le dos; les ſept autres de chaque côté ſont rouſſes à l'exception de la pointe qui eſt cendrée; le bec, les piés, & les ongles, ont une couleur cendrée bleuâtre; le mâle a un ergot obtus à la partie poſtérieure du pié.

Les couleurs des *perdrix* griſes varient; on en trouve qui ſont preſqu'entierement blanches, & qui ont de petites lignes brunes tranſverſales en forme de zig-zag. Cet oiſeau multiplie beaucoup; la femelle pond ſeize ou dix-huit œufs; les petits qui en ſortent vivent tous en ſociété avec le pere & la mere pendant tout l'hiver, juſqu'à ce que chaque mâle cherche à s'appareiller avec une femelle. *Ornith.* de M. Briſſon, *tome I. Voy.* Oiseau.

Perdrix *de la nouvelle Angleterre*, *perdix novæ Angliæ*, *Klein. avi.* Elle eſt plus petite que la *perdrix* griſe; elle a la tête, le cou, le dos, le croupion, les petites plumes des aîles, & celles des deſſus de la queue d'un brun tirant ſur le roux mêlé de noir; il y a quelques petites taches blanches ſur la partie ſupérieure du cou; la gorge eſt blanche; la poitrine, le ventre, & les côtés du corps, ſont jaunâtres & traverſés par des bandes noires; il y a de chaque côté de la tête une bande longitudinale, qui commence à l'origine du bec, qui paſſe ſur les yeux, & qui s'étend juſque derriere la tête; les jambes & les plumes du deſſous de la queue ont une couleur jaunâtre, marquée de taches de couleur de marron; les grandes plumes des aîles & celles de la queue, ſont brunes: on trouve cet oiſeau à la nouvelle Angleterre & à la Jamaïque. *Ornith. de* M. Briſſon, *tome I. Voyez* Oiseau.

Perdrix blanche, Arbenne, *lagopus avis*, *Aldrovandi*, Will. oiſeau que M. Briſſon a mis dans le genre des gélinotes, & qu'il a décrit ſous le nom de *gélinote blanche*. Il eſt un peu plus gros que la *perdrix* rouge: il a environ un pié deux pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue; il change de couleur au printems, comme la plûpart des autres animaux blancs; & il eſt preſqu'entierement blanc pendant l'hiver; il y a ſur les côtés de la tête une petite tache noire entre les yeux & le bec; le tuyau de la ſeconde des grandes plumes de l'aîle & des quatre qui ſuivent, eſt noirâtre; les quatre plumes du milieu de la queue ſont blanches; toutes les autres ont une couleur noirâtre, à l'exception de la pointe qui eſt blanche; les

piés,

piés, & même les doigts, ſont couverts juſqu'à l'origine des ongles, de plumes blanches; il y a au-deſſus des yeux une petite bande de mamelons charnus, d'un très-beau rouge; le bec eſt noir, & les ongles ſont bruns. Pendant l'été cet oiſeau eſt en partie brun, & en partie blanc; il a auſſi quelquefois un peu de couleur de marron rayée tranſverſalement de noir. On le trouve dans le pays du Nord, & même en France & en Italie ſur les hautes montagnes. *Ornith. de* M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

PERDRIX DU BRÉSIL, *perdix braſiliana jambu dicta Piſoni*, Will. Cette *perdrix* a la groſſeur de nos *perdrix* elle eſt en entier d'une couleur jaunâtre obſcure, mêlée de brun; elle ſe perche ſur les arbres; ſes œufs ſont d'un très-beau bleu: c'eſt un oiſeau du Bréſil. *Ornith. de* M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

PERDRIX DE LA CHINE, *perdix ſinenſis*; cette eſpece de *perdrix* eſt un peu plus groſſe que notre *perdrix* rouge; elle a environ un pié ſix lignes de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & un pié quatre pouces juſqu'au bout des ongles. Il y a de chaque côté de la tête quatre bandes longitudinales, qui commencent toutes à l'origine du bec, & qui s'étendent juſqu'au derriere de la tête; la premiere, c'eſt-à-dire, celle qui ſe trouve au-deſſus des autres, paſſe ſur les yeux, elle eſt la plus large & noirâtre. La ſeconde eſt blanche; la troiſieme noirâtre, & la derniere a une couleur rouſſâtre. Le ſommet de la tête eſt d'un brun mêlé de petites taches blanchâtres, & la gorge a une couleur blanche; les plumes du dos, du croupion, & celles du deſſus de la queue, ſont rayées tranſverſalement de brun & de rouſſâtre; les plumes des aîles ſont brunes, & ont auſſi des bandes tranſverſales blanchâtres, qui forment ſur chaque côté de la plume un petit arc de cercle; la queue eſt rouſsâtre & a des bandes tranſverſales noires; le bec eſt noirâtre; les piés ſont roux; le mâle a un ergot long de deux lignes & demie à chaque pié: on trouve cet oiſeau à la Chine. *Ornith. de* M. Briſſon. *Voyez* OISEAU.

PERDRIX DE DAMAS, PERDRIX DE SYRIE, *perdix damaſcena Bellonii*, Will. On a mis cet oiſeau dans le genre des gelinotes, & M. Briſſon l'a décrit ſous le nom de *gelinote des Pyrenées*, il eſt à-peu-près de la groſſeur de la *perdrix* griſe; il a dix pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'au bout des ongles; le deſſus de la tête, la face ſupérieure du cou & le dos, ont différentes couleurs mêlées enſemble, telles que le noir, le roux, le jaunatre, & le verdâtre, le croupion eſt rayé tranſverſalement de noir & de roux; les petites plumes des aîles ſont d'un brun tirant ſur marron; les grandes ont une couleur verdâtre, mêlée de jaunâtre, à l'exception de la pointe qui eſt noire; les joues ſont fauves; il y a derriere les yeux une petite ligne noire; le tour des yeux & la gorge ont cette même couleur; le deſſus de la face inférieure du cou eſt olivâtre; le deſſous eſt roux; terminé par une bande noire, & ſéparé de la couleur olivâtre par une ſeconde bande de la même couleur; ces bandes entourent le cou comme un double collier; les plumes de la poitrine, du ventre, des côtés du corps, & celles de la face inférieure des aîles, ſont blanches; la couleur des grandes plumes des aîles eſt cendrée, elles ont l'extrémité brune & le tuyau noir; il y a ſeize plumes dans la queue les deux du milieu ont preſque le double de la longueur des autres; toutes ces plumes ſont de couleur cendrée, mêlée confuſément d'olivâtre: on trouve cet oiſeau en Syrie & ſur les Pyrénées.

On a donné le nom de *perdrix de Damas*, à une variété de la *perdrix* griſe, comme dans différentes provinces de France, ſous le nom de *perdrix griſe* de la petite eſpece. Elle ne differe de la vraie *perdrix* griſe, qu'en ce qu'elle eſt plus petite, & qu'elle a le bec plus alongé. *Ornith. de* M. Briſſon. *Voyez* OISEAU.

PERDRIX FRANCHE, *voyez* PERDRIX ROUGE.

PERDRIX DE GRECE, *voyez* BARTAVELLE.

PERDRIX DE LA GUIANE, GROSSE PERDRIX DU BRÉSIL, *gallina ſilveſtris macucagna Braſilienſibus dicta Marg.* Wil. Cette eſpece de *perdrix* eſt plus groſſe qu'une poule; elle a le bec noir, & long de plus d'un pouce & demi; la tête & le cou ſont variés de petits points noirs & d'un jaune obſcur; la gorge eſt blanche: le dos, la poitrine, le ventre & les jambes ont une couleur cendrée obſcure; les petites plumes des aîles ſont brunes, & ont des lignes noires en zig-zag; les grandes plumes ſont entierement noires: cet oiſeau n'a point de queue. Ses œufs ſont un peu plus gros que ceux des poules, & d'un bleu verdâtre. On le trouve dans la Guiane & au Bréſil. *Ornith. de* M. Briſſon, *tom. I. Voyez* OISEAU.

PERDRIX DE MONTAGNE, *voyez* OCOCOLIN.

PERDRIX DE MONTAGNE *du Mexique*, *voyez* OCOCOLIN DU MEXIQUE.

PERDRIX ROUGE, PERDRIX AUX PIÉS ROUGES, PERDRIX FRANCHE, PERDRIX GAILLE, GAYE *ou* GAULE, PERNISSE, *perdix rufa*, Wil. La *perdrix* rouge eſt un peu plus groſſe que la *perdrix* griſe. Elle a près d'un pié un pouce de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & un pié ſix pouces d'envergure. Le devant de la tête eſt d'un gris-brun, & le derriere d'un gris tirant ſur le roux; la gorge a une couleur blanche qui eſt entourée d'une bande noire; cette bande commence aux narines, paſſe ſous les yeux, & va ſe terminer ſous la gorge, où elle forme une ſorte de collier; il y a auſſi de chaque côté de la tête une bande longitudinale blanche. Les plumes de la face intérieure & des côtés du cou ſont cendrées, & ont chacune deux taches noires à leur extrémité une de chaque côté du tuyau; la face ſupérieure eſt d'un brun roux; les plumes qui ſont près du derriere de la tête ont chacune à leur extrémité deux taches noires & oblongues, les plumes du dos, du croupion, des deſſus de la queue & celles des aîles ſont d'un gris-brun; la poitrine eſt cendrée; les plumes du ventre, des jambes & celles du deſſous de la queue ont une couleur rouſſe; celles des côtés du corps ſont cendrées à leur origine, elles ont enſuite une raie tranſverſale blanche, ſuivie d'une autre raie noire, enfin leur extrémité eſt rouſſe. Il y a ſeize plumes dans la queue: les quatre du milieu ſont d'un gris brun; celle qui les ſuit de chaque côté a les barbes extérieures rouſſes, & les intérieures d'un gris brun; toutes les autres ſont entierement rouſſes. L'iris des yeux, le bec & les piés ont une belle couleur rouge.

Les couleurs de la *perdrix* rouge varient. On trouve de ces oiſeaux preſqu'entierement blancs ou blanchâtres à l'exception de la tête qui eſt d'un brun-roux. Le bec & les piés reſtent toujours rouges. *Ornit. de* M. Briſſon *tome I. Voyez* OISEAU.

PERDRIX ROUGE DE BARBARIE, *perdix Barbara Klein*, cet oiſeau eſt un peu plus petit que la *perdrix* griſe. Il a environ un pié de longueur depuis la pointe du bec juſqu'au bout des ongles, & un pié ſept pouces d'envergure. Le deſſus de la tête eſt couleur de marron; cette couleur devient plus obſcure derriere la tête, & elle forme ſur le cou une ſorte de collier parſemé de taches blanches & rondes; les côtés de la tête & la gorge ſont d'un cendré clair & bleuâtre, & il y a près de l'endroit des oreilles une tache qui tire ſur le brun. La partie ſupérieure du cou & le dos ont une couleur brune obſcure tirant ſur le cendré; le croupion eſt cendré. Les grandes plumes des épaules & celles du deſſus des aîles ſont d'un beau bleu, à l'exception des bords qui ont une couleur de marron. La partie inférieure du cou, au-deſſous du collier, eſt d'un cendré clair: le ventre, les plumes du deſſous de la queue & celles de la face inférieure des aîles ſont d'un brun clair: la poitrine eſt de couleur de roſe pâle; les plumes des côtés du corps ſont cendrées près de la racine; elles ont enſuite une bande blanche tranſverſale dans leur milieu, & leur extremité eſt de couleur orangée. Les grandes plumes des aîles ſont d'un brun obſcur tirant ſur le cendré; les moyennes ont la même couleur, mais plus claire. Le bec, le tour des yeux & les piés ſont d'un très-beau rouge. Le mâle a ſur la patte poſtérieure du pié un petit ergot obtus. On trouve cet oiſeau en Barbarie. *Ornith. de* M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

PERDRIX ROUSSE DES ANTILLES, *voyez* PIGEON VIOLET DE LA MARTINIQUE.

PERDRIX DU SÉNÉGAL, *perdix Senegalenſis*, oiſeau du genre des *perdrix*, il eſt un peu plus grand que notre *perdrix* rouge. Il a environ un pié deux pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue; tout le corps eſt varié de roux, de brun & de blanc ſale; le deſſus de la tête eſt roux & n'a point de taches; les côtés ſont d'un blanc ſale, & ont de petites taches longues & brunes; la gorge eſt auſſi d'un blanc ſale, mais elle n'a point de taches. Il y a ſur les côtés de la tête trois petites bandes qui prennent leur origine à la racine du bec; la bande du milieu eſt blanche, & les deux autres ſont noires; la ſupérieure s'étend juſques ſur le derriere de la tête, & les deux autres ſeulement derriere les yeux; le cou eſt roux & marqué de taches brunes & blanc ſale. Il y a à chaque pié deux ergots. On trouve cet oiſeau au Sénégal. *Ornith. de* M. Briſſon. *Voyez* OISEAU.

PERDRIX, (*Chaſſe.*) on donne, comme on voit, le nom *perdrix* à pluſieurs oiſeaux de différens pays, tels que la *perdrix* de Grece, celle de Damas, celle de la Guadeloupe, &c. mais ce nom eſt particulierement attribué aux eſpeces que nous appellons en Europe *perdrix griſe*,

griſe, *perdrix rouge*, & *perdrix blanche*: cette derniere eſpece ne ſe trouve communément qu'en Savoie & dans les Alpes. *Voyez* ARBENNE.

La *perdrix* griſe & la rouge qui ſont communes en France, ont dans les mœurs auſſi-bien que dans la forme & le plumage, des différences qui en font des eſpeces très-ſéparées: auſſi ne ſe mêlent-elles point enſemble, même dans les lieux où l'abondance des unes & des autres les met ſouvent en préſence dans le tems de l'effervescence commune. Cependant lorſque le nombre des mâles *perdrix* rouges excede celui des femelles, on voit quelques-uns de ces mâles s'attacher à une paire de *perdrix* griſes, la ſuivre conſtamment, & donner des marques d'empreſſement & d'amour. Mais on n'a jamais vu aucune *perdrix* rouge en venir avec une griſe juſqu'à l'accouplement. Cet amour étranger n'a d'effet que la jalouſie. Il trouble ſeulement le ménage; & ces ſoins aſſidus ne produiſent qu'une importunité ſans fruit. La maniere dont les deux eſpeces ſe nourriſſent eſt à-peu-près la même. Elles vivent de grain de ſemences, d'œufs de fourmis, de petites araignées & d'autres inſectes qui ſe trouvent dans les campagnes & dans les bois.

Les *perdrix* griſes s'apparient dès la fin de Février, ou a commencement de Mars, lorſque les grandes gelées ſont paſſées. Il y a pendant les premiers jours beaucoup de combats entre les mâles, & même entre les femelles, juſqu'à ce que le choix mutuel ſoit fait d'une maniere fixe, & que la pariade ſoit décidée. Le tems doux avance ce moment; & à meſure que la chaleur augmente, la fermentation de l'amour devient plus forte dans ces oiſeaux. Les mâles ſont plus empreſſés, & les femelles plus dociles. Ils s'accouplent vers le commencement d'Avril, & les femelles pondent à la fin de ce mois, ou au commencement de Mai. Le nombre des œufs varie ordinairement ſelon l'âge de la *perdrix*. A deux & trois ans la ponte eſt ſouvent de dix-huit œufs. Elle diminue enſuite, & ceſſe preſqu'entierement à ſix ans. Alors la *perdrix* eſt déja vieille, & il ne lui reſte plus guere qu'une année à vivre. Elle dépoſe ſes œufs dans un nid fait preſque ſans apprêt. Ce n'eſt qu'une fente au fond de laquelle ſont arrangées quelques brins de paille ou d'herbe ſeche, & quelques feuilles. Les jeunes *perdrix* ne choiſiſſent pas même avec beaucoup de ſoin le lieu où elles placent ce nid. Mais celles que l'âge & l'expérience ont inſtruites y apportent beaucoup d'attention. Elles choiſiſſent un endroit élevé, à l'abri de l'inondation, & environné de broſſailles qui le dérobent à la vue & en défendent l'entrée. De plus lorſqu'elles quittent leurs œufs, pour aller manger, elles ont ſoin de les couvrir avec des feuilles. *Voyez* INSTINCT.

Le tems de l'incubation eſt de vingt-deux jours. Pendant ce tems le mâle reſte aux environs du nid, & accompagne ſa femelle lorſqu'elle releve pour chercher à vivre. Les petits étant éclos, le pere & la mere prennent ſoin en commun de les conduire. Ils les promenent dans les prés, aux bords des bois, découvrent pour eux les fourmilieres, les appellent preſque continuellement, & leur indiquent les inſectes & les graines qui ſont propres à leur nourriture. La *perdrix* griſe donne à ſes petits des ſoins plus empreſſés & plus actifs qu'aucune autre eſpece. Leur tendreſſe va juſqu'à une jalouſie cruelle à l'égard des perdreaux qui ne ſont pas de leur compagnie. Dans les pays fort peuplés de gibier, on voit communément les vieilles *perdrix* pourſuivre avec fureur les petits les unes des autres; & les aſſommer à coups de bec. Lorſque quelque péril vient à menacer la famille, le pere & la mere, pour l'en détourner, s'y préſentent eux-mêmes avec un courage qui étonne dans des animaux auſſi foibles. Si c'eſt un chaſſeur, ou un chien qui les menace, ils ſe montrent d'abord, fuient enſuite en traînant l'aîle, laiſſent aux pourſuivans l'eſpérance de les joindre; & quand ils les ont ſuffiſamment éloignés, ils revolent à leurs petits.

Les *perdrix* griſes vivent réunies en familles, qu'on nomme *compagnies*, juſqu'au tems où l'amour les ſépare & les apparie. Celles même qui n'ont point pondu, ou dont les œufs ont été détruits par quelque accident, ſe remettent en compagnies dans le mois de Juillet, & y reſtent juſqu'au tems de la pariade.

Les *perdrix* rouges different en cela des griſes, quant aux mœurs. Elles ne ſont pas, à beaucoup près auſſi étroitement liées par compagnies. Les petits même qui ont été élevés enſemble, & qui ſont de la même famille, ſe tiennent toujours à quelque diſtance l'un de l'autre; ils ne partent pas enſemble, & ne vont pas tous du même côté. Les *perdrix* griſes, lorſqu'elles ont été forcées de ſe ſéparer, ſe rappellent auſſi-tôt avec beaucoup de vivacité & d'inquiétude. Cela n'arrive guere parmi les *perdrix* rouges qu'entre le mâle & la femelle dans le tems de l'amour. Les *perdrix* rouges s'apparient ainſi que les griſes; mais auſſi-tôt que la femelle couve, le mâle la quitte, & la laiſſe ſeule chargée du ſoin de ſes petits. La *perdrix* griſe s'apprivoiſe aiſément; elle ſe familiariſe avec les paſſans le long des chemins; & en lui donnant à manger pendant l'hiver, on l'engage aiſément à pénétrer juſque dans les maiſons. La *perdrix* rouge conſerve toujours un caractere plus farouche, & l'éducation domeſtique en eſt plus difficile. *Voyez* FAISANDERIE.

Les *perdrix* griſes habitent volontiers les plaines fertiles; elles ſe plaiſent ſur-tout dans celles qui ſont fécondées par des engrains chauds, tels que la marne, *&c.* Elles ne ſont tranquilles, qu'autant qu'elles ont des remiſes à portée d'elles; mais en général elles ne ſe jettent dans le bois que pour éviter la pourſuite des oiſeaux ou des chaſſeurs, & elles en ſortent dès que le péril eſt paſſé. Les *perdrix* rouges cherchent naturellement les montagnes fourrées de bruyeres & de jeunes bois. Si elles relevent dans les plaines, c'eſt pour aller vivre, & les bois ſont leur habitation propre. *Voyez* GIBIER.

Tout le monde ſait quelle reſſource on tire des *perdrix*, ſoit pour l'agrément de la table, ſoit pour le plaiſir de la chaſſe. C'eſt pour réunir ces deux objets qu'on prend tant de ſoins pour la conſervation de ces oiſeaux. La maniere de les chaſſer la plus ordinaire, eſt avec des chiens couchans qui les arrêtent, & indiquent au chaſſeur le lieu où elles ſont. Le chaſſeur doit alors les tourner, chercher à les appercevoir, & les tuer devant ſon chien, ſoit à terre ſi elles tiennent, ſoit au vol ſi elles viennent à partir. Les heures les plus convenables pour cette chaſſe ſont dans l'automne, depuis dix heures juſqu'à midi, & depuis deux heures juſqu'à quatre. Le matin, à midi & le ſoir, les *perdrix* relevent pour manger & alors elles ſont preſque toujours en mouvement. On prend les *perdrix* pendant la nuit avec des filets, appellés les uns *traineaux*, les autres *pantieres*. Mais ces ſortes de chaſſes qui n'appartiennent qu'aux braconniers, ne méritent pas qu'on en donne les leçons. Il eſt une autre maniere de les prendre pendant le jour, qui peut être utile, & qui tend à la conſervation ſans rien prendre ſur l'uſage. On a un filet rond monté ſur des cerceaux qui lui donnent la figure d'un cône fort alongé; on appelle *tonnelle*. On tend ce filet dans un chaume, & l'on l'aſſujettit de maniere que les mailles d'en-bas touchent exactement la terre, & que les piés des *perdrix* ne puiſſent pas s'y embarraſſer. On place enſuite en avant de la tonnelle deux filets conducteurs, qu'on nomme *aillers*, qui partent de l'embouchure de la tonnelle, & dont l'intervalle va en s'élargiſſant. Lorſque cet attiral eſt préparé, le chaſſeur porte devant lui une toile jaune tendue ſur un chaſſis, & qu'on appelle *vache*, parce qu'elle en a la couleur. Cette vache a un trou placé à la hauteur de l'œil, au moyen duquel le chaſſeur voit ce qui ſe paſſe devant lui. Toujours caché derriere cette toile, il va chercher une compagnie de *perdrix* qui marchant devant cet objet ſans en être aſſez effrayée pour prendre ſon vol, eſt conduite pas-à-pas, d'abord entre les aillers, & de-là dans la tonnelle même. Alors le chaſſeur jette ſa vache, court à ſon filet, & ſaiſit les *perdrix* dont il laiſſe aller les femelles, & tue les coqs. Par ce moyen il ôte la ſurabondance des mâles, ſans courre le riſque, comme avec le fuſil, d'en bleſſer inutilement, ou de ſe méprendre. Il naît ordinairement dans l'eſpece des *perdrix* un tiers de coqs plus que de femelles. Il eſt important pour la reproduction d'ôter cet excédent afin que les paires ne ſoient point troublées au tems de la ponte. On garde auſſi pour cela dans des cages quelques poules privées. On les porte le ſoir dans les endroits où on a remarqué trop de coqs. Elles appellent, & leur chant attire les mâles qu'on tue alors à coups de fuſil. On nomme *chanterelles*, les *perdrix* deſtinées à cet uſage.

PERDRIX, (*Diete.*) cet oiſeau eſt dès-long-tems fameux parmi les alimens les plus exquis & les plus ſalutaires; ſupériorité réelle qu'a la chair de la *perdrix*, à ces deux titres, ſur les autres chairs que mangent les hommes, c'eſt d'être véritablement ſucculente ſans être graſſe. Elle peut convenir par cette qualité ſinguliere à tous les ſujets, ſoit vigoureux, ſoit délicats, tant à ceux qui ſont en pleine ſanté, qu'à ceux qui ſont en convaleſcence.

Je ne ſais ce qu'il faut croire d'une opinion qui eſt répandue parmi le peuple, ſavoir que le glouton le plus décidé ne ſauroit manger une *perdrix* tous les jours pendant un mois entier.

PERDU, *voyez l'article* PERDRE. On dit *en Peinture* que les contours des objets repréſentés dans un tableau ſont *perdus*, lorſqu'il ne ſe détachent pas de leur fond.

PERDU, BOIS, (*Comm. de bois.*) faire flotter du bois à bois *perdu*, veut dire le jetter dans de petites rivieres qui ne peuvent porter ni train, ni bateau, pour le raſſembler

bler à leurs embouchures dans de plus grandes, & en former des trains, ou en charger des bateaux.

Lorſqu'il y a pluſieurs marchands qui jettent leurs bois à *bois perdu* dans le même tems & dans le même ruiſſeau, ils ont coutume de marquer chacun le leur à la tête de chaque buche, avec un marteau de fer gravé des premieres lettres de leur nom, ou de quelqu'autre figure à leur volonté, afin de les démêler quand on les tire à bord. Ils ont auſſi à communs frais, des perſonnes qui parcourent les rives de ces petites rivieres des deux côtés, & qui avec de longues perches armées d'un croc de fer, remettent à flot les bois qui donnent à la rive & qui s'y arrêtent. (*D. J.*)

PERDUELLIO, (*Hiſt. Rom.*) nos auteurs traduiſent toujours ce mot par *rébellion*, crime de rébellion; mais ce n'eſt point cela, *perduellio* étoit un crime qu'on pourſuivoit devant le peuple dans ſes aſſemblées par centuries. On eppelloit *perduellis*, celui qui étoit coupable de quelque attentât contre la république; les anciens donnoient le nom de *perduelles* aux ennemis, comme on le voit dans Plaute, *Amphit. act. I. ſc. j. v.* 94. On réputoit coupable de *perduellion* celui qui avoit violé les lois qui favoriſoient le droit des citoyens, & la liberté du peuple: tel étoit, par exemple, celui qui avoit donné atteinte à la loi Porcia, établie l'an de Rome 556 par P. Porcius Lœca tribun du peuple, ou à la loi Sempronia; on en trouve un exemple concernant la loi Porcia dans Valere Maxime, *exemple* 3. La premiere de ces lois, défendoit de battre ou de tuer un citoyen romain; la ſeconde, défendoit de décider de la vie d'un citoyen romain ſans l'ordre du peuple, à qui appartenoit le droit légitime de ſe réſerver cette connoiſſance; auſſi étoit-ce un crime de lèze-majeſté, ou de *perduellion* des plus atroces, que d'y donner atteinte. *Voyez* ce qu'en dit Ciceron, *Verr. liv. I. ch. v.* Tite-Live, *l. XXVI. c. iij.* (*D. J.*)

PERE, ſ. m. (*Droit. naturel.*) Relation la plus étroite qu'il y ait dans la nature, „ Tu es *pere*, dit le Bra-
„ mine inſpiré, ton enfant eſt un dépôt que le ciel t'a
„ confié; c'eſt à toi d'en prendre ſoin. De ſa bonne ou
„ de ſa mauvaiſe éducation, dépendra le bonheur ou le
„ malheur de tes jours; fardeau honteux de la ſociété, ſi
„ le vice l'emporte, il ſera ton opprobre; utile à ſa patrie,
„ s'il eſt vertueux, il fera l'honneur de tes vieux jours.

On ne connoît jamais bien la joie des *peres* ni leurs chagrins, dit Bacon, parce qu'ils ne peuvent exprimer leur plaiſir, & qu'ils n'oſent parler de leurs peines. L'amour paternel leur rend les ſoins & les fatigues plus ſupportables; mais il rend auſſi les malheurs & les pertes doublement ameres; toutefois ſi cet état augmente les inquiétudes de la vie, il eſt mêlé de plaiſirs indicibles, & a l'avantage d'adoucir les horreurs & l'image de la mort.

Une femme, des enfans, autant d'ôtages qu'un homme donne à la fortune. Un *pere* de famille ne peut être méchant, ni vertueux impunément. Celui qui vit dans le célibat, devient aiſément indifférent ſur l'avenir qui ne doit point l'intéreſſer; mais un *pere* qui doit ſe ſurvivre dans ſa race, tient à cet avenir par des liens éternels. Auſſi remarque-t-on en particulier, que les *peres* qui ont fait la fortune ou l'élévation de leur famille, aiment plus tendrement leurs enfans; ſans doute, parce qu'ils les enviſagent ſous deux rapports également intéreſſans, & comme leurs héritiers, & comme leurs créatures; il eſt beau de ſe lier ainſi par ſes propres bienfaits.

Mais que l'avarice & la dureté des *peres* eſt condamnable & mal entendue; puiſqu'elle ne tourne qu'à leur préjudice! leurs enfans en contractent une baſſeſſe de ſentimens, un eſprit de fourberie & de mauvaiſe conduite, qui les deshonore, & qui fait mépriſer une famille entiere; c'eſt d'ailleurs une grande ſottiſe d'être avare, pour faire tôt ou tard des prodigues.

C'eſt une autre coutume fort mauvaiſe, quoiqu'ordinaire chez les *peres*, de mettre dès le bas âge entre ſes enfans des diſtinctions & des prééminences, qui produiſent enſuite des diſcordes, lorſqu'ils ſont dans un âge plus avancé, & cauſent des diviſions dans les familles.

Il eſt honteux de ſacrifier des enfans à ſon ambition par des deſtinations forcées; il faut ſeulement tâcher de détourner de bonne heure leurs inclinations vers le genre de vie dont on a fait choix pour eux, quand ils n'étoient pas encore dans l'âge de ſe décider; mais dès qu'un enfant a une répugnance ou un penchant bien marqué pour un autre vocation que celle qu'on lui deſtinoit; c'eſt la voix du deſtin, il y faut céder.

On remarque preſque toujours dans une nombreuſe famille, qu'on fait grand cas d'un des aînés, qu'il y en a un autre parmi les plus jeunes qui fait les délices du *pere* & de la mere; & ceux qui ſont entre deux ſe voient preſque oubliés; c'eſt une injuſtice; le droit d'aîneſſe en eſt une autre. Enfin, les cadets réuſſiſſent très-rarement, ou pour mieux dire, ne réuſſiſſent jamais, lorſque par une prédilection injuſte, l'on a pour l'amour d'eux deshérité les aînés.

L'obligation naturelle qu'a le *pere* de nourrir ſes enfans, a fait établir le mariage, qui déclare celui qui doit remplir cette obligation; mais comme les enfans n'acquierent de la raiſon que par degrés, il ne ſuffit pas aux *peres* de les nourrir, il faut encore qu'ils les élevent & qu'ils les conduiſent; déja ils pourroient vivre, & ils ne peuvent pas ſe gouverner. Enfin, quoique la loi naturelle ordonne aux *peres* de nourrir & d'élever leurs enfans, elle ne les oblige pas de les faire héritiers. Le partage des biens, les lois ſur ce partage, les ſucceſſions après la mort de celui qui a eu ce partage, tout cela ne peut être reglé que par la ſociété, & par conſéquent par des lois politiques ou civiles. Il eſt vrai que l'ordre politique ou civil, demande ordinairement que les enfans ſuccedent aux *peres*; mais il ne l'exige pas toujours. *Voyez* M. de Monteſquieu.

Quant à l'origine & à l'étendue du pouvoir paternel, *voyez* POUVOIR PATERNEL; c'eſt une matiere délicate à traiter. (*D. J.*)

PERE *naturel* eſt celui qui a eu un enfant d'une perſonne avec laquelle il n'étoit point marié, dans ce cas le *pere* eſt toujours incertain, au lieu que la mere eſt certaine.

PERE *légitime* eſt celui qui a eu un enfant d'un mariage légitime, *pater eſt quem nuptiæ demonſtrant*.

PERE *putatif* eſt celui qui eſt réputé le *pere* d'un enfant, quoiqu'il ne le ſoit pas en effet.

PERE *adoptif* eſt celui qui a adopté quelqu'un pour ſon enfant. *Voyez* ADOPTION.

Les *peres* & meres doivent des alimens à leurs enfans, ſoit naturels ou légitimes, du-moins juſqu'à ce qu'ils ſoient en état de gagner leur vie.

Les enfans doivent auſſi des alimens à leurs *pere* & mere, au cas que ceux-ci tombent dans l'indigence.

Chez les Romains, le pouvoir des *peres* ſur leurs enfans étoit extrèmement étendu; ils devoient tuer ceux qui leur naiſſoient avec des difformités conſidérables; ils avoient auſſi droit de vie & de mort ſur ceux même qui étoient bien conſtitués, & pouvoient les vendre; ils pouvoient auſſi les expoſer & leur faire ſouffrir toutes ſortes de ſupplices

Les Gaulois & pluſieurs autres nations pratiquoient la même choſe; mais ce pouvoir trop rigoureux fut reſtraint par Juſtinien, & préſentement les *peres* n'ont plus ſur leurs enfans qu'un droit de correction modérée.

Quant aux autres droits attachés à la qualité de *pere*, *voyez* GARDE, ÉMANCIPATION & MARIAGE, PUISSANCE PATERNELLE, SECONDES NÔCES.

Les enfans doivent porter honneur & reſpect à leurs *peres* & mere; c'eſt la loi divine qui le leur commande.

Les *peres* ſont obligés de doter leurs enfans, & ſingulierement leurs filles; mais cette obligation naturelle ne produit point d'action civile.

Le *pere* & le fils ſont cenſés une même perſonne, ſoit par rapport à leur ſuffrage ou témoignage, ſoit en matiere de donations.

La ſucceſſion des meubles & acquêts des enfans décédés ſans enfans, appartient aux *pere* & mere, comme plus proches parens. *Voyez* ACQUÊTS, PROGRÉS, SUCCESSION, RETOUR.

En matiere criminelle, le *pere* eſt reſponſable civilement du délit de ſon fils mineur.

Voyez aux inſtitut. les titres *de patria poteſtate*, *de nuptiis*. (*A*)

PERE, (*Critiq. ſacrée.*) ce terme, outre la ſignification de *pere* immédiat, en a quelques autres dans l'Ecriture qui y ont un rapport indirect. Dieu eſt nommé *pere* de tous les hommes, comme créateur & conſervateur de toutes les créatures. *Pere* déſigne quelquefois l'ayeul, le biſayeul, l'auteur même d'une famille, quelqu'éloignée qu'il en ſoit; ainſi Abraham eſt dit le *pere* de pluſieurs nations. *Pere* marque encore les rois, les magiſtrats, les ſupérieurs, les maîtres; il dénote auſſi les perſonnes âgées, *ſcribo vobis*, *patres*, *I. Joan. ij.* 13. il marque enfin l'auteur ou l'inventeur de quelque choſe. Satan eſt *pere* du menſonge, *Joan. viij.* 44. Jubal *fuit pater canentium cytharâ*, *Gen. iv.* 21. Jubal fut le premier qui inſtruiſit les hommes à jouer de la cythare, ou qui inventa cet inſtrument de muſique. (*D. J.*)

PERES CONSCRIPTS, (*Hiſt. Rom.*) en latin *patres conſcripti*, nom qu'on donnoit aux ſénateurs de Rome, par rapport à leur âge, ou à cauſe des ſoins qu'ils prenoient de leurs concitoyens. „ Ceux qui compoſoient
„ anciennement le conſeil de la république, dit Saluſte,

„ avo-

„ avoient le corps affoibli par les années; mais leur eſ„ prit étoit fortifié par la ſageſſe & par l'expérience.

Il n'en étoit pas de même au tems de cet hiſtorien; d'abord ſous les rois, le nom de *peres conſcripts* n'appartenoit qu'à deux cens ſénateurs qui s'accrurent tellement dans la ſuite, que l'on en comptoit juſqu'à neuf cens ſous Jules-Céſar, au rapport de Dion.

PERE DE L'ÉGLISE, (*Hiſt. eccléſiaſt.*) on nomme *peres de l'Egliſe* les écrivains eccléſiaſtiques grecs & latins, qui ont fleuri dans les ſix premiers ſiecles du Chriſtianiſme.

On en compte vingt-trois, ſavoir S. Ambroiſe, S. Athanaſe, Athénagore, S. Auguſtin. S. Baſile, S. Chryſoſtôme, Clément d'Alexandrie, S. Cyprien, S. Cyrille d'Alexandrie, S. Cyrille de Jéruſalem, S. Gregoire de Naziance, S. Gregoire de Nyſſe, S. Gregoire le grand, S. Hilaire, S. Jérôme, S. Irénée, S. Juſtin, Lactance, S. Léon, Minutius Felix, Origene, Tertullien & Théodoret. On leur joint S. Bernard qui a fleuri dans le xij. ſiecle. Mais nous parlerons de chacun ſuivant l'ordre des tems.

Ces hommes célebres à tant d'égards méritent bien que nous diſcourions d'eux dans ce dictionnaire avec beaucoup de recherche, à cauſe de leur foi, de leur piété, de leur gloire, de leurs vertus, de leur zele pour les progrès de la religion & de leurs ouvrages dont nous pouvons tirer de grandes lumieres; cependant, comme en matieres de morale, de dogmes & ſur quelque ſujet que ce ſoit, il n'y a point d'hommes, ni de ſociété d'hommes infaillibles ici-bas; comme on ne doit aucune déférence aveugle à quelque autre autorité humaine que ce ſoit, en fait de ſciences & de religion, il doit être permis d'apporter dans l'examen des écrits des *peres* la même méthode de critique & de diſcuſſion qu'on emploie dans tout autre auteur humain. Le reſpect même qui n'eſt dû qu'à l'autorité divine ſuppoſe toujours le diſcernement de la droite raiſon, afin de ne point prendre pour elle ce qui n'en a que l'apparence, & d'éviter de rendre à l'erreur un hommage qui n'eſt dû qu'à la vérité éternelle. (1)

Juſtin martyr (*Saint*) étoit de Naplouſe en Paleſtine. Il fit honneur au Chriſtianiſme par ſa ſcience & par la pureté de ſes mœurs, & confirma ſa doctrine par ſa conſtance dans la foi dont il fut martyr l'an 167. Il nous reſte de lui deux apologies pour les Chrétiens, un dialogue avec le juif Tryphon, deux écrits adreſſés aux Gentils, & un traité de l'unité de Dieu, &c. Les meilleures éditions ſont celles de Robert Etienne en 1551 & 1571, en grec; celle de Commelin en 1593, en grec & en latin; celle de Morel en 1656, greque & latine; & enfin celle de dom Prudent Maran, bénédictin, en 1742, *in-fol.*

Il paroît que S. Juſtin a eu le premier ſur le célibat & la continence des idées telles qu'elles lui ont fait regarder le mariage comme ayant par lui-même quelque choſe d'impur; du-moins ſes expreſſions à ce ſujet donnerent lieu depuis à Tatien ſon diſciple de traiter nettement le mariage de débauche & de fornication réelle. (2)

Irénée (*Saint*), célebre évêque de Lyon, né dans la Grece vers l'an 120 de Jeſus-Chriſt, fut diſciple de Papias & de S. Polycarpe. Il devint le chef des égliſes des Gaules, & les gouverna avec zele juſqu'à l'an 202, qu'il finit ſes jours ſous l'empire de Severe. Il avoit écrit en grec pluſieurs ouvrages; il ne reſte qu'une verſion latine aſſez barbare des cinq livres qu'il compoſa contre les hérétiques; quelques fragmens grecs rapportés par divers auteurs, & une lettre du pape Victor ſur le jour de la célébration de la Pâque qu'on trouve dans Euſebe; les meilleures éditions de ſes œuvres ſont celles d'Eraſme en 1526, de Grabe en 1702, & du P. Maſſuet en 1710, mais il y faut joindre les curieuſes diſſertations que Dodwel a compoſées ſur les écrits de S. Irénée pour en faciliter l'intelligence, *Diſſertationes in Irenæum*, imprimées à Oxford en 1689, *in*-8°. Ces diſſertations ne ſont pourtant que les prolégomenes d'un ouvrage étendu que ce ſavant projettoit de publier ſur la nature des héréſies qui ſe formerent dans l'Egliſe primitive.

Photius prétend que ce *pere* a corrompu, par des raiſonnemens étrangers & peu ſolides, la ſimplicité & l'exacte vérité des dogmes de l'Egliſe. Nos critiques deſireroient qu'il eût traité les vérités de la religion avec toute la gravité qui leur convient, & qu'il eût communément appuyé les dogmes de notre foi ſur des fondemens plus ſolides que ceux dont il fait uſage. Ses livres contre les héréſies ne ſont pas toujours remplis de raiſonnemens vrais & concluans. S. Irénée embraſſa l'opinion des Millénaires: il avoit ſur le tems de la mort de Jeſus-Chriſt un ſentiment tout particulier, prétendant que notre Seigneur étoit âgé de plus de 40 ans quand il commença de prêcher l'Evangile. Il a poſé une maxime qui a été adoptée par pluſieurs autres *peres*; c'eſt que toutes les fois que l'Ecriture ſainte rapporte quelque action des patriarches ou des prophetes ſans la blâmer, quelque mauvaiſe qu'elle nous paroiſſe d'ailleurs, il ne faut pas la condamner, mais y chercher un type. Enfin il a jetté les ſemences d'une opinion dangereuſe, ſoutenue dans la ſuite ouvertement par S. Auguſtin, c'eſt que tout appartient aux fideles & aux juſtes. (3)

Athénagore philoſophe chrétien d'Athènes, ſe diſtingua dans le ij. ſiecle par ſon zele pour la foi & par ſa ſcience. On a de lui une apologie pour les Chrétiens, adreſſée à Marc-Aurele Antonin & à Lucius-Aurele Commode l'an 179, ſi nous en croyons Baronius, ou l'an 168, ſi nous en croyons Dodwel. Son autre ouvrage eſt ſur la réſurrection des morts. Ces deux écrits ſe trouvent dans la bibliotheque des *peres*, & à la fin des éditions de S. Juſtin. Les *Œuvres* d'Athénagore ont été imprimés à Oxford en 1682, par les ſoins de l'évêque Fell, en grec & en latin; avec des notes: on les réimprima à Leipſick en 1684 & 1686. Il faut y joindre la diſſertation du P. Nourry, qui eſt la troiſieme du ſecond tome de ſon *Apparatus ad bibl. veter. patrum.*

Athénagoras n'eſt pas bien purgé de toute hétérodoxie, ſelon l'opinion de pluſieurs critiques. Ils trouvent qu'il eſt rempli d'idées platoniciennes. Il abandonne la providence particuliere de toutes choſes aux anges que Dieu a établis ſur chacune, & laiſſe à l'Etre ſuprème une providence générale; cette opinion vient en effet des principes de la philoſophie de Platon. Il admet auſſi deux ſortes de mauvais anges: l'une comprend ceux que Dieu créa, & qui s'acquitterent mal de la commiſſion qu'ils avo-

(1) L'opinion que l'illuſtre Jean Gerſon auſſi recommandable par la ſupériorité de ſes talens, que par ſa pieté, avoit des *peres de l'Egliſe*, étoit bien différente de celle du célebre auteur de cet article. Il nous apprend dans ſon traité *de ſignis bonis & malis* qu'en matiere de nouveauté on ne doit pas preférer ſon ſentiment à celui des *peres*. Eſt-ce qu'ils n'avoient pas, ces flambeaux de l'Egliſe, autant de lumieres, autant de ſageſſe qu'on en a aujourd'hui, en fait de mœurs ſurtout & de morale, matiere qu'ils traiterent à fond, avec toute l'attention & exactitude qu'elle peut démander, d'où vient leur titre de *peres?* on doit plûtôt les imiter en ce genre, où la raiſon ne touche pas encore à l'évidence, quelque penchant qu'on puiſſe avoir pour l'oppoſé ſur le fondement de quelques conjectures. En effet ſi Dieu a éclairé ſon Egliſe par des Prophétes, par des Apôtres, & des Docteurs, il ne tombe pas même ſous les ſens qu'il ait permis que ces derniers donnaſſent dans quelque erreur touchant la foi & la diſcipline morale, lorſqu'ils concourent au même ſentiment, quoiqu'en particulier comme hommes ils aient pu faillir. (*W*)

(2) Aucun pere de l'Egliſe Catholique n'a jamais „ regardé le ma„ riage comme ayant par lui-même quelque choſe d'impur „ n'ignorant pas qu'il avoit été inſtitué par J. Ch. & préché par l'Apôtre S. Paul. Les liens extrinſéques qui forment la plus part des mariages, n'aiant pas toujours eu pour fin la droiture & la juſtice, ou l'uſage impropre qu'on en fait, ont quelque fois porté ces *ſaints peres* à crier contre, à l'exemple de S. Paul 1. Corinth. ch. 7. *hoc dico ſecundum indulgentiam, non ſecundum imperium*. S. Auguſtin ayant examiné ce paſſage de l'Apôtre *lib. de peccato orig.* dit *ch. 28. evidenter dum tribuit veniam, denotat culpam*, non que le S. Docteur voulut relever une pareille faute dans le mariage pris en lui-même, mais bien le peu de regularité qu'on y obſerve, ainſi qu'il s'explique dans ſon traité *de bono conjugali ch. 10. non nuptias ſed illum concubitum qui fuit per incontinentiam, ſecundum veniam concedit*. C'eſt dans ce ſens qu'on doit entendre *S. Juſtin* qui bien loin de „ regarder le mariage comme ayant par lui„ même quelque choſe d'impur „ reconnut dans les mariages mêmes de polygamie de l'ancien teſtament les figures des hauts myſtères que J. Ch. devoit publier & perfectionner. *Connubia Jacobi*, dit-il, dans le dialogue contre Triphon, *rei per chriſtum perficiendo figuram fuiſſe. Nam*, avoit il encore dit un peu auparavant *magnorum ſacramentorum œconomiæ & diſpenſationes in quolibet generis ejus facto ſunt celebratæ*. (*W*)

(3) Les *Peres* qui fleurirent dans l'Egliſe après *S. Irénée* en firent certainement bien plus de cas; ils le regarderent toujours comme un célebre défenſeur de la foi catholique, & ſes ouvrages ont toujours été eſtimés comme un tréſor de la tradition apoſtolique, & des preceptes évangéliques; c'eſt pourquoi ils ſe ſervoient de ſa doctrine & de ſon autorité comme des armes puiſſantes pour combattre les hérétiques; Tertulien contre les Valentiniens; Epiphane contre Baſilide. S. Baſile le cite dans ſon livre *de Spiritu Sancto* & S. Cyrille de Jéruſalem dans ſa 16. Catechéſe. Enfin S. Auguſtin, S. Jérôme, Théodoret & une infinité d'autres écrivains ſe ſervirent de lui pour battre les ennemis de la foi catholique. Que *S. Irénée* ait enſuite en partie adhéré *à l'opinion des Millénaires*, cela n'eſt pas étonnant, y ayant été ſéduit par certains diſcours apocryphes que Papias débitoit comme diſcours du Sauveur; & ce Papias s'étoit fait un ſi grand nom tant par l'intégrité de ſes mœurs que par les entretiens familiers qu'il avoit eus avec les Diſciples des Apôtres, qui plus eſt, avec S. Jéan même l'Evangéliſte, qu'il étoit difficile de lui reſiſter. (*W*)

avoient reçue de gouverner la matiere; l'autre renferme ceux qu'ils engendrerent par le commerce qu'ils eurent avec les femmes. Athénagore n'a pas bien appliqué le paſſage de l'Evangile qui blâme ceux qui repudient une femme pour en épouſer une autre; car il s'en ſert à condamner les ſecondes nôces, qu'il traite ſans détour d'honnête adultere. Je ne dirai rien des fauſſes idées qu'on lui reproche au ſujet de la Trinité; on peut lire ſur cet article les *originianæ* de M. Huet, *l. II. c. iij.* Quant au ſtyle de ce philoſophe chrétien, il eſt pur & bien attique, mais un peu trop chargé d'hyperbates & de parenthèſes.

On a quelque raiſon d'être ſurpris que ce *pere de l'Egliſe* ait été inconnu à Euſebe, à S. Jérôme, & à preſque tous les autres écrivains eccléſiaſtiques; car on ne le trouve cité que dans un ouvrage d'Epiphanes.

M. Huet parle amplement d'un roman qui a paru ſous le nom d'Arthénagoras, & qu'il conjecture être de Philander; ce roman dont on ne connoît qu'une traduction françoiſe eſt intitulé: „ Du vrai & parfait amour; écrit „ en grec par Athénagoras, philoſophe athénien, contenant les amours honnêtes de Vhéogone & de Chade, de Phérécidès & de Mélangénie. Paris 1599 & 1612, *in*-12 „.

Clément d'Alexandrie (*Saint*), après avoir étudié dans la Grece, en Italie & en Orient, renonça aux erreurs du Paganiſme, & fut prêtre & catéchiſte d'Alexandrie en 190. Il mourut vers l'an 220: il nous reſte de lui pluſieurs ouvrages en grec, qui ont été traduits en latin: ils ſont remplis de beaucoup d'érudition. Les principaux ſont les ſtromates, l'exhortation aux gentils, & le pédagogue. On a perdu un de ſes ouvrages diviſé en huit livres, & intitulé, *les hypotypoſes*; Hervet a traduit le premier ces traités de grec en latin. Heinſius en a donné une édition à Leyde en 1616, & enſuite en 1629, *in-fol.* C'eſt la meilleure de toutes. L'édition de Paris en 1641 eſt moins correcte & moins belle.

Tous les critiques ne ſont pas également remplis d'admiration pour S. Clément d'Alexandrie. M. Dupin étoit d'avis de retrancher tous les endroits du pédagogue, où il eſt parlé de péchés contraires à la chaſteté. M. Buddeus obſerve, d'après lui, que ce *pere* a tranſporté dans le Chriſtianiſme pluſieurs choſes de dogmes & des expreſſions de la philoſophie ſtoicienne. Il repréſente ſon gnoſtique (ou l'homme chrétien) comme un homme entierement exempt de paſſions. On deſireroit de l'ordre dans les livres des ſtromates, ainſi que dans l'ouvrage du pédagogue: le ſtyle en eſt auſſi trop négligé, & manque d'une gravité convenable. S. Clément fait profeſſion de n'y point garder de méthode; cependant en matiere de morale, la liaiſon des penſées & l'ordre des ſujets qu'on traite ne ſont pas des choſes indifférentes.

On trouve encore que les raiſonnemens de ce *pere de l'Egliſe* ſont d'ordinaire vagues, obſcurs, fondés ou ſur de pures ſubtilités, ou ſur de vaines allégories, ou ſur de fauſſes explications de paſſages de l'Ecriture. On lui reproche d'avoir cherché à étaler une érudition mal-placée; d'avoir jetté ſur le papier ſans d'aſſez mûres réflexions tout ce qui lui venoit dans l'eſprit; enfin d'avoir débité quelquefois des maximes ou viſiblement fauſſes ou fort outrées. Il eſt vrai qu'en condamnant ſévérement les mœurs de ſon ſiecle, il diſtingue rarement l'uſage légitime des choſes indifférentes de leur nature d'avec l'abus le plus criminel; mais il ſeroit aiſé de défendre l'opinion qu'il avoit ſur le ſalut des Païens, regardant la Philoſophie comme le moyen que Dieu leur avoit donné pour y parvenir.

Tertullien (Quintus Septimius Floreus Tertullianus), prêtre de Carthage & l'un des hommes célebres que l'Afrique ait produits, étoit fils d'un centenier dans la milice. Il ſe fit chrétien, & ſe maria après ſon baptême: il prit enſuite la prêtriſe, & alla à Rome. Il ſe ſépara de l'Egliſe catholique au commencement du iij. ſiecle, & ſe fit montaniſte, ſe laiſſant ſéduire par des révélations ridicules. Il parvint à une extréme vieilleſſe, & mourut ſous le regne d'Antonin Caracalla vers l'an 216. Les meilleures éditions de ſes œuvres ſont celles de Rigault & de Veniſe en 1746, *in-folio*.

On remarque dans ſes écrits un génie auſtere, une imagination allumée, un ſtyle énergique & impétueux, mais dur & obſcur. Ses plus grands admirateurs conviennent que les raiſonnemens de Tertullien n'ont pas toute la juſteſſe & la ſolidité que demanderoient les matieres importantes qu'il diſcute. Le P. Céillier & M. Dupin avouent que Tertullien a débité, étant encore dans le ſein de l'Egliſe, des regles de morale exceſſivement outrées, & qu'il a fait paroître dès ſes premiers ouvrages beaucoup de penchant aux ſentimens les plus rigides. En effet, qu'on liſe les écrits de ce *pere de l'Egliſe* avant qu'il donnât dans le montaniſme, tout y reſpire ce tour d'eſprit auſtere, qui ne ſait pas garder un juſte milieu dans ſes jugemens; cette imagination africaine qui groſſit les objets, cette impétuoſité qui ne laiſſe pas le tems de les conſidérer avec attention.

Dans le traité de l'idolâtrie qu'il écrivit avant d'être montaniſte, il condamne tout métier, toute profeſſion qui regardoit les choſes dont les païens pouvoient faire quelque abus par des actes d'idolâtrie, quand même on n'auroit pas d'autres moyens pour ſubſiſter. Il déclame contre toutes ſortes de couronnes, & principalement contre celles de laurier, comme ayant du rapport à l'idolâtrie. Il blâme la recherche & l'exercice des emplois publics; il enſeigne qu'il eſt abſolument défendu aux Chrétiens de juger de la vie & de l'honneur des hommes; ce qui, dit M. Nicole, eſt manifeſtement contre la doctrine & contre la pratique de l'Egliſe. Il ſe déclare vivement contre les ſecondes noces, ſur tout dans ſes livres de la monogamie. Enfin il regarde comme incompatible la qualité d'empereur & celle de chrétien.

Origene, l'un des plus ſavans écrivains eccléſiaſtiques de la primitive Egliſe au iij. ſiecle, naquit à Alexandrie l'an 185 de Jeſus-Chriſt; il eut pour maître S. Clément d'Alexandrie, & lui ſuccéda dans la place de catéchiſte. Il mourut à Tyr l'an 254 à 69 ans. Ses ouvrages ſont fort connus: les principaux qui nous reſtent ſont, 1°. un traité contre Celſe, dont Spencer a donné une bonne édition en grec & en latin, avec des notes; 2°. des homélies avec des commentaires ſur l'Ecriture-ſainte; 3°. la philocalie; 4°. des fragmens de ſes héxaples, recueillis par le P. Montfaucon, en deux volumes *in-folio*; 5°. le livre des principes, dont nous n'avons plus qu'une verſion latine. La plus ample édition de toutes les œuvres d'Origene eſt celle du P. de la Rue, bénédictin, en grec & en latin.

Son traité de la priere qui n'avoit jamais été imprimé, le fut en grec & en latin à Oxford l'an 1686. Sa réponſe au philoſophe Celſus, qui eſt un des meilleurs livres de ce célebre écrivain, a été publié en françois en 1700: c'eſt M. Bouhereau qui eſt l'auteur de cette verſion.

M. Dupin a diſcuté fort au-long tout ce qui regarde la vie & les ouvrages de ce *pere de l'Egliſe*. Il n'eſt pas le ſeul, il faut lui joindre 1° M. de la Motthe-le-Vayer, vie de Tertullien & d'Origene, Paris 1675, *in*-8°; 2° l'hiſtoire des mouvemens arrivés dans l'Egliſe au ſujet d'Origene & de ſa doctrine. Le P. Doucin jéſuite eſt l'auteur de ce dernier ouvrage imprimé à Paris en 1700; il contient auſſi un abrégé de la vie d'Origene.

On ne peut le lire, dit Bayle, ſans déplorer le ſort biſarre de l'eſprit humain. Les mœurs d'Origene étoient d'une pureté admirable; ſon zele pour l'Evangile étoit très-ardent; affamé du martyre, il ſoutint avec une conſtance incroyable les tourmens dont les perſécuteurs de la foi ſe ſervirent contre lui; tourmens d'autant plus inſupportables qu'on les faiſoit durer long-tems, en évitant avec ſoin qu'il n'expirât dans la torture. Son eſprit fut grand, beau, ſublime; ſon ſavoir & la lecture très-vaſte, & néanmoins il tomba dans un prodigieux nombre d'héréſies, dont il n'y en a aucune qui ne ſoit monſtrueuſe; ce ſont les termes du P. Doucin; & apparemment il n'y tomba qu'à cauſe qu'il avoit tâché de ſauver de l'inſulte des païens les vérités du Chriſtianiſme, & de les rendre même croyables aux philoſophes, ce qu'il deſiroit avec une ardeur extrème, ne doutant pas qu'avec eux il ne convertît l'univers. Tant de vertus, tant de beaux talens, un motif ſi plein de zele, n'ont pu le garantir des erreurs dans les matieres de la foi!

On ne s'imagine pas ordinairement que les erreurs de ce rare génie ayent quelque liaiſon, elles ſemblent être la production d'un eſprit vague & irrégulier; cependant il paroît, après un peu d'examen, qu'elles coulent d'une même ſource, & que ce ſont des fauſſetés de ſyſtèmes qui forment une chaîne de conſéquences. C'eſt dans ſes trois livres des principes qu'il a développé & établi ſes héréſies, tellement liées qu'on les voit toutes naître d'un même principe.

L'Origéniſme charnel ne dura guere, & fut plus aiſé à détruire que l'Origéniſme ſpirituel qui étoit une maniere de Quiétiſme. Le charnel fut abhorré de tout le monde, ceux-même qui en étoient infectés n'oſerent produire aux yeux des hommes une doctrine de cette eſpece; mais l'Origéniſme ſpirituel dont les ſectateurs, ſelon S. Epiphane, étoient irreprochables du côté de la pureté, ne put être éteinte qu'après plus de deux ſiecles, & ce n'a pas été pour toujours.

Cy-

Cyprien (*Saint*), natif de Carthage, y enſeigna la rhétorique avant que d'être chrétien. Après ſa converſion, arrivée en 246, il prit le nom de *Cécile*, & fut déclaré évêque de Carthage en 248. Il eut la tête tranchée dans la perſécution de Valérien en 258. Les meilleures éditions de ſes œuvres ſont celles de Pamelius en 1568, de Rigault en 1648, d'Oxford en 1682, & finalement celle de M. Baluze, avec une préface de dom Prudent Maran bénédictin. M. Lambert Ponce a publié les œuvres de S. Cyprien en françois, & dom Gervais ancien abbé de la Trappe à écrit ſa vie.

La ſeconde naiſſance du nouvel homme dans ce *pere de l'Egliſe* hâta ſes progrès dans la piété, ſans le mettre à l'abri des erreurs humaines. Il ſe trompa dans ſon opinion de la défenſe de ſoi-même en la condamnant même pour ſauver ſa vie contre les attaques d'un injuſte aggreſſeur. Il outra les idées de la religion dans ſes louanges du célibat, de la continence, de l'aumône & du martyre; mais il eſt fort excuſable, n'ayant goûté de tels principes que dans le deſſein de porter les hommes à des vertus dont ils ne franchiſſent guere les limites. Ainſi le défaut de juſteſſe dans ſon jugement eſt en quelque ſorte compenſé par la droiture de ſon intention; au reſte, quoique ce ſoit un des *peres* qui ait le mieux écrit en latin, M. de Fénelon a remarqué que ſon ſtyle & ſa diction ſentent l'enflure de ſon tems & la dureté africaine. Il ajoute qu'on y trouve encore des ornemens affectés, & particulierement dans l'épître à Donat, que S. Auguſtin cite néanmoins comme une piece d'éloquence.

Minutius Felix naquit, à ce qu'on croit, en Afrique au commencement du iij. ſiecle. Nous avons de lui un dialogue intitulé, *Octavius*, dans lequel il introduit un chrétien & un payen qui diſputent enſemble. M. Rigault a publié en 1643 une bonne édition de ce dialogue: on l'a fondue depuis dans celle des œuvres de S. Cyprien en 1666; mais l'édition la plus recherchée eſt celle de Jean Davies, à Cambridge en 1678, & réimprimée à Londres en 1711. M. Perrot d'Ablancourt a auſſi mis au jour une traduction françoiſe de Minutius Félix.

Je ſouſcris volontiers aux éloges que Lactance & S. Jérôme ont faits du dialogue de Minutius Félix, quoique l'auteur me paroiſſe avoir trop effleuré ſon ſujet; mais on peut moins le juſtifier ſur d'autres reproches plus importans. Il ſemble faire regarder les ſecondes noces comme un véritable adultere; il condamne ſans aucune exception l'uſage des couronnes de fleurs; enfin, ſéduit par la force de ſon imagination, il ne ſe contente pas de louer le ſigne de la croix que faiſoient les chrétiens en mémoire de la crucifixion de notre Sauveur, il prétend que ce ſigne eſt naturel à tous les hommes, & qu'il entroit même dans la religion des payens. *Apolog. c. xxjx.* (4)

Lactance étoit africain, ſelon Baronius; & ſelon d'autres, étoit natif de Fermo dans la Marche d'Ancone. Il fleuriſſoit au commencement du jv. ſiecle, étudia la Rhétorique ſous Arnobe, & fut choiſi par l'empereur Conſtantin pour être précepteur de ſon fils Criſpe Céſar. La plus ample édition de ſes œuvres eſt celle de Paris 1748, en deux volumes *in*-4°.

Les inſtitutions divines en ſept livres, ſont le principal ouvrage de Lactance. S. Jérôme trouve qu'il renverſe mieux les erreurs des payens, qu'il n'eſt habile à établir les dogmes des chrétiens. Il lui reproche de n'être pas exempt de fautes, & de s'être plus appliqué à l'Eloquence & à la Philoſophie, qu'à l'étude de la Théologie. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt de tous les anciens auteurs eccléſiaſtiques latins, celui qui a le mieux écrit dans cette langue. Il évita le mauvais tour d'expreſſions de Tertullien & de S. Cyprien, préférant la netteté du ſtyle à l'enflûre & au giganteſque; mais adoptant les idées de ſes prédéceſſeurs, il condamne abſolument la défenſe de ſoi-même contre tout aggreſſeur, & regarde le prêt à uſure comme une eſpece de larcin.

On lui a attribué le *traité de la mort des perſécuteurs*, que Baluze a donné le premier au public; mais quelques ſavans doutent que ce traité ſoit de Lactance, & le P. Nourry prétend qu'il eſt de Lucius Cœcilius, qui vivoit au commencement du vj. ſiecle.

Hilaire, *S*, évêque de Poitiers, lieu de ſa naiſſance, & docteur de l'Egliſe, quitta le Paganiſme, & embraſſa la religion chrétienne avec ſa femme & ſa fille. Il mourut en 368, après avoir mené une vie agitée de troubles & de diſputes qu'il eut ſans ceſſe avec les Ariens. Cependant il a fait pluſieurs ouvrages: outre un traité ſur le nombre ſeptenaire qui s'eſt perdu, il a écrit douze livres ſur la Trinité, & des commentaires ſur l'Ecriture. Les Bénédictins ont publié le recueil de ſes œuvres en 1686, & le comte Scipion Maffey en a mis au jour à Vérone en 1730, une nouvelle édition fort augmentée.

Saint Jérôme appelle ſaint Hilaire le rhône de l'éloquence latine, *latinæ eloquentiæ rhodanus*. Je laiſſe à expliquer cette épithète; je dirai ſeulement que les commentaires de l'évêque de Poitiers ſur l'Ecriture, ſont une ſimple compilation d'Origène, dont il ſe faiſoit lire les écrits par Héliodore.

Athanae, *Saint*, patriarche d'Alexandrie, étoit égyptien; il aſſiſta au concile de Nicée en 325, & obtint l'année ſuivante le ſiége d'Alexandrie, dont il fut dépoſſédé en 335. Il éprouva pluſieurs fois pendant le cours de ſa vie les faveurs & les diſgraces de la fortune. Enfin, après avoir été tantôt exilé, tantôt rappellé par divers empereurs qui ſe ſuccéderent, il mourut le 3 Mai 373. Il n'eſt point l'auteur du ſymbole qui porte ſon nom.

Ses ouvrages roulent principalement ſur la défenſe des myſteres de la Trinité, l'Incarnation, de la divinité du Verbe & du ſaint-Eſprit. Nous en avons trois éditions eſtimées, celle de Commelin en 1600, celle de Pierre Naunius en 1627, & enfin celle du P. Montfaucon. M. Hermant a donné la vie de S. Athanaſe en françois.

Ce *pere* de l'Egliſe paroît ne s'être attaché qu'à la défenſe des dogmes du Chriſtianiſme: il y a peu de principes de morale dans ſes ouvrages; & ceux qui s'y rencontrent, ſi vous en exceptez ce qui regarde la fuite de la perſécution & de l'épiſcopat, n'y ſont pas traités dans l'étendue qu'ils méritent: c'eſt le jugement qu'en porte M. Dupin.

Cyrille, *Saint*, patriarche d'Alexandrie, ſuccéda à Théophile ſon oncle, le 6 Octobre 412. Après avoir fait des commentaires ſur l'évangile de ſaint Jean, & ſur pluſieurs autres livres de l'Ecriture, il mourut en 444. Jean Aubert, chanoine de Laon, publia ſes ouvrages en grec & en latin en 1638, en ſix tomes *in-folio*.

Le critiques les trouvent obſcurs, diffus & pleins de ſubtilités métaphyſiques. Nous avons ſa réponſe à l'empereur Julien, qui reprochoit aux Chrétiens le culte de leurs reliques. S. Cyrille lui répond que ce culte étoit d'origine payenne, & que par conſéquent l'empereur avoit tort de le blâmer. *Cyrill. contra Julian. lib. X. p.* 336. Dans le fond, cette coutume réduite à ſes juſtes bornes, pouvoit avoir alors un uſage fort utile. Il ſeroit plus difficile de juſtifier la faute que fit Cyrille d'Alexandrie, en érigeant en martyr un moine nommé *Ammonius*, qu'on avoit condamné pour avoir inſulté & bleſſé Oreſte, gouverneur romain, au rapport de Socrate, dans ſon *hiſtoire eccléſiaſtique*. Je paſſe à S. Cyrille de Jéruſalem, que j'aurois dû nommer le premier (5)

Cyrille, *S.* patriarche de Jéruſalem, ſuccéda à Maxime en 350; & après bien des révolutions qu'il éprouva ſur

(4) La critique qu'on fait ici de *Minutius Felix*, paſſe certainement les bornes du devoir & de la juſtice; car, à l'égard de la croix par laquelle les Gentils tournoient les fideles en ridicule, ce *pere* ne doit être entendu ſinon qu'il vouloit prouver que les payens avoient tort de tourner en deriſion le ſigne de la croix, puis qu'ils s'en ſervoient eux mêmes dans toutes leurs fonctions tant civiles que religieuſes. *Vos plane*, dit il, parlant d'eux, *qui ligneos Deos conſecratis, cruces ligneas, ut Deorum veſtrorum partes, forſitan adoratis. . . . . Trophea veſtra victricia non tantum ſimplicis crucis faciem, verum & affixi homines imitantur. Crucis ſignum eſt cum homo porrectis manibus Deum pura mente veneratur, ita ſigno crucis aut ratis naturalis innititur, aut veſtra religio formatur.* Par ce raiſonnement il défend la vénération qu'avoient les fidéles pour la croix & confond *ad hominem* les payens. Quant aux couronnes de fleurs, il ne les condamne pas en elles-mêmes, mais par rapport aux rites du paganiſme, pour leſquels elles étoient employées, il dit que les chrétiens ſe ſervent auſſi des roſes & des lys mais pour en gâter l'odeur; il ajoute enſuite: *ſane quod caput non coronamus ignoſcite: auram boni floris naribus ducere, non occipitio, capillisve ſolemus haurire.* Les ſecondes nôces ne furent jamais condamnées en elles-mêmes, par *Minutius*, quoique, pour confondre les impoſtures que les payens mettoient ordinairement en uſage pour ternir la reputation des fideles, en les accuſant d'adultere, d'inceſte dans les aſſemblées qu'ils avoient coûtume de tenir, il ait écrit ces paroles: *nos pudorem non facie ſed mente praſtamus, unius matrimonii vinculo libenter inhæremus; cupiditate procreandi, aut unam ſcimus, aut nullam.* (*W*)

(5) Il eſt aiſé de juſtifier le fait de *S. Cyrille* d'Alexandrie touchant le *Moine Ammonius*, ſi on fait voir qu'il a été rapporté par Socrate infecté de l'héréſie des Novatiens; mais comme *S. Cyrille* à peine monté ſur le ſiege épiſcopal fit la guerre contre ces hérétiques, on peut preſumer que Socrate s'en vengea en écrivant contre le *S. Patriarche* des calomnies. C'eſt le ſentiment de Noel Alexandre. (*W*)

ſur ſon ſiége, il mourut le 18 Mars 386. Il nous reſte de ce *pere de l'Egliſe* 18 catechèſes adreſſées aux cathécumènes, & cinq pour les nouveaux baptiſés. On a encore de lui une lettre écrite à l'empereur Conſtance, ſur l'apparition d'une croix lumineuſe qui fut vûe ſur la ville de Jéruſalem. La meilleure édition des œuvres de ſaint Cyrille, eſt celle du P. Touttée, en grec & en latin. M. Grancolas, docteur de Sorbonne, les a traduites en françois avec des notes. Tout le monde peut les lire; & ſi elles ne paroiſſent pas compoſées ſuivant les regles de l'art, il n'en faut point blâmer l'auteur, puiſqu'il avoue lui-même en quelque maniere les avoir faites à la hâte & ſans beaucoup de préparation.

Baſile le grand, *S.* naquit à Céſarée en Cappadoce vers l'an 328. Il alla achever ſes études à Athènes, où il lia une étroite amitié avec S. Grégoire de Nazianze. Il fut élu évêque de Céſarée en 369, & travailla à la réunion des égliſes d'Orient & d'Occident qui étoient diviſées au ſujet de Méluc & de Paulin, deux évêques d'Antioche. Enſuite il écrivit contre Apollinaire & contre Euſtathe de Sébaſte. Il mourut en 379. La meilleure édition de ſes œuvres eſt celle du P. Garnier, en grec & en latin, Paris 1751, trois volumes *in-fol.* M. Herman, docteur de Sorbonne, a donné ſa vie, avec une traduction des *aſcétiques* de ce *pere de l'Egliſe*.

Eraſme faiſoit un grand cas de l'éloquence de ſaint Baſile; ſon ſtyle eſt pur & ſes expreſſions élégantes. Ses lettres ſur la diſcipline eccléſiaſtique, ſont très-inſtructives; & l'on trouve en général dans ſes ouvrages beaucoup d'érudition. Mais il s'eſt fait, comme ſes prédéceſſeurs, des idées outrées de la patience chrétienne. Il établit que tout laïque qui s'eſt défendu contre des brigands, doit être ſuſpendu de la communion, & dépoſé s'il eſt du clergé. Il penſoit auſſi qu'il n'eſt pas permis à un chrétien d'avoir de procès, pas même pour les vêtemens qui lui ſont néceſſaires pour couvrir ſon corps. *Moral. régul. XLIX. cap. j. p.* 453. *tom. II.* (6)

Grégoire de Naziance, *S.* naquit dans le bourg d'Arianze, près de Naziance en Cappadoce, vers l'an 328. Il acheva ſes études à Athènes avec S. Baſile, qui fut le plus cher de ſes amis. Il devint évêque de Conſtantinople en 379, & mourut dans ſa patrie le 9 Mai 391. Ses ouvrages, qui conſiſtent en 55 diſcours ou ſermons, en pluſieurs pieces de poéſie, & en un grand nombre de lettres, ont été imprimés en grec & en latin en 1609, 2 volumes *in-fol.* avec des notes.

La piété de ce *pere* n'eſt pas douteuſe, mais l'on s'apperçoit que ſon ardente paſſion pour la retraite le rendit d'une humeur triſte & chagrine; c'eſt ce qui le fit aller au-delà des juſtes bornes dans le zele qu'il témoigne contre les hérétiques. Le renoncement aux biens de ce monde, lorſqu'on ne peut les conſerver ſans préjudice du ſalut, ſemble être plûtôt un vrai commandement qu'un ſimple conſeil, à quoi Grégoire de Naziance paroît néanmoins le rapporter. A l'égard de ſon ſtyle, il eſt peu châtié, quelquefois dur, & preſque toujours exceſſivement figuré.

M. Dupin a remarqué que ce *pere de l'Egliſe* affecte trop les alluſions, les comparaiſons & les antithèſes: Eraſme trouve auſſi qu'il aime les pointes & les jeux de mots. Les études d'Athènes étoient fort déchûes quand S. Grégoire de Naziance & S. Baſile y allerent: le raffinement d'eſprit avoit prévalu; ainſi les *peres* inſtruits par les mauvais rhéteurs de leur tems, étoient néceſſairement entraînés dans le préjugé univerſel.

Mais il connut par expérience les menées, les cabales, les intrigues & les abus qui regnent dans les ſynodes & dans les conciles: on en peut juger par ſa réponſe à une invitation preſſante qu'on lui fit d'aſſiſter à un concile ſolemnel d'évêques qui devoit ſe tenir à Conſtantinople. „ S'il faut, répondit-il, vous écrire franchement la vérité, je ſuis dans la ferme réſolution de „ fuir toute aſſemblée d'évêques, parce que je n'ai jamais vu ſynode ni concile qui ait eu un bon ſuccès, „ & qui n'ait plutôt augmenté que diminué le mal. L'eſprit de diſpute & celui de domination (croyez que „ j'en parle ſans fiel) y ſont plus grands que je ne puis „ l'exprimer „. (7)

Il falloit bien qu'alors le mal fût grand dans les aſſemblées eccléſiaſtiques, car on lit les mêmes proteſtations & les mêmes plaintes de ſaint Grégoire, répétées ailleurs avec encore plus de force. „ Jamais, dit-il dans „ un de ſes autres ouvrages, jamais je ne me trouverai „ dans aucun ſynode: on n'y voit que diviſions, que „ querelles, que myſteres honteux qui éclatent avec des „ hommes que la fureur domine „. Quoi, des évêques aſſemblés pour la religion, & dominés par la fureur! Quel cas doit-on faire de leurs ſtatuts & de leurs déciſions, puiſque l'eſprit de l'Evangile ne les animoit point? Remarquez que les termes grecs qu'emploie ſaint Grégoire, ſont beaucoup plus énergiques que ma foible traduction.

Grégoire de Nyſſe, *S.* naquit en Cappadoce vers l'an 331; il étoit frere de ſaint Baſile, fut élu évêque de Nyſſe en 372, & mourut le 9 Mars 396. Le P. Fronton du Luc a donné une édition de ſes œuvres en 1605.

On y trouve beaucoup d'allégories, un ſtyle affecté, des raiſonnemens abſtraits, & des opinions ſingulieres. On attribue tous ces défauts à ſon attachement pour les livres d'Origène.

Ambroiſe S. fils d'Ambroiſe préfet ou prétoire des Gaules, naquit, ſelon la plus commune opinion, à Arles, vers l'an 340. Anicius Probus l'envoya en qualité de gouverneur, dans l'Emilie & la Ligurie; il devint enſuite évêque de Milan en 374, convertit ſaint Auguſtin, & mourut en 397 âgé de 57 ans. La meilleure édition de ſes œuvres eſt celle de Paris, donnée par les Bénédictins en 1691, en 2 vol. *in-fol.* Paulin, prêtre de Milan, qu'il ne faut pas confondre avec ſaint Paulin, a écrit ſa vie.

Saint Ambroiſe eſt le premier, & preſque le ſeul des *Peres*, qui a entrepris de donner une eſpece d'abrégé d'une partie conſidérable de la Morale, dans ſes trois livres des *offices*. On doit lui ſavoir gré d'avoir rompu la glace, en raſſemblant dans cet ouvrage quantité de bonnes & excellentes choſes, dont la pratique ne peut que rendre les hommes vertueux. Il eſt vrai que le traité de ce *pere de l'Egliſe* eſt bien au-deſſous du chef-d'œuvre de l'orateur de Rome, qu'il s'eſt propoſé d'imiter, ſoit pour l'élégance du ſtyle, ſoit pour l'économie de l'ouvrage & l'arrangement des matieres, ſoit pour la ſolidité des penſées & la juſteſſe des raiſonnemens. Il eſt encore vrai que les exemples & les paſſages de l'Ecriture, qui font la principale partie de ce livre chrétien, n'y ſont pas toujours heureuſement appliqués ou expliqués. Enfin, S. Ambroiſe a ſemé dans cet ouvrage & dans ſes autres écrits, les idées outrées de ſes prédéceſſeurs ſur l'étendue de la patience chrétienne & le mérite du célibat. Il a même adopté la fauſſe légende du martyre de ſainte Thecle, pour en tirer un argument en faveur de l'excellence de la virginité.

Au milieu de ces idées portées trop loin contre le mariage, il ſemble en avoir eu d'autres ſur l'adultere entierement oppoſées à ſes principes; du-moins il s'eſt ex-

primé

(6) On prétend ici que *S. Baſile le grand* a été un moraliſte trop rigide, & cela parce qu'on a prétendu qu'il a enſeigné des preceptes d'obligation touchant la morale, tandis qu'en effet il ne fait que propoſer des conſeils de perfection évangélique, que le Sauveur avoit déja indiqués dans *S. Luc ch.* 6. *v.* 29. & dans la 1. de *S. Paul c.* 6. *v.* 1. & 7. dont *le grand Baſile* rapporte les paroles, ſans y rien ajouter de plus. (*W*)

(7) Le grand évêque *S. Grégoire de Naziance*, inſtruit par l'expérience de ces tems malheureux, ſavoit aſſez combien étoit dangereux le germe de l'héréſie dans le champ myſtique de l'Egliſe catholique; c'eſt donc avec raiſon qu'il enſeignoit dans ſon oraiſon 27. qu'on doit fuir les hérétiques comme le vénin, la peſte & ſa ruine totale. Il enſeigna de plus & avec fondement que leur pétulance doit être retrénée & par les vives remontrances des évêques & par le bras ſéculier des ſouverains; autrement une pareille zizanie ſeroit capable de ſuffoquer le froment de la verité évangélique. *S. Grégoire* avoit puiſé ces remontrances dans la lettre de S. Paul à Titus *c.* 3. *v.* 10. dans la 2. aux Theſſal. *c.* 3. *v.* 14. dans la 2. lettre de S. Jean l'évangeliſte *v.* 10, & dans d'autres endroits de l'écriture ſainte.

Pour ce qui régarde le ſentiment de ce *Saint* par rapport aux conciles qui ſe tiennent, qu'on porte encore en triomphe d'après l'infame héréſiarque Calvin dans l'eſpérance de décréditer par là & abbattre les remparts de la doctrine catholique, qui ſont les conciles légitimes; il falloit refléchir de quels conciles entendoit parler le *S. Docteur*, & dans quelles circonſtances il écrivoit, & l'on auroit vu clairement que c'eſt attaquer bien injuſtement les conciles que d'abuſer ainſi du ſentiment de ce *docteur*. Perſonne n'ignore dans quel tems il fleuriſſoit; on ſait bien que c'eſt dans l'intervalle du premier concile général au ſecond, & c'eſt dans cet intervalle même qu'on en convoqua pluſieurs; mais à cauſe du grand nombre des évêques qui ſoutenoient les hérétiques, il n'étoit pas poſſible d'en tenir légitimement & avec ſuccès; comme furent ceux de Seleuce, de Tyr, de Rimini, de Milan & de Sirme. Eſt-il ſurprenant après cela que le *S. Docteur* parlât de la ſorte de ces eſpeces de conciles, & qu'il fît difficulté d'y intervenir? Pour les conciles légitimes, il les regarda toujours comme l'ouvrage de l'eſprit ſaint & comme autant de fortifications pour la foi catholique, *liſez ſa premiere lettre* à Clidone & ſon diſcours *in Athanaſium*. (W)

primé ſur ce crime d'une façon qui donne lieu à la critique. En parlant du patriarche Abraham & d'Hagar, il dit qu'avant la loi de Moïſe & celle de l'Evangile, l'adultere n'étoit point défendu: il entend peut-être par *adultere* le concubinage; ou bien le ſens de ſaint Ambroiſe eſt qu'avant Moïſe l'adultere n'étoit point défendu par une loi écrite qui décernât quelque peine contre ceux qui le commettoient. Mais on pourroit répliquer qu'Abraham n'avoit nul beſoin de la loi écrite pour ſavoir que l'adultere eſt illicite. Il faut donc avouer que S. Ambroiſe, S. Chryſoſtome, & d'autres *peres de l'Egliſe*, s'étant perſuadés à tort que les ſaints perſonnages dont il eſt fait mention dans l'Ecriture, étoient exempts de tous défauts, ont excuſé ou même loué des choſes qui ne pouvoient ni ne devoient être louées ou excuſées. (8)

Chryſoſtome (*Saint Jean*), naquit à Antioche vers l'an 347. Il étudia la Rhétorique ſous Libanius, & la Philoſophie ſous Andragathe. Il fut élu patriarche de Conſtantinople en 397, & mourut en 407, à 60 ans. Les meilleures éditions de ſes œuvres, ſont celle de Henri Savile à Oxford, en 1613, 8 tom. *in-fol.* tout en grec; celle de Commelin & de Fronton, du Duc, en grec & en latin, 10 vol. *in-fol.* & enfin celle du *pere* Montfaucon en grec & en latin, avec des notes, Paris 1718, *in-fol.* en 13 vol. M. Herman, docteur de Sorbonne, a écrit ſa vie; il eſt bien difficile de la connoître au bout de treize ſiecles.

Tous les ouvrages où S. Chryſoſtôme traite de morale, ſont remplis de beaucoup de bonnes & de belles choſes; mais il faut ſe ſouvenir que c'eſt un orateur qui parle, & qu'il eſt excuſable s'il n'eſt pas toujours exact dans ſes expreſſions, ou dans ſes penſées: l'imagination échauffée des orateurs, les porte bien davantage à émouvoir les paſſions, qu'à établir ſolidement la vérité; c'eſt ainſi qu'en louant ce que firent Abraham & Sara, d'après le récit de la Genèſe, *c. xx. v.* 1. *& ſuiv.* S. Chryſoſtôme s'eſt laiſſé trop entraîner à ſon genie. Il ſe ſert, dit le *pere* Ceillier, d'expreſſions très-fortes & très-dures, pour peindre le danger auquel Abraham expoſa Sara. En effet, rempli d'idées confuſes ſur ce ſujet important, il s'eſt exprimé non ſeulement d'une maniere peu propre à éclairer, mais encore capable de faire de fâcheuſes impreſſions ſur l'eſprit de ſes auditeurs & de ſes lecteurs. Il a donné de fauſſes idées de Morale, en voulant juſtifier l'expédient dont Abraham ſe ſervit pour empêcher qu'on attentât à ſa vie, s'il étoit reconnu pour mari de Sara; en un mot, il ſemble avoir ignoré qu'il n'eſt pas permis de ſauver ſes jours, ni ceux d'un autre, par un crime.

Le meilleur auroit été d'avouer de bonne foi qu'il y avoit eu de la foibleſſe dans le fait d'Abraham & de Sara. L'hiſtoire ſainte ne nous détaille pas ici, non plus qu'en une infinité d'autres endroits, toutes les circonſtances du fait, qui ſeroient néceſſaires pour juger ſurement du bien ou du mal qu'il peut y avoir. Ainſi l'équité & la bonne critique veulent également que l'on ne condamne pas des actions qui, quelque apparence d'irrégularité qu'elles ayent d'abord, ſont telles qu'il eſt très-facile d'imaginer des circonſtances qui, étant connues, juſtifieroient pleinement la conduite de ceux que l'on rapporte ſimplement avoir fait ceci ou cela, ſans aucune marque de condamnation. Or, qu'eſt-ce que dit Moyſe? Abraham alloit en Egypte, pour ſe garantir de la famine qui regnoit & s'augmentoit de jour en jour dans le pays de Canaan; car c'eſt une pure imagination que d'alléguer ici, comme fait S. Ambroiſe, un ordre de Dieu, qu'Abraham eût reçu, & auquel il ne put ſe diſpenſer d'obéir, au péril même de l'honneur de ſa femme. Le patriarche, en approchant d'Egypte, fit réflexion que s'il y étoit reconnu pour mari de Sara qui, quoique dans un âge aſſez avancé, étoit encore d'une beauté à donner de l'amour, il courroit lui-même riſque que quelque Egyptien n'attentât à ſa vie, pour lever, en ſe défaiſant de lui, l'obſtacle qui s'oppoſoit à la poſſeſſion de Sara.

Voilà tout ce qu'on peut inférer des termes de l'hiſtorien ſacré. Il n'y a pas la moindre choſe qui inſinue qu'Abraham pensât à voir de ſes propres yeux, ſa femme entre les bras d'un autre; ni, par conſéquent, qu'il ſe paſſât dans ſon ame un combat entre la jalouſie & la crainte de la mort, tel que le repréſente l'imagination de S. Chryſoſtôme. Au contraire comme il eſt permis, & juſte même de ſuppoſer que ce ſaint homme n'étoit ni indifferent ſur le chapitre de l'honneur de ſa femme, ni peu aviſé, il y a tout lieu de croire qu'il avoit bien examiné la ſituation préſente des choſes, & projetté des meſures très-apparentes qui accordaſſent le ſoin de ſa propre conſervation avec celui de l'honneur de ſa femme.

Ou il craignoit qu'on ne voulût lui enlever ſa femme, pour en jouir par brutalité; & en ce cas-là, on ſe ſeroit fort peu embarraſſé qu'elle eût un mari ou non, ſurtout un mari étranger, qui par-là n'étoit nullement redoutable; ou il apprehendoit qu'on ne le tuât pour épouſer Sara; & c'eſt là apparemment cette penſée qui ſeule lui fit prendre le parti, de concert avec elle, de ſe dire ſeulement ſon frere, afin qu'on inférât de-là qu'il n'étoit point ſon mari, ſur quel fondement qu'on dût croire que ces deux qualités ne pouvoient être réunies en une ſeule perſonne.

Or, dans cette ſuppoſition, il pouvoit eſpérer de rendre inutiles par quelque adreſſe, les deſſeins & les efforts de ceux qui ſeroient frappés de la beauté de Sara, en diſant, par exemple, qu'elle avoit ailleurs un mari, ou qu'elle n'étoit pas en état de ſe marier pour quelqu'autre raiſon; ou qu'elle demandoit du tems pour y penſer, & autres ruſes légitimes que les circonſtances auroient fournies; de ſorte que par ces moyens ou il auroit éludé les ſollicitations, ou il ſe ſeroit menagé la derniere reſſource dans une retraite ſecrete.

Tout cela étoit d'autant plus plauſible, qu'il comptoit ſur l'aſſiſtance du Ciel, éprouvée tant de fois, & qui parut ici par l'événement. Eſt-il beſoin d'aller chercher autre choſe pour mettre la conduite d'Abraham, en cette occaſion, à l'abri de tout reproche? Mais S. Chryſoſtôme auroit perdu l'occaſion de faire briller ſon éloquence & la ſubtilité de ſon eſprit, en repréſentant l'agitation d'un cœur ſaiſi de paſſions vives & oppoſées, & en prétant à ceux dont il parle, des penſées conformes à ces mouvemens.

Jérôme (*Saint*), naquit à Stridon, ville de l'ancienne Pannonie, vers l'an 340 de J. C. Il fit ſes études à Rome, où il eut pour maître le grammairien Donat, célebre par ſes commentaires ſur Virgile & ſur Térence. Il apprit l'hébreu à Jéruſalem, vers l'an 376, & ſe rendit à Conſtantinople vers l'an 380, pour y entendre S. Grégoire de Naziance. Deux ans après il devint ſecrétaire du pape Damaſe, publia un livre contre Helvidius, & enſuite mit au jour ſa défenſe de la virginité contre Jovinien. Ce fut dans le monaſtere de Béthléem qu'il écrivit contre Vigilance; il eut auſſi quelques diſputes avec S. Auguſtin.

Il voyagea dans la Thrace, le Pont, la Bythinie, la Galatie & la Cappadoce; il mourut l'an 420, âgé d'environ 80 ans. Ses œuvres ont d'abord été recueillies par les ſoins de Marianus Victorius. Il s'en fit une autre édition à Paris, en 1623, en 9 vol. *in-fol.* Le *pere* Martianay, bénédictin de la congrégation de ſaint Maur, en a depuis publié une nouvelle édition qui paſſe pour la meilleure. On y a joint ſa vie, faite par un auteur inconnu. D'un autre côté, le *pere* Petau, dans la chronique du ſecond tome de ſon livre *de doctrina temporum*, a donné la date des voyages & des principaux écrits de S. Jérôme.

C'eſt de tous les *peres* latins celui qui paſſe pour avoir eu le plus d'érudition; tous les critiques ne conviennent cependant pas de ſa grande habileté dans la langue hébraïque, quoiqu'il ait mis au jour une nouvelle verſion latine du vieux Teſtament ſur l'hébreu, & qu'il ait corrigé l'ancienne verſion latine du Nouveau, pour la rendre conforme au grec. C'eſt cette verſion que l'égliſe latine a depuis adoptée pour l'uſage public, & qu'on appel-

(8) *S. Ambroiſe, & S. Jean Chryſoſtome* ont excuſé avec pluſieurs autres *peres* nombre d'actions des anciens Patriarches, parce qu'ils ſuppoſoient qu'ils agiſſoient alors par inſpiration divine; & en effet on ſait que Dieu leur parloit continuellement, & on ne voit pas qu'il les ait repris, ni qu'il en ait retiré ſon amitié: qui pourra donc juger ſans témérité qu'ils n'agiſſoient pas par l'impulſion de Dieu? il n'y avoit que les Manichéens qui critiquoient & condamnoient toutes les actions de ces Saints Patriarches. Les *SS. PP.* s'oppoſoient à cette audace, parce qu'ils ſavoient de Dieu même de quel prix étoient ces actions; c'eſt pourquoi ils les recommandoient, plus ſouvent cependant à cauſe des figures qu'elles contenoient, que par elles-mêmes: c'eſt ainſi que nous voyons louée la figure que le vœu de Geth renfermoit. On ne loue cependant pas le vœu en lui-même. C'eſt là preciſément la conduite de *S. Jean Chryſoſtome*; il ne loue pas Abraham pour avoir conſenti à l'adultere de Sara; il loue ſeulement l'obéiſſance de cette ſainte femme, & la confiance qu'ils eurent tous deux à la providence, qui auroient ſu les délivrer de tout peril, comme il arriva en effet; c'eſt pour cela que le *S. Pere* ne nous enſeigne aucune maxime qui ſoit contraire à la morale chrétienne. (W)

appelle *vulgate*. Il a fait des commentaires ſur les grands & petits prophetes, ſur l'Eccléſiaſte, ſur l'évangile de S. Matthieu, ſur les épîtres de S. Paul aux Galates, aux Ephéſiens, à Tite & à Philemon. Il a encore composé quantité de traités polémiques contre Montan, Helvidius, Jovinien, Vigilance, Rufin, les Pélagiens & les Origéniſtes, outre des lettres hiſtoriques. Enfin il a traduit quelques homélies d'Origene, & a continué la chronique d'Euſebe.

Si S. Jérôme eût joui du loiſir néceſſaire pour revoir ſes ouvrages après les avoir compoſés, il en auroit ſans doute retranché quantité de choſes qui montrent qu'il écrivoit avec une grande précipitation, & ſans ſe donner la peine de méditer beaucoup. De-là vient que dans ſon épître aux Ephéſiens, il ſuit tantôt Origene, tantôt Didime, tantôt Apollinaire, dont les opinions étoient entierement oppoſées. Il nous apprend lui-même la maniere dont il compoſoit ſes écrits. Après avoir lu, dit-il, d'autres auteurs, je fais venir mon copiſte, & je lui dicte tantôt mes penſées, tantôt celles d'autrui, ſans me ſouvenir ni de l'ordre, ni quelquefois des paroles, ni même du ſens...... *Itaque, ut ſimpliciter fatear, legi hæc omnia, & in mente mea plurima concervans, accito notario, vel mea, vel aliena dictavi; nec ordinis, nec verborum interdum, nec ſenſum memoriam retentans. Comment. in epiſt. ad Galat. tom. IX. pag.* 158. *D*...... D'abord que mon copiſte eſt arrivé, dit il dans ſa préface ſur la même épître, je lui dicte tout ce qui me vient dans la bouche; car ſi je veux un peu rêver pour dire quelque choſe de meilleur, il me critique en lui-même, retire ſa main, fronce le ſourcil, & témoigne par toute ſa contenance qu'il n'a que faire auprès de moi..... *Accito notario, aut ſtatim dicto quidquid in buccam venerit, aut ſi paululum voluero cogitare, melius aliquid prolaturus, tunc me tacitus ille reprehendit, manum contrahit, frontem rugat, & ſe fruſtra adeſſe, toto geſtu corporis, conteſtatur. Præfat. in lib. III. comm. in Gal. tom. VI. pag.* 189.

Plein d'un trop grand amour pour la vie ſolitaire, la ſainteté de cette vie, celle de la virginité & du célibat, il parle en pluſieurs endroits trop déſavantageuſement des ſecondes noces. Il fut pendant longtems admirateur & diſciple déclaré d'Origene; enſuite il abjura l'origéniſme, en quoi il mérite d'être loué; mais il ſeroit à ſouhaiter qu'il eût montré moins de violence contre les Origéniſtes, en ne ſuggérant pas aux empereurs les lois pour leurs proſcriptions, comme il reconnoît lui-même; il pouvoit renoncer à l'erreur, ſans maltraiter les errans. Pour quelle foibleſſe aura-t-on de la condeſcendance, ſi l'on n'en a pas pour celles qu'on a ſoi-même éprouvées? Son naturel vif & impétueux, & la lecture des auteurs profanes ſatyriques, dont il emprunta le ſtyle, ne le laiſſerent pas le maître de ſes expreſſions piquantes contre ſes adverſaires, & en particulier contre Vigilance, prêtre de Barcelone, auquel il avoit donné lui-même le titre de *ſaint*, dans une lettre à Paulin.

Enfin, dit le fameux évêque d'Avranches, il ſeroit à ſouhaiter que ce ſaint docteur eût eu plus d'égalité d'ame & de modération; qu'il ne ſe fût pas laiſſé emporter ſi aiſément à ſa bile; ni s'abandonner à des opinions contraires, ſelon les circonſtances des affaires & des tems: enfin qu'il n'eût pas chargé quelquefois d'injures les plus grands hommes de ſon ſiecle; car il faut avouer que Rufin l'a ſouvent repris avec raiſon, & qu'il a lui-même ſouvent accuſé Rufin ſans le moindre fondement, *Oregeniana, p.* 205 & 206. (9)

Auguſtin (Saint), naquit à Tagaſte dans l'Afrique, le 13 Novembre 354. Son pere nommé *Patrice*, n'étoit qu'un petit bourgeois de Tagaſte. Sa mere s'appelloit *Monique*, & étoit remplie de vertu. Leur fils n'avoit nulle inclination pour l'étude. Il fallut néamnoins qu'il étudiât; ſon *pere* voulant l'avancer par cette voie, l'envoya faire ſes humanités à Madeure, & ſa rhétorique à Carthage, vers la fin de l'an 371. Il y fit des progrès rapides, & il l'enſeigna en 380. Ce fut alors qu'il prit une concubine, dont il eut un fils qu'il appella *Adeodat Dieudonné*, prodige d'eſprit, à ce que dit le *pere*, & mort à 16 ans. S. Auguſtin embraſſa le Manichéiſme à Carthage, où ſa mere alla le trouver pour tâcher de le tirer de cette héréſie, & de ſa vie libertine.

Il vint à Rome, enſuite à Milan pour y voir S. Ambroiſe qui le convertit l'an 384, & le baptiſa l'an 387. fut ordonné prêtre l'an 391, & rendit des ſervices très-importans à l'Egliſe par ſa plume. Il mourut a Hippone durant le ſiege de cette ville par les Vandales, le 28 Août 430, âgé de 76 ans.

On trouvera le détail de ſa vie épiſcopale & de ſes écrits, dans la bibliotheque de M. Dupin, dans les *acta eruditorum*, 1683, & dans Moreri. La meilleure édition des œuvres de ce *pere*, eſt celle qui a paru à Paris par les ſoins des bénédictins de S. Maur; elle eſt diviſée en 10 vol. *in-fol.* comme quelques autres; mais avec un nouvel arrangement, ou une nouvelle économie dans chaque tome. Le I. & le II. furent imprimés l'an 1679; le III. parut en 1680; le IV. en 1681; le V. en 1683; le VI. & VII. en 1685; le VIII. & le IX. en 1688; & le X. en 1690; ce dernier volume contient les ouvrages que S. Auguſtin compoſa contre les Pélagiens. Son livre *de la cité de Dieu*, eſt celui qu'on eſtime le plus.

Mais l'approbation que les conciles & les papes ont donné à S. Auguſtin ſur ſa doctrine, a fait le plus grand bien à ſa gloire. Peut-être que ſans cela les Moliniſtes du dernier ſiecle auroient mis à néant ſon autorité. Aujourd'hui toute l'égliſe romaine eſt dans l'engagement de reſpecter le ſyſtème de ce *pere* ſur ce point; cependant bien des gens penſent que ſa doctrine, & celle de Janſénius évêque d'Ypres, ſont une ſeule & même choſe. Ils ajoutent que le concile de Trente en condamnant les idées de Calvin ſur le franc-arbitre, a néceſſairement condamné celles de S. Auguſtin; car il n'y a point de calviniſtes, continue-t-on, qui aient nié le concours de la volonté humaine, & la liberté de notre ame, dans le ſens que S. Auguſtin a donné aux mots de *concours* & de *liberté*. Il n'y a point de calviniſtes qui ne reconnoiſſent le franc-arbitre & ſon uſage dans la converſion, en prenant ce mot ſelon les idées de l'évêque d'Hippone. Ceux que le concile de Trente a condamnés, ne rejettent le franc-arbitre qu'en tant qu'il ſignifie la liberté d'indifférence, les Thomiſtes le rejettent auſſi, & ne laiſſent pas de paſſer pour très-catholiques. En un mot, la prédétermination phyſique des thomiſtes, la néceſſité de S. Auguſtin ,celle des janſéniſtes, celle de Calvin, ſont au fond la même choſe; néanmoins les Thomiſtes renoncent les Janſéniſtes, & les uns & les autres prétendent qu'on les calomnie, quand on les accuſe d'enſeigner la doctrine de Calvin.

Les Arminiens n'ayant pas les mêmes ménagemens à garder, ont abandonné ſaint Auguſtin à leurs adverſaires, en le reconnoiſſant pour un auſſi grand *prédeſtinateur* que Calvin lui-même; & bien des gens croient que les Jéſuites en auroient fait autant, s'ils avoient oſé condamner un docteur de l'Egliſe, que les papes & les conciles ont tant approuvé.

Un ſavant critique françois loue principalement ſaint Auguſtin d'avoir reçonnu ſon inſuffiſance pour interpréter l'Ecriture. Ce *pere* de l'Egliſe d'occident a très-bien remarqué dit M. Simon, les qualités néceſſaires pour cette beſogne, & comme il étoit modeſte, il a avoué ingénuement que la plupart de ces qualités lui manquoient, & que même l'entrepriſe de répondre aux Manichéens étoit au-deſſus de ſes forces. Auſſi n'eſt-il pas ordinairement heureux dans ſes allégories, ni dans le ſens littéral de l'Ecriture. Il convient encore lui-même s'être extrèmement preſſé dans l'explication de la Genèſe, & de lui avoir donné le ſens allégorique quand il ne trouvoit pas d'abord le ſens littéral. Quand donc l'Egliſe nous aſſure que ceux qui ont enſeigné la Théologie, ont pris ce *pere* de l'Egliſe d'Occident pour leur guide; ces paroles du breviaire romain ne ſignifient pas que les opininions de l'évêque d'Hippone ſoient toujours des articles de foi, & qu'il faille abandonner les autres *peres* lorſqu'ils ne s'accordent pas avec lui.

Le plus fâcheux eſt que les Scholaſtiques aient emprunté de ſaint Auguſtin la morale & la maniere de la traiter; car en établiſſant des principes, il a étalé plus d'art que de ſavoir & de juſteſſe. Emporté par la chaleur de la diſpute, il paſſe ordinairement d'une extrémité à l'autre. Quand il fait la guerre aux Ariens, on le croiroit ſabellien: s'agit-il de réfuter les Sabelliens, on le prendroit pour arien. Diſpute-t-il contre les Pélagiens, il ſe montre manichéen. Attaque-t-il les Manichéens, le voilà preſque pélagien. Il ne diſſimule point ſa conduite, & reconnoît avoir dit bien des choſes à la légere, & qui demanderoient la lime.

Je penſe qu'on doit mettre dans cette claſſe ſon opinion que Sara pouvoit, en ſe ſervant du droit qu'elle avoit ſur

le

(9) *S. Jérôme* ſe défend aſſez, lui & ſa doctrine, dans les Apologies qu'il donna au jour contre ſes accuſateurs. (W)

le corps de ſon mari, l'engager à prendre Agar pour femme. Il s'eſt encore trompé plus fortement, en décidant que par le droit divin tout appartient aux juſtes ou aux fideles, & que les infideles ne poſſedent rien légitimement.

Mais ſon opinion ſur la perſécution pour cauſe de religion, eſt d'autant plus inexcuſable qu'il avoit été d'abord dans des ſentimens de douceur & de charité. Il commenca par l'*eſprit* & finit par la *chair*. Il oſa le premier établir l'intolérance civile, maxime contraire à l'Evangile, à toutes les lumieres du bon ſens, à l'équité naturelle, à la charité, à la bonne politique. S'il eût vécu quelques années de plus, il auroit ſenti les mauvaiſes ſuites de ſon principe, & le tort qu'il avoit eu d'abandonner le véritable; il auroit vû l'Arianiſme triompher par les mêmes voies, dont il avoit aprouvé l'uſage contre les Donatiſtes! (10)

Léon I. ſaint, docteur de l'Egliſe, monta ſur le ſiege de Rome après Sixte III. le 10 Mai 440. Il s'attacha beaucoup à faire obſerver la diſcipline eccléſiaſtique, & mourut à Rome le 11 Novembre 461. Il nous reſte de lui quantité de ſermons & de lettres. La meilleure édition de ſes œuvres eſt celle du pere Queſnel, à Lyon, en 1700, *in-fol.*

M. Dupin trouve que ſaint Léon n'eſt pas fort fertile ſur les points de morale, qu'il les traite légérement, & d'une maniere qui n'eſt ni onctueſe, ni touchante. Il y a plus: ſa morale glace d'effroi ſur la maniere de traiter les hérétiques; car oubliant tout principe d'humanité, il approuve ſans détour l'effuſion du ſang. C'eſt à lui ſurtout qu'on auroit dû répéter le diſcours que Jeſus-Chriſt tint à ſes apôtres pour arrêter la fougue de leur zele: „ vous ne ſavez de quel eſprit vous êtes „! (11)

Théodoret, évêque de Cyr en Syrie au cinquieme ſiecle, l'un des ſavans *peres* de l'Egliſe, naquit en 386. Simple dans ſa maiſon, il embellit ſa patrie de deux grands ponts, de bains publics, de fontaines, & d'aqueducs. Il montra pendant quelque tems beaucoup d'attachement pour Jean d'Antioche & pour Neſtorius, en faveur duquel il écrivit. Les uns croient qu'il mourut en 451, & d'autres reculent la mort juſqu'à l'an 470. La meilleure édition de ſes œuvres eſt celle du pere Sirmond, en grec & en latin, en 4 volumes *in-fol.* Le pere Garnier, jéſuite, y joignit en 1684 un cinquieme volume, pour compléter toutes les œuvres de ce *pere* de l'Egliſe.

Il eſt bien difficile de juſtifier l'approbation que donna Théodoret à l'action d'Abdas ou Abdaa, évêque de Suze ville de Perſe, qui du tems de Théodoſe le jeune brûla un des temples où l'on adoroit le feu, & ne voulut point le rétablir. Le roi (nommé Iſdeberge) en étant averti par les mages, envoya querir Abdas, & après l'avoir cenſuré avec beaucoup de douceur, il lui enjoignit de faire rebâtir le temple qu'il venoit de détruire, le menaçant, au cas qu'il y manquât, d'uſer d'une eſpece de repréſaille ſur les égliſes des Chrétiens; en effet cette menace fut exécutée ſur le refus obſtiné d'Abdas, qui aima mieux perdre la vie & expoſer les Chrétiens à une infinité de maux, que d'obéir à un ordre ſi juſte. Théodoret qui rapporte cette hiſtoire admire le refus d'Abdas, ajoutant que c'eût été une auſſi grande impiété de bâtir un temple au feu que de l'adorer.

Mais la déciſion de Théodoret n'eſt pas judicieuſe, parce qu'il n'y a perſonne qui puiſſe ſe diſpenſer de cette loi de la religion naturelle: „ il faut réparer par reſtitu- „ tion ou autrement, le dommage qu'on a fait à ſon „ prochain „. Abdas, ſimple particulier & ſujet du roi de Perſe, en brûlant le temple des mages, avoit ruiné le bien d'autrui, & un bien d'autant plus privilégié qu'il appartenoit à la religion dominante. D'ailleurs, il n'y avoit point de comparaiſon entre la conſtruction d'un temple ſans lequel les Perſes n'auroient pas laiſſé d'être auſſi idolâtres qu'auparavant, & la deſtruction de pluſieurs égliſes chrétiennes. Envain répondroit-on que le temple qu'il auroit rebâti auroit ſervi à l'idolatrice, ce n'eût pas été lui qui l'auroit employé à cet uſage. (12)

Grégoire I. ſaint, ſurnommé le Grand, naquit à Rome d'une famille patricienne. Pelage II. l'envoya nonce à Conſtantinople pour demander du ſecours contre les Lombards, mais il ne réuſſit pas dans ſes négociations. Sa nonciature étant finie par le décès de l'empereur Tibere qui mourut en 582, il revint à Rome, ſervit quelque tems de ſecrétaire au pape Pelage, & enſuite il fut élu pape lui-même par le clergé, par le ſénat, & par le peuple romain, le 3 Septembre 590.

Il parut par ſa conduite qu'on ne pouvoit pas choiſir un homme qui fût plus digne de ce grand poſte, car, outre qu'il étoit ſavant, & qu'il travailloit par lui-même à l'inſtruction de l'Egliſe, ſoit en écrivant, ſoit en prêchant, il avoit l'art de ménager l'eſprit des princes en faveur des intérêts temporels & ſpirituels de la religion, & nous verrons dans la ſuite qu'il pouſſa cet art trop loin.

Il entreprit la converſion des Anglois ſous le regne d'Ethelrede, & en vint à bout fort hereuſement par le ſecours de Berthe femme de ce prince, qui contribua extrèmement à la converſion du roi ſon époux, & à celle de ſes ſujets.

Le pere Maimbourg dit „ que comme le diable ſe ſer- „ vit autrefois des artifices de trois impératrices, qui fu- „ rent femmes l'une de Licinius, l'autre de Conſtantius, „ & la troiſieme de Valens, pour établir l'héréſie arien- „ ne en orient: Dieu, pour renverſer ſur ſon ennemi ſes „ machines, & le combattre de ſes propres armes, ſe vou- „ lut auſſi ſervir de trois illuſtres reines. Clotilde femme „ de Clovis. Ingonde épouſe de ſaint Ermenigilde, & „ Thodelinde femme d'Agilulphe, pour ſanctifier l'occi- „ dent, en convertiſſant les Francs du paganiſme, & en „ exterminant l'arianiſme de l'Eſpagne & de l'Italie par „ la converſion des Viſigots & des Lombards „.

Il y a beaucoup d'apparence que le zele que ſaint Grégoire témoigna contre l'ambition du patriarche de Conſtantinople étoit mal réglé. Mais il n'eſt pas certain qu'il ait fait détruire les beaux monumens de l'ancienne magnificence des Romains, afin d'empêcher que ceux qui venoient à Rome ne fiſſent plus attention aux arcs de triomphe, *&c.* qu'aux choſes ſaintes du Chriſtianiſme. On doit porter le même jugement de l'accuſation qu'on lui intente d'avoir fait brûler une infinité de livres payens, & nommément Tite-Live. Il eſt vrai cependant qu'il regarda l'étude de la Critique, de la Littérature & de l'Antiquité, comme indigne non-ſeulement d'un miniſtre de l'Evangile, mais encore d'un ſimple chrétien; c'eſt ce qu'il déclare dans une lettre à Didier, archevêque de Vienne.

Sur la fin de ſon pontificat, quoiqu'il eût ſur les bras toutes les affaires chrétiennes, il compoſa ſon antiphonaire, & s'appliqua principalement à régler l'office & le chant de l'Egliſe. Il mourut le 10 Mars 604.

S'il étoit vrai qu'après ſa mort on eût brûlé une partie de ſes écrits, on pourroit en conclure que la gloire de ce pontife, auſſi-bien que celle de quelques autres anciens *peres*, reſſemble aux fleuves, qui de très-petits qu'ils ſont à leur ſource, deviennent très-grands lorſqu'ils en ſont fort éloignés. Il eſt certain généralement parlant, que les objets de la mémoire ſont d'une nature très-différente de celle des objets de la vûe. Ceux-ci diminuent à proportion de leur diſtance, & ceux-là pour l'ordinaire groſ-

(10) Ce ſeroit une choſe tout-à-fait inutile que de propoſer ici des nouvelles défenſes de la doctrine du *grand Auguſtin*, de prouver ſon orthodoxie, & la diſtance infinie qu'il y a d'elle aux maximes hérétiques de Janſénius & de Calvin; y ayant eu tant d'habiles écrivains de l'ordre de *S. Auguſtin*, tant d'illuſtres prélats, & docteurs de l'Egliſe gallicane très-chrétienne, qui ont fait voir les antilogies inconciliables qui ſe trouvent entre Janſénius & Calvin d'un côté, & *S. Auguſtin* de l'autre. Le ſyſtème de Janſénius eſt la ſource des cinq fameuſes propoſitions condamnées par l'Egliſe & proſcrittes, ou du moins on les en peut tirer, ce qui n'eſt certainement pas le ſyſtème de *S. Auguſtin*. La doctrine des Thomiſtes n'eſt pas moins orthodoxe, & n'a rien de commun avec le Calviniſme, comme ils le ſoutiennent fortement. On condamnera cependant toujours le Calviniſme & les cinq propoſitions attribuées à Janſénius dans le ſens que les a condamnées l'Egliſe, ſans que cela puiſſe jamais porter la moindre atteinte à la doctrine catholique de *S. Auguſtin* & de *S. Thomas*.

Que *S. Auguſtin* ait enſeigné que les hérétiques *ne poſſedoient rien légitimement*, cela ne doit pas ſurprendre, & en voici la raiſon: il ſoutenoit qu'on ne poſſedoit rien ſur la terre qu'en vertu des lois des Princes, ou du droit des Gens publié & expliqué dans ces lois. Ainſi, comme il étoit défendu en ce tems-là aux hérétiques d'avoir la moindre poſſeſſion en vertu de la même loi, il avoit raiſon de ſoutenir pareillement qu'ils poſſedoient illégitimement. De plus ce *Saint* ne permettoit point la communication avec les hérétiques dans le ſens même que ne l'avoient point permiſe Grégoire de Naziance, les Apôtres & J. Ch. *Voy.* ci-deſſus la 7. note de cet article. (W)

(11) *S. Léon le Grand en approuvant l'effuſion du ſang* des hérétiques, ne fit qu'approuver les lois humaines & divines, qui ont preſcrit cette peine contre les rebelles à Dieu & à la Société. *Voy. la* 1. *note de l'art. héréſie*. (*W*)

(12) *Théodoret* ne loue pas préciſement l'action d'Abda qui brûla le temple des Idolâtres; au contraire il la qualifie de zéle déplacé. Quoiqu'il loue la conſtance de cet évêque qui ne voulut pas faire rebâtir ce temple, il ne donne pas néanmoins pour maxime générale cette approbation; il dit ſeulement que c'eſt ſon opinion privée. Nous ne dirons rien des priviléges de la religion dominante, qu'on ne ſauroit croire mieux fondés que la religion même: or ſi la religion eſt fauſſe & contraire aux lumieres de la raiſon, comme eſt preciſément l'Idolâtrie; elle ne peut-être légitimement dominante, étant toujours expoſée & ſujette à ſa deſtruction entiere. (*W*)

groſſiſſent à meſure qu'on eſt éloigné de leur tems & de leur lieu: *omnia poſt obitum fingit majora vetuſtas*.

On fit du vivant de ſaint Grégoire tant de copies de ſes ouvrages, qu'ils ont preſque tous paſſé juſqu'à nous. Le pere Denis de Sainte-Marthe les a publiés en 1697 avec ſa vie, ſous le nom d'*Hiſtoire de ſaint Grégoire le Grand*. M. de Gouſſainville avoit déja mis au jour une édition des œuvres de ce pontife en 1675.

Les dialogues qui portent le nom de *ſaint Grégoire*, & que le bénédictin de ſaint Maur reconnoît lui appartenir, ne ſont pas dignes, de l'aveu de M. Dupin, de la gravité & du diſcernement de ce ſaint pape; tant ils ſont pleins de miracles extraordinaires & d'hiſtoires fabuleuſes; il eſt vrai qu'il les a rapportées ſur le témoignage d'autrui, mais il ne devoit pas ſi légérement y ajouter foi, ni les débiter comme des choſes conſtantes.

Il ſe montra bien plus précautionné ſur les traits de la calomnie, car il la proſcrivoit rigoureuſement comme un monſtre d'autant plus dangereux qu'il eſt difficile à découvrir, auſſi n'écoutoit-il les délateurs que ſur des preuves de leurs délations plus claires que le jour. Il craignoit tant encore de s'y tromper, quoique innocemment, qu'il ſe diſpenſoit lui-même de juger des accuſations portées à ſon tribunal!

Il ne fut pas moins ſevere ſur le devoir de chaſteté des eccléſiaſtiques, eſtimant qu'un homme qui avoit perdu ſa virginité, ne devoit point être admis au ſacerdoce. Il exceptoit ſeulement de cette rigueur les veufs, pourvû qu'ils euſſent été réglés dans leurs mariages, & que depuis fort long-tems ils euſſent vécu dans la continence. Il écrivit tant de choſes ſur la diſcipline eccléſiaſtique, les rites, & les cérémonies minutieuſes, que tout vint à dégénérer en triſtes ſuperſtitions; on ne s'attacha plus dans les conciles qu'à de vains rafinemens ſur l'extérieur de la religion, & leurs canons eurent plus d'autorité que l'Ecriture.

Son commentaire en 35 livres ſur Job, offre un des ouvrages des plus diffus, & des moins travaillés qu'on connoiſſe. C'eſt un répertoire immenſe de moralités & d'allégories appliquées ſans ceſſe au texte de Job, mais qu'on pourroit également appliquer à tout autre livre de l'Ecriture; & pluſieurs même de ces moralités & de ces allégories manquent de juſteſſe & d'exactitude.

D'ailleurs, ſaint Grégoire déclare dans les prolégomenes de ce commentaire, qu'il a dédaigné d'y ſuivre les regles du langage, „ J'ai pris à tâche, dit-il, de négliger l'art de parler que les maîtres des Sciences humaines enſeignent, je n'évite point le concours choquant des mêmes conſonnes, je ne fuis point le mélange des barbariſmes, je mépriſe le ſoin de placer comme il faut les prépoſitions, & de mettre les cas qu'elles régiſſent, parce que je trouve indigne de moi d'aſſujettir aux regles de Donat les paroles des oracles céleſtes „.

Mais n'y a-t-il aucun milieu entre la trop grande recherche de l'élégance du ſtyle & celle de ſa netteté, qui a tant d'influence ſur le but qu'on doit ſe propoſer d'être entendu de tout le monde. Il ſemble que pour enſeigner aux hommes la religion & leurs devoirs, il ne convient jamais de les rebuter par un langage barbare. Après tout excuſons ces défauts du ſtyle de ſaint Grégoire en profitant des bonnes choſes qu'il a répandues dans ſes écrits.

Il eſt plus aiſé de concevoir qu'il s'étoit mis dans l'eſprit que l'étude des Lettres humaines gâtoit l'étude des Lettres divines; que d'accorder la liaiſon de ſes principes touchant la contrainte de la conſcience, le peu d'uniformité de ſes maximes à cet égard paroît manifeſtement en ce qu'il n'approuvoit pas que l'on forçât les Juifs à ſe faire baptiſer, & qu'il approuvoit que l'on contraignît les hérétiques à rentrer dans l'Egliſe, du-moins par des voies indirectes: cela, dit-il, peut s'exécuter en deux manieres, l'une en traitant à la rigueur les obſtinés, l'autre en faiſant du bien à ceux qui ſe convertiſſent; & quand même, ajoute-t-il, ces gens ne ſeroient pas bien convertis, on gagnera toujours beaucoup en ce que leurs enfans deviendront bons catholiques: *aut ipſos ergo, aut eorum filios lucramur, lib. IV. epiſt. vj.* Machiavel n'a pas pouſſé le rafinement plus loin.

Mais le principal trait de la vie de S. Grégoire, que tous les moraliſtes ont condamné; c'eſt la proſtitution des louanges avec laquelle il s'inſinua dans l'amitié de l'horrible uſurpateur Phocas, & de la reine Brunehaut, une des méchantes femmes de la terre.

Le traître & barbare Phocas étoit encore tout dégoutant d'un des plus exécrables parricides que l'on puiſſe lire dans les annales du monde. Il venoit de faire égorger en ſa préſence l'empereur Maurice, ſon maître, après avoir donné à cet infortuné *pere*, le triſte ſpectacle de voir mourir de la même maniere, cinq petits princes ſes enfans. Le pere Maimbourg vous détaillera cette horrible action, & vous peindra le caractere du cruel & infâme Phocas; c'eſt aſſez de dire, qu'il réuniſſoit en lui toutes les méchantes qualités qu'on peut oppoſer à celles de l'empereur Maurice. Saint Grégoire a la foibleſſe de féliciter le monſtre Phocas de ſon avénement à la couronne, il en rend graces à Dieu, comme du plus grand bien qui pouvoit arriver à l'empire. Il lui écrit trois épîtres à ce ſujet, *lib. II. epiſt.* 38. *ind.* 6. 45. & 46. Quel aveuglement! Quelle chûte dans S. Grégoire! Un pape qui ne veut point recevoir dans les ordres ſacrés, & qui dépoſe avec la derniere rigueur, un prêtre qui n'eſt coupable que d'avoir eu dans ſa vie un moment de foibleſſe, écrit à Phocas trois lettres de félicitation, ſans même lui témoigner dans aucune, qu'il eût deſiré que Maurice & ſes enfans n'euſſent pas ſouffert le dernier ſupplice! (13)

Quant à ce qui regarde la reine Brunehaut, je rapporterai ſeulement ce que dit le pere Daniel dans ſon *hiſt. de France, tom. I.* „ S. Grégoire qui avoit beſoin de l'autorité de Brunehaut pour ſeconder les miſſionnaires d'Angleterre, & pour ſe conſerver en Provence le petit patrimoine de l'Egliſe romaine; lui faiſoit la cour en louant ce qu'elle faiſoit de bien, ſans toucher à certaines actions particulieres ou qu'il ignoroit, ou qu'il jugeoit à-propos de diſſimuler. Pluſieurs bonnes œuvres dont l'hiſtoire lui rend témoignage, comme d'avoir bâti des monaſteres, des hôpitaux, racheté des captifs, contribué à la converſion d'Angleterre, ne ſont point incompatibles avec une ambition demeſurée, avec les meurtres de pluſieurs évêques, avec la perſécution de quelques ſaints perſonnages, & avec une politique auſſi criminelle que celle dont on lui reproche d'avoir uſé pour ſe conſerver toujours l'autorité abſolue „.

Cependant dans toutes les lettres que S. Grégoire lui écrivit, il la peint comme une des plus parfaites princeſſes du monde; & regarde la nation Françoiſe pour la plus heureuſe de toutes d'avoir une ſemblable reine douée de toutes ſortes de vertus, *liv. II. epiſt.* 8. voilà donc dans la vie d'un ſeul homme, deux exemples mémorables de la baſſe ſervitude où l'on tombe, pour vouloir ſe ſoutenir dans les grands poſtes!

Les ſiecles ſuivans offrent peu de docteurs qui méritent quelques louanges, par leur ſavoir en matiere de religion ou de morale. Cette derniere ſcience ſe corrompant de plus en plus devint ſeche, décharnée, miſérablement défigurée par toutes ſortes de ſuperſtitions, & par les ſubtilités épineuſes de l'école. Enfin, il n'eſt plus que-

(13) Toute la critique aura beau ſiffler & ſe déchaîner contre *S. Grégoire le Grand*, ſa ſainteté ſublime le mettra toujours à couvert de ſon ſouffle vénimeux. La haute eſtime qu'on a eue juſques dans la Grece, même Schiſmatique, pour ſes rares vertus & pour ſa doctrine, eſt certainement bien ſupérieure à tout ce que peut oppoſer contre lui la critique moderne. Ce *Saint pere* ne pouvant ſe perſuader que la pieté & l'attention des fidéles à rendre à Dieu le culte qui lui eſt dû, puſſent jamais être aſſez grandes; c'eſt pourquoi il tourna tous ſes ſoins à en preſcrire les rites & cérémonies, ſans cependant jamais *dégénérer en ſuperſtitions*. Qui connoît le caractere, l'humilité, & la douceur de ce *Saint*, aura peine à croire qu'un zéle indiſcret le portât à reprimer *l'audace du Patriarche de Conſtantinople* qui mit un trouble général dans toute l'Egliſe, pour s'être injuſtement uſurpé le titre d'évêque univerſel contre la défenſe des ſaints canons. *Liſez* les lettres qu'il a écrites à ce ſujet, & vous verrez combien eſt injuſte la critique dans cet endroit. Si ce S. Pontiſe *écrivit à Phocas empereur* avec le cérimonial qu'on obſerve ordinairement envers ces ſortes de perſonnages, pour le prier de vouloir bien remettre les peuples en paix, & l'Egliſe en liberté & en ſûreté; il ne paroît pas qu'il ſoit digne de cenſure, pour avoir reconnu pour légitime Prince celui que les ſujets & tous les peuples regardoient & reſpectoient comme tel; mais il n'approuva pas pour cela ſon attentat. Quant à ce qu'il ne vouloit point *qu'on forçat les Juifs* à embraſſer la religion catholique, & qu'il approuvoit qu'on y *contraignit les hérétiques du moins par des voies indirectes*, cela ne veut pas dire qu'il ait eu des maximes contraires en elles-mémes, parce que l'Egliſe n'ayant aucun droit ſur ceux qui n'ont jamais été ſes enfans & ſujets, n'a pas droit non plus des les forcer à ſon obéiſſance & à ſes lois, mais elle a droit ſur ceux qui furent autrefois ſes ſujets, & elle ne perd jamais ce droit, quoiqu'ils ſe revoltent & contr'elle & contre Dieu, de même qu'un Prince qui a toujours le droit d'obliger à ſon obéiſſance tous ceux qui furent pour quelque tems ſes ſujets, quelques efforts que ceux-ci ayent fait pour ſecouer ſon joug par une revolte générale. En cela le S. Pontife ne feſoit que plaider la cauſe de Dieu & chercher le moyen de faire ſauver les hérétiques, en les rappellant dans le ſein de l'Egliſe, ou du moins leurs enfans, ſi eux perſiſtoient dans l'obſtination & la rebellion; y a-t-il là de quoi comparer ce grand homme avec Machiavel? quel fol aveuglement, pour ne pas dire, quelle effronterie incroyable! (*W*)

queſtion dans l'hiſtoire des *peres de l'Egliſe*, ſi l'on en excepte le ſeul fondateur de Clervaux, à qui l'on a donné le nom de dernier des *SS. peres*.

S. Bernard, dont M. le Maître a fait la vie dans notre langue, naquit au village de Fontaine en Bourgogne en 1091. Il vint au monde fort à-propos dans un ſiecle de brigandage, d'ignorance & de ſuperſtitions, & fonda cent ſoixante monaſteres en différens lieux de l'Europe. Je n'oſe dire avec le cardinal Baronius, qu'il n'a ponit été inférieur aux grands apôtres: je craindrois de répéter une impiété; mais il a été puiſſant en œuvres & en paroles, par les prodiges qui ont ſuivi ſa prédication & ſes diſcours.

Ce fut avec raiſon, dit un hiſtorien philoſophe, que le pape Eugene III. n'agueres diſciple de ſaint Bernard, choiſit ſon premier maître pour être l'organe de la ſeconde croiſade. Il avoit ſû concilier le tumulte des armes avec l'auſterité de ſon état; il étoit parvenu à cette conſidération perſonnelle qui eſt au-deſſus de l'autorité même.

A Vézelai, en Bourgogne, fut dreſſé un échafaud dans la place publique en 1146, où S. Bernard parut à côté de Louis le Jeune, roi de France. Il parla d'abord & le roi parla enſuite. Tout ce qui étoit préſent prit la croix, Louis la prit le premier des mains de S. Bernard. Il s'étoit acquis un credit ſi ſingulier, qu'on le choiſit lui-même pour chef de la croiſade, il avoit trop d'eſprit pour l'accepter. Il refuſa l'emploi de général, ſe contenta de celui de prophete.

Il ſe rendit en Allemagne, donna la croix rouge à l'empereur Conrad III. prêchoit en françois aux Allemands & promit de la part de Dieu, des victoires ſignalées contre les infidéles. Il ſe trompa: mais il écrivit beaucoup, & fut mis au rang des *peres de l'Egliſe*. Il mourut le 20 Août 1153. à ſoixante-trois ans.

La meilleure édition de ſes œuvres a été miſe au jour par le pere Mabillon, à Paris en 1690, & elle forme 2. *vol. in-fol.* ſon ſtyle au jugement des critiques eſt fort mélangé, tantôt vif, tantôt concis & ſerré; ſa ſcience eſt très-médiocre. Il entaſſe pêle-mêle l'Ecriture-ſainte, les canons & les conciles, ſemblable au cardinal qui avoit placé dans ſon cabinet, le portrait de J. C. entre celui d'Alexandre VI. & de la dame Vanotia ſa maîtreſſe. Il déploie par-tout une imagination peu ſolide, & très-féconde en allégories.

Enfin, des ſiecles lumineux ont appris la vraie maniere d'expliquer l'Ecriture, & de traiter ſolidement la morale: ils ont éclairé le monde ſur les erreurs où les *peres de l'Egliſe* ſont tombés. Mais quand nous conſidérerons que les apôtres eux-mêmes ont eu pendant longtems leurs préjugés & leurs foibleſſes; nous ne ſerons pas étonnés que les miniſtres qui leur ont ſuccedé, & qui n'étoient favoriſés d'aucun ſecours extraordinaire du ciel, n'ayent pas eu dans tous les points des lumieres ſuffiſantes pour les préſerver des erreurs inſéparables de l'humanité.

D'abord, il paroît clairement que l'idée du regne de mille ans ſur la terre dont les Saints jouiroient avec J. C. a été l'opinion des *peres* des deux premiers ſiecles. Papias (*apud* Euſeb. *Hiſt. eccléſ.* 3. 39.) ayant aſſuré qu'il tenoit des apôtres cette doctrine flatteuſe, elle fut adoptée par les grands perſonnages de ſon tems, par S. Juſtin, S. Irenée, Népos, Victorin, Lactance, Sulpice Severe, Tertullien, Quintus Julius, Hilarion, Commodianus, & autres qui croyoient en le ſoutenant, défendre une vérité apoſtolique. Voyez *les Antiquités* de Bingham, & les *Mémoires pour l'Hiſt. Eccléſ.* de M. de Tillemont.

Les mêmes *peres* ont été dans une ſeconde erreur, au ſujet du commerce des mauvais anges avec les femmes. Ils vivoient dans un tems où l'on croyoit aſſez communément, que les anges bons & mauvais étoient corporels, & par conſéquent ſujets aux mêmes paſſions que nous: ce ſentiment leur paroiſſoit établi dans les livres

ſacrés. C'eſt particulierement dans le livre d'Enoch qu'ils avoient puiſé cette idée touchant le mariage des anges, & des filles des hommes. Cependant dans la ſuite les *peres* reconnoiſſant que les anges devoient être tout ſpirituels: ils ont déclaré que les eſprits n'étoient capables d'aucune paſſion pour les femmes, & que par les enfans & les anges de Dieu dont il eſt parlé dans l'Ecriture, on doit entendre les filles des hommes, celles de la race de Caïn.

Mais une erreur qui a jetté dans leur eſprit les plus profondes racines c'eſt l'idée qu'ils ſe ſont preſque tous formé de la ſainteté du célibat. De-là vient qu'on trouve dans leurs ouvrages, & ſur-tout dans ceux des *peres* grecs, des expreſſions fort dures au ſujet des ſecondes nôces; enſorte qu'il eſt difficile de les excuſer ſur ce point. Si ces expreſſions ont échapé à leur zele, elles prouvent combien on doit être en garde contre les excès du zele; car dès qu'en matiere de morale, on n'apporte pas une raiſon tranquille à l'examen du vrai, il eſt impoſſible que la raiſon ſoit alors bien éclairée.

Le nombre des *peres de l'Egliſe* qui condamnent les ſecondes nôces eſt trop grand, leurs expreſſions ont trop de rapport enſemble pour admettre un ſens favorable, & pour ne pas donner lieu de croire que ceux qui ſe ſont exprimés moins durement que les autres, n'en étoient pas moins au fond dans les mêmes idées, qui ſe ſont introduites de fort bonne heure.

S. Irenée, par exemple, traite la Samaritaine de fornicatrice pour s'être mariée pluſieurs fois; cette penſée ſe trouve auſſi dans S. Baſile & dans S. Jérôme. Origène poſe en fait, que les ſecondes noces excluent du royaume de Dieu, *voyez* les *Origeniana* de M. Huet, *liv. II. queſt. xiv.* §. 3. S. Baſile parlant de ceux qui ont épouſé plus de deux femmes, dit que cela ne s'appelle pas un mariage, mais une *polygamie*, ou plutôt une *fornication* mitigée. C'eſt en conſéquence de ces principes qu'on flétrit dans la ſuite autant qu'on pût les ſecondes noces, & que ceux qui les célébroient, étoient privés de la couronne qu'on mettoit ſur la tête des mariés. On leur impoſoit encore une pénitence, qui conſiſtoit à être ſuſpendus de la communion.

Les premiers *peres* qui ſe déclarerent ſi fortement contre les ſecondes noces, embraſſerent peut-être ce ſentiment par la conſidération qu'il faut être plus parfait ſous la loi de l'Evangile, que ſous la loi Moſaïque, & que les laïques Chrétiens devoient obſerver la plus grande régularité qui fût en uſage parmi les eccléſiaſtiques de la ſynagogue. S'il fut donc trouvé à-propos d'interdire le mariage d'une veuve au ſouverain ſacrificateur des Juifs, afin que cette défenſe le fit ſouvenir de l'attachement qu'il devoit à la pureté: on a pû croire qu'il failloit mettre tous les Chrétiens ſous le même joug. Peut-être auſſi que la premiere origine de cette morale ſévere fut le deſir d'ôter l'abus de cette eſpece de polygamie, que le divorce rendoit fréquente. (14)

Quoi qu'il en ſoit de cette idée outrée qu'ont eu les *peres* ſur la ſainteté du célibat, il leur eſt arrivé par une conſéquence naturelle, d'avoir approuvé l'action de ceux & de celles qui ſe tuent, de peur de perdre leur chaſteté. S. Jérôme, S. Ambroiſe & S. Chryſoſtome ont été dans ce principe. La ſuperſtition honora comme martyres quelques ſaintes femmes qui s'étoient noyées pour éviter le violement de leur pudicité; mais ces ſortes de réſolutions courageuſes en elles-mêmes ne laiſſent pas d'être en bonne morale une vraie foibleſſe, pour laquelle ſeulement l'état & les circonſtances des perſonnes qui y ſuccombent, donnent lieu d'eſpérer la miſéricorde d'un Dieu qui ne veut point la mort du pécheur.

S. Ambroiſe décide, que les vierges qui ne peuvent autrement mettre leur honneur à couvert de la violence, font bien de ſe donner la mort; il cite pour exemple, ſainte Pélagie, & lui fait dire que la foi ôte le crime. S. Chryſoſtome donne les plus grands éloges à quelques vierges qui avoient été dans ce cas; il regarde

(14) C'eſt envain que le célebre auteur de cet article ſe flatte de nous faire croire que les premiers *peres* ſe déclarerent les ennemis des ſecondes nôces, parce qu'il ne manque pas de Théologiens qui ſe ſervent de leur propre autotité pour prouver qu'elles ſont licites. S. Jérôme dans ſon livre contre Jovinien *ch.* 8. dit ouvertement qu'il ne condamnoit pas la bigamie, la trigamie, & l'octogamie même. Elles ſont auſſi approuvées de S. Chryſoſtome *Homil.* 19. *&* 20. *epiſt. ad Epheſios*; de S. Clément d'Alexandrie *lib.* 3. *Stromatum*; de S. Epiphane à l'héréſie 48. de S. Grégoire de Naziance *orat.* 29. d'Origene *Homil.* 17. *in Lucam*; de S. Auguſtin *lib. de bono viduitatis cap.* 12. de S. Fulgence *lib. de fide*, & enfin de tous les autres écrivains catholiques, qui ne pouvoient certainement contredire ce qu'avoit défini le grand concile de Nicée *can.* 8. où il ordonne de recevoir dans l'Egliſe catholique les Novatiens, pourvu qu'ils embraſſent les dogmes de la réligion chrétienne, & qu'ils promettent de communiquer avec les bigâmes. Voilà une preuve évidente que les PP. de Nicée regardoient comme erronée & contraire à la foi la doctrine des Novatiens qui rejéttoient les ſecondes nôces. Que ſi les Peres ont employé quelque fois des expreſſions énergiques parlant des ſecondes nôces, ce n'a pas été pour les condamner, mais pour mettre un frein à l'incontinence de ceux qui non contents d'une femme, en épouſoient pluſieurs à la fois. (W)

ce genre de mort, comme un baptême extraordinaire, qu'il compare aux ſouffrances de N. S. J. C. Enfin, les uns & les autres ſemblent avoir enviſagé cette action, comme l'effet d'une inſpiration particuliere de l'eſprit de Dieu ; mais l'eſprit de Dieu n'inſpire rien de ſemblable. La grande raiſon pourquoi l'Être ſuprême défend l'homicide de ſoi-même, c'eſt qu'en qualité d'arbre ſouverain de la vie, que nous tenons de ſa libéralité, il n'a voulu nous donner ſur elle d'autres droits, que celui de travailler à ſa conſervation. Ainſi nous devons ſeulement regarder comme dignes de la pitié de Dieu, des femmes qui ont employé le triſte expédient de ſe tuer pour exercer leur vertu.

Je vais plus loin; je penſe que les *peres* ont eu de fauſſes idées ſur le martyre en général, en y invitant, en y exhortant avec beaucoup de force, & en louant ceux qui s'y étoient offert témérairement; mais ce deſir du martyre eſt également contraire, & à la nature, & au génie de l'Evangile qui ne détruit point la nature. J. C. n'a point abrogé cette loi naturelle, une des plus évidentes & des plus indiſpenſables, qui veut que chacun travaille en tant qu'en lui eſt, à ſa propre conſervation. L'avantage de la ſociété humaine, & celui de la ſociété chrétienne demandent également que les gens de bien & les vrais chrétiens ne ſoient enlevés du monde, que le plus tard qu'il eſt poſſible, & par conſéquent qu'ils ne s'expoſent pas eux-mêmes à périr ſans néceſſité. Ces raiſons ſont ſi claires & ſi fortes, qu'elles rendent très-ſuſpect, ou d'ignorance, ou de vanité, ou de témérité, un zele qui les foule aux piés pour ſe faire une gloire du martyre en lui-même, & le rechercher ſur ce pié-là. Le cœur des hommes, quelque bonne que ſoit leur intention, eſt ſujet à bien des erreurs & des foibleſſes; elles ſe gliſſent dans les meilleures actions, dans les plus héroïques & les plus éclatantes.

Une humeur mélancholique peut auſſi produire ou ſeconder de pareilles illuſions. Rien après tout ne ſeroit plus propre à détruire le Chriſtianiſme, que ſi ces idées du martyre déſirable par lui-même, devenoient communes dans les ſociétés des Chrétiens; il en pourroit réſulter quelque choſe de ſemblable, à ce que l'on raconte de l'effet que produiſirent ſur l'eſprit des auditeurs, les diſcours véhémens d'un ancien philoſophe, *Hégéſius*, ſur les miſeres de cette vie. Enfin, Dieu peut en conſidération d'une bonne intention, pardonner ce que le zele a de mal reglé; mais la témérité demeure toujours témérité, & ſi l'on peut l'excuſer, elle ne doit faire ni l'objet de notre imitation, ni la matiere de nos louanges.

Il eſt certain que les *peres* mettent ſans ceſſe une trop grande différence entre l'homme & le chrétien, & à force d'outrer cette diſtinction, ils preſcrivent des regles impraticables. La plûpart des devoirs dont l'Evangile exige l'obſervation, ſont au fond les mêmes, que ceux qui peuvent être connus de chacun par les ſeules lumieres de la raiſon. La religion chrétienne ne fait que ſuppléer au peu d'attention des hommes, & fournir des motifs beaucoup plus puiſſans à la pratique de ces devoirs, que la raiſon abandonnée à elle n'eſt capable d'en découvrir. Les lumieres ſurnaturelles, toutes divines qu'elles ſont, ne nous montrent rien par rapport à la conduite ordinaire de la vie, que les lumieres naturelles n'adoptent pas les réflexions exactes de la pure philoſophie. Les maximes de l'Evangile ajoutées à celles des philoſophes, ſont moins de nouvelles maximes, que celles qui étoient gravées au fond de l'ame raiſonnable.

En vain la plûpart des *peres* ont regardé le prêt à uſure comme contraire à la loi naturelle, ainſi qu'aux lois divines & humaines. Il eſt certain que quand ce prêt n'eſt accompagné ni d'extorſions, ni de violations des lois de la charité, ni d'aucun autre abus, il eſt auſſi innocent que tout autre contrat. (15)

Je ne dois pas ſupprimer un défaut commun à tous les *peres*, & qu'on a raiſon de condamner, c'eſt leur goût paſſionné pour les allégories, dont l'abus eſt d'une dangereuſe conſéquence en matiere de morale. Liſez ſur ce ſujet un livre de Dan. Witby, intitulé *diſſertatio de ſcripturarum interpretatione ſecundum patrum commentarios*. Lond. 1714 *in-4°*. Si J. C. & ſes apôtres ont propoſé des images & des allégories, ce n'a été que rarement, avec beaucoup de ſobriété, & d'une maniere à faire ſentir qu'ils ne les donnoient que comme des choſes propres à illuſtrer, & à rendre en quelque façon ſenſibles au vulgaire groſſier, les vérités qu'ils avoient fondées ſur des principes également ſimples, ſolides, & ſuffiſans par eux-mêmes.

Il ne ſuffit pas de voir quelque conformité entre ce que l'on prend pour figure, & ce que l'on croit être figure: il faut encore être aſſuré que cette reſſemblance a été dans l'eſprit & dans l'intention de Dieu, ſans quoi l'on court grand riſque de donner ſes propres fantaiſies pour les vues de la ſageſſe divine. Rien n'eſt plus différent que le tour d'eſprit des hommes; & il y a une infinité de faces, par leſquelles on peut enviſager le même objet, ſoit en lui-même, ou en le comparant avec d'autres. Ainſi l'un trouvera une conformité, l'autre une autre, auſſi ſpécieuſe quoique différente, & même contraire. Celle qui nous paroîtſoit la mieux fondée ſera effacée par une nouvelle, qui nous a frappés depuis; de ſorte qu'ainſi l'Ecriture-ſainte ſera en bute à tous les jeux de l'imagination humaine. Mais l'expérience a aſſez fait voir dans quels égaremens on ſe jette ici, faute de regle & de bouſſole. Les *peres de l'Egliſe* ſuffiroient de reſte, quand ils n'auroient jamais eu d'imitateurs, pour montrer le péril de cette maniere d'expliquer le livre le plus reſpectable.

Après tout, il eſt certain que les Apôtres ne nous ont pas donné la clé des figures ou des allégories qu'il pouvoit y avoir dans l'Ecriture-ſainte, outre celles qu'ils ont eux-mêmes développées; & cela ſuffit pour réprimer une curioſité que nous n'avons pas le moyen de ſatisfaire. Enfin les allégories ſont inutiles pour expliquer la morale évangélique, qui eſt toute fondée ſur les lumieres les plus ſimples de la raiſon.

Il ſemble encore que les *peres* ſe ſont plus attachés aux dogmes de pure ſpéculation qu'à l'étude ſérieuſe de la morale; & qu'en même tems ils ont trop négligé l'ordre & la méthode. Il ſeroit à ſouhaiter qu'en abandonnant les argumens oratoires, ils ſe fuſſent piqués de démontrer par des raiſons ſolides les vertus qu'ils recommandoient. Mais la plûpart ont ignoré l'art critique qui eſt d'un très-grand ſecours pour interpréter l'Ecriture-ſainte, & en découvrir le ſens littéral. Parmi les *peres* grecs il y en avoit peu qui entendiſſent la langue hébraïque, & parmi les *peres* latins, quelques-uns même n'étoient pas aſſez verſés dans la langue grecque.

Enfin leur éloquence eſt communément fort enflée, ſouvent déplacée, & pleine de figures & d'hyperboles. La raiſon en eſt, que le goût pour l'éloquence étoit déja dépravé dans le tems que les *peres* ont vécu. Les études d'Athènes même étoient déchues, dit M. de Fénélon, dans le tems que S. Baſile & S. Grégoire de Nazience y allerent. Les rafinemens d'eſprit avoient prévalu; les *peres* inſtruits par les mauvais rhéteurs de leur tems, étoient entraînés dans le préjugé univerſel.

Au reſte, toutes les erreurs des *peres* ne doivent porter aucun préjudice à leur gloire, d'autant qu'elles ſont bien compenſées par les excellentes choſes qu'on trouve dans leurs ouvrages. Elles deviennent encore excuſables en conſidération des défauts de leurs ſiecles, des tentations & des conjonctures dans leſquelles ils ſe ſont trouvés. Enfin, la foi qu'ils ont profeſſée, la religion qu'ils ont étendue de toutes parts malgré les obſtacles & les perſécutions, n'ont pu donner à perſonne le droit de faillir comme eux. (*Le Chevalier de* JAUCOURT.) (16)

PEREAN, ſ. m. (*Cirier.*) une chaudiere plus longue que large, dans laquelle on fond la cire pour la premiere fois pour la mettre en pain. *Voyez nos Pl. & leur explication.*

PE-

(15) Quelques efforts qu'aient fait Molinée & Salmaſe pour rendre licite l'uſure moderée, on n'adherera jamais à leur maxime. C'eſt à juſte titre que les *Peres* de l'Egliſe l'ont toujours regardée comme oppoſée à la loi naturelle & divine, & comme telle l'ont toujours jugée les écrivains catholiques. Le fameux Canoniſte Van-Spen a écrit ſur ce ſujet une ſavante diſſertation; mais comme elle eſt entre les mains de tout le monde, nous nous diſpenſerons d'en rapporter les preuves, qui ſont contre Molinée & Salmaſe, & autres fauteurs de l'uſure. (W)

(16) Qui ſait par pratique de combien de ſens eſt ſuſcéptible l'écriture ſainte, & particulierement en combien d'endroits il s'y trouve des allégories, ne ſera point du tout ſurpris que les *Saints peres*, ſe ſoient plus addonnés au ſens allégorique qu'à tout autre, parce que non ſeulement ils s'attachoient aux préceptes precis de la morale, ſuffiſemment connus de tous les fidéles, mais ils s'appliquoient encore plus à la perfection évangélique. „ S'ils ſe ſont „ plus attachés aux dogmes de pure ſpéculation qu'à l'étude ſé„ rieuſe de la morale, ils y ont été contraints par les héréſies, „ qu'ils avoient preſque continuellement à combattre. „ S'il y en a quelqu'un parmi eux qui ait quelque fois failli par une ſuite de la condition humaine toujours foible & chancélante, cela devroit confondre la préſomption de l'homme. Si on voit manquer quelquefois aux hommes d'une ſi haute ſainteté & d'une ſi grande conſommation dans l'étude, les lumieres ſuffiſantes pour démêler la vérité, à plus forte raiſon doit-on craindre de faillir, ne pouvant, eſperer ni tant de ſavoir de l'étude, ni tant de lumieres du ciel. (W)

PEREASLAW, (*Géog. mod.*) ville de Pologne, au Palatinat de Kiovie, ſur le Tribiecz. Les Polonois l'ont cédée à la Ruſſie. Elle eſt à 10 lieues ſud-eſt de Kiovie. *Long.* 50. 19. *lat.* 49. 46. (*D. J.*)

PERECZAS, (*Géog. mod.*) petite ville de la haute-Hongrie, capitale d'un comté de même nom, à 18 lieues de Tockai. *Long.* 39. 45. *lat.* 49. 44.

PERÉE, (*Géog. anc.*) *Peræa*; ce mot vient du grec περαμ, qui ſignifie *au-delà*. On a donné le nom de *Peræa* à diverſes contrées & divers lieux qui étoient au-delà de la mer, au-delà de quelques fleuves, ou au-delà d'une autre contrée.

Ainſi 1°. on nomma *Peræa*, Perée, une contrée au-delà du Jourdain, à l'orient du fleuve; mais la *Perée* propre étoit la ſeule partie méridionale qui comprenoit les tribus de Ruben & de Gad.

2°. *Peræa Rhodiorum*, contrée d'Aſie, qui faiſoit partie de la Carie. C'étoit une contrée maritime vis-à-vis de l'île de Rhodes, & à laquelle on donna le nom de *Perée des Rhodiens*, parce que ces peuples s'en rendirent maîtres anciennement.

3°. Etienne le géographe donne le nom de *Peræa*, à un petit pays d'Aſie ſur le bord du Tigre; 2°. à un canton du territoire de Corinthe; & 3°. à une petite ville de Syrie. (*D. J.*)

PEREGRINAIRE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſtique.*) nom qu'on donnoit dans les anciens monaſteres, à un moine chargé de recevoir & d'amuſer les étrangers qui venoient viſiter le monaſtere.

PÉRÉGRINE, COMMUNION, (*Hiſt. eccléſiaſtiq.*) c'eſt une dégradation des clercs, par laquelle on les réduiſoit à un ordre inférieur; ce mot *communion pérégrine*, a été employé pour la premiere fois dans le troiſieme canon du concile de Riez, au ſujet d'Armentarius, lorſqu'il fut dégradé de ſon évêché d'Embrun, & qu'on lui permit de ſe retirer dans toute égliſe où l'on voudroit charitablement le ſouffrir, pour y confirmer ſeulement les Néophites, ſans pouvoir faire aucune fonction épiſcopale que dans ladite égliſe, où il ſeroit reçu par charité. Le P. Pétau, prétend qu'on appelloit cette dégradation *communion pérégrine*, parce qu'elle réduiſoit ceux qui étoient ainſi dégradés au même état des clercs étrangers, qui avoient bien des lettres formées, mais qui ne pouvoient faire des fonctions eccléſiaſtiques, juſqu'à ce que leurs lettres euſſent été examinées par le ſynode ou l'évêque du lieu. Par le ſecond canon du concile d'Agde, il eſt dit que les clercs rébelles, réduits à la *communion pérégrine*, peuvent être rétablis. Nous renvoyons les curieux de plus grands détails à une ample diſſertation que Marc-Antoine Dominici, juriſconſulte canoniſte, a fait imprimer en 1645 ſur la *communion pérégrine*. (*D. J.*)

PÉRÉGRINE, (*Bijout.*) la perle ainſi nommée eſt cette fameuſe perle dont l'eau, la figure, la beauté, en un mot la perfection, firent une telle impreſſion ſur un marchand connoiſſeur qu'après l'avoir vue, il oſa bien en donner cent mille écus, en ſongeant, dit-il à Philippe IV. quand il la lui préſenta, qu'il y avoit encore un roi d'Eſpagne au monde.

PEREGRINI, (*Langue latine.*) les Romains appelloient *peregrinos*, tous les peuples ſoumis à leur domination; à qui ils avoient laiſſé leur ancienne forme de gouvernement; *dicebant peregrinum qui ſuis legibus uteretur*. Varro, *l. IV. de ling. lat.* (*D. J.*)

PÉREGRINITE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) ſignifie l'état de celui qui eſt étranger dans un pays; on appelle *vie de pérégrinité*, l'incapacité réſultante de la qualité d'étranger. *Voyez* AUBAIN & ÉTRANGER. (*A*)

PEREKOP, *ou* PERCOPS, *ou* PRÉCOP, *Géog.*) *anc.*) ville de la Crimée ſituée ſur la côte orientale de l'iſthme, qui joint la Crimée à la terre ferme, à une petite diſtance du rivage du Palus-Méotide. Cette Iſthme n'ayant qu'une demi-lieue de largeur en cet endroit, on regarde avec raiſon la ville de *Perekop*, comme la clé de la Crimée; cependant ce n'eſt qu'un fort vilain petit trou d'environ 60 feux, avec un château ruiné à moitié. Les Turcs ſont en poſſeſſion des deux meilleures places de la preſqu'île de Crimée, qui ſont la ville de Caffa, & le port de Baluclava, ſitué à 44^{d}. 44′ *de lat.* ſur le rivage méridional de ce pays.

Perekop, qui veut dire *terre-foſſoyée*, eſt le nom que les Polonois ont donné à cet endroit; les Tartares l'appellent *Orkapy*, nom magnifique qui ſignifie *la porte d'or*; ce n'eſt cependant que la porte d'un trou. (*D. J.*)

PERELLE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Minéralog.*) c'eſt une eſpece de terre compoſée de particules en petites écailles, elle eſt ſéche au toucher, & d'une couleur qui tire ſur le gris. On la trouve en Auvergne dans le voiſinage de S. Flour; elle eſt attachée aux rochers. On s'en ſert dans la teinture, & l'on prétend que c'eſt une eſpece de *lichen* ou de mouſſe qui ſe forme à la ſurface des rochers de même que l'orſeille. C'eſt vraiſſemblablement la chaleur du ſoleil qui en deſſéchant cette ſubſtance lui donne la conſiſtance d'une terre.

PEREMPTION *d'inſtance*; ſ. ſ. (*Juriſprud.*) eſt l'anéantiſſement d'une procedure qui eſt regardée comme non-avenue, lorſqu'il y a eu diſcontinuation de pourſuite pendant trois ans.

Elle tire ſon origine de la loi *properandum*, au code *de judiciis*, ſuivant laquelle tous les procès criminels devoient être terminés dans deux ans, & les procès civils dans trois ans, à compter du jour de la conteſtation en cauſe.

Mais cette loi ne prononçoit pas l'anéantiſſement de procédure par une diſcontinuation de pourſuites, comme il a lieu parmi nous; la litiſconteſtation perpétuoit même l'action pendant 40 ans.

La loi *properandum* a toujours été ſuivie en France, du moins ainſi qu'il eſt juſtifié par l'ancien ſtyle du parlement, mais la *péremption* étoit autrefois encourue par une diſcontinuation de procédure pendant un an, à moins que l'on n'obtînt des lettres de relief contre le laps d'une année,

Dans la ſuite la *péremption* ne fut acquiſe qu'au bout de trois ans; elle étoit déja uſitée avant l'ordonnance de 1539, puiſque celle-ci porte, *ar.* 120. que dorénavant il ne ſera expédié des lettres de rélevement de la péremption d'inſtance.

Cette pratique ayant été négligée, on la renouvella par l'ordonnance de Rouſſillon, *art.* 15. qui porte que l'inſtance intentée, quoique conteſtée, ſi par le laps de trois ans elle eſt diſcontinuée, n'aura aucun effet de perpétuer ni de proroger l'action, ainſi aura la preſcription ſon cours, comme ſi ladite inſtance n'avoit été formée ni introduite, & ſans qu'on puiſſe dire ladite preſcription avoir été interrompue.

L'ordonnance de 1629, *art.* 91. ordonne l'exécution de celle de Rouſſillon dans tout le royaume.

Cependant la *péremption* n'a pas lieu en Dauphiné, ni en Franche-Comté, ſi ce n'eſt au bout de 30 ans.

En Artois & au parlement de Bordeaux elle a lieu au bout d'un an de ceſſation de procédures.

Au parlement de Toulouſe la *péremption* de 3 ans a lieu, mais on obſerve ſur cela pluſieurs diſtinctions qui ſont expliquées par M. Bretonnier au mot *péremption*.

Le parlement de Paris a fait, en 1691, un arrêté ſur les *péremptions*, portant.

1°. Que les inſtances intentées, bien qu'elles ne ſoient conteſtées, ni les aſſignations ſuivies de conſtitution & de préſentation de procureur par aucune des parties, ſeront déclarées péries, en cas que l'on ait ceſſé & diſcontinué les procédures pendant 3 ans, & n'auront aucun effet de perpétuer ni de proroger l'action, ni d'interrompre la preſcription.

2°. Que les appellations tomberont en *péremption*, & emporteront de plein droit la confirmation des ſentences, ſi ce n'eſt qu'en la cour les appellations ſoient conclues ou appointées au conſeil.

3°. Que les raiſons réelles & les inſtances de criées des terres, héritages, & autres immeubles, ne tomberont en *péremption* lorſqu'il y aura établiſſement de commiſſaire, & baux faits en conſéquence.

4°. Que la *péremption* n'aura lieu dans les affaires qui y ſont ſujettes, ſi la partie qui a acquis la *péremption* reprend l'inſtance, ſi elle forme quelque demande, fournit des défenſes, ou ſi elle fait quelqu'autre procédure, & s'il intervient quelqu'appointement ou arrêt interlocutoire ou définitif, pourvu que leſdites procédures ſoient connues de la partie & faites par ſon ordre.

La *péremption* n'eſt point acquiſe de plein droit, il faut qu'elle ſoit demandée & prononcée, & la moindre procédure faite avant la demande ſuffit pour couvrir la *péremption*.

Au conſeil du roi il n'y a jamais de *péremption*.

Au parlement elle n'a pas lieu pour les appellations conclues ou appointées au conſeil.

On juge auſſi aux requêtes du palais que les inſtances appointées ne périſſent point.

On tient pour maxime au palais, que le décés d'une des parties, ou de ſon procureur, empêche la *péremption*.

Il y a certaines matieres dans leſquelles la *péremption* n'a point lieu, telle que les cauſes du domaine, de régale, les appellations comme d'abus, & en général toutes les cauſes qui concernent le roi, le public, ou la police, l'état des perſonnes, & les procès criminels, à moins qu'ils ne ſoient civiliſés.

Voyez le traité des *péremptions* de Menelet, les notes ſur Dupleſſis, *tr. des preſcript. liv. II. ch. j. ſect.* 2. le recueil de queſt. de Brétonnier, au mot *Péremption*, & ci-après les *mots* PÉREMPTOIRE & PÉRIMÉ.

PÉREMPTOIRE, adj. m. & f. (*Juriſpr.*) ſe dit de ce qui tranche toute difficulté, comme une raiſon ou moyen ou une exception *péremptoire*. L'ordonnance de 1667, *tit.* 5. *art.* 5. veut que dans les défenſes ſoient employées les fins de non-recevoir, nullités des exploits, ou autres exceptions *péremptoires*, ſi aucunes y a, pour y être préalablement fait droit. *Voyez* EXCEPTION, MOYEN, NULLITÉ, PÉREMPTION.

PÉRÉNA, LA, (*Géog. mod.*) c'eſt la même ville qu'on nomme aujourd'hui *Coquimbo*, & qui fut bâtie par Petro de Valdevia, en 1544. Les arbres y ſont ſi chargés de fruits, que les habitans ſont obligés au commencement de l'été d'en abattre une moitié, pour que les arbres puiſſent ſupporter le reſte. *Voyez* COQUIMBO.

PÉRÉQUATEURS, ſ. m. pl. (*Antiq. rom.*) gens prépoſés à la répartition égale des impôts ſur les campagnes. Ils furent inſtitués ſous Conſtantin appellé *le Grand*. Le but de leur fonction étoit louable; mais comment s'en acquittoient-ils?

PERESKIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le calice devient dans la ſuite un fruit rond, charnu, mol, & garni de petites feuilles, qui renferme ordinairement trois ſemences rondes & applaties. Plumier, *nova plant. amer. gener. Voyez* PLANTE.

Elle a été ainſi nommée par le pere Plumier, en l'honneur du célebre Péireſc, l'un des beaux génies françois, & des plus ſavans hommes du xvij. ſiecle.

La fleur de la *pereskia* eſt blanche, en forme de roſe, & compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Son calice ſe change en un fruit mol, charnu, de couleur jaunatre, de figure ſphérique & environné de feuilles. Il contient dans le milieu quantité de ſemences plates, arrondies & enfermées dans un mucilage. Le pere Plumier n'établit qu'une eſpece de ce genre de plantes, ſavoir *pereskia aculeata, flore albo, fructu flaveſcente, plant. nov gener.* Elle croît dans quelques provinces des Indes eſpagnoles; d'où elle a été tranſportée dans les colonies angloiſes, où elle eſt appellée *goosberry*, & par les Hollandois *blad apple*. (*D. J.*)

PERESLAW REZANSKI, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, capitale du duché de Rézan, au bord méridional de l'Occa, mais à quelque diſtance de cette riviere, ſur une petite hauteur. *Long.* 59. 28. *lat.* 54. 36.

PERESLAW SOLESKOI, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, dans le duché de Roſtow, entre Moſcou & Arcangel, ſur un lac. *Long.* 57. 34. *lat.* 56. 25. (*D. J.*)

PEREYRA, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre des Indes orientales, qui eſt de la même nature que celui qu'on appelle *guayavier*. Son fruit eſt verd & jaune à l'intérieur; il a la forme d'une poire, blanchâtre à l'intérieur, & d'une ſubſtance molle comme celle d'une poire trop mûre; on en fait de très-bonnes confitures.

PERFECTION, ſ. f. (*Métaphyſique.*) c'eſt l'accord qui regne dans la variété de pluſieurs choſes différentes, qui concourent toutes au même but. Tout compoſé fait dans certaines vûes eſt plus ou moins parfait, à proportion que ces parties s'aſſortiſſent exactement à ces vues. L'œil, par exemple, eſt un organe de pluſieurs pieces qui doivent toutes ſervir à tracer une image claire & diſtincte de l'objet viſible au fond de la rétine. Si toutes ces pieces ſervent autant qu'elles en ſont capables, à cet uſage, l'œil eſt cenſé parfait. La vie de l'homme, entant qu'elle déſigne l'aſſemblage de ſes actions libres, eſt cenſée parfaite, ſi toutes ſes actions tendent à une fin qui leur ſoit commune avec les actions naturelles. Car de-là réſulte cet accord entre les actions naturelles & les actions libres, dans lequel conſiſte la *perfection* de la vie humaine. Au contraire l'*imperfection*, ou le mal métaphyſique, conſiſte dans la contrariété de diverſes choſes qui s'écartent d'un même but.

Toute *perfection* a une raiſon générale, par laquelle on peut comprendre pourquoi le ſujet en qui réſide la *perfection*, eſt diſpoſé de telle maniere, & non autrement. On peut l'appeller *la raiſon déterminante de la perfection*: il n'y a point d'ouvrage de la nature ou de l'art, qui n'ait ſa deſtination; c'eſt par elle, en y rapportant tout ce qu'on obſerve dans le ſujet, qu'on eſtime ſa *perfection*. C'eſt, par exemple, de la combinaiſon d'une lentille concave placée à l'oppoſite d'une lentille convexe dans un tube, que réſulte la poſſibilité de voir diſtinctement un objet éloigné, comme s'il étoit prochain. On démontre que les lentilles doivent être d'une telle grandeur & d'un tel diametre plutôt que d'un autre; que le tube doit être conſtruit ainſi & non autrement; & on démontre dis-je, la *perfection* de chacune de ces parties, & conſéquemment celle du tout, par leur rapport au but qu'on ſe propoſe d'appercevoir les objets éloignés.

Si la raiſon déterminante eſt unique, la *perfection* ſera ſimple; s'il y a pluſieurs raiſons déterminantes, la *perfection* eſt compoſée. Si un pilier n'eſt planté que pour ſoutenir quelque voûte, il aura toute la *perfection* qu'il lui faut, pourvu que ſa groſſeur ou ſa force ſoit ſuffiſante pour porter ce poids; mais s'il s'agit d'une colonne deſtinée à orner auſſi-bien qu'à ſoutenir, il faut la travailler dans cette double vue. Les fenêtres d'une maiſon ont une *perfection* compoſée entant qu'elles ſervent à introduire la lumiere, & à procurer un point de vue agréable.

Il y a auſſi des raiſons prochaines & des raiſons éloignées, *primariæ*, *ſecundariæ*, qui déterminent la *perfection* prochaine ou éloignée d'une choſe. Toute *perfection* a ſes regles, par leſquelles elle eſt explicable. Lorſque diverſes regles qui découlent des différentes raiſons d'une *perfection* compoſée ſe contrarient, cette colliſion produit ce qu'on appelle *exception*, ſavoir une détermination contraire à la regle née de la contrariété des regles. Une *perfection* ſimple ne ſauroit être ſujette à *exception*; elle n'a lieu que dans la *perfection* compoſée. Dès qu'il n'y a qu'une regle à obſerver, d'où naîtroit le cas d'une colliſion? Mais auſſi-tôt qu'il s'en trouve ſeulement deux, leur oppoſition dans certain cas, peut produire des *exceptions*.

La *perfection* d'une maiſon, par exemple, embraſſe pluſieurs objets, la poſition, diſtribution commode des appartemens, proportion de ſes différentes parties, ornemens intérieurs & extérieurs: un habile architecte ne perd rien de vue; mais chaque choſe entre dans ſon plan à proportion de ſon importance; & quand il ne ſauroit tout allier, il laiſſe ce dont on peut le plus aiſément ſe paſſer.

Les défauts occaſionnés par les *exceptions*, ne ſont pas des défauts réels; & la *perfection* du ſujet n'en eſt point altérée. Placer l'idée de la *perfection* dans l'accord des choſes qui ne ſauroient être conciliées, ce ſeroit ſuppoſer l'impoſſible. Ainſi, les *exceptions* qui ne naiſſent que de cette impoſſibilité, n'ont rien qui nuiſe à la *perfection* du ſujet. Un œil eſt parfait, quoiqu'il ne puiſſe pas faire tout-à-la-fois les fonctions du téleſcope & du microſcope; parce qu'un même organe ne ſauroit les allier, & que l'une & l'autre nuiroient à la véritable *perfection* de l'œil, qui conſiſte à découvrir diſtinctement ce qui eſt à la portée du corps.

Le principe des *exceptions* ſe trouve dans la raiſon déterminante de la *perfection* du tout, qui doit toujours prévaloir ſur la *perfection* d'une partie. C'eſt un principe capital pour écarter les jugemens faux & précipités ſur la *perfection* des choſes; il faut en embraſſer toute l'économie pour raiſonner pertinemment. Qui ne connoît qu'une partie, & forme ſes déciſions là-deſſus, court grand riſque de s'égarer, & ne réuſſit que par haſard. La *perfection* du tout eſt l'objet de quiconque travaille d'une maniere ſenſée à quelque ouvrage que ce ſoit: on n'ira pas ſacrifier les commodités d'une maiſon entiere, pour rendre une ſalle parfaite. En un mot, dans un tout, chaque partie a ſa *perfection* qui lui eſt propre; mais elle eſt relative & ſubordonnée à celle du tout, au point que trop de *perfection* dans une partie, ſeroit une vraie imperfection dans le tout.

La grandeur de la *perfection* ſe meſure par le nombre des déterminations de l'être qui s'accordent avec les regles. Plus il y a de convenances entre les déterminations & les regles, plus la *perfection* s'accroît; ou bien moins un ſujet a de défauts réels & véritables, plus il a de *perfection*.

PERFECTIONNER, v. act. (*Gram.*) corriger ſes défauts, avancer vers la perfection; rendre moins imparfait. On ſe *perfectionne* ſoi-même; on *perfectionne* un ouvrage. L'homme eſt compoſé de deux organes principaux; la tête organe de la raiſon, le cœur, expreſſion ſous laquelle on comprend tous les organes des paſſions; l'eſtomac, le foie, les inteſtins. La tête dans l'état de nature, n'influeroit preſque en rien ſur nos déterminations; C'eſt le cœur qui en eſt le principe; le cœur d'après lequel, l'homme animal ſeroit tout. C'eſt l'art qui a *perfectionné* l'organe de la raiſon; tout ce qu'il eſt dans ſes opérations eſt artificiel, nous n'avons pas eu le même empire ſur le cœur, c'eſt un organe opiniâtre, ſourd violent, paſſionné, aveugle. Il eſt reſté, en dépit de nos efforts, ce que la nature l'a fait: dur ou ſenſible, foible ou indomptable, puſillanime ou téméraire. L'organe de la

raiſon eſt comme un précepteur attentif; qui le prêche ſans ceſſe; lui, ſemblable à un enfant, il crie ſans ceſſe; il fatigue ſon précepteur qui finit par l'abandonner à ſon penchant. Le précepteur eſt éloquent, l'enfant au contraire n'a qu'un mot qu'il répete ſans ſe laſſer, c'eſt oui ou non. Il vient un tems où l'organe de la raiſon, après s'être épuiſé en beaux diſcours, & inſtruit par expérience de l'inutilité de ſon éloquence, ſe moque lui-même de ſes efforts; parce qu'il ſait qu'après toutes ſes remontrances, il n'en ſera pourtant que ce qu'il plaira au petit deſpote qui eſt-là. C'eſt lui qui dit impérieuſement, car tel eſt notre bon plaiſir. C'eſt un long travail que celui de ſe *perfectionner* ſoi-même.

PERFECTISSIMAT, ſ. m. *perfectiſſimatus*, (*Juriſprud.*) c'étoit le rang la dignité de ceux auxquels on donnoit chez les Romains le titre de *perfectiſſimus*. On donnoit ce titre à quelques gouverneurs de province; & à certaines autres perſonnes chargées de quelque adminiſtration. Le titre de *perfectiſſime* étoit moindre que celui de *clariſſime*.

Il en eſt parlé au *cod. lib. I. tit. de natur. libert.* & *lib. II. tit. de quæſt. Voyez* Cujas & Godefroi, *ſur le tit. 32. du liv. I. lexicon juridicum Calvini*. Alciat. (*A*)

PERFIDE, adj. (*Gramm.*) & PERFIDIE, ſ. f. (*Morale.*) la Bruyere dit que la *perfidie* eſt un menſonge de toute la perſonne, ſi l'on peut parler ainſi; c'eſt mettre en œuvre des ſermens & des promeſſes qui ne coûtent pas plus à faire qu'à violer. On tire ce bien de la *perfidie* des femmes, qu'elle guérit de la jalouſie.

PERFIDIE, ſ. f *en Muſique*, eſt un terme emprunté des Italiens, & qui ſignifie une affectation de faire toujours la même choſe, ou de pourſuivre le même deſſein, de conſerver le même mouvement, le même chant, les mêmes paſſages & les mêmes figures de notes. *Voyez* DESSEIN, MOUVEMENT, CHANT, &c. Telles ſont les baſſes continues, comme celles des chaconnes, & une infinité de manieres d'accompagnement qui dépendent du caprice du compoſiteur.

Ce terme n'eſt point uſité en France, & je ne ſais s'il a jamais été écrit en ce ſens ailleurs que dans l'abbé Broſſard. (*S*)

PERFIQUE, ſ. f. (*Mythol.*) déeſſe des anciens qui rendoit les plaiſirs parfaits. Les hommes n'ont pas eu, je crois, de divinité qui fît plus mal ſes fonctions. Où eſt le plaiſir entierement pur & parfait? Rien n'eſt plus vrai, ni n'a été dit d'une maniere plus touchante que la plainte de Lucrece ſur la petite pointe d'amertume qui ſe mêle à tous nos plaiſirs:

Adeo de fonte leporum
Surgit amari aliquid, mediiſque in floribus angit.

Sur le duvet, ſur le lit le plus voluptueux & le plus doux, entre des draps de ſatin, ſur le ſein d'une femme dont la blancheur efface celle du ſatin-même qui l'enveloppe, il ſe trouve toujours, je ne ſais comment, une feuille de roſe qui nous bleſſe.

PERFORANT, eſt le nom qu'on donne *en Anatomie*, à deux muſcles de la main & du pié, qu'on appelle auſſi à cauſe de leur action, *fléchiſſeurs* communs des doigts. *Voyez Planch. anatomiq. & leur explic. Voyez* PERFORÉ.

Le *perforant* de la main, ou le *profond*, eſt ſitué le long de la partie interne de l'avant-bras, & eſt couvert par le perforé. Il vient charnu de la partie externe & ſupérieure du cubitus, & du ligament interoſſeux; & après avoir formé un corps charnu & aſſez épais, il ſe diviſe en quatre tendons ronds qui paſſent ſous le ligament annulaire, & à-travers les fentes des tendons du perforé, s'inſerent à la partie interne & ſupérieure de la troiſieme phalange de chaque doigt. *Voyez* DOIGT.

Le *perforant* du pié eſt le nom d'un muſcle du pié, appellé auſſi *profond*, & à cauſe de ſon action, *fléchiſſeur* de la troiſieme phalange des doigts du pié, ou *grad fléchiſſeur*. Ce muſcle eſt ſitué à la partie poſtérieure de la jambe, entre le tibia & le peroné, & ſur le ligament interoſſeux.

Ce muſcle vient de la partie ſupérieure & poſtérieure du tibia & du peroné; & paſſant derriere la malléole interne & le ligament qui joint le tibia avec le calcaneum, il ſe diviſe en quatre tendons qui paſſant par les trous du perforé, s'inſerent à la troiſieme phalange des petits orteils.

Il y a une maſſe ou ſubſtance charnue qui vient du calcaneum, & qui joint le tendon de ce muſcle dans l'endroit ou commencent les lombricaux. M. Winslow l'appelle *l'acceſſoire du long fléchiſſeur*, & d'autres anatomiſtes *le quarré*.

PERFORATIF, inſtrument de Chirurgie, *voyez* TRÉPAN.

PERFORÉ, *en Anatomie*, nom de deux muſcles des doigts de la main & du pié, ainſi appellés parce que leurs tendons ſont percés par ceux du perforant. On les appelle quelquefois *fléchiſſeurs de la ſeconde phalange*, à cauſe de leur action, & quelquefois *ſublimes*, à cauſe de leur ſituation. *Voyez nos Pl. d'Anat.*

Le *perforé* de la main eſt ſitué le long de la partie interne de l'avant-bras. Il vient tendineux du condile interne de l'humerus, & de la partie ſupérieure & antérieure du radius; enſuite il ſe partage en quatre parties, & paſſe ſous le ligament annulaire, d'où il envoie différens tendons qui ſe bifurquent à la partie ſupérieure & interne de la ſeconde phalange de chaque doigt. C'eſt par cette fente ou trou que paſſent les tendons du perforant.

Le *perforé* du pié eſt un muſcle du pié appellé auſſi *fléchiſſeur du pié*, & *ſublime*. Il eſt ſitué ſous la plante du pié, & vient de la partie inférieure du calcaneum, & envoie un tendon à la ſeconde phalange de chacun des quatre petits orteils. Dans ce muſcle, comme dans le *perforé* de la main, il y a une fente à chaque tendon pour laiſſer paſſer les tendons du perforant.

PERGAME, (*Géogr. anc.*) *Pergamum*, *Pergamia*, *Pergamea* & *Pergamus*, ſont les noms de pluſieurs lieux & villes.

1°. Virgile appelle *Pergamum*, la citadelle de Troye, & prend ſouvent cette forteresſe pour Troye elle-même.

2°. *Pergamum*, ville de la Thrace dans les terres, ſelon Ptolomée, *l. III, c. xj.*

3°. *Pergamum*, ou *Pergamea*, ville de l'île de Crete. Velleïus Paterculus dit qu'Agamemnon ayant été jetté dans cette île par la tempête, il y fonda trois villes, Mycènes, Tégée & *Pergame*; cette derniere en mémoire de ſa victoire. Virgile, *Æneid. lib. III. v.* 132. attribue cependant la fondation de cette ville à Enée, à qui il fait dire:

Ergo avidus muros optatæ molior urbis
Pergameam*que voco.*

Plutarque, *in Licurgo*, dit que les habitans de l'île de Crete montroient le tombeau de Lycurgue dans le territoire de *Pergame*, près du grand chemin.

4°. *Pergamum*, ou *Pergamus*, ville de l'Aſie mineure, dans la grande Myſie, ſelon Strabon, qui dit que le fleuve Caïcus l'arroſoit. Pline, *liv. V. ch. xxx.* y joint le Selinus & le Cetius. Sa ſituation étoit donc très-avantageuſe. Ce fut d'abord une forteresſe bâtie ſur une montagne. Lyſimachus, l'un des ſucceſſeurs d'Alexandre, y mit ſes tréſors, & en confia le gouvernement à Philetærus, qui profitant des conjonctures, s'en appropria la ſucceſſion. *Pergame* devint dans la ſuite la capitale des rois Eumenès & des Attale.

La magnifique bibliotheque que les rois de *Pergame* dreſſerent, & le temple d'Eſculape, furent les principaux ornemens de cette ville. Plutarque nous apprend que Marc-Antoine fit préſent à Cléopatre de la bibliotheque de *Pergame*, dreſſée par Eumenès, & dans laquelle il y avoit deux cens mille volumes. Le roi d'Egypte qui vivoit du tems d'Eumenès, vit avec chagrin que les ſoins du roi de *Pergame* étoient capables d'effacer la gloire de la bibliotheque d'Alexandrie; & l'émulation de ces princes fit naître pluſieurs impoſtures en fait de livres.

Pour ce qui regarde Eſculape, il eſt nommé *Pergaméen* dans Martial, *Epig. xvij. l. IV.* & nous apprenons de Tacite, *Annal. l. III. c. lxiij. ad annum* 775, que quand on fit à Rome la recherche des faux aſyles, les preuves de l'aſyle de l'Eſculape des Pergaméens ſe trouverent valables.

Pergame fit bâtir un temple à l'empereur Auguſte & à la ville de Rome. Strabon, *liv. XIII. p.* 429. vous dira les hommes illuſtres dont elle fut la patrie. On ſait que Gallien & Oribaze, tous deux grands médecins, ſont du nombre. Diſons préſentement un mot des rois de *Pergame*.

Ce royaume commença vers l'an 470 de Rome par Philétærus, dont nous avons déja parlé; mais ni lui, ni ſon ſucceſſeur ne prirent le nom de rois. Attale I. ſe donna le premier cette qualité, & il crut le pouvoir faire ſans arrogance, après la gloire qu'il avoit acquiſe en gagnant une bataille contre les Gaulois. Il s'allia avec les Romains, & ſe rendit exprès à Athènes pour nuire à Philippe, roi de Macédoine. Alors toute la ville, hommes, femmes & prêtres avec leurs habits ſacerdotaux, furent au-devant de lui. Peu s'en fallut qu'on ne con-

traignît les dieux à lui rendre le même honneur. Cependant il trouva plus conforme à ſa dignité de communiquer par écrit ſes propoſitions, que de commettre ſa modeſtie à la néceſſité d'étaler lui-même ſes ſervices, & de recevoir d'un peuple flatteur une infinité d'applaudiſſemens; c'eſt Tite-Live qui le dit, *liv. XXXI.* La guerre fut concluë contre Philippe. Ce fut alors que pour honorer Attalus, on propoſa d'ajouter une nouvelle tribu aux dix anciennes, & de la nommer *Attalide*. Ce prince regna 44 ans, & en vécut 72. Il aima les Philoſophes, ſe ſervit de ſes richeſſes en homme magnanime, fut fidele à ſes alliés, & éleva très-bien ſes quatre fils.

Eumenès II. l'aîné de tous, lui ſuccéda. Il étoit d'un tempérament infirme, mais d'une grandeur de courage qui ſuppléoit à la foibleſſe de ſon corps. Il aimoit ſouverainement la gloire; il fut magnifique, & combla de bienfaits pluſieurs villes greques & pluſieurs particuliers. Il étendit au long & au large les bornes de ſes états, & ne fut redevable de cet aggrandiſſement qu'à ſon induſtrie & qu'à ſa prudence. Il ſe tint inviolablement attaché à l'alliance des Romains, & il en tira de grandes utilités. Il mourut fort âgé l'an 596, laiſſant la tutelle de ſon fils à ſon frere Attale.

Celui-ci commença ſa régence par une action glorieuſe, ce fut de rétablir Ariarathe dans le royaume de Cappadoce. Il ſe ſignala par pluſieurs autres faits, & mourut l'an 616; enſuite de quoi ſon pupille Attale III. regna ſeul.

Ce prince fut ſurnommé *Philometor*, en vertu de ſa piété pour ſa mere, qui même fut cauſe de ſa mort; car comme il lui creuſoit un tombeau, il fut frappé du ſoleil ſur la tête, & mourut en ſept jours. Il aima extrèmement l'agriculture, & même il compoſa ſur ce ſujet des livres qui n'étoient pas inconnus à Varron, à Pline & à Columele. Il entendoit très-bien la matiere médicale & la fonte des métaux; mais il ternit ſes vertus & ſes talens par un penchant à la cruauté. Il fit mourir pluſieurs perſonnes illuſtres, ce qui le jetta dans une triſte mélancholie; il ſe couvroit alors, pour ainſi dire, de ſac & de cendre, abandonna le ſoin des affaires, & ne s'occupa que du ſoin de ſon jardin. Il mourut environ l'an 621; & comme il n'avoit point d'enfans, il inſtitua pour ſon héritier le peuple romain.

Ainſi finit le royaume de *Pergame*, qui dans l'eſpace de 150 années étoit devenu fort puiſſant, & où la magnificence fut ſi éclatante, quelle paſſa en proverbe. Il ſuffit de lire les Poëtes & leurs commentateurs pour n'en pas douter:

Attalicis conditionibus
Nunquam dimoveas.

C'eſt Horace qui parle ainſi des richeſſes d'Attale. Properce en dit bien davantage:

Nec mihi tunc fulcro ſternatur lectus eburno
Nec ſit in Attalico mors mea mixta toro.
Eleg. xiij. *liv. II.*
Attalicas ſupra veſtes, atque omnia magnis
Gemmea ſint ludis, ignibus iſta dabis.
Eleg. xvij. *l. III.*

Les tapiſſeries ne furent connues à Rome que depuis qu'on y eut tranſporté celles d'Attalus. Ce prince fut l'inventeur de la broderie d'or: *aurum intexere in eâdem Aſiâ, invenit Attalus rex.*

Enfin je ne dois pas oublier de dire que l'émulation de Ptolomée, roi d'Egypte, & d'Eumenès, roi de *Pergame*, à qui dreſſeroit une plus belle bibliotheque, fut cauſe que le roi d'Egypte fit interdire le tranſport du papier; mais l'on trouva à *Pergame* l'art de préparer des peaux, c'eſt-à-dire le parchemin, pour y ſuppléer. C'eſt donc encore à cette ville de Myſie qu'eſt dûe la gloire de l'invention d'une choſe qui aſſure aux hommes une ſorte d'immortalité.

M. l'abbé Sevin a donné dans le recueil des Inſcriptions, *tom. XII. in* 4°. trois ſavans mémoires ſur les rois de *Pergame*; c'eſt l'hiſtoire complette de ce royaume; il faut la lire, elle ne laiſſe rien à déſirer. J'ajouterai ſeulement qu'Athénodore, ſurnommé *Cordylion*, célebre philoſophe ſtoïcien, étoit de *Pergame*, où il demeura une grande partie de ſa vie, conſidéré de tout le monde, & refuſant conſtamment les graces & les honneurs que les rois & les généraux voulurent lui faire. Caton le jeune étant en Aſie à la tête d'une armée, & ayant oui parler du grand mérite de cet homme illuſtre, ſouhaita extrèmement de l'avoir au-près de lui; mais perſuadé qu'une ſimple lettre ne pourroit l'engager à ſortir de ſa retraite, il prit le parti de ſe rendre lui-même à *Pergame*, capitale du royaume d'Attale, & à force de ſollicitations & de prieres, il engagea Athénodore à le ſuivre dans ſon camp, & de-là à Rome, où il revint avec lui en triomphe, plus content de l'acquiſition qu'il venoit de faire, que Lucullus & Pompée ne pouvoient l'être de toutes leurs conquêtes. Athénodore demeura juſqu'à ſa mort avec Caton, dans la maiſon duquel il mourut, ainſi que nous l'apprend Strabon. *l. XIV. pag.* 674. (*Le Chevalier* DE *JAUCOURT*.)

PERGAMO, (*Géogr. mod.*) ville bâtie ſur les ruines de Pergame, dans la grande Myſie, dont on peut voir l'*article n°.* 4.

Pergamo eſt une ville de la Natolie, à 34 milles de Smyrne, & à 20 de Thyatire. Elle eſt aſſiſe au pié d'une montagne qu'elle a au nord, dans une belle plaine, fertile en grains, où paſſent le *Titanus* & le *Caïcus*, qui ſe déchargent dans la riviere d'Hermus. Voici ce qu'en diſoit M. Spon dans le dernier ſiecle.

A côté de la ville paſſe le ruiſſeau rapide appellé anciennement *Selinus*, qui court au S. S. E. & ſe va rendre dans le Caïcus. De l'autre côte du Selinus il y a une égliſe qui portoit le nom de *Sainte Sophie*, & qui eſt convertie préſentement en moſquée. Dans le quartier oriental de la ville, on voit les ruines d'un palais; c'étoit peut-être la demeure des rois du pays. De toutes les colonnes qui enrichiſſoient cet édifice, il n'en reſte que cinq de marbre poli, hautes ſeulement de 21 piés, & l'on en voit encore quelques-unes de l'autre côté de la rue.

Vers la pointe méridionale de la ville, il y a aux deux côtés du grand chemin, deux petites collines artificielles ſur leſquelles étoient deux forts pour garder l'entrée de la ville, & au levant il y en avoit deux autres ſemblables. On voit près de-là un grand vaſe de marbre de 21 piés de tour, gravé d'un bas-relief d'hommes à cheval.

Le long de la montagne, vers le S. O. ſe voient les ruïnes d'un aqueduc, qui a encore ſix arcades, ſur un ruiſſeau, & au midi de ces arcades, il y en a ſix autres avec de grandes voûtes, que les Turcs appellent *kiſſerai*. De-là en tirant encore plus vers le S. on apperçoit les ruines d'un théâtre ſur le penchant de la colline.

Parmi les débris de marbre, on trouve une inſcription ancienne, conſacrée par le ſénat & par le peuple de Pergame à l'honneur de Caïus Antius Aulus Julius Quadratus. L'inſcription porte qu'il avoit été deux fois conſul, & proconſul d'Aſie, qu'il avoit eu pluſieurs emplois dans diverſes provinces particulieres en Candie & en Cypre; enfin, qu'il avoit été éparque de Syrie, ſous l'empereur Trajan, & grand bienfaiteur de Pergame.

Les Chrétiens de *Pergamo* ſont aujourd'hui en pauvre état, puiſqu'ils ne ſont qu'au nombre d'une douzaine de familles qui cultivent la terre; la ville n'eſt peuplée que d'environ deux mille turcs. Voilà les ſucceſſeurs des Eumenès & des Attales.

Télephe, grammairien, naquit à *Pergamo* vers l'an 118 de Jeſus-Chriſt. Il compoſa l'hiſtoire de ſa patrie, les vies des poëtes comiques & tragiques, & un grand traité des lois, des uſages & des tribunaux d'Athènes. (*D. J.*)

PERGANTIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Ligurie. C'eſt aujourd'hui Bregançon, ſur la côte de Provence, vis-à-vis les îles d'Hières; car la Ligurie s'eſt autrefois étendue juſques-là.

PERGASE, ſ. f. (*Hiſt. d'Athènes.*) l'une des démarchies ou intendances, ſelon leſquelles le pays de l'Attique étoit diſtribué. La *pergaſe* ſe trouvoit dans la tribu érechthéïde. (*D. J.*)

PERGE, (*Géog. anc.*) *Perga*, ville de Pamphylie, ſelon Strabon, *l. XIV. p.* 667. Ptolomée, *l. V. c. v.* & Pline *l. V. c. xxvij.* Elle étoit dans les terres, à 8 milles de la mer. Ortelius dit qu'on la nomme préſentement *Pirgi*.

Pomponius Mela, *l. I. c. xjv.* la place entre les fleuves Ceſtron & Cataractes, & il nous apprend qu'il y avoit un temple de Diane *Pergée*, ainſi appellée du nom de cette ville. Ce temple, ſelon Strabon, étoit ſitué ſur une hauteur voiſine; il étoit fort ancien, & on l'avoit en grande vénération, ainſi que l'atteſte Ciceron. *Pergæ fanum antiquiſſimum & ſanctiſſimum Dianæ ſcimus eſſe, id quoque a te nudatum & ſpoliatum eſſe, ex ipſa Diana quod habebat auri detractum, atque ablatum eſſe dico. Orat.* 6. in Verrem. Quoique la Diane d'Ephèſe ſurpaſſât la Diane de *Perge*, celle-ci ne laiſſoit pas d'avoir bonne part à la dévotion des peuples.

Il s'y faiſoit tous les ans une nombreuſe aſſemblée; c'eſt alors, ſans doute, que l'on y chantoit les hymnes

que Damophila, contemporaine de Sappho, avoit compoſées, en l'honneur de cette déeſſe, & qui ſe chantoient encore au tems d'Apollonius de Tyane. Il y a pluſieurs médailles qui parlent de la Diane de *Perge*, Περγαία ἄρτεμις. *Voyez* Spanheim. *de præſtant. & uſu numiſmat. p.* 782.

Il eſt fait mention de *Perge* dans les actes des Apôtres, *c. xiij. v.* 14. Comme elle n'étoit pas maritime, il faut que ſaint Paul ait remonté le fleuve Ceſtron pour y arriver, ou qu'il ſoit allé par terre, dans le deſſein qu'il avoit d'annoncer l'Evangile.

Perge eſt à-préſent en un triſte état; le ſiége archiepiſcopal en a été transféré à Attalia, l'une des 14 villes qui en dépendoient auparavant.

Le fameux géometre *Apollonius*, dont on a un traité des *ſections coniques*, étoit natif de *Perge*. Il vivoit ſous la 134. olympiade, vers l'an 244 de Jeſus-Chriſt, & au commencement du regne de Ptolomée Evergetes, roi d'Egypte. Il étudia long-tems à Alexandrie ſous les diſciples d'Euclide, & il mit au jour pluſieurs ouvrages, dont il ne nous reſte que celui des ſections coniques, que pluſieurs auteurs anciens ou modernes ont commenté ou traduit. Nous avons encore le commentaire qu'Eutocius d'Aſcalon fit ſur les quatre premiers livres de cet ouvrage, avec quelques lemmes & corollaires de ſa façon. Nous avons auſſi au nombre de 65, les lemmes que Pappus diſpoſa ſur les coniques d'Apollonius. Entre les modernes, il faut lire (Vincentio) Viviani, *de maximis & minimis geometrica divinatio, in quintum librum conicorum Apollonii Pergœi*. Florence 1659, *in-fol.* (*D. J.*)

PERGÉE, adj. (*Mythol.*) ſurnom de Diane pris d'une ville de Pamphylie, où cette déeſſe étoit honorée. La Diane *Pergée* eſt repréſentée tenant une pique de la main gauche, & une couronne de la droite; à ſes piés eſt un chien qui tourne la tête vers elle, & qui la regarde, comme pour lui demander cette couronne qu'il a méritée par ſes ſervices. (*D. J.*)

PERGUBRIOS, ſ. m. (*Idolâtrie*) nom propre d'un faux-dieu des anciens Lithuaniens & Pruſſiens ſelon Hartſnoch, dans ſa deuxieme diſſertation *de feſtis vet. Pruſſiorum*. Cet auteur fertile en fictions, dit que ce dieu préſidoit aux fruits de la terre; que ces anciens peuples célébroient ſa fête le 22 Mars, en paſſant la journée en réjouiſſances, en feſtins, & particulierement à boire une grande quantité de biere (*D. J.*)

PERGUS, *ou* PERGUSA, (*Géog. anc.*) lac de l'île de Sicile, à 5 milles de la ville d'Enna, du côté du midi. Les Poëtes diſent que c'eſt près de ce lac que Pluton ravit Proſerpine. Comme les anciens avoient beaucoup de vénération pour le lac de *Pergus*: on croit que c'eſt de ce lac dont Claudien entend parler dans ces vers:

> . . . . . *Admittit in altum*
> *Cernenteis oculos; & late pervius humoï*
> *Ducit in offenſos liquido ſub gurgite viſus:*
> *Imaque perſpicui prodit ſecreta profundi.*

Ce lac a quatre milles de circuit; & au lieu qu'il ſe trouvoit autrefois au milieu d'une forêt, aujourd'hui ſes bords ſont plantés de vigne: on n'y voit point de poiſſons, mais on y pourroit pêcher une prodigieuſe quantité de couleuvres. (*D. J.*)

PÉRI, ſ. m. (*Terme de roman aſiatique.*) Les *péris* ſont dans les romans des Perſans, ce que ſont dans les nôtres les fées; le pays qu'ils habitent ſont le *Genuiſtan*, comme la Féerie eſt le pays où nos fées réſident. Ce n'eſt pas tout, ils ont des *péris* femelles, qui ſont les plus belles & les meilleures créatures du monde; mais leurs *péris* mâles (qu'ils nomment *dives* & les Arabes *giun*) ſont des eſprits également laids & méchans, des génies odieux qui ne ſe plaiſent qu'au mal & à la guerre. *Voyez* ſi vous ne m'en croyez pas, la *bibliotheque orientale* de d'Herbelot. (*D. J.*)

PÉRI, (*Blaſon.*) Le terme *péri* ſe dit des pieces qui ſont extrèmement raccourcies, à la différence de celles qu'on appelle *alaiſées*. Les cadets de Bourbon briſent leurs armes d'un bâton *péri en bande*, & les batards, d'un bâton *péri en barre*. (*D. J.*)

PERIANTHIUM, (*Botan.*) calice particulier de la fleur. Ce mot, dans le ſyſtème de Linnæus, déſigne cette eſpece de calice qui eſt compoſé de pluſieurs feuilles, ou d'une ſeule feuille diviſée en divers ſegmens qui environnent la partie inférieure de la fleur. (*D. J.*)

PÉRIAPTE, ſ. m. (*Médec. anc.*) Les anciens nommoient *périaptes* les remedes qu'on mettoit extérieurement ſur ſoi, pour prévenir de certains maux, ou pour les guérir, *&c.* Pline dit que de ſon tems quelques gens croyoient rendre les chevaux infatigables à la courſe, en leur attachant des dents de loup. On portoit ſur ſoi certaines pierres précieuſes contre la jauniſſe, le mal caduc, *&c.* Ces pratiques ſuperſtitieuſes ſe ſont perpétuées juſqu'à nous, & ſe perpétueront juſqu'à la fin des ſiecles. Les hommes dans tous les tems & dans tous les pays, ont un grand fond de crédulité pour ces ſortes de remedes, qui n'ont d'autre vertu que celle qu'ils empruntent d'une imagination vivement frappée. (*D. J.*)

PÉRIBOLE, ſ. m. (*Littér.*) eſpace de terre planté d'arbres & de vignes qu'on laiſſoit autour des temples; il étoit renfermé par un mur conſacré aux divinités du lieu; & les fruits qui en provenoient appartenoient aux prêtres. C'eſt ce que les Latins appelloient *templi conceptum*, ſelon Hoffman, qui cite les notes de Saumaiſe ſur Solin. *Peribolus* étoit le même que *ſacellum*, lieu ſans toît & conſacré aux dieux. Le *péribole* des égliſes des premiers chretiens, contenoit des cellules, des petits jardins, des bains, des cours & des portiques; ces lieux étoient des aſyles pour ceux qui s'y étoient réfugiés, comme nous l'apprend une conſtitution de Théodoſe & de Valentinien. (*D. J.*)

PÉRIBOLE, ſ. f. (*Lexicog. medic.*) περιϐολη, de περιϐαλλεῖν, *environner*; terme employé fréquemment par Hippocrate, & en différens ſens dans ſes ouvrages. Il déſigne communément un *tranſport* des humeurs, ou de la matiere morbifique des parties internes ſur la ſurface du corps. (*D. J.*)

PERIBOLOS, (*Critq. ſacr.*) Ce mot grec déſigne dans Ezéch. *xlvij.* 7. l'enceinte, la cloture, la baluſtrade, le mur qui entouroit le parvis deſtiné pour les prêtres. Il ſignifie, dans le I. des Macchab. *xiv.* 48, une *galerie* qui environnoit le ſanctuaire. (*D. J.*)

PERIBOLUS *ou* PERIBOLUM (*Géog. anc.*) Denis de Byſance, *p.* 10. dans ſa deſcription du Boſphore de Thrace, dit qu'après le bois d'Apollon on trouvoit le *Péribolus* où les Rhodiens attachoient leurs vaiſſeaux pour les garantir des tempêtes. Il ajoute que de ſon tems il en demeuroit encore trois pierres, & que le reſte étoit tombé de vielleſſe. Le mot περίβολος & *peribolus*, dans la déſcription dont Denis de Byzance l'accompagne, ſemble dire que c'étoit un mole, une muraille, ou un quai revêtu. Pierre Gilles, *de Boſphoro trac. l. II. c. viij.* juge que ce lieu eſt le même que les pêcheurs nomment aujourd'hui *Rhodacinion*; & il fonde ce jugement non-ſeulement ſur le rapport des noms, mais encore ſur la ſituation des lieux; Denis de Byzance plaçant le lieu où les Rhodiens attachoient leurs vaiſſeaux, préciſément dans l'endroit appellé aujourd'hui *Rhodacinion*. On n'y voit préſentement qu'une groſſe pierre qui ſort audeſſus de l'eau, & qui tient à d'autres pierres qu'on jetta autrefois dans l'eau pour y fonder un mole qui formoit un port.

Peribolus eſt un mot grec qui ſignifie proprement une *enceinte*. La traduction des Septante d'Ezéchiel, *c. xlij. v.* 7. emploie ce terme pour ſignifier un *mur* du parvis des prêtres qui avoit 50 coudées de long, ce qui étoit toute la longueur des appartemens qui environnoient ce parvis. (*D J.*)

PÉRICARDE, ſ. m. (*Anatom.*) capſule membraneuſe, ou poche dans laquelle le cœur eſt renfermé. *Voyez* CŒUR.

Ce mot eſt formé des mots grecs πέρι, *autour*, & καρδια, *cœur*. Le *péricarde* eſt compoſé de deux membranes: leur figure eſt conique comme celle du cœur; & le cœur n'y eſt point trop ſerré, afin de pouvoir faire aiſément les battemens. *Voyez* CŒUR.

Le *péricarde* environne tout le cœur inférieurement; il ſe colle dans toute la longueur de ſa ſurface inférieure au diaphragme, dont on ne peut le ſéparer. Antérieurement il en couvre le plan convexe; & s'élevant un peu plus haut, il adhere d'abord poſtérieurement & obliquement à la veine cave; il donne enſuite la faux ou cette petite cloiſon qui ſe trouve entre la veine cave, l'aorte, & l'artere pulmonaire; il donne une gaîne au canal artériel, tient alors à l'artere pulmonaire, entre l'artere & la veine de ce nom; forme une faux très-ſenſible. La partie antérieure du *péricarde* tient avec la partie poſtérieure à cette faux, elle eſt diviſée en deux parties par les bronches: la ſupérieure eſt entre les grandes arteres & la diviſion de la trachée-artere, & devant cette trachée il ſe continue à l'inférieure, qui diſtingue le ſinus pulmonaire de la plevre; ſous le ſinus il adhere au diaphragme. Il ſe termine latéralement aux inſertions des vaiſſeaux pulmonaires, auxquels il donne des gaînes dans le poumon, outre celles qu'ils ont de ſa membrane externe & le tiſſu cellulaire: car le *péricarde* eſt fait de deux fortes membranes ſéparées par un tiſſu cellulaire. On diſtingue aiſément deux lames dans l'endroit où les nerfs paſſent au cœur, car ils y ſerpentent dans les interſtices de ces deux membranes: l'extérieur de ces lames avec le tiſſu cellulaire, donne des gaînes à l'aorte, à l'artere pulmonai-

re, aux veines caves & pulmonaires. *Voyez* Vinslow.

Nous ne manquons pas d'obſervations qui nous apprennent que le *pericarde* ne ſe trouve pas toujours non ſeulement dans le chien & dans pluſieurs autres animaux, mais dans l'homme même. Vieuſſens fait mention de pluſieurs hommes d'une ſanté parfaite, qui n'avoient point de *pericarde*: il s'accorde en cela avec Colombus. Ces obſervations ſont-elles bien certaines? Ce ſac fort mince dans certains animaux, & qui dans l'homme ſe colle quelquefois au cœur, n'en auroit-il pas impoſé à ceux qui les ont faites? Il ſe trouve en effet fort & charnu, même dans les amphibies, comme dans le crocodile & dans la tortue. Le poiſſon qu'on nomme *lamproie* a un *péricarde preſque* cartilagineux; & l'on trouve très-certainement cette même capſule dans le hériſſon, qui en manque, ainſi que le chien de mer, ſi l'on veut croire d'autres auteurs.

On obſerve dans le *péricarde* une eau qui paroît filtrée par des arteres exhalantes de toutes ces parties, & cette eau ſert à humecter le cœur, qui deſſéché par ſon mouvement continuel, eût néceſſairement contracté des adhérences avec les parties voiſines, comme je l'ai obſervé dans un cadavre que j'ouvris & dans lequel je trouvai le cœur collé par-tout au *péricarde*, qui étoit plus épais qu'à ſon ordinaire.

Les auteurs ne ſont pas d'accord ſur cette liqueur. Quelques-uns prétendent qu'elle n'eſt point naturelle, & qu'elle eſt l'effet forcé des agonies qui ſurviennent à l'article de la mort. En effet, les anatomiſtes ſont embarraſſés pour ſavoir d'où cette liqueur peut venir & quels en ſont les vaiſſeaux ſecrétoires. Les uns admettent des glandes pour la filtrer, d'autres prétendent que ce ſont des arteres exhalantes. Le docteur Keil, dans ſon *traité des ſecrétions animales*, prétend que la liqueur du *péricarde* doit être la plus fluide de toutes celles qui ſe ſéparent dans le corps, parce que les parties s'uniſſent les premieres, & ſont ſéparées les premieres; car ces particules qui s'uniſſent les premieres doivent avoir la plus grande force attractive, par conſéquent elles doivent être plus ſphériques & plus ſolides; donc elles doivent ſe toucher par moins de ſurface, & par conſéquent avoir plus de fluidité. *Voyez* FLUIDITÉ.

PÉRICARDIAIRE, adj. (*Médec.*) épithete qu'on a donné aux vers qui s'engendrent dans le péricarde ou la capſule du cœur. *Voyez* VERS & PÉRICARDE.

M. Andry met les vers *pericardiaires* au nombre des douze eſpeces de vers qui peuvent s'engendrer dans le corps de l'homme; ces vers occaſionnent quelquefois des convulſions, dont le paroxyſme ne dure que fort peu de tems, mais revient continuellement.

Ceux qui ſont attaqués de cette maladie, ont le viſage extrèmement pâle, le pouls petit, de grands maux de poitrine & d'eſtomac, quelquefois auſſi des palpitations de cœur, *voyez* PALPITATION. M. Andry ajoute que ces vers cauſent quelquefois des morts ſubites.

Ces vers ont la même cauſe & la même origine que les autres; il faut y employer les mêmes remedes. *Voy.* VERS & VERMIFUGE.

On a éprouvé que l'élixir de Garus donné par cuillerée, ſeroit fort utile dans la ſyncope cauſée par ces vers.

PÉRICARDINE, *en Anatomie*, nom des arteres & des veines qui ſe diſtribuent au péricarde. *Voyez* PERICARDE.

PÉRICARPE, ſ. m. (*Botan.*) ce mot déſigne tout ce qui environne le fruit des végétaux, ſoit membranes, coſſe ou pulpe, de περὶ, *autour*, & καρπὸς, *fruit*; mais dans le ſyſtème des botaniſtes modernes, le *péricarpe* eſt l'enveloppe des graines de chaque plante; il eſt formé par le germe du piſtil groſſi, & ne ſe trouve pas dans tous les fruits.

On diſtingue huit eſpeces de *péricarpes*; ſavoir la capſule, la coque, la ſilique, la gouſſe, le fruit à noyau, la pomme, la baie, & le cône.

La capſule, *capſula*, eſt compoſée de pluſieurs panneaux élaſtiques, renfermant des graines dans une ou pluſieurs loges, d'où viennent les dénominations de capſules uniloculaires, & multiloculaires.

La coque, *conceptaculum*, a les panneaux mous.

La ſilique, *ſiliqua*, eſt compoſée de deux panneaux qui s'ouvrent d'un bout à l'autre, & qui ſont ſéparés par une cloiſon membraneuſe.

La gouſſe, *legumen*, eſt un *péricarpe* oblong à deux coſſes, & les ſemences ſont attachées aux limbes ſupérieures de chacune.

Le fruit à noyau, *drupa*, eſt compoſé d'une pulpe charnue contenant un noyau.

La pomme ou fruit à pepin, *pomum*, a une pulpe charnue, où ſont les graines, dans une enveloppe membraneuſe.

Le baie, *bacca*, a une pulpe ſucculente qui renferme les ſemences.

Le cône, *ſtrobilus*, eſt compoſé d'écailles contournées par le haut. (*D. J.*)

PERICHONDRE, ſ. m. *en Anatomie*, membrane qui recouvre les cartilages, & qui eſt à leur égard ce que le perioſte eſt aux os. *Voyez* PÉRIOSTE.

PÉRICHORES, JEUX, (*Antiq. grecq.*) les Grecs donnoient ce nom aux jeux qui n'étoient ni ſacrés ni périodiques; & dans leſquels les vainqueurs recevoient pour prix, non une ſimple couronne, comme dans les grands jeux, mais ou de l'argent ou quelque choſe d'équivalent; on donnoit des phioles d'argent à Marathon, un bouclier d'airain dans les jeux célébrés à Argos en l'honneur de Junon. Dans les théoxénies, le prix étoit une ſorte de robe appellée *lœna*. Dans les tacées, les vainqueurs recevoient des amphores de quelque métal; en un mot toutes les récompenſes étoient lucratives, & par conſéquent ignobles: auſſi ces jeux ne ſe célébroient que pour des habitans des villes & bourgs du voiſinage comme l'indique le nom même; car *périchore* veut dire *voiſin*, *voiſinage*. (*D. J.*)

PÉRICLITER, v. n. (*Gram.*) être en péril: cette affaire *périclite* entre ſes mains: cet effet *périclite*.

PÉRICLYMENUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme de tuyau, profondément découpée, & ſoutenue par un calice, qui devient dans la ſuite un fruit mou, ou une baie qui renferme une ſemence applatie & arrondie. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort compte deux eſpeces de ce genre de plante, celle de Virginie toujours verte, & celle des Indes à fleur jaune, il faut y joindre celle du Chily que nous allons décrire.

Le *périclymenum* du Chily s'éleve en forme d'arbriſſeau diviſé en pluſieurs bras, couverts d'une écorce griſe-brune: chaque rameau finit par un bouquet de fleurs dont le nombre eſt indéterminé, tantôt pairs, tantôt non-pairs: chaque fleur eſt un tuyau, rouge-de-ſang, rond, fermé par le bas, & ouvert par le haut, découpé en quatre lobes juſques vers ſa partie moyenne: des parois internes de la fleur ſortent quatre étamines jaunes enfilées par un ſtile plus long que ne ſont les étamines; la fleur étant paſſée, le calice devient un fruit ſemblable à nos olives, en groſſeur & en couleur, revêtu d'une peau fort mince. Il renferme une chair douçâtre, blanche & gommeuſe & contient un noyau dur, oſſeux: on employe cet arbriſſeau pour teindre en noir les étoffes, qui ne ſe déchargent pas comme celles d'Europe; cette teinture ſe fait en partie avec de la terre noire du pays en partie avec le bois de cette plante, briſé en petits morceaux: on fait bouillir le tout enſemble dans de l'eau commune, juſqu'à ſuffiſante cuiſſon. (*D. J.*)

PÉRICRANE, ſ. m. (*Anatom.*) nom que les Anatomiſtes donnent à une membrane ſolide & épaiſſe qui couvre le crâne par-dehors. *Voyez* CRANE.

Ce mot eſt formé des mots grecs περι, *autour*, & κρανιον, *crâne*. Quelques auteurs donnent à cette membrane le nom général de *périoſte*, à cauſe qu'elle eſt adhérente à l'os: d'autres la diviſent en deux membranes; & ils appellent *péricrâne* celle des deux qui enveloppe immediatement le crâne, & *périoſte* celle qui eſt plus extérieure. En effet, le *péricrâne* eſt une double membrane, compoſée comme beaucoup d'autres, de deux tuniques. On croit qu'il prend ſon origine de la dure-mere, qui paſſant à-travers les ſutures du cerveau, forme cette membrane épaiſſe par différens filamens ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'on trouve que le *péricrâne* eſt attaché à la dure-mere par des fibres qui traverſent les ſutures.

Vers l'origine des muſcles temporaux les deux tuniques du *péricrâne* ſe partagent; l'extérieure paſſe par-deſſus ces muſcles, & l'intérieure demeure toujours adhérente au crâne. *Voyez* PÉRIOSTE.

PÉRIDOT, ſ. m. (*Hiſt. nat. Lithologie.*) c'eſt le nom que les jouailliers françois donnent à une pierre précieuſe d'une couleur verdâtre, qui tire un peu ſur le jaune. Quelques-uns ont cru que cette pierre étoit le *praſius* des anciens: d'autres, avec plus de probabilité, ont conjecturé que le *péridot* étoit la chryſographe. Quoi qu'il en ſoit, de ces ſentimens, M. Lehmann, de l'académie de Berlin, a publié, en 1755, un mémoire dans le recueil de cette académie; il y fait voir les erreurs des auteurs ſur la pierre que les anciens appelloient *chryſopraſe*, qu'ils ont confondu avec la chryſolite, le chry-

ſobe-

ſoberille, le *praſius*, ou le *praſitis*, l'émeraude, les topazes, *&c.* Enſuite il nous apprend avoir trouvé en Siléſie, près d'un village appellé *Koſemitz*, une pierre à qui il prétend que convient le nom de *chryſopraſe*. Cette pierre eſt d'un verd céladon ou verd pomme; elle n'a que très-peu de tranſparence; elle eſt ordinairement remplie de taches blanches qui nuiſent à ſa pureté, & la couleur en eſt en général trouble. Au-reſte, cette pierre prend un très-beau poli & ſe taille en facettes. Cette pierre, que M. Lehmann appelle *chryſopraſe* ſe trouve dans des couches en morceaux détachés ou fragmens, qui ſont ordinairement renfermés dans de l'asbeſte, qui leur ſert d'enveloppe ou de matrice; & ces fragmens ſont accompagnés de pierres d'un beau verd, un peu tendres, & mêlées d'une terre verte: ces pierres ne prennent point le poli. *Voyez les Mémoires de l'académie de Berlin, année 1755, pag.* 202.

Il eſt certain que la pierre que M. Lehmann appelle *chryſopraſe* eſt d'une couleur verte très-agréable, mais ſon peu de tranſparence, & les défauts dont elle eſt remplie, l'empêcheront d'être eſtimée des Jouailliers. (—)

PÉRIDROME, ſ. m. (*Archit. anc.*) c'eſt, dans une périptere, l'eſpace, la galerie, l'allée qui regne entre les colonnes & le mur. Les *péridromes* étoient des promenades chez les Grecs. *Voyez* Saumaiſe ſur Solin (*D. J.*)

PERIÉGÈTE, ſ. m. (*Antiq. grecq.*) les *periégètes* περιηγηταὶ, étoient des miniſtres du temple de Delphes. Ce terme doit être conſervé, parce que le mot d'*interprete* n'exprime pas entierement le mot grec, le mot de *guide* ne l'exprime pas non-plus. Ces miniſtres étoient guides & interpretes tout enſemble. Ils s'occupoient à promener les étrangers par toute la ville de Delphes, pour les deſennuyer du long ſéjour qu'ils étoient obligés d'y faire; ils leurs montroient les offrandes que la piété des peuples y avoit conſacré; ils leurs apprenoient par qui telle ſtatue, tel tableau avoit été donné, quel en étoit l'artiſte, dans quel tems & à quelle occaſion on l'avoit envoyé; enfin c'étoient des gens pleinement inſtruits de toutes les antiquités de la ville & du temple.

PERIER, ſ. m. *terme de Fondeur*, c'eſt un morceau de fer emmanché au bout d'une perche, on s'en ſert à ouvrir les fourneaux, pour faire couler le métal lorſque les Fondeurs veulent jetter quelques ouvrages en bronze. (*D. J.*)

PÉRIGÉE, ſ. m. *terme d'Aſtronomie*, qui ſignifie le point de l'orbite, du ſoleil ou de la lune, où ces planetes ſont le plus près de la terre, ou en général le point de la plus petite diſtance d'une planete à la terre. *Périgée* eſt oppoſé à *apogée*. *Voyez* APOGÉE. *Voyez auſſi* PÉRIHELIE *&* APHÉLIE.

PÉRIGORD, LE, (*Géog. mod.*) province de France, qui a au nord l'Angoumois, au levant la Saintonge à l'orient d'hiver elle touche le Baſadois & le Bourdelois, au midi elle a l'Agénois, à l'orient d'été le Quercy & le Limoſin.

Son nom vient de celui des anciens peuples *Petrocorii* ou *Petricorii*, qu'on a corrompu dans le cinquieme ſiecle en *Petricordii*. Ces peuples qui ſont connus dans les commentaires de Céſar, étoient alors du nombre des Celtes, & Auguſte les mit ſous l'Aquitaine. Cette province ayant été diviſée en deux ſous Valentinien I. les *Petricorii* furent attribués à la ſeconde, & eurent pour métropole Bourdeaux; leur capitale s'appelloit *Veſuna*, comme nous l'apprenons de Ptolomée: mais dans le quatrieme ſiecle, la ville quitta entierement ce nom pour prendre celui du peuple *Petricorii*, d'où on fit *Petricordium* & *Petricorium*, aujourd'hui Périgueux.

Le *Périgord* vint au pouvoir des Goths dans le commencement du v. ſiecle; dans le ſuivant il fut pris ſur eux par les François. Les rois de Neuſtrie Mérovingiens l'ont poſſédée juſqu'au tems du duc Eudes, qui ſe rendit abſolu dans l'Aquitaine, & ce fut Pepin, pere de Charlemagne, qui conquit le *Périgord* ſur Gaïfre, petit-fils d'Eudes. Les Carlovingiens, qui ont regné dans la France occidentale, ont eu juſqu'au dixieme ſiecle le même pays, qu'ils gouvernoient par des comtes, qui n'étoient que de ſimples officiers.

Dans la ſuite des tems, Charles, duc d'Orléans, comte de *Périgord*, ayant été fait priſonnier par les Anglois vendit, l'an 1437, ſon comté de *Périgord* à Jean de Blois, comte de Penthievre, qui le laiſſa à ſon fils Guillaume. Celui-ci n'eut qu'une fille, nommée *Françoiſe*, qui épouſa Alain, ſire d'Albret, bis-ayeul de Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Jeanne apporta tous ſes états en mariage à Antoine de Bourbon, pere d'Henri IV. qui ayant ſuccédé au royaume de France après la mort d'Henri III. unit à la couronne le *Périgord*, avec ſes autres biens-patrimoniaux.

Le *Périgord* a environ trente-trois lieues de long ſur vingt-quatre de large. On le diviſe en haut & bas *Périgord*, ou bien en blanc & en noir. Périgueux eſt la capitale de tout le *Périgord*. Sarlat eſt la principale ville du bas *Périgord* nommé *Périgord noir*, parce qu'il eſt plus couvert de bois.

Les rivieres de cette province ſont la Dordogne, la Vezere; l'Iſſe, & la haute Vezere: ces trois dernieres ne ſont navigables que par le ſecours des écluſes. L'air du pays eſt pur & ſec. Il abonde en mines d'excellent fer, & ſes montagnes ſont couvertes de noyers & de châtaigniers. Il s'y trouve auſſi quelques ſources d'eaux médicinales.

Mais le *Périgord* doit à jamais ſe glorifier d'avoir donné le jour à M. *de Fenelon*, archevêque de Cambrai. On a de lui cinquante-cinq ouvrages différens; tous partent d'un cœur plein de vertu, mais ſon Télémaque l'inſpire. On apprend, en le liſant, à s'y attacher, dans la bonne comme dans la mauvaiſe fortune, à aimer ſon pere & ſa patrie, à être roi, citoyen, ami, eſclave même ſi le ſort le veut. Trop heureuſe la nation pour qui cet ouvrage pourroit former un jour un Télémaque & un Mentor.

„ Il a ſubſtitué dans ce poëme une proſe cadencée à la „ verſification, & a tiré de ſes fictions ingénieuſes, une „ morale utile au genre humain. Plein de la lecture des „ anciens, & né avec une imagination vive & tendre, „ il s'étoit fait un ſtyle qui n'étoit qu'à lui, & qui cou- „ loit de ſource avec abondance.

„ Les éditions du Télémaque furent innombrables. Il „ y en a plus de trente en anglois, & plus de dix en hol- „ landois. C'eſt en vain qu'en examinant ce poëme à „ toute rigueur, on a cru y reprendre des deſcriptions „ trop uniformes de la vie champêtre, il eſt toujours „ vrai que cet ouvrage eſt un des plus beaux monumens „ d'un ſiecle floriſſant. Il valut à ſon auteur la vénéra- „ tion de toute l'Europe, & lui vaudra celle des ſiecles „ à venir.

„ Les Anglois ſur-tout, qui firent la guerre dans ſon „ dioceſe, s'empreſſerent à lui témoigner leur reſpect. „ Le duc de Malborough prenoit autant ſoin qu'on épar- „ gnât ſes terres, qu'il en eût pris pour celles de ſon „ château de Blenhein: enfin M. de Fenelon fut tou- „ jours cher au duc de Bourgogne qu'il avoit élevé „. Voici ſon épitaphe, qui n'eſt pas un éloge; mais un portrait.

Omnes dicendi lepores virtuti ſacravit ac veritati, & dum ſapientiam ſpirat, ſemetipſum inſcius retexit. Bono patriæ unice intentus, regios principes ad utilitatem publicam inſtituit. In utrâque fortunâ ſibi conſtans; in proſperâ aulæ favores ut dùm prenſaret, adeptos etiam abdicavit, in adverſâ Deo magis adhæſit. Gregem ſibi creditum, aſſiduâ fovit præſentiâ, verbo nutrivit, exemplo erudivit, opibus ſublevavit. Exteris perindè carus ac ſuis, hos & illos ingenii famâ, & comitate morum, ſibi devinxit. Vitam laboribus exercitam, claram virtutibus, meliore vitâ commutavit, ſeptimo Januarii, anno M. DCCXV. *ætatis*, LXIV.

Montagne (Michel de) né en *Périgord* en 1533, a trop de partiſans pour que j'oublie de parler de lui à l'article de ſon pays. Il a vécu ſous les regnes de François I. Henri II. François II. Charles IX. Henri III. & Henri IV. étant mort en 1592, âgé de 59 ans.

Il ſe montra, dans le cours de ſa vie, bon citoyen, bon fils, bon ami, bon voiſin, enfin un galant homme. Ce n'en eſt pas une petite marque, que d'avoir pu ſe vanter au milieu de la licence des guerres civiles, de ne s'y être point mêlé, *& de n'avoir mis la main, ni aux biens, ni à la bourſe de perſonne*. Il aſſure de plus, qu'il a ſouvent ſouffert des injuſtices évidentes, plutôt que de ſe réſoudre à plaider; enſorte que ſur ſes vieux jours il étoit encore, dit-il, *vierge de procès & de querelles*.

Sa morale étoit ſtoïcienne en théorie, & ſes mœurs épicuriennes; c'eſt un point ſur lequel il dit lui-même, qu'il *a le cœur aſſez ouvert pour publier* hardiment *ſa foibleſſe*. Il avoue encore qu'il reſſembleroit volontiers à un certain romain que peint Cicéron, en diſant que „ c'étoit un homme abondant en toutes ſortes de com- „ modités & de plaiſirs, conduiſant une vie tranquille „ & toute ſienne, l'ame bien préparée contre la mort, „ la ſuperſtition, *&c.* „ Voilà en effet le portrait de Montagne, & qui même auroit peut-être été plus reſſemblant, s'il avoit oſé traduire à la lettre celui qu'a fait Ciceron de ce romain: mais ce que *Montagne* n'a pas jugé à propos de faire d'un ſeul coup de pinceau, il ſeroit aiſé de le retrouver en détail, ſi l'on prenoit la peine de raſſembler tous les traits où il s'eſt peint en différens endroits de ſes *Eſſais*.

On ne peut nier que cet ouvrage ne ſoit rempli d'eſprit, de grace & de naturel. Il eſt d'autant plus aiſé d'en être ſéduit, que ſon ſtyle tout gaſcon & tout antique qu'il eſt, a une certaine énergie qui plaît infiniment. Il écrit d'ailleurs d'une maniere qu'il ſemble qu'il parle à tout le monde avec cette aimable liberté, dont on s'entretient avec ſes amis. Ses écarts même, par leur reſſemblance avec le deſordre ordinaire des converſations familieres & enjouées, ont je ne ſais quel charme, dont on a peine à ſe défendre.

C'eſt dommage qu'il reſpecte aſſez peu ſes lecteurs pour entrer dans des détails puériles & frivoles de ſes goûts, de ſes actions, & de ſes penſées. „ Que nous „ importe de ſavoir, diſoit avec raiſon Scaliger, ſi Mon- „ tagne aimoit mieux le vin blanc que le clairet „? Mais on trouve dans ſon ouvrage des choſes bien plus choquantes, comme quand il nous parle du ſoin qu'il prenoit de ſe tenir le ventre libre, & d'avoir *particuliere commodité de lieu & de ſiége pour ce ſervice*.

Je lui pardonne encore moins les obſcénités groſſieres dont ſon livre eſt parſemé, & dont la plûpart ne ſont propres qu'à faire rougir les perſonnes les plus effrontées; cependant malgré tous ces défauts, ſes écrits ont des graces ſingulieres; & il faut bien que cela ſoit ainſi, puiſque le tems & les changemens de la langue, n'ont point altéré la réputation de leur auteur.

Je ne puis ici me diſpenſer de parler d'une cenſure que Montagne a publiée fort naïvement contre lui-même, & ſur laquelle perſonne ne s'eſt aviſé de le contredire; c'eſt ce qu'il dit de ſa maniere d'écrire à bâtons rompus, d'un ſtyle découſu, mal lié, qui ne va *qu'à ſauts & à gambades*, pour parler ſon langage.

La cauſe de ce défaut ne vient pas abſolument du génie même de Montagne, qui l'a entraîné ſans raiſon d'un ſujet dans un autre, ſans qu'il ait pû donner plus d'ordre & plus de ſuite à ſes propres penſées; mais ce défaut provient en partie de je ne ſais combien d'additions qu'il a faites ça & là dans ſon livre, toutes les fois qu'on eſt venu à le réimprimer. On n'a qu'à comparer les premieres éditions des *Eſſais* avec les ſuivantes, pour voir à l'œil que ces fréquentes additions ont jetté beaucoup de déſordre dans des raiſonnemens qui étoient originairement clairs & ſuivis. Après tout, on ſeroit ſouvent fâché de perdre les additions que Montagne a inſérées dans ſon livre, quoiqu'elles le défigurent dans pluſieurs endroits, de la maniere dont elles y ſont enchâſſées.

De toutes les éditions des *Eſſais* de Montagne, il n'y en a aucune d'authentique que celle de l'Angelier, miſe au jour à Paris en 1595; mais l'édition publiée à Londres en 1724, celles de Paris en 1725 & 1739, données par M. Coſte, ſont les meilleures que nous ayons de cet ouvrage. (*Le chevalier* DE *Jaucourt*.)

PÉRIGUEUX, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) *lapis petrocorius*; nom d'une ſubſtance minérale noire, peſante & compacte difficile à pulvériſer. Elle ſe trouve en Périgord, en Gaſcogne & en Dauphiné; on l'appelle auſſi *Périgord* ou *pierre de Périgord*. Les Emailleurs s'en ſervent pour colorer leurs émaux, & les Potiers de terre pour colorer & noircir le vernis, ou la couverte qu'ils donnent à de certaines poteries. Il y a lieu de croire que cette ſubſtance n'eſt autre choſe que celle qui eſt plus connue ſous le nom de *magnéſie* ou *manganeſe*. Voyez *cet article*. On dit qu'elle eſt déterſive & aſtringente, ce qui vient de la partie ferrugineuſe qui entre dans ſa compoſition.

PÉRIGUEUX, (*Géog. mod.*) en latin, *Veſuna*, *Veſunna*, *Petrocori Petrocorii*, *civitas petroceriorum* ou *petrocoriorum*, capitale du Périgord.

La tour Véſune, le reſte d'un amphithéâtre, & quelques autres monumens, ſont des preuves de l'ancienneté de cette ville, qui fut ruinée en divers tems par les Barbares. La tour Véſune eſt de forme ronde; ſa hauteur va au-delà de cent piés; l'épaiſſeur de la muraille qui eſt encore aſſez entiere, eſt d'une toiſe; en-dedans elle eſt enduite d'un ciment de chaux & de tuile; elle n'a ni portes ni fenêtres, en ſorte qu'on y entre par deux ſouterrains qui y conduiſent.

Il y a dans cette ville un évêché ancien, ſuffragant de Bourdeaux, un préſidial, un bailliage, une élection & un college, dirigé ci-devant par les Jéſuites. L'évêché rapporte environ 35000 livres de rente, & renferme plus de 450 paroiſſes. S. Front fut le premier évêque de cette ville, dans le iv. ſiecle.

Périgueux eſt dans un bon pays, mais pauvre; elle ne paye point de taille, & ſa banlieue paye peu d'impoſitions. Elle eſt ſituée ſur l'île, à 18 lieues S. O. de Limoges, à 16 S. E. d'Angoulême, à 25 au N. E. de Bourdeaux, & à 106 au S. O. de Paris.

Rauconnet (Aymar) étoit de cette ville. Il paſſa pour un des ſavans hommes de ſon ſiecle. Cujas lui dédia ſes notes *in Julii Pauli recept. ſent.* Il fut d'abord conſeiller au parlement de Bourdeaux, puis préſident en l'une des chambres des enquêtes du parlement de Paris. Les Guiſes qui le haïſſoient, le firent mettre à la baſtille, & l'accuſerent d'avoir eu un commerce criminel avec ſa fille. Il fut ſi touché de ſa détention, qu'il ſe fit mourir, âgé de 60 ans. On n'a jamais vu une famille plus malheureuſe que la ſienne. Sa fille finit ſes jours ſur un fumier; ſon fils fut exécuté à mort, & ſa femme périt d'un coup de foudre. (*D. J.*)

PERIHELIE, ſ. m. *terme d'Aſtronomie*, c'eſt le point de l'orbite d'une planete, dans lequel cette planete eſt à ſa plus petite diſtance du ſoleil. *Voyez* PLANETE, SOLEIL, *&c.*

Le *péribelie* eſt oppoſé à l'*aphelie*, *voyez* APHELIE. Les anciens aſtronomes ſubſtituoient le périgée au *péribelie*, parce qu'ils mettoient la terre au centre. *Voy.* APHELIE & PÉRIGÉE.

La terre eſt dans ſon *péribelie*, & par conſéquent le ſoleil dans ſon périgée, lorſque le diametre du ſoleil nous paroît le plus grand; car c'eſt alors que le ſoleil eſt le plus près de nous qu'il eſt poſſible, puiſque les objets les plus éloignés paroiſſent plus grands à meſure qu'ils s'approchent. *Voyez* APPARENT. (*O*)

PERIL, RISQUE, DANGER, (*Synon.*) *danger* regarde le mal qui peut arriver. *Péril* & *riſque*, regardent le bien qu'on peut perdre; avec différence, que *péril* dit quelque choſe de plus grand & de plus prochain, & que *riſque* indique d'une façon plus éloignée la poſſibilité de l'événement. De-là ces expreſſions, en *danger* de mort, au *péril* de la vie, ſauf à en courir les *riſques*. Le ſoldat qui a l'honneur en recommandation ne craint point le *danger*, s'expoſe au *péril*, & court tranquillement tous les *riſques* du métier. *Danger* s'emploie quelquefois au figuré, pour ſignifier un inconvénient: je ne vois aucun *danger* à fonder ſes intentions avant que de lui propoſer cette affaire. (*D. J.*)

PERILEUCOS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une eſpece d'agate blanche.

PERIMÉ, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui eſt anéanti par l'effet de la péremption, comme une inſtance *périmée* ou périe. *Voyez* PÉREMPTION. (*A*)

PERIMELE, (*Géog. anc.*) île de la mer Ioniene, & l'une des cinq Echinades. Ovide en parle dans le *VIII. l. de ſes Métamorphoſes*:

Ut tamen ipſe vides, procul una receſſit
Inſula, grata mihi. Perimelen *navita dicit.*

(*D. J.*)

PERIMETRE, ſ. m. *terme de Géométrie*, c'eſt le contour ou l'étendue qui termine une figure ou un corps. *Voyez* FIGURE.

Ce mot eſt formé des mots grecs περι, *autour*, & μέτρον *meſure*. Les *périmetres* des ſurfaces ou figures, ſont des lignes; ceux des corps ſont des ſurfaces. *Voy.* SURFACE.

Dans les figures circulaires, *&c.* le *périmetre* eſt appellé *périphélie* ou circonférence. *Voyez* PÉRIPHELIE. *Chambers*. (*E*)

PERIMULA, (*Géog. anc.*) ville de l'inde au-delà du Gange, ſelon Ptolomée qui, *lib. VII. c. ij.* la place ſur la Cherſoneſe d'or. Pline, *lib. VI. c. xx.* & *lib. IX. c. xxxv.* donne le nom de *Périmula* à un promontoire de l'Inde, aux environs de l'embouchure du fleuve Indus, du côté de l'orient; il ajoute qu'il s'y pêchoit des perles, & que ſur ce promontoire, il y avoit une ville fort commerçante.

PERINALDO, (*Géog. mod.*) bourg du comté de Nice, dont je ne parle que parce qu'il a donné la naiſſance en 1625, au grand Caſſini, & en 1665, à M. Maraldi ſon neveu.

Caſſini (Jean Dominique) aſtronome du premier ordre, fut attiré en France par M. Colbert en 1669, & y fut reçu membre de l'académie des Sciences. Il mourut en 1712, agé de 87 ans, laiſſant des enfans diſtingués dans l'aſtronomie. On a des mémoires précieux ſur les planetes, ſur la méridienne, & ſur la comete qui parut en 1652. Il découvrit en 1671, le troiſieme & le cinquieme ſatellite de Jupiter. *Voyez* JUPITER, *& le mot* ASTRONOMIE.

Maraldi (Jacques Philippe), vint en France en 1687, & fut reçu de l'academie des Sciences. Il a fait un catalogue des étoiles fixes, plus exact, dit-on, que celui de Bayer; mais cet ouvrage n'eſt encore que manuſcrit. Ses obſervations ſur les abeilles ont été inſerées dans les mémoires

moires de l'académie des Sciences, année 1712. Il mourut en 1729, à 64 ans. (*D. J.*)

PERINDE-VALERE, (*Juriſprud.*) eſt le nom que l'on donne à un reſcrit de cour de Rome, dans lequel eſt cette clauſe. L'effet de ce reſcrit eſt de valider une proviſion qui auroit pu être attaquée pour quelque défaut qui s'y trouvoit renfermé. Ces ſortes de reſcrits ne s'obtiennent que quand les proviſions ont été expédiées par bulles; car quand elles ont été expédiées par ſimple ſignature, on les rectifie par une autre ſignature appellée *cui priùs*, à laquelle on met la même date qu'à la premiere. Il n'en eſt pas de même des reſcrits ou proviſions, avec la clauſe *perindè-valere*, elles n'ont d'effet que du jour de leur date, de ſorte que ſi entre les premieres proviſions & les nouvelles, quelqu'un en avoit obtenu de régulieres, elles prévaudroient. *Voyez* Amidenius, *de ſtylo datariæ, c. ix.* (*A*)

PERINÉE, ſ. m. (*Anat.*) eſt le nom que les Anatomiſtes donnent à l'eſpace qui eſt entre le fondement & les parties génitales. C'eſt proprement la ſuture ligamenteuſe qui joint enſemble ces deux parties. Les Latins l'appellent *interfæmineum*.

Ce mot eſt formé des mots grecs περι, *autour*, & ναιειν, *habiter*.

Perinée, *maladie du*, (*Médecine.*) l'endroit placé entre le fondement & les parties génitales, connu ſous le nom de *périnée*, qui dans les hommes occupe l'eſpace qui ſe trouve entre le gros inteſtin & l'urethre; mais qui dans les femmes, eſt entre le même gros boyau & le vagin, & ſe trouve ſujet à quelques maladies particulieres.

Souvent dans les hommes, la contuſion du *périnée* produit une ſuppreſſion d'urine; dans les femmes, le déchirement de cette partie, ſuite d'un accouchement trop difficile ou du peu de précaution d'une ſage-femme dans l'attouchement, venant à cauſer une eſcarre, laiſſe après ſa ſéparation, une incontinence d'excrémens, à laquelle on ne peut remédier. Les abſcès de cette partie, les ulceres, les bleſſures, les fiſtules, les hémorrhagies, ſe guériſſent plus difficilement qu'autre part. Le calcul qui s'y trouve attaché doit être enlevé par la ſection. Le ſentiment du froid qu'éprouvent les femmes enceintes, ſe rapporte aux ſignes qui annoncent la mort de l'enfant dans le ſein de ſa mere. Enfin la tumeur qui arrive à cette partie dans les hommes, eſt ſouvent ſuivie de la ſuppreſſion d'urine. (*D. J.*)

PERIN-KARA, ſ. m. (*Botan. exot.*) grand olivier ſauvage qui croît dans le Malabar. Son fruit eſt de couleur bleue-purpurine lorſqu'il eſt mûr, & d'un goût douçâtre, mêlé de quelque acidité; mais ſa couleur eſt jaunâtre quand il eſt vert, & alors ſon goût eſt très-auſtere.

PERIN-NINOURI, (*Botan. exot.*) nom qu'on donne dans l'*Hortus Malabaricus*, à un arbriſſeau du Malabar qui porte des baies, dont le noyau contient ſix amandes; cet arbriſſeau méritoit d'être caractériſé plus au long. (*D. J.*)

PERIN-PANEL, (*Botan. exot.*) arbriſſeau de Malabar portant des fleurs en grappes, & des baies oblongues, qui renferment quatre ſemences. Il donne des fleurs & du fruit toute l'année. On compoſe de ſes fleurs & de ſon fruit, avec un peu de poivre long & de graine de cumin, une boiſſon vantée dans le pays, pour la toux, l'aſthme, & autres maladies des poumons. On ſe ſert de ſes feuilles & de ſon écorce, cuites dans une infuſion de riz, pour les appliquer en forme de cataplaſme ſur les tumeurs qu'on veut amener à ſuppuration.

PÉRINTHE, (*Géog. anc.*) *Perinthus*, *Perinthos*; ville nommée autrement *Héraclée de Thrace*, ſituée ſur la Propontide ſelon Ptolomée, *lib. III. c. xj.* à 54^d. & 50'. de *long.* & à 42^d. 20' de *lat.*

Ce fut cette ville qui réſiſta la premiere aux Perſes, & dont la priſe facilita à Mécabiſe, lieutenant de Darius, la conquête du reſte de la Thrace. Hérodote rapporte qu'il ne put s'en emparer que par le ſecours des Péoniens qui l'attaquerent à l'improviſte. On ſait le plaiſant défi que les *Périnthiens* firent alors aux Péoniens; ils les appellerent en trois ſortes de duels, l'un d'hommes, l'autre de chevaux, & le troiſieme de chiens: & comme ils ſe réjouiſſoient en chantant l'hymne de la victoire, qu'ils avoient déjà remportée dans le premier & le ſecond défi, les Péoniens profitant du moment favorable où les *Périnthiens* étoient plongés dans l'ivreſſe & la ſécurité, les taillerent en pieces, & ſe rendirent maîtres de leur capitale.

Philippe ayant formé le projet de ſubjuguer la Greçe, ravagea les terres des *Périnthiens*, & tâcha de s'emparer de leur capitale; mais les Athéniens ſécoururent vivement *Périnthe*, & Philippe fut obligé d'abandonner cette entrepriſe. C'eſt à ce ſujet que les *Périnthiens* firent en faveur des Athéniens leurs bienfaiteurs, un decret des plus honorables, dont Démoſthene a donné le détail dans ſa harangue pour Ctéſiphon.

Ce fut un Héraclius, prince de Conſtantinople, qui changea le nom de cette ville en celui d'Héraclée. Elle eſt fameuſe par ſon exarque, dont l'évêque de Conſtantinople relevoit encore ſous l'empereur Conſtantin. Cette prééminence dura juſqu'au premier concile de Conſtantinople, qui en dépouilla Héraclée, pour attacher tous les honneurs du patriarchat au ſiege de la nouvelle Rome.

Cette ville eſt encore aſſez peuplée pour le pays, mais on n'y trouve plus que quelques veſtiges de ſon amphithéâtre ſi vanté par les anciens; cependant M. Buanoroti, dans ſes obſervations, *ſupra alcuni Medaglioni Antichi*, a raſſemblé tout ce que l'hiſtoire & la fable diſent de *Périnthe*; l'ouvrage eſt digne du nom de l'auteur: dans la race de Michel-Ange il n'eſt pas permis d'être un homme médiocre. (*D. J.*)

PERIOCHA, mot purement latin & dérivé du grec περιοχη, argument ou ſommaire qui indique ce qu'un diſcours contient. *Voyez* Argument.

PÉRIODE, ſ. f. *en terme d'Aſtronomie*, eſt le tems qu'une planete met à faire ſa révolution; ou la durée de ſon cours, depuis qu'elle part d'un certain point des cieux juſqu'à ce qu'elle retourne à ce même point.

La *période* du ſoleil, ou plutôt de la terre, eſt de 365 jours, 5 heures, 49 minutes. Celle de la lune eſt de 27 jours, 7 heures, 43 minutes. *Voyez* Soleil, Lune, *&c.* Les *périodes* des cometes ſont encore inconnues pour la plûpart. Il y en a néanmoins quelques-unes dont on croit connoître les *périodes*: une par exemple dont on ſait que la *période* eſt de 75 à 76 ans, & qu'on a revûe en 1759; une autre dont on croit que la *période* eſt de 129 ans, & qu'on attend en 1789 ou 1790; une autre enfin dont on croit que la *période* eſt de 575 ans, c'eſt la fameuſe comete de 1680. *Voyez* Comete.

Il y a une admirable harmonie entre les diſtances des planetes au ſoleil, & leurs *périodes* autour de cet aſtre; la loi de cette harmonie eſt que les quarrés des tems périodiques ſont toujours comme les cubes des moyennes diſtances au ſoleil. *Voyez* Planete. Voici ces *périodes* & ces moyennes diſtances.

	Jours.	*Heures.*	'	"	*Moyen. diſt.*
Saturne . .	10579	6	36	26	953800
Jupiter . . .	4332	12	20	35	520110
Mars. . . .	686	23	27	30	152369
La Terre.	365	6	9	30	100000
Venus . .	224	16	49	24	72333
Mercure .	87	23	15	53	38710

Période, *en terme de Chronologie*, ſignifie une époque ou un intervalle de tems par lequel on compte les années, ou une ſuite d'années au moyen de laquelle le tems eſt meſuré de différentes manieres, dans différentes occaſions, & par des nations différentes. *Voy.* Tems.

Telles ſont les *périodes* callippique & méthonique, qui étoient deux différentes corrections du calendrier grec; la *période* julienne inventée par Joſ. Scaliger; la *période* victorienne, *&c.*

Période callippique, ainſi nommée de Callippus ſon inventeur, eſt une ſuite de 76 ans qui reviennent continuellement, & qui étant écoulés redonnent les pleines & les nouvelles lunes au même jour de l'année ſolaire.

La *période callippique* a été inventée pour perfectionner la *période* méthonique de 19 ans; cette derniere *période* ne ſe trouvant pas aſſez exacte, Callippus, athénien, la multiplia par 4, & forma ainſi la *période callippique*. *Voyez* Callippique,

Période constantinopolitaine, eſt la *période* dont ſe ſervent les Grecs: elle eſt la même que la *période* julienne. *Voyez* Période julienne.

Période dyonisienne, ainſi appellée de Denis le Petit, ſon inventeur, eſt la même choſe que la *période* victorienne. *Voyez* Période victorienne.

Période d'Hypparque, eſt une ſuite de 304 années ſolaires qui reviennent continuellement, & qui, ſelon Hypparque, redonnent en revenant les pleines & les nouvelles lunes au même jour de l'année ſolaire.

Cette *période* n'eſt autre que la *période* callippique multipliée par 4. Hypparque faiſoit l'année ſolaire de 365 jours, 5 heures, 55' 12"; & de-là il concluoit qu'en 304 ans la *période* callippique devroit errer d'un jour entier. C'eſt ce qui l'engagea à multiplier cette *période* par 4, & à ôter du produit un jour. Mais cette correction ne fait pas revenir les pleines & les nouvelles lunes au même

même jour de la *période*; car il y en a qui anticipent d'un jour, 8 heures, 23′, 29″. 20‴.

Période julienne, eſt une ſuite de 7980 ans, qui vient de la multiplication des cycles du ſoleil, de la lune, & des indictions l'un par l'autre, c'eſt-à-dire, des nombres 28, 19, 15. Elle commence au premier Janvier dans l'année julienne.

Chaque année de la *période* julienne a ſon cycle ſolaire, ſon cycle lunaire, & ſon cycle d'indictions particulier, de ſorte qu'il n'y a point dans toute l'étendue de cette *période* deux années qui aient à-la-fois le même cycle ſolaire, le même cycle lunaire, & le même cycle d'indictions: d'où il s'enſuit que toutes les années de la *période* julienne ſont diſtinguées les unes des autres.

Cette *période* fut inventée par Scaliger, comme renfermant toutes les époques, pour faciliter la réduction des années d'une époque donnée à celles d'une autre époque pareillement donnée. Elle s'accorde avec l'époque ou *période* conſtantinopolitaine, qui étoit en uſage parmi les Grecs; avec cette différence, que les cycles ſolaires & lunaires, & celui des indictions, s'y comptent différemment, & que la premiere année de la *période* julienne differe de celle de la *période* conſtantinopolitaine.

Période *ou* Cycle méthonique, appellé auſſi *cycle lunaire*, eſt une ſuite de 19 ans, au bout deſquels les pleines & les nouvelles lunes ſont ſuppoſées revenir au même jour de l'année ſolaire. On a appellé cette *période méthonique*, du nom de ſon inventeur Methon. *Voyez* Méthonique. *Voyez auſſi* Cycle.

Période victorienne, eſt un intervalle de 532 années juliennes, au bout deſquelles les nouvelles & les pleines lunes reviennent au même jour de l'année julienne, ſelon le ſentiment de Victorinus, ou Victorius, qui vivoit ſous le pape Hilaire.

Quelques auteurs attribuent cette *période* à Denis le Petit, & l'appellent pour cette raiſon *période dionyſienne*: d'autres l'appellent *grand cycle paſcal*, parce qu'elle a été inventée pour trouver le tems de la Pâque, & que dans l'ancien calendrier, la fête de Pâque au bout de 532 ans tombe au même jour.

La *période* victorienne ſe trouve en multipliant le cycle lunaire 19 par le cycle ſolaire 28; le produit de ces deux nombres eſt 532.

Mais il s'en faut quelquefois d'un jour, 16 heures, 58′, 59″, 40‴, que les pleines & les nouvelles lunes ne retombent au même jour dans cette *période*. *Chambers*. (*O*)

Période chaldaïque, *voyez* Saros.

Période, *en termes de Grammaire & de Rhétorique*, eſt une petite étendue de diſcours qui renferme un ſens complet, dont on diſtingue la fin par un point (.), & les parties ou diviſions par la virgule (,), ou par le point avec la virgule (;), ou par les deux points (:). *Voyez* Pensée & Point.

Le pere de Colonia définit la *période* une penſée courte, mais parfaite, compoſée d'un certain nombre de membres, & de parties dépendantes les unes des autres & jointes enſemble par un lien commun.

La *période*, ſuivant la fameuſe définition d'Ariſtote, eſt un diſcours qui a un commencement, un milieu & une fin, qu'on peut voir tout-à-la-fois. Il définit auſſi la *période* compoſée de membres, une élocution achevée, parfaite pour le ſens, qui a des parties diſtinguées, & qui eſt facile à prononcer tout d'une haleine.

Un auteur moderne définit la *période* d'une maniere beaucoup plus courte & plus claire: une phraſe compoſée de pluſieurs membres, liés entre eux par le ſens & par l'harmonie.

On diſtingue en général de deux ſortes de *périodes*, la *période* ſimple & la *période* compoſée. La *période* ſimple eſt celle qui n'a qu'un membre, comme *la vertu ſeule eſt la vraie nobleſſe*: c'eſt ce qu'on appelle autrement *propoſition*, les Grecs la nommoient μονοκωλος. La *période* compoſée eſt celle qui a pluſieurs membres, & l'on en diſtingue de trois ſortes: ſavoir, la *période* à deux membres, appellée par les Grecs δικωλος, & par les Latins *bimembris*; la *période* à trois membres, τρικωλος, *trimembris*; & celle à quatre membres, τετρακωλος, ou *quadrimembris*.

Une vraie *période* oratoire ne doit avoir ni moins de deux membres, ni plus de quatre: ce n'eſt pas que les *périodes* ſimples ne puiſſent avoir lieu dans le diſcours, mais leur brièveté le rendroit trop découſu & en banniroit l'harmonie, pour peu qu'elles y fuſſent multipliées.

Dès qu'une *période* paſſe quatre membres, elle perd le nom de *période* & prend celui de *diſcours périodique*.

Voici un exemple d'une *période* à deux membres, tiré de Cicéron: *ergò & mihi meæ vitæ priſtinæ conſuetudinem, C. Cæſar, interclusam aperuiſti* (premier membre), *& his omnibus ad benè de republicâ ſperandum, quaſi ſignum aliquod ſuſtuliſti* (ſecond membre).

Exemple de la *période* à trois membres: *nam cum anteà per ætatem hujus loci authoritatem contingere non auderem* (premier membre), *ſtatueremque nihil huc niſi perfectum ingenio elaboratumque induſtriâ afferri oportere* (ſecond membre), *omne meum tempus amicorum temporibus tranſmittendum putavi* (troiſieme membre); *Cic. pro lege Maniliâ*.

On trouve un exemple de la *période* à quatre membres dans la belle deſcription que fait le même orateur du ſupplice des parricides qu'on jettoit dans la mer enfermés dans un ſac: *ità vivunt, ut ducere animam de cœlo non queant* (premier membre); *ità moriuntur, ut eorum oſſa terra non tangat* (ſecond membre); *ità jactantur fluctibus, ut nunquàm abluantur* (troiſieme membre); *ità poſtremò eiiciuntur, ut ne ad ſaxa quidem mortui conquieſcant* (quatrieme membre); *Cic. pro Roſcio Amerino*.

Les anciens orateurs obſervoient aſſez ſcrupuleuſement les regles de l'art pour la meſure, l'étendue & l'harmonie des *périodes* dans leurs harangues; mais dans les langues modernes on eſt beaucoup moins ſevere ou plus négligent.

Selon les regles de l'art oratoire, les membres d'une *période* doivent être égaux au-moins à-peu-près, afin que les repos ou ſuſpenſions de la voix à la fin de chaque membre puiſſent être à-peu-près les mêmes; mais on n'a point égard à cette regle, quand ce qu'on écrit n'eſt pas deſtiné à être prononcé en public.

Le diſcours ordinaire & familier admet des *périodes* plus longues & plus courtes que les *périodes* oratoires. Dans un diſcours public, les *périodes* trop courtes, & pour ainſi dire mutilées, nuiſent au grand & au ſublime dont elles interrompent la marche majeſtueuſe. Au contraire les *périodes* trop longues l'appeſantiſſent cette marche, tiennent l'eſprit de l'auditeur dans une ſuſpenſion qui produit ſouvent de l'obſcurité dans les idées. D'ailleurs la voix de l'orateur n'eſt pas aſſez forte pour ſoutenir le ton juſqu'au bout; on ſait à cet égard les plaiſanteries qu'on a fait ſur les longues *périodes* de Maimbourg. Phalarée, Hermogene, Térence & les autres rhéteurs, bornent à quatre membres la juſte longueur de la *période*, appellée par les Latins *ambitus* & *circuitus* ſelon ce diſtique:

> *Quatuor è membris plenum formare videbis*
> *Rhetora circuitum; ſive ambitus ille vocatur.*

C'eſt auſſi le ſentiment de Cicéron qui dit dans l'orateur: *conſtat ille ambitus & plena comprehenſio ex quatuor ferè partibus, quæ membra dicuntur, ut & aures impleat & nè brevior ſit quàm ſatis eſt neque longior.*

Cet orateur nous fournit un exemple du diſcours périodique dans l'exorde de l'oraiſon pour le poëte Archias: *ſi quid in me ſit ingenii, judices, quòd ſentio quàm ſit exiguum, aut ſi qua exercitatio dicendi, in quâ me non inficior mediocriter eſſe verſatum, aut ſi huiuſce rei ratio atque ab optimarum artium ſtudiis & diſciplinâ profecta, à quâ ego confiteor nullum ætatis meæ tempus abhorruiſſe, earum rerum omnium vel imprimis hic Aul. Licinius fructum à me repetere proprio ſuo jure debet.*

Il y a encore des *périodes* qu'on nomme *rondes*, & d'autres qu'on nomme *quarrées*, à cauſe de leur conſtruction & de leur chûte différentes. La *période* quarrée eſt celle qui eſt compoſée de trois ou quatre membres égaux, diſtingués l'un de l'autre, comme celle que nous avons citée ſur le châtiment des parricides, ou celle-ci de M. Fléchier: *ſi M. de Turenne n'avoit ſu que combattre & vaincre* (premier membre), *s'il ne s'étoit élevé au-deſſus des vertus humaines* (ſecond membre), *ſi ſa valeur & ſa prudence n'avoit été animées d'un eſprit de foi & de charité* (troiſieme membre), *je le mettrois au rang des Fabius & des Scipions* (quatrieme membre). Tous ces membres, comme on voit, ont entr'eux une juſte proportion.

La *période* ronde eſt celle dont les membres ſont tellement joints & pour ainſi dire enchâſſés les uns dans les autres, qu'à-peine voit-on ce qui les unit, de ſorte que la *période* entiere coule avec une égalité parfaite, ſans qu'on y remarque de repos conſidérable; telles ſont les *périodes* de Cicéron à deux & à trois membres, rapportées ci-deſſus.

D'autres appellent *période-ronde* celle dont les membres ſont tellement diſpoſés, qu'on pourroit mettre le commencement à la fin, & *vice verſâ*, ſans rien ôter au ſens ni à l'harmonie du diſcours; & ils en citent pour exemple cette *période* de Cicéron: *ſi quantùm in*

agro

ægro lociſque deſertis audacia poteſt, tantùm in foro atque judicii impudentia valeret, non minùs in causâ cederet Aulus Cæcina Sexti Ebutii impudentiæ, quàm tùm in vi faciendâ ceſſit audaciæ; car on pourroit la commencer par ces mots; *non minùs in causâ cederet*, &c. ſans que la penſée ni le nombre oratoire en ſouffriſſent.

Enfin, on appelle *période* croiſée, *periodus decuſſata*, celle dont les membres ſont oppoſés, telle qu'eſt celle qu'on vient de lire; ou celle-ci de M. Fléchier: *plus grande dans ce dépouillement de ſa grandeur, & plus glorieuſe lorſqu'entourée de pauvres, de malades, ou de mourans, elle participoit à l'humilité & à la patience de Jeſus-Chriſt, que lorſqu'entre deux haies de troupes victorieuſes, dans un char brillant & pompeux, elle prenoit part à la gloire & aux triomphes de ſon époux*. On en trouve un grand nombre de cette eſpece dans cet orateur, qui donnoit beaucoup & peut-être trop dans les antithèſes.

Au demeurant, il n'y a guère de lois à preſcrire ſur l'emploi de la *période*. En général, le commencement d'un diſcours grave & noble ſera périodique; mais dans le cours de ſa harangue, l'orateur ſe laiſſe diriger par le caractere de ſes penſées, par la nature de ſes images, par le ſujet de ſon récit. Tantôt ſes phraſes ſont coupées, courtes, vives & preſſées; tantôt elles deviennent plus longues, plus tardives & plus lentes. On acquiert par une longue habitude d'écrire, la facilité de prendre le rithme qui convient à chaque choſe & à chaque inſtant; preſque ſans s'en appercevoir & à la longue, ce goût dont la nature donne le germe & que l'exercice déploie, devient très-ſcrupuleux.

PÉRIODE, (*Belles-Lettres.*) ſe dit auſſi du caractere ou du point (.), qui marque & détermine la fin des *périodes* dans le diſcours, & qu'on appelle communément *plein repos* ou *point*. *Voyez* PONCTUER.

Le P. Buffier remarque qu'il ſe rencontre deux difficultés dans l'uſage de la *période* ou du point, ſavoir de la diſtinguer du *colon* ou de deux points, & de déterminer préciſément la fin d'une *période* ou d'une penſée.

On a remarqué que les membres ſurnuméraires d'une *période* ſéparés des autres par des *colons* & des *demi-colons* commencent ordinairement par une conjonction. *Voyez* COLON. Cependant il eſt certain que ces conjonctions ſont encore plus ſouvent le commencement d'une nouvelle *période*, que des membres ſurnuméraires de la *période* précédente. C'eſt le ſens du diſcours & le diſcernement de l'auteur qui doivent le guider dans l'uſage qu'il fait de ces deux différentes ponctuations. Une regle générale là-deſſus & qu'il faut admettre, ſi l'on ne veut pas renoncer à toutes les regles, c'eſt que quand le membre ſurnuméraire eſt auſſi long que le reſte de la *période*, c'eſt alors une *période* nouvelle; que s'il eſt beaucoup plus court, c'eſt un membre de la *période* précédente.

La ſeconde difficulté conſiſte en ce qu'il y a pluſieurs phraſes courtes & coupées, dans leſquelles le ſens paroît être complet, & qui néanmoins ne ſemblent pas être de nature à devoir ſe terminer par un point. Ce qui arrive fréquemment dans le diſcours libre & familier; par exemple: *Vous êtes tous en ſuſpens: faites promptement vos propoſitions: vous ſeriez blâmables d'héſiter plus longtems*. D'où l'on voit qu'il y a de ſimples phraſes, dont le ſens eſt auſſi complet que celui des *périodes*, & qui, à la rigueur, doivent être terminées par des points; mais leur briéveté fait qu'on y ſubſtitue les deux points.

PÉRIODE, PÉRIODIQUE, (*Médicine.*) ces mots ſont tirés du grec περιοδος, formé de περὶ, *à l'entour*, & οδος, *chemin*, ils ſignifient littéralement *circuit*, & *circulaire*; les Phyſiologiſtes s'en ſervent quelquefois pour déſigner la *circulation du ſang*; mais ces termes ſont plus uſités dans la Pathologie. La *période* marque proprement le tems qui s'écoule entre les accès, paroxyſmes ou redoublemens des maladies intermittentes; ainſi la *période* comprend deux tems, celui du paroxyſme & celui de la remiſſion. *Voyez ces mots*. La *période* peut être fixe & conſtante, ou vague & indéterminée; elle eſt fixe dans la plûpart des fievres intermittentes, vague dans les fievres erratiques, & pour l'ordinaire dans la goutte & l'épilepſie; ſa durée peut varier beaucoup; elle eſt d'un jour dans les fievres quotidiennes, de deux jours dans les tierces, de trois dans les quartes, d'un an dans les annuelles, quelquefois de pluſieurs années dans la goutte.

On donne la qualité ou l'épithete de *périodiques* à toutes ces maladies qui éprouvent pendant un certain tems des alternatives de bien & de mal, de diminution & augmentation des ſymptomes qui ceſſent même tout-à-fait & recommencent enſuite; ainſi *périodique* peut être regardé comme ſynonyme d'*intermittent*. La cauſe de ces maladies, après avoir beaucoup exercé les Médicins, eſt encore pour eux un myſtere profond, & dans le ſiecle éclairé où nous vivons les Médecins cherchent peu à le pénétrer, ayant appris par les erreurs de ceux qui les ont précédé combien les recherches dans ce genre ſont pénibles, & combien elles ont été infructueuſes. *Voyez* PAROXYSME, FIEVRE INTERMITTENTE *&c.* On doit ſe contenter de ſavoir que toutes les maladies *périodiques* affectant principalement les nerfs; que c'eſt cette affection nerveuſe qui eſt la cauſe de la *périodicité*; mais on ne peut aller plus avant, c'eſt là le *nec plus ultra*; l'action de cette cauſe, ſon méchaniſme, ſont tout-à-fait ignorés, on n'en connoît que les effets; des obſervations pratiques ont appris 1°. que ces maladies n'étoient pas dangereuſes, *quocumque modo* intermittant, (*Hippocr. aphor.* 43. *lib. IV.*) 2°. qu'il étoit quelquefois au contraire dangereux de les faire ceſſer à bonne heure; 3° que les remedes les plus propres à emporter leur périodicité étoient les nerveux, antiſpaſmodiques, amers, vertus qui ſe trouvent éminemment réunies dans le quinquina, remede anti-périodique par excellence: j'ai quelques obſervations particulieres qui m'ont conſtaté une vertu ſemblable dans le caſtor, la rhuë, l'aſſa fétida, & autres anti-hyſtériques, même vis-à-vis des fievres intermittentes; mais qu'on n'oublie jamais que l'uſage de ces remedes n'eſt pas ſûr, & qu'il eſt d'autant plus à craindre qu'ils ſont plus efficaces. Je ne m'arrêterai point à raſſembler une quantité d'obſervations de fievres intermittentes trop-tôt ſuſpendues ou *coupées*, comme on dit, & qui ſont devenues mortelles, aiguës, ou qui ont dégénéré en différentes affections chroniques très-fâcheuſes. La goutte fournit auſſi des exemples terribles: ont me rapportoit, il y a quelques jours, qu'une perſonne ayant pris du quinquina par l'avis de quelque charlatan pour guérir une goutte violente dont il étoit tourmenté, fut effectivement ſoulagé, les accès furent moins forts & plus éloignés les uns des autres; mais il mourut peu de tems après ſubitement, victime de l'ignorance de ſon prétendu guériſſeur & de ſa propre crédulité. (*m*)

PÉRIODEUTE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ. greq.*) officier eccléſiaſtique, viſiteur chez les Grecs. Le concile de Laodicée établit des *périodeutes* dans les bourg & les châteaux où il n'y avoit point d'évêques; c'étoient des eſpeces de doyens ruraux, & on les appelloit *périodeutes*, dit Zonaras, parce qu'ils étoient toujours en chemin, allant de côté d'autres pour tenir les fideles dans le devoir. Balſamon les nomme *exarques*, & les Grecs appellent encore aujourd'hui de ce nom les viſiteurs des diocèſes que les patriarches envoyent pour la levée des deniers. (*D. J.*)

PÉRIODIQUE, adj. (*Chron. & Aſtron.*) eſt ce qui termine & renferme une période.

Mois *périodique* eſt l'eſpace de tems où la lune acheve ſa période ou ſon mouvement *périodique*. Cet eſpace eſt 27 jours 7 heures 43 minutes, après lequel elle retourne au même endroit du zodiaque, d'où elle étoit partie au moment de ſa conjonction. *V.* MOIS & LUNAISON.

Périodique ſe dit en général de ce qui va & revient ſuivant quelque loi: ainſi on dit que les accès ſont *périodiques* dans les fievres intermittentes.

On appelle auſſi *ouvrage périodique* des ouvrages qui paroiſſent régulierement à certains intervalles de tems égaux, comme les journaux des ſavans, les gazettes *&c.* (*O*)

PÉRIODIQUE, *en terme de Grammaire & de Rhétorique*, ſe dit d'un ſtyle ou d'un diſcours qui a du nombre ou de l'harmonie, ou qui eſt compoſé de périodes travaillées avec art. *Voyez* NOMBRE.

Le ſtyle *périodique* a deux avantages ſur le ſtyle coupé; le premier, qu'il eſt plus harmonieux; le ſecond, qu'il tient l'eſprit en ſuſpens. La période commencée, l'eſprit de l'auditeur s'engage & eſt obligé de ſuivre l'orateur juſqu'au point, ſans quoi il perdroit le fruit de l'attention qu'il a donnée aux premiers mots. Cette ſuſpenſion eſt très-agréable à l'auditeur, elle le tient toujours éveillé & en haleine: ce qui prouve que le ſtyle *périodique* eſt plus propre aux diſcours publics que le ſtyle coupé, quoique celui-ci n'en doive pas être exclus, mais le premier doit y dominer.

PÉRIODIQUES, *jeux* (*Antiq. greq.*) les jeux *périodiques* étoient ceux qui ſe célebroient toujours après une certaine révolution d'années, comme les jeux olympiques, les pythiens, les iſthmiens & les néméens.

PÉRIODONIQUE COMBAT, *ou* PÉRIODIQUE, (*Art. numiſmat.*) ce mot précédé de *Cer.* ſe trouve en abrégé, *Cer. Per.* ſur quelques médailles de Sidon.

MM. Vaillant & Spanheim prétendent qu'ils ſignifient *certamina periodonica*, & qu'ils déſignent des *jeux* auxquels étoient admis excluſivement à tous autres les ſeuls athlètes *périodoniques*, c'eſt-à-dire ceux qui avoient déja remporté la victoire dans les quatre anciens jeux ſacrés de la Grece, ſavoir d'Olympie, de Delphes, de Némée & de l'Iſthme de Corinthe; avantage que les anciens Grecs exprimoient par ces termes: νικᾶν τὴν περίοδον, *vaincre le tour*, *vaincre le période*. M. Iſſelin combat cette idée de MM. Vaillant & Spanheim, & penſe que ces mots *Cer. Per.* ſignifient *certamen periodicum*, & qu'ils marquent ſimplement des jeux inſtitués à Sidon, à l'imitation de ceux des Grecs, & qui leur reſſembloient dans les principaux points. On peut lire ſes raiſons dans l'*Hiſtoire de l'acad. des Belles-Lettres*, *tome III. p.* 415. *in*-12. & cependant tenons-nous-en à l'opinion de MM. Vaillant & Spanheim ſur les athlètes *périodoniques* de la Grece. En effet, quand Pauſanias nous apprend que Ergotelès fut *périodonique*, il veut dire certainemeut qu'il remporta des prix dans les quatre jeux ſolemnels de la Grece, les Grecs déſignant ces jeux par le nom de *période*. Ergotelès fut doublement digne du titre glorieux de *périodonique*, car il avoit été deux fois vainqueur dans chacun, auſſi lui éleva-t-on dans le bois de Piſe une ſtatue magnifique de la main de Lyſippe. (*D. J.*)

PERIŒCIENS, (*Coſmog.*) en grec Περίοικοι, en latin *Periœcei* c'eſt-à-dire qui ſont tout-à-l'entour. On nomme *périœcens* en Géographie des habitans de la terre ſous les mêmes paralleles, c'eſt-à-dire même diſtance du pole & de l'équateur, mais toujours vers le même pole. Il n'eſt pas néceſſaire qu'il y ait 180 degrés de diſtance des uns aux autres. Le mot ne dit point cela; il ſuffit d'être ſous le même parallele. Par exemple les habitans de Charleſtown dans la Caroline, de Miquénez au Maroc, de Candahar en Aſie, *&c.* ſont *périœciens* l'un à l'autre, par rapport à ce qu'ils habitent ſous un même parallele, quoiqu'à différentes diſtances du premier méridien.

Les peuples qui ſont ſous un même parallele, ont le même été & le même hiver; en un mot, les mêmes ſaiſons, ſauf pourtant la différence qu'y peuvent mettre les qualités du terroir plus haut ou plus bas, plus ſec ou plus humide, *&c.* Ils ont les jours également longs, & les nuits de même, c'eſt-à-dire que ſi le plus long jour eſt de vingt heures pour le peuples d'un parallele, tous les peuples qui ſont *Périœciens* à ſon égard, ont le jour auſſi de vingt heures dans le même tour du ſoleil; il en eſt de même des nuits.

Si, par *périœciens*, on entend ceux qui habitent ſous un même parallele & ſous un même méridien continué au-delà du pole, de ſorte que les deux peuples qui ſont *périœciens* l'un à l'autre ayent préciſément la même latitude, mais une longitude différente de 180 degrés, alors on conçoit aiſément que des peuples qui ont entr'eux ce rapport doivent être oppoſés pour le jour & pour la nuit, quoiqu'ils comptent la même heure, l'un à midi quand l'autre la compte à minuit. Il eſt trois heures également pour l'un & pour l'autre, mais l'un compte trois heures du matin, & l'autre trois heures du ſoir, & ainſi de tous les autres inſtans du jour & de la nuit. En ce ſens, ce qui eſt au couchant d'un de ces peuples, eſt à l'orient de l'autre. Aux jours des équinoxes, le ſoleil ſe leve pour l'un de ces peuples, quand il ſe couche pour l'autre. (*D. J.*)

PÉRIOSTE, ſ. m. (*Anat. & Phyſiol.*) membrane très-fine qui revêt les os; elle eſt d'un tiſſu fort ſerré, parſemées d'une infinité d'arteres, de veines & de nerfs qui la rendent d'un ſentiment très-exquis. Développons la ſtructure du *périoſte*, c'eſt un beau ſujet d'Anatomie phyſiologique.

Le *périoſte* enveloppe non-ſeulement les parties convexes des os, mais il porte encore des vaiſſeaux artériels dans leurs cellules & dans leur moëlle, & eſt parſemé d'un nombre incroyable de vaiſſeaux veineux, tant grands que petits. On ſait que Clopton Havers a démontré, dans ſon *Oſtéologie*, que tous les os du corps humain ſont couverts d'une membrane très-déliée extrèmement fine, & compoſée de différens lits de fibres placées les unes ſur les autres ſans s'entrelacer; ces fibres ſont paralleles les unes aux autres, & dans la même direction que la longueur de l'os.

Cette membrane eſt plus épaiſſe dans de certains endroits que dans d'autres, & paroît compoſée de fibres qui ſe croiſent de différentes manieres, mais cela provient des muſcles & de leurs tendons, qui s'inſerent dans le *périoſte* avant que de s'unir aux os.

Clopton Havers a remarqué que le *périoſte* qui couvre les os n'exiſte point dans les lieux où naiſſent les ligamens qui uniſſent les os articulés, & que le *périoſte* s'étend ſur les ligamens, & paſſe de cette maniere à l'os adjacent: d'où il a conjecturé que ce n'étoit autre choſe qu'une continuation de la même membrane qui tirant ſon origine de la dure-mere, couvroit le crâne, s'étendoit ſur la ſurface de tous les autres os, & s'adaptoit ſi parfaitement à toutes leurs cavités & à toutes leurs éminences qu'elle couvroit toute leur ſurface. Quant à la partie des os articulés contenue ſous les ligamens qui forment les capſules des articulations, elle eſt deſtituée du *périoſte*; cette membrane s'en ſépare, & paſſe ſur les ligamens: d'où il s'enſuit que rien n'entre dans les os, ni n'en ſort que par le moyen du *périoſte*.

Tous les vaiſſeaux qui entrent dans les os, tant pour leur nutrition que pour leur accroiſſement, qui pénetrent dans leurs parties cellulaires, ou qui s'uniſſent par des trous à la moëlle ramaſſée dans la cavité qui eſt au milieu, ou à la partie également éloignée des extrémités, traverſent d'abord le *périoſte*. Il en eſt de même des petites veines qui rapportent le ſang, d'où il s'enſuit que cette membrane eſt d'une nature extrèmement vaſculaire, ainſi que Ruyſch l'a démontré dans ſes *Adverſ. décad.* 3. *Pl. II. fig.* 8.

D'ailleurs le *périoſte* eſt fortement uni aux os par le moyen des ramifications des vaiſſeaux qui le traverſent pour y entrer, & des veines qui le traverſent de rechef pour en ſortir preſque à chaque point. Telle eſt la cauſe de ſa forte adhéſion, ſurtout dans les jeunes gens. Pour les viellards en qui la plûpart de ces vaiſſeaux ſont deſſéchés, on a remarqué que le *périoſte* ne tenoit que foiblement à l'os.

Clopton Havers ſurpris de l'adhéſion de cette membrane avec les os, imagina avant les découvertes de Ruyſch, qu'elle n'étoit jamais plus grande qu'à cet âge, où les os ſont mous, & pour ainſi dire glutineux. Il avoit d'ailleurs obſervé que le *périoſte* s'uniſſoit aux os par de petites fibres qui en partoient, & qui pénétroient dans leur ſubſtance. Ruyſch démontra dans la ſuite par ſes injections, que les fibres de Clopton Havers étoient des petits vaiſſeaux, qui paſſoient du *périoſte* dans l'os, en nombre incroyable. Ce ne ſont pas les plus grands os ſeulement qui ſont couvert d'un *périoſte* vaſculaire, cela leur eſt commun avec les plus petits os, même avec ceux de l'oreille, quoique d'habiles anatomiſtes aient aſſuré le contraire. La cavité intérieure du tympan a ſon *périoſte* parſemé d'une multitude innombrable de vaiſſeaux, ainſi que Ruyſch l'a démontré par la figure qu'on en trouve dans la neuvieme de ſes épitres anatomiques.

Les os ont encore un *périoſte* intérieur, qui enduit & couvre les cavités qui contiennent la moëlle, diſtribue les vaiſſeaux artériels aux véſicules médullaires, & reçoit un nombre incroyable de vaiſſeaux veineux, tant grands que petits.

Le *périoſte* interne ne ſe repréſente pas aux ſens ſi facilement que le *périoſte* externe: cependant, il n'y a point de doute que cette membrane n'exiſte, & qu'elle ne ſoit d'une nature fort tendre, puiſque la nature a jugé à-propos de la couvrir d'un os pour la garantir de toutes injures. La dure-mere couvre le crâne, & lui tient lieu de *périoſte*. Mais comme c'eſt de cette membrane que partent les graines qui enveloppent les nerfs dès leur origine de la moëlle allongée, & de la moëlle ſpinale, il étoit néceſſaire que ſon tiſſu fût tant ſoit peu plus épais & plus fort, afin qu'elle pût ſervir à les garantir.

Le *périoſte* interne étant dans les os creux les plus conſidérables, mis à l'abri de toute offenſe, & ne ſervant qu'à tapiſſer leur ſurface intérieure, & à récevoir des vaiſſeaux, n'avoit pas beſoin de la même fermeté & de la même force que le *périoſte* extérieur. C'eſt ſa foibleſſe extrême qui le rend difficile à découvrir. Il eſt très-difficile de ſuivre la continuité de cette membrane dans les os, dont la ſurface intérieure eſt entierement cellulaire, l'irrégularité de la ſtructure & du tiſſu ne le permet pas.

La même obſervation n'eſt pas plus facile vers les extrémités des gros os, où l'union étroite & forte des lames oſſeuſes les rend plus ſolides, & où ils ont une cavité conſidérable deſtinée à contenir la moëlle.

Nous liſons dans les *adverſ.* Decad. 3. de Ruyſch, que les Anatomiſtes ont haſardé beaucoup de choſes ſur la membrane qu'ils ſuppoſent ſervir d'enveloppe à la moëlle. Cet auteur prétend qu'il n'y a aucune membrane commune dont la moëlle ſoit couverte dans les os, dont les cavités ſont pleines d'une ſubſtance oſſeuſe & ſpongieuſe, ou oſſeuſe & filamenteuſe, ce qui ne ſeroit point ſurprenant; car il eſt évident qu'alors la moël-

le n'eſt pas ramaſſée dans une ſeule cavité, mais qu'elle ſe trouve diſtribuée dans pluſieurs cellules.

Le même auteur décrit encore dans l'endroit que nous venons de citer, une portion de l'os de la cuiſſe d'un enfant. Il parut dans la cavité de cet os, diviſé avec une ſcie, une membrane mince comme une toile d'araignée qui enveloppoit la moëlle, & qui étoit parſemée de petites arteres. Il eſt donc évident qu'il y a dans la cavité intérieure des os une membrane mince, telle que le *périoſte* interne. Ce dont il eſt permis de douter, c'eſt ſi cette membrane appartient à la moëlle, ou ſi elle tapiſſe l'os en qualité du *périoſte* interne, ou ſi elle eſt deſtinée à l'un & à l'autre emploi.

Si nous examinons avec attention ce que Clopton Havers dit dans ſon *oſtéologie* nouvelle, de la ſtructure de la moëlle, il nous paroîtroit fort vraiſſemblable que la membrane en queſtion en eſt diſtinguée; car cet auteur avance que la moëlle entiere eſt contenue ſous une membrane mince & tranſparente, qui eſt en quelques endroits d'une couleur rougeâtre, comme s'il y avoit de petits vaiſſeaux ſanguins, qui n'appartenoient point du tout à la membrane qui ſervoit d'enveloppe, & qu'il avoit ſéparée.

On lit dans cet auteur, immédiatement après ce que nous venons de citer, que la membrane dont il s'agit, non-ſeulement eſt attachée à l'os par des petites veines, mais s'inſinue même dans les pores obliques, dont la ſurface interne des os eſt percée. A s'en tenir à cette deſcription, on prononcera ſans balancer, que la membrane mince que nous examinons ici, eſt adhérente à la ſurface interne des os, & que des vaiſſeaux forment ſous elle une nouvelle membrane qui couvre la moëlle; & conſéquemment que le *périoſte* interne eſt diſtingué de la moëlle à laquelle il eſt contigu.

L'uſage de ce *périoſte* interne ſera non-ſeulement de diſtribuer des vaiſſeaux artériels dans les véſicules médullaires, & de recevoir à leur retour des véſicules médullaires les vaiſſeaux veineux; mais encore de faciliter l'accroiſſement & la nutrition des os par le moyen de ces vaiſſeaux qui entrent dans leur ſubſtance & en ſortent.

Il y a telle maladie des os; qui ſuffiroit peut être par les phénomenes qu'on y remarque, pour achever de confirmer tout ce que nous venons de dire du *périoſte* interne. Ruyſch, *theſaur.* 10. *n.* 179. donne la deſcription & la figure d'un cubitus carié & corrodé, dans la cavité duquel il y avoit un tuyau oſſeux, entierement ſéparé de la ſubſtance extérieure de cet os, & mobile en tous ſens. Il eſt aſſez vraiſſemblable que la partie intérieure de l'os à la nutrition de laquelle ſert principalement le *périoſte* interne; ayant été affectée avec ce *périoſte* même, la partie intérieure & tubuleuſe de l'os s'eſt ſéparée de ſa partie extérieure. De-là naiſſent des inflammations dans le *périoſte* interne, maladies qui paſſeront à l'os qui eſt contigu, de même qu'à la moëlle qui eſt ſubjacente; mais c'en eſt aſſez ſur cette matiere. (*D. J.*)

PÉRIPATÉTICIENNE PHILOSOPHIE, *ou* PHILOSOPHIE D'ARISTOTE, *ou* ARISTOTÉLISME, (*Hiſt. de la Philoſoph.*) Nous avons traité fort au long du Péripatéticiſme, ou de la philoſophie d'Ariſtote à l'*article* ARISTOTÉLISME, il nous en reſte cependant des choſes intéreſſantes à dire, que nous avons réſervées pour cet article, qui ſervira de complément à celui du premier volume de cet ouvrage.

De la vie d'Ariſtote. Nous n'avons rien à ajouter à ce qui en a été dit à l'*article* ARISTOTÉLISME. Conſultez cet endroit ſur la naiſſance, l'éducation, les études, le ſéjour de ce philoſophe à la cour de Philippe & à celle d'Alexandre, ſur ſon attachement & ſa reconnoiſſance pour Platon ſon maître; ſur ſa vie dans Athènes, ſur l'ouverture de ſon école, ſur ſa maniere de philoſopher, ſur ſa retraite à Chalcis, ſur ſa mort, ſur ſes ouvrages ſur les différentes parties de ſa philoſophie en général. Mais pour nous conformer à la méthode que nous avons ſuivie dans tous nos articles de Philoſophie, nous allons donner ici les principaux axiomes de chacune des parties de ſa doctrine conſidérées plus attentivement.

De la logique d'Ariſtote. 1. La logique a pour objet ou le vraiſſemblable, ou le vrai; ou, pour dire la même choſe en des termes différens, ou la vérité probable, ou la vérité conſtante & certaine; le vraiſſemblable ou la vérité probable appartient à la dialectique, la vérité conſtante & certaine à l'analyſe. Les démonſtrations de l'analyſe ſont certaines; celles de la dialectique ne ſont que vraiſſemblables.

2. La vérité ſe démontre, & pour cet effet on ſe ſert du ſyllogiſme, & le ſyllogiſme eſt ou démonſtratif & analytique, ou topique & dialectique. Le ſyllogiſme eſt compoſé de propoſitions; les propoſitions ſont compoſées de termes ſimples.

3. Un terme eſt ou homonyme, ou ſynonyme, ou paronyme; homonyme, lorſqu'il comprend pluſieurs choſes diverſes ſous un nom commun; ſynonyme, lorſqu'il n'y a point de différence entre le nom de la choſe & ſa définition; paronyme, lorſque les choſes qu'il exprime, les mêmes en elles, different par la terminaiſon & le cas.

4. On peut réduire ſous dix claſſes les termes univoques; on les appelle *prédicamens* ou *categories*.

5. Et ces dix claſſes d'êtres peuvent ſe rapporter ou à la ſubſtance qui eſt par elle-même, ou à l'accident qui a beſoin d'un ſujet pour être.

6. La ſubſtance eſt ou premiere proprement dite, qui ne peut être le prédicat d'une autre, ni lui adhérer; ou ſeconde, ſubſiſtante dans la premiere comme les genres & les eſpeces.

7. Il y a neuf claſſes d'accidens, la quantité, la relation, la qualité, l'action, la paſſion, le tems, la ſituation, l'habitude.

8. La quantité eſt ou contenue ou diſcrete; elle n'a point de contraire; elle n'admet ni le plus ni le moins, & elle dénomme les choſes, en les faiſant égales ou inégales.

9. La relation eſt le rapport de toute la nature d'une choſe à une autre; elle admet le plus & le moins; c'eſt elle qui entraîne une choſe par une autre, qui fait ſuivre la premiere d'une précédente, & celle-ci d'une ſeconde & qui les joint.

10. La qualité ſe dit de ce que la choſe eſt, & l'on en diſtingue de quatre ſortes, la diſpoſition naturelle & l'habitude, la puiſſance & l'impuiſſance naturelles, la paſſibilité & la paſſion, la forme & la figure; elle admet intenſité, & c'eſt elle qui fait que les choſes ſont dites ſemblables ou diſſemblables.

11. L'action & la paſſion; la paſſion, de celui qui ſouffre; l'action, de celui qui fait, marque le mouvement, admet des contraires, intenſité & rémiſſion.

12. Le tems & le lieu, la ſituation & l'habitude indiquent les circonſtances de la choſe déſignées par ces mots.

13. Après ces prédicamens, il faut conſidérer les termes qui ne ſe réduiſent point à ce ſyſtème de claſſes, comme les oppoſés; & l'oppoſition eſt ou relative, ou contraire, ou privative, ou contradictoire; la priorité, la ſimultanéité, le mouvement, l'avoir.

14. L'énonciation ou la propoſition eſt compoſée de termes ou mots; il faut la rapporter à la doctrine de l'interprétation.

15. Le mot eſt le ſigne d'un concept de l'eſprit, il eſt ou ſimple & incomplexe, ou complexe; ſimple, ſi le concept ou la perception eſt ſimple, & la perception ſimple n'eſt ni vraie, ni fauſſe; ou la perception eſt complexe, & participe de la fauſſeté & de la vérité, & le terme eſt complexe.

16. Le nom eſt un mot d'inſtitution, ſans rapport au tems, & dont aucune des parties priſe ſéparément & en elle-même n'a de ſignification.

17. Le verbe eſt un mot qui marque le tems, dont aucune partie ne ſignifie par elle-même, & qui eſt toujours le ſigne des choſes qui ſe diſent d'un autre.

18. Le diſcours eſt une ſuite de mots d'inſtitution, dont chaque partie ſéparée & l'enſemble ſignifient.

19. Entre les diſcours, le ſeul qui ſoit énonciatif & appartenant à l'hermeneutique, eſt celui qui énonce le vrai ou le faux; les autres ſont ou de la rhétorique ou de la poéſie. Il a ſon ſujet, ſon prédicat & ſa copule.

20. Il y a cinq ſortes de propoſitions, des ſimples & des complexes, des affirmatives & des négatives, des univerſelles, des particulieres, des indefinies & des ſingulieres, des impures & modales. Les modales ſont ou néceſſaires ou poſſibles, ou contingentes, ou impoſſibles.

21. Il y a trois choſes à coſidérer dans la propoſition, l'oppoſition, l'équipollence & la converſion.

22. L'oppoſition eſt ou contradictoire ou contraire ou ſous-contraire.

23. L'équipollence fait que deux propoſitions déſignent la même choſe, & peuvent être enſemble toutes les deux vraies ou toutes les deux fauſſes.

24. La converſion eſt une tranſpoſition de termes, telle que la propoſition affirmative & négative ſoit toujours vraie.

25. Le ſyllogiſme eſt un diſcours où de prémiſſes poſées il s'enſuit néceſſairement quelque choſe.

26. Trois termes ſont toute la matiere du ſyllogiſme. La diſpoſition de ces termes, ſelon les figures & les modes, en eſt la forme.

27. La figure eſt une diſpoſition du terme moyen & des extrèmes, telle que la conſéquence ſoit bien tirée. Le mode eſt la diſpoſition des propoſitions, eu égard à la quantité & à la qualité.

28.

28. Il y a trois figures de ſillogiſme. Dans la premiere le terme moyen eſt ſujet de la majeure, & prédicat de la mineure; & il y a quatre modes où la conſéquence eſt bien tirée. Dans la ſeconde, le terme moyen eſt le prédicat des deux extrèmes, & il y a quatre modes qui concluent bien. Dans la troiſieme, le moyen eſt le ſujet aux deux extrèmes, & il y a ſix modes où la concluſion eſt bonne.

29. Tout ſyllogiſme eſt dans quelqu'une de ces figures; ſe parfait dans la premiere, & peut ſe réduire à ſon mode univerſel.

30. Il y a ſix autres formes du raiſonnement; la converſion des termes, l'induction, l'exemple, l'abduction, l'inſtance, l'enthymème. Mais toutes ayant force de ſyllogiſme, peuvent & doivent y être réduites.

31. L'invention des ſyllogiſmes exige 1. les termes du problème donné; & la ſuppoſition de la choſe en queſtion, des définitions, des propriétés, des antécédences des conſéquences, des répugnances. 2. Le diſcernement des eſſentiels, des propres des accidentels, des certaines & des probables. 3. Le choix de conſéquences univerſelles. 4. Le choix d'antécédences dont la choſe ſoit une conſéquence univerſelle, 5. L'attention de joindre le ſigne d'univerſalité non au conſéquent, mais à l'antécédent. 6. L'emploi de conſéquences prochaines & non éloignées. 7. Le même emploi des antécédens. 8. La préférence de conſéquences d'une choſe univerſelle, & de conſéquences univerſelles d'une choſe.

La fineſſe & l'étendue d'eſprit qu'il y a dans toutes ces obſervations eſt incroyable. Ariſtote n'auroit découvert que ces choſes, qu'il faudroit le regarder comme un homme du premier ordre. Il eût perfectionné tout d'un coup la logique s'il eût diſtingué les idées de leurs ſignes & qu'il ſe fût plus attaché aux notions qu'aux mots. Interrogez les Grammairiens ſur l'utilité de ſes diſtinctions.

32. Tout diſcours ſcientifique eſt appuyé ſur quelque penſée antérieure de la choſe dont on diſcourt.

33. Savoir, c'eſt entendre ce qu'une choſe eſt, qu'elle eſt, que telle eſt ſa cauſe, & qu'elle ne peut être autrement.

34. La démonſtration eſt une ſuite de ſyllogiſmes d'où naît la ſcience.

35. La ſcience apodictique eſt des cauſes vraies, premieres, immédiates; les plus certaines, & les moins ſujettes à une démonſtration préliminaire.

36. Il n'y a de ſcience démonſtrative que d'une choſe néceſſaire: la démonſtration eſt donc compoſée de choſes néceſſaires.

37. Ce qu'on énonce du tout, eſt ce qui convient au tout, par lui-même & toujours.

38. Le premier univerſel eſt ce qui eſt par ſoi-même dans chaque choſe, parce que la choſe eſt choſe.

39. La démonſtration ſe fait par des concluſions d'éternelle vérité. D'où il s'enſuit qu'il n'y a ni démonſtration des choſes paſſageres, ni ſcience ni même définitions.

40. Savoir que la choſe eſt, eſt un, & ſavoir pourquoi elle eſt, eſt un autre. De-là deux ſortes de démonſtrations, l'une *à priori*, l'autre *à poſteriori*. La démonſtration *à priori* eſt la vraie & la plus parfaite.

41. L'ignorance eſt l'oppoſé de la ſcience ou c'eſt une négation pure, ou une dépravation. Cette derniere eſt la pire; elle naît d'un ſyllogiſme qui eſt faux, dont le moyen péche. Telle eſt l'ignorance qui naît du vice des ſens.

42. Nulle ſcience ne nait immédiatement des ſens. Ils ont pour objet l'individuel ou ſingulier, & la ſcience eſt des univerſaux. Ils y conduiſent, parce que l'on paſſe de l'individuel connu par le ſens à l'univerſel.

43. On procede par induction, en allant des individuels connus par le ſens aux univerſaux.

44. Le ſyllogiſme eſt dialectique, lorſque la concluſion ſuit de choſe probable: or le probable eſt ce qui ſemble à tous ou à pluſieurs, aux hommes inſtruits & ſages.

45. La dialectique n'eſt que l'art de conjecturer. C'eſt par cette raiſon qu'elle n'atteint pas toujours ſa fin.

46. Dans toute propoſition, dans tout problême on énonce ou le genre, ou la différence, ou la définition, ou le propre, ou l'accident.

47. La définition eſt un diſcours qui explique la nature de la choſe, ſon propre, non ce qu'elle eſt, mais ce qui y eſt. Le genre eſt ce qui peut ſe dire de pluſieurs eſpeces différentes. L'accident eſt ce qui peut être ou n'être pas dans la choſe.

48. Les argumens de la dialectique procedent ou par l'induction ou par le ſyllogiſme. Cet art a ſes lieux. On emploie l'induction contre les ignorans, le ſyllogiſme avec les hommes inſtruits.

49. L'elenchus eſt un ſyllogiſme qui contredit la concluſion de l'antagoniſte; ſi l'élenchus eſt faux, le ſyllogiſme eſt d'un ſophiſte.

50. L'élenchus eſt ſophiſtique ou dans les mots ou hors des mots.

51. Il y a ſix ſortes de ſophiſmes de mots, l'homoniſme, l'amphibologie, la compoſition, la diviſion, l'accent, la figure du mot.

52. Il y a ſept ſortes de ſophiſmes hors des mots; le ſophiſme d'accident, le ſophiſme d'univerſalité, ou de concluſion d'une choſe avouée avec reſtriction à une choſe ſans reſtriction; le ſophiſme fondé ſur l'ignorance de l'élenchus; le ſophiſme du conſéquent; la pétition de principe; le ſophiſme de cauſe ſuppoſée telle, & non telle, le ſophiſme des interrogations ſucceſſives.

53. Le ſophiſte trompe ou par des choſes fauſſes; ou par des paradoxes, ou par le ſolécisme, ou par la tautologie. Voilà les limites de ſon art.

De la philoſophie naturelle d'Ariſtote. Il diſoit 1. le principe des choſes naturelles n'eſt point un, comme il a plu aux Eléatiques; ce n'eſt point l'homéomérie d'Anaxagore; ni les atômes de Leucippe & de Démocrite; ni les élémens ſenſibles de Thalès & de ſon école, ni les nombres de Pithagore, ni les idées de Platon.

2. Il faut que les principes des choſes naturelles ſoient oppoſés entr'eux, par qualités & par privations.

3. J'appelle *principes*, des choſes qui ne ſont point réciproquement les unes des autres, ni d'autres choſes, mais qui ſont d'elles-mêmes, & dont tout eſt. Tels ſont les premiers contraires, Puiſqu'ils ſont premiers, ils ne ſont point d'autres; puiſqu'ils ſont contraires, ils ne ſont pas les uns des autres.

4. Ils ne ſont pas infinis; ſans cette condition, il n'y a nul accès à la connoiſſance de la nature. Il y en a plus de deux. Deux ſe mettroient en équilibre à la fin, ou ſe détruiroient, & rien ne ſeroit produit.

5. Il y a trois principes des choſes naturelles; deux contraires, la forme & la privation; un troiſieme également ſoumis aux deux autres, la matiere. La forme & la matiere conſtituent la choſe. La privation n'eſt qu'accidentelle. Elle n'entre point dans la matiere. Elle n'a rien qui lui convienne.

6. Il faut que ce qui donne origine aux choſes ſoit une puiſſance. Cette puiſſance eſt la matiere premiere. Les choſes ne ſont pas de ce qui eſt actuellement, ni de ce qui n'eſt pas actuellement, car ce n'eſt rien.

7. La matiere ni ne s'engendre, ni ne ſe détruit; car elle eſt premiere; le ſujet infini de tout. Les choſes ſont formées premierement, non pas d'elles mêmes, mais par accident. Elles ſe réſoudront ou ſe réſolvent en elle.

8. Des choſes qui ſont, les unes ſont par leur nature, d'autres par des cauſes. Les premieres ont en elles le principe du mouvement; les ſecondes ne l'ont pas. La nature eſt le principe & la cauſe du mouvement ou du repos en ce qui eſt premierement de ſoi & non par accident; ou elles ſe repoſent & ſe meuvent par leur nature; telles ſont les ſubſtances matérielles. Les propriétés ſont analogues à la nature qui conſiſte dans la matiere & dans la forme. Cependant la forme qui eſt un acte eſt plus de nature que la matiere.

Ce principe eſt très-obſcur. On ne ſait ce que le philoſophe entend par *nature*. Il ſemble avoir pris ce mot ſous deux acceptions différentes, l'une de propriété eſſentielle, l'autre de cauſe générale.

9. Il y a quatre eſpeces de cauſes; la matérielle, dont tout eſt; la formelle, par qui tout eſt, & qui eſt la cauſe de l'eſſence de chaque choſe; l'efficiente, qui produit tout; & la finale pour laquelle tout eſt. Ces cauſes ſont prochaines ou éloignées; principales ou acceſſoires; en acte ou en puiſſance; particulieres ou univerſelles.

10. Le haſard eſt cauſe de beaucoup d'effets. C'eſt un accident qui ſurvient à des choſes projettées. Le fortuit ſe prend dans une acception plus étendue. C'eſt un accident qui ſurvient à des choſes projettées par la nature, du moins pour une fin marquée.

11. La nature n'agit point fortuitement, au haſard, & ſans deſſein: ce que nature prémédite a lieu, en tout ou en partie, comme dans les monſtres.

12. Il y a deux néceſſités, l'une abſolue, l'une conditionnelle. La premiere eſt de la matiere; la ſeconde, de la forme ou fin.

13. Le mouvement eſt un acte de la puiſſance en action.

14. Ce qui paſſe ſans fin eſt infini. Il n'y a point d'acte infini dans la nature. Il y a cependant des êtres infinis en puiſſance.

15. Le lieu eſt une ſurface immédiate & immobile d'un corps qui en contient un autre. Tout corps qu'un

autre

autre contient eſt dans le lieu. Ce qui n'eſt pas contenu dans un autre n'eſt pas dans le lieu. Les corps ou ſe repoſent dans leur lieu naturel, ou ils y tendent comme des portions arrachées à un tout.

16. Le vuide eſt un lieu dénué de corps. Il n'y en a point de tels dans la nature. Le vuide ſe ſuppoſe, il n'y auroit point de mouvement. Car il n'y auroit ni haut, ni bas, ni aucune partie où le mouvement tendît.

17. Le tems eſt le calcul du mouvement relatif à la priorité & à la poſtériorité. Les parties du tems touchent à l'inſtant préſent, comme les parties d'une ligne au point.

18. Tout mouvement & tout changement ſe fait dans le tems; & il y a dans tout être mu, vîteſſe ou lenteur qui ſe peut déterminer par le tems. Ainſi le ciel, la terre & la mer ſont dans le tems, parce qu'ils peuvent être mus.

19. Le tems étant un nombre nombré; il faut qu'il y ait un être nombreux qui ſoit ſon ſupport.

20. Le repos eſt la privation du mouvement dans un corps conſidéré comme mobile.

21. Point de mouvement qui ſe faſſe en un inſtant. Il ſe fait toujours dans le tems.

22. Ce qui ſe meut dans un tems entier, ſe meut dans toutes les parties de ce tems.

23. Tout mouvement eſt fini; car il ſe fait dans le tems.

24. Tout ce qui ſe meut eſt mu par un autre qui agit ou au-dedans ou au-dehors du mobile.

25. Mais comme ce progrès à l'infini eſt impoſſible; il faut donc arriver à un premier moteur, qui ne prenne ſon mouvement de rien, & qui ſoit l'origine de tout mouvement.

26. Ce premier moteur eſt immobile, car s'il ſe mouvoit, ce ſeroit par un autre; car rien ne ſe meut de ſoi. Il eſt éternel, car tout ſe meut de toute éternité, & ſi le mouvement avoit commencé, le premier moteur n'auroit pu mouvoir, & la durée ne ſeroit pas éternelle. Il eſt indiviſible & ſans quantité. Il eſt infini; car le moteur doit être le premier, puiſqu'il meut de toute éternité. Sa puiſſance eſt illimitée; or une puiſſance infinie ne peut ſe ſuppoſer dans une quantité finie, telle qu'eſt le corps.

27. Le ciel compoſé de corps parfaits, comprenant tout, & rien ne le comprenant, eſt parfait.

28. Il y a autant de corps ſimples que de différences dans le mouvement ſimple. Or il y a deux mouvemens ſimples, le rectiligne & le circulaire. Celui-là tend à s'éloigner du centre ou en approcher, ſans modification ou avec modification. Comme il y a quatre mouvemens rectilignes ſimples, il y a quatre élemens ou corps ſimples. Le mouvement circulaire étant de nature contraire au mouvement rectiligne, il faut qu'il y ait une cinquieme eſſence, differente des autres, plus parfaite, divine, c'eſt le ciel.

29. Le ciel n'eſt ni peſant, ni leger. Il ne tend ni à s'approcher, ni à s'éloigner du centre comme les graves & les légers. Il ſe meut circulairement.

30. Le ciel n'ayant point de contraire, il eſt ſans génération, ſans conception, ſans accroiſſement, ſans diminution, ſans changement.

31. Le monde n'eſt point infini, & il n'y a hors de lui nul corps infini; car le corps infini eſt impoſſible.

32. Il n'y a qu'un monde. S'il y en avoit pluſieurs pouſſés les uns contre les autres, ils ſe déplaceroient.

33. Le monde eſt éternel; il ne peut ni s'accroître ni diminuer.

34. Le monde ou le ciel ſe meut circulairement par ſa nature; ce mouvement toutefois n'eſt pas uniforme & le même dans toute ſon étendue. Il y a des orbes qui en croiſent d'autres; le premier mobile a des contraires; de-là les cauſes des viciſſitudes, de générations & de corruptions dans les choſes ſublunaires.

35. Le ciel eſt ſphérique.

36. Le premier mobile ſe meut uniformément; il n'a ni commencement, ni milieu, ni fin. Le premier mobile & le premier moteur ſont éternels, & ne ſouffrent aucune altération.

37. Les aſtres de même nature que le corps ambiant qui les ſoutient, ſont ſeulement plus denſes. Ce ſont les cauſes de la lumiere & de la chaleur. Ils frottent l'air & l'embraſent. C'eſt ſur-tout ce qui a lieu dans la ſphere du ſoleil.

38. Les étoiles fixes ne ſe meuvent point d'elles-mêmes; elles ſuivent la loi de leurs orbes.

39. Le mouvement du premiere mobile eſt le plus rapide. Entre les planetes qui lui ſont ſoumiſes, celles-là ſe meuvent le plus vîte qui en ſont les moins éloignées, & réciproquement.

40. Les étoiles ſont rondes. La lune l'eſt auſſi.

41. La terre eſt au centre du ciel. Elle eſt ronde, & immobile dans le milieu qui la ſoutient. Elle forme un orbe ou globe avec l'eau.

42. L'élement eſt un corps ſimple, dans leſquels les corps compoſés ſont diviſibles; & il exiſte en eux ou en acte ou en puiſſance.

43. La gravité & la légereté ſont les cauſes motrices des élemens. Le grave eſt ce qui eſt porté vers le centre; le léger ce qui tend vers le ciel.

44. Il y a deux élemens contraires; la terre qui eſt grave abſolument; le feu qui eſt naturellement leger. L'air & l'eau ſont d'une nature moyenne entre la terre & le feu, & participent de la nature de ces extrêmes contraires.

45. La génération & la corruption ſe ſuccédent ſans fin. Elle eſt ou ſimple, ou accidentelle. Elle a pour cauſe le premier moteur & la matiere premiere de tout.

46. Etre engendré eſt un, être altéré, un autre. Dans l'altération, le ſujet reſte entier, mais les qualités changent. Tout paſſe dans la génération. L'augmentation ou la diminution eſt un changement dans la quantité; le mouvement local, un changement d'eſpace.

47. L'accroiſſement ſuppoſe nutrition. Il y a nutrition lorſque la ſubſtance d'un corps paſſe dans la ſubſtance d'un autre. Un corps animé augmente, ſi ſa quantité s'accroît.

48. L'action & la paſſion ſont mutuelles dans le contact phyſique. Il a lieu entre des choſes en partie diſſemblables de forme, en partie ſemblables de nature; les unes & les autres tendant à s'aſſimiler le patient.

49. Les qualités tactiles, objets des ſens, naiſſent des principes & de la différence des élemens qui différentient les corps. Ces qualités ſont par paires au nombre de ſept; le froid & le chaud; l'humide & le ſec; le grave & le léger; le dur & le mol; le viſqueux & l'aride; le rude & le doux; le groſſier & le tenu.

50. Entre ces qualités premieres, il y en a deux d'actives, le chaud & le froid: deux de paſſives, l'humide & le ſec; le chaud raſſemble les homogenes; le froid diſſipe les hétérogenes. On retient difficilement l'humide, le ſec facilement.

51. Le feu naît du chaud & de l'aride; l'air du chaud & de l'humide; l'eau du froid & de l'humide; la terre du froid & du ſec.

52. Les élemens ſont tous convertibles les uns dans les autres, non par génération, mais par altération.

53. Les corps mixtes ſont compoſés ou mélangés de tous les élemens.

54. Il y a trois cauſes des mixtes; la matiere qui peut être ou ne pas être telle choſe; la forme, cauſe de l'eſſence; & le mouvement du ciel, cauſe efficiente univerſelle.

55. Entre les mixtes, il y en a de parfaits; il y en a d'imparfaits; entre les premiers, il faut compter les météores, comme les cometes, la voie lactée, la pluie, la neige, la grêle, les vents, *&c.*

56. La putréfaction s'oppoſe à la génération des mixtes parfaits. Tout eſt ſujet à putréfaction, excepté le ſec.

57. Les animaux naiſſent de la putréfaction aidée de la chaleur naturelle.

Principes de la Pſychologie d'Ariſtote. 1. L'ame ne ſe meut point d'elle-même; car tout ce qui ſe meut eſt mu par un autre.

2. L'ame eſt la premiere entélechie du corps organique naturelle; elle a la vie en puiſſance. La premiere entélechie eſt le principe de l'opération; la ſeconde eſt l'acte ou l'opération même. *Voyez* ſur ce mot obſcur *entélechie*, *l'article* LEIBNITIANISME.

3. L'ame a trois facultés, la nutritive, la ſenſitive & la rationelle. La premiere contient les autres en puiſſance.

4. La nutritive eſt celle par qui la vie eſt à toute choſes; ſes actes ſont la génération & le développement.

5. La ſenſitive eſt celle qui les fait ſentir. La ſenſation eſt en général un changement occaſionné dans l'organe par la préſence d'un objet apperçu. Le ſens ne ſe meut point de lui-même.

6. Les ſens extérieurs ſont la vue, l'ouie, l'odorat, le goût, le toucher.

7. Ils ſont tous affectés par des eſpeces ſenſibles abſtraites de la matiere, comme la cire reçoit l'impreſſion du cachet.

8. Chaque ſens apperçoit les différences de ſes objets propres, aveugle ſur les objets d'un autre ſens. Il y a

donc quelqu'autre ſens commun & interne, qui ſaiſit le tout, & juge ſur le rapport des ſens externes,

9. Le ſens differe de l'intellect. Tous les animaux ont des ſens. Peu ont de l'intellect.

10. La fantaiſie ou l'imagination differe du ſens & de l'intellect; quoique ſans exercice préliminaire des ſens, il n'y ait point d'imagination, comme ſans imagination, il n'y a point de penſée,

11. La penſée eſt un acte de l'intellect qui montre ſcience, opinion & prudence.

12. L'imagination eſt un mouvement animal, dirigé par le ſens en action, en conſéquence duquel l'animal eſt agile, concevant des choſes tantôt vraies, tantôt fauſſes.

13. La mémoire nait de l'imagination. Elle eſt le magaſin de réſerve des choſes paſſées; elle appartient en partie à l'imagination, en partie à l'entendement; à l'entendement par accident, en elle-même à l'imagination. Elles ont leur principe dans la même faculté de l'ame.

14. La mémoire qui naît de l'impreſſion ſur le ſens, occaſionnée par quelque objet, ceſſe, ſi trop d'humidité ou de ſéchereſſe efface l'image. Elle ſuppoſe donc une ſorte de tempérie dans le cerveau.

15. La réminiſcence s'exerce, non par le tournement de la mémoire, mais par le diſcours, & la recherche exacte de la ſuite des choſes.

16. Le ſommeil ſuit la ſtupeur ou l'enchaînement des ſens; il affecte ſur-tout le ſens interne commun.

17. L'inſomnie provient des ſimulacres de l'imagination offerts dans le ſommeil, quelques mouvemens s'excitant encore, ou ſubſiſtant dans les organes de la ſenſation vivement affectés.

18. L'intellect eſt la troiſieme faculté de l'ame; elle eſt propre à l'homme; c'eſt la portion de lui qui connoît & qui juge.

19. L'intellect eſt ou agent ou patient.

20. Patient, parce qu'il prend toutes les formes des choſes; agent, parce qu'il juge & connoît.

21. L'intellect agent peut être ſéparé du corps; il eſt immortel, éternel, ſans paſſion. Il n'eſt point confondu avec le corps. L'intellect paſſif ou patient eſt périſſable.

22. Il y a deux actes dans l'entendement; ou il s'exerce ſur les indiviſibles, & ſes perceptions ſont ſimples, & il n'y a ni vérité ni fauſſeté; ou il s'occupe des complexes, & il affirme ou nie, & alors il y a ou vérité ou fauſſeté.

23. L'intellect actif eſt ou théorétique ou pratique; le théorétique met en acte la choſe intelligible; le pratique juge la choſe bonne ou mauvaiſe, & meut la volonté à aimer ou à haïr, à deſirer ou à fuir.

24. L'intellect pratique & l'appétit ſont les cauſes du mouvement local de l'animal; l'un connoît la choſe & la juge; l'autre la deſire ou l'évite.

25. Il y a dans l'homme deux appétits; l'un raiſonnable & l'autre ſenſitif: celui-ci eſt ou iraſcible, ou concupiſcent; il n'a de regle que le ſens & l'imagination.

26. Il n'y a que l'homme qui ait l'imagination délibérative, en conſéquence de laquelle il choiſit le mieux. Cet appétit raiſonnable qui en naît doit commander en lui à l'appétit ſenſitif qui lui eſt commun avec les brutes.

27. La vie eſt une permanence de l'ame retenue par la chaleur naturelle.

28. Le principe de la chaleur eſt dans le cœur; la chaleur ceſſant, la mort ſuit.

Métaphyſique d'Ariſtote. 1. La Métaphyſique s'occupe de l'être en tant qu'être, & de ſes principes. Ce terme *être* ſe dit proprement de la ſubſtance dont l'eſſence eſt une; & improprement, de l'accident qui n'eſt qu'un attribut de la ſubſtance. La ſubſtance eſt donc le premier objet de la Métaphyſique.

2. Un axiome univerſel & premier; c'eſt qu'il eſt impoſſible qu'une choſe ſoit & ne ſoit pas, dans le même ſujet, en même tems, de la même maniere & ſous le même point de vue. Cette vérité eſt indémontrable, & c'eſt le dernier terme de toute argumentation.

3. L'être eſt ou par lui-même, ou par accident; ou en acte ou en puiſſance, ou en réalité, ou en intention.

4. Il n'y a point de ſcience de l'être par accident; c'eſt une ſorte de non-être; il n'a point de cauſe.

5. L'être par lui, ſuit dans ſa diviſion, les dix prédicamens.

6. La ſubſtance eſt le ſupport des accidens; c'eſt en elle qu'on conſidere la matiere, la forme, les rapports, les raiſons, la compoſition. Nous nous ſervons du mot de *ſubſtance* par préférence à celui de *matiere*, quoique la matiere ſoit ſubſtance, & le ſujet premier.

7. La matiere premiere eſt le ſujet de tout. Toutes es propriétés ſéparées du corps par abſtraction, elle reſte; ainſi elle n'eſt ni une ſubſtance complete, ni une quantité, ni de la claſſe d'aucun autre prédicament. La matiere ne peut ſe ſéparer de la forme; elle n'eſt ni ſinguliere, ni déterminée.

8. La forme conſtitue ce que la choſe eſt dite être; c'eſt toute ſa nature, ſon eſſence, ce que la définition comprend. Les ſubſtances ſenſibles ont leurs définitions propres; il n'en eſt pas ainſi de l'être par accident.

9. La puiſſance eſt ou active ou paſſive. La puiſſance active eſt le principe du mouvement, ou du changement d'une choſe en une autre, ou de ce qui nous paroît tel.

10. La puiſſance paſſive eſt dans le patient, & l'on ne peut ſéparer ſon mouvement du mouvement de la puiſſance active, quoique ces puiſſances ſoient en des ſujets différens.

11. Entre les puiſſances il y en a de raiſonnables, il y en a qui n'ont point la raiſon.

12. La puiſſance ſéparée de l'exercice n'en exiſte pas moins dans les choſes.

13. Il n'y a point de puiſſance dont les actes ſoient impoſſibles. Le poſſible eſt ce qui ſuit ou ſuivra de quelque puiſſance.

14. Les puiſſances ſont ou naturelles ou acquiſes; acquiſes ou par l'habitude, ou par la diſcipline.

15. Il y a acte lorſque la puiſſance devient autre qu'elle n'étoit.

16 Tout acte eſt antérieur à la puiſſance, & à tout ce qui y eſt compris, antérieur de concept; d'eſſence & de tems.

17. L'être intentionnel eſt ou vrai ou faux; vrai ſi le jugement de l'intellect eſt conforme à la choſe; faux ſi cela n'eſt pas.

18. Il y a vérité & fauſſeté même dans la ſimple appréhenſion des choſes, non-ſeulement conſidérée dans l'énumération, mais en elle-même en tant que perception.

19. L'entendement ne peut être trompé dans la connoiſſance des choſes immutables; l'erreur n'eſt que des contingens & des paſſagers.

20. L'unité eſt une propriété de l'être; ce n'eſt point une ſubſtance, mais un catégorème, un prédicat de la choſe, en tant que choſe ou être. La multitude eſt l'oppoſé de l'unité. L'égalité & la ſimilitude ſe rapportent à l'unité; il en eſt de même de l'identité.

21. Il y a diverſité de genre & d'eſpece; de genre entre les choſes qui n'ont pas la même matiere; d'eſpece entre celles dont le genre eſt le même.

22. Il y a trois ſortes de ſubſtances: deux naturelles, dont l'une eſt corruptible, comme les animaux; & l'autre ſempiternelle, comme le ciel; la troiſieme immobile.

23. Il faut qu'il y ait quelque ſubſtance immobile & perpétuelle, parce qu'il y a un mouvement local éternel; un mouvement circulaire propre au ciel qui n'a pu commencer. S'il y a un mouvement & un tems éternels, il faut qu'il y ait une ſubſtance ſujet de ce mouvement, & mue, & une ſubſtance ſource de ce mouvement & non mue; une ſubſtance qui exerce le mouvement & le contienne; une ſubſtance ſur laquelle il ſoit exercé & qui le meuve.

24. Les ſubſtances génératrices du mouvement éternel ne peuvent être matérielles, car elles meuvent par un acte éternel ſans le ſecours d'autres puiſſances.

25. Le ciel eſt une de ces ſubſtances. Il eſt mu circulairement. Il ne faut point y chercher la cauſe des générations & des conceptions, parce que ſon mouvement eſt une forme. Elle eſt dans les ſpheres inférieures, & ſurtout dans la ſphere du ſoleil.

26. Le premier ciel eſt donc éternel; il eſt mu d'un mouvement éternel; il y a donc autre choſe d'éternel qui le meut, qui eſt acte & ſubſtance, & qui ne ſe meut point.

27. Mais comment agit ce premier moteur? En deſirant & en concevant. Toute ſon action conſiſte en une influence par laquelle il concourt avec les intelligences inférieures pour mouvoir leurs ſpheres.

28. Toute la force effectrice du premier moteur n'eſt qu'une application des forces des moteurs ſubalternes à l'ouvrage qui leur eſt propre, & auquel il coopere, de maniere qu'il en eſt entierement indépendant quant au reſte; ainſi les intelligences meuvent le ciel, non par la génération des choſes inférieures, mais pour le bien général auquel elles tendent à ſe conformer.

29. Ce premier moteur eſt Dieu, être vivant, éternel, très-parfait, ſubſtance immobile, différente des choſes ſenſibles, ſans parties matérielles, ſans quantité, ſans diviſibilité.

30. Il jouit d'une félicité complete & inaltérable; elle conſiſte à ſe concevoir lui-même & à ſe contempler.

31.

31. Après cet être des êtres, la premiere ſubſtance, c'eſt le moteur premier du ciel, au-deſſous duquel il y d'autres intelligences immatérielles, éternelles, qui préſident au mouvement des ſpheres inférieures, ſelon leur nombre & leurs degrés.

32. C'eſt une ancienne tradition que ces ſubſtances motrices des ſpheres ſont des dieux, & cette doctrine eſt vraiment céleſte. Mais ſont-elles ſous la forme de l'homme, ou d'autres animaux? c'eſt un préjugé qu'on a accrédité parmi les peuples pour la sûreté de la vie & la conſervation des lois.

De l'athéiſme d'Ariſtote. Voyez *l'article* ARISTOTÉLISME.

Principes de la morale ou de la philoſophie pratique d'Ariſtote. 1. La félicité morale ne conſiſte point dans les plaiſirs des ſens, dans la richeſſe, dans la gloire civile, dans la puiſſance, dans la nobleſſe, dans la contemplation des choſes intelligibles ou des idées.

2. Elle conſiſte dans la fonction de l'ame occupée dans la pratique d'une vertu; ou s'il y a pluſieurs vertus, dans le choix de la plus utile & la plus parfaite.

3. Voilà le vrai bonheur de la vie, le ſouverain bien de ce monde.

4. Il y en a d'autres qu'il faut regarder comme des inſtrumens qu'il faut diriger à ce but; tels ſont les amis, les grandes poſſeſſions, les dignités, &c.

5. C'eſt l'exercice de la vertu qui nous rend heureux autant que nous pouvons l'être.

6. Les vertus ſont, ou théoritiques ou pratiques.

7. Elles s'acquierent par l'uſage. Je parle des pratiques, & non des contemplatives.

8. Il eſt un milieu qui conſtitue la vertu morale en tout.

9. Ce milieu écarte également l'homme de deux points oppoſés & extrèmes, à l'un deſquels il péche par excés, & à l'autre par défaut.

10. Il n'eſt pas impoſſible à ſaiſir même dans les circonſtances les plus agitées, dans les momens de paſſions les plus violens, dans les actions les plus difficiles.

11. La vertu eſt un acte délibéré, choiſi & volontaire. Il ſuit de la ſpontanéité dont le principe eſt en nous.

12. Trois choſes la perfectionnent, la nature, l'habitude & la raiſon.

13. Le courage eſt la premiere des vertus; c'eſt le milieu entre la crainte & la témérité.

14. La tempérance eſt le milieu entre la privation & l'excès de la volupté.

15. La libéralité eſt le milieu entre l'avarice & la prodigalité.

16. La magnificence eſt le milieu entre l'économie ſordide & le faſte inſolent.

17. La magnanimité qui ſe rend juſtice à elle-même, qui ſe connoît, tient le milieu entre l'humilité & l'orgueil.

18. La modeſtie qui eſt relative à la pourſuite des honneurs eſt également éloignée du mepris & de l'ambition.

19. La douceur comparée à la colere, n'eſt ni féroce, ni engourdie.

20. La popularité ou l'art de capter la bienveillance des hommes, évite la ruſticité & la baſſeſſe.

21. L'intégrité, ou la candeur ſe place entre l'impudence & la diſſimulation.

22. L'urbanité ne montre ni groſſiereté ni baſſeſſe.

23. La honte qui reſſemble plus à une paſſion qu'à une habitude, a auſſi ſon point entre deux excès oppoſés; elle n'eſt ni puſillanime ni intrépide.

24. La juſtice relative au jugement des actions, eſt ou univerſelle ou particuliere.

25. La juſtice univerſelle eſt l'obſervation des lois établies pour la conſervation de la ſociété humaine.

26. La juſtice particulaire qui rend à chacun ce qui lui eſt dû, eſt ou diſtributive, ou commutative.

27. Diſtributive lorſqu'elle accorde les honneurs & les récompenſes, en proportion du mérite. Elle eſt fondée ſur une progreſſion géométrique.

28. Commutative, lorſque dans les échanges elle garde la juſte valeur des choſes, & elle eſt fondée ſur une proportion arithmétique.

29. L'équité differe de la juſtice. L'équité corrige le défaut de la loi. L'homme équitable ne l'interprete point en ſa faveur d'une maniere trop rigide.

30. Nous avons traité des vertus propres à la portion de l'ame qui ne raiſonne pas. Paſſons à celle de l'intellect.

31. Il y a cinq eſpeces de qualités intellectuelles, ou théorétiques; la ſcience, l'art, la prudence, l'intelligence, la ſageſſe.

32. Il y a trois choſes à fuir dans les mœurs; la diſpoſition vicieuſe, l'incontinence, la férocité. La bonté eſt l'oppoſé de la diſpoſition vitieuſe, la continence eſt l'oppoſé de l'incontinence. L'héroïſme eſt l'oppoſé de la férocité. L'héroïſme eſt le caractere des hommes divins.

33. L'amitié eſt compagne de la vertu; c'eſt une bienveillance parfaite entre des hommes qui ſe payent de retour. Elle ſe forme ou pour le plaiſir ou pour l'utilité; elle a pour baſe ou les agrémens de la vie, ou la pratique du bien; & elle ſe diviſe en imparfaite & en parfaite.

34. C'eſt ce que l'on accorde dans l'amitié, qui doit être la meſure de ce que l'on exige.

35. La bienveillance n'eſt pas l'amitié, c'en eſt le commencement; la concorde l'amene.

36. La douceur de la ſociété eſt l'abus de l'amitié.

37. Il y a diverſes ſortes de voluptés.

38. Je ne voudrois pas donner le nom de volupté aux plaiſirs deshonnetes. La volupté vraie eſt celle qui naît des actions vertueuſes, & de l'accompliſſement des deſirs.

39. La félicité qui naît des actions vertueuſes eſt ou active, ou contemplative.

40. La contemplative qui occupe l'ame, & qui mérite à l'homme le titre de ſage, eſt la plus importante.

41. La félicité qui réſulte de la poſſeſſion & de la jouiſſance des biens extérieurs n'eſt pas à comparer avec celle qui découle de la vertu, & de ſes exercices.

Des ſucceſſeurs d'Ariſtote, Théophraſte, Straton, Lycon, Ariſton, Critolaüs, Diodore, Dicéarque, Eudeme, Héraclide, Phanias, Demetrius, Hyeronimus.

Théopraſte naquit à Ereſſe, ville maritime de l'île de Lesbos. Son pere le conſacra aux muſes, & l'envoya ſous Alcippe. Il vint à Athènes; il vit Platon; il écouta Ariſtote, qui diſoit de Calliſthène & de lui, qu'il falloit des éperons à Calliſthène & un mors à Théophraſte. *Voy. à l'article* ARISTOTÉLISME, les principaux traits de ſon caractere & de ſa vie. Il ſe plaignoit, en mourant, de la nature qui avoit accordé de ſi longs jours aux corneilles, & de ſi courts aux hommes. Toute la ville d'Athènes ſuivit à pié ſon convoi. Il nous reſte pluſieurs de ſes ouvrages. Il fit peu de changemens à la doctrine de ſon maître.

Il admettoit avec Ariſtote autant de mouvemens, que de prédicamens; il attribuoit auſſi au mouvement l'altération, la génération, l'accroiſſement, la corruption, & leurs contraires. Il diſoit que le lieu étoit immobile; que ce n'étoit point une ſubſtance, mais un rapport à l'ordre & aux poſitions; que le lieu étoit dans les animaux, les plantes, leurs diſſemblables, animés ou inanimés, parce qu'il y avoit dans tous les êtres une relation des parties au tout ce qui déterminoit le lieu de chaque partie; qu'il falloit compter entre les mouvemens les appétits, les paſſions, les jugemens, les ſpéculations de l'ame; que tous ne naiſſent pas des contraires; mais que des choſes avoient pour cauſe leurs contraires, d'autres leurs ſemblables, d'autres encore de ce qui eſt actuellement. Que le mouvement n'étoit jamais ſéparé de l'action; que les contraires ne pouvoient être compris ſous un même genre; que les contraires pouvoient être la cauſe des contraires; que la ſalure de la mer ne venoit pas de la chaleur du ſoleil, mais de la terre qui lui ſervoit de fond; que la direction oblique des vents avoit pour cauſe la nature des vents même, qui en partie graves, & en partie légers, étoient portés en même tems en haut & en bas; que le haſard & non la prudence mene la vie; que les mules engendrent en Cappadoce; que l'ame n'étoit pas fort aſſujettie au corps, mais qu'elle faiſoit beaucoup d'elle-même; qu'il n'y avoit point de volupté fauſſe; qu'elles étoient toutes vraies; enfin qu'il y avoit un principe de toutes choſes par lequel elles étoient & ſubſiſtoient, & que ce principe étoit un & divin.

Il mourut à l'âge de 85 ans; il eut beaucoup d'amis, & il étoit d'un caractere à s'en faire & à les conſerver; il eut auſſi quelques ennemis, & qu'eſt-ce qui n'en a pas? On nomme parmi ceux-ci Epicure & la célebre Léontine.

Straton naquit à Lampſac. Il eut pour diſciple Ptolomée Philadelphe; il ne négligea aucune des parties de la Philoſophie, mais il tourna particulierement ſes vûes vers les phénomenes de la nature. Il prétendoit.

Qu'il y avoit dans la nature une force divine, cauſe des générations, de l'accroiſſement, de la diminution, & que cependant cette cauſe étoit ſans intelligence.

Que le monde n'étoit point l'ouvrage des dieux, mais celui de la nature, non comme Démocrite l'avoit rêvé, en conſéquence du rude & du poli, des atomes droits ou crochus, & autres viſions.

Que tout ſe faiſoit par les poids & les meſures.

Que le monde n'étoit point un animal, mais que le mouvement & le haſard avoient tout produit, & conſervoient tout.

Que l'être ou la permanence de ce qui eſt, c'étoit la même choſe.

Que l'ame étoit dans la baſe des ſourcils.

Que les ſens étoient des eſpeces de fenêtres par leſquelles l'ame regardoit, & qu'elle étoit tellement unie au ſens, que eu égard à ſes opérations, elle ne paroiſſoit pas en différer.

Que le tems étoit la meſure du mouvement & du repos.

Que les tems ſe réſolvoient en individu, mais que le lieu & les corps ſe diviſoient à l'infini.

Que ce qui ſe meut, ſe meut dans un tems individuel.

Que tout corps étoit grave & tendoit au milieu.

Que ce qui eſt au-delà du ciel étoit un eſpace immenſe, vuide de ſa nature, mais ſe rempliſſant ſans ceſſe de corps; enſorte que ce n'eſt que par la penſée qu'on peut le conſidérer comme ſubſiſtant par lui-même.

Que cet eſpace étoit l'enveloppe générale du monde.

Que toutes les actions de l'ame étoient des mouvemens, & l'appétit irraiſonnable, & l'appétit ſenſible.

Que l'eau eſt le principe du premier froid.

Que les cometes ne ſont qu'une lumiere des aſtres renfermée dans une nue, comme nos lumieres artificielles dans une lanterne.

Que nos ſenſations n'étoient pas, à proprement parler, dans la partie affectée, mais dans un autre lieu principal.

Que la puiſſance des germes étoit ſpiritueuſe & corporelle.

Qu'il n'y avoit que deux êtres, le mot & la choſe, & qu'il y avoit de la vérité & de la fauſſeté dans le mot.

Straton mourut ſur la fin de la 127e olympiade. *Voy.* à *l'article* ARISTOTÉLISME le jugement qu'il faut porter de ſa philoſophie.

Lycon, ſucceſſeur de Straton, eut un talent particulier pour inſtruire les jeunes gens. Perſonne ne ſut mieux exciter en eux la honte & réveiller l'émulation. Sa prudence n'étoit pas toute renfermée dans ſon école; il en montra pluſieurs fois dans les conſeils qu'il donna aux Athéniens; il eut la faveur d'Attale & d'Eumene. Antiochus voulut ſe l'attacher, mais inutilement. Il étoit faſtueux dans ſon vêtement. Né robuſte, il ſe plaiſoit aux exercices athlétiques; il fut chef de l'école peripatéticienne pendant 44 ans. Il mourut de la goutte à 74.

Lycon laiſſa la chaire d'Ariſtote à Ariſton. Nous ne ſavons de celui-ci qu'une choſe, c'eſt qu'il s'attacha à parler & à écrire avec élégance, & douceur, & qu'on deſira ſouvent dans ſes leçons un poids & une gravité plus convenables au philoſophe & à la Philoſophie.

Ariſton eut pour diſciple & ſucceſſeur Critolaüs de Phaſelide. Il mérita par ſon éloquence d'être aſſocié à Carneade & à Diogène, dans l'ambaſſade que les Athéniens décernerent aux Romains. L'art oratoire lui paroiſſoit un mal dangereux, & non pas un art. Il vécut plus de 80 ans. Dieu n'étoit, ſelon lui, qu'une portion très-ſubtile d'*æther*. Il diſoit que toutes ces coſmogonies que les prêtres débitoient aux peuples, n'avoient rien de conforme à la nature, & n'étoient que des fables ridicules; que l'eſpece humaine étoit de toute éternité; que le monde étoit de lui-même; qu'il n'avoit point eu de commencement; qu'il n'y avoit aucune cauſe capable de le détruire, & qu'il n'auroit pas de fin. Que la perfection morale de la vie conſiſtoit à s'aſſujettir aux lois de la nature. Qu'en mettant les plaiſirs de l'ame & ceux du corps dans une balance, c'étoit peſer un atome avec la terre & les mers.

On ſait que Diodore inſtruit par Critolaüs, lui ſuccéda dans le lycée, mais on ignore qui il fut; quelle fut ſa maniere d'enſeigner: combien de tems il occupa la chaire, ni qui lui ſuccéda. La chaîne péripatéticienne ſe rompit à Diodore. D'Ariſtote à celui-ci, il y eut onze maîtres, entre leſquels il nous en manque trois. On peut donc finir à Diodore la premiere période de l'école péripatéticienne, après avoir dit un mot de quelques perſonnages célebres qui lui ont fait honneur.

Dicéarque fut de ce nombre; il étoit Meſſénien. Ciceron en faiſoit grand cas. Ce philoſophe diſoit:

1. L'ame n'eſt rien: c'eſt un mot vuide de ſens. La force par laquelle nous agiſſons, nous ſentons, nous penſons, eſt diffuſe dans toute la matiere dont elle eſt auſſi inſéparable que l'étendue, & où elle s'exerce diverſement, ſelon que l'être un & ſimple eſt diverſement configuré.

2. L'eſpece humaine eſt de toute éternité.

3. Toutes les divinations ſont fauſſes, ſi l'on en excepte celles qui ſe préſentent à l'ame, lorſque libre de diſtraction, elle eſt ſuffiſamment attentive à ce qui ſe paſſe en elle.

4. Qu'il vaut mieux ignorer l'avenir que le connoître.

Il étoit verſé profondément dans la politique. On liſoit tous les ans une fois, dans l'aſſemblée des éphores, le livre qu'il avoit écrit de la république de Lacédémone.

Des princes l'employerent à meſurer la hauteur & la diſtance des montagnes, & à perfectionner la Géographie.

Eudeme, né à Rhodes, étudia ſous Ariſtote. Il ajouta quelque choſe à la logique de ſon maître, ſur les argumentations hypotétiques & ſur les modes. Il avoit écrit l'hiſtoire de la Géométrie & de l'Aſtronomie.

Héraclide de Pont écouta Platon, embraſſa le pytagoriſme, paſſa ſous Speuſipe, & finit par devenir ariſtotélicien. Il réunit le mérite d'orateur à celui de philoſophe.

Phanias de Leſbos étudia la nature, & s'occupa auſſi de l'hiſtoire de la Philoſophie.

Démétrius de Phalere fut un des diſciples de Théophraſte les plus célebres. Il obtint de Caſſandre, roi de Macédoine, dans la 115 olympiade, l'adminiſtration des affaires d'Athènes, fonction dans laquelle il montra beaucoup de ſageſſe. Il rétablit le gouvernement populaire, il embellit la ville; il augmenta ſes revenus; & les Athéniens animés d'une reconnoiſſance qui ſe montroit tous les jours, lui éleverent juſqu'à 350 ſtatues, ce qui n'étoit arrivé à perſonne avant lui. Mais il n'étoit guere poſſible de s'illuſtrer & de vivre tranquille chez un peuple inconſtant: la haine & l'envie le perſécuterent. On ſe ſouleva contre l'obligarchie. On le condamna à mort. Il étoit alors abſent. Dans l'impoſſibilité de ſe ſaiſir de ſa perſonne, on ſe jetta ſur ſes ſtatues, qui furent toutes renverſées en moins de tems qu'on n'en avoit élevé une. Le philoſophe ſe réfugia chez Ptolomée Soter, qui l'accueillit & l'employa à réformer la légiſlation. On dit qu'il perdit les yeux pendant ſon ſéjour à Alexandrie; mais que s'étant adreſſé à Siparis, ce dieu lui rendit la vûe, & que Démétrius reconnut ce bienfait dans des hymnes que les Athéniens chanterent dans la ſuite. Il conſeilla à Ptolomée de ſe nommer pour ſucceſſeurs les enfans d'Euridice, & d'exclure le fils de Bérénice. Le prince n'écouta point le philoſophe, & s'aſſocia Ptolomée connu ſous le nom de *Philadelphe*. Celui-ci après la mort de ſon pere, rélégua Démétrius dans le fond d'une province, où il vécut pauvre, & mourut de la piquure d'un aſpic. On voit par la liſte des ouvrages qu'il avoit compoſés, qu'il étoit poëte, orateur, philoſophe, hiſtorien, & qu'il n'y avoit preſque aucune branche de la connoiſſance humaine qui lui fût étrangere. Il aima la vertu, & fut digne d'un meilleur ſort.

Nous ne ſavons preſque rien d'Hyeronimus de Rhodes.

De la philoſophie péripatéticienne à Rome, pendant le tems de la république & ſous les empereurs. Voy. *l'article* ARISTOTÉLISME, & *l'article* PHILOSOPHIE DES ROMAINS.

De la philoſophie d'Ariſtote chez les Arabes. Voyez *les articles* ARABES & ARISTOTÉLISME.

De la philoſophie d'Ariſtote chez les Sarraſins, voy. *l'article* SARRASINS & ARISTOTÉLISME.

De la philoſophie d'Ariſtote dans l'Egliſe, voyez *les articles* JESUS-CHRIST & PERES DE L'EGLISE, & ARISTOTÉLISME.

De la philoſophie d'Ariſtote parmi les Scholaſtiques, voyez *les articles* PHILOSOPHIE SCHOLASTIQUE & ARISTOTÉLISME.

Des reſtaurateurs de la philoſophie d'Ariſtote, voyez *l'article* ARISTOTÉLISME & *l'article* PHILOSOPHIE.

Des philoſophes récens Ariſtotelico-ſcholaſtiques, voy. *l'article* ARISTOTÉLISME, *où ce ſujet eſt traité très-au long. Nous reſtituerons ſeulement ici quelques noms moins importans qu'on a omis, & qui peut-être ne valent guere la peine d'être tirés de l'oubli.*

Après Bannez, on trouve dans l'hiſtoire de la Philoſophie, *Franciſcus Sylveſtrius*. Sylveſtrius naquit à Ferrare; il fut élu chef de ſon ordre; il enſeigna à Bologne; il écrivit trois livres de commentaires ſur l'ame d'Ariſtote. Matthæus Aquarius les a publiés avec des additions & des queſtions philoſophiques. Sylveſtrius mourut en 1528.

Michel Zanard de Bergame, homme qui ſavoit lever des doutes & les réſoudre; il a écrit *de triplici univerſo, de Phyſicâ & Metaphyſicâ, & commentaria cum dubiis & quæſtionibus in octo libros Ariſtotelis.*

Joannes, à S. Thoma, de l'ordre auſſi des Dominicains; il s'entendit bien en Dialectique, en Métaphyſique & en Phyſique, en prenant ces mots ſelon l'acception qu'ils avoient de ſon tems, ce qui réduit le mérite de ſes ouvrages à peu de choſe, ſans rien ôter à ſon talent. Preſque tous ces hommes qui auroient porté la connoiſſance humaine juſqu'où elle pouvoit aller, occupés

cupés à des argumentations futiles, furent des victimes de l'eſprit dominant de leur ſiecle.

Chryſoſtome Javelle. Il naquit en Italie en 1488; il regarda les opinions & la philoſophie de Platon comme plus analogues à la Religion, & celle d'Ariſtote comme préférable pour la recherche des vérités naturelles. Il écrivit donc de la philoſophie morale ſelon Ariſtote d'abord, enſuite ſelon Platon, & en dernier lieu ſelon Jeſus-Chriſt. Il dit dans une de ſes préfaces, *Ariſtotelis diſciplina nos quidem doctos ac ſubtiliſſime de moralibus, ſicut de naturalibus diſſerentes efficere poteſt; at moralis Platonica ex vi dicendi atque paternâ adhortatione, veluti prophetia quædam, & quaſi ſuperum vox inter homines tonans, nos procul dubio ſapientiores, probatiores, vitæque feliciores reddet*. Il y a de la fineſſe dans ſon premier traité, de la ſublimité dans la ſecond, de la ſimplicité dans le troiſieme.

Parmi les diſciples qu'Ariſtote a eu chez les Franciſcains, il ne faut pas oublier Jean Ponzius, Maſtrius, Bonaventure Mellut, Jean Lallemandet, Martin Meuriſſe, Claude Fraſſenius, *&c.*

Dans le catalogue des ariſtotéliciens de l'ordre de Citeaux, il faut inſérer après Ange Manriquez, Bartholomée, Gomez, Marcile Vaſquez, Pierre de Oviedo, *&c.*

Il faut placer à la tête des ſcholaſtiques de la ſociété de Jeſus, Pierre Hurtado de Mendoſa avant Vaſquez, & après celui-ci, Paul Vallius & Balthazar Tellez; & après Suarès François Tollet & Antoine Rubius.

A ces hommes on peut ajouter François Alphonſe, François Gonſalez, Thomas Compton, François Raſsler, Antonius Polus, Honoré Fabri: celui-ci ſoupçonné dans ſa ſociété de favoriſer le Cartéſianiſme, y ſouffrit de la perſécution.

Des philoſophes qui ont ſuivi la véritable philoſophie d'Ariſtote, voyez *l'article* ARISTOTÉLISME.

Parmi ceux-ci, le premier qui ſe préſente eſt Nicolas Leonic Thomée. Il naquit en 1457; il étudia la langue grecque & les Lettres ſous le célebre Démétrius Chalcondylas; & il s'appliqua ſérieuſement à expoſer la doctrine d'Ariſtote telle qu'elle nous eſt préſentée dans les ouvrages de ce philoſophe. Il ouvrit la voie à des hommes plus célebres, Pomponace & à ſes diſciples. *Voyez à l'article* ARISTOTÉLISME, *l'abrégé de la doctrine de* Pomponace.

Celui-ci eut pour diſciples Hercules Gonzaga, qui fut depuis cardinal; Théophile Folengius, de l'ordre de ſaint Benoît, & auteur de l'ouvrage burleſque que nous avons ſous le titre *de Merlin Cocaye*; Paul Jove, Helidée, Gaſpard Contarin, autre cardinal, Simon Porta, Jean Geneſius de Sepulveda, Jules Cæſar Scaliger, Lazare Bonami, Jules-Cæſar Vanini, & Ruphus, l'adverſaire le plus redoutable de ſon maître. *Voyez l'article* ARISTOTÉLISME.

Inſcrivez après Ruphus, parmi les vrais Ariſtotéliciens, Marc-Antoine Majoragius, Daniel Barbarus, Jean Geneſius de Sepulveda, Petrus Victorius; & après les Strozze, Jacques Mazonius, Hubert Gifanius, Jules Pacius; & à la ſuite de Cæſar Cremonin, François Vicomeſcat, Louis Septale, plus connu parmi les Anatomiſtes qu'entre les Philoſophes; Antoine Montecatinus, François Burana, Jean Paul Pernumia; Jean Cottuſius, Jaſon de Nores, Fortunius Licet, Antoine Scaynus, Antoine Roccus, Felix Aſcorombonus, François Robertel, Marc-Antoine Muret, Jean-Baptiſte Monslor, François Vallois, Nunneſius Balfurcus, *&c.*

Il ne faut pas oublier parmi les proteſtans ariſtotéliciens, Simon Simonius, qui parut ſur la ſcene après Joachin Camerarius & Melanchton; Jacob Schegius, Philippe Scherbius, *&c.*

Erneſt Sonerus précéda Michel Piccart, & Conrad Horneius lui ſuccéda & Corneille Martius.

Chriſtianus Dreierus, Melchior Zeidlerus, & Jacques Thomaſius, finiſſent cette ſeconde période de l'Ariſtotéliſme.

Nous expoſerons dans un article particulier la philoſophie de Thomaſius. *Voyez* THOMASIUS, *philoſophie de*.

Il nous reſteroit à terminer cet article par quelques conſidérations ſur l'origine, les progrès & la réforme du *Péripatéticiſme*, ſur les cauſes de ſa durée ſur le ralentiſſement qu'elle a apporté au progrès de la vraie ſcience, ſur l'opiniâtreté de ſes ſectateurs, ſur les argumens qu'elle a fournis aux athées, ſur la corruption des mœurs qui s'en eſt ſuivie, ſur les moyens qu'on pouvoit employer contre la ſecte, & qu'on négligea; ſur l'attachement mal entendu que les Proteſtans affecterent pour cette maniere de philoſopher, ſur les tentatives inutiles qu'on fit pour l'améliorer, & ſur quelques autres points non moins importans; mais nous renvoyons toute cette matiere à quelque traité de l'hiſtoire de la Philoſophie en général & en particulier, où elle trouvera ſa véritable place. *Voyez l'article* PHILOSOPHIE EN GÉNÉRAL, (*Hiſtoire de la*)

PERIPETIE, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) dans le poëme dramatique, c'eſt ce qu'on appelle ordinairement le *dénouement*; c'eſt la derniere partie de la piece, où le nœud ſe débrouille, & l'action ſe termine. *Voyez* TRAGÉDIE.

Ce mot vient du grec περιπετης, *choſe* qui tombe dans un état différent, & qui eſt formé de περι, *autour* & de πιπτω, *cado*, je tombe.

La *peripétie* eſt proprement le changement de condition, ſoit heureuſe, ſoit malheureuſe, qui arrive au principal perſonnage d'un drame, & qui réſulte de quelque recconnoiſſance ou autre incident, qui donne un nouveau tour à l'action.

Ainſi la *peripétie* eſt la même choſe que la cataſtrophe, à-moins qu'on ne diſe que celle-ci dépend de l'autre, comme un effet dépend de ſa cauſe ou de ſon occaſion. *Voyez* CATASTROPHE.

La *peripétie* eſt quelquefois fondée ſur un reſſouvenir ou une reconnoiſſance, comme dans l'Œdipe roi, où un député envoyé de Corinthe, pour offrir la couronne à Œdipe, lui apprend qu'il n'eſt point fils de Polybe & de Mérope; par-là Œdipe commence à découvrir que Laïus qu'il avoit tué étoit ſon pere, & qu'il a épouſé Jocaſte ſa propre mere; ce qui le jette dans le dernier deſeſpoir. Ariſtote appelle cette ſorte de dénouement *une double peripétie*. *Voyez* RECONNOISSANCE.

Les qualités que doit avoir la *peripétie*, ſont d'être probables & néceſſaires; pour cela elle doit être une ſuite naturelle, ou au-moins l'effet des actions précedentes, & encore mieux naître du ſujet même de la piece, & par conſéquent ne point venir d'une cauſe étrangere, & pour ainſi parler, collatérale.

Quelquefois la *peripétie* ſe fait ſans reconnoiſſance, comme dans l'Antigone de Sophocle, où le changement dans la fortune de Créon, eſt produit par ſa ſeule opiniâtreté. La *peripétie* peut auſſi venir d'un ſimple changement de volonté. Cette derniere ſorte de dénouement, quoiqu'elle demande moins d'art, comme l'obſerve Dryden, peut cependant être telle, qu'il en réſulte de grandes beautés; tel eſt le dénouement du Cinna de Corneille, où Auguſte ſignale ſa clémence, malgré toutes les raiſons qu'il a de punir & de ſe vanger.

Ariſtote appelle ces deux *peripéties*, *peripéties ſimples*; les changemens qu'elles produiſent conſiſtant ſeulement dans le paſſage du trouble & de l'action; à la tranquillité & au repos. *Voyez* FABLE & ACTION.

Corneille avoue que l'*agnition*, c'eſt-à-dire, ce que nous nommons *reconnoiſſance*, eſt un grand ornement dans les tragédies; une grande reſſource pour la *peripétie*, & c'eſt auſſi le ſentiment d'Ariſtote; mais il ajoute qu'elle a ſes inconvéniens. Les Italiens l'affectent dans la plûpart de leurs poëmes, & perdent quelquefois par l'attachement qu'ils y ont, beaucoup d'occaſions de ſentimens pathétiques qui auroient des beautés plus conſidérables. P. Corn. 2. *diſc. ſur la tragédie*.

Nous pourrions dire la même choſe de preſque tous nos dramatiques modernes depuis Corneille & Racine. Il eſt étonnant ſur-tout que dans les pieces de ce dernier, les *peripéties* ne ſoient jamais l'effet d'une reconnoiſſance; en ſont-elles moins belles & moins intéreſſantes?

PERIPHERIE, ſ. f. (*en Géométrie.*) eſt la circonférence ou la ligne qui termine un cercle, une ellipſe, une parabole, ou une autre figure curviligne. *Voy.* CIRCONFÉRENCE, CERCLE, *&c.*

Ce mot eſt formé de περὶ, *autour*, & de φέρω, *je porte*.

La *périphérie* de chaque cercle eſt ſuppoſé diviſée en 360 dégres, qui ſe ſubdiviſent encore chacun en 60 minutes, les minutes en 60 ſecondes chacune, *&c.* *Voyez* DEGRÉ, MINUTE, *&c.*

Les Géometres démontrent que l'aire ou ſurface du cercle eſt égale à celle d'un triangle, dont la baſe eſt égale à la *périphérie*, & la hauteur au rayon. *V.* TRIANGLE.

Il ſuit de-là que les cercles ſont en raiſon compoſée de leurs *périphéries* & de leurs rayons. Or, entant que figures ſemblables, ils ſont auſſi en raiſon doublée de leurs rayons: donc les *périphéries* des cercles ſont entre elles comme leurs rayons; & par conſéquent auſſi comme leurs diametres. *Chambers*. (E)

PÉRIPHRASE, ſ. f. (*Rhétorique.*) c'eſt-à-dire *circonlocution*, détour de mots, figure dont Quintilien a ſi bien traité, *liv. VIII. c. vj. Quod uni aut paucioribus dici poteſt, explicatur*, periphraſim *vocant*, circuitum loquendi,, *qui non numquam neceſſitatem habet, quoties dictu deformia operit.... Interim ornatum petit, ſolum*

qui

qui eſt apud Poetas frequentiſſimus; & apud Oratores non rarus, ſemper tamen adſtrictior. Il eſt de la décence de recourir aux *périphraſes*, pour faire entendre les choſes qu'il ne convient pas de nommer. Ces tours d'expreſſion ſont ſouvent néceſſaires aux Orateurs. La *périphraſe* en étendant le diſcours le releve; mais il la faut employer avec choix & avec meſure, pour qu'elle ſoit *orationis dilucidior circuitio*, & pour y produire une belle harmonie.

Platon dans une oraiſon funebre parle ainſi: „ Enfin, „ meſſieurs, nous leur avons rendu les derniers devoirs, „ & maintenant ils achevent ce fatal voyage „. Il appelle la mort *ce fatal voyage*; enſuite il parle des derniers devoirs comme d'une pompe publique que leur pays leur avoit préparée exprès, pour les conduire hors de cette vie. De même Xénophon ne dit point, vous travaillez beaucoup; mais, „ vous regardez le travail comme le ſeul „ guide qui peut vous conduire à une vie heureuſe „.

La *périphraſe* ſuivante d'Hérodote, eſt encore plus délicate. La déeſſe Vénus pour châtier l'inſolence des Scythes, qui avoient oſé piller ſon temple, leur envoya une *maladie qui les rendoit femmes*. Il y a dans le grec θηλείαν νῦσον; c'eſt vraiſſemblablement le vice de ceux dont S. Gréoire de Naziance dit qu'ils ſont.

> Α'σωτίας ἄινιγμα, και γρῖφος παθῶν,
> Α'νδρες γυναιξὶ καὶ γυναῖκες ἀνδράσιν.

Un paſſage du Scholiaſte de Thucydide eſt déciſif. Il parle de Philoctete qu'on ſait avoir été puni par Vénus de la même maniere qu'Hérodote dit qu'elle punit les Scythes.

Cicéron dans ſon plaidoyer pour Milon, uſe d'une *périphraſe* encore plus belle que celle de l'hiſtorien grec. Au lieu de dire que les eſclaves de Milon tuerent Clodius, il dit: *fecerunt ſervi Milonis, neque imperante, neque ſciente, neque præſente domino, id quod ſuos quiſque ſervos in tali re facere voluiſſet*. Cet exemple, auſſi-bien que celui d'Hérodote, entre dans le trope que l'on nomme *euphémiſme*, par lequel on déguiſe des idées deſagréables, odieuſes, ou triſtes, ſous des noms qui ne ſont point les noms propres de ces ideés: ils leur ſervent comme de voiles; & ils en expriment en apparence de plus agréables, de moins choquantes, ou de plus honnêtes, ſelon le beſoin.

L'uſage de la *périphraſe* peut s'étendre fort loin, & la Poéſie en tire ſouvent beaucoup d'éclat; mais il faut alors qu'elle faſſe une belle image. On a eu raiſon de blâmer cette *périphraſe* de Racine, dans le récit de Théramene.

> *Cependant ſur le dos de la plaine liquide*
> *S'éleve à gros bouillons une montagne humide.*

Une montagne humide qui s'éleve à gros bouillons ſur la plaine liquide, eſt proprement de l'enflûre. Le *dos de la plaine liquide*, eſt une métaphore qui ne peut ſe tranſporter du latin en françois; enfin, la *périphraſe* n'eſt pas exacte, & ſort du langage de la tragédie.

Mais les deux vers ſuivans.

> *Indomptable taureau, dragon impétueux,*
> *Sa croupe ſe recourbe en replis tortueux.*

Ces deux vers, dis-je, ſont bien éloignés d'être une *périphraſe* giganteſque; c'eſt de la grande poéſie, où ſe trouve la préciſion du deſſein, & la hardieſſe du coloris. Oublions ſeulement que c'eſt Théramene qui parle. (*D. J.*)

PÉRIPLE, ſ. m. (*Géog. anc.*) ce mot veut dire journal de navigation autour d'une mer, ou de quelque côté; nous connoiſſons en ce genre le *périple* de Scyllax, le *périple* d'Hannon, le *périple* de Pythéas, & le *périple* d'Arrien, qui décrivit toutes les côtes de la mer Noire, après les avoir reconnues en qualité de général de l'empereur Adrien, à qui il en dédia la deſcription ſous le nom du *périple du Pont-Euxin*.

Scyllax, célebre géographe, né dans la Carie, floriſſoit quelque tems après Hannon, c'eſt-à-dire environ 330 ans avant J. C. Nous avons ſous ſon nom un *périple* intéreſſant, qui eſt peut-être un court abrégé de ſon ouvrage. Il y eſt parlé de quelques villes phéniciennes bâties ſur la côte d'Afrique, entre autres de la ville de Thymiaterium, que bâtit Hannon.

Le *périple* d'Hannon paroît donc le plus ancien, & le ſeul morceau de ce genre que nous ayons en original. Il eſt anterieur au commencement du regne d'Alexandre, c'eſt-à-dire, à l'an 336 avant J. C. puiſqu'il y parle de Tyr, comme d'une ville floriſſante, qui a un roi particulier, & qui eſt ſituée dans une île ſéparée du continent par un détroit de trois ſtades. On voit par-là, que le voyage d'Hannon eſt plus ancien que l'an 300 avant J. C. Pline dit qu'il fut fait dans le tems de la puiſſance des Carthaginois, *Carthaginis potentiâ florente*; mais cette puiſſance a commencé de ſi bonne heure, qu'on ne peut en fixer la date préciſe.

Strabon, *l. I. p.* 47. traite de fabuleuſe la relation du célebre amiral de Carthage. Dodwel regarde auſſi le voyage d'Hannon comme un roman de quelques grecs déguiſés ſous un nom punique; mais malgré toute l'érudition qu'il prodigue à l'appui de ſes raiſonnemens, il n'a pas convaincu l'auteur de l'eſprit des Lois. M. de Monteſquieu met le *périple* d'Hannon au nombre des plus précieux monumens de l'antiquité & M. de Bougainville adoptant le même ſentiment, a donné dans le recueil de l'académie des Inſcriptions, *tome XXVI*. un mémoire curieux ſur ce voyage, outre la traduction du *périple* même d'Hannon, accompagnée des éclairciſſemens néceſſaires. En voici le précis.

Hannon partit du port de Carthage à la tête de ſoixante vaiſſeaux, qui portoient une grande multitude de paſſagers hommes & femmes, deſtinés à peupler les colonies qu'il alloit établir. Cette flotte nombreuſe étoit chargée de vivres & de munitions de toute eſpece, ſoit pour le voyage, ſoit pour les nouveaux établiſſemens. Les anciennes colonies carthaginoiſes étoient ſemées depuis Carthage juſqu'au détroit: ainſi les opérations ne devoient commencer qu'au-delà de ce terme.

Hannon ayant paſſé le détroit, ne s'arrêta qu'après deux journées de navigation, près du promontoire Hermeum, aujourd'hui le cap Cautin; & ce fut au midi de ce cap, qu'il établit ſa premiere peuplade. La flotte continua ſa roue juſqu'à un cap ombragé d'arbres, qu'Hannon nomme *Solaé*, & que le *périple* de Scyllax, met à trois journées plus loin que le précédent; c'eſt vraiſſemblablement le cap Bojador, ainſi nommé par les Portugais, à cauſe du courant très-dangereux que forment à cet endroit les vagues qui s'y briſent avec impétuoſité.

Les Carthaginois doublerent le cap; une demi-journée les conduiſit à la vue d'un grand lac voiſin de la mer, rempli de roſeaux, & dont les bords étoient peuplés d'éléphans & d'animaux ſauvages. Trois journées & demie de navigation ſéparent ce lac d'une riviere nommée *Lixus*, par l'amiral carthaginois. Il jetta l'ancre à l'embouchure de cette riviere, & ſéjourna quelque tems pour lier commerce avec les Nomades Lixites, répandus le long des bords du Liceus. Ce fleuve ne peut être que le Riodo-Ouro, eſpece de bras de mer, ou d'étang d'eau ſalée, qu'Hannon aura pris pour une grande riviere à ſon embouchure.

Enſuite la flotte mouilla près d'une île qu'Hannon appelle *Cerné*; & il laiſſa dans cette île des habitans pour y former une colonie. Cerné n'eſt autre que notre île d'Arquin, nommée *Ghir* par les Maures: elle eſt à cinquante milles du cap Blanc, dans une grande baie formée par ce cap, & par un banc de ſable de plus de cinquante milles d'étendue du nord au ſud, & un peu moins d'une lieue de large de l'eſt à l'oueſt. Sa diſtance du continent de l'Afrique, n'eſt guere que d'une lieue.

Hannon s'étant remis en mer, s'avança juſqu'au bord d'un grand fleuve qu'il nomme *Chrès*, à l'extrémité duquel il vit de hautes montagnes habitées par des ſauvages vêtus de peaux de bêtes féroces. Ces ſauvages s'oppoſerent à la deſcente des Carthaginois, & les repouſſerent à coups de pierres: ſelon toute apparence, ce fleuve Chrès, eſt la riviere de S. Jean, qui coule au ſud d'Arquin, à l'extrémité méridionale du grand banc. Elle reçoit les eaux de pluſieurs lacs conſidérables, & forme quelques îles dans ſon canal, outre celles qu'on voit au nord de ſon embouchure. Ses environs en ſont habités par les Nomades de la même eſpece que ceux du Lixus & ce ſont-là probablement les ſauvages que vit Hannon.

Ayant continué ſa navigation le long de la côte vers le midi, elle le conduiſit à un autre fleuve très-large & très-profond, rempli de crocodiles & d'hyppopotames. La grandeur de ce fleuve, & les animaux féroces qu'il nourrit, déſignent certainement le Sénégal. Il borna ſa navigation particuliere à ce grand fleuve, & rebrouſſant chemin, il alla chercher le reſte de ſa flotte dans la rade de Cerné.

Après douze jours de navigation le long d'une côte unie, les Carthaginois découvrirent un pays élevé, & des montagnes ombragées de forêts; ces montagnes boiſées d'Hannon, doivent être celles de Serra-Liona, qui commencent au-delà de Rio-Grande, & continuent juſqu'au cap Sainte-Anne.

Hannon

Hannon mit vingt-ſix jours, nettement exprimés dans ſon *périple*, à venir de l'île de Cerné, juſqu'au golfe, qu'il nomme la *corne du midi*; c'eſt le golfe de la côte de Guinée, qui s'étend juſqu'aux côtes de Bénin, & qui commençant vers l'oueſt du cap des trois pointes, finit à l'eſt par le cap Formoſo.

Hannon découvrit dans ce golfe une île particuliere, remplie de ſauvages, parmi leſquels il crut voir beaucoup plus de femmes que d'hommes. Elles avoient le corps tout velu, & les interpretes d'Hannon les nommoient *Gorilles*. Les Carthaginois pour-ſuivirent ces ſauvages, qui leur échapperent par la légereté de leur courſe. Ils ſaiſirent trois des femmes; mais on ne put les garder en vie, tant elles étoient féroces; il fallut les tuer & leurs peaux furent portées à Carthage, où juſqu'au tems de la ruine de cette ville, on les conſerva dans le temple de Junon. L'île des Gorilles, eſt quelqu'une de celles qu'on trouve en aſſez grand nombre dans ce lac. Les pays voiſins ſont remplis d'animaux pareils à ceux qu'Hannon prit pour des hommes ſauvages. C'étoient, ſuivant la conjecture de Ramuſio, commentateur d'Hannon, des ſinges de la grande eſpece, dont les forêts de l'Afrique intérieure ſont peuplées.

Le cap des Trois-pointes fut le terme des découvertes d'Hannon; la diſette des vivres l'obligea de ramener ſa flotte à Carthage, il y rentra plein de gloire, après avoir pénétré juſqu'au cinquieme degré de latitude; prit poſſeſſion d'une côte de près de ſix cens lieues, par l'établiſſement de pluſieurs colonies, depuis le détroit juſqu'à Cerné, & fonda dans cette île, un entrepôt ſûr & commode pour le commerce de ſes compatriotes, qui s'accrut conſidérablement depuis cette expédition.

On n'a pas de preuves que les Carthaginois aient dans la ſuite conſervé toutes les connoiſſances qu'ils devoient au voyage d'Hannon. Il eſt même à préſumer que leurs marchands n'allerent pas d'abord au-delà du Sénégal, & que peu-à-peu ils reſterent beaucoup en-deçà de ce fleuve.

Au tems de Scyllax, l'île de Cerné étoit devenue le terme de la navigation pour les gros bâtimens. La colonie d'Hannon s'y maintint; & Cerné fut toujours l'entrepôt du commerce des Carthaginois au Sud de l'Afrique. Leurs gros navires reſtoient à la rade de l'île; la côte ultérieure n'étant pas aiſément navigable, à cauſe des écueils & des bas fonds couverts d'herbes qu'on y rencontre fréquemment. Ils s'embarquerent à Cerné ſur des bâtimens légers, à bord deſquels ils alloient faire la traite le long des côtes, & même dans les rivieres, qu'ils remontoient aſſez avant.

Scylax fait mention d'une ville d'Ethiopiens ou de negres, où ils alloient commercer, & nous donne un détail des marchandiſes qui faiſoient de part & d'autre la matiere de ce commerce. Les Carthaginois y portoient des vaſes de terre, des tuiles, des parfums d'Egypte, & quelques bijoux de peu de conſéquence pour les femmes. En échange, ils en recevoient des peaux de cerfs, de lions, & de pantheres, des cuirs & des dents d'éléphans. Ces cuirs étoient d'un grand uſage pour les cuiraſſes & les boucliers.

Scylax garde le ſilence ſur la poudre d'or qu'ils tiroient auſſi de ces contrées; c'eſt un ſecret de leur commerce qu'il ignoroit ſans doute, n'ayant conſulté que les routiers des pilotes, où l'on n'avoit garde de faire mention de cet article important. Mais Herodote inſtruit par l'indiſcrétion de quelque Carthaginois, nous l'a révélé dans ſon hiſtoire, *liv. IV, ch. cxcvj.*

On voit encore dans l'île d'Arquin, un monument du long ſéjour des Carthaginois: ce ſont deux citernes couvertes, creuſées dans le roc avec un travail immenſe, pour raſſembler les eaux de diverſes ſources, & les défendre contre la chaleur immodérée du climat. Ces citernes marquées dans quelques plans du fort appartenant dans cette île à la compagnie des Indes françoiſes, contiennent aſſez d'eau pour en fournir pluſieurs gros bâtimens. Ce n'eſt point un ouvrage des Maures; ces peuples maîtres de l'intérieur du pays & des côtes, n'avoient nul beſoin de l'entreprendre: d'ailleurs, ils ne ſont pas navigateurs, ainſi nous ſommes obligés de l'attribuer aux Carthaginois, anciens poſſeſſeurs de l'île, depuis la découverte d'Hannon.

Ce grand homme de retour à Carthage, dépoſa dans le temple une eſpece de journal ou de ſommaire de la navigation; c'eſt le *périple* qui porte ſon nom, & dont l'original, perdu depuis long-tems, a eu le ſort de tous les écrits compoſés par ſes compatriotes. Le peu de familiarité des anciens avec la langue & les caracteres puniques, l'indifférence des Grecs, & la haine des Romains ont fait périr les ouvrages des Carthaginois, ſans qu'un ſeul ait pû ſe ſouſtraire à la proſcription générale; perte réelle pour la poſtérité, que les monumens de littérature & d'hiſtoire Carthaginoiſe auroient inſtruite de l'état de l'Afrique intérieure, de celui de l'ancienne Eſpagne & d'une infinité de faits inconnus aux Grecs concentrés en eux-mêmes; & qui trop ſuperficiels pour rien approfondir, étoient trop enorgueillis de la ſupériorité qu'ils avoient dans les arts, & de celle qu'ils prétendoient dans les ſciences, pour ne pas nier tout ce qu'ils ignoroient.

Le *périple* d'Hannon avoit été traduit en grec, vraiſſemblablement par quelque Sicilien, devenu ſujet de Carthage, depuis qu'elle eût ſoumis une partie de la Sicile à ſa domination. Le traducteur a défiguré quelques termes de l'original, & peut-être même ne nous en a-t-il conſervé qu'un exrait. Du-moins, c'eſt ce qu'on préſume au premier coup d'œil, en comparant la briéveté du *périple* avec la longueur de l'expédition. Peut-être auſſi ce *périple* d'Hannon traduit par un Grec, étoit-il l'abrégé fait par Hannon lui-même, d'un journal complet & circonſtancié, que les principes excluſifs de la politique carthaginoiſe, ne lui permettoient pas de rendre public.

En effet, on ne trouve dans ce qui nous reſte nul détail ſur les différens objets du nouveau commerce dont cette entrepriſe ouvroit la route aux Carthaginois, & particulierement ſur cet or, qu'ils alloient acheter pour des marchandiſes de peu de valeur; articles ſur leſquels le gouvernement ne pouvoit avoir trop de lumieres, & qu'Hannon n'avoit pas ſans doute oubliés dans ſon récit. Mais on ſait avec quelle jalouſie ces républicains cachoient aux étrangers les ſources de leur opulence; ce fut toujours pour eux un des ſecrets de l'état, & les anciens nous ont tranſmis plus d'un exemple des précautions qu'ils prenoient, pour rendre impénétrable à leurs rivaux le voile dont ils cherchoient à ſe couvrir.

Pythéas né à Marſeille, vers le milieu ou la fin du quatrieme ſiecle, avant J. C. eſt célebre par ſes connoiſſances aſtronomiques, & par ſes voyages. Il partit du port de ſa patrie, & voguant de cap en cap, il côtoya toute la partie orientale de l'Eſpagne, pour entrer dans le bras de la Méditerranée, qui baignant le midi de ce royaume, & le nord de l'Afrique, ſe joint à l'Océan par le détroit de Gibraltar.

Au ſortir du détroit, il remonta vers le nord; le long des côtes de la Luſitanie, & continuant de faire le tour de l'Eſpagne, il gagna les côtes de l'Aquitaine & de l'Armorique, qu'il doubla pour entrer dans le canal qu'on nomme aujourd'hui la *Manche*. Au-delà du canal, il ſuivit les côtes orientales de l'île Britannique; & lorſqu'il fut à ſa partie la plus ſeptentrionale, pouſſant toujours vers le nord; il s'avança en ſix journées de navigation, juſqu'à un pays que les Barbares nommoient *Thulé*, & où la durée du jour ſolſticial étoit de vingt-quatre heures; ce qui ſuppoſe 66′ 30″ de latitude ſeptentrionale. Ce pays eſt l'Islande, ſituée entre les 65 & 67′ de latitude; c'eſt Strabon qui nous fournit ce détail

Le voyage au nord de l'île Britannique, n'eſt pas le ſeul qu'ait fait Pithéas; il en entreprit un ſecond vers le nord-eſt de l'Europe; & ſuivant dans celui-ci, comme il avoit fait dans le premier, toute la côte occidentale de l'Océan, il entra par le canal de la Manche dans la mer du nord, & de celle-ci par le détroit du Sond dans la mer Baltique dans laquelle il vogua juſqu'à l'embouchure d'un fleuve auquel il donna le nom de *Tanaïs*, & qui fut le terme de ſes courſes.

Le fleuve Tanaïs de ce voyageur, étoit une des rivieres qui ſe jettent dans la mer Baltique; peut-être la Viſtule ou le Redaune, qui tombent dans ce fleuve auprès de Dantzig. La quantité de ſuccin que l'on trouve ſur leurs bords, rend cette conjecture aſſez vraiſſemblable. Le mot *Tana* ou *Thènes* entroit, ſuivant l'obſervation de Leibnitz, dans la compoſition des noms de la plûpart des grands fleuves du nord.

Pythéas compoſa en grec deux ouvrages, dans leſquels il expoſoit ce qu'il avoit vû de remarquable. Le premier ſous le titre de deſcription de l'Océan, contenoit une relation de ſon voyage par mer depuis Gadés juſqu'à Thulé; le ſecond étoit la deſcription de celui qu'il avoit fait le long des côtes de l'Océan, juſques dans la mer Baltique.

Ce ſecond ouvrage eſt appellé *période* par un ancien ſcholiaſte d'Apollonius de Rhodes, & *périple* dans l'abrégé d'Artémidore d'Ephèſe, ce qui pourroit faire croire que le voyage, dont il expoſoit l'hiſtoire, avoit été en partie par terre, en partie par mer. Nous n'avons plus que quelques citations de ces écrits de Pythéas: encore faut-il les prendre le plus ſouvent chez des auteurs prévenus contre lui.

Dans le tems que Pythéas alloit vers le ſeptentrion pour reconnoître les îles qui fourniſſoient l'étain, & les

contrées d'où l'on pouvoit tirer l'ambre jaune; un autre Marſeillois fut envoyé par ſes compatriotes vers le midi pour découvrir ſur les côtes d'Afrique les pays d'où on tiroit la poudre d'or; ce Marſeillois nommé *Euthymene*, fit un voyage dans l'Océan du côté du Sud, dans lequel tomboit un fleuve conſidérable qui couloit vers l'occident, & dont les bords étoient peuplés de crocodiles.

Strabon a eu tort de ſe déchaîner en toutes occaſions contre les obſervations de Pythéas dans ſes voyages; s'il avoit fait plus d'uſage de ſon eſprit & de ſon ſavoir il auroit rendu plus de juſtice à ce célebre marſeillois; non que ſes relations ſoient exemptes de fautes, comme on le reconnoît par le peu de fragmens qui nous en reſtent. Etranger dans les pays qu'il a décrits, il n'avoit eu ni le tems, ni la facilité de vérifier ce que lui diſoient les habitans; il vivoit dans un ſiecle rempli de préjugés ſur les matieres phyſiques. Enfin, il étoit grec & voyageur; que de ſources de mépriſes, & peut-être de fictions!

Mais ces mépriſes que produit une ignorance qu'on ne peut pas même blâmer, ces fictions de détail que ſeme dans une relation l'amour du merveilleux, autoriſent-elles à rejetter une foule de vérités, qui fait l'eſſentiel de l'ouvrage? En remarquant ces fautes de quelque genre qu'elles fuſſent, en condamnant même avec ſévérité celles qui méritoient de l'être, il falloit louer l'exactitude des obſervations de Pythéas, & faire ſentir le mérite de ſes voyages & de ſes découvertes. Il falloit en un mot le repréſenter comme un homme auquel on ne peut refuſer l'honneur d'avoir établi le premier la diſtinction des climats, par la différente longueur des jours & des nuits, & frayé la route vers des contrées que l'on croyoit inhabitables. Toutes ces judicieuſes réfléxions ſont de M. de Bougainville; il nous reſte à parler d'Arrien & de ſon *périple*.

Cet hiſtorien & philoſophe célebre, étoit de Nicomédie en Bithynie. Il fleuriſſoit du tems d'Adrien, & des deux Antonins; ſon ſavoir & ſon éloquence lui firent donner le titre de nouveau Xenophon, & l'éleverent dans Rome à toutes les dignités, juſqu'au conſulat. Il étoit gouverneur de Cappadoce l'an 134 de J. C. & nous avons de lui la relation d'un voyage qu'il fit autour du Pont-Euxin, & qu'il adreſſa à l'empereur Adrien.

Cet ouvrage connu ſous le nom de *periplus Ponti-Euxini*, a paru en grec à Genève en 1577; M. Fabricius ne parle d'aucune édition de Genève, il en cite une de 1577 de Lyon, *in fol.* en grec & en latin, de la verſion d'Adrien Turnebe, procurée par Jean-Guillaume Auckius de Zurich, qui fit imprimer dans ce même volume le *periplus maris Erythræi*, avec le commentaire & les cartes d'Abraham Ortelius. La premiere édition en grec eſt de Bale, chez Froben en 1533, *in*-4°. Sigiſmond Gelenius donna dans un volume, le *periplus Ponti Euxini*, le *periplus maris Erythræi*, le voyage de Hannon, le traité de Plutarque, des Fleuves & des Montagnes, & l'abrégé de Strabon. Il y a d'autres éditions plus nouvelles & entr'autres celle de M. Hudſon en 1698, à Oxford, qui a donné les deux voyages, dans le premier tome de ſon recueil des anciens géographes Grecs, nommés les *Petits*, avec de ſavantes diſſertations chronologiques de Dodwell, mais qui ne ſont pas exemptes de préjugés.

Le *periplus Ponti Euxini*, ou navigation du Pont-Euxin n'eſt que comme une lettre ou une relation adreſſée à l'empereur Adrien, par Arrien. Il commandoit alors à Trébizonde & aux environs ſoit que ces pays fuſſent du gouvernement de la Cappadoce, ſoit qu'il ait eu une commiſſion particuliere pour les viſiter, ſoit qu'il ait été auſſi gouverneur de cette partie du Pont.

Il commence ſa relation par ſon arrivée à Trébizonde, où Adrien faiſoit alors bâtir un temple de Mercure. Il s'embarqua à Trébizonde, pour aller faire le tour du Pont-Euxin du côté de l'Orient. Il paſſa la riviere du Phaſe, dont il remarque que l'eau nage long-tems ſur celle de la mer, parce qu'elle eſt extrèmement légere, & qu'elle ſe garde plus de dix ans ſans ſe corrompre. Il y avoit-là un château gardé par quatre cens ſoldats romains, & un bourg habité par des vétérans & par quelques gens de mer; Adrien ordonna d'y faire un nouveau foſſé pour la ſureté du bourg. Il termina ſa navigation à Sébaſtople, où étoit la derniere garniſon romaine. Il fut attaqué dans ce voyage d'une grande tempête; dont un de ſes vaiſſeaux fut briſé.

Entre les peuples barbares dont il cotoya le pays, les plus voiſins de Trébizonde, & auſſi les plus belliqueux, étoient les Sannes nommés *Drilles* par Xénophon; ils n'avoient point de rois. Ils avoient autrefois payé tribut aux Romains, & Arrien promet à Adrien de les y réduire de nouveau, ou de les exterminer. Il ne fut pas le dernier; car pluſieurs ſiecles après on parloit encore des Tranes, qui ſont ſans doute les mêmes que les Sannes. Il paroît que ces Sannes habitoient une partie de la Colchide, que l'on diſtinguoit alors du pays des Lazes.

A la relation de ſon voyage, il joint une deſcription de la côte de l'Aſie, depuis Byſance juſqu'à Trébizonde, & une autre du pays qui eſt depuis Sébaſtople juſqu'au Boſphore Cimmérien, & depuis le Boſphore juſqu'à Byſance, afin qu'Adrien pût prendre ſur cela ſes meſures, s'il vouloit entrer dans les affaires du Boſphore, dont il lui mande que le roi Cotys étoit mort depuis peu de tems.

Nous avons auſſi ſous le nom d'*Arrien*, une deſcription des côtes de la mer Rouge, c'eſt-à-dire des côtes orientales de l'Afrique, & de celles de l'Aſie juſqu'aux Indes: l'inſcription latine eſt à l'empereur Adrien; quoi qu'il ne ſoit point parlé de lui dans la deſcription même. Saumaiſe croit qu'elle a été écrite du tems de Pline le naturaliſte, ou même un peu avant lui, & qu'ainſi elle ne peut être d'Arrien de Nicomédie, ni même adreſſée à l'empereur Adrien; c'eſt ce qu'il conclud de ce qu'il y eſt fait mention de pluſieurs princes qui vivoient du tems de Pline. A ces preuves, M. de Tillemont ajoute un paſſage de la deſcription, où il eſt dit qu'on alloit du bourg de Lencé à Pétra vers Malican, roi des Nabathéens; or la ville de Pétra & toute l'Arabie Pétrée, avoit été ſoumiſe aux Romains dès l'an 105 de J. C. & réduite enſuite en province, & l'on ne trouve point qu'Adrien l'ait abandonnée; au contraire, on a des médailles de la ville de Pétra ſous cet empereut, avec le titre de métropole.

Il faut donc que cette deſcription ſoit antécédente à l'année 105; & par conſéquent elle n'eſt point d'Arrien, qui vivoit encore ſous Marc-Aurele, c'eſt-à-dire après l'an 160. Enfin l'auteur parle de l'Egypte comme de ſon pays, & fait quelquefois uſage des mois Egyptiens. M. de Tillemont croit donc que cet ouvrage pourroit être de celui à qui Pline le jeune écrit pluſieurs lettres, comme à une perſonne habile & éloquente, & qui paſſoit pour un imitateur de Démoſthène: il paroît que dès le tems de Nerva, ou dans les premieres années de Trajan, cet Arrien s'étoit retiré pour vivre tranquillement, ce qui n'étoit permis aux ſénateurs, que dans un âge fort avancé; ainſi cela ne convient point au diſciple d'Epictete.

Si maintenant l'on veut joindre à ces détails de l'antiquité, les deſcriptions de nos navigateurs modernes, dont on a parlé en leur lieu, on aura l'hiſtoire complete de la navigation, & cette hiſtoire eſt fort intéreſſante. (*Le Chevalier* DE *JAUCOURT*.)

PERIPLOCA, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, & beaucoup plus ouverte que celle de l'apocin, de ſorte qu'elle approche plus de la figure d'une roue. Il s'éleve du calice un piſtil qui eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & qui devient dans la ſuite un fruit ſi reſſemblant à celui de l'apocin, que les auteurs n'ont pas coutume de faire de ces deux plantes deux genres particuliers. Tournefort, *Inſtit. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Entre les douze eſpeces de *ploca*, établies par Tournefort, il ſuffira bien de décrire celle qui eſt à longues feuilles, *periploca foliis oblongis*. *I. R. H.* 93.

Elle pouſſe des tiges ſarmenteuſes, fort longues, ligneuſes, pliantes, nouées, rougeâtres, leſquelles s'élevent & s'entortillent autour des arbres ou arbriſſeaux voiſins. Ses feuilles ſont oppoſées, longues, larges, pointues, veineuſes: ſes fleurs viennent aux ſommités des branches; elles ſont monopétales, fort évaſées à la gueule, & de couleur purpurine. Il ſuccede à ſes fleurs un fruit à deux graines, un peu courbées, plus grandes que celles de l'apocin. Elles s'ouvrent dans leur maturité, & laiſſent paroître une matiere lanugineuſe, ſur laquelle ſont couchées des ſemences à aigrette: cette plante croît dans les bois, & a la plûpart des caracteres de l'*apocynum ſcandens*. (*D. J.*)

PERIPNEUMONIE, ſ. f. (*Médecine.*) inflammation du poumon, que l'on diſtingue en vraie & en fauſſe.

Péripneumonie vraie. La *péripneumonie* vraie eſt l'inflammation de la ſubſtance même du poumon, avec ſechereſſe, chaleur & douleur.

Les vaiſſeaux ſuſceptibles de cette inflammation ſont les arteres bronchiales & les arteres pulmonaires: elle eſt plus ou moins dangereuſe, ſelon la différence des vaiſſeaux engorgés, & ſelon la qualité du ſang engorgé.

Les cauſes de cette double inflammation ſont, 1°. les cauſes générales de toutes les inflammations: 2°. les cauſes qui affectent particulierement le poumon, comme un air trop humide ou trop ſec, trop chaud ou trop froid, trop groſſier ou trop ſubtil, un air chargé d'exhalaiſons

cauſtiques, ou aſtringentes, ou coagulantes, un chyle formé de matieres épaiſſes, ſeches, viſqueuſes, l'exercice violent du poumon par la courſe, la lutte, le mouvement du cheval contre le vent, les poiſons coagulans, cauſtiques, aſtringens, portés au cœur par les veines qui s'y rendent, les violentes paſſions de l'ame, l'eſquinancie avec oppreſſion de poitrine & orthopnée, une forte pleuréſie, une paraphrénéſie violente, l'action d'un émétique dans un eſtomac tendre & délicat.

Les ſymptômes de la *peripneumonie* ſont différens, ſelon ſon ſiége; celle qui réſide dans les bronches produit tous les effets de l'inflammation, & enflamme même les extrémités de l'artere pulmonaire qui leur ſont contiguës, en les comprimant & en leur communiquant la maladie dont ils ſont attaqués.

Cette inflammation peut s'attacher à différentes parties du poumon; ſon étendue peut auſſi varier; les ſymptômes ſeront plus violens s'il y a deux lobes entrepris que s'il n'y en a qu'un, ou ſi un lobe eſt totalement enflammé, que s'il n'y en a qu'une partie; la *peripneumonie* n'eſt pas guériſſable dans le premier cas, à cauſe de la grandeur & de l'étendue de l'engorgement: dans le ſecond cas elle peut ſe guérir, ſi les ſymptomes ne ſont pas extrèmes, ſi la toux, la douleur, la chaleur & l'oppreſſion peuvent ſe ſupporter & céder peu-à-peu à l'action des remedes.

La *péripneumonie* vraie ſe guérit par une réſolution bénigne, par des crachats abondans qui viennent de bonne heure, par un cours de ventre bilieux, dont la matiere reſſemble aſſez aux crachats, par une évacuation abondante d'urine épaiſſe & chargée, dont le ſédiment devient blanc.

Si elle ne ſe réſout pas, elle ſe change en une autre maladie qui eſt l'abſcès du poumon, ou une métaſtaſe de la matiere morbifique ſur une autre partie; la ſuppuration prochaine ſe connoit par le défaut de la réſolution au jour marqué, par la diminution, par la douleur, par la foibleſſe du pouls, par le changement de la fievre, par la continuation de la difficulté de reſpirer, accompagnée de la ſoif & des autres accidens; d'autresfois il ſe fait une éruption ſoudaine du pus dans la trachée-artere, le malade en eſt ſuffoqué; quelquefois auſſi le pus eſt évacué par un crachement abondant de matiere purulente, mais ſouvent il tombe dans la cavité de la poitrine, dans laquelle il cauſe l'empyème, la phthiſie, ou d'autres maladies.

La métaſtaſe arrive lorſque la matiere purulente & morbifique étant priſe par les petites vénules lymphatiques du poumon ſe mêle avec le ſang & forme un dépôt dans quelque viſcere particulier, comme dans le foie, la rate, le cerveau, ou quelque autre partie: de-là viennent des parotides ou abſcès *péripneumoniques* autour des oreilles, aux jambes, ou aux hypochondres; ſouvent ces abſcès diſparoiſſent tout-à-coup, ce qui annonce une mort prochaine.

Le prognoſtic de cette maladie eſt des plus fâcheux; ainſi avant de rien prononcer, on doit ſurtout conſidérer le nombre & la violence des ſymptômes, les excrétions, la qualité des crachats.

La ſuppreſſion des crachats, jointe à l'oppreſſion, au crachement de ſang épais, bourbeux, noir, livide, ſemblable à de la lie, ſont d'un préſage funeſte, ils marquent un grand embarras du poumon, & un reſſerrement des vaiſſeaux, avec une grande acrimonie dans les humeurs. Si le pus ſort par le dévoiement, l'urine épaiſſe devenue claire, la toux ſeche, les éternuemens fréquens, le pouls manquant, les extrémités du corps froides, pendant que la poitrine, la tête ou le cou conſervent une ardeur brûlante, ce ſont autant de ſignes avant-coureurs d'une mort prochaine.

La cure eſt la même que celle de toutes les inflammations; elle conſiſte dans les ſaignées répétées, ſelon la force de la fievre & la vigueur du pouls, la tiſane délayante, adouciſſante & béchique, les béchiques doux, légerement inciſifs & déterſifs: les apéritifs doux conviennent & ſont indiqués dans les différens états & périodes de cette maladie.

Tiſane pour la péripneumonie vraie. Prenez racine de chiendent, de fraiſier, de chaque une once; faites-les bouillir dans cinq pintes d'eau de riviere réduites à quatre; lorſqu'elles auront un peu bouilli, ajoutez-y fleurs de violette, de mauve, de chaque deux gros; faites-y infuſer racine de guimauve, regliſſe effilée, de chaque deux gros: paſſez le tout, & faites-en boire au malade le plus qu'il pourra.

Potion propre à débarraſſer les poumons en augmentant les crachats. Prenez eau diſtillée de bugloſe, de bourache, de ſcabieuſe, de chacune deux onces; blanc de baleine un demi gros, kermès minéral deux grains, huile d'amandes douces une once, & de ſyrop de guimauve une once; faites du tout une potion à prendre par cuillerée.

On ne négligera pas, dans le cours de la maladie, l'uſage des lavemens faits avec la décoction de graine de lin, de ſon, & des herbes émollientes: ces lavemens doivent être donnés deux & trois fois par jour.

Enfin on doit avoir pour objet de rétablir le ton des parties, & de faciliter de plus en plus les excrétions de l'humeur bronchiale & des crachats, & alors on emploie, ſur la fin, ſur-tout le quinquina, le mars, les opiates, le benjoin, les pilules de Morthon, combinés tous enſemble, & partagés ou coupés avec le lait.

On fait des opiats que l'on donne après avoir évacué, enſuite on adoucit avec le lait coupé. *Voyez* OPIAT.

Souvent on a recours aux eaux de Cauterets, de Plombieres, ou on fait des eaux artificielles qui imitent la qualité ſavonneuſe des véritables eaux naturelles.

Dans le cas de ſuppuration menaçante, il faut faire tout ce qu'on peut pour la détourner & pour procurer la réſolution, ce que l'on obtient par les ſaignées réitérées, le régime humectant & tempérant. Cependant, ſi malgré toutes les précautions que l'art ſuggere on ne ſauroit l'empêcher de ſe faire, on doit, autant qu'il eſt poſſible, recourir aux remedes qui aident la ſuppuration; & lorſqu'elle eſt faite, il faut chercher à évacuer le pus; mais comme on ne peut ſavoir où s'ouvrira l'abſcès, la maladie n'en devient que plus dangereuſe; on pourroit déterminer la ſuppuration par la tiſane d'orge, avec l'hydromel, par l'uſage des plantes expectorantes & déterſives, telles que le lierre terreſtre, l'hyſope, le pié de chat & autres de cette nature.

Lorſque la ſuppuration eſt faite, alors ce n'eſt plus une inflammation, mais un abſcès ou un ulcere interne que l'on a à traiter; c'eſt une véritable phthiſie qu'il faut entreprendre. *Voyez* PHTHISIE.

Si au contraire la fievre, la toux, la douleur & la chaleur ſe ſoutiennent au-delà du cinquieme ou du ſeptieme jour, ce qui marque une impoſſibilité de la réſolution, on doit craindre un mal incurable, qui eſt la gangrene du poumon. *Voyez* GANGRENE.

Le régime doit être des plus rigides dans tout le tems de la maladie. Le bouillon ſeul, & le plus léger, eſt tout ce qu'on doit permettre; l'air doit être tempéré.

Péripneumonie fauſſe. Cette maladie tire ordinairement ſon origine d'une humeur muqueuſe ou pituite lente, dont toute la maſſe du ſang ſe trouve empreinte, & qui engorge inſenſiblement les vaiſſeaux ſanguins ramifiés ſur les bronches, & les ramifications des vaiſſeaux pulmonaires & bronchiques.

Les cauſes éloignées ſont les ſaignées copieuſes, un ſang aqueux & appauvri, dépouillé de ſa partie ſulphureuſe, tandis que les humeurs contenues dans les premieres voies ont paſſé dans le ſang & dans ſes vaiſſeaux à la place des globules ſanguins; auſſi cette maladie arrive à toutes les perſonnes foibles, délicates, aux tempéramens pituiteux, aux vieillards, aux hydropiques, à toux ceux qui ſont d'une conſtitution catharreuſe, pituiteuſe, froide, & enrhumés du cerveau; elle ſaiſit inopinément & commence par une courbature, ou légere fatigue, une foibleſſe, un abattement preſque entier des forces de l'eſprit; elle eſt accompagnée d'oppreſſion, de peſanteur, de difficulté de reſpirer, qui ſont les ſignes les plus dangereux. Les ſymptômes ordinaires ſont une chaleur douce & une fievre légere, la difficulté de reſpirer avec râle, ſuivie d'une grande foibleſſe, terminent en peu de tems cette maladie par une mort d'autant plus ſubite, que ni les urines ni le pouls n'ont donné aucun lieu de prévoir un tel événement.

Cure. Lorſqu'on reconnoit une *péripneumonie* fauſſe ſes ſignes propres, qui ſont ſur-tout une difficulté de reſpirer, un pouls foible, une oppreſſion conſidérable, il faut employer les remedes évacuans, inciſifs & expectorans, les béchiques incraſſans.

L'indication principale eſt d'aider l'expectoration & de provoquer les crachats; plus le malade crachera, & plutôt il ſera ſoulagé; les huileux ſont moins propres à cela que les inciſifs.

Tiſane bonne dans la péripneumonie fauſſe. Prenez des feuilles de bec ab unga, de lierre terreſtre, & d'hyſope, de fleurs de pié de chat, de chaque un gros; faites-les infuſer dans trois demi-ſeptiers d'eau bouillante, & y ajoutez miel blanc une once; on fera prendre de cette infuſion de demi-heure en demi-heure, & pour aider plus efficacement l'excrétion de l'humeur muqueuſe, on fera prendre la potion ſuivante.

Prenez d'huile d'amandes douces tirées ſans feu, trois onces, de ſyrop de lierre terreſtre, de ſyrop de pas d'âne,

ne, de chaque demi-once; de blanc de baleine, deux gros; de kermès minéral, ſix grains: diſſolvez le kermès & le blanc de baleine en particulier dans l'huile, enſuite mêlez le tout enſemble, & donnez une cuillerée de ce mélange au malade, d'heure en heure, & par-deſſus un verre de la boiſſon ci-deſſus.

Si la toux eſt ſtomachale, que la langue ſoit épaiſſe & la bouche fort ſale & pâteuſe, on ordonnera l'apozeme ſuivant. Prenez de racine d'aunée, d'iris de Florence, de chaque ſix gros; de fleurs de mauve & de pas d'âne, de chaque deux gros: faites-les infuſer dans trois chopines d'eau bouillante, ajoutez-y du tartre ſtibié, ſix grains. On tâchera de procurer le vomiſſement ſelon l'indication, & ſi le vomiſſement fatigue trop, on procurera la précipitation par les ſelles au moyen d'un minoratif, tel que la manne & le ſel d'eſpon, dont on donnera une doſe proportionnée à la quantité du liquide.

PERIPOLIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, chez les Locres Epirépyriens, ſur le bord du fleuve Halice, aujourd'hui Alice. Elle étoit la patrie de Praxitèle, célebre ſculpteur dont nous parlerons en traitant de ſon art. Les uns croyent que c'eſt aujourd'hui Mendolia, bourg d'Italie dans la partie méridionale de la Calabre ultérieure; d'autres prétendent que c'eſt Pagliopoli, village à une lieue de Mendolia.

PERIPSEMA, (*Critiq. ſacr.*) περίψημα & σχαθάρμα, ſont deux mots grecs ſynonymes, termes du dernier mépris, ſignifient *balayeures*, *ordures*, *fumier*, *exécration*, *fardeau de la terre*. S. Paul dit que les Chrétiens étoient regardés comme les *balayeures* de ce monde; ὡς περισχαθαρματα, παντον περὶψημα, *I.* Cor. *iv*. 4. 13.

On croit, avec beaucoup de vraiſſemblance, que ſaint Paul fait alluſion, dans ce paſſage, aux *catharmates* des anciens, qui ont été écrites en vers par Jean ou Iſaac Tzetzes, dans ſes Chiliades hiſtoriques, imprimées par Fabricius, Bibl. græc. *tom. II. p.* 419.

Voici, dit ce poëte, quelle étoit la victime expiatrice, σχαθάρμα, qu'on offroit, lorſque par la colere des dieux une ville étoit déſolée par quelque malheur, ſoit peſte, ſoit famine, ſoit quelqu'autre fléau. L'on ſe ſaiſiſſoit de l'homme le plus laid qu'il y eût dans la cité, afin de ſervir de remede aux maux qu'on ſouffroit. Dès que cette victime, qui devoit bien-tôt être immolée, avoit été conduite dans un lieu deſtiné à ſa mort, on lui mettoit à la main un fromage, un morceau de pâte & des figues; on le battoit ſept fois avec un faiſceau de verges, fait d'une eſpece d'oignons, de figuiers ſauvages, & d'autres branches d'arbriſſeaux de même nature; on le brûloit enfin dans un feu de bois d'arbres ſauvages, & on jettoit ſa cendre dans la mer & au vent: tout cela ſe faiſoit pour l'expiation de la ville affligée; εἰς σχαδαρμον τῆς πολεος της νησῶσα.

Les deux expreſſions χαθάρμα, & περιψήμα ont été indifféremment dites l'une & l'autre de ces hommes qu'on immoloit aux dieux irrités. Le formulaire en étoit, que cette victime ſoit propitiation pour nous! περιψημα ἡμῶν γενῦ! *Voyez les Obſ. phil.* de Lambert Bos, ſur le paſſage des Corinthiens. (*D. J.*)

PERIPTERE, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt dans l'architecture antique, un bâtiment environné en ſon pourtour extérieur de colonnes iſolées. Tels étoient le portique de Pompée, la baſilique d'Antonin, le ſeptizone de Sévere, &c. Ce mot vient du grec περὶ, à *l'entour*, & πτερον, *aîle*. (*D. J.*)

Periptere, ſ. m. (*Architect. antiq.*) lieu environné de colonnes, & qui a une aîle tout au-tour; le mot eſt grec, car πτέρα, ſignifie proprement l'ordre des colonnes qui eſt au portique & au côté des temples, ou de quelqu'autre édifice. Ces *péripteres* étoient des temples qui avoient des colonnes de quatre côtés, & qui étoient différentes du périſtyle & de l'amphiproſtyle, en ce que l'un n'en avoit que devant, & l'autre devant & derriere, & point aux côtés.

M. Perrault, dans ſes notes ſur Vitruve, remarque que le *périptere* eſt proprement le nom d'un genre qui comprend toutes les eſpeces de temples, qui ont des portiques de colonnes tout-au-tour, ſoit que ce temple ſoit diptere ou pſeudodiptere, ou ſimplement *périptere*, qui eſt une eſpece qui a le nom du genre, & qui en ce cas a ſes colonnes diſtantes du mur d'un entrecolonnement. Il y a des *péripteres* quarrés & des ronds; le portique de Pompée, la baſilique d'Antonin, le ſeptizone de Sévere étoient des *péripteres*. *Voyez* Temple Périptere, (*D. J.*)

PERIR, v. neut. (*Gramm.*) rien ne s'anéantit, mais tout change d'état. En ce ſens nous *périſſons* ſans ceſſe, ou nous ne *périſſons* point du tout, puiſqu'il n'y a aucun inſtant dans l'éternité de notre durée où nous différions plus de nous-mêmes que dans aucun autre inſtant antérieur ou poſtérieur, & que nous ſommes dans un flux perpétuel. Le verbe *périr* eſt relatif à un état de deſtruction très-ſenſible; & l'on dit ce vaiſſeau a *péri* ſur la côte; les hommes ont une fois *péri* par les eaux, & l'on croit qu'ils *périront* un jour par le feu; les bâtimens inhabités *périſſent*; il a *péri* par la faim. N'auriez-vous pas honte de laiſſer *périr* celui à qui vous n'auriez qu'à tendre la main pour le ſauver?

PERIRRANTERION, ſ. m. (*Littérat. grecq.*) περιρῤαντερίων; vaſe qui contenoit l'eau luſtrale chez les Grecs. Ce mot eſt compoſé de περι, *circum*, & ῥαίνω, *aſpergo*. On mettoit ce vaſe, ſelon Caſaubon, dans le veſtibule du temple, & ſelon d'autres, dans le ſanctuaire; peut-être le plaçoit-on, dit M. de Tourreil, dans l'un & dans l'autre de ces endroits. Tous ceux qui entroient ſe lavoient eux-mêmes de cette eau ſacrée, s'ils n'aimoient mieux s'en faire laver par les prêtres, ou par quelque miniſtre ſubalterne.

Ce n'étoit pas ſeulement dans les temples qu'on mettoit ces ſortes de vaſes; on en poſoit auſſi aux avenues de la place publique, & dans les carrefours; mais ſurtout on ne manquoit pas de placer de ces vaſes à la porte des maiſons particulieres, lorſqu'il y avoit quelque mort dans les familles. Pollux appelle cette ſorte de bénitier mortuaire, ἀγδονιον; Héſichius, γαστρα, & Ariſtophane, ὄστρακον. On arroſoit de l'eau qui étoit dans ces bénitiers mortuaires, ceux qui aſſiſtoient aux funérailles, & l'on ſe ſervoit d'une branche d'olivier pour faire ces aſperſions, *ramo felicis olivæ*, dit Virgile. On ſacroit cette eau en trempant dedans un tiſon ardent, tandis qu'on brûloit la victime. Au reſte cette eau luſtrale ſervoit à deux ſortes de purifications; l'une qui ſe bornoit aux mains ſeules, & ſe nommoit χερνιψ, de χειρ, *main*, & νιπτω, *je lave*; l'autre s'étendoit à tout le corps, & s'appelloit περιῤῥανσις, dont nous avons donné la racine. (*D. J.*)

PERISCELIS, (*Critiq. ſacrée.*) en grec περισκέλις; ce mot ſignifie une *jarretiere*, ou ſi l'on aime mieux, un ornement que les femmes mettoient autour de leurs jambes en guiſe de jarretieres. Il eſt dit dans les Nombres, *xxxj*. 50. que les Iſraélites qui défirent les Madianites, offrirent au Seigneur les περισκέλιδας, les bagues, les anneaux & les braſſelets, qu'ils avoient gagnés ſur l'ennemi. Toutes les femmes de l'Orient portoient de magnifiques jarretieres. Cet uſage paſſa dans la Grece & dans l'Italie, où les femmes galantes ſe piquoient d'avoir des jarretieres fort riches; mais c'étoit auſſi un ornement des filles les plus ſages, parce que leurs jambes étant découvertes dans les danſes publiques, leurs brillantes jarretieres ſervoient à les faire paroître & à relever leur beauté. Celles de nos dames ne ſont pas aujourd'hui ſi magnifiques, parce que leurs jambes ſont toujours couvertes. (*D. J.*)

PERISCIENS, ſ. m. pl. *en Géographie*, ſont les habitans de la terre dont l'ombre parcourt ſucceſſivement tous les points de l'horiſon en un ſeul & même jour.

Ce mot eſt formé de περὶ, *autour*, & σκιὰ, *ombre*.

Tels ſont les habitans des zones froides, ou ceux qui habitent l'eſpace renfermé entre les poles & le cercle arctique d'un côté, & entre le pole & le pole antarctique de l'autre: car comme le ſoleil ne ſe couche point pour eux, lorſqu'une fois il s'eſt levé, & qu'il tourne autour de leurs têtes, leur ombre doit auſſi faire une révolution entiere; de ſorte que pendant le jour ils doivent voir leur ombre ſucceſſivement de tous les côtés. *Voyez* Zone. *Chambers*. (*E*)

PERISCYLACISME, ſ. m. (*Littérat. grecq.*) περισκυλακισμος, c'eſt-à-dire *expiation par un renard*, qu'on ſacrifioit à Proſerpine; σκυλαξ, eſt un *renard*. Les Grecs offroient à cette déeſſe dans les purifications, un renard que l'on faiſoit paſſer tout-au-tour de ceux qui avoient beſoin d'être purifiés, & enſuite on immoloit l'animal. *Voyez* le *traité des queſt. romaines* de Plutarque, *quæſt.* 60. & Potter. *Archæol. grecq. tom. I. page* 223.

PERISCYPHISME, ſ. m. (*Chirurgie anc.*) opération qui ſuivant l'étymologie du mot, conſiſtoit dans une inciſion au-tour du crâne; on pratiquoit cette opération pour guérir les fluxions copieuſes ſur les yeux, accompagnées de l'ulcération des paupieres, & d'une douleur de tête aiguë & profonde. Paul Eginete, *lib. VI. c. vij.* vous donnera tous les détails de cette opération, qui n'eſt point pratiquée par les modernes. (*D. J.*)

PERISKYTISME ou PERISKYPISME, *en Chirurgie*, eſt une opération que faiſoient les anciens ſur le crâne.

Ce mot eſt formé des mots grecs περι, *autour*, & σκυτιζειν, *couper* ou *écorcher* la peau.

Le *périskytiſme* étoit une inciſion qu'on faiſoit à la ſuture coronale, depuis une tempe juſqu'à l'autre, & qui découvrit le crâne; on la faiſoit pour ſéparer le péricrâne du crâne. *Voyez* PÉRICRANE.

Cette opération eſt abolie; quelques auteurs en recommandent encore une approchante du *périskytiſme*, contre une maladie de la peau du viſage, appellée par quelques-uns *couperoſe*. *Voyez* GOUTTE, ROSE.

PERISSABLE, adj. (*Gramm.*) qui périt entre nos mains, qui ſe diſſipe malgré nous, qui nous échappe. Les biens de la fortune ſont *périſſables*, la vie eſt *périſſable*.

PERISSOCHOREGIE, ſ. f. (*Droit romain.*) ce mot ſe trouve dans le code; mais on ne convient pas de ce qu'il ſignifie. Quelques auteurs veulent que ce ſoit un nom de charge & d'office. Alciat prétend que le *périſſochorege* étoit celui qui avoit ſoin de l'aumône; Dominique Macri croit que *périſſochoregie* ſignifie un *donatif*, une diſtribution qui ſe faiſoit aux ſoldats au-deſſus de leur paye ordinaire. *Voyez lexicon juridicum* de Jean Calvin. (*D. J.*)

PERISSOLOGIE, ſ. f. (*Rhétorique.*) diſcours ſuperflu, *ſermo ſupervacaneus*; ſur lequel Quintilien s'exprime ainſi: *ſed ut cum decorum habet periphraſis, ita cum in vitium incidit* periſſologia *dicitur*; *obſtat enim quidquid non adjuvat*. C'eſt la répétition en d'autres termes & ſans néceſſité, d'une même penſée qu'on vient d'expliquer ſuffiſamment. Les *périſſologies* ſont très-fréquentes dans Ovide & dans Séneque le tragique.

PERISSON, ſ. m. (*Botan. anc. Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens Grecs & enſuite par les Romains, du tems de Pline, à une eſpece de ſolanum qui rendoit fous ceux qui en faiſoient uſage intérieurement; c'eſt pour cela qu'on l'appelloit encore le *ſtrychnum manicum* ou ſimplement *manicum*, c'eſt-à-dire la plante qui rend fou. (*D. J.*)

PERISTALTIQUE, MOUVEMENT, (*Phyſiolog.*) le *mouvement périſtaltique* ou vermiculaire des inteſtins, eſt la contraction & le relâchement alternatif des inteſtins, leſquels s'étréciſſant ſucceſſivement, pouſſent en avant le chile qui y coule entre les rides des fibres inteſtinales.

La préparation & la diſtribution des humeurs par tout le corps, ſuppoſent un mouvement local. La coction des alimens & leur aſſimilation, requierent ce mouvement auquel les tuniques des inteſtins, l'impulſion du cœur, du diaphragme, des muſcles du bas-ventre, cooperent de leur côté; & au moyen de toutes ces actions réunies, le chyle eſt exprimé dans les conduits que renferme le méſentere, pour le porter dans le ventricule droit du cœur.

Cette compreſſion des inteſtins pliſſés comme ils ſont, par laquelle le chyle eſt pouſſé dans les veines lactées, eſt une méchanique qui a aſſez de rapport à celle dont on ſert pour faire entrer le ſavon dans le linge qu'on veut laver qui eſt de pliſſer & de bouchonner le linge, & enſuite de le comprimer.

Il y a pluſieurs inſtrumens qui contribuent à cette compreſſion, tels que ſont d'abord les muſcles de l'éſophage. Son action & celle des inteſtins, paroît conſiſter dans une conſtriction ſucceſſive, que leurs fibres circulaires produiſent; cette conſtriction ſe fait toujours derriere l'humeur qui eſt pouſſée, comme il eſt aiſé de juger lorſqu'un animal ayant la tête en-bas, fait monter dans ſon eſtomac la boiſſon ou les herbes qu'il prend, & lorſque le chyle & les autres humeurs, après être deſcendues au bas du ventre, remontent juſqu'au haut; ce qui ne ſe peut exécuter que par cette conſtriction ſucceſſive qui produit le même effet dans l'éſophage & dans les inteſtins, que les valvules dans les veines.

Mais cette conſtriction circulaire ne ſuffiroit pas pour pouſſer le chyle dans les tuniques des inteſtins, & les vaiſſeaux du méſentere, ſi le pliſſement des mêmes tuniques n'y contribuoit. Or, ces replis dans leſquels le chyle eſt engagé, leur aide à pénétrer les poroſités des inteſtins, lorſqu'ils ſont comprimés par les muſcles du ventre dans l'action de la reſpiration; de la même maniere que les replis du linge que l'on bat à la leſſive aide à faire pénétrer l'eau du ſavon dans les pores du linge, lorſqu'il eſt frotté avec les mains & frappé avec le battoir.

L'action par laquelle les inteſtins prennent une figure propre à faire que la compreſſion des muſcles puiſſe ſervir à l'expreſſion du chyle qu'ils contiennent, eſt viſible dans l'ouverture des animaux vivans, où l'on obſerve ce mouvement qui repréſente aſſez bien celui d'un ver de terre, lequel pour ramper, ſe reſſerre, rentre en lui-même, & s'alonge ſucceſſivement pour ſa progreſſion.

La ſtructure des inteſtins eſt tout-à-fait commode pour cette action, étant garnie en-dedans d'un très-grand nombre de feuillets poſés tranſverſalement; de plus, la largeur de ces feuillets va en ſe retréciſſant vers chaque bout, pour donner le paſſage au chyle.

Les inteſtins ont encore une puiſſance de ſe pliſſer, qu'ils exercent en deux manieres. La premiere, eſt par le moyen de la membrane du méſentere à laquelle ils ſont attachés, qui les oblige en les accourciſſant, à ſe pliſſer comme une fraiſe. La ſeconde, eſt par le moyen de leurs fibres, leſquelles étant preſque toutes circulaires, ſont très-propres à produire tout ce qui eſt néceſſaire pour le froncement d'une membrane dont une cavité eſt compoſée; & c'eſt à l'accourciſſement ſucceſſif de ces fibres qu'il faut attribuer toutes les actions du mouvement des inteſtins; car lorſqu'elles ſe retréciſſent ſucceſſivement, elles produiſent l'impulſion de ce qui eſt contenu dans les inteſtins.

Voilà l'exécution du *mouvement périſtaltique*, qui eſt naturellement tranquille, doux, & comme un mouvement-d'ondulation; c'eſt ce qui a été ainſi ordonné par la nature, pour empêcher les alimens digerés, de paſſer trop rapidement des inteſtins grêles dans les gros, & delà à l'anus, comme il arrive dans la diarrhée. Ce mouvement eſt alternatif, c'eſt-à-dire, compoſé de reſſerrement & de relâchement; car lorſqu'une partie d'un inteſtin ſe contracte & ſe reſſerre, la matiere qu'elle contient paſſe dans la partie voiſine qu'elle dilate, & qui ſe reſſerre immédiatement après. Il réſulte de ce détail, que le *mouvement périſtaltique* des inteſtins eſt la principale cauſe de la ſecrétion du chyle, & de ſon mouvement progreſſif dans les vaiſſeaux lactés.

Au reſte, ce mouvement ne ceſſe jamais durant la vie, & même ſubſiſte encore pendant quelques momens après la mort. *Voyez les expériences* de Gliſſon, de Wepfer & de Peyer, car il ſeroit trop long de les rapporter pour preuves; c'eſt aſſez dans cet ouvrage de propoſer des vérités. (*D. J.*)

PÉRISTAPHYLIN, ſ. m. *en Anatomie*, nom de deux paires de muſcles de la luette, & qui ſont diſtingués en internes & en externes.

Le *périſtaphylins* externes, *voyez* SPHÉNO-SALPINGO-STAPHYLIN.

Les *périſtaphylins* internes, *voyez* PETRO-SALPINGO-STAPHYLIN.

PÉRISTAPHYLIN-PHARYNGIEN, ſ. m. *en Anatomie*, ſont deux petits muſcles du pharynx qui ſont attachés entre la luette & l'extrémité inférieure de l'aîle interne de l'apophyſe-ptérigoïde, & vont obliquement en arriere ſur les côtés du pharynx; on les appelle encore *hypera-pharyngiens* & *palato-pharyngiens*.

PÉRISTERE, ſ. f. (*Mythol.*) une des nymphes de la ſuite de Vénus, qui fut métamorphoſée en colombe par l'Amour. Ce dieu jouant un jour avec ſa mere, voulut parier de cueillir plus de fleurs qu'elle. La déeſſe ſe fit aider par la nymphe *Périſtere*, & gagna la gageure; mais Cupidon fut ſi piqué, qu'il changea la nymphe en colombe. Cette fable n'eſt fondée que ſur le nom grec de la *nymphe* qui veut dire une *colombe*. Cependant Théodotius prétend qu'il y avoit à Corinthe une courtiſane, nommée *Périſtere*, qui paſſa pour nymphe de Vénus, parce qu'elle en imitoit la conduite. (*D. J.*)

PÉRISTERIDES, (*Géog. anc.*) île d'Aſie ſur la côte d'Ionie, proche la ville de Smyrne, ſelon Pline. Elle fut nommée *Périſterides*, à cauſe de la multitude de pigeons dont elle étoit peuplée. (*D. J.*)

PÉRISTERITES, (*Hiſt. natur.*) nom donné par quelques naturaliſtes à une pierre dans laquelle ils ont cru trouver la reſſemblance d'un pigeon.

PÉRISTIARQUE, ſ. m. (*Antiq. grec.*) περιστιαρχὸς, nom de celui qui officioit dans les luſtrations. Potter, *Archeol. græci. t. I. p.* 35.

PÉRISTYLE, ſ. m. (*Archit. civile.*) lieu environné de colonnes iſolées en ſon pourtour intérieur, c'eſt par-là qu'il differe du périptere, comme eſt le temple d'hypetre de Vitruve, & comme ſont aujourd'hui quelques baſiliques de Rome, pluſieurs palais en Italie, & la plûpart des cloîtres.

On entend encore par *périſtyle* un rang de colonnes, tant au-dedans qu'au-dehors d'un édifice, comme le *périſtyle* corinthien du portail du Louvre, l'ionique du château de Trianon, & le dorique de l'abbaye de Ste Génevieve à Paris. Ce dernier eſt du deſſein du P. de Creil.

Le terme *périſtyle* eſt compoſé de deux mots grecs, dont l'un *péri*, ſignifie *autour*, & l'autre *ſtylos*, *colonne*. (*D. J.*)

PÉRISYSTOLE, ſ. f. *en Médecine*, ſignifie la pauſe ou l'intervalle entre les deux battemens ou mouvemens du cœur; ſavoir le mouvement de ſyſtole ou de contraction, & le mouvement de diaſtole ou de dilatation. *Voyez* SYSTOLE & DIASTOLE. *Voyez auſſi* BATTEMENT & CŒUR.

PÉRITA, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde; Alexandre, dit Plutarque, *in Alex.* ayant perdu un chien, appellé *pérites*, fit bâtir en ſon honneur une ville qu'il nomma de ſon nom. (*D. J.*)

PÉRITHE *ou* PERIDONIUS, (*Hiſt. nat.*) pierre d'une couleur jaune, qui avoit, dit-on, la vertu de guérir de la goutte, & de brûler lorſqu'on la ſerroit fortement dans la main. On prétend qu'il y avoit une autre pierre de ce nom ſemblable à la chryſolite. Quelques auteurs ont cru que c'étoit la pyrite.

PÉRITHŒDŒ, (*Géog. anc.*) municipe du terroir d'Athènes, dans la tribu Onéïde. Plutarque, *in Alcibiade*, parle d'un certain Hyperbolus du bourg ou municipe *Périthoïde*, méchant homme, qui fournit de ſon tems une riche matiere aux poëtes comiques, qui prirent tous pour l'objet de leurs railleries & de leurs invectives.

PÉRITIEN, MOIS, (*Calend. grec.*) c'étoit un mois des Macédoniens qui répond, ſélon le P. Pétau, au mois de Février. Les Syriens adopterent ce mois en mémoire d'Alexandre le Grand; ou plutôt les Macédoniens l'introduiſirent chez ce peuple après l'avoir ſubjugué, de même qu'ils impoſerent à la plûpart des villes & des rivieres de Syrie, le nom des villes & des fleuves de Macédoine.

PÉRITOINE, ſ. m. (*Anat.*) en latin *peritonæum*, en grec περιτόναιον de περιτείνω, *tendre à l'entour*, enveloppe membraneuſe très-conſidérable immédiatement adhérente à la ſurface interne des muſcles tranſverſes, & à celle de tout le reſte de la cavité du bas-ventre dont elle couvre & enveloppe les viſceres comme une eſpece de ſac.

Cette membrane eſt en général un tiſſu aſſez ſerré, néanmoins très-ſouple, capable d'une grande extenſion, après laquelle elle peut encore reprendre ſon étendue ordinaire, ou celle qu'elle avoit déja eue. C'eſt ce que l'on voit manifeſtement dans la groſſeſſe, dans l'hydropiſie, & dans les perſonnes qui ont le ventre gros par embonpoint, ou par réplétion.

Le *péritoine* paroît compoſé, ſelon ſon étendue, en largeurs de deux portions, l'une interne & l'autre externe: pluſieurs Anatomiſtes ont pris ces portions pour une duplicature de deux lames membraneuſes réellement diſtinguées; mais, à proprement parler, il n'y en a qu'une qui mérite le nom de lame membraneuſe; ſavoir la portion interne qui fait comme le corps du *péritoine*; la portion externe n'eſt qu'une eſpece d'apophyſe folliculeuſe de l'interne: on l'appelle aſſez convenablement le tiſſu cellulaire du *péritoine*.

La vraie lame membraneuſe, nommée généralement *lame interne*, eſt fort liſſe du côté qui regarde la cavité & les viſceres du bas-ventre; & on trouve ſa ſurface interne toujours mouillée d'une ſéroſité qui paroît ſuinter par des pores preſqu'imperceptibles; on découvre ces pores en renverſant une portion du *péritoine* ſur le bout du doigt, & en la tirant là-deſſus de côté & d'autre; car alors on apperçoit les pores dilatés & des gouttellettes en ſortir diſtinctement, même ſans microſcope.

Les ſources de ces gouttellettes & de cette ſéroſité de la face interne du *péritoine* ne ſont pas encore bien connues: peut-être ſe fait-elle par tranſſudation, ou par une tranſpiration, telle qu'on l'obſerve dans l'ouverture des animaux nouvellement tués. Les grains blanchâtres qu'on y trouve dans certains ſujets morts de maladie, ne décident rien pour les glandes, que l'on prétend y être dans l'état naturel.

Le tiſſu cellulaire ou la partie externe du *péritoine* eſt très-adherente aux parties qui forment les parois internes de la cavité du bas-ventre. Ce tiſſu cellulaire n'eſt point d'une égale épaiſſeur par-tout; de plus, il y a des endroits où ce tiſſu reſſemble à une membrane adipeuſe, y étant remplie de graiſſe, comme autour des reins, le long des portions charnues des muſcles tranſverſes auxquels il eſt adhérent.

Les gros vaiſſeaux ſanguins, ſavoir l'aorte & la veine cave, ſont auſſi renfermés dans l'épaiſſeur de la portion cellulaire du *péritoine*. En un mot, ce tiſſu enveloppe immédiatement & en particulier les parties & les organes que l'on dit être communément ſitués dans la duplicature du *péritoine*.

Les principaux uſages du *péritoine* paroiſſent être de tapiſſer la cavité de bas-ventre; d'envelopper, comme dans un ſac commun, les viſceres contenus dans cette partie; de leur fournir des tuniques ou enveloppes particulieres; de former des alongemens, des ligamens, des attaches, des replis, des gaînes, &c.

La roſée fine qui ſuinte par-tout de la ſurface interne du *péritoine*, empêche les incovéniens qui pourroient arriver par le frottement continuel & les ballotemens plus ou moins conſidérables auxquels les viſceres du bas ventre ſont expoſés en partie naturellement, & en partie à l'occaſion des différens mouvemens externes.

Telle eſt la ſtructure du *péritoine*, d'après MM. Douglas & Winslow, qui, quoique très-exacte, ne ſuffit pas pour en donner une idée, mais il eſt impoſſible de le faire ſans la démonſtration; tout ce qu'on en peut dire en général eſt que c'eſt un ſac pyriforme comprimé ſupérieurement, plus large en ſon milieu, & qui va en diminuant d'une façon obtuſe vers les parties inférieures. De la partie inférieure du diaphragme, il deſcend en-bas devant les muſcles iliaque & pſoas, ſe continue devant le rectum, ſe replie au-deſſus de la veſſie devant l'os pubis & derriere les muſcles abdominaux: ce ſac eſt percé pour laiſſer paſſer l'œſophage & le rectum; il renferme dans ſa cavité le foie, la rate, le pancréas, & tout le volume des inteſtins avec l'eſtomac. L'aorte, la veine cave, le canal thorachique, les reins, les vaiſſeaux voiſins, & la plus grande partie du rectum ſont hors de la cavité du *péritoine* dans cette membrane cellulaire qui l'environne, & le lie au diaphragme, aux muſcles tranſverſes, à la veſſie, aux muſcles releveurs de l'anus, aux pſoas, aux iliaques & aux enveloppes tendineuſes des vertebres des lombes. Sa ſurface extérieure eſt ſoutenue de fibres ſolides à la partie antérieure du bas-ventre: l'intérieure eſt humectée d'une vapeur qui tranſpire ſans ceſſe.

Le *péritoine* eſt tellement rempli des viſceres qu'il contient, qu'il porte l'empreinte des inteſtins, il repouſſe le ventricule que le diaphragme fait deſcendre en s'abaiſſant, & oppoſe une certaine rénitence à la compreſſion des muſcles abdominaux ſur l'eſtomac, qui par-là ſe trouve entre deux eſpeces de preſſions, parce, que tout eſt plein dans le bas-ventre. C'eſt pourquoi lorſque cette membrane eſt percée, ſur-tout dans le vivant, les viſceres ſortent avec effort par l'ouverture faite à l'enveloppe qui les retient. Enfin cette membrane reçoit des vaiſſeaux peu conſidérables, des épigaſtiques, des ſpermatiques & des autres troncs voiſins. (*D. J.*)

PÉRITOINE DES POISSONS, (*Ichthiolog.*) cette membrane eſt fort diverſement colorée dans les poiſſons, car elle eſt d'un blanc argentin dans les carpes, les perches, &c. d'un beau blanc incarnat dans d'autres, comme dans le ſaumon; dans quelques-uns elle eſt totalement noire, & dans d'autres marquétée d'un grand nombre de petites taches noires, comme dans la claſſe de ceux que les Latins nomment *clupeæ, gadi, ſpari. Artedi Ichthiolog.* (*D. J.*)

PERLE, ſ. f. *perla* ou *margarita*, (*Hiſt. nat.*) corps dur, blanc, & luiſant, ordinairement arrondi, que l'on trouve dans pluſieurs coquillages, mais ſur-tout dans celui qui eſt appellé la *nacre de perle*, la *mere-perle*, l'*huitre à écaille nacrée*, &c. *mater perlarum, concha margaritifera*, &c. La coquille de la *mere-perle* eſt bivalve, fort peſante, griſe, & ridée en-dehors, blanche ou de couleur argentée, unie & luiſante en-dedans, un peu verdâtre, applatie & circulaire.

Les plus belles *perles* ſe trouvent dans l'animal qui habite cette coquille; il y en a auſſi qui ſont adhérentes aux parois internes de la coquille. Chaque coquillage de *mere-perle* produit ordinairement dix ou douze *perles*: un auteur qui traite de leurs productions prétend en avoir trouvé cent cinquante dans un ſeul animal, mais leur formation avoit différens degrés, les plus parfaites ou les plus avancées tombent toujours les premieres, tandis que les autres reſtent au fond de la coquille.

On a fait ſur la formation des *perles* un grand nombre d'hypothèſes, la plûpart aſſez vagues & peu fondées; les anciens tels que Pline, Solinus, &c. diſent qu'elles ſont formées de la roſée. Selon eux, le coquillage s'éleve tous les matins ſur la ſurface de l'eau, & là il ouvre ſa coquille pour recevoir la roſée du ciel, laquelle comme une *perle* liquide s'inſinuant dans le corps de la *mere perle*, y fixe ſes ſels, & y reçoit la couleur, la dureté, & la forme de *perle*, comme il arrive à quelques liqueurs d'être changées dans la terre en cryſtaux, ou au ſuc des fleurs d'être transformé en miel ou en cire dans le corps de l'abeille: quand même cette opinion auroit pû ſe ſoutenir par le raiſonnement, elle auroit été dementie par les faits; car les *meres-perles* ne peuvent pas s'élever juſqu'à la ſurface de l'eau pour y recevoir la roſée, puiſqu'elles reſtent toujours attachées très-ferme aux rochers.

D'au-

D'autres penſent que les *perles* ſont les œufs des animaux dans leſquels on les trouve, mais cela ne s'accorde point avec les effets ou les phénomenes dont on a l'expérience; car l'on trouve les *perles* repandues par toute la ſubſtance de l'animal dans la tête, dans l'enveloppe qui le couvre, dans les muſcles circulaires qui s'y terminent, dans l'eſtomac, & en général dans toutes les parties charnues & muſculaires; de ſorte qu'il n'y a point d'apparence que les *perles* ſoient dans les coquillages ce que les œufs ſont dans les volatils & le frai dans les poiſſons: car outre qu'il n'y a pas d'endroit particulier deſtiné à leur formation, les Anatomiſtes n'ont pû y trouver aucune choſe qui eût quelque rapport à ce qui ſe paſſe à cet égard dans les autres animaux. On peut dire ſeulement que comme dans une poule il y a une infinité de petits œufs, en forme de ſemences, dont quelques-uns croiſſent & viennent à maturité pendant que les autres reſtent à-peu-près dans le même état, l'on trouve auſſi dans chaque huitre une *perle* beaucoup plus grande & qui vient à maturité beaucoup plus vîte que le reſte. Cette *perle* devient quelquefois aſſez grande pour empêcher l'huitre de ſe former, auquel cas l'animal ſe corrompt & meurt.

D'autres avec M. Geoffroi le jeune mettent les *perles* au nombre des bezoards, comprenant ſous cette claſſe toutes les pierres qui ſe forment par couches dans le corps des animaux. *Voyez* BEZOARD.

M. de Reaumur a donné dans les *mémoires de l'académie des Sciences*, *année* 1717, un mémoire ſur la conformation des coquilles & des *perles*... Il croit que les *perles* ſe produiſent de même que les autres pierres dans les animaux; par exemple; comme celles qui ſe forment dans la veſſie, dans les reins, *&c.* & qu'elles ſont apparemment les effets de quelques maladies ou de quelque deſordre de l'animal ou elles ſe trouvent. En effet, elles ſont toutes formées d'une liqueur extravaſée de quelques vaiſſeaux rompus, qui eſt retenue & fixée entre les membranes. Afin d'en faire ſentir la poſſibilité, il fait voir que les coquilles de mer auſſi-bien que celles de terre, par exemple celles des limaçons, *&c.* ſont entierement formées d'une matiere glutineuſe & pierreuſe qui ſuinte du corps de l'animal; ainſi il n'eſt pas étonnant qu'un animal, qui a des vaiſſeaux où circule une quantité de ſucs pierreux, ſuffiſante pour former une coquille, en ait aſſez pour produire des *perles*, dans le cas où les ſucs, deſtinés à l'accroiſſement de la coquille, viendroient en trop grande abondance, & s'épancheroient dans quelque cavité du corps ou entre les membranes.

Pour confirmer ce ſyſtème, l'auteur obſerve que la partie intérieure de la moule qui produit la *perle* commune, & que l'on trouve ſur les côtes de Provence, eſt en partie d'une couleur de *perle* ou de nacre de *perle*, & en partie rougeâtre; que les couleurs des *perles* ſont préciſément les mêmes que celles de la coquille; que les *perles* d'une couleur ſe trouvent toujours dans la partie de la coquille de même couleur qu'elles: ce qui fait voir que dans le même endroit où la tranſpiration d'un certain ſuc a formé & auroit continué à former une tunique, ou une couche de coquille d'une certaine couleur, les vaiſſeaux qui ont apporté ce ſuc étant rompus, il s'y eſt formé une petite maſſe ou un petit amas de liqueur, laquelle venant à s'endurcir eſt devenue une *perle* de même couleur que la partie de la coquille qui lui correſpond.

Ajoutez à cela que la partie de la coquille qui eſt de couleur d'argent ou de *perle*, eſt formée de couches poſées les unes ſur les autres, comme celles d'un oignon; & que la partie rougeâtre eſt compoſée de petites fibres cylindriques & fort courtes, appliquées l'une contre l'autre: cette même tiſſure convient aux *perles* des deux couleurs; ce n'eſt pas que ces deux eſpeces ſoient compoſées toutes deux de couches concentriques, car celles des *perles* rougeâtres ſont beaucoup moins ſenſibles, & de plus elles ont des traits ou des filets qui, ſemblables à des rayons, vont du centre à la circonférence. Toutes ces circonſtances paroiſſent effectivement déterminer la formation des *perles*. *Chambers*.

Pour une *perle* qui ſe trouve dans le corps de l'animal, il y en a mille qui ſont attachées à la coquille comme autant de verrues. Tous les coquillages de l'eſpece des *meres-perles* ne renferment pas des *perles*; il y a lieu de croire que l'on n'en trouve que dans ceux qui ſont viciés, auſſi l'on a remarqué que les côtes où ſe fait la pêche des *perles* ſont mal-ſaines, & que la chair de l'animal des *meres-perles* eſt encore plus mauvaiſe à manger, lorſqu'il y a réellement des *perles*, que lorſqu'il ne s'y en trouve point.

La perfection des *perles*, ſoit qu'elles ſoient rondes, en forme de poires, d'olives, ou d'une figure irréguliere, conſiſte principalement dans le luſtre & la netteté de ſa couleur; c'eſt ce que l'on appelle ſon *eau*. Il y en a quelques-unes dont l'eau eſt blanche, ce ſont les plus eſtimées en Europe, l'eau des autres tire ſur le jaune; quelques indiens & quelques arabes les préferent aux blanches. Il y en a quelques-unes d'une couleur de plomb, quelques autres tirant ſur le noir, & d'autres tout-à-fait noires.

Elles ſont ſujettes à changer quand on les porte; dans l'eſpace de 80 ou 100 ans elles deviennent ordinairement d'une fort petite valeur, particulierement les blanches qui ſe jauniſſent & qui ſe gâtent en 40 ou 50 ans.

Il n'eſt pas douteux que la différence des couleurs vient des différentes parties de l'huitre, ou les *perles* formées, quand le ſperme ou la ſemence vient à être chaſſée dans le meſentere, ou dans le foie, ou dans les parties qui y répondent; il n'eſt pas étonnant que les impuretés du ſang changent leur blancheur naturelle.

En Europe, les *perles* ſe vendent au carat: le carat contenant quatre grains en Aſie, on fait uſage de différens poids pour les *perles*, ſuivant la différence des états. *Voyez* CARAT.

On ne donne proprement le nom de *perle* qu'à ce qui ne tient point à la coquille, la coquille elle-même s'appellant *nacre de perle*. Les pieces qui ont tenu à la coquille, & qui en ont été détachées par l'adreſſe de l'ouvrier, ſe nomment *loupes de perles*, qui ne ſont en effet autre choſe que des excroiſſances arrondies, ou des pieces de ſa coquille, quoiqu'on les prenne fort ſouvent pour la coquille même.

Le pere Bouhours obſerve que les *perles* ont cet avantage ſur les pierres précieuſes que l'on détache des rocs, *&c.* en ce que ces dernieres doivent leur luſtre à l'induſtrie des hommes; la nature ne faiſant, pour ainſi dire, que les ébaucher, & laiſſant à l'art le ſoin de les finir: mais les *perles* ont d'elles-mêmes cette eau charmante qui en fait tout le prix. Elles ſe trouvent parfaitement polies dans les abyſmes de la mer; & la nature y a mis la derniere main avant que d'être ſéparées de leur mere.

Les *perles* d'une figure irréguliere, c'eſt-à-dire, qui ne ſont ni rondes, ni en poires, ſont appellées *baroques* ou *perles d'Ecoſſe*. Les *perles* parangones ſont des *perles* d'une groſſeur extraordinaire, comme celles de Cléopatre, que Pline évalue à quatre-vingt mille livres ſterling: on en apporta une à Philippe II. en 1579, groſſe comme un œuf de pigeon, priſée 14400 ducats. L'empereur Rodolphe avoit une *perle* parangone, groſſe comme une poire muſcade, peſante 30 carats, ſelon Boëce, & appellée la *pelegrina* ou l'*incomparable*: Tavernier fait mention d'une autre qui étoit entre les mains de l'empereur de Perſe en 1633, & que l'on avoit achetée d'un arabe pour 32000 tomans; à 3 livres 9 ſols le toman, cela produit 110400 livres ſterling.

Les *perles* ſont de quelque uſage en Médecine, mais il n'y a que celles de la plus petite eſpece qui aient cette propriété; on les appelle *ſemence de perles*: il faut pour cela qu'elles ſoient blanches, claires, tranſparentes, & véritablement orientales. Elles ſervent à compoſer des potions cordiales dont on faiſoit autrefois un très-grand cas; mais aujourd'hui elles ont perdu beaucoup de leur ancienne réputation, & il n'y a guère que des charlatans qui en faſſent quelque cas.

Les dames font auſſi uſage, pour leur teint, de certaines préparations de *perles*, comme on leur fait accroire; tels ſont les blancs de *perles*, les fleurs, les eſſences, les eſprits, les teintures de *perles*, &c. mais il y a beaucoup d'apparence que ce ſont de pures tromperies.

Once-perles, *voyez l'article* ONCE.

Pêches des perles. On prend des *perles* dans les mers des Indes orientales, dans celles de l'Amérique, & en quelques parties de l'Europe. *Voyez* PÊCHE.

Les pêches de *perles* qui ſe font aux Indes orientales, ſont 1°. à l'île de Bahren ou Baharem dans le golfe Perſique: cette pêche appartenoit aux Portugais, lorſqu'ils étoient maîtres d'Ormus & de Maſcata; mais elle eſt revenue au ſophi de Perſe, depuis que ce prince, avec le ſecours des Anglois, a pris Ormus ſur eux, & que les Arabes ſe ſont emparés de Maſcata.

2°. La pêche de Catifa, ſur la côte de l'Arabie heureuſe, vis-à-vis Bahren.

3°. Celle de Manar, un port de mer dans l'île de Ceylan. Les *perles* que l'on y pêche ſont les plus fines de tout l'Orient, tant par la beauté de leur eau que par la perfection de leur rondeur: mais elles peſent rarement plus de quatre carats.

Enfin,

Enfin, on pêche des *perles* ſur la côte du Japon; mais elles ſont groſſieres, irrégulieres, & peu conſidérées.

Les *perles* de Bahren & de Catifa ſont celles que l'on vend communément dans les Indes; elles tirent un peu ſur le jaune, mais les Orientaux ne les eſtiment pas moins pour cela. Ils regardent cette couleur comme le caractere de leur maturité, & ils ſont perſuadés que celles qui ont naturellement cette teinture jaunâtre, ne changent jamais de couleur; & qu'au contraire celles d'eau blanche ne ſont pas trente ans ſans prendre une couleur d'un jaune ſale, à cauſe de la chaleur du climat & de la ſueur des perſonnes qui les portent.

Les pêches de *perles*, en Amérique, ſe font toutes dans le grand golfe de Mexique, le long de la côte de la Terre-ferme. Il y en a cinq: 1°. la pêche du Cubagna, île à cinq lieues de la nouvelle Andalouſie, à 10 degrés $\frac{1}{2}$ de latitude ſeptentrionale.

2°. Celle de l'île Marguerite, ou de l'île des *Perles*.

3°. Celle de Comogote vers la Terre-ferme.

4°. Celle de la riviere de la Hach, appellée la *Rencheria*.

5°. Celle de Sainte-Marthe, à ſoixante lieues de la riviere de la Hach.

Les *perles* de ces trois dernieres pêches ſont ordinairement de bon poids, mais mal formées, & d'une eau livide. Celles de Cubagna peſent rarement plus de cinq carats, mais on en trouve en abondance: celles de l'île Marguerite ſont les plus nombreuſes & les plus belles, tant par rapport à leur eau qu'à leur poids.

La pêche des *perles*, dans la Tartarie chinoiſe, ſe fait proche la ville de Nipehoa, ſituée ſur un lac de même nom: les *perles* n'y ſont pas ſi belles, ni en ſi grand nombre qu'à Baharem. C'eſt cette pêche qui a été la cauſe de la guerre entre les Chinois & les Moſcovites, & qui a été terminée vers la fin du dernier ſiecle par les négociations des jéſuites Péreira & Gerbillon. Le lac, qui eſt d'une grande étendue, fut alors diviſé entre les deux nations, dont chacune prétendoit à la poſſeſſion du tout.

Il y a quelques pêches de *perles* dans la mer du Sud, mais elles ſont fort peu conſidérables.

Les pêches de *perles*, en Europe, ſe font en quelques endroits ſur les côtes d'Ecoſſe & dans un fleuve de Baviere; mais les *perles* que l'on y trouve ne ſont pas comparables à celles des Indes orientales ou de l'Amérique, quoiqu'elles ſervent à faire des colliers que l'on vend quelquefois mille écus & plus.

Maniere de pêcher les perles *dans les Indes orientales*. Il y a deux ſaiſons dans l'année pour la pêche des *perles*: la premiere eſt en Mars & en Avril, & la ſeconde ſe fait en Août & en Septembre; plus il tombe de pluie dans l'année, plus les pêches ſont abondantes.

A l'ouverture de la ſaiſon, il paroît quelquefois deux cens cinquante barques ſur le rivage. Les plus grandes ont deux plongeurs, les plus petites n'en ont qu'un: toutes les barques quittent le rivage, avant le lever du ſoleil, par un vent de terre qui ne manque jamais de ſouffler; elles reviennent de même par un vent de mer qui ſuccede au premier l'après-midi.

Auſſi-tôt que les barques ſont arrivées & ont jetté l'ancre, chaque plongeur s'attache ſous le corps une pierre épaiſſe de ſix pouces & longue d'un pié; elle lui ſert comme de leſt, & pour empêcher qu'il ne ſoit chaſſé ou emporté par le mouvement de l'eau, & qu'il ſoit en état d'aller avec plus de fermeté à-travers les flots.

Outre cela, ils ſe lient à un pié une autre pierre fort peſante, qui les précipite au fond de la mer en un inſtant; & comme les huitres ſont ordinairement attachées très-fortement aux rochers, ils arment leurs doigts de mitaines de cuir, pour prévenir les bleſſures quand ils viennent à les arracher avec violence: quelques-uns même ſe ſervent pour cela d'un rateau de fer.

Enfin chaque plongeur porte avec lui un grand filet en maniere de ſac, lié à ſon cou avec une longue corde, dont l'autre extrémité eſt attachée au côté de la barque: le ſac eſt deſtiné à recevoir les huîtres que l'on recueille ou que l'on détache du rocher, & la corde ſert à retirer le plongeur quand ſon ſac eſt plein, ou qu'il a beſoin d'air. Dans cet équipage il ſe précipite quelquefois plus de 60 piés ſous l'eau. Comme il n'a pas de tems à perdre en cet endroit, il n'eſt pas plutôt arrivé au fond qu'il commence à courir de côté & d'autre, quelquefois ſur un ſable, quelquefois ſur une terre graſſe, & tantôt parmi les pointes des rochers, arrachant les huîtres qu'il rencontre, & les fourrant dans ſon ſac.

A quelque profondeur que les plongeurs ſoient dans l'eau, la lumiere eſt ſi grande qu'ils voient très-diſtinctement tout ce qui paſſe dans la mer, avec la même clarté que ſur terre. Et, ce qui ne manque pas de les conſterner, ils apperçoivent quelquefois des poiſſons monſtrueux, dont ils deviennent ſouvent la proie, quelque précaution qu'ils ayent de troubler l'eau, afin de n'en être pas apperçus; de tous les dangers de cette pêche, il n'y en a point de plus grand ni de plus ordinaire.

Les meilleurs plongeurs reſtent ſous l'eau une demi-heure, & les autres pas moins qu'un quart-d'heure. Durant ce tems, ils retiennent leur haleine ſans faire aucun uſage d'huile ni d'autres liqueurs. *Voyez* PLONGER.

Quand ils ſe trouvent incommodés, ils tirent la corde à laquelle le ſac eſt attaché, & ils la tiennent ferme & bien ſerrée avec les deux mains; alors ceux qui ſont dans la barque voyant le ſignal, les élevent en l'air & les déchargent de leur poiſſon; il y a quelquefois cinq cens huîtres, d'autres fois il n'y en a pas plus de cinquante.

Quelques plongeurs ont beſoin d'un moment pour reprendre haleine, d'autres ſe rejettent à l'inſtant dans la mer, & continuent ſans relâche ce violent exercice pendant pluſieurs heures.

Les pêcheurs déchargent leurs barques ſur le rivage, & ils mettent leurs huîtres dans un nombre infini de petites foſſes creuſées dans le ſable, & qui ont quatre ou cinq piés quarrés, ils les recouvrent de petits tas de ſable à la hauteur d'un homme; ce qui paroît, à quelque diſtance, ſemblable à une armée rangée en bataille. On les laiſſe dans cet état juſqu'à ce que la pluie, le vent & le ſoleil les obligent de s'ouvrir; ce qui ne tarde pas à les faire mourir. Alors la chair ſe corrompt, ſe deſſeche, & les *perles* ainſi dégagées tombent dans la foſſe quand on vient à retirer les huîtres.

La chair de ce poiſſon eſt excellente; & s'il eſt vrai, ainſi que le prétendent quelques naturaliſtes, que les *perles* ſont des pierres formées par une mauvaiſe conſtitution du corps où elles ſe trouvent, comme cela arrive quelquefois aux hommes & au bezoard, ce vice ou cette maladie n'altere point les humeurs; au-moins les Pavavas qui en mangent ne trouvent aucune différence entre ceux qui ont des *perles* & ceux qui n'en ont pas.

Après avoir nettoyé les foſſes des ſaletés les plus groſſieres, on crible le ſable pluſieurs fois, afin d'en ſéparer les *perles*. Mais quelque attention que l'on y ait, on en perd toujours un grand nombre. Quand les *perles* ſont nettoyées & ſéchées, on les fait paſſer par une eſpece de crible proportionné à leur groſſeur. Les plus petites ſont vendues pour de la ſemence de *perles*, les autres le ſont au plus offrant.

Maniere de pêcher les perles *dans les Indes occidentales*. La ſaiſon pour cette pêche eſt ordinairement depuis le mois d'Octobre juſqu'au mois de Mars. Il ſort alors de Carthagene dix ou douze barques ſous l'eſcorte d'un vaiſſeau de guerre, appellé *Larmadille*. Chaque barque a deux ou trois eſclaves qui lui ſervent de plongeurs.

Parmi les barques il y en a une appellée *la Capitane*, à laquelle toutes les autres ſont obligées d'apporter la nuit ce qu'elles ont pris pendant le jour, afin de prévenir les fraudes. Les plongeurs ne ſubſiſtent pas long-tems à cauſe du travail exceſſif qu'on leur fait ſupporter; ils reſtent quelquefois ſous l'eau plus d'un quart-d'heure: tout le reſte s'y fait de même que dans les pêches des Indes orientales.

Les Indiens connoiſſoient le prix de leurs *perles* avant la découverte de l'Amérique; & quand les Eſpagnols y arriverent ils en trouverent une grande quantité qui étoit en réſerve, & que les Américains mettoient à un haut prix mais elles étoient preſque toutes imparfaites d'une eau jaune & enfumée, parce qu'ils avoient coutume de ſe ſervir de feu pour ouvrir les poiſſons où elles ſe forment. Dans le *dictionnaire de commerce* il y a une table de la valeur des *perles*; elle a été communiquée à l'auteur par une perſonne très-capable. Comme les *perles* ſont un article fort curieux dans le commerce; & qu'il y a des endroits où leur valeur eſt peu connue, comme en Angleterre, on va en donner ici un abrégé réduit à la monnoie d'Angleterre. Pour la France, il eſt évident que l'on doit copier ce qu'en dit le *dictionnaire de commerce*. Sur le pié de 15. 6 d. ſterling la livre de France, on de 45. 6 d. l'écu de France.

Valeur de toutes ſortes de perles *par rapport à leurs différens poids.*

Semences de perles.

	liv.	ſols.	den.
Les ſemences de *perles* non-percées propres à être broyées, valent	00.	09.	
La belle ſemence de *perles* percées pour de petits colliers, ou pour la broderie,	01.	01.	
De la même eſpece un peu plus grandes,	01.	16.	

Perles irrégulieres.

	liv.	ſols.	den.
De 500 à l'once, valent	03.	00.	
300	06.	00.	
150	11.	02.	
100	18.	00.	
60	33.	15.	
30	75.	00.	

Perles rondes régulieres.

	liv.	ſols.	den.
Une *perle* d'un demi-grain vaut,	00.	00.	$2\frac{1}{2}$.
d'un grain,	09.	00.	$4\frac{1}{2}$.
d'un grain & demi,	00.	01.	0.
de deux grains,	00.	02.	0.
de deux grains & demi,	00.	04.	6.
de 3 grains,	00.	07.	6.
de 4 grains ou un carat,	00.	18.	0.
de 5 grains,	01.	10.	0.
de 6 grains,	02.	50.	0.
de 7 grains,	03.	01.	0.
de 8 grains ou 2 carats,	04.	10.	0.
de 9 grains,	06.	00.	0.
de 10 grains,	08.	05.	0.
de 11 grains,	09.	15.	0.
de 13 grains,	13.	05.	0.
de 15 grains,	21.	00.	0.
de 17 grains,	27.	10.	0.
de 20 grains ou 5 carats,	37.	10.	0.
de 22 grains,	52.	10.	0.
de 24 grains ou 6 carats,	82.	10.	0.
de 26 grains,	99.	00.	0
de 28 grains ou 7 carats,	150.	00.	0.
de 32 grains ou 8 carats,	225.	00.	0.
de 36 grains ou 9 carats,	262.	10.	0.
de 40 grains ou 10 carats,	300.	00.	0.

Quant aux *perles* qui ont une forme de poires, quoiqu'elles ſoient également parfaites & d'un poids égal à celui des rondes, leur valeur eſt fort inférieure; néanmoins quand on en trouve deux qui s'aſſortiſſent, ſe rapportent, ou qui ſe marient bien enſemble, leur prix n'eſt qu'à un tiers moindre que celui des *perles* rondes.

Fauſſes perles. Ce ſont des *perles* contrefaites ou factices, qui reſſemblent aux véritables *perles* par leur eau ou par leur couleur; on les appelle vulgairement *des grains de collier* ou *de chapelet*.

Autrefois elles n'étoient faites que de verre; avec une teinture de vif-argent en-deſſus. Par la ſuite on ſe ſervit de cire, que l'on recouvroit d'une colle de poiſſon fine & brillante

On a inventé depuis en France une autre maniere de faire ces ſortes de *perles*; on les rend ſi ſemblables aux naturelles par le luſtre & par l'eau, qu'on ſait leur donner, que de bons yeux peuvent s'y méprendre ce ſont de celles-là que les femmes en général portent à préſent au défaut de vraies *perles*; les petits colliers de celles-ci n'étant plus de leur goût, & les grands étant généralement trop chers.

Méthode de faire de fauſſes perles. On eſt redevable de cette curieuſe invention au ſieur Janin: ce qui en releve le prix n'eſt pas ſeulement ſa ſimplicité, mais c'eſt qu'elle n'eſt point ſujette aux mauvais effets de ces fauſſes *perles* que l'on fait avec du vif-argent ou avec de la colle de poiſſon.

Cet ingénieux artiſte ayant remarqué que les écailles d'un petit poiſſon, que l'on appelle *albe* & que l'on trouve abondamment dans la riviere de Marne, avoient non-ſeulement tout le luſtre de la *perle* réelle, mais qu'après les avoir réduites en poudre dans l'eau ou bien dans le talcocolle de poiſſon; elles reprenoient leur premier luſtre en redevenant ſeches, il s'aviſa d'en mettre un peu dans la cavité d'un grain de collier ou d'un grain de giraſole, qui eſt une eſpece d'opale ou de verre, tirant beaucoup ſur la couleur de *perle*. La difficulté fut d'y en faire entrer, &, après y être parvenu, de l'étendre également par toute la cavité du grain.

Un petit tube de verre long de 6 ou 7 pouces, d'une ligne & demie de diametre, très-aigu à une extrémité & un peu recourbé, ſervit à l'introduction de la matiere en la ſoufflant avec la bouche, après en avoir pris ou enlevé une goute avec l'extrémité pointue du tube; & pour l'étendre par toute la circonference intérieure, il ſe contenta de la remuer doucement pendant fort long-tems dans un petit panier d'oſier revêtu de papier.

Les écailles étant pulveriſées & attachées par ce mouvement à la ſurface intérieure du grain, reprennent leur luſtre à meſure qu'elles deviennent ſeches. Pour augmenter ce luſtre, on met les grains pendant l'hiver dans un crible fait de poil, ou dans une toile à bluter, que l'on ſuſpend au plafond, & l'on met deſſous à 6 piés de diſtance des monceaux de cendres chaudes; pendant l'été on les ſuſpend de la même maniere, mais ſans aucun feu.

Quand les *perles* ſont ainſi ſeches, elles deviennent fort brillantes, & il ne reſte plus qu'à boucher l'ouverture; on ſe ſert pour cela de cire fondue que l'on y porte avec un petit tube ſemblable à celui dont on fait uſage pour l'introduction des écailles diſſoutes.

Après avoir ôté la cire ſuperflue, on perce les *perles* avec une aiguille. on les enfile, & c'eſt de cette maniere que l'on commence les colliers.

Nacre de perle. C'eſt la coquille non pas de l'huître-*perle* mais de l'auris-marina, petit poiſſon de mer, qui eſt une eſpece d'huître.

Cette coquille eſt très-unie & très-polie intérieurement elle a la blaucheur & l'eau de la *perle* même; le dehors fait voir un luſtre ſemblable après qu'on l'a nettoyé avec de l'eau-forte & le touret de lapidaire les premieres lames ou feuilles, qui compoſent la couche ou la tunique extérieure de cette riche coquille. On en fait uſage dans les ouvrages marquetés ou à la moſaïqné, dans pluſieurs bijoux comme des tabatieres, &c.

Les loupes de *perle* ſont certaines excroiſſances ou endroits relevés en forme de demi-*perle*, que l'on trouve quelquefois au fond des coquilles à *perle*.

Les Lapidaires ont l'adreſſe d'enlever ces protubérances par le moyen de la ſcie, de les joindre enſemble, & de les faire ſervir à pluſieurs ouvrages de jouaillerie, comme ſi c'étoient de véritables *perles*.

PERLE, *en terme de Blaſon*, eſt un mot dont font uſage ceux qui blaſonnent avec des pierres précieuſes, au lieu de couleurs & de métaux; ils s'en ſervent pour de l'argent ou pour du blanc. *Voyez* ARGENT.

PERLE, CATARACTE *ou* TAYE, *en terme de Médecine*, ſe dit d'une tache ſur l'œil ou d'une membrane épaiſſe qui n'eſt pas naturelle. *Voyez* PANNUS *&* UNGUIS.

Couronnes perlées. Voyez l'article COURONNE.

PERLE, (*Mat. méd.*) les louanges pompeuſes données aux *perles* par les anciens pharmacologiſtes, exactement appréciées d'après les lumieres de la ſaine chimie & de l'obſervation, doivent être réduites à l'aſſertion ſimple & poſitive que cette concrétion animale n'eſt autre choſe dans l'ordre des médicamens qu'un abſorbant terreux parfaitement analogue aux yeux d'écreviſſe, à l'écuille d'huitres, aux coques d'œufs, &c. *Voyez* TERRES & REMEDES TERREUX. *Voyez auſſi* NACRE, CORAIL, ECREVISSE, &c. (*b*)

PERLE, *mere de*, (*Mat. méd.*) voyez NACRE.

PERLES, ſ. f. pl. *collier de*, (*Jouaillerie.*) ce ſont pluſieurs *perles* aſſorties & enfilées enſemble, que les femmes mettent autour de leur cou pour leur ſervir d'ornement. On dit auſſi un eſclavage de *perles*, un bracelet de *perles*, une attache de *perles*, pour ſignifier divers autres ouvrages faits avec des *perles* que les dames font entrer dans leur parure.

PERLE, (*Gazerie.*) on appelle *perles*, en termes de fabrique de gaze, de petits globes d'émail percées par le milieu, avec une petite queue ouverte; cette queue ſert à les attacher aux liſſes, & le trou du milieu à y paſſer les ſoies de la chaîne; de toutes les étoffes de ſoie il n'y a que la gaze qui ſe faſſe à la *perle*. Savary. (*D. J.*)

PERLES LOUPES, (*Jouaillerie*) ce ſont des excroiſſances en forme de *demi-perles*, qui s'élevent ſur la ſuperficie intérieure des nacres de *perles*, que les Jouailliers ſavent ſcier adroitement, & qu'ils mettent en œuvre au lieu de véritables *perles* dans divers bijoux.

PERLES, *ſemence de*, (*Jouaillerie.*) nom qu'on donne aux *perles* les plus menues.

Perle, *la*, (*Fondeur de caracteres d'Imprimerie.*) eſt ſi l'on veut, le vingt-unieme corps de caractere d'Imprimerie, mais ce caractere eſt peu en uſage: il a été fondu aux dépens du roi, & pour l'uſage de ſon imprimerie royale établie à Paris où il eſt juſte qu'il y ait, ne fût-ce que par curioſité, tous les corps poſſibles, & qui peuvent être mis en œuvre.

Perles, (*Géog. mod.*) il y a deux bancs de ce nom l'un dans la mer des Indes à l'oppoſite de Tutucurin, l'autre dans la même mer au midi de l'île de Manar. On connoît auſſi pluſieurs petites îles qu'on nomme *îles des Perles*, & qui ſont dans l'Amérique ſeptentrionale, près de la côte de Guatimala. Enfin la riviere aux *Perles* eſt une riviere dans la Louiſiane, entre le bras oriental du Miſſiſſipi & la petite baie de S. Louis.

PERLÉ, adj. (*terme de Confiſeur.*) les Confiſeurs appellent du ſucre *perlé* ou cuit à la *perle*, celui auquel on a donné le ſecond degré de cuiſſon. On reconnoît que du ſucre eſt cuit à *perlé*, lorſqu'on en prend avec le doigt & qu'on le met ſur le pouce: car ſi en entrouvrant les doigts, il s'en forme un petit filet, & s'étend autant qu'on les peut ouvrir, cette cuiſſon s'appelle *grand perlé*, & s'il s'étend moins, & qu'il ſe rompe on le nomme *petit perlé*. *Le parfait Confiſeur.* (*D. J.*)

PERLEBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Marche de Brandebourg, ſur la petite riviere de Strepenitz, au nord de Wittemberg.

PERLOIR, ſ. m. (*terme d'Ouvrier en ciſelure.*) les Fourbiſſeurs, Arquebuſiers, Eperonniers & autres ouvriers qui ornent leurs ouvrages de ciſelure & damaſquinerie appellent ainſi de petits ciſelets ou poinçons gravés en creux avec leſquels ils forment d'un ſeul coup de marteau ces petits ornemens de relief qui ſont faits en forme de perle. *Voyez les Pl.* (*D. J.*)

PERLON, *voyez* Corbeau de mer.

PERLURE, ſ. f. (*terme de Chaſſe*) on appelle *perlure* des grumeaux qui viennent le long du bois de la tête des cerfs des daims & des chevreuils, & qui font une croûte raboteuſe: c'eſt une extravaſation du ſuc nourricier.

PERMANENT. adj. (*Gramm.*) qui demeure conſtamment dans le même état, qui n'eſt ſujet à aucune viciſſitude. Il n'y a rien de *permanent* dans le monde.

PERME, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt un petit vaiſſeau turc fait en forme de gondole, dont on ſe ſert à Conſtantinople pour le trajet de Pera, de Galata, & autres lieux.

PERMÉABLE, adj. (*Phyſique.*) ſe dit d'un corps conſidéré en tant que ſes pores ſont capables de laiſſer le paſſage à quelqu'autre corps: ainſi on dit d'un corps ou d'un fluide tranſparent, que ce corps eſt *perméable* à la lumiere. *Voyez* Pore, Diaphanité, Opacité, Transparent.

PERMEKKI, (*Géog. mod.*) *Permski*, ou *Permie*, ville de l'empire ruſſien, capitale d'une province de même nom. Elle eſt ſur la riviere de Wiſchora, entre le Wolga & l'Oby. *Long.* 73. 55. *lat.* 60. 26.

La province de *Permekki* eſt bornée au nord par les Samoyédes & une partie de la Jugorie; Oueſt par la Ziranie & la Viatka; Eſt par la Sibérie.

Cette province de *Permekki* ou *Permie*, autrefois nommée le *Solikan*, étoit l'entrepôt des marchandiſes de la Perſe, & des fourrures de Tartarie. On a trouvé dans cette *Permie* une grande quantité de monnoie au coin des premiers kalifes, & quelques idoles d'or des Tartares; mais ces monumens d'anciennes richeſſes ont été trouvés au milieu de la pauvreté & dans les déſerts: il n'y avoit plus aucune trace de commerce. Ces révolutions n'arrivent que trop vîte & aiſément dans un pays ingrat, puiſqu'elles ſont arrivées dans les plus fertiles. (*D. J.*)

PERMESSIDES, ſ. f. pl. (*Mythol.*) c'eſt ainſi qu'on a appellé les muſes du mont Parnaſſe, où l'on diſoit qu'elles habitoient.

PERMESSUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Boétie. Strabon, *liv. IX. pag.* 407. dit que ce fleuve eſt celui d'Olmejus, qui avoient tous deux leur ſource dans l'Hélicon, joignoient leurs eaux, & ſe jettoient dans le marais Copaïdes. Pauſanias, *liv. IX. ch. xxix.* écrit *Termeſſus*, & Nicander, *in Theriac.* *Permeſſus*. Virgile parle de ce fleuve dans ſes Bucoliques, *Ecl. VI. verſ.* 64.

Tum canit errantem Permeſſi *ad flumina Gallum.*

PERMETTRE, TOLERER, SOUFFRIR, (*Syn.*) termes relatifs à l'uſage de la liberté. On *tolere* les choſes lorſque les connoiſſant, & ayant le pouvoir en main, on ne les empêche pas. On les *ſouffre* lorſqu'on ne s'y oppoſe pas, faiſant ſemblant de les ignorer, ou ne pouvant les empêcher. On les *permet* lorſqu'on les autoriſe par un conſentement formel.

Tolérer & *ſouffrir* ne ſe diſent que pour des choſes mauvaiſes, ou qu'on croit telles. *Permettre* ſe dit pour le bien & pour le mal.

Les magiſtrats ſont quelquefois obligés de *tolérer* certains maux de crainte qu'il n'en arrive de plus grands.

Il eſt quelquefois de la prudence de *ſouffrir* des abus dans la diſcipline de l'Egliſe plutôt que d'en rompre l'unité. Les lois humaines ne peuvent jamais *permettre* ce que la loi divine défend: mais elles défendent quelquefois ce que celle-ci *permet*.

Souffrir en tant que ſynonyme à *permettre*, veut après ſoi un infinitif, ou un *que* avec le conjonctif. Ainſi c'eſt une faute de dire, comme dans l'épitaphe d'Edouard VI.

Urne où ſes cendres repoſent
Souffrez-*nous de graver ces vers ſur ſon tombeau.*

Il falloit dire, ſouffrez *que nous gravions*. (*D. J.*)

PERMEZ, ſ. f. *terme de Relation*, petite nacelle en uſage à Conſtantinople. Elles ſont faites à-peu-près comme les gondoles de Veniſe, mais plus légeres. Les unes ſont menées par un homme qui vogue en arriere avec deux rames; les autres par deux, trois ou quatre bateliers, ſelon la grandeur du bateau, & la quantité des perſonnes qui ſont dedans. La légereté de ces petits *permez* ſuffit pour faire juger du calme du port de Conſtantinople, & même de celui du Boſphore. *Duloir*.

PERMIE, *province de*, (*Géog. mod.*) province du royaume de Caſan, appartenant à la Ruſſie, & dont la capitale ſe nomme *Perruski*, ou *Permekki*, *voyez* Permekki.

PER MINIMA, *en terme de Médecine*, ſignifie un mélange parfait des plus petites parties ou ingrédiens de différens corps. *Voyez* Mélange & Minima.

Mais plus exactement dans la langue de Pharm. c'eſt un mélange parfait & intime des corps naturels, dans lequel leurs vrais *minima*, c'eſt-à-dire leurs atomes, ou leurs premieres particules compoſantes ſont ſuppoſées être exactement mêlées enſemble. *Voyez* Mixtion.

Si on fait fondre enſemble de l'argent & du plomb, ces métaux ſe mêlent *per minima*. *Voyez* Argent, Plomb, Métal, &c.

PERMISSION, ſ. f. (*Gramm.*) congé, licence, liberté, pouvoir accordé par un ſupérieur à un inférieur de faire une choſe que celui-ci ou ne pouvoit point faire du tout, ou ne pouvoit faire ſans ſe rendre coupable, faute de la *permiſſion*. *Voyez l'article* Permettre.

PERMISSIONNAIRE, ſ. m. (*Littérat.*) c'eſt à Paris tout maître qui a permiſſion du chantre de Notre Dame de tenir penſion, & d'enſeigner la grammaire & les humanités.

PERMUTATION, ſ. f. (*analyſe.*) on entend par ce mot la tranſpoſition qu'on fait des parties d'un même tout, pour en tirer les divers arrangemens dont elles ſont ſuſceptibles entr'elles. Comme ſi l'on cherchoit en combien de façons différentes on peut diſpoſer les lettres d'un mot, les chiffres qui expriment un nombre, les perſonnes qui compoſent une aſſemblée, &c.

Il ne faut donc pas confondre la *permutation* avec la combinaiſon. Dans celle-ci, le tout eſt en quelque ſorte démembré, & l'on en prend les différentes parties 1 à 1, 2 à 2, &c. Dans celle-là le tout conſerve toujours ſon intégrité, & l'on ne fait que faire changer d'ordre aux différentes parties qui le conſtituent.

Pour trouver toutes les permutations poſſibles d'un nombre quelconque de termes, il ne s'agit que d'un procédé très-ſimple & très-facile, lequel porte avec ſoi ſa démonſtration.

Il eſt clair qu'un ſeul terme *a* ne peut avoir qu'*un* arrangement.

Si l'on ajoute un ſecond *b*, on le peut mettre devant ou après *a*; ce qui donne deux arrangemens $\left\{ \begin{matrix} b\,a \\ a\,b \end{matrix} \right.$: c'eſt-à-dire 1 (qu'on avoit déja pour le premier cas) × 2 (quantieme du nouveau terme).

Si l'on prend un 3e terme *c*, il peut occuper trois places dans le *b a*, & autant dans *a b*, ce qui donne deux fois 3 ou ſix arrangemens $\left\{ \begin{matrix} c\,b\,a & c\,a\,b \\ b\,c\,a & a\,c\,b \\ b\,a\,c & a\,b\,c \end{matrix} \right.$: c'eſt-à-dire 2 (réſultat du cas précédent) × 3 (quantieme du nouveau terme).

Un quatriéme terme *d* pourra occuper quatre places dans chacun de ces ſix derniers arrangemens; ce qui en donnera 4 fois 6, ou 24 nouveaux: c'eſt-à-dire 6 (réſultat du cas précédent) × 4 (quantiéme du nouveau terme).

On

On voit, ſans qu'il ſoit beſoin de pouſſer plus loin l'induction, qu'un cinquiéme terme *e* donneroit 24. 5. ou 120 arrangemens, & ainſi de ſuite à l'infini.

En général le nombre des *permutations* pour *n* termes n'étant que celui de *n*-1 termes × *n*, comme celui de *n*-1 termes eſt celui de *n*-2 termes × *n*-1, & ainſi de ſuite en remontant juſqu'à 1; il réſulte que pour trouver de combien de *permutations* eſt ſuſceptible un nombre quelconque *u* de termes, il faut faire le produit continu des termes de la progreſſion naturelle, depuis & y compris 1 juſqu'à ce terme *n* incluſivement. $1 \times 2 \times 3 \times 4 \ldots\ldots \times n$.

On a ſuppoſé juſqu'ici qu'aucun des termes dont on cherche les *permutations* n'étoit répété, ou ce qui eſt la même choſe qu'ils n'avoient tous qu'une ſeule dimenſion, & que leur expoſant commun étoit l'unité. Si la choſe étoit autrement, ſuppoſons que *a* repréſente l'expoſant du premier terme, *b* celui du ſecond, *c* celui du troiſiéme, & ainſi de ſuite juſqu'au dernier.

D'abord, *n*, dans la formule ci-deſſus, ne ſera plus ſimplement le nombre des termes, mais *la ſomme de leurs expoſans*.

De plus cette forme ne doit être conſidérée que comme numérateur d'une fraction, à laquelle on donnera pour dénominateur le produit continu d'autant de produits particuliers qu'il y a d'expoſans ou de termes; & chacun de ces produits particuliers ſera le produit continu des nombres naturels pouſſé juſqu'à celui incluſivement qui exprime l'expoſant du terme correſpondant, enſorte que la formule abſolument générale ſera.

$$\frac{1 \times 2 \times 3 \times 4 \ldots\ldots\ldots : \times \overline{a + b + c, \&c.}}{\overline{1.\,2.\ldots\ldots a} \times \overline{1.\,2.\ldots\ldots b} \times \overline{1.\,2.\ldots\ldots c}\, x, \&c.}$$

Quand tous les expoſans ſont 1; alors leur ſomme ne différe point du nombre même des termes, & $a + b + c$ &c. (dans le numérateur) $= n$... d'ailleurs dans le dénominateur tous les produits particuliers étant 1, le produit général eſt auſſi 1, qui peut être négligé; & la ſeconde formule ſe change en la premiére.

Un exemple va donner une idée de l'effet des *permutations*.

Il y a 32 cartes dans un jeu de piquet; comme c'eſt un jeu fort répandu, & qu'on mêle les cartes à chaque coup, il s'eſt dû, depuis le tems qu'on y joue, former bien des arrangemens différens de ces 32 cartes; ſuppoſant qu'aucun ne ſe ſoit jamais trouvé répété, en ſorte que chaque fois qu'on a mêlé les cartes en ait fait naître un nouveau; on demande ſi le nombre de tous les arrangemens poſſibles ne devroit pas déſormais être épuiſé... bien des gens peut-être ne balanceroient pas à ſe décider pour l'affirmative; on va voir combien ils ſe trouveroient loin de leur compte.

Suppoſant tous les individus de l'eſpece humaine répandus ſur la ſurface de la terre, ſans diſtinction d'âge ni de ſexe, devenus joueurs de piquet, & appariés deux à deux, enſorte que chaque couple jouât 400 coups par jour *ſous la condition poſée*: il faudroit à tous ces joueurs réunis plus de 18 *mille milliards* de *millions de ſiécles*, pour épuiſer tous les changemens d'ordre poſſibles des 32 cartes, & la démonſtration en eſt facile; 400 coups *par jour*, en font *par an* 146000, *par ſiecle* 146000. 00, *par millions de ſiecles* 14600000. 000000.

D'un autre côté ſuppoſant deux milliards ou deux mille millions d'hommes ſur la terre; ce ſera 1. 000. 000. 000 couples de joueurs qu'il faut multiplier par le dernier nombre ci-deſſus, on aura 14. 600. 000. 000. 000. 000. 000. 000 (A).

Maintenant le nombre des *permutations* competent à 32 termes ſe trouve 263. 130. 836. 933. 693. 530. 167. 218. 012. 160. 000. 000 (B).

Si donc on diviſe le nombre B par le nombre A, le quotient indiquera combien de *millions de ſiecles* il faudroit à tous ces joueurs, pour parvenir au but propoſé. Or le nombre B. ayant 36 chiffres, tandis que le nombre A n'en a que 23 dont le premier plus petit que le premier du nombre B; le quotient en aura 36-23 + 1, ou 14, dont les deux premiers ſeront 18. Ce quotient excédera donc 18 mille milliards, & il ne faut pas d'ailleurs perdre de vue que les unités auxquelles ſe rapportent ces 18 mille milliards ſont, non des années, mais des *millions de ſiecles*.

Dans le tems que les anagrammes étoient en honneur & faiſoient partie du bel-eſprit, on voit que ſans nul génie, mais avec beaucoup de loiſir & autant de patience; il étoit aiſé de ſe faire a cet égard une réputation; en effet, en ſuivant avec quelque attention le procédé expliqué plus haut, on étoit aſſuré de trouver par ordre tous les arrangemens poſſibles des lettres d'un ou de pluſieurs mots, ſans qu'il en pût échapper un ſeul, après quoi il ne reſtoit plus qu'à choiſir ceux qui formoient un ſens convenable au but qu'on ſe propoſoit.

Mais l'uſage des *permutations* ne ſe borne pas aux ſeules anagrammes, elles partagent avec les combinaiſons l'honneur de la ſolution de pluſieurs problèmes curieux, de ceux en particulier où il s'agit d'eſtimer les haſards. *Voyez* Combinaison, Alternation, *&c. Cet article eſt de M.* Rallier des Ourmes.

Permutation, ſ. f. (*Juriſprud.*) Ce terme ſe prend quelquefois pour toute ſorte d'échange en général; mais communément on entend par *permutation*, un échange que deux titulaires font entr'eux de leurs bénéfices, par une démiſſion entre les mains des collateurs qui ſont obligés de les conférer aux co-permutans.

Les deux réſignations peuvent ſe faire par deux actes ſéparés, ou par un ſeul & même acte.

Ces démiſſions réciproques contiennent toujours, qu'elles ſont faites pour cauſe de *permutation* avec la clauſe *non aliàs*, *non aliter*, *non aliomodo*; c'eſt pourquoi les proviſions ſur *permutations*, ſont cenſées des collations néceſſaires ou forcées.

Ceux qui peuvent admettre les *permutations*, ſont le pape, le légat, le vice-légat dans l'étendue de ſa légation, & le collateur ordinaire.

Quand le bénéfice ne dépend point de l'évêque, on s'adreſſe ordinairement au pape.

Quoique le collateur auquel on s'adreſſe ne puiſſe pas conférer le bénéfice à un autre, il peut cependant examiner s'il n'y a point de fraude ni de paction ſimoniaque, ou autre vice qui doive empêcher l'effet de la *permutation*.

Au refus de l'ordinaire, on peut s'adreſſer au ſupérieur.

Si les deux bénéfices que l'on veut permuter ſont dans deux diocèſes différens, & que l'on ne veuille pas s'adreſſer au pape, il faut que l'évêque de chaque diocèſe admette la *permutation*, ſuppoſé qu'il ſoit collateur du bénéfice; ou bien un évêque peut donner pouvoir à l'autre de donner des proviſions des deux bénéfices.

Il y a certaines *permutations* qui ſont illicites, notamment celles qu'on appelle *triangulaire*; c'eſt lorſqu'un titulaire réſigne ſon bénéfice à un autre eccléſiaſtique, à condition que celui-ci réſignera à un tiers le bénéfice dont il eſt pourvu; aucune diſpenſe ne peut autoriſer une telle convention.

Il n'eſt pas permis de ſtipuler que le co-permutant ſera chargé de faire faire les réparations des bâtimens dépendans du bénéfice, quoique ces réparations ſoient du tems du co-permutant; il y auroit ſymonie dans cette clauſe.

Il en ſeroit de même de celle qui obligeroit le copermutant à entretenir les baux faits par ſon prédéceſſeur.

Mais ſuivant l'uſage commun, le co-permutant peut faire dreſſer un procès-verbal de l'état des lieux dépendans du bénéfice qu'on lui a réſigné, & obliger ſon réſignant de faire les réparations qui ſeront eſtimées néceſſaires.

Une penſion que l'on créeroit ſur un bénéfice en le permutant, pour avoir lieu juſqu'à ce qu'on eût donné un autre bénéfice de même valeur que la penſion, ne ſeroit pas canonique.

On ne peut pas permuter un indult pour un bénéfice, parce que l'indultaire n'a pas *jus in re*, mais ſeulement *jus ad rem*.

Les bénéfices en patronage laïc ne peuvent être permutés ſans le conſentement du patron; autrement la collation de l'ordinaire & du pape, même en ce cas, ſeroit nulle, & les co-permutans rentreroient chacun dans leurs droits; *voyez* la déclaration de 1678.

Quand les bénéfices que l'on permute ſont inégaux pour le revenu, il n'eſt pas permis de recevoir une récompenſe en argent; il y auroit ſymonie & abus.

On ne peut permuter un bénéfice avec un autre qui n'eſt pas encore érigé, ni permuter quelque choſe de temporel avec un bénéfice, non pas même une penſion, ni des dixmes ou un droit de patronage, quoique tout cela participe du ſpirituel.

La *permutation* eſt ſans effet; 1°. quand elle n'eſt pas accomplie de part & d'autre, comme quand un des copermutans ne peut pas obtenir de *viſa*.

2°. Quand l'un des co-permutans n'accomplit pas les conditions.

3°. Lorſque le bénéfice n'eſt pas tel qu'on l'a énoncé, comme ſi on a ſuppoſé que c'étoit un bénéfice ſimple,

ple, & qu'il ſoit à charge d'ames, ou que l'on ait caché la véritable quotité d'une penſion dont le bénéfice étoit chargé, cela ſuffit pour donner lieu au regrès, & le co-permutant peut rentrer dans ſon bénéfice en vertu d'un ſimple jugement, ſans obtenir de nouvelles proviſions.

Enfin la *permutation* devient encore ſans effet, quand l'un des co-permutans eſt évincé du bénéfice qui lui a été réſigné.

On peut permuter un bénéfice litigieux, pourvu que le litige ſoit exprimé.

Un bénéfice tenu en commande, peut être permuté contre un bénéfice tenu en titre, parce qu'en France la commande vaut titre.

On peut permuter un bénéfice contre pluſieurs autres.

Tant que le collateur n'a point donné des proviſions, le co-permutant peut révoquer ſa procuration pour permuter. Il ſuffit de faire ſignifier la révocation au collateur, ou ſi la réſignation pour permutation ſe fait en cour de Rome, on fait ſignifier la révocation au copermutant, avant que la réſignation ſoit admiſe.

Mais ſi l'un des bénéfices eſt à la nomination du roi, l'autre à la collation pure & ſimple de l'ordinaire, un des co-permutans ne peut révoquer ſa procuration *ad reſignandum*, ſans le conſentement du roi, lorſque ſa majeſté a donné ſon brevet de nomination, quoique les bulles ne ſoient pas encore expédiées, ni la réſignation de l'autre bénéfice admiſe en cour de Rome.

Le collateur qui a conféré ſur la *permutation*, ne peut pas conférer par mort en vertu de la regle des 20 jours, ſi ce n'eſt que la réſignation peche dans ſon principe, ou que l'un des co-permutans eût refuſé de l'exécuter pendant la vie de l'autre.

Ceux qui ſont pourvus ſur réſignation, pour cauſe de *permutation*, doivent prendre poſſeſſion dans le même tems, & avec les mêmes formalités que l'on obſerve pour les réſignations en faveur.

Les proviſions obtenues ſur *permutation* ſont nulles, ſi elles ne ſont inſinuées deux jours francs avant le décès de l'un des co-permutans; mais il ſuffit pour celui qui s'unit, qu'il ait ſatisfait à cette condition: ſes proviſions ſont valables.

Les procurations pour permuter entre les mains du pape, doivent être inſinuées au greffe du diocèſe où elles ſe font; & ſi le bénéfice eſt dans un autre diocèſe, il faut auſſi y faire enregiſtrer les procurations, & ce, dans trois mois après l'expédition des proviſions, le tout à peine de nullité, *Déclaration de* 1691, *art.* 11.

Au reſte le défaut d'inſinuation ne peut être oppoſé que par les indultaires gradués, & autres expectans, & par les patrons. *Voyez* Dumolin, *ad reg. de public.* Fevret. *liv. II. ch. iv. & v.* Rebuffe, *prax. tit. de permut. recueil de* Drapier, *tome II. ch. xx.* (*A*)

PERNAMBUCO *ou* FERNAMBUCO, (*Géog. mod.*) capitainerie ou province de l'Amérique méridionale au Bréſil. Elle eſt bornée au nord par la capitainerie de Tamaraca, au midi par celle de Sergippe; à l'orient par la mer, mais elle n'a point de bornes fixées à l'occident.

Cette province eſt ſituée entre les huit & les dix degrès de latitude auſtrale. Elle a été découverte par Vincent-Yannez Pinçon, Caſtillan; & trois mois après D. Pero Alvarez Cabral, amiral de la flotte Portugaiſe des Indes, fut jetté par la tempête ſur les côtes du Bréſil; dont ſa nation lui attribue la découverte. Jean III. roi de Portugal, concéda la province de *Pernambuco*, à Édouard d'Albuquerque, à condition d'en ſoumettre les habitans, ce qu'il exécuta dans la ſuite. Les Hollandois s'en étant rendu les maîtres, le roi Jean IV. après qu'elle eut été repriſe ſur eux, la réunit au domaine. Juſqu'à l'invaſion, Olinde avoit été la capitale de la capitainerie, mais cette ville a été preſque entierement détruite pendant les guerres. (*D. J.*)

PERNE, (*Géog. anc.*) 1°. île ſur la côte de l'Ionie. *Pline*, *l. II. c. lxxix.* dit qu'un tremblement de terre joignit cette île au territoire de la ville de Milet. 2°. ville de la Thrace, qui étoit à l'oppoſite de celle de Thaſus, ſelon Stephanus.

PERNE, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France dans la Provence, au diocèſe de Carpentras. *Long.* 22. 41. *lat.* 44. 2.

Cet endroit eſt la patrie d'Eſprit Flechier, évêque de Lavaur en 1685, & puis de Niſmes en 1687. Il avoit été reçu à l'académie françoiſe en 1673. Il étoit, dit M. de Voltaire, poëte françois & latin, hiſtorien, prédicateur, mais connu ſur-tout par ſes belles oraiſons funebres. Il a traduit du latin d'Antoine-Marie Gratiani, la vie du cardinal Commendon; il a donné celle du cardinal Ximenès; & ſon hiſtoire de l'empereur Théodoſe, a été faite pour l'éducation de M. le duc de Bourgogne. Il mourut le 16 Février 1710, à 78 ans.

PERNES, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans l'Artois ſur la Clarence, à trois lieues S. O. de Bethune, ſept N. O. d'Arras. *Long.* 20. 6. *lat.* 50. 29. (*D. J.*)

PERNETTE, ſ. f. vaſe à l'uſage des potiers-de-terre & des fayanciers. *Voyez l'article* FAYANCE.

PERNICIACUM, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule belgique, que l'itinéraire d'Antonin met entre Geminiacum, & *Aduaca Tongrorum*, à 22 milles de la premiere de ces villes, & à 14 de la ſeconde. On croit que c'eſt aujourd'hui Perveis, bourgade du Brabant, entre Jemblours & Indoigne, dans le quartier de Louvain; & cette bourgade eſt une ancienne baronie. (*D. J.*)

PERNICIEUX, adj. (*Gram.*) capable d'entraîner la perte de quelque choſe. Un diſcours eſt *pernicieux*; un conſeil eſt *pernicieux*; un effet eſt *pernicieux*; un eſprit eſt *pernicieux*.

PERNICITAS, ſ. f. (*Phyſ.*) eſt un mot latin, dont quelques auteurs ſe ſervent pour déſigner une viteſſe extraordinaire de mouvement; comme celle d'un boulet qui fend l'air, de la terre dans ſon orbite, &c. *Chambers*.

PERNIO, *terme de Chirurgie*, c'eſt le nom d'un mal qui attaque ordinairement les mains & les piés en hiver, & qu'on appelle vulgairement *engelures*. Les parties affectées de ce mal s'enflent, & prennent une couleur blanchâtre, accompagnées de douleur & de demangeaiſon: cependant la tumeur ſe diſſipe ſans aucune exulcération, en frottant d'huile de pétrole la partie malade. *Voyez* ENGELURES.

PERNISSE, *voyez* PERDRIX ROUGE.

PÉROÉ, (*Géog. anc.*) petit fleuve de la Bæotie, ſur le chemin de Platée à Thebes. Il prenoit ſa ſource au mont Cithéron, dont il deſcendoit par deux endroits différens, enſorte qu'il formoit une île. (*D. J.*)

PERONÉ, ſ. m. (*en Anatomie.*) eſt un des os de la jambe, *voyez nos Planches d'Anatomie & leur explication. Voyez auſſi les articles* OS, JAMBE, &c.

Le *peroné* eſt l'os le plus menu des deux os de la jambe; cependant, quoiqu'il ſoit plus expoſé & beaucoup plus foible que l'os intérieur ou le tibia, il n'eſt pas ſi ſujet à être caſſé, parce qu'il eſt plus pliant & plus fléxible; d'où il arrive que ſouvent le tibia eſt rompu, tandis que le *peroné* reſte entier.

Le *peroné* ſe joint & s'articule avec le tibia aux deux extrémités, au moyen d'une eſpece de diarthroſe obſcure qui les couvre. On le diviſe en trois parties; la partie ſupérieure qui a une tête ronde, & qui ſe termine un peu au-deſſous du genouil, & qui reçoit une éminence latérale du tibia dans une petite cavité qui fait l'articulation de cette partie. Le milieu eſt menu, long & triangulaire, comme le tibia, mais un peu plus irrégulier. La partie inférieure eſt reçue dans une petite cavité du tibia, & enſuite ſe termine par une grande apophiſe qu'on appelle *malleole externe* ou *cheville externe*; elle eſt un peu creuſe au-dedans pour donner à l'aſtragale la liberté du mouvement & un peu convexe du côté extérieur, afin qu'il ait plus de force pour retenir l'aſtragale.

Le tibia & le *peroné* ne ſe touchent qu'aux extrémités, de même que le radius & le cubitus; l'intervalle eſt rempli par un fort ligament membraneux, qui les tient attachés enſemble & fortifie l'articulation. *Voyez* TIBIA.

PERONIER, ſ. m. (*Anatomie.*) ancien, long, ou premier; c'eſt un muſcle de la jambe, charnu & tendineux dans ſon origine, qui vient depuis la tête juſqu'au milieu du *peroné*; de-là il va paſſer ſur la partie poſtérieure de la cheville extérieure, ſur laquelle il gliſſe, comme ſur une poulie; & il s'inſere à l'extrémité ſupérieure de l'os du métatarſe, qui joint le grand orteil. L'uſage de ce muſcle eſt de tirer le pié en-haut. *Voyez nos Planches d'Anatomie & leur explication.*

Peronier poſtérieur, court, ou ſecond, eſt un muſcle qu'on appelle auſſi quelquefois ſemifibuleux, charnu dans ſon origine, inégal, & venant de la partie poſtérieure du peroné; de-là il ſe dirige de haut en-bas le long de la partie extérieure du même os, juſqu'à ce qu'il arrive au milieu, où il forme un tendon long, plat & uni, qui va ſuivant la même direction gagner le bas de la malleole interne avec le long *peronier*, & ſe termine à la partie extérieure de l'os du métatarſe, contigu au petit orteil; l'action de ce muſcle eſt de pouſſer le pié en-haut. *Voyez nos Planches anatomiques & les explications qui y ſont jointes.*

L'artere *peroniere* eſt une des branches de l'artere poplitée, qui ſe porte tout le long de la partie poſtérieure du

du peroné, où elle jette dans ſon trajet différens rameaux, & va ſe perdre dans le pié où elle s'anaſtomoſe avec la tibiale antérieure, & avec la poſtérieure, & prend le nom de *plantaire externe*, *Voyez* POPLITÉ, PLANTAIRE & TIBIALE.

PÉRONNE, (*Géog. mod.*) ville de France, dans la Picardie, capitale du Santerre, ſur le bord ſeptentrional de la Somme, à 12 lieues au-deſſus, & au levant d'Amiens, à 10 au S. O. de Cambray, & à 32 de Paris, parmi des marais, qui avec ſes fortifications en font une très-forte place.

Elle eſt ancienne, car les premiers rois Mérovingiens y avoient un domicile. Clovis II. ayant donné cette place à Archinoald, maire de ſon palais, il y bâtit un monaſtere pour des moines Ecoſſois. Le premier abbé fut S. Witan, neveu de S. Furcy, abbé de Lagny; lequel S. Furcy eſt enterré à *Péronne*, où il eſt devenu depuis ce tems-là le patron de la ville.

Héribert, Comte de Vermandois, s'empara de *Pérone*, & enferma dans la fortereſſe Charles III. dit le *Simple*, qui y finit ſes jours en 929. âgé de cinquante ans. Il eſt vrai que ce malheureux prince ſe fit toujours mépriſer de ſon peuple pendant ſa vie, par ſa foibleſſe & ſon manque de courage. N'ayant pas ſu faire valoir ſes droits à l'Empire, après la mort de Louis IV. l'Empire ſortit de la maiſon de France, & devint électif. Charles le Simple fut enterré à *Péronne*. Il avoit eu trois femmes; de la premiere dont on ne ſait pas le nom, il eut Giſele, mariée en 912 à Rollon, premier duc de Normandie; de la ſeconde, nommée *Frédérune*, morte en 917, on doute s'il eut des enfans; de la troiſieme, nommée Ogine, il eut Louis, depuis appellé d'*Outremer*. Cette Ogine, fille d'Edouard I, roi des Anglois, après avoir marqué un grand courage dans preſque tout le cours de ſa vie, finit par ſe marier par amour, après la mort de ſon mari, avec Héribert, comte de Troyes, ſecond fils d'Héribert, comte de Vermandois, qui avoit tenu ſon mari priſonnier les ſept dernieres années de ſa vie.

Les ſucceſſeurs d'Héribert, jouirent de *Péronne* & de ſes dépendances, juſqu'au tems de Philippe Auguſte. En 1466 Louis XI. donna cette ville & ſes annexes à Charles, duc de Bourgogne, & s'en reſaiſit enſuite après la mort de ce prince.

L'égliſe collégiale de cette ville, a été bâtie & dotée par le même Archinoald dont nous avons parlé; cette collégiale eſt aujourd'hui de ſoixante petites prébendes, toutes à la nomination du roi.

Péronne eſt ſurnommée la *pucelle*, parce qu'elle n'a jamais été priſe, quoiqu'aſſiégée quelquefois, & entr'autres par le comte Henri de Naſſau en 1536. Elle a ſa coutume particuliere, qui eſt ſuivie à Mont-Didier & à Roye. Il y a dans cette ville, une élection & un bailliage auquel la prevôté eſt unie; mais elle eſt ſur-tout redoutable par les véxations des commis des fermes. *Long.* 20. 35. 44. *lat.* 49. 55. 30.

Fraſſen (Claude) natif de *Péronne* ou de Vire, s'eſt diſtingué par ſon ſavoir dans l'ordre de S. François, dont il devint définiteur général en 1582. Il a fait pluſieurs ouvrages, & entr'autres des diſſertations ſur la bible intitulées: *Diſquiſitiones publicæ*, 2 *vol. in*-4°. Il mourut à Paris en 1711, à quatre-vingt onze ans.

Longueval (Jacques) laborieux jéſuite, naquit à *Péronne* en 1680; il a publié les huit premiers volumes de l'hiſtoire de l'égliſe Gallicane, & avoit preſque mis la derniere main au neuvieme & au dixieme volume de cet ouvrage, lorſqu'il mourut à Paris d'apopléxie en 1735 à cinquante-quatre ans. (*D. J.*)

PERORAISON, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) en Rhétorique, c'eſt la concluſion ou la derniere partie du diſcours, dans laquelle l'orateur réſume en peu de mots les principaux chefs qu'il a traités avec étendue dans le corps de ſa piece, & tâche d'émouvoir les paſſions de ſes auditeurs.

De-là il s'enſuit que la *péroraiſon* eſt compoſée de deux parties; 1°. d'une récapitulation, qui contient l'abregé & l'expoſé ſuccint de toutes les choſes ſur leſquelles a roulé le diſcours, & auxquelles on tâche de donner une nouvelle force, en les réuniſſant ainſi d'une maniere préciſe. *Voyez* RÉCAPITULATION.

2. L'orateur doit y exciter les paſſions, ce qui eſt ſi eſſentiel à la *peroraiſon*, que les maîtres de l'art appellent cette partie du diſcours *ſedes affectuum*. *Voyez* PASSIONS.

Les paſſions qu'on doit exciter dans la *peroraiſon* varient, ſuivant les diverſes eſpeces de diſcours. Dans un panégirique, ce ſont des ſentimens d'amour, d'admiration, de joie, d'émulation qu'on ſe propoſe d'imprimer dans l'ame des auditeurs. Dans une invective, c'eſt la haine, le mèpris, l'indignation, la colere, &c. dans un diſcours du genre délibératif; on s'efforce de faire naître, l'eſpérance ou la confiance, d'inſpirer la crainte ou de jetter le trouble dans les cœurs.

Les qualités requiſes dans une *peroraiſon* ſont, qu'elle ſoit véhémente & pleine de paſſions, mais en même tems courte; car ſelon la remarque de Ciceron, les larmes ſechent bien vîte. Il ne faut pas laiſſer à l'auditeur le tems de reſpirer pour ainſi dire, parce que le propre de la réfléxion eſt d'étendre ou d'amortir la paſſion.

La *peroraiſon* étoit la partie principale où Ciceron excelloit. Et en effet, non-ſeulement il y anime & échauffe ſes auditeurs, mais il y ſemble encore lui-même tout de feu, ſur-tout lorſqu'il excite la commiſération & la pitié pour un accuſé. Il rapporte, que ſouvent il arrachoit des larmes à ſon auditoire, & même aux juges, & il ajoute que lorſque pluſieurs orateurs étoient chargés de parler dans une même cauſe, la *peroraiſon* lui étoit toujours réſervée, & il nous donne une excellente raiſon de cette préférence. C'étoit moins, dit-il, le génie qui le rendoit éloquent & pathétique dans ces occaſions, que la douleur dont il étoit lui-même pénétré & le vif intérêt qu'il prenoit à ſes cliens; c'eſt ce qu'il eſt aiſé de remarquer dans ces paroles de la *peroraiſon* pour Milon: *Sed finis ſit, neque enim præ lacrymis jam loqui poſſum, & hic ſe lacrymis defendi vetat.* Et dans celle pour Rabirius Poſthumus: *Sed jam quoniam, ut ſpero, fidem quam potui tibi præſtiti, Poſthume reddam etiam lacrymas quas debeo. Jam indicat tot hominum cætus quam ſit carus tuis, & me dolor debilitat includitque vocem.*

Quand on dit que la *peroraiſon* doit émouvoir les paſſions, on ſuppoſe que le ſujet en eſt ſuſceptible; car rien ne ſeroit plus ridicule que de terminer par des traits pathétiques une cauſe, où il ne s'agiroit que d'un intérêt léger un d'un objet fort peu important.

On peut enfin obſerver qu'on conçoit quelquefois la *peroraiſon* en forme de priere; l'éloquence de la chaire eſt reſtée en poſſeſſion de cette derniere méthode, trés-convenable aux ſujets qu'elle traite. On en trouve cependant quelques exemples dans les orateurs profanes, comme dans la harangue de Démoſthènes pour Ctéſiphon, & dans la ſeconde Philippique de Ciceron.

PERORSI, (*Géog. anc.*) peuples de la Mauritanie Tingitane, ſelon Pline, *liv. V. ch. j.* Ptolomée, *liv. IV. c. vj.* les places dans la Lybie intérieure loin de la mer. Selon le pere Hardouin, le pays des *Perorſi*, comprenoit les royaumes de Zahanda & de Teſſet, entre le royaume de Maroc au nord, celui de Gualata au midi, & l'océan Atlantique au couchant. (*D. J.*)

PEROT, ſ. m. (*Eaux & Forêts.*) ce mot de l'exploitation des bois, ſe dit d'un arbre qui a deux âges de coupe; de ſorte que ſi la coupe ſe fait tous les vingt-cinq ans, le *perot* en a cinquante. Il y a trois ſortes de baliveaux, les étalons, les *perots* & les tayons. (*D. J.*)

PÉROU, LE, (*Géog. mod.*) vaſte région de l'Amérique méridionale, dans ſa partie occidentale. Elle eſt bornée au nord par le Popayan; au midi par le Chili; à l'orient par le pays des Amaſones, & au couchant par la mer du ſud. Ce pays a environ ſix cens lieues de longueur du nord au ſud, & cinquante de largeur.

Dès l'année 1502, Chriſtophe Colomb étant dans la province de Honduras, qu'il venoit de découvrir, eut des naturels du pays quelques connoiſſances du *Pérou*, c'eſt-à-dire, d'un puiſſant empire abondant en or, qui étoit du côté de l'Orient, ce qui l'empêcha d'y tourner ſes vues. En 1524, Paſchal de Andagoya découvrit une partie de la côte de la mer du Sud, mais il tira peu de profit de ce voyage. Enfin, en 1524, François Pizarro partit de Panama, & découvrit la province du Beru (c'étoit le nom d'un indien), qu'il donna au pays, en changeant le B en P; car les Eſpagnols écrivent Péru, & prononcent *Pérou*. On ſait comment il conquit toute cette région depuis le royaume de Quito juſqu'au Chili, dans l'eſpace de dix ans.

On ſait auſſi qu'avant ce tems-là cette vaſte contrée avoit été gouvernée par des rois nommés *yncas*, dont la magnificence étoit étonnante, & dont les richeſſes étoient immenſes; on peut en juger par l'offre que fit à Pizarro le dernier des yncas pour obtenir ſa liberté. Atahualipa lui offrit pour ſa rançon autant d'or qu'il en pourroit entrer dans une chambre de vingt-deux piés de long, de dix-ſept de large, & de ſix de haut. Il reſte encore dans le pays des veſtiges de leurs temples en l'honneur du ſoleil, & du grand chemin de Quito qui avoit quarante piés de largeur, cinq cens lieues de longueur, & de hautes murailles de deux côtés. L'empire des yncas avoit alors des bornes deux fois plus étendues

que celles qu'on donne au pays nommé aujourd'hui le *Pérou*.

Il eſt traverſé par une chaîne de montagnes appellées *la Cordillera de los-Andés*. Il eſt rempli de pluſieurs autres montagnes fameuſes par les abondantes mines d'or & d'argent qu'on y a trouvées. Les forêts y produiſent des cédres de pluſieurs eſpeces, des cotonniers, des bois d'ébène, & différens autres. Les vallées qui peuvent être arroſées ſont très-fertiles, mais la plus grande partie du pays eſt ſtérile faute de pluies. Le chaud & le froid y ſont exceſſifs, ſelon les différens endroits; les montagnes qui ſont étendues le long des Arudes ſont très-froides, tandis que l'on étouffe dans le plat-pays.

Depuis que le *Pérou* eſt ſous la domination eſpagnole, il eſt gouverné par un viceroi, dont le pouvoir eſt ſans bornes. Ses appointemens fixes vont à quarante mille ducats, & l'acceſſoire monte infiniment au-delà. Il nomme à toutes les places civiles & militaires, avec cette reſtriction que les procédures ſeront confirmées par le roi d'Eſpagne, ce qui ne manque guere d'arriver. Entre les Indiens naturels du pays, une partie a embraſſé le chriſtianiſme, & s'eſt ſoumiſe au joug; l'autre partie, infiniment plus conſidérable, eſt reſtée idolâtre & indépendante.

Les Eſpagnols diviſent le *Pérou* en trois gouvernemens, qu'ils appellent *audiences*; ſavoir, l'audience de Quito; l'audience de Lima, ou de Los-Reyes; l'audience de los Charchas, ou de la Plata; mais ils ont beau diviſer le pays en audiences, ils n'en retirent preſque plus rien. Lima porte le nom de capitale du *Pérou*. *Voyez* ſur cette grande région d'Amérique le commentaire royal du *Pérou* du chevalier Paul Ricaut, 2. *vol. in-fol.* c'eſt un bel ouvrage. (*D. J.*)

PÉROUSE, (*Géog. mod.*) en latin *Peruſia* & *Peruſium*, & en italien *Perugia*, ville d'Italie dans l'état de l'Egliſe, capitale du Pérugin.

Elle fut autrefois une des douze principales villes de l'Etrurie; mais durant les guerres civiles, entre Octave & Marc-Antoine; ce premier l'ayant priſe, la ſaccagea impitoyablement, en abandonna le pillage à ſes troupes, & fit tuer en ſa préſence les trois cens hommes qui compoſoient ſon ſénat. Elle ſe rétablit dans la ſuite, & ſoutint un ſiége de ſept ans contre Totila roi des Goths, qui la prit à la fin, la ruina, & paſſa au fil de l'épée une partie de ſes habitans. Les rois de France l'ayant conquiſe au viij. ſiecle, la donnerent au ſaint ſiége. Enfin elle fut miſe dans la déſolation durant la guerre des Guelphes & des Gibelins; mais elle s'eſt relevée de tous ſes malheurs. Elle eſt aujourd'hui très-propre, aſſez peuplée, & défendue par une citadelle. Elle étoit épiſcopale dès le iij. ſiecle. L'évêque ne reconnoît que le pape. Elle eſt ſituée entre le Tibre au levant, & la riviere de Genna au couchant, ſur une colline, à 8 milles au nord-eſt d'Aſſiſe, 25 oueſt de Nocera. *Long.* 32. 2. *lat.* 43. 8.

J'ai oublié de dire que *Pérouſe* eſt une univerſité, qui même a produit des juriſconſultes célebres dans le xiv. ſiecle. Balde, diſciple de Bartole, fut du nombre. Une de ſes réparties lui valut la chaire de Pavie. Il étoit de petite taille, de ſorte que quand on le vit arriver dans l'auditoire, on s'écria, *minuit præſentia famam*. Il répondit, ſans ſe décontenancer, *augebit cætera virtus*; ſur quoi Pauzirole ajoute, *quo dicto omnibus ſui admirationem injecit*. Balde gagna beaucoup de bien par ſes conſultations, & compoſa quantité de livres, donnant tout ſon tems à l'étude. „ Chaque pas que fait mon „ cheval, diſoit-il un jour en voyageant, ſont autant de „ lois qui ſortent de ma mémoire „: bonne preuve qu'il avoit acquis, & qu'il conſervoit ſon ſavoir à force de lire.

Mais ce ſont les Dante de la famille des Rainaldi, qui ont ſur-tout illuſtré de bonne-heure l'univerſité de *Pérouſe*; c'étoient des gens en qui les talens ſemblent avoir été un héritage dans l'un & l'autre ſexe.

Dante (Pierre Vincent) entendit les belles-lettres, les mathématiques, l'architecture, & compoſoit de ſi beaux vers à l'imitation de Dante florentin, que l'on jugea qu'il faiſoit revivre en quelque façon la ſublimité de ce grand génie. On lui donna même le ſurnom de *Dante*, qui eſt reſté à ſa famille. Il mourut fort âgé en 1512, laiſſant un fils & une fille qui ſe diſtinguerent. Ce fils, nommé *Julius*, fit un livre *de alluvione Tyberis*, & des notes *in ornamenta Architecturæ*. Il mourut l'an 1575. Théodore Dante, ſa ſœur, mérita un rang parmi les mathématiciens du tems. Elle compoſa des livres ſur cette ſcience, & l'enſeigna à Ignace ſon neveu dont je vais parler.

Dante (Ignace) ſe fit moine jacobin, mais moine jacobin ſavant dans les Mathématiques. Il fut appellé à Florence par la grand duc Coſme, I, & enſuite à Rome par Grégoire XIII. qui lui donna l'évêché d'Alatri. Il publia quelques livres à Florence, & entre autres un *traité de la conſtruction & de l'uſage de l'aſtrolabe*. Il mourut en 1586.

Dante (Vincent), fils de Jule, petit-fils de Pierre Vincent, & neveu de la docte Théodora, ſuivit auſſi les études de ſa famille, & devint bon architecte & bon mathématicien. Il fut de plus très-verſé dans la peinture & dans la ſculpture. On a de lui en italien la vie de ceux qui ont excellé dans le deſſein des ſtatues. Il mourut à *Pérouſe* l'an 1596, à l'âge de 46 ans.

Dante (Jean-Baptiſte), né à *Pérouſe* dans le xv. ſiecle, étoit encore vraiſſemblablement de la même famille. On dit qu'il ſe fit des aîles dont il ſe ſervit pour voler, & qu'en en faiſant l'expérience dans le tems d'une grande fête, il eut le ſort de Dédale, tomba en volant ſur une égliſe de la ville, & ſe caſſa une cuiſſe. Il ne mourut pas de cette chute, mais de maladie avant l'âge de 40 ans.

Lancelot (Jean-Paul), floriſſoit dans le droit à *Pérouſe* ſa patrie, vers le milieu du xvj. ſiecle, & mourut dans cette ville en 1591, âgé de 80 ans. Il a mis au jour pluſieurs livres de droit, & entr'autres des inſtitutes du droit canon, réimprimées en France avec des notes de M. Doujat. (*D. J.*)

PÉROUSE, LAC DE, (*Géog. mod.*) lac très-poiſſonneux d'Italie, à 7 milles de la ville de même nom, du côté du couchant. Il eſt preſque rond, & a environ ſix milles de diametre en tout tems. On y voit trois îles, dont deux ont chacune un bourg.

PERPEIRE, ſ. m. *arnogloſſus lavis*, (*Hiſt. natur. Ichthiolog.*) poiſſon de mer qui eſt une eſpece de ſole, à laquelle il reſſemble par la forme du corps & par le nombre & la poſition des nageoires; il n'en differe qu'en ce qu'il a des écailles ſi petites, qu'on croit au premier coup d'œil qu'il n'en a point, & que c'eſt un poiſſon liſſe. *Voyez* SOLE. La chair du *perpeire* eſt fort tendre & très-délicate. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons*, *premiere part. liv. XI. ch. xiij. Voyez* POISSON.

PERPENDICULAIRE, ſ. f. *en terme de Géométrie*, eſt une ligne qui tombe directement ſur une autre ligne, de façon qu'elle ne panche pas plus d'un côté que de l'autre, & fait par conſéquent de part & d'autre des angles égaux. On l'appelle auſſi *ligne normale*, *Voyez* LIGNE.

Ainſi la ligne IG (*Pl. géo. fig.* 57.) eſt perpendiculaire à la ligne KH; c'eſt-à-dire, qu'elle fait avec cette ligne KH des angles droits & égaux.

De cette définition de la *perpendiculaire* il s'en ſuit 1°. que la perpendicularité eſt mutuelle & reciproque; c'eſt-à-dire, que ſi une ligne IG eſt *perpendiculaire* à une autre ligne KH, cette ligne KH eſt auſſi *perpendiculaire* à la premiere IG.

2°. Que d'un point donné on ne peut tirer qu'une *perpendiculaire* à une ligne donnée.

3°. Que ſi on prolonge une ligne *perpendiculaire* à une autre; de maniere qu'elle paſſe de l'autre côté de cette ligne, la partie prolongée ſera auſſi *perpendiculaire* à cette même ligne.

4°. Que ſi une ligne droite qui en coupe une autre à deux points qui ſoient chacun à égale diſtance des extrémités de la ligne qu'elle coupe, elle ſera *perpendiculaire* à cette ligne.

5°. Qu'une ligne *perpendiculaire* à une autre ligne eſt auſſi *perpendiculaire* à toutes les paralléles qu'on peut tirer à cette ligne. *Voyez* PARALLELE.

6°. Que la *perpendiculaire* eſt la plus courte de toutes les lignes qu'on peut tirer d'un point donné à une ligne droite donnée.

Donc la diſtance d'un point à une ligne droite ſe meſure par la *perpendiculaire* même de ce point ſur la ligne, & la hauteur d'une figure, par exemple, d'un triangle, eſt une *perpendiculaire* même du ſommet de la figure ſur ſa baſe. *Voyez* DISTANCE.

Pour élever une *perpendiculaire* GI ſur la ligne ML, à un point G pris dans cette ligne, on mettra une des pointes du compas en G, & ouvrant le compas à volonté, on prendra de chaque côté de ce point G des intervalles égaux GH & GK; des points K, H, & d'un intervalle plus grand que la moitié de KH, on décrira des arcs de cercle qui le coupent en I; & on fixera la ligne GI qui ſera *perpendiculaire* à ML.

Dans la pratique, la meilleure méthode pour tirer les *perpendiculaires* eſt d'appliquer le côté d'un équerre ſur

la

la ligne propoſée, & de tirer le long de l'autre côté une ligne, qui ſera la *perpendiculaire* cherchée.

Pour élever une *perpendiculaire* à l'extrémité d'une ligne donnée, par exemple, au point P, on ouvrira le compas d'une quantité convenable, & mettant une des pointes C, on décrira l'arc RPS; on placera une regle ſur les points S & C, & on trouvera ſur l'arc RPS le point R, duquel tirant la ligne PR, elle ſera *perpendiculaire* à PM.

Pour laiſſer tomber d'un point donné I hors d'une ligne MP, une *perpendiculaire* à cette ligne MP (*fig.* 57. *n.* 2.), on mettra une des pointes du compas en L, & on décrira à volonté un arc de cercle qui coupe la ligne MP en M & en G; enſuite mettant la pointe du compas ſucceſſivement en G & en M, on décrira deux autres arcs qui ſe coupent en a, & par les points L, a, on tirera une ligne La, qui ſera la *perpendiculaire* demandée.

On dit qu'une ligne eſt *perpendiculaire* à un plan, quand elle eſt *perpendiculaire* à toutes les lignes qu'elle rencontre dans ce même plan.

Un plan eſt dit *perpendiculaire* à un autre plan, quand une ligne, tirée dans un des plans perpendiculairement à leur commune ſection eſt *perpendiculaire* à l'autre plan. *Voyez* PLAN.

Une *perpendiculaire* à une courbe eſt une ligne qui coupe la courbe dans un point où une autre ligne la touche, & qui eſt *perpendiculaire* à la ligne touchante. *Voyez* TANGENTE & *ſon* PERPENDICULAIRE. *Chambers.* (*E*)

PERPENDICULAIRE, *la* c'eſt dans les ſyſtèmes de Mrs de Pagan & de Vauban, la partie du rayon droit compriſe entre le côté extérieur & l'angle flanquant, laquelle partie ſert à mener les lignes de défenſe.

Ainſi ID (*Pl. II. de Fortific. fig.* 7.), eſt la *perpendiculaire*: elle eſt dans les ſyſtèmes ou conſtructions de M. de Vauban, la huitieme partie du côté du polygone dans le quarré, la ſeptieme dans le pentagone, & la ſixieme dans l'exagone & dans les polygones au-deſſus. *Voyez* FORTIFICATION. (*Q*)

PERPENDICULARITÉ DES PLANTES, eſt un phénomene curieux d'Hiſtoire naturelle, que M. Dodart a le premier obſervé & publié dans un eſſai ſur la *perpendicularité* que paroiſſent affecter & obſerver les tiges ou troncs des plantes, les racines de pluſieurs d'entr'elles, & même leurs branches, autant qu'il eſt poſſible. *Voyez* PLANTE.

Voici le fait qu'il s'agit d'expliquer. Preſque toutes les plantes, quand elles ſe levent, ſont un peu recourbées, cependant leurs tiges croiſſent perpendiculairement, & leurs racines s'abaiſſent & s'enfoncent auſſi perpendiculairement; lors même qu'elles ſont forcées de s'incliner, ſoit par la déclivité du ſôl, ſoit par quelque autre cauſe, elles ſe redreſſent d'elles-mêmes, ſe remettent ainſi dans la ſituation perpendiculaire, en faiſant un ſecond pli ou coude qui redreſſe le premier. Ce phénomene, que le vulgaire voit ſans en être ſurpris, eſt un ſujet d'étonnement pour ceux qui connoiſſent les plantes & la maniere dont elles ſe forment.

En effet chaque graine contient une plante déja formée, & qui n'a beſoin que de développement: cette petite plante a la petite racine; & la pulpe, qui eſt ordinairement ſéparée en deux lobes, eſt l'endroit d'où la plante tire ſa premiere nourriture par le moyen de ſa racine, lorſqu'elle commence à germer. *Voyez* GRAINE, RADICULE, &c.

Or ſi une graine eſt placée en terre de telle ſorte que la racine de la petite plante ſoit directement en bas, & la tige en haut, il eſt aiſé de concevoir que la plante venant à croître & à ſe développer, la tige ſe levera perpendiculairement, & que ſa racine deſcendra auſſi perpendiculairement. Mais une graine qu'on jette en terre au haſard, ou qui vient s'y jetter elle-même, ne doit preſque jamais prendre une ſituation telle que la petite plante qu'elle renferme ait ſa tige & ſa racine placées perpendiculairement, l'une en haut, l'autre en bas. *Voyez* SÉMINATION.

Par conſéquent ſi la plante prend toute autre ſituation, il faut que la tige & la racine ſe redreſſent d'elles-mêmes: mais quelle eſt la force qui produit ce changement? eſt-ce que le tige étant moins chargée dans le ſens perpendiculaire, doit naturellement ſe lever dans le ſens où elle trouve le moins d'obſtacles? Mais la racine devroit, par la même raiſon, ſe lever perpendiculairement de bas en haut, au lieu de deſcendre comme elle fait.

M. Dodard a donc eu recours à une autre explication pour ces deux actions ſi différentes.

Il ſuppoſe que les fibres des tiges ſont de telle nature qu'elles ſe raccourciſſent par la chaleur du ſoleil, & s'alongent pur l'humidité de la terre, & qu'au contraire celles des racines ſe raccourciſſent par l'humidité de la terre, & s'alongent par la chaleur du ſoleil.

Selon cette hypothèſe, quand la plante eſt renverſée & que la racine eſt par conſéquent en enhaut, les fibres d'un même écheveau, qui fait une des branches de la racine, ne ſont pas également expoſées à l'humidité de la terre; celles qui regardent en enbas le ſont plus que les ſupérieures. Les fibres inférieures doivent donc ſe racourcir davantage, & ce raccourciſſement eſt encore facilité par l'alongement des ſupérieures, ſur leſquelles le ſoleil agit avec plus de force. Par conſéquent cette branche entiere de racine ſe rabat du côté de la terre, & comme il n'eſt rien de plus délié qu'une racine naiſſante, elle ne trouve point de difficulté à s'inſinuer dans les pores d'une terre qui ſeroit même aſſez compacte, & cela d'autant moins qu'elle peut gauchir en tout ſens, pour trouver les pores les plus voiſins de la perpendiculaire. En renverſant cette idée, M. Dodart explique pourquoi au contraire la tige ſe redreſſe: en un mot, on peut imaginer que la terre attire à elle la racine, & que le ſoleil contribue à la laiſſer aller; qu'au contraire le ſoleil attire la tige à lui, & que la terre l'envoye en quelque ſorte vers le ſoleil.

A l'égard du ſecond redreſſement, ſavoir du redreſſement de la tige en plein air, M. Dodart l'attribue à l'impreſſion des agens extérieurs, principalement du ſoleil & de la pluie, car la partie ſupérieure d'une tige pliée eſt plus expoſée à la pluie, à la roſée, & même au ſoleil, que la partie inférieure: or la ſtructure des fibres peut être telle que ces deux cauſes, ſavoir l'humidité & la chaleur, tendent également à redreſſer la partie qui eſt la plus expoſée à leur action, par l'accourciſſement qu'elles produiſent ſucceſſivement dans cette partie: car l'humidité accourcit les fibres en gonflant, & la chaleur en diſſipant. Il eſt vrai qu'on ne peut deviner quelle doit être la ſtructure des fibres pour qu'elles aient ces deux différentes qualités.

M. de la Live explique ce même phénomene de la maniere ſuivante: il connoit que dans les plantes la racine tire un ſuc plus groſſier & plus peſant, & la tige au contraire & les branches un ſuc plus fin & plus volatil; & en effet, la racine paſſe chez tous les Phyſiciens pour l'eſtomac de la plante, où les ſucs terreſtres ſe digerent & ſe ſubtiliſent au point de pouvoir enſuite ſe lever juſqu'aux extrémités des branches. Cette différence des ſucs ſuppoſe de plus grands pores dans la racine que dans la tige & dans les branches, en un mot une différente contexture; & cette différence de tiſſu doit ſe trouver, les proportions gardées, juſque dans la petite plante inviſible que la graine renferme. Il faut donc imaginer dans cette petite plante, comme un point de partage, tel que tout ce qui ſera d'un côté, c'eſt-à-dire, ſi l'on veut, la racine, ſe développera par des ſucs plus groſſiers qui y pénetreront, & tout ce qui ſera de l'autre par des ſucs plus ſubtils.

Que la petite plante, lorſqu'elle commence à ſe developper, ſoit entierement renverſée dans la graine, de ſorte qu'elle ait ſa racine en haut & ſa tige en bas; les ſucs qui entreront dans la racine ne laiſſeront pas d'être toujours les plus groſſiers, & quand ils l'auront développé, & en auront élargi les pores, au point qu'il y entrera des ſucs terreſtres d'une certaine peſanteur, ces ſucs toujours plus peſans appeſantiſſant toujours la racine de plus en plus, la tireront en enbas, & cela d'autant plus facilement, où avec d'autant plus d'effort, qu'elle s'étendra ou s'alongera davantage, car le point de partage ſuppoſé étant connu comme une eſpece de point fixe de levier, ils agiront par un plus long bras. Dans le même tems les plus volatils qui auront pénétré la tige, tendront auſſi à lui donner leur direction de bas en haut, & par la raiſon du levier ils la lui donneront plus aiſément de jour en jour, puiſqu'elle s'alongera toujours de plus-en-plus. Ainſi la petite plante tourne ſur le point de partage immobile, juſqu'à ce qu'elle ſe ſoit entierement redreſſée.

La plante s'étant ainſi redreſſée, on voit que la tige doit ſe lever perpendiculairement pour avoir une aſſiette plus ferme, & pour pouvoir mieux reſiſter aux efforts du vent & de l'eau.

Voici l'explication donnée ſur la même matiere par M. Parent: le ſuc nourricier étant arrivé à l'extrémité d'une tige qui ſe leve, s'il s'évapore, le poids de l'air qui l'environne de tous côtés doit le faire monter verticalement; & s'il ne s'évapore point, mais qu'il ſe congele & qu'il demeure fixé à l'extrémité d'où il ſoit prêt

à ſor-

à ſortir, le poids de l'air lui donnera encore la direction verticale; de ſorte que la tige acquerra une particule nouvelle placée verticalement; par la même raiſon que dans une chandelle placée obliquement, la flamme ſe leve verticalement en vertu de la preſſion de l'atmoſphere, les nouvelles gouttes de ſuc nourricier qui viendront enſuite auront la même direction: & comme toutes ces gouttes réunies forment la tige, elles lui donneront une direction verticale, à moins que quelque cauſe particuliere n'en empêche.

A l'égard des branches, qui d'abord ſont ſuppoſées ſortir latéralement de la tige dans le premier embryon de la plante: quoiqu'elles aient par elles-mêmes une direction horiſontale, elles doivent cependant ſe redreſſer par l'action continuée du ſuc nourricier, qui d'abord trouve peu de réſiſtance dans les branches encore tendres & ſouples; & qui enſuite, lorſque les branches ſont devenues plus fortes, agit encore avec beaucoup plus d'avantage, parce qu'une branche plus longue donne un plus long bras de levier. L'action d'une petite goutte de ſuc nourricier, qui eſt en elle-même fort petite, devient plus conſidérable par ſa continuité, & par le ſecours des circoſtances favorables; par-là on peut expliquer la ſituation & la direction conſtante des branches, qui font preſque toutes & preſque toujours le même angle conſtant de 45d. avec la tige & entre elles. *Voyez* Branche.

M. Aſtruc, pour expliquer la *perpendicularité* de la tige & ſon redreſſement, ſuppoſe ces deux principes: 1°. que le ſuc nourricier vient de la circonférence de la plante, & ſe termine vers la moëlle; 2°. que les liquides qui ſont dans des tuyaux paralleles ou inclinés à l'horiſon, peſent ſur la partie inférieure de leurs tuyaux, & n'agiſſent point du tout ſur la ſupérieure.

Il eſt aiſé de conclure de ces deux principes, que lorſque les plantes ſont dans une ſituation parallele ou inclinée à l'horiſon, le ſuc nourricier qui coule de leur racine vers leur tige, doit par ſon propre poids tomber dans les tuyaux de la partie inférieure, & s'y ramaſſer en plus grande quantité que dans ceux de la partie ſupérieure; ces tuyaux devront par-là être plus diſtendus, & leurs pores plus ouverts. Les parties du ſuc nourricier qui s'y trouvent ramaſſées, devront par conſéquent y pénétrer en plus grande quantité, & s'y attacher plus aiſément que dans la partie ſupérieure: par conſequent l'extrémité de la plante étant plus nourrie que la partie ſupérieure, cette extrémité ſera obligée de ſe courber vers le haut.

On peut par le même principe expliquer un autre fait dans une feve qu'on ſeme à contre ſens, la radicule en haut, & la plume en bas; la plume & la radicule croiſſent d'abord directement de près de la longueur d'un pouce; mais peu après elles commencent à ſe courber l'une vers le bas, & l'autre vers le haut.

On obſerve encore la même choſe dans un tas de blé, qu'on fait germer pour faire de la bierre, ou dans un monceau de glands qui germent dans un lieu humide; chaque grain de blé dans le premier cas, ou chaque gland dans le ſecond, ont des ſituations différentes: tous les germes pourtant tendent directement en haut dans le tems que les racines ſont tournées en bas, & la courbure qu'elles font, eſt plus ou moins grande, ſuivant que leur ſituation approche plus ou moins de la ſituation directe, où elles pourroient croître ſans ſe courber.

Pour expliquer des mouvemens ſi contraires, il faut ſuppoſer qu'il y a quelque différence conſidérable entre la plume & la radicule.

Nous n'y en connoiſſons point d'autre, ſinon que la plume ſe nourrit par le ſuc, que des tuyaux paralleles à ſes côtés lui portent: au lieu que la radicule prend ſa nourriture du ſuc, qui pénetre dans tous les pores de la circonférence. Toutes les fois donc que la plume ſe trouve dans une ſituation parallele ou inclinée à l'horiſon, le ſuc nourricier doit croupir dans la partie inférieure, & par conſéquent il doit la nourrir plus que la ſupérieure, & redreſſer par-là ſon extrémité vers le haut, pour les raiſons que nous avons déjà rapportées. Au contraire, lorſque la radicule eſt dans une ſituation ſemblable, le ſuc nourricier doit pénétrer en plus grande quantité par les pores de la partie ſupérieure, que par ceux de l'inférieure. Le ſuc nourricier devra donc faire croître la partie ſupérieure plus que l'inférieure, & fait courber vers le bas l'extrémité de la radicule: cette courbure mutuelle de la plume & de la radicule doit continuer juſqu'à ce que leurs côtés ſe nourriſſent également; ce qui n'arrive que quand leur extrémité eſt perpendiculaire à l'horiſon. *Voyez les mém. acad. roy. des Sciences, année* 1708.

PERPENDICULE, ſ. m. ligne verticale & perpendiculaire, qui meſure la hauteur d'un objet, par exemple, d'une montagne, d'un clocher, & l'on dit le *perpendicule* de cette tour eſt de cinquante toiſes. On appelle encore *perpendicule*, le fil qui dans une équerre eſt tendu par le plomb, & qui donne la perpendiculaire à l'horiſon.

PERPÉTUANE, ſ. f. (*Commerce.*) ſorte d'étoffe qui ſe fabriquoit en Portugal.

PERPÉTUEL, adj. (*Métaph.*) eſt proprement ce qui dure toujours, ou qui ne finit jamais. *Voy.* Éternité.

Perpétuel, ſe dit quelquefois de ce qui dure tout le long de la vie de quelqu'un. Ainſi les offices qui durent toute la vie, ſont appellés *perpétuels*. Le ſecrétaire de l'académie des Sciences eſt *perpétuel*, &c. *Chambers*.

Mouvement *perpétuel*, eſt un mouvement qui ſe conſerve & ſe renouvelle continuellement de lui-même, ſans le ſecours d'aucune cauſe extérieure; ou c'eſt une communication non interrompue du même degré de mouvement qui paſſe d'une partie de matiere à l'autre, ſoit dans un cercle, ſoit dans un autre courbe rentrante en elle-même; de ſorte que le même mouvement revienne au premier moteur, ſans avoir été altéré. *Voy.* Mouvement.

Trouver le mouvement perpétuel, ou conſtruire une machine qui ait un tel mouvement, eſt un problême fameux, qui exerce les Mathématiciens depuis 2000 ans.

Nous avons une infinité de deſſeins, de figures, de plans, de machines, de roues, *&c.* qui ſont le fruit des efforts qu'on a faits pour réſoudre ce problême. Il ſeroit inutile & déplacé d'en donner ici le détail; il n'y a aucun de ces projets qui mérite qu'on en faſſe mention, puiſque tous ont avorté. C'eſt auſſi plutôt une inſulte qu'un éloge, de dire de quelqu'un qu'il cherche le mouvement *perpétuel*: l'inutilité des efforts que l'on a faits juſqu'ici pour le trouver, donnent une idée peu favorable de ceux qui s'y appliquent.

En effet, il paroît que nous ne devons guere eſpérer de le trouver. Parmi toutes les propriétés de la matiere & du mouvement, nous n'en connoiſſons aucune qui paroiſſe pouvoir être le principe d'un tel effet.

On convient que l'action & la réaction doivent être égales, & qu'un corps qui donne du mouvement à un autre, doit perdre autant de mouvement qu'il en communique. Or dans l'état préſent des choſes, la réſiſtance de l'air, les frottemens, doivent néceſſairement retarder ſans ceſſe le mouvement. *Voyez* Résistance.

Ainſi pour qu'un mouvement quelconque pût ſubſiſter toujours il faudroit, ou qu'il fût continuellement entretenu par une cauſe extérieure; & ce ne ſeroit plus alors ce qu'on demande dans le mouvement *perpétuel*: ou que toute reſiſtance fût entierement anéantie; ce qui eſt phyſiquement impoſſible. *Voyez* Matiere *&* Frottement.

Par la ſeconde loi de la nature (*voyez* Nature), les changemens qui arrivent dans le mouvement des corps ſont toujours proportionnels à la force motrice qui leur eſt imprimée, & ſont dans la même direction que cette force: ainſi une machine ne peut recevoir un plus grand mouvement que celui qui réſide dans la force motrice qui lui a été imprimée.

Or ſur la terre que nous habitons, tous les mouvemens ſe font dans un fluide réſiſtant & par conſéquent ils doivent néceſſairement être retardés: donc le milieu doit abſorber une partie conſidérable du mouvement. *Voyez* Milieu.

De plus, il n'y a point de machine où on puiſſe éviter le frottement, parce qu'il n'y a point dans la nature de ſurfaces parfaitement unies, tant à cauſe de la maniere dont les parties des corps ſont adhérentes entre elles qu'à cauſe de la nature de ces parties, & du peu de proportion qu'il y a entre la matiere propre que les corps renferment, & le volume qu'ils occupent. *Voyez* Frottement.

Ce frottement doit par conſéquent diminuer peu-à-peu la force imprimée ou communiquée à la machine: de ſorte que le mouvement *perpétuel* ne ſauroit avoir lieu, à-moins que la force communiquée ne ſoit beaucoup plus grande que la force génératrice, & qu'elle ne compenſe la diminution que toutes les autres cauſes y produiſent: mais comme *rien ne donne ce qu'il n'a pas*, la force génératrice ne peut donner à la machine un degré de mouvement plus grand que celui qu'elle a elle-même.

Ainſi toute la queſtion du mouvement *perpétuel* en ce cas, ſe réduit à trouver un poids plus peſant que lui-même, ou une force élaſtique plus grande qu'elle-même.

Ou enfin, en troiſieme & dernier lieu, il faudroit trouver une méthode de regagner par la diſpoſition & la combinaiſon des puiſſances méchaniques, une force équivalen-

valente à celle qui eſt perdue. C'eſt principalement à ce dernier point, que s'attachent tous ceux qui veulent réſoudre ce problême. Mais comment, ou par quels moyens, peut-on regagner une telle force?

Il eſt certain que la multiplication des forces ou des puiſſances ne ſert de rien pour cela: car ce qu'on gagne en puiſſance, eſt perdu en tems; de ſorte que la quantité de mouvement demeure toujours la même.

Jamais la méchanique ne ſauroit faire qu'une petite puiſſance ſoit réellement égale à une plus grande, par exemple que 25 livres ſoient équivalentes à 100. S'il nous paroît qu'une puiſſance moindre ſoit équivalente à une plus grande, c'eſt une erreur de nos ſens. L'équilibre n'eſt pas véritablement entre 25 livres & 100 livres, mais entre 100 livres qui ſe meuvent ou tendent à ſe mouvoir avec une certaine vîteſſe, & 25 livres qui tendent à ſe mouvoir avec quatre fois plus de viteſſe que les 100 livres.

Quand on conſidere les poids 25 & 100 comme fixes & immobiles, on peut croire d'abord que les 25 livres ſeules empêchent un poids beaucoup plus grand de s'élever; mais on ſe détrompera bientôt ſi on conſidere l'un & l'autre poids en mouvement, car on verra que les 25 livres ne peuvent élever les 100 livres qu'en parcourant dans le même tems un eſpace quatre fois plus grand. Ainſi les quantités de mouvement virtuelles de ces deux poids ſeront les mêmes & par conſéquent il n'y aura plus rien de ſurprenant dans leur équilibre.

Une puiſſance de 10 livres étant donc mûe, ou tendant à ſe mouvoir avec dix fois plus de vîteſſe qu'une puiſſance de 100 livres, peut faire équilibre à cette derniere puiſſance; & on en peut dire autant de tous les produits égaux à 100. Enfin, le produit de part & d'autre doit toujours être de 100, de quelque maniere qu'on s'y prenne; ſi on diminue la maſſe, il faut augmenter la vîteſſe en même raiſon.

Cette loi inviolable de la nature, ne laiſſe autre choſe à faire à l'art que choiſir entre les différentes combinaiſons qui peuvent produire le même effet. *Voyez* LOIS DE LA NATURE, *au mot* NATURE. *Chambers*. (*O*)

M. de Maupertuis, dans une de ſes lettres ſur différens ſujets de Philoſophie, fait les réflexions ſuivantes ſur le mouvement *perpétuel*. Ceux qui cherchent ce mouvement excluent des forces qui doivent le produire, non-ſeulement l'air & l'eau, mais encore quelques autres agens naturels qu'on y pourroit employer. Ainſi ils ne regardent pas comme mouvement *perpétuel* celui qui ſeroit produit par les viciſſitudes de l'atmoſphere, ou par celles du froid & du chaud.

Ils ſe bornent à deux agens, la force d'inertie, *voy.* INERTIE, & la peſanteur, *voyez* PESANTEUR; & ils réduiſent la queſtion à ſavoir ſi on peut prolonger la viteſſe du mouvement, ou par le premier de ces moyens, c'eſt-à-dire en tranſmettant le mouvement par des chocs d'un corps à un autre; ou par le ſecond, en faiſant remonter des corps par la deſcente d'autres corps, qui enſuite remonteront eux-mêmes pendant que les autres deſcendront. Dans ce ſecond cas il eſt démontré que la ſomme des corps multipliés chacun par la hauteur d'où il peut deſcendre, eſt égale à la ſomme de ces mêmes corps multipliés chacun par la hauteur où il pourra remonter. Il faudroit donc pour parvenir au mouvement *perpétuel* par ce moyen, que les corps qui tombent & s'élevent conſervaſſent abſolument tout le mouvement que la peſanteur peut leur donner, & n'en perdiſſent rien par le frottement ou par la réſiſtance de l'air, ce qui eſt impoſſible.

Si on veut employer la force d'inertie, on remarquera, 1°. que le mouvement ſe perd dans le choc des corps durs, 2°. que ſi les corps ſont élaſtiques, la force vive à la vérité ſe conſerve. *Voyez* CONSERVATION DES FORCES VIVES. Mais outre qu'il n'y a point de corps parfaitement élaſtiques, il faut encore faire abſtraction ici des frottemens & de la réſiſtance de l'air. D'où M. de Maupertuis conclut qu'on ne peut eſpérer de trouver le mouvement *perpétuel* par la force d'inertie, non plus que par la peſanteur, & qu'ainſi ce mouvement eſt impoſſible. *Lettre XXII.*

PERPÉTUER, v. act. (*Gramm.*) rendre durable. La nature veille à la conſervation de l'individu, & à la perpétuité des eſpeces. Les eſpeces ſe *perpétuent* principalement par la ſemence & par les graines. L'intérêt des gens de palais, & la mauvaiſe foi des plaideurs, s'entendent pour *perpétuer* les procès.

PERPÉTUITÉ, (*Juriſprud.*) ſignifie la ſtabilité de quelque choſe qui doit durer toujours. La plûpart des lois ſont faites pour avoir lieu à *perpétuité*. Un pere de famille établit ſes enfans, & fait des ſubſtitutions pour aſſurer la *perpétuité* de ſa race & de ſa maiſon. (*A*)

PERPETUITÉ, *terme de Droit canonique*, ſignifie la *qualité* d'un bénéfice concédé irrévocablement, ou dont on ne ſauroit priver celui qui en eſt pourvu, excepté en certains cas déterminés par la loi. *Voyez* BÉNÉFICE.

Pluſieurs auteurs prétendent avec raiſon que la *perpétuité* des bénéfices eſt établie par les anciens canons, & que les prêtres ſont inſéparablement attachés à leurs égliſes par un mariage ſpirituel; il eſt vrai que la corruption s'étant introduite avec le tems, & les prêtres ſéculiers étant tombés dans un grand déſordre & même dans un grand mépris, les évêques furent obligés de ſe faire aider dans l'adminiſtration de leurs diocèſes par des moines, à qui ils confioient le ſoin des ames & le gouvernement des paroiſſes, ſe réſervant le droit de renvoyer ces moines dans leurs monaſteres quand ils le jugeroient à-propos, & de les révoquer ainſi dès qu'il leur en prenoit envie.

Mais cette adminiſtration vague & incertaine n'a duré que juſqu'au xij. ſiecle, après quoi les bénéfices ſont revenus à leur premiere & ancienne *perpétuité*.

PERPIGNAN, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Perpiniacum*; ville de France, capitale du Rouſſillon, bâtie dans l'endroit où étoit autrefois une ville municipale appellée *Flavium Ebuſum*.

Elle eſt très-forte, munie d'une citadelle qui eſt ſur la hauteur & commande la ville. Elle a un évêché, un conſeil ſouverain, un intendant, un hôtel des monnoies, & une univerſité fondée en 1349 par Pierre, roi d'Arragon.

Cette univerſité eſt compoſée de quatre facultés; & ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que les chaires de Théologie ſont partagées en deux ſentimens. Dans l'une on enſeigne la doctrine de S. Thomas, & dans l'autre, la doctrine de Suarès. Il eſt permis aux étudians de ſuivre celle qui leur plaît; mais les profeſſeurs de ces deux chaires doivent être bien habiles: ceux-ci, pour découvrir la doctrine de S. Thomas, noyée en 18 volumes *in-folio*, ceux-là pour pénétrer celle de Suarés, dont les œuvres forment 23 volumes *in-folio*.

L'évêché de *Perpignan* eſt ſuffragant de Narbonne; on en évalue les revenus à 25 mille livres, & l'on compte dans ſon diocèſe 180 paroiſſes. Quelques évêques de cette ville ont pris le titre d'*inquiſiteurs*: mais rien n'eſt plus déplacé dans un royaume tel que la France, où le ſeul nom d'*inquiſition* revolte les eſprits, & où l'évêque de *Perpignan* ne peut s'arroger des prérogatives, & avoir des fonctions différentes de celles de ſes collegues.

La premiere égliſe de *Perpignan* fut élevée par les habitans ſous l'invocation de S. Jean-Baptiſte, dans le xj. ſiecle. Beranger, évêque d'Eluc, la conſacra le 16 de Mai 1025, & Gaufred, comte de Rouſſillon, ſouſcrivit l'acte ou apposa ſon ſcel à l'acte qu'on fit de cette conſécration.

Le corps-de-ville de *Perpignan* eſt un des plus illuſtres qu'il y ait dans le royaume; il eſt gouverné par cinq conſuls qui ont le privilege de créer tous les ans deux nobles, qui jouiſſent de toutes les prérogatives des gentilshommes, & ont la qualité de chevaliers. La nobleſſe de ces ſortes de citoyens eſt reçue à Malte, en forme de la bulle magiſtrale du grand-maître, du 14 Juin 1631.

La ville de *Perpignan* eſt ſituée ſur la rive droite du Tet, partie dans une plaine & partie ſur une colline, dans un terroir fertile en bon vin à une lieue de la mer à 12 lieues au ſud-oueſt de Narbonne, à 30 au ſud-oueſt de Montpellier, à 40 ſud-eſt de Toulouſe, & à 175 au midi de Paris. *Longitude*, ſuivant Caſſini, Lieutaud & Deſplaces, 20. 24. *lat.* 42. 41.

C'eſt à *Perpignan* que mourut d'une fievre chaude Philippe III. roi de France, à ſon retour d'Aragon, en 1285, âgé de 40 ans & quelques mois. On le ſurnomma le *Hardi*, & l'on ne ſait pas trop pourquoi, car il ne fit jamais rien qui pût lui mériter ce titre, quelle que ſoit l'idée qu'on y attache. Le corps de ce prince fut porté à Narbonne, où l'on célébra ſes obſeques. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PERPLEX, PERPLEXITÉ, (*Gramm.*) état de l'eſprit incertain ſur un événement, ſur une queſtion, ſur un ordre, *&c.* La doctrine ſur la prédeſtination jette l'ame dans de grandes *perplexités*. Si nous n'abandonnions pas beaucoup de choſes au haſard, notre vie ne ſeroit qu'un long tiſſu de *perplexités*. La *perplexité* naît toujours ou de la puſillanimité, ou de la bêtiſe, ou de l'ignorance.

PERQUISITEUR, ſ. m. (*Juriſprud.*) expédition qu'on leve en la chancellerie romaine, afin de certifier qu'il y a eu telle demande formée, tel acte, telles lettres expédiées. On produit ſouvent dans les procès pour bénéfices, des *perquiſiteurs*.

PERQUISITION, ſ. f. (*Gramm.*) recherches ordonnées par un ſupérieur, & occaſionnées par un délit ſur lequel on n'a pas les connoiſſances néceſſaires. La publication de ce livre donna lieu aux *perquiſitions* les plus rigoureuſes. Avec toutes ces *perquiſitions*, on ne découvrit rien.

PERRANTHES, (*Géog. anc.*) nom que l'on donnoit, ſelon Tite-Live, *l. XXXVIII. c. jv.* à une colline eſcarpée qui commandoit la ville Ambracia dans l'Epire. (*D. J.*)

PERRAU, ſ. m. (*Cirerie.*) ſorte de grand chauderon étamé, étroit, rond & profond, dont les marchands Epiciers-Ciriers ſe ſervent pour faire chauffer l'eau dans laquelle ils font amollir la cire qu'ils employent dans la fabrique des cierges à la main. (*D. J.*)

PERRE, (*Géog. anc.*) ville d'Aſie, aux environs du mont Taurus. L'itinéraire d'Antonin la place ſur la route de Mélitène à Samoſate; & la notice de Léon le ſage en fait une ville épiſcopale dans l'Euphratenſe, ſous la métropole d'Hiérapolis. (*D. J.*)

PERRÉE, ſ. f. (*Meſure de continence.*) meſure de grains en Bretagne, dont les dix font le tonneau.

PERRELLE, ſ. f. (*Droguerie.*) terre ſeche en petites écailles griſes qu'on vend chez les Droguiſtes, & qu'on nous apporte de S. Flour en Auvergne. On la prend ſur des rochers, où elle a été formée d'une poudre terreuſe que ſes vents y ont portée. Là, après avoir été humectée par la pluie, deſſechée, ou comme calcinée par la chaleur du ſoleil, elle ſe leve en petites écailles comme nous la voyons. La *perrelle* entre dans la compoſition du tourneſol en pâte, qu'on appelle autrement *orſeille*. *Trévoux*.

PERRHEBES, LES, (*Géog. anc.*) *Perrhæbi*. 1°. Peuples de la Theſſalie, le long du fleuve Pénée vers la mer. Ce fut, ſelon Strabon, *liv. IX. pag.* 439. leur premiere demeure. Chaſſés enſuite par divers peuples, ils ſe reculerent dans les terres toujours le long du Pénée; & enfin ils furent tellement diſperſés, qu'une partie ſe retira vers le mont Olympe, d'autres vers le Pinde, & d'autres ſe mêlerent avec les Lapithes & avec les Pélaſgiotes. Plutarque, *in Flaminio*, dit que les *Perrhebes* furent un des peuples que Flaminius déclara libres, après qu'il eut vaincu le roi Philippe. La Theſſalie preſque entiere ſéparoit les *Perrhebes* orientaux, ou Theſſaliens, des *Perrhebes* occidentaux, ou Epirotes. Cette nation comprenoit auſſi les Selles & les Hellopes dont quelques auteurs font autant de peuples différens. Le ſcholiaſte d'Homere obſerve que, ſelon les anciens les Centaures du mont Pélion étoient de la même nation que les *Perrhebes*. (*D. J.*)

PERRICHE, *voyez* PERRUCHE.

PERRIER, ſ. m. (*Fonderie.*) les Fondeurs appellent ainſi une barre de fer ſuſpendue à une chaîne, avec laquelle on pouſſe le tampon du fourneau pour faire couler le métal dans l'écheno. *Voyez* ECHENO & FONDERIE, & *la Planc. I. de la Fonderie des figures équeſtres*.

PERRIERE, ſ. f. (*Archit.*) carriere d'où l'on tire des pierres. Il ſe dit principalement en Anjou des ardoiſieres. *Voyez* CARRIERE.

PERRIERE, ſ. f. *dans l'Artillerie & la Fonderie*, eſt un morceau de fer qui a une maſſe pointue à ſon extrémité, avec laquelle le maître fondeur enfonce & débouche le trou du fourneau par où ſort le métal tout liquide & tout bouillonnant pour ſe précipiter dans les moules. C'eſt le même outil que le *perrier*. (*Q*)

PERRIQUE, *voyez* PERRUCHE.

PERRON, ſ. m. (*Archit.*) lieu élevé devant une maiſon, où il faut monter pluſieurs marches de pierre. Quelques auteurs écrivent *paron*, parce qu'ils prétendent que le mot *perron* vient de *pas rond*, tous les *perrons* étant autrefois faits de marches arrondies.

Perron à pans. *Perron* dont les encoigneures ſont coupées, comme au portail de l'égliſe du college Mazarin, à Paris.

Perron ceintré. *Perron* qui a les marches rondes ou ovales. Il y a de ces *perrons* dont une partie des marches eſt en-dehors, & l'autre en-dedans; ce qui forme un palier rond dans le milieu, comme celui, par exemple, du bout du jardin de Belveder, à Rome; ou un palier ovale, comme au Luxembourg, à Paris, & au château de Caprarole.

Perron double. *Perron* qui a deux rampes égales qui tendent à un même palier, comme le *perron* du fond du Capitole; ou deux rampes oppoſées pour arriver à deux paliers comme celui de la cour des fontaines de Fontainebleau. Il y a des *perrons doubles* qui ont ces deux diſpoſitions de rampes; enſorte que par un *perron* quarré on monte ſur un palier d'où commencent deux rampes oppoſées pour arriver chacune à un palier rectangulaire; de ce palier on monte par deux autres rampes à un palier commun: tel eſt le *perron* du château neuf de Saint-Germain-en-Laye, du deſſein de Guillaume Marchand, architecte d'Henri IV. & les *perrons* des Tuileries qui ſont du deſſein de M. le Nautre. Ces ſortes de *perrons* ſont fort anciens. On voit encore les veſtiges d'un parmi les ruines de Teheilminar, près Schiras en Perſe, dont M. Deslandes rapporte la figure dans ſon livre *des beautés de la Perſe*.

Perron quarré. *Perron* qui eſt d'équerre, comme ſont la plûpart des *perrons*, & particulierement celui de la Sorbonne & du Val-de-Grace. Le plus grand *perron* qu'il y ait eſt celui du jardin de Marly. (*D. J.*)

PERRON, ſ. m. (*Hydr.*) ſont les eſcaliers découverts d'un bâtiment, d'une caſcade, ou d'un ſallon placé dans un jardin; ils peuvent être ſimples ou doubles, ronds, ovales ou quarrés, compoſés de marches, & de paliers ou repos. (*K*)

PERROQUET, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornythol.*) *pſittacus*, nom générique que l'on a donné à un grand nombre d'eſpece d'oiſeaux qui different entr'eux principalement par la grandeur & par les couleurs, mais qui ſe reſſemblent tous à-peu-près par la forme du bec & du corps, & par le nombre & la poſition des doigts. *Voyez* OISEAU. Les *perroquets* en général ont la tête groſſe, le bec & les ongles crochus, le crâne dur & épais, la langue large, les ouvertures des narines rondes & placées à la baſe de la piece ſupérieure du bec près des premieres plumes du devant de la tête; enfin ils ont tous quatre doigts à chaque pié, dont deux ſont dirigés en avant, & deux en arriere. La plûpart ſe ſervent de leur pié pour porter leur nourriture à leur bec. On diviſe tous les *perroquets* en trois claſſes; la premiere comprend les plus grands, ils ont la groſſeur d'un chapon; ceux de la ſeconde claſſe ſont d'une médiocre groſſeur, qui égale à-peu-près celle du pigeon domeſtique; enfin on a mis dans la troiſieme claſſe les petits *perroquets*. On a donné le nom de *perruche* ou *perriche* à ceux de la ſeconde & de la troiſieme claſſe qui ont la queue longue. La plûpart des *perroquets* apprenent aiſément à parler. Will. *Ornit. voy.* OISEAU.

PERROQUET *d'Angola*, cet oiſeau eſt un peu plus grand qu'une tourterelle. Il a le bec d'un brun verdâtre; les plumes de la tête, du dos, de la poitrine & celles des épaules ſont d'un beau jaune couleur d'or, mêlé d'une teinte rouge couleur d'écarlate; la couleur des petites plumes des aîles eſt verte, excepté les deux extrémités qui ſont d'un beau bleu; les grandes plumes des aîles ont cette même couleur bleue; la queue eſt longue, fourchue, & d'un verd jaunâtre; les piés ſont d'un rouge mêlé de gris. *Hiſt. nat. des oiſeaux par* Derham, *tome III. pag.* 6. *Voyez* OISEAU.

PERROQUET ARRAS; on a donné ce nom à deux eſpeces de *perroquets* que l'on diſtingue en *arras* bleu & en *arras* rouge. Ils ſont les plus grands de tous les *perroquets*, ils égalent en groſſeur un chapon.

L'*arras* jaune, *pſittacus maximus cyanocroceus*, *Aldrovrandi*. Il a le bec noir & un peu alongé; il y a ſur la peau qui entoure les yeux des plumes noires; le ſommet de la tête eſt applati & verd; la gorge a une ſorte de collier formé de plumes noires; toute la face inférieure de cet oiſeau eſt d'un jaune couleur de ſafran, & l'inférieur a une belle couleur bleue: la queue a environ dix-huit pouces de longueur; les cuiſſes ſont très-courtes; les jambes & les piés ont une couleur brune, & les ongles ſont noirs.

L'*arras* rouge, *pſittacus maximus alter Aldovrandi*; cet oiſeau a le bec plus court que l'*arras* rouge; la piece ſupérieure eſt blanche, & l'inférieure noire; les tempes & le tour des yeux ſont blanchâtres: le corps en entier, l'origine des aîles, & toute la queue ont une belle couleur rouge; la partie intérieure des grandes plumes des aîles a cette même couleur; la partie extérieure & les plumes du deſſous de la queue ſont d'un très-beau bleu; la couleur des plumes du ſecond rang de l'aîle eſt jaune, à l'exception des bords qui ſont rouges; elles ont chacune à l'extrémité une tache bleue qui reſſemble à un petit œil: les cuiſſes ſont courtes & les ongles ont une couleur brune. Rai, *ſynop. meth. avium*. *Voyez* OISEAU.

PERROQUET DES BARBADES, *pſittacus viridis & luteus barbadenſis*; cet oiſeau eſt de la grandeur d'un pigeon domeſtique; ſes yeux ſont entourés d'une peau de couleur cendrée, & dégarnie de plumes; ils ont l'iris d'un jaune couleur de ſafran; le devant de la tête eſt d'un brun pâle, entouré d'une belle couleur jaune, qui s'étend ſur les côtés de la tête & ſous la gorge; le ſommet de la tête, le dos, la poitrine & le ventre ſont d'un beau

verd

verd; les plumes des cuiſſes & des épaules ont une couleur verte jaunâtre; les trois premieres plumes du premier rang des petites plumes des aîles ſont d'un beau bleu; toutes celles du ſecond rang ont une couleur rouge; enfin les grandes ſont d'un bleu ſombre & pourpré; la queue eſt composée de douze plumes, & elle a une belle couleur verte; les jambes ſont garnies de plumes juſqu'aux piés, qui ont une couleur brune cendrée. *Hiſt. nat. des oiſeaux par* Derham, *tom. III. pag.* 6. *Voyez* OISEAU.

PERROQUET DE BENGALE; cet oiſeau eſt de moyenne grandeur. Il a la piece ſupérieure du bec jaune & l'inférieure de couleur noirâtre; le derriere de la tête eſt d'un rouge pâle, mêlé d'une teinte de pourpre; les plumes de la gorge ſont noires & le cou a un petit collier formé par des plumes de la même couleur que celles de la gorge; les plumes de la poitrine, du ventre & des cuiſſes ont une couleur verte, pâle & jaunâtre; celles du dos & des aîles ſont d'un très-beau verd. *Hiſt. natur. des oiſeaux par* Derham, *tom. III. Voy.* OISEAU.

PERROQUET BLANC HUPÉ, *pſittacus albus criſtatus Aldovrandi*, cet oiſeau eſt de la groſſeur du pigeon domeſtique, il a une hupe ſur la tête; il eſt entierement blanc & il porte la queue fort élevée. On a donné à ce *perroquet* le nom de *katacoua*. Rai, *ſynop. meth. avium*. *Voyez* OISEAU.

PERROQUET DE BONTIUS, LE PETIT, *pſittacus parvus Bontii*: ce *perroquet* eſt de la groſſeur d'une alouette, le bec & la gorge ſont gris, l'iris des yeux a une couleur argentée; la tête, le cou, le deſſus de la queue & le bas ventre ſont rougeâtres; les plumes de la poitrine & celles du deſſous de la queue ont une couleur de roſe pâle; l'extrémité de ces plumes eſt verte ou verdâtre: les plumes des aîles ſont pour la plûpart vertes, & il y en a de rougeâtres mêlées parmi les vertes. Rai, *ſynop. meth. avium*. *Voyez* OISEAU.

PERROQUET CENDRÉ, *pſittacus cinereus ſeu ſubcæruleus Aldovrandi*, Ce *perroquet* eſt de la groſſeur du pigeon domeſtique, il a le bec noir, le corps en entirer eſt d'un cendré obſcur, la queue eſt courte & s'étend à peine au-delà de l'extrémité des aîles; elle a une très-belle couleur rouge, les yeux ſont entourés d'une peau blanche & dégarnie de plumes. Rai, *ſynop. meth. avium*. *Voyez* OISEAU.

PERROQUET DE CLUSIUS, LE BEAU, *pſittacus elegans Cluſii*. Ce *perroquet* eſt de la groſſeur d'un pigeon; les plumes du cou & de la poitrine ſont de diverſes couleurs; le bord extérieur de chacune de ces plumes eſt d'un très-beau bleu; cet oiſeau les dreſſe lorſqu'il s'irrite. Les couleurs du ventre ſont à peu près les mêmes que celles de la poitrine avec une teinte de brun; le dos & la queue ſont verts, les grandes plumes des aîles ont une couleur bleuâtre. Rai, *ſynop. meth. avium*. *Voyez* OISEAU.

PERROQUET A COLLIER, *pſittacus torquatus*, *macrouros antiquorum Aldovrandi*; ce *perroquet* a neuf pouces & demi de longueur, le bec eſt d'un beau rouge couleur de vermillon, & les yeux ont l'iris jaune; le cou eſt entouré d'une ſorte de collier d'un très-beau rouge; il y a ſous le menton une ligne noire qui s'étend depuis la piece inférieure du bec juſqu'à ce collier: le corps eſt en entier d'un verd plus foncé ſur le dos & plus clair ſur le ventre, les plumes extérieures des aîles ont à leur extrémité ſupérieure une tache rouge. Rai, *ſynop. meth. avium*. *Voyez* OISEAU.

PETIT PERROQUET D'ETHIOPIE, *pſittacus puſillus viridis æthiopicus Cluſii*. Ce *perroquet* eſt de la groſſeur d'un pinſon; il a le bec rougeâtre, épais & fort; le corps en entier eſt d'un verd plus pâle ſur le ventre & plus foncé ſur le dos, les grandes plumes des aîles ſont en partie brunes & en partie d'un verd foncé; la face ſupérieure eſt brune. Les plumes de la queue ſont d'un jaune verdâtre à leur racine, enſuite elles ont une belle couleur rouge, enfin elles ſont noires près de l'extrémité qui eſt teinte de verd. Les plumes du devant de la tête & de toute la gorge ſont variées de rouge & d'un verd vif, les cuiſſes ſont cendrées & très-courtes, elles ont à peine un demi-pouce de longueur, les ongles ſont blancs & aſſez longs. Rai, *ſynop. meth. avium*. *Voyez* OISEAU.

PERROQUET GRIS, *pſittacus maracana braſilienſibus dictus*. Ce *perroquet* eſt de la grande eſpece & en entier d'une couleur griſe bleuâtre. Rai, *ſynop. meth. avium*. *Voyez* OISEAU.

PERROQUET DE LA JAMAÏQUE. Derham a donné ce nom à l'arras rouge; il prétend que l'arras jaune eſt la femelle de l'arras rouge, & il ne fait qu'une ſeule eſpece de ces deux oiſeaux. *Hiſt. nat. des Oiſeaux par Derham, tom. II pag.* 11. *Voyez* PERROQUET ARRAS.

PERROQUET LORI, *pſittacus coccineus orientalis*. Ce *perroquet* eſt de la groſſeur d'un merle; il a le corps en entier d'un très-beau rouge couleur d'écarlate, les petites plumes des aîles ſont vertes, les grandes ont une couleur noire; le bord de l'aîle eſt jaune, les plumes de la queue ſont de cette même couleur jaune depuis leur racine juſqu'à la moitié de leur longueur, le reſte a une couleur jaune verdâtre. Il y a ſur les cuiſſes au-deſſus du genoux un cercle de plumes vertes: le bec & l'iris des yeux ont une couleur jaune, les cuiſſes ſont très-courtes & noires. On trouve cet oiſeau dans les Indes orientales. Rai, *ſynop. meth. avium*. *Voyez* OISEAU.

PERROQUET DE MACAO, *pſittacus maracana araræ*. Ce *perroquet* eſt plus petit que l'arras auquel il reſſemble par la forme du corps & par la longueur de la queue; il a le bec long & noir, la peau qui entoure les yeux eſt blanche & a des taches formées par de petites plumes noires. La tête, le cou & les aîles ſont d'un verd foncé à l'exception du ſommet de la tête qui a une couleur plus pâle & mêlée de bleuâtre; la face ſupérieure des aîles & de la queue eſt verte, & l'inférieure a une couleur bleue, excepté l'extrémité de chaque plume qui eſt d'un bleu obſcur; les aîles ont chacune à leur naiſſance une tache d'une belle couleur rouge, & il y en a une brune au deſſus de la baſe du bec. Rai, *ſynop. meth. avium*. *Voyez* OISEAU.

GRAND PERROQUET DE MACAO, Derham a décrit ſous ce nom l'arras jaune; il prétend que c'eſt la femelle de l'arras rouge, & il ne fait qu'une ſeule eſpece de ces deux oiſeaux. *Hiſt. nat. des oiſeaux*, par Derham, *tom. I. p.* 11. *Voyez* PERROQUET ARRAS.

PERROQUET PLONGEUR, (*Hiſt. nat.*) oiſeau ſingulier qui ſe trouve vers les côtes de Spitzberg. Il a le bec de 3 pouces de large, & rempli de petites raies de différentes couleurs; ce bec eſt pointu & un peu courbé par-deſſus, & par-deſſous garni de quatre entailles qui ſe joignent, & percé de deux trous. Audeſſus près de l'œil, il a un cartilage blanchâtre, rempli de trous. Ses piés ont 3 ongles liés par une peau rouge; ſes jambes qui ſont courtes, ont la même couleur; ſes yeux ſont entourés d'un cercle rouge; le deſſus de la tête eſt noir, le reſte au-deſſous des yeux eſt d'un beau blanc; le cou eſt entouré d'un cercle noir; le dos & le deſſus des aîles ſont noirs & le ventre blanc. Cet oiſeau qui ne reſſemble en rien au *perroquet*, ſe tient long-tems ſous l'eau, où il ſe nourrit de poiſſons. Sa chair eſt très-délicate.

PEROQUET ROUGE ET VERT, *pſittacus lemocephalus Aldovrandi*; ce *perroquet* a le bec & la partie antérieure de la tête blancs; la gorge & le bord ſupérieur des aîles ſont d'un très-beau rouge; le milieu de la poitrine, & l'eſpace qui eſt entre les cuiſſes, ont une couleur rouge obſcure; le reſte de la poitrine & les cuiſſes ſont d'un verd-pâle; le derriere de la tête, le cou, le dos, les aîles & les plumes du deſſus de la queue, ont une couleur verte foncée. Rai, *ſynop. meth. avium*. *Voyez* OISEAU.

PERROQUET ROUGE ET VERT HUPPÉ, *pſittacus erythrochlorus criſtatus Aldovrandi*; ce *perroquet* eſt entierement vert, à l'exception des aîles, de la queue & de la huppe, qui ſont rouges; ſa huppe reſſemble à celle du *perroquet* blanc huppé, elle eſt compoſée de ſix plumes, dont il y en a trois grandes & trois petites; les yeux ont l'iris rouge, & la prunelle eſt noire. Willughbi, *ornith.* *Voyez* OISEAU.

PERROQUET VARIÉ, *pſittacus verſicolor*, *ſeu erythrocyaneus Aldovrandi*; ce *perroquet* eſt de médiocre grandeur; il a le bec court & noirâtre; la tête, le cou, la poitrine, ſont bleus, excepté le ſommet de la tête qui a une couleur jaune, l'eſpace où ſe trouvent les yeux eſt blanchâtre; le ventre a une couleur verte; la partie antérieure du dos eſt d'un bleu-pâle; la partie inférieure & le croupion ſont jaunes; les petites plumes des aîles ont trois couleurs, qui ſont le verd, le jaune & le couleur de roſe. Rai, *ſynop. meth. avium*. *Voyez* OISEAU.

PERROQUET VERT COMMUN, *pſittacus viridis*, *alarum coſta ſuperna rubente*, *Aldrovandi*; ce *perroquet* eſt de la groſſeur du pigeon domeſtique. La piece ſupérieure du bec a l'extrémité noire, le milieu bleuâtre & le reſte rougeâtre; la piece inférieure eſt blanche; les yeux ont l'iris d'un jaune de ſafran; le ſommet de la tête eſt jaune; tout le reſte du corps a une couleur verte, plus foncée ſur la face ſupérieure de l'oiſeau, & plus claire ſur la face inférieure; le bord ſupérieur de l'aîle eſt rouge; les jambes & les piés ſont cendrés; la queue eſt très-courte, elle a en-deſſous, ſur les côtés, une longue tache rouge, & en-deſſus une tache jaunâtre. Rai, *ſynop. meth. avium*. *Voyez* OISEAU.

PETIT PERROQUET VERT, *pſittacus minor macrouros*, *totus viridis Aldrovandi*; ce *perroquet* a neuf pou-

ées & demi de longueur, quoiqu'il ne ſoit pas plus gros qu'une grive. La piece ſupérieure du bec eſt rouge, & l'inférieure a une couleur rouge, mêlée de noirâtre; l'iris des yeux eſt en partie rouge & en partie jaune; le corps en entier eſt d'un beau verd, couleur de pré, plus foncé ſur les grandes plumes des aîles, & plus claire ſur le ventre; la queue eſt très-étroite, & paroît comme pointue à l'extrémité; les piés & les pattes ſont rouges, ou de couleur de chair: ce caractere ſuffit pour le faire diſtinguer de toutes les autres eſpeces de *perroquets*. On trouve cet oiſeau dans la Nouvelle-Eſpagne. Willughby, *ornith. Voyez* OISEAU.

PERROQUET VERT ET ROUGE, *pſittacus viridis menalorhyncos Aldrovandi*; ce *perroquet* eſt de médiocre groſſeur; il a du bleu à la baſe du bec, ſur le ſommet de la tête & ſous la gorge; toute la face ſupérieure de l'oiſeau eſt d'un verd-foncé, & la face inférieure eſt en partie d'un jaune pur, & en partie d'un jaune-verdâtre; les plumes de deſſous la queue & le bord de l'aîle, ſont d'un très-beau rouge, Rai, *ſynop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

PERROQUET VERT VARIÉ, *pſittacus poikilorhynchos Aldrovandi*; ce *perroquet* a la face ſupérieure du bec d'un verd-bleuâtre, & les côtés d'un jaune couleur d'ochre; il y a près de l'extrémité une tache blanche tranſverſale; le milieu de la piece inférieure eſt jaunâtre, & le reſte a une couleur plombée; le ſommet de la tête eſt d'un jaune couleur d'or; tout le reſte du corps a une couleur verte, plus obſcure ſur la face ſupérieure de l'oiſeau, & plus claire ſur la face inférieure; les aîles & la queue ſont vertes, & ont pluſieurs autres couleurs mêlées avec ce verd, telles que le violet, le noir, le rouge-obſcur, le beau rouge couleur d'écarlate & le jaune. Rai, *ſynop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

J'ajouterai quelques remarques ſur cet oiſeau. Son bec eſt composé de deux parties qui ſont couvertes de corne, comme le bec de tous les oiſeaux. La ſupérieure jointe à l'os du nez, font enſemble ſa machoire ſupérieure, qui ſe termine en pointe crochue. L'inférieure eſt une continuité de la machoire inférieure; elle eſt crochue, mais elle ne ſe termine pas en pointe. L'os du nez eſt joint à l'os coronal par ſynchondroſe, & au bec par une ſubſtance recouverte d'une matiere qui n'eſt ni os ni corne, mais qui approche plus de la corne que de l'os; la machoire inférieure du *perroquet* ſe meut comme dans les autres oiſeaux, ayant la même articulation, avec une épiphiſe attachée à l'os de l'oreille.

L'articulation par ſynchondroſe de la machoire ſupérieure avec le crâne, eſt une particularité que l'on trouve dans le crâne du *perroquet*: en voici une autre. On remarque deux os plats; l'un à droite, l'autre à gauche, qui forment le palais, & ſi minces qu'ils en ſont un peu tranſparens. Leur figure eſt très-irréguliere; car ils ont chacun ſix côtés, dont il y en a trois plus longs que les autres. La machoire inférieure a auſſi ſes particularités; car elle eſt bien plus large que celle du coq d'Inde, du hibou & d'autres oiſeaux. Son articulation eſt différente, auſſi-bien que l'extrémité antérieure qui eſt crochue. Au moyen de deux gouttieres qui ſont à l'extrémité de cette machoire, elle peut s'avancer en-devant & reculer en-arriere. A chacune des ſurfaces latérales on voit un trou large de près d'une ligne, & qui eſt percé dans la partie moyenne.

Une autre ſingularité du *perroquet* regarde ſes paupieres. Il a la paupiere ſupérieure mobile, comme le chat-huant; elle s'abaiſſe en même tems que la paupiere inférieure s'éleve, mais beaucoup moins que la paupiere inférieure ne s'abaiſſe. Dans le *perroquet* mort, les deux paupieres ſe trouvent jointes enſemble ſur la cornée; elles ont fait chacune la moitié du chemin pour s'y rencontrer, ce que M. Petit n'a jamais obſervé que dans le *perroquet*; car il a remarqué que dans tous les autres oiſeaux, c'eſt la paupiere inférieure qui s'éleve dans le moment qu'ils meurent, & elle va joindre la paupiere ſupérieure qui ne s'abaiſſe en aucune maniere. Tout ceci n'eſt que pour les Anatomiſtes, qui peuvent en outre parcourir la diſſection du *perroquet* donnée par Oliger, dans les *acta Haffn. vol. II. n°.* 124. *ann.* 1673. Voici des détails pour d'autres lecteurs.

Pline *lib. X. c. xlij.* dit: *ſuper omnia humanas voces reddunt* pſittaci, & *quidem ſermocinantes: India avem hanc mittit*. Pſittacum *vocant toto corpore tantum in cervice diſtinctam*. Les anciens ne connoiſſoient point d'autres *perroquets* que les indiens; c'eſt l'oiſeau des Indes de Ctéſias, d'Ariſtote, d'Elien, de Pauſanias & autres. On lit dans Diodore de Sicile, *lib. II. p.* 95. que l'on trouvoit encore des *perroquets* en Syrie, c'eſt-à-dire en Aſſyrie, où étoit la ville de *Sittace* ou *Pſittace*, que l'on ſuppoſoit avoir tiré ſon nom de cet oiſeau. Caliſthene le rhodien, cité par Athenée, dit que du tems de Ptolomée Philadelphe, on vit à Alexandrie, comme une grande merveille, des *perroquets*, des paons, des phaiſans, & quelques autres oiſeaux de cette rareté. Les *perroquets* étoient encore très-rares à Rome du tems de Varron; car parlant de certaines poules, il ajoute qu'on en montroit dans les fêtes publiques, ainſi que des *perroquets*, des merles blancs, & autres animaux de ce genre peu connus. Auſſi Ovide en pleurant la mort du *perroquet* de ſa Corine, *amor. II. éleg. vj.* l'appelle *extremo munus ab orbe datum*, un préſent donné du bout du monde. Bientôt ils devinrent moins rares; ils étoient connus ſous le regne de Tibere.

Les eſpeces de *perroquets* & d'*aras*, différens en grandeur, en couleur & en figure, ſont ſans nombre. Les *perroquets* les plus ordinaires au Para, ceux qu'on connoît à Cayenne ſous le nom de *tabouas* ou de *perroquets* de l'Amazone, ſont verts, avec le haut de la tête, le deſſous & les extrémités des aîles d'un beau jaune. Une autre eſpece appellée auſſi *tabouas* à Cayenne, eſt de la même couleur, avec cette ſeule différence, que ce qui eſt jaune dans les autres, eſt rouge dans ceux-ci. Mais les plus rares de tous, ſont ceux qui ſont entierement jaunes, de couleur de citron à l'extérieur, avec le deſſous des aîles, & deux ou trois plumes de leur bout, d'un très-beau verd; il deviennent extrèmement familiers. On ne connoît point en Amérique l'eſpece griſe qui a le bout des aîles couleur de feu, & qui eſt ſi commune en Guinée.

Les Indiens des bords de l'Oyapoc, ont l'adreſſe de procurer artificiellement aux *perroquets*, des couleurs naturelles, différentes de celles qu'ils ont reçues de la nature, en leur tirant des plumes en différens endroits ſur le col & ſur le dos, & en frottant l'endroit plumé du ſang de certaines grenouilles; c'eſt là ce qu'on appelle à Cayenne *tapirer un perroquet*. *Voyez* PERROQUET TAPIRÉ.

On ſait communément que les *perroquets* vivent très-longtems. Comme il y en avoit un à Florence qui avoit acquis une eſpece de célébrité, M. de Réaumur pria M. l'abbé Cevati de vouloir bien lui mander ce qui en étoit; & voici ce qu'il en apprit; le plumage de cet oiſeau étoit blanc, avec une ſeule houpe couleur de roſe ſur la tête; il avoit le bec & les piés noirs, & parloit extrèmement bien; il étoit de la groſſeur & du poids d'un bon poulet de trois mois. A l'égard de ſon âge, il n'a pas été poſſible de le ſavoir au juſte; il avoit été apporté à Florence en 1633 par la grande ducheſſe Julie Victoire de la Rovere d'Urbin, lorſqu'elle y vint épouſer le grand duc Ferdinand, & cette princeſſe dit alors que ce *perroquet* étoit l'ancien de ſa maiſon; il a vécu à Florence pendant près de cent ans. Quand on ne lui donneroit, ſur ce que dit la grande ducheſſe, qu'environ 20 ans de plus, il auroit donc vécu près de cent vingt années. Ce n'eſt peut-être pas le plus long terme de la vie de ces animaux; mais au moins eſt-il ſûr par cet exemple qu'ils peuvent aller juſques-là.

Seroit-il poſſible de faire pondre & couver des *perroquets* dans nos climats? M. de Réaumur raconte que dans ce ſiecle un chanoine d'Angers a eu chez lui une paire de *perroquets* qui pendant trois années conſécutives ont pondu & couvé; que des accidens ont empêché deux des couvées de réuſſir; mais que trois petits *perroquets* ſont nés de la troiſieme couvée, & qu'un de ceux-ci vivoit encore en 1740. Cependant on ne cite que ce ſeul fait; & le phyſicien qui le rapporte ſe flatoit que nous pouvions nous rendre propres en Europe la plûpart des eſpeces de *perroquets*. (*D. J.*)

Quoi qu'il en ſoit, les voyageurs ont rendu cet oiſeau ſi commun en Europe, qu'il paroît inutile d'en décrire la figure, que tout le monde connoît; on en diſtingue de trois ſortes, qui different beaucoup en groſſeur, & dont les eſpeces varient à l'infini: les aras par leur taille tiennent le premier rang dans ce genre de volatile; on en voit dont le plumage eſt varié d'incarnat, de pourpre, de bleu clair & foncé, de verd & de jaune; les plus communs ſont d'un bleu céleſte ſur le dos, ayant quelques plumes plus foncées aux extrémités des aîles & de la queue, qui eſt fort longue; ils ont le deſſous de l'eſtomac d'un beau jonquille; le bec fort & crochu, les pattes courtes, cagneuſes & garnies de griffes. Cet oiſeau très-commun en Amérique eſt peſant, mal-adroit, ſtupide, articulant mal ce qu'on lui fait dire; ſon cri naturel eſt fort deſagréable.

L'eſpece des *perroquets* varie conſidérablement; les grandes Indes en produiſent de différentes ſortes, dont les principales ſont celles que l'on appelle *catacoua*; leur

plu-

plumage eſt blanc, & quelquefois cendré; ils ont ſur la tête une eſpece de crête de couleur orangée, couché ſur le derriere du col; cette crête ſe dreſſe & ſe déploie lorſque l'animal eſt en colere.

Les loris ſont beaucoup plus petits, bien faits, aſſez hauts ſur jambes, ayant la tête petite, le col proportionné, la taille légere, la queue longue & le plumage diverſifié de couleur de feu, de pourpre, de bleu & de jaune.

Les *perroquets* noirs ſont communs dans l'île Maurice; ils reſſemblent au bec près, à des corbeaux.

La côte d'Afrique produit auſſi un grand nombre de *perroquets*; les plus connus qui viennent communément de l'île du Prince, ſont d'un beau gris, ayant la queue couleur de feu; ces oiſeaux ſiflent très-bien, & peuvent exécuter des airs à leur portée; élevés de jeuneſſe, ils s'apprivoiſent facilement; ils ont beaucoup de mémoire, prononcent à merveille ce qu'on leur apprend, & leur attachement eſt extrème à l'égard de ceux qu'ils ont pris en amitié.

Il eſt preſqu'impoſſible de décrire toutes les eſpeces de *perroquets* que produit l'Amérique; ceux que l'on appelle *amazones* venant des bords de la riviere de ce nom, ſont forts de taille; leur plumage eſt d'un beau verd mêlé de quelques plumes rouges & jaunes ſur le gros des aîles, dont les extrémités ont un peu de bleu; ils ont encore une eſpece de bandeau de petites plumes jaunes au-deſſus du bec ſur le devant de la tête; ces *perroquets* ſont grands railleurs, contrefaiſant le cri des animaux, & même le ton des perſonnes; ils parlent très-bien.

On voit dans les Antilles, principalement dans celles qui ſont peu habitées, des *perroquets* d'une eſpece particuliere à chacune de ces îles; ceux de Tabago ſont fort gros; leur plumage eſt verd avec un peu de bleu aux aîles & ſur la tête. Il s'en trouve dans l'île de Saint-Vincent d'une couleur ardoiſée tirant ſur le verdâtre; ils ont quelques plumes d'un rouge ſang de beuf ſur le gros des aîles: ces animaux ſont mal faits, lourds, & ſemblent participer de la ſtupidité des ſauvages du pays.

Les habitans de la Martinique, de la Guadeloupe & de la Grenade, ont tellement fait la chaſſe aux *perroquets*, qu'on n'en trouve preſque plus dans ces îles.

Les *perroquets* font leurs nids au ſommet des plus hauts arbres, dans des trous faits par la nature, ou qu'ils creuſent avec leur bec; ces trous ſont très-profonds, & preſque toujours dirigés de bas en haut: quoique les *perroquets* paroiſſent peſans, ils volent cependant très-bien, fort haut, & en compagnie de quatre ou cinq, perchant ſur les arbres pour ſe repoſer, & faiſant un grand dégât de fruits, de graines & de branches, lorſqu'ils prennent leur nourriture, ou qu'ils s'amuſent. La chair de cet oiſeau eſt brune, graſſe, & d'un goût approchant de celle du pigeon; on en fait de très-bonne ſoupe; elle réuſſit encore très-bien étant miſe en daube ou en pâte.

Les periques ſont des *perroquets* de la petite ſorte, qui ne groſſiſſent jamais; on peut les diſtinguer en grande & en petite eſpece; elles ſont toujours fort inférieures pour la taille aux *perroquets* ordinaires; leur forme eſt plus dégagée; elles ont auſſi la voix moins forte, & le caquet plus affilé. On voit de grandes periques dont le plumage eſt d'un beau verd d'émeraude, ayant des petites plumes couleur de feu ſur le gros des aîles, & un bourrelet de pareilles plumes ſur le devant de la tête; leur bec eſt ordinairement d'un blanc couleur de chair.

Il vient de la côte de Guinée des periques extrèmement jolies, moins fortes que les précédentes; elles ont la queue fort longue; leur plumage d'un verd de poirée eſt égal par-tout le corps, à l'exception d'un colier de plumes noires qu'elles ont au-tour du col; leur tête eſt ronde, bien faite, ornée de deux yeux fort vifs, & d'un bec de couleur noire. La même côte produit une autre ſorte de periques plus petites, d'un vert plus foncé, ayant des plumes rouges, jaunes & noires; enfin il s'en trouve qui ne ſont guere plus groſſes que des moineaux, dont le plumage eſt verd d'émeraude, mêlé de quelques petites plumes rouges ſur la tête & aux aîles. Il eſt bon de faire attention que le mot *perique* déſigne toujours la petite eſpece des *perroquets*, & que celui de *peruche* s'emploie en parlant des femelles.

Perroquet tapiré, (*Hiſt. des Arts.*) nous nommons *perroquets tapirés*, ceux qui doivent à l'art une partie de leurs belles plumes. Les Indiens de la Guiane ſavent faire venir des plumes rouges & des plumes jaunes aux *perroquets* qui n'en avoient pas en aſſez grand nombre. Ce fait que M. de la Condamine a rapporté dans ſon intéreſſante relation de la riviere des Amazones; eſt atteſté par tous ceux qui ont habité à Cayenne. On nous dit que les Indiens arrachent les plumes des *perroquets* dans les endroits où ils ſavent qu'en la place des vertes, ils peuvent en faire venir de rouges ou de jaunes, & qu'ils frottent les chairs qu'ils ont miſes à découvert avec du ſang de grenouille. Si un plus long ſéjour, ou moins d'occupations, euſſent permis à M. de la Condamine de faire *tapirer* devant lui des *perroquets*, nous ſaurions mieux ce que nous devons penſer de la recette de ſang de grenouille. Tout ce que font les Indiens ſe réduit peut-être à faire paroître plûtôt des plumes que la mue eût fait paroître plus tard; le ſang de grenouille ne tient vraiſſemblablement lieu que de baume aux petites plaies qu'ils ont faites aux *perroquets*.

Les Indiens connoiſſent, dit-on, les *perroquets* propres à être *tapirés*; n'eſt-ce point qu'ils ont une connoiſſance ſemblable par rapport aux *perroquets*, à celle que nous aurions par rapport à nos poules, dont la couleur du plumage change après chaque mue? On achete cependant moins les *perroquets tapirés*, quand on ſait qu'ils l'ont été; auſſi les Indiens ſe gardent-ils bien de les annoncer pour tels. N'eſt-ce point encore parce que le changement auquel l'art a eu quelque part, eſt l'effet d'une opération équivalente à la mue, & que l'expérience a appris que les plumes rouges ou jaunes qui tomboient à la mue ſuivante, n'étoient pas toujours remplacées par des plumes de même couleur. Ainſi les plumes blanches de nos coqs & poules ne ſont d'ordinaire remplacées par des plumes de même couleur qu'au bout de pluſieurs années. (*D. J.*)

Perroquet, poiſſon de mer auquel Rondelet a donné le nom de *perroquet*, parce qu'il eſt de différentes couleurs: il a le dos noir; le ventre & les côtés du corps ſont jaunes, & la nageoire du dos eſt verte. Ce poiſſon a pluſieurs traits verds qui s'étendent depuis les ouies juſqu'à la queue: au reſte il reſſemble au tourd, dont il eſt une eſpece particuliere. *Voy.* Tourd. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons*, *I. part. liv. VI. chap. vj.* *Voyez* Poisson.

Perroquet, (*Marine.*) c'eſt le mât le plus élevé du vaiſſeau; il y en a un arboré ſur le grand mât de hune; un autre ſur le mât de hune d'avant, ou de miſéne; un ſur le mât de beaupré, & l'autre ſur le mât d'artimon. *Voyez* Mat.

Perroquets volans; ce ſont deux *perroquets* que l'on met & que l'on ôte facilement, & que l'on amene étant ſur le pont du vaiſſeau.

Perroquet en banniere, mettre les *perroquets en banniere*, c'eſt lâcher les écoutes des voiles de *perroquet*, enſorte qu'on les laiſſe voltiger au gré du vent; cela ſe pratique lorſqu'on peut donner de jour quelques ſignaux dont on eſt convenu. *Voyez* Banniere.

Perroquets d'hiver; ce ſont des *perroquets* qui ſont plus petits que ceux que l'on porte d'ordinaire dans les belles ſaiſons. *Voyez* la poſition des *perroquets*, *Pl. I. fig. 2. & fig. 1.*

PERRUCHE, ſ. f. (*Ornithol.*) nom qu'on donne à la plus petite eſpece du genre des perroquets à longue queue.

On diſtingue différentes ſortes de *perruches*: 1°. la *perruche* commune; qui eſt verte, rouge & jaunâtre; c'eſt la premiere eſpece du genre des pſittacus qu'on ait vû en Europe, & elle étoit bien connue des anciens; 2°. la *perruche* qui eſt toute verte ſans aucun mélange; 3°. la *perruche* rouge & jaune; 4°. la *perruche* rouge, jaune & à crête; 5°. la *perruche* rouge avec les aîles colorées de noir & de jaune.

Outre ces eſpeces de *perruches*, Margrave en a décrit ſept autres eſpeces particulieres au Bréſil, ou on les nomme *tua putejubæ*, *tuitrica*, *jeudaia*, *tuiƈte*, *tuipara*, *anaca* & *qui jubatui*. Il parle encore de deux autres eſpeces de *perruches* fort curieuſes, mais qui n'ont point de nom particulier; l'une eſt de la groſſeur d'une hirondelle, toute jaune, à bec noir & à très-longue queue; l'autre eſt de la groſſeur d'un étourneau, d'un jaune foncé ſur le dos, d'un jaune pâle ſur le ventre, & à queue plus courte. On voit des *perruches* à la Guadeloupe à plumes rouges ſur la tête, & à bec tout blanc: enfin c'eſt un genre d'oiſeau extrèmement diverſifié. Les *perruches* s'apprivoiſent aiſément, deviennent familieres, aiment la compagnie, & parlent preſque toujours; il y en a cependant quelques-unes qui ne diſent mot. (*D. J.*)

PERRUQUE, ſ. f. (*Art méch.*) coëffure de tête, faite avec des cheveux étrangers, qui imitent & remplacent les cheveux naturels. L'uſage & l'art de faire des *perruques* eſt très-moderne; ils n'ont pas plus de 120 ans. Avant ce tems, l'on ſe couvroit la tête avec de grandes calottes, comme les portent encore aujourd'hui

les comédiens qui jouent les rôles à manteau, ou ceux qui font les payſans. On y couſoit des cheveux doubles, tout droits ; car on ne ſavoit pas treſſer, & l'on friſoit ces cheveux au fer comme on les friſe aujourd'hui ſur la tête.

Le premier qui porta *perruque* fut un abbé, nommé *la Riviere*. On travailloit alors ſur un couſſin, ſemblable à celui des ouvrieres en dentelle. Cet ouvrage étoit beaucoup plus facile, parce que ce que l'on place aujourd'hui au-bas d'un petit bonnet, étoit alors au-deſſus de la tête. Les *perruques* étoient ſi garnies & ſi longues, qu'elles peſoient aſſez communément juſqu'à deux livres. Les belles étoient blondes ; c'étoit la couleur la plus recherchée. Les cheveux d'un beau blond cendré, forts, & de la longueur de ceux qu'on place au-bas des *perruques*, valoient juſqu'à 50 ou 60, & même 80 livres l'once, & les *perruques* ſe vendoient juſqu'à mille écus. Celui qui coëffoit Louis XIV. de ces énormes *perruques* que nous lui voyons dans ſon portrait, s'appelloit *Binette*. Il diſoit qu'il dépouilleroit les têtes de tous ſes ſujets pour couvrir celle du ſouverain. En même tems un nommé *Ervais* inventa le crêpe qui joint mieux, qui s'arrange plus aiſément, & qui fait paroître les *perruques* bien garnies, quoiqu'elles ſoient légeres & peu chargées de cheveux. Nous expliquerons ailleurs comment on crêpe des cheveux plats. Voici maintenant ce qu'il y a à obſerver ſur le choix des cheveux.

1°. Il ne faut point que ce ſoient des cheveux d'enfant ; il eſt rare qu'ils ſoient forts au deſſous de 15 ou de 20 ans : les blonds ſur-tout les ont d'une qualité plus fine & plus filaſſeuſe, & plus ſujets à rouſſir quand on les emploie ; auſſi ne s'en ſert-on guere.

2°. Les cheveux châtains ſont ordinairement les meilleurs ; des enfans mêmes les ont forts. Il y a trois ſortes de châtain ; le châtain, le châtain clair, & le châtain brun.

3°. Les cheveux noirs forment auſſi trois nuances différentes : il y a le noir, le petit noir, & le noir jais, couleur que l'on peut porter ſans poudre, mais très-difficile à trouver.

4°. Il y a des cheveux griſâtres d'une infinité de tons différens. Ceux que nous appellons *gris de maure* ont été noirs jais, mais ils ſont devenus au quart blancs. Le gris ſale eſt la couleur de cheveux des perſonnes brunes ; ils paſſent de même au quart blancs. Le blanc fond jaune eſt la couleur des cheveux blonds qui ont blanchi. Il faut que ces cheveux ſoient à moitié blancs pour qu'on s'en apperçoive, le blanc reſſortant moins du blond que du noir & du châtain.

5°. Dans la variété des cheveux blancs, celle dont les Perruquiers font le plus de cas eſt le blanc agate. Ce ſont ordinairement les perſonnes les plus noires qui ont les cheveux de cette couleur, lorſqu'ils ont entierement blanchi.

Le blanc perle eſt la couleur des cheveux des châtains, lorſqu'ils ſont devenus tous blancs ; les cheveux blancs de lait ont été blonds ou roux, ils ont pris cette nuance avec le tems, ſouvent l'extrémité en eſt jaune. Ceux qui ont été blonds ne ſont pas d'une ſi bonne qualité que ceux qui ont été roux ; ceux-ci ſont très-forts & beaucoup meilleurs. Le corps en eſt continu. La pointe en reſte toujours fine, & boucle naturellement. Ces cheveux n'ont point de prix.

Toutes ces couleurs forment une longue ſuite de nuances changeantes & perceptibles d'une année à une autre, à les examiner de l'inſtant où ils tirent à la blancheur.

Il y a cette différence des perſonnes blondes aux autres, que plus elles avancent en âge, plus leurs cheveux bruniſſent, & par conſéquent valent moins ; & qu'aux autres au contraire, plus ils blanchiſſent en avançant en âge, plus leurs cheveux augmentent en couleur & en force. Il faut pourtant obſerver que cette augmentation ne ſe fait communément que juſqu'à l'âge de 60 ans, âge au-delà duquel les cheveux ne prennent plus la même nourriture, & deviennent plus ſecs & plus filaſſeux.

L'on obſerve en général que les cheveux des perſonnes qui ne ſe livrent à aucun excès ſe conſervent long-tems, & que ceux au contraire des hommes livrés à la débauche des femmes, ou des femmes livrées à l'uſage des hommes, ont moins de ſeve, ſechent, & perdent de leur qualité.

Dans les pays où la bierre & le cidre ſont la boiſſon commune, les cheveux ſont meilleurs que par-tout ailleurs. Les Flamands ont les cheveux excellens, la biere les nourrit & les graiſſe. Ces peuples ſont preſque tous ou blonds, ou d'un châtain clair. On les diſtingue facilement pour peu que l'on ait d'expérience. Ils s'éclairciſſent au bouilliſſage, au lieu que les cheveux blonds des autres pays y bruniſſent.

Les Perruquiers préferent communément les cheveux de femmes aux cheveux d'hommes, quoique pourtant il s'en trouve de ces derniers d'une bonne qualité.

Les cheveux des femmes de la campagne ſe conſervent plus long-tems que les cheveux des femmes qui habitent les villes. Les payſannes les ont toujours renfermés ſous leur bonnet, ne les poudrent jamais, & ne les expoſent rarement à l'air qui les deſſécheroit. Si les hommes en uſoient de la même maniere, on employeroit avec le même avantage leur chevelure. Il faut en excepter ceux d'entr'eux qui ſont adonnés au vin ou aux femmes. Ceux des femmes qui ſe friſent & ſe poudrent habituellement ſont mauvais.

Ces obſervations ne ſont point ſi générales qu'il n'y ait des exceptions. Il y a de bons cheveux chez l'un & l'autre ſexe, quoique plus rarement parmi les hommes.

Après avoir parlé de la matiere, nous allons paſſer aux outils.

Il faut d'abord des cardes. Il y en a de pluſieurs ſortes : 1°. des cardes ou peignes de fer à pluſieurs rangs de dents. Elles ont ordinairement un pié de long. Certaines en ont moins, mais les plus courtes ſont d'un demi-pié. On les fait avec du fil de fer tiré exprès ; il eſt plus ou moins gros, mais communément du diametre des aiguilles à tricoter depuis les plus groſſes juſqu'aux plus fines. Aux plus groſſes que l'on appelle *ſeran* les dents ſont d'acier. La hauteur en eſt de 2 pouces $\frac{1}{2}$ ou environ, la longueur de 8 à 9 pouces ou environ, & la largeur de 8 à 9 rangs de dents ſur 18 à 20 de longueur ; d'où l'on voit combien il en peut entrer dans un ſeran. Souvent le ſeran eſt tout de fer. La plaque ou le dedans eſt rivé. Le fer déborde à-peu-près d'un pouce de chaque côté. Il y a au milieu un trou à placer une vis ou un clou. Il faut, pour la ſûreté de l'ouvrier, que la table ſur laquelle il poſe ſa carde ou ſon ſeran, ait un rebord tout-autour d'un demi-doigt de haut. *Voyez les Pl.*

2°. Il y a des cardes à tirer à plat, c'eſt-à-dire, à peigner les cheveux droits, ou tels qu'ils ont été levés de deſſus la tête. Les dents de ces cardes ſont attachées à une planche qui peut avoir 10 ou 12 pouces, & qui eſt toute couverte de fer-blanc. Elles n'y ſont point ſi ſerrées qu'aux autres cardes. Dans chaque rangée il n'y en a guere qu'une trentaine en long ſur ſix en large. La hauteur de ces dents eſt communément d'un bon pouce $\frac{1}{2}$. Il faut quatre de ces cardes pour les placer 2 à 2 les unes ſur les autres. *V. les Pl.*

3°. On a des cardes à dégager. Elles ſont de la même longueur que les cardes à tirer à plat. La différence qu'il y a de celles-ci aux autres, c'eſt qu'elles ſont partagées en deux par le milieu de l'eſpace d'un ou de deux doigts, & ont à un bout les dents auſſi longues, auſſi groſſes, & auſſi écartées que les précédentes ; mais d'un côté ces dents n'ont que 9 lignes de haut, ſont plus fines & plus ſerrées que de l'autre, ce qui les fait à-peu-près reſſembler à peigne à accommoder, où les dents ſont d'un côté plus éloignées, & de l'autre plus rapprochées. *Voyez les Pl.*

4°. Il y a des cardes fines pour tirer les cheveux friſés. Elles ſont à-peu-près comme le côté fin des cardes à deux fins. Elles ne s'attachent que par un bout, parce que l'on s'en ſert en long & en large ſelon la longueur du paquet. *Voyez les Pl.*

5°. Des cardes faites au ciſeau & à l'équerre, un des côtés en eſt plus large, plus haut, & moins ſerré. L'autre a les dents plus fines & plus ſerrées. Elles ſervent à tirer & à dégager par le moyen de l'équerre. L'ouvrier en place devant lui une en long, & une autre en large. *Voyez les Pl.*

6°. Des cardes ſemblables aux cardes à matelats, avec des manches & des dents crochues. Elles ne ſervent qu'à tirer des cheveux friſés. *Voyez les Pl.*

Les Perruquiers ont des moules ou bilboquets qu'ils emploient à friſer les cheveux. Ces moules ſont de buis ou de quelque autre bois, de la longueur de 3 pouces. Il y en a de différentes groſſeurs. Les plus petits n'ont que le diametre des tuyaux de pipe ; les ſeconds, celui des plumes à écrire ; les troiſiemes, celui à-peu-près du petit doigt ; les quatriemes, celui du petit doigt ; les cinquiemes, celui du doigt annulaire ; les ſixiemes, celui du doigt du milieu ; les ſeptiemes ſont un peu plus gros ; les huitiemes ont la groſſeur du pouce ; les neuviemes ſont au-deſſus de la groſſeur du pouce. Les moules de buis ſont les meilleurs. Les autres bois s'imbibent de plus d'eau, & ſont plus difficiles à ſécher. Autrefois on ſe ſervoit de moules de terre. Nous en avons quitté l'uſage ;

ge; parce qu'en les mettant ſur l'étuve, la terre s'échauffoit trop & rendoit les cheveux trop cuits. On en faiſoit auſſi avec des cordes ou des ficelles pliées en pluſieurs doubles, de la longueur de 3 pouces, & des différentes groſſeurs dont nous avons parlé. On les couvroit d'une toile que l'on cuſoit, & que l'on ſerroit bien. *Voyez les Pl.*

Il y a encore des moules briſés pour la friſure que l'on appelle *friſure ſur rien*. Ces moules briſés ſont faits à-peu-près comme les étuis à mettre des épingles ou des aiguilles. *Voyez les Pl.*

Il faut un étau. Cet outil n'a rien de particulier; il eſt ſeulement fort petit. Depuis que l'on fait des *perruques* courtes, les étaux ne ſont plus placés comme ils l'étoient. On les renverſe en-dedans; par ce moyen on friſe plus aiſément, & auſſi court que l'on veut. *Voyez les Pl.*

Il faut des têtes à monter les *perruques*. Elles ſont diſtinguées les unes des autres par un numéro. Les plus petites ſont de trois, de trois & demi. Elles ſervent pour les *perruques* des petits enfans. On peut auſſi s'en ſervir pour les hommes qui ont la tête fort petite. Viennent enſuite celles du quatrieme, du cinquieme & du ſixieme numero. Ces dernieres ſont d'un uſage plus fréquent, parce que c'eſt la groſſeur des têtes ordinaires. Il y en a qui vont juſqu'au ſeptieme & huitieme numero, mais elles ne ſervent que dans des cas extraordinaires. Une tête à monter a la forme d'une tête réelle. *Voyez les Pl.*

Depuis que l'on porte des *perruques à bourſe*, & que l'on fait des montures à oreilles, on a inventé des têtes à tempes, afin que les *perruques* ſerraſſent mieux ſur le front, ſur les tempes & ſur l'oreille: le bord du front en eſt très-mince. Depuis le deſſus de l'oreille juſqu'au ſommet, le bois groſſit imperceptiblement toujours en montant; d'où il arrive que le devant du rebord étant plus ſerré, prend mieux, ſerre davantage, & remplit même les tempes les plus creuſes. *Voyez les Pl.*

Il y a encore des têtes creuſes. Elles ſont moins lourdes, & fatiguent moins la friſure qui ſe fait ſur les genoux; mais elles donnent plus de peine à celui qui monte. Comme elles ſont extrémement légeres, pour peu que le point arrête, il faut retenir la tête en pouſſant l'aiguille. *Voyez les Pl.*

Enfin, il y a des têtes briſées qui s'ouvrent en deux depuis le menton juſqu'au derriere de la tête. Elles ſervent à monter de petites & de groſſes *perruques*. Pour ces derniers, on met dans l'entre-deux des planches faites pour cet uſage, plus ou moins épaiſſes, ſuivant l'ampleur que l'on veut donner à l'ouvrage. *Voyez les Pl.*

Il faut un métier. Il eſt compoſé d'une barre de bois qui peut avoir 2 piés ou 2 piés & $\frac{1}{2}$ de long ſur 4 pouces de large & 2 de haut, très-plate en-deſſous, & d'un bois un peu lourd pour qu'elle ſoit plus à plomb ſur les genoux. Elle doit être percée aux deux bouts: on met dans ces deux trous un bâton rond de la longueur de 15 à 16 pouces ſur 4 ou 4 pouces & $\frac{1}{2}$ de diametre. Les deux trous doivent avoir à-peu-près un pouce d'ouverture, & la groſſeur des bâtons doit être proportionnée par le bas à cette ouverture pour qu'ils puiſſent y entrer. Nous dirons ailleurs à quoi ſervent ces métiers. On peut pratiquer des trous ſur les tables, & y placer les bâtons. Cela eſt plus ſolide. *Voyez les Pl.*

Le perruquier a beſoin d'une marmité ou chaudiere. Ce vaiſſeau doit être fait en poire, plus large par le bas que par le haut. Cette forme empêche le cheveux de remonter lorſqu'ils ſont ſur les moules. Sa grandeur ordinaire eſt d'un ſeau & demi, & il peut contenir 2 livres ou 2 livres & demie de cheveux friſés ſur des moules qui ne ſoient ni trop gros ni trop petits. *Voyez les Pl.*

Il faut auſſi une étuve. Il y en a de rondes & de quarrées. Ceux qui ont du terrein peuvent les faire en maçonnerie comme les fourneaux. Celle que l'on commande aux Menuiſiers ſont quarrées & de bois de chêne. C'eſt une eſpece de coffre de 3 piés & $\frac{1}{2}$ à 4 piés de haut, ſur 2 à 2 piés & $\frac{1}{2}$. On place ordinairement en dedans une croix de fer. Si l'étuve a 4 piés, il faut que la croix ſoit poſée à la hauteur de 3 piés ou environ, & couverte d'une grille de gros fil de fer, dont les trous ſoient un peu écartés. Sous la grille, l'on met une poële proportionnée à la grandeur de l'étuve, pleine de charbons bien couverts, & diſpoſés de maniere qu'en ſe conſumant ils ne forment point de cavité. *Voyez les Pl.*

Les étuves rondes ſe trouvent chez les Boiſſeliers. Elles ſont du même bois que les ſeaux. Au défaut des unes & des autres, on peut ſe ſervir d'un tonneau bien ſec.

Les cheveux s'étagent à différens degrés depuis 1 juſqu'à 24 tout au plus. Pour les meſurer, on ſe ſert d'une regle d'environ 2 piés, diviſée par pouces & par lignes. Le premier degré peut avoir 2 pouces & $\frac{1}{2}$. Depuis le premier degré juſqu'au ſeptieme degré, on peut augmenter chaque étage d'un demi pouce; depuis le ſeptieme degré juſqu'au douzieme, de 8 lignes; depuis le douzieme degré juſqu'au ſeizieme, depuis 8 juſqu'à 11 lignes, du ſeizieme au dix-huitieme, les étages ont 12 lignes de plus, depuis le dix-huitieme juſqu'au vingtieme, 14 lignes; depuis le vingtieme juſqu'au vingt-quatrieme, 18 lignes, enfin, pour le vingt-quatrieme étage, il faut que les cheveux aient 3 quarts d'aune de long, & c'eſt la derniere longueur qu'on puiſſe donner aux *perruques*. Voilà tous les outils. Voyons à-préſent la maniere d'employer les cheveux.

Si l'on ſe propoſe un ouvrage en cheveux griſaille, il faut avoir ſoin de ſéparer les veines de gris ſale qui pourroient ſe trouver dans les coupes dont on veut faire la tire, car il eſt aſſez ordinaire que dans une coupe il y ait trois ou quatre nuances différentes. On les examinera par la pointe, & l'on ôtera ceux qui ſont jaunes, ou d'une autre couleur.

On fait cette opération ſur toutes les coupes depuis la plus longue juſqu'à la plus courte; on prend une meche de chacune; l'on en forme un paquet à-peu-près de la groſſeur d'un pouce; & lorſque les paquets ſont faits, on les noue avec du fil de penne (ce fil eſt ce qui reſte attaché aux enſuples, lorſqu'une piece de toile eſt finie); on les étête, c'eſt-à-dire que l'on ôte la bourre qui ſe trouve à la tête des cheveux: pour cet effet l'ouvrier tient le paquet du côté de la pointe par le milieu, & il en laiſſe hors de ſa main environ la longueur de trois doigts; il les peigne avec un peigne fort, & dont les dents ſoient un peu larges, juſqu'à ce que la bourre ou le duvet ſoit entierement tombé; ce qui arrive lorſque le peigne paſſe aiſément à travers. Il a ſoin d'égaliſer les cheveux le plus qu'il lui eſt poſſible.

Pendant ce travail il doit avoir le ſeran attaché bien ferme ſur la table.

Lorſque les paquets ſont étêtés, il faut dégraiſſer les cheveux. Cela ſe fait ordinairement avec du gruau. On en met un ou deux litrons ſur un tablier de cuir que l'on a ſur les genoux; on dénoue le paquet; on le tient à-peu-près par le milieu, on l'étale du côté de la tête, & l'on répand une poignée de gruau entre les cheveux que l'on frotte entre les mains, comme une blanchiſſeuſe frotte du linge fin. Après qu'on a opéré ſur la tête des cheveux, on le retourne, & en fait autant du côté de la pointe. Après quoi on ſépare le gruau le plus qu'il eſt poſſible en mêlant les cheveux & en les paſſant pluſieurs fois dans le ſeran. Pour les bien mêler on tient le paquet par le milieu. Comme dans les paquets il ſe trouve des cheveux courts & des cheveux longs, on prend de la tête le moins qu'on peut, afin que les cheveux courts qui ſe trouvent parmi les longs ne puiſſent pas ſortir du paquet. On jette la tête des cheveux dans le ſeran; on ſerre le reſte du paquet librement de la main gauche, & avec le premier doigt de la main droite on les tourne en-dedans, & on les peigne avec le ſeran; ce qui ſert beaucoup à faire ſortir le gruau. Après ce travail l'on renoue les paquets que l'on ſerre bien, & le dégraiſſage eſt fini.

Cela fait, il faut tirer les paquets par la tête les uns après les autres. Pour cet effet on a deux petites cardes à côté du ſeran. On étend les paquets en long ſur une de ces cardes, & l'on met la pareille ſur les paquets; ou au défaut d'une ſeconde carde, l'on ſe ſert d'une vergette ſur laquelle on poſe un poids ſuffiſant, pour qu'en tirant les cheveux ils viennent doucement, il faut obſerver de les tirer bien droit, & demêler les cours & les longs le mieux que l'on peut.

Quand tous les paquets du triage ſeront tous bien tirés, il faut avoir deux cardes à tirer à plat. L'on prend une de ces cardes, l'on y place un gros fil double, plié en doubles écartés de deux doigts, le long des rangées des dents de la carde, en obſervant que ce fil paſſe plus du côté de l'anneau que de l'autre côté. L'on prend enſuite les paquets ſéparément les uns des autres, & on les jette dans les cardes avec la plus grande égalité poſſible. Pour faciliter cette manœuvre, on met une carte à chaque bout, ſi les paquets doivent remplir toute la carde, & un rang de cartes ſur le derriere de la carde à l'endroit où l'on voit que les cheveux les plus courts peuvent ſortir. On peut charger de paquets la carde juſqu'à un pouce au-deſſus

ſus

ſus des dents. En les plaçant il faut avoir l'attention de les bien ſerrer, de les tenir preſſés par une vergette ou des cardes. Les paquets longs & les paquets courts doivent toujours être entremêlés, de façon qu'en les tirant il en vienne des uns & des autres. Quand la carde eſt bien remplie, l'on prend les bouts de fil qui ſortent de la carde; on les paſſe ſur les cheveux & dans l'anneau; après quoi on ſerre le plus que l'on peut, & l'on arrête les fils en-dehors de la carde à une pointe ou à une dent. L'on poſe enſuite l'autre carde ſur les cheveux, de façon que ſes dents répondent aux dents de la carde de deſſous, & ne débordent d'aucun côté. On la ſerre bien pour que les cheveux ne gliſſent pas plus que l'on ne voudroit; & à meſure qu'on les tire, il faut ſerrer de tems en tems la carde de deſſus.

Pour faire le tirage avec plus de facilité, il faut paſſer une ficelle dans les deux trous des deux cardes, & l'arrêter à un clou placé à une certaine diſtance derriere les cardes, afin que les cheveux qui ſe trouvent dedans, ne débordent pas plus de trois doigts en-dehors de la table.

Le premier paquet que l'on tire ne ſe tire point auſſi gros que les autres; ordinairement il eſt épointé par la tête; & pour que le tirage ſoit bien fait, il faut que le paquet ſoit auſſi quarré par la tête que par la pointe. Ceux qui tirent bien, tirent les paquets avec leurs doigts; mais l'on ſe ſert communément d'un coteau ou de ciſeaux. Le deuxieme paquet doit être plus gros, autant qu'il le faut pour remplir quatre, cinq ou ſix moules. A meſure que les plus longs cheveux ſortent, les paquets ne doivent plus être ſi gros. Si l'on veut relever les paquets tout de ſuite, il faut que l'ouvrier ait ſon ſeran à côté de lui.

Relever les paquets, c'eſt lorſqu'on les tire par la pointe, les renouer tout de ſuite per la tête, & ſerrer le fil le plus que l'on peut, pour que les cheveux ne s'échappent point en les friſant.

Les paquets des cheveux les plus courts ne doivent pas être plus gros que le tuyau d'une petite plume. Parvenu à la fin du tirage, on retrouve tous les étages depuis le plus long juſqu'au plus court.

Tout étant tiré & relevé, ſelon la quantité de cheveux que l'on a, on a par rangs pluſieurs ſuites que l'on enfile chacune ſelon ſon étage, pour les retrouver plus facilement en les friſant.

Venons à préſent à la friſure que l'on doit faire avec attention; car c'eſt de-là que dépend la durée de l'ouvrage.

Après avoir attaché bien ſolidement l'étau devant la table, il faut avoir un morceau de cuir de la longueur & de la largeur du pouce; on l'attache à l'étau avec une petite ficelle un peu longue pour en jouir avec plus d'aiſance. Avant de mettre le paquet dans ce morceau de cuir, il faut le frotter un peu par la tête; cela empêche un friſon de gliſſer: on tourne le cuir tout-au-tour. Il faut toujours commencer à friſer les courts; cette précaution regle pour la hauteur & la groſſeur de la friſure. Les plus courts qui ſont l'1 & le 2 ſe font en rouleaux.

Voici la maniere dont on les fait. On coupe des bandes de papier du bon bout qui eſt le large; & ces bandes on les coupe en petits morceaux quarrés. Si ce ſont des cheveux blonds ou gris, on prend de l'eau chaude dans un vaſe où les cheveux puiſſent tremper à leur aiſe; on a de l'indigo, qui doit être de Guatimala, parce que c'eſt le meilleur, & qu'il ne rougit pas; tout autre gâte les cheveux. L'on en met de la groſſeur d'une petite noix dans un linge plus gros que fin, que l'on ſerre avec du fil; on l'écraſe un peu; on le trempe dans l'eau chaude, & on le preſſe à meſure avec le doigt, afin que la couleur ſorte plus aiſément. Si les cheveux ſont blancs, il faut que l'eau en ſoit bien teinte. Quand les cheveux auront bien trempé, & que l'on en aura bien exprimé l'eau, ils doivent reſter un peu bleus; pour les cheveux blonds, il faut faire la même choſe. Moins les cheveux ſont blancs ou blonds, moins il faut que l'eau ſoit chargée; pour des cheveux noirs ou châtains, de l'eau ſimple ſuffit. Il ne faut point frotter la tête du paquet, mais ſimplement la mettre dans le morceau de cuir, la ſerrer dans l'étau, avoir un peigne un peu ſerré, le paſſer une ou deux fois dans le paquet, & choiſir le moule qui convient; on le tient de la main droite, & de la main gauche on prend une des petites papillotes quarrées que l'on met ſous les paquet; avec les deux pouces on maintient la papillote, en tenant le moule ferme par les deux bouts dans les deux mains juſqu'à ce qu'on ne voye plus la pointe du moule & de la papillote; pour lors il faut tourner en avant le paquet pour que la friſure ſe trouve plus étendue ſur le moule. Ayant ainſi tourné toujours ferme juſqu'au fil, on deſſérre l'étau; l'on prend une bande de papier que l'on tient bien ferme; & après avoir tiré tout-à-fait le paquet de l'étau, on roule le papier ſur le paquet juſqu'à ce qu'il ſoit entierement enveloppé ſous le papier; l'on déchire le papier qui reſte, & l'on ſerre bien fort le paquet avec du fil ou une ficelle. Si l'on ne veut point ſe ſervir de deux papillotes, il ſuffit de prendre une bande de papier dans laquelle on roule le paquet juſqu'à ce qu'il ſoit entierement enveloppé; mais il peut arriver que la friſure en vienne un peu plus groſſe. Ayant opéré de cette maniere ſur tous les paquets qui ſe trouvent juſqu'au 2 ou 3, il faut avoir une corde un peu plus groſſe que la ficelle avec laquelle on friſe, que l'on paſſe dans le pié & ſur l'étau, de façon qu'elle ſoit aſſez longue pour qu'elle ne gêne point; cette ficelle doit être de la groſſeur de celle qu'on appelle *ficelle de trois*; elle doit être coupée par bouts de la longueur de 20 pouces, ou une demi-aune tout-au-plus.

Après avoir ſerré le paquet dans l'étau, comme nous avons dit, il faut, avec le peigne, le partager en deux, en relever la moitié deſſous la ficelle qui eſt à l'étau ou à votre pié, & le rouler, comme nous avons dit, juſqu'au fil qui noue le paquet; alors on prend la ficelle que l'on fait paſſer ſous les paquets. Elle doit être égale par les deux bouts que l'on a dans la main droite au-deſſous du moule, & on tient le moule bien ferme par un bout de la main gauche; puis on fait un tour de la main droite avec la ficelle double. On paſſe un des bouts dans la main gauche, & avec l'autre bout on fait deux ou trois tours de la main droite, après quoi l'on fait deux nœuds bien ſerrés. L'on reprend enſuite l'autre moitié du paquet, & l'on exécute la même choſe. On renoue les deux moules enſemble avec le bout de la ficelle qui paſſe. A meſure que le paquet augmente en groſſeur, l'on augmente la groſſeur du moule & la quantité de cheveux ſur chaque paquet. Si l'on en met trois, on les partage en tiers; ſi l'on en met quatre, on les partage en quart; ainſi de ſuite en augmentant. A meſure que les paquets deviennent longs, il faut en augmenter la hauteur proportionnément à la hauteur de la friſure, de façon que les cheveux les plus longs ne doivent avoir que quatre ou cinq pouces de friſure.

Si l'on veut donner du crêpe aux cheveux, quand on a friſé un paquet, s'il eſt de deux moules; après avoir bien frotté le paquet, on l'ôte de l'étau pour repouſſer le fil qui le noue le plus haut que l'on peut; pour lors il faut prendre un moule de chaque main, tourner l'un à droite & l'autre à gauche; après les avoir tournés juſqu'à ce qu'ils faſſent une eſpece de corde, les paſſer l'un ſur l'autre juſqu'à ce qu'ils forment une corde qui faſſe à-peu-près l'effet du crin que l'on carde pour les matelas. Si le paquet eſt à trois moules, quand on en a tourné deux, comme nous l'avons dit, tourner le troiſieme à droite & le paſſer par-deſſus. Si les deux paquets ſuivans ſont auſſi en 3 moules, tourner les deux premiers comme nous avons dit, tourner enſuite le troiſieme à gauche, le paſſer par-deſſus, & faire la même choſe aux autres paquets, tant qu'il y aura trois moules, pour que le crêpe n'emporte pas plus d'un côté que de l'autre. Quand il y aura quatre moules au paquet, en prendre deux, les tourner l'un à droite & l'autre à gauche, & les attacher bien ferme tous deux l'un contre l'autre avec le bout de ficelle qui paſſe; & après en avoir fait autant aux deux autres moules, les attacher tout quatre enſemble; ſi l'on veut que le crêpe ſoit plus fors les renater tous quatre enſemble. Autrefois on portoit le devant des *perruques* très-haut, comme on le voit aux portraits de Louis XIV. cela s'appelloit *devant à la Fontange*, parce que le marquis de Fontange en avoit amené le goût, & voici comme on travailloit. Quand les paquets étoient friſés à-peu-près depuis le 5 & le 6, dont on faiſoit les devans dans ce tems-là, on dénouoit les paquêts, on ſéparoit chaque moule, on prenoit une grande ficelle de la groſſeur de celle avec laquelle on friſoit, on préſentoit le moule par le bout de la ficelle, on partageoit les meches en trois, l'on natoit comme les Allemands natent leurs cheveux, & après on repouſſoit la nate juſqu'auprès du moule, & ainſi des autres; lorſqu'on dégageoit les cheveux comme nous l'expliquerons plus bas, il arrivoit de-là que les cheveux treſſés & couſus ſur la tête, ſe tenoient tout droits, comme on les vouloit.

Il y a une friſure que l'on appelle *friſure ſur rien*: voici comme elle ſe pratique. On a un moule briſé; ce moule eſt fait à-peu-près comme les autres, excepté qu'il s'ouvre en deux; un des côtés entre dans l'autre, comme un étui; on fait les papillotes plus longues que quarrées; on les coupe par les deux bouts, comme une carte à placer dans un chandelier; on partage les cheveux com-

comme nous avons dit, on les roule de même, l'on renverſe la découpure des papillotes de chaque bout tout au-tour des cheveux; l'on attache une ficelle par-deſſus, ce qui empêche que les cheveux n'échappent, l'on retire enſuite le moule par les deux bouts qui s'ouvrent, & la friſure eſt ſur rien. Il faut avoir égard à la hauteur & à la groſſeur, comme nous l'avons preſcrit; pour cet effet on a des moules de toutes les groſſeurs.

Il y a une autre façon de friſer ſur rien, que l'on appelle *à l'angle*. On a des bâtons de toutes les groſſeurs à-peu-près comme les moules, hors qu'ils doivent être une fois plus longs. On met les paquets dans l'étau; on a de la petite ficelle ſans être coupée comme on la coupe pour les autres; on tient la ficelle tout le long du moule; on la mouille dans la bouche parce qu'elle s'étend mieux ſur les bâtons; il ne faut point de papillotes comme aux autres friſures; on roule la friſure à la hauteur convenable; on paſſe le bout de la ficelle deux fois pour faire un double nœud que l'on ſerre avec les dents & en même tems l'on retire le baton de l'autre main.

Si l'on friſe des cheveux pour une *perruque* d'eccléſiaſtique, il faut obſerver de faire la friſure très-baſſe. Si l'on en friſe pour des boucles ou de boudins, il faut au contraire friſer très-haut, avoir le moule plus long; & au lieu de commencer à placer les cheveux dans le milieu du moule, comme nous avons dit cideſſus, l'on prend un des bouts du moule, & on tourne toujours juſqu'à ce que l'on ſoit remonté à l'autre bout.

Quand tous les paquets de cheveux ſont friſés, on a une longue ficelle de la groſſeur de celle avec laquelle on friſe. On enfile tous les paquets par rang; & pour trouver les étages plus facilement, on pratique deux nœuds coulans, dans leſquels on paſſe la tête des paquets que l'on approche le plus que l'on peut.

Après avoir obſervé exactement tout ce que nous venons de dire, il faut prendre la chaudiere dont nous avons parlé, & la remplir aux environs de trois quarts d'eau de riviere. Si c'eſt de l'eau de puits, il ne faut pas qu'elle ſoit ni crue, ni trop âcre. On éleve la chaudiere ſur un trépié, afin qu'elle ait de l'air pardeſſous. Il faut que l'eau bouille trois heures à gros bouillons ſans diſcontinuer. Si l'on y met des cheveux bruns ou gris-blancs, ou blonds, il ſuffit que l'eau ait bouilli deux heures & demie: à meſure que l'eau diminue, il faut avoir devant le feu un coquemar d'eau chaude pour remplir la chaudiere; car il eſt néceſſaire que l'eau ſurnage toujours aux cheveux: à meſure que les cheveux jettent leur craſſe, il eſt à-propos de les écumer.

Tout cela fait; il faut retirer les cheveux, & les égoutter le plus vîte que l'on peut, afin qu'ils n'ayent pas le tems de ſe refroidir; & pour les avoir plutôt égouttés, il faut les eſſuyer avec des linges.

On met enſuite les cheveux dans l'étuve. On couvre de papier la grille, on y poſe les ſuites de cheveux ſur leſquels on étend une couverture, & l'on ferme bien l'étuve où l'on a placé une poële remplie de charbons bien allumés au feu, arrangés de maniere qu'en ſe conſumant ils ne s'écroulent point, & ne faſſent point de cavités, & couverts de cendres rouges. Quand la poële eſt bien préparée elle peut durer depuis le ſoir juſqu'au lendemain matin, ſans y toucher ni remuer les cheveux. Dès le matin il faut avoir l'attention de remuer la poële avec une pêle tout-au-tour doucement, pour que le feu ne ſoit point trop vif; on retournera les ſuites de cheveux au-moins toutes les heures juſqu'à ce que les moules ſoient ſecs, & qu'ils commencent à être lâches dans la friſure. Si une poële de feu ne ſuffit pas, il faut en remettre une ſeconde, & avoir ſoin que le feu ne ſoit point trop vif; ſi, dans l'étuve, il y a des cheveux blancs ou blonds, l'on ne ſauroit avoir trop cette attention, parce que ces ſortes de cheveux ſont ſujets à jaunir. Sans trop preſſer ni ralentir le feu, les cheveux doivent reſter communément dans l'étuve 36 ou 40 heures pour ſe ſécher.

Les cheveux ſéchés, il faut avoir 5 ou 6 feuilles de papier gris qui ne ſoit point battu, dans leſquels on les enveloppe de maniere que l'on ne voye ni les cheveux, ni les moules. On a une corde de la groſſeur d'une corde à tendre, & ſuffiſamment longue pour la paſſer pluſieurs fois deſſus & deſſous, afin que rien n'en puiſſe ſortir; le tout doit être bien fermé.

A Paris, ce ſont les Boulangers de pain-d'épice qui font la pâte du pâté & qui le font cuire. Les Perruquiers qui ſont dans des pays où ils n'ont point cette commodité, la préparent eux-mêmes, avec le gruau qui ſert à dégraiſſer les cheveux. Il faut que le pâté ne ſoit ni trop mince, ni trop épais. Le tems de la cuiſſon, il peut être d'environ trois heures, à-peu-près le tems qu'il faut pour cuire un pain de 10 à 12 livres. Le pâté cuit il faut le couper tout chaud, & remettre les ſuites de cheveux dans l'étuve à une chaleur très-légere, & les laiſſer ainſi bien refroidir.

Pour faire bouillir les cheveux de la premiere friſure ſur rien qui s'exécute ſur des moules briſés, voici ce qu'il eſt à propos d'obſerver. Il faut prendre un panier qui puiſſe entrer dans la chaudiere, & y ranger les ſuites de façon qu'elles y ſoient un peu ſerrées pour qu'elles ne varient point, & avoir ſoin que le panier ſoit auſſi bien fermé; c'eſt la même choſe pour la friſure à l'angle ſur rien: quand les ſuites ſont dans le panier, & le panier dans la chaudiere, & que l'eau commence à bouillir (choſe qu'il faut obſerver pour tous); l'on prend un litron de farine que l'on délaye bien dans de l'eau chaude. Lorſqu'elle eſt bien délayée, on la jette dans la chaudiere: on la laiſſe bouillir, après quoi, on fait ſécher les cheveux ſur l'étuve comme les autres. Et, pour s'aſſurer qu'ils ſont ſecs, il faut voir ſi la ficelle y tourne; au lieu de les mettre dans un pâté comme les autres on a une cucurbite que l'on met dans un chaudron ou dans une marmite. On fait bouillir au bain-marie pendant huit heures. La cucurbite doit être bouchée avec de la laine. Il en faut deux bouchons, afin que lorſque le premier a pris l'humidité des cheveux, on puiſſe remettre le ſecond, tandis que le premier ſe ſeche, & ainſi alternativement juſqu'à la fin des huit heures. Voilà tout ce qui regarde le bouilliſſage & le ſéchage des cheveux; opérations très-néceſſaires à faire exactement, ſi l'on veut que l'ouvrage ſoit d'un bon uſé.

Il faut que les cheveux ſoient bien froids avant que de les décorder: décorder des cheveux, c'eſt défaire la ficelle & ôter les moules; cela ſe doit exécuter avec attention, & ne pas négliger de bien remettre toujours la friſure dans ſon centre. Après les avoir décordés, il faut les détacher paquet à paquet de la ficelle qui les tient enfilés, & commencer par les plus longs.

Avant que d'aller plus loin, nous allons dire un mot de la maniere dont on travaille le crin.

Il faut d'abord le mettre en paquet, & le tirer par la tête & par la pointe, comme les cheveux; faire une eau de ſavon, le ſavonner à pluſieurs repriſes, comme l'on ſavonne le linge fin; avoir une eau d'indigo, le paſſer à cette eau, & le friſer comme les cheveux, excepté qu'il faut employer des moules plus gros, & monter la friſure moins haut. Après l'avoir retiré de l'eau d'indigo, on le ſoufre comme les bas de ſoie & la blonde.

Il y a des Perruquiers dans certaines provinces où l'on ne paye point les *perruques*, qui y mettent beaucoup de poil de chevre. Cet poil ſe blanchit beaucoup & donne une très-belle couleur, mais il ne dure pas; il ſe coupe en le peignant. On le travaille de même que le crin.

Pour revenir au dégagement, après avoir défait les paquets de la ficelle; en commençant par les plus longs, il eſt à propos d'avoir ſon ſeran bien attaché devant ſoi. Alors on prend deux ou trois paquets dont l'on a débourré la tête ſur le ſeran; on les tient bien ferme, & on les ratiſſe à pluſieurs repriſes ſans peigner; on les égaliſe bien par la pointe, & on les peigne enſuite du côté de la tête en les tenant toujours bien ferme, afin qu'ils ne ſe dérangent point, ce qui eſt très-eſſentiel. Quand les paquets auront été bien peignés & qu'ils paſſeront aiſément dans le ſeran, on les mêlera avec le doigt, comme nous avons dit ci-devant, on les repeignera par la pointe, & on recommencera par la tête en continuant toujours de les mêler juſqu'à ce que la friſure ſoit bien ouverte, & que le corps des cheveux n'ait plus de mauvais pli, après quoi on les attachera avec du fil bien ferme, & on les mettra en boucle du bon côté; on commencera par les plus longs, & l'on continuera juſqu'aux plus courts.

Voilà tout ce qui concerne le dégagement du crin des cheveux, du poil ſec: car, dans certaines provinces, il y a des Perruquiers qui ſe ſervent de laine de Barbarie, & la travaillent comme le poil. Cette laine eſt d'un très-mauvais uſé. Si l'on s'en ſert pour les *perruques* des ſpectacles c'eſt qu'on la teint aiſément de diverſes couleurs.

Il y a une ſorte de cheveux, que l'on appelle *cheveux herbés*; on les travaille à-peu-près de la maniere ſuivante. L'on prend des coupes de cheveux noirs, bruns, rouges ou châtains; on les treſſe ſur du gros fil ou ſur une petite ficelle: on prend des paſſés très-gros du paquet, ou autrement dit d'une coupe, que l'on treſſe à ſimple tour, comme nous l'expliquerons ci-après. Ainſi treſſés on les leſſive & on les prépare comme la toile biſe que l'on veut blanchir en les mettant ſur l'herbe: c'eſt d'où ils tirent le nom de *cheveux herbés*. L'on s'en ſert pour donner la couleur aux nœuds des *perruques* nouées, &

au derriere des *perruques* à bourſe: ils ne ſont bons qu'à être mêlés avec d'autres cheveux & ſi on les employoit ſeuls, ils ſeroient d'un très-mauvais uſé, car au blanchiſſage ils perdent leur force & leur ſubſtance: c'eſt des Anglois que nous tenons cette méthode qui nous diſpenſe depuis environ 40 ans de mettre dans les nœuds des *perruques* nouées & au derriere des *perruques* à bourſe des bons cheveux qui en augmenteroient le prix de beaucoup, ſans qu'elles en duraſſent davantage.

Lorſque les cheveux ſont tous dégagés, il faut les enfiler avec une aiguille & du fil un peu fort tous par étage, afin de les trouver plus aiſément quand on veut les tirer; c'eſt alors que la carde faite en équerre devient utile. Après qu'on l'a attachée ferme devant ſoi, on prend un ou deux paquets que l'on vient de dégager, on les remêle par la tête comme on l'a déja dit, en obſervant de les tenir toujours bien égaux par la pointe. Après les avoir renoués à une certaine hauteur, on les étend ſur un des côtés de la carde qui ſe préſente en long juſqu'au fil. Après quoi on met une carde pareille-par-deſſus, alors on retire des paquets des petits, de la groſſeur d'une plume. S'ils ſe trouvent bien épointés on en retire une moindre quantité, parce qu'il faut qu'ils ſe trouvent quarrés par la tête & par la pointe. Si les paquets ſont à-peu-près quarrés, on peut tirer plus des petits. Il ne faut pas attendre que la carde ſoit entierement vuide, mais ſur la fin des premiers en remettre d'autres dans l'autre côté de la carde, les bien mêler; à meſure que l'on tire un des paquets, le bien égaliſer, le peigner dans la carde, le nouer par la tête, le remettre en boucle, & faire la même choſe juſqu'à la fin des ſuites, ſoit de cheveux, de crin, de poil. Après avoir tiré le tout, il eſt à propos de le partager en pluſieurs ſuites, & de les enfiler par la tête avec une aiguille & du fil, comme nous avons dit ci-devant pour les cheveux plats.

Il s'agit maintenant du préparage. Il n'eſt pas trop aiſé d'en faire une deſcription exacte, car il dépend de l'idée & du goût de l'ouvrier: voici cependant comment l'on s'y prend communément. Si l'on veut préparer une *perruque* nouée, un peu ample, c'eſt-à-dire une *perruque* pour une perſonne d'un certain âge, il faut que les cheveux ſoient un peu crêpés (nous avons oublié de dire que quand on dégage les cheveux crêpés, il faut avoir l'attention de les paſſer dans le ſeran juſqu'à ce que le crêpe ſoit bien ouvert). Nous parlerons d'abord de la *perruque* nouée, parce que c'eſt la premiere qui ait été inventée; quoiqu'elle ne paroiſſe guere imiter les cheveux, elle les imitoit cependant dans le tems où l'on commença à la porter, parce que l'on ne connoiſſoit ni la bourſe ni la queue. Les ſoldats même qui avoient les cheveux longs, les officiers, les bourgeois partageoient leurs cheveux en deux par derriere, les ramenoient en-devant & les nouoient comme les nœuds de nos *perruques* nouées.

Si l'on fait une *perruque* courte & légere, il n'eſt pas à propos qu'il y ait du crêpé. Dans les premiers tems, on faiſoit les *perruques* à devans hauts, garnis, gonflés & longue ſuite, comme nous avons dit cidevant: elles étoient ſi longues, qu'elles alloient juſqu'au 18 ou 20, & on les portoit en-devant. Pour peu qu'un homme eût le viſage maigre, il en étoit ſi offuſqué qu'à peine lui voyoit-on le viſage. Ces longues *perruques* étoient faites en pointe, & ſe terminoient par un boudin.

Pour la préparation, il faut prendre des cheveux crêpés, comme nous l'avons dit. L'ouvrier a devant lui une regle, ſur laquelle ſont marqués les étages; il commence par les plus longs. Suppoſé que l'on faſſe un préparage de *perruque* nouée ſur le 11 ou le 12, l'on commence par les longs; on prend 5 ou 6 des petits paquets que l'on met juſte au 12. Il eſt à propos pour le bas de la nouure de mêler du 11 dans le 12, pour qu'il ſe trouve épointée, & faire ainſi la même choſe à tous les paquets juſqu'à l'1, qui eſt le plus court.

Si c'eſt une *perruque* griſaille que l'on prépare, que les paquets ne ſoient pas tous d'une même longueur, & qu'il s'en trouve quelques-uns de plus noir, on y mêle un petit paquet blanc. S'il y en avoit de trop blanc, on y en ajouteroit de plus gris ou même de noir.

Après avoir bien mêlé & remêlé tous les paquets, il faut les remettre les uns après les autres dans les cardes, les tirer bien quarrés, les nouer ferme avec du fil, & faire la même choſe à tous. Enſuite on coupe des bandes de papier blanc un peu fort; elles doivent être plus larges pour les paquets longs que pour les courts, autrement la friſure ſeroit gênée. Après avoir roulé un ou deux fois les bandes de papier ſur le fil qui attache les paquets & renoué la papillote, on les numerote depuis l'1, juſqu'au plus long. Ces numeros empêchent que l'on ne ſe trompe en treſſant. Enſuite on les remet en boucle: l'on prend un des bâtons du métier dont nous avons parlé. On a de la ſoie de Grenade, qu'autrefois l'on choiſiſſoit violette, & une carte à jouer que l'on coupe en long en deux parties. L'on fait un petit trou à l'un des bouts, l'on y attache la ſoie que l'on roule ſur la carte aux environs de cinq ou ſix aunes; on répete cela ſix fois; quand on en a diſpoſé trois, ce qui ſuffit pour treſſer un des côtés: l'on ne fait point toucher la quatrieme aux autres: entr'elle & la troiſieme, pour ne ſe point embarraſſer en travaillant, on laiſſe l'intervalle d'un doigt. L'on arrange ainſi ſix cartes, quoiqu'il n'en faille que trois pour treſſer un côté de la *perruque*. Mais pour avoir plus d'égalité, on treſſe une hoche de chaque paquet, juſqu'à la fin de chaque rang. En s'y prenant ainſi, les deux côtés de la *perruque* ſe trouvent exécutés en même tems & également; à la fin de chaque rang, on les met en boucles, l'un devant ſoi & l'autre à côté.

Les ſix ſoies étant arrangées dans l'ordre que nous venons de dire, il faut avoir à l'autre bâton pareil un petit clou d'épingle attaché à-peu-près à un demi-pié du bas du bâton, & le courber, & faire un nœud de tiſſerand aux ſix ſoies que l'on paſſe dans la pointe du clou. Nous avons dit plus haut que l'on plaçoit les deux bâtons dans les trous d'une barre de bois; mais cela ne ſe pratique guere. L'on fait deux trous ſur la table, & l'on y plante les bâtons: cette maniere eſt plus commode; on n'eſt point obligé de tenir une barre ſur ſes genoux, & lorſqu'on treſſe, les bâtons toujours tendus ne ſont point ſujets à ſe déranger: cependant ſi la table étoit entierement occupée, un ouvrier avec une barre pourroit treſſer ſéparément ſans être gêné. Après avoir mis les bâtons dans les trous & avoir attaché les ſix ſoies, comme nous avons dit, il faut les tendre également en tournant la carte ſur le bâton entre le pouce & le premier doigt; & en faiſant ſonner les ſoies avec les doigts, comme lorſqu'on accorde un inſtrument, on s'aſſure qu'elles ſont tendues également. Nous expliquerons plus bas la maniere de treſſer.

Autrefois les ouvriers prenoient la meſure à peu près ſur la tête qu'ils croyoient propre avant de faire la monture; aujourd'hui que l'on opere plus juſtement & plus finement, on fait les montures de tête avant que de prendre la meſure.

Les montures faites, voici comment l'on prend la meſure d'une tête. L'on a une bande de papier gris ou blanc un peu fort, on la coupe un peu en pointe d'un côté pour y diſtinguer un bout qu'on appelle le commencement. Quand une perſonne a les cheveux bien plantés, c'eſt-à-dire qu'ils ne ſont ni trop hauts ni trop bas; il faut prendre depuis la racine du toupet juſques dans la foſſete du col, & faire avec des ciſeaux une hoche à la meſure, comme font les tailleurs; enſuite on paſſe les bouts de la meſure ſur le bord d'une trempe en l'étendant ſur le derriere de la tête juſqu'à l'autre tempe, enſuite il faut avoir le tour, & pour cet effet ſaiſir la meſure par les deux bouts & en placer le milieu dans la foſſette du col, rapprocher les bouts en devant, paſſer ſur les oreilles, & remonter juſqu'à l'extrémité des cheveux ſur le front. Si la monture eſt à oreilles, il faut paſſer au-deſſus d'une oreille, s'avancer par-deſſus la tête juſqu'à l'autre oreille, & toujours obſerver de faire des hoches pour reconnoître les points. Si la tête dont on prend meſure eſt bien proportionnée, la hauteur de l'oreille fait la profondeur du devant au derriere: toutes les dimenſions priſes, il faut écrire ſur chaque hoche le point que l'on vient de prendre, comme la profondeur du devant en derriere, d'une tempe à l'autre, au tour de l'oreille & autour de la tête; il faut enſuite avoir du ruban que l'on appelle *ruban de tour* fil & ſoie, ou *tour de ſoie*, mais le premier vaut mieux. On les employe de deux couleurs, roſe & gris de maure; la largeur du ruban peut être d'un pouce & demi, il y en a de deux ou trois lignes au-deſſus comme au-deſſous; pour que le ruban ſoit bon, il faut qu'il ſoit bien frappé & que la liſiere ſoit bonne de chaque côté, afin qu'en y paſſant l'éguille avec le fil elle ne caſſe pas: une monture de *perruque* en prend une demi-aune & demi-quart. Si la monture eſt pleine & fermée on en replie un peu de chaque bout qu'on cout juſqu'aux trois quarts de la largeur; enſuite l'on prend exactement le milieu d'un des remplis à l'autre, & on le marque d'un trait fait avec de l'encre; on a des clous d'épingle ni trop gros ni trop petits, on place le trait que l'on a fait avec de l'encre ſur le ruban dans la raie qui ſe trouve ſur les têtes à monter. Cette raie en marque exactement le milieu, on y fixe le ruban par un clou fiché ſur le devant, & puis par un ſecond fiché ſur le derriere; ſi l'on veut faire une pointe au front, il faut prendre un autre clou,

le

le ficher ſur le ruban à la diſtance de trois lignes de celui du milieu, & relever le ruban un peu de chaque côté; la pointe pour la grandeur d'un front bien fait eſt ordinairement, tout bien compaſſé, de cinq pouces & demi ou ſix pouces, par conſéquent ſi on la fait de 6 pouces il faut obſerver de renverſer le ruban, ou de l'échancrer de trois pouces de chaque côté, puis l'arrêter par un clou ou deux de chaque côté, qui le maintienne également; cela ne doit être pratiqué qu'après l'avoir bien compaſſé également, car la premiere choſe qui ſaute à la vue c'eſt ſon inégalité, la perruque en paroît de travers. Enſuite à l'endroit de la couture on place deux autres clous ſur la raie également en obſervant que ſi la perſonne a un cou gras & court, il faut les placer plus haut pour que le derriere releve, & que ſi la perſonne eſt maigre & a le col long, il faut pratiquer le contraire. Cela fait, on tire le ruban d'un côté à peu près vis-à-vis le gras de la joue, & l'on fiche un clou, on en fait autant de l'autre côté, & toujours bien ſymmétriquement pour que les parties y correſpondent; enſuite on a du fil de Bretagne uni & fort avec une aiguille un peu groſſe de la longueur de deux pouces; on diſperſe différens clous ſur le viſage, un ſuffit au menton, un autre au-deſſous du nez, un troiſieme au-deſſus, un quatrieme au milieu du front, un à chaque coin de l'œil, & enfin par tout où l'on en aura beſoin; mais le moins que l'on en puiſſe employer, c'eſt toujours le mieux. On arrête le fil qui part du ruban, au premier de tous ces clous diſpoſés comme on a dit, parce que à une monture pleine on commence toujours par le bas de la joue: on tire enſuite le fil avec juſteſſe de la main gauche en le pouſſant avec le pouce de la main droite. On paſſe une carte ſous le ruban pour le faire gliſſer plus aiſément; il faut ordinairement cinq ou ſix de ces fils; on obſerve que le ruban en ſoit bien arrondi; on arrête le fil à la pointe qui ſe trouve auprès de l'œil, en faiſant deux ou trois tours avec le fil au tour du clou, & l'on y marque après un ou deux nœuds coulans. Il faut avoir attention de ne pas paſſer plus de fils d'un côté que de l'autre, de les poſer également, & de rendre au compas les deux côtés égaux. C'eſt la même manœuvre ſi l'on fait un petit devant avec du crin, qu'aux *perruques* nouées; il ne faut point un petit clou pointu au front, au contraire il faut qu'il ſoit rond, & communément le front pas ſi ouvert qu'aujourd'hui, au reſte chacun a ſon goût, & il n'y a point de regle là-deſſus. Quelque maniere qu'on ſuive, on prendra une aiguillée de ſoie un peu forte, & on l'arrêtera au clou du milieu du front, l'on piquera enſuite l'aiguille, dans la liſiere, de façon que la raie d'encre ſe trouve dans le milieu, en paſſant l'aiguille par-deſſus la liſiere, de-là on la fera paſſer au clou où la ſoie a été arrêtée; l'on fera enſuite un autre point à droite, de l'autre côté, à peu de diſtance, & un autre à gauche à diſtance égale, gliſſant toujours, comme nous l'avons dit, une carte deſſous le fil, pour que le ruban paſſe plus aiſément, & qu'il ne ſe fatigue point non plus que le fil; le reſte n'a rien de difficile. Enſuite il faut ficher derriere, dans le milieu de la tête, quatre clous, à commencer à un pouce près de la raie juſqu'à la tempe; prendre une aiguillée de fil, l'arrêter au premier clou du côté de la tempe, le paſſer dans la liſiere du derriere du ruban ou plus avant; mettre un ou deux fils, ſelon que l'on veut faire la tempe creuſe ou ronde, également au-deſſus, à la partie qui forme le front, former l'autre côté égal, & bien compaſſer le tout, pour que le front ne creuſe pas plus d'un côté que d'un autre. Si la liſiere du ruban fronce derriere, à l'endroit de l'oreille, il faut y faire un pli, ou y paſſer un fil à peu près à la hauteur de l'œil, juſque derriere l'oreille; ce fil doit être tiré & arrêté bien ferme. Si la perſonne a le col gras, il faut comme nous avons dit, mettre un point plus haut dans la raie de la tête au-deſſus du ruban, prendre une aiguillée de fil, poſer le premier point ſur la couture du ruban, & le tirer en avant de la même façon que nous avons expliqué plus haut, & ſi le cas le requiert, poſer encore un autre fil de chaque côté; enſuite avoir un cordonnet moyen, en prendre la valeur du quart, faire un nœud à chaque bout, & l'arrêter bien de chaque côté pour qu'il ne s'échappe point en ſerrant la *perruque*; l'on en fait paſſer les deux bouts à l'endroit du ruban qui n'a point été couſu juſqu'à la liſiere; enſuite on releve le ruban par-deſſus le cordonnet, on fait un point un peu lâche à la liſiere qu'on vient de relever, & par ce moyen le cordonnet n'eſt point géné. Ceci fait, & le ruban placé, on met le rezeau que l'on nomme auſſi ordinairement *coeffe*; ce rézeau eſt fait de ſoie ou de fleuret ou de fil. Si la *perruque* eſt pour une perſonne qui tranſpire beaucoup de la tête, un rézeau de fleuret vaut mieux, il eſt moins ſujet à ſe retirer, il faut que les mailles n'en ſoient pas trop grandes. Dans les premiers tems on avoit mis un contrôle ſur les coëffes, on l'a ôté, on en a ſenti la puérilité, & l'impoſſibilité d'obvier à la fraude. En plaçant le rézeau ſur la tête, il faut obſerver que ce qui termine la fin du rézeau ſoit bien dans le milieu de la tête; ſans cette précaution, un côté ſeroit plus large que l'autre; on en attache un côté avec un clou pour qu'il ne varie point, & l'on le cout avec le ruban, en pratiquant à peu près un point à chaque maille. Quand le rézeau eſt couſu, s'il ſe trouve trop grand, il faut couper tout ce qui devient inutile.

L'on a enſuite un ruban que l'on appelle le *ruban large*; il eſt ordinairement brun fil & ſoie, il n'eſt point auſſi frappé que celui du tour; ſa largeur eſt de quatre pouces, on y fait d'abord un rempli & on commence à le coudre à la liſiere du ruban dès la pointe; on le tire enſuite par en bas aux environs de quatre doigts au-deſſus du ruban de derriere; on le coupe, on le remploye au-deſſous, on met un clou dans une petite raie qui ſe trouve dans le milieu du ruban, on en met auſſi un dans la raie de la tête, & un autre de chaque côté, en tirant depuis le deſſus de la tête pour que le ruban ne fronce point; on prend enſuite une aiguillée de fil que l'on paſſe dans le ruban, & plus bas dans celui qui fait la monture, obſervant toujours que le milieu du ruban ſe trouve dans le milieu de la raie de la tête, pour que les rangs friſent également. Ainſi arrêté de chaque côté, on le cout dans le bas, & pareillement au haut, en prenant un fil de la raie du ruban placé ſur la couture du ruban de tour. Pour que la *perruque* ſoit ferme, on y met un taffetas qu'il faut d'abord faufiller ſur le rézeau, & couper après comme il convient; enſuite on commence à le coudre ſur le devant le long du derriere du ruban de tour, toujours en remontant juſqu'à la raie. Il eſt à propos de ne pas aller ſur le derriere juſqu'au ruban large, parce que ſi la perſonne tranſpire, cela peut faire retirer la *perruque*; on procede ainſi également de chaque côté. Voilà tout ce qui regarde la monture d'un bonnet un peu ample, ou d'une *perruque* nouée d'une perſonne d'un certain âge.

Il faut enſuite prendre les meſures: la premiere qui eſt la baſſe s'appelle *meſure de tournant*, parce qu'on la prend depuis le coin du front juſqu'à la couture de derriere; il faut la plier en deux pour que le papier ſoit plus fort & réſiſte davantage; enſuite on fait la meſure de corps de rang, à peu près comme on en verra le modele dans nos Planches.

Si l'on fait un bonnet pour une perſonne âgée ou qui ne veuille point de boucle, il ne faut point épointer les paquets, au contraire ils doivent être très-quarrés par la pointe pour cet effet. Il n'y a pas encore plus de douze ou dix-huit années, qu'après les avoir tirés comme nous avons dit plus haut, avant d'y mettre des papillotes, on plaçoit le paquet dans une carde par la tête, & on le tiroit par la pointe pour qu'il fût plus quarré: c'étoit un ouvrage très-difficile & qu'il falloit faire avec attention; enſuite on y remettoit le papillon & on commençoit la *perruque*; on diſtribuoit du crin où il eſt marqué.

Il faut d'abord avoir la meſure du bord du front; on la prend avec une bande de papier double de la largeur du front de la monture que nous venons d'expliquer. Il faut que le front ſoit fait ſur le plus court paquet, & treſſé fin & à cinq tours pour un devant peigné avec du crin. Malgré le plan des meſures que nous venons de donner, il n'en faut pas faire une regle générale; tout dépend du goût des perſonnes, de l'air du viſage, & de l'idée du perruquier: il faut ſuivre la forme de la tête. Si la forme de la tempe eſt plate, & que l'on veuille la *perruque* gonflée, on montera les longs plus haut en faiſant la meſure. Si au contraire la tempe eſt forte & gonflée, on ne montera point les longs ſi haut, & par conſéquent on tirera la *perruque* plus court. De même ſi la perſonne eſt grande, ſi elle a le viſage maigre & le col long, on l'engagera davantage par les cheveux.

De la maniere de treſſer, qu'on entendra mieux encore par les Planches que par ce que nous en allons dire. Pour treſſer, il faut donc prendre les deux bâtons, celui où ſont les ſix ſoies, & celui qui porte la pointe: on les mettra dans les trous de la table. Pour le tournant, il ne faut que trois ſoies. On prend le n°. premier, qui eſt le plus court; on treſſe fin & ſerré à cinq tours: on place ſon paquet dans la carde qui eſt devant ſoi: on en tire à-peu-près ſept à huit cheveux de la main droite, & de la gauche on les reprend par la pointe; on laiſſe excéder hors des doigts le moins que l'on peut de la tête; on les paſſe avec la main derriere les ſoies, & l'on préſente la tête par-devant entre la ſeconde & la troiſieme ſoie; puis on les paſſe par-deſſus avec la main

droite, & on les reprend entre le pouce & le premier doigt de la gauche. On les repaſſe là, entre la premiere & la ſeconde avec le pouce & le premier doigt de la droite; on les paſſe par-deſſous, & on les reprend de la gauche, en les repaſſant par la ſeconde & la troiſieme. Après quoi l'on les paſſe par-deſſus; l'on les reprend des doigts de la gauche, & l'on les repaſſe entre la premiere & la ſeconde; on les reprend des doigts de la droite, & on en repaſſe le bout entre la ſeconde & la troiſieme. On les tire pour lors de la gauche, en lâchant doucement, & en faiſant couler la tête de la droite. On laiſſe paſſer la tête des cheveux le moins que l'on peut, & on la pouſſe juſqu'auprès du nœud que l'on a fait; quand elle eſt au point que l'on veut, l'on reprend la friſure, que l'on repaſſe entre la derniere & la ſeconde ſoie, en obſervant de la paſſer par-devant. Ce dernier tour-ci ne ſert qu'à la premiere paſſée de chaque rang & tournant que l'on veut commencer; enſuite on retire une autre paſſe, & l'on travaille de même. Lorſque la paſſée eſt faite, elle doit former une *m*, dont il faut avoir ſoin de preſſer les jambes l'une contre l'autre, pour que tout ſoit égal & ne laiſſe point d'eſpace plus grand ou plus petit: vous treſſez ainſi juſqu'au chiffre qui marque le 1; l'on reprend le 2, & l'on treſſe juſqu'à 2; puis l'on reprend le 3, & l'on treſſe juſqu'au chiffre 3; enſuite l'on reprend le 4, & l'on treſſe juſqu'au 4, en montant imperceptiblement la garniture: l'on continue juſqu'au 5 ou 6, toujours en remontant de garniture, qui au lieu d'une *m*, ne forme qu'une *n*. Alors on prend la paſſe comme nous venons de dire; on la paſſe deux fois en-deſſus & une fois en deſſous, & on la finit entre la ſeconde & la troiſieme ſoie: elle en garnit davantage la treſſe & la fait plus preſſée. Il faut toujours augmenter de garniture juſqu'au dernier paquet, où les paſſes doivent ſe trouver d'une bonne pincée. Il faut avoir ſoin en mettant les paquets dans la carde, de placer un peigne deſſus, pour que les cheveux ne viennent pas trop vîte; il faut auſſi prendre garde que les paquets ſoient toujours bien égaliſés. A la fin du rang il faut faire une paſſe d'arrêt, en repaſſant la tête entre la ſeconde & derniere jambe de l'*m*. Autrefois quand on faiſoit des devans bien élevés & les tempes à-proportion, on treſſoit auſſi à bouts levés; au lieu de paſſer la main gauche qui tient la paſſe, on la mettoit par-devant, en paſſant la tête de la paſſe entre la premiere & la ſeconde; au lieu de paſſer par-deſſus, on repaſſe par-deſſous, & l'on fait le tour à l'ordinaire: enſuite on prend une autre paſſe que l'on met de l'autre côté, en paſſant de même par dedans, & l'on continue le tour de même. Voilà ce qu'on appelle *treſſer à bouts levés*. On treſſoit auſſi à demi-bouts levés, en faiſant celui de devant comme nous venons de dire, & l'autre paſſe à l'ordinaire.

Pour revenir au tournant, quand on a fait la paſſe d'arrêt comme nous l'avons dit, on laiſſe un eſpace de ſoie, & l'on recommence par les mêmes paquets par où l'on a fini, en faiſant une paſſe d'arrêt comme on la doit pratiquer à tous les commencemens & fins de chaque rang. Il faut obſerver de rendre la garniture la même, en faiſant aller en arriere ce que l'on a fait aller en devant, c'eſt-à-dire que les nº. 11 reviennent aux 10, ainſi des autres à-proportion. Le plus court ſe trouvera à la fin de la meſure, & les deux côtés ſeront égaux. Il faut faire un ſecond tournant de même, en obſervant la même regle, & mettre à la fin de chaque paquet un fil rouge pour marquer tous les étages, ce qui ſert beaucoup lorſqu'il eſt queſtion de poſer les rangs; c'eſt-à-dire qu'il faut en poſer deux dans la hoche du 6. La marque de fil indique où elles commencent & où elles finiſſent. Lorſqu'on poſe les 2 du 6, indiqués par la meſure, on a les 3 ſur le 5 dans la hoche du 5, le 4 dans la hoche du 4, le 5 ſur le 3 dans celle du 3, le 6 dans celle du 2, & les 8 dans celle du 1. Il faut que celui qui monte ſache combien de rangs il a poſé dans chaque hoche, & qu'il s'arrange en conſéquence. Il faut poſer les fils à la fin de chaque hoche, à l'autre côté du ſecond tournant, en obſervant la même régularité & la même garniture qu'à celle du premier côté.

Enſuite il faut bien mettre les deux tournans en boucle devant ſoi, c'eſt-à-dire du même côté, & les ôter de deſſus le métier: remonter enſuite le métier avec les ſix ſoies, comme nous avons dit, pour commencer le corps de rangs, en le travaillant à ſix ſoies. On fait les deux côtés enſemble, & la garniture ſe trouve égale par le moyen de la meſure. Les premiers rangs commencés ſur les ſix ſoies, il les faut prendre & aller juſqu'à 6, ainſi des autres, comme nous avons expliqué, en tournant. Après 3 ou 4 rangs il faut diminuer de garniture juſqu'à la fin, où elle doit être extrêmement légere, en obſervant de mettre un crin ou deux à chaque paſſée pour ſoutenir la tempe. Il faut obſerver que quand on a fini les grands corps de rangs (on les appelle ainſi, parce que depuis l'endroit où on les poſe, ils doivent ſe rejoindre enſemble par derriere), on en fait plus ou moins aux tempes, ſelon que l'on veut que la friſure monte, & au-deſſus on met un paquet préparé exprès qui ne friſe pas beaucoup; ce paquet s'appelle *plaque*: on la fait d'une treſſe de ſuite, ſans la travailler par rang.

Après les grands, il y a les petits, qu'on appelle ainſi, parce qu'ils ne croiſſent pas, & qu'ils ne font que la face; on les termine par des paquets de plaque. Le premier petit rang a la meſure ſuivante: il commence au troiſieme ſur le 3, & finit ſur le 5; quand on a fait juſqu'au 5, l'on prend les paquets de plaque que l'on travaille juſqu'à la raie, ainſi des autres.

Après avoir fait ce que nous venons de dire, c'eſt-à-dire les corps, on emploie les fournitures. L'on commence par les bords du front: nous avons dit comment on en prenoit la meſure, & qu'il falloit les treſſer fin & ſerré; à la fin du front on fait une petite étoile, c'eſt-à-dire cinq ou ſix paſſes: treſſez ferme, ſerrez, & laiſſez de chaque côté un quart de vos trois ſoies; nous marquerons en ſon tems où ces paſſes doivent ſe poſer. Si la tempe de ladite meſure étoit ſur le 2, il ſeroit à-propos de faire les devans par rang de la longueur du dernier rang d'en haut de la meſure: le 1 & le 2 faits, on mettra un crin à chaque paſſe; mais comme la tempe de ces meſures n'eſt que ſur le 1, on peut faire une treſſe de ſuite également ſur le 1, en mêlant toujours un crin à chaque paſſe, cela ſe treſſe & ſe coud plus vîte: il en faut ordinairement au-moins trois ou quatre aunes. Ainſi finit ce qu'il faut pour le devant.

Enſuite on travaille la plaque, qui ſe fait de cheveux friſés naturellement: les plus fins ſont les meilleurs, la plaque va mieux ſur la tête. Si les cheveux naturels ne friſent point aſſez, on peut en mettre de friſés en dedans. D'ordinaire on fait la plaque de la longueur du dernier corps de rangs croiſés. A la *perruque* que nous traçons ici, le dernier corps de rang eſt ſur le 6, par conſéquent il le faut ſur le 6, en obſervant que les paquets ſoient épointés. Il en faut aux environs de quatre ou cinq aunes, & en faire en commençant la valeur du quart avec le 6, en y mêlant une paſſe dudit paquet de plaque avec une paſſe du 6, ſi le dernier corps de rang eſt ſur le 6, en obſervant que la treſſe ſoit fine & point trop entaſſée. Voilà tout ce qui concerne le treſſé de la *perruque* que nous venons de détailler.

Préſentement il s'agit de la monter: il faut commencer par les bords du front; on monte ordinairement avec de la ſoie un peu forte, ni trop groſſe, ni trop fine. Il faut d'abord l'attacher, en faiſant un nœud de tiſſerand tout près de la treſſe, le moins gros qu'il ſe peut. Il faut coudre à petit point entre chaque paſſe, & que le point ſoit bien ferme & ſerré, & ſur le bord de la liſiere du ruban, obſervant de n'aller ni deſſus ni deſſous. Quand on eſt au bout on arrête proprement, après quoi on frappe tout du long pour reſſerrer le point, & pour que le bord ſoit moins épais: enſuite on prend le premier tournant, que l'on arrête & que l'on coud de même juſqu'à l'endroit où eſt poſé le cordonnet, par-deſſus lequel on fait le tournant de façon qu'en ſerrant le cordonnet rien ne l'arrête. Quand on eſt à la fin du tournant, il faut bien l'arrêter, & même revenir avec le bout de la ſoie par-deſſus, formant cinq ou ſix points: cela eſt plus propre, & en peignant la *perruque* aucune paſſée ne s'échappe. On coud l'autre de même, & on l'arrête ſur le bout de celui-ci: on coud enſuite un morceau de bougran, que l'on découpe ſelon la forme du ruban. Il faut qu'il ſoit poſé depuis le bas de joue juſqu'au-deſſus de l'œil, touchant toujours la treſſe du premier tournant. On le coupe quarré par-derriere; on le fait à-peu-près de la largeur de quatre doigts: enſuite on coud le ſecond tournant, en commençant à la hauteur du premier, à deux lignes ou environ du premier: on va toujours de ſuite juſqu'à la fin, & l'autre côté ſe fait de même, obſervant que les fils ſoient égaux d'un côté & de l'autre, pour que les corps de rangs ſoient poſés également. Enſuite il faut mettre en boucle, prendre les corps de rangs, & regarder le ſens de la friſure, pour qu'elle ne ſe trouve point en-deſſous. Il faut obſerver que le premier rang par-devant eſt commencé ſur le 6; par conſéquent comme il y en a deux deſſus, le poſer dans le milieu de la hoche. La meſure étant ainſi priſe, la fin de ce rang doit arriver juſqu'à la fin du tournant; cela exécuté, on paſſe aux autres rangs: on coud le premier de même; on recoud enſuite le ſecond de ce même côté, en le poſant

ſous les fils du 5 : l'on reprend l'autre côté, & l'on coud deux rangs de ſuite; le dernier des deux rangs ſert de pié d'attente pour l'autre côté; il en eſt toujours de même juſqu'à la fin des grands corps de rangs, obſervant de les poſer avec attention dans chaque hoche, comme il a été dit ci-deſſus.

Les grands corps de rangs étant ainſi couſus, on peut coudre les petits tout de ſuite du même côté, obſervant de coudre les ſix premiers du bas plus ſerrés que les autres. Il faut de tems en tems compaſſer, pour qu'ils ne ſoient pas montés plus haut ou plus bas d'un côté que de l'autre; après qu'on a monté tous les petits rangs d'un côté, il faut monter l'autre côté de même avec attention.

Si l'on n'a point poſé l'étoile après avoir couſu le bord du front, il faut commencer par la poſer. Nous avons dit qu'on laiſſe trois ſoies de chaque côté: on les enfile toutes trois dans une aiguille que l'on paſſe juſte dans la petite raie que l'on a faite avec de l'encre au ruban, tout près de la treſſe du bord du front. On fait ſortir les trois ſoies hors du ruban avec un point un peu alongé; enſuite on renfile les trois autres ſoies de l'autre côté, que l'on repaſſe avec la pointe de l'aiguille dans le même trou, en faiſant de l'autre côté le point égal. On tire les ſoies de chaque côté, juſqu'à ce que le petit bout de treſſe ſoit entré dedans, & on l'arrête de chaque côté.

On prend enſuite un morceau de bougran de la longueur du petit ruban, que l'on coupe de la même forme que l'on a fait la pointe; ſi l'on veut que la pointe ſoit plus ferme, on peut y mettre deſſous de la gomme arabique: elle ne doit être ni trop épaiſſe ni trop liquide. Après en avoir bien barbouillé le ruban, il faut paſſer le bougran, que l'on laiſſe de la largeur de trois ou quatre doigts à-peu-près, ſelon la largeur qu'on veut donner au devant; on prend enſuite la treſſe faite ſur le 1, comme nous avons dit. On peut coudre un rang du devant contre le bord du front; il fera en cet endroit un ſecond rang, comme un ſecond tournant; puis on coud le devant de la largeur du dernier petit rang. Si l'on veut que le devant ſoit bien large, on continue à le coudre de même; ſi au contraire on ne veut pas qu'il ſoit ſi large, on diminue peu-à-peu. Il faut que les rangs ſoient un peu ſerrés: le dernier doit être placé ſur la petite raie du ruban large, qui doit ſe trouver juſte dans le milieu de la tête; on coud l'autre côté, en obſervant de le coudre de même, c'eſt-à-dire ni plus large, ni plus étroit, ni plus ſerré, ni plus écarté, avec autant de rangs d'un côté que de l'autre; & enfin de coudre le dernier rang d'un côté ſur le dernier rang de l'autre côté.

Enſuite il faut prendre la plaque: on commence par le côté où l'on a mis du friſé, & l'on coud de ſuite comme l'on a fait pour le devant, toujours en retournant la treſſe à la fin de chaque rang; il ne faut pas preſſer les rangs autant que ſur le devant. Vous ne devez poſer chaque rang que ſur la fin de chaque petit corps de rangs, en allant toujours juſqu'au devant en fer à cheval, enſorte que cela finiſſe juſqu'à une paſſée ou deux rangs de devant, qui en feront la fermeture. Ainſi finit la monture de la *perruque*.

Il faut enſuite faire allumer un réchaud de charbon, le couvrir de cendres, & y mettre un fer à paſſer fait pour cet uſage: ce fer a à-peu-près la forme de la moitié d'un fer à friſer; les uns en ont de faits en marteau, les autres en une eſpece de boulon: il n'y a point de regle là-deſſus. On fait chauffer ce fer de façon qu'il ne puiſſe brûler les cheveux; on commence par le bas en prenant deux rangs à deux rangs. On a de l'eau dans un pot, où l'on trempe deux doigts que l'on applique depuis la treſſe juſqu'à la friſure, & même juſque ſur la friſure ſi elle ſe trouve trop haute: on va de même juſqu'à la tempe; enſuite l'on prend un peu de cheveux que l'on renverſe ſur les côtés: on fait de même meche par meche juſqu'au milieu du devant, en revenant toujours en avant juſqu'au bord du front; & quand on eſt arrivé au milieu du bord du front, on partage le petit bout des treſſes que l'on nomme *étoiles*, en deux, l'un à droite & l'autre à gauche, c'eſt ce qui lui fait faire l'étoile. Enſuite on étend un papier double ſur toutes les parties que l'on a paſſées: on l'arrête avec des pointes de façon à ne ſe point défaire ſur les genoux ; on paſſe alors l'autre de même, avec l'attention de ne point baiſſer la friſure des cheveux courts. Quand elle eſt un peu refroidie, il faut la paſſer aux ciſeaux; on la met de côté ſur les genoux, & l'on commence d'abord par les deux tournans, en coupant les pointes également toujours en deſcendant, & enſuite on retranche la longueur d'un pouce: on ſuit de même en deſcendant juſqu'à la moitié de la *perruque*. On remet les côtés en boucle; on ratache le papier, & l'on paſſe l'autre côté, le devant & la tempe demandent plus d'attention. Il faut les couper de pluſieurs façons; au commencement c'eſt en deſcendant comme le quarré, & puis en long deux rangs à deux rangs en commençant du côté du bord du front en coulant en arriere, où il faut qu'ils ſoient toujours plus longs; & puis il faut les dégarnir légerement, de façon qu'en peignant le devant & les tempes, les cheveux ne pelotent point, & s'arrangent au coup de peigne.

Il faut enſuite démonter l'ouvrage, & bien éplucher tous les fils. On y paſſe une ſoie forte depuis le coin du bord du front juſqu'au commencement du cordonnet. Cette ſoie ſert à ramener le bord en-dedans, & à le faire mieux coler. Il faut coudre à petits points, & ſerrer doucement, pour qu'il n'y ait point de froncement & de plis. Il faut travailler l'autre côté également, & puis frapper le bord avec un marteau pour le rabaiſſer; puis on retond le deſſus de la tête, & on repaſſe le fer doucement le long de la bordure. S'il y a quelques cheveux qui ſoient rétifs, on prend un bout de chandelle, que l'on frotte légerement deſſus; on trempe les doigts dans l'eau, on les paſſe ſur ces cheveux, & enſuite on les ſerre juſqu'à ce que l'on les ait entierement couchés & domptés. Il faut connoître le point juſte de chaleur du fer; car s'il eſt trop chaud, il rouſſit & brûle, s'il ne l'eſt point aſſez, il ne dompte point les cheveux, & ne les couche point. Cela fait, il faut prendre de l'huile & de la pommade, les bien marier enſemble, en bien humecter la *perruque*, & paſſer enſuite un grand peigne partout dans les cheveux, obſervant de peigner le devant & la tempe dans leur centre. Après quoi on peigne bien à fond toute la *perruque*. Si l'on n'en eſt point preſſé, il eſt plus à propos de la laiſſer repoſer un jour ou deux, remiſe avec attention dans ſes boucles.

On fera la monture d'une *perruque* nouée comme celle du bonnet dont nous venons de parler. Il faut obſerver la même régularité pour les treſſes. Les tournants n'étant point ſi longs, & ne marquant que la face, il faut qu'ils ne ſoient point plus garnis que les autres ne l'ont été, juſqu'à la face. *Voyez* dans nos *Planches* la meſure de la *perruque* nouée.

Il faut obſerver de ſuivre la même régularité pour le corps, treſſant les trois premiers à ſimple tour. Les deux qui ſont ſur le 9 doivent être à corps garni, & ce qui eſt étagé derriere, doit être le plus garni. Ce que l'on appelle *étage*, eſt le paquet qui eſt le plus court derriere. Après il s'en trouve 3 ſur le 8, le 7 & le 6. Il faut diminuer la garniture à proportion, comme nous avons dit plus haut, obſervant que quand on eſt arrivé au rang qui eſt ſur le 4, il faut faire l'étage de derriere plus fin, & toujours en montant aux courts & plus fins, par-derriere.

Le devant doit être treſſé. Les bords du front & l'étoile travaillés à l'ordinaire. Au lieu de mettre les rangs juſqu'au milieu du derriere où eſt poſé le cordonnet, on y met le boudin qui doit occuper à-peu-près cette largeur. Enſuite on place les nœuds qui doivent à-peu-près être de la même largeur de chaque côté. On fait une treſſe, que l'on appelle *treſſe ſur boucle*. On en prépare communément 14 ou 15 rangs. La longueur du premier rang doit aller juſqu'à la premiere raie. On va toujours en remontant d'une raie. Voilà à-peu-près la conduite qu'il faut tenir. Il faut commencer le premier rang ſur le 10 & en faire un, un peu garni. Enſuite le ſecond prend le 9. On fait une paſſée, & puis une paſſée du 10. On quitte le 10, on en fait une ſur le 9 ſeul, & ſur le 9 & le 8, & ainſi de même juſqu'à l'1. On prend pour le former le toupet, la tête des cheveux tirés, & qui trop courts pour venir ſont reſtés dans la carde. On y ajoute des cheveux friſés épointés à la longueur du 2. On les mêle, on les retire à pluſieurs fois & les remêle. Il faut 3 ou 4 aunes de ces treſſes, que l'on appelle *toupet de derriere*.

Il ne faut point qu'elles ſoient treſſées ſerrées, mais très-fin. Le nœud & la boucle ſe treſſent de ſuite, & de la garniture du bas; pour le tournant d'un bonnet, pour le nœud, il en faut deux ou trois rangs de la longueur de la meſure que nous avons indiquée, & pour la boucle, à-peu-près une demi-aune. Voilà tout ce qui regarde la treſſe.

Préſentement il nous reſte à parler de la monture. Il faut monter le bord du front, l'étoile & les tournans. Enſuite on monte les nœuds au bout des tournans. On les laiſſe paſſer, comme nous avons dit, pour la boucle. Puis il faut prendre les corps de rangs; le premier étant ſur

ſur le 7, il faut le placer au fil du 6 du tournant; en obſervant de le poſer dans chaque eſpace où ſont les fils que nous appellons *boches*, comme nous l'avons dit. Il eſt à-propos que les rangs d'une *perruque* nouée faſſent un peu le dos d'âne, en rabaiſſant la fin des rangs toujours en bas; cela donne de la grace. L'on monte enſuite les devants à l'ordinaire. Après on monte la boucle, obſervant de laiſſer un petit eſpace de chaque côté entre elle & les nœuds; cela ſert à faire une pincée de chaque côté, ſi la *perruque* ſe trouve trop large. Enſuite l'on monte le deſſus des boucles. Chaque rang ne doit être ſéparé que par un très-petit eſpace. Arrivé juſqu'au ruban large, on monte le toupet; voici comment on s'y preud. Il faut tenir la tête de côté ſur les genoux, poſer le premier rang, au bout du premier rang de devant; le coudre en deſcendant juſque ſur le dernier rang de deſſus des boucles, & en ajouter 5 ou 6 de chaque côté, de façon qu'il ſe trouve une ſéparation d'un doigt. On commence par le bas à coudre dans cette ſéparation, toujours ſans couper la même treſſe du toupet, allant & revenant & bien près, juſqu'à ce que l'on ait atteint le devant. Ainſi finit la monture de la *perruque* dont il s'agit.

Montée, on la paſſe aux ciſeaux & au fer, comme nous avons dit plus haut, à la réſerve du toupet, que l'on ſépare par le milieu. La petite raie du ruban guide pour cela. En faiſant l'ouverture, on renverſe à droite & à gauche les cheveux du toupet ſur le bout des corps de rangs; on paſſe le fer dans le milieu pour les maintenir; puis on les épointe, & on les paſſe aux ciſeaux pour les mettre de la longueur des rangs.

Nous allons maintenant dire un mot de la *perruque* quarrée, ou *perruque* de palais. Voici la meſure que nous allons ſuivre, en commençant par les tournans. *Voyez* dans nos *Planches* la meſure de cette *perruque*.

Il faut treſſer ces *perruques* quarrées, comme on a treſſé la *perruque* nouée; la monture étant faite de même, il faut la monter de même, obſervant que les tournans arrivent juſqu'à l'endroit où finiſſent les nœuds de la nouée. On laiſſe le même eſpace pour la boucle; du reſte on monte, on dreſſe, comme nous l'avons dit de la *perruque* nouée.

Nous avons oublié de parler de la longueur que l'on donne ordinairement au boudin. La *perruque* étant ſur le 12, le boudin peut ſe mettre ſur le 10 ou le 11.

La préparation ſe fait d'ordinaire moitié cheveux & moitié crin.

Il y a une ſorte de *perruque* que l'on appelle *à la brigadiere*. Il n'y a guere que les anciens militaires qui en portent. La monture en eſt à-peu-près la même que celle des autres *perruques*. *Voyez* la meſure dans nos *Planches*.

Les tournans ici ſont treſſés comme ceux de la *perruque* nouée. Pour les corps de rangs longs, il faut qu'ils ſoient moins garnis ſur le derriere que ſur le devant; le 10 & le 9 ſont épointés pour être pris dans les cordons qui nouent le boudin; les autres, à commencer ſur le 8, ſeront garnis, comme le 6 ou 7, ſur le derriere d'un bonnet, & ſur la face de même. On monte les tournans comme ceux de la *perruque* nouée, en laiſſant les paſſées pour le boudin.

Il faut monter les rangs comme pour un bonnet. Mais au lieu de preſſer le derriere des rangs, comme à un bonnet, il faut plutôt les écarter, & finir le reſte comme dans les bonnets. Le boudin ſera de la longueur du 16, un à droite, & l'autre à gauche, ſe regardant. Voilà à-peu-près ce que l'on en peut dire. Nous finirons les ouvrages à monture pleine par la *perruque* des eccléſiaſtiques. *Voyez* la meſure dans nos *Planches*.

Cette *perruque* eſt ſur le 16; mais la longueur ordinaire n'eſt que le 9 ou le 9 $\frac{1}{2}$, c'eſt pourquoi nous y avons mis des demi-étages, c'eſt-à-dire, 1 & $\frac{1}{2}$, un 2 & un 2 & $\frac{1}{2}$, ainſi juſqu'à 9. La plaque ſe fait à-peu-près comme celle d'un bonnet.

Si on y veut une tonſure couverte; ce ſont des religieuſes qui les font au métier, & on les achete toute faites. Si l'on eſt dans un pays où l'on n'en trouve point, on peut en faire avec une treſſe fine, que l'on coud en tournant ou en croiſant, après l'avoir coupée à la hauteur de 3 lignes. Il y en a de quatre grandeurs; celles de ſoudiacres, des diacres, des prêtres, des évêques, & même des archevêques. Nous avons encore une treſſe que nous nommons *tour de tonſure*, qui ſe fait très-fine, à ſimple tour, & traſſée preſſée; quand on veut que ces *perruques* aillent au coup de peigne ſans boucle, il faut couper preſque toute la friſure.

Nous allons préſentement parler de la *perruque* à bourſe, qui eſt la plus moderne. On l' appelloit d'abord *perruque à la régence*, parce qu'elle fut inventée ſous la régence du duc d'Orleans, il n'y a pas plus de quarante ans. C'eſt celle qui imite le plus les cheveux; c'eſt pour cet ouvrage qu'on a inventé la monture à oreille. Cette monture eſt faite de la même façon que nous avons les cheveux plantés: je ne ſais comment on ne l'a pas imaginée plutôt, car la forme des cheveux l'indique aiſément. Nous en allons donner une idée par une meſure; mais c'eſt celle qui change le plus ſouvent. On la fait tantôt longue, tantôt courte, tantôt large, & tantôt étroite, ſelon l'idée & le goût. Pour en faire la monture, on ſe ſert d'une tête à tempes. On prend une demi-aune de ruban ou plus, ſelon la tête. On le plie par le milieu & l'on fait une raie avec de l'encre; puis on fiche une pointe dans le milieu de la raie à l'endroit de la tête où l'on veut poſer le ruban; on en fiche une ſeconde à-peu-près dans la liſiere à la diſtance de deux ou trois lignes. On releve le ruban vers la raie; l'on cloue une troiſieme & quatrieme pointes de chaque côté également; elles doivent être plus en arriere que celles que l'on a poſées d'abord. C'eſt ainſi qu'on forme la petite pointe de la *perruque*. Il faut enſuite mettre une pointe de chaque côté à deux pouces de diſtance de celle du milieu; on prend ſes dimenſions pour le front, comme nous l'avons déja dit. La mode la plus commune à préſent eſt de former une tempe, les cheveux étant communément plantés de cette maniere. Ceux qui les ont ainſi diſpoſés l'exigent, & ceux qui les ont autrement veulent qu'on l'imite. Pour former la longueur d'une face à la ſuite du front, il faut prendre communément la longueur d'une carte que l'on marque au ruban. Pour commencer la tempe, il faut poſer une pointe environ 2 pouces après le front en l'avançant au-deſſus de l'œil. Enſuite on tire le ruban en arriere, & l'on poſe une pointe où l'on a marqué la raie. On releve le ruban à la hauteur où l'on doit marquer l'oreille; après la meſure que l'on a priſe ſur la perſonne, & après avoir meſuré ſur la table où l'on fait la monture, on doit voir la hauteur. Il faut prendre garde que le ruban ne tombe ſur l'oreille, parce qu'en le ſerrant, cela peut bleſſer. Ayant éloigné le ruban juſqu'à l'extrémité de l'oreille, on le plie en deux, on le cloue avec une pointe, & on le rabat derriere l'oreille juſqu'au bas du col; on y met une pointe, & l'on en fait autant de l'autre côté. Il faut compaſſer avec attention les deux côtés pour qu'ils ſoient égaux, & que la *perruque* n'aille de travers. Enſuite on poſe les fils comme nous l'avons déja dit. Les pointes indiquent les droits à-peu-près où on doit les mettre. On place la coëffe, le ruban large & le tafetas, ainſi qu'il a été preſcrit. On peut faire auſſi des *perruques* à oreille ſans tête à tempes. On y en ajoute avec des cartes que l'on coupe. Cela dépend du goût & de l'idée de l'ouvrier; ce qui convient à l'un, ne convient pas toujours à un autre. *Voyez* dans nos *Planches* la meſure de la *perruque* à bourſe.

En commençant par les corps des rangs, il faut que les 2 & 3 premiers rangs ſoient treſſés un peu garnis à ſimple tour. Au bout de ces rangs on peut y mettre la longueur de 2 pouces de cheveux liſſes environ une demi-aune; c'eſt ce que l'on appelle *derriere de bourſes*. Il faut y paſſer une paſſée de cheveux friſés entre un paquet plus court que les lais du rang que l'on treſſe derriere. Pour l'accommodage d'aujourd'hui il faut épointer tous les paquets, c'eſt-à-dire, mettre une paſſée plus courte que celle que l'on treſſe au bord du front. Ces *perruques*-ci, qui ne ſont point ouvertes ſur le front, comme celles que nous venons de décrire, s'appellent *bord de front à toupet*. Pour cet effet, il faut, dans le milieu du rang du bord de front, faire la largeur d'un pouce de treſſe à ſimple tour, fin & ſerré. On tient le bout plus court; on fait une étoile derriere, & 1 pouce ou 2 de treſſe ſur l'1 avec la tête plus longue & à ſimple tour. On la monte à-peu-près à l'ordinaire, commençant par les bords de front, l'étoile, les tournans, les corps de rangs & le devant, que l'on élargit, ou que l'on retrécit plus ou moins, ſelon que la mode ou les perſonnes l'exigent. Il le faut de la largeur du bout du doigt. On ne coud point les rangs de devant juſqu'à bord de front. Le bout que j'ai dit devoir être fait de la longueur d'un pouce ou deux, doit être couſu derriere l'étoile à la petite pointe. Il faut mettre le viſage de la tête devant ſoi, & coudre cette treſſe à la renverſe en zig zag, bien près, au 4 ou 5 petits rangs. On monte la plaque de derriere. Il faut en avoir environ une aune où il y ait une paſſée de friſée. On finit le haut comme nous avons dit à la plaque du bonnet. On la paſſe au fer, comme nous l'avons dit des autres.

Pour la paſſer au ciſeau, la façon eſt différente, car pour l'accommodage d'aujourd'hui on les épointe. Autrefois ſi l'on eût vu travailler ainſi, on auroit cru la *perruque* perdue. Pour épointer, voici comme on s'y prend : la *perruque* étant ſur le 6, le 5 & le 4, on prend les deux premiers rangs; on commence par l'étage du 4: on a des ciſeaux à découper; on tient de la main gauche la pointe du cheveu, & le ciſeau de la main droite. On coupe légerement la pointe toujours en éfilant légerement juſqu'à la pointe du cheveu, & de même juſqu'à la fin du rang. On reprend enſuite ceux du 5, & l'on en fait autant juſqu'à l'1, & juſqu'au-devant, toujours de 2 rangs en 2 rangs, & jamais plus large que 2 lignes. Dans les courts, ſur le bord du front, on les épointe preſque de paſſée en paſſée. C'eſt un ouvrage très-long & très-difficile quelquefois un jour n'y ſuffit pas. Pour que le 2 côtés ſoient égaux, il faut une attention & une regularité infinie. Quelquefois on gâte un tiers des cheveux qui ſont à la *perruque*. On met auſſi des friſons ou favoris qui tombent ſur le col. On fait à-peu-près une demi-aune de treſſe ſur un paquet épointé, du 2, du 3 & du 4 enſemble, que l'on coud en zig-zag ſur le ruban qui ſe trouve au bas de l'oreille. La *perruque* épointée, on coule les ciſeaux en deſcendant, comme nous avons dit aux autres. Enſuite on la démonte, & l'on coud par-derriere une jarretiere du côté droit large du doigt, & de l'autre côté un autre bout de jarretiere avec une boucle d'acier. Il faut coudre cette jarretiere au bout du ruban bien ferme, afin qu'en ſerrant elle n'échappe point. Pour que la *perruque* ſerre également, il faut faire attention que la boucle ſe trouve juſte dans la foſſette du col. Ceci fait, on démonte la *perruque*, on paſſe la ſoie, & on repaſſe un peu le fer ſur les bords, comme nous avons dit: on la repeigne à fond, & tout eſt fini.

De la perruque nouée à oreille. La monture s'en fait à-peu-près de même qu'à la *perruque* à bourſe. *Voyez-en la meſure dans nos Planches*.

Une *perruque* nouée, telle que celle-ci, ſe fait communément avec un toupet, comme nous l'avons expliqué de la *perruque* à bourſe, excepté que le devant eſt de beaucoup plus étroit que le dernier corps de rangs, comme nous le marquons à la meſure. On peut faire auſſi un devant ouvert, comme nous l'avons dit en parlant d'une autre *perruque* nouée, toutes les treſſes ſe montent de même à la reſerve des nœuds qui doivent être un peu longs de cheveux, puiſqu'on les monte plus haut. Il faut treſſer ces nœuds plus fins, & faire au moins une demi-aune de treſſe de ſuite de chaque côté, on coud en allant & venant. Si l'on veut que l'accommodage ſoit en groſſes boucles détachées, il faut l'épointer comme à la *perruque* à bourſe. Si on la veut toute peignée, on l'étage comme l'autre, on paſſe le fer & les ciſeaux comme aux *perruques* à bourſe; on la démonte; on ôte le fil; on paſſe la ſoie; on repaſſe le fer, & on la peigne à fond.

Des perruques quarrées à oreille. La monture eſt à-peu-près celle des *perruques* nouées, & la treſſe à-peu-près la même, hors le bas qui doit être plus garni. *Voyez la meſure dans nos Planches*.

Le 1r tour juſqu'au 6 doit être treſſé légerement, le 2 doit l'être de même; mais depuis le 6 du premier juſqu'à la fin, ils doivent être de la même garniture que nous avons ſpécifiée à l'autre *perruque* quarrée. Les quatre petits rangs doivent être auſſi treſſés; un peu garnis, & le reſte comme le milieu d'une *perruque*. Quand les rangs ſont montés, on monte le boudin, les autres treſſes ſont les mêmes qu'aux autres *perruques*, on paſſe de même le fer & les ciſeaux. *Voyez dans nos Planches la meſure d'un bonnet à oreille*.

Il faut faire deux tournans de même un peu garnis depuis le 6 juſqu'au bout, & légers depuis le 5. Il faut que les quatre ou cinq premiers grands corps de rangs ſoient treſſés garnis; le reſte des grands autant ſur le devant que ſur le derriere, & les autres à proportion. Si l'on veut on peut faire un petit devant ouvert, mais d'ordinaire on les fait avec un toupet. Ces bonnets-ci ſe montent à-peu-près de même que les autres; on les épointe, on les coupe aux ciſeaux, & on les paſſe au fer comme la *perruque* à bourſe.

La différence qu'il y a entre une *perruque* à oreille & une autre, c'eſt que le ruban & la treſſe n'en avancent pas tant ſur les joues; il faut que ce ſoit les cheveux qui les couvrent, c'eſt pourquoi on les travaille plus au long. *Voyez dans nos Planches la meſure d'une perruque d'abbé à oreille, avec les étages & les demi-étages*. Les étages ne peuvent ſe ſuivre de trop près.

Cette *perruque* ſe monte & ſe treſſe comme les bonnets à oreille: on ſerre les rangs ſur l'oreille un peu plus que ſur le derriere. Si l'on veut une tonſure ouverte, il faut prendre une coëffe qui ne ſoit point finie derriere. En l'étendant ſur le devant de la tête la coëffe s'ouvre derriere; quand on l'a au point que l'on veut, on paſſe un fil dans toutes les mailles, & on l'arrête en renouant les deux bouts enſemble, on paſſe enſuite les ciſeaux & le fer comme aux autres.

La *perruque* naturelle à oreille, dont on verra la meſure dans nos *Planches*, ſe treſſe comme les autres, le bas un peu garni; la monture eſt la même qu'aux autres *perruques* à oreille. Il faut obſerver que la plaque en eſt difficile à préparer; il en faut faire pluſieurs paquets; que ce ſoient des cheveux liſſes & naturels, qu'elle ne tombe pas trop longue dans les friſées. A meſure que l'on fait des rangs, il faut en ôter un des courts & en remettre un plus long. Quand on a fini le rang, il faut commencer la plaque en faiſant de petits rangs ſur deux ou trois paquets, & les remettre toujours les uns dans les autres, ils en ſeront plus épointés; à meſure que l'on monte plus avant, il faut toujours en remettre de plus longs, pour que la plaque qui eſt déjà montée auprès du devant, retombe dans la ſeconde boucle du bas: à l'égard de la monture, du dégarniſſage, de la coupe aux ciſeaux, & du fer, c'eſt la même choſe qu'aux autres *perruques* à oreille.

Des perruques de femme, que l'on appelle communément chignon. Ce ſont les *perruques* les plus modernes, puiſqu'il n'y a pas plus de vingt ans que l'on en porte; elle ne ſont perfectionnées, comme on les voit aujourd'hui, que depuis dix ans. La monture ſe fait à-peu-près comme une monture à oreille. Pour qu'elles aillent bien, il faut exactement ſe conformer à la maniere dont les perſonnes ont les cheveux plantés, puiſque l'on rejette deſſus les tempes & le toupet. Il faut communément que le front ſoit rond & étroit, la pointe un peu aiguë, & la tempe très-droite, le bas venant un peu de la joue & pointu, l'oreille point trop en arriere, la partie de derriere l'oreille très-rabattue. Enſuite on fait une avance au bas de l'oreille. Il ne faut point que le ruban ſoit ouvert, mais qu'il ſoit couſu comme aux montures fermes. On met un peu de bougran à la pointe du front de la largeur du doigt, de même qu'à la pointe de la tempe au bas de l'oreille on met du fil d'archal brûlé que l'on coud de la largeur de trois doigts, de la hauteur de tout le ruban: on ne met point de coëffe, on y coud un taffetas avec attention pour qu'il ne poche point, & on n'y met point, de ruban large; pour la conduite on n'a point de meſure, on travaille avec des treſſes de ſuite, d'abord ſur le court qui eſt 1; les hauteurs les plus longues pour le bas ne paſſent point le 6. Nous avons dit que la friſure ſe friſe très-petite & toute roulée. Si l'on veut que le chignon ſoit tout à plein & tout bouclé, il faut coudre la valeur de deux aunes du 6, ſi la perſonne pour qui l'on travaille a le cou long, ſi elle ne l'a pas long le 5 ſuffit. Après le 2 on coud deux aunes de ſuite, & autant des autres juſqu'au plus court. On coud la plus courte à bord de front, & tournant on fait une face de la largeur de trois doigts, & on coud tous les rangs en pente pour faire la boucle en long. Les uns couſent le bas en fer à cheval, les autres le couſent droit; cette façon de coudre dépend de la façon d'accommoder: il faut en tout que les treſſes ſoient un peu garnies, le bas davantage, & montées les unes près des autres. Un chignon doit avoir communément quinze aunes de treſſes. Le haut ſe finit à-peu-près comme la plaque; on paſſe ceci au ciſeau légérement, & le bord legérement au fer.

Voilà à peu-près comme ſe fait un chignon plein. Il y en a en abbé, à la pareſſeuſe, d'autres avec deux boucles ſur l'oreille. Ceux d'abbés ſe font pour la monture comme nous avons dit: on fait derriere la valeur de deux ou trois boucles, & enſuite on prend des cheveux naturels de pluſieurs longueurs. Si l'on finit la briſure ſur le 4, on fait un 4 de cheveux naturels peu friſés, un 3 & un 2, & on en treſſe proportionnément pour faire les devans; on coud ſept à huit petits rangs de courts friſés; enſuite on a une treſſe faite avec des cheveux un peu longs & crêpés forts, que l'on treſſe & que l'on coupe de la longueur du doigt, & l'on en forme la face; on monte ces treſſes naturelles juſqu'en haut. Quand on a couſu les friſés, on a de ces treſſes crêpées, treſſées avec une paſſée de friſés, que l'on monte de même juſqu'au haut. Ce ſont ceux à la pareſſeuſe qui paroiſſent être friſés ſans l'être & qui gonflent le moins. On fait auſſi des favoris de boucles: les favoris ſont très-anciens. On les faiſoit autrefois comme une eſpece de croiſſant ſur le front, comme on le voit encore dans les anciens portraits des dames: pour faire ces favoris on faiſoit une treſſe de ſuite qui étoit ſur le 1 & le 2, que l'on montoit ſur un ruban noir que l'on attachoit aux cheveux

en avant ou en arriere, ſelon qu'on vouloit qu'il avançât. Préſentement on fait de petites boucles que l'on met ſur les tempes; on les fait avec une treſſe faite d'une friſure ſemblable à celle du chignon, & on les monte ſur un fil d'archal brûlé, de la groſſeur d'une petite paille; ſi on les veut à droite, on les monte en tournant du côté droit, & de même à gauche l'on plie le fil d'archal qui prend la forme que l'on veut, & on le coupe au bout où l'on peut attacher les épingles; on en fait de longues & de courtes que l'on place au-deſſus des oreilles & au-dedans, de façon qu'une femme peut avoir le chignon retrouſſé, & en mettant de ces boucles au bas des oreilles, on croit qu'elle a le bas de ſes cheveux friſés.

Il y a encore d'autres boucles qui ſervent pour les dames de cour; les jours des grandes fêtes elles en mettent quatre ou ſix; les deux plus longues ſe mettent ſur le derriere. Elles portent ordinairement trois quarrés. Il faut pour qu'elles faſſent bien le boudin, que ce ſoient des cheveux qui ne crêpent point, au contraire qu'ils ſoient liſſes & friſés naturellement; la friſure ſe fait, comme nous l'avons dit, de la friſure des boucles les deux d'enſuite ſont de demi aune, elles ſe poſent derriere les oreilles; les deux autres ſont d'un quart & demi, elles ſe poſent au-deſſus des oreilles: ces boucles ne ſe treſſent point; on enveloppe la tête avec un ruban que l'on noue ferme avec un fil fort, & on les attache par le ruban avec des epingles.

On a enſuite la cadenette; il faut avoir une coupe de cheveux longs & garnis ſans être tirés. Si elle eſt trop quarrée, il faut l'épointer pour qu'elle ſoit plus groſſe en haut qu'en bas. Il faut qu'elle ſoit treſſée gros & bien preſſé, & enſuite on la monte ſur un ruban pour un chignon de cheveux droits; pour le revers de la cadenette il faut au contraire qu'il ſoit long & quarré. On fait avec un ruban étroit une eſpece de rond; puiſque cette coëffure ne prend que derriere les faces, il ne faut ni pointe ni rien qu'une eſpece de calote; que le ruban ſoit doublé tout-au-tour pour y paſſer la cadenette, dont le bout doit ſortir par en haut, pour ſe cacher mieux ſous la garniture; on attache ſur le ruban un réſeau ſans le garnir de tafetas; on le treſſe garni & on le monte ſur réſeau.

Des tours qui alongent les cheveux aux gens de robe. L'on ne peut guere donner de meſure de ces tours; les cheveux manquant aux uns dans un endroit, aux autres ailleurs. Il ne s'agit ici que d'une tête qui a aſſez de cheveux, & qui ne veut que les alonger. Si elle les a très-garnis derriere, l'ouvrage devient plus difficile, attendu qu'il faut que le bas ſoit encore plus garni que le haut. Je ſuppoſe que la perſonne ait les cheveux au 10 derriere, & qu'elle veuille ſon tour au 15, il faut prendre 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15; faire ſur le 15 un petit rang de la largeur de trois doigts, & un peu garni; on fait enſuite une meſure de la longueur d'une oreille à l'autre. Suppoſez que la largeur du papier ſoit de la longueur marquée dans nos *Planches*, voici comme l'on fait.

9 10 11 12 13 14 15 | 15 14 13 12 11 10 9.

On travaille à trois ſoies: dans le milieu où il y a une raie, on met un fil, puis l'on continue le 15, le 14 & ainſi des autres. Avec les petits on a 2 ſur 15, & 1 ſur chaque rang par les longs juſqu'au 11; enſuite on coud tous les rangs enſemble, comme nous le dirons après. Si l'on veut un tour en plein pour garnir depuis le haut de la tête juſqu'au bas, il faut faire une meſure comme celle des tournans, mais l'engager davantage. On treſſe les tournans juſqu'aux plus longs, & l'on met un fil ſans faire de ſéparation. Je ſuppoſe que la perſonne ait les cheveux épointés qui aillent au 16, on fait un tour ſur le 10.

La meſure que l'on verra dans nos *Planches* éclaircira la choſe. Quand ce ſont des cheveux épointés ſur le 16, voila la meſure qui convient pour faire un tour en plein, obſervant que ce n'en eſt que la moitié. Il faut que l'autre côté tienne enſemble ſans ſéparation, ſeulement par un fil que l'on met dans la treſſe pour marquer le milieu; on coud tous les rangs les uns ſur les autres, en ordre comme la meſure l'indique; enſuite on y coud un cordonnet ou une corde à boyau, & l'on fait une eſpece d'œillet avec la ſoie; on paſſe le cordonnet dedans, & on l'arrête après avoir bien pris ſes dimenſions pour la groſſeur de la tête, puis on borde avec un ruban noir pour que les bouts des têtes de cheveux ne débordent point, & on poſe en élevant les cheveux on paſſe les cheveux du tour deſſous en faiſant paſſer ſes cordonnets ſur la tête, & tirant le tout en devant. On peigne les cheveux par-deſſus, & on ne voit rien-du-tout. On peut coucher avec; on le friſe avec les cheveux, & on ne l'ôte que pour peigner à fond.

Il y a encore des tours pour les faces, que l'on fait à-peu-près comme celui que nous venons de marquer juſqu'à 9; on met de même un cordonnet en haut, & par le bas deux autres cordons que l'on noue derriere: il faut pourtant après les friſes y treſſer des cheveux droits, & l'on peut, en peignant en arriere, cacher les deux cordons dont nous venons de parler.

Il y a des demi-perruques à mettre par-deſſus les cheveux, quelque quantité que l'on en ait. On fait une monture, comme nous venons de dire pour les *perruques* à bourſe. On travaille la face de même excepté que l'on emploie ſeulement un demi-travers de doigt de liſſes, treſſés à ſimple tour, puis un rang des mêmes liſſes auſſi bien garni, que l'on coud en cercle juſqu'à l'endroit où l'on a fini d'attacher le ruban large; on commence depuis le coin d'une oreille en remontant juſqu'au milieu de la raie du ruban large, & redeſcendant de même juſqu'à l'autre oreille, après quoi on repliſſe tous les rangs, on monte le vuide de liſſe juſqu'au devant, comme aux autres *perruques*; on paſſe aux ciſeaux & au fer: après avoir fini on coupe les réſeaux tout auprès du rang dont nous venons de parler; pour-lors il ne reſte que la face & quelque peu de liſſes pour couvrir les cheveux: on ſe ſert de deux cordons qui ſervent à ſerrer derriere.

On fait auſſi des tempes de toupet; après avoir pris ſes dimenſions on travaille comme pour une monture; on monte le toupet de même, après avoir préparé le rang du bord de front, on fait d'autres petits rangs de la longueur du pouce, on y treſſe derriere de la plaque. Si la perſonne a des cheveux en bourſe, on la met longue; ſi elle porte des cheveux ronds, on la met plus courte, comme celle d'un bonnet, après avoir paſſé au fer: on attache deux cordons de ſoie noirs; on ſerre derriere comme nous l'avons dit pour la demi-*perruque*, ou bien on ſe ſert d'agraphes.

Voilà à-peu-près tout ce que l'on peut dire d'un art dont le travail eſt ſi ſubordonné à la fantaiſie. Qui ne riroit pas en effet de voir une perſonne maigre, à joues creuſes, à cou long, ſe faire accommoder bien court, bien en arriere, le derriere bien accompagné, & prendre toutes les précautions poſſibles pour ſe faire une tête de mort?

Des perruques à deux queues. Elles ſont plus ordinaires dans les cours d'Allemagne qu'ailleurs. On ne pouvoit ſe préſenter devant le pere de la reine d'Hongrie d'aujourd'hui ſans ces deux queues; jeunes ou vieux, tous devoient en avoir. Ces coëffures ſe portent pour les grandes fêtes & pour les bals parés. Elles ſervent auſſi aux comédiens dans les rôles de princes tragiques. *Voyez-en la meſure dans nos Planches.*

Ces *perruques* ſe treſſent comme les *perruques* naturelles dont le derriere de la face iroit juſqu'à 12; & comme la meſure ne croiſe pas, on remplit le vuide avec la plaque qui ſert à faire les deux queues; le reſte ſe treſſe en diminuant & finit de ſe treſſer de même. Communément on y fait des devans à toupet, quoique l'on puiſſe y en ajuſter d'autres. La monture eſt celle d'une *perruque* à bourſe, & ſe termine de la même maniere. Il faut obſerver qu'en préparant les liſſes, il faut les faire épointées dans le bas pour que la queue aille en diminuant. Il eſt à propos que le bas friſe pour qu'il ſorte une boucle à l'extrémité des queues.

PERRUQUIER, ſ. m. (*Art. Méch.*) celui qui fait des perruques & qui en fait négoce.

Comme l'uſage des perruques étoit rare autrefois en France, les *Perruquiers* reſterent long-tems ſans former de communauté; mais à meſure que l'uſage en devint plus familier, on créa quarante-huit Barbiers-Baigneurs-Etuviſtes, *Perruquiers*, qui furent confirmés par des Arrêts du Conſeil des 11 Avril & 5 Mars 1634; au mois de Mars 1673, il s'en fit une nouvelle création de deux cens maîtres; c'eſt cette communauté qui ſubſiſte encore aujourd'hui.

Les ſtatuts de ce corps, dreſſés au conſeil le 14 Mars 1674, & enregiſtrés en parlement le 17 Août ſuivant, contiennent 36 articles: les trois premiers concernent l'élection de ſix ſyndics & gardes, & reglent la quantité de voix néceſſaires pour cette élection.

Le 4. ordonne que les baſſins ſervant d'enſeignes aux *Perruquiers* ſeront blancs, pour les diſtinguer de ceux des Chirurgiens, qui doivent être jaunes.

Les 5, 6 & 7, parlent des viſites, des prevôts, ſyndics & gardes.

Les 8 articles ſuivans traitent des apprentifs, & de leur réception à maîtriſe.

Le 23. défend de ſe ſervir de la treſſeuſe de ſon confrere, ſans un congé par écrit.

Le 26. marque, à qui il appartient de convoquer les aſſemblées.

Le 29. leur donne le droit excluſif de vendre des cheveux, & défend à toutes autres perſonnes d'en vendre ailleurs qu'au bureau des *Perruquiers*.

Je ne rapporterai point les autres articles qui ne ſont que de diſcipline.

PERSAN, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt le nom qu'on donne à des ſtatues d'hommes qui portent des entablemens. *Voyez* PERSIQUE, ORDRE.

PERSANES, DYNASTIES, (*Hiſt. de Perſe.*) les auteurs perſans comptent quatre dinaſties ou races des rois de Perſe; 1°. la race des Piſchdadiens; 2°. celle des Kianans; 3°. celle des Eſchganiens; 4°. celle des Schekkans.

Les Piſchdadiens ont pris leurs noms de *Piſch*, qui en perſan ſignifie *premier*, & de *dad* qui ſignifie *juſtice*, comme ſi les rois de cette race avoient été les plus anciens adminiſtrateurs de la juſtice. Le premier des trente-ſix rois de cette famille, eſt nommé par les hiſtoriens perſans *Caïoumarath*; il civiliſa, diſent-ils, les peuples, & leur fit quitter une vie ſauvage, pour bâtir des maiſons & pour cultiver la terre.

La famille des Kianans donna neuf rois à la Perſe, dont le dernier eſt nommé par les mêmes hiſtoriens *Alſkander*; c'eſt Alexandre le Grand, à ce qu'ils prétendent.

La race des Eſchganiens eut vingt-cinq rois, dont les auteurs perſans nomment le premier *Schabus*, qui eſt le Sapor des Romains.

La race des Schekkans a produit trente-un rois, dont le dernier s'étant fait abhorrer de ſes ſujets par ſon gouvernement tyrannique, fournit aux Arabes & aux Mahométans le moyen de ſoumettre la Perſe à leur domination.

PERSE, LA, (*Géog. mod.*) grand royaume d'Aſie, borné au nord par la Circaſſie & la Géorgie; au midi, par le golfe Perſique & la mer des Indes; au levant, par les états du Mogol; & au couchant, par la Turquie aſiatique.

Le Mont-Taurus la coupe par le milieu, à-peu-près comme l'Apennin coupe l'Italie, & il jette ſes branches çà & là dans diverſes provinces, où elles ont toutes des noms particuliers. Les provinces que cette montagne couvre du nord au ſud, ſont fort chaudes: les autres qui ont cette montagne au midi, jouiſſent d'un air plus temperé.

Le terroir eſt généralement ſablonneux & ſtérile dans la plaine, mais quelques provinces ne participent point de cette ſtérilité. Il y a peu de rivieres dans toute la *Perſe*, & même il n'y en a aucune de bien navigable dans toute ſon étendue. La plus grande, qui porte quelques radeaux, eſt l'Aras, l'Araxes des anciens, qui coule en Arménie; mais ſi le terroir eſt ſec par le défaut de rivieres, les Perſans par leur travail & leur induſtrie, le rendent fertile dans une grande partie de l'empire.

Le climat de *Perſe* eſt admirable pour la vigne; on y recueille d'excellent vin, du riz, des fruits, & des grains de toute eſpece, excepté du ſeigle & de l'avoine; les melons y ſont d'une groſſeur extraordinaire, & d'un goût exquis. Dès qu'on a paſſé le Tigre en tirant vers ce royaume, on ne trouve que des roſes dans toutes les campagnes.

Les montagnes ſont remplies de gibier; mais la plus grande partie du commerce conſiſte à élever une quantité prodigieuſe de vers à ſoie, dont on fait tous les ans plus de vingt mille balles de ſoie, chaque balle peſant deux cens ſeize livres. On en vend la plus grande partie en Turquie, dans les Indes, & aux Anglois & Hollandois qui trafiquent à Ormus. Une autre branche du commerce de la *Perſe*, conſiſte en magnifiques tapis, en toiles de coton, en étoffes d'or & d'argent, & en perles.

Les Perſans ſont d'une taille médiocre, maigres & ſecs, comme du tems d'Ammien Marcellin, mais forts & robuſtes. Ils ſont de couleur olivâtre, & ont le poil noir; leur vêtement eſt une tunique de coton ou de ſoie, large, qui deſcend juſqu'au gras de la jambe, & qu'ils ceignent d'une écharpe, ſur laquelle les gens très-riches mettent une belle ceinture. Ils ont ſous cette tunique quand ils ſortent, une veſte de ſoie de pluſieurs couleurs; leurs chauſſes ſont de coton, faites comme des caleçons; leurs ſouliers ſont pointus au bout, & ont le quartier fort bas. Ils ſe peignent les ongles d'une couleur orangée; leur turban eſt de toile de coton fine, rayée, de différentes couleurs, & qui fait pluſieurs tours; les grands du royaume portent des bonnets fourrés, ordinairement rouges. La coëffure de leurs prêtres eſt blanche, & leur robe eſt de la même couleur.

Les femmes opulentes ſont brillantes dans leur habillement; elles n'ont point de turban, mais leur front eſt couvert d'un bandeau d'or émaillé, large de trois doigts, & chargé de pierreries; leur tête eſt couverte d'un bonnet brodé d'or, environné d'une écharpe très-fine, qui voltige & deſcend juſqu'à la ceinture; leurs cheveux ſont treſſés, & pendent par derriere; elles portent au col des colliers de perles; elles ne mettent point de bas, parce que leurs caleçons deſcendent juſqu'au-deſſous de la cheville du pié; l'hyver elles ont des brodequins richement brodés; elles ſe ſervent comme les hommes de pantoufles de chagrin; elles peignent en rouge leurs ongles & le dedans des mains; elles ſe noirciſſent les yeux avec de la tuthie, parce que les yeux noirs ſont les plus eſtimés en *Perſe*.

La dépenſe du ménage chez les Perſans eſt fort médiocre, pour la cave & la cuiſine; la toile de coton dont les bourgeois s'habillent eſt à grand marché; les meubles conſiſtent en quelques tapis; le riz fait la nourriture de toute l'année; le jardin fournit le fruit, & le premier ruiſſeau tient lieu de cave.

L'éducation conſiſte à aller à l'école pour y apprendre à lire & à écrire; les metzides ou moſquées qui ſervent pour la priere, ſervent auſſi pour les écoles; tout le monde écrit ſur le genou, parce qu'on n'a point en *Perſe* l'uſage des tables, ni des ſiéges; le papier ſe fait de chiffons de coton ou de ſoie; on unit ce papier avec une poliſſoire pour en ôter le poil.

La langue perſane tient beaucoup de l'arabe, s'apprend aiſément, & ſe prononce un peu du goſier; mais la plûpart des Perſans apprennent avec leur langue celle des Turcs qui eſt familiere à la cour. Ils étudient encore dans leurs colleges l'Arithmétique, la Médecine, l'Aſtronomie, ou plutôt l'Aſtrologie.

Le royaume eſt un état monarchique, deſpotique; la volonté du monarque ſert de loi. Il prend le titre de *ſophi*, & en qualité de fils de prophete, il eſt en même tems le chef de la religion. Les enfans légitimes ſuccedent à la couronne; à leur défaut, on appelle les fils des concubines: s'il ne ſe trouve ni des uns, ni des autres, le plus proche des parens du côté paternel, devient roi. Ce ſont comme les princes du ſang, mais la figure qu'ils font eſt bien triſte; ils ſont ſi pauvres, qu'ils ont de la peine à vivre. Les fils du ſophi ſont encore plus malheureux; ils ne voient jamais le jour que dans le fond du ſerrail, d'où ils ne ſortent pas du vivant du roi. Il n'y a que le ſucceſſeur au trône qui ait ce bonheur; & la premiere choſe qu'il fait, eſt de priver ſes freres de l'uſage de la vûe, en leur faiſant paſſer un fer rouge devant les yeux, pour qu'ils ne puiſſent aſpirer à la couronne.

Après le ſophi, les grands pontifes de la religion mahométane tiennent le premier rang à ſa cour; ils ſont au nombre de quatre. Le premier pontife de *Perſe* s'appelle *ſadre-caſſa*, il eſt le chef de l'empire pour le ſpirituel, gouverne ſeul la conſcience du roi, & regle la cour & la ville d'Hiſpahan, ſelon les regles de l'alcoran. Il eſt tellement révéré, que les rois prennent ordinairement les filles des Sadres pour femmes; il commet le ſecond pontife pour ſoin du reſte du royaume, & établit des vicaires dans toutes les villes capitales des provinces. On lui donne la qualité de Nabab, qui veut dire, vicaire de Mahomet & du roi.

Il y a ſix miniſtres d'état pour le gouvernement du royaume, & chacun a ſon département, on les appelle *rhona-delvet*, c'eſt-à-dire les colonnes de l'empire. Le premier eſt le grand viſir, appellé *etma-doulet-itimad-uddewlet*, c'eſt-à-dire l'appui de la puiſſance; il eſt le chancelier du royaume, le chef du conſeil, le ſur-intendant des finances, des affaires étrangeres, & du commerce; toutes les gratifications & les penſions, ne ſe payent que par ſon ordre. Je ne parlerai point des autres colonnes de l'état Perſan; c'eſt aſſez d'avoir nommé la principale.

L'uſage des feſtins publics eſt bien ancien en *Perſe*, puiſque le livre d'Eſther fait mention de la ſomptuoſité du banquet d'Aſſuérus; ceux que le ſophi fait aujourd'hui par extraordinaire, ſont toujours ſuperbes, car on y étale ce qu'il y a de plus précieux dans ſa maiſon.

Toute la *Perſe* eſt pour ainſi dire du domaine du roi, mais ſes revenus conſiſtent encore en impôts extraordinaires, & en douanes qu'il afferme; les deux principales ſont celle du golfe Perſique, & celle de Ghilan; ces deux douanes ſont affermées à environ 7 millions de notre monnoie. Les troupes de ſa maiſon qui montent à quatorze mille hommes, ſont entretenues ſur les terres du domaine: celles qu'il emploie pour couvrir ſes frontieres, peuvent monter à cent mille cavaliers, qui ſont auſſi entretenus ſur le domaine. Le roi de *Perſe* n'a point d'infanterie reglée; il n'a point non plus de marine; il ne tiendroit qu'à lui d'être le maître du golfe d'Ormus

de

de la mer d'Arabie, & de la mer Caſpienne; mais les Perſans déteſtent la navigation.

Leur religion eſt la mahométane, avec cette différence des Muſulmans, qu'ils regardent Ali, pour le ſucceſſeur de Mohomet; au lieu que les muſulmans prétendent que c'eſt Omar. De-là naît une haine irréconciliable entre les deux nations. L'ancienne religion des mages eſt entierement détruite en *Perſe*; on nomme ſes ſectateurs *gawes*, c'eſt-à-dire idolâtres; ces gawes n'ont cependant point d'idoles, & mépriſent ceux qui les adorent; mais ils ſont en petit nombre, pauvres, ignorans & groſſiers.

Si la plûpart des princes de l'Aſie ont coutume d'affecter des titres vains & pompeux, c'eſt principalement du monarque Perſan, qu'on peut le dire avec vérité. Rien n'en plus plaiſant que le titre qu'il met à la tête de ſes diplomes; il faut le tranſcrire ici par ſingularité.

„ Sultan Uſſein, roi de *Perſe*, de Parthie, de Médie,
„ de la Bactriane, de Chorazan, de Candahar, des Tar-
„ tares Usbecks; des royaumes d'Hircanie, de Draco-
„ nie, de Parménie, d'Hidaſpie, de Sogdiane, d'Aric,
„ de Paropamize, de Drawgiane, de Margiane & de
„ Caramanie, juſqu'au fleuve Indus: Sultan d'Ormus,
„ de Larr, d'Arabie, de Suſiane, de Chaldée, de Méſo-
„ potamie, de Géorgie, d'Arménie, de Circaſſie; ſei-
„ gneur des montagnes impériales d'Ararac, de Taurus,
„ du Caucaſe; commandant de toutes les créatures, de-
„ puis la mer de Chorazan, juſqu'au golfe de *Perſe* de
„ la famille d'Ali, prince des quatre fleuves, l'Euphrate,
„ le Tigre, l'Araxe & l'Indus; gouverneur de tous les
„ ſultans, empereur des muſulmans, rejetton d'honneur,
„ miroir de vertu, & roſe de délices, *&c.*

La *Perſe* eſt ſituée entre le 79 & le 108^{d} de longitude, & entre le 25 & 42^{d} de latitude. On la diviſe en treize provinces, dont ſix à l'orient, quatre au nord, & trois au midi.

Les ſix provinces à l'orient, ſont celles de Send, Makeran, Sitziſtan, Sabluſtan, Khoraſan, Eſtarabade.

Les quatre au nord ſont Maſanderan ou Tabriſtan; Schirvan, Adirbeitzan, Feak-Atzem, qui renferme Hiſpahan, capitale de toute la *Perſe*.

Enfin les trois provinces au midi, ſont Khuſiſtan, Farſiſtan ou Fars, & Kirman. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.

PERSES, *empire des*, (*Hiſt. anc. & mod.*) l'ancien empire des *Perſes* étoit beaucoup plus étendu que ce que nous appellons aujourd'hui la *Perſe*; car leurs rois ont quelquefois ſoumis preſque toute l'Aſie à leur domination, Xerxès ſubjugua même toute l'Egypte, vint dans la Grece, & s'empara d'Athènes; ce qui montre qu'ils ont porté leurs armes victorieuſes juſques dans l'Afrique, & dans l'Europe.

Perſépolis, Suze, & Ecbatane, étoient les trois villes où les rois de *Perſe* faiſoient alternativement leur réſidence ordinaire. En été ils habitoient Ecbatane, aujourd'hui Tabris ou Tauris, que la montagne couvre vers le ſud-oueſt contre les grandes chaleurs. L'hiver ils ſéjournoient à Suze dans le Suziſtan, pays délicieux, où la montagne met les habitans à couvert du nord. Au printems & en automne, ils ſe rendoient à Perſépolis, ou à Babylone. Cyrus, qui eſt regardé comme le fondateur de la monarchie des *Perſes*, fit néanmoins de Perſépolis, la capitale de ſon empire, au rapport de Strabon, *livre XV*.

Cette grande & belle monarchie, dura deux cens ſix ans ſous douze rois, dont Cyrus fut le premier, & Darius le dernier. Cyrus régna neuf ans depuis la priſe de Babylone, c'eſt-à-dire, depuis l'an du monde 3466, juſqu'en 3475, avant J. C. 525. Darius, dit Codomanus, fut vaincu par Alexandre le Grand en 3674, après ſix ans de regne; & de la ruine de la monarchie des *Perſes*, on vit naître la troiſieme monarchie du monde, qui fut celle de Macédoine dans la perſonne d'Alexandre.

La *Perſe*, après avoir obéi quelque tems aux Macédoniens, & enſuite aux Parthes, un ſimple ſoldat perſan, qui prit le nom d'*Artaxare*, leur enleva ce royaume vers l'an 226 de J. C. & rétablit l'*empire des Perſes*, dont l'étendue ne différoit guere alors de ce qu'il eſt aujourd'hui.

Nouſchirwan, ou Khoſroës le grand, qui monta ſur le trône l'an 531 de l'ere chrétienne, eſt un des plus grands rois de l'Hiſtoire. Il étendit ſon empire dans une partie de l'Arabie Pétrée, & de celle qu'on nommoit *Heureuſe*. Il reprit d'abord ce que les princes voiſins avoient enlevé aux rois ſes prédéceſſeurs; enſuite il ſoumit les Arabes, les Tartares, juſqu'aux frontieres de la Chine; les Indiens voiſins du Gange, & les empereurs grecs, furent contraints de lui payer un tribut conſidérable.

Il gouverna ſes peuples avec beaucoup de ſageſſe: zélé pour l'ancienne religion de la *Perſe*, ne refuſant jamais ſa protection à ceux qui étoient opprimés, puniſſant le crime avec ſévérité, & récompenſant la vertu avec une libéralité vraiment royale; toujours attentif à faire fleurir l'Agriculture & le Commerce, favoriſant le progrès des Sciences & des Arts, & ne conférant les charges de judicature qu'à des perſonnes d'une probité reconnue, il ſe fit aimer de tous ſes ſujets, qui le regardoient comme leur pere. Il eut un fils nommé *Hormizdas*, à qui il fit épouſer la fille de l'empereur des Tartares, & qui l'accompagna dans ſon expédition contre les Grecs.

Nouſchirwan, alors âgé de plus de 80 ans, voulut encore commander ſes armées en perſonne; il conquit la province de Mélitène; mais bien-tôt après, la perte d'une bataille où ſon armée fut taillée en pieces, le mit dans la triſte néceſſité de fuir pour la premiere fois devant l'ennemi, & de repaſſer l'Euphrate à la nage ſur un éléphant. Cette diſgrace précipita ſes jours; il profita des derniers momens de ſa vie pour dicter ſon teſtament; & ce teſtament le voici tel que M. l'abbé Fourmont l'a tiré d'un manuſcrit turc.

„ Moi, Nouſchirwan, qui poſſede les royaumes de
„ *Perſe*, & des Indes, j'adreſſe mes dernieres paroles
„ à Hormizdas mon fils aîné, afin qu'elles ſoient pour
„ lui une lumiere dans les ténebres, un chemin droit
„ dans les déſerts, une étoile ſur la mer de ce monde.

„ Lorſqu'il aura fermé mes yeux, qui déja ne peu-
„ vent plus ſoutenir la lumiere du ſoleil, qu'il monte
„ ſur mon trône, & que de-là il jette ſur mes ſujets
„ une ſplendeur égale à celle de cet aſtre. Il doit ſe
„ reſſouvenir que ce n'eſt pas pour eux-mêmes que les
„ rois ſont revêtus du pouvoir ſouverain, & qu'ils ne
„ ſont à l'égard du reſte des hommes, que comme le
„ ciel eſt à l'égard de la terre. La terre produira-t-elle
„ des fruits ſi le ciel ne l'arroſe?

„ Mon fils, répandez vos bienfaits d'abord ſur vos
„ proches, enſuite ſur les moindres de vos ſujets. Si
„ j'oſois, je me propoſerois à vous pour exemple; mais
„ vous en avez de plus grands. Voyez ce ſoleil, il part
„ d'un bout du monde pour aller à l'autre; il ſe cache
„ & ſe remontre enſuite; & s'il change de route tous
„ les jours, ce n'eſt que pour faire du bien à tous. Ne
„ vous montrez donc dans une province que pour lui
„ faire ſentir vos graces; & lorſque vous la quitterez,
„ que ce ne ſoit que pour faire éprouver à une autre
„ les mêmes biens.

„ Il eſt des gens qu'il faut punir, le ſoleil s'éclipſe:
„ il en eſt d'autres qu'il faut récompenſer, & il ſe re-
„ montre plus beau qu'il n'étoit auparavant: il eſt tou-
„ jours dans le ciel; ſoutenez la majeſté royale: il mar-
„ che toujours, ſoyez ſans ceſſe occupé du ſoin du gou-
„ verment. Mon fils, préſentez-vous ſouvent à la porte
„ du ciel pour en implorer le ſecours dans vos beſoins,
„ mais purifiez votre ame auparavant. Les chiens en-
„ trent-ils dans le temple? Si vous obſervez exactement
„ cette regle, le ciel vous exaucera; vos ennemis vous
„ craindront; vos amis ne vous abandonneront jamais;
„ vous ferez le bonheur de vos ſujets; ils feront votre
„ félicité.

„ Faites juſtice, réprimez les inſolens, ſoulagez le
„ pauvre, aimez vos enfans, protégez les Sciences,
„ ſuivez le conſeil des perſonnes expérimentées, éloi-
„ gnez de vous les jeunes gens, & que tout votre plai-
„ ſir ſoit de faire du bien. Je vous laiſſe un grand
„ royaume, vous le conſerverez ſi vous ſuivez mes
„ conſeils; vous le perdrez ſi vous en ſuivez d'autres „.

Nouſchirwan mourut l'an 578, & Hormizdas, qui lui ſuccéda, ne ſuivit point ſes conſeils. Après bien des concuſſions, il fut jugé indigne de ſa place, & dépoſé juridiquement, par le conſentement unanime de toute la nation aſſemblée. Son fils mis ſur le trône à ſa place, le fit poignarder dans ſa priſon: ce fils lui-même fut contraint de ſortir de ſon royaume, qui devint la proie d'un ſujet de Waranes, homme de grand mérite, mais qui fut enfin obligé de ſe réfugier chez les Tartares, qui l'empoiſonnerent.

Sur la fin du regne de Nouſchirwan, naquit Mahomet à la Mecque, dans l'Arabie Pétrée en 570. Bientôt profitant des guerres civiles des Perſans, il étendit chez eux ſa puiſſance & ſa domination. Omar ſon ſucceſſeur, pouſſa encore plus loin ſes conquêtes: Jédaſgird, que nous appellons *Hormizdas IV.* perdit contre ſes lieutenans à quelques lieues de Madaïn (l'ancienne Ctéſiphon des Grecs) la bataille & la vie. Les Perſans paſſerent ſous la domination d'Omar plus facilement qu'ils n'avoient ſubi le joug d'Alexandre.

Cette ſervitude ſous les Arabes, dura juſqu'en 1258, que la Perſe commença à renaître ſous ſes propres rois. Haalou recouvra ce royaume par le ſuccès de ſes armes; mais au bout d'un ſiecle, Tamerlan, kan des Tartares, ſe rendit maître de la *Perſe*, l'an 1369, ſubjugua les Parthes, & fit priſonnier Bajazet I. en 1402. Ses fils partagerent entre eux ſes conquêtes, & cette branche régna juſqu'à ce qu'une autre dynaſtie de la faction du *mouton blanc*, s'empara de la *Perſe* en 1469.

Uſſum Caſſan chef de cette faction, étant monté ſur le trône, une partie de la *Perſe* flattée d'oppoſer un culte nouveau à celui des Turcs, de mettre Ali au-deſſus d'Omar, & de pouvoir aller en pélerinage ailleurs qu'à la Mecque, embraſſa avidement ce dogme que propoſa un perſan nommé *Xeque Aidar*, & qui n'eſt connu de nous que ſous le nom de *Sophi*, c'eſt-à-dire, *ſage*. Les ſemences de cette opinion étoient jettées depuis longtems; mais Sophi donna la forme à ce ſchiſme politique & religieux, qui paroît aujourd'hui néceſſaire entre deux grands empires voiſins, jaloux l'un de l'autre. Ni les Turcs, ni les Perſans n'avoient aucune raiſon de reconnoître Omar & Ali pour ſucceſſeurs légitimes de Mahomet. Les droits de ces arabes qu'ils avoient chaſſés, devoient peu leur importer. Mais il importoit aux Perſans que le ſiége de leur religion ne fût pas chez les Turcs; cependat Uſſum Caſſan trouva bien des contradicteurs, & entre autres, Ruſtan qui fit aſſaſſiner Sophi en 1499. Il en réſulta d'étranges révolutions, que je vais tranſcrire de l'hiſtoire de M. de Voltaire, qui en a fait le tableau curieux.

Iſmaël fils de Xeque-Aidar, fut aſſez courageux & aſſez puiſſant, pour ſoutenir la doctrine de ſon pere les armes à la main; ſes diſciples devinrent des ſoldats. Il convertit & conquit l'Arménie, ſubjugua la *Perſe*, combattit le ſultan des Turcs Sélim I. avec avantage, & laiſſa en 1524 à ſon fils Tahamas, la *Perſe* puiſſante & paiſible. Ce même Tahamas repouſſa Soliman, après avoir été ſur le point de perdre ſa couronne. Il laiſſa l'empire en 1576 à Iſmaël II. ſon fils, qui eut pour ſucceſſeur en 1585 Scha-Abas, qu'on a nommé *grand*.

Ce grand homme étoit cependant cruel; mais il y a des exemples que des hommes féroces ont aimé l'ordre & le bien public. Scha-Abas pour établir ſa puiſſance, commença par détruire une milice telle à-peu-près que celle des janiſſaires en Turquie, ou des ſtrelets en Ruſſie; il conſtruiſit des édifices publics; il rebâtit des villes; il fit d'utiles fondations; il reprit ſur les Turcs tout ce que Soliman & Sélim avoient conquis ſur la *Perſe*. Il chaſſa d'Ormus en 1622 par le ſecours des Anglois, les Portugais qui s'étoient emparés de ce port en 1507. Il mourut en 1629.

La *Perſe* devint ſous ſon regne extrêmement floriſſante, & beaucoup plus civiliſée que la Turquie; les Arts y étoient plus en honneur, les mœurs plus douces, la police générale bien mieux obſervée. Il eſt vrai que les Tartares ſubjuguerent deux fois la *Perſe* après le regne des kalifes arabes; mais ils n'y abolirent point les Arts; & quand la famille des Sophi régna, elle y apporta les mœurs douces de l'Arménie, où cette famille avoit habité long-tems. Les ouvrages de la main paſſoient pour être mieux travaillés, plus fins en *Perſe*, qu'en Turquie; & les Sciences y avoient de tous autres encouragemens.

La langue perſane plus douce & plus harmonieuſe que la turque, a été féconde en poëſies agréables. Les anciens grecs qui ont été les premiers précepteurs de l'Europe, ſont encore ceux des Perſans. Ainſi leur philoſophie étoit au ſeizieme & au dix-ſeptieme ſiecles, à-peu-près au même état que la nôtre. Ils tenoient l'Aſtrologie de leur propre pays, & s'y attachoient plus qu'aucun peuple de la terre. Ils étoient comme pluſieurs de nos nations, pleins d'eſprit & d'erreurs.

La cour de *Perſe* étaloit plus de magnificence que la Porte ottomane. On croit lire une relation du tems de Xerxès, quand on voit dans nos voyageurs, ces chevaux couverts de riches brocards, leurs harnois brillans d'or & de pierreries, & ces quatre mille vaſes d'or, dont parle Chardin, leſquels ſervoient pour la table du roi de *Perſe*. Les choſes communes, & ſur-tout les comeſtibles, étoient à trois fois meilleur marché à Iſpahan & à Conſtantinople, que parmi nous. Ce prix eſt la démonſtration de l'abondance.

Scha-Sophi, fils du grand Scha-Abas, mais plus cruel, moins guerrier, moins politique, & d'ailleurs abruti par la débauche, eut un regne malheureux. Le grand-mogol Scha Géan enleva Candahar à la *Perſe*, & le ſultan Amurath IV. prit d'aſſaut Bagdat en 1638.

Depuis ce tems, vous voyez la monarchie perſane décliner ſenſiblement, juſqu'à ce qu'enfin la molleſſe de la dynaſtie des *ſophi*, a cauſé ſa ruine entiere. Les eunuques gouvernoient le ſerrail & l'empire ſous Muza-Sophi, & ſous Huſſein, le dernier de cette race. C'eſt le comble de l'aviliſſement dans la nature humaine, & l'opprobre de l'Orient, de dépouiller les hommes de leur virilité; & c'eſt le dernier attentat du deſpotiſme, de confier le gouvernement à ces malheureux.

La foibleſſe de Scha-Huſſein qui monta ſur le trône en 1694, faiſoit tellement languir l'empire, & la confuſion le troubloit ſi violemment par les factions des eunuques noirs & des eunuques blancs, que ſi Myrr-Weis & ſes Aguans, n'avoient pas détruit cette dynaſtie; elle l'eût été par elle-même. C'eſt le ſort de la *Perſe*, que toutes ſes dynaſties commencent par la force, & finiſſent par la foibleſſe. Preſque toutes les familles ont eu le ſort de Serdan-Pull, que nous nommons *Sardanapale*.

Ces Aguans qui ont bouleverſé la *Perſe* au commencement du ſiecle où nous ſommes, étoient une ancienne colonie de tartares, habitant les montagnes de Candahar, entre l'Inde & la *Perſe*. Preſque toutes les révolutions qui ont changé le ſort de ces pays-là, ſont arrivées par des tartares. Les Perſans avoient reconquis Candahar ſur le Mogol, vers l'an 1650 ſous Scha-Abas II. & ce fut pour leur malheur. Le miniſtere de Scha-Huſſein, petit-fils de Scha-Abas II. traita mal les Aguans. Myrr-Weis qui n'étoit qu'un particulier, mais un particulier courageux & entreprenant, ſe mit à leur tête.

C'eſt une de ces révolutions, où le caractere des peuples qui la firent, eut plus de part que le caractere de leurs chefs: car Myrr-Weis ayant été aſſaſſiné, & remplacé par un autre barbare nommé *Maghmud*, ſon propre neveu, qui n'étoit âgé que de dix-huit ans; il n'y avoit pas d'apparence que ce jeune homme pût faire beaucoup par lui-même, & qu'il conduiſît ſes troupes indiſciplinées de montagnards féroces, comme nos généraux conduiſent des armées réglées. Le gouvernement de Huſſein étoit mépriſé, & la province de Candahar, ayant commencé les troubles, les provinces du Caucaſe du côté de la Géorgie, ſe révolterent auſſi. Enfin, Maghmud aſſiégea Iſpahan en 1722; Scha-Huſſein lui remit cette capitale, abdiqua le royaume à ſes piés, & le reconnut pour ſon maître; trop heureux que Maghmud daîgnât épouſer ſa fille. Ce Maghmud crut ne pouvoir s'affermir qu'en faiſant égorger les familles des principaux citoyens de cette capitale.

La religion eut encore part à ces déſolations: les Aguans tenoient pour Omar, comme les Perſans pour Ali; & Maghmud chef des Aguans, mêloit les plus lâches ſuperſtitions aux plus déteſtables cruautés. Il mourut en démence en 1725, après avoir déſolé la *Perſe*.

Un nouvel uſurpateur de la nation des Aguans, lui ſuccéda. Il s'appelloit *Aſzraff*, *ou Archruff*, *ou Echeref* car on lui donne tous ces noms. La déſolation de la *Perſe* redoubloit de tous côtés. Les Turcs l'inondoient du côté de la Géorgie, l'ancienne Colchide. Les Ruſſes fondoient ſur ſes provinces, du nord à l'occident de la mer Caſpienne, vers les portes de Derbent dans le Shirvan, qui étoit autrefois l'Ibérie & l'Albanie.

Un des fils de Scha-Huſſeim, nommé Thamas, échappé au maſſacre de la famille impériale, avoit encore des ſujets fideles, qui ſe raſſemblerent autour de ſa perſonne vers Tauris. Les guerres civiles & les tems de malheur produiſent toujours des hommes extraordinaires, qui euſſent été ignorés dans des tems paiſibles. Le fils du gouverneur d'un petit fort du Khoraſan devint le protecteur du prince Thamas, & le ſoutien du trône, dont il fut enſuite l'uſurpateur. Cet homme qui s'eſt placé au rang des plus grands conquérans, s'appelloit *Nadir* (*Chah*).

Nadir ne pouvant avoir le gouvernement de ſon pere, ſe mit à la tête d'une troupe de ſoldats, & ſe donna avec ſa troupe au prince Thamas. A force d'ambition, de courage, & d'activité, il fut à la tête d'une armée. Il ſe fit appeller alors *Thamas Kouli-Kan*, le Kan eſclave de Thamas. Mais l'eſclave étoit le maître ſous un prince auſſi foible & auſſi efféminé que ſon pere Huſſeim. Il reprit Iſpahan & toute la *Perſe*, pourſuivit le nouveau roi Airaf juſqu'à Candahar, le vainquit, le prit priſonnier en 1729, & lui fit couper la tête après lui avoir arraché les yeux.

Kouli-Kan ayant ainſi rétabli le prince Thamas ſur le trône de ſes ayeux, & l'ayant mis en état d'être ingrat, voulut l'empêcher de l'être. Il l'enferma dans la capitale du Khoraſan, & agiſſant toujours au nom de ce prince priſonnier, il alla faire la guerre au Turc, ſachant bien qu'il ne pouvoit affermir ſa puiſſance, que par la même

même voie qu'il l'avoit acquiſe. Il battit les Turcs à Érivan en 1736, reprit tout ce pays, & aſſura ſes conquêtes en faiſant la paix avec les Ruſſes. Ce fut alors qu'il ſe fit déclarer roi de *Perſe*, ſous le nom de *Scha-Nadir*. Il n'oublia pas l'ancienne coutume, de crever les yeux à ceux qui peuvent avoir droit au trône. Les mêmes armées qui avoient ſervi à déſoler la *Perſe*, ſervirent auſſi à la rendre redoutable à ſes voiſins. Kouli-Kan mit les Turcs pluſieurs fois en ſuite. Il fit enfin avec eux une paix honorable, par laquelle ils rendirent tout ce qu'ils avoient jamais pris aux Perſans, excepté Bagdat & ſon territoire.

Kouli-Kan, chargé de crimes & de gloire, alla conquérir l'Inde, par l'envie d'arracher au Mogol, tous ces tréſors que les mogols avoient pris aux Indiens. Il avoit des intelligences à la cour du grand-mogol, & entr'autres deux des principaux ſeigneurs de l'empire, le premier viſir, & le généraliſſime des troupes. Cette expédition lui réuſſit au-delà de ſes eſpérances; il ſe rendit maître de l'empire, & de la perſonne même de l'empereur en 1739.

Le grand-mogol Mahamad ſembloit n'être venu à la tête de ſon armée, que pour étaler ſa vaine grandeur, & pour la ſoumettre à des brigands aguerris. Il s'humilia devant Thamas Kouli-Kan, qui lui parla en maître, & le traita en ſujet. Le vainqueur entra dans Delhi, ville qu'on nous repréſente plus grande & plus peuplée que Paris ou Londres. Il traînoit à ſa ſuite ce riche & miſérable empereur. Il l'enferma d'abord dans une tour, & ſe fit proclamer lui-même roi des Indes.

Quelques officiers mogols eſſayerent de profiter d'une nuit, où les Perſans s'étoient livrés à la débauche, pour prendre les armes contre leurs vainqueurs. Thamas Kouli-Kan livra la ville au pillage; preſque tout fut mis à feu & à ſang. Il emporta autant de tréſors de Delhi, que les Eſpagnols en prirent à la conquête du Mexique. On compte que cette ſomme monta pour ſa part à quatre-vingt-ſept millions & demi ſterling, & qu'il y en eut ſept millions & demi ſterling pour ſon armée. Ces richeſſes amaſſées par un brigandage de quatre ſiecles, ont été apportées en *Perſe* par un autre brigandage, & n'ont pas empêché les Perſans d'être long-tems les plus malheureux peuples de la terre. Elles y ſont diſperſées ou enſevelies pendant les guerres civiles, juſqu'au tems où quelque tyran les raſſemblera.

Kouli-Kan en partant des Indes pour retourner en *Perſe* laiſſa le nom d'empereur à ce Mahamad qu'il avoit détrôné; mais il laiſſa le gouvernement à un vice-roi qui avoit élevé le grand-mogol, & qui s'étoit rendu indépendant de lui. Il détacha trois royaumes de ce vaſte empire, Cachemire, Caboul & Multan, pour les incorporer à la *Perſe*, & impoſa à l'Indouſtan un tribut de quelques millions. L'Indouſtan fut alors gouverné par le vice-roi & par un conſeil que Thamas Kouli-Kan avoit établi. Le petit-fils d'Aurang-Zel garda le titre de roi des rois & ne fut plus qu'un fantôme.

Thamas Kouli-Kan arrivé chez lui, donna la régence de la *Perſe* à ſon ſecond fils Neſralla Mirza, recruta ſon armée, & marcha contre les tartares Eusbegs, pour les châtier des déſordres qu'ils avoient commis dans les Khoraſan, pendant qu'il étoit occupé dans l'Inde. Il traverſa des déſerts preſque impraticables & l'on crut qu'il y périroit infailliblement mais il revint quelques mois après amenant quantité d'Eusbegs qui avoient pris parti dans ſon armée, & il ſoumit dans ſon paſſage pluſieurs peuples inconnus même aux Perſans.

Cependant l'année ſuivante, qui étoit en 1742, les Arabes ſe ſouleverent de toutes parts, & défirent totalement ſes troupes. Obligé de faire la guerre par mer & par terre, & ne voulant pas toucher aux tréſors immenſes qu'il avoit apportés de l'Inde, il mit ſur toute la *Perſe* un nouvel impôt de ſept cens mille tomans (quatorze millions d'écus.) En même tems il fit publier, qu'ayant reconnu la religion des Sunnis pour la ſeule véritable, il l'avoit embraſſée, & qu'il déſiroit que ſes ſujets ſuiviſſent ſon exemple. Il ſe prépara à attaquer les Turcs, & mit en marche une partie de ſes troupes pour qu'elles ſe rendiſſent à Moſul, tandis que lui-même marcheroit à Vau, dans le deſſein d'attaquer les Turcs par deux différens côtés, & de pouſſer ſes conquêtes juſqu'à Conſtantinople; mais le ſuccès ne répondit point à ſes eſpérances.

A peine s'étoit-il mis en marche, que les peuples de diverſes provinces perſanes ſe révolterent, ce qui l'obligea de retourner ſur ſes pas pour étouffer la rébellion. Mais le mécontentement étoit général; le feu de la révolte gagnoit par-tout. A meſure que Nadir (ou ſi vous voulez, Thamas Kouli-Kan) l'éteignoit d'un côté, il s'allumoit d'un autre. Ne pouvant courir dans toutes les provinces révoltées, il fit la paix avec les Turcs en 1746.

Enfin s'étant rendu de plus en plus odieux aux Perſans par ſes cruautés envers ceux dont la fidélité lui étoit ſuſpecte, il ſe forma contre lui une conſpiration ſi générale, qu'ayant été obligé de ſe ſauver d'Iſpahan, & ayant cru être plus en ſûreté dans ſon armée, ſes propres troupes ſe ſouleverent, & le maſſacrerent dans ſon camp. Il fut aſſaſſiné par Ali-Kouli-Kan, ſon propre neveu, comme l'avoit été Myrr-Weis, le premier auteur de la révolution. Ainſi à péri cet homme extraordinaire à l'âge d'environ 59 ans, après avoir occupé le trône de *Perſe* pendant 12 ans.

Par la mort de cet uſurpateur, les provinces enlevées au grand-mogol lui ſont retournées; mais une nouvelle révolution a bouleverſé l'Indouſtan; les princes tributaires, les vice-rois ont ſecoué le joug: les peuples de l'intérieur ont détrôné le ſouverain, & l'Inde eſt encore devenue, ainſi que la *Perſe*, le théâtre de nouvelles guerres civiles. Enfin tant de dévaſtations conſécutives ont détruit dans la *Perſe* le commerce & les arts, en détruiſant une partie du peuple.

Pluſieurs écrivains nous ont donné l'hiſtoire des dernieres révolutions de *Perſe*. Le P. du Cerceau l'a faite & ſon ouvrage a été imprimé à Paris en 1742. Nous avons vu l'année ſuivante l'hiſtoire de Thamas Kouli-Kan; mais il faut lire le voyage en Turquie & en Perſe par M. Otter & M. Fraſer, *the hiſtory of Nadir-Shah*. Ces deux derniers ont été eux-mêmes dans le pays, ont connu le Shah-Nadir, & ont converſé pour s'inſtruire avec des perſonnes qui lui étoient attachées; ils n'ont point eſtropié les noms perſans, parce qu'ils entendoient la langue; & quoiqu'ils ne ſoient pas d'accord en tout, ils ne different pas néanmoins dans les principaux faits. Il paroît par leurs relations que l'auteur de l'hiſtoire de Thamas Kouli-Kan, a compoſé un roman de la naiſſance de Nadir, en le faiſant fils d'un pâtre ou d'un marchand de troupeaux, dont il vola une partie à ſon pere, les vendit, & s'aſſocia à une troupe de brigands pour piller les pélerins de Mached.

Nadir (Shah) naquit dans le Khoraſan. Son pere étoit un des principaux entre les Aſchars, tribu Turcomane, & gouverneur du fort de Kiélat, dont le gouvernement avoit été héréditaire dans ſa famille depuis long-tems. Nadir étant encore mineur quand ſon pere mourut, ſon oncle prit poſſeſſion du gouvernement, & le garda. Nadir obtint du Begler-Beg une compagnie de cavalerie, & s'étant diſtingué en diverſes occaſions contre les Euſbegs qu'il eut le bonheur de battre, le Begler-Beg l'éleva au grade de min-bacchi, ou commandant de mille hommes. Tel fut le commencement de ſa fortune. Enſuite il fut envoyé contre les Turcs, les vainquit, fut élevé au grade de lieutenant-général; & au commencement de l'année 1729, il parvint au généralat. Alors Chah Thamas prit tant de confiance en lui, qu'il lui abandonna entierement le gouvernement des affaires militaires.

M. Fraſer qui a demeuré pluſieurs années en *Perſe*, & qui a été ſouvent dans la compagnie du Shah Nadir nous a tracé ſon portrait en 1743; & il paroît qu'il admiroit beaucoup cet homme extraordinaire.

„ Le Shah Nadir, dit-il, eſt âgé d'environ 55 ans.
„ Il a plus de ſix piés de haut, & eſt bien proportion-
„ né, d'un tempérament très-robuſte, ſanguin, avec
„ quelque diſpoſition à l'embonpoint, s'il ne le prévenoit
„ par les fatigues. Il a de beaux yeux noirs, bien fen-
„ dus, & des ſourcils de même couleur. Sa voix eſt
„ extrêmement haute & forte. Il boit du vin ſans excès,
„ mais il eſt très-adonné aux femmes dont il change
„ ſouvent ſans cependant négliger ſes affaires. Il va ra-
„ rement chez elles avant onze heures ou minuit, & il
„ ſe leve à cinq heures du matin. Il n'aime point la
„ bonne chere; ſa nourriture conſiſte ſur-tout en pillau,
„ & autres mets ſimples; & lorſque les affaires le de-
„ mandent, il perd ſes repas, & ſe contente de quelques
„ pois ſecs qu'il porte toujours dans ſes poches, & d'un
„ verre d'eau. Quand il eſt en ſon particulier, qui que
„ ce ſoit ne peut lui envoyer de lettres, de meſſages,
„ ni obtenir audience.

„ Il entretient par tout des eſpions. Il a de plus éta-
„ bli dans chaque ville un miniſtre nommé *hum calam*
„ qui eſt chargé de veiller ſur la conduite du gouver-
„ neur, de tenir regiſtre de ſes actions, & de lui en en-
„ voyer le journal par une voie particuliere. Tres-rigi-
„ de ſur la diſcipline militaire, il punit de mort les gran-
„ des fautes, & fait couper les oreilles à ceux qui en
„ commettent les plus légeres. Pendant qu'il eſt en mar-

che

„ che, il mange, boit & dort comme un ſimple ſoldat
„ & accoutume ſes officiers à la même rigueur. Il eſt
„ ſi fort endurci à la fatigue, qu'on l'a vu ſouvent dans
„ un tems de gelée paſſer la nuit couché à terre en plein
„ air, enveloppé de ſon manteau, & n'ayant qu'une ſel-
„ le pour chevet. Au ſoleil couchant, il ſe retire dans
„ un appartement particulier, où débarraſſé de toute af-
„ faire, il ſoupe avec trois ou quatre de ſes favoris, &
„ s'entretient familierement avec eux.

„ Quelque tems après qu'il ſe fut ſaiſi de Shah Tha-
„ mas, des gens attachés à la famille royale firent agir
„ la mere de Nadir, qui vint prier ſon fils de rétablir
„ ce prince, ſur les aſſurances qu'elle lui donna que pour
„ reconnoître cet important ſervice, Shah Thamas le fe-
„ roit ſon généraliſſime à vie. Il lui demanda ſi elle le
„ croyoit ſérieuſement? Elle ayant répondu qu'oui: Si
„ j'étois une vieille femme, repliqua-t-il, peut-être que
„ je le croirois auſſi, mais je vous prie de ne vous plus
„ mêler d'affaire d'état. Il a épouſé la ſœur cadette
„ du Shah Huſſeïn, dont on dit qu'il a une fille. Il a
„ d'ailleurs de ſes concubines pluſieurs enfans, & deux
„ fils d'une femme qu'il avoit épouſée dans le tems
„ de ſon obſcurité. Quoique d'ordinaire il charge lui-
„ même à la tête de ſes troupes, il n'a jamais reçu la
„ plus petite égratignure; cependant il a eu pluſieurs
„ chevaux tués ſous lui, & ſon armure ſouvent effleurée
„ par des bales „.

M. Fraſer ajoute qu'il a entendu dire & qu'il a vu lui-même pluſieurs autres choſes ramarquables de ce prince, & propres à convaincre toute la terre qu'il y a peu de ſiecles qui aient produit un homme auſſi étonnant: cela ſe peut; mais à juger de cet homme ſingulier ſelon les idées de la droite raiſon, je ne vois en lui qu'un ſcélérat d'une ambition ſans bornes, qui ne connoiſſoit ni humanité, ni fidélité, ni juſtice, toutes les fois qu'il ne pouvoit la fatisfaire. Il n'a fait uſage de ſa bravoure, de ſon habileté & de ſa conduite, que de concert avec ſes vues ambitieuſes. Il n'a reſpecté aucun des devoirs les plus ſacrés pour s'élever à quelque point de grandeur, & ce point étoit toujours au-deſſous de ſes deſirs. Enfin, il a ravagé le monde, déſolé l'Inde & la *Perſe* par les plus horribles brigandages; & ne mettant aucun frein à ſa brutalité, il s'eſt livré à tous les mouvemens furieux de ſa colere & de ſa vengeance, dans les cas mêmes où ſa modération ne pouvoit lui porter aucun préjudice.

J'ai tracé l'hiſtoire moderne des *Perſes*, leur hiſtoire ancienne eſt intimement liée avec celle des Medes, des Aſſyriens, des Egyptiens, des Babyloniens, des Juifs, des Parthes, des Carthaginois, des Scythes, des Grecs & des Romains. Cyrus, le fondateur de l'*empire des Perſes*, n'eut point d'égal dans ſont tems en ſageſſe, en valeur & en vertu. Hérodote & Xénophon ont écrit ſa vie; & quoiqu'il ſemble que ce dernier ait moins voulu faire l'hiſtoire de ce prince, que donner ſous ſon nom l'idée d'un héros parfait, le fond de ſon ouvrage eſt hiſtorique, & mérite plus de croyance que celui d'Hérodote. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PERSES, *Philoſophie des*, (*Hiſtoire de la Philoſop.*) Les ſeuls garans que nous ayons ici de l'hiſtoire de la Philoſophie, les Arabes & les Grecs ne ſont pas d'une autorité auſſi ſolide & auſſi pure qu'un critique ſévere le deſireroit. Les Grecs n'ont pas manqué d'occaſions de s'inſtruire des lois, des coutumes, de la religion & de la philoſophie de ces peuples; mais peu ſinceres en général dans leurs récits, la haine qu'ils portoient aux Perſes les rend encore plus ſuſpects. Qu'eſt-ce qui a pu les empêcher de ſe livrer à cette fureur habituelle de tout rapporter à leurs idées particulieres? La diſtance des tems, la légereté du caractere, l'ignorance & la ſuperſtition des Arabes n'affoibliſſent guere moins leur témoignage. Les Grecs mentent par orgueil; les Arabes mentent par intérêt. Les premiers défigurent tout ce qu'ils touchent pour ſe l'approprier; les ſeconds pour ſe faire valoir. Les uns cherchent à s'enrichir du bien d'autrui, les autres à donner du prix à ce qu'ils ont. Mais c'eſt quelque choſe que de bien connoître les motifs de notre méfiance, nous en ſerons plus circonſpects.

De Zoroaſtre. *Zerdusht* ou *Zaradusht*, ſelon les Arabes, & *Zoroaſtre*, ſelon les Grecs, fut les fondateur ou le reſtaurateur de la Philoſophie & de la Théologie chez les *Perſes*. Ce nom ſignifie l'*ami du feu*. Sur cette étymologie on a conjecturé qu'il ne déſignoit pas une perſonne; mais une ſecte. Quoi qu'il en ſoit, qu'il n'y ait jamais eu un homme appellé *Zoroaſtre*, ou qu'il y en ait eu pluſieurs de ce nom, comme quelques-uns le prétendent, on n'en peut guere reculer l'exiſtence au-delà du regne de Darius Hiſtaſpe. Il y la même incertitude ſur la patrie du premier Zoroaſtre. Eſt-il chinois, indien; perſe, medo-perſe ou mede? S'il en faut croire les Arabes, il eſt né dans l'Aderbijan, province de la Médie. Il faut entendre toutes les puérilités merveilleuſes qu'ils racontent de ſa naiſſance & de ſes premieres années; au reſte, elles ſont dans le génie des Orientaux, & du caractere de celles dont tous les peuples de la terre ont défiguré l'hiſtoire des fondateurs du culte religieux qu'ils avoient embraſſé. Si ces fondateurs n'avoient été que des hommes ordinaires, de quel droit eût-on exigé de leurs ſemblables le reſpect aveugle pour leurs opinions?

Zoroaſtre, inſtruit dans les ſciences orientales, paſſe chez les Iſlalites. Il entre au ſervice d'un prophete. Il y prend la connoiſſance du vrai Dieu. Il commet un crime. Le prophete, qu'on croit être Daniel ou Eſdras, le maudit; & il eſt attaqué de la lepre. Guéri apparemment, il erre; il ſe montre aux peuples, il fait des miracles; il ſe cache dans des montagnes; il en deſcend; il ſe donne pour un envoyé d'en-haut; il s'anonce comme le reſtaurateur & le réformateur du culte de ces mages ambitieux que Cambiſe avoit exterminés. Les peuples l'écoutent. Il va à Xix ou Ecbatane. C'étoit le lieu de la naiſſance de Smerdis, & le magianiſme y avoit encore des ſectateurs cachés. Il y prêche; il y a des révélations. Il paſſe de-là à Balch ſur les rives de l'Oxus, & s'y établit. Hiſtaſpe régnoit alors. Ce prince l'appelle. Zoroaſtre le confirme dans la religion des mages que Hiſtaſpe avoit gardée; il l'entraîne par des preſtiges; & ſa doctrine devient publique, & la religion de l'état. Il y en a qui le font voyager aux Indes, & conferer avec les branchmanes; mais c'eſt ſans fondement. Après avoir établi ſon culte dans la Bactriane, il vint à Suſe, où l'exemple du roi fut ſuivi de la converſion de preſque tous les courtiſans. Le magianiſme, ou plutôt la doctrine de Zoroaſtre ſe répandit chez les *Perſes*, les Parthes, les Bactres, les Choraſmiens, les Saiques, les Medes, & pluſieurs autres peuples barbares. L'intolérance & la cruauté du mahométiſme naiſſant n'a pu juſqu'à préſent en effacer toutes les traces. Il en reſte toujours dans la *Perſe* & dans l'Inde. De Suſe, Zoroaſtre retourna à Balch, où il éleva un temple au feu; s'en dit archimage, & travailla à attirer à ſon culte les rois circonvoiſins; mais ce zele ardent lui devint funeſte. Argaſpe, roi des Scythes, étoit très-attaché au culte des aſtres, c'étoit celui de ſa nation & de ſes aïeux. Zoroaſtre ne pouvant réuſſir auprès de lui par la perſuaſion, emploie l'autorité & la puiſſance de Darius. Mais Argaſpe indigné de la violence qu'on lui faiſoit dans une affaire de cette nature, prit les armes, entra dans la Bactriane, & s'en empara, malgré l'oppoſition de Darius, dont l'armée fut taillée en pieces. La deſtruction du temple patriarchal, la mort de ſes prêtres & celle de Zoroaſtre-même furent les ſuites de cette défaite. Peu de tems après Darius eut ſa revanche; Argaſpe fut battu, la province perdue recouverte, les temples conſacrés au feu rélevés, la doctrine de Zoroaſtre remiſe en vigueur, & l'azur guſtaſp, ou l'édifice de Hyſtaſpe conſtruit. Darius en prit même le titre de grand-prêtre, & ſe fit appeller de ce nom ſur ſon tombeau. Les Grecs qui connoiſſoient bien les affaires de la *Perſe*, gardent un profond ſilence ſur ces événemens, qui peut être ne ſont que des fables inventées par les Arabes, dont il faudroit réduire le récit à ce qu'il y eut dans un tems un impoſteur qui prit le nom de Zoroaſtre déja révéré dans la *Perſe*, attira le peuple, ſéduiſit la cour par des preſtiges, abolit l'idolâtrie, & lui ſubſtitua l'ancien culte du feu, qu'il arrangea ſeulement à ſa maniere. Il y a auſſi quelqu'apparence que cet homme n'étoit pas tout-à-fait ignorant dans la médecine & les ſciences naturelles & morales; mais que ce fut une encyclopédie vivante, comme les Arabes le diſent, c'eſt ſûrement un de ces menſonges pieux auxquels le zele qui ne croit jamais pouvoir trop accorder aux fondateurs de religion, ſe détermine ſi généralement.

Des Guebres. Depuis ces tems reculés, les Guebres ont perſiſté dans le culte de Zoroaſtre. Il y en a aux environs d'Iſpahan dans un petit village appellé de leur nom *Gauradab*. Les Muſulmans les regardent comme des infideles, & les traitent en conſéquence. Ils exercent-là les fonctions les plus viles de la ſociété; ils ne ſont pas plus heureux dans la Commanie; c'eſt la plus mauvaiſe province de la *Perſe*. On les y fait payer bien cher le peu d'indulgence qu'on a pour leur religion. Quelques-uns ſe ſont réfugiés à Surate & à Bombaye, où ils vivent en paix, honorés pour la ſainteté & la pureté de leurs mœurs, adorant un ſeul Dieu, priant vers le ſoleil, révérant le feu, déteſtant l'idolatrie, & attendant la réſurrection des morts & le jugement dernier. *Voyez l'article* GUEBRES *ou* GAURES.

Des livres attribués à Zoroaſtre. De ces livres le zend ou le zendaveſta eſt le plus célébre. Il eſt diviſé en deux parties; l'une comprend la liturgie ou les cérémonies à obſerver dans le culte du feu; l'autre preſcrit les devoirs de l'homme en général, & ceux de l'homme religieux. Le zend eſt ſacré; & les ſaintes Ecritures n'ont pas plus d'autorité parmi les Crétiens, ni l'alcoran parmi les Turcs. On penſe bien que Zoroaſtre le reçut auſſi d'en-haut. Il eſt écrit en langue & en caracteres *perſes*. Il eſt renfermé dans les temples; il n'eſt pas permis de le communiquer aux étrangers; & tous les jours de fêtes les prêtres en liſent quelques pages aux peuples. Thomas Hyde nous en avoit promis une édition; mais il ne s'eſt trouvé perſonne même en Angleterre qui ait voulu en faire les frais.

Le zend n'eſt point un ouvrage de Zoroaſtre; il faut en rapporter la ſuppoſition au tems d'Euſebe. On y trouve des pſeaumes de David; on y raconte l'origine du monde d'après Moyſe; il y a les mêmes choſes ſur le déluge; il y eſt parlé d'Abraham, de Joſeph & de Salomon. C'eſt une de ces productions telles qu'il en parut une infinité dans ces ſiecles où toutes les ſectes qui étoient en grand nombre, cherchoient à prévaloir les uns ſur les autres par le titre d'ancienneté. Outre le zend, on dit que Zoroaſtre avoit encore écrit dans ſon traité quelques centaines de milliers de vérités ſur différens ſujets.

Des oracles de Zoroaſtre. Il nous en reſte quelques fragmens qui ne font pas grand honneur à l'anonyme qui les a fabriqués; quoiqu'ils ayent eu de la réputation parmi les platoniciens de l'école d'Alexandrie, c'eſt qu'on n'eſt pas difficile ſur les titres qui autoriſent nos opinions. Ces philoſophes n'étoient pas fâchés de retrouver quelques-unes de leurs idées dans les écrits d'un ſage auſſi vanté que Zoroaſtre.

Du mage Hyſtaſpe. Cet Hyſtaſpe eſt le pere de Darius, il ſe fit chef des mages. Il y eut là-dedans plus de politique que de religion. Il doubla ſon autorité ſur les peuples en réuniſſant dans ſa perſonne les titres de pontife & de roi. L'incovénient de cette reunion, c'eſt qu'un ſeul homme ayant à ſoutenir deux grands caracteres, il arrive ſouvent que le roi deshonore le pontife ou que le pontife rabaiſſe le roi.

D'Oſtanès ou d'Otanès. On prétend qu'il y eut pluſieurs mages de ce nom, & qu'ils donnerent leur nom à la ſecte entiere qui en fut appellée *oſtanite*. On dit qu'Oſtanès ou Otanès cultiva le premier l'Aſtronomie chez les *Perſes*. On lui attribue un livre de chimie. Ce fut lui qui initia Démocrite aux myſteres de Memphis. Il n'y a que le rapport des tems qui contrediſe cette fable.

Du mot mage. Ceux qui le dérivent de l'ancien mot *mog*, qui dans la *Perſe* & dans la Médie ſignifioit *adorateur* ou *prêtre du feu*, en ont trouvé l'étymologie la plus vraiſſemblable.

De l'origine du magianiſme. Cette doctrine étoit établie dans l'empire de Babilone & d'Aſſyrie, & chez d'autres peuples de l'orient long-tems avant la fondation des *Perſes*. Zoroaſtre n'en fut que le reſtaurateur. Il faut en conclure de-là l'extrème ancienneté.

Du caractere d'un mage. Ce fut un théologien & un philoſophe. Un mage naiſſoit toujours d'un autre mage. Ce fut dans le commencement une ſeule famille peu nombreuſe qui s'accrut en elle-même; les peres ſe marioient avec leurs filles, les fils avec leurs méres, les freres avec leurs ſœurs. Epars dans les campagnes, d'abord ils n'occuperent que quelques bourgs; ils fonderent enſuite des villes, & ſe multiplierent au point de diſputer la ſouveraineté aux monarques. Cette confiance dans leur nombre & leur autorité les perdit.

Des claſſes des mages. Il étoient diviſés en trois claſſes. Une claſſe infime attachée aux ſervices des temples; une claſſe ſupérieure qui commandoit à l'autre; & un archimage qui étoit le chef de toutes les deux. Il y avoit auſſi trois ſortes de temples; des oratoires où le feu étoit gardé dans une lampe; des temples où il s'entretenoit ſur un autel; & une baſilique, le ſiege de l'archimage, & le lieu où les adorateurs alloient faire leurs grandes dévotions.

Des devoirs des mages. Zoroaſtre leur avoit dit: Vous ne changerez ni le culte, ni les prieres. Vous ne vous emparerez point du bien d'autrui. Vous fuirez le menſonge. Vous ne laiſſerez entrer dans votre cœur aucun deſir impur; dans votre eſprit aucune penſée perverſe. Vous craindrez toute ſouillure. Vous oublierez l'injure. Vous inſtruirez les peuples. Vous préſiderez aux mariages. Vous fréquenterez ſans ceſſe les temples. Vous méditerez le zendaveſta: ce ſera votre loi, & vous n'en reconnoîtrez point d'autre: & que le ciel vous puniſſe éternellement, ſi vous ſouffrez qu'on le corrompe. Si vous êtes archimage, obſervez la pureté la plus rigoureuſe. Purifiez-vous de la moindre faute par l'ablution. Vivez de votre travail. Recevez la dixme des peuples. Ne ſoyez ni ambitieux, ni vain. Exercez les œuvres de la miſéricorde; c'eſt le plus noble emploi que vous puiſſiez faire de votre richeſſe. N'habitez pas loin des temples, afin que vous puiſſez y entrer ſans être apperçu. Lavez vous ſouvent. Soyez frugal. N'approchez point de votre femme les jours de ſolemnité. Surpaſſez les autres dans la connoiſſance des ſciences. Ne craignez que Dieu. Reprenez fortement les méchans: de quelque rang qu'ils ſoient, n'ayez aucune indulgence pour eux. Allez porter la vérité aux ſouverains. Sachez diſtinguer la vraie révélation de la fauſſe. Ayez toute confiance dans la bonté divine. Attendez le jour de ſa manifeſtation, & ſoyez-y toujours préparé. Gardez ſoigneuſement le feu ſacré; & ſouvenez-vous de moi juſqu'à la conſommation des ſiecles, qui ſe fera par le feu.

Des ſectes des mages. Quelque ſimple que ſoit un culte, il eſt ſujet à des héréſies. Les hommes ſe diviſent bien entr'eux ſur des choſes réelles; comment s'accorderoient-ils long-tems ſur des objets imaginaires? Ils ſont abandonnés à leur imagination, & il n'y a aucune expérience qui puiſſe les réunir. Les mages admettoient deux principes, un bon & un mauvais; l'un de la lumiere, l'autre des ténebres: étoient-ils co-éternels? Ou, y avoit il priorité & poſtériorité dans leur exiſtence? Premier objet de diſcuſſion; premiere héréſie; premiere cauſe de haine, de trahiſon & d'anathème.

De la philoſophie des mages. Elle avoit pour objet Dieu, l'origine du monde, la nature des choſes, le bien, le mal, & la regle des devoirs. Le ſyſtème de Zoroaſtre n'étoit pas l'ancien; cet homme profita des circonſtances pour l'altérer, & faire croire au peuple tout ce qu'il lui plut. La diſtance des terres, les menſoges des grecs, les fables des arabes, les ſymboles & l'emphaſe des orientaux, rendent ici la matiere très-obſcure.

Des dieux des Perſes. Ces nations adoroient le ſoleil; ils avoient reçu ce culte des Chaldéens & des Aſſyriens. Ils appelloient ce dieu *Mithras*; ils joignoient à Mithras Oroſmade & Arimane.

Mais il faut bien diſtinguer ici la croyance des hommes inſtruits, de la croyance du peuple. Le ſoleil étoit le dieu du peuple; pour les théologiens ce n'étoit que ſon tabernacle.

Mais en remontant à l'origine, Mithras ne ſera qu'un de ces bienfaiteurs des hommes, qui les raſſembloient, qui les inſtruiſoient, qui leur rendoient la vie plus ſupportable & plus ſûre, & dont ils faiſoient enſuite des dieux. Celui des peuples d'Orient s'appelloit *Mithras*. Son ame au ſortir de ſon corps s'envola au ſoleil, & de-là le culte du ſoleil, & la divinité de cet aſtre.

On n'a qu'à jetter les yeux ſur les ſymboles de Mithras pour ſentir toute la force de cette conjecture. C'eſt un homme robuſte; il eſt ceint d'un cimetere; il eſt couronné d'une tiarre; il eſt aſſis ſur un taureau, il conduit l'animal féroce, il le frappe, il le tue. Quels ſont les animaux qu'on lui ſacrifie? des chevaux. Quels compagnons lui donne-t-on? des chiens.

L'hiſtoire d'un homme défigurée, eſt devenue un ſyſtème de religion. Rien ne peut ſubſiſter entre les hommes ſans s'altérer; il faut qu'un ſyſtème de religion; fût-il révélé, ſe corrompe à la longue, à moins qu'une autorité infaillible n'en aſſure la pureté. Suppoſons que Dieu ſe montrât aux hommes ſous la forme d'un grand ſpectre de feu, qu'élevé au-deſſus du globe qui tourneroit ſous ſes pies, les hommes l'écoutaſſent en ſilence, & que d'une voix forte il leur dictât ſes lois, croit-on que ſes lois ſubſiſteroient incorruptibles? croit on qu'il ne vînt pas un tems où l'apparition même ſe révoquât en doute? Il n'y a que le ſéjour conſtant de la divinité parmi nous, ou par ſes miracles, ou par ſes prophetes, ou par un repréſentant infaillible, ou par la voix de la conſcience, ou par elle-même, qui puiſſe arrêter l'inconſtance de nos idées en matiere de religion. (1)

Mithras eſt un & triple; on retrouve dans ce triple Mithras des veſtiges de la trinité de Platon & de la nôtre.

Oro-

(1) C'eſt pour cela, que notre Religion catholique portant avec elle ces caracteres ſenſibles & permanens d'infaillibilité, ſubſiſte pour notre bien, & ſubſiſtera toujours pour éclairer tous les infideles.

Oroſmade ou Horſmidas eſt l'auteur du bien; Arimane eſt l'auteur du mal: écoutons Leibnitz ſur ces dieux. Si l'on conſidere, dit le philoſophe de Leipſick, que tous les potentats d'Aſie ſe ſont appellés *Horſmidas*, qu'Irmen ou Hermen eſt le nom d'un dieu ou d'un héros celto-ſcythe, on ſera porté à croire que l'Arimane des Perſes fut quelque conquérant d'occident, tels que furent dans la ſuite Gengis-Chan & Tamerlan, qui paſſa de la Germanie & de la Sarmatie dans l'Aſie, à-travers les contrées des Alains & des Maſſagetes, & qui fondit dans les états d'un Horſmidas, qui gouvernoit paiſiblement ſes peuples fortunés, & qui les défendit conſtamment contre les entrepriſes du raviſſeur. Avec le tems l'un fut un mauvais génie, l'autre un bon; deux principes contraires qui ſont perpétuellement en guerre, qui ſe défendent & ſe battent bien, & dont l'un n'obtient jamais une entiere ſupériorité ſur l'autre. Ils ſe partagent l'empire du monde, & le gouvernent, ainſi que Zoroaſtre l'établit dans ſa chronologie. Ajoutez à cela, qu'en effet au tems de Cyaxare, roi des Medes, les Scythes ſe répandirent en Aſie.

Mais comment un trait hiſtorique ſi ſimple, devient-il à la longue une fable ſi compliquée? C'eſt qu'on tranſporta dans la ſuite, au culte, aux dieux, aux ſtatues, aux ſymboles religieux, aux cérémonies, tout ce qui appartenoit aux ſciences, à l'Aſtronomie, à la Phyſique, à la Chimie, à la Métaphyſique & à l'hiſtoire naturelle. La langue religieuſe reſta la même; mais toutes les idées changerent. Le peuple avoit une religion & le prêtre une autre.

Principes du ſyſtème de Zoroaſtre. Il ne faut pas confondre ce ſyſtème, renouvellé avec l'ancien; celui des premiers mages étoit fort ſimple; celui de Zoroaſtre ſe compliqua.

1. Il ne ſe fait rien de rien.

2. Il y a donc un premier principe, infini, éternel, de qui tout ce qui a été & tout ce qui eſt, eſt émané.

3. Cette émanation a été très-parfaite & très-pure. Il faut la regarder comme la cauſe du mouvement, de la chaleur & de la vie.

4. Le feu intellectuel, très-parfait, très-pur, dont le ſoleil eſt le ſymbole, eſt le principe de cette émanation.

5. Tous les êtres ſont ſortis de ce feu, & les matériels & les immatériels. Il eſt abſolu, néceſſaire, infini; il ſe meut lui-même; il meut & anime tout ce qui eſt.

6. Mais la matiere & l'eſprit étant deux natures diamétralement oppoſées, il eſt donc émané du feu originel & divin, deux principes ſubordonnés, ennemis l'un de l'autre, l'eſprit & la matiere, Oroſmade & Arimane.

7. L'eſprit plus voiſin de ſa ſource, plus pur, engendre l'eſprit, comme la lumiere, la lumiere: telle eſt l'origine des dieux.

8. Les eſprits émané de l'océan infini de la lumiere intellectuelle, depuis Oroſmade, juſqu'au dernier, ſont & doivent être regardés, comme des natures lucides & ignées.

9. En qualité de nature lucides & ignées, ils ont la force de mouvoir, d'entretenir, d'échauffer, de perfectionner; & ils ſont bons. Oroſmade eſt le premier d'entr'eux; ils viennent d'Oroſmade: Oroſmade eſt la cauſe de toute perfection.

10. Le ſoleil, ſymbole de ſes propriétés, eſt ſon trône, & le lieu principal de ſa lumiere divine.

11. Plus les eſprits émanés d'Oroſmade s'éloignent de leur ſource, moins ils ont de pureté, de lumiere, de chaleur & de force motrice.

12. La matiere n'a ni lumiere, ni chaleur, ni force motrice; c'eſt la derniere émanation du feu éternel & premier. Sa diſtance en eſt infinie, auſſi eſt-elle ténébreuſe, inerte, ſolide & immobile par elle-même.

13. Ce n'eſt pas à ce principe de ſon émanation, mais à la nature néceſſaire de ſon émanation, à ſa diſtance du principe, qu'il faut attribuer ſes défauts. Ce ſont ces défauts, ſuite néceſſaire de l'ordre des émanations, qui en ſont l'origine du mal.

14. Quoiqu'Arimane ne ſoit pas moins qu'Oroſmade, une émanation du feu éternel, ou de Dieu, on ne peut attribuer à Dieu ni le mal, ni les ténebres de ce principe.

15. Le mouvement eſt éternel & très-parfait dans le feu intellectuel & divin; d'où il s'enſuit qu'il y aura une période à la fin de laquelle tout y retournera. Cet océan reprendra tout ce qui en eſt émané, tout, excepté la matiere.

16. La matiere ténébreuſe, froide, immobile, ne ſera point reçue à cette ſource de lumiere & de chaleur très-pure, elle reſtera, elle ſe mouvra, ſans ceſſe agitée par l'action du principe lumineux; le principe lumineux attaquera ſans ceſſe ſes ténebres, qui lui réſiſteront, & qu'elle affoiblira peu-à-peu, juſqu'à ce qu'à la ſuite des ſiecles atténuée, diviſée, éclairée autant qu'elle peut l'être, elle approche de la nature ſpirituelle.

17. Après un long combat, des alternatives infinies, les ténebres ſeront chaſſées de la matiere; ſes qualités mauvaiſes ſeront détruites; la matiere même ſera bonne, lucide, analogue à ſon principe qui la réabſorbera, & d'où elle émanera de rechef, pour remplir tout l'eſpace & ſe répandre dans l'univers. Ce ſera le regne de la félicité parfaite.

Voilà le ſyſtême oriental, tel qu'il nous eſt parvenu après avoir paſſé, au ſortir des mains des mages, entre celles de Zoroaſtre, & de celles-ci, entre les mains des Pythagoriciens, des Stoïciens & des Platoniciens, dont on y reconnoît le ton & les idées.

Ces philoſophes le porterent à Coſroès. Auparavant la ſainteté en avoit été conſtatée par des miracles à la cour de Sapor; ce n'étoit alors qu'un manichéiſme aſſez ſimple.

Le ſadder, ouvrage où la doctrine zoroaſtrique eſt expoſée, emploie d'autres expreſſions; mais c'eſt le même fonds. Il y a un Dieu: il eſt un, très-ſaint: rien ne lui eſt égal: c'eſt le Dieu de puiſſance & de gloire. Il a créé dans le commencement un monde d'eſprits purs & heureux; au bout de trois mille ans, ſa volonté, lumiere reſplendiſſante, ſous la forme de l'homme. Soixante & dix anges du premier ordre l'ont accompagnée; & elle a créé le ſoleil, la lune, les étoiles & les ames des hommes. Après trois autres mille ans, Dieu créa au-deſſous de la lune un monde inférieur, plein de matiere.

Des dieux & des temples. La doctrine de Zoroaſtre les rejettoit auſſi. La premiere choſe que Xerxès fit en Grece, ce fut de détruire les temples & les ſtatues. Il ſatisfaiſoit aux préceptes de ſa religion; & les Grecs le regardoient ſans doute comme un impie. Xerxès en uſoit ainſi, dit Cicéron, *ut parietibus excluderentur dii, quibus eſſe deberent omnia patentia & libera*: pour briſer les priſons des dieux. Les ſectateurs de culte des mages ont aujourd'hui la même averſion pour les idoles.

Abregé des prétendus oracles de Zoroaſtre. Il y a des dieux. Jupiter en eſt un. Il eſt très-bon. Il gouverne l'univers. Il eſt le premier des dieux. Il n'a point été engendré. Il exiſte de tous les tems. Il eſt le pere des autres dieux. C'eſt le grand, le vieil ouvrier.

Neptune eſt l'aîné de ſes fils. Neptune n'a point eu de mere. Il gouverne ſous Jupiter. Il a créé le ciel.

Neptune a eu des freres; ces freres n'ont point eu de mere. Neptune eſt au-deſſus d'eux.

Les autres dieux ont été tirés de la matiere, & ſont nés de Junon. Il y a des démons au-deſſous des dieux.

Le ſoleil eſt le plus vieux des enfans que Jupiter ait eu de leur mere. Le ſoleil & Saturne préſident à la génération des mortels, aux titans & aux dieux du tartare.

Les dieux prennent ſoin des choſes d'ici-bas, ou par eux-mêmes, ou par des miniſtres ſubalternes, ſelon les lois générales de Jupiter. Ils ſont la cauſe du bien: rien de mal ne nous arrive par eux. Par un deſtin inévitable, indéclinable, dépendant de Jupiter, les dieux ſubalternes exécutent ce qu'il y a de mieux.

L'univers eſt éternel. Les premiers dieux nés de Jupiter, & les ſeconds n'ont point eu de commencement, n'auront point de fin; ils ne conſtituent tous enſemble qu'une ſorte de tout.

Le grand ouvrier qui a pu faire le tout, le mieux qu'il étoit poſſible, l'a voulu, & il n'a manqué à rien.

Il conſerve & conſervera éternellement le tout immobile & ſous la même forme.

L'ame de l'homme, alliée aux dieux, eſt immortelle. Le ciel eſt ſon ſéjour: elle y eſt & elle y retournera.

Les dieux l'envoient pour animer un corps, conſerver l'harmonie de l'univers, établir le commerce entre le ciel & la terre, & lier les parties de l'univers entr'elles, & l'univers avec les dieux.

La vertu doit être le but unique d'un être lié avec les dieux.

Le principe de la félicité principale de l'homme eſt dans ſa portion immortelle & divine.

Suite des oracles ou fragmens. Nous les expoſons dans la langue latine, parce qu'il eſt preſqu'impoſſible de les rendre dans la nôtre.

Unitas dualitatem genus; Dyas enim apud eam ſedet, & intellectuali luce fulgurat, inde trinitas, & hæc trinitas in toto mundo lucet & gubernat omnia.

Voilà bien Mythras, Oroſmade & Arimane; mais ſous la forme du chriſtianiſme. On croiroit en liſant ce paſſage, entendre le commencement de l'évangile ſelon S. Jean.

Deus fons fontium, omnium matrix, continens omnia, undè generatio variè ſe manifeſtantis materiæ, unde tra-

ctus

ctus præter inſiliens cavitatibus, mundorum, incipit deorſum tendere radios admirandos.

Galimathias, moitié chrétien, moitié platonicien & cabaliſtique.

Deus intellectualem in ſe ignem proprium comprehendens, cuncta perficit & mente tradit ſecundâ; ſicque omnia ſunt ab uno igne progenita, patre genita lux.

Ici le Platoniciſme ſe mêle encore plus évidemment avec la doctrine de Zoroaſtre.

Mens patris ſtriduit, intelligens indefeſſo conſilio; omniformes ideæ fonte vero ab uno evolantes exſilierunt, & diviſæ intellectualem ignem ſunt nactæ.

Propoſition toute platonique, mais embarraſſée de l'allégorie & du verbiage oriental.

Anima exiſtens, ignis ſplendens, vi patris immortalis manet & vitæ domina eſt, & tenet mundi multas plenitudines, mentem enim imitatur; ſed habet congenitum quid corporis.

Il eſt incroyable en combien de façons l'eſprit inquiet ſe replie. Ici on apperçoit des veſtiges de Léibnitianiſme.

Opifex qui fabricatus eſt mundum, erat ignis moles, qui totum mundum ex igne & aqua & terra & aere omnia compoſuit.

Ces élémens étoient regardés par les Zoroaſtriens comme les canaux matériels du feu élémentaire.

Oportet te feſtinare ad lucem & patris radios, unde miſſa eſt tibi anima multam induta lucem, mentem enim in anima repoſuit & in corpore depoſuit.

Ici l'expreſſion eſt de Zoroaſtre, mais les idées ſont de Platon.

Non deorſum prorſus ſis eſt nigritantem mundum, cui profunditas ſemper infida ſubſtrata eſt & hædes, circum quaque nubilis ſquallidus, idolis gaudens, amens, præceps, tortuoſus, cæcum, profundum ſemper convolvens, ſemper tegens obſcurum corpus iners & ſpiritu carens, & oſor lucis mundus & tortuoſa fluenta, ſub quâ multi trahuntur.

Galimatias mélancholique, prophétique & ſybillain.

Quære animi canalem, undè aut quo ordine ſervus factus corporis, in ordinem à quo effluxiſti, iterum reſurgas.

C'eſt la deſcente des ames dans les corps, ſelon, l'hypotheſe platonicienne.

Cogitatio igne tota primum habet ordinem; mortalis enim ignis proximus factus, à Deo lumen habebit.

Puiſqu'on vouloit faire paſſer ces fragmens ſous le nom de Zoroaſtre, il falloit bien revenir au principe ignée.

Lunæ curſum & aſtrorum progreſſum & ſtrepitum dimitte, ſemper currit opere neceſſitatis; aſtrorum progreſſus tui gratiâ non eſt editus.

Ici l'auteur a perdu de vûe la doctrine de Zoroaſtre, qui eſt toute aſtrologique; & il a dit quelque choſe de ſenſé.

Natura ſuadet eſſe dæmonas puros, & mala materiæ germinia, utilia & bona, &c.

Ces démons n'ont rien de commun avec le magianiſme; & il ſont ſortis de l'école d'Alexandrie.

Philoſophie morale des Perſes. Ils recommandent la chaſteté, l'honnêteté, le mépris des voluptés corporelles, du faſte, de la vengeance des injures; ils défendent le vol; il faut craindre; reflêchir; conſulter la prudence dans ſes actions; fuir le mal, embraſſer le bien; commencer le jour par tourner ſes penſées vers l'être ſuprême; l'aimer, l'honorer, le ſervir; regarder le ſoleil quand on le prie de jour, la lune quand on s'adreſſe à lui de nuit; car la lumiere eſt le ſymbole de leur exiſtence & de leur préſence; & les mauvais génies aiment les ténebres.

Il n'y a rien dans ces principes qui ne ſoit conforme au ſentiment de tous les peuples, & qui appartienne plus à la doctrine de Zoroaſtre, que d'aucun autre philoſophe.

L'amour de la vérité eſt la fin de tous les ſyſtèmes philoſophiques; & la pratique de la vertu, la fin de toutes les légiſlations: & qu'importe par quels principes on y ſoit conduit! (1)

Perses, ſ. f. (*Comm.*) ce ſont les toiles tant brodées que peintes, qui nous viennent de la Perſe, & qui ſont ordinairement de lin; au lieu que celles des Indes ſont de coton: elles ſont eſtimées, parce que les deſſeins en ſont beaux, & les toiles très-fines & bien luſtrées. Elles s'impriment de même que les autres avec des planches de bois.

Perse, (*Chimie.*) eſt auſſi un terme de Chimie. Quand un corps eſt diſtillé ſimplement & ſans l'addition qu'on fait d'ordinaire d'une autre matiere pour l'élever; on dit qu'il eſt diſtillé *per ſe*, c'eſt-à-dire, ſans addition. *Voyez* Distillation.

L'eſprit volatil de corne de cerf s'éleve de lui-même à la diſtillation, en quoi il differe de celui qu'on diſtille par l'addition de la chaux.

Le mercure qui a été calciné par une douce mais longue chaleur, dans l'œuf philoſophique, s'appelle *du mercure précipité per ſe*. *Voyez* Mercure & *voyez* Œuf philosophique.

PERSEA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Il s'éleve du milieu de cette fleur un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit charnu & mol, qui renferme une ſemence dure, diviſée en deux lobes, & enveloppée d'une ſorte de membrane ou de péricarde. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* Plante.

La beauté de cet arbre, qui eſt toujours, verd, l'odeur aromatique de ſes feuilles, leur reſſemblance à une langue, & celle de ſon noyau à un cœur, ſont la ſource des myſteres que les Egyptiens y avoient attachés; ils l'avoient conſacré à Iſis, & mettoient ſon fruit ſur la tête de leurs idoles, quelquefois entier, & d'autres fois ouvert, pour faire paroître l'amande: cette figure de poire doit toujours le faire diſcerner du lotus par les antiquaires curieux de déchiffrer les monumens antiques.

Tous les anciens parlent de cet arbre: Théophraſte, Strabon, Plutarque, Dioſcoride, Pline & Galien. Ils diſent qu'il a été planté à Memphis par Perſée, qui lui a donné ſon nom; que ſes feuilles ſont amples, fermes, d'une odeur agréable; que ſes fleurs naiſſent en grappe; que ſon fruit eſt oblong; & qu'il contient une eſpece d'amande du goût de la châtaigne. On ne retrouve plus aujourd'hui cet arbre en Egypte.

Le *perſea* des modernes approche beaucoup de celui d'Egypte; on l'appelle en françois *poirier* de la nouvelle-Eſpagne; c'eſt le *prunifera arbor, fructu maximo, pyriformi viridi, pericarpio eſculento butyraceo, nucleum unicum maximum, oſſiculo nullo tectum, cingente*. Catal. Jamaic. 185.

Il s'étend fort au large, & conſerve toujours ſa verdure; ſes feuilles ſont ſemblables à celles du laurier à larges feuilles. Ses fleurs ſont à ſix pétales, & naiſſent en grappes. Son fruit a d'abord la figure d'une prune, & s'alonge en poire en muriſſant; il eſt noir, d'un goût agréable, & contient une amande douce, faite en cœur. Cet arbre croît dans la Jamaïque. (*D. J.*)

PERSÉCUTER, v. act. PERSÉCUTEUR, ſ. m. & PERSÉCUTION, ſ. f. (*Droit naturel, Politique & Morale.*) la *perſécution* eſt la tyrannie que le ſouverain exerce ou permet que l'on exerce en ſon nom contre ceux de ſes ſujets qui ſuivent des opinions différentes des ſiennes en matiere de religion.

L'hiſtoire ne nous fournit que trop d'exemples de ſouverains aveuglés par un zèle dangereux, ou guidés par une politique barbare, ou ſéduits par des conſeils odieux, qui ſont devenus les *perſécuteurs* & les bourreaux de leurs ſujets, lorſque ces derniers avoient adopté des ſyſtèmes religieux qui ne s'accordoient point avec les leurs. Sous Rome payenne les empereurs *perſécuterent* & la religion chrétienne avec une violence & une cruauté qui font frémir. Les diſciples du Dieu de la paix leur paroiſſoient des novateurs dangereux qui méritoient les traitemens les plus barbares. La providence ſe ſervit de ces *perſécutions* pour étendre la foi chez tous les peuples de la terre, & le ſang des martyrs devint un germe fécond qui multiplia les diſciples de J. C. *ſanguis martyrum ſemen chriſtianorum*.

A peine l'Egliſe eut-elle commencé à reſpirer ſous les empereurs chrétiens, que ſes enfans ſe diviſerent ſur ſes dogmes, & l'arianiſme protégé par pluſieurs ſouverains, excita contre les défenſeurs de la foi ancienne des *perſécutions* qui ne le cédoient guere à celles du paganiſme. Depuis ce tems de ſiecle en ſiecle l'erreur appuyée du pouvoir a ſouvent *perſécuté* la vérité, & par une fatalité déplorable, les partiſans de la vérité, oubliant la modération que preſcrit l'évangile & la raiſon, ſe ſont ſouvent abandonnés aux mêmes excès qu'ils avoient juſtement reprochés à leurs oppreſſeurs. Delà ces *perſécutions*, ces ſupplices, ces proſcriptions, qui ont inondé le monde chrétien de flots de ſang, & qui ſouillent l'hiſtoire de l'Egliſe par les traits de la cruauté la plus rafinée. Les paſſions des *perſécuteurs* étoient allumées par un faux zèle, & autoriſées par la cauſe qu'ils

vou-

(1) Mais on s'expoſe d'y être mal conduit, ſi on ne prend pour guides les SS. Peres & la revelation.

vouloient ſoutenir, & ils ſe ſont cru tout permis pour venger l'Etre ſuprème. On a penſé que le Dieu des miſéricordes approuvoit de pareils excès, que l'on étoit diſpenſé des lois immuables de l'amour du prochain & de l'humanité pour des hommes que l'on ceſſoit de regarder comme ſes ſemblables, dès-lors qu'ils n'avoient point la même façon de penſer. Le meurtre, la violence & la rapine ont paſſé pour des actions agréables à la Divinité, & par une audace inouie, on s'eſt arrogé le droit de venger celui qui s'eſt formellement réſervé la vengeance. Il n'y a que l'ivreſſe du fanatiſme & des paſſions, ou l'impoſture la plus intéreſſée qui ait pu enſeigner aux hommes qu'ils pouvoient, qu'ils devoient même détruire ceux qui ont des opinions différentes des leurs, qu'ils étoient diſpenſés envers eux des lois de la bonne foi & de la probité. Où en ſeroit le monde ſi les peuples adoptoient ces ſentimens deſtructeurs? L'univers entier, dont les habitans different dans leur culte & leurs opinions, deviendroit un théâtre de carnages, de perfidies & d'horreurs. Les mêmes droits qui armeroient les mains des Chrétiens, allumeroient la fureur inſenſée du muſulman, de l'idolâtre, & toute la terre ſeroit couverte de victimes que chacun croiroit immoler à ſon Dieu.

Si la *perſécution* eſt contraire à la douceur évangélique & aux lois de l'humanité, elle n'eſt pas moins oppoſée à la raiſon & à la ſaine politique. Il n'y a que les ennemis les plus cruels du bonheur d'un état qui aient pu ſuggérer à des ſouverains que ceux de leurs ſujets qui ne penſoient point comme eux étoient devenus des victimes dévouées à la mort & indignes de partager les avantages de la ſociété. L'inutilité des violences ſuffit pour déſabuſer de ces maximes odieuſes. Lorſque les hommes, ſoit par les préjugés de l'éducation, ſoit par l'étude & la réflexion, ont embraſſé des opinions auxquelles ils croient leur bonheur éternel attaché, les tourmens les plus affreux ne font que les rendre plus opiniâtres; l'ame invincible au milieu des ſupplices s'applaudit de jouir de la liberté qu'on veut lui ravir; elle brave les vains efforts du tyran & de ſes bourreaux. Les peuples ſont toujours frappés d'une conſtance qui leur paroît merveilleuſe & ſurnaturelle; ils ſont tentés de regarder comme des martyrs de la vérité les infortunés pour qui la pitié les intéreſſe; la réligion du perſécuteur leur devient odieuſe; la perſécution fait des hypocrites & jamais des proſélytes. Philippe II. ce tyran dont la politique ſombre crut devoir ſacrifier à ſon zèle inflexible cinquante-trois mille de ſes ſujets pour avoir quitté la religion de leurs peres, & embraſſé les nouveautés de la réforme, épuiſa les forces de la plus puiſſante monarchie de l'Europe. Le ſeul fruit qu'il recueillit fut de perdre pour jamais les provinces du Pays-bas excédées de ſes rigueurs. La fatale journée de la S. Barthélemi, où l'on joignit la perfidie à la barbarie la plus cruelle, a-t-elle éteint l'héréſie qu'on vouloit opprimer? Par cet événement affreux la France fut privée d'une foule de citoyens utiles; l'héréſie aigrie par la cruauté & par la trahiſon reprit des nouvelles forces, & les fondemens de la monarchie furent ébranlés par des convulſions longues & funeſtes.

L'Angleterre, ſous Henri VIII. voit traîner au ſupplice ceux qui refuſent de reconnoître la ſuprémacie de ce monarque capricieux; ſous ſa fille Marie, les ſujets ſont punis pour avoir obéi à ſon pere.

Loin des ſouverains, ces conſeillers intéreſſés qui veulent en faire les bourreaux de leurs ſujets. Ils leur doivent des ſentimens de pere, quelles que ſoient les opinions qu'ils ſuivent lorſqu'elles ne troublent point l'ordre de la ſociété. Elles ne le troubleront point lorſqu'on n'emploiera pas contr'elles les tourmens & la violence. Les princes doivent imiter la divinité, s'ils veulent en être les images ſur la terre; qu'ils levent les yeux au ciel, ils verront que Dieu fait lever ſon ſoleil pour les méchans comme pour les bons, & que c'eſt une impiété ou une folie que d'entreprendre de venger le très-haut. *Voyez* Tolérance. (1)

Persécution, (*Théol.*) on compte ordinairement vingt-quatre *perſécutions* depuis Jeſus-Chriſt juſqu'à nous. Le P. Riccioli en ajoute deux qui ſont la premiere & la derniere dans l'ordre que nous allons indiquer.

1°. Celle de Jéruſalem, excitée par les Juifs contre S. Etienne, & continuée par Hérode Agrippa, contre S. Jacques, S. Pierre & les autres.

La ſeconde, ſous Néron, commencée l'an 64 de J. C. à l'occaſion de l'incendie de Rome, dont on accuſa fauſſement les Chrétiens; elle dura juſqu'à l'an 68.

La troiſieme, ſous Domitien, depuis l'an 90 juſqu'à l'année 96.

La quatrieme, ſous Trajan, commencée l'an 97; elle ceſſa en 116.

La cinquieme, ſous Adrien, depuis l'année 118 juſqu'à 129, avec quelques interruptions occaſionnées par les apologies de Quadrat & d'Ariſtide, en faveur des Chrétiens. Il y eut encore quelques martyrs ſous ſon regne en 136.

La ſixieme, ſous Antonin le Pieux; elle commença en 138, & finit en 153.

La ſeptieme, ſous Marc Aurele, depuis l'an 361 juſqu'en 174.

La huitieme, ſous Severe, commencée l'an 199, dura juſqu'à la mort de ce prince en 211.

La neuvieme, ſous Maximin, en 135; elle ne dura que trois ans.

La dixieme, ſous Dece en 249; elle ceſſa à ſa mort en 251; & dans ce court eſpace de tems elle fut une des plus ſanglantes. Ses ſucceſſeurs Gallus & Voluſien la renouvellerent deux ans après.

La onzieme, ſous Valerien & Gallien en 257; elle dura trois ans & demi.

La douzieme, ſous Aurélien, commencée l'an de J. C. 273, & continuée juſqu'en 275.

La treizieme, commencée par Dioclétien & Maximien l'an 303, & continuée ſous le nom du premier juſqu'en 310, quoiqu'il eût abdiqué l'empire. Maximien la renouvella en 312, & Licinius la fit durer juſqu'à l'an 315, que l'empereur Conſtantin donna la paix à l'Egliſe.

La quatorzieme fut ordonnée par Sapor II. roi de Perſe, à l'inſtigation des Mages & des Juifs, l'an 343; elle coûta ſelon Sozomene, la vie à 16 mille chrétiens.

La quinzieme, mêlée d'artifice & de cruauté, eſt celle que Julien ſuſcita contre les Chrétiens. Elle ne dura qu'un an.

La ſeizieme fut autoriſée par l'empereur Valens, arien, l'an 366, juſqu'en 378.

La dix-ſeptieme, ſous Iſdegerde, roi de Perſe, en 420; elle ne finit que trente ans après ſous le regne de Varannes V.

La dix-huitieme contre les Catholiques, pendant le regne de Génſeric, roi des Vandales, arien, depuis l'an 433, juſqu'en 476.

La dix-neuvieme, ſous le regne d'Huneric, ſucceſſeur de Genſeric, en 488; elle ne dura qu'un an.

La vingtieme, ſous Gondebaud, auſſi roi des Vandales, en 494.

La vingt-unieme, ſous Traſimond, ſucceſſeur de Gondebaud; elle commença en 504.

La vingt-deuxieme, par les Ariens en Eſpagne, ſous Leowigilde, roi des Goths, en 584, & finie ſous Recarede, deux ans après.

La vingt-troiſieme, ſous Coſroès II. roi de Perſe, depuis l'an 607, juſqu'en 627.

La vingt-quatrieme, inſtituée par les Iconoclaſtes, ſous Léon l'Iſaurique, depuis 726, juſqu'en 741; elle continua ſous Conſtantin Copronyme, juſqu'en 775.

La vingt-cinquieme fut donnée par Henri VIII. roi d'Angleterre, l'an 1534, contre tous les Catholiques, après que ce prince ſe fut ſéparé de l'égliſe romaine. Elle fut renouvellée par la reine Eliſabeth.

La vingt-ſixieme commença dans le Japon, l'an 1587, ſous le regne de Taïcoſama, à l'inſtigation des bonzes. Elle fut renouvellée en 1616, par le roi Xonguſama, & exercée avec encore plus de cruauté par Toxonguno qui lui ſuccéda, en 1631. Riccioli, *chronolog. réform. tom. III.*

Lactance a fait un traité *de la mort des perſécuteurs*, qui a été long-tems inconnu, & que M. Baluze a donné le premier au public. Quelques auteurs doutent que cet ouvrage ſoit véritablement de Lactance, mais M. Burnet qui l'a traduit en anglois, prouve qu'on doit le lui attribuer.

PERSÉE, ſ. m. *en Aſtronomie*, eſt une conſtellation de l'hémiſphere ſeptentrional, compoſée, ſelon Ptolomée, de 29 étoiles; d'autant, ſelon Tycho; & de 67, ſelon le catalogue britannique, *&c.*

(1) *Voyez* la note all'article Intolérance.

Persée, (*Mythol.*) tout ce que la fable débite de ce fils de Jupiter & de Danaé eſt une énigme inexplicable. Hérodote dit que non-ſeulement les peuples de Mycènes & d'Argos éleverent à ce prince des monumens héroïques, mais qu'il reçut de grands honneurs à Athènes où il eut un temple. Le même hiſtorien parle encore d'un autre temple de *Perſée*, qu'on lui bâtit à Chemnis en Egypte.

Ce héros fut mis dans le ciel parmi les conſtellations ſeptentrionales, avec Andromède ſon épouſe, Calliopée & Céphée. (*D. J.*)

PERSÉPHONÉ, (*Mythol.*) c'eſt un des noms de Proſerpine.

PERSÉPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de la Perſide, ſelon Ptolomée *l. VI. ch. iv.* qui la place dans les terres. Quinte-Curce la met à 20 ſtades de l'Araxe, & lui donne le titre de capitale de l'orient. Il eſt dit dans le *II. liv.* des Macchabées, *ch. vj. v.* 1. *& ſuiv.* qu'Antiochus Epiphanès étant à *Perſépolis*, dans le deſſein d'y piller un temple très-riche, tout le peuple courut aux armes, & le chaſſa de la ville avec ſa troupe; mais comme *Perſépolis* étoit ruinée de fond en comble du tems d'Antiochus Epiphanès, il y a néceſſairement une faute dans le texte du livre que nous venons de citer. Peut-être que l'auteur a mis *Perſépolis* pour ſignifier la capitale de la Perſe, quoique ſon vrai nom fût *Elymaïs*.

Ce qui nous intéreſſe le plus, ce ſont les ſuperbes maſures connues ſous le nom de *ruines de Perſépolis*. Ces ruines ſont dans une vaſte plaine ſur la riviere de Baudemir. L'ancien palais des rois de Perſe, communement nommé *la maiſon de Darius*, & appellé dans la langue du pays, *chelminar* ou *chilminar*, eſt à l'oueſt de cette plaine, au pié d'une montagne qui eſt de roche vive. La façade de ce ſuperbe bâtiment ruiné a ſix cens pas de large du nord au ſud, & trois cens quatre-vingt-dix pas de l'oueſt à l'eſt. On ne voit enſuite que reſtes de portiques, d'eſcaliers, de colonnes, de murailles, de figures d'hommes & d'animaux. Pluſieurs de ces colonnes ſont encore toutes entieres, ainſi que des niches, & des figures ſans nombre, grandes comme nature. On voit auſſi dans la montagne deux tombeaux taillés dans le roc, tous deux ayant environ 70 piés par en bas, autant de hauteur, & 40 piés de large.

Toutes ces ruines de *Perſépolis* ont été décrites dans pluſieurs livres, & copiées dans pluſieurs eſtampes. Il eſt vrai que la plûpart des écrivains qui en ont parlé, n'ont ſongé qu'à plaire par des relations pompeuſes, & que d'autres qui les ont examinées n'y ont point apporté les connoiſſances néceſſaires. Je crois que c'eſt à le Brun & à Thevenot que nous en devons la relation la plus exacte.

On ne ſauroit douter que ces ruines qu'ils ont décrites, ne ſoient celles d'un palais ſuperbe qui étoit décoré de magnifiques portiques, galeries, colonnes, & autres ornemens ſplendides. De plus, il eſt conſtant que les ruines de Chilminar, ſa ſituation, les veſtiges de l'édifice, les figures, leurs vêtemens, les ornemens, & tout ce qui s'y trouve, répond aux manieres des anciens Perſes, & a beaucoup de rapport à la deſcription que Diodore de Sicile donne de l'ancien palais de *Perſépolis*.

Cet auteur, *liv. XVII. ch. lxxj.* après avoir dit qu'Alexandre expoſa cette capitale du royaume de Perſe au pillage de ſes Macédoniens, à la réſerve du palais royal, décrit ce palais comme une piece particuliere en cette ſorte.

Ce ſuperbe édifice, dit-il, ou ce palais royal, eſt ceint d'un triple mur, dont le premier, qui étoit d'une grande magnificence, avoit 16 coudées d'élevation, & étoit flanqué de tours. Le ſecond ſemblable au premier quant à la ſtructure, étoit deux fois plus élevé. Le troiſieme eſt quarré, taillé dans le roc, & a 60 coudées de hauteur. Le tout étoit bâti d'une pierre très-dure, & qui promettoit une ſtabilité éternelle. A chacun des côtés il y a des portes d'airain, & des paliſſades de même métal, hautes de vingt coudées; les dernieres pour donner de la terreur, & les autres pour la ſureté du lieu. A l'orient du palais eſt une montagne appellée *la montagne royale*, qui en eſt éloignée de quatre cens piés, & où ſont les tombeaux des rois.

Il eſt certain que la deſcription de le Brun répond autant qu'il eſt poſſible à celle de Diodore, & l'on ne peut la lire ſans une eſpece d'admiration pour des maſures mêmes, échappées aux flambeaux dont Alexandre & la courtiſane Thaïs mirent *Perſépolis* en cendres. „ Mais étoit-ce un chef-d'œuvre de l'art, qu'un palais „ bâti aux piés d'une chaîne de rochers arides? Les co- „ lonnes qui ſont encore debout ne ſont aſſurément ni „ dans des belles proportions, ni d'un deſſein élégant. „ Les chapiteaux ſurchargés d'ornemens groſſiers, ont „ preſque autant d'hauteur que le fût des colonnes. Tou- „ tes les figures ſont auſſi lourdes que celles dont nos „ égliſes gothiques ſont encore malheureuſement ornées. „ Ce ſont en un mot des monumens de grandeur; mais „ non pas des monumens de goût. (*D. J.*)

PERSÉVÉRANCE, ſ. f. PERSÉVÉRANT, adj. (*Théol. morale.*) *la perſévérance* eſt le nom d'une vertu chrétienne qui nous rend capables de perſiſter dans la voie du ſalut juſqu'à la fin.

Les Catholiques diſtinguent deux ſortes de *perſévérances* finales; l'une purement paſſive & formelle, qui n'eſt autre choſe que la jonction actuelle & formelle de la grace ſanctifiante avec l'inſtant de la mort. C'eſt celle qui ſe rencontre dans les enfans qui meurent avant que d'avoir atteint l'âge de raiſon, & dans les adultes qui meurent immédiatement après avoir reçu la grace juſtifiante. L'autre qu'ils appellent *active* & *efficiente*, eſt celle qui nous fait perſévérer conſtamment dans les bonnes œuvres depuis l'inſtant que nous avons reçu la grace de la juſtification juſqu'à celui de la mort.

Les Pélagiens penſoient qu'on pouvoit perſévérer juſqu'à la fin par les ſeules forces de la nature, & les ſemi-Pélagiens, que la *perſévérance* dans la foi n'étoit pas un effet de la grace.

Les Catholiques au contraire penſent qu'on ne peut perſévérer juſqu'à la fin ſans la grace, & ſans une grace actuelle & ſpéciale diſtinguée de la grace ſanctifiante, quoiqu'elle ne ſoit pas diſtinguée des graces actuelles & ordinaires que Dieu leur accorde pour accomplir les commandemens, & que cette grace ne manque jamais aux juſtes que par leur faute. C'eſt la doctrine du deuxieme concile d'Orange. *can.* 25. & du concile de Trente, *ſeſſ.* 6. *cap. xj.*

Ils ajoutent qu'outre la grace ſanctifiante & les ſecours actuels, les juſtes ont beſoin d'une grace pour perſévérer *in actu* 1°. juſqu'à la fin, enſorte que ſans cette grace ils ne perſévereroient pas; & c'eſt ce qu'on appelle proprement le don de *perſévérance* dont ſaint Auguſtin a dit: *negare non poſſumus perſeverantiam in bono proficientem uſque in finem, magnum eſſe Dei munus. Lib. de corrept. & grat. c. xvj.* Or ce don, ſelon les Théologiens, outre les graces actuelles & ordinaires, renferme une grace de protection extérieure, qui éloigne d'eux tout danger, toute occaſion de chûte particulierement à l'heure de la mort. 2°. La collection de toutes les graces actuelles qui leur ſont néceſſaires pour opérer le bien, éviter le mal, vaincre les tentations, *&c.* 3°. Une providence & une prédilection ſpéciale de Dieu qui eſt la ſource & le principe de ces deux premiers avantages: C'eſt ce qu'enſeigne expreſſément ſaint Auguſtin *lib. de corrept. & grat. cap. vij.*

Les Arminiens & les Gomariſtes ſont fort partagés ſur l'article de la *perſévérance* finale; les derniers ſoutenans que la grace eſt inadmiſſible & *totalement* & *finalement*; d'où il s'enſuit que la *perſévérance* des juſtes eſt non-ſeulement infaillible, mais encore néceſſaire; les Arminiens au contraire prétendent que les perſonnes les plus affermies dans la piété & dans la foi, ne ſont jamais exemptes de chûte. Ce point de leur doctrine fut condamné dans le ſynode de Dordrecth. *Voyez* Arminiens *&* Arminianisme.

Perſévérance ſe prend auſſi pour un attachement ferme & conſtant à quelque choſe que ce ſoit, bonne ou mauvaiſe. On perſévere dans le vice ou dans la vertu.

PERSIA, (*Géog. anc.*) ou *Perſis*, royaume d'Aſie, qui a fait une grande figure dans le monde, & qui a ſouffert bien des révolutions. *Voyez* Perses, *empire des* (*hiſt. anc. & mod.*)

Quelquefois la Parthie ou la *Perſie* ont été des royaumes différens, & quelquefois le nom de *Perſe* a été commun à ces deux états, parce que tous deux ont été de tems en tems ſujets à un même roi, & habités par un même peuple. (*D. J.*)

PERSICAIRE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *perſicaria*, genre de plante dont la fleur n'a point de pétales, elle eſt compoſée de pluſieurs étamines qui ſortent d'un calice profondément découpé. Le piſtil devient dans la ſuite une ſemence applatie, de figure ovoïde-pointue, & renfermée dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* Plante.

Les fleurs ſont diſpoſées en épi aux ſommets des tiges & des branches: le calice eſt découpé en quatre quartiers; quelques Botaniſtes l'ont pris par erreur pour une fleur à quatre pétales: les étamines ſont au nombre de ſix; l'ovaire qui eſt au centre du calice eſt fécond, de figure oblique ou circulaire; il eſt muni d'un piſtil découpé en deux levres, & dentelé: la ſemence eſt plate & ter-

& terminée en forme d'ovale; une peau environne la tige à l'endroit d'où les feuilles ſortent, & entoure auſſi les petites branches à l'oppoſite des feuilles.

Toutes les *perſicaires* ſont douces ou âcres, & forment dix-neuf eſpeces dans Tournefort. La *perſicaire douce* commune eſt fort bien nommée par C. Bauhin, *perſicaria mitis*, *maculoſa*, *&* *non maculoſa*, en anglois, *the common mild-arſmart*.

Elle pouſſe pluſieurs tiges rondes à la hauteur d'un pié & plus, creuſes, rougeâtres, rameuſes, branchues, noueuſes, & couvertes d'une peau fort déliée. Ses feuilles ſont diſpoſées alternativement, longues & pointues, plus larges & plus amples que celles de la *perſicaire* âcre: elles ſont liſſes, marquées quelquefois au milieu d'une tache noirâtre ou de couleur plombée, faite en forme de croiſſant, & quelquefois ſans tache.

Ses fleurs naiſſent aux extrémités des tiges en forme de gros épis, elles ſont petites & attachées à de longs pédicules; chacune de ces fleurs eſt de monopétale, fendue en cinq parties, à ſix étamines de couleur ordinairement purpurine, quelquefois blanchâtre. Lorſque les feuilles ſont tombées, il leur ſuccede des ſemences applaties, faites en ovale pointue, liſſes & noirâtres; la racine eſt grêle & toute fibreuſe.

Cette plante a une ſaveur un peu acide, elle vient aux lieux humides, ſur le bord des étangs & des foſſés, & fleurit au mois de Juillet; ſes feuilles ſont eſtimées rafraichiſſantes.

La *perſicaire* âcre ou brûlante, nommée vulgairement curage, *perſicaria urens*, *ſeu hydropiper*, *I. R. H*, 509. pouſſe pluſieurs tiges ſemblables à celle de la *perſicaire douce*; les feuilles reſſemblent aux feuilles du pêcher, ce qui lui a fait donner le nom de *perſicaria*, mais elles ne ſont point tachetées, & leur ſaveur eſt preſque auſſi brûlante que celle du poivre, les fleurs ſont un peu plus pâles que celles de l'eſpece précédente, mais elles produiſent les mêmes ſemences; toute la plante eſt d'un goût poivré, âcre & mordicant, elle eſt annuelle.

On trouvera dans les Mémoires de l'acad. des Sciences, année 1703, la deſcription donnée par Tournefort de la *perſicaire* du levant, qu'il nomme *perſicaria orientalis*, *nicotianæ folio*, *calice florum purpureo*; c'eſt la plus grande & la plus belle eſpece de *perſicaire*. (*D. J.*)

Persicaire, (*Mat. méd.*) *perſicaire* douce, tachée ou ordinaire.

Tournefort aſſure dans les mémoires de l'académie royale des Sciences, *année* 1703, que cette plante eſt un des plus grands vulnéraires qu'il connoiſſe, & que ſa décoction dans du vin arrête la gangrene d'une maniere ſurprenante. Cette vertu qui ſeroit bien précieuſe, ſi elle étoit réelle, devroit être reconnue ſur une auſſi grande autorité que celle de Tournefort; s'il y avoit en médecine des autorités qui puſſent tenir lieu de l'obſervation répetée & conſtante. La *perſicaire* n'eſt point employée dans les gangrenes malgré cet éloge de Tournefort, peut-être par une négligence blâmable des Médecins, peut-être auſſi parce qu'on a éprouvé que ſon *inefficacité*, que ſes qualités extérieures rendent très-vraiſemblable, étoit auſſi très-réelle.

La tiſanne de cette plante eſt auſſi recommandée dans la dyſſenterie & dans les maladies de la peau.

Persicaire brulante, (*Mat. méd.*) piment ou poivre d'eau, curage.

Cette plante eſt regardée comme très-propre contre l'hydropiſie, la jauniſſe & les obſtructions du bas ventre; on peut donner ſes feuilles à la doſe d'une poignée en décoction dans l'eau ſimple ou dans un bouillon, mais ſa ſaveur âcre & brûlante empêche qu'on ne l'employe communément pour l'uſage intérieur; ſon application extérieure eſt plus commune, du moins plus praticable, car cette plante eſt en tout aſſez peu uſitée; ſes feuilles étant écraſées & appliquées ſur les parties actuellement affligées de la goutte, paſſent pour en ſoulager les douleurs; on dit la même choſe d'une petite tente formée avec ſes feuilles & introduite dans le creux d'une dent qui cauſe de la douleur. On la vente encore comme rongeant les chairs baveuſes des vieux ulceres, les détergeant & les diſpoſant à la cicatrice, comme diſſipant les enflures des jambes, *&c.*

Il eſt à peine utile de rapporter que la *perſicaire* brûlante a paſſé pour exercer ſes vertus ſur les parties internes en étant portée dans les ſouliers; qu'étant appliquée ſur la joue dans la douleur des dents, ou ſur les plaies & ſur les ulceres, tous ces maux diſparoiſſent, dès qu'elle a été détruite par la putréfaction ou la combuſtion. Quoique ce ſoient des Médecins de réputation qui aient imaginé ou adopté ces pauvretés, ce n'eſt qu'une anecdote toute commune de la crédulité ou de la charlatannerie médicale. (*b*)

PERSICUM MARE, (*Géog. anc.*) la *mer Perſique* & la mer Rouge ſont deux noms ſynonymes dans Hérodote, *l. IV. n.* 39. & dans Strabon, *l. VI.* La mer Rouge ſe prend néanmoins dans un ſens bien plus étendu que la *mer Perſique*. On a appellé autrefois *mer Rouge* ou *mer Erythrée*, cette partie de l'Océan indien qui mouille l'Arabie heureuſe au midi, & qui forme deux grands golfes, l'un à l'orient de l'Arabie appellé le *golfe Perſique*, & l'autre à l'occident nommé le *golfe Arabique*, qui retient encore à préſent le nom de *mer Rouge*. (*D. J.*)

PERSICUS SINUS, (*Géog. anc.*) grand golfe d'Aſie entre la Perſe & l'Arabie, & qui communique à l'Océan indien; Strabon, *l. xvj. p.* 765, dit que le golfe Perſique eſt auſſi appellé la *mer Perſique*, & qu'on lui donnoit encore le nom de *mer Rouge*, parce qu'on entendoit par *mer Rouge*, non-ſeulement la partie de l'Océan indien, & qui mouille l'Arabie au midi, mais encore le golfe Perſique & le golfe Arabique. Les Perſes ſelon Pline *l. VI. c. xxvj.* habiterent toujours le bord de la mer Rouge, ce qui fit qu'on donna le nom de *golfe Perſique* à cette partie de la mer Rouge qui ſéparoit la Perſe de l'Arabie. Plutarque *in Lucullo* appelle ce golfe *mer Babylonienne*. (*D. J.*)

PERSIENNES, ſ. f. (*Gram. & Menuiſ.*) jalouſies ou chaſſis de bois qui s'ouvrent en dehors comme des contrevents, & ſur leſquels ſont aſſemblés à égale diſtance des tringles de bois en abat-jour qui font le même effet que les ſtors, rompent la lumiere & donnent entrée à l'air dans un appartement.

Persiennes, ſortes des grilles de bois que l'on met aux fenêtres de l'étendoir des manufactures de papier; elles ſont compoſées d'une grille dormante, tant pleine que vuide, c'eſt-à-dire dont les barreaux ont autant de largeur que l'eſpace qu'ils laiſſent entr'eux, & d'une autre mobile qui peut gliſſer dans des couliſſes pratiquées en haut & en bas de la fenêtre. Lorſque la *perſienne* eſt ouverte, les barrreaux de la grille mobile ſont vis-à-vis de ceux de l'autre en cette ſorte, OOOO
OOOO; & lorſqu'elle eſt fermée, ils répondent vis-à-vis des intervalles que les premiers laiſſent entr'eux en cette maniere, OOOO
 OOOO. On eſt maître d'ouvrir plus ou moins cette grille, ſelon que les différens vents qui ſoufflent l'exigent; c'eſt une des choſes qui contribuent le plus à la blancheur du papier, que de le faire ſécher à-propos.

Persienne, Soie, ſ. f. (*Manufacture en ſoie.*) La *perſienne* ne differe du double fond qu'en ce qu'au lieu de 45 portées de poil, elle n'en contient que 22 & demie; & au lieu de quatre liſſes pour lever & quatre pour rabattre, elle n'en contient que deux pour l'un & deux pour l'autre. Le travail du reſte eſt le même qu'au double fond.

PERSIL, *apium*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en roſe & en ombelle, compoſée de pluſieurs pétales égaux diſpoſés en rond, & ſoutenus par un calice qui devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux ſemences fort menues, qui ſont relevées en boſſe, ſtriées d'un côté, & applaties de l'autre. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles ſont diviſées en aîles, ou qu'elles naiſſent ſur une côte branchue. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* Plante.

Sa racine eſt ſimple, longue, groſſe comme le doigt, garnie de quelques fibres blanchâtres, s'enfonçant profondément en terre, & bonne à manger; elle jette des tiges à la hauteur de trois ou quatre piés, de la groſſeur d'un pouce, rondes, cannelées, nouées, creuſes & rameuſes. Ses feuilles ſont compoſées d'autres feuilles vertes découpées, attachées à de longues queues. Ses fleurs naiſſent aux ſommets des tiges & des rameaux, en ombelles; chaque fleur eſt formée de cinq pétales diſpoſés en roſe; à ces fleurs ſuccedent des ſemences jointes deux, deux menues, cannelées, griſes, arrondies ſur le dos, d'un goût un peu âcre. On cultive beaucoup cette plante dans les jardins potagers; elle pouſſe ſa tige à la ſeconde année, fleurit en Juin & Juillet, & amene ſes ſemences à maturité en Août. L'uſage de cette plante remonte à l'antiquité la plus reculée, & elle a été vantée dans tous les tems comme un excellent légume.

Le *perſil* contient beaucoup de ſel âcre & une médiocre quantité d'huile exaltée; c'eſt apparemment par le principe de ce ſel âcre, que toutes les parties de cette plante ſont apéritives, propres à déſobſtruer, à provoquer les urines & les regles. Son uſage eſt très-commun dans la cuiſine & dans la Pharmacie; ſa racine ſe met dans le potage, & les feuilles par leur ſaveur agréable & aromatique, relevent pluſieurs ſortes d'alimens: cette mé-

même racine s'emploie dans les tiſanes & apozèmes apéritifs. La graine eſt une des quatre ſemences chaudes mineures: elle paſſe pour atténuante & diurétique.

Enfin cette plante étoit employée dans l'antiquité la plus reculée à divers autres égards; on la ſemoit ſur les tombeaux, & on en faiſoit des couronnes dont on ſe paroit à table. Dans Virgile, le berger Linus eſt couronné de cette plante, *apio ornatus amaro*. „ Mon jardin dit Horace à Philis, vous fournira de l'ache pour „ vous couronner, & du lierre avec lequel vous entendez à nouer vos cheveux avec tant de grace „.

Eſt in horto
Philli, nectendis apium *coronis;*
Eſt hederæ vis
Multa, qua crines religata fulges.

Les modernes cultivent dans les jardins deux autres *perſils*; l'un n'eſt qu'une variété de celui, dont on vient de parler, & qui s'en diſtingue ſeulement par ſes feuilles friſées & crêpées: on le nomme *perſil friſé*; l'autre s'éleve beaucoup plus haut, ſes feuilles ſont plus grandes, & les racines vivaces bonnes à manger, comme celles du céleri: on appelle cette eſpece *gros perſil*; c'eſt l'*apium hortenſe lactifolium* de Tournefort. (*D. J.*)

Persil, (*Diete & Mat. méd.*) *perſil* commun ordinaire des jardins, ou domeſtique. Tout le monde connoît l'uſage diététique de la racine & ſur-tout des feuilles de *perſil*. La racine ſe mange dans les potages, & leur donne un goût relevé & une odeur fort agréable. Les feuilles, ſoit entieres, ſoit hachées; crues & cuites fourniſſent un aſſaiſonnement fort commun aux viandes & aux poiſſons. Cette racine & ces feuilles employées dans les alimens, paſſent avec raiſon pour échauffantes; mais cette qualité devient à-peu-près indifférente par l'habitude à tous les ſujets ſains.

On emploie à titre de remede dans l'uſage intérieur, la racine & la ſemence de *perſil*. La racine entre dans les tiſanes, les apozèmes & les bouillons apéritifs deſtinés à purifier le ſang. On la croit diaphorétique & portant à la peau; c'eſt à ce dernier titre qu'on l'emploie ſous la forme de tiſane pour aider l'éruption de la petite vérole & de la rougeole.

La ſemence de *perſil* eſt une des quatre ſemences chaudes mineures. *Voyez* Semences chaudes.

L'application extérieure des feuilles de *perſil* pilées avec du lard ou du ſain-doux, ou bien arroſées avec de l'eau-de-vie, eſt un remede populaire aſſez efficace contre les contuſions, & pour diſſiper le lait des mammelles.

La racine de *perſil* entre dans l'eau générale, dans le ſirop de guimauve, celui des cinq racines & celui d'armoiſe; dans le *philonium romanum*, la bénédicte laxative, l'hiere de coloquinte, *&c.* (*b*)

Persil de Macédoine (*Bot.*) c'eſt une autre fameuſe eſpece d'ache nommée en latin comme en françois, *apium macedonicum*, *I. R. H.* 305. Il differe ſeulement du *perſil* ordinaire, en ce que ſes feuilles ſont plus amples & un peu plus découpées, & que ſa ſemence eſt plus menue, plus aromatique. On le cultive dans nos jardins, où il aime un terrein ſabloneux & pierreux. Sa ſemence eſt employée dans la thériaque. (*D. J.*)

Persil de Macédoine, (*Mat. med.*) Il n'y a que la ſemence de cette plante qui ſoit employée en Médecine, & même dans quelques compoſitions officinales ſeulement; par exemple dans la mithridate, la thériaque, les trochiſques de myrrhe de la pharmacopée de Paris.

On croit que cette plante eſt le vrai *perſil* des anciens, celui dont ils faiſoient beaucoup de cas, ſurtout à cauſe de ſon uſage pour le mithridate & la thériaque, & qu'ils tiroient autant qu'ils pouvoient de Macédoine, comme le meilleur. (*b*)

Persil de marais. (*Botan.*) c'eſt le genre de plante que Tournefort a nommé *thyſſelinum*. *Voyez* Thysselinum, *Botaniq.*

Persil de montagne, *oreoſelinum*, genre de plante à fleur en roſe & en ombelle, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond & ſoutenus par un calice qui devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux graines ovales, applaties, amples, ſtriées & frangées, qui pour l'ordinaire ſe dépouillent aiſément de leur enveloppe. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles ſont aîlées & grandes. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* Plante.

PERSILLADE, ſ. f. (*Cuiſine.*) aſſaiſonnement avec du perſil entier ou haché. On fait des *perſillades* de bœuf.

PERSILLÉ, adj. (*Gramm.*) Il ſe dit d'un fromage dont l'intérieur eſt parſemé de points ou taches d'un verd de perſil.

PERSIQUE, golfe, (*Géog. mod.*) *Voyez* Golfe persique. Ce golfe, autrement nommé *golfe de Baſſora* ſort de l'Océan indien, auprès de l'île d'Ormus; il s'étend du ſud-eſt au nord-oueſt, entre la Perſe à l'eſt & l'Arabie à l'oueſt, juſqu'à l'ancienne Chaldée, où il reçoit l'Euphrate & le Tigre, qui joignent leurs lits un peu avant leur embouchure; mais il ne reçoit guere d'autres rivieres conſidérables.

Les femmes des îles du golfe *perſique* ſont, au rapport des voyageurs brunes, jaunes & laides; leur viſage eſt large, leurs yeux ſont petits: elles ont des modes & des coutumes ſemblables à celles des femmes indiennes, comme celle de ſe paſſer dans le cartilage du nez des anneaux, & une épingle d'or au-travers de la peau du nez ſous les yeux. Il eſt vrai que cet uſage de ſe percer le nez pour porter des bagues & d'autres joyaux, s'eſt étendu fort loin, car il y a beaucoup de femmes chez les Arabes qui ont une narine percée pour y paſſer un grand anneau; & c'eſt une galanterie chez ces peuples de baiſer leurs femmes à-travers ces anneaux qui ſont quelquefois aſſez grands pour enfermer la bouche dans leur rondeur. (*D. J.*)

Persique, Diane, (*Mythol. aſiatiq.*) La *Diane perſique* étoit la divinité que les Perſans nommoient *Anaïtis*, & qui avoit des temples dans toute la Cappadoce. Il n'étoit pas permis de laiſſer éteindre le feu ſacré qui brûloit ſur ſes autels. Le temple principal de la *Diane perſique* étoit à Zéla. (*D. J.*)

Persique, ordre, (*Architect.*) Les Architectes caractériſent ainſi un ordre qui a des figures d'eſclaves perſans au lieu de colonnes, pour porter un entablement. Voici l'origine de cet ordre. Pauſanias ayant défait les Perſans, les Lacédémoniens pour ſignaler leur victoire, érigerent des trophées avec les armes de leurs ennemis; & ils y repréſenterent des perſans ſous la figure d'eſclaves qui ſoutenoient leurs portiques, leurs arches, leurs cloiſons, *&c.* (*D. J.*)

PERSISTER, (*Gramm.*) c'eſt demeurer ferme, garder conſtamment le même état d'ame, d'eſprit & de corps. On *perſiſte* dans le repos, dans le mouvement, dans la foi, dans l'incrédulité, dans le vice, dans la vertu, dans ſon amitié, dans ſes haines, dans ſon ſentiment, & même dans ſon incertitude, quoique le mot de *perſiſter* marque de la conſtance, que celui d'*incertitude* marque de la vacillation; dans ſon refus, dans ſes bontés, dans ſa dépoſition, à affirmer, à nier, *&c.*

PERSONNAGE, ſ. m. (*Gramm.*) il eſt ſynonyme à *homme*, mais toujours avec une idée acceſſoire *favorable* ou défavorable; énoncée ou ſous-entendue. C'eſt un *perſonnage* de l'antiquité. Il ſe croit un *perſonnage*. C'eſt un ſot *perſonnage*. Avez-vous vû le *perſonnage*?

Perſonnage ſe dit encore du rôle qu'on fait ſur la ſcene ou dans le monde. Il fit dans cette occaſion un aſſez mauvais *perſonnage*. Le principal *perſonnage* fut mal joué dans cette tragédie. Il eſt preſque impoſſible à un méchant de faire long-tems ſans ſe démentir le rôle ou le *perſonnage* d'homme de bien: il vient un moment critique qui leve le maſque & montre la choſe. Le maſque étoit beau, mais deſſous la choſe étoit hideuſe.

Personnage *allégorique*, (*Poéſie.*) c'eſt tout être inanimé que la Poéſie perſonnifie. Les *perſonnages allégoriques* que la Poéſie emploie, ſont de deux eſpeces; il y en a de parfaits, & d'autres que nous appellons *imparfaits*.

Les *perſonnages* parfaits ſont ceux que la Poéſie crée entierement, auxquels elle donne un corps & une ame, & qu'elle rend capables de toutes les actions & de tous les ſentimens des hommes. C'eſt ainſi que les Poëtes ont perſonnifié dans leurs vers la Victoire, la Sageſſe, la Gloire, en un mot tout ce que les Peintres ont perſonnifié dans leurs tableaux.

Les *perſonnages allégoriques* imparfaits ſont les êtres qui exiſtent déja réellement, auxquels la Poéſie donne la faculté de penſer & de parler qu'ils n'ont pas, mais ſans leur prêter une exiſtence parfaite, & ſans leur donner un être tel que le nôtre. Ainſi la Poéſie fait des *perſonnages allégoriques* imparfaits, quand elle prête des ſentimens aux bois, aux fleuves, en un mot quand elle fait parler & penſer tous les êtres inanimés, ou quand élevant les animaux au-deſſus de leur ſphere, elle leur prête plus de raiſon qu'ils n'en ont, & la voix articulée qui leur manque.

Ces derniers *perſonnages allégoriques* ſont le plus grand ornement de la Poéſie qui n'eſt jamais ſi pompeuſe que lorſqu'elle anime & qu'elle fait parler toute la nature: c'eſt en quoi conſiſte la beauté du pſeaume *in exitu Iſraël de Egypto*, & de quelques autres. Mais ces *perſonnages* imparfaits ne ſont point propres à jouer un rôle

le dans l'action d'un poëme, à-moins que cette action ne ſoit celle d'un apologue. Ils peuvent ſeulement, comme ſpectateurs, prendre part aux actions des autres *perſonnages*, ainſi que les chœurs prenoient part aux tragédies des anciens.

Les *perſonnages allégoriques* ne doivent pas jouer un des rôles principaux d'une action, mais ils y peuvent ſeulement intervenir ſoit comme des attributs des *perſonnages* principaux, ſoit pour exprimer plus noblement, par le ſecours de la fiction, ce qui paroîtroit trivial s'il étoit dit ſimplement. Voilà pourquoi Virgile perſonnifie la Renommée dans l'*Enéïde*.

Quant aux actions allégoriques, elles n'entrent guere avec ſuccès que dans les fables & autres ouvrages deſtinés à inſtruire l'eſprit en le divertiſſant. Les converſations que les fables ſuppoſent entre les animaux, ſont des actions allégoriques, mais ces actions allégoriques ne ſont point un ſujet propre pour le poëme dramatique dont le but eſt de nous toucher par l'imitation des paſſions humaines; ce pié-d'eſtal, dit l'abbé du Bos, n'eſt point fait pour la ſtatue. (*D. J.*)

Personnage *allégorique*, (*Peinture.*) Les *perſonnages allégoriques* ſont des êtres qui n'exiſtent point, mais que l'imagination des Peintres a conçus, & qu'elle a enfantés en leur donnant un nom, un corps & des attributs. C'eſt ainſi que les Peintres ont perſonnifié les vertus, les vices, les royaumes, les provinces, les villes les ſaiſons, les paſſions, les vents & les fleuves. La France repréſentée ſous une figure de femme, le Tibre ſous une figure d'homme couché, & la Calomnie ſous une figure de ſatyre, ſont des *perſonnages allégoriques*.

Ces *perſonnages allégoriques* ſont de deux eſpeces: les uns ſont nés depuis pluſieurs années; depuis long-tems ils ont fait fortune. Ils ſe ſont montrés ſur tant de théâtres, que tout homme un peu lettré les reconnoît d'abord à leurs attributs. La France repréſentée par une femme la couronne fermée en tête, le ſceptre à la main & couverte d'un manteau bleu ſemé de fleurs-de-lis d'or, le Tibre repréſenté par une figure d'homme couché, ayant à ſes piés une louve qui allaite deux enfans, ſont des *perſonnages allégoriqnes* inventés depuis long-tems, & que le monde reconnoît pour ce qu'ils ſont: ils ont acquis pour ainſi dire, le droit de bourgeoiſie par le genre humain.

Les *perſonnages allégoriques* modernes ſont ceux que les Peintres ont inventés depuis peu, & qu'ils inventent encore pour exprimer leurs idées; ils les caractériſent à leur mode, & ils leur donnent les attributs qu'ils croient les plus propres à les faire reconnoître: ce ſont des chiffres dont perſonne n'a la clé, que peu de gens cherchent & qu'on mépriſe. Ainſi je ne parlerai que des *perſonnages allégoriques* de la premiere eſpece, c'eſt-à-dire des anciens, & je remarquerai d'abord que les peintres qui paſſent aujourd'hui pour avoir été les plus grands poëtes en peinture, ne ſont pas ceux qui ont mis au monde le plus grand nombre de *perſonnages allégoriques*. Il eſt vrai que Raphaël en a produit de cette eſpece; mais ce peintre ſi ſage ne les emploie que dans les ornemens qui ſervent de bordure ou de ſoutien à ſes tableaux dans l'appartement de la ſignature. Il a même pris la précaution d'écrire le nom de ces *perſonnages allégoriques* ſous leur figure.

Le ſentiment des gens habiles eſt que les *perſonnages allégoriques* n'y doivent être introduits qu'avec une grande diſcrétion, puiſque ces compoſitions ſont deſtinées à repréſenter un évenement arrivé réellement, & dépeint comme on croit qu'il eſt arrivé: ils n'y doivent même entrer dans les occaſions où l'on peut les introduire, que comme l'écu des armes ont les attributs des *perſonnages* principaux, qui ſont des *perſonnages* hiſtoriques. C'eſt ainſi qu'Harpocrate, le dieu du ſilence, ou Minerve, peuvent être placés à côté d'un prince, pour déſigner ſa diſcrétion & ſa prudence. Je ne penſe pas que les *perſonnages allégoriques* y doivent être eux-mêmes des acteurs principaux: des *perſonnages* que nous connoiſſons pour des phantômes imaginés à plaiſir, à qui nous ne ſaurions prêter des paſſions pareilles aux nôtres, ne peuvent pas nous intéreſſer beaucoup à ce qui leur arrive. D'ailleurs la vraiſſemblance ne peut être obſervée trop exactement en Peinture: or des *perſonnages allégoriques* employés comme acteurs dans une compoſition hiſtorique, doivent en altérer la vraiſſemblance. Du Bos, *reflexions ſur la Peinture*. (*D. J.*)

PERSONNALISER, v. act. (*Grammaire.*) c'eſt donner un corps, une ame, du mouvement, de l'action, des diſcours à des êtres méthaphyſiques qui n'exiſtent que dans l'entendement, ou qui ſont inanimés dans la nature. C'eſt la reſſource des Poëtes & des Peintres. On dit auſſi *perſonnifier*. Je permets plus volontiers cette machine aux Poëtes qu'aux Peintres. Les êtres perſonnifiés répandent de l'obſcurité dans les compoſitions de la Peinture.

PERSONNALITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) terme dogmatique; ce qui conſtitue un individu dans la qualité de perſonne.

Personnalité, ſ. f. (*Gramm.*) mots injurieux, adreſſés à la perſone même; réflexions ſur des défauts qui ſont en elle.

PERSONNAT, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un bénéfice auquel il y a quelque prééminence attachée, mais ſans juriſdiction, à la différence des dignités eccléſiaſtiques qui ont tout-à-la-fois prééminence & juriſdiction: ainſi la place de chantre d'une égliſe cathédrale ou collégiale, eſt ordinairement un *perſonnat*, parce qu'elle n'a qu'une ſimple prééminence ſans juriſdiction; que ſi le chantre a juriſdiction dans le chœur, alors c'eſt une dignité. *Voyez le recueil de* Drapier, *tome I. ch. ij. n.* 10. *Voyez* Bénéfice, Dignité, Office. (*A*)

PERSONNE, ſ. f. (*Grammaire.*) Il y a trois relations générales que peut avoir à l'acte de la parole le ſujet de la propoſition, car ou il prononce lui-même la propoſition dont il eſt le ſujet, ou la parole lui eſt adreſſée par un autre, ou il eſt ſimplement ſujet ſans prononcer le diſcours & ſans être apoſtrophé. Dans cette propoſition, *je ſuis le Seigneur ton Dieu* (*Exod. xx.* 2.) c'eſt Dieu qui en eſt le ſujet, & à qui il eſt attribué d'être le Seigneur Dieu d'Iſraël; mais en même tems c'eſt lui qui produit l'acte de la parole qui prononce le diſcours: dans celle-ci (*Pſ. l.*), *Dieu, ayez pitié de moi ſelon votre grande miſéricorde*, c'eſt encore Dieu qui eſt le ſujet, mais ce n'eſt pas lui qui parle, c'eſt à lui que la parole eſt adreſſée: enfin, dans celle-ci (*Eccli. xxvij.* 1.), *Dieu a créé l'homme de terre & l'a fait à ſon image*, Dieu eſt encore le ſujet, mais il ne parle point, & le diſcours ne lui eſt point adreſſé.

Les Grammairiens latins ont donné à ces trois relations générales le nom de *perſonnes*. Le mot latin *perſona* ſignifie proprement le maſque que prenoit un acteur, ſelon le rôle dont il étoit chargé dans une piece de théatre; & ce nom eſt dérivé de *ſonare*, rendre du ſon, & de la particule ampliative *per*, d'où *perſonare*, rendre un ſon éclatant: Baſſius, dans Aulu-Gelle, nous apprend que le maſque étoit conſtruit de maniere que toute la tête en étoit enveloppée, & qu'il n'y avoit d'ouverture que celle qui étoit neceſſaire à l'émiſſion de la voix; qu'en conſéquence tout l'effort de l'organe ſe portant vers cette iſſue, les ſons en étoient plus clairs & plus réſonnans: ainſi l'on peut dire que ſans maſque, *vox ſonabat*, mais qu'avec le maſque, *vox perſonabat*; & de-là le nom de *perſona* donné à l'inſtrument qui facilitoit le retentiſſement de la voix, & qui n'avoit peut-être été inventé qu'à cette fin à cauſe de la vaſte étendue des lieux où l'on repréſentoit les pieces dramatiques. Le même nom de *perſona* fut employé enſuite pour exprimer le rôle même dont l'auteur étoit chargé; & c'eſt une métonymie du ſigne pour la choſe ſignifiée, parce que la face du maſque étoit adaptée à l'âge & au caractere de celui qui étoit cenſé parler, & que quelquefois c'étoit ſon portrait même: ainſi le maſque étoit un ſigne non-équivoque du rôle.

C'eſt dans ce dernier ſens, de *perſonnage* ou de *rôle*, que l'on donne en Grammaire le nom de *perſonnes* aux trois relations dont on vient de parler, parce qu'en effet ce ſont comme autant de rôles accidentels dont les ſujets ſe revêtent, ſuivant l'occurrence, dans la production de la parole qui eſt la repréſentation ſenſible de la penſée. On appelle *premiere perſonne*, la relation du ſujet qui parle de lui-même: *ſeconde perſonne*, la relation du ſujet à qui l'on parle de lui-même: & *troiſieme perſonne*, la relation du ſujet dont on parle, qui ne prononce ou qui n'eſt pas cenſé prononcer lui-méme le diſcours, & à qui il n'eſt point adreſſé.

On donne auſſi le nom de *perſonnes* aux différentes terminaiſons des verbes, qui indiquent ces relations, & qui ſervent à mettre les verbes en concordance avec le ſujet conſidéré ſous cet aſpect: *ego amo*, *tu amas*, *Petrus amat*, voilà le même verbe avec les terminaiſons relatives aux trois différentes *perſonnes* pour le nombre ſingulier; *nos amamus*, *vos amatis*, *milites amant*, le voilà dans les trois *perſonnes* pour le nombre pluriel.

Il y a donc en effet quelque différence dans la ſignification du mot *perſonne*, ſelon qu'il eſt appliqué au ſujet du verbe ou au verbe même. La *perſonne*, dans le ſujet, c'eſt ſa relation à l'acte de la parole; dans le verbe, c'eſt une terminaiſon qui indique la relation du ſujet à l'acte de la parole. Cette différence de ſens doit en mettre une

une dans la maniere de s'expliquer, quand on rend compte de l'analyſe d'une phraſe; par exemple, *nos autem viri fortes ſatisfeciſſe videmur*: il faut dire que *nos* eſt *de* la premiere *perſonne* du pluriel, & que *videmur* eſt *à* la premiere *perſonne* du pluriel. *De* indique quelque choſe de plus propre, de plus permanent; *à* marque quelque choſe de plus accidentel & de moins néceſſaire. Il faut dire, par la même raiſon, qu'un nom eſt *de* tel genre, par exemple, *du* genre maſculin, & qu'un adjectif eſt *à* tel genre, *au* genre maſculin: le genre eſt fixe dans les noms, & leur appartient en propre; il eſt variable & accidentel dans les adjectifs.

Comme la différence des *perſonnes* n'opere aucun changement dans la forme des ſujets, & qu'elle n'influe que ſur les terminaiſons des verbes, cela a fait croire au contraire à Sanctius (*Minerv. j, 12.*), que les verbes ſeuls ont des *perſonnes*, & que les noms n'en ont point, *ſed ſunt alicujus perſonæ verbalis*. Il devoit donc raiſonner de même ſur les genres à l'égard des noms & des adjectifs, & dire que les noms n'ont point de genres, puiſque leurs terminaiſons ſont invariables à cet égard, & qu'ils ſont propres aux adjectifs, puiſqu'ils en font varier les terminaiſons. Cependant, par une contradiction ſurprenante dans un homme ſi habile, il a pris une route toute oppoſée, & a regardé le genre comme appartenant aux noms à l'excluſion des adjectifs, quoique l'influence des genres ſur les adjectifs ſoit la même que celle des *perſonnes* ſur les verbes. Mais outre la contrariété des deux procédés de Sanctius, il n'a trouvé la vérité ni par l'un ni par l'autre. Les genres ſont, par rapport aux noms, différentes claſſes dans leſquelles les uſages des langues les ont diſtribués; & par rapport aux adjectifs, ce ſont différentes terminaiſons adaptées à la différence des claſſes de chacun des noms auxquels on peut les rapporter. Pareillement les *perſonnes* ſont, dans les ſujets, des points de vûe particuliers ſous leſquels il eſt néceſſaire de les enviſager; & dans les verbes, ce ſont des terminaiſons adaptées à ces divers points de vûe en vertu du principe d'identité. *Voy.* GENRE *&* IDENTITÉ.

De-là vient que comme les adjectifs s'accordent en genre avec les noms leurs correlatifs, les verbes s'accordent en *perſonne* avec leurs ſujets: ſi un adjectif ſe rapporte à des noms de différens genres, on le met au pluriel à cauſe de la pluralité des correlatifs, & au genre le plus noble, *frater & ſoror ſunt pii*; de même ſi un verbe ſe rapporte à des ſujets de diverſes *perſonnes*, ont le met au pluriel à cauſe de la pluralité des ſujets, & à la *perſonne* la plus noble, *ego & tu ibimus*. C'eſt de part & autre, non la même raiſon, ſi vous voulez, mais une raiſon toute pareille. *Voyez au ſurplus* PERSONNEL *&* IMPERSONNEL. (*B. E. R. M.*)

PERSONNES GENS, (*Synon.*) le mot de *gens*, dit l'abbé Girard, a une couleur très-indéfinie qui le rend incapable d'être uni avec un nombre, & d'avoir un rapport marqué à l'égard du ſexe. Celui de *perſonnes* en a une plus particulariſée, qui le rend ſuſceptible de calcul, & de rapport au ſexe quand on veut le déſigner. Il y a peu d'honnêtes *gens* à la cour; les *perſonnes* de l'un & de l'autre ſexe y ſont plus polies qu'ailleurs. Le plaiſir de la table n'admet que *gens* de bonne humeur, & ne ſouffre pas qu'on ſoit plus de huit ou dix *perſonnes*. *Voyez auſſi l'article* GENS. (*D. J.*)

PERSONNE, *perſona*, (*Théologie.*) une ſubſtance individuelle, une nature raiſonnable ou intelligente. *Voyez* SUBSTANCE *&* INDIVIDUEL.

Le Pere & le Fils ſont réputés en droit une même *perſonne*. Un ambaſſadeur repréſente la *perſonne* de ſon prince. *Voyez* AMBASSADEUR.

En Théologie, la Divinité réſide en trois *perſonnes*; mais alors le mot *perſonne* emporte une idée particuliere, fort différente de celle que l'on y attache en toute autre circoſtance. On ne s'en ſert qu'au défaut d'un autre terme plus propre & plus expreſſif. *Voyez* TRINITÉ.

On dit que le mot *perſonne*, *perſona*, eſt emprunté de *perſonando*, l'action de jouer un perſonnage ou de le contrefaire; & l'on prétend que ſa premiere ſignification étoit celle d'un maſque. C'eſt dans ce ſens que Boëce dit, *in larvâ concavâ ſonus volvatur*; c'eſt pourquoi les acteurs qui paroiſſoient maſqués ſur le théâtre, étoient quelquefois appellés *larvati*, & quelquefois *perſonati*. Le même auteur ajoute que, comme les différens acteurs repréſentoient chacun un perſonnage unique & individuel, comme Œdipe, Chremès, Hécube, Médée: ce fût pour cette raiſon que d'autres gens qui étoient auſſi diſtingués par quelque choſe dans leur figure ou leur caractere, ce qui ſervoit à les faire connoître, furent appellés par les Latins *perſonæ*, & par les Grecs προσωπα. De plus, comme ces acteurs ne repréſentoient guère que des caracteres grands & illuſtres, le mot *perſonne* vint enfin à ſignifier l'eſprit, comme la choſe de la plus grande importance & de la plus grande dignité dans tout ce qui peut regarder les hommes: ainſi les hommes, les Anges, & la Divinité elle-même, furent appellés *perſonnes*.

Les êtres purement corporels, tels qu'une pierre, une plante, un cheval, furent appellés *hypoſtaſes* ou *ſuppoſita*, & non pas *perſonne*. *Voyez* HYPOSTASE, *HYPOSTASIS*, &c.

C'eſt ce qui fait conjecturer aux ſavans que le même nom *perſonne* vint à être d'uſage pour ſignifier quelque dignité, par laquelle une *perſonne* eſt diſtinguée d'une autre, comme un pere, un mari, un juge, un magiſtrat, *&c.*

C'eſt en ce ſens que l'on doit entendre ces paroles de Cicéron: „ Céſar ne parle jamais de Pompée qu'en termes d'honneur & de reſpect; mais il exécute des choſes fort dures & fort injurieuſes à ſa *perſonne* „. *Voyez* PERSONNALITÉ.

Voilà ce que nous avions à dire ſur le nom *perſonne*; quant à la choſe, nous avons déja défini le mot *perſonne*, ce qui ſignifie une ſubſtance individuelle d'une nature raiſonnable; définition qui revient à celle de Boëce.

Maintenant, une choſe peut être individuelle de deux manieres; 1°. logiquement, enſorte qu'elle ne puiſſe être dite de tout autre, comme Cicéron, Platon, *&c.* 2°. phyſiquement, en ce ſens une goutte d'eau, ſéparée de l'Océan, peut s'appeller une *ſubſtance individuelle*. Dans chacun de ces ſens, le mot *perſonne* ſignifie une nature individuelle; logiquement, ſelon Boëce, puiſque le mot *perſonne* ne ſe dit point des univerſels, mais ſeulement des natures ſingulieres & individuelles; on ne dit pas la *perſonne* d'un animal ou d'un homme, mais de Cicéron & de Platon: & phyſiquement; puiſque la main ou le pié de Socrate ne ſont jamais conſidérés comme des *perſonnes*.

Cette derniere eſpece d'individuel ſe dénomme de deux manieres: poſitivement, comme quand on dit que la *perſonne* doit être le principe total de l'action; car les Philoſophes appellent une *perſonne*, tout ce à quoi l'on attribue quelque action: & négativement, comme quand on dit avec les Thomiſtes, *&c.* qu'une *perſonne* conſiſte en ce qu'elle n'exiſte pas dans un autre comme un être plus parfait.

Ainſi un homme, quoiqu'il ſoit compoſé de deux ſubſtances fort différentes, ſavoir de corps & d'eſprit, ne fait pourtant pas deux *perſonnes*, puiſqu'aucune de ces deux parties ou ſubſtances, priſes ſéparément, n'eſt pas un principe total d'action, mais une ſeule *perſonne*; car la maniere dont elle eſt compoſée de corps & d'eſprit, eſt telle qu'elle conſtitue un principe total d'action, & qu'elle n'exiſte point dans un autre comme un être plus parfait; de même, par exemple, que le pié de Socrate exiſte en Socrate, ou une goutte d'eau dans l'Océan.

Ainſi quoique Jeſus-Chriſt conſiſte en deux natures différentes, la nature divine & la nature humaine, ce n'eſt pourtant pas deux *perſonnes*, mais une ſeule *perſonne* divine; la nature humaine en lui n'étant pas un principe total d'action, mais exiſtante dans une autre plus parfaite; mais de l'union de la nature divine & de la nature humaine il réſulte un individu ou un tout, qui eſt un principe d'action: car quelque choſe que faſſe l'humanité de Jeſus-Chriſt, la *perſonne* divine qui eſt unie la fait auſſi; de ſorte qu'il n'y a en Jeſus-Chriſt qu'une ſeule *perſonne*, & en ce ſens une ſeule opération, que l'on appelle *théandrique*. *Voyez* THÉANDRIQUE.

PERSONNEL, LLE, adj. (*Gramm.*) ce mot ſignifie *qui eſt relatif aux perſonnes*, ou *qui reçoit des inflexions relatives aux perſonnes*. On applique ce mot aux pronoms, aux terminaiſons de certains modes des verbes, à ces modes des verbes, & aux verbes mêmes.

On appelle pronoms *perſonnels* ceux qui préſentent à l'eſprit des êtres déterminés par l'idée priſe de l'une des trois perſonnes. Les pronoms *perſonnels* dans le ſyſtème ordinaire des Grammairiens ne ſont qu'une eſpece particuliere, & l'on y ajoute les pronoms démonſtratifs, les poſſeſſifs, les relatifs, *&c.* mais il n'y a de veritables pronoms que ceux que l'on nomme *perſonnels*; & les autres prétendus pronoms ſont ou des noms, ou des adjectif, ou même des adverbes. *Voyez* PRONOM.

Les terminaiſons *perſonnelles* de certains modes des verbes ſont celles qui ſont relatives à l'une des trois perſonnes, & qui ſervent à marquer l'identification du verbe avec un ſujet de la même perſonne déterminée. *Ego amo, tu amas, Petrus amat*; voilà le même verbe identifié par la concordance, avec le ſujet *ego*, qui eſt de la premiere perſonne, avec le ſujet *tu* qui eſt de la ſeconde, & avec le ſujet *Petrus* qui eſt de la troiſieme.

On peut encore regarder comme des terminaiſons *perſonnelles* ou comme des cas *perſonnels* le nominatif & le vocatif des noms. En effet, dans une propoſition on ne conſidere la perſonne que dans le ſujet, parce qu'il n'y a que le ſujet qui prononce le diſcours, ou à qui l'on adreſſe, ou dont on énonce l'attribut ſans qu'il parle ni qu'il ſoit apoſtrophé. Or le nominatif eſt le cas qui déſigne le nom comme ſujet de la troiſieme perſonne, c'eſt-à-dire comme le ſujet dont on parle, *Dominus probavit me*: le vocatif eſt le cas qui déſigne le nom comme ſujet de la ſeconde perſonne, c'eſt-à-dire comme le ſujet à qui on parle, *Domine probaſti me*; c'eſt la ſeule différence qu'il y ait entre ces deux cas; & parce que la terminaiſon *perſonnelle* du verbe eſt toujours ſuffiſante pour déſigner ſans équivoque cette idée acceſſoire de la ſignification du nom qui eſt ſujet, c'eſt pour cela que le vocatif eſt ſemblable au nominatif dans la plûpart des noms latins au ſingulier, & que ces deux cas, en latin & en grec, ſont toujours ſemblables au pluriel. *Voyez* VOCATIF.

Les modes *perſonnels* des verbes ſont ceux où les verbes reçoivent des terminaiſons *perſonnelles*, au moyen deſquelles ils ſe mettent en concordance de perſonne avec le nom ou le pronom qui en exprime le ſujet. Ces modes ſont directs ou obliques; les directs ſont l'indicatif; l'impératif & le ſuppoſitif, dont le premier eſt pur. & les deux autres mixtes; les obliques qui ſont auſſi mixtes, ſont le ſubjonctif & l'optatif. *Voyez* MODE, *& chacun de ces modes en particulier*.

Enfin les Grammairiens ont encore diſtingué des verbes *perſonnels* & des verbes *imperſonnels*; mais cette diſtinction eſt fauſſe en ſoi, & ſuppoſe un principe également faux, comme je l'ai fait voir ailleurs. *Voy.* IMPERSONNEL. (*B. E. R. M.*)

PERSONNEL, (*Belles-Lettres.*) ce qui concerne ou regarde particulierement les perſonnes. *Voy.* PERSONNE.

Dans les diſputes littéraires il n'entre que trop ſouvent du *perſonnel*; auſſi diſtingue-t-on les critiques en critiques réelles & critiques *perſonnelles*. Les critiques réelles ſont celles où l'on ne s'attache qu'à relever les défauts des ouvrages. Les critiques *perſonnelles* ſont celles où l'on s'attaque à l'auteur dont on cenſure la vie, les mœurs, le caractere. *&c.* Celles-ci ne ſe renferment pas toujours dans les bornes d'un badinage léger & permis, elles ne dégénerent que trop ſouvent en fiel & en aigreur, à la honte des lettres, ou, pour mieux dire, de ceux qui les cultivent. *Voyez* ANTI.

C'eſt une maxime en morale que toutes fautes ſont *perſonnelles*, c'eſt-à-dire qu'elles ne doivent point nuire aux parens ou aux deſcendans du coupable. Cette maxime n'avoit pas lieu chez les Macédoniens pour le crime de léſe-majeſté; quiconque en étoit convaincu, étoit lapidé, & ſa famille étoit enveloppée dans la même condamnation.

PERSONNEL, (*Juriſprud.*) c'eſt ce qui eſt attaché à la perſonne, ou deſtiné à ſon uſage, ou qui s'exerce ſur la perſonne comme un droit *perſonnel*, une ſervitude *perſonnelle*, une obligation *perſonnelle*, une action *perſonnelle*, une charge *perſonnelle*. Le *perſonnel* eſt ordinairement oppoſé au *réel* qui ſuit le fond. *Voy.* ACTION, BAIL 'A RENTE, CHARGE, OBLIGATION, RENTE, SERVITUDE. (*A*)

PERSONNIER, ſ. m. (*Juriſprud.*) ſe dit en certaines coûtumes pour exprimer celui qui tient quelque choſe en commun avec un autre, comme un cohéritier, un copropriétaire, un compoſſeſſeur, qui eſt ſujet à même droit de taille ou deniers de ſervitude, ou mortaille, ou qui tient en commun & par indivis un héritage avec d'autres perſonnes, ou qui eſt compagnon de quelque trafic & négociation; on appelle auſſi *perſonnier* celui qui eſt complice d'un crime. *Voyez les aſſiſes de Jéruſalem, & les coûtumes de Normandie, Lille, Bourbonnois, la Marche, Angoumois, S. Jean d'Angely, Poitou, Nivernois, Anjou, Maine, Bayonne.* (*A*)

PERSONNIFIER, v. act. (*Littérat.*) action, ou, pour mieux dire, licence poétique, par laquelle on prête un corps, une ame, un viſage, un eſprit à des êtres purement intellectuels ou moraux, auxquels on attribue auſſi un langage, un caractere, des ſentimens & des actions.

Ainſi les poëtes *perſonnifient* les paſſions ou d'autres êtres métaphyſiques dont ils ont fait des divinités, & que les païens adoroient ou craignoient, telles que l'envie, la diſcorde, la faim, la fortune, la victoire, la déeſſe de la perſuaſion, le dieu du ſommeil. A leur imitation, les modernes ont auſſi *perſonnifié* des êtres ſemblables, telle eſt la molleſſe dans le *Lutrin* de Boileau; le fanatiſme, la diſcorde, la politique, l'amour dans la *Henriade* de Voltaire. *Voy.* MACHINES, MERVEILLEUX. On peut voir ſous ces mots quelles précautions un auteur doit obſerver en *perſonnifiant* certains êtres, & dans quelles bornes ils ſont maintenant reſſerrés à cet égard.

Quelques auteurs prétendent que les êtres *perſonnifiés* ſont eſſentiels au poëme épique, & d'autres réduiſent à ces ſortes de fictions toutes les libertés que peuvent maintenant prendre les auteurs qui travailleroient en ce genre. *Voyez* MERVEILLEUX.

PERSPECTIF, adj. un plan *perſpectif*, *en Architecture*, eſt un plan où les différentes parties d'un bâtiment ſont repreſentées ſelon les dégradations ou les diminutions conformes aux lois de la Perſpective. *Voyez* PERSPECTIVE.

Pour rendre les plans intelligibles, on a coutume de diſtinguer les parties maſſives & ſolides par le moyen d'un lavis noir. Les ſaillies du rez-de-chauſſée ſe marquent en lignes pleines, & celles que l'on ſuppoſe au-deſſus, ſe diſtinguent par des lignes ponctuées, les augmentations & les changemens que l'on doit faire ſont marquées par une couleur différente de celle qui repréſente ce qui eſt déja bâti, & les teintes de chaque plan deviennent plus claires ou plus légeres, à-proportion que les étages ſont plus élevés; dans les grands bâtimens, on fait ordinairement trois différens plans pour les trois premiers étages. On dit auſſi *repréſentation perſpective*, *élévation perſpective*, &c. pour dire *repréſentation d'un objet*, ſuivant les regles de la Perſpective, élévation d'un objet repréſenté en perſpective. *Voy.* PERSPECTIVE. (*E*)

PERSPECTIVE, ſ. f. (*Ordre Encycl. Entend. Raiſon, Philoſ. ou Science, Science de la nature, Mathématiques, Mathématiques mixtes, Optique, Perſpective.*) c'eſt l'art de repréſenter ſur une ſurface plane les objets viſibles tels qu'ils paroiſſent à une diſtance ou à une hauteur donnée à-travers un plan tranſparent, placé perpendiculairement à l'horiſon entre l'œil & l'objet. La *Perſpective* eſt ou *ſpéculative* ou *pratique*.

La *ſpéculative* eſt la théorie des différentes apparences ou repréſentations de certains objets, ſuivant les différentes poſitions de l'œil qui le regarde.

La *pratique* eſt la méthode de repréſenter ce qui paroît à nos yeux ou ce que notre imagination conçoit, & de le repréſenter ſous une forme ſemblable aux objets que nous voyons.

La *Perſpective*, ſoit ſpéculative, ſoit pratique a deux parties, l'Ichnographie, qui eſt la repréſentation des ſurfaces, & la Scénographie qui eſt celle des ſolides. *Voy.* ICHNOGRAPHIE & SCÉNOGRAPHIE.

Nous trouvons dans quelques ouvrages des anciens, & principalement dans Vitruve, des traces des connoiſſances qu'ils avoient de la *Perſpective*, mais il ne nous eſt reſté d'eux aucun écrit en forme ſur ce ſujet. Ainſi ſi cette ſcience a été, pour ainſi dire, recréée par les modernes; Albert Durer & Pietro del Borgo en ont les premiers donné les regles; Balthaſar Perruzzi les a perfectionnées; Guido Ubaldi, en 1600, étendit & ſimplifia la théorie de cette ſcience; après lui une foule d'auteurs y ont travaillé, entre leſquels nous nommerons le P. Deſchales, P. Lamy, & ſur-tout l'eſſai de *Perſpective* de M. Graveſande, & celui du ſavant Taylor, les deux meilleurs ouvrages que nous ayons ſur cette matiere. *Voyez l'hiſt. des Mathémat. de* M. Montucla, *tome I. p.* 632.

La *perſpective* s'appelle plus particulierement *perſpective linéaire*, à cauſe qu'elle conſidere la poſition, la grandeur, la forme, *&c.* des différentes lignes, ou des contours des objets; elle eſt une branche des Mathématiques: quelques-uns en font une partie de l'Optique, & les autres en font ſimplement une ſcience dérivée de l'Optique; ſes opérations ſont toutes géométriques. *Voy.* OPTIQUE.

Pour en donner une idée plus préciſe, ſuppoſons un plan tranſparent *HI*, *Pl. perſpect. fig.* 1, élevé perpendiculairement ſur un plan horiſontal, & que le ſpectateur *S* dirige ſon œil *O* au triangle *ABC*; ſi l'on conçoit préſentement que les rayons *AO*, *OB*, *OC*, *&c.* en paſſant par le tableau *HI* laiſſent des traces de leur paſſage aux points *abc* ſur le plan, on aura ſur ce plan l'apparence du triangle *abc*, laquelle venant à l'œil par les mêmes rayons *ao*, *bo*, *co*, qui apportent à ce même œil l'apparence du triangle *ABC*, fera voir la véritable apparence de ce triangle ſur le tableau, quand même on ſupprimeroit l'objet, en conſervant néanmoins la même diſtance & la même hauteur de l'œil. *Voy.* VISION, *&c.*

On enſeigne donc dans la *perſpective* des regles ſûres & infaillibles, pour trouver géométriquement les points *a*, *b*, *c*, *&c.* & par conſéquent l'on y donne la méthode

de de deſſiner très-exactement un objet quelconque, puiſqu'il ne s'agit pour deſſiner un objet que d'en tracer exactement le contour. *Voyez* DESSEIN.

Avant que d'entrer dans un plus grand détail, il eſt à-propos de ſavoir qu'on appelle *plan géométral* un plan parallele à l'horiſon, ſur lequel eſt ſitué l'objet qu'on veut mettre en *perſpective*; *plan horiſontal*, un plan auſſi parallele à l'horiſon, & paſſant par l'œil; *ligne de terre* ou *fondamentale*, *la ſection* du plan géométral & du tableau; *ligne horiſontale*, la ſection du plan horiſontal & du tableau; *point de vûe* ou *point principal*, le point du tableau ſur lequel tombe une perpendiculaire menée de l'œil; *ligne diſtante*, la diſtance de l'œil à ce point, &c.

Par cette ſeule idée que nous venons de donner de la *perſpective* linéaire, il eſt aiſé de juger combien elle eſt néceſſaire à la Peinture, & combien par conſéquent il eſt eſſentiel de ſavoir les regles de la *perſpective* pour exceller dans le deſſein. Un tableau n'eſt autre choſe que la *perſpective* d'une multitude d'objets revêtus de leurs couleurs naturelles. On ne ſauroit donc trop recommander aux Peintres de s'appliquer à la *Perſpective*; car les fautes groſſieres qu'on remarque ſouvent dans des tableaux d'ailleurs très-beaux, ſont ſouvent la ſuite de l'ignorance où étoit l'artiſte ſur les regles de la *Perſpective*. Le P. Bernard Lamy de l'Oratoire, auteur de différens ouvrages élémentaires de Mathématique, a fait un traité de *Perſpective*, où il s'étend beaucoup ſur la néceſſité indiſpenſable d'en connoître les regles pour exceller dans l'art de la Peinture. De plus, en apprenant ces regles, le peintre ne doit pas ſe borner à une pratique aveugle; il eſt bon qu'il en apprenne auſſi les démonſtrations, & qu'il ſe les rende familieres pour être en état de ſe guider ſûrement lorſqu'il aura des *perſpectives* ſingulieres à repréſenter.

1°. L'apparence d'une ligne droite eſt toujours une ligne droite; ainſi les deux extrémités de l'apparence de cette ligne étant données, l'apparence de toute la ligne eſt donnée. 2°. Si une ligne *FG*, placée dans le tableau qu'on ſuppoſe vertical, *fig.* 12, eſt perpendiculaire à quelque ligne droite *NI*, tirée ſur le plan horiſontal, elle ſera perpendiculaire à toute autre ligne droite tirée par le même point ſur le même plan. 3°. La hauteur du point apparent ſur le plan eſt à la hauteur de l'œil, comme la diſtance du point objectif au plan, eſt à la ſomme de cette diſtance & de la diſtance de l'œil au tableau.

Luis de la projection des figures planes, ou l'Ichnographie perſpective. Repréſenter l'apparence *perſpective h* d'un point objectif *H*, *fig.* 2. du point donné, tirez *HI* perpendiculairement à la ligne fondamentale *DE*, c'eſt-à-dire à la ligne de baſe du tableau; de la ligne fondamentale *DE* retranchez $IK = IH$: par le point de vûe *F*, c'eſt-à-dire par le point où tombe la perpendiculaire menée de l'œil *O* au tableau, tirez une ligne horiſontale *FP*; faites *FP* égale à la diſtance *SL* de l'œil; enfin du point *I* au point de vûe *F* tirez *FI*, & du point *K* au point de diſtance *P* la ligne *PK*. L'interſection *h* eſt l'apparence du point objectif.

En effet, 1° il eſt facile de voir que l'apparence du point *H* doit être dans la ligne *FI*, puiſque cette ligne *FI* eſt la ſection du plan *OHI*, avec le plan du tableau. 2°. Si on tire par les points *NS* & *H* la ligne *HMS*, on aura à cauſe des triangles ſemblables, *FP* ou *SL* eſt à *KI* ou *HI*, comme *Nh* eſt à *hM*; par conſéquent *SM* eſt à *MH*, comme *Nh* eſt à *hM*; d'où il s'enſuit que *SH* eſt à *MH*, comme la ſomme de *Nh* & de *hM*, c'eſt-à-dire *NM* eſt à *hM*, donc $VH : IH :: FI : hI$; d'où l'on voit que les points *O*, *h*, *H*, ſont dans la même ligne, & qu'ainſi *h* eſt l'apparence ou l'image de l'objet *H*.

C'eſt pourquoi, 1°. puiſque l'apparence des extrémités d'une ligne droite étant donnée, l'apparence de toute la ligne eſt donnée, on peut avoir par cette méthode la projection ichnographique d'une figure quelconque rectiligne. 2°. Puiſque l'on peut avoir par ce moyen la projection d'un nombre quelconque des points d'une courbe ſur le plan du tableau; on peut avoir pareillement la projection des lignes courbes, en ſuivant la même méthode. 3°. Ainſi en quoi cette méthode s'étend aux figures mixtilignes; elle eſt par conſéquent univerſelle. A la vérité d'autres auteurs ont donné d'autres méthodes, mais celle-ci eſt la plus uſitée; pour en concevoir tout l'avantage, il eſt bon de l'éclaircir par quelques exemples.

Trouver l'apparence *perſpective* d'un triangle *ABC* *fig.* 3. *n.* 2. dont la baſe *AB* eſt parallele à la ligne fondamentale *DE*.

A la ligne fondamentale *DE* tirez une parallele *HR* à un intervalle égal à la hauteur de l'œil. Prenez le point de vûe ou un point principal *V*; portez la diſtance de l'œil du point *V* au point *K*: des différens angles du triangle *ACB* abaiſſez les perpendiculaires *A* 1, *C* 2, *B* 3; tranſportez ces perpendiculaires ſur la ligne de terre ou fondamentale *DE* de l'autre côté du point de diſtance *K*. Des points 1, 2, 3, tirez des lignes droites au point fondamental ou principal *V* 1, *V* 2, *V* 3. Des points *A*, *B*, *C*, de la ligne fondamentale *DE*, tirez au point de diſtance ces autres lignes droites *AK*, *BK*, *CK*.

Par la conſtruction précédente les points *a*, *b*, *c*, ſont les apparences des points *A*, *B*, *C*, donc ayant tiré les lignes droites *ca*, *ab*, *bc*, *acb* ſera l'apparence du triangle *ACB*.

On fait de même la projection d'un triangle ſur un plan, quand le ſommet *C* eſt oppoſé à l'œil; il n'eſt beſoin que de changer la ſituation du triangle ſur le plan géométral, & de tourner le ſommet *C* vers la ligne de terre *ED*.

Repréſenter l'apparence *perſpective* d'un quarré *AB DC* vû obliquement (*figure* 4.) & dont un des côtés *AB* eſt ſur la ligne de terre *DE*, puiſque le quarré eſt vû obliquement; prenez dans la ligne horiſontale *HR* le point principal *V*, de maniere qu'une perpendiculaire à la ligne de terre puiſſe tomber au-dehors du côté du quarré *AB*, ou qu'aumoins elle ne le coupe pas en deux parties égales; & ſoit *VK* la diſtance de l'œil au tableau; tranſportez les perpendiculaires *AC* & *BD* ſur la ligne de terre *DE*; & tirez les lignes droites *KB*, *KD*, comme auſſi *AV*, *VC*; alors les points *A* & *B* ſeront eux-mêmes leurs propres apparences; *c* & *d* les apparences des points *C* & *D*; par conſéquent *AcdB* eſt l'apparence du quarré *ABDC*.

Si le quarré *ACDB* étoit à quelque diſtance de la ligne de terre *DE*, il faudroit auſſi tranſporter ſur la ligne de terre les diſtances des angles *A* & *B*, ainſi qu'il eſt évident par le problème précédent.

Comme le cas des objets vus obliquement n'eſt pas fort commun; nous ſuppoſerons toujours dans la ſuite que la figure eſt dans une ſituation directement oppoſée à l'œil, à moins que nous n'avertiſſions expreſſément du contraire.

Repréſenter l'apparence d'un quarré *ABCD*, (*fig.* 5.) dont la diagonale *AC* eſt perpendiculaire à la ligne de terre.

Prolongez les côtés *DC* & *CB* juſqu'à ce qu'ils rencontrent la ligne de terre aux points 1, 2, du point principal *V*; tranſportez la diſtance de l'œil en *K* & en *L*. De *K* aux points *K* & *I* tirez les droites *KA* & *KI*: & de *L* aux points *A* & 2, les lignes droites *LA*, *L* 2. Les interſections de ces lignes repréſenteront l'apparence du quarré *ABCD* vû par l'angle.

Repréſenter l'apparence d'un quarré *ABCD* (*fig.* 6.) dans lequel on en a inſcrit un autre *IMGH*, le côté du plus grand *AB* étant ſur la ligne de terre & la diagonale du plus petit perpendiculaire à cette même ligne. Du point principal *V* tranſportez de part & d'autre, ſur la ligne horiſontale *HR*, les diſtances *VL* & *VK*; tirez *VA* & *VB*, *KA* & *LB*; alors *AcdB* ſera l'apparence du quarré *ACDB*. Prolongez le côté du quarré inſcrit *IH*, juſqu'à ce qu'il rencontre la ligne de terre au point *I*, & tirez les lignes droites *KI* & *KL*, alors *ihgm* ſera la repréſentation du quarré inſcrit *IHGM*; d'où l'on conçoit aiſément la projection de toutes ſortes de figures inſcrites dans d'autres figures.

Mettre en *perſpective* un plancher fait de pierres quarrées vûes directement. Diviſez le côté *AB* (*fig.* 7.) tranſporté ſur la ligne de terre *DE* en autant de parties égales, qu'il y a de pierres dans un rang du quarré; des différens points de diviſion tirez des lignes droites au point principal *V*; de *A* au point de diſtance *K* tirez une ligne droite *AK*; & de *B* à l'autre point de diſtance *L*, tirez une autre ligne *LB*. Par les points des interſections des lignes correſpondantes tirez des lignes droites paralleles à *AB*, que vous prolongerez juſqu'aux lignes droites *AV* & *BV*; alors *AfgB* ſera l'apparence du plancher *AFGB*.

Mettre en *perſpective* un cercle; ſi le cercle eſt petit, circonſcrivez lui un quarré. Après avoir tiré les diagonales du quarré, & avoir mené outre cela dans le cercle les diametres *ha* & *de* (*fig.* 8.) qui s'entrecoupent à angles droits, tracez les lignes droites *fg* & *be* paralleles au diametre *de* par les points *b* & *f*, de même que par les points *c* & *g*; tirez des lignes droites qui rencontrent la ligne de terre *DE* aux points 3 & 4. Au point principal *V* tirez les lignes droites *V* 1, *V* 3, *V* 4, *V* 2, & aux points de diſtance *L* & *K* menez les lignes droites *L* 2 & *K* 1: enfin joignez les points d'interſection *a*, *b*, *d*, *f*, *h*, *g*, *e*, *c*, par les arcs *ab*, *bd*, *df*; de cette maniere *abdfhgeca* ſera l'apparence du cercle.

Si le

Si le cercle eſt conſidérable, ſur le milieu de la ligne de terre AB (*fig.* 9.) décrivez un demi-cercle, & de différens points de la circonférence C, F, G, H, I, *&c.* que vous prendrez en aſſez grand nombre, abaiſſez ſur la ligne de terre les perpendiculaires $C\,1$, $F\,2$, $G\,3$, $H\,4$, $I\,5$, *&c.* Des points A, 1, 2, 3, 4, 5, *&c.* tirez des lignes droites au point principal V; tirez-en auſſi une de B au point de diſtance L, & une autre de A au point de diſtance K; par les points d'interſection communs, tracez des lignes droites comme dans le problème précédent; par-là vous aurez les points a, c, f, h, i, qui ſont les repréſentations des points A, C, F, G, H, I, & en les joignant comme ci-deſſus ils donneront la projection du cercle.

Il eſt à remarquer qu'on peut ſe tromper en joignant par des arcs les points trouvés ſuivant la méthode que nous venons d'enſeigner; car ces arcs ne ſont point des arcs de cercle, mais des arcs d'une autre courbe connue par les Géometres ſous le nom d'*ellipſe*, & dont la deſcription géométrique n'eſt pas fort facile, ſur-tout lorſqu'il eſt queſtion de la faire paſſer par pluſieurs points; c'eſt pourquoi il eſt preſque impoſſible que la *perſpective* du cercle ſoit parfaitement juſte, en la traçant ſuivant les regles que nous venons d'enſeigner; mais ces regles ſuffiſent dans la pratique.

La raiſon pour laquelle la *perſpective* d'un cercle eſt une ellipſe, au moins preſque toujours, c'eſt que la *perſpective* d'un cercle eſt la ſection du plan du tableau avec le cône qui a l'œil pour ſommet & pour baſe le cercle. Or la ſection d'un cône par un plan qui coupe tous ſes côtés eſt preſque toujours une ellipſe. *Voyez* SECTIONS CONIQUES.

Au reſte; la méthode que nous venons de propoſer pour mettre un cercle en *perſpective*, a cela de commode, qu'elle peut être employée également pour mettre en *perſpective* une courbe ou une figure curviligne quelconque; car il n'y a qu'à inſcrire & circonſcrire à cette figure des quarrés ou des rectangles, ſi la figure n'eſt pas fort grande, ou ſi elle l'eſt, mettre en *perſpective* pluſieurs de ſes points, que l'on joindra enſuite par des lignes courbes: on peut ſe ſervir de la même méthode pour mettre un plancher en *perſpective*, quelle que ſoit la figure des pierres dont il eſt compoſé.

On voit de quel uſage le quarré peut être dans la *perſpective*, car même dans le ſecond cas où l'on s'eſt contenté de tracer la *perſpective* du cercle par pluſieurs points, on fait réellement uſage d'un quarré, diviſé en un certain nombre d'aréoles, & circonſcrit au cercle, quoiqu'il ne ſoit pas tracé ſur le plan géométral dans la figure que l'on s'eſt propoſée.

Repréſenter en *perſpective* un pentagone régulier ayant un bord ou limbe fort large, & terminé par des lignes parelleles, 1°. des différens angles du pentagone extérieur B, C, D, E, (*fig.* 10.) abaiſſez ſur la ligne de terre TS les perpendiculaires $B\,1$, $C\,2$, $D\,3$, $E\,4$, que vous tranſporterez comme ci-deſſus, ſur la ligne de terre, après quoi des points 1, 2, 3, 4, tirant des lignes au point principal V, & de ces mêmes points tirant d'autres lignes au point de diſtance K, les communes interſections de ces lignes repréſenteront l'apparence du pentagone extérieur. Maintenant ſi des angles intérieurs G, H, L, I, vous abaiſſez pareillement les perpendiculaires $G\,o$, $H\,5$, $K\,6$, $I\,7$, $L\,8$, & que vous acheviez le reſte comme dans le premier cas, vous aurez la repréſentation du pentagone intérieur: ainſi le pentagone $A\,B\,C\,D\,E$ ſera repréſenté en *perſpective* avec ſon bord.

On a mis ici ce problème, afin que l'on eût un exemple d'une figure en *perſpective*, terminée par un bord large.

Il faut obſerver ici, que ſi les grandeurs des différentes parties d'un objet étoient données en nombres avec la hauteur & la diſtance de l'œil, on doit premierement en conſtruire la figure avec une échelle géométrique, & y déterminer, par le même moyen, le point fondamental & le point de diſtance.

Il n'eſt pas toujours néceſſaire que l'objet ſoit tracé ſous la ligne de terre, quand on fait la projection des quarrés & des planchers, il eſt mieux de s'en paſſer; mais quand cela eſt néceſſaire & que l'eſpace manque, on le trace en particulier, & après avoir trouvé les diviſions dont on a beſoin, on les tranſporte ſur la ligne de terre qui eſt dans le tableau.

Si l'on attache des fils au point principal & au point de diſtance, & qu'on les étende au point de diviſion ſur la ligne de terre, la commune ſection de ces fils donnera très-diſtinctement la projection des différens points, & cette méthode peut ſouvent être employée avec ſuccès, car il eſt fort difficile d'éviter la confuſion quand on eſt obligé de tracer un grand nombre de lignes.

La *perſpective* ſcénographique, ou la projection des corps ſur un plan, eſt la repréſentation d'un corps ſur un plan avec toutes ſes dimenſions, tel qu'il paroît aux yeux. *Voyez l'article* SCÉNOGRAPHIE.

Toute la difficulté ſe réduit au problème ſuivant: ſur un point donné C (*fig.* 1. *&* 2.) élever une hauteur *perſpective* correſpondante à la hauteur objective $P\,Q$ donnée.

Sur la ligne de terre élevez une perpendiculaire $P\,Q$, égale à la hauteur objective donnée. Des points P & Q menez à un point quelconque, tel que T, les lignes droites $P\,T$ & $Q\,T$. Du point donné C tirez une ligne $C\,K$ parallele à la ligne de terre $D\,E$, & qui rencontre en K la ligne droite $Q\,T$: au point K élevez une perpendiculaire $I\,K$ ſur $K\,C$; cette ligne $I\,K$, ou ſon égale $C\,B$, eſt la hauteur ſcénographique que l'on demandoit.

De la perſpective d'un bâtiment. Dans la pratique de cette *perſpective* on conſidere deux choſes, le plan & l'élevation du bâtiment: le plan eſt ce qu'on appelle autrement *ichnographie*. *Voyez* ICHNOGRAPHIE. On trace ce plan de maniere que les parties les plus éloignées ſoient plus petites, ſuivant la proportion qu'on y veut mettre & qui dépend de la poſition du point de vûe, & on éléve enſuite ſur ce point les perpendiculaires qui marquent les hauteurs correſpondantes des différentes parties du bâtiment; après quoi on ajoute à la figure de la carcaſſe du bâtiment les ornemens des différentes parties. Ainſi on voit que le problème qui conſiſte à mettre un bâtiment en *perſpective* ſe réduit à mettre en *perſpective* des ſurfaces ou des ſolides placés à des diſtances connues.

PERSPECTIVE À VUE D'OISEAU, eſt la repréſentation que l'on fait d'un objet en ſuppoſant l'œil fort élevé au-deſſus du plan où cet objet eſt repréſenté, enſorte que l'œil en apperçoive un très-grand nombre de dimenſions à-la-fois: par exemple, le plan d'une ville avec ſes rues & ſes maiſons, eſt un plan à vûe d'oiſeau; tel eſt le plan en grand de Paris qui a été fait il y a quelques années par ordre de la ville. (*E*)

PERSPECTIVE AÉRIENNE, eſt celle qui repréſente les corps diminués & dans un moindre jour à proportion de leur éloignement.

La *perſpective aérienne* dépend ſur-tout de la teinte des objets que l'on fait plus ou moins forte, ou plus ou moins claire, ſelon qu'on veut repréſenter l'objet plus ou moins proche. *Voy.* COULEUR *&* CLAIR-OBSCUR. Cette méthode eſt fondée ſur ce que plus eſt longue la colonne d'air à-travers laquelle on voit l'objet, plus eſt foible le rayon viſuel que l'objet envoye à l'œil. *Voyez* VISION.

PERSPECTIVE, ſe dit auſſi d'une eſpece de peinture que l'on voit ordinairement dans les jardins, ou au fond des galeries, qui eſt faite exprès pour tromper la vûe, en repréſentant la continuation d'une allée, d'un bâtiment, d'un payſage, d'un lointain, ou de quelque choſe ſemblable.

PERSPECTIVE, (*Peinture.*) la *perſpective* eſt l'art de repréſenter les objets qui ſont ſur un plan, ſelon la différence que l'éloignement y apporte, ſoit pour la figure, ſoit pour la couleur; elle eſt fondée ſur la grandeur des angles optiques & des images qu'ils portent à différentes diſtances.

On diſtingue donc deux ſortes de *perſpectives*, la linéaire, & l'aérienne. La *perſpective* linéaire conſiſte dans le juſte raccourciſſement des lignes; l'aérienne, dans une juſte dégradation des couleurs; car dégrader, c'eſt en terme de peinture, ménager le fort & le foible des jours, des ombres & des teintes, ſelon les divers degrés d'éloignement. C'eſt par cette ſorte d'illuſion que la peinture ſéduit les ſens, & qu'on attribue du relief à ce qui n'en a pas. Voici le méchaniſme qui produit cette erreur agréable.

Le jugement que l'inſtinct porte de la grandeur & des dimenſions des corps, ſe meſure par leurs éloignemens apparens, & par leurs différens degrés de clarté. Un objet qui ſe trouve placé à une grande diſtance de l'œil qui le voit, paroît ſous des dimenſions diminuées, mais l'inſtinct habituel frappé de la diſtance corrige cette altération, & rend à l'objet ſa véritable grandeur.

Ainſi pour ſéduire le jugement involontaire, il doit ſuffire de donner ſur un tableau les apparences des diſtances réelles. Ces apparences ſont décidées & par la diminution de l'objet, & par l'affoibliſſement de ſa clarté. Une extrémité de payſages dont les traits ſont diminués & incertains, les couleurs mal décidées & la lumiere affoiblie, ne peut rappeller que des objets éloignés. L'inſtinct involontaire tranſporte au loin ces repréſentations qui par la foibleſſe de leur clarté ne peuvent être ſuppoſées qu'à de grandes diſtances.

La

La diſtance apparente peut être encore augmentée par le nombre d'objets réels ou apparens & intermédiaires. Dans un tableau où les traits ne ſeroient point terminés, ni la lumiere fixe, il paroîtroît qu'on eût peint de petits objets dans le crèpuſcule; mais ſi on décide le jour par la vivacité de certaines couleurs, par la force & la correction du deſſein de certaines parties, alors ce qui eſt ſur la ſurface plate & dont la clarté eſt affoiblie, frappe l'inſtinct comme il feroit dans l'éloignement. Le jugement involontaire ſépare ces objets de ce qui eſt fixement éclairé.

Pour rendre ſur une ſurface plate un lontain dans lequel la vue puiſſe ſe perdre, on peint une ſuite d'objets dégradés par nuances. Ce ſont ou des palais, ou des campagnes, ou des figures qui dans leurs ſucceſſions ſuivent les diminutions optiques, & qui à proportion d'un plus grand éloignement, où l'on veut les faire paroître, ont des deſſeins moins arrêtés & une lumiere plus affoiblie. Cette imitation de l'éloignement ſéduiſant l'inſtinct, le tableau prend du relief, les objets y paroiſſent ſéparés, & à de grandes diſtances; il n'eſt pas même poſſible à la réflexion de détruire ces effets méchaniques.

Il eſt conſtant que l'imitation eſt non-ſeulement la premiere regle de la Peinture, mais qu'elle eſt ſon principe, ſa ſource, enfin ce qui lui a donné la naiſſance; il eſt conſtant encore qu'il ne faut pas avoir eu une connoiſſance & une pratique bien étendues dans ce même art pour avoir exprimé ou indiqué des le premier inſtant qu'il a été exercé, le fuyant, la diminution & la dégradation que la nature préſente & deſſine de tous les côtés; c'eſt-là, comme nous l'avons dit, ce qu'on appelle *perſpective*, c'eſt-à-dire le changement & la diminution que l'air pour la couleur & la diſtance pour le trait apportent ſur les objets expoſés à notre vue.

La *perſpective* de la couleur a peut-être été plus long-tems à s'établir; les peintres auront été plus long-tems retenus par le défaut des moyens; & quand la pratique & l'uſage leur ont fourni ces mêmes moyens, il eſt vraiſſemblable qu'ils ont vu quelque tems cette diminution de la couleur, & même les dégradations du trait les plus compliquées & les moins naturelles, ſans oſer les exprimer, dans la crainte de n'être point entendus. En effet quelle devoit être à cet égard la reſerve des anciens peintres, puiſque même encore aujourd'hui l'on eſt obligé d'éviter des figures telles que la *perſpective* peut les donner, parce qu'elles ne ſont point heureuſes? N'entend-on pas tous les jours les gens du monde dire, en conſidérant le fond d'un tableau: „ mais ce n'eſt point-„ là tel bâtiment, je n'en ai point vu de cette couleur, ;„ jamais il n'y a eu de ſi petites maiſons, *&c.* „? Car ces mêmes gens, qui d'ailleurs ont de l'eſprit, mais qui n'ont jamais réfléchi ſur la nature & moins encore ſur l'imitation, ne reconnoîtront pas leur ami deſſiné de profil, ou des trois quarts, parce qu'ils n'en ont jamais été frappés qu'en face. Mais laiſſons ces gens du monde qui font le malheur des arts & de toutes les connoiſſances qu'ils n'ont pas; & revenons à la *perſpective*, après être convenus que les premiers peintres ont été long-tems ſans oſer exprimer celle de la douleur & peut-être celle du trait.

Il faut remarquer que la *perſpective* s'étend ſur tous les objets les plus voiſins de l'œil, & que le monde en général ne connoît que celles qui repréſentant des bâtimens & des architectures ſur des plans dégradés, en portent le nom par excellence. Pour ſe convaincre de la facilité avec laquelle tous les hommes ont pu remarquer la *perſpective*, & par conſéquent l'exprimer; il ſuffit de regarder par l'angle un bâtiment un peu élevé, & de quelque étendue dans ſa longueur, on ſera frappé de l'abaiſſement proportionnel de ſon trait dans toutes ſes parties, ainſi que la dégradation de ſa couleur; & dès-lors on concevra que tout peintre, ſans être obligé de paſſer par les regles, a dû néceſſairement exprimer ce qu'il voyoit auſſi clairement & auſſi conſtamment.

L'imitation ſeule, un raiſonnement des plus ſimples, enfin l'art lui-même nous prouvent donc inconteſtablement que tous les peuples qui ont connu le deſſein, ont dû avoir une idée plus ou moins juſte, & plus ou moins étendue, mais toujours conſtante de la *perſpective*. Cependant on a voulu en refuſer la connoiſſance aux Grecs, les peuples de la terre qui ont pouſſé le plus loin le ſentiment, la fineſſe & l'exécution des arts. S'ils n'euſſent point connu la *perſpective*, auroient-ils conduit l'imitation juſqu'à tromper les hommes-mêmes? Auroient-ils élevé ces ſuperbes ſcènes, & décoré ces immenſes théâtres d'Athènes avec tant de grandeur & tant de dépenſe? Un peuple ſi fin & ſi délié en toutes choſes auroit-il ſoutenu la vue d'un amas confus d'arbres, de bâtimens, enfin celle d'un ſpectacle de déſordre, tel qu'il auroit été néceſſairement ſans ce premier principe, dont la nature fournit à chaque inſtant des exemples ſi faciles à comparer?

M. Perault admirateur outré de ſon ſiecle, eſt un de ceux qui a porté le plus loin la prévention contre les anciens, n'ayant cherché dans ſes écrits qu'à les abaiſſer preſqu'en toutes choſes; mais il n'a pas eu plus de ſuccès que tous ceux qui ont couru la même carriere, en ſoutenant d'auſſi mauvaiſes thèſes que les ſiennes. Cet homme peu philoſophe, dans quelque ſens qu'on veuille prendre ce mot, a avancé deux propoſitions également fauſſes; l'une que les peintres ou les ſculpteurs n'avoient aucune idée de la *perſpective*, qu'ils en ignoroient les regles, qu'ils n'étoient point conduits par la vue de ces principes qui dirigent aujourd'hui nos peintres; l'autre qu'ils n'avoient point par conſéquent le ſecret de dégrader les figures, ni par la forme, ni par les couleurs, & qu'ils n'avoient jamais fait de tableau où cette dégradation fût ſenſible.

Nous ne prétendons pas aſſurer que les anciens ayent eu une théorie auſſi étendue de la *perſpective* que celle que nous avons aujourd'hui. Peut-être que cette intelligence parfaite des myſteres de la *perſpective* devoit être le fruit des réflexions, du goût & du travail de tant de génies extraordinaires qui ont paru depuis 1500 ans. Comme les ſciences & les arts ſe prêtent un ſecours mutuel, les découvertes qu'on a faites en pluſieurs de ces arts qui ont rapport à la peinture, ont bien pu ſervir a mieux développer nos connoiſſances, & à produire des ouvrages plus réguliers & plus parfaits. Chaque ſiecle ajoute aux lumieres des ſiecles précédens. Si donc M. Perrault s'étoit contenté d'accorder à notre ſiecle quelque ſupériorité en ce genre, il n'auroit rien dit qui ne fût raiſonnable; mais en ravalant le mérite des peintres anciens juſqu'à leur refuſer toute connoiſſance de la *perſpective*, c'eſt ſe montrer par trop ridicule. Comment ſe peut-il que la peinture ait eu tant d'éclat, ſous le regne d'Alexandre le grand, & que les plus habiles n'ayent eu aucune idée de la *perſpective*, ſans le ſecours de laquelle on convient que le peintre ne peut pas tirer une ligne, ni donner un ſeul coup de pinceau?

Ludius, dit Pline, peignit le premier ſur les murailles des ouvrages d'architecture & des payſages. Or quelle idée pourroit-on ſe faire de ces ſortes de tableaux, ſi l'on refuſoit aux anciens la connoiſſance de la *perſpective*? Apaturius fit une décoration de théâtre dans une ville de Lydie, célebre par ſon temple de la Victoire, & cette décoration étoit faite dans toutes les regles établies par Agatharque de Samos qui l'avoit inventée. Léonard de Vincy, en expliquant ces mêmes regles, n'en a pas mieux fait ſentir les effets, que Platon dans un dialogue du ſophiſte, & Socrate dans ſon dixieme livre de la République.

En effet, Apaturius peignit à Tralles dans un petit théâtre une ſcène où il repréſenta, au lieu de colonnes, des ſtatues, des centaures qui ſoutenoient les architraves, des toits en rond, des dômes; ſur tout cela il peignit encore un ſecond ordre, où il y avoit d'autres dômes, des faîtes que l'on ne voyoit qu'à demi, & toutes les autres choſes qui ſont aux toits des édifices. „ Tout „ l'aſpect de cette ſcène paroiſſoit fort beau, dit Vi-„ truve, *liv. VII. ch. v.* à cauſe que le peintre y avoit „ ſi bien ménagé les différentes teintes, qu'il ſembloit „ que cette architecture eût toutes ſes ſaillies „. Le texte ſignifie à la lettre que l'aſpect de cette ſcène flattoit agréablement la vue à cauſe de ſon âpreté, *propter aſperitatem*, ou plutôt à cauſe de ſon inégalité; ce qui venoit de ce que la lumiere étant bien choiſie & bien répandue ſur certaines maſſes, elles avoient un grand relief, & ſembloient s'avancer; la toile quelqu'unie qu'elle fût, paroiſſoit raboteuſe. Mais il étoit impoſſible que certaines parties de cette peinture euſſent une apparence de ſaillies, qu'il n'y en eût d'autres plongées dans l'enfoncement & dans un lointain, ce qui eſt tout le ſecret de la *perſpective*.

Quoique cette conſéquence ſoit évidente, quoiqu'elle ſoit, pour ainſi dire, renfermée toute entiere dans ces termes mêmes du paſſage, je vais la faire enviſager dans un autre encore plus précis. C'eſt toujours Vitruve qui parle dans ſa préface, & la traduction de Claude Perrault. „ Démocrite & Anaxagore ont écrit ſur ce ſu-„ jet, principalement par quel artifice on peut, ayant „ mis un point en un certain lieu, imiter ſi bien la na-„ turelle diſpoſition des lignes qui ſortent des lieux en „ s'élargiſſant, que bien que cette diſpoſition des lignes „ nous ſoit inconnue, on ne laiſſe pas de rencontrer à „ repréſenter fort bien les édifices dans les *perſpectives*

„ que

„ que l'on fait aux décorations des théâtres, & on fait „ que ce qui eſt peint ſeulement ſur une ſurface plate „ paroît avancer en des endroits, & ſe reculer en d'autres „. Les anciens n'ignoroient donc pas la *perſpective!*

Il eſt malheureux que la peinture ancienne, au moins la plus parfaite, & la plus terminée, n'exiſte plus, pour nous convaincre du degré auquel les anciens ont porté la *perſpective*. On ſait qu'au ſiecle même d'Auguſte les tableaux de Zeuxis, d'Apelle, de Protogene & des autres grands peintres du bon tems de la Grece, ſe diſtinguoient à peine, tant la peinture en étoit évaporée, effacée, & le bois vermoulu. Il ne nous reſte aujourd'hui, pour établir notre jugement que quelques peintures ſur la muraille, que nous ſommes trop heureux d'avoir, mais que notre goût pour l'antique ne doit pas nous faire admirer également. Toutes belles qu'elles puiſſent être à de certains égards, il eſt certain qu'on ne peut les comparer à ces ſuperbes tableaux dont les auteurs anciens ont fait de ſi grands éloges, dont ils parloient à ceux-même qui les admiroient avec eux, à ceux qui ſentoient tout le mérite des chefs-d'œuvre de ſculpture, ſur leſquels on ne peut ſoupçonner ces auteurs de prévention, puiſque nous en jugeons & que nous les admirons tous les jours, & qu'enfin nous ſavons qu'ils étoient également employés à la décoration des temples & des autres lieux publics. Ces arts ſe ſuivent au point qu'il eſt phyſiquement impoſſible que l'un fût élégant & ſublime, tandis que l'autre auroit été réduit à un point de platitude & d'imperfection, telle que ſeroit en effet une peinture ſans relief, ſans dégradation, enfin dans ce qu'on appelle *l'intelligence* & *l'harmonie*, parties de l'art, qui toutes, quoiqu'elles ne paroiſſent pas appartenir directement à notre objet, doivent cependant être compriſes ſous le nom de la *perſpective* dont elles ſont partie. Après-tout, les peintures à freſque déterrées d'Herculanum ſuffiſent pour juſtifier que la *perſpective* étoit bien connue des anciens.

Avant même que le roi d'Eſpagne, alors roi de Naples, nous en eût donné cette preuve, en retirant de cette ville un prodigieux nombre de peintures, les hachures qui expriment les ombres dans la noce Aldobrandine, nous apprenoient bien que ſon auteur n'ignoroit point cette partie de l'art. Ce n'eſt pas tout, le ſujet traité dans un intérieur de maiſon repréſente dix figures ſur le même plan; elles ſont poſées ſimplement & naturellement, ſans aucune attitude forcée & ſans la recherche ni l'affectation d'aucun contraſte. Si d'un côté elles ne ſont point obligées d'avoir aucune diminution de trait ou de couleur, le peintre n'en a pas moins indiqué la *perſpective* dans toutes les parties où elle étoit néceſſaire, non-ſeulement par la rondeur des corps, & par le ſentiment de l'intervalle qui les ſépare du fond, mais par la juſte dégradation des corps que ſon ſujet lui demandoit, tels que l'autel, le lit, le plancher, *&c.* Or ſi toutes ces parties ne ſont pas de la *perſpective* aux yeux d'un homme d'art, je ne ſais où il en faut chercher, aujourd'hui même que cette ſcience eſt aſſurément plus connue qu'elle ne l'a jamais été.

Si l'on veut bien encore examiner pluſieurs peintures antiques du tombeau des Nazoni, & principalement une chaſſe de cerf qu'on trouvera deſſinée à la planche XXX, ainſi que tout le recueil mis au jour par Pietro Santo Bartoli, édition de Rome 1680, on ſera frappé des connoiſſances que les anciens avoient fait dans la *perſpective* depuis Pauſias.

Les ſacrifices peints par ce célebre artiſte donnent une idée complette de la *perſpective*; c'eſt Pline qui en parle, *liv. XXXV. c. xj.* en ces mots: *Cum omnes quæ volunt eminentia videri, candicantia faciant, coloremque condant nigro, hic totum bovem atri coloris fecit*; c'eſt-à-dire, loin de faire, comme on le pratique ordinairement, les corps ſaillans blancs avec des oppoſitions noires, il peignit le bœuf abſolument noir. On ne peut mieux décrire l'intelligence, l'harmonie & la ruption des couleurs, d'autant que le même Pline ajoute: *umbræque corpus ex ipſo dedit* (*ſcilicet nigro*); il tira les ombres & le corps (du bœuf) de cette ſeule couleur (noire). Il dit enſuite: *Magnâ prorſus arte, in quo extantia oſtendens, & in confracto ſolida omnia:* faiſant voir avec un art infini ſur une ſurface toute l'étendue & la ſolidité des corps par des traits rompus. Il eſt impoſſible de donner plus parfaitement l'idée des corps mis en *perſpective*.

M. Perrault fonde une de ſes preuves de l'ignorance des anciens, en fait de *perſpective*, ſur les bas-reliefs de la colonne trajane où en effet toutes les regles de la *perſpective* ſont violées: mais il a eu grand tort de ne pas diſtinguer la différence des ſiecles de l'antiquité. Peut-il y avoir quelque rapport entre la ſculpture des Romains du tems de Trajan, & celle des Grecs dans l'éclat de leurs arts? D'ailleurs fonder une induction générale ſur un exemple particulier, eſt un vice de raiſonnement contraire aux préceptes de tous les logiciens du monde. Mais on peut oppoſer à M. Perrault des faits inconteſtables contre ſon opinion, & qu'il ne devoit pas ignorer. Le recueil de Roſſi qui a pour titre, *admiranda veteris ſculpturæ veſtigia*, nous préſente pluſieurs bas-reliefs qui ſont une preuve évidente de la connoiſſance des anciens dans la *perſpective*.

M. Perrault donne auſſi les médailles des anciens pour preuve de leur ignorance dans la *perſpective*; il aſſure même que l'on n'en connoît aucune trace ſur ces monnoies; mais c'eſt un reproche trop outré; car quoiqu'il ſoit vrai que la plus grande partie des médailles anciennes manque du côté des regles de la *perſpective*; il n'eſt pas vrai qu'elles ſoient toutes dans ce cas-là. On a pluſieurs médailles, & ſur-tout des médaillons dans leſquels non-ſeulement on fait plus que d'entrevoir la *perſpective*, mais elle s'y trouve entierement prononcée. Tel eſt un médaillon de Seleucus I. roi de Syrie, repréſentant d'un côté la tête de Jupiter, & au revers Pallas dans un char tiré par quatre éléphans, lançant d'une main un javelot, & de l'autre tenant un bouclier; cette Pallas eſt dégradée avec toute l'intelligence néceſſaire, les éléphans ſe diſtinguent ſans confuſion, & la roue du char eſt vue de côté, même avec une grande fineſſe de *perſpective*, ce qu'il faut voir ſur le médaillon; car tous ceux qui l'ont gravé n'ayant point été ſenſibles à cette partie ne l'ont pas fait ſentir. Au reſte, ce médaillon, qui eſt du cabinet du roi, ſe trouve gravé dans l'hiſtoire des rois de Syrie par M. Vaillant, dans les annales de Syrie du P. Frælich, & dans pluſieurs autres recueils d'antiquité. Tels ſont encore deux médaillons de bronze de la ſuite du roi. Le premier eſt de Fauſtine mere: d'un côté la tête de cette princeſſe, de l'autre l'enlevement des Sabines; ce revers repréſente pluſieurs femmes dans le trouble naturel à leur ſituation, mais grouppées avec tout l'art du deſſein & de la *perſpective*. Le ſecond eſt de Lucius Verus; le revers repréſente Marc-Aurele, & ce prince dans un char tiré par quatre chevaux, eſt précédé par pluſieurs ſoldats poſés ſur différens plans, avec des dégradations convenables à leur éloignement. M. de Caylus a fait graver toutes ces médailles à la ſuite de ſon diſcours ſur la *perſpective* des anciens dans les mémoires de littérature, *tome XXIII. pag.* 341.

La *perſpective* des fonds eſt plus rare dans les pierres gravées, que dans les médailles; la raiſon en eſt bien ſimple, nous avons moins de ſujets de comparaiſon, & l'un ne ſe multiplie pas comme l'autre: néanmoins ſi l'on regarde dans le recueil des pierres gravées du roi que M. Mariette a donné au public avec tant de ſoin, les numeros 95, 102 & 112, l'on verra que les anciens n'ignoroient pas l'art de marquer la dégradation dans les figures, ſuivant l'endroit du plan où elles ſont placées. La fameuſe pierre connue ſous le nom de *cachet de Michel Ange*, ſuffiroit ſeule pour le juſtifier. Il réſulte invinciblement de tout ce diſcours que les anciens ont connu la *perſpective*, & qu'il n'étoit pas poſſible qu'ils l'ignoraſſent. Mais il faut lire les mémoires même de M. l'abbé Sallier & de M. de Caylus ſur cette matiere; ils ſont inſérés dans le recueil de littérature, *tom. VIII. & XXIII.* J'en ai tiré tout l'uſage que me permettoit ce Dictionnaire pour l'étendue d'un article. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PERSPECTIVE MILITAIRE, (*Fortific.*) c'eſt l'art de deſſiner ſur un plan un objet tel qu'il ſe préſente à l'œil, placé à une certaine hauteur & à une certaine diſtance, & vû ſur un tableau tranſparent, qu'on met entre l'œil & l'objet. Exemple, ſoit un pentagone *ABDEF*, entre lequel & l'œil *C* eſt élevé perpendiculairement le tableau *VP* ſur le plan horiſontal *HR*. En s'imaginant que de tous les points paſſent des rayons dans l'œil par le tableau, comme *CA*, *CB*, *CD*, &c. & qu'ils laiſſent ſur le tableau *VP*, de façon que les rayons qui en ſortent vers l'œil, feront le même effet que ſi le pentagone *ABDEF* y étoit réellement. La *perſpective* enſeigne donc la maniere de trouver par des regles géométriques, les points *ABDEF* ſur le tableau *VP*; c'eſt-à-dire à deſſiner un objet ſuivant qu'il ſe préſente à la vûe, eu égard à la diſtance & à la poſition de l'œil. Quoique pour établir ces regles on ait écrit des volumes entiers, on peut cependant les renfermer dans peu de principes. (*D. J.*)

PERSPICACITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) pénétration prompte & ſubite; c'eſt une qualité qui n'accompagne pas toujours la vivacité de l'eſprit, quoiqu'elle la ſuppoſe.

La *perſpicacité* s'exerce ſur les choſes difficiles à démêler.

PERSPICUITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) clarté, netteté d'idées & de diſcours; c'eſt une qualité eſſentielle d'un auteur ou d'un orateur. Sans elle, il fatiguera ceux qui l'écouteront, & ſes écrits auront beſoin d'un commentaire. Ce mot eſt emprunté de la tranſparence ou de l'air, ou de l'eau, ou du verre.

PERSUADER, SUGGÉRER, INSINUER, (*Synon.*) l'abbé Girard a parfaitement développé la différence de ces trois mots. On *inſinue* finement & avec adreſſe. On *perſuade* fortement, & avec éloquence. On *ſuggere* par crédit, & avec artifice.

Pour *inſinuer*, il faut ménager le tems, l'occaſion, l'air & la maniere de dire les choſes. Pour *perſuader*, il faut faire ſentir les raiſons & l'avantage de ce qu'on propoſe. Pour *ſuggérer*, il faut avoir acquis de l'aſcendant ſur l'eſprit des perſonnes.

Inſinuer, dit quelque choſe de plus délicat. *Perſuader*, dit quelque choſe de plus pathétique. *Suggérer*, emporte quelquefois dans ſa valeur quelque choſe de frauduleux.

On couvre habilement ce qu'on veut *inſinuer*. On propoſe nettement ce qu'on veut *perſuader*. On fait valoir ce qu'on veut *ſuggérer*.

On croit ſouvent avoir penſé de ſoi-même ce qui a été *inſinué* par d'autres. Il eſt arrivé plus d'une fois qu'un mauvais raiſonnement a *perſuadé* des gens qui ne s'étoient pas rendus à des preuves convaincantes & démonſtratives. La ſociété des perſonnes, qui ne peuvent & n'agiſſent qu'autant qu'elles ſont *ſuggérées* par leurs domeſtiques, ne peut pas être d'un goût bien délicat. (D. J.)

PERSUASION, ſ. f. (*Gram.*) c'eſt l'état de l'ame conſidéré relativement à la vérité ou la fauſſeté d'un fait ou d'une propoſition, à ſa vraiſſemblance ou à ſon défaut de vraiſſemblance, à ſa poſſibilité on à ſon impoſſibilité; c'eſt le jugement ſincere & intérieur qu'elle porte de ces choſes. Après l'examen, on peut être perſuadé d'une choſe fauſſe; mais celle dont on eſt convaincu eſt toujours vraie. La conviction eſt l'effet de l'évidence qui ne trompe jamais. La *perſuaſion* eſt l'effet des preuves morales qui peuvent tromper. La conviction, non plus que l'évidence ne ſont pas ſuſceptibles de plus ou de moins. Il n'en eſt pas ainſi de la *perſuaſion*, elle peut être plus ou moins forte. La *perſuaſion* excuſe ſouvent l'action. Les anciens avoient fait de la *perſuaſion* une déeſſe; c'étoit la patrone des Poëtes & des Orateurs.

PERTE, *voyez l'article* PERDRE.

PERTE, *dans le commerce*, dommage que l'on ſouffre, diminution de bien & de profit. Les banqueroutes ſont quelquefois occaſionnées par la mauvaiſe conduite des négocians, & ſouvent auſſi par les *pertes* inopinées qui leur ſurviennent. *Voyez* BANQUEROUTE.

Vendre ſa marchandiſe, donner ſa marchandiſe à *perte*, c'eſt la vendre à moins qu'elle ne coute. *Dictionnaire de Commerce.*

PERTE, ſ. f. (*Hydraul.*) eſt bien différente d'une faute dans une conduite d'eau; elle arrive quand on ne connoît point ſur la ſuperficie de la terre les endroits où l'eau ſe perd: alors on eſt obligé de découvrir entierement une conduite pour l'examiner d'un bout à l'autre, & remédier aux fautes & fraîcheurs que l'on apperçoit le long des tuyaux. (*K*)

PERTEGUES *ou* PERTIGUELTES, ſ. m. plur. (*Marine*) bâtons qui portent avec la fleche une piece d'étoffe qu'on appelle *tendelet*, & qui ſert à couvrir la poupe d'une galere, contre le ſoleil & contre la pluie.

PERTH, (*Géog. mod.*) ville d'Ecoſſe, capitale du comté du même nom, ſur la riviere de Tay, à 10 lieues N. E. d'Edimbourg, 119 N. par O. de Londres. *Long.* 14. 35. *lat.* 56. 40. (*D. J.*)

PERTHSHIRE, (*Géog. mod.*) province d'Ecoſſe, au ſud & à l'eſt d'Athol. Elle ſe diviſe en deux parties; l'une qui porte proprement le nom de *Perth*, & l'autre celui de *Gowri*. Perth eſt au midi, & Gowri au nord de Perth. (*D. J.*)

PERTICA, ſ. f. (*Phyſ.*) nom que les anciens auteurs donnent à une eſpece de comete, qu'ils appellent autrement *véru*, *broche*, parce qu'elle eſt ſemblable à une perche ou à une broche par ſa figure.

PERTICA, (*Antiq. rom.*) Les Romains ſe ſervoient de la perche *pertica*, pour partager les terres dans l'établiſſement des nouvelles colonies, ou lorſqu'après avoir chaſſé les anciens habitans d'une contrée dont ils s'étoient rendus maîtres; ils vendoient à l'enchere les terres après en avoir fait la diviſion. Properce appelle ce partage *triſtis pertica* avec raiſon, puiſque les anciens propriétaires ſe voyoient dépouillés de leurs biens.

Nam tua cum multis verſarem arva juvencis,
Abſtulit exultas pertica triſtis *opes.*

Le mot *pertica* ſignifioit non-ſeulement ce bâton long de dix piés, dont on meſuroit les terres, mais encore le fonds meſuré & confiné, comme nous l'apprenons de Siculus Flaccus, de Frontin, & de pluſieurs autres que Cæſius a recueillis, & qu'il a expliqué par des notes très-néceſſaires pour leur intelligence. (*D. J.*)

PERTINENT, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit d'un fait articulé qui vient bien à la choſe & dont la preuve eſt admiſſible; quand le fait n'eſt pas de cette nature, on dit qu'il eſt *impertinent* & inadmiſſible. (*A*)

PERTOIS, LE, (*Géog. mod.*) en latin moderne, *pagus pertiſus*; pays de France en Champagne, & dont il eſt fait mention dans les capitulaires de Charlemagne. Il s'étend le long de la Marne, entre la Champagne proprement dite & le Barrois; ſa capitale eſt Vitry-le-François. (*D. J.*)

PERTUIS, ſ. m. (*Archit. Hydraul.*) c'eſt un paſſage étroit, pratiqué dans une riviere aux endroits où elle eſt baſſe pour en augmenter l'eau de quelques piés, afin de faciliter ainſi la navigation des bateaux qui montent & qui deſcendent. Cela ſe fait en laiſſant entre deux bâtardeaux une ouverture qu'on ferme avec des aîles, comme ſur la riviere d'Yone, ou avec des planches en-travers, comme ſur la riviere de Loing, ou enfin avec des portes à vannes, ainſi qu'au *pertuis* de Nogent-ſur-Seine. *Voyez* ECLUSE.

Pertuis de baſſin; c'eſt un trou par où ſe perd l'eau d'un baſſin de fontaine ou d'un reſervoir, lorſque le plomb, le ciment ou le corroi eſt fendu en quelque endroit. Si l'on veut connoître la dépenſe d'un *pertuis*, ſoit quarré, circulaire, rectangulaire, *&c.* vertical ou horiſontal, il faut lire les *ſections* 9. *&* 10. *de l'Archit. hydraul. de* M. Belidor, *tom. I. de la premiere partie.* (*D. J.*)

PERTUIS. *terme géographique*; ce mot eſt employé en Géographie, ſur-tout ſur les côtes de Poitou, pour déſigner un détroit de mer, comme il paroît par les exemples ſuivans.

Pertuis-d'Antioche, détroit de l'Océan, dans la mer de France, entre l'île de Ré au nord, & l'île d'Oléron au midi.

Pertuis-Breton, détroit de l'Océan, dans la mer de France, entre la côte du Poitou & de l'Aunis au nord & l'île de Ré au midi.

Pertuis de Maumuſſon, détroit de l'Océan, dans la mer de France, entre l'île d'Oléron au nord, & la côte de Saintonge au midi & à l'occident.

Mais le *pertuis-Roſtain* ou *pertuis-Roſtang*, eſt une roche percée, au-deſſus de laquelle on voit à l'entrée une dédicace faite à Auguſte en ces termes: *Divo Cæſari Auguſto dedicata, ſalutate eam.* (*D. J.*)

PERTUIS, (*Géog. mod.*) petite ville de France, en Provence, dans la Viguerie d'Aix, à 4 lieues N. E. d'Aix, 11 N. de Marſeille, 162 S. E. de Paris. *Long.* 23. 15. *lat.* 43. 44.

PERTUIS, ſ. m. (*Serrur.*) ſorte de garde qu'on met aux planches des ſerrures. Il a différens noms ſelon ſa figure. On en uſe le plus communément aux ſerrures benardes & antiques. Il ne faut pas le confondre avec le rouet qu'on poſe ſur le palatre, la couverture ou le foncet.

Il y a le *pertuis* à jambe, & le *pertuis* volant.

Le *pertuis* à jambe ſe poſe ſur la planche à l'endroit où paſſe la tige de la clé. Pour l'arrêter à la planche, on fait un trou à la planche à l'endroit où doit paſſer la tige de la clé, & on épargne par-derriere un petit rivet.

Le *pertuis* volant ſe place à quelqu'endroit de la planche qu'on le veut. Après que la planche a tourné dans la clé, on marque ce pertuis des deux côtés de la planche avec une pointe à tracer, comme ſi c'étoit un rouet. On en prend la longueur avec un compas. On a une piece de fer qu'on fend juſte par le milieu juſqu'à deux lignes de ſes extrémités; on épargne de chaque côté un pié qu'on rive à la planche. On dreſſe enſuite cette piece, on la fait entrer dans la planche ſur le trait, & on rive. Cela fait, on fait tourner la clé, & on lime le *pertuis* par le bout.

Il y a des *pertuis* en cœur, en rond, en trefle, de quarrés, de coudés, en ovale, en croix de S. André, en étoiles de renverſés, de haſtés, de deux pleines croix, en M, en brin de ſauge, *&c.*

Pertuis, ſ. m. *terme de Tireur d'or*; ancien mot qui ſignifie un *trou*, & qui n'eſt plus guere d'uſage en ce ſens, que parmi les Tireurs d'or, ou autres ouvriers, qui réduiſent les métaux en fil; il ſignifie dans leur langage, *les ouvertures* ou *trous de filieres*, à-travers deſquels ils font paſſer ſucceſſivement ces métaux. Chaque *pertuis* a ſon embouchure & ſon œil: l'embouchure eſt le côté par où entre le fil, & l'œil eſt le côté par où il ſort; on paſſe le lingot par plus de ſept vingt *pertuis*, avant de le porter juſqu'au ſuperfin.

PERTUISAGE, droit de, ſ. m. (*Gram. Jur.*) droit à payer pour mettre un tonneau en perce & d'en vendre le vin.

PERTUISANE, ſ. f. (*Art. milit.*) c'eſt une ſorte d'arme compoſée d'une hampe, & d'un fer large, aigu & tranchant au bout de la hampe. C'eſt une maniere de halebarde très-propre à défendre un vaiſſeau à l'abordage. La lame eſt de 18 à 19 pouces de long, avec une canelure au milieu, & la hampe de bois de frêne.

PERTUNDA, ſ. f. (*Mytholog.*) une des déeſſes qui préſidoient aux mariages. On en plaçoit la ſtatue dans la chambre de la nouvelle mariée le jour de ſes nôces.

PERTURBATEUR, ſ. m. (*Gram.*) homme turbulent, inquiet, ſéditieux, qui émeut les eſprits des citoyens, & cauſe du déſordre dans la ſociété. Après cette définition, ou une autre peu différente, on ajoute dans le *dictionnaire de Trév.* que les Théologiens ſont ordinairement *perturbateurs* de l'état.

PERTURBATRICE, ſ. f. & adj. qui trouble, qui dérange. Il n'a guere lieu qu'en géométrie dans la ſolution des problèmes où des corps s'attirent les uns les autres; on donne à une force qui dérange le mouvement d'un corps, le nom de *perturbatrice*.

PERTUS, *terme de Saline*; c'eſt une planche percée de pluſieurs trous, qu'on place dans la terre, ou la vette d'un marais ſalant. Les trous du *pertus* ſont bouchés avec des chevilles, & quand on veut introduire l'eau du mort dans la table, on tire les chevilles, en commençant par les plus hautes, & ainſi du reſte, juſqu'à ce qu'il ſoit entré de l'eau ſuffiſamment. (*D. J.*)

PERVENCHE, *pervinca*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir évaſé en maniere de ſoucoupe & profondément découpée. Le piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur; il devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux ſiliques, & il renferme une ſemence oblongue, le plus ſouvent cylindrique & ſillonnée. Tournefort. *Inſt. rei herb. Voyez* Plante.

Pervenche, *pervinca*, (*Jardinage.*) arbriſſeau grimpant qui eſt toujours verd. Il vient dans les bois des pays tempérés de l'Europe. Il pouſſe du pié pluſieurs tiges ſarmenteuſes & fort menues qui rampent contre terre & s'étendent au loin. Ses feuilles ſont petites, oblongues, & relevées par-deſſous d'une forte arrête dans le milieu; leur ſurface eſt luiſante, les bords ſont ſans dentelure, & la verdure en eſt agréable, quoiqu'un peu foncée. Ses fleurs de couleur bleue & diſpoſées en roſe paroiſſent au printems. Ses graines qui ſont longues, ovales & ſillonnées, ſe trouvent dans des ſiliques accouplées.

Cet arbriſſeau eſt aſſez commun dans pluſieurs pays, il ſe plaît dans les terres graſſes & humides, à l'ombre des arbres. Il ſe multiplie fort aiſément de bouture & de branches couchées; ſes branches font racine pour peu qu'elles touchent contre terre. Son accroiſſement, qui eſt très-prompt, joint à cette facilité de ſe propager, fait qu'il envahit bien-tôt un terrein, ſi on le laiſſe aller.

Les *pervenches* peuvent contribuer à l'agrément d'un jardin. En les laiſſant courir à leur gré, elles formeront des tapis de verdure qui ſeront garnis de fleurs dans les mois de Mars & d'Avril. On en peut faire de petites paliſſades en les ſoutenant avec du treillage. On les laiſſe auſſi grimper contre la tige des gros arbres pour les garnir de verdure; & comme ces arbriſſeaux aiment l'ombre, la fraîcheur, l'expoſition du nord, & qu'ils viennent à ſouhait dans les endroits ſerrés & couverts d'arbres, ou nulle autre plante ne pourroit réuſſir, il n'eſt pas douteux qu'on en peut tirer du ſervice pour completer l'arrangement d'un grand jardin. Cette plante a d'ailleurs des propriétés intéreſſantes; on en fait uſage en médecine à pluſieurs égards.

Les *pervenches* portent rarement des graines, mais elles ſe multiplient ſi aiſément d'elles-mêmes qu'il ne faut pas y avoir de regret. Cependant on peut les amener à la fructification en les tenant en pot avec peu de terre au grand air.

On connoit pluſieurs variétés de ces arbriſſeaux: voici les principales.

1. La *pervenche* à fleur bleue; c'eſt la plus commune.
2. La *pervenche* à fleur blanche.
3. La *pervenche* à fleur rougeâtre.
4. La *pervenche* à fleur bleue, double.
5. La *pervenche* à fleur bleue, double & d'un pourpre foncé.
6. La *pervenche* à fleur double, variée de pluſieurs couleurs.
7. La *pervenche* à feuilles panachées de blanc.
8. La grande *pervenche* à fleur bleue; cet arbriſſeau eſt plus grand que les précédens dans toutes ſes parties. Sa verdure eſt très-brillante, ſes fleurs ſont d'un bleu vif de belle couleur. Elles paroiſſent de très-bonne heure au printems, & elles ſe ſuccedent pendant plus de quatre mois. On a vu cette plante s'élever juſqu'à douze piés en deux ans. Elle eſt extrémement convenable pour garnir des murs expoſés au nord.
9. La grande *pervenche* à fleur blanche.
10. La grande *pervenche* à feuilles panachées.
11. La *pervenche* de Madagaſcar. C'eſt un arbriſſeau précieux & charmant, qui ne s'éleve qu'à douze ou quinze pouces. Sa fleur reſſemble à celle du laurier-roſe, qu'elle ſurpaſſe en vivacité, en beauté & en durée. Elle fleurit conſtamment pendant plus de ſix mois. Le grand ſoleil anime ſes fleurs au lieu de les altérer & de les faire paſſer. Cette plante eſt délicate, il faut la traiter comme les mirtes & la multiplier de ſemence.

Pervenche, (*Mat. méd.*) petite ou commune, à feuilles étroites, petit pucelage, violette des ſorciers, grande *pervenche*, *pervenche* à larges feuilles, grand pucelage.

On emploie indifféremment les deux eſpeces de *pervenche* qui poſſedent les mêmes vertus.

La *pervenche* eſt comptée parmi les vulnéraires aſtringens les plus uſités. On ordonne intérieurement ſon infuſion contre les pertes de ſang ou flux immodéré des menſtrues, contre le crachement de ſang, & les autres hémorrhagies des parties internes. On donne auſſi dans ces cas & dans la phthiſie & la dyſſenterie le lait coupé avec la décoction ou infuſion de ſes feuilles.

PERVERS, PERVERTIR, PERVERSION, PERVERSITÉ, (*Gramm.*) tous ces mots ſont relatifs à la corruption de l'eſprit ou du cœur, & ils en marquent le dernier degré. Il eſt difficile de conſerver la pureté des mœurs, l'honnêteté, la droiture, la rigoureuſe probité, en vivant avec des hommes *pervers*, & malheureuſement la ſociété en eſt pleine. Le luxe *pervertit* bien des femmes.

PERUGIN, le, *ou* le PEROUSIN, (*Géog. mod.*) territoire d'Italie dans l'état de l'Egliſe, & auquel la ville de Pérouſe, qui en eſt la capitale, donne ſon nom: Il eſt borné au nord par le duché d'Urbin, à l'orient per l'Umbrie, au midi par l'Orviétan, & à l'occident par la Toſcane. La plus grande étendue de ce pays du ſeptentrion au midi, ne paſſe pas vingt-huit milles; & on ne lui en donne pas plus de trente du levant au couchant. Le Tibre le coupe du nord-nord-oueſt au ſud. (*D. J.*)

PERVIGILIA, (*Ant. rom.*) nom donné aux fétes nocturnes qu'on célébroit en l'honneur de différentes divinités, comme Cérès, Vénus, la Fortune, &c. on les nommoit *pervigilia*, parce que toutes les nuits de ces fêtes s'employoient à veiller.

PERUSIA, (*Géog. anc.*) aujourd'hui *Pérouſe*, *voy.* Pérouse.

Eutrope la nomme *Peruſium*, ville d'Italie dans la Toſcane; elle étoit fort peuplée, & Tite-Live, *l. X. ch. xxxvij.* l'eſtime une des trois plus fortes villes de l'Etrurie, ſon nom moderne eſt en italien *Perugia*. On doit mettre dans les faſtes d'Auguſte le ſaccagement de cette ville, & la mort inhumaine de ſes trois cens ſénateurs, ce fait peut ſervir à tracer ſon portrait, que nous donnerons avec celui d'Antoine & de Lèpide, au *mot* Triumvirat.

PERUVIENNE, (*Manufact. de ſoie.*) *péruvienne* à boutons ou à ligatures.

L'étoffe appellée *péruvienne* eſt compoſée de deux chaînes de différentes couleurs contenant 40 portées doubles ou ſimples chacune ſuivant la quantité que le fabriquant veut donner à l'étoffe.

L'on fabrique cette étoffe ſans qu'il ſoit beſoin du ſecours des liſſes-marches, &c. le corps ou les ligatures ſuffiſent pour cette opération.

On donne le nom de *ligatures* à des liſſes dont la maille contient une petite boucle, laquelle empêche le fil de lever ou baiſſer, ſi ce n'eſt lorſque la ligature leve ou baiſſe; les mailles à boucle ou ligatures ſont ſemblables

à celles des liſſes dont on ſe ſert dans tous les métiers de la draperie & de la toilerie.

Les deſſeins pour la *péruvienne* ſont très-petits, cette étoffe eſt auſſi propre pour habit d'homme que pour habit de femme, l'endroit de l'étoffe ſe fait ordinairement deſſus, la navette y fait la figure comme dans la pruſſienne, avec cette différence, que comme il n'y a point de liſſes pour faire le fond ou corps de l'étoffe, quand le tireur ou tireuſe a tiré le lac qui doit faire la figure & que la navette qui doit figurer eſt paſſée, il faut à la ſeconde navette tirer tout ce qui a été laiſſé au premier coup & c'eſt préciſément ce qui lie les deux chaînes: on expliquera plus amplement cette façon de travailler quand on aura donné celle de lire le deſſein ſur les ligatures.

La quantité de ligatures n'eſt point fixée pour la *péruvienne*, elle doit être proportionnelle à la longueur & à la largeur du deſſein; mais ſur-tout à la largeur. Par exemple, un deſſein qui portera en largeur cinq dixaines de 8 en 10, qui compoſent 40 cordes, ſe travaillera avec 40 ligatures pour une des deux chaînes, & 40 pour l'autre, ce qui fera en tout 80 ligatures. Ces 80 ligatures doivent produire le même effet que 1600 mailles de corps attendu que chacune de ces ligatures doit contenir 20 mailles ou boucles. Chaque boucle de la ligature doit contenir quatre fils doubles de la chaîne pour la réduction ordinaire, de façon que 40 ligatures contiennent, à 20 mailles ou boucles chacune, 3200 fils; nombre complet d'une chaîne de 40 portées doubles. Les 40 autres ligatures étant deſtinées pour la ſeconde chaine, il n'eſt pas beſoin de dire que chaque ligature, en la ſuppoſant de 20 mailles ou boucles, doit être diſtribuée de façon que les 20 mailles doivent porter la largeur de l'étoffe, conſéquemment faites & placées à jour ou à une diſtance égale afin qu'elles puiſſent ſe trouver préciſément placées à la rencontre de chaque fil de chaîne ſans être portées à droite ni à gauche du fil.

Comme les liſſerons dans les étoffes ordinaires portent 3, 4 lignes & plus d'épaiſſeur, ſi ceux des ligatures étoient de même, il arriveroit que 80 ligatures portant une largeur extraordinaire. il ne ſeroit pas poſſible qu'elles puſſent ſe tirer avec la même égalité, c'eſt pour cela que les liſſerons des ligatures ne doivent porter qu'une ligne d'épaiſſeur, conſéquemment 80 liſſerons ne portent pas plus de 6 pouces & 8 lignes, & pour les reſſerrer davantage, l'ouvrier a ſoin de faire faire les liſſes de façon, que quoique toutes les boucles ſoient à même hauteur de la ſoie, néanmoins il ſe trouve une liſſe qui eſt élevée de 4 pouces plus que l'autre ce qui eſt alternatif; & au moyen de cette précaution, les 80 liſſes ne portent gueres plus larges que 40. La façon de diſpoſer ainſi ces ligatures eſt très-ſimple, par la précaution que la faiſeuſe de liſſes prend de les faire toutes enſemble 4 pouces plus longues d'un côté que d'un autre, depuis la boucle; au moyen de cette préparation, lorſqu'étant ſur le liſſeron on les attache, on met la premiere liſſe, de façon que la partie la plus longue ſe trouve en haut, à la ſeconde, la partie la plus longue en bas; ainſi des autres juſqu'à ce qu'elles ſoient toutes attachées.

Chaque liſſe doit être attachée à une corde de rame: ainſi le deſſein portant 40 cordes pour chaque chaîne, il faut quatre-vingt cordes de rame pour les deux,

La façon de paſſer les fils dans les ligatures eſt différente de celle qui ſe pratique dans les autres métiers: ſi le deſſein eſt à pointe, c'eſt-à-dire, que ſi le côté ne contient que la moitié d'une fleur, d'un fruit, *&c.* & qu'il doive être entier ſur l'étoffe, on commence à paſſer quatre fils de la premiere chaîne à la premiere ligature du côté de l'enſuple de derriere & on continue par la ſeconde, & celles qui ſuivent juſqu'à la quarantieme du côté du battant, après quoi, au lieu de recommencer par la premiere du côté de l'enſuple, vous prenez la ſeconde du côté du battant, & allez en reculant liſſe par liſſe, juſqu'à la même liſſe, par laquelle vous avez commencé, qui eſt la premiere du côté de l'enſuple, & continuez de même juſqu'à ce que la chaîne ſoit paſſée en entier, de façon que le remettage forme une eſpece de NN.

Seconde façon de paſſer les fils. *Il faut obſerver encore que, pour que les fils ne ſoient ni génés, ni contrariés, quand on a paſſé un fil d'une chaîne ſur une ligature, il faut que le fil de la ſeconde chaîne ſuive ſur l'autre, afin que rien ne ſoit embrouillé, & qu'il ſe trouve un accord parfait, & que toutes les ligatures ſoient paſſées à-la-fois, c'eſt-à-dire enſemble, cette derniere façon de paſſer les fils, quoique plus embarraſſante, fait néanmoins que l'étoffe ſe travaille plus aiſément.* Au ſurplus on peut choiſir.

Si le deſſein eſt à chemin, c'eſt-à-dire, qu'il ne répéte pas ſur les côtés, pour lors on paſſe les fils à l'ordinaire; en commençant par la premiere ligature du côté de l'enſuple, & finiſſant par la derniere du côté du battant, & reprendre enſuite la premiere ſans reculer au remettage.

Le deſſein à pointe par la façon du remettage porte dans la fabrication le double dans la largeur de l'étoffe; & s'il eſt de même dans la hauteur en revenant ſur ſes pas lorſqu'on tire le bouton, c'eſt à-dire, en reculant par le même chemin qu'on a fait en commençant, on fait également le double dans la hauteur de l'étoffe.

Si chaque chaîne eſt paſſée ſur quarante lignes, & que les fils ne ſoient pas lardés dans les remettages (c'eſt le terme), c'eſt-à-dire, que les deux chaînes ne ſoient pas paſſées enſemble, ainſi qu'il eſt démontré dans la partie ci-devant qui eſt ſous-lignée; pour lors il faut lire le deſſein une fois ſur les quarante cordes qui doivent faire la figure, & une fois deſuite ſur les quarante qui doivent faire le fond, qui eſt réſervé pour le ſecond coup de navette, dont la trame doit être très-fine, afin que l'étoffe ſoit liée, ou pour mieux dire, afin que les deux chaînes ſoient liées enſemble, ſans quoi les fils qui ne ſeroient pas tirés badineroient deſſus ou deſſous l'étoffe.

Si, au contraire, les fils ſont paſſés dans les ligatures, ainſi qu'il eſt démontré dans la partie qui eſt ſous-lignée; pour lors quand le deſſein eſt fait, il faut le translater, c'eſt-à-dire, que s'il eſt peint ſur cinq dixaines, il faut le mettre ſur dix, attendu qu'il faut toujours laiſſer la corde de fond entre celle qui ſe tire, c'eſt pourquoi il faut qu'il ſoit peint en deux couleurs, afin qu'on ne liſe pas une corde d'une façon & une corde de l'autre, & que dans les endroits où il faut prendre quatre, cinq cordes, plus ou moins, celle qui fait le fond ne ſoit pas priſe, quoiqu'elle ſe trouve entre deux. Dans ce cas, on lit le deſſein de ſuite.

Il s'enſuit, par ce qui vient d'être démontré que les ligatures font le même effet que le corps, avec cette différence, qu'au lieu de 800 arcades, il n'y en a point du tout, au lieu de 1600 aiguilles, il n'y en a que 160 c'eſt-à-dire, deux aiguilles chaque liſſe, il n'y a ni carrette, ni marches, ni calqueron.

La *péruvienne* n'a ordinairement que trois couleurs; ſavoir celle des deux chaînes, & celle du premier coup de navette; le ſecond devant être d'une trame très-fine, & pour ainſi dire imperceptible, on fait des *péruviennes* à 40 portées doubles, à 40 portées ſimples, en obſervant qu'il faut toujours deux chaînes égales & de différentes couleurs.

La beauté de la *péruvienne* eſt qu'elle n'a point d'envers; au moyen des deux chaînes, elle eſt auſſi belle d'un côté que d'un autre & c'eſt préciſément ce qui la diſtingue de la pruſſienne. Par exemple: ſi une chaîne eſt pourpre & bleue, ce qui fera une figure bleue d'un côté, fera de l'autre une figure pourpre, & c'eſt préciſément ce qui en fait le mérite principal. La couleur dans un habit de femme eſt-elle paſſée d'un côté, elle le tourne de l'autre, pour lors la robe paroît neuve; il en eſt de même pour les habits d'homme; c'eſt préciſément cette ſingularité qui caracteriſe la *péruvienne*.

La quantité d'étoffes qui ſe fabriquent à Lyon à la petite tire, ou au bouton, eſt ſi conſidérable que de dix mille métiers qui travaillent actuellement dans la fabrique en étoffes façonnées, il y en a au-moins la moitié dans ce genre; il n'eſt point d'année qu'il ne paroiſſe quelque nouveauté dans ce genre d'étoffe, ſoit dans le méchaniſme, ſoit dans le goût, c'eſt ce qui fait que l'étranger ne peut pas parvenir à l'imitation de la fabrique de Lyon, attendu qu'auſſi-tôt qu'il s'eſt, ſaiſi d'un goût, incontinent il s'en trouve un autre.

On fait aujourd'hui des taffetas à bandes ombrées & carrelées, & avec des petits agrémens entre les bandes, ſans qu'il ſoit beſoin de tireuſe, l'endroit deſſus, & cela au moyen de ſix ou huit ligatures, qui ſont diſpoſées de façon que ſix ou huit marches placées à gauche ſur le côté du métier en font l'embarras. L'ouvrier foulant la premiere marche à gauche avec le pié gauche de même, paſſe ſes coups de navette en foulant les deux marches du taffetas qui ſont du côté droit auſſi long-tems, ou paſſe autant de coups qu'il veut donner d'étendue à ſon cannelé & à ſon carrelé, tandis que tenant la marche du côté gauche foulée, cette même marche faiſant lever les ligatures qui ſont faites à jour, & en conformité de la largeur des bandes, ces mêmes ligatures demeurent levées pendant les coups de navette qu'il paſſe. Il faut obſerver qu'une marche à gauche ſuffiroit s'il n'avoit qu'un cannelé, il n'en faudroit que deux pour le carrelé; & lorſqu'il y en a davantage, elles ne ſont deſti-

nées que pour quelques fleurons qui contiennent ſix, huit ou dix coups. On appelle *coup* chaque partie où la marche de retour, qui eſt une de celles du pié gauche; demeure levée, tandis que l'ouvrier paſſera ſix ou huit coups de navette du côté droit. Le deſſein eſt-il diſpoſé pour le retour? l'ouvrier ayant achevé la quantité de marches à gauche, au lieu de recommencer par la premiere, revient ſur ſes pas; pour-lors le deſſein étant ſur huit marches en contient quinze, quoiqu'il y ait deux fois le mouvement de huit marches, parce que la premiere marche & la derniere n'étant foulées qu'une fois dans le courſe, tandis que chacune des autres l'eſt deux fois, ces deux marches n'en doivent compoſer qu'une, ce qui eſt un peu difficile à comprendre. Par exemple, en ſuppoſant huit marches de retour, vous paſſez huit coups; quand vous avez paſſé la huitieme marche, vous revenez ſur vos pas par la ſeptieme juſqu'à la premiere, ce qui ne fait que ſept coups pour finir le courſe, & huit pour le commencement, faiſant en tout quinze coups. Il en eſt de même quant à la façon de paſſer les fils dans les ligatures pour les *péruviennes* dont le deſſein eſt à pointe, & dont par conſéquent le remettage doit être en zig-zag ainſi qu'il a été démontré dans ce mémoire. Pour cette opération, ſi le deſſein eſt diſpoſé pour quarante ligatures complettes, il en faut quarante-une, ſavoir trente-neuf de vingt mailles chacune, & deux de dix qui ſont la premiere & la derniere; conſéquemment la premiere & la derniere ne contenant que dix mailles ou ligatures n'en ſauroient valoir qu'une. La choſe eſt bien ſenſible, & pour la faire comprendre, il faut donner un exemple moins étendu ou plus petit en volume de liſſes ou ligatures. Veut-on remettre cinq liſſes pour faire pointe de vingt mailles chacune? il faudra que la premiere & la derniere liſſe ne contiennent que dix mailles, & ces cinq liſſes n'en compoſeront que quatre: en voici la raiſon. Le premier fil étant paſſé ſur la premiere liſſe, le cinquieme fil, après avoir paſſé les autres, ſe trouve ſur la cinquieme: or, en retournant ſur ſes pas, la quatrieme liſſe ſe trouve avoir deux fils, tandis que la cinquieme n'en a qu'un, la troiſieme de même, la ſeconde également, & la premiere en finiſſant s'en trouve deux; mais en revenant par contre au remettage, comme on a commencé, la ſeconde s'en trouve deux, la troiſieme de même ainſi que la quatrieme, tandis que la premiere par laquelle on a commencé n'en a qu'un: les points déſignés ci-deſſous indiqueront cette façon de faire le remettage & les liſſes.

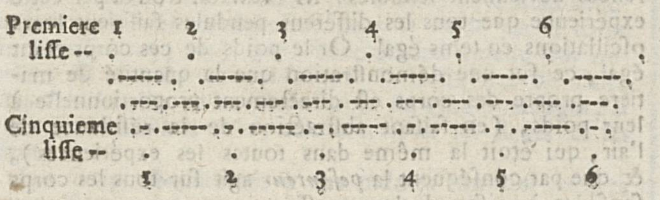

Chaque point étant une maille, il eſt viſible que la premiere liſſe n'a eu que ſix mailles de priſes ainſi que la cinquieme, tandis que les trois autres en ont douze chacune, ce qui fait que la premiere & la cinquieme ne contiennent pas plus de fils que chacune des trois autres: il eſt donc d'une néceſſité indiſpenſable de bien faire attention, dans cette façon de remettre les métiers, que la premiere & la derniere liſſe ne contiennent non-ſeulement que la moitié des mailles des autres, mais encore que ces mailles ſoient placées à une diſtance juſte pour que les fils ne ſoient pas gênés.

Mais, dira-t-on, pour éviter cet embarras de demi-liſſes, il n'eſt beſoin que de paſſer deux fils ſur la premiere & deux ſur la derniere, afin que toutes les liſſes ſoient égales: à quoi on répond que chaque liſſe ne contenant qu'un fil ſeul dans les étoffes où le remettage eſt tel, deux fils qui ſe trouveroient enſemble marqueroient trop en comparaiſon des autres. Par exemple, dans la *péruvienne*, chaque maille de la ligature contenant quatre fils doubles, ſi on paſſoit ſur deux boucles ceinent quatre fils à chacune, il ſe trouveroit huit fils doubles enſemble; & ſi, par la diſpoſition du deſſein, cette premiere ou derniere liſſe ſe trouvoit faire une découpure dans l'étoffe, il arriveroit que cette découpure ſeroit le double plus large que celles qui ſe trouveroient faites par les autres liſſes, ce qui ſeroit une défectuoſité marquée & qui gâteroit la forme du deſſein.

On peut faire la *péruvienne* avec le corps ſans ligatures; mais comme les deſſeins pour cette étoffe ſont très-petits, la dépenſe pour monter ces étoffes eſt diminuée des trois quarts au-moins par la ſuppreſſion des arcades, des aiguilles, & de ſeize cens maillons de verre, ce qui fait un objet de plus de 80 livres, tandis qu'avec les ligatures à peine en coûtera-t-il 12 livres: voilà l'objet.

PESADE, ſ. f. *terme de Manège*, c'eſt le premier mouvement du cheval, lorſqu'il leve les piés de devant ſans remuer ceux de derriere. C'eſt la premiere leçon qu'on donne aux chevaux pour manier à courbettes, & autres airs relevés. (*D. J.*)

PESAGE *ou* POIZAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) droit domanial que le roi perçoit en quelques endroits ſur les marchandiſes qui ſe peſent ſous les halles. *Voyez* POIDS LE-ROI. (*A*)

PESANT, LOURD, (*Synon.*) *voyez l'article* PESANTEUR.

Le mot de *lourd* regarde plus proprement ce qui charge le corps; celui de *peſant* a un rapport plus particulier à ce qui charge l'eſprit. Il faut de la force pour porter l'un, de la ſupériorité de génie pour ſoutenir l'autre.

L'homme foible trouve *lourd* ce que le robuſte trouve léger; l'adminiſtration de toutes les affaires d'un état eſt un fardeau bien *peſant* pour un ſeul; mais on dit une *lourde* faute, pour ſignifier une grande imprudence, une faute qui ne pourroit être faite par un habile homme. (*D. J.*)

PESANT, PESANTEUR, (*Critiq. ſacrée.*) Ces mots au figuré ſignifient *poids aggravant*; la *peſanteur* de la main de Dieu, dans l'Ecriture, eſt un terme métaphorique, qui marque la rigueur de ſes châtimens. Un joug *peſant*, déſigne l'eſclavage ſous un maître dur. *Alligant onera* gravia; *Matt. xxiij.* 4. les Phariſiens attachent des fardeaux inſupportables; ces fardeaux étoient les fardeaux rigoureux de la loi, joints à ceux de leurs traditions. *Populus* gravis, marque un grand. Je te louërai, Seigneur, au milieu d'un peuple nombreux; *Pſ. iv.* 18. *Muſcæ* graviſſimæ; *Exod. viij.* 24. une multitude de mouches très-incommodes. *Væ populo* gravi; *Iſ. j.* 4. malheur au peuple chargé d'iniquités. *Dormiebat ſopore* gravi; *Jon. j.* 15. Jonas dormoit d'un profond ſommeil. (*D. J.*)

PESANT, (*Maréchalerie.*) Un cheval *peſant* eſt celui qui marche groſſierement, & court ſans aucune légéreté.

PESANT *ou* PLOMB, *terme de Tailleurs*, &c. & autres ouvriers qui travaillent en couture. C'eſt un morceau de fer ou de plomb couvert d'étoffe qu'ils poſent ſur l'ouvrage qu'ils travaillent afin de l'aſſujettir. On l'appelle plus ordinairement un *plomb*, à cauſe de la matiere principale dont il eſt fait.

PESANTEUR, ſ. f. (*Phyſ.*) eſt cette propriété en vertu de laquelle tous les corps que nous connoiſſons tombent & s'approchent du centre de la terre, lorſqu'ils ne ſont pas ſoutenus. Il eſt certain que cette propriété a une cauſe, & on auroit tort de croire qu'un corps qui tombe, ne tombe point par une autre raiſon que parce qu'il n'eſt pas ſoutenu. Car, qu'on mette un corps peſant ſur une table horiſontale, rien n'empêche ce corps de ſe mouvoir ſur la table horiſontalement & en tout ſens. Cependant il reſte en repos: or il eſt évident qu'un corps, conſidéré en lui-même, n'a plus de penchant à ſe mouvoir dans un ſens que dans un autre, & cela parce qu'il eſt indifférent au mouvement ou au repos. Donc, puiſqu'un corps ſe meut toujours de haut en bas quand rien ne l'en empêche, & qu'il ne ſe meut jamais dans un autre ſens à-moins qu'il n'y ſoit forcé par une cauſe viſible, il s'enſuit qu'il y a néceſſairement une cauſe qui détermine pour ainſi dire les corps peſans à tomber vers le centre de la terre. Mais il n'eſt pas facile de connoître cette cauſe. On peut voir aux *articles* GRAVITÉ *&* GRAVITATION, ce que les différentes ſectes de philoſophes ont penſé là-deſſus. Nous rapporterons ſeulement ici les lois de la *peſanteur*, telles que l'expérience les a fait découvrir.

Cette même force qui fait tomber les corps lorſqu'ils ne ſont point ſoutenus, leur fait preſſer les obſtacles qui les retiennent & qui les empêchent de tomber; ainſi une pierre peſe ſur la main qui la ſoutient, & tombe, ſelon une ligne perpendiculaire à l'horiſon, ſi cette main vient à l'abandonner.

Quand les corps ſont retenus par un obſtacle invincible, la gravité, qui leur fait preſſer cet obſtacle, produit alors une force morte, car elle ne produit aucun effet. Mais, quand rien ne retient le corps, alors, la gravité produit une force vive dans ces corps, puiſqu'elle les fait tomber vers la ſurface de la terre. *Voyez* FORCE VIVE.

On s'eſt apperçu dans tous les tems, que de certains corps tomboient vers la terre, lorſque rien ne les ſoutenoit, & qu'ils preſſoient la main qui les empêchoit de tomber; mais comme il y en a quelques-uns dont le poids paroît inſenſible, & qui remontent ſoit ſur la ſurface de l'eau, ſoit ſur celle de l'air, comme la plume, le bois très-léger, la flamme, les exhalaiſons, *&c.* tandis que d'autres vont au fond, comme les pierres, la terre, les métaux, *&c.* Ariſtote, le pere de la Philoſophie & de l'erreur imagina deux appétits dans les corps. Les corps peſans

peſans avoient, ſelon lui, un appétit pour arriver au centre de la terre, qu'il croyoit être celui de l'univers; & les corps légers avoient un appétit tout contraire qui les éloignoit de ce centre, & qui les portoit en-haut. Mais on reconnut bien-tôt combien ces appétits des corps étoient chimériques.

Galilée qui nous a donné les véritables loi de la *peſanteur*, combattit d'abord l'erreur d'Ariſtote, qui croyoit que les différens corps tomboient dans le même milieu avec des vîteſſes proportionnelles à leur maſſe. Galilée oſa aſſurer, contre l'autorité d'Ariſtote (unique preuve que l'on connût alors), que la réſiſtance des milieux dans leſquels les corps tombent, étoit la ſeule cauſe des différences qui ſe trouvent dans le tems de leur chûte vers la terre, & que dans un milieu qui ne réſiſteroit point-du-tout, tous les corps de quelque nature qu'ils fuſſent tomberoient également vîte. Les différences que Galilée trouva dans le tems de la chûte de pluſieurs mobiles, qu'il fit tomber dans l'air de la hauteur de cent coudées, le porterent à cette aſſertion, parce qu'il trouva que ces différences étoient trop peu conſidérables pour être attribuées au différent poids des corps. Ayant de plus fait tomber les mêmes mobiles dans l'eau & dans l'air, il trouva que les différences de leurs chûtes reſpectives dans les différens milieux, répondoient à-peu-près à la denſité de ces milieux, & non à la maſſe des corps: donc conclut Galilée, la réſiſtance des milieux, & la grandeur, & l'aſpérité de la ſurface des différens corps, ſont les ſeules qui rendent, la chûte des uns plus prompte que celle des autres. Lucrece lui-même, tout mauvais phyſicien qu'il étoit d'ailleurs, avoit entrevû cette vérité, & l'a exprimée dans ſon deuxieme livre par ces deux vers:

Omnia quapropter debent per inane quietum
Æque ponderibus non æquis concita ferri.

Une vérité découverte en amene preſque toujours une autre. Galilée ayant encore rémarqué que les vîteſſes des mêmes mobiles étoient plus grandes dans le même milieu, quand ils y tomboient d'une hauteur plus grande, il en conclut que, puiſque le poids du corps & la denſité du milieu reſtant les mêmes la différente hauteur apportoit des changemens dans les vîteſſes acquiſes en tombant, il falloit que les corps euſſent naturellement un mouvement accéléré vers le centre de la terre. Ce fut cette obſervation qui le porta à rechercher les lois que ſuivroit un corps, qui tomberoit vers la terre d'un mouvement également accéléré. Il ſuppoſa donc que la cauſe quelle qu'elle ſoit, qui fait la *peſanteur*, agit également à chaque inſtant indiviſible, & qu'elle imprime aux corps qu'elle fait tomber vers la terre, un mouvement également accéléré en tems égaux, enſorte que les vîteſſes qu'ils acquierent en tombant, ſont comme les tems de leur chûte. C'eſt de cette ſeule ſuppoſition ſi ſimple que ce philoſophe a tiré toute ſa théorie de la chûte des corps. *Voyez* ACCÉLÉRATION & DESCENTE.

Riccioli & Grimaldi chercherent à s'aſſurer d'une vérité que Galilée avoit avancée d'après ſes propres expériences: c'eſt que les corps en tombant vers la terre par leur ſeule *peſanteur*, parcourent des eſpaces qui ſont entr'eux comme les quarrés de tems. Pour cet effet, ils firent tomber des poids du haut de pluſieurs tours différemment élevées, & ils meſurerent le tems de la chûte de ces corps à ces différentes hauteurs par les vibrations d'un pendule, de la juſteſſe duquel Grimaldi s'étoit aſſuré en comptant le nombre de ſes vibrations, depuis un paſſage de l'étoile de la *queue du lion* par le méridien juſqu'à l'autre. Ces deux ſavans jéſuites trouverent par le réſultat de leurs expériences, que ces différentes hauteurs étoient exactement comme les quarrés des tems des chûtes. Cette découverte de Galilée eſt devenue par les expériences le fait de Phyſique dont on eſt le plus aſſuré; & tous les Philoſophes, malgré la diverſité de leurs opinions ſur preſque tout le reſte, conviennent aujourd'hui que les corps en tombant vers la terre, parcourent des eſpaces qui ſont comme les quarrés des tems de leur chûte, ou comme les quarrés des vîteſſes acquiſes en tombant. Le pere Sébaſtien, ce géometre des ſens, avoit imaginé une machine compoſée de quatre paraboles égales, qui ſe coupoient à leur ſommet; & au moyen de cette machine dont on trouve la deſcription & la figure dans les *mémoires de l'académie des Sciences*, 1699, il démontroit aux yeux du corps, du témoignage deſquels les yeux de l'eſprit ont preſque toujours beſoin, que la chûte des corps vers la terre s'opere ſelon la progreſſion découverte par Galilée.

Il eſt donc certain aujourd'hui 1°. que la force qui fait tomber les corps eſt toujours uniforme, & qu'elle agit également ſur eux à chaque inſtant. 2°. Que les corps tombent vers la terre d'un mouvement uniformément accéléré. 3°. Que leurs vîteſſes ſont comme les tems de leur mouvement. 4°. Que les eſpaces qu'ils parcourent ſont comme les quarrés des tems, ou comme les quarrés des vîteſſes; & que par conſéquent les vîteſſes & les tems ſont en raiſon ſous-doublée des eſpaces. 5°. Que l'eſpace que le corps parcourt en tombant pendant un tems quelconque, eſt la moitié de celui qu'il parcourroit pendant le même tems d'un mouvement uniforme avec la vîteſſe acquiſe; & que par conſéquent cet eſpace eſt égal à celui que le corps parcourroit d'un mouvement uniforme avec la moitié de cette vîteſſe. 6°. Que la force qui fait tomber ces corps vers la terre, eſt la ſeule cauſe de leur poids, car puiſqu'elle agit à chaque inſtant, elle doit agir ſur les corps, ſoit qu'ils ſoient en repos, ſoit qu'ils ſoient en mouvement; & c'eſt par les efforts que ces corps font ſans ceſſe pour obéir à cette force, qu'ils peſent ſur les obſtacles qui les retiennent. Cependant, comme la réſiſtance de l'air ſe mêle toujours ici-bas à l'action de la gravité dans la chûte des corps, il étoit impoſſible de connoître avec préciſion, par les expériences que Galilée avoit faites dans l'air, en quelle proportion cette force qui anime tous les corps à tomber vers la terre, agit ſur ces corps, Il fallut donc imaginer de nouvelles expériences.

On en fit une dans la machine du vuide, qui confirma ce que Galilée avoit plutôt deviné que prouvé. De l'or, des flocons de laine, des plumes, du plomb, tous les corps enfin abandonnés à eux-mêmes tomberent en même tems de la même hauteur au fond d'un long récipient purgé d'air. Cette expérience paroiſſoit déciſive; mais cependant comme le mouvement des corps qui tomboient dans cette machine étoit très-rapide, & que les yeux ne pouvoient pas s'appercevoir des petites différences du tems de leur chûte, ſuppoſé qu'il y en eût, on pouvoit encore douter ſi les corps ſenſibles poſſedent la faculté de peſer à raiſon de leur maſſe, ou bien ſi le poids des différens corps ſuit quelqu'autre raiſon que celle de leur maſſe. Voici comment M. Newton leva cette difficulté.

Il ſuſpendit des boules de bois creuſes & égales à des fils d'égale longueur, & mit dans ces boules des quantités égales en poids, d'or, de bois, de verre, de ſel, &c. en faiſant enſuite oſciller librement ces pendules, il examina ſi le nombre de leurs oſcillations ſeroit égal en tems égal; car la *peſanteur* cauſe ſeule l'oſcillation des pendules, & dans ces oſcillations les plus petites différences deviennent ſenſibles. M Newton trouva par cette expérience que tous les différens pendules faiſoient leurs oſcillations en tems égal. Or le poids de ces corps étant égal, ce fut une démonſtration que la quantité de matiere propre des corps eſt directement proportionnelle à leur poids, (en faiſant abſtraction de la réſiſtance de l'air, qui étoit la même dans toutes les expériences), & que par conſéquent la *peſanteur* agit ſur tous les corps ſenſibles à raiſon de leur maſſe.

De ces expériences il s'enſuit 1° que la force qui fait tomber les corps vers la terre eſt proportionnelle aux maſſes, enſorte qu'elle agit comme 100 ſur un corps qui a 100 de maſſe, & comme 1 ſur un corps qui ne contient que 1 de matiere propre. 2° Que cette force agit également ſur tous les corps, quelle que ſoit leur contexture, leur forme, leur volume, &c. 3°. Que tous les corps tomberoient également vîte ici bas vers la terre, ſans la réſiſtance que l'air leur oppoſe, laquelle eſt plus ſenſible ſur les corps qui ont plus de volume & moins de maſſe; & que par conſéquent la réſiſtance de l'air eſt la ſeule cauſe pour laquelle certains corps tombent plus vîte que les autres, comme l'avoit aſſuré Galilée.

Que quelque changement qui arrive à un corps par rapport à la forme, ſon poids dans le vuide reſte toujours le même, ſi la maſſe n'eſt point changée. A cette occaſion, il eſt important de remarquer qu'il faut diſtinguer avec ſoin la *peſanteur* des corps de leur poids. La *peſanteur*, c'eſt-à-dire cette force qui anime les corps à deſcendre vers la terre, agit de même ſur tous les corps quelle que ſoit leur maſſe; mais il n'en eſt pas ainſi de leur poids: car le poids d'un corps eſt le produit de la *peſanteur* par la maſſe de ce corps. Ainſi quoique la *peſanteur* faſſe tomber également vîte dans la machine du vuide, les corps de maſſe inégale, leur poids n'eſt cependant pas égal. Le différent poids des corps d'un volume égal dans le vuide ſert à connoître la quantité relative de matiere propre & de pores qu'ils contiennent; & c'eſt ce qu'on appelle *la peſanteur ſpécifique des corps*. *Voyez* SPÉCIFIQUE.

C'eſt donc la réſiſtance de l'air qui retarde la chûte de tous les corps; ſon effet preſque inſenſible ſur les pendules à cauſe de leur poids & des petites hauteurs dont

ils

ils tombent, devient très-conſidérable ſur des mobiles qui tombent de très-haut, & il eſt d'autant plus ſenſible que les corps qui tombent ont plus de volume & moins de maſſe.

M. Deſaguliers a fait là-deſſus des expériences que leur juſteſſe & les témoins devant qui elles ont été faites ont rendu très-fameuſes. Il fit tomber de la lanterne qui eſt au haut de la coupole de S. Paul de Londres, qui a 272 piés de hauteur, en préſence de MM. Newton, Halley, Derham, & de pluſieurs autres ſavans du premier ordre, des mobiles de toutes eſpeces, depuis des ſpheres de plomb de deux pouces de diametre juſqu'à des ſpheres formées avec des veſſies de cochons très-deſſéchées & enflées d'air d'environ cinq pouces de diametre. Le plomb mit $4\frac{1}{2}$ ſecondes à parcourir les 272 piés, & les ſpheres faites avec des veſſies $18\frac{1}{2}$ ſecondes. Il réſulta du calcul fait, ſelon la théorie de Galilée, que l'air avoit retardé la chûte des ſpheres de plomb de 17 piés environ en $4\frac{1}{2}$ ſecondes. *Tranſact. philoſ. n°* 362. *Voyez auſſi les expériences de* M. Mariotte *dans ſon Traité de la percuſſion, page* 116.

Comme l'air réſiſte au mouvement des corps, il en réſulte que les corps qui le traverſent en tombant ne doivent pas accélérer ſans ceſſe leur mouvement: car l'air, comme tous les fluides, réſiſtant d'autant plus qu'il eſt fendu avec plus de vîteſſe, ſa réſiſtance doit à la fin compenſer l'accélération de la gravité quand les corps tombent de haut. Les corps deſcendent donc dans l'air d'un mouvement uniforme après avoir acquis un certain degré de vîteſſe, que l'on appelle *leur vîteſſe complette*, & cette vîteſſe eſt d'autant plus grande à hauteur égale, que les corps ont plus de maſſe ſous un même volume. Le tems, après lequel le mouvement accéleré d'un mobile ſe change en un mouvement uniforme en tombant dans l'air, eſt différent ſelon la ſurface & le poids du mobile, & ſelon la hauteur dont il tombe; ainſi ce tems ne ſauroit être déterminé en général.

On a calculé qu'une goutte d'eau qui ſeroit la 10. 000. 000. 000. partie d'un pouce cube d'eau, tomberoit dans l'air parfaitement calme de 4 pouces $\frac{7}{10}$ par ſecondes d'un mouvement uniforme, & que par conſéquent elle y feroit 235 toiſes par heure. On voit par cet exemple que les corps legers qui tombent du haut de notre atmoſphere ſur la terre, n'y tombent pas d'un mouvement accéleré, comme ils tomberoient dans le vuide par la force de la *peſanteur*, mais que l'accélération qu'elle leur imprime eſt bientôt compenſée par la réſiſtance de l'air; ſans cela la plus petite pluie feroit de grands ravages, & loin de fertiliſer la terre, elle détruiroit les fleurs & les fruits.

Les corps abandonnés à eux-mêmes tombent vers la terre, ſuivant une ligne perpendiculaire à l'horiſon; il eſt conſtant, par l'expérience, que la ligne de direction des graves eſt perpendiculaire à la ſurface de l'eau. Or la terre étant démontrée à-peu-près ſphérique par toutes les obſervations géographiques & aſtronomiques, le point de l'horiſon vers lequel les graves ſont dirigés dans leur chûte, peut toujours être conſidéré comme l'extrémité d'un des rayons de cette ſphere. Ainſi ſi la ligne, ſelon laquelle les corps tombent vers la terre, étoit prolongée, elle paſſeroit par ſon centre, ſuppoſé que la terre fût parfaitement ſphérique. Mais ſi l'on s'en rapporte aux opérations faites par l'académie au pole & à l'équateur, la terre eſt un ſphéroïde applati vers les poles, & alors la ligne de direction des graves n'étant point préciſément au centre de la terre, leur lieu de tendance, occupe un certain eſpace autour de ce centre. *Voyez* TERRE & ANTIPODE. *Voyez auſſi* GRAVITÉ. Cet *article eſt de M.* FORMEY qui l'a tiré en partie des *Inſt. de Phyſ.* de *Mad. du Châtelet*.

Les Phyſiciens ont recherché la *peſanteur* ſpécifique des principaux corps connus. *Voyez* dans cet Ouvrage *le mot* BALANCE HYDROSTATIQUE.

Mais pour ſatisfaire encore davantage la curioſité, nous allons donner ici une table beaucoup plus complette ſur ce ſujet, & dans laquelle nous ſubſtituerons à l'ordre alphabétique l'ordre gradué des *peſanteurs* ſpécifiques de différentes matieres ſolides & fluides.

Or fin ou de coupelle,	19640.
Or d'une guinée,	18888.
Or d'un ducat,	18261.
Or d'un louis,	18166.
Mercure,	14000.
Mercure doux,	13382.
Plomb,	11325.
Argent fin de coupelle,	11091.
Argent monnoyé,	10535.
Mercure doux ſublimé trois fois,	9804.
Biſmuth,	6700.
Cuivre rouge du Japon,	9000.
Cuivre de Suede,	8784.
Turbith minéral,	8235.
Cinnabre artificiel,	8200.
Mercure doux ſublimé quatre fois,	8170.
Cuivre jaune ou de laiton,	8000.
Acier trempé,	7850.
Fer,	7645.
Régule martial,	7500.
Etaim,	7471.
Autre étaim,	7320.
Cinnabre naturel,	7300.
Cinnabre d'Almaden,	6188.
Zinc,	7107.
Sublimé corroſif,	6325.
Litharge d'or,	6000.
Litharge d'argent,	6044.
Cinnabre d'antimoine,	6044.
Verre d'antimoine,	5280.
Aimant de Hongrie,	5106.
Autre aimant de Hongrie,	5004.
Aimant de Cerpho,	5245.
Pierre calaminaire,	5000.
Pierre bleue de Namur,	5000.
Antimoine de Hongrie,	4700.
Antimoine d'Allemagne,	4000.
Antimoine d'Auvergne,	4858.
Tutie,	4615.
Crocus metallorum,	4500.
Pierre de Bologne,	4196.
Grenats de Bohème,	4360.
Pierre hématite,	4360.
Fauſſe topaſe,	4270.
Mine d'antimoine de Poitou,	4215.
Mine de fer des Pyrénées,	4171.
Grenats de Suede,	3978.
Mine de grenats marcaſſites,	3100.
Arſenic blanc,	3695.
Orpiment,	3521.
Saphir d'Orient,	3562.
Pyrite vitriolique,	3512.
Ardoiſe bleue,	3500.
Malachite,	3490.
Diamant,	3400.
Pierre à aiguiſer de Lorraine,	3288.
Céruſe,	3156.
Verre blanc ou cryſtal,	3150.
Calamine d'Iſſy,	3108.
Turquoiſe,	3088.
Emeril de l'île de Naxos,	3068.
Emeril de Normandie,	3038.
Lapis lazuli, azur,	3054.
Peridot,	3052.
Talc de la Jamaïque,	3000.
Topaſe,	2712.
Amianthe,	2913.
Souffre rouge de Quito,	2908.
Pierre divine ou néphrétique,	2894.
Opale,	2882.
Crapaudine,	2826.
Pierre hématite de Minorque,	2806.
Talc de Teniſe,	2780.
Emeraude,	2777.
Sucre de Saturne,	2745.
Bol d'Arménie,	2727.
Nitre fixé,	2723.
Cryſtal d'Iſlande,	2720.
Marbre,	2718.
Marbre blanc d'Italie,	2707.
Marbre noir d'Italie,	2704.
Pierre bélemnite,	2675.
Verre de bouteille,	2666.
Jade,	2683.
Corail rouge,	2689.
Corail blanc,	2500.
Cryſtal de roche,	2650.
Pierre à fuſil,	2641.
Hyacinthe,	2631.
Agathe-onix,	2627.
Verre verd commun,	2620.
Jaſpe,	2610.
Caillou d'Egypte,	2578.
Agathe d'Angleterre,	2512.

Pierre

Pierre judaïque,	2500.
Pierre ou caillou ordinaire,	2500.
Marne de Marly,	2428.
Sélénite,	2322.
Tartre vitriolé,	2298.
Tartre émétique,	2246.
Sel admirable de Glauber,	2246.
Oſtéocolle,	2240.
Os ſec de mouton,	2222.
Amétyſthe,	2211.
Sardoine,	2180.
Pierre noire d'Irlande,	2165.
Sel de gayac,	2148.
Sel polychreſte	2148.
Sel de prunelle,	2148.
Sel Gemme	2143.
Iris,	2130.
Terre ſavonneuſe,	2094.
Ecailles d'huitres,	2092.
Terre à pipe de Rouen,	2088.
Soufre de la Guadeloupe,	2077.
Soufre de l'Archipel,	2018.
Terre de Lemnos,	2000.
Brique,	2000.
Soufre vif,	2000.
Nitre,	1900.
Creme de tartre,	1900.
Vitriol blanc,	1900.
Vitriol d'Angleterre,	1880.
Corne de cerf,	1875.
Corne de bœuf,	1840.
Albatre,	1872.
Tartre,	1846.
Yvoire,	1825.
Soufre minéral,	1800.
Alun,	1715.
Borax,	1714.
Verd-de-gris,	1714.
Huile de Vitriol,	1700.
Calcul humain,	1700.
Autre calcul,	1664.
Os de bœuf,	1656.
Eſprit de nitre rectifié,	1610.
Huile de tartre,	1550.
Bezoard oriental,	1530.
Bezoard occidental,	1500.
Sel de corne de cerf,	1496.
Sel ammoniac,	1453.
Ens de mars ſublimé une fois,	1453.
. . . ſublimé trois fois,	1269.
Miel,	1450.
Eſprit de nitre bezoardique,	1414.
Gomme arabique,	1375.
Opium,	1363.
Eau forte double,	1341.
Noix de cocos,	1340.
Eſprit de nitre de M. Geoffroy,	1338.
Bois de Gayac,	1337.
Gomme adragante,	1333.
Eſprit de nitre commun,	1315.
Eau forte,	1300.
Myrrhe,	1250.
Charbon de terre,	1240.
Agathe noire,	1238.
Eau régale,	1234.
Reſine de Gayac,	1204.
Eſprit de vitriol,	1203.
Scammonée,	1200.
Bois néphrétique,	1200.
Bois d'aloës,	1177.
Ebene,	1177.
Poix,	1150.
Eſprit de ſoie,	1145.
Eſprit de ſel,	1150.
Le même par l'huile de vitriol,	1145.
Sédiment du ſang humain,	1126.
Eſprit d'urine,	1120.
Colle de poiſſon,	1111.
Huile de ſaſſafras,	1094.
Décoction de gentiane,	1085.
Décoction de biſtorte,	1073.
Eſprit de tartre,	1073.
Racine d'eſquine,	1071.
Encens,	1071.
Leſſive de potaſſe,	1060.
Santal blanc,	1041.
Ambre,	1040.
Sang humain,	1040.
Décoction d'arum,	1036.
Huile de cannelle,	1035.
Huile de gérofle,	1034.
Vin de Canarie,	1133.
Séroſité du ſang humain,	1030.
Bois de Bréſil,	1030.
Buis,	1030.
Eſprit d'ambre,	1030.
Eau de mer,	1030.
Urine,	1030.
Vinaigre diſtillé,	1030.
Vinaigre ordinaire,	1017.
Lait de vache,	1030.
Lait de chevre,	1030.
Laudanum liquide de Sydenham,	1024.
Décoction de quinquina,	1024.
Biere,	1019.
Bois verd,	1004.
Eau de riviere,	1009.
Eau de pluie,	1000.
Eau de puits,	0999.
Eau diſtillée,	0993.
Eau bouillante,	0963.
Camphre,	0996.
Vin d'Orléans,	0996.
Vin de Pontac,	0993.
Vin de Bourgogne,	0992.
Cire jaune,	0995.
Huile d'aneth,	0994.
hyſſope,	0986.
ſabine,	0983.
ſuccin,	0978.
cumin,	0975.
menthe,	0975.
rue,	0975.
Huile de muſcade,	0948.
tanaiſie,	0946.
origan,	0940.
carvi,	0940.
ſpicnard,	0936.
romarin,	0934.
lin,	0932.
olive,	0913.
genievre ou cade,	0911.
bois de campeſche,	0931.
cœur de chêne,	0929.
Elixir de pp. avec le ſel volatil,	0939.
Huile de lin,	0936.
noix,	0934.
navette,	0919.
Teinture de quinquina,	0900.
Teinture de gomme ammoniaque,	0899.
Eſprit de miel,	0895.
Beaume de tolu,	0896.
Huile d'orange,	0888.
térébenthine,	0871.
Branche de chêne,	0870.
Teinture d'antimoine,	0866.
Huile de navette,	0853.
Teinture d'acier de Mynſicht,	0853.
Bois de hêtre,	0854.
Lentiſque,	0849.
Huile de cire,	0831.
Santal citrin,	0809.
Eſprit de vin rectifié,	0806.
Eſprit-de-vin éthéré,	0732.
Racine de gentiane,	0800.
Frêne ſec,	0860.
Quinquina,	0784.
Bois de Sainte-Lucie,	0773.
If,	0760.
Erable ſec,	0755.
Prunier ſec,	0663.
Cedre,	0613.
Orme,	0600.
Cyprès,	0591.
Génévrier,	0556.
Sapin,	0550.
Laurier,	0549.
Saſſafras,	0482.
Pin,	0430.
Liege,	0240.
Air,	0091.

On a mis les gravités ſpécifiques des bois ſecs, & non pas des bois verds; car le docteur Jurin a obſervé que la ſubſtance des bois eſt ſpécifiquement plus peſante que l'eau, puiſqu'ils vont au fond après qu'on a fait ſor-

tir l'eau de leurs pores ou de leurs vaiſſeaux aériens, en les plaçant dans l'eau chaude ſous un récipient; ou ſi on n'a pas de machine pneumatique, en les laiſſant pendant quelque tems dans l'eau bouillante. Il a auſſi trouvé quelques calculs humains auſſi peſans que la brique, & même que la plus tendre eſpece de grès. *Voy.* Tranſact. Philoſoph. *n°.* 369.

Les gravités ſpécifiques du ſang humain, de ſes réſidences fibreuſes, & celle du ſerum, ont été déterminées par le même auteur. *Tranſ. Phil. n°.* 361.

Les *peſanteurs* ſpécifiques des liqueurs ont toutes été déterminées lorſqu'elles avoient le même degré de chaleur, ſavoir quatre degrés au-deſſus du thermometre de M. de Réamur.

Il eſt bon d'obſerver que les gravités ſpécifiques des corps ſolides & des corps fluides, ſont différentes en été & en hiver; cependant afin qu'on ſoit plus à portée de juger par comparaiſon, ſi les eſpaces de la dilatation cauſée par un même degré de feu, ſont entr'eux comme les dilatations des corps dilatés, ou en raiſon réciproque de leurs denſités; je crois qu'il ne ſeroit point hors de propos de mettre ici la table que le docteur Muſſchenbroeck nous a donnée des *peſanteurs* ſpécifiques des différentes liqueurs en été & en hiver.

	En été			*En hiver.*		
	onc.	gros,	grains.	onc.	gros,	grains.
Le mercure, ...	7.	1.	66.	0.	7.	14.
L'huile de vitriol, . . .	0.	7.	59.	0.	7.	71.
L'eſprit de vitriol, . . .	0.	5.	33.	0.	5.	38.
L'eſprit de nitre, ...	0.	6.	24.	0.	6.	44.
L'eſprit de ſel, ...	0.	5.	49.	0.	5.	55.
L'eau forte, ...	0.	6.	23.	0.	6.	35.
Le vinaigre, ...	0.	5.	15.	0.	5.	21.
Le vinaigre diſtillé, . . .	0.	5.	11.	0.	5.	15.
L'eſprit de vin, ...	0.	4.	32.	0.	4.	42.
Le lait, ...	0.	5.	20.	0.	5.	25.
L'eau de riviere, ...	0.	5.	10.	0.	5.	13.
L'eau de puits, ...	0.	5.	11.	0.	5.	14.
L'eau diſtillée, ...	0.	5.	8.	0.	5.	11.

Voyez là-deſſus le fameux Boyle, dans ſon traité intitulé *Medicina hydroſtatica*; Muſſchenbroeck; les élémens de Phyſique de M. Cotes, & la chimie de Boerhaave. (*Le Chevalier* DE *JAUCOURT*.)

PESANTEUR, POIDS, GRAVITÉ, (*Synon.*) la *peſanteur* eſt dans le corps une qualité qu'on ſent & qu'on diſtingue par elle-même. Le *poids* eſt la meſure ou le degré de cette qualité, on ne le connoît que par comparaiſon. La *gravité* déſigne une certaine meſure générale & indéfinie de *peſanteur*. Ce mot ſe prend en Phyſique pour la force que le vulgaire appelle *peſanteur*, & en vertu de laquelle les corps tendent vers la terre. Dans le ſyſtème newtonien, *gravité* ſe dit quelquefois de la force par laquelle un corps quelconque tend vers un autre.

On ſe ſert fréquemment du mot de *gravité* au figuré, lorſqu'il s'agit de mœurs & de manieres, & ce mot ſe prend en bonne part. Le *poids* ſe prend auſſi au figuré en bonne part; il s'applique à cette ſorte de mérite qui naît de l'habileté jointe à un extérieur réſervé, & qui procure à celui qui le poſſede du crédit & de l'autorité ſur l'eſprit des autres; mais le mot *peſanteur* au figuré ſe prend en mauvaiſe part; elle eſt alors une qualité oppoſée à celle qui provient de la pénétration & de la vivacité de l'eſprit.

Rien n'eſt ſi propre à délivrer l'eſprit de ſa *peſanteur* naturelle que le commerce des femmes & de la cour; la réputation donne plus de *poids* chez le commun du peuple que le vrai mérite: l'étude du cabinet rend ſavant, & la réflexion rend ſage; mais l'une & l'autre émouſſent quelquefois la vivacité de l'eſprit, & le font paroître *peſant* dans la converſation, quoiqu'il penſe finement. (*D. J.*)

PESANTEUR, (*Médecine.*) c'eſt un état de nonchalance qui vient d'une tranſpiration diminuée, ou qui ſe fait avec peine, ou bien de ce que l'on prend du froid, ainſi que l'on s'exprime communément C'eſt pourquoi, comme cet état eſt fort ſouvent accompagné d'un écoulement du nez, des yeux, on prend différemment les mots *gravedo* & *coryza* l'un pour l'autre. *Voyez* CORYZA, ENCHIFRENEMENT & RHUME.

PESARO, (*Géog. mod.*) en latin *Piſaurum*, ville d'Italie, capitale d'une ſeigneurie de même nom, & la plus grande du duché d'Urbin. Elle eſt riante, fertile, produiſant des olives, des figues exquiſes, & toutes les commodités de la vie. Son évêché eſt ſuffragant d'Urbin. Sa poſition eſt agréable, ſur une hauteur, à l'embouchure de la Foglia, dans la mer Adriatique, au-deſſous de pluſieurs côteaux, à 7 lieues N. E. d'Urbin, 50 N. E. de Rome. *Long.* 30. 35. *latit.* 43. 56.

Cette ville que l'on croit colonie romaine, fut détruite par Totila, & rétablie quelque tems après par Beliſaire, plus belle qu'elle n'étoit auparavant. On peut lire ſur les antiquités de *Peſaro* l'ouvrage intitulé *Marmora Piſaurenſia*, imprimé dans cette ville en 1738, *in-folio*.

Jean-François *Albani* naquit à *Peſaro*, devint cardinal; & étant âgé de 51 ans, il ſuccéda en 1700 à Innocent XI. il prit alors le nom de Clément XI. & fut ſacré évêque après ſon exaltation, ce qu'on n'avoit pas vû depuis Clément VIII.

Dans la guerre, entre Louis XIV. & l'empereur, il ſe détermina ſuivant les événemens de la fortune. L'empereur, dit le poëte hiſtorien du ſiecle de Louis XIV, força Clément XI. en 1708 à reconnoître l'archiduc pour roi d'Eſpagne. Ce pape, dont on diſoit qu'il reſſembloit à S. Pierre, parce qu'il affirmoit, nioit, ſe repentoit & pleuroit, avoit toujours reconnu Philippe V. à l'exemple de ſon prédéceſſeur; & il étoit attaché à la maiſon de Bourbon. L'empereur l'en punit, en déclarant dépendans de l'empire beaucoup de fiefs qui relevoient juſqu'alors des papes, & ſur-tout Parme & Plaiſance, en ravageant quelques terres eccléſiaſtiques, en ſe faiſiſſant de la ville de Commacchio. (1)

Autrefois un pape eût excommunié tout empereur qui lui auroit diſputé le droit le plus léger, & cette excommunication eût fait tomber l'empereur du trône. Mais la puiſſance des clés étant réduite au point où elle doit l'être, Clément XI. animé par la France, avoit oſé un moment ſe ſervir de la puiſſance du glaive. Il arma, & s'en repentit bien-tôt. Il vit que les Romains, ſous un gouvernement tout ſacerdotal, n'étoient pas faits pour manier l'épée. Il deſarma, il laiſſa Commacchio en dépôt à l'empereur; il conſentit à écrire à l'archiduc, à notre très-cher fils roi catholique en Eſpagne.

Une flotte angloiſe dans la Méditerranée & les troupes allemandes ſur ſes terres le forcerent bien-tôt d'écrire à notre très-cher fils roi des Eſpagnes. Ce ſuffrage du pape, qui n'étoit rien dans l'empire d'Allemagne, pouvoit quelque choſe ſur le peuple eſpagnol, à qui on avoit fait accroire que l'archiduc étoit indigne de régner, parce qu'il étoit protégé par des hérétiques qui s'étoient emparés de Gibraltar.

Le même Clément XI. avoit admiré le livre du P. Queſnel, prêtre de l'Oratoire, mais il le condamna ſans peine, quand Louis XIV. l'en ſollicita, donna la bulle *Vineam Domini*, & la conſtitution *Unigenitus*. Les cenſures ſuivirent ſes éloges, & l'Angleterre n'avoit point armé de flotte dans la Méditerranée pour ſoutenir les Janſéniſtes.

Au

(1) Les rares qualités & vertus que poſſedoit ſans nombre Clément XI. lui doivent ſans contredit donner un rang diſtingué parmi les illuſtres Pontifes. Sa conduite & ſa prudence à manier dans des tems difficiles les affaires délicates & ſcabreuſes furent une preuve bien éclatante de la fermeté, de l'adreſſe & de la vigilance dont il étoit capable. Des mœurs intégres & incorruptibles furent le partage de la Thiarre. Ses richeſſes furent le patrimoine des pauvres: ſes homélies firent revivre la piété dans le cœur des fideles. Amateur des belles lettres & des arts, protecteur des ſavans & des artiſtes, il donna un nouveau luſtre à la Peinture, à la Sculpture, & à l'Architecture. Ce fut lui qui introduiſit à Rome l'art des Moſaïques, ſupérieurs en excellence aux anciens, & la manufacture des tapiſſeries auſſi belles que celles de Flandre. Il enrichit de manuſcrits grecs & d'autres langues la bibliothéque du Vatican: il fonda des prix pour les jeunes étudians: il orna Rome de ſuperbes édifices. Que veut-on de plus? en un mot il fit voir de quelle force eſt un grand eſprit & une bonne volonté dans un ſouverain Pontife. Tel eſt l'éloge qu'en font Muratori & l'Abbé Polidori.

En voila plus qu'il en faut pour faire voir que ce n'eſt pas ſur des expreſſions mordantes d'une ſatyre empoiſonnée qu'on doit évaluer le caractere de ce Pontife, Satyre qui prenant des fauſſes eſperances pour des promeſſes vomit injuſtement contre lui ce diſtich

Promittit, promiſſa negat, deſletque negando
Hac tria papa facit, quis neget eſſe Petrum?

Mais bien ſur l'élevation de ſon eſprit, ſur la pureté de ſes mœurs, ſur la litterature, ſur la prudence & l'affabilité, par leſquelles il avoit ſu gagner le cœur & l'eſtime de tout le monde, qui lui mériterent les ſuffrages du conclave, quoique à l'âge de 51. ans ſeulement, & la chaire de S. Pierre qu'il n'accepta cependant qu'à grand-peine; ce ſont là, dis-je, les glorieux titres qui caracteriſerent ce grand homme, & qui furent la baſe fixe & inébranlable de ſon heureux Pontificat. (*D*)

Au reſte, ce pape aimoit les ſavans, & l'étoit lui-même, quoique la France ne regarde point ſes œuvres comme un tréſor de grand prix. Il mourut le 19 Mars 1721, à 72 ans, & eut pour ſucceſſeur Innocent XIII. le huitieme pape de la famille Conti.

Peſaro eſt auſſi la patrie de quelques gens de lettres, & entre autres de Mainus (Jaſon), un des premiers juriſconſultes de ſon ſiecle. Après avoir perdu dans ſa jeuneſſe ſon bien & ſes livres au jeu, il prit le goût de l'étude, & y fit de ſi grands progrès, qu'il avoit à-la-fois juſqu'à deux mille diſciples. L'empereur le combla de préſens; mais on peut comparer l'accueil que Louis XII. lui fit en Italie, aux honneurs rendus par Pompée au philoſophe Poſſidonius. Il étudioit en plein jour à la chandelle, parce qu'il lui falloit pour prévenir les diſtractions dans ſes travaux littéraires, dérober à ſes yeux la diverſité des objets que le grand jour préſente; & ce n'eſt pas le ſeul homme de lettres qui, pour compoſer des ouvrages, ait été obligé de ſe concentrer en lui-même. On eſtime ſes commentaires ſur les pandectes & ſur le code de Juſtinien. Il devint aveugle d'aſſez bonne heure, & imbécille ſur la fin de ſa vie qu'il termina en 1519, âgé de 84 ans.

Je ne dois pas oublier de nommer *Collenuccio* (Pandolfo) parmi les gens de lettres, natif de *Peſaro*. Il eſt connu par une hiſtoire de Naples, une apologie de Pline, un traité latin ſur la vipere, & plus encore par ſa mort tragique en 1507. Jean Sforce, tyran de *Peſaro*, ou, ſelon d'autres, Céſar Borgia, duc de Valentinois, le fit étrangler en priſon. Ange Politien, Lilio Giraldi, Pierius Valerianus, & autres écrivains ont conſacré des éloges funebres à ſa mémoire. (*D. J.*)

PESCARA, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze citérieure; elle eſt à l'embouchure d'une riviere de même nom (l'*Aternus* des anciens) qui prend ſa ſource dans l'Apennin, & ſe jette dans la mer Adriatique, à ſix milles de Chieti, 8 au levant de Citta di Penna, 12 S. E. d'Atri, 112 N. E. de Naples. *Long.* 31. 53. *latit.* 42. 20. (*D. J.*)

PESCE-DONNA, (*Hiſt. nat.*) ce mot ſignifie *poiſſon-femme*, il a été donné par les Portugais à un poiſſon d'eau douce qui ſe trouve dans le royaume de Congo en Afrique. On dit qu'il a la tête plate comme une grenouille, ſa gueule eſt armée de deux rangées de dents blanches & déliées; ſes yeux ſont grands & ſortans; ſes narines ſont larges comme celles d'un dogue; ſon front eſt grand & ſes oreilles évaſées. Il a des poils fort longs qui flottent le long de ſon dos qui eſt large; ſon cou eſt épais & court. Sur ſon eſtomac ſont des mammelles fermes & tendues, le reſte du ventre eſt velu; le ſexe eſt facile à diſtinguer. Cet animal ſingulier a des eſpeces de bras longs & nerveux, au bout deſquels ſont cinq doigts qui ont chacun trois articulations; chaque doigt eſt uni aux autres par une membrane ſemblable à celle des pattes d'un canard; le ventre ſe termine en queue de poiſſon; cette partie eſt couverte d'écailles & eſt fourchue, par-deſſus le tout eſt une peau qui couvre l'animal comme d'un manteau, & qui va depuis le cou juſqu'aux deux tiers de la longueur du corps, c'eſt où il loge ſes petits; ce ſont peut-être des poiſſons de cette eſpece qui ont donné naiſſance aux fables des naïades; des ſirènes, &c.

Ce poiſſon ſe trouve dans les rivieres & les lacs du royaume de Congo; il ſe retire parmi les roſeaux, le mâle ne quitte gueres ſa femelle, on les tue malgré leurs cris lamentables, & leur chair eſt un manger délicat pour les Africains, quoique les Européens n'en portent point le même jugement. Les Négres attribuent beaucoup de vertus fabuleuſes à leurs côtes & à deux os qui ſe trouvent au-deſſus de leurs oreilles.

PESCÈSE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ. des Grecs.*) c'eſt un tribut que l'on paye au ſultan pour parvenir au patriarchat de Conſtantinople. Quelques ſeigneurs de Trébiſonde s'étant mis en tête de faire patriarche un certain Siméon Hiéromoine, corrompirent pluſieurs eccléſiaſtiques pour accuſer Kilocarabe d'avoir été l'inventeur du *peſcèſe* de ſorte qu'il fallut le depoſer. Le prix du *peſcèſe* n'eſt pas fixé à une ſomme déterminée, parce que l'ambition l'a fait quelquefois porter à un prix ſi exceſſif, que pluſieurs patriarches n'ont pu acquitter ce qu'ils avoient promis. Cependant M. le Clerc dit qu'il ſe monte à préſent à mille ducats. Le patriarche Nectaire fut exilé faute d'avoir été en état de payer le *peſcèſe*. (*D. J.*)

PESCHERIE, la côte de la, (*Géog. mod.*) on donne ce nom à la partie méridionale de la péninſule de l'Inde. Elle s'étend depuis le cap de Commorin, juſqu'à la pointe de Ramanançor, l'eſpace de 40 lieues; elle a le nom de *peſcherie*, à cauſe de la pêche des perles qu'on y fait tous les ans au mois d'Avril, & à laquelle on emploie un grand nombre de pêcheurs; ce ſont les habitans de Tatucurin, ville capitale ou plutôt la ſeule de cette côte, qui s'y deſtinent principalement.

Les Hollandois y aſſiſtent en qualité de protecteurs, mais ils en ſont véritablement les maîtres, car ils ſe font donner pour chaque bateau un droit conſidérable, & il y a quelquefois trois ou quatre cens bateaux pour cette pêche. Les commiſſaires hollandois viennent de Colombo, capitale de l'île de Ceylan, pour la diriger; ils y font en même tems de groſſes acquiſitions de toiles, contre leſquelles ils donnent en échange de leurs épiceries des Moluques. Ils achetent auſſi pour rien les coquillages qu'on nomme *xauxur*, qu'ils envoient enſuite dans le royaume de Bengale, où ils ſervent de monnoie, & où conſéquemment ils les vendent fort cher; enfin ils ſe réſervent toujours le droit d'acquérir les plus belles perles; & comme ils ont des effets recherchés par tous les habitans du lieu, ils font ſur ces ſortes de pierreries, un gain immenſe.

Toutes les perles qu'on retire le premier jour, ſont pour le roi de Maduré, ou pour le prince de Marava, à qui le pays appartient.

Cette côte dans le tems de la pêche, eſt expoſée à des maladies contagieuſes, qui viennent principalement de ce que les habitans ſe nourriſſent alors de la chair des huîtres, qui eſt malfaiſante & généralement corrompue; on ne voit partout que de méchans villages dépeuplés. Du tems des Portugais, cette contrée étoit floriſſante, parce qu'ils avoient permis aux Pararas (c'eſt le nom des peuples de la côte de la *peſcherie*) de trafiquer avec leurs voiſins; mais depuis que ce ſecours leur manque, ils ſont réduits à une extreme pauvreté. (*D. J.*)

PESCHIERA, (*Géog. mod.*) ou *Peſciera*, petite ville d'Italie dans le Véronois, avec une fortereſſe. Les Vénitiens la prirent aux ducs de Mantoue en 1441. Elle eſt ſur le lac de la Garda, à l'endroit où le Menzo en ſort, à 5 lieues O. de Vérone. *Long.* 28. 12. *latit.* 45. 23. (*D. J.*)

PESCIA, (*Géog. mod.*) *Fanum Martis*, petite ville d'Italie dans la Toſcane, au Florentin, ſur la petite riviere de même nom, entre Lucques au S. O. & Piſtoye au N. E. *Long.* 28. 15. *latit.* 43. 52. (*D. J.*)

PESÉE, ſ. f. (*Comm.*) ce qui ſe peſe en une ſeule fois; chaque *peſée* de marchandiſes doit avoir ſon trait, c'eſt-à-dire être trébuchante & emporter le poids qui eſt dans l'autre baſſin de la balance.

Peſée en Perſe où les ſacs d'argent ſe peſent & ne ſe comptent pas. On fait cinquante *peſées* de chaque ſac d'abaſſis qui doit être compoſé de deux mille pieces de cette monnoie, en ſorte que chaque *peſée* n'eſt que d'un toman ou cinquante abaſſis; mais lorſqu'on ſoupçonne qu'il y a dans les ſacs des pieces ou fauſſes ou legeres, les *peſées* ne ſont que de vingt-cinq abaſſis qu'on peſe non contre un poids mais contre vingt-cinq autres abaſſis de poids, ce qui découvre le faux ou la légereté des autres. *Voyez* Abassis. *Dictionn. de comm.*

PESE-LIQUEUR, ſ. m. (*Phyſ.*) eſt la même choſe qu'*areometre*. *Voy.* Areometre. *Voy. auſſi* Electrometre.

PESENAS, (*Géog. mod.*) ville de France, au bas Languedoc, dans le diocèſe d'Agde. Elle eſt dans une ſituation charmante, ſur la Peyne, à 4 lieues N. E. de Beziers, 8 de Montpellier, 3 N. d'Agde, 160 S. de Paris. *Long.* 21. 5. *lat.* 43. 26.

Peſenas eſt une ville fort ancienne, puiſque Pline, *l.* 48. *c.* 8. en fait mention; il la nomme *Piſcenæ*, & il loue la laine des environs, la teinture qu'on lui donnoit & les étoffes durables qu'on en faiſoit. Saint Louis acquit cette ville en 1261 de deux ſeigneurs qui en étoient co-propriétaires, & il l'unit au domaine royal; c'étoit une châtellenie que le roi Jean érigea en comté l'an 1361, en faveur de Charles d'Artois; ce comté entra par la ſuite des tems dans la maiſon de Montmorenci, vint à M. le prince de Condé, & enfin eſt échu en partage aux princes de Conti.

C'eſt à *Peſenas* que le poëte Sarrazin (Jean-François) mourut de douleur en 1664, pour s'être mêlé d'une affaire qui n'avoit pas réuſſi. Il étoit né à Hermanville près de Caën en 1605, & devint ſecretaire du prince de Conti. Un jour le maire & les echevins d'une ville étant venus pour complimenter ce prince, l'orateur reſta court à la ſeconde période ſans pouvoir continuer ſon compliment. Sarraſin ſaute auſſi-tôt du carroſſe où il étoit avec S. A. ſe joint au harangueur, & pourſuit la harangue, l'aſſaiſonnant de plaiſanteries ſi fines & ſi délicates & y mêlant un ſtile ſi original, que le Prince ne put s'empêcher lui-même d'en être extrêmement ſurpris. Le

maire & les échevins remercierent Sarraſin de tout leur cœur, & lui préſenterent par reconnoiſſance le vin de la ville. Ses œuvres en proſe & en vers mériteroient d'être réimprimées, parce qu'elles ſont pleines d'eſprit, de naturel & d'agrémens. Il écrivoit de génie, avec une facilité qui n'étoit égalée que par ſa pareſſe. Dans une ode à M. le prince d'Enguien, il s'excuſe de le louer par ces deux vers ;

Car je n'ai qu'un filet de voix,
Et ne chante que pour Silvie. (*D. J.*)

PESER, v. a. (*Gramm. & Comm.*) c'eſt examiner la peſanteur de quelque choſe, la confronter avec un poids certain, réglé & connu, tel que peut être la livre, le marc, le cent, le quintal, *&c.*

Pour *peſer* les métaux, les drogueries, les épiceries, les cotons, les laines & autres ſemblables marchandiſes d'œuvres de poids, que l'on vend en gros; l'on ſe ſert de la romaine, ou des grandes balances à plateaux.

A l'égard des mêmes marchandiſes qui ſe vendent en détail, c'eſt de la petite balance à baſſins, ou du peſon dont on ſe ſert. Le trébuchet eſt pour *peſer* l'or, l'argent, & autres choſes précieuſes.

On dit qu'il faut *peſer* des marchandiſes net, pour faire entendre qu'elles doivent être peſées ſans emballages, caiſſes, ni barils: au contraire, quand on dit qu'elles doivent être peſées ort ou brut, cela veut dire qu'il faut les *peſer* avec leur emballage, leurs caiſſes & leurs barils. *Dictionn. du commerce.* (*D. J.*)

PESER *les malades*, c'étoit anciennement en Angleterre une coutume de guérir les enfans malades, en les peſant au tombeau de quelque ſaint, en mettant, pour les contrebalancer, dans l'autre côté de la balance, de l'argent, du pain de froment ou quelqu'autre choſe que les parens avoient la volonté de donner au bon Dieu, à ſes ſaints ou à l'égliſe.

Mais c'étoit toujours une ſomme d'argent qui devoit faire partie du contrepoids; on venoit à bout de les guérir par ce moyen, *ad ſepulchrum ſancti nummo ſe ponderabat.*

Suppoſé que cette coutume fût reçue en Angleterre, elle approche de celle que la pieuſe crédulité des fideles a introduite dans différentes provinces de France, de vouer leurs enfans malades aux Saints ſur leurs tombeaux, ou ſur leurs autels, de les y faire aſſeoir, de leur faire boire de l'eau des fontaines qui coulent près de leurs reliques ou des égliſes qui leur ſont dédiées.

PESER *la pierre*, (*terme de Carrier.*) c'eſt la ſoulever de deſſus le tas avec la groſſe barre, pour la mettre ſur les boules.

PESER A LA MAIN, *en terme de Manége*, ſe dit d'un cheval qui n'ayant point de ſenſibilité dans la bouche, s'appuie ſur le mords au point de fatiguer le bras du cavalier.

PESER, (*Marine.*) c'eſt tirer de haut en bas.

Peſer ſur une manœuvre, ou ſur quelque autre choſe, c'eſt-à-dire, tirer ſur cette manœuvre pour la faire baiſſer.

Peſer ſur un levier, c'eſt auſſi le faire baiſſer.

PESER, (*Chaſſe.*) ſe dit d'une bête qui enfonce beaucoup de ſes piés dans la terre; c'eſt une marque qu'elle a grand corſage.

PESEUR, ſ. m. (*Comm.*) celui qui peſe; il ſe dit plus ordinairement de la perſonne qui tient le poids du roi. Dans toutes les villes de commerce bien policées, les *peſeurs* royaux ou publics ſont obligés de prêter ſerment devant le magiſtrat, & de tenir bon & fidele regiſtre de toutes les marchandiſes qu'ils peſent à leur poids; ce ſont eux qui reglent ordinairement les conteſtations qui arrivent entre les marchands pour raiſon du poids de leurs marchandiſes.

Il y a Amſterdam douze *peſeurs* publics établis en titre d'office pour peſer toutes les marchandiſes ſujettes au poids. Il y a auſſi à Amiens des officiers *peſeurs* de fils de ſayette & autres fils de laine, & des *peſeurs* de fils de chanvre & de lin pour peſer ces marchandiſes que les filaſſiers apportent dans les halles ou marchés. Ceux-ci ne ſont que quatre, les premiers ſont au nombre de douze. *Dictionn. du comm.*

PESICI, (*Géog. anc.*) peuples de l'Eſpagne tarragonoiſe. Pline *l. IV. c. xx.* les place dans une péninſule le P. Hardouin dit que cette péninſule ſe nommoit *Corufia*, & qu'elle étoit ſur la côte ſeptentrionale de la Galice. (*D. J.*)

PESNES, ſ. f. pl. (*Métiers.*) c'eſt le nom qu'on donne en pluſieurs endroits aux cordelettes qui pendent tout-autour des caparaçons d'été, & qui par leur agitation, garantiſſent les chevaux des mouches. On donne cependant plus communément le nom de *peſnes*, aux cordelettes qui pendent de la ſangle que les voituriers attachent autour du bât qu'ils mettent ſur leurs chevaux & autour des couvertures des chevaux de harnois, qu'à celles qui pendent des caparaçons à rézeau, dont on couvre les chevaux de maîtres en été. (*D. J.*)

PESNES OU PAINES, *terme de Corroyeur*, ce ſont des morceaux de drap ou d'étoffe de laine dont ils font leur gipon. *Voyez* GIPON.

PESNES OU PENNES, *terme de Tiſſerand*, ce ſont des bouts de fils qui reſtent attachés aux enſuples du métier de Tiſſerand, après que la piece de toile eſt finie, & qu'on l'a ôtée de deſſus le métier. C'eſt avec ces peſnes que les Chandeliers enfilent & mettent par livres les chandelles communes ou à la baguette.

PESO, ſ. m. (*Monnoie.*) monnoie de compte d'Eſpagne; les dix mille *peſos* valent douze mille ducats.

PESON, ſ. m. *en Méchanique*, eſt une ſorte de balance appellée autrement *ſtatera romana*, ou *balance romaine*, au moyen de laquelle on trouve la peſanteur des différens corps, en ſe ſervant d'un ſeul & même poids qu'on leur compare. *Voyez* BALANCE.

Conſtruction du peſon. Il eſt compoſé d'un rayon de fer *AB* (*Planch. de Méchanique, fig. 35*), ſur le quel on prend un point à diſcrétion, comme *C.* d'où on éleve la perpendiculaire *CD*. A la branche la plus courte *AC*, eſt ſuſpendu un plateau *G* pour recevoir les corps qu'on veut peſer; le poids *I* peut parcourir les différens points de la branche *CB*, & on l'éloigne du point *C*, juſqu'à ce qu'il ſoit en équilibre avec le poids qu'on a mis dans le plateau *G*. On connoît que c'eſt le poids mis dans ce plateau, par l'endroit où le poids *I* ſe trouve ſur le bras *CB*; par exemple ſi le poids *I* eſt d'une livre, & qu'il ſe trouve au point de diviſion 6 en équilibre avec le poids qui eſt dans le plateau, on en conclut que le dernier poids eſt de ſix livres, & ainſi du reſte. *Voy.* LEVIER & PUISSANCES MÉCHANIQUES.

Par la conſtruction du *peſon*, on voit aiſément qu'elle eſt la maniere de s'en ſervir: & on peut remarquer que le *peſon* eſt d'un uſage commode, en ce que n'ayant beſoin que d'un ſeul poids qui n'eſt pas conſidérable, il eſt très-portatif en petit; & quand on l'emploie en grand ſur des maſſes qui ſont très-peſantes, & qu'on ne peut pas diviſer, on eſt diſpenſé d'avoir un grand nombre de poids difficiles à raſſembler, & le point fixe en eſt beaucoup moins chargé; mais il faut obſerver auſſi que cet inſtrument ne peut pas ſervir à peſer exactement de petites quantités, parce qu'il n'eſt point aſſez mobile, ce qui vient principalement de ce qu'un de ſes bras eſt fort court. *Voy.* ROMAINE.

PESON A CONTREPOIDS, (*Balance.*) c'eſt une eſpece de balance qui ſert à peſer diverſes ſortes de marchandiſes. On l'appelle auſſi *crochet*, ou *balance romaine*.

PESON A RESSORT, ſ. m. (*Méchan.*) ſorte de machine aſſez ingénieuſe, dont on ſe ſert pour peſer certaines eſpeces de marchandiſes, comme le foin, la paille, le fil, la filaſſe, la chair, *&c.*

Ce ſont les petits marchands qui vont aux foires, les étapiers, les fouriers & les vivandiers d'armée, qui ſe ſervent plus ordinairement du *peſon à reſſort*.

Il y en a de différentes grandeurs pour peſer, depuis une livre juſqu'à cinquante. Les premiers qui parurent à Paris, furent apportés de Béſançon; ce qui a donné lieu à quelques-uns de croire, que c'eſt à cette ville que l'on à l'obligation de l'invention de cette machine. Cependant bien des gens veulent qu'elle vienne d'Allemagne.

Le *peſon à reſſort* eſt compoſé de pluſieurs pieces.

1°. D'un anneau qui ſert à le ſuſpendre en l'air.

2°. D'une même branche preſque carrée, ordinairement de cuivre, & quelquefois de fer ou de buis, ſur l'un des faces de laquelle ſont marquées les différentes diviſions des poids; c'eſt au haut de cette branche que l'anneau eſt attaché par une S.

3°. D'un reſſort de fil d'acier en forme de tireboure, arrêté au bas de la branche par un écrou, la branche paſſant de haut en embas au-travers du reſſort.

4°. D'une boëte ou canon de figure cylindrique, qui renferme la branche & le reſſort.

Enfin d'un crochet attaché par une S au bas de la boëte, qui ſert à accrocher la marchandiſe que l'on veut peſer.

Pour ſe ſervir de *peſon à reſſort*, il faut le tenir par l'anneau ſuſpendu en l'air perpendiculairement; ce qui fait que le poids de la marchandiſe tirant le crochet en-embas, reſſerre le reſſort: de ſorte que la branche ſortant par le haut de la boëte, à proportion du poids, l'on découvre les

les diviſions qui y ſont marquées par des rayes & des chiffres, ce qui dénote la peſanteur de la marchandiſe.

Ce *peſon*, quoiqu'aſſez induſtrieuſement fait, & aſſez commode en apparence, n'eſt cependant pas ſi juſte que le *peſon* à contre-poids ou romaine. Le défaut de juſteſſe provient de ce que le reſſort eſt ſujet à ſe relâcher & à s'affoiblir par ſon trop grand uſage.

Les Chinois ſe ſervent auſſi d'une eſpece de *peſon* qui reſſemble aſſez à la balance romaine. On en peut voir la deſcription à l'article de la balance. *Voyez les Pl. du Balancier*. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

PESON A TIERS POINT, eſt compoſé, 1°. d'un reſſort d'acier rond à reſſort à chien: 2°. deux tirans ceintrés ſur le champ, dont celui qui a un anneau pour paſſer le pouce & le tenir, & qui paſſe par l'ouverture de l'extrémité du reſſort, & qui eſt arrêté ſur l'autre extrémité: 3°. & le ſecond ſur lequel ſont gravés les chiffres qui marquent le poids, & arrête à la partie ſupérieure du reſſort, & paſſe à-travers de l'inférieure. 4°. Au bout eſt le crochet. *Voyez les fig. Pl. du Balancier*.

PESSAIRE, ſ. m. (*Chirurgie*.) Moyen dont on ſe ſert en Chirurgie pour retenir la matrice dans ſa ſituation naturelle. On les fait ordinairement avec du liege, en maniere d'anneau rond ou ovale, qu'on trempe dans de la cire fondue pour en remplir les pores, & faire un enduit qui le préſerve de pourriture. *Voyez les fig.* 6, 7, 8 & 9, *Pl. VII*. Quelques auteurs conſeillent l'uſage des *peſſaires* d'argent en forme de tuyau, dont la partie ſupérieure ſoit terminée par un petit godet percé, pour ſoutenir l'orifice de la matrice. Mais on a obſervé que les humeurs du vagin alterent l'argent, & forment aux *peſſaires* faits de cette matiere, des trous dans leſquels les chairs excoriées par les inégalités de ces trous s'engagent, ce qui produit des ulceres. Les perſonnes riches peuvent ſe ſervir des *peſſaires* d'or; car on a remarqué que les humeurs du vagin n'alterent point ce métal. Ceux d'ivoire ſont plus convenables encore, & à l'abri de toute eſpece d'alteration.

Les *peſſaires* en anneau ne conviennent point dans tous les cas. On trouve dans le premier volume des *mémoires de l'acad. de Chirurgie*, un mémiore de M. de Garengeot ſur pluſieurs hernies ſingulieres, dans lequel on lit une obſervation d'une hernie inteſtinale par le vagin. L'auteur voulut la contenir par un *peſſaire* ovalaire, qui ne réuſſit que la premiere journée. Le lendemain la malade ſentit de vives douleurs, avec un tiraillement conſidérable à l'eſtomac, & des vomiſſemens qui ne ceſſerent que par la ſouſtraction du *peſſaire*: il étrangloit conjointement avec le pubis une portion d'inteſtin qui s'étoit gliſſée entre deux. On réduiſit l'hernie, & on appliqua un autre *peſſaire* d'une groſſeur convenable, auquel on donna la figure d'un bondon. Il étoit percé dans ſon milieu, & étoit armé de deux cordons pour pouvoir être retiré facilement, afin de le changer au beſoin.

Saviard rapporte pluſieurs obſervations ſur les deſcentes de matrice, & parle dans ſon obſervation xiij. d'une matrice ſi groſſe, qu'elle ne pouvoit être retenue par les *peſſaires* ordinaires. Il en fit faire un d'acier, attaché à une ceinture par le moyen d'un reſſort qui ſe recourboit juſque dans la vulve, à l'extrémité duquel il y avoit un petit écuſſon qui retenoit la matrice dans ſon lieu naturel.

La *fig.* 10 repréſente un *peſſaire* élaſtique formé par un reſſort d'acier tourné en ſpirale. On revêt cet inſtrument d'une toile cirée. Les anciens ſe ſervoient de *peſſaires* médicamenteux pour provoquer le flux menſtruel, pour arrêter le flux immodéré des regles, & contre la maladie qu'ils appelloient *ſuffocation de matrice*. Mais la connoiſſance plus exacte de la nature des parties léſées, & du caractere des maladies, a fait rejetter de la pratique ces moyens inutiles. (*Y*)

PESSE, ſ. f. (*Botan.*) nom vulgaire de l'eſpece de ſapin que Tournefort appelle *abies tenuiore folio, fructu deorſum inflexo*. On trouve ſouvent des ruches ſur les extremités des branches de cet arbre. Il n'eſt pas trop aiſé de comprendre comment elles ſe forment; & l'on ne ſe douteroit pas que des ruches auſſi régulieres fuſſent l'ouvrage des moucherons. Rien cependant n'eſt plus vrai. Un eſſain de ces petits animaux, dit M. de Tournefort, vient piquer les branches de la *peſſe* dans le tems qu'elles ſont encore tendres; chaque moucheron fait ſon trou à l'origine de la jeune feuille, juſtement dans l'aiſſelle, c'eſt-à-dire, dans l'endroit où la baſe de la feuille eſt attaché en travers contre la tige. Ainſi le ſuc nourricier qui s'extravaſe, élargit le trou de la piquûre, & fait écarter la baſe de cette feuille; qui n'eſt encore que collée contre la tige. Il arrive de-là que cette eſpece de plaie prend d'abord la forme d'une petite bouche à levres velues, & enſuite celle d'une gueule qui laiſſe voir le creux de chaque cellule. Ces cellules toutes enſemble, compoſent la ruche. Elles ſont pleines dans l'été de pucerons verdâtres, ſemblables à ceux qui naiſſent ſur les herbes potageres. Chaque puceron, mis ſur le creux de la main, ſe développe dans moins d'un demi-quart-d'heure, & laiſſe échapper un petit moucheron. *Hiſt. de l'acad. des Scienc. ann.* 1705. (*D. J.*)

PESSELAGE, ſ. m. (*Agriculture.*) c'eſt l'action de garnir une vigne de peſſeaux.

PESSEAU, ſ. m. (*Econom. ruſt.*) *Voy.* ÉCHALATS.

PESSINUNTE, (*Géog. anc.*) *Peſſinus*, villes des Galates Toliſtoboies, ou Toliſtoboges, dont elle étoit la métropole, ſelon Pline, *liv. V. chap. xxxij.* Strabon dit que le fleuve Sangarius couloit auprès de cette ville.

Elle étoit célebre par ſon temple dédié à Cybèle & par la ſtatue naturelle de cette divinité qui étoit tombée du ciel; c'étoit une pierre noire qu'on gardoit précieuſement à *Peſſinunte*; mais Rome étant affligée de maladies populaires, & d'autres calamités publiques, envoya aux Peſſinuntins une ambaſſade, pour leur demander cette ſtatue de Cybèle. Ses prêtres, avec tout l'attirail du culte de la divinité, vinrent eux-mêmes la remettre aux Romains. On chargea la veſtale Clodia de cette pierre myſtérieuſe, qui fut portée en proceſſion au-travers de la ville de Rome.

La fête ordonnée pour Cybèle à ce ſujet, ſe renouvelloit tous les ans, & on alloit laver ſa ſtatue dans le petit fleuve Almon. Ovide nous apprend cette derniere particulairité.

Eſt locus in Tiberim qua lubricus influit Almo,
Et nomen magno perdit in amne minor.
Illic purpurea canus cum veſte ſacerdos
Almonis dominam ſacraque lavat aquis.

Denys d'Halicarnaſſe, qui raconte en détail l'hiſtoire de cette translation de Cybèle, remarque que Scipion Naſica étoit le chef de l'ambaſſade des Romains.

Quant à ce qui regarde *Peſſinunte*, nous ſavons ſeulement que dans la ſuite des tems, cette ville devint une métropole eccléſiaſtique; du moins c'eſt le titre que lui donne la notice de l'empereur Andronic; Paléologue le vieux. (*D. J.*)

PEST, (*Géog. mod.*) ville de la haute Hongrie, capitale du comté de même nom, ſur la rive orientale du Danube, dans une plaine, vis-à-vis de Bude, à 30 lieues S. E. de Presbourg. *Long.* 36. 46. *lat.* 47. 21. (*D. J.*)

PESTE, ſ. f. (*Medécine.*) c'eſt une maladie épidémique, contagieuſe, très-aiguë, cauſée par un venin ſubtil, répandu dans l'air, qui pénetre dans nos corps & y produit les bubons, des charbons, des exanthemes, & d'autres ſymptomes très-fâcheux.

C'eſt une fievre aiguë, qui devient mortelle & enleve les malades dès le premier ou le ſecond jour, ſi les forces vitales ne chaſſent promptement le venin par les bubons, les charbons, le pourpre & autres exanthèmes.

Cauſes. Ce point eſt des plus difficiles à traiter: tous les auteurs ont écrit ſur cette matiere, mais nous n'avons rien de certain ſur cet article. On a donné un nombre infini de conjectures; les uns ont inſiſté ſur la coagulation; les autres ſur l'infection générale ou locale, qui agit ſur les humeurs de notre corps. Mais ce qui eſt de plus ſingulier, c'eſt que tous ſont obligés de reconnoitre que la *peſte* agit d'une façon fort différente ſur ceux dans les pays deſquels elle naît, que ſur nous autres.

La *peſte* nous vient de l'Aſie, & depuis deux mille ans toutes les *peſtes* qui ont paru en Europe y ont été tranſmiſes par la communication des Sarraſins, des Arabes, des Maures, ou des Turcs avec nous, & toutes les *peſtes* n'ont pas eu chez nous d'autre ſource.

Les Turcs vont chercher la *peſte* à la Meque, dans leurs caravanes & leurs pélerinages; ils l'amenent auſſi de l'Egypte avec les blés qui ſont corrompus: & enfin, elle ſe conſerve chez eux par leur biſarre façon de penſer ſur la prédeſtination: perſuadés qu'ils ne peuvent échapper à l'ordre du Très-haut ſur leur ſort, ils ne prennent aucune précaution pour empêcher les progrès de la *peſte* & pour s'en garantir, ainſi ils la communiquent à leurs voiſins.

On reconnoît quatres ſortes de *peſtes*. 1°. La *peſte* à bubons, où il ſurvient des bubons aux aiſſelles & aux aînes, ou d'autres éruptions par tout le corps, comme les charbons.

2°. La ſuete des Anglois, *ſudor anglicus*, dans laquelle le malade périt par des ſueurs, le premier, le ſecond, le troiſieme jour, ſans bubon, ni charbon.

La

La troiſieme eſt ſans bubon, ni charbon; mais elle eſt accompagnée de dépôts gangreneux qui attaquent les piés, les mains, & ſur-tout les parties extérieures de la génération dans les hommes; de ſorte que ces membres ſe détachent d'eux-mêmes du corps de ces ſortes de peſtiférés. C'eſt la *peſte* d'Athènes qui a été décrite par Hérodote, & enſuite par Lucrece.

La quatrieme eſpece eſt la plus connue, elle s'appelle communément le *mal de Siam*; elle vient de l'orient, & on voit mourir beaucoup de malades de cette *peſte* à la Rochelle. Dans cette eſpece, le ſang ſe perd par les pores de la peau en maniere de tranſpiration, & les malades périſſent.

Ainſi la *peſte* eſt une infection particuliere, qui prend ſa naiſſance dans les pays chauds, qui nous vient par les vaiſſeaux chargés de marchandiſes empeſtées en Turquie, en Egypte, où la *peſte* eſt trois ou quatre mois l'année, à cauſe des débordemens du Nil.

Les peſtiférés ou les ballots empeſtés débarqués dans nos ports, nous cauſent & nous attirent la *peſte*; telle que la derniere *peſte* de Marſeille, qui fut occaſionnée par un vaiſſeau qu'on avoit pris ſur les Turcs, & que l'on avoit amené à Marſeille. Ou bien elle nous vient par la communication de l'Allemagne & de la Hongrie avec la Porte-ottomane; c'eſt ainſi que les Allemands ont apporté la *peſte* chez eux au retour des campagnes qu'ils avoient faites en Hongrie contre les Turcs.

De cette façon la *peſte* naît & prend ſon origine dans les pays orientaux, & nous l'allons chercher chez eux. La *peſte* agit ſur nos humeurs, & nous ne ſavons pas comment.

Les cauſes ſont internes & externes, prochaines & éloignées. Les internes ſont le vice des parties, la corruption du ſang & des autres humeurs. Les paſſions, le chagrin & la crainte de la part de l'ame; le mauvais régime & l'abus des choſes non-naturelles, ſoit de l'air, ſoit des alimens, ſoit le défaut d'exercice, contribuent beaucoup à attirer cette maladie. Les cauſes externes ſont les vents du midi, ou le défaut de vent; l'hiver trop doux; les ſaiſons inégales; les froids violens & les chaleurs exceſſives; l'air fort ſec ou fort humide. Les maladies épidémiques avec bubons & phlegmons, ſont des avant-coureurs de *peſte* plus certains que des exhalaiſons & des influences imaginaires.

La famine peut auſſi être miſe au nombre des cauſes; parce que dans cette triſte conjoncture, la même cauſe qui gâte les biens de la terre & qui amene la diſette, doit produire la *peſte*: d'ailleurs dans le tems de famine, on ſe trouve obligé de manger de toutes ſortes d'alimens malſains, qui forment un mauvais ſang, & les corps ſont par conſéquent plus diſpoſés à la pourriture.

Quelques-uns attribuent la *peſte* au tremblement de terre, parce qu'on a vu ſouvent des maladies malignes & fâcheuſes ſuccéder à ces tremblemens.

La cauſe véritable eſt la reception d'exhalaiſons putrides dans l'air, qui viennent des pays chauds, & qui eſt aidée & fomentée par la diſpoſition de nos corps. Leur mauvais effet ſe fait ſur-tout ſentir quand un vent chaud & humide ſoufle, ou bien quand elles ſont elles-mêmes mêlées avec des vapeurs corrompues. C'eſt ainſi qu'arrive la *peſte* en Egypte à la ſuite de l'inondation du Nil; alors les eaux corrompues par une chaleur exceſſive, pouſſent des exhalaiſons peſtilentielles: les terres humectées & comme chargées de pourriture, ſont très-mal ſaines.

C'eſt ainſi que les cadavres corrompus dans les grandes villes, pendant les ſieges, ou dans les armées à la ſuite des batailles, infectent horriblement l'air, les exhalaiſons fétides & volatiles de ces cadavres produiſent ſouvent des maladies malignes, mais elles ne produiſent point la *peſte*, ſans un venin particulier qui eſt apporté des pays chauds, & qui mêlé avec elles leur donne un caractere peſtilentiel.

Ce levain ne peut s'étendre ſi loin qu'au moyen de l'air qui lui ſert de véhicule; car l'air une fois infecté de ces exhalaiſons, les porte avec lui & les communique à beaucoup de corps qu'il pénetre: ce levain même reſte caché pendant longtems dans ces corps infectés, comme il eſt arrivé dans la derniere *peſte*. C'eſt ainſi que l'on a vu des perſonnes tomber roides mortes, & frappées ſubitement de *peſte* à l'ouverture ſeule des ballots empeſtés déchargés de vaiſſeaux venus de l'orient.

Cependant ces exhalaiſons n'infectent pas toute la maſſe de l'atmoſphere, elles ſe diſperſent & ſe jettent de côté & d'autre, à-peu-près comme la fumée; de-là vient que la *peſte* ne ſaiſit pas tous ceux qui ſont dans le même air, qui eſt néanmoins le véhicule du levain peſtilentiel. Il faut une diſpoſition, c'eſt à proprement parler la cauſe déterminante & diſpoſitive de la *peſte*.

Cauſe diſpoſitive. En effet, tous les corps ne ſont pas ſuſceptibles de ce venin, il n'affecte que ceux dont les fluides & les ſolides ſont diſpoſés à recevoir l'infection; ſi le corps n'a point cette diſpoſition, il réſiſtera à la contagion: ainſi tout ce qui ſera capable de garantir nos ſolides & nos fluides contre la pourriture lorſque la *peſte* regne, doit paſſer pour un préſervatif.

La diſpoſition à la pourriture eſt une cauſe qui aide l'effet de la contagion. Or la pourriture eſt un mouvement inteſtin de nos humeurs qui tend à en détruire le mélange, la forme & le tiſſu qui changent de nature. D'ailleurs ſi le ſang ſe rallentit, cela ſeul ſuffit pour contracter ce mouvement de putréfaction; c'eſt ce qui arrive dans le chagrin & le vice des premieres voies.

Ce venin de la *peſte* agit fort différemment de celui qui agit dans la petite vérole, le pourpre, la fievre maligne & la dyſſenterie. Ce venin agit ſur les humeurs & les coagule, comme il paroît par les éruptions critiques.

Ce venin agit d'abord ſur les nerfs, ce qui paroît par les ſymptomes, tels que la douleur de tête, la foibleſſe, les nauſées; le friſſon, le froid extérieur avec feu externe à l'intérieur, le ſang alors trouvant de la réſiſtance ſur les parties externes, ſe jette ſur les internes.

La cauſe prochaine de la *peſte* eſt donc l'action du venin ſur nos ſolides, le dévéloppement de la pourriture des humeurs & de ce venin, & enfin ſon action ſur les nerfs. Ces actions produiſent l'érétiſme du genre nerveux; c'eſt de-là que vient la pourriture. Telle eſt la nature du venin peſtilentiel, ſans cette diſpoſition vénéneuſe, les exhalaiſons n'ont aucune action dans le corps, elles y reſtent long-tems cachées & comme aſſoupies, à la fin elles tranſpirent & ſe diſſipent ſans produire aucun ravage.

Cet érétiſme eſt une roideur dans les fibres, & une contraction ſemblable à celle qui y eſt excitée par les paſſions de l'ame, par tous les irritans, tels que les alimens chauds, les aromates & tous les ſtimulans, ont coutume de produire. Cette roideur eſt augmentée par l'agacement des fibres que cauſe le venin; celles-ci ébranlées contractent la maladie peſtilentielle; car l'exhalaiſon paſſant alors dans le ſang & dans les humeurs, y fait éclater les différens ſymptomes de la pourriture.

Symptomes. Le malade eſt d'abord ſaiſi d'un friſſon ſuivi d'une ardeur d'entrailles; ſouvent il n'eſt pas altéré, quoiqu'il ſente une ardeur violente; quelquefois la ſueur eſt petite, & la ſoif extraordinaire. La fievre eſt fort inégale, mais la langue eſt ſeche & noire; l'urine eſt auſſi fort différente, ſouvent elle n'eſt point changée; elle eſt dans quelques-uns rouge & ardente, dans d'autres claire & crue, dans quelques autres elle eſt trouble, & elle varie ſouvent dans un même jour; tantôt elle eſt comme dans l'état de ſanté, d'autres fois ſanglante; quelquefois le malade eſt aſſoupi & dans le délire, d'autres fois il eſt accablé d'une cruelle douleur de tête, accompagnée d'inſomnie avec des yeux enflammés, & le cœur fort reſſerré; ſouvent le pouls eſt fort, d'autres fois il eſt foible & fréquent; tantôt égal, tantôt inégal, & dans certains malades il eſt intermittent; le malade eſt dans des inquiétudes & dans des agitations continuelles; on apperçoit dans les tendons des ſoubreſauts & des mouvemens convulſifs; la vûe eſt troublée, & le malade eſt tourmenté de tintemens & de ſiflemens d'oreilles; il y en a qui ſont abattus au commencement de la maladie, d'autres conſervent leurs forces juſqu'à la mort; il y en a qui ont des dévoiemens qui réſiſtent à tout remede; les déjections en ſont quelquefois crûes & fréquentes, elles ſont comme de l'eau trouble; dans certains malades on y trouve des vers; d'autres ont des hémorrhagies par le nez & par la bouche, par les yeux, par les oreilles, par la verge, par la matrice; d'autres ſuent le ſang pur; quelques-uns ont des vomiſſemens continuels; d'autres ont des nauſées & des dégoûts; on voit dans la plupart des douleurs cardialgiques, le hoquet, on en voit qui ont des taches de couleur pourprée, ou violettes ou noires, tantôt en petit nombre, tantôt en grande quantité, tantôt petites, tantôt grandes & preſqu'exactement rondes; tantôt ſur une partie, tantôt ſur une autre, ſouvent ſur tout le corps; il y en a beaucoup qui ont des bubons ou des charbons en différens endroits du corps. Ce ſont là des ſignes évidens & très-aſſurés de la *peſte*, ſur-tout lorſqu'ils ſont accompagnés de la fievre, ou qu'ils y ſurviennent.

Le *diagnoſtic* ſe tire des ſymptomes ſuivans:

1°. L'abattement des forces, défaut de reſpiration, la foibleſſe, l'intermittence & l'intercadence du pouls.

2°. Les ſymptomes du bas-ventre, les nauſées, les vomiſſemens, les cardialgies, les mouvemens couvulſifs.

Les aigreurs & la pourriture des bouillons & de tous les alimens.

3°. Les

3°. Les urines ſont troubles, graſſes, chargées d'huile ramaſſée en floccons; les ſueurs ſont colliquatives, aigres, graſſes, & fétides.

4°. Les bubons aux aînes, aux aiſſelles des parotides, des charbons dans différentes parties, des lanieres noires ou violettes, ou bleues; la force du venin eſt indiquée par ces ſymptomes.

5°. La gangrene ſeche & la molleſſe des membres après la mort, & avant la mort les déjections de ſang par les ſelles, les excrétions de ſang par les ſelles & par la ſueur.

6°. Enfin, la généralité & l'univerſalité de l'épidémie, la mortalité nombreuſe & par trop répandue, la violence & le nombre infini des accidens, la mort imprévue qui ſaiſit les malades, le premier, le ſecond ou le troiſieme jour, & ſouvent preſqu'auſſi-tôt qu'ils ſont attaqués, ſont des ſignes évidens & diagnoſtics de la *peſte*, ſi on les compare avec tous ceux que nous avons rapportés plus haut, & avec les cauſes que nous avons détaillées.

Prognoſtic. Il eſt d'autant plus fâcheux que perſonne n'a encore donné ni la cauſe, ni le remede de ce terrible mal, bien que nous ayons nombre de traités des plus complets ſur ſa cauſe & la façon de le traiter. En effet, c'eſt de tous les maux le plus cruel. Tout frémit au ſeul nom de cette maladie; cet effroi n'eſt que très-bien fondé; plus funeſte mille fois que la guerre, elle fait périr plus de monde que le fer & le feu. Ce n'eſt qu'avec horreur qu'on ſe repréſente les affreux ravages qu'elle cauſe; elle moiſſonne des familles entieres; elle n'épargne ni âge, ni ſexe; on voit périr également les vieillards, les hommes faits, les adultes, les enfans dans le berceau; ceux mêmes qui ſont cachés dans les entrailles de leur mere, quoiqu'ils paroiſſent à l'abri de ſes coups, ſubiſſent le même ſort; elle eſt même plus pernicieuſe pour les femmes groſſes; & ſi l'enfant vient à naître, c'eſt moins pour vivre que pour mourir; l'air empeſté leur devient fatal; il l'eſt même davantage pour ceux qui ſont d'un tempérament fort & vigoureux; la *peſte* détruit le commerce entre les citoyens, la communication entre les parens; elle rompt les liens les plus forts de la parenté & de la ſociété; parmi tant de calamités, les hommes ſont continuellement prêts à tomber dans le deſeſpoir.

Cependant la *peſte* n'eſt pas toujours ſi dangereuſe que l'on ſe l'imagine communément; l'eſſentiel eſt de ne point s'effrayer en tems de *peſte*; la mort épargne ceux qui la mépriſent, & pourſuit ceux qui en ont peur; tous les habitans de Marſeille ne périrent point de la *peſte*, & la frayeur en fit périr davantage que la contagion. La *peſte* ne fait pas de plus grands ravages parmi les Turcs & les autres peuples d'orient qui y ſont accoutumés, que les maladies épidémiques chez nous, quoiqu'ils ne prennent que peu ou point de précautions, & cela parce qu'ils n'ont point peur. D'ailleurs, ceux qui aſſiſtent les malades ne ſe trouvant point incommodés, il paroît qu'elle n'attaque que ceux qui y ſont diſpoſés.

Traitement de la peſte. On peut conſidérer la *peſte* comme menaçante & prête à ſaiſir le malade, ou comme déja venue & ayant infecté le malade Dans le premier cas, il faut s'en garantir, s'il eſt poſſible; & dans le ſecond, il faut la combattre pour la diſſiper, & arrêter ſes progrès. Ainſi les remedes ſont prophilactiques & détournent le mal prochain, ou ils ſont thérapeutiques & proprement curatifs, en guériſſant le mal lorſqu'il eſt préſent.

Cure préſervative. On peut ſe préſerver de la *peſte*, en s'éloignant de la cauſe de la *peſte*, ou en ſe muniſſant contre elle; ce qui regarde en partie le public ou le magiſtrat, & en partie les particuliers.

Le magiſtrat doit avoir ſoin de faire nettoyer ou tranſporter toutes les immondices & les matieres puantes & corrompues, qui ne font que fomenter le venin peſtilentiel & le retenir caché; de faire nettoyer & ôter les fumiers, les boues & les ordures, des rues & des places publiques; de faire enterrer les morts hors des égliſes, dans des endroits éloignés, de les faire couvrir de chaux, de défendre toutes les aſſemblées, ſoit dans les places, ſoit dans les maiſons; d'ordonner des feux, de faire tirer le canon & la mouſqueterie, pour éloigner par ce moyen l'infection, & pour corriger l'air par l'odeur de la poudre; d'interdire le commerce avec les villes où le mal regne, ou qui ſont ſuſpectes; de défendre abſolument l'entrée ou l'uſage des mauvais alimens; enfin, d'abord que la *peſte* commence à ſe manifeſter, de faire ſéparer au plutôt les malades d'avec ceux qui ſe portent bien.

Les préſervatifs des particuliers ſe réduiſent à la diete, aux remedes chirurgicaux & pharmaceutiques; la diete regle l'uſage de l'air & des paſſions de l'ame, qui ſont les deux points importans dans cette maladie. On évite l'air empeſté par la fuite, ou bien on le corrige par des fumigations, des parfums, avec des odeurs, en les approchant ſouvent du nez, pour corriger l'air à meſure qu'on reſpire; la plûpart ne ſe fiant à aucun remede contre un mal ſi cruel & ſi ſubit, recommandent la fuite comme l'unique préſervatif par ces deux vers.

Hæc tria tabificam tollunt adverbia peſtem;
Mox, longe, tarde, cede, recede, redi,

Le contentement de l'eſprit empêche l'effet de la crainte; Thalès de Crete paſſe pour avoir chaſſé une *peſte* qui faiſoit d'horribles ravages à Lacédémone, en procurant de la joie aux habitans. Le médecin eſt inutile à ceux qui peuvent prendre ces précautions; mais il eſt néceſſaire à ceux qui ne peuvent prendre la fuite, & ſont obligés de reſter au milieu des peſtiférés. Nous ne ſaurions donner ici tous les remedes préſervatifs contre la *peſte*; il faudroit recourir à une foule d'auteurs qui ont écrit ſur cette matiere.

M. Geoffroi a fait une theſe en 1721, où il propoſe ce problème; ſavoir ſi l'eau eſt un excellent préſervatif en tems de *peſte*. Cette theſe ſe trouve traduite en françois dans un livre intitulé, *les vertus médicinales de l'eau commune*.

Cure thérapeutique. Les remedes qui ſont indiqués pour guérir la *peſte* lorſqu'elle eſt préſente, ſont internes ou externes. Nous allons détailler les plus vantés; enſuite nous parlerons de quelques compoſitions, ou de quelques ſecrets & ſpécifiques, que l'on eſtime beaucoup.

Les remedes internes ont reçu dans les auteurs le nom d'*antidote*, ou d'*alexipharmaque*; mais où eſt le véritable alexipharmaque? il eſt encore inconnu & caché, ou plutôt enveloppé de profondes ténebres; il y a cependant beaucoup de remedes, tant ſimples que compoſés, qui portent ce nom.

Les remedes ſimples ſont, les racines d'angélique, d'aunée, d'impératoire, de carline, de contrayerva, de viperine, de ſaxifrage, de dompte-venin, de zédoaire; les écorces & les bois, la canelle, le caſſia lignea, le ſantal, le bois de baume, le bois d'aloës; les feuilles de buis, de ſcordium, de dictame de Crete, de méliſſe, de chardon béni, de mille-feuilles; les fleurs de ſouci, de roſes, de romarin, de mille-pertuis. Les fruits; les citrons, les oranges, les limons, les figues, les noix, les baies de genievre, les cubebes, le cardamome, le cloux de gérofle, la noix muſcade, le macis, les ſucs & les gommes; le camphre, la myrrhe, le ſtyrax, le baume de Judée; les parties des animaux, les chairs de vipere, l'ivoire, les cornes de licorne, de rhinoceros & de cerf; les ſels volatils, leur fiel; les fragmens prétieux; les perles, la pierre de bézoard, la pierre de porc-épic; les terres; le bol d'Armenie, la terre ſigillée, le ſoufre blanc & l'antimoine.

Les remedes internes compoſés ſont; la thériaque d'Andromaque, la thériaque céleſte, le mithridate de Damocrate, le diacordium de Fracaſtor, les confections d'alkermès & d'yacinthe, l'orviétan, les eaux thériacales, le vinaigre thériacal, les teintures & les elixirs alexipharmaques.

Il y en a mille autres auxquels on a donné des noms pompeux; mais on ſait par pluſieurs raiſons & par une infinité d'obſervations, que tous ces remedes au lieu de faire du bien, trompent ceux qui s'y fient, nuiſent ſouvent, & prêtent de nouvelles forces au venin peſtilentiel. *Voyez* ALEXIPHARMAQUE.

Les alexipharmaques externes ſont ceux, qui appliqués extérieurement, paſſent pour être propres à détruire le venin, ou à l'éloigner de nos corps; il y en a d'artificiels qui ſont purement ſuperſtitieux; ils ſont chargés de caracteres, de figures, de ſignes de mois; ce ſont des productions de l'ignorance & de la ſuperſtition, qui doivent être rejettées par tout homme de bon ſens. Il y en a qui ſont de vrais poiſons, comme l'arſenic, le réalgal, l'orpiment, les crapaux, les araignées; ſi ces choſes ne font point de mal, elles ſont au-moins inutiles, comme l'expérience l'a fait voir ſouvent.

A quoi donc, dira-t-on, faut il recourir? De tous les remedes, ſuivant la theſe de M. Geoffroi, il n'y en a point de meilleur & de plus sûr que l'eau en boiſſon; c'eſt elle ſeule qui peut ramollir les fibres nerveuſes, quand elles ſont trop roides & trop criſpées, détruire l'éréthiſme des ſolides, délayer les humeurs trop épaiſſes, atténuer celles qui ſont trop groſſieres, adoucir leur âcreté, empêcher leur corruption, modérer ou même totalement arrêter la violence du venin peſtilentiel, lorſqu'il

eſt

eſt une fois gliſſé dans nos corps: d'ailleurs on n'a pas ſujet d'en appréhender le moindre mal; c'eſt ce que le ſavant auteur déja cité, démontre en détail, & d'une maniere qui me paroît ſans réplique.

La *peſte* peut ſe regarder comme une eſpece de fievre, & être traitée de même; dès-lors on combinera les indications de la fievre avec celles de la contagion; & d'ailleurs ſi on lit les auteurs qui ont écrit après avoir traité des peſtiférés, tels qu'Hildanus Caldera, Heredia, & Thonerus; on verra que les cordiaux trop chauds ont fait périr pluſieurs perſonnes. Les cordiaux ſont donc dangereux & ne ſont pas l'unique ni le vrai remede & antidote de la *peſte*, non plus que des autres maladies, où il y a un grand abattement.

Celſe dit que les maladies peſtilentielles demandent une attention particuliere; puiſque dans ces cas la diete, les clyſteres & la purgation, ne ſont d'aucune utilité; mais la ſaignée eſt très-ſalutaire, lorſque les forces le permettent, ſur-tout lorſque la maladie eſt accompagnée de douleurs de fievre violente.

Riviere, & après lui de grands praticiens, recommandent la ſaignée faite à petite doſe; ce remede eſt fort contredit par le grand nombre des praticiens; & d'ailleurs il a eu ſouvent de mauvais ſuccès; on a vu des malades périr dans la ſaignée. Cependant on peut dire que la ſaignée indiquée par une roideur, une force, & une grandeur dans le pouls, par une chaleur & une ſoif extraordinaire, & par les autres ſignes inflammatoires, ſera faite très-ſagement; & alors pour en éviter les inconvéniens qui ſont d'augmenter l'abattement, on auroit ſoin de la modérer, d'en arrêter ou empêcher les mauvais effets. On ſaignera peu à la fois, & on réiterera la ſaignée tout au plus une fois; on la ſoutiendra par des cordiaux.

Les praticiens célebres conſeillent la purgation; ce qui eſt encore fort conteſté: d'abord il répugne de purger dans l'abattement & dans la foibleſſe; d'ailleurs les bubons & les charbons marquent que le venin cherche à ſortir, & le public penſe que les ſaignées & les purgatifs les font rentrer. Nous obſerverons ſeulement ſans décider ces queſtions, que la pourriture des premieres voies, aide les progrès de la *peſte*; & qu'ainſi les purgatifs en la nettoyant feront un grand bien, & préviendront les ravages qu'elle attire; ils emporteront les aigreurs des premieres voies, & par-là la peſtilence fera moins d'effet.

Mais l'effet des purgatifs étant d'abattre les forces, d'augmenter les douleurs cardialgiques, de détourner les humeurs de la circonférence au centre, que n'en doit-on pas attendre pour la rentrée des bubons, des charbons, & des exanthèmes; ces derniers demandent l'adminiſtration des cordiaux, & l'indication des purgatifs les contre-indique: c'eſt au médecin ſage à concilier les indications & les contre-indications dans cette fâcheuſe perplexité.

Les purgatifs feront l'émétique ordinaire, l'eſſence émétique; les potions purgatives ordinaires. *Voyez* PURGATIF, & POTION.

Les cordiaux ſeront ſimples ou compoſés: les ſimples ſont tous ceux que nous avons détaillés ci-deſſus: les compoſés ſont les confections alexitaires, les teintures, tels que la teinture d'or mêlée dans ſix onces d'eau de ſcorſonnere, le ſyrop de contrayerva, les pilules antipeſtilentielles, les ſudorifiques antipeſtilentiels, les décoctions ſudorifiques alexitaires. *Voy. tous ces articles.*

Potion cordiale contre la peſte. Prenez des eaux thériacale ſimple, de ſureau, de ſcabieuſe, chacune deux onces; de confection d'alkermès, un gros; de fiel de porc préparé, un demi-gros; de l'eſſence émétique & du lilium de Paracelſe, de chaque trente gouttes; de ſyrop de contrayerva, trois onces.

Cette portion ſe donnera par cuillerée à chaque demiheure; on retranchera l'émétique dans les potions réitérées.

Autre potion cordiale. Prenez des eaux de chardon béni, d'angelique, de méliſſe ſimple, & thériaque compoſée de chaque une once & demie; de teinture d'or & d'élixir de propriété, de chaque un ſcrupule; de ſyrop d'œillet, une once & demie: faites une potion que l'on réitérera ſelon le beſoin.

Le régime doit être humectant, doux, & légerement cordial & acide; on peut ordonner pour boiſſon la limonnade avec le ſyrop de contrayerva, ou un autre pareil. *Voyez* SYROP DE CONTRA-YERVA.

Narcotiques. Nous ne pouvons nous diſpenſer ici de faire une obſervation ſur les narcotiques préparés avec l'opium ou le pavot blanc; ils ſont contraires par euxmêmes à la cauſe générale de la *peſte*, qui eſt la coagulation du ſang; cependant il eſt des cas où ils peuvent être indiqués; alors on doit en uſer avec toute la ſageſſe poſſible *Voyez* OPIUM & NARCOTIQUES.

Cela dépend de l'inſpection d'un habile médecin, de même que tout le traitement de la *peſte*.

On doit conclure de tout ce qui a été dit ſur la *peſte*, que cette maladie nous eſt totalement inconnue quant à ſes cauſes & ſon traitement; que la ſeule expérience ne nous a que trop inſtruit de ſes funeſtes effets.

PESTE, ſ. f. (*Hiſt. anc. & mod.*)

Voilà ce mal qui répand par-tout la terreur,
Mal que le ciel en ſa fureur
Inventa pour punir les crimes de la terre.

Je ne peindrai pas les rigueurs de ces climats, où cette cruelle fille de la déeſſe Néméſis, deſcend ſur les villes infortunées. Cette grande deſtructrice eſt née des bois empoiſonnés de l'Ethiopie, des matieres impures du grand Caire, & des champs empuantis par des armées de ſauterelles, entaſſés & putréfiées en nombre innombrable. Les animaux échappent à ſa terrible rage, tandis que l'homme ſeul lui ſert de proie. Elle attire un nuage de mort ſur ſa coupable demeure, que des vents tempérés & bienfaiſans ont abandonnée. Tout alors n'eſt que déſaſtre. La Sageſſe majeſtueuſe détourne ſon œil vigilant; l'épée & la balance tombent des mains de la Juſtice ſans fonctions; le commerce ne porte plus ſes ſecours utiles, l'herbe croît dans les rues dépeuplées; les demeures des hommes ſe changent en des lieux pires que les déſerts ſauvages; perſonne ne ſe montre, ſi ce n'eſt quelque malheureux frappé de phrénéſie qui briſe ſes liens, & qui s'échappe de la maiſon fatale, ſéjour funeſte de l'horreur. La porte qui n'eſt pas encore infectée, n'oſe tourner ſur ſes gonds, elle craint la ſociété, les amis, les parens, les enfans mêmes de la maiſon. L'amour éteint par le malheur, oublie le tendre lien & le doux engagement du cœur ſenſible; le firmament & l'air qui animent tout, ſont infectés des traits de la mort; chacun en eſt frappé à ſon tour, ſans recevoir ni ſoins ni derniers adieux, & ſans que perſonne ordonne ſon triſte cercueil: ainſi le noir Deſeſpoir étend ſon aîle funebre ſur les villes terraſſées, tandis que pour achever la ſcene de déſolation, les gardes inexorables diſperſés toutautour, refuſent toute retraite, & donnent une mort plus douce au malheureux qui la fuit.

Les annales de l'hiſtoire font mention de deux *peſtes* à jamais mémorables, & qui ravagerent le monde, l'une 431 ans avant Jeſus-Chriſt, & l'autre dans le xiv. ſiecle de l'ere chrétienne. Thucydide, Diodore de Sicile, & Plutarque, vous inſtruiront fort au long de la premiere, qui parcourut une vaſte étendue de pays, & dépeupla la Grece ſur ſon paſſage, ſous le regne d'Artaxercès Longue-main; cette *peſte* commença en Ethiopie, d'où elle deſcendit en Lybie, en Egypte, en Judée, en Phénicie, en Syrie, dans tout l'empire de Perſe, & fondit enſuite dans l'Attique, & particulierement ſur Athènes. Thucydide qui en fut attaqué lui-même, en a décrit expreſſément les circonſtances & les ſymptômes, afin, dit-il, qu'une relation exacte de cette affreuſe maladie, puiſſe ſervir d'inſtruction à la poſtérité ſi un pareil malheur arrivoit une ſeconde fois.

,, Premierement, dit cet hiſtorien (*liv. II. de la guer-*
,, *re du Péloponnèſe*), cette année fut exempte de toute
,, autre maladie, & lorſqu'il en arrivoit quelqu'une, elle
,, dégénéroit en celle-ci; à ceux qui ſe portoient bien,
,, elle prenoit ſubitement par un grand mal de tête, avec
,, des yeux rouges & enflammés, la langue & le goſier
,, ſanglans, une haleine infecte, une reſpiration difficile
,, ſuivie d'éternuemens & d'une voix rauque. De-là deſ-
,, cendant dans la poitrine, elle excitoit une toux violen-
,, te quand elle attaquoit l'eſtomac elle le faiſoit ſoule-
,, ver, & cauſoit des vomiſſemens de toute ſorte de bile
,, avec beaucoup de fatigue. La plûpart des malades
,, avoient un hoquet ſuivi de convulſions qui s'appai-
,, ſoient aux uns pendant la maladie, aux autres long-
,, tems après. Le corps rougeâtre & livide étoit couvert
,, de puſtules, & ne paroiſſoit pas fort chaud au toucher,
,, mais brûloit tellement au-dedans qu'on ne pouvoit ſouf-
,, frir aucune couverture, ſi bien qu'il falloit demeurer
,, nud. On prenoit un plaiſir infini à ſe plonger dans
,, l'eau froide, & pluſieurs qu'on n'avoit pas eu ſoin de
,, garder, ſe précipiterent dans des puits preſſés d'une ſoif
,, qu'on ne pouvoit éteindre, ſoit qu'on bût peu ou beau-
,, coup.

,, Ces ſymptômes étoient ſuivis de veilles & d'agita-
,, tions continuelles, ſans que le corps s'affoiblît, tant
,, que la maladie étoit dans ſa force; la plûpart mouroient
,, au ſeptieme ou au neuvieme jour de l'ardeur qui les
,, brûloit, ſans que leurs forces fuſſent beaucoup dimi-
,, nuées. Si l'on paſſoit ce terme, la maladie deſcendoit

,, dans

„ dans le bas-ventre, & ulcérant les inteſtins, cauſoit une diarrhée immodérée, qui faiſoit mourir les malades d'épuiſement; car la maladie attaquoit ſucceſſivement toutes les parties du corps, commençant par la tête, & ſe portant, ſi on échappoit, aux extrémités. Le mal ſe jettoit tantôt ſur les bourſes, tantôt ſur les doigts des piés & des mains; pluſieurs n'en guérirent qu'en perdant l'uſage de ces parties, & quelques-uns même celui de la vûe: quelquefois revenant en ſanté, on perdoit la mémoire juſqu'à ſe méconnoître ſoi-même & ſes amis.

„ La maladie donc, ajoute-t-il peu après, laiſſant à part beaucoup d'accidens extraordinaires, différens dans les différens ſujets, étoit en général accompagnée des ſymptômes dont nous venons de faire l'hiſtoire. Quelques-uns périrent faute de ſecours, & d'autres quoiqu'on en eût beaucoup de ſoin; on ne trouva point de remede qui pût les ſoulager, car ce qui faiſoit du bien aux uns nuiſoit aux autres; enfin la contagion gagnoit ceux qui aſſiſtoient les malades, & c'eſt ce qui produiſit le plus grand déſaſtre „.

Hippocrate qui s'y dévoua noblement, a fait de ſon côté une courte deſcription de cette *peſte* en médecin, & Lucrece en grand poëte. Artaxercès avoit invité Hippocrate de venir dans ſes états, traiter ceux qui étoient attaqués de cette cruelle maladie. Ce prince y joignit les offres les plus avantageuſes, ne mettant du côté de l'intérêt aucune borne à ſes récompenſes, & du côté de l'honneur promettant de l'égaler à ce qu'il y avoit de perſonnes les plus conſidérables à ſa cour; mais tout l'éclat de l'or & des dignités ne fit pas la moindre impreſſion ſur l'ame d'Hippocrate. Sa réponſe fut qu'il étoit ſans beſoins & ſans deſirs, qu'il devoit ſes ſoins à ſes concitoyens, & qu'il ne devoit rien aux barbares ennemis déclarés des Grecs.

En effet, dès qu'il fut mandé à Athènes il s'y rendit, & ne ſortit point de la ville que la *peſte* ne fût ceſſée. Il ſe conſacra tout entier au ſervice des malades, & pour ſe multiplier en quelque ſorte, il envoya pluſieurs de ſes éleves dans tout le pays, après les avoir inſtruits de la maniere dont ils devoient traiter les peſtiférés. Un zele ſi généreux pénétra les Athéniens de la reconnoiſſance la plus vive. Ils ordonnerent par un decret public, qu'Hippocrate ſeroit initié aux grands myſteres, de la même maniere que l'avoit été Hercule, le fils de Jupiter; qu'on lui donneroit une couronne d'or de la valeur de mille ſtatères, & que le decret qui la lui accordoit ſeroit lu à haute voix par un héraut dans les jeux publics, à la grande fête des panathénées; qu'il auroit en outre le droit de bourgeoiſie, & ſeroit nourri dans le prytanée pendant toute ſa vie, s'il le vouloit, aux dépens de l'état; enfin que les enfans de ceux de Cos, dont la ville avoit porté un ſi grand homme, pourroient être nourris & élevés à Athènes comme s'ils y étoient nés.

Il ne manqua à la gloire d'Hippocrate que d'avoir eu la ſatisfaction de compter Périclès parmi les malades auxquels il ſauva la vie. Ce grand capitaine, le premier homme de l'état, dont la ſageſſe & l'habileté avoient ſoutenu le poids des affaires de la république pendant quarante ans, après avoir perdu tous ſes parens de la *peſte*, en mourut lui-même entre les bras d'Hippocrate, & malgré tous les ſecours de ſon art.

Mais quelque cruelle qu'ait été la *peſte* dont nous venons de parler, elle le fut encore moins par ſa violence & par ſon étendue, que celle qui ravagea le monde vers l'an 1346 de Jeſus-Chriſt. La deſcription qu'en font les hiſtoriens contemporains au défaut d'obſervateurs médecins qui nous manquent ici, ne ſe peut lire ſans frémir. La contagion fut générale dans tout notre hémiſphere. Elle commença au royaume de Cathay, partie ſeptentrionale de la Chine, par une vapeur de feu, dit-on, horriblement puante, qui infecta l'air, & conſuma avec une promtitude incroyable deux cens lieues de pays; elle parcourut le reſte de l'Aſie, paſſa en Grece, de-là en Afrique, & finalement en Europe, qu'elle ſaccagea juſqu'à l'extrémité du nord. Ici elle emporta la vingtieme, là elle détruiſit la quinzieme partie des habitans; ailleurs ce fut la huitieme partie, comme en France, ailleurs même, comme en Angleterre, le tiers ou le quart des habitans; j'en parle ainſi d'après le témoignage des écrivains des deux nations.

La derniere *peſte* qu'on ait vûe en Europe, eſt celle de Marſeille en 1720 & 1721. Elle enleva dans cette ſeule ville environ cinquante mille perſonnes; la mémoire en eſt encore récente.

Toutes nos connoiſſances ſur cette horrible maladie ſe bornent à ſavoir qu'elle ſe répand par contagion; qu'elle eſt la plus aiguë des maladies inflammatoires; qu'elle eſt accompagnée de ſymptômes très-différens & très-variés; qu'elle ſe termine par des tumeurs vers les parties glanduleuſes qui dégénerent en abſcès; que cette criſe eſt d'autant plus ſalutaire qu'elle eſt prompte; que ce mal a ſes tems de décroiſſement & de diminution, & qu'alors les ſecours de l'art ſont d'une grande utilité; que la contagion s'adoucit & ſe détruit par de grands froids; qu'en conſéquence elle eſt plus rare & fait moins de ravages dans les pays ſeptentrionaux que dans les pays méridionaux; qu'elle marche quelquefois ſeule, mais qu'elle a plus communément pour compagnes deux autres fléaux non moins redoutables, la guerre & la famine; & dans ce cas ſi elle n'attaque pas les hommes, les beſtiaux en ſont la victime: voilà les faits dont l'hiſtoire ne fournit que trop de triſtes monumens.

Il ſemble que le meilleur moyen de ſe garantir de la *peſte*, ſeroit de fuir de bonne heure les lieux où elle regne. Si cela n'eſt pas poſſible, il faut tâcher de ſe ſéqueſtrer dans un domicile convenable, bien aéré, y éviter, autant qu'on peut, toute communication au-dehors; vivre ſans frayeur, uſer d'acides, en particulier de citrons, ſe gargariſer de vinaigre, s'en laver le corps, les hardes, *&c.* purifier l'air des appartemens par la vapeur du bois & des baies de genievre, uſer d'alimens oppoſés à la pourriture, & pour boiſſon de vins blancs acidules par préférence aux autres.

Ce ne ſont pas les livres qui manquent ſur la *peſte*, le nombre en eſt ſi conſidérable, que la collection des auteurs qui en ont fait des traités exprès, formeroit une petite bibliotheque. La ſeule *peſte* de Marſeille a produit plus de deux cens volumes qui ſont déjà tombés dans l'oubli; en un mot, de tant d'ouvrages ſur cette horrible maladie, à peine en peut-on compter une douzaine qui méritent d'être recherchés.

Celui de Mindererus, *de peſtilentia*, Aug. Vindel. 1608, *in*-8°. n'eſt pas mépriſable. Il faut lui joindre Méad (*Richard*) *a short diſcourſe concerning peſtilential contagion*, Lond. 1720, *in*-8°. Hodge, *de peſte*. Muratori (Ludov. Anton.) *del governo medico e politico delle peſte*, in Breſcia 1721, *in*-8°. & le traité ſuivant qui eſt fort rare. Vander Mye, *de morbis & ſymptomatibus popularibus Bredanis, tempore obſidionis hujus urbis graſſantibus*, Antuerp. 1627, *in*-4°. mais j'oublois que je ne me ſuis propoſé dans cet article que de traiter de la *peſte* en hiſtorien; ainſi, *voyez* PESTE, *Médec.* (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*.)

PESTE D'ORIENT, *du VI. ſiecle*, (*Hiſt. de la Méd.*) cette affreuſe *peſte* a été décrite par Evagre & par Procope. Voici le précis de leurs deſcriptions; je commence par celle d'Evagre.

Selon cet hiſtorien eccléſiaſtique, la *peſte* dont il s'agit arriva l'an de J. C. 543, & fit pendant cinquante-deux ans un horrible ravage preſque dans toute l'étendue de la terre; elle commença deux ans après que la ville d'Antioche eut été priſe par les Perſes, & parut en quelques choſes ſemblables à la *peſte* d'Athenes qui a été décrite par Thucydide, & en d'autres choſes fort différente.

Elle tomba d'abord ſur l'Ethiopie, & de-là ſe répandit ſucceſſivement ſur preſque toutes les parties de l'univers. Quelques villes en furent ſi cruellement affligées, qu'elles perdirent tous leurs habitans. Il y avoit des perſonnes qu'elle attaquoit par la tête, par le viſage, par les yeux qui paroiſſoient extrèmement enflammés; puis deſcendant à la gorge, elle les emportoit impitoyablement: d'autres avoient des dévoiemens; d'autres des abſcès dans l'aine; d'autres des fievres dont ils mouroient, le ſecond ou le troiſieme jour; d'autres tomboient en délire avant que de périr; d'autres en périſſant, avoient tout le corps couvert de puſtules & de charbons. Quelques-uns ayant été attaqués une ou deux fois de ce fléau, & y ayant réſiſté, y ſuccomboient la troiſieme fois.

Il y avoit différentes manieres & fort difficiles à comprendre, de contracter cette maladie. Pluſieurs moururent pour être ſeulement entrés dans des maiſons infectées; d'autres pour avoir légerement touché des malades, & d'autres ſans aucune communication, prenoient le mal dans les campagnes & les places publiques. Quelques-uns s'en préſerverent en fuyant des villes peſtiférées, & ne laiſſerent pas de communiquer la *peſte*. Quelques autres demeurerent au milieu des malades, ſans crainte & ſans y trouver la mort, & même ſans accident. Evagre rapporte qu'il étudioit la grammaire, lorſque cette *peſte* commença, qu'il en fut attaqué; mais qu'il perdit dans la ſuite ſa femme, quelques-uns de ſes enfans, de ſes parens, & de ſes eſclaves.

Procope nous a donné la deſcription de cette maladie, avec autant d'art que d'exactitude, & auſſi bien que s'il avoit été médecin de profeſſion. Selon lui, ce fléau con-

ſuma

ſuma preſque tout le genre humain. Il n'affligea pas une ſeule partie de la terre, & ce ne fut pas dans une ſaiſon particuliere de l'année, mais dans toutes indiſtinctement. Elle n'épargna, ni condition, ni âge, ni ſexe, quoiqu'il y ait une ſi grande diverſité dans les tempéramens & dans les diſpoſitions. La différente ſituation des lieux, la diete, les complexions, les mœurs, rien ne put ſauver les malades.

Elle commença parmi les Egyptiens de Péluſe, ſe répandit à Alexandrie, dans le reſte de l'Egypte, & dans ces parties de la Paleſtine, qui confinent à l'Egypte; enſuite avançant toujours avec une marche réglée; elle parcourut le monde, comme ſi elle eût eu pour but de travailler ſucceſſivement à tout ravager. La terre-ferme, les îles, les cavernes, les ſommets des montagnes, tous les lieux où il y avoit des hommes en furent infectés. Des côtes de la mer, elle s'étendit ſur les terres, & quand elle ſautoit par-deſſus un pays, on n'avoit pas long-tems ſujet de s'en féliciter, elle retournoit enſuite ſur ſes pas; dès la ſeconde année vers le milieu du printems, elle ſe fit jour à Conſtantinople, où Procope demeuroit alors.

Pluſieurs perſonnes attaquées du mal, croyoient voir des apparitions d'eſprits, en toutes ſortes de formes humaines; d'autres s'imaginoient que les hommes qu'ils rencontroient les frappoient en quelque partie de leur corps; d'autres croyoient dans leurs viſions entendre une voix qui leur crioit, qu'ils étoient marqués dans le livre des morts; d'autres ſe refugioient dans les Egliſes, où ils périſſoient. Pluſieurs, ſans aucun ſymptôme précurſeur de maladie, étoient pris ſubitement d'une ſorte de fievre, qui n'annonçoit par le pouls aucun danger; cependant ils étoient emportés par un bubon qui ſe formoit, tantôt plutôt, tantôt plus tard, ou à l'aine ou à l'aiſſelle, ou ſous l'oreille, ou en d'autres parties du corps.

On remarqua dans cette maladie, une grande diverſité de ſymptômes. Les uns tomboient dans un aſſoupiſſement profond, d'autres étoient agités d'une phrénéſie violente, quelques-uns demandoient à manger, & quelqu'autres dégoutés de toute nourriture, mouroient d'inanition. Dans certains tems, ni médecin, ni garde, ni foſſoyeur ne gagnoit la maladie auprès des malades & des morts; ils continuoient à jouir d'une ſanté parfaite, quoiqu'ils ſoignaſſent & enſeveliſſent des perſonnes infectées; d'autres au contraire gagnoient la maladie ſans ſavoir comment, & en mouroient incontinent. Pluſieurs ſans être altérés de ſoif, ſe jettoient dans l'eau douce ou dans la mer. Quelques-uns ſans avoir eu d'aſſoupiſſement ou d'attaque de phrénéſie, avoient des bubons gangrenés, & expiroient dans les douleurs; d'autres finiſſoient leurs jours par un vomiſſement de ſang.

Quelques médecins conjecturant que le venin de la maladie conſiſtoit dans les ulceres peſtilentiels, ouvrirent ces ulceres dans les corps morts, & y trouverent un charbon énorme. Ceux dont le corps étoit taché de petits boutons noirs de la groſſeur d'une lentille, ne vivoient pas un jour. Quelques-uns entierement abandonnés des médecins, ſe rétabliſſoient contre toute attente; d'autres de la guériſon deſquels ils ſe croyoient sûrs, périſſoient ſoudainement. Le bain fit du bien à quelques-uns, il nuiſit à d'autres; ceux-ci moururent par les remedes, & ceux-là échapperent ſans en avoir uſé. En un mot, il n'étoit pas poſſible de trouver aucune méthode pour conſerver la vie des hommes; ſoit en prévenant le mal, ſoit en le domptant, n'y ayant aucune cauſe apparente à laquelle on pût attribuer la maladie ou ſa guériſon.

Les femmes enceintes qui en étoient frappées mouroient, les unes en faiſant de fauſſes couches; & d'autres délivrées heureuſement, périſſoient également avec leurs enfans; on vit peu d'exemples du contraire. Les malades dont les ulceres ouverts couloient abondamment, réchappoient pour l'ordinaire, la violence du charbon étant adoucie par l'écoulement; mais ceux dont les ulceres reſtoient dans le même état qu'ils avoient paru d'abord, périſſoient preſque toujours. Quelques-uns eurent les cuiſſes deſſéchées, ſans que les ulceres euſſent flué; d'autres échapperent de la maladie avec la langue mutilée, & ne purent pendant le reſte de leur vie articuler que des ſons confus.

Cette *peſte* dura quatre mois à Conſtantinople, d'abord avec aſſez de bénignité; mais enſuite avec tant de fureur, que le nombre des morts monta juſqu'à dix mille perſonnes en un jour. Au commencement, on les enſeveliſſoit ſoigneuſement, mais à la fois tout tomba dans la derniere confuſion: les domeſtiques n'avoient pas de maîtres, & les perſonnes riches n'avoient point de domeſtiques pour les ſervir. Dans cette ville affligée, on ne voyoit que maiſons vuides, & que magaſins & boutiques qu'on n'ouvroit plus; tout commerce pour la ſubſiſtance même étoit anéanti.

L'empereur chargea Théodore, l'un de ſes référendaires, de tirer du tréſor l'argent néceſſaire pour en diſtribuer à ceux qui étoient dans le beſoin, mais ce n'étoit-là qu'une foible reſſource. Procope ajoute que pluſieurs malheureux, frappés d'épouvante, quitterent leur mauvaiſe vie, tandis que d'autres retournerent à leurs déréglemens auſſi-tôt que le danger fut paſſé.

Il réſulte de tout ce détail, que quoique cette *peſte* ait duré cinquante-deux ans, en changeant ſouvent de ſymptômes, ſuivant les pays; cependant la deſcription d'Evagre differe en peu de choſes eſſentielles de celle de Procope.... mais comme l'hiſtoire de Procope étoit connue de tout le monde, Evagre eut tort d'avancer, que cette maladie n'avoit pas été décrite avant lui. On ne peut pas douter que ſa deſcription & celle de Procope ne regardent la même *peſte*, laquelle, au rapport d'Agathias, commença la cinquieme année (il faudroit lire la quinzieme année de Juſtinien.) Procope l'a décrite telle qu'elle parut à Conſtantinople la ſeconde année, & Evagre en parle conformément à ce qu'elle étoit pluſieurs années après; c'eſt cette différence de tems & de lieux, qui ſont apparemment les principales cauſes de la différence qui ſe trouve quelquefois dans les deſcriptions de ces deux hiſtoriens.

Evagre, par exemple, rapporte une circonſtance très-ſurprenante, qu'on ne lit point dans Procope; ſavoir, qu'aucune perſonne native des villes attaquées, quelqu'éloignée qu'elle fût du lieu où étoit la maladie, n'échappoit pourtant à ſa fureur; ces mots *aucune perſonne* pris à la rigueur de la lettre, détruiſent toute croyance; mais ſi l'on interprete ſon récit par un très-grand nombre de perſonnes, il ne ſera point ſuſpect de fauſſeté pour ceux qui n'ignorent pas des exemples ſemblables que rapportent les hiſtoriens dans des tems plus modernes, au ſujet de la ſueur angloiſe, genre de *peſte* qui vint à éclorre dans la principauté de Galles en 1483, ravagea l'Angleterre, ſe répandit en Allemagne, reparut à Londres en 1551 pour la cinquieme fois, attaqua quantité de naturels anglois dans les pays étrangers, & épargna preſque tous les étrangers établis en Angleterre. *Voyez* SUEUR ANGLOISE. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PESTIFERÉ, adj. (*Gram.*) qui eſt attaqué de la peſte. *Voyez* PESTE.

PESTILENCE, ſ. f. *en Médecine*; c'eſt une maladie épidémique, maligne & contagieuſe, ordinairement mortelle, connue vulgairement ſous le nom de *peſte*. *Voy.* PESTE.

Ce mot eſt formé du latin *peſtis*, qui ſignifie la même choſe.

Maiſon de *peſte*; c'eſt un lazaret ou une infirmerie, où l'on met en dépôt & où l'on a ſoin des marchandiſes des perſonnes, *&c.* infectées, ou que l'on ſoupçonne infectées de quelque maladie contagieuſe. *Voyez* LAZARET.

PESTILENTIEL, adj. (*Médecine.*) ſe dit en Médecine des maladies, de l'air & des alimens; on dit un air *peſtilentiel*, un aliment empeſté.

La maladie *peſtilentielle* eſt une maladie épidémique, dont il meurt plus de monde qu'il n'en réchappe, & dont les malades meurent plus promptement que dans les maladies épidémiques ordinaires, les ſignes propres & caractériſtiques de la maladie ou fievre *peſtilentielle* ou de la peſtilence ſont; 1°. l'épidémie; 2°. la mortalité; 3°. les accidens, tels que les bubons, les charbons, le pourpre, la molleſſe, l'abattement de tout le corps; 4°. la cauſe qui gît dans le vice de l'air & des alimens.

Ce ſont ces quatre conditions, l'épidémicité, la mortalité, la qualité des accidens, & la cauſe commune qui conſtituent le caractere des maladies *peſtilentielles*; ces quatre conditions ſe rencontrent ſouvent dans les fievres malignes, dans les fievres continues à redoublement, dans les péripneumonies, dans les pleuréſies, les dyſſenteries, les petites véroles, *&c.* & alors ces maladies ſont *peſtilentielles*.

Les maladies *peſtilentielles* different de la peſte, en ce que l'épidémie eſt plus générale dans celle-ci; 2°. en ce que la mortalité y eſt auſſi plus grande; 4°. en ce que les accidens ſont plus violens dans la peſte, & enfin la cauſe de la peſte eſt différente; car elle eſt produite par une infection particuliere. *Voyez* PESTE.

La cauſe de la fievre *peſtilentielle*, eſt une cauſe épidémique & ſouvent ſporadique, jointe à une cauſe particuliere qui eſt l'infection; c'eſt ainſi qu'une fievre maligne ſimple qui attaquera différens habitans d'une ville deviendra ſporadique, & ſouvent épidémique; & ſi l'infection particuliere, ſoit de l'air, ſoit des alimens, ſe joint à cette fievre maligne, elle ſera *peſtilentielle*; c'eſt ainſi que la peſtilence accompagne la fievre continue à re-

redoublement, la pleuréſie, les dyſſenteries, les péripneumonies, la petite vérole, la rougeole & le pourpre.

La peſte au contraire, eſt toujours cauſée par la ſeule infection particuliere ſans cauſe ſporadique: les ſymptômes de la fievre *peſtilentielle* ſont, 1°. l'abattement des forces, d'où dépendent le défaut de la reſpiration, la foibleſſe, l'intermittence & l'intercadence du pouls.

2°. Des nauſées, des cardialgies, des vomiſſemens, par le vice de l'eſtomac où les oſcillations pêchent, & où les bouillons même s'aigriſſent ou ſe corrompent.

3°. Des urines troubles & graſſes, où l'huile eſt comme par floccons, par la laxité des tuyaux ſecretoires des reins.

4°. Des ſueurs colliquatives, aigres, graſſes & fétides, par la même cauſe.

5°. Des bubons aux aines ou aux aiſſelles, des charbons, des lanieres de pourpre, noires ou violettes, ou bleues; l'âcreté des humeurs & leur épaiſſiſſement produiſent ces différens accidens. *Voyez* BUBONS.

6°. La gangrene ſeche & la molleſſe des membres après la mort. *Voyez* GANGRENE SECHE.

7°. Des déjections ſanglantes par les ſelles, des excrétions de ſang, par les urines & par la ſueur.

Prognoſtic. La fievre *peſtilentielle* eſt très-funeſte; en effet, on n'en connoît point le caractere, on ne peut y employer les remedes ordinaires aux autres maladies, ſans une crainte infinie & un ménagement inconcevable. Le prognoſtic n'eſt d'ailleurs que trop vérifié, par l'expérience funeſte que nous donne le nombre de malades qui périſſent de cette maladie; cependant le prognoſtic varie ſelon le degré de la peſtilence, ſelon le nombre & la violence des ſymptômes, ſelon le dénaturement du ſang, ſelon que la maladie ſporadique domine ſur la peſtilence, ou que la peſtilence prend le deſſus ſur la maladie ſporadique.

Voici ce qui doit régler le prognoſtic:

1°. Plus l'épidémie eſt grande, plus il y a des malades attaqués en même tems, plus la peſtilence eſt à craindre.

2°. Plus la mortalité eſt grande, & plus le danger eſt grand.

3°. La violence & le nombre des accidens, la gangrene des parties extérieures, l'intermittence & l'intercadence ſuivies dans le pouls, ſont des ſignes très dangereux.

Curation. La peſtilence ou la fievre *peſtilentielle* eſt très-difficile à traiter; elle préſente cependant deux indications, celle de la maladie ſporadique ou de l'épidemie, & celle de la peſtilence. Le ſentiment des médecins eſt partagé ſur l'adminiſtration de la ſaignée & de la purgation: mais ſi nous diſtinguons nos chefs d'indications & différens degrés dans la maladie, nous verrons que l'on peut ſaigner dans ces maladies, mais moins que dans les maladies inflammatoires ordinaires; il en ſera de même de la purgation. D'ailleurs quoique les cordiaux ſoient conſeillés par le plus grand nombre, il eſt cependant prouvé par l'expérience qu'ils nuiſent fort ſouvent, & qu'il périt plus de perſonnes par les cordiaux que par l'uſage des autres remedes; nous ſommes donc de l'avis ſuivant:

1°. On ſaignera, s'il y a inflammation, comme péripneumonie, pleuréſie, &c. s'il y a douleur locale, ou effervescence conſidérable dans le ſang; ſi le pouls eſt plein, fort & tendu; mais comme il y a peſtilence, on ſaignera de façon que l'on modérera le nombre & la quantité des ſaignées: hors ces cas, on ne doit point ſaigner du tout.

2°. On purgera pour vuider les premieres voies pour détourner le venin ſur le bas-ventre, & le jetter par les ſelles; on employera les purgatifs, & même l'émétique on tiendra le ventre libre en donnant de tems à autre des cathartiques; mais la foibleſſe contrindique ces remedes: & il faut remarquer qu'elle augmente aſſez ſouvent par la ſaignée & les purgatifs, au lieu qu'elle diminue dans les autres maladies. Ceci mérite une attention ſinguliere.

Le remede contre cette foibleſſe eſt l'antidote ou le ſpécifique propre contre la peſtilence; mais quel eſt ce ſpécifique? c'eſt ce qu'on cherche depuis long-tems ſans le trouver. Les quatre alexipharmaques, les confections d'alkermès & d'hyacinthe, la thériaque & l'orviétan; les eſprits volatils tirés des animaux; les cordiaux acides ſont mêlés avec les précédens, ou donnés ſéparément, on remarque en général qu'ils ne cauſent pas une ſi grande diſſolution du ſang; ainſi on peut employer en même-tems que les remedes généraux, la potion ſuivante.

Potion antipeſtilentielle. Prenez des eaux de chardon béni; de reine des prés & d'angélique, de chaque deux onces: d'eau thériacale de baudron; de vinaigre thériacal; de l'eſprit de citron, de chaque cinq gros; de ſirop d'œillet, une once: faites une potion du tout dont on donnera par cueillerée, pour ſoutenir le pouls & procurer une douce moiteur.

On peut employer la thériaque, la poudre de vipere, l'antidote de Tichobrahé. *Voyez ces articles*.

Enfin, on applique les véſicatoires & les ventouſes.

Quant aux amulettes, *voyez* AMULETTES.

Le régime doit être proportionné à l'état du mal; il doit être analeptique, reſtaurant & ſoutenu par les antiputrides. *Veyez* PESTE.

PET, ſ. m. air qui ſe ſépare dans les inteſtins, & qui s'échappe avec bruit par l'anus. C'eſt un effet de la digeſtion, de la qualité des alimens, du froid, du chaud, &c.

Les anciens avoient le dieu *Pet*.

PET, (*Cuiſine*.) eſpece de petits begnets, ronds, faits de farine, de lait, de ſucre & de jaunes d'œufs délayés enſemble.

PETA, ſ. f. (*Mytholog.*) déeſſe de la demande. Son nom vient du verbe *peto*, demander.

PÉTAGUEI, (*Géog. mod.*) pays de l'Amérique méridionale au Bréſil borné nord par le pays de Dele & par la mer; ſud par la capitanerie de Rio grande; oueſt par les Tupuyes. Il y a des mines d'argent dans cette contrée.

PÉTALE, ſ. m. *petalum*; on a donné ce nom aux feuilles de la fleur des plantes, pour les diſtinguer des vraies feuilles. Les *pétales* ſont ordinairement les plus belles parties des plantes, tant par leur couleur que par leur forme; ils tombent facilement d'eux-mêmes; jamais ils ne deviennent l'enveloppe de la ſemence. Quoique les feuilles de la fleur de l'ellébore n'ayent qu'une couleur verte, & qu'elles ne tombent pas, elles ſont cenſées être de vraies *pétales*, parce qu'elles ne ſont pas l'enveloppe du fruit. *Voyez* FLEUR.

PÉTALISME, (*Hiſt. anc.*) la crainte que l'on avoit à Athènes des citoyens trop puiſſans, & dont le crédit s'établiſſoit auprès du peuple, fit introduire dans cette république l'oſtraciſme, *voyez* OSTRACISME. Un uſage ſemblable fut établi à Syracuſe; on le nomma *pétaliſme*, parce qu'on écrivoit le nom de celui qu'on vouloit bannir ſur une feuille d'olivier. Ce mot vient du mot grec πεταλος. Le *pétaliſme* étoit une inſtitution beaucoup plus inique & rigoureuſe que l'oſtraciſme même, vû que les principaux citoyens de Syracuſe ſe banniſſoient les uns les autres en ſe mettant une feuille d'olivier dans la main. La loi du *pétaliſme* parut ſi dure, que la plûpart des citoyens diſtingués de Syracuſe prenoient le parti de la fuite auſſi-tôt qu'ils craignoient que leur mérite ou leurs richeſſes ne fiſſent ombrage à leurs concitoyens; par là la république ſe trouvoit privée de ſes membres les plus utiles. On ne tarda point à s'appercevoir de ces inconvéniens, & le peuple fut obligé lui-même d'abolir une loi ſi funeſte à la ſociété.

PÉTALODE, adj. (*Médec.*) c'eſt un nom que l'on donne à l'urine quand elle paroît contenir de petites feuilles & de petites bleuettes. *Voyoz* URINE.

PÉTAMINAIRE; ſ. m. (*Littérat.*) *pétaminarius*, c'eſt-à-dire homme qui vole en l'air, de πεταμαι, *voler*. On appelloit chez les Romains *pétaminaires*, des ſauteurs, des voltigeurs, des gens qui faiſoient en l'air des tours de ſoupleſſe, des ſauts hardis, périlleux & ſurprenans. Le mot *pétaminaire* ſe trouve dans Salvien & dans Firmicus.

PÉTARASSE, ſ. f. (*Marine*.) eſpece de hache à marteau, faite du côté du taillant comme le calfas double, & employée à pouſſer l'étoupe dans les grandes coutures.

PÉTARD, ſ. m. *en terme de Guerre*, eſt une ſorte de canon de métal, qui reſſemble un peu à un chapeau haut de forme, ou plus exactement à un cone tronqué. Il ſert à rompre les portes, les barricades ou barrieres, les ponts-levis, & tous les autres ouvrages que l'on a deſſein de ſurprendre.

On peut conſidérer le *pétard*, comme une piece d'artillerie fort courte, étroite par la culaſſe, & large par l'ouverture. Elle eſt faite de roſette mêlée avec un peu de cuivre. On en fait auſſi de plomb & d'étain mêlés enſemble. Il eſt ordinairement long de ſept pouces & large de cinq à ſa bouche, peſant quarante à cinquante livres.

Sa charge eſt de cinq à ſix livres de poudre: on ne le charge qu'à trois doigts de la bouche, le reſte ſe remplit d'étoupe, & on l'arrête avec un tampon de bois. On couvre la bouche d'une toile que l'on ſerre bien fort avec une corde; on le recouvre d'un madrier ou d'une planche de bois, dans laquelle on a pratiqué une cavité pour recevoir la bouche du *pétard*, & on l'attache en

bas avec des cordes, ainſi qu'il eſt exprimé dans *nos Planches*.

Il eſt d'uſage dans les attaques clandeſtines; il ſert à rompre les portes, les ponts, les barrieres, &c. auxquelles on l'attache; ce qui ſe fait par le moyen d'une planche de bois. On s'en ſert auſſi dans les contremines pour briſer les galeries ennemies, & pour en éventer les mines.

Au lieu de poudre à canon pour charger cette arme, quelques-uns ſe ſervent de la compoſition ſuivante; ſavoir ſept livres de poudre à canon, une once de mercure ſublimé, huit onces de camphre, ou bien ſix livres de poudre à canon, une demi-once de verre broyé, & trois quarts de camphre. On fait auſſi quelquefois des *pétards* de bois entourés de cerceaux de fer.

On attribue l'invention des *pétards* aux huguenots françois en 1579, dont le plus ſignalé exploit fut la ſurpriſe de la ville de Cahors, ainſi que nous l'apprend d'Aubigné. *Chambers*.

Pour ſe ſervir du *pétard* on fait en ſorte d'approcher de la porte qu'on veut rompre ſans être découvert des ſentinelles de la ville; & avec un tirefond, ou quelqu'autre inſtrument ſemblable, on attache le madrier auquel le *pétard* eſt joint à la porte qu'il s'agit de briſer; ce qui étant fait, on met le feu à la fuſée du *pétard*, laquelle étant remplie d'une compoſition lente, donne le tems au pétardier, ou à celui qui a attaché le *pétard*, de ſe retirer. La fuſée ayant mis le feu à la poudre dont le *pétard* eſt chargé, cette poudre en s'enflammant preſſe le madrier contre la porte avec un tel effort, qu'il la briſe, ou qu'il y fait une ouverture.

Le métier de pérardier eſt extrèmement dangereux. Peu d'officiers reviennent de cette ſorte d'expédition; car ou des déſenſes qui ſont ſur la porte, ou de celles qui ſont à droite ou à gauche, ſi ceux qui ſont dans la ville s'apperçoivent de cette manœuvre, ils choiſiſſent le pétardier, & ils ne le manquent preſque jamais.

Les *Artificiers* appellent auſſi *pétard* une eſpece de boîte de fer de dix pouces de haut, de ſept pouces de diametre par en-haut & de dix pouces par enbas, du poids de 40 à 60 livres, dont on ſe ſert pour enfoncer les herſes & les portes des villes aſſiégées, ou des ouvrages où l'on veut entrer. Le madrier ſur lequel on le place & où il eſt attaché avec des liens de fer, eſt de 2 piés par ſa plus grande largeur, & de 18 pouces par les côtés; l'épaiſſeur eſt d'un madrier ordinaire. Au-deſſous du madrier ſont des bandes de fer paſſées en croix avec un crochet qui ſert à attacher le *pétard*.

Il n'y a pas d'autre ſecret pour l'appliquer que de s'approcher, à l'entrée de la nuit, avec un détachement, le plus près de la place qu'on peut; de deſcendre dans le foſſé lorſqu'il eſt ſec, ou de trouver quelqu'autre moyen quand il eſt plein d'eau, ce qui n'eſt pas à la vérité ſi facile. Peu d'officiers reviennent de ces ſortes d'expéditions, & il faut être muni d'une très-forte réſolution pour prendre une commiſſion pareille à celle-là.

Lorſqu'on veut charger un *pétard* qui aura 15 pouces de hauteur, & 6 à 7 pouces de calibre par l'ame, il faut commencer par le bien nettoyer par-dedans & le chauffer, de maniere néanmoins que la main puiſſe en ſouffrir la chaleur.

Prendre de la plus fine poudre & de la meilleure que l'on puiſſe trouver, jetter deſſus un peu d'eſprit de vin, la préſenter au ſoleil, ou la mettre dans un poêle; & quand elle ſera bien ſeche, la mettre dans le *pétard* de la maniere ſuivante.

On paſſera dans la lumiere un dégorgeoir que l'on y fera entrer de deux pouces, enſuite l'on y jettera environ deux pouces & demi de haut de la poudre cideſſus. *Voy.* DÉGORGEOIR.

On aura enſuite un morceau de bois du calibre du *pétard* bien uni par les deux bouts & bien arrondi par les côtés, qu'on fera entrer dans le *pétard*, & avec un maillet de bois l'on frappera ſur cette eſpece de refouloir ſept ou huit coups pour preſſer la poudre, obſervant néanmoins de ne l'écraſer que le moins qu'il ſe pourra; l'on prendra enſuite du ſublimé, l'on en ſemera une pincée ſur ce lit de poudre, puis l'on y remettra encore de la poudre la hauteur de deux pouces & demi, on la refoulera de même; on aura dans une phiole groſſe comme le pouce, du mercure qui ſera couvert d'un ſimple parchemin: auquel on fera ſept ou huit petits trous avec une épingle, & l'on ſecouera trois ou quatre fois pour en faire ſortir du mercure.

L'on fera un autre lit de poudre comme le premier, & on y metra du ſublimé, comme on a fait d'abord; enſuite un autre lit de poudre, & encore du mercure, comme ci-devant; ce qui fait en tout quatre lits; le cinquieme ſera comme le premier.

Vous le couvrirez de deux doubles de papier coupés en rond du diametre du *pétard*, que vous mettrez deſſus ſon ouverture: vous mettrez des étoupes par-deſſus à la hauteur d'un pouce, & avec le morceau de bois, dont on a parlé, l'on enfoncera le tout à force.

On fera un maſtic compoſé d'une livre de brique ou de tuile bien cuite, que l'on pulvériſera & tamiſera, & d'une demi-livre de poix-réſine ou colofane.

Vous ferez tout fondre enſemble, & remuerez avec un bâton, en ſorte que le tout ſoit bien délayé, & vous verſerez ce mélange tout chaud ſur les étoupes.

Vous aurez une plaque de fer de l'épaiſſeur de 4 ou 5 lignes du calibre du *pétard*, à la quelle il y aura trois pointes qui déborderont du côté du madrier, afin qu'elles puiſſent entrer dedans; vous appliquerez ce fer ſur le maſtic, dont le ſurplus débordera par le poids du fer.

Il faut que ce fer ſoit au niveau du *pétard*, & le poſer enſuite ſur votre madrier, qui ſera entaillé de quatre à cinq lignes pour loger le *pétard*, obſervant de faire trois trous pour recevoir les trois pointes de la plaque de fer que vous avez appliquée ſur le cul du *pétard*.

Vous remplirez enſuite l'encaſtrement de ce maſtic mis bien chaud, & renverſerez dans le moment votre *pétard* deſſus; & comme il doit y avoir quatre tenons ou tirans de fer paſſés dans les anſes pour arrêter le *pétard* ſur le madrier, il faudra faire entrer une vis dans chacun, & la ſerrer bien ferme pendant que le maſtic ſera chaud, afin de boucher tout le jour qui pourroit ſe trouver dans l'encaſtrement.

Il eſt bon de remarquer encore que la lumiere du *pétard* ſe met quelquefois au haut, & quelquefois à un pouce & demi au-deſſous; mais de quelque maniere qu'elle ſoit ſituée, il faut toujours un porte-feu fait de fer du diametre de la lumiere, & de trois pouces de longueur, qu'on enfonce dedans avec un maillet de bois.

Avant que de le placer, il faut avec un dégorgeoir de fer, dégorger un peu la compoſition du dedans du *pétard*, & y faire entrer enſuite un peu de nouvelle compoſition, afin de donner mieux le feu, & avec un peu plus de lenteur.

Cette compoſition doit être d'un huitieme de poudre, d'un quatrieme de ſalpêtre, & d'un deuxieme de ſoufre; c'eſt-à-dire que pour huit onces de poudre, il faut quatre onces de ſalpêtre & deux de ſoufre. On pulvériſe ces trois matieres ſéparément; & après les avoir mêlées, on en charge le porte-feu qu'on couvre avec du parchemin ou du linge goudronné pour le garantir de l'injure de l'air.

PÉTARD, (*terme d'Artificiers.*) on peut mettre au nombre des garnitures ces petits *pétards* que font les enfans dans les rues avec du papier & un peu de poudre, qu'on appelle auſſi *péterolles*.

On plie une feuille de gros papier ſur ſa longueur par plis de 9 à 10 lignes d'intervalle en trois plis ſucceſſifs, qu'on ouvre enſuite pour former une eſpece de canal dans lequel on couche un lit de poudre de peu d'épaiſſeur, étendue bien également, on l'y enveloppe en pluſieurs doubles en continuant de plier le reſte de la feuille, ce qui forme un paquet long & plat qu'on remplit enſuite en travers de l'intervalle d'environ un pouce & demi, par plis alternatifs en zigzag, en façon de Z d'un côté & d'autre, frappant ſur les bords de chacun avec un marteau dans la largeur de 2 à 3 lignes, pour écraſer un peu la poudre qui s'y trouve, afin que le paſſage du feu y étant moins ouvert s'y communique ſucceſſivement, & non pas tout-d'un-coup, comme il arriveroit ſans cette précaution. Le paquet ainſi réduit à cette petite longueur, doit être ferré par le milieu avec pluſieurs tours de ficelle; pour y mettre le feu, on fait un trou à côté de la ligature qui pénetre juſqu'à la poudre grenée, dans lequel on introduit un peu de poudre écraſée dans l'eau pour lui ſervir d'amorce. Il n'eſt perſonne qui n'ait vu l'effet de cet artifice, qui eſt tombé pour ainſi dire, en mépris, tant il eſt commun, mais qui a ſon mérite lorſqu'on en joint enſemble une certaine quantité pour faire une eſcopeterie ſucceſſive aſſez amuſante.

PÉTARDER, v. act. (*Art. milit.*) c'eſt attaquer une porte, un château, par le moyen du pétard.

PÉTARDIER, ſ. m. (*Art. milit.*) officier d'artillerie commandé pour attacher le pétard & y mettre le feu.

PÉTARRADE, ſ. f. (*Maréchal.*) pet de cheval ou d'âne. C'eſt auſſi une ruade que le cheval fait lorſqu'il eſt en liberté.

PÉTASITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *petaſites*; genre de plante à fleur en fleurons, compoſée de pluſieurs fleurons profondément découpés, & ſoutenus par un calice preſque cylindrique, & diviſé en pluſieurs parties. Chaque fleuron eſt placé ſur un embryon qui devient dans la

la ſuite une ſemence garnie d'une aigrette. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les fleurs naiſſent avant les feuilles. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort établit quatre eſpeces de ce genre de plant, en anglois *butter-burr*, dont nous décrirons la grande ou commune, *petaſites major*, *vulgaris*, *I. R. H.* 451, *tuſſilago ſcapo imbricato thyrſifero*, *floſculis omnibus hermaphroditis*, *Linnæi*. *Hort.* Chiffort 411.

La racine de cette eſpece de *pétaſie*, ou grand pas d'âne, eſt groſſe, longue, brune en-dehors, blanche en-dedans, d'un goût âcre, aromatique, un peu amer, & d'une odeur ſuave. Elle pouſſe des tiges à la hauteur d'environ un pié, de la groſſeur du doigt, creuſes, lanugineuſes, revêtues de quelques petites feuilles étroites, pointues, terminées par un bouquet de fleurs à fleurons purpurins, & ſemblables à de petits godets, taillés en quatre ou cinq parties; tous ces fleurons ſont ſoutenus par un calice preſque cylindrique, recoupé juſques vers la baſe en pluſieurs quartiers. Les fleurs ſe flétriſſent en peu de tems, & tombent avec leur tige; elles ſont ſuivies par des ſemences garnies chacune d'une aigrette.

Après que la tige eſt tombée, il s'éleve des feuilles grandes & amples, preſque rondes, un peu dentelées en leur bord, d'un verd brun en-deſſus, attachées par le milieu à une queue longue de plus d'un pié, groſſe, ronde, charnue; ces feuilles ont la figure d'un chapeau renverſé, ou d'un grand champignon porté ſur la queue.

Cette plante aime les lieux humides, les bords des rivieres & des ruiſſeaux: elle fleurit au commencement du printems, & même quelquefois dès le mois de Février dans les pays chauds. On fait uſage de la racine; on l'eſtime apéritive, réſolutive & vulnéraire; elle entre dans l'orviétan, & l'emplâtre diabotanum de la pharmacopée de Paris. (*D. J.*)

PÉTAURE, ſ. f. (*Littér.*) en latin *petaurum*; roue poſée en l'air ſur un aiſſieu, par le moyen de laquelle deux hommes ſe balançoient l'un l'autre. On attribue l'invention de cette eſpece de jeu aux Germains, ſelon Ammien Marcellin. Manilius en fait la deſcription dans ſon Aſtronomie, *l. V.*

Ad numeros etiam ille ciet cognata per artem
Corpora, quæ valido ſaliunt excuſſa petauro,
Alternoſque cient motus élatus, & ille
Nunc jacet, atque hujus caſu ſuſpenditur alter.

On nommoit *pétauriſtes*, ceux qui ſe divertiſſoient à cet exercice.

PÉTÉCHIALE, FIEVRE, (*Médec.*) c'eſt une fievre continue, maligne, contagieuſe, accompagnée de taches plates; ſemblables à des morſures de puces, de différente couleur, & cauſée par une corruption des humeurs, ſuivie d'une diſſolution putride.

Les malades éprouvent dès le commencement de ces ſortes de fievres, de grandes foibleſſes, & l'épuiſement des forces, la douleur & la peſanteur de tête, l'abattement & l'inquiétude de l'eſprit; l'inſomnie continuelle, la pulſation du pouls languiſſante, foible & inégale, l'oppreſſion de poitrine, les vomiſſemens, & ſouvent la contraction & les treſſaillemens de tendons. Pluſieurs malades néanmoins ne ſe plaignent que d'un abattement extraordinaire, d'une grande inſomnie, & de défaillance. Le quatrieme, cinquieme, ou même le ſeptieme jour, des taches commencent à paroître, principalement ſur le dos & les reins, elles ſont plus ou moins abondantes, aſſez ſemblables à des morſures de puces & de différentes couleurs & figures, jaunes, rougeâtres, pourprées, rondes, lenticulaires; on les nomme *pétéchies*. Voyez *ce mot*.

Ces taches paroiſſent ſans ardeur, ſans démangeaiſon, ſans élevation, ſans ulcération de la peau, & ſans apporter aucun ſoulagement au malade; parce qu'elles ſont d'une nature putride; auſſi plus elles ſont nombreuſes, plus elles marquent le degré de corruption, & même une corruption ſphacéleuſe, lorſqu'elles ſont d'une couleur livide, plombée & d'un verd noirâtre.

Les autres ſignes funeſtes dans cette maladie ſont une langue ſeche, crévaſſée, noirâtre, ſans deſir de boire; le goſier enflammé, la difficulté d'avaler, le délire après l'éruption des taches; l'embarras de la reſpiration, l'urine ſans aucun dépôt; s'il ſurvient en même tems des treſſaillemens dans les tendons, l'écoulement involontaire des excrémens, la ſueur froide, & les convulſions, il ne faut point douter que la mort ne ſoit prochaine.

La cauſe formelle de ces fievres pernicieuſes conſiſte dans une diſſolution putride, & dans une colliquation des humeurs, & dans une corruption vicieuſe du fluide lymphatique & ſubtil qui eſt dans le ſang.

Cet état a d'ordinaire pour premiere origine une vapeur nuiſible qui paſſe de l'air dans le corps par les narines, le goſier & les bronches. Ce venin affecte immédiatement les nerfs, cauſe la peſanteur de tête, & l'abattement des forces. Il ſe mêle principalement avec la ſalive; & deſcend avec elle dans le ventricule & les inteſtins; d'où naiſſent le dégoût pour les alimens, & les inquiétudes par la communication des nerfs, des parties voiſines du cœur. Hippocrate a déja attribué autrefois la premiere origine de ces fievres contagieuſes à la corruption générale de l'air ou des humeurs; de-là vient qu'elles ſont fréquentes dans les camps, & qu'on leur a donné le nom de *maladies d'armées*. C'eſt auſſi par la même raiſon qu'elles font tant de ravages dans les hôpitaux, dans les vaiſſeaux & dans les priſons publiques.

Les Médecins doivent agir de concert avec la nature, & la ſeconder pour parvenir à la guériſon de cette cruelle maladie. Les remedes volatils & ſudorifiques augmentent la corruption, occaſionnent un orgaſme, & abattent les forces; il faut donc les éviter. La bonne méthode curative conſiſte à corriger la putréfaction, & à évacuer les humeurs corrompues quand elles ſont en état d'être évacuées, ce qui arrive depuis le ſeptieme juſqu'au quatorzieme jour. Les remedes propres à cet effet, ſont ceux qui relâchent le ventre du malade, ſans y cauſer l'éréthiſme; telles ſont la manne, mêlée avec la crême de tartre; le ſyrop ſolutif de roſes, mêlé avec le ſel polychreſte dans quelque véhicule délayant comme le petit-lait, la pulpe de tamarins & autres ſemblables. La ſaignée ne doit avoir lieu que dans les perſonnes pléthoriques, & qui vivent dans l'abondance de toutes choſes. Les tiſanes acidules ſont propres à diminuer la corruption des humeurs. Enfin le régime antiputride convient dans le cours & à la fin de ces maladies, pour préſerver de dangereuſes rechutes: la nature elle-même les guérit quelquefois par des diarrhées critiques, qui ſurviennent le ſeptieme, le neuvieme ou le onzieme jour. Quelquefois ces maladies ſont populaires, contagieuſes, & preſque peſtilentieles; alors le plus ſûr eſt d'éviter la contagion en ſe retirant à tems, & en fuyant un air imprégné d'exhalaiſons venéneuſes. (*D. J.*)

PÉTÉCHIES, ſ. f. pl. (*Médec.*) *petechiæ*; taches rouges ou pourprées, ſemblables à des morſures de puces ou de couſins, qui s'élevent ſur la peau dans les fievres malignes & contagieuſes, & qui ſont toujours d'un très-mauvais préſage. Sydenham ſoupçonne avec raiſon qu'elles ſont quelquefois excitées par un régime & des remedes trop chauds. Quoi qu'il en ſoit, les anciens ont appellé ces taches du nom général d'*exanthemes*; les Italiens les ont nommées *pédéchie* du mot *pedechio*, morſure de puce; les François *taches pourprées*; les Eſpagnols *tabardillo*, à cauſe de leur couleur rouge-jaunâtre; & les Allemands *lenticulaires*, à cauſe qu'elles ont la figure & la couleur des lentilles: ces ſortes de taches conſtituent avec d'autres ſymptômes les maladies qu'on appelle *fievres pétéchiales*. *Voyez* PÉTÉCHIALES, *fievres*, *Médec*.

Au reſte, ces taches *petechies*, & la fievre qui les accompagne ont été décrites; premierement & diſtinctement par Fracaſtor, ſous le nom de *lenticulæ* & de *puncticula*; *voyez* ſon traité *de morb. contag. l. II. cap. vj. & vij.* (*D. J.*)

PETELIA, *ou* PETILIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans les terres chez les Brutiens, ſelon Pline, *liv. III. c. x.* & Ptolomée, *l. III. c. j.* Virgile, *Æneid. l. III. v.* 402. attribue ſa fondation à Philoctete le Troyen.

Parva Philoctetæ ſubnixa Petilia muro.

Elle ne demeura pas toujours dans cet état de médiocrité, car elle devint dans la ſuite métropole, ou du moins l'une des principales villes des Brutiens. Strabon dit au commencement du *VI. liv. p.* 254. que la ville *Petilia* étoit regardée comme la capitale des Lucaniens, & que de ſon tems elle étoit aſſez peuplée. Il ajoute qu'elle étoit forte, & par ſa ſituation & par ſes murailles. Elle étoit voiſine de Crotone, puiſqu'elle avoit été bâtie dans le lieu où eſt aujourd'hui Strongoli, où l'on a trouvé d'anciennes inſcriptions: dans l'une on lit ce mot *Petilia*, & dans une autre celui-ci *Reip. Petilinorum*. Elle eſt fameuſe dans l'hiſtoire, & on la compare à la ville de Sagunte, tant pour ſa fidélité envers les Romains, que pour ſes déſaſtres, ce qui a fait dire à Silius Italicus; *liv. XII. v.* 431.

Fumabat verſis incenſa Petilia tectis,
Infelix fidei, miſeræque ſecunda Sagunto.

(*D. J.*)

PÉ-

PÉTENUCHE, ſ. f. (*Soierie.*) ou galette de cocole. C'eſt une bourre de ſoie d'une qualité inférieure à celle qu'on appele *fleuret*. Quand elle eſt filée, teinte, & bien apprêtée, on l'emploie à la fabrique de certaines étoffes, comme papelines, &c. On s'en ſert auſſi à faire des padoues, des galons de livrée, des lacets, & d'autres ſemblables ouvrages.

PÉTER, v. n. *Voyez l'art.* PET.

PETER, ſ. m. (*Gram. Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de nénufar qui croît dans l'eau, dont la racine eſt attachée à une ſubſtance blanche couverte d'une peau rouge, qui ſe partage en pluſieurs gouſſes; il a le goût de la noiſette quand il eſt frais. Son ſuc attaque le cuivre, à ce qu'on dit; cependant il eſt doux.

PETER, v. n. (*Gram.*) lâcher un vent par-derriere, avec bruit. On dit que les Borciens ne ſe gênoient pas là-deſſus, cela me paroît plus des Cyniques.

On dit *peter*, de tout ce qui fait un bruit ſubit & éclatant.

PÉTERBOROUG, (*Géog. mod.*) ville épiſcopale d'Angleterre, en Northamptonshire, avec titre de comté. Elle envoie deux députés au parlement, & eſt ſur le Neu. C'eſt un des ſix évêchés établis par Henri VIII. *Long.* 17. 20. *lat.* 52. 36.

PÉTERKOW, PETRICOW, PETRICOVIE, *ou* PIELTRICOW, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne dans la partie orientale du Palatinat de Siradie, près de la Pileza, à 26 lieues au nord de Cracovie. *Long.* 37. 32. *lat.* 51. 16. (*D. J.*)

PÉTERMANGEN, (*Comm.*) petite monnoie d'Allemagne, qui ſe frappe dans l'électorat de Trèves, & ſur laquelle on voit l'image de l'apôtre S. Pierre; elle vaut cinq kreutzers. *Voyez* KREUTZER.

PÉTEROLLE, ſ. f. (*Artificier.*) c'eſt le petit artifice des écoliers, fait avec un peu de poudre renfermée dans une feuille de papier repliée de pluſieurs plis, pour tirer pluſieurs coups de ſuite.

PÉTERSBOURG, (*Géog. mod.*) la plus nouvelle & la plus belle ville de l'empire de Ruſſie, bâtie par le czar Pierre, en 1703, à l'orient du golfe de Finlande, & à la jonction de la Néva & du lac de Ladoga.

Pétersbourg, capitale de l'Ingrie, s'éleve ſur le golfe de Conſtadt, au milieu de neuf bras de rivieres qui diviſent ſes quartiers; un château occupe le centre de la ville dans une île formée par le grand cours de la Néva; ſept canaux tirés des rivieres, baignent les murs du palais, ceux de l'amirauté, du chantier, des galeres, & de quelques manufactures. On compte aujourd'hui dans cette ville trois cens mille ames, trente-cinq égliſes; & parmi ces égliſes il y en a cinq pour les étrangers, ſoit catholiques-romains, ſoit réformés, ſoit luthériens: ce ſont cinq temples élevés à la Tolérance, & autant d'exemples donnés aux autres nations. (1)

Les deux principaux palais ſont l'ancien palais d'été, ſitué ſur la riviere de Néva, & le nouveau palais d'été près de la porte triomphale; les bâtimens élevés pour l'amirauté, pour le corps des cadets, pour les colléges impériaux, pour l'académie des ſciences, la bourſe, le magaſin des marchandiſes, celui des galeres, ſont autant de monumens utiles. La maiſon de la police, celle de la pharmacie publique, où tous les vaſes ſont de porcelaine; le magaſin pour la cour, la fonderie, l'arſenal, les ponts, les plans, les caſernes, pour la garde à cheval, & pour les gardes à pié, contribuent à l'embelliſſement de la ville, autant qu'à ſa ſureté.

Mais une choſe étonnante, c'eſt qu'elle ait été élevée dans l'eſpace de ſix mois, & dans le fort de la guerre. La difficulté du terrein qu'il fallut raffermir, l'éloignement des ſecours, les obſtacles imprévus qui renaiſſoient à chaque pas en tout genre de travail, enfin les maladies épidémiques qui enlevoient un nombre prodigieux de manœuvres, rien ne découragea le fondateur. Ce n'étoit à la vérité qu'un aſſemblable de cabanes avec deux maiſons de briques, entourées de remparts; la conſtance & le tems ont fait le reſte.

Il n'eſt pas moins ſurprenant que ce ſoit dans un terrein déſert & marécageux, qui communique à la terre ferme par un ſeul chemin, que le czar Pierre ait élevé *Pétersbourg*; aſſurément il ne pouvoit choiſir une plus mauvaiſe poſition.

Quoique cette ville paroiſſe d'abord une des belles villes de l'Europe, on eſt bien déſabuſé quand on la voit de près. Outre le terrein bas & marécageux, une forêt immenſe l'environne de toutes parts; & dans cette forêt, tout y eſt mort & inanimé. Les matériaux des édifices ſont très-peu ſolides, & l'architecture en eſt bâtarde. Les palais des boyards ou grands ſeigneurs, ſont de mauvais goût, mal conſtruits & mal entretenus. Quelqu'un a dit que par-tout ailleurs, les ruines ſe font d'elles-mêmes, mais qu'on les fait à *Pétersbourg*. Les habitans voyent relever leurs maiſons plus d'une fois en leur vie, parce que les fondemens ne ſont point durables faute de pilotis.

Ajoutez que cette ville & le port de Cronſtadt, ſont en général des places peu convenables pour la flotte, qui eût été beaucoup mieux à Revel. L'eau douce de la Néva fait pourrir les vaiſſeaux en peu d'années. La glace qui ne leur permet de ſortir que fort tard dans la ſaiſon, les oblige de rentrer bien-tôt, & les expoſe à beaucoup de dangers. Lors même que la glace eſt fondue, les vaiſſeaux ne peuvent ſortir que par un vent d'eſt; & dans ces mers, il ne regne preſque que des vents d'oueſt pendant tout l'été.

Enfin, les bâtimens ne peuvent être conduits des chantiers de *Pétersbourg* à Cronſtadt qu'après bien des périls, & avec des frais très-couteux; mais le Czar ſe plaiſoit à vaincre les difficultés, & à forcer la nature. Il vouloit avoir des gros vaiſſeaux, quoique les mers pour leſquelles ils étoient deſtinés n'y fuſſent pas propres: il vouloit avoir ces vaiſſeaux près de la capitale qu'il élevoit. On pouvoit appliquer à ſa flotte & à ſa ville, ce qui a été dit de Verſailles: votre flotte & votre ville ne ſeront jamais que des favoris ſans mérite.

Le bois de conſtruction qu'on emploie pour les vaiſſeaux de *Pétersbourg*, vient du royaume de Caſan par les rivieres, les lacs & les canaux, qui forment la communication de la Baltique avec la mer Caſpienne: ce bois demeure deux étés en chemin, & ne ſe bonifie pas dans le trajet.

Tout mal ſitué qu'eſt *Pétersbourg*, il a bien fallu que cette ville devînt le ſiege du commerce de la Ruſſie, dès qu'une fois le ſouverain en a fait la capitale de ſon empire. Les marchandiſes de cet empire conſiſtent en pelleteries, chanvres, cendres, poix, lin, bois, ſavon, fer & rhubarbe. On y voit arriver annuellement 80 à 90 vaiſſeaux anglois, & la balance du commerce des deux nations eſt en faveur de la Ruſſie, d'environ cinquante mille livres ſterling. Les vaiſſeaux hollandois ne paſſent pas pour l'ordinaire par les ports de Narva ou de Riga. La balance eſt à-peu-près égale entre les deux peuples. Le commerce avec la Suede eſt preſque entierement à l'avantage des Ruſſes, auſſi-bien que celui qu'ils font avec les Polonois.

Mais *Pétersbourg* fait des emplettes très-conſiderables des marchandiſes françoiſes, qui ſervent à nourrir le luxe de cette cour, & l'on peut compter que les Ruſſes, pauvres en argent, y dépenſent plus que le profit qu'ils font ſur l'Angleterre. Il faudroit en Ruſſie des loix ſomptuaires, bien obſervées, qui miſſent des bornes à ce genre de frénesie, d'autant plus ridicule, que dans un pays ſi froid, il n'y a que le luxe en pelleteries de l'empire qui y convienne.

Pour comprendre l'âpreté des hivers qui regnent dans cette ville, il ſuffit de dire que le froid du 27 Janvier 1733, obſervé par M. de Lisle à *Pétersbourg*, fit deſcendre le mercure de ſon thermometre, au degré qui répond au 27, au-deſſous de la congélation dans celui de M. de Réaumur. En 1748 le froid fut encore plus grand; le mercure deſcendit au degré qui répond au 30 de celui de M. de Réaumur. Si l'on conſidere que le froid de 1709 n'a fait deſcendre le thermometre de M. de Réaumur qu'à 15 degrés & demi, on jugera ſans peine de la rigueur des froids de *Pétersbourg*.

Cette ville a deux autres grands inconvéniens, les inondations qui y cauſent de tems-en-tems de grands ravages, & les incendies fréquens, qui ne ſont pas moins redoutables, parce que la plus grande partie des maiſons ſont bâties en bois. L'incendie de 1737 conſuma un tiers de *Pétersbourg*.

Pétersbourg eſt à environ 220 lieues nord-oueſt de Moſcow, 310 nord-eſt de Vienne, 210 nord-eſt de Coppenhague, 130 nord-eſt de Stockolm. *Long.* ſuivant Caſſini, 47. 51. 30. *lat.* 60. *Longit.* ſuivant de Lisle, 48. 1. *lat.* 59. 57.

Le czar Pierre I. y eſt mort en 1725, âgé de 53 ans. Quelques écrivains célebres ont fait à l'envi ſon éloge, en nous le peignant comme un des plus grands princes qui ait paru dans le monde. Je me contenterai d'obſerver, que s'il avoit de grandes qualités du côté de l'eſprit, il avoit auſſi de grands défauts du côté du cœur. Quoiqu'il ait fait des choſes ſurprenantes dans ſes états, & qu'il ait parcouru le monde pour apprendre mieux à

regner,

(1) Voyez la note de l'art. *Tolerance*.

regner, il n'a jamais pu dépouiller une certaine férocité qui conſtituoit ſon caractere, reprimer à-propos les emportemens de ſa colere, adoucir ſa ſévérité, ni modérer ſon deſpotiſme.

Il obligea les ſeigneurs de s'abſenter de leurs terres, ce qui contribua à leur ruine, & à l'augmentation des taxes. Il dégrada le ſénat pour ſe rendre plus abſolu, & éloigna de ſa confiance les perſonnes de diſtinction, pour l'accorder toute entiere à un prince Menzikoff, qui n'étoit d'ailleurs qu'un petit genie. Il corrompit les mœurs de ſes ſujets, en encourageant la célébration burleſque de ce qu'ils appelloient *la slavlenie*. En reculant ſes frontieres, il détourna les yeux de l'intérieur de l'empire, ſans coſidérer qu'il ne faiſoit que le ruiner davantage. Il força les enfans des meilleures familles, de faire, ſans qu'ils y fuſſent propres, le ſervice de ſoldats & de matelots, tandis qu'il introduiſoit à ſa cour tous les excès de luxe étranger, qui n'ont fait qu'appauvrir ſon pays. Il tranſporta le commerce de l'empire, d'Archangel à *Pétersbourg*, & la réſidence de la cour du centre de ſes états à une des extrémités. Sa maniere irréguliere de vivre, & les débauches auxquelles il étoit accoutumé dès ſa jeuneſſe, abrégerent ſes jours.

C'eſt en vain qu'il a tâché de faire l'univers juge de ſa conduite; en publiant la malheureuſe hiſtoire du prince Alexis, ſon fils, il n'a perſuadé perſonne qu'il n'avoit rien à ſe reprocher à cet égard. Il ne parloit jamais à ce fils avec amitié; & comme il avoit entierement négligé ſon éducation, on doit lui attribuer en partie les écarts de ce malheureux prince. (*Le Chev.* DE *JAUCOURT*.)

PETERSHAGEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la province de Minden en Weſtphalie, à une lieue de Minden, ſur le Weſer. *Long.* 26. 36. *lat.* 52. 20.

PETER-VARADIN. (*Géog. mod.*) ou *Petri-Varadin*, *ou Peter-Wardein*; ville forte de la baſſe-Hongrie, à 16 lieues N. O. de Belgrade, 6 E. d'Illok. Elle appartient à la maiſon d'Autriche. C'eſt près de *Péter-Varadin* que le prince Eugene en 1716 livra bataille au grand viſir Ali, favori du ſultan Achmet III. & remporta la victoire la plus ſignalée. *Long.* 37. 44. *lat.* 45. 18. (*D. J.*)

PETEUSE, *voyez* ROSIERE.

PETHOR, (*Géog. anc.*) ville de Méſopotamie, & d'où étoit natif le mauvais prophete Balaam. L'hébreu appelle cette ville *Pethura* ou *Pathura*. Ptolomée la nomme *Pachora*, & Euſebe *Pathura*; il la place dans la haute Méſopotamie. Nous croyons, dit dom Calmet, *Dictionn.* qu'elle étoit vers Thapſaque, au-delà de l'Euphrate. S. Jérôme, dans ſa traduction du livre des *Nombres*, *c. xxij. v.* 5. a omis ce nom; il dit ſimplement, *vers Balaam, qui demeuroit ſur le fleuve des Ammonites*. Il liſoit autrement que nous dans l'hébreu. Les Septante portent: *A Balaam, fils de Beov. Pathura, qui demeure ſur le fleuve du pays de ſon peuple*. (*D. J.*)

PETIGLIANO, *ou* PITIGLIANO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie dans le Siennois, aux confins du duché de Caſtro. Elle avoit autrefois ſes comtes particuliers; elle eſt près de la riviere de Lente, à quatre lieues S. E. de Soana, 18 S. E. de Sienne, 3 N. O. de Caſtro. *Long.* 29. 20. *lat.* 42. 33. (*D. J.*)

PETILIEN, LE BOIS, (*Géog. anc.*) *Petelinus lucus*. C'eſt en ce lieu que Camille, au rapport de Plutarque *in Camillo*, tranſporta le tribunal lorſqu'il ſe fut apperçu de l'effet que la vûe du capitole produiſoit ſur les juges de Marcus Manlius Capitolinus. Ce bois devoit être près de Rome, à la gauche du Tibre, puiſque Tite-Live, *l. VI. c. xx.* le place hors la porte Flumentane. (*D. J.*)

PETILIENS, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) nom de ſecte. Les *petiliens*, hérétiques donatiſtes, ainſi appellés de Petilianus, faux évêque de Cyrthe en Afrique, & chef des Donatiſtes, prétendoient que les bons ne pouvoient être corrompus par les méchans, & qu'un mauvais miniſtre ne conféroit pas validement un ſacrement.

PETILLER, v. n. (*Gramm.*) éclater avec un petit bruit réitéré. On dit que le ſel *petille* ſur le feu, que le vin *petille* dans le verre, *&c.* Il ſe prend au ſimple & au figuré. Il *petille* d'eſprit.

PETILLIERES, ſ. f. Les *Gantiers-Parfumeurs* appellent ainſi un endroit dans la peau moins frappé que le reſte, où les pores ſont plus déſunis & bourſouflés, pour ainſi parler.

PETIT, adj. (*Gram.*) correlatif & oppoſé de *grand*. Il n'y a rien qui ſoit abſolument grand, rien qui ſoit abſolument *petit*. L'éléphant eſt grand à l'égard de l'homme, qui *petit* à l'égard de l'éléphant, eſt grand à l'égard de la mouche, qui *petite* à l'égard de l'homme, eſt grande à l'égard du ciron. Ce mot a une infinité d'acceptions différentes: on dit, un *petit* homme, un *petit* eſpace, un *petit* enfant, de *petites* choſes, de *petites* idées, de *petits* animaux, un *petit* gain, *&c.* Il ſe prend, comme on voit, au ſimple & au figuré. Il ſemble que l'homme ſe ſoit établi la commune meſure de tout ce qui l'environne: ce qui eſt au-deſſus de lui n'eſt rien & il l'appelle *grand*; ce qui eſt au-deſſous eſt moins que rien, & il l'appelle *petit*.

PETIT, *en Anatomie*, nom de quelques muſcles, ainſi appellés par comparaiſon avec d'autres qui ont plus d'étendue, & ſont nommés *grands*. *Voyez* GRAND.

Le petit *zigomatique*.		ZIGOMATIQUE.
Le petit *oblique*.		OBLIQUE.
Le petit *droit*:		DROIT.
Le petit *pectoral*.	*Voyez*	PECTORAL.
Le petit *dentelé*.		DENTELÉ.
Le petit *rond*.		ROND.
Le petit *feſſier*.		FESSIER.

PETITS BOIS *des croiſées à verre*, (*Menuiſerie*.) c'eſt ce qui fait le rempliſſage des croiſées, & ſert à porter les carreaux de verre. *V. les fig. dans nos Pl. de la Menuiſerie.*

PETIT CORPS DES MARCHANDS, *terme de corporation*. C'eſt ainſi que les trois premiers corps, qui ſont la Draperie, l'Epicerie & la Mercerie, appellent les trois derniers corps, qui ſont la Pelleterie, la Bonneterie & l'Orfevrerie.

Ils ſe ſervent ſans doute de ce terme *petit*, non pas par rapport au nombre des marchands dont ces trois derniers corps ſont compoſés; car il eſt certain que celui des Bonnetiers & celui des Orfévres ſont chacun ſéparément beaucoup plus nombreux que celui des Drapiers, qui a cependant la préféance; mais on les appelle *petits-corps* par rapport à leur rang.

Auſſi l'uſage s'eſt introduit inſenſiblement, que de quatre négocians qui entrent chaque année dans le conſulat, il y en a toujours un de chacun des trois premiers corps; & à l'égard des trois derniers, à peine permet-on qu'il y en entre un de chaque corps en trois ans, c'eſt-à-dire un de l'un des trois chaque année. *Savary.* (*D. J.*)

PETIT CORPS, (*Sergetterie*.) On appelle ainſi dans la ſergetterie de Beauvais, les fergers qui ne fabriquent que de petites ſerges, & de certaine qualité & nature.

PETIT-GRIS, *terme de Fourreur*, nom que l'on donne à une ſorte de riche fourrure faite de peaux d'une eſpece de rats ou d'écureuils, dont le poil de l'échine eſt d'un très-beau gris-cendré, & celui de la queue & du ventre d'un blanc tirant un peu ſur le gris. Ces ſortes de rats ou d'écureuils ſe trouvent communément dans les pays froids, ſur-tout dans la Sibérie, d'où les Anglois & les Hollandois en tirent quantité par la voie d'Archangel, de Hambourg & de Lubeck.

Furetiere dit que le *petit-gris* étoit autrefois une fourrure précieuſe que portoient les dames & les grands ſeigneurs, & qu'il étoit défendu aux courtiſanes d'en avoir; préſentement elle ſe porte indifferemment par toutes ſortes de perſonnes qui veulent en porter & en ont le moyen.

Le *petit-gris* deſtiné pour la Turquie, ſe vend en Moſcovie par milliers de peaux aſſorties, depuis n°. 1 juſqu'à n°. 4, qui vont toujours en diminuant de beauté & de prix depuis le premier numéro juſqu'au dernier. Les Turcs, particulierement ceux de Conſtantinople, en conſomment une prodigieuſe quantité pour leurs veſtes, dont ils en font onze d'un millier de peaux entieres; ſavoir cinq de l'échine, qui eſt le plus beau & le plus cher, & ſix du ventre, qui eſt le moins eſtimé.

Preſque tout le *petit-gris* qui ſe voit en France y eſt envoyé ou de Hollande ou d'Angleterre; ce ſont à Paris les marchands Merciers & les Pelletiers qui en font tout le négoce. Les premiers le vendent en gros au cent de peaux, & les autres l'emploient en fourrures, comme bas, manchons, aumuces, jupons, couvre-piés, manteaux-de-lit, robes-de-chambre, veſtes, juſtaucorps, *&c.*

On nomme auſſi quelquefois, mais mal-à-propos, *petit-gris*, les peaux de lapin, dont le poil eſt un gris approchant de celui du véritable *petit-gris*; quoique le *petit-gris* de lapin s'employe aux mêmes uſages que le véritable *petit-gris*, il eſt cependant beaucoup moins eſtimé. *Savary*. (*D. J.*)

PETIT-GRIS, (*Plumaſſier*.) ſe dit encore d'une eſpece de duvet ou petites plumes qui ſe tirent du ventre & du deſſous des ailes de l'autruche. Ce *petit-gris* eſt regardé comme le rebut des autres plumes de cet oiſeau, & par conſéquent peu eſtimé: il ſe vend au poids.

PETIT-JAN *au trictrac*, ſe dit de douze dames couvertes qu'un joueur a dans la table où les autres ſont en piles. Quand ce *jan* vient par ſimples, on le compte pour quatre, & pour ſix par doublets, & pour huit par deux moyens ſimples, & douze par trois moyens, c'eſt-à-dire quatre par chaque moyen, ſix par doublet, & douze par deux.

Avant

Avant que de faire la caſe qui reſte, on aura ſoin de marquer toujours les points qu'on gagne par le coup qui acheve le *petit-jan*, qui arrive plûtôt par les dez qui amenent quatre & trois, ou cinq & deux, que par ceux qui amenent ſix & as. Il eſt bon de ne point perdre ce *petit-jan* autant qu'on le peut, d'autant plus que chaque coup de dez qu'on jette on gagne quatre points par ſimples, & ſix par doublets.

PETIT-MAITRE, (*Langue françoiſe*.) nom qu'on a donné à la jeuneſſe ivre de l'amour de ſoi-même, avantageuſe dans ſes propos, affectée dans ſes manieres, & recherchée dans ſon ajuſtement. Quelqu'un a défini le *petit-maître*, un inſecte leger qui brille dans ſa parure éphémere, papillonne, & ſecoue ſes aîles poudrées.

Le prince de Condé devenu riche & puiſſant, comblé de la gloire que ſes ſuccès lui avoient acquiſe, étoit toujours ſuivi d'un nombreux cortege. Les jeunes ſeigneurs de ſa cour furent appellés *petits-maîtres*, parce qu'ils étoient attachés à celui qui paroiſſoit le maître de tous les autres.

Nos *petits-maîtres*, dit M. de Voltaire, ſont l'eſpece la plus ridicule qui rampe avec orgueil ſur la ſurface de la terre. Ajoutons que par-tout où l'on tolere ces ſortes d'hommes, on y trouve auſſi des femmes changeantes, vaines, capricieuſes, intéreſſées, amoureuſes de leur figure, ayant enfin tous les caracteres de la corruption des mœurs & de la décadence de l'amour. Auſſi le nom de *petit-maître* s'eſt-il étendu juſqu'au ſexe taché des mêmes défauts, & qu'on nomme *petites-maîtreſſes*.

Quand Rome aſſervie n'eut plus de part aux affaires du gouvernement, elle regorgea de *petits-maîtres* & de petites maîtreſſes, enfans du luxe, de l'oiſiveté & de la molleſſe des Sybarites; ils étoient fard & caſſolette depuis la tête juſqu'aux piés; c'eſt un mot de Seneque: *Noſti illos juvenes*, dit-il, *epiſt.* 95, *barbâ & comâ nitidos, de capſulâ totos*.

Mais j'aime ſingulierement le trait qu'il cite d'un *petit-maître* de Rome, qui ayant été porté par ſes eſclaves du bain dans une chaiſe-à-porteurs, trouva bon de leur demander d'un ton que nous imaginons entendre, *s'il étoit aſſis*, regardant comme une choſe au-deſſous de lui de ſavoir ce qu'il faiſoit. Il convient de tranſcrire ici tout le paſſage en original. *Audio quemdam ex delicatis, ſi modo deliciæ vocandæ ſunt, vitam & conſuetudinem diſcere, cum ex balneo inter manus elatus, & in ſellâ poſitus eſſet, dixiſſe interrogando*, jam ſedeo? *Nimis humilis & contempti hominis eſſe videtur quid faciat*. Seneque, *de brevitate vitæ, c. xij*. N'y auroit-il point de nos aimables qui euſſent fait paroli à ce *petit-maître* romain? pour moi, je crois qu'oui.

PETIT-OLONE, (*Comm. de toile*.) c'eſt le nom que l'on donne à une ſorte de toile de chanvre écrue, propre à faire des voiles de navire, & d'autres bâtimens de mer.

Cette toile ſe fabrique à Médrignac & aux environs de ce petit bourg de Bretagne; car il ne s'en fait point de cette eſpece dans la ville d'Olone en Poitou, quoiqu'elle en ait pris le nom, à cauſe que ce ſont les Olonois qui en firent les premiers le négoce.

Ces ſortes de toiles, qui ont vingt pouces de roi de largeur, ſe vendent à la piece, qui contient ordinairement quatorze à quinze aunes, meſure de Paris. *Dict. de comm.* (*D. J.*)

PETIT-PERE, (*Hiſt. monach.*) c'eſt ainſi qu'on nomme à Paris la congrégation des Auguſtins-Déchauſſés. La reine Marguerite, petite-fille de François I. les établit en 1608 au fauxbourg S. Germain. Le P. Hilarion, provençal, les établit ſept ans après à la porte de Mont-martre, à l'endroit qu'on appelle aujourd'hui *le quartier S. Joſeph*. Il y loua une vieille petite maiſon avec un petit jardin, dont il compoſa un hoſpice, & ce fut la pauvreté & la petiteſſe de cet établiſſement qui leur fit donner le nom de *Petits-Peres*, qui eſt un nom de compaſſion ſur la miſere de cette congrégation naiſſante; mais ils ne ſont plus dans ce cas-là. *Voyez* HERMITES, *des Auguſtins-Déchauſſés*. (*D. J.*)

PETIT-TEINT, (*Teinturier*.) nom que l'on donne en France à la communauté de cette ſorte de Teinturiers qui n'emploient que des drogues communes dans les teintures, & qui ne peuvent auſſi teindre que les moindres étoffes; au contraire des Teinturiers du grand & bon teint, à qui les bonnes étoffes ſont réſervées, mais qui auſſi ne doivent ſe ſervir que des meilleures drogues; c'eſt au ſujet du grand & du *petit-teint* que les ordonnances de M. Colbert ont grand beſoin d'être rectifiées. (*D. J.*)

PETIT-VENISE, (*Comm. de toile*.) nom que l'on donne à une eſpece de inge ouvré, qui ſe fabrique en Baſſe-Normandie. Il y a auſſi une autre ſorte de linge ouvré, appellée *roſette* ou *petite-veniſe*, qui vient de Flandres.

PETITE-GUERRE, eſt celle qui ſe fait par détachement ou par partis, dont l'objet eſt d'éclairer les démarches de l'ennemi, d'obſerver ſes mouvemens, de l'incommoder ou le harceler dans toutes ſes opérations, de ſurprendre ſes convois, établir des contributions, &c. Les détachemens ou les partis qu'on envoie ainſi à la guerre ſont compoſés de troupes légeres & des troupes régulieres, de cavalerie & d'infanterie, plus ou moins nombreuſes, ſuivant les différentes choſes qu'ils doivent exécuter. Cette guerre demande beaucoup d'intelligence & de capacité dans les officiers qui en ont le commandement. Ils doivent ſavoir diſtinguer le fort & le foible du camp & de la poſition de l'armée ennemie, & juger des avantages que la nature du terrein peut donner pour l'attaquer ou la ſurprendre, ſoit dans ſa marche ou dans les lieux où elle doit fourrager. Il faut auſſi qu'ils ſachent pénétrer les deſſeins de l'ennemi par ſes mouvemens, & qu'ils l'obſervent aſſez exactement pour n'être point trompés par de fauſſes manœuvres, dont l'objet ſeroit d'en impoſer & de ſurprendre l'armée qui lui eſt oppoſée.

Des partis ou détachemens conduits par des officiers habiles & expérimentés ſont abſolument néceſſaires pour la ſûreté de l'armée. Un général peut par ce moyen n'être jamais ſurpris, parce qu'il eſt toujours informé à tems de tous les mouvemens & de toutes les opérations de ſon adverſaire. Il lui rend les communications difficiles, de même que le tranſport des vivres & des munitions, & il trouve que le moyen d'étendre les contributions juſqu'à 30, 40, & même 50 lieues de ſon camp. Par le moyen des partis, on aſſûre auſſi les marches de l'armée, & l'on empêche l'ennemi de venir les troubler ou les inquiéter.

Lorſqu'il ne s'agit que de ſavoir de nouvelles de l'ennemi, les petits partis ſont plus commodes que les grands, parce qu'ils ont plus de facilité à ſe cacher & à roder avec moins d'inconvénient autour du camp ennemi, attendu la célérité avec laquelle ils peuvent s'en éloigner: ces petits partis doivent être de cavalerie. M. le maréchal de Saxe ne les vouloit point au-deſſus de cinquante hommes. Ils doivent marcher par les lieux les moins fréquentés & les plus détournés, ſe cacher ou s'embuſquer dans les bois & autres lieux fourrés de l'armée ennemie, & tâcher de faire des priſonniers. Ceux qui commandent ces partis doivent toujours ſe ménager une retraite aſſûrée, & faire enſorte de n'être point coupés & enlevés. On partage ſa troupe en petits détachemens qui ſe ſoutiennent les uns & les autres, de maniere que ſi les premiers ſont enlevés, les autres puiſſent ſe retirer.

Lorſque les partis ou les détachemens ſont deſtinés à établir des contributions, & à forcer de petites villes, châteaux & autres lieuex capables de quelque défenſe, on les fait plus nombreux. Leur conduite demande alors à-peu-près la même ſcience & la même intelligence que la guerre qui ſe fait entre les grandes armées. Il faut veiller avec d'autant plus de ſoin à la conſervation de ſa troupe & à éviter les ſurpriſes, qu'on ſe trouve environné d'ennemis de toutes parts qu'il eſt important de bruſquer les entrepriſes que l'on fait pour ne pas donner le tems à l'ennemi de raſſembler des troupes pour s'y oppoſer, & qu'il faut beaucoup de fermeté & une grande connoiſſance du pays pour éluder toutes les difficultés que l'ennemi peut employer pour s'oppoſer à la retraite. (*Q*)

PETIT-VIEUX, dans l'infanterie françoiſe eſt une expreſſion biſarre, qui ſert à diſtinguer les ſix régimens qui ſuivent les vieux corps. Parmi ces régimens, ceux de la Tour-du-Pin, Bourbonnois & Auvergne roulent enſemble de la même maniere que le font Champagne, Navarre & Piémont. *V.* RÉGIMENT. (*Q*)

PETITESSE, ſ. f. (*Gramm.*) *voyez l'article* PETIT. On dit la *petiteſſe* de la taille, & la *petiteſſe* de l'eſprit. La *petiteſſe* de l'eſprit eſt bien voiſine de la méchanceté. Il n'y a preſqu'aucun vice qu'elle n'accompagne, l'avarice, l'intolérance, le fanatiſme, &c.

PETITION, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſignifie *demande*; ce terme eſt ſur-tout uſité en matiere d'hérédité; par exemple, on dit que l'action en *pétition* d'hérédité dure trente ans.

Pétition de principe, c'eſt lorſqu'on fonde ſes demandes ſur de prétendus principes qui ne ſont point accordés. *Voyez ci-après* PLUSPETITION.

PETITOIRE, ſ. m. (*Juriſprud.*) c'eſt la conteſtation au fond ſur le droit qui eſt prétendu reſpectivement par deux parties à un héritage, ou droit réel, ou à un bénéfice.

Le

Le *pétitoire* eſt oppoſé au *poſſeſſoire*, lequel ſe juge par la poſſeſſion d'an & jour, au lieu que le *pétitoire* ſe juge par le mérite du fond ſur les titres & la poſſeſſion immémoriale.

L'action *pétitoire* ou au *pétitoire* ne peut être intentée par celui contre lequel la complainte ou réintégrande a été jugée qu'après la ceſſation du trouble, & que le demandeur a été rétabli avec reſtitution de fruits, & qu'il n'ait été payé des dommages & interêts, s'il lui en a été adjugé.

S'il eſt en demeure de faire taxer les dépens & liquider les fruits dans le tems ordonné, l'autre partie peut pourſuivre le *pétitoire*, en donnant caution de payer le tout, après la taxe & liquidation conformément à l'*article iv.* du *tit. XVIII.* de l'ordon. de 1667.

L'*article v.* du même *titre* porte que les demandes en complainte ou réintégrande ne pourront être jointes au *pétitoire*, ni le *pétitoire* pourſuivi, que le poſſeſſoire n'ait été terminé & la condannation exécutée; ce même article défend d'obtenir des lettres pour cumuler le *pétitoire* avec le poſſeſſoire.

En matiere de régale, la cour connoît du *pétitoire*, au lieu que dans les autres cas les juges ſéculiers ne prononcent que ſur le poſſeſſoire; mais cela revient au même, car quand le juge royal a maintenu en poſſeſſion, comme le poſſeſſoire eſt jugé ſur les titres, le juge d'égliſe ne peut plus connoître de *pétitoire*. *Voyez ci-devant* COMPLAINTE, MAINTENUE, & *ci-après* POSSESSOIRE, RÉINTÉGRANDE. (*A*)

PETIVERE, ſ. f. *petiveria*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante dont la fleur eſt compoſée de quatre pétales diſpoſés preſqu'en forme de croix. Il s'éleve du fond du calice un piſtil, qui devient dans la ſuite un fruit découpé ou plutôt échancré à ſa partie ſupérieure; il reſſemble à une beſace renverſée, & il renferme une ſemence oblongue. Plumier, *nova plant. amer. gener. Voyez* PLANTE.

Voici les caracteres: ſa fleur eſt compoſée de quatre pétales, diſpoſés preſque en forme de croix. Il s'éleve du calice un piſtil qui ſe change en un fruit découpé à ſon ſommet, & qui a la figure d'un bouclier renverſé; ce fruit eſt rempli de ſemences oblongues.

Cette plante eſt très-commune à la Jamaïque, aux Barbades, & dans les autres îles des Indes occidentales, où elle croit abondamment dans tous les taillis. Comme elle conſerve long-tems ſa verdure, elle attire les beſtiaux; mais elle donne à leur lait une odeur forte, deſagréable, approchante de celle de l'ail ſauvage.

Le P. Plumier ayant découvert cette plante en Amérique, lui donna le nom de *petivere* pour honorer la mémoire de cet apothicaire & fameux botaniſte anglois. On ne connoît qu'une ſeule eſpece de cette plante nommée, par le P. Plumier, *petiveria ſolani foliis, loculis ſpinoſis*. (*D. J.*)

PÉTONCLE, ſ. m. (*Conchyliolog.*) *pétongle* dans quelques côtes de France, en latin *pectunculus*, en anglois *cockles*. Coquille bivalve, de la famille des peignes. *Voyez* PEIGNE.

Liſter cependant diſtingue le *pétoncle* de peigne; le *pétoncle*, dit-il, n'a point d'oreille, mais comme il y a divers *pétoncles* qui en ont, ſa diſtinction ne me paroît pas juſte. *Voyez* cependant ſon ſyſtème ſur ce ſujet au *mot* COQUILLE.

Le *pétoncle* eſt recherché pour le coquillage qui eſt un des meilleurs de la mer, ſoit qu'on le mange cuit, ſoit qu'on le mange crud; c'eſt auſſi, je crois, de ce coquillage que parle Horace, quand il dit que „ Tarente, ſéjour de la molleſſe, ſe vante d'avoir les *pétoncles* les plus délicats.

Pectinibus *patulis jactat ſe molle Tarentum.*
Sat. 4. *l. II.*

Le *pecten* de Tarente eſt celui que les Italiens appellent *romia*, qui a deux coquilles cannelées & ouvragées. La coquille du *pétoncle* eſt compoſée de deux pieces; le ligament à reſſort qui les aſſemble & qui ſert à les ouvrir eſt du côté du ſommet. Quelques *pétoncles* n'ont point d'oreilles, d'autres en ont une, & d'autres deux; il y en a qui en différens endroits ſont armés de petites pointes. La variété eſt auſſi très grande dans la couleur de ces ſortes de coquilles; les unes ſont entierement blanches, d'autres rouges, d'autres brunes, & d'autres tirent ſur le violet. Enfin on en voit où toutes ces couleurs ſont diverſement combinées.

Le poiſſon de cette coquille eſt un des fileurs de la mer, ayant la puiſſance de filer, c'eſt-à-dire de former des fils comme la moule, mais ils ſont beaucoup plus courts & plus groſſiers; on n'en peut tirer aucun uſage, ils ne ſervent qu'à fixer le coquillage à tout corps qui eſt voiſin, ſoit que ce ſoit une pierre, un morceau de corail, ou quelque coquille.

Tous ſes fils partent, comme ceux des moules, d'un tronc commun; ils ſortent de la coquille dans les *pétoncles* qui n'ont qu'une oreille un peu au-deſſous de cette oreille. Pour prouver qu'il eſt libre à ce coquillage de s'attacher quand il lui plaît avec ſes fils, il ſuffit de dire que ſouvent, après une tempête, on en trouve dans des endroits où l'on n'en trouvoit pas les jours précédens, & que ces coquilles qu'on trouve ſont ſouvent attachées à de groſſes pierres immobiles.

On prouve de reſte que ces coquillages forment leurs fils de la même maniere que les moules forment les leurs, en remarquant qu'ils ont une filiere aſſez ſemblable à celle de la moule, quoiqu'elle ſoit plus courte, & qu'elle ait un canal plus large; auſſi le poiſſon du *pétoncle* file des fils plus courts & plus gros que la moule. (*D. J.*)

PÉ-TONG, (*Hiſt. nat. Minéral.*) les jéſuites, miſſionnaires à la Chine, diſent que l'on trouve dans la province de Yun-Nan une eſpece de métal, appellé *pétong* par les Chinois; on ne nous apprend rien ſur ce métal, ſinon qu'il eſt blanc à ſon intérieur, ainſi qu'à ſon extérieur, & que d'ailleurs il a beaucoup de rapport avec le cuivre ordinaire. Peut-être cette ſubſtance n'eſt-elle qu'une pyrite arſénicale dont la couleur eſt blanche, mais elle n'a aucune des propriétés du cuivre.

PETORRITUM, ſ. m. (*Antiq. rom.*) char des anciens Romains à quatre roues. On veut que ſon nom ſoit grec œblien, *πετόρες*, *quatre*, & qu'il paſſa des Phocéens de Marſeille à Rome, mais il y a plus d'apparence qu'il eſt purement gaulois; *peten-ridom* ſignifie encore aujourd'hui la même choſe en flamand.

PÉTOVIO, (*Géog. anc.*) on écrit ce nom fort diverſement, ſavoir *Petevio*, *Petavio*, *Petobio*, *Pœtovium*, *Pætevio* & *Pætovio*, ville de la haute Pannonie, ſelon Tacite, *hiſt. l. III. c. j.* il dit que la treizieme région avoit ſon quartier d'hiver à *Pétovio*. La poſition que l'itinéraire d'Antonin & la table de Peutinger donnent à cette place fait juger que c'eſt aujourd'hui la ville de Petaw ſur la Drave. (*D. J.*)

PETRA, (*Géog. anc.*) ce mot en grec & en latin, veut dire une *roche*, un *rocher* ou une *pierre*. On l'a appliqué à différens lieux, à cauſe de leur ſituation ſur un rocher, ou parce qu'ils étoient environnés de rochers, ou parce qu'ils avoient quelque autre rapport à un ou pluſieurs rochers.

1°. *Petra*, ville capitale de l'Arabie Pétrée, autrefois capitale de ce qu'on appelloit l'*ancienne Paleſtine*. Strabon, *lib. XVI.* dit qu'elle étoit la métropole des Nabathéens; qu'elle étoit ſituée dans une plaine arroſée de fontaines, & toute environnée de rochers: enfin que les Minéens & les Gerréens débitoient leurs parfums aux habitans. Pline, *liv. VI. c. xxviij.* en parle à-peu-près de même; mais le géographe de Nubie, *nubicus*, *climat. III. part. V.* aſſure que la plupart des maiſons de *Petra* étoient creuſées dans le roc.

2. *Petra*, lieu de l'Elide. Pauſanias, *l. VI. c. xxiv.* le place au voiſinage de la ville Elis, & dit que le ſépulcre de Pyrrhon, fils de Piſtocrate, étoit dans ce lieu.

3°. *Petra*, rocher habité dans la Sogdiane. Quinte-Curſe, *lib. VII. c. xj.* dit qu'Arimazes le défendoit avec trente mille hommes armés.

4°. *Petra*, ville de la Colchide au pays des Laziens. Cet endroit, dit Procope, n'étoit autrefois qu'un village ſans nom, ſur le bord du Pont Euxin; mais il devint une ville conſidérable ſous l'empereur Juſtinien qui le fortifia & l'emplifia.

5°. *Petra*, lieu élevé proche de Dyrrachium; cet endroit, ſuivant Céſar, formoit une baie médiocre, où les vaiſſeaux étoient à l'abri de certains vents.

6°. *Petra*, ville de Sicile, nommée par Silius Italicus *Petræa*. Le nom des habitans étoit *Petrini*.

7°. *Petra*, ville de la Pierrie, ſelon Tite-Live, *lib. XXXIX. c. xxvj.*

8°. *Petra*, ville de la Médie, ſelon le même Tite-Live, *l. XL. c. xxij.*

9°. *Petra Achabron*, ville de la Galilée ſupérieure, ſelon Joſephe, *de bel. l. II. c. xxv.*

10°. *Petra diviſa*, nom que donne le premier livre des Rois, *c. xxiij. v.* 28. au rocher, ou à la montagne du déſert de Mahon.

11°. *Petra inciſa*, lieu de Phénicie, au voiſinage de l'ancienne Tyr; il étoit entre Capharnaum & Dora, deux villes maritimes. (*D. J.*)

PETRA, (*Géog. mod.*) ville de l'île de Métélin, qui n'étoit plus qu'un méchant village avec un port, du tems

tems de Tournefort; le capitaine Hugues Creveliers avoit pillé cette ville en 1676, & en avoit emporté de grandes richeſſes.

PETRAS, (*Géog. mod.*) nom moderne de Pélion montagne de Theſſalie. *Voyez* PÉLION. (*D. J.*)

PETREAU, ſ. m. (*Jardinage.*) eſt le peuple qui croît au pié des poiriers & pommiers, & qui ſert à les replanter & à les produire.

PETREL, ſ, m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) PINÇON DE MER, OISEAU DE TEMPÊTE, *plautus minimus procellarius*, *Klein*; oiſeau qui a ſix pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & un pié d'envergure; les aîles étant pliées excedent de plus d'un pouce le bout de la queue; le bec eſt noir & il a un pouce de longueur; les narines ſe trouvent placées dans un tubercule qui eſt au milieu de la piece ſupérieure du bec; le ſommet de la tête & le dos ſont noirâtres; il y a ſur le croupion une grande tache blanche; le ventre & les aîles ont une couleur moins foncée que celle du dos; la queue a un pouce & demi de longueur, elle eſt compoſée de douze plumes qui ſont toutes brunes; les piés & les jambes ont une couleur brune foncée. On a donné au *petrel* le nom d'*oiſeau de tempête*, parce qu'il vient ſe cacher derriere les vaiſſeaux qui ſont en mer, lorſqu'on eſt menacé d'une tempête. *Hiſt. nat. des oiſeaux par* Derham, *tom. III. Voyez* OISEAU.

PÉTREUX, *en Anatomie*, nom de l'apophyſe pierreuſe de l'os temporal; on la nomme auſſi *le rocher*. *Voy.* TEMPORAL.

Le ſinus *petreux* de la dure mere ſont au nombre de ſix, trois de chaque côté; un antérieur ſur l'angle antérieur du rocher; un moyen ou angulaire, ſur l'angle poſtérieur ſupérieur du rocher, & un inférieur. Les deux inférieurs achevent avec les ſinus occipitaux, le ſinus circulaire autour du grand trou occipital. *Voyez* ROCHER.

PETRÆA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom donné par Houſton à un genre de plante, en l'honneur du lord Petre: en voici les vrais caracteres d'après Linnæus. Le calice particulier de la fleur eſt large, coloré, & compoſé d'une ſeule feuille, diviſée en cinq ſegmens obtus & déployés; ils ſubſiſtent avec le fruit; la fleur eſt irréguliere, plus petite que le calice, & monopétale; les étamines ſont quatre filets inégaux en grandeur, mais tous cachés dans le calice de la fleur; les boſſettes des étamines ſont ſimples; le germe du piſtil eſt ovale; le ſtile eſt ſimple & de la longueur des étamines; enfin le ſtile du piſtil eſt obtus. (*D. J.*)

PÉTRICHERIE, ſ. f. (*Pêcherie.*) terme de marine qui ſe dit de tout l'appareil qui ſe fait pour la pêche des morues, comme chaloupes, hameçons, couteaux, lignes, &c. Les Baſques & les autres Terre-neuviers qui vont à cette pêche, ont emprunté ce mot des Eſpagnols qui appellent *petrechos*, un équipage de guerre ou de chaſſe.

PÉTRIFIANT, adj. (*Phyſiq.*) une choſe qui a la faculté de pétrifier, ou de changer les corps en pierres. *Voyez* PIERRES.

Les Phyſiciens parlent d'un principe *pétrifiant*, d'un eſprit *pétrifiant*, d'un ſuc *pétrifiant*. Les eaux ou fontaines *pétrifiantes*, ſont celles qui contenant des parties pierreuſes diſſoutes, & qui y nagent, les dépoſent ſur le bois, ſur les feuilles, & ſur d'autres corps qu'on y plonge; de ſorte qu'après que ces parties s'y ſont durcies en une eſpece de croûte, on regarde ordinairement ce qui en réſulte comme des *pétrifications*, *Voyez* FONTAINE, PÉTRIEICATION.

PÉTRIFICATION, ſ. f. (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) c'eſt une opération de la nature, par laquelle un corps du regne végétal, ou du regne animal, eſt converti en pierre, en conſervant toujours la forme qu'il avoit auparavant.

Toutes les pierres ne ſont formées que par la réunion de molécules terreuſes qui ont été ou diſſoutes, ou détrempées dans de l'eau, *voyez l'article* PIERRES. C'eſt donc aux eaux ſeules que l'on doit attribuer la *pétrification*; ainſi il s'agit d'examiner de quelle maniere cette opération ſe fait. Nous prendrons pour exemple le bois, & nous allons conſidérer comment cette ſubſtance, dont le tiſſu eſt lâche en comparaiſon de celui des pierres, peut devenir un corps dur, peſant & compacte, ſans rien perdre de ſa forme.

Le bois, ſuivant les analyſes, eſt compoſé; 1°. d'une terre qui lui ſert de baſe, ainſi qu'à tous les corps de la nature; 2°. d'une portion d'eau qui entre dans ſa combinaiſon; 3°. d'une ſubſtance que l'on nomme *extractive*, qui eſt ou une gomme, ou une réſine, ou qui eſt l'une & l'autre à la fois; 4°. d'une ſubſtance ſaline, qui eſt tantôt de la nature du vitriol, tantôt de celle du nitre, tantôt de celle du ſel marin. Le bois eſt formé par l'aſſemblage d'un amas de filets ou de fibres, qui ſont autant de tuyaux qui donnent paſſage à la ſeve; & il eſt rempli de pores qui vont du centre à la circonférence. Lorſqu'un morceau de bois eſt enfoui en terre, il ne tarde point à être pénétré par l'eau; ce fluide en s'inſinuant par ſes pores & ſes fibres, diſſout peu-à-peu les ſubſtances dont il eſt le diſſolvant, telles que les parties ſalines, les parties gommeuſes, &c. & s'unit avec l'eau qui étoit déjà contenue dans le bois, & qui faiſoit partie de ſa combinaiſon; par ce moyen il ſe fait une décompoſition du bois, ſes parties ſe détachent les unes des autres; les pores & les tuyaux ſe dilatent & s'agrandiſſent, l'eau y entre comme dans une éponge. Quoique privé de pluſieurs de ſes principes, le bois conſerve ſon tiſſu & ſa forme, il lui reſte encore la terre qui lui ſert de baſe. En effet lorſqu'on brûle une plante avec précaution, c'eſt-à-dire en la garantiſſant du vent, il reſte une cendre qui eſt pour ainſi dire le ſquelette de la plante; & cette cendre n'eſt autre choſe que la terre & la partie ſaline de cette même plante. L'eau en circulant ſans ceſſe dans ces fibres ou tuyaux vuidés, y dépoſe peu-à-peu les molécules terreuſes dont elle-même eſt chargée; ces molécules ſe combinent avec celles qui entroient dans la combinaiſon du bois, elles s'y moulent, elles rempliſſent, & à l'aide de l'évaporation, ces molécules accumulées ſe lient les unes avec les autres, & le bois changé en pierre conſerve la même forme qu'il avoit auparavant. Alors le bois devient une maſſe de pierre qui eſt ou calcaire, ou argilleuſe, ou de la nature du caillou & de l'agate, ſuivant la nature des molécules terreuſes que les eaux ont ou diſſoutes, ou détrempées, & qu'elles ont charriées & dépoſées dans les fibres du bois.

Pour que cette opération ſe faſſe, il eſt aiſé de concevoir qu'il faut que la terre dans laquelle eſt renfermé le corps qui doit ſe pétrifier, ne ſoit ni trop ſeche, ni trop humide. Trop d'eau pourriroit le bois trop promptement, & le réduiroit en terre, avant que les molécules euſſent eu le tems de ſe diſpoſer peu-à-peu, & de ſe lier les unes aux autres. D'un autre côté, un terrein trop ſec ne fourniroit point l'eau qui, comme on a vu, eſt abſolument néceſſaire à la *pétrification*. L'eau ne doit point être en mouvement, parce qu'elle ne pourroit point dépoſer les molécules dont elle eſt chargée. Enfin il faut que le corps qui doit ſe pétrifier, ſoit garanti du contact de l'air extérieur, dont le mouvement trop violent nuiroit au travail de la nature.

Quelques perſonnes n'admettent point de *pétrification* véritable; elles paroiſſent fonder leur ſentiment ſur une diſpute de mots. Il eſt bien certain que toutes les parties du bois ne ſont point converties en pierre, il n'y a que celles qui ſont terreuſes qui ſoient propres à entrer dans la nouvelle combinaiſon qui ſe produit. Quant aux autres principes, après avoir été chaſſés, ils ſont remplacés par les molécules que les eaux dépoſent: c'eſt ce remplacement que l'on appelle *pétrification*. Dans ce ſens, il y auroit de l'abſurdité à nier l'exiſtence des *pétrifications*. En effet, on a trouvé en pluſieurs endroits de la terre, des arbres entiers pétrifiés, avec leurs branches & leurs racines. On appercevoit en les coupant, les cercles annuels de leur croiſſance; on en a des morceaux ſur leſquels on voit diſtinctement qu'ils ont été rongés par les vers; d'autres portent des marques viſibles de la coignée & de la ſcie. Enfin ce qui doit fermer la bouche à l'incrédulité, on a trouvé quoique rarement, des morceaux de bois dont une portion étoit encore dans l'état d'un bois véritable & propre à brûler, tandis qu'une autre portion étoit changée en agate, ou en une pierre d'une autre eſpece.

Ce qui vient d'être dit du bois peut s'appliquer aux parties des animaux qui ſe pétrifient. Les animaux ont ainſi que les végétaux, une terre qui leur ſert de baſe; c'eſt cette terre qui forme leurs os, les coquilles, ils contiennent encore des parties ſalines & aqueuſes; ils ſont remplis de fibres & de pores qui peuvent admettre les eaux de la terre; ces eaux peuvent dépoſer dans les pores & interſtices de ces ſubſtances animales, les molécules terreuſes dont elles ſont chargées & qui s'y durciſſent peu-à-peu. Les ſubſtances animales qu'on trouve le plus ordinairement pétrifiées, ſont les coquilles, les madrépores, les oſſemens de poiſſons; cela eſt aſſez naturel, vu que ces ſubſtances ont déjà par elles-mêmes beaucoup d'analogie avec les pierres, étant compoſées pour la plus grande partie, de molécules terreuſes & calcaires. A l'égard des parties graſſes & charnues des animaux, elles ſont d'un tiſſu trop lâche, & trop ſujettes à la pourriture, pour pouvoir donner le tems aux eaux de dépoſer la matiere lapidifique dans leurs fibres.

Quant aux *pétrifications* des quadrupedes, elles doivent être très-rares, ſi tant eſt qu'il en exiſte: on trou-

ve aſſez ſouvent leurs oſſemens enfouis en terre, mais ils ne ſont point pétrifiés pour cela; on doit ſur-tout regarder comme très-incertain ce qui a été rapporté par quelques auteurs, d'un cadavre humain pétrifié que l'on dit avoir été trouvé en 1583 aux environs de la ville d'Aix en Provence: on peut en dire autant des hommes pétrifiés que l'on prétend avoir été trouvés dans une montagne de la Suiſſe; ces hommes, dit-on, faiſoient partie de l'équipage d'un vaiſſeau qui fut trouvé avec ſes agrêts au même endroit. Ces faits ſont auſſi fabuleux que la prétendue ville de Bidoblo en Afrique, dont on nous conte que tous les habitans ont été pétrifiés. Le merveilleux de cette hiſtoire diſparoîtra ſi l'on fait attention que ſouvent les voyageurs qui paſſent dans les endroits ſablonneux de l'Arabie & de la Lybie, ſont tout d'un coup enſevelis ſous des montagnes de ſable que le vent éleve; quelques ſiecles après on retrouve leurs cadavres durcis & deſſéchés, évenement qui a pu arriver aux habitans de la ville de Bidoblo.

Un grand nombre d'auteurs nous parlent d'oſſemens de quadrupedes pétrifiés; cependant en regardant la choſe de près, on trouvera que rien n'eſt moins decidé que leur exiſtance, & l'on verra que les oſſemens des quadrupedes que l'on rencontre en terre, ſont ou dans leur état naturel, ou ſimplement rongés & calcinés. *Voyez les articles* OSSEMENS FOSSILES, IVOIRE FOSSILE, *&c.* Cependant il peut ſe faire que ces os, par leur ſéjour dans la terre, aient acquis une dureté beaucoup plus grande qu'ils n'avoient auparavant, mais cela n'autoriſe point à les mettre au rang des *pétrifications*.

On a auſſi raiſon de ſe défier des prétendus oiſeaux pétrifiés avec leurs œufs, que l'on aſſure ſe trouver au pays de Heſſe dans le Weſterwald, dans une montagne appellée *Volgelsberg*. On doit porter le même jugement des crapaux, des lézards, & même des ſerpens pétrifiés qui ſe ſont quelquefois trouvés en terre; quant aux ſerpens il y a lieu de ſoupçonner que des gens peu inſtruits auront pû être trompés par des cornes d'ammon, qui reſſemblent aſſez à un ſerpent entortillé.

La choſe eſt beaucoup plus certaine pour les animaux marins, & l'on eſt aſſuré qu'il s'en trouve de pétrifiés; près des villages de Mary & de Liſy, dans le voiſinage de Meaux on trouve une grande quantité de crabes pétrifiés; on rencontre en pluſieurs autres endroits des dents & des palais de poiſſons pétrifiés, *&c.* au point de donner des étincelles lorſqu'on les frappe avec un briquet. Telles ſont les pierres que l'on nomme *crapaudines*, *gloſſopetres*, *&c. Voyez ces articles*. Les belemnites, les cornes d'ammon, les ourſins ou échinites, & un grand nombre de coquilles & de litophytes ſont ſouvent véritablement pétrifiés; on en voit qui ſont entierement changés en cailloux ou en agathe; d'autres ont ſervi de moule à la matiere lapidifique qui a été reçue dans l'intérieur de ces corps; mais ce ſeroit ſe tromper que de mettre tous les corps marins qui ſe trouvent dans le ſein de la terre au rang des *pétrifications*; quelques-uns de ces corps n'ont éprouvé aucune altération, d'autres ont été ſimplement rongés, ont perdu leur liaiſon, ce qui ne peut paſſer pour un changement en pierre; d'où l'on voit que l'on ne doit pas donner indiſtinctement le nom de *pétrification* à toutes les coquilles ou corps marins qui ſe trouvent enfouis dans les couches de la terre. *Voyez l'article* FOSSILE. Lorſqu'on veut parler avec exactitude, il ſeroit à propos de diſtinguer même les pierres qui ſont venues ſe mouler dans l'intérieur des coquilles ou des corps marins, des vraies *pétrifications*. En effet, on voit ſouvent des pierres ainſi formées ou moulées, qui ſont encore enveloppées de la coquille qui a ſervi de moule à la matiere lapidifique, la coquille elle-même n'a point été changée, elle eſt ſouvent dans ſon état naturel. Il ne faut point croire non plus que l'animal qui logeoit dans ces coquilles ait été converti en pierre, tout ce qu'on peut dire, c'eſt que le ſuc pierreux eſt venu occuper la place de l'animal.

Ce ſeroit encore ſe tromper que de prendre pour une vraie *pétrification* les incruſtations ou croûtes pierreuſes qui ſe forment à l'entour de quelques ſubſtances qui ont ſéjourné quelque tems au fond de certaines eaux; les molécules terreuſes contenues dans ces eaux ſe ſont dépoſées ſur les feuilles ou les plantes, & les ont couvertes d'un enduit qui s'eſt durci & changé en pierre, en conſervant la forme du corps ſur lequel ces molécules ſe ſont dépoſées, tandis que le corps lui-même s'eſt pourri & a diſparu. *Voyez* INCRUSTATION.

On ne doit pas non plus confondre avec les *pétrifications*, les empreintes des végétaux ou des poiſſons qui ſe trouvent ſur quelques pierres; la pierre porte ces empreintes, étant dans un état de molleſſe, a pris la figure du corps qu'elle enveloppoit, elle s'eſt durcie peu-à-peu, & le corps qui a fait l'empreinte a ſouvent entierement diſparu. *Voyez* PHYTOLITES & TYPOLITES.

Enfin on ne peut donner le nom de *pétrifications* aux pierres à qui des circonſtances fortuites ont fait prendre dans le ſein de la terre des formes biſarres, qui peuvent quelquefois avoir de la reſſemblance avec des corps étrangers au regne minéral. *Voyez l'article* JEUX DE LA NATURE.

Les vraies *pétrifications* ſont donc les ſubſtances, ſoit animales, ſoit végétales, qui ont été pénétrées & imbibées du ſuc pierreux, qui eſt venu remplacer les principes dont ces corps étoient originairement compoſés, ſans changer leur ſtructure & leur tiſſu. Une infinité d'exemples nous prouvent que la terre renferme des *pétrifications* de cette eſpece, elles portent ſi diſtinctement la forme du corps animal ou végétal qu'elles étoient originairement, qu'il eſt impoſſible de s'y tromper; c'eſt ainſi que nous avons un grand nombre de bois pétrifiés. En Franche-Comté, près de Salins, on a trouvé une aſſez grande quantité de noix & de noiſettes entierement changées en pierre. On a trouvé auſſi des châtaignes, des pommes de pin, & d'autres fruits ſemblables véritablement pétrifiés; mais il faut convenir que l'on voit ſouvent dans les collections des curieux des pierres que l'on veut faire paſſer pour des *pétrifications*, & qui ne ſont réellement redevables de leur figure qu'à des effets du haſard.

Quelques naturaliſtes ont été très-curieux de ſavoir combien la nature employoit de tems à la *pétrification*, ils ont cru que cela pourroit faire connoître l'antiquité de notre globe. L'empereur François I. actuellement regnant dont le goût pour l'hiſtoire naturelle eſt connu de tout le monde, fit tirer du Danube un pilotis qui avoit ſervi à un pont que Trajan a fait bâtir ſur ce fleuve en Servie. Ce pilotis étoit pétrifié tout autour à-peu-près d'un travers de doigt d'épaiſſeur. Il paroit que cette voie ſeroit très-peu ſure pour nous faire découvrir l'âge du monde, vû que certaines eaux ſont plus chargées que d'autres de molécules lapidifiques, certains terreins peuvent être plus propres que d'autres à la *pétrification*, & quelques ſubſtances peuvent être plus diſpoſées que d'autres à recevoir les ſucs pétrifians; nous en avons un exemple dans le lac d'Irlande, que l'on nomme *Loughneagh*. Voyez *cet article*. (—)

PÉTRIN, ſ. m. (*Boulang.*) eſt une eſpece de coffre dans lequel on pétrit le pain. Il eſt fermé d'un couvercle qu'on appelle *tour*, parce qu'il ſert à tourner le pain, & qui eſt environné tout autour, excepté ſur le devant, d'une bordure de planche haute d'environ trois pouces, qui va toujours en rétréciſſant ſur les côtés juſqu'à la hauteur du devant. *Voy. la fig. Pl. du Boulanger.*

PÉTRINAL *ou* POITRINAL, ſ. m. (*Art. milit.*) étoit, ſelon Nicot, une eſpece d'arquebuſe plus courte que le mouſquet, mais de plus gros calibre, qui à cauſe de ſa peſanteur étoit attaché à un large baudrier pendant en écharpe de l'épaule, & couché ſur la poitrine de celui qui le portoit. On appelloit *poitrinatier* l'homme de guerre qui ſe ſervoit du *poitrinal* dans le combat. Il eſt fait mention de cette arme dans une relation du ſiége de Rouen par Henri IV. en 1592; il y a long-tems qu'elle n'eſt plus en uſage. (*Q*)

PETRINIA, (*Géog. mod.*) petite ville de la Croatie, ſur la riviere de Pétrinia, qui ſe jette dans le Kulpe; elle appartient à la maiſon d'Autriche, a été bâtie en 1592, & eſt à ſept lieues E. de Carleſtadt. *Long.* 34. 15. *lat.* 45. 46. (*D. J.*)

PETRINUM SINUESSANUM, (*Géogr. anc.*) lieu d'Italie, dans la Campanie. Horace, *l. I. epiſt. v. v. 5.* en fait mention. Il promet à Torquatus du vin qui croiſſoit entre Minturne & Sinueſſe, dans le lieu qu'il appelle *Petrinum Sinueſſanum*: c'étoit vraiſſemblablement une montagne qui commandoit la ville de Sinueſſe, & où il y a maintenant un bourg avec un petit fort qu'on nomme *Rocca di monté Ragoné*, où l'on cueilloit autrefois un des meilleurs vins de l'Italie.

PÉTROCORES, LES, (*Géogr. anc.*) *Petrocorii*, peuples de la Gaule, dont Jules-Céſar fait mention parmi les Celtes, & qu'Auguſte comprit dans l'Aquitaine. Ils habitoient les pays que renferment les dioceſes de Périgueux & de Sarlat; car Sarlat a été tiré de l'ancien diocèſe de Périgueux; le nom moderne de ces peuples eſt corrompu de l'ancien: on les appelle préſentement *Périgourdins*; le pays ſe nomme *Périgord*, & leur capitale *Périgueux*.

PEROMANTALUM, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule lyonnoiſe. L'itinéraire d'Antonin la met ſur la route de *Cæſaromagus* (Beauvais), *à Lutetia*. Il marque de

de *Petromantalum* à *Briva Iſaræ* (Pontoiſe), quatorze lieues gauloiſes; ainſi, ſelon M. l'abbé Belley, *Mém. des Inſcr. tom. XIX. in*-4°. c'eſt peut-être Magny. M. de Valois croit qu'il faut placer *Petromantalum* à Mante, mais on a de la peine à croire que la grande route de Beauvais à Paris eût deſcendu juſqu'à Mante, pour paſſer enſuite à *Briva Iſaræ* (Pontoiſe): cependant ſi les différentes diſtances de l'Itineraire convenoient à Mante, l'opinion de M. de Valois ſeroit plus que probable (*D. J.*)

PÉTRIR, (*Boulang.*) c'eſt mêler l'eau, le levain & la farine, & former à bras ou autrement la pâte à faire le pain. L'avantage principal de *pétrir* conſiſte à diſtribuer également l'air, l'eau & le levain dans tout le corps de la pâte, afin que la fermentation s'établiſſe par-tout, en même tems & également dans la maſſe. En conſéquence plus le pain eſt *pétri*, meilleur il eſt, plus il y a d'yeux. Les yeux du pain ſont-ils formés par l'eau miſe en expanſion par l'action du feu, tandis que le pain cuit ou par la dilatation de l'air enfermé dans la pâte, en le *pétriſſant*? c'eſt ce qui n'eſt pas encore déterminé. Il eſt sûr que le pain mal *petri* eſt lourd, mal-ſain, & ſans yeux. Qant à ces bulles qu'on voit ſe former à la pâte tout en la *pétriſſant*, je me trompe fort, ou c'eſt l'effet d'un commencement de fermentation, dans lequel une portion d'air ſe ſépare, comme il arrive dans toute autre fermentation, dans un fluide même où l'on voit des bulles ſe former. Or ces bulles ſont, toutes choſes égales d'ailleurs, le phénomène même des yeux formés dans la pâte & pendant qu'on la *pétrit*, & quand elle cuit au four.

PETROBRUSIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte d'hérétiques qui parurent en France vers l'an 1126, & qui prirent ce nom de leur chef *Pierre de Bruys*, provençal.

Un moine nommé *Henri* ſe mit auſſi à leur tête, ce qui leur fit donner le nom d'*Henriciens*. *Voyez* HENRICIENS.

Pierre le vénérable abbé de Cluny a fait un traité contre les *Petrobuſiens*, dans la préface duquel il réduit leurs erreurs à cinq chefs principaux. 1°. Ils nioient que le baptême fut néceſſaire ni même utile aux enfans avant l'âge de raiſon, parce que, diſoient ils, c'eſt notre propre foi actuelle qui nous ſauve par le baptême. 2°. Qu'on ne devoit point bâtir d'égliſes, mais au contraire les détruire, les prieres étant ſelon eux auſſi bonnes dans une hôtellerie que dans un temple, & dans une étable que ſur un autel. 3°. Qu'il falloit bruler toutes les croix, parce que les chrétiens devoient avoir en horreur tous les inſtrumens de la paſſion de Jeſus-Chriſt leur chef. 4°. Que Jeſus-Chriſt n'eſt pas réellement préſent dans l'Euchariſtie. 5°. Que les ſacrifices, les aumônes & les prieres, ne ſervent de rien aux morts.

On les a auſſi accuſés de manichéiſme, & ce n'eſt pas à tort, car il eſt prouvé qu'ils admettoient deux principes comme les anciens manichéens, il l'eſt par Roger de Hoveden dans ſes annales d'Angleterre, qu'à l'exemple de ces hérétiques, les *Petrobruſiens* ne recevoient ni la loi de Moïſe, ni les prophetes ni les Pſeaumes, ni l'ancien Teſtament, & par Radulphe Ardens, auteur du xj. ſiecle, qui rapporte que les hérétiques d'Agenois ſe vantant de mener la vie des apôtres, diſent qu'ils ne mentent point; & ne jurent point, condamnent l'uſage des viandes & du mariage, rejettent l'ancien Teſtament & une partie du nouveau, & ce qui eſt de plus terrible *admettent deux créateurs*, diſent que le ſacrement de l'autel n'eſt que du pain tout pur, mépriſent le bâptême & la reſurrection des morts; or ces hérétiques d'Agenois du XIe n'étoient autres que les *Petrobruſiens* & les *Henriciens* dont la ſecte s'étoit répandue én Gaſcogne & dans les provinces voiſines, & c'étoient là ſans doute des Manichéens bien marqués, dit M. Roſnet, *Hiſt. des Variat. liv. XI. num.* 42. *pag.* 146. *tom. II.* C'eſt donc à tort que M. Chambers accuſe le P. Langlois d'avoir voulu par un faux zele noircir les *Petrobruſiens* d'une accuſation de manichéiſme; c'eſt contre les auteurs contemporains qu'il faudroit intenter cette accuſation; mais on ſait le motif qui porte les Proteſtans à écarter ce ſoupçon de manichéiſme des hérétiques qui dans le xj. ſiecle ont nié la préſence réelle, & l'on peut voir ce que M. Boſſuet a répondu à ce ſujet au miniſtre la Roque. *Hiſt. des Variat. tom. II, Liv. XI. n. c. xxx. & ſuiv. pag.* 199. *& ſuiv.*

PETRO-JONNITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) nom de quelques ſectaires aſſez obſcurs, ainſi nommés d'un certain *Pierre Jean* ou *Piere fils de Jean*, qui parut dans le xij. ſiecle. Ses opinions ne furent connues qu'après ſa mort, & ſon cadavre fut déterré & brulé.

Ses erreurs ſe réduiſoient à dire que lui ſeul avoit la connoiſſance du vrai ſens dans lequel les apôtres avoient prêché l'évangile, que l'ame raiſonnable n'étoit point la forme du corps, qu'aucune grace ne nous eſt infuſe par le baptême, & que Jeſus-Chriſt étoit encore vivant ſur la croix lorſqu'on perça la côté avec une lance, *Prateol.*

PÉTROL, ſ. m. (*Hiſt. nat. des huiles minér.*) on diſoit auparavant *pétréol*; en italien *petroglio*, en anglois *petroly* ou *rock-oil*. Huile minérale, ſubtile, inflammable, d'une odeur forte de bitume, & de différente couleur.

Les hommes rapportent tout aſſez volontiers à leurs goûts, ou à leurs paſſions. Il y a peu de nos dames qui ignorent la cauſe à laquelle Rouſſeau attribue la mort de l'amoureux fils d'Alcmene, & peut être penſent-elles comme ce poëte. Pour moi qui ne ſonge qu'à la nature du *pétrol*, & qui ſuis rempli des détails qu'en racontent divers auteurs; je m'imagine avec quelques-uns d'eux, que la robe fatale qu'on ſuppoſoit teinte du ſang de Neſſus, & que Déjanire envoya enſuite à Hercule, de même que celle que Médée envoya à Glaucé, causerent la mort du raviſſeur d'Iole, & de la fille de Créon, parce que ces deux robes avoient été trempeés dans le *pétrol*, qu'on trouvoit aux environs de Babylone.

Ce *pétrol* ou ce naphte de Babylone, étoit d'une nature ſi ſubtile, qu'il s'enflammoit dès qu'on l'approchoit du feu, l'on ne pouvoit l'éteindre qu'en étouffant ce feu avec de la boue, du vinaigre, de l'alun & de la glu: Alexandre en fit l'expérience ſur un jeune garçon, qu'on eut bien de la peine à ſauver. Ces faits qu'on lit dans l'hiſtoire, m'ont conduit à rechercher avec avidité les obſervations de nos meilleurs phyſiciens ſur ce bitume liquide.

Les noms du pétrol chez les anciens. Le nom de *naphte* que porte le *pétrol*, dérive du chaldéen *noph*, *découler*, parce qu'il découle & dégoute des rochers, tantôt plus liquide, & tantôt moins; le prophete Daniel *ch. iij. v.* 46. dit que l'on alluma la fournaiſe où l'on devoit jetter Miſack, Sidrack & Abdenage, avec du napthe, de la poix & d'autres matieres combuſtibles; mais le naphte dont il s'agit ici, eſt le piſſaſphalte ou le bitume de Judée. De même, quand il eſt dit dans la geneſe, *ch. xj. v.* 3, que les murs de la tour de Babel étoient liés avec un mortier où il entroit beaucoup de naphte; ce mot déſigne du piſſaſphalte, eſpece de bitume qui mêlé avec le limon argilleux, fait un ciment pour joindre les pierres des murailles, lequel tient lieu de celui que l'on fait avec la chaux. C'eſt avec ce ciment que Vitruve penſe que les murs de Babylone ont été bâtis; cependant les Babyloniens nommoient proprement *napthe* une huile blanche, ou noire, qui découloit de quelques fontaines auprès de Babylone.

Les Grecs appelloient communément le naphte, πετρελάιον, c'eſt à-dire *huile de pierre*; d'autres ſimplement *huile*, ou *huile par excellence*, & quelques-uns ἔλαιον Μηδείας, *huile de Médée*, ce qui juſtifie ma conjecture ſur la mort de Créuſe; les Latins diſoient *petroleum* par ſyncope, parce qu'elle découle des roches. Nicolas Myrepſe le nomme μύρον τῆς ἁγίας Βαρβάρας, *huile de ſainte Barbe*, d'autres, *huile de ſainte Catherine & huile ſainte*, quelques-uns enfin ναφθά, ἄπθω, du verbe τῦ ἄπλεσται, qui ſignifie *être allumé*. Saint Ambroiſe tire l'origine du mot *naphte*, de συνάπτειν, *attacher*, *lier*, *joindre*, parce que le naphte, dit-il, colle, joint, unit; mais cela n'eſt vrai que du piſſaſphalte, & l'étymologie chaldéenne de naphte paroît la ſeule bonne.

Ses noms dans nos auteurs modernes. Nos naturaliſtes modernes nomment l'huile de pétrol, *naphta*, *naphta alba*, & *nigra*, Kempf. Amoen. 274. *petroleum*, *oleum petræ*; *bitumen liquidum oleo ſimile*, *quod innatat lacubus*, Kentm. 20.

Le pétrol eſt une huile naturelle. Outre ces huiles artificielles & végétales, c'eſt-à-dire tirées des plantes par expreſſion, il y en a de naturelles & de minérales, qui ſortent d'elles-mêmes des entrailles de la terre. On les appelle en général, *huiles de pétrol*, parce qu'elles ſortent de quelques fentes de pierres. Le *pétrol* eſt donc un bitume liquide qui ne differe que par ſa liquidité des bitumes ſolides, tels que l'aſphaltum ou le bitume de Judée, l'ambre; le jayet, *&c.* Il eſt de différentes couleurs, blanc, jaune, roux, verd, noirâtre, ſuivant les lieux qui le produiſent.

On en trouve aux Indes, *en Aſie*, *en Perſe*, &c. Il y a quelques pays chauds des Indes & de l'Aſie qui fourniſſent du *pétrol*. Dans l'île de Sumatra, on en recueille une eſpece très-célébre, fort eſtimée, & on l'appelle *miniar-tannah*, qui ſignifie *huile de terre*. L'on en tire une grande quantité de certaines ſources qui ſont près de Hit en Chaldée, ſelon Edriſſi. On en trouve auſſi dans

les montagnes de Farganah dans la province de Tranſoxane, ſelon Ebu Hancal. Oléarius aſſure qu'il en a vû pluſieurs ſources auprès de Scamachie en Perſe, aujourd'hui Schirvan, ville renverſée de fond en comble par un horrible tremblement de terre.

Nous ne voyons point en Europe aucun des *pétrols* dont nous venons de parler, & nous ne connoiſſons que ceux de France & d'Italie. Ce dernier pays abonde en huile de *pétrol*, qui ſe trouve dans les duchés de Modene, de Parme & de Plaiſance.

On tire le *pétrol* en quantité de différents puits & de pluſieurs fontaines dans le duché de Modene, car tout le Modénois paroît rempli de cette huile bitumineuſe, mais ſur-tout elle abonde auprès du fort de Mont-Baranzon, dans un lieu appellé *il Fiumetto*. On creuſe des puits de 30 ou 40 braſſes de profondeur, juſqu'à ce qu'il paroiſſe une ſource d'eau mêlée avec de l'huile. Les puits que l'on creuſe au bas des collines fourniſſent une grande quantité d'huile rouſſe; ceux que l'on creuſe au haut donnent une huile blanche, mais en moindre quantité. Il y a encore dans le même pays dans une vallée très-ſtérile du bailliage de Mont-feſtin, un grand rocher à douze milles de Modene; du mont Apennin, près du mont Gibbius, d'où découle continuellement une fontaine d'eau, où nage le *pétrol*; elle eſt ſi abondante, que deux fois la ſemaine, on en retire environ ſix livres chaque fois.

On trouve auſſi du pétrol en France, mais groſſier.

Nous avons auſſi en France de *l'huile de pétrol* dans la Guyenne près du village de Gabian, qui n'eſt pas éloigné de Beziers, il découle des fentes de certains rochers, une huile noirâtre, mêlée avec de l'eau, que l'on recueille avec ſoin. On appelle cette huile de pétrol, *huile noire de Gabian*. On la vend ordinairement pour l'*huile de pétrol noire d'Italie*, quoiqu'il s'en faille bien qu'elle approche de ſes qualités. Elle eſt d'une conſiſtence moyenne, d'une odeur forte & puante, d'une couleur noire elle ſe contrefait avec de l'huile de térébenthine qu'on colore avec de la poix noire. Elle étoit autrefois aſſez eſtimée, & faiſoit une partie du revenu de M. l'evéque de Beziers, à qui la roche appartient, & qui la faiſoit recueillir, mais à préſent il ne s'en fait plus de commerce.

On parle encore d'une fontaine de cette huile, près de Clermont en Auvergne, dans un lieu qu'on appelle le *puits de Pége*, mais on n'en peut tirer aucun parti. Elle eſt noire, épaiſſe, de mauvaiſe odeur.

Examen du pétrol de Modene. Le ſeul *pétrol* recherché eſt celui d'Italie, & ſur-tout du duché de Modene qui eſt conſtamment le meilleur; c'eſt même un bonheur aſſez ſingulier d'en poſſéder qui ſoit hors de tout ſoupçon d'avoir été falſifié, car les drogues rares & peu connues le ſont preſque toujours. M. Boulduc profita de ce bonheur-là en 1715, pour faire des obſervations qui appartinſſent ſûrement aux vrais *pétrols*, & il a donné ces obſervations dans l'hiſtoire de l'académie des Sciences de la même année.

Il s'agit dans les obſervations de M. Boulduc, du *pétrol* qu'on trouve près du mont Gibbius. Ce fut un médecin de Ferrare nommé *François Arioſte*, qui le découvrit en 1640. On a ménagé dans le lieu avec beaucoup de dépenſes, & même de périls, différens canaux, d'où coulent dans de petits réſervoirs ou baſſins, trois différentes ſortes de *pétrol*.

Le premier eſt preſque auſſi blanc, auſſi clair & auſſi fluide que de l'eau, d'une odeur très-vive, très-pénétrante, & pas déſagréable; c'eſt le plus parfait. Le ſecond eſt d'un jaune clair, moins fluide que le blanc, & d'une odeur moins pénétrante. Le troiſieme eſt d'un rouge noirâtre d'une conſiſtence plus parfaite, & d'une odeur de bitume un peu déſagréable.

Les Italiens n'envoyent guéres le premier hors de chez eux; on ſeroit encore trop heureux qu'ils donnaſſent le ſecond, pur, mais ſouvent en le mêlant en petite quantité avec le troiſieme, & en y ajoutant quelque huile ſubtile, comme celle de térébenthine, ils donnent le tout pour le premier. L'odeur de ces *pétrols* eſt ſi forte & ſi pénétrante, qu'on dit qu'on s'en apperçoit à un quart de mille de la ſource. Quoiqu'il en ſoit, M. Boulduc a fait ſur le *pétrol* de la premiere eſpece ou blanc, les obſervations ſuivantes.

Il s'allume à une bougie dont il ne touche point la flamme & quand il eſt échauffé dans un vaiſſeau, il attire la flamme de la bougie, quoiqu'élevée de pluſieurs piés au-deſſus du vaiſſeau, & enſuite ſe conſume entierement, c'eſt-à-dire qu'une vapeur ſubtile, qui s'éleve de ce bitume liquide, va juſqu'à la flamme de la bougie, y prend feu, & que le feu qui ſe communique à toute la ſphere de vapeur, gagne juſqu'au *pétrol* du vaiſſeau.

Il brûle dans l'eau, & vraiſemblablement, c'étoit-là une des matieres du feu grégeois.

Il ſurnage toutes les liqueurs, & même l'eſprit de vin rectifié, qui eſt plus péſant de $\frac{1}{7}$.

Il ſe mêle parfaitement avec les huiles eſſentielles de thim, de lavande, de térébenthine, quoiqu'il ſoit minéral, & que ces huiles ſoient végétales. Mais peut être auſſi le minéral & le végétal ne différent-ils pas en cette matiere, car les huiles végétales ont été auparavant minérales, puiſque les plantes les ont tirées de la terre.

Le *pétrol* fortement agité, fait beaucoup de bulles, mais il ſe remet en ſon état naturel plus promptement que toute autre liqueur. Cela vient de ce que l'air diſtribué dans toute la ſubſtance du *pétrol*, y eſt diſtribué d'une certaine maniere unique & néceſſaire, & que les parties de la liqueur n'en peuvent naturellement ſouffrir une autre; en effet, les parties d'une huile ont une certaine union, certains engagemens de leurs filets, ou petits rameaux les uns avec les autres, ce qui oblige l'air qu'elles renferment, à s'y conformer.

Le *pétrol* eſt d'une extenſion ſurprenante: ſur l'eau, une goutte s'étend plus d'une toiſe, & en cet état elle donne des couleurs, c'eſt-à-dire que ſes petits filets deviennent des priſmes.

La plus forte gelée n'y fait aucune impreſſion.

Le papier enduit de *pétrol* ne devient traſparent que pour quelques momens; il ceſſe de l'être dès qu'il a été ſéché à l'air.

M. Homberg a fait voir qu'il y a des huiles qui s'enflamment par le mélange d'un eſprit acide bien déflegmé. On auroit pû attendre le même effet du *pétrol*, mais il n'arrive point; ſeulement les eſprits acides s'y mêlent parfaitement, & le rendent d'une conſiſtence très-épaiſſe; ces huiles qui s'enflamment ſont des huiles eſſentielles de plantes aromatiques des Indes, & il n'eſt pas ſurprenant que le *pétrol* n'en ait pas les conditions.

Il ſe mêle & s'unit difficilement avec l'eſprit-de-vin, parce que peut-être ſa conſiſtence eſt trop graſſe.

L'eſprit-de-vin rectifié, qui eſt le grand diſſolvant des ſoufres & des huiles, ne tire rien du *pétrol*, même après une longue digeſtion.

Par la diſtillation M. Geoffroy l'aîné en a retiré une liqueur huileuſe, qui eſt un peu plus tranſparente, mais qui perd beaucoup de ſon odeur & de ſa ſubtilité naturelle; lorſqu'on l'allume, elle donne une lueur moins obſcure, mais plus languiſſante. Au fond de l'alembic il trouva ſeulement un peu de marc jaune.

De même M. Boulduc n'a pu tirer du *pétrol* par la diſtillation, ſoit au bain de vapeur, ſoit au bain de ſable, aucun flegme, ni aucun eſprit ſalin. Tout ce qui eſt monté étoit de l'huile ſeulement; il eſt reſté au fond de la cornue une très-petite quantité d'une matiere un peu épaiſſe & un peu brune; d'où il réſulte que le *pétrol* ne ſe perfectionne point par la diſtillation.

On ne peut donc mieux faire, quand on uſera de *pétrol* en médecine, que de le laiſſer tel qu'il eſt; c'eſt un remede tout préparé par la nature, comme pluſieurs autres, dont nous avons parlé, & où l'art n'a point lieu d'exercer ſon inquiétude.

Examen du pétrol de Plaiſance. Le *pétrol* de Plaiſance eſt d'une même nature que celui de Modène, c'eſt pourquoi je n'en dirai qu'un mot. On le tire en abondance du mont Ciaro, ſitué environ à 12 lieues italiennes de Plaiſance. Voici comme on s'y prend.

Il y a dans cette montagne des ardoiſes griſes, couchées preſque horiſontalement, mêlées d'argile, & d'une eſpece de ſélénite qui paroît d'une nature calcaire. On perce perpendiculairement ces ardoiſes juſqu'à ce qu'on trouve l'eau, & alors le *pétrol* qui étoit contenu entre les couches des ardoiſes & dans leurs fentes ſuinte, & tombe ſur l'eau de ces puits qu'on a creuſés. Quand il s'y en eſt aſſez amaſſé, comme au bout de huit jours, on le va prendre avec des baſſins de cuivre jaune. Il eſt mêlé avec de l'eau, mais on penſe aiſément qu'il eſt facile de l'en ſéparer. Ce *pétrol* du mont Ciaro eſt clair, blanc, extrêmement inflammable. Il ſe conſerve fort bien ſur l'eau dans ces puits, dont nous venons de parler, au lieu que dans des vaiſſeaux bouchés, il ronge les bouchons dont on ſe ſert ordinairement, il s'évapore en grande partie.

Origine du Petrol. Il nous manque encore beaucoup d'obſervations ſur le *pétrol*, ſur ſa nature & ſur ſon origine; cependant on peut conjecturer avec aſſez de vraiſſemblance, qu'il eſt l'ouvrage des feux ſouterreins qui élevent ou ſubliment les parties les plus ſubtiles de certaines matieres bitumineuſes qui ſe rencontrent dans des terroirs particuliers. Ces parties ſe condenſent en liqueur par le froid des voûtes des rochers où elles s'amaſſent, & coulent par les fentes ou les ouvertures que la diſpoſition du terrein leur fournit.

Exa-

Examen du prétendu pétrol d'Angleterre. Quelques anglois ont mis au rang des *pétrols* une ſubſtance bitumineuſe qu'on tire dans leur pays par art, d'une pierre noirâtre qui ſe trouve dans les mines de charbon. Voici ce que c'eſt.

A Broſely, Bentley, Pitchfort & autres lieux voiſins dans la Shropshire, on trouve ſur la plûpart des mines de charbon, une couche aſſez épaiſſe d'un rocher, ou pierre noirâtre, laquelle eſt poreuſe, & contient grande quantité de matiere bitumineuſe.

On tranſporte cette pierre dans l'attelier où on la moud avec des moulins à cheval, ſemblables à ceux dont on ſe ſert pour briſer les cailloux dont on fait le verre. On jette cette poudre dans de grands chaudrons pleins d'eau, & on l'y fait bouillir, de façon que la matiere bitumineuſe ſe ſépare du gravier, ce dernier ſe précipitant au fond, & l'autre nageant ſur la ſurface de l'eau.

Cette ſubſtance bitumineuſe étant recueillie & évaporée, acquiert la conſiſtance de la poix; & à l'aide de l'huile diſtillée de la même pierre, que l'on mêle avec elle, elle devient auſſi liquide que le goudron. On n'en tire d'autre utilité que pour le radoub des vaiſſeaux; & comme elle n'éclate point, & qu'elle ſe conſerve noire & molle, elle peut être propre à empêcher les vers de s'y mettre.

On tire de ſemblable *pétrol* par la diſtillation de certaines terres & pierres bitumineuſes que l'on rencontre en Allemagne & en France.

Choix à faire dans les divers pétrols d'Italie. Il réſulte de tout ce que nous avons dit juſqu'ici, que l'huile de *pétrol* d'Italie eſt la ſeule bonne. On eſtime le *pétrol* qui eſt récent, clair, léger, très-inflammable, d'une odeur forte & pénétrante, approchant de celle du ſoufre. On ne peut le contrefaire, & il ne ſouffre aucun mélange. Ceux qui en font commerce doivent uſer de grandes précautions contre le feu, parce qu'il s'enflamme du moins auſſi aiſément que la poudre à canon.

Le *pétrol* jaune eſt le plus eſtimé après le blanc, enſuite vient le roux, enſuite le verd; le noirâtre eſt regardé comme trop groſſier, c'eſt le moindre de tous.

Uſage qu'on tire des pétrols. On a coutume de ſe ſervir en quelques endroits d'Italie des *pétrols* groſſiers pour s'éclairer à la place d'huile; il s'en emploie auſſi une aſſez grande quantité par les maréchaux & par ceux qui font des feux d'artifice. Les Perſans, au rapport de Kempfer, ne tirent à-préſent d'autre uſage de leur *pétrol* que pour délayer leurs vernis.

Dioſcoride faiſoit grand cas du naphte de Babylone dans pluſieurs maladies. Il lui attribue un grand nombre de vertus médicinales très-importantes, qui néanmoins ne nous intéreſſent point, puiſque nous ne connoiſſons plus ce *pétrol*. D'ailleurs, on ne peut guere être prévenu en faveur du jugement de Dioſcoride, quand on voit qu'il vante le naphte de Babylone pour l'appliquer ſur les yeux afin d'en diſſiper les fluxions & les taies.

Les Italiens ſont mieux fondés à régarder leurs *pétrols* comme un remede fort pénétrant, incisif, balſamique, propre dans quelques maladies chroniques, & plus encore employé extérieurement, pour fortifier les nerfs des parties affoiblies, donner du jeu & du reſſort aux fibres relâchées. Dans ce dernier cas, l'on peut avec ſuccès lui ſubſtituer en Languedoc, le *pétrol* de Gabian.

Je ſai tous les éloges que Koenig, Ettmuller, Schroeder, Boecler & quelques autres auteurs allemans donnent à l'huile de *pétrol*: je ſai combien ils la vantent dans la ſuppreſſion des regles, l'affection hyſtérique, la fievre quarte, le mal de dents, les vers, les douleurs néphrétiques, *&c.* Mais que de telles ordonnances reſſemblent bien à celles des bonnes femmes, ou des gens du monde qui parlent médecine ſans y rien entendre, puiſque toutes ces maladies provenant de différentes cauſes, demandent néceſſairement des remedes diverſifiés, & oppoſés aux cauſes du mal! Dans les cas mêmes où l'huile de *pétrol* pourroit convenir, on a de beaucoup meilleurs remedes à employer. De plus, il faut avouer que ſi l'on devoit compter ſur quelques obſervations veritables des vertus de *pétrol*, ce ne pourroit être qu'en conſéquence d'expériences répétées par d'habiles médecins ſur les habitans des pays qui produiſent ce bitume liquide; je veux dire dans le duché de Modene, ou de Plaiſance. Par-tout ailleurs on ne peut guere preſcrire l'huile du *pétrol* avec confiance par rapport à ſes effets. Cette huile perd toute ſa vertu ſubtile par le tranſport. Nos apothicaires & nos droguiſtes les plus curieux n'en ont jamais de pure, parce qu'on la leur envoie falſifiée ſur les lieux même. Je ne parle pas des autres falſifications qu'y font les détailleurs.

Concluons qu'il faut preſque nous paſſer ſans regret de l'huile de *pétrol* pour la Médecine, nous réduire à ſes uſages pour quelques arts, & à la conſidération ſpéculative de ſon origine, & des qualités particulieres qui la diſtinguent de toutes les huiles végétales & artificielles.

Auteurs ſur le pétrol. Voſſius a écrit une ſavante diſſertation ſur le naphte ancien & moderne; mais c'eſt Jacobus Oligerus qui a le premier publié en 1690, à Copenhague, la brochure du médecin François Arioſte ſur le *pétrol* de Modène, *de oleo montis Zibiſiti*, *ſeu* petrolo *agri Mutinenſis*; Ramazzini l'a redonnée plus correcte & plus étendue. Elle eſt dans le recueil de ſes œuvres. (*Le Chevalier* DE *J*AUCOURT.)

PETRO-PHARYNGIEN, ſ. m. *en Anatomie*, nom d'une paire de muſcles du pharynx. Ils viennent de la partie inférieure de l'extrémité de l'apophyſe pierreuſe de l'os des tempes.

PETRO-SALPINGO-STAPHYLIN, ſ. m. *en Anatomie*, nom de deux muſcles de la luette. *Voy.* SALPINGO-STAPHYLIN.

PETROSILEX, (*Hiſt. nat. Lithologie.*) nom générique que M. Wallerius donne à une pierre de la nature du jaſpe ou du caillou, ſans cependant avoir tout-à-fait ſa dureté, & ſans faire feu auſſi vivement que lui lorſqu'on le frappe avec le caillou; on le trouve par lits & par couches ſuivies: pour le vitrifier il faut un feu très-violent. C'eſt une roche *ſilicée*, ou de la nature du caillou, mais qui n'eſt point en morceaux ou en maſſes détachées comme lui, le jaſpe en eſt une variété. *Voy. la Minéralogie de* Wallerius, *tome I. pag.* 176.

PETTALORINCHYTES *ou* PETTALORUNCHYTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. ecclés.*) fanatiques qui mettoient leur ſecond doigt dans leur nez en priant, prétendant par ce geſte ſymbolique ſe conſtituer les juges du monde. Leur nom vient de *peptales*, pieu, & *runchos*, nez.

PETTEIA, ſ. f. *dans la Muſique ancienne*, eſt un terme grec, auquel je n'en vois point de correſpondant dans notre langue.

La mélopée, c'eſt-à-dire l'art d'arranger les ſons de maniere à faire mélodie, ſe diviſe en trois parties, que les Grecs appellent *lepſis*, *mixis* & *chreſes*: les latins *ſumptio*, *mixtio* & *uſus*; & les Italiens *preſa*, *meſcolamento* & *uſo*: cette derniere eſt auſſi appellée par les Grecs μελτεια.

La *petteia* eſt donc, ſelon Ariſtide, Quintilien, l'art de faire un juſte diſcernement de toutes les manieres d'arranger & de combiner les ſons entr'eux, en ſorte qu'ils puiſſent produire leur effet, c'eſt-à-dire qu'ils puiſſent exciter les différentes paſſions que l'on ſe propoſe de mettre en mouvement. Ainſi, par exemple, elle enſeigne de quels ſons on doit faire ou ne pas faire uſage, combien de fois on en peut répéter quelques-uns; ceux par où l'on doit commencer, ceux par où l'on doit finir.

C'eſt la *petteia* qui conſtitue les modes de muſique; elle détermine au choix de telle ou telle paſſion, de tel ou tel mouvement de l'ame propre à la réveiller dans telle ou telle occaſion; c'eſt pourquoi la *petteia* eſt en muſique ce que les mœurs ſont en poéſie. *Voy.* MŒURS.

On ne voit pas ce qui a déterminé les Grecs à lui donner ce nom, à moins qu'ils ne l'aient pris de πεττεια, leur jeu d'échecs, la *petteia* de muſique étant une ſorte de combinaiſon & d'arrangement de ſons, de même que le jeu d'échecs eſt un arrangement de pieces appellées πεττοι, *calculi*, des échecs. (*S*)

PETTINA, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que l'on donne en Ruſſie à un impôt extraordinaire, par lequel dans des néceſſités preſſantes, les ſujets de cet état deſpotique ſont forcés à payer le cinquieme de leurs biens.

PETTAW, (*Géogr. mod.*) ou *Pettau*, petite ville d'Allemagne au cercle d'Autriche, dans le duché de Stirie. Cette ville eſt ancienne, & ſubſiſtoit du tems des Romains, qui l'ont connue ſous le nom de *Petovio*, diverſement ortographiée. On en peut voir les antiquités dans l'ouvrage latin de Lazius, de la république romaine. *Pettaw* eſt à la frontiere de la baſſe-Stirie, à 4 milles au-deſſous de Rackerspurg, ſur la Drave, qui étoit anciennement la borne des Romains, à 43 lieues S. de Vienne, 14 N. E. de Cilley. *Long.* 34. 4. *lat.* 46. 40. (*D. J.*)

PETUARIA, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne. Ptolomée, *liv. II. ch. iij.* la donne au peuple Pariſi. Quelques-uns veulent que c'eſt préſentement Peterbon, & d'autres diſent *Beverley*.

PETULA, (*Géog. anc.*) village d'Italie dans le territoire & au voiſinage de Mantoue. C'eſt un village bien remarquable, puiſqu'il occupe la place de l'ancien village d'Andés, où naquit Virgile, ſous le conſulat du

grand Pompée, & de M. Licinius Craſſus, le 15 Octobre de l'an 683 de la fondation de Rome. Il mourut à Brindes le 22 Septembre 734. *Voyez*, dans le ſupplément de cet ouvrage, ANDEZ & BRUNDUSIUM.

Dans tous les lieux qui nous retraceront la mémoire de Virgile, nous ne nous laſſerons point d'en parler, parce que nous l'aimons pour la beauté de ſon caractere, comme nous l'admirons pour l'excellence de ſa muſe. Une penſée heureuſe dans les écrits de ſes rivaux, lui plaiſoit autant que s'il l'avoit inventée lui-même. Telle étoit la généroſité de ſon cœur, qu'il n'étoit pas piqué qu'un autre s'appropriât la gloire de ſon travail. Sa modeſtie lui valut le beau ſurnom qu'il portoit. Enfin il effaçoit tous les poëtes de ſon tems, & tous ne pouvoient s'empêcher de le chérir. On ſait avec quel art il inſéra dans l'Enéïde l'éloge du fils d'Octavie, & nous n'oublierons pas cette particularité, en parlant du *théâtre* de Marcellus. (*D. J.*)

PETULANT, adj. (*Gram.*) il ſe dit d'un homme incommode par l'agitation continuelle où il eſt, le mouvement qu'il ſe donne, & le trouble où il tient les autres.

PÉTUNTSE *ou* PETUNSE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Min. & Arts.*) c'eſt le nom que les Chinois donnent à une pierre, qui, pulvériſée & mêlée avec une terre qu'ils appellent *kaolin*, fait une véritable porcelaine. *Voy.* PORCELAINE.

Le *pétuntſe* eſt une pierre dure & opaque, d'un gris clair, tirant un peu ſur le jaunâtre ou ſur la couleur de chamoi: il y en a auſſi qui eſt un peu verdâtre. Il ſe trouve par couches dans le ſein de la terre, & eſt aſſez ſouvent chargé de dendrites ou de figures ſemblables à des arbriſſeaux ou à des buiſſons. Cette pierre fait feu lorſqu'on la frappe avec le briquet, mais elle ne donne que peu d'étincelles, & elles ſont aſſez foibles.

Le célebre M. de Reaumur a cru que le *petuntſe* étoit une eſpece de caillou, & que c'étoit comme pierre vitrifiable, qu'il ſe trouvoit propre à entrer dans la compoſition de la porcelaine, qu'il regardoit comme une eſpece de vitrification; mais la deſcription qu'on vient de donner de cette pierre, ſuffit pour faire voir qu'elle differe du caillou. D'ailleurs la propriété qu'elle a de donner du corps à la compoſition de la porcelaine, & de ſe durcir au feu, caractériſe une pierre argilleuſe.

Les Chinois après avoir réduit le *petuntſe* en une poudre fine, lui donnent la forme d'une brique, afin de s'en ſervir pour faire la porcelaine. *Voyez* cet article.

Comme depuis pluſieurs années on a cherché les moyens de perfectionner les porcelaines qui ſe font en Europe, on a tâché de ſe procurer les matieres employées par les Chinois. Dans cette vue, feu M. le duc d'Orléans qui s'occupoit dans ſa retraite, d'expériences utiles à la ſociété, fit venir de la Chine du *petuntſe* & du *kaolin*. Après en avoir reçu des échantillons ſuffiſans, ce prince n'eut rien plus à cœur, que de faire examiner ſi ces ſubſtances ne ſe trouvoient point en France. Ses ſoins ont été aſſez infructueux, & de ſon vivant on n'a pas pu trouver de pierre qui reſſemblât en tout point au *pétuntſe* des Chinois; mais depuis on a trouvé que cette matiere étoit très-abondante dans quelques provinces du royaume. Quant au kaolin, on en avoit déja trouvé depuis aſſez long-tems; ainſi il ne nous manque plus rien pour faire de la porcelaine, qui ait toutes les qualités de celle de la Chine, & qui ne ſoit point une vitrification, comme ſont toutes les porcelaines de Saxe, de Chelſea, de Chantilly, *&c.* En un mot, comme toutes celles qui ont été faites en Europe juſqu'à préſent. *Voyez l'article* PORCELAINE.

On croit devoir avertir qu'il ſe trouve fort communément une eſpece de pierre à chaux, dure, compacte, d'un grain fin & un peu luiſante, qui au coup d'œil extérieur, reſſemble beaucoup au *pétuntſe* dont nous parlons; mais on découvrira bientôt qu'elle en differe, vu qu'elle ne donne point d'étincelles lorſqu'on la frappe avec de l'acier, & qu'elle ſe diſſout avec effervescence dans les acides, ce qui caractériſe une pierre calcaire, tandis que ces acides n'agiſſent en aucune maniere ſur le vrai *pétuntſe*.

On trouve dans les mémoires de l'académie royale des Sciences de Suede, *année* 1763, une diſſertation de M. Henri Théod. Scheffer, dans laquelle il prend pour le *pétuntſe* des Chinois, une pierre feuilletée, luiſante, demi-tranſparente, d'une couleur verdâtre & fort peſante, qui lui avoit été donnée comme venant de la Chine. Il conclud d'après les expériences qu'il a faites ſur cette pierre, qu'elle eſt de la nature du gypſe; mais la deſcription que nous avons donnée du *pétuntſe*, ſuffit pour faire voir que ce ſentiment n'eſt point fondé. (—)

PETUSIA; (*Géog. anc.*) lieu dont parle Martial, *liv. IV. épigr. iv.* dans ces vers:

> *Turgentiſque lacus Petuſiæque,*
> *Et parvæ vada pura Vetoniſſæ.*

Je ne ſais point ce que c'étoit que ces deux endroits qu'il appelle *Petuſia* & *Vetoniſſa*. Ils ne ſe trouvent cités ni l'un ni l'autre dans aucun auteur. (*D. J.*)

PETZORA, (*Géog. mod.*) province du nord de la Moſcovie, le long de la mer glaciale, vers le levant & le ſeptentrion. Elle eſt remplie de hautes montagnes, & il y fait ſi froid, que les rivieres n'y dégelent qu'au mois de Mai, & recommencent à geler au mois d'Août. La riviere de *Petzora*, qui donne le nom à cette province, entre dans la mer par ſix embouchures, auprès du détroit de Weigatz. Les montagnes qui couvrent ſes deux rives, & qui nourriſſent de belles zibelines, ſont peut-être les monts Riphées & Hyperboréens des anciens.

PÉVAS, LES, (*Géog. mod.*) peuple de l'Amérique méridionale, avec une bourgade de même nom, ſur le bord ſeptentrional de la riviere des Amazones, au-deſſous de l'embouchure du Napo. C'eſt la derniere des miſſions Eſpagnoles ſur le bord de l'Amazone. (*D. J.*)

PEUCÉDANE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en roſe & en ombelle, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond, & ſoutenus par un calice qui devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux ſemences preſque plates, d'une figure ovale, legérement ſtriées & frangées. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles ſont aîlées, étroites, faites comme celles du chien-dent, & diviſées en trois parties. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

PEUCÉDANE, (*Botan.*) Tournefort compte quatre eſpeces de ce genre de plante, dont la plus commune eſt le *peucédane* d'Allemagne, *peucedanum germanicum I. R. H.* 318; en anglois, *the german hogs fennel*, & en françois vulgaire, *queue de pourceau d'Allemagne*.

Sa racine eſt groſſe, longue, chevelue, noire en dedans, pleine de ſuc, rendant par inciſions une liqueur jaune & d'une odeur virulente de poix. Elle pouſſe une tige à la hauteur d'environ deux piés, creuſe, cannelée, rameuſe. Ses feuilles ſont plus grandes que celles du fenouil, laciniées, étroites, plates, reſſemblantes aux feuilles de chien-dent. Les ſommets de la tige & des branches portent des ombelles ou paraſols amples, garnis de petites fleurs jaunes, à cinq pétales diſpoſés en roſe. Lorſque ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des ſemences jointes deux à deux, preſqu'ovales, plus longues que larges, rayées ſur le dos, bordées d'un feuillet membraneux, d'un goût âcre & un peu amer.

Cette plante croît aux lieux ombrageux, maritimes, ſur les montagnes & dans les prés. Elle fleurit en Juillet & Août. Sa graine mûrit en automne, & c'eſt alors qu'on la ramaſſe.

Sa racine eſt très-vivace, difficile à arracher, & elle exhale une odeur forte & ſulphureuſe. Elle paſſe en Médecine pour être incitive, atténuante, & convenable dans les maladies des poulmons ſurchargés d'humeurs viſqueuſes. On la recommande auſſi dans les obſtructions des viſceres. (*D. J.*)

PEUCELAITIS *ou* PEUCELAOTIS, (*Geog. anc.*) contrée de l'Inde, qu'Arrien, *liv. IV. chap. xxij.* place entre les fleuves Cophenes & Indus. Elle tiroit ſon nom de celui de ſa capitale. Strabon, *liv. XV.* & Pline, *liv. VI.* ont connu cette capitale; mais le premier écrit *Pencolætis*, & le ſecond *Peucolais*. (*D. J.*)

PEUCELLA, (*Géog. anc.*) fleuve de Phrygie. Pauſanias, *liv. X. ch. xxxij.* dit que les peuples qui habitoient ſur ſes bords, deſcendoient des Azanes, peuples de l'Arcadie, & qu'il y avoit chez eux une caverne, où étoit un temple conſacré à la déeſſe Cybele.

PEUCETII, (*Géog. anc.*) peuple d'Italie appellé auſſi *Pediculi* par les Latins, & *Daunii* par les Grecs. Ils habitoient au nord du golfe de Tarente, c'eſt-à-dire, une partie de la terre d'Otrante, & la terre de Bari. Il ne faut pas les confondre avec les *Peucetiæ*, peuple de la Liburnie, ſelon Callimaque, cité par Pline, *liv. III. ch. xxj.* qui dit que leur pays étoit de ſon tems, compris ſous l'Illyrie. (*D. J.*)

PEUCITES, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques naturaliſtes à une pierre chargée d'une empreinte ſemblable aux feuilles d'un pin.

PEVETTI, (*Botan. exot.*) arbre baccifere du Malabare, caractériſé par P. Alpin. *arbor baccifera indica, floribus ad foliorum exortis, fructu ſulcato decapyreno, ſolanum ſomniferum antiquorum exhibente.* (*D. J.*)

PE-

PÉVIGUÉ, ſ. m. *terme de pêche*, uſité dans le reſſort de l'amirauté de Bordeaux. Les pêcheurs de la baie d'Arcaſſon comprennent ſous ce nom toutes les pêches qu'ils font en mer. Ils déſignent par le nom de pêche à la *petite mer*, celles qu'ils font dans le baſſin d'Arcaſſon.

PEUILLES, (*à la Monnoie*.) Après la délivrance de chaque brere, les juges-gardes prennent un certain nombre de pieces qu'ils font eſſayer pour conſtater le titre de la fonte. Ces eſpeces ainſi eſſayées prennent le nom de *peuilles*; on les envoie au receveur des boîtes, qui les garde juſqu'au jugement du travail que prononce la cour des monnoies; enſuite on les remet au directeur.

Il y a quatre différens eſſais pour chaque fonte. Le premier ſe fait lorſque la matiere eſt en bain, pour ſavoir ſi elle eſt au titre preſcrit, & pour en aſſurer le directeur. Le ſecond, pour la ſûreté des juges-gardes qui font la délivrance: c'eſt de cet eſſai que proviennent les *peuilles*. Le troiſieme eſt fait par la cour des monnoies ſur ces mêmes *peuilles*, & auſſi ſur quelques pieces priſes au haſard, pour éclairer la conduite des officiers, & voir ſi les directeurs, contrôleurs & juges-gardes, ne ſont point d'intelligence pour délivrer des eſpeces au-deſſous du titre, & enfin conſtater les *peuilles* de titre.

PEULE, LA, (*Géog. mod.*) *ou* la PUELE, en latin *Pabula*; petit canton de France, dans la Flandre: c'eſt un des cinq quartiers qui compoſent la châtellenie de Lille. Il s'étend entre la Deule & l'Eſcaut. L'abbaye de Chiſoin en eſt le chef-lieu. (*D. J.*)

PEUPLADE, ſ. f. (*Gramm.*) colonie d'étrangers qui viennent chercher des habitations dans une contrée.

PEUPLADE, (*Pêche*.) On ſe ſert de ce terme pour parler du frai, de l'alvin, & enfin de tous les petits poiſſons que l'on met dans un étang pour le rempoiſſonner.

PEUPLE, LE, ſ. m. (*Gouvern. politiq.*) nom collectif difficile à définir, parce qu'on s'en forme des idées différentes dans les divers lieux, dans les divers tems, & ſelon la nature des gouvernemens.

Les Grecs & les Romains qui ſe connoiſſoient en hommes, faiſoient un grand cas du *peuple*. Chez eux, le *peuple* donnoit ſa voix dans les élections des premiers magiſtrats, des généraux, & les decrets des proſcriptions ou des triomphes, dans les réglemens des impôts, dans les déciſions de la paix ou de la guerre, en un mot, dans toutes les affaires qui concernoient les grands intérêts de la patrie. Ce même *peuple* entroit à milliers dans les vaſtes théâtres de Rome & d'Athènes, dont les nôtres ne ſont que des images maigres, & on le croyoit capable d'applaudir ou de ſiffler Sophocle, Eurypide, Plaute & Térence. Si nous jettons les yeux ſur quelques gouvernemens modernes, nous verrons qu'en Angleterre le *peuple* élit ſes repréſentans dans la chambre des communes, & que la Suede compte l'ordre des payſans dans les aſſemblées nationales.

Autrefois en France, le *peuple* étoit regardé comme la partie la plus utile, la plus précieuſe, & par conſéquent la plus reſpectable de la nation. Alors on croyoit que le *peuple* pouvoit occuper une place dans les états-généraux; & les parlemens du royaume ne faiſoient qu'une raiſon de celle du *peuple* & de la leur. Les idées ont changé, & même la claſſe des hommes faits pour compoſer le *peuple*, ſe retrécit tous les jours davantage. Autrefois le *peuple* étoit l'état général de la nation, ſimplement oppoſé à celui des grands & des nobles. Il renfermoit les Laboureurs, les ouvriers, les artiſans, les Négocians, les Financiers, les gens de Lettres, & les gens de Lois. Mais un homme de beaucoup d'eſprit, qui a publié il y a près de vingt ans une diſſertation ſur *la nature du peuple*, penſe que ce corps de la nation, ſe borne actuellement aux ouvriers & aux Laboureurs. Rapportons ſes propres réflexions ſur cette matiere, d'autant mieux qu'elles ſont pleines d'images & de tableaux qui ſervent à prouver ſon ſyſtème.

Les gens de Lois, dit-il, ſe ſont tirés de la claſſe du *peuple*, en s'ennobliſſant ſans le ſecours de l'épée: les gens de Lettres, à l'exemple d'Horace, ont regardé le *peuple* comme profane. Il ne ſeroit pas honnête d'appeller *peuple* ceux qui cultivent les beaux Arts, ni même de laiſſer dans la claſſe du *peuple* cette eſpece d'artiſans, diſons mieux, d'artiſtes maniérés qui travaillent le luxe; des mains qui peignent *divinement* une voiture, qui montent un diamant au *parfait*, qui ajuſtent une mode *ſupérieurement*, de telles mains ne reſſemblent point aux mains du *peuple*. Gardons-nous auſſi de mêler les Négocians avec le *peuple*, depuis qu'on peut acquérir la nobleſſe par le Commerce; les Financiers ont pris un vol ſi élevé, qu'ils ſe trouvent côte à côte des grands du royaume. Ils ſont fau-filés, confondus avec eux; alliés avec les nobles, qu'ils penſionnent, qu'ils ſoutiennent, & qu'ils tirent de la miſere; mais pour qu'on puiſſe encore mieux juger combien il ſeroit abſurde de les confondre avec le *peuple*, il ſuffira de conſidérer un moment la vie des hommes de cette volée & celle du *peuple*.

Les Financiers ſont logés ſous de riches plafonds; ils appellent l'or & la ſoie pour filer leurs vêtemens; ils reſpirent les parfums, cherchent l'appétit dans l'art de leurs cuiſiniers; & quand le repos ſuccede à leur oiſiveté, ils s'endorment nonchalament ſur le duvet. Rien n'échappe à ces hommes riches & curieux; ni les fleurs d'Italie, ni les perroquets du Breſil, ni les toiles peintes de Maſulipatan, ni les magots de la Chine, ni les porcelaines de Saxe, de Sève & du Japon. Voyez leurs palais à la ville & à la campagne, leurs habits de goût, leurs meubles élégans, leurs équipages leſtes, tout cela ſent-il le *peuple*? Cet homme qui a ſu bruſquer la fortune par la porte de la finance, mange noblement en un repas la nourriture de cent familles du *peuple*, varie ſans ceſſe ſes plaiſirs, réforme un vernis, perfectionne un luſtre par le ſecours des gens du métier, arrange une fête, & donne de nouveaux noms à ſes voitures. Son fils ſe livre aujourd'hui à un cocher fougueux pour effrayer les paſſans; demain il eſt cocher lui-même pour les faire rire.

Il ne reſte donc daus la maſſe du *peuple* que les ouvriers & les Laboureurs. Je contemple avec intérêt leur façon d'exiſter; je trouve que cet ouvrier habite ou ſous le chaume, ou dans quelque réduit que nos villes lui abandonnent, parce qu'on a beſoin de ſa force. Il ſe leve avec le ſoleil, &, ſans regarder la fortune qui rit au deſſus de lui, il prend ſon habit de toutes les ſaiſons, il fouille nos mines & nos carrieres, il deſſeche nos marais, il nettoie nos rues, il bâtit nos maiſons, il fabrique nos meubles; la faim arrive, tout lui eſt bon; le jour finit, il ſe couche durement dans les bras de la fatigue.

Le laboureur, autre homme du *peuple*, eſt avant l'aurore tout occupé à enſemencer nos terres, à cultiver nos champs, à arroſer nos jardins. Il ſouffre le chaud, le froid, la hauteur des grands, l'inſolence des riches, le brigandage des traitans, le pillage des commis, le ravage même des bêtes fauves, qu'il n'oſe écarter de ſes moiſſons par reſpect pour les plaiſirs des puiſſans. Il eſt ſobre, juſte, fidele, religieux, ſans conſidérer ce qui lui en reviendra. Colas épouſe Colette, parce qu'il l'aime; Colette donne ſon lait à ſes enfans, ſans connoître le prix de la fraîcheur & du repos. Ils grandiſſent ces enfans, & Lucas ouvrant la terre devant eux, leur apprend à la cultiver. Il meurt, & leur laiſſe ſon champ à partager également; ſi Lucas n'étoit pas un homme du *peuple*, il le laiſſeroit tout entier à l'aîné. Tel eſt le portrait des hommes qui compoſent ce que nous appellons *peuple*, & qui forment toujours la partie la plus nombreuſe & la plus néceſſaire de la nation.

Qui croiroit qu'on a oſé avancer de nos jours cette maxime d'une politique infâme, que de tels hommes ne doivent point être à leur aiſe, ſi l'on veut qu'ils ſoient induſtrieux & obéiſſans: ſi ces prétendus politiques, ces beaux génies pleins d'humanité, voyageoient un peu, ils verroient que l'induſtrie n'eſt nulle part ſi active que dans les pays où le petit *peuple* eſt à ſon aiſe, & que nulle part chaque genre d'ouvrage ne reçoit plus de perfection. Ce n'eſt pas que des hommes engourdis ſous le poids d'une miſere habituelle ne puſſent s'éloigner quelque tems du travail, ſi toutes les impoſitions ceſſoient ſur le champ; mais outre la différence ſenſible entre le changement du *peuple* & l'excès de cette ſuppoſition, ce ne ſeroit point à l'aiſance qu'il faudroit attribuer ce moment de pareſſe, ce ſeroit à la ſurcharge qui l'auroit précédée. Encore ces mêmes hommes, revenus de l'emportement d'une joie ineſpérée, ſentiroient-ils bien-tôt la néceſſité de travailler pour ſubſiſter; & le deſir naturel d'une meilleure ſubſiſtance les rendroit fort actifs. Au contraire, on n'a jamais vû & on ne verra jamais des hommes employer toute leur force & toute leur induſtrie, s'ils ſont accoutumés à voir les taxes engloutir le produit des nouveaux efforts qu'ils pourroient faire, & ils ſe borneroient au ſoutien d'une vie toujours abandonnée ſans aucune eſpece de regret.

A l'égard de l'obéiſſance, c'eſt une injuſtice de calomnier ainſi une multitude infinie d'innocens; car les rois n'ont point de ſujets plus fideles, &, ſi j'oſe le dire, de meilleurs amis. Il y a plus d'amour public dans cet ordre peut-être, que dans tous les autres; non point parce qu'il eſt pauvre, mais parce qu'il ſait très-bien, malgré

ſon

ſon ignorance, que l'autorité & la protection du prince ſont l'unique gage de ſa sûreté & de ſon bien-être; enfin, parce qu'avec le reſpect naturel des petits pour les grands, avec cet attachement particulier à notre nation pour la perſonne de ſes rois, ils n'ont point d'autres biens à eſpérer. Dans aucune hiſtoire, on ne rencontre un ſeul trait qui prouve que l'aiſance du *peuple* par le travail, a nui à ſon obéiſſance.

Concluons qu'Henri IV. avoit raiſon de deſirer que ſon *peuple* fût dans l'aiſance, & d'aſſurer qu'il travailleroit à procurer à tout laboureur les moyens d'avoir l'oie graſſe dans ſon pot. Faites paſſer beaucoup d'argent dans les mains du *peuple*, il en reflue néceſſairement dans le tréſor public une quantité proportionnée que perſonne ne regrettera: mais lui arracher de force l'argent que ſon labeur & ſon induſtrie lui ont procuré, c'eſt priver l'état de ſon embon-point & de ſes reſſources. (*D. J.*)

PEUPLE ROMAIN, *plebs romana*, (*Hiſt. rom.*) Tout ce qui par l'établiſſement de Romulus n'étoit pas ſénateur ou chevalier, étoit peuple, *plebs*, habitant de la ville ou de la campagne, *ruſtica vel urbana*. Le *peuple* de la campagne la cultivoit, & tenoit le premier rang; d'où il arriva que dans les commencemens de la république, les patriciens eux-mêmes, dans le ſein de la paix, travailloient à la culture des terres; parce que chacun cultivoit ſans deshonneur ſon propre champ, ou celui qui lui étoit aſſigné ſur les terres romaines.

Une partie du *peuple* qui habitoit la ville, exerçoit le trafic, les arts, les différens métiers; & les plus diſtingués d'entr'eux s'appliquoient au miniſtere du barreau pour s'élever à la magiſtrature.

La populace de Rome, qu'il ne faut pas confondre avec le *peuple* proprement dit, *plebs*, étoient des vagabonds, ſans feu ni lieu, toujours prêts à exciter des troubles & à commettre des crimes. Tite-Live nomme cette troupe vagabonde, *turba forenſis*, la *troupe* du *forum*, parce qu'elle ſe tenoit dans les places publiques, criant qu'on partageât les terres ſuivant la loi agraire. Ciceron l'appelle *plebs urbana*, la *populace de la ville*, & Horace *popellum tunicatum*, la *populace à tunique*, parce qu'elle ne portoit qu'une ſimple tunique. Pour ſoulager la ville de ces miſérables, on les envoyoit dans les champs publics; mais une grande partie les quittoit pour revenir à Rome. C'étoit-là que les ſéditieux, qui ne cherchent qu'à troubler l'état pour envahir les biens des honnêtes gens, ameutoient cette canaille, & s'en ſervoient à leurs fins, comme des coquins qui n'avoient rien à perdre. (*D. J.*)

PEUPLE, (*Jardinage.*) ſe dit des jettons ou talles qui viennent aux piés des arbres & des plantes bulbeuſes. *Voyez* TALLES.

PEUPLER, v. act. & n. (*Gramm.*) Il ſe dit des hommes, des animaux & des plantes. C'eſt ſe multiplier dans une contrée. *Voyez l'article* POPULATION.

PEUPLER, v. act. (*Charpent.*) c'eſt, en charpenterie, garnir un vuide de pieces de bois, eſpacées à égale diſtance. Ainſi on dit *peupler* de poteaux une cloiſon, *peupler* de ſolives un plancher, *peupler* de chevrons un comble, &c. (*D. J.*)

PEUPLER *une étoffe en boutons*, (*Lainage.*) c'eſt la friſer par l'envers comme certains draps, ou par l'endroit comme des ratines. On dit qu'une étoffe eſt bien *peuplée*, lorſque les boutons de la friſure y ſont ſi épais & ſi durs, que l'on a peine à appercevoir le fond de l'étoffe. (*D. J.*)

PEUPLIER, ſ. m. *populus*, (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en chaton, compoſée de pluſieurs petites feuilles qui ont des ſommets. Cette fleur eſt ſtérile; les jeunes fruits naiſſent ſur des eſpeces de *peupliers* qui ne portent point de fleurs: ils ſont diſpoſés en épi, & compoſés de pluſieurs petites feuilles, ſous leſquelles on voit une ſorte de cloche qui embraſſe un embryon; cet embryon devient dans la ſuite une ſilique membraneuſe & en épi, qui s'ouvre en deux parties, & qui renferme des ſemences aigrettées. Ajoutez aux caracteres de ce genre le port des eſpeces du *peuplier* qui differe de celui des ſaules. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

PEUPLIER, *populus*, (*Jardinage.*) grand arbre qui croît naturellement dans les climats tempérés de l'Europe & de l'Amérique ſeptentrionale. Il fait une tige droite qui loin de ſe confondre avec les branches, conſerve toujours une pointe juſqu'à la plus grande élévation de l'arbre. Sa tête eſt garnie de quantité de rameaux qui ſont grêlés & un peu courbes, a cauſe de leur diſpoſition naturelle à ſe dreſſer du côté de la principale tige. Son écorce, d'une couleur jaunâtre, eſt long-tems liſſe & unie: il ne s'y fait des gerſures que quand l'arbre eſt avancé en âge. Ses racines ſont fortes, & s'enfoncent aſſez profondément dans la terre. Sa feuille eſt liſſe, dentelée, & d'un verd brun; elle eſt légerement arrondie par le bas, & ſe termine rapidement en pointe. Tous les *peupliers* ne produiſent pas des graines; les fleurs mâles viennent ſur des arbres différens de ceux qui produiſent les fleurs femelles propres à donner des ſemences. Les fleurs mâles ſont des chatons d'une couleur rougeâtre d'aſſez jolie apparence, qui paroiſſent au commencement d'Avril, & qui tombent au bout de quinze jours ou trois ſemaines. Les fleurs femelles qui donnent la graine, ſont raſſemblées ſur un filet commun, de même forme que les chatons, mais de couleur d'herbe, & qui ne tombe que long-tems après, lors de ſa maturité, vers la fin de Mai ou le commencement de Juin: dans ce tems, les graines qui ſont fort petites & terminées par une aigrette, ſont diſperſées par le vent.

Le *peuplier* doit être mis au nombre des plus grands arbres, & il mérite de tenir le premier rang parmi ceux qui ſe plaiſent dans un terrein aquatique. Cet arbre croît très-promptement, ſe multiplie avec la plus grande facilité, & réſiſte à toutes les intempéries des ſaiſons. Son utilité s'étend à divers uſages très-profitables à la ſociété.

Le *peuplier* peut venir dans différens terreins, mais il réuſſit infiniment mieux dans les lieux aquatiques, autour des étangs, le long des rivieres, ſur le bord des ruiſſeaux, & il ſe plaît ſingulierement ſur les berges des foſſés remplis d'eau. Cet arbre vient mieux dans les vallons que dans les plaines, & il ſe contentera plûtôt dans cette derniere poſition que de celle des côteaux; il languit ſur les hauteurs, il dépérit dans les terreins ſecs & ſablonneux, & il ne dure pas long-tems dans les terres argilleuſes, trop fortes ou trop dures.

Cet arbre ſe multiplie de rejetton, de plançon & de bouture; mais ce dernier moyen étant la voie la plus facile, la plus prompte & la plus aſſurée, c'eſt celle dont on doit ſe ſervir. Ces boutures ſe font après l'hiver, auſſi-tôt que la terre commence à être praticable; il faut choiſir de préférence abſolue, les rejettons de la derniere année les plus forts, les plus vigoureux, & les plus unis, car le bois de deux & trois ans n'eſt point propre à cet uſage. On coupe les boutures d'un pié ou de quinze pouces de longueur; on les pique dans la terre en les couchant & les tournant de façon qu'il y ait un œil en-deſſus qui puiſſe pouſſer perpendiculairement. Ces boutures ne doivent ſortir de terre que de deux ou trois yeux: on peut les planter dans la place même où on veut les élever, à un pié ou quinze pouces les unes des autres, en rangées de deux piés ou de deux piés & demi de diſtance. On les laiſſera pouſſer à leur gré la premiere année; mais au printems ſuivant on coupera tous les rejettons, à l'exception de celui qui marquera le plus de diſpoſition pour ſe dreſſer: les années ſuivantes on élaguera les jeunes plants à meſure qu'ils prendront de la force; mais chaque année on rabattra juſqu'au pié ceux qui ſeront d'une mauvaiſe venue, pour les obliger à former une nouvelle tige. Ces arbres au bout de quatre ou cinq ans auront communément dix à douze piés de haut, & ſeront en état d'être tranſplantés à demeure; ils ſont à leur perfection à 25 ou 30 ans.

Le *peuplier* réuſſit aiſément à la tranſplantation, & on peut le tailler dans toutes les ſaiſons ſans inconvénient; non pas à la façon des ſaules que l'on étête entierement, mais en coupant toutes les branches près de la maîtreſſe tige, au-deſſus de laquelle on laiſſe un bouquet. Cette façon de tailler le *peuplier* tous les quatre ou cinq ans, eſt la meilleure pour en retirer de l'utilité; on peut même le couper plus ſouvent en menus branchages pendant le mois d'Octobre: on fait ſécher ces rameaux avec leurs feuilles, c'eſt une excellente nourriture pour le bétail pendant l'hiver.

Le bois de *peuplier* eſt jaunâtre, ſouple, aſſez dur, paſſablement ſolide, mais un peu difficile à la fente; on en peut faire des pieces de charpente pour des bâtimens de peu de conſéquence; on en tire auſſi des planches de durée, ſi on les garantit de l'humidité. Les Sculpteurs l'emploient à défaut du tilleul; il eſt auſſi de quelqu'uſage pour les Menuiſiers, les Tourneurs, les Sabotiers, &c.

Cet arbre a quelques propriétés qui ſont d'uſage en Médecine. Les yeux ou les boutons des branches du *peuplier*, lorſque le mouvement de la ſeve ſe fait ſentir au printems, ſe chargent d'une eſpece de gomme d'une odeur aſſez agréable; les bonnes qualités de ce ſuc viſqueux le font entrer dans la compoſition du baume que l'on nomme *populeum*, qui eſt recommandable à pluſieurs égards.

Les différentes eſpeces ou variétés de *peupliers*, ſont,

1°. Le *peuplier noir*; c'eſt à cette eſpece que l'on doit particulierement appliquer tout ce qui a été dit ci-deſſus.

2°. Le *peuplier noir*, que l'on nomme vulgairement l'*oſier blanc*. Il a plu aux gens de la campagne de l'appeller

peller ainſi, parce qu'ils emploient dans les travaux de la vigne les jeunes branches de cet arbre en place de l'oſier; pour cet effet ils l'aſſujettiſſent à la tonte comme l'oſier, mais ils n'eſt pas ſi convenable que ce dernier pour l'uſage que l'on en fait. Les feuilles de cet arbre ſont dentelées plus profondément & ondées ſur les bords; & c'eſt ce qui ſert principalement à le diſtinguer du *peuplier noir* ordinaire.

3°. Le *peuplier noir de Lombardie*; c'eſt une très-jolie variété nouvellement venue d'Italie, où on en fait grand cas. Sa beauté conſiſte en ce que ſes feuilles, qui ont beaucoup de reſſemblance avec celle de l'oſier blanc, ſont d'un verd brillant très-vif, quoique foncé; & cette verdure qui eſt ſtable, ne s'obſcurcit point ſur l'arriere ſaiſon comme celle des feuilles du *peuplier* noir ordinaire; mais un autre agrément plus recommandable, c'eſt que le *peuplier* de Lombardie forme naturellement la pyramide bien plus que les autres arbres de ſon genre, au moyen de ce que ſes branches affectent de ſe rapprocher de la maîtreſſe tige, ce qui rend cet arbre des plus propres à former des avenues d'une grande & ſinguliere apparence.

4°. Le *peuplier de Canada*, autre variété du *peuplier* noir qui a ſon mérite. Il prend plus de corps, ſa tête eſt plus garnie de rameaux forts & épais, qui ſe dirigent plus en dehors que ceux du *peuplier* noir ordinaire, mais la maîtreſſe tige ne pointe pas, & l'arbre prend moins d'élévation. Ses jeunes rameaux ont des cannelures, mais dont les arrêtes ſont bien moins ſaillantes que dans le *peuplier* de la Caroline, dont il ſera parlé ci-après; ſon écorce eſt jaunâtre, elle eſt ſujette à contracter promptement beaucoup de gerſures très-profondes. Sa feuille eſt plus grande, plus épaiſſe, plus obtuſe à la pointe, & d'un verd plus clair que celle du *peuplier* noir ordinaire. Celui de Canada dont il s'agit ici, eſt encore rare en France: je ne connois pas l'eſpece mâle; tous les plants que j'ai de cet arbre ſont de l'eſpece femelle. Le plus gros qui eſt âgé de 12 ans, a 35 piés de hauteur, ſur trois de circonférence: ſa tête eſt auſſi ronde que celle d'un tilleul. Il a 18 piés de tige, dont l'écorce eſt extrèmement & profondement ſillonnée; cependant l'aſpect n'en eſt point déſagréable, parce que les gerſures ſe rappellent l'une l'autre en s'adouciſſant; elles font un compartiment varié, & la couleur jaunâtre eſt uniforme. Quand l'arbre entre en ſeve au printems, ſes boutons ſe gonflent & répandent au loin une odeur balſamique extrèment agréable; au mois de Juin ſuivant, on voit tomber les filets qui portent la graine, & qui ſont de trois, quatre & cinq pouces de longueur; mais ce qu'ils ont de remarquable, c'eſt que chaque loge qui contient ou doit contenir les graines, eſt remplie d'un duvet plus ſoyeux que le coton, & tout auſſi blanc, qui ſe tient raſſemblé autour des filets. L'arbre en produit une ſi grande quantité, que la terre en eſt couverte au pié de l'arbre lorſqu'ils ſont tombés. Peut-être pourra-t-on trouver moyen d'employer cette matiere dans les arts. Par la comparaiſon qui a été faite de groſſes branches de neuf pouces de tour que l'on a coupées de cet arbre, avec branches de pareille force de *peuplier* noir & de tremble, il paroît que le bois du *peuplier* de Canada tient le milieu entre celui du *peuplier* noir & du tremble, pour la couleur & la conſiſtance. Cet arbre ſeroit très propre à former des avenues: il a plus de ſoutien que le *peuplier* noir; il eſt de plus belle apparence, & il eſt tout auſſi robuſte. Il ſe plaît dans un terrein frais & humide; mais ceux que l'on avoit plantés dans un terrein ſec & élevé, y ont bientôt dépéri & ſont morts enfin.

5°. Le *peuplier noir odorant*, le *tacamahaca*, le *baumier*; cet arbre eſt originaire de Caroline, où il ne ſe trouve que le long des rivieres; il y devient fort élevé, & il étend conſidérablement ſes branches; mais il s'en faut bien que ce *peuplier* faſſe de tels progrès en Europe. M. Miller, auteur anglois, aſſure que les plus grands arbres de cette eſpece que l'on ait vu en Angleterre, n'avoient que 15 ou 16 piés de hauteur; & on n'en a point encore vû en France qui aient atteint cette élévation. Ce *peuplier* fait une tige aſſez droite, & il affecte de diriger ſes branches en-dehors. L'écorce des jeunes rameaux eſt d'une couleur rouſſe très-obſcure; ſes boutons ſont fort gros, & toujours remplis d'une gomme jaune, épaiſſe & balſamique, dont l'odeur, quoique très-forte, n'eſt point déſagréable; mais cette gomme eſt plus abondante quand l'arbre entre en ſeve, & elle regorge à l'inſertion des feuilles dans les tendres rejettons: alors elle eſt plus liquide, & d'une odeur plus pénétrante. Ses feuilles paroiſſent de bonne heure au printems, & dès la fin de Février; dans ce tems elles ſont d'un jaune vif qui ſe change en un verd clair, puis en un verd brun & terne. Le deſſous de la feuille eſt d'un blanc ſale, mat & un peu jaunâtre; elle eſt grande, figurée en cœur, légerement dentelée & pointue. Je n'ai encore vu que les chatons de l'arbre mâle de cette eſpece de *peuplier*; ils paroiſſent en même tems que les feuilles; ils ſont plus gros & plus longs que ceux du *peuplier* noir ordinaire, & d'un rouge plus apparent. Cet arbre veut abſolument un terrein humide, ſans quoi il languit: il eſt ſujet à pouſſer des rejettons ſur ſes racines, qui peuvent ſervir à le multiplier; mais il eſt plus court de le faire venir de boutures, qui réuſſiſſent fort bien quand on les fait de bonne heure dans un endroit abrité, c'eſt-à-dire dès le mois de Novembre. Au lieu que ſi on les fait à la fin de l'hiver, le ſuccès en eſt bien moins aſſuré. On peut encore l'élever de branches couchées, mais il ne réuſſit pas à la greffe ſur le *peuplier* noir; car en ayant fait faire pluſieurs écuſſons à la pouſſe ſur des ſujets de cette eſpece, ces écuſſons reprirent & pouſſerent bien pendant l'année, mais au printems ſuivant tous les ſujets ſe trouverent morts & deſſéchés. Ceci ſert à prouver qu'il ne ſuffit pas pour le ſuccès de la greffe, que les parties ſolides & configurantes du ſujet & de la greffe ſe correſpondent, & qu'il faut encore de l'analogie entre les ſucs ſéveux de l'un & de l'autre. Cet arbre m'a paru juſqu'à-préſent ſuffiſamment robuſte pour réſiſter en plein air dans ce climat. Ses feuilles ſe flétriſſent & tombent de bonne heure en automne, même dès la fin de Septembre; il eſt vrai que cette feuille eſt aſſez belle au printems & en été. Mais cet arbre tire ſon principal mérite de ſa gomme balſamique, qui pourroit être d'uſage en Médecine; ce qu'il y a de certain, c'eſt que cette gomme eſt ſouveraine pour guérir les coupûres.

6°. Le *peuplier noir de la Caroline*; c'eſt ſans contredit la plus belle eſpece de *peuplier*, qui n'eſt pourtant connue que depuis peu d'années en France, non plus qu'en Angleterre. Cet arbre eſt ſur-tout remarquable par la grandeur admirable de ſes feuilles, qui ont ſouvent 10 pouces de longueur, ſur 8 à 9 de largeur; elles ſont auſſi légerement qu'agréablement campanées ſur les bords: la verdure en eſt vive, brillante & ſtable: elles tiennent à l'arbre par de longs pédicules qui étant applatis ſur les côtés, s'inclinent à contre-ſens des feuilles ordinaires, ce qui fait que la feuille de ce *peuplier* eſt ſuſpendue de côté. Vers la fin de l'été les principales côtes de ſa ſurface ſe teignent d'une couleur rougeâtre qui fait avec la verdure un contraſte ſingulier; mais l'accroiſſement de ce *peuplier* eſt un phénomene digne d'admiration: c'eſt de tous les arbres qui peuvent venir dans les climats tempérés de l'Europe, celui qui croît le plus promptement: il s'éleve & groſſit d'une vîteſſe ſurprenante. De jeunes plants d'un demi-pié de haut plantés dans une terre meuble & fraîche, ont pris en deux ans 15 piés de hauteur, ſur huit à neuf pouces de circonférence, ayant des têtes de huit à dix piés de diametre, garnies de ſix, ſept ou huit branches de cinq, ſept & juſqu'à neuf piés de longueur. On peut regarder cet arbre comme un prodige de végétation. Ce *peuplier* eſt encore remarquable par ſes profondes cannelures, au nombre de quatre ou cinq, qui ſont ſur le bois de l'année, & dont le arrêtes ſont ſaillantes & très-vives; ces arrêtes s'adouciſſent avec l'âge, & laiſſent encore des traces ſur le bois de deux & de trois ans. On ne connoit encore ni les fleurs mâles, ni la graine, ni la qualité du bois de cet arbre; quoiqu'originaire des contrées méridionales de la Caroline & de la Virginie, il eſt néanmoins fort robuſte; il vient à toutes les expoſitions dans les lieux bas; il profite aſſez bien dans une terre franche, meuble & douée, mais il ſe plaît ſur-tout dans l'humidité, pourvu qu'elle ne ſoit pas permanente: c'eſt-là ſur-tout qu'il proſpere & qu'il fait de grands progrès. On le multiplie de branches couchées, qui ſont peu de racines en un an, mais qui ne laiſſent pas de reprendre; de boutures qui réuſſiſſent paſſablement quand on les fait dès le commencement du mois de Novembre, & par la greffe, qui prend aſſez bien ſur le *peuplier* noir ordinaire. Il m'a paru que le *peuplier* de Lombardie n'étoit pas à beaucoup près ſi propre à lui ſervir de ſujet. Le *peuplier* de la Caroline eſt extrèmement convenable pour former des avenues, des allées, & ſur-tout des ſalles en verdure & des quinconces, où cet arbre ſe défend mieux contre les vents impétueux, qui lui rompent quelquefois des branches.

7°. Le *peuplier blanc à larges feuilles*, que l'on nomme auſſi *griſaille d'Hollande*, ou *ypreau*, ou *franc picard*, & en Angleterre *abele*, eſt un grand arbre qui ne pointe pas autant que le *peuplier* noir ordinaire, mais qui s'étend beaucoup plus, & qui groſſit davantage: ſon accroiſ-

accroiſſement eſt auſſi plus prompt, mais moindre pourtant que celui du *peuplier* de la Caroline. Son écorce, qui eſt blanche & fort unie, ne ſe ride que dans un âge très-avancé. Sa feuille en général eſt figurée en cœur, & découpée par les bords d'échancrures, les unes plus, & les autres moins profondes; elle eſt d'un verd fort brun en-deſſous, & d'une extrème blancheur par-deſſous qui eſt veloutée. Ses fleurs mâles & les filets qui portent la graine, paroiſſent & tombent en même tems que ceux du *peuplier* noir ordinaire. Les racines du *peuplier* blanc s'étendent beaucoup à la ſurface de la terre, ce qui le rend ſujet à être quelquefois renverſé par les vents. Il a le mérite particulier de réuſſir dans tous les terreins, même dans les lieux aſſez ſecs & élevés; il ne redoute que la craie, le gravier maigre & le ſable pur; il ſe plaît dans les terres noires, graſſes & argilleuſes, mais il profite beaucoup plus dans les lieux bas & aquatiques, où il croît avec une extrême vivacité. Les intempéries des ſaiſons ne peuvent rien contre cet arbre, que l'on peut multiplier très-facilement de boutures, mais plus promptement en ſe ſervant des rejettons qui viennent en quantité ſur ſes racines; il ne leur faut que trois ans de pepiniere pour les mettre en état d'être plantés à demeure. Il ſe garantit par lui-même des beſtiaux, car ils ne veulent point de ſon feuillage, à ce que rapporte Ellis, auteur anglois. Le bois de ce *peuplier* eſt très-blanc; auſſi eſt-il tendre, léger, & facile à fendre; mais il eſt moins ſujet à ſe gerſer que beaucoup d'autres eſpeces de bois blancs: c'eſt ce qui le fait employer par les Tourneurs, les Luthiers & les Layetiers. Les Menuiſiers font auſſi uſage de ce bois, qui eſt excellent pour la boiſerie, & ſur-tout pour parqueter. Il ſert auſſi aux Charrons pour faire des trains de voitures légeres. Enfin le *peuplier* blanc eſt très-propre à former de grandes avenues le long des canaux & dans des fonds marécageux, où quantité d'arbres refuſent de venir.

8°. Le *peuplier blanc à petites feuilles*. Cet arbre ne différe du précédent que par la figure de ſes feuilles, qui ſont plus petites & moins échancrées, ce qui le rend fort inférieur pour l'agrément.

9°. Le *peuplier blanc à petites feuilles panachées*. Il faut que cette variété ſoit d'un agrément bien médiocre, car les auteurs anglois n'en font aucun détail, quoiqu'en Angleterre on ſoit fort curieux de raſſembler les arbres panachés.

10°. Le *tremble*. C'eſt un grand arbre, & l'eſpece la plus ignoble des *peupliers*: il a preſque toujours un air chenu & dépériſſant qui le dégrade; il vient communément dans les bois dont le ſol eſt froid, humide, argilleux; il fait une tige aſſez droite qui ne groſſit pas à proportion de ſa longueur. Sa tête eſt aſſez ronde. Ses racines tracent à fleur de terre, & pouſſent une grande quantité de rejettons. Son écorce, de couleur cendrée, paroît terne, matte, & ſeche comme ſi elle étoit morte. Sa feuille eſt preſque ronde, fort unie, légerement campanée ſur les bords, & d'un verd clair cendré aſſez joli; elles ſont ſoutenues par de longs pédicules ſi minces, que les feuilles ſont agitées au moindre mouvement de l'air. Ses fleurs mâles ou chatons paroiſſent des premiers, & plus d'un mois avant ceux des autres *peupliers*; ils ſont d'une couleur rouſſe obſcure; les filets qui portent la graine tombent à la fin de Mai. Nul agrément à attendre de cet arbre, & encore moins d'utilité, ſi ce n'eſt celle qu'on peut retirer de ſon bois, qui n'eſt guere propre pour le chauffage: c'eſt le moindre de tous les bois des différens *peupliers* pour l'uſage des Arts; cependant les Menuiſiers, les Tourneurs & les Sabotiers, l'emploient, & les Ebéniſtes s'en ſervent pour les bâtis propres à recevoir les bois de placage.

11°. Le *tremble à petites feuilles*. C'eſt une variété de l'eſpece qui précede, dont elle differe par ſa feuille, & de plus par ſon volume. Le tremble ne devient ni ſi grand ni ſi gros que l'eſpece à large feuille, mais ce diminutif eſt compenſé par la facilité qu'il a de venir avec quelques ſuccès dans des terreins ſecs & élevés, & d'aſſez mauvaiſe qualité. (*M.* D'AUBENTON *le ſubdélégué*.)

PEUPLIER, (*Mat. méd.*) *peuplier noir*, le *peuplier noir* fournit à la Pharmacie ſes yeux ou bourgeons naiſſans, en latin *ovili ſeu gemmæ populi nigræ*. Ces yeux ſont enduits & pénétrés d'un ſuc balſamique d'une odeur fort agréable. Tournefort recommande contre les diarrhées invétérées & les ulceres internes, l'uſage intérieur d'une teinture tirée des yeux de *peuplier*. Pluſieurs auteurs en recommandent encore l'uſage extérieur; par exemple, leur application en forme de cataplaſme ſur les hémorrhoïdes, &c. mais l'un & l'autre de ces uſages eſt abſolument négligé, & les bourgeons de *peuplier* ne ſont abſolument employés que dans la préparation de l'onguent *populeum*, auquel ils donnent leur nom, & dont voici la deſcription d'après la pharmacopée de Paris.

Onguent populeum. Prenez des bourgeons de *peuplier* une livre & demie; broyez-les dans trois livres de ſain doux, & gardez ce mélange dans un vaiſſeau de terre verniſſé à orifice étroit & bien bouché dans un lieu temperé, juſqu'à ce que vous puiſſiez vous procurer dans le courant de l'été les matieres ſuivantes: ſavoir feuilles de pavot noir, de mandragore, ou à ſon défaut, de belle de nuit, de juſquiame, de grande & petite joubarbe, de laitue, de glouteron, de violette, de nombril de Vénus, ou à ſon défaut d'orpin, de jeunes pouſſes de ronces, de chacun trois onces; de morelle des boutiques, ſix onces; pilez toutes ces matieres; mêlez-les exactement avec votre ſain-doux chargé de bourgeons de *peuplier*, miſes à feu doux, en agitant de tems-en-tems dans un vaiſſeau couvert; paſſez, exprimez à la preſſe, & vous aurez votre onguent.

Cet onguent eſt d'un uſage très-commun contre les tumeurs inflammatoires extérieures, & principalement contre les hémorrhoïdes très-douloureuſes, dont il eſt regardé comme le calmant ſpécifique.

L'onguent *populeum* entre dans la compoſition de pluſieurs médicamens officinaux externes; par exemple, dans le baume hypnotique, l'onguent contre la gale, l'onguent hémorrhoïdal, & l'onguent épiſpaſtique de la pharmacopée de Paris. (*b*)

PEUR, FRAYEUR, TERREUR, (*Synon.*) ces trois expreſſions marquent par gradation les divers états de l'ame plus ou moins troublée par la crainte. L'appréhenſion vive de quelque danger cauſe la *peur*; ſi cette appréhenſion eſt plus frappante, elle produit la *frayeur*; ſi elle abat notre eſprit, c'eſt la *terreur*.

La *peur* eſt ſouvent un foible de la machine pour le ſoin de ſa conſervation, dans l'idée qu'il y a du péril. La *frayeur* eſt une épouvante plus grande & plus frappante. La *terreur* eſt une paſſion accablante de l'ame, cauſée par la préſence, ou par l'idée très-forte de l'effroi.

Quelques exemples tirés de l'*hiſtoire romaine*, vont juſtifier la diſtinction qu'on vient de donner de ces trois mots.

Pyrrhus eut moins de *peur* des forces de la république, que d'admiration pour ſes procédés; au contraire dans la ſuite des ſiecles, Attila faiſoit un trafic continuel de la *frayeur* des Romains; mais Julien par ſa ſageſſe, ſa conſtance, ſon économie, ſa valeur, & une ſuite perpétuelle d'actions héroïques, rechaſſa les Barbares des frontieres de ſon empire; & la *terreur* que ſon nom leur inſpiroit, les contint tant qu'il vécut.

Auguſte armé, craignoit les révoltes des ſoldats; & quand il fut en paix, il redoutoit également les conjurations des citoyens. Dans la *peur* qu'il eut toujours devant les yeux d'éprouver le ſort de ſon prédéceſſeur, il ne ſongea qu'à s'éloigner de ſa conduite. Voilà la clé de toute la vie d'Octave.

On lit qu'après la perte de la bataille de Cannes, la *frayeur* fut extrème dans Rome; mais il n'en eſt pas de la conſternation d'un peuple libre & belliqueux, qui ſe trouve toujours des reſſources de courage, comme de celle d'un peuple eſclave qui ne ſent que ſa foibleſſe.

Le célebre ſénatuſ-conſulte que l'on voit encore gravé ſur le chemin de Rimini à Cézene, par lequel on dévouoit aux dieux infernaux quiconque avec une cohorte ſeulement, paſſeroit le rubicon, prouve combien le ſénat appréhendoit les deſſeins de Céſar. Auſſi ne peut-on exprimer la *terreur* qu'il répandit lorſqu'il paſſa ce ruiſſeau. Pompée lui-même éperdu ne ſut que fuir, abandonner l'Italie, & gagner promptement la mer. (*D. J.*)

PEUR & PALEUR, (*Mytholog. Médailles*, *Littér.*) divinités payennes qui avoient des autels chez les Grecs & les Romains, afin qu'elles préſervaſſent de l'opprobre & de l'infamie. Théſée leur ſacrifia dans cette vûe; Alexandre en fit de même; & par les mêmes principes, la *Peur* avoit une chapelle à Sparte; paſſons à Rome.

La ville d'Albe ayant été ſoumiſe aux Romains par un traité fait après la victoire des Horaces, la paix ne dura pas long-tems; elle fut rompue par la trahiſon du dictateur Metius Suffetius, & par la révolte des Albains qui attirerent dans leur parti les Fidénates & les Véïens. Le roi Tullus ayant pris la réſolution de les combattre, il s'apperçut au milieu du combat, qu'à la ſollicitation du dictateur, les Albains qui s'étoient d'abord déclarés pour les Romains, tournerent leurs armes contre eux. Tullus, pour prévenir l'épouvante qui pouvoit ſe répandre dans ſon armée, voua dans le moment, dit l'hiſtorien, douze Saliens & des temples à la *Peur* & à la *Pâleur*. Ce vœu eut ſon effet, Tullus fut vainqueur, &c.

Il y a deux médailles de la famille Hoſtilia, rapportées dans les familles romaines de Fulvius Urſinus, de Patin, & de Vaillant, leſquelles repréſentent la *Peur* & la *Pâleur*. La premiere offre une tête avec des cheveux hériſſés, un viſage étonné, une bouche ouverte, & un regard qui marque l'épouvante dans une occaſion périlleuſe. La ſeconde offre une face maigre, alongée, les cheveux abattus, & le regard fixe; c'eſt la *pâleur*, laquelle eſt l'effet ordinaire de la *peur*: le ſang & la couleur ſe retirent au-dedans de nous, lorſque nous l'éprouvons; le viſage devient pâle, la ſueur froide, le tremblement, l'immobilité, ſuccedent, *&c.* Auſſi Lucrece applique ingénieuſement à la *peur* les mêmes effets que Sapho attribue à un violent amour.

Verum ubi vehementi magis eſt commota metu mens,
Conſentire animam totam per membra videmus
Sudores itaque & pallorem exiſtere toto
Corpore, & infringi linguam, vocemque aboriri;
Calligare oculos, ſonere aureis, ſuccidere artus;
Denique concidere ex animi terrore videmus
Sæpè homines.

(*D. J.*)

PEUREUX, adj. cheval *peureux*, *voyez* OMBRAGEUX.

PEWTER, (*Métallurgie.*) nom que les Anglois donnent à un alliage dont l'étain fait la baſe, & dans lequel ſur un quintal d'étain, on joint quinze livres de plomb, & ſix livres de cuivre jaune; on en fait des vaiſſeaux & les uſtenſiles de ménage.

On fait auſſi une autre compoſition ou alliage d'étain, dans lequel on fait entrer du regule d'antimoine, du biſmuth & du cuivre, dans des proportions différentes.

On prétend que Jacques II. roi d'Angleterre, étant en Irlande, fit faire de la monnoie de *pewter* ou d'étain; on y liſoit la légende *melioris teſſera fati*.

PEYER, GLANDES DE, (*Anatomie.*) *Peyer* de Schafouſe s'eſt attaché à la recherche des glandes inteſtinales répandues dans les inteſtins grêles; ces glandes portent ſon nom. Il a outre cela fait différentes découvertes, & nous a laiſſé différens traités.

PEYQ, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) valet-de-pié du grand-ſeigneur. Ils portent à leur tête un bonnet d'argent doré, avec une plume griſe ou blanche qui pend par derriere.

PEYREHOURADE, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Petra-Forata*, petite ville de France, dans le pays des Landes, au confluent de l'Adour & du Gave. Elle eſt chef-lieu du Vicomté d'Orthez.

PEYRUSSE, (*Géog. anc.*) petite ville de France, dans le Rouergue: elle eſt ſur une montagne, au pié de laquelle paſſe la petite riviere de Diege, à 4 lieues de Capdenac, 109 de Paris. *Long.* 18. 40. *latit.* 44. 36. (*D. J.*)

PEYSE, ſ. f. (*Monnoie.*) petite monnoie de cuivre qui a cours dans les Indes orientales, particulierement à Amadubath, ville des états du Mogol. Les 26 *peyſes* font un mamoudis, & les 54 une roupie; ainſi la *peyſe* eſt environ deux ſols de France. (*D. J.*)

PEZGALLO, (*Ichthyolog.*) c'eſt-à-dire poiſſoncoq; c'eſt un poiſſon de la mer du Sud, ainſi nommé par les créoles de l'Amérique méridionale, de la crête ou trompe qu'il porte ſur le muſeau. Les François l'appellent *demoiſelle*, ou *éléphant*; toutes dénominations qui ne ſont pas meilleures les unes que les autres. Il a ſur le dos un aiguillon ſi dur qu'il pourroit ſervir d'aleine pour percer les cuirs les plus durs. M. Freſier auroit dû entrer dans d'autres particularités ſur la ſtructure de ce poiſſon, au lieu de ſe contenter de nous dire, qu'on en pêche quantité à Quillota, & qu'on les fait ſécher pour les envoyer à San-Jago. (*D. J.*)

P F

PFAFFENHOFEN, (*Géog. mod.*) ville du bailliage d'Allemagne, dans la haute Baviere, ſur l'Iln, à 12. lieues d'Ingolſtad, 18. de Munich. *Long.* 28. 35. *latit.* 49. 5. (*D. J.*)

PFEFFERS, ſ. m. (*Géog. Hiſt. nat.*) abbaye célebre de la Suiſſe, ſituée dans le voiſinage des Griſons, à deux lieues de Coire, dont l'abbé eſt prince de l'Empire. C'eſt auprès de cette abbaye que l'on trouve une ſource d'eau thermale très-renommée par ſon efficacité. Cette ſource eſt au fond d'un précipice affreux, entouré de tous côtés par les Alpes; ſon eau ceſſe de couler vers le commencement d'Octobre; & elle recommence au mois de Mai. Les eaux de *Pfeffers* ſe nomment en latin *thermæ fabariæ*, ou *thermæ piperinæ*.

PFIN, (*Géog. mod.*) en latin *Fines*, ou *ad Fines*, petite ville de Suiſſe, dans le Thourgaw, ſur le bord du Thour, près de Stein, chef-lieu d'un bailliage de même nom, dépendant du canton de Zurich, qui y envoie un bailli, dont la réſidence eſt dans le château. Les Romains avoient bâti-là une place pour arrêter les incurſions des Germains & des Helvétiens. On voit encore les murailles de l'ancienne ville, & l'on a déterré quelques médailles dans le voiſinage. Les comtes d'Eberetein poſſédoient cette place dans le xvj. ſiecle. Un gentilhomme nommé *Wambold*, en fit l'acquiſition, & après ſa mort, ſes héritiers la rendirent à M. de Zurich.

PFORTZHEIM, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, au marquiſat de Bade-Dourlach, aux frontieres du Craichsgow; elle eſt ſur la rive d'Entz, à 42 milles eſt de Dourlach, 8 nord-eſt de Haguenau, 7 ſud-oueſt de Heidelberg, 6 ſud-eſt de Spire. *Long.* 27. 17. *lat.* 48. 55.

Reuchlin (Jean), l'un des ſavans hommes en langue latine, grecque, & hébraïque, que l'Allemagne ait produit dans le xvj. ſiecle, naquit à *Pfortzheim*. On le connoît auſſi ſous le nom de *Fumée*, & de *Capnion*, parce que *reuch* en allemand, & καπνίον en grec, ſignifient *fumée*. Il s'attira beaucoup d'ennemis, pour avoir obtenu de l'empereur qu'on ne brûlât pas les livres des Juifs, où il n'étoit point queſtion de religion. Il donna lui-même pluſieurs ouvrages où regnent l'érudition des langues, auſſi loin qu'elle avoit été portée juſqu'alors. Il mourut en 1512, à 67 ans. Quelques écrivains lui attribuerent les *Litteræ obſcurorum virorum*, dans leſquelles on tourne plaiſamment en ridicule les théologiens ſcholaſtiques, mais ce badinage eſt de Henri Hutten; Reuchlin ne poſſédoit point l'eſprit de raillerie; il étoit toujours grave & ſérieux dans ſes écrits.

PFREIMBD, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de Baviere, dans le Nord-Gow. *Long.* 29. 57. *lat.* 49. 30.

PFULLENDORFF, (*Géog. mod.*) petite ville impériale d'Allemagne, au cercle de Suabe, dans le Hégow, ſur la riviere d'Omdelſpach, à 7 lieues nord de Conſtance, 12 ſud-oueſt d'Ulm, 4 nord d'Uberlingen. *Long.* 26. 58. *lat.* 48.

P H

PHABIRANUM, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie, dans ſa partie la plus ſeptentrionale, ſelon Ptolomée, qui la met *liv. II. c. vj.* entre *Ecclesia & Treva*. On croit que c'eſt préſentement la ville de Brême.

PHACOLITHUS, (*Hiſt. nat.*) nom que quelques naturaliſtes ont donné à la pierre lenticulaire. *Voy.* LENTICULAIRE.

PHÆCASIE, ſ. f. (*Littérat.*) *phæcaſia*, c'étoit le nom d'une eſpece de chaſſure des anciens. Heſycchius dit que c'étoit une chauſſure de laboureur ſemblable à des brodequins de toile. D'autres diſent qu'on nommoit ainſi les ſouliers des philoſophes. Appien, *de bello*, prétend que c'étoit la chauſſure des prêtres d'Athènes & d'Alexandrie; mais il ajoute que les philoſophes qui fuyoient le luxe, la portoient ainſi, de même que les gens de la campagne. *Voyez* de plus grands détails dans Hoffman, *Lexic. univerſ.*

PHÆCASIEN, adj. (*Littérat.*) on donnoit à Athènes ce nom à quelques divinités, ſoit parce qu'elles étoient repréſentées avec des *phæcaſiens* aux piés, ſoit parce que leurs prêtres en portoient, ou qu'ils en prenoient lorſqu'ils offroient des ſacrifices à ces dieux.

PHÆACIE, (*Géog. anc.*) *Phæacia*; île de la mer Ionienne, qu'Homere appelle tantôt *Phæacia*, & tantôt *Pheria*: elle fut enſuite appellée *Corcyra*; mais ſon premier nom étoit *Drépané*; c'eſt aujourd'hui Corfou, près des côtes d'Albanie, à l'entrée du golfe de Veniſe.

Du tems qu'Alcinoüs régnoit dans cette île, la brillante jeuneſſe n'y reſpiroit que la volupté. Alcinoüs lui-même le reconnoît en parlant de ſa cour, dans le *VIII. liv. de l'Odiſſée*. „ Les feſtins, dit-il, la muſique, la danſe, les „ habits, les bains chauds, le ſommeil & l'oiſiveté, voi„ là toute notre occupation „. C'eſt d'après Homere, qu'Horace, *Epiſt. ij. lib. I.* voulant peindre les déſordres des Romains, dit:

Nos numerus ſumus, & fruges conſumere nati,
Sponſi Penelopæ, nebulones, Alcinoique,
In cute curanda plus æquo operata juventus,
Cui pulchrum fuit in medios dormire dies, &
Ad ſtrepitum citharæ ceſſantem ducere curam.

„ A quoi ſommes-nous bons nous autres, ſinon à boire „ & à manger? Semblables aux amans de Pénélope, ou „ aux courtiſans d'Alcinoüs, tous vrais débauchés, qui „ n'avoient d'autre occupations que celle de leurs plai- „ ſirs, & qui faiſoient conſiſter tout leur bonheur à dor- „ mir juſqu'à midi, & à rappeller le ſommeil fugitif au „ bruit des inſtrumens de muſique. (*D. J.*)

PHÆNICITÉ, (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi que quelques auteurs ont nommé la *pierre judaïque*, voyez *cet article*.

PHAENNA, ſ. f. (*Mythol.*) l'une des deux graces que les Lacédémoniens reconnoiſſoient; ſelon Pauſanias. L'autre étoit *Clita*. Ces deux dénominations étoient, dit-il, fort convenables aux graces: en effet *phaenna* ſignifie *éclatante*, & *clita* ſignifie *celebre*.

PHÆSTUM, (*Géog. anc.*) ou *Phæſtus*, ville de l'île de Crete. Diodore de Sicile, *liv. V. c. lxxix.* dit qu'elle fut bâtie par Minos ſur le bord de la mer. Strabon, *l. X. p.* 479. & Pline, *l. IV. c. xij.* la mettent dans les terres: le premier dit même qu'elle en étoit éloignée de 20 ſtades, & qu'elle étoit à 60 ſtades de Gortyna. Denis le Periégete, *v.* 88. confirme ce ſentiment:

Juxta ſacram Gortynem & Mediterraneam Præſtum.

2°. *Phæſtum* ou *Phæſtus*, village des Locres Ozoles ſelon Pline, *l. IV. c. iij.*

3°. *Phæſtum*, ville de la Macédoine. Ptolomée, *liv. III. c. xiij.* la donne aux Eſtioles. C'eſt apparemment la même que Tite-Live *l. XXXVI. c. xiij.* dit qui fut priſe par Bæbius.

C'eſt à *Phæſte*, ville de Crete, que naquit Epiménide, ſuivant le témoignage de Strabon, quoique Laërce & Valere Maxime diſent que cet ancien poëte & philoſophe étoit de Gnoſſe. On ſait la fable de ſon long ſommeil que, quelques auteurs réduiſent avec raiſon au naturel, eſtimant qu'il employa ce tems à voyager pour ſe perfectionner dans la connoiſſance des ſimples; cependant ſon aventure merveilleuſe ayant été répandue dans toute la Grece, chacun regarda Epiménide comme le favori des dieux. Les Athéniens étant affligés de la peſte, l'oracle leur ordonna de purifier ſolemnellement leur ville, & ce fut Epiménide qui fit cette expiation dans la quarante-ſixieme olympiade. Pauſanias & Lucien en parlent fort amplement.

Cet homme ſage lia une grande amitié avec Solon, & lui donna de bons avis pour l'établiſſement de ſes lois. Laërce nous a conſervé une de ſes lettres que voici.

Epiménide à Solon. „ Ayez bon courage, mon cher „ ami; ſi Piſiſtrate avoit réduit des gens accoutumés à „ la ſervitude, peut-être que ſa domination pourroit du- „ rer long-tems: mais il a à faire à des hommes libres „ qui ne manquent pas de cœur. Ils ne tarderont guere „ à ſe reſſouvenir des préceptes de Solon; ils auront hon- „ te de leurs chaînes, & ne ſouffriront pas qu'un tyran „ les tienne plus long-tems en eſclavage. Enfin quand „ Piſiſtrate reſteroit le maître pendant toute ſa vie, ſon „ royaume ne paſſera jamais à ſes enfans; car il eſt im- „ poſſible que des gens accoutumés à vivre librement „ ſous de bonnes lois, puiſſent jamais ſe réſoudre à re- „ ſter éternellement dans la ſervitude. Pour ce qui eſt „ de vous, je vous prie de ne point demeurer errant de „ côté & d'autre: dépêchez-vous de nous venir trouver „ en Crete, où il n'y a aucun tyran qui tourmente per- „ ſonne; car je crains fort que ſi les amis de Piſiſtrate „ vous rencontroient dans leur chemin, il ne vous fiſ- „ ſent un mauvais parti „.

Les Athéniens rendirent de grands honneurs à Epiménide, & lui offrirent de riches préſens qu'il refuſa. Il retourna en Crete, où il mourut bien-tôt après dans un âge avancé. Il a écrit pluſieurs ouvrages en vers, dont Laërce nous a conſervé les titres. S. Jerôme fait mention d'un de ſes traités intitulé, *oracles & réponſes*. C'eſt de ce traité que S. Paul, *tit. I. v.* 12. à cité le vers ſuivant:

Κρῆτες ἀεὶ ψεῦσται κακὰ θηρία γαστέρες ἀργαί.

Les Cretois ſont menteurs, mauvais & bêtes ventres pareſſeux. Les anciens s'accordent à attribuer aux Crétois le caractere que S. Paul en donne, d'après Epiménide; car S. Chryſoſtome, Théodoret, & quelqu'autres peres de l'Egliſe ſe ſont trompés en attribuant à Callimaque le vers qu'on vient de citer.

Pauſanias rapporte, *in Corinthiâ, ch. xxj.* qu'on voyoit à Argos devant le temple de Minerve *Trompette*, le tombeau d'Epiménide, & Plutarque nous apprend que ce poëte philoſophe étoit mis au nombre des ſept ſages par ceux qui en excluoient Périandre. Laërce nomme deux autres Epiménides, l'un généalogiſte, & l'autre qui écrivit en dialecte dorique un ouvrage ſur l'île de Rhodes. (*D. J.*)

PHÆTELINUS, (*Géog. anc.*) fleuve de Sicile, ſelon Vibius Sequeſter, dont voici le paſſage: *Siciliæ fluvius, juxta Peloridem, confinis templo Dianæ.* Au lieu de *Phætelinus*, quelques manuſcrits portent *Fæcelinus*. J'aimerois mieux, dit Ortelius, lire *Fæcelinus*, parce que la Diane qui étoit adorée dans ces quartiers, s'appelloit *Diana Facelina*. M. de Liſle, dans ſa carte de l'ancienne Sicile, nomme ce fleuve *Melas* ou *Facelinus*; il met ſon embouchure à l'orient du temple de Diane Faceline, & pour nom moderne, lui donne celui de *Nuciti*.

PHÆTIALUCI, (*Géog. anc.*) lac de l'Attique. Wehler, dans ſon voyage d'Athènes *liv. III. p.* 223. dit qu'en rodant au-tour de la baie qui s'étend au nord, depuis Porto-Lione & le détroit de Salamine, il arriva à un petit lac d'eau ſalée & bitumineuſe, qui ſe décharge dans la mer par un courant, que Pauſanias, *liv. I. c. xxvj.* appelle *Schirus*. Il ajoute qu'on nommoit autrefois ce lac *Phætialuci*. Pauſanias en fait les limites des Athéniens & des Eleuſiniens.

PHAÉTON, ſ. m. (*Mythol.*) fils du Soleil & de Chimène; ſa fable eſt connue de tout le monde.

Eurypide avoit fait, ſous le nom de *Phaéton*, une tragédie qui s'eſt perdue, & dont Longin nous a conſervé les vers où le Soleil parle ainſi à *Phaéton*, en lui mettant entre les mains les rênes de ſes chevaux:

Prens garde qu'une ardeur trop funeſte à ta vie
Ne t'emporte au-deſſus de l'aride Lybie;
Là jamais d'aucune eau le ſillon arroſé
Ne rafraîchit mon char dans ſa courſe embraſé...
Auſſi-tôt devant toi s'offriront ſept étoiles.
Dreſſe par là ta courſe, & ſuis le droit chemin.
Phaéton *à ces mots prend les rênes en main,*
De ſes chevaux aîlés il bat les flancs agiles.
Les courſiers du Soleil à ſa voix ſont dociles.
Ils vont; le char s'éloigne, & plus prompt qu'un éclair,
Pénetre en un moment les vaſtes champs de l'air.
Le pere cependant, plein d'un trouble funeſte,
Le voit rouler de loin ſur la plaine céleſte
Lui montre encor ſa route, & du plus haut des cieux,
Le ſuit autant qu'il peut, de la voix & des yeux;
Va par-là lui dit-il, reviens: détourne: arrête.
Deſpréaux.

Ne penſeriez-vous pas, obſerve Longin que l'ame du poëte monte ſur le char avec *Phaéton*, qu'elle partage tous ſes périls, & qu'elle vole dans l'air avec les chevaux?

Les Mythologues moraliſtes trouvent dans la fable de *Phaéton* l'embleme d'un jeune téméraire, qui forme une entrepiſe au-delà de ſes forces, & qui veut l'exécuter ſans prévoir les dangers qui l'environnent.

Plutarque aſſure qu'il y a eu réellement un *Phaéton*, qui regna ſur les Moloſſes; & qui ſe noya dans le Pô; que ce prince s'étoit appliqué à l'aſtronomie, & qu'il avoit prédit une chaleur extraordinaire qui arriva de ſon tems, & qui cauſa une cruelle famine dans ſon royaume. (*D. J.*)

PHAETONTIADES, ſ. f. (*Myt.*) ou les ſœurs de Phaéton changées en peupliers, après avoir pleuré long-tems la mort de leur frere. *Voyez* HÉLIADES.

PHAGEDENE, PHACEDENIQUE, *en Chirurgie, &c.* ſe dit d'un ulcere profond & bourſoufflé, qui mange & corrode les parties voiſines. *Voy.* ULCERE.

Ce mot eſt grec, φαγέδαινα, formé de φαγεῖν, *manger*.

Médicamens *phagédéniques*, ce ſont ceux dont on ſe ſert pour manger les chairs fongueuſes, ou des excroiſſances. *Voyez* EPULOTIQUES, SARCOTIQUE, CAUSTIQUE, *&c.*

Ulcere *phagédénique*, *voyrz* PHAGEDENE & ULCERE.

Les éphémérides de l'académie des curieux de la nature rapportent que les ulceres *phagédéniques* ont été ſouvent guéres avec de la fiente des brebis.

Eau *phagédénique*, en Chimie, ſe dit d'une eau que l'on tire de la chaux vive; elle eſt ainſi appellée de la vertu qu'elle a de guérir les ulceres *phagédéniques*. *Voy.* CHAUX & EAU.

Pour préparer cette eau, on met deux livres de chaux vive dans une grande terrine, & l'on verſe deſſus environ dix livres d'eau de pluie. On laiſſe cette compoſition pendant deux jours en la remuant fort ſouvent: enfin après avoir laiſſé bien raſſeoir la chaux, on verſe l'eau

par

par inclinaiſon, on la filtre, & on la met dans une bouteille de verre; l'on y ajoute une once de ſublimé corroſif pulvériſé, qui change alors ſa couleur blanche en jaune, & tombe au fond de la bouteille. Quand cette eau eſt raſſiſe, elle eſt propre à nettoyer les plaies & les ulceres, & manger les chairs ſuperflues, particulierement dans les gangrenes; auquel cas on peut y ajouter une troiſieme ou une quatrieme partie d'eſprit-de-vin. *Voy.* Gangrene.

Phagedenique, *eau*, (*mat. Méd.*) *voyez* ſous le *mot* Eau, & *l'article* Mercure, *Mat. méd.*

PHAGESIES, ſ. f. pl. (*Mythol.*) *ou* PHAGESIPOSIES, fêtes de Bacchus, dans leſquelles on faiſoit de grands feſtins; c'eſt ce que ſignifie leur nom dérivé de φαγεῖν, *manger*.

PHAIOFNÉE ſ. f. (*Marine.*) c'eſt un bâtiment du Japon dont les grands ſeigneurs ſe ſervent pour aller ſe promener, à-peu-près comme on ſe ſert des yachts en ce pays-ci. Il y a dans le milieu une chambre pour le maître du bâtiment. Elle eſt couverte de nattes, & les armes du propriétaire ſont élevées au-deſſus.

PHALAIA, (*Chimie.*) c'eſt un mot barbare dont s'eſt ſervi le premier Baſile Valentin pour déſigner un remede panchreſte, catholique, univerſel, une panacée infaillible, dont l'uſage intérieur guériſſoit de tous les maux. Ce remede n'étoit autre choſe, ſuivant lui, que *le mercure philoſophique*, dont on peut voir l'éloge dans l'*introduction à une longue vie* de Jæp.... où cet auteur enthouſiaſte met le mercure, ainſi préparé, le *phalaia*, à la tête des remedes dont l'effet eſt de prolonger le nombre des années; ainſi il eſt intérieurement ce que leur *aia* eſt appliqué à l'extérieur. Rolfinkius a auſſi employé le mot *phalaia*, mais dans un autre ſens: il a donné ce nom à la teinture de jalap, formant par anagramme *phalaia*, de *jhalapa*. *Tractat. de purgat. ſection ij. artic.* 3. *Voyez* Caſtell. *lexic.*

PHALANGE, ſ. f. (*Anat.*) les trois pieces dont chaque doigt eſt compoſé portent le nom de *phalanges*; chacune de ces *phalanges* eſt diviſée à-peu-près comme le doigt entier, en baſe, en corps, en portion moyenne, en tête, en deux faces, une convexe & l'autre concave & en deux bords. La premiere *phalange* a plus de longueur & d'épaiſſeur que la ſeconde, & les baſes des *phalanges* paroiſſent très-long-tems épiphyſes, comme les têtes des os du métacarpe. *Voyez* Doigt. (*D. J.*)

Phalange, la, (*Art. milit.*) chez les Grecs étoit un corps d'infanterie compoſé de ſoldats armés de toutes pieces, d'un bouclier & d'une ſariſſe, arme plus longue que n'étoient nos piques qui avoient 12 piés. Chaque file étoit de ſeize ſoldats, & elles étoient juſqu'au nombre de 1024. Ainſi la *phalange* étoit une eſpece de bataillon de 1024 hommes de front ſur 16 de hauteur, c'eſt-à-dire de 16384 ſoldats peſamment armés. On y joignoit la moitié de ce nombre de troupes légeres; c'eſt-à-dire que ces troupes étoient de 8192 hommes, lorſque la *phalange* étoit de 16384. A l'égard de la cavalerie, elle étoit la moitié de ce dernier nombre, ou de 4096 cavaliers.

Ainſi dans les armées des Grecs le rapport des peſamment armés aux troupes légeres, étoit celui de 2 à 1, & celui de toute l'infanterie à la cavalerie de 6 à 1; en ſorte que la cavalerie faiſoit la ſeptieme partie de l'armée, comme on l'a déja dit au *mot* Infanterie.

Le nom de *phalange* paroit avoir été donné chez les Grecs, à tout corps d'infanterie peſamment armé; mais Philippe, pere d'Alexandre, s'appliqua à en former un corps régulier qui ſubſiſta chez les Macédoniens juſqu'à la défaite de Perſée par les Romains.

Polybe attribue la défaite de la *phalange* par les Romains, à l'avantage de leur ordre de bataille, qui étoit formé de pluſieurs parties plus petites que la *phalange*, & qui ſe mouvoient plus aiſément. Les généraux romains ſurent l'attirer dans des lieux difficiles & raboteux, où la *phalange* ne pouvant conſerver cette union qui en faiſoit la force, ils profitoient des vuides qu'elle laiſſoit à cauſe de l'inégalité du terrein, & ils la combattoient ainſi avec beaucoup d'avantage. M. de Folard ajoute encore une autre raiſon à celle de Polybe. Selon cet auteur, „ la longueur des ſariſſes ou des piques des ſoldats de „ la *phalange* fut la principale cauſe de ſa défaite, par- „ ce qu'il n'y avoit guere que les piques du premier & „ du ſecond rang dont on pût ſe ſervir dans la défenſe „ & dans l'attaque, & que celles des autres rangs reſtoient „ comme immobiles & ſans effet; elles ſe trouvoient „ toutes ramaſſées en faiſceaux entre l'intervalle de cha- „ que file, ſans qu'il fût preſque poſſible aux piquiers „ du troiſieme rang (car le reſte ne ſervoit que d'appui) „ & même au ſecond de voir ce qui ſe paſſoit hors du „ premier rang, ni de remuer leurs longues piques qui „ ſe trouvoient comme enchâſſées & emboîtées entre les „ files, ſans pouvoir porter leurs coups à droite ou à „ gauche; ce qui donnoit une grande facilité aux Ro- „ mains de ſurmonter un obſtacle redoutable en appa- „ rence, & au fond très mépriſable. „ Folard, *traité de la colonne*. *Voyez* pour ce qui concerne la formation & la compoſition de la *phalange*, *la tactique d'*Elien & celle d'Arrien. (*Q*)

Phalange, (*Hiſt. nat. Méd.*) eſpece d'araignée vénimeuſe, dont la piquure fait tomber dans un aſſoupiſſement léthargique; les remedes à ce poiſon ſont l'orviétan, les ſels volatils de viperes, de corne de cerf, d'urine, la danſe, la ſymphonie.

La tarentule eſt une *phalange* dont pluſieurs auteurs ont donné l'hiſtoire, & dont la morſure ſe guérit par le ſon des inſtrumens & la danſe.

Le venin des *phalanges* conſiſte en un ſel acide qu'elles élancent dans les vénules des chairs par leur piquure & qui eſt porté enſuite dans les grands vaiſſeaux, où il intercepte la circulation en figeant le ſang; d'où vient que les ſels volatils alkalins, & tous les autres remedes propres à raréfier les humeurs, & à les rendre fluides, ſont bons pour diſſiper ce venin.

Les *phalanges* écraſées & appliquées autour du poignet à l'entrée de l'accès d'une fievre intermittente, la guériſſent quelquefois à cauſe de leur ſel volatil qui entre par les pores, & qui diſſout ou emporte par ſa volatilité l'humeur qui cauſoit la fievre.

PHALANGIUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur liliacée, & compoſée de ſix pétales. Le piſtil ſort du milieu de cette fleur, & devient dans la ſuite un fruit arrondi & diviſé en trois loges, qui renferme des ſemences anguleuſes. Ajoutez aux caracteres de ce genre que la racine eſt fibreuſe, ce qui fera diſtinguer aiſément le *phalangium* de l'ornitogalum. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* Plante.

PHALANGOSE, ſ. f. (*Médec.*) φαλαγγώσις; nous dirions en françois, *rangée* d'un grand nombre de cils des paupieres, qui ſe portent au-dedans de l'œil & l'offenſent ſelon Paul Eginete, la *phalangoſe* eſt un renverſement du bord de la paupiere au-dedans de l'œil, ſans aucune relaxation de cette paupiere; ce vice de la paupiere eſt une eſpece de trichiaſe. *Voyez ce mot.*

PHALANNA, (*Géog. anc.*) 1°. ville de la Perrhébie. Lycophron écrit *Phalanum*: ville de l'île de Crete: Etienne le géographe dit que Phagiadès le péripatéticien étoit natif de cette ville. (*D. J.*)

PHALARIQUE, ſ. f. (*Art milit. des anc.*) *phalarica*: c'étoit un dard d'une eſpece particuliere. Voici la deſcription que Tite-Live en fait, *l. XXI. Phalalarica erat Saguntinis miſſile telum, haſtili oblongo, & ceterâ tereti, præterquam ad extremum, ubi ferrum extabat. Et ſicut in pilo quadratum in ſtupâ circumligabant, linebantque pice. Ferrum autem tres in longum habebat pedes, ut cum armis transfigere corpus poſſet. Sed id maximè, etiamſi hæſiſſet in ſcuto, nec penetraſſet in corpus, pavorem faciebat: quod cùm medium accenſum mitteretur conceptumque ipſo motu multo majorem ignem ferret, arma omitti cogebat, nudumque militem ad inſequentes ictus præbebat.*

La *phalarique* étoit donc une longue lance, une eſpece de pertuiſane, & il falloit qu'elle fût groſſe, puiſque *Silius Italicus* l'appelle *trabs*. Son fer avoit trois piés de longueur; c'étoit une arme blanche, & une arme à feu. Dans le combat de Turnus, décrit par virgile, *Æneid. l. IX. v.* 702. la *phalarique* ne paroît pas une arme à feu. Dans d'autres occaſions, on enveloppoit le fer qui étoit quarré, d'étoupes poiſſées: on y mettoit le feu, & on le lançoit avec la balliſte contre les tours de bois appellée *fali*, & contre les machines de guerre, quelquefois même contre des hommes, dont on perçoit le bouclier, la cuiraſſe, & le corps en même tems. Ce fut cette ſorte particuliere d'armes dont ſe ſervirent les Sagontins dans la défenſe de leur ville, comme dit Tite-Live, que j'ai cité ci-deſſus. (*D. J.*)

PHALARIS, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres, ſelon Ray. Il porte un gros épi compoſé d'un amas écailleux de gouſſes pleines de ſemences; deux de ces gouſſes ſont creuſes, carinées, contenant une graine enveloppée de ſa coſſe. Le même botaniſte établit huit eſpeces de *phalaris*, dont la plus connue eſt à graines blanches; c'eſt le *gramen ſpicatum ſemine miliaceo albo*, de Tournefort. *I. R. H.* 518.

Mais le *phalaris* dans le ſyſtème de Linnæus, renferme tous les *phalaroïdes*, & forme un genre diſtinct de plante qu'il caractériſe ainſi. Le calice, qui ne contient qu'une fleur eſt large, obtus, applati, formé de deux pieces

ces

ces, dont chacune eſt applatie, obtuſe en-deſſus, avec des bords qui ſe rencontrent en lignes paralleles. La fleur eſt auſſi à deux pieces, & plus petite que le calice. Les étamines ſont trois filets capillaires, plus courts que le calice. Les boſſettes des étamines ſont oblongues; l'embryon du piſtil eſt arrondi; les ſtiles ſont au nombre de deux, & très-déliés; les ſtygmates ſont chevelus; la fleur ſert d'une enveloppe ſerrée à la ſemence. Cette graine eſt unique, liſſe, arrondie, mais pointue aux deux bouts. (*D. J.*)

PHALARNA, *ou plutôt* PHALASARNA, (*Géog. anc.*) comme lit Caſaubon dans Strabon, *liv. X. p.* 479. Décéarque parle de *Phalaſarna* en ces termes; on dit qu'il y a dans l'île de Crete une ville nommée *Phalaſarna*, ſituée à l'occident de cette île; qu'elle a un port qu'on peut fermer, & un temple de Diane Dictynne. On croit que c'eſt préſentement le bourg *Concarini*.

PHALÈRE, *Phalerum*, (*Géog. anc.*) ancien port & ville de l'Attique, nommé au paravant *Phanos*, ſelon Suidas. C'étoit le port de la ville d'Athènes; il étoit extrèmement habité avant que Thémiſtocle eût entrepris de fortifier le Pyrée, & d'y tranſporter la marine.

C'eſt au *Phalere* qu'on avoit mis les autels des dieux inconnus dont a parlé S. Paul. „ En paſſant, dit cet „ apôtre, & en contemplant vos dévotions, j'ai trouvé „ même un autel, où il y avoit cette inſcription, *au dieu* „ *inconnu*; Je vous annonce donc celui que vous hono- „ rez ſans le connoître„.

L'inſcription n'étoit pas telle que S. Paul la rapportoit, *au dieu inconnu*; car il y avoit, *aux dieux de l'Aſie, de l'Europe & de l'Afrique, dieux inconnus & étrangers*: mais comme l'apôtre n'avoit pas beſoin de pluſieurs divinités inconnues, & qu'il ne lui falloit qu'un dieu inconnu, il s'eſt ſervi du ſingulier au lieu du plurier.

Pauſanias, Philoſtrate & Suidas ſe ſervent du nombre plurier, quand ils parlent de l'inſcription de cet autel, & Diogéne Laërce attribue à Epiménide d'avoir fait bâtir des autels ſans nom; or c'eſt à Epiménide qu'on attribue ordinairement l'autel des dieux inconnus; mais il ne laiſſe pas d'être vrai que Théophilacte, Iſidore de Péluſe, Æcumenius & Chryſoſtome, ſe ſont ſervi du ſingulier en parlant de cet autel. Meurſius aſſure que les habitans d'Athènes s'étant convertis à l'Evangile, conſacrerent au dieu inconnu, le temple où l'autel d'Epiménide avoit été élévé.

On voit encore à la diſtance d'un mille de *Phalere* ſur le rivage, le lieu où étoit jadis la fortereſſe de Munichia, dont il eſt ſi ſouvent parlé dans l'hiſtoire ancienne, tant par la beauté de ſon temple de Diane, qu'à cauſe que les gens qu'on maltraitoit au Pyrée & à *Phalere*, y trouvoient un ſur aſyle.

Le *Phalere* ſe nomme aujourd'hui *Porto*, & eſt à cinq quarts de lieues d'Athènes, mais ſans avoir un ſeul habitant. Wheler dit qu'il y reſte ſeulement quelques veſtiges des murailles qui fermoient autre-fois ce port. Il eſt aujourd'hui plein de ſable, tout à découvert tant au vent du ſud en été, qu'au vent d'aval en hiver: & les vaiſſeaux qui y mouillent ſont forcés de ſe tenir au large, parce qu'il n'y a pas de fond; enſorte que les Athéniens eurent raiſon d'abandonner ce port, pour retirer leurs vaiſſeaux dans le Pyrée.

Cependant on eſt toujours tenté d'y débarquer, quand on ſe rappelle que le poëte Muſée, qui inventa la ſphere, y à ſa ſépulture depuis trois mille ans; & plus encore, quand on ſonge que c'eſt dans ce lieu que vit le jour un des plus grands hommes qu'Athénes ait jamais produit; je parle de Démétrius de *Phalere*, philoſophe péripatéticien, homme d'état, ſavant & plein de modération. Il s'éleva par ſon mérite, devint archonte d'Athènes, & gouverna cette république pendant dix ans avec un pouvoir abſolu, dont il n'abuſa jamais.

On ne ſait pas préciſément l'année qu'il naquit, mais il paroît par Cicéron, qu'il ne devoit pas être âgé lorſqu'il parvint au gouvernement de la république ſous Caſſander, roi de Macédoine, la troiſieme année de la 115ᵉ. olympiade.

Il fut non-ſeulement le diſciple, mais encore l'ami intime de Théophraſte; ſous un auſſi ſavant maître, il perfectionna les talens naturels qu'il avoit pour l'éloquence, & ſe rendit encore habile dans la philoſophie, la politique & l'hiſtoire. On peut voir dans Diogene Laërce, le catalogue des ouvrages qu'il avoit compoſés ſur différens genres de ſciences. Il eſt le ſeul des Grecs, dit Cicéron, qui ait pris ſoin de cultiver en même tems la philoſophie & l'éloquence; & pour s'être attaché à traiter des matieres philoſophiques, & l'avoir fait avec toute l'exactitude & la ſubtilité que demande ce genre d'écrire, il n'a pas laiſſé d'être orateur. Il eſt vrai, ajoute-t-il, qu'il n'eſt pas des plus véhémens; cependant il a ſes graces, & on reconnoît aiſément en lui le génie de ſon maître Théophraſte. Cette douceur, qui faiſoit le caractere de ſes ouvrages, étoit auſſi celui de ſon eſprit; il étoit d'ailleurs très-bien fait de ſa perſonne, & la beauté de ſes ſourcils, lui valut le nom de χαριτοβλέφαρος.

Pendant les dix années qu'il gouverna ſa patrie, il s'acquit tant de gloire, qu'il n'eſt pas facile, ajoute Cicéron, de trouver quelqu'un qui ait excellé comme lui tout enſemble dans l'art du gouvernement & dans les ſciences. Il augmenta les revenus de l'état, & il embellit la ville d'Athènes d'édifices. Il diminua le luxe qui n'étoit que pour le faſte, & laiſſa au peuple la liberté d'uſer de ſes richeſſes pour les cérémonies religieuſes, & les fêtes publiques que l'antiquité avoit conſacrées. Il régla les mœurs, & les pauvres citoyens vertueux furent l'objet de ſes attentions. C'eſt ainſi, dit Elien, que ſe paſſa glorieuſement l'adminiſtration de ce grand homme, juſqu'à ce que l'envie ſi naturelle à ſes compatriotes, l'obligea de ſortir d'Athènes.

Au commencement de la ſeconde année de la cent dix-huitieme olympiade, Démétrius Poliorcetes vint aborder au port de Pyrée, avec une flotte de deux cent cinquante vaiſſeaux, annonçant aux Athéniens qu'il venoit pour rétablir chez eux les lois de la liberté, & chaſſer de leurs villes les garniſons de Caſſander. En vain Démétrius de *Phalere* repréſenta au peuple d'Athènes, que le fils d'Antigonus ne feroit rien de ce qu'il promettoit, ils n'écouterent point leur archonte, qui prit le parti de ſe retirer de la ville, & de demander à ce prince une eſcorte pour le conduire à Thèbes. Démétrius Poliorcetes lui accorda ſa demande, reſpectant, dit Plutarque, ſa réputation & ſa vertu.

Bientôt les Athéniens renverſerent les 360 ſtatues qu'ils avoient élevées à ſa gloire, & l'accuſant d'avoir fait beaucoup de choſes contre les lois pendant ſon gouvernement, il fut condamné à mort; ceux qui avoient eu une étroite liaiſon avec lui, furent inquiétés; & peu s'en fallut que le poëte Ménandre ne fût appellé en jugement, pour la ſeule raiſon qu'il avoit été de ſes amis.

Démétrius de *Phalere* après avoir reſté quelque-tems à Thèbes, ſe retira vers Ptolomée Soter, la premiere année de la cent vingtieme olympiade. Ce prince, recommandable par ſa libéralité, la nobleſſe de ſes ſentimens, & ſa débonnaireté à l'égard de ſes amis, étoit le réfuge de tous les malheureux. Démétrius en fut bien reçu; &, ſelon Elien, Ptolomée lui donna la fonction de veiller à l'obſervation des lois de l'état. Il tint le premier rang parmi les amis de ce roi; il vécut dans l'abondance de toutes choſes, & ſe trouva en état d'envoyer des préſens à ſes amis d'Athènes: c'étoit de ces véritables amis, dont Démétrius diſoit, „ qu'ils ne ve- „ noient dans la proſpérité, qu'après qu'on les avoit „ mandés; mais que dans l'adverſité ils ſe préſentoient „ toujours ſans qu'on les eût priés „.

Il s'occupa pendant ſon exil à compoſer pluſieurs ouvrages ſur le gouvernement, ſur les devoirs de la vie civile; & cette occupation étoit pour ſon eſprit une eſpece de nourriture, qui entretenoit en lui le goût de l'urbanité attique. Mais un ouvrage dont pluſieurs auteurs lui font honneur, c'eſt l'établiſſement de la fameuſe bibliotheque d'Alexandrie.

Ariſtée, Ariſtobule, philoſophe péripatéticien, juif, Joſephe, Tertullien, Clément d'Alexandrie, S. Cyrille de Jéruſalem, S. Epiphane, S. Jerôme, S. Auguſtin, & pluſieurs autres écrivains chrétiens, qui ont parlé de cette bibliotheque, & de la traduction des ſeptante, diſent tous que cet établiſſement fut commis aux ſoins de Démétrius de *Phalere*. Les auteurs payens ont à la vérité parlé de la bibliotheque d'Alexandrie, mais ils ne font point mention de Démétrius. Joſeph Scaliger s'eſt déclaré ouvertement contre le ſentiment des auteurs chrétiens, fondé ſur ce que Démétrius ayant été l'objet de la haine de Ptolomée Philadelphe, il n'avoit pu être l'inſtrument dont ce prince s'étoit ſervi pour cet établiſſement.

Quoi qu'il en ſoit, Démétrius de *Phalere* vécut paiſiblement en Egypte pendant dix-neuf ou vingt ans, ſous le gouvernement tranquille de Ptolomée Soter. Ce prince, deux ans avant ſa mort, prit la réſolution d'abdiquer la royauté, & de la céder à Ptolomée Philadelphe, malgré les raiſons qu'employa Démétrius pour l'en diſſuader; bien-tôt après, il eut tout lieu de ſe repentir de ſes avis; car Soter étant mort l'année ſuivante, Ptolomée Philadelphe, inſtruit du conſeil que Démétrius avoit donné à ſon pere, le rélegua dans une province, où il mena une vie fort triſte, & mourut enfin de la

piquure

piquure d'un aſpic, âgé d'environ 67 ans, dans la troiſieme ou quatrieme année de la cent vingt-quatrieme olympiade. Ciceron nous apprend qu'il mourut volontairement, & de la même maniere que Cléopatre ſe fit mourir depuis. *Video*, dit-il, (*Orat. pro Rabirio*) *Demetrium*, & *ex republica Athenienſium*, *quam optime digeſſerat*, & *ex doctrina nobilem* & *clarum*, *qui Phalereus vocitatus eſt*, *in eodem iſto Ægyptii regno*, *aſpide ad corpus admota*, *vita eſſe privatum*. Il fut enterré près de Dioſpolis dans le canton de Buſiris, *Extrait des mém. de littérat. t. VIII. in-4°.* (1)

2°. *Phalerum* eſt encore le nom d'une ville de Theſſalie, ſelon Suidas & Etienne le géographe. Les habitans de cette ville ſont appellés *Phalerenſes* par Strabon. *Le Chevalier* DE *JAUCOURT*.

PHALEUCE *ou* PHALEUQUE, ſ. m. (*Belles lettres.*) dans la poéſie grecque & latine. C'eſt une ſorte de vers de cinq piés, dont le premier eſt un ſpondée, le ſecond un dactyle, & les trois derniers ſont des trochées: on l'appelle auſſi *hendecaſſyllabe*, parce qu'il eſt compoſé d'onze ſyllabes, comme

Numquam divitias deos rogavi,
Contentus modicis, meoque lætus. Martial.

Ce vers eſt très-propre pour l'épigramme & pour les poéſies légeres. Catulle y excelloit. On prétend qu'il a tiré ſon nom de Phaleucus, qui l'inventa.

PHALLIQUES, (*Antiq. grecq.*) fêtes que l'on célebroit à Athènes en l'honneur de Bacchus. Elles furent inſtituées par un habitant d'Eleuthere nommé *Pégaſe*, à l'occaſion qu'on va dire. Pégaſe ayant porté des images de Bacchus à Athènes, s'attira la riſée & le mépris des Athéniens. Peu après ils furent frappés d'une maladie épidémique, qu'ils regarderent comme une vengeance que le dieu tiroit d'eux. Ils envoyerent auſſi-tôt à l'oracle pour avoir le remede au mal préſent, & pour réparer l'injure qu'ils avoient faite à Bacchus. On leur répondit, qu'ils devoient recevoir dans leur ville ce dieu en pompe, & lui rendre de grands honneurs. On fit faire des figures de Bacchus, qu'on porta en proceſſion dans toute la ville, & on attacha aux thyrſes des repréſentations des parties malades, comme pour marquer que c'étoit au dieu qu'on en devoit la guériſon. Cette fête fut continuée dans la ſuite un jour chaque année.

PHALLOPHORE, ſ. m. (*Antiq. grecq.* & *rom.*) les *phallophores* étoient les miniſtres des Orgyes, ceux qui portoient le phallus dans les fétes de Bacchus; ils couroient les rues barbouillés de lie de vin, couronnés de lierre, & chantant en l'honneur du dieu, des cantiques dignes de leurs fonctions.

PHALLUS, ſ. m. (*Littérat.*) c'eſt cette figure ſcandaleuſe à nos yeux, du dieu des jardins, la même que l'on portoit en Grece aux fêtes de Bacchus, & plus anciennement encore aux fêtes d'Oſiris. La coutume des bramins qui portent encore en proceſſion le *phallus* des Egyptiens, eſt bien étrange pour nos mœurs. Nos idées de bienſéance nous font penſer, dit M. de Voltaire, qu'une cérémonie qui nous paroît ſi infâme, n'a été inventée que par la débauche; mais, ajoute le même écrivain, il n'eſt guere croyable que la dépravation des mœurs ait jamais chez aucun peuple, établi des cérémonies religieuſes. Il eſt probable au contraire que cette coutume fut introduite dans des tems de ſimplicité, & qu'on ne penſa d'abord qu'à honorer la divinité dans le ſymbole de la vie qu'elle nous a donnée. Une telle cérémonie a dû enſuite inſpirer la licence à la jeuneſſe, & paroître ridicule aux eſprits ſages, dans des tems plus rafinés, plus corrompus & plus éclairés; mais l'ancien uſage a ſubſiſté malgré les abus; & il n'y a guere de peuple qui n'ait conſervé quelque cérémonie qu'on ne peut ni approuver ni abolir. (*D. J.*)

PHALMAN, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) monſtre marin dont il eſt fait mention dans les auteurs arabes. Selon eux, on le trouve ſur la côte de Tartarie, en une contrée appellée *Diſt*.

PHALTZBOURG, (*Géog. mod.*) petite ville de France, entre l'Alſace & la Lorraine, avec titre de principauté. C'eſt une place d'importance pour la communication des trois évêchés de Mets, Toul & Verdun. Elle eſt ſur une hauteur au pié des montagnes de Voſge, à 2 lieues de Saverne, 11 N. O. de Strasbourg, 92 E. de Paris. *Long.* 34. 56. 17. *lat.* 48. 46.

La ville de *Phaltzbourg* appartenoit aux ducs de Lorraine, mais elle a été cédée à la France avec ſes dépendances, par le traité de Vincennes: en 1661, enſuite par celui de Ryſwik en 1697, & finalement par celui de Paris en 1718. (*D. J.*)

PHAMÉNOTH, ſ. m. (*Calend. égyptien.*) nom que les Egyptiens donnent au ſeptieme mois de leur année. Il commence le 25 Février du calendrier Julien.

PHANEUS, (*Mythol.*) les peuples de l'île de Chio honoroient Apollon ſous le nom de *Phaneus*: c'eſt-à-dire *celui qui donne la lumiere*, de Φαίνειν, *luire*, *éclairer*.

PHANTASE, ſ. m. (*Mythol.*) divinité trompeuſe qui enchantoit les ſens de ceux qui veilloient ou qui dormoient. Ce dieu malfaiſant, environné d'une foule innombrable de menſonges aîlés qui voltigent autour de lui, répandoit de nuit ou de jour une liqueur ſubtile ſur les yeux de ceux qu'il vouloit décevoir. Dès ce moment leurs reves les abuſoient; & quand ils étoient levés, ils n'éprouvoient pas de moindres illuſions, ils ne voyoient rien de véritable; enfin de fauſſes images de ce qu'ils regardoient, ſe préſentoient également à leur vûe pour les tromper. Ce ſont-là les erreurs de l'imagination, & c'eſt des phantômes qu'elle ſe fait, que le mot de *phantaſe* a tiré ſa naiſſance.

PHANTASTIQUE, *en Muſique*, ſtile *phantaſtique*, c'eſt-à-dire, maniere de compoſition libre & aiſée, propre aux inſtrumens. *Voyez* STYLE & COMPOSITION. (*S*)

PHANTOME, ſ. m. (*Théolog. payenne.*) ſpectre effrayant. La même ſource d'où ſont venus les oracles, a donné naiſſance aux *phantômes*. On ſe forgea des dieux qui n'inſpiroient que la terreur & la crainte des maux qu'on les croyoit capables de faire: ayant plus de part à la religion des peuples, que la confiance & l'amour de la juſtice, les eſprits s'occuperent des idées de leurs divinités redoutables, ſous des figures monſtrueuſes, qui ne pouvoient manquer d'altérer l'imagination des enfans. Ces vains *phantômes* les tenoient dans une frayeur terrible, qui duroit quelquefois autant que leur vie.

Mais les poëtes ôterent aux *phantômes* leur appareil ridicule, pour ne les conſidérer que comme des illuſions que les dieux employoient quelquefois à tromper les hommes; c'eſt ainſi que dans Virgile, Junon voulant ſauver Turnus, & le tirer de la mêlée où il expoſoit témérairement ſa valeur, forma d'une épaiſſe nuée, le *phantôme* d'Enèe, auquel elle donna les armes, la démarche & le ſon de voix du prince troyen. Elle préſente ce *phantôme* devant Turnus, qui ne manqua pas d'abord de l'attaquer; le faux Enée ſe ſauve, & Turnus le pourſuit juſques dans un vaiſſeau qui ſe trouvoit au port: alors la déeſſe pouſſe le vaiſſeau en pleine mer, & fait diſparoître le rival imaginaire du prince Rutule.

Quo fugis Ænea, thalamos ne deſere pactos?
Talia vociferans, ſequitur, ſtrictumque coruſcat
Mucronem, nec ferre videt ſua gaudia ventos.
Æneid. *lib.* 10. *v.* 649.

„ Où fuis-tu Enée, s'écrie-t-il, n'abandonne pas l'é„ pouſe qui t'eſt promiſe „? En parlant ainſi, il pourſuit un *phantôme*, l'épée à la main, & ne voit pas que les vents emportent ſa fauſſe joie. (*D. J.*)

PHARAON, ſ. m. (*Jeu de haſard.*) les principales regles de ce jeu ſont,

Que le banquier taille avec un jeu entier compoſé de cinquante-deux cartes.

Qu'il tire toutes les cartes de ſuite, mettant les unes à ſa droite, & les autres à ſa gauche.

Qu'à chaque main on taille, c'eſt-à-dire de deux en deux cartes: le ponte a la liberté de prendre une ou pluſieurs cartes, & de haſarder deſſus une certaine ſomme.

Que le banquier gagne la miſe du ponte, lorſque la carte du ponte arrive à la main droite dans un rang impair, & qu'il perd, lorſque la carte du ponte tombe à la main gauche, & dans un rang pair.

Que le banquier prend la moitié de ce que le ponte a mis ſur la carte, lorſque dans une même taille, la carte du ponte vient deux fois; ce qui fait une partie de l'avantage du banquier.

Et enfin que la derniere carte qui devroit être pour le ponte, n'eſt ni pour lui, ni pour le banquier; ce qui eſt encore un avantage pour le banquier;

D'où

(1) On peut voir la ſage diſſertation beaucoup plus ample du P. Calmet *de Epigraphe aræ Athenienſi ignoto Deo in acta Apoſtolorum.* (D)

D'où l'on voit, 1°. que la carte du ponte n'étant plus qu'une fois dans le talon, la différence du ſort du banquier & du ponte eſt fondée ſur ce qu'entre tous les divers arrangemens poſſibles des cartes du banquier, il y en a un plus grand nombre qui le font gagner, qu'il n'y en a qui le font perdre, la derniere carte étant conſidérée comme nulle; 2°. que l'avantage du banquier augmente à meſure que le nombre des cartes du banquier diminue; 3°. que la carte du ponte étant deux fois dans le talon, l'avantage du banquier ſe tire de la probabilité qu'il y a que la carte du ponte viendra deux fois dans une même taille; car alors le banquier gagne la moitié de la miſe du ponte, excepté le ſeul cas où la carte du ponte viendroit en doublet dans la derniere taille, ce qui donneroit au banquier la miſe entiere du ponte; 4°. que la carte du ponte étant trois ou quatre fois dans la main du banquier, l'avantage du banquier eſt fondé ſur la poſſibilité qu'il y a que la carte du ponte ſe trouve deux fois dans une même taille, avant qu'elle ſoit venue en pur gain ou en pure perte pour le banquier. Or cette poſſibilité augmente ou diminue, ſelon qu'il y a plus ou moins de cartes dans la main du banquier, & ſelon que la carte du ponte s'y trouve plus ou moins de fois.

D'où l'on conclud encore que pour connoître l'avantage du banquier, par rapport aux pontes, dans toutes les différentes circonſtances du jeu, il faut découvrir dans tous les différens arrangemens poſſibles des cartes que tient le banquier, & dans la ſuppoſition que la carte s'y trouve ou une, ou deux, ou trois, ou quatre fois, quels ſont ceux qui le font gagner, quels ſont ceux qui lui donnent la moitié de la miſe du ponte, quels ſont ceux qui le font perdre, & quels ſont ceux enfin qui ne le font ni perdre ni gagner.

On peut former deux tables de tous ces différens haſards. Pour en connoître l'uſage, dans la premiere, le chiffre renfermé dans la cellule □ exprimeroit le nombre de cartes que tient le banquier, & le nombre qui ſuit, ou la cellule dans la premiere colonne, ou deux points dans les autres colonnes, exprimeroient le nombre de fois que la carte du ponte eſt ſuppoſée ſe trouver dans la main du banquier.

L'uſage de la ſeconde table ſeroit de donner des expreſſions, à la vérité moins exactes, mais plus ſimples & plus intelligibles aux joueurs: pour entendre cette table, il faut ſavoir que ce ſigne $>$ marque excès, & que celui-ci $<$ marque défaut; enſorte que $> \frac{1}{4} < \frac{1}{3}$ ſignifie plus grand que $\frac{1}{4}$, & plus petit que $\frac{1}{3}$.

En examinant ces tables, on verroit dans la premiere colonne que l'avantage du banquier eſt exprimé dans la premiere colonne par une fraction dont le numérateur étant toujours l'unité, le dénominateur eſt le nombre des cartes que tient le banquier.

Dans la ſeconde colonne, que cet avantage eſt exprimé par une fraction dont le numérateur étant ſelon la ſuite des nombres naturels, 1, 2, 3, 4, &c. le dominateur a pour différence entre ces termes, les nombres 8, 26, 34, 42, 50, 58, dont la différence eſt 8.

Que dans la troiſieme colonne le numérateur étant toujours 3, la différence qui regne dans le dénominateur eſt 8.

Que dans la quatrieme colonne la différence étant toujours 4 dans le numérateur, le dénominateur a pour différence entre ſes termes les nombres 24, 40, 56, 72, 88, & dont la différence eſt 16.

Qu'une autre uniformité aſſez ſinguliere entre les derniers chiffres du dénominateur de chaque terme d'une colonne, c'eſt que dans la premiere les derniers chiffres du dénominateur ſont ſelon cet ordre: 4, 6, 8, 0, 2, | 4, 6, 8, 0, 2; & dans la ſeconde ſelon cet ordre, 2, 0, 6, 0, 2, | 2, 0, 6, 0, 2, | 2, 0, 6, 0, 2; & dans la troiſieme ſelon cet ordre,
2, 0, 8, 6, 4, | 2, 0, 8, 6, 4, & dans le quatrieme ſelon cet ordre, 6, 0, 0, 6, 8, | 6, 0, 0, 6, 8, &c.

On pourroit, par le moyen de ces tables, trouver tout d'un coup combien un banquier a d'avantage ſur chaque carte, combien chaque taille complette aura dû, à fortune égale apporter de profit au banquier, ſi l'on ſe ſouvient du nombre de cartes priſes par les pontes, des diverſes circonſtances dans leſquelles on les a miſes au jeu, & enfin de la quantité d'argent haſardé ſur ces cartes.

On donneroit de juſtes bornes à cet avantage en établiſſant que les doublets fuſſent indifférens pour le banquier & pour le ponte, ou du-moins qu'ils valuſſent ſeulement au banquier le tiers ou le quart de la miſe du ponte.

Afin que le ponte prenant une carte ait le moins de deſavantage poſſible, il faut qu'il en choiſiſſe une qui ait paſſé deux fois; il y auroit plus de deſavantage pour lui, s'il prenoit une carte qui eût paſſé une fois; plus encore ſur une carte qui auroit paſſé trois fois, & le plus mauvais choix ſeroit d'une carte qui n'auroit point encore paſſé.

Ainſi, en ſuppoſant $A =$ une piſtole, l'avantage du banquier qui ſeroit 19 ſols 2 deniers, dans la ſuppoſition que la carte du ponte fût quatre fois dans douze cartes, deviendra 16 ſols 8 deniers ſi elle n'y eſt qu'une fois; 13 ſols 7 deniers ſi elle y eſt trois fois; & 10 ſols 7 deniers ſi elle n'y eſt que deux fois.

Les perſonnes qui n'ont pas examiné le fond du jeu demanderont pourquoi on n'a rien dit des maſſes, des parolis, de la paix, & des ſept & le *va*, c'eſt que tout cela ne ſignifie rien, qu'on riſque plus ou moins, & puis c'eſt tout; les chances ne changent point.

L'avantage du banquier augmente à proportion que le nombre de ſes cartes diminue.

L'avantage du banquier ſur une carte qui n'a point paſſé, eſt preſque double de celui qu'il a ſur une carte qui a paſſé deux fois; ſon avantage ſur une carte qui a paſſé trois fois eſt à ſon avantage ſur une carte qui a paſſé deux fois dans un plus grand rapport que de trois à deux.

L'avantage du banquier qui ne ſeroit qu'environ 24 ſols ſi le ponte mettoit ſix piſtoles ou à la premiere taille du jeu, ou ſur une carte qui auroit paſſé deux fois, lorſqu'il n'en reſteroit plus que vingt-huit dans la main du banquier (car ces deux cas reviennent à-peu-près à la même choſe) ſera 7 liv. 2 ſols ſi le ponte met ſix piſtoles ſur une carte qui n'ait point encore paſſé, le talon n'étant compoſé que de dix cartes.

L'avantage du banquier ſeroit préciſément de ſix livres, ſi la carte du ponte, dans ce dernier cas, paſſe trois fois.

Ainſi, toute la ſcience du *pharaon* ſe réduit pour les pontes à l'obſervation des deux regles ſuivantes.

Ne prendre des cartes que dans les premieres tailles, & haſarder ſur le jeu d'autant moins qu'il y a un plus grand nombre de tailles paſſées.

Regarder comme les plus mauvaiſes cartes celles qui n'ont point encore paſſé, ou qui ont paſſé trois fois, & préférer à toutes celles qui ont paſſé deux fois.

C'eſt ainſi que le ponte rendra ſon deſavantage le moindre poſſible.

PHARÆ, (*Géog. anc.*) il y a pluſiers villes de ce nom, ſavoir, 1°. celle de l'Achaïe, propre, ſelon Polybe, *liv. II. n°.* 41. & Etienne le géographe, qui connoit dans la même contrée une ville nommée *Pharæ*.

Il ſe pourroit fort bien faire que cette derniere ſeroit la même que *Pharæ*, que Ptolomee, *liv. III. chap. xvj.* appelle auſſi *Pheræ*, il la met dans les terres; mais ſuivant l'ordre dans lequel Strabon, *livre VIII. pag.* 388. qui écrit *Phara*, place cette ville, elle ne devoit pas être bien éloignée de la mer.

2°. *Pharæ* du Péloponnèſe, près du golfe Meſſéniaque: Ptolomée, *liv. III. chap. xvj.* qui écrit *Pheræ*, la place au-delà du fleuve Pamiſus; & Pauſanias, *l. Meſſen. c. xxxj.* dit qu'elle étoit preſque à 6 ſtades de la mer.

3°. *Pharæ* de l'île de Crete, ſelon Etienne le géographe, qui dit que c'étoit une colonie des Meſſéniens. Pline, *liv. IV. chap. xij.* fait auſſi mention de cette ville. (*D. J.*)

PHARAN, (*Géog. anc.*) 1°. déſert de l'Arabie pétrée, au midi de la Terre promiſe, au nord & à l'orient du golfe Elanitique; il en eſt beaucoup parlé dans l'Ecriture; la plûpart des demeures de ce pays étoient creuſées dans le roc.

2°. *Pharan*, ville de l'Arabie pétrée, ſituée à trois journées de la ville d'Elat ou Ailat, vers l'orient: c'eſt cette ville qui donnoit le nom au deſert de *Pharan*.

PHARANGIUM, (*Géog. anc.*) fortereſſe de la Perſe arménienne. Procope, *liv. II. chap. xxv.* dans ſon Hiſtoire de la guerre contre les Perſes, dit qu'il y avoit des mines d'or aux environs, & que Cavade à qui le roi de Perſe en avoit donné la direction, livra le fort de *Pharangium* aux Romains, à la charge qu'il ne leur donneroit rien de l'or qu'il tiroit des mines. Procope dit plus bas, *liv. II. chap. xxix.* que le fleuve Boas prend ſa ſource dans le pays des Arméniens qui habitent *Pharangium*, proche des frontieres des Traniens. (*D. J.*)

PHARE, ſ. m. (*Littérature.*) tour conſtruite à l'entrée des ports ou aux environs, laquelle par le moyen des feux qu'on y tient allumés, ſervent ſur mer à guider pendant la nuit ceux qui approchent des côtes.

Ces tours étoient en uſage dès les plus anciens tems. Leſchès, auteur de la petite Iliade, qui vivoit en la trentieme olympiade, en mettoit une au promontoire de Sigée, auprès duquel il y avoit une rade ou les vaiſſeaux abordoient. Il y avoit des tours ſemblables dans le pirée d'Athenes & dans beaucoup d'autres ports de la Grece.

Elles

Elles étoient d'abord d'une ſtructure fort ſimple; mais Ptolomée Philadelphe en fit faire une dans l'île de Pharos, ſi grande & ſi magnifique, que quelques-uns l'ont miſe parmi les merveilles du monde. Cette tour, élevée l'an 470 de la fondation de Rome, prit bientôt le nom de l'île; on l'appella le *phare*, nom qui depuis a été donné à toutes les autres tours ſervant au même uſage. Voici l'hiſtoire des *phares* d'après un mémoire de dom Bernard de Montfaucon, inſéré dans le *recueil de Littér. tom. VI.*

Les rois d'Egypte joignirent l'île de Pharos à la terre par une chauſſée, & par un pont qui alloit de la chauſſée à l'île. Elle avoit un promontoire ou une roche contre laquelle les flots de la mer ſe briſoient. Ce fut ſur cette roche que Ptolomée fit bâtir de pierre blanche la tour du *phare*, ayant pluſieurs étages voûtés, à-peu-près comme la tour de Babylone, qui étoit à huit étages, ou plutôt comme Hérodote s'exprime, à huit tours l'une ſur l'autre.

L'extraordinaire hauteur de cette tour faiſoit que le feu que l'on allumoit deſſus paroiſſoit comme une lune; c'eſt ce qui a fait dire à Stace;

Lumina noctivagæ tollit Paros æmula lunæ.

Mais quand on le voyoit de loin, il ſembloit plus petit, & avoit la forme d'une étoile aſſez élevée ſur l'horiſon, ce qui trompoit quelquefois les mariniers, qui croyant voir un de ces aſtres qui les guidoient pour la navigation, tournoient leurs proues d'un autre côté, & alloient ſe jetter dans les ſables de la Marmarique.

Le géographe de Nubie, auteur qui écrivoit il y a environ 650 ans, parle de la tour du *phare* comme d'un édifice qui ſubſiſtoit encore de ſon tems; il l'appelle un *candélabre*, à cauſe du feu & de la flamme qui y paroiſſoit toutes les nuits. Il n'y en a point, dit-il, de ſemblables dans tout l'univers; quant à la ſolidité de ſa ſtructure, elle eſt bâtie de pierres très-dures jointes enſemble avec des ligatures de plomb. La hauteur de la tour, pourſuit-il, eſt de trois cens coudées ou de cent ſtatures: c'eſt ainſi qu'il s'exprime pour marquer que la tour avoit la taille de cent hommes, en comptant trois coudées pour la taille d'un homme. Selon la deſcription du même auteur, il falloit qu'elle fût fort large en bas, puiſqu'il dit qu'on y avoit bâti des maiſons. Il ajoute que cette partie d'en bas, qui étoit ſi large, occupoit la moitié de la hauteur de cette tour; que l'étage qui étoit au-deſſus de la premiere voûte étoit beaucoup plus étroit que le précédent, enſorte qu'il laiſſoit une galerie où l'on pouvoit ſe promener. Il parle plus obſcurement des étages ſupérieurs, & il dit ſeulement qu'à meſure qu'on monte, les eſcaliers ſont plus courts, & qu'il y a des fênetres de tous côtés pour éclairer les montées.

Pline dit que ce *phare* coûta huit cens talens, qui à raiſon de quatre cens cinquante livres ſterlings pour chaque talent, ſuppoſé que ce ſoit monnoie d'Alexandrie, font la ſomme de trois cens ſoixante mille livres ſterlings. Soſtrate Gnidien qui en fut l'architecte, ſentant tout le prix de ſon travail, craignit l'envie & la baſſe jalouſie, de tout tems ennemies du vrai mérite, s'il en faiſoit parade & s'il ne l'appuyoit d'une puiſſante protection. Touché également de l'amour de la gloire & de celui du repos, il voulut concilier l'un avec l'autre. Dans cette vûe il dédia ce *phare* au roi, par une inſcription toute à ſon avantage; mais il ne la grava que ſur du plâtre, proprement plaqué ſur une autre inſcription contenant ces mots: *Soſtrate Gnidien, fils de Dixiphane, a conſacré cet ouvrage aux dieux nos conſervateurs & au ſalut des navigateurs.* Par cet artifice la premiere dédicace ne ſubſiſta guere que pendant la vie du roi, le plâtre ſe détruiſant peu-à-peu, & l'autre parut alors, & a tranſmis le nom de Soſtrate à la poſtérité. Fiſcher a repréſenté le *phare* de Soſtrate dans ſon *Eſſai d'Architecture hiſtorique, planche IX. liv. I.*

Le *phare* d'Alexandrie, qui communiqua ſon nom à tous les autres, leur ſervit auſſi de modele. Hérodien nous apprend qu'ils étoient tous de la même forme. Voici la deſcription qu'il en donne à l'occaſion de ces catafalques qu'on dreſſoit aux funérailles des empereurs.
„ Au-deſſus du premier quarré il y a un autre étage
„ plus petit, orné de même, & qui a des portes ou-
„ vertes; ſur celui-là il y en a un autre, & ſur celui-ci
„ encore un autre, c'eſt-à-dire juſqu'à trois ou quatre,
„ dont les plus hauts ſont toujours de moindre enceinte
„ que les plus bas, de ſorte que le haut eſt le plus petit
„ de tous; tout le catafalque eſt ſemblable à ces tours
„ qu'on voit ſur les ports & qu'on appelle *phares*, où
„ l'on met des feux pour éclairer les vaiſſeaux, & leur
„ donner moyen de ſe retirer en lieu ſûr „.

Il y a eu pluſieurs *phares* en Italie. Pline parle de ceux de Ravenne & de Pouzzol; Suétone fait auſſi mention du *phare* de l'île Caprée, qu'un tremblement de terre fit tomber peu de jours avant la mort de Tibere. Il ne faut pas douter qu'on n'en ait fait encore bien d'autres.

Denis de Byſance, géographe, cité par Pierre Gilles, fait la deſcription d'un *phare* célebre ſitué à l'embouchure du fleuve Chryſorrhoas, qui ſe dégorgeoit dans le Boſphore de Thrace. Au ſommet de la colline, dit-il, au bas de laquelle coule le Chryſorrhoas, on voit la tour Timée d'une hauteur extraordinaire, d'où l'on découvre une grande plage de mer, & que l'on a bâtie pour la ſureté de ceux qui navigeoient, en allumant des feux à ſon ſommet pour les guider, ce qui étoit d'autant plus néceſſaire que l'un & l'autre bord de cette mer eſt ſans ports, & que les ancres ne ſauroient prendre à ſon fond; mais les Barbares de la côte allumoient d'autres feux aux endroits les plus élevés des bords de la mer pour tromper les mariniers & profiter de ſon naufrage, lorſque ſe guidant par ces faux ſignaux, ils alloient ſe briſer ſur la côte; à préſent, pourſuit cet auteur, la tour eſt à demi ruinée, & l'on n'y met plus de fanal.

Un des plus célebres *phares* que l'on connoiſſe, & qui ſubſiſtoit encore en 1643, c'eſt celui de Boulogne ſur mer, *Bononia*, qui s'appelloit auſſi autrefois *Geſſoriacum*. Il ſemble qu'il n'y ait pas lieu de douter que ce ne ſoit de ce *phare* dont parle Suétone dans la vie de l'empereur Caïus Caligula qui le fit bâtir. Il y a d'autant plus lieu de croire que l'hiſtoire ne fait mention que d'un *phare* bâti ſur cette côte, & qu'on n'y a jamais remarqué de trace d'aucun autre.

Cette tour fut élevée ſur le promontoire ou ſur la falaiſe qui commandoit au port de la ville. Elle étoit octogone; chacun des côtés avoit, ſelon Bucherius, vingt-quatre ou vingt-cinq piés. Son circuit étoit donc d'environ deux cens piés, & ſon diametre de ſoixante-ſix. Elle avoit douze entablemens ou eſpeces de galeries qu'on voyoit au-dehors, en y comprenant celle d'en bas cachée par un petit fort que les Anglois avoient bâti tout-autour quand ils s'en rendirent maîtres en 1545. Chaque entablement ménagé ſur l'épaiſſeur du mur de deſſous, faiſoit comme une petite galerie d'un pié & demi; ainſi ce *phare* alloit toujours en diminuant, comme nous avons vû des autres *phares*.

Ce *phare* étoit appellé depuis pluſieurs ſiecles *turris ordans*, ou *turris ordenſis*. Les Boulonnois l'appelloient la *tour d'ordre*. Pluſieurs croient, avec aſſez d'apparence, que *turris ordans* ou *ordenſis* s'étoit fait de *turris ardens*, la tour ardente, ce qui convenoit parfaitement à une tour où le feu paroiſſoit toutes les nuits.

Comme il n'y a point d'ouvrage fait par la main des hommes qui ne périſſe enfin, ſoit par l'injure du tems, ſoit par quelque autre accident, la tour & la forteresse tomberent. Voici comment; cette partie de la falaiſe ou de la roche qui avançoit du côté de la mer, étoit comme un rempart qui mettoit la tour & la forteresse à couvert contre la violence des marées & des flots; mais les habitans y ayant ouvert des carrieres pour vendre de la pierre aux Hollandois & à quelques villes voiſines, tout ce devant ſe trouva à la fin dégarni; & alors la mer ne trouvant plus cette barriere, venoit ſe briſer au-deſſous de la tour, & en détachoit toujours quelques pieces; d'un autre côté, les eaux qui découloient de la falaiſe, minoient inſenſiblement la roche, & creuſoient ſous les fondemens du *phare* & de la forteresse, de ſorte que l'an 1644, le 29 de Juillet, la tour & la forteresse tomberent en plein midi. C'eſt encore un bonheur qu'un boulonnois, plus curieux que ſes compatriotes, nous ait conſervé la figure de ce *phare*; il ſeroit à ſouhaiter qu'il ſe fût aviſé de nous inſtruire de même ſur ſes dimenſions.

Ce *phare*, bâti par les Romains, éclairoit les vaiſſeaux qui paſſoient de la Grande Bretagne dans les Gaules. Il ne faut point douter qu'il n'y en eût auſſi un à la côte oppoſée, puiſqu'il y étoit auſſi néceſſaire pour guider ceux qui paſſoient dans l'île. Pluſieurs perſonnes croyent que la vieille tour qui ſubſiſte aujourd'hui au milieu du château de Douvre, étoit le *phare* des Romains: d'autres penſent que ce *phare* étoit ſitué où eſt le grand monceau de pierres & de chaux qu'on voit auprès du château de Douvre, & que les gens du pays appellent la *goutte du diable*.

L'archevêque de Cantorbéry envoya au P. Montfaucon un plan de ce qu'il croyoit être le *phare* de Douvre. En fouillant dans un grand monceau de malures, par l'ordre de cet archevêque, on trouva un *phare* tout-à-fait ſemblable à celui de Boulogne, ſans aucune différence

rence, ce qui fait juger que celui qui eſt encore aujourd'hui ſur pié, ne fut fait que quand l'ancien eut été ruiné.

Le nom de *phare* s'étendit bien davantage que celui de mauſolée. Grégoire de Tours le prend en un autre ſens. *On vit*, dit-il, *un phare de feu qui ſortit de l'égliſe de ſaint Hilaire, & qui vint fondre ſur le roi Clovis*. Il ſe ſert auſſi de ce nom pour marquer un incendie: *ils mirent*, dit-il, *le feu à l'égliſe de ſaint Hilaire, & firent un grand* phare; *& pendant que l'égliſe brûloit, ils pillerent le monaſtere*: un brûleur d'égliſe étoit par conſéquent un faiſeur de *phares*.

On appella *phares* dans des tems poſtérieurs, certaines machines où l'on mettoit pluſieurs lampes ou pluſieurs cierges, & qui approchoient de nos luſtres; elles étoient de diverſes formes.

Ce mot *phare* a encore été pris en un ſens plus métaphorique; on appelle quelquefois *phare* tout ce qui éclaire en inſtruiſant, & même les gens d'eſprit qui ſervent à éclairer les autres: c'eſt en ce ſens que Ronſard diſoit à Charles IX.

Soyez mon phare, *& garde d'abymes*
Ma nef qui tombe en ſi profonde mer.

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PHARÈS, (*Géog. anc.*) ville d'Achaïe, où Mercure & Veſta avoient conjointement un oracle célebre. Auguſte réunit cette ville au domaine de Patra; voici ce qu'en dit Pauſanias.

On compte de *Pharès* à Patra, environ cent cinquante ſtades, & de la mer au continent, on en compte environ ſoixante-dix. Le fleuve Piérus paſſe fort près des murs de *Pharés*; c'eſt le même qui baigne les ruines d'Olene, & qui eſt appellé *Piérus* du côté de la mer. On voit ſur ſes rives comme une forêt de platanes, vieux, creux pour la plûpart, & en même tems d'une ſi prodigieuſe groſſeur, que pluſieurs perſonnes y peuvent manger & dormir comme dans un antre.

La place publique de *Pharès*, continue Pauſanias, eſt bâtie à l'antique & ſon circuit eſt fort grand. Au milieu vous voyez un Mercure de marbre qui a une grande barbe; c'eſt une ſtatue de médiocre grandeur, de figure quarrée, qui eſt debout à terre, ſans piédeſtal. L'inſcription porte que cette ſtatue a été poſée par-là par Simylus Meſſénien, & que c'eſt Mercure Agoreus, ou le dieu du marché: on dit que ce dieu rend là des oracles.

Immédiatement devant ſa ſtatue, il y a une Veſta qui eſt auſſi de marbre; la déeſſe eſt environnée de lampes de bronze, attachées les unes aux autres, & ſoudées avec du plomb. Celui qui veut conſulter l'oracle, fait premierement ſa priere à Veſta, il l'encenſe, il verſe de l'huile dans toutes les lampes & les allume, puis s'avançant vers l'autel, il met dans la main droite de la ſtatue une petite piece de cuivre, c'eſt la monnoie du pays; enſuite il s'approche du dieu, & lui fait à l'oreille telle queſtion qu'il lui plaît. Après toutes ces cérémonies, il ſort de la place en ſe bouchant les oreilles avec les mains; dès qu'il eſt dehors, il écoute les paſſans, & la premiere parole qu'il entend, lui tient lieu d'oracle; la même choſe ſe pratique chez les Egyptiens dans le temple d'Apis.

Une autre curioſité de la ville de *Pharès*, c'eſt un vivier que l'on nomme *bama*, & qui eſt conſacré à Mercure avec tous les poiſſons qui ſont dedans, c'eſt pourquoi on ne le pêche jamais. Près de la ſtatue du dieu, il y a une trentaine de groſſes pierres quarrés dont chacune eſt honorée par les habitans ſous le nom de quelque divinité; ce qui n'eſt pas fort ſurprenant, car anciennement les Grecs rendoient à des pierres toutes brutes les mêmes honneurs qu'ils ont rendus depuis aux ſtatues des dieux.

A quinze ſtades de la ville, les Dioſcures ont un bois ſacré tout planté de lauriers; on n'y voit ni temples, ni ſtatues; mais ſi l'on en croit les habitans, il y a eu autrefois dans ce lieu nombre de ſtatues qui ont été tranſportées à Rome; préſentement il n'y reſte qu'un autel qui eſt bâti de très-belles pierres. Au reſte, je n'ai pû ſavoir ſi c'eſt *Pharès*, fils de Philodamie, & petit-fils de Danaüs, qui a bâti la ville de *Pharès*, ou ſi c'en eſt un autre; ce récit de Pauſanias contient bien des choſes curieuſes, entre leſquelles il faut mettre l'oracle ſingulier de cette ville. (*D.J.*)

PHARICUM, ſ. m. (*Hiſt. des poiſons*.) nom d'un poiſon violent, qui par bonheur eſt inconnu aux modernes. Scribonius Largus nous apprend, n°. 195. qu'il étoit compoſé de pluſieurs ingrédiens; mais on n'en connoît aujourd'hui aucun. (*D. J.*)

PHARINGÉE, *en Anatomie*, nom des arteres qui ſe diſtribuent aux pharinx. Haller, *icon. Anat. faſ.* 2. & 3.

PHARINGO-PALATIN DE SANTORINI, *en Anatomie* eſt le *pharingo-ſtaphilin* de Winslow, de Walther, d'Heiſter, de Valſava, *&c.* & une partie de muſcle thyro-palatin. *Voyez* THYRO-PALATIN.

PHARINGO-STAPHILIN, *en Anatomie*, nom d'une paire de muſcles de la luette qui viennent de chaque côté des parties latérales du pharinx & ſe terminent au voile du palais.

PHARINGOTOME, ſ. m. inſtrument de Chirurgie, dont on ſe ſert pour ſcarifier les amygdales enflammées & ſi gonflées, qu'elles empêchent la déglutition & menacent de ſuffocation, ou pour ouvrir les abſcès dans le fond de la gorge.

Ce mot eſt grec φαρυγγοτόμος, formé de φάρυγξ, *pharinx*, goſier, & de τομὴ, *ſectio*, *inciſio*, ſection, inciſion.

Cet inſtrument imaginé par M. Petit eſt une lancette cachée dans une canule ou gaîne d'argent, & que l'on porte dans le fond de la bouche ſans aucun riſque, & ſans que les malades, qui pour l'ordinaire craignent beaucoup les inſtrumens tranchans, s'en apperçoivent. *fig.* 3. *Pl. XXIII.*

Le *pharingotome* eſt compoſé de trois parties; d'une canule, d'un ſtilet, & d'un reſſort. *Voyez la fig.*

La canule ſe diviſe en deux parties; la ſupérieure qui forme le manche de l'inſtrument reſſemble à une petite ſeringue à injection; c'eſt une petite canonniere exactement cylindrique. Ce cylindre eſt creux, fort poli en-dedans, & long de deux pouces ſur ſix lignes de diametre. On fait ſouder ſur le milieu de cette canonniere un anneau, exactement rond & poli ſur le côté parallele au tranchant de la lancette; on paſſe le doigt du milieu dans cet anneau lorſqu'on tient l'inſtrument.

La partie inférieure de la canule eſt un fourreau ou gaîne d'argent, de même que le cylindre. Sa longueur eſt de quatre pouces & demi, ſa largeur de quatre lignes, & ſon diametre d'une ligne & un tiers y compris la cavité. Ce fourreau ne doit pas être ſoudé à la partie inférieure de la canonniere; il faut qu'il s'y monte par le moyen d'une vis, pour pouvoir nettoyer l'inſtrument avec facilité après une opération qui a couvert de pus ou de ſang la lancette, qui rentre dans le fourreau dès que les inciſions convenables ſont faites.

La gaîne doit être légerement courbe, de façon que la convéxité ſe trouve formée par un des côtés du fourreau, & la cavité par l'autre; cette légere courbure permet à l'œil de voir l'endroit abſcedé ou gonflé où l'on veut opérer, avantage que n'auroit point une gaîne droite.

La ſeconde partie du *pharingotome* eſt le ſtilet, ou pour mieux dire le mandrin; ſa matiere eſt d'argent comme toute la gaîne, & il eſt de deux ou trois lignes plus long qu'elle; les deux tiers de ſon corps doivent être applatis, afin de cadrer avec la cavité du fourreau ou gaîne. Ses deux extrémités ſont différemment conſtruites, car l'une eſt émincée pour y ſouder une lancette à grain d'orge, aſſez forte pour réſiſter & ne pas s'émoucheter, l'autre extrémité eſt exactement ronde, & repréſente un petit cylindre dans l'étendue de deux travers de doigts, au bout duquel on fait faire un petit bouton en forme de pommette, & garni ſur ſon ſommet de petites cannelures radieuſes pour recevoir le pouce par une ſurface inégale.

Un pouce ou environ au-deſſous de cette pomme, il y a une plaque circulaire, placée horiſontalement & ſoudée dans cet endroit; l'uſage de cette plaque eſt de peſer ſur le reſſort à boudin, de le pouſſer vers la partie inférieure de la canonniere, & d'empêcher le ſtilet de s'élever plus qu'il ne faut.

Enfin la troiſieme partie du *pharingotome* eſt un reſſort à boudin fait avec un reſſort de montre tourné en cône; on met ce boudin dans la cannoniere, de ſorte que lorſqu'on pouſſe le bouton du ſtilet, la petite plaque circulaire approche les pas de ce reſſort l'un de l'autre, ce qui permet au ſtilet d'avancer vers l'extrémité antérieure de la gaîne, & à la lancette de ſortir tout-à fait dehors pour faire des ſcarifications ou ouvrir des abſcès. Auſſi-tôt qu'on ceſſe de pouſſer le bouton avec le pouce, le reſſort l'éloigne de la canonniere, & la lancette rentre dans ſa gaîne. (*Y*)

PHARINX, ſ. m. *terme d'Anatomie*, qui ſe dit de l'ouverture ſupérieure de l'œſophage ou du goſier, qui eſt placée au fonds de la bouche, & que l'on appelle auſſi *fauces*. *Voyez* ŒSOPHAGE & BOUCHE.

Le *pharinx* eſt cette partie, que l'on appelle plus particuliérement le *goſier*, par où commence l'action de la déglutition, & où elle reçoit ſa principale forme.

Cette fonction eſt aidée par tous les muſcles qui compoſent principalement le *pharinx*. *Voy*. Déglutition.

Pharinx, *maladies, du* (*Médec.*) toute la cavité poſtérieure du goſier appuyée ſur les vertebres du col, recouverte à l'extérieur par les arteres carotides qui ſont couchées deſſus, par les veines jugulaires, & par la ſixieme paire des nerfs, ayant pour enveloppe intérieure une membrane enduite de mucoſité, rendue mobile par pluſieurs muſcles qui lui ſont propres, ſe terminant à l'œſophage, deſtinée à la déglutition des alimens, & connue ſous le nom de *pharinx*, eſt ſujette à grand nombre de maladies.

Quand cette membrane ſe tuméfie à la ſuite d'une inflammation, d'un éréſipelle, ou d'une hydropiſie, maladies qu'on diſtinguera les unes des autres par leurs ſignes caractériſtiques, elle rend la déglutition douloureuſe ou impoſſible, elle repouſſe les alimens par les narines, la ſalive s'écoule de la bouche ainſi que la mucoſité, comme elle comprime le larinx qui lui eſt adjacent & les autres vaiſſeaux, elle cauſe pluſieurs ſymptômes irréguliers; cette maladie doit être traitée par des remedes appropriés & convenables à la partie.

Si cette cavité ſe trouve bouchée par la déglutition de quelque bol, il le faut tirer, chaſſer, ou ôter par l'opération de la pharingotomie; mais la mucoſité concrete, la pituite, le grumeau, les aphthes qui rempliſſent le *pharinx*, doivent être détruits par le moyen des déterſifs, & rejettés au-dehors par l'excrétion; il faut avoir recours à l'art pour déraciner le polype qui remplit ces parties.

Le reſſerrement naturel de ces mêmes parties eſt incurable; mais celui qui eſt occaſionné par la convulſion, trouve ſa guériſon dans l'uſage des antiſpaſmodiques: dans la curation de la compreſſion extérieure, il faut avoir égard à la cauſe qui la produit. L'aſpérité, la ſiccité, & l'excoriation du *pharinx*, ſe diſſipent par les boiſſons adouciſſantes; les ulceres, les bleſſures, la rupture demandent les conſolidans pris en petite doſe. Dans la déglutition, il faut éviter tous les alimens trop durs, & n'en prendre qu'avec ménagement. La paralyſie des muſcles a ſa cauſe ordinairement dans le cerveau d'une maniere peu connue; toute métaſtaſe qui arrive à cette partie eſt toujours dangereuſe. L'acrimonie catarreuſe ſe trouve ſouvent diſſipée par un gargariſme émollient, & par une boiſſon mucilagineuſe. (*D. J.*)

PHARISIEN, (*Hiſt. & critiq. ſacrée.*) les *Phariſiens* formoient la ſecte la plus nombreuſe des Juifs, car ils avoient non-ſeulement les ſcribes & tous les ſavans dans leur parti, mais tout le gros du peuple. Ils différoient des Samaritains, en ce qu'outre la loi, ils recevoient les prophetes & les Hagiographes, & les traditions des anciens; ils différoient des Sadducéens, outre tous ces articles, en ce qu'ils croyoient la vie à venir & la réſurrection des morts; & dans la doctrine de la prédeſtination & du franc-arbitre.

Pour le premier de ces points, il eſt dit dans l'Ecriture, qu'au lieu que les Sadducéens aſſurent qu'il n'y a point de réſurrection, ni d'anges, ni d'eſprits, les *Phariſiens* confeſſent l'un & l'autre, c'eſt-à-dire; 1°. qu'il y a une réſurrection des morts; 2°. qu'il y a des anges & des eſprits. A la vérité, ſelon Joſephe, cette réſurrection n'étoit qu'une réſurrection à la pythagoricienne; c'eſt-à-dire ſimplement un paſſage de l'ame dans un autre corps, où elle renaiſſoit avec lui.

Pour ce qui eſt de l'opinion des *Phariſiens* ſur la prédeſtination & le franc-arbitre; il n'eſt pas aiſé de la découvrir au juſte; car ſelon Joſephe, ils croyoient la prédeſtination abſolue, auſſi-bien que les Eſſéniens, & admettoient pourtant en même tems le libre-arbitre, comme les Sadducéens. Ils attribuoient à Dieu & au deſtin tout ce qui ſe fait, & laiſſoient pourtant à l'homme ſa liberté. Comment faiſoient-ils pour ajuſter enſemble ces deux choſes qui paroiſſoient ſi incompatibles? C'eſt ce que perſonne n'expliquera.

Mais le caractere diſtinctif des *Phariſiens* étoit leur zele pour les traditions des anciens, qu'ils croyoient émanées de la même ſource que la parole écrite; ils prétendoient que ces traditions avoient été données à Moïſe en même tems que la parole ſur le Mont-Sinaï, & auſſi leur attribuoient-ils la même autorité qu'à celle-là.

Cette ſecte qui faiſoit ſon capital de travailler à leur propagation, & à les faire obſerver où elles étoient déja établies, commença en même tems qu'elles; & les traditions & la ſecte s'accrurent ſi bien avec le tems, qu'enfin la loi traditionale étouffa la loi écrite; & ſes sectateurs devinrent le gros de la nation juive. Ces gens-là, en vertu de leur obſervation rigide de la loi ainſi groſſie de leurs traditions, ſe regardoient comme plus ſaints que les autres, & ſe ſéparoient de ceux qu'ils traitoient de pécheurs & de profanes, avec qui ils ne vouloient pas ſeulement manger ou boire; c'eſt de-là que leur eſt venu le nom de *Phariſiens*, du mot de *pharas*, qui ſignifie *ſéparé*, quoique cette ſéparation dans leur premiere intention, eût été de s'écarter du petit peuple, qu'ils appelloient *am-haaretz*, le peuple de la terre, & qu'ils regardoient avec un ſouverain mépris comme la balayure du monde; leurs prétentions hypocrites d'une ſainteté au-deſſus du commun, impoſerent à ce petit peuple même & l'entraînerent, par la vénération & l'admiration qu'elles lui cauſerent.

Notre-Seigneur les accuſe ſouvent de cette hypocriſie, & d'anéantir la loi de Dieu par leurs traditions. Il marque pluſieurs de ces traditions, & les condamne, comme nous le voyons dans l'Evangile; mais ils en avoient encore bien d'autres, outre celles-là. Pour parler de toutes, il faudroit copier le talmud, qui n'a pas moins de douze *vol. in-fol.* Ce livre n'eſt autre choſe, que les traditions que cette ſecte impoſoit & commandoit, avec leurs explications. Quoiqu'il y en ait pluſieurs qui ſont impertinentes & ridicules, & que preſque toutes ſoient onéreuſes; cette ſecte n'a pas laiſſé d'engloutir toutes les autres; car depuis pluſieurs ſiecles, elle n'a eu d'oppoſans qu'un petit nombre de Caraïtes. A cela près, la nation des Juifs, depuis la deſtruction du temple juſqu'à préſent, a reçu les traditions *phariſiennes* & les obſerve encore avec reſpect.

Les *Phariſiens* ne ſe contenterent pas des vaines ſpéculations ſur la réſurrection, les anges, les eſprits, la prédeſtination & les traditions; ils s'intriguoient dans toutes les affaires du gouvernement, & entr'autres choſes ils ſoutinrent ſous main le parti qui ne vouloit point d'étranger pour roi. De-là vient, que pendant le miniſtere de notre Sauveur, ils lui propoſerent malignement la queſtion, s'il étoit permis de payer le tribut à Céſar ou non; car quoique la néceſſité les obligeât de le payer, ils prétendoient toujours que la loi de Dieu le défendoit; mais ce n'eſt pas à Notre-Seigneur ſeulement, qu'ils tendirent des piéges; long-tems avant ſa naiſſance, ils perſécuterent avec violence tous ceux qui n'étoient pas de leur faction. Enfin leur tyrannie ne finit qu'avec le regne d'Ariſtobule, après avoir tourmenté leurs compatriotes depuis la mort d'Aléxandrie Jannée. (*Le Chevalier* de Jaucourt.)

PHARMACIE, ſ. f. (*Ordre encyclop.*) La *Pharmacie* eſt la ſcience ou l'art de recueillir, conſerver, préparer & mêler certaines matieres pour en former des médicamens efficaces & agréables.

Il eſt déja clair par cette définition, que la *Pharmacie* peut être diviſée en quatre branches ou parties principales. La recette ou choix, *electio*, la conſervation, la préparation, & le mélange ou compoſition.

Nous avons répandu dans les articles de détail, deſtinés à chaque drogue ou matiere pharmaceutique, toutes les obſervations qui regardent la recette ou le choix. Nous avons traité de la conſervation, de la préparation, & de la compoſition des médicamens, dans des articles exprès & généraux, & dans un grand nombre d'articles ſubordonnés à ceux-là, & deſtinés aux divers ſujets, aux diverſes opérations, aux divers inſtrumens pharmaceutiques, aux divers produits, c'eſt-à-dire, aux diverſes formes de remede. On trouvera donc un corps aſſez complet de doctrine pharmaceutique, dans *les articles* Conservation, Dessiccation, Composition, Dispensation, Fruits, Fleurs, Semences, Racines, Cuite, Clarification, Despumation, Décantation, Filtre, Manche, Tamis, Mortier, Electuaire, Emulsion, Emplatre, Syrop, *&c.*

Il ne nous reſte ici qu'à préſenter un tableau abregé de ces ſujets, de ces opérations, de ces inſtrumens, de ces produits, & à propoſer quelques notions générales ſur l'eſſence même de l'art.

Les ſujets pharmaceutiques ſont toutes les ſubſtances naturelles ſimples, des trois regnes, & un grand nombre de produits chimiques, dans leſquels les hommes ont découvert des vertus médicamenteuſes. Ils ſont tous compris ſous le nom de *matiere médicale*. *Voy*. Matiere médicale, & Simple Pharmacie.

Les opérations pharmaceutiques ont toutes pour objet, de préparer ces divers corps, de maniere qu'ils deviennent des remedes efficaces, mais à un certain degré déterminé, & auſſi agréables qu'il eſt poſſible. Les Pharmaciens rempliſſent ces deux objets, 1°. en extrayant des corps leurs principes vraiment utiles, & rejettant leurs parties inutiles ou nuiſibles: la diſtillation, la décoction, l'infuſion, la macération, l'expreſſion, la filtraction, l'action

l'action de monder, la dépuration, la clarification, la cribration, operent cette utile ſéparation. 2°. En mêlant enſemble diverſes matieres qui s'aident ou ſe temperent mutuellement, la compoſition, la correction, l'aromatiſation, l'édulcoration, la coloration, ſont les ouvrieres de cet effet pharmaceutique. 3°. En donnant diverſes formes aux remedes compoſés, ce qui s'opere par les juſtes proportions des divers ingrédiens, qui eſt la même choſe que la diſpenſation, par la cuite, la pulvériſation, l'action de braſſer, de malaxer. Les diverſes formes de remedes compoſés, ſont diviſées, ſelon un ancien uſage, en formes liquides, formes molles & formes ſeches. Les liquides ſe ſubdiviſent en formes de remedes magiſtraux, & formes de remedes officinaux, dont le caractere eſſentiel & diſtinctif conſiſte en ce que les premieres n'ont pas beſoin de rendre le remede durable, & que cette qualité eſt au contraire eſſentielle aux dernieres. *Voyez* OFFICINAL & MAGISTRAL.

Les remedes magiſtraux liquides, ſont la décoction, l'infuſion, qu'on appelle *theiforme*, lorſqu'elle eſt courte, & qu'on employe l'eau bouillante, la macération, appellée plus communément *infuſion à froid*, le julep, l'émulſion, la potion, la tiſane, la mixture, le gargariſme, le collyre, le clyſtere, l'injection, la fomentation, l'embrocation, l'épitheme liquide, le bain, le demi-bain, l'inceſſus, le vin & les vinaigres médicamenteux magiſtraux.

Les remedes officinaux liquides, ſont les vins & les vinaigres médicamenteux, les teintures, les élixirs, les baumes, les ſirops, les loochs, les huiles par infuſion & décoction, les eaux diſtillées compoſées, les eſprits diſtillés compoſés, les eſprits volatils aromatiques huileux.

Les remedes mous ſont pareillement diviſés en magiſtraux & officinaux. Les premiers ſont les gelées, les opiates magiſtrales, les cataplâmes. Les ſeconds ſont les électuaires mols, les conſerves molles, les extraits compoſés, les miels médicamenteux, les linimens, onguents & cérats, les emplâtres.

Les remedes ſecs ou ſolides, peuvent être tous preſcrits ſur le champ par le médecin, & être dans ce cas regardés comme magiſtraux; mais comme ils ſont tous, par leur conſiſtance, capables d'être conſervés dans les boutiques, ils ſont eſſentiellement officinaux. Ce ſont les poudres, les eſpeces, les bols, les tablettes, les trochiſques, les conſerves ſolides, les pilules. Il y a dans ce dictionnaire des articles particuliers ſur toutes les choſes nommées dans ces conſidérations générales. *Voyez ces articles.*

Le lecteur doit s'être apperçu que nous avons confondu la *Pharmacie*, appellée vulgairement *galenique*, avec celle qu'on appelloit *chimique*, ſelon la même diviſion. Nous l'avons fait parce que cette diviſion eſt mal entendue; car les décoctions, les infuſions, la cuite des emplâtres, celle des ſyrops, qui appartient à la *Pharmacie*, appellée *galenique*, ſont des opérations tout auſſi chimiques, que la diſtillation des eſprits, que la préparation des régules, &c. qu'on renvoyoit à la *Pharmacie* chimique. Il eſt vrai que les ſimples mélanges, & les ſimples *diſgregations*, ſont des opérations méchaniques; mais la chimie elle-même emploie des moyens de cet ordre. (*b*)

PHARMACITIS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une terre imprégnée de bitume, & qui eſt propre à s'enflammer, avec une odeur déſagréable. On lui a auſſi donné le nom d'*ampelitis*. Il paroît que ſon nom lui a été donné à cauſe qu'on en faiſoit uſage dans la Médecine.

PHARMACOLOGIE, ſ. f. (*Med.*) ſcience ou traité des médicamens & de leur préparation. C'eſt une branche de la partie de la Médecine appellée *thérapeutique*. *Voyez* THÉRAPEUTIQUE. Elle embraſſe l'hiſtoire naturelle chimique & médicinale de la matiere médicale. *Voyez* MATIERE MÉDICALE, & la Pharmacie. *Voyez* PHARMACIE. (*B*)

PHARMACOPÉE, ſ. f. *Voyez* DISPENSAIRE.

PHARMACOPOLA, (*Lang. latine.*) Le mot de *pharmacopola*, ne déſigne pas chez les Latins nos pharmacopoles, nos apothicaires d'aujourd'hui: il ſe dit également chez eux des pharmaciens, des droguiſtes, des épiciers & des parfumeurs. Il eſt ſynonyme à *unguentarius*, μυρεψὸς, vendeurs de drogues & de parfums, autant de gens qui étoient ordinairement de la bande des débauchés, parce qu'outre les parfums qu'ils fourniſſoient, ils donnoient auſſi des drogues pour faire avorter, & pour empêcher les groſſeſſes. En Grece il étoit défendu par une loi de Solon, qu'aucun citoyen d'Athènes exerçât cet art; & Séneque nous apprend que tous les parfumeurs, *pharmacopolæ*, furent chaſſés de Lacédémone. Ils n'étoient pas moins mépriſés à Rome qu'en Grece: c'eſt pourquoi Horace les range avec les joueurs de flûtes, les porteurs de beſace, les bâteleuſes, les danſeurs, &c. *ſatyr. 2. liv. I. vers 1.*

> *Ambubajarum collegia*, Pharmacopolæ,
> *Mendici, mimi, balatrones, hoc genus omne*
> *Mæſtum ac ſollicitum eſt, cantoris morte Tigelli.*

Le muſicien Tigellius eſt mort. Les joueuſes de flûtes, les parfumeurs; les portes-beſaces, les bâteleurs, & toute la canaille de même eſpece en ſont en deuil. (*D. J.*)

PHARMACOPOLE, ſ. m. (*Hiſt. de la Médecine anc.*) *Pharmacopole*, étoit chez les anciens tout vendeur de Médicamens. Mais il faut entrer dans quelques détails de la médecine ancienne, pour donner au lecteur une idée juſte de la différence qu'il y avoit entre un pharmaceute, un *pharmacopole*, un pharmacotribe, un herboriſte, & autres mots, qui concernoient chez eux la matiere des médicamens.

Ceux qui s'attacherent à la pharmaceutique ou à la médecine médicamentaire, furent appellés *pharmaceutæ*; car le nom de *pharmacopæus* ſe prenoit alors en mauvaiſe part, & ſignifioit dans l'uſage ordinaire, un empoiſonneur: il étoit ſynonyme à φαρμασχὸς, & φαρμαχεός, dérivé de φαρμασχὸν, mot générique pour toute ſorte de drogue, ou de compoſition bonne, ou mauvaiſe, ou pour tout médicament ou poiſon, tant ſimple que compoſé. Les Latins entendoient auſſi par *medicamentum*, un poiſon, & par *medicamentarius*, un empoiſonneur; quoique le premier ſignifiât encore un *médicament*, & le dernier un *apothicaire*.

Les *pharmacopoles* (*pharmacopolæ*) formoient encore chez les anciens un corps différent des premiers. En général on appelloit de ce nom tous ceux qui vendoient des médicamens; quoiqu'ils ne les préparaſſent point. En particulier, ceux que nous nommons aujourd'hui charlatans, bâteleurs, gens dreſſant des échaffauds en place publique, allant d'un lieu en un autre, & courant le monde en diſtribuant des remedes; c'eſt de-là que dérivent les dénominations de *circulatores*, *circuitores* & *circumforanei*. Ils avoient encore celle d'*agyrte*, du mot ἀγύρταὶ, *qui aſſemble*, parce qu'ils aſſembloient le peuple autour d'eux, & que la populace, toujours avide du merveilleux, accouroit en foule, auſſi crédule à leurs promeſſes, qu'elle l'eſt encore aujourd'hui à celles des charlatans qui les repréſentent. C'eſt par la même raiſon qu'on les appelloit ὀχλαγωγοὶ. On leur donnoit enfin le nom de médecin ſédentaire, *ſellularii medici*, ἐπιδιφριοὶ ἰατροὶ, parce qu'ils attendoient les marchands aſſis ſur leurs boutiques. Ce fut le métier d'Eudamus, d'un certain Chariton, de qui Galien a tiré quelques deſcriptions de médicamens, & à qui il donne l'épithete d'ὀχλαγωγὸς; & de Clodius d'Ancone, que Cicéron appelle *pharmacopola circumforaneus*.

On ne ſait ſi les Pharmacotrites, *Pharmacotritæ*, ou méleurs, broyeurs de drogues, étoient les mêmes que les Pharmaceutes, *Pharmaceutæ*; ou ſi ce nom ne convenoit qu'à ceux qui compoſoient les médicamens ſans les appliquer. Ces derniers pourroient bien avoir été les valets des Droguiſtes, ou gens appellés par les Latins *Seplaſiarii* & *Pigmentarii*, & par les Grecs παντοπῶλαι, ou κατολικοὶ, ou *vendeurs de drogues*; & dans les derniers tems de la Grece, πημενταριοὶ, terme dérivé du latin.

Les boutiques ou magaſins de ces marchands, s'appelloient *ſeplaſia* au neutre pluriel, & leur métier *ſeplaſia*, au féminin ſingulier. Ils vendoient aux Médecins, aux Peintres, aux Parfumeurs, & aux Teinturiers, toutes les drogues tant ſimples que compoſées, dont ils avoient beſoin. Ils etoient, ainſi que les charlatans, fort ſujets à débiter des compoſitions mal conditionnées, & mal faites. Pline reprochoit aux médecins de ſon tems de négliger la connoiſſance des drogues de recevoir les compoſitions telles qu'on les leur donnoit, & de les employer ſur la bonne foi d'un marchand au lieu de ſe pourvoir des unes, & de compoſer les autres à l'exemple des anciens médecins.

Mais ce n'étoit pas ſeulement des Droguiſtes que les Médecins achetoient; ils tiroient les plantes communes des Herboriſtes, *Herbarii* en latin, en grec Ριζότομοι, ou *coupeurs de racines*, & Βοτανολογοὶ, ou Βοτανικοὶ, *cueilleurs d'herbes*, & non pas Βοτανίσται, nom propre à ceux qui mondoient les blés, ou qui en arrachoient les mauvaiſes herbes. Les Herboriſtes, pour faire valoir leur métier, affectoient ſuperſtitieuſement de cueillir les ſimples en de certains tems particuliers, avec diverſes précautions & cérémonies ridicules. Ils étoient fort attentifs à tromper

les

les Médecins, en leur donnant une herbe, ou une racine pour une autre.

Les Herboriſtes, & ceux qui exerçoient la Pharmaceutique, avoient des lieux propres pour placer leurs plantes, leurs drogues, & leurs compoſitions; on appelloit ces lieux en grec ὑποθῆκαι, *apothecæ*, d'un nom général qui ſignifie place où l'on renferme quelque choſe.

Les boutiques des Chirurgiens ſe nommoient en grec ἰατρεῖα, de ἰατρὸς, *médecin*; parce que tous ceux qui ſe mêloient de quelque partie de la Médecine que ce fût, s'appelloient *médecins*; & que tous les Médecins exerçoient anciennement la Chirurgie. Plaute rend le terme ἰατρεῖα, par celui de *medicina*: & comme de ſon tems la Médecine n'étoit point encore partagée, & que le médecin, le chirurgien, l'apothicaire, & le droguiſte, n'étoient qu'une ſeule perſonne; ce nom s'étend dans ce poëte à toutes les boutiques en général, ſoit qu'on y panſât des bleſſés, qu'on y vendit des drogues & des médicamens, ſoit qu'on y étalât des plantes & des herbes; de même que *medicus* ſignifie dans le même poëte un vendeur de médicamens.

Le partage de la Médecine, comme on vient de l'expoſer, eſt celui qui ſubſiſtoit au tems de Celſe. L'uſage changea dans la ſuite; les uns ayant empiété ſur la profeſſion des autres, ou en ayant exercé plus d'une: les mêmes noms reſterent, quoique les emplois ne fuſſent plus les mêmes. Quelques ſiecles après Celſe, ceux que l'on nommoit en grec πημεντάριοι, & en latin *pimentarii* ou *pigmentarii*, qui devoient être des droguiſtes, faiſoient auſſi la fonction d'apothicaires, ce que l'on prouve par un paſſage d'Olympiodore, ancien commentateur de Platon. Le médecin, dit-il, ordonne, & le *pimentarius* prépare tout ce que le médecin a ordonné. On ne peut marquer avec exactitude la date de ce changement; mais Olympiodore vivoit environ 400 ans après Celſe. (*D. J.*)

PHARMACUSE, *Pharmacuſa*, (*Géog. anc.*) 1°. île de la mer Egée, ſelon Pline, *l. IV. c. ij.* On croit que c'eſt dans cette île que fut tué Attalus. Aujourd'hui ſelon l'opinion commune, cette île ſe nomme *Paſmoſa*. C'eſt auprès de l'île *Pharmacuſe* que Jules-Céſar fut pris par des pirates. 2°. Etienne le géographe met deux îles de ce nom proche celle de Salamina; & Strabon, *l. IX. p.* 385, dit que ce ſont deux petites îles, dans la plus grande deſquelles on voyoit le tombeau de Circé. (*D. J.*)

PHARMUTHI, ſ. m. (*Calendr. égypt.*) nom du huitieme mois de l'année égyptienne; il répondoit au mois d'Avril de l'année Julienne. Théon dit que le tems de la moiſſon tomboit vers le 25 de ce mois. (*D. J.*)

PHARNACES, (*Géog. anc.*) peuples d'Ethiopie, ſelon Pline, *l. VII. c. ij.* qui dit après Damon que la ſueur de ce peuple cauſoit la phthiſie à ceux qu'elle touchoit. Quelques manuſcrits portent *Pharmaces* pour *Pharnaces*.

PHARNAK, (*Mythol.*) dieu adoré dans le Pont. Strabon nous apprend que le dieu adoré ſous ce nom dans l'Ibérie & dans le Pont, étoit le même que le dieu *Lunus*, ou que l'intelligence qui préſidoit au cours de la lune. Ce dieu avoit un temple célebre à Cabira ou *Sebaſtopolis*, ſous le nom de Μὴν Φαρνάκος; & les ſermens qui ſe faiſoient en joignant ſon nom à celui du roi régnant, paſſoient pour inviolables. Strabon ajoute que ce dieu *Lunus* avoit des temples en Phrygie & en Piſidie, ſous le titre de Μὴν Ἀσκαῖος.

On voit dans Haun, ſur une médaille de Sardis, le buſte de ce dieu, coëffé d'un bonnet phrygien, & porté dans un croiſſant, avec le titre de ΜΗΝΑΣΚΗΝΟΣ. Il y a beaucoup d'apparence que la figure en pié qui ſe voit au revers des médailles de Pharnace & de ſon fils Mithridate, eſt celle du ΜΗΝ ΦΑΡΝΑΚΟΣ, ou du dieu *Lunus* de Cabira, repréſenté à-peu-près comme on le voit ſur pluſieurs médailles publiées par M. Vaillant. On compte, dans ſes médailles greques des empereurs, juſqu'à 19 villes de l'Aſie mineure, de la Thrace & de la Syrie, qui ont mis ce dieu *Lunus* ſur leurs médailles. (*D. J.*)

PHARODENI, (*Géog. anc.*) peuples de Germanie. Ptolomée, *l. II. c. xj.* dit qu'ils habitoient après les Saxons, depuis le fleuve *Chaluſus*, juſqu'au fleuve *Suevus*. Peucer croit que les *Paradeni* de Ptolomée ſont les *Suardones* de Tacite.

PHAROS, (*Géog. anc.*) île d'Egypte, vis-à-vis d'Alexandrie; je dis *île*, parce que *Pharos* étoit au commencement une véritable île à ſept ſtades de la terre-ferme, & on n'y pouvoit aller que par eau; mais enſuite on la joignit au continent par une chauſſée, comme cela s'étoit fait à Tyr: cette chauſſée fut appellée l'*heptaſtade*, à cauſe des ſept ſtades qu'elle avoit de longueur.

Cet ouvrage ordonné par Ptolemée Philadelphe I. & non par Cléopâtre, comme le dit Ammien Marcellin, fut exécuté l'an 284 avant Jeſus-Chriſt, à-peu-près en même tems que la tour du phare, par Deiphanès, pere de Soſtrate; & ſans doute que ce ne fut pas le plus facile des deux ouvrages. Ainſi, pour les diſtinguer quand on parle de la peninſule, on dit l'île ou la peninſule de *Pharos*; & quand on parle du fanal ou du phare qui étoit dans *Pharos*, on dit ſimplement le *phare*.

L'île de *Pharos* avoit un promontoire ou une roche, contre laquelle les flots de la mer ſe briſoient. Ce fut ſur cette roche que Ptolémée Philadelphe I. fit bâtir de pierre blanche la tour du phare, ouvrage d'une magnificence ſurprenante, à pluſieurs étages voûtés, à-peu-près, comme la tour de Babylone, qui étoit à huit étages, ou comme Hérodote s'exprime, à huit tours l'une ſur l'autre.

L'extraordinaire hauteur de cette tour faiſoit paroître comme une lune le feu qu'on allumoit au-deſſus; c'eſt ce qui fait dire à Stace:

Lumina noctivagæ tollit Pharos *æmula lunæ*.

Le géographe de Nubie; qui écrivoit il y a environ 600 ans, parle de la tour de phare comme d'un édifice qui ſubſiſtoit encore de ſon tems. Un ſcholiaſte du Lucien manuſcrit, cité par Iſaac Voſſius, dit que cette tour étoit quarrée, & que ſes côtés avoient près d'un ſtade de long.

Tous les anciens auteurs ont parlé de l'île de *Pharos*. *Voyez* Céſar, *comment. de bell. civ. c. iij.* Strabon, *l. XVII. p.* 792. Pomponius Mela, *l. II. c. vij.* Pline, *l. V. c. xj.* & *l. XIII. c. xij.* Ce dernier lui donne le titre de *colonie de Jules-Céſar*.

Homere a bien chagriné ſes admirateurs, en faiſant dire à Ménélas, dans l'*Odyſſée, liv. IV. vers* 355, que l'île de *Pharos* eſt éloignée d'une journée de l'Egypte, αἰγύπτου. Pluſieurs critiques ont accuſé le poëte grec d'une énorme bévûe: mais d'autres leur ont répondu que le mot *Ægyptus* déſignoit ici le *Nil*, & qu'en effet l'île de *Pharos* eſt éloignée d'une journée de la principale embouchure du fleuve *Ægyptus*; qui eſt le Nil. Strabon eût peut-être adopté cette explication s'il y eût ſongé, mais en homme d'eſprit, il a entrepris de juſtifier ſon poëte favori de tout reproche d'ignorance. „ C'eſt, dit-il, Ménélas „ qui raconte ſes voyages; il uſe du privilege des voya„ geurs, il ment. D'ailleurs c'eſt un poëte qui le fait „ parler, qui ſavoit bien que cette diſtance n'étoit pas „ auſſi conſidérable que le dit Ménélas, mais il veut in„ téreſſer le lecteur par le merveilleux de la fiction „.

Ortelius dit qu'on nomme aujourd'hui l'île de *Pharos* Farion, & qu'elle eſt appellée *Magrab* par les habitans du pays.

2°. *Pharos*, ou *Iſſa-Pharos*, île de la mer Adriatique ſur la côte de l'Illyrie, ſelon Pline, *l. III. c. xxj*, qui dit qu'on la nommoit auparavant *Paros*. Le P. Hardouin retranche cette île dans ſon édition de Pline; mais c'eſt un retranchement bien hardi, d'autant plus que Diodore de Sicile *l. XV.* Strabon *l. VII. p.* 315. & Polybe *l. V. p.* 108. en font mention.

3°. *Pharos*, île ſur la côte d'Italie; vis-à-vis de Brunduſium. Pomponius Mela, *l. II. c. vij.* en parle, & dit qu'on l'appella *Pharos*, à cauſe du phare qui y fut élevé pour guider les vaiſſeaux. (*D. J.*)

PHARPHAR, (*Géog. anc.*) un des deux fleuves de Damas; ou plutôt c'eſt un bras du Barrady ou du Chryſorrhoas, qui arroſe la ville & les environs de Damas. Le fleuve de Damas a ſa ſource dans les montagnes du Liban; étant arrivé près de la ville, il ſe partage en trois bras, dont l'un traverſe Damas: les deux autres arroſent les jardins qui ſont tout au-tour; puis ſe réuniſſant, ils vont ſe perdre à quatre ou cinq lieues de la ville, du côté du nord.

PHARSALE, *Pharſalus*, (*Géog. anc.*) 1°. ville de Theſſalie, que certaines cartes attribuent mal-à-propos à l'Eſtréotide, puiſque Strabon, *l. IX.* la range parmi les villes de la Phthiotide. Elle étoit à ſix lieues de Lariſſa, & à l'extrémité d'une plaine très-fertile qui a plus de quatre lieues d'étendue. Imaginez-vous, dit la Guilletiere, ſi je pus traverſer cette plaine ſans me rappeller que j'étois ſur les lieux où Céſar & Pompée terminerent le plus grand différend qui ait jamais troublé l'univers, & que la bataille qu'ils y donnerent renverſa la plus puiſſante de toutes les républiques, & fonda la plus formidable de toutes les monarchies? Nommez-moi tant de batailles qu'il vous plaira; celle-ci eſt ſans contredit la plus fameuſe; elle ſe donna 48 ans avant la naiſſance de Jeſus Chriſt. C'eſt cette journée mémorable où, ſelon Corneille,

Quand les Dieux étonnés ſembloient ſe partager,
Pharſale *décida ce qu'ils n'oſoient juger.*

Pompée ayant perdu la bataille, ſe retira vers Lariſſa comme la ville la plus voiſine, où il n'entra pas néanmoins. Le fleuve Enipus arroſoit *Pharſale*; & ce fleuve qui ſe jettoit dans l'Apidenus, étoit différent de l'Enipus de Macédoine. Appien, *l. II. civit. p.* 778, rapporte que l'armée de Pompée étoit campée entre la ville de *Pharſale* & le fleuve Enipée, ce qui ſemble contredire ce que Strabon, *l. IX.* avance, que l'Enipée baignoit la ville de *Pharſale*; mais comme il y avoit deux villes de ce nom la nouvelle & la vieille, il eſt apparent que l'une étoit bâtie ſur le bord du fleuve, & que l'autre en étoit peu éloignée.

La bataille entre Céſar & Pompée ſe donna auprès de la ville de *Pharſale*, appellée *Palæpharſalus* par Tite-Live, *l. XLIV. c. ij.* & c'étoit celle-là, ſans doute, qui ſe trouvoit à quelque diſtance du fleuve.

2°. *Pharſalus* étoit auſſi un lieu de l'Epire où Céſar arriva avec ſa flotte, & où il débarqua ſes ſoldats. Quelques manuſcrits, au lieu de *Pharſalus*, portent *Pharſalia*: d'autres diſent *Paleſtina*; & c'eſt de cette derniere façon qu'écrit Lucain, *l. V. v.* 460, en parlant de la ſorte de Céſar,

Lapſa Paleſtinas uncis confixet arenas.

3°. Il y avoit encore une ville de Pamphylie qui portoit le nom de *Pharſalus*. (*D. J.*)

Pharsale, *bataille de*, (*Hiſt. rom.*) nom de cette fameuſe bataille qui termina la guerre civile des Romains, & qui ſe donna l'an 705 de Rome, entre Céſar & Pompée, auprès de Pharſale, ville de Theſſalie, voiſine de Lariſſe. Il faut lire, ſur cette bataille, Lucain, Denis d'Halicarnaſſe, *l. XLI.* Appian *l. II.* Plutarque, dans la *vie de Céſar*. Florus, Eutropius, Velleius Paterculus, Ciceron, Céſar, *de bello civili li. I.* & *II.* &c. C'eſt aſſez pour moi de faire deux ou trois remarques.

On ſait que l'empire ne coûta, pour ainſi dire, à Céſar qu'une heure de tems, & que la bataille de *Pharſale* en décida. La perte de Pompée, qui périt depuis en Egypte, entraîna celle de ſon parti; mais on ne peut aſſez s'imaginer quels étoient alors de luxe & la molleſſe des Romains. Le pauvre officier languiſſoit dans les honneurs obſcurs d'une légion, pendant que les grands tâchoient de couvrir leur lâcheté & d'éblouir le public par la magnificence de leur train, & par l'éclat de leur dépenſe. Lucain diſoit:

Sævior armis
Luxuria incubuit, victumque ulciſcitur orbem.

Les jeunes gens ne connoiſſoient que des chanteuſes & des baladines, dont ils faiſoient l'objet de leurs ridicules affections; ils ſe friſoient comme elles; ils affectoient même d'imiter le ſon de leur voix & leur démarche laſſive; ils ne ſurpaſſoient ces femmes perdues que par leur molleſſe & leur lâcheté. Auſſi Jules-Céſar, qui connoiſſoit la fauſſe délicateſſe de cette jeuneſſe efféminée qui ſuivoit le parti de Pompée, ordonna à ſes ſoldats, dans la *bataille de pharſale*, au lieu de lancer de loin leurs javelots, de les porter droit au viſage: *Miles faciem feri*. C'eſt une anecdote que raconte Florus, *l. IV. c. ij.* & il arriva que ces jeunes gens, idolâtres de leur beauté, prirent la fuite, de peur de s'expoſer à être défigurés par des bleſſures & des cicatrices.

Le luxe & la molleſſe régnoient dans leur camp comme à Rome: on voyoit une foule de valets & d'eſclaves avec tout l'attirail de la volupté, ſuivre l'armée comme une autre armée. Pompée étoit ainſi campé délicieuſement entre la ville de *Pharſale* & le fleuve Enipée, dont il tiroit toute ſes proviſions. Céſar après avoir forcé ſon camp, y trouva les tables dreſſées comme pour des feſtins. Les buffets, dit-il, *de bello civili. lib. V.* plioient ſous le poids des vaſes d'or & d'argent. Les tentes étoient ornées de gaſon verd; & quelques-unes, comme celles de Lentulus, pour conſerver le frais, étoient ombragées de rameaux & de lierre. En un mot, il vit du côté qu'il força, le luxe & la débauche; & dans l'endroit où l'on ſe battoit encore, le meurtre & le carnage. *Alibi prælia & vulnera, alibi popinæ, ſimul cruor & ſtrues corporum juxta ſcorta & ſcortis ſimile.*

On a remarqué que Céſar régla à cette bataille la diſpoſition de ſon armée ſur le modele de la diſpoſition que Cyrus avoit faite à la bataille de Thimbrée; & c'eſt à cette diſpoſition qu'il dut ſa victoire complette.

Preſque tous nos auteurs ne font que louer la modération & la clémence que Céſar fit paroître après ſa victoire. Quoiqu'il fut élevé par Marius ſon oncle, nous diſent-ils, il ſacrifia ſes reſſentimens à l'établiſſement de ſa domination, & pardonna à tous les partiſans de Pompée. Mais Dion n'en parle point ſur ce ton-là. Voici ſes propres paroles, *l. XLIX: Equites & ſenatores qui Pompeio faviſſent ſupplicio defecti, paucis exceptis. Legionarios milites ingenuos Cæſar in ſuas legiones adſcripſit; ſervos dominis reddidit, ut pœnas darent; qui non inveniebant dominos ſuos, in crucem acti.* „ Tous les ſénateurs & les chevaliers qui lui avoient „ été attachés, furent punis de mort, à l'exception d'un „ très-petit nombre. Ses légions furent incorporées dans „ celles d'Octavien: on donna les eſclaves à leurs maî„ tres pour les punir; & ceux qui ne trouvoient point „ de maîtres moururent en croix „.

Ainſi la liberté de Rome, ſi précieuſe aux premiers Romains, & qui avoit été ſi long-tems ſous la garde de la pauvreté, de la tempérance, & de l'amour de la patrie, fut enſevelie par Céſar dans les champs de *Pharſale*. Tout plia depuis ſous ſa puiſſance; & deux ans après le paſſage du Rubicon, on le vit entrer dans Rome triomphant, & bientôt juſtement aſſaſſiné au milieu d'une république dont il étoit devenu le tyran. (*D. J.*)

PHARUSES, les, *Pharuſii*, (*Géog. anc.*) peuples de la Lybie, ſelon Strabon, *l. XVII.* & Etienne le géographe. Pomponius Mela, *l. III. c. x.* les met au-deſſus des Nigrites, & les étend juſqu'à l'Ethiopie, Pline, *l. V. c. viij.* dit que ces peuples étoient Perſes d'origine, & qu'ils accompagnerent Hercule lorſqu'il entreprit de paſſer dans le jardin des Heſpérides. (*D. J.*)

PHASES, ſ. f. *en Aſtronomie*, ſe dit des diverſes apparences de la lune, de vénus, de mercure & des autres planetes, ou des différentes manieres dont elles paroiſſent éclairées par le ſoleil. *Voyez* Planete.

Ce mot eſt formé du grec φαινω, *je parois, je brille*.

La variété des *phaſes* de la lune eſt fort remarquable, quelquefois elle croît, quelquefois elle décroît, quelquefois elle eſt courbée en forme de corne, puis paroît comme un demi cercle, enſuite elle paroît boſſue, & reprend enfin une face circulaire pleine. *Voyez* Croissant, Bossu, Dichotomie, Faux, *&c.* Quant à la théorie des *phaſes* de la lune. *Voyez* Lune.

Pour celles de vénus, on n'y découvre aucune diverſité à la vue ſimple, mais on y en remarque avec le téleſcope: Copernic prédit que les ſiecles à venir découvriroient que vénus éprouveroit les mêmes changemens que la lune: Galilée fut le premier qui accomplit cette prédiction, en dirigeant ſon téleſcope ſur vénus, il obſerva que les *phaſes* de cette planete étoient ſemblables à celles de la lune, que tantôt elle étoit pleine, tantôt en croiſſant. *Voyez* Venus.

Mercure fait voir les mêmes apparences, toute la différence entre celles-ci & celles de la lune, eſt que quand ces planetes ſont pleines, le ſoleil eſt entre elle & nous, au lieu que quand la lune eſt pleine, nous ſommes entr'elle & le ſoleil. *Voyez* Mercure.

Saturne a embaraſſé long-tems les Aſtronomes par ſon étrange diverſité de *phaſes*: Hevelius & d'autres la trouvent 1°, monoſphérique, 2°, triſphérique, 3°, ſphérico-anſé, 4°, elliptico-anſé, 5°, pointu-ſphérique. Huyghens crut d'abord que ces *phaſes* prétendues ne venoient pour la plûpart que de l'imperfection des téleſcopes de ces obſervateurs, cependant il a remarqué lui-même des variétés réelles dans la figure de cette planete, & les a expliquées. Ce grand homme avec le ſecours des meilleurs téleſcopes y remarqua trois *phaſes* principales: ſavoir, le 16 Janvier 1656, cette planete lui parut ronde; le 13 Octobre il la vit comme ſi elle avoit des bras; & le 17 de Décembre 1657, comme ſi elle avoit des anſes.

Il expliqua ces différentes irrégularités par la ſuppoſition d'un anneau lumineux dont ſaturne eſt entouré, & publia ſa découverte dans ſon ſyſtème de ſaturne, imprimé parmi ſes autres ouvrages dans les recueils qu'on en a faits; les différentes poſitions de cet anneau par rapport à notre œil, occaſionnent ces irrégularités apparentes. *Voyez* Saturne & Anneau.

On obſerve auſſi beaucoup de changemens ſur le diſque de jupiter. *Voyez* Jupiter & Bandes. *Chambers*. (*O*)

Les *phaſes* de la lune prouvent que la ſurface de cette planete eſt ſenſiblement ſphérique, car en la ſuppoſant ſphérique, on trouve que la plus grande largeur de la *phaſe* doit être à-peu-près comme le ſinus verſe de l'élongation au ſoleil; or, ſuivant les obſervations d'Hevelius,

velius, les largeurs des *phaſes* ſuivent à peu près ce rapport. *Voyez* mes *Recherches ſur le ſyſtème du monde. IIe partie*, *pag.* 263 & 264.

Phase, (*Géog. anc.*) 1°. *Phaſis* grand & célebre fleuve de l'Aſie qui traverſe la Colchide, aujourd'hui la Mingrelie, & ſe rend dans la mer Noire. Hérodote le donne pour la borne entre l'Aſie & l'Europe. M. de Lisle s'eſt trompé en ſoutenant que le *Phaſe* étoit le même que l'Araxe. Les Turcs l'appellent *Fraçhs*, & les gens du pays le nomment *Rione*.

On l'appelloit anciennement *Areturus*, & il ne prit le nom de *Phaſis*, que depuis qu'un jeune homme s'y fut précipité; ce jeune homme étoit fils d'Apollon & d'Ocyroë, fille de l'Océan. Après avoir tué ſa mere qu'il avoit ſurpriſe entre les bras d'un amant, les furies le tourmenterent à un tel point qu'il ſe jetta dans l'*Areturus*.

Mais il n'y a rien qui ait fait autant parler du *Phaſis* que l'expédition des Argonautes, puiſque tous les Poëtes qui ont chanté cette expédition, ont été obligés de ſe ſouvenir du grand fleuve qu'il fallut que les Argonautes remontaſſent pour ſe rendre maîtres de la Toiſon d'or.

Cette riviere étoit encore célébre, parce qu'on trouvoit ſur ſes bords la plante nommée *leucophyllus*, qui étant cueillie avec quelques précautions, avoit la vertu d'empêcher les femmes de tomber dans l'adultere. *Voy.* Leucophyllus.

Pour revenir à la topographie du *Phaſe*, le P. Archange Lamberti, *relat. de la Mingrelie*, & Chardin, qui tous deux ont parcouru les bords de ce fleuve, depuis ſon embouchure juſqu'à ſa ſource, diſent qu'il court d'abord rapidement dans un lieu étroit, mais que dans la plaine, ſon cours qui eſt d'orient en occident, devient très-imperceptible. Il ſe décharge dans la mer par deux embouchures qui ſont éloignées de ſa ſource d'environ 90 milles, & qui ſont ſéparées par une île que forme cette riviere.

On ne trouve aujourd'hui dans cette île du *Phaſe*, aucun veſtige du temple de Rhea, qu'Arrien dit qu'on y voyoit de ſon tems. On cherche avec auſſi peu de ſuccès les ruines de l'ancienne Sébaſte, qu'on dit avoir été bâtie à l'embouchure du *Phaſe*. Tout ce qu'on y remarque de conforme à ce que les anciens ont écrit de cet endroit de la mer Noire, c'eſt qu'il y a beaucoup de phaiſans, & qu'ils ſont plus gros & plus beaux qu'en aucun autre endroit. Martial prétend que les Argonautes apporterent de ces oiſeaux en Grece où on n'en avoit jamais vu auparavant, & qu'on les appella φασίανοι, en latin *phaſiani*, parce qu'on les avoit pris ſur le bord du *Phaſe*.

Les anciens diſent qu'on avoit été obligé de jetter deſſus cette riviere juſqu'à ſix-vingt ponts à cauſe de ſes fréquentes courbures. Strabon raconte que la plûpart de ces ponts étoit aux environs d'une fortereſſe de la Colchide, nommée *Sarapanes*, & qui étoit le premier des quatre paſſages par où l'on entroit dans l'Ibérie. Ces ponts, ajoute-t-il, ſont néceſſaires, parce que la riviere coule rapidement dans ces lieux remplis de rochers, & tout creuſés par les torrens qui ſe précipitent des montagnes voiſines. Une pareille deſcription montre qu'on avoit une aſſez exacte connoiſſance de la contrée dont on parloit: & il falloit bien qu'on l'eût, puiſqu'on y avoit cherché un paſſage dans un pays dont toutes les entrées étoient extrèmement difficiles & qu'on l'y avoit trouvé.

Le *Phaſe* ſépare aujourd'hui la Mingrélie de la principauté de Guriel, & du petit royaume d'Imirete. La côte eſt par-tout en terrein bas, ſablonneux, chargé de bois & de petites îles habitées çà & là. Il reçoit dans ſon cours trois rivieres aſſez conſidérables, ſavoir l'Hippus des anciens, appellé par les gens du pays *Scheni-Schari*; le Glaucus appellé *Abaſſia*; & le Sicamen, qu'on nomme ajourd'hui *Taçhur*.

2°. *Phaſis* eſt encore le nom d'un fleuve de l'île de Taprobane. Ptolomée en parle, *liv. VII. ch. iv.* (*D. J.*)

Phase, (*Critique ſacrée.*) terme hébreu, qui répond au mot françois *paſſage*. Vous mangerez l'agneau paſcal promptement, car c'eſt le *phaſe*, c'eſt-à-dire le *paſſage* du Seigneur, *Exod.* 12. 11. La raiſon de cet ordre, c'eſt que l'agneau paſcal fut immolé à l'occaſion de l'ange qui paſſa les maiſons marquées du ſang de cet agneau, & entra dans celles des Egyptiens, pour y tuer les premiers nés. De-là vient que *phaſe* déſigne auſſi l'agneau paſcal qu'on immoloit en mémoire de ce *paſſage* de l'ange. Immolez le *phaſe*, *Exod.* 12. 21. c'eſt-à-dire l'*agneau paſcal*; de plus, ce mot ſe prend pour le jour qu'on immoloit cet agneau, ſavoir le quatorzieme de la lune; & finalement pour toutes les victimes qui étoient immolées pendant la ſemaine de Pâques. Vous immolerez au Seigneur le *phaſe* de vos bœufs & de vos brebis. *Deuteronome xvj.* 2.

PHASELIS, (*Géog. anc.*) ville maritime dans la Lycie, ſur les confins de la Pamphylie, près d'une montagne nommée *Climan*, ſelon Strabon, *l. XIV. p.* 666. Pomponius Mela, *l. I. ch. xiv.* prétend qu'elle avoit été bâtie par Mopſus. Etienne le géographe dit qu'on l'appella premierement *Petyuſſa*, & enſuite *Pharſalus*. Elle ſubſiſtoit d'elle-même, & n'entroit point en communauté avec les Lyciens.

Ce fut l'une des villes qui s'enrichirent le plus des pirateries des Ciliciens; & Florus nous apprend que c'eſt par cette raiſon qu'elle fut ruinée par Publius Servilius après les victoires qu'il remporta ſur ces corſaires. *Phaſelim*, dit cet hiſtorien, & *Olympon evertit*, *Iſaurumque*, *ipſam arcem Ciliciæ*; elle étoit dans un pitoyable état lorſque Pompée y aborda après la bataille de Pharſale, car Lucain, *l. VIII.* raconte qu'il y avoit plus de gens dans le vaiſſeau de Pompée que dans cette ville.

> *Te primum parva* Phaſeli
> *Magnus adit*, *nam te metui vetat incola rarus*,
> *Exhauſtæque domus populis*, *majorque carinæ*
> *Quam tua turba fuit.*

Ainſi quand Strabon, qui vivoit après Pompée, parle de *Phaſelis* comme d'une ville conſidérable, & à trois ports, il avoit égard apparemment à ce qu'elle avoit été; mais il auroit dû ne pas s'exprimer au tems préſent, car il n'y a point d'apparence que depuis la bataille de *Pharſale* juſqu'au tems de Strabon cette ville eût été rétablie.

Elle pouvoit néanmoins toujours ſe vanter d'avoir été le lieu de la naiſſance & du mauſolée de Théodecte, contemporain d'Ariſtote, un des plus beaux hommes de ſon tems; mais la beauté de l'eſprit ſurpaſſoit en lui celle du corps. Il étoit également grand poëte, & grand orateur. Il avoit fait cinquante tragédies & pluſieurs oraiſons qui toutes ont péri. (*D. J.*)

PHASELUS, ſ. m. (*Littérat.*) ſorte de bâtiment à voiles & à rames, dont les Romains faiſoient uſage pour n'être point arrêtés dans leurs expéditions; ce bâtiment avoit tiré ſon nom de la ville de Phaſelis en Pamphilie, qui avoit ſervi long-tems de retraite aux pirates. (*D. J.*)

PHASEOLE, ſ. f. (*Botan.*) ce genre de plante qu'on vient de caractériſer, en latin *phaſeolus*, & qui porte une longue gouſſe remplie de ſemences faites en forme d'un petit rein, conſtitue un genre très-étendu dans le ſyſtème de Tournefort, puiſqu'il renferme cinquante-neuf eſpeces. Nous en avons décrit çà & là quelques-unes d'étrangeres ſous leurs noms propres, & en particulier la plus commune connue dans nos jardins ſous le nom de *haricot*.

PHASÉOLOIDES, ſ. f. (*Botan. exot.*) genre de plante, que les Anglois nomment *kidnei-bean-tree*; en voici les caracteres: ſes feuilles ſont aîlées, compoſées d'un nombre inégal d'autres feuilles découpées. Sa fleur eſt légumineuſe; le piſtil qui ſort du calice devient une longue gouſſe, renfermant pluſieurs ſemences faites en forme de rein. On ne connoît en Europe qu'une ſeule eſpece de ce genre de plante; on la nomme *phaſeoloides caroliniana*, *fruteſcens*, *ſcandens*, *foliis pinnatis*, *floribus cæruleis ſpicatis*. Les graines de cette plante ont été envoyées de la Caroline en Angleterre par M. Catesby en 1724, & diſtribués aux curieux; il s'eſt élevé de ſes graines pluſieurs *phaſéoloides* dans les jardins des environs de Londres, & on les a multipliées par des rejettons que la racine fournit en abondance. Ils viennent en toutes ſortes de terres, ſur-tout dans une bonne terre légere, & ne craignent rien de la dureté des hivers pourvu qu'on les abrie des vents les plus rudes. On peut placer cette plante avec les arbriſſeaux grimpans, & en la ſoutenant par des piquets, elle grandit à la hauteur de douze ou quatorze piés, & produit pluſieurs épics de très-belles fleurs bleues. Dans une ſaiſon favorable, ſes graines viennent à parfaite maturité. (*D. J.*)

PHASSACHATES, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens à une agate dont ils ne nous ont tranſmis que le nom. Cependant M. Hill prétend que c'eſt la même pierre que les anciens nommoient auſſi *leucachates*, agate blanche ou *perileucos*. Il dit que le fond de la couleur de cette agate eſt d'un gris pâle & bleuâtre ou gorge de pigeon, & que ſouvent on y voit des veines noires & blanches qui forment des cercles aſſez concentriques; ce qui fait que les morceaux de cette pierre reſſemblent à des *onyx*. Il s'en trouve aux Indes orien-

tales,

tales, en Bohème, & en pluſieurs endroits d'Europe. *Voyez* Hill, *natur. hiſtory of foſſils*.

PHATZISIRANDA, (*Botan. exot.*) plante de la Floride, qui paroît être une eſpece de porreau; mais les voyageurs ne nous en donnent que des deſcriptions infideles & fabuleuſes. Ses feuilles ſont ſemblables à celles des porreaux, mais plus longues & plus menues. Sa tige eſt noueuſe, & s'éleve ſeulement à une coudée & demie. Sa fleur eſt petite, étroite, compoſée de ſix pétales, diſpoſée en lis; ſa racine eſt toute boutonnée. Les habitans broient les feuilles de cette plante entre deux pierres pour en tirer un ſuc, dont ils ſe frottent tout le corps pour ſe peindre & ſe fortifier. (*D. J.*)

PHAUSIA, (*Géog, anc.*) nom commun à pluſieurs endroits. 1°. C'eſt un lieu du Cherſonnèſe des Rhodiens, c'eſt-à-dire, dans la partie de la Carie oppoſée à l'île de Rhodes, ſelon Pline, *l. XXXI. c. ij.* 2°. C'eſt une ville de Médie; Pline, *l. VI. c. xiv.* en fait mention, 3°. C'eſt une ville de la grande Arménie, que Ptolomée, *l. V. c. xiij.* place entre Sogocaria & Phandalia. (*D. J.*)

PHAZEMONITIS, (*Géog. anc.*) contrée du Pont. Elle s'étendoit, ſelon Strabon, *l. XII. p.* 560. depuis le fleuve Amyſus juſqu'à celui d'Halys. Pompée changea le nom de cette contrée en celui de Megalopolis; & du bourg Phazemont il fit une ville qu'il appella *Neapolis*. Etienne le géographe écrit Phamizon pour Phazemont, & place cette ville près de l'Amyſus, vers le midi. (*D. J.*)

PHEA, (*Géog. anc.*) nom d'une ville de l'Elide, d'un fleuve peu conſidérable du Péloponnèſe, & d'une ville de Theſſalie, ſelon Ortelius. (*D. J.*)

PHEBUS, (*Mythol.*) *voyez* APOLLON.

PHÉGONÉE, (*Mythol.*) Jupiter de Dodone eſt quelquefois appellé *Phégonée*, c'eſt-à-dire, qui habite dans un hêtre, φηγός, parce qu'il ſe trouvoit à Dodone un hêtre célebre qui ſervoit à un oracle, & dans lequel le peuple s'imagina que Jupiter avoit choiſi ſa réſidence. (*D. J.*)

PHÉGOR, (*Géog. anc.*) nom d'une montagne, ſelon Ortelius, qui cite Iſidore. De-là, ajoute-t-il, vient le nom de *Baal-Phégor*, *n. 25. 3. & 5. Deut. iv. 3. Joſué, xxij.* 17. c'eſt-à-dire, Baal ſur la montagne de *Phégor*. *Béel-Phégor* ſignifie, ſelon Suidas, le lieu où Saturne étoit adoré. *Béel-Phégor*, dit dom Calmet, eſt le dieu *Phégor* ou *Phogor*. On peut voir les conjectures qu'il a rapportées ſur cette fauſſe divinité. Dans une diſſertation que ce ſavant bénédictin a faite exprès à la tête du livre des *Nombres*, il tâche d'y montrer que c'eſt le même dieu, Adonis ou Orus, adoré par les Egyptiens & par la plûpart des peuples d'Orient. L'Ecriture dit que les Iſraélites étant campés au déſert de Sen, ſe laiſſerent aller à l'adoration de *Béel-Phégor*, qu'ils participerent à ſes ſacrifices, & qu'ils tomberent dans l'impudicité avec les filles de Moab. Et le Pſalmiſte racontant le même évênement, dit que les Hébreux furent initiés aux myſteres de *Béel-Phégor*, & qu'ils participerent aux ſacrifices des morts. *Phégor* ou *Pé-or*, ajoute dom Calmet, eſt le même qu'*Or* ou *Orus*, en retranchant de ce *mot* l'article *pé*, qui ne ſignifie rien. A l'égard d'Orus, dit-il, c'eſt le même qu'Adonis ou Oſiris. On célébroit les fêtes d'Adonis comme des funérailles, & l'on commettoit dans ces fêtes mille diſſolutions, lorſqu'on chantoit qu'Adonis qu'on avoit pleuré mort étoit vivant. Ainſi dom Calmet eſt bien éloigné de dire que *Phégor* ſoit une montagne. (*D. J.*)

PHÉHUAME, ſ. m. (*Botan.*) cette plante qui, ſelon Hernandez, eſt une eſpece d'ariſtoloche, croît au Mexique; ſes feuilles ont la figure d'un cœur; ſes fleurs ſont purpurines; ſa racine eſt longue, groſſe, couverte d'une écorce rougeâtre. Elle eſt âcre, odorante, chaude. Les ſauvages s'en ſervent pour guérir la toux invétérée & pour diſſiper les vents. (*D. J.*)

PHELLANDRIUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante auquel on a donné le nom de *ciguë d'eau*, & dont la fleur eſt en roſe & en ombelle, compoſée de pluſieurs pétales faits en forme de cœur, diſpoſés en rond & ſoutenus par un calice, qui devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux petites ſemences relevées en boſſe, légérement ſtriées d'un côté & plates de l'autre. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort ne compte que deux eſpeces de ce genre de plante: le *phellandrium* des Alpes, *phellandrium alpinum, umbellâ purpuraſcente*; & le *phellandrium* aquatique. La premiere eſpece a une vertu approchante de celle du *meum*. Ses racines ſont apéritives, inciſives & diſcuſſives. La ſeconde eſpece eſt au contraire ſuſpecte dans ſes effets, & paſſe pour avoir les mêmes qualités que la ciguë aquatique; c'eſt pourquoi les Anglois la nomment *the water-hemlock*. Elle vient dans les marais, & s'éleve au-deſſus de l'eau à la hauteur de deux ou trois piés; ſa tige eſt cannelée, nouée, vuide, diviſée en pluſieurs rameaux qui s'étendent en aîles. Ses feuilles ſont amples, découpées comme celles du cerfeuil, d'un goût aſſez agréable, un peu âcre. Ses fleurs naiſſent en ombelles aux ſommets des branches; elles ſont diſpoſées en roſe, à cinq feuilles blanches; il leur ſuccede des ſemences jointes deux à deux, un peu plus groſſes que celles de l'anis, preſque ovales, rayées, convexes, noirâtres, odorantes; ſes racines ſont fibrées. On n'emploie cette plante qu'extérieurement, pour arrêter les progrès de la gangrene. (*D. J.*)

PHELLODRYS, ſ. m. (*Botan.*) arbre que nous pouvons nommer *laurier-chêne*; il croît en Dalmatie, & ſuivant quelques-uns, en Grece. C'eſt le phellodrys *alba, latifolia, & anguſtifolia* de Parkinſon, *théât.* 1399. Ses feuilles, ſon écorce, & ſes glands ſont employés au même uſage que ces mêmes parties du chêne ordinaire. Il paroît que Pline a confondu le *phellodrys* de Théophraſte, qui eſt la même plante que celle qu'il appelle *aria*, avec le *ſuber*, nommé *phellos*, car il attribue au *ſuber* toutes les propriétés que Théophraſte donne au *phellodrys*. (*D. J.*)

PHELLOÉ, (*Géog. anc.*) ville de l'Achaïe. Pauſanias, *l. VII. c. xxvj.* qui la met au voiſinage d'Ægira, dit que s'il y a un lieu dans la Grece, qui puiſſe être dit arroſé d'eaux courantes, c'eſt *Phelloé*. Il ajoute qu'on y voyoit deux temples; l'un conſacré à Bacchus, & l'autre à Diane. La ſtatue de Diane étoit d'airain, & dans l'attitude d'une perſonne qui tire une fleche de ſon carquois: celle de Bacchus étoit de bois, peint en vermillon. (*D. J.*)

PHELLUS, (*Géog. anc.*) c'eſt le nom de pluſieurs lieux: 1°. d'une ville de Lycie, oppoſée à Antiphellus, ou plutôt, comme dit Pline, *l. V. c. xxvij.* dans l'enfoncement, ayant Antiphellus à l'oppoſite; car *Phellus* étoit à quelque diſtance dans les terres, au lieu qu'Antiphellus étoit ſur le rivage. Le périple de Scylax, *p.* 39. donne un port à *Phellus*; mais ou ce port étoit celui d'Antiphellus, ou il n'étoit pas contigu à la ville. A la vérité Strabon, *l. XIV. p.* 666. ſemble mettre l'une & l'autre de ces villes dans les terres; mais on ne peut le dire que de *Phellus*, & s'il y place Antiphellus, ce n'eſt qu'à cauſe du voiſinage de ces deux places. Elles étoient toutes deux épiſcopales, ſuivant la notice d'Hiéroclès. 2°. Nom d'une ville du Péloponnèſe, appellée autrement *Phello*, dans l'Elide. Strabon, *l. VIII. p.* 334. la met au voiſinage d'Olympia. 3°. Nom d'une montagne d'Italie. Le grand étymologique qui en parle, dit qu'on y voyoit beaucoup de peſſes, ſorte d'arbre d'où découle la poix. (*D. J.*)

PHÉLONÉ, ſ. m. (*Crit. ſacrée.*) φελόνη ou φενόλης: ſaint Paul, dans ſa ſeconde épître à Timothée, *ch. iv. v.* 13. dit, „ apportez avec vous le *phéloné* (τὸν φελόνην) „ que j'ai laiſſé à Troas chez Carpus, avec mes livres, „ & ſur-tout mes parchemins „. On varie dans l'explication de ce mot φελόνη: quelques-uns l'entendent d'une caſſette où ſaint Paul avoit mis ſes livres, mais la plûpart l'entendent d'un manteau qui ſervoit contre le froid & la pluie; auſſi la vulgate rend φελόνη par *penula*, qui étoit une ſorte de manteau romain dont nous avons parlé ſous ce mot. L'auteur du commentaire ſur les épîtres de ſaint Paul, qui ſe trouve parmi les œuvres de ſaint Ambroiſe, & qu'on croit être ſaint Hilaire, diacre de Rome, dit qu'à la vérité ſaint Paul, en qualité de juif, ne devoit point avoir de *penula*, parce que ce vêtement n'étoit point à l'uſage des Juifs; mais que comme les habitans de Tarſe avoient été admis à l'honneur d'être citoyens romains, ils ſe ſervoient auſſi du vêtement appellé *penula*: il ajoute que les habitans de Tarſe avoient obtenu ce privilege pour avoir été au-devant des Romains, & leur avoir fait des préſens. La bourgeoiſie romaine dont ſaint Paul ſe glorifie, venoit, ſelon le même auteur, de ce qu'il étoit bourgeois de Tarſe. (*D. J.*)

PHELYPÆA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, anomale, en maſque, diviſée en deux lévres, dont la ſupérieure eſt droite & partagée en deux parties, & l'inférieure en trois. Le piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & il devient dans la ſuite un fruit arrondi qui s'ouvre en deux portions, & qui renferme des ſemences petites pour l'ordinaire. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

PHEGITES, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs au bois de hêtre pétrifié.

PHENEUS, (*Géog. anc.*) 1°. Lac ou étang de l'Arcadie. C'étoit dans ce lac que le fleuve Ladon prenoit ſa ſource, ſelon Pauſanias, *liv. VIII. ch. xx.* Ovide attribue aux eaux du *Pheneus* une vertu merveilleuſe.

Si on buvoit de ces eaux la nuit, elles donnoient la mort; mais on pouvoit en boire le jour ſans aucun péril:

> *Eſt lacus Arcadiæ,* Phenenum *dixere priores,*
> *Ambiguis ſuſpectus aquis: quas nocte timeto;*
> *Nocte nocent potæ, ſine noxa luce bibentur.*

2°. *Pheneus* ou *Pheneum*, ville du Péloponneſe dans l'Arcadie, proche de Nomarus, ſelon Strabon, *liv. VIII.* c'eſt entre ces deux villes que ſe trouve le rocher d'où coule l'eau du Stix. Virgile, *Æneid. lib. VIII. verſ.* 165. fait entendre que *Pheneus* fut la demeure d'Evander & celle de ſes ancêtres. Plutarque, *in Cleomen.* & Pauſanias, *lib. VIII. ch. xiv.* font auſſi mention de cette ville; & le premier parle d'une ancienne Phénéon qui avoit été détruite par une inondation. (*D. J.*)

PHENGITES, (*Hiſt. nat.*) nom donné par Agricola & quelques autres naturaliſtes à un marbre jaune d'une ſeule couleur.

M. Hill croit que c'étoit un marbre ou un albâtre d'un blanc un peu jaunâtre & tranſparent, à-peu-près comme de la cire. Il prétend qu'il n'étoit point fort compacte, & que le temple de la Fortune en étoit entierement bâti. Comme ce marbre étoit tranſparent, le temple étoit éclairé quoiqu'on n'y eût point fait de fenêtres. Selon lui, il ſe trouvoit en Cappadoce, & il en rencontra encore en Allemagne, en France & en Angleterre, dans la province de Derby. *Voyez* Hill's *natural hiſtory of foſſils.*

PHENICIE, (*Géog. anc.*) *Phœnicia*, province de Syrie, dont les limites n'ont pas toujours été les mêmes. Quelquefois on lui donne l'étendue du nord au midi, depuis Orthoſie juſqu'à Péluſe; d'autresfois on la borne du côté du midi au mont Carmel, & à Ptolémaïde. Il eſt certain qu'anciennement, c'eſt-à-dire, depuis la conquête de la Paleſtine par les Hébreux, elle étoit aſſez bornée, & ne poſſédoit rien dans le pays des Philiſtins, qui occupoient preſque tout le terrein, depuis le mont Carmel, le long de la Méditerranée, juſqu'aux frontieres de l'Egypte. Elle avoit auſſi très-peu d'étendue du côté de la terre, parce que les Iſraëlites qui occupoient la Galilée, la reſſerroient ſur la Méditerranée. Ainſi lorſqu'on parle de la *Phénicie*, il faut bien diſtinguer le tems. Avant que Joſué eût fait la conquête de la Paleſtine, tout ce pays étoit occupé par les Chananéens fils de Cham, partagés en onze familles, dont la plus puiſſante étoit celle de Chanaan, fondateur de Sidon, & chef des Chananéens proprement dits, auxquels les Grecs donnent le nom de *Phéniciens.*

Ils ſe maintinrent long-tems dans l'indépendance; mais enfin ils furent aſſujettis par les rois d'Aſſyrie & par ceux de Chaldée. Ils obéirent enſuite ſucceſſivement aux Perſes, aux Grecs & aux Romains, & aujourd'hui la *Phenicie* eſt ſoumiſe aux Othomans, n'ayant point eu de rois de leur nation, ni de forme d'état indépendant depuis trois mille ans; car les rois que les Aſſyriens, les Chaldéens, les Perſes, les Grecs & les romains y ont quelquefois laiſſés, étoient tributaires de ces conquérans, & n'exerçoient qu'un pouvoir emprunté.

Les principales villes de *Phénicie* étoient Sidon, Tyr, Ptolémaïde, Ecdippe, Sarepta, Bérythe, Biblis, Tripoli Oſthoſie, Simire, Arade. Les Phéniciens poſſédoient auſſi anciennement quelques villes dans le Liban, & perſonne n'ignore que Carthage fut une de leurs premieres colonies.

Quelquefois les auteurs grecs comprennent toute la Judée ſous le nom de *Phénicie*. Dans les anciennes notices eccléſiaſtiques, on diſtingue la *Phénicie* de deſſus la mer, & la *Phénicie* du Liban. L'une étoit dans les terres, & l'autre ſur le bord de la mer. Hérodote, *liv. IV. ch. civ.* dit que les Phéniciens habiterent d'abord ſur la mer Rouge, & que de-là ils vinrent s'établir ſur la Méditerranée entre la Syrie & l'Egypte.

Le nom de *Phénicie* ne ſe trouve point dans l'Ecriture, dans les livres écrits en hébreu, mais ſeulement dans ceux dont l'original eſt grec, comme les Machabées & les livres du nouveau Teſtament. L'hébreu dit toujours *Chanaan*. Moïſe fait venir les Phéniciens de Cham, qui peupla l'Egypte & les pays voiſins. S. Matthieu qui écrivoit en hébreu ou en ſyriaque, appelle *chananéenne*, une femme que S. Marc qui écrivoit en grec, a appellée *ſyro-phénicienne*, ou phénicienne de Syrie, pour la diſtinguer des Phéniciens d'Afrique ou des Carthaginois.

On dérive le nom de *phénicien*, ou de *palmiers*, appellés en grec *phoinix*, qui ſont communs dans la *Phénicie*; ou d'un tyrien, nommé *Phœnix*, dont parle la fable, ou de la mer Rouge, des bords de laquelle on prétend qu'ils étoient venus. *Phœnix* ſignifie quelquefois *rouge*; d'où vient *puniceus* & *phœniceus color.*

On attribue aux Phéniciens pluſieurs belles inventions. Par exemple, l'art d'écrire. Le poëte Lucain s'exprime ainſi:

> *Phœnices primi, famæ ſi creditur, auſi*
> *Manſuram rudibus vocem ſignare figuris.*

C'eſt-à-dire: „ Les Phéniciens, ſi l'on en croit la tradi-„ tion, furent les premiers qui fixerent par des ſignes du-„ rables les accens fugitifs de la parole „. On dit de plus qu'ils ont les premiers inventé la navigation, le trafic, l'Aſtronomie, les voyages de long cours. Bochart a montré, par un travail incroyable, qu'ils avoient envoyé des colonies, & qu'ils avoient laiſſé des veſtiges de leur langue dans preſque toutes les îles & toutes les côtes de la Méditerranée.

Ils ont les premiers habité l'île de Délos. Leur trafic avec les Grecs introduiſit chez ce peuple la corruption & le luxe. Leurs colonies porterent dans les lieux où elles s'établirent le culte de Jupiter Ammon, d'Iſis, & des déeſſes-meres. Ils furent les ſeuls au commendement qui euſſent la liberté de trafiquer avec l'Egypte. Dès le regne de Nécos, ils firent le tour de l'Afrique, & en connurent les côtes méridionales. Ils échangerent ſur les côtes d'Eſpagne le fer & le cuivre contre de l'or & de l'argent qu'ils recevoient en retour.

On peut ajouter qu'ils ont ouvert le commerce des îles britanniques. Quelques modernes ont voulu faire honneur aux Grecs des commencemens de ce commerce; mais outre qu'il eſt très-incertain que les Grecs l'ayent jamais fait, Strabon dit nettement que les *Phéniciens* l'ont commencé, & qu'ils le faiſoient ſeuls; termes précis qui détruiſent toutes les conjectures des modernes en faveur des Grecs, & de toute autre nation.

Strabon nous donna le détail de ce commerce. Les *Phéniciens*, dit-il, portoient aux îles britanniques de la vaiſſelle de terre, du ſel, toutes ſortes d'inſtrumens de fer ou de cuivre, & ils recevoient en échange des peaux, des cuirs & de l'étain: mais il y a apparence que ce commerce étoit plus étendu; car le même Strabon nous dit dans un autre endroit que ces îles étoient fertiles en blé & en troupeaux; qu'elles avoient des mines d'or, d'argent & de fer, & que toutes ces choſes faiſoient partie de leur commerce, auſſi bien que les peaux, les eſclaves, & les chiens même qui étoient excellens pour la chaſſe, & dont les Gaulois, quelquefois auſſi les peuples de l'orient ſe ſervoient à la guerre. Quoi qu'il en ſoit de l'étendue de ce commerce, il eſt certain que celui de l'étain ſeul étoit une ſource inépuiſable de richeſſes pour les Phéniciens. (*Le Chevalier* DE *Jaucourt.*)

PHENICIENS, *Philoſophie des*, (*Hiſt. de la Philoſop.*) voici un peuple intéreſſé, turbulent, inquiet, qui oſe le premier s'expoſer ſur des planches fragiles, traverſer les mers, viſiter les nations, lui porter ſes connoiſſances & ſes productions, prendre les leurs, & faire de ſa contrée le centre de l'univers habité. Mais ces entrepriſes hardies ne ſe forment point ſans l'invention des ſciences & des arts. L'Aſtronomie, la Géométrie, la Méchanique, la politique ſont donc fort anciennes chez les *Phéniciens.*

Ces peuples ont eu des philoſophes & même de nom. Moſchus ou Mochus eſt de ce nombre. Il eſt dit de Sidon. Il n'a pas dépendu de Poſſidonius qu'on ne dépouillât Leucippe & Démocrite de l'invention du ſyſtème atomique en faveur du philoſophe *phénicien*; mais il y a mille autorités qui réclament contre le témoignage de Poſſidonius.

Après le nom de Moſchus, c'eſt celui de Cadmus qu'on rencontre dans les annales de la philoſophie phénicienne. Les Grecs le font fils du roi Agénor; les *Phéniciens*, plus croyables ſur un homme de leur nation, ne nous le donnent que comme l'intendant de ſa maiſon. La Mythologie dit qu'il ſe ſauva de la cour d'Agénor avec Harmonie, célebre joueuſe de flûte, qu'il aborda dans la Grece, & qu'il y fonda une colonie. Nous n'examinerons pas ce qu'il peut y avoir de vrai & de faux dans cette fable. Il eſt certain qu'il eſt l'inventeur de l'alphabet grec, & que ce ſervice ſeul exigeoit que nous en fiſſions ici quelque mention.

Il y eut entre Cadmus & Sanchoniaton, d'autres philoſophes; mais il ne nous reſte rien de leurs ouvrages.

Sanchoniaton eſt très-ancien. Il écrivoit avant l'ere troienne. Il touchoit au tems de Moïſe. Il étoit de Biblos. Ce qui nous reſte de ſes ouvrages eſt ſuppoſé. Voici ſon ſyſteme de coſmogonie.

L'air ténébreux, l'eſprit de l'air ténébreux & le chaos ſont les principes premiers de l'univers.

Ils étoient infinis, & ils ont exiſté long-tems avant qu'aucune limite les circonſcrivit.

Mais l'eſprit aima ſes principes; le mélange ſe fit; les choſes ſe lierent; l'amour naquit & le monde commença.

L'eſprit ne connut point ſa génération.

L'eſprit liant les choſes engendra *mot*.

Mot eſt, ſelon quelques-uns, le limon; ſelon d'autres, la putréfaction d'une maſſe aqueuſe.

Voilà l'origine de tous les germes, & le principe de toutes les choſes; de-là ſortirent des animaux privés d'organes & de ſens qui devinrent avec le tems des êtres intelligens, contemplateurs du ciel; ils étoient ſous la forme d'œufs.

Après la production de *mot*, ſuivit celle du ſoleil, de la lune & des aſtres.

De l'air éclairé par la mer & échauffé par la terre, il réſulta les vents, les nuées & les pluies.

Les eaux furent ſéparées par la chaleur du ſoleil, & précipitées dans leur lieu; & il y eut des éclairs & du tonnerre.

A ce bruit les animaux aſſoupis ſont réveillés; ils ſortent du limon & rempliſſent la terre, l'air & la mer, mâles & femelles.

Les *Phéniciens* ſont les premiers d'entre les hommes; ils ont été produits du vent & de la nuit.

Voilà tout ce qui nous a été tranſmis de la philoſophie des *Phéniciens*. C'eſt bien peu de choſe. Seroit-ce que l'eſprit de commerce eſt contraire à celui de la philoſophie? Seroit-ce qu'un peuple qui ne voyage que pour s'enrichir, ne ſonge guere à s'inſtruire? Je le croirois volontiers. Que l'on compare les eſſaims incroyables d'européens qui ont paſſé de notre monde dans celui que Colomb a découvert, avec ce que nous connoiſſons de l'hiſtoire naturelle des contrées qu'ils ont parcourues, & l'on jugera. Que demande un commerçant qui deſcend de ſon vaiſſeau ſur un rivage inconnu, eſt-ce quel dieu adorez-vous? avez-vous un roi? quelles ſont vos lois? Rien de cela. Mais avez-vous de l'or? des peaux? du coton? des épices? Il prend ces ſubſtances, il donne les ſiennes en échange; & il recommence cent fois la même choſe ſans daigner ſeulement s'informer de ce qu'elles ſont, comment on les recueille. Il ſait ce qu'elles lui produiront à ſon retour, & il ne ſe ſoucie pas d'en apprendre d'avantage. Voila le commerçant hollandois. Et le commerçant françois? Il demande encore, vos femmes ſont-elles jolies?

PHENINDE, ſ. f. (*Sphériſtiq. des anciens.*) nom d'un jeu chez les anciens Romains, nommè plus communément *la petite balle*. Ce jeu ſe jouoit avec une petite balle que les joueurs ſe pouſſoient, mais en tâchant de ſe tromper, faiſant ſemblant de vouloir la jetter à l'un, & cependant la jettant à l'autre. *Voyez* SPHÉRISTIQUE.

PHŒNIX, ſ. m. (*Hiſt. nat. fabul.*) oiſeau merveilleux qui, ſelon les idées populaires, vivoit pluſieurs ſiecles, & en mourant produiſoit de la moëlle de ſes os un petit ver qui formoit un nouveau *phænix*.

Les Egyptiens, dit Hérodote dans ſon Euterpe, ont un oiſeau qu'ils eſtiment ſacré, que je n'ai jamais vu qu'en peinture. Auſſi ne le voit-on pas ſouvent en Egypte, puiſque, ſi l'on en croit ceux d'Héliopolis, il ne paroit chez eux que de cinq en cinq ſiecles, & ſeulement quand ſon pere eſt mort. Ils diſent qu'il eſt de la grandeur d'une aigle, qu'il a une belle houpe ſur la tête, les plumes de ſon cou dorées, les autres pourprées, la queue blanche mêlée de pennes incarnates, des yeux étincellans comme des étoiles. Lorſque chargé d'années, il voit ſa fin approcher, il ſe forme un nid de bois & de gommes aromatiques, dans lequel il meurt. De la moëlle de ſes os il naît un ver d'où ſe forme un autre *phænix*. Le premier ſoin de celui-ci eſt de rendre à ſon pere les honneurs de la ſépulture; & voici comme il s'y prend, ſelon le même Hérodote.

Il forme avec de la myrrhe une maſſe en forme d'œuf: il eſſaie enſuite en la ſoulevant, s'il aura aſſez de force pour la porter: après cet eſſai, il creuſe cette maſſe, y dépoſe le corps de ſon pere, qu'il couvre encore de myrrhe; & quand il l'a rendue du même poids qu'elle étoit auparavant, il porte ce précieux fardeau à Héliopolis, dans le temple du ſoleil. C'eſt dans les déſerts d'Arabie qu'on le fait naître, & on prolonge ſa vie juſqu'à cinq ou ſix cens ans.

Les anciens hiſtoriens ont compté quatre apparitions du *phænix*; la premiere ſous le regne de Séſoſtris; la ſeconde ſous celui d'Amaſis; la troiſieme ſous le troiſieme des Ptolémées. Dion Caſſius donne la quatrieme pour un préſage de la mort de Tibere. Tacite place cette quatrieme apparition du *phœnix* en Egypte ſous l'empire de Tibere; Pline la fait tomber à l'année du conſulat de Qintus Plancius, qui vivoit à l'an 36 de l'ére vulgaire; & il ajoute qu'on apporta à Rome le corps de ce *phænix*; qu'il fut expoſé dans le grande place, & que la mémoire en fut conſervée dans les regiſtres publics.

Rendons juſtice aux anciens qui ont parlé de cet oiſeau fabuleux; ils ne l'ont fait que d'une maniere qui détruit leur propre relation. Hérodote après avoir raconté l'hiſtoire du *phænix*, ajoute qu'elle lui paroît peu vraiſſemblable. Pline dit que perſonne ne douta à Rome que ce ne fût un faux *phænix* qu'on y avoit fait voir; & Tacite donne la même concluſion à ſon récit.

L'opinion fabuleuſe du *phænix* ſe trouve reçue chez les Chinois, dit le pere du Halde dans ſa deſcription de la Chine; ils n'ont donc pas été ſi renfermés chez eux, qu'ils n'ayent emprunté pluſieurs opinions des Egyptiens, des Grecs & des Indiens, puiſqu'ils attribuent à un certain oiſeau de leur pays la propriété d'être unique, & de renaître de ſes cendres. (*D. J.*)

PHŒNIX, (*Botan.*) nom donné par Kæmpfer & Linnæus à un genre de plantes appellé par les autres botaniſtes *elate* & *katovindel*; en voici les caracteres. Ce genre de plante produit ſéparément des fleurs mâles & femelles, & leur enveloppe tient lieu de calice. Dans les fleurs mâles, les pétales ſont au nombre de trois, ovales & concaves; leurs étamines ſont trois filets déliés, dont les boſſettes ſont très-courtes. Dans les fleurs femelles l'embryon du piſtil eſt arrondi; le ſtile eſt court & pointu; le fruit eſt une baie ovale, qui n'a qu'une ſeule loge; elle renferme une ſemence dure comme un os, ovale, marquée d'une raie profonde dans toute ſa longueur. Linnæi *gen. plant.* 513. *Muſ. cliff.* 2. *Hort. malab.* 3. 23.

PHENOMENE, ſ. m. (*Phyſ.*) ce mot eſt formé du grec φαίνω, *j'apperçois*; il ſe dit dans l'uſage ordinaire de quelque choſe d'extraordinaire qui paroît dans les cieux, comme les cometes, l'aurore boréale, *&c.* Mais les Philoſophes appellent *phénomenes* tous les effets qu'on obſerve dans la nature. *Voyez* PHYSIQUE EXPÉRIMENTALE, *&c.*

L'hyotheſe la plus vraiſſemblable eſt celle qui ſatisfait le mieux à la plûpart des *phénomenes*. *Voy.* HYPOTHESE. Les Newtoniens prétendent que tous les *phénomenes* des corps céleſtes procedent de l'attraction mutuelle qu'il y a entre ces corps, & preſque tous les *phénomenes* des plus petits corps viennent de l'attraction & de la répulſion qu'il y a entre leurs parties. *Voyez* GRAVITATION, ATTRACTION, *&c.* (*O*)

PHEONS, *en terme de Blaſon*, ce ſont de fers, de dards, de fleches ou d'autres armes barbelés.

Dans les Planches de Blaſon on voit la figure des *phéons*. D'Egerton de ſable, à la faſce d'hermine entre trois *phéons*.

PHEOS, ſ. m. (*Botan. anc.*) nom donné par Théophraſte, Dioſcoride, & autres, à une plante dont ſe ſervoient les foulons pour apprêter leurs draps; c'eſt peut-être le *gnaphalium* des modernes; mais les anciens donnoient auſſi le nom de *phéos* au filago, c'eſt-à-dire à notre herbe de coton. Ils employoient cette derniere à faire les matelas de leurs lits, & à empaquêter leur poterie pour l'empêcher de ſe caſſer.

PHERECRATE, *ou* PHERECRATIEN, ſ. m. (*Belles-Let.*) dans l'ancienne poéſie, ſorte de vers compoſé de trois piés; ſavoir d'un dactyle entre deux ſpondées, comme:

Crās dŏ | nābĕrĭs | hæ̅ dō
Fēſsīs | vōmĕrĕ | tāurīs.

On conjecture que ce nom lui vient de *Pherecrate* ſon inventeur.

PHEREPHATTE, ſ. f. (*Mythol.*) c'etoit le premier nom de Proſerpine, & ſous lequel elle avoit des fêtes chez les Cyciceniens appellées *phêrêphatties*.

PHEREPOLE, adij. (*Mythol.*) ou *celle qui porte le pole*. Pindare donne ce ſurnom à la Fortune, pour marquer que c'eſt elle qui ſoutient l'univers, & qui le gouverne. La premiere ſtatue qui fut faite de la Fortune pour ceux de Smyrne, la repréſentoit ayant le pole ſur la tête, & une corne d'abondance à la main.

PHÈRES, (*Géog. anc.*) *Pheræ*; il y avoit de ce nom pluſieurs villes; ſavoir une dans l'Achaïe, une dans le Péloponneſe, une dans la Macédoine, une dans l'Aſie, une dans la Bœotie, une dans la Iapygie, une dans la Laconie, *&c.*

PHEREZÉENS, (*Géog. ſacrée.*) anciens peuples qui habitoient la Paleſtine, & qui étoient mêlés avec les Cananéens; mais comme ils n'avoient point de demeure fixe, & qu'ils vivoient diſperſés, tantôt en un lieu du pays, & tantôt dans un autre, on les nomma *Phérézéens*, c'eſt-à-dire *épars*. *Phérazot* ſignifie des *hameaux*, des *villages*. Il eſt beaucoup parlé des *Phérézéens* dans l'Ecriture; & même du tems d'Eſdras, après le retour de la captivité de Babylone, pluſieurs Iſraëlites avoient épouſé des femmes de cette nation. (*D. J.*)

PHESANE, (*Géog. anc.*) ville d'Arcadie, ſelon le ſcholiaſte de Pindare, & le ſentiment de tous les auteurs, excepté Didime, qui prétend ſans aucun fondement, que c'étoit une ville de l'Elide.

PHESTI, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie dans le Latium, à cinq ou ſix milles de Rome. C'étoit autrefois l'extrémité du territoire de cette ville; ce qui fait que du tems de Strabon, les prêtres y faiſoient les ſacrifices nommés *ambarvalia*, comme dans les autres lieux qui étoient aux frontieres des Romains.

PHEUGARUM, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie, entre *Tuliſurgium* & *Cenduum*, ſelon Ptolomée, *liv. II. c. xj.* On croit que la ville de Halberſtadt, dans la Saxe, a été bâtie de ſes ruines.

PHIAGIA, (*Géog. anc.*) 1°. ville ou bourdage de l'Attique. Elle eſt attribuée par quelques-uns à la tribu Egeïde, & par d'autres à l'Aïantide; mais une inſcription dont parle M. Spon la met ſous l'Hadrianide. 2°. Bourgade de l'Attique, dans la tribu Pandionide, ſelon Etienne le géographe. (*D. J.*)

PHIALE, (*Géog. anc.*) en grec φιαλη; ce mot qui veut dire une coupe plate, remplie juſqu'au bord, a été donné à divers lacs ou reſervoirs d'eau, à cauſe de leur reſſemblance à un baſſin plein d'eau.

1°. *Phiale* fontaine ou lac célebre au pié du mont Hermon, & d'où le Jourdain prend ſa ſource. Joſephe, *de bel. lib. III. c. xviij.* raconte qu'à cent vingt ſtades de Céſarée de Philippes, ſur le chemin qui va à la Tranchonite, on voit le lac de *Phiale*, lac rond comme une roue, & dont l'eau eſt toujours à pleins bord, ſans diminuer ni augmenter. On ignoroit que ce fût la ſource du Jourdain, juſqu'à ce que Philippe, tétrarque de Galilée, le découvrit d'une maniere à n'en pouvoir douter, en jettant dans ce lac de la menue paille qui ſe rendit par des canaux ſouterreins à Panium, d'où juſqu'alors on avoit cru que le Jourdain tiroit ſa ſource.

2°. *Phiale* ou *Phiala* eſt un lieu d'Egypte ſur le Nil & dans la ville de Memphis. Tous les ans, dit Pline, *liv. VIII. chap. xlvij.* on y jettoit une coupe d'or & une coupe d'argent le jour de la naiſſance du dieu Apis.

3°. C'eſt encore un lieu d'Egypte, dans la ville d'Alexandrie. On donnoit le nom de *phiale* au lieu où l'on ſerroit le blé qu'on amenoit d'Egypte ſur des bateaux par le canal que l'on avoit creuſé depuis Chérée juſqu'à Alexandrie; mais comme le peuple étoit accoutumé à exciter dans cet endroit de fréquentes ſéditions, Juſtinien, pour arrêter le cours de ce déſordre, fit enfermer ce lieu d'une forte muraille.

4°. *Phiale* eſt auſſi le nom de la ſource du Nil.

5°. *Phiale*, ou *Phialia*, ou *Phigalia*, étoit une ville de l'Arcadie ſur les bords du fleuve Néda, auquel les enfans de cette ville conſacroient leurs cheveux. Le nom moderne de cette ville eſt, à ce qu'on croit, *Davia*. (*D. J.*)

PHIBIONITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) c'eſt une branche des gnoſtiques.

PHIDITIES, ſ. m. pl. (*Antiq. gréq. & de Lacédem.*) *Phiditia*, les *phidities* étoient des repas publics qui ſe donnoient en Grece. Ils furent inſtitués par Lycurgue. Ce légiſlateur voulant faire plus vivement la guerre à la molleſſe & au luxe, & achever de déraciner l'amour des richeſſes, fit à Lacédemone l'établiſſement des repas publics. Il en écarta toute ſomptuoſité & toute magnificence: il ordonna que tous les citoyens mangeroient enſemble des mêmes viandes qui étoient réglées par la loi; & il leur défendit expreſſément de manger chez eux en particulier.

Les tables étoient de quinze perſonnes chacune, un peu plus ou un peu moins; & chacun apportoit par mois un boiſſeau de farine, huit meſures de vin, cinq livres de fromage, deux livres & demie de figues, & quelque peu de leur monnoie pour acheter de la viande. Il eſt vrai que quand quelqu'un faiſoit chez lui un ſacrifice, ou qu'il avoit été à la chaſſe il envoyoit une piece de ſa victime ou de ſa venaiſon, à la table dont il étoit; car il n'y avoit que ces deux occaſions où il fût permis de manger chez ſoi; ſavoir, quand on étoit revenu de la chaſſe fort tard, & que l'on avoit achevé fort tard ſon ſacrifice: autrement on étoit obligé de ſe trouver au repas public; & cela s'obſerva fort long-tems avec une très-grande exactitude, juſques-là que le roi Agis, qui revenoit de l'armée, après avoir défait les Athéniens &, qui vouloit ſouper chez lui avec ſa femme, ayant envoyé demander ſes portions dans la ſalle, les polémarques les lui refuſerent; & le lendemain Agis ayant négligé par dépit d'offrir le ſacrifice d'actions de graces, comme on avoit accoutumé après une heureuſe guerre, ils le condamnerent à une amende qu'il fut obligé de payer.

Les enfans même ſe trouvoient à ces repas, & on les y menoit comme à une école de ſageſſe & de tempérance. Là, ils entendoient de graves diſcours ſur le gouvernement; ils voyoient des maîtres qui ne pardonnoient rien, & qui railloient avec beaucoup de liberté, & ils apprenoient eux-mêmes à railler ſans aigreur & ſans baſſeſſe, & à ſouffrir d'être raillés; car on trouvoit que c'étoit une qualité digne d'un lacédemonien, de ſupporter patiemment la raillerie. S'il y avoit quelqu'un qui ne pût la ſouffrir, il n'avoit qu'à prier qu'on s'en abſtînt, & l'on ceſſoit ſur l'heure.

A meſure que chacun entroit dans la ſalle, le plus vieux lui diſoit en lui montrant la porte, *rien de tout ce qui a été dit ici, ne ſort par là*.

Quand quelqu'un vouloit être reçu à une table, voici de quelle maniere on procédoit à ſon élection, pour voir s'il étoit agréé dans la compagnie: ceux qui devoient le recevoir parmi eux, prenoient chacun une petite boule de mie de pain. L'eſclave qui les ſervoit, paſſoit au milieu d'eux, portant un vaiſſeau ſur ſa tête: celui qui agréoit le prétendant, jettoit ſimplement ſa boule dans ce vaiſſeau; & celui qui le refuſoit, l'applatiſſoit auparavant entre ſes doigts. Cette boule ainſi applatie valoit la feve percée qui étoit la marque de condamnation; & s'il s'en trouvoit une ſeule de cette ſorte, le prétendant n'étoit point reçu; car on ne vouloit pas qu'il y en eût un ſeul qui ne plût à tous les autres. Celui qu'on avoit réfuſé étoit dit *decaddé*, parce que le vaiſſeau dans lequel on jettoit les boules, étoit appellé *caddos*.

Après qu'ils avoient mangé & bu très-ſobrement, ils s'en retournoient chez eux ſans lumiere; car il n'étoit pas permis de ſe faire éclairer, Licurgue ayant voulu que l'on s'accoutumât à marcher hardiment par-tout de nuit & dans les ténebres. Voilà quel étoit l'ordre de leur repas.

Par cet établiſſement des *repas* communs, & par cette frugale ſimplicité de la table, on peut dire que Lycurgue fit changer en quelque ſorte, de nature aux richeſſes, en les mettant hors d'état d'être deſirées, d'être volées, & d'enrichir leurs poſſeſſeurs; car il n'y avoit plus aucun moyen d'uſer ni de jouir de ſon opulence, non pas même d'en faire parade, puiſque le pauvre & le riche mangeoient enſemble en même lieu; & il n'étoit pas permis de venir ſe préſenter aux ſalles publiques, après la précaution d'avoir pris d'autre nourriture, parce que tous les convives obſervoient avec grand ſoin celui qui ne buvoit & ne mangeoit point, & lui réprochoient ſon intempérance ou ſa trop grande délicateſſe, qui lui faiſoient mépriſer ces repas publics.

Les riches furent extrèmement irrités de cette ordonnance, & ce fut à cette occaſion que dans une émente populaire, un jeune homme nommé Alcandre créva un œil à Lycurgue d'un coup de bâton. Le peuple irrité d'un tel outrage, remit le jeune homme entre les mains de Lycurgue qui ſut bien s'en venger; car d'emporté & de violent qu'étoit Alcandre, il le rendit très-ſage & très-modéré.

Les repas publics étoient auſſi fort en uſage parmi les philoſophes de la Grece. Chaque ſecte en avoit d'établis à certains jours avec des fonds & des revenus, pour en faire la dépenſe; & c'étoit, comme le remarque Atheneé „ afin d'unir davantage ceux qui s'y trouvoient, afin de „ leur inſpirer la douceur & la civilité ſi néceſſaires au „ commerce de la vie. La liberté d'une table honnête „ produit ordinairement tous ces bons effets „. Et qu'on ne s'imagine point que ces repas fuſſent des écoles de libertinage, où l'on rafinât ſur les mets & ſur les boiſſons ennivrantes, & où l'on cherchât à étourdir la ſevere raiſon: tout s'y paſſoit avec agrément & décence. On n'y cherchoit que le plaiſir d'un entretien libre & enjoué: on y trouvoit une compagnie choiſie, & auſſi ſobre que ſpirituelle: on y chantoit l'hymne qu'Orphée adreſſe aux muſes, pour faire voir qu'elles préſident à toutes les parties de plaiſir dont la vertu ne rougit point. Timothée, général des athéniens, fut un jour traité à l'académie par Platon. Un de ſes amis l'arrêta en ſortant, & lui demanda s'il avoit fait bonne chere. *Quand on dine à l'academie*, répondit-il en ſouriant, *on ne craint point d'indigeſtion*.

Rien ne reſſembloit mieux à ces feſtins philoſophiques, que les agapes, ou repas de charité des premiers chretiens qui faiſoient même une partie du ſervice divin dans les jours ſolemnels; mais comme les meilleures choſes dégénerent inſenſiblement, le luxe y prit la place de la modeſtie, & la licence qui oſe tout, en chaſſa la retenue. On fut enfin obligé de les ſupprimer.

Meurſius a épuiſé tout ce qui regarde les *phidities*, liſez-le. (*D. J.*)

PHILA, ſ. f. (*Mythol.*) un des noms de Vénus qui caractériſe la mere de l'amour., car φιλεῖν, c'eſt *aimer*. (*D. J.*)

PHILA, (*Géog. anc.*) 1°. île de la Libye. Elle étoit formée par les eaux du fleuve Triton, & y voyoit la ville de Nyſa, dans laquelle on ne pouvoit entrer que par un ſeul endroit appellé *portæ Niſiæ*, les portes de Nyſa. 2°. Il y avoit une ville nommée *Phila* en Macédoine, à moitié chemin entre *Dium* & *Tempe*, ſur un rocher au bord d'un fleuve qui ſemble être l'Enipée, ſuivant la narration de Tite-Live, *livre XXXXIV*, *c. viij*. (*D. J.*)

PHILALDELPHE, (*Hiſt. anc.*) nom tiré du grec φιλος, *amateur*, & d'ἀδελφος, *frere*. Il fut donné comme une marque de diſtinction par les anciens à quelques princes qui avoient marqué beaucoup d'attachement pour leurs freres. Le plus connu eſt Ptolomée Philadelphe, roi d'Egypte, dont la memoire ne périra jamais, tant que dureront les lettres qu'il honora toujours d'une protection éclatante, ſoit en formant la magnifique bibliothéque d'Alexandrie, composée de 400000, & ſelon d'autres, de 700000 volumes, ſous la direction de Demetrius de Phalere, ſoit en faiſant traduire en grec les livres ſaints; cette traduction qu'on appelle communément la *verſion des ſeptante* parce que ce prince y employa ſoixante-dix ſavans.

Le P. Chamillart avoit une médaille d'une reine de Comagéne, avec le titre de *philadelphe*, ſans aucun autre nom, & M. Vaillant dit que Philippe, roi de Syrie, avoit pris le même titre.

PHILADELPHIE, (*Géog. anc. & mod.*) *Philadelphia*, ou *Philadelphea*, ville de l'Aſie mineure, à 27 milles de Sardes vers le ſud-eſt, au pié du Tmolus, d'où la vue eſt très-belle ſur la plaine: elle tiroit ſon nom d'*Attalus philadelphe*, frere d'Euménes ſon fondateur. Les habitans s'appelloient *philadelphei* & *philadelphini*. Cette ville fut célèbre entr'autres par des jeux publics, & Georges Wheler rapporte une inſcription, où entr'autres choſes on y lit: ΚΟΙΝΑ ΑCΙΑC ΕΝ ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΙΑ, c'eſt-à-dire *les fêtes communes de l'Aſie* à *Philadelphie*, ou l'aſſemblée ſolemnelle pour les jeux de l'Aſie à *Philadelphie*.

Philadelphie a été dans le premier ſiecle un ſiege épiſcopal. Les grecs modernes conſervent l'ancien nom de *Philadelphie*, & les Turcs l'appellent *Allahſchery*, comme pour dire, *la ville de Dieu*: lorſqu'ils vinrent pour s'emparer du pays, les habitans ſe défendirent vigoureuſement; mais les Turcs, pour leur donner de la terreur, s'aviſerent de faire un retranchement par une muraille toute d'os de morts liés enſemble avec de la chaux; les habitans ſe rendirent en faiſant une capitulation plus donce que celle de leurs voiſins. On leur laiſſa quatre égliſes qu'ils ont encore; ſavoir, Panagia, S. George, S. Théodore & S. Taxiarque, qui eſt le même que S. Michel. Il y a dans *Philadelphie* cinq à ſix mille habitans, entre leſquels on peut compter mille chrétiens. *Long.* 47. *latit.* 38. 6.

Il y a eu une ville de Cilicie, & une ville d'Egypte, qui ont porté le nom de *Philadelphia*. (*D. J.*)

PHILADELPHIE, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique ſeptentrionale, capitale de la Penſylvanie; c'eſt aujourd'hui une des plus belles, des plus riches & des plus floriſſantes villes que les Anglois ayent dans le nouveau monde. Elle eſt ſituée entre deux rivieres navigables, à deux milles de leur jonction. Elle a trente rues, dont il y en a dix de deux milles de long, qui traverſent d'une riviere à l'autre. Les vingt autres qui les coupent à angles droits, ont la moitié de la longueur des premieres. On a laiſſé autour du centre de ce parallélogramme, un carré de dix arpens (*acres*); & au milieu de chacun des quatre quartiers de ce parallélogramme, il y en a un de cinq. Ces places ſont deſtinées à y élever des égliſes, des écoles, d'autres édifices publics, & à ſervir de promenade aux habitans, comme font les mourfields à Londres.

C'eſt le fameux Guillaume Pen qui a tracé les alignemens de ſa ville de *Philadelphie*. Les Anglois ne ſauroient trop honorer ſa mémoire; & en mon particulier, je lui ai déja rendu mes hommages en parlant de la *Penſylvanie*. Il y a trois à quatre mille maiſons bâties dans la capitale de cette province de l'Amérique ſeptentrionale angloiſe. Sa poſition eſt très-avantageuſe pour le commerce, à cauſe des deux rivieres qui y amenent les vaiſſeaux, par celle de la Ware, dans laquelle elles ſe déchargent, à deux milles de-là. On pourroit dans la ſuite pour exécuter le plan du fondateur, former un carré parfait des deux côtés du parallélogramme; & pour-lors *Philadelphie* reſſembleroit à Babylone, excepté ſes murailles & la grandeur de ſon enceinte; mais elle la ſurpaſſeroit de beaucoup pour la commodité de ſa ſituation. *Long.* 301. 40. *lat.* 39. 50. (*D. J.*)

PHILADELPHIES, (*Littérat. & Art. numiſm.*) φιλαδελφεια; c'eſt ainſi qu'on nommoit des jeux inſtitués à Sardes, pour célébrer l'union de Caracalla & de Géta, fils de Septime-Sévere, φιλαδελφεια.

Les Sardiens ayant élévé un temple en l'honneur de Septime & des princes ſes enfans, ils y offrirent des ſacrifices, & célébrerent des jeux ſolemnels qu'ils nommèrent *philadelphies*, pour engager les deux freres à la concorde, ou plutôt pour demander aux dieux cette union tant déſirée, & qui étoit l'objet principal des vœux de l'empereur leur pere. Sur un médaillon frappé à Sardes, ſous Septime, la Concorde paroît debout entre Caracalla, & Géta, avec cette légende: Επι σεπτιγενους καρδιανων δις νεωκορων φιλαδελφεια.

Ces jeux n'étoient point différens des anciens jeux conſacrés aux dieux; il paroît même qu'ils étoient pythiques, c'eſt-à-dire qu'on célébroit les jeux pythiques pour la concorde de Caracalla & de Geta; la couronne de laurier qui eſt ſur la médaille, en eſt une preuve viſible: & même ces jeux ſont expreſſément nommés pythiens ſur une médaille de périnthe, φιλαδελφεια πυθια περινθιων, avec une urne qui indique que ces deux noms expriment la même eſpece de jeux. S'ils avoient été différens, ils auroient été déſignés par deux urnes, ſuivant un uſage reconnu par les plus ſavans antiquaires.

Les deux temples couronnés font connoître qu'on célébra à Sardes les jeux Φιλαδελφεια, en même tems que les auguſtaux, comme ils le furent ſous le même regne à Nicée. On lit ſur une médaille de cette ville, αυγουστια καὶ φιλαδελφεια νικαιεων. Les deux temples couronnés paroiſſent ſur une autre médaille de Sardes, avec la tête de Julia Domna, mere des deux princes.

Au reſte ces vœux furent bien inutiles. Caracalla, peu après la mort de Septime, eut l'inhumanité monſtrueuſe de poignarder Géta entre les bras de l'impératrice leur mere; & ſi les deux temples ſont encore repréſentés avec leurs couronnes, ſur une médaille de Caracalla, on n'y lit plus le titre de φιλαδελφεια.

On pourroit, dit M. de Monteſquieu, appeller Caracalla, non pas un tyran, mais le deſtructeur des hommes. Caligula, Neron & Domitien bornerent leur cruauté dans Rome; celui-ci alla promener ſa fureur dans tout l'univers. Ayant commencé ſon regne par tuer, comme nous l'avons dit, Géta ſon frere entre les bras de l'impératrice leur mere, il employa ſes richeſſes à faire ſouffrir ſon crime aux ſoldats qui aimoient Géta, & diſoient qu'ils avoient fait ſerment aux deux enfans de Sévere, non pas à un ſeul; qu'enfin les temples qu'ils avoient bâtis, & les *philadelphies* qu'ils avoient célébrées, regardoient les deux fils de l'empereur, & non pas un ſeul.

Caracalla pour les appaiſer augmenta leur paye; & pour diminuer l'horreur du meurtre de ſon frere, il le mit au rang des dieux: ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que cela lui fut exactement rendu par Macrin, qui, après l'avoir fait poignarder, lui fit bâtir un temple, & y établit des prêtres flamines en ſon honneur. Cela fit que ſa memoire ne fut pas flétrie, & que le ſénat n'oſant le juger, il ne fut pas mis au rang des tyrans, comme Commode, qui le méritoit moins que lui. *Mém. de Littérat. tom. XVIII. ind.* 4. *pag.* 144. (*D. J.*)

PHILADELPHIE, *pierres de* (*Hiſt. nat.*) les murs de *Philadelphie*, ville de l'Aſie mineure, ſont bâtis d'une pierre qui renferme des concrétions ſemblables à des os, ce qui a donné lieu à une fable qui dit que les Turcs, après s'être rendus maîtres de cette ville, la fortifierent avec les os des chrétiens, dont ils éleverent des murailles.

PHILÆ, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte, proche de la cataracte du Nil, ſelon Ptolomée, *l. IV. chap. v.* Il y avoit auſſi une île de même nom; & c'eſt dans cette île que la ville étoit bâtie, ſelon Séneque, *liv. IV. queſt. nat. c. ij.* Le Nil, après s'être répandu dans de vaſtes déſerts, & y avoir formé divers marais, ſe raſſemble au-deſſus de *Philæ*, île eſcarpée de tous côtés. Deux bras du fleuve font cette île, & ſe réuniſſant au-deſſous ne forment plus qu'un ſeul lit, qui eſt le Nil, & qui en porte le nom. (*D. J.*)

PHILAKI, ſ. m. (*Ant. grecq.*) nom que les Grecs modernes donnent à la priſon publique de Miſiſtra: c'eſt la même priſon où le roi Agis finit malheureuſement ſes jours. Ces ſortes de lieux changent peu d'uſage, ſur-tout quand ils ſont près d'un tribunal ſouverain, comme celui-ci l'étoit autrefois des Nomophylaces, & comme on dit qu'il l'eſt encore au-jourd'hui du Mula. Quoique ce ſoit un réduit effroyable, il n'y en a point de plus renommé chez les auteurs. Strabon rapporte qu'il s'appelloit *cæades*, & pour nous figurer un cachot, il le repréſente comme une caverne. Dion, Chryſoſtome, Euſtathius, Suidas, & pluſieurs autres, en ont parlé; mais auſſi c'étoit la priſon de Sparte. Plutarque m'attendrit ſans ceſſe, quand je relis dans ſa vie d'Agis, de quelle façon ce jeune roi & les deux princeſſes Archidamia & Agéſiſtrata moururent dans cette petite priſon. Elle eſt ſituée près de la rue du grand Bazar, cette fameuſe rue qu'on appelloit autrefois *Aphétaïs*, & qu'Ulyſſe contribua tant à rendre célebre, quand elle lui ſervit de carriere, pour diſputer à la courſe la poſſeſſion de Pénélope contre ſes rivaux. Icarius, pere de cette belle lacédémonienne, voyant pluſieurs amans qui la recherchoient incertain du choix, leur propoſa des jeux de courſe dans ce même lieu & promit Pénélope pour prix de la victoire qu'Ulyſſe eut la gloire de remporter. En reconnoiſſance de cet avantage, il conſacra dans Sparte trois temples à Pallas, ſous le nom de *Céluthée*. (*D. J.*)

PHILANDRE, PHILANDER, OPOSSUM, ſ. m. (*Zoologie.*) animal très-remarquable d'Amérique. Il a été fort mal décrit par divers auteurs ſous le nom de *maritacaca*, *carigoi*, *ropoza*, *caregueia*, *jupatuma*, *tlaquatzin*, *ſarigoi*, *ſemi vulpa*, *marſupiale*, &c.

C'eſt un animal de la groſſeur d'un gros chat. Sa tête eſt faite comme celle d'un renard. Il a le nés pointu, & la mâchoire ſupérieure plus longue que l'inférieure. Ses dents ſont petites, mais ſemblables à celles du renard, excepté qu'il en a deux grandes comme le lievre au haut du muſeau; ſes yeux ſont petits, ronds, & pleins de vivacité. Ses oreilles ſont grandes, liſſes, douces, droites, comme celles du renard, minces, & comme tranſparentes. Il a comme le chat des mouſtaches noires, & d'autres poils de même eſpece ſur la face & au-deſſus des yeux; ſa queue eſt ronde & d'un pié de long, pleine de poil à ſon inſertion, enſuite toute chauve, de couleur en partie noire, & en partie d'un brun cendré; ſes piés de derriere ſont beaucoup plus longs que ceux de devant ils reſſemblent à des mains, & ont chacun cinq orteils armés d'ongles blancs & crochus; l'orteil de derriere eſt le plus long, ainſi que dans les ſinges. Son dos & ſes côtés ſont de couleur noirâtre avec un mélange de gris, & d'un faux jaune ſur le ventre.

L'*opoſſum* répand une odeur puante comme le renard; il ſe nourrit de cannes de ſucre, & d'autres végétaux; il mange auſſi les oiſeaux qu'il va prendre juſque ſur les arbres, & imite ſouvent les ruſes du renard pour piller la volaille.

Mais ce qui le diſtingue de tous les autres animaux du monde, c'eſt le ſac ou la poche dans laquelle la femelle fait entrer ſes petits lorſqu'elle met bas: alors le petit *opoſſum* n'eſt pas plus gros qu'une noix, quoique deſtiné à l'être autant qu'un chat. Ce ſac eſt placé ſous le ventre près des jambes de derriere. Les petits s'y trouvent à l'abri juſqu'à ce qu'ils ſoient en état de ſe tirer d'affaire; & quand ils commencent à être forts, ils en ſortent, & y rentrent librement pendant quelques ſemaines. Enfin lorſqu'ils ſont grands, la mere les en chaſſe pour toujours, comme font les femelles des autres animaux, à l'égard de leurs petits. L'*opoſſum* mâle a, de même que la femelle, cette eſpece de poche ſous le ventre, & prend de tems-en-tems ſur lui le ſoin d'y porter ſes petits, pour les tirer d'un danger preſſant & ſoulager ſa femelle.

Cette poche ſinguliere mérite bien que nous la décrivions. C'eſt un corps membraneux aſſez mince, quoique compoſé de pluſieurs membranes; il y a quatre paires de muſcles qui ſervent à la reſſerrer & à l'étendre, à ouvrir & à fermer l'ouverture. Deux os particuliers à cet animal, & qui ſont placés dans cette partie de ſon corps ſervent à l'inſertion des muſcles dont nous venons de parler. La poche paroît être en partie muſculeuſe, & en partie glanduleuſe, car elle a la double action de mouvement & de ſécrétion. L'intérieur de cette poche eſt tapiſſé de quelques poils qui ſont çà & là, couverts d'une matiere jaune & gluante, produite par diverſes petites glandes dont la poche eſt ſemée: cette matiere cérumineuſe eſt d'une odeur forte & déſagréable.

Le ſac de l'*opoſſum*, outre ſa tunique glanduleuſe & muſculaire, eſt pourvu d'une troiſieme tunique vaſculaire, dans laquelle les vaiſſeaux ſanguins décourent en grand nombre.

L'*opoſſum* ſent auſſi mauvais pendant qu'il eſt en vie que le putois & même davantage. Cette odeur virulente vient principalement de la matiere contenue dans ſa poche, qui eſt d'une nature ſi ſemblable à celle du ſac de la civette, qu'après avoir été expoſée à l'air pendant quelques jours, elle perd ſon odeur forte, & devient un parfum des plus agréables, approchant de celui de la civette.

La ſtructure des jambes, des piés & des ongles de l'*opoſſum*, ſemble lui avoir été donnée pour grimper avantageuſement ſur les arbres; & c'eſt auſſi ce qu'il exécute avec beaucoup de vîteſſe.

Enfin, la nature a employé une méchanique admirable dans les épines ou crochets; qui ſont au centre du côté inférieur des vertèbres de ſa queue. Les trois premieres vertebres n'ont point d'épines; mais on les voit dans toutes les autres. Elles ſont placées juſtement au milieu & à côté de chaque jointure. Je crois qu'on ne ſauroit rien imaginer de plus propre à cette fonction que de le ſuſpendre par la queue; car la queue étant une fois tournée autour d'une branche, ſoutient aiſément le poids de l'animal par le moyen de ces épines crochues; cette action ne demande qu'un peu de travail dans les muſcles pour courber ou fléchir la queue.

J'aurois beaucoup d'autres choſes curieuſes à ajouter, mais je les ſupprime en renvoyant le lecteur à l'anatomie de l'*opoſſum* par le docteur Tyſon, en 1698, dans les *Tranſ. philoſ. n.* 239. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

Il y a pluſieurs eſpeces de *philandres* que l'on a réunies ſous un même genre. Leurs caracteres communs ſont d'avoir, dans la mâchoire du deſſous, huit dents inciſives, & dans celle de deſſus dix: les deux du milieu ſont plus grandes que les autres, & d'avoir les piés conformés comme ceux des ſinges. Les eſpeces de *philandres* ſont au nombre de neuf; ſavoir, 1°. le *philandre* ſimplement dit, c'eſt celui qui a déja été décrit dans cet article; 2°. le *philandre* oriental, qui a une couleur brune foncée ſur le dos, & jaune ſous le ventre, avec des taches jaunes au-deſſous des yeux; il eſt plus grand que le *philandre* ſimplement dit; car il a onze pouces de longueur depuis l'ociput juſqu'à l'origine de la queue tandis que l'autre n'a que huit pouces; 3°. le *philandre* d'Amboine qui eſt d'un rouge bai noirâtre ſur le dos, & de couleur cendrée blanchâtre ſur le ventre, avec des taches d'un brun foncé; ſa longueur eſt de treize pouces. Les femelles de la ſeconde & de la troiſieme eſpece de *philandres* ont une poche ſous le ventre, comme celles de la premiere eſpece, mais les femelles des cinq eſpeces ſuivantes n'ont pas cette poche; & on ne ſait ſi les individus, tant mâles que femelles de ces cinq eſpeces, ont les autres caracteres de ce genre ſeulement, il eſt certain qu'ils reſſemblent aux *philandres* des trois premieres eſpeces par la forme de la tête, du muſeau, de la queue, dés piés, *&c.* & par la façon de vivre: ces cinq eſpeces ſont le *philandre* du Bréſil, le *philandre* d'Amérique, le *philandre* d'Afrique, le *philandre* de Sminam, le *philandre* à groſſe tête, & le *philandre* à courte queue. *Regn. anim.* par M. Briſſon.

PHILANTROPIE, ſ. f. (*Moral.*) la *philantropie* eſt une vertu douce, patiente, & déſintéreſſée, qui ſupporte le mal ſans l'approuver. Elle ſe ſert de la connoiſſance de ſa propre foibleſſe, pour compatir à celle d'autrui. Elle ne demande que le bien de l'humanité, & ne ſe laſſe jamais dans cette bonté déſintéreſſée; elle imite les dieux qui n'ont aucun beſoin d'encens ni de victimes. Il y a deux manieres de s'attacher aux hommes; la premiere eſt de s'en faire aimer par ſes vertus, pour employer leur confiance à les rendre bons, & cette *philantropie* eſt toute divine. La ſeconde maniere eſt de ſe donner à eux par l'artifice de la flatterie pour leur plaire, les captiver & les gouverner. Dans cette derniere pratique, ſi commune chez les peuples polis, ce n'eſt pas les hommes qu'on aime, c'eſt ſoi-même. (*D. J.*)

PHILARMONICI, (*Hiſt. littér.*) c'eſt le nom que prend une ſociété littéraire établi à Vérone en Italie, en 1543. Elle a quatre préſidens ou directeurs, que l'on nomme *peres*. Cette académie embraſſe tous les objets des ſciences. Elle s'aſſemble dans un édifice dans lequel on voit pluſieurs ſalles qui ſont ornées de portraits des principaux membres de la ſociété, avec cette inſcription *anno MDXLIII. cætus philharmonicus academicas leges ſancit, ac muſis omnibus litat.*

PHILAUTIE, ſ. f. (*Morale.*) c'eſt ce que l'on entend dans les écoles par l'*amour de ſoi-même*, qui eſt une affection vicieuſe, & une complaiſance démeſurée pour ſa propre perſonne.

Ce mot eſt formé du grec φιλος, *amicus*, ami, & αυτος, *ipſe*, ſoi-même. *Voyez* AMOUR-PROPRE.

PHILELIE, ſ. f. (*Belles lettres.*) chanſon des anciens Grecs en l'honneur d'Apollon. La *philelie*, dit Athenée, *liv. XIV. ch. iij.* étoit une chanſon à l'honneur d'Apollon, comme l'enſeigne Teleſilla. Elle fut ainſi appellée, obſerve Caſaubon, du refrein propre à cette chanſon, οξεχ' οξεχε, ωφιλ' ηλιε, *levez-vous, levez-vous charmant ſoleil*: le nom ſeul de cette chanſon peut terminer la queſtion par laquelle on a quelquefois propoſé, ſi le ſoleil eſt dans l'ancienne fable le même qu'Apollon. *Mém. de l'acad. des Bell. lettr. tom. IX. p.* 355.

PHILETÆRE, ſ. m. (*Antiq. grecq.*) les *Philétæres* formoient une ſociété de pluſieurs perſonnes qui avoient une eſpece de magiſtrature à Cyzique, mais on ignore en quoi conſiſtoient leurs fonctions. On connoît pluſieurs monnoies des rois de Pergame ſur leſquelles on lit le nom de *Philetære*, Φιλεταιρον, autour de différentes têtes; mais ces monnoies n'ont aucun rapport à la ſociété de Cyzique. Elles tirent leur nom de *Philétære* premier roi de Pergame; & cependant comme il ſeroit bien ſingulier que ces monnoies fuſſent toutes de ce prince, quelques antiquaires croient que ces ſucceſſeurs prirent le même nom ſur leurs monnoies, comme les rois d'Egypte adopterent le nom du premier Ptolomée. *Voy. les antiq. de M.* de Caylus.

PHILÆTÉRIENNE, adj. (*Botan. anc.*) épithéte donnée par les anciens botaniſtes à une plante qui avoit quelque reſſemblance avec la rue. Pline en fait mention & le P. Hardouin dans ſes notes, penſe que cette dénomination lui a été donnée par rapport à Philæteres, roi de Cappadoce; elle pourroit également avoit reçu ſon nom de Philæterus, roi de Pergame; mais le principal ſeroit de connoître la plante même. (*D. J.*)

PHILIADES, (*Géog. anc.*) *Philiadæ*; bourgade de l'Attique. Elle prenoit ſon nom de Philæus, fils d'Ajax & étoit la patrie de Piſiſtrate. On lit aujourd'hui à Athènes, au rapport de M. Spon, *liſte de l'Attique*, l'inſcription ſuivante: Αιγηις ανδρων ενικα ευαγιδης κτησιου φιλιδης εχορηγε λυσιμαχιδες επιδαμνιεε ηυλει χαριλαος λοκρος εδιδασκε ευθυκριτος ηρχεν, c'eſt-à-dire, la tribu Ægéïde des hommes a eu la vic„ toire; Evagides, fils de Ctéſias de Philiadoé, a pré„ ſidé aux jeux; Lyſimachidès Epidamnien a eu ſoin de „ la muſique; Charilaüs Locrien a récité; Euthycritus „ a été archonte „. (*D. J.*)

PHILIPPE, (*Médailles.*) médaille & monnoie de Philippe, roi de Macédoine. On donne ſur-tout ce nom aux monnoies d'or & d'argent de ce prince. Les *philippes* d'or étoient célebres dans l'antiquité, parce que c'étoit une fort belle monnoie & d'excellent or. Snellius, dans ſon livre *de re nummariâ*, parle d'un *philippe* qui peſoit 179 grains d'Hollande. Il y en a parmi les médailles du roi qui peſent 158 grains, & nos grains ſont plus peſans que ceux de Hollande, dont Snellius ſe ſervoit; les 179 grains d'Hollande reviennent à 160 de France, & à 154 d'Angleterre. Il y a auſſi des *philippes* d'argent & des *philippes* de bronze. (*D. J.*)

PHILIPPE, *ſaint*, (*Géog. mod.*) fortereſſe de l'île de Minorque, au-deſſus de Port-Mahon, ſur un rocher près de la côte. Les rois d'Eſpagne l'avoient fait bâtir dans le ſiecle dernier pour la défenſe de cette île, dont les Anglois s'emparerent en 1708; les François leur ont enlevé le fort & l'île en 1757, mais la paix leur rendra cette île.

PHILIPPE, (*Monnoie.*) ou *philippus*, monnoie d'or de Flandres, d'un titre aſſez bas. On la nomme *rider* en Allemand.

Il y a eu auſſi des *philippus* d'argent qui peſent prés de ſix deniers plus que les écus de France, de neuf au marc, mais qui ne prennent de fin que neuf deniers vingt grains.

Les *philippus* d'Eſpagne, qui ont eu un grand cours en pluſieurs villes d'Allemagne, où on les appelloit *philippe-thaler*, particulierement à Francfort & à Nuremberg, s'y recevoient ſur le pié de cent creutzers communs, ou de 82 creutzers de change: c'eſt ordinairement ſur cette eſpece de monnoie que ſe réduiſoient & s'évaluoient les payemens au commencement de ce ſiecle. (*D. J.*)

PHILIPPES, *bataille de*, (*Hiſt. rom.*) cette bataille ſe donna l'an 712 de Rome ſur la fin de l'automne. Brutus & Caſſius les derniers Romains y périrent, & leurs troupes furent entierement défaites par celles d'Octavien. Cette ville de *Philippes* étoit de Phthiotide, petite province de Theſſalie; & c'eſt une choſe aſſez remarquable, que la bataille de Pharſale & celle de *Philippes* qui porta le dernier coup à la liberté des Romains, ſe ſoient données dans le même pays & dans les mêmes plaines.

PHILIPPES, (*Géog. anc.*) en latin *Philippi*, ville de la Macédoine, ſelon quelques-uns, & de la Thrace, ſelon le plus grand nombre, entre le Strymon & le Neſtus ou Neſſus, aſſez proche de la mer. Pline, *l. IV. c. xj.* Pomponius Mela, *l. II. c. ij.* & d'autres anciens Géographes ont eu raiſon de mettre *Philippi* dans la Thrace, parce qu'elle étoit à notre égard au-delà du fleuve Strymon qui ſépare la Macédoine proprement dite, d'avec la Thrace.

Avant que Philippe la fortifia, elle ſe nommoit *Dathos*, & auparavant encore on la nommoit *Grénides*, ſelon Appien, *civil. l. IV. p.* 650, qui nous apprend qu'elle étoit ſituée ſur une colline eſcarpée, dont elle occupoit tout le ſommet. Les Romains y établirent une colonie. Le titre de *colonie* lui eſt donné dans les Actes des apôtres, *c. xvj. verſ.* 12. & dans Pline, *l. IV. c. xj.* de même dans pluſieurs médailles. Aujourd'hui cette ville s'appelle *Philippigi*, & conſerve encore quelques reſtes d'antiquités.

Elle eſt célebre à d'autres égards, & particulierement dans le Chriſtianiſme par l'épître que S. Paul adreſſa à ſes habitans. Elle eſt encore bien mémorable dans l'hiſtoire par la bataille qui s'y donna l'an de Rome 712, & qui fut fatale à Brutus & à Caſſius, *cum fracta virtus, & minaces turpe ſolum tetigere mento*, dit Horace; cette bataille où la valeur même fut contrainte de céder à la force. Caſſius périt dans cette malheureuſe journée, & Brutus s'y donna la mort, deſeſpérant trop-tôt du ſalut de ſa patrie.

Comme l'occaſion ſe préſentera de peindre ailleurs le caractere de Brutus, je me contenterai de rapporter ici ce que Céſar en augura dans la conjoncture ſuivante. Le roi Déjotarus eut une grande affaire à Rome, dont perſonne n'oſoit entreprendre la défenſe; Brutus s'en chargea, & Céſar l'ayant entendu plaider cette cauſe dont il étoit juge, dit en ſe retournant vers ſes amis: „ Il eſt „ de la derniere importance d'examiner ſi ce que cet hom„ me-là veut eſt juſte ou non, car ce qu'il veut, il le „ veut bien fort „. Le roi de la petite Arménie n'oublia jamais le ſervice de Brutus; il ſe déclara hautement en ſa faveur après l'aſſaſſinat de Céſar, mais malheureuſement pour Brutus, ce prince ne ſurvécut guere luimême à cet événement. (*D. J.*)

PHILIPPEVILLE, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans le Hainaut, ſur une hauteur auprès des ruiſſeaux de Jaimagne & de Bridon, à 6 lieues N. O. de Charlemont, à 3 N. de Marienbourg, à 10 S. E. de Mons, & à 56 de Paris. Ce n'étoit autrefois qu'un bourg, nommé *Corbigni*, que Marie, reine d'Hongrie, ſœur de Charles-Quint, fit fortifier en 1555, & qu'elle nomma *Philippeville*, en l'honneur de Philippe II. roi d'Eſpagne, ſon neveu. Il y a de nouvelles fortifications de la façon de M. de Vauban. *Long.* 22. 6. *latit.* 50. 10. (*D. J.*)

PHILIPPINES, LES, (*Géog. mod.*) îles de la mer des Indes, au-delà du Gange, preſque vis-à-vis les grandes côtes des riches royaumes de Malaca, Siam, Camboia, Chiampa, Cochinchine, Tunquin, & la Chine. Elles ſont ſituées dans la mer que Magellan appella *l'archipel de S. Lazare*, parce qu'il y mouilla ce jour-là ſous la zone Torride, entre l'équateur & le tropique du Cancer.

Ces îles anciennement connues ſous le nom de *Maniolæ* furent découvertes en 1521 par le même Magellan dont je viens de parler, & qui y fut tué. Elles furent appellées *Philippines* du nom de Philippe II. roi d'Eſpagne, ſous le regne duquel les Eſpagnols s'y ſont fixés en 1564.

Quand ils y entrerent, ils y trouverent trois ſortes de peuples. Les Mores Malais étoient maîtres des côtes, & venoient, comme ils le diſoient eux-mêmes, de Bornéo & de la terre-ferme de Malaca. De ceux-ci ſont ſortis les Tagales, qui ſont les originaires de Manille & des environs, comme on le voit par leur langage qui eſt fort ſemblable aux Malais, par leur couleur, par leur taille, par leurs coutumes & leurs manieres. L'arrivée de ces peuples dans ces îles a pu être fortuite & cauſée par quelque tempête, parce qu'on y voit ſouvent aborder des hommes dont on n'entend point le langage. En 1690, par exemple, une tempête y amena quelques Japonois. Il pourroit bien ſe faire auſſi que les Malais ſeroient venus habiter ces îles d'eux mêmes, ſoit pour le trafic ou autres raiſons; mais tout cela eſt incertain.

Ceux qu'on appelle *Biſayas* & *Pintados* dans la province de Camerinos, comme auſſi à Leyte, Samal, Panay & autres lieux, viennent vraiſſemblablement de Macaſſar, où l'on dit qu'il y a pluſieurs peuples qui ſe peignent le corps comme des Pintados.

Pierre Fernandez de Quiros, dans la *relation de la découverte des îles de Salomon en 1595*, dit qu'ils trouverent à la hauteur de 10^{d}. nord à 1800 lieues du Pérou, à-peu-près à la même diſtance des *Philippines*, une île appellée *la Magdeleine*, habitée par des Indiens bien faits, plus grands que les Eſpagnols, qui alloient nuds, & dont le corps étoit peint de la même maniere que celui de Biſayas.

On doit croire que les habitans de Mindanao, Nolo, Bool & une partie de Cébu ſont venus de Ternate. Tout le perſuade: le voiſinage, le commerce, & leur religion, qui eſt ſemblable à celle des habitans de Ternate. Les Eſpagnols en arrivant les trouverent maîtres de ces îles.

Les noirs qui vivent dans les rochers & dans les bois, dont l'île de Manille eſt couverte, different entierement des autres. Ils ſont barbares, ſe nourriſſent de fruits, de racines, de ce qu'ils prennent à la chaſſe, & n'ont d'autre gouvernement que celui de la parenté, tous obéiſſans au chef de la famille. Ils ont choiſi cette ſorte de vie par amour pour la liberté. Cet amour eſt ſi grand chez eux, que les noirs d'une montagne ne permettent point à ceux d'une autre de venir ſur la leur, autrement ils ſe battent cruellement.

Ces noirs s'étant alliés avec des Indiens ſauvages, il en eſt venu la tribu des Manghiens, qui ſont des noirs qui habitent dans les îles de Mindora & de Mundo. Quelques-uns ont les cheveux crépus comme les negres d'Angola, d'autres les ont longs. Les Sambales, autres ſauvages, portent tous les cheveux longs, comme les Indiens conquis.

Du reſte, il eſt encore vraiſſemblable qu'il a paſſé dans les *Philippines* des habitans de la Chine, de Siam, de Camboya, & de la Cochinchine. Quoi qu'il en ſoit, les Eſpagnols ne poſſedent guere que les côtes de la plûpart de ces îles.

Le climat y eſt chaud & humide. Il y a pluſieurs volcans, & elles ſont ſujettes non-ſeulement à de fréquens tremblemens de terre, mais à des ouragans ſi terribles qu'ils déracinent les plus gros arbres. Ces accidens n'empêchent point que les arbres ne ſoient toujours verds, & qu'ils ne portent deux fois l'année. Le ris vient aſſez bien dans ces îles, & les palmiers y croiſſent en abondance. Les bufles ſauvages y ſont communs; les forêts ſont remplies de cerfs, de ſangliers, & de chevres ſauvages ſemblables à celles de Sumatra. Les Eſpagnols y ont apporté de la nouvelle Eſpagne, du Japon & de la Chine des chevaux & des vaches qui ont beaucoup multiplié.

On tire de ce pays des perles, de l'ambre gris, du coton, de la cire & de la civette. Les montagnes abondent en mines d'or, dont les rivieres charient des paillettes avec leur ſable; mais les Indiens s'attachent peu à les ramaſſer, dans la crainte qu'ils ont qu'on ne les y force par l'eſclavage.

Les principales d'entre les *Philippines* ſont Manille ou Luçoe, Mindanao, Ibabao, Leyte, Paragua, Mindoro, Panay, Cébu, Bool & l'île des noirs. Les cartes géographiques mettent toutes les *Philippines* entre le 132 & le 145 degré de *longitude*, & leur *latitude* depuis 5 degrés juſqu'à 20. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PHILIPPINES, *les nouvelles*, ou *les îles de Palaos*, (*Géog. mod.*) îles de la mer des Indes, ſituées entre les Moluques, les anciennes *Philippines* & les Mariannes. Le haſard les fit découvrir au commencement de ce ſiecle par la violence des vents, qui porterent à la pointe de l'île du Samal, une des plus orientales des *Philippines*, quelques-uns des inſulaires qui s'étoient embarqués pour ſe rendre dans une de leurs propres îles. On en peut voir le récit dans les lettres édifiantes.

Elles nous apprennent qu'on compte plus de quatre-vingt nouvelles îles *philippines*, qui forment un des beaux archipel de l'Orient & qui ſont fort peuplées. Les habitans vont à moitié nuds à cauſe de la grande chaleur. Ils ne paroiſſent avoir aucune idée de la divinité, & n'adorent aucune idole. Ils ne connoiſſent aucun métal, ſe nourriſſent de poiſſons & de fruits. Ils laiſſent croître leurs cheveux qui leur flottent ſur les épaules. La couleur de leur viſage eſt à-peu-près la même que celle des Indiens des anciennes *Philippines*; mais leur langage eſt entierement différent de tous ceux qu'on parle dans les îles eſpagnoles, & même dans les îles Mariannes. C'eſt dommage que nous n'ayons aucune connoiſſance de ces nouvelles îles & des peuples qui les habitent; car les Eſpagnols ont fait juſqu'ici des tentatives inutiles pour y aborder; les ouragans & les briſes qui regnent dans ces mers, ont fait périr tous les vaiſſeaux qu'ils avoient équipés pour s'y rendre. *Long.* 145. 160. *latit.* 2. *juſqu'au* 11. (*D. J.*)

PHILIPPIQUES, ſ. f. plur, (*Littérat.*) nom qu'on donne aux oraiſons ou harangues de Démoſthene contre Philippe, roi de Macédoine. *Voyez* ORAISON.

On regarde les *philippiques* comme les pieces les plus importantes de ce célebre orateur. Longin cite un grand nombre d'exemples du ſtyle ſublime qu'il tire de ces oraiſons, & il en développe parfaitement les beautés. En effet, la véhémence & le pathétique qui faiſoient le caractere de Démoſthene, ne ſe produiſent nulle part ailleurs avec plus de force que dans ces interrogations preſſantes, & dans ces vives apoſtrophes avec leſquelles il tonnoit contre l'indolence & la molleſſe des Athéniens. Quelque délicateſſe qu'il y ait dans le diſcours du même orateur contre Leptines, les *philippiques* l'emportent encore, ſoit par la grandeur du ſujet, ſoit par l'occaſion qu'elles fourniſſent à Démoſthene de déployer ſon principal talent, celui d'émouvoir & d'étonner.

Denys d'Halycarnaſſe met l'oraiſon ſur l'Haloneſe au nombre des *philippiques*, & la compte pour la huitieme, mais quelque reſpectable que ſoit l'autorité de ce critique, cette oraiſon ſur l'Haloneſe n'a ni la force, ni la majeſté qui, ſelon Cicéron, caracteriſe les *philippiques* de Démoſthene; auſſi les ſavans la regardent-ils généralement comme un ouvrage ſuppoſé.

Libanius, Photius, & d'autres l'attribuent à Hégéſipe, fondés principalement ſur la langueur du ſtyle & ſur la baſſeſſe d'expreſſion qui regnent dans cette piece, & qui ſont diamétralement oppoſées à l'énergie & à la nobleſſe de l'élocution de Démoſthene.

M. de Tourreil a donné une excellente traduction des *philippiques* de Démoſthene; c'eſt une choſe extraordinaire que de voir tant d'eſprit dans une traduction, & de trouver dans une langue moderne une auſſi grande partie de la force & de l'énergie de Démoſthene, & cela dans une langue auſſi foible que la langue françoiſe.

Tel eſt le jugement que M. Chambers a porté de la traduction de M. de Tourreil, mais nos meilleurs écrivains en penſent bien différemment.

,, On a laiſſé, dit M. Rollin, dans la derniere tra-
,, duction de M. de Tourreil, quoique beaucoup plus
,, travaillée & plus correcte que les précédentes, beau-
,, coup d'expreſſions baſſes, triviales, & d'un autre côté
,, le ſtyle en eſt quelquefois enflé & empoullé (& il
,, donne des exemples de l'un & de l'autre); défauts,
,, ajoute-t-il, directement oppoſés au caractere de Dé-
,, moſthene dont l'élocution réunit en même tems beau-
,, coup de ſimplicité & beaucoup de nobleſſe. M. de
,, Maucroix en a traduit quelques diſcours, ſa traduc-
,, tion moins correcte en quelques endroits me paroît
,, plus conforme au génie de l'orateur gtec ,,. *Traité des études. tome II. page* 335.

Cependant cette traduction de M. de Maucroix, ſelon M. l'abbé Maſſieu dans ſa préface des œuvres de M. de Tourreil, n'eſt rien moins que parfaite, puiſqu'on n'y trouve pas autant de fidélité & de force qu'on y rencontre d'élégance & d'agrément: or qu'eſt-ce qu'une traduction qui manque de fidélité, & qu'eſt-ce qu'une traduction de Démoſthene, ſur-tout quand elle manque de force.

Le même abbé Maſſieu, dans des remarques (dont l'original ſe garde manuſcrit à la bibliotheque du roi) ſur la ſeconde édition de M. de Tourreil, parle ainſi de ce dernier traducteur. ,, Le privilege d'entendre M.
,, de Tourreil n'eſt pas donné à tout la monde. En
,, beaucoup d'endroits, on doute qu'il s'entende lui-mê-
,, me. Il quitte le ſens pour les mots, & le ſolide pour
,, le brillant. Il aime les épithetes qui empliſſent la
,, bouche, les phraſes ſynonymes qui diſent trois ou qua-
,, tre fois la même choſe, les expreſſions ſingulieres, les
,, figures outrées, & généralement tous ces excès qui
,, ſont les écueils des écrivains médiocres. Il ignore
,, ſur-tout la naïveté du langage, &c. ,,. *Préface* de M. l'abbé d'Olivet *ſur ſa traduction des* philippiques *de Démoſthène*. Seroit-ce toutes ces qualités qui auroient ſéduit M. Chambers, & décidé ſon admiration pour la traduction de M. de Tourreil?

Il ſuffira d'ajouter que dans les remarques dont on a parlé, M. l'abbé Maſſieu compte treize fautes dans la traduction que M. de Tourreil a donné de la premiere *philippique*, & que le P. Jouvenci en compte vingt-neuf dans celle de la premiere. On peut voir ces obſervations dans un ouvrage de M. l'abbé d'Olivet, intitulé *philippiques* de Démoſthene & *catilinaires* de Cicéron, imprimé à Paris en 1744, où l'on trouve auſſi une traduction latine de la premiere *philippique* par le P. Jouvenci.

On a auſſi donné le nom de *philippiques* à quatorze oraiſons de Cicéron contre Marc-Antoine. C'eſt Cicé-

ron lui-même qui leur donna ce titre dans une épître à Brutus où il en parle, & la poſtérité l'a trouvé ſi juſte qu'il s'eſt perpétué juſqu'à nous.

La ſeconde de ces harangues a toujours été la plus eſtimée. Juvenal ne craint pas de l'appeller *un ouvrage divin*.

Quam te conſpicuæ divina philippica *famæ*
Volveris à primâ quæ proxima.
Satyr. x.

Le nom même que Cicéron donna à ces pieces, qu'il eût dû naturellement appeller *antoniques*, marque aſſez le cas qu'il en faiſoit, & combien il s'y étoit propoſé d'imiter Démoſthene, dont on dit qu'il avoit traduit la premiere *philippique*, mais cette traduction n'a pas paſſé juſqu'à nous.

Les *philippiques* de Cicéron lui couterent la vie; Marc-Antoine en ayant été ſi irrité, que dans la proſcription qui ſignala ſon triumvirat avec Auguſte & Lepide, il obtint qu'on lui abandonneroit Cicéron, le fit poignarder, & attacher la tête & les mains de cet orateur ſur la tribune aux harangues où il avoit prononcé les *philippiques*.

Durant la minorité de Louis XV. & ſous le regne de M. le duc d'Orléans, il parut contre ce dernier prince un libelle en vers très-injurieux ſous le nom de *philippiques*, par alluſion au nom de *Philippe* que portoit M. le régent. Pluſieurs poëtes furent ſoupçonnés d'en être les auteurs, mais ſur-tout la Grange, auteur de pluſieurs tragédies, qui fut envoyé aux îles de Ste Marguerite, & ne s'en ſauva que pour s'expatrier. M. de Voltaire en parle ainſi dans ſon épître ſur la calomnie:

Vous avez bien connu, comme je penſe,
Ce bon régent qui gâta tout en France:
Il étoit né pour la ſociété,
Pour les beaux arts & pour la volupté;
Grand, mais facile, ingénieux, affable,
Peu ſcrupuleux, mais de crime incapable,
Et cependant, ô menſonge! ô noirceur!
Nous avons vu la ville & les provinces
Au plus aimable, au plus clément des princes,
Donner les noms.... Quelle abſurde fureur!
Chacun les lit, ces archives d'horreur,
Ces vers impurs, appellés philippiques,
De l'impoſture, éternelles chroniques!
Et nul François n'eſt aſſez généreux
Pour s'élever, pour dépoſer contre eux.

Ils auront le ſort de tous les libelles, ils ſeront oubliés, & la mémoire du prince qu'ils outrageoient ne périra point.

PHILIPPISTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) nom que quelques Luthériens ont donné à ceux de leur ſecte, qui ſe ſont attachés aux ſentimens de Philippe Melanchton. *Voyez* LUTHÉRANISME.

Ce réformateur s'étant oppoſé vivement aux Ubiquiſtes ou Ubiquitaires qui s'éleverent de ſon tems, & la diſpute loin de ceſſer après ſa mort n'en étant devenue que plus opiniâtre, les Flacciens ou diſciples de Flaccus, ſon antagoniſte, donnerent ce nom de *Philippiſtes* aux théologiens de l'univerſité de Wittemberg qui ſoutenoient le ſentiment de Melanchton. *Voyez* UBIQUISTE *ou* UBIQUITAIRE.

PHILIPPOPOLI, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la Romanie, dont *voyez l'article au mot* PHILIPPOPOLIS. (*D. J.*)

PHILIPPOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de Thrace au nord, dans les terres, & ſur l'Hebrus. Elle reconnoiſſoit Philippe, fils d'Amyntas, pour ſon fondateur, ou plutôt pour ſon reſtaurateur; & elle étoit déja célebre, lorſque la ville de Philippe, *Philippi*, commença à faire figure dans le monde.

Cette ville ſubſiſte encore, & s'appelle *Philippopoli*, ville de la Turquie en Europe, dans la Romanie, à 24 lieues au-deſſus d'Andrinople, au nord-oueſt, & à 68 de Conſtantinople. Elle eſt ſans murailles, & bâtie ſur trois hauteurs qui, ſelon les apparences, lui ſervoient autrefois de fortereſſes. Elle a au ponent la Mariſe, qui eſt l'Hebrus des anciens, & qui lui fournit les commodités de la vie; elle eſt habitée par un petit nombre de turcs, de juifs & de chrétiens. *Longit.* 42. 30. *lat.* 42. 15. (*D. J.*)

PHILIPSTAD, (*Géog. mod.*) petite ville de Suede dans la partie orientale du Vermeland. Elle eſt entre des marais & des étangs, à 7 lieues nord de Carleſtadt, 42. nord-oueſt de Stockolm. *Longit.* 32. 5. *latit.* 59. 30. (*D. J.*)

PHILISBOURG *ou* PHILIPSBOURG, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le cercle du haut-Rhin, ſur la rive orientale du Rhin, à l'embouchure de la Saltza, à 2 lieues au midi de Spire, 5 eſt de Landaw, 9 eſt de Worms, 16 nord-eſt de Strasbourg, & 110 ſud de Paris.

Ce n'étoit autrefois qu'un village appellé *Udenheim*, où Jean Georges, comte palatin, bâtit un palais pour l'évêque de Spire en 1313. Philippe-Chriſtophe, de Sotteren, évêque de Spire, fortifia ce lieu de ſept baſtions, & l'appella *Philippo-burgum*. Enſorte que cet endroit eſt devenu une place très-importante qui appartient à l'évêque de Spire, mais où l'empereur a droit de mettre garniſon en tems de guerre: c'eſt auſſi pour cela qu'elle a ſouvent été priſe & repriſe; par les Suédois, en 1633; par les Impériaux, en 1635; par Louis de Bourbon, alors duc d'Enghien, en 1644; par les Alliés, en 1676; par Louis, dauphin de France, en 1688; par les François, en 1734; mais cette place fut rendue bien-tôt après à l'empereur par le traité de Vienne. *Long.* 26. 8′. 15″. *latit.* 49. 13′. 50″. (*D. J.*)

PHILISTINS, LES, (*Géog. ſacrée.*) peuples venus de l'île de Caphtor dans la Paleſtine, & deſcendus des Caphtorims, qui ſont ſortis des Chasluims, enfans de Mizraïm, ſuivant le récit de Moïſe, *Geneſ. x.* 13. 14.

Dom Calmet a tâché de prouver dans une *diſſertation ſur l'origine & les divinités des Philiſtins*, que l'île de Caphtor déſignoit l'île de Crete. Le nom de *philiſtin* n'eſt point hébreu. Les ſeptante le traduiſent ordinairement par *allophyli*, étrangers. Les Péléthéens & les Céréthéens étoient auſſi *philiſtins*; & les ſeptante traduiſent quelquefois, comme dans *Ezéch. xxv.* 16. *Sophron. xj.* 5, 6. céréthin par κρῆται, *crétois*. Les Chasluims, peres des Caphtorims, demeuroient originairement dans la Pentapole cyrénaïque, ſelon le paraphraſte Jonatham, ou dans le canton pentaſchenite de la baſſe Egypte, ſelon le paraphraſte jéroſolymitain.

Nous trouvons dans la Marmarique la ville d'Axilis, & dans la Lybie Sagylis, noms qui ont quelque rapport avec Chasluim. Ce pays eſt ſitué près de l'Egypte, où les enfans de Mizraïm ont eu leur demeure; & il eſt aſſis vis-à-vis l'île de Crete. Strabon, *l. XVII. pag.* 837. ne met que mille ſtades de diſtance entre le port de Cyrène & celui de Crete, nommé *Crion-Metopon* ou *front de bélier*. Le commerce étoit grand entre la Cyrénaïque & l'île de Crete, comme il paroît par Pline & Strabon. Il y a donc beaucoup d'apparence que les Chasluims envoyerent de la Cyrénaïque des colonies dans cette île, leſquelles paſſerent de-là ſur les côtes de la Paleſtine.

Ce ſyſtème ingénieux de dom Calmet, eſt encore appuyé par la conformité qui ſe trouve entre les noms de Céréthim & des Crétois, & par pluſieurs traits de reſſemblance entre les mœurs, les armes, les divinités, & les coutumes de ces deux peuples.

Les *Philiſtins* avoient déja des villes dans la Paleſtine du tems d'Abraham. Au commencement du regne de David, leur état étoit diviſé en cinq petites ſatrapies; ils furent aſſujettis par David, & ſoumis au roi de Juda pendant environ 240 ans. Pſammiticus, roi d'Egypte, prit leur ville Azoth, après un ſiege de 29 ans, ſuivant Hérodote, *l. II. c. clvij.* & c'eſt le plus long ſiege de ville que l'on connoiſſe. Nabuchodonoſor aſſujettit vraiſſemblablement les *Philiſtins* avec les autres peuples de la Syrie, de la Phénicie, & de la Paleſtine. Ils tomberent enſuite ſous la domination des Perſes, puis ſous celle d'Alexandre le Grand, & enfin les Aſmonéens les ſoumirent à leur domination. Le nom de *Paleſtine* eſt venu des *Philiſtins*, quoique ces peuples n'en poſſédaſſent qu'une petite partie. (*D. J.*)

PHILLUS, (*Géog. anc.*) ville de la Theſſalie; Strabon, *l. IX. p.* 435. dit que c'étoit dans cette ville qu'étoit le temple de Jupiter Phylléen. (*D. J.*)

PHILOBOETUS, (*Géog. anc.*) montagne de la Béotie, dans la plaine d'Elatée, ſelon Ortelius, qui cite Plutarque; mais Plutarque, *in Syllâ*, dit ſimplement qu'il y avoit dans la plaine d'Elatée une éminence, où Hortenſius & Sylla camperent. Cette éminence étoit très-fertile, couverte d'arbres, & au pié couloit un ruiſſeau. Plutarque ajoute que Sylla vantoit extrèmement la ſituation de ce lieu. Au reſte, le texte grec porte Φιλοβοίωτὸς, *Philoboetos*. (*D. J.*)

PHILOCANDROS, (*Géog. anc.*) île de la mer Ægée, & l'une des Cyclades, ſelon Ptolomée, *l. III. c. xv.* Pline, *l. IV. c. xij.* & Etienne le géographe écrivent *Pholecandros*, & la mettent parmi les îles Sporades. Heſyche écrit *Phlegandros*. On la nomme aujourd'hui *Policandro*: elle eſt entre les îles de Milo & de Sikino. (*D. J.*)

PHILO-

PHILONIUS PORTUS, (*Géog. anc.*) port de l'île de Corſe. Ptolomée, *l. III. c. ij.* le place ſur la côte méridionale près d'Aliſta. Niger & Léander diſent que c'eſt aujourd'hui Porto-Vecchio. (*D. J.*)

PHILLYREA, ſ. f. (*Botan.*) Tournefort compte treize eſpeces de ce genre de plante. Décrivons ici la plus commune qui eſt à feuilles de troëſne, *phillyrea folio liguſtri*; *C. B. P.* 476. & *I. R. H.* 509.

Sa racine eſt ferme, enfoncée profondément en terre. Elle pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur de ſix à huit piés, rameuſes, revêtues d'une écorce blanchâtre, un peu ridée. Ses feuilles ſont aſſez ſemblables à celles du troëſne, mais plus amples & plus longues, charnues, d'un verd brun, oppoſées les unes aux autres, ou deux à deux le long de la tige & des branches, toujours vertes, d'un goût aſtringent.

Ses fleurs naiſſent pluſieurs enſemble des aiſſelles des feuilles, petites, & ſemblables à-peu-près à celles de l'olivier; chacune d'elles eſt un godet découpé en quatre parties, de couleur blanche-verdâtre. Après que ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des baies ſphériques groſſes comme celles du myrte noir, quand elles ſont mûres, diſpoſées en petites grappes, d'un goût douçâtre, accompagné de quelque amertume, & approchant des baies de genievre; elles contiennent chacune un petit noyau rond & dur.

Cet arbriſſeau croît dans les haies & les bois aux environs de Montpellier. Il ſe plaît dans les endroits pierreux, rudes & incultes: il fleurit en Mai & Juin, & ſon fruit eſt mûr en Septembre. Comme ſon feuillage eſt toujours verd, on en fait des berceaux & de jolies paliſſades. Elle s'éleve facilement de graine & de bouture. On la tond comme on veut, en buiſſon, en boule, en haie, en eſpalier. La Médecine ne fait point uſage de cette plante; on ne penſe pas même que ce ſoit la même plante que la *phillyrea* de Dioſcoride. (*D. J.*)

PHILOGÉE, ſ. m. (*Mytholog.*) c'eſt le nom d'un des chevaux du ſoleil: ce *mot* ſignifie qui aime la terre, de φιλῶ, *j'aime*, & γῆ, *terre*; il prend ſon nom du ſoleil à ſon coucher, où il paroît tendre vers la terre. Quand cet aſtre s'abaiſſe, qu'il ſemble s'élargir par degrés au déclin du jour; que les nuages entourent avec magnificence le trône du couchant, comme diſent nos poëtes; c'eſt dans cet inſtant, ſi l'on en croit les chantres fabuleux de la Grece, que Phébus donnant relâche à ſes courſiers fatigués, *Philogée*, Pyroeis, Eous & Ethon, cherche les boſquets d'Amphitrite pour ſe repoſer lui-même avec les nymphes océanides. Il baigne ſes rayons à moitié plongés, & tantôt montrant un demi-cercle doré, il donne un dernier regard lumineux, & diſparoît enfin totalement dans le ſein de Thétis. (*D. J.*)

PHILOLAUS, (*Mythol.*) Eſculape avoit un temple près de la ville d'Aſope dans la Laconie, où il étoit honoré ſous le nom de *Philolaüs*, c'eſt-à-dire *bon & ſalutaire aux hommes*. Il ne pouvoit avoir un ſurnom plus glorieux. (*D. J.*)

PHILOLOGIE, ſ. f. (*Littérat.*) eſpece de ſcience compoſée de grammaire, de poétique, d'antiquités, d'hiſtoire, de philoſophie, quelquefois même de mathématiques, de médecine, de juriſprudence, ſans traiter aucune de ces matieres à fond, ni ſéparément, mais les effleurant toutes ou en partie.

Ce mot eſt dérivé du grec φιλος & λογος, *amateur des diſcours, des lettres ou des ſciences*.

La *philologie* eſt une eſpece de littérature univerſelle, qui traite de toutes les ſciences, de leur origine, de leur progrès, des auteurs qui les ont cultivées, *&c. Voyez* POLYMATHIE.

La *philologie* n'eſt autre choſe que ce que nous appellons en France les *Belles-lettres*, & ce qu'on nomme dans les univerſités les *humanités*, *humaniores litteræ*. Elle faiſoit autrefois la principale & la plus belle partie de la Grammaire. *Voyez* GRAMMAIRE & GRAMMAIRIEN.

PHILOLOGUE, ſ. m. (*Littérat.*) on appelle ainſi quiconque embraſſe cette littérature univerſelle, qui s'étend ſur toutes ſortes de ſciences & d'auteurs, comme ceux qui ont travaillé ſur les anciens auteurs pour les examiner, les corriger, les expliquer & les mettre au jour.

Eratoſthene, bibliothécaire d'Alexandrie, fut le premier qui porta le nom de *philologue*, ſi l'on en croit Suétone, ou celui de *critique*, ſelon Clément alexandrien. Il vivoit du tems de Ptolomée Philadelphe, & mourut fort âgé dans la cxxxxvj. olympiade.

On compte encore parmi les *philologues* fameux dans l'antiquité, Varron, Aſconius Pedianus, Pline l'ancien, Lucien, Aulugelle, Athenée, Julius Pollux, Solin, Philoſtrate, Macrobe, Donat, Servius, Stobée, Photius, Suidas, *&c.*

Entre les modernes, les deux Scaliger, Turnebe, Caſaubon, Lambin, les Voſſius & les Heinſius, Eraſme, Juſte Lipſe, les PP. Sirmond, Petau & Rapin, Gronovius, Grævius, Spelman, *&c.* ſe ſont fort diſtingués dans la Philologie. Elle eſt très-cultivée en Angleterre, en Allemagne & en Italie. Notre académie des Belles-lettres s'efforce de la remettre en honneur parmi nous, & rien n'y eſt plus propre que les memoires curieux dont elle enrichit le public.

PHILOMELE, ſ. f. (*Mythol.*) les Mythologues ont parlé de Progné & de *Philomele* d'une maniere très-peu uniforme. L'opinion généralement reçue par les modernes, eſt que Progné fut changée en hirondelle, & *Philomele* en roſſignol, & c'eſt auſſi le ſentiment de quelques anciens; cependant d'autres, en grand nombre, ont dit le contraire. Homere, par exemple, au *XIX. livre de l'odyſſée*; Ariſtophane & ſon ſcholiaſte, dans la *comédie des oiſeaux*; Anacréon, dans ſa *xij. ode*; Ovide, dans l'*épître de Sapho*; & Varron, au *IV. livre de la langue latine*. Ce contraſte forme une double tradition fabuleuſe, & met les Poëtes en droit de choiſir. Virgile a fait plus, car il a ſuivi tantôt l'une & tantôt l'autre tradition; dans la *vj. bucolique* il change *Philomele* en hirondelle, & au *IV. liv. de ſes géorgiques*, il en fait un roſſignol.

On ſait que Progné & *Philomele* étoient deux ſœurs extrèmement belles, & filles de Pandion. Térée, roi de Thrace, épouſa Progné, & ſe livra à la brutalité de ſa paſſion pour *Philomele*, après l'avoir conduite dans un bois écarté. Ovide vous dira les ſuites de cette déplorable avanture; le changement de *Philomele* en roſſignol, de Progné en hirondelle, & de Térée en huppe. Il ſemble que la Mythologie par ces métamorphoſes, ait voulu peindre le caractere de ces différentes perſonnes; mais la Fontaine en adoptant la Fable, a ſçu en tirer un parti bien plus heureux dans la réflexion fine & judicieuſe qu'il prête à *Philomele*. Progné la trouvant enfin dans un ſéjour ſolitaire, lui dit:

Venez faire aux cités éclater leurs merveilles;
Auſſi bien en voyant les bois
Sans ceſſe il vous ſouvient que Térée autrefois
Parmi des demeures pareilles,
Exerça ſa fureur ſur vos divins appas.
Eh! c'eſt le ſouvenir d'un ſi cruel outrage
Qui fait, reprit ſa ſœur, que je ne vous ſuis pas;
En voyant les hommes, helas!
Il m'en ſouvient bien davantage.

(*D. J.*)

PHILONIUM, ſ. m. (*Mat. médic. anc.*) eſpece d'opiat anodin & ſomnifere, ainſi nommé de Philon ſon inventeur. Galien dit que le *philonium* jouiſſoit d'une grande réputation depuis long-tems, & que ce médicament étoit un des plus anciens de ce genre, ce qui ſignifie plus ancien que le mithridate, la thériaque, la hiere & autres ſemblables. Cependant il eſt permis de douter que la compoſition de Philon fût tout-à-fait auſſi ancienne que le mithridate; mais elle alloit apparemment de pair pour le tems avec la hiere ſimple inventée par Thémiſon qui vivoit ſous le regne d'Auguſte. La thériaque étoit plus nouvelle, car ce ne fut que ſous Néron qu'on commença à la compoſer. Ce qui fait croire que le *philonium* étoit un peu poſtérieur au mithridate, c'eſt que Philon recommande ſon remede pour la colique. Or cette maladie n'a pas été connue ſous ce nom long-tems avant le regne de Tibere. Il eſt donc aſſez vraiſſemblable que Philon a vécu ſous Auguſte, à-peu près en même tems que Thémiſon, & les premiers diſciples d'Aſclépiade; cette date n'empêche pas que Galien n'ait dû parler du *philonium* comme d'une ancienne compoſition, puiſqu'il n'a écrit qu'environ deux cents ans après le tems auquel nous ſuppoſons, avec M. le Clerc, que cette compoſition a été inventée. Au reſte, elle eſt très-mal digérée; mais quiconque du tems de Galien ſe ſeroit aviſé de le dire, eût paſſé pour atteint du crime de léſe-pharmacie, & rarement les Médecins en ont été coupables. (*D. J.*)

PHILOPARABOLOS, (*Médec. anc.*) φιλοπαραβολος; épithete qu'Aſclépiade donne à l'une des deux méthodes dont il ſe ſervit dans la cure de la phrénéſie, & cette épithete ſignifie une *méthode violente*, par oppoſition à l'autre qu'il pratiquoit. Or cette méthode violente qu'il nommoit *philoparabolos*, terme dont Plutarque enſuite s'eſt ſervi pour déſigner un homme qui ſe jette ſans ménagement dans le plus grands dangers, conſiſtoit à donner au malade dès la premiere viſite, un grand verre de vin pur, mêlé avec de l'eau ſalée. Ce remede, dit le médecin

cin grec, eſt fort à la vérité, mais il a cet avantage ſur le mulſum & les autres liqueurs ſemblables, d'arrêter les ſueurs coliquatives, d'élever le pouls, & d'opérer par la détention du ventre, la guériſon du malade. (*D. J.*)

PHILOPATOR, (*Hiſt. anc.*) ſurnom donné par les anciens à quelques princes qui s'étoient diſtingués par leur tendreſſe pour leurs peres; comme l'exprime ce mot tiré de φιλος, *amateur*, & πατηρ, *pere*. On connoît dans l'hiſtoire d'Egypte Ptolomée *philopator*, & dans celle des rois de Syrie, un Seleucus & un Antiochus diſtingués des autres princes du même nom, par le titre de *philopator*.

PHILOSÉBASTE, (*Ant. grec. & rom.*) φιλοσεβαστος, c'eſt-à-dire *amis d'Auguſte*. C'étoit un titre que des princes & des villes prenoient afin de témoigner publiquement leur attachement à quelque empereur. Ce titre ſe trouve ſur des marbres de Cyzique, & ſur d'autres inſcriptions. Il ne faut pas s'étonner que la ville de Cyzique s'en ſoit décorée, puiſque l'empereur Adrien l'avoit comblée de bienfaits. Il y a dans Muratori, P. DXC. 2. une inſcription qui montre que la ville d'Epheſe avoit auſſi pris la qualité de *philoſébaſte*. Pluſieurs villes & pluſieurs princes ont pris ſemblablement la qualité *d'ami des Romains*, φιλορομαιος, & *d'ami de Céſar*, φιλοκαισαρ, *&c.* (*D. J.*)

PHILOSOPHALE, PIERRE, *voyez les articles* HERMÉTIQUE, *Philoſophie*, CHIMIE.

PHILOSOPHE, ſ. m. Il n'y a rien qui coute moins à acquérir aujourd'hui que le nom de *philoſophe*; une vie obſcure & retirée, quelques dehors de ſageſſe, avec un peu de lecture, ſuffiſent pour attirer ce nom à des perſonnes qui s'en honorent ſans le mériter.

D'autres en qui la liberté de penſer tient lieu de raiſonnement, ſe regardent comme les ſeuls véritables *philoſophes*, parce qu'ils ont oſé renverſer les bornes ſacrées poſées par la religion, & qu'ils ont briſé les entraves où la foi mettoit leur raiſon. Fiers de s'être défaits des préjugés de l'éducation, en matiere de religion, ils regardent avec mépris les autres comme des ames foibles, des génies ſerviles, des eſprits puſillanimes, qui ſe laiſſent effrayer par les conſéquences où conduit l'irréligion, & qui n'oſant ſortir un inſtant du cercle des vérités établies, ni marcher dans des routes nouvelles, s'endorment ſous le joug de la ſuperſtition.

Mais on doit avoir une idée plus juſte du *philoſophe*, & voici le caractere que nous lui donnons.

Les autres hommes ſont déterminés à agir ſans ſentir, ni connoître les cauſes qui les font mouvoir, ſans même ſonger qu'il y en ait. Le *philoſophe* au contraire demêle les cauſes autant qu'il eſt en lui, & ſouvent même les prévient, & ſe livre à elles avec connoiſſance: c'eſt une horloge qui ſe monte, pour ainſi dire, quelquefois elle même. Ainſi il évite les objets qui peuvent lui cauſer des ſentimens qui ne conviennent ni au bien-être, ni à l'être raiſonnable, & cherche ceux qui peuvent exciter en lui des affections convenables à l'état où il ſe trouve. La raiſon eſt a l'égard du *philoſophe*, ce que la grace eſt à l'égard du chrétien. La grace détermine le chrétien à agir; la raiſon détermine le *philoſophe*.

Les autres hommes ſont emportés par leurs paſſions, ſans que les actions qu'ils font ſoient précédées de la réflexion: ce ſont des hommes qui marchent dans les ténebres; au lieu que le *philoſophe* dans ſes paſſions mêmes, n'agit qu'après la réflexion; il marche la nuit, mais il eſt précédé d'un flambeau.

Le *philoſophe* forme ſes principes ſur une infinité d'obſervations particulieres. Le peuple adopte le principe ſans penſer aux obſervations qui l'ont produit: il croit que la maxime exiſte pour ainſi dire par elle-même; mais le *philoſophe* prend la maxime dès ſa ſource; il en examine l'origine; il en connoît la propre valeur, & n'en fait que l'uſage qui lui convient.

La vérité n'eſt pas pour le *philoſophe* une maîtreſſe qui corrompe ſon imagination, & qu'il croie trouver partout; il ſe contente de la pouvoir démêler où il peut l'appercevoir. Il ne la confond point avec la vraiſſemblance; il prend pour vrai ce qui eſt vrai, pour faux, ce qui eſt faux, pour douteux ce qui eſt douteux, & pour vraiſſemblable ce qui n'eſt que vraiſſemblable. Il fait plus, & c'eſt ici une grande perfection du *philoſophe*, c'eſt que lorſqu'il n'a point de motif propre pour juger, il ſait demeurer indéterminé.

Le monde eſt plein de perſonnes d'eſprit & de beaucoup d'eſprit, qui jugent toujours; toujours ils devinent, car c'eſt deviner que de juger ſans ſentir quand on a le motif propre du jugement. Ils ignorent la portée de l'eſprit humain; ils croient qu'il peut tout connoître: ainſi ils trouvent de la honte à ne point prononcer de jugement, & s'imaginent que l'eſprit conſiſte à juger. Le *philoſophe* croit qu'il conſiſte à bien juger: il eſt plus content de lui-même quand il a ſuſpendu la faculté de ſe déterminer, que s'il s'étoit déterminé avant d'avoir ſenti le motif propre à la déciſion. Ainſi il juge & parle moins, mais il juge plus ſurement & parle mieux; il n'évite point les traits vifs qui ſe préſentent naturellement à l'eſprit par un prompt aſſemblage d'idées qu'on eſt ſouvent étonné de voir unies. C'eſt dans cette prompte liaiſon que conſiſte ce que communément on appelle *eſprit*; mais auſſi c'eſt ce qu'il recherche le moins, & il préfere à ce brillant le ſoin de bien diſtinguer ſes idées, d'en connoître la juſte étendue & la liaſon préciſe, & d'éviter de prendre le change en portant trop loin quelque rapport particulier que les idées ont entr'elles. C'eſt dans ce diſcernement que conſiſte ce qu'on appelle *jugement* & *juſteſſe d'eſprit*: à cette juſteſſe ſe joignent encore la *ſoupleſſe* & la *netteté*. Le *philoſophe* n'eſt pas tellement attaché à un ſyſtème, qu'il ne ſente toute la force des objections. La plûpart des hommes ſont ſi fort livrés à leurs opinions, qu'ils ne prennent pas ſeulement la peine de pénétrer celles des autres. Le *philoſophe* comprend le ſentiment qu'il rejette, avec la même étendue & la même netteté qu'il entend celui qu'il adopte.

L'eſprit philoſophique eſt donc un eſprit d'obſervation & de juſteſſe, qui rapporte tout à ſes véritables principes; mais ce n'eſt pas l'eſprit ſeul que le *philoſophe* cultive, il porte plus loin ſon attention & ſes ſoins.

L'homme n'eſt point un monſtre qui ne doive vivre que dans les abîmes de la mer, ou dans le fond d'une forêt: les ſeules néceſſités de la vie lui rendent le commerce des autres néceſſaire; & dans quelqu'état où il puiſſe ſe trouver, ſes beſoins & le bien être l'engagent à vivre en ſociété. Ainſi la raiſon exige de lui qu'il connoiſſe, qu'il étudie, & qu'il travaille à acquérir les qualités ſociables.

Notre *philoſophe* ne ſe croit pas en exil dans ce monde; il ne croit point être en pays ennemi; il veut jouir en ſage économe des biens que la nature lui offre; il veut trouver du plaiſir avec les autres: & pour en trouver, il en faut faire: ainſi il cherche à convenir à ceux avec qui le haſard ou ſon choix le font vivre; & il trouve en même tems ce qui lui convient: c'eſt un honnête homme qui veut plaire & ſe rendre utile.

La plûpart des grands à qui les diſſipations ne laiſſent pas aſſez de tems pour méditer, ſont féroces envers ceux qu'ils ne croient pas leurs égaux. Les *philoſophes* ordinaires qui méditent trop, ou plûtôt qui méditent mal, le ſont envers tout le monde; ils fuient les hommes, & les évitent. Mais notre *philoſophe* qui ſait ſe partager entre la retraite & le commerce des hommes, eſt plein d'humanité. C'eſt le Chrémès de Térence qui ſent qu'il eſt homme, & que la ſeule humanité intéreſſe à la mauvaiſe ou à la bonne fortune de ſon voiſin. *Homo ſum, humani a me nihil alienum puto.*

Il ſeroit inutile de remarquer ici combien le *philoſophe* eſt jaloux de tout ce qui s'appelle *honneur* & *probité*. La ſociété civile eſt, pour ainſi dire, une divinité pour lui ſur la terre; il l'encenſe, il l'honore par la probité, par une attention exacte à ſes devoirs, & par un deſir ſincere de n'en être pas un membre inutile ou embarraſſant. Les ſentimens de probité entrent autant dans la conſtitution méchanique du *philoſophe*, que les lumieres de l'eſprit. Plus vous trouverez de raiſon dans un homme, plus vous trouverez en lui de probité. Au contraire où regne le fanatiſme & la ſuperſtition, regnent les paſſions & l'emportement. Le tempérament du *philoſophe*, c'eſt d'agir par eſprit d'ordre ou par raiſon; comme il aime extrèmement la ſociété, il lui importe bien plus qu'au reſte des hommes de diſpoſer tous ſes reſſorts à ne produire que des effets conformes à l'idée d'honnête homme. Ne craignez pas que parce que perſonne n'a les yeux ſur lui, il s'abandonne à une action contraire à la probité. Non. Cette action n'eſt point conforme à la diſpoſition méchanique du ſage; il eſt paîtri, pour ainſi dire, avec le levain de l'ordre & de la regle; il eſt rempli des idées du bien de la ſociété civile; il en connoît les principes bien mieux que les autres hommes. Le crime trouveroit en lui trop d'oppoſition, il auroit trop idées naturelles & trop d'idées acquiſes à détruire. Sa faculté d'agir eſt pour ainſi dire comme une corde d'inſtrument de muſique montée ſur un certain ton; elle n'en ſauroit produire un contraire. Il craint de ſe détonner, de ſe deſacorder avec lui-même; & ceci me fait reſſouvenir de ce que Velleius dit de Caton d'Utique. „ Il n'a jamais, dit-il, fait de bonnes „ actions pour paroître les avoir faites, mais parce qu'il „ n'étoit pas en lui de faire autrement „.

D'ailleurs

D'ailleurs dans toutes les actions que les hommes font, ils ne cherchent que leur propre ſatisfaction actuelle: c'eſt le bien ou plutôt l'attrait préſent, ſuivant la diſpoſition méchanique où ils ſe trouvent qui les fait agir. Or le *philoſophe* eſt diſpoſé plus que qui que ce ſoit par ſes réflexions à trouver plus d'attrait & de plaiſir à vivre avec vous, à s'attirer votre confiance & votre eſtime, à s'acquiter des devoirs de l'amitié & de la reconnoiſſance. Ces ſentimens ſont encore nourris dans le fond de ſon cœur par la religion, où l'on conduit les lumieres naturelles de ſa raiſon. Encore un coup, l'idée de malhonnête homme eſt autant oppoſée à l'idée de *philoſophe*, que l'eſt l'idée de ſtupide; & l'expérience fait voir tous les jours que plus on a de raiſon & de lumiere, plus on eſt sûr & propre pour le commerce de la vie. Un ſot, dit la Rochefoucault, n'a pas aſſez d'étoffe pour être bon: on ne péche que parce que les lumieres ſont moins fortes que les paſſions; & c'eſt une maxime de théologie vraie en un certain ſens, que tout pécheur eſt ignorant.

Cet amour de la ſociété ſi eſſentiel au *philoſophe*, fait voir combien eſt véritable la remarque de l'empereur Antonin: ,, Que les peuples ſeront heureux quand les ,, rois ſeront *philoſophes*, ou quand les *philoſophes* ſeront ,, rois ,,!

Le *philoſophe* eſt donc un honnête homme qui agit en tout par raiſon, & qui joint à un eſprit de réflexion & de juſteſſe les mœurs & les qualités ſociables. Entez un ſouverain ſur un *philoſophe* d'une telle trempe, & vous aurez un parfait ſouverain.

De cette idée il eſt aiſé de conclure combien le ſage inſenſible des ſtoïciens eſt éloigné de la perfection de notre *philoſophe*: un tel *philoſophe* eſt homme, & leur ſage n'étoit qu'un phantôme. Ils rougiſſoient de l'humanité, & il en fait gloire; ils vouloient follement anéantir les paſſions, & nous élever au-deſſus de notre nature par une inſenſibilité chimérique: pour lui, il ne prétend pas au chimérique honneur de détruire les paſſions, parce que cela eſt impoſſible; mais il travaille à n'en être pas tyranniſé, à les mettre à profit, & à en faire un uſage raiſonnable, parce que cela eſt poſſible, & que la raiſon le lui ordonne.

On voit encore par tout ce que nous venons de dire, combien s'éloignent de la juſte idée du *philoſophe* ces indolens, qui, livrés à une méditation pareſſeuſe, négligent le ſoin de leurs affaires temporelles, & de tout ce qui s'appelle *fortune*. Le vrai *philoſophe* n'eſt point tourmenté par l'ambition, mais il veut avoir les commodités de la vie; il lui faut, outre le néceſſaire précis, un honnête ſuperflu néceſſaire à un honnête homme, & par lequel ſeul on eſt heureux: c'eſt le fond des bienſéances & des agrémens. Ce ſont de faux *philoſophes* qui ont fait naître ce préjugé, que le plus exact néceſſaire lui ſuffit, par leur indolence & par des maximes éblouiſſantes. (1)

PHILOSOPHES, (*Alchimie & Chimie.*) Ce mot dans le langage alchimique ſignifie la même choſe qu'*adepte* ou *poſſeſſeur de la pierre philoſophale*. Les Alchimiſtes n'ont pas manqué de ſe décorer de ce grand nom, & de celui de *ſage*.

Il exiſte dans la Chimie ordinaire plusieurs préparations & opérations, la plûpart aſſez communes, & qui ſont apparemment des préſens de l'Alchimie qui ſont ſpécifiées par le nom de leurs inventeurs, qualifiés du titre de *philoſophes*. Ainſi il y a une huile des *Philoſophes*, appellée autrement huile de brique, *oleum laterinum*, qui n'eſt autre choſe que de l'huile d'olive dont on a imbibé des briques rougies au feu, & qu'on a enſuite diſtillée à feu nud, une édulcoration philoſophique, qui eſt une diſtillation des ſels métalliques à la violence du feu. (*Voyez* DISTILLATION); une pulvériſation philoſophique, une calcination philoſophique. *Voyez* PULVÉRISATION & CALCINATION. (*b*)

PHILOSOPHES, *huile des*, (*Pharmacie.*) c'eſt l'huile de brique. Ce nom lui a été donné par les Alchimiſtes qui ſe diſent les véritables *philoſophes*, à cauſe qu'ils emploient ſouvent de la brique dans la conſtruction de leurs fourneaux, dont ils ſe ſervent pour faire ce qu'ils appellent le *grand-œuvre*, ou la *pierre philoſophale*. *Voyez* BRIQUE.

PHILOSOPHIE, ſ. f. *Philoſphie* ſignifie, ſuivant ſon étymologie, l'*amour de la ſageſſe*. Ce mot ayant toujours été aſſez vague, à cauſe des diverſes ſignifications qu'on y a attachées, il faut faire deux choſes dans cet article; 1°. rapporter hiſtoriquement l'origine & les differentes acceptions de ce terme; 2°. en fixer le ſens par une bonne définition.

1°. Ce que nous appellons aujourd'hui *Philoſophie*, s'appelloit d'abord *ſophie* ou *ſageſſe*; & l'on ſait que les premiers *philoſophes* ont été décorés du titre de *ſages*. Ce nom a été dans les premiers tems ce que le nom de *bel eſprit* eſt dans le nôtre; c'eſt-à-dire qu'il a été prodigué à bien des perſonnes qui ne méritoient rien moins que ce titre faſtueux. C'étoit alors l'enfance de l'eſprit humain; & l'on étendoit le nom de *ſageſſe* à tous les arts qui exerçoient le génie, ou dont la ſociété retiroit quelque avantage; mais comme le ſavoir, l'érudition eſt la principale culture de l'eſprit, & que les ſciences étudiées & réduites en pratique apportent bien des commodités au genre humain, la ſageſſe & l'érudition furent confondues; & l'on entendit par être verſé ou inſtruit dans la ſageſſe, poſſéder l'encyclopédie de ce qui étoit connu dans le ſiecle où l'on vivoit.

Entre toutes les Sciences, il y en a une qui ſe diſtingue par l'excellence de ſon objet; c'eſt celle qui traite de la divinité, qui regle nos idées & nos ſentimens à l'égard du premier être, & qui y conforme notre culte. Cette étude étant la ſageſſe par excellence, a fait donner le nom de *ſages* à ceux qui s'y ſont appliqués, c'eſt-à-dire aux Théologiens & aux Prêtres. L'Ecriture ellemême donne aux prêtres chaldéens le titre de *ſages*, ſans doute parce qu'ils ſe l'arrogeoient, & que c'étoit un uſage univerſellement reçu. C'eſt ce qui a eu lieu principalement chez les nations qu'on a coutume d'appeller *barbares*; il s'en falloit bien pourtant qu'on pût trouver la ſageſſe chez tous les dépoſitaires de la religion. Des ſuperſtitions ridicules, des myſteres puériles, quelquefois abominables, des viſions & des menſonges deſtinés à affermir leur autorité & à en impoſer à la populace aveugle, voilà à quoi ſe réduiſoit la ſageſſe des prêtres de ces tems. Les philoſophes les plus diſtingués ont eſſayé de puiſer à cette ſource: c'étoit le but de leurs voyages de leur initiation aux myſteres les plus célebres; mais il s'en ſont bientôt dégoûtés, & l'idée de la ſageſſe n'eſt demeurée liée à celle de la Théologie que dans l'eſprit de ces prêtres orgueilleux & de leurs imbécilles eſclaves.

De ſublimes génies ſe livrant donc à leurs méditations ont voulu déduire des idées & des principes que la nature & la raiſon fourniſſent, une ſageſſe ſolide, un ſyſtème certain & appuyé ſur des fondemens inébranlables; mais s'ils ont pu ſecouer par ce moyen le joug des ſuperſtitions vulgaires, le reſte de leur entrepriſe n'a pas eu le même ſuccès. Après avoir détruit, ils n'ont ſû édifier, ſemblables en quelque ſorte à ces conquérans, qui ne laiſſent après eux que des ruines. De-là cette foule d'opinions biſarres & contradictoires, qui a fait douter s'il reſtoit encore quelque ſentiment ridicule, dont aucun philoſophe ne ſe fût aviſé. Je ne puis m'empêcher de citer un morceau de M. de Fontenelle, tiré de ſa *diſſertation* ſur les anciens & ſur les modernes, qui revient parfaitement à ce ſujet. ,, Telle eſt notre con-
,, dition, dit-il, qu'il ne nous eſt point permis d'arriver
,, tout-d'un-coup à rien de raiſonnable ſur quelque ma-
,, tiere que ce ſoit: il faut avant cela que nous nous
,, égarions long-tems, & que nous paſſions par diverſes
,, ſortes d'erreurs, & par divers degrés d'impertinences.
,, Il eût toujours dû être bien facile de s'aviſer que tout
,, le jeu de la nature conſiſte dans les figures & dans
,, les mouvemens des corps; cependant avant que d'en
,, venir-là, il a fallu eſſayer des idées de Platon, des
,, nombres de Pythagore, des qualités d'Ariſtote; & tout
,, cela ayant été reconnu pour faux, on a été réduit à

(1) Voilà un beau portrait du *philoſophe* en abſtrait. Je doute cependant que quiconque pretendra autant que l'auteur de cet article, au titre de *philoſophe*, le peigne tout-à-fait de même. La variété des opinions & des ſyſtèmes des philoſophes anciens & modernes en fait de morale abſtraite & pratique peut confirmer mes doutes. Mais paſſons-le, & ſuppoſons que c'eſt-là le veritable portrait du *philoſophe* d'après la raiſon; car il faut bien que le lecteur ſache qu'on parle dans cet article à tout le monde, abſtraction faite de toute réligion particuliere: ſuppoſons-le donc, mais où trouverons-nous l'original? ſera-ce parmi ces ſuperbes partiſans & adorateurs de la raiſon naturelle qui croient éviter la tache d'irréligieux, en n'adoptant que ce que la raiſon dicte à tout homme qui la conſulte de bonne foi touchant l'être Suprème, & qui par conſequent ne ſuit que la religion naturelle? point du tout. Outre les preuves que j'en ai données dans pluſieurs notes précédentes, & qu'on trouve chez tous les théologiens & les philoſophes chrétiens, l'expérience ne permet pas d'en douter. La religion donc ſurnaturelle, c'eſt-à-dire, l'Evangile ſuivi dans tous ſes preceptes & conſeils, peut ſeule faire des veritables philoſophes, en faiſant des ſaints. La grace donc en faiſant des chrétiens, fait des philoſophes, & on n'aura jamais des philoſophes dans le ſens de l'auteur, ſans avoir de bons chrétiens. (Z)

„ prendre le vrai ſyſtème. Je dis qu'on y a été réduit
„ car en vérité il n'en reſtoit plus d'autre; & il ſemble
„ qu'on s'eſt défendu de le prendre auſſi long-tems qu'on
„ a pû. Nous avons l'obligation aux anciens de nous
„ avoir épuiſé la plus grande partie des idées fauſſes
„ qu'on ſe pouvoit faire; il falloit abſolument payer
„ à l'erreur & à l'ignorance le tribut qu'ils ont payé, &
„ nous ne devons pas manquer de reconnoiſſance envers
„ ceux qui nous en ont acquittés. Il en va de même
„ ſur diverſes matieres, où il y a je ne ſai combien de
„ ſottiſes que nous dirions, ſi elles n'avoient pas été di-
„ tes, & ſi on ne nous les avoit pas pour ainſi dire enle-
„ vées. Cependant il y a encore quelquefois des mo-
„ dernes qui s'en reſſaiſiſſent, peut-être parce qu'elles
„ n'ont pas encore été dites autant qu'il le faut„.

Ce ſeroit ici le lieu de tracer un abrégé des divers ſentimens qui ont été en vogue dans la *Philoſophie*; mais les bornes de nos articles ne le permettent pas. On trouvera l'eſſentiel des opinions les plus fameuſes dans divers autres endroits de ce Dictionnaire, ſous les titres auxquels elles ſe rapportent. Ceux qui veulent étudier la matiere à fond, trouveront abondamment de quoi ſe ſatisfaire dans l'excellent ouvrage que M. Brucker a publié d'abord en allemand, & enſuite en latin ſous ce titre: *Jacobi Bruckeri hiſtoria critica Philoſophiæ à mundi incunabulis ad noſtram uſque ætatem deducta*. On peut auſſi lire l'hiſtoire de la *Philoſophie* par M. Deslandes.

L'ignorance, la précipitation, l'orgueil, la jalouſie, ont enfanté des monſtres bien flétriſſans pour la *Philoſophie* & qui ont détourné les uns de l'étudier, ou jetté les autres dans un doute univerſel.

N'outrons pourtant rien. Les travers de l'eſprit humain n'ont pas empêché la *Philoſophie* de recevoir des accroiſſemens conſidérables, & de tendre à la perfection dont elle eſt ſuſceptible ici bas. Les anciens ont dit d'excellentes choſes, ſur-tout ſur les devoirs de la morale, & même ſur ce que l'homme doit à Dieu; & s'ils n'ont pû arriver à la belle idée qu'ils ſe formoient de la ſageſſe, ils ont au-moins la gloire de l'avoir conçue & d'en avoir tenté l'épreuve. Elle devint donc entre leurs mains une ſcience pratique qui embraſſoit les vérités divines & humaines, c'eſt-à-dire tout ce que l'entendement eſt capable de découvrir au ſujet de la divinité & tout ce qui peut contribuer au bonheur de la ſociété. Dès qu'ils lui eurent donné une forme ſyſtematique, ils ſe mirent à l'enſeigner, & l'on vit naître les écoles & les ſectes; & comme pour faire mieux recevoir leurs préceptes ils les ornoient des embelliſſemens de l'éloquence, celle-ci ſe confondit inſenſiblement avec la ſageſſe, chez les Grecs ſur-tout, qui faiſoient grand cas de l'art de bien dire, à cauſe de ſon influence ſur les affaires d'état dans leurs républiques. Le nom de *ſage* fut traveſti en celui de *ſophiſte* ou *maître d'éloquence*; & cette révolution fit beaucoup dégénérer une ſcience qui dans ſon origine s'etoit propoſée des vues bien plus nobles. On n'écouta bientôt plus les maîtres de la ſageſſe pour s'inſtruire dans des connoiſſances ſolides & utiles à notre bien-être, mais pour repaître ſon eſprit de queſtions curieuſes, amuſer ſes oreilles de périodes cadencées, & adjuger la palme au plus opiniâtre, parce qu'il demeuroit maître du champ de bataille.

Le nom de *ſage* étoit trop beau pour de pareilles gens, ou plutôt il ne convient point à l'homme: c'eſt l'apanage de la divinité, ſource éternelle & inépui-ſable de la vraie ſageſſe. Pythagore qui s'en apperçut, ſubſtitua à cette dénomination faſtueuſe le titre modeſte de *philoſophe*, qui s'établit de maniere qu'il a été depuis ce tems-là le ſeul uſité. Mais les ſages raiſons de ce changement n'étoufferent point l'orgueil des *Philoſophes*, qui continuerent de vouloir paſſer pour les dépoſitaires de la vraie ſageſſe. Un des moyens les plus ordinaires dont ils ſe ſervirent pour ſe donner du relief, ce fut d'avoir une prétendue doctrine de réſerve, dont ils ne faiſoient part qu'à leurs diſciples affidés, tandis que la foule des auditeurs étoit repue d'inſtructions vagues. Les *Philoſophes* avoient ſans doute pris cette idée & cette méthode des prêtres, qui n'initioient à la connoiſſance de leurs myſteres qu'apres de longues épreuves; mais les ſecrets des uns & des autres ne valoient pas la peine qu'on ſe donnoit pour y avoir part.

Dans les ouvrages philoſophiques de l'antiquité qui nous ont été conſervés, quoiqu'il y regne bien des défauts, & ſur-tout celui d'une bonne méthode, on découvre pourtant les ſemences de la plûpart des découvertes modernes. Les matieres qui n'avoient pas beſoin du ſecours des obſervations & des inſtrumens, comme le ſont celles de la morale, ont été pouſſées auſſi loin que la raiſon pouvoit les conduire. Pour la Phyſique, il n'eſt pas ſurprenant que favoriſée des ſecours que les derniers ſiecles ont fournis, elle ſurpaſſe aujourd'hui de beaucoup celle des anciens. On doit plutôt s'étonner que ceux-ci aient ſi bien deviné en bien des cas où ils ne pouvoient voir ce que nous voyons a-préſent. On en doit dire autant de la Médecine & des Mathématiques; comme ces ſciences ſont compoſées d'un nombre infini de vûes, & qu'elles dépendent beaucoup des expériences que le haſard ſeul fait naître, & qu'il n'amene pas à point nommé, il eſt évident que les Phyſiciens, les Medecins & Mathématiciens doivent être naturellement plus habiles que les anciens.

Le nom de *Philoſophie* demeura toujours vague, & comprit dans ſa vaſte enceinte, outre la connoiſſance des choſes divines & humaines, celle des lois, de la Médecine, & même des diverſes branches de l'érudition, comme la Grammaire, la Rhétorique, la Critique ſans en excepter l'Hiſtoire & la Poéſie. Bien plus: il paſſa dans l'Egliſe; le Chriſtianiſme fut appellé la *philoſophie ſainte*; les docteurs de la religion qui en enſeignoient les vérités, les aſcetes qui en pratiquoient les auſtérités, furent qualifiés de *philoſophes*.

Les diviſions d'une ſcience conçue dans une telle généralité, furent fort arbitraires. La plus ancienne & la plus reçue a été celle qui rapporte la *Philoſophie* à la conſidération de Dieu & à celle de l'homme.

Ariſtote en introduiſit une nouvelle; la voici. *Tria genera ſunt theoreticarum ſcientiarum*, *Mathematica*, *Phyſica*, *Theologica*. Un paſſage de Séneque indiquera celle de quelques autres ſectes. *Stoïcii vero* Philoſophiæ *tres partes eſſe dixerunt*, *moralem*, *naturalem*, *&* *rationalem: prima componit animum*, *ſecunda rerum naturam ſcrutatur*, *tertia proprietatis verborum exigit* *&* *ſtructuram* *&* *argumentationes ne pro veris falſa ſubrepant*. *Epicurei duas partes* Philoſophiæ *putaverunt eſſe naturalem atque moralem*, *rationalem removerunt*. *Deinde cum ipſis rebus cogerentur ambigua ſecernere*, *falſa ſub ſpecie veri latentia coarguere*, *ipſi quoque locum*, *quem de judicio* *&* *regulâ appellant*, *alio nomine rationalem induxerunt*: *ſed eum acceſſionem eſſe naturalis partis exiſtimant*... *Cyrenaïci naturalia cum rationalibus ſuſtulerunt*, *&* *contenti fuerunt moralibus*, *&c.* Seneca, *epiſt.* 89.

Les écoles ont adopté la diviſion de la *Philoſophie* en quatre parties, Logique, Métaphyſique, Phyſique & Morale.

2°. Il eſt tems de paſſer au ſecond point de cet article, où il s'agit de fixer le ſens du nom de la *Philoſophie*, & d'en donner une bonne definition. Philoſopher c'eſt donner la raiſon des choſes, ou du-moins la chercher; car tant qu'on ſe borne à voir & à rapporter ce qu'on voit, on n'eſt qu'hiſtorien. Quand on calcule & meſure les proportions des choſes, leurs grandeurs, leurs valeurs, on eſt mathématicien, mais celui qui s'arrête à découvrir la raiſon qui fait que les choſes ſont, & qu'elles ſont plutôt ainſi que d'une autre maniere, c'eſt le philoſophe proprement dit.

Cela poſé, la définition que M. Wolf a donnée de la *Philoſophie*, me paroit renfermer dans ſa brieveté tout ce qui caractériſe cette ſcience. C'eſt, ſelon lui, *la ſcience des poſſibles en tant que poſſibles* C'eſt une ſcience, car elle démontre ce qu'elle avance. C'eſt la ſcience des poſſibles, car ſon but eſt de rendre raiſon de tout ce qui eſt & de tout ce qui peut être dans toutes les choſes qui arrivent; le contraire pourroit arriver. Je haïs un tel, je pourrois l'aimer. Un corps occupe une certaine place dans l'univers, il pourroit en occuper une autre, mais ces différens poſſibles ne pouvant être à-la-fois, il y a donc une raiſon qui détermine l'un à être plutôt que l'autre; & c'eſt cette raiſon que le philoſophe cherche & aſſigne.

Cette définition embraſſe le préſent, le paſſé, & l'avenir, & ce qui n'a jamais exiſté & n'exiſtera jamais, comme ſont toutes les idées univerſelles, & les abſtractions. Une telle ſcience eſt une véritable encyclopédie; tout y eſt lié, tout en dépend. C'eſt ce que les anciens on ſenti, lorſqu'ils ont appliqué le nom de *philoſophie*, comme nous l'avons vû ci-deſſus, à toutes ſortes de ſciences & d'arts; mais ils ne juſtifioient pas l'influence univerſelle de cette ſcience ſur toutes les autres. Elle ne ſauroit être miſe dans un plus grand jour que par la définition de M. Wolf. Les poſſibles comprennent les objets de tout ce qui peut occuper l'eſprit ou l'induſtrie des hommes: auſſi toutes les ſciences, tous les arts ont-ils leur *philoſophie*. La choſe eſt claire: tout ſe fait en Juriſprudence, en Médecine, en Politique, tout ſe fait, ou du-moins tout doit ſe faire par quelque raiſon. Découvrir ces raiſons & les aſſigner, c'eſt donc donner la *Philoſophie* des ſcien-

ces

ces ſuſdites; de même l'architecte, le peintre, le ſculpteur, je dis plus, un ſimple fendeur de bois, a ſes raiſons de faire ce qu'il fait, comme il le fait, & non autrement. Il eſt vrai que la plûpart de ces gens travaillent par routine, & emploient leurs inſtrumens ſans ſentir quel en eſt le méchanique, & la proportion avec les ouvrages qu'ils exécutent: mais il n'en eſt pas moins certain que chaque inſtrument a ſa raiſon, & que s'il étoit fait autrement, l'ouvrage ne reuſſiroit pas. Il n'y a que le philoſophe qui faſſe ces découvertes, & qui ſoit en état de prouver que les choſes ſont comme elles doivent être, ou de les rectifier, lorſqu'elles en ſont ſuſceptibles, en indiquant la raiſon des changemens qu'il veut y apporter.

Les objets de la *Philoſophie* ſont les mêmes que ceux de nos connoiſſances en général, & forment la diviſion naturelle de cette ſcience. Ils ſe réduiſent à trois principaux, *Dieu*, *l'ame*, & *la matiere*. A ces trois objets répondent trois parties principales de la *Philoſophie*. La premiere, c'eſt la *Théologie naturelle*, ou la ſcience des poſſibles à l'égard de Dieu. Les *poſſibles* à l'égard de Dieu, c'eſt ce qu'on peut concevoir en lui & par lui. Il en eſt de même des définitions des *poſſibles* à l'égard de l'ame & du corps. La ſeconde, c'eſt la *Pſychologie* qui concerne les poſſibles à l'égard de l'ame. La troiſieme, eſt la Phyſique qui concerne les poſſibles à l'égard des corps.

Cette diviſion générale ſouffre enſuite des ſous diviſions particulieres; voici la maniere dont M. Wolf les amene.

Lorſque nous réfléchiſſons ſur nous-mêmes, nous nous convainquons qu'il y a en nous une faculté de former des idées des choſes poſſibles, & nous nommons cette faculté l'*entendement*; mais il n'eſt pas aiſé de connoître juſqu'où cette faculté s'étend, ni comment on doit s'en ſervir, pour découvrir par nos propres méditations, des vérités inconnues pour nous, & pour juger avec exactitude de celles que d'autres ont déjà découvertes. Notre premiere occupation doit donc être de rechercher quelles ſont les forces de l'entendement humain, & quel eſt leur légitime uſage dans la connoiſſance de la vérité: la partie de la *Philoſophie* où l'on traite cette matiere; s'appelle *logique* ou *l'art de penſer*.

Entre toutes les choſes poſſibles, il faut de toute néceſſité qu'il y ait un être ſubſiſtant par lui-même; autrement il y auroit des choſes poſſibles, de la poſſibilité deſquelles on ne pourroit rendre raiſon, ce qui ne ſauroit ſe dire. Or cet être ſubſiſtant par lui-même, eſt ce que nous nommons *Dieu*. Les autres êtres qui ont la raiſon de leur exiſtance dans cet être ſubſiſtant par lui-même, ont le nom de *créatures*; mais comme la *Philoſophie* doit rendre raiſon de la poſſibilité des choſes, il convient de faire précéder la doctrine qui traite de Dieu, à celle qui traite des créatures: j'avoue pourtant qu'on doit déjà avoir une connoiſſance générale des créatures; mais on n'a pas beſoin de la puiſer dans la *Philoſophie*, parce qu'on l'acquiert dès l'enfance par une expérience continuelle. La partie donc de la *Philoſophie*, où l'on traite de Dieu & de l'origine des créatures, qui eſt en lui, s'appelle *Théologie naturelle*, ou *doctrine de Dieu*.

Les créatures manifeſtent leur activité, ou par le mouvement, ou par la penſée. Celles-là ſont des corps, celles-ci ſont des eſprits. Puis donc que la *Philoſophie* s'applique à donner de tout des raiſons ſuffiſantes, elle doit auſſi examiner les forces ou les opérations de ces êtres, qui agiſſent ou par le mouvement ou par la penſée. La *Philoſophie* nous montre donc ce qui peut arriver dans le monde par les forces des corps & par la puiſſance des eſprits. On nomme *pnéumatologie* ou *doctrine des eſprits*, la partie de la *Philoſophie* où l'on explique ce que peuvent effectuer les eſprits; & l'on appelle *phyſique* ou *doctrine de la nature* cette autre partie où l'on montre ce qui eſt poſſible en vertu des forces des corps.

L'être qui penſe en nous s'appelle *ame*; or comme cette ame eſt du nombre des eſprits, & qu'elle a outre l'entendement, une volonté qui eſt cauſe de bien des évenemens; il faut encore que la *Philoſophie* développe ce qui peut arriver en conſéquence de cette volonté; c'eſt à quoi l'on doit rapporter ce que l'on enſeigne du droit de la nature, de la morale, & de la politique.

Mais comme tous les êtres, ſoit corps, ou eſprits, ou ames, ſe reſſemblent à quelques égards, il faut rechercher auſſi ce qui peut convenir généralement à tous les êtres, & en quoi conſiſte leur différence générale. On nomme *onthologie*, ou *ſcience fondamentale*, cette partie de la *Philoſophie* qui renferme la connoiſſance générale de tous les êtres; cette ſcience fondamentale, la doctrine des eſprits, & la théologie naturelle, compoſent ce qui s'appelle *métaphyſique* ou *ſcience principale*.

Nous ne nous contentons pas de pouſſer nos connoiſſances juſqu'à ſavoir par quelles forces ſe produiſent certains effets dans la nature, nous allons plus loin, & nous meſurons avec la derniere exactitude les degrés des forces & des effets, afin qu'il paroiſſe viſiblement que certaine force peut produire certains effets. Par exemple, il y a bien des gens qui ſe contentent de ſavoir, que l'air comprimé avec force dans une fontaine artificielle, porte l'eau juſqu'à une hauteur extraordinaire; mais d'autres plus curieux font des efforts pour découvrir de combien s'accroît la force de l'air, lorſque par la compreſſion il n'occupe que la moitié, le tiers ou le quart de l'eſpace qu'il rempliſſoit auparavant, & de combien de piés il fait monter l'eau chaque fois; c'eſt pouſſer nos connoiſſances à leur plus haut degré, que de ſavoir meſurer tout ce qui a une grandeur, & c'eſt dans cette vûe qu'on a inventé les mathématiques.

Le véritable ordre dans lequel les parties de la *Philoſophie* doivent être rangées, c'eſt de faire précéder celles qui contiennent les principes, dont la connoiſſance eſt néceſſaire pour l'intelligence & la démonſtration des ſuivantes; c'eſt à cet ordre que M. Wolf s'eſt religieuſement conformé, comme il paroît par ce que je viens d'extraire de lui.

On peut encore diviſer la *Philoſophie* en deux branches, & la conſidérer ſous deux rapports; elle eſt théorique ou pratique.

La *Philoſophie* théorique ou ſpéculative ſe repoſe dans une pure & ſimple contemplation des choſes; elle ne va pas plus loin.

La *Philoſophie* pratique eſt celle qui donne des regles pour opérer ſur ſon objet: elle eſt de deux ſortes par rapport aux deux eſpeces d'actions humaines qu'elle ſe propoſe de diriger: ces deux eſpeces ſont la Logique & la Morale; la Logique dirige les opérations de l'entendement, & la Morale les opérations de la volonté. *Voy.* LOGIQUE & MORALE. Les autres parties de la *Philoſophie* ſont purement ſpéculatives.

La *Philoſophie* ſe prend auſſi fort ordinairement pour la doctrine particuliere ou pour les ſyſtèmes inventés par des philoſophes de nom, qui ont eu des ſectateurs. La *Philoſophie* ainſi enviſagée s'eſt diviſée en un nombre infini de ſectes, tant anciennes que modernes; tels ſont les Platoniciens, les Péripatéticiens, les Epicuriens, les Stoïciens, les Pythagoriciens, les Pyrrhoniens, & les Académiciens; & tels ſont de nos jours les Cartéſiens, les Newtoniens. *Voyez l'origine, le dogme de chaque ſecte, à l'article qui lui eſt particulier.*

La *Philoſophie* ſe prend encore pour une certaine maniere de philoſopher, ou pour certains principes ſur leſquels roulent toutes les recherches que l'on fait par leur moyen; en ce ſens l'on dit, *Philoſophie* corpuſculaire, *Philoſophie* méchanique, *Philoſophie* expérimentale.

Telle eſt la ſaine notion de la *Philoſophie*, ſon but eſt la certitude, & tous ſes pas y tendent par la voie de la démonſtration. Ce qui caractériſe donc le philoſophe & le diſtingue du vulgaire, c'eſt qu'il n'admet rien ſans preuve, qu'il n'acquieſce point à des notions trompeuſes, & qu'il poſe exactement les limites du certain, du probable, & du douteux. Il ne ſe paye point de mots, & n'explique rien par des qualités occultes, qui ne ſont autre choſe que l'effet même transformé en cauſe; il aime beaucoup mieux faire l'aveu de ſon ignorance, toutes les fois que le raiſonnement & l'expérience ne ſauroient le conduire à la véritable raiſon des choſes.

La *Philoſophie* eſt une ſcience encore très-imparfaite, & qui ne ſera jamais complette; car qui eſt-ce qui pourra rendre raiſon de tous les poſſibles? L'être qui a tout fait par poids & par meſure, eſt le ſeul qui ait une connoiſſance philoſophique, mathématique, & parfaite de ſes ouvrages; mais l'homme n'en eſt pas moins louable d'étudier le grand livre de la nature, & d'y chercher des preuves de la ſageſſe & de toutes les perfections de ſon auteur: la ſociété retire auſſi de grands avantages des recherches philoſophiques qui ont occaſionné & perfectionné pluſieurs découvertes utiles au genre humain.

Le plus grand philoſophe eſt celui qui rend raiſon du plus grand nombre de choſes, voilà ſon rang aſſigné avec préciſion: l'érudition par ce moyen n'eſt plus confondue avec la *Philoſophie*. La connoiſſance des faits eſt ſans contredit utile, elle eſt même un préalable eſſentiel à leur explication; mais être philoſophe, ce n'eſt pas ſimplement avoir beaucoup vû & beaucoup lû, ce n'eſt pas auſſi poſſéder l'hiſtoire de la *Philoſophie*, des ſciences & des arts, tout cela ne forme ſouvent qu'un cahos indigeſte; mais être philoſophe, c'eſt avoir des principes ſolides, & ſur-tout une bonne méthode pour rendre raiſon de ces faits, & en tirer de légitimes conſéquences.

Deux obſtacles principaux ont retardé long-tems les progrès de la *Philoſophie*, l'autorite & l'eſprit ſyſtématique.

Un vrai philoſophe ne voit point par les yeux d'autrui, il ne ſe rend qu'à la conviction qui naît de l'évidence. Il eſt aſſez difficile de comprendre comment il ſe peut faire que des gens qui ont de l'eſprit, aiment mieux ſe ſervir de l'eſprit des autres dans la recherche de la vérité, que de celui que Dieu leur a donné. Il y a ſans doute infiniment plus de plaiſir & plus d'honneur à ſe conduire par ſes propres yeux que par ceux des autres, & un homme qui a de bons yeux ne s'aviſa jamais de ſe les fermer ou de ſe les arracher, dans l'eſpérance d'avoir un conducteur; c'eſt cependant un uſage aſſez univerſel: le pere Malebranche en apporte diverſes raiſons.

1°. La pareſſe naturelle des hommes, qui ne veulent pas ſe donner la peine de méditer.

2°. L'incapacité de méditer dans laquelle on eſt tombé, pour ne s'être pas appliqué dès la jeuneſſe lorſque les fibres du cerveau étoient capables de toutes ſortes d'inflexions.

3°. Le peu d'amour qu'on a pour les vérités abſtraites, qui ſont le fondement de tout ce qu'on peut connoître ici bas.

4°. La ſote vanité qui nous fait ſouhaiter d'être eſtimés ſavans; car on appelle *ſavans* ceux qui ont plus de lecture: la connoiſſance des opinions eſt bien plus d'uſage pour la converſation & pour étourdir les eſprits du commun, que la connoiſſance de la vraie *Philoſophie*, qui eſt le fruit de la réflexion.

5°. L'admiration exceſſive dont on eſt prévenu pour les anciens, qui fait qu'on s'imagine qu'ils ont été plus éclairés que nous ne pouvons l'être, & qu'il n'y a rien à faire où ils n'ont pas réuſſi.

6°. Un je ne ſais quel reſpect, mêlé d'une ſote curioſité, qui fait qu'on admire davantage les choſes les plus éloignées de nous, les choſes les plus vieilles, celles qui viennent des plus loin, & même les livres les plus obſcurs: ainſi on eſtimoit autrefois Héraclite pour ſon obſcurité. On recherche les médailles anciennes, quoique rongées de la rouille, & on garde avec grand ſoin la lanterne & la pantouffle de quelques anciens; leur antiquité fait leur prix. Des gens s'appliquent à la lecture des rabbins, parce qu'ils ont écrit dans une langue étrangere, très-corrompue & très-obſcure. On eſtime davantage les opinions les plus vieilles, parce qu'elles ſont les plus éloignées de nous; & ſans doute ſi Nembrot avoit écrit l'hiſtoire de ſon regne, toute la politique la plus fine, & même toutes les autres ſciences y ſeroient contenues, de même que quelques-uns trouvent qu'Homere & Virgile avoient une connoiſſance parfaite de la nature. Il faut reſpecter l'antiquité, dit-on; quoi, Ariſtote, Platon, Epicure, ces grands hommes ſe ſeroient trompés? On ne conſidere pas qu'Ariſtote, Platon, Epicure étoient des hommes comme nous, & de même eſpece que nous, & de plus, qu'au tems où nous ſommes, le monde eſt âgé de plus de deux mille ans; qu'il a plus d'expérience, qu'il doit être plus éclairé; & que c'eſt la vieilleſſe du monde & l'expérience qui font découvrir la vérité.

Un bon eſprit cultivé & de notre ſiecle, dit M. de Fontenelle, eſt pour ainſi dire compoſé de tous les eſprits des ſiecles précédens, ce n'eſt qu'un même eſprit qui s'eſt cultivé pendant tout ce tems-là: ainſi cet homme qui a vécu depuis le commencement du monde juſqu'à préſent; a eu ſon enfance, où il ne s'eſt occupé que des beſoins les plus preſſans de la vie; ſa jeuneſſe, où il a aſſez bien réuſſi aux choſes d'imagination, telles que la poéſie & l'éloquence, & où même il a commencé à raiſonner, mais avec moins de ſolidité que de feu, & il eſt maintenant dans l'âge de virilité, où il raiſonne avec plus de forces & plus de lumieres que jamais. Cet homme même, à proprement parler, n'aura point de vieilleſſe, il ſera toujours également capable des choſes auxquelles ſa jeuneſſe étoit propre, & il le ſera toujours de plus en plus de celles qui conviennent à l'âge de virilité, c'eſt-à-dire pour quitter l'allégorie: les hommes ne dégénerent jamais, & les vûes ſaines de tous les bons eſprits, qui ſe ſuccéderont, s'ajouteront toujours les unes aux autres.

Ces réflexions ſolides & judicieuſes devroient bien nous guérir des préjugés ridicules que nous avons pris en faveur des anciens. Si notre raiſon, ſoutenue de la vanité qui nous eſt ſi naturelle, n'eſt pas capable de nous ôter une humilité ſi mal entendue, comme ſi en qualité d'hommes nous n'avions pas droit de prétendre à une auſſi grande perfection; l'expérience du-moins ſera aſſez forte pour nous convaincre, que rien n'a tant arrêté le progrès des choſes, & rien n'a tant borné les eſprits, que cette admiration exceſſive des anciens. Parce qu'on s'étoit dévoué à l'autorité d'Ariſtote, dit M. de Fontenelle, & qu'on ne cherchoit la vérité que dans ſes écrits énigmatiques, & jamais dans la nature, non-ſeulement la *Philoſophie* n'avançoit en aucune façon, mais elle étoit tombée dans un abyme de galimathias & d'idées inintelligibles, d'où l'on a eu toutes les peines du monde à la retirer. Ariſtote n'a jamais fait un vrai philoſophe, mais il en a beaucoup étouffé qui le fuſſent devenus, s'il eût été permis. Et le mal eſt qu'une fantaiſie de cette eſpece une fois établie parmi les hommes, en voilà pour long-tems; on ſera des ſiecles entiers à en revenir, même après qu'on en aura connu le ridicule. Si l'on alloit s'entêter un jour de Deſcartes, & le mettre à la place d'Ariſtote, ce ſeroit à-peu-près le même inconvénient.

Si ce reſpect outré pour l'antiquité a une ſi mauvaiſe influence, combien devient-il encore plus contagieux pour les commentateurs des anciens? Quelles beautés, dit l'auteur ingénieux que nous venons de citer, ne ſe tiendroient heureuſes d'inſpirer à leurs amans une paſſion auſſi vive & auſſi tendre, que celle qu'un grec ou un latin inſpire à ſon reſpectueux interprete? Si l'on commente Ariſtote, *c'eſt le génie de la nature:* ſi l'on écrit ſur Platon, *c'eſt le divin Platon*. On ne commente guere les ouvrages des hommes tout court; ce ſont toujours les ouvrages d'hommes tout divins, d'hommes qui ont été l'admiration de leur ſiecle. Il en eſt de même de la matiere qu'on traite, c'eſt toujours la plus belle, la plus relevée, celle qu'il eſt le plus néceſſaire de ſavoir. Mais depuis qu'il y a eu des Deſcartes, des Newtons, des Léibnitz, & des Wolfs, depuis qu'on a allié les Mathématiques à la *Philoſophie*, la maniere de raiſonner s'eſt extrèmement perfectionnée.

7°. L'eſprit ſyſtématique ne nuit pas moins au progrès de la vérité: par eſprit ſyſtèmatique, je n'entends pas celui qui lie les vérités entre elles, pour former des démonſtrations, ce qui n'eſt autre choſe que le véritable eſprit philoſophique, mais je déſigne celui qui bâtit des plans, & forme des ſyſtèmes de l'univers, auxquels il veut enſuite ajuſter, de gré ou de force, les phénomènes; on trouvera quantité de bonnes réflexions là-deſſus dans le ſecond tome de l'hiſtoire du ciel, par M. l'abbé Pluche. Il les a pourtant un peu trop pouſſées, & il lui ſeroit difficile de repondre à certains critiques. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que rien n'eſt plus louable que le parti qu'a pris l'académie des Sciences, de voir, d'obſerver, de coucher dans ſes regiſtres les obſervations & les expériences, & de laiſſer à la poſtérité le ſoin de faire un ſyſtème complet, lorſqu'il y aura aſſez de matériaux pour cela; mais ce tems eſt encore bien éloigné, ſi tant eſt qu'il arrive jamais.

Ce qui rend donc l'eſprit ſyſtématique ſi contraire au progrès de la vérité, c'eſt qu'il n'eſt plus poſſible de détromper ceux qui ont imaginé un ſyſtème qui a quelque vraiſſemblance. Ils conſervent & retiennent très-chérement toutes les choſes qui peuvent ſervir en quelque maniere à le confirmer; & au contraire ils n'apperçevoient pas preſque toutes les objections qui lui ſont oppoſées, ou bien ils s'en défont par quelque diſtinction frivole. Ils ſe plaiſent intérieurement dans la vûe de leur ouvrage & de l'eſtime qu'ils eſperent en recevoir. Ils ne s'appliquent qu'à conſidérer l'image de la vérité que portent leurs opinions vraiſſemblables. Ils arrêtent cette image fixe devant leurs yeux, mais ils ne regardent jamais d'une vûe arrêtée les autres faces de leurs ſentimens, leſquelles leur en découvriroient la fauſſeté.

Ajoutez à cela les préjugés & les paſſions. Les préjugés occupent une partie de l'eſprit & en infectent tout le reſte. Les paſſions confondent les idées en mille manieres, & nous font preſque toujours voir dans les objets tout ce que nous deſirons d'y trouver: la paſſion même que nous avons pour la vérité nous trompe quelquefois, lorſqu'elle eſt trop ardente. *Mallebranche*.

PHILOSOPHIE, ſ. f. ſeptieme corps des *caracteres d'Imprimerie*; ſa proportion eſt d'une ligne 5 points, meſure de l'échelle; ſon corps double eſt le gros parangon. *Voy.* PROPORTION *des caracteres d'Imprimerie*.

La *philoſophie* eſt un entre corps; on emploie ordinairement pour le faire, l'œil de cicero ſur ledit corps de *philoſophie* qui eſt de peu de choſe plus foible. *Voyez* MIGNONNE & l'exemple à l'*article* CARACTERES.

PHILOSOPHIQUE, ESPRIT, (*Morale*.) l'eſprit *philoſophique* eſt un don de la nature perfectionné par le travail, par l'art, & par l'habitude, pour juger ſainement de toutes choſes. Quand on poſſede cet eſprit ſupérieurement, il produit une intelligence merveilleuſe, la force

du raiſonnement, un goût sûr & réfléchi de ce qu'il y a de bon ou de mauvais dans le monde; c'eſt la regle du vrai & du beau. Il n'y a rien d'eſtimable dans les différens ouvrages, qui ſortent de la main des hommes, que ce qui eſt animé de cet eſprit. De lui dépend en particulier la gloire des belles-lettres; cependant comme il eſt le partage de bien peu de ſavans, il n'eſt ni poſſible, ni néceſſaire pour le ſuccès des lettres, qu'un talent ſi rare ſe trouve dans tous ceux qui les cultivent. Il ſuffit à une nation que certains grands génies le poſſedent éminemment, & que la ſupériorité de leurs lumieres les rendent les arbitres du goût, les oracles de la critique, les diſpenſateurs de la gloire littéraire. L'*eſprit philoſophique* réſidant avec éclat dans ce petit nombre de gens; il répandra pour ainſi dire, ſes influences ſur tout le corps de l'état, ſur tous les ouvrages de l'eſprit ou de la main, & principalement ſur ceux de littérature. Qu'on banniſſe les Arts & les Sciences, on bannira cet *eſprit philoſophique* qui les produit; dès-lors on ne verra plus perſonne capable d'enfanter l'excellence; & les lettres avilies languiront dans l'obſcurité. (*D. J.*)

PHILOTE, ſ. f. (*Mythol.*) l'une des filles de la Nuit, ſelon Héſiode dans ſa *Théogonie*, 224. Ce poëte a entendu par *philote*, l'abus du penchant que les deux ſexes ont l'un pour l'autre. Hygin a rendu ce mot par celui d'*incontinence*.

PHILOTÉSIE, ſ. f. (*Littérat.*) c'eſt ainſi que s'appelloit chez les Grecs, la cérémonie de boire à la ſanté les uns des autres; elle ſe pratiquoit de cette maniere. Dès que le roi du feſtin, ou celui qui donnoit un grand repas avoit verſé du vin dans ſa coupe, il en répandoit d'abord en l'honneur des dieux; enſuite après l'avoir porté à ſes levres, il préſentoit la coupe à ſon voiſin ou à la perſonne à qui il vouloit faire honneur, en lui ſouhaitant toutes ſortes de proſpérités; celui-ci en buvoit, la préſentoit enſuite à un autre, & ainſi la coupe alloit de main en main, juſqu'à ce que tous les conviés en euſſent bu. Les *philotéſies* ſe pratiquoient encore à l'arrivée de quelque hôte, mais il n'étoit permis qu'aux étrangers de boire à la ſanté de la femme du roi du feſtin. A l'égard des autres regles de cette cérémonie de table, on peut conſulter la lettre du P. Fronteau à M. de Bellievre. Le mot φιλότησις, veut dire *amitié*. (*D. J.*)

PHILOTI, (*Hiſt. littéraire.*) ſociété établie à Vérone en Italie, pour les progrès des exercices convenables à la nobleſſe, comme le manege, les armes, la danſe, *&c.* elle eſt gouvernée par des préſidens.

PHILTRE, ſ. m. (*Hiſt. anc. & Divinat.*) breuvage ou autre drogue pour donner de l'amour; ce mot eſt grec, φίλτρον, & vient du verbe φιλεῖν, *aimer*.

On diſtingue les *philtres* en faux & en véritables; & l'on tient pour faux ceux que donnent quelquefois les vieilles femmes ou les femmes débauchées; ceux-là ſont ridicules, magiques & contre nature, plus capables d'inſpirer de la folie que de l'amour à ceux qui s'en ſervent: les ſymptômes en ſont même dangereux.

Tous les démonographes conviennent qu'on emploie de ces ſortes de *philtres*, & les mettent au nombre des maléfices. Il eſt certain que les anciens les connoiſſoient, & que dans la confection de ces poiſons ils invoquoient les divinités infernales. Il entroit dans leur compoſition diverſes herbes ou matieres, telles que le poiſſon appellé *remore*, certains os de grenouilles, la pierre aſtroïtès, & ſur-tout l'hippomanès. *Voyez* Hippomanès. Delrio ajoûte qu'on s'y eſt auſſi ſervi de ſperme ou ſemence humaine, de ſang menſtruel, de rognures d'ongles, des métaux, des reptiles, des inteſtins de poiſſons & d'oiſeaux, & qu'il y a eu des hommes aſſez impies pour mêler avec tout cela de l'eau benite, du ſaint-chrême, des reliques des ſaints, des fragmens d'ornemens d'égliſe, *&c.* On a des exemples de perſonnes ainſi maléficiées & précipitées dans une rage d'amour; mais l'auteur que nous venons de citer prétend qu'un *philtre* ne peut pas agir à moins qu'il n'y ait dans la perſonne à qui on l'a donné, un penchant & des diſpoſitions à aimer la perſonne qui le lui a donné, & encore qu'un ferme refus de conſentement de la part de la premiere empêche l'effet du *philtre*. Delrio, *Diſquiſit. magic. lib. III. part. I. quæſt. iij. ſect.* 1. & 2.

On entend par véritables *philtres* ceux qui peuvent concilier une inclination mutuelle entre une perſonne & une autre, par l'interpoſition de quelque moyen naturel & magnétique, qui tranſplante, pour ainſi dire, l'affection. Mais on demande s'il eſt des *philtres* de cette nature; & d'ordinaire on répond que non. Quelques-uns croient avoir des expériences contraires. On dit que ſi un homme met un morceau de pain ſous ſon aiſſelle, pour l'imbiber de ſa ſueur & de la matiere de l'inſenſible tranſpiration, le chien qui en aura mangé ne le quittera jamais. On tient qu'Hartmannus ayant donné un *philtre* tiré des végétaux à un moineau, cet oiſeau ne le quitta plus depuis, demeurant avec lui dans ſon cabinet, & volant pour le ſuivre quand il viſitoit ſes malades. Vanhelmont a écrit qu'ayant tenu une certaine herbe dans ſa main durant quelque tems, & pris enſuite la patte d'un petit chien de la même main, cet animal le ſuivit partout & quitta ſon premier maître. Le même auteur ajoûte que les *philtres* demandent une confermentation de mumie, pour attirer l'amour à un certain objet, & rend par-là raiſon pourquoi l'attouchement d'une herbe échauffée tranſplante l'amour à un homme ou à une brute. C'eſt, dit-il, parce que la chaleur qui échauffe l'herbe n'étant pas ſeule, mais animée par les émanations des eſprits naturels, détermine l'herbe vers ſoi & ſe l'identifie; & ayant reçu ce ferment, elle attire magnétiquement l'eſprit de l'autre objet, & le force d'aimer ou de prendre un mouvement amoureux; delà il conclut qu'il y a des *philtres* déterminés. Les malades, après avoir mangé ou bu quelque choſe, ſoupçonnent quelquefois certaines perſonnes de leur avoir donné quelque charme, & ſe plaignent principalement du deſordre de l'eſtomac & de l'eſprit. On dit encore que la paſſion amoureuſe cauſée par un *philtre* revient périodiquement. Le docteur Langius témoigne qu'il a guéri un jeune homme, qui ayant mangé à quatre heures après midi, la moitié d'un citron qu'il avoit reçu d'une femme, ſentoit tous les jours à la même heure un amour empreſſé qui le faiſoit courir de côté & d'autre, pour la chercher & la voir. Cela lui duroit une heure; & comme il ne pouvoit ſatiſfaire ſon envie, à cauſe de l'abſence de cette femme, ſon mal augmenta & le jetta dans un état pitoyable. Les *philtres* cauſent de fréquentes manies & aſſez ſouvent la perte de la mémoire. Il peut y avoir des breuvages qui produiſent cet effet; mais il eſt difficile de croire qu'il y en ait qui inſpirent de l'amour plûtôt pour une perſonne que pour une autre. *Dictionn. des arts.*

PHILYRA, ſ. f. (*Littérat.*) peau fort déliée qui ſe trouve entre l'écorce des arbres & l'aubier; les anciens en faiſoient des bandelettes, dont ils entrelaçoient leurs couronnes de fleurs: le tilleul étoit particulierement eſtimé pour cet uſage, (*D. J.*)

PHILYRES, (*Géog. anc.*) peuples qui habitoient ſur le Pont-Euxin, ſelon Etienne le géographe. Valerius Flaccus Apollinius, *l. II.* met dans le Pont Euxin une île appellée *Philyrida*, qui pouvoit tirer ſon nom de celui de ſes peuples, ou lui avoir donné le ſien; & il y a apparence que ce ſont les maiſons des *Phylires* qu'Ovide, *Métamorph. lib. VII.* appelle *philyrea tecta*. (*D. J.*)

PHIMOSIS, ſ. m. (*Chirurgie.*) c'eſt une maladie de la verge, dans laquelle le prépuce eſt collé & fortement reſſerré ſur le gland; de maniere qu'on ne peut pas le tirer en-arriere, pour découvrir le gland. *Voyez* Gland, Prépuce. Ce mot eſt grec; il ſignifie proprement une ligature avec une ficelle, φιμωσις ſignifiant *ligature faite avec une corde*.

Quelquefois un *phimoſis* cache des chancres qui ſont ſur le gland, ou qui l'environnent. Il eſt quelquefois ſi violent, qu'il cauſe une inflammation & enfin la gangrene dans cette partie.

On diſtingue le *phimoſis* en naturel & en accidentel. Le naturel vient de naiſſance; il n'eſt point ordinairement dangereux, à moins qu'il n'y ſurvienne une inflammation par l'acrimonie de l'urine, ſi elle ſéjourne longtems entre le gland & le prépuce. L'accidentel eſt benin ou malin. Le premier vient de quelque cauſe externe qui irrite le prépuce, y attire une inflammation & un gonflement, & le fait tellement reſſerrer, qu'il ſe forme à ſon extrémité un bourrelet circulaire qui l'empêche de ſe renverſer & de découvrir le gland. Le *phimoſis* malin eſt ſemblable à celui-ci; mais il reconnoît pour cauſe un virus vénérien; il ſurvient ſouvent à la chaudepiſſe, aux chancres, & à d'autres maladies vénériennes qui attaquent la verge.

Le *phimoſis* naturel peut mettre dans le cas d'une opération, même ſans qu'il y ſurvienne d'inflammation. Si l'ouverture du prépuce ne répondoit pas préciſément à l'orifice de l'uretre, l'urine ne ſortiroit point par un jet continu, mais s'épancheroit entre le gland & le prépuce. Le défaut de ſoin dans ce cas a ſouvent donné lieu à la concrétion de l'urine, & conſéquemment à la formation des pierres dans cette partie. Si l'on a ſoin de preſſer le prépuce après qu'on a uriné, on évitera cet inconvénient; mais on ſent que ces perſonnes ſont hors d'état d'avoir des enfans, parce qu'il arrivera à la li-

queur

queur ſéminale ce qui arrive à l'urine. Une petite ſcarification au prépuce à l'un des côtés de la verge, lui donnera la facilité de découvrir l'orifice de l'uretre, & levera les obſtacles qui s'oppoſent à l'éjaculation.

On a imaginé un petit inſtrument d'acier élaſtique, pour dilater le prépuce trop étroit. *Voyez fig. 5. Pl. VII.* L'extrémité antérieure ſe met dans le trou du prépuce, & on dilate les branches, en lâchant la vis qui les contient.

Lorſque le *phimoſis* eſt accidentel, il faut ſaigner le malade relativement à la nature & aux progrès de l'inflammation, faire des injections adouciſſantes entre le prépuce & le gland, appliquer des cataplaſmes anodins & réſolutifs, en obſervant la ſituation de la verge, qui doit être couchée ſur le ventre, pour les raiſons que nous avons dites au *mot* PARAPHIMOSIS: ce n'eſt qu'après avoir employé tous ces moyens ſans ſuccés, qu'on doit en venir à l'opération.

Le malade peut être aſſis dans un fauteuil, ou reſter couché ſur le bord de ſon lit. Le chirurgien prend la verge de ſa main gauche, & tient de ſa main droite des ciſeaux droits & mouſſes; il introduit une des deux lames à plat, entre le prépuce & le gland au-delà de la couronne; on en releve enſuite la lame, & on coupe tout ce qui eſt compris entre deux. Cette inciſion doit ſe faire au milieu de la partie ſupérieure, à l'oppoſite du filet. Si le prépuce étoit chancreux ou infiltré d'une lymphe gangreneuſe, comme je l'ai vu preſque toujours lorſque le *phimoſis* a été négligé, il faut emporter tout le prépuce en ôtant les levres de la plaie obliquement pour aller mourir au filet qu'il n'eſt point néceſſaire de couper. Cela ſe fait avec les ciſeaux ou avec le biſtouri.

La perfection de l'opération du *phimoſis* conſiſte à couper également la peau & la membrane interne du prépuce. Pour cet effet, il ne faut point tirer la peau vers le gland; car par la ſection on mettroit une partie des corps caverneux à découvert: il faut au contraire retirer la peau de la verge vers le pubis, avant de couper.

Feu M. de la Peyronie a corrigé l'ancien biſtouri herniaire pour cette opération. *Voyez* BISTOURI HERNIAIRE. L'uſage des ciſeaux doit autant qu'il eſt poſſible être proſcrit de la chirurgie opératoire. L'inciſion du prépuce ſe fait bien plus facilement avec un biſtouri qui coule le long d'une ſonde cannelée qu'on a introduite préliminairement entre le prépuce & le gland.

Le premier appareil de l'opération du *phimoſis* conſiſte à arrêter le ſang avec de la charpie ſeche. Les plaies qui en réſultent ſuppurent les jours ſuivans; & l'on dirige les ſoins pour en obtenir la cicatrice le plûtôt qu'il eſt poſſible. *Veyez* PLAIE, ULCERE. (*Y*)

PHINTHIA, (*Géog. anc.*) 1°. ville de Sicile, que l'on juge avoir été dans l'endroit où eſt aujourd'hui Licata. & où l'on découvre un grand nombre d'antiquités. 2°. *Phinthia* eſt encore une fontaine de Sicile: Pline raconte d'après Appien, mais ſans en rien croire, que tout ce qui y étoit jetté ſurnageoit. Elle étoit apparemment au voiſinage de la ville *Phinthia*.

PHINTONIS, *inſula*, (*Géog. anc.*) île de la mer Méditerranée, entre la Sardaigne & l'île de Coëſe, ſelon Pline, *l. III. c. vij.* & Ptolomée, *l. III. c. iij.* Les uns croient que c'eſt aujourd'hui l'île de Figo, *iſola de Figo*, & d'autres la prennent pour *iſola Roſſa*. (*D. J.*)

PHIOLE, ſ. f. (*Gramm.*) c'eſt une petite bouteille de verre mince. *Voyez* VERRE. Ce mot eſt formé du grec φιαλη, qui ſignifie la même choſe.

PHIOLE ÉLÉMENTAIRE, (*Phyſ.*) vaſe dans lequel on met divers ſolides & liquides, dont chacun ſe place ſelon ſa différente gravité ſpécifique, de maniere que le tout repréſente les quatre élémens ainſi nommés vulgairement; ſavoir, la *terre*, l'*eau*, l'*air* & le *feu*.

Il y a différentes manieres de faire la *phiole* des quatre élémens; voici une des meilleures. Prenez de l'émail noir groſſierement caſſé, qui ira au fond du vaiſſeau de verre, & il repréſentera la terre. Pour l'eau, ayez du tartre calciné, ou des cendres gravelées; laiſſez-les à l'humidité, & prenez la diſſolution qui s'en fera, & ſur-tout celle qui ſera la plus claire: mêlez-y un peu d'azur de roche, pour y donner la couleur d'eau de mer. Pour l'air, il faut avoir de l'eau-de-vie la plus ſubtile, que l'on teindra en bleu céleſte avec un peu de tourneſol. Enfin pour repréſenter le feu, prenez de l'huile de lin, ou de l'huile de térébenthine qui ſe fait ainſi. Diſtillez de la térébenthine au bain-marie, l'eau & l'huile monteront enſemble également blanches & tranſparentes, cependant l'huile ſurnagera. Il la faut ſéparer avec un entonnoir de verre; enſuite ſeignez-la en couleur de feu, avec de l'orcanette & du ſafran. Si vous la diſtillez au ſable dans une cornue, il viendra de la térébenthine reſtée au fonds de l'alembic, une huile épaiſſe & rouge, qui eſt un très-excellent baume. Toutes ces matieres ſont tellement différentes en poids & en figures, que quand on les brouille par quelque violente agitation, on voit à la vérité pour un peu de tems un vrai cahos, & une confuſion telle, qu'on s'imagineroit que tous les petits corps de ces liqueurs ſont pêle-mêle, ſans aucun rang; mais à peine a-t-on ceſſé d'agiter ces ſubſtances, qu'on voit chacune retourner en ſon lieu naturel, & tous les corpuſcules d'un même ordre s'unir pour compoſer un volume ſéparé abſulument des autres. Cette expérience fait donc voir, comment les corpuſcules les plus légers cedent aux plus peſans, & paſſent réciproquement entre les pores les uns des autres, pour aller prendre leur place naturelle. La différente figure empêche tellement que les corps qu'on mêle ne ſe confondent, & que quelqu'inſéparables qu'ils paroiſſent les uns des autres dans le mélange qu'on en fait, ils ne laiſſent pas de ſe démêler; de maniere que ſi on met de l'eau dans du vin, on peut en retirer l'eau aſſez facilement. Il ne faut qu'avoir une taſſe faite d'un tronc de lierre, on y verſe le vin & l'eau mêlés; à peine ſont-ils dedans, que l'eau paſſe, ſe filtre au-travers des pores de la taſſe, & laiſſe le vin qui ne peut paſſer, parce que la figure de ſes corpuſcules n'a point de proportion avec les interſtices qui ſont dans le bois de lierre; c'eſt ainſi enfin qu'il y a des fleuves qui conſervent leur cours, & même la douceur de leurs eaux durant pluſieurs lieues, après être entrés dans la mer. *Article de* M. Formey.

PHISIQUE, ſ. f. *Voyez* PHYSIQUE.

PHLAGUSA, (*Géog. anc.*) ville de la Cherſonèſe, voiſine de la ville de Troye, où l'on voyoit le tombeau de Protéſilaüs; cette ville avoit un port nommé *Crater*, ſelon Hygin. (*D. J.*)

PHLÉBOTOMIE, ſ. f. *en Medecine & en Chirurgie*, c'eſt ce que l'on appelle *ſaignée*, c'eſt-à-dire l'art ou l'opération de tirer du ſang. *Voyez* SANG.

Ce mot eſt compoſé du grec φλεψ, & τεμνειν, *couper*.

La *phlébotomie* eſt une eſpece d'évacuation de la plus grande importance en Médecine; ſur ce que nous allons dire, on peut prendre une idée de ſes effets, avec la raiſon de ſes uſages.

Il eſt évident que le ſang pouſſé hors du cœur, en frappant ſur le ſang qui le précéde, & le chaſſant en avant, lui communique une partie de ſon propre mouvement; & qu'ainſi ce mouvement en eſt rallenti d'autant; par conſéquent ſi l'on tire du ſang de la veine baſilique du bras droit, celui qui lui ſuccede, ou celui qui eſt porté par l'artere axillaire ou la ſous-claviere droite, ſera moins embarraſſé dans ſon mouvement qu'il ne l'étoit auparavant que cette veine fût ouverte; car une partie du ſang étant ôtée par l'ouverture de cette veine, il en reſte une moindre quantité dans la veine axillaire, ou bien il y a moins de ſang contenu entre l'extrémité la plus éloignée de l'artere axillaire & le cœur, qu'il n'y en avoit auparavant; c'eſt pourquoi en faiſant ſortir le ſang par la veine, ce qui en reſte dans l'artere ſera moins embarraſſé dans ſon mouvement qu'avant cette ouverture. *Voyez* POULS.

Ainſi le ſang de cette artere qui communique avec la veine qui eſt ouverte, coulera avec plus de vîteſſe après cette ouverture qu'il ne faiſoit auparavant; par conſéquent, lorſque le ſang ſort par la veine du bras, celui qui eſt pouſſé du cœur dans l'aorte, trouve moins de réſiſtance dans le tronc aſcendant que dans le tronc deſcendant, il coulera donc plus vîte dans l'aſcendant que dans le deſcendant; & par conſéquent auſſi, il trouvera moins de réſiſtance dans l'artere ſous claviere droite, que dans la gauche.

Enfin il paroît de-là, qu'après avoir tiré du ſang d'une veine du bras droit, celui qui reſte dans l'artere axillaire droite coulera avec une plus grande vîteſſe dans l'artere de ce bras qui lui eſt contigu, que par l'artere thorachique ou la ſcapulaire droite, qui lui eſt auſſi contiguë; parce que quand on ne ſuppoſe pas que le ſang eſt tiré de quelque veine correſpondante à l'artere thorachique, ou dans laquelle cette artere ſe décharge, il y a à proportion un plus grand obſtacle au mouvement du ſang dans l'artere thorachique, que dans celle du bras, mais comme la vîteſſe du ſang dans l'artere ſous-claviere ou dans l'axillaire droite, eſt plus grande que dans la gauche; la vîteſſe dans l'artere thorachique droite ſera auſſi plus grande que dans l'artere thorachique gauche. D'où il eſt clair qu'en tirant du ſang par une veine du bras droit, la plus grande vîteſſe du ſang reſtant ſera dans l'artere de ce bras; à cauſe qu'il décharge ſon ſang immédiatement dans la veine qui eſt ouverte; & la plus grande vîteſſe après celle-ci, ſe trouvera dans l'artere thorachique ou la ſcapulaire du même côté, qui ſort de l'artere axillaire; mais la vî-

teſſe du ſang ſera beaucoup moindre dans l'artere brachiale, axillaire & thorachique; du côté gauche & oppoſé, & la moindre de toutes dans les arteres qui viennent du tronc deſcendant de l'aorte.

Sur ces principes, on peut aiſément inférer ce qu'il faut faire dans pluſieurs circonſtances de la ſaignée: par exemple, ſi l'on veut empêcher le progrès de quelqu'humeur provenante d'un ſang ſtagnant dans la jambe gauche, ou ſi l'on veut parvenir à faire couler dans cette jambe en un eſpace de tems donné quelconque, une auſſi petite quantité de ſang qu'il eſt poſſible; on doit premierement, tirer du ſang par le bras ou la jambe du côté droit; car c'eſt-là le véritable moyen de faire ce que l'on appelle *révulſion*.

De plus, ſi l'on tire du ſang du même côté, & par quelque veine qui reçoit le ſang d'une branche de ce tronc qui le tranſmet à la partie enflée, on occaſionnera une plus grande dérivation de ſang à ce membre.

Quant à ce qui regarde toute la conſtitution du corps; dans tous les cas où le ſang coule avec lenteur, ou quand il eſt viſqueux, s'il y a encore aſſez de force & d'élaſticité dans les ſolides; la *phlébotomie* fera circuler plus vîte le ſang qui reſte, le rendra plus coulant & plus chaud; mais dans une pléthore qui vient de débauche & d'une trop grande quantité d'alimens ſpiritueux, ou d'une diminution de tranſpiration, dans laquelle cependant le ſang conſerve ſa fluidité naturelle; la *phlébotomie* fera circuler le reſte de la maſſe plus lentement & le rafraichira.

Dans le premier cas une diminution de réſiſtance dans les vaiſſeaux ſanguins, augmentera les puiſſances contractives de ces vaiſſeaux, elle les fera battre plus vîte & fera circuler avec plus de rapidité les humeurs qu'ils contiennent; mais dans le dernier cas, une diminution de la quantité d'un ſang ſpiritueux fera auſſi diminuer la quantité d'eſprits dont la ſécrétion ſe fait dans le cerveau, il s'enſuivra que le cœur & les arteres ne ſe contracteront plus ſi ſouvent, ni ſi fortement qu'auparavant; ainſi le ſang circulera plus doucement & deviendra plus frais. *Voyez* CŒUR & ARTERE, & voilà les principes ſur leſquels roule toute la doctrine de la ſaignée. *Voyez* ÉVACUATION, DÉRIVATION, & RÉVULTION.

Pour la maniere de faire la *phlébotomie*. *Voyez* SAIGNÉE.

PHLÉGÉTHON, ſ. m. (*Mythol.*) fleuve d'enfer, qui non-ſeulement rouloit des torrens de flammes, mais qui environnoit de toutes parts la priſon des ſcélérats; ſon nom vient de φλεγω, *je brûle*. Les habitans, voiſins du marais Achéruſe plein d'eaux croupiſſantes, débitoient ſur ces eaux mille fables ridicules, dont les Poëtes ſe jouerent en les ennobliſſant. (*D. J.*)

PHLEGMAGOGUE, adj. (*Médecine.*) c'eſt un médicament propre à purger le phlegme ou la pituite. *Voy.* PURGATIF. Ce *mot* eſt formé du grec φλεγμα, *pituita*, pituite, & αγειν, *chaſſer* ou *tirer*. L'agaric l'hermodactyle, le turbith ſont réputés des drogues *phlegmagogues*.

PHLEGMASIE, ſ. f. (*Médecine.*) dans Hippocrate, ſignifie non-ſeulement une inflammation en général, mais quelquefois encore une chaleur violente excitée par une fievre: ailleurs il ſignifie une eſpece d'urine pituiteuſe qui contient beaucoup d'humeurs froides & groſſieres.

On peut dire que l'inflammation attaque la lymphe comme le ſang. Les inflammations lymphatiques ne ſont pas connues des médecins ordinaires, qui ne caractériſent que les maladies dont ils ont étudié, ou ſe ſont accoutumés à reconnoître les ſymptômes dans les livres des anciens, ou dans le courant de leur pratique ordinaire. *Voy.* LYMPHE & INFLAMMATION.

PHLEGMATIQUE, adj. (*Médecine.*) tempérament dans lequel le plegme ou la pituite eſt l'humeur dominante. *Voyez* TEMPÉRAMENT & PHLEGME.

Les tempéramens *phlegmatiques* ſont ſujets aux rhumes, aux fluxions, *&c. Voy.* CONSTITUTION & COMPLEXION.

PHLEGME, ſ. m. (*Médecine.*) Une humeur morbifique, ſecrétoire, tenace, glutineuſe, blanche, ſans action, produite peu-à-peu par une augmentation de chaleur, ou de mouvement du corps, s'appelle *phlegme*.

Les humeurs naturelles albumineuſes, gélatineuſes, mucilagineuſes, muqueuſes, & peut-être la graiſſe elle-même, par une diſpoſition morbifique du corps, paroiſſent dégénérer en cette matiere.

Comme dans la diſtillation, après l'aſcenſion de la partie volatile monte le *phlegme* ſans action, de même les humeurs de bonne qualité qui ont ſouffert une longue agitation par la force de la circulation & la chaleur du corps, ſe changent en cette humeur tenace & glutineuſe.

Le *phlegme*, difficile à ſe réſoudre après la ceſſation d'une violente inflammation & de la fievre, préſage toujours la longueur de la maladie, produit des aphthes de durée, un ſédiment muqueux dans l'urine, des crachats abondans & tenaces dans les poumons, des ordures dans les ulceres, dans la bouche, ſur la langue, & dans les yeux, des ſelles muqueuſes & tenaces que le malade rend ſans aucun ſoulagement.

Pour diviſer le *phlegme*, il faut employer les déterſifs ſavonneux, incapables de trop échauffer ou de trop rafraîchir: par le moyen de ſemblables antiſeptiques, on prévient le trop grand progrès & la corruption du *phlegme*; enfin on le diſſipe très-doucement.

Phlegme, dans les anciens comme dans Galien, ſignifie toute humeur froide & humide; mais dans Hippocrate, ce *mot* ne déſigne pas ſeulement une humeur blanche & froide, mais encore une inflammation. De plus φλεγμασὶν, dans le même auteur, ſignifie quelquefois une chaleur violente excitée par la fievre. Enfin, dans le même Hippocrate, φλεγμαίνειν ne ſignifie pas ſeulement cauſer une tumeur, mais exténuer. (*D. J.*)

PHLEGMON, ſ. m. *terme de Chirurgie*, inflammation ſanguine qui fait éminence au-dehors, & qui s'étend profondément dans la partie qu'elle occupe. On définit ordinairement le *phlegmon*, une tumeur circonſcrite avec rougeur, chaleur, douleur & pulſation.

La cauſe du *phlegmon* eſt un engorgement dans les extrémités capillaires, artérielles, ſanguines, avec conſtriction & éréţiſme des vaiſſeaux engorgés. *Voyez* INFLAMMATION & ÉRÉTISME. L'amas du ſang dans des vaiſſeaux dont l'action ſeroit abolie ou empêchée, ne produit point une tumeur inflammatoire. *Voyez* APOSTÈME.

Les ſignes qui font connoître le *phlegmon*, ſont la rougeur, la chaleur, la circonſcription, la tumeur, la dureté, la tenſion, la douleur, la pulſation, la fievre & l'inſomnie. L'application du doigt ſur la tumeur ne fait pas évanouir pour un moment la rougeur comme dans l'éréſipele. *Voyez* ÉRÉSIPELE.

Pour guérir le *phlegmon*, il faut tâcher de procurer la réſolution de l'humeur arrêtée dans la partie: aucun remede ne peut ſuppléer à la ſaignée; & ſi la plûpart des *phlegmons* ſe terminent par ſuppuration, c'eſt parce qu'on n'a point employé les ſaignées auſſi promptement & auſſi abondamment qu'il l'auroit fallu. On ne peut que par une ſouſtraction fort conſidérable de la partie rouge, rendre la maſſe du ſang aſſez ſéreuſe & aſſez fluide, pour que cette partie rouge qui contribue à l'étranglement & à l'embarras, ſe trouve inondée ou détrempée au point d'être facilement déplacée & entraînée par ſon véhicule devenu plus abondant. Tout conſiſte donc à rendre le ſang fort aqueux, coulant, & moins inflammable; & il n'y a d'autre moyen pour y réuſſir que d'abondantes ſaignées pratiquées aſſez promptement.

Quoique la ſaignée ſoit le principal remede que l'on puiſſe employer pour procurer la réſolution du *phlegmon*, il faut la ſeconder par d'autres remedes dont l'expérience a fait connoître l'utilité.

Dans le commencement de la maladie, on peut ſe ſervir avec ſuccès des repercuſſifs. *Voyez* REPERCUSSIF. Ces médicamens en reſſerrant, par leur vertu aſtringente, les vaiſſeaux ſanguins, empêchent non-ſeulement une partie du ſang d'entrer dans les vaiſſeaux reſſerrés, mais ils forcent celui qui y eſt arrêté d'enfler les vaiſſeaux collatéraux où la circulation n'eſt pas empêchée. Pour peu que l'inflammation ait fait de progrès, ces remedes ne doivent point être employés; ils attireroient la mortification: il faut avoir recours aux émolliens réſolutifs pour relâcher l'étranglement qui arrête le cours du ſang dans les capillaires artériels. On ſe ſert fort efficacement du cataplaſme avec la mie de pain cuite dans le lait, ou de celui des quatre farines cuites pareillement dans le lait ou dans de l'eau. Ces remedes farineux contiennent une huile mucilagineuſe, relâchante, qui, ſecondée par les mêmes qualités qui ſe trouvent dans le lait, procure la détente des vaiſſeaux: ces remedes contiennent auſſi un ſel aceſcent qui leur donne une vertu légérement repercuſſive.

C'eſt l'expérience qui a fait connoître l'excellence de ces remedes, car en ſuivant l'idée qu'on s'eſt toujours faite de la réſolution des tumeurs, on a donné le nom de *réſolutifs* à des médicamens qui ont une vertu atténuante, inciſive, pénétrante, propre à ſubtiliſer l'humeur & à la faire évaporer par les pores de la peau: tels que ſont tous les remedes remplis de ſels volatils, d'huiles éthérées; les liqueurs ſpiritueuſes, chargées d'huiles alkooliſées & d'huiles eſſentielles, ou d'huiles éthérées diſtillées. Mais tous ces remedes n'ont aucunement la vertu qu'on leur attribue; loin de diſſoudre & d'atténuer le ſang, ils l'épaiſſiſſent & le condenſent pour la plûpart: ces remedes ſont des ſtimulans violens qui n'agiſſent qu'en irri-

irritant les ſolides, & qui ſont capables d'augmenter beaucoup l'inflammation, & d'en cauſer même où il n'y en a point.

Il ſemble cependant que ces remedes en excitant le jeu des vaiſſeaux, devroient procurer le même effet que s'ils atténuoient les humeurs en agiſſant ſur elles immédiatement; parce que l'action des vaiſſeaux augmentée paroît devoir les briſer & les ſubtiliſer: cet effet peut avoir lieu à l'égard des tumeurs œdémateuſes cauſées par une crudité pituiteuſe; mais il n'en eſt pas de même du ſang qu'un jeu des vaiſſeaux trop violent durcit & racornit. Si l'action violente des vaiſſeaux étoit un remede contre l'inflammation, la maladie, ſelon l'expreſſion de M. Queſnay, ſeroit à elle-même ſon propre remede, puiſqu'elle conſiſte dans cette action même devenue exceſſive; il ne ſeroit pas néceſſaire d'avoir recours à des remedes capables d'exciter cette action déja trop animée. L'uſage inconſidéré des remedes réſolutifs procure l'induration des tumeurs inflammatoires. *Voyez* INDURATION.

Lorſque le *phlegmon* eſt dans ſon état, on applique les émolliens tout ſimples en forme de cataplaſme, *voyez* ÉMOLLIENS; & ſi la maladie donne des ſignes de réſolution, on joindra les réſolutifs, aux émolliens, pour paſſer enſuite par degrés aux réſolutifs ſeuls. *Voyez* RÉSOLUTIFS & RÉSOLUTION.

Si la tumeur donne des ſignes qu'elle ſuppurera, *voyez* SUPPURATION, on ſe ſert des remedes gras & onctueux, *voyez* SUPPURATIFS; & lorſque le pus eſt formé, le *phlegmon* eſt dégénéré en abſcès. *Voyez* ABSCÈS. (*Y*)

PHLEGRA, (*Geog. anc.*) ville de la Theſſalie, ſelon Martianus Capella. Ce fut, diſent les Poëtes, dans les champs de cette ville, que les géans combattirent contre les dieux, & qu'ils furent foudroyés. (*D. J.*)

PHLÉGYAS, (*Mythol.*) chef des phlégiens, peuple belliqueux de la Béotie; après les avoir raſſemblés de toutes parts, *il porta ſon audace*, dit Pauſanias, *juſqu'à marcher avec eux contre Delphes*, *pour piller le temple d'Apollon*.... mais ils furent exterminés par le feu du ciel, par des tremblemens de terre, & par la peſte. Les Poëtes, pour punir *Phlégyas*, le mettent dans le Tartare, & nous repréſentent Tiſiphone toute enſanglantée, goûtant aux mets qu'on lui préſentoit, afin qu'il en eût horreur, malgré la faim qui le dêvoroit. (*D J.*)

PHLEGYÆ, (*Géog. anc.*) peuples de la Theſſalie, ſelon Strabon; il y avoit auſſi dans la Bœotie, une ville appellée *Phlegya*: le mot, *Phlegyæ* ſe lit dans Virgile, *Æneid. l. VI. verſ.* 618.

Phlegyaſ*que miſerrimus omnes*
Admonet.

Le poëte déſigne vraiſemblablement ici, ces gens de la Bœotie, qui, ſelon Pauſanias, ayant voulu piller le temple d'Apollon à Delphes, périrent preſque tous par la foudre, par des tremblemens de terre, & par la peſte. Delà vient que *Phlegyæ* a ſignifié en général, des impies & ſacrileges; & c'eſt en ce ſens qu'il faut prendre ce mot dans le paſſage de Virgile.

PHLEUM, ſ. m. (*Botan.*) c'eſt dans le ſyſtème de Linnæus, un genre de plante, dont voici les caracteres. Le calice eſt une balle contenant une fleur; cette balle eſt bivalve, oblongue, comprimée & ouverte au ſommet; la fleur eſt compoſée de deux pieces plus courtes que celles du calice; les étamines ſont trois filets capillaires, qui s'élevent au-deſſus du calice; les boſſettes des étamines ſont oblongues & fendues en deux à leur extrémité; l'embryon du piſtil eſt arrondi; les ſtiles ſont au nombre de deux, petits & penchés; le calice & la fleur renferment une ſeule graine qui eſt de figure arrondie. (*D. J.*)

PHLIUS, (*Géog. anc.*) nous traduiſons en françois *Phlionte*; il y a trois villes du nom de *Phlius*, toutes trois dans le Péloponnèſe.

La premiere eſt une ville du Péloponnèſe en Sicyonie, ſelon Ptolomée. *l. III. c. xvj.* qui la place dans les terres. Strabon, *l. VIII. pag.* 382. dit „ que la ville „ d'Arœthyrée, que l'on appelloit de ſon tems *Phlyaſia*, „ étoit dans une contrée de même nom, près de la mon„ tagne *Cœloſſa*; il ajouta que dans la ſuite les habitans „ changerent de place, & allerent à trente ſtades de ce „ lieu, bâtir une autre ville, qui fut auſſi nommée „ *Phlius* „

La ſeconde *Phlius* eſt une ville maritime du Péloponnèſe dans l'Argiu, placée, ſelon Ptolomée, *l. III. c. xvj.* entre *Nauplia-Navale*, & *Hormioné*. Pinet prétend que c'eſt *Focia*, & Sophien *Yri*.

La troiſieme *Phlius* eſt une ville du Péloponnèſe dans l'Elide, ſelon Pline, qui la met à cinq milles de Cyllène. Le P. Hardouin prétend que c'eſt la même qui eſt placée dans la Sicyonie par Ptolomée & par Strabon.

J'ignore laquelle de ces trois villes du Péloponnèſe, étoit la patrie du poëte-muſicien Thraſylle, dont parle Plutarque dans ſon dialogue ſur la muſique, outre qu'il y a trois Thraſylles fameux chez les Grecs par leurs talens. Le premier étoit de *Phlionte*; le ſecond eſt un philoſophe cynique, contemporain du vieil Antigonus, l'un des ſucceſſeurs d'Alexandre le Grand; le troiſieme étoit de Mendès, ville d'Egypte.

M. l'abbé Sévin dans les *Mém. des Inſcript. tom. X. pag.* 89. prend ce dernier Thraſylle, homme verſé dans preſque toutes les ſciences, pour le Thraſylle de *Phlionte*; mais ce ſavant eſt vraiſemblablement dans l'erreur. Le Thraſylle de Mendès étoit à la vérité muſicien, mais un ſimple muſicien ſpéculatif, au lieu que le Thraſylle de *Phlionte* étoit muſicien-praticien, comme Pindare & Simonide, comme Eſchyle & Phrynique, comme Pancrate & Tyrtée. Il joignoit comme eux, le mérite de la poéſie lyrique à celui de la muſique; c'eſt-à-dire, qu'il compoſoit comme eux, des airs & des chants de plus d'une eſpece, qui s'exécutoient auſſi ſur les inſtrumens.

Cette muſique des Grecs dans les ſiecles d'Auguſte, de Tibere & de Thraſylle le mindéſien, étoit bien déchue de la belle ſimplicité qui en faiſoit autrefois le principal mérite. Mais ſi Thraſylle de Mindès ne ſe diſtingua pas dans la muſique, il joua un grand rôle auprès de Tibere, par ſon étude de l'aſtrologie judiciaire. Ce prince, quoique naturellement très-réſervé l'honora de ſa confiance la plus intime, & il ſut la conſerver juſqu'à ſa mort qui ne précéda que d'un an celle de l'empereur. Tous les hiſtoriens romains, Suétone, Tacite, Dion Caſſius, parlent beaucoup de ce Thraſylle; il le méritoit par ſon eſprit, par la bonté de ſon cœur, & par la droiture de ſes intentions.

Il ne s'en tint pas là: les mêmes auteurs rapportent que pluſieurs illuſtres romains furent redevables de leur conſervation, à la ſageſſe de Thraſylle. Les défiances de Tibere augmentoient avec l'âge, & le déſir d'aſſurer à ſa maiſon l'autorité ſouveraine, excita un violent orage contre les membres du ſénat les plus diſtingués, & par la naiſſance & par le mérite perſonnel. On les arrêta, & ils auroient péri infailliblement, ſi Thraſylle n'eût pas trouvé le ſecret de perſuader à l'empereur, que les aſtres lui promettoient une vie extrêmement longue. Ce que l'on ſouhaite avec ardeur, eſt cru fort aiſément. Tibere convaincu de la vérité de cette prédiction, différa toujours d'immoler à ſes ſoupçons, un ſi grand nombre de victimes. Enfin, attaqué de la maladie qui le conduiſit au tombeau, il rejetta les ſecours de la médecine qu'on lui offrit, & ſa mort combla les vœux de tout le monde.

C'eſt à *Phlionte* en Sycione, que naquit Aſclépiade, diſciple de Stilpon, & le tendre ami de Ménédeme. Tous deux fort pauvres, ils gagnerent leur vie commune à la ſueur de leur viſage, & devinrent par leur génie & par l'étude, de grands & d'eſtimables philoſophes; ils le furent encore par les liens d'une amitié rare, & qui dura juſqu'au tombeau. Réſolus tous deux de ſe marier, & de ne ſe jamais ſéparer, ils jugerent néceſſaire, pour réuſſir dans ce deſſein, de choiſir leurs femmes, avec une précaution qui leur pût promettre la concorde domeſtique; & ils trouverent ce bonheur dans une famille où il y avoit une femme & une fille, l'une & l'autre en âge d'être mariées. Ménédeme prit la mere, & Aſclepiade la fille; celle-ci étant morte au bout d'un an, Ménédeme céda ſon épouſe à ſon ami, & ſe remaria avec une riche & vertueuſe héritiere, qui dépoſa le fonds & l'adminiſtration de ſes biens entre les mains de ſa belle-ſœur. Les ames des deux amis & des deux femmes ſe réunirent encore & ſe confondirent avec leur fortune & l'éducation de leurs enfans. (*Le Ch.* DE JAUCOURT.)

PHLOGINOS, (*Hiſt. nat.*) Pline donne ce nom à une pierre qui ſe trouvoit en Egypte, dont la couleur étoit d'un jaune vif. Quelques modernes ont cru que cette pierre eſt la même que les anciens nommoient *chriſiſtris*.

PHLOGISTIQUE, ſ. m. (*Chimie.*) c'eſt la même choſe que le feu élémentaire. *Voyez l'article* FEU.

PHLOGITES, (*Hiſt. nat.*) Les naturaliſtes ne ſont point décidés ſur la nature de la pierre que les anciens ont déſignée ſous ce nom. Les uns croient que c'eſt l'opale, à cauſe du feu qu'elle ſemble jetter. Pline met cette pierre au rang des pierres précieuſes.

D'autres croyent que ce nom doit être appliqué à une eſpece de ſpath ſtrié, & une couleur rouge qui reſſemble aſſez à une flamme, & que quelques-uns ont ridiculement regardé comme une flamme pétrifiée. Il s'eſt trouvé en Allemagne, des pierres qui avoient cette figure.

PHLOGOSE *en Médecine*, accident qui dénote quelquefois une menace d'inflammation.

Quand l'inflammation de l'œil eſt legere, & modérée, on l'appelle *phlogoſe*; quand elle eſt violente, c'eſt une *chemoſe*.

La *phlogoſe* eſt la diſpoſition à l'inflammation en général. *Voyez* INFLAMMATION.

PHLOGUS, ſ. m. (*Botan. anc.*) nom donné par quelques-uns des anciens naturaliſtes, à différentes eſpeces de glayeuls, ou d'iris bulbeux, & par quelques autres, à la *flammula-jovis*, eſpece de clématite, ainſi nommée à cauſe de ſon goût acre & brûlant; mais il ſemble que cette plante a reçu le dernier nom de *flammula-jovis*, d'une mépriſe de Pline, qui copiant Théophraſte, & trouvant que cet auteur parle en même tems du *phlogus*, & d'une autre plante nommée *dioſanthos*, c'eſt-à-dire fleur de Jupiter, a confondu les deux noms qui étoient réunis, pour mettre entr'eux le mot *flammula-jovis*. Il y a plus d'une erreur ſemblable dans les écrits de Pline. (*D. J.*)

PHLOMIS, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale & labiée; la levre ſupérieure eſt en forme de caſque, & tombe ſur la levre inférieure qui eſt un peu renflée, & diviſée en trois parties. Le piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur; & entouré de quatre embroyons, qui deviennent dans la ſuite autant de ſémences oblongues, renfermées dans une capſule, ou tuyau à cinq angles qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *Inſtit. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort compte huit eſpeces de ce genre de plante; la principale *phlomis fructicoſa, ſalviæ folia latiore & rotundiore, I. R. H.* 177. ſe cultive dans les jardins, & fleurit au mois de Juin. On lui donne les vertus de la ſauge, d'être aſtringente & vulnéraire. (*D. J.*)

PHLYA, (*Géog. anc.*) bourgade de l'Attique: elle étoit de la tribu de Ptolémaïde, ſelon le marbre des treize tribus, rapporté par M. Spon; & ſelon Héſychius, cette ancienne bourgade qui eſt dans le Meſoia, entre Raſti & le Cap-Colonne, conſerve encore ſon nom. C'étoit la patrie du poëte Eurypide; mais il y a eu trois poëtes célébres de ce nom là. Pauſanias fait mention de pluſieurs temples & autels qui étoient à *Phlya*, entr'autres de ceux d'Apollon, de Diane, de Bacchus & des Euménides. *A Athénes*, ajoute M Spon, *dans l'égliſe Agivi Apoſtoli, on lit cette inſcription*: ΣΕΔΕΥΡΟΣ ΞΕΝΟΝΟΣ, ΦΛΥΣΤΜ. (*D. J.*)

PHLIACOGRAPHIE, ſ. m. (*Littérat.*) nom que donnoient les anciens à une imitation gaie & burleſque de quelque piece grave & ſérieuſe, & particulierement d'une tragédie tournée ſur le ton d'une piece comique. *Voyez* PARODIE.

Ce mot eſt grec, formé de φλιαξειν, *badiner*, ou de φλιας, *folâtre*, dérivés de φλυω, *je badine*, joint avec γραφω, *j'écris*, c'eſt-à-dire *piece* ou *compoſition badine*.

La *Phliacographie* paroit avoir été la même choſe que l'hilarodie ou l'hilarotragédie. *voyez* HILARODIE, &c.

On diſtinguoit cependant pluſieurs eſpeces de *Phliacographie*, dont on peut voir les noms dans le livre de Saumaiſe, intitulé *Exercitationes in Solmum*.

Les parodies qu'on a faites de quelques morceaux ou pieces des meilleurs poëtes, comme le Virgile traveſti de Scarron & de Cotton; les coquines rivales de Cybber traveſties des reines rivales de Lee; quelques morceaux d'opera dont on a adapté la muſique à des paroles boufonnes & ridicules, ſont auſſi compriſes dans la notion de *Phliacographie*. *Voyez* PARODIE.

PHLYCTENES, ſ. f. (*Chirurgie.*) ce ſont des petites puſtules ou véſicules qui cauſent des démangeaiſons, & qui viennent ſur la peau, principalement entre les doigts & autour du poignet. Elles ſont pleines d'une ſéroſité lympide; elles dégénerent quelquefois en gale, & quelquefois en dartres. *Voyez* GALE, &c. On les guérit de même que les autres éruptions cutaneés. *Voyez* PSORA & PUSTULE.

Phlyctenes ſignifient auſſi de petites véſicules ulcéreuſes qui viennent quelquefois ſur la conjonctive, & quelquefois ſur la cornée de l'œil, ſemblables à autant de petites veſſies pleines d'eau, que l'on appelle vulgairement *puſtules* aux yeux.

Elles paroiſſent comme des grains de millet, & quand elles ſont produites par une humeur fort corroſive, elles cauſent une violente douleur: les puſtules qui viennent ſur la conjonctive, ſont rouges; celles qui viennent ſur la cornée, ſont noirâtres, ſi elles ſont proche de la ſurface, mais elles ſont plus blanches quand elles ſont plus profondes. On les guérit avec des deſſicatifs & des diſcuſſifs.

On appelle auſſi *phlyctenes* les veſſies qui ſurviennent à la gangrene, aux brûlures, & à l'application d'un véſicatoire; elles ſont formées par l'amas de la lymphe entre la peau & l'épiderme. En coupant l'épiderme, on détruit la *phlyctene*: un peu de cerat camphré ſuffit pour deſſécher la peau dans les *phlyctenes* benignes, telle que celle formée par la tranſpiration retenue, à l'occaſion de l'appareil & bandages dans les fractures. Les *phlyctenes* qui ſont le ſymptôme d'une maladie dangereuſe, ne ſont d'aucune conſidération; c'eſt la maladie qui les a produites qui mérite l'attention du chirurgien. Le mot de *phlyctenes* eſt grec; il vient de φλυω, *ferveo*, je bous. (*Y*)

PHLYSTENE, ſ. f. (*Médec.*) *phlyſtæna*; eſpece d'ébullition, comme l'indique le mot grec φλύσσω, *ebullio*; c'eſt une maladie qui produit des boutons pleins de ſéroſité, quelquefois gros, livides, pâles ou noirâtres. Quand on les perce, la chair paroît deſſous comme ulcerée. Ces boutons ſont cauſés par une lymphe chaude & âcre; ils viennent par tout le corps, & quelquefois même ſur la cornée: Celſe en parle dans ſes ouvrages. (*D. J.*)

PHOBETOR, ſ. m. (*Mythol.*) le ſecond des trois ſonges, enfans du Sommeil: ſon nom ſignifie *épouvanter*, parce qu'il épouvantoit en prenant la reſſemblance des bêtes ſauvages, des ſerpens & autres animaux qui inſpirent la terreur.

PHOBOS, (*Mythol.*) ou *la peur*; elle étoit perſonnifiée chez les Grecs, & repréſentée avec une tête de lion.

PHOCARUM, inſula, (*Géog. anc.*) île ſur la côte de l'Arabie, au voiſinage de l'île des Tortues & de celle des Eperviers. Elle étoit ainſi nommée à cauſe de la quantité de veaux marins qu'on y pêchoit. Strabon, *lib. XVI. p.* 776. ſemble encore mettre une île du même nom ſur la même côte, près du promontoire des Nabatéens. (*D. J.*)

PHOCAS, *voyez* VEAU MARIN.

PHOCÉE, (*Géog. anc.*) ville de l'Aſie mineure, aſſez voiſine de Smyrne. Elle tiroit apparemment ſon nom du mot *phocas*, qui ſignifie *un veau marin*, parce qu'il ſe pêche près de-là quantité de ce poiſſon, & même dans tout le golfe de Smyrne. Un médaillon de l'empereur Philippe ſemble le confirmer par ſon revers, où il y a un chien qui eſt aux priſes avec un de ces phocas, & le mot de φωκαιων, à l'entour, qui veut dire que c'eſt une médaille des *Phocéens*. L'emblème eſt difficile à pénétrer; car pourquoi joindre un chien avec un poiſſon, ſi ce n'eſt peut-être pour donner à entendre que leur puiſſance ſur terre, étoit égale à leurs forces maritimes, ou que leur fidélité à l'empereur romain, & leur vigilance dont le chien eſt l'emblème, diſpoſoient leur ville ſignifieé par ce poiſſon, à tous les devoirs que demandoit une ſi douce domination. Mais, dit M. Spon, ces ſortes d'énigmes ſont des nez de cire qu'on peut tourner de quel côté l'on veut. *Phocæenſes* étoit le nom des habitans; & *phocaïcus* étoit le poſſeſſif, comme on le voit dans ce vers de Lucain, *lib. III. v.* 583.

Phocaïcis romana ratis vallata carinis.

Phocaïcis eſt là pour *Maſſilienſibus*, parce que la ville de Marſeille eſt une colonie de Phocéens.

Phocée étoit la derniere ville d'Ionie, au ſeptentrion vers l'Eolide, ſur la mer de ſon nom; aujourd'hui c'eſt *Foglia-Vecchia*, miſérable village ſur les côtes de la petite Aidine, entre la riviere de Quiai & le golfe de Sanderli.

Les anciens habitans de cette ville prirent le parti de la quitter, plutôt que de tomber entre les mains des Perſes qui leur faiſoient continuellement la guerre. C'eſt de-là & non d'ailleurs, que ſortirent ces nombreuſes peuplades qui s'établirent dans quelques îles d'Italie, & ſur les côtes de la Lucanie, de la Ligurie, de la Provence, du Languedoc, du Rouſſillon & de la Catalogne, où ils bâtirent pluſieurs villes, & y porterent les ſciences de leur pays ainſi que leur commerce. Il ne faut pas confondre ces Phocéens d'Aſie, avec les peuples de la Phocide en Europe. Les premiers s'appellent en latin *Phocei* ou *Phocæenſes*; & les derniers *Phocenſes*: on s'y eſt trompé plus d'une fois. La premiere tranſmigration des Phocéens, arriva la 164 année de Rome; il s'en fit une autre l'an 210 de Rome: les tranſmigrations ſuivantes ne ſe trouvent point dans l'hiſtoire. (*D. J.*)

PHOEBADE, (*Mythol.*) c'eſt le nom qu'on donnoit à la prêtreſſe d'Apollon à Delphes, & à tous les miniſtres de ſon temple.

PHŒBUS, (*Mythol.*) nom que les Grecs donnoient à Apollon, pour faire alluſion à la lumiere du ſoleil, & à la chaleur qui donne la vie à toutes choſes, comme ſi l'on diſoit, φῶς τὸν βίον, *lumiere de la vie*. D'autres

tres diſent que le nom de *Phœbus* fut donné à Apollon par Phoébé mere de Latone. (*D. J.*)

PHOCIDE, (*Géog. & Hiſt. anc.*) *Phocis*, contrée de la Grece, entre la Béotie & la Locride. Elle avoit anciennement des frontieres plus réculées, puiſque Strabon, *lib. IX.* dit qu'elle étoit bornée au nord par la Bœotie, mais qu'elle s'étendoit d'une mer à l'autre; c'eſt-à-dire, depuis le golphe de Corinthe, juſqu'à la mer Eubée. Si nous nous en rapportons à Denis le périégete, la *Phocide* s'eſt autrefois étendue juſqu'aux Thermopyles, ce qui néanmoins fut de courte durée.

Deucalion commença à regner dans la *Phocide*, autour du mont Parnaſſe, du tems de Cécrops. Les Phocidiens formerent enſuite une république, en changeant leurs chefs ſelon les occaſions. Leur pays avoit pour principaux ornemens le temple de Delphes & le mont Parnaſſe.

Les Phocidiens s'aviſerent de labourer des terres conſacrées à Apollon, ce qui étoit les profaner. Auſſi-tôt les peuples d'alentour crierent au ſacrilege, les uns de bonne foi, les autres pour couvrir d'un pieux prétexte leurs vengeances particulieres. La guerre qui ſurvint à ce ſujet, s'appella *ſacrée*, comme entrepriſe par un motif de religion.

On déféra les profanateurs aux Amphictyons, qui compoſoient les états généraux de la Grece, & qui s'aſſembloient tantôt aux Thermopyles, tantôt à Delphes. L'affaire ayant été portée à leur tribunal, on déclara les Phocéens ſacrileges, & on les condamna à une groſſe amende. Un d'entr'eux nommé *Philomele*, homme audacieux & fort accrédité, les révolta contre ce decret. Il prouva par des vers d'Homere, qu'anciennement la ſouveraineté du temple de Delphes appartenoit aux Phocidiens; il fallut ſoutenir la révolte par les armes: on leva de part & d'autre des troupes.

Les Phocidiens s'aſſurerent du ſecours d'Athènes & de Sparte, & ne ſe promirent pas moins que d'abattre l'orgueil de Thebes, qui s'étoit montrée la plus ardente à pourſuivre le jugement. Les premiers avantages qu'ils remporterent ne ſervirent pas peu à fortifier cette eſpérance. Mais bientôt les fonds néceſſaires pour les dépenſes de la guerre leur ayant manqué, ils y ſuppléerent par un nouveau ſacrilege.

Philomele avoit eu aſſez de religion pour ne pas toucher au temple de Delphes. Onomarque & Phayllus qui lui ſuccéderent dans le commandement, furent moins ſcrupuleux; ils enleverent tous les précieux dons que la piété des rois & des peuples y avoit conſacrés. Les ſommes qu'ils en retirerent à pluſieurs fois, monterent à plus de dix mille talens. Ils trouverent ainſi le ſecret de ſoutenir la guerre aux dépens d'Apollon. Les dévots crierent plus que jamais au ſacrilege. On en vint ſouvent aux mains. La fortune ſe rangea tantôt d'un parti, tantôt de l'autre. Les Phocidiens réduiſirent enfin les Thébains à ſe jetter entre les bras de Philippe, qui ſe chargea volontiers de mettre les ennemis de Thebes à la raiſon.

Ce prince n'eut qu'à paroître pour terminer une guerre qui duroit depuis dix ans, & qui avoit également épuiſé l'un & l'autre parti. Les Phocidiens déſeſpérerent de réſiſter à un tel ennemi. Les plus braves obtinrent la permiſſion de ſe retirer dans le Péloponneſe; le reſte ſe rendit à diſcrétion, & fut traité fort inhumainement.

Philippe ne ſauva que les apparences dans ce deſſein aux yeux du peuple, il convoqua les Amphictyons, les établit pour la forme ſouverains juges de la peine encourue par les Phocidiens; & ſous le nom de ces juges dévoués à ſes volontés, il ordonne qu'on ruinera les villes de la *Phocide*; qu'on les réduira toutes en bourgs de ſoixante feux au plus; que l'on proſcrira les ſacrileges, & que les autres ne demeureront poſſeſſeurs de leurs biens qu'à la charge d'un tribut annuel, qui s'exigera juſqu'à la reſtitution entiere des ſix milles talens enlevés dans le temple de Delphes. Cela faiſoit une ſomme d'environ ſix millions d'écus, ou dix-huit millions de livres.

On ne doit point être ſurpris que le butin pris par les Phocéens montât ſi haut. Il y avoit dans le temple de Delphes des richeſſes immenſes, à cauſe de la multitude innombrable de vaſes, de trépiés, de ſtatues d'or, d'argent & de bronze que les rois, les grands capitaines, les villes & les nations y envoyoient de tous les endroits de la terre.

Le vainqueur, c'eſt Philippe dont je veux parler, ne s'oublia pas pour prix d'une victoire qui ne lui couta que la peine de ſe montrer: outre le titre de prince religieux, de fidele allié, il eut encore les Thermopyles, le grand objet de ſes deſirs, & l'unique paſſage qui menât de Macédoine en Italie.

Avec le tems néanmoins les Phocidiens parvinrent à ſe rouvrir une belle porte pour leur rétabliſſement; car chaſſés en qualité de profanateurs exécrables, ils rentrerent avec la qualité d'inſignes libérateurs. Une œuvre de religion rehabilita de la ſorte ceux qu'une action ſacrilege avoit dégradés. On les avoit exclus des privileges des autres Grecs, pour avoir pillé de leurs propres mains le temple de Delphes, on les leur rendit honorablement pour l'avoir ſauvé du pillage des Gaulois, commandés par Brennus. (*D. J.*)

PHŒNICE, (*Géog. anc.*) ou *Phœnica*; c'eſt le nom 1°. d'une ville de l'Épire; 2°. d'une île ſituée ſur le golfe Matiandynus en Bithynie; 3°. d'une île de la Méditerranée, ſur la côte de la Gaule, & l'une des plus petites îles appellées *Stœchades*. Pline, *l. III. c. v.* parle de cette île, & la joint avec celles de Sturium & de Phila. Ces trois îles ſont aujourd'hui *Ribaudas*, *Langouſtier & Baquéou*. 4°. c'eſt encore le nom d'une île de la mer Egée, & l'une des Sporades; elle s'appella enſuite *Jos*, ſelon Pline, *lib. IV. c. xij.* Le nom de *Phœnice* lui avoit été donné à cauſe des palmiers qu'elle produit. 5°. c'eſt un des noms que l'on donna à l'île de Ténedos, ſelon Pline, *l. V. c. xxxj.*

PHŒNICIARQUE, ſ. m. (*Littérat.*) nom qu'on donnoit aux premiers magiſtrats chez les Phœniciens; tels étoient les Aſiarques en Aſie, & les Lyciarques en Lycie. Ce mot vient de φινιξ, un *phénicien*, & ἀρχῶ, *je commande*. (*D. J.*)

PHŒNICOPTERE, *voyez* FLAMANT.

PHOENICUM, (*Géog. anc.*) c'eſt-à-dire *lieu planté de palmiers*. Procope, dans ſon *hiſt. de la guerre contre les Perſes*, dit: „ Lorſque l'on a paſſé les frontieres de la „ Paleſtine, on trouve la nation des Sarraſins, qui ha- „ bitent depuis long-tems un pays planté de palmiers, „ & où il ne croît point d'autres arbres. Abocarabe qui „ en étoit le maître, en fit don à Juſtinien, de qui en „ récompenſe, il reçut le gouvernement des Sarraſins „ de la Paleſtine, où il ſe rendit ſi formidable, qu'il ar- „ rêta les courſes des troupes étrangeres. Aujourd'hui, „ ajoute Procope, l'empereur n'eſt maître que de nom „ de ce pays qui eſt planté de palmiers; & il n'en jouit „ pas en effet: tout le milieu qui contient environ dix „ journées de chemin étant entierement inhabité, à cauſe „ de la ſéchereſſe; & il n'a rien de conſidérable que le „ vain titre de donation faite par Abocarabe, & accep- „ tée par Juſtinien. „ Il y avoit encore une ville de l'Arabie heureuſe, appellée *Phœnicum*, ſur le golfe Elanitique, entre les villages *Hippos & Abaunathi*. (*D. J.*)

PHŒNICUSA, (*Géog. anc.*) île de la Méditerannée, au nord de la Sicile, & l'une des îles Eotiennes, ſon nom moderne eſt *Felicur*. M. de l'Isle écrit *Felicudi*.

PHOENICUS PORTUS, (*Géog. anc.*) 1°. port de l'île de Crète; 2°. port de l'Aſie propre dans l'Ionie, & que Tite-Live appelle *le premier port du territoire d'Erythiæ*; 3°. port du Péloponnèſe, dans la Meſſénie; 4°. port du nome de Lybie; 5°. port de la Lycie; 6°. port de la Sicile; 7°. port de l'île de Cythere. (*D. J.*)

PHŒNIGME, ſ. m. c'eſt un médicament qui occaſionne une rougeur, & qui produit des ampoules aux endroits où l'on l'applique. *Voyez* VÉSICATOIRE, *&c.*

Ce mot eſt formé du grec φοινὸς, *rouge*; tels ſont la graine de moutarde, le poivre, les véſicatoires, *&c.* *Voyez* VÉSICATOIRE, SINAPISME, *&c.*

On fait uſage de ces remedes pour attirer l'humeur à la partie où on les applique, afin de la détourner de la partie affligée. *Voyez* RÉVULSION.

PHŒNIX, (*Géog. anc.*) 1°. lieu fortifié dans l'Aſie propre, ſur la côte orientale du golfe de la Doride; 2°. montagne de l'Aſie propre dans la Doride; 3°. fleuve de l'Aſie propre, près de la ville de *Phænix*, dans la Doride; 4°. port de Lycie; 5°. bourg d'Egypte; 6°. ville d'Italie ou de Sicile, près du promontoire Coccynum, ſelon Appien; 7°. fleuve de Theſſalie, qui ſe jettoit dans le fleuve Apidanus; 8°. petite riviere de l'Achaïe propre. (*D. J.*)

PHOLADE, ſ. f. (*Conchyliol.*) nom d'un genre de coquilles dont voici les caracteres. C'eſt une coquille multivalve, oblongue, qui a deux ou ſix pieces, unie, raboteuſe, faite en reſeau, fermant d'ordinaire exactement, & quelquefois entr'ouverte en quelque endroit.

Entre les coquilles oblongues, nommées communément *pholades*, & qui ſont à deux écailles, on diſtingue les eſpeces ſuivantes, 1°. la *pholade* liſſe de Rondelet; 2°. la *pholade* liſſe & étroite d'Aldrovandus; 3°. la *pholade* de Rumphius; 4°. la *pholade* de Liſter; 5°. la *pholade* unie faite comme la moule; 6°. la *pholade* de Bonanni faite en doigt; 7°. la *pholade* rougeâtre & blanche.

En-

Entre les *pholades* oblongues irrégulieres conſiſtant en deux écailles, on connoît 1°. une grande *pholade* d'Amérique; 2°. la *pholade* large avec un tuyau très-épais ſortant en-dehors.

Dans la claſſe des *pholades* oblongues irrégulieres à ſix écailles, on diſtingue l'eſpece décrite par Liſter, & qui eſt logée dans la pierre. Il y a pluſieurs autres *pholades* à ſix écailles, dont la plupart ſont américaines.

Le mot *pholade* eſt grec, & veut dire une choſe renfermée, parce que le poiſſon qui loge dans cette coquille, ſe forme & ſe cache communément dans les trous des pierres ſpongieuſes de la nature de celle de ponce, de banche, de marne, ou bien dans la glaiſe, comme nous le dirons dans la ſuite.

Il ſe trouve ordinairement pluſieurs de ces coquilles dans une même pierre, quelquefois juſqu'à vingt, comme on l'a remarqué dans divers ports d'Angleterre & de France. L'uſage eſt d'enlever ces pierres de la mer, & de les caſſer par morceaux pour en tirer le poiſſon qui eſt excellent à manger; il ſert auſſi d'appât pour en prendre d'autres.

On donne différens noms à cette coquille. On l'appelle en Normandie *pitaut*; en Poitou & en pays d'Aunis on la nomme *dail*; à Toulon *datte*; en Angleterre *piddock*; à Paris, *pholade* eſt le nom reçu.

Aldrovandus admet deux eſpeces de *pholades* différentes de celles de Rondelet: la premiere eſt attachée au rocher, & ſe trouve en quantité dans la même pierre. Elle a deux pieces ou écailles; ſa figure eſt oblongue, arrondie comme un cylindre, & reſſemble à une datte. La ſeconde eſpece, compoſée de ſix pieces de couleur cendrée, eſt longue de cinq doigts, avec un petit pédicule. Liſter a décrit exactement une *pholade* à cinq pieces, dont les trois dernieres inférieures en grandeur aux deux principales, ſont attachées par des ligamens au dos de la coquille, & tombent auſſi-tôt que la *pholade* ſort de la mer; mais cette coquille de Liſter eſt fort rare.

On lit dans l'*auctuarium muſæi Balfouriani*, que les *pholades* d'Angleterre ont cinq valves; il falloit dire *ſix*, comme les obſervations nouvelles en ont convaincu les Naturaliſtes. Celles de la Rochelle, du Poitou ont aſſez communément ſix pieces. On apporte auſſi de l'Amérique des *pholades* toutes blanches, longues de ſept à huit pouces, groſſes à proportion, & qui ont ſix valves. Mais les dattes de Toulon & d'Ancone ſont bivalves. Concluons qu'il y a deux genres de *pholades*, l'une à ſix valves, l'autre à deux, & cependant leur différence avec d'autres coquilles ſe peut faire par la figure & par le caractere du coquillage qui ſe creuſe lui-même un trou dans la pierre, & qui ne prend de l'eau que par un très-petit canal.

Le coquillage de la *pholade* à deux valves, ne differe du poiſſon de la *pholade* à ſix valves que par ſa coquille. Il ſort du milieu de ſon corps une grande trompe ou long tuyau, partagé en deux cloiſons inégales, dont un trou lui ſert à vuider ſes excrémens, l'autre à reſpirer, & à prendre de la nourriture.

L'ovaire & les parties de la génération ſont logées ſous ce tuyau. Sa ſuperficie extérieure eſt toujours la même; elle reſſemble à une lime avec des aſpérités aſſez élevées, dentelées, & ſerrées depuis le haut de la coquille juſqu'en bas, de maniere que les pointes les plus fortes ſont vers la tête. Il ſemble qu'avec ſes armes ce coquillage perce les pierres, & aggrandit ſa ſépulture à meſure qu'il groſſit; mais c'eſt avec une partie ronde & charnue, telle qu'une langue, qu'il fait cette opération.

Il convient de remarquer que ces coquillages quoique renfermés dans leurs trous, ſont peut-être les animaux qui ſe donnent le plus de mouvement intérieur, puiſqu'ils creuſent continuellement leur demeure; mais ils ont un mouvement progreſſif ſi lent, qu'il n'y en a guere de plus lent dans la nature. Muré, comme eſt cet animal dans ſon trou, il n'avance qu'en s'approchant du centre de la terre, & ne creuſe ſon domicile qu'autant qu'il croît lui-même, comme je viens de le dire.

Le terroir qu'habitent ces coquillages, eſt d'ordinaire la banche & quelquefois la glaiſe; ils ſont logés dans des trous plus profonds que leur coquille n'eſt longue. L'eſpace qui reſte eſt occupé par le tuyau charnu de figure conique dont j'ai parlé; ils l'alongent ordinairement juſqu'à l'ouverture du trou, & ſe ſervent de ce tuyau à tirer alternativement l'eau dans leur coquille, & à la rejetter. Lorſqu'on approche de leur domicile, ils font rentrer fort vîte le tuyau dans la coquille, & chaſſent de même avec vîteſſe l'eau qu'il contenoit.

Au reſte, ce n'eſt pas ſeulement dans des pierres qu'on a trouvé des *pholades*, mais on en rencontre auſſi dans le bois, & particulierement dans des fonds de vaiſſeaux, *Voyez* ſur tout cela Liſter, Aldrovandus, Bonanni, Rumphius, Dargenville, & les mémoires de l'académie des Sciences, *année* 1712. (*D. J.*)

PHOLLIS, ſ. m. (*Monn. judaïqu.*) c'eſt la plus petite eſpece de monnoie de cuivre qui fut en uſage chez les Juifs dans le tems du bas-empire. Il falloit vingt-quatre *phollis* de cuivre pour un denier d'argent, dont douze valoient un denier d'or, de ſorte qu'il falloit 288 *phollis* pour un denier d'or; les *phollis* répondoient à-peu-près au ſeſterce des Romains. *Voyez* le P. Peteau ſur S. Epiphane, & Saumaiſe ſur la vie d'Eliogabale, par Lampridius.

PHOLOË, (*Géog. anc.*) 1°. montagne de la Theſſalie. Quintus Calaber, *l. VII.* dit que c'eſt le lieu où Hercule tua le centaure. 2°. Montagne du Péloponnèſe, ſelon Pomponius Mela, *l. II. c. iij.* Pline, *liv. IV. c. vj.* met cette montagne dans l'Arcadie, & y joint une ville du même nom. (*D. J.*)

PHONASCIE, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) l'art de former la voix humaine. *Voyez* VOIX.

Ce mot eſt dérivé du grec φωνη, *voix*: dans l'ancienne Grece, on avoit établi des exercices où l'on diſputoit pour la ſupériorité de la voix, de même que pour les autres parties de la Gymnaſtique.

Ces combats duroient encore du tems de Galien, c'eſt pourquoi on appelloit *phonaſciens*, φωνασκοι, les maîtres de cet art, & ceux qui montroient à bien conduire la voix, tous ceux qui ſe deſtinoient à l'art oratoire, au chant, au théâtre, prenoient des leçons de ces maîtres, &c.

PHONIQUE, ſ. f. eſt la doctrine ou la ſcience des ſons, que l'on appelle autrement & plus communément *acouſtique*. *Voyez* ACOUSTIQUE.

Ce mot eſt dérivé du grec φωνὴ, *voix*, *ſon*; la *phonique* peut ſe conſidérer comme une ſcience analogue à l'Optique. Quelques auteurs en faiſant alluſion aux trois parties de l'Optique, ſavoir, l'optique proprement dit, la catoptique & la dioptrique (*voyez ces mots*) appellent les branches ou parties de l'acouſtique, *phoniques*, *diaphoniques* & *cataphoniques*.

On peut cultiver ou perfectionner la *phonique* par rapport à l'objet, au milieu & à l'organe.

L'objet, qui eſt le ſon, peut-être perfectionné quant à la génération & à la propagation des ſons.

La génération des ſons peut ſe perfectionner en perfectionnant toutes les manieres de produire des ſons; car toutes les manieres de produire le ſon, ſoit par la parole, ſoit par le chant, ſoit par les inſtrumens, &c. ſont des arts qui ont leur méthode.

La propagation des ſons peut devenir plus parfaite par la poſition des corps ſonores.

Quant au milieu, la *phonique* peut acquérir de nouveaux degrés de perfection par la ténuité ou le repos des parties du milieu, & par le corps ſonore lorſqu'il eſt ſitué proche une muraille fort unie, plane ou voutée, particulierement en forme de parabole ou d'ellipſe; & c'eſt là-deſſus qu'eſt fondée la conſtruction des voutes ou cabinets ſecrets. *Voyez* CABINETS SECRETS.

C'eſt auſſi de-là que vient la théorie des inſtrumens qui augmentent conſidérablement le ſon, comme les cors-de-chaſſe, les trompettes, &c.

En plaçant le corps ſonore près de la ſurface de l'eau, le ſon en devient plus doux; & ſi on le place ſur une ſurface plane & bien unie, le ſon ſera porté à une diſtance beaucoup plus grande, que ſi le corps ſonore poſoit ſur un terrain inégal ou raboteux, &c. *Voyez* SON.

Pour l'organe du ſon, qui eſt l'oreille, on le rend de meilleur ſervice, en employant des inſtrumens qui augmentent la force du ſon, & qui aident les oreilles foibles, comme les lunettes aident les yeux, tels que les cornets acouſtiques, le porte-voix, &c. *Voyez* PORTE-VOIX & CORNETS, *voy. auſſi* LUNETTE & OREILLE.

La cataphonique, ou l'ouie conſidérée par rapport aux ſons réflechis, peut être perfectionnée par différentes eſpeces d'échos artificiels. *Voy.* ECHO. *Chambers*. (*O*)

PHONIQUE CENTRE, *voyez* CENTRE.

PHONOCAMPTIQUE CENTRE, *voyez* CENTRE.

PHOQUES, ſ. m. pl. *phoci*, (*Mythol.*) ce ſont les veaux marins de Neptune, dont Protée étoit le berger. (*D. J.*)

PHORCUS *ou* PHORCYS, ſ. m. (*Mythologie*.) étoit, ſelon Héſiode, fils de la mer & de la terre; il épouſa Céto dont il eut les Grées & les Gorgones; il fut vaincu dans un combat par Atlas, & de dépit il ſe précipita dans la mer. Nos mythologues penſent que c'étoit un roi de l'île de Corſe, qui fut défait par Atlas dans quelque combat naval; & comme on ne put retrou-

ver

ver ſon corps, on ſuppoſa qu'il avoit été changé en dieu marin. (*D. J.*)

PHORCYNIDOS, antra Meduſæ, (*Géog. anc.*) caverne que Silius Italicus, *liv. VII. v.* 19. met dans la Marmarique. Lucain, *liv. IX. v.* 626. parle des champs de Méduſe Phorcynide. Le nom de *Phorcynide* avoit été donné à Méduſe, à cauſe que ſon pere s'appelloit *Phorcus* ou *Phorcys*, ſelon Apollodore, *lib. I. c. ij.* & *liv. II. c. iv.* (*D. J.*)

PHORCYNUS, (*Géog. anc.*) port de l'île d'Ithaque. Homere, *Odyſſ. v.* 96. y place l'antre des Nayades; mais Strabon, *liv. I. p.* 59. dit que de ſon tems on ne voyoit aucun veſtige de cet antre. Il vaut pourtant mieux, dit-il, en attribuer la cauſe aux changemens qui ont pu arriver, que d'accuſer un poëte tel qu'Homere d'ignorance ou de menſonge. (*D. J.*)

PHORONICUM, (*Géog. anc.*) nom que Pauſanias, *liv. II. ch. xvj.* & Etienne le géographe donnent à la ville d'Argos, capitale de l'Argie dans le Péloponnèſe. Elle fut premierement nommée *Phoronicum*, du nom de ſon fondateur *Phoronius*, fils d'Inachus. (*D. J.*)

PHORONOMIE, ſ. f. (*Méchaniq.*) La *Phoronomie* eſt la ſcience des lois de l'équilibre, du mouvement des ſolides & des fluides. Ce mot eſt compoſé de φώρα, *mouvement*, & de νομος, *loi*. Nous avons un excellent ouvrage ſur cette matiere, de Jacques Herman, célebre mathématicien de ce ſiecle. Cet ouvrage intitulé *Phoronomia ſive de viribus & motibus corporum ſolidorum & fluidorum*, a paru à Amſterdam, en 1715, *in*-4°. Il eſt partagé en deux livres, dont voici le précis.

Le premier livre où il s'agit des forces & des mouvemens des ſolides, eſt diviſé en deux ſections. La premiere roule ſur les lois de l'équilibre des puiſſances méchaniques qui s'entrepouſſent, & leurs directions moyennes, ſoit que ces puiſſances ſoient appliquées à des corps inflexibles & roides, ſoit à des corps flexibles. Ces deux cas lui fourniſſent des théorèmes généraux fort ingénieux, par leſquels on peut fixer les lois de l'équilibre des fluides & des ſolides, & trouver les ſolutions de divers problèmes; d'où l'on tire, par forme de corollaire, les figures d'une voile, d'un linge, &c. La ſeconde ſection contient la doctrine du mouvement, en tant qu'il provient de l'impulſion que l'auteur nomme *ſollicitation continuelle de la peſanteur*, ou en tant qu'il réſulte du choc des corps entre eux. Cette ſection renferme donc les principales choſes qu'on peut démontrer touchant les mouvemens accélérés ou retardés, par la peſanteur uniforme ou diverſifiée. Elle donne auſſi la ligne iſochrone, ou que les corps décrivent en des tems égaux, quelque ſyſtème que l'on ſuive touchant la peſanteur, & cela en cas que les directions des corps peſans tendent à un ſeul & même point. Mais parce que les courbes des corps mûs, en quelque hypothèſe que ce ſoit, d'un mouvement diverſifié, ne peuvent pas être algébriques, on donne une regle générale ſelon laquelle la peſanteur doit varier, afin que les corps mûs décrivent des courbes algébriques.

Pour les orbes mobiles & preſque circulaires, on donne auſſi une regle facile, ſelon les forces centripetes requiſes dans la courbe mobile; & l'on montre enſuite comment cette force centripete étant donnée, on peut trouver le mouvement d'une courbe circulaire.

On trouve dans cet ouvrage une nouvelle théorie du centre d'oſcillation, qui plaît par ſa ſimplicité; elle eſt toute fondée ſur ce que certaines ſollicitations ſuppoſées qui agiſſent ſur les particules qui ont un mouvement oſcillatoire dans les directions perpendiculaires, ſont d'une égale force aux preſſions de la peſanteur ſelon les diſtances des particules à l'axe de l'oſcillation. Par ce principe, & par la comparaiſon d'un pendule compoſé avec un ſimple qui lui ſoit iſochrone, on trouve la longueur du pendule, & cela par une ſeule & ſimple analogie.

Le ſecond livre de la *Phoronomie*, deſtiné aux corps fluides, traite 1°. de la gravitation des liqueurs ſur les plans qui les ſupportent, & ſur les côtes des vaſes dans leſquels elles ſont contenues; d'où l'on tire des regles ſur la force dont ces vaſes doivent être pour pouvoir contenir ces liqueurs ſans ſe rompre; 2°. de l'équilibre des liqueurs entre elles & avec les corps ſolides qu'on y jette; 3°. des figures que les fluides donnent aux corps flexibles qu'ils renferment; 4°. de la peſanteur & de l'élaſticité de l'air & des denſités de l'atmoſphere dans toutes les diſtances de la terre, & ſelon quelque loi de l'élaſticité que ce ſoit; 5°. du mouvement & de la meſure des eaux qui s'écoulent de quelque vaſe que ce ſoit, ou qui coulent dans des canaux; 6°. des effets du choc dans les fluides, à quoi appartiennent la réſiſtance que les figures des corps ſouffrent dans les fluides, les directions moyennes de ces réſiſtances, & le problème de la courbe des voiles, &c. 7°. des mouvemens tant rectilignes que courbes, dans des milieux qui réſiſtent aux corps qui s'y meuvent; 8°. du mouvement des vaiſſeaux pouſſés par le vent; 9°. du mouvement circulaire des fluides; 10°. du mouvement de l'air dans la production du ſon; 11°. du mouvement interne des fluides, duquel naît la chaleur. *Chaufepié*, *Dictionn.* (*D. J.*)

PHOSPHORE, ſ. m. (*Phyſiq.*) corps qui a la propriété de donner de la lumiere dans l'obſcurité; il y a des *phoſphores* naturels, c'eſt-à-dire, que la nature produit ſans le ſecours de l'art, comme la pierre de Boulogne: il y en a d'artificiels, comme le *phoſphore* de Kunckel, celui de M. Homberg; il y en a qui ont beſoin, pour donner de la lumiere, d'être frottés auparavant, comme le *phoſphore* de Kunckel; il y en a qui n'ont beſoin que d'être expoſés à l'air, comme le *phoſphore* de M. Homberg & la pierre de Boulogne. La cauſe générale de la lumiere des *phoſphores*, eſt que la matiere du feu ou celle de la lumiere ſe trouve en général plus abondante dans ce corps que dans d'autres, enſorte que le ſimple frottement peut le mettre en action, ou que la ſimple action des particules de feu ou de lumiere répandues dans l'air peut la reveiller. Les phénomenes des *phoſphores* ont beaucoup de rapport aux phénomenes électriques. *Voyez* FEU, FEU ÉLECTRIQUE, LUMIERE, ÉLECTRICITÉ, &c.

PHOSPHORE, (*Chimie.*) le nom de *phoſphore* ou *porte-lumiere*, a été donné à différens corps, dans leſquels l'élément du feu qu'ils contiennent devient apparent. Il eſt pluſieurs de ces corps qui jouiſſent naturellement de la propriété phoſphorique, & qui n'ont beſoin pour être reconnus tels, que d'être examinés dans l'obſcurité; d'autres de quelques ſecours particuliers; ceux-ci de quelques mélanges; ceux-là ſont les produits de différentes diſſolutions, fermentations, & efferveſcences; d'autres enfin, ſont abſolument formés par l'art.

Quoique nous n'ayons deſſein que de parler du *phoſphore*, qui eſt un produit de l'art, nous jugeons cependant à propos de préſenter ici l'ordre particulier dans lequel les différentes eſpeces de *phoſphores*, doivent être rangés.

Premier ordre. En premier lieu, il eſt des corps qui ſont rendus *phoſphores*, par le fluide électrique qui les pénetre. Tels ſont les vers luiſans, le leucciola d'Italie, les mouches des Antilles, les moucherons de lagune de Veniſe, l'éguillon de la vipere irritée, les yeux de quelques animaux vivans, la chair de ceux qui ſont nouvellement tués, certains poiſſons vivans, quelques coquillages, les poils des chats, des chiens, des chevaux, ceux des hommes, & leurs cheveux vivement frottés; ces corps ne ſont pas par eux-mêmes *phoſphores*, mais le deviennent en ce qu'ils font dans ces occaſions l'office de conducteur de la matiere électrique qui ſort de ces animaux; les conducteurs de l'electricité en rendent les effets plus apparens, ſelon qu'ils ſont plus denſes & figurés en pointe, comme ſont les poils. On range dans ce même ordre tous les *phoſphores* produits par l'électricité qui naît du frottement, comme le mercure agité dans un tube vuide d'air; ce même tube ſans mercure vivement frotté extérieurement; le globe d'Hauxbée, &c. les *phoſphores* électriques produits par communication de l'électricité. On peut même ajouter quelques météores lumineux, comme certains éclairs & le tonnerre. *Voyez* ELECTRICITÉ.

Second ordre. Nous comprenons dans ce ſecond ordre les corps rendus *phoſphores* par des chocs ou frottemens rudes qui mettent en jeu le feu contenu dans leurs intérieurs.

Les cailloux, les pierres naturelles, battues les unes contre les autres, ou frottées vivement; celles que l'art imite, comme auſſi l'union de quelques terres avec certaines ſubſtances; par exemple, le ſpat ou le colchotar fondu avec l'argille, l'acier, & le fer, s'embraſent, s'ils ſont vivement percutés par un caillou, un diamant, une agate, un marteau, une lime ou tout autre corps dur, ainſi que l'alliage du fer à l'antimoine, & de pluſieurs autres métaux entre eux, lorſqu'on les lime rudement.

Nous mettons ainſi dans cet ordre les bois durs & réſineux vivement frottés, le ſucre, la cadmie des fourneaux, le mélange de chaux & de ſel ammoniac, qui rendent auſſi de la lumiere dans l'endroit frappé.

Troiſieme ordre. Nous y comprenons les corps qui expoſés à la chaleur du ſoleil ou d'un feu violent, ont abſorbé la lumiere lors de leur dilatation, & la retiennent enſuite pour ne la laiſſer échapper que peu-à-peu, ou ſeulement lorſqu'une douce chaleur les rapproche de l'état où ils étoient lorſqu'ils l'admirent. L'émanation lumineuſe que donnent ces corps, diminue à proportion que la chaleur ou la lumiere qui les mettoit en mouvement, n'agit plus ſur eux.

Tels

Tels ſont la pierre de Boulogne, la topaſe de Saxe, & les pierres de ce genre, les albâtres, les marbres, le gyps, les bélemnites, les pierres à chaux, les foſſilles; en un mot, toutes les ſubſtances qui ſont ou qui fourniſſent des terres abſorbantes, deviennent ſemblables à la pierre de Boulogne, lorſqu'elles ſont calcinées à un feu violent; & tous ces corps rendent la lumiere comme ils l'ont reçue; je veux dire colorée, ſuivant la couleur que l'on a donnée au feu qui les a calcinées; les ſubſtances, qui quoique de ce genre, ne deviennent pas *phoſphores* par la calcination, le deviennent par art: le *phoſphore* de Baudouin, qui eſt le plus connu, n'eſt qu'une diſſolution de craie dans l'acide nitreux. Cette diſſolution évaporée à ſiccité & calcinée, produit un *phoſphore*, qui comme la pierre de Boulogne, devient lumineux dans l'obſcurité dès qu'il a été expoſé un moment au ſoleil ou ſimplement au jour.

M. Dufay obſerve, *mémoire de l'académie* 1730, que toutes les ſubſtances terreuſes & pierreuſes qui ſont diſſolubles dans l'acide nitreux, jouiſſent de la même propriété. Il eſt des ſubſtances ſans nombre, qui ſelon les obſervations de M. Beccarri, conſignées dans les mémoires de l'académie de Boulogne, n'ont beſoin que de la ſimple expoſition au ſoleil pour devenir lumineuſes dans l'obſcurité. Le vieux bois de chêne, les coquilles d'œufs & le papier, poſſedent la propriété phoſphorique ſupérieurement. M. Beccarri remarque que le papier & ſans doute pluſieurs autres ſubſtances, deviennent *phoſphores* par le contact d'un métal échauffé. Suivant les différentes recherches de MM. Boyle, Dufay, & Beccarri, il paroît qu'il n'eſt point de ſubſtance qui ne devienne *phoſphore*, ſi toutesfois on en excepte les métaux, & les corps obſcurs; & celles qui ne le ſont pas par la ſimple expoſition au ſoleil, ou à la chaleur, le deviennent au moyen de l'ébullition dans l'eau, ou par la calcination ſimple, ou précédée de leur diſſolution dans l'acide nitreux. Les linges & les étoffes de ſoie, chauffées auprès d'un feu de charbon, frottées enſuite vivement entre les mains ſelon leur longueur, rendent des étincelles de lumiere; & nous avons éprouvé que ces étoffes comme le bois pourri, la pierre de Boulogne, & beaucoup d'autres ſubſtances, jettent une lumiere plus vive lorſqu'elles ſont humides ou entierement mouillées. Il eſt naturel de penſer qu'un fluide tel que l'eau, s'inſinuant facilement dans ces corps, les comprime, & diſpoſe la lumiere à s'échapper plus rapidement. Auſſi obſerve-t-on que ces corps mouillés, lorſqu'ils ſont rendus *phoſphores*, gagnent ſur la vîteſſe de l'émanation, ce qu'ils perdent ſur la durée.

Quatrieme ordre. Il comprend les *phoſphores* produits par fermentation, diſſolution, & tout ce qui en dépend, comme exhalaiſons, efferveſcences, *&c.*

Le feu qui naît des ſubſtances par la chaleur de la fermentation établie dans certains aggrégés, comme ſont les foins mouillés, la farine, *&c.* les flammes des vapeurs ſpiritueuſes, ſulphureuſes & putrides. Telles ſont celles des latrines, les exhalaiſons phoſphoriques des mines, des fontaines thermales, les feux folets, les étoiles tombantes, celles qui filent, les éclairs, les aurores boréales, & autres ſemblables météores. Les exhalaiſons lumineuſes des poiſſons & viandes cuites & pourries, l'inflammation d'une matiere graſſe, phoſphorique, qui s'échappe de certains animaux, déſignée par le nom d'*ignis lambens*; comme auſſi celles qui s'allument dans leur intérieur, & les conſument entierement. La flamme produite par la réaction de différentes ſubſtances les unes ſur les autres, comme de l'eau ſur un mélange de ſouffre & de fer; de-là les volcans, l'inflammation des huiles au moyen des acides; celles des vapeurs de certaines diſſolutions, comme de celles que donne le fer diſſout dans l'acide vitriolique, ou dans l'acide marin, auquel on ajoute de l'alkali volatil. Nous rangeons ici les pyrophores. *Voyez* PYROPHORES.

Cinquieme ordre. Il comprend les *phoſphores* produits par l'union d'un acide particulier au phlogiſtique. L'acide nitreux dans l'inſtant de ſon union au phlogiſtique forme bien un *phoſphore*, mais il ne ſauroit être conſervé par aucun moyen connu. Le ſoufre eſt bien auſſi une union de l'acide vitriolique au phlogiſtique; mais il n'eſt pas *phoſphore* quoiqu'il ſoit très-combuſtible; & ſi l'on prétendoit le ranger dans cet ordre, en raiſon de ſa compoſition, il faudroit auſſi regarder comme *phoſphore* les graines, les huiles & les eſprits ardens: il n'eſt donc qu'un ſeul corps dans cette claſſe qui mérite à juſte titre ce nom, c'eſt le *phoſphore* de Brandt, du nom de ſon premier inventeur, mais plus connu ſous le nom de *Kunckel*, artiſte plus renommé. C'eſt du réſidu de l'évaporation de l'urine que l'on a retiré pendant long-tems ce *phoſphore*. On fut naturellement porté à croire, après la découverte de la formation du ſoufre, & quelque reſſemblance avec le *phoſphore*, que cette nouvelle ſubſtance étoit formée des mêmes principes, c'eſt-à-dire, d'acide & de phlogiſtique; on n'étoit pas éloigné de la vérité; mais on erroit ſur l'eſpece d'acide. Vû la quantité de ſel marin qui eſt mêlé dans les alimens, & la ſaveur de l'urine, on crut que l'acide du ſel marin abandonnoit ſa baſe pour s'unir au phlogiſtique, & former ce corps ſingulier. Le ſel marin jetté ſur un feu ardent communique à ſa flamme & la couleur & l'odeur du *phoſphore* qui diſtille; l'expérience ſeule qui devoit éclaircir des conjectures auſſi vraiſſemblables, anéantit les idées qu'on s'étoit formées. Pluſieurs chimiſtes expérimentés firent des eſſais multipliés pour tâcher d'unir l'acide du ſel marin concentré de différentes manieres avec le phlogiſtique; toutes ces tentatives furent infructueuſes. On chercha donc la matiere du *phoſphore* dans les alimens dont ſe nourriſſoient les animaux; on en retira effectivement de pluſieurs, comme des graines de moutarde, de raves, de rue, du ſeigle, du froment, & quelques parties animales, mais en moindre quantité que de l'urine. On revint de nouveau à la traiter, & on perfectionna la méthode de faire le *phoſphore*, par la découverte que firent en même-tems pluſieurs chimiſtes des véritables principes qu'elle contient, & qui ſont propres à le former. Un ſel ſingulier, différent par ſes qualités de tous les autres ſels connus fut découvert dans l'urine. Ce ſel mêlé au charbon que donne l'urine, à tout autre charbon léger, ou de la ſuie, fournit calcinée, par la diſtillation à un feu violent, un très-beau *phoſphore*. Nous expoſons la méthode dont nous nous ſervons pour le compoſer, qui ſans doute eſt la meilleure, ſi elle eſt la plus courte, la moins diſpendieuſe, & qu'elle fourniſſe une plus grande quantité de *phoſphore* que les autres. „ Prenez la quantité qu'il vous plaira d'urine (plus
„ long-tems elle aura putréfié, plus elle vous produira
„ du ſel qui fournit le *phoſphore*); privez-la de ſon phleg-
„ me par l'évaporation inſenſible ou violente; vous pou-
„ vez auſſi employer la voie de la congelation par le
„ froid; que cette urine ſoit évaporée juſqu'à ſiccité dans
„ des vaſes de terre ou de fer; calcinez cette matiere dans
„ un creuſet juſqu'à ce qu'elle ne fume plus: par cette
„ méthode, qui eſt celle d'Iſaac le hollandois, vous ré-
„ duiſez en cendre ou en charbon toutes les matieres qui
„ pourroient nuire à la cryſtalliſation ou purification des
„ ſels que contient l'urine; diſſolvez dans l'eau la matiere
„ calcinée; filtrez la diſſolution, & l'évaporez douce-
„ ment; mettez à cryſtalliſer; vous obtiendrez des cry-
„ ſtaux de ſel-marin; mais vous n'en aurez point, ſi l'u-
„ rine employée avoit putréfié environ pendant trois ans.
„ Séparée par une cryſtalliſation réitérée & ménagée,
„ tous les cryſtaux qui ſe formeront, qui ſeront tous de
„ ſel marin, la liqueur qui reſte incryſtalliſable, & qui
„ eſt oléagineuſe, contient le ſel déſiré, & que vous au-
„ rez ſous forme de cryſtaux, ſi vous ajoutez à cette li-
„ queur le quart de ſon poids d'eſprit de ſel armoniac
„ tiré par les alkali; évaporez enſuite lentement un tiers
„ de la liqueur à laquelle vous aurez ajouté la moitié de
„ ſon poids d'eau avec l'eſprit de ſel armoniac, la met-
„ tant à cryſtalliſer dans des lieux frais, vous aurez des
„ ſels en cryſtaux brillans, octogones, priſmatiques, laiſ-
„ ſant un goût frais ſur la langue; ils ne tombent pas en
„ déliqueſcence, ni n'éfleuriſſent à l'air. Ils ſe diſſolvent
„ dans trois fois leur poids d'eau; mais lorſqu'ils ne ſont
„ pas unis à l'alkali volatil, ils y ſont plus diſſolubles; ce
„ qui facilite le moyen de les ſéparer exactement du ſel
„ marin. La méthode vulgaire pour tirer ce ſel cryſtal-
„ liſé, eſt d'étendre à pluſieurs repriſes dans l'eau l'uri-
„ ne évaporée à conſiſtance mielleuſe, & à un feu aſſez
„ doux. Chaque diſſolution de cette matiere doit être fil-
„ trée pour en ſéparer à chaque fois une portion terreu-
„ ſe, huileuſe & mucilagineuſe, qui nuit à la cryſtalliſa-
„ tion; pour lors ce ſel ſe cryſtalliſe avant ou avec le
„ ſel marin, & pluſieurs autres eſpeces de ſel que four-
„ nit l'urine. Malgré toute cette manœuvre, on a l'in-
„ convénient d'avoir ces cryſtaux impurs, bruns ou jau-
„ nâtres. Que ſi on veut abſolument les avoir blancs,
„ il faut filtrer la matiere mielleuſe de l'urine diſſoute dans
„ l'eau ſur une terre argilleuſe ou crétacée qui abſorbe &
„ retient la matiere muqueuſe qui nuit à la cryſtalliſa-
„ tion, & colore les cryſtaux. On ſe ſert auſſi avec ſuc-
„ cès de l'eſprit-de-vin & de la colle de poiſſon. Ces
„ cryſtaux, du moins ceux qui ſe forment les premiers,
„ ſont les mêmes que ceux dont nous avons déja parlé,
„ qui ſont formés par l'addition de l'alkali volatil à la
„ liqueur oléagineuſe dont on a ſéparé le ſel marin. Si
„ par une évaporation trop rapide de l'urine, il arrivoit
„ que l'on ne pût attirer ces cryſtaux par cette derniere
„ méthode, l'évaporation de l'urine auroit été trop rapi-

„ de,

„ de, il faudroit alors y rajouter l'alkali volatil que la violence du feu auroit fait diſſiper; le ſel de l'urine reçoit par ſa cryſtalliſation la moitié de ſon poids de cet alkali; mais il ne ſert de rien dans l'opération du *phoſphore*. A peine ce ſel ſent-il la chaleur que cet eſprit alkali s'en ſépare; il l'abandonne même lorſque ce ſel eſt conſervé quelque tems dans des flacons mal bouchés, *voyez* SEL MICOCOSMIQUE. Le ſel que l'on retire, ſoit après une évaporation totale de la liqueur qui ne fournit plus par la cryſtalliſation de ſel marin, ſoit en cryſtaux, après l'addition de l'alkali volatil, eſt donc également propre à faire le *phoſphore*; une once de ce ſel dégagé d'alkali avec demi-once de noir de fumée, du charbon de hêtre, ou de ſaule diviſée par deux onces de ſable groſſier pilés finement, fournira une dragme de très-beau *phoſphore*. Lorſqu'on veut procéder, il faut mettre le mélange énoncé dans une petite cornue de très-bonne terre, enduite encore d'un lut qui la mette à l'abri du froid ſubit que l'air ou le vent d'un ſoufflet peut lui communiquer. Cette cornue doit être placée dans un fourneau à reverbere, garni de ſon dôme, qu'il y ait l'intervalle de quatre ou cinq pouces de la cornue aux parois intérieurs du fourneau; on y allume le feu peu-à-peu & graduelement, on le pouſſe ſur la fin à la derniere violence par tous les moyens connus: la cornue reſtant quatre heures embraſée, entierement couverte de charbon; cette cornue eſt adaptée avec un ballon de verre aſſez ample, tubulé dans ſa partie moyenne ſupérieure, & rempli d'eau au tiers dans lequel ballon le cou de la cornue doit avancer le plus qu'il eſt poſſible: les premieres choſes qui paroiſſent dans le recipient ſont quelques fuliginoſités qui noirciſſent l'extérieur & l'embouchure du cou de la cornue; ces fuliginoſités ſont ſuivies d'un ſel qui tapiſſe la partie ſupérieure du ballon, lequel eſt diſſout en parties par la vapeur de l'eau du ballon que la chaleur du fourneau a échauffé. Le trou du ballon doit régler pour la direction du feu, ſuivant qu'il ſouffle l'air plus ou moins rapidement, il faut augmenter ou diminuer le feu; le doigt appliqué ſur ce trou indique auſſi l'arrivée d'un *phoſphore* volatil qui ne ſe condenſe pas, c'eſt lui qui rend tout le vuide du ballon lumineux, lorſqu'on le regarde après l'opération dans l'obſcurité, il s'attache aux doigts & les rend phoſphoriques. Il ſort auſſi des traits de lumiere très-viſibles par le trou du ballon lorſque le feu eſt fort actif; pour lors le *phoſphore* ſolide ne tarde pas à diſtiller, ce qu'il fait par gouttes ou larmes qui ne ſe réuniſſent pas dans l'eau au fond du récipient, à moins qu'elle ne ſoit fort chaude & capable de les fondre. On tire du ballon, lorſque l'appareil eſt refroidi, tout le *phoſphore*; & pour le mouler & le ſéparer, on le met dans un tuyau de verre plus évaſé par le haut que par le bas, bouché dans la partie inférieure; on emplit d'eau ce tuyau de verre où eſt le *phoſphore*, & on le plonge dans l'eau bouillante, il ſe fond à cette chaleur; alors on le remue avec un fil de fer, les parties fuligineuſes qui le noirciſſoient montent à ſa ſerface: on retire le tuyau de l'eau; & le *phoſphore* étant congelé, on l'en ſépare par la partie ſupérieure: on coupe la partie du bâton du *phoſphore* qui eſt moins pure, & où ſe ſont aſſemblées toutes les fuliginoſités; l'autre partie doit être plongée dans l'eau, & conſervée dans un lieu frais „.

Tout le ſel employé a-t-il ſervi à la compoſition du *phoſphore* tant ſolide que volatil? Cette queſtion pour être réſoute demandoit des expériences. On s'apperçut d'abord que le *phoſphore* ſe détruit lui-même & ſe conſume lorſqu'il eſt expoſé à l'air libre, mais qu'il laiſſe après lui une liqueur acide & glutineuſe, qui par l'évaporation acquiert une conſiſtence ſolide & tranſparente, & qu'elle attiroit l'humidité de l'air. Ce ſel acide mêlé avec de la ſuie ou autre matiere abondante en phlogiſtique reproduit du *phoſphore*; le ſel de l'urine a donc ſubi une altération dans la formation du *phoſphore*; car ce dernier ſel ne donne aucune marque d'acidité, mais plutôt de qualité abſorbante, puiſqu'il décompoſe le ſel armoniac, comme la chaux, en en faiſant ſortir un eſprit que l'eſprit-de-vin ne coagule pas: il retient beaucoup d'acide vitriolique, un peu du nitreux & du marin, il ne s'unit aucunement avec les alkalis fixes, & ne contracte pas d'union intime avec les volatils; il forme une eſpece de ſavon avec les huiles graſſes: l'acide du *phoſphore* au contraire qui reſte après ſa combuſtion à l'air, a toutes les propriétés d'un acide; il rougit les ſyrops violats, fermente & s'unit avec les alkalis, & attire l'humidité de l'air; c'eſt un acide même très-puiſſant, puiſqu'il précipite de leur baſe par la diſtillation les autres acides. Ces obſervations nous font conſidérer le ſel de l'urine comme un ſel neutre, dont l'acide d'une eſpece particuliere forme le *phoſphore*, & nous eſt inconnu; mais nous donnerons ſur ſa baſe des conjectures. Lorſqu'on a eu ſoin pour la formation du *phoſphore*, de ne prendre que les cryſtaux figurés, comme il a été dit, on ne trouve preſqu'aucun veſtige de ſel dans ce qui reſte dans la cornue, d'où il ſuit que la partie fixe qui lie & ſert de baſe à l'acide dans le ſel fixe d'urine que nous avons annoncé neutre, a été auſſi volatiliſé; nous l'avons cherchée cette baſe, & trouvée dans ce ſel ſingulier qui tapiſſe l'intérieur du ballon, s'éleve à un feu très-violent avec le *phoſphore* volatil; ce ſel ou baſe de l'acide du *phoſphore* retiré de l'eau du recipient, ne nous a pas paru différer du ſel ſédatif; il ne manqueroit pour confirmer nos conjectures, que de réformer du ſel d'urine avec le ſel ſédatif & l'acide phoſphorique, comme nous en avons formé avec ce ſel retiré du recipient, & cet acide. *Voyez á ce ſujet* SEL MICROSCOMIQUE.

Propriétés du phoſphore. Le *pheſphore* d'urine eſt jaune, tranſparent; il ſe fond, ſe moule, & ſe coupe comme de la cire: ſi on le regarde au microſcope, l'on voit toutes ſes parties comme dans un mouvement violent d'ébullition; expoſé à l'air, il brûle & ſe conſume comme un charbon donnant une fumée blanche, ayant une odeur d'ail ou d'arſenic, ou plutôt encore ſemblable à l'odeur que donne un fil blanc quand il brûle ſans flamme. Cette fumée du *phoſphore* eſt une flamme ſubtile, de couleur bleue violette qui eſt viſible dans les ténebres; s'il eſt chauffé, vivement frotté, ou en contact avec un corps enflammé, il s'enflamme avec bruit & crépitation, & ſe conſume dans le moment; il s'enflamme auſſi ſi on l'expoſe au ſoleil, mêlé avec la poudre à canon. Dans tous ces états, il met le feu aux matieres combuſtibles; on le conſerve dans l'eau à laquelle il communique à la longue la propriété phoſphorique, ſon odeur, & un peu d'acidité. Dans un tems chaud, ou ſi l'eau eſt échauffée, il darde des traits de lumiere au-travers de ce fluide; l'eau qui reſte dans le récipient où a diſtillé le *phoſphore*, conſerve auſſi long-tems la propriété lumineuſe, & jette de tems-en-tems des traits de lumiere qui reſſemblent à des éclairs. On trace avec ce *phoſphore* comme avec un crayon, ſur un carton, du papier ou un mur, des caracteres ou figures qui deviennent lumineux dans l'obſcurité; un vent froid ou humide éteint ces caracteres qui paroiſſent plus brillans dans un tems chaud & ſec. Le *phoſphore* brille beaucoup plus dans le vuide, mais les vapeurs qu'il donne en ſe décompoſant font que dans cet état il s'éteint bien-tôt. L'admiſſion ſubite de l'air, lorſqu'il brille le plus, eſt comme un vent froid, & l'éteint pour un moment.

Phoſphore liquide. C'eſt une diſſolution du *phoſphore* dans les huiles. Les huiles eſſentielles peſantes ne le diſſolvent pas ſi aiſément que les huiles légeres, comme celles de térébenthine, néanmoins on choiſit les premieres parce que le *phoſphore* fait de cette maniere eſt plus lumineux, & ne ſe diſſipe pas ſi promptement, le procédé ſuivant eſt aſſez eſtimé: „ broyez enſemble & mêlez exactement trois gros d'huile de gérofle ou de canelle, demi-gros de camphre, & trois grains de *phoſphore* „; on peut frotter de ce mélange les cheveux, la face, les vêtemens, ou tout autre corps, ou en former des caracteres pour être apperçus lumineux dans l'obſcurité. Ce *phoſphore* eſt plus lumineux que le ſolide, on mêle l'un & l'autre avec des pommades, il les rend lumineuſes. On fait auſſi un onguent mercuriel lumineux, en uniſſant une demi-dragme de mercure avec une diſſolution de dix grains de *phoſphore* dans deux dragmes d'huile d'aſpic. Le *phoſphore* ſe cryſtalliſe dans l'huile où il a été diſſous comme le ſoufre; les cryſtaux s'enflamment à l'air, ils perdent cette propriété s'ils ſont ſeulement trempés dans l'eſprit-de-vin; alors expoſés à l'air pendant quinze jours, ſelon les expériences de M. Groſſe, ils n'ont pas diminué de poids, ils s'enflamment néanmoins comme le *phoſphore* s'ils ſont frottés ou échauffés. Le *phoſphore* ſe diſſout auſſi, mais difficilement, dans l'éther, & mieux dans le nitreux que le vitriolique; il leur communique une foible vertu phoſphorique. Le *phoſphore* digéré avec l'eſprit-de-vin, il ſe change en une eſpece d'huile blanche & tranſparante qui reſte au fond du vaſe ſans le laiſſer diſſoudre: cette huile ne ſe coagule qu'à un grand froid, mais lavée pluſieurs fois dans l'eau, le *phoſphore* recouvre ſa conſiſtance, s'enflamme plus difficilement par la chaleur, ne brille plus dans l'obſcurité, & a perdu la couleur jaune; l'eſprit-de-vin qu'on a retiré de deſſus cette huile, ſent fortement le *phoſphore*, mais a une foible vertu lumineuſe, encore ne l'a-t-il que dans l'inſtant qu'on le mêle avec de l'eau.

Le *phoſphore* trituré avec le camphre, le nitre, ou la limaille de fer, donne à ces ſubſtances, reſtant uni avec elles, la propriété phoſphorique. La trituration ne les enflamme pas ſelon Hoffman, nous aſſurons néanmoins le contraire avec Vogel au ſujet du nitre. Le *phoſphore* eſt décompoſé & diſſous par l'alkali fixe, réduit en liqueur à-peu-près comme le ſoufre; Vogel a retiré de cette union des ſels neutres, qu'il a cru être analogues au tartre vitriolé & au ſel marin. L'argent, le fer, le cuivre, & d'autres métaux expoſés aux vapeurs du *phoſphore*, ou pouſſés au feu dans une cornue mêlé avec lui: éprouvent des changemens ſinguliers qui ont néanmoins quelque rapport avec ce qui arrive à ces mêmes corps traités avec le ſoufre. *Voyez les expériences de* Chriſtian Democrite, *de* Stalh *&* Junker. Les acides alterent beaucoup le *phoſphore* diſtillé avec l'acide nitreux; il y demeure quelque tems indiſſoluble mais très-lumineux: la cornue étant bien échauffée, le mélange déflagre avec éclat & exploſion du vaiſſeau, l'acide vitriolique concentré, jetté ſeul ſur le *phoſphore* ou mêlé avec de l'eau, le réduit en poudre. Dans cette eſpece de diſſolution, il s'éleve beaucoup de vapeurs qui ſont lumineuſes dans l'obſcurité, & la liqueur qui ſurnage la poudre, garde long-tems la propriété phoſphorique. Il eſt aiſé de voir combien peu de propriétés on a encore reconnu à cette matiere, ſa rareté étant diminuée avec la difficulté d'en produire, il y a eſpérance que l'on étendra les connoiſſances que l'on a déja acquiſes. Son acide a auſſi des propriétés particulieres ſur leſquelles *voyez* SEL MICROSCOMIQUE. *Cet article eſt M.* WILLERMOZ, *docteur en Médecine, & démonſtrateur royal de Chimie en l'univerſité de Montpellier.*

PHOSPHORIES, ſ. f. pl. (*Antiq. greq.*) φωσφορια, fête chez les Grecs en l'honneur de Phoſphorus & de Lucifer. *Voyez* Potter, *archæol. græc, tom. I. p.* 436. (*D. J.*)

PHOSPHORIQUE, COLONNE, (*Archit.*) Cette épithete; tirée du grec φωσφορος, *porte-lumiere*, caractériſe une colonne creuſe à vis, élevée ſur un écueil, ou ſur le bout d'un mole, pour ſervir de fanal à un port, & en général toutes les colonnes qui dans les fêtes; réjouiſſances, & places publiques, portent des feux & des lanternes; comme autrefois les colonnes groupées de la place des Victoires, à Paris. (*D. J.*)

PHOSPHORUS, ſe dit, *en Aſtronomie*, de l'étoile du matin, c'eſt-à-dire; de la planete de Vénus, quand elle précede le ſoleil. *Voyez* VÉNUS.

Les Latins l'appellent *Lucifer*; le peuple, en France, la nomme l'*étoile du berger*; les Grecs, *Phoſphorus*, qui eſt compoſé de φῶς, *lumiere*, & de φέρω, *je porte*. *Chambers*.

PHOTINIENS, ſ. f. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte d'anciens hérétiques qui parurent dans le quatrieme ſiecle, & qui nioient la divinité de Jeſus-Chriſt. Ils furent ainſi nommés de Photin leur chef, évêque de Sirmich, diſciple de Marcel d'Ancyre, & célebre par ſon ſavoir & par ſon éloquence. L'abus qu'il fit de ces talens, le précipita dans l'erreur. Non content de renouveller celles d'Ebion, de Cerinthe, de Sabellius, & de Paul de Samoſate, il ſoutenoit que non-ſeulement Jeſus-Chriſt n'étoit qu'un pur homme, mais encore qu'il n'avoit commencé à être le Chriſt que quand le Saint-Eſprit deſcendit ſur lui dans le Jourdain; & qu'il eſt appellé *Fils unique* par la ſeule raiſon que la ſainte Vierge n'en eut point d'autre. Il fut d'abord condamné par les évêques d'Orient dans un concile tenu à Antioche en 345, & par ceux d'Occident au concile de Milan, en 346 ou 347; & enfin dépoſé dans un concile tenu à Sirmich en 351, L'héréſie des *Photiniens* a été renouvellée dans ces derniers tems par Socin. *Voyez* SOCINIANISME.

PHOTOSCIATÉRIQUE, adj. terme dont quelques auteurs ſe ſervent pour déſigner la Gnomonique. *Voyez* GNOMONIQUE. Ce nom vient de ce que la Gnomonique apprend à déterminer les heures non-ſeulement par l'ombre d'un gnomon, ce qui l'a fait nommer *ſciatérique*, mais quelquefois auſſi par la lumiere du ſoleil, comme dans les cadrans qui marquent l'heure par un point lumineux, *&c.* à travers lequel paſſent les rayons du ſoleil. Ce *mot* vient de σκιὰ, *ombre*, & de φῶς, *lumiere*. *Voyez* GNOMONIQUE, CADRAN, GNOMON, *&c.* Au reſte le mot de *photoſciaterique* ne s'emploie plus aujourd'hui. *Chambers*. (*O*)

PHOXOS, (*Léxic. médec.*) φοξὸς eſt celui qui a le ſommet de la tête extrèmement pointu, & par conſéquent difforme. Homere nous dépeint Thercite avec une pareille tête. Ce mot φοξὸς ſe rencontre deux fois dans le ſixieme livre des épidémiques d'Hippocrate.

PHRÆNIAN, (*Botan. anc.*) nom donné par les anciens botaniſtes grecs & romains à une ſorte d'anémone qu'ils employoient dans les bouquets, les guirlandes & autres ſemblables ornemens. (*D. J.*)

PHRASE, ſ. f. c'eſt un mot grec franciſé, φράσις, *locutio*: de φράζω, *loquor*; une *phraſe* eſt une maniere de parler quelconque, & c'eſt par un abus que l'on doit proſcrire que les rudimentaires ont confondu ce mot avec *propoſition*; en voici la preuve: *legi tuas litteras, litteras tuas legi, tuas legi litteras*; c'eſt toujours la même propoſition, parce que c'eſt toujours l'expreſſion de l'exiſtence intellectuelle du même ſujet ſous le même attribut: cependant il y a trois *phraſes* différentes, parce que cette même propoſition eſt énoncée en trois manieres différentes,

Auſſi les qualités bonnes ou mauvaiſes de la *phraſe* ſont-elles bien différentes de celles de la propoſition. Une *phraſe* eſt bonne ou mauvaiſe, ſelon que les mots dont elle réſulte ſont aſſemblés, terminés & conſtruits d'après ou contre les regles établies par l'uſage de la langue: une propoſition au contraire eſt bonne ou mauvaiſe, ſelon qu'elle eſt conforme ou non aux principes immuables de la morale. Une *phraſe* eſt correcte ou incorrecte, claire ou obſcure, élégante ou commune, ſimple ou figurée, *&c.* une propoſition eſt vraie ou fauſſe, honnête ou deshonnête, juſte ou injuſte, pieuſe ou ſcandaleuſe, *&c.* ſi on l'enviſage par rapport à la matiere, & ſi on l'enviſage dans le diſcours, elle eſt directe ou indirecte, principale ou incidente, *&c.* *Voyez* PROPOSITION.

Une *phraſe* eſt donc tout aſſemblage de mots réunis pour l'expreſſion d'une idée quelconque: & comme la même idée peut être exprimée par différens aſſemblages de mots, elle peut être rendue par des *phraſes* toutes différentes. *Contra Italiam* eſt une *phraſe* ſimple, *Italiam contra* eſt une *phraſe* figurée. *Aio te, Æacida, Romanos vincere poſſe* eſt une *phraſe* louche, ambiguë, amphibologique, obſcure; *te Romani vincere poſſunt* eſt une *phraſe* claire & préciſe; *chanter très-bien* eſt une *phraſe* correcte; *chanter des mieux* eſt une *phraſe* incorrecte. „ Cette façon de parler, dit Th. Corneille ſur
„ la *Rem.* 126. de Vaugelas, n'eſt point reçue parmi
„ ceux qui ont quelque ſoin d'écrire correctement.

„ Il eſt indubitable, dit M. de Vaugelas, *Rem. préf.*
„ *§. IX. p.* 64. que chaque langue a ſes *phraſes*, & que
„ l'eſſence, la richeſſe & la beauté de toutes les langues
„ & de l'élocution conſiſtent principalement à ſe ſervir
„ de ces *phraſes*-là. Ce n'eſt pas qu'on n'en puiſſe faire
„ quelquefois, . . . au lieu qu'il n'eſt jamais permis de
„ faire des mots; mais il y faut bien des précautions,
„ entre leſquelles celle-ci eſt la principale, que ce ne
„ ſoit pas quand l'autre *phraſe* qui eſt en uſage appro-
„ che fort de celle que vous inventez. Par exemple, on
„ dit d'ordinaire *lever les yeux au ciel*, . . . c'eſt parler
„ françois de parler ainſi: néanmoins, comme quelques
„ écrivains (modernes) croient qu'il eſt toujours vrai
„ que ce qui eſt bien dit d'une façon n'eſt pas mauvais
„ de l'autre, ils trouvent bon de dire auſſi *élever les*
„ *yeux vers le ciel*, & penſent enrichir notre langue
„ d'une nouvelle *phraſe*. Mais au lieu de l'enrichir, ils la
„ corrompent; car ſon génie veut que l'on diſe *levez*,
„ & non pas *élevez les yeux*; *au ciel*, & non pas *vers le*
„ *ciel*. Ils s'écrient encore, que ſi nous en ſommes crus
„ *Dieu ne ſera plus ſupplié*, mais ſeulement prié. Je ſou-
„ tiens avec tous ceux qui ſavent notre langue, que *ſup-*
„ *plier Dieu* n'eſt point parler françois, & qu'il faut di-
„ re abſolument *prier Dieu*, ſans s'amuſer à raiſonner con-
„ tre l'uſage qui le veut ainſi. *Quitter l'envie* pour *per-*
„ *dre l'envie* ne vaut rien non plus.... Mais pour for-
„ tifier encore cette vérité qu'il n'eſt pas permis de faire
„ ainſi de *phraſes*, je n'en alléguerai qu'une, qui eſt que
„ l'on dit *abonder en ſon ſens*, & non pas *abonder en*
„ *ſon ſentiment*, quoique *ſens* & *ſentiment* ne ſoient ici
„ qu'une même choſe; & ainſi d'une infinité d'autres,
„ ou plutôt de toute la langue dont on ſapperoit les
„ fondemens, ſi cette façon de l'enrichir étoit receva-
„ ble. Qu'on ne m'allegue pas, dit ailleurs Vaugelas,
„ *Rem.* 125. qu'aux langues vivantes, non plus qu'aux
„ mortes, il n'eſt pas permis d'inventer de nouvelles fa-
„ çons de parler, & qu'il faut ſuivre celles que l'uſage a
„ établies; car cela ne s'entend que des mots.... Mais
„ il n'en eſt pas ainſi d'une *phraſe* entiere qui étant toute
„ compoſée de mots connus & entendus, peut être toute
„ nouvelle & néanmoins fort intelligible; de ſorte qu'un
„ excellent & judicieux écrivain peut inventer de nou-
„ velles façons de parler qui ſeront reçues d'abord,
„ pourvu qu'il y apporte toutes les circonſtances requi-

„ ſes, c'eſt-à-dire un grand jugement à compoſer la „ *phraſe* claire & élégante, la douceur que demande l'o- „ reille, & qu'on en uſe ſobrement & avec diſcrétion „.

Qu'il me ſoit permis de faire quelques obſervations ſur ce que dit ici Vaugelas. „ Un excellent & judi- „ cieux écrivain peut inventer, dit-il, de nouvelles fa- „ çons de parler qui ſeront reçues d'abord, *pourvu qu'il* „ *y apporte toutes les circonſtances requiſes* „. Il me ſemble qu'*apporter les circonſtances requiſes* n'eſt point une *phraſe* françoiſe; on apporte les attentions requiſes, on prend les précautions requiſes, mais on eſt dans les circonſtances requiſes ou on les attend; d'ailleurs *un grand jugement*, & *la douceur que demande l'oreille*, ne peuvent pas être regardés comme des circonſtances, & moins encore comme circonſtances d'un même objet. Vaugelas ajoute, & *qu'on en uſe ſobrement*; c'eſt une *phraſe* louche: on ne ſait s'il faut uſer ſobrement d'un grand jugement, ou de la douceur que demande l'oreille, ou d'une *phraſe* nouvellement inventée, ou du pouvoir d'en inventer de nouvelles. Il paroît par le ſens que c'eſt ſur ce dernier article que tombent les mots *uſer ſobrement*; mais par là même la *phraſe*, outre le vice que je viens d'y reprendre, eſt encore eſtropiée. „ On „ dit qu'une *phraſe* eſt eſtropiée quand il y manque quel- „ que choſe, & qu'elle n'a pas toute l'étendue qu'elle „ devroit avoir „. Bouh. *Rem. nouv. t. II. p.* 29. Or il manque à la *phraſe* de Vaugelas le nom auquel il rapporte ces mots *qu'on en uſe ſobrement*, je veux dire *le pouvoir* d'inventer de nouvelles *phraſes*.

On ſent bien que s'il y a quelque choſe de permis à cet égard, c'eſt ſur-tout dans le ſens figuré, par lequel on peut quelquefois introduire avec ſuccès dans le langage un tour extraordinaire, ou une aſſociation de termes dont on n'a pas encore fait uſage juſques-là. Mais, je l'ai dit, *article* NÉOLOGISME, il faut être fondé ſur un beſoin réel ou très-apparent, *ſi fortè neceſſe eſt*; & dans ce cas-là même il faut être très-circonſpect & agir avec retenue, *dabitur licentia ſumpta pudenter*.

„ Parler par *phraſes*, dit le P. Bouhours, *Rem. nouv.* „ *tome II. p.* 426. c'eſt quitter une expreſſion courte & „ ſimple qui ſe préſente d'elle-même, pour en prendre „ une plus étendue & moins naturelle, qui a je ne ſais „ quoi de faſtueux.... Un écrivain qui aime ce qu'on „ appelle *phraſe*.... ne dira pas..... *ſi vous ſaviez vous* „ *contenir dans de juſtes bornes*, mais il dira, *ſi vous* „ *aviez ſoin de retenir les mouvemens de votre eſprit* „ *dans les bornes d'une juſte modération*.... Rien n'eſt „ plus oppoſé à la pureté de notre ſtyle „. Et c'eſt ordinairement le ſtyle que les jeunes gens remportent du college, où, au lieu de preſcrire des regles utiles à la fécondité naturelle de leur âge, on leur donne quelquefois des ſecours & des motifs pour l'augmenter; ce qui ne manque pas de produire les effets les plus contraires au but que l'on devoit ſe propoſer, & que l'on ſe propoſoit peut-être.

On emploie quelquefois le mot de *phraſe* dans un ſens plus général qu'on n'a vu juſqu'ici, pour déſigner le génie particulier d'une langue dans l'expreſſion des penſées. C'eſt dans ce ſens que l'on dit que la *phraſe* hébraïque a de l'énergie; la *phraſe* greque, de l'harmonie; la *phraſe* latine, de la majeſté; la *phraſe* françoiſe, de la clarté & de la naïveté, *&c.* & c'eſt dans la vûe d'accoutumer les jeunes gens au tour & au génie de la *phraſe* latine ainſi entendue, que l'on a fait des recueils de *phraſes* détachées, extraites des auteurs latins, & rapportées à certains titres généraux du ſyſtème grammatical qu'avoient adopté les compilateurs: tels ſont l'ouvrage du cardinal Adrien *de modis latinè loquendi*; un autre plus moderne répandu dans les colleges de certaines provinces, *les délices de la langue latine*; celui de Mercier, intitulé *le manuel des Grammairiens*, &c. ce ſont autant de moyens méchaniques laboureuſement préparés pour ne faire ſouvent que des imitateurs ſerviles & maladroits. Il n'y a qu'une lecture aſſidue, ſuivie & raiſonnée des bons auteurs qui puiſſe mettre ſur les voies d'une bonne imitation. (*B. E. R. M.*)

PHRASE, ſ. f. *en Muſique*, eſt une ſuite de chant ou d'harmonie, qui forme un ſens plus ou moins achevé, & qui ſe termine ſur un repos par une cadence plus ou moins parfaite.

Il y a deux eſpeces de *phraſes*. En mélodie, la *phraſe* eſt conſtituée par le chant, c'eſt-à-dire par une ſuite de ſons tellement diſpoſés, ſoit par rapport au ton, ſoit par rapport à la meſure, qu'ils faſſent un tout bien lié, lequel aille ſe réſoudre ſur une des cordes eſſentielles du mode.

Dans l'harmonie, la *phraſe* eſt une ſuite réguliere d'accords, tous liés entr'eux par des diſſonnances exprimées ou ſouſentendues. Cette ſuite ſe réſout ſur une cadence, & ſelon l'eſpece de cette cadence, ſelon que le ſens eſt plus ou moins achevé, le repos eſt auſſi plus ou moins parfait.

C'eſt dans l'invention des *phraſes* muſicales, ſur-tout dans leur liaiſon entr'elles & dans leur ordonnance ſelon de belles proportions, que conſiſte la véritable beauté de la muſique. Mais cette derniere partie a été preſque entierement abandonnée par nos compoſiteurs modernes, ſur-tout dans les opéra françois de ce tems, où l'on n'apperçoit plus que des rapſodies de petits morceaux durs, étranglés, mal couſus, & qui ne ſemblent faits que pour jurer enſemble. (*S*)

PHRATRIARQUE, ſ. m. (*Antiq. greq.*) φρατρίαρχος, magiſtrat d'Athènes qui préſidoit ſur les φρατρία, c'eſt-à-dire ſur la troiſieme partie d'une tribu; il avoit le même pouvoir ſur cette partie de la tribu, que le phylargue avoit ſur la tribu entiere. Potter, *Archæol. græc. t. I. p.* 78.

PHRATRIUS, MOIS, (*Mois des Grecs.*) φπρατριὸς, mois particulier à la ville de Cumes en Eolie; il étoit compoſé de 30 jours, on ne trouve le nom de ce mois que ſur un ſeul marbre tiré des ruines de la ville de Cumes, & dont l'inſcription eſt en dialecte éolien; vous la pourrez lire toute entiere dans les *antiquités* de M. de Caylus, *tome II.* C'eſt aſſez de remarquer ici que le mot φπρατριὸς vient du nom de φπρασριαὶ, qui ſignifie des *ſociétés* ou *confrairies* établies en différentes villes de la Grece, & qui s'aſſembloient en des tems réglés pour la célébration des fêtes ou de certaines cérémonies; le lieu de l'aſſemblée s'appelloit φπρατρίον; peut-être que le mois où ces aſſemblées ſe tenoient à Cumes en reçut ſon nom. (*D. J.*)

PHRÉATIS, LE, (*Antiq. grec.*) le *phréatis* ou *phréatium* qui faiſoit un des quatre anciens tribunaux d'Athènes; il étoit établi pour juger ceux qu'on pourſuivoit à l'occaſion d'un ſecond meurtre, ſans s'être réconciliés avec les parens du citoyen qu'ils avoient tué involontairement. L'exilé accuſé paroiſſoit ſur la mer à un endroit appellé le *puits*, d'où ce tribunal reçut ſon nom: là il ſe défendoit ſur ſon bord ſans jetter l'ancre, ni aborder à terre; s'il étoit convaincu, on lui infligeoit les peines impoſées au meurtrier volontaire; s'il étoit innocent, il retournoit à ſon exil, à cauſe de ſon premier meurtre. Teucer fut le premier qui ſe juſtifia de cette maniere, & qui prouva qu'il n'étoit point coupable de la mort d'Ajax. (*D. J.*)

PHRÉNÉSIE, ſ. m. (*Médecine.*) délire continuel ou dépravation des fonctions du cerveau, cauſée par une inflammation dans les vaiſſeaux de ce viſcere, accompagnée d'une fievre ſynoche ou putride. La paraphrénéſie ſe dit d'une maladie qui en approche, & qui eſt cauſée par l'inflammation du diaphragme.

La cauſe a toujours été regardée comme propre au cerveau & à ſes membranes. Ces parties ſont alors affectées d'une inflammation produite par un ſang échauffé, deſſeché & bouillant, comme l'ont reconnu Hippocrate, les plus grands Médecins enſuite, & avec eux les plus ſimples d'entre le peuple; ils ont penſé qu'elle venoit d'un ſang épais qui ſe portoit à la tête, & que l'urine tenue & aqueuſe dans un fébricitant, annonçoit une *phrénéſie* prochaine. Ainſi il ſemble que la *phrénéſie* a pour cauſe une métaſtaſe qui ſe fait de quelque humeur d'une partie ſur une autre, ou un tranſport de la matiere fébrile dans le cerveau.

Les diſſections apprennent que la *phrénéſie* n'eſt pas cauſée par l'inflammation des meninges, non plus que la paraphrénéſie par celle du diaphragme, mais par l'engorgement variqueux des vaiſſeaux du cerveau & des meninges; elle eſt quelquefois avec une inflammation dans les formes, & d'autres fois ſans inflammation.

Ainſi toutes les cauſes qui diſpoſent à l'engorgement de ces parties, ſont celles de la *phrénéſie*. Ainſi le chagrin, la forte & continuelle application de l'eſprit à un même ſujet, la douleur, les paſſions vives, telles que la colere, la fureur, l'amour, les excès de la fureur utérine, ſont autant de cauſes de la *phrénéſie*.

Quelle que ſoit ſa cauſe, elle ſe connoît par les ſignes ſuivans, ſelon Lommius; ſavoir, une fievre aiguë & continue, accompagnée d'un délire continuel, concernant tantôt les unes, tantôt les autres des actions vitales, le malade eſt diſpoſé à entreprendre tout ce qu'une audace effrenée peut lui inſpirer; il eſt travaillé tour-à-tour par des inſomnies cruelles, ou par des ſommeils fâcheux & turbulens; enſorte qu'étant éveillé, il ſort inopinément de ſon lit, il fait de grands cris, il agit en furieux, tantôt il pleure, tantôt il chante, ou fait des diſcours ſans ordre & ſans ſuite; quand il eſt interrogé,

il fait des réponſes qui n'ont aucun rapport aux demandes qu'on lui fait; ſes yeux ſont toujours en mouvement, étincellans, rouges & malpropres; le malade les frotte ſans ceſſe, & ils ſont tantôt ſecs, & tanôt larmoyans; ſa langue eſt rude & noire, il grince les dents, & il lui ſort ſouvent des narines une ſéroſité ſanglante; il reſſent aſſez ſouvent de la douleur au derriere de la tête, il démêle entre ſes doigts des floccons de laine qu'il tire de ſes couvertures; ſon urine eſt tenue & enflammée, & ce qui eſt de plus fâcheux, c'eſt qu'elle eſt quelquefois limpide, tenue, & ſouvent blanchâtre. La *phrénéſie* ſe termine en peu de tems, conjointement avec la fievre par le retour de la ſanté, ou par la mort du malade; ou ſi elle dure long-tems, ou qu'elle ſubſiſte après la fievre, alors ou elle guérit, ou elle dégénere en d'autres maux, comme ſont la léthargie, la manie, la mélancholie, où les malades tombent dans une folie perpétuelle, leur cerveau étant, comme l'on dit, tout détraqué; la *phrénéſie* qui ſuccede à la péripneumonie, ou au miſereré, eſt mortelle, les hémorrhagies la guériſſent quelquefois.

Curation. Si la fievre accompagne la *phrénéſie* dans le commencement, on a recours à la ſaignée, aux lavemens, aux purgatifs & aux émétiques, aux bains & demi-bains, aux douches ſur la tête; on applique aux piés des cataplaſmes avec les feuilles de oue, de camomille, de verveine, la racine de brionne, les fleurs de pavot champêtre & le ſavon; ou bien en leur place on peut appliquer aux mêmes parties des pigeons ou des poulets coupés ſelon leur longueur.

Pour appaiſer la ſoif, que les malades boivent d'une tiſane délayante & calmante, & de la potion divine de Palmarius, qui eſt proprement une limonnade faite avec l'eau de fontaine, le ſuere de limon, & le ſucre; ou bien qu'il prenne des émulſions ordinaires adoucies avec le ſucre, ou bien les délayans nitreux & antiphlogiſtiques.

On peut appliquer ſur la tête ou ſur les tempes, le marc ou chapeau de roſes, ou bien un bandeau chargé de fleurs de pavot, arroſé de vinaigre, & ſoupoudré de muſcade.

Les lotions & le raſement de la tête, les véſicatoires & les ventouſes appliquées aux parties inférieures.

Les ſaignées du pié & de la gorge, faites conſécutivement, ſont excellentes dans cette maladie, & dans la plûpart des maladies de la tête.

Les emplâtres de poix, d'ail, de graine de moutarde, & de vieux fromage de Roquefort, ſont auſſi excellens pour procurer une révulſion de ſang vers les parties inférieures.

PHRÉNIQUE, *en Anatomie*, c'eſt un nom que l'on donne à une veine & à quelques arteres du corps humain, à cauſe de leur paſſage par le diaphragme. *Voyez* DIAPHRAGME.

L'artere *phrénique* ou diaphragmatique, vient de l'aorte deſcendante, & ſe diſtribue au diaphragme & au péricarde. *Voyez I. obſervation anat.* (*angiol.*) *fig. I. n°.* 40. *Voyez* auſſi ARTERE, AORTE, *&c.*

Les veines *phréniques* ſont deux veines, que la veine-cave deſcendante reçoit immédiatement après avoir percé le diapragme. *Voyez nos Pl. d'Anat. & leur explic. Voyez auſſi* VEINE & CAVE.

PHRICODÈS, (*Méd. anc.*) terme employé par les anciens médecins pour déſigner une fievre accompagnée d'horreurs & de friſſon, non-ſeulement au commencement de l'accès, mais en différens intervalles pendant tout le cours de la fievre: telle eſt l'hémitrité. Les ſymptômes ordinaires de cette fievre mêlée de chaleur & de friſſon, ſont un pouls extrèmement foible, qui eſt inſenſible au toucher, & ſe retire, pour ainſi dire, en dedans; le ventre eſt un peu enflé, avec des vents & des borborygmes; la langue eſt très-humide, & chargée d'une humeur acide & piquante. (*D. J.*)

PHRIXUS, (*Géog. anc.*) nom de divers endroits; 1°. c'eſt une ville de Lycie, ſelon Etienne le géographe; 2°. c'eſt un fleuve de l'Argie, qui, ſelon Pauſanias, *l. II. ch. xxxvj.* recevoit les eaux de l'Eraſmus, & alloit ſe jetter dans la mer, entre *Temenium & Lerna*; 3°. c'étoit un port de l'Aſie, dans le Boſphore de Thrace, près de ſon embouchure, dans le Pont-Euxin, ſelon Denys de Byzance, *de Thracic. Boſph. p.* 21. & Etienne le géographe. (*D. J.*)

PHRONTIS, (*Méd. anc.*) φροντὶς νοῦσος, maladie dont parle Hippocrate, & qu'on peut ranger ſous la claſſe des affections mélancholiques. Dans cette maladie, dit ce célebre Médecin, le malade ſent comme une épine qui le pique au bas ventre; il eſt extrèmement inquiet, il fuit la lumiere & la compagnie, ſe plaît dans l'obſcurité, & a peur de tout, il a des ſonges terribles, & croit voir à tout moment des objets épouvantables. (*D. J.*)

PHRONTISTE, ſ. m. (*Théol.*) nom qu'on donnoit autrefois à des chrétiens contemplatifs.

PHRONTISTERE, ſ. m. (*Gram. Théol.*) lieu où l'on médite. Il étoit autrefois ſynonyme à monaſtere.

PHRUDIS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Gaule Belgigique. Ptolomée, *liv. II. ch. ix.* place ſon embouchure entre celle de la Seine, & le promontoire *Itium*. Les uns croyent que *Phrudis* eſt aujourd'hui la Sambre, & les autres la prennent pour la Somme. (*D. J.*)

PHRURIUM, (*Géog. anc.*) mot grec, qui ſignifie un lieu fortifié où l'on tient garniſon. On l'a donné à quelques lieux fortifiés, ou par la nature ou par l'art, & où il y avoit garniſon, comme 1°. à un promontoire de l'île de Cypre, ſur la côte méridionale, ſelon Ptolomée, *liv. V. ch. xiij.* Luſignan & Mercator l'appellent *Cabo-Blanco*; 2°. à une ville de l'Inde, en deçà du Gange. Ptolomée, *liv. VII. ch. j.* la donne aux Arvarnes, & dit qu'elle étoit dans les terres.

PHRYGIE, (*Géog. anc.*) *Phrygia*, grande contrée de l'Aſie mineure, ſur l'étendue de laquelle tous les auteurs ne ſont pas d'accord. Elle étoit bornée au midi par la Lycaonie, la Piſidie & la Migdonie; à l'orient par la Cappadoce, & au nord par la Galatie.

La *Phrygie* ſe diviſoit en grande & en petite. Strabon nomme la petite *Phrygie*, tantôt *Phrygie de l'Helleſpont*, & tantôt *Phrygieépictete*, c'eſt-à-dire, *Phrygie* acquiſe. Il dit que la grande *Phrygie* étoit celle dont les Galates occuperent une partie, & dont Mydas étoit roi.

Les notices eccléſiaſtiques diſtinguent la *Phrygie* ſur l'Helleſpont, la *Phrygie* pacatienne, la *Phrygie* montueuſe, & la *Phrygie* ſalutaire. Chacune de ces *Phrygies* contenoit pluſieurs évêchés. (*D. J.*)

PHRYGIENS *ou* PHRYGASTES, ſ. m. pl. (*Théologie.*) nom que donne S. Epiphane à d'anciens hérétiques qui parurent en grand nombre dans la Phrygie, province de l'Aſie mineure, & qui étoient une branche des Montaniſtes. *Voyez* CATAPHRYGES.

Ils avoient une extrème vénération pour Montan & pour ſes deux prétendues prophéteſſes, Priſcille & Maximille. Le caractere diſtinctif de cette ſecte étoit l'eſprit de vertige ou d'enthouſiaſme, dont étoient agités ſes partiſans qui, de leur propre autorité, s'érigeoient en prophetes, à l'exemple de leur chef. C'eſt mal-à-propos que M. Chambers les prétend orthodoxes ſur le myſtere de la Trinité. Montan l'attaquoit ouvertement, en diſant qu'il étoit lui-même le S. Eſprit; & il y a grande apparence que les *Phrygiens* l'en croyoient ſur ſa parole.

PHRYGIEN, adj. (*Muſique.*) mode *phrigien*, eſt un des principaux & des plus anciens modes de la muſique des Grecs; le caractere en étoit fier & guerrier, auſſi étoit-ce, ſelon Athenée, ſur le ton *phrygien* que l'on ſonnoit les trompettes & autres inſtrumens militaires. Ce mode occupe le milieu entre le lydien & le dorien, & eſt à un ton de l'un & de l'autre. *Voyez* MODE. (*S*)

PHRYGIENNE, PIERRE, (*Hiſt. nat.*) *lapis phrygius*; nom donné par Pline & par Dioſcoride, à une pierre qui ſe trouvoit, dit-on, en Phrygie & en Cappadoce. On la faiſoit rougir & on l'éteignoit par trois fois dans du vin pour la teinture. Dioſcoride dit qu'elle étoit d'une couleur pâle, d'un poids médiocre, d'un tiſſu peu compacte, & traverſée de raies blanches comme la cadmie. Galien dit que cette pierre étoit un remede pour les maux d'yeux, les ulceres, *&c.* Elle nous eſt inconnue: de Boot la ſoupçonne d'avoir été vitriolique. *Voyez* ſon traite *de lapidibus & gemmis*.

Quelques auteurs donnent auſſi le nom de *lapis phrygius* à une pierre qui ſe trouve au royaume de Naples, & qui produit des champignons. Les Italiens la nomment *pietra fongara*. *Voyez* FUNGIFER LAPIS.

PHTHIES, (*Géog. anc.*) *Phthia*, ville de Grece, dans la Phtiotide, ſur le golfe Maliacus. Pline, *l. IV. c. vij.* la donne comme une des plus célebres villes de la Phthiotide. Pomponius Mela, *lib. II. c. iij.* & d'autres auteurs la connoiſſent. Eh! pouvoient-ils ne pas connoître, au moins de nom, la patrie d'Achille? Mais Procope dit que de ſon tems cette ville ne ſubſiſtoit plus, & qu'il n'en reſtoit aucun veſtige; ce qui ne favoriſe pas le ſentiment de ceux qui prétendent qu'on la nomme préſentement *Pharſala*. 2°. *Phthia*, port de la Marmarique. Ptolomée, *lib. IV. c. v.* le place entre la grande Cherſonneſe & Paliurus. On veut que ce port s'appelle aujourd'hui *Patriarcha*. 3°. *Phthia*, ville d'Aſie, au voiſinage du Pont-Euxin. Euſtachius, *in Dionyſ.* dit qu'elle avoit été fondée par les Phthiotides Achéens. (*D. J.*)

PHTHIOTIDE, (*Géog. anc.*) *Phthiotis*; province de la Théſſalie. Ptholomée y place pluſieurs villes, entr'autres Pégaſie, Lariſſa, Coronia & Héraclia Phthiotidis. La *Phthiotide* eſt maintenant une partie de la Jauna qui borde au ſud le golfe de Volo.

PHTHIRIASE, ſ. f. (*Médec.*) *phthiriaſis*, de φθεὶρ, *un pou*; *Voyez* PÉDICULAIRE, *maladie*: on dit que c'eſt de cette maladie qu'eſt mort le chancelier du Prat, cet homme qui a introduit le premier en France, la vénalité des charges de judicature; qui a appris l'art de mettre toutes ſortes d'impôts, qui a diviſé l'intérêt du roi d'avec le bien public, qui a mis la diſcorde entre le conſeil & le parlement, & qui a établi cette maxime ſi fauſſe & ſi nuiſible à la liberté naturelle, qu'il n'eſt point de terre ſans ſeigneur.

PHTHIROPHAGIENS, (*Géog. anc.*) *Phthirophagi*; peuples qui habitoient ſur les bords du Pont-Euxin, ſelon Pomponius Mela. Strabon, *l. II. p.* 499. dit qu'ils avoient été nommés ainſi à cauſe de leur malpropreté. (*D. J.*)

PHTISIE, ſ. f. (*Médec.*) ſe dit en général de toute exténuation, conſomption, amaigriſſement, deſſéchement & maraſme qui arrivent au corps humain. Dans le langage ordinaire on n'entend par ce mot que la ſeule conſomption tabifique du poumon.

Nous allons traiter la *phtiſie* en général, on appliquera aux différentes parties ce que nous allons dire ſur cette matiere.

Si les poumons, ou quelqu'autre partie noble, ſont réellement rongés par un ulcere, on appelle cette maladie *conſomption*; & celle qui attaque le poumon, ſe nomme *phtiſie*; ce qui provient de tout ulcere, ou de toute autre cauſe de pareille nature, qui appliquée au poumon ou à une autre partie, le corrompt, le détruit, & fait tomber cette partie dans le maraſme & le deſſéchement.

Le foie, le pancreas, la rate, le méſentere, les reins, la matrice, la veſſie, peuvent être ulcérés & produire la *phtiſie*.

Les cauſes ſont d'abord toutes celles qui diſpoſent à l'émophtiſie, aux obſtructions des viſceres, d'où il ſuit un ulcere dans les parties qui les conſomme.

L'habitude & le tempérament particulier y influe, ainſi que la délicateſſe des vaiſſeaux artériels, & des membranes qui forment le tiſſu des viſceres; l'impétuoſité d'un ſang un peu âcre; la délicateſſe des petits vaiſſeaux & de tout le corps; la longueur du cou, le peu de capacité de la poitrine; l'affaiſſement des épaules, la rougeur, la ténuité; l'âcreté & la chaleur du ſang; la blancheur & la rougeur du viſage; la tranſparence de la peau; la vivacité du tempérament; la maturité & la ſubtilité de l'eſprit, ſont comme des ſignes avantcoureurs & des cauſes concomitantes de la *phtiſie* en général, & ſur-tout de la pulmonaire.

2°. La débilité des viſceres qui ne peut ſe prêter à la digeſtion des alimens naturellement trop ténaces, donne lieu à des obſtructions; d'ailleurs les alimens mal élaborés ſe corrompent & acquierent une acrimonie qui ulcere les vaiſſeaux, déjà irrités, tiraillés, & ſouvent corrodés, enſuite de la ſtagnation qui a produit un crachement de ſang. La foibleſſe des vaiſſeaux ſe manifeſte par une petite fievre légere, & une petite toux ſeche; par une grande chaleur; par la rougeur des levres, de la bouche, des joues, qui augmente vers le tems qu'il entre de nouveau chyle vers le ſang; par la grande diſpoſition que l'on a à ſuer en dormant; par la foibleſſe & la difficulté que l'on a de reſpirer pour peu qu'on ſe donne de mouvement.

3°. La *phtiſie* ſe forme à l'âge que les vaiſſeaux ne croiſſent plus, & réſiſtent par ce moyen à l'effort que font les fluides pour les diſtendre, tandis que le ſang augmente en impétuoſité, en âcreté, ce qui provient de la pléthore vraie ou fauſſe. Ceci arrive entre l'âge de ſeize & trente-ſix ans; de meilleure heure dans les filles que dans les garçons, parce que les premieres ſont pluôt formées.

4°. Ce vice qui produit la *phtiſie*, vient d'une diſpoſition héréditaire.

Les cauſes déterminantes ſont, 1°. toutes les ſuppreſſions des évacuations ordinaires, ſur tout du ſang comme du flux hémorrhoïdal, du flux menſtruel & des vuidanges, du ſaignement de nez. La ceſſation des ſaignées auxquelles on s'étoit accoutumé, ſur-tout dans les perſonnes d'un tempérament pléthorique, ou à qui l'on a coupé quelque membre.

2°. Par tout état violent du poumon, ſur-tout qui aura été produit par la toux, les cris, les chants, la courſe, de grands efforts, par la colere, par une bleſſure quelconque.

3°. Par des alimens ſalins, âcres ou aromatiques; par une boiſſon ſemblable; par le régime, par une maladie propre à augmenter la quantité & l'acrimonie du ſang, ſa vélocité, ſa raréfaction & ſa chaleur. De-là vient que ces ſymptomes ſont ſi fréquens à la ſuite des fievres aiguës, de la peſte, de la petite vérole & du ſcorbut.

Symptomes. La *phtiſie* commence accompagnée d'une douleur légere, d'une chaleur modique, & d'une oppreſſion de poitrine. Le ſang qui ſort du poumon eſt ordinairement rouge, vermeil & écumeux; plein de petites fibres, de membranes, de vaiſſeaux artériels, veineux & bronchiques; il ſort avec toux & bruit, ou rallement des poumons. Le pouls eſt mol, foible & ondoyant; la reſpiration eſt difficile: tous ces ſymptomes ſont précédés d'un goût de ſel dans la bouche.

Lorſque la *phtiſie* eſt menaçante ou confirmée, on la peut reconnoître par les ſignes ſuivans. 1°. Une toux ſeche qui continue pendant pluſieurs mois, tandis qu'un ſimple catarre humoral ne dure pas long-tems. Le vomiſſement qui vient de cette toux après le repas, eſt un ſigne très-certain de la *phtiſie*.

2°. La fievre éthique, où l'on ſent une chaleur à la paume de la main & aux joues, ſur-tout après le repas.

3°. L'exténuation des parties ſolides qui ſe remarque particulierement à l'extrémité des doigts, & qui cauſe la courbure des ongles.

4°. La fievre éthique qui dégénere en fievre coliquative & en conſomption; la ſalivation; les ſueurs coliquatives; la bouffiſſure, les hydropiſies; les aphtes au goſier, qui ſont opiniâtres & incurables, font connoître que la mort n'eſt pas éloignée.

La *phtyſie* héréditaire eſt la plus mauvaiſe de toutes, & on ne peut la guérir qu'en prévenant le crachement de ſang, ou les autres cauſes qui peuvent la déterminer.

Celle qui vient d'un crachement de ſang produit par une cauſe externe, ſans qu'il y ait de vice externe préexiſtant, toutes choſes égales, eſt la moins dangereuſe.

5°. La *phtiſie* dans laquelle la vomique ſe rompt tout-à-coup, & dans laquelle on crache un pus blanc, cuit, dont la quantité répond à l'ulcere, ſans ſoif, avec appétit, bonne digeſtion, ſecrétion & excrétion, eſt à la vérité difficile à guérir; cependant elle n'eſt pas abſolument incurable.

6°. La *phtiſie* qui vient de l'empyeme eſt incurable.

7°. Quand les crachats ſont ſolides, peſans & de mauvaiſe odeur, & accompagnés des ſymptomes décrits ci-deſſus, il n'y a plus d'eſpérance.

Lorſqu'il s'eſt déjà formé une vomique dans le poumon.

Curation. Lorſqu'il s'eſt déjà formé une vomique dans le poumon, l'indication médicale eſt de la rompre; & on en vient à bout par l'uſage du lait, l'exercice du cheval, les vapeurs tiedes & les remedes expectorans. *Voyez* VOMIQUE.

Lorſque la vomique eſt crevée, on la traite comme un ulcere interne. 1°. On garantit le ſang de l'infection du pus. 2°. On évacue le pus le plus promptement qu'il eſt poſſible; on nettoye & on conſolide les levres de l'ulcere. 3°. On doit uſer d'alimens aiſés à digérer, & propres à circuler avec le ſang; & capables de nourrir le corps, & incapables d'engendrer de nouveau pus.

On ſatisfait à la premiere indication par l'uſage des médicamens d'une acidité & d'une ſalure douce & agréable; par des remedes vulnéraires & balſamiques, donnés long-tems, en toute forme & à grande doſe. *Voy.* BALSAMIQUE.

On ſatisfait à la ſeconde par les remedes liquides, diurétiques externes & internes (*Voyez* DIURÉTIQUE); par ceux qui ſont propres à exciter la toux; par l'équitation, l'air de la campagne qui eſt propre à hâter la ſortie du pus; par les déterſifs & les balſamiques internes & externes (*Voyez* DÉTERSIF); & enfin par des parégoriques conſolidans.

On remplit la troiſieme par l'uſage des bouillons, du lait & des tiſanes. *Voyez ces articles*.

La cure palliative de la *phtiſie* regarde la toux, les oppreſſions, la fievre lente & le flux de ventre coliquatif.

On y remédie par la diete, des opiats prudemment adminiſtrés, & des liqueurs chaudes convenables.

Remedes pour la phtiſie. On emploie différens remedes pour la *phtiſie*: voici ceux que conſeille Morthon. Il commence par la ſaignée, la purgation douce avec les pilules de Rufus, la teinture ſacrée; il emploie les diurétiques, le baume de ſoufre térébenthiné, les eaux minérales, les diaphorétiques, la décoction des bois dans l'eau de chaux.

Lorſque le catarre ſe trouve joint à la chaleur hectique, il faut mêler les narcotiques avec les purgatifs; les meilleurs ſont les pilules de cynogloſſe ou celles de ſtyrax: on raſera la tête du malade, on y appliquera des cauteres, ou on appliquera les véſicatoires à la nuque entre les épaules, aux cuiſſes & aux jambes.

La *phtiſie* confirmée ne ſe guérit jamais, mais il ne faut pas pour cela abandonner le malade, parce que ſi l'on ne peut pas guérir radicalement une maladie, l'humanité veut que l'on tâche au-moins de ſoulager le malade par une cure palliative.

Le lait dans la *phtiſie* pulmonaire avec le baume de ſoufre & les pilules de Morthon, eſt un excellent remede: on ſubſtitue au lait les bouillons au ris, à l'orge, *&c.*

Dans la diarrhée, la décoction blanche doit être la boiſſon ordinaire du malade; mais l'opium eſt le principal remede.

Electuaire contre la diarrhée. Prenez des yeux d'écreviſſe préparés, un gros & demi; du corail rouge préparé, & de la nacre de perle, de chacun deux ſcrupules; de perles préparées, un demi-gros; des poudres; de la confection hyacinthe, un ſcrupule; de l'eſſence de cannelle, quatre gouttes; de la gelée de coings, une once; du labdanum diſſout dans l'eſprit de ſafran, ſix grains; du ſirop balſamique autant qu'il en faut pour faire un électuaire, *&c.*

Pour adoucir l'acrimonie, on fait prendre les bouillons de veau, de mouton, de mou de veau, d'eſcargots.

On fait quelquefois des injections & des clyſteres avec le bouillon de mouton, & une demi-once de diaſcordium.

Les narcotiques ſont excellens dans les cas de diarrhée, à cauſe du tranſport de la matiere morbifique qui ſe fait de la poitrine ſur les inteſtins. Il ne faut pourtant pas arrêter mal-à-propos ni ſi promptement la diarrhée, de peur de cauſer un plus grand mal: ce que l'on préviendra en donnant au malade des potions expectorantes & lubrefiantes, & en modérant plûtôt la diarrhée qu'en l'arrêtant tout-à-coup.

On ne doit preſqu'employer que l'opium pour calmer la toux & donner du repos au malade, qui eſt travaillé d'une inſomnie opiniâtre; mais on doit l'ordonner avec beaucoup de précaution & en petite quantité, & ſeulement dans une néceſſité très-preſſante, de crainte qu'il ne jette le malade dans des langueurs & dans de grandes difficultés de reſpirer, & qu'il ne lui cauſe un froid aux extrémités, & qu'ainſi il n'avance ſa mort à la honte du médecin.

Les loochs de différente ſorte, & les trochiſques ou tablettes, ſont ici d'un bon uſage.

Les ſueurs colliquatives ne doivent pas être arrêtées, à moins qu'elles ne ſoient exceſſives; mais ſi elles ſont ſi abondantes qu'elles cauſent au malade des défaillances dangereuſes, on les modere par des aſtringens & d'autres ſecours convenables.

On ſe ſert à cette intention du julep ſuivant. Prenez des eaux de tormentille & de plantain, de chacun quatre onces & demie; de l'eau de canelle, quatre onces; de l'eau admirable, une once; de perles préparées, & du corail rouge préparé, de chacun deux ſcrupules; du bol & du ſang dragon, de chacun demi-gros; du cachou, un ſcrupule; du ſirop de myrrhe, une once & demie; de l'eſprit de vitriol dulcifié, ce qu'il en faut pour donner au remede une agréable acidité: mêlez tout cela pour un julep. Le malade en prendra deux ou trois onces à deux ou trois heures d'intervalle, après avoir agité la phiole.

On peut rapporter à la *phtiſie* & à la cure que nous venons de donner, différentes autres maladies qui portent le nom de *phtiſie*, & qui ne different que par le ſiége, la cauſe éloignée, ou différentes autres modifications. Telles ſont la *phtiſie* par hémorrhagie; elle ſe guérit après que l'hémorrhagie eſt paſſée, par les adouciſſans, le lait; le malade tombe dans la fievre étique, qu'on emporte par le quinquina.

Les purgatifs ſont ſur-tout nuiſibles dans cette maladie.

La *phtiſie* cauſée par la gonorrhée ou par les fleurs blanches, quand elle eſt confirmée, eſt abſolument incurable.

Quand elle eſt récente, on arrête d'abord les évacuations, enſuite on emploie la diete reſtaurante. *Voyez* GONORRHÉE *&* FLEURS BLANCHES.

Pour éteindre la chaleur fébrile & étique, l'uſage du petit-lait & de l'eau ferrée eſt très-convenable.

La *phtiſie* qui ſuccede aux abſcès & aux ulceres du foie, de la rate, du pancreas, du méſentere.

On commence par guérir les abſcès & les ulceres, au moyen des remedes intérieurs & extérieurs; la boiſſon ordinaire du malade ſera d'une eau de chaux.

La *phtiſie* des nourrices ſe connoît, 1°. à la diminution de l'appétit, à la foibleſſe & au reſſerrement des hypocondres.

La *phtiſie* des enfans qui vient du carreau, & qui ſont en état de chartre. *Voyez* CHARTRE.

La *phtiſie* rachitique provient du virus rachitique, & enfin de la conſomption totale qu'il produit dans la lymphe, des nodoſités qui compriment les vaiſſeaux. *Voy.* RACHITES.

La *phtiſie* qui ſurvient à la diarrhée, à la dyſſenterie, aux diabetes, aux ſueurs exceſſives, n'a rien de particulier; on ſuivra le plan de la cure générale.

La *phtiſie* écrouelleuſe; on la connoît par les tumeurs ſcrophuleuſes & crues des ophtalmies, des gales & autres affections. *Voyez* ECROUELLES.

On doit faire ici une attention que cette maladie eſt la plûpart du tems abandonnée à des chirurgiens ſans connoiſſance, qui ne ſavent que tailler & rogner, ce qui ne guérit pas ce mal.

La *phtiſie* ſcorbutique. Les principaux ſignes ſont les taches ſcorbutiques répandues ſur toute la peau, le crachement preſque continuel d'un pus viſqueux & ſalé que fourniſſent les glandes jugulaires, l'ulcération & l'exténuation des mâchoires. *Voyez* SCORBUT.

La *phtiſie* aſthmatique. Les ſignes ſont la courte haleine & la difficulté de reſpirer; cette *phtiſie* eſt une maladie chronique qu'on appelle la *phtiſie* de la vieilleſſe.

La *phtiſie* hypocondriaque ou hyſtérique, eſt celle qui ſurvient aux affections de ce nom, & ce que l'on appelle *vapeurs*. *Voyez* PHTISIE NERVEUSE *&* VAPEURS.

PHTISIE DORSALE, (*Médecine.*) eſpece de *phtiſie* qui a été ainſi appellée, parce qu'outre les ſymptômes généraux, elle eſt accompagnée d'une démangeaiſon douloureuſe & ſinguliere le long de l'épine du dos; les malades la repréſentent en la comparant à la ſenſation que feroient une grande quantité de fourmis qui courroient ſur cette partie.

Hippocrate eſt le plus ancien auteur qui ait parlé de cette maladie, & celui qui l'a décrite avec le plus d'exactitude. Ceux qui en ſont attaqués évacuent avec l'urine, ou en même tems qu'ils font des efforts pour aller à la ſelle, une grande quantité de ſemence liquide; ils ſont ſujets à des pollutions nocturnes (*voyez ce mot*), ce qui les jette dans une foibleſſe extrème, & dans une maigreur affreuſe: leur reſpiration eſt difficile & courte; ils ſont eſſouflés au moindre mouvement, prêts à ſuffoquer quand ils ont couru ou monté dans des lieux élevés: une peſanteur de tête les tourmente ſans ceſſe, & un tintement importun leur fatigue l'oreille; ils éprouvent ſouvent des attaques de fievre violente, enfin la fievre lypirie ſe déclare, un feu intérieur les conſume, tandis que les parties externes ſont preſque toujours glacées. Il n'eſt pas rare alors de voir ſurvenir des ſymptômes effrayans, avant-coureurs d'une mort terrible, & pour l'ordinaire bien méritée. *Lib. II. de morbis; de aere, locis & aquis; de genitur. de natur. pueri.*

La *phtiſie dorſale* eſt la ſuite familiere & la juſte punition des débauches outrées, des excès dans les plaiſirs vénériens; tous les accidens qui l'accompagnent ont pour cauſe l'évacuation immodérée de la ſemence, dit Hippocrate, qui porte ſes principaux coups ſur le cerveau & ſur la moëlle épiniere, qui n'en eſt qu'un prolongement. Trois autres cauſes peuvent auſſi, ſuivant le même auteur, produire cette maladie, quoique moins fréquemment; ſavoir un influx trop abondant de ſang dans la moëlle épiniere, un tranſport d'humeurs de mauvais caractere ſur cette partie, & enfin ſon exſiccation; mais alors l'excrétion de ſemence n'eſt pas ſi abondante, & les accidens ne ſont ni auſſi rapides ni auſſi violens. Le danger eſt plus grand & plus prochain dans la vraie *phtiſie dorſale* qui a pris naiſſance de la diſſipation exceſſive de la ſemence: ces malades ſont ſujets à des enflures de jambes, à des ulceres opiniâtres & périodiques dans la région des lombes, à des cataractes épaiſſes ſur les yeux; il n'eſt pas rare d'en voir qui perdent tout-à-fait la vûe. La *phtiſie dorſale* eſt ſouvent précédée & accompagnée de ſatyriaſis, du priapiſme, de la pollution nocturne, & des accidens terribles qui ſe rencontrent dans ces maladies. *Voyez ces articles &* MANUSTUPRATION, qui en eſt une des principales cauſes. Les malades parvenus à ce point, n'échappent preſque jamais à la mort. Ce fut ainſi que ſe termina cette maladie dans Grypalopax, dont Hippocrate rapporte l'hiſtoire *epidem. lib. VI. ſect. viij. text. 52.* qui tombé dans cette conſomption, étoit ſujet à des excrétions involon-

volontaires de ſemence, non-ſeulement durant la nuit, à l'occaſion de ſonges voluptueux, mais même pendant le jour étant très-bien éveillé.

Les diſſipations, les voyages, l'exercice, l'équitation, & les plaiſirs qui ſoient plus propres à diſſiper qu'à faire naître les idées voluptueuſes, ſont les principaux ſecours deſquels on puiſſe attendre du ſoulagement dans cette maladie: ſans leur concours, en vain fatiguera-t-on le malade par les médicamens qui paſſent pour les plus appropriés; on n'en obtiendra que peu ou point d'effet; le parti le plus avantageux eſt de les ſeconder les uns par les autres. Ainſi aux ſecours indiqués on pourra joindre l'uſage d'alimens legers, de facile digeſtion, & capables de fournir une bonne nourriture, & des remedes qui ſans occaſionner du trouble dans la machine, réparent doucement ſes pertes, & rétabliſſent inſenſiblement le ton des vaiſſeaux relâchés. C'eſt pourquoi on évitera avec ſoin les purgatifs de quelqu'eſpece qu'ils ſoient, & tous les remedes échauffans; on mettra le malade au lait, même pour toute nourriture; mais on inſiſtera davantage ſur celui d'âneſſe. Hippocrate conſeille d'en continuer l'uſage pendant quarante jours; pendant ce tems on pourra faire prendre quelques légeres priſes d'une poudre tonique faite avec le quinquina, le nitre & le ſafran de Mars, ou le tartre chalybé: on augmentera inſenſiblement la doſe de ce remede à meſure qu'on s'appercevra de ſes bons effets, qu'il n'anime pas trop, & n'entraîne, aucun accident. On pourra venir enſuite à l'uſage des bouillons ſtomachiques, des extraits amers, des eaux minérales ferrugineuſes, excellentes à plus d'un titre: par ce moyen on parviendra à arrêter les progrès de cette funeſte maladie, & peut-être à la guérir entierement; il ne faut pas oublier que les bains froids ſont très-bien indiqués dans le cas préſent (*Voyez* Manustupration); ils ont l'admirable propriété de calmer la mobilité des nerfs, de leur donner de la force & du ton, ſans exciter la moindre chaleur ou la plus légere agitation; avantages bien précieux, ſur-tout dans le traitement de cette maladie.

Phtisie nerveuse; c'eſt une conſomption tabide de tout le corps, ſans fievre, ſans toux, ni difficulté de reſpirer qui ſoit condérable, avec perte d'appétit, indigeſtion & grande foibleſſe, les chairs étant fondues & conſumées. Cette maladie attaque quelquefois les Anglois, & ſur-tout dans les derniers tems, de même que quelques françois. La cauſe en eſt évidente, c'eſt l'uſage des liqueurs ſpiritueuſes; elle arrive auſſi à ceux qui reviennent des Indes occidentales: toute l'habitude du corps paroît d'abord œdémateuſe & ſe gonfle, étant remplie d'une lymphe vapide & nullement ſpiritueuſe; le viſage eſt pâle, l'eſtomac répugne à toutes ſortes d'alimens, à l'exception des liquides; le malade rend peu d'urine, qui ſouvent eſt rouge, quelquefois pourtant pâle & abondante. Il n'y a ni fievre ni difficulté de reſpirer, ſi ce n'eſt dans le dernier état de la maladie. Le genre nerveux eſt affecté dans cette maladie, mais l'eſtomac eſt ſur-tout le ſiége.

Les cauſes primitives ſont pour l'ordinaire les violentes paſſions de l'ame, l'uſage trop fréquent & trop abondant des liqueurs ſpiritueuſes, le mauvais air, & généralement tout ce qui peut produire les crudités. C'eſt une vraie maladie chronique, & très-difficile à guérir, à-moins qu'on ne s'y applique dès ſon commencement; elle ſe termine ordinairement par une hydropiſie incurable.

Traitement. Il demande les remedes généraux, & enſuite les ſtomachiques intérieurs & les extérieurs, les martiaux, les anti-ſcorbutiques, les céphaliques, les amers. Il faut purger de la façon ſuivante: prenez des eaux de ceriſes noires, de pivoine, de poudre de hiera.

On emploie extérieurement l'emplâtre ſtomachique magiſtral, avec quelques gouttes d'huile de canelle & d'abſinthe ſur la région de l'eſtomac. On ſe ſert en été des eaux minérales ferrugineuſes. Entre les préparations du mars, l'extrait de Menſicht eſt à préférer.

PHTOSE, (*Médec.*) φθοσις, rélâchement de la paupiere, dans lequel cas ſon bord ſe retourne en dedans, conjointement avec ſes cils qui offenſent & bleſſent l'œil; c'eſt une eſpece de trichiaſe. *Voy.* Trichiase. (*D. J.*)

PHURIM *ou* PURIM, (*Crit. ſacr.*) c'eſt-à-dire les *ſorts*, fête très-ſolemnelle des Juifs, inſtituée en mémoire de leur heureuſe délivrance du projet des *ſorts* que fit jetter Aman par des devins, pour exterminer toute la nation juive qui ſe trouvoit dans les états d'Artaxerxès. On ſait par le livre d'Eſther, les détails de cet affreux projet, comment il échoua, le ſupplice d'Aman & de ſa famille, & le maſſacre que les Juifs eux-mêmes, autoriſés par le roi de Perſe à ſe défendre, firent en un ſeul jour de tous leurs ennemis, le 13 du mois Adar, l'an 452 avant J. C. Délivrés du danger qui les avoit ménacés d'une extermination totale, ils en célébrerent pendant deux jours, des réjouiſſances extraordinaires: par ordre d'Eſther & de Mardochée, trois jours entiers furent conſacrés pour en faire tous les ans la commémoration; le premier jour par un jeûne, & les deux autres par des actes de vive réjouiſſance. Eſther *ix*, 20. 22. Joſeph, *Antiq. liv. XI. c. vj.*

Ils obſervent encore aujourd'hui le jeûne & la réjouiſſance; ils appellent le jeûne, *le jeûne d'Eſther*, & nomment la réjouiſſance, *la fête de Purim* ou *Phurim*, parce qu'en perſan, *purim* ſignifie les *ſorts*, & qu'Aman s'étoit ſervi de cette eſpece de divination pour fixer le jour de leur perte. Cette fête a été long-tems célébrée parmi les Juifs, dans le goût des bacchanales; & ils pouſſoient la débauche à de grands excès, du moins pour la boiſſon, prétendant que ce fut par des feſtins qu'Eſther ſçut mettre Artaxerxes dans la bonne humeur dont elle avoit beſoin pour obtenir la délivrance de ſa nation.

Pendant les jours de cette fête, on lit ſolemnellement dans les ſynagogues le livre d'Eſther: tout le monde y doit aſſiſter, hommes, femmes, enfans & ſerviteurs, parce que tous ont eu part à la delivrance. Chaque fois que le nom d'Aman revient dans cette lecture, la coutume établie eſt de frapper des mains & des piés, en s'écriant: *que ſa memoire périſſe!* C'eſt la derniere fête de leur année, car la ſuivante eſt la pâque qui eſt toujours au milieu du mois par lequel commence l'année des Juifs. (*D. J.*)

PHYCITES, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens naturaliſtes à une pierre chargée de l'empreinte d'une plante marine, telle que l'*algue* ou le *fucus*.

PHYCUS, (*Géog. anc.*) promontoire & forthereſſe de la Cyrénaïque, ſelon Ptolomée, *liv. IV. ch. jv.* Strabon *liv. XVII. pag.* 865, dit que le promontoire eſt fort peu élevé; mais qu'il s'étend beaucoup du côté du nord. Les mariniers italiens le nomment *Caborena*, à ce que prétend Niger.

PHYGELA, (*Géog. anc.*) ville de l'Ionie. Pline, *liv. V. c. xxix.* & Pomponius Mela, *liv. I. c. xvij.* diſent qu'elle fut bâtie par des fugitifs. Strabon, *liv. XIV. p.* 639. Etienne le géographe qui l'a ſuivi, & Suidas, ne dérivent pas ce nom de φυγάς, qui veut dire *un fugitif*, *un exilé*, mais de πυγὰν, ſorte de maladie dont les compagnons d'Agamemnon furent attaqués, & qui les obligea de demeurer dans ce lieu: auſſi ces auteurs n'écrivent-ils pas *Phygela*, mais *Pugela*. Dioſcoride, *liv. V. c. xij.* fait l'éloge du vin de *Phigela*. Selon le P. Hardouin, le nom moderne de cette ville eſt *Figela*. (*D. J.*)

PHYGETHLON, ſ. m. *terme de Chirurgie*, tumeur inflammatoire, éréſipélateuſe, dure, tendue, large, peu élevée, garnie de petites puſtules, accompagnée d'une douleur & d'une chaleur brûlante, & qui ne vient preſque jamais en ſuppuration. *Voyez* Tumeur.

Ce mot eſt dérivé du grec φυω, *j'engendre*.

Le *phygethlon* ne differe du *phyma*, qu'en ce qu'il ne s'éleve pas ſi haut; il vient à maturité très-doucement, & ne produit qu'un peu de pus. *Voyez* Phyma.

Gorræus définit le *phygthlon*, un *phlegmon* qui vient ſur les parties glanduleuſes, particulierement autour du col, des aiſſelles & de l'aîne; ce dernier eſt appellé *bubon*. *Voyez* Phlegmon, *&c.*

Les cauſes & les ſymptomes du *phygethlon* ſont les mêmes que ceux du *bubon* commun. *Voyez* Bubon. Il vient ſouvent après les fiévres & les douleurs du basventre, & on le guérit de même que les autres inflammations. *Voyez* Inflammation. (*Y*)

PHYLACE, (*Géog. anc.*) nom commun à quatre différens endroits. 1°. C'étoit une ville de la Theſſalie dans la Phtiotide, au voiſinage des Maliens, ſelon Strabon, *liv. IX. pag.* 433. Il en eſt fait mention dans l'Iliade, *B. v.* 696. On ne ſait ſi elle étoit ſur la côte ou dans les terres; 2°. c'étoit un lieu du Péloponneſe. Pauſanias, *Arcad. c. ult.* dit que c'eſt où le fleuve Alphée prenoit ſa ſource. 3°. C'étoit une ville de la Moloſſide; ſelon Tite-Live, *l. XLV. c. xxvj.* elle étoit différente de celle de Theſſalie. 4°. C'étoit enfin une ville de la Macédoine dans la Piérie, ſelon Ptolomée, *liv. III. c. xiij.* qui écrit auſſi *phylacæ*. (*D. J.*)

PHYLACTERE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) nom qui ſignifie en grec *préſervatif*, & que les Juifs ont donné à certains inſtrumens ou ornemens qu'ils portoient & qu'ils appelloient en hebreu *thephilim*; c'eſt-à-dire *inſtrumens de priere*, parce qu'on les portoit particulierement dans le tems de la priere. Ces *philacteres* des Juifs étoient des morceaux de parchemin bien choiſis, ſur leſquels on écri-

écrivoit en lettres quarrées avec ſoin, & avec de l'encre préparée exprès, des paſſages de la loi. On les rouloit enſuite, & on les attachoit dans une peau de veau noire qu'on portoit, ſoit au bras, ſoit au front. Il eſt fait mention de ces *philacteres* dans l'évangile de ſaint Matthieu, où J. C. faiſant le portrait des Phariſiens, dit qu'ils aiment à étendre leurs *phylacteres*: *dilatant* phylacteria *ſua*; c'eſt-à-dire qu'ils affectoient d'en porter de plus larges que les autres. Quelques-uns croyent que Moyſe eſt l'auteur de cette coutume, & ſe fondent ſur ce verſet du Deuteronome *c. vj. Vous lierez ces paroles pour ſignes ſur vos mains*, & *elles vous ſeront comme des fronteaux entre vos yeux*. Mais ſaint Jerome ſoutient avec raiſon, que ces expreſſions ſont figurées & ſignifient ſeulement que les Hebreux devoient toujours avoir la loi de Dieu devant les yeux, & la pratiquer; mais les Phariſiens s'en tenoient ridiculement à la lettre, & leurs deſcendans les docteurs juifs modernes ont pouſſé l'extravagance ſur les *phylacteres*, juſqu'à ſoutenir ſérieuſement que Dieu en portoit ſur la tête. Quelques auteurs ont étendu le nom de *phylactere* aux anneaux & bracelets conſtellés, aux taliſmans, & même aux reliques des ſaints. *Voyez* TALISMAN, *&c.*

PHYLARQUE, ſ. m. (*Antiq. grecq.*) en grec φύλαρχος ou φύλαρχος, *chef d'une tribu*. Le peuple des grandes villes grecques étoit partagé en un certain nombre de tribus qui parvenoient ſucceſſivement & dans des tems réglés au gouvernement de la république. Chaque tribu avoit ſon chef ou *phylarque*, qui préſidoit aux aſſemblées de ſa tribu, avoit l'intendance & la direction de ſon tréſor & de ſes affaires. Ariſtote dans ſes Politiques parle de ces *phylarques*. Hérodote rapporte que Caliſthene ayant augmenté le nombre des tribus d'Athènes, & en ayant formé dix de quatre anciennes, il augmenta auſſi dans la même proportion, le nombre des *phylarques*. Les marbres de Cyzique font mention de pluſieurs *phylarques*; on lit ſur un marbre de Nicomédie, qu'Aurelius Earinus avoit été *phylarque* d'une des tribus de cette ville. Dans la ſuite, ce terme perdit ſa ſignification naturelle & primitive, en devenant le titre d'une dignité militaire. On y ſubſtitua le nom d'*epimélète*, adminiſtrateur, préſident, afin d'éviter toute équivoque, & de n'être pas ſans ceſſe dans le riſque de confondre le commandant d'une troupe de cavalerie, avec un magiſtrat. Potter, *Archæol. græc. liv. I. c. xiij.*

Il eſt auſſi parlé de *phylarques* dans l'empire grec, où l'on donnoit ce nom au chef des troupes que l'on fourniſſoit aux alliés, ou que les alliés fourniſſoient à l'empire c'eſt ainſi qu'il fut donné au chef des Sarrazins, parce que leurs troupes auxiliaires étoient diviſées en tribus.

PHYLE, *ou* PHYLA, *ou* PHYLON, (*Géog. anc.*) bourgade de l'Attique, voiſine de *Decelia* ou *Decelea*. Cornelius Nepos *in Thraſibulo, c. ij.* l'appelle *caſtellum munitiſſimum*, & Diodore de Sicile, *l. IV. c.* 33. qui en parle dans les mêmes termes, ajoute *que ce lieu étoit à cent ſtades d'Athenes*. Etienne le géographe place *Phyle* dans la tribu Œnéide. Cela dit, Cellarius, *Géog. anc. liv. II. c. xiij.* fait naître une difficulté. Il s'agit de ſavoir ſi *Phyle* étoit bien près de *Decelia*, dans la partie orientale de l'Attique: car la tribu Œnéïde s'étendoit plutôt du côté du couchant. Les habitans ſont appellés *Phylaſii* par Ariſtophane, Suidas, Xénophon.

PHYLLANTHUS, (*Botan.*) c'eſt le genre de plante nommé par Martin, *nyuri*; ainſi que dans l'*Hortus* d'Amſterdam & de Malabar. Voici les caracteres de ce genre de plante; les fleurs ſont les unes mâles, & les autres femelles, produites ſur la même plante: dans les fleurs mâles, le calice eſt compoſé d'une ſeule feuille en forme de cloche, & diviſée en ſix ſegmens ovales & obtus; ils ſont colorés, & forment la fleur entiere. Les étamines ſont trois filets plus courts que le calice, & attachés fermement à ſa baſe; les boſſettes des étamines ſont doubles dans la fleur femelle; mais le calice eſt ſemblable à celui de la fleur mâle. Le nectarium environne le germe du piſtil, & forme comme une bordure à douze angles. Le germe eſt arrondi, mais formant trois angles obtus; les ſtiles au nombre de trois, ſont fendus à leur extrémité; les ſtigmates ſont obtus; le fruit eſt une capſule arrondie, marquée de trois ſillons, & contenant trois loges, compoſées chacune de deux valvules. Les graines ſont uniques, arrondies, & ne rempliſſent pas entiérement les loges de la capſule. *Linnæi gen. plant.* 447. Martin, *Hort. malab. vol. X. p.* 27. (*D. J.*)

PHYLLITES, (*Hiſt. nat.*) nom employé par les Naturaliſtes, pour déſigner des pierres ſur leſquelles on voit des feuilles empreintes, ou bien à des feuilles pétrifiées.

PHYLLOBOLIE, ſ. f. (*Antiq. grecq.*) φυλλοβολία, mot qui déſigne l'uſage où étoient les anciens, de jetter des fleurs & des feuilles de plante ſur le tombeau des morts. Les Romains en prenant cette coutume des grecs, joignoient aux fleurs quelques flocons de laine. La *phyllobolie* ſe pratiquoit auſſi à l'occaſion des victoires gagnées par un athlete dans quelqu'un des jeux publics; on ne ſe contentoit pas de jetter des fleurs au victorieux, mais encore à tous ſes parens qui ſe trouvoient dans ſa compagnie.

PHYLLON, ſ. m. (*Botan.*) nom que les Bauhins, Pathinſon & Ray, donnent à deux eſpeces de mercuriale, dont l'une eſt appellée par Tournefort, *mercurialis fruticoſa*, *incana*, *teſticulata*; & l'autre, *mercurialis fruticoſa*, *incana*, *ſpicata*, parce que les fleurs de cette derniere naiſſent en épis. (*D. J.*)

PHYLLUS, (*Géog. anc.*) ville de Theſſalie. Strabon, *lib. IX. p.* 435. dit que c'eſt dans cette ville, qu'étoit le temple de Jupiter Phylléen. Ortelius croit que c'eſt la ville *Phylleius* d'Apollonius; il croit auſſi que c'eſt la même que Stace appelle *Phyllos*. Il s'embarraſſe peu du témoignage de Placidus, qui lui eſt contraire. Placidus, dit-il, eſt un grammairien, & ces ſortes de gens ne ſont pas fort exacts en fait de géographie.

PHYLOBASILE, ſ. m. (*Antiq. grecq.*) les *phylobaſiles*, φυλοβασιλεῖς, étoient chez les Athéniens des magiſtrats qui avoient ſur chaque tribu particuliere le même emploi, la même dignité, que le βασιλεὺς avoit par rapport à toute la république; on choiſiſſoit les *phylobaſiles* d'entre la nobleſſe, ils avoient l'intendance des ſacrifices publics, & du tout le culte religieux qui concernoit chaque tribu particuliere; ils tenoient leur cour ordinairement dans le grand portique appellé βασιλεῖον, & quelquefois dans celui qu'on nommoit βουκολεῖον. Potter, *Archæol. grecq. tom. I. p.* 78. (*D. J.*)

PHYME, ſ. m. (*Médec.*) φῦμα, de φύομαι, *je nais de moi-même*, ce mot déſigne dans la ſignification générale toutes ſortes de tubercules ou de tumeurs, qui s'élevent ſur la ſuperficie du corps, ſans cauſe externe; augmentent, s'enflamment, & ſuppurent en peu de tems. Conformément à cette deſcription, Hippocrate appelle *phymata*, toutes éruptions ou tubercules qui viennent d'un ſang vicié, & qui ſont excitées ſur la peau par la force de la circulation. 2°. *Phymata* dans Gallien, déſigne des inflammations des glandes qui ſurviennent tout d'un coup & ſuppurent en peu de tems; 3°. on trouve auſſi le même mot employé pour déſigner des tumeurs ſcrophuleuſes auxquelles les enfans ſont ſujets; 4°. Celſe rend le mot *phymata pulmonum*, par tubercules. Seneque en fait de même, & rapporte qu'une perſonne ayant reçu un coup d'épée d'un tyran qui en vouloit à ſa vie, ne fut que légerement bleſſé, & eut le bonheur d'être guéri par ce coup d'un abſcès, *tuber*, qui l'incommodoit beaucoup. Pline qui raconte la même hiſtoire lui donne le nom de vomique, *vomica*. 5°. *Phyme* chez les modernes, déſigne une tumeur des glandes, ronde, plus petite & plus égale que le phygéthlon, moins rouge & moins douloureuſe, qui s'éleve & ſuppure promptement. (*D. J.*)

PHYRAMMA, (*Mat. méd. anc.*) nom donné par quelques-uns des anciens auteurs, à la gomme ammoniac, particulierement à celle qui étoit douce & ductile entre les doits; mais il n'eſt pas trop certain que la gomme ammoniac de ces tems-là ſoit la même que la nôtre.

PHYSCE *ou* PHYSCA, (*Géogr. anc.*) ville de la Mœſie inférieure, ſelon Ptolomée, *liv. III. c. x.* qui la place entre les embouchures de l'Axiacus & du Tyras. Niger dit qu'on l'appelle préſentement *choſabet*. (*D. J.*)

PHYSCUS, (*Géog. anc.*) il y a pluſieurs lieux de ce nom; ſavoir, 1°. Une ville de l'Aſie mineure, dans la Doride, ſur la côte, vis-à-vis de l'île de Rodes, ſelon Diodore de Sicile, *liv. XIV.* Strabon. *liv. XIV. p.* 652. ce dernier dit qu'elle avoit un port; elle eſt nommé *Phyſcia* par Etienne le géographe, & *Phyſca* par Ptolomée, *liv. V. ch. ij.* 2°. Une ville des Ozoles de la Locride, Plutarque en parle dans ſes queſtions grecques; 3°. une ville de la Carie, ſelon Etienne le géographe; 4°. une ville de la Macédoine, ſelon le même auteur; 5°. il donne auſſi ce nom à un port de l'île de Rhodes; 6°. un fleuve aux environs de l'Aſſyrie, ſuivant un paſſage de Xénophon, *l. II. de Cyri exped.* cité par Ortelius; 7°. une montagne d'Italie dans la grande Grece, près de Crotone, ſelon Théocrite. *Idyl.* 4. (*D. J.*)

PHYSICIEN, ſ. m. On donne ce nom à une perſonne verſée dans la Phyſique; autrefois on donnoit ce nom

nom aux Médecins, & encore aujourd'hui en anglois un médecin s'appelle *phyſicien*. *Voyez* PHYSIQUE *&* MÉDECINE. (*O*)

PHYSICO-MATHÉMATIQUES, (*Sciences.*) On appelle ainſi les parties de la Phyſique, dans leſquelles on réunit l'obſervation & l'expérience au calcul mathématique, & où l'on applique ce calcul aux phénomenes de la nature. Nous avons déja vû au *mot* APPLICATION, les abus que l'on peut faire du calcul dans la Phyſique; nous ajouterons ici les réfléxions ſuivantes.

Il eſt aiſé de voir que les différens ſujets de Phyſique ne ſont pas également ſuſceptibles de l'application de la Géométrie. Si les obſervations qui ſervent de baſe au calcul ſont en petit nombre, ſi elles ſont ſimples & lumineuſes, le géometre ſait alors en tirer les plus grand avantage, & en déduire les connoiſſances phyſiques les plus capables de ſatisfaire l'eſprit; des obſervations moins parfaites ſervent ſouvent à le conduire dans ſes recherches, & à donner à ſes découvertes un nouveau degré de certitude; quelquefois même les raiſonnemens mathématiques peuvent l'inſtruire & l'éclairer: quand l'expérience eſt muette, on ne parle que d'une maniere confuſe. Enfin, ſi les matieres qu'il ſe propoſe de traiter ne laiſſent aucune priſe à ſes calculs, il ſe rendroit alors aux ſimples faits dont les obſervations l'inſtruiſent; incapable de ſe contenter de fauſſes lueurs, quand la lumiere lui manque, il n'a point recours à des raiſonnemens vagues & obſcurs, au défaut de démonſtrations rigoureuſes.

C'eſt principalement la méthode qu'il doit ſuivre par rapport à ces phénomenes, ſur la cauſe deſquels le raiſonnement ne peut nous aider, dont nous n'appercevons point la chaîne, ou dont nous ne voyons du-moins la liaiſon que très-imparfaitement; comme les phénomenes de l'aimant, de l'électricité, & une infinité d'autres ſemblables, *&c. Voyez* EXPÉRIMENTAL.

Les ſciences *phyſico-mathématiques* ſont en auſſi grand nombre, qu'il y a de branches dans les *Mathématiques* mixtes. *Voyez* MATHÉMATIQUES & l'explication du *Syſtème figuré des connoiſſances humaines*, dans le premier volume de cet Ouvrage, à la ſuite du Diſcours préliminaire.

On peut donc mettre au nombre des ſciences *phyſico-mathématiques*, la Méchanique, la Statique, l'Hydroſtatique, l'Hydrodynamique ou Hydraulique, l'Optique, la Catoptrique, la Dioptique, l'Airométrie, la Muſique, l'Acouſtique, *&c. Voyez* ces mots. Sur l'*Acouſtique* dont nous avons promis de parler ici, *voyez* l'*article* FONDAMENTAL, où nous avons d'avance rempli notre promeſſe; *voyez* auſſi ſur l'Optique, l'*article* VISION; & ſur l'Hydrodynamique l'*article* FLUIDE.

Une des branches les plus brillantes & les plus utiles des ſciences *phyſico-mathématiques* eſt l'Aſtronomie phyſique, *voyez* ASTRONOMIE; j'entends ici par Aſtronomie phyſique, non la chimere des tourbillons, mais l'explication des phenomenes aſtronomiques par l'admirable théorie de la gravitation. *Voyez* GRAVITATION, ATTRACTION, NEWTONIANISME. Si l'Aſtronomie eſt une des ſciences qui font le plus d'honneur à l'eſprit humain, l'Aſtronomie phyſique newtonienne eſt une de celles qui en font le plus à la Philoſophie moderne. La recherche des cauſes des phénomenes céleſtes, dans laquelle on fait aujourd'ui tant de progrès, n'eſt pas d'ailleurs une ſpéculation ſtérile & dont le mérite ſe borne à la grandeur de ſon objet & à la difficulté de le ſaiſir. Cette recherche doit contribuer encore à l'avancement rapide de l'Aſtronomie proprement dite. Car on ne pourra ſe flatter d'avoir trouvé les véritables cauſes des mouvemens des planetes, que lorſqu'on pourra aſſigner par le calcul les effets que peuvent produire ces cauſes; & faire voir que ces effets s'accordent avec ceux que l'obſervation nous a dévoilés. Or la combinaiſon de ces effets eſt aſſez conſidérable pour qu'il en reſte beaucoup à découvrir; par conſéquent dès qu'une fois on en connoîtra bien le principe, les concluſions géométriques que l'on en déduira feront en peu de tems appercevoir & prédire même des phénomenes cachés & fugitifs, qui auroient peut-être eu beſoin d'un long travail pour être connus, démêlés & fixés par l'obſervation ſeule.

Parmi les différentes ſuppoſitions que nous pouvons imaginer pour expliquer un effet, les ſeules dignes de notre examen ſont celles qui par leur nature nous fourniſſent des moyens infaillibles de nous aſſurer ſi elles ſont vraies. Le ſyſtème de la gravitation eſt de ce nombre, & mériteroit pour cela ſeul l'attention des Philoſophes. On n'a point à craindre ici cet abus du calcul & de la Géométrie, dans lequel les Phyſiciens ne ſont que trop ſouvent tombés pour défendre ou pour combattre des hypothèſes. Les planetes étant ſuppoſées ſe mouvoir, ou dans le vuide, ou au-moins dans un eſpace non-réſiſtant, & les forces par leſquelles elles agiſſent les unes ſur les autres étant connues, c'eſt un problème purement mathématique, que de déterminer les phénomenes qui en doivent naître; on a donc le rare avantage de pouvoir juger irrévocablement du ſyſtème newtonien, & cet avantage ne ſauroit être ſaiſi avec trop d'empreſſement; il ſeroit à ſouhaiter que toutes les queſtions de la Phyſique puſſent être auſſi inconteſtablement décidées. Ainſi on ne pourra regarder comme vrai le ſyſtème de la gravitation, qu'après s'être aſſuré par des calculs précis qu'il répond exactement aux phénomenes; autrement l'hypothèſe newtonienne ne mériteroit aucune préférence ſur celle des tourbillons, par laquelle on explique à-la-vérité bien des circonſtances du mouvement des planetes, mais d'une maniere ſi incomplette, & pour ainſi dire ſi lâche, que ſi les phénomenes étoient tout autres qu'ils ne ſont, on les expliqueroit toujours de même, très-ſouvent auſſi-bien, & quelquefois mieux. Le ſyſtème de la gravitation ne nous permet aucune illuſion de cette eſpece; un ſeul article où l'obſervation démentiroit le calcul, feroit écrouler l'édifice, & relégueroit la théorie newtonienne dans la claſſe de tant d'autres que l'imagination a enfantées, & que l'analyſe a détruites. Mais l'accord qu'on a remarqué entre les phénomenes céleſtes & les calculs fondés ſur le ſyſtème de la gravitation, accord qui ſe vérifie tous les jours de plus en plus, ſemble avoir pleinement décidé les Philoſophes en faveur de ce ſyſtème. *Voyez les articles cités.*

A l'égard des autres ſciences *phyſico-mathématiques*, conſultez les *articles* de chacune. (*O*)

PHISIOLOGIE, ſ. f. de Φύσις, *nature*, & λογος, *diſcours*, partie de la Médecine, qui conſidere ce en quoi conſiſte la vie, ce que c'eſt que la ſanté, & quels en ſont les effets. *Voyez* VIE *&* SANTÉ. On l'appelle auſſi *économie animale*, *traité de l'uſage des parties*; & ſes objets ſe nomment communément *choſes naturelles* ou *conformes aux lois de la nature*. *Voyez* NATUREL *&* NATURE.

Or toutes les actions & les fonctions du corps humain ſont ou vitales, ou naturelles, ou animales. *Voyez* VITAL, NATUREL *&* ANIMAL. Les actions & les fonctions vitales dépendent de la bonne conſtitution du cerveau, du cœur, & du poumon: les naturelles, de celle de tous les organes qui concourent à la nutrition; tels ſont ceux de la maſtication, de la déglutition, de la digeſtion, de la chylification, de la circulation, des ſecrétions, *&c.* & enfin les animales dépendent de la bonne diſpoſition des organes à l'action deſquels l'ame paroît concourir d'une maniere particuliere; tels ſont ceux des ſenſations, de la vûe, de l'odorat, de l'ouïe, du goût, du toucher, du mouvent muſculaire, du ſommeil, de la veille, de la faim, de la ſoif, *&c. Voyez toutes ces choſes à leur article particulier*, CERVEAU, RESPIRATION, DIGESTION, SENSATION, *&c.*

Tout ce qui eſt purement corporel dans l'homme, ne nous offre que des principes tirés des méchaniques & des expériences de Phyſique; & c'eſt par-là ſeulement qu'on peut connoître les forces générales & particulieres des corps. La Médecine, comme l'obſerve le grand Boërhaave, a donc des démonſtrations diſtinctes & même ſi claires, ſi faciles à ſaiſir, ſi évidemment vraies, qu'il faut être inſenſé pour les nier. Voici un exemple tiré de la reſpiration. Tout animal vivant reſpire ſans ceſſe c'eſt-à-dire inſpire, ou prend l'air, ou l'expire, ou le rend tour-à tour. Dans l'inſpiration, les véſicules du poumon ſe dilatent, les vaiſſeaux diſtribués entr'elles ſe relâchent, & laiſſent un plus libre paſſage au ſang: dans l'expiration, ces vaiſſeaux ſont comprimés, le ſang eſt fortement chaſſé du cœur aux poumons par une artere élaſtique, conique, convergente, contre les parois de laquelle toute la partie du liquide qui y eſt contenu, doit néceſſairement heurter, & conſéquemment dilater en raiſon de ſon action. Ainſi le ſang eſt tantôt plus mollement pouſſé par le cœur, & tantôt pouſſé avec force dans les petits vaiſſeaux par la compreſſion des véſicules qui ne manquent pas de reſſort. De cette méchanique démontrée par la diſſection des animaux vivans, on déduit clairement tous les effets de la reſpiration, & l'on ſait pourquoi dans toutes les maladies dans leſquelles le poumon ne laiſſe pas librement paſſer le ſang, comme dans l'aſthme, dans la péripneumonie vraie ou fauſſe, *&c.* le viſage eſt ſi rouge, ſes vaiſſeaux & ceux du col ſi gonflés, la tête entrepriſe juſqu'au vertige & au délire, le ſang qui reflue par les veines jugulaires ſe mêle à celui de la veinecave, de-là dans le ventricule droit & dans l'artere pulmonaire; mais c'eſt à ſon extrémité qu'eſt la digue qui empêche le trajet du

ſang:

ſang: il retournera donc ſur ſes pas, & produira toutes ſortes d'accidens fâcheux, ſi on ne diſſipe ces obſtacles; & il eſt également évident que la ſaignée & les délayans peuvent en venir à bout. La définition du cercle n'eſt pas plus claire en Géométrie, que les lumieres qui guident ſouvent un ſavant praticien. Il ne s'occupe que du corps, & il ne connoît que les lois méchaniques que ſuivent tous les corps, & par leſquelles il eſt facile d'expliquer leur action; ainſi il peut appliquer au corps de l'homme, ſans ſe tromper, tout ce qui eſt vrai de tout autre corps. Le frottement de deux parties ſolides produit de la chaleur dans le corps humain comme par-tout ailleurs.

Quant au commerce mutuel de l'ame & du corps, c'eſt non-ſeulement la choſe du monde la plus inconcevable, mais même la plus inutile au médecin. La chaleur produite dans le corps peut bien ſe concevoir quand même l'homme ne ſeroit qu'un, comme parle Montaigne, puiſque les pierres s'échauffent par le frottement. Le mouvement ne peut s'expliquer ni par les affections du corps, ni par les propriétés de l'ame; il n'y a rien dans l'idée de l'ame qui ſe trouve dans celle du mouvement. C'eſt pourquoi la chaleur & le mouvement ne peuvent s'expliquer par l'ame; & ſi voulant expliquer le mouvement volontaire, vous dites qu'il conſiſte en ce que l'ame veut le mouvement, vous n'éclairciſſez rien, parce qu'il n'y a rien dans l'idée du mouvement que vous puiſſiez trouver dans l'idée de l'ame; car éclaircir ou rendre raiſon d'une choſe, c'eſt faire voir clairement qu'il y a dans l'idée d'*A* quelque choſe contenue auſſi dans celle de *B*, mais encore une fois le médecin ne doit s'embarraſſer que de rétablir la ſanté. Or cette curation eſt un changement qui ſe fait dans le corps humain par l'action d'autres corps. Mais l'ame n'eſt pas ſuſceptible de pareils changemens, ainſi tous les ſyſtèmes ſur ſon commerce avec le corps ſont inutiles. Qui a guéri le corps, ne doit pas s'inquiéter de l'ame; elle revient toujours ſûrement à ſes fonctions, quand le corps revenant aux ſiennes, leve tous les obſtacles qui ſembloient l'empêcher d'agir. La cataracte ſe forme dans l'œil, & empêche l'ame de voir; abattez le cryſtalin, les rayons reprendront leur ancienne route, l'ame verra & vous aurez fait toute votre charge. Quelqu'un tombe en défaillance, comment rappeller ſon ame avec laquelle la vôtre n'a aucun commerce? irritez les nerfs de l'odorat, les fonctions de l'ame reparoîtront, comme ſi elle ſe fût réveillée au bout de ces nerfs, ou comme ſi la correſpondance des organes avec cette ſubſtance ſpirituelle vous étoit parfaitement connue. Boërhaave, *comment*.

Boërhaave a été le plus grand théoricien que nous ayons jamais eu, & il paſſoit auſſi pour un grand praticien: en effet, combien de découvertes en Anatomie avoient juſqu'à lui paru ſans utilité? on en peut juger par l'explication admirable de l'action du voile du palais, qu'on trouve dans quelques-unes des éditions de ſes inſtitutions de Médecine, dont le docteur Haller a enrichi le commentaire d'un nombre infini d'obſervations, par leſquelles on peut juger autant de ſon profond ſavoir dans l'Anatomie, que dans toutes les autres parties relatives à la *Phyſiologie*. Outre les ouvrages que nous avons de lui dans d'autres genres, comme dans la Botanique, dans l'Anatomie, *&c.* il vient de nous donner une *Phyſiologie* intitulée, *primæ lineæ Phhyſiologiæ*, qui le fera d'autant plus eſtimer parmi les connoiſſeurs, qu'il étoit extrèmement épineux d'en donner une qui parût encore nouvelle, après le précieux commentaire qu'il venoit de communiquer.

PHYSIONOMIE, ſ. f. (*Morale.*) la *phyſionomie* eſt l'expreſſion du caractere; elle eſt encore celle du tempérament. Une ſotte *phyſionomie* eſt celle qui n'exprime que la complexion, comme un tempérament robuſte, *&c.* Mais il ne faut jamais juger ſur la *phyſionomie*. Il y a tant de traits mêlés ſur le viſage & le maintien des hommes, que cela peut ſouvent confondre; ſans parler des accidens qui défigurent les traits naturels, & qui empêchent que l'ame ne ſe manifeſte, comme la petite vérole, la maigreur, *&c.*

On pourroit plutôt conjecturer ſur le caractere des hommes, par l'agrément qu'ils attachent à de certaines figures qui répondent à leurs paſſions, mais encore s'y tromperoit-on.

PHYSIONOMIE, ſ. f. (*Scienç. imagin.*) je pourrois bien m'étendre ſur cet art prétendu qui enſeigne à connoître l'humeur, le tempérament & le caractere des hommes par les traits de leur viſage, mais M. de Buffon a dit tout ce qu'on peut penſer de mieux ſur cette ſcience ridicule dans les deux ſeules réflexions ſuivantes.

Il eſt permis de juger à quelques égards de ce qui ſe paſſe dans l'intérieur des hommes par leurs actions, & connoître à l'inſpection des changemens du viſage; la ſituation actuelle de l'ame; mais comme l'ame n'a point de forme qui puiſſe être relative à aucune forme matérielle, on ne peut pas juger par la figure du corps, ou par la forme du viſage. Un corps mal fait peut renfermer une fort belle ame, & l'on ne doit pas juger du bon ou du mauvais naturel d'une perſonne par les traits de ſon viſage; car ces traits n'ont aucun rapport avec la nature de l'ame, ils n'ont aucune analogie ſur laquelle on puiſſe ſeulement fonder des conjectures raiſonnables.

Les anciens cependant étoient fort attachés à cette eſpece de préjugé, & dans tous les tems il y a eu des hommes qui ont voulu faire une ſcience divinatoire de leurs prétendues connoiſſances en *phyſionomie*; mais il eſt bien évident qu'elles ne peuvent s'étendre qu'à deviner ordinairement les mouvemens de l'ame, par ceux des yeux, du viſage & du corps; mais la forme du nez, de la bouche & des autres traits, ne fait pas plus à la forme de l'ame, au naturel de la perſonne, que la grandeur ou la groſſeur des membres fait à la penſée. Un homme en ſera-t-il moins ſage parce qu'il aura des yeux petits, & la bouche grande? Il faut donc avouer que tout ce que nous ont dit les phyſionomiſtes eſt deſtitué de tout fondement, & que rien n'eſt plus chimérique que les inductions qu'ils ont voulu tirer de leurs prétendues obſervations métopoſcopiques. *Hiſt. nat. de l'homme.* (*D. J.*) (1)

(1) L'auteur de cet article avoue qu'on peut découvrir par les mouvemens des yeux, du viſage & du corps, ceux de l'ame; pourquoi traiter d'erronée & d'extravagante cette ſcience, dès qu'elle peut avoir au moins un fil à pouvoir attacher ſes connoiſſances? J'accorde, moi auſſi, que c'eſt une choſe bien ridicule, & tout-à-fait riſible que de fonder ſes découvertes ſur la tête groſſe ou petite, ſur le nez long ou court, & autres ſemblables betiſes. Les anciens, preſque tous, on traité cette ſcience de ce calibre.

M. *Porte* même qui a cependant dit quelque choſe de raiſonnable, a pareillement donné dans les reveries des anciens. Mais la France devroit bien connoître les lettres philoſophiques ſur la phyſionomie, qui ont été deux fois imprimées à la Haye, & dont firent un ſi grand éloge les Journaux étrangers & ſur tout, la bibliothéque raiſonnée. On y fait voir par un juſte raiſonnement comme & par quelle voye on peut parvenir à découvrir les caracteres des hommes, en contemplant non ſeulement les mouvemens des yeux, du viſage & du corps, mais encore les marques & les traits qu'y laiſſe imprimés l'uſage des paſſions, le coloris & enfin la configuration, qui derive de la différence des tempéramens qui peuvent ſi fort influer ſur le caractere des hommes, qu'on en peut deduire ſi non leur aſcendant, du moins l'inclination, & le contraſte de leur raiſon.

Si chaque Etre a ſa Phyſionomie, pourquoi les hommes n'auroient ils pas la leur? Les chaſſeurs connoiſſent la bonté des chiens par l'inſpection de leur figure, pourquoi un Phyſionomiſte ne jugera-t-il pas des qualités des hommes par les traits de leur viſage? Si l'on convient qu'il y a une phyſionomie, il faut qu'elle ſoit ſenſible; ſi elle eſt ſenſible il peut dependre de nous de la trouver: la nature, qui ne fait rien en vain, ne l'auroit pas faite pour la tenir cachée, & quand même elle l'auroit voulu, elle ne l'auroit pû.

Comme il y a dans tous les corps matériels des premiers élémens, il y a de même dans tous les corps humains des humeurs ſubordonnées à ces premiers élémens, dont elles dérivent, & dont le mêlange different fait la diverſité de tempéramens. On reduit aſſez communement ces humeurs à quatre ſortes, le ſang, la pituite, la bile, & la melancolie, qui ont rapport aux premiers élémens de tous les corps. On leur aſſigne auſſi des couleurs, en diſant, que le rouge marque le ſang, le jaune la bile, le blanc la pituite, & le verdâtre ou le noir la mêlancolie. La couleur indique les paſſions en general; la configuration en determine l'habitude par les traits du viſage & par les mouvemens du corps; & les yeux en fixent en quelque ſorte la portée, c'eſt à dire la moderation, ou l'excès: un ſeul ſigne bien marqué quelquefois en vaut pluſieurs. Les ſots, ces excremens de la nature, ne ſe connoiſſent-ils pas au premier coup d'œil?

Ainſi on peut conclure, que le gens forts & nerveux manquent de delicateſſe, que les viſages vermeils ne ſont pas triſtes, les viſages livides ne ſont pas gais. Les amis, de Céſar l'avertiſſant de ſe défier d'*Antoine* & de *Dolabella*; Je ne crains point, leur dit-il, ces teints frais, & vermeils; mais je crains beaucoup ces pâles & ces maigres, en montrant *Brutus*, & *Caſſius*. Neanmoins un ſeul ſigne peut tromper. C'eſt à la reunion de pluſieurs ſignes, qu'il faut s'en rapporter, & particulierement il faut conſiderer les yeux, qui parlent toujours. Les yeux ſont le miroir de l'ame; ce fut par la réunion des traits de *Socrate*, que *Zopire* jugea, que ce Philoſophe avoit des inclinations mauvaiſes, & un caractere vicieux: ce ne fut, qu'après avoir conſideré quelque tems *Sylla*, que *Otobaze* ambaſſadeur des Parthes, s'écria, qu'il étoit étonné, que ce Romain pût ſouffrir de n'être pas le premier du monde. Si Ciceron avoit jugé de Céſar par ſa phyſionomie, plutôt que par ſon habillement efféminé, il n'auroit pas pris le parti de Pompée contre lui, comme il l'avoua après la bataille de Pharſale. Les yeux parlent toujours vrai, mais ils liſent ſouvent mal. Il eſt vrai que l'eſprit de l'homme ne repond conſtamment aux marques du maſque qui le couvre. Mais il y a des momens critiques où l'ame ſe peint au-dehors, & il n'y a peut-être rien de ſi intereſſant que leur étude. Quand *Monime* ſurpriſe, decouvre à *Mitridate* ſon amour pour *Xifares* elle n'eſt pas

long-

PHYSIONOMIQUE, adj. terme dont ſe ſervent quelques médecins & naturaliſtes pour exprimer les ſignes que l'on tire du maintien ou de la contenance, afin de juger de l'état, de la diſpoſition, *&c.* du corps & de l'eſprit. *Voyez* SIGNE *&* PHYSIONOMIE.

PHYSIQUE, ſ. f. (*Ordre encyclopéd. Entend. Raiſon, Philoſ. ou Science, Science de la nature, Phyſique.*) cette ſcience que l'on appelle auſſi quelquefois *Philoſophie naturelle*, eſt la ſcience des propriétés des corps naturels, de leurs phénomenes & de leurs effets, comme de leurs différentes affections, mouvemens, *&c.* *Voyez* PHILOSOPHIE *&* NATURE. Ce mot vient du grec φύσις, *nature*.

On fait remonter l'origine de la *Phyſique* aux Grecs & même aux Barbares, c'eſt-à-dire aux brachmanes, aux mages, au prêtres égyptiens. *Voyez* BRACHMANE, MAGES, *&c.*

De ceux-ci elle paſſa aux ſages de la Grece, particulierement à Thalès, que l'on dit avoir été le premier qui ſe ſoit appliqué, parmi les Grecs, à l'étude de la nature.

De-là elle ſe comuniqua aux écoles de Pythagore, de Platon, des Péripatéticiens, qui la répandirent en Italie, & de-là par tout le reſte de l'Europe. Cependant les druides, les bardes, *&c.* avoient auſſi une *phyſique* qui leur étoit propre. *Voyez* PYTHAGORICIEN, PLATONICIEN, PÉRIPATÉTICIEN, *voyez auſſi* DRUIDE, BARDE, *&c.*

On peut voir dans le *Syſtème figuré* qui eſt à la ſuite du Diſcours préliminaire de cet Ouvrage, & dans l'explication détaillée de ce ſyſtème, les différentes diviſions & branches de la *Phyſique*. Pour ne point nous répéter, nous y renvoyons le lecteur, comme nous avons déja fait à l'*article* MATHÉMATIQUES pour les diviſions de cette ſcience.

Par rapport à la maniere dont on a traité la *Phyſique*, & aux perſonnes qui l'ont cultivée, on peut diviſer cette ſcience en *Phyſique ſymbolique*, qui ne conſiſtoit qu'en ſymboles; telle étoit celle des anciens Egyptiens, Pythagoriciens & Platoniciens qui expoſoient les propriétés des corps naturels ſous des caracteres arithmétiques, géométriques & hiéroglyphes. *Voyez* HIÉROGLYPHES.

La *Phyſique péripatéticienne*, ou celle des ſectateurs d'Ariſtote, qui expliquoit la nature des choſes par la matiere, la forme & la privation, par les qualités élémentaires & occultes, les ſympathies, les antipathies, *&c.*

La *Phyſique expérimentale* qui cherche à découvrir les raiſons & la nature des choſes, par le moyen des expériences, comme celles de la Chimie, de l'Hydroſtatique, de la Pneumatique, de l'Optique, *&c. Voyez l'article* EXPÉRIMENTALE, où on a traité en détail de cette eſpece de *phyſique*, qui eſt proprement la ſeule digne de nos recherches.

La *Phyſique méchanique & corpuſculaire* qui ſe propoſe de rendre raiſon des phenomenes de la nature en n'employant point d'autres principes que la matiere, le mouvement, la ſtructure, la figure des corps & de leurs parties; le tout conformement aux lois de la nature & du méchaniſme bien conſtatées. *Voyez* CORPUSCULAIRE. *Chambers*.

La *Phyſique*, dit M. Muſſchenbroeck, a trois ſortes d'objets qui ſont le corps, l'eſpace ou le vuide, & le mouvement. Nous appellons *corps* tout ce que nous touchons avec la main, & tout ce qui ſouffre quelque réſiſtance lorſqu'on le preſſe. Nous donnons le nom d'*eſpace* ou de *vuide* à toute cette étendue de l'univers, dans laquelle les corps ſe meuvent librement. Le *mouvement* eſt le tranſport d'un corps d'une partie de l'eſpace dans un autre. *Voyez* CORPS, ESPACE, MOUVEMENT.

On appelle *phénomenes* tout ce que nous découvrons dans les corps à l'aide de nos ſens. Ces phénomenes regardent la ſituation, le mouvement, le changement & l'effet.

Tout changement que nous voyons ſurvenir aux corps, n'arrive que par le moyen du mouvement; il ſuffit d'y faire quelque attention, pour en être entierement convaincu. Un morceau de bois quelque dur qu'il puiſſe être, devient vieux avec le tems, il ſe fend, il ſe deſſeche, il dépérit, & tombe enfin en pouſſiere, quoiqu'il ſoit toujours reſté dans la même place ſans aucun mouvement; ce changement eſt arrivé parce que l'air ou les parties du feu ont continuellement environné ce bois, & s'y ſont introduits. Une boule de cire ſerrée & comprimée des deux côtés, devient plate & change de figure, parce que ſes parties étant preſſées & enfoncées, ſont par conſéquent miſes en mouvement & hors de leur place. On peut faire voir auſſi de quelle maniere un changement peut arriver lorſque le mouvement vient à s'arrêter. Cela paroît dans un verre rempli d'eau trouble mêlée de boue; cette eau reſte trouble auſſi long-tems qu'on la tient en mouvement; mais dès qu'on la laiſſe repoſer pendant quelque tems, toutes les petites parties de cette boue n'étant plus ſoutenues par celles de l'eau, tomberont par leur propre poids au fond du verre, & ſe ſépareront de l'eau qui reſtera fort claire. Le mouvement eſt donc un des principaux objets de la *Phyſique*.

On a obſerve que tous les corps ſe mouvent ſelon certaines lois ou regles, quelle que puiſſe être la cauſe qui les met en mouvement. Toutes les plantes & tous les animaux ne ſe produiſent que par le moyen de leurs ſemences, & cela toujours de la même maniere, & ſelon les mêmes lois. Les corps qui ſe choquent ou ſe communiquent réciproquement leurs forces, ou les font diminuer, ou perdre entierement, ſelon des lois conſtantes. *Voyez* PERCUSSION.

On n'a encoré découvert qu'un petit nembre de lois dans la *Phyſique*, parce qu'on n'a pas fait beaucoup de progrès dans cette ſcience durant les ſiecles précédens. Il eſt par conſéquent de notre devoir de faire une recherche exacte de ces lois autant qu'il eſt poſſible. Pour cet effet nous devons obſerver avec ſoin toutes ſortes de corps terreſtres, les examiner enſuite, & y faire toutes les recherches & les remarques dont nous ſommes capables.

On range tous les corps terreſtres dans quatre différentes claſſes, qui ſont celles des animaux, celle des végétaux, celle des foſſiles & celle des corps de l'atmoſphere. Chacun de ſes genres ſe partage encore en diverſes eſpeces, & celles-ci ſe diſtribuent auſſi en diverſes autres moins étendues que les premieres. Après avoir commencé à raſſembler les corps, & les avoir rangés ſelon leurs genres & leurs eſpeces, on a trouvé que le nombre de chacun de ces genres étoit fort grand; de ſorte que la *Phyſique* eſt inépuiſable.

La premiere choſe que nous devons faire, c'eſt d'examiner tous ces corps, & de mettre tout en œuvre pour tâcher de connoître les propriétés de chacun d'eux en particulier; nous pourrons enſuite établir d'abord les lois communes, ſelon leſquelles nous remarquerons qu'il a plu au Tout-puiſſant d'entretenir & de faire opérer tout ce qu'il a créé lui-même. Nous ne devons pas nous trop précipiter dans cette occaſion, en tirant d'abord des concluſions générales de quelques obſervations particulieres que nous pourrions avoir faites; mais il vaut mieux n'aller ici que lentement, & travailler beaucoup à faire des recherches & des découvertes. Quand on examine tout avec exactitude, on trouve qu'il y a beaucoup plus de lois particulieres, que de lois générales.

C'eſt pourquoi on doit prier tous les véritables amateurs de la nature de rechercher & d'examiner avec ſoin & avec la derniere exactitude toutes ſortes de corps, afin que les hommes puiſſent parvenir un jour ou l'autre à une plus parfaite connoiſſance des lois de la nature. Il eſt entierement impoſſible de parvenir à ce point, ſans recueillir les remarques & les découvertes des ſavans, & ſans recourir en même tems à des nouvelles expériences. Muſſch. *Eſſai de Phyſiq.* §. 3. *& ſuiv.*

Un des grands écueils de la *Phyſique* eſt la manie de tout expliquer. Pour montrer combien on doit ſe défier des explications même les plus plauſibles, je ſuppoſerai un exemple. Suppoſons que la neige tombe en été, & la grêle en hiver (on ſait que c'eſt tout le contraire,) & imaginons qu'on entreprenne d'en rendre raiſon; on dira: La neige tombe en été parce que les particules des vapeurs dont elle eſt formée n'ont pas le tems de ſe congeler entiere-

long-tems à s'appercevoir, qu'elle a été trompée; Le changement de viſage de Mitridate ne lui apprend que trop tôt ſon malheur, & celui de ſon amant.

Mais pour ne pas paſſer les limites d'une note. Je renvoie le lecteur aux dictes lettres philoſophiques, s'il veut avoir un plus grand détail ſur ce ſujet. Je ſouhaiterois que quelqu'un nous en dit encore quelque choſe de plus ample, en nous en donnant un traité ſiſtematique & bien raiſonné. Mais ce que je deſirerois encore plus, & qui doit l'emporter ſurtout, ce ſetois une longue & exacte contemplation ſur la conſtitution des hommes, & particulierement ſur la diverſité de leurs viſages. Quoiqu'il ne pût déterminer touts les caracteres, pour vu qu'il parvînt à en démeler quelque choſe, le tems ne ſeroit-il pas mieux employé, qu'à découvrir les mouvemens des aſtres? des toutes les études, que nous faiſons, celle des hommes eſt toujours celle, que nous cultivons le moins, quoiqu'elle ſoit la plus neceſſaire. Etudier les hommes encore malgré-eux, n'eſt pas apprendre à les haïr: c'eſt apprendre à les ſupporter, & à vivre avec eux. (*D*)

tierement avant d'arriver à terre, la chaleur de l'air que nous reſpirons empêchant cette congelation; au contraire en hiver l'air qui eſt proche de la terre étant très-froid, congele & durcit ces parties; c'eſt ce qui forme la grêle. Voilà une explication dont tout le monde ſeroit ſatisfait, & qui paſſeroit pour démonſtrative. Cependant le fait eſt faux. Oſons après cela expliquer les phénomenes de la nature. Suppoſons encore que le barometre hauſſe avant la pluie (on ſait que c'eſt le contraire); cependant on l'expliqueroit très-bien: car on diroit qu'avant la pluie, les vapeurs dont l'air eſt chargé le rendent plus peſant, & par conſéquent doivent faire hauſſer le barometre.

Mais ſi la retenue & la circonſpection doivent être un des principaux caracteres du phyſicien, la patience & le courage doivent d'un autre côté le ſoutenir dans ſon travail. En quelque matiere que ce ſoit, on ne doit pas trop ſe hâter d'élever entre la nature & l'eſprit humain un mur de ſéparation; en nous méfiant de notre induſtrie, gardons-nous de nous en méfier avec excès. Dans l'impuiſſance que nous ſentons tous les jours de ſurmonter tant d'obſtacles qui ſe préſentent à nous, nous ſerions ſans doute trop heureux, ſi nous pouvions du moins juger au premier coup d'œil juſqu'où nos efforts peuvent atteindre; mais telle eſt tout-à-la-fois la force & la foibleſſe de notre eſprit, qu'il eſt ſouvent auſſi dangereux de prononcer ſur ce qu'il ne peut pas que ſur ce qu'il peut. Combien de découvertes modernes dont les anciens n'avoient pas même l'idée! Combien de découvertes perdues que nous conteſterions trop légerement! Et combien d'autres que nous jugerions impoſſibles, ſont réſervées pour notre poſtérité. (*O*)

PHYSIQUE, pris adjectivement, ſe dit de ce qui appartient à la nature ou à la Phyſique. *Voyez* PHYSIQUE *&* NATURE.

En ce ſens l'on dit un point *phyſique*, par oppoſition au point mathématique, qui n'exiſte que par abſtraction, & qui eſt conſidéré comme étant ſans étendue. *Voyez* POINT.

On dit auſſi une ſubſtance ou un corps *phyſique*, par oppoſition à eſprit, ou à ſubſtance métaphyſique, *&c.*

Horiſon phyſique ou ſenſible. *Voyez* HORISON.

PHYSITERE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) eſpece de baleine ou de poiſſon teſtacé, appellé autrement *le ſouffleur*. *Voyez* SOUFFLEUR.

PHYSOCELE, tumeur venteuſe du *ſcrotum*. *Voyez* PNEUMATOCELE.

Ce mot eſt grec φυσοκήλη du verbe φυσάω, *flatu diſtendo*, je gonfle en ſoufflant; & de κήλη, *hernie*.

PHYTALIDES, (*Hiſt. anc.*) *Phytalidæ*; Plutarque & Pauſanias diſent que les *Phytalides* étoient les deſcendans de Phytalus, à qui Cérès avoit donné l'intendance des ſaints myſteres pour le récompenſer de l'hoſpitalité qu'il avoit exercée à ſon égard, l'ayant reçu fort humainement dans ſa maiſon. (*D. J.*)

PHYTALMIEN, adj. (*Myth.*) φυτάλμιος, de φύτον, *plante*, & de φύω, *j'entretiens*; ainſi *phytalmien* veut dire *protecteur des plantes*, ou *des biens de la terre*; c'eſt un ſurnom que les anciens donnoient à quelques-uns de leurs dieux, & particulierement à Jupiter. Les Træzeniens le donnerent à Neptune, & lui firent bâtir un temple ſous les murs de leur capitale, parce qu'il n'inondoit plus leurs terres & leurs maiſons de ſes flots ſalés; la mer s'étoit inſenſiblement retirée de Troëzene.

PHYTEUMA, ſ. m. (*Botan.*) eſpece de réſeda qui croît aux environs de Montpellier, où on l'appelle *herbe maure*; c'eſt le réſeda *minor vulgaris* de Tournefort. *Voyez* RÉSEDA.

PHYTOLAQUE, *phytolacca*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond: le piſtil ſort du milieu de cette fleur, & il devient dans la ſuite un fruit ou une baie preſque ronde & molle, qui renferme des ſemences diſpoſées en rond. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort compte deux eſpeces de genre de plante d'Amérique; la principale eſt la phytolaca de Virginie, qu'il nomme *phytolaca Americana, majori fructu. I. R. H.* 299, en anglois *the great red-cluſter-fruited, Virginian night-shade*.

Sa racine eſt longue d'un pié, groſſe comme la cuiſſe d'un homme, quelquefois davantage, blanche & vivace durant pluſieurs années. Elle pouſſe une tige à la hauteur de trois ou quatre piés, ronde, ferme, rougeâtre, diviſée en pluſieurs rameaux. Ses feuilles ſont placées ſans ordre, amples, veineuſes, liſſes & douces au toucher, d'un verd pâle & quelquefois rougeâtre preſque reſſemblantes en figure à celles de la morelle commune. Au haut de la tige naiſſent des pédicules qui ſoutiennent de petites fleurs en grappes: chaque fleur eſt en roſe, compoſée de pluſieurs pétales rangés circulairement, de couleur rouge pâle. Après la chûte de la fleur, le piſtil qui occupe le milieu devient un fruit ou une baie ovoïde, molle, pleine de ſuc, ſemblable à un petit bouton applati en-deſſus & en-deſſous; en muriſſant elle prend une couleur rouge-brune, & renferme quelques ſemences ovales, noires, diſpoſées en rond.

Cette plante eſt originaire de la Virginie; on la cultive en Europe, ſurtout en Angleterre; & Miller vous inſtruira de l'art de ſa culture. Ses baies teignent le papier en une belle couleur de pourpre, qui n'eſt cependant pas durable. (*D. J.*)

PHYTOLITES, (*Hiſt. nat. Min.*) nom générique donné par les Naturaliſtes à toutes les pierres qui ont la figure, ou qui portent l'empreinte de quelque corps du regne végétal. Les auteurs ont donné des noms différens aux pierres, ſuivant les parties des végétaux qui étoient pétrifiés, ou dont elles portoient les empreintes; c'eſt ainſi que l'on a nommé *carpolites* les empreintes des fruits, ou les fruits pétrifiés; *lythoxyla*, les bois pétrifiés; *riſolithes*, les racines pétrifiées; les pierres chargées d'empreintes de végétaux ont été nommées *typolites* ou *phytotypolites*; enfin les pierres ſur leſquelles on voyoit des empreintes de feuilles ont été nommées *lithobiblia*. *Voyez* ces différens articles & *voyez* PÉTRIFICATION. (—)

C'eſt ordinairement dans des pierres feuilletées, telles que les ſchiſtes & les ardoiſes, que l'on rencontre des empreintes des végétaux, on les trouve très-fréquemment dans les couches de ces ſortes de pierres qui accompagnent les mines de charbon de terre. Le phénomene qui a le plus embarraſſé les Phyſiciens ſur ces ſortes d'empreintes, c'eſt que lorſqu'on les conſidére avec attention, on trouve qu'elles ont été faites par des végétaux entierement différens de ceux qui croiſſent actuellement dans les pays où on les rencontre; c'eſt ainſi que M. Juſſieu, en examinant les empreintes qui ſe trouvent ſur la pierre qui accompagne les mines de S. Chaumont en Lyonnois, crut botaniſer dans un nouveau monde en voyant des empreintes de plantes dont les analogues ne croiſſent point en France, mais ſont propres aux climats les plus chauds des Indes orientales & de l'Amérique; la plûpart de ces empreintes ſont des fougeres & des capillaires. Le célebre M. de Leibnitz avoit déjà été très-ſurpris de trouver des empreintes de plantes exotiques ſur des ardoiſes d'Allemagne. Au reſte, M. de Juſſieu a remarqué que les feuilles empreintes dans les pierres de S. Chaumont étoient toujours étendues comme ſi elles euſſent été collées à deſſein, ce qui prouve, ſelon lui, qu'elles y ont été apportées par de l'eau. Un autre phénomene digne de remarque, c'eſt que les deux lames de ces pierres ont l'empreinte de la même face de ces feuilles l'une en creux, l'autre en relief. *Voyez les mém. de l'acad. royale des Sciences, année* 1718.

M. de Juſſieu cherche à expliquer ces phénomenes par le ſéjour de la mer ſur quelques parties de notre globe, où ſes eaux ont porté des plantes qu'elles avoient apportées d'autres pays éloignés; mais il paroît que l'on ne peut guere expliquer ce phénomene étrange, qu'en ſuppoſant que les pays que nous habitons, ont produit anciennement des plantes très-différentes de celles qu'ils nous offrent maintenant & que les révolutions générales que notre globe a éprouvées depuis, ont changé notre climat & ſes productions. *Voyez l'article* FOSSILES *&* TERRE, *révolution de la*. (—)

PHYTOLOGIE, ſ. f. diſcours ſur les plantes, ou une deſcription de leurs formes, de leurs eſpeces, de leurs propriétés, *&c. Voyez* PLANTE.

Ce mot eſt compoſé du grec φυτον, *plante*, & λογος, *diſcours*, de λεγω, *je décris*, *je raconte*.

PHYTOTYPOLITES, (*Hiſt. nat.*) les Naturaliſtes ſe ſervent de ce mot pour déſigner les végétaux dont on trouve des empreintes ſur des pierres ou ſur d'autres ſubſtances du regne minéral.

PHYXIEN, adj. (*Mythol.*) φύξιος, de φύγω, *je me ſauve*, *je me réfugie*; épithete qu'on donnoit à Jupiter chez les Grecs, parce qu'il étoit cenſé le protecteur de ceux qui ſe réfugioient dans les lieux où on l'honoroit.

P I

PIABUCU, ſ. m. (*Ichthyol.*) nom d'un poiſſon d'Amérique, que les habitans mangent en pluſieurs endroits; c'eſt un petit poiſſon de trois ou quatre pouces de long, & d'un ou deux de large, tout couvert d'écailles argentines, olivâtres ſur le dos, avec des nageoires toutes blanches: ce petit poiſſon eſt ſi gourmand du ſang humain, que ſi un homme qui ſe baigne a quelque part ſur le corps une bleſſure ou une écorchure, ce poiſſon fait ſes efforts pour en venir ſucer le ſang; c'eſt du moins ce que dit Marggrave dans ſon *hiſt. lat. du Bréſil.* (*D. J.*)

PIACHES, ſ. m. (*Hiſt. mod. culte.*) nom ſous lequel les Indiens de la côte de Cumana en Amérique déſignoient leurs prêtres. Ils étoient non ſeulement les miniſtres de la religion, mais encore ils exerçoient la Médecine, & ils aidoient les Caciques de leurs conſeils dans toutes leurs entrepriſes. Pour être admis dans l'ordre des *piaches*, il falloit paſſer par une eſpece de noviciat, qui conſiſtoit à errer pendant deux ans dans les forêts, où ils perſuadoient au peuple qu'ils recevoient des inſtructions de certains eſprits qui prenoient une forme humaine pour leur enſeigner leurs devoirs & les dogmes de leur religion. Leurs principales divinités étoient le ſoleil & la lune, qu'ils aſſuroient être le mari & la femme. Ils regardoient les éclairs & le tonnerre comme des ſignes ſenſibles de la colere du ſoleil. Pendant les éclipſes, on ſe privoit de toute nourriture; les femmes ſe tiroient du ſang & s'égratignoient les bras, parce qu'elles croioient que la lune étoit en querelle avec ſon mari. Les prêtres montroient au peuple une croix, ſemblable à celle de S. André, que l'on regardoit comme préſervatif contre les fantômes. La médecine qu'exerçoient les *piaches* conſiſtoit à donner aux malades quelques herbes & racines, à les frotter avec le ſang & la graiſſe des animaux, & pour les douleurs ils ſcarifioient la partie affligée, & la ſuçoient long-tems pour en tirer les humeurs. Ces prêtres ſe mêloient auſſi de prédire, & il s'eſt trouvé des Eſpagnols aſſez ignorans pour ajouter foi à leurs prédictions. Les *piaches*, ainſi que bien d'autres prêtres, ſavoient mettre à profit les erreurs des peuples, & ſe faiſoient payer chérement leurs ſervices. Ils tenoient le premier rang dans les feſtins où ils s'enivroient ſans difficulté. Ils n'avoient aucune idée d'une vie à venir. On brûloit les corps des grands un an après leur mort, & les échos paſſoient pour les réponſes des ombres.

PIACULUM, ſ. m. (*Ant. rom.*) ſacrifice expiatoire. *Piacula*, chez les Latins ſont ce que les Grecs appelloient καθαμάτα, les purgations dont on ſe ſervoit pour expier ceux qui avoient commis les crimes; ce mot ſignifioit auſſi *les parfums*, θυμιαματα, qu'on employoit pour délivrer ceux qui étoient poſſedés de quelque démon. Horace, *Epit. premiere*, *liv. I.* fait un bel uſage de ce terme au figuré, pour déſigner les remedes de la philoſophie propre à purger l'ame de ſes vices. (*D. J.*)

PIADENA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, aujourd'hui bourgade dans le Crémoneſe, ſur les confins du Mantouan.

Cette bourgade eſt le lieu de la naiſſance de Barthélemi Platine dans le xv. ſiecle. Il donna les vies des papes juſqu'à Paul II. Cet ouvrage eſt écrit d'un ſtyle paſſable, avec beaucoup de liberté, mais non d'exactitude; il a été traduit en françois, en italien & en allemand. Platine a compoſé pluſieurs autres livres, & toutes ſes œuvres réunies ont été imprimées à Louvain en 1572, & à Cologne en 1574, *in-fol.* (*D. J.*)

PIAFFER, v. n. (*Maréchallerie.*) ſe dit d'un cheval qui, en marchant, leve les jambes de devant fort haut, & les replace preſque au même endroit avec précipitation. Les chevaux qui *piaffent*, de même que ceux qui ſont inſtruits au paſſege, ſont les plus propres pour les carrouſels & pour les occaſions d'éclat.

PIAFFEUR, ſ. m. (*Maréchallerie.*) on appelle ainſi un cheval qui piaffe. *Voyez* PIAFFER.

PIAIE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les ſauvages qui habitent l'île de Cayenne donnent à un mauvais génie, qu'ils regardent comme l'auteur de tous les maux. Ces mêmes ſauvages donnent encore le nom de *piaies* ou de *piayes* à leurs prêtres, qui ſont en même tems leurs ſorciers & leurs médecins. Avant que d'être aggrégés à ce corps, celui qui s'y deſtine paſſe par des épreuves ſi rudes, que peu de gens pourroient devenir médecins à ce prix. Lorſque le récipiendaire a reçu pendant dix années les inſtrumens d'un ancien *piaie*, dont il eſt en même tems le valet, on lui fait obſerver un jeûne ſi rigoureux, qu'il en eſt totalement exténué; alors les anciens *piaies* s'aſſemblent dans une cabane, & apprennent au novice le principal myſtere de leur art, qui conſiſte à évoquer les puiſſances de l'enfer; après quoi on le fait danſer juſqu'à ce qu'il perde connoiſſance; on le fait revenir en lui mettant des colliers & des ceintures remplis de fourmis noires, qui le piquent très-vivement; après cela, pour l'accoutumer aux remedes, on lui fait avaler un grand verre de jus de tabac, ce qui lui cauſe des évacuations très-violentes, qui durent quelquefois pendant pluſieurs jours. Lorſque toutes ces cérémonies cruelles & ridicules ſont finies, le récipiendaire eſt déclaré *piaie*, & on lui confie le pouvoir de guerir toutes les maladies, cependant il n'eſt en droit d'exercer qu'après avoir paſſé encore trois ans d'abſtinence. Leur méthode curative conſiſte en grande partie dans l'évacuation des eſprits infernaux; cependant on aſſure qu'ils font uſage de quelques plantes très-efficaces contre les plaies les plus envenimées, à l'aide deſquelles ils operent quelquefois des cures merveilleuſes.

PIALIES, ſ. f. pl. (*Littérat.*) jeux inſtitués par Antonin Pie, à la mémoire d'Hadrien. C'étoit un combat iſélaſtique qu'on donnoit à Pouzzoles.

PIARA, ſ. f. *terme de relation*, nom que donnent les Eſpagnols dans l'Amérique méridionale à une troupe de dix mules conduites par deux hommes. Au Pérou on diviſe les troupeaux ou requats des mules, en pluſieurs *piaras*; & comme il y a quelquefois des journées de hautes & rudes montagnes à traverſer; les mules de rechange montent ordinairement au double des *piaras*.

PIASTE, *ou* PIAST, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) en Pologne eſt le nom que les peuples de ce royaume donnent aux candidats qu'on propoſe pour remplir le trône, lorſqu'ils ſont originaires ou naturels du pays. On tient communément que ce nom vient d'un payſan de Cruſvies, appellé *Piaſte*, à qui les Polonois déférerent la couronne après la mort de Popiel en 830, & qui rendit heureux les peuples ſoumis à ſon gouvernement. Le trône de Pologne reſta dans ſa famille pendant plus de 400 ans.

PIASTRE, ſ. f. (*Monnoie.*) monnoie d'argent, d'abord fabriquée en Eſpagne, & enſuite dans pluſieurs autres états de l'Europe, qui a cours dans les quatre parties du monde.

On l'appelle auſſi *piece de huit* ou *réale de huit*, parce qu'elle vaut huit réaux d'argent; elle eſt à-peu-près au titre & du même poids que les écus ou louis blancs de France de neuf au marc.

Il y a deux ſortes de *piaſtres* ou écus d'Eſpagne, les unes qui ſe fabriquent au Potoſi, que l'on appelle *piaſtres du Pérou*; les autres qui viennent du Mexique. Ces dernieres peſent un peu plus que les péruviennes; mais par compenſantion elles ne ſont pas d'un argent auſſi pur que celles du Potoſi.

La *piaſtre* a ſes diminutions qui ſont la demi-*piaſtre* ou réale de quatre; le quart de *piaſtre* ou réale de deux; le hotieme de *piaſtre* ou réale ſimple; & le ſeizieme de *piaſtre* ou demi-réale.

La *piaſtre* de huit réaux d'argent vaut quinze réaux de vellon, ou, comme on le prononce en eſpagnol, de *veillon*; en ſorte que par rapport à cette différence de réaux ou de vellon, il faut pour chaque *piaſtre* 272 maravedis d'argent, & juſqu'à 510 maravedis de vellon. *Savary*, *Ricard & autres* (*D. J.*)

PIAUTE, ſ. m. (*terme de Marine.*) eſpece de gouvernail dont on ſe ſert pour les bateaux marnois, chalans & toue.

PIAVE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie dans l'état de Veniſe; elle prend ſa ſource dans le Tirol, & ſe partage en deux branches qui toutes deux plus près ou plus loin, vont ſe jetter dans le golfe de Veniſe. Quelques-uns croient que la *Piave* eſt l'*Anaſſua* des anciens.

PIC, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholg.*) nom générique que l'on a donné à pluſieurs oiſeaux; les caracteres de ce genre ſont rapportés à l'*article* OISEAU. *Voyez* OISEAU.

PIC D'AUVERGNE. *Voyez* PIC DE MURAILLE.

PIC CENDRÉ. *Voyez* TORCHEPOT.

PIC DE MURAILLE, ECHELETTE, TERNIER, PITSCHAT, PIC D'AUVERGNE, *picus murarius Aldrovandi*. Wil. oiſeau qui eſt un peu plus gros que le moineau domeſtique, il a le bec long, mince & noir; la tête, le cou & le dos ſont cendrés, la poitrine a une couleur blanchâtre; les aîles ſont en partie cendrées & en partie rouges, ſur-tout près du corps; les plus longues plumes des aîles, la partie inférieure du dos, le ventre & les jambes ſont noires, la queue eſt courte & a la même couleur que le dos; les jambes ſont courtes com-

me dans toutes les eſpeces de *pic*. Cet oiſeau a les doigts très-longs; il y en a trois dirigés en avant & un en arriere; les ongles ſont crochus & pointus. Aldrovande dit que le *pic de muraille* a le vol ſemblable à celui de la huppe; parce qu'il remue preſque continuellement les aîles; on a donné à cet oiſeau le nom de *pic de muraille*, parce qu'il ſe ſoutient & grimpe le long des murs pour chercher des vers entre les joints des pierres comme le pic verd en cherche ſur le tronc des arbres: il a une voix très-agréable; il vole ordinairement ſeul, quelquefois on en voit deux enſemble; il niche dans des creux d'arbres. Willughby, *Ornit*. *Voyez* OISEAU.

GRAND PIC NOIR. *Voyez* PIMAR.

PIC ROUGE, *Voyez* EPEICHE.

PIC VERD, PIVERT, PIC MARS, *picus viridis*. Wil. oiſeau qui a environ onze pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'au bout des doigts, & plus d'un pié juſqu'à l'extrémité de la queue: l'envergure eſt d'un pié ſept pouces & plus; le bec a près de deux pouces de longueur depuis ſa pointe juſqu'aux coins de la bouche, il eſt noir, dur, épais, triangulaire & obtus par le bout. Cet oiſeau a la langue très-longue & terminée par une ſorte de pointe oſſeuſe dont il perce les inſectes en lançant ſa langue ſur eux comme un dard: ſa tête eſt d'une belle couleur rouge parſemée de taches noires, les yeux ſont entourés de noir, & il y a de chaque côté ſous la piece inférieure du bec un trait rouge de même couleur que la tête; la gorge, la poitrine & le ventre ſont d'un verd pâle; le dos, le cou, & les petites plumes des aîles ont une couleur verte; le croupion eſt d'un jaune couleur de paille, les plumes du deſſous de la queue ont de petites bandes brunes tranſverſales. Il y a dix-neuf grandes plumes dans chaque aîle, ſans compter la premiere qui eſt très-courte; celles qui ſont le plus près du corps ont les barbes extérieures vertes & les intérieures de couleur brune, parſemées de taches blanches en demi-cercle; les autres ont les barbes intérieures de la même couleur que les premieres plumes, & les barbes extérieures ſont brunes & ont de taches blanches; la queue a quatre pouces & demi de longueur, elle eſt compoſée de dix plumes récourbées en-deſſous, qui paroiſſent fourchues, parce que le tuyau ne s'étend pas juſqu'aux dernieres barbes de chaque plume, les deux du milieu & les deux qui ſuivent de chaque côté ont ſur la face ſupérieure des taches tranſverſales d'un verd obſcur, & ſur la face inférieure des taches blanchâtres; les deux extérieures de chaque côté ont la pointe plus obtuſe que les autres; la plus grande a ſur toute ſa ſurface des taches noires & des taches d'un verd obſcur, la plus petite eſt verdâtre à la pointe, & noirâtre à la racine; les piés ſont d'un blanc verdâtre. Cet oiſeau a deux doigts en avant & deux en arriere; Il ſe nourrit d'inſectes, & principalement de fourmis. La femelle pond cinq ou ſix œufs à chaque couvée. Le *pic verd* ſur lequel on a fait cette deſcription étoit mâle, il peſoit preſque ſept onces; dans toutes les eſpeces de pics, la pointe du tuyau des plumes de la queue paroît uſée & rompue, parce que ces oiſeaux ſe ſoutiennent, comme je l'ai déja dit, ſur ces plumes, en grimpant ſur les arbres. Willughby, *Ornit*. *Voyez* OISEAU.

La langue de cet oiſeau a arrêté ler regards de plusieurs phyſiciens, & entr'autres de Mrs Borelli, Perrault, Derham, & Mery.

Elle eſt faite d'un petit os fort court, revêtu d'un cornet d'une ſubſtance écailleuſe; ſa figure eſt pyramidale; elle eſt articulée par ſa baſe avec l'extrémité antérieure de l'os hyoïde, & l'oiſeau peut tirer ſa langue hors du bec, à l'étendue de trois à quatre pouces.

Cet os, & le filet antérieur des branches qui le compoſent, ſont renfermés dans une gaîne formée de la membrane qui tapiſſe le dedans du bec inférieur: l'extrémité de cette gaîne s'unit à l'embouchure du cornet écailleux de la langue. Cette gaîne s'alonge quand la langue ſort du bec, & s'accourcit quand elle y rentre.

Le cornet écailleux qui revêt le petit os de la langue, eſt convexe en-deſſus, plat en-deſſous, & cave en-dedans. Il eſt armé de chaque côté de ſix pointes très-fines, tranſparentes, & inflexibles; leur extrémité eſt un peu tournée vers le goſier.

Il y a bien de l'apparence que ce cornet armé de petites pointes, eſt l'inſtrument dont le *pic verd* ſe ſert pour enlever ſa proie, ce qu'il fait avec d'autant plus de facilité, que cet inſtrument eſt toujours empâté d'une matiere gluante, qui eſt verſée dans l'extrémité du bec inférieur par deux canaux excrétoires, qui partent de deux glandes pyramidales, ſituées aux côtés internes de cette partie.

Pour ſe ſervir de cet inſtrument, la nature a donné au *pic verd* pluſieurs muſcles, dont les uns appartiennent aux branches de l'os hyoïde; ceux-ci tirent la langue hors du bec; d'autres appartiennent à la gaîne qui renferme le corps de l'os hyoïde avec les filets antérieurs de ſes branches, ceux-là retirent la langue dans le bec; enfin la langue a ſes muſcles propres qui la tirent en haut, en bas, de l'un & de l'autre côté.

La langue de cet oiſeau, l'os hyoïde, & ſes branches jointes enſemble, ont environ huit pouces de longueur, & de cette longueur il en ſort près de quatre pouces quand elle eſt tirée, d'où il réſulte que la langue parcourant le même chemin en rentrant qu'elle fait en ſortant, les muſcles qui la lient & retirent doivent avoir en longueur plus de quatre pouces, parce qu'ils ne peuvent pas s'accourcir de leur longueur entiere. *Voyez les détails avec figures dans les Mém. de l'acad. des Sciences*, *ann*. 1709. (*D. J.*)

PIC-VERD, *petit*, *picus varius minor*. oiſeau qui reſſemble beaucoup à l'épeiche par ſa forme & par ſa couleur, & qui n'en differe preſque qu'en ce qu'il eſt beaucoup plus petit. Il peſe à peine une once; il a environ ſix pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & dix pouces d'envergure. La queue a deux pouces de longueur; elle eſt compoſée de dix plumes; les deux du milieu ſont les plus longues; les autres diminuent ſucceſſivement de longueur juſqu'à l'extérieure qui eſt la plus courte; les quatre du milieu ſont entierement noires & courbées en-deſſous: l'oiſeau ſe ſert de ces plumes pour ſe ſoutenir en grimpant contre les arbres; les trois extérieures de chaque côté ſont moins pointues; l'externe eſt noire à ſon origine, & blanche vers la pointe. Cette couleur blanche eſt interrompue par deux taches noires & tranſverſales. Le noir de la ſeconde plume extérieure s'étend juſqu'à la ſeconde tache noire tranſverſale ſeulement ſur le côté intérieur du tuyau; le blanc deſcend plus bas ſur le côté extérieur, & il n'y a qu'une ſeule tache noire tranſverſale près de la pointe. La troiſieme plume eſt noire, à l'exception de la pointe qui a une couleur blanche. La gorge, la poitrine, & le ventre, ſont d'un blanc pâle; le deſſus des narines eſt brun, & il ſe trouve une tache blanche plus haut ſur le ſommet de la tête; le derriere de la tête eſt noir, & il y a deux lignes larges & blanches qui s'étendent depuis les yeux juſqu'au milieu du cou; le devant du dos & une partie des petites plumes des aîles ſont noires en entier; les autres & les grandes ont des taches blanches en demi-cercle; le milieu du dos eſt blanc & a des lignes tranſverſales noires; les jambes ſont couvertes de plumes preſque juſqu'aux doigts: cet oiſeau ſe nourrit d'inſectes; le mâle differe de la femelle, en ce qu'il a une tache rouge ſur la tête au lieu d'une tache blanche. Willughby, *Ornith*. *Voy*. OISEAU.

PIC VARIÉ, *voyez* EPEICHE.

PIC VERD, *petit*, PETIT PIC VARIÉ, CUL ROUGE, *voyez* EPEICHE.

PIC D'ADAM, (*Hiſt. mod. Géographie*.) montagne très-élevée de l'île de Ceylan, que les Indiens nomment *Hamalel*, & qui eſt pour eux un objet de vénération, parce que, ſuivant quelques traditions orientales, Adam fut créé ſur le ſommet de cette montagne. Le dieu Buddon en montant au ciel, laiſſa ſur le roc l'empreinte de ſon pié, qui eſt, dit-on, d'une grandeur double de celui d'un homme ordinaire. La ſuperſtition y attire tous les ans au mois de Mars des troupes innombrables de pélerins, qui vont y faire leurs dévotions.

PIC LE, (*Géog. mod.*) autrement le *Pic d'Adam*, en hollandois *Adamſ-Pic*, montagne de l'île de Ceylan. M. de l'Isle dans ſon Atlas, donne à cette montagne 98 degrés, 25 à 30 minutes de longitude, ſur 5 degrés 55 minutes de latitude nord. Elle eſt fort haute, fort roide, fort eſcarpée, & à 20 lieues de la mer; mais les matelots la voyent encore de 10 à 15 lieues en mer. Ribero en a fait une deſcription fort étendue, & mélée de récits fabuleux, qui ne méritent aucune créance.

Les Géographes ont donné le nom de *pic* à quelques montagnes fort élevées, & qui ſe terminent en une ſeule pointe. Tel eſt le *pic* d'Adam, le *pic* de Saint Géorges, le *pic* de Téneriffe, &c. Ce nom vient de la reſſemblance de ces montagnes à l'outil de fer nommé *pic*, dont on ſe ſert pour fouir la terre, & qui n'a qu'une pointe.

PIC DE DERBY, (*Géog. mod.*) en anglois *Peak of Dercy-Shire*, c'eſt-à-dire, la pointe ou le ſommet du comté de Derby. C'eſt un endroit ſitué entre les montagnes dans le nord-oueſt de ce comté. Il eſt remarquable 1°. par ſes carrieres; 2°. par ſon plomb; 3°. par ſes trois cavernes. On les connoît en Angleterre ſous

les

les noms de *Devils-Arſe*, le cul du diable, *Eldevis-Hole*, & *Pools'-Hole*. Elles ſont toutes trois larges & profondes. On dit qu'il ſort de la premiere de l'eau qui a ſon flux & reflux quatre fois dans une heure. Elle ſe diſtingue par l'irrégularité des rochers qu'on trouve en-dedans. Celle qu'on appelle *Eldens-Hole*, a ſon entrée baſſe & étroite; les eaux qui en découlent, ſe congelent en tombant, & forment des glaçons pendans à la caverne. On peut joindre ici les puits du Boxton, d'où dans l'eſpace de huit à dix-neuf verges d'Angleterre, il ſort quelques ſources d'eaux un peu minérales & chaudes, excepté une ſeule qui eſt froide.

Pic de Saint-George, (*Géog. mod.*) on trouve dans une des îles de l'oueſt ou des Açores, auprès de l'île Fal, une montagne appellée le *Pic de Saint-George*, d'où l'île elle-même a pris le nom de *Pico*. On prétend qu'elle eſt auſſi haute, ou peu s'en faut, que le *pic* de Téneriffe. *Long.* du *Pic de Saint-George*, ſelon Caſſini, 349. 21. 30. *latit.* 38. 35.

Pic de Ténériffe, (*Géog. mod.*) le *pic de Ténériffe*, que les habitans appellent *pico de Terraira*, eſt regardé comme la plus haute montagne du monde, & on en voit en mer le ſommet à 50 milles de diſtance.

On ne peut y monter que dans les mois de Juillet & d'Août; car dans les autres mois il eſt couvert de neige, quoiqu'on n'en voye jamais dans cette île, ni dans les îles Canaries qui en ſont voiſines. Son ſommet paroît diſtinctement au-deſſus des nues; mais comme il eſt ordinairement couvert de neige, il n'eſt certainement pas au-deſſus de la moyenne région de l'air. Il faut deux à trois jours pour arriver au haut de cette montagne; ſon extrémité n'eſt pas faite en pointe, mais unie & plate: de-là on peut appercevoir diſtinctement par un tems ſerein le reſte des îles Canaries, quoique quelques-unes en ſoient éloignées de plus de 16 lieues.

Scaliger écrit que cette montagne vomiſſoit autrefois des charbons enflammés, ſans diſcontinuer: on ne ſait où cet auteur a pris ce fait. Cependant il eſt vraiſſemblable que cette montagne a été autrefois brûlante: car il y a au ſommet un entonnoir qui produit une ſorte de terre ſulphureuſe, telle que, ſi on la roule, & qu'on en faſſe une chaudelle, elle brûle comme du ſouffre. Il y a pluſieurs endroits ſur les bords du *Pic* qui brûlent ou fument: dans d'autres, ſi on retourne les pierres, on y trouve attaché du ſoufre pur. Il y a auſſi dans le fond des pierres qui ſont luiſantes & ſemblables au machefer; ce qui vient ſans doute de l'extrème chaleur du lieu d'où elles ſortent. C'eſt ce que confirme M. Edens, qui y a fait un voyage en 1715. *Voyez les Tranſact. philoſ. n°.* 345. *Long. du Pic de Ténériffe*, ſelon Caſſini, 2. 51. 30. *latitude* 28. 30. (*D. J.*)

Pic a pic, (*Marine.*) c'eſt-à-dire à plomb, ou perpendiculairement.

A pié ſur une ancre, c'eſt-à-dire, que le vaiſſeau eſt perpendiculairement ſur cette ancre, & qu'elle eſt dégagée du fond.

Des ſauts à pic dans une riviere. C'eſt quand il ſe trouve un rocher eſcarpé ou ſauts dans une riviere, où toute l'eau tombe de haut en-bas comme dans une caſcade, ainſi qu'il s'en trouve dans de grandes rivieres de l'Amérique. *Voyez* Portage, *faire portage*; *le vent eſt à pic*. *Voyez* Vent.

Pic, (*Poids.*) gros poids de la Chine dont on ſe ſert particulierement du côté de Canton, pour paſſer les marchandiſes; il ſe diviſe en cent catis; quelques uns diſent en cent vingt-cinq; le catis en ſeize taels; chaque tael faiſant une once deux gros de France, en ſorte que le *pic* de la Chine, revient à cent vingt-cinq livres, poids de marc. *Savary.*

Pic, (*Inſtrument d'ouvriers.*) inſtrument de fer un peu courbé, pointu, & acéré, avec un long manche de bois qui ſert aux maçons & terraſſiers à ouvrir la terre, ou à démolir les vieux bâtimens. Les Carriers s'en ſervent auſſi pour déraciner & découvrir les pierres dont ils veulent trouver le blanc. Cet outil ne differe de la pioche pointue, qu'en ce que le fer en eſt plus long, plus fort, & mieux acéré. (*D. J.*)

Pic, *en terme de Boutonnier*, petit ouvrage en cartiſane qui ſert d'ornemens dans différens ouvrages, ſoit dans les carroſſes, ſoit dans les harnachemens des chevaux, dans les ameublemens ou habillemens d'hommes ou de femmes, &c. C'eſt un quarreau un peu arrondi ſur ſes angles; pour faire un *pic*, la premiere choſe néceſſaire c'eſt de découper du vélin de la grandeur convenable avec l'emporte piece; on le met alors en ſoie en tournant une bobine autour de la cannetille ou du milleray qui borde ce fond. Par-là on arrête le bord, & on couvre le vélin tout enſemble. *Voyez* Cannetille. Enſuite on recommence l'opération en or & en argent s'il le faut. Le principal uſage du *pic*, c'eſt dans les graines d'épinards, ou dans les jaſmins. *Voy.* Jasmins.

Pic, *en terme de Rafineur*, eſt un inſtrument de fer en forme de langue de bœuf, monté ſur un manche de trois piés de long: on s'en ſert à piquer les matieres quand elles ſont trop maſtiquées dans le bac à ſucre. *Voyez* Bac a sucre.

Pic, (*Jeu.*) le *pic* a lieu dans le jeu de piquet, lorſqu'ayant compté un certain nombre de points ſans que l'adverſaire ait rien compté, l'on va en jouant juſqu'à trente; auquel cas, au lieu de dire *trente*, l'on compte ſoixante, & l'on continue de compter les points que l'on fait de ſurplus. Il faut remarquer que pour faire *pic*, il faut être premier; car ſi vous êtes dernier, le premier qui jette une carte qui marque, vous empêche d'aller à ſoixante, quand vous auriez compté dans votre jeu 29, & que vous leveriez la carte jettée.

PICA, ſ. m. (*Médec. pratiq.*) ce mot déſigne une maladie dont le caractere diſtinctif eſt un dégoût extrème pour les bons alimens, & un appétit violent pour des choſes abſurdes, nuiſibles, *nullement alimenteuſes*. Les étymologiſtes prétendent qu'on lui a donné ce nom qui dans le ſens naturel ſignifie *pie*, parce que comme cet oiſeau eſt fort varié dans ſes paroles & ſon plumage, de même l'appétit dépravé de cette eſpece de malade s'étend à pluſieurs différentes choſes, & ſe diverſifie à l'infini; n'auroit-on pas pu trouver un rapport plus ſenſible & plus frappant entre cet oiſeau remarquable par ſon babil, & les perſonnes du ſexe, qui ſont les ſujets ordinaires de cette maladie? eſt-ce un pareil rapport qui auroit autoriſé cette dénomination? ou plutôt ne ſeroit-ce pas parce que la *pie*, comme l'ont écrit quelques naturaliſtes, ſe plaît à manger des petites boules de terre? On voit auſſi que le mot grec, par lequel on exprime cette maladie, κισσα, ou, ſuivant la dialecte attique, κιττα, eſt le nom de la *pie*; quelques auteurs, comme il s'en trouve ſouvent, préférant aux explications naturelles les ſens les plus recherchés, ont tâché de trouver au mot κισσα une autre étymologie, ils l'ont dérivé de κισσος, qui veut dire *lierre*, établiſſant la comparaiſon entre la maladie dont il s'agit & cette plante paraſite, ſur le nombre & la variété des circonvolutions & détours qu'elle fait à l'aide des autres corps qui lui ſervent d'appui: quoi qu'il en ſoit de la juſteſſe de ces étymologies & de ces commentaires, laiſſons cette diſcuſſion de mots pour paſſer à l'examen des choſes.

L'objet de l'appétit des perſonnes attaquées du *pica* eſt extrèmement varié; il n'y a rien de ſi abſurde qu'on ne les ait vû quelquefois deſirer avec paſſion, la craie, la chaux, le mortier, le plâtre, la pouſſiere, les cendres, le charbon, la boue, le deſſous des ſouliers, le cuir pourri, les excrémens même, le poivre, le ſel, la cannelle, le vinaigre, la poix, le coton, &c. & autres choſes ſemblables, ſont ſouvent recherchées par ces malades avec le dernier empreſſement. Il y a une obſervation rapportée par M. Nathanael Fairfax, *Act. philoſ. anglic. n.* 29. *cap. v.* §. 5. d'une fille qui avoit un goût particulier pour l'air qui ſortoit des ſoufflets; elle étoit continuellement occupée à faire jouer les ſoufflets, & avaloit avec un plaiſir délicieux l'air qui en étoit exprimé. Cette maladie eſt très-ordinaire aux jeunes filles, elle peut même paſſer pour une de ces affections qui leur ſont propres. Quoiqu'il y ait quelques obſervations rapportées par Riviere Rhodius & Schenkius qui prouvent que les hommes n'en ſont pas tout-à-fait exemts, ces faits ſont très-rares & ſouvent peu conſtatés, il en eſt de même des prétentions de Reiſelius & de Primeroſe, & des hiſtoires qu'ils rapportent, d'où il réſulteroit que des maris ont été attaqués de cette maladie lorſque leurs femmes étoient enceintes, ou s'étoient expoſés aux cauſes qui la produiſent ordinairement, ou, pour mieux dire, ces hiſtoires ſont évidemment fauſſes; & ces prétentions ridicules; il ne manqueroit plus pour porter le dernier coup à l'état de mari, que de lui faire partager les maladies de ſa femme, & de le charger des peines de ſes dérangemens après l'avoir rendu reſponſable de ſa ſageſſe, en le couvrant de ridicule & de honte lorſqu'elle en manque. On aſſûre auſſi que les animaux ſont ſujets au *pica*; Schenkius dit l'avoir obſervé dans des chats, *centur.* 4. *obſerv.* 45. On en voit auſſi des exemples dans les chiens & les cochons, rapportés dans les *actes philoſophiques anglois*, *vol. I. p.* 741. Les pigeons, ſans en être attaqués, mangent ſouvent du petit gravier du ſable, béquetent les murs, & les autruches dévorent du fer, d'autres oiſeaux avalent des cailloux, mais c'eſt plutôt pour aider leur digeſtion naturelle que par maladie.

Les jeunes filles auxquelles cette maladie eſt familiere, commencent ſouvent d'aſſez bonne heure à s'y adonner; l'exemple, les invitations de leurs amies, quelquefois l'envie de devenir pâles, un dérangement d'eſtomac, peut-être auſſi d'eſprit, ſont les premieres cauſes de cette paſſion; dès-lors l'appétit ordinaire ceſſe, les alimens qu'elles aimoient autrefois leur paroiſſent inſipides, mauvais, elles deviennent triſtes, rêveuſes, mélancoliques, fuient la compagnie, ſe dérobent aux yeux de tout le monde pour aller en cachete ſatisfaire leur appétit dépravé; elles mangent les choſes les plus abſurdes, les plus ſales, les plus dégoûtantes avec un plaiſir infini, les choſes abſolument inſipides flattent délicieuſement leur goût; ce plaiſir eſt bientôt une paſſion violente, une fureur qu'elles ſont forcées de ſatisfaire, malgré tout ce que la raiſon peut leur inſpirer pour les en détourner; la privation de l'objet qu'elles appetent ſi vivement, les jette dans un chagrin cuiſant, dans une noire mélancolie, & quelquefois même les rend malades; ſi au contraire elles la ſatisfont librement, leur eſtomac ſe dérange de plus en plus, toutes ſes fonctions ſe font mal & difficilement; il ſurvient des anxiétés, des nauſées, des rots, des gonflemens, douleurs, peſanteurs, ardeurs d'eſtomac, vomiſſement, conſtipation; la langueur s'empare de leurs membres, les roſes diſparoiſſent de deſſus leur viſage, la pâle blancheur du lis ou une pâleur jaunâtre prend leur place, leurs yeux perdent leur vivacité & leur éclat, *voyez* PALES COULEURS, & leur tête panchée languiſſamment & ſans force, ne ſe ſoutient qu'avec peine ſur le col; fatiguées au moindre mouvement qu'elles font, elles ſentent un malaiſe; lorſqu'elles ſont obligées de faire quelque pas, & ſur-tout ſi elles montent, alors elles ſont eſſoufflées, ont de la peine à reſpirer, & éprouvent des palpitations violentes: on dit alors qu'elles ont les pâles couleurs, ou qu'elles ſont oppilées. *Voyez* PALES COULEURS, OPPILATION. Cette maladie ne tarde pas à déranger l'excrétion menſtruelle, ſi ſon dérangement n'a pas précédé & produit le *pica*, comme il arrive ſouvent à moins qu'il ne ſurvienne avant l'éruption des regles.

On a beaucoup diſputé ſur la cauſe & le ſiége de cette maladie; les uns ont prétendu que ſon ſiege étoit dans l'eſtomac, & ne dépendoit que de l'accumulation de mauvais ſucs; les autres l'ont regardée comme une maladie de la tête, & en ont fait une eſpece d'affection mélancolique. Parmi les premiers, les uns ont cru avec Aphrodiſée que les mauvais ſucs qui ſe ramaſſoient dans l'eſtomac étoient de la même nature que les alimens, ou que les choſes qui étoient l'objet de l'appétit, & que c'étoit en vertu de ce rapport, de cette ſympathie qu'on les appétoit; ils ſe fondoient ſur ce que tous les ſucs étant viciés, ils devoient exciter l'appétit de mauvais alimens, comme l'eſtomac ſain ou les ſucs bons font deſirer des alimens de même nature; 2° ceux qui ſont d'un tempérament bilieux ne voient en ſonge que des incendies; les pituiteux ont toujours devant les yeux de l'eau des débordemens, *&c.* il en doit être de même des ſucs d'une telle eſpece déterminée, ils doivent frapper l'imagination d'une telle façon, & lui repréſenter les alimens analogues; les ſucs acides, faire deſirer les fruits aigrelets; les ſucs brûlés, du charbon, *&c.* & par conſéquent en faire naître l'appétit. Les autres penſent avec Avicenne que les ſucs de l'eſtomac ſont d'une nature contraire & que cette contrariété eſt la cauſe du *pica*, alors ces prétendus alimens ſont l'effet des remedes; il ne leur manque pas de raiſon pour étayer & confirmer leur ſentiment. 1° L'appétit des choſes analogues au ſuc de l'eſtomac ne devroit jamais ſe raſſaſier, & devroit au contraire toujours augmenter, parce que ces ſucs recevroient toujours plus de force & d'activité de la part des choſes qui ſeroient priſes en guiſe d'aliment; ce qui n'arrive pas. 2° Eſt-il probable que les ſucs puiſſent s'altérer au point d'être comme du bois pourri, de la boue, du plomb, *&c*? 3° Il n'eſt pas plus naturel que l'eſtomac ſe porte vers des choſes dont il regorge. 4° Dans la ſoif & la faim, les objets deſirés ſont propres à faire ceſſer l'état forcé du goſier & de l'eſtomac, parce qu'ils lui ſont contraires, *&c.* On pourroit encore ajouter à cela que les perſonnes bilieuſes deſirent avec ardeur les fruits acides, oppoſés à la nature & à l'action de la bile. 2°. Que les perſonnes attaquées du *pica* ſont bien moins incommodées de l'uſage des choſes abſurdes & nuiſibles quelque immodéré qu'il ſoit, qu'elles ne le ſeroient ſi elles n'avoient pas cette maladie, ſi elles ne s'y portoient pas avec cette fureur. 3° Enfin qu'il eſt rare qu'on ſouhaite paſſionnément une choſe dont la jouiſſance n'eſt pas un *beſoin*, un *bien*, en même tems qu'elle eſt un plaiſir. Toutes ces raiſons donnent beaucoup de vraiſſemblance à ce ſentiment; les expériences & les obſervations de M. Reaumur lui donnent encore un nouveau poids. Cet illuſtre académicien dit avoir trouvé une analogie entre les ſucs digeſtifs de ces malades & les choſes qu'ils mangeoient, & cette analogie étoit telle que ces choſes ſe diſſolvoient très-facilement dans leurs ſucs, ainſi que celles qui aimoient la craie, la chaux, *&c.* avoient des ſucs légerement acides qui diſſolvoient très-bien tous les abſorbans, alkalis, *&c.* Ces expériences n'ont pas été pouſſées aſſez loin, & ne ſont pas aſſez générales pour avoir la force de la démonſtration; mais cette opinion peut toujours paſſer pour une hypotheſe ingénieuſe, bien fondée & très-vraiſſemblable. Mais, demandera-t-on, n'y a-t-il point de vice d'imagination, de délire? Ceux dont nous venons d'expoſer le ſentiment, prétendent qu'il n'y a point de dérangement de raiſon, qu'il n'y a qu'une dépravation de cupidité, & qu'ainſi on ne doit pas plus regarder le *pica* comme délire, que la faim canine, que l'érotomanie, le ſatyriaſis, cas où les beſoins naturels ſont ſimplement portés à un trop haut degré & dépravés.

Cependant on ne pourra guere s'empêcher de regarder le *pica* comme une eſpece de délire, ſi l'on fait attention. 1° Qu'on peut délirer & raiſonner très-bien. 2° Que le délire n'exclud pas les motifs des actions qu'on fait, qu'il eſt même très-vraiſſemblable que la plûpart des délires ne conſiſtent que dans des fauſſes apperceptions & qu'étant ſuppoſées vraies, comme elles le paroiſſent aux foux, toutes leurs actions faites en conſéquence ſont raiſonnables; un homme qui regarde tous les aſſiſtans comme ſes ennemis, comme des gens qui veulent l'aſſaſſiner, s'emporte contre eux en injures & en coups quand il peut, y a-t-il rien de plus naturel? 3° On pourra bien dire qu'une fille mange de la craie, de la chaux, de la terre, parce qu'elle a de l'acide dans l'eſtomac; mais expliquera-t-on par-là cette ardeur à ſe cacher, cette paſſion violente qui ſubſiſte long tems après que tous les acides ſeront détruits? Et pourquoi tous les enfans qui ſont ſi fort tourmentés par l'acide, n'ont-ils pas le *pica* &c? Comment expliquera-t-on d'ailleurs l'appétit du coton, du plomb, de la poix, de l'air, des excrémens, *&c*? y a-t-il des ſucs propres à les digérer? y a-t-il un vice dans ces humeurs qui exige ces corps pour remede & dont le vice en puiſſe être corrigé? 4° N'eſt-il pas naturel de regarder cette affection comme dépendante de la même cauſe que la paſſion de compter les carreaux, les vîtres, les ſolives d'une chambre, de ſe plaire à la vûe de certains objets laids, ſales ou déshonnêtes, de rechercher avec fureur quelque odeur déſagréable, comme celle des vieux livres pourris, d'une chandelle, d'une lampe mal éteinte, & même des excrémens? Ces ſymptômes familiers de même que le *pica* aux chlorotiques, annoncent évidemment & de l'aveu de tout le monde un délire mélancolique, & l'on ne s'aviſe pas de leur attribuer de l'efficacité pour la guériſon du dérangement qui en eſt la cauſe. *Voy.* PALES COULEURS. 5° Parcourons les cauſes qui produiſent ordinairement le *pica*, nous verrons preſque toujours un vice dans l'excrétion menſtruelle, ou des chagrins, des inquiétudes, des paſſions vives retenues, des deſirs violens étouffés, des beſoins naturels, preſſans, non ſatisfaits par vertu, par crainte & par pudeur; quelles autres cauſes ſont plus propres à déranger l'eſtomac & l'imagination? Nous pourrions ajouter bien d'autres preuves qui ſe tirent de l'état de ces malades, de leur maniere d'agir, de ſe comporter, *&c.* qu'on peut voir tous les jours, & qu'on auroit de la peine à décrire: chacun peut là-deſſus prendre les éclairciſſemens convenables, les occaſions en ſont malheureuſement aſſez fréquentes.

Les femmes enceintes ſont ſujettes à une dépravation d'appétit fort ſinguliere, & qui eſt fort analogue au *pica*; les auteurs qui ne ſe piquent pas d'une exactitude ſcrupuleuſe confondent ordinairement ces deux affections qui ſont cependant différentes; celle qui eſt propre aux femmes enceintes s'appelle en latin & en françois *malacia*, nom dérivé du grec *μαλαθω*, *je mollis*; quelques auteurs l'ont attribué à l'état de *molleſſe*, ou de relâchement des femmes enceintes; ce qui conſtitue le *malacia* eſt un goût particulier pour une ſeule eſpece d'aliment à l'excluſion de toute autre: mais cet aliment n'eſt pas néceſſairement & par lui-même mauvais, abſurde, il eſt toujours nutritif; ce ſont, par exemple, des fruits d'une telle eſpece; du riz, des poulets, des anchois, des harengs; il n'y a que l'aliment pour qui l'on s'eſt déterminé qui plaiſe, qui ait un goût délicieux, qui ſe digere facilement, les autres rebutent, déplaiſent, peſent ſur l'eſtomac: & quoiqu'il y ait de ces alimens dont on dût d'abord s'ennuyer, ou dont on pût être incommodé à la longue, comme des harengs, des anchois; cependant

on ne s'en dégoûte point, & on n'en reſſent aucun mauvais effet. Cet appétit déterminé commence à ſe déclarer pour l'ordinaire vers le quarantieme jour de la groſſeſſe, & ceſſe à la fin du troiſieme mois ou au commencement du quatrieme. Il me paroît qu'on doit diſtinguer cette affection des *envies* des femmes enceintes par leſquelles elles deſirent la poſſeſſion de quelque objet, un joyau, un fruit, un mets particulier, elles ſont ſatisfaites dès qu'elles l'ont obtenu; & ſi elles ne peuvent pas l'avoir, ou n'oſent pas le demander, elles en ſont incommodées, riſquent de ſe bleſſer, & on prétend que l'enfant en porte la marque. *Voyez* ENVIE, TACHE, *&c.*

Le *pica* eſt une maladie très-ſérieuſe; elle eſt ordinairement ou la ſuite & l'effet de quelque obſtruction du dérangement du flux menſtruel, ou l'avant-coureur & la cauſe de ces maladies, elle affoiblit toujours le tempérament, gâte l'eſtomac, & prépare pour la ſuite une ſource inépuiſable & féconde d'incommodités; ainſi les filles qui n'en meurent pas, reſtent long-tems languiſſantes, maladives, dans une eſpece de convaleſcence difficile. Cette maladie eſt plus ou moins dangereuſe, ſuivant la qualité des objets de l'appétit, ſuivant la violence de la paſſion & l'intenſité des ſymptomes qui s'y joignent. Il eſt évident qu'un uſage & un uſage immodéré du poivre, du ſel, des épiceries peut faire plus de ravages que ce même uſage limité, ou que l'uſage des terreux, de la craie, *&c.* Fernel a vu ſurvenir un ulcere à la matrice dont la malade mourut, à l'appétit déréglé du poivre, trop abondamment ſatisfait, le danger eſt bien plus grand ſi le plomb & ſes préparations ſont l'objet de l'appétit: perſonne n'ignore les funeſtes accidens, la terrible colique qu'occaſionne ce métal pris intérieurement par lui-même, ou par les parties hétérogenes véneneuſes dont il eſt altéré. *Voyez* PLOMB, COLIQUE DES PEINTRES. Tulpius rapporte l'obſervation d'une jeune fille, qui mangeoit avec avidité de petites lames de plomb bien diviſées; elle tomba en peu de tems dans une maladie affreuſe à laquelle elle ſuccomba, ſa langue étoit ſeche, ſes hypocondres reſſerrés, la rate obſtruée, l'eſtomac douloureux, le ventre conſtipé; ſans ceſſe tourmentée par des ſuffocations de matrice, par des défaillances fréquentes, elle ne put trouver du ſoulagement dans aucun remede, *Nicol. Tulp. obſerv. medicar. lib. IV.* Ce qui redouble ſouvent la difficulté de la guériſon, c'eſt que ces malades cachent auſſi long-tems qu'il leur eſt poſſible leur état, & on ne le découvre que tard, qu'après que le mal eſt invétéré & rendu plus opiniâtre; d'ailleurs lors-même qu'on s'en apperçoit & qu'on veut y remédier, les malades ſont peu dociles, elles ne veulent pas ſe priver du plaiſir de ſatisfaire à leur paſſion, ſouvent elles ne le peuvent pas; & ſi elles rencontrent des médecins imprudens par trop de ſévérité, qui leur défende tout uſage des mets pour leſquels elles ſont paſſionnées, & des parens trop rigides & trop ſcrupuleuſement attentifs à obſerver l'ordonnance du médecin, elles deviennent triſtes, mélancoliques & ſérieuſement malades. Le *malacia* n'eſt pas une maladie, il n'y a point de danger à laiſſer ſuivre aux femmes enceintes leur caprice, il y en auroit à les en empêcher; elles n'en éprouvent pour l'ordinaire aucune incommodité, ni elles, ni l'enfant qu'elles portent; cependant lorſque les alimens pour leſquels elle s'eſt déterminée ſont d'un mauvais caractere, trop ſales, trop épicés, que ce ſont des poiſſons, par exemple, deſſéchés & endurcis par le ſel & la fumée, il eſt certain que le chyle qui s'en forme ne ſauroit être bien bon; on doit, autant qu'on peut, faire enſorte pas les avis, les invitations, que la femme en uſe ſobrement, il faut auſſi pour cela lui préſenter des mets agréables, d'une nature oppoſée qui puiſſe modérer & contre-balancer l'action des autres, on les mêle pour cela ſouvent enſemble.

Quand on ſe propoſe de guérir une fille attaquée du *pica*, il eſt très-important de s'attirer ſa confiance, de lui faire approuver & deſirer le ſoin qu'on va prendre de ſa ſanté; on peut réuſſir en cela, en la plaignant, en compâtiſſant à ſes peines, en ſe prêtant à ſes goûts, à ſa paſſion; on ne la déſaprouve pas, on ſe garde bien d'en faire un crime & de la défendre; on aſſure au contraire que c'eſt une maladie indépendante de la volonté, qui même peut être bien lorſqu'elle eſt modérée; on ſe contente d'en faire voir les inconvéniens, on inſiſte ſur tout ſur les atteintes que la beauté pourroit en recevoir. On touche rarement cette corde ſans ſuccès; il eſt facile de prouver combien cet appétit déreglé fait du tort à un joli viſage, on a toujours quelques exemples connus à citer; on peut engager par-là les malades à ſe modérer dans l'uſage de ces choſes abſurdes, à en diminuer tous les jours la quantité, à faire quelques remedes; on promet une prompte guériſon, le retour de la ſanté, de la beauté & de l'embonpoint; on peut auſſi en s'inſinuant adroitement dans l'eſprit de ces jeunes & timides malades, en flattant ainſi leurs deſirs s'inſtruire de la cauſe qui a déterminé la maladie & des corps qui en ſont l'objet; choſes qu'elles s'obſtinent d'autant plus à cacher qu'elles ſont plus ridicules & qu'il eſt cependant très-important que le médecin ſache. N'eſt-il pas bien naturel qu'elles refuſent d'avouer que leur appétit les porte violemment à manger du cuir pourri, par exemple, des matieres fecales? & quand la cauſe de cette maladie ſe trouve être une envie de ſe marier, qu'il leur eſt défendu de faire paroître & encore plus de ſatisfaire; quelle peine ne doit-il pas leur en couter pour rompre le ſilence? Cependant de quelle utilité ces ſortes d'aveux ne ſont-ils pas pour le médecin? Utilité au reſte qui reflue ſur la malade. Lorſqu'on eſt inſtruit de la cauſe du mal, on y apporte le remede convenable: dans l'exemple propoſé, on n'a point de ſecours plus approprié que le mariage, il remplit, en guériſſant, ces trois grandes conditions ſi difficiles à réunir, *citò, tutò & jucundè*. *Voyez* MARIAGE. Lorſque la maladie eſt l'effet d'une ſuppreſſion ou d'un dérangement dans l'excrétion menſtruelle, il faut avoir recours aux emmenagogues variés ſuivant les cas. *Voyez* REGLES, SUPPRESSION, (*maladie de la.*) Cependant on doit engager la malade à uſer des mets ſucculents & de facile digeſtion, l'eſtomac affoibli ſe fortifie par les ſtomachiques amers, aloétiques; on diſtrait & on récrée l'eſprit triſte & rêveur par les promenades, les parties de plaiſir, les compagnies agréables, les ſpectacles, la muſique, les concerts, *&c.* parmi les remedes intérieurs, il faut choiſir ceux qui ſont les plus appropriés à l'eſpece de dérangement d'eſtomac qu'a occaſionné l'abus des alimens ou des corps qui étoient l'objet des délires mélancoliques; il faut oppoſer aux ſpiritueux aromatiques, à l'alkali cauſtique, les légers apéritifs délayans, *&c.* aux terreux, inviſquans, les toniques, les martiaux, les forts apéritifs; & ſi quelque maladie comme les obſtructions de viſceres, les pâles-couleurs y ſont ſurvenues, alors il faut diriger & varier le traitement en conſéquence. *Voyez* OBSTRUCTION, PALES-COULEURS, *&c.* (*b*)

PICARA, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique méridionale, au nouveau royaume de Grenade. Elle eſt bornée par les grandes montagnes des Audets, du côté de l'orient. (*D. J.*)

PICARDIE, LA, (*Géog. mod.*) province de France, bornée au nord par le Hainault, l'Artois & la mer; au midi par l'île de France; au levant par la Champagne, & au couchant par la Manche & la Normandie. Elle a 48 lieues du levant au couchant, & 38 du midi au nord. Ses principales rivieres ſont la Somme, l'Oyſe, la Cauche, la Scarpe, la Lys, & l'Aa. Cette province eſt abondante en blé & autres grains.

On diviſe la *Picardie* en haute, moyenne & baſſe. La haute comprend le Vermandois & la Tiérache; la moyenne, l'Amiénois & le Santerre; la baſſe comprend le pays reconquis, le Boulenois, le Ponthieu & le Vimeu. Les fabriques & les manufactures y occupent beaucoup de monde, on y fait quantité de ſerges, de camelots, d'étamines, de pannes & de draps; il y a pluſieurs verreries. On voit dans la forêt de la Fere, au château de ſaint Gobin, la manufacture des glaces, d'où on les tranſporte à Paris pour être polies.

Outre le gouvernement militaire de *Picardie*, qui comprend trois lieutenances générales, il y a des gouverneurs particuliers de villes & citadelles. Amiens eſt la capitale de la province.

On compte quatre évêchés dans le gouvernement de *Picardie*, tel qu'il eſt aujourd'hui: Amiens & Boulogne ſont ſuffragans de l'archevêché de Rheims: Arras & ſaint Omer en Artois, ſont ſous la métropole de Cambrai.

Le nom de *Picardie* n'eſt pas ancien, & ne ſe trouve en aucun monument avant la fin du XIIIe ſiecle, où Guillaume de Nangis a appellé ce pays *Picardie*. Matthieu Paris parlant de la ſédition arrivée l'an 1229 à Paris, entre les bourgeois & les clercs ou écoliers de l'univerſité, dit que les auteurs de ce trouble, furent ceux qui étoient voiſins de la Flandre & qu'on nommoit communément *Picards*.

La *Picardie* ayant été conquiſe par Clodion, tomba ſous la domination des rois Francs; ce prince établit à Amiens ſon ſiége royal. Méroué lui ſuccéda, ainſi que Childeric ſon fils. Enſuite la *Picardie* échut en partage à Clotaire fils de Clovis, & reſta ſous la domination des rois de France, juſqu'à Louis le débonnaire, qui y établit en 823 des comtes qui devinrent preſque ſouverains.

Philippe Auguſte s'arrangea de cette province avec Philippe d'Alſace, comte de Flandres. En 1435 Charles VII. engagea toutes les villes ſituées ſur la Somme au duc de Bourgogne, pour quatre cent mille écus. Louis XI. les

retira en 1463, & depuis ce tems-là, la *Picardie* n'a plus été aliénée. (*D. J.*)

PICARDS, (*Hiſt. eccléſ.*) nom d'une ſecte qui s'établit en Bohème au commencement du xve ſiecle, & qui y fut cruellement perſecutée. Elle eut pour chef un prêtre qui s'appelloit Jean, & qu'on nomma *Picard*, parce qu'il étoit de Picardie; d'autres l'ont nomme *Martin*, & d'autres *Loquis*.

L'article que Bayle a donné de la ſecte des *Picards* ne lui fait pas honneur, & on ne peut aſſez s'étonner que ce génie ſi fin dans la critique des hiſtoriens de la Grece & de Rome, ſe ſoit plu à adopter les contes ridicules qu'il avoit lûs ſur les malheureux *Picards*. Ajoutez que ſon article eſt ſec & entierement tiré de Varillas, hardi conteur de fables, qui a ici copié celles d'Enée Sylvius, lequel déclare avoir rapporté ce que d'autres ont dit, & avoir écrit bien des choſes qu'on ne croyoit point; c'eſt ſon propre aveu; *aliorum*, dit il, *dicta recenſeo*, *& plura ſcribo quam credo*.

Laſitius rapporte que le prétendu *Picard* arriva en Bohème en 1418, du tems de Wenceslas, ſurnommé le *fainéant* & l'*ivrogne*; qu'il y vint accompagné d'environ quarante autres, ſans compter les femmes & les enfans; que ces gens-là diſoient qu'on les avoient chaſſés de leur pays à cauſe de l'évangile. Le jéſuite Balbinus dans ſon *epitome rerum Bohemicarum*, *liv. II.* dit la même choſe & n'impute aux *Picards* aucuns des crimes, ni aucune des extravagances qu'Enée Sylvius leur attribue.

Jean Schlecta, ſecrétaire de Ladislas roi de Bohème, rendant comte à Eraſme des diverſes ſectes qui partageoient la patrie, entre dans de plus grands détails ſur celle des *Picards*. Ces gens-là, dit-il, ne parlent du pape, des cardinaux & des évêques, que comme de vrais antechriſts, ils ne croyent rien ou fort peu des ſacremens de l'Egliſe. Ils prétendent qu'il n'y a rien de divin dans le ſacrement de l'Euchariſtie, affirmant qu'ils n'y trouvent que le pain & le vin conſacré, qui repréſentent la mort de Jéſus-Chriſt, & ils ſoutiennent que ceux qui adorent le Sacrement ſont des idolâtres, ce Sacrement n'ayant été inſtitué que pour faire la commémoration de la mort du Sauveur, & non pour être porté de côté & d'autre, parce que Jéſus-Chriſt qui eſt celui qu'il faut honorer du culte de latrie, eſt aſſis à la droite de Dieu le pere. Ils traitent d'ineptie les ſuffrages des Saints, & les prieres pour les morts, auſſi-bien que la confeſſion auriculaire, & la pénitence impoſée par les Prêtres. Ils diſent enfin que les vigiles & les jeûnes ſont le fard de l'hypocriſie; que les fêtes de la vierge Marie, des apôtres, & des autres ſaints ſont des inventions de gens oiſifs. Ils célebrent pourtant les dimanches & les fêtes de Noël & de la Pentecôte *Epiſt. Eraſm. Liv. XIV.* Ce récit de Schlecta nous apprend manifeſtement que les *Picards* n'étoient autres que des Vaudois, & M. de Beauſobre a démontré cette identité dans ſon hiſtoire de la guerre des Huſſites. Vous en trouverez l'extrait dans le dictionn. de M. de Chaufépié, qui a fait un excellent article des *Picards*. Voici en peu de mots le précis de ce qui les concerne.

Les Vaudois étoient en Bohème dès l'an 1178; des diſciples de Valdo, s'y réfugierent, & furent fort bien reçus à Zatée & à Launitz, deux villes voiſines ſituées ſur la riviere d'Egne, & aſſez proche des frontieres de Miſnie, par où les Vaudois entrerent vraiſemblablement en Bohème; une partie du peuple ſuivoit alors le rit grec, pendant que la nobleſſe & les grands qui avoient commerce avec les Allemands leur voiſins, & qui ſe conforment ordinairement à la cour, ſuivoient pour la plûpart le rit latin; mais ce rit ayant été introduit par force, n'en étoit que plus déſagréable au peuple. Les Vaudois ayant trouvé de l'humanité & de l'accueil dans les habitans de ces deux villes, leur firent connoître les ſuperſtitions que le tems avoient introduites dans la religion chrétienne, & les affermirent dans l'averſion qu'ils avoient déja pour l'égliſe romaine.

Ces peuples conſerverent l'exercice public du rit grec, juſques vers le milieu du xive ſiecle, que l'empereur Charles IV & l'archevêque Erneſt l'interdirent à la ſollicitation des papes, & à la pourſuite des moines. Le rit latin ayant été établi par-tout, les peuples s'aſſemblerent dans les bois, dans les ſolitudes & dans les châteaux de quelques gentils-hommes qui les protégoient. Mais quand les troubles s'éleverent en Bohème, & que la nation leva l'étendart contre le pape, ces *Picards*, ces Vaudois cachés, commencerent à ſe montrer; ils s'en mêla quelques-uns parmi les Taborites; d'autres qui ſe virent en aſſez grand nombre dans une île que forme la riviere de Launitz, aſſez près de Neuhaus, dans le diſtrict de Bechin, prirent les armes & furent défaits par Ziska.

On peut réduire à trois chefs, les preuves qui juſtifient que ces *Picards* étoient Vaudois: 1° le principal prêtre qu'on leur donne: 2° les dogmes qu'on leur attribue: 3° les crimes, les folies, & les héréſies qu'on leur impute: tout quadre avec les Vaudois.

I. Théobalde dit que leur principal prêtre s'appelloit Martin de Moravet. Laurent de Byzin, chancelier de la nouvelle Prague ſous Wenceslas, qui a écrit un journal de la guerre des Huſſites, *diarium de bello Huſſitico*, raconte qu'au commencement de 1420, quelques prêtres Taborites débiterent de nouvelles explications des prophéties, & annonceront un avénement prochain du fils de Dieu pour détruire ſes ennemis, & pour purifier l'égliſe. „ Le principal auteur de cette doctrine, dit Laurent de „ Byzin, étoit un jeune prêtre de Moravie, fort bel eſ„ prit & d'une prodigieuſe mémoire; il ſe nommoit Mar„ tin, & fut ſurnommé *Loquis*, parce qu'il prêchoit a„ vec une hardieſſe étonnante ſes propres penſées, & non „ celles des ſaints docteurs. Ses principaux aſſociés fu„ rent Jean Oilczin, le bachelier Markold, le fameux „ Coranda, & autres prêtres Taborites. Martin de Moravet ou de Moravie, ſurnommé *Loquis*, le principal prêtre des *Picards*, eſt donc un prêtre Taborite, un collegue du fameux Wenceslas Coranda, qui fit tant de bruit dans ce parti, & qui avant & depuis la mort de Ziska, fut à la tête des affaires. De-là il s'enſuit qu'au fond les *Picards* ſont des Taborites, & que les accuſations d'inceſtes & de nudités qui leur ont été intentées, ſont de pures calomnies, puiſque tout le monde convient que les Taborites n'en furent jamais coupables.

Martin de Moravie fut pris avec un autre prêtre, & envoyé à Conrad, archevêque de Prague, qui, après les avoir gardés dans un cachot pendant pluſieurs mois, les fit jetter tous deux dans un tonneau de poix ardente. Quel étoit leur crime? c'étoit d'avoir ſoutenu juſqu'à la mort, & ſans avoir jamais voulu ſe rétracter, que le corps de Jeſus-Chriſt n'eſt qu'au ciel, & qu'il ne faut point ſe mettre à genoux devant la créature, c'eſt-à-dire devant le pain de l'Euchariſtie. Voilà un prêtre *picard* qui a tout l'air vaudois.

II. Les dogmes des *Picards* & des Vaudois ſont les mêmes; nous l'avons déja vu par le détail que Schlectat faits des opinions des *Picards* de Bohème. Ils ſoutenoient qu'il ne faut point adorer l'Euchariſtie, parce que le corps de Jeſus-Chriſt n'y eſt point, le ſeigneur ayant été élévé au ciel en corps & en ame; que le pain & le vin de l'Euchariſtie demeurent toujours du pain & du vin, *&c.* Ce ſont-là des doctrines vaudoiſes & purement vaudoiſes.

Les accuſations mêmes ſont des uſages vaudois déguiſés en dogmes; par exemple, les Vaudois ne reconnoiſſoient point de ſainteté attachée aux autels, & n'en faiſoient point une condition du ſervice divin. Si cela eſt, diſoient leurs adverſaires, vous feriez donc dans les temples ce que les maris & les femmes font dans les maiſons? La conſéquence fut transformée en dogme. Les *Picards*, dit-on, ont commerce avec leurs femmes dans les lieux ſacrés; ce ſont donc des miſérables qu'il faut exterminer.

Les prêtres vaudois étoient mariés, & ils ſoutenoient que leurs mariages étoient légitimes. Quoi! diſoient leurs ennemis, un prêtre ſortant du lit de ſa femme approchera des autels? Autre conſéquence convertie en dogme.

Les Vaudois n'adoroient point le ſacrement, & ne fléchiſſoient point le genou dans les égliſes à la vûe du pain ſacré. Autre conſéquence. Il n'eſt pas néceſſaire d'adorer Dieu.

Ajoutez à cela les autres dogmes attribués aux *Picards* par Schlectat. Ils n'invoquoient point les ſaints; ils ne prioient point pour les morts; ils n'admettoient point la confeſſion auriculaire, *&c.* Si ce ne ſont pas-là des vaudois, ce ſont des gens qui leur reſſemblent parfaitement, & qui peuvent bien leur être aſſociés.

III. Les crimes, les folies & les héréſies qu'on leur attribuent, perſuadent encore que les pauvres *Picards* exterminés en Bohème étoient de véritables vaudois; c'eſt ce dont on trouvera les preuves détaillées dans l'ouvrage de M. de Beauſobre; nous y renvoyons le lecteur.

Nous remarquerons ſeulement que la nudité qu'on leur impute eſt une pure fauſſeté, & que les *Picards* n'ont jamais été adamiſtes. On n'apporte que deux preuves dans l'Hiſtoire, de la nudité picarde: la premiere eſt le témoignage du prêtre Taborite, & du docteur Gitzinus; ils n'accuſent pourtant pas les *Picards* d'une nudité pratique, mais ſeulement d'enſeigner que les habits n'étoient point néceſſaires, & que ſi ce n'étoit le froid, on pourroit auſſi bien aller nud que vêtu. Ce n'eſt donc

ſur ces deux témoins qu'une erreur ſpéculative qui ne conclut rien pour la pratique, encore moins pour ces ridicules opinions, que la nudité eſt un privilége de la liberté ou de l'innocence.

La ſeconde preuve qu'on donne de la nudité des *Picards*, eſt tirée de ce qu'on fit le rapport à Ziska que ceux qui s'étoient fortifiés dans une île y alloient tout nuds, & commettoient ſans honte toutes ſortes d'infamies: cette preuve n'eſt qu'un conte abſurde qu'on inventa contre des malheureux qu'on vouloit ſacrifier; & ce qui réfute pleinement la fauſſeté de ce bruit, c'eſt qu'entre tant de *picards* que Ziska ſaiſit dans cette île, & qu'il fit périr, on ne voit pas dans l'Hiſtoire qu'un ſeul ait été trouvé nud. De plus, comment ſe perſuader que la nobleſſe de Moravie, qui protégeoit les *picards* de ſon pays, ait pu ſoutenir des fanatiques qui donnoient dans l'excès ridicule de ſe faire une religion de la nudité? Enfin, comment imaginer que d'infâmes voluptueux ſouffrent conſtamment les plus cruels ſupplices, & qu'ils embraſſent volontairement une mort cruelle qui les va priver de tous les plaiſirs après leſquels ils couroient? Ajoutez à toutes ces preuves le témoignage du jéſuite Balbinus, qui ne doit pas être ſuſpecté de favoriſer ces hérétiques; & néanmoins il convient que c'eſt à tort qu'on a accuſé les *Picards* à cet égard, & il reproche à Théobald d'avoir donné mal-à-propos aux Adamites le nom de *Picards*. Balbin, *Epitom. rer. Bohem. lib. IV. pag.* 449. Voici ce que les Théologiens catholiques les plus modérés penſent des *Picards*: ils diſent que ce fut une ſecte d'hérétiques qui s'éleverent en Bohème dans le xv. ſiecle, & qui prirent ce nom de leur chef appellé *Picard*, natif des Pays-bas.

Que ce fanatique ſe fit ſuivre d'un aſſez grand nombre d'hommes & de femmes, qu'il prétendoit, diſoit-il, rétablir dans le premier état d'innocence où Adam avoit été créé; c'eſt pourquoi il prenoit auſſi le titre de *nouvel Adam*.

Que ſous ce prétexte il établit comme un dogme parmi ſes ſectateurs, la jouiſſance des femmes, ajoutant que la liberté des enfans de Dieu conſiſtoit dans cet uſage, & que tous ceux qui n'étoient pas de leur ſecte étoient eſclaves. Mais quoiqu'il autoriſât la communauté des femmes, ſes diſciples ne pouvoient cependant en jouir ſans ſa permiſſion, qu'il accordoit aiſément, en diſant à celui qui lui préſentoit une femme avec laquelle il déſiroit avoir commerce: *Va, fais croître, multiplie & remplis la terre*. Il permettoit auſſi à cette populace ignorante d'aller toute nue, imitant en ce point comme en l'autre les anciens Adamites. *Voyez* ADAMITES.

Les *Picards* avoient établi leur réſidence dans une île de la riviere de Lanſnecz, à quatorze lieues de Thabor, place forte, où Ziska, général des Huſſites, avoit ſon quartier principal. Ce guerrier inſtruit des abominations des *Picards*, marcha contr'eux, s'empara de leur île, & les fit tous périr par le fer ou par le feu, à l'exception de deux qu'il épargna, pour s'inſtruire de leur doctrine. Dubrav. *liv. VI.* Sponde *ad ann. chr.* 1420.

PICAREL, ſ. m. *imaris*, (*Hiſt. nat. Icthiol.*) poiſſon de mer. On lui a donné à Antibes le nom de *garon*, & en Languedoc celui de *picarel*, parce qu'il pique la langue lorſqu'il eſt deſſéché & ſalé. C'eſt une eſpece de mendole qui eſt toujours blanche, cependant il eſt plus étroit & plus court que la mendole, car il n'a que la longueur du doigt. Le muſeau eſt pointu; il y a de chaque côté ſur le milieu du corps une tache noire & des traits argentés & dorés, mais peu apparens, qui s'étendent depuis la tête juſqu'à la queue; au reſte il reſſemble à la mendole par les nageoires, les aiguillons, la queue, *&c.* Rondelet, *hiſt. des poiſſons, liv. V. chap. xiv. Voyez* MENDOLE, *poiſſon*.

PICATAPHORE, ſ. m. (*Aſtrolog. judic.*) Les Aſtrologues appellent ainſi la huitieme maiſon céleſte, par laquelle ils font des prédictions touchant la mort & les héritages des hommes. On la nomme encore *porte ſupérieure*, lieu pareſſeux, maiſon de mort & des héritages. Ranzovius, dans ſon *tractatus aſtrolog. part. II.* a traité toutes ces fadaiſes ridicules. (*D. J.*)

PICAVERET, *voyez* LINOTE.

PICCA-FLOR, (*Hiſt. nat. Ornithol.*) c'eſt le nom que les Eſpagnols donnent au colibri ou à l'oiſeau-mouche, à cauſe qu'il ne vit que du ſuc des fleurs. Son article eſt fait *au mot* COLIBRI.

Rien n'égale la beauté du plumage de ces charmans oiſeaux; ils font leurs nids avec tout l'art & les précautions poſſibles; cependant ils n'en ſont que trop ſouvent chaſſés par des groſſes & cruelles araignées, qui y viennent pour ſucer les œufs ou le ſang des pauvres petits colibri.

Preſque tous les auteurs aſſurent que cet oiſeau n'habite que les pays chauds; mais M. de la Condamine déclare qu'il n'en a vu nulle part en plus grande quantité que dans les jardins de Quito, dont le climat tempéré approche plus du froid que de la grande chaleur. *Mem. de l'acad. des Scienc.* 1745. (*D. J.*)

PICEA ABIES, (*Jardinage.*) eſt une eſpece de ſapin vulgairement appellé *epicia*, & ſemblable à l'if pour le bois & la feuille, qui ne tombe point; il s'éleve plus haut, ſans être ni ſi garni ni ſi beau. Le *picea* produit de la graine qui le perpétue. On le place ordinairement dans les parcs entre les arbres iſolés des allées doubles, ou dans les boſquets verds.

PICELLO, (*Géog. mod.*) ville ou bourg de l'Anatolie ſur la mer Noire, entre Penderachi & Samaſtro. C'eſt l'ancienne *Pſyllium* de Ptolomée.

PICENTIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, capitale des Picentins. Cette ville étoit dans les terres. Les habitans furent chaſſés de leur ville pour avoir pris le parti d'Annibal. Léander & Mazella diſent qu'on la nomme préſentement *Vicentia*. 2°. Il y avoit une autre ville d'Italie du nom de *Picentia*; elle étoit dans le Latium, ſelon Denis d'Halicarnaſſe, *l. V.*

PICENTINORUM GENS, PICENTINI & *PICENTES*, (*Géogr. anc.*) peuples d'Italie. Ils habitoient ſur la côte de la mer de Toſcane, depuis le promontoire de Minerve, qui les ſéparoit de la Campanie, juſqu'au fleuve Silarus, qui étoit la borne entre les Picentins & les Lucaniens. Dans les terres ils s'étendoient juſqu'aux limites des Samnites & des Harpini; limites qui nous ſont néanmoins abſolument inconnues.

PICENUM, (*Géog. anc.*) contrée d'Italie à l'orient de l'Umbrie, & connue auſſi ſous le nom d'*ager Picenus*. Les habitans de cette contrée étoient appellés *Picentes*; ils étoient différens des *Picentini*, qui habitoient ſur la côte de la mer inférieure. Ce peuple étoit ſi nombreux, que Pline, *lib. III. cap. xviij.* fait monter à trois cens ſoixante mille le nombre des *Picentes* qui ſe ſoumirent aux Romains. Les bornes du *Picenum* proprement dit, s'étendoient le long de la côte, depuis le fleuve Œſus juſqu'au pays des *Prætutiani*. Dans un ſens plus étendu, le *Picenum* comprenoit le pays des *Prætutiani* & le territoire de la ville Adria.

J'ai dit que les Picentins, *Picentini*, habitoient ſur la côte de la mer inférieure; j'ajoute ici que ce peuple étoit une colonie de Sabins, qui étant ſortis de *Picenum*, aujourd'hui la Marche d'Ancône, s'emparerent d'une partie de la Campanie. Ils poſſédoient le canton de terre où eſt à-préſent la partie occidentale du Principat méridional, entre le cap Campanella & le fleuve Sélo. On croit que Salerne étoit la capitale de ces peuples. (*D. J.*)

PICHA-MAL, (*Hiſt. nat. Bot.*) fleur qui ſe cultive dans l'île de Ceylan; elle eſt blanche & a l'odeur du jaſmin: on en apporte tous les matins un bouquet au roi du pays, enveloppé dans un linge blanc, & ſuſpendu à un bâton. Ceux qui rencontrent ce bouquet ſe détournent par reſpect. Il y a des officiers qui tiennent des terres du roi pour y planter de ces fleurs; ils ont le droit de s'emparer de tous les endroits où ils penſent qu'elles croîtront le mieux.

PICHET, PICHER, PICHE, ſ. m. (*Marchand. de vin.*) petite cruche de terre à bec, qui leur ſert à tirer du vin d'une piece pour en remplir d'autres.

PICHINCHA, (*Géog. mod.*) montagne de l'Amérique méridionale, dans l'audience de Quito, & au pié de laquelle eſt bâtie la ville de Quito. C'eſt une pointe de la Cordiliere, & ſur laquelle il y a un volcan, ainſi que ſur la plûpart des autres: celle-ci a 2434 toiſes au-deſſus de la mer. MM. de la Condamine & Bouguer, dans leur voyage du Pérou, paſſerent trois ſemaines ſur le ſommet de *Pichincha*. (*D. J.*)

PICICITLI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) petit oiſeau de paſſage des Indes occidentales eſpagnoles, qui ne paroît au Mexique qu'après la ſaiſon des pluies. Tout ſon pennage eſt gris, excepté la tête & le col, qui ſont noirs. Nieremberg eſt le ſeul auteur qui en ait donné la deſcription. (*D. J.*)

PICINŒ, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie entre Rome & Nole. C'eſt l'endroit où Sylla reçut la ſeconde ambaſſade du ſénat, qui le prioit de ne pas marcher à main armée contre la ville de Rome. (*D. J.*)

PICNOSTYLE, *ou* PYCNOSTYLLE, ſ. m. (*Architect.*) c'eſt le moindre entre-colonne de Vitruve, qui eſt d'un diametre & demi, ou de trois modules, du grec *πυχνος*, *ſerré*, & *ςυλος*, *colonne*.

PICO, (*Géog. mod.*) îles de l'Océan, l'une des Açores, à 3 lieues ſud-eſt de Traial, à 4 ſud-oueſt de

Saint-Georges, & à 12 ſud-oueſt quart à l'oueſt de Tercere. Cette île a environ 15 lieues de circuit, & eſt expoſée à des volcans; elle produit de meilleurs vins que toutes les autres Açores. Son nom lui vient d'une haute montagne qui y eſt, & qu'on appelle le *Pie* ou *Pic des Açores*. *Long. de l'île*, 349. 21. *lat.* 38. 35. (*D. J.*)

PICOL, ſ. m. (*Commerce.*) poids dont on ſe ſert à la Chine pour peſer la ſoie. Il contient ſoixante-ſix catis, & trois quarts de catis; enſorte que trois picols font autant que le bahar de Malaca, c'eſt-à-dire deux cens catis. *Voyez* BAHAR.

Picol eſt auſſi un poids en uſage en divers lieux du continent & des îles des Indes occidentales, il peſe environ vingt livres poids de Hollande. *Dictionn. de Commerce.*

PICOLETS, ſ. m. pl. (*Serrurerie.*) les Serruriers appellent de la ſorte deux petites pieces de fer rivées au côté de chaque poupée de leur tour, à-travers deſquelles paſſent les bras qui ſoutiennent le ſupport; les *picolets* ſont auſſi de petits crampons qui ſoutiennent le pene dans la ſerrure, ou plûtôt qui en conduiſent la queue. Il y en a de deux ſortes, le *picolet* à patte & le *picolet* à rivure. Le premier ſe tire d'une piece de fer battue mince & large de ſix lignes; on plie le pié ſur un mandrin fait de la hauteur & largeur de la queue du pene; on le plie en-dehors, ce qui forme la patte qu'on perce d'un trou où paſſera la vis qui doit le fixer ſur le palaſtre. Au bout du pié où il n'y a point de patte, on pratique un tenon qui entre dans une petite entaille qu'on a ſoin de pratiquer au palaſtre. Cette ſorte de *picolet* ne ſe rive point, & on le démonte à volonté.

Le *picolet* qui ſe rive ſur le palaſtre ſe fait comme le précédent, excepté qu'il n'a point de patte à un de ſes piés, mais deux tenons pour le river ſur le palaſtre.

PICOLI, ſ. m. (*Monnoie.*) monnoie de compte dont on ſe ſert en Sicile, particulierement à Meſſine & à Palerme, pour les changes & pour tenir les livres, ſoit en parties doubles, ſoit en parties ſimples; huit *picolis* valent un ponti, & ſix *picolis* font le grain. On compte par onces, tarins, grains & *picolis*, qu'on ſomme par 30, par 20 & par 6; l'once valant 30 tarins, le tarin 20 grains, & le grain 6 *picolis*. *Dict. du Commerce.*

PICOLLUS, ſ. m. (*Mythol. des Germains.*) divinité des anciens habitans de la Pruſſe, qui lui conſacroient la tête d'un homme mort, brûloient du ſuif en l'honneur de ce dieu, & lui offroient des ſacrifices ſanglans pour n'en être pas tourmentés. (*D. J.*)

PICORÉE, ſ. f. (*Art milit.*) eſt l'eſpece de petite guerre que fait le ſoldat lorſqu'il ſort du camp pour piller ou marauder. *Voyez* PILLAGE ET MARAUDE.

Suivant la Noue, la *picorée* prit naiſſance dans les guerres civiles ou de religion ſous Charles IX. D'abord les troupes avoient obſervé beaucoup de diſcipline; mais elles ſe porterent bientôt aux plus grands deſordres: chacun ſe comportoit, dit ce militaire célebre, comme s'il y avoit eu un prix de propoſé à celui qui feroit le plus de mal; d'où s'enſuivit, dit-il, *la procréation de mademoiſelle la* picorée, *qui depuis eſt ſi bien accrue en dignité, qu'on l'appelle maintenant madame*. Cependant l'amiral Coligni ne négligeoit rien pour maintenir la diſcipline; mais malgré les exemples de ſévérité dont il uſoit pour réprimer ce deſordre, comme tout le monde y prenoit part, la nobleſſe ainſi que le ſimple ſoldat, il ne lui fut pas poſſible d'y remédier entierement. (*b*)

PICOT, ſ. m. *terme de boucheron*; petite pointe qui reſte du bois taillis coupé ſur terre, & qui bleſſe vivement les piés quand on marche deſſus ſans y prendre garde.

PICOT, ſ. m. (*Inſtrument de carrier.*) ce que les carriers nomment un *picot*, eſt une eſpece de marteau pointu qui n'a qu'un côté; il porte environ huit pouces de longueur, & un pouce en quarré à l'endroit où il eſt emmanché. Son manche n'a pas moins de cinq piés de long; c'eſt un des outils qui ſervent à ſoulever la pierre.

PICOT, ſ. m. (*Paſſementerie.*) c'eſt la partie qui conſtitue le bas d'une dentelle ou paſſement, & qui regne d'un bout à l'autre, où elle forme une petite engrelure; il y a de l'apparence qu'on lui a donné ce nom à cauſe qu'elle ſe termine en petites pointes placées les unes contre les autres; on eſtime fort les dentelles dont le *picot* eſt bien travaillé & bien ſerré, parce qu'elles durent plus que les autres. (*D. J.*)

PICOT, ſ. m. (*Pêche.*) c'eſt une ſorte de filets qui tire ſon nom de l'opération que font les Pêcheurs en piquant les fonds voiſins du lieu où ils ont tendu leurs filets. La grandeur de la maille & la quantité du plomb dont ils doivent être chargés par le bas ſont preſcrits par l'ordonnance, *liv. V. tit.* 2. *art.* 8.

La pêche des *picots* commence à la fin d'Avril, & ſe continue juſqu'au mois de Novembre. Pour faire cette pêche, les Pêcheurs viennent dans leurs bateaux établir leurs filets d'ebe & de baſſe eau ſur des fonds qui ont encore quelquefois cinq à ſix braſſes d'eau. Le filet a 40 à 50 braſſes de long, & 2 à 3 de chûte. Le bout forain qui eſt le premier que l'on jette à la mer, eſt frappé ſur une ancre. Ils tendent le filet un peu en demi-cercle & en-travers de la marée. L'autre bout du filet eſt frappé ſur une groſſe pierre ou cabliere, qu'ils nomment *étalon*, & ſur laquelle eſt frappée une bouée pour la reconnoître.

Quand ils ſont ainſi établis, les Pêcheurs s'éloignent un eſpace conſidérable de leurs filets. Après s'en être éloignés ſuffiſamment, ils reviennent en piquant le fond pour faire ſaillir le poiſſon & le faire donner dans le filet qu'ils relevent enſuite, & recommencent la même opération pluſieurs fois; ce qu'ils appellent *trajets*, tant que dure l'ebe. S'ils n'ont rien pêché, ils continuent de flot en faiſant la même manœuvre; & quand ils ne ſe ſervent pas de perches pour piquer le fond, ils ont une groſſe pierre ou cabliere percée du poids de 60 à 80 livres, à marée à un cordage; ils la laiſſent tomber au fond de l'eau pour épouvanter le poiſſon plat, & le faire ſaillir hors du ſable & ſe jetter dans le filet; ce qui leur réuſſit ſur-tout ſi les *picots* ſont tendus ſur des fonds durs & de roche, où il ſe trouve encore un peu de ſable dans lequel le poiſſon plat ſe puiſſe enfouir.

On prend principalement avec ce filet, des poiſſons plats comme turbots, barbues, ſolles & des flets, que pour cette raiſon les Pêcheurs nomment des *picots frans*.

PICOTE, ſ. f. (*Lainage.*) ou *gueuſe*, étoffe toute de laine d'un très-bas prix; c'eſt une eſpece de petit camelot. Cette ſorte d'étoffe ſe fabrique à Lille en Flandres, où il s'en fait de pluſieurs longueurs & qualités. Elle eſt à peu-près ſemblable aux lamparillas & polimites, mais non pas de ſi bonne qualité. Sa deſtination la plus ordinaire eſt pour l'Eſpagne, car pour en France il ne s'y en conſomme preſque pas. Il y a auſſi des *picotes* qui ſont mêlées de ſoie. *Savary.*

PICOTEMENT, ſ. m. (*Médec.*) eſt une propriété des corps angulaires & aigus par laquelle ils picotent & cauſent des vibrations & les inflexions des fibres des nerfs, & une grande dérivation du fluide nerveux dans les parties affectées.

Les *picotemens* produiſent la douleur, la chaleur, la rougeur, &c. On peut les réduire aux dépilatoires violens & pénétrans, aux ſinapiſmes modérés, aux veſicatoires & aux cauſtiques. *Voyez* SINAPISME, VESICATOIRE &c.

PICOTER, v. act. piquer des trous; & PICOTÉ, adj. (*Gramm.*) taché de petits trous. Il ſe dit de ceux qui ont eu la petite-vérole. Il ſe dit auſſi en Blaſon *marqueté*. Les pêcheurs & les naturaliſtes ont remarqué que la truite étoit *picotée*; c'eſt ainſi qu'ils rendent le mot latin *variegatus*, qui ſignifie ſtrictement *couvert de taches de différentes couleurs*.

PICOTEURS, ſ. m. pl. (*Pêche.*) petis bateaux ſervant au lamanage & à la pêche; terme de pêche uſité dans l'amirauté de Saint-Vallery en Somme.

PICOTIN, ſ. m. (*Meſure de continence.*) ſorte de petite meſure à avoine qui contient quatre litrons, c'eſt-à-dire le quart d'un boiſſeau de Paris. Le *picotin* dont ſe ſervent les bourgeois pour la diſtribution de l'avoine à leurs chevaux eſt ordinairement d'oſier; mais celui dont ſe ſervent les regrattiers & maîtres grainiers doit être de bois.

Le *picotin* de bois n'eſt autre choſe que le quart du boiſſeau de Paris, il doit avoir quatre pouces neuf lignes de hauteur ſur ſix pouces neuf lignes de diametre ou de large entre les deux fûts.

Le *picotin*, en anglois *pectz*, eſt encore une meſure pour les grains dont on ſe ſert à Londres & dans le reſte de l'Angleterre; quatre *picotins* font un galon ou boiſſeau; huit galons font le quarteau ou barique, & dix quarteaux un quart font le laſt. *Savary.* (*D. J.*)

PICOTIN, (*Arpentage.*) c'eſt une meſure qui ſert à l'arpentage dans quelques lieux de la Guyenne. Il faut 12 eſcaits pour faire le *picotin*, chaque eſcait de 12 piés meſure d'Agen, qui eſt environ de trois lignes plus grande que le pié de roi. *Savary.*

PICPUS, PICPASSE, PIQUEPUSSE, ſ. m. (*Hiſt. eccl.*) religieux du tiers ordre de S. François, autrement dits *pénitens*, fondés en 1601 à *Picpus*, petit village qui touche au faubourg S. Antoine de Paris. C'eſt ce village qui a donné nom à la maiſon des religieux, & c'eſt cette maiſon qui n'eſt que la ſeconde

de l'ordre, qui a donné nom à l'ordre entier. Lorſqu'un ambaſſadeur fait ſon entrée, les officiers du roi vont le prendre à *Picpus*. Ils dînent dans la maiſon. C'eſt de-là que la marche commence. Madame Jeanne de Sault, veuve de René de Rochechouart, comte de Mortemar, en fut reconnue pour fondatrice. Henri IV. accorda des lettres-patentes au nouvel établiſſement. Louis XIII. poſa la premiere pierre de l'égliſe, & prit dans les lettres-patentes qu'il accorda en 1624 au monaſtere, la qualité de fondateur.

PICQ *ou* PIC, ſ. m. (*Meſure de longueur.*) meſure étendue dont on ſe ſert en Turquie, ainſi que l'on fait de l'aune en France pour meſurer les corps des longueurs, comme étoffes, toiles, *&c.*

Le *picq* contient 2 piés 2 pouces 2 lignes, qui ſont trois cinquiemes d'aune de Paris; en ſorte que cinq *picqs* font trois aunes, ou trois aunes font cinq *picqs*.

On appelle à Smyrne *tapis de picq*, la ſeconde ſorte de tapis de Turquie ou de Perſe qui s'y achetent par les nations qui font le commerce du Levant. Ils ſont ainſi nommés parce qu'ils ne ſe vendent pas à la piece, mais au *picq* quarré. *Dict du Comm.*

PIQUINAIRE ſ. m. (*Art milit.*) anciennement homme de guerre armé d'une pique.

PICRIS, (*Botan.*) nom donné par Linnæus au genre de plantes appellé par Vaillant *helminthotheca*; en voici les caracteres. Le calice commun eſt double; l'extérieur eſt compoſé de cinq feuilles faites en cœur; l'intérieur eſt de forme ovale & tout ouvert. La fleur eſt d'un genre compoſé, elle eſt partie uniforme, & en partie faite en faitiere. Les petites fleurs qui la forment ſont égales & nombreuſes, chacune eſt compoſée d'un ſeul pétale partagé en cinq ſegmens; les étamines ſont cinq filets capillaires; les boſſettes des étamines ſont cylindriques; le germe du piſtil eſt placé ſous la fleur; le ſtile eſt de la longueur des étamines; les ſtigma au nombre de deux, ſont recourbés; les calices ſubſiſtent après la chute des fleurs & ſervent de capſule aux ſemences qui ſont ovoïdes, obtuſes & à aigrettes; le receptacle, ou l'enveloppe eſt nud; les graines varient en figure.

PICTES, LES, (*Hiſt. Géog.*) en latin *Picti*; anciens peuple de la grande Bretagne, mais dont l'origine eſt fort obſcure. Lorſque les Romains s'emparerent de la grande Bretagne, les *Pictes* occupoient la partie orientale de l'île, depuis la Tine juſqu'à l'extrémité ſeptentrionale.

Sous les premiers empereurs romains il ne ſe paſſa rien de remarquable où les *Pictes* paroiſſent avoir eu part; mais ſous Valentinien I. les Romains les attaquerent, parce que ces peuples, de concert avec leurs voiſins, avoient fait des irruptions dans la province romaine. Nectaridius, gardien des côtes, Buchobandes, Severe & Jovin entreprirent inutilement de les ſoumettre, car ils furent défaits tour-à-tour. Enfin Théodoſe l'ancien y ayant été envoyé, augmenta les terres des Romains d'un grand pays qui appartenoit aux *Pictes*. Dans la ſuite Stilicon, tuteur d'Honorius, envoya Victorinus pour réprimer fortement ces peuples, qui depuis la mort de Théodoſe, recommençoient à faire de nouvelles courſes dans la province romaine. Victorinus agiſſant en maître, leur défendit de nommer un ſucceſſeur à Hengiſt leur roi qui venoit de mourir. Cette action de hauteur irrita les *Pictes*, qui crurent qu'il vouloit les chaſſer de leur île, comme il en avoit chaſſé les Scots par leur ſecours. Dans cette crainte, il rappellerent les Scots, & Ferjus, prince du ſang royal d'Ecoſſe, ravagea les terres des Romains, & ſe fit céder tout le pays au nord de l'Humber.

Vers l'an 511, les *Pictes* s'étant alliées des Saxons, aſſiégerent Aréclute, mais Arthur les battit, & ruina leur pays d'un bout à l'autre.

Depuis l'irruption des Anglois, la Bretagne avoit été partagée entre les Bretons ou Gallois, les Ecoſſois, les *Pictes* & les Anglo-Saxons. Les *Pictes* & les Ecoſſois habitoient la partie ſeptentrionale de l'île, L'Eſca & la Ewede; & les montagnes qui ſont entre ces deux rivieres, les ſéparoient des Anglo-Saxons. Les *Pictes* étoient à l'orient, les Ecoſſois à l'occident. Le mont Gratbain faiſoit leur borne commune depuis l'embouchure de la Nyſſe juſqu'au lac Lomon. Alberneth étoit la capitale des *Pictes*, & Edimbourg étoit encore à eux. Ils ne ſe contenterent pas de ces terres, ils attaquerent en 670 Egfrid, roi de tout le Northumberland, qui les battit, les contraignit de lui céder une partie de leur pays pour avoir la paix.

Peu de tems après ils eurent leur revanche, & s'emparerent d'une province de la Bernicie. Enfin, dans l'année 840, ayant perdu deux grandes batailles contre Kneth roi d'Ecoſſe, le vainqueur qui vouloit vanger la mort de ſon pere, qu'ils avoient tué, & dont ils avoient traité le corps avec indignité, agit envers eux de la maniere la plus inhumaine. Il les extermina tellement que depuis lors il n'eſt plus reſté que la mémoire de cette nation belliqueuſe, qui avoit fleuri ſi long-tems dans la grande Bretagne; & c'eſt par la deſtruction des *Pictes* que Kneth eſt regardé par les Ecoſſois comme un des principaux fondateurs de leur monarchie.

Au reſte, l'origine des *Pictes*, ainſi que celle de leur nom, eſt entierement inconnue. On ne voit dans l'hiſtoire romaine des deux premiers ſiecles, que le nom de *Calédoniens*, & jamais celui de *Pictes*, ni celui des *Scots*. Tacite qui connoiſſoit bien la grande Bretagne, par les voyages & par les conquêtes de ſon beau-pere Agricola, dont il a écrit la vie, ne parle que des Calédoniens, qu'il met au rang des Bretons.

Réſumons. De tout ce qui précede, on voit que les *Pictes* furent un peuple qui du tems des Romains habitoit la partie orientale de l'île de la Grande-Bretagne vers le nord, c'eſt-à-dire dans le royaume d'Ecoſſe; qu'on croit qu'ils étoient un peuple différent des anciens Bretons, & que Bede penſe qu'ils étoient venus de Scythie; par où il a peut-être voulu déſigner la Norwege conquiſe par les Scythes ſous la conduite d'Odin; que leur nom vint, dit-on, de *Picti*, que les Romains leur avoient donné parce qu'ils étoient dans l'uſage de ſe peindre; & qu'ils furent ſubjugués par l'empereur Julien, par Théodoſe & par Conſtantin.

PICTES *Murailles des*, (*Géog. anc. & antiq.*) c'eſt un monument des Romains. Lorſqu'ils s'établirent en Angleterre par la force des armes, ils ſe trouvoient continuellement harcelés par les *Pictes*, du côté de l'Ecoſſe. Pour arrêter leurs courſes, Adrien éleva une muraille de plâtre qui tenoit depuis l'Océan germanique juſqu'à la mer d'Irlande, l'eſpace de 27 lieues de France, & la fortifia par des paliſſades en l'an 123. L'empereur Sévere la fit faire de pierre avec des tours de mille en mille, où il y avoit garniſon. Les *Pictes* néanmoins s'ouvrirent un paſſage pluſieurs fois en abattant cette muraille. Enfin Aëtius, général romain, la rebâtit de brique l'an 430; mais les *Pictes* ne furent pas long-tems à la renverſer. Elle avoit 8 piés d'épaiſſeur, & 12 de haut. On en voit aujourd'hui des traces en divers endroits des provinces de Cumberland & de Northumberland. (*D. J.*)

PICTONES, (*Géog. anc.*) *Pictones*, peuples de la Gaule aquitanique. Ils étoient connus du tems de Ceſar, qui lorſqu'il voulut faire la guerre aux Venetes, raſſembla les vaiſſeaux des *Pictones*, des Santones & des autres peuples qui étoient en paix. Vercengentorix ſe joignit aux *Pictones* pour s'oppoſer aux Romains, & les princes de la Gaule ordonnerent aux *Pictones* de fournir huit mille hommes, lorſqu'il fut queſtion de faire lever le ſiege devant Aleſe. Strabon dit que la Loire couloit entre les *Pictones* & le Namnetes; il met les *Pictones* avec les Santones ſur l'Océan, & il les range au nombre des vingt-quatre peuples qui habitoient entre la Garonne & la Loire, & qui étoient compris ſous l'Aquitaine, Pline, *liv. IV. ch. xjx.* met pareillement les *Pictones* parmi les peuples d'Aquitaine. Lucain, *liv. IV. v.* 436. fait entendre qu'ils étoient libres: Pictones *immunes ſubigunt ſua rura.*

Ptolomée écrit *Pectones*, & ajoute qu'ils occupoient la partie ſeptentrionale de l'Aquitaine, le long de la Loire & le long de la côte de l'Océan. Il leur donne deux villes, ſavoir: *Auguſtoritum* & *Limonum*. M. Samſon dans ſes remarques ſur la carte de l'ancienne Gaule, dit que les *Pictones* ſont les peuples des diocèſes de Poitiers, Mailleraies & Luçon, qui ont été autrefois tous compris ſous le diocèſe de Poitiers.

Il eſt bon d'obſerver que les peuples *pictones* étoient primitivement compris dans la Gaule celtique. Auguſte les attribua à l'Aquitaine dans la nouvelle diviſion qu'il fit de la Gaule, & depuis ils en ont toujours fait partie. Leur territoire étoit d'une grande étendue: il occupoit toute la côte ſeptentrionale de l'Océan, depuis le pays des Santones juſqu'a la Loire, en ſorte que ce fleuve avoit ſon embouchure entre les *Pictones* & les Namnetes (peuples de Nantes). Telle étoit anciennement l'étendue du pays des *Pictones*. Ses limites étoient encore les mêmes du côté de la Loire, au milieu du neuvieme ſiecle, en ſorte qu'alors il étoit plus grand que n'eſt la province de Poitou; peut-être comprenoit-il le territoire des *Cambolectri ageſinates* qui étoient joints aux *Pictones*, comme Pline l'aſſure, & qui probablement occupoient l'Angoumois. (*D. J.*)

PICTONIUM, (*Géog. anc.*) promontoire de la Gaule dans l'Aquitaine qui, ſelon toute apparence, eſt la pointe des ſables d'Olonne,

PICUMNUS, *&* *PILUMNUS*, (*Mythol.*) étoient deux freres fils de Jupiter & de la nymphe Garamantis. Le premier avoit inventé l'uſage de fumer les terres, d'où il fut nommé *Sterquilinus*; & *Pilumnus* trouva l'art de moudre le blé, c'eſt pourquoi il étoit honoré particulierement par les meuniers. Comme tous deux préſidoient aux auſpices qu'on prenoit pour les mariages, on dreſſoit pour eux des lits dans les temples, à la naiſſance d'un enfant; & lorſqu'on le poſoit par terre, on le recommandoit à ces deux divinités, de peur que le dieu Sylvain ne lui nuisît.

PIE, AGASSE, MATAGESSE, MARGOT, DAME JAQUETTE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ornith.*) *pica varia caudata*, Wil. oiſeau qui a un pié ſix pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſeulement un pié juſqu'au bout des ongles; l'envergure eſt d'un pié dix pouces: le bec a un pouce ſept lignes de longueur depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche. Le devant de la tête eſt d'un noir tirant ſur le verd doré & le violet; le reſte de la tête, la gorge, le cou, le haut de la poitrine, la partie antérieure du dos & les plumes du deſſus de la queue ſont d'un noir tirant ſur le violet. Chacune des plumes de la gorge a une petite ligne cendrée qui s'étend dans la direction du tuyau. La partie poſtérieure du dos & le croupion ſont gris; les grandes plumes des épaules & celles du bas de la poitrine, du ventre & des côtés du corps ont une couleur blanche; celles des plumes du bas-ventre, des jambes, de la face inférieure des aîles & du deſſous de la queue eſt noire. Les petites plumes de l'aîle ſont d'un verd obſcur; les grandes ont la même couleur qui tire un peu ſur le violet du côté externe du tuyau; le côté interne eſt noir. Il y a vingt grandes plumes à chaque aîle; la premiere eſt la plus courte, elle a trois pouces ſix lignes de moins que la cinquieme, qui eſt la plus longue. Les douze plumes de la queue ſont toutes noires en-deſſous; la face ſupérieure des deux du milieu eſt d'un verd ſemblable à celui de la tête du canard mêlé d'un peu de couleur bronzée vers la pointe; l'extrémité eſt d'un verd obſcur tirant ſur le violet; les autres ont le côté intérieur noir & le reſte a les mêmes couleurs que les plumes du milieu, qui ſont plus longues d'un pouce que les deux qui les ſuivent immédiatément; les autres diminuent ſucceſſivement de longueur juſqu'à la premiere qui n'a que cinq pouces ſept lignes, tandis que celles du milieu ont dix pouces cinq lignes. Le bec, les piés & les ongles ſont noires. On trouve des individus de cette eſpece qui ſont devenus entierement blancs. La *pie* fait ſon nid au haut des grands arbres; l'extérieur de ce nid eſt hériſſé d'épines, & couvert preſqu'en entier; il n'y a qu'une petite ouverture qui ſert de paſſage à l'oiſeau. La famelle pond cinq ou ſix œufs, & quelquefois ſept à chaque couvée. *Ornith*, *de* M. Briſſon, *tom. II. Voyez* Oiseau.

Pie du Brésil, *Voyez* Toucan.

Pie du Brésil grande, *Pica mexicana major*, oiſeau qui ſurpaſſe en groſſeur le choucas. Il eſt en entier d'un noir tirant un peu ſur le bleu: les grandes plumes des aîles n'ont que le côté extérieur de cette couleur, le côté intérieur & la face inférieure ſont purement noirs. Cet oiſeau chante preſque continuellement; ſa voix eſt forte & ſonore; il s'approche volontiers des endroits habités. On le trouve au Mexique. *Ornith. de* M. Briſſon *tome II. Voyez* Oiseau.

Pie de la Jamaïque, *pica jamaicenſis*, oiſeau qui a près d'un pied de longueur, depuis la pointe du bec, juſqu'à l'extrémité de la queue, & environ dix pouces juſqu'au bout des ongles: les aîles étant pliées, ne s'étendent pas juſqu'à la moitié de la longueur de la queue; le bec a un pouce quatre lignes de longueur, depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche, cet oiſeau eſt en entier d'un beau noir mêlé de violet, & brillant principalement ſur la tête & le cou; les grandes plumes des aîles ont ſeulement le côté extérieur de cette même couleur; le côté intérieur, & toute la face inférieure ſont noirs, la queue eſt compoſée de douze plumes; les deux du milieu ſont beaucoup plus longues que les autres, qui diminuent de longueur ſucceſſivement juſqu'à la premiere qui eſt la plus courte: les yeux ſont gris; la femelle differe du mâle en ce qu'elle eſt entierement brune; cette couleur eſt plus foncée ſur le dos, ſur les aîles & ſur la queue, qu'ailleurs. On trouve cet oiſeau en différens endroits de l'Amérique ſeptentrionale, comme la Jamaïque, la Caroline, le Mexique, *&c.* Briſſon, *Ornit. tome II. Voyez* Oiseau.

Pie de mer, Bécasse de mer; *hæmatopus bell. pica marina Gallorum & Anglorum*, Wil. Oiſeau de la groſſeur de la *pie* ordinaire ou de la corneille. Il a ſeize à dix-ſept pouces de longueur, depuis la pointe du bec, juſqu'à l'extrémité de la queue; les piés étendus n'excedent pas la longueur de la queue; le bec eſt droit, pointu, long d'environ trois pouces, & applati ſur les côtés; la piece ſupérieure eſt un peu plus longue que l'inférieure; les piés ſont rouges, & quelquefois bruns; cet oiſeau n'a point de doigt poſtérieur; la tête, le cou, la gorge, la partie ſupérieure de la poitrine & le dos, ont une couleur noire; le reſte de la poitrine, le ventre & le croupion ſont d'un très-beau blanc: il y a des individus de cette eſpece, qui ont une grande tache blanche ſous le menton, & une autre plus petite au deſſous des yeux; la premiere des grandes plumes des aîles eſt noire preſqu'en entier; elle a ſeulement le bord extérieur blanc: cette couleur occupe ſucceſſivement un eſpace de plus en plus grand dans les autres plumes, de ſorte que la vingtieme, & les trois qui ſuivent, ſont entierement blanches; les autres plumes intérieures ont un peu de noirâtre; on trouve dans l'eſtomac de cet oiſeau des patelles entieres; ſa chair eſt dure & preſque noire. Willughbi. *Ornit. Voyez* Oiseau.

Pie du Méxique, petite, *pica mexicana minor*. Oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur de la *pie* ordinaire, & qui a une couleur noirâtre ſur toutes les parties du corps, excepté la tête & le cou, dont la couleur tire ſur le fauve. Cet oiſeau apprend aiſement à parler. On le trouve au Méxique. Briſſon, *Ornit. tome II. V.* Oiseau

Pie de l'île Papoe, *pica papoenſis*, oiſeau qui eſt de la groſſeur du merle; il a environ un pié huit pouces de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſeulement huit pouces juſqu'au bout des ongles; les aîles étant pliées, s'étendent peu au-delà de l'origine de la queue; le bec a un pouce trois lignes de longueur, depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche: la tête, la gorge & le cou ſont d'un beau noir brillant, mêlé d'une couleur de pourpre très-vive; tout le reſte du corps eſt blanc, à l'exception des plumes des aîles qui ont des barbes noires: les deux plumes du milieu de la queue ſont beaucoup plus longues que les autres; elles ont juſqu'à un pié deux pouces de longueur; elles ſont en partie noires, & en partie blanches; le bec eſt blanc, & il a des ſortes de poils noirs à ſa racine, qui ſont dirigés en avant; les piés ont une couleur rouge, claire, & les ongles ſont blancs. On trouve cet oiſeau dans l'île Papoe. *Ornit. de M.* Briſſon, *tome II. Voyez* Oiseau.

Pie du Sénégal, *pica ſenegalenſis*, oiſeau qui eſt plus petit que notre *pie*; il a un pié deux pouces de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & dix pouces & demi juſqu'au bout des ongles; l'envergure eſt d'un pié neuf pouces & demi; les aîles étant pliées, ne s'étendent environ qu'au tiers de la longueur de la queue: les plumes de la tête, de la gorge, du cou, du dos; du croupion: les petites aîles, celles du deſſus de la queue, de la poitrine, de la partie ſupérieure du ventre & des côtés du corps, ſont d'un noir changeant en violet, les plumes du bas ventre, des jambes, & celles du deſſous de la queue ont une couleur noirâtre; les grandes plumes des aîles ſont brunes; la queue eſt compoſée de douze plumes brunes; la premiere de chaque côté n'a que quatre pouces de longueur, & celles du milieu en ont ſept: le bec, les piés & les ongles ſont noirs. On trouve cet oiſeau au Sénégal. *Ornit. de M.* Briſſon, *tome II. Voyez* Oiseau.

Pie Grieche, Matagesse, Matagasse, Pie escraye *ou* escrayere, Pie ancronelle, Arnéat, Ponchary, grande Pie grieche, Lanier, *Lanius cinereus major*. Les Fauconniers donnent à cet oiſeau le nom de *mataggeſſe*. *Voyez* l'explication de ce mot dans Aldr. Cet oiſeau eſt gros comme le merle ordinaire, il peſe trois onces; il a plus de neuf pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue; l'envergure eſt d'environ treize pouces, le bec a un pouce & demi de longueur; il eſt noir & un peu crochu, à l'extrémité ayant deux ſortes d'appendices terminés en pointes de chaque côté de la partie ſupérieure; la langue eſt fourchue, hériſſée de petits filets ſur ſes bords, vers la pointe, & ſur-tout à la baſe; l'impreſſion de la langue eſt marquée ſur le palais par une cavité, au milieu de laquelle il y a une fiſſure longitudinale; l'ouverture des narines eſt ronde, & recouverte par des ſortes de poils noirs, on voit de chaque côté de la tête, une tache ou une ligne noire qui commence auprès de l'ouverture du bec, qui paſſe ſur les yeux, & qui ſe termine derriere la tête; la tête, le dos, le croupion, ſont de couleur cendrée, le menton & le ventre ſont blancs, la poîtrine & le deſſous des yeux ſont traverſés par des li-

gnes de couleur noirâtre; il y a dix-huit grandes plumes dans les aîles qui ont toutes la pointe blanche, à l'exception des quatre premieres, les bords extérieurs de la ſeconde & de la troiſieme ſont blancs; outre cela les premieres plumes extérieures commencent à blanchir par le bas, & cette couleur blanche eſt plus étendue dans les plumes qui ſuivent, & augmente, de ſorte qu'à la dixieme plume elle en occupe plus de la moitié; mais cet eſpace blanc diminue peu-à-peu dans le bas des plumes; ſuivantes, tandis qu'il remonte juſqu'à la pointe ſur le bord intérieur, excepté dans les dernieres où il n'y a point de blanc; la queue eſt compoſée de douze plumes; celles du milieu ſont les plus longues; elles ont quatre pouces & demi, les autres diminuent peu-à-peu de chaque côté juſqu'à la derniere, qui n'a que trois pouces & demi de longueur, les deux plumes du milieu ſont en entier noires à l'exception du bas & du haut, où il y a ſur la pointe une petite tache; cette tache augmente peu-à-peu ſur les plumes extérieures de chaque côté, de ſorte que la derniere a du blanc preſque ſur les deux tiers de ſa longueur; le bord extérieur de cette derniere plume, & de l'avant derniere, eſt blanc juſqu'au bas, où cette couleur s'étend ſur toute la largeur de la plume, comme dans les autres juſqu'à celles du milieu. Willughbi dit, que ſelon Aldrovande, les quatre plumes du milieu ſont noires en entier. Il faut qu'il y ait des variétés dans cet oiſeau, ou qu'on confonde différentes eſpeces: car la deſcription de Willughbi ne convenoit point pour la queue à une *pie grieche* que j'ai vue, & ſur laquelle j'ai fait la deſcription de la queue précédente. Les pattes ſont noires; cet oiſeau ſe nourrit de chenilles, de ſcarabées & de ſauterelles; on en trouve dans ſon eſtomac.

La *pie grieche* reſte ſur des arbriſſeaux épineux; elle ſe perche toujours ſur le ſommet des branches, & lorſqu'elle eſt poſée elle leve ſa queue; elle niche dans les arbriſſeaux, & elle fait ſon nid avec de la mouſſe, de la laine, des herbes cotonneuſes & du foin, de la dent de lion, *&c.*

Cet oiſeau ne ſe nourrit pas ſeulement d'inſectes, il mange aſſez ſouvent de petits oiſeaux comme des pinçons & des roitelets; on dit qu'il attaque, & même qu'il tue des grives. Nos Fauconniers le dreſſent pour la chaſſe des petits oiſeaux. Willughbi. *Voyez* OISEAU.

PIE GRIECHE, *petite*, LANIER, *Lanius aug. minor primus*. Ald. Oiſeau qui a la tête & la partie antérieure du dos roux; la partie poſtérieure eſt cendrée; le croupion à une couleur blanche; il y a une tache blanche ſur les plumes des épaules, les neuf grandes plumes extérieures des aîles ont la racine blanche; la gorge a de petites lignes brunes tranſverſales; on trouve des individus de cette eſpece, dont toute la face inférieure du corps eſt d'une couleur blanche mêlée de brun: les couleurs de cette eſpece de *pie grieche* varient de même que celles de l'eſpece précédente, non-ſeulement par l'âge, mais encore dans les individus de différent ſexe. Willughbi. *Ornit. Voyez* OISEAU.

PIE, ſ. m. (*Hiſt. mod*) nom d'un ordre de chevalerie, inſtitué par le pape Pie IV. en 1560. Il en créa juſqu'à cinq cens trente-cinq pendant ſon pontificat, & voulut qu'à Rome & ailleurs ils précédaſſent les chevaliers de l'empire & ceux de ſaint Jean de Jéruſalem: mais malgré ces prérogatives & beaucoup d'autres qu'il leur accorda, cet ordre ne ſubſiſte plus depuis long-tems.

PIE, (*Juriſprud.*) ſe dit de quelque choſe de pieux, comme cauſe *pie*, ou pieuſe, donation *pie*, legs *pie*, meſſe *pie*, *Voyez* CAUSE, LEGS, *&c.* (*A.*)

PIE, ſignifie auſſi, en Breſſe, une portion qui appartient à quelqu'un dans l'aſſée d'un étang, comme étant propriétaire de cette portion de terrein dont il a été obligé de ſouffrir l'inondation pour la formation de l'étang. Les propriétaires des *pies* contribuent aux réparations de l'étang avec les propriétaires de l'évolage; ils jouiſſent de l'aſſée pendant la troiſieme année. *Voy.* ETANG. (*A*)

PIE, (*Maréchallerie.*) poil de cheval. Il eſt blanc & parſemé de grandes taches noires, baies ou alezanes.

PIE-MERE, ſ. f. (*Anat.*) c'eſt une tunique ou une membrane fine, qui enveloppe immédiatement le cerveau. *Voyez* MENINGE & CERVEAU.

On peut juger de l'extrème délicateſſe de la *pie mere* lorſque les vaiſſeaux ſont remplis, car lorſqu'ils ſont vuides, on les prend pour des vaiſſeaux de cette membrane, & ils en augmentent l'épaiſſeur. C'eſt la propre & le plus proche enveloppe du cerveau, elle revêt toutes ces plus petites parties internes, le corps calleux, les ventricules, les corps cannelés, les couches des nerfs optiques, les natès & teſtès, les péduncules du cerveau; enfin il n'eſt pas un ſeul point de la ſubſtance corticale, ou qui laiſſe paſſer des vaiſſeaux dans le cerveau, qui n'en ſoit très-exactement couvert. Elle ſuit toutes les circonvolutions de la ſubſtance corticale juſqu'à la moëlle où l'arachnoïde ne forme qu'un pont ſur les ſillons qu'elle rejoint ainſi. Par-tout elle eſt d'une délicateſſe accompagnée de quelque ſolidité; & outre ſes arteres & ſes veines, elle a ſans doute un tiſſu membraneux propre, qui ſert à unir & à aſſujettir les vaiſſeaux: ce tiſſu a été regardé par quelques-uns comme cellulaire, tel eſt Bergen qui ne reconnoît de vraie membrane que l'arachnoïde. *Voyez* CALLEUX, VENTRICULE, *&c.*

Leuwenhoeck nous a appris que la *pie-mere* donne au cerveau des vaiſſeaux ſanguins, qui ſemblent à la vûe ſeule remplis d'un petit nombre de globules, qui envoient latéralement un nombre innombrable de petits conduits paralleles (que cet auteur prend pour les fibres du cerveau), & qui, ſelon lui, ſont retenus par de fines membranes, ſont ronds, ridés, quatre fois plus gros que des fibres de chair de bœuf, de la même groſſeur dans le rat, le cochon, le paſſereau & le bœuf, s'écartant tous de la même maniere pour ſe rapprocher enſuite; qu'il en diſtilloit une liqueur cryſtalline, dont les plus grandes particules qui ſont en petit nombre ſont égales à un globule rouge, les autres à $\frac{1}{6}$ de ce même globule, d'autres à-peine $\frac{1}{512}$ du même; elles ſont néanmoins toujours un peu rouges: toutes particules qui étoient contenues dans les plus petits vaiſſeaux de la ſubſtance corticale, qui n'eſt qu'un amas de vaiſſeaux cotonneux ſanguins qui partent de la partie interne de la *pie-mere*, tant dans la moëlle alongée, que dans le cervelet & dans la moëlle épiniere.

Quelquefois elle peut devenir calleuſe, & alors produire la manie par ſa calloſité. On en trouve une obſervation curieuſe dans les eſſais de Médecine d'Edimbourg.

Un jeune homme âgé de vingt-cinq ans, qui avoit naturellement l'air ſombre & mélancholique, ſe plaignoit depuis quatre ans d'un poids au-deſſus de la tête qui augmentoit de plus en plus. Cette peſanteur étoit quelquefois accompagnée de vertiges qui le jettoient dans des accès de foibleſſe, où il reſtoit ſouvent pendant un tems conſidérable privé de tous ſes ſens; enfin il devint égaré, & tomba dans une fureur maniaque. Après avoir tenté différens remedes pour le guérir, on lui fit l'opération du trépan, mais inutilement, car il mourut au bout de dix jours.

En ouvrant le crâne, on ne remarqua rien qui fut contre-nature à la dure-mere; mais on trouva la *pie-mere* dure, calleuſe & ayant en quelques endroits le double de l'épaiſſeur de la dure-mere. On n'y voyoit aucune apparence de vaiſſeaux, & on la coupoit comme ſi c'eût été une corne tendre. La ſubſtance corticale du cerveau, couverte par cette *pie-mere* épaiſſe, étoit beaucoup plus blanche que dans l'état naturel, & il n'y paroiſſoit guere de vaiſſeaux ſanguins. En écartant les deux hémiſpheres du cerveau, on trouva que la portion de la *pie-mere* qui étoit contiguë à la faulx, étoit altérée de la même maniere. Les ventricules du cerveau étoient fort diſtendus, & pleins de ſéroſités. (*D. J.*)

PIÉ ou PIED, ſ. m. (*Anat.*) partie de l'animal qui lui ſert à ſe ſoutenir, à marcher, *&c. Voyez* CORPS. Les animaux ſe diſtinguent, par rapport au nombre de leurs *piés*; en bipedes qui n'ont que deux *piés*, comme les hommes & les oiſeaux; en quadrupedes qui ont quatre *piés*, comme la plûpart des animaux terreſtres; & en polypedes qui en ont pluſieurs, comme les inſectes. *Voy.* QUADRUPEDES, INSECTES, *&c.*

Les reptiles, tels que ſont les ſerpens, *&c.* n'ont point de *piés*. *Voyez* REPTILE.

Les voyageurs voudroient nous perſuader que les oiſeaux de paradis n'ont point de *piés*, & que lorſqu'ils dorment, ou qu'ils mangent, ils ſe tiennent ſuſpendus par les aîles. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que ceux qui les attrapent leur coupent les pattes pour que ces oiſeaux paroiſſent plus merveilleux. D'autres diſent que c'eſt pour qu'ils ne gâtent point leurs plumes, qui ſont parfaitement belles.

Les écreviſſes de mer ont douze *piés*. Les araignées, les mites, & les polypes en ont huit; les mouches, les ſauterelles, & les papillons en ont ſix.

Galien a donné pluſieurs remarques excellentes ſur le ſage arrangement des *piés* de l'homme & des autres animaux: dans ſon *traité de l'uſage des parties*, *l. III.* les *piés* de devant des taupes ſont admirablement bien conſtruits pour fouir & gratter la terre, afin de ſe faire une voie pour paſſer la tête, *&c.* Les pattes & les *piés* des

oiſeaux

oiſeaux aquatiques ſont merveilleuſement conſtruits, & cette ſtructure eſt reſpective à tout ce qu'ils doivent faire pour vivre. Ceux qui marchent dans les rivieres, ont les jambes longues, & ſans plumes, beaucoup au-deſſus du genou; ils ont les doigts du *pié* fort larges: & ceux qu'on appelle *ſuce-bouës*, ont en quelque ſorte deux de leurs doigts unis enſemble, pour qu'ils n'enfoncent point facilement lorſqu'ils marchent ſur les fondrieres des marais.

D'autres ont tout le *pié*, c'eſt-à-dire, tous les doigts unis enſemble par une eſpece de toile membraneuſe, comme les oies, les canards, *&c.*

On a du plaiſir à remarquer avec combien d'artifice ils replient leurs orteils & leurs *piés*, quand ils tirent à eux leurs jambes ou qu'ils les étendent pour nager. Ils élargiſſent & ouvrent tout le *pié* quand ils preſſent l'eau, ou quand ils veulent aller en-avant.

Jambe, ou grand *pié*, en Anatomie, s'entend de ce qui eſt compris depuis la hanche juſqu'à l'extrémité des orteils, comme le bras eſt ce qui eſt compris depuis l'épaule juſqu'au bout des doigts.

La jambe, le *pes magnus* ou grand *pié*, ſe diviſe en cuiſſe, en jambe & en *pié*. *Voyez* CUISSE, JAMBE, *&c.*

Les os de la jambe ſont le fémur ou l'os de la cuiſſe, le tibia, le péronier, les os du tarſe, du métatarſe & des orteils. *Voyez* FÉMUR, TIBIA, *&c.*

Les arteres de la jambe ſont des branches de l'artere crurale, & ſes veines ſe terminent à la veine crurale. *Voyez* CRURAL.

Il y a à la jambe cinq veines principales, ſavoir, la ſaphene, la grande & la petite ſciatique, la muſculaire, la poplitée, & la tibiale. *Voyez chacune à ſon article*, SAPHENE, *&c.*

Le *pié* proprement dit, ou le petit *pié*, ne s'entend que de l'extrémité de la jambe. On le diviſe en trois parties, ſavoir, en tarſe, en métatarſe, & en doigts ou orteils. Le tarſe eſt ce qui eſt compris entre la cheville du *pié* & le corps du *pié*: il répond à ce qu'on appelle *carpe dans la main*. Le métatarſe eſt le corps du *pié* juſqu'aux orteils, & les doigts & orteils ſont les autres os du *pié*. *Voyez* TARSE, *&c.*

Ces parties ſont compoſées de beaucoup d'os, qui ſont le calcaneum, l'aſtragal, les os cunéiformes, l'os cuboïde: le deſſous de tous ces os s'appelle la *ſole* ou la *plante du pié*, &c.

PIÉ, (*Orthopédie*.) le *pié* de l'homme eſt très différent de celui de quelque animal que ce ſoit, & même de celui du ſinge; car le *pié* du ſinge eſt plutôt une main qu'un *pié*, les doigts en ſont longs, & diſpoſés comme ceux de la main, celui du milieu eſt plus grand que les autres, comme dans la main; d'ailleurs, le *pié* du ſinge n'a point de talon ſemblable à celui de l'homme; l'aſſiette du *pié* eſt auſſi plus grande dans l'homme que dans tous les animaux quadrupedes, & les orteils ſervent beaucoup à maintenir l'équilibre du corps & à aſſurer ſes mouvemens dans la démarche, la danſe, la courſe, *&c.* Les animaux qui marchent ſur deux *piés*, & qui ne ſont point oiſeaux, ont le talon court & proche des doigts du *pié*; enſorte qu'ils poſent à la fois ſur les doigts & ſur le talon, ce que ceux qui vont à quatre *piés* ne font pas, leur talon étant fort éloigné du reſte du *pié*. Ceux qui l'ont un peu moins éloigné, comme les ſinges, les lions, les chats & les chiens, s'accroupiſſent; enfin, il n'y a aucun animal qui puiſſe être debout comme l'homme. Il ſemble cependant qu'il ait pris à tache par des biſarreries de modes, de diminuer l'avantage qu'il en peut tirer, pour marcher, courir, & maintenir l'équilibre du corps, en étréciſſant cette partie par des ſouliers étroits qui la gênent & qui empêchent ſon accroiſſement.

On ſait que l'une des plus étranges coutumes des Japonnois & des Chinois, eſt de rendre les *piés* des femmes ſi petits, qu'elles ne peuvent preſque ſe ſoutenir. Les voyageurs les plus véridiques, & ſur le rapport deſquels on peut compter davantage, conviennent que les femmes de condition ſe rendent le *pié* auſſi petit qu'il leur eſt poſſible, & que pour y réuſſir, on le leur ſerre dans l'enfance avec tant de force, qu'effectivement on l'empêche de croître. Dans ces pays-là une femme de qualité ou ſeulement une jolie femme, doit avoir le pié aſſez petit pour trouver trop aiſé la pantoufle d'un enfant du peuple âgé de ſix ans; les curieux ont dans leurs cabinets des pantoufles de dames chinoiſes qui prouvent aſſez cette biſarrerie de goût dont nos dames européennes ne ſont pas fort éloignées. Cependant les *piés* ſont ſujets à un aſſez grand nombre d'accidens, de maladies, ou de défauts, pour qu'il ne ſoit pas néceſſaire de les multiplier encore par artifice; je vais parler de quelques-unes de leurs mauvaiſes tournures.

Les différentes conformations des *piés* ſont d'être ou longs, ou courts, ou gros ou menus, ou larges d'aſſiette, ou étroits, ou entre-deux. Mais il y a des *piés* forcément tournés en-dehors, & d'autres forcément tournés en-dedans; cette difformité plus ou moins grande vient à l'enfant, de naiſſance ou d'accident. Quand c'eſt de naiſſance, il faut que la nourrice eſſaie tous les jours de lui tourner doucement les *piés* dans le ſens naturel, & d'obſerver de les lui aſſujettir par l'emmaillottement; comme les ligamens ſont alors extrèmement tendres, ils céderont peut-être inſenſiblement à la tournure naturelle qu'on leur fera contracter.

Si la mauvaiſe tournure a été long-tems négligée ou qu'elle vienne d'accident, ou que l'enfant ſoit déja un peu grand, on tâchera d'y remédier par les moyens ſuivans. 1°. En recourant à des remedes capables de ramollir les ligamens, comme ſont les fomentations avec les bouillons de tripes, les frictions avec l'huile de lis, les cataplaſmes de feuilles, de fleurs, & de racine de guimauve, *&c.* 2°. En eſſayant tous les jours avec la main de ramener le *pié* dans ſa ſituation naturelle; 3°. en employant pour cela de forts cartons, ou des atteles de bois, ou de petites platines de métal, qu'on a ſoin de ſerrer avec une bande.

Il y a une mauvaiſe tournure des *piés* fort différente de la précédente pour la cauſe; c'eſt celle qui vient de la pareſſe à tourner les *piés* en-dehors, ou de l'affectation à les tourner trop en-dehors. Les perſonnes qui ont perſiſté long-tems dans cette habitude, ont preſque autant de peine à s'en corriger, que ſi la difformité venoit de naiſſance, ou d'accident; c'eſt aux parens à y veiller; mais ſi leurs ſoins & leurs avis ſont infructueux, il faut qu'ils faſſent faire de ces marche-piés de bois en uſage chez les religieux pour leurs jeunes penſionnaires. Il y a dans ces marche-piés deux enfoncemens ſéparés pour y mettre les *piés*, & où ces deux enfoncemens ſont creuſés & figurés de maniere que chaque *pié* y étant engagé eſt néceſſairement tourné en-dehors. L'enfant ſe ſervira donc de ce marche-pié, toutes les fois qu'il ſera aſſis. Il eſt vrai que cette méthode a un inconvénient, c'eſt que lorſque l'enfant voudra marcher les *piés* en-dehors, il chancelera & ſera en danger de tomber, mais alors il faudra le ſoutenir pour l'accoutumer peu-à peu à marcher comme les autres, & l'on y réuſſira en ſacrifiant tous les jours une demi-heure à cet exercice.

Un autre moyen de corriger un enfant, qui par mauvaiſe habitude tourne les *piés* en-dedans, c'eſt de lui faire tourner les genoux en-dehors, car alors les *piés* ſe tourneront néceſſairement de même. On peut avoir les *piés* en-dehors ſans y avoir les genoux, ce qui eſt une mauvaiſe contenance, & qui empêche d'être bien ſur ſes *piés*; mais on ne ſauroit avoir les genoux en-dehors, que les *piés* n'y ſoient, & on eſt alors toujours bien planté.

La méthode de faire porter à des enfans de petits ſabots pour leur faire tourner les *piés* en-dehors, n'a que l'inconvénient de mettre l'enfant en danger de tomber fréquemment; mais cet uſage eſt bon à la campagne, & dans un terrein où l'enfant ne riſque pas de ſe faire du mal en tombant.

Au reſte, la plûpart des enfans n'ont les *piés* en-dedans que par la faute des nourrices qui les emmaillottent mal, & qui leur fixent ordinairement les *piés* pointe contre pointe, au lieu de les leur fixer talon contre talon; c'eſt ce qu'elles pourroient néanmoins faire très-aiſément par le moyen d'un petit couſſinet engagé entre les deux *piés* de l'enfant & figuré en forme de cœur, dont la pointe ſeroit miſe entre les deux talons de l'enfant, & la baſe entre les deux extrémités de ſes *piés*; ce moyen eſt excellent pour empêcher les enfans de devenir cagneux, & les parens devroient bien y prendre garde.

Si les *piés* penchent plus d'un côté que de l'autre, il faut donner à l'enfant des ſouliers, qui vers l'endroit où les *piés* penchent, ſoient plus hauts de ſemelle & de talon; ce correctif fera incliner les *piés* du côté oppoſé. Il convient de prendre garde, que les ſouliers des enfans ne tournent, ſur-tout en-dehors, car s'ils ne tournoient qu'en-dedans, il n'y auroit pas grand mal, parce que cette inégalité pourvû qu'elle ne ſoit pas conſidérable aide à porter en-dehors la pointe du *pié*; mais lorſque les ſouliers tournent en-dehors, ils font tourner la pointe du *pié* en-dedans.

Quant aux perſonnes qui affectent trop de porter les *piés* en-dehors, ils n'ont beſoin que d'avis, & non de remedes.

Il y a des perſonnes qui ont malheureuſement de naiſſance des *piés* faits comme des *piés* de cheval; on les nomme en grec *hippopodes*, & en françois *piés équiens*; on cache cette difformité par des ſouliers, conſtruits en-

dehors

dehors comme les ſouliers ordinaires, mais garnis en-dedans d'un morceau de liége qui remplit l'endroit du ſoulier que le *pié* trop court laiſſe vuide. Cette difformité paſſe pour incurable; cependant on peut tâcher d'y remédier en partie, en tirant fréquemment, mais doucement, les orteils de l'enfant, & en enveloppant chaque *pié* ſéparément avec une bande qui preſſe un peu les côtés du *pié*, pour obliger inſenſiblement le *pié* à meſure qu'il croît, à s'alonger par la pointe; ſi cette tentative n'a point de ſuccès, il n'y a rien à eſpérer. (*D. J.*)

PIÉS, BAIN DE, (*Médec.*) *pediluvium*; on pourroit dire *pediluve*, mais je n'oſe haſarder ce terme.

La compoſition du bain des *piés*, eſt la même que celle des bains ordinaires; c'eſt de l'eau pure à laquelle on peut ajouter du ſon de froment ou des fleurs de camomille; ce remede eſt très-utile dans pluſieurs cas. Comme ſon application relâche, ramollit les fibres nerveuſes, tendineuſes & muſculeuſes des *piés*, leurs vaiſſeaux ſe dilatent, le ſang y aborde & s'y jette avec plus de liberté, au ſoulagement du malade. De plus, comme ces parties nerveuſes & tendineuſes ont une communication étroite avec les autres parties nerveuſes du corps, & ſur-tout avec les viſceres du bas-ventre; on ne peut douter qu'en humectant les *piés* avec une liqueur tiéde, ce bain ne faſſe ceſſer leurs contractions ſpaſmodiques. La vertu qu'ils ont de calmer la violence des ſpaſmes les rend utiles dans toutes les maladies convulſives & douloureuſes, comme la cardialgie, la colique, les douleurs d'hypocondres, *&c.* il facilite encore les excrétions ſalutaires, comme la tranſpiration inſenſible, l'évacuation de l'urine, & celle des excrémens.

Il faut éviter que l'eau dans laquelle on met les *piés* ne ſoit trop chaude, parce que la pulſation des arteres augmente alors trop conſidérablement, & la ſueur ſort en trop grande abondance. Il ne faut point faire uſage de ce remede, lorſque le flux menſtruel eſt imminent ou qu'il a commencé, parce que détournant le ſang de l'uterus, il arrêteroit cette évacuation ou la rendroit trop conſidérable; mais il contribue merveilleuſement à la procurer quand on l'emploie quelques jours avant le période, ſur-tout ſi l'on fait en même tems uſage d'emmenagogues tempérés.

Il faut s'abſtenir avec ſoin des bains de *piés* aſtringens, alumineux, ſulphureux, pour tarir la ſueur incommode de ces parties, diſſiper les enflures œdémateuſes, ou deſſécher les ulceres, parce que ce rémede repoufferoit avec danger la matiere virulente vers les parties internes, nobles & délicates.

Enfin, il eſt bon d'avertir que quand le bain des *piés* devient un remede néceſſaire, comme dans les maux de tête opiniâtres, la migraine qui naît de plétore, l'ophthalmie, la difficulté de reſpirer cauſée par l'abondance du ſang, les toux ſeches, & le crachement de ſang, *&c.* ce remede produit d'autant plus de bien, qu'on le fait précéder de la ſaignée de la même partie, qu'on en uſe vers le tems du ſommeil, qu'on ne laiſſe pas refroidir enſuite les *piés*, & qu'on les tranſporte tout chauds dans le lit pour aider la tranſpiration par-tout le corps. Il y a un très-bon morceau ſur les *bains de piés* dans les eſſais de Médecine d'Edimbourg, j'y renvoie le lecteur. (*D. J.*)

PIÉS, *puanteur des*, (*Médec.*) Il y a des perſonnes dont les pores de la ſueur ſe trouvant naturellement très-gros aux piés, reçoivent une grande quantité de liqueur, laquelle ſort en gouttes par la chaleur & l'exercice. Cette ſueur tendant à s'alkhaliſer par le ſéjour, répand une odeur fort puante; cependant on ne doit point remédier à cet écoulement ſudorifique tout d'un coup par de violens aſtringens. Il eſt vrai, par exemple, que l'écaille de cuivre, ou à ſa place, la limaille de laiton pulvériſée avec le ſouffre & la racine d'iris de Florence, miſe dans les ſouliers, ſuppriment l'odeur puante des piés, mais ce n'eſt pas toujours ſans danger; car ſi on arrête imprudemment cette ſueur fétide, il ſurvient quelquefois des maux plus funeſtes; & le meilleur eſt de ſe laver les piés tous les jours avec de l'eau bien froide, où l'on ajoute un peu de vinaigre, changer chaque fois de chauſſons, & ne point porter de bas de laine.

PIÉS & JAMBES *des oiſeaux*, (*Ornith.*) ce ſont les inſtrumens du mouvement progreſſif des oiſeaux ſur terre & dans les eaux. Les jambes ſont pliées dans tous les oiſeaux, afin qu'ils puiſſent ſe percher, jucher, & ſe repoſer plus facilement. Cette duplicature les aide encore à prendre l'eſſor pour voler, & ſe trouvant repliée contre les corps, elle ne porte point d'obſtacle au vol. Dans certains oiſeaux les jambes ſont longues pour marcher & fouiller dans les marécages; en d'autres, elles ſont d'une longueur médiocre, & dans d'autres plus courtes; & toujours convenables à leur caractere, & à leur maniere de vivre.

Elles ſont placées tant-ſoit-peu hors du centre de gravité, mais davantage dans les oiſeaux qui nagent, afin de mieux diriger & pouſſer le corps dans l'eau, de même que pour l'aſſiſter dans l'action de plonger. Les piés des oiſeaux nageurs ſont dans quelques-uns entiers, en d'autres fourchus avec des doigts garnis de nageoires.

Quoique les oiſeaux ne marchent que ſur deux *piés*, ils ne poſent point ſur le talon; mais ils ont ordinairement un doigt derriere, de même que les animaux à *piés* fourchés ont deux ergots, ſur leſquels néanmoins ils ne s'appuient point. Le doigt qui eſt derriere le *pié* aux oiſeaux leur ſert auſſi davantage à ſe percher qu'à marcher. L'autruche qui ne vole & ne ſe perche jamais, n'a que deux doigts à chaque *pié*, encore ne poſe-t-il que ſur un ſeul; & ce doigt reſſemble parfaitement au *pié* de l'homme quand il eſt chauſſé.

Les *piés* de l'onocrotale, que nous appellons *pélican*, & ceux du cormoran ont une ſtructure & un uſage bien extraordinaires. Ces oiſeaux qui vont prendre le poiſſon dans les rivieres, ont les quatre doigts du *pié* joints enſemble par des peaux, & ces doigts ſont tournés en-dedans, tout au-contraire de ceux des *piés* de tous les autres animaux, où les doigts des *piés* ſont ordinairement en-dehors, pour rendre l'aſſiette des deux *piés* plus large & plus ferme. Or la ſtructure eſt différente dans les deux oiſeaux dont il s'agit ici, de ſorte qu'ils peuvent nager avec un ſeul *pié*, tandis qu'ils ont l'autre employé à tenir le poiſſons qu'ils apportent au bord de l'eau. En effet, leurs longs doigts par de larges membranes qui compoſent comme un grand aviron, étant ainſi tournés en-dedans, font que cet aviron agit juſtement au milieu du corps, & les fait aller droit; ce qu'un ſeul *pié* tourné en-dehors, ainſi qu'il eſt aux oies & aux canards, ne pourroit exécuter; de même qu'un ſeul aviron, qui n'agit qu'à un des côtés d'une nacelle ne la ſauroit faire aller droit.

Enfin c'eſt une choſe remarquable de voir avec combien d'exactitude les jambes & les *piés* de tous les oiſeaux aquatiques répondent à leur maniere de vivre. Car ou-bien les jambes ſont longues & propres à marcher dans l'eau; en ce cas elles ſont nues, & ſans plumes à une bonne partie au-deſſus des genoux; ce qui les rend plus propres à ce deſſein, ou-bien les doigts des piés ſont tout-à-fait larges: dans ceux que les Anglois appellent *mud ſuckers* (ſuceurs de boue), deux des doigts ſont en quelque ſorte joints enſemble, pour qu'ils n'enfoncent pas facilement, en marchant dans des lieux marécageux & pleins de fondrieres. Quant à ceux qui ont les *piés* entiers, ou dont les doigts ſont joints par des membranes, ſi l'on en excepte quelques-uns, les jambes ſont en général courtes, & les plus convenables pour nager. C'eſt une choſe très-curieuſe de voir avec quel artifice ces oiſeaux retirent & ſerrent les doigts du *pié*, lorſqu'ils levent les jambes, & qu'ils ſe préparent à frapper l'eau; & comment au contraire par un artifice également grand, ils étendent & écartent les doigts des *piés*, lorſqu'ils les appuient ſur l'eau, & qu'ils veulent s'avancer. (*D. J.*)

PIÉ, (*Hiſt. nat. des inſectes.*) c'eſt la troiſieme partie de la jambe d'un inſecte.

L'on y remarque ordinairement quelques articulations qui ſont ou rondes, ou de la figure d'un cœur renverſé, & dont la pointe eſt en haut. Les uns en ont deux, & d'autres en ont juſqu'à cinq. A l'antérieure de ces articulations, quelques uns ont deux pointes crochues, à l'aide deſquelles ils s'attachent aux choſes les plus polies. Entre ces pointes, d'autres ont encore une plante de *pié* qui leur ſert à s'accrocher dans les endroits où les pointes ſeroient inutiles. Elle produit le même effet que le morceau de cuir mouillé, que les enfans appliquent ſur une pierre, & qui s'y attache ſi fort, qu'ils peuvent lever la pierre en l'air, ſans qu'elle ſe détache.

Griendelius attribue la cauſe de cette adhéſion à la courbure de leurs ongles; & Bonnani aux couſſinets qu'ils ont à l'extrémité de leurs *piés*, parce que quoique les poux & les puces aient aux *piés* des ongles crochus, ils ne laiſſent pas, lorſqu'on les a poſés ſur une glace de miroir, de gliſſer en bas dès qu'on le dreſſe, ce que ne font pas ceux qui ont de pareils couſſinets. D'autres enfin prétendent que les inſectes qui peuvent monter le long des corps les plus polis, le font par le moyen d'une humeur glutineuſe, qu'ils expriment des couſſinets qu'ils ont aux pattes.

Il y a des inſectes qui ont une eſpece de palette aux genoux, avec laquelle ils peuvent s'accrocher aux corps auxquels ils veulent ſe tenir. Cette palette ſe trouve à la premiere paire de jambe. Les mâles de pluſieurs eſpeces de ſcarabées aquatiques en ont; mais M. Lyonnet

n'en

n'en a jamais vu aux femelles; ſon obſervation feroit donc ſoupçonner que cette palette n'eſt donnée aux mâles, qu'afin de pouvoir mieux ſe tenir aux femelles lorſqu'ils s'accouplent; du moins ne manquent-ils pas alors d'en faire cet uſage.

Le ſcarabée aquatique a en-dedans de la palette du genou un muſcle qu'il peut retirer. Quand il a appliqué cette palette contre quelque corps, elle s'y joint très-étroitement; c'eſt par ce moyen que cet inſecte s'attache fortement à ſa femelle, à ſa proie, ou à tel autre corps que bon lui ſemble.

Les inſectes qui ont des *piés* n'en ont pas tous le même nombre, qui varie extrèmement, ſuivant l'eſpece; ils ſont communément ſitués ſous le ventre.

Quelques-uns des inſectes qui manquent de *piés*, ont, en divers endroits de leur corps, de petites pointes qui y ſuppléent; ils s'en ſervent pour s'acrocher & ſe tenir fermes aux corps ſolides. L'on trouve par exemple, dans la fiente des chevaux, un ver de la longueur de huit ou dix lignes, & dont le corps eſt à-peu-près de la figure d'un noyau de ceriſe; cet inſecte a ſix anneaux, par le moyen deſquels il s'alonge & ſe racourcit; le tour de chacun de ces anneaux eſt garni de petites pointes aiguës; de ſorte que quand le ver les redreſſe, il peut les planter dans les entrailles des chevaux, & s'y tenir ſi ferme, que l'expulſion des excrémens a de la peine à l'entraîner malgré lui. (*D. J.*)

Pié, (*Critiq. ſacrée.*) les *piés* dans le ſtyle de l'Ecriture ſe prennent au ſens naturel & au figuré, de différentes manieres; 1°. au ſens naturel, la ſunamite ſe jetta aux *piés* d'Eliſée; c'étoit encore une marque de reſpect des femmes à l'égard des hommes, que de toucher les *piés*.

2°. Au ſens figuré pour la chauſſure, *pes tuus non eſt ſubtritus. Deut. viij.* 4. les ſouliers que vous avez à vos *piés* ne ſont point uſés.

3°. Pour les parties que la pudeur ne permet pas de nommer. *In die illa tradet Dominus novacula, caput, & pilos* pedum *& barbam univerſam. Iſ. vij.* 20. En ce tems-là le Seigneur ſe ſervira du roi des Aſſyriens, comme d'un raſoir pour raſer la tête, la barbe, & le poil des *piés*; *dimiſiſti* pedes *tuos omni tranſeunti*; vous vous êtes abandonné à tous les paſſans, *Ezech. xiv.* 25.

4°. *Pié*, ſignifie l'arrivée de quelqu'un. *Quam ſpecioſi* pedes *evangelizantium pacem. Iſ. lij.* 7. Que c'eſt une choſe agréable de voir arriver ceux qui annoncent la paix!

5°. Il ſe prend pour la conduite, pes *meus ſtetit in directo*, *Pſ. xv.* 12. mes *piés* ſont demeurés fermes dans le droit chemin.

6°. Il ſignifie *un ſoutien, un appui*: *oculus fui cæco &* pes *claudo*, *Job. xxix.* 15. Il éclaire l'aveugle & ſoutient le boiteux.

Il déſigne ce qui eſt fort cher. *Si* pes *tuus ſcandaliſat te, abſcinde eum. Matth. xviij.* 8. Si ton *pié* te fait tomber, coupe-le.

8°. Etre ſous les *piés* de quelqu'un, marque l'aſſerviſſement; *omnia ſubjeciſti ſub* pedibus *ejus. Pſ. viij.* 8. Vous avez tout ſoumis à ſa puiſſance.

9°. La trace d'un *pié*, ſignifie *une très-petite quantité de terre. Neque enim dabo vobis de terra eorum, quantum poteſt unius* pedis *calcare veſtigium. Deut. iij.* 5.

10°. Mettre le *pié* dans un lieu, ſignifie *en prendre poſſeſſion. Locus quem calcaverit* pes *veſter, veſter erit. Deut. xj.* 24. L'endroit où vous mettrez le *pié*, vous appartiendra.

11°. Parler du *pié*, c'eſt geſticuler du *pié*. Salomon dans les *proverbes vj.* 13. attribue ce langage à l'inſenſé. (*D. J.*)

Piés, *le baiſement des*, (*Hiſt. mod.*) marque extérieure de déférence qu'on rend au ſeul pontife de Rome; les panchemens de tête & de corps, les proſternemens, les génuflexions, enfin tous les témoignages frivoles de reſpect devinrent ſi communs en Europe dans le vij. & viij. ſiecles, qu'ils ne furent plus regardés comme le ſont aujourd'hui nos révérences; alors les pontifes de Rome s'attribuerent la nouvelle marque de reſpect qui leur eſt reſtée, celle du *baiſement des piés*. Il eſt vrai que Charles, fils de Pepin, embraſſa les *piés* du pape Etienne à S. Maurice en Valois; mais ce même pape Etienne venant en France, s'étoit proſterné de ſon côté aux *piés* de Pepin, pere de Charles. On croît généralement que le pape Adrien I. qui prétendoit être au rang des princes, quoiqu'il reconnût toujours l'empereur grec pour ſon ſouverain, établit le premier ſur la fin du viij. ſiecle, que tout le monde lui *baisât les piés* en paroiſſant devant lui. Le clergé y acquieſça ſans peine par retour ſur lui-même; enfin les potentats & les rois ſe ſoumirent depuis, comme les autres, à cette étiquette, qui rendoit la religion romaine plus vénérable aux peuples. (*D. J.*)

Pié, *en poéſie*, en latin *pes* & mieux *metrum*, du grec μετρον. Alliance ou accord de pluſieurs ſyllabes; on l'appelle *pié* par analogie & proportion, parce que comme les hommes ſe ſervent des *piés* pour marcher, de même auſſi les vers ſemblent avoir quelqu'eſpece de *piés* qui les ſoutiennent & leur donnent de la cadence.

On compte ordinairement dans la poéſie grecque & latine vingt-huit *piés* différens, dont les uns ſont ſimples & les autres compoſés.

Il y a douze *piés* ſimples; ſavoir, quatre de deux ſyllabes & huit de trois ſyllabes. Les *piés* ſimples de deux ſyllabes ſont le pyrrichée ou pyrrique, le ſpondée, l'iambe & le trochée. Les *piés* ſimples de trois ſyllabes ſont le dactyle, l'anapeſte, le moloſſe, le tribrache, l'amphibrache, l'amphimacre, le bacche, l'antibacche. *Voyez tous ces mots à leur article.*

On compte ſeize *piés* compoſés, qui tous ont quatre ſyllabes; ſavoir, le diſpondée ou double ſpondée, le proceleuſmatique, le double trochée, le double iambe, l'antipaſte, le choriambe, le grand ionique, le petit ionique, le péon ou péan, qui eſt de quatre eſpeces, & l'épitrite, qui ſe diverſifie auſſi en quatre manieres. *Voy.* Dispondée, Antipaste, *&c.*

Pié & *meſure* dans la poéſie latine & grecque ſont des termes ſynonymes.

Un auteur moderne explique auſſi fort nettement l'origine des *piés* dans l'ancienne poéſie. On ne s'aviſa pas tout d'un coup, dit-il, de faire des vers; ils ne vinrent qu'après le chant. Quelqu'un ayant chanté des paroles, & ſe trouvant ſatisfait du chant, voulut porter le même air ſur d'autres paroles; pour cela, il fut obligé de régler les paroles du ſecond couplet ſur celles du premier. Ainſi la premiere ſtrophe de la premiere ode de Pindare ſe trouvant de dix-ſept vers, dont quelques-uns de huit ſyllabes, quelques-uns de ſix, de ſept, d'onze; il fallut que dans la ſeconde, qui figuroit avec la premiere, il y eût la même quotité de ſyllabes & de vers, & dans le même ordre.

On obſerva enſuite, que le chant s'adaptoit beaucoup mieux aux paroles, quand les breves & les longues ſe trouvoient placées en même ordre dans chaque ſtrophe pour répondre exactement aux mêmes tenues des tons. En conſéquence on travailla à donner une durée fixe à chaque ſyllabe en la déclarant breve ou longue, après quoi l'on forma ce qu'on appella des *piés*, c'eſt-à-dire, de petits eſpaces tout meſurés, qui fuſſent au vers ce que le vers eſt à la ſtrophe. *Cours de Belles-lettres, tom. I.*

Le nom de *pié* ne convient qu'à la poéſie des anciens; dans les langues modernes on meſure les vers par le nombre de ſyllabes. Ainſi nous appellons *vers de douze ſyllabes* nos grands vers, ou vers alexandrins; & nous en avons de dix, de huit, de ſix, de quatre, de deux ſyllabes, & d'autres irréguliers d'un nombre impair de ſyllabes. *Voyez* Vers & Versification.

PIÉ-CORNIER, *terme des Eaux & Forêts*; on appelle en ſtyle des eaux & forêts *piés-corniers*, les gros arbres qui ſont dans les encognures des ventes qui ſe font dans les forêts, & qui ſe marquent par le garde-marteau.

Il eſt dit dans l'*article 9. du titre de l'aſſiette, baillivage & martelage, &c.* que les arbres de liſieres & de parois ſeront marqués du marteau du roi, & celui de l'arpenteur ſur une face, à la difference des *piés-corniers*, qui le ſeront ſur chaque face qui regardera la vente. Lorſque l'on vend quelques parties des forêts du roi, l'eſpace vendu eſt enfermé dans des lignes, que l'on tire ſuivant la ſituation des lieux. Ces lignes ſont appellées *parois*, & les arbres que l'on laiſſe à côté ou au bout de la ligne entre deux *piés-corniers*, ſont arbres de paroi ou de liſiere. Exemple.

Pié-cornier.		Pié-cornier.
Paroi.	Paroi.	Paroi.
	Paroi.	
Pié-cornier.		Pié-cornier.

On voit par cette figure, que les *piés-corniers* ſont les arbres laiſſés & marqués aux extrémités de la vente. On voit encore qu'entre deux *piés-corniers* il y a une parois ou deux, eu égard aux diſtances des *piés-corniers*. Les *piés-corniers* doivent être marqués du marteau du maître, de celui du garde-marteau, & de celui du meſureur. Les places taillées ſur les *piés-corniers* ſont appellées *miroirs*, parce qu'elles ſont tournées pour regarder & mirer

rer la droite ligne qui conduit d'un *pié-cornier* à l'autre, & les côtés où les miroirs ſont faits ſont nommés *faces*.

La marque du maître eſt au-deſſus des autres, celle du garde-marteau eſt enſuite, & en-bas de l'arbre. *Voy.* ſur cette matiere Rouſſeau ſur les *ordonnances des Eaux & Forêts*, & Duchaufourt dans ſon *inſtruction ſur le fait des Eaux & Forêts*. Aubert. (*D. J.*)

PIÉ DE FIEF, *en termes de Coutumes*, ſignifie un fief démembré. On dit *en terme de Coutumes*, que le *pié* ſaiſit le chef; ce qui veut dire, ou que la ſuperficie appartient au propriétaire du ſol, ou que le propriétaire du ſol eſt en droit d'élever perpendiculairement ſon édifice ſi haut qu'il veut, & faire abattre les traverſes ou chevrons des maiſons voiſines qui nuiroient à ſon élevation.

PIÉ DE FORÊT, *pes foreſtæ* (*Comm.*) contient dix-huit pouces.

Notandum eſt quod pes foreſtæ uſitatus tempore Ric. Oyſſel. in arrentatione vaſſallorum factus eſt, ſignatus & ſculptus in pariete cancellæ eccleſiæ de Edwinſtone, & in eccleſiâ B. M. de Nottingham, & dictus pes continet in longitudine octodecim pollices, & in arrentatione quorumdam vaſſallorum pertica, 20, 21 & 24 *pedum uſa fuit*, &c.

Pes monetæ, dans les anciennes archives, ſe dit d'un réglement juſte & raiſonnable de la valeur réelle de toute monnoie courante. *Voyez* ÉTALON & MONNOIE.

PIÉ FOURCHÉ, (*Comm. de bétail.*) les marchands de bétail appellent beſtiaux à *pié fourché* ou *fourchu*, les animaux qui ont le pié fendu en deux ſeulement, comme ſont les bœufs, vaches, cochons, chevres, &c.

Le *pié fourché* eſt auſſi un droit qu'on leve aux entrées de quelques villes de France, ſur les beſtiaux à *pié fourché* qui s'y conſomment, & dont il eſt fait une ferme. (*D. J.*)

PIÉS POUDREUX (*Cour des*) *Juriſprudence*, eſt le nom d'une ancienne cour de juſtice, dont il eſt fait mention dans pluſieurs ſtatuts d'Angleterre, qui devoit ſe tenir dans les foires, pour rendre juſtice aux acheteurs & aux vendeurs, & pour réformer les abus ou les torts réciproques qui pouvoient s'y commettre. *Voy.* FOIRE.

Elle a pris ſon nom de ce qu'on la tenoit le plus ſouvent dans la ſaiſon de l'été, & que les cauſes n'y étoient guere pourſuivies que par des marchands qui y venoient les piés couverts de pouſſiere, & que l'on appelloit par cette raiſon, *piés poudreux*; ou bien elle a été ainſi nommée, parce qu'on s'y propoſoit d'expedier les affaires de ſon reſſort, avant que la pouſſiere fût tombée des piés du demandeur & du défendeur.

Cette cour n'avoit lieu que pendant le tems que duroient les foires. Elle avoit quelque rapport avec notre juriſdiction de juges & conſuls. *Voyez* CONSUL.

PIÉSENTE, (*Juriſprud.*) eſt un *ſentier* qui doit contenir deux piés & demi de largeur; on ne peut y paſſer qu'à pié, & non y mener ni ramener des bêtes. *Coutume de Boulenois, art.* 166. (*A*)

PIÉ D'ALOUETTE, (*Hiſt. nat. Bot.*) *delphinium*, genre de plante à fleur polypétale, anomale & compoſée de pluſieurs pétales inégaux; le pétale ſupérieur ſe termine en une autre queue, & reçoit un autre pétale diviſé en deux parties, & garni d'une queue comme le premier: le piſtil occupe le milieu de ces pétales, & il devient dans la ſuite un fruit dans lequel il y a pluſieurs gaînes réunies en forme de tête, qui s'ouvrent dans leur longueur, & qui renferment des ſemences, le plus ſouvent anguleuſes. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voy.* PLANTE.

PIÉ DE CHAT, (*Botan.*) cette plante qu'on emploie dans les pharmacopées, ſous le nom équivoque de *gnaphalium*, eſt appellé par Tournefort, *elichryſum montanum, flore majore, purpuraſcente. I. R. H.* 453.

Ses racines ſont fibreuſes & rampantes de tous côtés; les feuilles ſont couchées ſur terre; elles ſont oblongues, arrondies vers la pointe, d'un verd gai, couvertes en deſſous d'un duvet blanchâtre. Au ſommet de ces tiges, ſont pluſieurs fleurs à fleurons, diviſées en maniere d'étoile, portées chacune ſur un embryon, & renfermées dans un calice écailleux & luiſant; l'embryon ſe change en une graine garnie d'aigrettes.

PIÉ DE CHAT, (*Mat. méd.*) les fleurs de *pié de chat* ſont la ſeule partie qui ſoit en uſage. Ces fleurs tiennent un rang diſtingué parmi les remedes pectoraux: on en ordonne frequemment l'infuſion, la légere décoction, ſous forme de tiſane, & le ſirop ſimple, dans preſque toutes les maladies chroniques des poumons, & ſur-tout dans les plus légeres, telles que le rhume, ſoit récent, ſoit opiniâtre & invétéré; ce crachement incommode & abondant eſt connu ſous le nom vulgaire de *pituite*, &c.

On donne cette infuſion ou cette décoction, ſoit ſeule, ſoit mêlée avec du lait, & ordinairement édulcorée avec le miel, le ſucre, ou un ſirop approprié. (*b*)

PIÉ DE COQ *égyptien*, (*Botan. exot.*) c'eſt le *gramen dactylon ægyptiacum* de E. B. & de Parkinſon; petite plante d'Egypte, à racine blanche, genouillée & rampante. Ses branches ſont pareillement genouillées, & portent quatre épics, qui forment une croix; cette plante eſt d'uſage médicinal en Egypte.

PIÉ DE GRIFFON, (*Botan.*) c'eſt un nom vulgaire de l'ellebore noir, puant des botaniſtes, *helleborus niger, fætidus*, qui a quelque uſage dans la médecine des beſtiaux. *Voyez* ELLEBORE *noir*, (*Botan.*)

PIÉ DE LIÉVRE (*Botan.*) eſpece de tréfle que les anciens botaniſtes ont nommé *lagopus vulgaris*; ſes fleurs ont une fauſſe reſſemblance au pié d'un liévre; elle croît parmi les blés; ſa graine eſt rougeâtre: quand elle eſt mêlée avec le blé, & écraſée au moulin, elle rend le pain rougeâtre, auſſi le blé dans lequel elle ſe trouve, diminue conſidérablement de prix.

PIÉ DE LION, *alchimilla*, genre de plante dont la fleur n'a point de pétales; elle eſt compoſée de pluſieurs étamines ſoutenues par un calice en forme d'entonnoir, & profondément découpé. Le piſtil devient dans la ſuite une, ou pluſieurs ſemences renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Ce genre de plante eſt connu des botaniſtes, ſous le nom latin *alchimilla*, dont Tournefort compte treize eſpeces: nous décrirons la plus commune, *alchimilla vulgaris*, C. B. P. 319. *Cluſii hiſt.* 108. Tournefort *I. R. H.* 508. en anglois, *the common ladies-mantle*.

Sa racine ſe répand obliquement; elle eſt de la groſſeur du petit doigt, fibreuſe, noirâtre & aſtringente; elle pouſſe un grand nombre de queues longues d'une palme & demie, velues; chaque queue porte une feuille qui approche de celle de la mauve, mais plus dure, ondée & partagée en huit ou neuf angles obtus. Cette feuille eſt crenelée ſymétriquement, & comme repliée avec autant de nervures qui viennent à la queue, & qui s'étendent juſqu'à l'extrémité; du milieu des feuilles s'élevent quelques tiges grêles, velues, cylindriques, branchues, hautes de neuf pouces, garnies de quelques petites feuilles, portant à leur ſommet un bouquet de fleurs ſans pétales, compoſé de pluſieurs étamines garnies de ſommets jaunâtres; ces fleurs ſont contenues dans un calice d'une ſeule piece, en forme d'entonnoir, de couleur verte-pâle, partagé en quatre parties pointues, entre leſquelles il s'en trouve quatre autres plus petites.

Le piſtil ſe change en une, ou deux menues graines jaunâtres, brillantes, arrondies, renfermées dans une capſule qui étoit le calice de la fleur. Cette plante ſe plaît parmi les herbes des Alpes, des Pirenées & des montagnes de la Provence. La plante eſt placée au rang des plantes vulnéraires aſtringentes; on emploie ſon ſuc dans les ulceres internes, ainſi que pour arrêter les regles trop abondantes, les fleurs blanches, & la dyſſenterie; ce remede eſt fort utile dans le crachement de ſang, le piſſement de ſang, le diabete & l'ulcere des poumons.

Quelques filles, au rapport d'Hoffman, ſavent ſe ſervir adroitement de la décoction de *pié de lion*, dont elles font un demi-bain pour réparer leur virginité. Elles tâchent auſſi, par cette même décoction, d'affermir leurs mammelles; pour cet effet, elles trempent un linge dans la décoction de cette plante, & elles l'appliquent ſur leur ſein.

PIÉ DE LOUP (*Botan.*) le vulgaire appelle ainſi l'eſpece de mouſſe terreſtre nommée par Tournefort, *moſcus terreſtris clavatus*, parce qu'il a des pédicules qui s'élevent d'entre les rameaux, & qui repréſentent vers leur ſommet une petite tête; cette petite tête, quand on la touche en automne, jette une poudre jaune, ſubtile, qui étant ſéchée, s'enflamme & fulmine preſque comme de la poudre à canon. (*D. J.*)

PIÉ D'OISEAU, *ornithopodium*, genre de plante à fleur papilionacée. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite une ſilique en forme de faucille, compoſée de pluſieurs pieces jointes enſemble, & ordinairement pliſſée: chacune de ces pieces renferme une ſemence arrondie. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les ſiliques ſont réunies pluſieurs enſemble, & qu'elles ont quelque reſſemblance avec le pié d'un oiſeau. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

PIÉ DE PIGEON, (*Botan.*) par les botaniſtes, *geranium columbinum. Voyez* BEC DE GRUE, (*Botan.*)

PIÉ DE PIGEON *ou* BEC DE GRUE, (*Mat. méd.*) les feuilles de cette plante ont une ſaveur ſtyptique & gluante. Tournefort recommande le ſirop fait de leur ſuc pour la diſſenterie: ſon extrait a la même vertu. De quelque

ma-

maniere que l'on donne cette plante, elle arrête d'une maniere ſurprenante le ſang de quelque endroit qu'il coule. Geoffroi, *mat. méd.* Cet éloge eſt trop général & trop poſitif; il n'eſt pas même à la maniere de Geoffroi: il faudroit bien ſe garder de trop compter ſur un pareil ſecours dans des hémorrhagies dangereuſes.

Le *pié de pigeon* a beaucoup d'analogie avec une autre eſpece de *geranium* ou bec de grue, appellée *herbe à Robert*. On emploie indifféremment l'une ou l'autre de ces plantes. *Voyez* HERBE A ROBERT. (*b*)

PIÉ DE POULE, (*Botan.*) nom que le peuple donne à l'eſpece de *gramen* ou chien-dent, appellé par Tournefort, *gramen dactylon, radice repente*. Ce même nom de *pié de poule*, eſt encore donné par le vulgaire au *lanium folio cautem ambiente minus*, de Tournefort. Si l'on ne rejettoit pas les noms vulgaires des plantes, la Botanique deviendroit un chaos; il faut apprendre les noms de l'art & s'y tenir. (*D. J.*)

PIÉ DE VEAU, (*Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, anomale, & dont la forme reſſemble à l'oreille d'un âne ou d'un lievre. Le piſtil ſort du fond de cette fleur, & il eſt entouré à ſa baſe de pluſieurs embryons qui deviennent dans la ſuite autant de baies preſque rondes, dans chacune deſquelles il y a une ou deux ſemences arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles ne ſont pas diviſées, ou qu'elles ont ſimplement de petites découpures. Tournefort. *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Tournefort compte 34 eſpeces de ce genre de plante, dont il ſuffira de décrire la plus commune qui eſt d'uſage en Médecine. Elle eſt nommée *arum vulgare, non maculatum*. C. B. P. 195. *I. R. H.* 158; en anglois, *the common wake-Robin, or, arum, wiht plain leaves*; & en françois, *pié de veau ſans taches*.

Sa racine eſt tubéreuſe, charnue, de la groſſeur du pouce, arrondie, mais mal formée; blanche, remplie d'un ſuc laiteux, garnie de quelques fibres. Ses feuilles ſont longues de neuf pouces, preſque triangulaires, ſemblables à une fleche, luiſantes & veinées. Sa tige eſt environ de la hauteur d'une coudée, cylindrique, cannelée; elle porte une fleur membraneuſe d'une ſeule piece, irréguliere, de la figure d'une oreille d'âne ou de lievre, roulée en maniere de gaîne, d'un blanc verdâtre. Au fond de cette fleur eſt le piſtil, d'un jaune pâle, à la naiſſance duquel pluſieurs grains, comme ceux des raiſins, ou pluſieurs baies ſe trouvent raſſemblées en une tête oblongues. Ces baies ſont ſphériques, de couleur de pourpre, molles, pleines de ſuc; elles renferment une ou deux petites graines, un peu dures & arrondies. Toute la plante eſt d'une ſaveur fort âcre, & qui brûle la langue.

Le *pié de veau* marqué de taches, *arum maculatum, vulgare, maculis candidis vel nigris*, C. B. P. 195. *I. R. H.* 158, ne differe de l'eſpece précédente, que par les taches blanches ou noires dont ſes feuilles ſont parſemées; ces deux eſpeces de *pié de veau* s'emploient en Médecine. *Voyez* PIÉ DE VEAU, *Matiere médicale*.

L'*arum* montant d'Amérique, à grandes feuilles percées, *arum hederaceum, amplis foliis perforatis*, du P. Plumier s'attache au tronc des arbres de la même maniere que nos lieres; cette eſpece d'*arum* étrangere eſt le bois des couleuvres d'Acoſta, & du P. du Tertre. *Hiſt. des Antilles*.

L'*arum* d'Amérique à feuilles de ſagittaire, & qui s'éleve en arbriſſeau, *arum americanum arboreſcens, ſagittariæ foliis*, du même P. Plumier, porte un fruit qui pique la langue, tandis que ſa racine eſt douçâtre & d'un aſſez bon goût; c'eſt l'*arum eſculentum, ſagittariæ foliis viridi-nigrantibus*, de Sloane Cat. Jam. (*D. J.*)

PIÉ DE VEAU, (*Mat. méd.*) c'eſt la racine de cette plante qui eſt principalement en uſage en Médecine. Cette racine fraîche a une ſaveur âcre & brûlante, qui ſe diſſipe en très-grande partie par la deſſiccation & par la décoction. Elle tient un rang diſtingué parmi les ſtomachiques, les béchiques inciſifs, & les fondans ou deſobſtruans purgatifs. On la regarde auſſi comme un bon fébrifuge. Elle eſt très-recommandée dans l'aſthme humide, la toux invéterée & ſuivie de crachats épais & gluans, les pâles couleurs, la cachexie, la jauniſſe & les affections mélancholiques-hypochondriaques. La doſe de cette racine ſeche eſt d'un demi-gros juſqu'à un gros & demi, en poudre & reduite ſous forme d'opiat, avec un excipient convenable. C'eſt principalement avec le miel qu'on l'incorpore, lorſqu'on l'emploie contre l'aſthme humide. On la fait entrer auſſi dans les apozemes & les bouillons apéritifs & fondans.

La racine de *pié de veau* eſt de la claſſe de celles qui donnent une fécule, *voyez* FÉCULE. Quelques auteurs ont cru retrouver dans cette fécule les vertus de la racine entiere, mais dans un degré plus mitigé. Ils ſe ſont trompés, cette fécule eſt dépourvue de toute vertu médicinale.

La racine de *pié de veau* fraiche, adoucie par la cuite, dans l'eau ou dans le vinaigre, eſt donnée pour un bon diurétique, & un excellent vulnéraire. Vanhelmont la recommande à ce dernier titre dans les chutes des lieux élevés.

Les feuilles pilées & reduites en forme de cataplaſme, ou ſimplement battues & flétries entre les mains, ſont dans pluſieurs provinces, un remede populaire, fort efficace contre les brûlures, les écorchures, les coups aux jambes, aux coudes, &c. qui entament la peau, les ulceres récens, &c.

La racine de *pié de veau* entre dans l'eau générale, dans l'opiat méſentérique, dans l'emplâtre diabotanum, la poudre cachectique de Quercetan, &c. (*b*)

PIÉ D'ANE, (*Conchyl.*) nom vulgaire donné à une eſpece d'huitre, différente de l'huitre commune par un mamelon à ſa charniere; on l'appelle en latin *ſpondylus*, ainſi *voyez* SPONDYLE.

PIÉ DU STILE, *terme de Gnomoniq.* c'eſt le point du plan ſur lequel tombe une ligne abaiſſé du bout du ſtile, perpendiculairement ſur le plan du cadran. (*D. J.*)

PIÉ, (*Hydr.*) c'eſt la meſure de toutes les choſes qui ſont dans la commerce; la toiſe & la perche ſont compoſés de *piés* de roi, ainſi que l'aune qui contient 3 *piés* 8 pouces.

Il y a différentes ſortes de *piés*; ſavoir:

Le *pié* courant, qui eſt diviſé en 12 pouces courans.

Le *pié* quarré a 144 pouces quarrés, en multipliant 12 pouces par 12 pouces, dont le produit eſt 144.

Le *pié* circulaire eſt de 144 pouces circulaires, en multipliant 12 par 12, dont le produit eſt 144.

Le *pié* cylindrique qui eſt un ſolide en la multiplication de la ſuperficie d'un *pié* circulaire, contenant 144 pouces circulaires par ſa hauteur 12, ce qui donne 1728 pouces cylindriques.

Le *pié* cube en la multiplication de la ſuperficie d'un *pié* quarré, contenant 144 pouces quarrés par ſa hauteur 12, ce qui donne 1728 pouces cubes. (*K*)

PIÉ D'EAU, (*Hydr.*) eſt un ſolide ou *pié* cube d'eau, qu'il ne faut pas confondre avec le *pié* cylindrique d'eau qui n'eſt compoſé que de pouces circulaires multipliés par des pouces circulaires, qui produiſent 1728 pouces cylindriques; chacun de ces *piés* cylindriques n'a que 113 pouces 2 lignes quarrés, provenant de la proportion du *pié* quarré au *pié* circulaire, & ne peſe que 55 livres; au-lieu que le *pié* cube d'eau peſe 70 livres. On évalue ce *pié* cube d'eau le hutieme du muid d'eau, ce que l'on a reconnu par l'expérience. Ainſi quand on compoſe le muid d'eau de 288 pintes meſure de Paris, le *pié* cube d'eau vaut 36 pintes, huitieme de 288, & quand le muid d'eau n'eſt évalué qu'à 280 pintes, le *pié* cube ne vaut que 35 pintes. (*K*)

PIÉ DE VENT, phénomene dont on trouve la deſcription dans l'hiſtoire de l'académie des Sciences de 1732. Il conſiſte dans un arrangement de nuages ſur différentes lignes, qui étant prolongées concourroient à deux points oppoſés de l'horiſon, comme les méridiens d'un globe ſe réuniſſent aux poles. ,, Lorſque le ciel
,, n'eſt pas tout-à-fait ſerein, ni entierement couvert, il
,, eſt rare, quand on y fait bien attention, que les nua-
,, ges ne paroiſſent pas affecter cette diſpoſition plus ou
,, moins ſenſiblement. C'eſt d'ordinaire au point de réu-
,, nion vers l'horiſon, qu'elle eſt la plus remarquable,
,, & quelquefois elle ne l'eſt pas ailleurs; c'eſt pour cela
,, qu'il faut, ſur-tout lorſqu'on n'a pas pris l'habitude
,, d'obſerver le phénomene, un horiſon fort étendu pour
,, le voir diſtinctement. Souvent le point de réunion
,, eſt très-ſenſible, & les nuages qui en partent ſemblent
,, s'écarter en tout ſens, en forme d'éventail, ou d'un
,, côté de l'horiſon ſeulement, tandis que l'autre côté
,, eſt ſans aucun nuage; ou des deux côtés de l'hori-
,, ſon à la fois, & alors un des deux centres eſt d'or-
,, dinaire plus apparent que l'autre. Ils ne ſont pas tou-
,, jours diamétralement oppoſés: quelquefois l'ordre des
,, nuages ſe trouble & ſe confond, & l'on apperçoit pen-
,, dant quelque tems, deux différens points de concours
,, du même côté de l'horiſon, juſqu'à ce que l'un des
,, deux diſparoiſſe & cede, pour ainſi dire, la place à
,, l'autre. Divers nuages, diſpoſés parallelement les uns
,, aux autres & à l'horiſon à perte de vûe, ce qui eſt
,, l'arrangement naturel que le vent leur donne, doivent,
,, ſuivant les regles de l'optique, nous paroître concou-
,, rir à deux points oppoſés de l'horiſon. On ne doit pas
,, regarder ce phénomene comme une autre ſorte de mé-

 PIE

„ téore; mais on doit le ranger dans la claſſe des phé„ nomes que les nuées repréſentent par leur différente „ ſituation „. *Eſſai de Phyſ. de Méth. page* 751. §. 1524.

Pié, on appelle *en terme de Blaſon*, *pié de l'écu*, la pointe ou partie inférieure de l'écu; & on dit qu'un animal eſt en *pié*, pour dire qu'il eſt poſé ſur ſes quatre *piés*. Lorſqu'il ne paroît que les trois fleurons de lis, & que le *pié* qui eſt au-deſſous en eſt retranché, on dit *pié coupé* & *pié nourri*. On appelle *pié fiché*, celui qui eſt pointu & propre à ficher en terre.

Pié, (*Chaſſe.*) c'eſt par le *pié* qu'un bon chaſſeur peut connoître les différentes bêtes & leurs différens âges.

Les vieux cerfs ont ordinairement la ſole du *pié* grande & de bonne largeur, le talon gros & large, la comblette ouverte, la jambe large, les os gros, courts & non tranchans, la *piece* ronde & groſſe, & ne fond jamais aucune fauſſe démarche, ce qui arrive ſouvent aux jeunes. Outre ce, les vieux cerfs n'avancent jamais le *pié* de derriere plus avant que celui de devant, au lieu que les jeunes le paſſent toujours, La biche a le *pié* fort long, étroit & creux, & le talon ſi petit, qu'il n'y a pas de cerf d'un an qui ne l'ait auſſi gros.

On reconnoît dans les chevreuils les mâles des femelles au *pié*; les mâles ont ordinairement plus de *pié* devant que les chevrettes, le tour des pinces en eſt plus rond, & le *pié* plus plein; au lieu que les femelles les ont creux & les côtés moins gros que les mâles, qui ont auſſi le talon & la jambe plus larges, & les os plus gros & tournés en-dedans.

La trace du ſanglier ſe diſtingue d'avec celle d'une laie, en ce que lorſque la laie eſt pleine, elle peſe beaucoup en marchant, va ordinairement les quatre *piés* ouverts, & a les pinces moins groſſes que n'a le ſanglier qui va la trace ſerrée; elle a auſſi les gardes, la ſole & le talon plus larges, les côtés plus gros & plus uſés, les allures plus longues & plus aſſurées, mettant les *piés* plus aiſément dans une même diſtance. Dans la ſaiſon du rut, les laies ont les allures auſſi longues que le ſanglier; mais la trace du mâle eſt plus ronde & mieux faite. Il y a auſſi une différence entre le ſanglier en ſon tiers an, & celui en ſon quart an; celui en ſon tiers an a la ſole moins pleine, & a les côtés de la trace plus tranchans, & les pinces moins groſſes & plus tranchantes; le ſanglier en ſon quart an a les gardes plus larges, plus uſées & plus après du talon; les allures en ſont plus longues, & le *pié* de derriere demeure plus éloigné que celui de devant, au-lieu que le ſanglier en ſon tiers an rompt une partie de ſa trace, & va les *piés* plus ouverts. Les vieux ſangliers mirés ont encore les gardes plus larges & plus groſſes & plus uſées; elles approchent plus auſſi du talon, & ſont plus bas jointées; & ils vont les quatre *piés* plus ſerrés.

On diſtingue par le *pié* le ſanglier du cochon domeſtique, en ce que les pourceaux privés vont toujours les quatre *piés* ouverts, & les pinces pointues & ſans rondeur; mais les bêtes noires vont les *piés* plus ſerrés, ſur-tout ceux de derriere; ils ont les pinces plus rondes & mieux faites, & le *pié* plus creux que ceux des porcs privés, qui l'ont ordinairement plein, & n'appuient pas du bout de la pince comme les ſauvages, qui ont le talon, la jambe & les gardes plus larges, & qui s'écartent beaucoup plus que ceux d'un pourceau ſauvage, qui a les gardes petites & piquantes, droites en terre.

On diſtingue les traces d'un vieux loup d'avec celles du chien, parce que le loup, quand il va d'aſſurance, a toujours le *pié* très-ſerré, au lieu que celui du chien eſt toujours fort ouvert, & qu'il a le talon moins gros & moins large que le loup, & les deux grands doigts plus gros, quoique les ongles du loup ſoient plus gros & enfoncent plus avant en terre; outre que les loups forment en-deſſous trois petites foſſettes, ce que celui du chien ne fait pas. Le loup a auſſi plus de poil ſur le *pié* que le chien, & les allures en ſont bien plus longues, mieux reglées & plus aſſurées.

Le *pié* du loup differe de celui de la louve, en ce que celle-ci a les ongles moins gros que le loup. Les jeunes loups ſe connoiſſent aux liaiſons des *piés* qui ne ſont point ſi fortes que celles des vieux loups, ce qui fait que les jeunes ont le *pié* plus ouvert, des ongles plus petits & plus pointus, & que leurs allures ne ſont pas ſi réglées ni ſi longues.

Le *pié* du blaireau differe beaucoup de celui des autres animaux qu'on chaſſe, ce qui en rend la connoiſſance aiſée; il a les doigts du *pié* tous égaux & le talon fort gros; il peſe du *pié* quand il marche, & le fait porter également à terre.

Pié, *en Geométrie*, (*Arpentage*, *Commerce*), *&c.* eſt une meſure convenue dans chaque royaume ou état gouverné par ſes propres lois, pour évaluer ou déterminer des longueurs; le *pié* françois contient douze pouces. *Voyez* Mesure *&* Pouce.

Les Géometres diviſent le *pié* en dix doigts, le doigts en dix lignes, *&c.*

Les Anglois diviſent leur *pié* comme nous, en douze pouces, & le pouce en douze lignes. *Voyez* Ligne.

Un *pié* quarré eſt une ſurface rectangulaire dont la longueur & la largeur ſont égales à un *pié*; ce *pié* contient 144 pouces quarrés. *Voyez* Quarré.

Le *pié cube ou cubique* a ſes trois dimenſions égales chacune à un *pié*; il contient 1728 pouces cubes. *Voyez* Cube *&* Cubique.

Table de la proportion du poids de différens corps ou matieres réduites à la groſſeur du *pié cube*.

Table,

Un *pié cube* d'or peſe, ...	1368. liv.
Un *pié cube* d'argent, ...	744.
Un *pié cube* de cuivre, ...	648.
Un *pié cube* d'étain, ...	576.
Un *pié cube* de plomb, ...	829.
Un *pié cube* de vif-argent, ...	$977 \frac{1}{7}$.
Un *pié cube* de terre, ...	$95 \frac{1}{3}$.
Un *pié cube* de ſable de riviere, . . .	132.
Un *pié cube* de ſable de terre & de mortier, ...	120.
Un *pié cube* de chaux, ...	59.
Un *pié cube* de plâtre, ...	86.
Un *pié cube* de pierre commune, . .	140.
de pierre de liais, . . .	165.
de pierre de Saint-Leu, .	115.
Un *pié cube* de marbre, ...	252.
Un *pié cube* d'ardoiſe, ...	156.
Un *pié cube* d'eau douce, ...	72.
d'eau de mer, ...	$73 \frac{5}{7}$.
De vin, ...	$70 \frac{1}{2}$.
D'huile, ...	$66 \frac{1}{3}$.
Enfin un *pié cube* de ſel, ...	110.

Pié (*Meſure de longueur.*) meſure priſe ſur la longueur du *pié* humain, qui eſt différent ſelon les lieux. On appelle auſſi *pié* un inſtrument en forme de petite regle, qui a la longueur de cette meſure, & ſur laquelle ſes parties ſont gravées.

On conſidere les *piés* comme antiques ou comme modernes, & c'eſt cette diviſion que nous allons ſuivre en rapportant les *piés* uſités ſelon qu'ils ont été déterminés par Suellius, Riccioli, Scamozzi, Petit, Picard, *&c.* Les uns & les autres ſont réduits au *pié* de roi, qui eſt une meſure établie à Paris & en quelques autres villes de France; elle contient 144 lignes. Ce *pié* eſt diviſé en douze pouces, le pouce en douze lignes, & la ligne en douze points. Ainſi ce *pié* eſt diviſé en 1728 parties. Six de ces *piés* font la toiſe. On ſe ſert de palmes & de braſſes au lieu de *piés* en quelques villes d'Italie. Toutes ces meſures ſont principalement utiles pour l'intelligence des livres, des deſſeins, & des ouvrages d'Architecture de divers lieux.

Piés antiques par rapport au pié de roi.

Pié d'Alexandrie, 13 pouces 2 lignes 2 points.

Pié d'Antioche, 14 pouces 11 lignes 2 points.

Pié arabique, 12 pouces 4 lignes.

Pié babylonien, 12 pouces 1 ligne & 6 points. Selon Capellus, 14 pouces 8 lignes & demie; & ſelon M. Petit, 12 pouces 10 lignes & 6 points.

Pié grec, 11 pouces 5 lignes 6 points; & ſelon M. Perrault, 11 pouces 3 lignes.

Pié hébreu, 13 pouces 3 lignes.

Pié romain, Selon Vilalpande & Riccioli, ce *pié* a 11 pouces 1 ligne 8 points; Selon Lucas Pœtus, au rapport de M. Perrault, & ſelon M. Picard, 10 pouces 10 lignes 6 points, qui eſt la longueur du *pié* qu'on voit au Capitole, & qui apparemment eſt la meſure la plus certaine du pié romain. Malgré ce témoignage, M. Petit penſe que ce *pié* doit être de 11 pouces.

Piés modernes par rapport au pié de roi.

Pié d'Aſterdam, 10 pouces 5 lignes 3 points.

Pié d'Anvers, 10 pouces 6 lignes.

Pié Avignon & d'Aix en Provence, 9 pouces 9 lignes.

Pié d'Ausbourg en Allemagne, 10 pouces 11 lignes 3 points.

Pié de Baviere en Allemagne, 10 pouces 8 lignes.

Pié de Beſançon en Franche Comté, 11 pouces 5 lignes 2 points.

Pié ou braſſe de Bologne en Italie, 14 pouces ſelon Scamozzi, & 14 pouces 1 ligne ſuivant M. Picard.

Pié de Breſſe, 17 pouces 7 lignes & 6 points, ſelon Scamozzi, & 17 pouces 5 lignes 4 points ſelon M. Petit.

Pié ou dérab du Caire en Egypte, 20 pouces 6 lignes.

Pié de Cologne, 10 pouces 2 lignes.

Pié de Franche Comté & Dole, 13 pouces 2 lignes 3 points.

Pié ou pic de Conſtantinople, 24 pouces 5 lignes.

Pié de Copenhague en Danemark, 10 pouces 9 lignes 6 points.

Pié de Cracovie en Pologne, 10 pouces 2 lignes.

Pié de Dantzick en Pologne, 10 pouces 4 lignes 6 points ſelon M. Petit, & 10 pouces 7 lignes ſelon M. Picard.

Pié de Dijon en Bourgogne, 11 pouces 7 lignes 2 points.

Pié de Florence, 20 pouces 8 lignes 6 points ſelon Maggi; 21 pouces 4 lignes 6 points ſelon Lorini; 22 pouces 8 lignes ſelon Scammozzi, & 21 pouces 4 lignes ſelon M. Picard.

Pié de Genes, 9 pouces 9 lignes.

Pié de Geneve, 18 pouces 4 points.

Pié de Grenoble en Dauphiné, 12 pouces 7 lignes 2 points.

Pié de Heidelberg en Allemagne, 10 pouces 2 lignes ſelon M. Petit, & 10 pouces 3 lignes 6 points ſuivant une meſure originale.

Pié de Léipſic en Allemagne, 11 pouces 7 lignes 7 points.

Pié de Leyden en Hollande, ou *pié* rhenan, 11 pouces 7 lignes. Ce *pié* ſert de meſure à tout le ſeptentrion; ſa proportion avec le *pié* romain eſt comme de 950 à 1000. *Voyez* Caſimir, qui dans ſa pyrothecnie a fait ſa réduction au *pié* rhenan, de tous les autres *piés* des plus fameuſes villes de l'Europe.

Pié de Liege, 10 pouces 7 lignes 6 points.

Pié de Lisbone en Portugal, 11 pouces 7 lignes 7 points ſelon Suellius.

Pié de Londres & de toute l'Angleterre, 11 pouces 3 lignes, ou 11 pouces 2 lignes 6 points ſelon M. Picard & ſuivant une meſure originale, 11 pouces 4 lignes 6 points. Le pouce d'Angleterre ſe diviſe en dix parties ou lignes.

Pié de Lorraine, 10 pouces 9 lignes 2 points.

Pié de Lyon, 12 pouces 7 lignes 2 points, ſelon M. Petit; & 12 pouces 7 lignes 6 points, ſelon M. Petit; & 12 pouces 7 lignes 6 points, ſelon une meſure originale. Sept piés & demi font la toiſe de Lyon.

Pié de Manheim dans le Palatinat du Rhin, 10 pouces 8 lignes 7 points, ſelon une meſure orignale.

Pié de Mantoue en Italie, 17 pouces 4 lignes ſuivant Scammozzi.

Pié de Mâcon en Bourgogne, 12 pouces 4 lignes 3 points. Il en faut ſept & demi pour la toiſe.

Pié de Mayence en Allemagne, 11 pouces 1 ligne 6 points.

Pié de Middelbourg en *Zélande*, 11 pouces 1 ligne.

Pié de Milan, 22 pouces.

Pié de Naples, eſt une palme de 8 pouces 7 lignes ſelon Riccioli.

Pié de Padoue en Italie, 13 pouces 1 ligne ſelon Scammozzi.

Pié de Palerme en Sicile, 8 pouces 5 lignes.

Pié de Parme en Italie, 20 pouces 4 lignes.

Pié de Prague en Boheme, 11 pouces 1 ligne 8 points.

Pié du Rhin, 11 pouces 5 lignes 3 points ſelon Suellius & Riccioli; 11 pouces 6 lignes 7 points ſelon M. Petit; 11 pouces 7 lignes ſelon M. Picard, & 11 pouces 7 lignes & demi, ſuivant une meſure originale. On en a trouvé une ſeconde en fouillant les ruines d'Herculanum; on dit que c'eſt une verge pliante de bronze, dans laquelle le *pié* romain eſt partagé en pouces & en lignes de cette maniere on ſaura définitivement l'étendue du *pié* romain.

Pié de Rouen, ſemblable au *pié* de roi.

Pié de Savoie, 10 pouces.

Pié de Sedan, 10 pouces 3 lignes.

Pié de Sienne en Italie, 21 pouces 8 lignes 4 points.

Pié de Stockholm en Suede, 12 pouces 1 lignes.

Pié de Strasbourg, 10 pouces 3 lignes 6 points.

Pié de Tolede, ou *pié* caſtillan, 11 pouces 2 lignes 2 points, ſelon M. Riccioli, & 10 pouces 3 lignes 7 points ſelon M. Petit.

Pié tréviſan dans l'état de Veniſe, 14 pouces 6 points ſelon Scammozzi.

Pié de Turin ou de Piemont, 16 pouces ſelon Scammozzi.

Pié de Veniſe, 12 pouces 10 lignes, ſelon Scammozzi & Lorini; 12 pouces 8 lignes ſelon M. Petit, & 11 pouces 11 lignes ſuivant M. Picard.

Pié de Verone, égal à celui de Veniſe.

Pié de Vicence en Italie, 13 pouces 2 lignes ſelon Scammozzi.

Pié de Vienne en Autriche, 11 pouces 8 lignes.

Pié de Vienne en Dauphiné, 11 pouces 11 lignes.

Pié d'Urbin & de Peſaro en Italie, 13 pouces 1 ligne ſelon Scammozzi.

Pié ſelon ſes dimenſions.

Pié courant; c'eſt le *pié* qui eſt meſuré ſuivant ſa longueur.

Pié quarré; c'eſt un pié qui eſt compoſé de la multiplication de deux *piés*. Ainſi un *pié* étant de 12 pouces, un *pié* quarré eſt de 144 pouces, nombre qui provient de 12 multiplié par 12.

Pié cube: c'eſt un *pié* qui contient 1728 pouces cubes, nombre qui eſt formé du produit du *pié* quarré par le *pié* ſimple.

Comme nous écrivons pour tous les peuples, & qu'il pourroit y avoir des étrangers qui ignoreroient le rapport & la différence du *pié* qui eſt en uſage chez eux au *pié* de roi, que nous avons pris ici pour regle, il convient d'ajouter encore une table qui puiſſe aider tout le monde à évaluer les différens *piés* à celui de Paris. Nous avons dit qu'il ſe diviſoit en douze pouces, & chaque pouce en douze lignes. Si donc on ſuppoſe chaque ligne diviſée en dix parties, on aura,

	parties
Le *pié* de Paris, de	1440.
Le *pié* de Bologne, de	1682.
Le *pié* de Danemarck, de . . . , . . .	1404.
Le *pié* de Rhin ou de Leyden, de . .	1390.
Le *pié* de Londres, de	1350.
Le *pié* de Suede, de	1316.
Le *pié* romain du capitole, de	1306.
Le *pié* de Dantzick, de	1272.
Le *pié* d'Amſterdam, de	1258.
Le palme de Naples, de	1169.
Le palme de Gènes, de	1113.
Le palme de Palerme, de	1073.
Le palme romain, de.	990.
La braſſe de Bologne, de	2640.
La braſſe de Florence à terre, de . .	2430.
La braſſe de Parme & de Plaiſance, de	2423.
La braſſe de Reggio, de	2348.
La braſſe de Milan, de . . , ...	2166.
La braſſe de Breſſe, de . . . . : . . .	2075.
La braſſe de Mantoue, de . . , . . .	2062.
Le *pié* de Rome, de	1320.
Le *pié* de Veniſe, de.	1540.
Le *pié* de Conſtantinople, de	3140.
Le *pié* de Strasbourg, de	1282 $\frac{3}{4}$.
Le *pié* de Nuremberg, de	1346 $\frac{3}{4}$.
Le *pié* de Halle en Saxe, de	1320.
Le *pié* de Leipſic, de	139[illegible]
Le *pié* de Cologne, de	1220.
Le *pié* de Baviere, de	1280.
Le *pié* d'Ausbourg, de	1313.
Le *pié* de Lisbonne, de	1397.
Le *pié* de Vienne en Autriche, de . .	1400.
Le *pié* de Prague, de.	1338.
Le *pié* de Cracovie, de	1580.
Le *pié* de Savoie, de	1440.
Le *pié* de Geneve, de	2592.
Ancien *pié*, des Hébreux, de . . .	1590.
Ancien *pié*, des Grecs, de	1350.
Ancien *pié*, des Romains, de . . .	1306.

Quand les Allemands n'expriment point la ſorte de *pié* dont ils ſe ſervent, il faut l'entendre du *pié* rhinlandique. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PIÉS DROITS, (*Marine.*) ce ſont des étances paſſées ſur le fond de cale & ſous quelques baux, dans les plus grands vaiſſeaux où il y a des broches taillées comme celle d'une cremailliere, par où les matelots montent & deſcendent avec le ſecours d'une tirevieille.

PIÉ MARIN, (*Marine.*) avoir le *pié marin*, ſe dit d'un homme de mer qui a le pié ſi ſûr & ſi ferme qu'il peut ſe tenir debout pendant le roulis d'un vaiſſeau.

Il ſe dit auſſi de celui qui entend bien ſa navigation, & qui eſt fait aux fatigues de la mer. Lorſqu'un officier a le *pié marin*, les gens de l'équipage ont bien plus de confiance dans ſa conduite.

PIÉ FORT, *terme de Monnoie*, ce mot ſe dit d'une piece d'or, d'argent, ou d'autre métal, plus forte ou plus épaiſſe que les monnoies ordinaires, quoique preſque toujours frappée au même coin, mais qui n'a point de cours dans le commerce comme les autres eſpeces.

Ce ſont les Monétaires ou Monnoyeurs qui les font frapper par curioſité, ſoit pour garder, ſoit pour les donner à leurs amis. On voit à Paris dans les cabinets des curieux, des *piés fort* de quatre louis d'or, de huit, de douze, & de ſeize, preſque tous gravés par le célebre Varin, cet habile artiſte, à qui la monnoie de France eſt redevable de ſa perfection.

Outre les *piés forts* qui ſont frappés ſur de l'or, on en a auſſi quantité d'argent & de cuivre gravés par cet excellent tailleur, qui égalent les beautés des médailles les plus eſtimées. *Boiſſard*. (*D. J.*)

PIÉ, ſ. m. (*Manufact.*) ce mot ſe dit de la partie inférieure des rots, qui ſervent à la fabrique des étoffes & des toiles; la partie ſupérieure s'appelle la *tête*.

PIÉ, (*Meſure d'ouvriers.*) meſure de cuivre, de fer, de bois, ou de quelqu'autre matiere que ce ſoit, qui ſert à la plûpart des ouvriers, entre autres aux Charpentiers, Menuiſiers, Maçons, Couvreurs, & autres ſemblables, pour meſurer les ouvrages.

Il y a de ces *piés* qui ſont tout d'une piece, d'autres qui ſe plient & ſont briſés, d'autres encore qui en s'ouvrant portent leur équerre. Ce ſont les faiſeurs d'inſtrumens de mathématiques qui font ordinairement les *piés* de cuivre; ils en font auſſi d'argent pour mettre dans des étuis portatifs: les uns & les autres ſont diviſés en pouces, & le premier pouce en lignes.

Les *piés* de fer ou d'ouvrage commun ſe vendent par les quincailliers. (*D. J.*)

PIÉ DROIT, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt la partie du trumeau ou jambage d'une porte ou d'une croiſée, qui comprend le bandeau ou chambranle, le tableau, la feuillure, l'embraſure, & l'écoinçon; on donne auſſi ce nom à chaque pierre, dont le *pié droit* eſt compoſé.

PIÉ DE FONTAINE, ſ. m. (*Archit.*) eſpece de gros baluſtre, ou piédeſtal rond ou à pans, quelquefois avec des conſoles ou des figures, qui ſert à porter une coupe ou un baſſin de foutaine, ou un chandelier. Il y a dans la colonade de Verſailles trente-un *piés*, qui ſoutiennent autant de baſſins de marbre blanc.

PIÉ DE MUR, (*Archit.*) c'eſt la partie inférieure d'un mur, compriſe depuis l'empattement du fondement juſqu'au-deſſus, ou à hauteur de retraite.

PIÉ-DE-CHEVRE, *terme d'ouvriers*, eſpece de pince de fer, recourbée & refendue par le bout, dont les Charpentiers, Maçons, Tailleurs de pierre, & autres ouvriers ſe ſervent pour remuer leurs bois, leurs pierres, & ſemblables fardeaux.

PIÉS DE DEVANT, DE DERRIERE. *Voy. l'article* BAS AU MÉTIER.

PIÉ-DE-CHEVRE, (*Charpent.*) c'eſt une troiſieme piece de bois, qui ſert à en appuyer deux autres qui compoſent le montant de la machine qu'on appelle *chevre*, & qui eſt propre à élever des fardeaux: les Charpentiers ajoutent cette troiſieme piece de bois pour ſervir de jambe à la machine appellée *chevre*, lorſqu'on ne peut l'appuyer contre un mur, pour enlever un fardeau de peu de hauteur, comme une poutre ſur des tréteaux, pour la débiter, &c. Dans leur langage *enter en pié-de-chevre*, c'eſt une maniere d'aſſembler dont ils ſe ſervent pour alonger des pieces de bois. (*D. J.*)

PIÉ-CORNIER, (*Charpent.*) ce mot ſe dit des longues pieces de bois qui ſont aux encoignures des pans de charpente; on le dit auſſi des quatre principales pieces qui font l'aſſemblage d'un bateau, d'un carroſſe, qui ſoutiennent l'impériale; où l'on attache les mains; où l'on paſſe les ſoupentes.

PIÉ DE CIRE, (*Cirerie.*) c'eſt ainſi qu'on appelle le ſédiment ou ordure de la cire qui s'échappe à-travers la toile, ou par les trous du preſſoir, & qui tombe au fond des moules, où l'on a jetté la cire étant encore chaude. On ſe ſert d'un couteau ou d'un autre inſtrument fait exprès pour ſéparer la bonne cire d'avec le *pié de cire*, qui ſe trouve toujours au-deſſous des pains, après qu'on les a retirés des moules; moins la cire a de *pié*, & plus elle eſt eſtimée. *Dictionnaire de Comm.*

PIÉ D'ETAPLE, (*Cloutier.*) eſt un inſtrument de fer pointu par en bas, & enfoncé dans le bloc qui ſert d'établi aux Cloutiers; cet inſtrument a dix-huit pouces ou environ de hauteur, & quatre pouces de largeur; il eſt quarré dans toute ſa longueur, excepté par en haut, où il eſt plus long que large; & ſe termine en pince d'un côté. Le *pié d'étaple* a au côté oppoſé à la pince une ouverture dans laquelle on introduit la clouillere, qui de l'autre côté eſt poſée ſur la place. *Voyez planches du Cloutier, & leur explic.* vous y diſtinguerez le *pié d'étaple*, la place, le ciſeau, & la clouillere garnie endeſſous de ſon reſſort, & dans le trou de laquelle eſt un clou.

PIÉ, (*Dentelle.*) ce mot ſe dit d'une dentelle très-baſſe, qui ſe coud à une plus haute, engrelure contre engrelure.

PIÉ-DE-CHEVRE, (*Ferblantier.*) outil de ferblantier, c'eſt un morceau de fer qui eſt fait à-peu-près comme un tas, à l'exception qu'il eſt plus haut ſur ſon pié, & moins large; la face de deſſus eſt fort unie. Il ſert aux Ferblantiers pour former des plis & replis à leurs ouvrages. *Voyez la figure planches du Ferblantier.*

PIÉ, terme dont pluſieurs artiſtes ſe ſervent, mais particulierement les Horlogers, les faiſeurs d'inſtrumens de mathématiques; il ſignifie une petite cheville cylindrique fixée à une piece qui doit tenir à vis ſur une autre.

Il y a trois *piés* ſous la potence d'une montre, leſquels étant juſte dans des trous percés à la platine du deſſus, empêchent que cette platine & la potence ne tournent ſur la vis qui les tient preſſées l'une contre l'autre. La fonction des *piés* eſt la même dans les autres pieces où ils ſont ajuſtés; tels ſont le coq, les barettes, le petit coq, &c. On écarte, autant qu'il ſe peut, les *piés* les uns des autres, afin que par leur diſtance le jeu qu'ils pourroient avoir dans leur trou devienne moins ſenſible.

PIÉ-DE-BICHE, (*Horlogerie.*) ſe dit parmi les Horlogers, d'une détente briſée, dont le bout peut faire baſcule d'un côté, mais non pas de l'autre; il ſe dit auſſi de tout ajuſtement ſemblable.

PIÉ DE GUIDE-CHAÎNE, *terme d'Horlogerie*: c'eſt une eſpece de petit pilier quarré rivé *d*, vers la circonférence de la platine de deſſus d'une montre, entre le barillet & la fuſée. Ce *pié* eſt repréſenté vu en plan avec le guide-chaîne, en *P I*, *fig.* 42. *Pl. X. de l'Horlogerie.* Il a dans ſa largeur une fente *P I*, dans laquelle entre la lame du guide-chaîne, & a de plus un trou à la moitié de ſa hauteur qui le rraverſe de part en part, & qui eſt à angle droit. Avec cette fente ce trou ſert à loger une goupille, qui paſſant à-travers un trou ſemblable percé dans la lame du guide-chaîne, l'empêche de ſortir de cette fente, en lui laiſſant cependant la liberté de tourner ſur la goupille & de s'approcher ou de s'éloigner un peu de la platine. *Voyez* GUIDE CHAÎNE.

PIÉ HORAIRE, (*Horlogerie.*) c'eſt la troiſieme partie de la longueur d'un pendule qui fait ſes vibrations dans une ſeconde. M. Huyghens eſt le premier qui ait déterminé cette longueur, & il a trouvé qu'elle eſt à celle du *pié* de Paris, comme 864 à 881. Ce mathematicien compte pour la longueur de ce pendule 3 piés de Paris, 8 lignes & demie. *Voy. Horolog. Oſcillat. part. IV.* Prop. 25. *Hug. opera, tom. I.* (*D. J.*)

PIÉ, (*Jardinage.*) eſt le bas de la tige d'un arbre; on dit encore le *pié* d'une palliſſade.

PIÉ DE CHEVRE, *terme d'Imprimerie*, s'entend d'une eſpece de marteau particulier aux ouvriers de la preſſe, c'eſt un morceau de fer arrondi, de la longueur de ſept à huit pouces, ſur deux pouces de diametre, dont une des extrémites qui ſe termine en talon ou tête de marteau, leur ſert pour monter leurs balles; & à proprement parler, à clouer les cuirs ſur les bois de balle. L'autre extrémité qui eſt comme une pince aiguë, courbée, & refendue, leur tient lieu de tenailles, lorſqu'il s'agit de détacher les clous & démonter les balles. *Voy.* BALLES; BOIS DE BALLES, CUIRS.

PIÉ DE LA LETTRE, (*Imprimerie.*) eſt le bout ou extrémité oppoſée à l'œil; on l'appelle *pié*, parce que c'eſt cette extrémité qui ſert de point d'appui à la ſuperficie & au corps de la lettre, qui peut être conſidérée dans ſon tout, comme ayant trois parties diſtinctes, l'œil, le corps, & le *pié*.

PIÉS DE MOUCHE, (*Caractere d'Imprimerie.*) ainſi figuré ¶. Il ſert à faire connoître les remarques qu'un auteur veut diſtinguer du corps de ſa matiere, afin que l'on ſache pour quelle raiſon on s'en ſert dans un ouvrage; l'auteur doit en avertir le lecteur dans ſa préface. *Voyez table des Caracteres, figure 5.*

PIÉ, HUIT PIÉS, OUVERT, *ou* HUIT PIÉS EN RÉSONNANCE, (*jeu d'orgue.*) ce jeu qui eſt d'étain joue

l'octa-

l'octave au-deſſus du bourdon, & de la montre de 16 piés, & l'uniſſon du bourdon de quatre piés bouché. *Voyez* la table du rapport & de l'étendue des jeux de l'orgue, & *la fig.* 33. *Pl. d'orgue*. Ce jeu eſt ouvert, & a quatre octaves.

PIÉ, *dans les orgues*: on appelle *pié*, la partie inférieure *c d e*, *fig.* 31. *n°.* 2. *Pl. d'orgue*, de forme conique d'un tuyau. Le *pié* eſt ordinairement de la même étoffe que le tuyau, & y eſt ſoudé après que le biſeau qui ſépare le tuyau du *pié* a été ſoudé avec ce dernier. La levre inférieure de la bouche eſt priſe dans le corps même du *pié* que l'on applatit en-dedans pour les tuyaux qui ont la bouche en pointe; pour ceux qui l'ont ovale, c'eſt une piece de la forme d'un ſegment de cercle que l'on retranche du *pié*. La fleche de ce ſecteur, *a fig.* 33. eſt le quart de ſa corde; la piece retranchée d'un tuyau ſert pour un autre de moindre groſſeur.

On obſerve de donner aux tuyaux des montres d'orgue, des longueurs & des groſſeurs ſymmétriques, en ſorte que les bouches des tuyaux ſuivent des deux côtés d'une tourelle ou dans des plates faces correſpondantes, des lignes également inclinées à l'horiſon. Cet arrangement donne plus de grace au fuſt d'orgue, que ſi les bouches étoient toutes ſur une même ligne, ou qu'elles fuſſent diſpoſées irrégulierement.

PIÉ *dans le cheval*, (*Maréchal.*) c'eſt la partie de la jambe depuis la couronne juſqu'au bas de la corne. *Voy.* COURONNE. Il eſt compoſé de la couronne, du ſabot, de la ſole, de la fourchette, & des deux talons. Les défauts du *pié* ſont d'être gros, c'eſt-à-dire, trop conſidérables à proportion de la jambe; *gros*, c'eſt-à-dire, que la corne en eſt trop mince; *comble plat*, ou *en écaille d'huitre*, eſt celui qui n'a pas la hauteur ſuffiſante, & dont la ſole deſcend plus bas que les bords de la corne, & ſemble gonflé; *dérobé*, ou *mauvais pié*, eſt celui dont la corne eſt ſi uſée ou ſi caſſante, qu'on ne ſauroit y brocher des clous. *Pié* encaſtelé, *voyez* ENCASTELURE; *cerclé*, *voyez* CERCLÉ. *Pié du montoir*, c'eſt le *pié* gauche de devant & de derriere; *pié hors du montoir*, c'eſt le droit, *pié ſec*, eſt celui qui ſe reſſerre, s'encaſtele & ſe cercle naturellement. Le petit *pié*, eſt un os qui occupe le dedans du *pié*, & qui eſt emboîté par la corne du ſabot. *Pié neuf*, ſe dit d'un cheval à qui la corne eſt revenue après que le ſabot lui eſt tombé; & il n'eſt plus propre dans ce cas que pour le labour. *Parer le pié d'un cheval*, c'eſt rendre les bords de la corne unis, pour poſer enſuite le fer deſſus. *Galoper ſur le bord ou ſur le mauvais pié*, *voyez* GALOPER. On meſure les chevaux par *pié* & pouces; *le pié de la lance*. *Voyez* LANCE.

PIÉ DE BICHE, (*Menuiſerie.*) eſt un morceau de planche, au bout duquel il y a une entaille en forme de *pié de biche*; il ſert à tenir l'ouvrage ſur l'établi. *Voyez les fig. Planches de la Menuiſerie*.

PIÉ DE BICHE, *terme de Menuiſier*; ils appellent *pié de biche*, une certaine façon de terminer les *piés* d'une table, d'une chaiſe, ou autre ouvrage en forme du *pié d'une biche*. (*D. J.*)

PIÉ DE BICHE (*Orfévrerie.*) ce ſont les *piés* qui ſupportent les caffetieres d'argent ou d'autres ouvrages de cette nature, qu'on appelle ainſi, parce qu'ils ont la forme du *pié d'une biche*.

PIÉ. On dit un tableau, un deſſein réduit au petit *pié*, quand pour en copier un grand on proportionne toutes les parties par quarrés, ſuivant ceux qu'on a marqués ſur l'original. C'eſt ce qu'on nomme auſſi *craticuler*, ou faire un *chaſſis* ou *treillis*.

PIÉS-DROITS, (*Plomberie.*) ce ſont les plaques ou tables de plomb dont on couvre la charpente des lucarnes, pour empêcher que le bois ne pourriſſe à la pluie. Les *piés-droits* ſe payent à tant le cent peſant mis en œuvre, plus ou moins, ſuivant le prix du plomb. *Savary*. (*D. J.*)

PIÉ DE BICHE, *terme de Serrurier*, c'eſt une barre de fer qui ſert à fermer les portes cocheres; cette barre eſt attachée à la muraille, & ſe diviſe à l'autre bout en deux crampons qui entrent dans les ferrures de la porte. (*D. J.*)

PIÉ, (*Soyerie.*) partie du métier. Il y a les *piés* de devant; ce ſont des piliers de bois de 15 pouces d'équarriſſage juſqu'à la banque, & au-deſſus de 7 à 8 pouces.

Il y a les *piés* de derriere; ce ſont des pieces de bois de 7 à 8 pouces d'équarriſſage hautes de 6 *piés* ou environ: ceux de devant ſont de la même hauteur.

PIÉ, (*Teinture.*) c'eſt la premiere couleur qu'on donne à une étoffe avant que de la teindre dans une autre couleur, comme le bleu avant que de le teindre en noir; ce qui s'appelle *pié de paſtel* ou de *guede*. On dit de même *pié* de garance, *pié* de gaude, *pié* de racine, & ainſi des autres drogues dont eſt compoſée une teinture.

Une ſeule étoffe a autant de *piés* de couleur qu'elle eſt ſucceſſivement teinte en différentes couleurs; & les Teinturiers en France ſont obligés d'y laiſſer autant de roſes ou roſettes que de *piés*, pour faire voir qu'ils ont donné les *piés* de leur couleur. *Savary*. (*D. J.*)

PIÉ DERRIERE, *au jeu de quilles*, ſe dit d'un joueur qui finiſſant ſa partie eſt obligé de jouer un *pié* au but ou dans le cercle de ſa boule, & l'autre derriere. Cela ne ſe fait qu'au dernier coup de la partie; & il y a même bien des joueurs qui conviennent de ne le pas faire.

PIECE, ſ. f. (*Littérat.*) dans la *poéſie dramatique*, eſt le nom qu'on donne à la fable d'une tragédie ou d'une comédie, ou à l'action qu'on y repréſente. *Voyez* FABLE & ACTION.

M. Chambers ajoute que ce mot ſe prend plus particulierement pour ſignifier le *nœud* ou l'*intrigue* qui fait la difficulté & l'embarras d'un poëme dramatique. Cette acception du mot *piece* peut avoir lieu en Angleterre mais elle n'eſt pas reçue parmi nous. Par *piece*, nous entendons le *poëme dramatique* tout entier, & nous comprenons les tragédies, les comédies, les opera, même les opera comiques, ſous le nom générique de *pieces* de théâtre. Depuis Corneille & Racine, nous avons peu d'excellentes *pieces*.

On appelle auſſi *pieces* de poéſie certains ouvrages en vers d'une médiocre longueur, telles qu'une ode, une élégie, &c. Toutes les *pieces* de Rouſſeau ne ſont pas d'une égale force: les *pieces* fugitives qu'on inſere dans le *Mercure* ne ſont pas toujours excellentes.

La coutume s'eſt auſſi introduite depuis quelque tems dans le langage familier, d'appeller *pieces* les ouvrages des orateurs; ainſi l'on dit que tel prédicateur a nombre de bonnes *pieces*; que le panégyrique de S. Louis par l'abbé Seguy, eſt une des meilleures *pieces* qui aient paru en ce genre.

PIECES, (*Juriſprud.*) On comprend ſous ce terme tous les titres, papiers & procédures qui ſervent pour quelque affaire.

Piece adhirée eſt celle qui ſe trouve à dire, qui eſt en *deficit*.

Piece arguée de faux ou *inſcrite de faux*, eſt celle que l'on maintient fauſſe. *Voyez* FAUX.

Piece arguée de nullité, eſt celle que l'on ſoutient nulle.

Piece authentique eſt celle qui eſt en forme probante.

Piece collationnée, *voyez* COPIE COLLATIONNÉE.

Piece de comparaiſon eſt celle dont l'écriture & la ſignature ſont reconnues, & que l'on compare à une *piece* arguée de faux, pour voir ſi l'écriture eſt la même.

Piece compulſée eſt celle dont on a tiré une copie, ſoit en entier ou par extrait, par la voie du compulſoire.

Piece contrôlée eſt celle qui a été viſée & enregiſtrée au contrôle, & duquel il eſt fait mention ſur ladite *piece*. *Voyez* CONTRÔLE.

Piece dépoſée eſt celle que l'on a miſe dans un dépôt public, ou que l'on a remiſe entre les mains de quelque perſonne par forme de dépôt.

Piece inſcrite de faux, voyez *piece arguée de faux*, & FAUX.

Piece inventoriée eſt celle qui eſt compriſe & énoncée dans un inventaire fait par un notaire ou autre officier public, ou qui eſt produite dans un inventaire de production fait par un procureur.

Piece paraphée eſt celle qui eſt marquée d'un paraphe. *Voyez ci-devant*. PARAPHE.

Piece par extrait eſt celle dont on n'a tiré qu'un extrait, & non une copie entiere.

Piece de production eſt une *piece* produite dans une inſtance ou procès.

Piece de production principale, *voyez* PRODUCTION PRINCIPALE.

Piece de production nouvelle, *voyez* PRODUCTION NOUVELLE.

Pieces vûes, c'eſt lorſque les pieces ont été remiſes devant le juge.

Piece vidimée, c'étoit la même choſe que ce que nous appellons aujourd'hui *copie collationnée*. Voyez *VIDIMUS*. (*A*)

PIECE *d'argent des Romains*, (*Monnoie antique.*) Les *pieces d'argent* dans la maniere de compter des Romains, étoient ou deniers ou ſeſterces; ils comptoient quelquefois par deniers, & le plus ſouvent par ſeſterces; c'eſt-à-dire que dans leur compte ils ſe ſervoient de la plus grande & de la plus petite monnoie qu'ils euſſent. Le dernier valoit 10 as romains, dont la matiere étoit de cuivre, & chacun peſoit le poids d'une livre. C'eſt de-là qu'on l'appelloit *denarius*, & qu'on le marquoit avec un *X*. Le ſeſterce étoit une autre piece d'argent, la qua-

quatrieme partie du dernier, valant deux as & demi, ou deux livres & demie de cuivre, d'où vient qu'on marquoit le ſeſterce *L L. S.* Les deux *L L.* ſignifioient les deux livres que peſoient les deux as; *I. S.* vouloit dire *ſemi*, c'eſt-à-dire la moitié de l'as ou de la livre. Ces faits ſont aiſés à prouver par les ſeſterces d'argent de ce tems-là qui ſe conſervent encore aujourd'hui dans les cabinets des curieux; mais l'occaſion viendra d'en parler ailleurs plus au long. (*D. J.*)

PIECE DE SAINTE HÉLENE, (*Art. numiſm.*) ſorte de médaille creuſe comme un baſſin, ou comme une petite taſſe. Scaliger dit qu'il en a vû pluſieurs frappées du tems de Juſtinien, & même du tems du paganiſme. (*D. J.*)

PIECES HONORABLES, *en terme de Blaſon*, eſt le nom que l'on a donné à certaines pieces qui regardent proprement cette ſcience.

Les *pieces honorables* ſont au nombre de dix, ſçavoir, le chef, le pal, la bande, la barre, la faſce, la croix, le ſautoir, le chevron, la bordure & l'orle. *Voy.* chaque *piece* ſous ſon article particulier. *Voyez* CHEF, PAL, &c.

Les hérauts d'armes allequent pluſieurs raiſons pour leſquelles ces *pieces* ont été appellées *honorables*, ſavoir leur antiquité, comme ayant été en uſage depuis l'origine des armoiries; 2°. parce que ces *pieces* marquent les ornemens qui conviennent à des hommes nobles & généreux, de ſorte que le chef repréſente le caſque ou la couronne qui couvre la tête d'un vainqueur; le pal marque ſa pique ou ſa lance; la bande & la barre, ſon baudrier; la faſce ſon écharpe; la croix & le ſautoir, ſon épée; le chevron, ſes bottes & ſes éperons; la bordure & l'orle, ſa cotte de maille.

A l'égard de l'application ou collation de ces *pieces honorables*, quelques auteurs ont écrit que lorſqu'un cavalier s'étoit comporté valeureuſement dans une bataille, on le préſentoit au prince ou au général, qui lui faiſoit donner une cotte d'armes relative à ſa belle action, c'eſt-à-dire la permiſſion de porter dans ſes armoiries un chef lorſqu'il avoit été bleſſé à la tête, un chevron quand il avoit été bleſſé aux jambes, & une croix ou bordure lorſque ſon épée & ſon armure avoient été teintes du ſang des ennemis.

Quelques blaſoneurs ſe ſont aviſés de multiplier le nombre des *pieces honorables* juſqu'à celui de vingt, ajoutant à celles ci-deſſus le plein quartier, le giron, l'écuſſon, la cape dextre & ſeneſtre, le point, &c. mais on n'a point encore jugé à-propos de reconnoître ces *pieces* pour *honorables*.

PIECE, *en Fauconnerie*, on dit des oiſeaux tout d'une *piece*, c'eſt-à-dire d'une même couleur.

PIECE, (*Arpentage.*) ce mot ſignifie quelquefois une certaine étendue de terre labourable: ainſi l'on dit une *piece de blé*, pour marquer un champ où il y a du blé en ſemence, en herbe ou en épi, &c. (*E*)

PIECE, *dans le Commerce*, ſignifie quelquefois un *tout*, & quelquefois une *partie* d'un tout.

Dans le premier ſens, on dit une *piece* de drap, de velours, &c entendant par cette expreſſion une certaine quantité d'aunes que la coutume a réglée. On ſuppoſe que la *piece* eſt entiere, & qu'elle n'a pas été coupée. *Voyez* DRAP.

Dans la ſeconde ſignification, on dit une *piece* de tapiſſerie, ce qui veut dire une partie diſtinguée & travaillée ſéparément, laquelle avec pluſieurs autres compoſe une teinture. *Voyez* TAPISSERIE.

Une *piece* de vin, de cidre, &c. ſe dit d'un tonneau rempli de ces liqueurs.

Pieces détachées, voyez DÉTACHÉ.

PIECES, *en fait de monnoie*, ſignifie quelquefois la même choſe qu'*eſpece*, comme quand on dit cette *piece* eſt trop legere, &c. *Voyez* ESPECE & COIN.

Quand on y ajoute la valeur des *pieces*, on s'en ſert quelquefois pour exprimer celles qui n'ont point d'autre nom particulier: comme une *piece* de 8 réaux, une *piece* de 24 ſols, &c.

En Angleterre, le mot *piece* pris abſolument, ſignifie quelquefois 20 chelings ſterling, & quelquefois une guinée. *Voyez* GUINÉE, LIVRE STERLING, & STERLING.

Par 6. G. II. C. 25. les jacobus valant 25 ou 23 chelins, & les *pieces* qui en étoient les moitiés & les quarts, ſont abſolument ſupprimées; & il eſt défendu à toutes perſonnes d'en recevoir à titre de payement ou de payer avec.

Piece de huit ou piaſtre, c'eſt une monnoie d'argent frappée d'abord en Eſpagne, enſuite dans d'autres pays, & qui a cours préſentement dans la plûpart des parties du monde. *Voyez* COIN.

Elle s'appelle *piece de huit*, ou *réale de huit*, à cauſe qu'elle vaut huit réales d'argent. *Voyez* RÉALE.

Sa valeur eſt preſque ſur le même pié que l'écu de France, c'eſt-à-dire quatre chelings & ſix ſols ſterling. En 1687 on changea la proportion de la ſimple reale au piaſtre; & au lieu de huit réales, on en donnoit dix: à-préſent la réduction eſt conforme à l'ancien étalon.

Il y deux ſortes de piaſtres ou d'écus d'Eſpagne l'un frappé au Potoſi, & l'autre à Méxique; ces derniers ſont un peu plus peſans que les premiers, mais en retour ou par compenſation ils ne ſont pas tout-à-fait d'une matiere ſi pure.

La *piece* de huit a ſes diminutifs, c'eſt-à-dire qu'il y a des demi-piaſtres ou des *pieces* de quatre réales; des quarts de piaſtres, ou des pieces de deux; des huitiemes de piaſtre & des ſeiziemes. Le change entre l'Eſpagne & l'Angleterre ſe fait en *pieces* de huit. *Voy.* CHANGE.

Piece eſt auſſi une monnoie de compte, ou plûtôt une maniere de compter uſitée chez les negres ſur la côte d'Angola en Afrique. *Voyez* MONNOIE.

Le prix des eſclaves & d'autres marchandiſes que l'on y négocie, comme auſſi les droits que l'on paye aux petits rois, s'eſtiment en *pieces* de part & d'autre. Ainſi ces barbares demandant dix *pieces* pour un eſclave, les européens évaluent pareillement en *pieces* l'argent ou les marchandiſes qu'ils ſe propoſent de donner en échange. *Voyez* COMMERCE.

Par exemple, dix anabaſtes ſont une *piece*; un baril de poudre de dix livres peſant, fait une *piece*; une *piece* de ſalempouris bleu vaut quatre *pieces*; dix baſſins de cuivre, une *piece*.

PIECE D'INDE, (*Comm.*) terme uſité dans le commerce de la traite des negres, où l'on appelle *negre piece d'inde*, un homme ou une femme depuis quinze juſqu'à vingt-cinq ou trente ans au plus, qui eſt ſain, bien fait, point boiteux & avec toutes ſes dents.

Il faut trois enfans au-deſſus de dix ans juſqu'à quinze pour deux pieces & deux au-deſſous de cinq ans juſqu'à dix pour une piece. Les vieillards & les malades ſont évalués trois quarts de piece. *Voyez* NEGRES. *Dictionn. du Comm.*

PIECE, ſ. f. (*Comm. d'Afrique.*) eſpece de monnoie de compte ou plutôt de maniere de compter, en uſage parmi les negres de la côte d'Angola en Afrique, particulierement à Malimbo & à Cabindo.

Le prix des eſclaves, des autres marchandiſes, & des rafraichiſſemens qui ſe traitent dans ces deux lieux, auſſi-bien que les coutumes qui ſe payent aux petits rois à qui ils appartiennent, s'eſtiment de part & d'autre en *pieces* c'eſt-à-dire, que ſi ces barbares veulent avoir dix *pieces* pour un eſclave tête d'inde, les Européens de leur côté évaluent pareillement en *pieces*, les denrées & les marchandiſes qu'ils en veulent donner en échange. *Savary.* (*D. J.*)

PIECES DÉTACHÉES, *en terme de Fortification*, ce ſont les demi-lunes, les contreſcarpes, les ouvrages à corne & à couronne, & même les baſtions quand ils ſont ſéparés ou à quelque diſtance du corps de la place. En général ce ſont tous les ouvrages de la fortification qui n'appartiennent pas immédiatement à l'enceinte de la place.

PIECES DE CAMPAGNE, ſont des canons qui marchent pour l'ordinaire avec une armée; tels ſont ceux de huit & de quatre livres de balles, &c. qu'on tranſporte aiſément à cauſe de leur légereté. *Voyez* PIECE *Chambers.*

PIECE DE HUIT. *Voyez* CANON.

PIECES, dans l'*Art. militaire*, ſignifient toutes ſortes de grandes armes à feu, & de mortiers. *Voyez* FUSIL, CANON, MORTIER, &c.

PIECES DE BATTERIE, ce ſont de groſſes pieces dont on ſe ſert dans les ſieges pour faire breche, tels ſont les canons de trente trois & de vingt-quatre livres de balles. *Voyez* CANON. *Chambers.*

PIECE NETTE, (*Artillerie.*) on appelle *pieces nettes*, les *pieces* d'artillerie, qui n'ont point d'évent, ni d'autres défectuoſités, qui n'ont ni chambre ni fiſtules, ni ſouffiures, dont le métal eſt ſain, non poreux, ni venteux, ni grumeleux, & où le foret a eu priſe partout. (*D. J.*)

PIECE, ſ. f. (*Archit.*) nom général qu'on donne aux lieux dont un appartement eſt compoſé. Ainſi une ſalle, une chambre, un cabinet, &c. ſont des *pieces*. (*D. J.*)

PIECE D'EAU, ſ. f. (*Archit. hydraul.*) c'eſt dans un jardin, un grand baſſin de figure conforme à ſa ſituation, comme par exemple, la *piece d'eau*, appellée *des ſuiſſes*, devant l'orangerie, celle de l'île royale, dans le petit parc; & celle de Neptune devant la fontaine du dragon, à Verſailles. *Voyez* BASSIN. (*D. J.*)

PIECES PERDUES, (*Hydr.*) ce ſont des baſſins renfoncés & relevés de gazon, au milieu deſquels il y a des jets, dont l'eau ſe perd à meſure qu'elle vient; tels ſont les fontaines de la couronne à Vaux le Vilars, & trois pieces à Saint-Cloud dont deux ſont dans les tapis de gazon, au bas de la grande caſcade, & l'autre en face du nouvel amphitéatre, au bout de la grande allée le long de la riviere.

PIECE DE CHARPENTE, (*Marine.*) c'eſt tout morceau de bois taillé pour un bâtiment, & qu'on fait entrer dans la conſtruction d'un vaiſſeau.

PIECES DE CHASSE, ce ſont des canons logés à l'avant d'un vaiſſeau, dont on ſe ſert pour tirer pardeſſus l'éperon ſur les vaiſſeaux qui ſont à l'avant, ou ſur ceux qui prennent chaſſe, mais cette maniere de tirer retarde le cours du vaiſſeau. Tirer des *pieces* de l'avant.

Piece, une *piece de corde*, c'eſt un paquet de corde, ſoit qu'elle ſoit liée en paquet ou en cerceaux.

Une *piece* de cordes eſt de quatre-vingt braſſes.

PIECE DE DÉTENTE, *terme d'Arquebuſier*, c'eſt un morceau de fer quarré, épais d'une ligne, & long de deux pouces; cette *piece* eſt fendue par le milieu dans ſa longueur, pour laiſſer paſſer en dehors une partie de la détente, elle ſe place ſous la poignée du fuſil.

PIECE DE POUCE, *terme d'Armurier*, petite plaque de fer, de cuivre, d'or & d'argent, que les Arquebuſiers encaſtillent ſur la croſſe des fuſils & piſtolets. On l'appelle *piece de pouce*, parce que lorſqu'on ſe ſert de ces armes, elle eſt couverte du pouce de celui qui veut tirer. La *piece de pouce* eſt ordinairement faite en forme de cartouche, qui renferme un ovale ou écuſſon, où l'on grave les armoiries, la deviſe, ou l'effigie du maître à qui ſont les armes. (*D. J.*)

PIECE EN GÉNÉRAL, & GRANDES PIECES, (*Bas au métier*) deux expreſſions à l'uſage des faiſeurs de métiers à bas, & de bas au métier. *Voyez ces articles*.

PIECE, (*outil de Chapelier.*) ſorte d'outil fait de cuivre avec un manche de même métal qui ſert aux Chapeliers à eſtamper leurs chapeaux. *Savary*. (*D. J.*)

PIECE DE CHARPENTE, (*Charpent.*) c'eſt tout morceau de bois taillé, qui entre dans un aſſemblage de charpente, & qui ſert à divers uſages dans les bâtimens. On nomme *maîtreſſes pieces*, les plus groſſes, *pieces*, comme les poutres, tirans, entraits, jambes de force, &c. (*D. J.*)

PIECE DE BOIS, (*Charpent.*) c'eſt ſelon l'uſage un bois dont la meſure eſt de 6 piés de long ſur 72 pouces d'équarriſſage; ainſi une *piece de bois* méplat, de 12 pouces de largeur ſur 6 pouces de groſſeur, & de 6 piés de long, ou une ſolive de 6 pouces de gros ſur 12 piés de long, fera ce qu'on appelle une *piece*; à quoi on réduit toutes les *pieces de bois* de différentes groſſeurs & longueurs qui entrent dans la conſtruction des bâtimens, pour les eſtimer par cent. (*D. J.*)

PIECE DE PONT, (*Charpent.*) c'eſt une groſſe ſolive plus épaiſſe qu'une doſſe, qui traverſe une travée de pont de bois, & porte en dehors, dans laquelle à l'endroit des liſſes, on amortaiſe les poteaux d'appui & les liens, pour les entretenir.

PIECE, *terme de Cordonnier* morceau de maroquin ou de cuir qui couvre le coup du pié, & qu'on coud au bout de l'empeigne du ſoulier.

PIECES, (*Graveur de bois.*) petits morceaux de bois qu'on ajuſte artiſtement pour réparer les breches faites en vuidant la gravure en bois. *Voyez* GRAVURE EN BOIS.

PIECE, (*Jardinage.*) *piece* de terre eſt la même choſe qu'un terrein; on dit une *piece* de bois, une *piece* de pré; ce potager eſt diviſé en tant de *pieces*.

PIECES COUPÉES, (*Jardin*) on donne ce nom à un compartiment de pluſieurs petites *pieces* figurées ou formées de lignes paralleles & d'enroulemens, & ſéparées par des ſentiers, pour faire un parterre de fleurs ou de gazon. (*D. J.*)

PIECE GRAVÉE, (*Lutherie.*) dans les orgues ſont des eſpeces de ſommiers ſur lequel on place les tuyaux d'orgue, que leur volume empêche d'être placés ſur le ſommier proprement dit. Ces *pieces* ſont percées à la face ſupérieure d'autant de trous que l'on veut y placer de tuyaux. Ces trous communiquent à d'autres percés dans la face latérale de la *piece gravée*; c'eſt à ces derniers trous qu'aboutiſſent les porte-vents de plomb qui viennent des endroits du ſommier où les tuyaux auroient dû être placés. Les porte-vents ſont arrêtés dans les trous de la chape du ſommier & dans ceux de la *piece gravée* par de la filaſſe enduite de colle-forte, ce qui doit boucher entierement le paſſage à l'air. *Voyez* SOMMIER *d'orgue*.

PIECE D'ADDITION, (*Lutherie.*) dans les orgues ſont des *pieces* que l'on ajoute au ſommier pour l'élargir lorſqu'il n'y a pas de place pour un jeu que l'on voudroit ajouter à l'orgue. Cette *piece* conſiſte en un fort morceau de bois de la longueur du ſommier que l'on perce d'autant de trous dans la face, qui doit s'appliquer au ſommier, que celui-ci a de gravures, avec leſquelles ces trous doivent communiquer. Au moyen des ouvertures faites au ſommier à l'extrémité des gravures, on perce d'autres trous à la face ſupérieure de la *piece d'addition*, leſquels doivent communiquer avec les premiers, & par conſéquent avec les gravures. Sur cette *piece* dûement collée & aſſujettie au ſommier on met un regiſtre, ſur le regiſtre une chape qui roidit le pié des tuyaux qu'on vouloit ajouter & qu'on fait tenir de bout au moyen d'un faux ſommier qui les traverſe. *Voyez* SOMMIER.

PIECE D'APPUI, (*Menuiſerie.*) c'eſt un chaſſis de menuiſerie, une groſſe moulure en ſaillie, qui poſe en recouvrement ſur l'appui ou tablette de pierre d'une croiſée pour empêcher que l'eau n'entre dans la feuillure.

PIECE QUARRÉE, (*Outil de Menuiſier.*) outil dont ſe ſervent les Menuiſiers pour voir ſi les bois de leurs aſſemblages ſe joignent quarrément. Il eſt ſimple, & ne conſiſte qu'en la moitié d'une planche exactement quarrée, coupée diagonalement d'un angle à l'autre.

PIECE DE RAPPORT, (*Placage.*) on appelle ouvrage de *pieces de rapport* un ouvrage compoſé de pluſieurs petits morceaux de pierres précieuſes, des marbres les plus riches, ou de bois de diverſes couleurs, diſpoſées & arrangées avec art pour repréſenter quelque deſſein de groteſque, de compartiment, de fleurs, d'oiſeaux, &c. ce ſont les Menuiſiers de placage & de marqueterie, ſi les ouvrages ne ſont que de bois; ou les Marbriers & les Lapidaires, s'ils ſont de marbre ou de pierres précieuſes, qui travaillent en *pieces de rapport*. (*D. J.*)

PIECE DE RAPPORT, *en terme de Bijoutier*, a deux ſens; il peut ſe prendre d'abord pour les corps étrangers, appliqués, incruſtés ou enchâſſés ſur une tabatiere, comme les pierres fines, fauſſes, cailloux, porcelaines, &c. Il s'entend enſuite de toutes les *pieces* de même métal qui ſont ou appliquées ou ſoudées à la tabatiere, & qui font les reliefs, compoſant les tableaux variés dont elles ſont ornées; on ſait qu'on peut faire ſervir des reliefs ſur une tabatiere d'or, par le moyen du ciſelet en repouſſant par-deſſous les formes principales, qui enſuite ſont retracées, reformées & terminées par deſſus par les ciſelets différens dont l'artiſte ſe ſert au beſoin de ſon ſujet, mais alors cette plaque ciſelée eſt creuſe en-deſſous, & il faut la recouvrir d'une autre plaque liſſe pour cacher cette difformité deſagréable à l'œil; pour éviter cet inconvénient, on a pris le parti de découper des morceaux de même métal de la forme des reliefs que l'on vouloit exécuter, & de les ſouder ſur les plaques des tabatieres; cette opération eſt même devenue indiſpenſable depuis qu'on fait uſage des ors de couleurs, & ce ſont ces *pieces* ainſi découpées & unies par la ſoudure au corps de la tabatiere, que l'on appelle proprement *pieces de rapport*.

PIECES DE COLLIER, *en terme de Metteur en œuvre*, ne ſont autre choſe que des ſimples parties de collier que l'on porte ſeules avec une pendeloque qui les termine. *Voyez* PENDELOQUE.

PIECES DE CORPS ſont des ornemens en pierreries qui couvrent le devant de la taille des femmes. Les unes ſont compoſées de différens chatons & feuillages, d'autres ne ſont que pluſieurs nœuds, tous plus petits les uns que les autres, & placés d'étage en étage.

PIECE, *terme de marchand de mode*, ces *pieces* ſont fort à la mode; c'eſt un morceau d'étoffe ou de toile de figure triangulaire, ſur lequel on poſe de la blonde, du ruban, de la chenille, de la dentelle, des ſoucis d'hanneton, des jais noirs ou blancs: cet ajuſtement ſert aux femmes pour couvrir le devant de leur corps ou de leur eſtomac. Autrefois l'on appelloit ces *pieces* des *crevées*. On les a appellé auſſi *échelle*, parce que les rubans étoient poſés comme des échelons.

PIECES DE PLAISIR, *à la Monnoie*, ſont des *pieces* d'or que le roi ordonne être fabriquées pour ſon ſeul uſage, comme des *pieces* de dix louis, de cinq, quatre, &c. alors il eſt défendu au directeur d'en répandre aucune dans le public.

PIECE DE FOUR, *terme de Patiſſier*, c'eſt une pâte, une tourte, & toute autre ſorte de *piece* de pâtiſſerie un peu conſidérable. (*D. J.*)

PIECES DE RAPPORT, *en étain*, ſe dit de toutes ſortes d'ouvrages d'étain fin ou commun qui n'ont point de moules de leurs formes particulieres, tels que des fontaines & cuvettes ovales ou à pans, boîtes carrées uri-

urinales, &c. pour cela le principal eſt d'avoir un moule de bâtes, autrement plaques d'étain, leſquelles on taille & ajuſte de telle figure qu'il convient, & qu'on joint enſuite les unes aux autres en les ſoudant avec le fer à ſouder, ou à la ſoudure légere, ſuivant les différentes ſortes d'ouvrages; après quoi on répare pour achever. *Voyez* SOUDER, RE'PARER & ACHEVER *l'étain.*

PIECES, *terme de Relieur*, morceau de marroquin qu'on colle ordinairement ſur le dos du livre pour y mettre le titre. (*D. J.*)

PIECE, (*Rubanier.*) s'entend de toutes les ſoies de chaîne contenues ſur les enſouples de derriere, ſoit qu'il n'y en ait qu'une ou pluſieurs, peu ou beaucoup conſidérables, d'égale ou d'inégale longueur; lorſqu'une *piece* ſe trouve achevée la premiere, on y en ſubſtitue une autre qui pour-lors doit être compoſée d'autant de fils que celle-ci, puiſqu'elle en doit remplacer autant que celle qui finit; il y a pluſieurs manieres d'attacher ces ſoies les unes au bout des autres, ſoit par le ſouder, les nœuds ou le tord. *Voyez ces différens mots à leur article. Piece* ſe dit encore de toute coupe d'ouvrage de quelqu'aunage qu'elle ſoit, ainſi on dit une *piece* de galon, de ruban, de chenille, &c.

PIECE, *roue de*, *voyez l'article* TIREUR D'OR.

PIECE *ou* LARDON, (*Serrurerie.*) petit morceau d'acier que le forgeron place dans les crevaſſes qui ſe font quelquefois aux gros fers lorſqu'on les forge. On fait la *piece* d'acier, parce que l'acier ſe ſoude plus aiſément que le fer.

PIECE DE RENCONTRE, (*Tourneur.*) Les Tourneurs appellent ainſi un morceau de fer attaché au haut de la lunette d'une poupée, qui, par ſa rencontre avec la *piece* ovale, fait baiſſer ou hauſſer l'arbre ſur lequel on tourne des ouvrages de figures irrégulieres.

Piece ovale, ou les autres *pieces* irrégulieres de cet arbre, ſont ordinairement de cuivre, afin que la rencontre en ſoit plus douce. (*D. J.*)

PIECES DE TUILE, (*Tuilerie.*) Ce ſont tous les morceaux de tuile employés à différens endroits, ſur les couvertures. On nomme *tiercines*, les morceaux d'une tuile fendue en longueur, employés aux battelemens; & *nigoteaux*, ceux d'une tuile fendue en quatre pour ſervir aux ſollins & ruillées. (*D. J.*)

PIECE DE VERRE, (*Vitrier.*) ils appellent ainſi tous les petits carreaux ou morceaux de verre de différentes figures & grandeurs, qui entrent dans les compartimens des formes & panneaux des vitres. (*D. J.*)

PIECE QUARRÉE, *terme de Vitrier*, c'eſt un petit morceau de verre en quarré, qui eſt entre deux bornes dans un panneau de verre. (*D. J.*)

PIECE, (*Jeux d'échecs.*) c'eſt ainſi qu'on nomme à ce jeu le roi, la reine, les fous, les chevaliers, & les tours. (*D. J.*)

PIÉDESTAL, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt un corps quarré avec baſe & corniche, qui porte la colonne, & qui lui ſert de ſoubaſſement. Il eſt différent ſuivant les ordres, comme nous allons le faire voir. Diſons ici qu'on nomme auſſi ce corps *ſtylobate*, du mot grec στυλοβατις, *baſe de la colonne*; & que le mot *piédeſtal* vient de *piédeſtallo*, terme italien, dérivé des deux mots *podos*, pié au gén. & *ſtylos*, colonne.

Piédeſtal toſcan. Ce *piédeſtal* eſt le plus ſimple: il n'a qu'une plinthe & un aſtragale, ou un talon couronné, pour ſa corniche. Le cavet de cette corniche a un cinquieme & demi du petit module, & le cavet de la baſe en a deux, à prendre du *piédeſtal* même. L'une & l'autre, la baſe & la corniche, ont les moulures du *piédeſtal* corinthien, dans la colonne trajane. Le *piédeſtal* de Palladio n'a qu'une eſpece de ſocle quarré ſans baſe & ſans corniche; & celui qu'adoptent les François, après Scamozzi, tient un milieu entre ces deux excès.

Piédeſtal dorique. Ce *piédeſtal* a des moulures, un cavet, & un larmier ou mouchette dans ſa corniche. Il eſt un peu plus haut que le *piédeſtal* toſcan. Sa proportion eſt telle: on partage le tiers de toute la baſe en ſept parties, dont on donne quatre au tore qui eſt ſur le ſocle, & trois à un cavet. La ſaillie du tore eſt celle de toute la baſe, & celle du cavet a deux cinquiemes du petit module par-delà le nud du dé. A l'égard de la corniche, elle a un cavet avec ſon filet au-deſſus; & ce filet ſoutient un larmier couronné d'un filet. Pour proportionner ces membres, on les partage en ſix parties, dont cinq ſont pour le larmier, & la ſixieme pour ſon filet. Un cinquieme & demi du petit module par-delà le nud du dé, forment la ſaillie du cavet avec ſon filet. On en donne trois cinquiemes au larmier, & trois & demi à ſon filet. Selon Vignole, Serlio & Perrault, ces membres forment le caractere du *piédeſtal* dorique. Mais Scamozzi y met un filet entre le tore & le filet du cavet, & Palladio y ajoute une doucine.

Piédeſtal ionique. Ce *piédeſtal*, orné de moulures preſque ſemblables à celles du *piédeſtal* dorique, a deux diametres de haut, & deux tiers ou environ. Sa baſe a le quart de toute la hauteur, la corniche a le demi-quart & les moulures de la baſe ont le tiers de toute la baſe. La proportion de ces moulures ſe régle en diviſant le tiers de la baſe en huit parties, qu'on diſtribue ainſi; quatre à la doucine, & une à ſon filet; deux au cavet & une à ſon filet. La ſaillie de ce dernier membre eſt du cinquieme du petit module, celle du filet de la doucine de trois; reſte la corniche, dont les parties ſont un cavet avec ſon filet au-deſſous, & un larmier couronné d'un talon avec ſon filet. Ces parties ou membres étant partagés en dix parties, deux ſont pour le cavet, une pour le filet, quatre pour le larmier, deux pour le talon, & une pour ſon filet. Enfin, la ſaillie de ces membres de la corniche, eſt la même que celle de la doucine, & du cavet dont on vient de parler.

Piédeſtal corinthien. La quatrieme partie de la hauteur de la colonne, forme la hauteur de ce *piédeſtal.* On le diviſe en neuf parties, dont une eſt pour la cimaiſe, deux pour la baſe, & les autres pour le dé. Cette baſe eſt compoſée de cinq membres: ſavoir, un tore, une doucine avec ſon filet, & un talon avec ſon filet au-deſſus. De neuf parties dont un tiers de la baſe eſt diviſé, les deux autres tiers ſont pour le ſocle, le tore en a deux & demie, la doucine trois, une demie pour ſon filet, le talon deux & demie, & ſon filet une demie. Ce premier membre a la ſaillie de toute la baſe; la doucine a la ſienne égale aux deux cinquiemes trois quarts du petit module; & la ſaillie du talon avec ſon filet eſt d'un cinquieme.

Six membres compoſent la corniche du *piédeſtal* corinthien: un talon avec ſon filet, une doucine, un larmier, & un talon avec ſon filet. On diviſe toute la hauteur de ces membres en onze parties, dont une & demie eſt pour le talon, une demie pour le filet; trois pour la doucine, trois pour le larmier, deux pour le talon, & une pour le filet. Pour les ſaillies, on donne au talon avec ſon filet un cinquieme du petit module, deux cinquiemes & demi-tiers à la doucine, trois au larmier, & un cinquieme au talon ſupérieur avec ſon filet.

Piédeſtal compoſite. Ce *piédeſtal* eſt ſemblable, en proportion, au *piédeſtal* corinthien; mais les profils de ſa baſe & de ſa corniche en ſont différens. La baſe eſt compoſée d'un tore, d'un petit aſtragale, & un filet. De dix parties de cette baſe, le tore en a trois, le petit aſtragale une, le filet de la doucine une demie, la doucine trois & demie, le gros aſtragale une & demie, & le filet qui fait le congé une demie. Les ſaillies de ces membres ſont égales à-peu-près à celles de ceux du *piédeſtal* corinthien.

Un filet, avec ſon congé, un gros aſtragale, une doucine avec ſon filet, un larmier, & un talon avec ſon filet forment la corniche qui occupe la huitieme partie du *piédeſtal.* Le filet a une douzieme & demie de toute la corniche, l'aſtragale une demie, la doucine trois & demie, le filet une demie, le larmier trois, le talon deux & le filet une. Les ſallies de ces membres ſont à-peu-près les mêmes que celles de la corniche du *piédeſtal* corinthien.

Le *piédeſtal* compoſite a de hauteur la troiſieme partie de la colonne.

Piédeſtal compoſé. C'eſt un *piédeſtal* d'une forme extraordinaire, comme ronde, quarrée-longue, arrondie, ou avec pluſieurs retours. Il ſert pour porter les grouppes de figures, les ſtatues, les vaſes, &c.

Piédeſtal continu. Piédeſtal qui, ſans reſſauts, porte un rang de colonnes. Tel eſt le *piédeſtal* qui ſoutient les colonnes ioniques cannelées du palais des Tuileries du côté du jardin.

Piédeſtal double. Piédeſtal qui porte deux colonnes, & qui a plus de largeur que de hauteur. Les *piédeſtaux* des PP. Feuillans, rue ſaint Honoré, à Paris, & ceux de la plûpart des retables d'autels, ſont de cette eſpece.

Piédeſtal en adouciſſement. Piédeſtal dont le dé ou tronc eſt en gorge. Il y a de ces *piédeſtaux* autour du parterre à la dauphine, à Verſailles, qui portent des ſtatues de bronze.

Piédeſtal en baluſtre. Piédeſtal dont le profil eſt contourné en maniere de baluſtre.

Piédeſtal en talut. Piédeſtal dont les faces ſont inclinées. Tels ſont, par exemple, les *piédeſtaux* qui portent les figures de l'Océan & du Nil dans l'eſcalier du capitole.

Piédeſtal flanqué. *Piédeſtal* dont les encoignures ſont flanquées ou cantonnées de quelque corps, comme de pilaſtres attiques, ou en conſole, *&c.*

Piédeſtal irrégulier. *Piédeſtal* dont les angles ne ſont pas droits, ni les faces égales ou paralleles, mais quelquefois ceintrées, par la ſujétion de quelque plan, comme d'une tour ronde ou creuſe.

Piédeſtal orné. C'eſt un *piédeſtal* qui a non-ſeulement ſes moulures taillées d'ornemens, mais dont les tables fouillées ou en ſaillie ſont enrichies de bas-reliefs, chiffres, armes, *&c.* de la même matiere ou poſtiches, comme ſont la plûpart de ceux des ſtatues équeſtres, & des autres ſuperbes monumens.

Piédeſtal quarré. *Piédeſtal* qui eſt égal en hauteur & en largeur. Tels ſont les *piédeſtaux* de l'arc des lions à Vérone, d'ordre corinthien, & que quelques ſectateurs de Vitruve, comme Serlio & Philander, ont attribué à leur ordre toſcan.

Piédeſtal triangulaire. *Piédeſtal* en triangle, qui a trois faces, quelquefois ceintrées par leur plan, & dont les encoignures ſont en pan coupé, échancrées ou cantonnées. Il ſert ordinairement pour porter une colonne avec des figures ſur ſes encoignures. Tel eſt le *piédeſtal* de la colonne funéraire de François II. dans la chapelle d'Orléans, aux Céleſtins, à Paris.

Piédeſtaux par ſaillies & retraites. Ce ſont des *piédeſtaux* qui, ſous un rang de colonnes, forment un avant-corps au droit de chacune, & un arriere-corps dans chaque intervalle. De cette eſpece ſont les *piédeſtaux* des amphithéâtres antiques de l'arc de Titus à Rome, & les *piédeſtaux* corinthiens, & compoſites de la cour du Louvre.

Les *piédeſtaux* que les Architectes appellent *acroteres*; ils ſont fort petits, & ordinairement ſans baſe; ils ſervent à porter des figures au-bas des corniches rampantes & au-haut des frontons.

La plûpart des commentateurs de Vitruve, après diverſes opinions ſur l'interprétation de ces mots: *ſcamilli impares*, eſcabeaux impairs, ſont enfin d'avis qu'ils ſignifient cette diſpoſition de *piédeſtaux*.

Pour ce qui regarde les *piédeſtaux* toſcans, doriques, ioniques, corinthiens & compoſites, *voyez l'ordonnance des cinq eſpeces de colonnes, ſelon la méthode des anciens par M.* Perrault. (*Le Chevalier* DE *JAUCOURT*.)

PIÉDOUCHE, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt une petite baſe longue ou quarrée, en adouciſſement, avec moulures qui ſert à porter un buſte, ou une petite figure.

PIEGE, ſ. f. (*Chaſſe.*) on ſe ſert de ce terme pour tout ce qui ſert à attraper les oiſeaux, le gibier & toutes les bêtes nuiſibles. Chacun en invente à ſa mode. Les trapes, les traquenards, les baſcules ſont des *pieges* pour les loups & les renards; il y a des *pieges* de fer qui ſe bandent & ſe lâchent pour prendre des fouines & autres animaux.

Ce mot ſe prend auſſi au figuré. On dit le *piege* de la beauté; le *piege* de la galanterie; le *piege* du deſtin; le *piege* de la vanité.

PIEGE, ſ. m. (*Chaſſe.*) c'eſt proprement toute machine ou toute invention deſtinée à ſurprendre des animaux. Il ne ſe dit guere qu'au figuré, par rapport aux hommes: ce n'eſt pas au propre que les fripons tendent des *piéges* aux honnêtes gens, ni que les ſots donnent dans le panneau. On verra dans les *Planches* relatives à la chaſſe, des modeles des différentes eſpeces de *piége*: on a choiſi ceux que l'uſage a principalement conſacrés, parce que l'expérience les a fait reconnoître comme les meilleurs.

Il eſt néceſſaire, pour tendre heureuſement des *piéges* de bien connoître l'inſtinct & les habitudes des animaux qu'on cherche à prendre; cette ſcience n'eſt pas fort étendue à l'égard des frugivores; ils ne ſont pas naturellement défiants, parce que les beſoins ordinaires de la vie ne les forcent pas à l'exercice de l'attention. Ordinairement il ſuffit de bien remarquer le lieu par lequel ils paſſent habituellement, & d'y tendre un colét. Comme leur maniere de vivre eſt ſimple, leurs habitudes ſont uniformes; ils ne ſoupçonnent point les embûches qu'on leur prépare, parce qu'ils ne ſont jamais dans le cas d'en tendre à d'autres. Il ne faut pas non plus beaucoup d'art pour prendre les oiſeaux, parce qu'ils n'ont point l'uſage du nez, qui pour une partie des quadrupedes eſt un organe de défiance & un inſtrument de ſûreté. On attire facilement les oiſeaux frugivores avec du grain, & les carnaſſiers avec une proie ſanglante; on peut même ſans ce ſecours prendre beaucoup d'oiſeaux de proie, en plaçant ſimplement ſur un poteau un petit traquenard parce que ces oiſeaux ont naturellement de l'inclination à venir ſe percher ſur ce poteau. Mais il faut beaucoup plus d'habileté & de connoiſſances pour tendre avec ſuccès des *piéges* aux animaux qui vivent de rapine, ſurtout dans les pays où l'expérience les a rendus ſoupçonneux, & où l'habitude de rencontrer des dangers les ſaiſit preſque continuellement d'une crainte qui va juſqu'à balancer leurs appétits les plus violens. Alors il eſt néceſſaire de connoître les refuites les plus compliquées de ces animaux, de les attirer, de les affriander, & d'écarter des appâts qu'on leur préſente tout ſoupçon de danger, ce qui ſouvent eſt aſſez difficile. D'abord en doit s'aſſurer avec beaucoup de ſoin des lieux qui leur ſervent de retraite pendant le jour, de ceux où ils vont faire leur nuit, & de l'étendue de pays qu'ils parcourent habituellement. On prend des connoiſſances en ſuivant leurs traces par le pié, & on en juge encore par leurs abattis & leurs laiſſées. D'après ces points donnés, on peut choiſir le lieu où il convient le mieux de les attirer par quelque appât, & on doit porter juſqu'au ſcrupule l'attention d'examiner le vent, afin que cet appât puiſſe ſurement frapper leur nez lorſqu'ils ſeront ſortis de leurs retraites. Le choix & la compoſition des appâts entrent pour quelque choſe dans les connoiſſances d'un tendeur de *piéges*: il y a beaucoup de gens qui ſe vantent d'avoir là-deſſus des ſecrets; mais en général les chairs grillées, les fritures & les graiſſes devenues odorantes par la cuiſſon, font le fond & l'eſſentiel des appâts. Le point important eſt de bien connoître les ruſes des animaux, & de ne manquer ni d'attention ni de vigilance. On doit bien ſe garder de décréditer ſon appât, en y joignant des *piéges* dès le premier jour. L'odeur du fer devient ſuſpecte à tous les animaux expérimentés, dans les pays où le fer ſert communément à leur deſtruction; mais comme il eſt eſſentiel que les *piéges* ſoient couverts de terre ameublie ou de ſable, afin que le ſentiment en ſoit dérobé ſans que la force du reſſort en ſoit affoiblie, il eſt néceſſaire de parer d'avance les places où les *piéges* doivent être placés. Il faut que ces places ſoient diſpoſées de maniere que l'animal en ſuivant ſes allures naturelles paſſe deſſus pour aller à l'appât qu'on lui préſente; lorſqu'il a franchi cet appareil pendant deux ou trois nuits, on peut être raiſonnablement aſſuré qu'avec des *piéges* bien tendus on en ſera maître. La maniere dont on tend le *piége* doit être proportionnée à la peſanteur de l'animal qu'on cherche à prendre: pour un loup, il peut être tendu aſſez ferme: il faut beaucoup de légereté pour un renard; mais pour tous il doit être enterré de maniere que l'odeur n'en perce pas, & ne puiſſe point diſtraire l'animal de l'impreſſion que lui fait l'appât qu'il évente. On frotte les *piéges* pour les dégoûter, de différentes herbes aromatiques, & l'on ſe ſert auſſi de la graiſſe même de l'appât: tout cela eſt bon, mais à-peu-près inutile, lorſque d'ailleurs toutes les précautions que nous avons indiquées ſont bien priſes. Quelques tendeurs de *piéges* ſont dans l'uſage d'attacher leurs traquenards avec un piquet; mais par-là on s'expoſe à voir l'animal au déſeſpoir ſe couper le pié pour échaper à la mort. La meilleure pratique eſt de laiſſer entraîner le *piége*, avec lequel il ne va jamais fort loin; on peut ſeulement l'embarraſſer de quelque branche qui en retardant encore plus ſa marche, ne lui fait pas perdre entierement l'eſpérance de parvenir à ſe cacher. Voilà les principaux élémens de l'art de tendre des *piéges*; mais il n'eſt point de préceptes en ce genre qui puiſſent diſpenſer des connoiſſances, qu'on n'acquiert que par l'uſage & l'attention vigilante. *Voyez* INSTINCT, LOUP, RENARD, *&c. Article de M.* LEROI.

PIEMONT, (*Géog. mod.*) contrée d'Italie, bornée au nord par le Vallais, au midi par le comté de Nice & l'état de Gènes, au levant par le duché de Milan, & au couchant par le Dauphiné. Ses principales rivieres ſont le Pô, le Tanaro, la Doria, la Bormia & la Sture.

Les montagnes qui entourent le *Piémont* abondent en mines d'argent, de fer & de cuivre. *Voy.* Allionii *oricto-graphia* Pedemontana, *Taurini*, 1757. *in*-8°.

Les rivieres fourniſſent des poiſſons excellens, & les forêts nourriſſent quantité de bêtes fauves. Le terroir eſt fertile en blé, en vins & en fruits; auſſi eſt-il fort peuplé. Un autre grand avantage du *Piémont*, eſt d'avoir une nobleſſe nombreuſe & diſtinguée, ce qui rend la cour de Turin extrèmement brillante. La religion du pays eſt la catholique romaine. On y compte plus de trente abbayes, & de riches commanderies.

Le fils aîné du roi de Sardaigne portoit autrefois le titre de *prince de Piémont*; il porte aujourd'hui celui de *duc de Savoie*. Le *Piémont* comprend le *Piémont* propre, le duché d'Aoſte, la ſeigneurie de Verceil, le comté d'Aſt, le comté de Nice & le marquiſat de Saluſſes, Turin en eſt la capitale.

La contrée de *Piémont* qui a le titre de principauté, eſt une des plus conſidérables, des plus fertiles & des plus agréables de toute l'Italie. Le nom de *Piémont*, que l'on rend en latin par celui de *Pedemontium*, n'eſt guere uſité que depuis ſix à ſept ſiecles. Il a été occaſionné par la ſituation du pays, au pié des Alpes maritimes, cottiennes & grecques, au milieu deſquelles ſe trouve le *Piemont*. Autrefois cette contrée faiſoit partie des plaines de la Ligurie; dans la ſuite elle fit partie de la Ciſalpine; & après cela elle devint une portion du royaume de Lombardie. Sa longueur peut être de cent vingt mille pas, & ſa largeur d'environ quatre-vingt-dix mille.

On croît que le *Piemont* fut premierement habité par les Umbriens, les Etruſques, & les Liguriens: les Gaulois qui entrerent en Italie, ſous la conduite de Brennus & de Belloveſe, s'établirent en partie dans ce pays qui dans la ſuite fut occupé par divers peuples, & partagé entr'eux. Les Liguriens ſurnommés *Statielli* habiterent la partie orientale. Les *Vagenni*, ou *Bagienni* leur ſuccéderent dans le pays qui eſt entre le Pô & le Tanaro. Les *Taurini* s'établirent entre le Pô & la petite Doire, *Doria riparia*, & s'étendirent dans la ſuite juſqu'aux Alpes. Les *Salaſſi*, diviſés en ſupérieurs & en inférieurs, habiterent entre les deux Doires. Enfin les *Libici*, *Lebui* ou *Lebetii*, occuperent cette partie de la Gaule Ciſalpine, qui forme les territoires de Verceil & de Biele entre la grande Doire, *Doria baltea*, & la *Seſia*.

Il y a eu anciennement dans cette contrée un grand nombre de villes dont la ſituation eſt connue, & dont la plûpart ſubſiſtent encore aujourd'hui. De ce nombre ſont;

Taurinorum auguſta, Turin.	*Ceba*, Ceva.
Eporedia, Ivrée.	*Verrucium*, Verrue.
Vercellæ Libicorum, Verceil.	*Bardum*, Bardo.
Auguſta prætoria, Aouſte.	*Ocella*, Uſſeglio.
Aſta pompeia, Aſti.	*Cottia*, Coazze.
Alba pompeia, Albe.	*Salatiæ*, Salaſſa.
Seguſium, Suſe.	*Cariſtium*, Cairo.
Careja potentia, Chieri.	*Mons-Jovis*, Mont-Jouet.
Auguſta Bagiennorum, Benne.	*Pollentia*, Pollenzo, ville ruinée.

Lss anciennes villes dont on connoît le nom, mais dont on ignore la ſituation, ſont, *Forum Julii*, *Forum Vibrii*, *Iria*, *Autilia*.

Entre les anciennes villes du *Piémont*, Turin, Aoſte, Verceil, Aſti, Ivrée & Albe eurent l'avantage de recevoir de bonne heure l'Evangile, & d'avoir des évêques. Depuis l'an 1515, l'évêque de Turin a été élevé à la dignité archiépiſcopale. Il ſe trouve auſſi dans le *Piémont* pluſieurs villes décorées du titre de cités ducales. Charles-Emanuel I. du nom, choiſit douze de ces villes pour en faire les capitales d'autant de provinces, afin que la juſtice pût être adminiſtrée avec plus d'ordre dans ſon *Piémont*. Ces douze villes furent Turin, Ivrée, Aſti, Verceil, Montdovi, Saluſſes, Savigliano, Chieri, Bielle, Suſe, Pignerol, Aouſte. Il faut enfin remarquer que la plûpart de ces villes ſont fortifiées, & que l'on y tient garniſon pour la ſûreté du pays. (*D. J.*)

PIENZA, (*Géog. mod.*) en latin *Corſinianum*, ville d'Italie, en Toſcane, dans le Siennois, ſur les confins de l'état de l'Egliſe, entre Monte-Pulciano & San-Quirino. *Long.* 29. 20. *lat.* 43. 6.

C'eſt la patrie d'Enée Sylvius, en latin *Æneas Sylvius*, qui reçut le jour en 1405. Dès qu'il fut parvenu à la papauté, il prit le nom de Pie II. & pour illuſtrer le lieu de ſa naiſſance, qui s'appelloit auparavant *Corſignii*, il l'érigea en ville épiſcopale ſuffragante de Sienne; il la fit nommer *Pienza*, de ſon nom de *Pie*.

Enée Sylvius étoit de l'illuſtre famille des Picolomini. Sa mere enceinte de lui, ſongea qu'elle étoit accouchée d'un enfant mitré; & comme c'étoit alors la coutume de dégrader les clercs en leur mettant une mitre de papier ſur la tête, elle crut que ſon fils ſeroit la honte de ſa famille; mais la ſuite juſtifia le contraire. Cependant les pere & mere d'Enée Sylvius étoient ſi pauvres, qu'il fallut que leur fils, au ſortir de l'école, commençât à gagner ſon pain par les bas emplois de la vie ruſtique. Pour ſon bonheur, quelques parens lui trouvant beaucoup d'eſprit, ſe cottiſerent, & l'envoyerent étudier à Sienne, où il fit bien-tôt de grands progrès dans la poéſie, les belles-lettres; la rhétorique & le droit civil.

En 1431, il alla au concile de Basle avec le cardinal de Capranica, en qualité de ſon ſecrétaire. Il ſe diſtingua tellement dans cette aſſemblée, qu'il devint ſecrétaire du concile même, dont il ſoutint les intérêts avec beaucoup de chaleur contre les papes, tant par ſes diſcours que par ſes écrits. Il préſida ſouvent parmi les collateurs des bénéfices, & ſa dextérité dans les affaires le fit employer en diverſes ambaſſades, à Trente, à Conſtance, à Francfort, en Savoie & à Strasbourg.

En 1439, il entra au ſervice du pape Félix V. qui le députa à la cour de l'empereur Frédéric; ce prince fut ſi content de lui, qu'il l'honora de la couronne poëtique, le fit ſon ſecrétaire & ſon conſeiller. L'empereur ayant inſenſiblement épouſé les intérêts du pape Eugene, Enée Sylvius ſuivit ſon exemple, & fut envoyé vers ce pape, duquel il eut une audience favorable, & tant d'accueils de confiance, qu'il le nomma ſon légat apoſtolique en Allemagne.

Après la mort d'Eugene, les cardinaux le choiſirent pour être protecteur du conclave juſqu'à l'élection d'un nouveau pape. Nicolas V. le fit évêque de Trieſte, quatre ans après archevêque de Sienne, & légat en Bohême & en Autriche. Vers l'an 1456 Callixte III. le nomma cardinal, à la ſollicitation de l'empereur; & après la mort de ce pape arrivée en 1458, Enée lui ſuccéda ſous le nom de *Pie II.*

On conçût de grandes eſpérances de ſon pontificat, tant à cauſe de ſon ſavoir, qu'en vertu de ſes promeſſes qu'il prendroit des meſures pour la réformation de l'Egliſe; mais il trompa ſur ce point l'attente de la chrétienté; car il rétracta par une bulle tout ce qu'il avoit écrit en faveur du concile de Basle, & juſtifia combien ſa condition préſente avoit changé ſes ſentimens: „ Faites plus de cas, dit-il, dans ſa bulle adreſſée à l'univerſité de Cologne, „ d'un ſouverain pontife, que d'un particulier: recuſez Enée Sylvius, & recevez Pie II.

Il ſe conduiſit en même tems avec beaucoup de vigueur, & chaſſa pluſieurs tyrans de l'état eccléſiaſtique. Il confirma le royaume de Naples à Ferdinand, & le fit couronner par le cardinal Urſin. Il excommunia Sigiſmond duc d'Autriche, pour avoir empriſonné le cardinal de Cuſa; & interdit Sigiſmond Malateſta parce qu'il refuſoit de payer les redevances à l'Egliſe. Il priva l'archevêque de Mayence de ſa place; fit un traité avec le roi d'Hongrie, & cita Podiebrad roi de Bohême, à comparoître devant lui. Il prit ſoin en même tems d'embellir Rome de magnifiques édifices, & fit voler ſon nom juſqu'en orient, d'où il reçut des ambaſſadeurs de la part des patriarches d'Antioche, d'Alexaudrie & de Jéruſalem. Il envoya de ſon côté une ambaſſade à Louis XI. roi de France pour l'engager à abolir la pragmatique ſanction, à quoi ce prince conſentit avec plaiſir.

Enfin Pie II. fit de grands préparatifs pour porter la guerre contre les Turcs; il réclama fortement le ſecours des princes chrétiens; & ayant raſſemblé une armée conſidérable de croiſés, il ſe rendit à Ancône pour s'y embarquer, & conduire lui-même cette armée contre les Infideles. Mais étant prêt du départ, il fut attaqué d'une violente fievre continue, & mourut le 14 d'Août 1464, dans ſa cinquante-neuvieme année. Quand il ſentit ſa fin approcher, il demanda les derniers ſacremens; mais on ſe trouva d'avis différens ſur ce point: comme il avoit déja reçu l'Extréme-Onction à Basle, lorſqu'il y fut attaqué de la peſte, Laurent Roverella évêque de Ferrare, qui paſſoit pour un habile théologien, ſoutint qu'il ne pouvoit pas recevoir ce ſacrement une ſeconde fois; cependant comme le pape ne voulut pas ſe rendre à cet avis, il ſe fit donner l'Extrème-Onction & l'Euchariſtie; & decéda peu de tems après, ayant occupé le ſiege de Rome environ ſept ans.

Sponde dit qu'il ne cédoit à perſonne en éloquence & en dextérité; & qu'il aimoit ſi paſſionnement à écrire, que même dans ſes attaques de goutte il ne pouvoit guere s'en abſtenir. Platine rapporte qu'il répétoit aſſez ſouvent que s'il y avoit quelques bonnes raiſons d'interdire le mariage aux prêtres, il y en avoit de beaucoup meilleures pour le leur permettre. On dit auſſi qu'il avoit enfin connu l'inutilité des grands mouvemens qu'il ſe donnoit pour la guerre contre les Turcs; mais que comme il craignoit les railleries du public, ſon deſſein étoit de ſe rendre ſeulement à Brindes, d'y paſſer l'hiver, de retourner enſuite à Rome, & de rejetter la faute du mauvais ſuccès de cette croiſade ſur les princes qui n'avoient pas voulu le ſeconder vigoureuſement. Quoi qu'il en ſoit ſa mort prévint tous les embarras dans leſquels il s'étoit jetté.

Jean Gobellin, ſon ſécretaire, a publié une hiſtoire de ſa vie, que l'on ſoupçonne avec raiſon avoir été compoſée par ce pape lui-même. Elle a été imprimée à Rome, *in*-4°. en 1584 & 1589, & à Francfort *in-fol.* 1614. Nous avons pluſieurs éditions des œuvres d'Enée Sylvius. La premiere a paru à Basle, *in-fol.* en 1551,

& la derniere beaucoup préférable, a été faite à Hemlſtad en 1700, *in-fol.* avec la vie de l'auteur au commencement.

Il avoit écrit avant que d'être élevé au pontificat deux livres de mémoires de ce qui s'eſt paſſé au concile de Basle, *Commentarium de geſtis concilii Baſilienſis lib. II.* Ces mémoires intéreſſans, parce qu'ils renferment des négociations & des faits, ont été imprimés dans le *Faſciculus rerum expetundarum* de Grotius, à Colog. en 1535, & enſuite à Basle en 1577, *in*-8°.

Enée Sylvius a fait encore d'autres ouvrages dont on trouvera le détail que nous n'inſérerons point ici, dans le ſupplément à l'hiſtoire littéraire du docteur Cave, par M. Henri Warthon. Ce ſavant a oublié l'hiſtoire de Frédéric III. *Hiſtoria rerum Frederici imperatoris*, d'Enée Sylvius; elle a paru à Strasbourg par les ſoins de Kulpiſius en 1685, *in-fol.* Mais en liſant cet ouvrage, il faut ſe rappeller que l'auteur étoit redevable de ſa fortune à Frédéric dans le tems qu'il y travailloit, outre qu'il lui a été conſtamment attaché juſqu'à la mort. Il a auſſi traduit d'italien en latin un *traité de la fin tragique des amours de Guiſcard & de Sigiſmonde*, fille de Tancrede, prince de Salerne. Cette hiſtoire fauſſe ou véritable a été parfaitement bien tournée par Dryden dans ſes fables en anglois.

Le recueil des lettres du pape Pie II. au nombre de 432, a été imprimé à Nuremberg en 1481, à Louvain en 1483, à Lyon en 1497, & ailleurs. Entre pluſieurs lettres qui roulent ſur des queſtions de théologie & de diſcipline eccléſiaſtique, on en voit quelques-unes dont les titres ſont amuſans. Par exemple, la cviij. *Songe ſur la fortune*; la iij. *Louanges de la Poéſie*; la clxvj. *La miſere des Courtiſans*. J'oubliois la cxiv. *Hiſtoire des amours d'Euriale & de Lucrece*. Mais la plus curieuſe de toutes, eſt aſſurément la lettre xv. du liv. I. à ſon pere, au ſujet d'un fils qu'il eut d'une angloiſe à Strasbourg, dans le tems d'une de ſes ambaſſades dans cette ville, & apparemment après qu'il eut été couronné poëte par l'empereur Frédéric en 1439. Voici la traduction de cette lettre.

„ *Le poëte Enée Sylvius à Sylvius ſon pere.* Vous me marquez, que vous ne ſavez ſi vous devez vous réjouir, ou vous affliger, de ce que Dieu m'a donné un fils. Pour moi, je n'y trouve que des ſujets de joie, & aucun de triſteſſe; car quel plaiſir y a-t-il dans la vie, que de procréer un autre ſoi-même, de perpétuer ſa famille, & de laiſſer, à ſa mort, un enfant qui nous ſurvive? Quoi de plus agréable que de ſe voir des petits-fils? Je rends graces à Dieu de ce que mon enfant eſt un garçon, parce que ce petit drôle pourra vous divertir, vous & ma mere, & vous donner en mon abſence, des conſolations & des ſecours. Si ma naiſſance vous a cauſé quelque joie, celle de cet enfant ne vous fera-t-elle pas plaiſir? C'eſt mon image dans ſes traits. Ne ſerez-vous pas charmé de le voir vous obéir; vous embraſſer, & vous faire de petites careſſes?

„ Vous êtes affligé, me dites-vous, de ce que cet enfant eſt le fruit d'un commerce illégitime. Je ne puis concevoir, Monſieur, quelle opinion vous avez priſe de moi. Il eſt certain que vous, qui êtes de chair & d'os, ne m'avez pas fait d'un tempérament inſenſible. Vous ſavez bien en conſcience quel galant vous étiez! Pour moi je ne me trouve ni eunuque, ni impuiſſant. Je ne ſuis pas non plus aſſez hypocrite pour vouloir paroître homme de bien ſans l'être réellement. Je confeſſe ma faute, parce que je ne ſuis ni plus ſaint que David, ni plus ſage que Salomon; mais ce genre de faute eſt auſſi commun que d'ancienne date. C'eſt un mal fort général, ſi c'eſt un mal de faire uſage des facultés naturelles, & s'il eſt juſte de blâmer un penchant que la nature, qui ne fait rien ſans deſſein, a mis dans toutes les créatures pour pourvoir à la conſervation des eſpeces.

„ Vous répondrez ſans doute que ce penchant eſt ſeulement légitime lorſqu'il eſt renfermé dans de certaines bornes, & que l'on ne doit jamais s'y livrer qu'en vertu des nœuds du mariage. J'en conviens; & cependant on ne laiſſe pas de pécher fréquemment dans l'état même du mariage. Il y a une certaine regle pour manger, boire & parler; mais où eſt l'homme qui l'obſerve? où eſt le juſte qui ne tombe ſept fois le jour; J'eſpere donc ma grace de la miſéricorde de Dieu, qui ſait que nous ſommes ſujets à bien des chutes. L'Etre ſuprème ne me fermera pas la ſource du pardon qui eſt ouverte à tous. Mais en voilà aſſez ſur cet article.

„ Puiſque vous me demandez enſuite quelles raiſons j'ai de croire que cet enfant eſt à moi, je vais vous le dire, en vous mettant au fait de mes amours; car il eſt bon que vous ſoyez aſſuré que cet aimable fils n'eſt pas d'un autre pere. Il n'y a pas encore deux ans que j'étois ambaſſadeur à Strasbourg: pendant le ſéjour que j'y fis, & dans le tems que je me trouvois déſœuvré, il vint loger dans l'hôtel une jeune dame angloiſe. Elle poſſédoit parfaitement la langue italienne. Elle m'adreſſa la parole en dialecte toſcan pour quelque choſe dont elle avoit beſoin; ce qui me fit d'autant plus de plaiſir, que rien n'eſt plus rare dans ce pays-là que d'entendre parler notre langue à quelqu'un. Je fus d'ailleurs enchanté de l'eſprit, de la figure, des graces & du caractere de cette belle femme; & je me rappellai que Cléopatre avoit gagné le cœur d'Antoine & de Jules-Céſar par les charmes de ſa converſation. Je me dis à moi-même: qui me blâmera de faire ce que les grands hommes n'ont pas trouvé au-deſſous d'eux? Je ſongeois tantôt à l'exemple de Moïſe, tantôt à celui d'Ariſtote, tantôt à celui de S. Auguſtin & autres grands perſonnages du Chriſtianiſme. En un mot, la paſſion l'emporta; je devins fou de cette charmante angloiſe. Je lui déclarai mon amour dans les termes les plus tendres; mais elle réſiſta toujours à toutes mes ſollicitations, ſemblable à un roc contre lequel les flots de la mer viennent ſe briſer.

„ Elle avoit une petite fille de cinq ans, qui étoit fortement recommandée à notre hôte par Milinthe, pere de l'enfant; & elle craignoit que ſi cet hôte s'apperceroit de notre intrigue, il ne la mît avec cette jeune fille hors de ſa maiſon. Enfin, la nuit avant ſon départ, n'ayant encore rien obtenu de ſes bonnes graces, & ne voulant pas perdre ma proie, je la priai de ne point fermer cette ſeule nuit ſa porte en-dedans, ayant des choſes importantes à lui communiquer. Elle me refuſa cette demande, & ne me laiſſa pas l'ombre d'eſpérance. J'inſiſtai; elle perſiſta dans ſon refus, & s'alla coucher. Au milieu du déſordre de mes réflexions, je me rappellai l'hiſtoire du florentin Zima, & je m'imaginai qu'elle pourroit peut-être faire comme ſa maîtreſſe. Je pris donc le parti de tenter l'aventure. Quand tout fut tranquille dans la maiſon, je montai dans la chambre de ma belle maîtreſſe, que je trouvai fermée, mais par bonheur ſans verrouil. Je l'ouvris, j'entrai; j'obtins l'accompliſſement de mes vœux, & c'eſt de-là que vient mon fils.

„ Du milieu de Février juſqu'au milieu de Novembre, il y a préciſément le nombre de mois qu'on compte depuis le tems de la conception juſqu'à l'accouchement. C'eſt ce que la mere, qu'on nomme Eliſabeth, femme riche, incapable de mentir, & de chercher à m'en impoſer, me dit elle-même à Basle, & c'eſt ce dont elle m'aſſure encore aujourd'hui en toute vérité, ſans aucun intérêt, ſans m'avoir jamais demandé de l'argent, & ſans eſpoir d'en tirer actuellement de moi. Je n'ai point obtenu ſes faveurs par des préſens, mais par la perſévérance de mon amour. Enfin puiſque pour ma conviction, toutes les circonſtances du tems & des lieux jointes au caractere de cette dame, ſe réuniſſent enſemble, je ne doute point que l'enfant ne ſoit à moi. Je vous ſupplie auſſi de le regarder ſûrement comme tel, de le recevoir dans votre maiſon, & de le bien élever juſqu'à ce que je puiſſe le prendre ſous ma conduite, & le rendre digne de vous „.

L'hiſtoire ne nous apprend point ce que ce fils eſt devenu; mais s'il a vécu juſqu'à la mort de Pie II. l'on ne doit pas douter que ce pere qui l'aimoit avec tendreſſe, & qui ſe félicitoit ſi hautement de ſa naiſſance, ne l'ait comblé de biens, d'honneurs & de dignités eccléſiaſtiques. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.) (1)

PIÉ-

(1) Aux ouvrages d'*Enée Sylvius* rapportés dans cet article il faut ajouter un grand nombre d'oraiſons qu'il a faites, *& quarum multas ex MSS. Cod. nunc primum eruit reliquas hinc inde diſperſas collegit, & ad MSS. Cod. recenſuit argumentis, adnotationibus, & præfatione exornavit, atque appendice aliarum lucubrationum meditarum auxit Joan. Domin. Manſi &c part.* 1. *&* 2. *Luca*, 1755. Pour connoitre l'eſprit merveilleux & le caractere ſublime de ce Pontife, il faut lire les lettres d'un autre grand eſprit le cardinal de Pavie,

PIÉRIDES, (*Mythol.*) filles de Piérus, roi de Macédoine, étoient neuf ſœurs qui excelloient dans la muſique & dans la poéſie; fieres de leur nombre & de leurs talens, elles oſerent aller chercher les neuf muſes ſur le mont Parnaſſe, pour leur faire un défi, & diſputer avec elles du prix de la voix: le combat fut accepté, & les nymphes de la contrée furent choiſies pour arbitres. Celles-ci après avoir entendu chanter les deux parties, prononcerent toutes de concert en faveur des déeſſes du Parnaſſe. Les *Piérides*, piquées de ce jugement, dirent aux muſes beaucoup d'injures, & voulurent même les frapper, lorſqu'Apollon les métamorphoſa en pies, leur laiſſant toujours la même envie de parler. Cette fable eſt fondée ſur ce que les filles de Pierus ſe croyant les plus habiles chanteuſes du monde, oſerent prendre le nom de muſes.

On donne auſſi aux muſes le ſurnom de *Piérides*, à cauſe du mont Piérius en Theſſalie qui leur étoit conſacré. (*D. J.*)

PIÉRIE, (*Géog. anc.*) *Pieria*, nom commun à bien des lieux, comme on va le voir. 1°. C'eſt le nom d'une petite contrée de la partie orientale de la Macédoine, ſur le golfe Thermaïque. Ptolomée, *liv. III. chap. xiiij.* la borne au nord par le fleuve Ludias, & au midi par le fleuve Pénée. Strabon, *excerpt. liv. VII. fine*, donne des bornes différentes à la *Péirie*. Il ne la commence du côté du midi, qu'au fleuve Aliacmon, & la termine du côté du nord au fleuve Axius, & il nomme les habitans *Périotæ*.

2°. *Pieria*, contrée de Syrie dans la Séleucide, dont elle faiſoit partie. Elle tiroit ſon nom du mont *Pierius* ou *Pieria*, que les Macédoniens avoient ainſi nommé, à l'imitation du mont Pierius, qui étoit dans leur patrie. 3°. C'étoit une ville de Macédoine. 4°. *Pieria* étoit une montagne de Thrace ſur laquelle demeuroit Orphée, & ce pourroit être la même que le mont Pangée. 5. *Pieria* eſt une montagne de Syrie, ainſi dite à l'imitation d'une montagne du même nom en Grece. Cette montagne donnoit le nom à une contrée qui faiſoit partie de la Séleucide. 6°. Lieu du Pélopponneſe au voiſinage de Lacédémone. 7°. Ville de la Bœotie, qui dans la ſuite fut appellée *Lyncos*, Λυγκὶς. 8°. C'eſt le nom d'une montagne de la Bœotie. 9°. Il y avoit une forêt de Macédoine dans la *Piérie*, qui portoit le nom de *Pieria ſilva*. Tite-Live, *liv. XLIV. chap. xliij.* dit que ce fut dans cette forêt que ſe ſauva Perſée, après avoir été battu par les Romains.

C'eſt de la *Piérie* de Macédoine qu'étoit natif Pierus, célebre poëte muſicien, dont parlent Plutarque & Pauſanias. Il eut neuf filles douées de tous les talens poſſibles pour la muſique & la poéſie; il leur impoſa le nom des *neuf muſes*, & les petits-fils qu'elles lui donnerent, porterent les mêmes noms que les Grecs ont attribués depuis aux enfans des muſes mêmes. Comme il excelloit également dans la muſique & la poéſie, il compoſa des poëmes dont l'hiſtoire fabuleuſe des muſes, & leurs louanges, faiſoient le principal ſujet. Voilà d'où vient que les muſes ſont appellées *Piérides* par les poëtes.

Une colonie de Piériens, peuples de Thrace, entre le Caraſon & le Bracs, étant entré au fond du golfe de Salonique en Macédoine, s'établit ſur les côtes, entre le Platamona & le mont Aka, & donna à ce canton le nom de *Piérie*, auſſi-bien qu'à une fontaine qui fut conſacrée aux muſes. Le Caraſon ou le Meſtro d'aujourd'hui, eſt apparemment le Neſtus ou Meſtus des anciens; le Bracs eſt le *Coſſinites* ou *Compſatus*; la Platamona, l'*Aſtræus*; & le mont Aka eſt la partie orientale de l'ancien Olympus.

Criton (Quintus) hiſtorien, naquit à *Pierie* dans la Macédoine, apparemment depuis J. C. puiſqu'aucun ancien auteur n'en parle. Il compoſa pluſieurs ouvrages, dont les noms ſeuls nous ont été conſervés. Julius Pollux, *liv, X.* cite ſon hiſtoire de Nice, & Etienne, ſon hiſtoire des Getes. Suidas nomme une hiſtoire de Pallene par Criton, une de Perſe, une de Sicile, la deſcription de Syracuſe, l'origine de la même ville, enfin un traité de l'empire de Macédoine. (*D. J.*)

PIÉRIENS, (*Géog. anc.*) en latin *Pieres*, peuples voiſins de la Macédoine. Pline, *liv. IV. chap. x.* les met dans la Macédoine même, auprès de *Treres* & *Dardani*. Hérodote, *liv. VII.* & Thucydide, *liv. II. page* 168. parlent auſſi de ces peuples qui étoient les habitans de la *Piérie*. (*D. J.*)

PIERRES, ſ. f. pl. (*Hiſt. nat. Min.*) *lapides*. Ce ſont des corps ſolides & durs, non ductiles, formés par des particules terreuſes, qui, en ſe rapprochant les unes des autres, ont pris différens degrés de liaiſon. Ces corps varient à l'infini pour la conſiſtence, la couleur, la forme & les autres propriétés.

Il y a des *pierres* ſi dures, que l'acier le mieux trempé n'a point de priſe ſur elles: d'autres au contraire ont ſi peu de liaiſon, que l'on peut aiſément les écraſer entre les doigts. Quelques *pierres* ont la tranſparence de l'eau la plus limpide, tandis que d'autres ſont opaques, d'un tiſſu groſſier, & ſans nulle tranſparence. Rien de plus varié que la figure des *pierres*; on en voit qui affectent conſtamment une figure réguliere & déterminée, tandis que d'autres ſe montrent dans l'état de maſſes informes & ſans nulle régularité. Il y en a qui ne ſont qu'un amas de feuillets ou de lames appliquées les unes ſur les autres; d'autres ſont compoſées d'un aſſemblage de filets ſemblables à des aiguilles; quelques-unes en ſe briſant ſe partagent toujours, ſoit en cubes, ſoit en trapézoïdes, ſoit en pyramides, ſoit en feuillets, ſoit en ſtries ou en aiguilles, *&c.* d'autres ſe caſſent en éclats & en fragmens informes & irréguliers. Quelques *pierres* ont les couleurs les plus vives & les plus variées; pluſieurs de ces couleurs ſe trouvent ſouvent réunies dans une même *pierre*; d'autres n'ont point de couleurs, ou elles en ont de très-groſſieres. Quelques *pierres* ſe trouvent en maſſes détachées; d'autres forment des bancs ou des couches immenſes qui occupent des terreins très-conſidérables, d'autres forment des blocs énormes & des montagnes entieres.

Telles ſont les propriétés générales que nous préſente le coup d'œil extérieur des *pierres*. Si l'on pouſſe plus loin l'examen; on trouve que quelques-unes donnent des étincelles, lorſqu'on les frappe avec de l'acier, ce qui tient de la forte liaiſon de leurs parties, tandis que d'autres ne donnent point d'étincelles de cette maniere, Quelques *pierres* ſe calcinent, & perdent leur liaiſon par l'action du feu; d'autres expoſées au feu s'y durciſſent; d'autres y entrent en fuſion; d'autres n'y éprouvent aucune altération. Il y en a qui ſe diſſolvent avec efferveſcence dans les acides, tels que l'eau forte, le vinaigre, *&c.* quelques-unes ne ſont nullement attaquées par ces diſſolvans.

Toutes

---

vie, & la vie qu'en a fait Ant. Campanus. C'eſt dans ces ſources pures & autres ſemblables qu'on trouve de quoi accroître & rectifier ce qu'on dit de lui dans cet article.

Il ne ſera pas déſagreable de voir comment il fait l'apologie de ſa conduite, & combien ſa condition preſante avoit changé ſes ſentimens. Il s'excuſoit ſur ce qu'il avoit compoſé les Actes du Concile de Bâle dans ſa jeuneſſe, n'ayant pas alors aſſez de lumieres, & de diſcernement pour approuver ou condamner les choſes, qui le meritoient. Il avoue qu'il a failli en ecrivant ces Actes, & il prie ceux de l'Univerſité de Cologne, a qui il adreſſe ſa Bulle, de ne point s'arrêter à ce qu'il a dit du Concile de Bâle, de condamner Enée Sylvius, & de ſuivre les ſentimens de Pie II. „ Nous ſommes hommes, dit-il, & nous avons erré comme hommes. Nous ne nions pas qu'on ne puiſſe condamner beaucoup de choſes, que nous avons dites ou ecrites. Nous avons péché par ſéduction, comme S. Paul, & nous avons perſecuté l'Egliſe de Dieu par ignorance. Nous imitons S. Auguſtin, qui aiant laiſſé échapper quelques ſentimens erronés dans ſes ouvrages, les a retractés. Nous faiſons la même choſe, nous reconnoiſſons ingénument nos ignorances, dans la crainte que ce que nous avons ecrit, étant jeunes, ne ſoit l'occaſion de quelque erreur, qui puiſſe dans la ſuite porter préjudice au Saint Siege. Car s'il convient à quelqu'un de défendre, & de maintenir l'éminence, & la gloire du premier Trône de l'Egliſe, c'eſt à nous, que Dieu rempli de miſericorde a par ſa ſeule bonté élevé à la dignité de Vicaire de Jeſus-Chriſt, ſans aucuns merites de nôtre part. Pour toutes ces raiſons, nous vous exhortons, & nous vous avertiſſons dans le Seigneur, de ne point ajouter foi à ces ecrits qui bleſſent en toutes manieres l'autorité du ſiége Apoſtolique, & qui établiſſent de ſentimens que la ſainte Egliſe Romaine ne reçoit pas. Si vous trouvez donc quelque choſe de contraire à ſa doctrine, ou dans nos dialogues, ou dans nos lettres, ou dans d'autres opuſcules qui ſoient de nous, mépriſez ces ſentimens, rejettez-les, ſuivez ce que nous diſons à préſent; croyez-moi plutôt maintenant que je ſuis vieillard, que quand je vous parlois en jeune-homme; faites plus de cas d'un ſouverain-Pontife, que d'un particulier; recuſez Enée Sylvius, & recevez Pie II. *Nec privatum hominem pluris facite quam Summum Pontificem: Æneam rejicite, Pium accipite.* L'un eſt le nom que mes parens me donnerent à ma naiſſance; mais l'autre eſt le nom chretien, que nous avons pris lorſque nous avons été élevés à la dignité Apoſtolique. *Illud gentile nomen parentes indidere naſcenti, hoc chriſtianum in Apoſtolatur ſuſcepimus.* „ Et parce qu'on pouvoit objecter au Pape, que c'étoit ſa dignité ſeule, qui lui avoit fait changer de ſentiment; il y répond, en racontant en peu de mots ſa vie, & ſes actions, & faiſant toute l'hiſtoire du Concile de Bâle, auquel il alla avec le Cardinal Capranica en 1431, mais jeune, dit-il, & ſans aucune experience, comme un oiſeau qui ſort du nid.

Le lecteur en peut trouver beaucoup plus dans l'art. *Enée Sylvius* de Chaufepié, d'où il paroît qu'à été tiré cet article de l'Encyclopédie.

Toutes ces différentes qualités que l'on vient de faire remarquer dans les *pierres*, ont déterminé les naturaliſtes à en faire différentes claſſes; chacun les a diviſées ſuivant les différens points de vues ſous leſquels il les a enviſagées; voilà pourquoi les auteurs ſont très-peu d'accord ſur les diviſions méthodiques qu'ils nous ont données de ces ſubſtances. Quelques-uns ne conſultant que le coup d'œil extérieur, ont diviſé les *pierres* en *opaques* & en *tranſparentes*; d'autres ont eu égard aux effets que les *pierres* produiſent dans le feu; c'eſt ainſi que M. Wallerius diſtingue les *pierres* en quatre ordres ou claſſes; ſavoir, 1°. en *pierres calcaires*; ce ſont celles que l'action du feu réduit en chaux & prive de leur liaiſon; telles ſont la *pierre* à chaux, la craie, les marbres, le ſpath, le gypſe, *&c. Voyez l'article* CALCAIRE. 2°. En *pierres vitreſcibles*; ce ſont celles que l'action du feu convertit en verre. Dans ce rang il place les ardoiſes, les grais, le caillou, les agates, les jaſpes, le quartz, le cryſtal de roche, les pierres précieuſes. 3°. En *pierres apyres*; ce ſont celles ſur qui l'action du feu ne produit aucune altération; telles ſont le talc, l'amiante, *&c.* Enfin, 4°. M. Wallerius fait une quatrieme claſſe de *pierres* qu'il nomme *compoſées*, & qui ſont formées par l'aſſemblage des différentes *pierres* qui précedent, qui dans le ſein de la terre ſe ſont réunies pour ne faire qu'une maſſe.

M. Pott, qui dans ſa *Lithogéognoſie*, nous a donné un examen chimique de la plûpart des *pierres*, les diviſe, 1°. en *calcaires*, c'eſt-à-dire, en *pierres* qui ſe diſſolvent dans les acides, & que l'action du feu change en chaux; 2°. en *gypſeuſes* qui ne ſe diſſolvent point dans les acides, mais que l'action du feu change en plâtre. Cependant aujourd'hui la plûpart des Phyſiciens regardent le gypſe ou la *pierre* à plâtre, comme une *pierre* calcaire qui eſt ſaturée par l'acide vitriolique; 3°. en *argilleuſes*, qui ne ſont point attaquées par les acides, mais qui ont la propriété de ſe durcir & de prendre de la liaiſon dans le feu; 4°. en *apyres* ſur leſquelles ni les acides, ni l'action du feu n'ont aucune priſe.

M. Frédéric-Auguſte Cartheuſer dans ſa Minéralogie diviſe les *pierres* en cinq ordres ou claſſes; 1°. en *pierres* par lames, *lapides lamelloſi*; elles ſont compoſées de feuillets plus ou moins grands. Les différens genres de cette claſſe ſont le ſpath, le mica, le talc. 2°. Les *pierres* compoſées de filets, *lapides filamentoſi*; de ce nombre ſont l'amiante, l'asbeſte, le gypſe ſtrié. 3°. Les *pierres* ſolides ou continues, dont les parties ne peuvent être diſtinguées; de ce nombre ſont le caillou, le quartz & les *pierres* précieuſes, les pierres à chaux, les pierres à plâtre, le ſchiſte ou l'ardoiſe, la pierre à pots. 4°. Les *pierres* par grains, *lapides granulati*; telles ſont le grais, & ſuivant lui le jaſpe. 5°. Les *pierres* mélangées.

M. de Juſti dans ſon plan du regne minéral, publié en allemand en 1757, diviſe les *pierres*; 1°. en précieuſes, & en communes; 2°. en *pierres* qui réſiſtent au feu; 3°. en *pierres* calcaires; 4°. en *pierres* vitreſcibles & fuſibles au feu. On voit que cette diviſion eſt très-fautive, vu que cet auteur conſidere d'abord les *pierres* relativement au prix que la fantaiſie des hommes y attache, & enſuite il les diviſe relativement aux effets que le feu produit ſur elles.

M. de Cronſtedt, de l'académie de Stockholm, dans ſa Minéralogie publiée en ſuédois en 1758, comprend les *pierres* & les terres ſous une même claſſe, en quoi il ſemble être très-fondé, vu que les *pierres* ne ſont que des produits des terres, qui ont acquis plus ou moins de conſiſtence & de dureté. Il diviſe ces terres ou *pierres* en deux genres, la premiere eſt des *calcaires*, la ſeconde eſt des *pierres* ou terres *ſilicées*, c'eſt-à-dire, de la nature du caillou.

Toutes ces différentes diviſions que l'on a faites des *pierres* nous prouvent qu'il eſt difficile de les ranger dans un ordre méthodique qui convienne en même tems à leur aſpect extérieur & à leurs propriétés intérieures; au fond ces diviſions ſont aſſez arbitraires, & chacun peut en faire des claſſes relativament aux différens points de vûe ſous leſquels il les enviſage. Le chimiſte qui ne décide rien que d'après l'expérience, conſiderera les *pierres* relativement à leur analyſe, tandis que le phyſicien ſuperficiel, qui ne cherchera point à approfondir les choſes, ſe contentera des qualités extérieures, ſans s'embarraſſer de la combinaiſon de ces corps; cependant dans l'examen des *pierres*, ainſi que de toutes les ſubſtances du regne minéral, on riſquera très-ſouvent de ſe tromper lorſqu'on ne s'arrêtera qu'aux apparences; un grand nombre de *pierres* qui ont des propriétés fort oppoſées, ſe reſſemblent beaucoup à l'extérieur; & les ſciences ne devant avoir pour but que l'utilité de la ſociété, il eſt certain que l'analyſe nous fera beaucoup mieux connoître les uſages des ſubſtances que ne fera un examen ſuperficiel.

Comme la nature agit toujours d'une façon ſimple & uniforme, il y a tout lieu de conjecturer que toutes les *pierres* ſont eſſentiellement les mêmes, & qu'elles ſont toutes compoſées de terres, qui ne different entre elles que par les différentes manieres dont elles ont été modifiées, atténuées & élaborées, & combinées par les eaux; nous allons faire voir que l'eau eſt le ſeul agent de la formation des *pierres*.

L'expérience prouve que les eaux les plus pures contiennent une portion de terre aſſez ſenſible; on peut s'aſſurer de cette vérité en jettant les yeux ſur les dépôts que font dans les vaiſſeaux les eaux qu'on y fait bouillir, & qu'on y laiſſe ſéjourner quelque tems. Si l'on met une goutte d'eau de pluie ou de la neige ſur une glace bien nette, elle y formera une tache blanche auſſitôt que l'eau ſera évaporée; cette tache n'eſt autre choſe que de la terre, d'où l'on voit que l'eau tenoit cette terre en diſſolution, & qu'elle étoit ſi intimement combinée avec elle qu'elle ne nuiſoit point à ſa limpidité. L'eau par elle-même doit avoir la propriété de s'unir & de ſe combiner avec la terre; c'eſt de cette combinaiſon que réſulte tout ſel; il y a long-tems que la Chimie a démontré que les ſels ne ſont qu'une combinaiſon de la terre & de l'eau; c'eſt de la différente maniere dont l'eau ſe combine avec des terres, diverſement atténuées & élaborées, qui produit la variété de ces ſels. Ces vérités une fois poſées, nous allons tâcher d'examiner les différentes manieres dont les *pierres* peuvent ſe former.

La premiere de ces manieres qui eſt la plus parfaite, eſt la cryſtalliſation. On ne peut s'en former d'idée ſans ſuppoſer que des eaux tenoient en diſſolution des molécules terreuſes avec leſquelles elles étoient dans une combinaiſon parfaite. L'eau qui tenoit ces molécules en diſſolution venant à s'évaporer peu-à-peu, n'eſt plus en quantité ſuffiſante pour les tenir en diſſolution; alors elles ſe dépoſent & ſe rapprochent les unes des autres; comme elles ſont ſimilaires, elles s'attirent réciproquement par la diſpoſition qu'elles ont à s'unir, & de leur réunion il réſulte un corps ſenſible, régulier & tranſparent, que l'on nomme *cryſtal*; la régularité & la tranſparence dépendent de la pureté & de l'homogénéité des molécules terreuſes qui étoient en diſſolution dans l'eau; ces qualités viennent encore du repos où a été la diſſolution, & de la lenteur plus ou moins grande avec laquelle l'évaporation s'eſt faite; du-moins eſt il certain que c'eſt de ces circonſtances que dépend la perfection des cryſtaux des ſels, qui par leur analogie peuvent nous faire juger de la cryſtalliſation des *pierres*. Ces cryſtaux varient en raiſon de la terre qui étoit en diſſolution dans l'eau, & qui leur ſert de baſe; ſi cette terre étoit calcaire, elle formera des cryſtaux calcaires, tels que ceux du ſpath, *&c.* ſi la terre étoit *ſilicée*, c'eſt-à-dire de la nature du caillou ou du quartz, on aura des *pierres* précieuſes & du cryſtal de roche. Comme les eaux peuvent tenir en même tems en diſſolution des terres métalliques diverſement colorées, ces couleurs paſſeront dans les cryſtaux qui ſe formeront; de-là les différentes couleurs des cryſtaux & des *pierres* précieuſes; leur dureté variera en raiſon de l'homogénéité des parties diſſoutes, plus elles ſeront homogenes & pures, plus elles s'uniront fortement, & par conſéquent plus elles auront de ſolidité & de tranſparence.

Quand même les eaux n'auroient point par elles mêmes la faculté de diſſoudre les molécules terreuſes, elles acquerroient cette faculté par le concours des ſubſtances ſalines qui ſouvent y ſont jointes. Perſonne n'ignore que la terre ne renferme une grande quantité de ſels; c'eſt l'acide vitriolique qui s'y trouve le plus abondamment répandu. L'eau aidée de ces ſels peut encore plus fortement diſſoudre une grande quantité de molécules terreuſes, avec leſquelles elle ſe combine, & lorſqu'elle vient à s'évaporer, il ſe forme divers cryſtaux en raiſon de la nature de la terre qu'elle tenoit en diſſolution, & des ſels qui entrent dans la combinaiſon.

Souvent une même eau peut tenir en diſſolution des terres de différente nature, dont les unes demandent plus d'eau pour leur diſſolution, tandis que d'autres en exigent beaucoup moins; alors lorſque l'évaporation viendra à ſe faire, il ſe formera d'abord des cryſtaux d'une eſpece, & enſuite il s'en formera d'autres; cela ſe fait de la même maniere que des ſels de différente nature ſe cryſtalliſent ſucceſſivement les uns plutôt, les autres plus tard dans un vaiſſeau & dans un laboratoire. C'eſt ainſi que l'on peut expliquer aſſez naturellement la formation de ces maſſes que l'on rencontre ſouvent dans la terre, & qui ſont un mélange confus de pluſieurs cryſtaux de différente nature.

Les molécules terreuſes qui ſervent à former les *pierres* ne ſont point toujours dans un état de diſſolution parfaite dans les eaux, ſouvent elles y ſont en parties groſſieres, qui ne ſont que détrempées, & elles y demeurent ſuſpendues tant que les eaux ſont en mouvement; après avoir été charriées & entraînées pendant quelque tems, ces terres ſe dépoſent par leur propre poids, & forment peu-à-peu un corps ſolide ou une pierre; c'eſt ainſi que ſe forment les incruſtations, les tufes, les ſtalactites; en un un mot c'eſt de cette maniere qu'on doit ſuppoſer qu'ont été formés les bancs de roches, d'ardoiſes, de pierres à chaux, *&c.* qui ſe trouvent par couches dans le ſein de la terre, & qui paroiſſent des dépôts faits par les eaux de la mer. *Voy.* LIMON *&* TERRE, *couches de la.*

Les *pierres* ainſi formées n'affectent point de régularité dans leur figure, elles ſont compoſées de tant de molécules groſſieres & hétérogenes, que les parties ſimilaires n'ont point pû ſe rapprocher, & leur continuité a été interrompue par les matieres étrangeres & peu analogues qui ſont venu ſe placer entre elles. En effet, il y a lieu de conjecturer que toutes les *pierres*, lorſqu'elles ſont pures & lorſqu'elles ſont dans un état de diſſolution parfaite, doivent former des cryſtaux tranſparens & réguliers, c'eſt-à-dire doivent prendre la figure qui eſt propre à chaque molécule de la terre qui a été diſſoute.

De toutes les *pierres* il n'y en a point dont la formation ſoit plus difficile à expliquer que celle des *pierres* de la nature du caillou; la plûpart des naturaliſtes les regardent comme produites par une matiere viſqueuſe & gélatineuſe qui s'eſt durcie; cependant on voit que la matiere qui forme le caillou lorſqu'elle eſt parfaitement pure, affecte une figure réguliere; en effet, le cryſtal de roche ne differe du caillou, du quartz, des agates, qui ſont des *pierres* du même genre, que par ſa tranſparence & ſa forme pyramidale & héxagone. Il y a donc lieu de ſuppoſer que c'eſt la partie la plus parfaitement diſſoute & la plus pure du caillou ou du quartz, qui forme des cryſtaux, & que c'eſt la partie la moins parfaitement diſſoute, & qui par ſa viſcoſité & ſon mélange avec des matieres hétérogenes, n'a pû ſe cryſtalliſer; ſemblable en cela à la matiere graſſe & viſqueuſe qui accompagne les ſels qu'on appelle *l'eau mere*, & qui n'eſt plus propre à ſe cryſtalliſer.

Peut-être que cette idée pourroit ſervir à nous faire connoître pourquoi certains cailloux arrondis ont à leur centre des cavités tapiſſées de cryſtaux réguliers, ſemblables en tout à du cryſtal de roche, tandis que d'autres cailloux, qui ſont préciſément de la même nature que les premiers, ont leurs cavités garnies de mamellons; on a tout lieu de préſumer qu'ils renfermeroient des cryſtaux comme les premiers, ſi la cryſtalliſation n'avoit point été embarraſſée par des matieres étrangeres qui l'ont empêché de ſe faire. *Voyez l'article* SILEX.

Par tout ce qui précede on voit que toutes les *pierres* ont été originairement dans un état de fluidité: indépendamment des cryſtalliſations dont nous venons de parler, nous avons une preuve convaincante de cette vérité dans les *pierres* que nous voyons chargées des empreintes de plantes & de coquilles, qui y ſont marquées comme un cachet & ſur de la cire d'Eſpagne; telles ſont certaines ardoiſes ou *pierres* ſchiſteuſes qui portent des empreintes de poiſſons, & celles qu'on voit chargées des empreintes de plantes, qui accompagnent ſouvent les charbons de terre. On trouve encore fréquemment des cailloux très-durs qui ſont venus ſe mouler dans l'intérieur des coquilles & d'autres corps marins dont ils ont pris la figure. De plus, ces choſes nous fourniſſent des preuves indubitables que les *pierres* ſe forment journellement: nous voyons cette vérité confirmée par les grottes qui ſe rempliſſent peu-à-peu, par les ſtalactites qui ſe forment aſſez promptement, par les cryſtaliſations & les incruſtations qui recouvrent des mines dans leurs filons, & ſur-tout par les cailloux & les marbres que l'on trouve ſouvent par petits fragmens, qui ont été liés & comme collés enſemble par un ſuc pierreux analogue, qui n'en a fait qu'une ſeule maſſe. *Voyez* TERRE, GLUTEN, INCRUSTATION, PÉTRIFICATION, *&c.*

Ces obſervations ont dû conduire naturellement à diſtinguer les *pierres* en *pierres anciennes* & en *pierres récentes*. Par les premieres, on entend celles dont la formation a précédé les divers changemens que notre globe a éprouvés, & qui doivent leur exiſtence, pour ainſi dire, au débrouillement du chaos & à la création du monde. Ces ſortes de *pierres* ne renferment jamais des ſubſtances étrangeres au regne minéral, telles que des bois, des coquilles & d'autres corps marins; c'eſt de *pierres* de cette eſpece que ſont formées les montagnes primitives. *Voyez* MONTAGNES. Les *pierres récentes* ſont celles qui ont été produites poſtérieurement & qui ſe forment encore tous les jours. On doit ranger dans cette claſſe toutes les *pierres* qui ſont par lits ou par couches horiſontales; elles ont été formées par le dépôt de la vaſe ou du limon des rivieres & des mers qui ont occupé des portions de notre continent qui depuis s'en ſont retirées; c'eſt pour cette raiſon que l'on trouve dans ces couches de *pierres* des corps entierement étrangers à la terre, qui y ont été enveloppés & renfermés lorſque la matiere molle dans ſon origine eſt venu à ſe durcir. De cette eſpece ſont les ſchiſtes, les ardoiſes, les pierres à chaux, les grais, les marbres, *&c.* Parmi ces *pierres récentes* il y en a qui ont été produites ou miſes dans l'état où la nature nous les préſente, par les embraſemens de la terre; de cette eſpece ſont la lave, la pierre ponce, *&c.* On doit auſſi placer au rang des *pierres récentes* les veines de quartz & de ſpath, qui ſont venus quelquefois reboucher les fentes des montagnes & des rochers, qui avoient été faites antérieurement par les tremblemens & les affaiſſemens de la terre; il eſt aiſé de concevoir que les *pierres* qui rempliſſent ces intervalles, ſont d'une formation poſtérieure à celle des *pierres* qu'elles ont, pour ainſi dire, reſoudées. (—)

PIERRES DES AMAZONES, (*Phyſiq.*) C'eſt chez les Topayos, au rapport de M. de la Condamine, Mem. de l'Acad. des Sciences, *année* 1745, qu'on trouve aujourd'hui plus aiſément que par-tout ailleurs, de ces pierres vertes, connues ſous le nom de *pierres des Amazones*, dont on ignore l'origine, & qui ont été fort recherchées autrefois, à cauſe des vertus qu'on leur attribuoit, de guérir de la pierre, de la colique néphrétique & de l'épilepſie. Il y en a eû un traité imprimé ſous le nom de *Pierre divine*. La vérité eſt qu'elles ne different ni en couleur ni en dureté du jade oriental; elles réſiſtent à la lime, & on n'imagine point par quel artifice les anciens Amériquains, qui ne connoiſſoient pas le fer, ont pu les tailler, les creuſer, & leur donner diverſes figures d'animaux; c'eſt ſans doute ce qui a fait naître une fable peu digne d'être refutée: on a débité fort ſérieuſement que cette *pierre* n'étoit autre choſe que le limon de la riviere, auquel on donnoit la forme qu'on deſiroit, en le pétriſſant quand il étoit récemment tiré, & qui acquéroit enſuite à l'air, cette extrême dureté. Quand on accorderoit gratuitement cette merveille, dont quelques gens incrédules ne ſe ſont déſabuſés qu'après que l'épreuve leur a mal réuſſi, il reſteroit un autre problème plus difficile encore à réſoudre pour nos lapidaires: comment ces mêmes Indiens ont-ils pû arrondir, polir des émeraudes, & les percer de deux trous coniques diamétralement oppoſés ſur un axe commun? On trouve de telles *pierres* encore aujourd'hui au Pérou ſur la côte de la mer du ſud, à l'embouchure de la riviere de San-Jago, au nord-oueſt de Quito, dans le gouvernement d'Emeraldas, avec divers autres monumens de l'induſtrie des anciens habitans. Les *pierres vertes* deviennent tous les jours plus rares, tant parce que les Indiens qui en font grand cas, ne s'en défont pas volontiers, qu'à cauſe du grand nombre de ces *pierres* qui a paſſé en Europe. (*D. J.*)

PIERRES APYRES, (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) Quelques Naturaliſtes donnent cette épithete aux *pierres* qui ne ſouffrent aucune altération par l'action du feu c'eſt-à-dire, qui ne ſont ni calcinées ou réduites en chaux, ni fondues ou changées en verre par un feu ordinaire, tel que celui que la Chimie emploie pour ſes analyſes. Les *pierres* de cette eſpece ſont le talc, l'amiante, l'aſbeſte, le mica, *&c.* Il faut obſerver que ces ſortes de *pierres* ne ſont point abſolument *apyres* puiſque le miroir ardent eſt en état de les faire entrer en fuſion. *Voy. l'article* MIROIR ARDENT. (—)

PIERRE A CHAUX, (*Hiſt. nat. Minéral.*) *lapis calcareus*, nom générique que l'on donne à toute *pierre* que l'action du feu convertit en chaux. Plus les *pierres* que l'on emploie à cet uſage ſont dures & compactes, plus la chaux qui en reſulte eſt d'une bonne qualité. *Voyez* CALCAIRE, CHAUX. (—)

PIERRE D'AUTOMNE, (*Chimie.*) eſpece de compoſition que préparent les Chinois. On fait bouillir dans une chaudiere de fer, de l'urine d'un adulte; lorſqu'elle commence à bouillir, on y verſe, goutte à goutte, la valeur d'un gobelet d'huile de navette. On laiſſe évaporer ce melange juſqu'à conſiſtence de colle; on étend enſuite ce réſidu ſur des plaques de tôle, & on le fait ſécher au point de pouvoir être pulvériſé. On humecte enſuite cette poudre avec de l'huile, & on met ce mélange dans un creuſet pour le ſécher. On le remet encore en poudre, & on met cette poudre dans un vaiſ-

ſeau

ſeau de porcelaine, couvert d'une étoffe de ſoie & d'un papier en double; on verſe deſſus de l'eau bouillante qui ſe filtre goutte à goutte au-travers de ces papiers; & l'on continue juſqu'à ce qu'il y en ait aſſez pour donner à la poudre une conſiſtence de pâte, que l'on fait enſuite ſécher au bain marie.

Les Chinois regardent cette compoſition comme un grand remede pour les maux de poitrine; ils l'appellent en leur langue d'un mot qui ſignifie *pierre d'automne*, parce qu'ils ſont dans l'idée que les ſaiſons ont des influences particulieres ſur les différentes parties du corps. *Voyez les obſervations ſur les coutumes de l'Aſie*.

PIERRES DE CROIX, (*Hiſt. nat. Mineral.*) *lapis crucifer*. C'eſt ainſi qu'on nomme des *pierres* qui ſe trouvent en Eſpagne, dans le voiſinage de S. Jacques de Compoſtelle; on y remarque diſtinctement la figure d'une croix, d'une couleur noîratre, tandis que le reſte de la *pierre* eſt d'un blanc tirant ſur le gris. Boece de Boot dit que cette *pierre* reſſemble par ſa grandeur & ſa figure à la corne d'un bœuf, & que lorſqu'on la coupe horiſontalement, on voit une croix dans ſon intérieur. Cette *pierre* eſt tendre & facile à tailler; les Eſpagnols en font des chapelets ou roſaires: ce qui donne lieu de croire que ces *pierres* ſont de la nature de la ſerpentine ou de la *pierre ollaire*, qui par une criſtalliſation particuliere affectent la figure que l'on y ramarque. Le pere Feuillée a trouvé dans une riviere du Chily en Amérique, des *pierres* qui portoient auſſi la figure d'une croix.

PIERRES DIVINES, (*Hiſt. nat.*) nom ſous lequel on a déſigné quelquefois le jade. *Voyez* JADE.

PIERRES EMPREINTES, (*Hiſt. nat. Mineral.*) ce ſont les *pierres* qui portent les empreintes de ſubſtances étrangeres au regne minéral. *Voyez les articles* PHYTOLITES & TYPOLITES.

PIERRES FIGURÉES, (*Hiſt. nat. Mineral.*) Ce ſont les *pierres* qui ont pris dans le ſein de la terre une figure étrangere au regne minéral. *Voy.* FIGURÉES (PIERRES.)

PIERRES DE FLORENCE, (*Hiſt. nat. Mineral.*) ce ſont des *pierres* de la nature du marbre, & ſuſceptibles, comme lui, de prendre le poli, ſur leſquelles on voit des figures qui reſſemblent aſſez à des ruines: ce qui leur a fait donner le nom de *lapis ruderum* ou de *pierres de ruines*. Ces *pierres* ſont ordinairement griſâtres, & la partie qui repréſente des ruines eſt compoſée de veines plus ou moins jaunâtres; cette partie ſemble, pour ainſi dire, collée à la *pierre* contigue qui eſt d'une même couleur, & qui fait, pour ainſi dire, le fond du tableau.

PIERRES GYPSEUSES, (*Hiſt. nat.*) ce ſont celles que l'action du feu convertit en plâtre. *Voyez l'article* GYPSE.

PIERRES HEMATITES ou *ſanguines*. Voyez l'*article* HEMATITES.

PIERRES D'HIRONDELLE, (*Hiſt. nat.*) *Voyez* HIRONDELLE (*Pierre d'*) on appelle auſſi *pierre de ſaſſenage*.

PIERRES OLLAIRES *ou* PIERRES A POTS. *Voyez* OLLAIRES (*Pierres*).

PIERRE PHILOSOPHALE, (*Alchimie.*) Si la paſſion des richeſſes, dit M. de Fontenelle, n'étoit pas auſſi puiſſante, & par conſéquent auſſi aveugle qu'elle eſt, il ſeroit inconcevable, qu'un homme qui prétend avoir le ſecret de faire de l'or, pût tirer de l'argent d'un autre, pour lui communiquer ſon ſecret. Quel beſoin d'argent peut avoir cet heureux mortel? Cependant c'eſt un piége où l'on donne tous les jours, & M. Geoffroi a développé dans les *mém. de l'acad.* des Sciences, *année* 1722, les principaux tours de paſſe-paſſe que pratiquent les prétendus adeptes, enfans de l'art, philoſophes hermétiques, coſmopolites, roſecroix, *&c.* gens qu'un langage myſtérieux, une conduite fanatique, des promeſſes exorbitantes, devroient rendre fort ſuſpects, & ne font que rendre plus importans. Nous ne répéterons point ce qu'a dit M. Geoffroi ſur leurs différentes ſupercheries; il eſt preſque inſenſé d'écouter ces gens-là, du moins dans l'eſpérance de quelque profit. Ainſi nous tranſcrirons ſeulement un mot des obſervations de l'hiſtorien de l'académie des Sciences ſur le fond de la choſe.

Il pourroit bien être impoſſible à l'art de faire de l'or, c'eſt-à-dire d'en faire avec des matieres qui ne ſoient pas or, comme il s'en fait dans le ſein de la terre. L'art n'a jamais fait un grain d'aucun des métaux imparfaits, qui ſelon les Alchimiſtes, ſont de l'or que la nature a manqué; il n'a ſeulement jamais fait un caillou. Selon les apparences, la nature ſe réſerve toutes les productions. Cependant on ne démontre pas qu'il ſoit impoſſible qu'un homme ne meure pas. Les impoſſibilités, hormis les géométriques, ne ſe démontrent guere; mais une extrème difficulté, prouvée d'une certaine façon par l'expérience, doit être traitée comme une impoſſibilité, ſi non dans la théorie, au-moins dans la pratique.

Les Alchimiſtes prétendent diſſoudre l'or radicalement, ou en ſes principes, & en tirer quelque matiere, un ſoufre, qui, par exemple, mêlé avec quelqu'autre minéral, comme du mercure, ou de l'argent, le change en or: ce qui en multiplieroit la quantité.

Mais on n'a jamais diſſous radicalement aucun métal. On les altére, on les déguiſe quelquefois à un tel point qu'ils ne ſont plus reconnoiſſables; mais on ſait auſſi les moyens de les faire reparoître ſous leur premiere forme; leurs premiers principes n'étoient pas déſunis.

Il eſt vrai qu'il s'eſt fait par le *miroir ardent* des diſſolutions radicales, que le feu ordinaire des fourneaux n'auroit pas faites; mais un alchimiſte n'en ſeroit pas plus avancé; car au feu du ſoleil, ou le mercure, ou le ſouffre des métaux qui ſeroient les principes les plus actifs & les plus précieux, s'envolent, & le reſte demeure vitrifié, & inhabile à toute opération.

Quand même on auroit un ſoufre d'or bien ſéparé, & qu'on l'appliquât à de l'argent, par exemple; il ne feroit que changer en or une maſſe d'argent, égale à celle d'or, d'où il auroit été tiré. Je ſuppoſe qu'il lui auroit donné le poids, & toutes les autres qualités originaires; mais malgré tout cela, il valoit autant laiſſer ce ſouffre où il étoit néceſſairement; on n'a rien gagné, ſi ce n'eſt une expérience très-curieuſe, & certainement on a fait des frais.

J'avoue que les Alchimiſtes entendent que ce ſoufre agiroit à la maniere, ou d'une ſemence qui végete, & devient une plante, ou d'un feu qui ſe multiplie, dès qu'il eſt dans une matiere combuſtible; & c'eſt à cela que reviennent les contes de la poudre de projection, dont quelques atomes ont produit de groſſes maſſes d'or; mais quelle phyſique pourroit s'accommoder de ces ſortes d'idées?

J'avoue auſſi que ſi de quelque matiere qui ne fût point or, comme de la roſée, de la manne, du miel, *&c.* on pouvoit, ainſi qu'ils le diſent, tirer quelque portion de l'eſprit univerſel, propre à changer de l'argent ou du cuivre en or, il pourroit y avoir du profit; mais quelles propoſitions, quelle eſpérance!

Une choſe qui donne encore beaucoup de crédit à la *pierre philoſophale*, c'eſt qu'elle eſt un remede univerſel; ceux qui la cherchent, comment le ſavent-ils? Ceux qui la poſſedent, que ne guériſſent-ils tout? Et s'ils veulent, ſans découvrir leur ſecret, ils auront plus d'or que tous leurs fourneaux n'en pourroient faire. Quand on recherchera ce qui a fait donner à l'or des vertus phyſiques ſi merveilleuſes, on verra bientôt que leur origine vient de ſes vertus arbitraires & conventionnelles, dont les hommes ſont ſi touchés. (*D. J.*)

PIERRES POREUSES, (*Hiſt. nat.*) *porus*, *undulago*, *incruſtatum*, *tophus*, *ſtalactites*, &c. nom générique donné par les naturaliſtes à toutes les *pierres* formées par le dépôt des eaux. De ce genre ſont le *tuf*, les *incruſtations*, les *ſtalactites*, &c. *Voyez ces différens articles*. Les *pores* varient par la nature & par la forme, en raiſon des différentes terres que les eaux ont dépoſées; mais le plus communément ces *pierres* ſont calcaires, parce que la terre calcaire a plus de facilité que toute autre à s'incorporer avec les eaux & à être miſes en diſſolution. *Voyez* CALCAIRE.

PIERRE-PONCE, (*Hiſt. nat.*) *pumices*; ce ſont des pierres très-poreuſes, & ſemblables à des éponges; elles paroiſſent compoſées de filamens; elles ſont rudes au toucher, d'une figure irréguliere & informe: leur légéreté eſt ſi grande, qu'elles nagent à la ſurface des eaux.

Les *pierres-ponces* varient pour la couleur, & l'on en compte de blanches ou griſes, de jaunâtres, de brunes & de noirâtres. Ces pierres ſe trouvent dans le voiſinage des volcans ou montagnes qui jettent du feu, comme l'Ætna & le Véſuve; ou dans des endroits où il y a eu autrefois des embraſemens ſouterreins; ou enfin dans des endroits ou les *pierres-ponces* ont été pouſſées par les vents, lorſqu'elles nageoient à la ſurface des eaux de la mer.

MM. Stahl & Port ont regardé la *pierre-ponce*, comme de l'asbeſte que l'action du feu a mis dans l'état où nous le voyons; mais M. Wallerius croit que ſa formation eſt due à une eſpece de charbon de terre conſommé, & devenu ſpongieux par l'action du feu. Quoi qu'il en ſoit de ces différentes opinions, M. Henckel a obſervé que la *pierre ponce* entroit en fuſion à un feu violent, & formoit une ſcorie ou un verre aſſez dur

pour faire feu, lorſqu'on le frappe avec l'acier; ce fait a été confirmé par l'expérience de M. Pott. C'eſt pour cette raiſon que quelques auteurs ont mis la *pierre ponce* au rang des pierres que l'on nomme *vitrifiables*.

On trouve la *pierre-ponce*, comme nous l'avons fait obſerver, dans le voiſinage des volcans, & l'on en rencontre dans toutes les parties du monde en Europe, près du mont Hecla en Iſlande, en Sicile, & au royaume de Naples; en Aſie, dans l'île d'Ormus où il y a eu anciennement un volcan, dans l'île de Ternate, *&c.* Les voyageurs nous apprenent avoir quelquefois vu la mer toute couverte de *pierres-ponces* dans des endroits ſouvent fort éloignés des volcans qui les ont produits; ce ſont les vents qui les pouſſent alors au loin; en ſe heurtant les unes les autres, & étant roulées par les eaux contre le rivage, elles s'arrondiſſent & s'uſent, comme on le remarque ſenſiblement à de certaines *pierres-ponces*.

Les anciens ont cru que la *pierre-ponce* étoit formée de l'écume de la mer; & ils l'appelloient *pumex* du mot *ſpuma*.

Cette *pierre* eſt d'un grand uſage dans les arts & métiers; elle ſert à polir les pierres & les métaux. On l'a vantée autrefois dans la Médecine; mais aujourd'hui l'on ſait que l'uſage en eſt très-inutile. (—)

Pierres, (*Mat. méd.*) on a attribué des vertus médicinales à un grand nombre de *pierres*, qui ne different point à cet égard des terres, & auxquelles convient par conſéquent ce que nous avons dit des remedes terreux. *Voyez* Terreux, (*Mat. méd.*)

Les *pierres* méritent cependant cette conſidération particuliere, que celles qui ont une vertu médicamenteuſe réelle; ſavoir, les calcaires & les argilleuſes ſont très-inférieures dans l'uſage, aux terres proprement dites, en ce qu'elles ſont d'un tiſſu plus compacte, plus ſerré que ces dernieres ſubſtances. D'où l'on peut prononcer définitivement que les *pierres* ſimples ou homogenes des autres eſpeces primitives ſont deſtituées de toute vertu médicamenteuſe; que celles qui ont quelques vertus ne la poſſedent que dans un degré plus foible que des ſubſtances analogues, tout auſſi communes qu'elles; & par conſéquent, que les *pierres* doivent être bannies de la liſte des remedes.

Ces *pierres* qui ſont ainſi inutiles, & que les pharmacologiſtes ont mis au rang des médicamens, ſont outre les *pierres* précieuſes, & principalement celles qu'on trouve dans les pharmacies, ſous le nom de *fragmens précieux*, ſont, dis-je, le cryſtal, le caillou, le bol, le talc, la *pierre* néphrétique ou le jade, la *pierre-ponce*, l'ochre, l'ardoiſe, la *pierre* d'aigle, la *pierre* d'aimant, *&c.* toutes ſubſtances abſolument dépourvues de vertus médicinales; & la belemnite, la *pierre* judaïque, la *pierre* d'éponge, l'oſtéocol, le gloſſopetre ou langue de ſerpent, *&c.* toutes matieres qui, quoique poſſedant en effet la vertu abſorbante, étant compoſées en tout ou en partie de terre calcaire, doivent être pourtant rejettées, par les conſidérations que nous venons d'expoſer ci-deſſus.

Mais outre ces *pierres* inutiles, on trouve encore dans les liſtes des remedes, deux *pierres* dangereuſes; ſavoir, la *pierre* d'azur, & la *pierre* d'Arménie, l'une & l'autre recommandées par les anciens, comme purgatives. *Voyez* Pierre d'Armenie, & Pierre d'azur.

La *pierre* hématite qui n'eſt preſque qu'une ſubſtance ferrugineuſe, doit être renvoyée à la claſſe des remedes martiaux. *Voyez* Mars & Martiaux, (*Mat. méd.*)

Au reſte, la principale célébrité de la plûpart de ces *pierres* leur eſt venue de l'opinion qu'on a eu de leur inefficacité, à titre d'amulette; on a cru, par exemple, que la *pierre* néphrétique portée dans une ceinture, calmoit les douleurs des reins; & j'ai vu un homme de beaucoup d'eſprit qui employoit ce remede, véritablement avec un léger degré de confiance. La langue de ſerpent eſt regardée comme très propre à faire ſortir les dents des enfans, lorſqu'on la leur ſuſpend au col. La *pierre* d'aigle paſſe pour faciliter l'accouchement, ſi les femmes la portent attachée à la cuiſſe, & peut agir même avec tant d'énergie, que ſi on n'a ſoin de la détacher d'abord après l'accouchement, elle entraine la matrice; fait atteſté par des obſervations rapportées par de très-graves auteurs de Médecine; mais qui paroît ſi chimérique, que la plus ſévere méthode du doute ne ſauroit ce ſemble autoriſer à diſcuter par de nouvelles expériences (*b*)

Pierre infernale, (*Chimie. Mat. med.*) on nomme ainſi le ſel formé par l'union de l'acide nitreux, & de l'argent dépouillé par la fuſion de toute ſon eau de cryſtalliſation. Voici comme on le prépare d'après Lémery, *Cours de chimie*.

Faites diſſoudre dans une phiole telle quantité d'argent de coupelle qu'il vous plaira, avec deux ou trois fois autant d'eſprit de nitre; mettez votre phiole ſur le feu de ſable, & faites évaporer environ les deux tiers de l'humidité; renverſez le reſtant tout chaud dans un bon creuſet d'Allemagne aſſez grand à cauſe des ébullitions qui ſe feront. (Une capſule de verre eſt préférable à un creuſet, parce qu'une grande quantité de la matiere pénetre le creuſet, & s'imbibe dedans; & ſouvent paſſe à travers, ſur-tout ſi c'eſt la premiere fois qu'on le fait ſervir à cette opération; *note* de M. Baron.) Placez-le ſur un petit feu, & l'y laiſſez juſqu'à ce que la matiere qui ſe ſera beaucoup rarefiée, s'abaiſſe au fond du creuſet; augmentez alors un peu le feu, & elle deviendra comme de l'huile; verſez-la dans une lingotiere un peu graiſſée & chauffée, elle ſe coagulera; après quoi vous pourrez la garder dans une phiole bien bouchée. C'eſt un cauſtique qui dure toujours, pourvu qu'on ne le laiſſe pas expoſé à l'air; on peut faire cette *pierre* avec un mélange de cuivre & d'argent, mais elle ne ſe garde pas tant, parce que le cuivre étant fort poreux, l'air s'y introduit facilement, & la fond. Si vous avez employé une once d'argent, vous retirerez une once & cinq dragmes de *pierre infernale*.

On moule la *pierre infernale* en petits crayons pour l'uſage.

Ce cauſtique n'attaque point la peau, mais il ronge très-promptement & très efficacement les chairs découvertes, en les touchant ſeulement plus ou moins légerement. Les chirurgiens n'en emploient preſque point d'autre aujourd'hui pour conſumer les bords calleux des ulceres, ou les chairs qui pouſſent trop pendant le traitement des plaies: elle peut ſervir encore auſſi-bien que les cauſtiques préparés avec le mercure, à détruire les chancres & autres excroiſſances vénériennes qui viennent aux parties de la génération de l'un & l'autre ſexe, *&c.*

Les chirurgiens portent leur *pierre* à cautere montée ſur un porte-crayon qui ſe viſſe dans un étui d'argent, pour la préſerver de l'humidité de l'air qui l'attaque cependant aſſez médiocrement. (*b*)

Pifrre a cautere, (*Chimie*, *Mat. méd.*) on appelle ainſi l'*alkali fixe du tartre*, ou *commun*, rendu plus cauſtique par la chaux. *Voyez* Tartre & Chaux commune. Voici comme on la prépare, d'après la deſcription de Lémery.

Mettez dans une grande terrine une partie de chaux vive, & deux parties de cendre gravelée; verſez deſſus beaucoup d'eau chaude, & les ayant laiſſé tremper cinq ou ſix heures, faites-le un peu bouillir: paſſez enſuite ce qui ſera clair, par un papier gris & le faites évaporer dans une baſſine de cuivre, ou dans une terrine de grais: il vous reſtera un ſel au fond, qu'il faut mettre dans un creuſet ſur le feu: il ſe fondra & bouillira juſqu'à ce qu'il ſe ſoit fait évaporation de l'humidité qui étoit reſtée; quand vous verrez qu'il ſera réduit au fond en forme d'huile, jettez-le dans une baſſine, & le coupez en pointe, pendant qu'il ſera encore chaud: mettez promptement ces cauſtiques dans une bouteille de verre fort que vous boucherez avec de la cire & de la veſſie, car l'air les reſoud facilement en liqueur: il faut encore obſerver de les mettre en un lieu bien ſec pour les garder. Lémery, *Cours de chimie*.

Il eſt très-vraiſſemblable qu'on n'emploie par préférence les cendres gravelées, que parce qu'elles ſont d'un moindre prix que le ſel de tartre; car il paroît (contre l'opinion, & malgré la théorie de M. Baron, *Notes ſur le cours de chimie de M. Lémery*, que le tartre vitriolé qui ſe trouve dans ſes cendres gravelées, nuit à la perfection de la *pierre à cautere*, plutôt qu'elle n'y ſert: car le tartre vitriolé n'eſt point cauſtique, & le tartre vitriolé ne diſpoſe point la chaux à la cauſticité.

La *pierre à cautere* eſt le plus actif des cauſtiques employés dans la Chirurgie, puiſqu'il attaque même la peau entiere, ce que ne font point les autres cauſtiques uſités. Son uſage chirurgical eſt d'être employée à établir ces ulceres ou égoûts artificiels connus ſous le nom de *cautere*, *voyez* Cautere, *Méd.* & d'ouvrir des abſcès. *Voyez* Abscès.

Pierre d'azur, (*Mat. méd.*) *lapis lazuli*, elle a la vertu de purger par haut & par bas. Des auteurs la recommandent fort contre la mélancolie, la fievre quarte, l'apoplexie & l'épilepſie: Dioſcoride & Galien lui reconnoiſſent une vertu corroſive avec un peu d'aſtriction. Il ne faut pas douter que la couleur bleue de cette *pierre* ne vienne de quelque partie de cuivre, d'où dépendent auſſi ſes vertus corroſive, purgative & émethique; mais on demande pourquoi on fait entrer ce remede acre & violent purgatif dans la confection alkermès qui eſt une compoſition cordiale & fortifiante. Com-

Comme l'on a beaucoup de remedes plus ſûrs pour produire les effets dont on vient de parler, on ſe ſert rarement de cette *pierre*; & à-préſent, on n'a coutume de l'employer que dans la compoſition alkermès. Geoffroi *Mat. méd.*

On eſt plus avancé aujourd'hui que du tems de M. Geoffroi, car on ne fait plus entrer la *pierre d'azur* dans la confection alkermès.

PIERRE DIVINE *ou* OPHTALMIQUE, (*Pharmacie; Mat. méd.*) prenez vitriol bleu, nitre & alun, de chacun trois onces; mettez-les en poudre ſubtile, mêlez-les exactement & placez-les dans un matras, & les expoſez à une chaleur ſimplement ſuffiſante pour les faire fondre lorſque le mélange ſera liquide, mêlez-y exactement un gros de camphre en poudre, & lorſque la maſſe ſera figée par le refroidiſſement, caſſez le matras, retirez-la & gardez-la pour l'uſage.

C'eſt ici un ſimple mélange de drogues. Le vitriol, l'alun & le nitre ſont du genre des ſels qui contiennent aſſez d'eau dans leur cryſtalliſation pour être capables de la liquidité aqueuſe par l'action d'une legere chaleur. Or dans cet état l'acide vitriolique n'agit point ſur le nitre, & chacun de ces trois ſels reſte inalteré dans le mélange.

Une liqueur appropriée, chargée d'une legere teinture de cette pierre, eſt un bon collyre. *Voyez* COLLYRE & OPHTALMIQUE. (*b*)

PIERRE *médicamenteuſe de Crollius*, PIERRE *médicamenteuſe de Lémery*. PIERRE *admirable*, (*Pharmac. & Mat. méd.*) on trouve dans preſque toutes les pharmacopées, & les chimies médicinales ſous le nom de *pierre médicamenteuſe*, *admirable*, *divine*, *des philoſophes &c.* divers mélanges d'alun, de vitriols, de nitre, de ſel marin, de ſel ammoniac, d'alkalis fixes, de litarge, de bol, *&c.* le tout pulvériſé, exactement mêlé, humecté avec du vinaigre, ou quelqu'autre liqueur ſaline; enſuite calciné ou fortement deſſéché juſqu'à ce que le mélange ait pris la conſiſtance d'une *pierre*.

Ces *pierres* ſont recommandées comme vulnéraires, déterſives, deſſicatives, ſtyptiques, ophtalmiques; mais elles ont éminemment le défaut des remedes très-compoſés, qui ſont d'autant plus graves, comme nous l'avons obſervé à l'*article* COMPOSITION (*voyez cet article*), qu'une réaction chimique non prévue ou mal eſtimée, a été plus excitée dans leur préparation. Auſſi toutes ces *pierres* ſont-elles fort peu employées, & ne devroient point l'être abſolument, ſur-tout puiſqu'on ne manque point de remedes plus ſimples & mieux entendus qui poſſedent éminemment les vertus attribuées à ces *pierres*. (*b*)

PIERRE CALAMINAIRE, (*Mat. méd.*) *voyez* ZINC.

PIERRE, (*Archit.*) corps dur qui ſe forme dans la terre, & dont on ſe ſert pour la conſtruction des bâtimens. Il y a deux ſortes de *pierres*; de la *pierre* dure, & de la *pierre* tendre. La premiere eſt ſans contredit la meilleure. La *pierre* tendre a cependant quelques avantages: c'eſt qu'elle ſe taille aiſement & qu'elle réſiſte quelquefois mieux à la gelée que la *pierre* dure. Mais ceci n'eſt pas aſſez recommandable pour mériter de la confiance à la *pierre* tendre. Il faut un froid très-rigoureux pour endommager la *pierre* dure, parce que ce n'eſt qu'en congelant l'eau que la *pierre* contient qu'il peut lui nuire. Auſſi la plûpart des carriers craignent bien davantage la lune, dont les rayons détruiſent, à ce qu'ils diſent, les matieres les plus compactes; mais il y a dans ce propos plus de méchanceté que de bonne foi. Comme la *pierre* ſe détruit facilement quand l'ouvrier n'en a pas bien ôté le bouſin, *voyez ce mot*, & que par cette mal-façon la *pierre* ſe gâte; en attribuant ce déchet à la lune, on couvre ſa négligence pour ne rien dire de plus. Mais laiſſons-là les défauts qui peuvent provenir aux *pierres* de la part des ouvriers & de la lune. Diſons quelque choſe de plus utile; c'eſt la maniere de connoître la qualité d'une *pierre*.

Lorſqu'une *pierre* eſt bien pleine, d'une couleur égale, qu'elle eſt ſans veine, qu'elle a un grain fin & uni, que les éclats ſe coupent net, & qu'ils rendent quelque ſon, elle eſt certainement bonne. On connoît encore cette qualité, en expoſant la *pierre*, nouvellement tirée des carrieres, à l'humidité pendant l'hiver. Si elle réſiſte à la gelée, elle eſt bonne, & on peut l'employer avec confiance.

Voici les eſpeces, les qualités, les uſages & les défauts de ce corps.

De la pierre dure ſuivant ſes eſpeces. Pierre d'Arcueil près de Paris. Cette *pierre* porte de hauteur de *banc* nette & taillée, depuis 14 juſqu'à 21 pouces; & le bas appareil d'Arcueil, 9 à 10 pouces.

Pierre de Belle-hache. C'eſt la plus dure de toutes les *pierres*, quoique moins parfaite que le liais ferant, *voy.* ci-après *pierre de liais*, à cauſe des cailloux qui s'y rencontrent: auſſi s'en ſert-on rarement. On la tire vers Arcueil d'un endroit appellé *la Carriere-royale*. Elle porte de hauteur 18 à 19 pouces.

Pierre de Bonbanc. Cette *pierre* qui ſe tire vers Vaugirard; porte depuis 15 juſqu'à 24 pouces de hauteur.

Pierre de Caën, en Normandie. Eſpece de *pierre* noire, qui tient de l'ardoiſe, *voyez* ARDOISE, mais qui eſt beaucoup plus dure. Elle reçoit le poli, & ſert dans les compartimens de pavé.

Pierre de la Chauſſée, près Bougival, à côté de S. Germain-en-Laye; *pierre* qui porte 15 à 16 pouces.

Pierre de Cliquart, près d'Arcueil. Cette *pierre*, qu'on appelle auſſi *bas-appareil*, porte 6 à 7 pouces.

Pierre de S. Cloud, *pierre*, qu'on tire au lieu du même nom, près Paris, & qu'on trouve nette & taillée, depuis 18 juſqu'à 24 pouces de hauteur.

Pierre de Fécamp. On trouve cette *pierre* dans la vallée de ce nom, près Paris, elle a 15 à 18 pouces de hauteur.

Pierre de Lambourde. Cette *pierre* ſe trouve près d'Arcueil. Elle porte depuis 20 pouces juſqu'à 5 piés, mais on la délite. Il y a auſſi de la lambourde, qu'on trouve hors du fauxbourg S. Jacques, à Paris, qui a depuis 18 juſqu'à 24 pouces.

Pierre dure de S. Leu. On tire cette *pierre* aux côtes de la montagne d'Arcueil.

Pierre de liais. Il y a pluſieurs eſpeces de cette *pierre*. Le franc-*liais* & le *liais*-ferant, qui eſt plus dur que le franc, ſe tirent tous deux de la même carriere, hors de la porte S. Jacques, près Paris. Le *liais-roſe*, qui eſt le plus doux, & qui reçoit un beau poli au grès, ſe tire vers S. Cloud; & on prend le franc-*liais* de S. Leu, le long des côtes de la montagne. Toutes ces eſpeces de *liais* portent depuis 6 juſqu'à 8 pouces de hauteur.

Pierre de Meudon près Paris. Cette *pierre* eſt depuis 14. pouces juſqu'à 18. Il y a une autre ſorte de *pierre* de Meudon, qu'on appelle *ruſtique de Meudon*, qui eſt plus dure & plus trouée, mais qui a la même hauteur.

Pierre de Montoſſon, près Nanterre, à deux lieues de Paris. *Pierre* qui porte 9 à 10 pouces.

Pierre de Saint-Nom, au bout du parc de Verſailles. Cette *pierre* a depuis 18 juſqu'à 22 pouces de hauteur.

Pierre de Senlis. On prend cette *pierre* à S. Nicolas-lès-Senlis, à 10 lieues de Paris. Elle porte depuis 12 juſqu'à 16 pouces.

Pierre de Souchet. On trouve cette *pierre* hors du fauxbourg S. Jacques de Paris. Elle porte depuis 12 juſqu'à 16 pouces.

Pierre de Tonnerre, en Bourgogne. Cette *pierre* a depuis 16 juſqu'à 18 pouces.

Pierre de Vaugirard. Pierre qui eſt dure & griſe, & qui porte 18 à 19 pouces.

Pierre de Vergeté. On tire cette *pierre* de S. Leu, à 10 lieues de Paris. Elle porte 18 à 20 pouces.

Pierre de Vernon, à 12 lieues de Paris. Cette *pierre* porte depuis 2 juſqu'à 3 piés.

De la pierre tendre ſuivant ſes eſpeces. Pierre de S. Leu, à 10 lieues de Paris. *Pierre* qui porte depuis 2 piés juſqu'à 4.

Pierre de Maillet & de Trocy. On tire ces *pierres* de S. Leu, & elles n'ont rien de particulier, ſi ce n'eſt que le trocy eſt de toutes les *pierres* celle dont le lit eſt le plus difficile à connoître. On ne le découvre que par de petits trous.

De la pierre ſuivant ſes qualités. De la pierre à chaux. Sorte de *pierre* graſſe, qui ſe trouve ordinairement aux côtés des montagnes, & qu'on calcine pour faire de la chaux. *Voyez* CHAUX.

Perre à plâtres. Sorte de *pierre* qu'on cuit dans les fours, & qu'on pulveriſe enſuite pour faire du plâtre. *Voyez* PLATRE.

Pierre de couleur. Pierre qui étant rougeâtre, griſâtre ou noirâtre, cauſe une variété agréable dans les bâtimens.

Pierre de taille. On appelle ainſi toute *pierre* dure ou tendre, qui peut être équarrie & taillée avec paremens, ou même avec architecture, pour la ſolidité ou décoration des bâtimens.

Pierre fiere. Pierre difficile à travailler, à cauſe qu'elle eſt ſeche, comme la plûpart des *pierres* dures, mais particulierement la belle hache & le liais, *voyez ces mots*.

Pierre franche. On appelle ainſi toute *Pierre* parfaite en ſon eſpece, qui ne tient point de la dureté du ciel, ni ni du tendre du moilon de la carriere.

Pierre fuſiliere. Eſpece de *pierre* dure & ſeche, qui tient de la nature du caillou. Il y a de ces *pierres* qui ſont griſes; une partie du pont Notre-Dame eſt batie de cette *pierre*, & de petites qui ſont noires, ce ſont les *pierres* à fuſil. On pave de celles-ci les terraſſes & les baſſins des fontaines.

Pierre geliſe verte. *Pierre* qui eſt nouvellement tirée de la carriere, & qui n'a pas encore jetté ſon eau.

Pierre pleine. C'eſt toute *pierre* dure qui n'a point de cailloux, de coquillages, de trous ni de moie. Tels ſont les plus beaux liais & la *pierre* de Tonnerre.

Pierre trouée ou poreuſe. *Pierre* qui a des trous comme le ruſtique de Meudon, le tuf, & toutes les *pierres* de meuliere. On l'appelle auſſi *choqueuſe*.

De la pierre ſelon ſes façons. *Pierre au binard*. C'eſt tout gros bloc de *pierre* qui eſt apporté de la carriere ſur un binard, attelé de pluſieurs couples de chevaux (*voyez* BINARD), parce qu'il ne le peut être par les charrois ordinaires.

Pierre bien faite. C'eſt un quartier de voie, ou un carreau de *pierre*, qui approche beaucoup de la figure quarrée, & qu'on équarrit preſque ſans déchet.

Pierre de bas appareil. *Pierre* qui porte peu de hauteur de banc, comme le bas appareil d'Arcueil, par exemple, le liais, *&c.*

Pierre débitée. C'eſt une *pierre* qui eſt ſciée. La *pierre* dure ſe débite à la ſcie ſans dents, avec l'eau & le grès; & la *pierre* tendre, comme le S. Leu, le tuf, la craie, *&c.* avec la ſcie à dents.

Pierre d'échantillon. C'eſt un bloc de *pierre* de certaine meſure déterminée, commandée exprès aux Carriers.

Pierre d'encoignure. *Pierre* qui ayant deux paremens, cantonne l'angle d'un bâtiment de quelqu'avant-corps.

Pierre ébouſinée. *Pierre* dont on a ôté le *bouſin* ou le tendre.

Pierre en chantier. C'eſt une *pierre* qui eſt calée par la tailleur de *pierre*, & qui eſt diſpoſée pour être taillée.

Pierre en débord. On nomme ainſi une *pierre* que les Carriers font voiturer près des atteliers, quoiqu'elle ne ſoit pas commandée, & que l'attelier ait même ceſſé.

Pierre eſmillée. *Pierre* qui eſt équarrie & taillée groſſierement avec la pointe du marteau, pour être ſeulement employée dans le gardi des gros murs, & le rempliſſage des piles, culées de pont, *&c.*

Pierre faite. *Pierre* qui eſt entierement taillée, & prête à être enlevée pour être miſe en place.

Pierre fuſible. C'eſt une *pierre* qui, par l'opération du feu, change de nature, & devient tranſparente.

Pierre hachée. *Pierre* dont les paremens ſont dreſſés avec la hache du marteau bretelé, pour être enſuite lavée ou ruſtiquée.

Pierre layée. *Pierre* qui eſt travaillée à la laie ou marteau avec brételures.

Pierre louvée. *Pierre* où l'on fait un trou pour recevoir la louve. *Voyez* LOUVE & LOUVEUR.

Pierre nette. *Pierre* qui eſt équarrie, & atteinte juſqu'au vif.

Pierre parpaigne. C'eſt une *pierre* qui traverſe l'épaiſſeur d'un mur, & qui en fait les deux paremens.

Pierre piquée. *Pierre* dont les paremens ſont piqués à la pointe, & dont les ciſelures ſont relevées.

Pierre polie. *Pierre* dure qui prend le poli avec le grès, enſorte qu'il n'y paroît aucun coup d'outil.

Pierre ragrée au fer. *Pierre* qui eſt paſſée au riflard, eſpece de ciſeau large, avec des dents.

Pierre retaillée. On appelle ainſi non-ſeulement une *pierre* qui, ayant été coupée, eſt retaillée avec déchet, mais encore toute *pierre* tirée d'une démolition, & refaite pour être de rechef miſe en œuvre.

Pierre retournée. *Pierre* dont les paremens oppoſés les uns aux autres, ſont d'équerre & paralleles.

Pierre ruſtiquée. *Pierre*, qui, après avoir été redreſſée & hachée, eſt piquée groſſierement avec la pointe.

Pierre ſtatuaire. *Pierre* qui, étant d'échantillon, eſt propre & deſtinée pour faire une ſtatue. On dit auſſi *marbre ſtatuaire*.

Pierre tranchée. *Pierre* où l'on fait une tranchée dans ſa hauteur avec le marteau pour en couper.

Pierre traverſée. *Pierre* où les traits des brételures ſont croiſés.

Pierre velue. Nom qu'on donne à toute *pierre* brute, telle qu'on l'amene de la carriere.

Pierres à boſſages ou de refend. *Pierres* qui étant en œuvre, ſont ſéparées par des canaux, & ſont d'une même hauteur, parce qu'elles repréſentent les aſſiſes de *pierre*, & dont les joints de lit doivent être cachés dans le haut des refends. Lorſque ces *pierres* ſont en liaiſon, les joints montans ſont dans l'un des angles du refend.

Pierres artificielles. Ce ſont, ſelon Palladio, *Arch. liv. I. ch. iij.* les différentes eſpeces de briques, carreaux & tuiles paitries & moulées, cuites ou crues.

Pierres feintes. Ornemens de mur de face, dont les crépis & enduits ſont ſéparés & compartis en maniere de boſſages en liaiſon.

Pierres fichées. *Pierre* dont le dedans des joints eſt rempli de mortier clair & de coulis.

Pierres jointoyées. Ce ſont des *pierres* dont le dehors des joints eſt bouché & regréé de mortier ſerré, de plâtre ou de ciment.

De la pierre par rapport à ſes uſages. *Premiere pierre*. On nomme ainſi un gros quartier de *pierre* dure ou de marbre, qu'on met dans les fondemens d'un édifice, & où l'on enferme dans une entaille de certaine profondeur, quelques médailles, & une table de bronze ſur laquelle eſt gravée une inſcription. Cette coutume, qui eſt très-ancienne, à en juger par les médailles qu'on a trouvées, & qu'on trouve encore dans les recherches & démolitions des bâtimens antiques: cette coutume, diſons-nous, ne s'obſerve que pour les édifices royaux & publics, & non pour les bâtimens particuliers.

On appelle *derniere pierre*, une table où eſt une inſcription qui marque le tems auquel un bâtiment a été achevé.

Pierre à laver. Eſpece d'auge plate, qui ſert à laver de la vaiſſelle dans une cuiſine.

Pierre d'attente. C'eſt toute *pierre* en boſſage pour recevoir quelques ornemens ou inſcription. On appelle auſſi *pierre d'attente* les harpes & arrachemens. *Voyez* HARPES & ARRACHEMENS.

Pierre de touche. Eſpece de marbre noir que les Italiens appellent *pietra di paragone*, *pierre* de comparaiſon, parce qu'elle ſert à éprouver les métaux; c'eſt pourquoi Vitruve l'appelle *index*. C'eſt de cette *pierre* qu'ont été faites la plûpart de divinités, les Sphinx, les Fleuves, & autres figures des Egyptiens.

Pierre incertaine. *Pierre* dont les pans & les angles ſont inégaux. Les anciens employoient cette *pierre* pour paver. Les ouvriers la nomment *pierre de pratique*, parce qu'ils la font ſervir, de quelque grandeur qu'elle ſoit.

Pierre percée. Dalle de *pierre* avec des trous, qui s'encaſtre en feuillure dans un chaſſis auſſi de *pierre* ſur une voute pour donner de l'air & un peu de jour à une cave, ou pour donner paſſage dans un puiſard aux eaux pluviales d'une cour.

On nomme auſſi *pierre à chaſſis* une dalle de *pierre* ronde ou quarrée, ſans trous, qui s'encaſtre comme la *pierre percée*, & qui ſert de fermeture à un regard, ou à une foſſe d'aiſance.

Pierre précieuſe. Nom général qu'on donne à toute *pierre* rare, dont on enrichit les ouvrages de marbre & de marqueterie, comme l'agate, le lapis, l'avanturine, *&c.* Parmi ces ouvrages, on eſtime ſur-tout le tabernacle de l'égliſe des Carmélites de Lyon, qui eſt de marbre & de *pierres* précieuſes, & dont les ornemens ſont de bronze.

Pierre ſpéculaire. C'étoit, chez les anciens, une *pierre* tranſparente, qui ſe débitoit par feuilles, comme le talc, & qui leur ſervoit de vitres. La meilleure venoit d'Eſpagne, ſelon Pline. Le poëte *Martial* fait mention de cette ſorte de *pierre* dans ſes épigrammes, *liv. II. épig.* 14. *voyez* PIERRE *ſpéculaire*.

Pierre de rapport. Petite *pierre* de diverſes couleurs, qui ſervent aux compartimens de pavé, aux ouvrages de moſaïque, & aux meubles précieux.

Pierres jectices. Ce ſont toutes *pierres* qui peuvent être jettées avec la main, comme les gros & menus cailloux qui ſervent à affermir les aires des grands chemins, & à paver les grottes, fontaines & baſſins, & qui étant ſciées, entrent dans les ouvrages de rapport & de moſaïque.

Pierre milliaire. On appelloit ainſi chez les Romains certain dez ou bornes de *pierre* eſpacées à un mille l'une de l'autre, ſur les grands chemins, pour marquer la diſtance des villes de leur empire. Ces *pierres* ſe comptoient depuis le *milliaire* doré de Rome. C'eſt ce que nous apprenons des mots des hiſtoriens, *primus*, *ſecundus*, *tertius*, *&c. ab urbe lapis*. L'uſage des *pierres milliaires* eſt aujourd'hui pratiqué dans toute la Chine.

Pierres perdues. *Pierres* qui ſont jettées à plomb dans la mer ou dans un lac pour ſonder, & que l'on met ordinairement dans des caiſſons. On nomme auſſi *pierres perdues*, celles qui ſont jettées à bain de mortier pour bloquer.

De la pierre ſelon ſes défauts. *Pierre coquillaire*. *Pierre* dans laquelle il y a de petites coquilles qui rendent ſon parement troué. Telle eſt la *pierre* de Saint-nom.

Pierre coupée. C'eſt une *pierre* qui eſt gâtée, parce qu'étant mal taillée, elle ne peut ſervir où elle étoit deſtinée.

Pierre délitée. *Pierre* qui eſt fendue à l'endroit d'un fil de lit, & qui taillée avec déchet, ne ſert qu'à faire des arraſes.

Pierre de ſoupré. C'eſt dans les carrieres de S. Leu, la *pierre* du banc le plus bas, dont on ne ſe ſert point, parce qu'elle eſt trouée & défectueuſe.

Pierre de ſouchet. On nomme ainſi en quelques endroits la *pierre* du banc le plus bas, qui n'étant pas plus formée que le bouſin, eſt de nulle valeur.

Pierre en délit. *Pierre* qui n'eſt pas poſée ſur ſon lit de carriere dans un cours d'aſſiſes; mais ſur ſon parement, ou délit enjoint.

Pierre félée. *Pierre* qui eſt caſſée par un fil ou veine courante ou traverſante; & *pierre entiere*, c'eſt le contraire. Le ſon que la *pierre* rend en la frappant avec le marteau, fait connoître ces deux qualités.

Pierre feuilletée. *Pierre* qui ſe délite par feuillets ou écailles à cauſe de la gelée. La lambourde, entr'autres *pierres*, a ce défaut.

Pierre gauche. *Pierre* dont les paremens & les côtés oppoſés ne ſe bornoyent pas, parce qu'ils ne ſont pas paralleles.

Pierres graſſes. *Pierre* qui eſt humide; & par conſéquent ſujette à ſe geler. Telle eſt, par exemple, la *pierre* appellée *cliquart*.

Pierre moyée. *Pierre* dont la moie ou le tendre, eſt abattu avec perte, parce que ſon lit n'eſt pas également dur. Cela arrive très-ſouvent à la *pierre* de la chauſſée.

Pierre moulinée. *Pierre* qui eſt graveleuſe, & qui s'égrene à l'humidité. C'eſt un défaut particulier à la lambourde. *Daviler*. (*D. J.*)

PIERRE D'AIGLE, eſpece de *pierre* connue dans l'hiſtoire naturelle: les Grecs l'appellent *aetites*, & les Italiens *pietra d'aquila*: parce qu'on la trouve quelquefois dans des nids d'aigles. La tradition veut qu'elle ait une vertu merveilleuſe, qui eſt d'avancer ou d'empêcher les accouchemens, ſelon qu'on l'applique au-deſſus ou au-deſſous de la matrice.

Matthiole dit que les oiſeaux de proie n'écloroient jamais leurs petits ſans cette *pierre*, & qu'ils la vont chercher juſqu'aux Indes orientales. Bauſez a fait un traité latin qui parle expreſſément de l'aetites ou *pierre d'aigle*. Voyez *l'article* AETITES, & *l'article* PIERRE *en général*.

PIERRE D'ARMÉNIE, *lapis armenius*, λιθος Αρμενιος, ſorte de *pierre* ou terre minérale, de couleur bleue, mêlée de verd, de blanc, & de rouge; on l'apportoit anciennement d'Arménie: aujourd'hui elle vient d'Allemagne & du Tyrol.

La *pierre d'Arménie* a beaucoup de reſſemblance avec le lapis lazuli, dont elle ne paroît diſtinguée que par le degré de maturité: la principale différence qu'il y a entre l'une & l'autre, conſiſte en ce que la *pierre d'Arménie* eſt plus molle, & qu'au lieu de paillettes d'or, elle a des taches vertes.

Boerhaave met cette *pierre* au rang des demi-métaux, & la croit compoſée de terre & de métal. Woodward dit que la couleur qu'elle a vient du cuivre qui y eſt mêlé. *Voyez* MÉTAL.

On l'employe principalement dans les ouvrages en moſaïque, & on en fait auſſi quelque uſage en Médecine. *Voyez* AZUR & MOSAÏQUE.

PIERRE DE BOULOGNE, eſpece de *pierres* qu'on trouve près de Boulogne en Italie, & qui moyennant une certaine préparation, deviennent lumineuſes. Ces *pierres* ſont de petites *pierres* blanchâtres en-dehors, beaucoup plus peſantes que nos *pierres* communes, de la groſſeur d'un œuf médiocre, & ordinairement plus petites. Ces *pierres* étant caſſées, le dedans eſt un brillant, ſemé de rayons qui tendent à une eſpece de centre, & fort ſemblable au talc qui eſt parmi les *pierres* de plâtre. On trouve auſſi beaucoup de marcaſſites aux endroits où il y a de ces *pierres*, ſavoir vers le bas du mont *Paterno*, & encore en d'autres contrées d'Italie.

La préparation qui les rend lumineuſes, conſiſte à les limer à l'entour, à les mouiller dans de l'eau-de-vie, ou de l'eau commune, ou du blanc d'œuf, & à les plonger ou rouler dans leur poudre ou limaille, pour les en couvrir de l'épaiſſeur d'environ un quart de ligne. Ayant allumé des charbons ou braiſe, il en faut mettre à la hauteur de quelques doigts ſur une grille de terre d'un petit fourneau ordinaire, placer les *pierres* ſur ces charbons, & mettre encore d'autres charbons deſſus environ de la hauteur de deux doigts, & laiſſer le tout juſqu'à ce que le charbon ſoit brûlé, éteint, & refroidi. Enfin, il faut conſerver chacune de ces *pierres* dans une petite boîte de bois avec du coton ou de la laine tout-autour.

Si on les expoſe pendant un moment à la lumiere du jour, ainſi préparées, & ſi on les porte promptement dans un lieu obſcur, on les voit comme en feu, & ſemblables à un charbon ardent, cependant ſans chaleur ſenſible: elles ne paroiſſent pas ainſi, avant que de les avoir expoſées à la clarté du jour.

Le ſoufre contenu dans cette *pierre*, eſt la principale cauſe du phénomene.

En effet, la *pierre de Boulogne* contient beaucoup de ſoufre, de même que les marcaſſites. Pendant ſa préparation une partie de ce ſoufre eſt diſſipée par le feu; ce qui en reſte dans la *pierre*, eſt beaucoup dilaté & principalement celui qui eſt reſté dans les pores vers la ſurface, eſt devenu fort ſubtil & ſemblable à une légere teinture de couleur jaunâtre. Ce ſoufre eſt ſi inflammable, qu'étant expoſé à la lumiere du jour il s'allume, parce que la lumiere du jour eſt un véritable feu diſperſé dans l'air; une multitude de ces fort petites flammes étant diſpoſées aux ouvertures des pores de la ſurface de cette *pierre*, la rendent lumineuſe, quand même le ciel ſeroit couvert de nuages; il ſuffit ſeulement que le ſoleil ſoit levé. Il ſort continuellement de cette *pierre* ainſi préparée, une odeur ſemblable à celle du ſoufre ordinaire, & encore plus ſemblable à l'odeur de l'orpiment diſſous en eau de chaux. Cette vapeur ſoufreuſe eſt jointe à un peu d'acide rongeant, ſemblable à de l'eſprit de ſoufre commun, mais beaucoup plus actif; puiſque cette vapeur, de même que celle d'un peu de ſoufre ordinaire enflammé, tache les métaux; elle noircit la ſurface de l'argent, & de plus elle blanchit celle du cuivre, &c. Cette derniere remarque fait croire qu'il y a de petites parties d'arſenic ou d'orpiment mêlées dans cette vapeur. Au reſte, la *pierre de Boulogne* préparée, n'eſt lumineuſe que pendant quelques années; parce qu'enfin ces particules actives & ſulphureuſes ſe diſſipent. On prétend que pour lui rétablir cette propriété, il faut encore la mettre au feu, comme auparavant, après l'avoir couverte de la poudre de ſemblables *pierres*, de même que la premiere fois.

Il y a bien d'autres *pierres* qui ont la propriété de s'imbiber de la lumiere, & de la conſerver pendant longtems.

Il ſuffit d'en mettre dans un creuſet qu'il faut couvrir, & de faire chauffer le tout par un feu augmenté peu-à-peu, juſqu'à ce qu'il égale celui qui fond l'argent, & de les laiſſer en cet état, environ une demi-heure. Si ces *pierres* ne deviennent point lumineuſes, ou le ſont peu, il faut les chauffer une ſeconde, ou une troiſieme fois, & elles le paroîtront. Si pourtant on ne réuſſiſſoit pas en les faiſant chauffer ainſi, comme il arrive avec la craie, la marne, le moilon, la *pierre* de taille de Paris, &c. Il faut broyer de ces *pierres* tendres, & les mettre à diſſoudre dans des liqueurs acides, par exemple, dans de l'eau forte, ou dans de l'eſprit de ſalpêtre, en les y jettant peu-à-peu juſqu'à ce que la fermentation ait ceſſé. Alors cette liqueur étant verſée par inclination dans une terrine de grès, il faut l'y faire évaporer juſqu'à ce qu'il reſte une matiere ſeche. Un peu de cette matiere eſt miſe dans un creuſet, qui n'en ſoit qu'à demi-plein & découvert; après l'avoir placé parmi des charbons ardens à un feu qui ne ſoit que comme pour fondre du plomb, cette matiere ſe fond, bouillonne, & devient ſeche. Le creuſet étant refroidi, il eſt expoſé à la lumiere; enſuite porté dans un lieu obſcur, la matiere qu'il contient paroît lumineuſe & rougeâtre comme un charbon ardent, & s'éteint après quelques minutes. Cette propriété y eſt remarquée pendant quelques ſemaines; on prétend que les cendres diſſoutes dans l'eau forte, & préparées comme les *pierres* tendres, deviennent lumineuſes. Il y a lieu de croire que toutes les *pierres* qui peuvent être diſſoutes par l'eau forte peuvent devenir lumineuſes; & que celles qui ne peuvent être diſſoutes par l'eau forte, peuvent devenir lumineuſes, après avoir été chauffées fortement, même par un feu de forge. Enfin, toutes les chaux différentes s'impregnent facilement d'une lumiere de diverſes couleurs. Concluons par une remarque qui regarde généralement tous les phoſphores; c'eſt que pour les voir dans leur beauté, il faut avoir fermé les yeux pendant un peu de tems, afin que la prunelle ſe dilate; enſuite les ouvrant, elle reçoit plus de cette lumiere, dont l'impreſſion devient plus forte. *Article de M.* FORMEY.

PIERRE DENTALE, *dentalis lapis*, ou *dentalium*, ſorte de coquille, que les Apothicaires pulvériſent, & qu'ils emploient dans différens médicamens, comme un excellent alkali.

Le vrai *dental*, décrit par M. Tournefort, eſt fait en forme de tuyau ou de cône, & d'environ trois pouces de long: ſa couleur eſt éclatante, & d'un blanc verdâtre. Cette *pierre* eſt creuſe, légere, & diviſée dans toute ſa longueur par des lignes paralleles qui vont depuis le bas juſqu'en haut. Elle eſt environ de la groſſeur d'une plume, & a quelque reſſemblance avec la dent d'un chien.

Elle eſt fort rare; c'eſt pour cela qu'on emploie ſouvent à ſa place une ſorte de coquille de diverſes couleurs qu'on trouve dans le ſable quand la mer eſt retirée, mais qui n'eſt point cannelée comme le *dental*.

M. Liſter, dans les *Tranſact. philoſoph.* parle de deux eſpeces de *dental:* la premiere ſe trouve aſſez facilement aux environs de l'île de Guerneſey; elle eſt longue, mince, ronde, & creuſe à chaque extrémité: d'où lui eſt venu le nom de *dentalium*, ou *pierre* ſemblable à la dent d'un chien. L'autre eſt proprement appellée *entalium*; elle eſt plus longue & plus épaiſſe que la premiere, & outre cela rayée & ſillonnée; d'où eſt venu le mot italien *intaglia*.

Pierre a feu, eſt une ſorte de *pierre* qui eſt utile, & dont on ſe ſert pour les cheminées, les âtres, les fours, les étuves, *&c. Voyez* Pierre.

Pierres figurées, *chez les Naturaliſtes*; ce ſont de certains corps, que l'on trouve en terre, leſquels n'étant purement que de *pierre*, de caillou, ou de ſpath, ont néanmoins beaucoup de reſſemblance avec la figure extérieure des muſcles, des pétoncles, des huîtres, ou d'autres coquilles, plantes, ou animaux.

Les auteurs ne s'accordent guere ſur l'origine de ces *pierres figurées*. *Voyez* leurs différentes opinions *aux articles* Fossile, Coquille, Pierre, Barre de bois.

Pierre a fusil, (*Lythologie.*) les paroiſſes de Meunes & de Couſſy dans le Berry, à deux lieues de Saint-Aignan, & à demi-lieue du Cher, vers le midi, ſont les endroits de la France qui produiſent les meilleures *pierres à fuſil*, & preſque les ſeules bonnes. Auſſi en fourniſſent-ils non-ſeulement la France, mais aſſez ſouvent les pays étrangers. On en tire de-là ſans relâche depuis long-tems, peut-être depuis l'invention de la poudre; & ce canton eſt fort borné; cependant les *pierres à fuſil* n'y manquent jamais; dès qu'une carriere eſt vuide on la ferme, & pluſieurs années après on y trouve des *pierres à fuſil*, comme auparavant.

On ſait comment ces *pierres* font du feu; en les battant avec un morceau d'acier, on détache de petites particules d'acier, qui ſe fondent en globules par la colliſion; c'eſt ce que l'on voit évidemment en faiſant l'expérience ſur une feuille de papier blanc, & en regardant par le microſcope ce qui y tombe. M. Hook fut le premier qui fit cette expérience, & il trouva qu'une particule noire, qui n'étoit pas plus groſſe que la tête d'une épingle, paroiſſoit comme une bale d'acier poli, & réfléchiſſoit fortement l'image de la fenêtre voiſine. Il eſt aiſé de ſéparer les particules de fer fondu, d'avec les particules de la *pierre*, par un couteau aimanté. (*D. J.*)

Pierre de Florence, (*Lythologie.*) les *pierres de Florence*, qu'on trouve dans le voiſinage de cette ville, & qui repréſentent des ruines, des payſages, des arbres, ſont entre les mains de tout le monde; les agates appellées *dendrites*, & ſur leſquelles on voit des eſpeces de buiſſons & de végétations, ſont très-connues. Toutes ces *pierres* ſont naturelles; l'art n'a pu juſqu'à préſent parvenir à les imiter; mais il n'en eſt pas de même de toutes les autres agates & *pierres* figurées qui repréſentent des animaux, des fleurs, des deſſeins réguliers, des veines biſarres; on les imite ſi aiſément, que la plûpart de celles dont la ſingularité nous étonne, ne ſont que le fruit d'un travail très-court & très-facile. (*D. J.*)

Pierre judaïque, *judaïcus lapis*, eſt une *pierre* blanche, tendre & friable, en forme de gland, ſur laquelle il y a des lignes ſi induſtrieuſement travaillées, qu'elles paroiſſent avoir été faites au tour.

Elle paſſe en Médecine pour poſſéder une vertu lithontriptique; ce qui fait qu'on s'en ſert pour rompre la *pierre* dans la veſſie. *Voyez* Lithontriptique.

Pierre de lait, (*Litholog.*) pierre tendre, tantôt verte, tantôt noire, tantôt jaune, qui rend une liqueur laiteuſe; on la trouve en Saxe dans les carrieres; les Allemands l'appellent *milchſtein*, & la recommandent pour arrêter les crachemens de ſang, pour reſſerrer les pores, & pour adoucir les douleurs de la veſſie. Ils l'emploient en collyre pour deſſécher les petits ulceres des paupieres, & pour arrêter le flux des larmes involontaires. En un mot, ils donnent à leur *milchſtein* toutes les propriétés que Dioſcoride attribue à ſon *morochtus* d'Egypte, comme s'il étoit certain que ce fuſſent les mêmes *pierres*, & que Dioſcoride eut accuſé juſte ſur les vertus de la ſienne. On ne voit que des erreurs de cette nature en Médecine. (*D. J.*)

Pierre noire, (*Hiſt. mod. ſuperſt.*) c'eſt une pierre noire enchâſſée dans de l'argent qui eſt aſſujettie dans la muraille, au S. E. de la Caaba, ou du temple de la Meque. Les anciens Arabes ont eu dès l'antiquité la plus reculée, une très-grande vénération pour cette *pierre*; Mahomet qui étoit venu mettre à profit les erreurs de ſes compatriotes, ne crut point devoir rien changer à l'égard de la *pierre noire*, elle eſt encore juſqu'à ce jour l'objet des reſpects de tous les Muſulmans qui vont en pélerinage à la Meque; ils croient qu'elle eſt tombée du ciel du tems d'Adam, & qu'elle eſt devenue noire pour avoir été touchée par une femme dans le tems menſtruel.

Pierre de S. Paul, (*Hiſt. nat.*) en italien *pietra di S. Paulo*, nom que l'on donne à une eſpece de craie, qui ſe trouve abondamment dans l'île de Malte, elle eſt d'un blanc ſale, ſeche & rude au toucher. C'eſt un abſorbant, & on lui attribue un grand nombre de vertus, ſur-tout contre la morſure des bêtes venimeuſes, effet que l'on croît être dû à l'apôtre ſaint Paul, lorſqu'il fit naufrage dans l'île de Malte; on en fait de petits gâteaux avec des empreintes de ſaint Paul, & d'autres Saints. *Voyez* Malte. (*terre de*)

Pierre de Périgord, (*Hiſt. nat. des Foſſiles.*) c'eſt une ſubſtance foſſile, ferrugineuſe, noire, dure & peſante, qui paroît contenir quelques particules de fer. On en tire des montagnes du Dauphiné, & elle ne ſert qu'aux Potiers de terre & aux Emailleurs. *Geoffroy.* (*D. J.*)

Pierre-ponce, ſ. f. on trouve une prodigieuſe quantité de ces pierres répandues dans toutes les Antilles, principalement dans les terreins voiſins des Soufrieres: le canton de la Ravine ſeche, ſitué dans l'île de la Martinique, au pié de la montage Pellée, en eſt tellement rempli, qu'on pourroit pour ainſi dire en bâtir une ville; ou rencontre beaucoup de ces pierres plus groſſes qu'un demi-boiſſeau; elles ne different de celles dont ſe ſervent les Orfévres & les Doreurs, que par un peu moins de légereté & un peu plus de dureté, elles peuvent être facilement taillées avec une ſerpe, c'eſt de cette façon qu'on en forme des vouſſoirs de dix à douze pouces de clavée, dont on conſtruit des voûtes extrêmement légeres très-ſolides, & qui n'ayant point ou très-peu de pouſſée n'exigent pas des murs ſort épais; on fait avec les pierres-ponce, des tuyaux de cheminées incomparablement meilleurs & plus légers que ceux de brique, ces pierres aſpirent très-bien le mortier, & ſe lient ſi parfaitement, que ces joints ne ſe ſéparent jamais; les murailles qui en ſont conſtruites ne ſont point ſujettes à s'écrouler comme celles de moilons; & ſi l'on réfléchit ſur les qualités de la *pierre ponce*, on s'étonnera que meſſieurs les Ingénieurs en Amérique, n'en faſſent pas plus d'uſage pour la conſtruction des parapets, des guérites, & autres ouvrages expoſés au canon, ils auroient moins à craindre les éclats, ainſi que cela arrive dans les murs de *pierre* ordinaire, & même dans ceux de brique.

Quoique la *pierre-ponce* paroiſſe devoir ſon exiſtence & ſa poroſité aux feux ſouterreins, elle ne réſiſte pas long-tems à la chaleur d'un feu excité par le vent des ſoufflets; je l'ai expérimenté dans des fourneaux de fuſion, qui ſe fendirent de toute leur hauteur dans différens endroits.

Pierres schisteuses, (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) *Voyez* Schiste.

Pierre spéculaire, (*Hiſt. nat. des anc.*) *lapis ſpecularis*. C'étoit une pierre tranſparente dont les Romains faiſoient leurs fenêtres & les glaces de leurs litieres. Les ſavans ſont fort partagés ſur ce que c'étoit que cette pierre: les uns ſoutiennent que la *pierre ſpeculaire* des Romains, eſt celle que les Grecs nommoient σχιςό, d'autres veulent que ce ſoit l'ἀογυροδάμας, à cauſe qu'elle réſiſta à la violence du feu; quelques-uns prétendent que c'eſt la pierre σελενιτης, à laquelle les Romains ont donné le nom de *pierre ſpéculaire*, eu égard à ſa tranſparence. M. Saumaiſe ſoutient que le *lapis ſpecularis*, & le φεγγετὴς ſont la même choſe. Comme cette diverſité de ſentimens marque que le *lapis ſpecularis* n'eſt pas aujourd'hui trop connu, M. de Valois panche à croire que ce n'eſt autre choſe que ce que l'on appelle *talc* en Allemagne & en France, non pas ce *talc* commun qui ſe trouve dans la plûpart de nos carrieres, mais ce *talc* parfaitement blanc & tranſparent, dont il y a encore aujourd'hui une ſi grande quantité en Moſcovie.

Le principal uſage auquel le *lapis ſpecularis* étoit employé par les Romains, c'étoit à fermer leurs fenêtres.

Seneque fait mention de ces ſortes de fenêtres, comme d'une choſe établie de longue main, ce qui donne lieu de préſumer qu'elle étoit déja en vogue dès le tems de la République; c'étoit de la même *pierre ſpéculaire* que ſe faiſoient les glaces des litieres couvertes des dames romaines.

A l'égard des fenêtres de verre, telles que ſont maintenant les nôtres; elles étoient déja en uſage dans le v. ſiecle, puiſque ſaint Jérôme en fait mention. (*D. J.*)

Pierres vitrescibles, ou *vitrifiables*, (*Hiſt. nat. Minéralogie & Chimie.*) c'eſt ainſi que l'on nomme les pierres que l'action du feu convertit en verre. Cette dénomination à parler ſtrictement, ne convient à aucune pierre, vu qu'il n'y en a point qui ſans addition ſoit propre à ſe vitrifier; celles qui ſe changent en verre, contiennent quelque ſubſtance étrangere qui facilite la fuſion, telle que du métal ou quelqu'autre terre qui jointe à celle qui fait la baſe de la pierre, la fait entrer en fuſion, & y entre elle-même. D'un autre côté, au feu du ſoleil raſſemblé par le miroir ardent, il n'y a aucune pierre qui en plus ou moins de tems ne ſe convertiſſe en verre. *Voyez* Fondant, Miroirs ardents, Pierres précieuses, & Vitrescibilité.

Pierre, (*Médec.*) on n'a rien de plus grave en Médecine que la formation de la *pierre* dans le corps humain, & les obſervations particulieres en ce genre, méritent d'être recueillies. Je n'en citerai pour exemple que quelques-unes.

1°. En ouvrant le corps d'un gentil-homme mort en Angleterre en 1750, on lui a trouvé 42 pierres dans les reins, 14 dans la véſicule du fiel, & 10 dans la veſſie, qui peſoient 8 onces $\frac{1}{2}$.

2°. On ne connoît que trop les *pierres* contenues dans la capacité de la veſſie, mais qu'il s'en puiſſe trouver dans ſa ſubſtance, dans ſes parois, entre les membranes dont elle eſt formée, & des *pierres* qui ſoient dangereuſes, c'eſt un accident aſſez extraordinaire en Médecine; cependant M. Litre en diſſequant le corps d'un jeune homme, a vû deux *pierres*, qui ayant percé l'uretere dans ſa partie compriſe entre les parois de la veſſie, avoient paſſé par ce trou, s'étoient faites chacune un petit conduit dans la ſubſtance de la veſſie & entre ſes membranes, depuis le trou juſqu'à l'endroit où elles s'étoient arrêtées, & avoient dû groſſir en cet endroit, parce qu'elles étoient plus grandes que le trou par où elles avoient paſſé. *Hiſt. de l'acad. année* 1702.

3°. M. Dodart a fait voir à l'acad. des Sciences 12 pierres de diverſes formes & groſſeurs, toutes tirées d'un cadavre; la plus groſſe étoit du diametre d'un petit œuf, & la plus petite de celui d'une noix.

4°. Un chirurgien de Breſt, trouva dans le cadavre d'un homme de 28 ans, un rein qui renfermoit une groſſe *pierre* du poids de ſix onces & demie; le corps de la *pierre* formé à l'ordinaire par couches, rempliſſoit la capacité du baſſin, & par ſon bout inférieur enfiloit la route de l'uretere. *Hiſt. de l'acad. année* 1730.

5°. Un enfant de trois ans ne pouvant uriner par un étrange phimoſis, le même M. Litre fit faire une inciſion au prépuce par le côté, & enſuite en fit retrancher la partie qui excédoit l'extrémité du gland. D'une grande cavité que ce prépuce formoit, il en ſortit un peu d'urine & un nombre incroyable de *pierres*, les plus petites, groſſes comme des têtes d'épingles, & les plus groſſes étoient comme des pois, unies, griſsâtres & friables. Il n'y a preſque pas de doute, qu'elles ne ſe fuſſent formées des parties les plus groſſieres de l'urine qui étoit retenue, tandis que la petite ouverture du prépuce, ne permettoit qu'aux plus ſubtiles de ſortir, & ce qui le confirme encore, c'eſt qu'après l'opération, l'enfant ne rendit plus de *pierres*. *Hiſt. de l'acad. année* 1706.

6°. Paſſons en Italie, Dominica B. fille de baſſe condition, âgée d'environ 20 ans, couchoit avec une autre fille, qui auroit voulu faire avec elle les fonctions dont elle étoit incapable. Elle ſe ſervoit donc d'une groſſe aiguille d'os à tête, de la longueur d'un doigt, qui dans une action particuliere entre les deux compagnes, entra par l'uretre de Dominica, & tomba dans la veſſie. Dominica commença à n'uriner que goutte à goutte, & avec douleur. La honte de déclarer ſon avanture, lui fit cacher ſon mal pendant cinq mois; mais enfin maigriſſant & ayant de la fievre, elle eut recours à un chirurgien, qui ayant introduit le doigt dans le vagin, & ayant ſenti une dureté, découvrit avec un inſtrument un bout de l'aiguille, emporta les matieres pierreuſes qui étoient à l'endroit, & crut avoir fait une belle opération; mais la malade continuant d'être dans le même état, & n'ayant eu par cette manœuvre aucun ſoulagement, un autre chirurgien fut appellé.

Celui-ci introduiſit la ſonde dans la veſſie qui étoit déchirée & ulcérée du côté du vagin, & il ſentit un corps dur; pour ſoulager les vives douleurs, il fit prendre à la malade beaucoup d'huile d'olive, & s'en tint là; quelques jours après, la *pierre* qui s'étoit formée autour de l'aiguille, parut à l'orifice du vagin, par le trou fait à la veſſie, & on la tira avec la main ſans l'aide d'aucun inſtrument. La jeune fille ſe rétablit, mais il lui en eſt reſté une incontinence d'urine, & de tems en tems de légeres inflammations dans ces parties. *Hiſt. de l'acad. année* 1735. Je laiſſe aux gens de l'art à recueillir un grand nombre d'autres obſervations ſemblables qui ne ſont pas quelquefois ſans utilité. (*D. J.*)

Pierre, (*Critiq. ſacrée.*) πέτρος, πέτρα, *un rocher*: La *pierre de diviſion*; c'eſt le rocher du déſert de Maon; la *pierre d'Ethan*, eſt le rocher où Samſon ſe retiroit, lorſqu'il faiſoit la guerre aux Philiſtins. La *pierre d'Ezel* eſt un rocher auprès duquel David devoit attendre la réponſe de ſon ami Jonathas. La *pierre du ſecours* indique le lieu où les Philiſtins prirent l'arche du Seigneur.

La *pierre* ſur laquelle Notre-Seigneur dit qu'il édifiera ſon Egliſe, *Matth. xvj.* 18. eſt expliquée par S. Auguſtin, de la doctrine du Sauveur lui même, πέτρα, dans *S. Luc*, *viij.* 6. ſe prend pour un lieu pierreux; ce mot déſigne un fort, une forteresse dans le *IV. liv. des Rois*, *xiv.* 17. La *pierre du déſert*, c'eſt la ville de Pétra.

Pierre au figuré, ſe prend pour *aſyle*, *II. Reg. xxij.* 2. Il ſe trouve au propre pour les poids d'une balance. Il veut dire encore un *monument*, au *Deut. xxvij.* 4. parce que dans les premiers tems, ceux qui avoient fait enſemble quelque traité, élevoient des monceaux de *pierres* pour en conſerver la mémoire, au défaut de l'Ecriture.

La *pierre de Zohaletz*, *III. Reg. j.* 9. étoit une de ces *pierres* rondes, fort peſantes, que les jeunes gens pour éprouver leurs forces tâchoient de lever. *Pierre* ſignifie l'*idolatrie*. Juda, *ſœur d'Iſraël*, s'eſt corrompue avec la *pierre* & le bois, *Jérém. iij.* 5. il ſe met pour la grêle dans Joſué; le Seigneur fit tomber du ciel de groſſes *pierres*, c'eſt-à-dire de la grêle d'une groſſeur & d'une dureté prodigieuſe. Le pſalmiſte, *pſ. lxxx.* 17. dit, que Moïſe a raſſaſié les Hébreux du miel qui ſortoit de la *pierre*, c'eſt-à-dire du miel que les abeilles avoient fait dans les trous des rochers. (*D. J.*)

Pierres fines, *graveur en*, (*Gravure.*) artiſte qui grave en creux ou en relief ſur les *pierres fines*, & même juſque ſur les diamans. MM. Vaſari, Vettori & Mariette, ont donné l'éloge ou la vie des maîtres qui s'y ſont le plus diſtingués. *Voyez auſſi le mot* Pierre gravée.

Pierre gravée, s'il eſt vrai que les inventions qui ont le beſoin pour principes, ont du précéder celles qui n'ont pour objet que le plaiſir, & qu'elles ſont de toute antiquité; l'on peut faire remonter aſſez haut l'origine de la gravure. Bientôt l'induſtrie jointe au beſoin, imagina l'art de s'exprimer, prit le ciſeau, traça des figures, des traits qui devinrent autant d'expreſſions & d'images de la parole; telle fut l'origine de cet art.

On doit préſumer que les Egyptiens qui gravoient avec tant de facilité ſur des matieres auſſi dures que ſont le granite, le baſalte, & tous les autres marbres des carrieres de l'Egypte, n'ignorerent pas long-tems l'art de graver en creux ſur les métaux, & ſingulierement en petit ſur les *pierres* fines & ſur les *pierres* précieuſes. Moïſe, *Exord. xxv.* 30. & *ch. xxxix. v.* 6. 14. parle avec éloge de Beſéléel, de la tribu de Juda, qui grava les noms des douze tribus ſur les différentes *pierres* précieuſes dont étoient enrichies l'éphod, & le rational du grand prêtre.

On ne peut conteſter que l'art de la gravure ſur les *pierres* fines qui avoit pris naiſſance dans l'Orient, n'y ait été toujours cultivé depuis ſans interruption, moins pour ſatisfaire à un vain appareil de luxe, que par la néceſſité où ſe trouvoient les peuples de ces pays-là, d'avoir des cachets: car aucun écrit, aucun acte n'y étoient tenus pour légitimes & pour authentiques, qu'autant qu'ils étoient revêtus du ſceau de la perſonne qui les avoit dictés. L'Ecriture ſainte le dit poſitivement; *Eſther*, *ch. iij. v.* 10. *c. viij. v.* 8. & les auteurs ont décrit l'anneau de Gigès, *Plato in Politic.* & celui de Darius. Enfin, qu'on ouvre encore les livres ſaints, *Daniel VI. ch. xvij.* qu'on conſulte Hérodote, *liv. I.* l'on y verra qu'à Babylone, les grands avoient chacun leurs cachets particuliers.

Les Egyptiens & les principales nations de l'Aſie, conſerverent toujours leur attachement pour les *pierres gravées*. On ſait que Mithridate en avoit fait un amas ſingulier, comme le dit Pline, *liv. XXXVII. ch. j.* & lorſque Luculle, ce romain ſi célebre par ſa magnificence & par ſes richeſſes, aborda à Aléxandrie; Ptolomée uniquement occupé du ſoin de lui plaire, ne trouve rien dans ſon empire de plus précieux à lui offrir qu'une émeraude montée en or, ſur laquelle le portrait de ce prince égyptien étoit gravé. Celui de Bacchus l'étoit ſur la bague de Cléopatre, & le graveur s'y montra auſſi fin courtiſan, que ſupérieur dans ſon art. On connoît la jolie épigramme qui courut alors, & la charmante traduction en vers qu'en a donné M. Hardion; c'eſt la neuvieme du *liv. IV. ch. xviij. de l'Anthologie*.

Le commerce maritime des Etruſques les ayant liés avec les Egyptiens, les Phéniciens, & quelques autres peuples de l'Orient; ils apprirent les mêmes arts & les mêmes ſciences que ces nations profeſſoient, & ils les apporterent en Italie. Ce n'eſt guere que le commerce qui forme en quelque façon de différens peuples, une ſeule nation. Les Etruſques commencerent donc à ſe familiariſer avec les arts, heureux fruits de la paix & de l'abondance! Ils cultiverent la ſculpture, la peinture, l'architecture, & ils ne montrerent pas moins de talens pour la gravure ſur les *pierres* fines.

Le commencement des arts ne fut point différent en Grece de ce qu'il avoit été en Etrurie. Ce furent encore les Egyptiens qui mirent les inſtrumens des arts entre les mains des Grecs, en même tems qu'ils dictoient à Platon les principes de la ſageſſe qu'il étoit venu puiſer chez eux, & qu'ils permettoient aux législateurs grecs de tranſcrire leurs lois pour les établir enſuite dans leur pays.

Cette nation toute ingénieuſe qu'elle étoit, demeura dans l'ignorance de la gravure juſqu'à Dédale, qui le premier ſut animer la ſculpture, en donnant du mouvement à ſes figures. Il vivoit vers les tems de la guerre de Troye, environ douze cens ans avant J. C. Ce ne fut cependant que dans le ſiecle d'Alexandre, que les progrès des arts parurent en Grece dans tout leur éclat. Alors ſe montrerent les Apelles, les Lyſippes & les Pyrgotèles, qui partageant les faveurs & les bienfaits de cet illuſtre conquérant, diſputerent à qui le repréſenteroit avec plus de grace & de dignité. Le premier y employa ſon pinceau avec le ſuccès que perſonne n'ignore, & Lyſippe ayant été choiſi pour former en bronze le buſte de ce prince, Pyrgotele fut ſeul jugé digne de le graver.

La Nature ne produit point des hommes ſi rares, ſans leur donner pour émules d'autres hommes de génie; ainſi l'on vit ſe répandre par toute la Grece une multitude d'excellens artiſtes; & pour me renfermer dans mon ſujet, il y eut dans toutes les villes des graveurs d'un mérite diſtingué. L'art de la gravure en *pierres* fines eut entre les mains des Grecs les ſuccès que promettent des travaux aſſidus & multipliés; il ne fallut plus chercher de bons graveurs hors de chez eux, & ces peuples le maintinrent dans cette ſupériorité. Cronius, Apollonide, Dioſcoride, Solon, Hyllus, & beaucoup d'autres dont les noms ſe ſont conſervés ſur leurs gravures, ſe rendirent très-célebres dans cette profeſſion. En un mot, on ne trouve gueres ſur les belles *pierres gravées* d'autres noms que des noms grecs.

Les Romains ne prirent du goût pour les beaux Arts, que lorſqu'ayant pénétré dans la Grece & dans l'Aſie, ils eurent été témoins de la haute eſtime qu'on y faiſoit des grands artiſtes dans les arts libéraux, ainſi que de leurs productions. Alors ils ſe livrerent à la recherche des belles choſes, & ne mettant point de bornes à la curioſité des *pierres gravées*, non-ſeulement ils en dépouillerent la Grece, mais ils attirerent encore à Rome pour en graver de nouvelles; les Dioſcorides, les Solon, & d'autres artiſtes auſſi diſtingués. On para les ſtatues des dieux de ces ſortes d'ornemens, on en monta des bagues à l'uſage de toutes les conditions. Et qui le pourroit croire! il ſe rencontra des voluptueux aſſez délicats pour ne pouvoir ſoutenir pendant l'été le poids trop peſant de ces ſortes de bagues, Juven. *Sat. I. v.* 38. il fallut en faire de plus légeres & de plus épaiſſes pour les différentes ſaiſons.

Quand les perſonnes moins riches n'avoient pas le moyen de ſe procurer une *pierre* fine, ils faiſoient ſeulement monter ſur leurs anneaux un morceau de verre colorié, gravé ou moulé, ſur quelque belle gravure; & l'on voit aujourd'hui dans pluſieurs cabinets de ces verres antiques, dont quelques-uns tiennent lieu d'excellentes gravures antiques qu'on n'a plus.

Leurs anneaux, leurs bagues, leurs *pierres gravées*, ſervoient à cacheter ce qu'ils avoient de plus cher & de plus précieux, en particulier leurs lettres ou leurs tablettes. Cette coutume a paſſé de ſiecle en ſiecle, & eſt venue juſqu'à nos jours, ſans avoir ſouffert preſque aucune variation. Elle ſubſiſte encore dans toute l'Europe, & juſques chez les Orientaux; & c'eſt ce qui a mis ces derniers peuples, ſi peu curieux d'ailleurs de cultiver les Arts, dans la néceſſité d'exercer celui de la gravure en creux ſur les *pierres* fines, afin d'avoir des cachets à leur uſage.

Comme tous les citoyens, au-moins les chefs de chaque famille, devoient poſſéder un anneau en propre; il n'étoit pas permis à un graveur de faire en même tems le même cachet pour deux perſonnes différentes; l'hiſtoire nous a décrit les ſujets de pluſieurs de ces cachets. Jules-Céſar avoit fait graver ſur le ſien l'image de Vénus armée d'un dard, gravure dont les copies ſe ſont multipliées à l'infini. Le célebre Dioſcoride avoit gravé celui d'Auguſte. Le cachet de Pompée repréſentoit un lion, tenant une épée. Apollon & Marſias étoïent exprimés ſur le cachet de Néron. Scipion l'Afriquain fit repréſenter ſur le ſien le portrait de Syphax qu'il avoit vaincu.

Les premiers chrétiens qui vivoient confondus avec les Grecs & les Romains avoient pour ſignes de reconnoiſſance des cachets ſur leſquels étoient gravés le monogramme de Jeſus-Chriſt, une colombe, un poiſſon, une anchre, une lyre, la nacelle de S. Pierre, & autres pareils ſymboles.

Le luxe & la molleſſe Aſiatique qui s'accrurent chez les Romains avec leurs conquêtes, ne mirent plus de bornes au nombre & aux uſages des *pierres gravées*. Ces maîtres du monde crurent en devoir enrichir leurs vétemens, & en relever ainſi la magnificence. Les dames Romaines les firent paſſer dans leurs coëffures; les bracelets, les agraffes, les ceintures; le bord des robes en furent parſemés, & ſouvent avec profuſion. L'empereur Eliogabale porta cet excès ſi loin, qu'il faiſoit mettre ſur ſa chauſſure des *pierres gravées* d'un prix ineſtimable, & qu'il ne vouloit plus revoir celles qui lui avoient une fois ſervi. Lampride, *in vitâ Eliogabal. ch. xxiij.*

Il avoit ſans doute des *pierres gravées*, faites uniquement pour la parure, & l'on peut regarder comme telles ces émeraudes, ces ſaphirs, ces topaſes, ces améthyſtes, ces grenats, & généralement toutes ces autres *pierres* précieuſes de couleur, ſur la ſurface deſquelles ſont des gravures en creux, mais dont la ſuperficie, au lieu d'être plate, eſt convexe, & fait appeller la *pierre*, un *cabochon*. Il faut encore ranger dans cette claſſe toutes ces *pierres gravées* qui paſſent une certaine grandeur, & qui n'ayant jamais pu être portées en bagues, ne paroiſſent avoir été travaillées que pour l'ornement, ou pour ſatisfaire la curioſité de quelques perſonnes de goût. Il n'eſt pas douteux que les *pierres gravées* en relief, ou ce que nous nommons des *camées*, n'entraſſent auſſi dans les ajuſtemens dont elles étoient propres à relever la richeſſe & l'éclat.

Le Chriſtianiſme s'étant établi ſur les ruines du paganiſme, l'univers changea de face, & préſenta un ſpectacle nouveau; les anciennes pratiques furent la plûpart abandonnées, & l'on ceſſa par conſéquent d'employer les *pierres gravées* à une partie des uſages auxquels on les avoit fait ſervir juſqu'alors, elles ne ſervirent plus qu'à cacheter; mais quand la barbarie vint à inonder toute l'Europe, l'on ne cacheta plus avec les *pierres gravées*; l'on ſe ſoucia encore moins d'en porter en bagues, l'on n'étoit plus en état d'en connoître le prix. Elles ſe diſſiperent; pluſieurs rentrerent dans le ſein de la terre pour reparoître dans un ſiecle plus éclairé & plus digne de les poſſéder. D'autres furent employées à orner des châſſes, & à divers ouvrages d'orfévrerie à l'uſage des égliſes, car c'étoit le goût dominant; c'étoit à qui feroit plus de dépenſes en reliquaires, & à qui en enrichiroit les autels d'un plus grand nombre. Pluſieurs de ces anciennes gravures ineſtimables; pluſieurs de ces précieux camées que les empereurs d'Orient avoient emportés de Rome, ne ſortirent du lieu où ils avoient été transferés, & ne repaſſerent dans l'Occident, que pour venir y occuper des places dans les chapelles, & y tenir rang avec les reliques. Les Vénitiens en remplirent le fameux tréſor de l'égliſe de S. Marc, & les François en apporterent pluſieurs en France durant les croiſades. Depuis très-long-tems, la belle tête de Julia, fille de Titus & pluſieurs gravûres repréſentant des ſujets profanes, ſont confondues avec les reliques dans le tréſor de l'abbaye de S. Denis.

On ne peut ſans doute excuſer un ſi grand fonds d'ignorance de ces ſiecles barbares, & c'eſt cependant à ce défaut de lumieres, que nous ſommes redevables de la conſervation d'une infinité de précieux morceaux de gravures antiques, qui autrement auroient couru le riſque de ne point arriver juſqu'à nous; car enfin ſi ceux qui vivoient dans ces ſiecles barbares euſſent été plus éclairés, le même zele de religion qui leur faiſoit rechercher toutes ſortes de *pierres gravées* pour en parer nos autels & les reliques des ſaints, leur eût fait rejetter toutes celles qui avoient rapport au paganiſme, & les eût peut-être portés à les détruire.

On ſent bien que cette perte eût été grande, quand on réfléchit ſur l'utilité qu'on peut retirer des *pierres gravées*; je ne parle pas de leurs vertus occultes, ce ne ſont que des idées folles, je ne prétends pas non plus relever le prix & la beauté de la matiere, mais je parle d'abord du plaiſir que fournit à l'eſprit le travail que l'art y fait mettre. Ces précieux reſtes d'antiquité ſont la ſource d'une infinité de connoiſſances, ils perfectionnent le goût, & meublent l'imagination des idées les plus nobles & les plus magnifiques. C'eſt de deux *pierres gravées* antiques qu'Annibal Carrache a emprunté les penſées de deux de ſes plus beaux tableaux du cabinet du palais Farneſe à Rome. L'Hercule qui porte le ciel eſt une imitation d'une gravure antique qui eſt chez le roi.

Quoique les *pierres gravées* ne ſoient pas des ouvrages auſſi ſublimes que les admirables productions des anciens ſculpteurs, elles ont cependant quelques avantages ſur les bas-reliefs & les ſtatues. Ces avantages naiſſent de la matiere même des *pierres gravées* & de la nature du travail; comme cette matiere eſt très-dure, & que le travail eſt enfoncé (il n'eſt ici queſtion que des gravures en creux), l'ouvrage eſt à l'abri de l'*uſure* (qu'on me permette d'employer ce mot), & ſe trouve en même tems garanti d'un mombre infini d'autres accidens, que les grands morceaux de ſculpture en marbre n'ont que trop ſouvent éprouvés.

Comme il n'eſt rien de ſi ſatisfaiſant que d'avoir des portraits fideles des hommes illuſtres de la Grece & de Rome, c'eſt encore dans les *pierres gravées* qu'on peut les trouver; c'eſt où l'on peut s'aſſurer avec le plus de certitude de la vérité de la reſſemblance. Aucun trait n'y a été altéré par la vétuſté; rien n'y a été émouſſé par le frottement comme dans les médailles & dans les marbres. Il eſt encore conſolant de pouvoir imaginer que ces ſtatues & ces groupes qui firent autrefois le ſujet de l'admiration d'Athènes & de Rome, & qui ſont l'objet de nos juſtes regrets, ſe retrouvent ſur les *pierres gravées*. Ce n'eſt point ici une vaine conjecture; l'on a ſur des *pierres gravées* indublitablement antiques la repréſentation de pluſieurs belles ſtatues greques qui ſubſiſtent encore: ſans ſortir du cabinet du roi de France, l'on y peut voir ſur des cornalines la ſtatue d'Hercule de Farneſe, un des chevaux de Monte-Cavallo, & le groupe de Laocoon.

Indépendamment de tous les avantages qu'on vient d'attribuer aux *pierres gravées*, elles en ont encore un de commun avec les autres monumens de l'antiquité; c'eſt de ſervir à éclaircir pluſieurs points importans de la Mythologie, de l'Hiſtoire & des Coûtumes anciennes. S'il étoit poſſible de raſſembler en un ſeul corps toutes les *pierres gravées* qui ſont éparſes de côté & d'autre, on pourroit ſe flatter d'y avoir une ſuite aſſez complette de portraits des grandes hommes & des divinités du Paganiſme, preſque toutes caractériſées par des attributs ſinguliers qui ont rapport à leurs cultes; combien n'y verroit-on point de différens ſacrifices? Combien de ſortes de fêtes, de jeux & de ſpectacles qui ſont encore plus intéreſſans, lorſque les anciens auteurs nous mettent en état de les entendre par les deſcriptions qu'ils en ont laiſſées?

Cette belle *pierre gravée* du cabinet de feu S. A. R. madame, où eſt repréſenté Théſée levant la *pierre* ſous laquelle étoient cachées les preuves de ſa naiſſance; cette autre du cabinet du roi, où Jugurtha priſonnier eſt livré à Sylla, ne deviennent-elles pas des monumens curieux, par cela même qu'elles donnent une nouvelle force au témoignage de Plutarque, qui a rapporté ces circonſtances de la vie de ces deux grands capitaines (vie de Théſée & de Marius?)

Il faut pourtant avouer que de cette abondance de matiere il en réſulteroit la difficulté inſurmontable de donner des explications de la plus grande partie de ces *pierres gravées*. Mais quoique ces ſortes d'explications ne ſoient point ſuſceptibles de certitude, quoique nous n'ayons ſouvent que des conjectures ſur ces ſortes de monumens que nous poſſédons, cependant ces conjectures mêmes conduiſent quelquefois à des éclairciſſemens également utiles & curieux.

La chûte de l'empire romain entraîna celle des beaux-arts; ils furent négligés pendant très-long-tems, ou du-moins ils furent exercés par des ouvriers qui ne connoiſſoient que le pur méchaniſme de leur profeſſion, & ils ne ſe releverent que vers le milieu du xv. ſiecle. La Peinture & la Sculpture qui ne vont jamais l'une ſans l'autre, reparurent alors en Italie dans leur premier luſtre, & l'on recommença à y graver avec goût tant en creux qu'en relief. Le célebre Laurent de Médicis, ſurnommé *le magnifique* & *le pere des lettres*, fut le principal & le plus ardent promoteur de ce renouvellement de la gravure ſur les *pierres* fines. Comme il avoit un amour ſingulier pour tout ce qui portoit le nom d'*antique*, outre les anciens manuſcrits, les bronzes & les marbres, il avoit encore fait un précieux aſſemblage de *pierres gravées* qu'il avoit tirées de la Grece & de l'Aſie, ou qu'il avoit recueillies dans ſon propre pays; la vûe de ces belles choſes qu'il poſſédoit, autant pour en jouir que pour avoir le plaiſir de les communiquer, anima quelques artiſtes qui ſe conſacrerent à la Gravure; lui-même, pour augmenter l'émulation, leur diſtribua des ouvrages. Le nom de ce grand protecteur des arts, j'ai preſque dit ce grand homme, ſe lit ſur pluſieurs *pierres* qu'il fit graver ou qui lui ont appartenu.

Alors parut à Florence Jean, qu'on ſurnomma *Delle-Corniuole*, parce q'il réuſſiſſoit à graver en creux ſur des cornalines, & l'on vit à Milan Dominique, appellé *De'Camei*, à cauſe qu'il fit de fort beaux camées. Ces habiles gens formerent des éleves, & eurent bien-tôt quantité d'imitateurs. Le Vaſari en nomme pluſieurs, entre leſquels je me contenterai de rappeller ceux qui ont mérité une plus grande réputation; Jean Bernardi de Caſtel-Bologneſe. Matthieu del Naſaro (ce dernier paſſa une grande partie de ſa vie en France au ſervice de François I.); Jean-Jacques Caraglio de Vérone, qui n'a pas moins réuſſi dans la gravure des eſtampes; Valério Belli de Vicence, plus connu ſous le nom de *Valerio Vicentini*; Louis Anichini, & Alexandre Céſari, ſurnommé *le Grec*. Les curieux conſervent dans leurs cabinets des ouvrages de ces graveurs modernes, & ce n'eſt pas ſans raiſon qu'ils en admirent la beauté du travail. Qu'on n'y cherche pas cependant ni cette premiere fineſſe de penſée, ni cette extrême préciſion de deſſein qui conſtituent le caractere du bel antique; tout ce qu'ils ont fait de plus beau, n'eſt que bien médiocre mis en parallele avec les excellentes productions de la Grece.

Ce n'eſt peut-être pas tant à l'incapacité qui juſqu'à préſent a empêché les graveurs modernes d'approcher de ceux de l'antiquité, qu'à l'ingratitude de la profeſſion, à laquelle il en faut attribuer la cauſe; du-moins jamais nos artiſtes ne montrerent plus de talens ni plus d'ardeur. Lorſqu'ils ont eu à graver des *pierres* en relief, travail auſſi long & preſque auſſi difficile que celui de la gravure en creux, ils ont fait de très-belles choſes. Tels ſont les portraits qu'ils ont exécutés dans ce genre; il y en a tel qu'on pourroit ranger à la ſuite du bel antique. Telles ſont quelques autres ouvrages ſoignés & exécutés dans ces derniers tems par l'habile Sirlet.

2°. *De la matiere ſur laquelle on grave.* Les anciens graveurs qui en cela ont été ſuivis par tous les modernes, paroiſſent n'avoir excepté aucune des *pierres* fines, ni même des *pierres* précieuſes pour graver deſſus, hormis que ces *pierres* ne ſe ſoient trouvées ſi recommandables par elles-mêmes, que c'eût été un meurtre de les faire ſervir à la gravure. Encore aujourd'hui l'on a pour de telles *pierres* précieuſes les mêmes égards. Du reſte, on rencontre tous les jours des gravures ſur des améthyſtes, des ſaphirs, des topaſes, des chryſolites, des péridots, des hyacintes & des grenats. On en voit ſur des bérylles ou aigues-marines, des primes d'émeraudes & d'améthyſtes, des opales, des turquoiſes, des malachites, des cornalines, des chalcédoines & des agates. Les jaſpes rouges, jaunes, verds & de diverſes autres couleurs, & en particulier les jaſpes ſanguins, le jade, des cailloux ſinguliers, des morceaux de lapis ou lyanée, & des tables de cryſtal de roche ont auſſi ſervi de matiere pour la gravure, même d'aſſez belles émeraudes & des rubis y ont ſervi. Mais de toutes les *pierres* fines, celles qu'on a toujours employées plus volontiers par la gravure en creux, ſont les agates & les cornalines ou ſardoines, tandis que les différentes eſpeces agates-noix ſemblent avoir été réſervées pour les reliefs.

C'eſt à la variété des couleurs dont la nature a embelli les agates, que nous devons ces beaux camées, qu'un ſavant pinceau n'auroit pû peindre avec plus de

juſteſſe, & qui preſque tous ſont des productions de nos graveurs modernes.

Ne paſſons pas ici ſous ſilence des gravures ſingulieres & qui peuvent marcher à la ſuite des *pierres gravées*. Ce ſont des agates ou d'autres *pierres* fines ſur leſquelles des têtes ou des figures en baſſe-taille & ciſelées en or ont été rapportées & incruſtées, de façon qu'à la différence près de la matiere elles font preſque le même effet que les véritables camées. On en voit une à Florence, qui appartenoit à l'électrice palatine Anne-Marie-Louiſe de Médicis, en qui tout eſt fini. Cette belle gravure doit ſe trouver dans le cabinet du grand-duc: c'eſt peut-être un Apollon vainqueur du ſerpent Pithon; il y en a une repréſentation dans le *Muſæum Florent. t. I. tab.* 66. *n*°. 1. En 1749, un Italien a diſtribué à Paris pluſieurs *pierres* ſemblablement incruſtées, & comme il en avoit nombre & qu'elles étoient trop bien conſervées pour n'être pas ſuſpectes, les connoiſſeurs ſont perſuadés que c'étoient des pieces modernes.

Le diamant, la ſeule *pierre* précieuſe ſur laquelle on n'avoit pas encore eſſayé de graver, l'a été dans ces derniers ſiecles. Il eſt vrai que M. André Cornaro, venitien, annonça en 1723 une tête de Néron gravée en creux ſur un diamant, & pour relever le prix de cette gravure qu'il eſtimoit douze mille ſequins, il aſſûroit qu'elle étoit antique. Mais on ne peut guere douter du contraire, & peut-être ſon diamant étoit un ouvrage de Conſtanzi qui a long-tems travaillé à Rome avec diſtinction. Lorſque Clément Birague, milanois, que Philippe II. avoit attiré en Eſpagne, & qui ſe trouvoit à Madrid en 1564, fit l'eſſai de graver ſur le diamant, perſonne n'avoit encore tenté la même opération. Cet ingénieux artiſte y grava pour l'infortuné dom Carlos le portrait de ce jeune prince, & ſur ſon cachet qui étoit un autre diamant, il mit les armes de la monarchie eſpagnole. L'on a fait voir à Paris un diamant où étoient gravées ou plutôt égratignées les armes de France, l'on dit qu'il y en a un ſemblable dans le tréſor de la reine d'Hongrie à Vienne, & que le cachet du feu roi de Pruſſe étoit pareillement gravé ſur un diamant. Au reſte, ces gravures ne peuvent être ni bien profondes, ni fort arrêtées, ni faites ſur des diamans parfaits. Ajoutez que ſouvent l'on montre des gravures qu'on dit être faites ſur des diamans, & qui ne le ſont réellement que ſur des ſaphirs blancs.

3°. *De la diſtinction des pierres antiques d'avec les modernes*. Comme il regne beaucoup de ruſe, de fraude & de ſtratagème pour tromper au ſujet des *pierres gravées*, on démande s'il y a des moyens de diſtinguer l'antique du moderne, les originaux des copies; quelques curieux ſe ſont fait là-deſſus des regles, qui, toutes incertaines qu'elles ſont, méritent cependant d'être rapportées.

Ils commencent par examiner l'eſpece de la *pierre*, ſi cette *pierre* eſt orientale, parfaite dans ſa qualité, ſi c'eſt quelque *pierre* fine dont la carriere ſoit perdue, telles que ſont, par exemple, les cornalines de la vieille roche: ſi le poli en eſt très-beau, bien égal & bien luiſant, c'eſt, ſelon eux, des preuves de l'antiquité d'une gravure. Il eſt certain que l'examen de la qualité d'une *pierre* gravée & de ſon beau poli ne ſont point des choſes indifférentes; mais l'on a vu plus d'une fois nos graveurs effacer d'anciennes mauvaiſes gravures, retoucher des antiques, apporter dans le poliment une grande dextérité pour mieux tromper les connoiſſeurs. D'ailleurs ce ſeroit peut-être une preuve encore plus certaine de l'antique d'une *pierre gravée*, ſi la ſurface extérieure d'une telle *pierre* étoit dépolie par le frottement; car les anciens gravoient pour l'uſage, & toute *pierre* qui a ſervi doit s'en reſſentir.

Les curieux croient encore reconnoître certainement ſi les inſcriptions gravées en creux ſur les *pierres* ſont vraies ou ſuppoſées, & cela par la régularité & la proportion des lettres, & par la fineſſe des jambes, mais il n'y a guere de certitude dans ces ſortes d'obſervations; tout graveur qui voudra s'en donner la peine & qui aura une main légere, tracera des lettres qui imiteront ſi bien celles des anciens, même celles qui ſont formées par des points, que les plus fins connoiſſeurs prendront le change; & ce ſtratageme conçu en Italie pour ſe jouer de certains curieux nourris dans la prévention, n'a que trop bien réuſſi. Ils ont corrompu juſque aux *pierres gravées* antiques, en y mettant de fauſſes inſcriptions; & c'eſt ce qu'ils exécutent avec d'autant plus de ſécurité qu'il leur eſt plus facile alors d'en impoſer. Qui pourra donc aſſûrer que pluſieurs de ces noms d'artiſtes qui ſe liſent ſur les *pierres gravées*, & même auprès de fort belles gravures, n'y auront pas été ajoutées dans des ſiecles poſtérieurs? ſur-tout depuis que M. Gori a fait obſerver que le nom de *Cléomenes* écrit en grec, qu'on voit ſur le ſocle de la fameuſe & belle ſtatue de la Vénus de Médicis, eſt une inſcription poſtiche.

Il n'eſt pas plus difficile d'ajouter ſur les *pierres gravées*, de ces cercles & de ces bordures en forme de cordon, qui ſuivant le ſentiment de M. Gori, caractériſent les *pierres* étruſques, & ſont un ſigne certain pour les reconnoître.

D'autres curieux prétendent que les anciens n'ont jamais gravé que ſur des *pierres* de figures rondes ou ovales; & lorſqu'on leur en montre quelques-unes d'une autre forme, telles que ſont des *pierres* quarrées ou à pans, ils ne balancent pas à dire que la gravure en eſt moderne, ce qui n'eſt pas toujours exactement vrai.

Quelques négligences qui ſe ſeroient gliſſées dans des parties acceſſoires au milieu des plus grandes beautés, ne doivent pas non plus faire juger qu'une gravure n'eſt pas antique: on en devroit peut-être conclure tout le contraire, d'autant que les gravures modernes ſont en général aſſez ſuivies, & que celles des anciens ont aſſez ſouvent le défaut qu'on vient de remarquer. On peut citer pour exemple l'enlevement du palladium gravé par Dioſcoride: le Diomede qui eſt la maîtreſſe figure, réunit toutes les perfections, preſque tout le reſte eſt d'un travail ſi peu ſoigné, qu'à peine ſeroit-il avoué par des ouvriers médiocres. Cet habile artiſte auroit-il prétendu relever l'excellence de la production par ce contraſte, ou auroit-il craint que l'œil s'arrêtant ſur des objets étrangers, il ne ſe portât pas aſſez entiererement ſur la principale figure?

Mais une *pierre gravée* qui ſeroit enchâſſée dans ſon ancienne monture; une autre qu'on ſauroit, à n'en pouvoir douter, avoir été trouvée depuis peu à l'ouverture d'un tombeau, ou ſous d'anciens décombres qui n'auroient jamais été fouillés, mériteroit d'être reçue pour antique. Il paroit auſſi qu'on ne devroit pas moins eſtimer une *pierre gravée* qui nous viendroit de ces pays où les arts ne ſe ſont point relevés depuis leur chûte: par exemple, des *pierres gravées* qui ſont tirées & apportées du Levant, ne ſont pas ſuſceptibles d'altérations par le défaut d'ouvriers, comme le ſont celles qu'on découvre en Europe; enfin outre la certitude de l'antiquité pour la *pierre gravée*, il faut encore qu'elle ſoit réellement belle pour mériter l'eſtime des curieux. Concluons donc que la connoiſſance du deſſein, jointe à celle des manieres & du travail, eſt le ſeul moyen pour ſe former le goût, & devenir un bon juge dans les arts, & en particulier dans la connoiſſance du mérite des *pierres gravées*, tant antiques que modernes.

4°. *Des illuſtres graveurs en pierres fines*. Il ſemble qu'il manque quelque choſe à l'hiſtoire des arts, ſi elle ne marche accompagnée de celle des artiſtes qui s'y ſont diſtingués. C'eſt ce qui a engagé Mrs Vaſari, Vettori, & Mariette, à faire la vie de ces illuſtres artiſtes; il nous ſuffira néanmoins d'indiquer les noms des principaux parmi les modernes qui ont paru depuis la renaiſſance des arts.

Tout le monde ſait que la chûte du bon goût ſuivit de fort près celle de l'empire Romain: des ouvriers groſſiers & ignorans prirent la place des grands maîtres, & ſemblerent ne plus travailler que pour accélérer la ruine des beaux-arts. Cependant dans le tems même qu'ils s'éloignoient à ſi grands pas de la perfection, ils ſe rendoient ſans qu'on y prît garde, utiles, & même néceſſaires à la poſtérité? En continuant d'opérer, bien ou mal, ils perpétuerent les pratiques manuelles des anciens; pratiques dont la perte étoit ſans cela inévitable, & n'auroit peut-être pû ſe retrouver. Il eſt donc heureux que l'art de la gravure en *pierres* fines n'ait ſouffert aucune interruption, & qu'il y ait eû une ſucceſſion ſuivie de graveurs qui ſe ſoient inſtruits les uns les autres, & qui ſe ſoient mis, pour ainſi dire, à la main, les outils, ſans leſquels cet art ne ſauroit ſe pratiquer.

Ceux d'entre eux qui abandonnerent la Grece dans le quinzieme ſiecle, & qui vinrent ſe chercher un aſyle en Italie, pour ſe ſouſtraire à la tyrannie des Turcs leurs nouveaux maîtres, y firent paroître pour la premiere fois quelques ouvrages, qui un peu moins informes que les gravures qui s'y faiſoient journellement, ſervirent de prélude au renouvellement des arts, qui ſe préparoit. Les pontificats de Martin V. & de Paul II. furent témoins de ces premiers eſſais; mais Laurent de Médicis, le plus illuſtre protecteur que les arts aient rencontré, fut le principal moteur du grand changement qu'éprouva celui de la gravure. Sa paſſion pour les *pierres gravées* & pour les camées, lui fit rechercher, ainſi que je l'ai déja remarqué; les meilleus graveurs; il les raſſembla auprès de

ſa perſonne; il leur diſtribua des ouvrages, il les anima par ſes bienfaits, & l'art de la gravure en *pierres* fines reprit une nouvelle vie.

Jean delle Corniuole fut regardé comme le reſtaurateur de la gravure en creux des *pierres* fines, & Dominique de Camei de la gravure en relief. Ces deux artiſtes furent bien-tôt ſurpaſſés par Pierre-Marie de Peſcia, & par Michélino. L'art de la gravûre en *pierres* fines, s'étendit rapidement dans toutes les parties de l'Italie. Cependant il étoit reſervé à Jean Bernardi, né à Caſtel-Bolognèſe; ville de la Romagne, d'enſeigner aux graveurs modernes à ſe rendre de dignes imitateurs de ceux des anciens. Entre autres ouvrages de gravure de ce celebre artiſte, on vante beaucoup ſon Titius, auquel un vautour déchire le cœur, gravé d'après le deſſein de Michel-Ange: comblé d'honneurs & de biens, il expira en 1555. Dans ce tems-là François I. avoit attiré en France le fameux Mathieu del Naſſaro, qui s'occupa à former parmi nous des éleves qui fuſſent en état de perpétuer dans le royaume l'art qu'il y avoit fait connoître.

Pendant le même tems, Luigi Anichini, & ſurtout Alexandre Ceſari, ſurnommé *le Grec*, gravoit à Rome avec éclat toutes ſortes de ſujets ſur des *pierres* fines: le chef-d'œuvre de ce dernier eſt un camée repréſentant la tête de Phocion l'athénien. Jacques de Trezzo embelliſſoit alors l'Eſcurial par ſes ouvrages en ce genre.

Quand l'empereur Rodolphe II. monta ſur le trône il protégea les arts, fit fleurir celui de la Gravure en Allemagne dans le dix-ſeptieme ſiecle, & employa particulierement Gaſpard l'Héman, & Miſeroni; mais aucun de ces graveurs n'a pu ſoutenir le parallele du Coldoré qui fleuriſſoit en France vers la fin du ſeizieme ſiecle, & qui a vécu juſque ſous le regne de Louis XIII. Cependant parmi les graveurs françois, perſonne n'a mérité cette brillante réputation dont Flavius Sirlet a joui dans Rome juſqu'à ſa mort, arrivée le 15 Août 1737; on ne connoît aucun graveur moderne qui l'égale pour la fineſſe de la touche: il nous a donné ſur des *pierres* fines des repréſentations en petit des plus belles ſtatues antiques qui ſont à Rome: le groupe du Laocoon eſt ſon chef-d'œuvre.

Celui qui ſe diſtinguoit dernierement le plus dans cette ville, eſt le chevalier Charles Coſtanzi; il a gravé ſur des diamans, pour le roi de Portugal, une Léda, & une tête d'Antinoüs.

Je n'ai point parlé des graveurs qu'a produit l'Angleterre; parce que la plus grande partie ſont demeurés fort au-deſſous du médiocre: il faut pourtant excepter Charles Chrétien Reiſen qui a mérité une des premieres places parmi les graveurs en creux ſur les *pierres* fines, & qui a eu pour éleve un nommé Claus mort en 1739, enſuite Smart, & enfin Seaton, qui étoit de nos jours le premier graveur de Londres.

Mais nous avons lieu de regretter un de nos graveurs françois, mort en 1746, & qui faiſoit honneur à la nation; je parle de M. François-Julien Barier, graveur ordinaire du roi en *pierres* fines, homme de goût, né induſtrieux, & qui a fait dans l'un & dans l'autre genre de gravure, des ouvrages qui ont aſſuré ſa réputation; il ne lui manquoit qu'une plus parfaite connoiſſance du deſſein.

M. Jacques Guay qui lui a ſuccédé; ne doit point craindre d'eſſuyer un pareil reproche; il deſſine très-bien, & modele de même; il a viſité toute l'Italie pour ſe perfectionner, & a retiré de grands fruits de ſes voyages. Il a jetté beaucoup d'eſprit ſur une cornaline, où il a exprimé en petit, d'après le deſſein de M. Bouchardon, le triomphe de Fontenoy.

5°. *De la pratique de la gravure en pierres fines.* Quand on examine avec attention ce que Pline a dit de la maniere de graver ſur les *pierres* précieuſes, on demeure pleinement convaincu que les anciens n'ont point connu d'autres méthodes, que celles qui ſe pratiquent aujourd'hui. Ils ont dû ſe ſervir comme nous du touret & de ces outils d'acier ou de cuivre, qu'on nomme ſcies & bouterolles; & dans l'occaſion ils ont pareillement employé la pointe du diamant. Le témoignage de Pline eſt formel, *liv. XXXVII. ch. iv. & ch. xiij.* ce qui mettra cette vérité dans tout ſon jour, ſera de donner ici la deſcription détaillée de notre maniere de graver; mais il faut la laiſſer faire à cet habile auteur notre collegue, qui après avoir puiſé chez les artiſtes tout ce qui concerne les arts, ſait les décrire dans cet ouvrage avec des talens au-deſſus de mes éloges.

6°. *Des pierres gravées factices.* L'extrème rareté des *pierres* précieuſes, & le vif empreſſement avec lequel on les recherchoit dans l'antiquité, ne permettant qu'aux perſonnes riches d'en avoir, firent imaginer des moyens pour ſatisfaire ceux qui manquant de facultés, n'en étoient pas moins poſſédés du deſir de paroître. On employa le verre, on le travailla, on lui allia divers métaux, & en le faiſant paſſer par différens degrés de feu, il n'y eut preſque aucune *pierre* précieuſe dont on ne lui fit prendre la couleur & la forme. On a retrouvé ce ſecret dans le quinzieme ſiecle, & on eſt rentré en poſſeſſion de faire de ces pâtes ou *pierres* factices, que quelques uns appellent des *compoſitions*. *Voyez* PATE DE VERRE *ou* PIERRE GRAVÉE FACTICE.

7°. *De la maniere de tirer les empreintes.* Pour ce qui regarde les diverſes manieres de tirer des empreintes ſur les plus belles *pierres gravées*, *voyez le mot* EMPREINTE.

8°. *De la conſervation des pierres gravées.* Un amateur tâche de conſerver ſes *pierres gravées*, & a pour cet effet des écrains ou baguiers. *Voyez* ÉCRAIN.

9°. *Des auteurs ſur les pierres gravées.* Entre un ſi grand nombre d'auteurs, qui depuis Pline juſqu'à nous ont traité des *pierres gravées*, nous ne nous propoſons ici que de nommer les principaux; les curieux peuvent recourir à la partie ſi intéreſſante du livre de M. Mariette, qui concerne la bibliotheque Dactyliographique: une matiere ſi ſeche a pris entre ſes mains les graces & & les ornemens qu'on ne trouve point ailleurs.

On connoit aſſez, ſur les anneaux des anciens, les ouvrages de Kitſchius, de Longus, de Kirchman, de Kornman, & de Liceti; ils ont tous été réimprimés enſemble à Leyde en 1672; le livre de Liceti imprimé à Udine en 1645, *in*-4°. n'eſt à la vérité qu'une miſérable compilation, & ne peut être lue ſans dégoût; mais en échange on ſera fort content de la brochure de Cazalius ſur les anneaux & leurs uſages.

Antoine le Pois a donné un diſcours ſur les médailles & gravures antiques, Paris 1579, *in*-4°. avec figures, livre très-curieux, très-bien imprimé, & d'un auteur qui a le premier rompu la glace ſur cette matiere. Ce livre eſtimé n'eſt pas fort commun; mais il faut prendre garde s'il ſe trouve à la page 126 une figure du dieu des jardins, qui en a été arrachée dans pluſieurs exemplaires.

Baudelot de Dorival a mis au jour un livre *de l'utilité des voyages &c.* Paris 1686, 2 vol. *in*-12. avec figures, & Rouen 1727, livre utile, intéreſſant, & dont on ne peut ſe paſſer.

Nous avons indiqué au *mot* GRAVURE, les ouvrages où l'on enſeigne la pratique de cet art: paſſons aux plus beaux recueils & cabinets de *pierres gravées*; voici ceux de la plus grande réputation, publiés en Italie.

Agoſtini (*Leonardo*); le Gemme, *antiche figurate*; Colle, *annotazioni di Pietro Bellori*, *in Roma* 1657, *in*-4°. *fig. ſeconda parte in Roma* 1669, *in*-4°. ſeconde édition, *in Roma* 1686, 2 v. *in*-4°. *fig.* troiſieme édit. miſe en latin par Jacques Gronovius, *Amſtælod.* 1685, 2. vol. *in*-4°. & à Francher 1694, 2 vol. *in*-4°. *fig.*

Léonard Agoſtini, né à Boccheggiano, dans l'état de Sienne, étoit un connoiſſeur d'un goût exquis, & il avoit vieilli parmi les antiques; ſon recueil eſt excellent de même que ſon diſcours hiſtorique qui ſert de préliminaire: il ſait joindre l'utile à l'agréable, le goût avec l'érudition. Il eut encore l'avantage de trouver un deſſinateur & un graveur habile dans la perſonne de Jean-Baptiſte Galleſtruzzi, florentin; la 2me édition, préférable à la premiere pour l'ordre qui y a été obſervé & l'amélioration des diſcours, lui ſera toujours inférieure par rapport aux planches. Il n'eſt pas inutile d'avertir qu'on a employé dans cette édition deux ſortes de papiers, & qu'on doit donner la préférence au plus grand papier, car outre que le petit eſt fort mauvais, l'impreſſion des planches y eſt trop négligée: l'édition de Hollande a les planches gravées aſſez proprement, mais ſans goût.

De la Chauſſe, *romanum Muſæum*, &c. *Romæ*, 1690. *in-fol. editio ſecunda*, *Romæ* 1707, *in-fol. editio tertia*, *Romæ* 1746, 2. *vol. in-fol. item* en françois, Amſterdam 1706, *fol.* fig.

Michel Ange de la Chauſſe, pariſien, ſavant antiquaire, étoit allé aſſez jeune à Rome, & ſon caractere, autant que ſon goût, l'y avoit fixé. Le corps d'antiquités qu'il intitula *Muſæum romanum*, eſt une collection qui réunit les plus ſingulieres antiquités qui ſe trouvoient dans les cabinets de Rome au tems où l'auteur écrivoit. Les figures ſont accompagnées d'explications auſſi curieuſes qu'inſtructives. Jamais ouvrage ne fut mieux reçu; Grœvius l'inſéra tout entier dans ſon grand recueil des Antiquités romaines. Il fut traduit en françois, & imprimé à Amſterdam en 1706; mais l'édition originale fut ſuivie d'une ſeconde, à tous égards préférable à la pre-

premiere, pareillement faite à Rome en 1707; & conſidérablement augmentée par l'auteur même; on en donna tout-de-ſuite une troiſieme édition à Rome en 1746, en 2 vol. *in-fol.* fort inférieure à la ſeconde, & dans laquelle le libraire n'a cherché qu'à induire le public en erreur, & à abuſer de ſa confiance.

La premiere partie du recueil de M. de la Chauſſe, comprend une ſuite aſſez nombreuſe de gravures antiques, qui preſque toutes ſont des morceaux d'élite, dont le public n'avoit point encore joui dans aucun ouvrage imprimé.

M. de la Chauſſe a encore publié à Rome, en 1700, *in-4°.* fig. un recueil de *pierres gravées* antiques, avec les obſervations: le choix des *pierres* eſt fait avec diſcernement; les explications écrites en italien ſont judicieuſes & pleines d'érudition; les planches, au nombre de deux cens, gravées par Bartholi, ne ſont qu'au trait.

Muſæum florentinum, cum obſerv. Ant. Franc Gori, *Florentiæ*, 1731, 1732; 2 vol. *fol. maj. cum fig. &c.*

Qui ne connoit pas le prix de cette rare & immenſe collection? juſqu'à préſent on n'en a vû, je crois, que ſix volumes, mais c'en eſt aſſez pour admirer le plus beau cabinet de *pierres gravées* qu'il y ait au monde. Les deux premiers volumes donnés en 1731 & 1732, contiennent toutes les *pierres gravées* du grand duc, qui méritent quelque conſidération. Le premier volume contient plus de huit cens *pierres gravées*, qui occupent cent grandes planches; & le ſecond quatre cens dix-huit *pierres gravées*, rangées comme dans le premier ſur cent planches; les éditeurs n'ont point craint d'excéder, ni par rapport à la largeur des marges, ni pour la groſſeur des caracteres, ni dans la diſpoſition des titres: l'épaiſſeur du papier répond à ſa grandeur; aucun des ornemens dont on a coutume d'enrichir les livres d'importance, n'ont été épargnés dans celui-ci; en un mot c'eſt un ouvrage d'apparat, & qui remplit parfaitement les vûes de ceux qui l'ont fait naître; ce livre coûte fort cher, même aux ſouſcrivans, & pour comble de malheur, la grande inondation de l'Arno, qui a fait périr ſur la fin de 1740, une partie de l'édition miſe dans le palais Corſini, n'en a pas fait baiſſer le prix.

10°. *Des collections de pierres gravées.* Non-ſeulement l'antiquité nous fournit des exemples de paſſions pour les *pierres gravées*, mais elle nous fournit des génies ſupérieurs, & les plus diſtingués dans l'état, qui formoient de ces collections. Quels hommes que Céſar & Pompée! Ils aimerent paſſionnément l'un & l'autre les *pierres gravées*, & pour montrer l'eſtime qu'ils en faiſoient, ils voulurent que le public fût le dépoſitaire de leurs cabinets. Pompée mit dans le Capitole les *pierres gravées*, & tous les autres bijoux précieux qu'il avoit enlevés à Mithridate, & Céſar conſacra dans le temple de Vénus, ſurnommée *genitrix*, celles qu'il avoit recueillies lui-même avec des dépenſes infinies; car perſonne n'égaloit ſa magnificence, quand il s'agiſſoit de choſes curieuſes. Marcellus, fils d'Octavie, & neveu d'Auguſte, dépoſa ſon cabinet de *pierres gravées* dans le ſanctuaire du temple d'Apollon, ſur le mont Palatin. Marcus Scaurus, beau-fils de Sylla, homme vraiment ſplendide, avoit formé le premier un ſemblable cabinet dans Rome. Il falloit être bien puiſſant pour entreprendre alors de ces collections. Le prix des belles *pierres* étoit monté ſi prodigieuſement haut, que de ſimples particuliers ne pouvoient guere ſe flatter d'y atteindre. Un revenu conſidérable ſuffiſoit à peine pour l'achat d'une *pierre* précieuſe. Jamais nos curieux, quelques paſſionnés qu'ils ſoient, ne pouſſeront les choſes auſſi loin que l'ont fait les anciens. Je ne crois pas qu'on rencontre aujourd'hui des gens, qui ſemblables au ſénateur Nonius, préferent l'exil, & même la proſcription, à la privation d'une belle bague.

Il eſt pourtant vrai que depuis le renouvellement des beaux arts, les *pierres gravées* ont été recherchées par les nations polies de l'Europe avec un grand empreſſement; & ce goût ſemble même avoir pris de nos jours une nouvelle vigueur. Il n'y a preſque point de prince qui ne ſe faſſe honneur d'avoir une ſuite de *pierres gravées*. Celles du roi & celles de l'impératrice reine de Hongrie, ſont conſidérables. Le recueil de M. le duc d'Orléans eſt très-beau. On vante en Angleterre les *pierres gravées* recueillies autrefois par le comte d'Arundel, préſentement entre les mains de milady Germain, celles qu'avoit raſſemblé mylord Pembrock, & la collection qu'en avoit fait le duc de Dévonshire, l'un des plus illuſtres curieux de ce ſiecle.

C'eſt néanmoins l'Italie qui eſt encore remplie des plus magnifiques cabinets de *pierres gravées*. Celui qui avoit été formé par les princes de la maiſon Farneſe, a fait un des principaux ornemens du cabinet du roi des deux Siciles; la collection du palais Barberin, tient en ce genre un des premiers rangs dans Rome, qui de même que Florence & Veniſe, abondent en cabinets particuliers de *pierres gravées*. Mais aucune de ces collections n'égale celle que poſſédoit le grand duc, qui paroît être la plus ſinguliere & la plus complette qu'on ait encore vû, puiſque le marquis Maffei aſſure qu'elle renferme près de trois mille *pierres gravées*. On ſait que les plus remarquables ſe trouvent dans le *muſæum florentinum*; auſſi fait-il convenir que les peuples d'Italie ſont à la ſource des belles choſes. Fait-on la découverte de quelque rare monument, de ceux d'une ville même, d'un *Herculanum*, par exemple, elle ſe fait pour eux: ils ſont les premiers à en jouir; ils peuvent continuellement étudier l'antique qui eſt ſous leurs yeux; & comme leur goût en devient plus ſûr & plus délicat que le nôtre, ils ſont auſſi généralement plus ſenſibles que nous aux vraies beautés des ouvrages de l'art.

11°. *Des belles pierres graveés.* Pour avoir des *pierres gravées*, exquiſes en travail, il faut remonter juſqu'au tems des Grecs; ce ſont eux qui ont excellé en ce genre, dans la compoſition, dans la correction du deſſein, dans l'expreſſion, dans l'imitation, dans la draperie, en un mot en tout genre. Leur habileté dans la repréſentations des animaux, eſt encore ſupérieure à celle de tous les autres peuples. Ils étoient mieux ſervis que nous dans leurs modeles, & ils ne faiſoient abſolument rien ſans conſulter la nature. Ce que nous diſons de leurs ouvrages au ſujet de la gravûre en creux, doit également s'appliquer aux *pierres gravées* en relief, appellées *camées* ou *camayeux*. Ces deux genres de gravûre ont toujours chez les Grecs marché d'un pas égal. Les Etruſques ne les ont point égalés; & les Romains qui n'avoient point l'idée du beau, leur ont été inférieurs à tous égards. Quoique curieux à l'excès des *pierres gravées*, quoique ſoutenus par l'exemple des graveurs grecs qui vivoient parmi eux, ils n'ont eu en ce genre que des ouvriers médiocres de leur nation, & la nature leur a été ingrate. Les arts illuſtroient en Grèce ceux qui les pratiquoient avec ſuccès; les Romains au contraire n'employoient à leurs ſculptures que des eſclaves ou des gens du commun.

12°. *De la plus belle* pierre gravée *connue*. La plus belle *pierre gravée* ſortie des mains des Grecs, & qui nous eſt reſtée, eſt je penſe la cornaline, connue ſous le nom de *cachet de Michel-Ange*. C'eſt le plus beau morceau du cabinet du roi de France, & peut-être du monde. On dit qu'un orfevre de Bologne en Italie, nommé *Auguſtin Taſſi*, l'eut après la mort de Michel-Ange, & la vendit à la femme d'un intendant de la maiſon des Médicis. Le ſieur de Bagarris qui a été garde du cabinet des antiques d'Henri III. l'acheta huit cens écus, au commencement du dernier ſiecle, des héritiers de cette dame qui étoient de Nemours: le ſieur Lauthier le pere l'eut après la mort de ces antiquaires; & ce ſont les enfans dudit ſieur Lauthier, qui l'ont vendue à Louis XIV. *Voyez* CACHET *de* Michel-Ange.

13°. *Des* pierres gravées *de l'ancienne Rome*. Il ſemble par ce que nous avons remarqué tout-à-l'heure, qu'il y avoit parmi les Romains une ſorte d'inſuffiſance pour la culture des arts. J'ajoute, que ce n'eſt pas la ſeule nation qui pour avoir poſſédé les plus belles choſes, & les avoir en apparence aimées avec paſſion, n'a pu fournir ni grands peintres, ni grands ſculpteurrs. Je n'ai plus qu' un mot à dire au ſujet de certaines gravûres ſur le cryſtal par les modernes.

14°. *Des gravures des modernes ſur le cryſtal en particulier*. Les graveurs modernes ont gravé en creux ſur des tables de cryſtal, d'aſſez grandes ordonnances d'après les deſſeins des Peintres, & l'on enchâſſoit enſuite ces gravures dans des ouvrages d'orfévrerie, pour y tenir lieu de bas-reliefs.

Il faut lire, dans le Vaſari, les deſcriptions qu'il fait d'un grand nombre de ces gravûres, qui enrichiſſoient des croix & des chandeliers deſtinés pour des chapelles, & de petits coffres propres à ſerrer des bijoux. Valerio Vicentini en avoit exécuté un qui étoit entierement de cryſtal, & où il avoit repréſenté des ſujets tirés de l'hiſtoire de la paſſion de Notre-Seigneur. Clément VII. en fit préſent à François I. lors de l'entrevûe qu'il eut avec ce prince à Marſeille, à l'occaſion du mariage de Catherine de Médicis, ſa niece; & c'étoit, au rapport du Vaſari, un morceau unique & ſans prix. (*Le Chevalier* DE *Jaucourt*.)

PIERRE GRAVÉE *factice*, (*Gravure*.) Voici la manipulation uſitée pour faire des *pierres gravées* factices. On prend du blanc qui ſe trouve chez les Epiciers-Droguiſtes en gros pains, qu'ils appellent *blanc d'Eſpagne* ou *de Rouen* (*Voyez* BLANC, couleur en Peinture); on l'humecte avec de l'eau, & on le paitrit pour le for-

mer en gâteau, à-peu-près de la conſiſtance que ſe trouve la mie de pain frais lorſqu'on la paîtrit entre les doigts; on emplit de ce blanc humecté un anneau de fer de deux ou trois lignes d'épaiſſeur, & du diametre qui convient à la *pierre* que l'on veut mouler; ſi l'on ne veut pas faire forger des anneaux de fer exprès, ceux qui ſe trouvent tout faits dans les ciſeaux y ſont très-propres, on n'a beſoin que de les en détacher avec la lime. On emplit l'anneau de cette pâte dans lequel on la preſſe avec le doigt; on met enſuite deſſus une couche de tripoli en poudre ſeche, au-moins aſſez épaiſſe pour ſuffire au relief que l'on veut tirer. On ſe ſert pour cela d'un couteau à couleur, pareil à ceux des Peintres; on preſſe légérement le tripoli avec le couteau, & on met deſſus, du côté de la gravûre, la *pierre* que l'on veut mouler, ſur laquelle on appuie fortement avec le pouce, ou pour mieux faire encore, avec un morceau de bois tel que le manche d'un outil.

Il eſt eſſentiel alors de ſoulever un peu tout de ſuite la *pierre* par un coin, avec la pointe d'une aiguille enchâſſée dans un petit manche de bois; & après l'avoir laiſſée encore un inſtant, on la fera ſauter totalement de deſſus ſon empreinte avec la pointe de l'aiguille, ou on l'en détachera en prenant le moule avec les deux doigts, & en le renverſant bruſquement. Il faut beaucoup d'adreſſe & d'uſage pour bien faire cette derniere opération. Si la *pierre* ne reſte pas long-tems ſur le moule après avoir appuyé deſſus, & qu'on vienne à l'en faire ſauter avant que l'humidité de la pâte du blanc d'Eſpagne ait atteint la ſurface du tripoli, le renverſement de la *pierre* cauſera du dérangement dans l'empreinte. Si la *pierre* reſte trop long-tems ſur le moule après avoir appuyé deſſus; l'humidité de la pâte du blanc d'Eſpagne gagne tout-à-fait les creux de gravûre, dans leſquels il reſte infailliblement des parties du tripoli. Il faut donc pour réuſſir que le renverſement de la *pierre* ſe faſſe dans le moment où l'humidité de la pâte du blanc d'Eſpagne vient d'atteindre la ſurface du tripoli, qui touche à toute la ſurface de la gravûre de la *pierre* que l'on veut mouler.

Si l'on ne ſaiſit pas ce moment, on manque une infinité d'empreintes; il y a même des *pierres* que la profondeur de la gravûre rend ſi difficiles à cet égard, qu'on eſt obligé, après les avoir imprimées ſur le tripoli, de les laiſſer en cet état juſqu'à ce que le tout ſoit parfaitement ſec, avant de tenter de ſéparer la *pierre* de l'empreinte: quoique cette pratique ſoit plus ſûre, il faut cependant convenir qu'elle ne laiſſe pas l'empreinte auſſi parfaite que l'autre quand elle eſt bien exécutée.

Le choix du tripoli eſt encore une choſe de la derniere importance. M. Homberg, dans le mémoire qu'il a donné parmi ceux de l'académie des Sciences en 1712, veut que l'on ſe ſerve de tripoli de Veniſe qui eſt ordinairement jaune; mais il s'en trouve en France de rougeâtre qui fait le même effet: il faut ſeulement le choiſir tendre & doux au toucher comme du velours, en rejettant tout celui qui ſeroit dur & qui contiendroit du ſable. Il ne faut pas tenter d'en ôter le ſable par les lavages, on ôteroit en même tems une onctuoſité qui fait que lorſqu'on le preſſe ſes parties ſe joignent & ſe collent enſemble, & par ce moyen en font une ſurface auſſi polie que celle du corps avec lequel on le preſſe. Il faut donc ſe contenter, après avoir paſſé le tripoli par un tamis de ſoie très-fin, de le broyer encore dans un mortier de verre ou de porcelaine avec un pilon de verre, ſans le mouiller.

Le renverſement de la *pierre* que l'on vient d'imprimer étant fait, il faut en conſidérer attentivement la gravure, pour voir s'il n'y ſeroit pas reſté quelques petites parties du tripoli; dans lequel cas, comme ces parties manqueroient à l'empreinte, il faut recommencer l'opération en remettant de nouveau blanc d'Eſpagne dans l'anneau & de nouveau tripoli deſſus.

Lorſque l'on eſt content de l'empreinte, on la met à ſecher; & quand elle eſt parfaitement ſeche, on peut avec un canif égaliſer un peu le tripoli qui déborde l'empreinte, en prenant bien garde qu'il n'en tombe pas ſur l'empreinte.

Lorſqu'on ſera aſſuré que l'empreinte eſt bien faite & le moule bien ſec, on choiſira le morceau de verre ou de compoſition ſur lequel on veut tirer l'empreinte; plus les verres ſeront durs à fondre, plus le poli de l'empreinte ſera beau. On taillera le morceau de verre de la grandeur convenable en l'égrugeant avec de petites pinces, & on le poſera ſur le moule, enſorte que le verre ne touche en aucun endroit la figure imprimée, qu'il pourroit gâter par ſon poids.

On aura un petit fourneau pareil à ceux dont ſe ſervent les peintres en émail (*Voyez* Émail), dans lequel il y aura une moufle, on aura eu ſoin de remplir ce fourneau de charbon de bois, de façon que la moufle en ſoit environnée deſſus, deſſous, & par ſes côtés. Lorſque le charbon ſera bien allumé & la moufle très-rouge, on mettra le moule, garni du morceau du verre ſur lequel on veut tirer l'empreinte, ſur une plaque de tôle, & on l'approchera ainſi par degrés de l'entrée de la moufle, au fond de laquelle on le portera tout-à-fait lorſqu'on le jugera aſſez chaud pour que la grande chaleur ne faſſe pas caſſer le morceau de verre; on bouchera alors l'entrée de la moufle avec un gros charbon rouge, de façon cependant qu'il ſe trouve un petit intervalle par lequel on puiſſe obſerver le verre. Lorſque le verre paroîtra luiſant, & que ſes angles commenceront à s'émouſſer, on retirera d'une main avec des pincettes la plaque de tôle, & avec l'autre main, ſur le bord même du fourneau ſans perdre de tems on preſſera fortement le verre avec un morceau de fer plat que l'on aura tenu chaud.

L'impreſſion étant finie, on laiſſera le tout à l'entrée du fourneau, afin que le verre refroidiſſe par degrés, ſans quoi il ſeroit ſujet à caſſer.

Si l'on veut copier en creux une *pierre* qui eſt en relief, ou en relief une *pierre* qui eſt en creux; il faut en prendre une empreinte exacte avec de la cire d'Eſpagne, ou avec du ſoufre fondu avec un peu de minium. Il faut abattre avec un canif & une lime ce qui aura débordé l'empreinte, & on ſe ſervira de cette empreinte de cire d'Eſpagne ou de ſoufre pour imprimer ſur le tripoli.

Comme par le procedé que l'on vient de donner, on voit que l'on ne peut avoir que des *pierres* d'une couleur, on va donner celui qu'il faut ſuivre pour imiter les variétés & les différens accidens que l'on voit dans les camées.

Les agates onix dont on forme les camées, étant compoſées de couches de différentes couleurs, & n'étant point tranſparentes, on a pris pour les imiter des morceaux du verre colorié dont on ſe ſervoit pour compoſer les vitres des égliſes: on a rendu ces verres opaques en les ſtratifiant dans un creuſet avec de la chaux éteinte à l'air, du plâtre, ou du blanc d'Eſpagne, c'eſt-à-dire, en mettant alternativement un lit de chaux ou de plâtre, & un lit de verre. En expoſant ce creuſet au feu augmenté par degrés pendant trois heures, & finiſſant par un feu aſſez fort, ces verres deviennent opaques en conſervant leurs couleurs; & ceux qui n'en avoient point deviennent d'un blanc de lait comme l'émail ou la porcelaine.

Si le feu a été bien ménagé dans le commencement, & qu'on ne l'ait point pouſſé trop fort ſur la fin, ces verres opaques ſont encore ſuſceptibles d'entrer en fonte à un plus grand feu; on peut donc ſouder les uns ſur les autres ceux de différentes couleurs, & par ce moyen imiter les lits de différentes couleurs que l'on rencontre dans les agates onix. On rencontre même dans les vitrages peints des anciennes égliſes, des morceaux de verres dans leſquels la couleur n'a pénétré que la moitié de leur épaiſſeur; les pourpres ou couleur de vinaigre ſont tous dans ce cas ainſi que pluſieurs bleus. Lorſque ces verres ſont devenus opaques, ainſi qu'on l'a dit, la partie qui n'a point été pénétrée de la couleur, ſe trouve blanche & forme avec celle qui étoit coloriée deux lits différens, comme on en voit dans les agates onix: lorſqu'on ne veut point ſouder enſemble les verres de différentes couleurs, il faut travailler ſur ceux-là. Avant que de ſe ſervir de ces verres qui ont des couches de différentes couleurs, il faut les faire paſſer ſur la roue du lapidaire, & manger de la ſurface blanche qui eſt deſtinée à repréſenter les figures du relief du camée, juſqu'à ce qu'elle ſoit réduite à une épaiſſeur plus mince, s'il eſt poſſible, qu'une feuille de papier.

On poſe ce verre du côté de la ſurface blanche que l'on a rendue ſi mince, ſur le modele dans lequel eſt l'empreinte de la gravure qu'on veut imiter; on le fait chauffer dans la moufle, & on l'imprime de la maniere que l'on a dit ci-devant.

Les verres que l'on a rendus opaques, en ſuivant le procedé ci-deſſus, étant alors ſuſceptibles d'être travaillés au touret, on y applique la *pierre* dont on vient de parler, & avec les mêmes outils dont on ſe ſert pour la gravure en *pierres* fines, on enleve aiſément tout le blanc du champ qui déborde le relief, & les figures paroiſſent alors iſolées ſur un champ d'une couleur différente comme dans les camées.

Si l'on ne vouloit imiter qu'une ſimple tête, qui ne fût pas trop difficile à chantourner, on pourroit ſe contenter, après avoir moulé cette tête, de l'imprimer enſuite ſur un morceau de verre opaque blanc. On feroit enſuite paſſer ce verre imprimé ſur la roue du lapidaire, & on l'u-

ſeroit par-derriere avec de l'émeril & de l'eau, juſqu'à ce que toute la partie qui fait un champ à la tête, ſe trouvât détruite, & qu'il ne reſtât abſolument que le relief. S'il ſe trouve après cette opération qu'il ſoit encore demeuré quelque petite partie du champ, on l'enleve avec la lime ou avec la pointe des ciſeaux; on applique cette tête ainſi découpée avec ſoin ſur un morceau de verre opaque d'une couleur différente; on l'y colle avec de la gomme, & quand elle y eſt bien adhérente, on poſe le verre du côté de la tête ſur un moule garni de tripoli, & on l'y preſſe comme ſi on l'y vouloit mouler: mais au lieu de l'en retirer, comme on fait quand on prend une empreinte, on laiſſe ſecher le moule toujours couvert de ſon morceau de verre, & lorſqu'il eſt ſec, on l'enfourne ſous la moufle, & on le preſſe avec la ſpatule de fer lorſqu'il eſt en fuſion, ainſi qu'il a été expliqué ci-devant. La gomme qui attachoit la tête ſur le fond ſe brûle; ainſi les deux morceaux de verre, celui qui forme le relief & celui qui lui doit ſervir de champ, n'étant plus ſéparés, s'uniſſent étroitement en ſe fondant, ſans qu'on puiſſe craindre que dans cette fonte le relief puiſſe ſouffrir la moindre altération, puiſque le tripoli, en l'enveloppant de toutes parts, lui ſert comme d'une chape, & ne lui permet pas de s'écarter. Si on vouloit que quelques parties du relief, comme les cheveux, fuſſent d'une couleur différente, il ſuffit d'y mettre au bout d'un tube de verre un atome d'une diſſolution d'argent par l'eſprit de nitre, & faire enſuite chauffer la *pierre* ſous la moufle, juſqu'à ce qu'elle ſoit très-chaude ſans rougir. Il faut ſeulement prendre garde que la vapeur de l'eſprit de nitre ne colore le reſte de la figure.

Les verres tirés des anciens vitrages peints des égliſes, ſont ce qu'il y a de meilleur pour faire ces eſpeces de camées: il eſt vrai qu'ils ont beſoin d'un très-grand feu pour les mettre en fonte quand ils ont éte rendus opaques, comme on l'a dit; mais ils prennent un très-beau poli, & ne ſont pas plus ſuſceptibles d'être rayés que les véritables agates.

Pierres précieuses, (*Hiſt. nat. Mineral.*) C'eſt ainſi que l'on nomme des *pierres* à qui leur dureté, leur tranſparence, leur éclat, leurs couleurs & leur rareté ont fait attacher un prix conſidérable dans le commerce; c'eſt ſuivant toutes ces circonſtances que l'on a aſſigné divers rangs aux *pierres précieuſes*.

Les vraies *pierres précieuſes* doivent avoir de la tranſparence & de la dureté; c'eſt ſur-tout par cette derniere qualité qu'elles different du cryſtal. Cette dureté ſuppoſe des parties plus denſes & plus rapprochées, ce qui doit produire néceſſairement un plus grand poids ſous un même volume. L'homogéneité des parties doit encore produire dans les *pierres précieuſes* la traſparence & l'éclat: c'eſt ce qu'on appelle *eau* en langage de lapidaire; & c'eſt le plus ou le moins de tranſparence ou de netteté de ces *pierres* qui avec leur dureté augmente ou diminue conſidérablement le prix qu'on y attache.

Les vraies *pierres précieuſes* ſont le diamant, le rubis, le ſaphire, la topaſe, l'émeraude, la chryſolite, l'amethyſte, l'hyacinthe, le péridot, le grenat, le berille ou aigue-marine. *Voyez ces différens articles*.

Toutes ces *pierres* ſe trouvent ou dans le ſein de la terre, ou dans le lit de quelques rivieres, au ſable deſquelles elles ſont mêlées; elles ne peuvent pour l'ordinaire être reconnues que par ceux qui ſont habitués à les chercher. C'eſt ſur-tout dans les Indes orientales que l'on trouve les *pierres précieuſes* les plus dures & les plus éſtimées; les îles de Bornao, les royaumes de Bengale, de Golconde, de Viſapour & de Pégu, ainſi que l'île de Ceylan, en fourniſſent aſſez abondamment. Quant à celles que l'on trouve dans les autres parties du monde, elles n'ont communément ni la dureté, ni l'éclat, ni la tranſparence des *pierres précieuſes* qui viennent de l'orient. C'eſt-là ce qui a donné lieu à la diſtinction que font les Jouailliers & les Lapidaires de ces *pierres* en *orientales* & en *occidentales*; diſtinction qui n'eſt fondée que ſur leur plus ou moins de dureté. Ainſi quand un lapidaire dit qu'une *pierre précieuſe eſt orientale*, il ne faut point imaginer pour cela qu'elles viennent réellement d'orient, mais il faut entendre par-là que ſa dureté eſt la même que celle des *pierres* de la même nature qui viennent de ces climats. Cette obſervation eſt d'autant plus vraie, qu'il s'eſt trouvé en Europe même & dans l'Amérique, des *pierres précieuſes* qui avoient la dureté & l'éclat de celles des Indes orientales.

Il eſt très-difficile de rendre raiſon pourquoi les Indes ſont plus diſpoſées que d'autres pays à produire des *pierres précieuſes*; il paroît en général que les climats les plus chauds ſont plus propres à leur formation que les autres, ſoit que la chaleur du ſoleil y contribue, ſoit que la nature du terrein y ſoit plus appropriée & les ſucs lapidifiques plus atténués & plus élaborés. Quoi qu'il en ſoit, il paroît certain que toutes les *pierres précieuſes* ont la même origine que les cryſtaux; lorſqu'on les trouve dans leurs matrices ou minieres, elles affectent toujours une figure réguliere & déterminée qui varie, étant tantôt priſmatiques, tantôt cubiques, tantôt en rhomboïde, &c.

A l'égad des *pierres précieuſes* qui ſe trouvent dans le lit des rivieres, & mêlées dans le ſein de la terre avec le ſable, on ſent aiſément que ce n'eſt point-là le lieu de leur formation; ces *pierres* qui ſont roulées & arrondies comme les cailloux ordinaires, doivent avoir été apportées d'ailleurs par les torrens & les eaux, qui les ont arrachées des roches & des montagnes où elles avoient pris naiſſance. On a remarqué que c'eſt à la ſuite des fortes pluies que l'on trouvoit plus communément les *pierres précieuſes*, les topaſes & les grenats dans le lit des rivieres de l'île de Ceylan. On aſſure qu'il ſe trouve en Bohème des cailloux au centre deſquels on voit des rubis lorſqu'on vient à les caſſer. Ce fait prouve que ces rubis ne ſont autre choſe que la matiere la plus épurée de ces cailloux qui s'eſt raſſemblée à leur centre.

Les *pierres précieuſes* varient pour la couleur; les rubis ſont rouges, les topaſes ſont jaunes, les émeraudes ſont vertes, les ſaphirs ſont bleus: &c. L'on ne peut douter que ces différentes couleurs ne ſoient dûes aux métaux, qui ſeuls dans le regne minéral ont la propriété de colorer. Comme ces ſubſtances ſont différentes de celles qui conſtituent les *pierres précieuſes*, il n'eſt point ſurprenant que les *pierres* colorées n'aient point communément la même dureté que le diamant qui eſt pur, tranſparent, & compoſé de parties purement homogenes.

Une des choſes qui contribuent le plus au prix des *pierres précieuſes*, c'eſt leur grandeur. En effet, ſi ces *pierres* ſont rares par elles-mêmes, celles qui ſont d'une certaine grandeur ſont moins communes encore. On pourroit en rendre une raiſon aſſez naturelle, en diſant que les *pierres précieuſes* ſont pour ainſi dire l'extrait ou l'eſſence d'une grande maſſe de matiere lapidifique, dont la partie la plus pure & la plus parfaite ne peut former qu'un très-petit volume lorſqu'elle a été concentrée & rapprochée par l'évaporation inſenſible qui lui a donné la conſiſtence d'une *pierre*.

Le grand prix des *pierres précieuſes* n'avoit point permis juſqu'à-préſent aux Chimiſtes d'en tenter les analyſes par le moyen du feu: une entrepriſe ſi coûteuſe étoit réſervée à des ſouverains; elle a été tentée à Vienne depuis quelques années, par l'empereur François I. actuellement régnant, dont le goût pour le progrés des Sciences eſt connu de tout le monde. Par les ordres de ce prince on mit pluſieurs diamans & rubis dans des creuſets terminés en pointe, que l'on eut ſoin de lutter avec beaucoup d'exactitude; on les tint au degré de feu le plus violent pendant vingt-quatre heures; au bout de ce tems, lorſqu'on vint à ouvrir les creuſets, on vit avec ſurpriſe que les diamans étoient totalement diſparus, au point de n'en retrouver aucuns veſtiges. Quant aux rubis, on les retrouva tels qu'on les avoit mis; ils n'avoient éprouvé aucune altération: ſur quoi on expoſa encore un rubis pendant trois fois vingt-quatre heures au feu le plus violent, qui n'y produiſit pas plus d'effet que la premiere fois; il ſortit de cette épreuve ſans avoir rien perdu ni de ſa couleur, ni de ſon poids, ni de ſon poli.

L'empereur a fait faire la même expérience de la même façon, ſur plus de vingt *pierres précieuſes* de différentes eſpeces; de deux heures en deux heures on en retiroit une du feu, afin de voir les différens changemens qu'elles pouvoient ſucceſſivement éprouver. Peu-à-peu le diamant perdoit ſon poli, devenoit feuilleté, & enfin diſparoiſſoit totalement; l'émeraude étoit entrée en fuſion, & s'étoit attachée au fond du creuſet; quelques autres *pierres* s'étoient calcinées, & d'autres étoient demeurées intactes. Avant de faire ces expériences, on avoit eu la précaution de prendre des empreintes exactes de toutes ces *pierres*, afin de voir les alterations qu'elles éprouveroient.

Le grand duc de Toſcane avoit déja antérieurement fait faire des expériences ſur la plûpart des *pierres précieuſes*, en les expoſant au foyer d'un miroir ardent de Tſchirnhauſen. Ces opérations peuvent ſervir de confirmation à celles qui ont été rapportées ci-deſſus faites au feu ordinaire. On trouva donc que le diamant réſiſtoit moins à l'action du feu ſolaire que toutes les autres *pierres précieuſes*; il commençoit toujours par perdre ſon poli, ſon éclat & ſa tranſparence; il devenoit enſuite blanc & d'une couleur d'opale; il ſe gerſoit & ſe mettoit en éclats,

& en

& en petites molécules triangulaires, qui s'écraiſoient ſous la lame d'un couteau, & ſe réduiſoient en une poudre dont les parties étoient imperceptibles, & qui conſidérées au microſcope avoient la couleur de la poudre de la nacre de perle. Tous les diamans ſubiſſoient ces mêmes changemens, les uns plutôt, les autres un peu plus tard.

Enfin on eſſaya de joindre au diamant différens fondans; on commença par du verre, qui ne tarda point à entrer en fuſion au miroir ardent, mais le diamant nageoit à ſa ſurface, ſans faire aucune union avec lui; on chercha à l'enfoncer dans la matiere fondue, mais ce fut inutilement: le diamant diminua peu-à-peu, & ſe diſſipa à la fin comme dans les expériences dans leſquelles on n'avoit point employé de verre.

On ne réuſſit pas mieux à faire entrer le diamant en fuſion, en le mêlant ſoit avec de la fritte de verre, ſoit avec du ſel de tartre, ſoit avec du ſoufre, ſoit avec du plomb, il repouſſa conſtamment tous ces fondans; il ne fit non plus aucune union ni avec les métaux, ni avec les pierres, de quelque nature qu'elles fuſſent, ni avec le vitriol, l'alun, le nitre, le ſel ammoniac; en un mot, jamais le diamant ne marqua la moindre diſpoſition à entrer en fuſion.

Le rubis réſiſta beaucoup mieux que le diamant à l'action du feu ſolaire, qui ne fit que changer ſa couleur & le ramollir, ſans lui rien faire perdre de ſon poids. On trouvera ces expériences à *l'article* RUBIS.

Des émeraudes expoſées à cette même chaleur, ne tarderent pas à entrer en fuſion; elles commencerent par devenir blanches, & par former des bulles; la couleur & la traſparence diſparurent, & ces *pierres* paſſerent par différentes nuances, ſuivant le tems qu'elles furent expoſées à l'action du feu. Ces *pierres* deviennent par-là très-caſſantes & très-tendres, au point de pouvoir en détacher des parties avec l'ongle. *Voyez giornale de' litterati d'Italia, tom. IX.* (—)

PIERRES PUANTES, *lapides fætidi, lapis ſuillus, lapis felinus*, (*Hiſt. nat. Minéralog.*) On a donné ces différens noms à des *pierres* qui répandent une odeur déſagréable qu'elles ont contractée dans le ſein de la terre; cette odeur varie en raiſon des différentes ſubſtances qui l'ont occaſionnée. En Suede, dans la province d'Œland, on trouve une *pierre* à chaux qui a une odeur très-forte d'urine de chat; on a quelquefois trouvé des empreintes d'inſectes ſur ces *pierres*. En Weſtphalie, aux environs d'Hildesheim, on a trouvé de la *pierre* qui ſentoit la corne brûlée. Près des Wigerſdorf, dans le comté de Hohnſtein en Thuringe, on trouve une eſpece de ſchiſte ou de *pierre* feuilletée griſe, très-poreuſe, qui frottée avec une autre *pierre*, répand une odeur ſemblable à celle de la fiente de porc. Près du couvent d'Ilefeld, qui eſt aux environs de Nordhauſen, près du Hartz, on rencontre une montagne qui n'eſt compoſée que d'une *pierre* très-puante, dont on ſe ſert comme de caſtine ou de fondant dans les forges du voiſinage, où elle facilite la fuſion de la mine de fer. *Voyez* Brukmann, *epiſtol. itinerariæ, centur. ij. epiſt.* 13.

On a trouvé près de Villers-Cotterets une *pierre* calcaire d'un blanc ſale, qui lorſqu'on la frotte répand une odeur d'urine de chat. Il y a tout lieu de croire que les odeurs qui ſe ſont communiquées à ces ſortes de *pierres*, viennent de ſubſtances animales ou végétales qui ſont entrées en putréfaction; quelques-unes mêmes peuvent venir des bitumes & matieres inflammables qui ſe trouvent dans le ſein de la terre. *Voyez* ODORANTES, *pierres*. (—)

GRAVURE, *auteurs ſur l'art de la Gravure*. Pomponii Gaurici neapolitani *de ſculptura, ſeu ſtatuaria, libellus, Florentiæ* 1504, in-8°. *Item* (*ſecunda editio emendatior, curante* Cornelio Grapheo), *Antuerpiæ* 1528, in-8°. Le même ouvrage dans le *tom. IX.* du *rucueil* des antiquités grecques.

Aldus Manutius *de celatura & pictura veterum*, dans le *tome IX.* du *recueil* des antiquités grecques.

Ludovici Demontioſii Gallus *Romæ hoſpes, ubi multa antiquorum monumenta explicantur. Romæ* 1585, in-4°. *cum fig. Item.* La partie de cet ouvrage qui traite des Arts ayant le Deſſein pour objet, à la ſuite de la *dactyliotheca* de Gorlée; & dans le *tom. IX.* de la collection des antiqués grecques, ſous ce titre: Lud. Demontioſii *de veterum ſculptura, cælatura gemmarum, ſculptura & pictura, libri duo.*

Julii Cæſaris Bullengeri *de pictura, plaſtice, & ſtatuaria, libri duo. Lugduni* 1626, in-8°. & dans le *tome IX.* du *recueil* des antiquités grecques.

De la gravure ſur les pierres *précieuſes & ſur les cryſtaux, chap. viij. du liv. II. des principes de l'Architecture, de la Sculpture & de la Peinture, par* André Félibien; *ſeconde édition augmentée. Paris* 1690, in-4°.

De modo cælandi gemmas, chap. xxiij. du livre intitulé: *Diſſertatio Glyptographica. Romæ* 1739, in-4°.

Maniere de copier ſur le verre les pierres *gravées, par* Guillaume Homberg, dans les *mémoires de l'académie royale des Sciences, année* 1712. *Paris*, in-4°.

Vie des Graveurs. Vaſari Giorgio nous a donné les vies des illuſtres peintres, graveurs & architectes, à Boulogne 1647, trois volumes *in*-4°. On en trouvera la ſuite dans un ouvrage du chevalier Vettori, dans une *diſſertation latine* ſur les *pierres* gravées *A Rome* 1730, in-4°.

Nous avons quantité de cabinets de *pierres gravées*, publiées en Italie, dans les Pays-Bas, en Allemagne, en Angleterre, & en France.

Gaurici (*Pomponii*, &c.), Pomponio Gaurico né à Gifoni, bourg dans le royaume de Naples, avoit écrit ce traité ſur la Sculpture, dont la premiere édition eſt de Florence 1504. Quoiqu'il diſe qu'il manioit lui-même le ciſeau, il paroît qu'il le manioit fort mal. Son livre mis en dialogue eſt auſſi inutile que mal écrit.

Minutius Albus, *&c.* Son livre ne peut intéreſſer tout a plus que des grammairiens.

Bullengerii (*Julii Cæſaris*, &c.) Ce qui a été dit par le jéſuite Jules-Céſar Boulenger, dans ſon *traité ſur la peinture & la ſculpture des anciens*, eſt encore beaucoup plus ſuperficiel.

Demontioſii (*Ludovici*); Louis de Monjoſieu, loué dans M. de Thou, étoit un habile antiquaire; & à l'occaſion de la Sculpture, il parla des *pierres gravées*; mais il n'a preſque fait que tranſcrire à la fin de ſa *diſſertation latine* ſur la ſculpture des anciens, le peu de choſe qu'il avoit lu dans Pline concernant l'art de la *gravure en pierres fines*.

Si tous ces auteurs avoient eu bien ſérieuſement le deſſein d'inſtruire, ils devoient s'en rapporter moins à leurs propres lumieres, & conſulter davantage les gens de l'art; ils ſe ſeroient exprimés plus pertinemment. C'eſt le parti ſage qu'ont pris M. Félibien & M. le chevalier Vettori, & qui leur a réuſſi lorſqu'ils nous ont expoſé ſous les yeux toutes les différentes opérations manuelles de la *gravure en pierres fines*; le premier dans ſes *principes des Arts*, & le ſecond dans une *diſſertation ſur les pierres gravées*, dont j'aurai occaſion de parler plus d'une fois. On peut auſſi ſe fier à M. Homberg, quand on voudra faire des copies ſur verre des *pierres gravées*. La méthode qu'il enſeigne dans un *memoire* qui fait partie de ceux de l'académie royale des Sciences, eſt fondée ſur l'expérience; le ſavant académicien ne rapporte rien qu'il n'ait pratiqué lui-même.

Taille du DIAMANT, (*Art du Lapidaire.*) la *taille du diamant* eſt le poli, le brillant & la forme qu'on donne aux diamans bruts par le ſecours de l'art.

C'eſt une découverte moderne, qui n'eſt point le produit de la recherche des gens qu'on nomme dans le monde *gens d'eſprit*, ni même des philoſophes ſpéculatifs. Ce n'eſt pas à eux que nous en ſommes redevables, non plus que des inventions les plus étonnantes, mais au pur haſard, à un inſtinct méchanique, à la patience, au travail & à ſes reſſources. Nous indiquerons bientôt d'après M. Mariette, la maniere dont cette découverte a éré faite il n'y a pas encore 300 ans; ſuivie & conduite au point de perfection où elle eſt aujourd'hui. L'Encyclopédie, s'il m'eſt permis de répéter ici les paroles des éditeurs de cet ouvrage: „ L'Encyclopédie fera l'hiſtoi-
„ re des richeſſes de notre ſiecle en ce genre; elle la fe-
„ ra & à ce ſiecle qui l'ignore, & aux ſiecles à venir
„ qu'elle mettra ſur la voie pour aller plus loin. Les dé-
„ couvertes dans les arts n'auront plus à craindre de ſe
„ perdre dans l'oubli „.

Perſonne n'ignore que le diamant eſt la plus compacte, & par conſéquent la plus dure de toutes les productions de la nature. Il entame tous les autres corps, & ne peut l'être que par lui-même; & s'il a ſur eux de l'avantage, il en eſt redevable à cette extrême dureté, puiſque c'eſt elle qui lui procure ce feu étincelant dont il paroît pénétré. Le diamant ſe tire de la mine ordinairement brut, & reſſemble alors à un ſimple caillou; on n'en rencontre point communément auxquels la nature ait elle-même donné la taille, c'eſt-à-dire qui ſoient polis, que la nature y ait concouru, & dont les faces ſoient régulierement formées; mais il s'en préſente cependant quelquefois où la taille paroit indiquée, & qui ayant roulé parmi les ſables dans le lit des rivieres rapides, ſe trouvent polis naturellement, & tout-à-fait-tranſparens: quelques-uns mêmes ſont facetés. Ces ſortes de diamans bruts ſe nomment *bruts ingénus*; & lorſque leur figure eſt pyramidale & ſe termine en pointe, on les appelle *pointes naïves*.

Il n'y a

Il n'y a pas d'apparence que les anciens aient reconnu & recherché d'autres diamans que ces derniers; les quatre qui enrichiſſent l'agraphe du manteau royal de Charlemagne, qu'on conſerve au tréſor de S. Denis, ne ſont que ces *pointes naïves*. Tout imparfaits qu'étoient les diamans que la nature avoit ainſi formés, on ne laiſſa pas de les regarder comme ce qu'elle offroit de plus rare; & Pline, *l. XXXVII. ch. iv.* remarque que pendant long-tems il n'appartint qu'aux rois, & même aux plus puiſſans, d'en poſſéder quelqu'un. On ſoupçonnoit Agrippa dernier roi des Juifs, d'entretenir un commerce inceſtueux avec Bérénice ſa ſœur; & le précieux diamant qu'il mit au doigt de cette princeſſe, réaliſa preſque ces ſoupçons (*Voyez* Juvenal, *Satyre vj. vers* 155.), tant on avoit conçu une haute idée de cette *pierre* ineſtimable! Je laiſſe à penſer de quel œil les Romains auroient regardé nos *diamans brillans*, eux dont la magnificence alloit juſqu'à la prodigalité la plus outrée, quand il s'agiſſoit de ſatisfaire leur luxe.

Pline nous débite que pour avoir de la poudre de diamant, dont les Graveurs ſe ſervent lorſqu'ils gravent les autres *pierres* fines, on fait tremper le diamant dans du ſang de bouc tout chaud, & que devenant par ce moyen plus tendre, la *pierre* ſe réduit aiſément en petits éclats, & ſe diviſe même en portions ſi menues, que l'œil peut à peine les diſcerner. Quoique rien ne ſoit plus ridicule que ce conte du naturaliſte romain, on apperçoit néanmoins au-travers de ſon récit fabuleux, que les anciens broyoient comme nous le diamant; & ſans doute que ceux qui en avoient le ſecret, & qui faiſoient négoce de poudre de diamant, n'avoient inventé un pareil menſonge qu'afin de donner le change, & demeurer plus ſurement en poſſeſſion d'un commerce qui auroit ceſſé de leur être lucratif s'il eût été partagé.

Ce qui doit paroître aſſez ſurprenant, c'eſt que les anciens ayant reconnu dans le diamant la force d'entamer toutes les autres *pierres* fines ſans exception, ils n'aient pas apperçu qu'il faiſoit le même effet ſur lui-même: cela les conduiſoit tout naturellement à la taille de cette *pierre précieuſe*, pour peu qu'ils y euſſent fait attention. Mais c'eſt le ſort de toutes les découvertes, que plus on ſemble prêt de les faire, plus on en eſt éloigné; ce n'eſt preſque toujours que le haſard qui en décide.

La *taille du diamant*, comme je l'ai dit ci-deſſus, ne doit elle-même ſon origine qu'à un coup de haſard. Louis de Berquen, natif de Bruges, qui le premier la mit en pratique, il n'y a pas trois ſiecles (en 1476), étoit un jeune homme qui ſortoit à peine des claſſes, & qui né dans une famille noble, n'étoit nullement initié dans l'art du lapidaire. Il avoit éprouvé que deux diamans s'entamoient ſi on les frottoit un peu fortement l'un contre l'autre; il n'en fallut pas davantage pour faire naître dans un ſujet induſtrieux & capable de méditation, des idées plus étendues. Il prit deux diamans bruts, les monta ſur le ciment, & les égriſant l'un contre l'autre, il parvint à y former des facettes aſſez régulieres; après quoi à l'aide de certaine roue de fer qu'il avoit imaginée, & de la poudre qui étoit tombée de ces mêmes diamans en les égriſant, & qu'il avoit eu ſoin de recueillir, il acheva en promenant ces diamans ſur cette poudre, de leur donner un entier poliment. On vit paroître pour lors le premier diamant devenu régulier, poli & brillant par le ſecours de l'art; mais qui n'eut pour cette fois d'autre forme qu'une pointe naïve. *Voyez les merveilles des Indes*, par Robert de Berquen ſon petit-fils.

C'en étoit aſſez pour une premiere tentative; il ſuffiſoit d'avoir pu réduire le diamant à recevoir une forme & un poliment, ſans lequel il continuoit de ne faire aucun effet, de n'avoir ni jeu ni brillant, & demeuroit une *pierre* morte & abſolument inutile. Le premier eſſai eut les ſuites les plus heureuſes; à l'exception d'un très-petit nombre de diamans revêches, auxquels on a donné le nom de *diamans de nature*, & qui quelqu'effort qu'on faſſe, ne peuvent point acquérir le poliment dans certaines parties, ce qui vient de ce que le fil en eſt tortueux, tous les autres diamans ſe ſont prêtés à l'art du lapidaire, qui s'y eſt pris de différentes façons pour donner la taille, ſuivant que la forme du diamant brut le permettoit & le demandoit.

On eſt aux Indes dans cette perſuaſion, qu'il eſt important de ne rien perdre d'un diamant, & l'on y eſt moins curieux en le taillant de lui faire prendre une forme réguliere, que de le conſerver dans toute ſon étendue. Les *pierres* qu'on reçoit toutes taillées de ce pays-là, ont preſque toujours des formes biſarres, parce que le lapidaire indien s'eſt reglé pour le nombre & l'arrangement de ſes facettes, ſur la forme naturelle du diamant brut, & qu'il en a ſuivi ſcrupuleuſement le contour. Le plus grand diamant du grand-mogol, qui eſt une *roſe*, préſente une infinité de facettes toutes extrèmement inégales. Notre goût eſt ſur cela fort différent; il ne ſouffre point de ces figures baroques, & comme il veut du régulier, celui qui taille un diamant brut tâche, autant qu'il eſt poſſible, de donner une forme aimable à la *pierre* qu'on lui a miſe entre les mains. Je vais décrire les différentes eſpeces de taille qui ſe pratiquent le plus fréquemment en Europe.

Lorſque la *pierre* s'étend en ſuperficie, ſans être épaiſſe, on ſe contente d'en dreſſer les deux principales faces, & l'on en abat les côtés ou tranches en talus, ou pour me ſervir des termes de l'art, on y forme ſur chaque côté un *biſeau*. Ces diamans ont aſſez ſouvent la figure d'un quarré parfait, ou d'un quarré long; on en voit auſſi de taillés à pans: & quelle que ſoit leur forme, on les appelle *pierres taillées en table*, ou *pierres foibles*. Ceux qui ont commencé à tailler les diamans, leur ont ſouvent donné cette taille.

Les diamans nommés *pierres épaiſſes*, ſont taillés en-deſſus comme les *pierres* foibles, c'eſt-à-dire que la partie qui doit ſe préſenter, lorſque le diamant ſera mis en œuvre, eſt en *table*; mais il n'en eſt pas ainſi de la face oppoſée, au-lieu d'être plate elle eſt en *culaſſe*, ayant à-peu-près le double d'épaiſſeur de la partie ſupérieure, & formant un priſme régulier. C'eſt encore ainſi qu'étoient taillés dans les commencemens preſque tous les diamans, pour peu qu'ils euſſent d'épaiſſeur.

Mais depuis qu'on a perfectionné l'art de la taille, on ne forme plus guere les diamans autrement qu'en *roſe*, ou en *brillant*. La premiere de ces deux eſpeces de taille eſt aſſez ancienne parmi nous, & elle eſt preſque la ſeule qui ſoit admiſe chez les Orientaux; ils prétendent que tout diamant taillé autrement, n'a point le jeu qu'il doit avoir, ou qu'il papillote trop. Autrefois quand un diamant brut étoit trop épais, on le clevoit, c'eſt-à-dire qu'on le ſéparoit en deux, pour trouver deux diamans dans la même *pierre*; & encore aujourd'hui il y a des occaſions où l'on eſt obligé d'uſer de cette pratique. Elle conſiſte à tracer dans tout le pourtour ou circonférence du diamant, un ſillon ou ligne de partage, en obſervant de ſuivre le vrai fil de la *pierre*; & lorſque cette ligne a acquis aſſez de profondeur, on prend une lame de couteau d'acier bien aiguiſée & bien trempée, on la préſente ſur cette raye, & d'un ſeul coup ſec & frappé juſte ſur la *pierre*, poſée droite & bien à-plomb, on la diviſe net en deux parties à-peu-près égales.

Les diamans ainſi clevés, ſont très-propres pour faire des *roſes*; car le diamant-roſe doit être plat par-deſſous comme les *pierres* foibles, tandis que le deſſus qui s'éleve en dôme, eſt taillé à facettes. Le plus ordinairement on y exprime au centre ſix facettes qui décrivent autant de triangles, dont les ſommets ſe réuniſſent en un point, & les baſes vont s'appuyer ſur un autre rang de triangles, qui poſés dans un ſens contraire aux précédens, viennent ſe terminer à leur ſommet ſur le contour tranchant de la *pierre*, qu'on nomme en terme de l'art le *feuilletis*, laiſſant entr'eux des eſpaces qui ſont encore coupés chacun en deux facettes. Cette diſtribution donne en tout le nombre de 24 facettes. La ſuperficie du diamant-roſe étant ainſi partagée en deux parties, la plus éminente s'appelle la *couronne*, & celle qui fait le tour du diamant, prend le nom de *dentelle*.

Le diamant *roſe* darde de fort grands éclats de lumiere, & qui ſont même à proportion, plus étendus que ceux qui ſortent du diamant brillant, ou brilanté; mais il eſt vrai que celui-ci joue infiniment davantage, ce qui eſt l'effet de la différence de la taille. Les *pierres épaiſſes* ont néceſſairement dû faire naître l'idée du diamant brillant; car ce dernier eſt diviſé dans ſon épaiſſeur en deux parties inégales, de la même maniere, & dans la même proportion que les *pierres* épaiſſes; c'eſt-à-dire qu'environ un tiers eſt pour le deſſus du diamant, & les deux autres tiers pour le deſſous, nommé la *culaſſe*. Mais au-lieu que la table de la *pierre* épaiſſe n'eſt environnée que de ſimples biſeaux; dans le *brillant*, le pourtour de la table qui eſt à huit pans, eſt taillé en facettes, les unes triangulaires & les autres loſangées, & le deſſous de la *pierre* qui n'étoit qu'un priſme renverſé, eſt encore taillé à facettes, appellées *pavillons*, préciſement dans le même ordre que les facettes de la partie ſupérieure; car il eſt eſſentiel que tant les facettes de deſſus, que celles de deſſous, ſe répondent les unes aux autres, & ſoient placées dans une ſymmétrie parfaite, autrement le jeu ſeroit faux.

Il n'y a guere plus d'un ſiecle qu'on a commencé à brillanter ainſi les diamans, ce qui les a mis en bien plus grande faveur qu'ils n'étoient, on ne les a que pour la

paru-

parure, ainſi quiconque veut paroître préférera toujours ce qui attirera davantage les regards. On comprend facilement que comme il eſt aiſé de faire un brillant d'une *pierre* épaiſſe, il ne doit preſque plus reſter de celles qui avoient reçu anciennement cette derniere taille; & il ne me paroît pas moins ſuperflu de faire obſerver que c'eſt de la multiplicité des facettes, & de l'arrangement régulier de ces mêmes facettes, qui étant en oppoſition ſe refléchiſſent & ſe mirent les unes dans les autres, que naît tout le jeu du diamant brillant, & l'extrème vivacité qui en ſort.

Il eſt encore plus à la connoiſſance de tout le monde que les diamans les plus parfaits, les plus chers & les plus rares, ſont les plus gros, qui joignent à une belle forme, de la hauteur & du fond; ceux de la plus belle *eau*, c'eſt-à-dire les diamans les plus blancs, & dont la couleur extrèmement vive, ne ſouffre aucune altération, & ne participe d'aucune couleur étrangere & ſourde, comme celle du feu, de l'ardoiſe, *&c.* ceux enfin qui ſont les plus nets, & exempts de taches, de points & de *glaces*: on a donné ce dernier nom à de petits interſtices ou vuides, remplis de globules d'air, qui s'étant logés dans la *pierre* lors de ſa formation, ont empêché la matiere de ſe lier également par tout, & y font paroître des déchirures, ſi je puis me ſervir de ce terme, dont les facettes multiplient encore le nombre par la réflexion. Il ne faut qu'un choc, qu'un coup donné inconſidérément & à faux ſur un diamant, non ſeulement pour l'étonner & y découvrir une glace cachée, ou en étendre une autre qui n'occupoit qu'un petit eſpace, mais pour fendre même la *pierre*. Le ſeul mouvement du poinçon, appuyé trop fortement en ſertiſſant, a cauſé plus d'une fois de pareils dommages. Quant aux points ou *dragons*, ce ſont des parties métalliques qui pareillement engagées dans le corps du diamant, ſe montrent comme autant de petites taches, ou du moins une partie, & ſe diſſipent en mettant le diamant dans un creuſet, & le pouſſant à un feu violent; mais on n'eſt pas toujours ſûr de réuſſir, & il arrive même que les parties metalliques venant à ſe diſſoudre, la couleur du diamant en ſouffre, & en eſt ſingulierement alterée.

Perſonne n'ignore qu'à l'égard des diamans ſales, noirs, glaceux, pleins de filandres & de veines, en un mot de nature à ne pouvoir être taillés, les Diamantaires les mettent au rebut pour être pulvériſés dans un mortier d'acier fait exprès, & les emploient ainſi broyés à ſcier, tailler & polir les autres diamans.

Enfin ils ont donné le nom de *diamant parangon*, aux diamans qui ſont d'une beauté, d'une groſſeur & d'un prix extraordinaire. Tel eſt, par exemple, celui du grand-mogol, celui que poſſédoit le grand-duc de Toſcane, & celui qu'on appelle en France le *diamant de ſancy*, corrompu de *cent-ſix*, qui eſt le nombre de karats qu'il peſe.

Voilà le lecteur inſtruit de la *taille du diamant*, & même de la langue du lapidaire; il ſait préſentement ce que c'eſt que pointes naïves, diamans bruts ingénus, diamans de nature, diamans brillans, diamans roſe, diamans parangon, diamans d'une belle eau, diamans glaceux ou gendarmeux, pierres épaiſſes, pierres foibles ou pierres taillées en table: il entend les mots de biſeau, couronne, culaſſe, dentelle, dragons, feuilletis, pavillon. En un mot, en s'éclairant de la *taille du diamant*, il a ici paſſé en revue la plus grande partie des termes de l'art; mais les *Planches* de cet ouvrage rempliront complettement ſa curioſité, & dévoileront à ſes yeux toute la manœuvre du lapidaire ſur cette *pierre*, qui, graces à notre luxe, ne perd rien de ſa valeur en devenant tous les jours plus commune.

Si l'on deſire de plus grands détails, on les trouvera dans quelques ouvrages particuliers, entre autres dans celui de Robert de Berquen, maître orfevre, intitulé *les merveilles des Indes orientales & occidentales*, ou, *traité des pierres précieuſes*, Paris 1661, *in*-4°. & dans Jefferies (David), *à treatiſé of diamonds and pearls*, London 1750, *in* 8°. avec figures: ce dernier eſt traduit en françois.

Je ne dois pas oublier de remarquer en finiſſant, que la mine abondante découverte au Bréſil, en 1728, & qui fait un des beaux revenus du roi de Portugal, fournit l'Europe de magnifiques diamans, qui ne different en rien de ceux des Indes orientales, & méritent, à tous égards, la même eſtime: c'eſt un fait qu'on ne révoque plus en doute; & c'eſt une découverte de notre ſiecle. (*Le Chevalier* DE *JAUCOURT*.)

Machine pour forer dans toutes ſortes de pierres dures & prétieuſes, conſiſte en une cage de bois, compoſée de deux montans *NP*, *OP*, de ſix piés de haut, qui ſont de fortes planches de bois poſées verticalement & parallelement; elles ſont affermies en cette ſituation par d'autres planches 1, 2, 3, poſées horiſontalement; ces planches ſont arrêtées par des clavettes qui traverſent leurs tenons, après que ceux-ci ont traverſé les montans. *Voy. nos Planches & leur explic.* Les Pl. II. & III. peuvent, au moyen de cette conſtruction, ſe lever ou s'abaiſſer à volonté, & ſe fixer où l'on veut, dans les couliſſes *x x x x* des faces latérales. Les trois planches 11, 22, 33, ſont chacune percées d'un trou quarré d'environ ſix ou ſept pouces de large, au-travers deſquels paſſe le foret *E B*. Ce foret eſt compoſé de pluſieurs piéces. *E* eſt un crochet mouflé qui laiſſe tourner le foret ſans tourner lui-même, au moyen de la boucle que ſon tenon traverſe; vers le milieu de la tige du foret eſt une bobine ou cuivrot, qui peut ſe mouvoir le long de la tige ſur laquelle on ſe fixe par le moyen de clavette qui fixe tout à la fois la bobine & la tige, qui pour cet effet eſt percée de trous de diſtance en diſtance, cette bobine eſt appuyée contre une autre *D*, dont l'eſſieu eſt horiſontal & fixé dans les parois latérales de la cage; la corde qui donne le mouvement au foret, paſſe ſur ces deux bobines. *Voyez la fig.* 2. qui eſt le profil de toute la *machine*. A la partie inférieure du foret eſt une boëte *B*, qui reçoit la queue de la fraiſe qui y eſt retenue par une clavette qui la traverſe, & la boëte dans laquelle elle eſt entrée; cette fraiſe appuie par ſa partie inférieure ſur l'ouvrage que l'on veut creuſer qui dans la figure eſt un étui de poche.

Mais comme le poids de la monture du foret eſt trop conſidérable, & que le laiſſant appuyer ſur l'ouvrage on coureroit riſque de la briſer, on allege ce poids par le moyen d'un contrepoids *G* ſuſpendu à une corde qui paſſe par deſſus une poulie *F*; comme ce poids ſe peut augmenter ou diminuer à diſcrétion, on fait appuyer la fraiſe ſur l'ouvrage, autant que l'on veut.

Pour faire mordre la fraiſe ſur la piece que l'on veut creuſer, on ſe ſert d'une poudre convenable à la matiere que l'on veut creuſer, ſoit de l'émeril ou de la poudre de diamant. *Voyez* DIAMANTAIRE *& nos Pl.*

PIERRES FOIBLES *ou* ÉPAISSES, (*terme de Lapidaires*) lorſque la *pierre* de diamant s'étend en ſuperficie, ſans être épaiſſe, on ſe contente d'en dreſſer les deux principales faces, & l'on abat les côtés ou tranches en talus, ou comme diſent les artiſtes, en biſeau. Ces diamans ont aſſez ſouvent la figure d'un quarré parfait ou d'un quarré long. On en voit auſſi de taillés en pans; mais quelle que ſoit leur forme, on les appelle *pierres taillées en table* ou *pierres foibles*. Les diamans nommés *pierres épaiſſes*, ſont taillés en deſſus comme les *pierres foibles*; mais la face oppoſée, au lieu d'être plate, eſt en culaſſe, ayant à peu près le double d'épaiſſeur de la partie ſupérieure, & formant un priſme régulier. (*D. J.*)

PIERRE-PONCE, ſorte de *pierre* ſpongieuſe, poreuſe, & friale. *Voyez* PIERRE. Les naturaliſtes ne s'accordent pas ſur la nature & l'origine de la *pierre-ponce*: quelques-uns croyent que ces *pierres* ne ſont autre choſe que des pieces de rocher à moitié brulées & calcinées, que les éruptions des volcans, particuliérement l'Ætna, & le Veſuve, jettent dans la mer, leſquelles étant impregnées du ſel & lavées par l'eau de la mer, perdent un peu de cette couleur blanche que les feux ſouterrains leur avoient donné, & deviennent d'une couleur plus foncée, & quelquefois griſe, ſelon le tems qu'elles ont ſejourné dans la mer. Le Docteur Wodward ne regarde la *pierre-ponce* que comme une eſpece de ſlag ou de fraſil, & ſoutient que cette *pierre* ne ſe trouve qu'aux endroits où il y avoit anciennement des forges de métaux, ou proche des volcans & des montagnes qui vomiſſent du feu; d'autres auteurs croyent que la *pierre ponce* vient dans le fond de la mer, d'où ils ſuppoſent que les feux ſouterrains la détachent, & que c'eſt de-là que vient ſa légéreté, ſa poroſité & ſon gout de ſel; ils alleguent, pour confirmer cette opinion, que l'on trouve la *pierre-ponce* en mer dans des lieux très-éloignés des volcans; & ils ajoutent que les rivages de l'Archipel en ſont couverts toutes les fois que les flots ont été un peu agités, d'où ils conjecturent qu'elle s'éleve du fond de la mer. Le commerce de la *pierre-ponce* eſt très-conſidérable, & on s'en ſert beaucoup dans les manufactures & dans les arts, pour polir & adoucir différens ouvrages. *Voyez* POLIR.

Les morceaux de la *pierre-ponce* ſont de différente forme; les Parcheminiers & les Marbriers ſe ſervent de la plus grande & de la plus légere eſpece, les Corroyeurs, de la plus peſante & de la plus unie, & les Potiers d'étain de la plus petite.

Pline remarque que les anciens employoient beaucoup la *pierre-ponce* en Médecine; mais on ne s'en ſert plus à préſent.

Pierre sanguine, *outil d'Arquebuſier*, cette *pierre ſanguine* eſt un peu groſſe, reſſemble & eſt montée comme celle des Orfévres avec laquelle ils bruniſſent; les Arquebuſiers s'en ſervent pour bronzer les canons de fuſils, piſtolets, *&c.*

Pierre, *en terme de Batteurs d'or*, c'eſt une *pierre* de marbre fort polie & emboëtée dans une eſpece de table à rebords aſſez hauts ſur le derriere, mais qui diminuent juſqu'à un certain point ſur les côtés; il n'y en a point ſur le devant, ils empêcheroient le Batteur de travailler. *Voyez les fig. Pl. du Batteur d'or.*

Pierre a l'huile, *en terme de Bijoutier*, eſt une *pierre* dure & douce qui ſert à éguiſer & à émoudre les échopes ou les burins, en la frottant d'huile; on en tire de Lorraine dont la couleur eſt griſe rougeâtre, & qui ſont opaques, & du levant, qu'on eſtime les meilleures, qui ſont d'un blanc tirant ſur le blond, & un peu tranſparentes; on les monte ſur un bois plus large & plus long qu'elles, pour les conſerver plus longtems. *Voyez Pl. du Graveur.*

Pierre a polir, *en terme de Bijoutier*, eſt une *pierre* avec laquelle on adoucit les traits que la lime ou l'outil ont faits ſur une piece. Il y en a de vertes, de rouges, de bleues, de douces, demi-douces & de rudes. *Voyez* Polir.

Toutes ces *pierres* approchent beaucoup de la nature de l'ardoiſe.

Pierre, *en terme de Cardier*, c'eſt un caillou de grès que l'on paſſe à force ſur les pointes fichées ſur le feuillet, ſoit pour émouſſer ces pointes, ſoit pour les conſerver toutes également. *Voyez* Ficher.

Pierre *ou* Cuve, c'eſt une eſpece de demi-tonneau à un fond, fait de douves de bois, & cerclé de fer, dans lequel entre l'arbre tournant & ſes couteaux, pour broyer & delayer la pâte avec laquelle les cartonniers fabriquent le carton. *Voyez les fig. Pl. du cartonnier.*

Pierre blanche, ſert aux *Charpentiers* pour blanchir leur cordeau, lorſqu'ils veulent jetter quelques lignes ſur une piece de bois. *Voyez* Craie.

Pierre noire, ſert à tracer les pieces.

Pierres a brunir, *en terme de Doreur* ſur bois, ſont des cailloux, ou des *pierres* à fuſil taillées en coude, & montées ſur des bois un peu longs, dont on ſe ſert pour donner le poli à l'or dans les parties unies & ſans ornemens d'une piece dorée. Les ſanguines ne peuvent être d'aucun uſage ici; elles ſont trop douces.

Pierre ſervant aux *Fondeurs de caracteres d'imprimerie*, pour donner aux lettres une façon qu'on appelle *frotter*; cette *pierre* eſt une meule de grès de quinze à vingt pouces de diametre, de même nature que celles dont ſe ſervent les Couteliers pour remoudre les outils. Pour rendre ces grès à l'uſage des fondeurs de caracteres, on en prend deux que l'on met l'une ſur l'autre ſur le plat; on met entre-deux du ſable de riviere, puis on les tourne circulairement, en mettant de tems en tems de nouveau ſable, juſqu'à ce que ce ſable ait grugé les petites éminences qui ſont ſur ces *pierres*, & en ait rendu la ſurface droite & unie. Ce ſable en dreſſant ces grès, ne les polit pas, mais les pointille & y laiſſe de petits grains propres à enlever aux corps des lettres, certaines ſuperfluités ou bavures avec leſquelles elles ſortent du moule; ce qui ſe fait en frottant les lettres les unes après les autres ſur cette *pierre*; cela ſert à les polir & dreſſer des deux côtés ſeulement, où elles ſe joignent à côté les unes des autres en les compoſant. *Voyez* Frotter, & *les fig. Pl. du Fondeur de caracteres d'imprimerie.*

Pierre a l'huile, *outil de Fourbiſſeur*: cette *pierre* eſt la même que celle des Orfévres, Horlogers, *&c.* & ſert aux Fourbiſſeurs pour aiguiſer leurs poinçons & outils.

Pierre a l'huile, (*Graveur.*) *pierre* qui ſert à affuter les outils, (*Voyez* Affuter), & qu'on appelle ainſi, parce qu'elle eſt mouillée d'huile: elle eſt ordinairement ajuſtée ſur une planche de bois qu'on appelle ſa boëte. *Voyez les figures, Planche de la Gravure*, qui repréſentent la maniere d'aiguiſer les burins ſur la *pierre*.

Pierre a parer, *outil de Gaînier*, c'eſt une *pierre* de lierre de la largeur de deux piés en quarré, ſur laquelle les gaîniers diminuent l'épaiſſeur des cuirs qu'ils emploient. *Voyez l'article* Reliure.

Pierres dures, *parmi les Lapidaires*, ſont proprement les *pierres* fines qui en effet ſont infiniment plus dures que les fauſſes.

Pierre a papier, *terme de Marbrier*, morceau de marbre rond, ovale ou quarré, au-deſſus duquel il y a un bouton de marbre pour le prendre, & dont on ſe ſert pour mettre ſur le papier, afin de le tenir fixe. (*D. J.*)

Pierres de rapport, (*Marqueterie.*) nous avons expliqué à l'*article* Ouvrages de mosaïque, comment les anciens ſe ſervoient de petites pieces de *pierres* de verre & d'émail pour faire des ouvrages de moſaïque; mais nos ouvriers modernes en pratiquent encore une autre avec des *pierres* naturelles, pour repréſenter des animaux, & généralement des fruits, des fleurs, & toutes autres ſortes de figures, comme ſi elles étoient peintes. Il ſe voit de ces ſortes d'ouvrages de toutes les grandeurs; un des plus conſidérables & des plus grands, eſt ce beau pavé de l'égliſe cathédrale de Sienne, où l'on voit repréſenté le ſacrifice d'Abraham. Il fut commencé par un peintre nommé *Duccio*, & enſuite achevé par *Dominique Beccafumi*. Il eſt compoſé de trois ſortes de marbres, l'un très-blanc, l'autre d'un gris un peu obſcur, & le troiſieme noir; ces trois différens marbres ſont ſi bien taillés & joints enſemble, qu'ils repréſentent comme un grand tableau peint de noir & de blanc. Le premier marbre ſert pour les reſſauts & les fortes lumieres, le ſecond pour les demi-teintes, & le troiſieme pour les ombres: il y a des traits en hachures remplis de marbre noir ou de maſtic qui joignent les ombres avec les demi-teintes; car pour faire ces ſortes d'ouvrages, on aſſemble les différens marbres, les uns auprès des autres, ſuivant le deſſein que l'on a; & quand ils ſont joints & bien cimentés, le même peintre qui a diſpoſé le ſujet, prend du noir, & avec le pinceau, marque les contours des figures, & obſerve par des traits & des hachures, les jours & les ombres, de la même maniere que s'il deſſinoit ſur du papier: enſuite le ſculpteur grave avec un ciſeau tous les traits que le peintre a tracés: après quoi l'on remplit tout ce que le ciſeau a gravé, d'un autre marbre, ou d'un maſtic compoſé de poix noire ou d'autre poix qu'on fait bouillir avec du noir de terre. Quand ce maſtic eſt refroidi & qu'il a pris corps, on paſſe un morceau de grès ou une brique par-deſſus, & le frottant avec de l'eau & du grès ou du ciment pilé, on ôte ce qu'il y a de ſuperflu, & on le rend égal & au niveau du marbre. C'eſt de cette maniere qu'on pave dans pluſieurs endroits de l'Italie, & qu'avec deux ou trois ſortes de marbres, on a trouvé l'art d'embellir de différentes figures, les pavés des égliſes & des palais.

Mais les ouvriers dans cet art ont encore paſſé plus avant; car comme vers l'année 1563, le duc Côme de Medicis eut découvert dans les montagnes de *Pietra ſanta*, un endroit dont le deſſus étoit de marbre très-blanc, & propre pour faire des ſtatues, l'on rencontra deſſous un autre marbre mêlé de rouge & de jaune; & à meſure qu'on alloit plus avant, on trouvoit une variété de marbres de toutes ſortes de couleurs, qui étoient d'autant plus durs & plus beaux, & qu'ils étoient cachés dans l'épaiſſeur de la montagne. C'eſt de ces ſortes de marbres que les ducs de Florence, depuis ce tems-là, ont fait enrichir leurs chapelles, & qu'enſuite on a fait des tables & des cabinets de pieces de rapport, où l'on voit des fleurs, des fruits, des oiſeaux, & mille autres choſes admirablement repréſentées. On a même fait avec ces mêmes *pierres*, des tableaux qui ſemblent être de peinture; & pour en augmenter encore la beauté & la richeſſe, on ſe ſert de lapis, d'agate, & de toutes les *pierres* les plus précieuſes. On peut voir de ces ſortes d'ouvrages dans les appartemens du Roi, où il s'en trouve des plus beaux.

Les anciens travailloient auſſi de cette maniere, car il y avoit autrefois à Rome au portique de S. Pierre, à ce que dit Vaſſari, une table de porphyre fort ancienne, où étoient entaillés d'autres *pierres* fines qui repréſentoient une cage; & Pline parle d'un oiſeau fait de différens marbres, & ſi bien travaillé dans le pavé du lieu qu'il décrit, qu'il ſembloit que ce fût un véritable oiſeau qui bût dans le vaſe qu'on avoit repréſenté auprès de lui.

Pour faire ces ſortes d'ouvrages, on ſcie par feuilles le bloc ou le morceau d'agate, de lapis, ou d'autres *pierres* précieuſes qu'on veut employer. On l'attache fortement ſur l'établi, puis avec une ſcie de fer ſans dents, on coupe la *pierre* en verſant deſſus de l'émeril mêlé avec de l'eau, à meſure que l'on travaille: il y a deux chevilles de fer aux côtés de la *pierre*, contre leſquelles on appuie la ſcie, & qui ſervent à la conduire. Quand ces feuilles ſont coupées, ſi l'on veut leur donner quelque figure pour les rapporter dans un ouvrage, on les ſerre dans un étau de bois; & avec un archet qui eſt

eſt une petite ſcie faite ſeulement de fil de laiton, de l'eau & de l'émeril qu'on y jette, on la coupe peu-à-peu, ſuivant les contours du deſſein que l'on applique deſſus, comme l'on fait pour le bois de marqueterie. *Voyez* MARQUETERIE.

On ſe ſert dans ce travail, des mêmes roues, tourets, platines d'étain & autres outils dont il eſt parlé dans la gravure des *pierres* précieuſes, ſelon l'occaſion & le beſoin qu'on en a, tant pour donner quelque figure aux *pierres*, que pour les percer & pour les polir: on a des compas pour prendre les meſures, des pincettes de fer pour dégarnir les bords des *pierres*, des limes de cuivre à main & ſans dents, & d'autres limes de toutes ſortes.

PIERRE A BROYER *les couleurs des Peintres*, ſont des pierres qui ſont ordinairement de porphire, d'écaille de mer, ou autres pierres très-dures. *Voy. nos planches*.

PIERRE DE CRAIE, dont les Peintres ſe ſervent pour deſſiner. *Voyez* CRAYON.

PIERRE DE MINE DE PLOMB, ſervant à deſſiner. *Voyez* CRAYON.

PIERRE NOIRE, ſervant à deſſiner. *Voyez* CRAYON.

PIERRE SANGUINE, ſervant à deſſiner. *V.* CRAYON.

PIERRE A RASOIR, (*Perruquier.*) eſt une ſorte de *pierre* polie & dont le grain eſt très-fin: on s'en ſert pour aiguiſer les raſoirs en y répandant de l'huile, & paſſant obliquement le raſoir par-deſſus de côté & d'autre. Ces *pierres* ſont ordinairement ajuſtées ſur un morceau de bois qui leur ſert de manche, au moyen duquel on ſe ſert plus commodément de ces pierres.

PIERRE, *outil de Verniſſeur*, c'eſt une *pierre* de lierre, quarrée, épaiſſe de quatre à cinq pouces, longue & large d'un bon pied, ſur laquelle les Verniſſeurs broyent leurs différentes couleurs avec la molette, & les délayent avec du vernis au lieu d'huile.

PIERRE *ou* STEEM, ſ. f. (*Comm.*) ſorte de poids plus ou moins fort, ſuivant les lieux où il eſt en uſage.

A Anvers la *pierre* eſt de huit livres, qui en font ſept de Paris, d'Amſterdam, de Beſançon & de Straſbourg, y ayant égalité de poids entre ces quatre villes. A Hambourg la *pierre* eſt de dix livres; qui font à Paris, à Amſterdam, *&c.* neuf livres douze onces & ſix gros, un peu plus. A Lubeck la *pierre* eſt auſſi de dix livres, mais ces dix livres ne ſont que neuf livres huit onces trois gros de Paris. A Dantzich & à Revel, il y a la petite & la groſſe *pierre*, la premiere qui ſert à peſer les marchandiſes fines, eſt de vingt-quatre livres, qui font à Paris, Amſterdam, *&c*, vingt-une livres cinq onces cinq gros, & la ſeconde qui eſt en uſage pour les groſſes marchandiſes, comme cire, amandes, ris, *&c*, eſt de trente-quatre livres, qui rendent à Paris trente livres quatre onces un gros. A Stetin il y a auſſi une petite & une groſſe *pierre*, la petite eſt de dix livres, qui font neuf livres quatorze onces de Paris, & la groſſe eſt de vingt-une livres, qui reviennent à vingt livres onze onces, peu plus, poids de Paris. A Conigsberg la *pierre* eſt de quarante livres, qui en font trente-deux de Paris. *Dictionn. du commerce*.

PIERRE-BUFFIERE, (*Géog. mod.*) bourg que Piganiol qualifie de petite ville de France, dans le Limouſin, à 4 lieues de Limoges, ſur le chemin de Brive. (*D. J.*)

PIERRE, FORT SAINT, (*Géog. mod.*) fort de l'Amérique ſeptentrionale, dans l'île de la Martinique, à 7 lieues au N. O. du fort Royal. C'eſt à préſent une ville où il y a un intendant, un palais de juſtice, & deux paroiſſes, une deſſervie par les Jéſuites, & l'autre par les Dominicains. (*D. J.*)

PIERRE, ISLE DE SAINT, (*Géog. mod.*) île de France en Provence, à une lieue au levant d'été de la ville d'Arles; cette île n'eſt formée que par les canaux qui ont été creuſés à l'orient du Rhône, depuis la Durance juſqu'à la mer; mais elle eſt remarquable par l'abbaye de Monte-Majour, ordre de S. Benoît, dont on attribue la fondation à ſaint Trophime. (*D. J.*)

PIERRE LE MOUSTIER, SAINT, (*Géog. mod.*) petite ville de France, la ſeconde du Nivernois, avec un bailliage & une ſénéchauſſée. Elle eſt dans un fonds entourée de montagnes, près d'un étang bourbeux, à 7 lieues au midi de Nevers. 8 au N. O. de Moulins, 60 S. de Paris. *Long.* 21. 45. *latit.* 46. 46. (*D. J.*)

PIERRE-PERTUIS, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *petra-pertuſa*, chemin de Suiſſe, percé au-travers d'un rocher. Le val de ſaint Imier, avec les terres en de-çà, ſont dans l'enceinte de l'ancienne Helvétie: les autres au-delà, ſont le véritable pays des Rauraques. Ces deux parties ſont ſéparées par une chaîne de montagnes de rochers, qui ſont une branche du mont Jura. Dans ce quartier-là pour avoir un paſſage libre d'un pays à l'autre, on a percé un rocher épais, & on a taillé un chemin à travers. Il a quarante-ſix piés de longueur dans l'épaiſſeur du rocher, & quatre toiſes de hauteur. Ce paſſage appellé *Pierre-pertuis*, eſt à une grande journée de Bâle, & à une demi-journée de Bienne, près de la ſource de la Bris. Ce chemin n'eſt pas nouveau; une inſcription romaine qu'on voit au-deſſus de l'ouverture, mais que les paſſans ont mutilée, nous apprend qu'il a été fait par les ſoins d'un Paterius ou Paternus duumvir, de la colonie Helvétique établie à Avenche, ſous l'empire des deux Antonins. (*D. J.*)

PIERRÉE, ſ. f. (*Hydr.*) eſt à-peu-près la même que chatiere, c'eſt une grande longueur de maçonnerie dans les terres, pour conduire les eaux d'une ſource dans un réſervoir ou regard de priſe, elles ſe conſtruiſent ainſi; on leur donne d'ouverture depuis un pié juſqu'à 18 pouces; ſi la ſource eſt abondante, on éleve de chaque côté un petit mur d'un pié d'épaiſſeur & de dix-huit pouces de haut, bâtie de rocailles & pierres ſeches, afin que les filtrations des terres ſe jettent plus aiſément dedans la pierrée; on la couvre en forme de chatieres avec des pierres plates, appellées *dalles* ou *couvertures*. Quand le fond de la terre n'eſt pas aſſez ferme pour y faire rouler l'eau ſans ſe perdre, on y étend un lit de glaiſe que l'on bat, & l'on y poſe deſſus les moëlons des murs des côtés; on les peut encore paver ou cimenter pour plus grande ſûreté.

PIERRERIES, ſ. f. pl. la collection des pierres précieuſes montées qui forment l'écrain d'une femme. On met les perles au nombre des *pierreries*; il y a un officier garde des *pierreries* de la couronne.

PIERREUX, adj. (*Agricult.*) ſe dit d'un terrein plein de pierres qui oblige de le paſſer à la claie. On dit encore un fruit *pierreux*, quand en le mangeant, il ſe trouve des durillons dans ſa chair.

PIERRURES, ſ. f. (*Chaſſe.*) c'eſt ce qui forme la fraiſe qui eſt autour des meules de la tête d'un cerf, d'un daim & d'un chevreuil, en forme de petites pierres.

PIERRIER, ſ. m. (*Artillerie.*) c'eſt une petite piece d'artillerie, dont on ſe ſert particulierement dans un vaiſſeau, pour tirer à l'abordage des clous, des ferremens, *&c.* ſur un ennemi. *Voy.* ARTILLERIE *&* MORTIER.

On les ouvre généralement par la culaſſe, & leurs chambres pouvant être démontrées, on les charge par ce moyen, au lieu d'agir par leur bouche, comme on le fait ordinairement par rapport aux autres armes à feu. *Chambers*.

On s'eſt ſervi autrefois de cette eſpece de canon ſur terre, mais il y a long-tems que l'uſage en eſt interrompu. M. de S. Remy dit même que de ſon tems on a refondu tous ceux qui ſe trouvoient dans les arcenaux. Cependant pluſieurs auteurs militaires prétendent qu'on pourroit encore, s'en ſervir utilement.

Le *pierrier* eſt auſſi une maniere de mortier avec lequel on jette des pierres dans un retranchement ou autre ouvrage. Il ſe charge comme le mortier ordinaire, & les pierres ou cailloux ſe mettent dans un panier à la place de la bombe.

On voit dans la *Pl. VIII.* de fortification, *figure* 3, un *pierrier*, dont les principales parties ſont: *A*, les tourillons; *B*, le mufle avec la lumiere ſur la culaſſe; *C*, le renfort avec ſes moulures; *D*, le ventre; *E*, platebande du renfort de volée avec les moulures; *FF*, les cercles ou renforts ſur la volée; *G*, le bourlet; *H*, la bouche ou l'embouchure; *I*, l'anſe.

L'*anſe* de ce mortier eſt ce qui eſt ponctué depuis le bourlet juſqu'au bas du ventre, & la chambre eſt l'eſpace ponctué entre le ventre de la lumiere. *Voyez* AME *&* CHAMBRE.

Le *pierrier* ou *mortier pierrier* (car on lui donne auſſi ce nom) peſe ordinairement 1000 livres; ſa portée la plus longue eſt de 150 toiſes, chargé de deux livres de poudre: il a 15 pouces de diametre à ſa bouche, & 2 piés 7 pouces de hauteur.

La profondeur de ſa chambre, évaſée par le haut, ſans y comprendre l'entrée où ſe met le tampon, eſt de 8 pouces.

Les tourillons ont 5 pouces de diametre. La chambre doit entrer d'un pouce dans les tourillons. L'épaiſſeur du métal au droit de la chambre a 3 pouces; l'épaiſſeur du ventre 2; & le long de la volée un pouce & demi. L'angle ſe place au ventre. Le mufle ou maſque ſert de baſſinet à la lumiere.

On charge le *pierrier* de la même maniere que le mortier, c'eſt-à-dire, qu'on y met d'abord la quantité de poudre dont la chambre doit être remplie. On recouvre cette poudre de foin & de terre qu'on refoule avec la

demoiſelle; après quoi on jette ou on poſe deſſus une quantité de pierres & de cailloux. L'effet du *pierrier* eſt très-grand. L'eſpece de grèle de cailloux qu'il produit fait beaucoup de deſordre & de ravages. Pour qu'il réuſſiſſe parfaitement, il faut qu'il ne ſoit éloigné que d'environ 156 pas de l'endroit où l'on veut faire tomber les pierres dont il eſt chargé. On mêle quelquefois des bombes & des grenades avec ces pierres, & l'effet en eſt encore plus grand. (*Q*)

PIERROT, *voyez* MOINEAU.

PIERUS, (*Géog. anc.*) 1°. montagne de la Theſſalie; ſelon Pline, *l. IV. c. viij.* Pauſanias, *l. IX. c. xxix.* la place dans la Macédoine, & dit qu'elle tiroit ſon nom de *Pierus*, qui y établit le culte des muſes ſous le nom de *Piérides*.

2°. *Pierus* eſt auſſi le nom d'un fleuve de l'Achaïe propre; il traverſoit, dit Pauſanias, *l. VII. c. xxij.* le territoire de la ville *Pharæ*. Strabon, *l. VIII. p.* 342. qui écrit *Peirus*, dit qu'on nommoit auſſi ce fleuve *Theutheas*, & qu'il ſe jettoit dans l'Achéloüs. (*D. J.*)

PIESMA, ſ. m. (*Mat. méd. des anciens.*) πίεσμα, πιέζω, *je preſſe*; ce terme grec déſigne le *marc* ou le *réſidu* qui reſte après qu'on a exprimé la partie fluide de quelque ſubſtance ſolide, comme des fruits, des amandes, *&c.* Ainſi, dans l'expreſſion des huiles, le tourteau ou ce qui reſte dans le ſac eſt appellé *pieſma*, & c'eſt dans ce ſens qu'Hippocrate l'émploie; cependant Dioſcoride, parlant des baies de laurier, appelle leur ſuc exprimé, *pieſma laurinum*; & c'eſt auſſi dans le même ſens que Galien emploie ce mot.

PIÉTÉ, DÉVOTION, RELIGION, (*Synon.*) le mot de *religion* dans un ſens, en tant qu'il marque une diſpoſition de cœur à l'égard de nos devoirs envers Dieu eſt ſeulement ſynonyme avec les deux autres mots; la *piété* fait qu'on s'en acquitte avec plus de reſpect & plus de zèle; la *dévotion* y porte un extérieur plus compoſé.

C'eſt aſſez pour une perſonne du monde d'avoir de la *religion*; la *piété* convient aux perſonnes qui ſe piquent de vertu; la *dévotion* eſt le partage des gens entierement retirés.

La *religion* eſt plus dans le cœur qu'elle ne paroît au-dehors. La *piété* eſt dans le cœur, & paroît au dehors. La *dévotion* paroît quelquefois au-dehors ſans être dans le cœur. *Girard.*

PIÉTÉ, *promeſſe faite à la*, (*Théologie.*) S. Paul dit en termes exprès *I. Thimoth. iv.* 8. „ que la *piété* a les „ promeſſes de la vie préſente, comme de celle qui eſt „ à venir „: Pour avoir des juſtes idées de ce que cet apôtre a voulu dire, il convient de 1. déterminer quelles ſont les promeſſes dont il parle. 2. concilier ſon aſſertion avec l'expérience.

I. Sur le premier article, il faut obſerver d'abord qu'il s'agit de promeſſes proprement dites, de déclarations formelles émanées de Dieu. Le tour des expreſſions de S. Paul ne permet guere d'en douter. Il parle des promeſſes de la vie à venir, & l'on ne peut conteſter qu'il n'entende par là l'engagement que Dieu a pris par des promeſſes expreſſes de rendre les gens de bien heureux dans la vie à venir. On doit par les promeſſes de la vie préſente, entendre auſſi des déclarations préciſes en forme d'engagement, qui regardent la vie préſente, & qui promettent des avantages dans l'économie du tems.

Ce n'eſt pas tout-à-fait prouver la thèſe de S. Paul, que de faire valoir les avantages que la *piété* eſt capable de procurer, à la conſiderer en elle-même & dans ſa nature; il ſemble que l'apôtre parle encore de promeſſes temporelles, différentes même des biens de la grace. Seroit-il ici queſtion de tout ce qui peut rendre l'homme heureux dans ce monde? mais l'expérience démentiroit la déciſion de S. Paul, à la prendre en ce ſens. On pourroit dire, pour mieux expliquer les paroles de l'apôtre, qu'il portoit ſes vues: 1°. Sur les promeſſes faites à la *piété* dans l'ancien Teſtament, non ſur toutes, mais ſur celles qui regardent les fideles, en tant que tels en particulier. 2°. Sur les promeſſes faites dans l'évangile, par leſquelles celles de l'ancienne économie ont été confirmées.

Il ne s'agit pas, dans ces promeſſes, de grandeurs, de richeſſes, & d'autres biens de cet ordre, c'eſt ce que Dieu n'a promis ni ſous la loi, ni ſous l'Evangile. Les promeſſes dont il s'agit ſont celles par leſquelles Dieu ſe propoſe de protéger les fideles, de pourvoir à leurs beſoins, & de les ſoutenir dans les traverſes de la vie. C'eſt ce que S. Paul indique lui-même dans le *v.* 10. où il dit que Dieu eſt le conſervateur de tous les hommes, mais principalement des fideles. Ce qui prouve encore que ſa penſée ne porte que ſur cette protection ſpéciale ſur laquelle les gens de bien peuvent compter, c'eſt qu'on voit regner le même principe en d'autres endroits de ſes écrits. *Philipp. c. iv. v.* 6. „ Ne ſoyez en inquiétude „ de rien; mais en toutes choſes, préſentez à Dieu vos „ demandes par des prieres & des ſupplications, avec „ action de grace. *Hebr. c. xiij. v.* 5. 6. Que vos mœurs „ ſoient ſans avarice, étant contens de ce que vous poſ- „ ſédez préſentement; car Dieu lui-même a dit: je ne „ te délaiſſerai point, & ne t'abandonnerai point: telle- „ ment que nous pouvons dire avec aſſurance: le ſeigneur „ eſt mon aide, ainſi je ne craindrai point ce que l'hom- „ me me pourroit faire „. Il eſt évident que dans ce dernier paſſage S. Paul veut que les chrétiens enviſagent les promeſſes de l'ancien Teſtament, qu'il cite comme des promeſſes qui le regardent directement. Le Sauveur lui-même (*S. Matth. c. vj. v.* 25. 34.) veut que ſes diſciples n'attendent de Dieu que ſa protection, & les choſes néceſſaires à leur entretien; il ne leur promet rien au-delà.

Quand donc S. Paul dit que la *piété* a les promeſſes de la vie préſente, il entend par-là que Dieu a promis ſa bénédiction ſur les beſoins eſſentiels des fideles, & ſur les ſoins légitimes qu'ils prendront pour ſubſiſter, outre qu'il leur accordera le don d'être contens dans les differentes ſituations où ils pourront ſe trouver.

Qu'on n'objecte donc plus qu'on voit communément des gens de bien malheureux; le bonheur ne conſiſte point dans la poſſeſſion des grandeurs, des richeſſes, & de la proſpérité extérieure; ce n'eſt pas ce que Dieu a promis aux fideles; ainſi il ne manque pas à ſes promeſſes en ne leur accordant point ces ſortes d'avantages; cette proſpérité extérieure eſt ſouvent fort trompeuſe, & n'eſt rien moins que durable; mais l'homme de bien eſt protégé de Dieu, à proportion du beſoin qu'il a de ſon ſecours; la confiance qu'il a dans l'Etre ſuprême, & la paix intérieure dont il jouit, le conſolent dans les traverſes qu'il éprouve, & c'eſt en cela que la *piété* a les promeſſes de la vie préſente. Cette *piété* ne met point obſtacle à la proſpérité temporelle du fidele, & ſi elle lui nuit dans certain cas aux yeux des hommes, ces cas entrent dans la claſſe ordinaire des événemens dont Dieu n'a pas promis de changer le cours. (*D. J.*)

PIÉTÉ, (*Philoſophie payenne.*) quoiqu'Ariſtote ait rapporté le culte de la divinité à la ſeule magnificence des temples, & que la religion ne ſoit entrée pour rien dans ſon ſyſtème de morale; il paroît que pluſieurs autres ſages ont fait conſiſter la *piété* dans les ſentimens intérieurs & non pas dans les actes extérieurs de la dévotion: je n'en citerai pour preuve que ce beau paſſage de Cicéron tiré de ſon livre de la nature des dieux, *liv. II. ch. xxviij. Cultus autem deorum eſt optimus, idemque caſtiſſimus, atque ſanctiſſimus, pleniſſimuſque* pietatis, *eos ſemper purâ integrâ, incorruptâ, &* voce, *&* mente, *veneremur. Non enim philoſophi ſolum, verum etiam majores noſtri, ſuperſtitionem à religione ſeparaverunt.* „ „ La meilleure maniere de ſervir les dieux, le culte le „ plus pur, le plus ſaint, le plus *pieux*, c'eſt de les ho- „ norer toujours avec des ſentimens & des diſcours purs, „ ſinceres, droits, & incorruptibles: ce ne ſont pas ſeu- „ lement les Philoſophes qui ont diſtingué la *piété* d'a- „ vec la ſuperſtition, nos ancêtres ont auſſi connu cette „ difference „. Séneque, Epictete & quelques autres ſa- „ ges, ont tenu les mêmes diſcours. (*D. J.*)

PIÉTÉ, (*Mythol. Littérat. Monumens, Médailles.*) cette vertu, que les Grecs appelloient *Euſebie*, fut déifiée par les anciens, qui l'honorerent comme déeſſe. Stace l'invoque dans une de ſes pieces:

Summa Deum pietas, *&c.*

Nous voyons ſouvent ſon image ſur les monumens de l'antiquité. Ils entendoient par la *piété* non-ſeulement la dévotion des hommes envers les dieux, & le reſpect des enfans pour leurs peres, mais auſſi certaines actions pieuſes des hommes envers leurs ſemblables. Il eſt peu de gens qui n'affectent cette bonne qualité, lors même qu'ils ne l'ont pas. Tous les empereurs ſe faiſoient appeller *pieux* les plus impies & les plus cruels comme les autres.

La *Piété* étoit repréſentée comme une femme aſſiſe, ayant la tête couverte d'un grand voile; tenant de la main droite un timon, & de la main gauche une corne d'abondance. Elle avoit devant ſes piés une cigogne, qui eſt le ſymbole de la *piété*, à cauſe du grand amour de cet oiſeau pour ſes petits. C'eſt pour cela que Pétrone appelle la cigogne *piétatis cultrix* amatrice de la *Piété*. La *Piété* eſt quelquefois déſignée ſur des médailles par d'autres ſymboles, tantôt par un temple, ou par les inſtrumens des ſacrifices: tantôt par deux femmes qui ſe donnent la main ſur un autel flamboyant.

Il ne faut pas oublier ici le temple bâti dans Rome à la *Piété* par Acilius, en mémoire de cette belle action d'une fille envers ſa mere. Voici comme Valere-Maxime raconte la choſe. Une femme de condition libre, convaincue d'un crime capital, avoit été condamnée par le préteur, & livrée à un triumvir pour être exécutée dans la priſon. Celui-ci n'oſant poſer ſes mains ſur cette criminelle, qui lui paroiſſoit digne de compaſſion, réſolut de la laiſſer mourir de faim, ſans autre ſupplice. Il permit même à une fille qu'elle avoit d'entrer dans la priſon; mais avec cette précaution, qu'il la faiſoit fouiller exactement, de peur qu'elle ne portât à ſa mere de quoi vivre. Pluſieurs jours ſe paſſent, & la femme eſt toujours en vie: le triumvir étonné obſerva la fille, & découvrit qu'elle donnoit à teter à ſa mere. Il alla auſſi-tôt rendre compte au préteur d'une choſe ſi extraordinaire: le préteur en fit ſon rapport aux juges, qui firent grace à la criminelle. Il fut même ordonné que la priſon ſeroit changée en un temple conſacré à la *Piété*, ſelon Pline, & les deux femmes furent nourries aux dépens du public. Les Peintres ont ſuivi cette tradiction dans les tableaux où ils ont repréſenté cette hiſtoire, qu'on appelle communément des *charités romaines*.

Feſtus, & quelques autres hiſtoriens, mettent un pere au lieu d'une mere dans l'anecdote qu'on vient de lire; mais cette circonſtance ne change rien au fait. Ce temple-ci étoit dans le marché aux herbes: Pline parle d'un autre temple conſacré à la *Piété*, & ſitué dans le neuvieme quartier près du théâtre de Marcellus. Nardini doute ſi ces deux temples ne ſont pas le même. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'elle avoit divers temples & ſtatues dans les provinces.

Nous avons dans Boiſſard une ſtatue de femme vétue de la ſtole, coëffée en cheveux, à la maniere de Matidie. Elle eſt de bout; ſa main droite eſt appliquée ſur ſa poitrine. De la gauche elle tient un pan de ſa robe. Devant elle eſt un autel ſur lequel eſt une préféricule & une patere. Au bas ſont gravés ces deux mots *Pietati Auguſtæ*.

Elle eſt auſſi quelquefois repréſentée ſous la figure d'une femme nue, tenant un oiſeau dans ſa main.

Dans les Miſcellanès de Spon ſe trouve une inſcription à la *Piété* d'Hadrien. Il y en a quatre autres dans Grutter. (*D. J.*)

PIÉTÉ; ſ. f. (*Ornithol.*) en latin *phalaris*. Cet oiſeau eſt fort commun dans le Soiſſonnois & le Beauvoiſis; il eſt plus grand qu'une cercelle, & moindre qu'un morillon: il y en a quelquefois de toutes blanches, & d'autres qui ont du noir dans le champ de leur pennage; mais leur couleur la plus commune, eſt d'avoir le deſſous de la gorge & du ventre tout blanc, & le deſſus du corps noir; les aîles comme celles d'une pie; les piés & la queue comme celle du morillon; ſon bec eſt rond, & n'eſt point vouté par-deſſus; mais il eſt dentelé par les bords; elle a une hupe à l'endroit où lui commence le cou ſur le derriere de la nuque. (*D. J.*)

PIÉTÉ, ſ. f. (*Blaſon.*) On ſe ſert de ce terme dans le blaſon, pour ſignifier les petits d'un pélican, qui s'ouvre le ſein pour les nourrir de ſon ſang. Les *le Camus* de Paris, originaires de Poitou, portent dans leurs armes un pélican avec ſa *piété*, le tout de gueule. *Ménétrier*. (*D. J.*)

PIÉTÉ, MONTS DE; *Voyez l'article* MONTS DE PIÉTÉ.

PIÉTER LE GOUVERNAIL, (*Marine.*) c'eſt y mettre des marques de diſtances en diſtances, diviſées en piés & pouces afin de connoître combien il enfonce dans l'eau.

PIÉTISTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte qui s'eſt élevée en Allemagne dans le ſein du Luthéraniſme, & qui eſt preſqu'auſſi ancienne que le Luthéraniſme même, & qui ſemble tenir le milieu entre les Quakers ou Trembleurs d'Angleterre, & les Quiétiſtes. *Voyez* QUAKERS & QUIÉTISTES.

Schwenfeld en avoit ébauché le plan, Weigel l'avoit perfectionné, & Jacques Bohm, cordonnier de Siléſie, l'avoit répandue dans ſa patrie. C'étoient des hommes entêtés de la théologie myſtique, qui ont outré l'idée de l'union de l'ame avec Dieu, prétendent que c'étoit une unité réelle, & une identité phyſique de l'ame tranſmuée en Dieu & en Jeſus-Chriſt. Enſorte que l'on pouvoit dire, ſelon eux, dans un ſens propre & ſans métaphore, „ que l'ame étoit Dieu, & que Jeſus-Chriſt étoit en nous „ le nouvel Adam; qu'ainſi adorer ſon ame, c'étoit a„ dorer Dieu & ſon Chriſt. „ A cette erreur capitale, ils en ajoutoient pluſieurs autres, ſelon un miniſtre de Dantzik, qui les accuſe, non-ſeulement d'héréſie, mais encore de ſchiſme.

Cet auteur définit le *Piétiſme*, un aſſemblage de ſyſtêmes d'Anabaptiſtes, de Schwenfeldiens, de Weigeliens, de Ralhmaniens, de Labadiſtes & de Quakers, qui ſous prétexte d'une nouvelle réforme, & dans l'eſpérance de tems plus favorables, abandonnent la confeſſion d'Ausbourg, admettent à leur communion toutes ſortes de ſectes, particuliérement des Calviniſtes, & ſont parfaitement indifférens en matiere de religion.

Il leur reproche encore de croire, avec les Donatiſtes, que l'effet des ſacremens dépend de la piété & de la vertu du miniſtre; que les créatures ſont des émanations de la ſubſtance divine; que l'état de grace eſt une poſſeſſion réelle des attributs divins; qu'on peut être uni à Dieu quoique l'on nie la divinité de Jeſus-Chriſt; que toute erreur eſt innocente, pourvu qu'elle ſoit accompagnée de ſincérité; que la grace prévenante eſt naturelle; que la volonté commence l'ouvrage du ſalut; que l'on peut avoir de la foi ſans aucun ſecours ſurnaturel; que tout amour de la créature eſt un péché; qu'un chrétien peut éviter tous les péchés; & qu'on peut jouir dès ce monde du royaume de Dieu. *Manipulus obſervationum antipietiſticarum*.

M. Chambers obſerve que toutes ces accuſations ne ſont pas également fondées, & que quelques-unes mêmes ſont exagérées; qu'il y a des *Piétiſtes* de différentes ſortes, dont les uns ſont dans des illuſions groſſieres, & pouſſent le fanatiſme juſqu'à détruire une grande partie des vérités chrétiennes; que d'autres ſont ſimplement viſionnaires, & de bonnes gens, qui, choqués de la froideur & des formalités des autres égliſes, & enchantés de la dévotion ordinaire des *Piétiſtes*, ſont attachés à leur parti ſans donner dans la groſſiéreté de leurs erreurs.

Mais on ne ſauroit les diſculper d'avoir fait ſchiſme avec les Luthériens: car en 1661, Theſphile Broſchbandt & Henri Muller, l'un diacre de l'egliſe de Roſtok au duché de Mékelbourg, & l'autre docteur de l'univerſité de cette ville, invectiverent contre le reſte des cérémonies romaines que les Luthériens ont conſervées, autels, baptiſteres, chants eccléſiaſtiques, prédications, même tout ſelon eux devoit être aboli; & c'eſt ainſi qu'en uſerent Spenher & Jean Horts, qui retrancherent tout l'appareil des cérémonies dans les égliſes dont ils étoient paſteurs, & convertirent le ſervice qui ſe faiſoit dans les prêches, en aſſemblées particulieres dans les maiſons où ils expliquoient l'Ecriture à leur mode, & qu'on nomma pour cela colleges de la parole de Dieu, *collegia philobiblica*. Leur ſecte d'abord répandue en Saxe & en Pruſſe, y a été proſcrite, & s'eſt maintenue ſeulement à Hambourg & en Hollande. Catrou, *hiſt. des Trembleurs liv. III.*

PIÉTISTES, *ſecte des*, (*Hiſt. eccleſ.*) Secte moderne qui s'eſt élevée dans le xvij^e ſiecle parmi les réformés, pour ranimer la piété chancelante, & conduire les hommes au ſalut par la ſeule foi qu'on doit avoir en la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt, mort pour nos péchés. Il eſt difficile de dire ſi ces *Piétiſtes* ſont les mêmes que ceux de l'article précédent, tant on en parle diverſement.

On place l'origine de cette ſecte plus pieuſe q. éclairée chez les Luthériens d'Allemagne, vers le milieu du dernier ſiecle. Elle s'eſt formée par les exhortations de Philippe-Jacques Spéner, célebre Théologien Allemand. Il étoit né en Alſace, & mourut en 1705 à Berlin, où il étoit conſeiller eccléſiaſtique, & un des principaux paſteurs.

Dans le tems qu'il demeuroit à Francfort, frappé de la décadence de la piété & des progrès de la corruption, il forma le deſſein de ranimer la premiere, & de s'oppoſer à l'autre. Dans cette vue il établit en 1670 une aſſemblée ou collége de piété dans ſa maiſon, d'où il la tranſporta dans une égliſe avec la permiſſion du magiſtrat. A cette aſſemblée étoient admiſes toutes ſortes de perſonnes hommes & femmes, mais les femmes étoient ſéparées des hommes. M. Spéner commençoit l'exercice par un diſcours édifiant ſur quelque paſſage de l'Ecriture ſainte, après quoi, il permettoit aux hommes qui étoient là, de dire leur ſentiment ſur le ſujet qu'il avoit traité.

Il publia un ouvrage où il indiquoit les défauts qu'il croyoit remarquer dans l'égliſe luthérienne, & les moyens d'y remédier. Mais en pluſieurs endroits les aſſemblées qu'il forma, produiſirent parmi le peuple un mauvais effet, en lui inſpirant une eſpece de fanatiſme plutôt que la pure religion, ce qui excita les plaintes de la plûpart des théologiens, qui prétendoient que ſous prétexte d'avancer la piété, on négligeoit la ſaine doctrine, & on donnoit occaſion à des eſprits ſéditieux de troubler la ſociété & l'Egliſe.

Ce fut à-peu-près dans le même tems qu'il ſe forma à Leipſick un autre college de piété, ſemblable à celui de M. Spener, & qui fut nommé *collegium philo-biblicum*. Des amis de ce paſteur fonderent auſſi dans la mê-

me ville des aſſemblées particulieres, deſtinées à expliquer en langue vulgaire divers livres de l'Ecriture-ſainte, de la maniere la plus propre à inſpirer la piété à leurs auditeurs. La faculté de Théologie autoriſa ces aſſemblées où la foule étoit grande; néanmoins on en parla à la cour de Saxe comme d'aſſemblées ſuſpectes, & cette cour les défendit en 1690. Il faut conſulter ſur ce ſujet Mosheim, *inſtitut. hiſt. chriſt. ſæculi xviij.*

Ce fut ainſi que naquit le nom de *Piétiſtes*, qu'on a donné depuis à tous ceux qui ont voulu ſe diſtinguer par une plus grande auſtérité de mœurs, & par leur zele vrai ou apparent pour la piété.

Leurs aſſemblées cauſerent de grands mouvemens en Allemagne, & leur ſecte s'étendit dans la Suiſſe, & particulierement à Berne. Un nommé *Vigler*, du canton de Zurich, enſeigna le premier la doctrine des *Piétiſtes* dans Berne en 1698. Il repréſentoit ſi vivement l'énormité du péché, & la difficulté de ſe ſouſtraire à la colere d'un Dieu juſtement irrité, qu'il jettoit ceux qui l'écoutoient dans d'extrèmes perplexités. Leurs excellences firent des enquêtes très-ſéveres ſur la doctrine de ce prédicateur; mais elles trouverent pluſieurs perſonnes de conſidération qui lui étoient ſécretement attachées.

Il combattoit ſur-tout l'opinion de ceux qui prétendoient fonder le ſalut ſur les œuvres extérieures de piété, les prieres, les aumônes; & il enſeignoit que l'unique voie pour obtenir le ſalut, conſiſtoit dans la foi qu'on doit avoir en la ſatifaction de Jeſus-Chriſt, mort pour nos offenſes.

L'imagination effrayée du peuple, produiſit dans quelques aſſemblées particulieres des convulſions & des tremblemens, qu'ils diſoient reſſentir par l'horreur de leurs péchés, & la difficulté pour eux d'être régénérés & faits enfans de Dieu.

Leurs principes enthouſiaſtes ſe ſont depuis répandus dans les Provinces-Unies, où l'on n'a vû que trop de perſonnes qui en ont été imbues. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PIÉTONNER, (*Pêche.*) c'eſt fouler ou pommeter le ſable avec les piés pour la pêche du poiſſon plat.

PIETRA-SANTA, (*Géog. anc.*) petite ville d'Italie, dans la Toſcane, entre l'état de la république de Lucques, & la principauté de Maſſa. Magin croit que c'eſt l'ancien endroit appellé *Lucus Feroniæ*. *Long.* 27. 55. *latit.* 44. 5. (*D. J.*)

PIETRO IN GALATINA, SAN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre d'Otrante, à 5 milles au levant de Nardo, & à 10 au midi de Lecce. (*D. J.*)

PIETTE, RELIGIEUSE, NOUETTE, BLANCHE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) *albellus alter*, Adl. *morgus major cirratus geſu*, Wil. oiſeau qui peſe environ une livre huit onces, & qui a ſeize à dix-ſept pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue ou des doigts. L'envergure eſt de plus de deux piés. La tête, le cou & la hupe, ſont entierement blancs, à l'exception de deux taches noires: l'une de ces taches entoure la huppe, & ſe termine en angle aigu; l'autre s'étend de chaque côté de la tête, depuis les coins de la bouche juſqu'aux yeux. Toute la face inférieure de l'oiſeau eſt d'un très-beau blanc. Les longues plumes des épaules ſont de la même couleur, & le dos eſt noir; il y a de chaque côté une tache noire en forme de croiſſant & double, qui deſcend du dos, & qui entoure en partie la poitrine comme un collier. Les aîles ſont en partie noires & en partie blanches. La queue eſt d'un cendré noirâtre. Le bec & les piés ont une couleur cendrée ou bleuâtre. Les doigts ſont unis les uns aux autres par une membrane brune.

La femelle eſt très-différente du mâle. Pluſieurs auteurs en ont fait deux eſpeces particulieres. Elle n'a point de huppe; la tête & les joues ſont rouſſes en entier; toute la face ſupérieure du corps, à l'exception des aîles, eſt d'un brun cendré: au reſte elle reſſemble aſſez au mâle. Rai. *ſynop. mit. avi. Voy.* OISEAU.

PIEU, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) gros bâton pointu, ou piece de bois, dont on ſe ſert pour faire des enclos, des paliſſades. Les Grecs & les Romains s'en ſervoient pour fortifier leurs camps en les plantant ſur la crête du parapet; mais ils n'avoient pas le même uſage de les tailler ni de les ébrancher. Voici ce que Polybe remarque à cette occaſion. Chez les Grecs, dit-il, les meilleurs *pieux* ſont ceux qui ont beaucoup de branches autour du jet. Les Romains au contraire n'en laiſſent que deux ou trois, tout au plus quatre, & ſeulement d'un côté. Ceux des Grecs ſont plus aiſés à arracher: car comme les branches en ſont fortes & en grand nombre, deux ou trois ſoldats y trouveront de la priſe, l'enleveront facilement; & voilà une porte ouverte à l'ennemi, ſans compter que tous les *pieux* voiſins en ſeront ébranlés. Il n'en eſt pas ainſi chez les Romains, les branches ſont tellement mêlées & inſérées les unes dans les autres, qu'à-peine peut-on diſtinguer le pié d'où elles ſortent. Il n'eſt pas non plus poſſible d'arracher ces *pieux*, parce qu'ils ſont enfoncés trop avant; & quand on parviendroit à en enlever un de ſa place, l'ouverture qu'il laiſſe eſt preſque imperceptible. D'où il eſt aiſé de voir avec quelle attention les anciens fortifioient leurs camps, partie de la guerre que les modernes ont preſque totalement abandonnée.

On plantoit encore dans le camp d'eſpace en eſpace des *pieux*, pour ſervir de but aux jeunes ſoldats qu'on y exerçoit à tirer des armes & à lancer le javelot.

Dans les ſupplices, le *pieu* ſervoit à attacher les criminels condamnés à être battus de verges: ce qu'on appelloit *ad* palum *alligare*. Quelques-uns prétendent qu'on s'en ſervoit auſſi pour les empaler, comme on fait aujourd'hui chez les Turcs, mais ſans fondement; on ne trouve point dans les hiſtoriens de traits qui aient rapport à cette eſpece de ſupplice.

PIEUX, ſ. m. pl. (*Archit. hydraul.*) pieces de bois de chêne, qu'on emploie dans leur groſſeur, pour faire les palées des ponts de bois, ou qu'on équarrit pour les files des pieux (*voyez ce mot*) qui retiennent les berges de terre, les digues, *&c.* qui ſervent à conſtruire les batardeaux. Les *pieux* ſont pointus & ferrés comme les pilots; ce qui en fait pourtant la différence, c'eſt que les *pieux* ne ſont jamais tout à fait enfoncés dans la terre, & que ce qui en paroît au dehors eſt ſouvent équarri. *Voyez* PILOTS.

Pieux de garde. Ce ſont des *pieux* qui ſont au-devant d'un pilotis, plus peuplés & plus hauts que les autres, & recouverts d'un chapeau. On en met ordinairement devant la pile d'un pont, & au pied d'un mur de quai ou de rempart, pour le garantir du heurt des bateaux & des glaçons, & pour empêcher le dégravoyement. *Daviler*. (*D. J.*)

PIEUX, PILOTS *ou* PILOTIS. Les *pieux* ſont le plus communément employés à porter un édifice conſtruit au-deſſus des hautes eaux, tels que ſont les ponts de charpente, les moulins, *&c.*

On ſe ſert des *pilots* ou *pilotis* pour porter un édifice de maçonnerie que l'on veut fonder ſous les baſſes eaux, comme ſont les ponts, les murs de quai, de certains bâtimens & autres ouvrages.

Les *dimenſions*, *poſitions*, *eſpacemens* & le *battage* des *pieux* & des *pilots* ou *pilotis*, forment quatre objets diſtincts que l'on va examiner ſéparément.

Dimenſions. Un *pieu* qui doit être expoſé à l'eau & à l'injure du tems, doit être formé de la piece la plus forte que l'on puiſſe tirer d'un arbre; & ce ſera l'arbre même, ſurtout s'il eſt d'un droit fil & ſain; tout équariſſage & redreſſement trancheroit les fibres, & tronqueroit par ſegmens les corps ligneux, annulaires, dont la contexture plus ſerrée que des inſertions qui ſe trouvent de l'un à l'autre de ces corps ligneux, pour mieux réſiſter, étant conſervés en leur entier; on doit ſe contenter d'abattre les nodoſités, d'équarrir & former en pointe pyramidale, le bout deſtiné à la fiche. On ſe contente quelquefois de le durcir au feu, quand le *pieu* eſt deſtiné pour un terrein qui n'eſt pas ferme, ſinon il doit être armé d'une lardoire, ou ſabot de fer à trois ou quatre branches, ou d'équarrir auſſi le bout vers la tête, lorſqu'il eſt trop gros & qu'il pourroit excéder la largeur des ſommiers que l'on poſe & aſſemble horiſontalement à tenons & mortaiſes ſur la tête des *pieux*.

On a le même intérêt de conſerver les bois dans toute leur force pour les *pilots*; ils doivent pour cet effet être également ronds, de droits fils & ſans nœuds excédens.

La groſſeur des *pieux* dépend donc de celle des arbres que l'on peut avoir dans chaque endroit; l'on ſe propoſe communément de leur donner environ 10 pouces de groſſeur meſurés au milieu de leur longueur pour 15 & 18 piés, & deux pouces de plus pour chaque toiſe excédente cette premiere longueur: ainſi un *pieu* de 33 à 36 piés, par exemple, devroit avoir environ 16 pouces de groſſeur réduite ſans l'écorce.

Les *pilots* d'une certaine longueur n'ont pas beſoin d'être ſi gros à proportion que les *pieux*, étant preſque toujours enfoncés entierement dans le terrein, & moins expoſés pour cette raiſon à plier ſous le fardeau & à être uſés par le frottement de l'eau & des corps qu'elle charie; on doit pour cette raiſon choiſir les arbres les plus jeunes & les plus menus.

Il ſuffit que ces *pilots* ayent environ 9 pouces de groſſeur, juſqu'à 10 & 12 piés de long, & un pouce de plus

pour chaque toiſe excédente cette premiere longueur. Ainſi un *pilot* de 28 à 30 piés de long auroit un pié de groſſeur réduite, meſurée auſſi ſans l'écorce: ce qui donneroit à peu-près 10 pouces à la pointe & 14 à la tête.

Lorſque l'on n'a pas des arbres aſſez longs, ou que les *pieux* ou *pilots* ayant pris plus de fiche que l'on ne l'avoit compté, ſe trouvent trop courts, on peut les anter & les aſſembler exactement en ⊗ ſur 2 & 3 piés de longueur, après quoi on doit les lier fermement avec deux bonnes frettées de fer, obſervant pour les *pieux* de diſpoſer ces antes de façon qu'elles puiſſent être recouvertes par les moiſes qui les doivent embraſſer & en liaiſon alternativement de l'une à l'autre moiſe.

Il ſera parlé de ces moiſes par la ſuite.

On trouve dans le traité de Charpenterie de Mathurin Jouſſe, par M. Delahire, que les *pilots* doivent être équarris; on donne à ceux de 12 piés 10 à 12 pouces de groſſeur, & à ceux de 30 piés 16 à 21 pouces, au lieu de 9 pouces & de 12 red. de groſſeur que l'on a propoſé ci-devant, & qui ſuffiſent d'après ce qui ſe pratique avec ſuccès ſur les plus grands travaux pour ces différentes longueurs.

Mathurin Jouſſe, en propoſant d'équarrir les *pilots* & de donner des *dimenſions* inégales pour leur groſſeur, avoit ſuivi ce qui ſe pratique pour les bâtimens, où cela eſt néceſſaire, & où il convient de donner plus de hauteur que de largeur aux pieces que l'on poſe horiſontalement: c'eſt ce que M. Parent a fait auſſi connoître dans les mémoires de l'académie des Sciences de 1708, où il eſt démontré que la piece la plus forte que l'on puiſſe tirer d'un arbre pour porter étant placée dans ce ſens, doit être telle que le quarré de l'un de ſes côtés ſoit double de celui de l'autre côté: ce qui revient à peu près au rapport de 7 à 5.

Il n'en eſt pas de même pour les *pieux* qui ſont deſtinés à porter debout. Quant à l'équarriſſement & à l'inégalité de leurs côtés, c'eſt ce que l'on croit avoir aſſez expliqué précédemment; mais on ne pouvoit ſe diſpenſer d'expoſer ce qu'ont adopté à la fois un bon charpentier & un mathématicien habile ſur le ſujet que l'on vient de diſcuter, afin que l'on pût connoître mieux ce qui doit être préféré.

Ces réflexions ne doivent cependant pas empêcher d'employer des *pieux* ou des *pilots* équarris dans de certaines circonſtances; on place quelquefois; par exemple, des *pilots* de cette eſpece au pourtour extérieur des fondations, pour que les palplanches que l'on chaſſe entre ces *pilots* puiſſent leur être plus adhérentes.

On doit ôter l'écorce en entier, & laiſſer l'aubier aux *pieux* & aux *pilots* pour les parties qui ſe trouvent ſous l'eau.

L'écorce ne donne point de force au bois; elle augmente beaucoup le frottement par ſon épaiſſeur & ſon aſpérité, lors du battage des *pieux* ou *pilots*, & empêchent qu'ils ne prennent autant de fiche ſous la même percuſſion.

L'aubier n'eſt point vicieux ſous l'eau; il s'y conſerve comme l'on ſait que le fait le bois, lorſqu'il eſt continuellement ſubmergé: ſurtout le chêne que l'on emploie par préférence aux ouvrages conſtruits dans l'eau; il a d'ailleurs de la force lorſque la ſeve en eſt retirée, comme on peut en juger par les expériences de M. de Buffon (*mémoires de l'académie*, *année* 1741. *page* 296.) ſuivant leſquelles il a reconnu que la force de l'aubier étoit ſeulement de $\frac{1}{51}$ ou environ, moindre que celle du bois pris au cœur du même chêne: ce qui ſe trouvoit être auſſi à peu près dans le rapport des denſités de l'un & de l'autre bois & aubier. Les circonſtances ſur la longueur, groſſeur & ſur la façon de charger les bois & aubier, étoient d'ailleurs les mêmes, ainſi il paroît que l'on peut laiſſer l'aubier aux *pilotis* ſans inconvénient.

Lorſque l'écorce recouvre l'aubier, elle garantit l'œuf que la mouche y a dépoſé, & le ver qui en provient juſqu'à ce qu'il ait acquis aſſez de force pour abandonner l'aubier, dont la ſubſtance, lorſqu'elle eſt encore abreuvée de la ſeve, peut mieux convenir à la délicateſſe de premier âge, que le bois où il ne pourroit s'introduire d'abord ni y vivre. C'eſt ainſi qu'en uſe la nature par rapport aux inſectes: en général le degré de chaleur qui fait éclore le ver à ſoie, développe auſſi la feuille du murier pour lui préſenter une ſubſtance délicate; elle acquiert chaque jour une conſiſtance plus forte, qui ſe trouve par ce moyen toujours analogue à celle du ver qui croît & ſe fortifie en même tems. L'arbre étant dépouillé ſur pié de ſon écorce pendant le fort de la ſeve, & laiſſé enſuite ſur pié au-moins ſix mois, on a reconnu que le bois durciſſoit & que l'aubier en devenoit preſque auſſi fort que le bois. *Voyez* les expériences de M. de Buffon, *mémoires de l'académie de* 1738. *page* 169.

L'écorce étant ôtée lorſque l'on coupe l'arbre, le ver ſera tué par les mauvais tems & la gelée, avant qu'il ait acquis aſſez de force pour s'introduire dans le bois; c'eſt au-moins à quoi l'on penſe devoir attribuer ce que l'on a remarqué ſur la conſervation des bois expoſés au dehors, & auxquels l'on avoit uſé de cette précaution.

Il n'en ſera pas de même des bois employés à couvert; la mouche dépoſera ſon œuf dans le peu d'aubier que l'on y aura laiſſé, & le bois ſera enſuite attaqué du ver qui en proviendra; on croit pour cette raiſon qu'il n'eſt pas toujours néceſſaire d'ôter l'aubier des *pieux* dans la partie qui ſe trouve au-deſſus de l'eau. On a même remarqué à pluſieurs ponts qu'il s'étoit durci & avoit acquis une conſiſtance capable de fortifier ces *pieux* & de les conſerver plus long-tems, ſurtout lorſque l'on avoit eu l'attention de laiſſer le bois dans l'eau pendant quelques mois, avant de les employer, précaution dont on uſe pareillement avec ſuccès pour la latte que l'on fait quelquefois avec l'aubier; cependant chacun doit en uſer pour ce qui ſe trouvera au-deſſus de l'eau, comme il le jugera le plus convenable, vû que la ſuppreſſion de l'aubier ne ſauroit d'ailleurs être préjudiciable dans cette partie, ſi l'on a attention d'y ſuppléer en donnant un peu plus de groſſeur aux *pieux*.

Indépendamment de la vermoulure à laquelle le bois eſt expoſé, la fermentation de la ſeve, ſurtout dans les parties renfermées, & leur expoſition alternative à l'air & à l'eau, ſont également des cauſes principales de deſtruction aſſez connues, & ſur leſquelles nous ne nous arrêterons point pour ne pas trop nous écarter de notre projet principal.

Poſition. Les *pieux* & *pilotis* battus dans les rivieres doivent toujours être placés dans le ſens du cours de l'eau; ils doivent être poſés d'équerre entr'eux, autant que cela ſe peut, & à plomb, excepté le cas dont on va parler.

Une file de *pieux* battus pour porter un pont de charpente, ſe nomme *palée*; & une même palée eſt quelquefois compoſée de pluſieurs files de *pieux* poſés parallelement, & à peu près ſuivant le plan des piles des ponts de maçonnerie.

Les deux ou trois *pieux* du milieu de ces palées doivent être battus à plomb, & les autres de chaque côté obliquement; ou en décharge en ſens oppoſé ſur la longueur des palées, pour empêcher le deverſement de l'édifice conſtruit ſur ces *pieux*.

On bat quelquefois des *pieux* plus petits de part & d'autre des palées pour les affermir à la hauteur des baſſes eaux, lorſque les principaux *pieux* ont beaucoup de longueur au-deſſous de ces baſſes eaux au fond du lit de la riviere, ou bien auſſi pour les préſerver contre le choc latéral des glaces; on les nomme *pieux de baſſes palées*; ils doivent être battus à plomb, à quelques piés des grands *pieux* que l'on nomme auſſi *pieux d'étape*; & au droit du voide ou intervale d'entre ces *pieux*, on les coëffe de chapeaux qui ſont retenus entr'eux & contre les *pieux* d'étape avec des blochets moiſés & aſſemblés à queue d'ironde ſur les chapeaux.

Les *pilots* des batardeaux & ceux des crêches que l'on place quelquefois au pourtour des piles & audevant des culées & murs pour plus de ſûreté contre les affouillemens, doivent auſſi être battus à plomb.

On eſt pareillement dans l'uſage de battre les *pilots* de fondation à plomb; cependant lorſque le terrein eſt de peu de conſiſtance; il eſt à propos d'incliner un peu ceux du pourtour des paremens extérieurs vers le maſſif de la fondation, par ce moyen on peut empêcher le deverſement des *pilotis* qui ne pourroit avoir lieu ſans le redreſſement de ceux qui ſeroient inclinés, à quoi le poids de la maçonnerie du deſſus doit s'oppoſer; ce ſont les *pilots* des culées & murs de quai qui ſont les plus expoſés au déverſement pour la pouſſée des terres du derriere.

Les *pilots* ſont ordinairement préſentés & poſés par le petit bout; ils entrent, dit-on, plus aiſément dans le ſens, & ſont mieux battus au refus, ce qui eſt le but eſſentiel que l'on doit ſe propoſer pour les ouvrages de maçonnerie, à fonder à cauſe de leur poids beaucoup plus conſidérable pour ordinaire que des edifices que l'on établit ſur des *pieux* au-deſſus des grandes eaux: cependant des expériences faites avec ſoin nous ont fait connoître que les *pilots* ferrés & battus le gros bout en bas, comparés avec ceux de même longueur & groſſeur battus de ſens contraire dans le même terrein, & avec le

même

même équipage, étoient d'abord entrés avec plus de difficulté, mais toujours aſſez également, & qu'ils ſont parvenus plûtot d'environ un quart de tems au refus du mouton de 510 livres de peſanteur, à la même profondeur de 19 & 20 piés; ce qui paroît devoir provenir de ce que le frottement qu'éprouvent ces derniers *pilots*, eſt à peu près égal, lorſqu'ils augmentent toujours; à ceux qui ſont chaſſés le petit bout en bas.

On croit cependant qu'il convient de s'en tenir à l'uſage ordinaire de battre les pilots le petit bout en bas; cette diſpoſition en plaçant la tête directement ſous le fardeau, doit les rendre plus forts & moins vacillans.

A l'égard des *pieux*, le bout par lequel il convient de les mettre en fiche dépend de la hauteur à laquelle les baſſes eaux & les glaces doivent arriver contre ces *pieux*.

Lorſque le milieu de la longueur du *pieu* devra ſenſiblement ſe trouver au-deſſous des baſſes eaux, il conviendra de les mettre en fiche par le petit bout, comme les pilots, parce que ſa partie la plus forte ſe trouvera au-deſſus des baſſes eaux, où eſt celle qui ſeche & mouille alternativement, & qui eſt pour cette raiſon la plus expoſée à être endommagée. C'eſt auſſi dans cette partie ſupérieure que ſe fait le choc des glaces, toutes cauſes de deſtruction plus importantes que celles que les *pieux* peuvent éprouver dans leur partie inférieure par le frottement ſeul de l'eau.

Si le milieu de la longueur des *pieux* devoit ſe trouver élevé à la hauteur des eaux moyennes, au lieu de celle des baſſes eaux, comme cela arrive aſſez ordinairement aux grands ponts de charpente, il conviendroit, pour la raiſon que l'on vient d'expliquer ci-devant, de les battre le gros bout en bas.

Les *pieux* des grands ponts fourniſſent à raiſon de leur longueur, un motif de plus pour les battre le gros bout en bas; ils ſe trouvent pour lors comme l'arbre dans la poſition la plus naturelle & la plus forte près la racine, pour réſiſter aux ébranlemens auxquels ils ſont plus expoſés par leur longueur.

On ne doit d'ailleurs point avoir égard à ce qui peut concerner une certaine ſituation que quelques phyſiciens prétendent devoir être préférable pour la conſervation des bois, relativement à leur opinion, ſur la circulation de la ſeve. On renvoie aux expériences de M. Hales pour en juger. *Statique des végétaux*, *pag.* 135.

Eſpacemens. L'eſpacement des *pieux* & celui des pilots dépend de leur groſſeur, leur longueur, & du fardeau qu'ils doivent porter, en les ſuppoſant d'ailleurs d'une même eſpece & qualité de bois.

Suivant les expériences de Muſſchembroeck, *Eſſais de Phyſique*, *pag.* 356. les forces des pieces de bois rondes ou quarrées étant chargées ſur leur bout, ſont entr'elles comme les cubes de leur diametre ou groſſeur pris directement, & le quarré de leur longueur pris réciproquement.

(*a*) En comptant le pié rhenant dont s'eſt ſervi Muſſchembroeck pour 11 pouces 7 lignes du pié de roi, & la livre pour 14 onces poids de marc, qu'il paroît par d'autres expériences avoir employé, on peut conclure qu'une piece de ſix pouces de gros en quarré, & ſix piés de long portera 23418 livres, le tout étant réduit aux meſures de Paris.

Cette réſiſtance eſt pour le cas de l'équilibre; comme il ne faut pas même que les bois ſoient expoſés à plier ſenſiblement, on conçoit qu'il convient, dans le calcul que l'on en feroit, évaluer cette réſiſtance au-deſſous du réſultat précédent.

On peut voir par les expériences de M. de Buffon, & citées dans les *mémoires de l'académie des Sciences de* 1741, ſur la réſiſtance des bois poſés horiſontalement, que pluſieurs pieces de 14 piés & 5 pouces de gros qui ont été caſſées ſous un poids réduit de 5283 livres après avoir baiſſé de 10 pouces, avoient déja plié de 12 à 15 lignes au dixieme millier de la charge; ce qui fait connoître que la réſiſtence des pieces ainſi chargées ne doit être évaluée qu'au quart ou au tiers au plus de leur réſiſtance abſolue.

Nous manquons de pareilles expériences en grand pour les pieces qui ſont poſées debout; mais comme elles ſont bien moins ſujettes à plier ſous le fardeau dans ce ſens, on croit qu'en reduiſant à moitié leur réſiſtance, ou le poids dont on peut les charger pour les rompre, elles ne ſeront pas expoſées à plier ſenſiblement.

Dans ces expériences & remarques, on trouvera l'eſpacement qu'il faudra donner aux *pieux* & aux pilots en diviſant le poids dont ils devront être chargés par la force de l'un de ceux que les circonſtances pourront permettre d'employer.

On connoîtra, en faiſant ce calcul, qu'un *pieu* de 36 piés de longueur & 16 pouces de groſſeur réduite, qui auroit 27 piés au-deſſus de la fiche & ſeroit moiſé de 9 en 9 piés, pourroit porter 73458 livres, ayant réduit à moitié la force réſultante du calcul par les raiſons expliquées ci-devant.

La travée du pont de charpente qui auroit 36 piés de long ou d'ouverture d'une palée à l'autre, & ce ſeroit une des plus grandes travées que l'on fait dans l'uſage de conſtruire, peſeroit pour une partie de 4 piés & demi de largeur qu'auroit à porter un *pieu* d'entre ceux qui ſeroient eſpacés à cette diſtance, à-peu-près 41 milliers, compris le pavé & le ſable du deſſus; il reſteroit à ce pieu une force excédente de 32458 livres, pour réſiſter d'une part aux voitures chargées, dans le cas même où leurs eſſieux viendroient à ſe caſſer, & pour compenſer d'autre part la diminution de force ſur les *pieux* qui auroient été chaſſés obliquement; car on ſait que la force des pieces ainſi inclinées, eſt à celle des *pieux* qui ſont poſés debout, comme les co-ſinus de l'angle que forment la direction de la charge avec la piece inclinée eſt au ſinus total.

Il eſt bon de remarquer que les nœuds & de certains vices inévitables ſur la qualité des bois doivent en diminuer encore la force; mais cela pourra ſe trouver compenſé en rapprochant les liernes & les moiſes juſqu'à ſix piés de diſtance entr'elles, ainſi que l'on eſt aſſez dans l'uſage de le faire au-deſſus des baſſes eaux; car pour ce calcul on ne doit compter la longueur des *pieux* que par la diſtance qui ſe trouve d'une moiſe à l'autre. Un pilot de 12 piés & 9 pouces de gros que l'on ſuppoſera excéder de 3 piés le deſſus du terrein, pourroit porter 111018 livres ou environ moitié plus que le précédent; ce qui devient aſſez bien proportionné à cauſe du plus grand fardeau que les pilots ſont deſtinés à porter; on n'a pareillement fait le calcul du pilot que pour 3 piés de longueur; la partie qui a pris fiche & qui eſt entretenue par le terrein, ne pouvant plier, elle ne doit pas entrer en conſidération ſur la diminution de force qu'occaſionne la longueur des pieces.

En ſuppoſant les pilots eſpacés de 4 piés de milieu en milieu, & la maçonnerie du poids de 160 livres, le pié cube, ils pourroient porter un mur de près de 47 piés de hauteur; ce qui viendroit aſſez bien à ce que donne l'expérience par rapport à la conſtruction des ponts de maçonnerie de moyenne grandeur.

Si l'on vouloit faire porter un plus grand fardeau ſans changer un certain eſpacement convenu pour les *pieux* ou les pilots, il faudroit augmenter leur groſſeur en raiſon ſous-triplée des poids; ainſi pour une charge octuple, par exemple, il ſuffiroit de doubler leur diametre, & ce au lieu d'augmenter leur ſuperficie dans la raiſon du poids dont ils devront être chargés, comme il ſembleroit, à la premiere inſpection, que cela devroit être pratiqué.

Cette regle que donne l'expérience eſt auſſi conforme à ce qui arrive pour les bois inclinés ou poſés horiſontalement, leur réſiſtance étant en raiſon du quarré de leur hauteur; ainſi dans l'un & l'autre cas on voit que pour des pieces qui auroient même longueur; & dont la groſſeur de l'une ſeroit double de celle de l'autre, la quantité du bois employé dans la plus groſſe piece ne ſeroit que quadruple, lorſque ſa force pour porter un fardeau de toute ſorte de ſens ſeroit octuple; d'où il ſuit qu'il y aura de l'économie à employer par préférence des groſſes pieces, lorſque leur prix augmente en moindre raiſon que la ſuperficie de ces pieces priſes dans le ſens de leur groſſeur.

On n'a parlé juſqu'à préſent que des *pieux* ou des pilots de chêne; mais on peut employer d'autre bois plus ou moins forts; c'eſt à quoi il faudra avoir égard dans le calcul. Pour cet effet on va donner le rapport de la force de différentes eſpeces de bois d'après les expériences qui en ont été faites pour les rompre, ces *pieux* étant chargés ſur leur bout:

Le chêne . . .	12 . . $\frac{3}{5}$	Saule	9 . . $\frac{3}{5}$
Sapin	9 . . $\frac{2}{5}$	Frêne	7 . . $\frac{1}{3}$
Peuplier	7 . . $\frac{2}{5}$	L'aune	7 . .

Eſſais de Phyſique de Muſſchembroeck, *pag.* 357.

On

(*a*) Pour appliquer l'expérience de Muſſchembroek, à des pieces rondes, on a réduit dans les calculs qui ſuivent le bois rond en bois quarré, de même baſe en ſuperficie.

On voit par ces expériences que le bois de chêne eſt le plus fort, que le ſapin l'eſt moins, quoique pour porter, étant chargé dans une poſition horiſontale, il ſoit plus fort à-peu-près d'un cinquieme que le chêne, ſuivant l'expérience de M. Parent, *Mémoire de* 1707; le frêne qui eſt auſſi plus dur que le ſapin, & qui pourroit porter un plus grand poids que l'on y ſuſpendroit étant placé horiſontalement, ſe trouve cependant moins fort pour porter dans la poſition verticale: cela peut provenir de ce que le fil du bois de frêne eſt moins droit que celui du bois de ſapin.

Les calculs que l'on vient de donner ſur la force des *pieux* & des pilots pour déterminer leur eſpacement entr'eux, paroiſſent aſſez bien convenir aux applications qu'on en a faites; mais l'on ne doit pas toujours s'en rapporter au calcul dans un genre comme celui-ci où l'on manque d'expériences faites aſſez en grand ſur la force des bois chargés debout, & où de certaines conſidérations phyſiques, & encore peu connues, pourroient induire à erreur, il faut donc conſulter en même tems, comme on voit, l'expérience de ce qui ſe pratique avec le plus de ſuccès.

On eſt dans l'uſage d'eſpacer les *pieux* des ponts de bois depuis 4 juſqu'à 5 piés, & les pilots de fondation depuis 3 juſqu'à 4 piés, & quelquefois quatre & demi, le tout de milieu en milieu. M. Boltet, dans ſon *traité d'Architecture*, eſt d'avis que l'on doit eſpacer les pilots, tant pleins que vuides, c'eſt-à-dire de deux piés en deux piés, lorſqu'ils auront un pié de gros; ainſi il en entreroit 16 dans une toiſe quarrée iſolée, & ce nombre ſe trouvera réduit à 9 lorſque les pilots de bordage ſeront rendus communs avec les parties environnantes.

On trouve dans d'autres auteurs, *traité des Ponts par* M. Gautier, *pag.* 68. qui avoit acquis de la réputation pour ce genre de conſtruction, qu'il faut mettre environ 18 à 20 pilots dans la toiſe quarrée des fondations.

Ce qui ſe pratique dans les plus grands ouvrages fait connoître qu'il ſuffit d'eſpacer ces pilots à 3 piés pour le plus près de milieu en milieu, il n'en entrera pour lors que 9 dans le premier cas ci-devant cité & ſeulement 4 dans le ſecond, ce qui eſt bien ſuffiſant, au lieu de 18 ou 20 propoſés ci-deſſus.

Battage ou enfoncement des pieux. Les *pieux* & les pilots ſur-tout doivent être enfoncés juſqu'au ſoc ou tuf, & autre terrein aſſez ferme & ſolide pour porter le fardeau dont on aura à les charger, ſans jamais pouvoir s'enfoncer davantage ſous ce fardeau; il faut par conſéquent pénetrer les ſables & les terres de peu de conſiſtance, & qui ſeroient d'ailleurs ſuſceptibles d'être affouillés par le courant de l'eau.

On doit pour cet effet commencer par reconnoître les différentes couches de terrein & leur épaiſſeur, au moyen d'une ſonde de fer d'environ 2 pouces de groſſeur, battue & chaſſée au refus juſque ſur le roc ou terrein ſolide, afin de ſavoir la longueur & groſſeur que l'on aura à donner aux *pieux* ou aux pilots pour chaque endroit où il conviendra d'en battre.

On ſe ſert pour battre les pilots d'une machine que Vitruve, Philander, Baldus & Perrault ont nommée *mouton*. Ce nom ſe donne plus particulierement à la piece de bois ou de fonte qui ſert à battre le pilot, & l'équipage employé pour faire mouvoir le mouton ſe nomme le plus ordinairement *ſonnette*.

On fait les moutons plus ou moins peſans, ſuivant la force des *pieux*, la fiche que l'on doit leur donner & la nature du terrein. Cela varie depuis 400 juſqu'à 1200 liv. & plus: on emploie ordinairement un mouton de 6 à 700 livres pour les pilots; il eſt tiré par la force de 24 ou 28 hommes qui l'elevent 25 ou 30 fois de ſuite en une minute juſqu'à quatre piés & demi de hauteur, ces hommes ſe repoſent après autant de tems alternativement.

Les moutons de 1200 livres ſont tirés par la force de 48 hommes; on s'en ſert pour le fort pilotis ou les *pieux* ordinaires; mais les plus gros *pieux* exigent un mouton plus peſant.

On emploie pour lors une machine différente de la ſonnette; ſix ou huit hommes ſont appliqués avec des bras de leviers à mouvoir un treuil horiſontal, ſur lequel eſt placé la corde qui porte le mouton, étant élevé au ſommet de la machine, un crochet à baſcule ou un déclic, font lâcher le mouton, où deſcend la corde en déroulant le treuil pour le reprendre, ou bien plus commodément & par un échapement que M. Vaulhoue, horloger anglois, a imaginé; la corde redeſcend immédiatement après le mouton, qu'elle reprend par une eſpece de tenaille de fer qui lui eſt attachée, & cette corde qui eſt placée ſur une lanterne dont l'axe eſt vertical, le dévide ſeul en lâchant un déclic ſans être obligé de retourner le treuil comme dans le premier cas, ce qui eſt bien plus commode & expéditif; ces deux ſortes de façons de battre les *pieux* ſe nomment également *battre au déclic*: on s'en ſert ſouvent auſſi pour les moutons qui peſent au-deſſous de 1200 livres depuis 6 ou 700 livres, tant à cauſe de la difficulté d'avoir aſſez d'hommes dans de certaines circonſtances pour équiper les grandes ſonnettes, que parce qu'ils ſe nuiſent, & qu'en tirant obliquement par les vingtaines ou petites cordes qui ſont attachées à la corde principale, comme cela eſt inévitable, quoique ces petites cordes ſoient quelquefois attachées autour d'un cercle placé horiſontalement pour diminuer l'obliquité, il y a toujours une partie aſſez conſidérable de la force qui ſe trouve perdue.

Il eſt vrai d'un autre côté que le déclic eſt moins expéditif, puiſque le mouton eſt moins grand: ainſi ſuppoſer que pour lever un mouton de 1200 livres on ſe ſerve de huit hommes appliqués à la ſonnette à déclic de M. Vaulhoue, au lieu de 48 qu'il faudroit à la ſonnette ordinaire ſans déclic, on employera ſix fois plus de tems, le reſte étant ſuppoſé d'ailleurs égal. On pourra donc préférer pour le battage des *pieux* ou des pilots celle de ces deux machines qui pourra le mieux convenir pour le lieu & la circonſtance, ſans devoir ſe flatter que ce choix puiſſe épargner la dépenſe, & c'eſt-là le réſultat de toutes les machines ſimples telles qu'elles ſoient.

Un pilotis ne doit être conſidéré avoir été battu ſuffiſamment, & à ce que l'on appelle *au refus du mouton*, que lorſque l'on eſt parvenu à ne le plus faire entrer que d'une ou deux lignes par volée de 25 à 30 coups, & pendant un certain nombre de volées de ſuite; à l'égard des *pieux*, comme ils doivent être moins chargés, on peut ſe contenter d'un refus de 6 lignes ou même d'un pouce par volée, ſuivant les circonſtances.

Lorſque les *pieux* ou pilots ſont ſerrés, il faut avoir l'attention d'en couper le bout quarrément ſur 2 à 3 pouces & de faire reſerver au fond du ſabot autant que cela ſe peut, afin que le choc du mouton puiſſe ſe tranſmettre immédiatement ſur le fond de ce ſabot, & non pas ſur les clous dont chaque branche eſt attachée, ce qui feroit ceſſer ce ſabot & nuiroit à l'enfoncement des *pieux*.

La tête doit auſſi être coupée quarrément ſur la longueur du *pieu* un peu en chanfrain au pourtour, enſuite fretté de fer quelques pouces plus bas, s'il eſt beſoin, pour empêcher qu'elle ne s'écraſe ou ſe fende.

Le choc du mouton aidé de la peſanteur du pilot, le fait d'abord entrer ſenſiblement; le terrein qui ſe reſerve pour lui faire place forme enſuite une plus grande réſiſtance.

Ce terrein eſt auſſi ébranlé par la ſecouſſe & la réaction des fibres du pilot juſqu'à une certaine diſtance circulairement, & de plus en plus, à meſure que le pilot s'enfonce. On conçoit qu'il doit ſe trouver un terme auquel ces réſiſtances & pertes de force employées pour mettre en mouvement le terrein qui environne le pilot, pourront le mettre en équilibre avec la percuſſion, le pilot n'entrera plus, & au lieu d'un refus abſolu, on n'aura qu'un refus apparent.

Si on vient à rebattre ce pilot au bout de pluſieurs jours, il pourra encore entrer; le terrein qui le preſſoit latéralement comprime & repouſſe de proche en proche chaque portion circulaire de terre qui l'environne, la réſiſtance ſe trouvera diminuée, & la même percuſſion employée de nouveau ſera capable d'un même effet; c'eſt auſſi ce qui ſe trouve confirmé par l'expérience.

On a grand intérêt de reconnoître le refus abſolu pour cet effet, indépendamment de l'expédient précedent & de ce que l'on pourroit employer un mouton plus peſant en ſeconde repriſe, le moyen le plus certain ſera de faire préliminairement les ſondes qui ont été propoſées ci-devant, puiſqu'elles feront connoître d'avance la profondeur & la nature du fonds ſur lequel les pilots devront s'arrêter.

L'expérience donne auſſi quelquefois à connoître ce refus abſolu; dans un terrein gras, lorſque le pilot eſt arrivé au refus apparent ou de frottement, l'élaſticité de ce terrein fait remonter le pilot autant qu'il a pu entrer par le choc: ſi le pilot eſt au contraire parvenu au roc ou terrein ferme, le coup ſera plus ſec, & le mouton ſera renvoyé avec plus de roideur par l'élaſticité même de la réaction des fibres comprimées du pilot.

C'eſt de cette raiſon de l'élaſticité de la part d'un terrein gras & compacte que l'on ne ſauroit y enfoncer qu'un certain nombre de pilots, paſſé lequel ceux qui ont été premierement chaſſés reſortent à meſure que l'on en bat de nouveaux, & cela doit toujours arriver lorſqu'il s'eſt fait équilibre entre la percuſſion & la denſité nouvellement acquiſe du terrein par la compreſſion des pilots.

Le terrein pourroit auſſi avoir naturellement cette denſité & élaſticité dont on vient de parler; pour lors le premier *pilot* même n'y entrera qu'à une certaine profondeur, & qu'autant que la ſurface du terrein pourra s'élever pour lui faire place, cela arrive ainſi dans la glaiſe pure & verte, lorſqu'elle eſt un peu ferme.

On pourroit faire que les *pilots* que l'on auroit pu chaſſer dans un terrein un peu gras & élaſtique, n'en ſortiroient point par la chaſſe d'un nouveau *pilot*; mais celui-ci n'y entreroit que comme le pourroit faire celui du dernier article, il ſuffiroit pour cela de battre les *pilots* le gros bout en bas: en voici la raiſon.

Lorſque les *pilots* ſont chaſſés le petit bout en bas, leur ſurface conique ſe trouvant chargée de toute part, à cauſe de l'élaſticité ſuppoſée dans un terrein, (quand on vient à chaſſer un *pilot* aux environs) les chocs qui ſe font perpendiculairement à la ſurface du cône, ſe décompoſent en deux autres; les uns qui ſont dans le ſens horiſontal ſe détruiſent, & les autres qui ſont ſuivant la direction de l'axe, ſoulevent le *pilot*, & le font reſſortir en partie, il doit arriver le contraire, & pour la même raiſon, lorſque le *pilot* eſt chaſſé le gros bout en bas; ainſi, loin de pouvoir ſortir, les chocs qu'il éprouve à ſa ſurface ne tendent qu'à le faire enfoncer, ſuivant ſon axe, s'il y a moyen.

Lorſque l'on ſe propoſe de battre plus d'une ou deux files de *pieux* ou *pilots*, comme quand il eſt queſtion de fonder la pile ou la culée d'un pont, il faut commencer par ceux du milieu, nommés *pilotis de remplage*, s'éloignant ſucceſſivement du milieu, & finiſſant par ceux du pourtour extérieur que l'on nomme *pilotis de bordage*: on donne par ce moyen au terrein la facilité de ſe porter de proche en proche vers le dehors de l'enceinte que l'on a à piloter, & on peut les enfoncer plus avant, que ſi l'on ſuivoit une marche contraire; car ce terrein ſe trouveroit pour lors de plus en plus ſerré vers le milieu de la fondation, & les *pilotis* y entreroient beaucoup moins.

On pourroit alléguer contre cette opinion, que les *pilots* de bordage étant battus les premiers, pourront auſſi être chaſſés plus avant, ce qui ſera avantageux dans les terreins ſableux, à cauſe des affouillemens auxquels le pié des *pilots* ſe trouveroit moins expoſé; qu'à l'égard de ceux du remplage, ſi on a ſoin de les chaſſer tous au refus, ils ſeront également propres au fardeau que la percuſſion du mouton leur aura donné la faculté de porter.

Cette percuſſion, comme on va le voir, ſeroit bien ſuffiſante pour que l'on n'eût rien à appréhender de la part du taſſement des *pilots* dans les premiers tems; mais, comme on l'a fait remarquer précédemment, le terrein trop comprimé dans l'intérieur de la fondation tendra peu-à-peu à s'en écarter. La réſiſtance occaſionnée par le frottement diminuera, & les *pilots* pourront s'affaiſſer par cette premiere raiſon.

L'écartement du terrein pouſſera auſſi les *pilots* avec d'autant plus d'avantage, que la force ſera continuelle & lente, ſuivant les principes de la méchanique; on peut remarquer que le fardeau qui agira ſur la tête des *pilots*, ſuivant une direction perpendiculaire à celle de la pouſſée de ces ſables, ne pourra en arrêter ou diminuer en aucune ſorte l'effet: les *pilots* pourront donc aiſément s'écarter par leur bout, n'étant d'ailleurs point engagés dans un terrein aſſez ſolide, ainſi qu'on le ſuppoſe; ce qui formera une cauſe puiſſante d'affaiſſement & de deſtruction, d'où il ſuit que la premiere méthode que l'on vient d'expliquer, eſt préférable à tous égards.

Il eſt préſentement queſtion d'examiner quelle eſt la force de la percuſſion du mouton que l'on emploie à chaſſer les *pieux*, afin de connoître juſqu'à quel point il faudra les battre, pour être en état de porter une certaine charge déterminée, indépendamment de la réſiſtance du terrein ſolide, lorſqu'ils y ſeront parvenus; on aura pour lors une sûteté de plus, vû, l'incertitude où l'on peut quelquefois ſe trouver, d'avoir atteint le roc, ou autre terrein ferme.

Suivant des expériences de M. de Camus, gentilhomme lorrain (*a*), & autres faites ſur le battage des *pilots* dans les travaux des ponts & chauſſées, il paroît que la force du choc du mouton eſt proportionnée à la hauteur de ſa chûte, laquelle hauteur eſt comme le quarré de la vîteſſe acquiſe à la fin de cette chûte.

Le tems employé par les hommes pour lever le mouton, eſt en effet proportionné à ſon élevation, & on a lieu d'en attendre une quantité de mouvement qui ſoit proportionnée à la hauteur de la chûte: ces expériences ſont auſſi conformes à celles faites ſur la chûte des corps dans la cire & la glaiſe où ils ſe ſont enfoncés, en proportion de la hauteur des chûtes. *Voyez l'Hiſtoire de l'académie des Sciences, pour l'année* 1728, *pag*. 73. *& ſuiv*.

On voit, ſuivant ces expériences, que la force d'un ſeul coup de mouton ſera équivalente à celle de pluſieurs autres dont la ſomme des chûtes lui ſeroit égale; ainſi deux coups d'un même mouton, par exemple, tombant chacun de deux piés de hauteur; ou dont l'un viendroit de trois piés, & l'autre d'un pié, ſeront, pour l'effet, égaux à un ſeul coup dont le mouton ſeroit élevé de quatre piés de hauteur.

Ce principe mérite cependant une exception dans la pratique, à cauſe de la perte occaſionnée par le branlement du terrein, & autres cauſes phyſiques mentionnées au préſent memoire, qui pourroient rendre la percuſſion de nul effet, ſi le mouton étoit plus élevé; auſſi eſt-on dans l'uſage de donner quatre piés & plus d'élevation ou de chûte au mouton: ce que l'on vient de dire à l'article précédent, n'aura donc lieu que pour le plus grand effet que l'on doive attendre de la percuſſion dans le battage des *pilots*, & il en reſultera toujours que le déclic qui donne la facilité d'élever le mouton beaucoup plus haut que la ſonnette, n'éprouvera que peu d'avantage à cet égard, & que ce ſera de la peſanteur ſeule du mouton que l'on aura lieu d'attendre le plus d'effet pour battre les gros *pieux*; auſſi voit-on que l'on a été obligé quelquefois d'avoir recours à des moutons de quatre mille livres, pour des *pieux* de quarante-cinq à cinquante piés de long, & de vingt à vingt-quatre pouces de groſſeur à la tête, tels que les pieces de palées du pont de bois actuel de Saumur.

La force d'un mouton ordinaire de douze cens livres de peſanteur ſuffit à peine ſur un tel *pieu* pour en ébranler la maſſe; il y a une perte inévitable d'une partie conſidérable de la force, celle qui eſt employée à la compreſſion des fibres, & à réſiſter à leur élaſticité ou réaction, avant qu'elle puiſſe arriver à la pointe du *pieu*, & percer le terrein. Cette perte ſe trouve encore augmentée en raiſon de la longueur du *pieu*, & du plus ou moins de rectitude, par la difficulté de placer la percuſſion verticalement dans la direction de ſon axe, l'obliquité preſque inévitable de cette percuſſion occaſionne un balancement nommé *dardement*, qui augmente ſon élaſticité, & diminue d'autant l'effet du choc.

(*b*) On voit par l'expérience de M. Mariotte, que le choc d'un corps de deux livres deux onces tombant de ſept pouces de hauteur, eſt équivalente à la preſſion qu'occaſionneroit un poids de quatre cens livres; ainſi la force d'un même poids de deux livres deux onces tombant de quatre piés de hauteur, qui eſt celle à laquelle on éleve communément le mouton, ſera, en raiſon de ces hauteurs, de deux mille ſept cens quarante-deux livres $\frac{6}{7}$, & pour un mouton de ſix cens livres, de plus de ſept cens ſoixante-treize milliers pour le cas du refus, car lorſque le *pilot* entre encore, il s'échappe en partie à l'effet de la percuſſion.

En matiere de conſtruction, il convient de rendre la réſiſtance toujours ſupérieure; ainſi en la faiſant double, il paroît que l'on pourroit charger un *pieu* chaſſé de la ſorte, d'un poids de plus de trois cens quatre-vingt milliers, ſuppoſé qu'il ſoit aſſez fort par lui-même pour le porter.

(*a*) *Traité des forces mouvantes, page* 164. Expériences faites en 1744, par M. Soyer, à la fondation du pont de la Boirie, près la Fleche, les pilots étant battus au déclic.

(*b*) Suivant M. de Camus, traité des forces mouvantes, page 170. Un poids d'une livre un quart, tombant de huit piés de hauteur, occaſionne un choc ou une percuſſion équivalante à la preſſion d'un poids de 200 livres, ce qui reviendra d'autant mieux à l'expérience de M. Mariote, que l'on croit qu'il y a erreur dans la hauteur de la chute de l'expérience de M. de Camus; & que ſuivant la proportion qu'il indique, elle doit être de 7 pouces, au lieu de huit pouces de chute.

On n'ignore pas combien il eſt difficile ou peut être même impoſſible d'établir mathématiquement aucun rapport entre les forces mortes & les forces vives; telle que la preſſion ſimple & la percuſſion; & on ne l'a entrepris ici que phyſiquement & d'après l'expérience, pour faire connoître à peu près à quoi on peut l'évaluer: cependant on n'en conclura rien qui puiſſe intéreſſer la ſolidité, ſi les pilots ſont chaſſés au refus juſqu'au terrein ferme comme on le recommande, & que le poids dont on les devra charger ne puiſſe pas excéder la moitié de ce qu'ils pourroient porter.

On a vu ci-devant qu'un *pilot* de neuf pouces de groſſeur, excédant de trois piés par ſa tête le terrein dans lequel il eſt chaſſé, ne doit être chargé que d'un poids d'environ cent onze milliers, un *pilot* d'un pié de groſſeur réduit. qui eſt un des plus forts que l'on emploie, porteroit, dans la raiſon du cube de ſon diametre comparé à celui du diametre du *pilot* précédent, environ deux cens ſoixante-quatre milliers; ainſi la percuſſion d'un mouton de ſix cens livres pourroit donner plus de force qu'il n'eſt néceſſaire pour le poids que doit porter un tel *pilot*.

Les petits *pilots* ſont battus à la ſonnette; il convient de chaſſer les gros *pilots*, ainſi que les *pieux* au declic; la hauteur de l'élevation du mouton dans le premier cas, eſt d'environ quatre piés, & celle pour le declic, depuis quatre piés juſqu'à douze ou environ, ce qui donne huit piés de hauteur réduite.

Si l'on veut préſentement ſavoir quel ſera le poids du mouton, & la hauteur néceſſaire à ſa chûte pour donner à un *pieu* ou à un *pilot* chaſſé au refus, une percuſſion équivalente au double du poids qu'il pourra porter:

En ſuppoſant le mouton ſeulement d'une livre de peſanteur, ſa force de percuſſion ſera pour élevation à la ſonnette, ſuivant l'expérience de M. Mariotte que l'on a rapportée ci-devant, de mille deux cens quatre-vingt-dix livres; & celle pour le declic, de deux mille cinq cens quatre-vingt livres: cette connoiſſance rend le calcul que l'on ſe propoſe, fort facile; il ſuffit pour cela de diviſer le poids qu'un *pilot* de moyenne groſſeur peut porter, dans le cas de l'équilibre, par mille deux cens quatre-vingt-dix livres, lorſqu'il s'agira d'un gros *pilot* & d'un *pieu* qui devra être chaſſé au declic, afin de conſerver la réſiſtance double dans tous les cas.

On vient de voir par exemple qu'un *pilot* de douze pouces de groſſeur peut porter deux cens ſoixante-quatre milliers; diviſant le double de ces poids mille deux cens quatre-vingt-dix livres, il viendra pour le poids du mouton qu'il faudra employer avec la ſonnette ſeulement quatre cens neuf livres; mais à cauſe des frottemens & de la perte d'une partie de la force occaſionnée par le mouvement que ce *pilot* communique ſur une certaine étendue du terrein qui l'environne, il convient de donner au moins ſix cens livres de peſanteur au mouton.

En ſuivant ce que donne le calcul précédent, on auroit auſſi un mouton trop foible pour chaſſer les *pieux* au declic par la raiſon précédente, & de plus, pour celle de la maſſe du *pieu* à mettre en mouvement de l'obliquité du choc, & de l'élaſticité & dardement dont il a été parlé ci-devant, toutes cauſes phyſiques qui ne ſauroient être bien appréciées; ainſi il faut dans ce cas employer des moutons de mille deux cens livres & plus, ſuivant que les circonſtances locales & les expériences l'indiqueront. *Article de* M. Perronet.

Pieux-boureaux, *terme de riviere*, ce ſont des pieces de bois que l'on met près des pertuis, pour y tourner une corde, afin que le bateau n'aille pas ſi vîte.

Pieux fourchus, *terme de Chaſſe*, ce ſont les bâtons dont on ſe ſert pour tendre les toiles.

PIEXE. *Voyez* Remore.

PIFFARO, (*Muſiq.*) eſpece d'inſtrument de muſique, qui répond à la haute-contre de haut-bois; mais cet inſtrument originaire d'Italie n'a pas fait fortune.

PIFFRE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) ſerpent fabuleux: on lui donne deux têtes; en conſéquence on l'imagine fort dangereux.

Piffre, (*Bat. d'or.*) un des gros marteaux de ces ouvriers.

PIGACHE, ſ. f. *terme de Chaſſe*, c'eſt la connoiſſance qu'on remarque au pié du ſanglier quand il a une pince à la trace plus longue que l'autre.

PIGAYA, ſ. f. (*Botan. exot.*) nom que les habitans du Breſil donnent à la racine ipecacuanha. *Voyez* Ipecacuanha.

J'ajouterai ſeulement ici que le premier européen qui ait mis cette racine en uſage, étoit un apothicaire du Breſil, appellé *Michaël Triſtaon*; il écrivit un petit livre ſur ce remede, qui fut traduit en anglois, & inſéré dans les voyages de Purchas: de Laët n'a preſque fait que traduire en latin l'écrit de Triſtaon; mais Piſon & Margrave étant ſur les lieux, donnerent un détail beaucoup plus exact des propriétés & de l'uſage du *pigaya*. Ils ne commirent qu'une faute, c'eſt d'avoir trop chanté ſes vertus.

PIGEON, COULON, COLOMBE, privée, PIGEON domestique, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) *columba domeſtica*, *ſeu vulgaris*, Wil. oiſeau très-familier qu'on éleve dans des colombiers, dans les baſſes-cours, & même dans les chambres que l'on habite. Sa couleur varie comme celle de tous les autres oiſeaux domeſtiques: la plupart ſont d'une couleur griſe-bleuâtre, ils ont le col d'un verd doré éclatant & changeant, qui paroît de couleur de cuivre de roſette à certains aſpects. On éleve cette derniere ſorte de *pigeon* dans des colombiers: ils ſont moins familiers que les autres; ils vont chercher leur nourriture dans la campagne. Il y a peu de variétés dans les couleurs des *pigeons* des colombiers; on en voit cependant de blancs, d'autres noirâtres ou bruns; enfin il y en a qui ont pluſieurs de ces couleurs, & d'autres les réuniſſent toutes: ils ont tous, de quelque couleur qu'ils ſoient, la partie inférieure du dos blanche; le bec eſt brun, & la membrane des narines eſt couverte d'une matiere farineuſe qui la fait paroître blanchâtre; les piés ſont rouges & les ongles noirs. Le *pigeon* domeſtique a environ un pié un pouce de longueur depuis la pointe du bec, juſqu'à l'extrémité de la queue, & dix à douze pouces juſqu'au bout des ongles: l'envergure eſt de plus de deux piés, lorſque les aîles ſont pliées, elles s'étendent au-delà du bout de la queue, environ d'un pouce. Toutes les différentes eſpeces de *pigeons* vivent de graines & de ſemences dures qu'ils avalent ſans les caſſer. La femelle ne pond ordinairement que des œufs: le mâle & la femelle les couvent chacun à leur tour; ils nourriſſent leurs petits en leur dégorgeant dans le bec, des grains qu'ils gardent quelque tems dans leur jabot, pour les ramollir, & pour en faciliter la digeſtion à leurs petits. Communément il ſe trouve dans chaque couvée un mâle & une femelle qui s'appareillent enſemble dans la ſuite: ils font pluſieurs pontes chaque année. M. Briſſon, *Ornit. vol. I.* On va rapporter d'après cet auteur les différentes eſpeces de *pigeons* dont il a donné la deſcription, & les ſeize diverſes ſortes de *pigeons* domeſtiques qu'on éleve dans les baſſes-cours, & qu'il regarde comme des variétés du *pigeon* romain. Les deſcriptions de ces ſeize variétés ſont numerotées, pour empêcher qu'on ne les confonde avec les vraies eſpeces.

Pigeon verd d'Amboine, *columba viridis amboinenſis*, Briſ. ce *pigeon* eſt a-peu-près de la groſſeur d'une tourterelle. Il a le deſſus de la tête gris; cette couleur eſt claire du côté du bec, & foncée vers le derriere de la tête. Les côtés de la tête, la gorge, le cou, la poitrine, le ventre, les côtés du corps, les jambes, le croupion & la face ſupérieure des plumes de la queue ſont d'un verd d'olive, qui eſt jaunâtre ſur la partie inférieure du cou & ſur la poitrine. Les plumes de la queue ſont noires en-deſſous à leur origine, & d'un gris-blanc à leur extrémité; celles qui ſe trouvent ſous la queue ont une couleur blanche ſale & jaunâtre. Les petites plumes de l'aîle ſont noires ou noirâtres; il y a ſur chaque aîle une large bande jaune & tranſverſale, parce que la plûpart des petites plumes ont leur extrémité de cette couleur. Les grandes plumes & les moyennes ſont noires en-deſſus & griſes en-deſſous, & elles ont le bord extérieur jaune. Le dos eſt de couleur de marron; les piés ſont gris & le bec eſt verdâtre. On trouve cet oiſeau à Amboine. *Ornit. de M. Briſſon, tome I. Voyez* Oiseau.

Pigeon de Barbarie, *columba barbarica ſeu numidica*, Wil. ce *pigeon* a le bec très-court, & les yeux ſont entourés d'une large bande de peau unie, qui a des mamellons farineux comme celle du *pigeon* meſſager.

Pigeon batteur, *columba percuſſor*, Wil. ce *pigeon* tourne en rond lorſqu'il vole, & il bat des aîles avec force, & il fait plus de bruit que ſi on frappoit deux planches l'une contre l'autre; auſſi les plumes de ſes aîles ſe trouvent ſouvent rompues.

Pigeon cavalier, *columba eques*; Wil. ce *pigeon* eſt le produit du *pigeon* à groſſe gorge & du *pigeon* meſſager. La membrane des narines eſt fort épaiſſe; elle s'étend comme dans le *pigeon* meſſager juſqu'à la moitié de la longueur du bec, & elle eſt couverte de tubercules farineux, de même que le tour des yeux; il a auſſi la faculté d'enfler ſon jabot en inſpirant de l'air, comme le *pigeon* à groſſe gorge.

Pigeon roux de Cayenne, *perdix montana*, Rai. *ſynop.* ce *pigeon* eſt plus petit que le *pigeon* ramier, il a toute la face ſupérieure du corps d'un roux tirant ſur le pourpre; la gorge, la face inférieure du cou & la poitrine ſont de couleur de chair; le ventre, les côtés du corps & les jambes ont une couleur rouſſâtre. Les grandes plumes des aîles, celles de la face inférieure & de la queue ſont rouſſes. Il y a autour des yeux de petits mamellons charnus d'un très-beau rouge; l'iris eſt de cette même couleur le bec & les piés ſont moins rouges

ges. On trouve cet oiſeau à Cayenne. *Ornit. de M.* Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

PIGEON A LA COURONNE BLANCHE, *Voyez* ROCHERAYE DE LA JAMAÏQUE.

PIGEON CUIRASSE', *columba galeata*, Wil. ce *pigeon* a les grandes plumes des aîles & celles de la queue d'une même couleur, ou blanche ou noire, *&c.* mais toujours différente de celle du reſte du corps.

PIGEON CULBUTANT, *columba gyratrix ſeu vertaga*, Wil. ce *pigeon* eſt petit & de différentes couleurs. Il ſe donne divers mouvemens en volant, & il tourne ſur lui-même comme une boule qu'on jette en l'air.

PIGEON FRISE', *columba criſpa* ce *pigeon* eſt blanc en entier, à l'exception des doigts qui ſont rouges, tout le reſte de ſon corps eſt couvert de plumes friſées.

PIGEON FUYARD, on a donné ce nom aux *pigeons* qu'on éleve dans des colombiers, & qui vont chercher leur nourriture dans la campagne.

PIGEON A GORGE FRISE'E, *columba turbila dicta*, Wil. ce *pigeon* a, comme les deux précédens, le bec très-court, mais on le diſtingue aiſément par les plumes de la poitrine qui ſont comme friſées. Le ſommet de la tête eſt applati.

PIGEON A GROSSE GORGE *ou* PIGEON GRAND GOSIER, *columba gutturoſa*, Wil. il eſt de la groſſeur du *pigeon* romain, & ſes couleurs varient de même; il enfle tellement ſon jabot en inſpirant beaucoup d'air, que cette partie paroît plus groſſe que tout le reſte du corps.

PIGEON DE GUINÉE, *columba guineenſis*, Klein. *avi.* ce *pigeon* eſt de la groſſeur du *pigeon* romain; il a la tête, la gorge, la poitrine, le ventre, les côtés du corps & les jambes d'une couleur cendrée claire; les plumes du cou finiſſent en pointe; le milieu de chacune de ces plumes eſt auſſi d'une couleur cendrée claire & les bords ſont rougeâtres. La partie antérieure du dos eſt un brun tirant ſur le pourpre; cette couleur paroît violette à certains aſpects. Les trois plumes inférieures du premier rang des petites plumes des aîles & toutes celles des autres rangs, ſont de la même couleur pourprée, & ont chacune à leur extrémité une tache blanche triangulaire; les autres plumes des aîles ſont noires, & ont le bord extérieur d'un cendré clair. La partie poſtérieure du dos & le croupion ſont blancs; les plumes qui couvrent la racine de la queue, tant en-deſſus qu'en deſſous, ont une couleur cendrée claire: celles de la queue ſont d'un cendré obſcur, à l'exception de l'extrémité qui eſt noire. Les yeux ſont entourés d'une peau rouge dégarnie de plumes: l'iris des yeux eſt d'une belle couleur orangée; celle du bec eſt noirâtre, & les piés ſont d'un rouge-pâle. On trouve cet oiſeau dans les parties méridionales de la Guinée. *Ornit. de M.* Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

PIGEON HUPÉ, *columba criſtata*, ce *pigeon* a une hupe formée par les plumes du derriere de la tête qui ſont dirigées en-haut.

PIGEON DE LA JAMAÏQUE, *columba minor jamaycenſis*, Rai. *ſynop. avi.* ce *pigeon* a neuf pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue. Le ſommet de la tête & toute la face inférieure de l'oiſeau ſont blancs; la face ſupérieure du cou eſt mêlée de bleu & de pourpre. Le dos, le croupion & les aîles ſont d'un brun tirant ſur le pourpre, & mêlée d'une légere teinte de rouge. La queue eſt bleue, & elle a à ſon extrémité une petite bande blanche. On trouve cet oiſeau au mois de Janvier à la Jamaïque dans les ſavannes ou dans les plaines. *Ornit. de M.* Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

PIGEON A QUEUE ANNELÉE DE LA JAMAÏQUE, *columba, caudâ faſcia notatâ*, Rai. *ſynop. avi.* ce *pigeon* a un pié trois pouces de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue. La tête, la partie inférieure du cou & la poitrine ſont de couleur de pourpre; la partie ſupérieure du cou eſt d'un pourpre changeant, qui paroît verd à certains aſpects. Les plumes du dos, du croupion, & celles qui recouvrent le deſſus de la racine de la queue ſont d'un bleu pâle. La queue, qui eſt de la même couleur bleue que le dos, a une large bande tranſverſale noire. La membrane qui eſt au-deſſus des narines forme deux tubercules auprès de la racine du bec. On trouve cet oiſeau à la Jamaïque. *Ornit. de M.* Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

PIGEON DES INDES, *columba indica fuſca*, Klein. *avi.* ce *pigeon* eſt à-peu-près de la groſſeur de la tourterelle. Il a la partie antérieure de la tête, les joues, la gorge, la partie inférieure du cou & la poitrine d'un brun rouſſâtre clair; le derriere de la tête & la partie ſupérieure du cou ſont d'un brun plus obſcur; il y a de chaque côté au-deſſous des oreilles une tache noire tranſverſale. La partie antérieure du dos & la plûpart des petites plumes des aîles ſont en entier d'un brun obſcur & rouſſâtre, mêlé d'un peu de bleu; les autres ont le côté extérieur & l'extrémité blancs; la partie inférieure du dos & le croupion ſont d'un cendré obſcur; le ventre, les côtés du corps, les jambes, les plumes du deſſous de la queue & celles de la face inférieure de l'aîle ont une couleur cendrée claire & bleuâtre: les grandes plumes des aîles ſont noires, à l'exception du bord extérieur qui eſt d'une couleur plus claire; les deux plumes du milieu de la queue ont la même couleur que la partie antérieure du dos; les autres ſont d'un cendré obſcur, à l'exception de l'extrémité qui eſt blanche. Les yeux ſont entourés d'une peau nue, qui a une belle couleur bleue. L'iris eſt d'un rouge vif. Le bec eſt noir, & les piés ont une couleur rouge. Cet oiſeau remue fréquemment la queue comme les bergeronnettes. On le trouve aux Indes orientales. *Ornit. de M.* Briſſon, *tome I. Voy.* OISEAU.

PIGEON DE LA MARTINIQUE, *columba martinicana*, on donne à ce *pigeon* le nom de *perdrix* à la Martinique, il eſt à-peu-près de la groſſeur du *pigeon* domeſtique: il a la tête, le cou, la gorge & la poitrine d'un marron tirant ſur le pourpre; les plumes de la partie inférieure du cou ſont d'un violet doré très-éclatant, & forment une ſorte de collier; le dos, le croupion & les petites plumes des aîles ont une couleur brune tirant ſur le roux: le ventre, les jambes & les plumes du deſſous de la queue ſont d'un fauve-clair, mêlé de violet: les côtés du corps & la face inférieure des aîles ont une couleur cendrée, les grandes plumes des aîles ſont noirâtres; les deux plumes du milieu de la queue ſont en entier d'un brun rouſſâtre; les autres ont cette couleur ſur la plus grande partie de leur étendue ſeulement du côté extérieur, & le côté intérieur eſt d'un cendré foncé; elles ont une bande noire tranſverſale près de leur extrémité qui eſt d'un gris blanc: les piés ſont rouges. On trouve cet oiſeau à la Martinique. *Ornit. de M.* Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

PIGEON VIOLET DE LA MARTINIQUE, *columba violacea martinicana*, Briſ. le pere du Tertre, *hiſt. des Ant.* a donné à ce *pigeon* le nom de *perdix rouſſe*. Il eſt à-peu-près de la groſſeur de la tourterelle, & il a la tête le cou, la poitrine, le dos, le croupion, les petites plumes des aîles, & la queue de couleur de marron, qui change à différens aſpects en violet: le ventre, les jambes, & les plumes du deſſous de la queue ſont rouſſâtres; les côtés du corps & la face inférieure de l'aile, ont une couleur rouſſe; les grandes plumes de l'aile ont le côté extérieur & l'extrémité de même couleur que le dos; le côté intérieur eſt roux; les yeux ſont entourés de petits mamellons charnus d'un très-beau rouge; l'iris eſt de cette même couleur; le bec & les piés ſont d'un rouge moins foncé. On trouve cet oiſeau à la Martinique. *Ornit. de M.* Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

PIGEON MESSAGER, *columba tabellaria*, Wil. Ce *pigeon* reſſemble beaucoup au précédent; il eſt d'un bleu foncé ou noirâtre: la membrane qui entoure les yeux, & celle qui couvre les narines, ſont fort épaiſſes & couvertes de tubercules farineux blanchâtres: le bec eſt d'une moyenne longueur & noiratre. On a donné à ces ſortes de *pigeons* le nom de *meſſager*, parce qu'on leur fait porter des lettres d'un endroit à un autre: on les ſtyle à ce ſervice quand ils ſont jeunes.

PIGEON DU MEXIQUE, CEHOILOTL, *columba ſylveſtris*, Rai, *ſynop. avi.* Ce *pigeon* a toutes les parties du corps couvertes de plumes brunes, excepté la poitrine & les extrémités des ailes qui ſont blanches; le tour des yeux eſt d'un rouge vif, & l'iris eſt noir; les piés ſont rouges: on le trouve au Mexique. *Ornit. de M.* Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

PIGEON BLEU DU MEXIQUE TLACAHOILOTL, *columbæ ſylveſtris ſpecies*, Rai, *ſynop. avi.* Ce *pigeon* eſt à-peu-près de la groſſeur du *pigeon* domeſtique: la tête, le cou, le dos, le croupion, & les jambes ſont bleues. Il y a auſſi quelques plumes rouges ſur la tête & ſur le cou, principalement à ſa partie inférieure; les grandes plumes des ailes & celles de la queue ſont bleues; les plumes de la poitrine, du ventre, des côtés du corps, les petites des ailes, & celles du deſſous de la queue, ont une couleur rouge, de même que l'iris des yeux, le bec & les piés: on trouve cet oiſeau au Mexique. *Ornit. de M.* Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

PIGEON DE MONTAGNE DU MEXIQUE, *columba mexicana, montana maxima*, Rai. Ce *pigeon* eſt preſqu'auſſi grand que le *pigeon* romain, & entierement d'un roux tirant ſur le pourpre, excepté les petites plumes des ailes qui ſont blanches; le bec & les piés ſont d'un très-beau rouge. Il y a des individus de cette eſpece qui ont une

cou-

couleur fauve claire, au lieu d'être roux : on trouve cet oiſeau ſur les montagnes du Mexique. *Ornit. de M.* Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

PIGEON, NONAIN, PIGEON A CHAPERON, PIGEON PATÉ, JACOBIN, *columba cucullata, ſive jacobina*, Wil. Celui-ci a comme le *pigeon* de Barbarie le bec très-court; les plumes du derriere de la tête & celles de la partie ſupérieure du cou, ſont dirigées en-haut, & diſpoſées de façon qu'elles forment une ſorte de capuchon ſemblable à celui d'un moine; c'eſt ce qui lui a fait donner le nom de *pigeon nonain*.

PIGEON DE NINCOMBAR, *columba Nincombar, indica*. Klein *avi*. Ce *pigeon* eſt un peu plus grand que le *pigeon* romain. Il a la tête & la gorge d'un noir bleuâtre; les plumes du cou qui ſont longues & étroites, & celles du dos & du croupion, ont différentes couleurs, telles que le bleu, le rouge, le pourpre & le jaune, & elles ſont toutes antées d'un très-beau verd. La poitrine le ventre, les côtés du corps & les jambes, ont une couleur brune obſcure; les petites plumes des aîles ſont toutes vertes, excepté les trois extérieures du premier rang dont la couleur eſt bleue; les trois premieres des grandes ont cette même couleur bleue, & les autres ſont en partie brunes & en partie rouſſes; la queue eſt blanche les piés ſont bruns en-deſſus & jaunes en-deſſous : l'iris des yeux eſt rouge: la femelle differe du mâle, en ce qu'elle n'a pas des couleurs auſſi brillantes, & que les plumes du cou ſont moins longues: on trouve cet oiſeau dans les îles de Nincombar. *Ornit. de M.* Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

PIGEON DE NORVEGE *columba norvegica*. Ce *pigeon* a preſque la groſſeur d'une poule; il eſt d'un très-beau blanc; ſes piés ſont couverts de plumes, & il a une huppe ſur le ſommet de la tête.

PIGEON PAON, PIGEON A LARGE QUEUE, *columba tremula laticauda*, Wil. On a donné à ce *pigeon* le nom de *pigeon-paon*, parce qu'il étend & qu'il étale ſa queue, en la portant élevée, comme le paon & le coq d'Inde; il a un plus grand nombre de plumes dans la queue que les autres *pigeons*. On l'a auſſi nommé le *trembleur*, parce qu'il remue preſque ſans ceſſe la tête & le cou de côté & d'autre.

PIGEON PATU, *columba hirſutis pedibus*, Wil. Ce *pigeon* ne differe des autres, qu'en ce qu'il a les piés couverts de plumes juſqu'au bout des doigts.

PIGEON VERD DES PHILIPPINES, *columba maderaſpatana, variis coloribus eleganter depicta*, Rai, *ſynop. av.* Ce *pigeon* eſt un peu plus gros que notre tourterelle: il a la tête & la gorge d'un verd d'olive mêlé de brun; le cou eſt de couleur de marron clair; les plumes du dos, du croupion des côtés du corps & celles du deſſus de la queue, ſont d'un verd d'olive; les grandes plumes des aîles ont à leur extrémité une bande jaune de couleur de ſoufre; la poitrine eſt orangée; le ventre & les jambes ſont d'un verd d'olive clair & tirant ſur le jaune; cette couleur s'éclaircit & devient d'autant plus jaune, qu'elle ſe trouve plus près de l'anus, qui eſt entierement jaune. Les plumes qui ſont ſous la queue ont autant de longueur que celles de la queue même, & leur couleur eſt rouſſe; les plumes de l'aile ſont noirâtres en-deſſus & cendrées en-deſſous, à l'exception des bords extérieurs qui ont une couleur jaune claire; celles de la queue ſont au contraire cendrées en-deſſus & noirâtres en-deſſous: on trouve cet oiſeau aux îles Philippines. *Ornit. de M.* Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

PIGEON RAMIER, *voyez* RAMIER.

PIGEON DE ROCHE, *voyez* ROCHERAYE.

PIGEON ROMAIN, *columba domeſtica major*, Wil. Le *pigeon romain* eſt beaucoup plus grand que le *pigeon* domeſtique; il a environ quinze pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue; ſes couleurs varient; on en voit de blancs, de noirs, de roux, de cendrés; d'autres ont pluſieurs de ces couleurs mêlées; enfin, il y en a qui les réuniſſent toutes les quatre; le bec eſt noir dans les uns, & rouge ou de couleur de chair dans les autres; ils ont tous la membrane, qui eſt au-deſſus des narines, couverte d'une matiere farineuſe qui la fait paroître blanchâtre; les piés ſont rouges & les ongles noirs, & quelquefois blanchâtres. M. Briſſon dans ſon Ornithologie, fait de ce *pigeon* une eſpece particuliere, & il regarde comme des variétés de cette eſpece les *pigeons* dont il a été fait mention au nombre de ſeize.

PIGEON SAUVAGE, *oenas ſeu vinago*, Wil. Ce *pigeon* eſt un peu plus gros que le *pigeon* domeſtique: il a un pié deux pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & deux piés deux pouces d'envergure; la tête eſt cendrée; la face ſupérieure & les côtés du cou ſont d'un verd doré qui paroît de couleur de cuivre de roſette à certains aſpects; la partie antérieure du dos & les petites plumes des aîles, ont une couleur cendrée obſcure; les plumes qui couvrent le deſſus de la racine de la queue, le croupion & la partie poſtérieure du dos, ſont d'un cendré clair; la face inférieure du cou depuis la tête juſqu'à environ le milieu de ſa longueur, le reſte du cou & la poitrine, ſont d'un violet rougeâtre ou pourpré; le ventre, les côtés du corps, les jambes, & les plumes du deſſous de la queue, ont une couleur cendrée claire; les quatre ou cinq premieres grandes plumes des aîles ſont noires, à l'exception du bord extérieur qui eſt blanc; toutes les autres, & celles du premier rang, ſont cendrées à leur racine & noirâtres vers l'extrémité. Il y a encore ſur chaque aile deux taches noires; toutes les plumes de la queue ſont cendrées depuis leur origine juſqu'à environ les deux tiers de leur longueur, & le reſte eſt noir, excepté la moitié des barbes extérieures de la premiere plume de chaque côté qui eſt blanche; les piés ſont rouges, & le bec eſt d'un rouge pâle, ſelon Belon: ce *pigeon* fait ſon nid ſur les rochers eſcarpés. *Ornit. de M.* Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

PIGEON SAUVAGE D'AMÉRIQUE, *columbus palumbus carolinenſis*. Klein. *avi.* ce *pigeon* eſt de la groſſeur de notre pigeon ſauvage; il a la face ſupérieure du corps de couleur cendrée, & l'inférieure d'un violet rougeâtre; les plumes des aîles ſont d'un brun noirâtre, & les grandes ont le bord extérieur blanchâtre, le tour des yeux & les piés ſont rouges. On trouve cet oiſeau en Amérique. *Ornit. de M.* Briſſon, *tom. I. Voy.* OISEAU.

PIGEON SAUVAGE DU MÉXIQUE, *columba mexicana hoilotl dicta hernandeſii*, Rai, *ſynop. avi.* ce *pigeon* eſt de la grandeur du *pigeon* domeſtique; il a la tête, le cou, le dos, le croupion, les aîles & la queue d'une couleur brune mêlée de taches noires, excepté les grandes plumes des aîles & la queue qui n'ont point de ces taches; la poitrine, le ventre & les jambes, ſont d'un fauve clair, le bec eſt noir & les piés ſont rouges. On trouve cet oiſeau au Méxique dans les forêts & dans les endroits frais. *Ornit. de M.* Briſſon, *tom. I. Voyez* OISEAU.

PIGEON VERT DE L'ISLE SAINT THOMAS, *columba ſylveſtris ex inſula ſancti Thomæ, Marcgravii*, Wil. ce *pigeon* eſt entierement vert à l'exception des plumes du deſſous de la queue qui ſont jaunes; les plumes des aîles & l'extrémité de celles de la queue, ont une couleur verte tirant ſur le brun; les yeux ſont noirs & entourés d'un cercle bleu; le bec eſt d'un rouge de ſang depuis ſa racine juſqu'à la moitié de ſa longueur, & le reſte a une couleur bleue mêlée de blanc & de jaune; les piés ſont d'un jaune de ſafran. On trouve cet oiſeau dans l'île ſaint Thomas. *Ornit. de M.* Briſſon, *tom. I. Voyez* OISEAU.

PIGEON TREMBLEUR, *columba tremula anguſti cauda ſeu acuticanda*, Wil. ce *pigeon* reſſemble au *pigeon paon* par les mouvemens continuels qu'il ſe donne, mais il en differe en ce qu'il a la queue étroite.

PIGEON TURC, *columba turcica ſeu perſica*, Wil. la couleur de ce *pigeon* varie moins que celle de la plûpart des autres *pigeons*; il eſt noirâtre ou d'un jaune rougeâtre ou obſcur: la membrane qui entoure les yeux & celle qui ſe trouve au-deſſus des narines ſont rouges & fort épaiſſes: le bec eſt jaune & les piés ſont d'un rouge pâle.

PIGEON DE VOLIERE, (*Econom. ruſtiq.*) c'eſt un *pigeon* nourri à la main & élevé à la maiſon dans une voliere, & qui n'en ſort que pour s'égayer. Les *pigeons* de voliere ſont plus chers que les autres, parce qu'ils ſont meilleurs, & ſurtout quand ils ne mangent que du chénevi & du millet; les *pigeons*, ſoit de voliere ou autres, couvent leurs œufs dix-huit jours, le mâle & la femelle tour-à-tour pendant la journée, mais la femelle toute la nuit; ils font ordinairement des petits tous les mois; ils les nourriſſent un mois durant, mais dès que leurs petits ont dix ou douze jours, ils commencent à ſe tirer le bec & à ſe cocher. Leurs petits mangent ſeuls, lorſqu'ils ont trois ſemaines; ils roucoulent à deux mois, & à ſix ou environ, ils commencent à profiter & à ſe préparer pour faire des petits. (*D. J.*)

PIGEON, (*Diete & Mat. méd.*) l'uſage très-commun que nous faiſons du *pigeon* dans nos alimens, eſt une choſe aſſez connue; on ne mange preſque que le pigeonneau; la chair du vieux *pigeon* eſt ſeche & dure, elle fournit pourtant un aſſez bon ſuc lorſqu'on la fait bouillir avec d'autres viandes pour en préparer des potages. Le pigeonneau de voliere ne differe du pigeonneau de colombier, qu'en ce que le premier eſt communé-

ment

ment plus gros & toujours plus gras & par conſéquent d'une chair plus délicate, plus fondante.

Le pigeonneau ſe mange dans deux états ou deux âges qui le font différer eſſentiellement: 1°. lorſqu'il commence à peine à pouſſer les tuyaux des plumes de la queue & des aîles, ce qui lui arrive lorſqu'il a environ quinze ou ſeize jours, ou lorſqu'il eſt preſqu'entierement couvert de plumes, ce qui lui arrive à-peu-près à l'âge d'un mois; dans le premier état, la chair en eſt abſolument ſucrée, elle n'eſt point faite, ce n'eſt preſque qu'une gelée; elle eſt en général peu ſaine quoiqu'elle ſoit regardée comme plus délicate; dans le ſecond état, la chair a une certaine conſiſtence, quoiqu'elle ſoit tendre encore & pleine de ſuc; elle eſt généralement beaucoup plus ſalutaire; on peut l'accorder à preſque tous les ſujets, aux tempéramens les plus délicats, aux convaleſcens: la premiere leur doit être interdite.

Quant aux uſages pharmaceutiques du *pigeon*, ſon ſang eſt compté avec raiſon parmi les remedes adouciſſans externes les plus éprouvés. C'eſt un bon remede contre les ophtalmies douloureuſes, & contre les plaies de l'œil, que de ſaigner un pigeonneau ſous l'aîle, & de faire tomber ſur le champ quelques gouttes de ſon ſang dans l'œil. Un *pigeon* en vie ouvert par le milieu, & appliqué tout chaud ſur la tête des phrénétiques ou ſur le côté des pleurétiques, lorſque les calmans & réſolutifs externes ſont indiqués, produit quelquefois de très-bons effets; c'eſt un remede que les anciens médecins ont beaucoup employé; les médecins modernes au contraire paroiſſent trop négliger ces ſortes d'applications. *Voy.* TOPIQUE. Il faut obſerver néanmoins que le *pigeon* ne mérite aucune préférence ſur les autres animaux.

Celſe recommande le foie du *pigeon* récent & crud, mangé pendant long-tems, contre l'ictere. Le cerveau de *pigeon* paſſe pour aphrodiſiaque.

Les auteurs de Chimie & de Matiere médicale, diſent que la fiente de *pigeon* eſt éminemment nitreuſe; Foreſtus conclut de cette obſervation, que cette fiente priſe intérieurement, eſt un très-bon diurétique contre l'hydropiſie; cette même fiente eſt vantée encore contre la pleuréſie, à la guériſon de laquelle le nitre paroît auſſi être très-propre. La fiente de *pigeon* eſt auſſi recommandée contre la ſupreſſion des regles. Ces vertus ne paroiſſent pas avoir été attribuées à la fiente de *pigeon* auſſi légerement que celles qu'on trouve attribuées dans les livres à beaucoup de matieres ſemblables; ce remede paroît au contraire mériter d'être tenté dans ces divers cas.

Dioſcoride, Galien, Pline & pluſieurs auteurs modernes recommandent auſſi l'uſage extérieur de la fiente de *pigeon*, à laquelle ils accordent une puiſſante vertu diſcuſſive, réſolutive, répercuſſive, cicatriſante, *&c.* Jean Becler dit qu'on trouve quelquefois dans les boutiques le muſc falſifié avec du ſang de *pigeon*. La tourterelle & les deux eſpeces de ramier, ſavoir le petit ramier & le gros ramier ou palombe, ſont évidemment des eſpeces de *pigeon* ou du-moins des animaux, on ne peut pas plus, analogues au *pigeon*; quant à leurs qualités diététiques & pharmaceutiques, les ramiers ont ſeulement la chair un peu plus ferme & un peu plus noire, & le goût beaucoup plus relevé.

Au pié des Pyrénées, où l'on prend au commencement de l'automne une quantité prodigieuſe de ces oiſeaux; on les mange communément à la broche preſque cruds, du moins c'eſt de toutes les viandes celle que j'ai vû ſervir la plus ſaignante; elle eſt délicieuſe dans cet état, & il eſt rare qu'elle incommode. (*b*)

PIGEON, (*Hiſt. des inventions.*) dans l'orient ſur-tout en Syrie, en Arabie & en Egypte, on dreſſe des *pigeons* à porter des billets ſous leurs aîles, & à rapporter la réponſe à ceux qui les ont envoyés. Le mogol fait nourrir des *pigeons* qui ſervent à porter les lettres dans les occaſions où l'on a beſoin d'une extrème diligence. Le conſul d'Aléxandrette s'en ſert pour envoyer promptement des nouvelles à Alep. Les caravanes qui voyagent en Arabie, font ſavoir leur marche aux ſouverains Arabes, avec qui elles ſont alliées, par le même moyen: ces oiſeaux volent avec une rapidité extraordinaire, & reviennent avec une nouvelle diligence, pour ſe rendre dans le lieu où ils ont été nourris, & où ils ont leurs nids. On voit quelquefois de ces *pigeons* couchés ſur le ſable & le bec ouvert, attendant la roſée pour ſe rafraichir & reprendre haleine. Au rapport de Pline, on s'étoit déja ſervi de *pigeons* pour faire paſſer des lettres dans Modène aſſiégé par Marc-Antoine. On renouvella l'uſage en Hollande en 1574 au ſiége de Harlem & au ſiége de Leyde en 1575; le prince d'Orange après la levée du ſiége de cette derniere place, voulut que ces *pigeons* fuſſent nourris aux dépens du public, dans une voliere faite exprès, & que lorſqu'ils ſeroient morts, on les embaumât pour être gardés à l'hôtel-de-ville, en ſigne de reconnoiſſance perpétuelle. (*D. J.*)

PIGEON, *clou à*, (*Clouterie.*) les clous à *pigeon* ſont des grands clous à crochet, qu'on nomme autrement *bec-de-canne*; ils ſervent à attacher dans les volets & colombiers, les paniers où l'on met pondre & couver les *pigeons*. (*D. J.*)

PIGEONNER, v. a. *ou* ÉPIGEONNER, (*terme de Maçon.*) c'eſt employer le plâtre un peu ſerré, ſans le plaquer ni le jetter, mais le lever doucement avec la main & la truelle par *pigeons*, c'eſt-à-dire par poignées, comme lorſqu'on fait les tuyaux & les languettes de cheminées qui ſont de plâtre pur. (*D. J.*)

PIGER HENRICUS, (*Chimie.*) Henri le pareſſeux; c'eſt un nom que l'on donne quelquefois à un fourneau chimique qui ſert à faire pluſieurs diſtillations & autres opérations à la fois. On l'appelle plus communément *athanor*. *Voyez* ATHANOR *&* FOURNEAU.

PIGER UN CHANTIER, *terme de riviere & de comm. de bois*, c'eſt lorſque l'on veut ſavoir combien un chantier contient de voies de bois, le faire meſurer.

PIGNATOLIS, en italien *pignatella*, petite meſure qui eſt en uſage dans cette partie de l'Italie qu'on nomme la *Pouille*, pour meſurer les liqueurs. On s'en ſert auſſi en quelques endroits de la Calabre: c'eſt à-peu-près la pinte de Paris. *Dictionn. de Comm. tom. III. p.* 846.

PIGNEROL, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie dans le Piémont, à l'entrée de la vallée de Pérouſe. Elle paſſa en 1042 dans la maiſon de Savoie. François I. s'en empara en 1536, mais Henri III. rendit cette place en 1574 au duc de Savoie. Elle paſſa enſuite en 1632 au roi de France en toute propriété, & pour lors les François y bâtirent une citadelle, qu'ils ont démolie en remettant *Pignerol* au duc de Savoie en 1696. Cette ville eſt ſur la riviere de Chiuſon ou Cluſon, à 8 lieues au nord-oueſt de Turin, 28 nord de Nice, 18 ſud-oueſt de Caſal, 32 eſt de Grenoble. *Long.* 24. 56. *lat.* 44. 45.

M. Fouquet, ſurintendant des finances, fut enfermé en 1664 dans la citadelle de *Pignerol*, où il mourut en 1680. Le jugement qui le condamna à cette priſon perpétuelle, ne fait pas honneur à M. Colbert; & de tant d'amis de la fortune de M. Fouquet, Peliſſon fut preſque le ſeul qui lui reſta fidele. (*D. J.*)

PIGNES, (*Minéralogie.*) On appelle ainſi dans le Pérou & le Chily des maſſes d'argent poreuſes & légeres, faites d'une pâte deſſéchée qu'on forme par le mélange ou l'amalgame du mercure & de la poudre d'or, d'argent, tirée des minieres.

Lorſque le minerai ou la pierre qui contient l'un de ces métaux a été détachée du filon, on commence par la concaſſer, pour la mettre en état d'être écraſée, moulue dans des moulins deſtinés à cet uſage, auxquels l'eau donne ordinairement le mouvement, & qui ont des pilons de fer du poids de 200 livres.

Après avoir réduit le minerai en poudre, on le paſſe par des tamis ou cribles de fer ou de cuivre, & on le paîtrit enſuite dans l'eau, juſqu'à ce qu'il ait acquis la conſiſtance d'une boue aſſez épaiſſe.

Cette boue étant à demi-ſéchée, on la coupe par tables d'un pié d'épaiſſeur, & d'environ 25 quintaux. Chaque table, qu'on nomme *cuerpo*, eſt de nouveau paîtrie avec du ſel marin, qui s'y fond & s'y incorpore; il en faut ordinairement 200 livres par table, mais on l'augmente ou on la diminue ſuivant la qualité du minerai.

Après cette préparation, à laquelle on emploie trois jours, on y joint depuis 10 juſqu'à 20 livres de mercure, ſuivant la richeſſe de la mine; c'eſt-à-dire on y en met une plus grande quantité ſi elle eſt riche, & une moindre ſi elle ne l'eſt pas. On recommence enſuite à repaîtrir chaque table, juſqu'à ce que le mercure ait bien ramaſſé & ſe ſoit bien incorporé avec l'argent.

Ce travail eſt très-dangereux, à cauſe des mauvaiſes qualités du mercure; il ſe fait par des malheureux indiens, qui le recommencent huit fois par jour. Neuf ou dix jours ſuffiſent pour cette amalgamation dans les lieux tempérés; mais dans les pays froids, on y emploie quelquefois un mois ou ſix ſemaines.

La chaux & les mines de plomb ou d'étain qu'on eſt ſouvent obligé d'y mêler, facilitent beaucoup l'amalgame du mercure; il faut même pour de certaines mines ſe ſervir du feu pour en avancer l'effet.

Lorſqu'on croit le mercure & l'argent bien amalgamés, on en fait l'eſſai en prenant un peu de terre de chaque *cuerpo*, & en la lavant dans de l'eau ſur une aſſiette; ſi le mercure eſt blanc, on juge qu'il a produit ſon effet; s'il eſt noirâtre, il faut le paîtrir de nouveau, en y ajoutant du ſel.

Lors

Lors enfin que l'eſſayeur eſt content, on l'envoie aux lavoirs: ce ſont trois baſſins conſtruits en pente, qui ſe vuident ſucceſſivement l'un dans l'autre, & d'où la terre qui eſt miſe dans le plus élevé, s'écoule à force d'être délayée par l'eau d'un ruiſſeau qui y tombe, & qu'un indien agite avec les piés, ce que font auſſi deux autres indiens dans les deux baſſins ſuivans.

Lorſque l'eau ſort toute claire des baſſins, on trouve dans le fond, qui eſt garni de cuir, le mercure amalgamé avec l'argent, ce qu'on appelle la *pella*; & c'eſt de cette *pella* qu'on forme les *pignes*, après qu'on en a fait ſortir le plus que l'on peut de mercure, en la mettant d'abord dans des chauſſes de laine de vigogne, qu'on preſſe & qu'on bat fortement, & en la foulant enſuite dans un moule de bois de figure pyramidale octogone, au bas duquel eſt une plaque de cuivre remplie de pluſieurs petits trous.

On donne à volonté différens poids aux *pignes*; & pour connoître la quantité que chacune peut contenir d'argent, on les peſe; & en déduiſant les deux tiers de leur peſanteur pour le mercure, on juge à-peu-près de ce qu'elles doivent contenir d'argent.

La *pigne* tirée hors du moule, & ſoutenue de la plaque de cuivre trouée, on la poſe ſur un trépié au-deſſous duquel eſt un grand vaiſſeau plein d'eau: on couvre le tout d'un grand chapiteau de terre qu'on environne de charbon qu'on entretient toujours bien allumé. Le mercure que la *pigne* contient encore, ſe réduit en vapeur par la violence du feu; il ſe condenſe enſuite dans l'eau, où il eſt reçu, & il reſte une maſſe ou un amas de grains d'argent de différentes figures, qui ſe joignent par leurs extrémités, ce qui forme une maſſe poreuſe & fort légere, & ce ſont ces ſortes de *pignes* que les mineurs tâchent de vendre furtivement aux vaiſſeaux étrangers qui vont dans la mer du Sud, & qui ont fait faire de ſi grands profits aux négocians qui ſe ſont haſardés dans les dernieres guerres à faire ce commerce de contrebande.

Ceux qui achetent de l'argenterie *pigne*, doivent bien ſe garder de la mauvaiſe foi des mineurs eſpagnols, qui pour les rendre plus peſantes en rempliſſent le milieu avec du ſable ou du fer. Le plus sûr eſt de les ouvrir ou de les faire rougir au feu; car ſi elles ſont falſifiées, elles noirciſſent ou jauniſſent. On fraude auſſi l'acheteur, en mêlant dans la même *pigne* de l'argent de différent aloi. *Voyez le Dictionnaire de Chambers.*

L'or en *pigne* eſt ce qui reſte de l'amalgame qui a été fait du mercure avec l'or; cette opération eſt décrite à l'*article* OR.

PIGNONS *ou* PIGNONS DOUX, (*Diete & Mat. med.*) fruits du pin franc ou cultivé. *Voyez* PIN.

Les *pignons* contiennent une amande ou ſemence émulſive qui eſt aſſez agréable à manger, ſur-tout lorſqu'on l'a recouverte de ſucre, c'eſt-à-dire qu'on en a fait une dragée, qu'on emploie dans les émulſions, & dont on tire une huile par expreſſion qui eſt d'uſage en medecine.

Ces uſages des *pignons*, & leurs propriétés diététiques & médicamenteuſes, n'ont rien de particulier: tout cela leur eſt commun au contraire avec toutes les ſemences émulſives que les hommes mangent. *Voyez* SEMENCES ÉMULSIVES.

Les *pignons* ont cela de ſpécial, qu'ils ſont d'un tiſſu mou & lâche, & qu'ils ſont éminemment huileux, ce qui les rend communément peſans à l'eſtomac, & très-ſujets à vomir. Il eſt difficile de les préſerver de cet accident pendant toute l'année, même en les conſervant dans leur coque, qui eſt très-dure & très-denſe. On ne doit les employer que lorſqu'ils ſont récens, ſecs & très-blancs. (*b*)

PIGNON D'INDE, *ricinoïdes*, genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond, & ſoutenus par un calice qui a pluſieurs feuilles; cette fleur eſt ſtérile. L'embryon ſe trouve ſur le même individu ſéparément des fleurs; il eſt couvert d'un calice, & il devient dans la ſuite un fruit qui ſe diviſe en trois capſules: elles renferment chacune une ſemence oblongue. Tournefort, *Inſt. rei herb. app. Voyez* PLANTE.

PIGNON D'INDE *ou* RICIN, (*Mat med.*) on trouve dans les boutiques pluſieurs ſortes d'amandes purgatives ſous le nom de *pignon d'Inde* ou de *ricin*, que l'on apporte ſoit des Indes orientales, ſoit de l'Amérique. L'une porte plus particulierement le nom de *graine de ricin* ou de *pignon d'Inde*: elle eſt le fruit du ricin vulgaire ou *palma Chriſti*. Une autre eſt connue ſous le nom ſpécial de *pignon de Barbarie*: elle eſt le fruit du grand ricin d'Amérique ou medicinier. *Voyez* MÉDICINIER. Une troiſieme eſt le fruit du médicinier d'Eſpagne, & eſt quelquefois appellée *aveline purgative du nouveau monde*; & enfin une quatrieme eſpece eſt connue ſous le nom de *graine de Tilli* ou *des Moluques*, & c'eſt le fruit de l'arbre appellé vulgairement *panava* ou *pavana*.

Tous ces fruits, dont le premier a été connu des anciens, ſont des purgatifs émétiques très-violens, capables d'enflammer la gorge, l'eſtomac & les inteſtins, & de produire tous les autres ravages des vrais poiſons. Les habitans des pays où ces fruits croiſſent, ſe ſont un peu familiariſés avec ces remedes, qu'ils préparent & qu'ils emploient diverſement; mais la Medecine poſſede aſſez de purgatifs violens auſſi sûrs & moins dangereux, pour qu'elle doive rejetter abſolument l'uſage de ceux-ci. (*b*)

PIGNON, *terme de Méchanique*; c'eſt en général la plus petite de deux roues qui engrenent l'une dans l'autre; cependant on donne ce nom plus particulierement à la roue qui eſt menée; c'eſt dans ce dernier ſens que nous le prenons dans tous les articles où nous parlons des *pignons*, & ſur-tout dans *l'article* DENT, où tout ce que nous diſons de la forme des dents des roues & des ailes des *pignons*, doit s'entendre de ces dents & de ces ailes, en tant que la roue mene & que le *pignon* eſt mené.

On emploie dans les machines de deux ſortes de *pignons*; dans les grandes ce ſont ordinairement des *pignons* à lanterne, *fig.* 5. *N Y*; dans les petites, des *pignons* dont les dents ou ailes ſont diſpoſées & formées à peu-près de la même façon que celles des roues, tels ſont ceux des montres, des pendules, &c.

Les fuſeaux *A B* des *pignons* à lanterne, ſont ordinairement cylindriques. Pluſieurs artiſtes ont renouvellé dernierement une ancienne pratique, qui eſt de faire tourner ces fuſeaux ſur leurs axes, entre autres à Londres M. Hariſſon, dans ſa premiere pendule pour les longitudes; leur but étoit de diminuer par-là le frottement des dents de la roue ſur les fuſeaux; mais quoique ce frottement ſoit aſſez de conſéquence pour qu'on doive y faire attention, cependant ce n'eſt pas la choſe eſſentielle dans un engrenage; c'eſt l'uniformité de l'action de la dent de la roue ſur le fuſeau ou ſur l'aile du *pignon*, comme on l'a vû à *l'article* DENT, uniformité qu'on a de la peine à ſe procurer lorſque l'on fait tourner les fuſeaux ſur leurs axes, parce qu'étant obligé de les faire d'une certaine groſſeur, ſans quoi l'avantage ne ſeroit preſque rien, il eſt difficile de donner alors à la dent la forme requiſe pour qu'elle mene le fuſeau toujours uniformément.

M. de la Hire, dans ſon *traité des épicycloïdes*, a démontré que pour qu'une dent mene toujours le fuſeau uniformément, en ſuppoſant qu'il ſoit infiniment délié, il faut que ſa face ſoit formée par la portion d'une épicycloïde engendrée par un cercle générateur, ayant pour diametre celui du *pignon*, & roulant ſur la circonférence de la roue. *Voyez la fig.* 101. *Pl. des outils d'Horlogerie*. Mais comme une tel fuſeau n'exiſte point, & que tous ont une certaine grandeur, il ajoute que pour y ſuppléer, l'épicycloïde dont nous venons de parler étant une fois décrite, il faut de tous ſes points décrire du côté de ſa concavité des petits arcs de cercle dont le rayon ſoit égal à celui du fuſeau, & que l'interſection de tous ces petits arcs formera une nouvelle courbe, qui ſera la courbe requiſe.

Quant aux *pignons* ordinaires, dont on fait uſage dans les montres & dans les pendules, la face de leurs ailes ou dents doit être terminée par une ligne droite tendante au centre, comme on l'a vû à *l'article* DENT. *Voyez* le *pignon* de la *fig.* 102. En général la figure des ailes d'un *pignon* doit être toujours conditionnelle à celle des dents de la roue; mais comme il y a telle forme de dent pour laquelle il ſeroit impoſſible de trouver une figure pour les ailes du *pignon*, telle qu'il en réſulte un mouvement uniforme de ce *pignon*, & que de plus il ſeroit ſouvent impraticable de donner aux faces de ces ailes, certaines formes requiſes; on a choiſi la ligne droite comme étant la plus ſimple & la plus facile à exécuter.

Pour qu'un *pignon* ſoit bien fait, il faut qu'il ſoit bien poli, que les faces de ces ailes tendent bien au centre, & que l'axe ſe trouve dans leurs plans prolongés.

Comme les diametres des *pignons* doivent être à ceux des roues dans leſquelles ils engrenent, comme leur nombre à celui de ces dernieres, il s'enſuit que les dents de l'un & de l'autre ſont toujours égales, c'eſt-à-dire que la corde d'une dent du *pignon* doit être égale à celle d'une dent de la roue; or comme dans les pendules & dans les montres, les roues ſont ordinairement faites les premieres, & que c'eſt ſur leurs diametres que ſe déterminent ceux des *pignons*, il en réſulte qu'un nombre quelconque de dents de la roue étant pris pour le diametre du *pignon*, ce diametre en formant cette analogie, 7 eſt à 22 comme le nombre des dents de cette roue eſt à ce que je cherche; le quatrieme terme qui viendra par cette regle de trois, ſera le nombre du *pignon*: ou lorſque le nombre eſt donné en renverſant cette analogie, & diſant 22 eſt à 7 comme le nombre du *pignon* eſt à ce que je cher-

cherche, on aura le nombre des dents de la roue qu'il faudra prendre pour le diametre du *pignon*. Les Horlogers diſputent ſouvent ſur la véritable groſſeur des *pignons* & la maniere de la prendre; mais c'eſt faute de bien ſavoir de quoi il eſt queſtion, car lorſqu'une fois le nombre d'un *pignon* & d'une roue qui engrenent l'un dans l'autre, ſont donnés auſſi-bien que le diametre de la roue, le diametre du *pignon* l'eſt auſſi invariablement, & ne peut être ni plus grand ni plus petit qu'une certaine grandeur, puiſque ces deux diametres doivent être entr'eux comme les nombres du *pignon* & de la roue. La ſeule difficulté ſeroit au ſujet de cette partie de ſurplus de la roue & du *pignon* qui ſont arrondis; mais quand une fois les diametres réels de l'un & de l'autre ſont déterminés, il eſt facile de trouver celles-ci, car le *pignon* ne doit être arrondi que pour que les angles des faces ne ſoient pas trop aigus.

Pignon de renvoi eſt un *pignon* qui ſert à communiquer le mouvement d'une partie de l'horloge à une autre, comme du mouvement à la quadrature, *&c.*

Pignon du volant eſt dans un rouage de ſonnerie ou de répétition, le dernier *pignon* dans les montres à répétition; on le nomme *délai*. On l'appelle *pignon du volant*, parce que dans les horloges, les pendules, & quelquefois dans les montres, il porte ſur ſa tige une piece à laquelle on donne le nom de *volant*. *Voyez* VOLANT, SONNERIE, *&c.*

PIGNON, (*Architect.*) c'eſt le haut d'un mur mitoyen ou d'un mur de face, qui ſe termine en pointe & où vient finir le comble. Le *pignon* de la ſalle du légat de l'hôtel-Dieu de Paris, très-orné de ſculpture, eſt un des plus grands qu'il y ait. Il a été bâti ſous François I. par ordre du cardinal Antoine Duprat.

Pignon à redents; c'eſt la tête d'un comble à deux égouts; un *pignon* dont les côtés ſont par retraites en maniere de degrés, & qu'on faiſoit anciennement pour monter ſur le faît du comble, lorſqu'il en falloit réparer la couverture. Cela ſe pratique aujourd'hui dans les pays froids, où les combles ſont fort pointus, mais plutôt pour ornement que pour les réparations.

Pignon entrapeté; c'eſt un bout de mur à la tête d'un comble, dont le profil n'eſt pas triangulaire, mais qui a cinq pans comme celui d'une manſarde, ou même quatre comme un trapeze.

PIGNON, (*Chanvrerie.*) ce mot ſe dit de tout ce qui ſort du cœur du chanvre quand on l'apprête & qu'on l'habille, en le paſſant par les ſerans.

PIGNON *ou* PEIGNON. (*Lainage.*) c'eſt une laine de médiocre qualité, qui tombe de la laine fine lorſqu'on la peigne avec les cardes & cardaſſes. Il y a trois ſortes de *pignons* de laine, ſavoir de bons & fins *pignons*, de moyens & de gros, qui chacun ſelon leur qualité, peuvent être employés dans diverſes natures d'étoffes de laine. *Savary.*

PIGNON, (*Serrurerie.*) piece qui ſert dans les ſerrures à faire mouvoir les verrous quand elles en ont, & à ouvrir & fermer les doubles penes des cofres-forts.

PIGNONNÉ, (*Blaſon.*) il ſe dit de la repréſentation d'un pignon de muraille, qui ſe termine en pointe par briques ou carreaux les uns ſur les autres, en forme de pluſieurs montans ou eſcaliers. Il porte d'argent à un lion naiſſant de ſable, d'une campagne maçonnée, *pignonnée* de deux montans de gueules. *Dict. de Trevoux.* (*D. J.*)

PIGNORATIF, (CONTRAT) adject. (*Juriſprud.*) *Voyez au mot* CONTRAT, *l'article* CONTRAT PIGNORATIF. (*A*)

PIGO, *voyez* BISE.

PIGOU, *ou* PICOU, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt une ſorte de chandelier de fer à deux pointes, dont on ſe ſert dans les navires, & qui eſt fort propre à tenir une chandelle. L'une de ces pointes eſt pour piquer de côté, & l'autre pour piquer debout.

PIGRIECHE, *voyez* PIE GRIECHE.

PIKE, ſ. f. (*Meſure de longueur.*) meſure égyptienne dont on diſtingue deux eſpeces; le grand *pike* & le petit *pike*. Le grand *pike* autrement nommé *pike* de Conſtantinople, eſt de 27 $\frac{920}{1000}$ pouces d'Angleterre; c'eſt avec ce *pike* qu'on meſure toutes les marchandiſes étrangeres, excepté celles qui ſont faites de laine & de coton; on meſure ces dernieres avec le petit *pike*, qu'on appelle *pike* du pays, parce qu'on s'en ſert pour auner toutes les manufactures du lieu; ce petit *pike* eſt de 25 $\frac{576}{1000}$ pouces d'Angleterre. Pocok. *deſcript. d'Egypte.* (*D. J.*)

PILASTRE, ſ. m. (*Archit.*) colonne quarrée, à laquelle on donne la même meſure, le même chapiteau, la même baſe, & les mêmes ornemens qu'aux autres colonnes, & cela ſuivant les ordres. Le *pilaſtre* eſt quelquefois iſolé; mais il eſt plus ſouvent engagé dans le mur. Dans ce ſecond cas, on le fait ſortir du tiers, du quart, du ſixieme, ou de la huitieme partie de ſa largeur, ſelon les ouvrages. On cannele les *pilaſtres* comme les colonnes, & on leur donne ſept cannelures dans chaque face du fuſt.

Le *pilaſtre* a la même origine que les colonnes; c'eſt-à-dire, qu'il repréſente des arbres équarris. *Voyez* COLONNE. Ce mot vient de l'italien *pilaſtro* qui a la même ſignification.

Pilaſtre attique. C'eſt un petit *pilaſtre* d'une proportion particuliere, & plus courte qu'aucune de ceux des cinq ordres. Il y a deux ſortes de *pilaſtres* attiques, de ſimples, & de ravalés. On voit un modele des premiers à la porte de l'hôtel de Jars, du deſſein de François Manſard, rue de Richelieu, à Paris; & un modele du ſecond, au château de Verſailles.

Pilaſtre bandé. Pilaſtre qui, à l'imitation des colonnes bandées, a des bandes ſur ſon fuſt, uni ou cannelé. Tels ſont les *pilaſtres* toſcan de la galerie du Louvre du côté de la riviere.

Pilaſtre cannelé. C'eſt un *pilaſtre* qui a des cannelures.

Pilaſtre ceintré. Pilaſtre dont le plan eſt curviligne, parce qu'il ſuit le contour du mur circulaire d'une tour ronde ou creuſe, comme les *pilaſtres* du chevet d'une égliſe, d'un dôme, *&c.*

Pilaſtre cornier ou *angulaire. Pilaſtre* qui cantonne l'angle ou l'encoignure d'un bâtiment, comme au portail du Louvre, par exemple.

Pilaſtre coupé. C'eſt un *pilaſtre* qui eſt traverſé par une impoſte qui paſſe par-deſſus; ce qui fait un mauvais effet. On en peut juger par les *pilaſtres* ioniques des portiques du château des Tuilleries.

Pilaſtre dans l'angle. Pilaſtre qui ne préſente qu'une encoignure, & qui n'a de ſaillie de chaque côté que le ſixieme ou le ſeptieme de ſon diametre. Il y a de ces *pilaſtres* au portail du Louvre.

Pilaſtre de rampe. On appelle ainſi tous les *pilaſtres* à hauteur d'appui, qui ont quelquefois des baſes & des chapiteaux, & qui ſervent à retenir les travées des baluſtres, des rampes d'eſcaliers, & des balcons.

Pilaſtre diminué. C'eſt un *pilaſtre* qui étant derriere ou à coté d'une colonne, en retient le même contour, & eſt diminué par le haut, pour empêcher qu'il n'excéde l'aplomb de l'entablement. Tel eſt le portail de l'égliſe de S. Gervais, & celui du collége Mazarin, à Paris.

Pilaſtre doublé. Pilaſtre formé de deux *pilaſtres* entiers, qui ſe joignent à angles droits & rentrans, & qui ont leurs baſes & leurs chapiteaux confondus, comme, par exemple, les *pilaſtres* corinthiens au grand ſallon de Clagny, ou en angle obtus, tels que ceux qui ſont derriere les huit colonnes corinthiennes du dedans de l'égliſe des Invalides.

Pilaſtre ébraſé. Pilaſtre plié en angle obtus, par ſujétion d'un pan coupé, comme on le pratique aux égliſes qui ont un dôme ſur leurs croiſées.

Pilaſtre engagé. C'eſt un *pilaſtre* qui quoique placé derriere une colonne auquel eſt adoſſé, n'en ſuit cependant pas le contour; mais qui eſt contenu entre deux lignes paralleles, & a ſa baſe & ſon chapiteau confondus avec ceux de la colonne. Tels ſont les *pilaſtres* de quatre chapelles d'encoignure de l'égliſe des Invalides.

Pilaſtre en gaine de terme. Pilaſtre qui eſt plus étroit par le bas que par le haut. C'eſt ainſi que ſont les grands *pilaſtres* ruſtiques de la haute terraſſe de Meudon.

Pilaſtre flanqué. Pilaſtre accompagné de deux demi-*pilaſtres* avec une mediocre ſaillie. Tels ſont les *pilaſtres* conrinthiens de l'égliſe de S. André della Valle à Rome.

Pilaſtre grêle. Pilaſtre placé derriere une colonne, & qui eſt plus étroit qu'il ne devroit être, s'il étoit proportionné à cette colonne, parce qu'il n'a de largeur parallele que le diametre de la diminution de la colonne, pour éviter un reſſaut dans l'entablement. Il y a des *pilaſtres grêles* à l'ordre dorique du gros pavillon du château de Clagny, & au grand portail de l'égliſe de S. Louis des Invalides.

On nomme auſſi *pilaſtre grêle* un *pilaſtre* qui a de hauteur plus de diametre que le caractere de ſon ordre. C'eſt ainſi que ſont les *pilaſtres grêles* corinthiens de l'égliſe des religieuſes Feuillantines du fauxbourg S. Jacques, à Paris, qui ont plus de douze diametres, au lieu qu'ils devroient n'en avoir que dix.

Pilaſtre lié. On peut appeller ainſi non-ſeulement un *pilaſtre* qui eſt joint à une colonne par une languette, comme le cavalier Bernin l'a pratiqué à la colonnade

de

de S. Pierre de Rome; mais encore les *pilaſtres* qui ont quelques parties de leurs baſes & de leurs chapiteaux jointes enſemble. On a des *pilaſtres* doriques de cette eſpece au portail des Minimes de la place royale, à Paris.

Pilaſtre plié. *Pilaſtre* qui eſt partagé en deux moitiés dans un angle rentrant. Il y a de ces *pilaſtres* dans les angles de la place de Louis le Grand, à Paris.

Pilaſtre rampant. Il y a deux *pilaſtres* ainſi nommés. Le premier, quoiqu'à plomb, ſuivant la rampe d'un eſcalier, ſe trouve d'équerre ſur les paliers, & ſert pour la décoration des murs de la cage, ou de l'échiffre. Le ſecond *pilaſtre* eſt aſſujetti par quelqu'autre pente. De cette derniere eſpece de *pilaſtre rampant*, ſont les *pilaſtres* doriques des aîles qui communiquent la colonade avec le portail de S. Pierre de Rome.

Pilaſtre ravalé. C'eſt un *pilaſtre* dont le parement eſt refouillé & incruſté d'une table de marbre bordée d'une moulure, ou avec des ornemens, comme on en voit, par exemples, aux *pilaſtres* des arcs des orfevres, ou avec des compartimens en relief, ou de marbre de diverſes couleurs. Il y a aux chapelles Sixte & Pauline de ſainte Marie Majeure, à Rome, des *pilaſtres ravalés* de cette ſeconde eſpece.

Pilaſtre rudenté. *Pilaſtre* dont les cannellures ſont remplies juſqu'au tiers d'une redenture, comme les *pilaſtres* de la grande galerie du Louvre, ou d'une rudenture plate, tel que ceux du Val-de-Grace, à Paris; ou enfin d'ornemens ſemblables à ceux des colonnes rudentées.

Pilaſtres accouplés. *Pilaſtres* qui ſont deux-à-deux. Tels ſont les *pilaſtres* compoſites de la grande galerie du Louvre. *Dict. d'architect*. (*D. J.*)

PILASTRE *de fer*, (*Serrur.*) c'eſt le nom qu'on donne à certains montans à jour, qu'on met d'eſpace en eſpace, pour entretenir les travées des grilles avec des ornemens convenables. Tels ſont, par exemple, les *pilaſtres* des grilles du château de Verſailles & de ſes écuries. (*D. J.*)

PILASTRE *de lambris*, (*Menuiſ.*) eſpece de montant, ordinairement ravalé entre les panneaux de lambris d'appui & de revêtement.

PILASTRE *de vitre*, (*Vitr.*) eſpece de montant de verre qui a baſe & chapiteau, avec des ornemens peints, & qui termine les côtés de la forme d'un vitrail d'égliſe.

PILASTRE *de treillage*, (*Jardinage*.) corps d'architecture long & étroit, fait d'échalas en compartiment, pour décorer les portiques & cabinets de treillage dans les jardins.

PILASTRE, (*Ant. rom.*) entre les ſépulchres médiocres des Romains, on y comprend les *pilaſtres* & les coffres, qui ont ſervi pour des perſonnes d'une condition ordinaire, & quelquefois pour des princes même. Ces *pilaſtres* ſont ou ronds ou quarrés. Pline appelle les *pilaſtres* quarrés qui ſont de pierre, *ſtelas lapideas*. De la premiere eſpece eſt le gros pilier du tombeau de Pacuvius, qui ſe trouve encore à Rome, tel, qu'il nous eſt repréſenté dans le livre des tombeaux de Fondt, graveur polonois. Ce *pilaſtre* n'a que trois diametres de ſa partie baſſe, & eſt recouvert d'un chapiteau dorique.

PILAU, ſ. m. *terme de relation*; ſorte de préparation de riz, fort en uſage chez les Turcs. Ce peuple ſobre, uniforme dans toutes les actions de ſa vie, ſe contente de peu, & ne détruit point ſa ſanté par trop de bonne chere. Le riz eſt le fondement de toute la cuiſine des Turcs; ils l'apprêtent de trois différentes manieres. Ce qu'ils appellent *pilau*, eſt un riz ſec, moëlleux, qui ſe fond dans la bouche, & qui eſt plus agréable que les poules & les queues de mouton avec quoi il a bouilli. On le laiſſe cuire à petit feu avec peu de bouillon ſans le remuer ni le découvrir, car en le remuant & en l'expoſant à l'air, il ſe mettroit en bouillie.

La ſeconde maniere d'apprêter le riz s'appelle *lappa*, il eſt cuit & nourri dans le bouillon, à la même conſiſtance que parmi nous, & on le mange avec une cuillier, au lieu que les Turcs font ſauter dans leur bouche avec le pouce le *pilau* par petits pelotons, & que le creux de la main leur tient lieu d'aſſiette.

La troiſieme eſt la *tchorba*; c'eſt une eſpece de crême de riz, qu'ils avalent comme un bouillon: il ſemble que ce ſoit la préparation du riz dont les anciens nourriſſoient les malades; *ſume hoc ptiſanarium orizæ*, dit Horace. (*D. J.*)

PILCOMAYO, LE, *ou* RIO PILCOMAYO, (*Géog. mod.*) grande riviere de l'Amerique méridionale. Elle prend ſa ſource dans la province de los Charcas, & ſe jette dans le Paraguay, vers les 26d. de latitude méridionale.

PILE, ſ. f. (*Géog. & Phyſ.*) amas de corps placés les uns ſur les autres.

PILE, *ſe dit dans l'Artillerie*, d'un amas de pluſieurs choſes miſes les unes ſur les autres. Ainſi, une *pile* de boulets, de bombes, *&c.* ſont des boulets ou des bombes arrangées les unes ſur les autres.

Les *piles* de boulets ont ordinairement pour baſe un triangle équilateral, un quarré & un rectangle ou quarré long. Il y a des méthodes ou des tables particulieres pour trouver le nombre des boulets que contiennent chacune de ces *piles*; on peut voir ſu ce ſujet les *mémoires d'artillerie* de S. Remy; le *cours de mathématique* de M. Belidor; la deuxieme édition de notre *traité d'artillerie*, &c. (*Q*)

Problème ſur les corps ſphériques rangés en piles. *Trouver le nombre des corps ſphériques rangés en* piles.

Réſolution. Ce problème ſe diſtingue en deux différens cas: car ou la *pile* eſt quadrangulaire, lorſque ſa baſe ou ſon premier étage a quatre côtés; ou triangulaire, lorſqu'elle n'en a que trois. Pour la

```
                          OOOOOO
                         OOOOOOO
Pile quadrangulaire     OOOOOOOO
                       OOOOOOOOO
                      OOOOOOOOOO
```

ayant ſuppoſé le plus petit nombre de ſpheres, ou le plus petit côté de la baſe $= a$, le plus grand $= b$; l'expreſſion ou la formule générale de toutes les ſpheres contenues dans la *pile* ſera $\frac{3a^2b - a^3 + 3ab + a}{6}$.

Démoſtration.

```
     A                B               C              D            E
OOOOOOOOOO
OOOOOOOOOO  a  OOOOOOOOO       a                   a
OOOOOOOOOO  |  OOOOOOOOO       |  OOOOOOOO         |            |
OOOOOOOOOO  |  OOOOOOOOO       -  OOOOOOOO         -  OOOOOOO   -
OOOOOOOOOO  1  OOOOOOOOO       2  OOOOOOOO         3  OOOOOOO   4  OOOOOO
     b              b - 1          b - 2              b - 3        b - 4
```

Si l'on fait attention à la maniere dont cette *pile* eſt arrangée, on s'appercevra qu'elle eſt compoſée d'un certain nombre d'étages quadrangulaires mis les uns ſur les autres; chaque étage des rangs, chaque rang dans le même étage pris du même ſens d'un égal nombre de ſpheres; que les rang d'un étage ſupérieur ont une ſphere de moins que ceux de l'étage immédiatement plus bas; ce qui eſt viſible par l'inſpection des figures A, B, C, D, E, qui repréſentent ces étages. Si on les conçoit mis les uns ſur les autres, & que chaque ſphere ſupérieure poſant ſur quatre autres inférieures; chaque rang d'un étage ſupérieur ſe trouve entre les deux rangs de l'étage inférieur. Ainſi le premier étage $= ab$. $= ab$

le ſecond $= \overline{a-1} \times \overline{b-1} = ab - 1 \times \overline{a+b} + 1$

le troiſieme $= \overline{a-2} \times \overline{b-2} = ab - 2 \times \overline{a+b} + 4$

le quatrieme $= \overline{a-3} \times \overline{b-3} = ab - 3 \times \overline{a+b} + 9$

le cinquieme $= \overline{a-4} \times \overline{b-4} = ab - 4 \times \overline{a+b} + 16$

Le nombre d'étages eſt toûjours égal au plus petit nombre $= a$; car ſi dans cet exemple $a = 5$, on aura $\overline{a-5} = 0$: ainſi les étages finiſſent dans le cinquieme $\overline{a-4} \times \overline{b-4}$. Puiſque donc chaque étage contient le rectangle (ab), il aura autant de ces rectangles que d'étages. Par con-

conſéquent pour avoir la ſomme de tous ces rectangles, il faut multiplier (ab) par le plus petit nombre (a) ainſi dans tous les cas poſſibles, on aura la ſomme des premiers termes de tous les étages $= a^2 b$.

Les coëfficiens des ſeconds termes $-1 \times \overline{a+b}$, $-2 \times \overline{a+b}$, $-3 \times \overline{a+b}$, $-4 \times \overline{a+b}$, &c. font une progreſſion arithmétique des nombres naturels 1, 2, 3, 4, &c. Le plus petit terme de cette progreſſion eſt $= 1$, le plus grand $= a - 1$, puiſque dans le premier étage il n'y en a point: ainſi la ſomme de cette progreſſion ou des coëfficiens des ſeconds termes eſt $= \frac{a^2 - a}{2}$: changeant les ſignes, puiſque ces coëfficiens ſont negatifs, vient pour la ſomme des coëfficiens $-\frac{a^2+a}{2}$, laquelle multipliée par ($a + b$, donne la ſomme des ſeconds termes $= \frac{-a^2+a}{2} \times \overline{a+b} = \frac{-a^3 - a^2 b + 2 + ab}{2}$.

Les derniers termes 1, 4, 9, 16, &c. ſont les quarrés de la progreſſion des nombres naturels 1, 2, 3, 4, &c. dont le premier terme $= 1$, le dernier $= a - 1$; puiſque dans le premier étage il n'y en a point: ainſi la ſomme de ces quarrés (ſelon ce qu'on enſeigne dans l'analyſe) eſt auſſi

la ſomme des derniers termes $= \frac{2a^3 - 3a^2 + a}{6}$.

On a donc trouvé dans tous les cas poſſibles la ſomme des premiers termes $= a^2 b$.

ſeconds, $= \frac{-a^3 - a^2 b + a^2 + ab}{2}$.

troiſiemes, $= \frac{2a^3 - 3a^2 + a}{6}$.

Leſquelles ſommes ajoutées & réduites au même dénominateur, donnent pour la formule générale de la ſomme de toutes les ſpheres contenues dans la *pile* quadrangulaire $\frac{3a^2 b - a^3 + 3ab + a}{6}$. Ce qu'il falloit démontrer.

Corollaire. Si $a = b$, la formule devient $\frac{2a^3 + 3a^2 + a}{6}$: alors la *pile* ſe préſente ſous la figure d'une

pyramide quadrangulaire

O
OO
OOO
OOOO
OOOOO

dont la baſe eſt un quarré de même que tous ſes autres étages, dont le dernier ou le plus haut n'a qu'une ſphere: ce qui fait que j'ai renfermé dans un ſeul cas la réſolution de ces deux *piles*, quoiqu'elles paroiſſent ſi différentes; puiſque la premiere eſt comme une eſpece de priſme, & que la derniere n'eſt qu'une pyramide.

Pour trouver le nombre des corps ſphériques contenus dans une

pile triangulaire

O
OO
OOO
OOOO
OOOOO

Ayant ſuppoſé le côté de la baſe $= a$, la formule de toutes les ſpheres contenues dans cette *pile* ſera $\frac{a^3 + 3a^2 + 2a}{6}$.

Démonſtration. Cette *pile* eſt compoſée d'un certain nombre d'étages équilatéraux mis les uns ſur les autres; chaque étage des rangs des ſpheres font une progreſſion arithmétique des nombres naturels: ainſi chaque étage eſt la ſomme de cette progreſſion, dont le plus petit terme $= 1$; le plus grand eſt le nombre des ſpheres contenues dans le plus grand rang ou côté de cet étage. Le plus grand rang d'un étage ſupérieur a une ſphere de moins que le plus grand rang de l'étage immédiatement plus bas. Tout cela s'apperçoit facilement par l'inſpection des figures A, B, C, D, E, qui repréſentent ces étages, ſi on les conçoit mis les uns ſur les autres.

A	B	C	D	E
O OO OOO OOOO OOOOO	O OO OOO OOOO	O OO OOO	O OO	O
a,	$a-1$,	$a-2$,	$a-3$,	$a-4$.

Cela poſé, puiſque le plus grand rang du plus bas étage, ou le plus grand terme de la progreſſion arithmétique contenue dans cet étage eſt $= a$, le plus petit $= 1$; on a la ſomme de cette progreſſion, ou la valeur du plus bas étage $= \frac{a^2 + a}{2}$. Le plus grand rang du ſecond étage étant $= a - 1$, du troiſieme $= a - 2$, du quatrieme $= a - 3$, &c. en ſubſtituant ſucceſſivement pour chaque étage à la place de (a) ces quantités dans la valeur du plus bas étage, on aura ces étages ainſi qu'on les voit rangés ici, ſçavoir le

premier $= \frac{a^2 + a}{2}$.

ſecond $= \frac{a^2 - a}{2}$.

troiſieme $= \frac{a^2 - 3a + 2}{2}$.

quatrieme $= \frac{a^2 - 5a + 6}{2}$.

cinquieme $= \frac{a^2 - 7a + 12}{2}$.

Ce nombre d'étages eſt toûjours $= a$; car le plus grand rang du plus bas étage étant $= a$, du ſecond $= a - 1$, du troiſieme $= a - 2$, du quatrieme $= a - 3$, &c. Si dans cet exemple $a = 5$, on aura $a - 5 = 0$. Ainſi la *pile* finit dans l'étage où il y a $a - 4$, qui eſt le cinquieme étage où il n'y a qu'une ſphere. Puiſque donc chaque étage contient le quarré (a^2), il y aura autant de ces quarrés que d'étages. Par conſéquent pour avoir la ſomme de tous ces quarrés, il faut multiplier (a^2) par le nombre d'étages (a): ainſi dans tous les cas poſſibles on aura la ſomme des premiers termes $= \frac{a^3}{2}$.

Tous les coëfficiens des numérateurs des ſeconds termes négatifs $-\frac{a}{2} - \frac{3a}{2} - \frac{5a}{2} - \frac{7a}{2}$, &c. faiſant une progreſſion des nombres impairs 1, 3, 5, 7, &c. dont le nombre des termes $= a - 1$, puiſque dans le premier étage il n'y a point de coëfficient négatif; cette ſomme eſt $= \overline{a-1}^2 = a^2 - 2a + 1$: ou changeant les ſignes, à cauſe que ces coëfficiens ſont négatifs, multipliant par (a), & diviſant par (2), la ſomme de tous les ſeconds termes négatifs eſt $= \frac{a^2 + 2a - 1}{2} \times a$: à laquelle ajoûtant auſſi le terme poſitif $\frac{a}{2}$, vient $\frac{a^2 + 2a - 1}{2} \times a + \frac{a}{2}$. On a donc la ſomme des ſeconds termes $= \frac{a^3 + 2a^2}{2}$.

Les derniers termes $\frac{2}{2}$, $\frac{6}{2}$, $\frac{12}{2}$, &c. ou 1, 3, 6, &c. font une progreſſion des nombres triangulaires, dont le nombre de termes $= a - 2$: car dans les deux premiers étages il n'y en a point. Ainſi la ſomme des troiſiemes ou derniers termes $= \frac{a^3 - 3a^2 + 2a}{6}$.

On a donc trouvé que dans tous les cas poſſibles la ſomme des premiers termes $= \frac{a^3}{2}$.

ſeconds $= \frac{-a^3 + 2a^2}{2}$.

troiſiemes $= \frac{a^3 - 3a^2 + 2a}{6}$.

leſquelles ajoûtées & réduites au même dénominateur, donnent pour la formule de la ſomme de toutes les ſpheres contenues dans la *pile* triangulaire $\frac{a^3 + 3a^2 + 2a}{6}$. Ce qu'il falloit démontrer.

Uſage. Dans les places de guerre on a beſoin de ſavoir le nombre des boulets de canon rangés en *piles*; ce qu'on obtiendra avec une très-grande facilité au moyen des formules que je donne: puiſque pour la *pile* quadrangulaire oblongue il ne faut ſavoir que les deux côtés contigus quelconques de la baſe; Dans les pyramides quarrées & triangulaires, qu'un ſeul, & ſubſtituer leurs valeurs dans les formules reſpectives. *Cet article nous a été adreſſé par M. Kurdwanſwski, de l'académie royale des Sciences de Pruſſe, & correſpondant de celle de Paris; qui nous aſſûre l'avoir donné il y a très-long tems à la ſociété des Arts, & qui ſe plaint de ce que M. l'abbé Deidier, dans un livre imprimé en 1745, a fait uſage de ce problème ſans en citer l'auteur.*

Pile, (*Archit. Hydraul.*) c'eſt un maſſif de forte maçonnerie, dont le plan eſt preſque toujours un exagone alongé, qui ſépare & porte les arches d'un pont de pierre, ou les travées d'un pont de bois. On conſtruit ce maſſif avec beaucoup de précaution. D'abord ſon fondement eſt relevé en talus, par recoupement, retraites & degrés, juſqu'au niveau de la terre du fond de l'eau.

En ſecond lieu, la premiere aſſiſe eſt toute de pierres de taille, compoſée de carreaux & de boutiſſes, ceux-ci ayant deux piés de lit, & les boutiſſes au moins trois piés de queue; ces pierres ſont coulées, fichées, jointoyées, mélées de chaux & de ciment.

On cramponne celle qu'on appelle *pierres de parement*, les unes avec les autres, avec des crampons de fer ſcellés en plomb; outre cela, on met à chaque pierre de parement un crampon pour la lier avec des libages, dont on entoure la premiere aſſiſe. Ces libages, de même hauteur que les pierres de parement, ſont poſés à bain de mortier, de chaux & de ciment, & on en remplit bien les joints d'éclats de pierre dure. On bâtit de même les autres aſſiſes de pierres. On peut conſulter là-deſſus l'*Architecture hydraulique* de M. Belidor, *tome IV. l. IV. c. ij.*

La conſtruction d'une *pile*, quoiqu'importante, n'eſt pas cependant la choſe la plus eſſentielle: c'eſt ſa proportion qui eſt difficile à déterminer. Selon M. Bergier, les anciens donnoient aux *piles* des ponts la troiſieme partie de la grandeur des arches, & même la moitié: *Hiſtoire des grands chemins de l'empire romain, liv. IV. c. xxxv.* Aujourd'hui on penſe que les *piles* doivent avoir moins, comme un quart, & un cinquieme. Mais ſur quoi cette regle eſt-elle fondée? On n'en ſait rien ; & M. Gauthier, qui a refléchi là-deſſus, croit que l'expérience ſeule peut fixer les dimenſions des *piles*. „ Cette expérience conſiſte „ à ſavoir, dit-il, quelle eſt la force des matériaux qu'on „ trouve ſur les lieux, qui ſupportent plus ou moins le „ fardeau dont on les charge, ſuivant le plus ou le moins „ qu'ils ſont compactes & ſerrés „.

M. Gauthier ſuppoſe ici que les *piles* ſupportent la moitié de la maçonnerie des arches qui ſont à leurs côtés, à les prendre depuis le milieu des clés. Si cela eſt auſſi certain qu'il le paroît, il eſt évident qu'avec l'expérience ci-devant rapportée, & connoiſſant la ſolidité d'une arche & celle des *piles*, on ſaura comment on doit régler les dimenſions des *piles*, en égalant ces deux ſolidités. Mais n'y a-t-il pas quelqu'autre condition à examiner? C'eſt à quoi les Ingénieurs des ponts & chauſſées doivent prendre garde, ne pouvant nous-même en entreprendre l'examen dans un article où nos réflexions, comme dans tous les autres, doivent ſagement être ménagées, afin que les connoiſſances que nous analyſons, paroiſſent entierement à découvert.

Pile percée. C'eſt une *pile* qui, au lieu d'avant-becs d'amont & d'aval, eſt ouverte par une petite arcade au-deſſus de la crêche, pour faciliter le courant rapide des groſſes eaux d'une riviere, ou d'un torrent. Il y a de ces *piles* aux ponts du S. Eſprit & d'Avignon, ſur le Rhône. *Davilers*. (*D. J.*)

PILE, *terme de Bucheron*; ce mot ſe dit du bois coupé ou ſcié; ainſi ce ſont pluſieurs ais rangés les uns ſur les autres, ou pluſieurs ouches & pluſieurs rondins entaſſés proprement les uns ſur les autres dans un chantier ou dans un bucher.

PILE DE BOIS, (*Charp.*) c'eſt un tas de bois de charpente ou de menuiſerie empilés les uns ſur les autres.

PILE DE PONT, (*Charp.*) ce ſont des aſſemblages de charpente, qui forment un pont par travées & palées.

PILE, *terme d'ancien monnoyage*, la matrice ou le coin ſur lequel étoient empreintes les armes ou autres allégories.

Cette façon de monnoyer a ſouvent changé par les inconvéniens, les mauvaiſes empreintes qu'elle produiſoit; quoi qu'il en ſoit, voyez le premier procedé, le plus ancien & le plus imparfait.

Cette *pile* ou coin étoit fortement attaché & enfoncé dans un gros billot de bois, appellé par les anciennes ordonnances *cepeau*.

L'on poſoit ſur la *pile*, le flanc, & le trouſſeau que l'on appliquoit ſur le flanc & en oppoſition à la *pile*, frappoit, & le flanc étoit monnoyé. *Voyez* TROUSSEAU.

Les Holladois monnoyent avec la *pile*, mais avec des corrections, qui toutes ſont bien imparfaites étant comparées à la marque du balancier.

Ce mot *pile* exprime encore le côté des armes d'une monnoie, & le revers ſur lequel eſt l'effigie du prince eſt appellé *croix*, parce que dans les anciennes monnoies, au lieu d'effigie, on mettoit une croix; c'eſt de-là qu'émane le jeu de croix ou *pile*. Sur l'étymologie de ce mot, Scaliger & quelqu'autres ont rapporté des choſes aſſez peu intéreſſantes, peut-être même inutiles; en cas qu'on en ſoit curieux, voyez *prima. Scaligerana, in voc. nummus rutilus. pag.* 115. *ſtela* au mot *pila*.

PILE, ſ. f. (*Papeterie.*) les *piles* ſont des mortiers qui ſervent dans les papeteries pour préparer la pâte, qui doit être employée à faire le papier. Il y a de trois ſortes de *piles*; les unes que l'on nomme *piles* à drapeaux, les autres *piles* à fleuret, & les autres *piles* de l'ouvrier. (*D. J.*)

PILES *ou* AVANÇONS, *terme de Pêche*, ce ſont les petites cordes frappées ſur la ligne ou baufe auxquelles les hameçons ſont attachés, les avançons ſont ordinairement de fil vert, pour mieux tromper le poiſſon. *Voyez les fig. Pl. de Pêche*.

Les pêcheurs qui font la pêche avec ces lignes qui ſont des eſpeces de libouret, en mettent ſix à la mer, trois à bas-bord & trois à ſtribord; les deux de l'avant ſont garnies d'un plomb de huit livres, les deux du milieu ont un poids de ſix livres, & les deux de l'arriere & qui ſont manœuvrées ordinairement par celui qui tient le gouvernail, ſeulement au poids de deux livres; cette différence de poids empêche les lignes de ſe mêler pendant que le bateau pourſuit ſon ſillage qui doit être moderé; c'eſt pourquoi on amene à demi les voiles ainſi qu'il convient, eu égard à la force du vent.

PILE, ſ. f. (*Uſtenſile.*) les *piles* ſont de grands vaiſſeaux de pierre dure, dont les Italiens & les Provençaux ſe ſervent pour mettre les huiles qu'ils veulent garder, en attendant le tems favorable de les vendre; on les met auſſi dans des jarrés, qui ſont de grands vaiſſeaux de terre cuite. (*D. J.*)

PILE, (*Jeux.*) le jeu nommé *croix* ou *pile*, eſt un jeu où lorſqu'on a jetté une piece de monnoie en l'air, celui-là gagne le pari, qui a deviné la partie qui paroît quand la piece de monnoie eſt tombée. Pluſieurs prétendent que *pile* eſt un vieux mot qui ſignifioit *navire*, & que les anciens Romains jouoient à ce jeu avec une monnoie fait en mémoire de Saturne, où l'on voyoit la tête de Janus d'un côté, & de l'autre le navire ſur lequel il étoit arrivé en Italie. C'eſt ce que témoigne Macrobe; de-là dérive, ajoute-t-on, le mot de *pilote*, pour dire un conducteur de navire. D'autres prétendent, que les Gaulois avoient une ancienne monnoie qui repréſentoit d'un côté un navire, & de l'autre une tête humaine nommée *chef*; & que c'eſt de-là que vient le jeu nommé *croix* ou *pile*, depuis que les Chrétiens oppoſerent la *croix* à la *pile*, au revers de leurs monnoies. (*D. J.*)

PILE *de malheur*, (*Jeu de trictrac.*) on appelle à ce jeu *pile de malheur*, lorſqu'une des parties conſerve ſi long-tems ſon grand-jan ſans le rompre, que la partie adverſe ne peut paſſer dans le jan de retour, & qu'il eſt obligé d'entaſſer toutes ſes dames ſur celles de ſon coin. La *pile de malheur* complette eſt fort rare. (*D. J.*)

PILE, ſ. f. *Terme de Blaſon*; ce mot ſe dit d'une pointe renverſée ou d'un plan aiguiſé qui s'étrécit depuis le chef, & va ſe terminer en pointe vers le bas de l'écu; quelques-uns croient que ce mot eſt emprunté du latin *pilum*, javeline armée de fer.

PILÉE, ſ. f. (*Couverturier.*) c'eſt en terme de Couverturier, la quantité de couvertures que le moulin à foulon peut fouler à la fois. Cette quantité s'eſtime ordinairement au poids; enſorte que ſi un moulin peut fouler quatre-vingt livres, & que chaque couverture peſe vingt livres, la *pilée* eſt de quatre couvertures, & ainſi à proportion des *pilées* de tous les autres moulins.

PILÉE, ſ. f. (*Lainage.*) ce mot veut dire la quantité d'étoffe que l'on met dans l'auge ou vaiſſeau de bois, deſtiné pour la faire fouler. Quelques-uns particulierement du côté d'Amiens, diſent *vaiſſelée*: le mot de *pilée* vient de *pile*, parce qu'il y a bien des endroits où les vaiſſeaux à fouler s'appellent ainſi.

PILENTUM, (*Antiq. Rom.*) eſpece de char couvert & ſuſpendu, en uſage chez les Romains, plus honorable que le *carpentum*, qui étoit un char découvert. Tite-Live, *l. V. c. xxv.* rapporte que l'an de Rome 361, le ſenat voulant récompenſer la magnanimité des dames Romaines, qui avoient ſacrifié leurs joyaux, pour fournir la ſomme promiſe aux Gaulois, leur accorda le privilege d'uſer de ce char couvert & ſuſpendu, à condition néanmoins qu'elles ne s'en ſerviroient que les jours de fête, pour ſe rendre aux jeux & aux ſacrifices, & que les jours ouvriers elles n'iroient dans les rues, que dans des chars découverts: *Honoremque ob eam munificentiam ferunt matronis habitum, ut* pilento *ad ſacra ludoſque*, carpentis *feſto profeſtoque uterentur*. Mais la ſimplicité de la vie des dames Romaines rendit cette permiſſion inutile; elles ne ſongerent point à en profiter. Le changement de leurs mœurs produiſit dans la ſuite l'effet contraire; la ſévérité des lois échoua quand il fut queſtion de borner leur luxe, elles les tranſgreſſérent avec hauteur, & elles ne voulurent plus que des voitures douces, des brancards, des litieres, des chars à quatre roues, tous dorés, & tirés par des chevaux blancs. (*D. J.*)

PILER, v. act. (*Gram.*) c'eſt réduire un corps en parties plus ou moins menues, l'écraſer avec un pilon, un marteau ou quel'autre inſtrument qui faſſe le même effet.

Piler du poivre, *terme de l'Art militaire*, ſe dit pour exprimer le mouvement des derniers bataillons d'une colonne de troupes en marche, lequel mouvement ſe trouve gêné ou retardé par les premiers bataillons. Dans cet état, les ſoldats ne font pour ainſi dire que *piétiner*, ſans avancer qu'inſenſiblement; c'eſt ce qu'ils appellent *piler du poivre*. *Art. de la* Guerre, par *M. le Maréchal. de Puyſegur*. (*Q*)

Piler le chanvre, (*Cordier*.) c'eſt une préparation qu'on donne à la filaſſe avant que de la paſſer au peigne; elle conſiſte à mettre la filaſſe dans de grands mortiers de bois, & la battre avec de gros maillets.

PILHANNAW, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) nom donné par les Indiens à un oiſeau de proie formidable, très-gros & très-hardi, qui habite dans les forêts de quelques-unes des plantations angloiſes, en Amérique. Non-ſeulement tous les oiſeaux en ſont épouvantés, parce qu'il en fait ſa proie; mais même il dévore des quadrupedes comme de jeunes phaons de biche & autres ſemblables, ſur leſquels il ſe jette. (*D. J.*)

PILIER, ſ. m. (*Archit.*) ſorte de colonne ronde ou quarrée, ſans proportion, qui ſert à ſoutenir la voûte de quelque édifice.

Pilier butant. C'eſt un corps de maçonnerie, élevé pour contretenir la pouſſée d'une voûte ou d'un arc; il y a des *piliers butans* de différens profils, comme en adouciſſement ou en roulement, ou quelquefois avec des arcades; tels ſont la plûpart des *piliers* des nouvelles égliſes.

Pilier butant en conſole. Eſpece de pilaſtre attique, dont la partie inférieure forme un enroulement par ſon profil, comme une conſole renverſée; ce *pilier* ſert pour buter un arc ou une voûte, & pour raccorder par une large retraite, deux plans ronds l'un ſur l'autre différens de diametre. On voit de ces *piliers* à l'attique du dôme des Invalides, à Paris.

Pilier de dôme. On appelle ainſi dans une égliſe à dôme, chacun des quatre corps de maçonnerie iſolés, qui ont un pan coupé à une de leurs encoignures, & qui étant proportionnés à la grandeur de l'égliſe, portent ſur leurs croiſées.

Pilier de moulin à vent. C'eſt le maſſif de maçonnerie qui ſe termine en cône, & qui porte la cage d'un moulin à vent, laquelle tourne verticalement ſur un pivot, pour en expoſer les aîles ou volets au vent.

Pilier quarré. C'eſt un maſſif appellé auſſi *jambage*, qui ſert pour porter les arcades, les platebandes & les retombées des voûtes.

Pilier de carriere. Ce ſont des maſſes de pierre qu'on laiſſe d'eſpace en eſpace, pour ſoutenir le ciel d'une carriere. *Daviler*. (*D. J.*)

Pilliers de bitte, (*Marine*.) ce ſont deux groſſes pieces de bois poſées debout, & entretenues par un traverſin; comme ce ſont les principales pieces de toute la machine des bittes, on leur donne ſouvent le nom de *bittes*. *Voyez* Bittes.

Les *piliers de bittes* ſont ordinairement d'un tiers plus épais que l'etrave: le ſentiment de quelques charpentiers eſt que les *piliers de bittes* d'un vaiſſeau de cent trente-quatre piés de long, de l'étrave à l'étambord, doivent avoir quinze pouces d'épais & ſeize de large; la tête doit avoir dix-huit pouces de long, & demi-pouce de cannelure par le bas, avec un pié & un pouce de large: ils ſont élevés de quatre piés au-deſſus du premier pont, & poſés à vingt-trois pouces l'un de l'autre. *Voy. Planche IV. fig.* 1. *n°*. 86.

Piliers, *parmi les Horlogers*, ſignifie une eſpece de petite colonne, qui dans les montres & pendules tient les platines éloignées l'une de l'autre, à la diſtance néceſſaire: on met quatre *piliers* aux montres & cinq aux pendules.

On diſtingue trois choſes dans un *pilier*, les pivots, les aſſiettes, & le corps. Les pivots ſont les parties qui entrent dans les platines; les aſſiettes ſont celles qui s'appliquent ſur les platines; & le corps eſt la partie compriſe entre les deux aſſiettes. Pour qu'un *pilier* ſoit bien fait, toutes les parties précédentes doivent être dans une juſte proportion avec la hauteur & la grandeur de la cage. *Voyez* Cage, &c.

Pilier, *en terme de Manége*, ſe dit du centre de la volte, autour duquel on fait tourner un cheval, ſoit qu'il y ait un *pilier* de bois ou non. *Voyez* Manége.

Il y a auſſi d'autres *piliers* dans les manéges, deux à deux, ſur la circonférence ou ſur les côtés, placés deux-à-deux à certaines diſtances, d'où vient qu'on les appelle *les deux piliers*, pour les diſtinguer de celui du centre. Quand on parle de ces derniers, on a coutume de dire, travailler un cheval entre deux *piliers*; & en parlant du premier on dit, travailler autour du *pilier*.

Le *pilier* du centre ſert à regler l'étendue du terrein, afin que le manége ſur les voltes puiſſe ſe faire avec méthode & juſteſſe, & que l'on puiſſe travailler par regle & meſure ſur les quatre lignes de la volte, qui doivent être imaginées dans une égale diſtance de ce centre; il ſert auſſi à commencer les chevaux fougueux & difficiles ſans expoſer le cavalier.

On place les deux *piliers* à la diſtance de deux ou trois pas l'un de l'autre; on met le cheval entre deux pour lui apprendre à élever le devant, à détacher des ruades du derriere, & à ſe mettre ſur des airs élevés, &c. ſoit par les aides ou par châtiment. *Voy.* Corde.

Pilier, *terme de Vannier*, c'eſt le bâton du milieu du verrier.

Pilier, (*Ordre de Malte*.) nom qu'on donne dans l'ordre de Malte aux chefs des huit langues qui compoſent cet ordre; ainſi *pilier* de langue ſignifie celui des grands-croix, qui eſt à Malte le repréſentant & le chef d'une des langues. (*D. J.*)

PILIPOC, ſ. m. (*Botan. anc.*) nom d'un arbre des îles Philippines, décrit par Nieremberg. Sa racine eſt couverte de tubercules bruns, auſſi gros que le poing. Son tronc eſt ſans nœuds, & lorſqu'on le coupe de travers il ſe ſépare en des eſpeces de pellicules comme des peaux d'oignon; les feuilles reſſemblent à celles du laurier, mais elles ſont extrèmement pointues. Cet arbre croît dans les lieux humides, & jette des branches qui s'entortillent autour des plantes voiſines. (*D. J.*)

PILLAGE, ſ. m. ſe dit à la guerre du dégât, du ravage, & de l'enlevement que le ſoldat fait à la guerre de tout ce qui peut ſatisfaire ſon avidité pour le butin. *Voyez* Dégat & Picorée.

Les lois de la guerre permettent d'abandonner au *pillage* les villes priſes d'aſſaut; mais comme dans le déſordre qui s'enſuit il n'eſt point de licences ni de crimes que le ſoldat ne ſe croye permis, l'humanité doit engager, lorſque les circonſtances le permettent, à ne rien négliger pour empêcher ces horreurs. On peut obliger les villes à ſe racheter du *pillage*, & ſi l'on diſtribue exactement & fidelement au ſoldat l'argent qui peut en revenir, il n'a point lieu de ſe plaindre d'aucune injuſtice à cette occaſion, au contraire tous en profitent alors également, au lieu que dans le *pillage* le ſoldat de mérite eſt ſouvent le plus mal partagé; ce n'eſt pas ſeulement parce que le haſard en décide, mais c'eſt, dit M. le marquis de Sancta-Crux, qu'un ſoldat qui a de l'honneur reſte à ſon drapeau juſqu'à ce qu'il n'y ait rien à craindre de la garniſon ni des habitans, tandis que celui dont l'avidité prévaut ſur toute autre choſe, commence à piller en entrant dans la ville, ſans attendre qu'il lui ſoit permis de ſe débander.

Outre le *pillage* des villes, qui arrive très-rarement, il y en a un autre qui produit le relâchement de la diſcipline, c'eſt la dévaſtation que fait le ſoldat dans le pays où le théâtre de la guerre eſt établi: ce *pillage* accoutume le ſoldat à ſecouer le joug de l'obéiſſance & de la diſcipline; l'envie de conſerver ſon butin peut amortir ſa valeur, & l'engager même à ſe retirer; d'ailleurs, en ruinant le pays on le met hors d'état de payer les contributions, & on expoſe l'armée à la diſette où à la famine. On ſe prive ainſi par cette licence, non-ſeulement des reſſources que le pays fournit pour s'y ſoutenir, mais l'on ſe fait encore autant d'ennemis qu'il contient d'habitans; le *pillage* de tout ce qu'ils poſſedent les mettant au deſeſpoir, les engage à profiter de tous les moyens de nuire à ceux qui les oppriment auſſi cruellement.

Le pays où l'on fait la guerre, quelquefois l'exactitude de la diſcipline qu'on fait obſerver aux troupes, ſe reſſent toujours beaucoup des calamités qui en ſont inſéparables: c'eſt pourquoi l'équité devroit engager à ne faire que le mal qui devient abſolument inévitable, à ne point ruiner les choſes dont la perte n'affoiblit point l'ennemi, & qui ne ſervent qu'à indiſpoſer les peuples: telles ſont les égliſes, les maiſons, châteaux, &c. les animaux & les inſtrumens qui ſervent à la culture des terres, devroient être conſervés avec ſoin. Diodore de Sicile nous apprend que parmi les Indiens, les laboureurs étoient regardés comme ſacrés; qu'ils travailloient paiſiblement & ſans avoir rien à craindre à la vûe même des armées, & qu'on ne ſavoit ce que c'étoit que brûler ou couper les arbres en campagne.

La fermeté eſt très-néceſſaire dans un général pour réprimer l'ardeur du *pillage* parmi les troupes; les exemples de ſévérité ſont ſouvent à propos pour cet effet; mais il faut les faire de bonne heure, afin que le trop grand nombre de coupables n'oblige point à leur pardonner.

Lorſque des troupes ſont une fois accoutumées au *pillage*, au défaut de l'ennemi elles pillent leur propre pays, & même leurs magaſins; c'eſt ce qu'on a vû dans pluſieurs occaſions, entre autres dans la guerre de Hollande de 1672; mais M. de Louvois fit *retenir ſur le payement de toute l'armée*, ce qui étoit néceſſaire pour dédommager les entrepreneurs, & il ordonna d'en uſer de même toutes les fois que pareille choſe arriveroit. (*Q*)

PILLAGE, (*Marine.*) le *pillage* eſt la dépouille des coffres & des hardes de l'ennemi pris, & l'argent qu'il a ſur lui juſqu'à trente livres: le reſte qui eſt le gros de la priſe s'appelle *butin*.

Le capitaine ou les capitaines qui auront abordé un vaiſſeau ennemi, & qui l'auront pris, retiendront par préférence tous les vivres & les menues armes, & les matelots auront le *pillage*: mais pour le corps de la priſe, le prix en ſera diſtribué ſelon les divers réglemens qui ſont faits pour diverſes occaſions.

PILLARD, ſ. m. (*Art militaire.*) ſoldat qui pille. *Voyez l'article* PILLAGE.

PILLAU, (*Géogr. mod.*) village de Pruſſe, dans le Samland, à l'embouchure du Pregel. Je ne parle de ce village qu'à cauſe qu'il eſt remarquable par ſon port qui eſt grand, & par ſa douane qui porte un bon revenu au roi de Pruſſe. Il y a un fort avec garniſon pour arrêter tout ce qui paſſe. Guſtave Adolphe, roi de Suede, le força en 1626. On amaſſe aux environs de l'ambre jaune ou ſuccin, & on y pêche des eſturgeons. (*D. J.*)

PILLER, v. act. *Voyez* PILLAGE. Outre l'acception par laquelle il déſigne le vol fait publiquement avec violence, il en a encore quelques autres, comme en littérature, s'emparer des écrits de ceux qui ont écrit avant nous ſans les citer; & au jeu, emporter une carte avec une autre carte qui lui eſt ſupérieure, *&c.*

PILOIR, *terme de Mégiſſier*, c'eſt un bâton d'environ cinq ou ſix piés de longueur, & garni quelquefois d'une eſpece de petite maſſe dont on ſe ſert pour enfoncer les peaux dans les pleins lorſqu'elles remontent audeſſus de l'eau de chaux ou d'alun. *Voyez les fig. Pl. du Mégiſſier.*

PILON, ſ. m. (*Gram.*) inſtrument de bois, de pierre, ou de fer, dont on ſe ſert pour piler, écraſer, ou réduire en parties plus ou moins menues, toutes ſortes de ſubſtances ou corps: on donne le même nom aux parties de quelques machines où elles ont la même fonction.

PILON *ou* PETITE ECORE, (*Marine.*) c'eſt une côte qui a peu de hauteur, mais qui eſt eſcarpée ou taillée en précipice.

PILON, ſ. m. *terme de Libraire*, envoyer des livres au *pilon*, veut dire en langage de libraire, les déchirer par morceaux, enſorte qu'ils ne puiſſent plus ſervir qu'aux Cartonniers, pour être pillonnés, & réduits en cette eſpece de bouillie dont on fait le carton. (*D. J.*)

PILONS, (*Monnoyage.*) *à la Monnoie*, ils ſont ou de bois dur, ou de fer, ou de fonte, conſéquemment à leurs différens uſages. Aſſez communément on ſe ſert de *pilons* de fonte pour broyer dans des mortiers de bronze, les terres, creuſets, *&c.* dans leſquels il pourroit être reſté du métal; pulvériſés, on les envoie pour être paſſés aux tourniquets.

PILON A SUCRE, (*Sucrerie.*) on appelle ainſi dans les ſucreries des eſpeces de groſſes maſſes d'un bois dur & peſant, emmanchées auſſi de bois. La maſſe doit avoir huit pouces de hauteur ſur cinq de diametre, & le manche ſix piés de long. Ils ſervent à piler le ſucre terré au ſortir de l'étuve, & à le réduire en caſſonade avant de le mettre dans les barriques. *Le P. Labat.*

PILONNER LA LAINE, (*Lainage.*) c'eſt la remuer fortement avec une pelle de bois dans une chaudiere remplie d'un bain plus que tiede, composé de trois quarts d'eau claire & d'un quart d'urine, pour la dégraiſſer au ſortir de la balle avant que d'être battus ſur la claie. (*D. J.*)

PILORE, ſ. m. *voyez* PYLORE.

PILORI, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un petit bâtiment en forme de tour avec une charpente à jour, dans laquelle eſt une eſpece de carcan qui tourne ſur ſon centre. Ce carcan eſt formé de deux pieces de bois poſées l'une ſur l'autre, entre leſquelles il y a des trous pour paſſer la tête & les mains de ceux que l'on met au *pilori*, c'eſt-à-dire que l'on expoſe ainſi pour ſervir de riſée au peuple & pour les noter d'infamie: c'eſt la peine ordinaire des banqueroutiers frauduleux; on leur fait faire amende honorable au pié du *pilori*; on les promene dans les carrefours, enſuite on les expoſe au *pilori* pendant trois jours de marché pendant deux heures chaque jour, & on leur fait faire quatre tours de *pilori*, c'eſt-à-dire qu'on fait tourner le *pilori* quatre fois pendant qu'ils y ſont attachés.

On tient que ce genre de peine fut introduit par l'empereur Adrien contre les banqueroutiers, leurs fauteurs & entremetteurs; c'eſt ce que Diogene Laërce entend, *lib. VI.* lorſqu'il dit, *voluit eos catamidiari in amphiteatro, id eſt derideri & ibi ante conſpectum omnium exponi.*

On donne auſſi quelquefois le nom de *pilori* aux ſimples poteaux & échelles patibulaires qui ſervent à-peu-près au même uſage; mais la conſtruction des uns & des autres eſt différente, & le *pilori* proprement dit eſt celui qui eſt conſtruit de la façon dont on vient de le dire. *Voyez* ECHELLE PATIBULAIRE.

Sauval, en ſes *antiquités de Paris*, dit que dans un contrat de l'année 1295, le *pilori* des halles de Paris s'appelle *puteus dictus lori*; il conclut de-là que *pilori* eſt un nom corrompu & tiré de *puits lori*, c'eſt-à-puits d'une perſonne nommée *Lori*, & que ce gibet fut à la place ou aux environs de ce puits & qu'il en prit le nom.

Cependant Ducange au *pilorium* ou *ſpilorium* fait venir *pilori* de *pila*, & en françois *pilier*, d'où l'on a fait *pilorier*; il cite les anciens textes où ce terme ſe trouve, tels que les lois des bourgs d'Ecoſſe, le *monaſticum anglicanum*, une charte de Thibaut comte de Champagne de l'an 1227, qui eſt dans le tréſor de l'égliſe de Meaux, l'ouvrage intitulé *fleta*, les coutumes de Nevers, de Melun, de Meaux, de Sens, d'Auxerre.

Menage le dérive de *piluricium*, comme qui diroit *petit poteau*.

Spelman le dérive du mot françois *pillent*; mais l'opinion de Ducange paroît la plus vraiſſemblable.

Quoi qu'il en ſoit de l'étymologie de ce mot, il eſt conſtant que le *pilori* des halles à Paris eſt un des plus anciens, & que Sauval croit que juſqu'au xiij. & xiv. ſiecle, & même juſqu'au xv. que ce fut peut-être le ſeul lieu patibulaire qu'il y eut à Paris, & où les criminels du plus haut rang ſubirent la peine de leur révolte & de leurs autres crimes.

L'ancien *pilori* conſiſtoit en une cour accompagnée d'une écurie, d'un appentis haut de ſept piés ſur neuf de longueur, & d'un couvert où ſe gardoient la nuit les corps des malfaiteurs avant que d'être portés à Montfaucon.

Celui qui ſubſiſte préſentement a été conſtruit plus de 300 ans après. On n'y fait plus d'exécutions à mort, il ne ſert que pour expoſer les banqueroutiers frauduleux; on y expoſe auſſi en-bas les corps des criminels qui ont été exécutés dans la ville en attendant qu'on leur donne la ſépulture.

Près de ce *pilori* eſt une croix au pié de laquelle les ceſſionnaires devoient venir déclarer qu'ils faiſoient ceſſion, & recevoir le bonnet verd des mains du bourreau mais il y a long-tems que cela ne ſe pratique plus. *Voy.* BANQUEROUTE, BONNET VERD, CESSION & FAILLITE.

Bacquet, Loiſel & Deſpeiſſes prétendent qu'un ſeigneur haut-juſticier ne peut avoir un *pilori* en forme dans une ville où le roi en a un, qu'en ce cas le ſeigneur doit ſe contenter d'avoir une échelle ou carcan.

Cependant Sauval remarque qu'à la place de la barriere des Sergens du petit-marché du fauxbourg S. Germain, il y avoit autrefois un autre *pilori* & près de-là une échelle, & que l'un ou l'autre ſervoit pour exécuter ceux que les juges de l'abbé avoient condamnés, ſelon le genre de peine que le condamné devoit ſubir; lorſqu'il y avoit peine de mort, le jugement s'exécutoit au *pilori*.

Le *pilori* eſt un ſigne de haute-juſtice, néanmoins Lauriere, en ſon gloſſaire au mot *pilier*, dit qu'en quelques endroits les moyens juſticiers ont auſſi droit de *pilori*.

Dans la ville de Lyon, où il n'y a point de *pilori*, on ſe ſervit en 1745 d'une cage de fer portée ſur une charrete pour tenir lieu de *pilori*, à l'égard d'un banqueroutier frauduleux qui fut ainſi promené par la ville. *Voy. les coutumes de Bearn, tit. XLIV. & cidevant le mot* ECHELLES PATIBULAIRES. (*A*)

PILORIER, expoſer un criminel au *pilori*, lui faire faire les tours ordonnés par ſa ſentence ou par ſon arrêt de condamnation. *Ibid.*

PILORIS, ſ. m. ſorte de rat des îles Antilles, fréquentant les montagnes & les bois; ſa groſſeur eſt trois fois plus conſidérable que celle des rats domeſtiques: il a le poil blanchâtre tirant ſur le roux, & la queue courte à proportion de ſon corps; ſa chair eſt blanche, graſſe & délicate, mais elle ſent ſi fort le muſc, qu'il n'y a que les negres qui puiſſent en manger après l'avoir fait bouillir très-long-tems en changeant d'eau.

PILOSELLE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante qui a été décrit ſous le nom d'*hieracium*. *Voy.* HIERACIUM.

Cette plante eſt nommée par le vulgaire *oreille de rat* ou *de ſouris*, & en anglois ſemblablement *the mouſe-ear*. C'eſt dans le ſyſtème de Tournefort la vingt-deuxieme eſpece de genre de plante qu'il nomme *dens leonis*; la plûpart des autres botaniſtes l'appellent en latin *piloſella repens* ou *minor*. Linnæus le nomme *hieracium foliis integerrimis*, *ovates*, *caule repente*, *ſcapo unifloro*, Hort. Cliffors. 388.

Sa racine eſt longue comme le doigt, menue, garnie de fibres. Elle pouſſe pluſieurs tiges grêles, ſarmenteuſes, velues, qui rampent à terre & y prenent racine. Ses feuilles ſont oblongues, arrondies par le bout; reſſemblantes à des oreilles de rat ou de ſouris, revêtues de poil, vertes en-deſſus, veineuſes, blanchâtres, lanugineuſes en-deſſous & d'un goût aſtringent.

Ses fleurs ſont à demi-fleurons, ſemblables à celles de l'*hieracium*, mais plus petites, jaunes, ſoutenues chacune par un calice écailleux & ſimple, & portées ſur un pédicule délié & velu. Après que les fleurs ſont paſſées il leur ſuccede des ſemences menues, noires, uniformes & aigrettées.

Cette plante croît aux lieux arides & maigres, ſur le côteaux incultes, dans les terres ſablonneuſes & aux bords des grands chemins. Elle fleurit en Mai, Juin & Juillet; elle eſt très-amere, & paſſe en Médecine pour poſſéder des vertus vulnéraires, aſtringentes & déterſives. (*D. J.*)

PILOSELLE, (*Mat. médic.*) *voyez* OREILLE DE SOURIS.

PILOSITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) nom que les Origeniſtes donnoient aux Catholiques, parce que ceux-ci prétendirent que nous reſſuſciterons tous avec toutes les parties de nos corps juſqu'au moindre poil.

PILOT *ou* PILOTIS, ſ. f. (*Archit. hydraul.*) piece de bois de chêne ronde, employée de ſa groſſeur, affilée par un bout, quelquefois armée d'un fer pointu, & à quatre branches & fretée en ſa couronne de fer qu'on enfonce en terre pour affermir un terrein.

On ſe ſert pour enfoncer les *pilots* d'une machine appellée *ſonnette*, & on eſtime ainſi le tems & la dépenſe que cauſe l'enfoncement.

On commence à ſonder le fonds où l'on veut travailler: cette opération fait connoître la denſité du terrein dans lequel le *pilot* doit être enfoncé. Si cette denſité eſt uniforme, l'enfoncement croît à proportion du nombre des coups égaux qu'elle reçoit; eſt-elle variable? C'eſt par la différence des coups qu'on juge de la différente denſité, c'eſt-à-dire que la denſité d'une ſeconde couche étant, par exemple, plus grande, il faudra un plus grand nombre de coups pour produire un enfoncement égal à celui de la premiere couche. Ce ſera le contraire ſi la denſité de cette couche eſt moindre que l'autre; cela poſé, on eſtime une minute vingt ſecondes pour chaque volée de trente percuſſions, & autant pour reprendre haleine. Ainſi en ajoutant vingt ſecondes pour le tems que l'on perd, on aura trois minutes pour chaque volée.

Diſons encore que pour déplacer la ſonnette & mettre le *pilot* en état d'être enfoncé, il faut dix-huit minutes, & ſix minutes pour le deverſer & y mettre des boiſes. Après cela il ſera aiſé de faire le calcul, nous voulons dire d'eſtimer le tems néceſſaire pour enfoncer un *pilot* d'une longueur déterminée.

Afin de faire une évaluation plus juſte & qu'on connoiſſe ce qu'on peut perdre de tems, ſelon que la ſonnette qui frappe le *pilot* tombe d'une plus grande hauteur, il eſt bon de ſavoir que la force avec laquelle le mouton frappe le *pilot* eſt toujours comme la racine quarrée d'où le mouton tombe, c'eſt-à-dire comme la viteſſe que ce corps qui deſcend a acquiſe à la fin de ſa chûte. On ſuppoſe ici que la chûte du mouton eſt perpendiculaire ſur le *pilot*, & cela doit toujours être; car lorſqu'on doit pouſſer un *pilot* obliquement, on place la machine enſorte que les montans ayent la même obliquité; mais alors on eſtime la force du coup par la hauteur de la chûte, & non par la longueur. *Voyez le cours de Phyſique expérimentale par* M. Deſaguliers, *tome I. ſect.* 5,

Au reſte, on trouve dans le troiſieme tome de l'*Architecture hydraulique*, *par* M. Belidor, un modele de calcul ſur le tems & la dépenſe de l'uſage des *pilots*. Ce même volume contient différentes machines pour enfoncer les *pilots*, ainſi que le premier tome *du cours de Phyſique expérimentale* de M. Deſaguliers. Le *pilot* eſt différent du pieu en ce qu'il eſt tout-à-fait enfoncé dans la terre.

Pilots de bordage. Ce ſont des *pilots* qui environnent le pilotage, & qui portent les patins & les racinaux.

Pilots de remplage. *Pilots* qui garniſſent l'eſpace piloté. Il en entre 18 à 20 dans une toiſe ſuperficielle.

Pilots de retenue. *Pilots* qui ſont au-dehors d'une fondation, & qui ſoutiennent le terrein de mauvaiſe conſiſtance ſur lequel une pile de pont eſt fondée.

Pilots de ſupport. *Pilots* ſur la tête deſquels la pile eſt ſupportée, comme ceux, par exemple, qu'on plante dans les chambres d'un grillage. (*D. J.*)

PILOT, *terme de Papeterie*, c'eſt ainſi qu'on nomme en Bretagne ce qu'ailleurs on appelle *drilles*, *peilles*, *drapeaux*, c'eſt-à-dire les vieux chiffons de toile de chanvre & de lin, qui ſervent à la fabrique du papier.

Il ſort tous les ans de Bretagne pour plus de 10000 liv. de *pilot*, ſans y comprendre ce qui ſe conſomme dans les papeteries de cette province. *Voyez* PAPIER.

PILOT, ſ. m. *terme de Salines*, c'eſt le nom qu'on donne dans les marais ſalans aux monceaux de ſel qui ſont dans un endroit de ces marais qu'on appelle le *mort*: lorſque ces monceaux de ſel ſont en rond, ils ſe nomment *pilots*, & quand ils ſont en long, on les appelle *vaches*; il faut paſſer ces termes ridicules à des ouvriers ſans génie. (*D. J.*)

PILOTAGE, (*Marine.*) c'eſt un ouvrage de fondation ſur lequel on bâtit dans l'eau. Cette fondation ſe prépare par pluſieurs fils de pieux fichés en terre par force, & à refus de mouton.

Pilotage, c'eſt la conduite qui ſe fait d'un vaiſſeau pour le faire entrer ou ſortir d'un port, de peur qu'il n'aille donner ſur des bancs. Les lamanages, tonages, *pilotages*, pour entrer dans les havres ou rivieres, ou pour en ſortir, ſont menues avaries, qui ſe payent un tiers par le navire, & les deux autres tiers par les marchandiſes.

Pilotage, c'eſt l'art de bien conduire un vaiſſeau, & de tout ce qui regarde la ſcience de la navigation.

PILOTAGE, ſ. m. *ou* LAMANAGE, (*Comm. de mer.*) ce mot ſignifie les droits qui ſont dus aux pilotes ou lamaneurs, qui aident aux navires à entrer dans les ports ou à en ſortir.

PILOTE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) poiſſon de mer auquel on a donné ce nom, parce qu'il ſe met au-devant des vaiſſeaux qu'il rencontre, il les précede & il ſemble les conduire juſqu'au port. Il eſt de la grandeur & de la forme d'un maquereau: la tête eſt longue & liſſe; l'extrémité de la mâchoire ſupérieure excede de beaucoup la mâchoire inférieure. Ce poiſſon n'a point d'écailles, tout ſon corps eſt couvert d'une peau rayée en loſanges; il a deux petites nageoires près des ouïes, une ſur le dos & une autre ſur le ventre qui s'étendent toutes les deux juſqu'à la queue. Le poiſſon *pilote* nage au-devant des requins, comme au-devant des vaiſſeaux; il eſt ſi agile qu'il évite le requin qui tâche d'en faire ſa proie. *Hiſt. nat. des Antilles*, *par le* P. du Tertre, *tome II. Voyez* POISSON.

PILOTE, (*Marine.*) premier *pilote*, ſecond *pilote*, troiſieme *pilote*. Le *pilote* eſt un officier de l'équipage, qui prend garde à la route du vaiſſeau & qui le gouverne.

Le ſecond & le troiſieme *pilote* ſecondent le premier dans ſes fonctions. Il n'y a trois *pilotes* que dans les plus grands vaiſſeaux, ou quand il s'agit de voyages de longs cours. Dans les autres vaiſſeaux, il y a un ou deux *pilotes*, ſelon la qualité du vaiſſeau & du voyage. *Voyez l'ordonnance de* 1680, *liv. II. tit. IV. & celle de* 1689, *liv. I. tit. XV.*

Le *pilote* doit être continuellement au gouvernail, & faire de tems en tems ſon rapport au capitaine, au ſujet du parage où il croit que le vaiſſeau eſt; il doit être expérimenté dans la connoiſſance des cartes marines, dans l'uſage de l'aſtrolabe & de l'arbalete, & autres inſtrumens pour prendre hauteur, dans la connoiſſance des tables, de l'aſtronomie, dans la connoiſſance des marées, des changemens qui y arrivent ſelon les pays, des mouſſons, *&c.* C'eſt le *pilote* qui commande dans les buches & dans les pinques, & qui ordonne de jetter les filets & de les retirer; c'eſt lui encore qui le plus ſouvent tient le gouvernail.

PILOTE HAUTURIER, c'eſt celui qui dans un voyage de long cours fait prendre la hauteur ou l'élévation du pole par le moyen de l'arbalete & de l'aſtrolabe.

Pilote côtier, *pilote* de havre, *pilote* lamaneur, locman; bons *pilotes*, *pilotes* expérimentés.

Pilote qui a entré & ſorti un vaiſſeau: cela ſe dit d'un *pilote* qui a mis un vaiſſeau dans une rade, dans une riviere ou dans un havre, & qui l'en a reſſorti.

Pilote hardi; cela ſe dit d'un *pilote* qui entreprend des choſes difficiles, comme d'entrer dans une riviere inconnue, dans un havre qui ne ſeroit pas pratiqué, de chercher une terre non-vuſte, & autres choſes ſemblables.

Il n'y a point de *pilote* côtier en tems de brume.

Les bons pilotes ſont à terre; cela ſe dit par plaiſanterie pour ceux qui ſe vantent d'être ſavans dans le *pilotage*, & qui ſont des ignorans quand ils ſont en mer. Pi-

PILOTE, ſ. m. (*Antiq. grecq.*) Les *pilotes* étoient fort conſidérés dans la Grece; de-là vient que le *pilote* Phrontis n'a pas été ſeulement immortaliſé par Homere, mais le roi de Micène lui éleva un tombeau près du cap de Sunium, & lui rendit les derniers devoirs avec la diſtinction qu'il méritoit. C'eſt ce Phrontis que Polignotte avoit peint dans ce tableau merveilleux, qui répréſentoit d'un côté la priſe de Troye, & de l'autre les Grecs s'embarquant pour leur retour. Telles étoient les mœurs de ce tems-là; aujourd'hui un *pilote* n'eſt qu'un marin ſans diſtinction; alors c'étoit un homme utile à l'état, & tout mérite utile à l'état avoit ſa récompenſe. Une inſcription, une ſtatue, un tombeau élevé aux dépens du public, entretenoient la gloire, & portoient les hommes à toutes ſortes de belles actions. (*D. J.*)

PILOTES, (*Lutherie.*) dans l'orgue ſont des baguettes cilindriques *E C*, *fig.* 22. orgue, à l'extrémité inférieure deſquelles ſont des jointes déliées ou des épingles qui entrent dans des trous qui ſont aux extrémités des baſcules du poſitif qui entrent dans le pié du grand orgue; la partie ſupérieure *E* traverſe un guide *D* (*fig.* 5, 20 & 22.) percé d'autant de trous qu'il y a des *pilotes* ou de touches au clavier au-deſſous deſquels ces trous doivent répondre.

La longueur des *pilotes* eſt égale à la diſtance qui ſe trouve entre le deſſous des touches du premier clavier qu'on appelle *clavier du poſitif*, & l'extrémité *B* des baſcules. *Voyez* BASCULES DU POSITIF.

Les *pilotes* ſervent à tranſmettre l'action des touches du premier clavier aux baſcules qui tranſmettent la même action aux ſoupapes du ſommier du poſitif: ce qui les fait ouvrir. *Voyez* SOMMIER DU POSITIF.

PILOTER, v. a. (*Archit. hydraul.*) c'eſt enfoncer des pieux ou des pilots, pour ſoutenir & pour affermir les fondemens d'un édifice qu'on bâtit dans l'eau, ou ſur un terrein de mauvaiſe conſiſtance. On ferre ordinairement le bout des pilots, ou on le brûle, pour empêcher qu'il ne pourriſſe, & on l'enfonce avec la ſonnette ou l'engin, juſqu'au refus du mouton, ou de la hie. (*D. J.*)

PILOTER, (*Marine.*) c'eſt ce que font les Pilotes-côtiers ou Lamaneurs, qui conduiſent les vaiſſeaux hors des embouchures des rivieres, des bancs & des dangers. Ceux qui ne voyent point venir des Lamaneurs à leur bord, peuvent ſe ſervir de pêcheurs pour les *piloter*.

Piloter un navire dehors ou hors du port.

PILOTIS, *en terme d'Architecture*, c'eſt un grand pieu que l'on enfonce dans la terre pour ſervir de fondation, quand il s'agit de bâtir ſur un terrein marécageux. *Voyez* FONDATION. *Voyez auſſi* PALLIFICATION.

Amſterdam & quelques autres villes ſont entierement bâties ſur *pilotis*.

La breche de Dagenham eſt fermée ou bouchée avec des *pilotis* à queue d'aronde, c'eſt-à-dire, avec des *pilotis* emmortaiſés l'un dans l'autre, moyennant des tenons à queue d'aronde. *Voyez* PIEU & QUEUE D'ARONDE.

PILOTIS, ſ. m. (*Hydraul.*) ce ſont des pieces de bois afilées par un bout, armées d'un fer pointu & fretées en leur couronne de fretes de fer. On nomme *pilotis de bordage* ceux qui environnent le pilotage, & qui portent les racines; ceux qui garniſſent l'eſpace piloté, s'appellent *pilotis de remplage*.

PILSEN, (*Géog. mod.*) ville de Bohème, capitale du cercle de même nom, ſur les frontieres du Haut-Palatinat de Baviere, entre les rivieres de Miſa & de Watta, à 20 lieues d'Egra, & à 19 de Prague. Elle eſt défendue par des tours & de bons baſtions; auſſi a-t-elle été ſouvent priſe & repriſe dans les guerres de Bohème. *Long.* 31. 18. *lat.* 49. 45.

Dubraw, en latin *Dubravius* (Jean) nâquit à *Pilſen*, & ſe fit eſtimer dans le ſeizieme ſiecle par une hiſtoire de Boheme en XXXIII livres qu'il publia en 1551, & dont la meilleure édition eſt de Francfort en 1688. Dubraw mourut évêque d'Olmutz en 1553. (*D. J.*)

PILSNA, *ou* PILEZNA, *ou* PILSNO, (*Géog. mod.*) ville de la petite Pologne, dans le palatinat de Sandomir, aux confins de celui de Cracovie, ſur une petite riviere qui ſe jette dans la Viſtule.

PILTEN, *ou* PILTYN, (*Géog. mod.*) ville du duché de Curlande, capitale d'un canton de même nom, ſur la Windaw, entre Golding & le fort de Windaw. Il y avoit autrefois un évêché ſéculariſé en 1559, par Fréderic II. roi de Danemarck, qui en conféra le domaine à la nobleſſe & à ſes créatures pour le cultiver & fournir le pays de bétail: ce qui a très-bien réuſſi. *Long.* 39. 45. *lat.* 57. 45. (*D. J.*)

PILULAIRE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante qui paroît avoir échappé à la connoiſſance des anciens botaniſtes. M. Bernard de Juſſieu en a établi le caractere ſur les parties de la fleur qu'il a découvertes par le microſcope. Les curieux peuvent lire ſon mémoire à ce ſujet, dans le recueil de l'académie des Sciences. *Année* 1739.

Cette plante eſt nommée *pilularia paluſtris, juncifolia*, par MM. Vaillant & Juſſieu; *calamiſtrum* par Dillenius; *graminifolia paluſtris, repens, vaſculis granorum piperis*, par Rai; *muſcus aureus, capillaris, paluſtris, interfoliola, folliculis rotundis, quadripartitis* par Pluckenet. Voici ſes caracteres:

Les fleurs de la *pilulaire* ont deux calices: un externe ou commun, & l'autre interne ou propre. Le calice externe renferme quatre fleurs; il eſt d'une ſeule piece ſphérique, velue, épaiſſe, dure, qui s'ouvre en quatre portions égales, & chaque portion eſt collée à la face convexe d'un des quatre calices internes. Le calice interne contient une fleur; il eſt membraneux, d'une ſeule piece dont la forme eſt celle d'un quartier de ſphere, & il s'ouvre par l'extrémité ſupérieure.

Le placenta, qui dans chaque fleur porte les étamines & les piſtils, eſt une bande membraneuſe, longue, étroite, qui naît du fond de la cavité du calice interne, ſe prolonge juſqu'au deux tiers de ſa hauteur, & s'attache à la face ſphérique de ce calice dans le milieu de ſa largeur.

Les étamines ſont pour l'ordinaire au nombre de trente-deux ſommets, ſans filets; leur figure eſt celle d'un cône; ils ſont tous attachés par la pointe à une petite tête qui termine le bord ſupérieur du placenta, ſur laquelle ils forment, en ſe dirigeant en tous ſens, une houpe pyramidale. Ces ſommets ſont des capſules délicates, membraneuſes; elles s'ouvrent tranſverſalement, & répandent une pouſſiere ronde.

Les piſtils ſont au nombre de 12, de 16, ou de 20 embryons, ovoïdes, ſitués perpendiculairement ſur le placenta dont ils couvrent les faces & le bord tranchant; ils n'ont point de ſtile; mais la partie ſupérieure de chaque embryon eſt terminée par un ſtigmate court & obtus.

Le péricarpe eſt le fruit de cette plante; il eſt à quatre loges compoſées des deux calices qui ſubſiſtent, & conſervent pluſieurs ſemences.

Les ſemences ſont menues, blanchâtres, ovoïdes, arrondies par la baſe, & terminées en pointe par le haut.

Le germe, ou la plantule contenue dans la ſemence, ſort dans la germination, de la partie ſupérieure de la capſule ſeminale, produit une premiere feuille, & une radicule.

Il me reſte peu de choſes à ajouter ſur la deſcription de cette plante. Elle eſt très-baſſe, rampante & couchée ſur terre. Ses racines ſont de petits filets blancs, ſimples & flexibles. Ses tiges & ſes branches ſont ſi bien entremêlées les unes dans les autres, que la principale tige eſt difficile à diſtinguer. Les feuilles viennent alternativement ſur les deux côtés des rameaux; elles ſont vertes, tendres, preſque cylindriques, aſſez ſemblables à celles du jonc. Les fleurs naiſſent dans les aiſſelles des rameaux.

La *pilulaire* eſt la ſeule plante connue de ſon genre; elle paroît vivace; ſes jeunes branches, qui ſubſiſtent d'une année à l'autre, ſervent à la renouveller pendant que les anciennes périſſent. Les globules qui renferment les fleurs, commencent à ſe montrer dès le mois de Mai.

Il en repouſſe continuellement de nouveaux, à meſure que les tiges & les branches ſe prolongent.

Il n'y a qu'en France & en Angleterre où cette plante ait été remarquée. A l'égard de la France, les ſeuls environs de Paris ſont encore les lieux uniques où elle ait été obſervée, ſavoir près de Fontainebleau dans les mares de Franchard, dans celles de l'Otie, & entre Coignieres & les Eſſarts. On ne lui connoit aucune vertu; Merret, Moriſon, Plukenet, Ray, Vaillant, Petiver, Dillenius, Martin, Linnæus, M. de Juſſieu, ſont les ſeuls botaniſtes qui en ont parlé, & Merret le premier de tous; M. Vaillant l'a nommée *pilulaire*, à cauſe de la forme ſphérique du bouton de ſes fleurs. (*D. J.*)

PILULE, (*Pharmacie.*) les *pilules* ſont une forme de médicament réduites à la groſſeur & à la conſiſtance d'un pois; on s'en ſert pour épargner au malade le goût déſagréable d'un liquide impregné des drogues, & pour empêcher leur impreſſion ſur l'organe du goût. C'eſt la répugnance des malades contre les différentes eſpeces de drogues, qui a donné origine aux *pilules*. On leur a donné le nom de *pilule* à cauſe de leur reſſemblance avec les petites bales qu'on nomme en latin *pilæ*.

Les *pilules* ne doivent pas excéder la doſe de ſix grains; les drogues réduites en poudre demandent le double de leur poids de ſirop, pour pouvoir être réduites en *pilules* à l'aide d'une liqueur ou excipient qui augmente leur conſiſtance.

Nous allons donner un exemple de *pilules* pour ſervir de modele.

Pilules d'agaric. Prenez de trochiſques d'agaric une once, *ſpecies* de hiera demi-once, myrrhe ſix gros, ſirop de neprun autant qu'il en faut pour faire une maſſe de *pilules*.

Quoique les *pilules* ſoient fort en uſage & du goût de bien de gens, cependant on ne doit point trop les conſeiller; & ſi les perſonnes peuvent prendre ſur elles de vaincre la répugnance qu'elles pourroient avoir pour les drogues, il vaudroit beaucoup mieux qu'elles priſſent les remedes délayés dans un véhicule ſuffiſant; la *pilule* eſt d'elle-même difficile à diſſoudre; d'ailleurs elle eſt échauffante: ainſi l'on ne doit employer les *pilules* que dans les cas où on veut s'épargner le déſagrement de ſentir, ou une odeur, ou une amertume incommode.

La plûpart des charlatans & des ignorans ont coutume d'envelopper leurs médicamens dans des conſerves, & de ſe ſervir de *pilules*; & comme les drogues dont ils ſe ſervent, ſont des plus acres & des plus vives, ce manege devient funeſte pour les malades qui ont le malheur d'uſer de ces ſortes de remedes.

Si cependant l'on eſt obligé d'employer des *pilules*, on doit avoir ſoin de les diviſer, au moyen d'une ſuffiſante quantité de boiſſon, & de fixer au juſte la doſe de chaque ingrédient qui en fait la baſe & l'efficacité.

Les compoſitions ou préparations mercurielles doivent toutes ſe donner en pilules. On les doit faire très-petites, pour donner plus de facilité de les avaler.

PILULES DE BELLOSTE, *Voyez* MERCURE, (*Mat. méd.*)

PILULES MERCURIELLES, *Voy.* MERCURE, (*Mat. méd.*)

PILULES PERPÉTUELLES, (*Pharm.*) on donne ce nom à des *pilules* faites de régule d'antimoine, qui ont la vertu de purger & de faire vomir, nonobſtant qu'elles aient été employées une infinité de fois de ſuite, de façon qu'une ſeule peut ſervir à purger une armée entiere. On peut les faire infuſer dans le vin, & ce vin devient émétique; on fait auſſi avec le régule des gobelets ou taſſes qui produiſent le même effet.

Mais ces ſortes de remedes ne conviennent point à tous les tempéramens, & il eſt rare qu'on les ordonne aux gens délicats; pour peu que l'on ſoit attentif à la conſervation de ſes malades, on ſe gardera de leur permettre de tels remedes.

Au cas qu'ils euſſent beaucoup tourmenté le malade, on employera les mêmes précautions que dans l'uſage des antimoniaux.

PILUM ou EPIEU, ſ. m. (*Art. milit.*) arme de jet chez les Romains, que portoient les haſtaires & les princes. Cette arme avoit environ ſept piés de longueur en y comprenant le fer; le bois de ſa hampe étoit d'une groſſeur à être empoigné aiſément; le fer s'avancoit juſqu'au milieu du manche, où il étoit exactement enchâſſé & fixé par des chevilles qui le traverſoient dans ſon diametre. Il étoit quarré d'un pouce & demi dans ſa plus grande groſſeur; il perdoit inſenſiblement de ſon diametre juſqu'à ſa pointe, qui étoit trés-aiguë, & près de laquelle étoit un hameçon qui retenoit cet énorme ſtilet dans le bouclier qu'il avoit percé. M. de Folard pouvoit avoir méconnu cette terrible arme de jet, comme preſque tous ceux qui en ont parlé. Cet auteur la croit une pertuiſane ſemblable à l'eſponton des officiers, & à la bataille de Régulus, il la donne aux ſoldats qui formoient la queue des colonnes.

Les ſavans qui ont écrit du militaire des anciens, ont trouvé obſcure la deſcription que Polybe fait du *pilum*, & ils ne conviennent point de la forme de cette arme. Le P. Montfaucon dans ſes *antiquités expliquées*, repréſente pluſieurs armes des anciens de différens âges, ſans déterminer la figure du *pilum*.

Polybe compare le petit, que les ſoldats tenoient encore quelquefois dans la main gauche, & qui étoit plus leger que le grand, aux épieux d'uſage contre le ſanglier. On en peut déduire le forme du grand *pilum*. En combinant ce que Polybe, Tite-Live, Denis d'Halicarnaſſe, Appius & Végece en diſent, on trouve que le *pilum* a eu entre ſix & ſept piés de longueur, que la hampe a été deux fois plus longue que le fer qui y étoit attaché, moyennant deux plaques de fer qui s'avançant juſqu'au milieu de la hampe, recevoient les fortes chevilles de fer dont il étoit traverſé. Marius ôta une de ces chevilles de fer, & il lui en ſubſtitua une de bois, laquelle ſe caſſant par l'effort du coup, faiſoit pendre la hampe au bouclier percé de l'ennemi, & donnoit plus de difficulté à arracher le fer. On ſait de plus que c'étoit un gros fer maſſif & pointu, de 21 pouces de longueur, qui au ſortir de la hampe avoit un pouce & demi de diametre; que le *pilum* étoit quelquefois arme de jet, & quelquefois auſſi arme pour ſe défendre de pié ferme. Les ſoldats étoient dreſſés à s'en ſervir de l'une & de l'autre maniere. Dans la bataille de Lucullus contre Tigrane, le ſoldat eut ordre de ne pas lancer ſon *pilum*, mais de s'en ſervir contre les chevaux de l'ennemi, pour les frapper aux endroits qui n'étoient point bandés.

Le *pilum* étoit l'arme particuliere des Romains. Auſſitôt qu'ils approchoient de l'ennemi à une juſte diſtance, ils commençoient le combat en le lançant avec beaucoup de violence. Par la grande peſanteur de cette arme & la trempe du fer, elle perçoit cuiraſſe & bouclier & cauſoit des bleſſures conſidérables. Les ſoldats étant déſarmés du *pilum*, mettoient à l'inſtant l'épee à la main, & ils ſe jettoient ſur l'ennemi avec une impétuoſité d'autant plus heureuſe, que ſouvent les *pilum* avoient renverſé ſes premiers rangs.

Cet uſage du *pilum* ſe trouve démontré dans les commentaires de Céſar, & ſur-tout dans le récit de la bataille de Pharſale. „ Il n'y avoit, dit-il, entre les deux armées qu'autant d'eſpace qu'il en falloit pour le choc. „ Mais Pompée avoit commandé à ſes gens de tenir ferme ſans s'ébranler, eſpérant parlà de faire perdre les „ rangs & l'haleine aux nôtres, & rompant leur effort, „ rendre le *pilum* inutile... Lorſque les ſoldats de Céſar virent que les autres ne bougeoient point, ils s'arrêterent d'eux mêmes au milieu de la carriere; & après avoir un peu repris haleine, ils lancerent le *pilum* „ en courant, puis ils mirent l'épée à la main, ſelon „ l'ordre de Céſar. Ceux de Pompée les reçurent fort „ bien, car ils ſoutinrent le choc ſans branler, & mirent auſſi l'épée à la main après avoir lancé leur *pilum*. „

La peſanteur du *pilum* ne permettoit pas de le lancer ou darder de loin. On laiſſoit les velites fatiguer l'ennemi par leurs javelots, avant que l'action fût générale. Les haſtaires & les princes ne ſe ſervoient du *pilum* que quand l'ennemi étoit aſſez proche. De-là ce proverbe de Végece, pour indiquer la proximité des armées, *ad pila & ſpatas ventum eſt*; l'affaire en eſt venue juſqu'aux *piles*.

La pique des triaires, propre pour le combat de main & celui de pié ferme, étoit plus longue, moins groſſe, & par conſéquent plus aiſée à manier que le *pilum*, dont on ne faiſoit plus de cas lorſque le combat étoit engagé; les haſtaires même & les princes étoient obligés de jetter leur *pilum* ſans en faire uſage, quand l'ennemi étoit trop près. Céſar raconte qu'*ayant tout-d'un-coup les ennemis ſur le corps, au point même de n'avoir pas aſſez d'eſpace pour lancer les piles, les ſoldats furent contraints de les jetter à terre pour ſe ſervir de l'épée*. Les triaires armés de la pique, attendoient ſouvent de pié ferme le choc de l'infanterie, comme celui de la cavalerie. Suivant Tite-Live, il ne quittoient point la pique dans la mêlée; *ils meurtriſſoient*, dit-il, *les viſages des Latins avec leurs piques dont la pointe avoit été émouſſée dans le combat*. On pourroit regarder les triaires comme les piquiers d'autrefois; il y avoit pourtant des occaſions où ils abandonnoient la pique pour ſe ſervir de l'épée, qui étoit l'arme dans laquelle les Romains mettoient leur principale confiance.

M. le maréchal de Saxe, qui avoit conçu le projet de mettre l'infanterie ſur le pié des légions, propoſe pour les ſoldats des armes de longueur, ou des piques mêlées avec les armes à feu, comme des armes équivalentes aux *pilums*; mais on ne peut douter que l'arme romaine n'ait été tout-à-fait différente de la pique de ce général, quant à la forme & au ſervice. *Mémoires militaires* par M. Guiſchardt. (*Q*)

PILUMNE, ſ. m. (*Mytholog. rom.*) dieu qui paſſoit pour l'inventeur de l'art de broyer ou moudre le blé.

PIMAR, PIEUMART, GRAND PIC NOIR, *picus maximus niger*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornit.*) oiſeau qui peſe dix onces & demie; il a un pié cinq pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & deux piés trois pouces d'envergure; le bec eſt fort triangulaire, & long de deux pouces & demi; les narines ont leurs ouvertures arrondies & couvertes de poils. Cet oiſeau eſt entierement noir, à l'exception du ſommet de la tête, qui a une belle couleur rouge qui s'étend juſqu'aux narines. Il y a dix-neuf grandes plumes dens chaque aîle; la premiere n'a pas plus de longueur que celle du ſecond rang. La queue n'eſt compoſée que

de

de dix plumes: les extérieures ſont très-courtes; les autres ont ſucceſſivement plus de longueur juſqu'à celles du milieu, qui ſont plus longues, & qui ont juſqu'à ſept pouces; toutes, excepté la premiere de chaque côté ſont pointues, roides & courbées en-deſſous. Cet oiſeau ſe ſoutient par le moyen de ſes plumes, en grimpant le long des arbres; il a deux doigts dirigés en avant, & deux en arriere. Les ongles ſont très-grands, à l'exception de celui du plus petit doigt de derriere, qui eſt très-court. Willughbi, *Ornit.* *Voyez* OISEAU.

PIMBERAH, (*Hiſt. nat.*) C'eſt ainſi qu'on nomme dans l'île de Ceylan un ſerpent qui eſt de la groſſeur d'un homme, & d'une longueur proportionnée; il vit du bétail & des bêtes ſauvages, & quelquefois il avale un chevreuil tout entier; il ſe cache dans les routes où il doit paſſer, & le tue d'un coup d'une eſpece de cheville ou d'os dont ſa queue eſt armée.

PIMENT, ſ. m. (*Botan.*) On appelle auſſi cette plante *botrys vulgaire*; mais elle eſt connue des Botaniſtes ſous le nom de *chenopodium ambroſioïdes*, *folio ſinuato*, *I. R. H.* Rai. *hiſtor.* 196.

Sa racine eſt petite, blanche, perpendiculaire, garnie de peu de fibres. Sa tige eſt haute de 9 à 12 pouces, cylindrique, ferme, droite, velue, diviſée depuis le bas en pluſieurs petits rameaux chargés de feuilles alternes. Ses feuilles ſont découpées profondément des deux côtés, comme celles du chêne, traverſées de grandes veines rouges lorſqu'elles commencent à paroître, enſuite pâles. Ses fleurs ſont petites, gluantes, portées en grand nombre au haut des tiges & des rameaux, diſpoſées en un long bouquet & comme en épi.

De l'aiſſelle de chaque petite feuille s'élevent de petits rameaux chargés de petites fleurs & de graines; ces petits rameaux en ſe diviſant ſe partagent toujours en deux, & chaque angle eſt garni d'une petite fleur ſans pédicule. A la naiſſance des petits rameaux les fleurs ſont ſans pétales, compoſées de pluſieurs étamines qui s'élevent d'un calice verd, découpé en pluſieurs quartiers. Il ſuccede à chaque fleur une graine ſemblable à celle de la moutarde, mais beaucoup plus petite, & renfermée dans une capſule qui étoit le calice de la fleur.

Toute cette plante eſt aromatique & d'une odeur forte, mais qui n'eſt pas déſagréable, d'une ſaveur un peu âcre, aromatique, & enduite d'un mucilage réſineux qui tache les mains quand on la cueille. Elle vient d'elle-même dans les pays chauds, en Languedoc, en Provence le long des ruiſſeaux & des fontaines, dans les lieux arides & ſablonneux; elle croît aiſément dans nos jardins, & elle eſt toute d'uſage. Les Médecins la recommandent beaucoup dans les fluxions de ſéroſités qui ſe jettent ſur le poumon, dans la toux catarreuſe, l'aſthme humide, & l'orthopnée qui vient de la même cauſe. (*D. J.*)

PIMENT, (*Botan.*) plante du genre que les Botaniſtes appellent *capſicum*: celle-ci en eſt une eſpece, autrement nommée *poivre d'Inde*, *poivre du Bréſil*, *poivre de Guinée*. *Voyez* ſa deſcription ſous le *mot* POIVRE DE GUINÉE, *Botan.*

PIMENT DE LA JAMAÏQUE, (*Hiſt. nat. des drog. exot.*) c'eſt l'arbre qui donne le poivre de la Jamaïque; ou on entend auſſi par *piment* les poivres même de cet arbre. *Voyez* POIVRE DE LA JAMAÏQUE.

PIMENT ROYAL, *gale*, genre de plante dont les piés qui fleuriſſent ne grainent pas, & dont les piés qui grainent ne fleuriſſent point; ceux qui fleuriſſent portent des chatons compoſés de petites feuilles diſpoſées ſur un pivot, creuſées ordinairement en baſſin, & coupées à quatre pointes; parmi ces feuilles naiſſent les étamines chargées chacune d'un ſommet. Les fruits naiſſent ſur des piés différens de ceux-ci, & ces fruits ſont des grappes chargées de ſemences. Tournefort, *mém. de l'acad. royale des Scienc. année* 1706. *Voyez* PLANTE.

PIMENT, (*Botan.*) *voyez* CORAIL DE JARDIN.

PIMENT, (*Diete & Mat. med.*) poivre d'Inde ou de Guinée, corail de jardin.

Cette plante croît naturellement en Guinée & dans le Bréſil. On la cultive en abondance dans les pays chauds, comme en Eſpagne, en Portugal, & dans les provinces méridionales du royaume. Les fruits ou gouſſes de cette plante ont une ſaveur âcre & brûlante, ſur-tout dans leur état de maturité, c'eſt-à-dire lorſqu'ils ſont devenus rouges. On rapporte cependant que les Indiens les mangent dans ce dernier état ſans aucune préparation; ce qui eſt peu vraiſſemblable, du moins ſi ces fruits ont dans ces climats la même âcreté que dans le nôtre: car on ne ſauroit mâcher un inſtant un morceau de notre *piment*, même avant la maturité, ſans ſe mettre la bouche en feu: nulle habitude ne paroît capable de faire un aliment innocent d'une matiere auſſi active. Les habitans des pays de l'Europe où on cultive le *piment*, en cueillent les gouſſes lorſqu'elles ſont encore vertes, & qu'elles n'ont pas acquis tout leur accroiſſement. Dans cet état elles ſont encore très-âcres, & fort ameres, mais d'autant moins qu'elles ſont moins avancées. Les moins âcres ne ſont point encore mangeables ſans préparation, & peut-être même ſont-elles naturellement dangereuſes; car *le piment* eſt de la claſſe des morelles, dont la plupart des eſpeces ſont venéneuſes (*voyez* MORELLE), & dont le correctif eſt l'acide, comme nous l'avons auſſi obſervé à cet article.

Quoi qu'il en ſoit, on prépare les gouſſes vertes de *piment* pour l'uſage de la table, en les faiſant macerer pendant un mois au moins dans de fort vinaigre, après les avoir ouvertes par une ou pluſieurs inciſions profondes.

On les mange communément en ſalade avec l'huile & le ſel, après en avoir ſéparé par une forte expreſſion, le plus de vinaigre qu'il eſt poſſible. On a coutume d'y ajouter du perſil & de l'ail hachés; c'eſt-là un mets fort appétiſſant, point mal-ſain, & fort uſité dans les provinces méridionales du royaume, mais ſeulement parmi les payſans, les gens du peuple, & les ſujets les plus vigoureux & les plus exercés de tout état, tels que les chaſſeurs, &c. Le *piment* eſt très-peu-alimenteux; il ne ſert, comme on parle vulgairement, *qu'à faire manger le pain*. Il convient très-fort aux perſonnes dont nous venons de parler, aux gens forts & vigoureux, & ſur-tout dans les climats chauds, & pendant les plus grandes chaleurs, comme réſiſtant efficacement au relâchement, à l'affaiſſement, à la laſſitude que le grand chaud procure (*voyez* CLIMAT, *Méd.*) les ſujets délicats ne ſauroient s'en accomoder, le *piment* les mettroit en feu; il irriteroit d'une maniere dangereuſe les eſtomacs ſenſibles.

On ne ſe ſert point du *piment* à titre de remede; on pourroit cependant en eſpérer de très-bons effets contre les digeſtions languiſſantes, l'état de l'eſtomac vraiment relâché, perdu: il paroît très-capable de réveiller puiſſament le jeu de cet organe. (*b*)

PIMENT, ſ. m. (*Hiſt. des mod.*) ſorte de liqueur dont on faiſoit autrefois uſage en France, ainſi que du clairet & de l'hypocras. Les ſtatuts de Clugni nous apprennent ce que c'étoit que le *piment*. *Statutum eſt ut ab omni mellis, ac ſpecierum* (épices) *cum vino confectione, quod vulgari nomine* pigmentum *vocatur, fratres abſtineant*. C'étoit donc un breuvage compoſé de vin, de miel & d'épices. Dans les feſtins de la chevalerie, les écuyers ſervoient les épices, les dragées, le clairet, l'hypocras, le vin cuit, le *piment*, & les autres boiſſons qui terminoient toujours les feſtins, & que l'on prenoit encore en ſe mettant au lit; ce que l'on appelloit le *vin du coucher*. (*D. J.*)

PIMENTADE, ſ. f. *terme de relation*, nom d'une ſauce dont les Inſulaires ſe ſervent pour toutes ſortes de mets. Elle tire ce nom du piment des îles, parce qu'il en fait la principale partie. On l'écraſe dans de ſuc de manioc qu'on fait bouillir, ou dans de la ſaumure avec de petits citrons verds. La *pimentade* ne ſert pas ſeulement pour éguiſer les ſauces, on l'emploie auſſi à laver les negres que l'on a écorchés à coups de fouet. C'eſt un double mal qu'on leur cauſe, dans l'idée d'empêcher la gangrene des plaies qu'on leur a faites par une premiere inhumanité.

PIMIENTA, ſ. f. (*Botan.*) nom que donnent les Anglois au poivrier de la Jamaïque. *Voyez* POIVRE *de la Jamaïque*. (*D. J.*)

PIMPILENI *ou* PEPELI, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) noms qu'on donne à Bengale au poivre-long. *Voyez* POIVRE.

PIMPINICHI, (*Botan. exot.*) petit arbre des Indes qui a la figure d'un pommier, & dont parle Monard dans ſon *Hiſt. des ſimples de l'Amérique*. On fait à cet arbriſſeau des inciſions par leſquelles il répand un ſuc viſqueux, blanc & laiteux. Ce ſuc eſt un violent purgatif dont on ſe ſert pour évacuer la bile & les ſéroſités: on en met dix ou douze gouttes dans un verre de vin; & ſi l'opération eſt trop violente, on l'arrête en prenant quelque liqueur adouciſſante.

PIMPLA, (*Géog. anc.*) *Pimpleius* ou *Pimpleus*; montagne de Bœotie voiſine de l'Hélicon, & conſacrée auſſi-bien que ce mont célebre aux divines muſes; ce qui fait qu'Horace, *lib. I. ode xxvj.* en s'adreſſant à ſa muſe, l'appelle *Pimplea dulcis*; & c'eſt ce qui fait dire à Catulle, *carm.* 103. *Pimpleum ſcandere montem*. Ce n'eſt donc point d'une fontaine de Macédoine, comme l'a cru Feſtus, mais du mont *Pimpla*, que les Muſes ont été ſurnommées *Pimpléides*. Je ſuis toujours confondu de voir les Bœotiens décriés pour les peuples les plus groſſiers de toute la Grece, tandis que c'eſt en Bœotie que ſe

ſe trouvent les lieux où la Mythologie place le ſéjour des Muſes. C'eſt en Bœotie qu'étoient les fontaines d'Aganipe, d'Aréthuſe, de Dircé & d'Hippocrene, tant chantées dans les écrits des poëtes. Les Turcs ignorent tout cela; à peine ſavent-ils que leur Livadie renferme l'Etolie, la Doride, la Phocide, l'Attique, & la Bœotie des anciens.

PIMPLÉES (*Littérat.*) ou *Pimpléides* ou *Pimpléiades*, ſurnom des Muſes. Strabon dit que *Pimplée* étoit le nom d'une ville, d'une fontaine & d'une montagne de Macédoine. Les Thraces le tranſporterent à une fontaine de Bœotie, qu'ils conſacrerent aux Muſes; & de-là elles furent nommées *Pimplées* par les Poëtes. (*D. J.*)

PIMPLENOSE, (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt le nom que les Anglois donnent à un fruit des Indes orientales de la groſſeur du citron, dont l'écorce eſt épaiſſe, tendre & remplie d'inégalités: ce mot ſignifie *nez bourgeonné*. Cette écorce renferme une grande quantité de graines de la groſſeur d'un grain d'orge & remplis de jus; le goût en eſt très-agréable, ſur-tout celui du fruit qui croît dans l'île de Sumatra.

PIMPOU, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) tribunal de la Chine où les affaires qui concernent les troupes ſont portées.

PIMPRENELLE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *pimpinella*; genre de plante à fleur monopétale, en forme de roſette, & diviſée juſqu'au centre en quatre parties. Cette fleur a pluſieurs étamines, ou un piſtil frangé. Le calice devient dans la ſuite un fruit, le plus ſouvent quadrangulaire & pointu aux deux bouts, qui a tantôt une ſeule capſule, & tantôt deux, & qui renferme des ſemences preſque toujours oblongues. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort établit douze eſpeces de ce genre de plante. La plus commune eſt celle qui eſt nommée *pimpinella ſanguiſorba*, *minor*, *hirſuta & levis*, par C. B. P. 160. & dans les *I. R. H.* 157. en anglois, *the common* pimpernell, *called Burnet ſaxifrage*.

Sa racine eſt ronde, longue, grêle, diviſée en pluſieurs branches rougeâtres, entre leſquelles on trouve quelquefois de petits grains rouges. Elle pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur de plus d'un pié, rougeâtres, anguleuſes, rameuſes, garnies d'un bout à l'autre de feuilles qui ſont arrondies, dentelées en leurs bords, rangées comme par paires le long d'une côte grêle, rougeâtre & velue. Ces tiges ſoutiennent en leur ſommet des têtes rondes comme en peloton, garnies de petites fleurs purpurines formées en roſette, à quatre quartiers, ayant en leur milieu une touffe de longues étamines.

Ces fleurs ſont de deux ſortes; les unes ſtériles qui ont un paquet d'étamines, les autres fertiles qui ont un piſtil. Quand les fleurs fertiles ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits à quatre angles, ordinairement pointus par les deux bouts, de couleur cendrée dans leur maturité. Ils contiennent quelques ſemences oblongues, menues, d'un brun rouſſâtre, d'une ſaveur aſtringente & un peu amere, & d'une odeur forte qui n'eſt pas déſagréable.

Cette plante croît naturellement en des lieux incultes ſur les montagnes, les collines & dans les pâturages; on la cultive dans les jardins potagers, & elle eſt fort en uſage dans les ſalades. Elle fleurit en graine aux mois de Juin & de Juillet, & eſt très-vivace. (*D. J.*)

PIMPRENLLE, (*Mat. med.*) cette plante tient un rang diſtingué parmi les remedes altérans. Elle eſt regardée comme propre à purifier le ſang, à en réſoudre les arrêts légers, à donner du reſſort aux parties, & à préſerver des maladies contagieuſes & même de la rage, *&c.* On ordonne fréquemment les feuilles de cette plante avec d'autres ſubſtances végétales, analogues, dans les bouillons & les apozèmes appellés *apéritifs*; & il paroît que ſon extrait peut concourir en effet au très-léger effet médicamenteux de ces ſortes de remedes. On compte auſſi communément pour quelque choſe, dans l'eſtimation de ſon action médicinale, un principe odorant très-foible dont elle eſt pourvue. Mais ce principe eſt en effet trop foible pour qu'on puiſſe compter ſur ſon influence, & ſur-tout lorſque la plante à eſſuyé la décoction, *voyez* DÉCOCTION. Ce parfum léger ſe rend pourtant très-ſenſible lorſque, ſelon un uſage fort connu, on fait infuſer à froid quelques feuilles de cette plante dans du vin; mais il n'eſt pas permis de croire que le vin chargé de ce principe, & d'une quantité infiniment petite d'extrait, ait acquis une vertu apéritive & diurétique; car la vertu diurétique eſt une de celles qu'on a attribuées à la *primprenelle*.

Une autre qualité pour laquelle on l'a beaucoup célebrée encore, & qui lui a mérité l'épithete de *ſanguiſorba*, c'eſt-à-dire capable de repomper ou d'étancher le ſang, c'eſt ſa prétendue efficacité pour arrêter les hémorrhagies: je dis *prétendue*, ſans penſer à rejetter le témoignage des auteurs qui la lui ont attribuée, & pour exprimer ſeulement que cette propriété n'eſt point conſtatée par des effets journaliers, par l'uſage.

Les feuilles de *pimprenelle* entrent dans le ſirop de guimauve composé, appellé *de ibiſco*: dans le ſirop de guimauve de Fernel; dans le mondificatif d'ache; dans l'emplâtre de bétoine, *&c.* (*b*)

PIMPRENELLE BLANCHE, (*Mat. med.*) PIMPRENELLE-SAXIFRAGE, BOUQUETINE *ou* BOUCACE, GRANDE & PETITE. *Voyez* BOUCACE.

PIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *pinus*; genre de plante à fleur en chaton, compoſée de pluſieurs étamines. Cette fleur eſt ſtérile: l'embryon naît ſéparément de la fleur, & devient dans la ſuite un fruit compoſé de feuilles en forme d'écailles, qui ont deux foſſes. On trouve entre ces feuilles deux coques oſſeuſes, ou noyaux ſouvent aîlés, qui renferment une amande oblongue. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles naiſſent par paire & qu'elles ſortent de la même gaîne. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

PIN, (*Jardinage.*) *pinus*, grand arbre toujours vert, qui ſe trouve en Europe & dans l'Amérique ſeptentrionale. On connoît plus de vingt eſpeces de *pins*, qui ont entr'elles des différences ſi variées, qu'il n'eſt guere poſſible d'en donner une idée ſûre & ſatisfaiſante par une deſcription générale: il ſera plus convenable de traiter de chacune en particulier. On les diſtingue en trois claſſes, relativement au nombre des feuilles qui ſortent enſemble d'une gaîne commune; c'eſt ce qui les a fait nommer *pin à deux feuilles*, *pin à trois feuilles*, & *pin à cinq feuilles*.

I. *Pin à deux feuilles*. Le *pin ſauvage* ou *pin de Genève*, devient un grand arbre fort branchu, dont le tronc eſt court & ſouvent tortueux; ſes racines s'étendent beaucoup plus qu'elles ne s'enfoncent; ſon écorce qui eſt griſe dans la premiere jeuneſſe de l'arbre, devient rougeâtre à meſure qu'il avance en âge: ſes feuilles ſont fermes, piquantes, filamenteuſes & d'un pouce ou deux de longueur; leur verdure eſt agréable & uniforme; ſes fleurs mâles ou chatons s'épanouiſſent au mois de Mai, ſes cônes commencent à paroître dans le même tems, mais il ne mûriſſent qu'après le ſecond hiver, ils ont environ un pouce de diametre au gros bout ſur deux à trois de longueur, ils ſont pointus, & leurs écailles ſont relevées d'éminences ſaillantes & recourbées vers la baſe qui le rendent rude au toucher.

Cet arbre vient aiſément de graine jettée au haſard, il croît aſſez promptement même dans des lieux incultes, il ne ſe refuſe à aucun terrein quelqu'ingrat qu'il ſoit, & il ne faut ni ſoins ni précautions pour le multiplier, ni aucune culture pour l'élever. Il ſe plaît dans les lieux froids, ſur les montagnes & à l'expoſition du nord; il réuſſit dans les terreins ſecs & légers, pauvres & ſuperficiels, il ne ſe refuſe ni au ſable le plus ſtérile ni à la craie la plus vive: il profite également dans la terre forte & humide comme dans la glaiſe la plus dure; enfin il vient partout où le terrein peut avoir trois pouces d'épaiſſeur. Cet arbre ne craint point les vapeurs ſalines de la mer, il réſiſte à l'impétuoſité des vents & il s'accommode de tous les climats de l'Europe, où on le trouve juſqu'aux extrémités de la Laponie.

Le *pin* de Genève eſt peut-être le plus ſauvage, le plus robuſte, le plus agreſte & le plus vivace de tous les arbres; il ne craint ni le froid, ni le chaud, ni la ſéchereſſe. J'ai tenu pendant cinq ans un *pin* de cette eſpece, dans un pot de ſix pouces de diametre; je l'ai toujours laiſſé au grand air ſans le ſerrer pendant l'hiver, ni l'arroſer dans les plus grandes ſéchereſſes; il a bravé toutes les viciſſitudes des ſaiſons, & malgré la petiteſſe du vaſe qui le contenoit, il s'eſt élevé à quatre piés, mais comme ſes racines ſortoient du pot, je le fis tranſplanter il y a dix ans dans un lieu inculte contre un rocher où il eſt plein de vie & où il fait autant de progrès que s'il y étoit venu de ſemence.

On ne peut multiplier cet arbre qu'en ſemant ſes graines après les avoir tirées des cônes: on doit être aſſuré de leur maturité, lorſque leur couleur verte eſt devenue rouſſâtre, ce qui arrive dans le mois de Février qui eſt le tems propre à les cueillir, car dés que le hâle de Mars ſe fait ſentir, les cônes s'ouvrent & les graines ſont bien-tôt diſperſées par le vent. On peut conſerver pendant deux ou trois ans les cônes ſans qu'ils s'ouvrent, en les tenant dans un lieu frais, mais exempt d'humidité, & quand on a tiré la graine des cônes, elle garde encore très-longtems ſa vertu productrice. J'en ai fait un eſſai remarquable, j'ai ſemé tous les ans des grai-

nes de cet arbre qui avoient été recueillies au mois de février 1737, & qu'on avoit envoyées de Genève épluchées & tirées des cônes; elles ont levé conſtamment pendant dix-huit ans, & depuis ce tems il n'en a levé aucune pendant cinq ans que j'ai continué d'en ſemer; mais il eſt vrai que le ſemis des cinq ou ſix dernieres années a peu-à-peu diminué de production, au point qu'à la fin il n'a pas levé la vingtieme des graines. Pour les tirer des cônes, il n'y a qu'à les expoſer au ſoleil ou devant le feu pour les faire ouvrir.

Pour ſemer ces graines, il faut aux petits ſemis un procédé bien différent des grands ſemis; ſi l'on ne veut avoir qu'un nombre médiocre de plants, il faudra ſemer dans des terrines ou des caiſſes plates, parce qu'il y a trop d'inconvéniens à ſemer en pleine terre; ce n'eſt pas que les graines ne puiſſent très-bien lever de cette façon, mais les intempéries de l'hiver, & ſurtout le hâle du printems qui eſt le fléau des arbres toujours verds dans leur premiere jeuneſſe, détruiſent preſque tout. On garnira le fond des caiſſes ou terrines d'un pouce d'épaiſſeur de ſable ou vieux décombres; enſuite on les emplira juſqu'à un pouce du bord, de bonne terre quelconque, pourvu qu'elle ſoit fraiche & bien meuble, puis on y mettra un demi-pouce d'épaiſſeur de terreau bien conſommé & paſſé dans un crible très-fin, après quoi on répandra la graine par-deſſus, & enfin on la couvrira d'un demi-pouce du même terreau.

Le printems eſt la ſeule ſaiſon convenable pour ſemer la graine de *pin*, on peut s'y prendre dès le commencement de Mars, & il ſeroit encore tems au 20 de Mai; cependant le mois d'Avril eſt le tems le plus aſſuré.

Mais ſi l'on veut faire de grands ſemis pour former des cantons de bois de cet arbre, il faut s'y prendre de toute autre façon. Quantité de gens ont tenté différens moyens pour le faire avec ſuccès, mais les ſoins de culture & les procédés les plus recherchés n'ont nullement ſervi à remplir leur objet; quand on veut travailler en grand dans l'agriculture, ce qu'il y a de mieux à faire, c'eſt d'imiter la nature le plus près qu'il eſt poſſible, on s'eſt aviſé de ne point épargner la graine & de la ſemer avec profuſion ſur les terres incultes, dans l'herbe & les fougeres, parmi les genevriers, les joncs, les bruyeres, &c. cette opération toute ſimple qu'elle eſt, a preſque toujours été ſuivie partout du plus grand ſuccès; il eſt vrai que les plants ne paroîtront que la troiſieme année, mais bien-tôt ils s'empareront du terrein, ils étoufferont les buiſſons qui l'occupoient, & ils feront des progrès qui dédommageront de l'attente, ſi cependant on ſe détermine à ſemer de grands cantons avec plus de préciſion, on fera faire avec la charrue des ſillons diſtans de trois à quatre piés, & après y avoir répandu la graine, on la fera recouvrir légerement avec la pioche à main d'homme, d'un pouce d'épaiſſeur de terre ou environ, il arrivera encore ſouvent que les graines ne leveront qu'à la troiſieme année pour la plûpart: ainſi beaucoup de patience & nulle culture.

Cet arbre dans ſa premiere jeuneſſe réuſſit à la tranſplantation avec une facilité admirable; mais à moins qu'on ne les enleve avec la motte, il ne faut pas que les plants ayent plus de deux à trois ans; à cet âge on pourra les mettre avec aſſurance dans des terreins pauvres incultes & ſuperficiels au point de n'avoir que trois pouces de fond: il ſuffira de les planter à 4, 5 ou 6 piés de diſtance, dans de petits trous faits avec la pioche, ſans qu'il ſoit beſoin d'y toucher enſuite, que pour commencer à les élaguer à l'âge de 5 ou 6 ans; cette opération favoriſe leur accroiſſement, mais il ne faut la faire que peu à peu & avec beaucoup de ménagement. Le mois d'Avril eſt le tems propre à cette tranſplantation, après que les hâles ſont paſſés, & avant que les jeunes plants commencent à pouſſer; cet arbre s'éleve à 15 piés en dix ans dans un terrein cultivé: & des cantons formés en bois avec de jeunes plants de trois ans, ſe ſont élevés en 21 ans à la hauteur commune de 25 piés dans un terrein ſtérile, inculte & ſablonneux qui n'a que trois ou quatre pouces de profondeur. Il y a une ſorte d'avantage à ne former que de petits cantons de cet arbre; comme ſa graine eſt fort légere, le vent la diſperſe, & en vingt ans le canton ſe trouve triplé: il eſt vrai que la venue n'eſt pas égale pour la hauteur, mais elle eſt bien plus conſidérable pour la quantité. Le *pin* n'eſt ſujet à aucun inſecte, & quoiqu'il ſoit expoſé au parcours du gros & menu bétail, il n'en reçoit aucun préjudice; ſoit que ſon odeur réſineuſe les écarte, ou que la pointe des feuilles ſoit un obſtacle à les brouter. Cet arbre craint le fumier, & après qu'il a été coupé, ſa ſouche ne repouſſe point.

II. Le *pin d'Ecoſſe*. C'eſt auſſi un *pin* ſauvage qui approche beaucoup du *pin* de Genève, dont il differe pourtant en ce que ſes feuilles ſont plus courtes, plus étroites & d'un verd plus blanchâtre: ſes cônes ſont moins gras, moins roux, & leurs éminences moins ſaillantes; l'arbre fait une tige plus droite & il prend plus d'élévation; au ſurplus on le multiplie & on l'éleve de la même façon. Ses qualités ſont auſſi les mêmes, & on en peut tirer pour le moins autant de ſervice & d'utilité.

III. Le *franc pin*, ou le *pin pignier*. On cultive beaucoup cette eſpece de *pin* en Italie, en Eſpagne & dans les provinces méridionales du Royaume. C'eſt un bel arbre fort touffu qui s'étend plus qu'il ne s'éleve; ſes feuilles ont ſix pouces de longueur ou environ, elles ſont dures, épaiſſes & d'un beau verd & lorſqu'il ſe trouve dans un lieu ſpatieux, ſes branches retombent juſqu'à terre; ſa tête prend naturellement la forme d'une pyramide écraſée, & toujours peu d'élévation; ſes cônes ſont courts, obtus & fort gros; ils ont 4 à 5 pouces de longueur, ſur 3 ou 4 de diametre: on nomme *pignons* les graines qui y ſont renfermées ſous des écailles très-dures, ces pignons qui ſont de figure ovale & de la groſſeur d'une noiſette, renferment une amande bonne à manger dont on peut faire le même uſage que des piſtaches. Les cônes ſont en maturité dans les pays chauds dès le mois de Septembre, ils s'ouvrent deux mois après, & les pignons tombent d'eux-mêmes. Le *franc pin* ſe plaît dans les climats chauds, cependant il peut réuſſir dans la partie ſeptentrionale de ce royame; il n'y paroît délicat que dans ſa jeuneſſe, on voit d'aſſez beaux arbres de cette eſpece au jardin du roi, à Paris, où ils ont réſiſté à de fort grands hivers. Ce n'eſt donc que dans les premieres années de l'éducation de cet arbre, qu'il faut prendre quelques précautions pour le garantir des fortes gelées; on ne peut le multiplier qu'en ſemant ſes pignons: on pourroit le faire en plein air dans une platte-bande, contre un mur bien expoſé; on les a ſouvent ſauvés du froid au moyen de quelque abri durant l'hiver; mais il ſera plus ſûr de les ſemer dans des terrines ou des caiſſes plates, dans le tems & de la même façon qu'on l'a dit pour le *pin ſauvage*, mais les graines ne leveront qu'au bout de ſix ſemaines environ ſi on les y a diſpoſées par de fréquens arroſemens dans les tems de ſéchereſſe: parce que la coquille des pignons étant dure, elle ne s'ouvre qu'à la faveur d'une humidité ſuivie, ſans quoi ils ne leveroient qu'au bout de 3 ou 4 mois: on évite encore mieux cet inconvenient en faiſant tremper les pignons ſept ou huit jours avant de les ſemer. Au ſurplus même tems, même ſoins & mêmes arrangemens à obſerver pour la tranſplantation de cet arbre qui ſe plaît ſur les collines dans un terrein ſec, leger & ſablonneux: ſon accroiſſement eſt lent dans ſa jeuneſſe, ſurtout quand il a été tranſplanté. Il ne donne du fruit qu'à 10 ou 12 ans, & ce n'eſt qu'à 15 qu'il commence à avoir de l'apparence.

Les pignons étoient autrefois à la mode: on en faiſoit des dragées, des pralines, des crêmes, & on les faiſoit entrer dans quantité de plats du ſervice de l'entremets; on leur a ſubſtitué les piſtaches, qui font une nourriture plus indifférente. On tire des pignons une huile très-douce, qui a toutes les autres qualités de l'huile d'amande, & le marc fait encore une meilleure pâte à laver les mains.

Le bois de franc-pin eſt blanchâtre, médiocrement chargé de reſine, & il eſt propre aux mêmes uſages que celui des autres *pins*.

4. Le *pin de montagne* ou *torchepin*, que l'on nomme *pin ſuffis* à Briançon, & que les Botaniſtes déſignent ſous le nom de *mugo*. Il fait un arbre d'une belle venue; ſes feuilles qui ont environ deux pouces de longueur, ſont fermes, piquantes, & d'une belle verdure. Ses jeunes branches ont l'écorce écailleuſe & d'une couleur de canelle aſſez luiſante; elles prennent une courbure naturelle qui tourne en agrément. Ses fleurs mâles ou chatons viennent en bouquet qui ſont d'un joli aſpect. Ses cônes ont un pouce de diametre environ ſur deux de longueur; ils ont la figure d'un œuf très-pointu à l'extrémité; leur couleur eſt d'un rouge canelle, vif & brillant; ſes écailles ſont chargées de tubercules très-ſaillantes d'une forme variable; les graines que renferment ces cônes ſont de la groſſeur d'un pepin de poire. Son bois, lorſqu'il eſt nouvellement coupé, eſt d'une couleur rouſsâtre; il eſt très-réſineux, auſſi les gens de la campagne s'en ſervent-ils pour faire des torches.

5. Le *pin de montagne*, ou *pin d'Haguenau*; cet arbre a beaucoup de reſſemblance avec le précédent, ſi ce n'eſt que ſes cones ſont plus longs, plus menus &

plus pointus, & qu'aſſez ſouvent on y trouve des feuilles qui ſortent trois à trois d'une même gaîne.

6. Le *grand pin maritime*; c'eſt l'eſpece de *pin* la plus répandue dans le royaume; il fait un grand arbre garni de belles feuilles qui ſont aſſez longues, & d'une verdure agréable. Ses fleurs mâles ou chatons, forment au printems des bouquets rouges de belle apparence. Ses cônes ſont plus longs que ceux du franc-*pin*, mais de moindre groſſeur; ils ont deux pouces & demi de diametre, environ ſur quatre à cinq pouces de longueur; les éminences des écailles ſont tantôt coniques, tantôt pyramidales, & plus ou moins ſaillantes; dans le premier cas elles finiſſent en pointe, & dans le ſecond, elles ſont terminées par un mamelon. Les pignons qui renferment ces cônes ſont durs & bien moins gros que ceux du *pin* cultivé. Le bois de cet arbre ſert aux mêmes uſages que celui du franc-*pin*, & on en retire auſſi de la reſine.

7. Le *petit pin maritime*; il fait un auſſi grand arbre que le précédent, & ſon bois eſt de même ſervice; mais comme ſes cônes ſont de moindre groſſeur, & ſes feuilles plus courtes & plus menues, c'eſt ce qui lui a fait donner une qualification en petit; d'ailleurs on s'eſt aſſuré dans le pays de Bordeaux, qu'en ſemant ces deux *pins maritimes*, les graines produiſoient leur même eſpece.

8. Le *pin maritime de Mathiole*; cet arbre tient en quelque ſorte le milieu entre le petit *pin maritime* & le *pin* de Genève. Ses feullles ſont plus menues, plus longues que celles du petit *pin maritime*, & d'un verd blanchâtre; elles viennent par touffes en façon d'aigrettes, au bout des jeunes branches qui ſont minces, ſouples, & ſe recourbent; les autres branches ſont preſque dénuées de feuilles, ce qui laiſſe voir leur écorce qui eſt griſe & unie: ſes fleurs mâles ou chatons ſont blancs, & ſes cônes un peu plus gros que ceux du *pin* de Genève. Le bois de cette eſpece de *pin* eſt chargé de beaucoup de reſine, mais il ne fait pas un ſi bel arbre que les deux autres *pins maritimes*.

9. Le *petit pin ſauvage*, dont les chatons ſont verdâtres.

10. Le *petit pin ſauvage*, dont les chatons ſont pourpres.

Ces deux eſpeces de *pin* ne s'élevent qu'à hauteur d'homme, & donnent une grande quantité de cônes. Leurs feuilles ſont courtes & ſemblables à celles de l'épicea; leurs branches ſont auſſi rangées régulierement dans le même ordre, enſorte que de loin on prend ces *pins* pour des épicéas.

11. Le *pin* dont les cônes ſont placés verticalement ſur les branches; cet arbre eſt très-peu connu.

12. Le *pin rouge de Canada*; ſes feuilles ont environ cinq pouces de longueur; elles ſont un peu arrondies par le bout: ſes cônes ſont de moyenne groſſeur, & de la figure d'un œuf. Cet arbre a beaucoup de reſſemblance avec le torchepin.

13. Le *petit pin rouge de Canada*; il differe du précédent en ce que ſes feuilles ſont plus déliés & plus courtes; elles n'ont que trois ou quatre pouces de longueur.

14. Le *pin gris* ou *pin cornu de Canada*; ſes feuilles ſont recourbées en ſe réuniſſant par les deux extrémités; elles forment une eſpece d'anneau; il en eſt de même des cônes, qui par leur recourbure, ont l'apparence d'une corne; ils ſont au ſurplus de pareille longueur & groſſeur que ceux du torchepin, avec lequel le *pin* gris a autant de reſſemblance que les deux précédens. Ces trois ſortes de *pins* prennent une grande hauteur, & ſeroient très-propres à la mâture des vaiſſeaux, s'ils n'étoient trop noueux par la quantité de branches dont ces arbres ſe garniſſent ſur toute la longueur de leur tige. Le *pin gris* ſe trouve dans les terres ſeches & ſablonneuſes; ſon bois eſt fort réſineux & très-ſouple.

15. Le *pin de Jéruſalem*, ou *d'Alep*; ſes branches ſont menues; ſon écorce eſt cendrée; ſes feuilles ont environ quatre pouces de longueur; elles ſont d'un verd foncé & ſi déliées, qu'elles ſe croiſent & s'entremêlent ainſi que les branches, ce qui donne à cet arbre une irrégularité qui ne peut paſſer qu'à la faveur de ſa ſingularité. Ses cônes ſont de la forme de ceux du franc-*pin*, ſi ce n'eſt qu'ils ſont plus petits. Les graines conſervent pendant pluſieurs années leur vertu productrice, quoiqu'elles aient été tirées des cônes. M. Miller, auteur anglois, a éprouvé qu'elles ont très-bien levé pendant trois ans. Cet arbre n'étant pas ſi robuſte que les autres eſpeces de *pins*, il faut des ſoins de plus pour le garantir des gelées, juſqu'à ce qu'il ſoit dans ſa force. Il paroît auſſi qu'il lui faut plus de tems qu'aux autres *pins* pour rapporter des graines qui ſoient fecondes.

Pins à trois feuilles.

16. Le *pin de Virginie à cônes hériſſés*; ſes feuilles ſortent par trois ou quatre enſemble d'une gaîne commune. Il fait un grand arbre d'une belle apparence, & quand il ſe trouve dans un terrein léger & humide, ſon accroiſſement eſt très-prompt. C'eſt là tout ce qu'en a dit M. Miller, & c'eſt le ſeul auteur qui ſoit encore entré dans quelque détail ſur cet arbre.

17. Le *pin de Virginie à cônes épineux*, ou le *pin de Jerſey*, chez les Anglois. Cet arbre devient très-haut; ſes feuilles ſortent au nombre de trois d'une gaîne qui leur eſt commune; elles ont une rainure ſur toute la longueur de la face extérieure; elles ſont un peu moins longues & plus déliées que celles du *pin* rouge de Canada. Ses cônes ſont à-peu-près de la groſſeur de celui du *pin* rouge, mais ils ſont plus aigus: les éminences des écailles ſe terminent en une pointe qui eſt aſſez épineuſe pour offenſer la main; ſon bois eſt ſouple, fort réſineux, & il a le grain très-fin. Voilà les principales circonſtances de la deſcription que l'on trouve de cet arbre dans le traité des arbres de M. Duhamel.

18. Le *pin à trochet*; ſes feuilles ſortent trois à trois d'une même gaîne, & elles ſont plus longues que celles du précèdent: ſes cônes viennent raſſemblés dans un gros bouquet, quelquefois au nombre de vingt. Cet arbre eſt encore très-rare en France.

19. Le *pin de marais*; cet arbre vient en Amérique dans les places humides; il ſe ſoutient difficilement dans les terreins ſecs, & il fait peu de progrès dans les lieux élevés. Ses feuilles viennent trois & ſouvent quatre enſemble, d'une gaîne commune; elles ont quatorze pouces de longueur; elles ſont d'un verd foncé, plus groſſes que celles d'aucune autre eſpece de *pin* & les jeunes rameaux en ſont très-garnis. Ses branches ſont couvertes d'une écorce rude & crevaſſée, ce qui ôte beaucoup de l'agrément de cet arbre. C'eſt le plus délicat de toutes les eſpeces de *pin* que l'on connoît; il faut le garantir des gelées juſqu'à ce qu'il ſoit dans ſa force; ce qui étant difficile dans des lieux bas & humides où cet arbre ſe demande, on fera bien de le tenir en caiſſe juſqu'à ce qu'il ſoit en état de ſe ſoutenir contre le froid.

Pins à cinq feuilles.

20. Le *pin blanc*, ou le *pin du lord Weymouth*; cet arbre ſe trouve dans le Canada, la nouvelle Angleterre, la Virginie, la Caroline, & autres pays de l'Amérique ſeptentrionale, où on lui donne le nom de *pin blanc*. Il eſt fort fréquent dans toutes ces contrées & dans les terreins humides & de légere conſiſtence, où il ſe plait; il y prend ſouvent plus du cent piés d'élevation: il fait une tige droite; ſa tête prend d'elle-même la forme d'un cône; ſon écorce eſt liſſe, unie & d'un verd brun ſur les jeunes rameaux, mais elle eſt blanchâtre ſur le tronc & les groſſes branches. Ses feuilles ſortent au nombre de cinq enſemble d'une gaîne commune; elles ont environ trois pouces de longueur, & elles ſont d'un verd de mer des plus beaux: les jeunes rejettons en ſont très-garnis; le reſte du branchage en eſt donné. Ses fleurs mâles ou chatons, qui ſont d'abord très-blancs, prennent enſuite une teinte de violet: ſes cônes tiennent aux branches par des queues d'un pouce de longueur; ils ont environ quatre pouces de haut ſur huit lignes de diametre: les écailles en ſont minces, flexibles, & détachées à leur extrémité, ce qui donne à ces cônes quelque reſſemblance avec ceux du ſapin. Les pignons en ſont aſſez gros, & bons à manger; ils tombent des cônes ſi on ne les cueille de bonne heure en autonne: cet arbre fait bien du branchage qui eſt très-garni de feuilles d'une belle verdure; c'eſt l'eſpece de *pin* la plus convenable pour les plantations d'agrément; ſon bois eſt blanc; il eſt chargé d'une réſine fluide & tranſparente, qui coule aſſez abondamment des entailles qu'on fait au tronc: on en peut faire des planches, mais il eſt trop rempli de nœuds pour être employé à faire une bonne mâture.

21. Le *pinaſtre* ou *alviez*, dans le Briançonnois; quelques Botaniſtes ont auſſi donné le nom de *cembro* à cet arbre; on le trouve fréquemment ſur les Alpes, où il ſe plait dans les endroits les plus froids qui ſont couverts de neiges la plus grande partie de l'année: il fait une tige droite, & une tête ronde bien garnie de branches; ſes feuilles ſortent d'une même gaine au nombre de cinq le plus ſouvent, quelquefois quatre, & plus rarement juſqu'à ſix enſemble; elles ſont fermes, épaiſſes, & des plus larges; leur longueur eſt de quatre pouces & demi environ. Ses cônes ſont courts & obtus; leur longueur eſt de trois pouces ſur près de deux de diametre; les écailles ſe recouvrent de la façon de celles

des cônes du ſapin. Les pignons qu'elles renferment ſont preſque triangulaires, faciles à rompre, mais moins gros que ceux du franc-*pin*; l'amande en eſt douce & d'un goût agréable; on les mange comme les noiſettes, & on les fait entrer dans les ragoûts. Cet arbre prend une bonne hauteur; il eſt de belle apparence, & la verdure de ſon feuillage eſt très-agréable.

Généralement tous les *pins* ne peuvent ſe multiplier que de graines: on pourra ſe régler pour la façon de les ſemer, ſur ce qui a été indiqué à l'article du *pin ſauvage*, ou du *franc-pin*, relativement à la groſſeur des pignons.

Le *pin* eſt de tous les arbres, l'un des plus intéreſſans, par les différens uſages auxquels il eſt propre, & qui ſont très-profitables à la ſociété; mais ce qui en releve encore plus les avantages, c'eſt que la plûpart des eſpeces de *pins* peuvent venir & réuſſir preſque par-tout, même dans les endroits où tous les autres arbres ſe refuſent. On ne ſauroit trop répéter que le plus grand nombre des *pins* n'exigent aucune culture, ou plûtôt qu'ils en ſont ennemis; qu'ils ſupportent le froid comme le chaud, qu'ils ne craignent ni la ſéchereſſe ni l'humidité; qu'ils réſiſtent encore mieux qu'aucun arbre à l'impétuoſité des vents & aux vapeurs ſalines de la mer, & qu'ils réuſſiſſent dans des lieux élevés, incultes & abandonnés, dans des terreins pauvres, ſtériles & ſuperficiels; enfin dans l'argille, le ſable, la craie, la pierraille, & même parmi les rochers. Cet arbre croît fort vîte, ſur-tout dans les terreins où il ſe plait: dès l'âge de dix ans on en peut faire des échalas pour les vignes, & quand il en a quinze ou dix-huit, on peut l'abattre pour le brûler; & ſi l'on prend la précaution de l'écorcer & de le laiſſer ſécher pendant deux ans, il n'aura preſque plus de mauvaiſe odeur. Ces arbres ſont dans leur force à 60 ou 80 ans: quel avantage donc ne pourroit-on pas tirer de cet arbre pour différens beſoins de la ſociété, ſi on le ſemoit dans quantité de places vaines & vagues, où pas un buiſſon ne peut naître, & qui reſtent abſolument inutiles & abandonnées? Cependant le *pin* eſt encore inconnu dans pluſieurs provinces du royaume; on peut citer pour exemple la Bourgogne, où on ne trouve que dans le ſeul canton de Montbard, un petit bois de *pin* de Genève; qui a été planté depuis vingt ans.

Le bois des différentes eſpeces de *pins* eſt plus ou moins chargé de réſine; mais en général il eſt d'un excellent uſage pour les arts; il eſt de très-longue durée & de très-bon ſervice; il eſt propre à la charpente & à la menuiſerie: il entre dans la conſtruction des vaiſſeaux; on l'emploie en planche; on en fait des corps de pompe, & des tuyaux pour la conduite des eaux; c'eſt auſſi un bon bois à brûler; ſon charbon eſt très-recherché pour l'exploitation des mines, & on aſſure que l'écorce des *pins* peut ſervir à tanner les cuirs. Mais on retire encore de cet arbre, pendant qu'il eſt ſur pié, d'autres ſervices qui ne ſont pas moins avantageux. Outre quelques eſpeces de *pins* dont les pignons peuvent ſe manger, toutes ces ſortes d'arbres donnent plus ou moins de réſine, que l'on peut tirer de différentes façons, & dont on fait du brai gras, du brai ſec, du goudron, de la réſine jaune, du galipot, de la térebenthine, du noir de fumée, *&c.* On commence à tirer cette réſine lorſque les arbres ont 25 ou 30 ans, & on pourra continuer de le faire pendant 30 autres années, ſi on y apporte les ménagemens néceſſaires, après quoi les arbres ſeront encore de bon ſervice pour la charpente.

Les *pins* ont encore le mérite de l'agrément; ils conſervent pendant toute l'année leurs feuilles, qui dans la plûpart des eſpeces ſont d'une très-belle verdure. Ces arbres ſont d'une belle ſtature, & d'un accroiſſement régulier; ils ne ſont ſujets ni aux inſectes, ni à aucune maladie; enfin pluſieurs de ces *pins* ſont de la plus belle apparence au printems, par la couleur vive des chatons dont ils ſont chargés. *Voyez* ſur la culture du *pin*, le dictionnaire des Jardiniers de M. Miller, & pour tous égards, le traité des arbres de M. Duhamel, qui eſt entré dans des détails intéreſſans ſur cet arbre.

Pin, *maniere d'en tirer le ſuc réſineux*, (*Art. méch.*) on choiſit pour cet effet le *pin* le plus commun dans les forêts du pays ſablonneux, connu ſous le nom de *landes de Bordeaux*, c'eſt le petit *pin* maritime de Gaſpard Bauhin, ou celui que M. Duhamel déſigne par le n°. 3. à l'*article* du *pin*, de ſon *Traité des arbres & arbuſtes*.

Pour retirer du ſuc réſineux de ce *pin*, on attend qu'il ait acquis quatre piés de circonférence. Il eſt parvenu à cette groſſeur environ trente-cinq ans après ſa naiſſance dans les bons terreins, c'eſt-à-dire, dans des ſables profonds de trois ou quatre piés. En général la grandeur de l'arbre, la rapidité de ſon accroiſſement, l'abondance du ſuc réſineux, & la bonne qualité du bois augmentent toujours en raiſon d'une plus grande épaiſſeur de la couleur du ſable.

L'ouvrier commence par emporter la groſſe écorce de l'arbre depuis ſa racine juſqu'à la hauteur de deux piés ſur ſix pouces de largeur. Cette premiere opération ſe fait au mois de Janvier, & c'eſt avec une hache ordinaire qu'elle s'exécute. Enſuite dès que les froids ſemblent avoir ceſſé, il enleve avec une hache d'une ſtructure particuliere, le *liber* ou la ſeconde écorce; il pénetre auſſi dans le corps ligneux, & il en emporte un copeau très-mince.

Cette premiere entaille faite au pié de l'arbre, n'a guere plus de trois pouces de hauteur; & elle ne doit point excéder quatre pouces en largeur. L'ouvrier la rafraîchit chaque ſemaine, quelquefois plus ſouvent, lui conſervant ſa même largeur; mais s'élevant toujours de maniere qu'après ſix ou ſept mois, qui ſont le tems de ce travail, elle ſe trouve haute d'environ 15 pouces.

L'année ſuivante, après avoir enlevé encore deux piés de groſſe écorce, il éleve de nouveau ſon entaille de 15 pouces, & il continue de même pendant huit années conſécutives, après leſquelles elle a acquis environ 11 piés de hauteur.

La neuvieme année on entame l'arbre à la racine auprès de l'endroit où s'eſt faite la premiere opération; on ſuit celle-ci pendant huit ans, & procédant toujours de la même maniere, on fait le tour de l'arbre, même pluſieurs fois, car on pratique auſſi des entailles ſur les cicatrices qui ont couvert ſes premieres plaies.

Après trois ou quatre ans, l'ouvrier ne ſauroit pourſuivre ſon ouvrage ſans le ſecours d'une échelle. Celle qu'il emploie & qu'il eſt quelquefois obligé d'appliquer à plus de deux mille *pins* éloignés aumoins de quinze piés les uns des autres, devroit être légere, & faite de maniere à ne point l'embarraſſer dans ſa marche, qui eſt aſſez prompte. Sa conſtruction remplit ces deux objets. C'eſt une groſſe perche qu'on a rendue fort mince par le haut, & qu'on a diminuée par le bas juſqu'à ne lui laiſſer que deux pouces de diametre. On ménage un empatement au bout inférieur, & enſuite des ſaillies peu éloignées les unes des autres, & taillées en cul-de-lampe. L'extrémité ſupérieure eſt applatie & un peu courbée. L'ouvrier l'engage dans quelqu'un des intervalles que laiſſent entre elles les rugoſités de l'écorce. Il s'éleve à la hauteur qui lui convient; & l'un de ſes piés demeurant ſur une des ſaillies, il embraſſe l'arbre de l'autre jambe. Dans cette attitude il ſe ſert de ſa hache, & il continue ſon ouvrage de la maniere qui a été décrite.

Une hache dont le tranchant ſe trouveroit dans le plan du manche entameroit difficilement le *pin* de la maniere qu'on conçoit aſſez qu'il doit l'être, c'eſt-à-dire, en formant une eſpece de voute à l'origine de l'entaille. Auſſi la hache eſt-elle montée obliquement ſur ſon manche, & de plus courbée en-dehors à l'extrémité du tranchant la plus éloignée de la main de l'ouvrier.

Depuis le printems juſqu'au mois de Septembre, le ſuc réſineux coule ſous une forme liquide; & dans cet état il ſe nomme *galipot*. Il va ſe rendre dans des petites auges taillées dans l'arbre même, à la naiſſance des racines. Celui qui ſort depuis le mois de Septembre ſe fige le long de l'entaille, à laquelle il ſe colle quelquefois. Sous cette forme, on le nomme *barras*. On le détache, lorſque cela eſt néceſſaire, avec une petite ratiſſoire emmanchée.

On met le galipot & les barras dans une chaudiere de cuivre montée ſur un fourneau de briques ou de tuileaux maçonnés avec de la terre graſſe. On introduit le feu ſous la chaudiere par un conduit ſouterrein, & on l'entretient avec du bois de *pin*, mais ſeulement avec la *téde*, c'eſt-à-dire, avec la partie qui a été entaillée. Le ſuc réſineux doit être tenu ſur le feu juſqu'à ce qu'il ſe réduiſe en poudre étant preſſé entre les doigts. Alors on étend de la paille ſur une auge de bois. On répand avec un poëlon la matiere ſur cette paille. Elle tombe dans l'auge parfaitement nette, ayant dépoſé ſur ce filtre les corps étrangers dont elle étoit chargée. On la fait couler par un trou percé à l'extrémité de l'auge dans des creux cylindriques pratiqués dans le ſable, & où elle eſt conduite par différentes rigoles. Elle s'y moule en pains du poids de cent ou de cent cinquante livres. Cette préparation du ſuc réſineux ſe nomme *le brai ſec*.

Dans quelques endroits on travaille avec beaucoup de propreté les creux dans leſquels on moule le brai ſec. On a une aire remplie de ſable fin, dans lequel on enfonce des morceaux de bois auxquels on a donné en les tournant la forme d'un petit tourteau. On remplit ces creux de

de matiere fondue, qu'on tranſporte avec le poëlon; il en ſort de petits pains plus eſtimés que les grand, & qu'on vend plus avantageuſement.

Le ſuc réſineux étant dans l'auge, bien dépuré & encore très-chaud, on y mêle de l'eau qu'on a fait chauffer, mais qu'on n'a point laiſſé bouillir. On braſſe fortement le mélange avec de grandes ſpatules de bois. Il devient jaune à meſure qu'on lui donne de l'eau; & lorſque la couleur eſt parvenue au ton qu'on ſouhaite, on fait couler la matiere dans les moules où elle ſe durcit; & c'eſt *la réſine*.

Le ſable ne pouvant ſe ſoutenir par lui-même, il céderoit au poids du brai ou de la réſine, dont les maſſes deviendroient informes. On mouille les creux & les rigoles pour leur donner de la conſiſtance.

On met du galipot dans la chaudiere. Lorſqu'il eſt aſſez cuit pour avoir pris une couleur légerement dorée, on le coule & on le fait paſſer de l'auge dans les barriques, où il conſerve l'état de liquidité d'un ſyrop très-épais.

Dans la partie ſeptentrionale des forêts de *pins*, on expoſe le galipot au grand ſoleil dans des baquets. Les pieces du fond de ces baquets n'étant pas exactement jointes, le galipot fondu tombe dans des auges placées pour le recevoir. C'eſt la *térebenthine de ſoleil* beaucoup plus eſtimée que la premiere, qu'on appelle *térebenthine de chaudiere*.

La térebenthine ayant été miſe avec de l'eau dans une chaudiere entierement ſemblable à celle dont on ſe ſert pour faire l'eau-de-vie, & qui a le même attirail que celle-ci; on en tire par la diſtillation une liqueur d'une odeur pénétrante, & aſſez déſagréable, qu'on nomme *huile de térebenthine*.

On conſtruit avec des tuileaux & de la terre graſſe un four aſſez ſemblable à ceux qui ſervent à cuire le pain. Il en differe par une ouverture pratiquée à ſon ſommet, & par ſa baſe creuſée en maniere d'entonnoir fort évaſé. Cette baſe pavée de briques, communique par un canal à une auge, qui ſe trouve au-dehors du four. L'auge & le canal ſont conſtruits de briques liées avec de la terre graſſe. Ce four eſt inſcrit dans une cage quadrangulaire formée par des poutres de *pin* poſées les unes ſur les autres, & aſſemblées par leurs extrémités. L'intervalle qui reſte entre le four & la cage doit être bien garni de terre. Après avoir rempli ce four de copeaux enlevés en entaillant les *pins*, de la paille à travers laquelle le galipot & le barras ont été filtrés, de mottes de terre ramaſſées ſous les *pins*, & pénétrées du ſuc qui en a découlé, on met le feu par le trou du ſommet: une ſubſtance noire & graſſe coule bien-tôt après, & va ſe rendre dans l'auge. On garnit le feu, & lorſqu'il a brûlé aſſez long-tems pour que la matiere ait perdu une partie de ſa liquidité, & qu'elle ſe réduiſe en poudre entre les doigts, on l'éteint en couvrant l'auge de gazon. On fait couler dans des trous creuſés dans le ſable ce qui étoit contenu dans l'auge, & on a des pains d'une matiere noire & dure qu'on nomme *pégle*, nom qui paroît répondre au mot françois *poix*.

Ces différentes préparations viennent de l'arbre vivant; il faut le détruire pour avoir le goudron. On le tire de la partie des *pins* la plus chargée du ſuc réſineux. Le bois propre à donner du goudron eſt peſant, rouge, & quelquefois tranſparent en quelque degré, lorſqu'on l'a rendu fort mince. Les *pins* n'en fourniſſent point dans toute leur étendue; & la quantité qu'ils en fourniſſent, dépend de la nature des terreins. On en trouve par-tout dans les racines des arbres coupés depuis quelques années; la téde en donne en petite quantité dans les bois les plus avancés vers l'orient ou vers le ſud-eſt, parce que la couche de ſable y eſt moins épaiſſe, & plus abondamment dans les forêts les plus voiſines de la mer. Dans ces mêmes cantons où le ſable deſcend à une plus grande profondeur, les arbres que l'âge, les incendies, ou d'autres accidens ont fait périr, & qui ont demeuré ſur pié ou renverſé pendans pluſieurs années, ont du bois propre à faire du goudron dans preſque toute la longueur de leur tige.

On coupe le bois propre au goudron en petites buches de deux piés de longueur, ſur un pouce & demi de largeur dans chacune des deux autres dimenſions. On le raſſemble auprès du four, qui n'eſt autre choſe qu'un aire circulaire de dix-huit ou vingt piés de diametre, pavée de briques creuſées en entonnoir, & plus baſſe d'environ deux piés au centre qu'à la circonférence. Le centre eſt percé d'un trou qui communique à un canal bâti de brique qui, paſſant ſous le four, va ſe terminer à une foſſe. Autour d'un jeune *pin* qu'on a fait entrer dans ce trou, & qu'on éleve perpendiculairement, on arrange les buches avec beaucoup de ſoin, obſervant qu'un de leurs bouts ſoit dirigé vers le centre, & l'autre vers la circonférence. Après avoir formé de cette maniere une pile de bois d'environ 20 piés de hauteur; on la couvre de gazon dans toute ſon étendue, exceptant ſeulement une ouverture qu'on laiſſe au ſommet, & on retire le *pin* autour duquel elle a été conſtruite.

Ce bucher ayant été allumé par ſon extrémité ſupérieure, rien n'eſt plus intéreſſant que d'empêcher que le feu ne trouve quelque iſſue. Lorſqu'il menace de ſe faire jour par quelqu'endroit, on y met auſſi-tôt du gazon qu'on a en réſerve, & dont on doit être bien fourni.

Il ſort d'abord une certaine quantité d'eau rouſſe, enſuite vient le goudron, c'eſt-à-dire, cette ſubſtance noire, un peu liquide, mais épaiſſe, & gluante, qui eſt aſſez connue; on la reçoit dans les barils qu'on arrange dans la foſſe au-deſſous d'une gouttiere qui termine le canal.

On ne ſe met point en peine de ſéparer du goudron l'eau qui le précede dans cette diſtillation lorſqu'il en entre dans les barils. Elle ne lui eſt point nuiſible, à la différence de l'eau commune qui en altéreroit la qualité.

Trois parties de *pégles* & une partie de goudron miſes ſur un fourneau dans une chaudiere de fer fondues enſemble & bien écumées, font ce qu'on appelle le *brai gras*. Cette matiere qui a quelque degré de liquidité, ſe tranſporte dans des barils, dans leſquels on l'entoure en le tirant de la chaudiere.

Pin, *chenille de*, (*Inſectolog.*) en latin *pithyocampa*. Les forêts de *pins* nourriſſent ces fameuſes chenilles, qui paſſent une grande partie de leur vie en ſociété, & qui ſont dignes d'attention par la ſeule quantité & la qualité de la ſoie dont eſt fait le nid qu'elles habitent en commun. Cette ſoie eſt forte, & les nids ſon quelquefois plus gros que la tête d'un homme.

La figure de ces nids eſt toujours à-peu-près celle d'un cône renverſé. Tout l'intérieur eſt rempli de toiles dirigées en différens ſens, leſquelles forment divers logemens qui ſe communiquent.

Toutes les *chenilles de pin* ſorties des œufs d'un même papillon, travaillent apparemment de concert à ſe conſtruire un nid peu de tems après qu'elles ſont nées. Elles en ſortent toutes à la file au lever du ſoleil pour aller chercher de la pâture; une trace de ſoie d'une ligne de large, marque la route qu'elles ſuivent pour s'éloigner de leur nid; & elles y reviennent par la même route deux ou trois heures après en être ſorties.

Cette chenille n'eſt guere plus grande & plus groſſe dans nos climats que la chenille de grandeur médiocre. Elle eſt velue, ſa peau eſt noire, & paroît en une infinité d'endroits au-travers des poils. Ceux du deſſus du corps ſont feuille morte, & ceux des côtés ſont blancs; ſa tête eſt ronde & noire; elle a ſeize jambes, dont les membraneuſes ſont armées de demi couronnes de crochets; la peau du ventre eſt raſe, d'un vilain blanchâtre; ſes poils ne portent nulle part des tubercules; ils tirent leur origine de la peau même.

Ces chenilles, comme la plûpart de celles qui aiment à s'enfoncer en terre pour ſe métamorphoſer, ſe métamorphoſent néanmoins, quoique la terre leur manque.

On leur a attribué une ſingularité étonnante, celle de ne jamais ſe transformer en papillon, celle de faire des œufs pendant qu'elles ſont chenilles; ce ſeroit là un grand prodige dans l'hiſtoire des inſectes; auſſi ce prodige merveilleux eſt-il contraire aux obſervations.

Mais une autre particularité véritable de ces chenilles, c'eſt d'avoir ſur le dos des eſpeces de ſtigmates, différens de ceux par leſquels elles reſpirent l'air; & qui plus eſt, de darder viſiblement dans certains tems par ces mêmes ſtigmates des flocons de leurs poils même aſſez loin. Ils peuvent en tombant ſur la peau y cauſer des démangeaiſons, pour peu qu'on ait été près de ces chenilles, mais l'effet en ſera bien plus grand ſi on les a maniées.

Voilà ſans doute la cauſe de l'averſion qu'on porte ſur-tout à cette eſpece de chenille, & qui la fait regarder non-ſeulement comme venimeuſe à toucher, mais encore comme un poiſon dangereux pour l'intérieur. Quelques modernes en parlent ainſi avec tous les anciens naturaliſtes; les uns nous diſent qu'elles agiſſent en véſicatoires ſur la peau, comme les cantharides; & d'autres qu'elles ont un venin encore plus efficace; ſi on en avaloit miſes en poudre; cette derniere opinion eſt établie anciennement dans les pays chauds, & le droit romain en condamne l'uſage formellement par les plus grandes peines.

Tous les juriſconſultes connoiſſent la loi contre ceux qui empoiſonneront avec l'eſpece de chenille nommée *pithyocampæ*, c'eſt-à-dire, *chenilles de pin*, ainſi que le mot grec le porte.

C'eſt

C'eſt une faute, pour le dire en paſſant, *in digeſt. apud Marcellum*, *l. XLVIII. tit. ad leg. corn. de veneſ.* le mot de *pithyocarpa*, qu'on y trouve pour *pithyocampa*.

Ulpien expliquant la loi *cor. de Sicar.* met au nombre des gens qui ont mérité la peine ſtatuée par cette loi, ceux qu'il nomme *pithyocampæ propinatores*. Y avoit-il réellement dans le pays chaud une chenille de *pin* qui empoiſonnât & que nous ne connoiſſons plus? Ou plutôt cette idée ſeroit-elle une erreur populaire qui a paſſé juſqu'à nous par tradition & par écrit? Il y en a tant de ce genre!

PIN, (*Iconolog.*) il étoit conſacré à pluſieurs déités, mais ſur-tout à Cybèle; car on le trouve ordinairement repréſenté avec cette déeſſe. Le dieu Sylvain porte auſſi quelquefois de la main gauche un rameau de *pin* chargé de ſes pommes. Properce prétend encore, que le dieu d'Arcadie aimoit & favoriſoit cet arbre de ſa protection. Enfin, on s'en ſervoit par préférence à tout autre pour la conſtruction des buchers ſur leſquels on brûloit les morts; & c'étoit-là le meilleur uſage qu'on en pût tirer. (*D. J.*)

PINACIA, ſ. f. (*Antiq. grecq.*) πινακια; on nommoit ainſi chez les Athéniens des tablettes de cuivre, où étoient écrits les noms de toutes les perſonnes dûement qualifiées de chaque tribu, qui aſpiroient à être juges de l'aréopage. On jettoit ces tablettes dans un grand vaſe, & l'on mettoit dans un autre vaſe un pareil nombre de feves, dont il y en avoit cent de blanches, & toutes les autres noires. On tiroit le nom des candidats & les feves une par une, & tous ceux dont les noms étoient tirés conjointement avec une feve blanche, étoient reçus dans le ſénat. Du tems de Solon, il n'y avoit que quatre tribus, dont chacune éliſoit cent ſénateurs; de ſorte qu'alors l'aréopage n'étoit composé que de quatre cens membres; mais le nombre des tribus ayant enſuite été augmenté, le nombre des ſénateurs le fut auſſi proportionnellement: cependant la maniere de les élire ſubſiſta toujours la même. Potter, *Acchæol. græc. tom. I. p.* 97. (*D. J.*)

PINACLE, ſ. m. ſe dit *en Architecture*, du haut ou du comble d'une maiſon qui ſe termine en pointe. *Voy.* COMBLE.

Ce mot vient du latin *pinnæ*, *pinnaculum*: les anciens ne donnoient guere qu'aux temples cette eſpece de comble; leurs combles ordinaires étoient tout plats ou en maniere de plate-forme. *Voyez* PLATEFORME.

C'eſt du *pinacle* que le fronton a pris ſon origine. *Voyez* FRONTON.

PINACLE, (*Antiq. rom.*) le *pinacle* étoit une ſorte d'ornement parmi les Romains, que l'on mettoit au haut des temples. Les Grecs l'appelloient ἀετὸς, ἀέτωμα, & les Romains *faſtigium*; on en voit ſur les médailles anciennes. Il ne dépendoit pas des particuliers de poſer à leur volonté de pareils ornemens ſur leurs maiſons. C'étoit une faveur précieuſe qu'il falloit obtenir du ſénat, comme tout ce qui ſe prenoit ſur le public. C'eſt ainſi que pour honorer Publicola, on lui donna la permiſſion de faire que la porte de ſa maiſon s'ouvrît dans la rue, au lieu de s'ouvrir en-dedans. Céſar jouiſſoit de l'honneur du *pinacle* que le ſénat n'oſa pas lui refuſer, & qui diſtinguoit ſa maiſon de toutes les autres. Au reſte, le *pinacle* étoit décoré de quelques ſtatues des dieux ou de quelques figures de la Victoire, ou d'autres ornemens, ſelon le rang, ou la qualité de ceux à qui ce privilége rare étoit accordé; car les maiſons à *pinacles*, étoient regardées comme des temples. (*D. J.*)

PINACLE *du temple*, (*Critique ſacrée.*) *pinnaculum templi*, en grec τὸ πτερύγιον τοῦ ἱεροῦ, *Luc. iv.* 9. C'étoit la galerie qui régnoit autour du toît plat de Jéruſalem, ou la tourelle bâtie ſur le veſtibule du temple (*D. J.*)

PINAHUITZXIHUITL, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbuſte de la nouvelle Eſpagne, que l'on déſigne dans certaines provinces ſous le nom de *cocochiatli*. Il a communément deux piés de haut; ſes tiges ſont minces & épineuſes; ſes feuilles ſont diviſées en ſix parties; ſes fleurs reſſemblent à celles du châtaignier, & ſon fruit, qui forme de petites grappes, reſſemble à la châtaigne; il eſt verd d'abord, enſuite il devient rougeâtre. Cette plante a, dit-on, les propriétés de la ſenſitive; elle ſe contracte lorſqu'on la touche, ou même lorſqu'on en approche.

PINARA, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Aſie, dans la Lycie. Strabon, qui la met dans les terres au pié du mont Cragus, dit que c'étoit une des plus grandes villes de la Lycie; Etienne le géographe la place mal-à-propos dans la Cilicie. Les habitans de cette ville étoient appellés *Pinaretæ*.

2°. *Pinara*, ville de la Cæleſyrie, dans la partie ſeptentrionale, ſur le Gindarus; car la Cæléſyrie s'étendoit juſques-là, ſelon Pline, *l. V. c. xxiij.* Ptolomée, *l. V. c. xv.* la place dans la Piérie de Syrie. (*D. J.*)

PINARIENS, ſ. m. *Pinarii*, (*Antiq. rom.*) prêtres d'Hercule. Ils furent ainſi nommés ἀπὸ τῆς πείνης, *a fame*, pour marquer qu'il ne leur étoit pas permis de goûter aux entrailles des victimes, dont les ſeuls Potitiens avoient droit de manger; & cela en punition de s'être trouvés trop tard aux ſacrifices, dont Hercule leur avoit donné le ſoin; cette punition fut donc l'effet de leur négligence.

Enfin, le ſacré miniſtere ceſſa dans ces deux ordres de prêtres; car du tems de Denys d'Halycarnaſſe, c'étoient des eſclaves achetés des deniers publics, qui avoient ſoin des ſacrifices d'Hercule. Voici la cauſe de ce changement rapportée par Tite-Live, *livre IX.* de ſon hiſtoire.

Tandis que Claudius Appius faſoit les fonctions de cenſeur, il engagea les Potitiens à ſe décharger du ſoin des ſacrifices dont ils étoient les miniſtres, & à l'inſtruire des cérémonies dont ils avoient ſeuls la connoiſſance; mais il arriva, dit l'hiſtorien latin, que la même année de douze branches dont étoit alors composée la famille des Potitiens, il mourut trente perſonnes toutes en âge d'avoir poſtérité, & que toute la race fut éteinte. Appius lui-même, pour avoir donné ce conſeil, devint aveugle; comme ſi Hercule eût voulu venger ſur Appius, & ſur tous les Potitiens, le mépris qu'ils avoient de ſes ſacrifices, en les remettant en d'autres mains. (*D. J.*)

PINASSE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt un bâtiment fait à poupe quarrée, dont l'origine vient du nord, & qui eſt fort en uſage en Hollande. On croit qn'on l'a appellé ainſi de *pinaſſe pin*, à cauſe que les premieres *pinaſſes* ont été faites de pin. Comme le vaiſſeau de 134 piés de long, de l'étrave à l'étambord, dont les proportions ſe trouvent ici ſous chaque mot de conſtruction, ou de membres de vaiſſeaux, eſt une *pinaſſe*, il n'eſt pas beſoin d'en donner encore d'autres devis.

Pinaſſe, c'eſt un petit bâtiment de Biſcaie, qui a la poupe quarrée: il eſt long, étroit, & léger; ce qui le rend propre à la courſe, à faire des découvertes, & à deſcendre du monde en un côté; il porte trois mâts & va à voiles & à rames.

PINCE, ſ. f. (*outil.*) gros levier de fer rond, de quatre piés de long & de deux piés de diametre, coupé d'un côté en biſeau, pour lui donner plus de priſe & d'entrée dans les joints des pierres, ou autres matieres, qu'il ſert à remuer, à disjoindre, & à démolir.

Il y a auſſi des petites *pinces* qui ſervent ſeulement à mettre en place des ouvrages de menuiſerie, de charpente, ou ceux des marbriers & des tailleurs de pierre. Les *pinces* qu'on appelle *piés de chevres*, ſont courbées & refendues par le bout; en ſorte qu'elles ont aſſez la figure du pié de l'animal dont elles ont pris le nom. Pluſieurs ouvriers ſe ſervent de la *pince*, entr'autres les maçons, charpentiers, paveurs, tailleurs de pierre, carriers, *&c.*

Ce ſont les taillandiers qui font & qui vendent les *pinces*, quand elles ſont groſſes; les petites ſe font par les ſerruriers: il s'en trouve auſſi dans les boutiques de quincailliers. *Savary.* (*D. J.*)

PINCE, (*Art milit.*) inſtrument de mineurs; ils en ont de pluſieurs ſortes. La *pince* ſimple, qui a la pointe droite ou courbe; la *pince* à talon; la *pince* à pié de biche, noms qui viennent de la figure de la *pince*. Ils ont encore une *pince*, qu'ils appellent *pince* à main, ainſi dite, parce que dans le milieu de la barre, il y a comme un nœud pour arrêter la main. (*D. J.*)

PINCES, (*outil d'Arquebuſier.*) ces *pinces* ſont exactement faites comme les *pinces* des ſerruriers, *&c.* les arquebuſiers s'en ſervent pour pluſieurs uſages, & en ont de rondes & de plates.

PINCE *à dreſſer les aiguilles*, voyez *l'article* MÉTIER A BAS, *au mot* BAS.

PINCE, inſtrument dont les *Bourreliers* ſe ſervent pour aſſujettir les cuirs dans le tems qu'ils les couſent. Cet inſtrument eſt de bois & composé de deux pieces: la premiere a environ trois à quatre piés de longueur, eſt arrondie par en-bas, & terminée en pointe, & large & applatie par en-haut. La ſeconde partie qui n'a guere qu'un pié & demi de long, s'enclave au milieu de la premiere par une eſpece de charniere de bois, & s'applique par en-haut ſur le côté applati de la premiere. Pour ſe ſervir de cet inſtrument, l'ouvrier le place entre ſes jambes & entrouvant les deux parties de l'inſtrument qui ſe joignent par en-haut comme une véritable *pince*, il y

paſſe

paſſe le cuir qu'il veut aſſujettir; & pour lors il tient l'inſtrument bien ſerré entre ſes genouils. On ſe ſert plus ordinairement de cet inſtrument pour piquer, ourler, & coudre les ouvrages les moins groſſiers des bourreliers. *Voyez les fig. Pl. du Bourrelier.*

PINCE, *en terme de Boutonnier*, c'eſt une ſorte de tenaille à mâchoires creuſes & rondes, pour tenir les petits ouvrages qui n'ont point de priſe.

PINCES PLATES, *terme & outil de Chaînetiers*, qui leur ſert pour tenir les anneaux & chaînons qu'ils veulent ſouder ou qu'ils veulent limer. C'eſt un outil de fer de la longueur de cinq ou ſix pouces, compoſé de deux branches enchâſſées en croiſſant l'une dans l'autre environ aux deux tiers, & arrêtées par un clou rivé, pour leur laiſſer le mouvement libre de s'ouvrir & de ſe refermer; les branches d'en bas forment une eſpece de ventre bombé en-dehors pour les empoigner plus commodément; & celles d'enhaut ſont plates & larges, ce qui forme une eſpece de tenaille.

PINCES RONDES, *terme & outil de Chaînetiers*, qui leur ſert pour donner la figure ronde aux chaînons ou anneaux qu'ils veulent faire. Elles ne different en rien des *pinces rondes* dont pluſieurs autres ouvriers ſe ſervent.

PINCE, (*Chauderonnier.*) Les *pinces* des Chauderonniers ſont des tenailles de fer aſſez ſemblables à celles des Serruriers, Maréchaux & Taillandiers, mais beaucoup plus petites. Ils s'en ſervent pour tenir leur ouvrage, lorſqu'ils ont beſoin de le mettre au feu.

PINCE, *outil de Cordonnier*, c'eſt une eſpece de tenaille de fer de dix à douze pouces de longueur, dont la tête eſt très-maſſive, ordinairement de figure cubique, & dentelée en-dedans, enſorte que les dents d'un des côtés s'engrenent dans les dents du côté oppoſé. Cette *pince* eſt particuliere aux Cordonniers, qui s'en ſervent pour mettre le ſoulier ſur la forme, après que l'empeigne & les quartiers ont été couſus.

Quand cette *pince* eſt fermée, ils uſent de la tête comme de marteau pour coigner les clous à brocher; & des bouts des branches qui ſont fendus comme de tenailles pour les retirer: mais ſon plus grand uſage eſt pour tirer le cuir & l'étendre ſur la forme, &, comme ils diſent, pour, le brocher, c'eſt-à-dire, pour le bâtir, & le mettre en état qu'on y couſe la ſemelle dedans. La maſſe eſt large & dentelée, afin qu'elle tienne fermement le cuir, ſans pourtant le pouvoir déchirer.

Ces *pinces* ſe vendent par les marchands de crépin. Les autres quinquailliers en font auſſi commerce; mais les Cordonniers s'en fourniſſent plus volontiers chez les premiers. *Dictionn. du Commerce.* (*D. J.*)

PINCE, *terme de Couturiere*, pli en forme de pointe, qu'on fait ſur divers ouvrages, comme aux chemiſes, manchettes, rabats, *&c.* (*D. J.*)

PINCES RONDES & PLATES, *outil de Ferblantier.* Ces *pinces* ſont faites comme les *pinces* de bien d'autres ouvriers qui s'en ſervent. *Voyez les fig. dans les Pl. du Ferblantier.* Les premieres ſont les tenailles plates, & les ſecondes les tenailles rondes.

PINCES LONGUES, RONDES, *outil de Ferblantier*, ce ſont deux morceaux de fer en croix, comme des ciſeaux, attachés au milieu avec un clou, rivé de façon que cela forme des *pinces*. Les branches d'enhaut ſont rondes & finiſſent en pointe, & celles d'enbas ſont plates; elles ſervent aux Ferblantiers pour goudronner & canneler les lampions. *Voyez les fig. Pl. du Ferblantier.*

PINCE, *terme de Fondeur*, c'eſt le bord ou l'extrémité inférieure de la cloche, ſur lequel frappe le battant. (*D. J.*)

PINCES RONDES, & PLATES, *outils de Gaîniers.* Ces *pinces* ſont exactement faites comme les autres *pinces* dont tous les autres ouvriers ſe ſervent, comme par exemple celles des Chaînetiers, Ferblantiers, *&c. Voyez les Pl. de Ferblanterie.*

PINCES *ou* PINCETTES, *fig.* 88. *Pl. XVII. de l'Horlogerie.* Cet outil dont les Horlogers ſe ſervent pour tenir différentes pieces, ou agir ſur elles avec plus de commodité, eſt compoſé de deux branches mobiles ſur un centre *C*; les extrémités *e e* de cet inſtrument ſont taillées & trempées fort dur. Ces tailles ſervent à faire autant de petites dents qui, s'engageant dans la piece qui eſt contenue dans ces extrémités *e e*, font qu'on la tient avec plus de force que ſi elles étoient liſſes.

PINCE, (*Maréchal*,) c'eſt dans le pié des chevaux l'arréte que la corne fait aux piés de devant, & qui eſt compriſe entre les deux quartiers. On broche plus haut à la *pince* des piés de devant qu'à ceux de derriere, parce que la corne ou la *pince* eſt plus forte; & qu'en brochant haut il y a outre cela moins de danger de rencontrer le vif.

Pinces ſont auſſi quatre dents de devant de la bouche du cheval, qu'il pouſſe entre deux ou trois ans, & dont deux ſont à la mâchoire ſupérieure & deux à l'inférieure.

PINCES DE BOIS, ſont parmi les *Orfevres en gros* des *pinces de bois* dont ils ſe ſervent pour tirer les pieces d'orfévrerie du blanchiment, parce que le fer rougiroit l'argent & gâteroit le blanchiment. *Voyez fig. & les Pl.*

PINCE, *outil de Paſſementier*, petit inſtrument de fer, en forme de tenailles pointues, dont ſe ſervent les Paſſementiers-Boutonniers, pour redreſſer les fleurs de leurs campanes, & autres ſemblables ouvrages. (*D. J.*)

PINCE, *inſtrument de Paveur*, barre de fer ronde & preſque groſſe comme le bras, grande d'environ trois piés, & pointue par le bout, dont les *Paveurs* ſe ſervent pour arracher le pavé. (*D. J.*)

PINCE, *outil de Relieur*, outil en forme de tenailles de fer. Le mors de cette petite tenaille, c'eſt-à-dire, l'endroit par où elle *pince*, eſt plat. On s'en ſert pour pincer les nervures; ce qui ſe fait en approchant avec la *pince* de chaque côté des nerfs, les ficelles dont le livre eſt fouetté. (*D. J.*)

PINCES, *inſtrumens du métier des étoffes de ſoie.* Les *pinces* ſont un petit outil de fer à deux branches repliées l'une contre l'autre, bien limées, & qui ſe rencontrent juſte lorſqu'on appuie les doigts pour les ſerrer; elles ſervent à nettoyer les étoffes à meſure qu'elles ſe fabriquent, ou quand elles ſont fabriquées.

La *pince* eſt encore un outil propre à couper le poil du velours, à meſure qu'il ſe fabrique.

PINCES, *en terme de Tablettier-Cornetier*, ſe dit de groſſes tenailles dont les ſerres ſont plates, qui ſont attachées à un ban ou à un établi. Elles ſervent à tenir le galin dans la marmite où on l'a mis pour le mollifier, pour l'étendre & pour l'ouvrir. *Voyez* MOLLIFIER, ÉTENDRE & OUVRIR. Ces *pinces* ſont tenues fermées par le moyen d'une traverſe percée de pluſieurs trous, dans leſquels une des extrémités paſſe. Ces trous ſont faits de diſtance en diſtance, pour que les *pinces* reſtent plus ou moins ouvertes ſelon l'épaiſſeur de la piece qu'elles tiennent. *Voyez les figures & les Planches.*

PINCES, ſ. f. pl. (*terme de Chaſſe.*) les Chaſſeurs nomment *pinces*, les deux bouts des piés des bêtes fauves. L'uſure de leurs *pinces* prouve que la bête eſt vieille.

PINCEAU DE MER, (*Hiſt. nat.*) *Pl. XX. fig.* 15. inſecte de mer mis au rang des zoophites. Il reſſemble beaucoup par ſa forme aux pinceaux des Peintres: il a une ſorte de tuyau dur qui tient aux rochers de la mer par un ligament mou & lâche; la ſubſtance intérieure de ce tuyau eſt charnue & jaune ordinairement, & quelquefois d'une autre couleur. Rondelet, *hiſt. des Zoophites, chap. v. Voyez* INSECTE.

PINCEAU, *terme & outil de Ceinturier*, qui ſert à poſer la colle ſur leur ouvrage. Ce *pinceau* eſt de ſoie de cochon de la groſſeur environ d'un pouce, emmanché d'un morceau de bois de la longueur de ſix pouces.

PINCEAU *à goudronner*, (*Marine.*) c'eſt un *pinceau* de ſoie de cochon; il eſt emmanché de côté, & ſert à goudronner le vaiſſeau, les mâts & les vergues.

PINCEAU, nom général qu'on donne à tout inſtrument dont les *Peintres* ſe ſervent pour appliquer leurs couleurs.

Ce mot vient du mot latin *penicillus*, *peniculus* ou *penicillum*, qui ſignifie la même choſe. Il y a des *pinceaux* de différentes eſpeces & de différente matiere. Ceux dont on ſe ſert le plus ordinairement ſont du poil de la queue d'un animal appellé *petit-gris*, eſpece d'écureuil. On en fait de queues de blereau, de putois, de poil de chien; on en fait de ſoie de porc, de ſanglier, qu'on appelle *broſſe*. Les *pinceaux* & broſſes ſont renfermés par un bout dans des tuyaux de plume, & le bout des *pinceaux* ſe termine en pointe. Lorſqu'on veut de groſſes broſſes, on les fait, ainſi que les petites, avec de la ſoie de porc; mais ne pouvant les enfermer dans un ſeul tuyau de plume, on en ouvre pluſieurs dont on les enveloppe en les aſſujettiſſant avec une ficelle; & quelquefois on lie la ſoie de porc autour de l'un des bouts d'un bâton appellé *manche* ou *hampe*. On fait encore une eſpece de *pinceau* ou broſſe plate, de poil de porc appellé *tranchit*, qui ſert beaucoup dans l'architecture & dans les grands ouvrages. Les *pinceaux* pour la mignature ſont faits de la même maniere que ceux pour peindre à l'huile, à cela près que leur pointe eſt plus aiguë. *Voyez les Pl. & les figures.*

Pinceau, ſe dit auſſi en parlant des ouvrages d'un peintre. Ce peintre a un beau *pinceau*, un *pinceau* ſavant.

Ce n'eſt pas là de ſon *pinceau*; je reconnois ſon *pinceau*, &c.

Pinceau indien, (*Invent. chinoiſe.*) les *pinceaux indiens* ne ſont autre choſe qu'un petit morceau de bois de bambou, aiguiſé & fendu par le bout à un travers de doigt de la pointe. On y attache un petit morceau d'étoffe imbibée dans la couleur qu'on veut peindre ſur de la toile, & qu'on preſſe avec les doigts pour l'exprimer. Celui dont on ſe ſert pour peindre la cire eſt de fer, de la longueur de trois travers de doigt, ou un peu plus. Il eſt mince dans le haut, & par cet endroit il s'inſere dans un petit bâton qui lui ſert de manche; il eſt fendu par le bout, & forme un cercle au milieu, autour duquel on attache un peloton de cheveux de la groſſeur d'une muſcade; ces cheveux s'imbibent de la cire chaude qui coule peu-à-peu par l'extrémité de cette eſpece de *pinceau*.

Pinceau, ſ. m. (*terme de Relieur.*) ſorte de broſſe compoſée d'un manche de bois & de poil de ſanglier ou de cochon. Les Relieurs s'en ſervent pour coller & jaſper.

Pinceaux de Flandres, *en terme de Vergettier*, ce ſont des *pinceaux* qui viennent de ce pays, & qui ne ſont liés que par deux liens ſeulement. Ces *pinceaux* ne ſont plus recherchés comme ils l'étoient autrefois; les ouvriers de Paris en font qui les valent pour le moins, & qu'on leur préfere.

Pinceau, (*outil de Verniſſeur.*) les Verniſſeurs ſe ſervent de *pinceaux* fort petits & ronds, comme les peintres, pour deſſiner & former des figures & des payſages ſur leurs ouvrages. Ils en ont de plus particuliers avec leſquels ils verniſſent; ils ſont plats, larges d'un bon pouce, épais de ſix lignes, dont la barbe eſt enchaſſée avec du fer blanc & un petit manche de bois rond: le poil de ces *pinceaux* eſt de poil de petit gris & de poil de bléreau.

PINCÉE, ſ. f. (*terme de Médecine.*) eſt la quantité de fleurs, de graine, ou autres ſubſtances ſemblables, qui peut tenir entre deux ou trois doigts, le pouce & le ſuivant ou les deux ſuivans.

Ce mot vient du latin *pugillus*, qui ſignifie *petit poing*. C'eſt la même choſe que *pincée*.

Le *pugille* eſt eſtimé la huitieme partie de la poignée, quoique quelques-uns confondent *pugille* avec *poignée*.

PINCELIER, ſ. m. (*Peinture.*) baſſin oblong ou quarré, d'environ ſix pouces de long, qui eſt de fer blanc. Il a une traverſe qui excede un peu ſes bords, ſur laquelle les peintres nettoient leurs pinceaux avec de l'huile en les faiſant paſſer ſur cette traverſe, & appuyant le doigt deſſus. *Voyez les Pl. & les fig.*

PINCER, v. act. (*Gramm.*) en général c'eſt ſerrer avec le bout des doigts. Les oiſeaux *pincent* avec leurs becs; les écreviſſes avec leurs pattes; les ouvriers avec des tenailles. On *pince* les cordes d'un luth, *&c.* Il ſe prend auſſi au figuré, & l'on dit d'un homme qui raille finement, qu'il *pince* ſans qu'on s'en apperçoive.

Pincer le vent, (*Marine.*) c'eſt aller au plus près du vent, cingler à ſix quarts de vent près du rhumb d'où il vient. *Voyez* Ranger.

Pincer, Pincement, (*Jardinage.*) *pincement*, en terme de Jardinage, eſt l'action d'arrèter par les bouts tous les bourgeons de la pouſſe d'une année, lorſqu'ils ſont parvenus à une certaine longueur. On appelle *pincement* cette opération, parce qu'on ſe ſert des deux ongles du pouce & de l'index pour rogner le bout des branches qui s'échappent trop.

On n'eſt pas bien d'accord ſur la nature des bourgeons pour le *pincement*, ni même ſur les effets, ni ſur les raiſons de *pincer* le bout des branches. Les uns prétendent par ſon moyen empêcher les bourgeons de s'étroler, c'eſt-à-dire de s'alonger trop en reſtant toujours fort menus; & on prétend faire fortifier par-là les bourgeons. D'autres pratiquent le *pincement* à deſſein d'arrêter la ſeve, & de l'empêcher de s'emporter vers le haut. Il en eſt d'autres encore qui s'en ſervent dans la vue de faire ouvrir les yeux d'en bas à deſſein de les faire drageonner.

Le *pincement* eſt en uſage univerſellement dans le jardinage pendant les mois d'Avril, Mai & Juin. Il ne doit ſe faire que ſur les groſſes branches d'en-haut, & jamais ſur les foibles, ni ſur celles d'en-bas, qu'il eſt eſſentiel de conſerver afin qu'elles en produiſent d'autres pour remplacer les endroits ſujets à ſe dégarnir. S'il en vient de chiffonnes & de gourmandes, on les retranchera entierement.

Préſentement on regarde le *pincement* comme la cauſe la plus meurtriere des arbres, & la ſource de leur infécondité; on l'avoit pratiqué ſans aucun examen & par la force du préjugé. On eſt convaincu par les expériences que l'on ne peut élever en *pinçant* de beaux arbres qui donnent long-tems des fruits. Cette opération détruit le méchaniſme de la végétation par la ſuppreſſion de la cîme du bourgeon, laquelle eſt un des organes ou une partie organique la plus néceſſaire de l'arbre pour l'action de la ſeve. Il ne faut *pincer* les arbres que dans un ſeul cas, c'eſt quand on veut faire drageonner un arbre, c'eſt-à-dire, le faire pouſſer par le pié: alors cette opération devient d'une néceſſité indiſpenſable. On *pincera* avec l'ongle les orangers & les autres arbres de fleurs dans les deux pouſſes, pour ôter les jets foibles; & on ne laiſſera point emporter les branches qui pouſſent trop; on les coupera d'une longueur convenable à la forme & à la rondeur de l'arbre, qui eſt la principale choſe que l'on doive obſerver en taillant les orangers.

Ne *pincez* point la premiere année les orangers étêtés, parce qu'ils ont beſoin de toute la longueur des branches pour former promptement une nouvelle tête.

L'ébourgonnement qu'on a trouvé à ſon *article*, tient lieu de *pincement*, & eſt infiniment meilleur. *Voyez* Ebourgeonnement.

Pincer, (*Maréchal.*) c'eſt approcher délicatement l'éperon du flanc du cheval ſans donner de coup ni appuyer. Le *pincer* eſt un aide, & appuyer un châtiment. *Pincer* du droit, *pincer* du gauche, *pincer* des deux. Lorſqu'on a *pincé* un cheval, il ne faut pas laiſſer l'éperon dans le poil, mais le retirer d'abord.

Pincer, *en terme de Planeur*, c'eſt proprement l'action de former l'angle qui va tout-à-tour d'une piece de vaiſſelle au-deſſus du bouge, ſous la marlie. *Voyez* Arrete.

Pincer *un livre*, (*terme de Relieur.*) c'eſt approcher avec de petites pinces de fer de chaque côté des nerfs qui ſont au dos d'un livre, les ficelles qui n'en ſont pas aſſez proche quand on l'a fouetté.

PINCETTE, ſ. f. pl. (*outil d'Ouvriers.*) inſtrument de fer poli, compoſé d'une tête, d'un bouton, de deux branches & d'une patte.

Ce ſont encore de petites tenailles, les unes ſimples, & les autres à reſſort, dont ſe ſervent divers ouvriers pour placer les différentes pieces de leurs ouvrages, qui ſont trop petites pour être miſes à la main, comme ſont les goupilles, les petites vis & autres ſemblables, particulierement dans l'Horlogerie. Les deux branches de ces tenailles ſont courbées en demi-cercle pour donner plus de force & de tenue au mors lorſqu'on les preſſe. A l'égard du mors, il eſt toujours étroit & ſans courbure; mais aux unes plat & quarré, & aux autres plat & pointu.

Les Jouailliers ſe ſervent auſſi de *pincettes* très-fines pour prendre les pierres précieuſes qui ſont d'un très-petit volume, & les ranger ſur les deſſeins des diverſes pieces de jouaillerie qu'ils veulent monter.

Il y a des *pincettes* qui ſervent à arracher le poil & la barbe. On les appelle autrement *pinces*. (*D. J.*)

Pincettes *à diſſéquer*, (*Inſtrum. anatom.*) ces ſortes de *pincettes* ſont compoſées de deux petites lames ſoudées & unies par un bout, qui s'écartent l'une de l'autre par leur propre reſſort, & qui ſe joignent à leurs extrémités en les ſerrant avec les doigts; elles ſervent à ſoutenir les parties délicates qu'on veut diſſéquer. *Voy. en la figure dans* Habicot, Lyſer, & autres.

Pincettes, *inſtrument de Chirurgie*, dont on ſe ſert pour panſer les plaies, les ulceres, les fiſtules, introduire dans leur fond les parties d'appareil qu'on ne ſauroit y mettre avec les doigts, les en ôter dans le beſoin, ou même en tirer les corps étrangers. Il y a pluſieurs ſortes de *pincettes*; celles qui ſont à anneaux ſont le plus en uſage.

Elles ſont compoſées de deux branches unies enſemble par jonction paſſée, ce qui rend une branche mâle & l'autre femelle. *Voy.* Jonction passée, *terme de Coutellerie*.

Le corps ou milieu des *pincettes* qui eſt formé par l'union des deux branches, les partage en partie antérieure, & en partie poſterieure. La partie antérieure des *pincettes* eſt ordinairement appellée *bec*. Il commence à la partie antérieure de la jonction paſſée, & ſe continue l'eſpace de deux ou trois pouces, pour ſe terminer par une extrémité fort mouſſe & fort arrondie.

L'extérieur des branches qui compoſent ce bec, eſt exactement poli & arrondi dans toute ſa longueur, & va inſenſiblement en diminuant juſqu'à l'extrémité, où il eſt mouſſe. L'intérieur au contraire eſt applati depuis la jonction paſſée juſqu'à l'extrémité de chaque branche, où l'on remarque des inégalités différentes, ſuivant les divers uſages des *pincettes*: mais outre le plane de chaque branche, elles ſont encore un peu courbées dans leur milieu; ce qui fait que la *pincette* étant fermée, on

voit un petit eſpace entre chaque branche, qui s'efface à meſure qu'il approche de l'extrémité du bec; cette courbure eſt néceſſaire, pour que l'extrémité du bec pince exactement.

Les *pincettes* ont ordinairement des inégalités tranſverſales & paralleles à la partie interne de leur extrémité antérieure; mais par ce moyen elles ne ſont propres qu' au panſement des plaies: ſi l'on y pratiquoit des cavités longuettes, & qu'on fit garnir ces cavités de petites dents, ces *pincettes* n'en ſeroient pas moins propres au panſement des plaies; & cette ſtructure les rendroit en outre fort efficaces pour l'extraction des corps étrangers. C'eſt une remarque de M. Garengeot, dans ſon traité d'*Inſtrumens, à l'article des pincettes*.

La partie poſtérieure des *pincettes* eſt à peu près de la même ſtructure que la partie poſtérieure des ciſeaux, *voyez* CISEAUX, à la différence que l'anneau eſt plus petit, & le manche plus arrondi. *Voyez la fig.* 4. *Pl. I.*

Les dimenſions de ce manche, y compris les anneaux, ſont de deux pouces de longueur, leſquels joints avec le corps ou le milieu qui a neuf lignes, & la lice qui eſt de deux à trois pouces, font à-peu-près la longueur d'environ cinq pouces & demi.

PINCETTE A POLYPE, *la*, (*fig.* 8, *Pl. XXIII.*) différe peu de celle que nous venons de décrire. L'extrémité poſtérieure eſt un peu plus longue, étant de trois pouces, y compris l'anneau; l'union eſt toute la même choſe par jonction paſſée; mais leur bec eſt différent, il eſt très-légérement arrondi en dehors, plat en dedans, & va toujours en augmentant peu à peu, pour ſe terminer par une extrémité fort mouſſe.

On pratique à l'extrémité du bec deux petites fenêtres: ces ouvertures ont quatre lignes de hauteur ſur deux lignes & demie de diametre; enfin le bec a un pouce neuf lignes de long ſur près de quatre lignes de large, & la *pincette* n'a en tout qu'un demi-pié de longueur. *Voyez* POLYPE.

Il y a des *pincettes* courbes & beaucoup plus longues pour tirer les polypes du nez par la bouche.

M. Levret a imaginé des *pincettes* pour la ligature des polypes: elles ont à leur bec des petites poulies dans l'épaiſſeur de l'extrémité du bec. *Voy.* POLYPE UTERIN.

PINCETTES ANATOMIQUES, inſtrument compoſé de deux petites lames ſoudées & unies par un bout, qui s'écartent l'une & l'autre par leur propre reſſort, & qui ſe joignent à leur extrémité, en les ſerrant avec les doigts.

Cet inſtrument a ordinairement quatre pouces de longueur, cinq ou ſix lignes de large à la baſe de chaque branche qui va toujours en diminuant de largeur, & augmentant un tant-ſoit-peu d'épaiſſeur. Ces branches ſont entourées extérieurement d'un petit biſeau, & elles ont de petites inégalités tranſverſales à leur partie intérieure & inférieure; ce qui fait qu'elles ſerrent plus exactement. *Voyez la fig.* 9. *Pl. I.*

L'uſage de ces *pincettes* eſt de ſoulever les parties délicates qu'on veut diſſéquer. Elles ſont auſſi très-utiles dans les panſemens des plaies, & n'effraient point les malades, comme les *pincettes* à anneaux qu'ils craignent, parce qu'elles reſſemblent à des ciſeaux. (*Y*)

PINCETTES *à argenter & dorer*, ſont des eſpeces de bruxelles d'ébeine dont les doreurs ſur cuir ſe ſervent pour prendre les feuilles d'or ou d'argent, & les appliquer ſur leurs ouvrages: à l'extrémité où les deux branches ſe joignent, eſt attaché un morceau de queue de renard, dont l'uſage eſt d'appliquer les feuilles ſur l'aſſiette dont la peau eſt peinte. *Voyez les fig. Pl. du Doreur ſur cuir*.

PINCHINA, ſ. m. (*Draperie.*) ſorte d'etoffe de laine non croiſée, qui eſt une eſpece de gros & fort drap qu'on fabrique à Toulon; leur largeur eſt d'une aune, & la longueur des pieces eſt de vingt-une à ving-deux aunes, meſure de Paris. Il ſe fait des *pinchinas* tout de laine d'Eſpagne, & d'autres entierement de laine du pays.

PINÇON, QUINÇON, GRINSON, FRINGILLANNE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornit.*) *fringilla*, oiſeau qui eſt un peu plus petit que le moineau, & qui peſe preſqu'une once. Il a le bec fort & pointu; l'extrémité & la piece ſupérieure ſont brunes, la piece inférieure eſt blanchâtre. Le mâle a la tête blanchâtre, excepté derriere les narines où les plumes ſont noirâtres. Le dos a une couleur rouſſe mêlée de cendré ou de vert; la poitrine eſt rougeâtre, & les plumes du deſſous de la queue ſont blanchâtres. Les couleurs de la femelle ſont plus pâles, elle a cependant le croupion vert, comme le mâle; mais la couleur du dos eſt moins rouſſe; le bas ventre a une couleur brune mêlée d'une teinte de vert, & la poitrine eſt d'une couleur ſale & obſcure.

Il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aîle; elles ont toutes, excepté les trois premieres, la racine & les barbes intérieures blanches; les bords extérieurs ſont au contraire jaunâtres, ou plutôt verdâtres. On diſtingue aiſément le mâle de la femelle, par les plumes de la baſe de l'aîle qui ſont bleuâtres, & par une tache blanche qui ſe trouve ſur la partie ſupérieure de l'aîle; au-deſſous de cette tache il y a un eſpace noir, & plus bas, une longue bande blanche qui s'étend ſur la pointe des petites plumes de l'aîle, depuis la quatrieme juſqu'à la dixieme. La partie de la bande qui paſſe ſur la pointe, eſt d'un blanc jaunâtre: la queue a un peu plus de deux pouces de longueur, elle eſt compoſée de douze plumes; l'extérieur de chaque côté a la racine & la pointe noires, ſeulement du côté extérieur du tuyau. L'eſpace intermédiaire eſt blanc: les plumes qui ſuivent n'ont de blanc qu'à la pointe, & du côté extérieur du tuyau; les trois ſuivantes de chaque côté ſont noires en entier; enfin les deux du milieu ont une couleur cendrée, à l'exception des bords qui ſont verdâtres. Les *pinçons* aiment le froid; cependant quand il eſt grand, ils en ſont incommodés. Willughbi, *Ornitol. Voyez* OISEAU.

PINÇON DES ARDENNES. *Voy.* PINÇON MONTAIN.

PINÇON DE MER. *Voyez* PETREL.

PINÇON MONTAIN, PINÇON DES ARDENNES, PINÇON DE MONTAGNE, *fringilla montana, ſeu monti-fringilla*, oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur du moineau: il a le bec grand, droit, fort, & de figure conique. Le mâle a les plumes de la tête & du cou juſqu'au milieu du dos, d'un beau noir luiſant, comme celles de l'étourneau: le bord des barbes de chaque plume eſt d'un cendré rouſſâtre. La partie inférieure du dos & de la poitrine ſont blancs; la gorge a une couleur jaune rouſſâtre, & celle des plumes du derriere de l'anus eſt rouſſe: les plumes ſupérieures du pli de l'aîle ont une belle couleur orangée; celles de deſſous ſont d'un beau jaune.

La femelle au contraire a la tête de couleur rouſſe ou brune mêlée de cendré: le cou eſt cendré ſans mélange d'autre couleur; les plumes du dos ont le milieu noir & les bords de couleur cendrée rouſſâtre: la gorge eſt moins rouſſe que celle du mâle, & les plumes du pli de l'aîle n'ont point d'orangé; en général toutes les couleurs de la femelle ſont plus pâles que celles du mâle. Les grandes plumes extérieures de l'aîle ſont rouſſes, & les intérieures noires, à l'exception des bords qui ſont roux. La quatrieme plume & les ſept ou huit qui ſuivent, ont une tache blanche ſur le côté extérieur du tuyau, à l'endroit où touchent les pointes des plumes du ſecond rang. La queue eſt noire; la plume extérieure de chaque côté a toujours le bord extérieur des barbes blanc, & quelquefois auſſi celui des barbes intérieures: les couleurs de cet oiſeau varient. Willughbi, *Ornit. Voyez* OISEAU.

PINÇON ROYAL. *Voyez* GROS BEC.

PINÇURE, ſ. f. *terme de Drapier*, petit faux pli que les draps prennent quelquefois au foulon.

PINDAIBA, ſ. f. (*Botan. exot.*) c'eſt le nom qu'on donne dans le Bréſil au genre de plante que les Botaniſtes appellent *capſicura*. *Voyez* POIVRE DE GUINÉE, *Botan.* (*D. J.*)

PINDARIQUE, adj. (*Littérat.*) en Poéſie, ſe dit d'une ode à l'imitation de celle de Pindare. *Voy.* ODE.

Le ſtyle *pindarique* ſe diſtingue par la hardieſſe & la ſublimité des tours poétiques, par les tranſitions frappantes & inattendues, par des écarts, des digreſſions, en un mot cet enthouſiaſme & ce beau déſordre, dont M. Deſpréaux a dit en parlant de l'ode:

Son ſtyle impétueux ſouvent marche au haſard,
Souvent un beau déſordre eſt un effet de l'art.

Pindare, de qui le ſtyle *pindarique* a tiré ſon nom, étoit de Thebes; il fleuriſſoit environ 478 avant Jeſus-Chriſt, & fut contemporain d'Eſchyle, d'Anacréon, & d'Eurypide. Quand Alexandre-le-Grand ruina la ville de Thebes, il voulut que la maiſon où ce poëte avoit demeuré fut conſervée.

De tous les ouvrages de ce poëte, il ne nous reſte qu'un livre d'odes faites à la louange des vainqueurs qui remportoient le prix aux jeux publics de la Grece, auſſi ſont-elles intitulées les *olympiques*, les *neménes*, les *pythyques*, les *iſthmiques*. Le nom de Pindare n'eſt guere plus le nom d'un poëte que celui de l'entouſiaſme même. Il porte avec lui l'idée de tranſports, d'écarts, de déſordre, de digreſſions lyriques; cependant il ſort beaucoup moins de ſes ſujets qu'on ne le croit

communément; ſes penſées ſont nobles, ſentencieuſes, ſon ſtyle vif & impétueux, ſes ſaillies ſont hardies; mais quoiqu'il paroiſſe quelquefois quitter ſon ſujet, il ne le finit jamais ſans y revenir.

Les poëmes de Pindare ſont difficiles pour pluſieurs raiſons; 1°. par la grandeur même des idées qu'ils renferment; 2°. par la hardieſſe des tours; 3°. par la nouveauté des mots qu'il a ſouvent fabriqués exprès pour l'endroit où il les place; & enfin parce qu'il eſt rempli d'une érudition détournée, tirée de l'hiſtoire particuliere de certaines familles & de certaines villes, qui ont eu peu de part dans les révolutions connues de l'hiſtoire ancienne.

Les hardieſſes qui regnent dans ſes odes, & ſur-tout l'irrégularité de ſa cadence & de ſon harmonie, ont fait imaginer à quelques poëtes qu'ils avoient fait des odes *pindariques*, parce que leurs vers ſe reſſentoient du même délire, mais le public n'en a pas jugé de même. Cowley eſt de tous les auteurs anglois celui qui a le mieux réuſſi à imiter Pindare.

Dans la compoſition d'une ode *pindarique* le poëte doit d'abord tracer le plan général de la piece, marquer les endroits où les ſaillies élégantes & les efforts d'imagination produiſent un plus bel effet, & enfin voir par quelle route il pourra revenir à ſon ſujet. *Voyez* ENTHOUSIASME.

PINDE, LE, (*Géog. anc.*) montagne de la Grece, fort célébrée par les Poëtes, parce qu'elle étoit conſacrée aux Muſes: ce n'étoit pas proprement une montagne ſeule, mais une chaîne de montagnes habitée par différens peuples de l'Epire & de la Theſſalie, entre autres par les Athamanes, par les Aétiches, & par les Perrhèbes. Elle ſéparoit la Macédoine, la Theſſalie, & l'Epire. Le *Pinde*, dit Strabon, *liv. IX*. eſt une grande montagne, qui a la Macédoine au nord, les Perrhèbes au couchant, les Dolopes au midi, & qui étoit compriſe dans la Theſſalie. Pline, *liv. IV. chap. j* la place dans l'Epire; pour accorder ces deux auteurs il ſuffit de dire que le *Pinde* étoit entre l'Epire & la Theſſalie, & que les peuples qui l'habitoient du côté de l'Epire étoient réputés Epirotes, comme ceux qui l'habitoient du côté de la Theſſalie étoient réputés Theſſaliens. Tite-Live, *liv. XXXII*. nomme cette montagne *Lyncus*, & Chalcondyle, de même que Sophien, diſent que le nom moderne eſt *Mezzovo*.

2°. *Pindus* étoit encore une ville de Grece, dans la Dorique, ſelon Pomponius Mela, *liv. II. ch. iij*.

3°. *Pindus* eſt auſſi le nom d'un fleuve de Cilicie, près la ville d'Iſſus.

4°. C'eſt le nom d'une riviere de l'Epire, ou de la Macédoine: cette riviere rouloit ſes ondes par ſauts & à travers les rochers. (*D. J.*)

PINDENISSUS, (*Géog. anc.*) ville de Cilicie, près du mont Amanus, chez les Eléuthérociliciens, c'eſt-à-dire les Ciciliens libres. Strabon l'appelle πιδνίδιοσος; Ciceron s'en rendit maître l'an 702 de Rome, comme il le dit lui-même, *epiſtola ſecunda ad Cœlium*. (*D. J.*)

PINÉALE, GLANDE PINÉALE, *en Anatomie*, eſt le nom d'un petit corps mollet, griſâtre, environ de la groſſeur d'un pois médiocre, irrégulierement arrondi, quelquefois figuré comme une pomme de pin, d'où eſt venu le nom de *pinéale*, ſitué derriere les couches des nerfs optiques immédiatement au-deſſus des tubercules quadrijumeaux. *Voyez* TUBERCULES.

C'eſt-là où Deſcartes prétend que l'ame réſide d'une maniere particuliere.

PINEAU, ſ. m. (*Agriculture*.) c'eſt un raſin fort noir, qui vient en Auvergne, & qui eſt un des plus doux & des meilleurs à manger: le vin qu'on en tire s'appelle *auvernat* à Orléans, dans d'autres endroits *morillon*, & *pineau* en Auvergne: les Poiie-vins font beaucoup de cas du vin *pineau*. *Trévoux*. (*D. J.*)

PINEY *ou* PIGNEY, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Champagne, élection de Troye, érigée en duché-pairie en 1581. Elle eſt à 6 lieues au nord-eſt de Troye. *Long.* 21. 48. *lat.* 48. 22. (*D. J.*)

PING-PU, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Chinois nomment un tribunal ou conſeil qui eſt chargé du département de la guerre, & qui a ſoin de tous les détails militaires: c'eſt lui qui donne les commiſſions pour les officiers de terre & de mer; il ordonne les levées de troupes, les aproviſionnemens des armées; il a ſoin de l'entretien des places fortes & des garniſons, de la diſcipline militaire, & de l'exercice des ſoldats. Il y a quatre autres tribunaux militaires ſubordonnés à celui dont nous parlons, ils ſont préſidés par des inſpecteurs nommés par l'empereur à qui ils rendent compte de tout ce qui ſe paſſe, & ils veillent ſur la conduite des membres de différens tribunaux, ce qui les tient en reſpect.

PINGUICULA, ſ. f. (*Botan.*) on appelle vulgairement en françois ce genre de plante *graſſette*, & c'eſt ſous ce nom qu'on en a donné les caracteres d'après Tournefort; les voici maintenant dans le ſyſtème de Linnæus.

Le calice eſt une enveloppe labiée, qui ſubſiſte après la chûte de la fleur; ſa levre ſupérieure eſt droite & fendue en trois; ſa levre inférieure eſt recourbée & fendue en deux; la fleur eſt labiée & monopétale; ſa grande levre eſt droite, obtuſe, fendue en trois; ſa petite levre eſt fendue en deux, & plus ouverte; le nectarium a la figure d'une cornue; les étamines ſont deux filets cylindriques, crochus, panchés dans le haut, & plus courts que le calice. Les boſſettes des étamines ſont arrondies; le piſtil a le germe ſphérique, le ſtile très-court, & le ſtigmat compoſé de deux levres. Le fruit eſt une capſule ovoïde qui s'ouvre naturellement au ſommet, & qui contient une ſeule loge pleine d'un grand nombre de ſemences cylindriques qui y ſont placées à l'aiſe.

Tournefort diſtingue quatre eſpeces de ce genre de plante, la commune, la blanche, la pourprée, & la petite à fleurs couleur de roſe.

La commune eſt nommée proprement *graſſette* en françois; en anglois *the common batter-wort*, ou *monutain-ſanicle*; & par les Botaniſtes, *ſanicula montana*, *flore calcari donato*.

Ses feuilles, qui ſont en petit nombre, ſont couchées ſur terre, graſſes au toucher, extrèmement luiſantes, & d'un jaune tirant ſur le verd pâle. Il s'éleve d'entre elles des pédicules, dont chacun ſoutient à ſon ſommet une fleur purpurine, violette ou blanche, ſemblable à quelques égards à celles de la violette, mais d'une ſeule piece, terminée par un long éperon. Quand la fleur eſt paſſée il lui ſuccede une coque enveloppée du calice dans ſa partie inférieure; cette coque s'ouvre en deux, & laiſſe voir un bouton renfermant pluſieurs ſemences menues, preſque rondes.

La graſſette montagneuſe croît ſur les collines arroſées d'eau, ainſi que dans les lieux humides; elle eſt vivace, ſe multiplie de graines ſans être cultivée, fleurit au printems, & paſſe vîte. Elle eſt réputée vulnéraire & conſolidante. Le ſuc onctueux & adouciſſant qu'on en exprime ſert d'un très-bon liniment pour les gerſures des mamelles. La graiſſe de ſes feuilles eſt auſſi ſinguliere que celle du *ros ſolis*. Les Lapones verſent par-deſſus les feuilles fraîches de cette plante, le lait de leurs rennes tout chaud, après quoi elles le laiſſent repoſer pendant un jour ou deux; le lait en acquiert plus de conſiſtance, ſans que la ſéroſité s'en ſépare, & ſans le rendre moins agréable au goût: les payſannes en Danemarck ſe ſervent du ſuc gras de cette plante en guiſe de pommade, pour faire tenir la friſure de leurs cheveux. (*D. J.*)

PINGOUIN. *Voyez* PENGOUIN.

PINHEL, (*Géog. mod.*) petite ville de Portugal, dans la province de Tra los-montes, capitale d'une comarca, au confluent da la Coa, & de Rio-Pinhel, à 12 lieues au nord de Guarda, 30 Eſt de Salamanque: elle jouit de grands privileges, & les écrivains portugais prétendent, ſans aucune preuve, qu'elle a été bâtie par les anciens Turdules. *Long.* 11. 18. *lat.* 40. 41. (*D. J.*)

PINNE-MARINE, (*Conchyliol.*) coquillage de mer, compoſé de deux valves, quelquefois chargées de pointes & de tubercules; ce coquillage eſt le plus grand de ſon genre que nous ayons dans nos mers; Les Vénitiens l'appellent *aſtura*, les Napolitains *perna*, & nos naturaliſtes *pinna* ou *pinna-marina*.

„ Amyot, dit M. l'abbé d'Olivet, dans ſa traduction „ des *œuvres philoſophiques* de Ciceron, m'a donné l'e„ xemple de franciſer le mot *pinne*, comme les Ro„ mains l'avoient latiniſé „. Jamais terme n'a été franciſé à plus juſte titre, & même l'on n'en doit point employer d'autre; celui de *nacre de perle*, dont on ſe ſert ſur les côtes de Provence & d'Italie, eſt d'autant moins convenable, qu'il ſignifie proprement la coquille de l'huitre perliere; & la *nacre* déſigne des élévations en boſſe, ou les loupes, comme diſent les jouaillers, qui ſe trouvent quelquefois dans les fonds des coquilles de nacre.

Si la terre a ſes vers à ſoie, la mer a pareillement ſes ouvrieres en ce genre. Les *pinnes-marines* filent une telle ſoie, que pluſieurs l'ont priſe pour être le byſſe des anciens, & qu'on en fait encore des bas & des gants en Sicile; de plus, ce coquillage nous donne des perles qui valent autant que celles des huitres de l'Orient, pour fournir des vûes ſur la découverte de leur formation; enfin, il mérite quelques détails par toutes ces raiſons.

La *pinne-marine* eſt un coquillage de mer, bivalve ou à deux battans, formés, de deux pieces larges, arrondies par en-haut, fort pointues par en-bas, rudes & très-

négales en-dehors, liſſes en-dedans; leur couleur à la Chine tire ſur le rouge, d'où leur vient le nom ridicule de *jambonneau*.

Il s'en trouve de différentes grandeurs, depuis un pié juſqu'à deux & demi de longueur; & elles ont dans l'endroit le plus large, environ le tiers de leur longueur; il ſort de ce coquillage; une eſpece de houpe, longue d'environ ſix pouces, plus ou moins, & garnie, ſelon la grandeur ou la petiteſſe de la coquille. Cette houpe eſt ſituée vers la pointe, du côté oppoſé à la charniere. Elle eſt compoſée de pluſieurs filamens d'une ſoie brune fort déliée; ces filamens régardés au microſcope paroiſſent creux; ſi on les brûle, ils donnent une odeur urineuſe comme la ſoie.

Ce coquillage renferme un petit poiſſon qui eſt bon à manger, dans lequel s'engendrent quelquefois des perles de différentes couleurs & figures. On ramaſſe une grande quantité de *pinnes* ſur les côtes de Provence: où la pêche s'en fait au mois d'Avril & de Mai. On en trouve auſſi beaucoup à Meſſine, Palerme, Syracuſe, Smyrne, & dans l'île de Minorque. L'animal qui l'abite ſe tient immobile ſur les rochers dans la poſture qu'il a choiſie, & qui doit varier.

Les *pinnes-marines* peuvent être regardées comme une eſpece de moule de mer, mais beaucoup plus grandes que toutes les autres. Leur coquille, comme celle des autres moules, eſt compoſée de deux pieces ſemblables & égales, qui depuis l'origine, s'élargiſſent inſenſiblement; elles ſont plus applâties que les autres moules, par rapport à leur grandeur. Leur couleur eſt ordinairement d'un gris-ſale; celles de la Chine ſont rouges, d'où elles ont eu le nom de *jambonneau*.

Dans la plûpart des *pinnes marines*, la charniere à reſſort qui tient les deux pieces enſemble du côté concave, commence à l'origine de la coquille, & s'étend juſqu'au deux tiers de ſa longueur; les pieces ne ſont pas liées enſemble de l'autre côté, mais elles ſont bordées par pluſieurs couches de matiere d'une nature approchante de celle de la corne. Il y a quelques *pinnes marines* qui s'entrouvrent tout du long du côté concave, & qui ont leur charniere du côté convexe; cependant malgré cette variété dans toutes les *pinnes marines*, les bords de la coquille ſont toujours plus épais du côté où elles s'entrelacent, que du côté où eſt la charniere.

Dans la ſurface de chacune des pieces de la coquille qui étoit touchée par l'animal, on voit une bande d'une matiere ſemblable à celle de la charniere, qui fait une eſpece de fracture, comme ſi les deux pieces étoient mal appliquées l'une contre l'autre. Il eſt naturel de croire que cette bande de matiere, différente de celle du reſte de la coquille, marque la route qu'a ſuivie une partie du corps de l'animal, qui laiſſe échapper un ſuc pareil à celui qui borde les extrémités des coquilles, pendant que les autres parties ont laiſſé échapper un ſuc propre à épaiſſir & à étendre la coquille.

Les deux couches de matieres différentes qui compoſent la coquille de ce poiſſon ſont remarquables. Une partie de l'intérieure eſt de couleur de nacre; l'autre couche lui ſert de croûte, & fait ſeule toute l'épaiſſeur de la coquille où la nacre manque. Cette couche-ci eſt raboteuſe, la boue qui s'y eſt attachée, en obſcurcit la couleur; mais intérieurement elle eſt polie, & paroît d'un rouge fort pâle. Cette couche eſt formée d'une infinité de filets appliqués les uns contre les autres, & peu adhérens enſemble dans certains endroits de la coquille. Ils ſont très-déliés, quoiqu'on les découvre diſtinctement à la vûe ſimple; mais avec un microſcope, on voit de plus qu'ils ſont chacun de petits parallélepipedes à baſe rectangle preſque quarrée.

Si on détache un petit morceau de cette croûte qui couvre la nacre, & qu'on le froiſſe entre les doigts, ſes filets ſe ſéparent les uns des autres, & excitent par leurs pointes ſur la main des demangeaiſons incommodes.

La partie de la coquille qui a la couleur de la nacre eſt compoſée de feuilles minces, poſées parallélement les unes ſus les autres, de façon que l'épaiſſeur de la coquille eſt formée par celle de ces feuilles. On les ſépare facilement les unes des autres, ſi on les fait calciner pendant un inſtant.

La ſtructure de cette partie de la coquille reſſemble donc à celle des ardoiſes & des autres pierres feuilletées, & celle de l'autre partie reſſemble à la ſtructure de l'amiante, & de quelques talcs ou gyps compoſés de filets. Cette ſtructure des coquilles de la *pinne* lui eſt commune avec diverſes coquilles, & en particulier avec la nacre de perle.

Les auteurs qui ont parlé de ce coquillage, diſent qu'il eſt poſé dans la mer verticalement, la pointe en-bas, & c'eſt apparemment ſur la foi des pêcheurs, qu'ils lui ont donné cette ſituation, qui n'eſt pas aiſée à vérifier. On peut plus compter ſur ce que les pêcheurs aſſurent, que les *pinnes* ſont toujours attachées aux rochers ou aux pierres des environs, par une houpe de filets; car pour les tirer du fonds de l'eau, il faut toujours briſer cette houpe.

On les pêche à Toulon, à 14, 20, 30. piés d'eau, & plus quelquefois, avec un inſtrument appellé *crampe*; c'eſt une eſpece de fourche de fer, dont les fourchons ne ſont pas diſpoſés à l'ordinaire, ils ſont perpendiculaires au manche; ils ont chacun environ 8 pouces de longueur, & laiſſent entr'eux une ouverture de 6 pouces, dans l'endroit où ils ſont les plus écartés. On proportionne la longueur du manche de la fourche ou crampe, à la profondeur où l'on veut aller chercher les *pinnes*; on les ſaiſit, on les détache, on les enleve avec cet inſtrument.

La houpe de ſoie part immédiatement du corps de l'animal; elle ſort de la coquille par le côté où elle s'entrouvre, environ à 4 ou 5 pouces du ſommet, ou de la pointe dans les grandes *pinnes*.

Elle fixe la *pinne marine*, elle l'empêche d'être entraînée par le mouvement de l'eau, mais elle ne ſauroit l'empêcher d'être renverſée, ni là retenir verticalement comme ou le veut, de ſorte qu'il y a grande apparence, que ce coquillage eſt tantôt incliné à l'horiſon, & tantôt coule à plat, comme le ſont les moules & les coquillages qui ne s'enfoncent pas dans la vaſe. On ne peut guere s'aſſurer d'avoir les houpes dans toute leur longueur; on en a vû cependant à qui il en reſtoit 7 à 8 pouces, & on en a trouvé qui peſent 3 onces. Les filets dont elles ſont compoſées ſont très-fins, & ordinairement ſi mêlés enſemble, qu'il n'eſt guere aiſé de les avoir dans toute leur longueur; leur couleur eſt brune.

Ces fils ſoyeux ſont filés par les *pinnes marives*, comme les moules filent les leurs; leur filiere eſt placée dans le même endroit que la filiere des moules & des pétoncles, & n'a de différence que celle de ces effets; c'eſt-à-dire que comme les *pinnes marines* ont à filer des fils beaucoup plus fins & plus longs que les moules, leurs filieres ſont auſſi & plus longues & plus déliées. *Voyez* MOULE.

Cette filiere n'agit point comme celle des chenilles & des vers-à-ſoie; c'eſt un moule dans lequel un ſuc viſqueux prend la conſiſtence & la figure du fil de ce moule; s'ouvre d'un côté dans toute ſa longueur, pour laiſſer ſortir le fil qu'il a façonné. Enfin, les fils dont la houpe eſt compoſée, ont leur origine près de celle de la filiere, & ſont logés dans une eſpece de ſac membraneux de figure conique.

Dans ce ſac membraneux, d'où part la houpe des fils ſoyeux, il y a des feuillets charnus qui les ſéparent les uns les autres. C'eſt de ces filets ſoyeux, que ſortent tous les fils qui attachent la *pinne marine*, & qui forment la houpe. Peut-être les feuillets charnus n'ont d'autre uſage que de les ſéparer. Peut-être auſſi ſervent-ils à appliquer & coller le bout du fil nouvellement formé. Comme ces fils ſont très-fins, il n'eſt pas poſſible qu'ils ayent chacun beaucoup de force; mais ce qui leur manque de ce côté-là pour attacher ſolidement la *pinne marine*, eſt compenſé par leur nombre, il eſt prodigieux.

Les *pinnes marines* different plus des moules de mer, par le nombre & la fineſſe de leurs fils, que par la grandeur de leurs coquilles; pour me ſervir de la comparaiſon de Rondelet, ſes fils ſont par rapport à ceux des moules, ce qu'eſt le plus fin lin par rapport à l'étoupe, & ce n'eſt pas peut-être aſſez dire, puiſque les fils des *pinnes marines* ne ſont guere moins fins & moins beaux que les brins de ſoie filés par les vers.

On n'a jamais pu tirer d'utilité des fils des moules, comme de ceux des *pinnes*, quoique la filiere ſoit la même; & l'on diroit preſque que ce n'eſt que dans la production de leur ouvrage, que ces deux parentes ont voulu ſe faire diſtinguer; car d'ailleurs leur reſſemblance ſe trouve étonnante, non-ſeulement dans l'extérieur, mais encore dans les parties intérieures. Les *pinnes* ſont comme les moules, attachés à leurs coquilles par deux forts muſcles, dont l'un eſt auprès de la pointe de la coquille, & l'autre vers le milieu de ſa longueur. L'anus eſt auprès du ſecond, ou du plus gros de ſes muſcles, & la bouche auprès du premier; elle eſt ſeulement fermée dans les *pinnes marines*, par une levre demi-ovale, que n'ont point les moules de mer.

Les autres détails des parties intérieures de ce coquillage ne ſont pas trop connus, parce qu'aucun anatomiſte

que je ſache n'a pris le ſoin de les examiner; cependant comme il eſt le plus grand des coquillages à deux battans que nous ayons dans nos mers, il ſeroit commode à diſſéquer, & pourroit peut-être nous inſtruire en quelque choſe ſur les animaux du même genre.

M. de Réaumur le jugeoit propre à éclaircir la formation des perles en général. Il en produit beaucoup, mais dont le nombre n'eſt rien moins que conſtant; il y a des *pinnes marines* qui n'en ont point du-tout, & d'autres qui en ont des vingtaines. Mais il n'eſt pas dit que toutes les *pinnes marines* en aient autant que celles des côtes de Provence; leur production dépend ſans doute de diverſes cauſes qui nous ſont inconnues.

Les perles qui ſe rencontrent dans ces coquilles, ne ſont pas toutes de la même eau, & ne ſont point de l'eau de celles des Indes; celles même qui en approchent le plus ſont plombées, mais on leur en trouve de pluſieurs nuances différentes de l'ambre, & tranſparentes comme lui, de rougeâtres, de jaunâtres & de noirâtres.

Leur forme la plus ordinaire eſt d'être en poire; toutes ces variétés de figure & de couleur, n'empêchent pas qu'elles ne ſoient de la même nature, puiſqu'elles naiſſent dans le corps du même poiſſon; ce ſont toujours de ſemblables concrétions pierreuſes. Que ces perles, ainſi que toutes les autres, ſe forment dans le corps des poiſſons à coquille, comme le bézoard ordinaire dans le corps des chevres qui le fourniſſent; c'eſt ce qu'on a tout lieu de penſer, puiſqu'en les caſſant, on les trouve radiées comme certains béſoards, & formées par couches autour d'un noyau, qui paroît être lui-même une petite perle.

On en trouve de tellement baroquées qu'elles ne conſervent plus la figure de perles, mais la matiere eſt toujours diſpoſée par couches, telles que celles des béſoards. Il n'y a guere lieu de douter que les perles orientales ne ſoient de la même nature que celles qui naiſſent dans les autres poiſſons à coquille, comme dans les huitres que nous mangeons ordinairement, & dans les différentes ſortes de moules. Toute le différence qui eſt entr'elles, ne conſiſte que dans leur différente eau & peſanteur; mais c'eſt par-tout la même matiere & la même conſtruction, comme le font aſſez voir les différentes perles qu'on trouve dans la *pinne marine*.

On rencontre auſſi quelquefois de petits crabes nichés dans les coquilles de la *pinne*; & comme ce coquillage étoit déja remarquable par ſes perles & par ſa ſoie, le ſpectacle des petits crabes n'a pas manqué de produire pluſieurs hiſtoires ſingulieres que les anciens nous ont rapportées ſur ce fait.

Ils ont cru que ce petit animal naiſſoit avec le poiſſon de notre coquille, & pour ſa conſervation; auſſi l'ont-ils appellé le *gardien du pinna*, s'imaginant que le poiſſon périſſoit dès qu'il venoit à perdre ſon gardien; voici en quoi ils jugeoient que ce petit crabe étoit utile à ſon hôte. Comme cet hôte eſt ſans yeux, & qu'il n'eſt pas doué d'ailleurs d'un ſentiment fort exquis, pendant qu'il a ſes coquilles ouvertes, & que les petits poiſſons y entrent; le crabe l'avertit par une morſure legere; afin que reſſerrant tout d'un coup ſes coquilles, les poiſſons s'y trouvent pris, & alors les deux amis partagent entr'eux le butin.

Ceux qui n'ont pas crû que le crabe prît naiſſance dans les coquilles du *pinna*, relevent bien davantage la prudence de ce petit animal, qui pour ſe loger dans les coquilles des poiſſons, prend le tems qu'elles ſont ouvertes, & a l'adreſſe d'y jetter un petit caillou pour les empêcher de ſe refermer & manger le poiſſon qui eſt dedans. Mais toutes ces circonſtances reſſemblent à un grand nombre d'autres rapportées par les anciens naturaliſtes; & c'eſt ce qui a contribué a décrier leurs ouvrages, quoique d'ailleurs ils nous apprennent des choſes fort curieuſes & fort véritables.

Ce que des modernes nous diſent ici des petits crabes qui ſe logent entre les coquilles du *pinna*, ſe détruit ſans peine; car premierement, ces petits animaux ſe trouvent indifféremment dans toutes les bivalves, comme les huitres & les moules, auſſi-bien que dans les coquilles du *pinna*, où l'on rencontre auſſi quelquefois de petits coquillages qui entrent dedans ou qui s'attachent deſſus. M. Geoffroy avoit un *concha venerea*, ce joli coquillage que nous nommons en françois *porcelaine*, coquille de Vénus, enfermé & vivant dans la coquille d'une *pinne*. D'ailleurs le poiſſon de ces coquilles ne vit point de chair, non plus que les moules ou les huitres, mais ſeulement d'eau & de bourbe; ainſi l'adreſſe du petit crabe lui eſt inutile. Enfin, les petits crabes ne mangent point les poiſſons des coquilles où ils ſe logent, puiſqu'on y trouve ces poiſſons ſains & entiers, avec les petites crabes qui les accompagnent. Ce n'eſt donc que le haſard qui jette ces petits animaux dans ces coquilles pendant qu'elles ſont ouvertes; ou bien ils s'y retirent pour s'y mettre à couvert, comme on en trouve ſouvent dans les trous des éponges & des pierres. Je finis, en obſervant que ſi la plûpart des faits ſinguliers d'hiſtorie naturelle que nous liſons dans divers auteurs, étoient examinés avec attention, il y auroit bien des merveilles détruites ou ſimplifiées, car on ne ſait point aſſez juſqu'où s'étend le goût fabuleux des hommes, & leur amour pour le ſingulier. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PINNITES, (*Hiſt. nat.*) C'eſt ainſi que l'on nomme les coquilles appellées *pinnes marines*, lorſqu'elles ſe trouvent pétrifiées ou enſevelies dans le ſein de la terre.

PINOT, ſ. m. (*Hydraul.*) eſt un morceau de fer ou de métal dont le bout eſt arrondi en pointe pour tourner facilement dans une crapaudine ou dans une virole. On met ordinairement un *pivot* au bout de l'arbre du rouet d'une pompe, ou au pié des ventaux d'une porte cochere, ou de celles d'une écluſe. (*K*)

PINQUE *ou* PINKE, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt une ſorte de flûte, bâtiment de charge fort plat de varangue, & qui a le derriere long & élevé. *Pinque* eſt auſſi un flibot d'Angleterre.

PINQUIN, *voyez* PENGOUIN.

PINSKO *ou* PINSK; (*Géog. mod.*) ville ruinée du grand duché de Lithuanie, chef-lieu d'un territoire, & ſur la riviere du même nom. *Long.* 44. 26. *lat.* 51. 56.

PINTADE, *voyez* PEINTADE, ſ. f. (*Ornithol.*) Cet oiſeau de la côte d'Or, d'Afrique, de Barbarie, de Guinée; de Numidie, de Mauritanie, en un mot tous ces pays brûlans, étoit fort connu des Romains: ils l'appelloient *avis afra*, l'oiſeau afriquain. Il ne brille pas par l'éclat de ſon plumage, mais ſes couleurs modeſtes ne ſauroient manquer de contenter les yeux, par la régularité avec laquelle elles ſont diſtribuées. Le pinceau ne peut rien faire de plus exactement ſymmétriſé; & c'eſt auſſi de-là que l'oiſeau de Numidie a tiré ſon beau nom de *pintade*.

On range la *pintade* ſous le genre des poules, d'où vient qu'on l'appelle la *poule de Numidie*. Elle a tous les attributs & toutes les qualités des poules, crête, bec, plumage, ponte, couvée, ſoin de ſes petits; ſes caracteres diſtinctifs ont été indiqués ci-deſſus.

Les différences des poules *pintades* ſont fort bien déſignées par Varron dans ces paroles, *grandes*, *variæ*, *gibberæ*. *Grandes*, elles ſont effectivement plus groſſes que les poules communes. *Variæ*, leur plumage eſt tout moucheté: il y en a quelquefois de deux couleurs; les unes ont des taches noires & blanches, diſpoſées en forme de rhombes, & les autres ſont d'un gris plus cendré; toutes ſont blanches ſous le ventre, au-deſſous & aux extrémités des aîles. *Gibberæ*, leur dos en s'élevant forme une eſpece de boſſe, & repréſente aſſez naturellement le dos d'une petite tortue; cette boſſe n'eſt cependant formée que du replis des aîles, car lorſqu'elles ſont plumées, il n'y a nulle apparence de boſſe ſur leur corps; mais ce qui la fait paroître davantage, c'eſt que leur queue eſt courte & recourbée en bas, & non pas élevée & retrouſſée en haut comme celles des poules communes.

La *pintade* a le col aſſez court, fort mince, & légerement couvert d'un duvet. Sa tête eſt ſinguliere; elle n'eſt point garnie de plumes, mais revêtue d'une peau ſpongieuſe, rude & ridée, dont la couleur eſt d'un blanc bleuâtre; le ſommet eſt orné d'une petite crête en forme de corne, qui eſt de la hauteur de cinq à ſix lignes: c'eſt une ſubſtance cartilagineuſe. Geſner la compare au corno du bonnet ducal que porte le doge de Veniſe; il y a pourtant de la différence, en ce que le corno du bonnet ducal eſt incliné ſur le devant comme la corne de la licorne, au lieu que la corne de la *pintade* eſt un peu inclinée en arriere comme celle du rhinoceros. De la partie inférieure de la tête pend de chaque côté une barbe rouge & charnue, de même nature & de même couleur que la crête des coqs. Sa tête eſt terminée par un bec trois fois plus gros que celui des poules communes, très-pointu, très-dur, & d'une belle couleur rouge.

La *pintade* pond & couve de même que les poules ordinaires; ſes œufs ſont plus petits & moins blancs; ils tirent un peu ſur la couleur de chair, & ſont marquetés de points noirs. On ne peut guere accoutumer la *pintade* à pondre dans le poulailler; elle cherche le plus épais des haies & des broſſailles, où elle pond juſqu'à cent œufs ſucceſſivement, pourvu qu'on en laiſſe toujours quelqu'un dans ſon nid.

On

On ne permet guere aux *pintades* domeſtiques de couver leurs œufs, parce que les meres ne s'y attachent point, & abandonnent ſouvent leurs petits ; on aime mieux les faire couver par des poules d'inde, ou par des poules communes. Les jeunes *pintades* reſſemblent à des petits perdreaux : leurs piés & leur bec rouge joint à leur plumage, qui eſt alors d'un gris de perdrix, les rend fort jolies à la vûe. On les nourrit avec du millet; mais elles ſont fort délicates, & très-difficiles à élever.

La *pintade* eſt un oiſeau extrèmement vif, inquiet & turbulent; elle court avec une vîteſſe extraordinaire, à-peu-près comme la caille & la perdrix, & ne vole pas fort haut; elle ſe plaît néanmoins à percher ſur les toîts & les arbres, & s'y tient plus volontiers pendant la nuit que dans les poulaillers. Son cri eſt aigre, perçant, déſagréable, & preſque continuel: du reſte elle eſt d'humeur querelleuſe, & veut être la maîtreſſe dans la baſſe-cour. Les plus groſſes volailles, & même les poules d'inde, ſont forcées de lui céder l'empire. La dureté de ſon bec, & l'agilité de ſes mouvemens, la font redouter de toute la gent volatile.

Sa maniere de combattre eſt à-peu-près ſemblable à celle que Salluſte attribue aux cavaliers numides: „ Leurs „ charges, dit-il, ſont bruſques & précipitées, ſi on leur „ réſiſte, ils tournent le dos, & un inſtant après font „ volte face: cette perpétuelle alternative harcelle extrè„ mement l'ennemi „. Les *pintades* qui ſe ſentent du lieu de leur origine, ont conſervé le génie numide. Les coqs d'inde glorieux de leur corpulence, ſe flattent de venir aiſément à bout des *pintades*; ils s'avancent contre elles avec fierté & gravité, mais celles-ci les déſolent par leurs marches & contremarches: elles ont plûtôt fait dix tours & donné vingt coups de bec, que les coqs d'inde n'ont penſé à ſe mettre en défenſe.

Les *pintades* nous viennent de Guinée: les Génois les ont apportées en Amérique dès l'an 1508, avec les premiers negres, qu'ils s'étoient engagés d'amener aux Caſtillans. Les Eſpagnols n'ont jamais penſé à les rendre domeſtiques; ils les ont laiſſé errer à leur fantaiſie dans les bois & dans les ſavannes, où elles ſont devenues ſauvages. On les appelle *pintades marones*; c'eſt une épithete générale qu'on donne dans les Indes à tout ce qui eſt ſauvage & errant. Lorſque les François commencerent à s'y établir, il y en avoit prodigieuſement dans leurs cantons; mais ils en ont tué une ſi grande quantité, qu'il n'en reſte preſque plus.

Entre les auteurs romains qui ont parlé de la *pintade*, les uns l'ont confondue avec la méléagride, & n'en ont fait qu'une ſeule eſpece. Tels ſont Varron, Columelle & Pline. D'autres les ont diſtinguées, & en ont fait deux diverſes eſpeces; tels ſont Suétone, ſuivi par Scaliger, avec cette différence que Scaliger prétend mettre Varron de ſon côté, en quoi il eſt abandonné de ceux même qui ſuivent ſon ſentiment ſur la diverſité de la *pintade* & de la méléagride, & en particulier de M. Fontanini, archevêque titulaire d'Ancire, lequel a donné une curieuſe diſſertation ſur la *pintade*, dont on trouvera l'extrait dans les *mém. de Trévoux*, *année* 1729, au mois de Juin; cependant le P. Margat a combattu le ſentiment de M. Fontanini, dans le *recueil des lettres édifiantes*.

La *pintade* faiſoit chez les Romains les délices des meilleures tables, comme il paroît par pluſieurs paſſages d'Horace, de Pétrone, de Juvenal & de Varron; ce dernier prétend qu'elle n'étoit recherchée que par les gourmands, *propter faſtidium hominum*, c'eſt-à-dire pour piquer leur goût, & les remettre en appétit. Pline dit, *veneunt magno pretio propter ingratum virus*, expreſſion aſſez difficile à entendre, mais qui vraiſſemblablement ne veut pas dire qu'on vendoit cher les *pintades*, parce qu'elles étoient déteſtables au goût. (*Le Chevalier* DE *JAUCOURT*.)

PINTADE, (*Diete*.) La chair de cet oiſeau eſt très-ſavoureuſe & très-ſalutaire. Les experts en bonne-chere prétendent que ſon goût ne reſſemble à celui d'aucune volaille, & que ſes différentes parties ont différens goûts. Les gens qui ne ſont pas ſi fins trouvent que la viande de cet oiſeau a beaucoup de rapport avec celle de la poule d'inde. *Voyez* POULE D'INDE, *diete*. On peut aſſurer en général que c'eſt un très-bon aliment. (*b*)

PINTE, ſ. f. (*Meſure de continence*.) eſpece de moyen vaiſſeau ou meſure dont on ſe ſert pour meſurer le vin, l'eau-de-vie, l'huile, & autres ſemblables marchandiſes que l'on débite en détail.

La *pinte* de Paris revient à-peu-près à la ſixieme partie du conge romain, ou, pour parler plus ſurement, elle eſt équivalente à 48 pouces cubiques; elle eſt à celle de Saint-Denis comme 9 à 14, & peſe une livre 15 onces, ſelon M. Couplet. Il met la *pinte* comble équivalente à 49 pouces $\frac{3}{35}$. Nous entrerons tout-à-l'heure dans de plus grands détails ; nous dirons ſeulement en paſſant que la *pinte* ordinaire de Paris ſe diviſe en deux chopines, que quelques-uns appellent *ſeptiers*; la chopine eſt de deux demi-ſeptiers, & le demi-ſeptier contient deux poiſſons, chaque poiſſon étant de ſix pouces cubiques. Les deux *pintes* font une quarte ou quarteau, que l'on nomme en pluſieurs endroits *pot*; mais il faut entrer dans des détails plus intéreſſans, car il importe de conſtater la quantité juſte de liquide qu'une *pinte* doit contenir, parce que c'eſt de-là qu'on doit partir pour fixer toutes les autres meſures.

La *pinte* juſqu'à-préſent a été regardée de deux manieres, ou comme *pinte raſe*, ou comme *pinte comble*: de-là vient que M. Mariotte, dans ſon *traité des mouvemens des eaux*, diſtingue deux ſortes de *pintes*, dont l'une qu'il dit ne remplir la *pinte* de Paris qu'à fleur de ſes bords, peſe deux livres moins ſept gros d'eau, & qui étant remplie à ſurpaſſer ſes bords ſans répandre, peſe deux livres d'eau.

Pour conſtater la juſte meſure de la *pinte* & celle de ſes parties, comme la chopine, le demi-ſeptier, *&c.* il faut en rapporter la capacité à celle d'une meſure fixe. M. d'Ons-en-Bray, dans les *mém. de l'acad. ann.* 1739, propoſe le pié cube raſe pour cette meſure fixe, comme la plus convenable : or le pié cube contient 36 *pintes* de celles qui ne ſont remplies que juſqu'au bord, ou qui peſent environ deux livres moins ſept gros; car ſi l'on vouloit ſe ſervir de la *pinte* qui peſe environ deux livres, ou qui ſurpaſſe les bords, le pié cube n'en contient que 35. Voici les avantages particuliers qui ſe trouvent dans chacune de ces deux *pintes*.

La *pinte comble* peſant à-peu-près deux livres d'eau ou de 35 au pié cube, eſt très-commode pour la meſure du pouce d'eau, parce qu'on prend communément avec M. Mariotte pour un pouce d'eau, l'eau qui coulant continuellement par une ouverture circulaire d'un pouce de diametre, donne par minute 14 *pintes* de celles de 35 au pié cube, ou qui peſent à-peu-près deux livres. Cette façon de compter & de régler le pouce d'eau, ſeroit très-commode pour les diſtributions des eaux de la ville, car à ce compte un pouce d'eau donne trois muids par heure, & 72 muids en 24 heures.

Les avantages de la *pinte* de 36 au pié cube, ou de la *pinte* qui peſe deux livres moins ſept gros, ſont en premier lieu que la capacité ou ſolidité de cette *pinte* eſt de 48 pouces cubes juſtes, ce qui eſt une partie aliquote du pié cube; au lieu que la *pinte* de 35 au pié cube, ou qui peſe à-peu-près deux livres, ſa capacité ou ſolidité eſt de 49 pouces $\frac{13}{35}$ de pouce.

Mais en ſecond lieu un avantage très-important de la *pinte* de 36 au pié, & qui peut ſeul faire décider en ſa faveur, eſt que le muid contenant 8 piés cubes, on a dans le muid 288 de ces *pintes*: ce qui s'accorde avec l'uſage ordinaire, qui eſt de compter 280 *pintes* claires au muid, & 8 *pintes* de lie; au lieu que ſi on prenoit la *pinte* de 35 au pié cube, il n'y auroit au muid que 272 de claires, & 8 *pintes* pour la lie.

Il ſemble par toutes ces raiſons qu'il convient de prendre pour meſure fixe le pié cube ras, qui contient 36 *pintes* raſes, ou qui, ſuivant M. Mariotte, peſe environ deux livres moins ſept gros.

Les meſures de Paris, tant celles qui ſervent de matrices pour le ſeptier, la *pinte*, la chopine, *&c.* que celles qui ſervent journellement à étalonner celles des marchands, ne ſe rapportent point juſte l'une à l'autre, non plus qu'entr'elles, c'eſt-à-dire que le ſeptier ne contient point exactement 8 *pintes*, la *pinte* deux chopines, *&c.* En voici la principale cauſe.

Les diametres des orifices ne ſont point uniformes, c'eſt-à-dire deux meſures de *pinte*, par exemple, dont la forme eſt différente, n'ont pas chez les marchands des ouvertures égales; & ſi elles ne ſont pas remplies à ras, quoiqu'à pareille hauteur, il ſe trouve moins de liqueur dans la meſure dont l'ouverture eſt la plus grande.

Il paroît qu'on peut aiſément remédier à ce défaut, en conſtatant à la ville la forme de chaque différente meſure, à laquelle tous Potiers d'étain ſeroient à l'avenir obligés de ſe conformer, leur laiſſant cependant un tems pour débiter les meſures qu'ils ont de faites, ainſi qu'on en a agi à l'égard des bouteilles.

2°. La néceſſité où l'on eſt de remplir les meſures juſqu'aux bords, fait qu'il s'en répand toujours dans le tranſport & dans le comptoir des Cabaretiers.

L'on peut éviter ces inconvéniens, en réglant une hauteur plus grande qu'il ne faut: par exemple, pour la *pin*-

te, on peut lui donner en hauteur un pouce d'abord au-deſſus de ſon ſolide de 48 pouces cubes, & ainſi à-proportion pour les autres meſures; & pour conſtater juſqu'à quelle hauteur chaque meſure doit être remplie, on pourroit former en-dedans des orifices des meſures, un rebord qui termine exactement juſqu'où doit monter la liqueur.

Les cubes des diametres ne ſont pas proportionnels aux capacités des meſures, ainſi qu'ils devroient l'être.

Ces irrégularités cauſent des erreurs quand on ſe ſert des unes & des autres pour meſure.

On y rémédiera ſans peine, en faiſant les diametres des orifices tels que leurs cubes ſoient, comme nous avons dit, proportionnels à leur capacité ou contenu des meſures.

Pour déterminer quels diametres on peut donner aux ouvertures proportionnelles des meſures, il faut obſerver que plus ces ouvertures ſeront petites, & plus les meſures ſeront exactes; mais d'un autre côté l'uſage de ces meſures chez les marchands, demande pour les nettoyer aiſément, qu'on ne les faſſe point trop petites; ce n'eſt qu'aux meſures fiducielles de la ville qu'on peut faire ſes orifices ſi petits qu'on voudra. On pourroit donner à l'orifice de la *pinte* des marchands 40 lignes de diametre, ce qui détermine les diametres proportionnels de la chopine, du demi-ſeptier, & des autres meſures, que l'on trouvera facilement en ſe ſervant de la ligne des ſolides du compas de proportion.

Table des diametres & des hauteurs des meſures.

Noms des meſures.	*Diametres.*		*Hauteurs.*	
	pouces	lignes.	pouces.	lignes.
Septier.......	6	8	10	$11\frac{9}{10}$
Pinte........	3	4	5	$5\frac{9}{10}$
Chopine.......	2	$7\frac{7}{10}$	4	$4\frac{1}{2}$
Demi-ſeptier....	2	$1\frac{1}{5}$	3	$5\frac{4}{5}$
Poiſſon.......	1	8	2	$8\frac{9}{10}$
Demi-poiſſon....	1	$3\frac{4}{5}$	2	$2\frac{1}{2}$
Roquille......	1	$0\frac{2}{3}$	1	$8\frac{3}{4}$

Je pourrois ajouter, d'après M. d'Ons-en-Bray, une ſeconde table du diametre des meſures pour la dépouille des moules; mais je crains même d'en avoir trop dit. Qu'importe que notre *pinte* ne ſoit exacte ni en elle-même, ni vis-à-vis des autres meſures? on ne jugera peut-être jamais à-propos de corriger des défauts ou des inconvéniens dont le public même qui achete tous les jours à *pinte* & à chopine toutes ſortes de liqueurs, n'a pas la moindre connoiſſance. (*D. J.*)

PINTE, *en terme de Marchand de modes*, eſt une eſpece de gland en cannetille, foncé d'hanneton, & plus court & plus large que les glands des garnitures. *Voyez* GLAND & GARNITURE, dont on enjolive le nœud d'épée. *Voyez* NŒUD D'ÉPÉE.

PINTIA, (*Géog. anc.*) ville de Sicile. Elle étoit ſelon Ptolomée, *l. III. c. iv.* ſur la côte méridionale, entre l'embouchure du fleuve Nazara, & celle du fleuve Soſſius. Il y avoit un temple dédié à Pollux, ſelon Claudius Aretius, qui dit que le nom moderne eſt *Polluci*. Léander appelle ſon territoire *terra di Pulici*, & ajoute qu'on y trouve quantité d'anciens monumens. 2°. *Pintia* eſt encore le nom de deux villes ſituées dans l'Eſpagne tarragonnoiſe, ſelon Ptolomée, *l. II. c. vj.* (*D. J.*)

PINULES, ſ. f. pl. (*Géom.*) On appelle ainſi deux petites pieces de cuivre, aſſez minces & à-peu-près quarrées, élevées perpendiculairement aux deux extrémités de l'alidade d'un demi-cercle, d'un graphometre, d'une équerre d'arpenteur, ou de tout autre inſtrument ſemblable, dont chacune eſt percée, dans le milieu, d'une fente qui regne de haut en bas. Quand on prend des diſtances; que l'on meſure des angles ſur le terrein, ou que l'on fait toute autre obſervation; c'eſt par ces fentes, qui ſont dans un même plan avec la ligne qu'on appelle *ligne de foi*, & qui eſt tracée ſur l'alidade (*Voyez* ALIDADE), que paſſent les rayons viſuels qui viennent des objets à l'œil. On voit donc que les *pinules* ſervent à mettre l'alidade dans la direction de l'objet qu'on ſe propoſe d'obſerver, & que les fentes ſervent à en faire diſcerner quelques parties d'une maniere bien déterminée; c'eſt pourquoi ces fentes ayant un peu de largeur, pour laiſſer voir plus facilement les objets, portent un cheveu qui en occupe le milieu depuis le haut juſqu'en bas: ce cheveu couvrant une petite partie de l'objet, la détermine plus préciſément; & quand on veut avoir encore quelque choſe de plus exact, on tend un autre cheveu dans une ſeconde fente qui coupe horiſontalement la premiere, alors l'interſection des deux cheveux détermine ſur l'objet le point que cette interſection couvre.

Remarquez qu'au lieu d'un cheveu, d'un fil de ſoie très-délié, &c. que nous ſuppoſons ici, les faiſeurs d'inſtrumens de Mathématique laiſſent entre les fentes un filet de la même matiere que les *pinules*, quand il s'agit d'inſtrumens où il n'eſt pas beſoin d'une exactitude bien rigoureuſe, tel que le bâton ou l'équerre d'arpenteur, &c.

On met quelquefois des verres aux fentes de ces *pinules*, & en ce cas elles font l'office de téleſcopes.

MM. Flamſteed & Hook condamnent abſolument l'uſage des *pinules* ſans verre dans les *obſervations aſtronomiques*. Selon Flamſteed, les erreurs dans leſquelles Tychobrahé eſt tombé, par rapport aux latitudes des étoiles, ne doivent être attribuées qu'aux *pinules* de cette eſpece. *Voyez* TÉLESCOPE.

Ce que nous venons de dire de la *pinule* ſuffit pour en avoir une juſte idée; mais il ne ſera pas inutile d'ajouter quelques particularités ſur l'invention, l'uſage & l'abandon de cette petite fente de laiton, ou ce petit rectangle que nous avons décrit plus haut, & qui, au lieu de porter le nom de *pinule*, s'appelloit autrefois *viſiere*. Une alidade eſt, comme nous l'avons dit, ordinairement garnie de deux *pinules* à ſes extrémités, de ſorte qu'en regardant un objet à-travers de ces deux *pinules*, on la met parfaitement dans la direction du rayon viſuel.

Autrefois tous les inſtrumens de Mathématiques & d'Aſtronomie, qui ſervent à prendre des angles ou des hauteurs, étoient garnis de *pinules*. Mais 50 ans ou environ après la découverte du téleſcope, quelques ſavans ayant penſé à le ſubſtituer aux *pinules*, la choſe réuſſit ſi-bien que depuis ce tems-là on n'en a fait aucun uſage, & qu'on leur a ſubſtitué par-tout le téleſcope: ſi ce n'eſt dans le graphometre, & dans quelques autres inſtrumens de cette eſpece.

C'eſt aux environs de l'année 1660 qu'on commença à faire ce changement aux inſtrumens. Il y eut à ce ſujet de grandes conteſtations entre le docteur Hook & le fameux Hévelius. Le premier ſachant toutes les peines que ſe donnoit Hévelius, & les grandes dépenſes qu'il faiſoit pour avoir des inſtrumens plus parfaits que ceux de ſes prédéceſſeurs en Aſtronomie, & particulierement Tycho-Brahé, l'engagea fortement à faire uſage de cette découverte, & à employer le téleſcope au lieu des *pinules*. Les principales raiſons ſur leſquelles il ſe fondoit, étoient 1°. que l'œil ne pouvant diſtinguer un objet dont les rayons viſuels forment un angle au-deſſous d'une demi-minute, il étoit impoſſible avec des *pinules* de faire aucune obſervation qu'on pût aſſurer exempte au-moins de cette erreur; 2°. que par le ſecours du téleſcope, l'œil étant capable de diſtinguer juſqu'aux plus petites parties d'un objet, & même juſqu'aux ſecondes, les obſervations faites avec cet inſtrument ſeroient de beaucoup plus exactes que celles que l'on pourroit faire avec les *pinules*; & enfin que toutes les parties d'un inſtrument, devant également concourir à la juſteſſe des obſervations, il étoit inutile de prendre une peine infinie pour diminuer ou corriger les erreurs de telle ou telle partie, comme par exemple de la diviſion du limbe, tandis que d'autres parties donneroient lieu à des erreurs beaucoup plus conſidérables. Il eſt bon même de faire attention que cette remarque du docteur Hook eſt très-judicieuſe, & qu'il faut bien prendre garde dans la conſtruction d'un inſtrument, que toutes ſes parties concourent également à ſa perfection. Nonobſtant la force de ces raiſons, Hévelius perſiſta toujours dans l'uſage des *pinules*, prétendant que les verres des téleſcopes étoient ſujets à ſe caſſer de même que les fils placés à leur foyer, & qu'enfin on étoit obligé de vérifier l'inſtrument; vérification qui devoit néceſſairement, ſelon lui, emporter un tems conſidérable.

Flamſteed étoit auſſi du ſentiment du docteur Hook; car il attribuoit entierement à l'uſage des *pinules* les erreurs de Tycho-Brahé ſur la grandeur des planetes, & il penſoit que la même cauſe feroit tomber Hévelius dans une erreur pareille.

Tel étoit le ſentiment des plus habiles aſtronomes de ce tems-là; car ils abandonnerent les *pinules* pour faire uſage du téleſcope. M. Picard fut un des premiers qui l'employa avec ſuccès, ayant adapté un téleſcope, en

place

place de *pinules*, au quart de cercle, dont il ſe ſervit pour ſa fameuſe meſure de la terre: depuis ce tems-là, on a abſolument abandonné l'uſage des *pinules*, comme nous l'avons dit plus haut. (*T*)

PIOCHE, ſ. f. *outil d'ouvriers*, outil de fer avec un long manche de bois qui ſert aux Terraſſiers, Carriers & Maçons, pour remuer la terre, tirer des pierres, ſapper, démolir, *&c.* Il y en a de pluſieurs ſortes: les unes dont le fer a deux côtés, comme un marteau, & un œil au milieu pour l'emmancher; chaque extrémité de cette *pioche* eſt pointue. D'autres ſortes de *pioches* s'emmanchent par le bout du fer: toutes deux ſont un peu courbes; mais l'une eſt pointue comme le pic, & l'autre qu'on nomme *feuille de ſauge*, a le bout large & tranchant. (*D. J.*)

PIOCHES, (*Luth.*) ce ſont de petits crochets de fer (*fig.* 17. *Pl. d'Orgue.*), qui traverſent la barre de derriere du chaſſis, & les queues des touches. *Voyez* CLAVIER.

PIOCHET, (*Ornitholog.*) *voyez* GRIMPEREAU. Le *piochet*, ou le petit grimpereau, eſt un oiſeau connu d'Ariſtote; car je ne doute guere que ce ne ſoit celui qu'il appelle κίρθιος, & qu'il décrit élégamment en ces termes: *avicula exigua, nomine* certhios, *cui mores audaces, domicilium apud arbores, victus ex coſſis, ingenium ſagax in vitæ officiis, vox clara*; *lib. IX. cap. xvij.* Le nom de *petit grimpereau*, & en anglois celui de *creeper*, lui conviennent à merveille; car il grimpe ſans ceſſe ſur les arbres, & ne ſe repoſe que quand il dort.

Linnæus en fait un genre diſtinct des pics, parce qu'il n'a pas deux doigts derriere comme les pics, mais un ſeul. C'eſt un oiſillon de la groſſeur d'un roitelet; ſon bec eſt crochu, & un peu pointu; ſa langue n'eſt pas plus longue que ſon bec, ce qui le diſtingue encore de la claſſe des pics verds, mais elle ſe termine comme dans ceux-ci en une pointe oſſeuſe; ſa gorge, ſa poitrine & ſon ventre ſont blanchâtres; ſon dos & ſon croupion ſont de couleur fauve, bigarrée d'un peu de blanc, de même que la tête. Il a de chaque côté une petite tache ſur l'œil; ſes grandes plumes des aîles, ſont les unes brunes par-deſſus, & les autres liſerées de blanc; les petites plumes de l'aîle ſont noirâtres; ſa queue eſt droite, roide, compoſée de plumes de couleur tannées; ſes jambes, & les doigts de ſes piés, tirent ſur le jaune; ſes ongles ſont noirs & crochus.

Il demeure toute l'année dans un même canton, comme les méſanges; il fait ſon nid dans des creux d'arbres, le long deſquels il ſe plaît à monter & deſcendre, en en piquant l'écorce avec ſon bec. Il vit d'inſectes & de vermiſſeaux qu'il rencontre ſur ſa route; il pond juſqu'à dix-huit ou vingt œufs.

Le bec de ces ſortes d'oiſeaux ſemble deſtiné à creuſer le bois, car ils l'ont arrondi, dur, aigu, & ſemblable à celui de tous les oiſeaux qui grimpent; ils ont ainſi qu'eux, ſuivant la remarque de Willughby, 1°. des cuiſſes fortes & muſculeuſes; 2°. des jambes courtes & robuſtes; 3°. des ongles favorables pour ſe cramponner; 4°. les doigts ſerrés enſemble, afin de ſe tenir fermement à l'arbre ſur lequel ils montent & deſcendent; 5°. enfin, une queue roide & dure, un peu courbée en enbas, pour ſe ſoutenir ſur cette queue en grimpant. (*D. J.*)

PIOCHON, ſ. m. *outil de Charpentier*, eſpece de beſaiguë qui n'a que quinze pouces de long; elle ſert aux Charpentiers pour frapper de grandes mortaiſes. (*D. J.*)

PIOMBINO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, ſur la côte de Toſcane, capitale d'une petite contrée de même nom, qui eſt entre le Siennois & le Piſan. Ses princes particuliers ſont ſous la protection du roi de Naples, lequel a droit de mettre garniſon dans la fortereſſe de *Piombino*. On croit que c'eſt la *Populonia* des anciens, c'eſt-à-dire, la petite *Populonia*; car la grande étoit à 3 milles à Porto-Barato. Cette ville eſt ſur la mer à 6 lieues ſud-eſt de Livourne, 24 ſud-oueſt de Florence, & 16 ſud-oueſt de Sienne. *Long.* 28. 16. *latit.* 42. 56. (*D. J.*)

PION, *voyez* BOUVREUIL.

PION, ſ. m. (*jeu des échecs.*) piece du jeu des échecs, qui prend ſon nom de la piece devant laquelle elle eſt. Ainſi on dit le *pion* du roi, le *pion* de la reine, le *pion* du fou. On ne paſſe point *pion*, c'eſt-à-dire, qu'un *pion* qui n'a point encore marché, & qui par cette raiſon eſt en droit de faire deux pas, ſi au premier pas il ſe trouvoit en priſe par un des *pions* de l'adverſaire, pourroit être pris.

La Bruyere a employé ce *mot* fort heureuſement dans ſa *peinture de la vie de la cour*. „ Souvent, dit-il, avec „ des *pions* qu'on ménage bien, on va à dame, & l'on „ gagne la partie: le plus habile l'emporte, ou le plus „ heureux „. (*D. J.*)

PIONIÆ, (*Géog. anc.*) ville de la Myſie aſiatique, ſur le fleuve Caïcus ſelon Pline, *l. V. c. xxx.* & Pauſanias. *l. IX. c. xviij.* Strabon, *l. XIII. p.* 610. nomme cette ville *Pionia*, & la place au voiſinage de l'Etolie. (*D. J.*)

PIONNIER, ſ. m. (*Art. milit.*) celui qui eſt employé à l'armée pour applanir les chemins, en faciliter le paſſage à l'artillerie, creuſer des lignes & des tranchées, & faire tous les autres travaux de cette eſpece où il s'agit de remuer des terres. Il y a des officiers généraux qui veulent avoir un nombre prodigieux de *pionniers* pour faire la clôture d'un camp, les tranchées d'un ſiége, l'accommodement des chemins, en un mot, pour ôter toutes fonctions aux ſoldats de travailler à la terre, parce que, diſent-ils, ceux d'aujourd'hui ne peuvent être aſſujettis à de tels travaux, comme les anciens Romains. Ils ajoutent encore, pour ſoutenir leur opinion, que le ſoldat, quand il arrive au quartier, eſt aſſez haraſſé, ſans l'employer de nouveau à remuer la terre. Il eſt à craindre qu'en portant trop loin ce ſyſtème, on ne vienne à gâter les ſoldats, en les épargnant trop & mal-à-propos. Il faut leur procurer des vêtemens, avoir grand ſoin d'eux dans les maladies, & lorſqu'ils ſont bleſſés; mais il faut les endurcir à la peine, & que leurs généraux leur ſervent d'exemple; car ſi vous voulez réduire les ſoldats à la diſette, tandis que vous regorgerez d'abondance, & à travailler, tandis que vous demeurerez dans l'oiſiveté, certainement ils murmureront avec raiſon. Nous ne nions pas cependant qu'on ne doive avoir des *pionniers* pour accommoder les chemins, & faire paſſer l'artillerie; mais cent *pionniers* ſuffiſent à un grand équipage. Quant à la cloture du camp, le ſoldat eſt obligé de la faire, parce que ce travail lui donne le tems de ſe repoſer & de dormir en ſûreté. D'ailleurs c'eſt un ouvrage de trois ou quatre heures; pour cet effet, toute l'armée doit y travailler, ou au moins la moitié, quand l'ennemi eſt proche. S'il falloit ne donner cette beſogne qu'à des *pionniers*, il en faudroit dans une armée autant que de ſoldats: ce qui ſeroit le vrai moyen d'affamer tout un pays, & d'augmenter l'embarras qu'on ne ſauroit trop diminuer. Quant aux tranchées, les *pionniers* n'y réuſſiſſent guere bien, & lorſque le danger croît, les plus vaillans ſoldats n'y ſont pas de trop; encore faut-il les animer à ce travail par un gain aſſuré, des promeſſes & des récompenſes; car nul argent n'eſt ſi bien employé que celui-là. (*D. J.*)

PIOTE, ſ. m. (*Archit. navale.*) on écrit auſſi *piotte*; eſpece de petit bâtiment qui approche de la gondole, fort en uſage à Veniſe; quand le Doge fait la cérémonie d'épouſer la mer, le vaiſſeau qu'il monte, eſt environné & eſcorté des gondoles dorées des ambaſſadeurs d'une infinité de *piotes*, & d'autres gondoles, *&c.*

PIPA, PIPAL, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) *Pl. XV, fig.* 3, crapaud d'Amérique. Le mâle reſſemble aſſez par la forme du corps, au bufo ou crapaud de terre de ces pays-ci; mais la femelle a une conformation très-différente; elle eſt beaucoup plus groſſe que le mâle. La tête du *pipa* eſt petite, & la partie antérieure ſe termine en pointe à-peu-près comme le muſeau d'une taupe; l'ouverture de la bouche eſt très-grande, & les yeux ſont fort petits; il y a de chaque côté, à l'extrémité poſtérieure de la tête, un petit appendice formé par un prolongement de la peau: le dos forme une élévation très-apparente à ſa partie antérieure; il eſt très-large & couvert preſqu'en entier de petits corps ronds de la groſſeur d'un gros pois, & enfoncées fort avant dans la peau; ces corps ronds ſont autant d'œufs couverts de leur coque, & poſés fort près les uns des autres, preſqu'à égale diſtance; l'eſpace de croûte membraneuſe qui les recouvre, eſt d'un roux jaunâtre & luiſant. On voit ſur les intervalles qui ſe trouvent entre les œufs & ſur les autres parties de la face ſupérieure du corps, un grand nombre de très-petits tubercules ronds, ſemblables à des perles. Lorſqu'on enleve la membrane extérieure qui recouvre les œufs, ils paroiſſent à découvert, & on diſtingue les petits crapauds. Les jambes de devant du *pipa* ſont menues & terminées par quatre doigts longs qui ont de petites ongles; les jambes de derriere ſont beaucoup plus groſſes, & ont chacune cinq doigts tous unis les uns aux autres par une membrane, comme dans les canards: le deſſous du ventre a une couleur cendrée jaunâtre. La femelle eſt d'une couleur jaunâtre, à-peu-près ſemblable à celle des crapauds de ces pays-ci. On trouve le *pipa* en Amérique; les naturels du pays donnent le nom de *pipa* à la femelle, & celui de *pipal* au mâle: les negres mangent les cuiſſes de l'un & de l'autre, quoiqu'ils paſſent tous les deux pour être très-venimeux. M. Merian, *Metamorp. des inſ. de Surinam*,

dit, de même que Seba, que c'eſt la femelle qui porte ſes petits ſur ſon dos. La figure ci-deſſus citée repréſente un *pipa* portant ſes petits ſur le dos dont les uns ne font que d'éclore, & les autres ſont un peu plus grands. Seba, *theſe I. Voyez* CRAPAUD.

PIPE, ſ. f. (*Futaille.*) c'eſt une des neuf eſpeces de futailles ou vaiſſeaux réguliers, propres à mettre du vin & d'autres liqueurs.

En Bretagne la *pipe* eſt une meſure des choſes ſeches particulierement pour les grains, les légumes & autres ſemblables denrées; la *pipe* entendue de cette ſorte, contient dix charges, chaque charge compoſée de quatre boiſſeaux: ce qui fait quarante boiſſeaux par *pipe*; elle doit peſer ſix cent livres, lorſqu'elle eſt pleine de blé. (*D. J.*)

PIPE, ſ. f. (*Poterie.*) long tuyau délié fait ordinairement de terre cuite tres-fine, qui ſert à fumer le tabac. A l'un des bouts du tuyaux qui eſt recourbé, eſt une façon de petit vaſe que l'on appelle le fourneau, ou la tête de la *pipe*, dans lequel on met le tabac pour l'allumer & le fumer: ce qui ſe fait avec la bouche, en aſpirant la fumée par le bout du tuyau oppoſé à celui du fourneau.

Il ſe fabrique des *pipes* de diverſes façons, de courtes de longues, de façonnées, d'unies, de blanches ſans être verniſſées, de différentes couleurs; on les tire ordinairement d'Hollande.

Les Turcs ſe ſervent pour *pipes* (qui ſont de deux ou trois piés de longueur, plus ou moins), de roſeau ou de bois troué comme des chalumeaux, au bout deſquels ils attachent une eſpece de noix de terre cuite qui ſert de fourneau, & qu'ils détachent après avoir fumé; les tuyaux de leurs *pipes* s'emboitent & ſe démontent pour être portées commodément dans un étui.

PIPEAU, ſ. m. *terme d'Oiſelier*, bâton moins gros que le petit doigt, long de trois pouces, fendu par le bout pour y mettre une feuille de laurier, & contrefaire le cri ou pipi de pluſieurs oiſeaux.

PIPÉE, ſ. m. (*Chaſſe aux oiſeaux.*) cette chaſſe aux oiſeaux ſe fait en automne, des la pointe du jour, ou demi-heure avant le coucher du ſoleil. On coupe le jeune bois des branches d'un arbre; on fait des entailles ſur ces branches pour mettre des gluaux; enſuite trente ou quarante pas autour de cet arbre, on coupe le bois taillis; on fait une loge ſous l'arbre où ſont tendus les gluaux; on s'y cache, & on y contre-fait le cri de la femelle du hibou avec une certaine herbe qu'on tient entre les deux pouces, & qu'on applique entre les deux levres, en pouſſaut ſon vent, & en les pouſſant l'une contre l'autre. Les oiſeaux qui entendent ce cri qui contrefait celui de la femelle du hibou, s'amuſent autour de l'arbre où l'on eſt caché, & ſe viennent le plus ſouvent percher ſur l'arbre où ſont tendus les gluaux; ils s'engluent les aîles, ils tombent à terre, & on les prend. *Ruſes innocentes*, *liv. II. ch. xvii.* 18. & 19.

PIPELIENE, ſ. f. (*Ornithol.*) c'eſt ainſi que Freſier nomme un oiſeau du Chily dans l'Amérique méridionale: il dit que les *pipélienes* ont les piés faits comme l'autruche, & qu'elles reſſemblent en quelque choſe aux oiſeaux de mer, qu'on appelle *mauves*, leſquels ont le bec rouge, droit, long, étroit en largeur, & plat en hauteur, avec un trait de même couleur ſur les yeux.

PIPELY, (*Géog. mod.*) petite ville des Indes, non murée, au royaume de Bengale, dans une plaine, ſur la riviere de *Pipely*, à quatre lieues au-deſſus de ſon embouchure. *Long.* 106. 20. *lat.* 21. 40.

PIPER, v. neut. *terme d'Oiſelier*, c'eſt contrefaire le cri de la chouette, pour attirer les oiſeaux qui la haïſſent, & les engager à ſe venir percher ſur un arbre où l'on a tendu des gluaux.

PIPERAPIUM, (*Bot. anc.*) nom d'une plante dont il n'eſt parlé que dans Apulée, & c'eſt un nom qu'il a tiré de ſa ſaveur brûlante ſur la langue; cette plante, ajoute-t-il, étoit ſi odieuſe aux abeilles, qu'un de ſes plus petits rameaux pendu ſur leur ruche, les obligeoit toutes d'en ſortir auſſitôt. Comme cet étrange récit ne ſe trouve que dans ce ſeul Apulée, on ne peut y ajouter la moindre foi. Mais voici peut-être l'origine de ſon propos. Dioſcoride a dit que la racine *acorus* étoit celle d'une plante entierement reſſemblante au *papyrus* du Nil, & en conſéquence il nomme cette plante *papyraceum*, mot qui ſe trouve écrit dans quelques manuſcrits πιπεράχιον. Apulée aura changé & corrigé *peperachion* en *piperapium*; il a dû enſuite donner à ſon *piperapium* une ſaveur brûlante, & a enfin imaginé que les abeilles devoient redouter une ſemblable plante, & abandonner leurs ruches en la ſentant. (*D. J.*)

PIPERNO *ou* PIPERINO, (*Hiſt. nat.*) nom que les Italiens donnent à une pierre que quelque auteurs regardent comme un grès; cette pierre eſt griſe & entremêlée de veines & de taches d'une couleur plus obſcure, qui ſont plus compactes & plus dures que le reſte de la pierre; elles font feu avec l'acier, le reſte de la pierre eſt aſſez tendre & ſpongieux. M. de la Condamine regarde cette pierre comme une vraie lave produite par des volcans. *Voyez* LAVE.

PIPERNO *ou* PRIVERNO-NOVELLO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie dans la campagne de Rome, à 7 milles de Terracine; ſon évêché, à cauſe de ſa pauvreté, a été réuni à celui de cette derniere ville. *Piperno* eſt voiſine des ruines de l'ancien *Privernum*. *Long.* 30. 46. *latit.* 41. 21, &c.

PIPES TERRES A, (*Hiſt. nat.*) nom générique que l'on donne aux terres argilleuſes blanches, qui ont la propriété de ſe durcir dans le feu. Ce nom lui vient de ce qu'on s'en ſert pour faire des *pipes* à fumer du tabac.

PIPI, (*Hiſt. nat.*) oiſeau qui eſt fort commun en Abyſſinie & en Ethiopie. Son nom lui vient du bruit qu'il fait qui reſſemble aux deux ſyllabes *pipi*. Il eſt d'une grande utilité aux chaſſeurs du pays; cet oiſeau leur fait découvrir le gibier; on aſſure qu'il ne ceſſe de les importuner de ſon cri juſqu'à ce qu'ils le ſuivent à l'endroit où le gibier eſt caché: ce qu'il fait dans l'eſpérance d'en avoir ſa part & d'en boire le ſang; cependant il ſeroit imprudent de ſuivre les indications de cet oiſeau ſans être bien armé, vû qu'il conduit ſouvent les chaſſeurs vers l'endroit où eſt quelque gros ſerpent, ou quelqu'autre animal dangereux.

PIPOT, ſ. m. (*Comm.*) on nomme ainſi à Bordeaux certaines futailles ou barrils dans leſquels on met les miels; c'eſt ce qu'on nomme ailleurs un *tierçon*. Le tonneau de miel eſt compoſé de quatre barriques ou de ſix *pipots*. *Voyez* BARRIQUE. *Diction. de commerce.*

PIPRIS, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt une eſpece de pirogue, dont ſe ſervent les negres du Cap-verd & de Guinée.

PIQUANT, adj. (*Gram.*) qui a une pointe aiguë, comme l'épine, l'épingle, le poinçon.

Il ſe dit auſſi des choſes qui affectent le goût, comme le ſel, le vinaigre, le ſuc des fruits non mûrs, le vin nouveau de Champagne. Au figuré, une femme eſt *piquante*, lorſqu'elle attire une attention vive de la part de ceux qui la regardent, par ſa fraîcheur, ſa légéreté, l'éclat de ſon teint, la vivacité de ſes yeux, ſa jeuneſſe.

Un mot eſt *piquant*, lorſqu'il nous reproche d'une maniere forte quelque défaut ou réel ou de préjugé. On diroit peu de ces mots, ſi l'on n'oublioit qu'il n'y en a aucun qui ne pût nous être rendu.

PIQUANT, ſ. m. (*Botan.*) ce mot ſe dit des pointes ou groſſes épines qui viennent au tronc, aux tiges, aux feuilles de certains arbriſſeaux & de certaines plantes, à l'opicatia, par exemple, aux chardons, aux feuilles de houx, &c.

PIQUE, ſ. f. (*Art. milit.*) arme offenſive qui eſt compoſée d'une hampe ou d'un manche de bois long de douze ou quatorze piés, ferré par un bout d'un fer plat & pointu, que l'on appelle *lance*.

Celles qu'on voit dans les monumens faits du tems des empereurs romains ſont d'environ ſix piés & demi de longueur en y comprenant le fer. Celles des Macédoniens étoient infiniment plus longues, puiſque tous les auteurs s'accordent à leur donner quatorze coudées, c'eſt-à-dire vingt-un piés de longueur. On conçoit difficilement comment ils pouvoient manier avec dextérité & avantage une arme de cette portée.

On dit que ce nom vient de *pie*, oiſeau dont le bec eſt ſi pointu qu'il perce les arbres ou le bois comme une tarriere. Ducange le dérive de *pice*, qu'on a dit dans la baſſe latinité, & que Turnebe croit avoir été dit *quaſi ſpica*, à cauſe qu'il reſſemble à une eſpece d'épi de blé. Octavio Ferrari le dérive de *ſpicula*. Fauchet dit que la *pique* a donné le nom aux Picards & à la Picardie, qu'il prétend être moderne & être venu de ce que les Picards ont renouvellé l'uſage de la *pique*, dont le nom eſt dérivé de *piquer*, ſelon cet auteur.

La *pique* a été long-tems en uſage dans l'infanterie pour ſoutenir l'effort ou l'attaque de la cavalerie: mais à préſent on l'a ſupprimée, & on y a ſubſtitué la bayonnette que l'on met ou que l'on viſſe au bout de la carabine ou du mouſquet. *Voyez* BAYONNETTE.

Cependant la *pique* eſt encore l'arme des officiers d'infanterie. Ils combattent la *pique* en main, ils ſaluent avec la *pique*, &c. Pline dit que les Lacédémoniens ont été les inventeurs de la *pique*. La phalange macédonienne étoit un bataillon de piquiers. *Voyez* PHALANGE.

Ce n'eſt que ſous Louis XI. que l'infanterie françoiſe commença à être armée de *piques*, halebardes, pertuiſanes & autres armes de longueur; on entremêla enſuite des fuſiliers dans les bataillons, & ce n'eſt qu'au commencement du regne de Louis XIV. que l'infanterie a quitté abſolument l'uſage de la *pique* pour les armes à feu.

PIQUE, (*Commerce.*) on dit *traiter à la pique* avec les ſauvages, pour dire *faire commerce* avec ces nations en ſe tenant ſur ſes gardes, &, pour ainſi parler, la *pique* à la main. On traite particulierement de la ſorte avec quelques ſauvages voiſins du Canada & avec quelques negres des côtes d'Afrique ſur la bonne foi & la modération apparente deſquels il y a peu à compter.

Traiter à la pique s'entend auſſi du commerce de contrebande que font les Anglois & les Hollandois dans pluſieurs endroits de l'Amérique eſpagnole voiſins des colonies, que ces deux nations ont dans les îles Antilles. Peut-être faudroit-il dire *traiter à pic*, c'eſt-à-dire le vaiſſeau ſur les ancres, parce que ce commerce qui eſt défendu ſur peine de la vie, ne ſe fait que dans les rades où les vaiſſeaux reſtent à l'ancre, & attendent les marchands eſpagnols qui quelquefois en cachete, mais le plus ſouvent d'intelligence avec les gouverneurs & officiers du roi d'Eſpagne, viennent échanger leur or, leurs piaſtres, leur cochenille & autres riches productions du pays contre des marchandiſes d'Europe.

Ceux qui veulent qu'on diſe en cette occaſion *traiter à la pique*, entendent que c'eſt traiter à la longueur de la *pique* à cauſe d'une certaine diſtance à laquelle les étrangers ſont obligés de ſe tenir pour faire ce commerce, ne leur étant jamais permis d'entrer dans les ports, & n'étant même ſoufferts dans les rades que par une eſpece de colluſion; car il y a des armadilles ou vaiſſeaux de guerre qui veillent ou doivent veiller ſans ceſſe, pour empêcher ce negoce viſiblement préjudiciable à celui que les Eſpagnols d'Europe font en Amérique par leur flotte & leurs gallions. *Dict. de commerce.*

PIQUE, ſ. m. *terme de Cartier*, gros point noir qu'on met ſur les cartes à jouer, & qui a été appellé *pique*, parce qu'il a quelque reſſemblance avec le fer d'une *pique*; ainſi on dit jouer de *pique*, tourner de *pique*, &c.

PIQUE DE MONTVALIER, (*Géog. mod.*) ou la *pique* en un ſeul mot; c'eſt la plus haute montagne des Pyrénées, & qui paroît s'élever en forme de *pique* d'où lui vient ſon nom. On la voit de 15 lieues ſur les confins du dioceſe de Couſerans. *Long.* 17d. 12'. 53". *lat.* 42d. 50'. 45". (*D. J.*)

PIQUÉ ſe dit d'un fruit tel que le gland ou la châtaigne qui ayant ſéjourné ſur la terre ſont *piqués* des vers, ce qui les rend inféconds.

On dit auſſi qu'un fruit eſt *piqué*, ſur-tout les abricots, les prunes & les poires, quand les vers y ont fait des ouvertures pour y pénétrer.

PIQUÉ, adj. *en Muſique*, ce mot indique des ſons ſecs & bien détachés, & s'applique particulierement aux inſtrumens à archet. (*S*)

PIQUÉ, le poil *piqué*, *voyez* POIL.

PIQUÉ, *en terme de Brodeuſe*, c'eſt un point l'un devant l'autre ſans meſure, ni compte des fils, il ſe répete à côté l'un de l'autre juſqu'à ce que la feuille ou telle autre partie ſoit remplie. Il faut pour faire un beau *piqué* que les points ſoient drus & égaux en hauteur.

PIQUECHASSE, ſ. m. *terme d'Artificier*, c'eſt un poinçon aigu & menu, qui ſert à percer les chaſſes ou ſacs à poudre, pour ouvrir des communications aux feux qu'elles doivent donner aux artifices qu'elles font partir.

PIQUER, v. a. (*Manufacture.*) ce terme eſt d'un aſſez grand uſage dans les manufactures & les communautés des arts & métiers.

Les tapiſſiers *piquent* des matelats, des couvertures ou courtepointes, des chantournés & des dedans & doublures de lits. Ils piquent auſſi des matelats d'eſpace en eſpace avec une longue aiguille de fer, de la ficelle & des flocons de coton, pour les dreſſer & arrêter la laine entre les toiles; ils piquent d'autres matelats avec de la ſoie & ſur des deſſeins donnés par les deſſinateurs pour leur ſervir d'ornement.

Les Tailleurs pour femmes *piquent* des corps de jupe & des corſets entre de la baleine pour les affermir.

Les Ceinturiers *piquent* des baudriers & ceinturons avec de la ſoie, de l'or & de l'argent pour les enrichir, *&c.*

Les faiſeuſes de bonnets les *piquent*, en y faiſant avec l'aiguille pluſieurs petits points quarrés en œil de perdrix ou autrement.

PIQUER, v. act. (*Charp. & Maçon.*) *piquer* en Charpenterie, c'eſt marquer une piece de bois, pour la tailler & la façonner. *Piquer* en Maçonnerie, c'eſt ruſtiquer le parement ou les lits d'une pierre, c'eſt-à-dire que *piquer* ſignifie en fait de moilon le *tailler groſſierement*; on emploie le moilon piqué de la ſorte aux voûtes de caves, aux puits & aux murs de clôture. *Piquer* ſignifie auſſi *faire* ſur les matériaux deſtinés à la conſtruction extérieure les bâtimens, *les petits points* ou *creux* néceſſaires pour leur ſervir d'ornement; on *pique* de cette maniere la pierre de taille, le grés & le moilon particulierement pour l'ordre toſcan. (*D. J.*)

PIQUER; *terme de Bourrelier*, &c. qui ſignifie *faire* avec du fil blanc une eſpece de *broderie* ſur différentes parties de harnois de chevaux de caroſſe. Ils ſe ſervent pour cela d'une alène plus fine que les autres; qu'ils appellent *alène à piquer*, & paſſent dans les trous du fil de Cologne en pluſieurs doubles qu'ils frottent de cire.

PIQUER, *en terme de Cordonnier*, c'eſt faire des rangs de points tout-autour de la premiere ſemelle d'un ſoulier. (*D. J.*)

PIQUER LA BOTTE, (*même métier.*) c'eſt coudre avec du fil blanc le tour des talons couverts.

PIQUER, *terme de Découpeur*, c'eſt enlever avec un fer quelque partie d'une étoffe, & y faire une quantité de petites mouchetures. On *pique* de cette maniere les ſatins, les taffetas, les draps & les cuirs, particulierement ceux qui ſont parfumés, & dont on fait quelques ouvrages pour l'uſage des dames, tels que ſont des corps de jupe & de ſouliers. (*D. J.*)

PIQUER, *en terme d'Epinglier*, c'eſt percer les papiers à diſtances égales & en pluſieurs endroits pour y attacher les épingles; ce qui ſe fait avec un poinçon qui a autant de pointes, c'eſt-à-dire vingt-cinq; que l'on veut percer de trous: le papier eſt ployé en quarrés doubles que l'outil perce à-la-fois. *Voyez les fig. & les Pl. de l'Epinglier*: ce poinçon s'appelle *quarteron*.

PIQUER, v. act. *terme de Manege*, c'eſt donner de l'éperon au cheval pour le faire aller plus vîte, courir ou galoper.

PIQUER DES DEUX, (*Maréchallerie.*) c'eſt la même choſe qu'*appuyer*. *Voy.* APPUYER.

PIQUER UN CHEVAL, *en terme de Maréchal*, c'eſt le bleſſer avec un clou en le ferrant.

On appelle *ſelle à piquer* une ſelle à trouſſequin, dans laquelle on eſt tellement engagé qu'on peut ſoutenir les ſecouſſes que donnent les ſauteurs, lorſqu'on les pique avec le poinçon. *Voyez* POINÇON.

PIQUER, *en terme de Pâtiſſier*, c'eſt faire de petits trous ſur une piece pour lui donner plus belle apparence.

PIQUER, *en terme de Piqueur de tabatiere*, c'eſt percer avec une aiguille la piece pour la garnir enſuite de clous d'or, d'argent, *&c. Voy.* AIGUILLE & GARNIR.

PIQUER *les cartons*, (*Relieur.*) c'eſt faire trois trous en triangle vis-à-vis chaque nerf ou ficelle auxquelles le livre eſt couſu. On pique avec un poinçon proportionné ſelon la groſſeur des ficelles. On dit *piquer* le carton.

PIQUER *la viande*, (*Rotiſſeur.*) ce mot ſignifie la larder proprement, & la couvrir entierement de petits lardons ou morceaux de lard, conduits également avec la lardoire.

PIQUER, (*Serrurerie.*) c'eſt tracer les places où doivent être poſées les pieces & garnitures d'une ſerrure.

PIQUER, n'eſt autre choſe *en terme de Sucrerie*, que de démonceler à coups de pique. *Voyez* PIQUE. Les matieres trop maſtiquées dans le bac à ſucre. *Voyez* BAC A SUCRE.

PIQUER, (*même Manufacture.*) eſt une opération par laquelle on fait des trous dans toute l'étendue de la terre & qui en traverſent toute l'epaiſſeur. Plus on fait de ces trous plus la terre ſe nettoie aiſément.

PIQUER, *une futaille*, (*Tonnelier.*) ſe dit de la petite ouverture que le tonnelier, le marchand de vin, ou le cabaretier y font avec le foret, pour eſſayer & goûter le vin, ſoit pour le vendre, ſoit pour le mettre en perce. (*D. J.*)

PIQUET, ſ. m. *Voyez* PIEU, (*Gramm.*) c'eſt un bâton pointu par un bout, gros & long à proportion de la réſiſtance qu'il doit faire, ſelon l'uſage auquel il eſt deſtiné.

PIQUET, (*Archit. & Jardin.*) on appelle *piquet* en architecture & jardinage, de petits morceaux de bois pointus, qu'on enfonce dans la terre pour tendre des cordeaux, lorſqu'on veut planter un bâtiment ou un jardin. On nomme *taquets*, les *piquets* qu'on enfonce à tête perdue dans la terre, afin qu'on ne les arrache pas, & qu'ils ſervent de repaires dans le beſoin. (*D. J.*)

PIQUET, *en terme de Fortification*, c'eſt un bâton pointu par un bout, que l'on garnit ordinairement, ou que l'on arme de fer: en les allignant ſur le terrein ils ſervent à en marquer les différentes meſures & les différens angles.

Il y a auſſi de grands *piquets* que l'on enfonce en terre pour lier enſemble des faſcines ou des fagots, lorſqu'on veut faire quelqu'ouvrage fort vite. Il y en a de plus petits qui ne ſervent qu'à joindre les faſcines dont on ſe ſert dans les ſappes, logemens, & comblemens de foſſés.

Piquets ſe dit auſſi de bâtons ou de pieux que l'on fiche en terre dans un camp, proche les tentes des cavaliers, pour y attacher leurs chevaux; on en met auſſi devant les tentes des fantaſſins, où ils poſent leurs mouſquets ou leurs piques, qu'ils paſſent dans un anneau.

Quand un cavalier a commis quelque faute conſidérable, on le condamne ſouvent à la peine du *piquet*, qui conſiſte à avoir une main tirée en haut, autant qu'elle peut être étendue, & de ſe tenir ainſi ſur la pointe d'un *piquet*, appuyé uniquement ſur les doigts du pié oppoſé de ſorte qu'il ne peut ſe tenir bien, ni ſe ſuſpendre, ni avoir la commodité de changer de pié.

Piquet ſe dit auſſi de ces bâtons, qui ont une coche vers le haut, auxquels on attache les cordages des tentes. Ainſi planter le *piquet*, c'eſt camper. *Chambers*.

Piquet, on appelle *troupe du piquet* dans l'infanterie cinquante hommes tirés de toutes les compagnies des régimens de l'armée, avec un capitaine, un lieutenant & un ſous-lieutenant à la tête. Le *piquet* de la cavalerie eſt compoſé de 20 ou 25 maîtres par eſcadron. Les ſoldats & les cavaliers de *piquet* ſont toujours prêts, pendant la durée de leur ſervice, qui eſt de vingt-quatre heures, à prendre les armes au premier commandement. Dans la cavalerie, les chevaux de ceux qui ſont de *piquet* ſont ſellés, la bride toute prête à paſſer dans la tête du cheval, & les armes du cavalier toutes préparées pour ſon ſervice.

Toutes les différentes troupes de *piquet* font ce qu'on appelle le *piquet* à l'armée, il ſert à couvrir le camp des entrepriſes des ennemis, & à avoir des troupes toujours en état de s'oppoſer à ſes attaques. A l'armée il y a chaque jour un brigadier, un colonel, un lieutenant colonel & un major de brigade de *piquet*, Leur ſervice commence les jours de ſéjour à l'heure que les tambours battent l'aſſemblée des gardes; & dans les marches lorſqu'on aſſemble les nouvelles gardes qui doivent marcher avec le campement. Ces officiers ſe trouvent à la tête des *piquets* toutes les fois qu'on les aſſemble; ils doivent faire chacun leur ronde pendant la nuit, pour examiner ſi tous les officiers & ſoldats de *piquet* ſont dans l'état où ils doivent être. Ils rendent compte le lendemain aux officiers généraux de jour, de tout ce qu'ils ont obſervé dans leur ronde. (*q*)

Piquet, *tarme de Boulanger*, petit inſtrument de fer à trois pointes, dont les boulangers qui font le biſcuit de mer ſe ſervent pour piquer le deſſous de leurs galettes, avant que de les mettre au four, afin que la chaleur pénetre plus facilement juſqu'au centre, & en chaſſe toute l'humidité. *Savary*. (*D. J.*)

Piquet, (*Meſure de continence*.) meſure de grains dont on ſe ſert en quelques endroits de Picardie, particulierement à Amiens; quatre *piquets* font le ſeptier, qui peſe 50 livres, poids de Paris, ce qui fait 12 livres $\frac{1}{2}$ pour chaque *piquet*; ſur ce pié, il faut dix-neuf *piquets* $\frac{1}{5}$ ou quatre ſeptiers $\frac{4}{5}$ d'Amiens, pour faire un ſeptier meſure de Paris. (*D. J.*)

Piquet, *terme de Deſſinateur*, groſſe épingle dont ſe ſervent les deſſinateurs, quand ils montrent à un écolier à tracer un plan. (*D. J.*)

Piquets; ſ. m. pl. (*Cirerie*.) ce que les blanchiſſeurs nomment des *piquets*, ſont de grandes chevilles de plus de dix-huit pouces de longueur, qui ſont placées de diſtance en diſtance au-tour des tables ou quarrés de l'herberie; ces *piquets* ſervent à relever les bords des toiles où l'on met blanchir la cire. *Savary*. (*D. J.*)

Piquet, *en terme de Fondeurs de cloches*, eſt un pieu de fer ou de bois placé au centre du noyau d'une cloche, qui porte la crapaudine du compas de conſtruction. *Voyez les figures*, *Pl. de la fonderie des cloches*, & *l'article* Fonte des cloches.

Piquet, (*Jardinage*.) le *piquet* ne differe du ſalin qu'en ce qu'il eſt plus petit, n'ayant que deux piés de long tout au plus. Il ſert également à aligner, à borneyer & à tracer les différentes pieces qui compoſent les jardins.

Piquet, (*Jeu*.) c'eſt un jeu auquel on ne peut jouer que deux, & le jeu ne doit contenir que trente-deux cartes, depuis l'as qui eſt la premiere, juſqu'au ſept. Toutes les cartes valent les points qu'elles marquent, excepté l'as qui en vaut onze, & les trois figures valent dix points chacune. Quand on eſt convenu de ce qu'on jouera, on voit à qui mélera le premier; quand les cartes ſont battues & coupées, celui qui donne en diſtribue douze à ſon adverſaire & à lui, deux à deux, ou trois à trois, ſelon ſon caprice, il faut continuer dans tout le cours de la partie par le nombre qu'on a commencé, car il n'eſt pas permis de changer la donne, à moins qu'on n'en avertiſſe. Si celui qui donne les cartes en donne treize à ſon joueur ou à lui, il eſt libre au premier en carte de ſe tenir à ſon jeu ou de refaire: mais s'il s'y tient lorſqu'il a treize cartes, il doit laiſſer les trois cartes au dernier, & n'en prendre que quatre; & ſi c'eſt le dernier qui les a, il en prend toujours trois. Si l'un des joueurs ſe trouvoit avoir quatorze cartes, n'importe lequel, il faut refaire le coup. S'il y a une carte retournée dans le talon, le coup ſera bon, ſi la carte tournée n'eſt pas celle de deſſus, ou la premiere des trois du dernier. Le joueur qui tourne & voit une ou pluſieurs cartes du talon de ſon adverſaire, eſt condamné à jouer telle couleur que ſon adverſaire voudra, s'il eſt premier à jouer. La premiere choſe qu'il faut examiner dans ſon jeu, c'eſt ſi l'on a cartes blanches; ſi on les avoit, l'on compteroit dix même avant le point; ces dix qu'on compte pour les cartes blanches ſervent à faire le pic & repic, & à les parer. Il faut pour compter ſon point, ſes tierces, &c. les avoir étalées ſur le tapis ſans cela l'adverſaire compteroit ſon jeu, encore qu'il valût moins que le vôtre. Un quatorze fait paſſer pluſieurs cartes qu'on a par trois, encore que l'autre joueur ait trois cartes plus fortes: le quatorze plus fort paſſe devant un moindre, & l'annulle. Le principal but des joueurs eſt de gagner les cartes pour gagner dix points pour elles. S'il ſe trouve que l'un des adverſaires ait plus de cartes qu'il ne faut, s'il n'en a pas plus de treize, il eſt au choix de celui qui a la main, de refaire ou de jouer ſelon qu'il le trouve avantageux à ſon jeu; & lorſqu'il y a quatorze cartes, on refait néceſſairement.

Qui prend plus de cartes qu'il n'en a écarté, ou s'en trouve en jouant plus qu'il ne faut, ne compte rien du tout, & n'empêche point l'autre de compter tout ce qu'il a dans ſon jeu.

Qui prend moins de cartes, ou s'en trouve moins, peut compter tout ce qu'il a dans ſon jeu, ni ayant point de fautes à jouer avec moins de cartes; mais ſon adverſaire compte toujours la derniere. Qui a commencé à jouer, & a oublié de compter cartes blanches, le point, ſes tierces, &c. n'eſt plus reçu à les compter après, & tout cet avantage devient nul pour lui.

Loſqu'avant de jouer la premiere carte, on ne montre pas à l'adverſaire ce qu'on a de plus haut que lui, on le perd, & il compte ſon jeu, pourvu qu'il le compte avant de jouer ſa premiere carte.

Il n'eſt pas permis d'écarter à deux fois, c'eſt-à-dire que du moment que l'on a touché le talon, après avoir écarté telle carte, on ne peut plus la reprendre. Il n'eſt pas permis à aucun des joueurs de regarder les cartes qu'il prendra, avant que d'avoir écarté; celui qui a écarté moins de cartes qu'il n'en prend, & s'apperçoit de ſa faute avant que d'en avoir retourné aucune, eſt reçu à remettre ce qu'il a de trop ſans encourir aucune peine, pourvu que ſon adverſaire n'ait pas pris les ſiennes. Si celui qui donne deux fois de ſuite, reconnoît ſa faute auparavant d'avoir vu aucune de ſes cartes, ſon adverſaire ſera obligé de faire, quoiqu'il ait vu ſon jeu. Quand le premier accuſe ce qu'il a à compter dans ſon jeu, & que l'autre après lui avoir répondu qu'il eſt bon, il s'apperçoit enſuite en examinant mieux ſon jeu, qu'il s'eſt trompé, pourvu qu'il n'ait point joué, eſt reçu à compter ce qu'il a de bon, & efface ce que le premier auroit compté.

Celui qui pouvant avoir quatorze de quelque eſpece que ce ſoit, en écarte un & n'accuſe que trois, il doit dire à ſon adverſaire quelle eſt celle qu'il a jetté, s'il le lui demande.

S'il arrivoit que le jeu de cartes ſe rencontrât faux de quelque maniere que ce fût, le coup ſeulement ſeroit nul, les autres précédens ſeroient bons.

Si en donnant les cartes il s'en trouve une de retournée, il faut rebattre & recommencer à les couper & à les donner.

S'il ſe trouve une carte retournée au talon, & que ce ne ſoit pas la premiere ou la ſixieme, le coup eſt bon: celui qui accuſe faux, comme de dire trois as, trois rois, &c. & qui ne les auroit pas, qui joue & que ſon adverſaire voit qu'il ne les a pas, ne compte rien du coup, & l'autre compte tout ſon jeu. Toute carte lâchée & qui a touché le tapis eſt cenſée jouée; ſi pourtant on n'étoit que ſecond à jouer, & qu'on eût cou-

couvert une carte de ſon adverſaire qui ne fût pas de même couleur & qu'on en eût, on pourroit la reprendre & en jouer une autre.

Celui qui pour voir les cartes que laiſſe le dernier, dit je jouerai de telle couleur, pourroit être contraint d'en jouer s'il ne le faiſoit pas.

Celui qui par mégarde ou autrement tourne ou voit une carte du talon, doit jouer de la couleur que ſon adverſaire voudra autant de fois qu'il aura retourné de cartes.

Celui qui ayant laiſſé une de ſes cartes du talon, la mêle à ſon écart avant que de l'avoir montré à ſon homme, peut être obligé de lui montrer tout ſon écart, après qu'ils lui aura nommé la couleur dont il commencera à jouer.

Qui reprend des cartes dans ſon écart, ou eſt ſurpris à en échanger, perd la partie; qui quitte la partie avant qu'elle ſoit finie, la perd; celui qui croyant avoir perdu, brouille ſes cartes avec le talon, perd la partie quoiqu'il s'apperçoive enſuite qu'il auroit pû la gagner.

Celui qui étant dernier, prendroit les cartes du premier, avant qu'il eût eu le tems d'écarter, & les auroit mêlées à ſon jeu, perdroit la partie.

Quand on n'a qu'un quatorze en main qui doit valoir, on n'eſt pas obligé de dire de quoi, on dit ſeulement *quatorze*, mais ſi l'on peut en avoir deux dans ſon jeu, & que l'on n'en ait qu'un, on eſt obligé de le nommer.

PIQUETTE, ſ. f. (*Bourrelier.*) ſorte de pinces aiguës par la pointe, qui eſt à l'uſage des bourreliers. *Voyez les fig. Pl. du Bourrelier*.

PIQUETTE, (*Econom. ruſtiq.*) mauvais vin deſtiné aux valets & aux pauvres habitans de la campagne. C'eſt de l'eau jettée ſur le marc du raiſin, qu'on remet en fermentation, avec quelques pommes ſauvages, & des prunelles.

PIQUEUR, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt dans un attelier, un homme prépoſé par l'entrepreneur, pour recevoir par compte les matériaux, en garder les tailles, veiller à l'emploi du tems, marquer les journées des ouvriers, & piquer ſur ſon rôle, ceux qui s'abſentent pendant les heures de travail, afin de retrancher de leurs ſalaires. On appelle *chaſſavans*, les moindres *piqueurs* qui ne font que hâter les ouvriers. (*D. J.*)

PIQUEUR, *en terme d'Epinglier*, eſt l'ouvrier qui eſt chargé de piquer les papiers pour les épingles.

PIQUEUR, *en terme de Cavalerie*, eſt un domeſtique deſtiné à monter les chevaux pour les dreſſer ou les exercer. Il y a des *piqueurs* à gages dans les écuries conſidérables, & des *piqueurs* qu'on loue pour un certain tems, lorſqu'on a de jeunes chevaux à accoutumer à l'homme; ces *piqueurs* les montent auſſi dans les foires.

PIQUEUR, *en terme de Rafinerie*, eſt un gros bâton ferré & aigu par un bout & traverſé par en haut, à un demi-pié de ſon extrémité, d'un plus petit qui forme de chaque côté une poignée qui facilite l'opération; il ſe nomme de l'uſage qu'on en fait. *Voyez* PIQUER LA TERRE. *Voyez les Pl.*

PIQUEUR, *terme de Chaſſe*, ce ſont des gens à cheval, établis pour faire chaſſer les chiens.

PIQUIER, ſ. m. (*Art. milit.*) homme armé d'une pique.

PIQUOISE *ou* PIQUOIS, ſ. f. (*Gravure.*) c'eſt une aiguille enfoncée par la tête dans une ante de pinceau ou autre petit morceau de bois; ce qui en ſort n'a que deux ou trois lignes au plus de longueur. Ce petit inſtrument ſert aux peintres, aux éventailliſtes, aux brodeurs, tapiſſiers & autres ouvriers à piquer le trait de leur deſſein, pour pouvoir enſuite le poncer avec la ponce. *Voyez* PONCER & PONCE.

PIQUURE, *terme de Chirurgie*, plaie faite par un inſtrument piquant. Les panaris ont preſque toujours pour cauſe une piquure d'aiguille; les piquures ſont ordinairement plus dangereuſes que les plaies plus étendues faites par inſtrument tranchant. Le ſéjour du ſang dans le trajet de la diviſion, peut donner lieu à des abſcès; s'il y a quelque partie nerveuſe de piquée, il en réſulte quelquefois les accidens les plus graves, tels que la douleur, la tenſion inflammatoire, le ſpaſme de la partie, les convulſions de tout le corps: la fiévre s'allume, & l'étranglement de la partie la fait tomber en gangrene. Ainſi la réunion des parties diviſées, qui eſt le but auquel l'art doit tendre dans toute ſolution de continuité contre l'ordre naturel, ne peut être obtenue primitivement dans les piquures qui ſont accompagnées de quelque accident; il faut pour y remédier faire ceſſer le déſordre local qui conſiſte dans la tenſion & le tiraillement des fibres bleſſées, une inciſion ſuffit dans les cas ſimples. Les anciens brûloient toute l'étendue d'une plaie où un nerf avoit été piqué, avec de l'huile de térébenthine bouillante; cette cautériſation faiſoit ceſſer les accidens, comme on détruit la douleur de dents, en brulant avec un fer rouge, le nerf qui eſt à découvert par la carie: lorſque la cautériſation ne réuſſiſſoit pas, on n'héſitoit point à faire des inciſions tranſverſales pour couper abſolument les parties dont la tenſion étoit l'origine de maux formidables.

La *piquure* ou morſure des animaux venimeux a des ſuites très-funeſtes, tant par la qualité délétere du poiſon, que par la bleſſure des parties nerveuſes. Dans les pays où la morſure des animaux venimeux eſt la plus dangéreuſe, comme en Afrique, les habitans ne ſe guériſſent que par des applications extérieures; les ſecours de l'art ont toujours été dirigés dans la vue d'empêcher le venin de s'étendre, & de lui ouvrir une iſſue au-dehors; c'eſt ce qui a fait preſcrire de fortes ligatures au-deſſus de la bleſſure; & de laver promptement la plaie avec de l'urine ou de l'eau ſalée, de l'eau-de-vie, du vin chaud, du vinaigre, dans laquelle lotion on faiſoit diſſoudre de la plus vieille thériaque qu'on pouvoit trouver; le malade y tiendra la partie piquée aſſez de tems, & la liqueur doit être la plus chaude qu'il pourra la ſupporter: on applique enſuite de la thériaque. Ambroiſe Paré dit qu'il n'a jamais manqué de guérir ceux qu'il a traités ainſi, à moins que le venin n'eût déja gagné les parties nobles. Pour attirer le venin, il recommande l'application des animaux ouverts tout vivans, & enfin la cautériſation pour conſerver & détruire la partie infectée. Les cordiaux alexipharmaques étoient preſcrits pour l'intérieur, dans l'intention de pouſſer le virus au-dehors.

Ce traitement a ſans doute eu ſouvent le ſuccès qu'on en eſpéroit: des perſonnes très-robuſtes ont pû réſiſter à l'action des remedes chauds pris intérieurement, d'autres s'en ſont très-mal trouvé; il faut ſuivre les indications particulieres que l'état des choſes préſente, & être inſtruit par l'expérience qui conduit dans ces cas mieux que le raiſonnement.

La morſure des chiens enragés cauſe rarement des accidens primitifs, & les plaies qui en réſultent ſe guériſſent aiſément: cela n'empêche pas que vers le quarantieme jour de la bleſſure, ceux qui ont été mordus, ne ſoient attaqués d'hydrophobie, maladie cruelle, dont on guérit par les antiſpaſmodiques. *Voyez* HYDROPHOBIE & RAGE. Le venin qui cauſe ces accidens a une nature particuliere, & ſes effets ſont différens de tout autre venin connu. Des obſervations aſſez bien conſtatées ſemblent faire croire que ſi on eût dilaté & cautériſé les plaies, on auroit pû prévenir l'hydrophobie; les frictions mercurielles, dans l'intervalle du tems qui ſe paſſe entre la morſure & la manifeſtation des ſymptômes de la rage, peuvent détruire le principe venimeux; & les antiſpaſmodiques ont réuſſi à guérir la rage caractériſée. *Voyez* un *eſſai ſur l'hydrophobie*, par le docteur Nugent, traduit en françois, & qu'on trouve chez Cavelier.

La morſure des viperes ne donne pas tant de délai; en peu d'heures les perſonnes mordues ſouffrent des anxietés mortelles, le teint devient jaune, elles vomiſſent de la bile verte; le membre piqué devient douloureux, ſe gonfle prodigieuſement & devient noir.

L'alkali volatil a été découvert par M. de Juſſieu, comme un ſpécifique contre le venin de la vipere, mais on n'a pas de meilleur remede que de faire tremper promptement la partie bleſſée dans de l'huile d'olive chaude: c'eſt un ſpécifique éprouvé, qui guérit comme par enchantement, en faiſant ceſſer les accidens qui paroiſſent être produits par l'action du venin ſur les parties vitales. *Voyez* les obſervations de M. Ponteau, célebre chirurgien de Lyon, dans un ouvrage qu'il a publié en 1760, ſous le titre de *Mélanges de Chirurgie*. (*Y*)

PIQUURE, *terme d'Ouvrieres*; ornemens que l'on fait ſur une étoffe par compartiment & avec ſymétrie, en la piquant & coupant avec un emporte-piece de fer tranchant. C'eſt auſſi un corps de femme piqué par le tailleur, avant qu'il ſoit couvert d'étoffe. (*D. J.*)

PIQUURE, *terme de Couturiere*; corps de toile garni de baleine & piqué, qu'on met aux enfans pour leur conſerver la taille; mais pour y reuſſir, il faut tourner tous les jours ces ſortes de corps.

PIQUITINGA, (*Ichthyolog.*) petit poiſſon des rivieres du Bréſil; il eſt à peine de deux pouces de long; ſes yeux gros & noirs ont l'iris blanche; il a ſix nageoires, outre la queue qui eſt fourchue. Sa bouche paroît fort petite; ſa tête eſt d'un blanc argentin; ſon dos eſt olivâtre; ſon ventre eſt couvert d'écailles argentines; ſes nageoires ſont toutes blanches, & les larges

raies qu'il a ſur les côtés ſont extrémement brillantes.

PIRAEMBU, (*Hiſt. nat.*) poiſſon des mers du Bréſil, qui reſſemble à celui que les François des îles d'Amérique ont appellé *ronfleur*, à cauſe du bruit qu'il fait. Il eſt de huit ou neuf piés de longueur; ſa chair eſt très-bonne à manger. Il a dans la gueule deux os fort durs, dont il ſe ſert pour briſer les coquillages, qui ſont ſa nourriture ordinaire.

PIRAGUERA, (*Ichthyol.*) poiſſon d'Amérique. M. Frezier dit qu'il eſt long de quatre à cinq piés, délicat, de la figure de la carpe, & couvert de grandes feuilles rondes; c'eſt à-peu-près ne rien dire pour le faire connoître; on ne lit dans les voyageurs que des deſcriptions de cette nature, qui n'inſtruiſent de rien. (*D. J.*)

PIRANO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie dans l'Iſtrie, environ à 14 milles de Capo d'Iſtria, en tirant vers le midi occidental. Elle eſt ſur une petite preſqu'île formée par le golfe Largone, & celui de Trieſte. Les Vénitiens en ſont les maîtres depuis 1583. *Long.* 31. 46. *lat.* 45. 48.

PIRATE, ſ. m. (*Marine.*) on donne ce nom à des bandits, qui, maîtres d'un vaiſſeau, vont ſur mer attaquer les vaiſſeaux marchands pour les piller & les voler. Ils ſe retirent pour l'ordinaire dans des endroits écartés & peu fréquentés, où ils puiſſent être à l'abri de la punition qu'ils méritent.

On aura de la peine à croire que la *piraterie* ait été honorable, & l'emploi des Grecs & des Barbares, c'eſt-à-dire, des autres peuples qui cherchoient des établiſſemens fixes, & les moyens de ſubſiſter. Cependant Thucidide nous apprend, dès le commencement de ſon hiſtoire: „ que lorſque les Grecs & les Barbares, qui „ étoient répandus ſur la côte & dans les îles, commencerent à trafiquer enſemble; ils firent le métier „ de *pirates* ſous le commandement des principaux, autant pour s'enrichir, que pour fournir à la ſubſiſtance „ de ceux qui ne pouvoient pas vivre par leur travail; „ ils attaquoient les bourgs, les villes qui n'étoient pas „ en état de ſe défendre, & les pilloient entierement: „ enſorte que par ce moyen, qui bien loin d'être criminel, paſſoit pour honorable, ils ſubſiſtoient & faiſoient ſubſiſter leur nation „.

L'hiſtorien ajoute que l'on voyoit encore des peuples de la terre, qui faiſoient gloire du pillage; & dans les anciens poëmes, on voit de même que, lorſqu'on rencontroit dans le cours de la navigation quelque navire, ils ſe demandoient réciproquement s'ils étoient *pirates*. Mais il y a apparence que le métier de *pirate*, n'a pas été long-tems un métier honorable; il eſt trop contraire à toutes ſortes de droits, pour n'être pas odieux à tous les peuples qui en ſouffrent des dommages conſidérables.

On convient que les Egyptiens & les Phéniciens commencerent à exercer le commerce par la voie de la mer; les prémiers s'emparerent de la mer Rouge, & les autres de la Méditerranée, ſur laquelle ils établirent des colonies, & bâtirent des villes qui ont été depuis fameuſes; ils y tranſporterent l'uſage de la *piraterie* & du pillage; & quoiqu'on ait ſouvent taché de les détruire; comme étant des voleurs publics dignes des plus cruels ſupplices; ils ſe trouverent en ſi grand nombre ſur la Méditerranée, qu'ils ſe rendirent redoutables aux Romains qui chargerent Pompée de les combattre.

On mépriſa d'abord des gens errans ſur la mer, ſans chefs, ſans diſcipline: la guerre contre Mitridate étoit un objet plus preſſant, & occupoit entierement le ſénat, qui d'ailleurs étoit diviſé par les brigues des principaux citoyens. Enſorte que les *pirates* profitant de l'occaſion, s'aggrandirent & s'enrichirent par le pillage des villes ſituées ſur le bord de la mer, & par la priſe de ceux qu'ils rencontroient. Plutarque a même remarqué que des perſonnes conſidérables par leurs richeſſes & par leur naiſſance, armerent des vaiſſeaux, où ils s'embarquerent & ſe firent *pirates*, comme ſi par la piraterie on pouvoit acquérir beaucoup de gloire.

Il faut avouer que de la maniere dont Plutarque nous décrit la vie des corſaires, il n'eſt pas ſurprenant que des perſonnes riches, & même d'une famille illuſtre, aient pris leur parti. Leurs vaiſſeaux étoient magnifiques, l'or & la pourpre y éclatoient de toutes parts, leurs rames mêmes étoient argentées; & s'étant rendus maîtres d'une partie de la côte maritime, ils deſcendoient pour ſe repoſer, & tâchoient de ſe dédommager de leurs fatigues par toutes ſortes de débauches. On n'entendoit, dit Plutarque, tout le long de la côte que des concerts de voix & d'inſtrumens; & ils ſoutenoient les dépenſes qu'ils faiſoient, par les groſſes rançons qu'ils exigeoient des perſonnes & des villes, & même par le pillage des temples.

Les Romains commençant à ſe reſſentir du voiſinage des *pirates*, qui cauſoient une diſette de denrées, & une augmentation de prix à toutes choſes; on réſolut de leur faire la guerre, & l'on en donna la commiſſion à Pompée, qui les diſſipa dans l'eſpace de quarante jours, & les détruiſit aiſément par la douceur; au lieu de les faire mourir, il les rélegua dans le fond des terres, & dans des lieux éloignés des bords de la mer. C'eſt ainſi qu'en leur donnant moyen de vivre ſans piraterie, il les empêcha de pirater. (*D. J.*)

PIRATER, (*Marine.*) c'eſt faire le métier de pirate.

PIRA-UTOAH, (*Hiſt. nat.*) poiſſon du genre des orbes, qui ſe trouve dans les mers du Bréſil; il eſt, dit-on, d'une forme monſtrueuſe; il a deux cornes oſſeuſes recourbées en arriere; ſa queue eſt faite en ſpatule; ſes levres ſont épaiſſes, & ſa gueule s'ouvre d'une maniere hideuſe.

PIRE, adj. (*Gram.*) degré comparatif de mauvais. Les hommes ſe plaignent toujours que le tems préſent eſt *pire* que le tems paſſé. Il y a des hommes qui croient au fond de leur cœur, & qui font tout pour paroître incrédules, ils ſont *pires* qu'ils ne paroiſſent; d'autres au contraire ſont incrédules au fond de leur cœur, & ils affectent la croyance commune; ils tâchent de paroître meilleurs qu'ils ne ſont.

PIRÉE, le, (*Géog. anc.*) πειραῖος, ou πειραλσος, de περᾶν, *traverſer*, *faire trajet*, en latin *piræus*, par les Grecs modernes *Porto-draco*, & par les Francs *Porto-lione*.

Je doute qu'il ſe trouve aucun lecteur de l'Encyclopédie qui prenne avec le ſinge de la Fontaine, le *pirée* pour un nom d'homme, perſonne n'ignore que c'étoit le port de la ville d'Athènes. Mais il y a bien des choſes à en dire que tout le monde ne ſait pas.

Le port de Phalère ne ſe trouvant ni aſſez grand, ni aſſez commode, on fit un triple port d'après l'avis de Thémiſtocle, & on l'entoura de murailles; de ſorte qu'il égaloit la ville en beauté & la ſurpaſſoit en dignité; c'eſt Cornelius Nepos qui parle ainſi. Il eſt certain que Thémiſtocle eut raiſon de préferer le port de *Pirée* à celui de Phalere; car il forme par ſes courbures trois ports que l'ancrage, l'abri & la capacité rendent excellens. Son entrée eſt étroite, mais quand on eſt dedans, il eſt de bonne tenue, bien fermé, ſans rocher ni briſans cachés. Quatre cens bâtimens, ſelon Strabon, y pouvoient mouiller ſur 9, 10 à 12 braſſes; cependant, aujourd'hui que nos vaiſſeaux ſont des vaſtes machines, il paroît que 40 auroient de la peine à s'y ranger.

Des trois ports, celui du milieu eſt proprement le Porto-Lione. On voit encore ſur des rochers dans le mer quelques piles de pierres qui ſoutenoient la chaîne pour le fermer. Dans ſon enfoncement, il y a un moindre baſſin où ſe retirent les galeres. C'eſt ce que les Italiens nomment *darſena*. Les anciens appelloient un des trois ports *Aphrodion*, à cauſe du temple de Vénus, qui étoit tout proche; ils nommoient le ſecond *Cantharon*, à cauſe du héros *Cantharus*; & le troiſieme *Zena*, parce qu'il étoit deſtiné à décharger du blé.

La premiere choſe que nous fîmes en prenant terre, dit M. de la Guilletiere, ce fut de maudire les Romains & le barbare Sylla, qui, après avoir ſaccagé la ville d'Athènes, ruinerent auſſi le *Pirée*. Nous vîmes donc avec un ſenſible déplaiſir, la déſolation & la ſolitude de Porto-Lione. Nous nous demandâmes l'un à l'autre des nouvelles des temples célebres de Jupiter, de Minerve & de Vénus; de ces cinq portiques qui, ayant été joints l'un à l'autre, furent appellés *Macra Stoa*, à l'exemple d'un pareil qui étoit à Athènes, de ce théâtre de Bacchus, donc Thucydide & Xenophon ont parlé; de cette grande place publique, appellée la *place d'Hippodame*, & de la fameuſe bibliothèque du curieux Apollicon, où l'on trouvoit ces imcomparables exemplaires que l'on ne connoît plus, que par le dénombrement qu'en a fait Diogene Laërce. Quelle perte, & quelle douleur pour les gens de lettres!

Nous nous demandions le tribunal phréattys, remarquable par la ſéance de ſes juges, qui, dans les cauſes criminelles, ſe venoient placer ſur le bord de la mer, & par le privilege des coupables qui étoient montés ſur un vaiſſeau quand on les interrogeoit.

Enfin, tous nous demandions ce ſuperbe arſenal de marine, qui étoit un chef-d'œuvre de l'inimitable architecte Philon; ces admirables couverts où l'on mettoit les galeres à l'abri: & il nous falloit bien faire ces queſtions l'un à l'autre, puiſqu'il ne s'y trouve pas préſentement un ſeul habitant.

Où eſt le tems où l'on voyoit partir de ce port juſqu'au nombre de quatre cens vaiſſeaux à la fois, & qu'un grand peuple d'un côté, & une infinité de matelots de l'autre, ſe crioient réciproquement en ſe quittant *agati*

tuki,

tuki, bonne aventure, *euploia*, bon voyage, *pronoïa ſozouza*, que la providence nous conſerve! Que ſont devenus, diſions-nous, tant de thalaſſiarques où chefs d'eſcadre, & ces deux magiſtrats qu'ils nommoient *apôtres*, & que nous appellons *intendans de la marine*? Enfin, où ſont tous les triéraques ou riches bourgeois, qui étoient obligés de bâtir & d'équiper à leurs depens un certain nombre de vaiſſeaux à proportion de leurs richeſſes?

Le *Pirée* a eu la gloire d'avoir vu dans l'enceinte de ſes murailles quelques-unes des premieres écoles de philoſophie qui aient été dans l'univers. Ce fut au *Pirée* qu'Antiſthène forma la ſecte des Cyniques. On leur donna ce nom à cauſe du fauxbourg d'Athènes appellé *Cynoſarges*, où les Cyniques vinrent s'établir en quittant le *Pirée*.

On voit au *Pirée* un beau lion de marbre, qui a donné le nom de *Porto-Lione* à ce fameux port. Le lion ouvre la gueule du côté de la mer. Il eſt repréſenté comme rugiſſant, & prêt à s'élancer ſur les vaiſſeaux qui y mouillent. On voit encore le long du rivage quantité de groſſes pierres de taille, employées autrefois aux murailles anciennes qui joignent le *Pirée* à la ville; elles ſont cubiques, & celles des fondemens ſont jointes par des crampons de fer. C'eſt un ouvrage de fortification que les Athéniens firent faire pendant la guerre du Péloponnèſe; & ce vieux débris eſt une des plus grandes marques qui nous reſtent de la richeſſe, de la magnificence & de la ſage précaution des anciens Athéniens. Mais ce qu'on voyoit autrefois de plus merveilleux dans la fortification du *Pirée*, c'étoit cette fameuſe tour de bois que Sylla ne put jamais brûler, parce que le bois employé à ſa conſtruction, avoit été préparé avec une compoſition d'alun, que les flammes & les feux d'artifice ne pouvoient endommager; le tems en eſt venu à-bout.

Le tombeau de Thémiſtocle qui bâtit le *Pirée*, étoit le long de la grande muraille; on ne ſait plus dans quel endroit; car il faudroit être bien éclairé pour aſſurer que c'eſt un grand cercueil de pierres, qui eſt à environ cent pas du port, proche de quelques grottes taillées dans le roc.

A moitié chemin de *Pirée* à Athènes, il y a un puits entouré de quelques oliviers; mais il eſt trop profond pour ſe perſuader que ce ſoit la fontaine qui étoit près d'un petit temple dédié à Socrate. En un mot, il ne reſte plus rien de la ville du *Pirée*, ni de ces beaux portiques décrits par Pauſanias. Le ſeul bâtiment qu'on y trouve eſt une méchante halle bâtie par les Turcs pour recevoir les marchandiſes & les droits de la douane.

Quoique l'entrée du *Pirée* ſoit étroite, de ſorte qu'à peine il pourroit y paſſer deux galeres à la fois, cependant quand on eſt dedans, il a bon fonds par-tout, ſi ce n'eſt dans un de ces enfoncemens qui étoit peut-être comme une darſe pour les galeres, & qui eſt preſque tout comblé. Il eſt de bonne tenue & bien fermé; ce qui le rend plus conſidérable, c'eſt que quand même les vaiſſeaux ſeroient portés à terre par quelque tempête, ils ne ſe romproient pas, parce qu'il y a aſſez d'eau, & qu'il n'y a point de rochers & de briſans cachés: ce que l'on a vu par l'expérience de cinq vaiſſeaux anglois qui, dans le dernier ſiecle, eurent tous leurs cables rompus dans une nuit par une bouraſque.

En revenant du *Pirée* à Athènes, on voit preſque tout le long du chemin les fondemens de la muraille qui joignoit le *Pirée* à la ville, & qui fut détruite par Sylla. On l'appelloit *macra-teichi*, c'eſt-à-dire, les *longues murailles*; car elles n'avoient pas moins de cinq milles de longueur, puiſqu'il y en a autant depuis le port de *Pirée* juſqu'à Athènes.

Je rentre dans ce port pour y parler de ſon marché, où l'on trouvoit tant de denrées, qu'au rapport d'Iſocrate, le *Pirée* ſeul en fourniſſoit plus de toute eſpece, que tous les autres ports de la Grece enſemble, n'en fourniſſoient d'une ſeule. Il y avoit dans ce port, outre cinq galeries couvertes, un lieu où l'on étaloit les marchandiſes, & qui par cette raiſon s'appelloit δεῖγμα, comme qui diroit *le lieu de la montre*, de *l'étalage*. Les Athéniens tenoient au *Pirée* une garniſon pour éloigner les corſaires, & pour obvier aux deſordres. Divers magiſtrats y réſidoient auſſi afin d'y maintenir la police, l'ame du commerce, & de couper le chemin aux petits différends inévitables dans une foule d'acheteurs & de vendeurs. La bonne foi, par ce moyen, regnoit à tel point dans le *Pirée*, que ſelon Ariſtote, les habitans du fauxbourg avoient, contre la coutume, l'eſprit plus doux & plus traitable que les habitans de la ville.

C'eſt au *Pirée* que ſe noya, l'an 293 avant J. C. à 52 ans, l'aimable Ménandre, diſciple de Théophraſte, célebre poëte comique, & l'un des plus beaux eſprits de l'ancienne Grece. On le nomma *le prince de la nouvelle comédie*; & tous les auteurs grecs & latins citent ſes pieces avec éloge. Il compoſa 108 comédies, dont il ne nous reſte çà & là que de courts fragmens, qui ont été recueillis par M. le Clerc. Plutarque préferoit les pieces de Ménandre à celles d'Ariſtophane, & vraiſſemblablement Térence penſoit de même.

J'ai déja indiqué d'où viennent les noms de *Porto-Draco* & *Porto-Lione* donnés par les Grecs & par les Francs au *Pirée*; ces deux noms viennent d'un beau lion de marbre de dix piés de haut, trois fois plus grand que nature, qui eſt ſur le rivage au fond du port. Il eſt aſſis ſur ſon derriere, la tête fort haute, percée par un trou qui répond à la gueule; & à la marque d'un tuyau, qui monte le long du dos, on connoît qu'il ſervoit à une fontaine, comme celui qui eſt proche de la ville.

Pour éviter toute équivoque en géographie, je dois obſerver en finiſſant, que le mot *Pirée*, *Piræus*, eſt encore le nom du peuple de la tribu Hippothoontide. Enfin Etienne le géographe appelle auſſi *Pirée* le port de Corinthe; & ſelon Plutarque *Pyræenſes* eſt le nom d'une bourgade de l'Attique dans la Mégardie. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

PIRGO, (*Géog. mod.*) petite ville de l'île de Santorin, ſur une terre d'où l'on découvre les deux mers, & les plus beaux vignobles: c'eſt la plus agréable de toute l'île. L'évêque du rit grec y fait la réſidence, ainſi que le cadi. (*D. J.*)

PIRIFORME, adj. (*Anat.*) qui eſt en poire. Le premier des muſcles abducteurs de la cuiſſe s'appelle le *piriforme* ou *pyramidal*, parce qu'il eſt en pyramide ou en poire. Il prend ſon origine à la partie ſupérieure & latérale de l'os ſacrum, & à la partie latérale de l'os des îles, & va s'inſérer dans une pente courte, qui eſt à la racine du grand trocanter.

PIROGUE, ſ. f. c'eſt un bâtiment de mer dont ſe ſervent les Caraïbes & les Sauvages de la terre ferme. On voit des *pirogues* de trente-cinq à quarante piés, même plus de longueur, conſtruites d'un ſeul arbre creuſé, ayant ſur les côtés deux longues planches aſſujetties & couſues avec de petites cordes, elles ſervent à exhauſſer de 12 à 14 pouces les bords de la *pirogue*, dont la figure approche de celle d'une navette; ſa largeur dans le milieu eſt d'environ 6 à 7 piés; & ſa profondeur à-peu-près de 4 & demi. Ce bâtiment dont les bords ſont fort évaſés, ſe termine en rond par-deſſous; la poupe en eſt plate & garnie d'un gouvernail, & le haut de la proue ſe trouve communément traverſé d'un morceau de planche chargé d'une ſculpture groſſiere. *V.* OUARACABA. Pour maintenir l'évaſement des bords, la *pirogue* eſt traverſée de 4 piés en 4 piés par de gros bâtons bien aſſujettis à leurs extrémités au moyen de petites cordes; c'eſt contre ces traverſes que les Sauvages s'appuient lorſqu'ils rament, ayant le viſage tourné vers la proue, & ſe ſervant de grandes palettes qu'ils appellent *pagayes*. S'ils veulent profiter du vent, ils attachent une petite voile quarrée à un bout de mât qu'ils plantent dans un embrevement fait exprès au milieu de la barque, & qu'ils aſſujettiſſent avec des cordes contre l'un des bâtons dont on a parlé. Les grandes *pirogues* de 40 à 45 piés, s'appellent *bacaſſas*, & les moyennes ainſi que les petites de 12 à 15 piés, conſervent leur nom; ces dernieres n'ont point d'euvage, c'eſt-à-dire que les bords n'en ſont point exhauſſés par des planches. Avec de ſemblables bâtimens les Sauvages traverſent des détroits conſidérables, & affrontent les mers les plus orageuſes.

PIROTE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *pyrola*; genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Il ſort du calice un piſtil terminé par une ſorte de trompe, qui devient dans la ſuite un fruit arrondi, ſtrié: ce fruit a ordinairement un ombilic, il eſt diviſé en cinq capſules, & il renferme des ſemences qui pour l'ordinaire ſont petites. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

PIRON, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt une eſpece de gond debout, qui porte ſur une couette, & eſt clouée ſur le bourdin ou montant de derriere d'une grande porte. (*D. J.*)

PIROUETTE, ſ. f. *en terme de Danſe*, ſe dit d'un ou de pluſieurs tours du corps que le danſeur fait ſur la pointe des piés ſans changer de place.

PIROUETTE, *en terme de Manege*, ſe dit d'un tour ou d'une circonvolution que fait un cheval, ſans changer de place ou de terrein.

Les *pirouettes* ſont d'une piſte, ou de deux piſtes. On appelle *pirouette d'une piſte*, le tour entier que fait un cheval en tournant court, d'une ſeule allure, & preſque

en

en un ſeul tems; de maniere que ſa tête vient à l'endroit où étoit ſa queue, ſans qu'il ſoit hors de ſes hanches. Dans la *pirouette à deux piſtes*, le cheval fait ce tour dans un terrein à-peu-près de ſa longueur, qu'il marque tant de ſa partie antérieure, que de ſa partie poſtérieure. *Voyez* Piste.

Pirouette, ſ. f. *terme de Poupetier*, morceau de métal ou de carton peinturé d'un côté, fait en forme de moule de bouton & percé par le milieu, au-travers duquel on paſſe un petit morceau de bois qu'on appelle *bâton*, & qui ſert à faire tourner la *pirouette*. (*D. J.*)

PIROUETTÉ, ſ. m. *en terme de Danſe*, c'eſt un pas qui ſe fait en place, c'eſt-à-dire qui ne va ni en avant ni en arriere; mais ſa propriété eſt de faire tourner le corps ſur un pié ou ſur les deux, comme ſur un pivot, ſoit un quart de tour ou un demi-tour, ſelon que l'on croiſe le pié, ou que la figure de la danſe le demande, ainſi:

Je ſuppoſe que l'on ait un *pirouetté* à faire du pié droit, & qu'on ne doive tourner qu'un quart de tour à la droite, il faut plier ſur le gauche, le droit en l'air, & à meſure que le genou gauche ſe plie, la jambe droite en l'air marche en formant un demi-cercle. On poſe enſuite la pointe du pié derriere la jambe gauche à la troiſieme poſition, pour ſe relever ſur les deux pointes, ce qui fait tourner un quart de tour; au-lieu que ſi l'on veut tourner un demi-tour, il faut poſer la pointe du pié plus croiſé juſqu'à la cinquieme poſition, ce qui fait qu'en s'élevant on tourne un demi-tour.

Il faut remarquer que lorſqu'on ſe releve, le pié qui a marché, & qui s'eſt poſé derriere à la troiſieme ou cinquieme poſition, de derriere qu'il étoit, le corps ſe tournant le fait changer de ſituation ſans le faire changer de poſition, parce que le pié qui eſt derriere revient devant. Lorſqu'on s'éleve, le corps ſe tournant un quart ou un demi tour, oblige les jambes par ſon mouvement de changer de ſituation pour ſe trouver dans l'équilibre, ce qui fait que le pié qui étoit derriere change de ſituation.

Mais lorſque l'on eſt élevé & que l'on a tourné le quart ou demi-tour, il faut poſer le talon du pié où le corps eſt poſé, afin d'être plus ferme pour en reprendre une autre. Ce pas eſt très-agréable lorſqu'il eſt fait avec ſoin.

PIRUM, (*Géog. anc.*) ville de la Dace ſelon Ptolomée, *liv. III. ch. viij.* Elle étoit entre Phamidana & Zuſidana. Quelques-uns croient que c'eſt Pixendorf, bourg de la baſſe Autriche.

PIS, ſ. m. (*Gram.*) mamelle de la vache, de la chevre, de la brebis, de la jument, &c.

Pis, (*Boucherie.*) c'eſt la poitrine du bœuf, ce qui comprend la piece tremblante ou le grumeau, les morceaux du tendron, les morceaux du milieu, ou les morceaux du flanchet.

Pis, adv. (*Gram.*) degré comparatif de *mal* adv. On diſoit qu'il s'amendoit, mais je vois que c'eſt *pis* que jamais.

PISŒ, (*Géog. anc.*) *Piſſæ*, par Polybe, *liv. II. c. xxviij.* Ptolomée, *liv. III. ch. j.* Lycophron, *vers* 1241. mais toutes les inſcriptions romaines portent *Piſæ*; ville d'Italie dans l'Etrurie près des Liguriens. La plupart des anciens écrivains, tant grecs que latins, en ont parlé. Pline, *liv. III. ch. v.* la place entre les fleuves *Auſer* & *Arnus*. Elle avoit été fondée par les *Piſæi*, peuples du Péloponnèſe, qui l'avoient nommée *Alphée*, du nom d'un fleuve de leur patrie; c'eſt du moins ce que dit Virgile au *X. liv. de l'Enéide*, *vers* 179.

> *Alpheæ ab origine Piſæ,*
> *Urbs Etruſca ſolo.*

On trouve la même choſe dans Rutilius, *itin. liv. I. vers* 565.

> *Alpheæ veterem contemptor originis urbem*
> *Quam cingunt geminis Arnus & Auſur aquis.*

Il appelle *Auſur* le fleuve que Pline nomme *Auſer*.

Piſe eut le titre de colonie romaine, & elle a conſervé ſon ancien nom: c'eſt aujourd'hui la ville de Piſe. *Voyez ſon article*. (*D. J.*)

PISAN, le, (*Géog. mod*) pays d'Italie dans la Toſcane. Il eſt borné au nord par le Florentin & la république de Lucques, au midi par les Siennois, au levant par les Siennois encore, & par la mer au couchant. Il a 30 milles du nord au ſud, & 50 du levant au couchant. C'eſt un très bon pays; Piſe en eſt la capitale.

PISATELLO, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Italie dans la Romagne. Elle a ſa ſource au pié de l'Apennin, & ſe rend dans la riviere Rigoſa, environ à un mille de la côte du golfe de Veniſe. Léandes croit que c'eſt le Rubicon des anciens. *Voyez* Rubicon.

PISAURUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie appellée aujourd'hui *Peſaro*. Ptolomée, *lib. III. c. j.* qui la donne aux *Semnones*, la place entre *Fanum fortunæ* & *Ariminium*, Céſar, *civ. lib. I. c. xj.* ſe rendit maître de cette ville. Tite-Live, *lib. XXXIX. c. xliv.* Velleïus Paterculus, *lib. I. c. xv.* & d'anciennes inſcriptions romaines lui donnent le titre de colonie.

PISAURUS, (*Géog. anc.*) riviere d'Italie dans le Picenum. Elle donnoit le nom à la ville *Piſaurum*. Vibius Sequeſter dit qu'on la nommoit auſſi *Iſaurus*. En effet on lit dans Lucain, *lib. II. vers* 406:

> *Cruſtumiumque rapax & juncto Sapis* Iſauro.

Mais peut-être la quantité a-t-elle obligé Lucain de dire *Iſauro* pour *Piſauro*. Cette riviere s'appelle aujourd'hui *la Foglia*, ſelon Magin.

PISCATORES ou *PESCADORES*, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire *îles du pêcheur*. M. de Liſle ne marque qu'une île de ce nom dans ſa carte des Indes & de la Chine; mais Dampier dit que les *Piſcadores* ſont pluſieurs grandes îles déſertes, ſituées près de Formoſa, entre cette île & la Chine, à environ 23 degrés de latitude ſeptentrionale, & preſque à la même élévation que le tropique du cancer. (*D. J.*)

PISCENA, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule narbonnoiſe, ſelon Pline, *liv. IV. c. iv.* ſur quoi le P. Hardouin remarque que c'eſt préſentement la ville de Pezenas au diocèſe d'Agde.

PISCES, (*Aſtr.*) nom latin de la conſtellation des poiſſons. *Voyez* Poissons.

PISCHINAMAAS, ſ. m. *terme de relation*, miniſtre de la religion mahométane en Perſe, qui a ſoin de faire la priere dans les moſquées. On choiſit ordinairement pour cette fonction des ſeïd-Emirs c'eſt-à-dire, des deſcendans de Mahomet du côté paternel & maternel, ou des Chérifs, qui n'en deſcendent que par un côté.

PISCHKIESCH, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Turcs nomment la taxe ou le préſent que chaque prince établi par la Porte ottomane, paye au grand-ſeigneur & à ſes miniſtres.

PISCINA, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure, à un mille de la rive orientale du lac Celano.

C'eſt dans cette bourgade que naquit, le 14 Juillet 1602, Mazarini (Jules) qui devint cardinal, & premier miniſtre d'état en France. Il mourut à Vincennes le 9 Mars 1661, à 59 ans.

Voici ce qu'en dit M. de Voltaire. Le cardinal Mazarin ne fit de bien qu'à lui & à ſa famille par rapport à lui. Huit années de puiſſance abſolue ne furent marquées par aucun établiſſement glorieux ou utile; car le collége des Quatre-Nations ne fut que l'effet de ſon teſtament. Il ſe donna toutes les groſſes abbayes du royaume, enſorte qu'il étoit riche à ſa mort, d'environ deux cens millions de notre monnoie actuelle; & pluſieurs mémoires diſent qu'il en a amaſſé une partie par des moyens au-deſſous de ſa place. Etant près de mourir, il craignit pour ſes biens, & il en fit au roi la donation, perſuadé que le roi les lui rendroit, en quoi il ne ſe trompa pas.

Le ſeul monument qui fait honneur au cardinal Mazarin, eſt l'acquiſition de l'Alſace. Il procura cette province à la France, dans le tems que la France étoit avec raiſon déchaînée contre lui; & par une fatalité ſinguliere, il fit du bien au royaume, lorſqu'il y étoit perſécuté, & n'en fit point dans le tems de ſa grande puiſſance.

On le vit, dit un de nos écrivains, tranquille en agiſſant, ſouple & pliant ſous l'orage, vain & orgueilleux dans le tems de ſon crédit; habile à prévoir, ſongeant toujours à tromper; inſenſible aux plaiſanteries de la Fronde, mépriſant les bravades du coadjuteur, & écoutant les murmures du peuple comme on écoute du rivage le bruit des flots de la mer.

Il y avoit dans le cardinal de Richelieu quelque choſe de plus grand, de plus vaſte & de moins concerté. C'étoit dans le cardinal Mazarin, plus d'adreſſe, plus d'artifices & moins d'écarts. Richelieu étoit un implacable ennemi, & Mazarin un ami dangereux. On haïſſoit l'un, & l'on ſe mocquoit de l'autre; mais tous deux furent les maîtres de l'état; tous deux ennemis déclarés des princes du ſang: enfin tous deux fils de la fortune & de la politique, étalant un faſte égal à celui des rois, oppriment indignement les citoyens & la patrie. (*D. J.*)

PISCI-

PISCINE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) chez les anciens, c'étoit un grand baſſin dans une place publique & découverte ou un grand quarré où la jeuneſſe romaine apprenoit à nager. Elle étoit entourée d'une haute muraille, pour empêcher que l'on n'y jettât des ordures. *Voyez* NAGE *ou* NAGER.

Ce mot eſt formé du latin *piſcis*, poiſſon, à cauſe qu'en cet endroit les hommes en nageant, imitoient les poiſſons; & parce qu'il y avoit auſſi quelques-unes de ces *piſcines* où l'on conſervoit anciennement du poiſſon.

Piſcine ſe diſoit auſſi du baſſin quarré qui étoit au milieu d'un bain. *Voyez* BAIN.

Piſcine probatique, *piſcina probatica*, c'étoit un étang ou un reſervoir d'eau proche le parvis du temple de Salomon. Elle eſt ainſi appellée du grec προϐατον, *brebis* ou *mouton*, parce que l'on y lavoit le bétail deſtiné aux ſacrifices. *Voyez* SACRIFICE.

Jeſus-Chriſt ſe ſervit de cette *piſcine* pour opérer la guériſon miraculeuſe du paralytique. Daviler obſerve qu'il reſte encore cinq arches du portique, & d'une partie du baſſin de cette *piſcine*. Doubdan dans ſon *Voyage de la Terre ſainte*, dit qu'elle étoit enfoncée dans terre deux piques de profondeur, & d'environ cinquante de longueur ſur quarante de largeur; que les quatre côtés ſont revêtus de pierres de tuile fort bien cimentées; qu'on voit encore les degrés par où l'on y deſcendoit; mais que le fond en eſt à ſec & rempli d'herbes.

Piſcine ou lavoir chez les Turcs, c'eſt un grand baſſin au milieu de la cour d'une moſquée, ou ſous les portiques qui l'environnent. *Voyez* MOSQUÉE.

Sa forme eſt ordinairement un quarré long, bâti de pierre ou de marbre, où il y a un grand nombre de robinets. Les Muſulmans s'y lavent avant que d'offrir leur prieres à Dieu étant perſuadés que cette ablution efface leurs péchés. *Voyez* ABLUTION.

PISCO, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale au Perou dans l'audience de Lima, à un quart de lieu de la mer. Il y avoit jadis près de ce port, une ville célebre ſituée ſur le rivage de la mer; mais elle fut entierement ruinée par un furieux tremblement de terre, qui arriva le 19 d'Octobre de l'année 1682. Depuis ce tems-là, on a bâti la ville dans un lieu où le débordement ne parvient pas. Les habitans au nombre d'environ deux cens familles, ſont un compoſé de metifs, de mulâtres, de noirs & de quelques blancs; cependant les campagnes de *Piſco* produiſent d'excellens vins en abondance, ainſi que des fruits merveilleux, enſorte que *Piſco* eſt un des plus beaux endroits de toute la côte du Pérou. La rade eſt d'une grandeur à pouvoir contenir une armée navale, & on y eſt à couvert des vents ordinaires. On mouille ordinairement à Paraca, qui eſt à deux lieues de diſtance, parce que la mer eſt trop male au rivage de *Piſco*. *Long.* 302. *latit. mérid.* 14.

PISCOPIA, (*Géog. mod.*) île de l'Archipel, entre celle de Stanchio, & celle de Rhodes. C'eſt la *Taluo* de Pline, & la *Telos* de Strabon. *Voyez* TELOS.

PISE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie en Toſcane, ſur la riviere d'Arno, dans une plaine unie. Cette ville très-ancienne a été la capitale d'une république qui ſe rendit fameuſe par ſes conquêtes en Afrique, & dans la Méditerranée, où elle s'étoit emparée ſur les Sarrazins des îles Baléares, de Corſe & de Sardaigne. Son port ſitué à cinq milles de l'embouchure de l'Arno dans la mer, étoit un lieu d'un très-grand commerce.

Elle formoit au treizieme & quatorzieme ſiecle, une république floriſſante, qui mettoit en mer des flottes auſſi conſidérables que celles de Gènes; mais les Florentins aſſiégerent la ville de *Piſe*, & la prirent en 1406. De ville libre qu'elle étoit, elle devint ſujette, & n'a pu ſe relever depuis. Toutes ſes rues tirées au cordeau, ſont couvertes d'herbes: elles contiennent à peine quinze milles ames; & cent mille habitans ne ſuffiroient pas pour les remplir.

L'évêché de cette ville fut érigé en métropole à la fin du onzieme ſiecle. La cathédrale eſt belle, quoique bâtie à l'antique. L'univerſité fondée en 1339, a peu d'étudians. *Piſe* eſt, à la vérité, le chef-lieu de l'ordre des chevaliers de S. Etienne, inſtitué en 1561, mais cet ordre ne lui donne aucun luſtre. Il s'eſt tenu dans cette ville deux conciles qui ne lui ont pas été avantageux; l'un en 1409, & l'autre en 1511.

Elle eſt ſéparée en deux par l'Arno qu'on paſſe ſur trois ponts, dont l'un eſt de marbre blanc. Ses fortifications ſont mauvaiſes: ſa ſituation eſt à 3 milles de la mer, 14 de Livourne, 12 ſud-oueſt de Lucques, 45 oueſt de Florence. *Long.* (ſuivant Caſſini) 27. 52. 30. *lat.* 43. 42.

Le lecteur peut conſulter ſur *Piſe*, l'ouvrage de Pietro Cardoſi, intitulé *Memorie della gloria di Piſa*, ainſi que les bibliographes, ſur les gens de lettres qui ſont nés dans cette ville: je ne parlerai que d'un ſeul nommé *Albirzi* ou *Bartélemi de Piſe*, parce qu'il fit en cette ville profeſſion dans l'ordre de S. François, où il fleuriſſoit vers l'an 1380. Un de ſes écrits, d'un caractere extrèmement ſingulier, & ſans lequel il ſeroit ſans doute demeuré dans l'obſcurité la plus profonde, l'a rendu l'un des auteurs les plus connus de ces derniers ſiecles. Ce ſont les fameuſes *Conformités de la vie de ſaint François avec celle de J. C.* qu'il compoſa en 1389, & qu'il préſenta au chapitre général de ſon ordre aſſemblé à Aſſiſe en 1399. Il en reçut non-ſeulement une approbation univerſelle, mais même la récompenſe la plus glorieuſe à laquelle un homme de ſon état pût jamais s'attendre; on lui donna l'habit complet que ſaint François avoit porté pendant ſa vie.

Le livre des *Conformités* fut imprimé diverſes fois dans le xv. & xvj. ſiecle, & ces ſortes d'éditions ſont d'une rareté extrème. L'on conſerve précieuſement le manuſcrit de cet ouvrage dans la bibliotheque du duc d'Urbin.

La premiere édition eſt de Veniſe, mais ſans indication d'imprimeur, de date ni de format: on ſait cependant qu'elle eſt *in-folio*, & il y en a un exemplaire dans la bibliotheque de l'empereur.

La ſeconde & la troiſieme édition ne ſont qu'un abrégé de l'ouvrage intitulé *li Fioretti di ſan Franceſco aſſimilati alla vita ed alla paſſione di noſtro Signore*, toutes les deux imprimées à Veniſe, l'une en 1480, & l'autre en 1484, *in*-4°.

La quatrieme édition intitulée *Opus aureæ & inexplicabilis bonitatis & continentiæ conformitatum vitæ beati Franciſci ad vitam Domini noſtri Jeſu Chriſti*, &c. a été faite à Milan en 1510, *in-folio*, elle eſt précédée d'une préface de François Zeni, vicaire général des Franciſcains italiens.

La cinquieme édition portant le même titre, a été donnée par Jean Mapelli, franciſcain, & a paru de même à Milan en 1513, *in-folio*. Cette édition ne differe en rien de la précédente. Aux titres de ces deux dernieres éditions, l'on voit les armes des Franciſcains, au bras nud de Jeſus-Chriſt, & au bras vêtu & ſtigmatiſé de ſaint François, paſſés en ſautoir, & traverſés d'une grande croix poſée en pal, & ſurmontée de ſon écriteau *J. N. R. J.* On a même remarqué que dans ces armoiries, le bras de S. François occupe la place d'honneur, & que celui de JeſusChriſt eſt au-deſſous.

Dès que les eſprits commencerent à s'éclairer, on déclama fortement contre les ſuperſtitions, les impertinences & les impiétés dont cet ouvrage étoit rempli. La premiere réfutation qui s'en fit, parut d'abord en Allemagne, ſans nom de ville ni d'imprimeur, mais en 1511, ſous le titre de *Der Barfuſſer Munch Eleuſpiegel und alcoran*, avec une préface de Luther. Cette réfutation eſt d'un miniſtre luthérien du pays de Brandebourg, nommé *Eraſme Albere*. Elle reparut de nouveau à Wittemberg en 1542, in-4°. & 1614, in-8°.

Cette premiere réfutation a été paraphraſée en latin, & imprimée ſous divers titres: 1°. *Alcoranus Franciſcanorum, ſeu blaſphemiarum & nugarum lerna, de ſtigmatiſato idolo quod Franciſcum vocant ex libro Conformitatum*, &c. *Francofurdiæ*, 1542, *in*-8°. 2°. *Alcoranus Franciſcanorum, ſive Epitome præcipuas fabulas & blaſphemias complectens, eorum qui beatum Franciſcum ipſi Chriſto æquare auſi ſunt, id que cum ſalubri antidoto; Genevæ*, 1578, *in*-8°.

Conrad Badius, imprimeur de Genève, mit en françois cette réfutation, & la publia ſous ce titre l'*Alcoran des Cordeliers, tant en latin qu'en françois, à Genève*, 1556. in-12. Il y joignit bien-tôt après un ſecond livre, & le tout parut dans ſon imprimerie en 1560 en deux volumes in-12. La troiſieme édition vit auſſi le jour à Genève en 1578, & a été réimprimée dans la même ville en 1644 & 1664, in-8°. Enfin il en parut une édition nouvelle à Amſterdam en 1734 en 2 vol. in-12. avec de fort jolies figures imaginées par le célébre Bernard Picart, & gravées ſous ſa direction. Je ne parle pas ici des traductions latines & flamandes: ce détail me meneroit trop loin.

La ſeconde réfutation des *Conformités* a été faite en Italie par Pietro Paolo Vergerio; & ce fut de purs motifs de religion qui l'engagerent à cet ouvrage; cependant ſa réfutation fut flétrie, & ſa perſonne miſe au nombre des hérétiques.

Je laiſſe à part la réfutation des *Conformités* par Oſiander, par Volfius, ainſi que celle qui ſe trouve dans la légende dorée; il me ſuffit de dire qu'entre tous les auteurs catholiques & proteſtans qui ſe ſont attachés à re-

futer

futer les *Conformités*, perſonne ne s'en eſt plus agréablement & plus ſolidement acquitté que le ſavant & ingénieux Bayle, dans les remarques de ſon article de ſaint François d'Aſſiſe.

Il eſt vrai que les Franciſcains éclairés ont tâché de ſupprimer les éditions des *Conformités*, autant qu'il étoit poſſible, & à en donner de nouvelles éditions différentes; mais quelques auteurs franciſcains ne ſentant pas le tort que cet ouvrage leur faiſoit, n'ont pu réſiſter à la tentation de le reproduire de tems en tems, ſous quelque nouvelle face. Tel eſt l'ouvrage intitulé, *Prodigium naturæ, & gratiæ portentum, hoc eſt, ſeraphici patris Franciſci, vitæ acta, a Petro de Alva & Aſtarga*, imprimé à Madrid en 1551, *in-folio*.

On ſait l'hiſtoire du P. le Franc, gardien des Cordeliers de la ville de Rheims, & docteur en Théologie de la faculté de Paris: voulant rendre ſon nom recommandable à la poſtérité, il fit graver ces paroles en lettres d'or ſur une table de marbre, au haut du frontiſpice du portail des Cordeliers de Rheims: *Deo homini & beato Franciſco utrique crucifixo*. Cette inſcription cauſa un ſcandale ſi général, que M. l'archevêque de Rheims lui commanda de l'ôter au plutôt; & cet ordre fut accablant pour un homme qui s'imaginoit avoir parfaitement bien rencontré.

Je crois qu'il en étoit de même de Barthélemi de *Piſe*. Ce bon homme n'avoit eu pour but que de relever fortement la gloire & l'excellence de ſon patriarche; il reçut avec des larmes de joie l'approbation du chapitre général des Franciſcains, datée du 2 Août 1399, & il ne s'imagina point qu'un ouvrage ſi nettement approuvé, attireroit tant à lui qu'à ſon ordre, le mortifiant reproche d'impiété & de blaſphème. Il ne jouit pas long-tems des applaudiſſemens & de la récompenſe que lui avoit valu ſon ouvrage; car deux ans après il mourut extrèmement âgé dans le couvent de *Piſe*, le 10 Décembre 1401. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.) (1)

PISÆUS, (*Mythol.*) ſurnom de Jupiter, pris de la ville de Piſe en Elide, où il étoit particulierement honoré. Hercule faiſant la guerre aux Eléens, prit & ſaccagea la ville d'Elis; il préparoit le même traitement à ceux de Piſe qui étoient alliés des Eléens; mais il en fut détourné par un oracle, qui l'avertit que Jupiter protégeoit Piſe: elle fut donc redevable de ſon ſalut au culte qu'elle rendoit à ce maître des dieux. (*D. J.*)

PISIDIE, *Piſidia*, (*Géog. anc.*) contrée d'Aſie, renfermée entre la Lydie, la Phrygie, la Pamphylie, & la Carie. C'étoit un pays ſitué dans les montagnes pour la plus grande partie, & qui comprenoit l'extrémité occidentale du mont Taurus, ſelon Pline, *l. V. c. xxvij.* & ſelon Strabon, *l. XII.* Les écrivains varient ſur ſes limites; mais ſoit que la *Piſidie* ait été à l'extrémité du Taurus, comme le veulent quelques-uns, ſoit qu'elle ait occupé, ſelon d'autres, une partie conſidérable de cette montagne, il eſt certain qu'elle ne s'étendoit pas au-delà du Taurus. (*D. J.*)

PISIFORME, adj. (*Anat.*) nom de deux os qui ont à-peu-près la forme d'un pois, dont l'un appartient à l'organe de l'ouie, & ſe nomme auſſi *orbiculaire*, ou *lenticulaire*; & l'autre eſt un des huit du carpe. *Voyez* OREILLE & CARPE.

PISOLITE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques naturaliſtes à une pierre qui ſemble compoſée d'un amas de petits corps globuleux de la groſſeur d'un pois. *Voyez* OOLITES.

PISONE, ſ. f. *piſonia*, (*Hiſt. nat. bot.*) eſt un genre de plante à fleur monopétale en forme de cloche & profondément découpée. Le piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & il devient dans la ſuite un fruit oblong anguleux, qui s'ouvre en cinq parties du haut en-bas, & qui renferme une ſemence le plus ſouvent oblongue. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

Ce genre de plante produit ſéparément des fleurs mâles & femelles: dans la fleur mâle le calice eſt droit, très-petit, & diviſé en cinq parties. La fleur eſt en forme d'entonnoir, dont le tuyau eſt court, & la bouche très-évaſée; elle eſt légerement diviſée en cinq ſegmens, & demeure ouverte; les étamines ſont cinq filets pointus, plus longs que la fleur; leurs ſommités ſont ſimples. Dans la fleur femelle, le calice eſt le même que dans la fleur mâle, excepté qu'il eſt attaché au germe: cette fleur eſt auſſi faite comme la fleur mâle; il s'éleve du germe un ſtile ſimple, droit, cylindrique, plus long que la fleur, couronné de cinq ſtigmats oblongs: le fruit eſt une capſule ovale compoſée de cinq loges; mais qui ne forment intérieurement qu'une cavité; la graine eſt unique, liſſe, & de figure ovale ou oblongue. Linnæi, *gen. plant. p.* 474. Plum. *gen.* 12. Houſton, 13. Vaillant. *act. germ.* (*D. J.*)

PISONIS-VILLA, (*Géog. anc.*) maiſon de plaiſance en Italie, près de la ville de Bayes. Tacite, *Annal. l. XV. c. lij.* dit que Néron s'y plaiſoit beaucoup, & s'y rendoit fréquemment. Ortelius croit que ce lieu ſe nomme aujourd'hui *Truglio*. (*D. J.*)

PISSASPHALTE, ſ. m. (*Hiſtoire naturelle.*) C'eſt un bitume naturel & ſolide, que l'on trouve dans les monts Cérauniens d'Apollonie; il eſt d'une nature moyenne entre la poix & l'aſphalte. *Voyez* BITUME.

Ce mot eſt compoſé de πισσα, *poix*, & d'ἀσφαλτος, *bitume*.

Piſſaſphalte, eſt auſſi un nom que l'on donne à une ſubſtance factice, compoſée de poix & d'aſphalte ou de bitume judaïque, *bitumen judaïcum*. *Voyez* ASPHALTE.

La groſſiereté de ſa couleur noire, & ſon odeur puante, le diſtinguent du véritable aſphalte.

Quelques écrivains ſe ſervent auſſi du mot *piſſaſphalte*, pour exprimer la poix juive ou le ſimple aſphalte.

PISSAT, ſ. m. urine, *Voyez* URINE.

PISSELÆUM, ſ. m. (*Mat. médic. des anciens.*) πισσέλαιον, *huile de poix*, de πίσση, & ἔλαιον, *huile*. Dioſcoride dit qu'elle ſervoit à guérir la galle & les ulceres des bêtes à corne. On retiroit une huile de la poix tandis qu'elle bouilloit, en étendant deſſus de la laine qui abſorboit la vapeur qui s'en élevoit, & qu'on exprimoit enſuite dans un autre vaiſſeau; ce qu'on réitéroit plusieurs fois. Ray ſoupçonne que le *piſſinum* de Pline, eſt la même choſe que le *piſſelæum* des Grecs; mais d'autres critiques prétendent que le *piſſinum* des Latins étoit tiré du cedre. (*D. J.*)

PISSEMENT DE SANG, (*Médecine.*) on appelle *piſſement de ſang*, toute évacuation ſanguinolente qui ſe fait par le canal de l'urethre, ſoit qu'on y voye un mélange d'urine, ſoit qu'il n'y en ait point.

Le ſang peut paſſer par des vaiſſeaux trop dilatés; & quand il eſt intimement mêlé à l'urine, il n'eſt guere poſſible de le diſtinguer de l'urine ſanguinolente; mais quand les vaiſſeaux ſont une fois rompus, le ſang eſt moins mêlé à l'urine, & eſt par conſéquent plus pur. Le ſang qui vient directement de l'urethre ou des corps ſpongieux, coule quelquefois ſans qu'on rende d'urine; mais c'eſt en petite quantité.

Si dans les jeunes gens pléthoriques, dans la mutilation de quelque membre, dans l'hémorrhagie, les hémorrhoïdes, la ſuppreſſion des vuidanges ou des menſtrues, la pléthore eſt ſuivie d'un *piſſement de ſang*; il eſt ordinairement ſalutaire, & la ſaignée ſuffit pour l'arrêter.

Mais celui qui doit ſa naiſſance à quelque mouvement d'irritation particuliere, produit dans les reins, par l'abus des

(1) Il eſt en verité dommage que dans un livre, tel que l'Encyclopédie, conſacré a l'inſtruction de la poſtérité ſur toutes ſortes de matiere, on diſe ſi peu de choſes d'une des plus illuſtres & reſpectables villes. Il faut du moins renvoier le lecteur aux ſources où il puiſſe atteindre à la verité. Qu'il voye donc non ſeulement l'ouvrage de Pierre Cordoſi cité dans cet article, mais encore les annales de Piſe par Tronci, les diſſertations du chev. Flamminius del Borgo, l'ouvrage du P. Mattei, profeſſeur vivant dans l'univerſité de Piſe, &c. C'eſt encore une choſe admirable qu'on ait voulu taire tant de grands hommes en littérature qui ont fleuri dans cette univerſité, pour donner place à un qui n'a d'autre mérite que d'avoir par un ouvrage de piété & de dévotion outrée, donné occaſion au fanatiſme de ſe déchaîner & crier au blaſphème, quand tout au plus il n'y avoit qu'à compatir un exces de zele & une foibleſſe d'eſprit & de talent, non de mauvaiſe foi & de volonté de dogmatiſer. L'article *Albizi* du diction. de M. Marchand, copié ici par l'Encyclopédiſte, ainſi que les confutations de l'ouvrage *des conformités &c.*, ſentent toute la bile des pretendues reformes, & en les adoptant, on ſe conformeroit bien peu aux regles remplies de charité & de modeſtie, qu'ont données les Encyhlopédiſtes mêmes dans l'Encyclopédie & dans d'autres de leurs ouvrages ſur la maniere de juger des auteurs par leurs écrits. Je crois ne devoir m'étendre d'avantage ſur un auteur & un ouvrage aſſez ignorés & plus dignes encore de l'être. Je juge plus à propos de renvoier le lecteur curieux & amateur de cette miſérable erudition aux articles *Albizi* de M. Marchand, *Albizi*, & Barthélemi *Albizi* de Moreri. Là il pourra le conſiderer & combiner tout à ſon aiſe. Après avoir dit tout ce qu'on a expoſé dans cet article, il falloit encore aviſer le lecteur qu'il y à eu trois auteurs appellés Barthélemi de Piſe, tous trois différens. Quoiqu'ils fuſſent tous trois de cette ville, il faut bien ſe garder de les confondre, comme ne le font que trop ſouvent, non ſeulement les ſimples faiſeurs de cathalogues, mais même les Bibliographes de quelque reputation. Il falloit encore après avoir copié ce peu de mots, renvoier auſſi le lecteur aux notes de M. Marchand ſur l'art. Barthélemi de Piſe. (Z)

des diurétiques, des emménagogues, eſt à craindre; & dans ce cas il faut avoir recours aux délayans, aux mucilagineux, aux huileux, pris abondamment.

Dans le cas d'une circulation générale qui devient plus grande lorſqu'on a fait beaucoup d'exercice, qu'on eſt allé à cheval, qu'on a élevé un poids conſidérable, ou qui eſt une ſuite d'une fievre aiguë, ardente, du trop grand uſage des échauffans, des ſpiritueux, des aromates, d'autres corps âcres, de la colere, ou de toute paſſion de l'ame, & qui produit *un piſſement de ſang*; il convient d'employer les rafraîchiſſans anodins.

Quant au ſang trop diſſous preſqu'incoërcible dans les maladies chroniques, le catharre, le ſcorbut, l'acrimonie, & les autres colliquations des humeurs accompagnées du relâchement des ſolides; il le faut épaiſſir à la faveur des corroborans doués d'acrimonie particuliere & convenable.

Le *piſſement de ſang* qui ſurvient dans les fievres malignes, peſtilentielles, putrides, dans les pétéchies, ou lorſque la petite vérole, la rougeole, la pleuréſie, l'éréſipelle, ou l'inflammation, ont dégeneré en corruption, eſt un accident dangereux; on tâchera de l'arrêter par les antiſeptiques combinés avec les incraſſans.

Le calcul attaché aux reins ou à la veſſie, & qui par ſon aſpérité, bleſſe les vaiſſeaux, ne permet pas l'uſage des forts diurétiques; mais pour procurer la ſortie de cette pierre, il faut employer les boiſſons adouciſſantes, oléagineuſes, les mucilagineux, les ſavonneux, & les anodins. Dès qu'on a eu le bonheur de faire ſortir ce corps étranger, le *piſſement de ſang* s'arrête ordinairement de lui-même; ou bien on réuſſit à le faire ceſſer, en ajoutant les conſolidans aux remedes dont on vient de parler.

Enfin, le *piſſement de ſang* qui arrive après les bleſſures, les contuſions, & les corroſions de ces parties, ne peut trouver ſa guériſon, que dans le traitement propre à ces maladies.

Outre les accidens généraux qui ſont une ſuite de toutes ſortes d'hémorrhagies, la concrétion du ſang arrête quelquefois l'écoulement de l'urine, laiſſe un ulcere dans les reins ou la veſſie, & cauſe enſuite une urine purulente. (*D. J.*)

PISSENLIT, ſ. m. (*Botan.*) nom vulgaire de la principale eſpece du genre de plante nommé par Tournefort *dens leonis*, dent de lion, & dont on a indiqué les caracteres ſous ce dernier mot.

Sa racine eſt environ de la groſſeur du petit doigt, & laiteuſe. Ses feuilles ſont oblongues, pointues, découpées profondément des deux côtés, comme celles de la chicorée ſauvage, mais plus liſſes, & couchées ſur terre. Elle n'a point de tige, mais des pédicules nuds, fiſtuleux, longs d'une palme & plus; rougeâtres, quelquefois velus, & garnis d'un duvet qui s'enleve aiſément. Chacun de ſes pédicules porte une fleur compoſée de demi-fleurons, évaſés, jaunes, renfermés dans un calice poli, découpés en pluſieurs parties, dont la baſe eſt garnie de quatre ou cinq feuilles verdâtres, réfléchies.

Chaque fleuron eſt porté ſur un embryon, qui lorſque le calice s'ouvre & ſe réfléchit ſur le pédicule, ſe change en une ſemence rouſſe, ou citrine, garnie d'aigrette. Ces ſemences tombent, quand elles ſont mûres, & elles ſont emportées par le vent; la couche ſur laquelle elles étoient, reſte nue; & c'eſt une pellicule poreuſe. Cette plante eſt très-commune; on la cultive dans les jardins: toutes ſes parties ſont ameres, & remplies d'un ſuc laiteux. (*D. J.*)

PISSENLIT, (*Mat. méd.*) les vertus de cette plante ſont abſolument les mêmes que celles de la chicorée ſauvage, & on les emploie auſſi aux mêmes uſages, & l'une au lieu de l'autre. La chicorée ſauvage eſt cependant le médicament principal dans l'uſage ordinaire, & le *piſſenlit* eſt le ſuccédanée. Au reſte, cette reſſemblance eſt non-ſeulement établie ſur l'obſervation des propriétés médicamenteuſes de l'une & de l'autre plante, mais même ſur leur nature ou compoſition chymique: en ſorte que tout ce que nous avons dit de la chicorée ſauvage convient entierement au *piſſenlit*. *Voyez les articles* CHICORÉE SAUVAGE, *Mat. méd.* & CHICORÉE SAUVAGE, *Diete*. Le *piſſenlit* entre dans l'apozème officinal appellé communément *bouillon rouge*, & dans le ſyrop de chicorée compoſé de Charas.

PISSEROS, ſ. m. (*Phar. anc.*) cérat compoſé de cire fondue, d'huile roſat & de poix, mêlées en proportion convenable pour former une conſiſtance d'onguent; Hippocrate recommande celui-ci en pluſieurs cas, comme dans les brûlures & les plaies récentes; il paroît que cette eſpece de cérat eſt de la nature du baſilicon noir des modernes, qui paſſe en effet pour un très-bon emplâtre en diverſes occaſions.

PISSITES, (*Mat. méd. des anciens.*) πισσίτης, c'eſt-à-dire *vin de poix*. Il ſe faiſoit avec du goudron & du moût. On lavoit d'abord le goudron dans de l'eau de la mer ou de la ſaumure juſqu'à ce qu'il fût blanchi; après cela on le relavoit avec de l'eau douce, on mettoit enſuite ſur huit conges de moût une once ou deux de goudron; on les laiſſoit fermenter & repoſer, enfin on ſoutiroit la liqueur & on la mettoit dans des vaiſſeaux. Diſcoride, *l. V. c. xlvj.* en fait un grand éloge pour les maladies chroniques des viſceres qui ne ſont point accompagnées de fievre.

PISSOTTE, ſ. f. (*Leſſiverie, Salpêtr.*) petite canule de bois que l'on met au-bas d'un cuvier à leſſive, pour donner paſſage à l'eau que l'on jette de tems en tems ſur les cendres qui ſont enfermés dans le charrier.

Dans les atteliers où ſe fabrique le ſalpêtre, les cuviers où ſe font les leſſives des terres propres à en tirer ce minéral, ont auſſi leur *piſſotte*; elle ſe place ordinairement dans le bas du cuvier à deux ou trois doigts du ſable, avec deux billots de bois aux deux côtés en-dedans, pour ſoutenir le faux-fond du bas ſur lequel ſe mettent les cendres & les terres dont les cuviers ſe rempliſſent; c'eſt au-deſſous de la *piſſotte* que l'on met les recettes. *Savary*. (*D. J.*)

PISSYRUS, (*Géog. anc.*) ville de Thrace; il y avoit dans cette ville, ſelon Hérodote, *l. VII. n°.* 109. un lac de preſque trente ſtades de circuit, très-poiſſonneux, & dont l'eau étoit extrèmement ſalée. Les meilleures éditions portent *Pyſtirus* au lieu de *Piſſyrus*.

PISTACHE, ſ. f. (*Botan.*) on ſait que c'eſt le fruit du piſtachier; les *piſtaches* s'appellent en latin *piſtacia*. en grec dans Dioſcoride πιστάκια, & par les Arabes *paſtech*.

Ce ſont des fruits ou des petites noix, de la groſſeur & de la figure des avelines, oblongues, anguleuſes, élevées d'un côté, applaties de l'autre, pointues & marquées d'un côté. Elles ont deux écorces; l'extérieure eſt membraneuſe, aride, mince, fragile, d'abord de couleur verte, enſuite rouſſe; l'intérieure eſt ligneuſe, pliante, caſſante, légere, blanche; elles renferment une amande d'un verd-pâle, graſſe, huileuſe, un peu amere, douce cependant & agréable au goût, couverte d'une pellicule rouge; on doit choiſir celles qui ſont bonnes, récentes, pleines & mûres.

Herman fait mention de deux ſortes de *piſtaches*, ſavoir les grandes & les petites. On nous apporte communément les grandes; les petites ſont moins connues & plus ſavoureuſes; elles viennent de Perſe.

Ce fut Lucius Vitellius, gouverneur de Syrie, qui apporta le premier des *piſtaches* en Italie ſur la fin du regne de Tibere. (*D. J.*)

PISTACHE, (*Mat. médic.*) fruit du piſtachier. Ces fruits renferment une amande ou ſemence émulſive, d'un goût agréable, & qui paſſe pour fournir une nourriture très-abondante & aſſez ſalutaire, & pour être propre par ſes qualités à rétablir promptement les perſonnes amaigries par des maladies, à augmenter le lait & la ſemence, à adoucir les humeurs dans la phtiſie, la toux, les diſpoſitions à la colique néphrétique, &c.

Ces éloges ſont un peu outrés. Il eſt vrai cependant que les *piſtaches* tiennent un rang diſtingué parmi les ſemences émulſives conſidérées comme aliment, *voyez* SEMENCES ÉMULSIVES; & que les dragées, les tartes, &c. qu'on en prépare fourniſſent un aliment aſſez doux, qui n'eſt pas malſain, & qui paroît ſolliciter l'appetit vénérien.

Quant à l'uſage qu'on en fait pour les émulſions, il n'y a rien de particulier. *Voyez* EMULSION. L'huile qu'on peut en retirer par expreſſion eſt fort douce, mais elle eſt fort peu uſitée, parce qu'on a reconnu que l'huile d'amandes-douces, qui coute beaucoup moins, eſt tout auſſi bonne.

Les *piſtaches* entrent dans le looch verd de la pharmacopée de Paris, & dans le ſirop de tortue réſomptif. (*b*)

PISTACHE, (*Botan. exot.*) fruit de la plante arachidnoïde d'Amérique, nommée dans le pays *manobi*. *Voyez* MANOBI, *Botan. exot.* (*D. J.*)

PISTACHES, les Confiſeurs appellent de ce nom un ouvrage qu'ils font en forme de dragées extrèmement petites, dont le fond eſt de la graine de *piſtache* d'où cet ouvrage tire ſon nom.

PISTACHES EN SURTOUT, les *Confiſeurs* donnent ce nom à des *piſtaches* caſſées & miſes à la praline, & trempées dans une compoſition faite d'un œuf battu, & brouillées avec de l'eau de fleur d'orange.

PISTACHIER, ſ. m. (*Botan.*) arbre qui porte les piſtaches; il s'appelle *terebinthus indica* dans Théophraſte; *piſtacia* dans J. B. I. 275; & *piſtacia peregrina fructu*

au racemoſo, ſive terebinthus indica Theophr. dans C. B. *p.* 401.

Son tronc eſt épais; ſes branches ſont étendues, couvertes d'une écorce cendrée; elles donnent naiſſance à des feuilles qui ſont rangées ſur de longues côtes & diſpoſées par paires, de maniere cependant qu'elles ne ſe trouvent pas placées exactement vis-à-vis les unes des autres. L'extrémité de ces côtes eſt terminée par une ſeule feuille: elles ſont tantôt arrondies, tantôt finiſſant en pointe, garnies de nervures, & ſemblables aux feuilles de térébinthe, mais plus grandes.

Il y a des *piſtachiers* qui portent des fleurs mâles, d'autres des fleurs femelles; les fleurs mâles ſont ramaſſées en une eſpece de chaton peu ſerré, & en maniere de grappes; chaque fleur eſt garnie d'une petite écaille; ces fleurs ont un calice propre découpé en cinq parties, & cinq étamines très-petites qui portent chacune un long ſommet droit, ovalaire, & quadrangulaire. Les fleurs femelles n'ont point de pétales; leur calice eſt très-petit, partagé en trois parties, & ſoutient un gros embryon ovalaire, chargé de trois ſtiles recourbés dont les ſtigmates ſont un peu gros & velus. L'embryon ſe change en une baie ovoïde qui a peu de ſuc, & qui contient une amande liſſe, ſemblablement ovalaire.

Cette arbre croît dans la Perſe, l'Arabie, la Syrie & dans les Indes. On le cultive auſſi dans l'Italie, dans la Sicile & dans les provinces méridionales de la France.

Le *piſtachier* mâle eſt diſtingué du *piſtachier* femelle par ſes feuilles qui ſont plus petites, un peu plus longues, émouſſées & ſouvent partagées en trois lobes, d'un verd foncé, au lieu que dans le *piſtachier* femelle les feuilles ſont plus grandes, plus fermes, plus arrondies & partagées le plus ſouvent en cinq lobes.

Comme les *piſtachiers* mâles naiſſent ſouvent dans des lieux éloignés des *piſtachiers* femelles, on rend ceux-ci féconds comme les palmiers; ce qui ſe fait enſuite de la maniere ſuivante: les payſans cueillent les chatons des fleurs du *piſtachier* mâle, lorſqu'ils ſont ſur le point de s'ouvrir; ils les mettent dans un vaiſſeau environné de terre mouillée; ils attachent ce vaiſſeau à une branche du *piſtachier* femelle juſqu'à ce que les fleurs ſoient ſeches, afin que la fine pouſſiere qui féconde ſoit diſperſée par le moyen du vent, & qu'elle donne la fécondité aux fleurs femelles.

D'autres cueillent les fleurs mâles & les renferment dans un petit ſac pour les faire ſecher, & ils en répandent la pouſſiere ſur les fleurs du *piſtachier* femelle à meſure qu'elles épanouiſſent. Il faut cueillir les fleurs mâles avant qu'elles s'ouvrent, de peur qu'elles ne jettent mal-à-propos leur pouſſiere féconde, & que les fruits du *piſtachier* femelle n'avortent par ce défaut de fécondation. Si les *piſtachiers* mâles & femelles ne ſont pas éloignés les uns des autres, le vent ſuffit pour procurer la fécondité aux *piſtachiers* mâles. (*D. J.*)

PISTACHIER, (*Mat. méd.*) les feuilles de cet arbre entrent dans l'emplâtre diabotanum.

PISTACHIER *ſauvage*, (*Botan.*) nom vulgaire & ridicule de l'arbriſſeau nommé par les Botaniſtes *ſtaphylodendron*.

PISTAS, (*Géog. du moyen âge.*) lieu en France, ſitué ſur le bords de la Seine, auprès du Pont-de-l'Arche, à l'embouchure des rivieres d'Eure & d'Andelle. Cette endroit eſt le même que celui qui eſt aujourd'hui appellé *Piſtrées*, & qui eſt à trois lieues au-deſſous de Rouen. Charles le Chauve y fit bâtir une fortereſſe pour fermer à cet endroit le paſſage de la Seine aux Normands. Il a été long-tems une place d'armes contre les Normands. Charles le Chauve y aſſembla un parlement en 862. (*D. J.*)

PISTE, ſ. f. (*Gramm.*) c'eſt en général la trace que laiſſe un animal ſur le chemin qu'il a ſuivi; il ſe dit au ſimple & au figuré, il ſuit les anciens à la *piſte*.

PISTE, *en terme de Manege*; eſt la marque que le cheval trace ſur le chemin où il paſſe.

La *piſte* d'un cheval peut être ſimple ou double.

Si le cavalier ne le fait aller que le galop ordinaire en tournant dans un cercle, ou plutôt dans un quarré, il ne marquera qu'une ſeule *piſte*; mais s'il le fait galoper les hanches en-dedans, ou aller terre à terre, il marquera deux *piſtes*, l'une par le train de devant, & l'autre par le train de derriere. Ce ſera la même choſe, ſi le cavalier le fait paſſer de côté ou aller de travers, dans une ligne droite ou ſur un cercle.

PISTIA, ſ. f. (*Botan.*) nom donné par Linnæus au genre de plante qui eſt appellé *kodda pail* par le P. Plumier, & les auteurs de l'*hortus malabaricus*. En voici les caracteres: il n'y a point de calice; la fleur eſt formée d'un ſeul pétale inégal, fait en capuchon contourné, avec une ſeule levre oblique, longue, courbée & pliée ſur les côtés. Il n'y a point auſſi d'étamines, mais ſix boſſettes doubles adhérant au piſtil ſous le ſtigma. Le germe du piſtil eſt d'une figure ovale, alongée; le ſtile eſt plus court que la fleur; le ſtigma eſt diviſé obtuſément en ſix ſegmens; le fruit eſt une capſule ovale, contenant ſix loges; les graines ſont tronquées; ce genre de plante approche beaucoup de celui des ariſtoloches. Linnæi, *gen. plant. p.* 438. Plumier, 39. (*D. J.*)

PISTICCIO, (*Géog. mod.*) petite ville ruinée d'Italie au royaume de Naples, dans la Baſilicate, entre les rivieres Baſiento & Salandrella. Cette ville a été tellement endommagé en 1688 par un tremblement de terre, qu'elle ne s'eſt pas relevée depuis.

PISTIL, ſ. m. (*Botan.*) les Botaniſtes nomment *piſtil* la partie de certaines fleurs qui en occupe ordinairement le centre, & qui par conſéquent eſt toujours renfermé dans la fleur, ainſi qu'on peut le voir dans la couronne impériale, dans le lis, dans le pavot, &c. Le nom de *piſtil* eſt tiré du latin *piſtillum*, qui veut dire un *pilon*; car quoique la figure des *piſtils* de fleurs ne ſoit pas déterminée & qu'il s'en trouve d'une figure fort différente de celle d'un pilon, il eſt pourtant certain que le plus grand nombre des *piſtils* approche plus de la figure d'un pilon que toute autre choſe. Malpighi a nommé cette partie *ſtylus*, à cauſe qu'elle finit ordinairement en pointe, comme l'aiguille avec laquelle les anciens écrivoient ſur des tablettes enduites de cire. Mais, pour dire quelque choſe de plus important, le *piſtil* eſt l'organe femelle de la génération dans les fleurs. Il eſt compoſé de trois parties; le germe, le ſtile & le ſtigma. Le germe tient dans les plantes la place de l'icterus; quoique ſa forme ſoit diverſifiée, il eſt toujours ſitué au fond du *piſtil*, & contient les graines de l'embryon. Le ſtile eſt une partie diverſement figurée, mais toujours placé ſur le germe; quelquefois il eſt très-court, & d'autresfois il paroît manquer abſolument. Le ſtigma eſt auſſi d'une forme variée, mais ſa place eſt conſtante; car il eſt toujours placé ſur le ſommet du ſtile, & au défaut du ſtile ſur le haut du germe. (*D. J.*)

PILTIS, (*Mat. méd. des anciens.*) nom donné par les anciens à la gomme bdellium, mais particulierement à celle qu'on tiroit d'Arabie, & qui étoit d'un blanc citrin, tantôt en petites larmes, tantôt en maſſes de forme ronde, & de conſiſtence ſolide.

PISTOIE, (*Géog. mod.*) en latin *Piſtoria*, ville d'Italie, dans la Toſcane, avec un évêché ſuffragant de Florence. Elle eſt munie de baſtions ſans garniſon. C'étoit autrefois une république qui perdit ſa liberté en même tems que Piſe. Ses belles rues ſont ſans habitans. Sa ſituation eſt au pié de l'Apennin, proche la riviere de Stella, dans un des plus beaux quartiers de la Toſcane, à 30 milles N. E. de Piſe, entre Lucques & Florence, à 21 milles de chacune de ces deux villes. *Long.* 28. 30. *lat.* 43. 55.

Elle a donné la naiſſance à quelques hommes dont je dois dire un mot.

Bracciolini, (*François*) poëte que le pape Urbain VIII. combla d'honnêtetés. On ne conçoit pas combien grande étoit, je ne dis pas l'excellence, mais la fécondité de ſa veine. Pour en citer un exemple, ſon poëme de la Croix reconquiſe contient trente-cinq chants; celui de la Rochelle priſe par Louis XIII. en a vingt, & l'élection du pape Urbain VIII. ving-trois. Ce poëte eſt mort âgé de plus de 80. ans.

Sinus, juriſconſulte, eſtimé au xiv. ſiecle, cultiva les muſes, & fut un des premiers qui donna des agrémens à la poéſie lyrique toſcane. Pétrarque ne fit pas difficulté de profiter de ſes penſées. Il mourut en 1336.

Clément IX. auparavant nommé *Julio Roſpiglioſi* naquit à *Piſtoie* en 1599, & mourut de déplaiſir l'an 1619, de la perte de Candie; tant il avoit à cœur que cette île ne tombât pas entre les mains des Infideles. (*D. J.*)

PISTOLE, (*Monnoie.*) ce mot ne ſignifie pas toujours une piece de monnoie, il déſigne le plus ſouvent une ſomme de dix livres, en ſorte que par douze ou quinze *piſtoles*, on entend douze ou quinze fois dix livres, c'eſt-à-dire 120 ou 150 livres; cela vient de ce que les *piſtoles* d'Eſpagne avoient cours en France après le mariage de Louis XIV. & valoient dans ce tems-là dix francs; & quoique ces mêmes *piſtoles* ayent dans la ſuite valu pluſieurs différens prix, que le cours en ſoit devenu très-rare, & même qu'elles ne ſoient plus d'uſage aujourd'hui, nous avons retenu le terme de *piſtole* pour ſignifier dix livres, & l'on dit auſſi-bien 50, 100 & 200 *piſtoles*, que cinq cent, mille & deux mille francs.

PISTOLET, ſ. m. (*Arme.*) des arquebuſes vinrent les *piſtoles* ou *piſtolets à rouet*, dont le canon n'avoit

qu'un pié de long, c'étoient des arquebuſes en petit. Ces armes furent appellées *piſtoles* ou *piſtolets*, parce que les premiers furent faits à Piſtoye en Toſcane. Les Allemans s'en ſervirent en France avec les François; & les Reiſtres qui les portoient du tems de Henri II. étoient appellés *piſtoliers*. Il en eſt fait mention ſous le regne de François I. Les *piſtolets* ſont à l'uſage de toutes les troupes à cheval. Il y a bien long-tems qu'ils ſont à ſimple reſſort, ainſi que les fuſils & les mouſquetons, car en 1658 l'uſage des *piſtolets* à rouet n'étoit pas encore aboli. (*D. J.*)

PISTOLET A ROUET, *voyez* ARQUEBUSE A ROUET.

PISTOLOCHIE DE VIRGINIE, (*Mat. méd.*) *voyez* SERPENTAIRE DE VIRGINIE.

PISTON, ſ. m. (*Hydraul.*) eſt un cylindre de bois, quelquefois de métal, qui étant levé & baiſſé par les tringles d'une manivelle dans l'intérieur d'un corps de pompe, aſpire ou pouſſe l'eau en l'air, & ſouvent la comprime & la refoule. Ce *piſton* doit être garni de fort cuir en forme d'un manchon par le bas pour entrer avec force dans le corps de pompe; il eſt ouvert dans le milieu & garni d'un clapet de cuir. *Voyez* CLAPET; *voyez auſſi* POMPE.

On appelle quelquefois le piſton *barillet*, *voyez* BARILLET.

PISTOR, (*Mythol.*) ſurnom de Jupiter. Pendant que les Gaulois aſſiégeoient le capitole, Jupiter, dit-on, avertit les aſſiégés de faire du pain de tout le blé qui leur reſtoit, & de le jetter dans le camp ennemi, pour lui prouver qu'ils ne ſeroient pas de long-tems réduits à manquer de vivres. Ce conſeil réuſſit ſi bien, que les ennemis leverent le ſiege; & les Romains en actions de graces, érigerent dans le capitole une ſtatue à Jupiter, ſous le nom de *Piſtor*.

PISTORIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans la Toſcane. Ptolomée, *liv. III. ch. j.* la place dans les terres, entre Lucus Feroniæ. Colonia & Florentia. Pline, *liv. III. ch. v.* l'appelle *Piſtonium*. C'eſt aujourd'hui la ville de *Piſtoie*.

PITAN, (*Géog. mod.*) province des Indes dans les états du Mogol, au-delà du Gange, bornée au nord par le mont de Naugracut, au midi par la province de Jéſuat, au levant par le royaume d'Ozem, & au couchant par le royaume de Mevat. M. de Liſle donne à cette province, le nom de *Raja-Nupal*.

PITANAIDE, (*Géog. anc. & Hiſt. de Sparte.*) nom de l'une des tribus de Sparte. *Pitanica* lieu ſubſiſtant encore au milieu de la plaine qui s'étend de Sparte à Therapné, en étoit la capitale, & lui donnoit ſon nom. De-là on a tout lieu de ſoupçonner que ceux de cette tribu étoient les laboureurs de cette plaine, & ne compoſoient pas la plus petite tribu de ce peuple, leur occupation étant la plus néceſſaire aux hommes.

PITANCE, ſ. f. (*terme monaſtique.*) c'eſt ce qu'on donne à chaque religieux pour ſon repas; mais ce mot eſt vieux, & l'on dit aujourd'hui *portion*. Les Bourguignons diſent encore *pitainche*, que M. de la Monnoye explique dans ſes noëls bourguignons par *boiſſon de vin*.

Le P. Labbe dérive *pitance* de *pitancium* mot uſité dans les écrits de l'un & l'autre Hincmar, pour une table enduite de poix où l'on mangeoit, d'autant que perſonne ne recevoit ſa portion de pain, de vin, de viande, de poiſſon, ni autre choſe néceſſaire à la vie, que ceux qui étoient écrits dans la matricule.

Cet uſage étoit pris des Romains, qui tiroient des greniers publics la ſubſiſtance de leurs ſoldats. Leur portion, *pitacium*, étoit réglée, & chacun étoit obligé d'aller la prendre avec un billet qui lui étoit donné par un greffier, lequel billet contenoit la quantité de l'étape pour chacun, s'il m'eſt permis de me ſervir de ce terme. Le fait que j'avance eſt prouvé par la loi vj. du titre *de erogatione militaris annonæ*, *cod. Theodoſ.* où il dit: *Suſceptor*, *antequam diurnum* pitacium *authenticum ab actuariis ſuſceperit*, *non eroget*; *quod ſi abſque* pitacio *fuerit erogatio*, *id quod expenſum eſt*, *damni ejus ſupputetur*. (*D. J.*)

PITANCERIE, ſ. f. (*Juriſprud.*) *menſaria*; office clauſtral qui eſt établi dans quelques abbayes, & qu'en d'autres on nomme *cellererie*, *menſaria*. Cet office qui eſt préſentement ſans fonction, conſiſtoit autrefois à diſtribuer la pitance aux moines. *Voyez* PITANCE.

PITANCIER, ſ. m. (*Juriſprud.*) *obſonator*, officier clauſtral qui diſtribuoit autrefois la pitance aux moines. *Voyez* PITANCE. (*A*)

PITANE, (*Géog. anc.*) 1°. ville de l'Aſie mineure, dans la Myſie, proche du Caïcus, de l'embouchure duquel elle étoit éloignée de trente ſtades. Vitruve, *liv. II c. iij.* rapporte qu'on y faiſoit des briques qui nageoient ſur l'eau, ce qui eſt appuyé du témoignage de Strabon.

2°. *Pitane* eſt un lieu de la Laconie ſur le bord du Vaſilipotamos (l'ancien Eurotas). La Guilletiere, *Lacédémone anc. & nouv.* nous aſſure qu'il y a de l'erreur dans toutes les cartes qui en ont fait une ville, & en ont voulu marquer la poſition. C'étoit un quartier de Lacédémone, ou tout-au-plus un fauxbourg détaché de la ville. Pauſanias, qui eſt très-exact à nommer les villes de Laconie, ne dit pas un mot de *Pitane*. Par ce ſilence il demeure ſi bien d'accord que ce lieu doit être confondu avec Sparte, qu'il parle d'un tribunal de Lacédémone appellé la *juriſdiction des Pitanates*, où apparemment ceux du quartier venoient répondre. Plutarque le marque aſſez dans ſon traité de l'*Exil* par ces paroles: „ Tous les Athéniens ne demeurent pas dans „ le Colytos; tous les Corinthiens dans le Cranaou, & „ tous les Lacédémoniens dans le *Pitane* „. Le Colytos étoit un quartier d'Athènes, le Cranaou un fauxbourg de Corinthe; & il n'y auroit eu ni proportion, ni juſteſſe dans la comparaiſon de Plutarque, ſi le *Pitane* n'eût été dans la même proximité de Lacédémone.

La premiere égliſe des Chrétiens fut autrefois bâtie dans ce lieu-là, quand S. André annonça l'Evangile à Lacédémone.

Ménélas reçut la naiſſance à *Pitane*; entre pluſieurs témoignages, le chœur de la Troade d'Eurypide le juſtifie quand il fait des imprécations contre ce fils d'Atrée, ſouhaitant qu'il ne revienne jamais dans *Pitane* ſa patrie. Ne ſoyons pas ſurpris que la plûpart des hiſtoriens ayent parlé de ce petit fauxbourg, puiſque c'étoit un fauxbourg de Lacédémone.

On voit encore quelques ruines de *Pitane* en venant de Magula à Miſitra. Au-deſſus de ces ruines eſt un vignoble qui produit le meilleur vin de la Morée, & qui paroît être le même terroir où Ulyſſe planta une vigne de ſa propre main en l'honneur de Pénélope; car la ſituation de ce vignoble quadre parfaitement à la deſcription d'Athénée. Liſez ce qu'il en a dit dans ſon premier livre, & n'oubliez pas d'y voir les vers d'Alcman. Du tems de ce poëte gourmet, le vin de *Pitane* avoit une odeur de fleurs, & même encore aujourd'hui il ſent la framboiſe.

3°. *Pitane*, ville de l'Eolide voiſine de la Troade. Cette *Pitane* eſt célebre par la naiſſance d'Arcéſilas, diſciple du mathématicien Autolycus ſon compatriote, & qu'il ſuivit à Sardes; enſuite il vint à Athènes pour y prendre des leçons de Théophraſte & de Crantor. Il fut le fondateur de la moyenne académie, comme Socrate avoit été le pere de l'ancienne, & comme Carnéade le fut de la nouvelle. Cicéron nous la dépeint pour le plus déterminé ſceptique de tous les académiciens.

Eumenes I. roi de Pergame & Attalus ſon ſucceſſeur, le comblerent de bienfaits. Il étoit lui-même l'homme du monde le plus généreux; il faiſoit du bien, & ne vouloit pas qu'on le ſût; il pratiquoit ce précepte de l'Evangile avant qu'il eût été annoncé. Il fit une viſite à Cteſibius ſon ami pauvre & malade, afin d'avoir occaſion de lui gliſſer adroitement & en cachette ſous l'oreiller, une bourſe pleine d'argent. Une autre fois il prêta ſa vaiſſelle d'argent à un ami qui devoit donner un feſtin, & il refuſa de la reprendre lorſqu'on la lui reporta.

Ses dogmes tendoient au renverſement des préceptes de la morale, & néanmoins il la pratiquoit, excepté dans les plaiſirs de l'amour & de la table. Il mourut d'avoir trop bû à l'âge de 75 ans, la quatrieme année de l'olympiade 134.

Il ſouffroit la douleur en ſtoïcien, quoiqu'il fût l'antagoniſte du fondateur de cette ſecte. Au fort des tourmens de la goutte. „ Rien n'eſt paſſé de-là ici „, dit-il, en montrant ſon cœur à Carnéades l'épicurien, qui s'affligeoit de le voir ſi ſouffrant.

Il avoit une penſée fort bonne & fort vraie ſur la mort: il diſoit „ que de tous les maux c'étoit le ſeul dont „ la préſence n'incommodât perſonne, & qui ne cha- „ grinât qu'en ſon abſence.

Nous avons ſa vie dans Diogene Laerce, & ſon article dans Bayle; mais pour ce qui regarde ſa doctrine, *voy.* dans ce Dictionnaire les *mots* ACADÉMICIENS & SCEPTICIENS. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PITANGUAGUACU, (*Ornithol.*) nom d'un oiſeau du Bréſil qui eſt du genre & de la groſſeur de l'étourneau ordinaire; ſon bec eſt épais, long, de figure pyramidale terminée en pointe aiguë; ſa tête eſt large & applatie; ſon cou eſt court, & il a la faculté de l'accourcir encore quand il lui plaît. Son cri eſt perçant; ſes jambes & ſes piés ſont d'un brun obſcur. Il a la

tête,

tête, le cou, le dos, les aîles & la queue d'un brun noirâtre avec un léger mélange de verd; la partie inférieure de la gorge, la poitrine & le ventre ſont jaunes. Marggrave, *hiſt. du Bréſil.*

PITE, ſ. f. (*Botan. exot.*) eſpece de chanvre ou de lin qui ſe recueille en pluſieurs endroits de l'Amérique équinoxiale, particulierement le long de la riviere d'Orénoque. La plante qui le fournit, eſt ſauvage ou cultivée; elle a des feuilles rondes, cannelées, de la groſſeur du doigt, & longues d'un à deux piés; ſes fleurs ont la forme d'un caſque timbré, & ſont fort petites; on tire des feuilles un eſpece de fil, dont les Indiens ſe ſervent pour faire leurs lignes à pêcher; les cordes de leurs arcs, les cordages de leurs canots, leurs voiles, leurs hamacs & autres ouvrages. (*D. J.*)

PITE, ſ. f. (*Com.*) petite monnoie hors d'uſage, dont la valeur étoit d'un quart de denier, demi-maille ou demi-obole. Il y a eu auſſi des deniers-*pites*.

PITHA *ou* PITHEA, (*Géog. mod.*) province de la Laponie Suédoiſe, bornée au nord par la Laponie de Luhlea, au midi par celle d'Uhma, au levant par la Bothnie occidentale, & au couchant par la Norwege. Elle eſt traverſée par une riviere de même nom, & a pour chef lieu une bourgade qui s'appelle auſſi de même. *Long. de cette bourgade*, 38. 50. *lat.* 65. 5.

PITHECUSSE *ou* PITHECUSÆ, (*Géog. anc.*) Diodore de Sicile, *liv. XX. chap. lix.* met trois villes de ce nom dans l'Afrique propre. Il dit qu'on y rendoit un culte aux ſinges, qui fréquentoient les maiſons des habitans, & qui uſoient librement des proviſions qu'ils y trouvoient. 2°. *Pithécuſſæ* étoient auſſi des îles de la mer de Tyrrhène, ſelon Etienne le géographe. (*D. J.*)

PITHEUS, (*Géog. anc.*) bourgade de l'Attique, dans la tribu Cécropide. Elle prenoit ſon nom du mot πιτηος, qui ſignifie un *tonneau*, parce qu'anciennement il s'y en faiſoit une grande quantité, ſelon M. Spon, *liſte de l'Attique*. Etienne le géographe écrit πιτος pour πιτθὸς.

PITHIE, ſ. f. (*Phyſiq.*) ſorte de météore ou de phénomene lumineux. *Voyez* AURORE BORÉALE.

PITHIVIERS, (*Géog. mod.*) petite ville dans la Beauce, autrement nommée *Pluviers*. *Voy.* PLUVIERS.

PITHIUS, (*Mythol.*) ſurnom d'Apollon depuis ſa victoire ſur le ſerpent Python; peut-être auſſi que ce nom lui vient de la ville de Delphes, qui s'appelloit anciennement *Pitho*.

PITHO, ſ. f. (*Mythol.*) ou la déeſſe de la perſuaſion, nommée *Suada* par les Romains, mérita d'être invoquée principalement par les orateurs. Il eſt du-moins certain qu'elle eut pluſieurs temples ou chapelles dans la Grece. Théſée ayant perſuadé à tous les peuples de l'Attique de ſe réunir dans une ſeule ville, pour ne faire déſormais qu'un peuple, il introduiſit à cette occaſion le culte de la déeſſe *Pitho*. Hipermneſtre après avoir gagné ſa cauſe contre Danaüs ſon pere, qui la pourſuivoit en juſtice, pour avoir ſauvé la vie à ſon mari contre ſes ordres, dédia une chapelle à la même déeſſe. Enfin elle avoit dans le temple de Bacchus à Mégare, une ſtatue de la main de Praxitele. (*D. J.*)

PITHŒGIE, (*Antiq. d'Athènes.*) *pithægia*, fête & ſacrifice qui ſe célébroient à Athènes en l'honneur de Bacchus, le 11 du mois Anthiſtérion. Plutarque dans ſes ſympos, dit que c'étoit le jour auquel on commençoit à boire du vin nouveau; ſi cela eſt, ce mot peut dériver de πιτων ἀνοιγν, l'*ouverture des tonneaux*.

PITHOM, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte dans le nôme ſétrhoite. Ce fut l'une des deux villes que Pharaon fit bâtir par les deſcendans de Jacob, *Exod. chap. j. v.* 8. Marsham prétend que la ville d'Abaris, celle de Typhon, celle de Séthrom, & celles de *Pithom*, mentionnées dans l'Exode, ſont la même que les grecs nomment *Peluſium*. Le nom Πιτὼ *ou* Πίτομ, donné à l'une des villes bâties par les enfans d'Iſrael, faiſoit alluſion à celui de Typhon. Les Egyptiens donnoient toujours à ce Typhon le nom de *Seth*; de-là vint qu'ils nommerent *Sethron* la ville de Typhon. Le nom *Séthroite* fut pris de la ville de Séthrom, qui étoit ſituée ſur le côté oriental du fleuve Rubaſte, & ce nôme étoit dans la partie occidentale du Delta. (*D. J.*)

PITIÉ, (*Morale.*) c'eſt un ſentiment naturel de l'ame, qu'on éprouve à la vue des perſonnes qui ſouffrent ou qui ſont dans la miſere. Il n'eſt pas vrai que la *pitié* doive ſon origine à la réflexion, que nous ſommes tous ſujets aux mêmes accidens, parce que c'eſt une paſſion que les enfans & que les perſonnes incapables de réfléchir ſur leur état ou ſur l'avenir, ſentent avec le plus de vivacité. Auſſi devons-nous beaucoup moins les actions nobles & miſéricordieuſes à la Philoſophie qu'à la bonté du cœur. Rien ne fait tant d'honneur à l'humanité que ce généreux ſentiment; c'eſt de tous les mouvemens de l'ame le plus doux & le plus délicieux dans ſes effets. Tout ce que l'éloquence a de plus tendre & de plus touchant, doit être employé pour l'émouvoir.

„ La main du printems couvre la terre de fleurs, dit „ le bramine inſpiré. Telle eſt à l'égard des fils de l'in„ fortune la *pitié* ſenſible & bienfaiſante. Elle eſſuie „ leurs larmes, elle adoucit leurs peines. Vois cette plan„ te ſurchargée de roſée; les gouttes qui en tombent „ donnent la vie à tout ce qui eſt autour d'elle; elles „ ſont moins douces que les pleurs de la compaſſion.

„ Ce pauvre traîne ſa miſere de lieu en lieu, il n'a „ ni vêtement, ni demeure, mets-le à l'abri ſous les aî„ les de la *pitié*; il tranſit de froid, réchauffe-le; il eſt „ accablé de langueur, ranime ſes forces, prolonge ſes „ jours, afin que ton ame vive. „ (*D. J.*)

PITINUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie. Ptolomée, *liv. III. chap. j.* la donne aux Umbres, qui habitoient dans les terres au nord des Toſcans. Elle donnoit le nom au territoire appellé *Pitinus ager* par Pline. *Pitinum* fut une ville épiſcopale, comme il paroît par le concile romain tenu par le pape Symmaque. Holſtenius dit, qu'elle n'étoit pas éloignée du fleuve Amiternus, & qu'on en trouve le nom & des veſtiges dans un lieu à un peu plus de deux milles d'Aquila, appellé aujourd'hui *torre di Pitino*.

PITIS, ſ. m. (*Monnoie de la Chine.*) petite monnoie de bas aloi, moitié plomb & moitié écume de cuivre; elle a grand cours dans l'île de Java, où les Chinois la portent; cependant les deux cens *pitis* ne valent que neuf deniers de Hollande. (*D. J.*)

PITO, (*Diete.*) eſpece de liqueur fermentée, ou de biere qui eſt en uſage parmi les negres de la côte des Eſclaves en Afrique. Les voyageurs nous apprennent qu'elle eſt très-ſaine, très-agréable & très-raffraichiſſante.

PITON, ſ. m. *terme de Serrurier*, ſorte de fiche plus ou moins groſſe, au bout de laquelle il y a un anneau. (*D. J.*)

PITON *ou* TENON, *terme d'Horlogerie*, & *de pluſieurs autres arts*, petite piece dont l'uſage eſt de tenir ferme quelque autre piece. Il y a trois *pitons* dans une montre; deux ſont d'acier & ſervent à tenir la vis ſans fin dans la ſituation requiſe. *Voyez a b*, *fig.* 42. *Pl. X. de l'Horlogerie*; l'autre *p* eſt de laiton; un trou quarré y eſt percé, dans lequel on fixe l'extrémité extérieure du reſſort ſpiral de la maniere ſuivante: on fait entrer cette extrémité dans ce trou quarré, & on la ſerre enſuite contre une de ſes parois par le moyen d'une goupille quarrée qu'on y fait auſſi entrer avec force. *Voyez la fig.* 52.

Des deux *pitons* de la vis ſans fin l'un *a* eſt le plus ſouvent rond, on le nomme alors *piton à vis*, parce qu'il entre à vis dans un noyau fait dans la platine, & que ce n'eſt en effet qu'une eſpece de vis, dans la tête de laquelle on perce un trou pour recevoir le petit pivot de la vis ſans fin; l'autre *b*, formé comme on le voit *fig.* 42. ſe nomme *piton à oreille*, parce qu'on laiſſe une eſpece d'oreille de chaque côté du canon, à-travers duquel paſſe la tige du quarré de la vis ſans fin, leſquelles ſont arrêtées ſur la platine avec des vis. Lorſque cette vis eſt remontée, les oreilles du *piton* s'appliquent ſur la platine, & y ſont fixées au moyen de deux vis qui paſſent à-travers des trous percés dans ces oreilles, & ſont viſſés à la platine, comme on le voit dans la *figure* ci-deſſus. *Voyez* VIS SANS FIN.

PITON, (*Marine.*) c'eſt une cheville de fer; c'eſt auſſi une fiche en forme de clou, dont la tête eſt percée.

Pitons à boucles, ce ſont des chevilles de fer où il y a des boucles.

Pitons d'afût, ce ſont des chevilles de fer dont on ſe ſert pour tenir les plates-bandes d'un afût de canon.

PITONS *de preſſe d'Imprimerie*; ce ſont deux petites plaques de fer percées & terminées en forme d'anneau que l'on attache de chaque côté du dehors du berceau, vis-à-vis l'une de l'autre, pour recevoir & ſoutenir les deux extrémités de la broche *M* du rouleau qui traverſe le deſſous du berceau de la preſſe. *Voyez les Pl. d'Imprimerie.*

PITONS, (*Soierie.*) petits anneaux à vis, qu'on attache aux liſſerons pour crocheter les cramailleres, au moyen d'une S ou eſpece de crochet.

PITONS, ſ. m. (*Géog.*) ce ſont dans les îles Antilles de grands pics ou hautes montagnes iſolées, terminées en pain de ſucre, & dont le ſommet ſe perd dans les nues, elles ſont pour la plûpart inacceſſibles: ces maſſes énormes entourées de précipices ne produiſent point

d'arbre, étant ſeulement couvertes d'une ſorte de mouſſe fort épaiſſe & comme friſée. Les *pitons* les plus renommés dans les îles ſont ceux de la Martinique, qu'on appelle aſſez mal-à-propos *pitons du Carbet*; celui de la montagne Bellée dans la même île; celui de la Souphriere de la Guadeloupe; & ceux de Sainte Lucie ou Sainte-Laurie: ces derniers ſont remarquables en ce qu'ils prennent naiſſance ſur le bord de la mer, & qu'ils paroiſſent détachés des autres montagnes; mais il s'en faut de beaucoup qu'ils ſoient auſſi élevés que les précédens dont on apperçoit rarement le ſommet.

PITORNIUS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, ſelon Vibius Sequeſter, *p.* 335. qui dit qu'il paſſe au milieu du lac Fucinus (*lago di celano*), ſans mêler ſes eaux avec celles de ce lac. *Pitorpius* eſt le même fleuve que Pline, *liv. XXXI. ch. iij.* nomme *Piconium* ou *Pitonium*. (*D. J.*)

PITOYABLE, adj. (*Gram.*) qui eſt digne de pitié. Il eſt dans un état *pitoyable*; c'eſt un ouvrage *pitoyable*: d'où l'on voit qu'il y a deux ſortes de pitié: l'une accompagnée de commiſération, c'eſt celle qu'on a pour les malheureux; l'autre accompagnée de mépris, c'eſt celle qu'on a pour les choſes ridicules. On dit un homme *pitoyable*; & cette phraſe a deux acceptions, l'homme *pitoyable*, ſelon l'une, eſt un homme compatiſſant; ſelon l'autre, c'eſt un homme ridicule.

PITSCHAT. *Voyez* PIC DE MURAILLE.

PITSCHEN, (*Géog. mod.*) ancienne petite ville de Siléſie, dans la principauté de Brieg. Elle étoit autrefois épiſcopale, mais ſon ſiége fut transféré à Breslau en 1052. Maximilien d'Autriche, élu roi de Pologne en 1588, fut aſſiégé dans cette ville, fait priſonnier, & forcé de renoncer à ſon élection; tout y fut au pillage ainſi qu'en 1627. *Long.* 35. 56. *lat.* 51. 12. (*D. J.*)

PITSIAR, (*Hiſt. nat.*) c'eſt le nom que l'on donne dans l'île de Sumatra, à l'arbre qui eſt plus connu ſous le nom d'*arbre des Banians*.

PITTEA, (*Géog. anc.*) ſurnom de la ville de Troezen; Ovide *Métamorph. liv. XV. v.* 296. nous l'apprend.

> *En prope* Pitteau *tumulus Troezene, ſine ullis*
> *Arduus arboribus.*

Ovide donne à Troezene le ſurnom de *Pitthée*; parce que cette ville avoit été bâtie par Pitthée; ayeul maternel de Théſée, comme Plutarque nous l'apprend dans la vie de Théſée. (*D. J.*)

PITTONE, *pittonia*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme de cloche, renflée & profondément découpée. Le piſtil ſort du calice découpé; il eſt attaché comme un clou à la partie inferieure de la fleur; & il devient dans la ſuite un fruit mol ou une baie ſphérique: cette baie eſt pleine de ſuc & renferme deux ſemences, qui ſont le plus ſouvent oblongues. Plumier, *nova. plant. amer gen. V.* PLANTE.

PITTORESQUE, COMPOSITION. (*Peint.*) j'appelle avec l'abbé du Bos, *compoſition pittoreſque*, l'arrangement des objets qui doivent entrer dans un tableau par rapport à l'effet général de ce tableau. Une bonne *compoſition pittoreſque*, eſt celle dont le coup-d'œil fait un grand effet, ſuivant l'intention du peintre & le but qu'il s'eſt propoſé. Il faut pour cela que le tableau ne ſoit point embarraſſé par les figures, quoiqu'il y en ait aſſez pour bien remplir la toile. Il faut que les objets s'y démêlent facilement. Il ne faut pas que les figures s'eſtropient l'une l'autre en ſe cachant réciproquement la moitié de la tête, ni d'autres parties du corps; leſquelles il convient au ſujet, que le peintre faſſe voir. Il faut enfin que les groupes ſoient bien compoſés, que la lumiere leur ſoit diſtribuée judicieuſement, & que les couleurs locales loin de s'entre-tuer, ſoient diſpoſées de maniere qu'il réſulte du tout une harmonie agréable à l'œil par elle-même. (*D. J.*)

PIT-UISCH, ſ. m. (*Icthiologie.*) nom hollandois d'un poiſſon des Indes orientales, qui approche beaucoup du *turdus* des Européens, excepté qu'il n'a point d'écailles; ſon corps eſt de forme obronde, & tout marqueté de taches bleues & jaunes. Il peut faire ſortir ſes yeux de la tête, ou les retirer dans leur orbite, la nageoire de derriere eſt épineuſe: ce poiſſon eſt d'un excellent goût, quoiqu'il aime à ſe tenir dans les endroits ſales & bourbeux. (*D. J.*)

PITUITAIRE, GLANDE, (*Anatomie.*) c'eſt une glande dans le cerveau, que l'on a quelque peine à voir ſans la déplacer.

Elle eſt de la grandeur d'un fort gros pois dans la ſelle de l'os ſphénoïde, ſous l'infundibulum ou l'entonnoir avec lequel elle communique; elle en reçoit une lymphe ou un ſuc qui eſt fourni à l'infundibulum par le plexus choroïde & la glande pinéale, & c'eſt de cette lymphe que la glande elle même prend ſon nom. *Voyez* GLANDE, *&c.*

Elle filtre auſſi un ſuc, en ſéparant du ſang une liqueur blanche fort ſubtile, & en apparence fort ſpiritueuſe. *Voyez* ESPRITS.

M. Littre obſerve un ſinus ou un réſervoir de ſang qui touche cette glande, & qui eſt ouvert à l'endroit du contact, de maniere que la glande réſide ou poſe en partie dans le ſang: c'eſt ce réſervoir que l'auteur regarde comme faiſant l'office d'un bain-marie, à cauſe qu'il entretient dans la glande un degré de chaleur néceſſaire pour s'acquitter de ſes fonctions.

On trouve cette glande dans tous les quadrupedes, les poiſſons, les oiſeaux, auſſi-bien que dans les hommes. M. Littre donne un exemple d'une maladie lente ou languiſſante, & qui devint enfin mortelle, laquelle venoit d'une obſtruction & d'une inflammation de la *glande pituitaire*.

PITUITAIRE, *membrane*, (*Phyſiologie.*) c'eſt cette membrane liſſe qui tapiſſe ſans interruption toute l'étendue interne du nez, toutes ſes cavités, ſes ſinuoſités, ſes replis, les ſurfaces que forme le réſeau, & par la même continuité non interrompue, toute la ſurface interne des ſinus frontaux & maxillaires, des conduits lacrymaux, des conduits palatins, & des ſphénoïdes; elle ſe continue encore au-delà des arrieres narines, ſur le pharynx, ſur la cloiſon du palais, *&c.* On ne peut voir ſans admiration combien la ſurface de cette membrane muqueuſe augmente par la vaſte expanſion que la nature lui donne dans une cavité auſſi étroite que celle des narines, ſans cependant qu'une partie nuiſe jamais à l'autre.

Elle eſt nommée *pituitaire*, de ce que la plus grande partie de ſon étendue ſert à ſéparer du ſang artériel qui y eſt diſtribué, une lymphe mucilagineuſe, que les anciens ont appellée *pituite*, & qui dans l'état naturel, eſt pour l'ordinaire médiocrement coulante; car dans un autre état, elle eſt ou gluante ou limpide, & ſans conſiſtance, ou autrement altérée; mais elle n'eſt pas également fournie par toute l'étendue de la membrane ſchneïdérienne; car on lui donne ce nom de membrane *ſchneïdérienne*, en reconnoiſſance des travaux de Schneïder ſur cette partie.

Depuis lui les anatomiſtes modernes ſe ſont appliqués à découvrir la ſtructure de cette membrane. Sténon, Vieuſſens, Cowper, Drake, Collin, Morgagni, Santorini, Boerhaave, Ruyſch, Winslow, y ont donné tous leurs ſoins; & cependant malgré leurs travaux, leurs injections, leurs macérations, il ne paroit pas qu'ils l'ayent encore parfaitement développée.

Il eſt vraiſſemblable que cette membrane eſt d'une différente ſtructure dans ſes différentes portions. Vers le bord des narines externes elle eſt très-mince, & y paroit comme un tiſſu dégénéré de la peau & de l'épiderme; ſur le reſte de ſon étendue, elle eſt en général comme ſpongieuſe, & plus ou moins épaiſſe. Elle s'épaiſſit ſur les parois de la cloiſon du nez, en allant au goſier, comme auſſi le long du trajet inférieur des narines internes, & autour des cornets, elle eſt plus tenue dans les ſinus. Winslow prétend que ſi l'on fait avec la pointe du ſcalpel, un petit trou dans l'épaiſſeur de cette membrane, & qu'on y ſouffle de l'air, on y découvrira un tiſſu cellulaire très-étendu.

Elle eſt parſemée d'un million de petits vaiſſeaux artériels, de quantité d'autres vaiſſeaux très-fins, qui diſtillent une lymphe claire, & de quantité de petits corps ronds, glanduleux, du côté du perioſte & du périchondre, dont elle eſt accompagnée. Les conduits excrétoires de ces petits corps glanduleux, ſont très-longs autour de la cloiſon du nez, & leurs orifices ſont aſſez ſenſibles. Morgagni, Ruyſch, Santorini les ont décrits. On en trouve une légion dans la partie antérieure du canal moyen, ainſi que dans celle de l'os ſpongieux ſupérieur on voit les follicules qui ſont deſſous avec leurs glandes tels que Ruyſch les a expoſés. Ceux qui ſont à la partie poſtérieure ont été décrits par Santorini & par Cowper. Ruyſch admet en général ces glandes des narines, quoiqu'il les nomme *pelotons de vaiſſeaux*.

C'eſt dans cette grande quantité de glandes & de vaiſſeaux artériels dont la *membrane pituitaire* eſt parſemée que ſe prépare & ſe ſépare ſans ceſſe une humeur douce, fluide, ſans odeur, ſans couleur, preſque inſipide, qui humecte, lubrifie, défend les nerfs olfactices, & cela dans toute l'étendue de la capacité des narines. Cette même mucoſité ayant perdu par la chaleur du lieu, & par l'action de l'air, ſes parties les plus liquides, s'y

épaiſſit

épaiſſit par ſon repos & ſa ſtagnation; la ſecrétion s'en fait en quelque ſituation du corps qu'on ſoit: on en trouve toujours qui coule en quelque partie des narines; ſans cela, comment ſe pourroit-il faire que des nerfs auſſi tendres & auſſi nuds que ceux de l'odorat, puſſent ſe conſerver en bon état pendant un auſſi grand nombre d'années?

Ruyſch imagine que l'humeur de ces glandes ſe ſépare par des vaiſſeaux parallelement ſitués dans la membrane de Schneïder, & qu'il appelle *arterio-muqueux*; mais il ne fait aucune mention d'une ſecrétion artérielle immédiate, quoiqu'elle ſe faſſe peut-être de cette maniere comme dans les inteſtins, dont la ſeule analogie rend cette conjecture probable. En effet, ſi l'on injecte la carotide d'un fœtus, on voit ſortir des narines un mucus rougeâtre, écumeux, mêlé avec l'eau injectée. Le mucus des narines ſe filtre donc ſans la médiation d'aucun crypte, autrement cet écoulement ne ſe feroit pas ſi vîte. Outre cette ſecrétion artérielle, il en eſt une autre glanduleuſe, qui donne d'abord une humeur auſſi claire que celle de la ſécrétion artérielle; les glandes qui la filtrent reçoivent de très-petites arteres diſperſées ſur la ſurface de la *membrane pituitaire*.

Cette humeur venant de cette double ſource, s'amaſſe dans les ſinus frontaux, ſphénoïdes, maxillaires, & de-là coule dans les narines, ſuivant les diverſes poſitions du corps. Si le ſinus frontal eſt preſque toujours vuide, c'eſt que le plus ſouvent on a la tête droite: on en trouve toujours au contraire dans le ſinus maxillaire & ſphénoïdal, parce qu'ils peuvent rarement ſe vuider; le mucus coulant de tous ces ſinus va vernir toute l'expanſion des nerfs olfactifs, & les conſerve comme le vernis de blanc d'œufs conſerve les couleurs.

Cependant, de peur que cette liqueur, qui ſe métamorphoſe aiſément en *tophus*, ne vînt à s'épaiſſir trop, à s'accumuler à force de croupir dans ſes réſervoirs, & qu'ainſi elle ne pût déſormais en couler, la nature y a diſtribué des rameaux de nerfs, qui étant irrités produiſent l'éternuement, au moyen duquel l'air pouſſé impétueuſement par toutes les cavités des narines, balaye toute la mucoſité qu'il trouve dans ſon paſſage.

S'il eſt certain que les polypes ſont quelquefois formés dans le nez par la *membrane pituitaire*, lorſqu'elle ſe bourſouffle, ſort des ſinus, & prend un accroiſſement des os ſpongieux; il n'eſt pas moins vrai que ces corps naiſſent quelquefois de l'épaiſſiſſement & de la concrétion de la mucoſité dans quelques ſinus, qui ne pouvant ſe vuider, s'en remplit tout-à-fait, & le paſſage de l'air ſe trouve ainſi bouché par le polype éminent, formé de mucoſité & de membrane; c'eſt comme un morceau de chair, qui pend dans le goſier ou dans le nez, & qu'il faut emporter ſuivant les regles de l'art.

En été, la partie la plus liquide de la mucoſité du nez ſe diſſipe par la chaleur, ce qui la rend plus épaiſſe. En hiver elle coule naturellement & eſt claire comme des larmes, qui la délayent & qui la diſpoſent à ſes excrétions; car les larmes coulent dans le nez par le canal nazal, que Salomon Alberti a le premier décrit.

Nous venons de voir que le principal uſage de la *membrane pituitaire* eſt la filtration d'une liqueur lubrique, ſans goût & ſans odeur, qui ſe mêle facilement avec l'eau, qui ſe change en une eſpece de plâtre quand on la fait ſecher, & qui rend la ſurface interne du nez fort gliſſante.

Si la *membrane pituitaire* eſt parſemée de glandes & de vaiſſeaux ſanguins, pour filtrer la mucoſité dont nous venons de parler; elle reçoit auſſi, comme nous l'avons dit, les nerfs olfactifs lubrifiès par cette mucoſité. C'eſt par les trous de l'os ethmoïde que deſcendent du cerveau ces filamens nerveux, qui après avoir pénétré les gaînes que leur fournit la dure-mere, vont ſe répandre par toute l'étendue de la membrane ſchneidérienne, en ſuivent tous les replis, & produiſent la ſenſation que nous nommons *odorat*. *Voyez* ODORAT. (*D. J.*)

PITUITE ſ. f. (*Médec.*) Toute humeur amaſſée dans quelque partie, qui y circule lentement, & qui eſt d'une couleur pâle; opaque, ou tranſparente ſans force, devenue liquide par un excès de chaleur, & par les fonctions vitales dont le ralentiſſement lui a donné naiſſance, incapable d'acquérir de la concreſcibilité à l'approche du feu, s'appelle *pituite*.

Elle eſt produite 1°. par les alimens muqueux, glutineux, farineux, qui n'ont point été aſſez diviſés, par le défaut de ſaponacité dans les humeurs, & la foibleſſe des fonctions vitales; 2°. par la mucoſité des humeurs des premieres voies; 3°. par celles qui ſont gélatineuſes, mucilagineuſes, albumineuſes, & par la graiſſe elle-même dont le caractere a dégénéré par le défaut d'exercice du corps.

La *pituite* eſt encore produite par ſa diſpoſition naturelle à dégénérer, laquelle doit ſa naiſſance & ſon accroiſſement au défaut d'humeurs ſavonneuſes, dans les premieres voies, au ralentiſſement d'action de l'organe du chyle, à la diminution de la circulation du ſang, & à la foibleſſe des poumons, au relâchement des ſolides, à un ſommeil trop long, au repos exceſſif du corps, à la triſteſſe de l'eſprit, aux inquiétudes, à une trop grande application; elle attaque les vieillards & les enfans dans l'hiver; elle attaque auſſi ceux qui habitent des lieux humides & froids, qui ſont malades depuis long-tems, & ſujets à de fréquentes hémorrhagies.

La *pituite* retenue long-tems dans le corps, ou 1°. elle devient d'abord liquide ſans acrimonie, lorſqu'on l'appelle *limphe*; ou, en ſecond lieu, elle devient liquide avec acrimonie, on la nomme alors *pituite ſalée* ou *humeur catharreuſe*; ou troiſiemement enfin, elle acquiert une concreſcibilité vitreuſe, gypſeuſe, & devient une matiere écrouelleuſe, avec ou ſans acrimonie.

Lorſque la *pituite* conſerve ſa qualité ordinaire, elle diminue la circulation, elle engendre des tumeurs molles, froides, le froid, la pâleur, la laſſitude, le ralentiſſement du pouls, la laxité, la paralyſie, la foibleſſe, l'excrétion d'humeurs pituiteuſes, la diminution d'urine quelquefois pâle, quelquefois viſqueuſe, la difficulté de reſpirer ſur-tout après qu'on a mis en action les muſcles du corps, des ſtagnations fréquentes ſuivies d'obſtruction. Ces accidens varient ſuivant qu'une partie eſt plus ou moins attaquée; il en arrive un grand nombre d'autres après leur métamorphoſe.

Il faut éviter les cauſes rapportées ci-deſſus; faire uſage d'alimens fermentés & aſſaiſonnés; habiter des lieux ſecs, expoſés au ſoleil, élevés & ſablonneux; exercer le corps par de fréquentes promenades à pié, à cheval, en voitures rudes, & ſe faire des frictions. Il convient de recourir à des remedes échauffans, aromatiques, ſtimulans, excitans, réſineux, ſaponacés alkalins, fixes & volatils; après que la *pituite* a perdu ſa qualité naturelle, il faut varier la cure ſuivant la différence des changemens qui arrivent. (*D. J.*)

PITUITE *des yeux*, (*Médec.*) c'eſt une vieille fluxion qui rend les yeux tendres, chaſſieux & rouges, & qui a obligé les anciens à tenter toutes ſortes de remedes pour ſe délivrer de cette maladie; Hippocrate propoſe dans ſes ouvrages divers moyens pour la guérir, & entr'autres les cauteres & les inciſions à la tête. Celſe traite auſſi de la *pituite des yeux* avec beaucoup d'exactitude. Il la regarde comme la vraie cauſe de la chaſſie, & la nomme *pituita oculorum*, *l. VII. c. vij. ſect.* 15.

Ce paſſage ſert à expliquer un vers d'Horace, qui eſt à la fin d'une de ſes épîtres à Mécenas:

Ad ſummum ſapiens uno minor ex Jove, dives,
Liber, honoratus, pulcher, rex denique regum,
Præcipuè ſanus, niſi cum pituita *moleſta eſt.*

La *pituite* dont il veut parler eſt celle qui tombe ſur les yeux. Ainſi l'on doit traduire le dernier vers: „ enfin le ſage ſe porte toujours bien, pourvû qu'il ne ſoit „ pas attaqué d'une chaſſie fâcheuſe „.

Horace, après avoir fait l'éloge des philoſophes ſtoïciens du nombre deſquels il ſe met, & après avoir dit qu'ils jouiſſent de tous les biens que l'on peut ſouhaiter, ſur-tout de la ſanté qui eſt un des plus grands, ajoute qu'elle ne leur manque pas non plus; à moins, dit-il, qu'ils ne ſoient chaſſieux, comme je le ſuis. Cette concluſion eſt autant pour faire rire Mécenas, que pour tourner en ridicule les Stoïciens qui ſoutenoient que rien ne devoit troubler leur bonheur. (*D. J.*)

PITULANI, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, dans l'Umbrie. Pline, *l. III. c. xiv.* qui les met dans la ſixieme région de l'Italie, les partage en deux peuples, dont les uns étoient ſurnommés *Piſuertes*, & les autres *Mergentini*. La ville de *Pitulum* n'étoit pas dans leur pays, car Pline la place dans la premiere région. (*D. J.*)

PITULUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans le *Latium*. Elle eſt rangée par Pline, *l. III. c. v.* au nombre des principales villes du pays. (*D. J.*)

PITYEJA, (*Géog. anc.*) ville de la Troade, dans le Pityunte au territoire de *Parium*, ſelon Strabon, *l. XIII. p.* 588. qui dit qu'au-deſſus, de cette ville il y avoit une montagne qui portoit une grande quantité de pins. Il ajoute que *Pityeja* étoit ſituée entre *Parium* & *Priapus*.

2°. *Pityeja* eſt encore le nom d'une île de la mer Adriatique ſur la côté de la Liburnie. (*D. J.*)

PITYLISMA, (*Gymnaſtiq. medicin.*) eſpece d'exercice que les anciens médecins preſcrivoient comme utile dans certaines maladies chroniques. Cet exercice conſi-

ſtoit

ſtoit à marcher ſur la pointe des piés, en tenant les mains élevées par-deſſus la tête, & les agitant en différens ſens avec beaucoup de vîteſſe; le malade devoit ſe promener ainſi, auſſi long-tems que ſes forces le lui permettoient. (*D. J.*)

PITYTES, (*Hiſt. nat.*) nom dont on s'eſt ſervi pour déſigner du bois de pin pétrifié.

PITYUS, (*Géog. anc.*) ville ſur le Pont-Euxin. Arrien, *l. peripl. p.* 18. la met à trois cens cinquante ſtades de Dioſcuriade: il la donne pour la borne de l'empire romain de ce côté-là, ce qui eſt confirmé par le témoignage de Suidas. Pline, *l. VI. c. v.* connoît auſſi dans ces quartiers une ville nommée *Pytius*, & il dit qu'elle fut ruinée par les *Henochii*. (*D. J.*)

PITYUSSÆ, (*Géog. anc.*) îles d'Eſpagne, dans la mer Méditerranée. Les anciens ne comptoient que deux îles Baléares, ſavoir celles que nous appellons aujourd'hui *Majorque* & *Minorque*. Ils comprenoient ſous le nom de *Pityuſes*, les deux autres îles qu'on appelle *Yvica* & *Frumentara*.

Le nom de *Pityuſes* leur avoit été donné à cauſe des pins qui s'y trouvoient en quantité. Aujourd'hui on ne s'arrête plus à cette diſtinction, & l'on comprend toutes ces îles ſous le nom de *Baléares*, depuis qu'elles ont fait un royaume à part ſous l'empire des Maures. (*D. J.*)

PIVERT, *voyez* PIC-VERD.

PIVOINE, ſ. f. *pæonia*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le piſtil ſort du calice qui eſt formé de pluſieurs feuilles, & il devient dans la ſuite un fruit compoſé de pluſieurs cornes, réunies en une ſorte de tête & courbées en-deſſous; ces cornes ſont couvertes ordinairement de duvet, elles s'ouvrent dans leur longueur, & elles renferment des ſemences preſque rondes. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Cette plante naît d'une ſeule graine ainſi que les plantes monocotylédones. Sa racine eſt épaiſſe & tubéreuſe; ſon calice eſt formé de pluſieurs pieces; ſa fleur eſt en roſe, fort large, polipétale, & garnie d'un grand nombre d'étamines. Son fruit eſt compoſé d'une multitude de ſiliques recourbées dont le nombre n'eſt pas fixe. Ces ſiliques revêtent la forme d'une corne, ſont garnies de duvet, & entr'ouvertes longitudinalement; ſa ſemence eſt ordinairement ſphérique, & renferme une petite amande.

Entre les vingt-deux eſpeces de *pivoine* que compte Tournefort, nous décrirons ſeulement la *pivoine*-mâle commune, *pæonia folio nigricante ſplendido, quæ mas*; *C. B. P.* 323. *I. R. H.* 273. en anglois, *the common male-piony*.

Elle a pluſieurs diviſions branchues; ſes feuilles ſont longues, rondes, d'un verd brun, luiſantes, attachées à de longs pédicules; ſes fleurs naiſſent aux ſommets des tiges, larges, amples, à pluſieurs pétales diſpoſés en roſe, tantôt purpurines, tantôt incarnates; elles ſont ſoutenues par un calice à pluſieurs pieces, & ont au milieu pluſieurs étamines purpurines qui portent des ſommets ſafranés. Quand les fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des fruits compoſés de pluſieurs cornets blancs, velus, reluiſans, recourbés en en-bas; ils s'ouvrent longitudinalement en mûriſſant, & laiſſent voir une ſuite de ſemences preſque rondes, rouges au commencement, enſuite d'un bleu obſcur, & enfin noires. Sa racine eſt compoſée d'un grand nombre de tubercules, les uns ronds, les autres larges, attachés par des filamens au tubercule principal. Cette plante fleurit en Avril & en Mai; on la cultive auſſi dans nos jardins.

La *pivoine* commune femelle, *pæonia communis vel fœmina*, *C. B. P.* 323. *I. R. H.* 274. ne differe de la *pivoine*-mâle que par ſes feuilles, qui ſont plus grandes & plus larges, & par ſes ſemences qui ſont plus petites.

La *pivoine* paſſe pour bienfaiſante dans les affections des nerfs, & les maladies hyſtériques. On en tire dans les boutiques une eau ſimple, une eau compoſée, & un ſyrop ſimple ou compoſé de ces fleurs.

PIVOINE, (*Mat. méd.*) *pivoine* mâle & *pivoine* femelle. On ne ſe ſert preſque en Médécine que de la *pivoine* mâle. On emploie principalement ſes racines, quelquefois ſes ſemences, très-rarement ſes fleurs.

La *pivoine* tient le premier rang parmi les plantes anti-épileptiques, anti-ſpaſmodiques, céphaliques, nervines: c'eſt un des plus anciens remedes de la Médecine. Homere rapporte dans le cinquieme livre de ſon odyſſée, qu'on croyoit qu'elle avoit été nommée *pæonia* du nom de *Pæon*, ancien médecin qui employa cette plante pour guérir Pluton d'une bleſſure que lui avoit fait Hercule. Tous les Pharmacologiſtes poſtérieurs à Galien ne manquent pas de rapporter une fameuſe experience de cet auteur, qui aſſure que cette racine étant portée en amulette par un enfant ſujet à l'épilepſie, préſervoit cet enfant des accès de ce mal, d'une maniere ſi remarquable que l'amulette étant tombée par hazard, l'enfant fut ſaiſi ſur le champ de mouvemens convulſifs qui ne ſe diſſiperent qu'en remettant l'amulette à ſa place; qu'il réitéra cette expérience à deſſein avec le même ſuccès, & qu'enfin ayant ſuſpendu au col de cet enfant un plus grand morceau de racine fraîche, l'ayant convenablement renouvellée, *&c.* l'enfant avoit été radicalement guéri. Montanus, Fernel & quelques autres auteurs graves prétendent avoir répété l'expérience de Galien avec le même ſuccès, & quelques autres à qui cette expérience n'a pas réuſſi, ont mieux aimé imaginer des raiſons de ces ſuccès contraires, que de ſe refuſer à l'autorité de Galien, & parmi ces raiſons on en trouve de fort bizarres, par exemple, celle de Gaſpar Hoffman qui ſoupçonne que la vertu de la racine qu'employa Galien, ne lui étoit pas propre ou naturelle, mais qu'elle l'avoit acquiſe par enchantement, par l'opération du diable. D'un autre côté, Sylvius plus philoſophe, & par conſéquent plus digne d'en être cru que tous ces auteurs, aſſure qu'il a très-ſouvent fait prendre la racine & les ſemences de *pivoine*, ſans en avoir obſervé des effets bien merveilleux.

La racine de *pivoine* entre pourtant dans la plûpart des compoſitions tant officinales que magiſtrales que l'on emploie le plus communément contre l'épilepſie, la paralyſie, les vertiges, les tremblemens des membres, l'incube, la manie, *&c.* On donne la racine en poudre depuis un gros juſqu'à deux, & en décoction, à la doſe de demi-once lorſqu'elle eſt ſeche, & de deux onces lorſqu'elle eſt fraîche. Les ſemences peuvent s'ordonner dans les décoctions à la doſe de deux gros juſqu'à demi-once. On peut les faire prendre auſſi entieres & moudées de leur écorce juſqu'au nombre de vingt ou trente; mais on donne rarement ces ſubſtances ſeules; on les preſcrit plus communément dans les bouillons, les tiſanes & les poudres compoſées.

On fait avec les fleurs de la *pivoine* femelle une conſerve qui eſt peu uſitée, & une eau diſtillée qui n'eſt bonne à rien.

La racine de la *pivoine* mâle entre dans l'eau générale, l'eau épileptique, le ſirop d'armoiſe & les tablettes appellées *des racines de pivoine*. La racine & la ſemence dans la poudre de guttete & la poudre anti-ſpaſmodique. (*b*)

PIVOINE, *Vogez* BOUVREUIL.

PIVOT, ſ. m. (*terme de Méchanique.*) on nomme ainſi ce ſur quoi tourne ordinairement un morceau de métal dont le bout eſt arrondi en pointe, pour tourner facilement dans une virole. (*D. J.*)

PIVOT, ſ. m. (*Archit.*) morceau de fer ou de bronze, qui étant arrondi à l'extrémité, & attaché au ventail d'une porte, entre par le bas dans une crapaudine, & par le haut dans une ſemelle, pour le faire tourner verticalement.

C'eſt la meilleure maniere de ſuſpendre les portes, comme on peut le remarquer à celles du Panthéon, à Rome, qui ſont de bronze, & dont les ventaux, chacun de vingt-trois piés de haut ſur ſept de large, n'ayant pas ſurplombé depuis le ſiecle d'Auguſte qu'elles ſubſiſtent, s'ouvrent & ſe ferment avec autant de facilité qu'une ſimple porte cochere.

PIVOTS, (*Horlogerie.*) ce ſont les parties des axes qui portent les mobiles ou roues, par le moyen deſquels elles ſont ſupportées pour recevoir le mouvement de rotation que la force motrice leur communique.

Force motrice dans l'Horlogerie, eſt la puiſſance qui anime les pendules & les montres. Elle eſt de deux ſortes: la peſanteur & l'élaſticité. L'on ſe ſert de la premiere, par le moyen d'un poids qu'on applique aux grandes pendules: de la ſeconde, par un reſſort qui tient lieu de poids, & qu'on applique aux petites pendules & dans toutes les montres. *Voyez* ARC DE LEVÉE, où vous verrez comme ſe meſure la *force motrice* dans les pendules & dans les montres.

Il faut donc que les *pivots* ayent une force ſuffiſante pour reſiſter à cette force, & cependant proportionnelle à l'effort qu'ils reçoivent, pour qu'ils ne ploient ni ne rompent, en recevanr le mouvement.

Comme les *pivots* ſont preſſés par la force qui leur eſt appliquée, il réſulte qu'ils éprouvent la même réſiſtance que le frottement cauſe dans tous les corps appliqués les uns contre les autres, pour leur communiquer le mouvement, avec cette différence néanmoins, que pour les *pivots* l'on peut diminuer leur frottement ſans rien diminuer de la preſſion. Mais comme l'on ne connoît preſque rien de poſitif ſur la nature des frotte-

mens (*Voyez* FROTTEMENT, *Horlogerie*), nous nous contenterons donc de rapporter dans cet article les expériences que nous avons faites, non pour déterminer une loi ſur le frottement primitif, mais ſeulement relatif; c'eſt-à-dire, le rapport des frottemens par une même preſſion ſur des *pivots* de différens diametres. (*Voyez* MACHINE, *&c.*) L'on voit par ces expériences que le frottement des *pivots* de différens diametres leur eſt parfaitement proportionnel; par exemple, que des *pivots* doubles ou triples, *&c.* ont leur frottement double ou triple, *&c.*

Horlogerie. premiere Planche A. Machine à pluſieurs uſages. 1°. A faire des expériences ſur le frottement des *pivots*, relativement à leur diametres.

2°. A faire marcher les montres dans toutes ſortes de poſitions.

3°. A porter une bouſſole dont l'aiguille eſt ſoutenue par deux *pivots* extrèmement déliés.

Premiere figure, la machine vue en deſſus, le cercle *ML* eſt un miroir qui tient au moyen de trois vis *VVV*. *PPP* ſont trois pitons qui ſervent à recevoir une main *M fig.* 2, qui au moyen de trois entailles *EEE*, s'ajuſte avec les trois pitons *PPP*, *fig.* 1. Cette main eſt faite pour tenir un mouvement de montre, ou de répétition, & le miroir *MI* ſert à voir marcher le balancier, lorſqu'il eſt en-deſſous.

La *fig.* 3 eſt une bouſſole qui n'a rien d'étranger que ſon aiguille, qui au lieu d'être portée par un ſeul *pivot*, l'eſt par deux extrèmement déliés; enſorte qu'ils n'ont pour diamètres que la 36e. partie d'une ligne. L'avantage de cette ſuſpenſion par deux *pivots*, c'eſt de ſupprimer tous ces mouvemens étrangers au courant magnétique que prennent les aiguilles à un ſeul *pivot*, par exemple, ce mouvement oſcillatoire qu'elles prennent de haut en bas dans le plan vertical, au lieu que par ces deux *pivots* l'aiguille ne peut que tourner régulierement, ſans faire des oſcillations.

Fig. 1. *ABCDEF*, méchanique vue ci-deſſous, avec laquelle on peut ſubſtituer pluſieurs balanciers.

DD, plaque diviſée.

EE, autre plaque diviſée.

SS, ſpiral. *Voyez* HORLOGE, *II. Planche A fig.* 1, où cette même méchanique eſt vue en face.

CC, balancier concentrique à la plaque *DD* diviſée.

EE, autre plaque diviſée portée par le piton *A*.

SR, lame élaſtique dont l'extrémité *R* agit ſur un très-petit levier perpendiculaire à l'axe du balancier.

PP eſt un fil que l'on tire en faiſant décrire à la lame élaſtique un arc quelconque. Si l'on vient à lâcher ce fil, l'extrémité *R* rencontre en paſſant un petit bras de levier placé à cet effet ſur l'axe du balancier, & par le moyen de ce choc le mouvement ſe communique au balancier.

Mais comme le balancier porte un ſpiral *SS*, il ſuit qu'il fait prendre à ſon reſſort ſpiral alternativement un état forcé de contraction, & de dilatation, en faiſant faire par ſon élaſticité un certain nombre de vibrations, avant que de s'arrêter. Le nombre & l'étendue de ces vibrations eſt d'autant plus grand que les *pivots* de l'arbre du balancier ſont plus petits, & que la tenſion de la petite lame *SR* eſt plus grande. C'eſt pour meſurer ces deux choſes, qu'on a placé ces deux plaques diviſées *DD* & *EE*.

1 2 3 4, différens arbres dont les *pivots* different en diamètres, & qui s'ajuſtent à frottement dans des canons qui ſont rivés au balancier, pour les ſubſtituer aiſément, quand on varie les expériences.

XX, deux reſſorts ſpiraux de différentes forces, qui s'ajuſtent ſur tous les axes.

PP, pitons qui ſe placent à frottement ſur le porte-pivot *F*, & qui reçoit dans un trou l'extrémité extérieure du reſſort ſpiral *SS*, & l'autre extrémité intérieure ſe fixe ſur l'axe du balancier.

A l'aſpect de la figure, on voit que la machine eſt ſupportée par un pié *QQ* qui a un mouvement de genou en *G*, pour donner l'inclinaiſon qu'on voudra, que le quart de cercle *LL* ſert à meſurer les degrés d'inclinaiſons que peut prendre le plan *HH*, que ce même quart de cercle *LL* eſt ajuſté ſur ce pié à frottement, pour pouvoir le tourner autour du plan *HH*.

K eſt une virole ſur laquelle eſt fixé le quart de cercle *LL*, par le moyen de la vis *M*; & la vis *N* ſert à fixer la virole *K* ſur la tige *OO* qui tient par un écrou *Z*, ſous l'entablement du pié *QQ*.

Entre ces trois piés eſt placée la bouſſole *B* vue du profil.

Horlogerie III. Pl. A, la même machine qui, au lieu de préſenter les balanciers & les plaques diviſées en face, comme dans la précédente Planche, les préſente ici de profil.

Fig. 2, balancier plein.

Fig. 3, un globe plein.

Fig. 4, boëte ſéparée qui appartient au genou du pié.

SS, ſpiral *MM*, *FF* porte-pivot de l'axe du balancier.

X, axe du balancier.

DD, *CC*, plaques diviſées.

AA, piton qui porte la lame élaſtique.

PPP, pitons auxquels s'ajuſte la main.

LL, quart de cercle diviſé.

Horlogerie, *Pl. IV. A*, *fig.* 1. même machine vue avec la main en place qui tient un mouvement de montre, & le balancier qui eſt réfléchi par la glace *MI*.

Fig. 2. 3. deux balanciers.

Horlogerie, *Pl. V. A*, *fig.* 1. même machine vue en-deſſous.

Fig. 2. eſt un compas à meſurer le diametre des *pivots:* les branches ou rayons *AB* ſont au rayon *AP* comme 12 eſt à 1; enſorte que l'ouverture *BCB* étant d'un pouce, l'ouverture *PCP* ſera d'une ligne.

KK eſt une vis pour ouvrir & fermer inſenſiblement le compas lorſqu'on a de très-petits *pivots*, par exemple ceux de la bouſſole, qui ſont des plus déliés qu'il ſoit poſſible de faire, les ayant fait paſſer juſte par la petite ouverture *pcp*. J'ai meſuré l'autre ouverture ſur un pouce diviſé en lignes & parties de ligne, & j'ai trouvé un tiers de ligne d'ouverture; ce qui m'a fait conclure que mes *pivots* n'avoient pour diametre que la trente-ſixieme partie d'une ligne; & c'eſt, je crois, le dernier terme auquel il ſoit poſſible de réduire le diametre des *pivots*.

Voici les principales expériences qui m'ont ſervi à déterminer le frottement des *pivots* en raiſon de leur diametre.

Reprenant la *II. Pl. A*, ſoit placé le balancier *CC*, avec ſon ſpiral *SS*, je fais décrire avec la main un certain arc au balancier; mais comme l'axe du balancier porte un reſſort ſpiral dont l'extrémité intérieure eſt fixée ſur cet axe, & l'autre extrémité extérieure eſt fixée par un piton ſur le porte-*pivot*, il ſuit qu'on ne ſauroit faire décrire un arc au balancier que le ſpiral ne prenne un état forcé de contraction ou de dilatation. Si l'on vient à abandonner ce balancier à cette force de contraction & de dilatation du ſpiral, la réaction de ſon élaſticité agiſſant alors, fera faire alternativement un certain nombre de vibrations avant que d'être épuiſés, & les arcs diminueront continuellement juſqu'à ce qu'ils s'arrêtent.

J'ai compté exactement le nombre des vibrations du balancier de 10 degrés en 10 degrés de tenſion du reſſort ſpiral juſqu'à 360, & j'ai trouvé que le nombre des vibrations étoit ſenſiblement proportionnel aux degrés de tenſion que je donnois au reſſort ſpiral; car pour 60 degrés de tenſion, le balancier faiſoit 9 vibrations; pour 70 degrés il en faiſoit 10; pour 80 il en faiſoit 11; pour 90, 12; pour 100, 13, *&c.* J'ai cependant remarqué que le nombre des vibrations augmentoit dans une proportion un tant-ſoit-peu moindre, en rapprochant des 360 degrés de tenſion.

J'ai répété ces expériences, l'axe du balancier étant horiſontal, vertical, & ſous différentes inclinaiſons.

J'ai ſubſtitué différens arbres où les *pivots* ſont de différens diametres dans un rapport donné.

J'ai auſſi ſubſtitué différens corps au balancier, comme plaque pleine, un globe plein, pluſieurs balanciers de différens diametres; enfin un balancier dont la maſſe eſt éloignée des *pivots:* tous ces différens corps étoient exactement du même poids pour avoir toujours ſur les *pivots* la même preſſion, que je conſidere ici comme la cauſe unique des frottemens. Je me ſuis auſſi ſouvent ſervi de la lame élaſtique pour communiquer le mouvement au balancier, en faiſant enſorte qu'elle frappât le petit levier placé ſur l'axe du balancier, pour voir la différence qu'il y avoit de communiquer le mouvement par un choc ou par un effort uniforme.

Enfin dans tous ces différens cas, j'ai toujours trouvé le nombre des vibrations ſenſiblement proportionnel aux degrés de tenſion que je donnois à la petite lame.

De ces premieres expériences, il réſulte que la force exprimée par les différens degrés de tenſion que je donne au reſſort ſpiral, doit être priſe pour une puiſſance active, qui ſert à vaincre non-ſeulement l'inertie au balancier, mais encore la réſiſtance qu'apporte au mouvement au balancier le frottement de ces *pivots*. Cela poſé, je vais rapporter les expériences qui peuvent enfin déterminer dans quel rapport eſt cette réſiſtance, ſur des *pivots* de différens diametres, l'inertie des balanciers étant exactement la même. Ces *pivots* des arbres qui m'ont ſervi dans mes expériences ont été meſurés fidélement avec le compas, *Pl. V. fig.* 1.

1°. Le plus petit eſt de $\frac{1}{15}$ de ligne de diametre.

2°. Le moyen de $\frac{5}{15}$ de ligne de diametre.

3°. Le plus gros de $\frac{9}{15}$ de ligne de diametre; enſorte qu'ils ſont entr'eux comme 1, 5, & 9.

Premiere experience avec le grand balancier, n°. 1. *Pivot*, $\frac{1}{15}$ de ligne.

Le grand balancier de 41 lignes de diametre, peſant 56 grains, & avec 360 degrés de tenſion du ſpiral, a fait cent vibrations avant que de s'arrêter en 220 ſecondes de tems, l'axe étant horiſontal; car je ne rapporterai pas toutes les expériences que j'ai faites en tenant l'axe vertical incliné. Il ſuffira de dire que la plus grande différence étoit du vertical à l'horiſontal; l'axe vertical faiſoit près d'un quart de vibration de plus que l'horiſontal, & ce nombre de vibrations étoit ſenſiblement le même par ces différens degrés d'inclinaiſons de 10, 20, 30, 40; ce n'étoit qu'après 45 & 50 degrés que le nombre des vibrations augmentoit, & toujours de plus en plus juſqu'à 90 degrès.

Je n'ai pas cru devoir rapporter ces expériences, parce que mon objet étoit de voir le nombre des vibrations par le vrai diametre des *pivots*, au lieu que l'axe étant vertical, le diametre du *pivot* qui porte, & par conſéquent qui frotte, eſt toujours moindre que le vrai diametre qui frotte lorſque l'axe eſt horiſontal, & l'on doit en ſentir la raiſon; c'eſt qu'il eſt impoſſible de terminer le bout des *pivots* aſſez bien pour que le vrai diametre porte entiérement.

Tableau d'expériences ſuivies avec différens balanciers, mais tous du poids de 56 grains, avec le même reſſort ſpiral, par un même degré de tenſion de 360 degrés, l'axe étant horiſontal, auquel j'ai ſubſtitué des pivots de différens diametres.

	Poids du Balancier.	Degrés de Tenſion.	Groſſeur des Pivots.	Nombre des Vibrations.	Tems employé aux Vibrations.
	grains.		lignes.		ſecondes.
1er. Balancier de 41. lignes de diametre, de...	56.....	360....	$\frac{1}{15}$....	100....	220....
			$\frac{5}{15}$....	20....	40....
			$\frac{9}{15}$....	18....	16....
2e. Balancier de 20 lignes $\frac{1}{2}$ de diametre, de...	56.....	360....	$\frac{1}{15}$....	136....	40....
			$\frac{5}{15}$....	17....	17....
			$\frac{9}{15}$....	7....	7....
3e. Balancier de 10 lignes $\frac{1}{4}$ de diametre, de...	56.....	360....	$\frac{1}{15}$....	136....	75....
			$\frac{5}{15}$....	16....	8....
			$\frac{9}{15}$....	4....	3....
4e. Balancier, un globe plein de 3 lignes $\frac{3}{4}$ de diametre, de..................	56.....	360....	$\frac{1}{15}$....	52....	12....
			$\frac{5}{15}$....	8....	4....
			$\frac{9}{15}$....	$3\frac{1}{2}$....	1....
5e. Balancier plein de 21 lig. de diametre, de...	56.....	360....	$\frac{1}{15}$....	56....	45....
			$\frac{5}{15}$....	15....	12....
			$\frac{9}{15}$....	7....	6....
6e. Balancier de 20 lignes de diametre, & dont la maſſe eſt éloignée des pivots, de........	56.....	360....	$\frac{1}{15}$....	134....	145....
			$\frac{5}{15}$....	17....	17....
			$\frac{9}{15}$....	7....	7....

Remarque. Il faut ſavoir que dans toutes les expériences, lorſque l'axe étoit vertical, ſupporté par le *pivot* dont la maſſe étoit au-deſſous du point d'appui, il faiſoit un plus grand nombre de vibrations; & au contraire, il en faiſoit moins dans la poſition oppoſée.

J'ai répété toutes ces expériences avec différens degrés de tenſion des reſſorts ſpiraux de différentes forces dans toutes les poſitions horiſontales, verticales & inclinées, même par différentes températures, j'ai toujours vû le nombre des vibrations proportionnel au degré de tenſion & au diametre des *pivots*; quoique le nombre des vibrations variât ſuivant les circoſtances, dans les mêmes, elles gardoient ſenſiblement l'uniformité des proportions avec le diametre des *pivots*: je dis ſenſiblement; car il ne m'a pas été poſſible de m'aſſurer de deux expériences parfaitement égales, malgré tous mes ſoins. On pourroit donc m'objecter que le nombre des vibrations que je rapporte dans cet exemple n'étant pas exactement proportionnel au diametre des *pivots*, j'ai peut-être tort d'en conclure.

Je réponds qu'outre que la différence eſt très-petite, c'eſt que dans le grand nombre d'expériences que j'ai faites, il s'en eſt ſouvent trouvé qui approchoient plus exactement de cette proportion. Mais comme j'ai eu deſſein de rapporter l'expérience la mieux faite, ſans égard ſi elle ne cadroit pas parfaitement avec la concluſion que j'en tire, j'ai dû préferer celle où j'ai porté toute l'exactitude dont je ſuis capable, & que j'ai lieu de préſumer m'avoir le mieux réuſſi; car dans toutes ces expériences, il ſe trouve des degrés de délicateſſe plus aiſés à ſentir qu'à décrire, & qu'on ne ſaiſit pas quand on veut. Enfin il faut remarquer que ſur un grand nombre de vibrations, une de plus ou de moins ne fait rien; au lieu que dans un petit nombre, une de plus paroît être un objet, ce qu'il faut bien diſtinguer pour n'y pas avoir égard; parce que dans tous ces cas, lorſque le balancier approche l'inſtant de s'arrêter, un rien de cauſe étrangere peut lui faire faire une vibration de plus ou de moins, ſans égard à celle qui précede. C'eſt cet inſtant de paſſage du repos au mouvement qu'il faudroit ſaiſir pour apprécier la véritable réſiſtan-

ſtance qu'apporte le frottement dans la communication ou la conſervation du mouvement; mais mon objet n'a pas été de trouver la loi du frottement en lui-même, cela eſt trop difficile, pour ne pas dire impoſſible (*a*), mais ſeulement le rapport des frottemens relativement au diametre des *pivots* ſur leſquels ils agiſſent.

Je dis donc que la force active qui communique le mouvement au balancier, en le déterminant à faire un certain nombre de vibrations, n'éprouve d'autre réſiſtance que l'inertie du balancier, plus le frottement de ces *pivots*. Or ſi les inerties ſont les mêmes, & qu'on vienne à varier le diametre des *pivots*, le nombre des vibrations variera auſſi, mais en raiſon inverſe proportionnelle au diametre des *pivots*, comme il eſt aiſé de le voir dans le tableau des expériences rapportées: donc les frottemens des *pivots* ſont entr'eux comme leur diametre. (*Article de M.* ROMILLY, *Horloger*.)

PIVOT *d'arbre*, (*Jardinage*.) c'eſt la partie la plus baſſe du tronc d'un arbre, & dès laquelle la racine commence à ſe fourcher. On appelle *pivot* ce qui reſte d'un arbre lorſqu'on le ſcie tout-à-l'entour pour en faire couler pendant quelque tems la ſeve avant que de l'abattre, ſelon le conſeil de Philibert Delorme.

PIVOT, eſt dans une fleur les petites parties qui en ſoutiennent les étamines. Dans un arbre c'eſt le corps de ſon pié.

De *pivot* on a fait *pivoter*.

PIVOT, les *Imprimeurs* appellent *pivot* l'extrémité inférieure de la vis de leur preſſe, qui terminée en pointe obtuſe, tombe perpendiculairement & d'aplomb dans la grenouille, pour raiſon de quoi il eſt armé de même, c'eſt-à-dire d'acier trempé à propos, ſans quoi il ne tarde pas à s'égrener. *Voyez* GRENOUILLE, ARBRE, VIS. *Voyez nos Pl. d'Imprimerie & leur explic.*

PIVOT, *troiſieme chaîne du droguet de ſoie*; le *pivot* eſt une chaîne perdue dans le droguet qui s'emboit beaucoup plus que les autres chaînes.

PIVOT, *Voyez le mot* DROGUET, *& l'article des* ETOFFES A LA PETITE TIRE.

PIVOTER, verb. neut. (*Jardinage.*) c'eſt pouſſer ſa principale racine droit & perpendiculairement en terre.

PIURA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Pérou dans l'audience de Quito, à 62 lieues au midi de Tumbez, & au nord de Lima. C'eſt le premier établiſſement que les Eſpagnols ayent eu dans le Pérou, & dont François Pizarro fit la découverte en 1531. *Latit. mérid.* 5. 30. (*D. J.*)

PIZZIGHITONE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie dans le Crémonois, avec un château vers les confins du Crémaſque, ſur la petite riviere de Serio qui ſe jette un peu au-deſſous dans l'Adda. Elle fut priſe ſur l'empereur par les troupes alliées de France & de Sardaigne en 1733; mais on la rendit par le traité de paix. Cette place eſt à 5 lieues au nord-oueſt de Crémone, à 8 ſud-oueſt de Milan, & à 6 ſud-eſt de Lodi. *Long.* 27. 16. *lat.* 45. 12.

P L

PLACAGE, ſ. m. (*Menuiſ.*) eſpece de menuiſerie qui conſiſte à plaquer des morceaux de bois ſur les membreuſes ou panneaux, pour y pouſſer des moulures, & y tailler des ornemens qui n'ont pas pu être élégis dans la même piece, parce qu'ils ont été faits après coup: c'eſt auſſi le recouvrement de la menuiſerie d'aſſemblage avec des bois durs & précieux collés par feuilles.

PLACAGE PAR COMPARTIMENT, (*Ebéniſterie.*) ce mot ſe dit des ouvrages faits de diverſes feuilles ou bandes de différens bois précieux, très minces, appliquées & collées ſur des fonds bâtis d'autres bois communs & ordinaires.

Tous les maîtres menuiſiers ont droit de travailler en *placage*. Il y en a néanmoins qui, parce qu'ils ne font que de ces ſortes d'ouvrages à compartiment, ſont appellés *menuiſiers de placage*, pour les diſtinguer des autres que l'on nomme *menuiſiers d'aſſemblage*.

Outre les bois de diverſe nature que l'on emploie au *placage*, on ſe ſert auſſi de l'écaille de tortue, de l'ivoire, de l'étain & du cuivre; de ces deux derniers battus & réduits en tables très-plate, & des autres débités en feuilles très-minces.

L'on peut, pour ainſi dire, diſtinguer comme deux ſortes de *placage*; l'un qui eſt le plus commun, ne conſiſte qu'en quelques compartimens de différens bois; l'autre où il y a beaucoup plus d'art, repréſente au naturel des fleurs, des oiſeaux & d'autres choſes ſemblables: celui-ci s'appelle proprement *marqueterie*. On ne va parler dans cet article que du *placage par compartiment*.

Le bois deſtiné au *placage* ſe débite avec la ſcie à refendre, en feuilles environ d'une ligne d'épaiſſeur. Pour le débiter, les buches ou les planches, ſuivant le bois qu'on emploie, ſe mettent dans ce qu'on appelle *la preſſe à ſcier debout*, dont on peut voir la deſcription à l'*article des preſſes*. Les feuilles ſe coupent en bandes, & ſe contournent en différentes figures conformes au deſſein qu'on s'eſt propoſé; & après que les joints en ont été régulierement faits & qu'elles ont été miſes d'épaiſſeur & de largeur avec différens rabots propres à cet uſage, on les colle ſur un fond de bois bien ſec avec de forte colle d'Angleterre.

Quand toutes les feuilles ſont *plaquées*, jointes & collées, on les met dans une preſſe, ſi ce ſont de petits ouvrages; ou s'ils ſont grands, on les laiſſe ſur l'établi, & les ayant couverts par-deſſus de quelque ais, ou morceau de planche proportionnée à l'ouvrage, on les ſerre avec des *goberges*, c'eſt-à-dire avec des perches capables de faire un peu de reſſort, dont un bout touche au plancher de la boutique, & l'autre porte ſur l'ais qui couvre l'ouvrage. Afin d'affermir davantage les goberges & qu'elles ſerrent plus fortement le *placage*, on les calle avec un morceau de bois taillé en coin.

Après que la colle eſt parfaitement ſeche, & qu'on à levé les goberges, on acheve l'ouvrage, d'abord avec de petits rabots dont le deſſous du fuſt eſt garni d'une plaque de fer, & enſuite avec les outils qu'ils nomment *racloirs*.

Comme quelques-uns de ces rabots ont des dents à-peu-près ſemblables à celles des limes ou des truelles bretées, on les emploie plutôt pour limer le *placage* que pour le raboter.

Les racloirs qui ſont des morceaux d'acier ou de fer bien acerés, bien tranchans & affutés ſur une pierre à huile, ſervent à emporter les raies ou bretures que les rabots ont laiſſées.

L'ouvrage raclé ſe polit avec la peau de chien marin, la cire, la broſſe & le poliſſoir de preſſe, qui eſt la derniere façon qu'on lui donne. *Diction. de Com.* (*D. J.*)

PLACARD, ſ. m. (*Juriſprud.*) ſignifie ordinairement quelque choſe que l'on affiche publiquement.

A la chancellerie & dans les greffes, on appelle un acte expédié en *placard*, celui qui eſt écrit ſur une ſeule feuille de papier ou parchemin non ployée, & qui n'eſt écrite que d'un côté.

On appelle auſſi *placards* les ordonnances des anciens ſouverains de Flandres & de Brabant.

Ces *placards* ſont la plupart en flamand; il y en a pourtant quelques-uns en françois: il y en a quatre volumes de ceux de Flandres, & autant de ceux de Brabant. Le conſeil d'Artois a dans ſon dépôt des regiſtres des *placards*.

Ceux qui ont précédé la conquête, ou ceſſion des places des reſſorts du parlement de Flandres, ſont obſervés à moins que le roi n'y ait dérogé depuis.

Anſelme en a fait un répertoire, intitulé *code belgique*, & un commentaire ſur les *placards* les plus importans, intitulé *tribonian belgique*.

Zypæus, *introduct. ad notit. juris belg.* en rapporte pluſieurs. Il dit, *n.* 6. que les *placards* n'obligent pas les ſujets de chaque province en particulier, s'ils n'y ont été ſpécialement publiés.

Le plus important de tous ces *placards* eſt l'édit perpétuel des archiducs Albert & Iſabelle, du 12 Juillet 1611. Anſelme l'a commenté, & Romilius a fait un commentaire ſur l'article neuf ſeulement. *Voyez l'inſtit. au dr. belgique de* Ghewiet. (*A*)

PLACARD, (*Affiche d'Hollande.*) ce mot ſe dit en Hollande des affiches par leſquelles on rend publiques les réſolutions & ordonnances des états-généraux des Provinces-unies, ſoit pour le gouvernement, ſoit pour la police, ſoit pour le commerce.

PLACARD, (*Archit.*) c'eſt une décoration de porte d'appartement en bois, en pierre ou en marbre, compoſée d'un chambranle couronné de ſa friſe ou gorge, & de ſa corniche portée quelquefois ſur des conſoles.

On donne encore le nom de *placard* au revêtement d'une porte de menuiſerie, garnie de ſes ventaux.

Placard ceintré, c'eſt un *placard* dont le plan eſt curviligne, comme une arcade, une porte ronde, qui ſert par conſéquent dans les ſallons & veſtibules ronds. On

(*a*) Peut-être pourrai-je par la ſuite découvrir quelque choſe de plus particulier ſur cet objet; mais comme cette matiere eſt abondante & exige un très-grand nombre d'expériences, il vaut encore mieux reſléchir plus exactement que de ſe précipiter.

voit de ces *placards* dans le porche ou tambour de menuiſerie de l'égliſe des peres Chartreux à Paris.

Placard double, *placard* qui dans une baie de porte eſt répété devant & derriere, avec embraſure entre deux, ſur l'épaiſſeur d'un mur ou d'une cloiſon.

Placard feint, *placard* qui ne ſert que de lambris, pour faire ſymmétrie avec une porte parallele ou oppoſée. *Daviler*. (*D. J.*)

Placard, s'entend dans l'uſage de l'*Imprimerie*, de ces ouvrages imprimés dans toute l'étendue du papier, & qui n'ont aucun format décidé. Il arrive même qu'un *placard* eſt compoſé de pluſieurs feuilles de papier collées enſemble, après avoir été imprimées ſéparément; quand la forme en plomb eſt trop conſidérable pour tenir ſur la preſſe, le *placard* ne s'imprime que d'un côté pour pouvoir le coller ſur le mur. Il ne differe de l'affiche, qu'en ce que l'affiche ne contient au plus qu'une feuille de papier, elle s'imprime même ſur une demie, & ſur un quart de feuille.

PLACE, LIEU, ENDROIT, (*Synonym.*) *lieu* marque un total d'eſpace; *endroit* n'indique proprement que la partie d'un eſpace plus étendu; *place* inſinue une idée d'ordre & d'arrangement. Ainſi l'on dit le *lieu* de l'abitation; l'*endroit* d'un livre cité; la *place* d'un convive, ou de quelqu'un qui a ſéance dans une aſſemblée.

On eſt dans le *lieu*, on cherche l'*endroit*, on occupe la *place*.

Paris eſt le *lieu* de toute la France le plus agréable; les eſpions vont dans tous les *endroits* de la ville; les premieres *places* ne ſont pas toujours les plus commodes.

Il faut, tant qu'on peut, préférer les *lieux* ſains, les *endroits* connus, & les *places* convenables. *Girard*.

Le mot *place* a un grand nombre d'acceptions différentes: on dit la plaine S. Denis ſeroit une belle *place* pour donner bataille; c'eſt en greve que ſe font les exécutions, j'évite de paſſer par cette *place*; il a eu la maiſon pour rien, car il n'a payé que la *place*; vous n'aurez pas aſſez de *place* pour le monde que vous vous propoſez de recevoir; vous n'aurez pas de *place* au ſermon ſi on ne vous la retient; je ne voudrois pas être à la *place* de cet homme qu'on loue tant; il eſt reſté mort ſur la *place*; il aura *place* dans l'hiſtoire; la *place* eſt bonne, elle tiendra long-tems; l'étapier a tant de *places* à fournir par compagnie; ne prenez pas la *place* d'honneur, ſi vous n'avez un titre qui vous la décerne; le mépris a pris la *place* de l'eſtime; dans ce monde tout eſt à ſa *place*, on ne conçoit pas qu'il en puiſſe être autrement; il occupe une belle *place*; combien ces effets valent-ils ſur la *place*? la *place* de Lyon eſt une des meilleures de France, on l'a ſubrogé en lieu & *place* du titulaire, &c.

Place, (*Juriſprud.*) ce terme a dans cette matiere pluſieurs ſignifications différentes.

Place ſe prend ſouvent pour le lieu où l'on ſiege dans un tribunal ou autre aſſemblée.

Quelquefois *place* ſe prend pour le rang, ou pour la dignité même de celui qui occupe, comme la *place* de chancellier, celle de premier préſident.

On entend auſſi par le terme de *place* certains états & offices qui ne ſont point vénaux, comme la *place* de conſeiller d'état.

Place ſignifie quelquefois un terrein vain & vague, comme une *place* à bâtir, une *place* qui eſt ordinairement en paſcage.

On appelle *place publique*, celle qui eſt deſtinée pour l'uſage public, comme ſont les marchés, ou comme les *places* de décoration & celles deſtinées pour les réjouiſſances publiques, & pour les exécutions de juſtice.

On appelle encore *place*, un certain eſpace de terrein où des marchands & débitans expoſent leurs marchandiſes, comme font les Boulangers & les marchandes de poiſſon & de légumes dans les marchés. Ces *places* dépendent la plupart du domaine; en quelques marchés il y en a qui dépendent des ſeigneurs hauts juſticiers.

On dit auſſi une *place* de barbier, c'eſt-à-dire l'*état de barbier*; ces *places* ne ſont point des offices.

Les *places* monachales ſont les lieux deſtinés à loger & entretenir un certain nombre de religieux, ces *places* ne ſont point des bénéfices; mais quand un monaſtere eſt fondé pour tant de religieux, le chapitre général peut obliger ce monaſtere de recevoir des religieux à proportion du nombre qu'il y a de *places* vacantes. *Voyez* Couvent, Monastere, Religieux. (*A*)

Place, ſ. f. (*Archit.*) eſpace de figure réguliere ou irréguliere, deſtiné pour bâtir: on l'apelloit anciennement *parterre*.

Place publique, grande *place* découverte, entourée de bâtimens, pour la magnificence d'une ville; comme les *places* de Vendôme, Royale, des Victoires à Paris; de Bellecourt, à Lyon; de S. Charles, à Turin, &c. ou pour l'utilité, telle qu'une halle, un marché; ainſi, par exemple, que la *place* Navonne, à Rome.

On proportionne la grandeur des *places publiques*, pour ce dernier uſage, au nombre des habitans d'une ville, afin qu'elle ne ſoit pas trop petite ſi beaucoup de perſonnes y ont affaire, ou qu'elle ne paroiſſe pas trop vaſte ſi la ville n'eſt pas beaucoup peuplée.

Les *places publiques* des Grecs ſont quarrées, & il y a au-tour de doubles portiques, dont les colonnes ſerrées les unes contre les autres, ſoutiennent des architraves de pierre ou de marbre, avec des galeries au-deſſus. C'eſt ſur ces galeries, & dans ces portiques que ſe plaçoient les ſpectateurs pour voir le combat des gladiateurs qu'on donnoit autrefois dans ces *places*. *Daviler*. (*D. J.*)

Place, *en terme de guerre*, eſt un mot générique, qui ſignifie toutes ſortes de forteresſes où l'on peut ſe défendre. *Voyez* Forteresse.

En ce ſens l'on peut dire que c'eſt un lieu tellement diſpoſé, que les parties qui l'entourent ſe défendent & ſe flanquent mutuellement. *Voyez* Fort & Fortification.

Place forte ou *place fortifiée*, eſt un lieu flanqué & couvert de baſtions. *Voyez* Bastion & Forteresse.

Place réguliere, eſt celle dont les angles, les côtés, les baſtions, & les autres parties ſont egales. Elle prend ordinairement ſon nom du nombre de ſes angles; on l'appelle un *pentagone*, un *hexagone*, &c. *Voyez* Pentagone, Hexagone, &c. *Voyez auſſi* Régulier. *Palmanova*, bâtie par les Vénitiens, eſt un *dodécagone*. *Voyez* Dodécagone.

Une place irréguliere, eſt celle dont les côtés & les angles ſont inégaux. *Voyez* Fortification irréguliere.

Place d'armes, en fortification, c'eſt une *place* forte, choiſie pour être le principal magaſin d'une armée.

Place d'armes, dans une ville ou dans une garniſon, c'eſt un grand eſpace de terrein, ouvert ordinairement vers le centre où l'on aſſemble les ſoldats pour les fonctions militaires, comme pour monter la garde, les revues, & en cas d'allarmes, pour y recevoir les ordres du gouverneur ou du commandant. *Voyez* Garnison. *Chambers*.

Ces ſortes de *places d'armes* ont différentes figures dans les *places* irrégulieres, mais dans les régulieres, elles ſont ordinairement ou quarrées, ou de la figure du polygone de la *place*. Une *place d'armes* quarrée eſt plus avantageuſe, pour la régularité des maiſons, que celle qui forme un autre polygone, parce que leur emplacement eſt alors rectangulaire, au lieu qu'il ne l'eſt point lorſqu'elle a une autre figure. Les principales rues de la ville doivent aboutir à la *place d'armes*, & l'on doit auſſi de cette *place* pouvoir conduire les troupes aiſément & promptement au rempart.

La grandeur des *places d'armes* eſt fort difficile à régler avec préciſion: car elle doit être relative à celle de la ville à la garniſon, au nombre des habitans, & à la quantité du terrein dont on peut diſpoſer. Une *place d'armes*, grande & ſpacieuſe, a quelque choſe de plus agréable qu'une petite. C'eſt un ornement pour la ville. D'ailleurs les principaux édifices, comme la grande égliſe, l'hôtel-de-ville, le gouvernement ou la maiſon du gouverneur, ont ordinairement leur principale porte ſur la *place d'armes*. Tout cela y attire un grand concours de monde. Lorſque les villes ſont fort grandes, elles ont ordinairement pluſieurs *places d'armes*; mais la plus grande ou la principale en occupe preſque toujours à-peu-près le centre. Suivant le livre *de la Science des Ingenieurs*, lorſque la ville ou la *place* eſt un pentagone, le côté du quarré de la place d'armes doit avoir 40 toiſes, 45 ou 50 ſi elle a ſix baſtions; 55 à 60 ſi elle en a ſept, 70 ou 75 ſi elle en a huit; & enfin 90 ou 95 ſi la place à onze ou douze baſtions.

Place d'armes dans un ſiege, eſt une eſpece de tranchée parallele à la place, qui a été miſe en uſage par M. le maréchal de Vauban, où l'on a toujours des ſoldats préparés à ſoutenir ceux qui travaillent aux approches contre les entrepriſes de la garniſon. *Voyez* Paralleles *ou* Places d'armes.

Place d'armes particuliere dans une garniſon, c'eſt une place proche de chaque baſtion, où les ſoldats que l'on envoie de la grande *place* aux quartiers qui leur ſont aſſignés viennent relever ceux qui ſont de garde ou qui ſont au combat. *Chambers*.

Place d'armes dans un camp, eſt un grand eſpace à la tête d'un camp, pour y ranger l'armée en bataille. Il y en a auſſi pour faire aſſembler chaque corps particulier. *Voyez* Camp.

Place d'armes d'une troupe ou d'une compagnie, c'eſt l'étendue du terrein ſur lequel une troupe ou une compagnie ſe range en bataille. *Voyez* TROUPE, *&c.*

Face d'une *place*.
Feu de la *place*.
Tenaille de la *plaee*. } *Voyez* { FACE.
FEU.
TENAILLE.

Chambers.

Place d'armes dans le foſſé ſec, eſt une eſpece de chemin couvert que l'on y pratique, qui en traverſe la largeur, & qui ſert à augmenter la défenſe du foſſé. Ces places ne conſiſtent que dans un parapet perpendiculaire aux faces de demi-lunes, & autres ouvrages conſtruits dans les foſſés ſecs: elles occupent toute la largeur du foſſé à l'exception d'un petit eſpace auprès de la contreſcarpe qui eſt fermé par une barriere. Ce parapet eſt élévé de trois piés ſur le niveau du foſſé, lequel foſſé eſt creuſé dans cet endroit de la même quantité, il ſe perd en glacis comme celui du chemin couvert: il a auſſi une banquette, & il eſt palliſſadé.

Place d'armes du chemin couvert, ſont des eſpaces pratiqués à ſes angles, rentrant & ſaillant, pour aſſembler les ſoldats néceſſaires à la défenſe du chemin couvert, & faire des ſorties ſur l'ennemi. Les *places d'armes* des angles ſaillans ſont appellées *ſaillantes*, & elles ſont formées par l'arrondiſſement de la contreſcarpe. A l'égard des *places d'armes* des angles rentrans & qu'on appelle *places d'armes rentrantes*, elles ſe conſtruiſent ainſi. On prend 12 ou 15 toiſes de part & d'autre de l'angle rentrant du chemin couvert, & ſur la ligne qui le termine vers la campagne. De l'extrémité *S* & *T* de chacune de ces lignes (*Pl. I. des fortifications*, *fig. 5.*), & de l'intervalle de 18 ou 20 toiſes, on décrit deux arcs qui ſe coupent dans un point *V* vis-à-vis l'angle rentrant du chemin couvert. On tire de ce point deux lignes, *VS*, *VT*, aux extrémités des 12 ou 15 toiſes priſes ſur le côté intérieur du chemin couvert, Ces lignes ſont les *faces* des *places d'armes*. Les deux premieres lignes qui ne paroiſſent plus lorſque le plan eſt achevé, ſe nomment les *demigorges*. Il faut obſerver que l'angle que les faces des *places d'armes* font avec le chemin couvert, ne doit jamais être aigu, mais droit ou un peu obtus; autrement les ſoldats placés le long des faces des *places d'armes*, pourroient en tirant, tuer ou eſtropier ceux qui ſeroient ſur les branches voiſines. Les *places d'armes* de M. le maréchal de Vauban, n'ont que 10 toiſes de *demi-gorge*, & 12 de face; mais ces dimenſions ſont trop petites. De grandes *places d'armes* ſont plus propres à être ſoutenues que de petites; & d'ailleurs les faces en flanquent bien plus avantageuſement les branches du chemin couvert. (*Q*)

PLACE FORTIFIÉE, FORTERESSE *ou* FORTIFICATION; c'eſt une place bien flanquée & bien couverte d'ouvrages.

Les *places fortifiées*, ſelon la méthode des modernes, conſiſtent principalement en baſtions, courtines, & quelquefois en demi-baſtions, ſelon la ſituaion du terrein; en cavaliers, remparts, fauſſes-braies, foſſés, contreſcarpes, chemins couverts, demi-lunes ou ravelins, ouvrages à corne, à couronne, rédans & tenailles. *Voyez* chacun de ces ouvrages à l'article qui eſt particulier à chacun d'eux, c'eſt-à-dire, *voyez* FORTIFICATION, BASTION, COURTINE, REMPART, CAVALIER, FAUSSE-BRAIE, FOSSÉ *&c. Chambers.*

Toutes ces pieces ſont compoſées d'un rempart & d'un parapet. Elles ont des bermes lorſqu'elles ſont revêtues de gaſons, & alors elles ſont ordinairement fraiſées. *Voy.* BERME, FRAISES. *&c.*

Ces ouvrages ſont compoſés de pluſieurs parties qui ont différens noms; ainſi un baſtion eſt compoſé de faces, de flancs, de caſemates, d'orillons, de gorges; une demi-lune, de demi-gorges, de faces & quelquefois de flancs; un ouvrage à corne de demi-baſtions & d'aîles, branches ou longs côtés, *&c.* Voyez *les articles de tous ces différens ouvrages.*

PLACES EN PREMIERE LIGNE, ſe dit dans *l'Art militaire* de celles qui couvrent les Provinces frontieres des états, & qui ſe trouvent par conſéquent les plus expoſées aux entrepriſes de l'ennemi. Celles qui forment une eſpece de ſeconde enceinte derriere la premiere, ſont dites être en *ſeconde ligne*, & celles qui ſuivent, en *troiſieme ligne*.

Les *places* en premiere & en ſeconde ligne, doivent être exactement fortifiées & diſpoſées de maniere, qu'elles ferment abſolument l'entrée du pays à l'ennemi. On doit s'attacher à faire enſorte qu'il n'y en ait aucune qui n'ait ſon utilité; mais pour déterminer celles qui ſont de cette eſpece, il faut outre une grande connoiſſance du pays, des vues ſupérieures pour juger de tout ce qu'un ennemi intelligent peut faire, & des ſituations propres à arrêter ſes progrès. Les livres ne peuvent guères donner que des idées fort ſuperficielles ſur cet objet, c'eſt-à-dire quelques principes généraux dont il eſt aiſé de convenir, comme par exemple, que la premiere maxime de la fortification, *qu'il ne doit y avoir aucun endroit de l'enceinte d'une place, qui ne ſoit vu & défendu de quelqu'autre partie de cette enceinte*, doit s'appliquer aux différentes *places* des frontieres des états; qu'ainſi ces *places* doivent fermer tous les paſſages à l'ennemi, & être diſpoſées de maniere qu'il ne puiſſe ni les éviter, ni pénétrer dans l'intérieur du pays pour en avoir forcé quelques-unes: ou bien comme le dit M. le comte de Beauſobre dans la deuxieme partie de ſon commentaire ſur *Enée le tacticien*, que la tactique, la fortification particuliere d'une *place*, & la fortification générale d'une frontiere, ſont dans la même analogie. Ces principes, quoique aſſez exactement vrais en eux-mêmes, n'en ſouffrent pas moins de difficultés dans la pratique. Il y a tant de circonſtances particulieres à examiner & à combiner pour les appliquer judicieuſement, qu'on ne peut guère préſumer d'y réuſſir parfaitement. Si l'on ajoute à cela les changemens que la guerre occaſionne dans les frontieres & dans les intérêts particuliers des princes, on verra qu'il eſt preſque impoſſible de parvenir & de déterminer exactement le nombre & la nature des *places fortes* qui doivent faire la barriere des grands états. On peut voir ce que M. de Beauſobre dit ſur ce ſujet, dans l'ouvrage que nous venons de citer, & la maniere dont il répond à cette queſtion qu'il ſe fait. *Combien faut-il de places fortes dans un état, & quel doit être leur diſtribution & leur ordonnance?* (*Q*)

PLACE, *reconnoître une* (*Art milit.*) c'eſt en faire le tour avant que de l'aſſiéger, & remarquer avec ſoin les avantages & les défauts de ſon aſſiette & de ſa fortification, afin de l'attaquer par l'endroit le plus foible. C'eſt un ſoin que le général doit prendre lui-même. On ne fait point de ſiege, qu'on n'aille auparavant reconnoître la *place*. *Dict. milit.* (*D. J.*)

PLACE, *ſecourir une* (*Art. milit.*) c'eſt faire lever le ſiege à une armée qui l'attaque. Le ſecours qu'on veut donner à une place aſſiégée, conſiſte ou en hommes, ou en munitions, ou en vivres. On proportionne la diſpoſition du ſecours qu'on veut faire entrer, à la maniere qu'on deſire qu'il ſoit, c'eſt-à-dire, que s'il ne s'agit que d'introduire dans la *place* un nombre d'hommes pour en fortifier la garniſon, ou un convoi de vivres pour en augmenter les proviſions, ou l'un & l'autre tout enſemble; on tâche de le faire avant que les lignes de circonvallation ſoient parfaites. Les difficultés qu'elles oppoſent ſont très-difficiles à ſurmonter; elles ne ſont cependant pas impoſſibles à vaincre, mais on ne peut donner des regles certaines ſur cela. Il faut de néceſſité que ce ſoit la diſpoſition des lieux, & celle de l'ennemi qui en décident.

Celui qui conduit l'entrepriſe s'inſtruit ſi bien de ſes diſpoſitions, qu'il n'eſt pas beſoin d'autre guide que de lui-même. Si ce ſont des troupes qu'on veut jetter dans une place, il faut qu'il ſe ſouvienne que c'eſt de l'infanterie qui y eſt néceſſaire, & non pas de la cavalerie. Les cavaliers qui ſont chargés d'introduire de la poudre dans une place, ont ſoin de les mettre dans des ſacs de cuir, de peur que la poudre, ſi on la mettoit dans des ſacs de toile, ne ſe répande le long du chemin.

La meilleure maniere de *ſecourir les places*, eſt d'y aller avec une bonne armée, pour combattre celle de l'aſſiégeant, de quelque maniere qu'elle ſoit portée, afin de la contraindre de lever le ſiege. Si dans cette occaſion il y a une armée d'obſervation, ou ſi celle qui aſſiege ſort des lignes pour venir au-devant pendant l'action, pourvu que l'occaſion ſe préſente de jetter des troupes ou d'autres ſecours dans la *place*, il en faut profiter à cauſe du ſuccès incertain de l'entrepriſe. Cette action doit être concertée avec le gouverneur par le moyen des eſpions, afin que pendant ſon cours, il faſſe de ſon côté des efforts pour donner tout ce qu'il a beſoin pour faire une vigoureuſe réſiſtance.

Mais ſi l'ennemi ne ſort point de ſes retranchemens, & qu'il faille l'y forcer, un général a deux partis à prendre. Le premier eſt d'attaquer en lignes déployées une partie de la circonvallation, ſeparée de l'autre par quelque riviere, ruiſſeau ou autre défilé, afin de n'avoir pas toutes les forces de l'ennemi à combattre; ces corps ne manquent pas de profiter de leur abſence pour pénétrer dans les lignes, & pouſſer, s'il eſt poſſible, juſqu'aux tranchées, ou du moins faire une puiſſante diverſion. Le ſecond parti eſt d'attaquer le retranchement

par têtes de colonnes; on les forme en divers endroits. Dans ce cas on choiſit les plus foibles, d'où on puiſſe le plus aiſément pénétrer juſqu'à la *place*.

Quelques meſures que l'aſſiégeant prenne, il ne lui eſt guère poſſible d'en prendre d'aſſez juſtes, pour s'oppoſer à ces ſortes d'attaques; car en faiſant une diſpoſition ſemblable, en oppoſant colonne contre colonne, il ne le peut ſans être obligé de dégarnir preſqu'entierement le derriere de ſes parapets, & ſans s'expoſer à être emporté par ces endroits. Il eſt infiniment plus aiſé à l'aſſaillant de donner le change, qu'il ne lui eſt facile de s'en garantir. (*D. J.*)

PLACES PUBLIQUES DE ROME, (*Antiquités de Rome.*) les Grecs & les Romains ſe ſont diſtingués par leurs *places publiques*, monumens à jamais célebres de leur magnificence & de leur goût pour les arts.

Les *places publiques* chez les Grecs étoient quarrées, & avoient tout-autour de doubles & amples portiques, dont les colonnes étoient ſerrées, & ſoutenoient des architraves de pierre ou de marbre, avec des galeries en haut; mais cela ne ſe pratiquoit point en Italie, parce que l'ancienne coutume étant de faire voir au peuple les combats de gladiateurs dans ces *places*, il falloit pour de tels ſpectacles, qu'elles euſſent tout-autour des entre-colonnes plus larges; & que ſous les portiques, les boutiques des changeurs & les balcons au-deſſus, euſſent l'eſpace néceſſaire pour faire le trafic, & pour la recette des deniers publics.

Il y avoit à Rome 17 *places publiques* nommées *fora*; mais il y avoit 3 *places publiques* principales où les Romains rendoient la juſtice: 1°. la place romaine, *forum romanum*, qui étoit la plus ancienne & la plus fameuſe de toutes, & dans laquelle étoient les roſtres: 2°. la *place* de Céſar, *forum Julii Cæſaris*: 3°. la *place* d'Auguſte, *forum Auguſti*. Ces deux dernieres ne furent ajoutées que pour ſervir de ſupplément à la *place* romaine, à cauſe du grand nombre de plaideurs & de procès, comme dit Suétone.

Ces trois *places* étoient deſtinées aux aſſemblées du peuple, aux harangues, & à l'adminiſtration de la juſtice. A ces trois *places*, on en ajouta encore deux autres; l'une fut commencée par Domitien, & achevée par l'empereur Nerva, qui, de ſon nom, fut appellée *forum divi Nervæ*; & l'autre fut bâtie par Trajan, & nommée de ſon nom, *forum Trajani*. Diſons un mot de toutes ces fameuſes *places*.

La *place romaine*, ſituée entre le mont Palatin & le Capitole, comprenoit tout cet eſpace qui s'étendoit depuis l'arc de Septimus Severus, juſqu'au temple de Jupiter Stator. Du tems de Romulus, ce n'étoit qu'une ſimple *place* ſans édifices & ſans ornemens. Tullus Hoſtilius fut le premier qui l'environna de galeries & de boutiques. Après lui ſes ſucceſſeurs, enſuite les conſuls & les autres magiſtrats l'embellirent tellement, que dans le tems de la république floriſſante, c'étoit une des plus belles *places* du monde: elle étoit entourée d'édifices magnifiques, avec des galeries ſoutenues de colonnes, & s'étendoit alors depuis le pié du mont Capitolin où étoit l'arc de Septimus, juſqu'à l'arc de Titus; & depuis le bas du mont Palatin, juſqu'à la voie ſacrée.

Ses principales parties étoient le lieu appellé *comitium*, le *comice*, où le peuple s'aſſembloit pour les affaires publiques. Les édiles & les préteurs y donnoient ſouvent des jeux pour divertir le peuple. Marcellus, fils d'Octavie, ſœur d'Auguſte, dont Virgile a fait un ſi bel éloge, le fit couvrir de toile l'année de ſon édilité pour la commodité des plaideurs, *ut ſalubrius litigantes conſiſterent*, pour me ſervir des termes de Pline; Caton le cenſeur diſoit au contraire, qu'il le falloit faire paver de pierres pointues, afin que les plaideurs n'y allaſſent pas ſi ſouvent, & qu'en y perdant patience, ils perdiſſent auſſi l'envie de plaider. Dans ce lieu du comice ou de l'aſſemblée, il y avoit quatre baſiliques, celle de *Paulus*, l'*Opimia*, où le ſénat s'aſſembloit, la *Julia*, qui fut bâtie par Vitruve, & la *Portia* par Portius Caton.

A l'un des coins de cette *place*, au pié de la roche Tarpéienne, étoit cette grande & affreuſe priſon que fit faire Ancus Martius, & que Servius Tullius augmenta depuis de pluſieurs cachots, d'où vient qu'on l'appella *Tullianum*. A l'entrée de la *place*, ou, comme dit Tacite, près du temple de Saturne, étoit la célebre colonne appellée *milliarium aureum*, d'où l'on commençoit les meſures des diſtances des milles d'Italie. Il y avoit auſſi une galerie, ou comme un pont de marbre, que fit faire l'empereur Caligula, pour aller & venir du mont Palatin au capitole par la *place* romaine. Elle étoit ſoutenue par quatre vingt groſſes colonnes de marbre blanc. La vieille *place* romaine eſt appellée aujourd'hui *campo vacino*, &c.

La *place de Céſar*, étoit celle dont Jules Céſar fit l'acquiſition pour l'embelliſſement de Rome, & pour ſervir aux aſſemblées du peuple, il l'acheta cent millions de ſeſterces, qui valoient, ſelon le calcul de Budé en argent de France de ſon tems deux millions cinq cens mille écus, & Jules-Céſar dépenſa deux cent cinquante mille écus pour la faire paver. Ce dictateur y fit bâtir la baſilique Julienne, & y fit dreſſer ſa ſtatue ſur un cheval de bronze.

La *place d'Auguſte* à Rome fut l'ouvrage de cet empereur, parce que l'ancienne *place* romaine, & celle de Jules-Céſar réunies, ne ſuffiſoient pas pour toutes les aſſemblées publiques. On s'y rendoit pour déliberer de la guerre ou de la paix, & du triomphe que l'on accordoit aux vainqueurs, leſquels y apportoient les enſeignes & les trophées de leurs victoires. Le temple de Mars étoit dans cette place, & l'on y faiſoit quelquefois des courſes à cheval, & des jeux publics. On y voyoit une magnifique ſtatue d'albâtre, qui repréſentoit Auguſte, avec les ſtatues de tous ceux qui avoient triomphé. Il y avoit auſſi deux tableaux de la main d'Apelle, dont l'un repréſentoit Caſtor, & Pollux, & l'autre les victoires d'Alexandre le Grand, monté ſur un char de triomphe. Cette *place d'Auguſte* étoit près de la *place* romaine, & voiſine du Tibre, qui s'y déborda du tems de cet empereur.

La *place de Nerva*, à côté de celle d'Auguſte, commencée par l'empereur Domitien, fut achevée & embellie par Nerva ſon ſucceſſeur. Elle étoit ornée de pluſieurs ſtatues, & de colonnes de bronze d'une hauteur extraordinaire, couvertes de bande de cuivre. Il y avoit près de-là un palais magnifique, avec un ſuperbe portique, dont il reſte encore quelques débris.

La *place de Trajan*, eſt celle que cet empereur fit bâtir entre la place de Nerva, le capitole & le mont Quirinal. Tout y étoit de la derniere magnificence. On y voyoit un ſuperbe portique ſoutenu d'un grand nombre de colonnes, dont la hauteur & la ſtructure donnoient de l'admiration. Tout cela étoit accompagné d'un arc triomphal, orné de figures de marbre, avec la ſtatue du cheval de Trajan, qui étoit élevée ſur un ſuperbe piédeſtal. Au milieu de la *place*, étoit la colonne de Trajan. *Voyez* COLONNE TRAJANE. (*D. J.*)

PLACE DU CHANGE, ou *place commune des Marchands*; c'eſt un lieu public établi dans les villes de négoce, où les marchands, négocians, banquiers, courtiers ou agens de change, & autres perſonnes qui ſe mêlent du commerce des lettres & billets de change, ou qui font valoir leur argent, ſe trouvent à certains jours de la ſemaine pour y parler & traiter des affaires de leur commerce, & ſavoir le cours du change. *Voy.* CHANGE.

A Paris on dit ſimplement la *place*, elle eſt ſituée dans la cour du palais ſous la galerie dauphine. A Lyon on la nomme auſſi *la place* ou *la place du change*; à Toulouſe, à Londres, à Amſterdam, & preſque dans tous les pays étrangers, *la bourſe*. *Voyez* BOURSE.

Faire des traites & remiſes de *place* en *place*, c'eſt faire tenir de l'argent d'une ville à une autre par le moyen des lettres-de-change, moyennant un certain droit qui ſe regle ſuivant que le change eſt plus ou moins haut. *Voyez* REMISE.

Quelquefois le mot de *place* ſe prend pour tout le corps des marchands & négocians d'une ville. On dit en ce ſens que la *place* de Lyon eſt la plus conſiderable & la plus riche de France, pour dire qu'il n'y a point dans le royaume de banquiers & de marchands plus riches ni plus accrédités que ceux de Lyon.

On dit en termes de commerces: c'eſt demain jour de *place*. Je vais à la *place*. Il y a peu d'argent ſur la *place*. L'argent de la *place* eſt à tant. Le change eſt hauſſé ou baiſſé ſur la *place*, &c. Dans toutes ces expreſſions le nom de *place* ne ſignifie que le concours & l'aſſemblée des marchands qui négocient enſemble. *Dict. de comm. tom. III. p.* 865.

Place; on appelle encore ainſi *en terme de commerce de mer*, certains endroits deſtinés dans les ports de mer. Les bâtimens marchands, ſuivant les ordonnances de marine, ne doivent point être mêlés ni engagés avec les vaiſſeaux de roi, & avoir déchargé leurs poudres & autres marchandiſes combuſtibles, avant que de pouvoir prendre leurs *places* dans le port. *Idem. Ibid.*

Place eſt encore un lieu public, dans lequel ſe tiennent les foires ou marchés où les marchands ont leurs échopes ou petites boutiques pour étaler leurs marchandiſes, quelquefois ſans payer aucun droit, & le plus ſouvent en le payant au roi ou aux ſeigneurs.

Place ſe dit auſſi du lieu que les maîtres de quelques communautés des arts & métiers de Paris, ont droit

d'avoir aux halles pour y étaler leurs marchandiſes les jours de marché, la *place* des Potiers de terre, *&c.*

Place s'entend auſſi des endroits où les vendeurs d'images & les petits merciers étalent leurs marchandiſes, comme ſont à Paris le cimetiere de SS. Innocens, les murs des égliſes & des grands hôtels. *Dict. de comm.*

PLACE, *terme de Cloutier*; c'eſt un uſtenſile de fer enfoncé par le pié dans un gros bloc de bois, qui ſert comme d'établi au cloutier pour fabriquer ſes cloux. Cet uſtencile eſt une eſpece d'enclume plus plate que quarrée, plus large par en-haut que par en-bas, dont la ſurface ſupérieure eſt unie & quarrée d'un côté, & alongée de l'autre; c'eſt ſur cet inſtrument que les ouvriers forgent & amenuiſent leur baguette de fer pour en former les cloux; il ſert auſſi pour appuyer la clouillere. *Voyez les Planches du Cloutier.*

PLACE, (*Maréchal.*) on appelle ainſi l'eſpace qui eſt entre deux poteaux dans une écurie, lequel eſt deſtiné pour y attacher & loger un cheval. *Place* s'entend dans quelques occaſions pour le manege, comme quand le maître dit à l'écolier qui eſt à cheval de venir par le milieu de la *place*; d'arrêter au milieu de la *place*; il entend par cette expreſſion *le milieu du manege*.

PLACES, *tirer les, au médiateur*, ſe dit d'une cérémonie de politeſſe qui ſert de preuve à la bonne-foi des joueurs en ſe plaçant où le ſort l'a décidé. On prend pour cela quatre cartes dans un jeu; ſavoir, un roi, une dame, un valet & un as, que l'on préſente aux joueurs pour leur en faire prendre une à chacun. Celui qui a tiré le roi ſe place où il veut, la dame après lui, le valet enſuite, & l'as au-deſſus, pour lui donner la main.

PLACES, *tirer les, au jeu de quadrille*; c'eſt voir au ſort où chaque joueur doit ſe placer, ce qui ſe fait pour éviter toutes ſupercheries, & de la maniere ſuivante: on prend d'abord quatre cartes, une de chaque couleur, que l'on met à découvert à chaque *place* de la table, puis on en prend encore une de chaque couleur, que l'on mêle & que l'on préſente, la couleur cachée, à chacun des joueurs, qui doit en prendre une & ſe placer à la couleur qui répond à cette carte priſe.

PLACÉ, BIEN *ou* MAL, *à cheval*, ſe dit d'un cavalier, ſelon qu'il eſt dans une belle ou mauvaiſe ſituation à cheval.

PLACEL, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt ainſi qu'on appelle, dans la mer du Sud, un fond également élevé, ſur lequel la mer change de couleur, & paroît plus unie qu'ailleurs.

PLACENTA *ou* ARRIERE-FAIX, (*Anat.*) c'eſt une maſſe ronde & mollette que l'on trouve dans la matrice d'une femme groſſe, où les anciens croyoient que le ſang étoit purifié & préparé pour la nourriture du fœtus. *Voyez nos Pl. d'Anat. & leur explic. Voyez auſſi* FŒTUS.

C'eſt pourquoi on l'appelle encore *hepar uterinum*, le foie de la matrice, comme s'il faiſoit l'office d'un foie dans la préparation du ſang, *Voyez* FOIE. Les modernes l'appellent *placenta*, c'eſt-à-dire, *gâteau* ou *tourteau* de la matrice, à cauſe qu'il a une forme de tourteau.

Quelques-uns croient que le *placenta* n'eſt qu'une maſſe de ſang coagulé, parce qu'il ſe diſſout quand on le preſſe ou quand on le lave; & que ſon véritable uſage conſiſte à ſervir d'oreiller aux vaiſſeaux ombilicaux qui poſent deſſus. *Voyez* OMBILICAL.

Sa figure eſt aſſez ſemblable à celle d'une aſſiette ſans rebord; ſon diametre eſt de huit pouces environ, & quelquefois un pié. Il eſt rond & généralement concave ou convexe. Le côté concave eſt adhérent à l'uterus, & il eſt inégal, ayant différentes protubérances & différentes cavités, au moyen deſquels il fait des impreſſions ſur l'uterus, qui en fait réciproquement ſur le *placenta*. Quoi qu'en diſent quelques-uns, ſa place dans l'uterus n'eſt pas fixe ou certaine.

Les femmes n'ont qu'un *placenta*, à moins qu'elles n'accouchent d'enfans jumeaux, *&c.* cependant, en général, le nombre des *placenta* répond à celui des fœtus. Dans quelques brutes, particulierement dans les vaches & dans les brebis, le nombre en eſt fort grand: il y en a quelquefois près d'un cent pour un ſeul fœtus, mais ils ſont petits, & reſſemblent à des glandes conglomérées d'une groſſeur moyenne.

Du côté extérieur ou convexe, qui a pareillement ſes protubérances, quoique recouvertes d'une membrane fort unie, ſortent les vaiſſeaux ombilicaux, qui ſe diſtribuent en grande abondance dans toute la ſubſtance du *placenta*.

Il y en a même qui s'imaginent que cette partie n'eſt qu'un plexus de veines & d'arteres, dont les extrémités s'abouchent dans celles des vaiſſeaux hypogaſtiques, forment & entretiennent la circulation entre la mere & le fœtus; car ce côté du *placenta*, qui eſt adhérent à la matrice, paroît n'être autre choſe que les extrémités d'un nombre infini de petits filets, leſquels, dans le tems du travail, s'échapent des pores qui ſont dans les côtés des vaiſſeaux ſanguins hypogaſtriques, où ils s'étoient inſinués, occaſionnent l'écoulement des menſtrues, juſqu'à ce que les parties de l'uterus ſe rapprochent, ou que les pores ſe contractent par degrés, à cauſe de l'élaſticité naturelle des vaiſſeaux. *Voyez* MENSTRUE, CIRCULATION, *&c.*

Les Anatomiſtes de l'acad. roy. des Sciences de Paris ont eu de grandes conteſtations ſur la queſtion de ſavoir ſi le *placenta* a quelque tunique extérieure, par laquelle il ſoit attaché à la matrice. M. Mery ſoutient qu'il n'y en a point, & que rien n'empêche le ſang de la mere de paſſer de la matrice dans le *placenta*, & de-là au fœtus; M. Rohault tient auſſi pour cette opinion; mais MM. Vieuſſens & Winslow ſoutiennent le contraire. Dans un autre mémoire M. Rohault tâche de faire voir que le *placenta* n'eſt pas une partie particuliere, mais ſeulement une portion du chorion condenſé ou épaiſſi. *Voy.* CHORION.

PLACENTA, *maladie du*, (*Médec.*) on connoît la ſtructure du *placenta*, c'eſt une maſſe preſque charnue, d'une figure orbiculaire, applatie, compoſée de ramifications des arteres & des veines ombilicales; le *placenta* n'eſt jamais double, ſi ce n'eſt dans les jumeaux; il eſt attaché ordinairement au fond de la matrice, par une légere peau interpoſée, d'où part un cordon dans l'endroit où elle eſt couverte d'une membrane tenace, toute vaſculeuſe, attachée par une toile cellulaire, & par des fibres entrelacées les unes dans les autres. Le *placenta* eſt doué d'une action particuliere, qui ceſſe au moment de l'accouchement; mais après cette opération, il doit être ſéparé de la matrice, & tiré dehors.

Si avant le tems on détache cette partie de la matrice, il en réſulte un avortement inévitable, & ſouvent une hémorrhagie mortelle pour la mere & l'enfant, quand pour tirer le *placenta* il faut avoir recours à la main. Cette ſéparation ſe fait d'elle-même, lorſqu'il y a beaucoup de ſang, ou qu'il coule rapidement dans les vaiſſeaux; lorſqu'il arrive quelque mouvement déreglé dans la matrice que le fœtus vient à regimber, que le cordon ombilical eſt court, ou que ſon action ceſſe trop tôt.

Après l'excluſion du fœtus, le *placenta*, qui reſte adhérent à la matrice, s'en détache par les mouvemens des fibres de ce viſcere, & par la force de la circulation qui y ſubſiſte; on favoriſe ce détachement par les frictions ſur le ventre, & en tirant doucement le cordon ombilical; ſi cette manœuvre ne réuſſit point, les auteurs conſeillent de ſéparer le *placenta* de la matrice, en gliſſant doucement la main auprès du cordon; car en le touchant trop fortement on renverſeroit la matrice: mais ſi les vuidanges ne ſuivent point, il faut plutôt le laiſſer juſqu'à ce qu'il vienne de lui-même, en ſoutenant auſſi le ventre.

Si le *placenta* eſt adhérent, & qu'il ait encore un mouvement vital, il faut attendre juſqu'à ce qu'il ſe ſépare de lui-même. Quand il y a une portion ſéparée du *placenta*, ou qu'il eſt rompu (ce qu'on connoît par des lochies plus abondantes), il convient de favoriſer ſa ſortie en y mettant la main. Si le *placenta* eſt retenu par le reſſerrement de l'ouverture de la matrice, il eſt plus à-propos d'attendre que la conſtruction produite par l'irritation, vienne à ceſſer d'échauffer la partie par de douces fomentations, & de ſoutenir le ventre, que d'employer la force pour venir à-bout de l'arracher; car dans la contraction des muſcles abdominaux, le *placenta* ſortira librement avec les grumeaux formés par le ſang amaſſé dans cette partie. Ce ſont là du moins les conſeils de Deventer, homme profondément verſé dans l'art des accouchemens. (*D. J.*)

PLACENTA, (*Botan.*) l'analogie qu'on a cru remarquer entre les animaux & les plantes a introduit ce terme en botanique, pour déſigner un corps qui ſe trouve placé entre les ſemences & leur enveloppe, & qui ſert à préparer leur nourriture. Ce corps eſt différent du cordon qui porte la nourriture à ces mêmes ſemences. (*D. J.*)

PLACENTÆ, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à des échinites ou ourſins applatis & en forme de gâteaux pétrifiés.

PLACENTIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans la Gaule ciſalpine, ſur la rive méridional du Pô. Elle fut bâtie, ainſi que Crémone, à la nouvelle qu'on eut qu'Annibal avoit paſſé l'Ebre, & ſe préparoit à porter ſes armes en Italie. Tite-Live & Velleius Paterculus lui donnent dès-lors le titre de *colonie romaine*. Dans la ſuite, comme

comme tant d'autres villes, elle eut le titre de *municipe*. Elle étoit recommandable par ſes richeſſes; c'eſt aujourd'hui la ville de Plaiſance. *Placentia* étoit une ville d'Eſpagne qui a conſervé ſon nom, & qui eſt ſituée au royaume de Caſtille: elle s'appelle en effet *Plaſencia*. (*D. J.*)

PLACER, POSER, METTRE, (*Synon.*) *mettre* a un ſens plus général; *poſer* & *placer* en ont un plus reſtraint; mais *poſer*, c'eſt *mettre* avec juſteſſe dans le ſens & de la maniere dont les choſes doivent être miſes; *placer*, c'eſt le mettre avec ordre dans le rang & dans le lieu qui leur conviennent. Pour bien *poſer*, il faut de l'adreſſe dans la main; pour bien *placer*, il faut du goût & de la ſcience: on *met* des colonnes pour ſoutenir un édifice; on les *poſe* ſur des baſes; on les *place* avec ſymmétrie. *Girard*.

Ce verbe *placer* a autant d'acceptions différentes que le nom *place*. *Voyez l'article* PLACE.

PLACER, *mettre une choſe en ſa place, la ranger*, un marchand doit *placer* ſes marchandiſes avec ordre, enſorte qu'il les trouve aiſément ſous ſa main.

Placer ſon argent, c'eſt l'employer à quelque choſe, & quelquefois le mettre à profit. J'ai *placé* mon argent à la groſſe aventure, & ſur tel vaiſſeau. J'ai *placé* vingt mille francs à $7\frac{1}{2}$ pour cent d'intérêt. *Voyez* GROSSE AVENTURE & INTÉRÊT.

Placer un jeune homme, *en termes de Commerce*, c'eſt le mettre en apprentiſſage. Une boutique bien *placée* eſt une boutique bien expoſée à la vûe des chalands qui eſt dans un quartier de grand débit. On dit auſſi dans le même ſens un marchand *bien placé*. *Diction. de commerce*.

PLACER POINTE À POINTE, *en terme d'Epinglier*, c'eſt mettre toutes les pointes du même côté, afin que l'enfileur ne ſe trompe point de bout. On appelle auſſi cette opération *détourner*.

PLACER BIEN SA TÊTE, (*Maréchal.*) ſe dit du cheval lorſqu'il ne leve ni ne baiſſe trop le nez. La *placer mal* arrive lorſque le cheval avance trop le bout du nez, ou qu'il l'approche trop du poitrail. *Placer à cheval* ſe dit du maître quand il enſeigne à l'écolier l'attitude qu'il veut qu'il tienne à cheval. Se *placer ou être placé à cheval*, c'eſt y être dans une belle & bonne attitude.

PLACET, ſ. m. (*Hiſtoire.*) ces ſortes de requêtes, de ſupplications faites par écrit que l'on préſente au roi, aux grands ſeigneurs & aux juges ſont appellés *placets*, parce qu'ils commencent toujours *plaiſe à votre majeſté*, *plaiſe*, &c. les Latins les nomment *elogia*.

Comme je ne connois point dans toute l'hiſtoire de *placet* plus ſimple, plus noble, &, ſelon toutes les apparences, plus juſte que celui d'Anne de Boulen à Henri VIII. ſon époux, & qu'on conſerve encore écrit de la propre main de cette reine dans la bibliotheque Cotton, je crois devoir le rapporter ici.

Il eſt preſque inutile de rappeller aux lecteurs le jugement de cette princeſſe par des commiſſaires, ſa fin tragique ſur un échaffaut, & ce que l'hiſtoire manifeſte, qu'on lui fit plutôt ſon procès par les ordres exprès du roi, alors amoureux de Jeanne Seymour, que pour aucun crime qu'elle eût commis. Auſſi ſon *placet* reſpire l'innocence, la grandeur d'ame & les juſtes plaintes d'une amante mépriſée, Shakeſpear n'auroit pu lui prêter un ſtyle ſi conforme à ſon caractere & à ſon état. Sa douleur éloquente & profonde eſt pleine de traits plus pathétiques que ceux dont la plus belle imagination pourroit ſe parer. Voici donc de quelle maniere s'exprimoit cette mere infortunée de la célebre Eliſabeth:

,, Sire, le mécontentement de votre grandeur & mon
,, empriſonnement me paroiſſent des choſes ſi étranges,
,, que je ne ſai ni ce que je dois écrire, ni ſur quoi je
,, dois m'excuſer. Vous m'avez envoyé dire par un
,, homme que vous ſavez être mon ennemi déclaré de-
,, puis long-tems, que pour obtenir votre faveur je dois
,, reconnoître une certaine vérité. Il n'eut pas plutôt fait
,, ſon meſſage que je m'apperçus de votre deſſein; mais
,, ſi, comme vous le dites, l'aveu d'une vérité peut me
,, procurer ma délivrance, j'obéirai à vos ordres de tout
,, mon cœur & avec une entiere ſoumiſſion.

,, Que votre grandeur ne s'imagine pas que votre pau-
,, vre femme puiſſe jamais être amenée à reconnoître
,, une faute dont la ſeule penſée ne lui eſt pas venue dans
,, l'eſprit: jamais prince n'a eu une femme plus fidelle
,, à tous ſes devoirs, & plus remplie d'une tendreſſe ſin-
,, cere que celle que vous avez trouvée en la perſonne
,, d'Anne de Boulen, qui auroit pu ſe contenter de ce
,, nom & de ſon état, s'il avoit plû à Dieu & à votre
,, grandeur de l'y laiſſer. Mais au milieu de mon élé-
,, vation & de la royauté où vous m'avez admiſe, je
,, ne me ſuis jamais oubliée au point de ne pas crain-
,, dre quelque revers pareil à celui qui m'arrive au-
,, jourd'hui. Comme cette élévation n'avoit pas un fon-
,, dement plus ſolide que le goût paſſager que vous avez
,, eu pour moi, je ne doutois pas que la moindre al-
,, tération dans les traits qui l'ont fait naître ne fût ca-
,, pable de vous faire tourner vers quelque autre objet.

,, Vous m'avez tirée d'un rang inférieur pour m'éle-
,, ver à la royauté & à l'auguſte rang de votre compa-
,, gne. Cette grandeur étoit fort au-deſſus de mon peu
,, de mérite, ainſi que de mes deſirs. Cependant ſi vous
,, m'avez crue digne de cet honneur, ne ſoufrez pas,
,, grand prince, qu'une inconſtance injuſte, ou que les
,, mauvais conſeils de mes ennemis me privent de vo-
,, tre faveur royale. Ne permettez pas qu'une tache auſſi
,, noire & auſſi indigne que celle de vous avoir été in-
,, fidelle, terniſſe la réputation de votre femme & celle
,, de la jeune princeſſe votre fille.

,, Ordonnez donc, ô mon roi, que l'on inſtruiſe mon
,, procès; mais que l'on y obſerve les lois de la juſtice,
,, & ne permettez point que mes ennemis jurés ſoient
,, mes accuſateurs & mes juges. Ordonnez même que
,, mon procès me ſoit fait en public; ma fidélité ne craint
,, point d'être flétrie par la honte; vous verrez mon in-
,, nocence juſtifiée, vos ſoupçons levés, votre eſprit ſa-
,, tisfait, & la calomnie réduite au ſilence, ou mon cri-
,, me paroîtra aux yeux de tout le monde. Ainſi, quoi
,, qu'il plaiſe à Dieu ou à vous d'ordonner de moi, vo-
,, tre grandeur peut ſe garantir de la cenſure publique,
,, & mon crime étant prouvé en juſtice, vous ſerez en
,, liberté devant Dieu & devant les hommes, non-ſeule-
,, ment de me punir comme une épouſe infidelle, mais
,, encore de ſuivre l'inclination que vous avez fixée ſur
,, cette perſonne qui eſt la cauſe du malheureux état où
,, je me vois réduite, & que j'aurois pu vous nommer il
,, y a long-tems, puiſque votre grandeur n'ignore pas
,, juſqu'où alloient mes ſoupçons à cet égard.

,, Enfin ſi vous avez réſolu de me perdre, & que ma
,, mort fondée ſur une infâme calomnie vous doive
,, mettre en poſſeſſion du bonheur que vous ſouhaitez,
,, je prie Dieu qu'il veuille vous pardonnner ce grand
,, crime, auſſi-bien qu'à mes ennemis qui en ſont les in-
,, ſtrumens; & qu'aſſis au dernier jour ſur ſon trône de-
,, vant lequel vous & moi comparoîtrons bien-tôt, &
,, où mon innocence, quoi qu'on puiſſe dire, ſera ou-
,, vertement reconnue; je le prie, dis-je, qu'alors il ne
,, vous faſſe pas rendre un compte rigoureux du traite-
,, ment cruel & indigne que vous m'aurez fait.

,, La derniere & la ſeule choſe que je vous demande
,, eſt que je ſois ſeule à porter tout le poids de votre
,, indignation, & que ces pauvres & innocens gentilshom-
,, mes qui, m'a-t-on dit, ſont retenus à cauſe de moi
,, dans une étroite priſon, n'en reçoivent aucun mal. Si
,, jamais j'ai trouvé grace devant vous; ſi jamais le
,, nom d'*Anne de Boulen* a été agréable à vos oreilles,
,, ne me refuſez pas cette demande, & je ne vous im-
,, portunerai plus ſur quoi que ce ſoit; au contraire j'a-
,, dreſſerai toujours mes ardentes prieres à Dieu, afin
,, qu'il lui plaiſe vous maintenir en ſa bonne garde &
,, vous diriger en toutes vos actions. De ma triſte pri-
,, ſon à la Tour, le 6 de Mai. Votre très-fidelle &
,, très-obéiſſante femme,

,, ANNE DE BOULEN ,,. (*D. J.*)

PLACET, ſ. m. uſtenſile, petit ſiege bas, rembourré, ſans bras ni doſſier.

PLACHMALL, (*Métallurgie.*) c'eſt ainſi qu'on nomme l'argent ſcorifié par le moyen du ſoufre dans le départ qui ſe fait par la voie ſeche, c'eſt-à-dire par la fonte.

PLACIA, (*Géogr. anc.*) Hérodote, *l. I.* écrit Πλακίη; ville de Myſie, ſelon Pline, *l. V. c. xxxij.* c'étoit une petite colonie des Pélaſgiens. Denis d'Halycarnaſſe, *l. I.* en nomme les habitans *Placiani*.

PLACIENE, LA MERE, (*Inſcript.*) μητηρ πλακιανη. La mere *Placiene* eſt Cybele, la mere des dieux, la mere par excellence; elle étoit honorée en divers lieux de l'Orient d'où elle prit les différens noms de *Berecynthe*, de *Sipylene*, d'*Idéene*; de *Dindymene*, &c. Mais comme cette déeſſe étoit particulierement adorée à Placia, ville voiſine & dépendante de Cyzique, c'eſt pour cette raiſon qu'on l'appelloit *Placiene*. Il reſte un marbre dans ceux de la bibliotheque du roi, qui lui donne cette qualification. *Voyez* PLACIA, *Géog.* (*D. J.*)

PLACIER, ſ. m. (*Comm.*) le fermier des places d'un marché, celui qui loue les places aux harangeres fruitieres & autres gens de marché. Le *placier* de la

ſalle

ſalle rend de ſa ferme une certaine ſomme au domaine. Il eſt tenu de faire nettoyer le marché.

PLACITA, (*Hiſtoire de France.*) eſpece de parlement ambulatoire que tenoient les premiers rois de la monarchie françoiſe; c'eſt de-là qu'eſt venu le mot de *plaid.* (*D. J.*)

PLACITÉ, adj. (*Juriſprud.*) du latin *placitum*, ſignifioit dans l'origine *plait* ou *plaiſir*, *volonté*. Le ſeigneur convoquoit ſes vaſſaux & ſujets *ad placitum ſuum*, c'eſt-à-dire pour venir à ſon mandement, pour entendre ſa volonté; & comme dans cette convocation on aſſiſe on rendoit la juſtice, on a pris *placitum* pour *plaid*, ou aſſiſe de juſtice.

Nos rois des deux premieres races avoient leur *placité* général, ou grande aſſiſe, leur cour pléniere qu'ils tenoient avec les grands du royaume, laquelle aſſemblée ſous la troiſieme race a été appellée *parlement*.

En Normandie on appelle *placités* ou articles *placités* certains articles arrêtés par le parlement les chambres aſſemblées le 6 Avril 1666 contenant pluſieurs uſages de la province, leſquels articles furent envoyés au roi, avec priere à S. M. de trouver agréable qu'ils fuſſent lus & publiés, tant en l'audience de la cour, qu'en toutes les juriſdictions du reſſort. (*A*)

PLACTIQUE, adj. (*Aſtrolog.*) il ſe dit d'un aſpect qui n'eſt pas dans le juſte degré. Nous ne nous étendrons pas davantage ſur ces mots, parce qu'ils ſont vuides de ſens, que la ſcience à laquelle ils appartiennent eſt chimérique, que les auteurs qui en ont traité ne meritent pas d'être lus, & qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'on laiſſât ſortir de la langue toutes les expreſſions qui appartiennent à un ſyſteme d'erreurs reconnues.

PLAFOND, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt la partie ſupérieure d'un appartement, qu'on garnit ordinairement de plâtre, & qu'on peint quelquefois: les *plafonds* ſont faits pour cacher les poutres & les ſolives.

Comme la plûpart des *plafonds* antiques étoient de bois, ainſi que les nôtres: il n'en reſte point de veſtiges & l'on n'en peut juger que par les écrits de Vitruve & des autres auteurs qui ont fait la deſcription des édifices de l'antiquité. Ils nous apprennent que les *plafonds* des palais étoient de bois précieux, & d'ouvrages de marqueterie fort riches par la diverſité des bois de couleurs, de l'ivoire & des nacres de perle, & par les compartimens qui les compoſoient. Il y en avoit qui étoient ornés de lames de bronze, ou faits tout entiers de cette matiere. Tel étoit le *plafond* du portique du panthéon, qui ne ſubſiſte plus.

Ces ſortes de *plafonds* conviennent fort aux loges, ſallons & grandes pieces, où la hauteur du plancher donne aſſez d'éloignement pour les voir d'une diſtance raiſonnable, parce que dans les petites pieces dépendantes des grandes, il faut le moins de relief qu'il ſe peut. Il y faut obſerver des proportions qui conſiſtent dans la diviſion des compartimems, dont les quadres doivent répondre aux voides des murs, comme aux fenêtres & aux portes ce que les poutres reglent aſſez facilement. Or dans les grandes pieces, il faut de grandes parties, & particulierement une qui marque le milieu, & qui ſoit différente des autres par ſa figure. Par exemple, elle doit être ronde ou octogone pour les pieces quarrées, & ovales pour les rondes.

Les renforcemens peuvent être ornés de roſes tombant en pendentifs qui ne doivent pas excéder l'araſement des poutres principales. Les corniches ou entablemens doivent être tellement proportionnés, que leur profil qui eſt ordinairement fort riche, ait la même hauteur que ſi l'ordre étoit au-deſſous, au cas qu'il n'y fût pas; parce qu'on eſt ſûr que la corniche ne ſera ni trop puiſſante, ni trop foible, lorſqu'elle ſera élevée à la hauteur de l'ordre qu'elle doit couronner.

Les friſes peuvent recevoir de grands ornemens en cet endroit, pourvu qu'ils ſoient convenables aux lieux & aux perſonnes; ce que Scamozzi a pratiqué fort-à-propos dans les ſalles de la procuratie de S. Marc, où il a mis les portraits des hommes illuſtres qui ont rendu de grands ſervices à la république.

Outre les *plafonds* garnis de plâtre, il y en a de pierre qui ſont nuds, & d'autres qu'on enrichit de peintures; nous ferons un article à part de ces derniers *plafonds*, & nous ne dirons ici qu'un mot des *plafonds* de pierre.

On appelle *plafond de pierre* le deſſous d'un plancher fait de dalles de pierre dure, ou de pierre de hauteur d'appareil. Ces *plafonds* ſont ou ſimples, comme celui du porche de l'égliſe de l'Aſſomption, rue ſaint Honoré à Paris; ou avec compartimens & ſculptures, comme au portail du Louvre.

Façon de faire les plafonds *en blanc en bourre*. Quand vous aurez latté votre *plafond*, vous y mettrez une couche d'environ trois à quatre lignes d'épaiſſeur. Cette couche eſt compoſée d'une bonne terre blanche, un peu graſſe & graveléuſe, & on met douze boiſſeaux de cette terre, trois boiſſeaux de chaux-vive, trois livres de bourre griſe de Tanneur.

Seconde couche: en faire avec de la bourre ou tonture d'étoffes; l'on met trois livres de cette bourre bien battue, avec un boiſſeau de chaux nouvellement éteinte que l'on mêle bien enſemble, & l'on met une couche d'environ une ligne d'épaiſſeur de cette matiere ſur la premiere couche, lorſqu'elle commence à ſecher.

PLAFOND DE CORNICHE, (*Archit.*) c'eſt le deſſous du larmier d'une corniche: il eſt ſimple ou orné de ſculpture. On l'appelle auſſi *ſofite*. *Voyez* SOFITE.

PLAFOND DE PEINTURE, (*Peinture.*) *plafond* enrichi de peintures, qui doivent être racourcies avec la proportion requiſe pour être vûes de bas en haut; telles ſont celles des *plafonds* d'égliſes.

Les grandes machines ſont dans l'art de la Peinture, ce que les grands poëmes ſont dans l'art de la Poéſie. C'eſt un ouvrage formé d'une infinité de parties toutes eſſentielles, dont la réunion & l'accord ſont néceſſaires à ſa réuſſite. Faire agir des dieux, des heros, des rois, faire parler des ſages, animer les paſſions, reproduire la nature, élever les ames, toucher les cœurs, éclairer les eſprits, inſtruire les hommes; voilà ce qu'entreprend le poëte.

Imiter ce qui n'a point de corps, l'air & la lumiere; donner du mouvement à ce qui eſt inanimé, la toile & la couleur; exprimer ce qu'à peine nous concevons, la perfection des êtres céleſtes, & les ſentimens qu'excitent en eux les myſteres reſpectables de la religion; telles ſont les difficultés des grands poëmes en peinture.

Il en eſt d'autres moins faciles à ſurmonter dans les grandes machines, que nous nommons *plafonds*. Le ſpectateur veut avoir des figures parfaitement droites ſur une ſurface dont le plan doit être une courbe irréguliere. Il veut être éclairé par une lumiere vive & brillante, dans un endroit qu'une voûte épaiſſe met à l'abri des rayons du ſoleil: il veut voir ſe porter ſur des nuées, ou voler dans les airs, des êtres que leur peſanteur naturelle ſemble devoir faire tomber ſur la terre. Il prétend que la diſpoſition de cent figures ſoit telle, qu'elles ne s'embarraſſent point à ſes yeux, & que placées avec une attention extrème, elles ſemblent arrangées par un heureux haſard qui ne faſſe aucun trait de contrainte. Il deſire des ornemens feints, ſur le relief deſquels il ſoit en droit de ſe tromper, après avoir conſidéré & réflechi.

On veut encore que le tout ſoit magnifique par l'abondance & la variété des figures; on veut que cette grande variété de figures s'arrange ſi naturellement, qu'elles ne ſoient point preſſées, & ſi librement, que rien ne ſente la gêne. On veut que le ſpectateur ſaiſiſſe aiſément & avec tranſport, l'ordre, le plan & la conduite de l'ouvrage; que cet ouvrage préſente une unité de compoſition qui enchante; que toutes parties tendent à un ſeul corps, toutes les cauſes à un ſeul effet, tous les reſſorts à un ſeul mouvement.

Les figures doivent être drapées d'une maniere grande & large; ſur-tout l'intelligence des racourcis y doit être portée à la perfection. Cette intelligence quoiqu'abſolument indiſpenſable dans les *plafonds*, eſt cependant très-rare, parce qu'elle a beſoin d'un grand goût pour en tirer des figures d'un beau choix. Les maſſes de lumieres & d'ombres y doivent être ſupérieurement diſtribuées & en même tems l'œil doit ſe trouver tranquille par le repos & l'accord qui doivent regner, malgré la richeſſe des objets. Les groupes d'un *plafond* veulent être dégradés avec art, & les demi-teintes y ſoutenir une lumiere brillante. La perſpective locale & aérienne veulent être parfaites, le coloris frais & fort, la maniere de deſſiner & de peindre, très-grande.

Je ne déciderai point ſi M. Pierre, par exemple, a rempli tant de conditions; je dirai ſeulement que ſa coupole de la chapelle de la Vierge à S. Roch, offre aux regards du public, un travail prodigieux qui l'a occupé pluſieurs années. Le *plafond* qu'il a peint, a cinquante-ſix piés dans un diametre, & quarante huit dans l'autre; l'élevation de la coupole a dix-neuf piés, ce qui forme un morceau conſidérable en architecture. J'ajoute que les occaſions de traiter de ſi grands ouvrages, ſe trouvent rarement en France; ce ſont cependant des ouvrages publics, glorieux pour une nation; & c'eſt en ce genre que l'Italie poſſede les plus belles choſes.

Il me reſte à dire que les Artiſtes entendent par *plafond marouflé*, un *plafond* peint ſur une toile tendue ſur un

un ou pluſieurs chaſſis, & retenue (crainte que l'humidité ne la faſſe bouffer) avec des clous dans les endroits les moins conſidérables de la peinture, & qu'on recouvre enſuite de couleurs. On *marouſle* de la même maniere, des *plafonds* ceintrés; mais il faut que la toile ſoit humectée ou collée par derriere, afin qu'en ſe ſéchant, elle ſe bande & s'uniſſe. C'eſt de cette ſorte qu'eſt *marouſlé* le *plafond* de la grande galerie de Verſailles. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*.)

PLAFOND, (*Hydr.*) on appelle ainſi le fond d'un baſſin, d'un reſervoir, qui, à proprement parler, eſt ſa plate-forme, ſon aire. *Voyez* AIRE.

PLAFOND DES PORTES & CROISÉES, (*Menuiſerie.*) c'eſt le deſſous des linteaux dans l'épaiſſeur du mur ou l'embraſement.

PLAFOND, DESSUS DE, (*Menuiſerie.*) c'eſt un morceau de lambris qui ſe met pour remplir l'épaiſſeur qu'il y a depuis le *plafond* de la chambre ou la corniche en plâtre, juſqu'au bord du *plafond* des embraſemens des croiſées. *Voyez les Pl. d'Architecture.*

PLAFONNER, v. act. (*Archit.*) c'eſt revêtir le deſſous d'un plancher ou d'un ceintre de charpente, avec des ais ou du mairrain.

PLAFONNER UNE FIGURE (*Peint.*) c'eſt lui donner le racourci néceſſaire pour qu'elle faſſe un bon effet, étant peinte ſur un plafond; en ſorte qu'elle paroiſſe comme placée en l'air, & dans une attitude qui n'ait rien de gêné. Le Correge eſt le premier peintre moderne qui a repréſenté des figures en l'air; c'eſt en même tems celui qui a le mieux connu l'art des racourcis, & la magie des *plafonds*. (*D. J.*)

PLAGAL, adj. ton ou mode *plagal*, *terme de Muſique:* quand l'octave ſe trouve diviſée harmoniquemént c'eſt-à-dire quand la quarte eſt au grave, & la quinte à l'aigu, on dit que le ton eſt *plagal*, pour le diſtinguer de l'authentique, où la quinte eſt au grave, & la quarte à l'aigu. C'eſt que dans le dernier cas, la modulation ne deſcend que juſqu'à la finale ou tonique, & dans le premier, elle deſcend plus bas juſqu'à la quarte de ce même ſon: ainſi tous les tons ſont réellement authentiques, & cette diſtinction n'eſt plus admiſe que dans le plein-chant. L'on y compte quatre tons *plagaux* ſavoir, le ſecond, le quatrieme, le ſixieme & le huitieme. *Voyez* TONS DE L'EGLISE.

Il faut remarquer qu'en parlant de la diviſion de l'octave, nous l'exprimons toujours par le rapport des vibrations; ce qui rend cette diviſion harmonique pour les modes *plagaux*, & arithmétique pour les authentiques; mais ſi l'on s'attache ſeulement aux longueurs des cordes qui ſont toujours reciproques aux nombres des vibrations; alors on trouvera l'octave diviſée harmoniquement pour le mode authentique, & arithmétiquement pour le *plagal*; ce qu'il faut bien entendre pour concilier ſur ce point les contrariétés apparentes des auteurs. (*S*)

PLAGE, ſ. f. (*Lang. françoiſe.*) ce mot eſt fort bon en termes de Marine; il ſignifie un *rivage* de baſſe mer, ſans port & ſans rade pour ſe mettre à l'abri; mais quand il veut dire une *contrée*, un *climat*, il n'eſt uſité qu'en poëſie.

Eſt-il dans l'univers de plages *ſi lointaines,*
Où ta valeur, grand roi, ne te puiſſe porter?
Deſpréaux.

PLAGE, (*Géog. mod.*) mot qui vient du latin *plaga*, ou du grec πλαξ, qui ſignifie une *choſe plate & unie*. On l'a employé en divers ſens dans la Géographie.

1°. *Plage* ſignifie en général *une partie* ou *un eſpace de la terre*, par le rapport qu'elle a avec quelque partie du ciel, comme par exemple avec les zones, avec les climats, ou avec les quatre grandes parties du monde, le ſeptentrion, l'orient, le midi, l'occident. Dans ce ſens, il veut dire preſque la même choſe que *région*: ainſi, dire qu'une telle ville eſt vers telle *plage* du ciel, c'eſt comme ſi l'on diſoit qu'elle eſt vers tellé région du ciel.

2°. *Plage* a la même ſignification que *rhumb de vent*. *Voyez* RHUMB DE VENT.

3°. *Plage* eſt une mer baſſe vers un rivage étendu en ligne droite, ſans qu'il y ait ni rade, ni port, ni aucun cap apparent, où les vaiſſeaux ſe puiſſent mettre à l'abri.

PLAGE-ROMAINE, (*Géog. mod.*) partie de la mer Méditerranée ſur la côte de l'état de l'Egliſe. Elle eſt appellée par ceux du pays, *la Spiaggia romana*, & s'étend depuis le mont Argentaro à l'occident, juſqu'au mont Circello, & au petit golfe de Terracine.

PLAGGON, (*Littérat.*) petite poupée de cire qui repréſentoit les perſonnes au naturel, & dont on ſe ſervoit dans les enchantemens. C'étoient des eſpeces de portraits que les femmes donnoient à leurs galans. Les Latins diſoient *plagunculæ*, ou *lagunculæ*. (*D. J.*)

PLAGIARA *ou* PLAGIARIA, (*Géog. anc.*) ville de la Luſitanie: l'itinéraire d'Antonin la met ſur la route d'*Oliſipo* à *Emerita*, entre Budua & Emerita, à douze milles de la premiere, & à trente milles de la ſeconde. Quelques manuſcrits nomment cette ville *Plagia*. On en voit encore préſentement les ruines près du bourg de Botua, dans l'Eſtramadure.

PLAGIARISME, *ou ſelon d'autres*, PLAGIAT, ſ. m. (*Littérat.*) eſt l'action d'un écrivain qui pille ou dérobe le travail d'un autre auteur, & qui ſe l'attribue comme ſon travail propre.

C'eſt donc le défaut d'attribution d'un ouvrage à ſon véritable auteur, qui caracteriſe le *plagiariſme*. Quiconque en écrivant, puiſe dans les auteurs qui l'ont précédé, & les cite fidellement, ne peut, ni ne doit paſſer pour coupable de ce crime littéraire. Il faut mettre une grande différence entre prendre certains morceaux dans un auteur, ou les derober. Quand en employant les penſées d'un autre écrivain, on le cite ponctuellement, on ſe met à couvert de tout reproche de pillage: le ſilence ſeul & l'intention de donner pour ſien, ce qu'on a emprunté d'un autre, font le *plagiariſme*. Telle eſt l'idée qu'en avoit Jean-Michel Brutus, ſavant venitien, qui vivoit dans le ſeizieme ſiecle, & qui, accuſé de s'être ſervi des obſervations de Lambin ſur Ciceron, écrivit à Lambin qu'il pouvoit aller aux ſources auſſi-bien que lui, & qu'il avoit à la vérité *pris*, mais non pas derobé dans les autres auteurs: *ſe ſumpſiſſe ab aliis: non vero ſurripuiſſe. Sumere enim eum, qui, à quo mutuetur, indicet; & laudet quem auctorem habeat: ſurripere vero qui taceat, qui ex alterius induſtriâ fructum quærat. Voyez* Bayle, *Dict. critiq. lettr. B.* au mot *Brutus*.

Le même auteur remarque au ſujet d'Ephore, orateur & hiſtorien grec, qu'on l'accuſa d'avoir pillé de divers auteurs, juſqu'à trois mille lignes mot à mot. C'étoit un moyen fort aiſé de faire des livres; & il ajoute à cette occaſion: ,, Que les auteurs grecs ayent ,, été plagiaires les uns des autres, n'eſt-ce pas une cou- ,, tume de tous les pays & de tous les tems? Les pe- ,, res de l'Egliſe ne prenoient-ils pas bien des choſes des ,, écrits les uns des autres? Ne fait-on pas cela tous les ,, jours, de catholique à catholique, & de proteſtant à ,, proteſtant.... Il étoit moins deſavantageux aux Grecs ,, de s'être pillés les uns les autres, que d'avoir pillé les ,, richeſſes étrangeres. Le deſavantage eſt une exception ,, aux regles communes. *Le cavalier Marin diſoit que* ,, *prendre ſur ceux de ſa nation, c'étoit larcin; mais* ,, *que prendre ſur les étrangers, c'étoit conquête: & je* ,, *penſe qu'il avoit raiſon. Nous n'étudions que pour ap-* ,, *prendre, & nous n'apprenons que pour faire voir que* ,, *nous avons étudié*: ces paroles ſont de M. Scuderi. ,, *Si j'ai pris quelque choſe*, continue-t-il, *dans les Grecs* ,, *& dans les Latins, je n'ai rien pris du tout dans les* ,, *Italiens, dans les Eſpagnols, ni dans les François: me* ,, *ſemblant que ce qui eſt étude chez les anciens, eſt vo-* ,, *lerie chez les modernes*. La Mothe le Vayer eſt du même ſentiment; car voici ce qu'il dit dans une de ſes lettres: ,, *Prendre des anciens, & faire ſon profit de ce* ,, *qu'ils ont écrit, c'eſt comme pirater au-delà de la li-* ,, *gne; mais voler ceux de ſon ſiecle, en s'appropriant* ,, *leurs penſées & leurs productions, c'eſt tirer la laine* ,, *au coin des rues, c'eſt ôter les manteaux ſur le Pont-* ,, *neuf*. Je crois que tous les auteurs conviennent de ,, cette maxime, qu'il vaut mieux piller les anciens que ,, les modernes, & qu'entre ceux-ci il faut épargner ſes ,, compatriotes, préférablement aux étrangers. La pira- ,, terie littéraire ne reſſemble point du-tout à celle des ,, armateurs: ceux-ci ſe croient plus innocens, lorſqu'ils ,, exercent leur brigandage dans le nouveau Monde, que ,, s'ils l'exerçoient dans l'Europe. Les auteurs au con- ,, traire arment en courſe bien plus hardiment pour le ,, vieux Monde que pour le nouveau; & ils ont lieu ,, d'eſpérer qu'on les louera des priſes qu'ils y feront... ,, Tous les plagiaires, quand ils le peuvent, ſuivent le ,, plan de la diſtinction que j'ai alléguée: mais ils ne le ,, font pas par principe de conſcience; c'eſt plutôt afin ,, de n'être pas reconnus. Lorſqu'on pille un auteur ,, moderne, la prudence veut qu'on cache ſon larcin; ,, mais malheur au plagiaire s'il y a une trop grande ,, diſproportion entre ce qu'il vole, & ce à quoi il le ,, coud. Elle fait juger aux connoiſſeurs, non-ſeulement ,, qu'il eſt plagiaire, mais auſſi qu'il l'eſt maladroite- ,, ment.... *L'on peut derober à la façon des abeilles,* ,, *ſans faire tort à perſonne*, dit encore la Mothe le ,, Vayer; *mais le vol de la fourmi qui enleve le grain* ,, *entier.*

„ *entier, ne doit jamais être imité* „. *Dict. critiq. lett. E.* au mot *Ephore*.

„ Victorin Strigelius, dit encore M. Bayle, ne ſe faiſoit point de ſcrupule de ſe ſervir des penſées & des „ expreſſions d'autrui. A cet égard là il ſemble qu'il „ approuvoit la communauté des biens, il ne croyoit „ pas que ſa conduite fût celle des plagiaires, & il conſentoit qu'on en uſât envers ſes livres, comme il en „ uſoit envers les autres auteurs. Si vous y trouvez des „ choſes qui vous accommodent, ſervez-vous-en librement, tout eſt à votre ſervice, diſoit il „. Cette propoſition ſans doute autoriſoit le *plagiariſme*, ſi celui qui la fait, offroit toujours d'auſſi bonnes choſes que celles qu'il emprunte des autres; mais pour l'ordinaire cet échange eſt trop inégal: & tel s'enrichit & ſe pare des dépouilles d'autrui, qui ne peut de ſon propre fonds, leur faire la moindre reſtitution, ou leur donner le plus leger dédommagement.

On a ſouvent démaſqué publiquement les plagiaires. Tel fut, au rapport de Thomaſius, cet Etienne Dolet, dont les commentaires ſur la langue latine, qui ne formoient d'abord qu'un volume médiocre, ſe trouverent enflés juſqu'à deux volumes *in-folio* aux dépens de Charles Etienne, de Nizolius, de Riceius, & de Lazare Baif; ce que Charles Etienne devoila au public.

Enfin M. Bayle décide que le *plagiariſme* eſt un défaut moral & un vrai péché, à la tentation duquel ſuccombent ſouvent des auteurs, qui d'ailleurs ſont les plus honnêtes gens du monde. Il faut qu'ils ſe faſſent à cet égard une fauſſe conſcience, & penſent qu'il eſt moins criminel de dérober à un homme les productions de ſon eſprit, que de lui voler ſon argent, ou de le dépouiller de ſon bien. *Voyez le dict.* de Bayle, au mot *Muſurus*.

PLAGIAIRE, ſ. m. écrivain qui pille les autres auteurs, & donne leurs productions comme étant ſon propre ouvrage.

Chez les Romains on appelloit *plagiaire* une perſonne qui achetoit, vendoit ou retenoit comme eſclave une autre perſonne libre, parce que par la loi *Flavia*, quiconque étoit convaincu de ce crime, étoit condamné au fouet, *ad plagas*. *Voyez* ESCLAVE. Thomaſius a fait un livre *de plagio litterario*, où il traite de l'étendue du droit que les auteurs ont ſur les écrits les uns des autres, & des regles qu'on doit obſerver à cet égard. Les Lexicographes, au moins ceux qui traitent des arts & des ſciences, paroiſſent devoir être exemts des lois communes *du mien & du tien*. Ils ne prétendent ni bâtir ſur leur propre fonds, ni en tirer les matériaux néceſſaires à la conſtruction de leur ouvrage. En effet le caractere d'un bon dictionnaire tel que nous ſouhaiterions de rendre celui-ci, conſiſte en grande partie à faire uſage des meilleurs découvertes d'autrui: ce que nous empruntons des autres nous l'empruntons ouvertement, au grand jour, & citant les ſources où nous avons puiſé. La qualité de compilateurs nous donne un droit ou un titre à profiter de tout ce qui peut concourir à la perfection de notre deſſein, quelque part qu'il ſe rencontre. Si nous dérobons, c'eſt ſeulement à l'imitation des abeilles qui ne butinent que pour le bien public, & l'on ne peut pas dire exactement que nous pillons les auteurs, mais que nous en tirons des contributions pour l'avantage des lettres. Que ſi l'on demande de quel droit; ſans nous arrêter à la pratique de nos prédeceſſeurs dans tous les tems & parmi toutes les nations, nous répondrons que la nature de notre ouvrage autoriſe notre conduite, & la rend même indiſpenſable. Seroit-il poſſible d'en remplir le plan ſans cette liberté que le lecteur judicieux ne nous refuſera pas, & que nous accordons à ceux qui écriront après nous?

Hanc veniam petimuſque damuſque viciſſim. Horat.

Qu'eſt-ce donc proprement qu'un *plagiaire*? C'eſt un homme, qui voulant à quelque prix que ce ſoit s'ériger en auteur, & n'ayant pour cela ni le génie, ni les talens néceſſaires, copie non-ſeulement des phraſes, mais encore des pages & des morceaux entiers d'autres auteurs, & a la mauvaiſe foi de ne les pas citer; ou qui, à l'aide de quelques légers changemens dans l'expreſſion ou de quelques additions, donne les productions des autres pour choſes qu'il a imaginées & inventées, ou qui s'attribue l'honneur d'une découverte faite par un autre. Rien n'eſt plus commun dans la république des lettres; les vrais ſavans n'y ſont pas trompés; ces vols déguiſés n'échappent guere à leurs yeux clairvoyans. Cependant les mépris que méritent les *plagiaires* ne diminue pas beaucoup le nombre.

M. Bayle à l'article de *Boccalin*, penſe qu'on ne doit point appeller *plagiaire* un auteur qui prête ſon nom à un autre, qui pour certaines raiſons ne veut pas être connu pour auteur de tel ou tel ouvrage, parce que, dit-il, le premier ne dérobe pas la travail d'autrui, & que le ſecond peut ſe dépouiller de ſon droit & le tranſporter à qui bon lui ſemble. *Dictionn. critiq. tom.* 2, *lett. B*, au mot *Boccalin*. Il ajoute ailleurs que le défaut ordinaire des *plagiaires* n'eſt pas de choiſir toujours ce qu'il y a de meilleur dans les écrivains qu'ils pillent. Tout leur eſt bon. „ Ils enlevent, dit-il, les meu„ bles de la maiſon & les balayures auſſi; ils prennent „ le grain, la paille, la balle, la pouſſiere en même „ tems „; *rem auferunt cum pulviculo*. Plaut. *in prolog. truculenti*.

PLAGIARIUS, (*Critiq.*) ce mot, dans Ulpien, ſignifie celui qui vole des perſonnes libres, & qui les vend comme eſclaves. La loi, dit S. Paul, n'a pas été établie pour les gens de bien, mais pour les voleurs d'eſclaves. *I. Tim. j.* 9. car la loi qui défend quelque choſe, n'a été faite que pour les méchans. On condamnoit à mort chez les Hébreux, & au fouet chez les Romains, ceux qui étoient convaincus de cette ſorte de vol, & ce ſupplice s'appelloit *ad plagas*; d'où eſt venu le nom de *plagiaire*, qui dérobe les ouvrages des autres, & qui les vend comme ſiens. (*D. J.*)

PLAID, ſ. m. (*Juriſprud.*) ce terme pris à la lettre ſignifie *plaidoirie*; c'eſt en ce ſens que Loiſel dit, *pour peu de choſe peu de* plaid.

Néanmoins on entend auſſi par *plaid* une aſſemblée de juſtice. On dit *tenir les* plaids.

On en diſtingue de deux ſortes:

Les *plaids* ordinaires, qui ſont les jours ordinaires d'audience.

Les *plaids* généraux qu'on appelle en quelques endroits *aſſiſes*, ſont une aſſemblée extraordinaire des officiers de la juſtice à laquelle ils convoquent tous les vaſſaux, cenſitaires & juſticiables du ſeigneur.

Ce que l'on appelle ſervice de *plaids* dans la comparution que les hommes du ſeigneur doivent faire à ſes *plaids*, quand ils ſont aſſignés à cette fin.

Ces ſortes de *plaids* généraux ſe reglent ſuivant la coutume, & dans celles qui n'en parlent pas ſuivant les titres du ſeigneur, ou ſuivant l'uſage des lieux, tant pour le droit de tenir ces ſortes de *plaids* en général, que pour la maniere de les tenir & pour le tems: ce qui n'eſt communément qu'une fois, ou deux au plus, dans une année.

La tenue des *plaids* généraux ne ſe pratique guere, parce qu'il y a plus à perdre qu'à gagner pour le ſeigneur, étant obligé de donner les aſſignations à ſes dépens.

Quand le ſeigneur veut faire tenir ſes *plaids*, il doit faire aſſigner ſes vaſſaux à perſonne ou domicile, ou faire donner l'aſſignation au fermier & détenteur du fief.

Le délai doit être d'une quinzaine franche.

Le vaſſal doit comparoître en perſonne, ou par procureur fondé de ſa procuration ſpéciale.

Faute par lui de comparoître à l'aſſignation, s'il n'a point d'empêchement légitime, il doit être condamné en l'amende, laquelle eſt différente ſelon les coutumes; & pour le payement de cette amende, le ſeigneur peut ſaiſir; mais il ne fait pas les fruits ſiens, & la ſaiſie tient juſqu'à ce que le vaſſal ait payé l'amende & les frais.

Le ſeigneur peut faire tenir ſes *plaids* dans toute l'étendue de ſon fief & dans les maiſons de ſes vaſſaux.

On tenoit autrefois ces *plaids* généraux dans des lieux ouverts & publics, en plein champ, ſous des arbres, ſous l'orme, dans la place, ou devant la porte du château ou de l'égliſe.

Il y a encore quelques juſtices dans leſquelles les *plaids* généraux ou aſſiſes ſe tiennent ſous l'orme, comme à Aſnieres près Paris, dont la ſeigneurie appartient à S. Germain des près.

L'objet de la comparution des vaſſaux aux *plaids* généraux eſt pour reconnoître les redevances qu'ils doivent, & déclarer en particulier les héritages pour leſquels elles ſont dûes, & ſi depuis les derniers ayeux ils ont acheté ou vendu quelques héritages venus de la ſeigneurie, à quel prix, de qui ils les ont achetés, à qui ils en ont vendu, enfin devant quel notaire le contrat a été paſſé.

Voyez les coutumes de Péronne, Montdidier & Roye *art.* 65 & 82, Cambray, *art.* 57, Normandie *art.* 85, Baſnage ſur l'*article* 191, Billecocq *traité des fiefs*, *liv. VIII.* & le *mot* ASSISE. (*A*)

PLAIDER, v. act. (*Juriſprud.*) ſignifie ſoutenir une conteſtation en juſtice, ce qui s'applique non-ſeulement aux plaidoiries proprement dites ou affaires d'au-

dience, mais auſſi aux inſtances & procès par écrit. *Voy.* Plaid, Plaidoyable, Plaidoyer. (*A*)

PLAIDEUR, ſ. m. (*Gram.*) celui qui fait où à qui l'on a fait un procès. Il eſt rare que les deux *plaideurs* ſoient de bonne foi: il y a preſque toujours une des parties qui compte ſur l'ignorance ou ſur l'injuſtice du tribunal. Je n'ai pas aſſez d'expérience pour ſçavoir juſqu'où cette eſpérance eſt bien ou mal fondée.

PLAIDOIRIE, ſ. f. (*Gram. Juriſprud.*) action de plaider, ſuite d'une affaire en juſtice. Il eſt bon pour la conſultation, mauvais pour la *plaidoirie*.

PLAIDOYABLE, adj. (*Juriſp.*) ne ſe dit qu'en parlant des jours auxquels il y a audience au tribunal que l'on appelle *jours plaidoyables*.

PLAIDOYER, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un diſcours fait en préſence des juges pour la défenſe d'une cauſe.

Dans les tribunaux où il y a des avocats, ce ſont eux qui plaident la plûpart des cauſes, à l'exception de quelques cauſes légeres qui ne roulent que ſur le fait & la procédure, que les procureurs ſont admis à plaider.

Une partie peut plaider pour elle-même, pourvu que le juge la diſpenſe.

Un *plaidoyer* contient ordinairement ſix parties, ſavoir, les concluſions, l'exorde, le récit du fait, celui de la procédure, l'établiſſement des moyens, & la réponſe aux objections.

Les anciens *plaidoyers* étoient chargés de beaucoup d'érudition; on y entaſſoit les citations des textes de droit & des docteurs, les unes ſur les autres. On peut dire des orateurs de ce tems qu'*erubeſcebant ſine lege loqui*; ils mêloient même ſouvent dans les *plaidoyers* le ſacré avec le profane, & des paſſages tirés de l'Ecriture & des ſaints peres avec d'autres tirés des poëtes, des orateurs & des hiſtoriens.

Non-ſeulement les *plaidoyers* étoient ainſi ſurchargés de citations; mais la plûpart étoient mal appliquées; les orateurs de ce tems étoient plus curieux de faire parade d'une vaine érudition que de s'attacher au point ſolide de la cauſe.

Depuis environ un ſiecle on s'eſt corrigé de ce défaut; on a banni des *plaidoyers* toutes les citations déplacées; mais on eſt tombé dans une autre extrémité preſque auſſi vicieuſe, qui eſt de négliger par trop l'uſage du droit romain.

Parmi les anciens on doit prendre pour modele les *plaidoyers* de le Maître, de Patru & de Gauthier, & parmi les modernes, ceux d'Evrard, de Gillet, de Terraſſon & de Cochin.

Autrefois les *plaidoyers* des avocats étoient rapportés, du moins par extrait, dans le vû du jugement; c'eſt pourquoi les procureurs étoient obligés d'aller au greffe après l'audience pour corriger les *plaidoyers*, c'eſt à dire, pour vérifier ſi les faits rapportés par le greffier étoient exacts; mais depuis l'établiſſement du papier timbré en 1674, on a ceſſé preſque partout de rapporter les *plaidoyers*.

Les concluſions ne ſe prenoient autrefois qu'à la fin du *plaidoyer*; le juge diſoit à l'avocat de conclure, & le diſpoſitif du jugement étoit toujours précédé de cette clauſe du ſtyle, *poſtquam concluſum fuit in cauſa*; mais depuis long-tems il eſt d'uſage que les avocats prennent leurs concluſions avant de commencer leur *plaidoyer*: ce qui a été ſagement établi, afin que les juges ſachent d'abord exactement quel eſt l'objet de la cauſe.

Il y a cependant quelque choſe qui implique de conclure avant d'avoir commencé la plaidoirie, & pour parler plus correctement, il faudroit ſe contenter de dire, *la requête tend à ce que* &c. & l'on ne doit réguliérement conclure qu'à la fin du *plaidoyer*; en effet juſques-là on peut augmenter ou diminuer à ſes concluſions.

Auſſi dans les cauſes du rôle qui ſont celles que l'on plaide avec le plus d'apparat, & où les anciens uſages ſont le mieux obſervés, les avocats reprennent leurs concluſions à la fin de leur plaidoirie. *Voyez* Audience, Avocat, Cause, Conclusions, Rolles. (*A*)

PLAIGNANT, particip. (*Juriſprud.*) c'eſt celui qui a rendu plainte au juge de quelque injure qu'il a reçue, ou de quelque délit, ou quaſi délit qui lui cauſe préjudice. *Voyez* Délit, Injure, Quasi délit. (*A*)

PLAIN, adj. c'eſt une épithete que l'on donne à différentes choſes, qui déſignent en général quelque choſe de poli, d'égal, de niveau ou de ſuperficiel, de ſimple ou de facile, ou enfin quelque choſe de ſemblable. *Voyez* Plan.

Ces mots ainſi conſidérés ſont oppoſés aux mots *rude*, *ſolide*, *travaillé*, *enrichi*, &c.

C'eſt une maxime, dans le blaſon, que plus l'écu eſt *plain*, plus il marque d'ancienneté. Les écus *plains* ſont ceux qui ſont les moins embaraſſés de figures ou de pieces, & qui ne contiennent rien que de naturel. *Voyez* Ecu, Piece, *&c.*

PLAIE, ſ. f. (*Chirurgie*) ſolution de continuité ou diviſion des parties molles, récente & ſanglante, faite aux parties molles par quelque cauſe externe.

Toutes les choſes extérieures capables de faire quelque diviſion, peuvent être cauſe de *plaies*. Les unes piquent, d'autres tranchent, d'autres contondent, d'autres enfin cautériſent. Par exemple, les *plaies* faites par une épée, une bayonnette & autres inſtrumens piquans, ſont appellées *piquûres*. *Voyez* Piquure. Celles qui ſont faites par un ſabre, un couteau, qui ſont des inſtrumens tranchans, ſont appellées *inciſions*. Les inſtrumens contondans tels qu'un bâton, une pierre & autres corps durs, orbes, *&c.* comme éclats de grenades, de bombes, balles de fuſil, font des *plaies* contuſes; les déchiremens que cauſe la morſure des animaux venimeux ou enragés, forment des *plaies* venimeuſes: enfin le feu & toutes les eſpeces d'eau-forte produiſent des *plaies* connues ſous le nom de *brûlures*.

Ces différences de *plaies* viennent de leur cauſe: elles different encore par rapport à leur grandeur, à leur figure & à leur direction, & par les parties qui ſont intéreſſées.

Par rapport à la grandeur, à la figure & à la direction, les *plaies* s'étendent en longueur, en largeur & en profondeur; elles ſont en T, en +, en × ou à lambeaux; leur direction eſt droite, oblique ou tranſverſale par rapport à la ligne verticale du corps, ou par rapport à la rectitude des fibres des muſcles; il y en a enfin qui ſont accompagnées de perte de ſubſtance.

La différence des *plaies* qui vient des parties où elles ſe trouvent, exige bien des conſidérations. Les *plaies* ſont aux extrémités ou au tronc: celles-ci peuvent arriver à la tête, ou au col, ou à la poitrine ou au bas ventre; elles peuvent pénétrer juſqu'aux parties internes, ou ſe borner aux parties extérieures: celles des extrémités, ou celles qui ne ſont qu'aux parties externes du tronc, peuvent intéreſſer les tégumens, les muſcles, les tendons, les vaiſſeaux, les glandes, les articulations, *&c.*

Toutes ces différences ne ſont qu'accidentelles. Celles qui ſont eſſentielles, conſiſtent dans la ſimplicité des *plaies*, dans leur compoſition & dans leur complication.

La *plaie* ſimple n'eſt qu'une ſolution de continuité des parties molles faite par quelque cauſe externe & qui ne demande que la réunion. *Voyez* Réunion.

La *plaie* compoſée eſt celle qui ſe trouve jointe à quelqu'autre indiſpoſition qui ne demande pas un traitement différent de celui de la *plaie* ſimple. Telle eſt, par exemple, une *plaie* faite aux parties molles par un inſtrument tranchant, qui en la diviſant, a auſſi diviſé les os.

La *plaie* compliquée eſt celle qui ſe trouve jointe à quelqu'autre indiſpoſition, ou à laquelle il ſurvient des accidens qui demandent un traitement différent de celui de la *plaie* ſimple.

La *plaie* eſt compliquée avec la cauſe, ou avec quelque maladie, ou avec quelque accident.

Lorſque l'inſtrument qui a fait la *plaie*, eſt reſté dans la partie bleſſée, la *plaie* eſt compliquée avec ſa cauſe. *Voyez* Tumeur *par la préſence des corps étrangers*.

Si quelque apoſtème ſurvient à la partie bleſſée, ou qu'il y ait fracture, en même tems la *plaie* eſt compliquée avec maladie.

Enfin la douleur, l'hémoragie, la convulſion, la paralyſie, l'inflammation, la fievre, le dévoiement, le reflux de matiere purulente, ſont des complications accidentelles des *plaies*. Voyez *ces mots*.

La douleur, la convulſion, l'inflammation & la fievre viennent aſſez ordinairement de la diviſion imparfaite de quelques parties aponévrotiques, nerveuſes ou tendineuſes; le moyen le plus efficace pour faire ceſſer ces accidens, conſiſte à débrider les étranglemens formés par le tiraillement des fibres de ces parties.

Le reflux des matieres purulentes, ſoit qu'on le regarde comme un vrai retour des matieres épanchées, ſoit qu'il vienne de l'érétiſme ou retréciſſement des orifices des vaiſſeaux, qui empêche les ſucs de s'échapper; ce reflux, dis-je, peut être occaſionné par l'expoſition d'une *plaie* à l'air, par le mauvais régime, par les paſſions de l'ame, par l'application des remedes qui ne conviennent pas à l'état de la *plaie*, par un panſement dur & peu méthodique. *Voyez* Bourdonnet.

Les ſignes qui caractériſent le reflux des matieres purulentes, ſont la diminution de la ſuppuration, l'affaiſſement des bords de la *plaie*; ſa pâleur, la mauvaiſe qualité du pus trop liquide ou trop épais, jaune & de mauvaiſe odeur, les friſſons irréguliers ſuivis de fievre & du ſueur froide, la petiteſſe du pouls, enfin les ſympto-

mes d'un dépôt à la tête, à la poitrine ou au foie. *V.* Dépot, Delitescence, Metastase.

Les ſignes des *plaies* peuvent être diviſés en commémoratifs, en diagnoſtics & en prognoſtics.

Les ſignes commémoratifs des *plaies* ſont les circonſtances qui ont accompagné la bleſſure lorſqu'elle a été faite, comme la ſituation du bleſſé, & celle de la perſonne ou de la choſe qui l'a bleſſé; la groſſeur & la figure de l'inſtrument qui a fait la *plaie*.

Les ſignes diagnoſtics des *plaies* ſont ſenſuels ou rationels. Par la vûe on reconnoît la grandeur extérieure d'une *plaie*, & ſi elle eſt avec perte ou ſans perte de ſubſtance; par le toucher, ſoit avec le doigt, ſoit avec la ſonde, on en découvre la direction, la profondeur & la pénétration; par l'odorat on ſent les excrémens qui peuvent ſortir par les *plaies* de certaines parties; par le goût on peut s'aſſurer de la qualité des liqueurs qui ſortent de certaines *plaies*.

Les ſens ne font pas toujours appercevoir ce qu'il y a à connoître ſur une *plaie*; la raiſon nous fait juger qu'une *plaie* s'étend juſqu'à certains endroits, par la léſion de l'action d'une certaine partie, par la ſituation de la *plaie* & de la douleur, par les excrémens qui ſortent de la *plaie*, ou qui ne s'évacuent pas comme à l'ordinaire. Avec des connoiſſances anatomiques on trouvera très-facilement dans les *plaies* l'application de toutes ces choſes.

Les ſignes prognoſtics des *plaies* ſe tirent des parties où elles ſont ſituées, de leur cauſe, & de leur différence eſſentielle.

En conſidérant les parties où les *plaies* ſe trouvent, on les regarde comme légeres, ou comme graves, ou comme mortelles. Les *plaies* légeres ſont celles de la peau; de la graiſſe, & des muſcles; elles ne demandent que la réunion, lorſque d'ailleurs elles ne ſont point compliquées d'accidens. *Voyez* Réunion.

Les *plaies* graves ſont celles des parties membraneuſes, tendineuſes, aponévrotiques, & en particulier celles des articulations. Le ſuccès de leur cure eſt quelquefois douteux, à cauſe des accidens dont elles ſont ſouvent accompagnées.

On appelle *plaies mortelles* celles des gros vaiſſeaux & des parties intérieures, quoique certaines puiſſent guérir. On entrera dans un plus grand détail du prognoſtic des *plaies* des parties intérieures, en parlant des *plaies* en particulier.

Les *plaies* faites par inſtrument tranchant ſont moins fâcheuſes que celles qui ſont faites par un inſtrument piquant; celles qui ſont faites par un inſtrument contondant ſont plus fâcheuſes que celles qui ſont faites par un inſtrument tranchant ou piquant. Les *plaies* ſimples ne ſont point dangereuſes, les compoſées le ſont davantage; mais les compliquées ſont toujours fâcheuſes, plus ou moins, ſuivant la nature de la complication.

On diſtingue quatre états ou tems dans la durée des *plaies*. Le premeir eſt celui où elle ſaigne; le ſecond eſt celui où elle ſuppure; le troiſieme eſt celui où ſe fait la régénération des chairs; & le quatrieme eſt celui où ſe fait la cicatrice.

Le cure des *plaies* conſiſte dans la réunion des parties diviſées par les moyens dont on traite au *mot* Réunion. Mais lorſqu'une *plaie* eſt avec une perte de ſubſtance ſi conſidérable qu'on ne peut en rapprocher les levres, on fait ſuppurer légérement cette *plaie* dans le premier & dans le ſecond tems avec des ſuppuratifs doux; dans le troiſieme tems, on la déterge avec des ſarcotiques; enfin, dans le quatrieme tems, on la deſſeche & on la cicatriſe avec les deſſicatifs & les cicatriſans.

Une choſe eſſentielle dans la cure des *plaies* eſt d'éloigner les accidens qui pourroient empêcher la nature de procurer la guériſon de la *plaie*: on met la partie dans une ſituation qui favoriſe le retour des liqueurs, & l'on garantit la *plaie* & la partie des impreſſions de l'air par l'appareil & les médicamens convenables. La ſaignée & le régime empêchent l'engorgement & l'embarras des liqueurs aux environs de la *plaie*; enfin, on remédie aux accidens par l'uſage des remedes convenables à leur eſpece.

Des plaies en particulier. Les *plaies* ſont diviſées par rapport aux parties où elles arrivent, en celles de la tête, du col, de la poitrine, du ventre, & des extrémités.

Des plaies de tête. Les *plaies* de la tête different entr'elles en ce que les unes ſont faites aux parties contenantes, & les autres aux parties contenues.

Celles de la peau du crâne ſont avec diviſion ou ſans diviſion. Les premieres ſont l'effet de l'action d'un inſtrument tranchant ou piquant. Celles qui ſont ſans diviſion forment une tumeur qu'on appelle vulgairement *boſſe*, elles ſont faites avec des inſtrumens contondans. *Voyez* Contusion.

Les *plaies* faites au péricrâne par des inſtrumens tranchans ſimples, ſont ordinairement ſimples comme celles qui ſont faites à la peau par les mêmes inſtrumens. Mais celles qui ſont faites par un inſtrument contondant ou piquant, ſont quelquefois ſuivies d'accidens fort violens.

La contuſion du péricrâne s'annonce par les ſignes ſuivans: une douleur fort vive, mais extérieure; l'aſſoupiſſement du malade qui ſe réveille néamoins quand on le touche à quelque endroit de la tête, & ſur-tout à celui où il a reçu le coup; la rougeur du viſage; le gonflement & la tenſion œdémateuſe, & quelquefois inflammatoire de toute la tête, qui s'étendent juſqu'aux paupieres, mais qui ſe bornent aux attaches des muſcles frontaux & occipitaux, & dont les oreilles ſont exemptes.

Tous ces ſymptômes que la fievre accompagne, ſont des ſignes de l'inflammation du péricrâne, & des effets conſécutifs de la contuſion que cette membrane a ſoufferte. Ces accidens conſécutifs doivent être très-exactement diſcernés; car s'ils ne venoient point de l'affection du péricrâne, ils indiqueroient l'opération du trépan, quand même il n'y auroit point de fracture au crâne. *Voy. l'article* Trépaner, où nous expoſons les cas douteux qui déterminent à faire ou à éviter cette opération.

On prévient l'inflammation du péricrâne par la ſaignée & par le régime; & l'on remédie à l'inflammation par une inciſion qu'on fait à cette membrane dans toute l'étendue de la contuſion, en obſervant d'en ſcarifier les bords, & de couper plus de cette membrane que de la peau, pour éviter le tiraillement. Par ces moyens on dégorge les vaiſſeaux, on détend cette membrane, & on rétablit la circulation du ſang dans ſont état naturel.

Les bleſſures au crâne par un inſtrument piquant, de quelque façon qu'elles aient été faites, n'ont pas de noms particuliers; mais celles qui ſont produites par un inſtrument tranchant ont trois noms, ſelon la maniere dont l'inſtrument a été porté ſur la partie. *Voyez* Écopé, Diacopé *&* Apokeparnismos.

Les inſtrumens contondans, portés avec violence ſur le crâne, peuvent produire la contuſion, l'enfoncement, la fente, & l'enfonçure.

La contuſion proprement dite eſt l'affaiſſement des fibres oſſeuſes, qui par la violence du coup ſe ſont approchées.

L'enfoncement eſt l'affaiſſement de la premiere table ſur la ſeconde, ou de toutes les deux enſemble ſur la dure-mere. Cela arrive principalement au crâne des enfans dont les os ſont mols, & peuvent s'enfoncer comme un pot d'étain frappé par un coup violent.

La fente n'eſt qu'une ſimple diviſion qui eſt quelquefois imperceptible. *Voyez* Trichismos. La fente ſe fait quelquefois à un autre endroit du crâne que celui où le coup a porté. *Voyez* Contre-fissure.

L'enfonçure eſt un affaiſſement de pluſieurs pieces du crâne qui a été fauſſé.

Les principaux effets que les coups violens puiſſent produire ſont la commotion & la compreſſion. La commotion eſt toujours un accident primitif; il n'indique pas l'opération du trépan. *Voyez* Commotion *&* Trépaner. La compreſſion eſt tantôt un accident primitif, & tantôt un accident conſécutif. Celle qui vient du déplacement des os eſt du premier genre; mais celle qui eſt l'effet de l'épanchement du ſang ou de quelque autre liqueur ſur la dure-mere, entre cette membrane & la pie-mere, entre celle-ci & le cerveau, ou dans la propre ſubſtance de ce viſcere, eſt un accident conſécutif qui exige l'opération du trépan. L'inflammation des méninges par la contuſion du péricrâne, eſt auſſi une cauſe de la compreſſion du cerveau; mais l'aſſoupiſſement léthargique conſécutif, ſigne de toute compreſſion, ſe diſſipe bientôt quand il vient du vice du péricrâne, lorſqu'on a débridé cette membrane, comme nous l'avons dit plus haut. Il faut lire ſur cette matiere les ouvrages des maîtres de l'art: tels que Berengarius Carpenſis, *de fracturâ cranii*; le *traité des* plaies *de la tête de M.* Rohault, *&c.* & principalement les *mémoires* qui traitent de cette matiere, dans le *premier volume de l'academie royale de Chirurgie*.

Les ſignes diagnoſtics des fractures du crâne ſont quelquefois ſoumis aux ſens, quand ces fractures ſe font voir; lorſque les os frappés rendent un ſon obſcur tel que celui d'un pot félé (ce ſigne eſt équivoque); mais principalement lorſqu'on rencontre avec le doigt ou avec la ſonde quelque inégalité, qu'on juge bien n'avoir pas été formée par les arteres dans le tems que les os étoient encore mous.

Si les ſens n'apperçoivent aucune marque de fracture, la raiſon peut ſuppléer à leur défaut, en s'informant des

cir-

circonſtances qui ont accompagné la bleſſure, en examinant les endroits du crâne qui ont été frappés, & en faiſant attention aux accidens qui ſurviennent.

Les ſignes prognoſtics des *plaies* de tête ſe tirent de l'inſtrument qui a fait la bleſſure, de la partie bleſſée, des ſymptômes & des accidens. En général, les grandes fractures des os du crâne ſont moins fâcheuſes que les fortes contuſions. La commotion eſt ce qu'il y a de plus à craindre; on y remédie par le régime & les ſaignées.

Les *plaies* de la langue méritent une conſidération particuliere: on en parle au *mot* RÉUNION.

Des plaies de la poitrine. Les cauſes des *plaies* de poitrine ſont les mêmes que celles des autres parties.

Les *plaies* de poitrine ſont pénétrantes ou non-pénétrantes. Ce que nous avons dit des *plaies* en général donne une idée ſuffiſante de ces dernieres.

Au ſujet des *plaies* pénétrantes, il faut examiner ſi le coup qui les a fait n'a percé qu'un côté, ou s'il a traverſé juſqu'à l'autre. Elles peuvent être ſans léſion des parties renfermées, auquel cas elles ſont ſimples; ou avec léſion de quelques-unes de ces parties, & alors elles peuvent être compliquées d'épanchement ou d'inflammation. Le corps qui a fait la *plaie* reſte quelquefois engagé dans les chairs ou dans les os, ou tombe dans la cavité de la poitrine. On a vû auſſi les parties contenues dans le bas-ventre former hernie dans la poitrine, en paſſant par l'ouverture d'une *plaie* de cette partie qui avoit percé le diaphragme & pénétroit dans le ventre.

Les ſignes diagnoſtics des *plaies* de poitrine font connoître ſi la *plaie* eſt pénétrante, ſi les parties contenues ſont léſées, quelles ſont les parties léſées, & s'il y a épanchement.

L'emphyſème qui ſe forme autour d'une *plaie* (*Voy.* EMPHYSÈME), l'air & le ſang qui en ſortent, l'introduction de la ſonde dans la poitrine, font connoître que cette *plaie* eſt pénétrante: mais l'impoſſibilité d'introduire la ſonde ne prouve pas toujours que la *plaie* ne pénetre pas. La direction oblique de la *plaie*, le changement de poſition des muſcles, le gonflement des lévres de la *plaie*, du ſang caillé, un corps étranger, ou quelque partie arrêtée dans le trajet de la *plaie*, ſont des obſtacles à l'introduction de la ſonde. Il faut s'abſtenir de ſonder les *plaies* de poitrine, car la ſonde ne peut découvrir que la pénétration, ſans faire connoître s'il y a quelque partie léſée: or la ſimple pénétration d'une *plaie* ne la rend pas fâcheuſe. Le danger des *plaies* pénétrantes conſiſte dans la léſion des parties intérieures, léſion qui occaſionne l'épanchement ou l'inflammation; & ce ne ſont que les ſymptômes qui nous font connoître ces accidens.

Les ſignes de la léſion du poumon ſont la grande difficulté de reſpirer, la ſortie d'un ſang vermeil & écumeux, le crachement de ſang, la douleur intérieure que le bleſſé ſent en reſpirant, la fievre, *&c.*

Les *plaies* du cœur & des gros vaiſſeaux ſont toujours ſuivies d'une mort ordinairement ſubite, mais retardée quelquefois par quelques circonſtances. Un petit caillot de ſang, l'inſtrument reſté dans la *plaie*, la ſituation de la *plaie* derriere une des valvules du cœur, *&c.* ont quelquefois prolongé la vie des perſonnes bleſſées au cœur ou aux gros vaiſſeaux. On en a vû vivre quelques jours, quoique les ventricules fuſſent percés de part en part.

Les ſignes des *plaies* du diaphragme ſont différens, ſuivant la différence des endroits de cette partie qui peuvent être bleſſés. La difficulté de reſpirer, la toux, la douleur violente, la ſituation & la direction de la *plaie*, la fievre, *&c.* fourniſſent les ſignes des *plaies* du corps charnu du diaphragme. La phrénéſie, le ris ſardonique, les défaillances, le hoquet, *&c.* ſont les ſignes des *plaies* du centre aponévrotique de cette partie.

Nous avons détaillé les ſignes de l'épanchement au *mot* EMPYÈME, parce que ce *mot* ſignifie également la collection de la matiere, & l'opération qui convient pour donner iſſue aux matieres épanchées. *Voyez* EMPYÈME.

Le prognoſtic des *plaies* de poitrine ſe tire des accidens. Le danger conſiſte dans l'inflammation & dans l'épanchement. On remédie à l'inflammation par les ſaignées & le régime (*Voyez* INFLAMMATION, PLEURÉSIE, PÉRIPNEUMONIE), & on évacue les matieres épanchées par l'opération de l'empyème. Nous ne parlons pas de la cure des *plaies* du cœur & des gros vaiſſeaux, parce qu'elles diſpenſent de l'uſage de tout remede.

L'ouverture de l'artère intercoſtale eſt un accident aſſez grave des *plaies* de poitrine: nous en avons parlé à l'*article* LIGATURE.

Des plaies du bas-ventre. Les cauſes des *plaies* du bas-ventre ſont les mêmes que celles des *plaies* de poitrine.

Les *plaies* du bas-ventre different les unes des autres par rapport aux régions où elles ſe trouvent, & aux parties qu'elles intéreſſent: on les diſtingue encore en celles qui ne ſont pas pénétrantes, & en celles qui le ſont.

Les *plaies* pénétrantes dans la capacité de l'abdomen different entr'elles, en ce que les unes ſont avec léſion des parties contenues, & les autres ſans léſion; les unes avec iſſue, & les autres ſans iſſue deſdites parties. Celles qui ſont avec iſſue des parties peuvent être avec étranglement des parties ſorties: l'inſtrument perdu dans la cavité, engagé dans les chairs, ou enclavé dans les os, complique certaines *plaies* de bas-ventre.

Les ſignes diagnoſtics des *plaies* de l'abdomen font connoître ſi elles ſont pénétrantes, & quelle eſt la partie léſée.

La ſortie de l'épiploon ou de l'inteſtin par la *plaie*, la différente largeur de l'inſtrument comparée avec celle de la *plaie*, l'introduction du doigt dans la *plaie* ſi ſon étendue le permet, ou celle d'une ſonde, en font connoître la pénétration. Pour ſonder le bleſſé, il faut le mettre dans une ſituation ſemblable à celle où il étoit quand il a reçu le coup. Il faut ſe rappeller ici ce que nous avons dit de l'introduction de la ſonde pour les *plaies* de la poitrine. Les mêmes obſtacles ſe préſentent pour les *plaies* du bas-ventre, & l'uſage de la ſonde n'y eſt pas plus utile; les ſyptômes ſuffiſent pour nous faire juger des uns & des autres.

La difficulté de reſpirer, la petiteſſe & la dureté du pouls, ſon intermiſſion, la pâleur & la rougeur du viſage, la tenſion & les douleurs de ventre, l'amertume & la ſechereſſe de la bouche, le froid des extrémités, la ſuppreſſion de l'urine, les nauſées, les vomiſſemens, *&c.* ſont les ſymptômes de la léſion de quelques parties intérieures du bas-ventre.

La ſituation & la direction de la *plaie*, la ſituation de la douleur, celle où étoit le bleſſé, ou celui qui a bleſſé lorſque la *plaie* a été faite, la diſtenſion de l'eſtomac & des inteſtins par les alimens, & celle de la veſſie par l'urine, leur affaiſſement au moment de la bleſſure, donnent lieu de conjecturer quelle eſt la partie offenſée.

La ſortie d'une grande quantité de ſang aſſez vermeil, & une douleur piquante qui s'étend juſqu'au cartilage xiphoïde, font connoître la léſion du foie; la ſortie d'une moindre quantité de ſang que l'on dit devoir être fort noire, eſt un ſigne de la léſion de la ratte: le hoquet, les vomiſſemens, les ſueurs, les froid des extrémités, & l'iſſue des alimens dénotent la léſion de l'eſtomac: la ſortie de la bile eſt un ſigne bien certain de la léſion de la véſicule du fiel: les nauſées, les fréquentes foibleſſes, des inquiétudes continuelles, une douleur extrème, une ſoif inſupportable, & principalement la ſortie d'une ſubſtance blanchâtre & chyleuſe, font connoître la léſion des inteſtins grèles: la ſortie des matieres fécales, annoncent la léſion des gros boyaux: la difficulté d'uriner, le mélange d'un ſang avec l'urine, ou la ſortie d'un ſang par l'urethre, & une douleur à la verge, font connoître que les reins, ou les ureteres, ou la veſſie ſont attaqués.

Il faut remarquer que quand les inteſtins ſont bleſſés, il ſort quelquefois par l'anus un ſang plus ou moins fluide & plus ou moins rouge.

S'il vient des inteſtins grèles il eſt de la couleur du caffé; s'il vient de l'iléon ou du commencement du colon, il eſt caillé, & on rend fluide celui qui vient de l'extrémité du colon ou du rectum.

Le prognoſtic des *plaies* du bas-ventre ſe tire de la partie bleſſée, de la grandeur de la diviſion, des ſymptômes & des accidens qui ſurviennent.

Les *plaies* non pénétrantes qui piquent les aponévroſes des muſcles obliques, & traverſent les interſections tendineuſes des muſcles droits, ſont accompagnées d'accidens fort graves, qui ne ceſſent que par les inciſions & les débridemens, comme nous l'avons dit aux *plaies* de tête par la léſion du péricrâne, & il y a des *plaies* qui pénetrent dans le bas-ventre, qui le percent même de part-en-part, leſquelles ne ſont ſuivies d'aucun accident.

Les *plaies* des parties contenues ne ſont fâcheuſes que par l'inflammation & par l'épanchement.

Les grandes *plaies* du foie, de la ratte, de l'eſtomac, des inteſtins, des reins, des ureteres, de la veſſie, de la matrice, ſont mortelles, mais elles ne le ſont pas toujours; l'épanchement de la bile, de l'urine, & des matieres ſtercorales dans la capacité du bas-ventre, attirent fort promptement une inflammation gangreneuſe aux inteſtins: les *plaies* des gros vaiſſeaux & les grandes *plaies* des viſceres ſont mortelles par l'épanchement du ſang.

On prévient ou on calme l'inflammation dans les *plaies* du bas-ventre par le régime, les ſaignées, les fomentations émollientes, *&c.*

Les *plaies* avec iſſue des parties intérieures, demandent qu'on faſſe la réduction de ces parties: l'épiploon & les inteſtins ſont pour l'ordinaire les ſeules parties qui ſont à la ſuite des *plaies* du bas-ventre; quelquefois elles ſortent enſemble & quelquefois ſéparément. Quand l'épiploon ſe trouve altéré, ſi la portion eſt conſidérable on en fait la ligature dans la partie ſaine, on retranche la partie gâtée, & on a ſoin de tenir le fil aſſez long pour qu'après la réduction il pende un bout de la ligature en dehors: lorſque l'épiploon & l'inteſtin ſont ſortis enſemble, & qu'ils ne ſont point endommagés, on les réduit en obſervant de faire rentrer le premier celui qui eſt ſorti le dernier.

Quand il eſt impoſſible de faire la réduction des parties, parce que la *plaie* forme un étranglement qui fait tomber les parties en mortification, on range les parties en les tirant doucement vers l'angle de la *plaie* oppoſée à celui où on doit l'aggrandir; on les couvre d'une compreſſe trempée dans du vin chaud; on gliſſe une ſonde cannelée, ou la ſonde aîlée (*Voyez* SONDE, & *les Pl.*) le long des parties juſque dans le bas-ventre; on coule un biſtouri dans la cannelure pour étendre la *plaie*, afin de pouvoir faire la réduction des parties, on fait enſuite l'opération de la gaſtroraphie. *Voyez* GASTRORAPHIE & SUTURE.

Lorſque l'épiploon & les inteſtins ſont bleſſés, il faut examiner l'étendue & la ſituation de la léſion: ſi l'épiploon n'eſt que légerement bleſſé, & dans la partie membraneuſe, il faut le réduire: s'il eſt bleſſé dans ſes bandes graiſſeuſes, & que quelques-uns de ſes vaiſſeaux ſanguins ſoient ouverts, on fait ligature de cette partie au-deſſus de l'ouverture du vaiſſeau, & on le coupe au-deſſous de la ligature. *Voy.* LIGATURE DE L'ÉPIPLOON.

Si l'inteſtin n'eſt que légerement bleſſé: on le réduit: ſi la bleſſure eſt grande, on recommande d'arrêter à la *plaie* des parties contenantes l'extrémité du boyau qui répond à l'eſtomac, ce qui ſe fait par trois points d'éguille qui partagent la circonférence de l'inteſtin en trois parties égales; il reſte en cet endroit un anus artificiel. Quand les *plaies* des inteſtins ſont moyennes, on propoſe la ſuture du pelletier, c'eſt-à-dire de coudre les deux levres de la *plaie* du boyau comme les Pelletiers couſent leurs peaux. Ceux qui conſeillent cette ſuture diſent qu'il faut obſerver de tenir les bouts du fil qui a ſervi à la ſuture, aſſez longs pour pouvoir approcher l'inteſtin du bord interne de la *plaie* des parties contenantes, afin de lui faire contracter adhérence dans cet endroit, & de pouvoir retirer le fil après la réunion des parties diviſées. Sur la ſuture des inteſtins & du bas-ventre, *voyez* SUTURE.

Quand l'eſtomac & les inteſtins grèles ſont bleſſés, on ne fait prendre au malade des alimens qu'en très-petite quantité, & ſouvent même que des bouillons nourriſſans en lavemens: quand les gros inteſtins ſont bleſſés, on ne doit point donner de lavemens.

Nous parlerons plus amplement des *plaies*, & ſur-tout de celles des éxtrémités, au *mot* SUTURE, ſur les *plaies* des arteres. *Voyez* ANÉVRISME.

Les *plaies* d'armes à feu mériteroient un article aſſez étendu, ſi les bornes où nous ſommes réduits le permettoient: ce ſont des *plaies* contuſes, dont les grands accidens viennent du déchirement imparfait des parties membraneuſes & tendineuſes aponévrotiques, &c. Quand on débride bien ces *plaies*, on en fait ceſſer ordinairement les accidens: on les met en ſuppuration comme les ulceres afin d'en faire tomber les chairs meurtries & contuſes; on les panſe enſuite comme des *plaies* ordinaires: on fait uſage avec beaucoup de ſuccès des ſaignées, des cataplaſmes, & autres moyens capables de relâcher les parties tendues, &c. Voyez *le Traité des* plaies *d'armes à feu* par Paré, par M. le Dran, par M. Deſport, & autres, & *les Mémoires de l'académie royale de Chirurgie*. Nous avons parlé de l'extraction des corps étrangers au *mot* CORPS ÉTRANGER, EXTRACTION. (*Y*)

PLAIES D'ÉGYPTE, (*Hiſt. ſacrée.*) on appelle ainſi les châtimens dont Dieu punit par les mains de Moïſe & d'Aaron, le refus obſtiné de Pharaon roi d'Egypte, qui ne vouloit pas permettre le retour des Iſraélites. La premiere *plaie* fut le changement des eaux du Nil en ſang. La ſeconde fut la quantité innombrable de grenouilles dont le pays fut rempli. La troiſieme fut l'abondance de moucherons, qui tourmenterent cruellement les hommes & les bêtes. La quatrieme *plaie* fut une multitude de mouches qui infecta la contrée. La cinquieme fut une peſte ſubite qui tua les troupeaux. La ſixieme fut des ulceres peſtilenciels qui attaquerent les Egyptiens. La ſeptieme fut une grêle épouvantable, qui n'épargna que la terre de Geſſen, habitée par les Iſraélites. Par la huitieme les ſauterelles ravagerent tout le pays. La neuvieme fut des ténebres épaiſſes qui couvrirent l'Egypte pendant trois jours. La dixieme & derniere *plaie* fut la mort des premiers nés frappés par l'ange exterminateur. Cette *plaie* terrible toucha le cœur endurci de Pharaon, qui ſe détermina finalement à laiſſer partir les Iſraélites. Pour retenir plus aiſément ces dix *plaies*, on les a exprimées dans les cinq vers ſuivans.

> *Prima rubens unda eſt; ranarum* plaga *ſecunda:*
> *Inde culex terris; poſt muſca nocentior iſtis.*
> *Quinta pecus ſtravit, anthraces ſexta creavit.*
> *Poſt ſequitur grando, poſt bruchus dente nefando;*
> *Nona tegit ſolem; primam necat ultima prolem.*

(*D. J.*)

PLAIN, ſe dit *dans l'Ecriture*, du produit total des deux angles de la plume, qui dans ſon action touche le papier perpendiculairement. Il y a deux ſortes de *plains*, le parfait & l'imparfait. Le parfait eſt celui dont nous venons de parler; l'imparfait eſt celui qui part d'un degré oblique, gauche ou droit. *Voyez le volume des Planches, à la table de l'Ecriture, degrés obliques, gauches & droits.*

PLAIN, *ou* PLEIN, (*Tannerie.*) ſorte de grande cuve profonde de bois ou de pierre maſtiquée en terre, dont on ſe ſert dans la tannerie pour mettre les cuirs ou peaux que l'on veut plamer, c'eſt-à-dire, dont on veut faire tomber le poil ou bourre, par le moyen de la chaux détrempée dans l'eau, pour les mettre enſuite dans la foſſe au tan. Le bord du *plain* ſe nomme *la traite:* on dit mettre un cuir en *plain*, pour dire le mettre dans la cuve, le tirer du *plain*, ou le mettre ſur la traite; pour dire le tirer de la cuve pour le faire égoutter ſur le bord du *plain*. *Savary.* (*D. J.*)

PLAIN, un oiſeau va de *plain* lorſqu'il vole les ailes étendues & ſans les remuer.

PLAINDRE, REGRETTER, (*Synon.*) on *plaint* le malheureux; on *regrette* l'abſent, l'un eſt un mouvement de la pitié, & l'autre eſt un effet de l'attachement.

La douleur arrache nos *plaintes*, le repentir excite nos *regrets*.

Un bas courtiſan en faveur eſt l'objet du mépris public; & lorſqu'il tombe dans la diſgrace, perſonne ne le *plaint*. Les princes les plus loués pendant leur vie, ne ſont pas toujours les plus *regrettés* après leur mort.

Le mot de *plaindre* employé pour ſoi-même, change un peu la ſignification qu'il a, lorſqu'il eſt employé pour autrui. Retenant alors l'idée commune & générale de ſenſibilité, il ceſſe de repréſenter ce mouvement particulier de pitié qu'il fait ſentir, lorſqu'il eſt queſtion des autres; & au lieu de marquer un ſimple ſentiment, il emporte de plus dans ſa ſignification, la manifeſtation de ce ſentiment. Nous *plaignons* les autres, lorſque nous ſommes touchés de leurs maux; cela ſe paſſe au-dedans de nous; ou du moins peut s'y paſſer, ſans que nous le témoignons au-dehors. Nous nous *plaignons* de nos maux, lorſque nous voulons que les autres en ſoient touchés; il faut pour cela les faire connoître.

Ce mot eſt encore quelquefois employé dans un autre ſens que celui dans lequel on vient de le définir; au lieu d'un ſentiment de pitié; il en marque un de repentir: on dit en ce ſens qu'on *plaint* ſes pas; qu'un avare ſe *plaint* toutes choſes, juſqu'au pain qu'il mange.

Quelque occupé qu'on ſoit de ſoi-même, il eſt des momens où l'on *plaint* les autres malheureux. Il eſt bien difficile, quelque philoſophie qu'on ait, de ſouffrir longtems ſans ſe *plaindre*; les gens intéreſſés *plaignent* tous les pas qui ne menent à rien. Souvent on ne fait ſemblant de *regretter* le paſſé, que pour inſulter au préſent.

Un cœur dur ne *plaint* perſonne: un ſtoïcien ne ſe *plaint* jamais; un pareſſeux *plaint* ſa peine plus qu'un autre; un parfait indifférent ne *regrette* rien.

La bonne maxime ſeroit de *plaindre* les autres, ſur-tout lorſqu'ils ſouffrent ſans l'avoir mérité; de ne ſe *plaindre*, que quand on peut par-là ſe procurer du ſoulagement; de ne *plaindre* ſes peines, que lorſque la ſageſſe n'a pas dicté de ſe les donner; & de *regretter* ſeulement ce qui méritoit d'être eſtimé. *Synonymes de l'abbé* Girard. (*D. J.*)

PLAINE, PLANE, (*Marine*) *voyez* GALERE.

PLAINE, ſ. f. (*Gram.*) grand eſpace de la ſurface de la terre, ſans élévation, & ſans profondeur.

PLAINE, *en terme de Blaſon*, ſe prend quelquefois pour la pointe de l'écu, lorſqu'il eſt coupé en quarré, & qu'il en reſte ſous le quarré une partie, qui eſt d'autre couleur & émail que l'écu.

Elle a ſervi quelquefois pour marque de bâtardiſe, & on l'appelloit *champaigne*; car lorſque les deſcendans légitimes des bâtards ont ôté la barre, le filet, ou traverſe que portoient leurs peres, ils doivent couper la pointe de leurs écus d'un autre émail; ce que l'on appelle *plaine*.

PLAIN-PIÉ, (*Architecture.*) ſe dit dans une maiſon d'une ſuite de pluſieurs pieces ſur une ligne de niveau parfait, ou de niveau de pente ſans pas ni reſſauts, ſoit au rez-de-chauſſée, ou aux autres étages de deſſus.

PLAINTE, (*Gram.*) *voyez* PLAINDRE.

PLAINTE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt une déclaration que l'on fait devant le juge ou devant le commiſſaire dans les lieux où il y en a de prépoſés à cet effet, par laquelle on défere à la juſtice quelque injure, dommage, ou autre excès, que l'on a ſouffert de la part d'un tiers.

Chez les Romains on diſtinguoit les délits privés, des crimes publics: pour ces premiers, la *plainte* ou accuſation n'étoit recevable que de la part de ceux qui y avoient intérêt, au lieu que l'accuſation pour les crimes publics étoit ouverte *cuilibet e populo*.

Parmi nous il y a dans tout crime ou délit deux ſortes de perſonnes qui peuvent rendre *plainte*, ſavoir celui qui a été offenſé, & le miniſtere public.

Tout procès criminel commence par une *plainte*, ou par une dénonciation.

La *plainte* contient bien la dénonciation du délit ou quaſi délit dont on ſe plaint; mais elle differe de la ſimple dénonciation, en ce que celle-ci peut être faite par un tiers qui n'a point d'intérêt perſonnel à la réparation du délit ou quaſi délit; au lieu que la *plainte* ne peut être rendue que par celui qui a été offenſé en ſa perſonne, en ſon honneur, ou en ſes biens.

Lorſqu'un homme a été homicidé, ſa veuve, ſes enfans, ou autre plus proche parent, peuvent rendre *plainte*.

Le monaſtere peut auſſi rendre *plainte* pour les excès commis en la perſonne d'un de ſes religieux.

On peut rendre *plainte* par un ſimple acte, ſans préſenter requête & ſans ſe porter partie civile; mais on peut auſſi rendre *plainte* par requête, & en ce cas, la *plainte* n'a de date que du jour que le juge, ou en ſon abſence, le plus ancien praticien du lieu, l'a répondue.

Les *plaintes* peuvent auſſi être écrites par le greffier en préſence du juge; mais il eſt défendu aux huiſſiers, ſergens & archers, de les recevoir, à peine de nullité; & aux juges de les leur adreſſer, à peine d'interdiction.

Les commiſſaires au châtelet doivent remettre au greffe dans les 24 heures les *plaintes* qu'ils ont reçues avec les informations & procédures par eux faites, & en faire faire mention par le greffier au-bas de leur expédition, & ſi c'eſt avant ou après midi, à peine de 100 livres d'amende, dont moitié pour le roi, l'autre pour la partie qui s'en plaindra.

Tous les feuillets des *plaintes* doivent être ſignés par le juge & par le plaignant, s'il ſait ou peut ſigner, ou par ſon procureur fondé de procuration ſpéciale; & il doit être fait mention expreſſe ſur la minute & ſur la groſſe de ſa ſignature & de ſon refus: la même choſe doit être obſervée par les commiſſaires au châtelet.

Les plaignans ne ſont point réputés parties civiles, à-moins qu'ils ne le déclarent formellement ou par la *plainte*, ou par un acte ſubſéquent qui ſe pourra faire en tout état de cauſe, dont ils pourront ſe départir dans les 24 heures, & non après: & en cas de déſiſtement, ils ne ſont point tenus des frais faits depuis qu'il a été ſignifié, ſans préjudice néanmoins des dommages & intérêts des parties.

Dans le cours de la procédure, & lorſque les informations ont été decrétées, le plaignant eſt regardé comme l'accuſateur, & celui contre qui la *plainte* eſt rendue, démeure accuſé.

Les accuſateurs ou plaignans qui ſe trouvent mal fondés, ſont condamnés aux dépens, dommages, & intérêts des accuſés, & à plus grande peine, s'il y échet. La même choſe a lieu pour les plaignans qui ne ſe ſeroient point portés parties, ou qui s'étant rendus parties, ſe ſeroient deſiſtés, ſi leurs *plaintes* ſont jugées calomnieuſes.

Quand le plaignant ne ſe porte point partie civile, & qu'il s'agit d'un délit ou quaſi délit, à la réparation duquel le public eſt intéreſſé, le procès doit être pourſuivi à la diligence du miniſtere public.

Lorſqu'il y a *plainte* reſpective, le juge après les interrogatoires doit commencer par juger lequel des deux plaignans demeurera accuſé ou accuſateur; & après avoir examiné les charges & informations, il doit déclarer accuſé celui contre lequel les charges ſont les plus fortes, & déclarer l'autre l'accuſateur.

L'accuſateur ne peut par ſa *plainte* conclure qu'à la réparation civile du crime ou délit, il ne peut conclure à aucune peine corporelle; mais il peut requérir la jonction du miniſtere public.

Quand on a pris la voie civile, ou que l'on a tranſigé ſur le criminel, on ne peut plus rendre *plainte*, à moins qu'elle ne ſoit faite au nom de quelque autre partie intéreſſée à la réparation du délit. *Voyez le titre* 3. de l'ordonnance criminelle; Bornier le *ſtyle criminel*; Imbert; & *les mots* ACCUSATION, ACCUSÉ; CRIME, CRIMINEL, DÉNONCIATION, & *ci-après* PROCÉDURE CRIMINELLE. (*A*)

PLAINTE, *ou* QUERELLE D'INOFFICIOSITÉ, *querela inofficioſi teſtamenti*: c'eſt l'action que l'on intente pour attaquer un teſtament, par lequel on eſt prétérit ou exhérédé.

Cujas a prétendu que cette *plainte* fut introduite par la loi glicia; mais Hotman & autres auteurs, ne ſont pas de ce ſentiment.

Quoiqu'il en ſoit, elle fut établie comme un remede extraordinaire, auquel on ne pouvoit avoir recours que quand le teſtament étoit d'ailleurs en bonne forme; on attaquoit la capacité du teſtateur, comme s'il n'avoit pas été *ſanæ mentis*.

On permit donc aux enfans injuſtement exhérédés par leur pere ou prétérits par la mere, de ſe plaindre du teſtament.

Toutes ſortes de teſtamens étoient ſujets à la *plainte* d'inofficioſité, ſoit que l'héritier inſtitué fut un enfant ou un étranger. On excepta ſeulement le teſtament du ſoldat fait *in procinctu*; ce qui fut enſuite étendu à celui qui diſpoſoit de ſon pécule *quaſi caſtrenſe*.

Cette *plainte* n'étoit accordée qu'aux enfans du premier degré, ou aux petits enfans qui venoient par repréſentation.

Les bâtards pouvoient l'intenter contre le teſtament de leur mere, mais non pas contre celui du pere, à-moins qu'ils n'euſſent été légitimés, ſoit par mariage ſubſéquent, ſoit par lettres du prince.

On accorda auſſi l'action d'inofficioſité aux enfans poſthumes, prétérits, ou exhérédés.

Elle fut pareillement accordée aux enfans de l'un & de l'autre ſexe, ſoit qu'ils fuſſent remariés ou non; bien entendu qu'ils ne pouvoient l'intenter que dans le cas où il n'y avoit point d'enfans, ou lorſque les enfans étoient juſtement exhérédés.

A l'égard des freres, la *plainte d'inofficioſité* n'avoit lieu que quand leur frere ou ſœur conſanguins ou germains, avoient inſtitué une perſonne infâme.

Pour prévenir cette *plainte*, il falloit ſuivant l'ancien droit, que la légitime eût été laiſſée entiere; mais il n'importoit pas à quel titre. Juſtinien changea cette juriſprudence, en ordonnant que ceux auxquels il auroit été laiſſé moins que leur légitime, ne pourroient attaquer le teſtament pour cauſe d'inofficioſité, ſauf à demander un ſupplément de légitime.

La *plainte d'inofficioſité* ne pouvoit être intentée avant l'adition de l'héritier; il falloit anciennement former ſon action dans les deux ans, à compter de l'adition. Depuis on fixa ce délai à cinq années, & il ne couroit point contre les mineurs.

Cette action ne paſſoit pas aux héritiers étrangers, à-moins qu'elle n'eût été intentée ou préparée; mais pour la tranſmettre aux enfans, il ſuffiſoit que les choſes fuſſent entieres.

L'effet de cette *plainte* étoit de faire annuller le teſtament, & de faire adjuger la ſucceſſion au plaignant, à l'excluſion de l'héritier inſtitué; les legs même étoient révoqués. Mais ſi la prétérition qui ſe trouvoit dans le teſtament de la mere avoit été faite par ignorance, l'inſtitution ſeule étoit annullée; les legs ſubſiſtoient.

Il arrivoit quelquefois que le teſtament étoit annullé pour une partie, & ſubſiſtoit pour l'autre; ſavoir, quand de deux enfans exhérédés, un ſeul intentoit l'action, ou que l'un des deux ſeulement réuſſiſſoit en ſa demande.

Quand les juges étoient partagés ſur la queſtion, on devoit décider pour la validité du teſtament.

On ne pouvoit intenter la *plainte d'inofficioſité* lorſqu'on avoit quelque autre action, ou qu'on avoit répudié celle-ci; il en étoit de même, lorſqu'on approuvoit le teſtament ſciemment, ou lorſqu'on avoit laiſſé écouler le délai de cinq années depuis l'inſtitution. Elle n'avoit pas lieu non plus, comme on l'a dit, contre le teſtament du ſoldat, ni lorſqu'il avoit été quelque choſe à ceux qui avoient droit de légitime, ſoit à titre d'inſtitution, legs, fidei-commis, ou autrement. Dans le cas de la ſubſtitution pupillaire faite par le pere, la mere, ni le fils ne pouvoient attaquer le teſtament. Le fils prétérit déclaré in-

grat,

grat, n'avoit plus l'action d'*inofficioſité*; enfin, l'action étoit éteinte par la mort de la perſonne prétérite ou exhéredée, à-moins qu'elle n'eût laiſſé des enfans, ou préparé l'action.

Tel étoit l'ancien droit ſur cette matiere.

Mais, ſuivant la novelle, 115, & la diſpoſition des inſtitutes, auxquels l'ordonnance des teſtamens, *articles* 50 *&* 53, ſe trouve conforme; la prétérition étant maintenant regardée comme une exhérédation; & le teſtament étant nul quant à l'inſtitution & aux ſubſtitutions & fideicommis univerſels dans le cas de la prétérition ou du défaut d'inſtitution, la *plainte d'inofficioſité* ne doit plus avoir lieu, puiſque ce n'étoit qu'un remede extraordinaire quand on n'avoit point d'autre voie pour attaquer le teſtament. *Voyez au digeſte & au code* les titres *de inoffic. teſtam.* la novelle 115; l'ordonnance des teſtamens; le traité de Furgoles, *tome III. ch. viij. ſect.* 4. (*A*)

PLAINTIF, adj. (*Gram.*) qui a l'accent de la plainte. Une voix *plaintive*, un air *plaintif*.

PLAIRE, v. n. (*Gramm.*) c'eſt avoir des qualités agréables au cœur, à l'eſprit, ou au ſens. C'eſt une folie que de vouloir *plaire* à tout le monde. Avec les gens d'un goût délicat, l'art de *plaire* manque ſon but. Les mélancholiques ſe *plaiſent* dans les ténebres. Les ſaules ſe *plaiſent* dans les lieux humides, *&c.*

PLAISANCE, (*Géog. mod.*) Les Latins l'appelloient *Placentia*; ceux du pays la nomment *Piacenza*; & on prétend qu'elle tire le nom de *Plaiſance* de ſon agréable ſituation dans un pays tout charmant. Ville d'Italie, capitale du duché de même nom, au confluent du Pô & de la Trebia, à 12 lieues nord-oueſt de Parme, à 15 ſud-eſt de Milan, à 20 au couchant de Mantoue, & à 30 eſt de Turin.

Ses rues ſont droites & ſpacieuſes; la grande place eſt ornée de palais. Ses égliſes ſont belles, & ſur-tout celle de S. Sixte. Son évêché eſt ſuffragant de celui de Bologne. On compte dans cette ville environ 25 mille habitans, dont un dixieme eſt d'eccléſiaſtiques. Elle a ſubi les mêmes révolutions que Parme dans les différentes guerres d'Italie. *Long.* 27. 16'. *lat.* 45. 6'.

Ceux qui ſeront curieux de l'hiſtoire de cette ville, peuvent parcourir les *memorie ſtoriche di Piacenza*, par M. Poggiali, à *Plaiſance* en 1761: on en a déja 9 volumes. C'eſt un ouvrage prodigieuſement prolixe, car le neuvieme volume ne finit qu'à l'année 1559, & le moindre petit livre ſuffiroit pour tracer complettement l'hiſtoire de cette ville; mais elle a produit dans les lettres un homme trop célebre par ſes écrits & par ſa mort tragique, pour oublier ſon nom; c'eſt (*Ferante*) *Pallavicino*, l'un des beaux eſprits d'Italie au xvij. ſiecle, & de l'illuſtre maiſon de Pallavicini.

On conjecture qu'il naquit vers l'année 1615: moins par inclination que par des raiſons de famille, il entra dans la congrégation des chanoines réguliers de Latran; il s'établit enſuite à Veniſe, d'où il fit un voyage en Allemagne. De retour en Italie, il écrivit un violent ſatyre contre le pape Urbain VIII. & contre la famille des Barberins, ce qui fut la triſte cauſe de ſa perte. Les Barberins extrêmement irrités, & ne voyant point de jour à ſe venger de lui dans un aſyle auſſi avantageux que Veniſe, réſolurent de l'en tirer par trahiſon; ils gagnerent un françois nommé *Charles de Breche*, fils d'un libraire de Paris. Ce françois lui conſeilla de venir en France; le malheureux Ferrante goûta le conſeil du fourbe; & en paſſant ſur le pont de Sorgues, dans le comtat Venaiſſin, des gens apoſtés l'arrêterent & le conduiſirent à Avignon, où il eut la tête tranchée le 5 Mars 1644. Ses amis vengerent ſa mort; & le traître qui l'avoit livré, ne jouit pas long-tems du fruit de ſa perfidie: le cardinal Mazarin le fit aſſaſſiner par un nommé Ganducci, italien, dans une hôtellerie de la place Maubert.

Bruſſoni a donné la vie de Palavicino; cette vie, avec les œuvres permiſes de cet écrivain, ont été imprimées à Veniſe en 1655, en quatre petits volumes *in-douze*. Les défendues l'ont été *in* Villa-franca, c'eſt-à-dire à Geneve en 1660, en deux volumes *in-douze*, & depuis en Hollande en 1666 & en 1673, *in-douze*, ſous la même inſcription d'*in* Villa-franca, & ſous le titre d'*Opere ſcelte di Ferrante Pallavicino, cioè, la pudicizia ſchernita, la rettorica delle puttane, il divorzio celeſte, il corriero ſvaligiato, la buccinata, dialogo tra due ſoldati del Duca di Parma, la diſgrazia del conte d'*Olivarez, *la rete di Vulcano, l'Anima, Vigilia I. & II: di novo riſtampato, corretto, & agiuntovi la vita dell'autore, e la continuazione del corriero.*

On lui attribue preſqu'univerſalement le *divorzio celeſte* compris dans ce recueil; & je ne ſache que Girolamo Bruſſoni & M. de la Monnoie qui ſoutiennent le contraire.

Cet ouvrage plein de feu, d'eſprit & d'imagination, fut imprimé *in Villa-franca* en 1643, *in-douze*; il devoit être diviſé en trois livres, dont il n'y a eu que le premier de la main de Pallavicino. On y ſuppoſe que Jeſus-Chriſt, pouſſé à bout par les diſſolutions de l'égliſe romaine ſon épouſe, avec pluſieurs papes, & particulierement avec Urbain VIII. ſe réſout à faire divorce avec elle; que le Pere éternel envoie S. Paul ſur terre pour y faire les informations néceſſaires: que cet apôtre ſe tranſporte à Lucques, à Parme, à Florence, à Veniſe & à Rome, où il eſt épouvanté des débordemens horribles qu'il y voit commettre; que découvert à Rome par un poſſédé qu'on exorciſoit, & par conſéquent obligé de s'enfuir, il oublie ſon épée, dont le pape s'empare, avec menaces d'en exterminer tous ſes ennemis (& voilà le trait imputé par tant d'auteurs au furieux Jules II. aſſez ingénieuſement employé); enfin, que ſur ſes informations le Pere éternel accorde le divorce demandé par Jeſus-Chriſt.

Le ſeconde livre devoit traiter des bâtards de l'égliſe romaine, & le troiſieme du concours des autres égliſes pour les ſecondes noces de Jeſus-Chriſt. On a depuis rempli ce deſſein, en ajoutant deux nouveaux volumes au premier, & en les faiſant imprimer tous trois à Genève en 1679. On aſſure que c'eſt Gregorio Leti qui a fait cette continuation.

Le premier de ces livres a été traduit en diverſes langues: il y en a deux traductions françoiſes; l'une dont on ignore l'auteur, & qui eſt intitulée le *Céleſte divorce*, ou la ſéparation de Jeſus-Chriſt d'avec l'égliſe romaine ſon épouſe, à cauſe de ſes diſſolutions, a été imprimée en 1644, *in-douze*: l'autre qui eſt de la façon de M. Brodeau d'Oiſeville, conſeiller au parlement de Metz, eſt intitulée le *Divorce céleſte*, cauſé par les déſordres & les diſſolutions de l'épouſe romaine, & dédié à la ſimplicité des chrétiens ſcrupuleux, avec la vie de l'auteur, & imprimée à Cologne, ou plûtôt à Amſterdam chez Roger & de Lorme, en 1696, *in-douze*. La traduction angloiſe eſt intitulée, *Chriſt divorced, from the curch of Rome, becauſe of her lewdneſſs*, & imprimée à Londres en 1679, *in*-8°.

L'Anima di Ferrante Pallavicino, qu'on a miſe auſſi dans ce recueil, eſt un petit ouvrage qui fut fait à l'occaſion de ſa mort, & où la cour de Rome eſt encore moins ménagée que dans ſes écrits; il fut imprimée *in Villafranca* en 1643 *in-douze*, ſous le nom de *Giorgio Fallardi*; mais on l'attribue à Jean François Loredano.

On en promettoit ſix parties, dont on en deſtinoit une contre les Jéſuites, mais on n'en a donné que deux alors, encore la derniere n'a-t-elle preſque aucun rapport avec le Pallavicino. Fort long-tems après quelqu'un s'aviſa d'y ajouter les quatre autres parties que l'auteur avoit promiſes.

La troiſieme eſt intitulée l'*infamia de' Geſuiti*; la quatrieme l'*ateiſmo di Roma*; la cinquieme, *il Fravio delle ſtelle altiere regnanti nel Vaticano*; & la ſixieme, l'*ignoranza ſuperba*. Elles ont été imprimées, conjointement avec les deux premiers, *in Colonia, appreſſo Lodovico Feivaldo*, en 1675, en deux volumes *in-douze*.

Le *corriero ſvaligiato*, ou courrier dévaliſé de Pallavicino; & ſa *buccinata per le api barberine*, ou la trompette pour raſſembler les abeilles barberines; furent les cauſes de ſa perte: c'eſt un malheur qu'un homme qui avoit beaucoup d'eſprit, en ait fait un ſi mauvais uſage. Plongé dans la volupté, & avide de gloire, le feu de ſa jeuneſſe le précipita dans toutes ſortes de fautes; il compoſa des ouvrages indignes de ſa naiſſance & de ſa profeſſion, & prouva de plus par ſa conduite cette grande vérité.

E che a' voli troppo alti e repentini,
Sogliono i precipizzi eſſer vicini.

Valla (Laurent), l'un des plus ſavans hommes de ſon tems, avoit précédé de deux ſiecles Pallavicino, car il naquit à *Plaiſance* en 1415, & fut l'un de ceux qui s'oppoſerent le plus heureuſement à la barbarie dont Rome avoit été infectée par les Goths. Il contribua beaucoup à renouveller en Italie la beauté de la langue latine, & mourut à Rome en 1458, âgé de 43 ans. Ses traductions de Thucydide, d'Hérodote & d'Homere, prouvent qu'il n'étoit pas profondément verſé dans la langue grecque, mais ſes ſix livres des élégances de la langue latine, ſont fort eſtimés.

Le pape *Grégoire X.* étoit natif de *Plaiſance*. Il tint environ 5 ans le ſiége pontifical, & mourut à Arrezo en 1276. C'eſt lui qui ordonna le premier qu'après la mort du pape les cardinaux ſeroient renfermés dans un conclave, & n'en ſortiroient point qu'ils n'euſſent élu

un ſouverain pontife, afin de ne pas laiſſer le ſiége auſſi long-tems vacant qu'il l'avoit été après la mort de ſon prédéceſſeur. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*.) (1)

PLAISANCE, (*Géog. mod.*) baie & port de l'Amérique ſeptentrionale, ſur la côte méridionale de l'île de Terre-neuve. La baie a 18 lieues de profondeur, le port un des plus beaux de l'Amérique, peut contenir plus de cent vaiſſeaux à couvert de tous les vents. La France l'a cédé à l'Angleterre par le traité d'Utrecht. *Long.* 325. 40′. *Latit.* 47. 42′. (*D. J.*)

PLAISANCE, *maiſon de plaiſance de Pline*, (*Archit. anc.*) La *maiſon de plaiſance* de Pline le jeune, dont Scamozzi nous a donné les deſſeins, offroit un ſéjour des plus délicieux de l'Italie. Elle étoit ſituée à 17 milles de Rome, ſur la voie Laurentine, elle avoit ſon entrée du côté du nord; ſa droite vers l'eſt, étoit embellie par de magnifiques jardins; à ſa gauche, vers l'oueſt étoient les jardins potagers, & ce qui eſt néceſſaire au ménage; du côté du ſud elle avoit vûe ſur la mer, qui baignoit le pié de ſes murailles.

L'entrée avoit un grand perron en dehors, dont la couverture du palier étoit ſoutenue par pluſieurs colonnes: l'on entroit d'abord dans une grande ſale, à chaque côté de laquelle il y avoit une cour ornée d'un ſuperbe portique rond à colonnes, entre leſquelles il y avoit des fenêtres de pierre tranſparentes; autour du portique étoit un chemin libre, avec une entrée & une ſortie de quatre côtés.

Les quatre angles de cette cour étoient occupés les uns par des eſcaliers, & les autres par des cabinets. De cette cour on entroit dans un ſallon à chaque côté duquel il y avoit deux chambres & un eſcalier vis-à-vis de l'entrée; il y en avoit une ſeconde par où l'on ſe rendoit dans une vaſte cour entourée de logemens à droite & à gauche, avec un paſſage pour aller dans les jardins.

A l'autre bout de cette cour, vers le ſud, on trouvoit un veſtibule à chaque côté duquel il y avoit deux chambres dont la vûe étoit ſur la mer; & au derriere du veſtibule, une grande ſalle ſaillante en dehors ſur la mer, qui la baignoit par trois côtés. (*D. J.*)

PLAISANT, adj. PLAISANTERIE, ſ. f. (*Grammaire & Morale*) c'eſt une maniere de s'amuſer ſi dangereuſe, que le plus ſur eſt de s'en abſtenir. La religion, les matieres d'état, les grands hommes, les affaires graves des particuliers, en un mot tout ce qui eſt digne de reſpect ou de pitié, doit être privilégié de la *plaiſanterie*. Son ſuccès dans les cotteries dépend moins de la fineſſe d'eſprit de l'auteur qui les emploie, que de l'attention qu'il porte à ne ridiculiſer que les hommes ou les choſes qui ne ſont pas du goût de la cotterie dont il eſt l'oracle. Il en eſt des *plaiſanteries* comme des ouvrages de parti: elles ſont toujours admirées de la cabale; c'eſt pour cela que le philoſophe eſt joué par le plus mauvais bouffon.

Quant à la *plaiſanterie* du ſtyle, elle n'eſt jamais bonne dans le genre ſérieux, parce qu'elle ne porte que ſur un côté des objets qui n'eſt pas celui que l'on conſidere; elle roule preſque toujours ſur des rapports faux & ſur des équivoques: delà vient auſſi que les *plaiſans* de profeſſion ont preſque tous l'eſprit faux & ſuperficiel. (*D. J.*)

PLAISANTIN LE, (*Géog. mod.*) contrée d'Italie, avec titre de duché; bornée tant au nord qu'au couchant par le Milanez, & au midi par l'état de Gènes. Le Pô la Nura, la Trebia, & d'autres rivieres, en arroſent les terres, qui ſont très-fertiles. Il y a des mines d'airain & de fer, outre des fontaines ſalées, d'où on tire du ſel fort blanc. Plaiſance eſt la capitale de cette contrée. (*D. J.*)

PLAISIR, DÉLICE VOLUPTÉ, (*Synonym.*) L'idée du *plaiſir* eſt d'une bien plus vaſte étendue que celle de *délice* & de *volupté*, parce que ce mot a rapport à un plus grand nombre d'objets que les deux autres; ce qui concerne l'eſprit, le cœur, les ſens, la fortune, enfin tout ce qui eſt capable de nous procurer du *plaiſir*. L'idée de *délice* enchérit par la force du ſentiment ſur celle de *plaiſir*; mais elle eſt bien moins étendue par l'objet; elle ſe borne proprement à la ſenſation & regarde ſur-tout celle de la bonne-chere. L'idée de *volupté* eſt toute ſenſuelle, & ſemble déſigner dans les organes quelque choſe de délicat qui rafine & augmente le goût.

Les vrais philoſophes cherchent le *plaiſir* dans toutes leurs occupations, & ils s'en font un de remplir leur devoir. C'eſt un *délice* pour certaines perſonnes de boire à la glace, même en hiver, & cela eſt indifférent pour d'autres, même en été. Les femmes pouſſent ordinairement la ſenſibilité juſqu'à la *volupté*, mais ce moment de ſenſation ne dure guere, tout eſt chez elles auſſi rapide que raviſſant.

Tout ce qu'on vient de dire ne ragarde ces mots que dans le ſens où ils marquent un ſentiment ou une ſituation gracieuſe de l'ame; mais ils ont encore, ſur-tout au pluriel, un autre ſens, ſelon lequel ils expriment l'objet ou la cauſe de ce ſentiment; comme quand on dit d'une perſonne qu'elle ſe livre entierement aux *plaiſirs*, qu'elle jouit des *délices* de la campagne, qu'elle ſe plonge dans les *voluptés*. Pris dan ce dernier ſens, ils ont également, comme dans l'autre, leurs différences & leurs délicateſſes particulieres; alors le mot de *plaiſir* a plus de rapport aux pratiques perſonnelles, aux uſages & aux paſſe-tems, tels que la table, le jeu, les ſpectacles & les galanteries. Celui de *délices* en a davantage aux agrémens que la nature, l'art & l'opulence fourniſſent; telles que de belles habitations, des commodités recherchées, & des compagnies choiſies. Celui de *voluptés* déſigne proprement des excès qui tiennent de la molleſſe, de la débauche & du libertinage, recherchés par un goût outré, aſſaiſonnés par l'oiſiveté, & préparés par la dépenſe, tels qu'on dit avoir été ceux où Tibere s'abandonnoit dans l'île de Caprée, & les Sybarites dans les palais qu'ils avoient bâtis le long du fleuve Crathès. *Girard*. (*D. J.*)

PLAISIR, (*Morale*.) Le *plaiſir* eſt un ſentiment de l'ame qui nous rend heureux du-moins pendant tout le tems que nous le goûtons; nous ne ſaurions trop admirer combien la nature eſt attentive à remplir nos deſirs. Si par le ſeul mouvement elle conduit la matiere, ce n'eſt auſſi que par le *plaiſir* qu'elle conduit les humains; elle a pris ſoin d'attacher de l'agrément à ce qui exerce les organes du corps ſans les affoiblir, à toutes les occupations de l'eſprit qui ne l'épuiſent pas par une trop vive & trop longue contention, à tous les mouvemens du cœur que la haine & la contrainte n'empoiſonnent pas, enfin à l'accompliſſement de nos devoirs envers Dieu, envers nous-mêmes, & envers les autres hommes. Parcourons tous ces articles les uns après les autres.

1°. Il y a un agrément attaché à ce qui exerce les organes du corps, ſans les affoiblir. L'averſion que les enfans ont pour le repos, juſtifie que les mouvemens qui ne fatiguent point le corps, ſont naturellement accompagnés d'une ſorte de *plaiſir*; la chaſſe a d'autant plus de charmes qu'elle eſt plus vive; il n'eſt guere pour de jeunes perſonnes de *plaiſir* plus touchant que la danſe; & la ſenſibilité au *plaiſir* de la promenade ſe conſerve même dans un âge avancé, elle ne s'émouſſe guere que par la foibleſſe du corps. Les couleurs caractériſent les objets qui s'offrent à nous; celle du feu eſt la plus agréable, mais à la longue elle fatigue la vue; le verd fait une impreſſion douce & jamais fatiguante; le brun & le noir ſont des couleurs triſtes. La nature a reglé l'agrément des couleurs, ſur le rapport de leur force à l'organe de la vue; celles qui exercent davantage, ſont les plus agréables, tant qu'elles ne le fatiguent point; auſſi les ténebres deviennent-elles pour nous une ſource d'ennui, dès qu'elles livrent les yeux à l'inaction. Les corps après s'être annoncés par les couleurs, nous frappent agréablement par leur nouveauté & leur ſingularité: avides de ſentimens agréables, nous nous flattons d'en recevoir de tous les objets inconnus qui ſe préſentent à nous; d'ailleurs leur trace n'eſt point encore formée dans le cerveau, ils font alors ſur ſes fibres une impreſſion douce qui s'affoiblit, dès que la trace trop ouverte laiſſe un chemin libre aux eſprits; la grandeur & la variété ſont encore des cauſes d'agrément. L'immenſité de la mer, ces fleuves qui du haut des montagnes ſe précipitent dans les abymes, ces campagnes où la vue ſe perd dans la multitude des tableaux qui s'offrent de toute part; tous ces objets font ſur l'ame une impreſſion dont

(1) Tout ce qui eſt dit dans cet article de *Ferrante Pallavicino*, même la outrageante Parenthéſe touchant *Jules II.* eſt copié de M. Marchand art. *Pallavicino*; & en voilà aſſez pour l'apprecier. Qu'elle merveille qu'un auteur proteſtant ménage ſi peu la cour de Rome & les Papes! pour ce qui eſt de *Pallavicino*, il faut lire le dictionnaire de Proſper Marchand, où l'on trouvera de quoi former une idée juſte de cet écrivain ſi peu digne d'éloge, de trouver même place dans l'Encyclopédie, ouvrage écrit pas des philoſophes dans le ſiecle de la philoſophie. On trouvera, il eſt vrai, dans M. Marchand un éloge de l'ouvrage *divorce celeſte*, mais le lecteur judicieux y trouvera encore de quoi le dementir & le détruire *ad hominem*. (Z)

dont l'agrément ſe meſure ſur l'ébranlement des fibres du cerveau: une autre ſource féconde d'agrémens, c'eſt la proportion, elle met à portée de ſaiſir & de retenir la poſition des objets. La ſymmétrie dans les ouvrages de l'art, de même que dans les animaux & dans les plantes, partage l'objet de la vue en deux moitiés ſemblables, & ſur ce fond, pour ainſi dire, d'uniformité, d'autres proportions doivent d'ordinaire y porter l'agrément de la variété, la convenance des moyens avec leurs fins, à la reſſemblance d'un ouvrage de l'art avec un objet connu, l'unité de deſſein: ſous ces différens rapports, la nature les a revêtus d'agrément, ils mettent l'eſprit à portée de ſaiſir & de retenir ce qui ſe préſente à nos yeux. L'Architecture, la Peinture, la Sculpture, la déclamation doivent à cette loi une partie de leurs charmes; de cette même ſource naît en partie l'agrément attaché aux graces du corps, elles conſiſtent dans un juſte rapport des mouvemens à la fin qu'on s'y propoſe, elles ſont comme un voile tranſparent à-travers lequel l'eſprit ſe montre: les lois qui reglent l'agrément des objets à la vue, influent ſur les ſons, le gazouillement d'un ruiſſeau, le murmure d'un vent qui ſe joue dans les feuilles des arbres; tous ces tons doux agitent les fibres de l'ouie ſans le fatiguer. Les proportions, la variété, l'imitation, l'unité de deſſein, donnent à la Muſique des charmes encore plus touchans qu'aux arts qui travaillent pour les yeux. Nous devons à la théorie de la Muſique, cette obſervation importante, que les conſonnances ſont plus ou moins agréables, ſuivant qu'elles ſont de nature à exercer plus ou moins les fibres de l'ouie ſans les fatiguer. L'analogie qui regne dans toute la nature, nous autoriſe à conjecturer que cette loi influe ſur toutes les ſenſations; il eſt des couleurs dont l'aſſortiſſement plaît aux yeux, c'eſt que dans le fond de la rétine, elles forment, pour ainſi dire, une conſonnance: cette même loi s'étend apparemment aux êtres qui ſont à portée d'agir ſur l'odorat & ſur le goût; leur agrément caractériſe, il eſt vrai, ceux qui nous ſont ſalutaires, mais il ne paroît point parfaitement proportionné à leur degré de convenance avec la ſanté.

2°. Si le corps a ſes *plaiſirs*, l'eſprit a auſſi les ſiens, les occupations ſoit ſérieuſes ſoit frivoles, qui exercent ſa pénétration ſans le fatiguer, ſont accompagnées d'un ſentiment agréable. A voir un joueur d'échecs concentré en lui-même, & inſenſible à tout ce qui frappe ſes yeux & ſes oreilles, ne le croiroit-on pas intimement occupé du ſoin de ſa fortune ou du ſalut de l'état? Ce recueillement ſi profond a pour objet le plaiſir d'exercer l'eſprit par la poſition d'une piece d'ivoire. C'eſt de ce doux exercice de l'eſprit que naît l'agrément des penſées fines, qui de même que la bergere de Virgile, ſe cachent autant qu'il le faut pour qu'on ait le plaiſir de les trouver. Il y a eu des hommes à qui on a donné le nom de *philoſophes*, & qui ont cru que l'exercice de l'eſprit n'étoit agréable que par la réputation qu'on ſe flatoit d'en recueillir. Mais tous les jours ne ſe livre-t-on pas à la lecture & à la réflexion, ſans aucune vue ſur l'avenir, & ſans autre deſſein que de remplir le moment préſent? Si on ſe trouvoit condamné à une ſolitude perpétuelle, on n'en auroit que plus de goût pour des lectures que la vanité ne pourroit point mettre à profit.

3°. Le cœur comme l'eſprit & le corps a ſes mouvemens & eſt ſou des *plaiſirs*, dès qu'ils ne dépendent point leur naiſſance à la vue d'un mal préſent ou à venir. Tout objet eſt ſûr de nous plaire, dès que ſon impreſſion conſpire avec nos inclinations: une ſpéculation morale ou politique, peu amuſante dans la jeuneſſe, intéreſſe dans un âge plus avancé, & une hiſtoire galante qui ennuie un vieillard, aura des charmes pour un jeune homme. Dans la peinture que la Poéſie fait des paſſions, ce n'eſt point la fidélité du portrait qui en fait le principal agrément; c'eſt que telle eſt leur contagion qu'on ne peut guere les voir ſans les reſſentir; la triſteſſe même devient quelquefois délicieuſe, par cette douceur ſecrette, attachée à toute émotion de l'ame. La tragédie divertit d'autant mieux, qu'elle fait couler plus de larmes; tout mouvement de tendreſſe, d'amitié, de reconnoiſſance, de générosité & de bienveillance, eſt un ſentiment de *plaiſir*: auſſi tout homme né bienfaiſant eſt-il naturellement gai, & tout homme né gai eſt-il naturellement bienfaiſant. L'inquiétude, le chagrin, la haine ſont des ſentimens néceſſairement déſagréables, par l'idée du mal qui nous menace ou nous afflige; auſſi tout homme malfaiſant eſt-il naturellement triſte. On trouve cependant une ſorte de douceur dans le mouvement de l'ame, qui nous porte à aſſurer notre conſervation & notre félicité, par la deſtruction de ce qui fait obſtacle; c'eſt qu'il y a peu de ſentimens qui ne ſoient pour ainſi dire compoſés, & où il n'entre quelque portion d'amour on ne hait guere, que parce qu'on aime.

4°. Enfin, il y a du *plaiſir* attaché à l'accompliſſement de nos devoirs envers Dieu, envers nous-mêmes & envers les autres. Epicure fier d'avoir attaqué le dogme d'une cauſe intelligente, ſe flattoit d'avoir anéanti une puiſſance ennemie de notre bonheur. Mais pourquoi nous former cette idée ſuperſtitieuſe d'un être qui en nous donnant des goûts, nous offre de toutes parts des ſentimens agréables; qui en nous compoſant de diverſes facultés, a voulu qu'il n'y en eût aucune dont l'exercice ne fût un *plaiſir*? Les biens que nous poſſédons ſont-ils donc empoiſonnés par l'idée que ce ſont des préſens d'une intelligence bienfaiſante? N'en doivent-ils pas plutôt recevoir un nouveau prix, s'il eſt vrai que l'ame ne ſoit jamais plus tranquille & plus parfaite, que quand elle ſent qu'elle fait de ces biens un uſage conforme aux intentions de ſon auteur? Cette idée qui épure nos *plaiſirs*, porte le calme dans le cœur, & en écarte l'inquiétude & le chagrin. Placés dans l'univers comme dans le jardin d'Eden, ſi la providence nous défend l'uſage d'un fruit par l'impuiſſance de le cueillir, ou par les inconvéniens qui y ſont attachés, n'en acceptons pas avec moins de reconnoiſſance ceux qui ſe préſentent à nous de toutes parts; jouiſſons de ce qui nous eſt offert, ſans nous trouver malheureux par ce qui nous eſt refuſé: le deſir ſe nourrit d'eſpérance, & s'éteint par l'impoſſibilité d'atteindre à ſon objet: nous devons à la puiſſance de Dieu, le tribut d'une ſoumiſſion parfaite à tout ce qui réſulte de l'établiſſement de ſes lois; nous devons à ſa ſageſſe l'hommage d'une perſuaſion intime: que ſi nous étions admis à ſes conſeils, nous applaudirions aux raiſons de ſa conduite. Ces ſentimens reſpectueux, un ſentiment de *plaiſir* les accompagne, une heureuſe tranquillité les ſuit.

Il y a auſſi du *plaiſir* attaché à l'accompliſſement de nos devoirs envers nous-mêmes; le plaiſir naît du ſein de la vertu. Quoi de plus heureux que de ſe plaire dans une ſuite d'occupations convenables à ſes talens & à ſon état? La ſageſſe écarte loin de nous le chagrin, elle garantit même de la douleur, qui dans les tempéramens bien conformés ne doit guere ſa naiſſance qu'aux excès: lorſqu'elle ne peut la prévenir, elle en émouſſe du moins l'impreſſion, toujours d'autant plus forte qu'on y oppoſe moins de courage. Les indiens, les ſauvages, les fanatiques marquent de la gaité dans le ſein des douleurs les plus vives; ils maîtriſent leur attention au point de la détourner du ſentiment déſagréable qui les frappe, & de la fixer ſur le phantôme de perfection auquel ils ſe dévouent. Seroit-il poſſible que la raiſon & la vertu appriſſent de l'ambition & du préjugé à affoiblir auſſi le ſentiment de la douleur par d'heureuſes diverſions?

Si nous voulons remplir tous nos devoirs envers les autres hommes, ſoyons juſtes & bienfaiſans, la morale nous l'ordonne, la théorie des ſentimens nous y invite; l'injuſtice, ce principe fatal des maux du genre humain, n'afflige pas ſeulement ceux qui en ſont les victimes, c'eſt une ſorte de ſerpent qui commence par déchirer le ſein de celui qui le porte. Elle prend naiſſance dans l'avidité des richeſſes ou dans celle des honneurs, & en fait ſortir avec elle un germe d'inquiétude & de chagrin. L'habitude de la juſtice & de la bienveillance qui nous rend heureux, principalement par les mouvemens de notre cœur, nous le rend auſſi par les ſentimens qu'elle inſpire à ceux qui nous approchent; un homme juſte & bienfaiſant, qui ne vit que pour des mouvemens de bienveillance, eſt aimé & eſtimé de tous ceux qui l'approchent. Si l'on a dit de la louange, qu'elle étoit pour celui à qui elle s'adreſſoit, la plus agréable de toutes les muſiques, on peut dire de même qu'il n'eſt point de ſpectacle plus doux que celui de ſe voir aimé; tous les objets qui s'offriront lui ſeront agréables, tous les mouvemens qui s'éleveront dans ſon cœur, ſeront des *plaiſirs*.

Il y a pluſieurs ſortes de *plaiſirs*; ſavoir, ceux du corps & ceux de l'eſprit, & ceux du cœur; c'eſt une ſuite de ce que nous venons de dire. Il ſe préſente ici une queſtion importante, qui bien avant la naiſſance d'Epicure & de Platon, a partagé le genre humain en deux ſectes différentes. Les *plaiſirs* des ſens l'emportent-ils ſur ceux de l'ame? Et parmi les *plaiſirs* de l'ame, ceux de l'eſprit ſont-ils préférables à ceux du cœur? Pour en juger, imaginons-les entierement ſéparés les uns des autres & portés à leur plus haut point de perfection. Qu'un être inſenſible à ceux de l'eſprit goûte ceux du corps dans toute ſa durée; mais que privé de toute connoiſſance, il ne ſe ſouvienne point de ceux qu'il a ſentis, qu'il ne prévoye point ceux qu'il ſentira, & que renfermé pour ainſi dire dans ſon écaille, tout ſon bonheur conſiſte dans le ſentiment ſourd & aveugle

aveugle qui l'affecte pour le moment préſent. Imaginons au contraire, un homme mort à tous les *plaiſirs* des ſens, mais en faveur de qui ſe raſſemblent tous ceux de l'eſprit & du cœur; s'il eſt ſeul, que l'hiſtoire, la géométrie, les belles-lettres, lui fourniſſent de belles idées, & lui marquent chaque moment de ſa retraite par de nouveaux témoignages de la force & de l'étendue de ſon eſprit; s'il ſe livre à la ſociété, que l'amitié, que la gloire, compagne naturelle de la vertu, lui fourniſſent hors de lui des preuves toujours renaiſſantes de la grandeur & de la beauté de ſon ame, & que dans le fond de ſon cœur ſa conformité à la raiſon ſont toujours accompagnée d'une joie ſecrete que rien ne puiſſe altérer; il me ſemble qu'il eſt peu d'hommes nés ſenſibles aux *plaiſirs* de l'eſprit & du corps, qui placés entre ces deux états de bonheur, à-peu-près comme un philoſophe l'a feint d'Hercule, préféraſſent au ſort de l'être intelligent la félicité d'une huitre.

Les *plaiſirs* du corps ne ſont jamais plus vifs que quand ils ſont des remedes à la douleur; c'eſt l'ardeur de la ſoif qui décide du *plaiſir* qu'on reſſent à l'éteindre. La plûpart des *plaiſirs* du cœur & de l'eſprit ne ſont point altérés par ce mélange impur de la douleur. Ils l'emportent d'ailleurs par leur agrément; ce que la volupté a de délicieux, elle l'emprunte de l'eſprit & du cœur; ſans leur ſecours elle devient bientôt fade & inſipide à la fin. Les *plaiſirs* du corps n'ont guere de durée, que ce qu'ils en empruntent d'un beſoin paſſager; dès qu'ils vont au-delà, ils deviennent des germes de douleurs; les *plaiſirs* de l'eſprit & du cœur leur ſont donc bien ſupérieurs, n'euſſent-ils ſur eux que l'avantage d'être bien plus de nature à remplir le vuide de la vie.

Mais parmi les *plaiſirs* de l'eſprit & du cœur, auxquels donnerons-nous la préférence? Il me ſemble qu'il n'en eſt point de plus touchant, que ceux que fait naître dans l'ame l'idée de perfection; elle eſt comme un objet de notre culte, auquel on ſacrifie tous les jours les plus grands établiſſemens, ſa conſcience même & ſa perſonne. Pour ſe garantir de la flétriſſure attachée à la poltronnerie, elle a précipité dans le ſein de la mort des hommes, flattés d'acheter à ce prix la conſervation de ce qui leur étoit cher. C'eſt elle qui rend les indiennes inſenſibles à l'horreur de ſe brûler vives, & qui leur ferme les yeux ſur tous les chemins que leur ouvre la libéralité & la religion de leur prince, pour les dérober à ce ſupplice volontaire; les vertus, l'amitié, les paſſions, les vices mêmes empruntent d'elle la meilleure partie de leur agrément.

Un comique grec trouvoit qu'on ne prenoit pas d'aſſez juſtes meſures, quand on vouloit s'aſſurer d'un priſonnier. Que n'en confie-t-on la garde au *plaiſir*? Que ne l'enchaîne-t-on par les délices? Plaute & l'Arioſte ont adopté cette plaiſanterie; mais tous ces poëtes auroient peu connu le cœur humain, s'ils euſſent cru ſérieuſement que jamais leur captif n'auroit briſé ſes chaînes. Il n'eût pas été néceſſaire de faire briller à ſes yeux tout l'éclat de la gloire; qu'il ſe fût trouvé mépriſable dans ſa priſon, ou qu'il y eût craint le mépris des autres hommes, il eût bientôt été tenté de préférer un péril illuſtre à une volupté honteuſe. La gloire a plus d'attrait pour les ames bien nées, que la volupté; tous craignent moins la douleur & la mort, que le mépris.

Les qualités de l'eſprit, il eſt vrai, fourniſſent à ceux que la paſſion n'éblouit pas, un ſpectacle encore plus agréable que celui de la figure; il n'y a que l'envie ou la haine qui puiſſent rendre inſenſible au *plaiſir* d'appercevoir en autrui cette pénétration vive, qui ſaiſit dans chaque objet les faces qui s'aſſortiſſent le mieux avec la ſituation où l'on eſt; mais la beauté de l'eſprit, quelque brillante qu'elle ſoit, eſt effacée par la beauté de l'ame. Les ſaillies les plus ingénieuſes n'ont pas l'éclat des traits qui peignent vivement une ame courageuſe, déſintéreſſée, bienfaiſante. Le genre humain applaudira dans tous les ſiecles, au regret qu'avoit Titus d'avoir perdu le tems qu'il n'avoit pas employé à faire des heureux; & les échos de nos théatres applaudiſſent tous les jours aux diſcours d'une infortunée, qui abandonnée de tout le genre humain, interrogée ſur les reſſources qui lui reſtent dans ſes malheurs, *moi*, répond-elle, & *c'eſt aſſez*. Il eſt peu de perſonnes qui ſoient du caractere d'Alcibiade, qui étoit plus ſenſible à la réputation d'homme d'eſprit, qu'à celle d'honnête homme; tant il eſt vrai que les ſentimens du cœur flatent plus que les *plaiſirs* de l'eſprit. En un mot, les traits les plus réguliers d'un beau viſage ſont moins touchans que les graces de l'eſprit, qui ſont effacées à leur tour par les ſentimens & par les actions qui annoncent de l'élevation dans l'ame & dans le courage: l'agrément naturel des objets ſe gradue toujours dans l'ordre que je viens d'expoſer, & c'eſt ainſi que la nature nous apprend ce que l'expérience confirme, que la beauté de l'eſprit donne plus de droit à la felicité, que celle du corps, & qu'elle en donne moins que celle de l'ame.

Parmi les *plaiſirs*, il y en a qui ſont tels par leur jouiſſance, que leur privation n'eſt point douleur: la vapeur des parfums, les ſpectacles de l'Architecture, de la Peinture, & de la déclamation; les charmes de la Muſique, de la Poéſie, de la Géométrie, de l'Hiſtoire, d'une ſociété choiſie; tous ces *plaiſirs* ſont de ce genre. Ce ne ſont point des ſecours qui ſoulagent notre indigence, ce ſont des graces qui nous enrichiſſent & augmentent notre bonheur: combien de gens qui les connoiſſent peu, & qui jouiſſent pourtant d'une vie douce? Il n'en eſt pas ainſi de quelque autres ſortes de ſentimens agréables; la loi, par exemple, qui nous invite à nous nourrir ne ſe borne point à recompenſer notre docilité, elle punit notre déſobéiſſance. L'auteur de la nature ne s'eſt pas repoſé ſur le *plaiſir* ſeul du ſoin de nous convier à notre conſervation, il nous y porte par un reſſort encore plus puiſſant, par la douleur.

PLAIT, ſ. m. (*Juriſprud.*) du latin *placitum*, eſt un droit ſeigneurial, connu particulierement en Dauphiné; c'eſt une eſpece de relief qui eſt dû aux mutations de ſeigneur & de vaſſal, ou emphitéote, ou aux mutations de l'un ou de l'autre ſeulement, ſuivant ce qui a été ſtipulé par le titre d'inféodation au bail emphitéotique.

Il a lieu ſur les fiefs, comme ſur les rotures.

Il n'eſt dû qu'en vertu d'une ſtipulation expreſſe, cependant il ſe diviſe en trois ſortes; ſavoir le *plait* conventionnel, le *plait* accoutumé, & le *plait* à mercy.

Le *plait* conventionnel eſt celui dont la quotité eſt reglée par le titre; il peut être impoſé en argent, en grain ou en plume.

Le *plait* accoutumé eſt celui dont la quotité ſe regle ſuivant l'uſage du lieu, ou en tout cas, ſuivant l'uſage le plus général du Dauphiné.

Le *plait* à merci eſt communément le revenu d'un an, comme le relief dans la coutume de Paris. *Voyez* Salvaing, *de l'uſage des Fiefs*; Guyot *en ſon ſecond volume des Fiefs*, *chap. xv. diſt.* 40. & *en ſes inſtitutes féodales*, *pag.* 739. (*A*)

PLAMÉE, ſ. f. (*Mégiſſerie.*) c'eſt le nom qu'on donne à la chaux dont les Tanneurs ſe ſont ſervi dans leur tans, pour faire tomber le poil de leurs cuirs, cette chaux n'eſt ni ſi belle, ni ſi bonne que de la chaux pure; mais lorſqu'on bâtit en moëllon, on ſe ſert volontiers de *plamée*, principalement dans les lieux où le plâtre eſt rare. (*D. J.*)

PLAMER UN CUIR, (*Tannerie.*) c'eſt lui faire tomber le poil ou bourre après qu'il a paſſé par le plain pour le diſpoſer à être tanné. Quelques-uns diſent *peler*, au lieu de *plamer*. La chaux employée à cet effet s'appelle *plamée*.

PLAMOTER, *en terme de Rafineur*, c'eſt l'action de tirer les pains des formes en les frappant ſur un bloc, *voyez* BLOC, pour voir s'ils ne contiennent plus de ſirop à leur tête; ce qui ſe connoît quand elle eſt blanche quoique humide. Alors on les remet ſur leurs pots pendant quelques jours ſans leur eſquive, après avoir gratté la terre des bords de la forme, & l'avoir netoyée avec un broſſe. Mais ceux dont la tête eſt encore un peu jaunâtre, ſont recouverts de leurs eſquives, que l'on rafraîchit, *voyez* RAFRAICHIR, ſi l'on juge qu'elle ne ſoit pas aſſez humide pour chaſſer ce reſte de ſirop qui colore la tête du pain.

PLAN, ſ. m. *en Géométrie*, ſignifie une ſurface à laquelle une ligne droite ſe peut appliquer en tout ſens, de maniere qu'elle coincide toujours avec cette ſurface. *Voyez* SURFACE.

Comme la ligne droite eſt la diſtance la plus courte qu'il y ait d'un point à un autre, le *plan* eſt auſſi la plus courte ſurface qu'il puiſſe y avoir entre deux lignes. *Voyez* COURBE.

En Géométrie, en Aſtronomie, *&c.* on ſe ſert fort ſouvent de *plans*, *&c.* pour faire concevoir des ſurfaces imaginaires, qui ſont ſuppoſées couper ou paſſer à-travers des corps ſolides; & c'eſt de-là que dépend toute la doctrine de la ſphere, & la formation des courbes appellées *ſections coniques* ou *ſections du cône*.

Quand un *plan* coupe un cône parallélement à l'un de ſes côtés, la ſection eſt une parabole; s'il la coupe paralélement à ſa baſe, c'eſt un cercle. *Voy.* CONIQUES.

Toute la ſphere s'explique par des *plans* que l'on imagine paſſer par les corps céleſtes, *&c.* *Voyez* SPHERE & CERCLE.

Les Aſtronomes démontrent que le *plan* de l'orbite de la lune eſt incliné au *plan* de l'orbite de la terre, ou de l'écliptique, ſous un angle d'environ cinq degrés; & que ce *plan* paſſe par le centre de la terre. *Voyez* ORBITE.

L'interſection de ce *plan* avec celui de l'écliptique, a un mouvement propre d'orient en occident; de maniere que les nœuds répondent ſucceſſivement à tous les degrés de l'écliptique, & font une révolution autour de la terre dans l'eſpace d'environ 19 ans. *Voyez* NŒUD & LUNE.

Les *plans* des orbites des autres planetes, comme celui de l'écliptique, paſſent par le centre du ſoleil, & ſont différemment inclinés les uns aux autres. *Voyez* INCLINAISON.

Comme le centre de la terre eſt dans le *plan* de l'orbite de la lune, la ſection circulaire de ce *plan* ſur le diſque de la lune nous eſt repréſentée ſous la forme d'une ligne droite qui paſſe par le centre de la lune, cette ligne eſt inclinée au plan de l'écliptique, en faiſant un angle de 5°, quand la lune eſt dans ſes nœuds; mais cette inclinaiſon diminue, à meſure que cette planete s'éloigne des nœuds; & lorſqu'elle en eſt diſtante d'environ 90 degrés, la ſection de l'orbite de la lune ſur ſon diſque devient à-peu-près paralléle au *plan* de l'écliptique. Les planetes du premier ordre devroient montrer les mêmes apparences à un ſpectateur placé dans le ſoleil.

Mais ces apparences ſont différentes dans ces mêmes planetes, lorſqu'elles ſont vues d'une autre planete, comme de la terre, les *plans* de leurs orbites ne paroiſſent paſſer par le centre de la terre, que quand elles ſont dans leurs nœuds; en toute autre ſituation la ſection circulaire du *plan* de l'orbite ſur le diſque ou la ſurface de la planete, ne paroît pas une ligne droite, mais une ellipſe plus large ou plus étroite, ſelon que la terre eſt plus ou moins élevée au-deſſus du *plan* de l'orbite de la planete.

Plan, en méchanique. Un *plan* horiſontal eſt un *plan* de niveau, ou paralléle à l'horiſon. *Voyez* HORISON & HORISONTAL.

Tout l'art du nivellement conſiſte à déterminer de combien un *plan* donné s'éloigne du *plan* horiſontal. *Voyez* NIVELLEMENT.

Plan incliné, en méchanique, eſt un *plan* qui fait un angle oblique avec un *plan* horiſontal. *Voyez* OBLIQUE & INCLINÉ.

La théorie du mouvement des corps ſur des *plans* inclinés eſt un des points principaux de la méchanique.

Le P. Sebaſtien a trouvé une machine pour meſurer l'accélération d'un corps qui tombe ſur un *plan* incliné, & pour la comparer avec celle que l'on découvre dans la chute des corps qui tombent en liberté. On en voit la deſcription dans les *mémoires de l'académie royale des Sciences* 1699. *pag.* 343. Voyez *auſſi* PESANTEUR.

Lois de la deſcente des corps ſur des plans *inclinés*. 1°. Si un corps eſt placé ſur un *plan* incliné, ſa peſanteur abſolue ſera à ſa peſanteur relative, comme la longueur du *plan* AC eſt à ſa hauteur AB. *Pl. méch. fig.* 58.

En effet, un corps qui eſt ſur un *plan* incliné tend, en vertu de ſa peſanteur, à tomber ſuivant la verticale QF; mais il ne peut tomber dans cette direction à cauſe du *plan* qui s'y oppoſe. Or l'action de la peſanteur, ſuivant QF, eſt compoſée de deux autres actions; l'une ſuivant QG, perpendiculaire à AC; l'autre ſuivant QE, dans la direction de AC: l'effort ſuivant QG, étant perpendiculaire à AC, eſt détruit & ſoutenu par le *plan*; & il ne reſte plus que l'effort ſuivant QE, avec lequel le corps tend à tomber ou à gliſſer le long du *plan*, & gliſſeroit effectivement ſi quelque puiſſance ne le retenoit pas. Or l'effort QE avec lequel le corps tend à tomber, eſt plus petit que l'effort abſolu de la peſanteur ſuivant QF, parce que l'hypothenuſe QF du triangle rectangle QFE eſt plus grande que le côté OE; ainſi on voit que le corps D tend à gliſſer ſur le *plan* avec une force moindre que ſa peſanteur, & que le *plan* en ſoutient une partie. De plus les triangles QEF, ACB ſont ſemblables; car les angles en E & en B ſont droits, & l'angle Q eſt égal à l'angle A; d'où il s'enſuit que QE eſt à QF, comme AB eſt à AC; donc l'effort du poids pour gliſſer eſt à ſon poids abſolu, comme la hauteur du plan eſt à ſa longueur; donc la puiſſance néceſſaire pour vaincre la tendance du poids à gliſſer, eſt au poids D dans le même rapport de la hauteur du *plan* à ſa longueur.

D'où il s'enſuit 1°. que le corps D ne peſant ſur le *plan* incliné qu'avec ſa peſanteur reſpective ou relative, le poids L appliqué dans une direction verticale, le retiendra ou le ſoutiendra, pourvu que ſa peſanteur ſoit à celle du corps D comme la hauteur du *plan* BA eſt à ſa longueur AC.

2°. Si l'on prend pour ſinus total la longueur du *plan* CA, AB ſera le ſinus de l'angle d'inclinaiſon ACB; c'eſt pourquoi la peſanteur abſolue du corps eſt à ſa peſanteur reſpective, ſuivant le plan incliné, & le poids D eſt auſſi au poids L, agiſſant ſuivant la direction LA ou AD ſur le poids D qu'il ſoutient, comme le ſinus total eſt au ſinus de l'angle d'inclinaiſon.

3°. Les peſanteurs reſpectives du même corps ſur différens *plans* inclinés, ſont l'une à l'autre comme les ſinus des angles d'inclinaiſon.

4°. Plus l'angle d'inclinaiſon eſt grand, plus auſſi eſt grande la peſanteur reſpective.

5°. Ainſi dans un *plan* vertical où l'angle d'inclinaiſon eſt le plus grand, puiſqu'il eſt formé par une perpendiculaire, la peſanteur reſpective eſt égale à la peſanteur abſolue; & dans un plan horiſontal, où il n'y a aucune inclinaiſon, la peſanteur reſpective s'anéantit totalement.

II. Pour trouver le ſinus de l'angle d'inclinaiſon que doit avoir un *plan*, afin qu'une puiſſance donnée y puiſſe ſoutenir un poids donné, dites: le poids donné eſt à la puiſſance donnée, comme le ſinus total eſt au ſinus de l'angle d'inclinaiſon du *plan*: ainſi ſuppoſant qu'un poids de 1000 livres doive être ſoutenu par une puiſſance de 50, on trouvera que l'angle d'inclinaiſon doit être de 2°. 52′.

Au reſte, nous ſuppoſons dans toute cette théorie que la puiſſance tire parallélement à AC, c'eſt-à-dire, à la longueur du *plan*; & c'eſt la maniere la plus avantageuſe dont elle puiſſe être appliquée. Mais ſi elle tire dans toute autre direction, il ne ſera pas fort difficile de déterminer le rapport de la puiſſance au poids. Pour cela on menera par le point de concours de la direction verticale du poids, & de la direction de la puiſſance, une perpendiculaire au *plan* AC; or pour qu'il y ait équilibre, il faut 1°. que cette perpendiculaire tombe ſur la baſe du corps, & non au-delà ou en-deçà, car autrement le corps gliſſeroit; 2°. qu'elle ſoit la direction de la force réſultante de l'action du poids & de celle de la puiſſance; car il faut que la force réſultante de ces deux actions ſoit détruite par la réſiſtance du *plan*, & elle ne peut être détruite à moins qu'elle ne ſoit pas perpendiculaire au *plan*; on fera donc un parallélogramme dont la diagonale ſoit cette perpendiculaire, & dont les côtés ſeront pris ſur les directions de la puiſſance & du poids, & le rapport des côtés de ce parallélogramme ſera celui de la puiſſance & du poids. Ceux qui voudront voir cette matiere plus approfondie peuvent conſulter la *Méchanique de* Varignon.

III. Si le poids L deſcend ſelon la direction perpendiculaire AB, en élevant le poids D dans une direction parallele au *plan* incliné, la hauteur de l'élévation du poids D ſera à celle de la deſcente du poids L, comme le ſinus de l'angle d'inclination C eſt au ſinus total.

D'où il s'enſuit 1°. que la hauteur de la deſcente du poids L eſt à la hauteur de l' élévtaion du poids D réciproquement, comme le poids D eſt au poids équivalent L.

2°. Que des puiſſances ſont égales lorſqu'elles élevent des poids à des hauteurs qui ſont réciproquement proportionnelles à ces poids; & c'eſt ce que Deſcartes prend comme un principe par lequel il démontre les forces des machines.

On voit auſſi la raiſon pourquoi il eſt beaucoup plus difficile de tirer un chariot chargé ſur un *plan* incliné, que ſur un plan horiſontal, parce qu'on a à vaincre une partie du poids qui eſt à la peſanteur totale dans le rapport de la hauteur du *plan* à ſa longueur.

IV. Les poids EF, *fig.* 53. *n.* 2. qui peſent également ſur des *plans* inclinés AC, CB, de même hauteur CD, ſont l'un à l'autre comme les longueurs des *plans* AC, CB.

Stevin a donné une eſpece de démonſtration expérimentale de ce théorème: nous l'ajouterons ici à cauſe qu'elle eſt facile & aſſez ingénieuſe. Sur un triangle GIH mettons une chaîne, dont les parties ou chaînons ſoient tous uniformes & également peſans *fig.* 59. il eſt évident que les parties GH, KH ſe balanceront l'une l'autre. Si donc IH ne balançoit pas GI, la partie plus peſante l'emporteroit, & par conſéquent il s'enſuivroit un mouvement perpétuel de la chaîne autour du triangle GIH; mais comme cela eſt impoſſible, il eſt clair que les parties de la chaîne IH, GI, & par conſéquent tous les autres corps qui ſon comme les longueurs des *plans* IH & IG ſe balanceront l'un l'autre.

V. Un

V. Un corps peſant deſcend ſur un *plan* incliné avec un mouvement uniformément accéléré. En effet il doit deſcendre ſuivant la même loi que les corps graves qui tombent verticalement, avec cette ſeule différence qu'il deſcend avec une peſanteur moindre. *V.* MOUVEMENT & ACCÉLÉRATION.

D'où il s'enſuit 1°. que les eſpaces de la deſcente ſont en raiſon doublée des tems, de même qu'en raiſon doublée des vîteſſes, c'eſt pourquoi les eſpaces parcourus en tems égaux, croiſſent comme les nombres impairs, 1, 3, 5, 7, 9, *&c.*

2°. L'eſpace parcouru par un corps peſant qui deſcend ſur un *plan* incliné, eſt ſousdouble de celui qu'il parcouroit dans le même tems avec la vîteſſe acquiſe à la fin de ſa chûte.

3°. Ainſi en général les corps peſans en deſcendant ſur des *plans* inclinés, ſuivent les mêmes lois que s'ils tomboient perpendiculairement. Cette raiſon détermina Galilée, qui vouloit découvrir les lois du mouvement des corps dont la chûte eſt perpendiculaire, à faire ſes expériences ſur des *plans* inclinés, à cauſe que le mouvement y eſt plus lent. Les théorèmes ſuivans vont nous apprendre celles qu'il y découvrit.

VI. Si un corps peſant deſcend ſur un *plan* incliné, ſa vîteſſe à la fin d'un tems donné quelconque eſt à la vîteſſe qu'il acquéroit en tombant perpendiculairement dans le même tems, comme la hauteur du *plan* incliné eſt à ſa longueur.

VII. L'eſpace parcouru par un corps peſant ſur un *plan* incliné *A D*, *fig.* 60, eſt à l'eſpace *AB* qu'il parcouroit en même tems dans un *plan* perpendiculaire, comme la vîteſſe du corps ſur le *plan* incliné au bout d'un tems quelconque, eſt à la vîteſſe que ce même corps auroit acquiſe en tombant perpendiculairement durant le même tems.

D'où il s'enſuit 1° que l'eſpace parcouru ſur le *plan* incliné, eſt à l'eſpace qui ſeroit parcouru en tems égal dans un *plan* perpendiculaire comme la hauteur du *plan* *AB* eſt à ſa longueur *AC*, & par conſéquent comme le ſinus de l'angle d'inclinaiſon *C D* eſt au ſinus total:

2°. Or ſi de l'angle droit *B* l'on abaiſſe une perpendiculaire ſur *AC*, l'on aura *AC*, *AB* :: *AB*, *AD*, donc un corps deſcendant ſur un *plan* incliné viendroit du point *A* en *D*, dans le même tems qu'il tomberoit en ligne perpendiculaire du point *A* au point *B*.

3°. C'eſt pourquoi étant donné l'eſpace de la deſcente perpendiculaire dans la hauteur du *plan AB*; ſi on fait tomber une perpendiculaire du point *B* ſur *AC*, l'on a l'eſpace *AD* qui doit être parcouru dans le même tems ſur le *plan* incliné.

4°. Pareillement étant donné l'eſpace *AD* parcouru ſur le *plan* incliné, l'on a l'eſpace *AB* qui ſeroit parcouru perpendiculairement dans le même tems, en élevant une perpendiculaire qui rencontre le *plan* vertical en *B*.

5°. D'où il s'enſuit que dans le demi-cercle *C D E F*, *fig.* 61, un corps deſcendra en un tems égal par tous les *plans AD*, *AE*, *AF*, *AC*, c'eſt-à-dire dans le même tems qu'il tomberoit par le diametre *AB*, en le ſuppoſant perpendiculaire au *plan* horiſontal *LM*.

VIII. L'eſpace *AD*, *fig.* 60, parcouru ſur un *plan* incliné *AC* étant donné, déterminer l'eſpace qui ſeroit parcouru dans le même tems, ſur un autre *plan* incliné. Du point *D* élevez une perpendiculaire *DB* qui rencontre la verticale *AB* au point *B*, la longueur *AB* ſera l'eſpace que le corps parcourt pendant ce tems en tombant perpendiculairement: c'eſt pourquoi ſi du point *B* l'on abaiſſe une perpendiculaire *BE* ſur le *plan AF*, *AE* ſera la partie de ce *plan* incliné que le corps parcourra dans le même tems qu'il tomberoit perpendiculairement du point *A* au point *B*, & par conſéquent dans le même tems qu'il parcouroit la partie *A D* dans l'autre *plan* incliné. *AC*.

Ainſi puiſque *AB* eſt à *AD* comme le ſinus total eſt au ſinus de l'angle d'inclinaiſon *C*, & que *AB* eſt à *AE* comme le ſinus total eſt au ſinus de l'angle d'inclinaiſon *F*, les eſpaces *AD*, *AE*, que le corps parcourt dans le même tems ſur différens *plans* inclinés, ſeront comme les ſinus des angles d'inclinaiſon *C*, *F*, ou comme les peſanteurs reſpectives ſur les mêmes *plans*; & par conſéquent auſſi réciproquement, comme les longueurs des *plans* d'égale hauteur *AC*, *AF*: d'où l'on voit que le problème peut être réſolu de différentes manieres par le calcul.

IX. Les vîteſſes acquiſes dans le même tems ſur différens *plans* inclinés ſont, comme les eſpaces parcourus dans le même tems. Il s'enſuit de-là qu'elles ſont auſſi comme les ſinus des angles d'inclinaiſon *C*, *F*, ou comme les peſanteurs reſpectives ſur les mêmes *plans*, & réciproquement comme les longueurs des *plans AC*, *AF*, d'égale hauteur.

X. Quand un corps qui deſcend ſur un *plan* incliné *AC* arrive à la ligne horiſontale *C B*, il a acquis la même vîteſſe qu'il auroit acquiſe en deſcendant verticalement juſqu'à la même ligne horiſontale *CB*.

Cela ſe peut prouver aiſément par le principe $\varphi\, de = udu$ de l'*article* FORCES ACCÉLÉRATRICES; car on voit que uu eſt proportionnelle à $\varphi\, e$, & comme les forces accélératrices φ ſur *AC* & ſur *AB* ſont entr'elles en raiſon inverſe des longueurs parcourues *AC* & *AB*, c'eſt-à-dire en raiſon inverſe de *e*, il s'enſuit qu'aux points *C* & *B* on a $\varphi\, e$ égal de part & d'autre. Donc, *&c.*

Il ſuit de-là 1°. qu'un corps peſant qui deſcend par différens *plans* inclinés *AC*, *AG*, *AF*, a acquis la même vîteſſe quand il arrive à la même ligne horiſontale *CF*.

XI. Le tems de la deſcente le long d'un plan incliné *AC* eſt au tems de la deſcente perpendiculaire par *AB*, comme la longueur du *plan AC* eſt à ſa hauteur *AB*; & les tems de la deſcente par différens *plans* inclinés d'égale hauteur *AC*, *AG*, ſont comme les longueurs des *plans*: car dans le mouvement uniformement accéleré lorſque les vîteſſes finales ſont égales, les tems ſont entr'eux comme les eſpaces parcourus. C'eſt une ſuite des principes poſés au *mot* ACCÉLÉRATION.

XII. Si le diametre d'un cercle *AB*, *fig.* 61, eſt perpendiculaire à la ligne horiſontale *LM*, un corps deſcendra d'un point quelconque de la circonférence *DE* le long des *plans* inclinés *DB*, *EB*, *CB*, &c. dans le même tems qu'il deſcendroit par le diametre *AB*; cela ſe déduit aiſément des propoſitions précédentes.

Toutes ces propoſitions ſur les *plans* inclnés peuvent ſe démontrer aiſément par la méthode ſuivante; ſoit p la peſanteur, h le ſinus d'inclinaiſon du *plan* I étant le ſinus total, ph ſera la partie de la peſanteur qui agit pour mouvoir le corps le long du *plan*; & ſi on nomme x la longueur d'une partie quelconque du *plan*, à commencer du point d'où le corps eſt parti, & u la vîteſſe du corps, on aura par le principe des forces accélératrices (*voyez* FORCES ACCLRATRICES), $phdx = udu$, & $uu = 2phx$, de plus le tems dt ſera $= \frac{dx}{u} = \frac{dx}{\sqrt{2phx}}$; donc $t = \frac{\sqrt{2x}}{\sqrt{ph}}$. On remarquera de plus, que ſi un corps tomboit de la hauteur x perpendiculairement, on auroit ſa viteſſe $= \sqrt{2px}$, & le tems $= \frac{\sqrt{2x}}{\sqrt{p}}$. En voilà aſſez pour démontrer aiſément toutes les propoſitions précédentes ſur les *plans* inclinés.

Lois de l'aſcenſion des corps ſur des plans *inclinés*. I. Si un corps monte dans un milieu qui ne réſiſte point, ſuivant une direction quelconque perpendiculairement, ou le long d'un *plan* incliné, ſon mouvement ſera uniformément retardé.

D'où il ſuit 1° qu'un corps qui monte perpendiculairement ou obliquement dans un milieu de cette nature, parcourt un eſpace ſousdouble de celui qu'il parcouroit dans le même tems ſur un *plan* horiſontal avec un vîteſſe uniforme, égale à celle qu'il a au commencement de ſon mouvement.

2°. Les eſpaces parcourus en tems égaux par un corps qui remonte ainſi, décroiſſent dans un ordre renverſé, comme les nombres impairs 7, 5, 3, 1; & quand la force imprimée eſt épuiſée, le corps redeſcend par la force de la peſanteur.

3°. C'eſt pourquoi ces eſpaces ſont dans un ordre renverſé, comme les eſpaces parcourus en tems égaux, par un corps qui deſcend le long de la même hauteur. Car ſuppoſons le tems diviſé en quatre parties; dans le premier moment, le corps *A* deſcend par l'eſpace 1, & *B* monte par 7; dans le ſecond, *A* deſcend par 3, *B* monte par 5, *&c.*

4°. D'où il ſuit qu'un corps qui s'éleve avec une certaine vîteſſe, monte à une hauteur égale à celle d'où il faut qu'il tombe pour acquérir à ſa chûte la vîteſſe initiale, avec laquelle il a monté.

5°. Donc réciproquement un corps qui tombe acquiert par ſa chûte une force propre à le faire remonter à la hauteur d'où il eſt tombé. *Voyez* PENDULE.

II. Etant donné le tems qu'un corps emploie à monter à une hauteur donnée, déterminer l'eſpace parcouru à chaque inſtant; ſuppoſez que le corps deſcende de cette même hauteur dans le même tems, & trouvez l'eſpace parcouru à chaque inſtant. *Voyez* MOUVEMENT & DESCENTE.

CENTE. En prenant ces eſpaces dans un ordre renverſé, ils ſeront les mêmes que ceux que l'on cherche.

Suppoſez, par exemple, qu'un corps jetté perpendiculairement monte à une hauteur de 240 piés pendant le tems de quatre ſecondes, & que l'on demande les eſpaces qui ſont parcourus dans les différens tems de cette aſcenſion; ſi le corps étoit deſcendu, l'eſpace parcouru dans la premiere minute auroit été 15 piés, dans la ſeconde 45, dans la troiſieme 75, dans la quatrieme 105, *&c.* par conſéquent l'eſpace parcouru en remontant dans la premiere minute ſera 105, dans la ſeconde 75, *&c.*

III. Si un corps deſcend perpendiculairement par *A D*, *fig.* 62, ou dans toute autre ſurface *FED*, & qu'avec la vîteſſe qu'il y a acquiſe, il remonte le long d'une autre ſurface *C D* à des points d'égale hauteur; par exemple, en *G* il aura la même vîteſſe. Cette propoſition eſt encore une ſuite des précédentes ſur les *plans* inclinés.

Lorſqu'un corps ſe meut ſur un *plan* & qu'il rencontre un autre *plan*, il eſt facile de voir par le principe de la décompoſition des forces, que ſa vîteſſe le long du nouveau *plan* eſt à ſa vîteſſe le long du premier *plan*, comme le coſinus de l'angle des *plans* eſt au lieu total: donc la vîteſſe perdue eſt comme le ſinus verſe de l'angle des *plans*; or ſi cet angle eſt infiniment petit, le ſinus verſe eſt infiniment petit du ſecond ordre. Ainſi lorſqu'un corps ſe meut ſur une courbe, la perte de vîteſſe qu'il fait à chaque inſtant eſt infiniment petite du ſecond ordre, & par conſéquent infiniment petite du premier ordre ou nulle dans un tems fini.

Le *plan* de gravité ou de gravitation eſt un *plan* que l'on ſuppoſe paſſer par le centre de gravité d'un corps & dans la direction de ſa tendance, c'eſt-à-dire perpendiculaire à l'horiſon. *Voyez* GRAVITÉ *&* CENTRE.

Plan de réflexion, *en Captotrique*, c'eſt un *plan* qui paſſe par le point de réflexion, & qui eſt perpendiculaire au *plan* du miroir où à la ſurface du corps réfléchiſſant. *Voyez* REFLÉXION.

Plan de réfraction eſt un *plan* qui paſſe par le rayon incident & le rayon réfracté ou rompu. *Voyez* RÉFRACTION.

Plan du tableau, *en Perſpective*, c'eſt une ſurface plane qu'on imagine comme tranſparente, ordinairement perpendiculaire à l'horiſon, & placée entre l'œil du ſpectateur & l'objet qu'il voit, on ſuppoſe que les rayons optiques qui viennent des différens points de l'objet juſqu'à l'œil paſſent à travers cette ſurface, & qu'ils laiſſent dans leur paſſage des marques qui les repréſentent ſur le *plan*. *Voyez* PERSPECTIVE.

Tel eſt le *plan HI*, *Pl. perſpect. fig.* 1, que l'on appelle *plan du tableau*; parce que l'on ſuppoſe que la figure de l'objet eſt tracée ſur ce *plan*.

Plan géométral, *en Perſpective*, eſt un *plan* parallele à l'horiſon, ſur lequel on ſuppoſe placé l'objet que l'on ſe propoſe de mettre en perſpective. Tel eſt le *plan L M*, *Pl. perſp. fig.* 1; ce *plan* coupe ordinairement à angles droits le *plan* du tableau.

Plan horiſontal, *en Perſpective*, eſt un *plan* qui paſſe par l'œil du ſpectateur parallélement à l'horiſon, coupant à angles droits le *plan* du tableau quand celui-ci eſt perpendiculaire au *plan* géométral.

Plan vertical, *en Perſpective*, c'eſt un *plan* qui paſſe par l'œil du ſpectateur perpendiculairement au *plan* géométral, & ordinairement parallele au *plan* du tableau. *Voyez* VERTICAL.

Plan de projection, dans la projection ſtéréographique de la ſphere, eſt le *plan* ſur lequel on ſuppoſe que les points de la ſphere ſont projettés, & que la ſphere eſt repréſentée. *Voyez* PROJECTION, *&c.*

Plan d'un cadran, c'eſt la ſurface ſur laquelle un cadran eſt tracé. *Voyez* CADRAN.

Déclinaiſon d'un *plan*. *Voyez l'article* DÉCLINAISON. *Chambers*. (*O*)

PLAN, pris ſubſtantivement, ſignifie auſſi, *en Géométrie*, la *repréſentation* que l'on fait ſur le papier de la figure & de différentes parties d'un champ, d'une maiſon, où de quelqu'autre choſe ſemblable. *Voyez l'article ſuivant*.

PLAN, LEVER UN, *chez les Arpenteurs*, c'eſt l'art de décrire ſur le papier les différens angles & les différentes lignes d'un terrein, dont on a pris les meſures avec un graphometre, ou un inſtrument ſemblable, & avec une chaîne. *Voyez* ARPENTAGE.

Quand on leve un terrein avec la planchette, on n'a point beſoin d'en faire le plan, il eſt tout fait; cet inſtrument donnant ſur le champ les différens angles & les différences en même tems qu'on les prend ſur le terrein. *Voyez* PLANCHETTE.

Mais en travaillant avec le graphometre, ou le demi-cercle, on prend les angles en degrés, & les diſtances en chaînes & en chaînons. *Voyez* GRAPHOMETRE, DEMI-CERCLE, PLANCHETTE RONDE, ÉQUERRE D'ARPENTEUR, *&c.* Enſorte qu'il reſte à faire une autre opération pour réduire ces nombres en lignes, & lever le *plan* ou la carte. *Voyez* CARTE.

Cela s'exécute par le moyen de deux inſtrumens, le rapporteur & l'échelle. Par le moyen du rapporteur, les différens angles que l'on a obſervés ſur le terrein avec le graphometre ou inſtrument ſemblable, & dont on a écrit les degrés ſur un regiſtre, ſont tracés ſur le papier dans leur juſte grandeur. *Voyez* RAPPORTEUR.

L'échelle ſert à donner les véritables proportions aux différentes diſtances meſurées avec la chaîne, quand il s'agit de les tracer ſur une carte. *Voyez* ÉCHELLE.

Sous ces deux articles on trouve ſéparément l'uſage de ces inſtrumens reſpectifs, pour prendre des angles & des diſtances; nous les donnerons ici conjointement, en expoſant la maniere de faire le plan d'un terrein ou d'un champ, que l'on a levé avec la planchette ronde, ou avec le graphometre, l'un & l'autre garnis d'une bouſſole.

Méthode de faire un plan *quand on a fait uſage ſur le terrein de la planchette ronde*. Suppoſons que l'on ait levé le terrein *ABCDEFGHK* (*Pl. d'Arpent. fig.* 21.), que l'on ait pris les différens angles avec la planchette ronde, en tournant tout-autour, que l'on en ait meſuré les différentes longueurs avec une chaîne, & que l'on ait écrit ſur un regiſtre de la grandeur des angles des diſtances, tel que la table ſuivante le repréſente.

	degrés.	minutes.	chaînes.	chaînons.
A,	191	00	10	75
B,	297	00	6	83
C,	216	30	7	82
D,	325	00	6	96
E,	12	24	9	71
F,	324	30	7	54
G,	98	30	7	54
H,	71	00	7	78
K,	161	30	8	22

1°. Sur un papier ou ſur une carte, dont les dimenſions ſoient convenables, tel que *LMNO* (*fig.* 31.), tirez un nombre de lignes paralleles à égale diſtance, qui repréſentent des méridiens exprimés par les lignes ponctuées.

L'uſage de ces lignes eſt de diriger la poſition du rapporteur, dont le diametre doit toujours être placé ſur l'une de ces lignes, ou parallelement à l'une d'elles.

Après avoir ainſi préparé la carte ou le papier, prenez un point ſur quelque méridien, comme *A*; placez-y le centre du rapporteur, & couchez ſon diametre le long de ce méridien. *Voyez* après cela ſur le mémoire ou le devis de votre terrein quelle eſt la grandeur du premier angle; c'eſt-à-dire quel eſt le nombre de degrés coupés par l'aiguille aimantée de l'inſtrument au point *A*, que la table vous donne de 191 degrés.

Préſentement, puiſque 191 degrés ſont plus grands qu'un demi-cercle ou que 180 degrés, il faut mettre en bas le demi-cercle du rapport, & l'arrêtant avec un ſtile au point où eſt placé ſon centre, faites une marque vis-à-vis 191 du point *A*, tirez par cette marque la ligne indéfinie *Ab*.

Le premier angle ainſi tracé, conſultez encore votre mémoire, pour ſavoir quelle eſt la longueur de la premiere ligne *AB*, vous y trouverez 10 chaînes 75 chaînons; c'eſt pourquoi d'une échelle convenable, conſtruite ſur l'échelle d'arpenteur, prenez l'étendue de 10 chaînes, 75 chaînons; avec un compas ordinaire, & mettant une de ſes pointes au point *A*, marquez l'endroit où l'autre pointe tombe ſur la ligne *Ab*, ſuppoſons que ce ſoit en *B*; tirez par conſéquent la ligne pleine *AB*, pour le premier côté de votre terrein.

Procédez enſuite au ſecond angle, & mettant le centre du rapport au point *B*, avec le diametre diſpoſé comme ci-deſſus, faites une marque, telle que *c*, vis-à-vis de 297, qui exprime les degrés coupés au point *B*, & tirez la ligne indéfinie *Bc*. Sur cette ligne prenez, comme ci-deſſus, avec l'échelle d'arpenteur, la longueur de votre ſeconde ligne, c'eſt-à-dire, 6 chaînes, 83 chaînons; laquelle s'étendant de *B* en *C*, tirez la ligne *BC* pour le ſecond côté.

Procédez maintenant au troiſieme angle ou à la troiſieme ſtation: mettez donc, comme ci-deſſus, le centre du rapporteur au point *C*; faites une marque, telle que *d*, vis-à-vis le nombre des degrés coupés au point *C*, c'eſt-à-dire, vis-à-vis 216; tirez la ligne indéfinie *Cd*,

& pre-

& prenez deſſus la troiſieme diſtance ou 7 chaînes, 82 chaînons: laquelle ſe terminant par exemple en *D*, tirez la ligne pleine *CD*, pour troiſieme côté.

Procédez à preſent au quatrieme angle *D*, & mettant le centre du rapporteur ſur la pointe *D*, vis-à-vis 325 degrés coupés par l'aiguille aimantée, faites une marque *e*, tirez la ligne *De* au crayon, & prenez ſur elle la diſtance 6 chaînes, 96 chaînons, laquelle ſe terminant en *E*, tirez *DE* pour la quatrieme ligne, & allez au cinquieme angle, c'eſt-à-dire au point *E*.

Les degrés qui y ſont coupés par l'aiguille aimantée étant marqués 12°. 24′. (ce qui eſt plus petit qu'un demi-cercle) il faut placer le centre du rapporteur au point *E*, & le diametre ſur le méridien, le limbe demi-circulaire tourne en-deſſus. Dans cette ſituation, faites une marque comme ci-deſſus, vis-à-vis le nombre des degrés coupé par l'index au point *E*, c'eſt-à-dire vis-à-vis 12°. 24′. tirez la ligne *Ef*, ſur laquelle vous n'avez qu'à prendre la cinquieme diſtance, c'eſt-a-dire, 9 chaînes, 71 chaînons; laquelle s'étendant de *E* en *F*, tirez la ligne pleine *EF* pour le cinquieme côté de votre terrein.

Procédant de la même maniere & par ordre aux angles *F*, *G*, *H*, *K*, en plaçant le rapporteur, faites des marques vis-à-vis les degrés reſpectifs, tirez des lignes au crayon indéfinies ſur leſquelles vous n'avez qu'à prendre, comme ci-deſſus, les diſtances reſpectives, vous aurez le *plan* de tout le terrein *ABC*, *&c.*

Telle eſt la méthode générale de conſtruire un *plan* dont le terrein a été levé avec la planchette ronde. Mais il faut obſerver qu'en procédant de cette façon les lignes de ſtation, c'eſt-à-dire, les lignes où l'on a placé l'inſtrument pour prendre les angles, & ſur leſquelles on a fait courir la chaîne pour meſurer les diſtances ou les longueurs; il faut obſerver, dis-je, que ce ſont proprement ces lignes dont on a tracé le *plan*; c'eſt pourquoi lorſque dans un arpentage les lignes de ſtation ſont à quelque diſtance des haies ou des limites du terrein, *&c.* on reprend les parties négligées, c'eſt-à-dire qu'à chaque ſtation on meſure la diſtance de la haie à la ligne de ſtation; & même, s'il ſe rencontre dans les intervalles quelques enfoncemens conſidérables, on doit y avoir égard.

C'eſt pourquoi après avoir tracé les lignes de ſtation, comme ci-deſſus, il faut décrire ſur le papier les bandes ou les parties du terrein qui regnent depuis ces lignes juſqu'aux limites du champ, c'eſt-à-dire, qu'il faut élever ſur le *plan* des perpendiculaires, qui en marquent les véritables longueurs depuis les lignes de ſtation. Si l'on joint par des lignes les extrémités de ces perpendiculaires, elles donneront le *plan* tel qu'il doit être.

Si au lieu de tourner autour du champ, on a pris tous les angles & les diſtances par une ſeule ſtation, l'exemple ci-deſſus montre évidemment le procédé que l'on doit tenir pour lever le *plan*, puiſqu'il ſuffit en ce cas de tracer, ſuivant la maniere que l'on a déja décrite, les différens angles & les différentes diſtances que l'on a priſes ſur le terrein au même point de ſtation; de les tracer, dis-je, ſur le papier, en les faiſant partir du même point ou centre. En joignant par des lignes les extrémités de ces lignes ainſi déterminées, on aura le *plan* requis.

Si le terrein a été levé par deux ſtations, on doit d'abord, comme ci-deſſus, tracer la ligne de ſtation; prendre enſuite les angles & les diſtances de chaque point de ſtation ſur le terrein, & les rapporter ſur le *plan* aux points reſpectifs.

La méthode de lever des *plans*, quand on a pris les angles avec le graphometre, eſt un peu différente. *Voy.* GRAPHOMETRE.

On ne fait point uſage dans cette méthode des lignes paralleles, & au lieu de mettre conſtamment le rapporteur ſur les méridiens ou ſur des lignes paralleles aux méridiens, ſa direction varie à chaque angle. La pratique en eſt telle qu'on peut la voir dans la deſcription ſuivante.

Suppoſons qu'on ait levé le terrein ci-deſſus avec le graphometre, & que l'on ait trouvé la quantité de chaque angle, ſoit tirée à volonté une ligne indéfinie, comme *AK*, *fig.* 31. & que l'on ait pris ſur cette ligne la diſtance meſurée, par exemple, 8 chaînes, 22 chaînons, ainſi qu'on l'a exécuté dans le premier exemple.

Maintenant, ſi la quantité de l'angle *A* a été trouvée de 140 degrés, on doit placer ſur la ligne *AK* le diametre du rapporteur, ſon centre ſur *A*; & vis-à-vis le nombre des degrés, c'eſt-à-dire, vis-à-vis 140 faire une remarque; tirer par-là au crayon une ligne indéterminée, & porter ſur cette ligne avec l'échelle la longueur de la ligne *AB*.

On va de même au point *B*, ſur lequel poſant le centre du rapporteur, ſon diametre le long de la ligne *AB*, on rapporte l'angle *B*, en faiſant une marque vis-à-vis le nombre de ſes degrés, en tirant une ligne au crayon, & prenant ſur cette ligne la diſtance *BC*, comme ci-deſſus.

L'on procede enſuite au point *C*, en mettant le diametre du rapporteur ſur *BC*, ſon centre ſur *C*, rapportez l'angle *C*, & tirez la ligne *CD*; en procédant ainſi par ordre à tous les angles & à tous les côtés, vous aurez le *plan* de tout le terrein *ABC*; *&c.* comme ci-deſſus. *Chambers.* (*E*)

PLAN, ſe prend auſſi adjectivement: figure *plane*, *en Géométrie*, c'eſt une figure décrite ſur un *plan*, ou qu'on peut ſuppoſer avoir été décrite ſur un *plan*, c'eſt-à-dire, une figure telle que tous les points de ſa circonférence ſont dans un même *plan*. *Voyez* FIGURE, PLAN.

L'angle *plan* eſt un angle contenu entre deux lignes droites ou courbes tracées ſur un même *plan*. *Voyez* ANGLE.

On l'appelle ainſi pour le diſtinguer d'un angle ſolide, qui eſt formé par des lignes ſituées en différens *plans*. *Voyez* ANGLE SOLIDE.

Un triangle *plan* eſt un triangle renfermé entre trois lignes droites; on l'appelle ainſi par oppoſition au triangle ſphérique, qui eſt renfermé par des arcs de cercle, & dont tous les points ne ſont pas dans le même *plan*. *Voyez* TRIANGLE.

La Trigonométrie plane eſt la théorie des triangles *plans*, de leurs meſures, de leurs proportions, *&c.* *Voy.* TRIGONOMÉTRIE.

Verre ou miroir *plan*, *en Optique*, c'eſt une verre ou un miroir dont la ſurface eſt plate ou unie. *Voyez* les phénomenes & les loix des miroirs *plans* à l'*article* MIROIR.

Les miroirs *plans* ſont appellés vulgairement *miroirs* tout court.

Carte *plane*, *en Navigation*, c'eſt une carte marine où les méridiens & les paralleles ſont repréſentés par des lignes droites paralleles, & où par conſéquent les degrés de longitude ſont les mêmes dans tous les paralleles de latitude. *Voyez* CARTE RÉDUITE, CARTE DE MERCATOR, *&c.* *&* NAVIGATION.

Navigation *plane*; c'eſt l'art de calculer par le moyen d'une carte *plane*, ou bien de repréſenter ſur une pareille carte les différens cas & les différentes circonſtances du mouvement d'un vaiſſeau. *Voy.* CARTE PLANE.

La navigation *plane* eſt fondée ſur la ſuppoſition que la terre ſoit plate: quoique cette ſuppoſition ſoit manifeſtement fauſſe, néanmoins en plaçant ſur une carte les lieux conformément à cette idée, ſi l'on diviſe un long voyage en un grand nombre de petits, on pourra, avec une pareille carte, naviguer aſſez juſte. *Voyez* NAVIGATION. *Chambers.* (*E*)

Nombre *plan* eſt celui qui peut réſulter de la multiplication de deux nombres l'un par l'autre; ainſi 20 eſt un nombre *plan*, produit par la multiplicalion de 5 par 4. *Voyez* NOMBRE.

Un *lieu plan*, *en Géométrie*, eſt un terme dont ſe ſervoient les anciens géometres pour exprimer un lieu géométrique, à la ligne droite ou au cercle par oppoſition à un *lieu ſolide*, qui étoit une parabole, une élipſe ou une hyperbole. *Voyez* LIEU.

Problème *plan*, *en Mathématiques*, c'eſt un problème qui ne peut être réſolu géométriquement que par l'interſection d'une ligne droite & d'un cercle, ou par l'interſection des circonférences des deux cercles. *Voy.* PROBLEME, ÉQUATION *&* CONSTRUCTION. *Chambers.* (*E*)

PLAN CONCAVE *&* PLAN CONVEXE, *terme de Dioptrique*, verre *plan* concave eſt celui dont une des ſurfaces eſt *plane*, & l'autre concave. *Voyez* VERRE *&* CONCAVE.

On ſuppoſe ici que la concavité ſoit ſphérique, à moins que l'on ne diſe expreſſément le contraire. Sur le foyer des verres *plans* concaves, *voyez* VERRE.

Plan convexe, verre *plan* convexe eſt celui dont une des ſurfaces eſt convexe, & l'autre *plane*. *V.* CONVEXE.

La convexité eſt ſuppoſée ſphérique, à moins qu'on ne diſe expreſſément le contraire. Sur le foyer de ces verres, *voyez* VERRE, *&c.*

Le verre *plan* convexe ou *plan* concave, a ſa ſurface *plane* tournée vers l'objet, & ſa ſurface convexe ou concave vers l'œil; & le verre convexe *plan* ou concave *plan*, a la ſurface *plane* tournée vers l'œil, & la ſurface convexe ou concave vers l'objet. (*O*)

PLAN, (*Archit. civile.*) Un *plan* eſt la repréſentation de la poſition des corps ſolides, qui compoſent les parties d'un bâtiment pour en connoître la diſtribution.

On nomme *plan géométral*, celui dont les ſolides & les eſpaces ſont repréſentés dans leur naturelle proportion.

Plan relevé, celui où l'élévation eſt élevée ſur le géométral, en ſorte que la diſtribution en eſt cachée.

Plan perſpectif, celui qui eſt par dégradation ſelon les regles de la Perſpective, pour rendre les *plans* intelligibles. On en marque les maſſifs d'un lavis noir, les ſaillies qui poſent à terre ſe tracent par des lignes *planes*; & celles qui ſont ſuppoſées au-deſſus, par des lignes ponctuées. On diſtingue les augmentations ou réparations à faire, d'une couleur différente de ce qui eſt conſtruit; & les plaintes ou lavis de chaque *plan*, ſe font plus clairs, à meſure que les étages s'élevent.

Plan régulier, eſt celui qui eſt compris par des figures parfaites, dont les angles & les côtés oppoſés ſont égaux.

Plan irrégulier, celui qui eſt au contraire de biais ou de travers, en tout ou en partie par quelque ſujétion.

Plan figuré, celui qui eſt hors des figures, & eſt compoſé de pluſieurs retours avec enfoncemens quarrés ou circulaires, angles ſaillans, pans coupés, & autres figures capricieuſes qui peuvent tomber dans l'imagination des architectes, & qu'ils mettent en œuvre pour ſe diſtinguer par des productions extraordinaires.

Plan en grand, eſt celui qui eſt tracé auſſi grand que l'ouvrage, ou ſur le terrein avec des lignes ou cordeaux attachés à des piques, pour en marquer les encoignures, les retours & les centres; & pour faire la couverture des fondemens, ou ſur une aire pour ſervir de parc aux appareilleurs, & planter avec exactitude le bâtiment.

On trouve dans les ouvrages d'architecture de Scamozzi, Palladio, Vignole, Goldman & Daviler, des modeles de *plans* d'architecture civile. (*D. J.*)

PLAN, (*Archit. milit.*) repréſentation du deſſein ou trait fondamental d'un ouvrage de guerre, ſelon la longueur de ſes lignes, ſelon les angles qu'elles forment, & ſelon les diſtances qui ſont entr'elles, & qui déterminent les largeurs des foſſés, & les épaiſſeurs des remparts & des parapets; de ſorte que le *plan* repréſente un ouvrage tel qu'il paroîtroit à rez-de-chauſſée, s'il étoit coupé de niveau ſur ſes fondemens: mais il ne marque pas les hauteurs & les profondeurs des parties de l'ouvrage, ce qui eſt le propre du profil, qui auſſi n'en marque pas les longueurs, chacun d'eux ayant cela de commun qu'ils figurent les largeurs & les épaiſſeurs de ces parties.

Un *plan*, *en terme d'architecture militaire*, eſt donc le circuit intérieur d'une fortereſſe accompagnée de ſes ouvrages extérieurs. On ſépare dans les *plans* les parties élevées des autres, par des ombres griſâtres. On donne un peu de rouge aux murailles, & un peu de jaune au terre-plein; le talus extérieur ſe peint en verd foncé; les parapets ſont un peu plus clairs; le glacis fort clair; le terre-plein & le chemin-couvert brun, & l'eau du foſſé bleuâtre. Lorſque le foſſé eſt ſec, on le teint en brun, & on le ponctue.

PLAN, (*Jardinage.*) c'eſt le deſſein ſur le papier qu'on ſe propoſe d'exécuter, ſoit d'un bâtiment, ſoit d'un jardin, d'un bois, d'un potager & autres.

PLAN, *en Peinture*, ſignifie généralement tous les lieux ſur leſquels poſent les objets qui entrent dans la compoſition d'un tableau. On dit cette figure, cet arbre, cette colonne, ne ſont pas ſur le même *plan*. Il faut qu'on diſtingue les *plans* ſur leſquels poſent les objets.

PLAN À VEUE D'OISEAU, *terme de Deſſein*, c'eſt un objet, un deſſein repréſenté tel qu'on le verroit ſi l'on étoit élevé comme cet oiſeau: on dit deſſiner une ville *à veue d'oiſeau*. (*D. J.*)

PLAN DE JARDIN, (*Deſſein de Perſpect.*) *plan* qui eſt ordinairement relevé ſur le *plan* géometral, & dont les arbres, le treillage & la broderie ſont colorés de verd, les eaux de bleu, & la terre de gris, ou d'une couleur rougeâtre.

PLANARIA, (*Géog. anc.*) 1°. île d'Italie dans la mer de Ligurie, à 60 milles de l'île de Corſe, ſelon Pline, *liv. III. ch. vj.* Ce nom lui avoit été donné à cauſe de ſa figure; car elle eſt unie & baſſe. Elle conſerve encore ſon nom, car on l'appelle aujourd'hui *Pianoſa*, & en françois *Planouſe*, île ſituée au nord-oueſt de l'île d'Ilva, entre la Toſcane & l'île de Corſe. 2°. Pline, *liv. VI. ch. xxxij.* donne ce nom à une des îles Fortunées. Le P. Hardouin dit que c'eſt l'île d'Enfer, ou l'île Téneriffe. (*D. J.*)

PLANCHE, ſ. f. *en Archit. voyez* AIS.

PLANCHE, (*Commerce de bois.*) ais ou piece de bois de ſciage, large & peu épaiſſe. Les bois dont on fait le plus ordinairement les *planches*, ſont le chêne, le hêtre, le ſapin, le noyer, le poirier & le peuplier.

PLANCHE À PAIN, *en terme de Blanchiſſerie*, une *planche* percée juſqu'à la moitié de ſon épaiſſeur ſeulement, de deux rangées de cinq trous du moule, dans leſquels la cire prend la forme de *pain*. *Voyez* PAIN, & *les fig. Pl. de la Blanchiſ. des cires*, & *l'article* BLANCHIR.

PLANCHE DE PLOMB, *terme & outil de Ceinturier*, ſur laquelle ils découpent leurs enjolivemens.

Cette *planche* de plomb eſt de la longueur d'environ 2 piés ſur 6 pouces de large, & 2 pouces d'épaiſſeur.

PLANCHE, *terme de Charron*, c'eſt une piece de bois longue de 5 piés, large d'un pié & épaiſſe d'un pouce, qui ſert aux laquais à être derriere le carroſſe. Il y a auſſi la petite *planche* en croix, qui ſe met deſſus le liſſoir de derriere, & vient s'appuyer ſur le milieu de la *planche* de derriere. Il y a auſſi une pareille grande *planche* au-devant du carroſſe; derriere le ſiege du cocher. *Voyez la Pl. du Sellier*.

PLANCHE À SOUDER, (*Chauderonnier.*) les Chauderonniers nomment ainſi une *planche* ſur laquelle ils mettent d'un côté leur ſoudure, & de l'autre l'écuelle du borax, ou celle du zinc, du ſel ammoniac & de la poix réſine, lorſqu'ils ſe préparent à ſouder quelque piece.

PLANCHES À MOULES, (*Cirier.*) on nomme ainſi dans le blanchiſſage des cires, des *planches* d'un pié de large, & de trois piés & demi de long, ſur leſquelles ſont les moules pour dreſſer les pains de cire blanche. *Savary*.

PLANCHE *ou* PLAQUE, (*Comm. de cuivre.*) dans le commerce de cuivre, on nomme ainſi de grandes pieces de cuivre plates, plus longues que larges, dont les Graveurs en taille-douce ſe ſervent pour graver, & que les Chauderonniers emploient à divers de leurs ouvrages. Il y en a de différente grandeur & de différent poids. *Savary*. (*D. J.*)

PLANCHE DE BOIS GRAVÉE, (*Doreur ſur cuir.*) qui ſert à imprimer les cuirs. *Voyez la Pl. du Doreur ſur cuir*, & *l'article* DOREUR SUR CUIR.

PLANCHE RAYÉE, *en terme d'Eventailliſte*, c'eſt une *planche* creuſée de diſtance en diſtance, en forme de rayons, pour former les plis du papier d'un éventail, en l'y introduiſant avec un jetton ou autre choſe ſemblable. *Voyez la Pl. de l'Eventailliſte*.

PLANCHE DE CUIVRE ROUGE, (*Graveur.*) ce ſont des feuilles de cuivre fort minces, ſur leſquelles on grave pour tirer enſuite des eſtampes. Cette feuille s'appelle auſſi *planche* lorſqu'elle eſt gravée; ce que l'on imprime deſſus ſe nomme *eſtampe*. *Voyez* GRAVURE EN TAILLE DOUCE.

Le cuivre dont les planches pour graver doivent être faites, & qu'on appelle *roſette*, doit être doux, plein, ſans défaut; on le plane d'abord ſur un tas. *Voyez* PLANER. On le gratte enſuite avec un grattoir d'acier du côté que doit être la gravure; on acheve enſuite de le planer avec un marteau très-poli; on le poſe enſuite ſur un ais qui porte d'un bout au fond d'un baquet, & de l'autre ſur la circonférence du même baquet, qui eſt rempli aux deux tiers d'eau; enſorte que la *planche de cuivre* n'y eſt point plongée. La *planche* ainſi arrêtée ſur l'ais par quelques points, on la dreſſe avec un grès pour effacer tous les coups de marteau, en frottant le grès mouillé deſſus en long & en large, juſqu'à ce que tous les coups de marteau ſoient effacés; on efface enſuite les traits que le grès a faits avec une pierre-ponce rude, & ceux que cette pierre fait, avec une autre pierre-ponce plus douce; on finit par un charbon de bois de ſaule bien doux, qui efface tous les traits que la derniere pierre dont on s'eſt ſervi a laiſſés ſur la *planche*. C'eſt en cet état que les chauderonniers qui fabriquent ces *planches* les livrent aux graveurs qui les ont commandées, qui les bruniſſent avant de s'en ſervir. *Voyez* BRUNISSOIR & GRAVURE EN TAILLE DOUCE.

PLANCHE, (*Graveur en Bois.*) c'eſt un petit ais plat de bois de poirier, de buis, ou de quelque autre bois dur, uni, & ſans nœud, ſur lequel on grave en relief avec des canifs, des échopes, & des ciſelets.

PLANCHE DE JARDIN, (*Jardinage.*) c'eſt un eſpace de terre plus long que large, en maniere de plate-bande iſolée, où l'on éleve des fleurs. Les *planches* d'un jardin ſont ſéparées les unes des autres d'un ſentier; leur largeur eſt de quatre à cinq piés, & leur longueur eſt terminée par celle du jardin, ou le quarré dont elles font partie. On borde ces *planches* de fines herbes dans les beaux jardins potagers; dans les autres on emploie le buis ou la brique.

On appelle *planche coſtiere*, celle qui eſt au pié d'une muraille ou d'une paliſſade. (*D. J.*)

Planches, *à la monnoie*, on ſe ſert de *planches* pour tenir les moules; on en place une ſur le moule & l'autre deſſous; elles ſont de la grandeur des chaſſis, & on les ſerre avec la preſſe à moule & le coin.

Il y a auſſi à la monnoie ce que l'on appelle *planches gravées*; elles ſont ainſi que la figure le repréſente, & l'œil dans des objets ſi ſimples, en dit mille fois plus qu'un long détail; il y a aſſez communément 7 barres ſur la *planche* gravée; ces barres de relief n'ont point de largeur déterminée, leur proportion étant conſéquente du métal que l'on jette en moule.

Planche de harnois, *terme de riviere*; ſont celles ſur leſquelles monte le pilote d'un bateau foncet.

Planche sur bord, ſe dit de la *planche* que les voituriers des coches ſont obligés de mettre en certains endroits ſuivant les ordonnances.

Planche, (*Serrurerie.*) eſpece de petit foncet qui ſe place dans les ſerrures benardes; où il partage la hauteur de la clé en deux parties égales, & reçoit le pertuis qu'on met à cette ſorte de ſerrure. Il y a des *planches* foncées, hâtées & renverſées en-dehors; des *planches* foncées & hâtées en crochet; des *planches* foncées en fût de villebrequin. Des *planches* hâtées & renverſées. Après qu'on a tourné celles-ci en rond comme elles doivent être, on obſerve de les laiſſer aſſez larges pour les différentes formes qu'on veut leur donner. Il faut prendre des viroles avec un mandrin qu'on ajuſte par-devant, puis les renverſer deſſus du côté & de la forme qu'on aura limé les viroles au mandrin. On ne fait pas autrement à quelque ſerrure que ce ſoit. La *planche* foncée eſt une ſorte de garde; elle paſſe entre les barbes du pêne & la feuille de ſauge, ou le reſſort qui empêche qu'on n'atteigne avec le crochet les barbes du pêne, la feuille de ſauge & le reſſort. Elle ſert auſſi d'ornement. Elle tourne autour des rateaux & étochios, où elle eſt ajuſtée. Elle ne doit point excéder les dents du rateau par-dedans le panneton de la clé, afin de ne pas empêcher d'y fendre les rouets néceſſaires. On la fait d'un morceau de fer doux, d'épaiſſeur convenable; on l'élargit des deux côtés, on la lime, on la place, on fait paſſer le battant par-derriere, on la tourne en rond de la hauteur qui convient; cette derniere façon ſe donne à froid ou à chaud. On peut la mettre d'épaiſſeur en la forgeant ou après qu'elle eſt forgée.

Planche, (*Marine.*) mets la *planche*. C'eſt un commandement que l'on fait à l'équipage de la chaloupe, de mettre une *planche* dont un bout porte ſur le bord de la chaloupe & l'autre à terre, pour ſervir de paſſage à ceux qui veulent s'embarquer dans la chaloupe, ou débarquer.

La *planche* eſt halée, la grande *planche* eſt halée; c'eſt une maniere de parler pour dire qu'on ne va plus à terre, qu'on eſt embarqué pour reſter à bord du navire. *Planche* eſt encore une autre piece de bois qui flote ſur l'eau après le naufrage.

Planches, (*Soierie.*) petits plateaux de bois très-minces, percés régulierement de trous où l'on fait paſſer les branches des arcades. *Voyez* Arcades. Il y a auſſi des plateaux de bois très-minces, ſur leſquels on plie les étoffes fabriquées.

Planche, *terme de Vinaigrier*, c'eſt une ſorte de ſolive qui preſſe la lie.

PLANCHEIER, verb. act. (*Architect.*) c'eſt couvrir un plancher d'ais joints à rainure & languette, & cloués ſur des lambourdes. C'eſt auſſi faire un plafond d'ais minces de ſapin, cloués contre des ſolives.

PLANCHEIEUR, ſ. m. (*Police de riviere.*) officier ſur les ports de Paris, qui depuis le bord de la riviere juſque ſur les bateaux chargés, a ſoin de faire mettre de fortes planches ſur des trétaux afin d'aller & de venir ſur les bateaux, & d'en décharger les marchandiſes.

PLANCHER, ſ. m. (*Architect.*) certaine épaiſſeur faite de ſolives, qui ſépare les étages d'une maiſon; c'eſt auſſi l'aire que cette épaiſſeur forme, & ſur laquelle on marche. La premiere attention qu'on doit avoir lorſqu'on fait un *plancher*, c'eſt de prendre garde qu'il ne ſe rencontre point de murs au-deſſous, comme ceux qui ne vont pas au haut de l'édifice; & quand il y en a, on doit tenir le *plancher* un peu plus haut que le mur parce que s'il venoit à s'abaiſſer des deux côtés, le mur le briſeroit.

Cette précaution priſe, voici comme on fait un *plancher*; on poſe des ſolives appuyées ſur les murs, & ſur elles on cloue des planches minces des deux côtés, afin d'empêcher qu'en ſe tourmentant, elles ne s'élevent par les bords; on couvre ces planches de fougere ou de paille, pour les garantir de la chaux qui les gâteroit; après quoi on met une couche de groſſe maçonnerie, compoſée d'une partie de chaux, & de trois de caillous neufs au moins auſſi gros que le poing, ou deux parties de chaux, & cinq parties de cailloux qui ont déja ſervi; on bat cette couche pendant quelque tems, de ſorte qu'elle ſoit d'environ neuf pouces d'épaiſſeur; là-deſſus on poſe une couche de ſix doigts d'épaiſſeur, faite d'une partie de chaux & de deux de ciment; ce qu'on appelle *faire le noyau*. C'eſt ſur ce noyau qu'on met le pavé bien dreſſé avec la regle, ſoit qu'il y ait des pieces rapportées, ou ſeulement des carreaux, & le *plancher* eſt fini.

On fait encore des *planchers* d'une autre façon; après avoir cloué un rang de planches, on en couche un autre par-deſſus en-travers, que l'on arrête auſſi avec des clous. Deſſus ce double *plancher*, on met la premiere couche faite de caillous neufs, mélés avec une troiſieme partie de tuileaux pilés, ſur cinq parties de ce mélange, & de deux parties de chaux; cette couche ſe couvre avec une autre de forte maçonnerie. Vient enſuite le noyau qu'on bâtit comme nous venons de le dire, & on y attache deſſus de grands carreaux épais de deux doigts & poſés enſorte qu'ils ſoient élevés par le milieu de deux doigts pour ſix piés. Ce *plancher* eſt meilleur que l'autre, mais auſſi plus diſpendieux.

Les Grecs ſuivoient une autre méthode dans la conſtruction de leurs *planchers*. C'eſt ainſi que Vitruve la décrit: il s'agit ici d'un *plancher* du premier étage. On faiſoit un creux de deux piés de profondeur, & on battoit la terre avec le bélier; ce creux étoit rempli d'une couche de mortier ou de ciment, qui étoit un peu élevée au milieu. On couvroit enſuite cette couche avec du charbon, que l'on battoit & entaſſoit fortement, & ceci étoit couvert d'un autre enduit compoſé de chaux, de ſable & de cendre, de l'épaiſſeur d'un demi-pié. On dreſſoit cet enduit à la regle & au niveau; on emportoit le deſſus avec la pierre à aiguiſer, & on avoit un *plancher* fort uni. Archit. de Vitruve, *liv. VII. chap. iij.*

Selon Pline, le premier *plancher* de cette eſpece fut fait par Soſus, qui en eſt l'inventeur. Il étoit compoſé d'une infinité de petites pieces de différentes couleurs, en maniere de moſaïque, qui repréſentoient les ordures qui peuvent demeurer ſur un *plancher* après un feſtin, & qui le faiſoient paroître comme n'étant point balayé.

Plancher affaiſſé, ou *arené*; c'eſt un *plancher* qui n'étant plus de niveau, panche ou d'un côté ou d'un autre ou qui eſt courbe vers le milieu, à cauſe que ſa charge eſt trop peſante, ou que ſes bois ſont trop foibles.

Plancher creux, *plancher* qui eſt latté par-deſſus à lattes jointes, recouvert d'une fauſſe aire de deux à trois pouces, pour porter le carreau, & enduit pardeſſous de plâtre au ſas, ſur un pareil lattis pour la plafonner.

Plancher enfoncé; *plancher* dont le deſſous eſt à bois apparent, avec des entrevoux couverts d'ais, ou enduits de plâtre ſur un lattis.

Plancher hourdé; *plancher* dont les entrevoux étant couverts par des ais ou des lattes, eſt enſuite maçonné groſſierement pour recevoir la charge & le carreau, ou les lambourdes du parquet.

Plancher plein: *plancher* dont les entrevoux ſont remplis de maçonnerie, & enduits à fleur de ſolive, ou dont les bois reſtent apparens, ou ſont recouverts de plâtre, comme on le pratiquoit autrefois, mais cette ſorte de *plancher* n'eſt plus en uſage, à cauſe que la grande charge fait plier les ſolives.

Plancher ruiné & tamponné; *plancher* dont les entrevoux ſont remplis de plâtre & de platras, retenus par des tampons ou fentons de bois, avec des rainures hachées aux côtés des ſolives. Ce *plancher* eſt ordinairement enduit d'après les enduits par-deſſous, & quelquefois par-deſſus, ſans aire ni charge. *Daviler*.

Plancher de plate-formes, (*Arch. hydraul.*) c'eſt ſur un eſpace peuplé de pilots, une aire faite de plate-formes ou madriers, poſés en chevauchure ſur des patins & racinaux, pour recevoir les premieres aſſiſes de pierre de la culée, ou de la pile d'un pont, d'un mole, d'une digue, *&c.*

Plancher, *charge de* (*Maçon.*) c'eſt la maçonnerie de certaine épaiſſeur qu'on met ſur les ſolives, & ais d'entrevoux, ou ſur le hourdi d'un *plancher*, pour recevoir l'aire de plâtre ou de carreau. On la nomme auſſi *fauſſe aire*, lorſqu'elle doit être recouverte de quelque pavé ou parquet.

Plancher, *aſarota*, (*Littérature.*) nom donné par les Grecs à une eſpece de *plancher* noir de leurs ſalles à manger; il avoit cette commodité que tout liquide répandu deſſus, ſoit quand on rinçoit les verres, ou qu'on ſe lavoit la bouche, étoit incontinent ſéché.

La deſcription que Vitruve fait des *planchers* des Grecs, & de l'agrément qu'ils procuroient en ſéchant

& buvant les liqueurs répandues deſſus, fournit quelques lumieres pour deviner l'origine de l'épithete ἀσάρωτα qu'on donnoit à ces ſortes de *planchers*. L'étymologie que les Grammairiens en ont appriſe de Pline, eſt bien biſarre; cet auteur dit que le premier *plancher* de cette eſpece imaginé par Soſus, étoit compoſé d'une infinité de petites pieces de différentes couleurs en maniere de moſaïque, qui repréſentoient les ordures qui peuvent demeurer ſur un *plancher* après un repas, & qui le faiſoit paroître comme n'étant point balayé. Il eſt ce me ſemble plus croyable que ces *planchers* noirs, qui à cauſe de leur ſéchereſſe, buvoient tout ce qui étoit répandu deſſus, devroient plûtôt être appellés ἀσάρωτα, parce qu'il ne les falloit point balayer, ni eſſuyer avec des éponges comme les autres *planchers*. (*D. J.*)

PLANCHETTE, ſ. f. *en Géométrie*, c'eſt un inſtrument dont on ſe ſert dans l'arpentage des terres, & avec lequel on a, ſur le terrein même, le plan que l'on demande, ſans être obligé de le conſtruire à part. *Voy.* ARPENTAGE, LEVER UN PLAN, *&c.*

La *planchette* repréſentée (*Pl. d'arpent. fig.* 31. *n.* 2.) conſiſte en un parallelogramme de bois, long d'environ quinze pouces, & large de douze, entouré d'un chaſſis de buis, par le moyen duquel on attache une feuille de papier bien étendue, & pour ainſi dire bien collée ſur la *planchette*, de ſorte que l'on peut tirer exactement deſſus toutes les lignes dont on a beſoin.

Sur chaque côté du chaſſis, & vers le bord intérieur il y a des échelles de pouces ſubdiviſées, outre cela on a projetté ſur un côté les 360 degrés d'un cercle, en partant d'un centre de cuivre, qui eſt au milieu de la *planchette*; chaque degré eſt coupé en deux parties égales, & à chaque dixieme degré ſont marqués deux nombres, dont l'un exprime le degré & l'autre ſon complément à 360^{d}. afin de n'être pas obligé de faire la ſouſtraction: ſur l'autre côté ſont projettés les 180 degrés d'un demi-cercle, en partant d'un centre de cuivre qui eſt au milieu de la longueur de la table, & à un quart de ſa largeur: chaque degré eſt diviſé en deux, & l'on a marqué deux nombres à chaque dixieme degré, c'eſt-à-dire le degré avec ſon complément, à 180^{d}.

D'un côté de la *planchette* eſt une bouſſole qui ſert à placer l'inſtrument: le tout eſt attaché à un genou par un bâton à trois branches, pour le ſoutenir; on le fait tourner ou bien on le fixe par le moyen d'une vis, ſuivant le beſoin. Enfin la *planchette* eſt accompagnée d'un index; c'eſt une regle longue de ſeize pouces au moins & large de deux, ſur laquelle il y a ordinairement des échelles, *&c.* elle eſt accompagnée de deux pinules placées perpendiculairement ſur ſes extrémités. *Voyez* PINULES, *&c.*

Uſage de la planchette. Prendre un angle avec la *planchette*, ou bien trouver la diſtance de deux endroits acceſſibles par une ſeule & même ſtation.

Suppoſons que *DA*, *DB* (*Pl. d'Arpent. fig.* 32. *n.* 2.) ſoient les côtés de l'angle cherché, ou bien que *AB* ſoit la diſtance que l'on ſouhaite de connoître; placez l'inſtrument horiſontalement, le plus près de l'angle qu'il eſt poſſible & prenez un point dans le papier ou la carte qui eſt ſur la *planchette*, par exemple le point *c*; appliquez-y le bord de l'index, en le faiſant tourner juſqu'à ce que vous apperceviez le point *B* par les pinules: la regle étant dans cette ſituation, tirez le long de ſon bord la ligne *ce* indéfinie. Faites tourner de la même maniere l'index ſur le même point juſqu'à ce que vous apperceviez le point *A* à-travers les pinules, & tirez la ligne droite *cd* indéfiniment, on a par cette méthode la quantité de l'angle tracé ſur le papier.

Meſurez avec une chaine les lignes *DA*, *DB*, (*voyez* CHAINE) & prenant ces mêmes meſures ſur une échelle (*voyez* ECHELLE), portez-les ſur les côtés reſpectifs de l'angle tracé ſur le papier; ſuppoſons qu'elles s'étendent de *c* en *b*, & de *c* en *a*; de cette maniere *cb* & *ca* ſeront proportionnels aux côtés *DB* & *DA* ſur le terrein.

Portez la diſtance *ab* ſur la même échelle, & voyez quelle eſt ſa largeur; l'étendue que vous trouverez ſera la longueur ou la diſtance de la ligne *AB* que l'on cherchoit.

2°. Trouver avec la *planchette* la diſtance de deux endroits, dont l'un eſt inacceſſible. Suppoſons que *AB* ſoit la diſtance cherchée *fig.* 33.) & que *A* ſoit le point acceſſible. 1°. Placez la *planchette* en *c*, regardez par les pinules juſqu'à ce que vous apperceviez *A* & *B*, & tirez *ac*, *cb*. Meſurez la diſtance de votre point de ſtation au point *A*, & le prenant ſur l'échelle, portez-la ſur *ca*. Tranſportez la *planchette* au point *A* où elle doit être placée, de telle ſorte que le point *A* repréſente *a*, & que l'index étant mis le long de la ligne *ac*, vous appercevicz la premiere ſtation *c* en ſens contraire.

3°. Après avoir arrêté l'inſtrument, tournez les pinules vers *B*, & tirez la ligne *ab*.

4°. Meſurez ſur l'échelle l'intervalle *ab*, il ſera la diſtance des points *A*, *B* que l'on demande.

5°. Trouver avec la *planchette* la diſtance de deux endroits inacceſſibles. Suppoſons que l'on veuille connoître la diſtance *AB* (*Pl. d'Arpent. fig.* 34.) 1°. après avoir choiſie deux ſtations en *C* & en *D*, placez la *planchette* à la premiere ſtation *C* par les pinules, viſez aux points *D*, *B*, *A*, & tirez le long du bord de l'index les lignes *cd*, *cb*, *ca*; 2°. meſurez la diſtance des ſtations *CD*, & la prenant ſur une échelle portez-la ſur *cd*, 3°. ôtant la *planchette* du point *C*, fixez-la en *D*, de maniere que le point *d* répondant directement au-deſſus de l'endroit *D*, & que mettant enſuite l'index le long de la ligne *cd*, vous apperceviez par les pinules la premiere ſtation *C*. L'inſtrument étant ainſi fixé, dirigez les pinules aux points *A*, *B*, & tirez les lignes droites *da*, *db*; enfin trouvez ſur l'échelle la longueur *ab*, elle marquera la diſtance *AB* que l'on demande.

On peut trouver de la même maniere par deux ſtations la diſtance d'un nombre quelconque de lieux propoſés, & par ce moyen lever le plan d'un champ, ou même d'une partie de pays, *&c.*

4°. Uſage de la *planchette* pour lever le plan d'un champ par une ſeule ſtation, d'où l'on puiſſe voir tous les angles. En plaçant l'inſtrument au lieu de ſtation, prenez un point dans le papier, pour repréſenter le point *O*, par exemple (*fig.* 21.) & mettant le bord de l'index à ce point, dirigez-le aux différens angles du champ *A*, *B*, *C*, *D*, *E*, *F*, *&c.* & tirez le long de ſon bord des lignes indéfinies, dirigées à chaque angle, c'eſt-à-dire les lignes *Ca*, *Cb*, *Cc*, *&c.* Meſurez la diſtance de chaque angle au point de ſtation, c'eſt-à-dire meſurez les lignes *OA*, *OB*, *OC*, *OD*, *&c.* & après les avoir priſes ſur une échelle, portez-les ſur les lignes de la carte qui leur répondent; les extrémités de ces lignes donneront des points, leſquels étant joints par d'autres lignes *ab*, *bc*, *&c.* repréſenteront le champ propoſé.

5°. Uſage de la *planchette* pour lever le plan d'un champ, d'un bois, *&c.* en allant tout-autour. Placez l'inſtrument horiſontalement au premier angle, par exemple en *A*: prenez un point ſur le papier pour repréſenter le point *A*, & mettez-y l'index que vous dirigerez juſqu'à ce que par les pinules vous apperceviez une marque placée à l'angle *B*. Le long de cet index tirez une ligne indéfinie; meſurez la diſtance de *A* en *B*, & après l'avoir priſe ſur une écehelle, portez-la ſur la ligne indéfinie que vous venez de trouver; l'extrémité de cette diſtance repréſentera le point *B*. Tranſportez l'inſtrument au point *B*, où vous le diſpoſerez de maniere que l'index étant vû le long de la derniere ligne vous apperceviez la premiere ſtation *A* à-travers les pinules: fixez-le dans cette ſtation, mettez l'index au point *B*, & faites-le tourner juſqu'à ce que vous apperceviez par les pinules l'angle ſuivant *C*: tirez alors une ligne comme ci-deſſus, meſurez la diſtance *BC*, prenez-la ſur une échelle, & portez-la ſur cette derniere ligne de la carte. Tranſportez l'inſtrument au point *C*, & continuez de même.

Ayant tourné de cette maniere tout-autour du champ vous aurez exactement le plan de tout ſon contour ſur la *planchette*; on peut alors le toiſer, ou en faire le calcul & en déterminer l'aire.

Maniere de changer le papier qui eſt ſur la *planchette*. Quand on trouve que dans de grandes pieces de terrein le plan excede les dimenſions de la *planchette*, & qu'il s'étend au-delà du papier, il faut ôter la feuille de deſſus la *planchette* & y en mettre une nouvelle, voici la maniere de faire ce changement. Suppoſons que *H*, *K*, *M*, *Z*, (*fig.* 35.) ſoient les limites de la *planchette*, de maniere qu'ayant tracé le champ de *A* en *B*, & de-là en *C* juſqu'en *D*, la place vienne à manquer, la ligne *DE* s'étendant au-delà du papier, tirez la partie de la ligne *DE* que le papier pourra contenir; par exemple, la partie *DO*, au moyen des diviſions qui ſont ſur le bord du chaſſis; tirez par le point *O* la ligne *PQ* parallele au bord de la *planchette HM*; & par le même point *O* tirez *ON* parallele à *MZ*. Après cela ôtez le chaſſis, & en la place de la feuille de papier qui eſt ſur la *planchette*, appliquez-en une nouvelle (*fig.* 36.), tirez ſur cette feuille une ligne *RS* proche l'autre bord, auquel elle ſoit parallele; placez enſuite la premiere feuille ſur la *planchette*, de maniere que la ligne *PQ* ſoit exactement couchée ſur la ligne *RS*, afin que l'opération ſe faſſe le plus avantageuſement qu'il eſt poſſible, comme

en *O*; enfin tirez ſur la nouvelle feuille la partie de la ligne *O D* que la *planchette* pourra contenir; & du point *O* prolongez le reſte de la ligne *O D* juſqu'en *E*: du point *E* continuez l'ouvrage comme ci-deſſus aux points *F*, *G*, *A*.

Uſage de la *planchette* quand on veut s'en ſervir comme d'un graphometre ou d'un demi-cercle. Le grand inconvénient de la *planchette* eſt que le papier rend cet inſtrument impraticable dans un tems humide ou pluvieux, on s'apperçoit même que la roſée du matin ou du ſoir enfle ou gonfle conſidérablement le papier, & par conſéquent qu'elle déjette l'ouvrage. Pour éviter cet inconvénient & rendre cet inſtrument d'un uſage sûr quelle que ſoit la température de l'air, on ſupprimera le papier en élevant au centre un ſtile; il en naîtra un graphometre, un demi-cercle ou un cercle entier, qui aura les mêmes uſages que tous ces inſtrumens.

La *planchette* dépouillée de ſon papier devient donc un graphometre ou un demi-cercle. Si l'on veut que la *planchette* ſerve de cercle entier, l'index doit conſtamment tourner autour du centre de cuivre percé au milieu de la *planchette*. Si l'on veut qu'elle ſerve de demi-cercle, il faut qu'il tourne ſur l'autre centre de cuivre qui y eſt percée; ce qui ſe fait dans l'un & l'autre cas par le moyen d'un ſtile planté dans les trous. Quand la *planchette* doit ſervir d'équerre d'arpenteur, on viſſe la bouſſole à l'index, *&c.*

Prendre un angle avec la *planchette* conſidérée comme un cercle entier. Suppoſons que l'on demande la quantité de l'angle *E K G* (*figure* 20.) placez l'inſtrument en *K*, en mettant l'index ſur le diametre: faites tourner tout l'inſtrument, l'index demeurant toujours ſur le diametre juſqu'à ce que vous obſerviez le point *E* à-travers les pinules.

L'inſtrument étant dans cette ſituation, arrêtez-le bien ferme, & tournez l'index ſur ſon centre juſqu'à ce que vous apperceviez le point *G* par les pinules; alors le degré que l'index coupe ſur le chaſſis, eſt la quantité de l'angle cherché; on peut le tracer ſur le papier, ſelon la méthode commune de rapporter des angles. *Voy.* RAPPORTEUR.

Prendre un angle avec une *planchette*, conſidérée comme un demi-cercle. Il faut agir avec cet inſtrument, conſidéré comme un demi-cercle, de la même maniére qu'on le fait en le conſidérant comme un graphometre, où il n'y a ſeulement qu'à faire tourner l'index ſur l'autre centre percé ſur le milieu de la longueur & à un quart environ de la largeur de la *planchette*.

Prenez un angle avec la *planchette*, conſidérée comme un équerre d'arpenteur, & garnie d'une bouſſole ou comme une *planchette* ronde, placez l'inſtrument en *K*, la fleur-de-lys tournée de votre côté: dirigez les pinules au point *E*, & obſervez le degré coupé par l'extrémité méridionale de l'aiguille; ſuppoſons que ce ſoit 296, tournez l'inſtrument, la fleur-de-lys toujours de votre côté, & dirigez les pinules au point *G*, & remarquez le degré que coupe l'autre extrémité de l'aiguille, que nous ſuppoſons ici être 182: ôtez le plus petit du plus grand, le reſte 114d. eſt la quantité de l'angle cherché. S'il arrive que le reſte ſoit plus grand que 180d. on doit alors le ſouſtraire encore de 360, ce ſecond reſte ſera l'angle cherché, que l'on peut rapporter ſur le papier, ainſi qu'il eſt enſeigné à l'*article* RAPPORTEUR.

L'on peut de cette maniere faire avec la *planchette* tout ce que l'on exécute avec l'équerre d'arpenteur ordinaire ou *planchette* ronde. *Voyez* PLANCHETTE RONDE. *Chambers*. (*E*)

PLANCHETTE RONDE, c'eſt un inſtrument de Mathématiques, dont les Arpenteurs font un grand uſage pour prendre des angles, des diſtances, des hauteurs, *&c.*

Cet inſtrument ſe fait de pluſieurs manieres, différens auteurs ayant inventé différens moyens de le rendre plus ſimple, plus portatif, plus exact, plus expéditif. Celui dont nous allons rendre compte, ne le cede en rien à aucun de ceux que nous avons vus. Il eſt compoſé d'un cercle de cuivre d'environ un pié de diametre, ainſi qu'on le voit, *fig.* 25. *Pl. d'Arpentage*. Son timbre eſt diviſé en 360 degrés, & chaque degré eſt ſubdiviſé en minutes.

Par-deſſous en *c c* ſont attachés deux petits piliers *b b*, *fig.* 25. *n.* 2. qui portent un axe ſur lequel il y a un téleſcope à deux verres, renfermé dans un tube de cuivre, afin d'appercevoir les objets éloignés.

Au centre du cercle ſe meut l'index ou l'alidade *C*; c'eſt un plan circulaire qui a une bouſſole dans le milieu, dont la ligne méridienne répond à la ligne de foi *aa*: en *aa* ſont attachés des piliers pour ſoutenir un axe qui porte un téleſcope ſemblable au premier, dont la ligne de collimation, ou ligne ſuivant laquelle on viſe, répond à la ligne de foi *aa*. A chaque extrémité de l'un & l'autre téleſcope eſt attachée une pinule. *Voyez* PINULE.

Les extrémités de l'index, ou de l'alidade *aa*, ſont coupées circulairement pour s'ajuſter aux diviſions du limbe *B*, & la ligne de foi montre les dégrés & les minutes ſur le limbe. Tout l'inſtrument eſt monté ſur un genou ſoutenu par un ſupport à trois branches.

La plûpart des *planchettes rondes* n'ont point de téleſcopes, mais ſeulement quatre pinules; il y en a deux attachées ſur le limbe, & les deux autres aux extrémités de l'index ou de l'alidade.

L'uſage de cet inſtrument eſt aiſé à connoître par celui du demi-cercle, qui en eſt la moitié. *Voyez* DEMI-CERCLE, de même que par celui de la *planchette* ſimple, dont on ſe ſert dans l'occaſion, comme d'une *planchette ronde* ou graphometre. *Voyez* PLANCHETTE. *Chambers*. (*E*)

PLANCHETTE, (*terme de Sellier.*) c'eſt une eſpece d'étrier qui ſupporte les piés des femmes qui vont aſſiſes à cheval. La *planchette* eſt de bois, & eſt ſoutenue par les deux bouts avec deux courroies de cuir qui ſont attachées au ſiege, ou à la ſelle faite exprès pour les femmes.

PLANCHETTE, ſ. f. (*Tiſſutier-Ruban.*) c'eſt une petite planche de bois quarré & très-mince, qui ſoutient la chaîne à l'endroit où le tiſſutier travaille.

PLANCHETTE, (*Terme de Tourneur & de Vannier.*) petite planche que le tourneur & le vannier mettent devant leur eſtomac lorſqu'ils percent quelque choſe un peu difficile à percer.

La *planchette*, en terme de *Vannier*, ſe dit auſſi de certaines hottes; ce ſont trois brins d'oſier, debout & travaillé à plein dos de ces mêmes hottes. (*D. J.*)

PLANE, *voyez* PLIE.

PLANE, ſ. m. (*Botan.*) *voyez* PLATANE.

PLANE, (*Inſtrument d'ouvriers.*) inſtrument qui ſert à préparer, unir & polir le bois. Il y a auſſi des *planes* pour l'étain, pour le plomb & pour d'autres matieres, mais qui ſont différentes de la *plane* ordinaire. On en parle aux *articles* de ces métaux, ou à ceux des ouvriers qui y travaillent: on en a auſſi reſervé quelques-unes pour cet article.

La *plane* ordinaire eſt de deux ſortes, c'eſt-à-dire à un tranchant ou à deux tranchans. L'une & l'autre ſont de fer acéré, longues de dix-huit à vingt pouces, & ont deux manches pour les tenir & s'en ſervir: ces manches ſont néanmoins diverſement tournés; ceux des *planes* à un tranchant plus courbés, & les manches de celles à deux tranchans preſque droits.

Pluſieurs ouvriers ſe ſervent de la *plane*, particulierement les faiſeurs de treillages en échalats, les layetiers & les tonneliers, *&c.* ces derniers outre la *plane* plate dont ils préparent leurs douves, ont encore une *plane* ronde dont ils réparent leurs futailles en dedans quand elles ſont montées.

Les *planes* des plombiers ſont de trois ſortes; la *plane* de cuivre, la *plane* droite & la *plane* ronde, qu'on nomme auſſi *débordoir rond*.

La *plane* de cuivre n'eſt pas un inſtrument tranchant, mais une petite table de ce métal de 7 à 8 pouces en quarré, épaiſſe d'un pouce, plate par-deſſous, avec une poignée auſſi de cuivre; cette *plane* a deux uſages, l'une pour planer ou planir le ſable après qu'il a été labouré, & battu enſuite avec une batte ou un maillet, afin d'achever de l'unir & dreſſer avant d'y couler la table de plomb; l'autre eſt pour unir & dreſſer cette table même par-deſſus, après qu'elle a été coulée.

On ſe ſert de la *plane* droite, qui n'eſt autre choſe que la *plane* commune dont on a donné ci-deſſus la deſcription, pour couper les bavures des bords de la table nouvellement fondue; c'eſt ce qu'on appelle *déborder une table*: on l'emploie auſſi pour dreſſer les morceaux de plomb que l'on a débités pour les ſouder enſemble. La *plane* ronde ſert à l'un ou l'autre uſage.

La *plane* des arquebuſiers eſt la *plane* à un ou à deux tranchans, dont on a parlé ci-deſſus. Ils la nomment *couteau à deux manches*; c'eſt avec cet inſtrument qu'ils ébauchent & dégroſſiſſent les fûts des armes qu'ils veulent monter. *Dictionn. du Comm.* (*D. J.*)

PLANE, (*outil d'Arquebuſier.*) cette *plane* n'a rien de particulier, eſt faite comme la *plane* des tourneurs, & ſert aux arquebuſiers pour dégroſſir les bois de fuſil avant de les ſculpter & de les polir. *Voyez les Pl. d'Arquebuſier*.

PLANE RONDE, *en Boiſſelerie*, c'eſt un inſtrument de fer fort tranchant, recourbé en demi-cercle, & garni

à cha-

à chaque tour d'une petite poignée pour le rendre plus aiſé à manier. *Voyez la Pl. du Boiſſelier.*

PLANE, (*Charpent. Menuiſ.*) outil de fer qui a deux manches. On dit *planir* le bois, lorſqu'on le dreſſe avec ces ſortes d'outils. *Voyez* RABOT.

PLANE *groſſe & petite*, (*outil de Charron.*) c'eſt un morceau d'acier ou de fer de la longueur de 2 piés, & quelquefois moins, dont un côté eſt un peu quarré en bande, l'autre côté eſt fort tranchant. Il peut avoir environ 2 pouces de large ſur 3 à 4 lignes d'épaiſſeur du côté du dos; les deux bouts ſont ronds & plus menus, repliés en-dedans en oreille, quelquefois en-dehors, & quelquefois droits; à ces deux oreilles l'on y met deux petits morceaux de bois ronds pour ſervir de poignée. Les charrons ſe ſervent communément de cet outil pour polir & planer leurs ouvrages. *Voyez la Pl. du Charron.*

PLANE, *parmi les Formiers*, un inſtrument tranchant, long & étroit, & garni par un bout d'une poignée, & attachée de l'autre ſur un banc pour lui donner plus d'action. *Voyez les fig. Pl. du Formier.* L'ouvrier s'aſſied en *A*, une jambe deçà & l'autre de-là; il tient le manche *M* de la *plane* de la main droite, l'autre extrémité de cette *plane* eſt accrochée à un piton tournant *O*, qui traverſe la table du blanc, & qui y eſt retenu par une clé; la main gauche ſert à tenir l'ouvrage, qui eſt appuyée contre l'entaille *B* d'une piece de bois fortement clouée ſur l'établi.

PLANE, (*inſtrument de Plombier.*) les plombiers ont trois ſortes de *planes*; ſavoir la *plane* de cuivre, la *plane* droite, & la *plane* ronde.

La *plane* de cuivre eſt une petite table de cuivre de 7 ou 8 pouces en quarré, épaiſſe d'un pouce, & plate par deſſous, & garnie d'une poignée de cuivre. Cette *plane* ſert à planer le ſable après qu'il a été labouré & battu avec un maillet, afin de l'unir entierement avant que d'y couler le plomb. *Voyez les fig. Pl. du Plombier.*

La *plane* droite eſt une *plane* ordinaire dont les plombiers ſe ſervent pour couper les bavures de la table auſſitôt qu'elle a été coulée, & pour unir les morceaux de plomb qu'on veut ſouder enſemble. *Voyez les figures.*

La *plane* ronde eſt ce qu'on appelle le *débordoir rond. Voyez* DÉBORDOIR ROND.

PLANE, *en terme de Potier de terre*, c'eſt un morceau de bois quarré & uni ſur toutes ſes faces, avec lequel on unit la terre dans les moules à carreau ou à brique. *Voyez les Pl.*

PLANER, *en terme de Bijoutier*, c'eſt égaliſer avec un marteau plat & poli ſur un tas preſque plat & également poli les pieces que l'on a précédemment étendues en tout ſens avec un marteau tranchant; cette opération unit la piece, enleve les creux que peut y avoir laiſſé la tranche du marteau dont on s'eſt ſervi, & acheve d'égaliſer l'épaiſſeur de la piece; ce qui n'eſt pas une des moindres attentions que doive avoir l'artiſte, attendu que plus une piece eſt également forgée, & moins elle éprouve d'inconvéniens dans le reſte des opérations qu'elle a à eſſuyer.

PLANER, *en terme de Chauderonnier*, eſt la même choſe que les Orfevres. *Voyez donc ce terme à l'article* ORFÉVRERIE.

PLANER L'ÉTAIN, (*terme d'Ouvrier en étain.*) c'eſt le battre avec le marteau ſur une platine de cuivre placée ſur une enclume avec un cuir ou deux de carton entre l'enclume & la platine; ce qu'on fait pour le rendre uni tant deſſus que deſſous. On appelle *marteau à planer*, le marteau dont on ſe ſert pour battre l'étain.

PLANER, (*terme de Fauconnerie.*) il ſe dit des oiſeaux qui vont de plain, c'eſt-à-dire qui ſe ſoutiennent dans l'air & qui le raſent.

PLANER, (*terme de Ferblantier.*) c'eſt rabattre ſur le tas les grains du fer blanc, & lui donner une face plus brillante & plus polie en le *planant* avec un marteau propre à cet ouvrage. *Voyez les Planches du Ferblantier.*

PLANER, *en terme de Formier*, c'eſt une façon qu'on donne au bois pour le rendre moins matériel, & ôter la plus grande partie de ce qui étoit reſté de trop après avoir été ébauché.

PLANER, *marteau à*, en terme *d'Orfévre*, eſt un marteau bien poli des deux côtés, ayant deux planes, une fort plate, & l'autre un peu convexe.

PLANER LE PLOMB, (*terme de Plombier.*) c'eſt l'unir & le dreſſer; ce qui ſe fait avec une plane de cuivre. On le dit auſſi de la façon qu'on lui donne après qu'il a été fondu en coupant & dreſſant les bavures avec une plane de fer; ce qu'on appelle plus ordinairement *déborder*; & la plane dont on ſert ſe nomme un *débordoir*. *Savary.* (*D. J.*)

PLANER LE SABLE, (*même métier.*) c'eſt l'unir & le dreſſer avec la plane de cuivre après qu'il a été mouillé & labouré avant qu'on y verſe le plomb.

PLANER UNE FORME, (*terme de Sucrerie*, c'eſt la mettre ſur ſon pot, & la préparer à recevoir la terre qui blanchit la caſſonade.

PLANER, (*terme de Terraſſier.*) *planer* un terrein, une allée, c'eſt l'unir.

PLANER DU BOIS, (*terme de Tonnelier.*) *planer* du bois, des douves, *&c.* c'eſt les préparer, les unir & les polir avec la plane plate. On dit auſſi *planer* le dedans d'une futaille, c'eſt-à-dire en égaler les joints avec la plane ronde.

PLANETAIRE, adj. (*Aſtr.*) ſe dit en général de tout ce qui a rapport aux planetes. *voyez* PLANETE.

Syſteme planétaire eſt le ſyſtème ou l'aſſemblage des planetes, tant premieres que ſecondaires, qui ſe meuvent chacune dans leurs orbites, autour du Soleil, comme centre commun. *Voyez* SYSTEME.

Heures planétaires, en chronologie. *Voyez* HEURE.

Jours planétaires. Chez les anciens la ſemaine étoit partagée entre les ſept planetes, & chaque planete avoit un jour: c'eſt ce que nous apprennent Dion Caſſius & Plutarque, *ſympoſ. l. IV. q.* 7. Hérodote ajoute que les Egyptiens avoient les premieres découvert quel dieu, c'eſt-à-dire quelle planete devoit préſider à chaque jour; car chez ces peuples, les planetes préſidoient à tout. C'eſt pour cela que dans pluſieurs langues modernes, les jours de la ſemaine portent encore des noms tirés de ceux des planetes, comme *dies Lunæ*, *dies Martis*, *dies Mercurii*, &c. & en françois, lundi, mardi, mercredi, *&c. Voyez* SEMAINE.

Années planétaires ſont les périodes de tems que les planetes emploient à faire leurs révolutions autour du Soleil ou de la Terre. *Voyez* AN, RÉVOLUTION.

Comme l'année ſolaire eſt le tems que la Terre met à tourner autour du Soleil, de même le tems que les différentes planetes mettent à tourner autour du Soleil, ſont autant d'autres années; par exemple, l'année de Saturne eſt déterminée par 9 années égyptiennes 174 heures, 58 minutes: ce qui équivaut en nombres ronds à 30 années ſolaires; l'année de Jupiter eſt de 12 années ſolaires environ; celle de Mars de 2 années ſolaires; celle de Vénus de 224 jours; celle de Mercure de 87 jours. *Voyez* SATURNE, JUPITER, MARS, *&c.*

Quarrés planétaires ſont les quarrés magiques des ſept nombres depuis 3 juſqu'à 9. *Voyez* QUARRÉ MAGIQUE.

Cornelius Agrippa, dans ſon fameux livre de magie, a donné la conſtruction des 7 quarrés *planétaires*. M. Poignard, chanoine de Bruxelles, dans ſon traité des quarrés ſublimes, a donné (ſelon qu'il eſt rapporté dans l'hiſt. acad. 1707) une méthode nouvelle, facile & générale, pour faire les 7 quarrés *planétaires* & tous autres à l'infini, par des nombres qui ſuivent toutes ſortes de progreſſions. *Chambers.* (*O*)

PLANETE, ſ. f. *en Aſtronomie*, c'eſt un corps céleſte, qui fait ſa révolution autour du Soleil comme centre, & qui change continuellement de poſition par rapport aux autres étoiles.

C'eſt de-là que lui eſt venu le nom de πλανήτης, *errant*, par oppoſition aux étoiles fixes; auſſi les *planetes* s'appellent-elles quelquefois *étoiles errantes. Voy.* ETOILE.

Les *planetes* ſe diſtinguent ordinairement en principales & ſecondaires.

Les *planetes* principales ou premieres, auxquelles on donne le ſimple nom de *planetes*, ſont celles qui tournent autour du Soleil; quoique la durée de leurs révolutions ne ſoit pas la même, elle eſt conſtante pour chacune; telles ſont Saturne, Jupiter, Mars, la Terre, Vénus & Mercure.

Nous mettons la Terre au nombre des *planetes*, en ſuivant le ſyſtème qui eſt aujourd'hui le plus généralement adopté, & preſque le ſeul qui ſoit reçu parmi les nations les plus éclairées de l'Europe. Mais quand on ſuppoſeroit que la Terre eſt immobile, & que c'eſt le Soleil qui fait chaque année une révolution dans l'écliptique, il ne ſera pas moins vrai de dire qu'un ſpectateur placé dans le Soleil, verroit chaque année la Terre parcourir le cercle de l'écliptique.

Toutes les *planetes* ſe meuvent dans leurs orbites autour du Soleil, & à-peu-près dans le même plan; leurs mouvemens ſe font d'occident en orient, c'eſt-à-dire qu'elles ſuivent toutes une même direction. Quand nous diſons néanmoins que leurs orbites ſont à-peu-près dans un même plan, c'eſt qu'elles ſont fort peu inclinées l'une à l'autre, & que la ligne où ſe coupent les plans de ces orbites, paſſe toujours par le centre du Soleil. Or il ſuit de-là qu'un obſervateur placé à ce centre, ſeroit tou-

toujours dans le vrai plan de l'orbite de chaque *planete*; il leur verroit faire exactement leurs révolutions périodiques dans le plan d'un grand cercle de la ſurface ſphérique concave du ciel; mais ne pourroit, à la vûe ſimple juger de leur plus grande ou de leur plus petite diſtance au Soleil. C'eſt pourquoi, afin de mieux reconnoître les différentes diſtances des *planetes* au Soleil, auſſi-bien que les principales inégalités apparentes de leurs mouvemens, il eſt-à-propos de tranſporter hors du Soleil l'œil de l'obſervateur. On peut donc le ſuppoſer élevé au-deſſus du plan des orbites des *planetes*, ou plûtôt dans la ligne perpendiculaire à l'orbite de la Terre, qui paſſe par le centre du Soleil, & de plus à la même diſtance à ce centre que la Terre. L'obſervateur placé en cet endroit du ciel, pourra juger facilement des différentes diſtances des *planetes* au Soleil, & des tems de leurs révolutions.

Les *planetes* ſecondaires ſont celles qui tournent autour de quelque *planete* principale, comme centre, de la même maniere que les *planetes* principales tournent autour du Soleil; telles ſont la Lune, qui tourne autour de notre Terre, & ces autres *planetes* qui tournent autour de Saturne & de Jupiter, & que l'on appelle proprement *ſatellites*. *Voyez* la théorie des *planetes* ſecondaires, *aux articles* SATELLITES & SECONDAIRES.

Les *planetes* principales ſe diſtinguent encore en ſupérieures & inférieures.

Les *planetes* ſupérieures ſont celles qui ſont plus éloignées du Soleil que notre Terre: telles ſont Mars, Jupiter & Saturne.

Les *planetes* inférieures ſont celles qui ſont plus proches du Soleil que notre Terre, & ſituées entre la Terre & le Soleil comme Vénus & Mercure. *Voyez* l'ordre, la poſition, &c. des *planetes* dans les *Pl. d'Aſtron. fig.* 44.

Cette figure repréſente la diſpoſition des *planetes* dans le ſyſtème de Copernic; ſyſtème qui eſt le plus ancien de tous, & qui a été enſeigné autrefois par Pythagore & ſes diſciples. Ce philoſophe qui l'avoit appris dans l'Orient, le répandit bientôt dans la Grece; mais le commun des Philoſophes embraſſerent long-tems après un autre ſyſtème, qui ſuppoſoit la Terre immobile, & qui attribuoit aux cieux tous les mouvemens apparens. Ariſtote & ceux de ſa ſecte qui ont enſeigné dans les écoles pendant les ſiecles ſuivans, avoient adopté cette opinion, & l'ont ſoutenue long-tems, juſqu'à ce que le ſavant aſtronome Copernic eſt venu tirer de l'oubli l'ancien ſyſtème de Pythagore, l'unique & le vrai ſyſtème du monde, comme il étoit aiſé à tous les bons eſprits de s'en convaincre, s'ils euſſent réfléchi ſur les ſolides raiſons qu'il en a apportées. Ce ſyſtème a été depuis appellé de ſon nom. Environ cent ans après, la découverte des lunettes d'approche a fait connoître aux hommes un nouveau ciel: on y a apperçu tant de phénomenes ſurprenans & inconnus aux anciens, que le ſyſtème de Copernic a bientôt été reconnu pour le vrai ſyſtème du monde. *Voyez* COPERNIC & SYSTÈME.

On repréſente les *planetes* avec les mêmes caracteres dont ſe ſervent les chimiſtes pour déſigner leurs métaux, à cauſe de quelque analogie ou rapport que l'on ſuppoſoit autrefois entre ces corps céleſtes & les métaux.

Saturne eſt repréſenté par le caractere ♄, qui en chimie repréſente le plomb. Cette *planete* ne paroit à la vue ſimple, que d'une lumiere foible, à cauſe de ſa grande diſtance. Elle acheve ſa révolution autour du Soleil, dans l'eſpace d'environ trente années. *Voyez* SATURNE.

Jupiter marqué par le ſigne ♃, qui en chimie repréſente l'étain, eſt une *planete* brillante, qui fait ſa révolution autour du Soleil dans l'eſpace d'environ douze ans. *Voyez* JUPITER.

Mars caractériſé par le ſigne ♂, qui en chimie répréſente le fer, eſt une *planete* d'une couleur rougeâtre, qui fait ſa revolution en deux ans environ. *Voy.* MARS.

Venus marquée ♀, qui en chimie repréſente le cuivre, eſt la plus brillante de toutes les *planetes*; elle accompagne conſtamment le Soleil & n'en eſt jamais éloignée de plus de 47 degrés; elle acheve ſa révolution en ſept mois environ. *Voyez* VENUS.

Quand elle précede le Soleil; on l'appelle *Phoſphorus* & *Lucifer*, & quand elle le ſuit, on lui donne le nom d'*Heſperus*. *Voyez* PHOSPHORUS, &c.

Mercure caractériſé par le ſigne ☿, qui en chimie repréſente ce qu'on appelle auſſi *mercure* ou *vif argent*, eſt une petite *planete* brillante qui accompagne conſtamment le Soleil; ſa diſtance du Soleil n'eſt jamais de plus de 28 degrés, moyennant quoi elle eſt ordinairement cachée dans les rayons de cet aſtre. Elle acheve ſon cours en trois mois environ. *Voyez* MERCURE & ELONGATION.

Au nombre de ces *planetes*, on peut mettre à préſent la Terre marquée ♁, faiſant ſa révolution autour du Soleil, entre Mars & Vénus, dans l'eſpace d'une année. *Voyez* TERRE.

En faiſant attention aux définitions que nous venons de donner, il n'y a perſonne qui ne puiſſe diſtinguer aiſément toutes les *planetes*; car, ſi après le Soleil couché, on voit une *planete* plus près de l'orient que de l'occident, on peut d'abord conclure que ce n'eſt ni Mercure ni Vénus, & l'on peut déterminer par la différence de couleur & de lumiere, ſi c'eſt Saturne, Jupiter ou Mars; on diſtinguera par le même moyen Vénus de Mercure.

Natures des planetes, en obſervant les différentes phaſes & les différentes apparences des *planetes*, on trouve qu'elles ſont toutes parfaitement ſemblables à la Lune, que l'on a démontré à l'*article* LUNE, avoir une reſſemblance parfaite avec notre Terre, d'où il ſuit que les *planetes* ſont auſſi des corps opaques, ſphériques, &c. de même que la Terre.

Ce que l'on dit ici des *planetes*, peut être porté à la démonſtration. 1°. Vénus obſervée avec le téleſcope paroît rarement pleine; on lui trouve des phaſes variables, ſemblables à celles de la Lune, ſa partie illuminée toujours tournée vers le Soleil, c'eſt-à-dire, vers l'orient, quand elle précede le Soleil, & vers l'occident, quand elle le ſuit. On obſerve la même choſe par rapport à Mars & à Mercure.

2°. Gaſſendy le premier, & d'autres après lui, ont obſervé Mercure ſur la ſurface du Soleil, qu'il paroiſſoit traverſer, ſemblable à une tache noire & ronde. *Voy.* PASSAGE. Horroſe, en 1639, obſerva auſſi Vénus ſur le Soleil, où elle fit voir les mêmes apparences que Mercure.

3°. De la Hire, en 1700, obſervant Vénus avec un téleſcope de 16 piés, y découvrit des montagnes plus grandes que celles de la Lune.

4°. Caſſini a obſervé deux taches ſur Vénus, quatre ſur Mars, ſemblables à celles que Campani y avoit vues, & pluſieurs à la fois ſur Jupiter; par l'obſervation de ces taches on a trouvé que ces *planetes* tournoient autour de leur axe: on a même déterminé la viteſſe de cette rotation, ou de la période dans l'eſpace de laquelle cette rotation s'acheve. Par exemple, celle de Jupiter ſe fait en 9 heures 56'; celle de Mars en 24 heures 40' & celle de Vénus en 24 heures. *Voyez* TACHE. Et puiſque l'on trouve que le Soleil, la Lune, Jupiter, Mars, Venus & la Terre tournent autour de leur axe, c'eſt-à-dire, ont une rotation diurne, il ne faut pas douter que Mercure & Saturne ne faſſent la même choſe, quoique la grande proximité de Mercure au Soleil, & la grande diſtance de Saturne empêchent que l'on n'y puiſſe obſerver quelques taches, qui ſerviroient à démontrer cette rotation.

5°. On obſerve dans Jupiter deux bandes ou deux eſpeces de baudriers plus brillants que le reſte de ſon diſque, & qui ſont mobiles; on les voit quelquefois d'un côté, & quelquefois d'un autre, tantôt plus larges, & tantôt plus étroits. *Voyez* BANDES.

6°. En 1609 Sim. Marius obſerva le premier trois petites étoiles ou trois petites lunes, faiſant leur révolution autour de Jupiter; & en 1610, Galilée fit la même obſervation: on remarque à préſent que ces petites étoiles diſparoiſſent, quoique le ciel ſoit très-clair & très-net, quand Jupiter ſe trouve placé diamétralement entr'elles & le Soleil; d'où il paroît qu'elles perdent leur lumiere, préciſément lorſque les rayons du Soleil, interceptés par Jupiter, ne peuvent pas arriver en lignes droites juſqu'à ces étoiles, & qu'ainſi ce ſont, comme la Lune, des corps opaques éclairés par le Soleil: & puiſque Jupiter n'éclaire point ſes ſatellites, quand il ſont derriere lui, il s'enſuit encore que Jupiter lui-même eſt privé de lumiere dans la partie de ſon corps qui ne regarde pas le Soleil.

7°. Quand les lunes ou les ſatellites de Jupiter ſont placés diamétralement entre Jupiter & le Soleil, on apperçoit ſur le diſque de Jupiter une tache ronde; il paroît de là que les ſatellites ſont des corps opaques éclairés par le Soleil, qu'ils jettent une ombre ſur le Soleil, & que les taches rondes obſervées ſur Jupiter ſont les ombres des ſatellites; & comme l'on trouve que la figure de cette ombre projettée ſur le diſque de Jupiter eſt un cercle, il s'enſuit auſſi que cette ombre doit être conique; c'eſt pourquoi les ſatellites ont une figure ſphérique, au moins ſenſiblement.

Maintenant pour réſumer cette démonſtration, 1°. puiſque dans Vénus, Mercure & Mars, on ne voit bril-

ler que cette partie de leur diſque, qui eſt éclairée par le Soleil; & que de plus, Vénus & Mercure paroiſſent ſur le diſque du Soleil, comme des taches obſcures, quand ils ſont entre la Terre & le Soleil; il eſt évident que Mars, Jupiter & Mercure ſont des corps éclairés par une lumiere empruntée du Soleil: & que l'on doit dire la même choſe de Jupiter, à cauſe qu'il eſt privé de lumiere dans cette partie de ſon diſque, ſur laquelle s'étend l'ombre des ſatellites; auſſi-bien que dans cette partie qui n'eſt pas tournée vers le Soleil; il eſt donc ſuffiſamment demontré que les ſatellites ſont des corps opaques & qu'ils réfléchiſſent la lumiere du Soleil.

C'eſt pourquoi, puiſque Saturne avec ſon anneau & ſes ſatellites, ne donne qu'une foible lumiere, & conſidérablement plus foible que celle des étoiles fixes (quoique celles-ci ſoient infiniment plus éloignées), & que celles de toutes les autres *planetes*, il eſt encore hors de doute que Saturne & ſes ſatellites ſont des corps opaques.

2°. Puiſque Venus & Mercure ne tranſmettent pas la lumiere du Soleil, lorſque ces *planetes* ſont placées vis-à-vis de cet aſtre, il eſt évident que ce ſont des corps denſes, opaques: ce qui eſt pareillement évident de Jupiter, qui cache les ſatellites dans ſon ombre, ainſi par analogie, on peut conclure la même choſe de Saturne.

Quant à ce que la Lune, qui eſt auſſi un corps denſe opaque comme les éclipſes de Lune & de Soleil le démontrent, jette une ſi grande lumiere en comparaiſon de celle de toutes les autres étoiles, & qu'elle nous paroît d'une grandeur à-peu-près égale à celle du Soleil, cela vient uniquement de ce qu'elle eſt fort proche de la terre; car ſi on l'obſervoit du Soleil, elle ne paroîtroit pas ſous un angle ſenſible, de ſorte qu'à peine ſeroit-elle viſible. Ce ſeroit donc la même choſe ſi elle étoit auſſi éloignée de la Terre qu'eſt le Soleil; on ne l'appercevroit guere avec la lunette d'approche que comme un petit point lumineux.

3°. Les taches variables qui paroiſſent ſur Vénus, Mars & Jupiter, ſemblent prouver que ces *planetes* ont une atmoſphere changeante; ainſi en raiſonnant toujours par analogie, on peut conclure la même choſe des autres *planetes*.

4°. Pareillement on peut conclure des montagnes obſervées ſur Vénus, qu'il y en a de ſemblables dans les autres *planetes*.

5°. Puiſque Saturne, Jupiter & leurs ſatellites, Mars, Vénus & Mercure ſont des corps opaques qui reçoivent leur lumiere du Soleil, qui ſont couverts de montagnes, & environnés d'une atmoſphere changeante, il paroît s'enſuivre que ces *planetes* ont des eaux, des mers, *&c.* auſſi-bien que des terreins ſecs; en un mot, que ce ſont des corps ſemblables à la Lune, & par conſéquent à la Terre. Par conſéquent, ſelon pluſieurs philoſophes, rien ne nous empêche de croire que les *planetes* ſont habitées. Huygens dans ſon *Coſmothéoros*, a prétendu donner des preuves très-fortes de l'exiſtance des habitans des *planetes*: ces preuves ſont tirées de la reſſemblance des *planetes* avec la Terre, & de ce qu'elles ſont, comme la Terre, des corps opaques, denſes, raboteux, peſans, éclairés & échauffés par le Soleil; ayant leur nuit & leur jour, leur été & leur hyver.

M. de Fontenelle a auſſi traité cette queſtion dans les *entretiens ſur la pluralité des mondes*; il y ſoutient que chaque *planete* eſt habitée, & il explique chemin faiſant avec beaucoup de clarté, le ſyſtème de Copernic & les tourbillons de Deſcartes, qui étoient alors tout ce qu'on connoiſſoit de mieux. Ce livre a eu la plus grande réputation; & on le regarde encore aujourd'hui comme un de ceux qui font le plus d'honneur à ſon auteur. *Voyez* PLURALITÉ DES MONDES, *au mot* MONDE.

Wolf s'appuyant ſur des preuves d'une autre eſpece, va juſqu'à faire des conjectures ſur les habitans des *planetes*: par exemple, il ne doute point que les habitans de Jupiter ne ſoient beaucoup plus grads que nous, & de taille giganteſque. La preuve qu'il donne eſt ſi ſinguliere, qu'il ne ſera peut-être pas inutile de la rapporter ici: on ſe ſouviendra que c'eſt M. Wolf qui parle. ,, On enſeigne dans l'Optique que la prunelle de l'œil eſt dilatée ,, par une lumiere foible, & retraite par une lumiere forte: donc la lumiere du Soleil étant beaucoup moins ,, grande pour les habitans de Jupiter que pour nous, parce que Jupiter eſt plus éloigné du Soleil, il s'enſuit ,, que les habitans de cette *planete* ont la prunelle beaucoup plus large & beaucoup plus dilatée que la nôtre. ,, Or on obſerve que la prunelle a une proportion conſtante avec le globe de l'œil, & l'œil avec le reſte du ,, corps; de ſorte que dans les animaux, plus la prunelle ,, eſt grande, plus l'œil eſt gros; & plus auſſi le corps ,, eſt grand.

,, Pour déterminer la grandeur des habitans de Jupiter, on peut remarquer que la diſtance de Jupiter au ,, Soleil, eſt à la diſtance de la Terre au Soleil, comme 26 à 5; & que par conſéquent la lumiere du Soleil, ,, par rapport à Jupiter, eſt à ſa lumiere par rapport à ,, la Terre, en raiſon doublée de 5 à 26; or on trouve ,, par l'expérience, que la prunelle ſe dilate en plus grand ,, rapport, que l'intenſité de la lumiere ne croît: autrement un corps placé à une grande diſtance, paroîtroit ,, auſſi nettement qu'un autre plus près. Ainſi le diametre de la prunelle des habitans de Jupiter, eſt au diametre de la nôtre; en plus grande raiſon que celle de 5 ,, à 26. Suppoſons-le de 10 à 26, ou de 5 à 13; comme ,, la hauteur ordinaire des habitans de la Terre, eſt de ,, cinq piés quatre pouces environ, (c'eſt la hauteur que ,, M. Wolf s'eſt trouvée à lui-même) on en conclud ,, que la hauteur commune des habitans de Jupiter, doit ,, être de 14 piés $\frac{2}{3}$. Or cette grandeur étoit à peu-près ,, celle de Og, roi de Baſan, dont parle Moïſe, & dont le ,, lit de fer étoit long de neuf coudées, & large de quatre.

Voilà les égaremens où tombe l'eſprit humain, quand il ſe livre à la fureur de faire des ſyſtèmes; car ſurquoi M. Wolf ſe fonde-t-il pour avancer que les habitans de Jupiter, ſuppoſé qu'ils voient, ont la prunelle plus grande que la nôtre, & que le grandeur de leur prunelle eſt proportionnelle à la hauteur de leur corps. La lumiere eſt plus foible dans Jupiter que ſur la terre, il eſt vrai, mais les habitans de Jupiter peuvent être d'une telle nature, que cette lumiere ſoit auſſi forte pour eux que la nôtre l'eſt pour nous. Il ſuffit pour cela qu'ils aient l'organe plus ſenſible; d'ailleurs eſt-il vrai que la grandeur du corps ſoit proportionnée au diametre de la prunelle? Ne voyons-nous pas tous les jours le contraire dans les animaux? Les chats ont la prunelle beaucoup plus grande que nous; les cochons l'ont beaucoup plus petite que les chats, *&c.*

M. de Fontenelle eſt bien éloigné de faire des conjectures auſſi puériles ſur la figure des habitans des *planetes*; il penſe qu'elle eſt fort différente de la nôtre, & que nous n'en avons aucune idée; & il appuie cette opinion par des raiſons ingénieuſes. ,, Quelle différence, ,, dit-il, de notre figure, de nos manieres, *&c.* à celle ,, des Américains ou des Africains! Nous habitons pourtant le même vaiſſeau, dont ils tiennent la proue ,, & nous la poupe? Combien ne doit-il pas y avoir de ,, différence de nous aux habitans des autres *planetes*, ,, c'eſt-à-dire de ces autres vaiſſeaux qui flottent loin de ,, nous par les cieux ,,? Cela eſt beaucoup plus vraiſſemblable; mais cependant il n'eſt pas encore bien ſûr (*voyez* MONDE) que les *planetes* ſoient habitées.

Mouvement des planetes. Il eſt évident par une infinité de phénomenes, que les *planetes* tournent autour du Soleil, comme centre, & non autour de la Terre.

1°. L'orbite dans laquelle Vénus ſe meut, environne certainement le Soleil, & par conſéquent cette *planete* tourne autour du Soleil en décrivant cette orbite.

On prouve aiſément que cete orbite environne le Soleil, par la raiſon que Vénus eſt quelquefois audeſſus du Soleil, quelquefois au-deſſous, quelquefois derriere, & quelquefois du même côté; ce qui eſt évident par les différentes circonſtances de ſes phaſes. *Voyez* PHASE.

Elle paſſe derriere le ſoleil lorſque vers le tems de ſa conjonction, quand elle nous paroît fort proche de ce corps lumineux on l'apperçoit parfaitement ronde, ſa lumiere étant également vive de toutes parts. Comme cette *planete* ne reçoit d'autre lumiere que celle du Soleil qui l'éclaire d'un côté, pendant que ſon hémiſphere oppoſé au Soleil demeure dans les ténebres, il eſt évident que toutes les fois que cette *planete* nous paroît pleine ou parfaitement ronde, la ſurface ou la moitié de cette *planete* que nous appercevons, eſt préciſement la même qui eſt tournée vers le Soleil, & qu'ainſi Vénus eſt pour lors à notre égard bien au-delà du Soleil. Au contraire, lorſque dans ſes conjonctions au Soleil elle diſparoîtra tout-à-fait, ou qu'on ne la verra que comme un croiſſant fort mince, on en doit conclure que cette *planete* eſt alors entre la Terre & le Soleil. Auſſi lorſque Vénus eſt entre la Terre & le Soleil, il doit arriver quelquefois qu'elle paſſera ſur le diſque même du Soleil, où elle paroîtra comme une tache noire. *Voyez* VÉNUS.

Il n'eſt pas moins certain qu'elle ne tourne pas autour de la Terre, mais autour du Soleil, parce qu'on l'obſerve toujours dans le même quart de cercle avec le Soleil, & qu'elle ne s'en éloigne jamais beaucoup au-de-là de 45°. Elle n'eſt donc jamais en oppoſition avec le Soleil, ni même en quadrature; ce qui arriveroit pourtant fréquemment, ſi cette *planete* ſe mouvoit autour de la Terre, & non autour du Soleil.

2°.

2°. On peut ſe convaincre de même, que Mercure tourne autour du Soleil, par les phaſes de cette *planete*, qui reſſemblent à celle de Vénus & de la Lune; & par le voiſinage de cette *planete* au Soleil, dont elle s'éloigne encore moins que ne fait Vénus.

D'où il ſuit que Mercure doit avoir par cette raiſon une orbite beaucoup plus petite, & que cette orbite renferme le Soleil: c'eſt la même preuve que pour Vénus, avec cette différence que l'orbite de Mercure doit être renfermée dans celle de Vénus, parce qu'elle eſt plus petite; mais le Soleil demeure conſtamment au centre de l'une & de l'autre orbite. Une autre preuve que Mercure eſt plus proche du Soleil, c'eſt que ſa lumiere eſt très-vive & bien plus éclatante que celle de Venus & des autres *planetes*.

3°. Il eſt certain que l'orbite de Mars renferme le Soleil, puiſque Mars s'obſerve en conjonction & en oppoſition avec le Soleil, & que dans l'un & l'autre cas, ſa face entiere eſt éclairée. Il eſt vrai que par ces mêmes circonſtances, l'orbite de Mars paroît auſſi renfermer la Terre; mais comme le diametre de Mars paroît ſept fois auſſi gros dans l'oppoſition que dans la conjonction, il s'enſuit que dans l'oppoſition, cette *planete* eſt ſept fois plus proche de la Terre que dans la conjonction. Ainſi il s'en faut beaucoup que la Terre ne ſoit le centre du mouvement de Mars, au lieu que Mars eſt toujours à-peu-près à la même diſtance du Soleil. De plus, Mars vû de la Terre, paroît ſe mouvoir fort irrégulierement; il ſemble quelquefois aller fort vîte, quelquefois beaucoup plus lentement, quelquefois aller en avant, & quelquefois rétrograder. *Voyez* RÉTROGRADATION. Mais cette *planete* vue du Soleil paroîtroit ſe mouvoir à-peu-près avec une égale vîteſſe; d'où il faut conclure que c'eſt le Soleil & non la Terre qui eſt le centre de ſon mouvement. Quand Mars ſe trouve éloigné du Soleil environ de 90 degrés, alors ſa rondeur eſt un peu altérée, parce que ſon hémiſphere éclairé n'eſt pas entierement tourné vers nous; & c'eſt le ſeul tems où on puiſſe l'obſerver ſous cette phaſe: par-tout ailleurs il paroît aſſez exactement rond, comme il doit en effet le paroître.

4°. Les mêmes phenomenes qui prouvent que Mars tourne autour du Soleil, & non autour de la Terre, prouvent auſſi que Jupiter & Saturne tournent autour du Soleil.

Il n'y a de différence que dans la quantité dont les diametres apparens de ces *planetes*, & par conſéquent leurs diſtances à la Terre, varient dans le cours de chaque année car l'inégalité des diametres ou des diſtances eſt beaucoup moins conſidérable dans Jupiter que dans Mars, & beaucoup moins dans Saturne que dans Jupiter. Mais il ſuit néanmoins de ces variétés de diametres & de diſtances, que l'une & l'autre *planete* font leurs révolutions autour du Soleil dans des orbites qui ſont fort au-delà de l'orbite de Mars. De plus, lorqu'on obſerve de la Terre les mouvemens de ces deux *planetes*, ils nous paroiſſent inégaux & très-irréguliers, ainſi que ceux de Mars.

Enfin il eſt évident que la Terre tourne autour du Soleil, comme centre, tant par la place qu'elle occupe entre les orbites de Mars & de Vénus, que par les phénomenes des *planetes* ſupérieures vues de la Terre; ſi la Terre étoit en repos, on ne verroit les *planetes*, ni ſtationnaires, ni retrogrades. La Terre ſe meut donc: or nous avons fait voir qu'elle doit ſe trouver entre les orbites de Mars & de Vénus: donc le Soleil eſt à-peu-près le centre: donc la Terre tourne autour du Soleil.

Les orbites des *planetes* ſont toutes des ellipſes, dont le foyer commun eſt dans le Soleil. C'eſt ce que Kepler a trouvé le premier, d'après les obſervations de Tycho: avant lui tous les Aſtronomes avoient cru que les orbites des *planetes* étoient des cercles excentriques. *Voyez* ORBITE, ELLIPSE, EXCENTRIQUE. Les plans de ces orbites ſe coupent tous dans des lignes qui paſſent par le Soleil; & ces plans ne ſont pas fort éloignés les uns des autres: en effet ils ne ſont que fort peu inclinés entr'eux; & celui qui fait le plus grand angle avec le plan de l'écliptique; c'eſt-à-dire de l'orbite de la Terre, eſt l'orbe de Mercure, qui ne fait qu'un angle de 6°. 52′. celui de l'orbite de Vénus eſt de 3°. 23′. celui de Mars de 1°. 52′. celui de Jupiter, de 1°. 20′. & celui du Saturne, de 2°. 30′.

La ligne dans laquelle le plan de chaque orbite coupe l'écliptique, eſt appellée la *ligne des nœuds*, & les deux points où les orbites elles-mêmes coupent le plan de l'écliptique ſont appellés *nœuds*. *Voyez* NŒUD.

La diſtance entre le centre du Soleil, & le centre de chaque orbite, eſt appellée *l'excentricité* de la *planete*. *Voyez* EXCENTRICITÉ; & l'angle ſous lequel chaque plan coupe l'écliptique, eſt appellé *inclinaiſon de ce plan*. *Voyez* PLAN, INCLINAISON, & ECLIPTIQUE.

Pour expliquer le mouvement des *planetes* autour du Soleil, il ne faut que ſuppoſer qu'elles ont d'abord reçu un mouvement de projection uniforme en ligne droite, & qu'elles ont une force de gravitation ou d'attraction, telles que nous l'obſervons dans tous les grands corps de notre ſyſtème, car un corps A (*Pl. aſtr. fig.* 60. *n.* 2.) qui tend à avancer uniformément le long d'une ligne AB doit par la force d'un corps C qui l'attire, être détourné à chaque moment de ſon chemin rectiligne, & obligé de prendre un mouvement curviligne, ſelon les lois des forces centrales. *Voyez* FORCE & CENTRAL.

Donc ſi le mouvement de projection eſt perpendiculaire à une ligne CA tirée du corps attirant C & que la vîteſſe de ce mouvement ſoit tellement proportionnée à la force d'attraction du corps A que les forces centrale & centrifuge ſoient égales, c'eſt-à-dire que l'effort pour tomber vers le corps central C en ligne droite, & l'effort pour avancer dans la direction de la tangente AB ſe contrebalancent l'un l'autre, le corps A doit faire ſa révolution dans une orbite circulaire, x, B, j, $ſ$. *Voyez* CENTRIPETE & CENTRIFUGE.

Si le mouvement de projection de la *planete* ne contrebalance pas parfaitement l'attraction du Soleil, la *planete* décrira une ellipſe; ſi le mouvement de la *planete* eſt trop prompt, l'orbite ſera plus grande qu'un cercle, & le foyer le plus proche ſera dans le corps central même: ſi le mouvement eſt trop lent, l'orbite ſera moindre qu'un cercle, & le corps central occupera le foyer le plus éloigné.

De plus la forme des orbites planetaires dépend non-ſeulement de la proportion entre le mouvement de projection, & la force attractive, mais auſſi de la direction ſuivant laquelle ce mouvement peut être ou avoir été imprimé. Si la direction étoit ſuivant la tangente AB comme nous l'avons ſuppoſé juſqu'ici, & que les forces centrales ſe contrebalançaſſent exactement, les orbites ſeroient circulaires, mais ſi la direction étoit oblique, d'une obliquité quelconque, l'orbite de la *planete* ſeroit toujours une ellipſe: quelque rapport qu'il y eût d'ailleurs entre l'attraction & le mouvement de projection.

Les mouvemens des *planetes* dans leurs orbites elliptiques, ne ſont pas uniformes, parce que le Soleil n'occupe pas le centre de ces orbites, mais leur foyer. Les *planetes* ſe meuvent donc tantôt plus vîte, tantôt plus lentement, ſelon qu'elles ſont plus proches ou plus éloignées du Soleil: mais ces irrégularités ſont elles-mêmes reglées, & ſuivent une loi certaine.

Ainſi ſuppoſons que l'ellipſe BEP (*Pl. aſtr. fig.* 61. *n.* 2.) ſoit l'orbite d'une *planete*, & que le Soleil S occupe le foyer de cette ellipſe, ſoit AP l'axe de l'ellipſe appellé la *ligne des apſides*, le point A l'apſide ſupérieure ou l'aphelie P l'apſide inférieure ou le périphélie, SC l'excentricité, & ES la moyenne diſtance de la *planete* au Soleil. *Voyez* APSIDE, APHÉLIE, PÉRIPHÉLIE, &c. Le mouvement de la *planete* dans ſon périphelie eſt plus prompt que par-tout ailleurs, & plus lent au contraire dans ſon aphélie; au point E la vîteſſe du mouvement eſt moyenne auſſi-bien que la diſtance, c'eſt-à-dire ce mouvement eſt tel que s'il demeuroit uniforme, la *planete* décriroit ſon orbite dans le même tems qu'elle employe à la décrire réellement. La loi par laquelle le mouvement eſt réglé dans chaque point de l'orbite, eſt qu'une ligne ou un rayon tiré du centre du Soleil au centre de la *planete*, & qu'on ſuppoſe ſe mouvoir avec la *planete*, décrit toujours des aires elliptiques proportionnelles au tems. Suppoſons par ex. que la *planete* ſoit en A & que de-là elle parvienne en B après un certain tems; l'eſpace ou l'aire que décrit le rayon SA eſt le triangle ASB: ſi on imagine enſuite que la *planete* arrive en P, & que tirant un rayon SD du centre du Soleil, l'aire elliptique PSD ſoit égale à l'aire ASB, la *planete* décrira l'arc PD dans le même tems qu'elle a décrit l'arc AB: ces arcs ſont inégaux, & ſont à-peu-près en raiſon inverſe de leurs diſtances au Soleil, car il ſuit de l'égalité des aires que PD doit être à AB à-peu-près comme SA à SP.

Kepler eſt le premier qui ait démontré cette loi par les obſervations, & M. Newton l'a depuis expliquée par des principes phyſiques: tous les aſtronomes admettent aujourd'hui & cette regle, & l'explication que M. Newton en a donnée, comme étant la plus propre à réſoudre les phénomenes des *planetes*.

A l'égard du mouvement que toutes les *planetes* ont dans le même ſens d'occident en orient, de leur mouvement de rotation autour de leurs axes, & de l'inclinaiſon de leurs orbites au plan de l'écliptique, ces phé-

nomenes ne ſont pas ſi faciles à expliquer dans le ſyſtème newtonien, que leur mouvement autour du Soleil.

Deſcartes s'étant apperçu que les *planetes* alloient toutes dans le même ſens, imagina de les faire nager dans un fluide très-ſubtil qui tournoit en tourbillon autour du Soleil, & qui emportoit toutes les *planetes* dans la même direction. M. Newton ne paroît point donner d'autre raiſon de ce mouvement commun, que la volonté du Créateur. Il en eſt de même du mouvement de rotation & de l'inclinaiſon des orbites des *planetes* au plan de l'écliptique. Tous ces mouvemens, dit-il, n'ont point de cauſes méchaniques. *Hi motus originem non habent ex cauſis mechanicis*. La raiſon qu'il en apporte, c'eſt que les cometes ſe meuvent autour du Soleil dans des orbites fort excentriques, & vont indifféremment en tous ſens, les unes d'orient à l'occident, d'autres du midi au nord, *&c.* Il eſt certain que ſi le mouvement commun de toutes les *planetes* d'occident en orient, étoit cauſé par un tourbillon dont les couches les entraînaſſent, les cometes qui deſcendent fort loin dans ce tourbillon devroient auſſi ſe mouvoir toutes dans le même ſens: or c'eſt ce qui n'arrive pas. A l'égard de la rotation des *planetes* autour de leurs axes, dans le même ſens qu'elles tournent autour du Soleil, c'eſt un phénomene que Deſcartes a tenté d'expliquer auſſi par les tourbillons; mais la plûpart de ſes partiſans l'ont abandonné là-deſſus. On lui a objecté qu'en vertu de la conſtruction de ſes tourbillons, les *planetes* devroient tourner ſur elles-mêmes en ſens contraire, c'eſt-à-dire d'orient en occident; & il ne paroît pas que juſqu'à-préſent l'hypotheſe des tourbillons ait pu ſatisfaire à cette partie du ſyſtème général du monde.

M. Bernoulli, dans le *tom. IV. de ſes œuvres* in-4°. imprimées à Lauſanne en 1743, explique le mouvement de rotation des *planetes* dans le ſyſtème de Newton, d'une maniere aſſez ingénieuſe. Cet auteur remarque que tout corps à qui on imprime un mouvement de projection ſuivant une direction qui ne paſſe pas par ſon centre de gravité, doit tourner autour de ſon centre de gravité, tandis que ce centre va en avant, ſuivant une direction parallele à celle de la force qui a imprimé le coup. Il ſuffit donc pour imprimer la rotation des *planetes*, de ſuppoſer que le mouvement de projection qui leur a été imprimé d'abord ſuivant l'idée de M. Newton, avoit une direction qui ne paſſoit point par leur centre de gravité. A l'égard de l'inclinaiſon des orbites des *planetes* ſur le plan de l'écliptique, *voyez* INCLINAISON; & ſur les aphélies des *planetes*, *voyez* APHÉLIE.

Les Cartéſiens font ſur le mouvement des *planetes*, une objection qu'ils croient victorieuſe contre le Newtonianiſme. Si le Soleil, diſent-ils, attiroit les *planetes*, elles devroient s'en approcher ſans ceſſe, au lieu que tantôt elles s'en approchent, tantôt elles s'en éloignent. Il eſt facile de répondre que les *planetes* à la vérité tendent à s'approcher du Soleil par leur gravitation vers cet aſtre, mais qu'elles tendent à s'en éloigner par leur mouvement de projection, qui les feroit aller en ligne droite: or ſi le mouvement de projection eſt tel, que les *planetes* en vertu de ce mouvement s'éloignent plus du Soleil que la gravitation ne les en approche, elles s'éloigneront du Soleil nonobſtant la gravitation, mais moins à la vérité que ſi la gravitation étoit nulle. C'eſt en effet ce qui arrive, comme le calcul le fait voir, quand les *planetes* ſont arrivées à leur périhélie, où leur vîteſſe de projection eſt la plus grande, & où par conſéquent elles tendent à s'éloigner le plus du ſoleil en vertu de cette vîteſſe. Il eſt vrai que le Soleil les attire auſſi davantage dans ce même point; mais comme le calcul le prouve, il ne les attire pas autant que leur vîteſſe de projection les éloigne. Voilà une des grandes objections cartéſiennes réſolue ſans replique; on peut en voir une autre de la même force à l'*article* FLUX & REFLUX DE LA MER, *tom. VI. p.* 490.

Calcul du mouvement & du lieu d'une planete. Les périodes & les vîteſſes des *planetes*, ou les tems qu'elles mettent à faire leurs révolutions, ont une analogie ſinguliere avec les diſtances de ces *planetes* au Soleil. Plus une *planete* eſt proche du Soleil, plus ſa vîteſſe eſt grande, & plus le tems de ſa révolution eſt court; la loi générale eſt que les quarrés des tems périodiques ſont comme les cubes des diſtances des *planetes* aux centres de leurs orbites. *Voyez* PÉRIODE, DISTANCE, *&c.*

On doit la découverte de cette loi à la ſagacité de Kepler, qui la trouva pour les *planetes* premieres: les Aſtronomes ont trouvé depuis qu'elle avoit auſſi lieu pour les *planetes* ſecondaires. *Voyez* SATELLITE.

Kepler n'a déduit cette loi que des obſervations & de la comparaiſon qu'il a faite entre les diſtances des *planetes* & leurs tems périodiques; la gloire de la découvrir par les principes phyſiques, étoit réſervée à Newton, qui a démontré que cette loi eſt une ſuite de la gravitation. *Voyez* GRAVITATION.

Le mouvement ou la diſtance d'une *planete* par rapport à ſon apogée, eſt appellé l'*anomalie de la planete*; ce mouvement ſe meſure par l'arc ou l'aire que la *planete* a décrite depuis ſon apogée. *Voyez* ANOMALIE. Quand on compte le mouvement de la *planete* depuis le premier point d'*aries*, ſon mouvement eſt appellé *mouvement en longitude*; or ce mouvement eſt ou moyen, c'eſt-à-dire égal à celui que la *planete* auroit ſi elle ſe mouvoit uniformement dans un cercle; ou vrai, c'eſt-à-dire, celui même par lequel elle décrit actuellement ſon orbite, & ce mouvement eſt meſuré par l'arc correſpondant de l'écliptique. *Voyez* LONGITUDE, *&c.*

Par-là on peut toujours trouver le lieu d'une *planete* dans ſon orbite, l'intervalle de tems depuis qu'elle a paſſé par ſon aphelie, étant donné, car ſuppoſons que l'aire de l'ellipſe ſoit tellement diviſée par la ligne *SG*, que l'aire elliptique entiere ſoit à l'aire *ASG* comme le tems de la révolution de la *planete*, eſt au tems donné: en ce cas *G* ſera le lieu de la *planete* dans ſon orbite. *Voyez* ANOMALIE & LIEU. Les phénomenes des *planetes* inférieures ſont leurs conjonctions, élongations, ſtations, rétrogradations, phaſes, & éclipſes. *V.* CONJONCTION, ÉLONGATION, STATION, RÉTROGRADATION, PHASE & ECLIPSE. Les phénomenes des *planetes* ſupérieures, ſont les mêmes que ceux des *planetes* inférieures; il y en a ſeulement un de plus dans les ſupérieures, ſavoir l'oppoſition. *Voyez* OPPOSITION, *&c.*

A l'égard des phénomenes particuliers de chaque *planete*, on les trouvera aux articles de chacune. *Voyez* JUPITER, MARS, *&c.*

On trouvera de même aux articles SYSTÈME SOLAIRE, DIAMETRE, DEMI-DIAMETRE, *&c.* les proportions générales, les diametres, les diſtances des différentes *planetes*.

Configuration des planetes. *Voyez* CONFIGURATION. *Volf & Chambers*. (*O*)

PLANETE, *en terme de Vannerie*, eſt un inſtrument dont on ſe ſert pour applatir un brin d'oſier à tel degré qu'on veut. Cet inſtrument eſt plat & d'environ quatre pouces de long ſur deux de large. Son tranchant eſt monté ſur une eſpece d'oreille placée de côté, au-deſſus d'une lame de fer à reſſort qui couvre l'inſtrument dans toute ſa longueur & toute ſa largeur, & eſt près ou loin de cette lame à proportion qu'on ferme ou qu'on ouvre une petite vis qui eſt deſſous l'inſtrument, & ſur laquelle eſt appuyée cette lame à reſſort. *Voyez les Planches*.

PLANETER, *en terme de Tabletier-Cornetier*, c'eſt adoucir & diminuer le morceau de corne deſtiné à faire un peigne, juſqu'à l'épaiſſeur qu'on veut lui donner.

PLANEUR, ſ. m. *terme d'Orfevre*, c'eſt l'artiſan qui gagne ſa vie à planer la vaiſſelle, c'eſt-à-dire, à l'unir à force de petits coups de marteau. Ceux que les Orfevres appellent *planeurs*, les Potiers d'étain les appellent *forgeurs*. (*D. J.*)

PLANGE, adj. (*Marine.*) La mer eſt *plange*, c'eſt un terme bas dont ſe ſervent les matelots de Poitou, de Xaintonge & d'Aunis, pour dire que la mer eſt unie.

PLANIMÉTRIE, ſ. f. (*Géom.*) c'eſt la partie de la Géométrie, qui conſidere les lignes & les figures planes. *Voyez* GÉOMÉTRIE; *voyez auſſi* LIGNE & FIGURE.

La *Planimétrie* eſt particulierement bornée à la meſure des plans ou ſurfaces; elle eſt oppoſée à la *Stéréométrie*, ou meſure des ſolides. *Voyez* STÉRÉOMÉTRIE.

La *Planimétrie*, ou l'art de meſurer les ſurfaces planes, s'exécute par le moyen de quarrés plus ou moins grands, comme piés quarrés, pouces quarrés, toiſes quarrées, perches quarrées, *&c.* c'eſt-a-dire, par des quarrés dont les côtés ſont un pié, un pouce, une toiſe, une perche, *&c.* Ainſi on connoît la valeur d'une ſurface propoſée, quand on ſait combien elle contient de piés quarrés, ou de pouces quarrés, ou de toiſes quarrées, ou de perches quarrées, *&c.* *Voyez* AIRE, SURFACE, FIGURE, QUARRÉ, MESURER, *&c.* *Chambers*. (*E*)

PLANISPHERE, ſ. m. (*Aſtronomie.*) eſt une projection de la ſphere & de ſes différens cercles ſur une ſurface plane, comme ſur du papier, *&c.* *Voyez* PLAN, SPHERE & PROJECTION.

Dans ce ſens les cartes céleſtes & terreſtres, où ſont repréſentés les méridiens & les autres cercles de la ſphere, ſont appellées *planiſpheres*. *Voyez* CARTE. Dans les projections ordinaires, le plan du tableau eſt un plan de projection ſitué entre l'œil & l'objet, deſorte que la projection ſe fait par le moyen des points où les différens rayons menés de l'œil à l'objet coupent ce plan. *Voyez* PLAN PERSPECTIF *ou* PLAN DU TABLEAU. Mais dans les *planiſpheres* ou aſtrolabes le plan de projection eſt placé derriere l'objet qui eſt la ſphere, & ce plan eſt toujours celui d'un des grands cercles de la ſphere. *Voyez* CERCLE. Dans tous les *planiſpheres* on ſuppoſe que l'œil eſt un point qui voit tous les cercles de la ſphere, & qui les rapporte au plan de projection ſur lequel la maſſe de la ſphere eſt pour ainſi dire applatie.

Les cartes céleſtes où ſont repréſentées les conſtellations, ſont des eſpeces de *planiſphere*; mais on appelle plus proprement *planiſphere* la repréſentation des cercles ou orbites que les planetes décrivent, faite ſur un plan, ſoit en deſſein, ſoit en cartons concentriques ou appliqués les uns ſur les autres: les cartes marines ſont auſſi appellées *planiſpheres nautiques*. *Voyez* CARTE MARINE.

Planiſphere ſe dit auſſi quelquefois d'un inſtrument aſtronomique, dont on ſe ſert pour obſerver les mouvemens des corps céleſtes: il conſiſte dans une projection de la ſphere céleſte ſur un plan, où ſont repréſentées les étoiles & les conſtellations avec leurs ſituations, leurs diſtances, &c. Tel eſt l'aſtrolabe, qui eſt le nom ordinaire de ces ſortes de projections. *Voyez* ASTROLABE.

Dans tous les *planiſpheres*, on ſuppoſe que l'œil eſt un point qui voit tous les cercles de la ſphere, & qui les rapporte au plan de projection ſur lequel la maſſe de la ſphere eſt pour ainſi dire applatie.

Parmi le nombre infini de *planiſpheres* que peuvent fournir les différens plans de projection & les différentes poſitions de l'œil, il y en a deux ou trois qui ont été préférés aux autres. Tel eſt celui de Ptolemée, dans lequel le plan de projection eſt parallele à l'équateur; celui de Gemma Friſius, dans lequel le plan de projection eſt le colure ou le méridien des ſolſtices, & où l'œil eſt au pole de ce méridien; celui de Jean de Royas, eſpagnol, dans lequel le plan de projection eſt un méridien, & où l'œil eſt placé dans l'axe de ce méridien à une diſtance infinie. Cette derniere projection eſt appellée *analemma*. *Voyez* ANALEMMA.

Toutes ces projections ont un défaut commun: ſavoir que les figures des conſtellations y ſont conſidérablement altérées & défigurées, deſorte qu'il n'eſt pas aiſé de les comparer entr'elles; & quelques-unes tiennent ſi peu de place, qu'on peut à-peine s'en ſervir pour les opérations.

M. de la Hire, pour remédier à ces inconvéniens, a imaginé une nouvelle projection de la ſphere; il propoſe de placer l'œil de telle maniere que les diviſions des cercles projettés ſoient ſenſiblement égales dans chaque partie de l'inſtrument. Le plan de projection eſt un méridien. *Voyez* toutes ces choſes plus au long à l'*article* ASTROLABE.

PLANISPHERE NAUTIQUE, *voyez l'article* NAUTIQUE.

PLAN ORBIS, (*Conchyliol.*) coquillage univalve fluviatile; il ne ſe trouve point dans la mer, mais il eſt commun dans les rivieres; il eſt tout noir ou brun, avec trois contours relevés qui ſe terminent à l'œil de ſa volute. Sa tête ſort d'une ouverture ronde, & eſt garnie de deux cornes fort pointues & fort longues, tenant à une couche baveuſe qui lui ſert à traîner ſa coquille. Quand il eſt avancé autant que ſes forces le lui permettent, il tire à lui ſa coquille qui eſt fort mince, & recommence cette manœuvre pour continuer ſa marche. Il n'y a nulle cloiſon comme à la corne d'ammon & au nautile; l'animal eſt fait comme un gros ver nageant dans une eau rouſſe: ſa couche peut lui ſervir d'opercule; mais ſi-tôt qu'on le touche, il ſe retire tout entier au milieu de ſon premier contour. On le voit quelquefois ſortir preſque tout ſon corps: ſes yeux ſont placés à l'ordinaire, & marqués par deux points noirs.

Le *plan-orbis* eſt le coquillage le plus aiſé à découvrir dans les eaux: c'eſt une ſorte de limaçon dont on connoît huit eſpeces; ſavoir, le grand, à quatre ſpirales rondes; le petit, à cinq ſpirales rondes, le troiſieme, à ſix ſpirales auſſi rondes; le quatrieme, à quatre ſpirales ou arêtes verticales: le cinquieme, à ſix ſpirales à arêtes, le ſixieme, à trois ſpirales à arêtes; le ſeptieme s'appelle *plan-orbis* à arêtes; le huitieme ſe nomme le *plan-orbis* tuilé. *Dargenville*. (*D. J.*)

PLANOIR, ſ. m. *en terme d'Orfevre en groſſerie*, s'entend d'un ciſelet dont l'extrémité eſt applatie & fort polie. On s'en ſert pour planer les champs qui ſont enrichis d'ornemens de ciſelure ou de gravure, où l'on ne pourroit point introduire le marteau. *Voyez nos Planches*.

PLANOUSE, ILE DE, (*Géog. mod.*) en latin *Planaria*: île d'Italie, dans la mer de Toſcane, entre celle d'Elbe au nord-eſt, & celle de Corſe au ſud-oueſt; elle a environ quatre milles de longueur, & une demi-lieue de largeur. Elle eſt fort baſſe & remplie de bruſcages; on mouille à un quart de lieue de l'île par douze braſſes d'eau. *Lat.* 42. 45. (*D. J.*)

PLANT-D'ARBRES, ſ. m. (*Jardin.*) eſpace planté d'arbres avec ſymmétrie, comme ſont les avenues, quinconces, boſquets, &c. ce mot ſignifie auſſi une *pepiniere d'arbriſſeaux*, plantés ſur pluſieurs lignes paralleles.

PLANTAGENETE, (*Hiſt. anc.*) eſt un ſurnom qui a été donné à pluſieurs anciens rois d'Angleterre, *Voyez* SURNOM, &c.

Ce mot a fort embarraſſé les critiques & les antiquaires, qui n'ont jamais pu en trouver l'origine & l'étymologie. Tout le monde convient qu'il fut donné d'abord à la maiſon d'Anjou, que le premier roi d'Angleterre qui le porta fut Henri II. & qu'il paſſa de ce roi, à ſa poſtérité juſqu'à Henri VII. pendant l'eſpace de plus de quatre cens ans; mais on n'eſt point d'accord ſur celui qui a le premier porté ce nom. Pluſieurs auteurs anglois croient que Henri II. l'hérita de ſon pere Geoffroy V. comte d'Anjou, fils de Foulques V, roi de Jéruſalem, qui mourut en 1134; ces auteurs prétendent que Geoffroy eſt le premier à qui on a donné ce nom, & que Henri II. ſorti de Geoffroy par Maud, fille unique de Henri I. eſt le ſecond qui l'ait porté.

Cependant Ménage ſoutient que Geoffroy n'a jamais eu le nom de *Plantagenete*; & en effet, Jean de Bourdigné, l'ancien annaliſte d'Anjou, ne l'appelle jamais ainſi; Ménage ajoute que le premier à qui on a donné ce nom eſt Geoffroy, troiſieme fils de Geoffroy V; néanmoins ce nom doit être plus ancien qu'aucun de ces princes, ſi ce que dit Skinner de ſon origine & de ſon étymologie, eſt vrai. Cet auteur raconte que la maiſon d'Anjou reçut ce nom d'un de ces princes, qui ayant tué ſon frere, pour s'emparer de ſes états, s'en repentit, & fit un voyage à la Terre-Sainte pour expier ſon crime; que là il ſe donnoit la diſcipline toutes les nuits, avec une verge faite de la plante appellée *genêt*: ce qui le fit appeller *Plantagenete*.

Il eſt certain que notre Geoffroy fit le voyage de Jéruſalem, mais il n'avoit point alors tué ſon frere: de plus, il ne fit point ce voyage par pénitence, mais ſeulement pour aller au ſecours de ſon frere Amaury: quel peut donc être ce prince de la maiſon d'Anjou? Seroit-ce Foulques IV? il eſt vrai que ce prince détrôna Geoffroy, ſon frere aîné, & le mit en priſon, mais il ne le fit pas mourir: de plus, comme le rapporte Bourdigné, Geoffroy fut tiré de priſon par Geoffroy V, ſon fils, dont nous avons déja parlé.

Il eſt vrai que ce Foulques fit le voyage de Jéruſalem en partie dans des vûes de pénitence; mais Bourdigné aſſure que ce fut par la crainte des jugemens de Dieu & de la damnation éternelle, pour la quantité de ſang chrétien qu'il avoit répandu dans ces batailles. Cet hiſtorien ajoute que Foulques fit un ſecond voyage à Jéruſalem, mais qu'il y retourna pour remercier Dieu de ſes graces: de plus, ce Foulques ne fut jamais appellé *Plantagenete*; ainſi le recit de Skinner paroît être une fable.

Il y a encore une autre opinion, qui quoique commune, n'eſt guere mieux fondée: on croit ordinairement que tous les princes de la maiſon d'Anjou, depuis Géoffroy V, ont eu le nom de *Plantagenete*, au lieu que ce nom n'a été porté que par très-peu de ces princes, qu'il ſervoit à diſtinguer des autres. Bourdigné ne le donne jamais qu'au troiſieme fils de Geoffroy V, & le diſtingue par ce ſurnom des autres princes de la même famille: cependant il eſt certain que ce nom fut auſſi donné à Henri II, roi d'Angleterre, ſon frere aîné.

PLANTAIN *ou* PLANTIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *plantago*, genre de plante à fleur monopétale en forme de ſoucoupe, & ordinairement diviſée en quatre parties; le piſtil ſort du fond de cette fleur, entouré le plus ſouvent de longues étamines, & devient dans la ſuite un fruit ou une coque preſque ovoïde ou conique qui s'ouvre tranſverſalement lorſqu'elle eſt mûre, en deux parties; cette coque eſt diviſée en deux loges par une cloiſon mitoyenne, & elle renferme des ſemences oblongues, attachées à un placenta. Tournefort, *Inſt. rei. herb. Voyez* PLANTE.

M.

M. de Tournefort diſtingue trente-cinq eſpeces de *plantain*, indépendamment de celles que les autres Botaniſtes nomment *plantains aquatiques*, & qui ſont des eſpeces de *renuncules*. La plus commune de toutes les eſpeces de vrai *plantain*, eſt le grand, le large *plantain*, *plantago latifolia*, *ſinuata*. *Inſt. rei herb.* 127.

Sa racine eſt courte, groſſe comme le doigt, garnie de fibres blanchâtres ſur les côtés; elle pouſſe des feuilles larges, luiſantes, rarement dentelées en leurs bords, ordinairement glabres ou ſans poils, marquées chacune de ſept nerfs apparens dans leur longueur; ces feuilles ſont attachées à de longues queues & couchées à terre.

De la même racine & du milieu des feuilles, il s'éleve pluſieurs tiges à la hauteur d'environ un pié, rondes, difficiles à rompre, quelquefois rougeâtres, un peu velues, elles portent au ſommet un épi oblong, qui ſoutient de petites fleurs blanchâtres ou purpurines; chacune de ces fleurs eſt un tuyau fermé dans le fonds, évaſé en-haut, découpé en quatre parties, & garni de pluſieurs étamines. Lorſque la fleur eſt paſſée, il lui ſuccede un fruit ou une coque membraneuſe, ovale, pointue ou conique, qui s'ouvre en travers, comme une boëte à ſavonnette, & qui renferme pluſieurs ſemences menues, de figure ovale, ou oblongue, & de couleur rougeâtre.

Cette plante croît preſque par-tout le long des chemins des haies, dans les cours, dans les jardins, aux lieux herbeux & incultes. Elle fleurit en Mai & Juin, & donne ſa graine en Août; on l'emploie beaucoup en Médecine, ainſi que le *plantain* blanc, *plantago latifolia*, *incana*, & le *plantain* étroit, *plantago anguſtifolia*; on les regarde comme déterſifs, aſtringens & réſolutifs.

L'eſpece de *plantain* des environs de Paris, nommé par Tournefort, *plantago paluſtris*, *gramineo folio*, *monanthos pariſienſis*, a deux ſingularités; l'une que ſa fleur eſt à étamines, c'eſt-à-dire mâle & ſtérile; & l'autre qu'au bas du pédicule de cette même fleur, il en naît deux ou trois fleurs à piſtil ou femelles qui ſont fécondes; on peut lire à ce ſujet les Obſervations de M. de Juſſieu dans les *Mém. de l'Acad. des Scienc. ann.* 1742.

Finiſſons par remarquer que M. Linnæus renferme dans la claſſe de ce genre de plante, non-ſeulement les différentes eſpeces de *plantain* de Tournefort; mais encore le pſyllium, le coronopus ou corne de cerfs, & le *gramen junceum*; voici briévement comme il caractériſe ce genre de plante.

Son calice, quoique droit & court, eſt diviſé en quatre quartiers dans les bords, & ſubſiſte après que la fleur eſt tombée. La fleur eſt monopétale, en forme de tube cylindrique arrondi, avec des bords découpés en quatre parties: les ſegmens ſont abaiſſés & pointus; ſes étamines forment quatre filets capillaires & droits: les boſſettes ſont oblongues, applaties & menues; le germe du piſtil eſt ovoïde, le ſtyle eſt délié, & de moitié moins long que les étamines; le ſtigma eſt ſimple; le fruit eſt une capſule ovale, s'ouvrant horiſontalement, & contenant deux ſemences, les graines ſont oblongues & nombreuſes. (*D. J.*)

Plantain; (*Mat. méd.*) *grand*, *moyen* & *petit*; on emploie indifféremment ces trois eſpeces pour l'uſage de la Médecine. Le *plantain* eſt mis au rang des plantes vulnéraires aſtringentes: & on lui accorde de plus une qualité fébrifuge. On emploie le ſuc des feuilles, la décoction de la racine & celle de la ſemence; l'extrait & l'eau diſtillée du *plantain* ſont auſſi en uſage; & enfin on en retire une eau diſtillée à laquelle on attribue communément les mêmes vertus qu'à toutes les préparations précédentes.

Tous ces remedes ſont employés communément pour l'uſage intérieur, toutes les fois que les aſtringens ſont indiqués, comme dans la dyſſenterie, & toutes les eſpeces d'hémorrhagie interne, & beaucoup plus rarement, mais quelquefois cependant contre les fievres intermittentes.

Le *plantain* étant abſolument privé de tout principe volatil, il eſt démontré que ſon eau diſtillée ne poſſede aucune vertu médicamenteuſe. Cette eau eſt cependant un excipient aſſez commun des juleps aſtringens, quoique de toutes les propriétés des végétaux, celle qui ſe tranſmet le moins à l'eau qu'on en ſépare par la diſtillation, ſoit évidemment la qualité aſtringente. L'uſage le plus commun de cette eau eſt pour les collyres toniques & répercuſſifs, qu'on emploie très-ſouvent dans les ophtalmies. Il n'eſt pas inutile de répéter que l'eau de *plantain* eſt un ingrédient abſolument inutile de ces collyres.

La racine & les feuilles de *plantain* entrent dans l'eau vulnéraire, & en ſont un des ingrédiens puériles, & pour ainſi dire indécens, comme on peut le déduire facilement de ce que nous venons d'obſerver ſur l'eau diſtillée de *plantain*. *Voyez* Vulnéraire, *eau*. Les feuilles entrent dans la décoction aſtringente de la pharmacopée de Paris, dans le ſyrop d'althéa de Fernel, dans celui de conſoude, *&c.* les ſemences dans la poudre diarrhodon, l'onguent de la comteſſe, *&c.* (*b*)

PLANTAIRE, adj. (*Anat.*) eſt le nom d'un muſcle charnu dans ſon origine: il vient de la partie poſtérieure ſupérieure du condile externe du femur, & deſcend un peu entre les jumeaux & les ſolaires; où il ſe change en un tendon long & mince, qui s'avance à l'extérieur du tendon d'Achille, & s'inſere à la partie ſupérieure & poſtérieure du calcaneum. *Voyez nos Planches d'Anatomie*. *Voyez auſſi* Pié, Palmaire, *&c.*

Quelques auteurs comptent ce muſcle parmi les extenſeurs du pié. *Voyez* Extenseur.

C'eſt le petit jambier poſtérieur de M. Winslow.

L'aponévroſe plantaire vient des deux tuberoſités qui ſe remarquent à la face inférieure du calcaneum, & recouvrant tous les muſcles ſitués ſous le pié, va ſe terminer aux parties latérales & ſupérieures des premieres phalanges.

Les arteres *plantaires* ſont la continuation de l'artere péronniere & de la tibiale qui s'anaſtomoſent dans la plante du pié, & forment un arc duquel il part différens rameaux qui ſe diſtribuent aux doigts & aux autres parties; celle que produit la péronniere prend le nom de *plantaire externe*; & celle qui eſt la ſuite de la tibiale ſe nomme *plantaire externe*. *Voyez* Peroniere *&* Tibiale.

Les nerfs *plantaires* ſont des branches du nerf ſciatique tibial. *Voyez* Sciatique.

Le nerf *plantaire* externe ſe diſtribue au pié en ſe portant tout le long de la partie interne de la plante du pié, & fournit quatre rameaux pour les parties latérales & inférieures des trois premiers orteils, & pour la partie latérale voiſine du quatrieme. Ces rameaux communiquent par leur rencontre de leurs extrémités au bout de chaque orteil.

Le nerf *plantaire* externe ſe porte vers les parties latérales externes en inférieures du pié, ſe diſtribue aux parties voiſines, & forment des rameaux aux deux derniers orteils.

PLANTAS, *ou* PLANÇON, ſ. m. (*Jardinage.*) eſt un rameau que l'on coupe ſur un arbre tel que le ſaule, & qu'après avoir éguiſé on fiche en terre, où il reprend parfaitement ſans racine.

PLANTARD, ſ. m. *terme d'Agriculture*; groſſe branche de ſaule d'aulne, de peuplier, *&c.* qu'on choiſit pour planter quand on étête ces arbres.

PLANTATION, ſ. f. (*Moral.*) je mets les *plantations* au rang des vertus; & j'appelle ce ſoin une *vertu morale* néceſſaire à la ſociété, & que tout législateur doit preſcrire.

En effet, il n'eſt peut-être point de ſoin plus utile au public que celui des *plantations*; c'eſt ſemer l'abondance de toutes parts, & léguer de grands biens à la poſtérité. Que les princes ne regardent point cette idée comme au-deſſous de leur grandeur. Il y a eu des héros de leur ordre dans ce genre, comme dans l'art de la deſtruction des villes & de la déſolation des pays. Cyrus, dit l'hiſtoire, couvrit d'arbres toute l'Aſie mineure. Qu'il eſt beau de donner une face plus belle à une partie du monde! La remplir de cette variété de ſcenes magnifiques, c'eſt approcher en quelque ſorte de la création.

Caton, dans ſon livre de *la vie ruſtique*, donne un conſeil bien ſage. Quand il s'agit de bâtir, dit-il, il faut long-tems déliberer, & ſouvent ne point bâtir; mais quand il s'agit de *planter*, il ſeroit abſurde de déliberer, il faut planter ſans délai.

Les ſages de l'antiquité n'ont point tenu d'autres diſcours. Il ſemoient, ils plantoient; ils paſſoient leur vie dans leurs *plantations* & dans leurs vergers; ils les cultivoient ſoigneuſement, ils en parloient avec tranſport.

Hic gelidi fontes, hic mollia prata, Lycori,
Hic nemus, hic ipſo tecum conſumerer ævo.
Virg. *Eclog. X.* 42.

„ Ah! Lycoris, que ces clairs ruiſſeaux, que ces prai-
„ ries & ces bois forment un lieu charmant! c'eſt ici
„ que je voudrois couler avec toi le reſte de mes jours.

Ipſæ jam carmina rupes,
Ipſa ſonant arbuſta.

,, Les rochers & les arbuſtes que tu as plantés tout
,, autour de ce hameau, y répetent déja nos chanſons.
Virgile lui-même a écrit un livre entier ſur l'art des *plantations*.

Ipſe thymum, pinoſque ferens de montibus altis
Tecta ſerat late circum, tui talia curæ:
Ipſe labore manum duro terat: ipſe feraces
Figat humo plantas, & amicos irriget imbres.

,, Que celui qui préſide à vos ruches, ne manque pas
,, de ſemer du thym aux environs; qu'il y *plante* des
,, pins & d'autres arbres, qu'il n'épargne point ſa peine,
,, & n'oublie pas de les arroſer!

Atque equidem extremo ut jam ſub fine laborum
Vela traham, & terris feſtinem advertere proram,
Forſitam & pingues hortos quæ cura colendi
Ornaret canerem........

,, Si je n'étois pas à la fin de ma courſe, je ne com-
,, mencerois pas à plier déja mes voiles prêt d'arriver
,, au port; peut-être enſeignerois-je ici l'art de cultiver
,, les jardins, & de former des *plantations* dans les ter-
,, res ſtériles.

Namque ſub OEbaliæ memini me turribus altis,
Qua niger humectat flaventia culta Galeſus,
Corycium vidiſſe ſenem, cui pauca relicti
Jugera ruris erant; nec fertilis illa juvencis,
Nec pecori opportuna ſeges, nec commoda Baccho,
Hic rarum tamen in dumis olus, albaque circum
Lilia verbenaſque premens, veſcumque papaver,
Regum æquabat opes animis, ſeraque revertens
Nocte domum dapibus menſas onerabat inemptis.
Primus vere roſam, atque autumno carpere poma:
Et cum triſtis hyems etiam nunc frigore ſaxa
Rumperet, & glacie curſus frænaret aquarum;
Ille comam mollis jam tum tondebat acanthi,
Æſtatem increpitans ſeram, Zephyroſque morantes.
Illi tilia, atque uberrima pinus:
Quotque in flore novo pomis ſe fertilis arbos
Induerat, totidem autumno matura tenebat,
Ille etiam ſeras in verſum diſtulit ulmos,
Eduramque pyrum, & ſpinos jam pruna ferentes,
Jamque miniſtrantem platanum potantibus umbram.
Verum hæc ipſe equidem ſpatiis excluſus iniquis,
Prætereo.

Georg. *liv. IV.* 125. 150.

,, Près de la ſuperbe ville de Tarente, dans cette con-
,, trée fertile qu'arroſe le Galèſe, je me ſouviens d'a-
,, voir vu autrefois un vieillard de Cilicie, poſſeſſeur
,, d'une terre abandonnée, qui n'étoit propre ni pour le
,, pâturage, ni pour le vignoble; cependant il avoit fait
,, de ce terrein ingrat un agréable jardin, où il ſemoit
,, quelques légumes bordés de lys, de vervene de pa-
,, vots. Ce jardin étoit ſon royaume. En rentrant le
,, ſoir dans ſa maiſon, il couvroit ſa table frugale de
,, ſimples mets produits de ſes travaux. Les premieres
,, fleurs du printems, les premiers fruits de l'automne
,, naiſſoient pour lui. Lorſque les rigueurs de l'hiver
,, fendoient les piérres, & ſuſpendoient le cours des
,, fleuves, il émondoit déja ſes acanthes; déja il jouiſ-
,, ſoit du printems, & ſe plaignoit de la lenteur de l'été.
,, Ses vergers étoient ornés de pins & de tilleuls. Ses
,, arbres fruitiers donnoient en automne autant de fruits,
,, qu'au printems ils avoient porté de fleurs. Il ſavoit
,, tranſplanter & aligner des ormeaux déja avancés, des
,, poiriers, des pruniers greffés ſur l'épine, déja portant
,, des fruits, & des planes déja touffus, à l'ombre deſ-
,, quels il regaloit ſes amis. Mais les bornes de mon
,, ſujet ne me permettent pas de m'arrêter plus long-
,, tems ſur cette peinture ,,.

C'eſt pourquoi je me contenterai d'obſerver avec Virgile, que l'amuſement des *plantations* ne procure pas ſeulement des plaiſirs innocens, mais des plaiſirs durables, & qui renaiſſent chaque année. Rien en effet ne donne tant de ſatisfaction que la vue des payſages qu'on a formés, & des promenades délicieuſes à l'ombre des arbres qu'on a plantés de ſes mains.

On pourroit même, ce me ſemble, charger un domaine entier de *plantations* différentes, qui tourneroient également au plaiſir & au profit du propriétaire. Un marais couvert de ſaules, un coteau planté de chênes, ſeroit ſans doute plus profitable qu'en abandonnant le terrein à ſa ſtérilité naturelle. Des haies fortifiées & décorées d'arbres forment un rempart utile, agréable & ſolide.

Il n'eſt pas beſoin de ſe montrer trop curieux de la ſymmétrie des *plantations*. Tout le monde eſt en état de remplacer des arbres à la ligne & à la regle, en échiquier, ou en toute autre figure uniforme; mais doit-on s'aſtraindre à cette régularité ſans oſer s'en écarter? Et ne feroit-on pas mieux de cacher quelquefois l'art du jardinier? Préſenter toujours des arbres qui s'élevent en cones, en globes, en pyramides, en éventail, ſur chacun deſquels on reconnoît la marque des ciſeaux, eſt plutôt l'effet d'un goût peigné, que celui de la belle nature. Ce n'eſt pas ainſi qu'elle forme ſes admirables ſites. Des forêts de citronniers ne ſont pas moins ſuperbes avec toute l'étendue de leurs branches, que taillés en figures mathématiques. Un grand verger dont les pommiers ſont en fleurs, plait bien davantage que les petits labyrinthes de nos parterres. Qui eſt celui qui ne préféreroit à nos arbres nains, des chênes de pluſieurs centaines d'années, & des grouppes d'ormes, propres à mettre à couvert de la pluie un grand nombre de cavaliers.

Quoi qu'il en ſoit des *plantations* ſymmétriques ou ſauvages, je ne recommande pas les unes ou les autres aux grands & aux riches, par la ſeule raiſon qu'elles ſont un amuſement agréable, en même tems qu'une décoration de leurs maiſons de campagne; j'ai des motifs plus nobles à leur propoſer; je leur recommande les *plantations* de toutes parts, parce que c'eſt un emploi digne d'un citoyen vertueux, & qu'il s'y doit porter par des principes tirés de la morale, & entr'autres par celui de l'amour du genre humain.

Ce n'eſt pas tout; je ſoutiens qu'on eſt inexcuſable de manquer à un devoir de la nature de celui-ci, & dont il eſt ſi facile de s'acquitter. Lorſqu'un homme penſe que le ſoin de mettre chaque année, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, quelques rejettons en terre, peut ſervir à l'avantage d'un autre qui ne viendra dans le monde qu'au bout de cinquante ans; lorſqu'il ſonge qu'il travaille peut-être au ſoutien ou à l'aiſance d'un de ſes arriere-neveux; s'il trouve alors quelque répugnance à ſe donner cette peine, il doit en conclure qui n'a nuls principes, nul ſentiment de généroſité.

Quelqu'un a dit d'un citoyen induſtrieux & bien-faiſant, qu'on peut le ſuivre à la trace. Ces deux mots peignent à merveille les ſoins d'un honnête homme, qui en cultivant des terres, y a laiſſé des marques de ſon induſtrie & de ſon amour pour ceux qui lui ſuccéderont.

Ces réflexions ne viennent que trop à-propos dans un ſiecle où les arts les plus utiles à la conſervation de la ſociété ſont entierement négligés, & les ſoins de la poſtérité pleinement abandonnés, ſi même ils ne ſont pas tournés en ridicule. Nos forêts ne nous fourniroient plus de bois pour bâtir, ſi nos ancêtres avoient penſé d'une façon ſi baſſe & ſi mépriſable.

Les Tartares du Dagheſtan, tout barbares qu'ils ſont, habitans d'un pays ſtérile, ont une coutume excellente qu'ils obſervent ſoigneuſement, & qui leur tient lieu de loi. Perſonne chez eux ne ſe peut marier, avant que d'avoir planté, en un certain endroit marqué, cent arbres fruitiers; enſorte qu'on trouve actuellement partout dans les montagnes de cette contrée d'Aſie, de grandes forêts d'arbres fruitiers de toute eſpece. On ne trouve au contraire dans ce royaume que des pays dénués de bois dont ils étoient autrefois couverts. Le dégât & la conſommation en augmentent tellement, que ſi l'on n'y remedie par quelque loi ſemblable à celle de l'ancienne patrie des Thaleſtris, nous manquerons bien-tôt de bois de charpente pour nos uſages domeſtiques. On ne voit que des jeunes héritiers prodigues, abattre les plus glorieux monumens des travaux de leurs peres, & ruiner dans un jour la production de pluſieurs ſiecles.

En un mot, nous ne travaillons que pour nous & nos plaiſirs, ſans être aucunement touchés de l'intérêt de la poſtérité. Ce n'eſt pas cette façon de penſer que la Fontaine prête à ſon octogénaire qui plantoit. On ſait avec quelle ſageſſe il parle aux trois jouvenceaux ſurpris de ce qu'il ſe charge du ſoin d'un avenir qui n'étoit pas fait pour lui. Le vieillard, après les avoir bien écoutés, leur répond,

Mes arrieres-neveux me devront cet ombrage.
He bien défendez-vous au ſage
De ſe donner des ſoins pour le plaiſir d'autrui?
Cela-même eſt un fruit que je goûte aujourd'hui,
J'en puis jouir demain, & quelques jours encore.

Le Chevalier DE *JAUCOURT*.

Plantation, (*Jardinage.*) ſe dit d'un jardin entier à planter : j'ai une grande *plantation* à faire.

PLANTE, ſ. f. corps organiſé, composé eſſentiellement d'une racine, & vraiſſemblablement d'une graine, & qui produit ordinairement des feuilles, un tronc ou une tige, des branches, & des fleurs deſtinés par la nature à quelque uſage.

On peut définir une *plante* d'après Boerhaave, un corps organiſé, composé de vaiſſeaux & de liqueurs, qui a une racine, ou une partie par laquelle il s'attache à un autre corps; & particulierement à la terre, d'où il tire pour l'ordinaire ſa ſubſiſtance & ſon accroiſſement. *Voyez* Végétal.

Les *plantes* ſont diſtinguées des foſſiles, en ce qu'elles ſont des corps organiſés, composés de vaiſſeaux & de liqueurs (*voyez* Fossile); & des animaux, en ce qu'elles ſont toujours attachées à quelque corps d'où elles tirent leur nourriture. *Voyez* Animal.

Plante eſt un nom général ſous lequel ſont compris tous les végétaux, comme les arbres, les arbriſſeaux & les herb... *Voyez* Arbre, Arbrisseau, Herbe.

Par les obſervations de Malpighi, du docteur Grew, de MM. Reneaume, Bradley, & d'autres auteurs, il paroît que le méchaniſme des *plantes* eſt fort ſemblable à celui des animaux : les parties des *plantes* ſemblent avoir une analogie conſtante avec les parties des corps animés; & l'économie végétale paroît formé ſur le modele de l'économie animale. Pour donner une idée de cette reſſemblance, il eſt néceſſaire d'expliquer & de décrire les parties dont une *plante* eſt composée.

Les parties des *plantes* ſont : 1. la racine, corps ſpongieux, dont les pores ſont diſposés de la maniere la plus convenable pour recevoir certains ſucs préparés dans le ſein de la terre. La qualité de la racine dépend en effet beaucoup de la grandeur des pores & des vaiſſeaux qu'elle contient, comme le prouve l'expérience. Boerhaave conſidere la racine comme composée d'un nombre de vaiſſeaux abſorbans, analogues aux veines lactées des animaux; & M. Reneaume prétend qu'elle fait la même fonction que toutes les parties de l'abdomen, deſtinées à la nutrition, comme l'eſtomac, les inteſtins, &c. *Voyez* Racine.

2. Le bois, conſiſtant en tuyaux capillaires paralleles entr'eux, qui partent de la racine & s'étendent le long de la tige. Les ouvertures de ces tuyaux ſont ordinairement trop petites pour être apperçues, excepté dans un morceau de charbon de bois, de canne, ou d'autres *plantes* ſemblables. M. Bradley appelle ces tuyaux, *des vaiſſeaux artériels*, parce qu'ils ſervent à porter la ſeve depuis la racine juſqu'au haut. *Voyez* Bois.

3. Outre cela, il y a des vaiſſeaux plus larges, diſposés au-dehors de ceux-ci, entre le bois & l'écorce intérieure, & qui deſcendent depuis le haut de la *plante* juſqu'à la racine. Le même auteur appelle ces tuyaux *vaiſſeaux veineux*, & croit qu'ils contiennent le ſuc liquide qu'on trouve dans les *plantes* au printems. *Voyez* Veine, Seve, &c.

4. L'écorce qui eſt un corps d'un tiſſu ſpongieux, & qui paſſant entre les arteres par pluſieurs petits filets, communique avec la moëlle. *Voyez* Écorce.

5. La moëlle ou pecten, qui conſiſte en petits globules tranſparens, joints enſemble à-peu-près comme les bouteilles dont l'écume d'une liqueur eſt composée. *Voyez* Moëlle.

On peut ajouter que le tronc & les branches d'un arbre ont quelque reſſemblance avec les parties & les membres extérieurs d'un animal, ſans leſquels l'animal peut abſolument ſubſiſter, quoique la perte de ces membres, ou les accidens qui leur arrivent, occaſionnent ſouvent la deſtruction entiere de l'animal; dans les arbres qui ont été endommagés, ou bleſſés, ou ébranchés, on obſerve des effets ſemblables à ceux qui arrivent aux membres des corps animés, comme l'extravaſation, le calus, &c.

Economie ou uſage des parties des plantes. La racine s'étant imbibée des ſucs ſalins & aqueux que la terre renferme, & s'étant remplie de la matiere qui doit ſervir à la nourriture de l'arbre, ces ſucs, ou cette matiere, ſont mis en mouvement par la chaleur, c'eſt-à-dire ſont changés en une vapeur, qui partant de la racine, entre par les ouvertures des vaiſſeaux artériels, & monte en-haut, avec une force proportionnée à la chaleur qui la met en mouvement. Par ce moyen cette vapeur ouvre peu-à-peu les petits vaiſſeaux roulés en bourgeons, & les épanouiſſent pour en former des feuilles.

Or comme toutes les vapeurs ſe condenſent par le froid, la vapeur dont il s'agit étant arrivée à l'extrémité des arteres, c'eſt-à-dire aux bourgeons, & trouvant en cet endroit un air froid, ſe condenſe en une liqueur, & ſous cette forme, elle retombe par ſon propre poids vers la racine; en traverſant les vaiſſeaux veineux, & laiſſant après elle une partie de ſa ſubſtance, telle que le tiſſu de l'écorce puiſſe la conſerver, & la retenir pour ſa nourriture.

Cette liqueur continue donc ainſi à circuler, après quoi le froid de l'hiver la congele & la réduit en une ſorte de gomme qui demeure ſtagnante au-dedans des vaiſſeaux; elle reſte en cet état, juſqu'à ce que la chaleur renaiſſante du printems la mette en mouvement de nouveau. Alors la *plante* ſe remet en vigueur, pouſſe de nouvelles branches & de nouvelles feuilles, &c.

Cette expoſition abregée de l'économie végétale demande d'être expliquée plus au long, parce qu'elle renferme pluſieurs points curieux, intéreſſans, & dignes d'être approfondis. La cauſe par laquelle la racine oblige à monter la liqueur dont elle s'eſt chargée, n'eſt pas encore bien connue. Quelques auteurs l'attribuent à la preſſion de l'athmoſphere, comme l'élévation de l'eau dans les pompes : mais cette opinion eſt fondée ſur une hypothèſe gratuite, ſavoir que les petits tuyaux de la *plante* ſont vuides d'air. D'ailleurs la preſſion de l'atmoſphere ne pourroit élever la ſeve à plus de 32 piés; au-lieu qu'elle s'éleve beaucoup plus haut, *voyez* Atmosphere. D'autres ont recours au principe de l'attraction, & croient que la force qui éleve la ſeve dans les *plantes* eſt la même qui fait monter l'eau dans les tuyaux capillaires, ou dans des monceaux de ſable, de cendre, &c. Mais cette force ne ſuffit pas non plus pour élever la ſeve juſqu'au haut des arbres. *Voyez* Attraction, Ascension, Capillaire, &c.

On peut donc croire que la premiere réception du ſuc nourricier, & ſa diſtribution dans le corps de la *plante*, eſt produite par différens moyens, ce qui eſt confirmé par l'analogie des animaux. *Voyez* Nourriture, Chaleur, Nutrition, &c.

Le mouvement du ſuc nourricier des *plantes* eſt produit comme celui du ſang des animaux, par l'action de l'air. En effet, on remarque dans toutes les *plantes* quelque choſe d'aſſez ſemblable à la reſpiration. *Voyez* Respiration.

Nous devons cette découverte à l'admirable Malpighi, qui a obſervé le premier que les végétaux ſont composés de deux ſuites ou ordres de vaiſſeaux, ſavoir. 1. Ceux dont nous avons parlé ci-deſſus, qui reçoivent & portent les ſucs deſtinés à la nourriture de la *plante*, & qui répondent aux arteres, aux veines & aux vaiſſeaux lactés des animaux. 2. Les trachées ou vaiſſeaux qui reçoivent l'air; ce ſont de longs tuyaux creux, qui pompent & chaſſent continuellement l'air, c'eſt-à-dire qui ſont dans une inſpiration & une expiration continuelle. Ces trachées, ſelon la remarque du même auteur, renferment toutes les autres eſpeces de vaiſſeaux. *Voyez* Trachée.

De-là il s'enſuit que la chaleur de l'année, & même celle du jour, ou d'une heure, ou d'une minute, doit produire un effet ſur l'air renfermé dans ces trachées, c'eſt-à-dire qu'elle doit le raréfier, & en conſéquence dilater les trachées; ce qui doit être une ſource perpétuelle d'action pour avancer la circulation dans les *plantes*. *Voy.* Chaleur, Raréfaction, &c.

Car par l'expanſion des trachées, les vaiſſeaux qui contiennent les ſucs ſont comprimés; par ce moyen les ſucs que ces vaiſſeaux renferment ſont continuellement pouſſés & accélerés, & par cette même impulſion les ſucs ſont continuellement raffinés, & rendus de plus en plus ſubtiles; & par conſéquent capables d'entrer dans des vaiſſeaux de plus en plus fins; tandis que leur partie la plus épaiſſe eſt ſéparée & déposée dans les cellules latérales ou véſicules de l'écorce, pour défendre la *plante* contre le froid, & contre les autres injures de l'air. *Voy.* Écorce.

Le ſuc nourricier étant ainſi parvenu du bas de la racine juſqu'à l'extrémité des plus hautes branches, & même juſqu'à la fleur, & ayant durant ce tems déposé une partie de la matiere qu'il contient pour nourrir & défendre les parties de la *plante*, le ſuperflu paſſe dans l'écorce, dont les vaiſſeaux s'inſerent dans ceux où la ſeve monte; & ce ſuperflu redeſcend enſuite vers la racine à-travers les vaiſſeaux de l'écorce, pour venir regagner la terre. Telle eſt la circulation qui ſe fait dans les *plantes*. *Voyez* Circulation de la seve.

Voilà ce qui ſe paſſe dans les végétaux pendant le jour, ſur-tout lorſque la chaleur du ſoleil eſt conſidérable. C'eſt ainſi que les vaiſſeaux deſtinés à charrier la ſeve ſont comprimés, que la ſeve eſt élevée en-haut, & que les vaiſſeaux qui la contiennent s'en déchargent. Pendant la nuit, les trachées étant reſſerrées par le froid de l'air, les autres

vaiſſeaux ſe relâchent, & ſe diſpoſent ainſi à recevoir de nouveau ſuc nourricier, pour le digérer & le ſéparer le lendemain: on peut donc dire en ce ſens, que les *plantes* mangent & boivent pendant la nuit. *Voyez* NUTRITION.

Les vaiſſeaux ou les parties des *plantes* ne ſont que de la terre liée & conglutinée, pour ainſi dire, avec une huile; cette huile étant épuiſée par le feu, l'air, l'âge, *&c.* la *plante* ſe réduit en poudre, ou retourne de nouveau en terre. Ainſi dans les végétaux brûlés par le feu le plus violent, la matiere des vaiſſeaux ſe conſerve entiere, & eſt indiſſoluble à la plus grande force; par conſéquent cette matiere n'eſt ni de l'eau, ni de l'air, ni du ſel, ni du ſoufre, mais de la terre ſeulement. *Voyez* TERRE.

Le ſuc nourricier ou la ſeve d'une *plante* eſt une liqueur fournie par la terre, & qui ſe transforme en la ſubſtance de la *plante*; elle eſt compoſée de quelques parties foſſiles, de quelques autres fournies par l'air & par la pluie, & de quelques autres encore qui viennent de plantes & d'animaux putrifiés; par conſéquent les végétaux contiennent toutes ſortes de ſels, de l'huile, de l'eau, de la terre, & probablement auſſi toutes ſortes de métaux, d'autant que les cendres des végétaux fourniſſent toujours quelque choſe que la pierre d'aimant attire. *Voyez* FER, AIMANT, *&c.*

Le ſuc nourricier entre dans la *plante* ſous la forme d'une eau fine & ſubtile, qui conſerve d'autant plus de ſa propre nature qu'elle eſt plus près de la racine; plus elle s'éloigne de la racine, plus elle ſouffre d'altération, & plus elle approche de la nature du végétal. *Voy.* DIGESTION.

Par conſéquent lorſque le ſuc nourricier entre dans la racine, dont l'écorce eſt remplie de vaiſſeaux excrétoires propres à rejetter les parties excrémenteuſes de ce ſuc; il eſt terreux, aqueux, acide, a peu de ſubſtance, & ne contient preſque point d'huile. *Voyez* SUC.

Il commence enſuite à ſe préparer dans le tronc & dans les branches; cependant il continue encore à y être acide, comme on le voit lorſqu'on perce un arbre dans le mois de Février; car le ſuc aqueux qui en découle a un goût acide. *Voyez* PERCER.

Le ſuc nourricier étant porté de-là juſqu'aux boutons ou bourgeons, il s'y cuit davantage; & ayant développé les feuilles, elles lui ſervent comme de poumons pour y circuler & pour y recevoir une nouvelle préparation; car les feuilles encore tendres étant expoſées à l'action alternative du froid & du chaud, des nuits humides & de la chaleur la plus conſidérable du jour, ſe contractent & ſe dilatent alternativement, ce qu'elles peuvent faire avec facilité à cauſe de leur tiſſu réticulaire. *Voyez* FEUILLE.

Par tous ces moyens le ſuc nourricier ſe digere & ſe prépare de nouveau, & il reçoit encore une nouvelle perfection dans les pétales ou feuilles des fleurs qui tranſmettent aux étamines ce ſuc encore ſubtiliſé de nouveau. Les étamines communiquent le ſuc à la farine ou pouſſiere des ſommets, où ayant reçu un nouveau degré de maturité, il ſe répand ſur le piſtil; là il acquiert le dernier point de perfection, & donne la naiſſance à un nouveau fruit, ou à une nouvelle *plante*. *Voyez* PÉTALES, ETAMINES, SOMMETS, FARINES, PISTIL, *&c.*

La génération des *plantes* a auſſi une analogie parfaite avec celle des animaux, ſur-tout de ceux qui n'ont point de mouvement local, comme on le remarque d'une infinité de poiſſons à coquillage qui ſont hermaphrodites, & ſont à-la-fois mâles & femelles. *Voyez* HERMAPHRODITE.

La fleur de la *plante* paroît être le *pudendum* ou le principal organe de la génération dans la *plante*, à cauſe de ſes divers ornemens; mais l'uſage de ſes différentes parties & la maniere dont s'opere ce méchaniſme n'eſt que fort peu connue. Nous en donnerons un exemple dans une tulipe.

La fleur eſt compoſée de ſix pétales ou feuilles, du fond deſquelles s'éleve au milieu une eſpece de tuyau, appellé *piſtil*; autour du piſtil ſont diſpoſés des filets, appellés *étamines*, qui s'élevent auſſi du fond de la fleur & qui ſe déterminent en-haut par de petites boſſes appellées *ſommets*, remplies d'une pouſſiere très-fine qu'on nomme *farine*. Pour avoir une connoiſſance plus étendue des parties de la génération des *plantes*, *voyez* PISTIL, ÉTAMINE, FARINE, *&c.*

Telle eſt la ſtructure générale des fleurs des *plantes*, quoique diverſifiées d'une infinité de manieres, de façon que certaines ne paroiſſent point avoir de piſtils, & d'autres point d'étamines; que quelques-unes ont des étamines ſans ſommets, & qu'enfin ce qui eſt plus ſingulier, quelques *plantes* n'ont point du tout de fleurs. Mais il faut convenir que la ſtructure générale, dont nous venons de parler, eſt de beaucoup la plus commune; & ſi on ſuppoſe que dans les *plantes* où on ne la voit point, elle eſt ſeulement inſenſible, quoiqu'exiſtente, on pourra expliquer dans ce ſyſtème la génération des *plantes*. Le fruit eſt ordinairement à la baſe du piſtil, de ſorte que quand le piſtil tombe avec le reſte de la fleur, le fruit paroît à ſa place. Le piſtil eſt ſouvent le fruit même; & quand il ne l'eſt pas, le piſtil & le fruit ſont tous deux placés au centre de la fleur, dont les feuilles diſpoſées autour du petit embryon ſemblent n'être deſtinées qu'à préparer une liqueur fine dans leurs petits vaiſſeaux, pour conſerver & nourrir le fruit autant de tems qu'il eſt néceſſaire. Cependant M. Bradley croit que le principal uſage de ſes feuilles eſt de défendre le piſtil. Les ſommets des étamines ſont de petites capſules ou ſacs pleins d'une eſpece de farine ou de pouſſiere, qui tombe lorſque les capſules deviennent mûres & ſe crevent. M. Tournefort croyoit que cette pouſſiere n'étoit que l'excrément de la nourriture du fruit, & que les étamines n'étoient qu'une ſorte de conduit excrétoire, qui filtroient cette matiere inutile, & en déchargeoient l'embryon. Mais M. Morland, M. Geoffroi, & d'autres donnent de plus nobles uſages à cette pouſſiere. Selon ces auteurs, c'eſt la pouſſiere qui féconde le grain ou le fruit en tombant ſur le piſtil où il eſt renfermé, & pour cette raiſon on l'appelle *farina fœcundans*. Ainſi l'étamine eſt dans leur ſyſtème la partie mâle de la *plante*, le piſtil en eſt la partie femelle, la pouſſiere en eſt le ſperme, & l'on peut regarder la corolle comme le lit nuptial.

M. Bradley a obſervé au fond du piſtil d'un lys un vaiſſeau qu'il a appellé *uterus* ou *matrice*, & dans lequel il y a trois ovaires pleins de petits œufs ou principes de ſemence & commencemens de graine ſemblables à ceux qu'on trouve dans les ovaires des animaux; il ajoute que ces œufs diminuent continuellement & s'anéantiſſent enfin, à-moins qu'ils ne ſoient impregnés de la farine de la *plante* ou de quelque autre de la même eſpece. Les étamines, ſuivant cet auteur, ſervent à porter la graine mâle de la *plante* dans les ſommets pour y être perfectionnée. Quand ces ſommets ſont mûrs, ils ſe crevent & répandent la graine en pouſſiere très-fine, dont quelques grains tombent ſur l'ouverture du piſtil, & ſont portés de-là à l'utricule pour féconder les œufs femelles où demeurent dans le piſtil, & par leur vertu magnétique attirent des autres parties de la *plante* les parties convenables à la nourriture de l'embryon, ce qui fait croître & groſſir le fruit.

La diſpoſition du piſtil & des ſommets qui l'environnent eſt toujours telle que la pouſſiere ou farine peut tomber ſur l'ouverture du piſtil. Il eſt ordinairement plus bas que les ſommets; & quand on le trouve plus haut, on peut conjecturer que le fruit a déja commencé à ſe former, & qu'il n'a plus beſoin da la pouſſiere des étamines. A quoi il faut ajouter que dès que la génération eſt finie, les parties mâles tombent avec les feuilles, & le tuyau qui mene à l'uterus commence à diminuer. On doit auſſi remarquer que le haut du piſtil eſt toujours couvert d'une ſorte de membrane ou tunique veloutée, ou qu'il eſt parſemé d'une liqueur glutineuſe, pour mieux conſerver la pouſſiere qui tombe des ſommets. Dans les fleurs qui ſe tournent vers la terre, comme l'acanthe, le cyclamen & la couronne impériale, le piſtil eſt beaucoup plus long que les étamines, afin que la pouſſiere des étamines puiſſe y tomber en quantité ſuffiſante.

Ce ſyſtème nous donne une grande idée de l'uniformité que la nature obſerve dans tous ſes ouvrages; il a même pluſieurs caracteres de vérité; mais l'expérience ſeule peut le conſtater.

M. Geoffroi, qui l'a adopté, dit que dans toutes les obſervations qu'il a faites, les *plantes* ſont devenues ſtériles, & les fruits n'ont été que des avortons, lorſque le piſtil a été coupé avant que d'avoir été impregné de pouſſiere; & ce fait eſt confirmé par d'autres expériences de M. Bradley.

Dans pluſieurs ſortes de *plantes*, comme le ſaule, le chêne, le pin, le cyprès, le murier, *&c.* les fleurs ſont ſtériles & ſéparées du fruit; mais ces fleurs, comme M. Geoffroi l'obſerve, ont des étamines & des ſommets dont la farine peut aiſément impregner les fruits qui n'en ſont pas éloignés.

Il faut avouer qu'il eſt un peu difficile d'accommoder ce ſyſtème à deux eſpeces de *plantes*, dont l'une porte des fleurs ſans fruits; l'autre de même genre & de même nom porte des fruits ſans fleurs, & qui, pour cette raiſon, ont été appellées *mâle* & *femelle*, comme le palmier, le peuplier, le chanvre, le houblon: car comment la farine de la *plante* mâle peut-elle impregner la ſemence de la *plante* femelle? M. Tour-

M. Tournefort conjecture que les filamens très-fins, & l'eſpece de coton ou de duvet qu'on trouve toujours ſur les fruits de ces *plantes*, peut tenir lieu de fleurs & ſervir à l'impregnation: mais M. Geoffroi croit plutôt que le vent fait l'office de véhicule, & porte la pouſſiere des mâles aux femelles.

Il confirme ſon opinion par un fait qu'on lit dans Jovianus Pontanus. Cet auteur rapporte que de ſon tems il y avoit deux palmiers, l'un mâle, qu'on cultivoit à Brindes, l'autre femelle, dans le bois d'Otranto, éloigné du premier de 15 lieues; que ce dernier fut quelques années ſans porter du fruit, juſqu'à ce qu'enfin s'étant élevé au-deſſus des autres arbres de la forêt, de ſorte qu'il pouvoit, dit le poëte, voir le palmier mâle de Brindes, il commença à porter des fruits en abondance.

Auſſi M. Geoffroy eſt perſuadé que le palmier femelle ne commença à porter du fruit que quand il fut aſſez élévé pour que la pouſſiere du mâle lui fût apportée par le vent.

Sur la maniere dont la pouſſiere rend les arbres féconds, M. Geoffroy avance deux opinions: 1°. que cette pouſſiere qui eſt toujours d'une nature ſulphureuſe & pleine de parties ſubtiles & pénétrantes, comme il paroît par ſon odeur forte, tombe ſur la partie des fleurs, & s'y reſout en petites parties, dont les plus ſubtiles pénetrent la ſubſtance du piſtil & du fruit encore tendre, & excitent une fermentation ſuffiſante pour ouvrir & développer la jeune plante enfermée dans l'embryon de la graine. Dans ce ſyſteme on ſuppoſe que la graine contient la plante en petit, & pour ainſi dire, qu'elle n'a beſoin du ſuc nourricier que pour en développer & en faire croître les parties.

La ſeconde opinion eſt que la pouſſiere de la fleur eſt le premier germe ou le premier bourgeon de la nouvelle *plante*, & qu'elle n'a beſoin, pour être développée & pour croître, que du ſuc nourricier qu'elle trouve préparé dans les embryons de la graine.

Le lecteur peut remarquer que ces deux théories de la génération des végétaux ont une analogie très-exacte avec les deux théories ordinaires de la génération des animaux; ſuivant l'une, le petit animal eſt dans la ſemence du mâle, & n'a beſoin que des liqueurs contenues dans la matrice pour ſe développer & pour croître; ſuivant l'autre, l'animal eſt renfermé dans l'œuf de la femelle, & n'a beſoin de la ſemence du mâle que pour exciter une fermentation. *Voyez* CONCEPTION, GÉNÉRATION, *&c.*

M. Geoffroy croit que la propre & véritable ſemence eſt plutôt dans la pouſſiere des étamines, parce qu'avec les meilleurs microſcopes on ne peut découvrir la moindre apparence d'aucun bourgeon dans les petits embryons des graines, lorſqu'on les examine avant que la pouſſiere des étamines ſe ſoit répandue. Dans les *plantes* légumineuſes; ſi on ôte les feuilles & les étamines, & que le piſtil, ou la partie qui ſe change en coſſe, ſoit regardée au microſcope avant que les fleurs ſoient épanouies, les petites véſicules vertes & tranſparentes qui doivent ſe changer en graines paroîtront dans leur ordre naturel; mais on n'y voit encore rien autre choſe que la ſimple tunique ou peau de la graine. Si on continue cette obſervation pluſieurs jours de ſuite, on verra qu'à meſure que ces fleurs avancent, les véſicules s'enflent & ſe rempliſſent par degrés d'une liqueur limpide, dans laquelle, lorſque la pouſſiere s'eſt répandue & que les feuilles de la fleur ſont tombées, on remarque une petite tache, ou un petit lobule verdâtre, qui y flotte en liberté. D'abord on ne voit aucune apparence d'organiſation dans ce petit corps, mais enſuite à meſure qu'il croît, on commence à y diſtinguer deux petites feuilles, comme deux cornes. La liqueur diminue inſenſiblement à meſure que le petit corps croît, juſqu'à ce qu'enfin la graine devient entierement opaque; alors ſi on l'ouvre, on trouve ſon intérieur rempli par une petite *plante* en miniature, conſiſtant en un petit germe, une petite racine & les lobes de la feve ou du pois.

Il n'eſt pas difficile de déterminer la maniere dont le germe contenu dans les ſommets des étamines entre dans la véſicule de la graine. Car outre que la cavité du piſtil s'etend depuis le haut du piſtil juſqu'aux embryons des graines, ces graines ou véſicules ont une petite ouverture correſpondante à l'extrémité de la cavité du piſtil; de ſorte que la petite pouſſiere ou farine peut aiſément tomber tout le long de cette cavité dans l'ouverture de la véſicule qui eſt l'embryon de la graine. Cette cavité ou cicatricule eſt à peu-près la même dans un grand nombre de graines, & on peut ſans microſcope la voir aiſément dans les feves, les pois. *&c.* La racine du petit germe eſt préciſément vis-à-vis cette ouverture, & c'eſt par-là qu'elle paſſe quand la petite graine commence à germer.

Ce procédé de la nature dans la génération des végétaux, & les différens moyens qu'elle emploie pour cela ſont ſi curieux & ſi peu connus, qu'il ne ſera pas inutile de l'expliquer plus au long par le ſecours de quelques figures. Nous prendrons pour exemple le melon, dans lequel les parties de la génération ſont fort diſtinctes. On doit remarquer en paſſant, que quoique le melon ait les deux ſexes, cependant la diſpoſition de ſes organes eſt différente de la diſpoſition générale que nous avons appliquée ci-deſſus, en parlant de la tulipe. En effet, il y a dans le melon deux fleurs diſtinctes, dont l'une fait l'office de mâle, l'autre de femelle, & que nous appellerons pour cette raiſon, l'une *fleur mâle* l'autre *fleur femelle*.

Dans les *Planches d'Hiſtoire naturelle*, on voit la fleur mâle de la courge dont les feuilles ſont ôtées du cercle *FF*; *ABE* repréſente la tête placée au centre de la fleur, formée de la circonvolution de ſommets *B*, & ſoutenue par quatre colonnes *GGGG*. La partie *B* de la tête repréſente les circonvolutions des ſommets, tandis qu'ils ſont fermés, & la partie *E* les repréſente ouverts, & parſemés de la pouſſiere qu'ils renfermoient auparavant, & qui s'eſt répandue au-dehors quand la plante eſt parvenue à ſa maturité. Chaque ſommet forme une ſorte de canal ſéparé en deux. *D* repréſente un grain de pouſſiere. *H* repréſente le pédicule qui ſoutient la fleur, & qui dans la fleur mâle ne produit rien.

La *fig. ſuiv.* repréſente la fleur femelle de la courge, ou celle qui porte le fruit. Les feuilles ſont ôtées du cercle *FF*, comme dans l'autre, pour mieux laiſſer voir les parties intérieures. Le nœud de la fleur, ou l'embryon du fruit eſt repréſenté par *A*, le piſtil eſt repréſenté par *BB*, & n'eſt qu'une continuation de l'embryon du fruit *A*. Le ſommet du piſtil ſe diviſe en *BB* en pluſieurs corps oblongs, dont chacun peut ſe ſéparer en deux lobes. Ces corps ſont fort raboteux; ils ſont garnis de poils & de petites veſicules, ce qui les rend propres à garder la pouſſiere de la fleur mâle, & à la conduire juſqu'à l'ouverture des canaux qui communiquent entr'eux auſſi loin que les cellules des graines contenues dans le fruit encore tendre. Si on coupe le piſtil tranſverſalement dans ſa plus petite partie, on trouve autant de canaux qu'il y a de diviſions à la tête du piſtil; & ces canaux correſpondent à autant de petite cellules dont chacune renferme deux rangs de graines ou de ſemences placées dans un placenta ſpongieux.

Cette théorie de la génération des *plantes* peut nous faire entrevoir comment on altere & on change le goût, la forme, les fleurs & la qualité d'un fruit en imprégnant la pouſſiere de ce fruit de la pouſſiere d'un autre de la même claſſe.

C'eſt à ce mélange, & pour ainſi dire cet accouplement accidentel, qu'on doit attribuer non-ſeulement les variétés ſans nombre qu'on obſerve dans les fruits & les fleurs nouvelles que la terre produit chaque jour, mais encore beaucoup d'autres phénomenes du regne végétal. *Voyez* MULET.

La perpendicularité qu'obſervent & qu'affectent en quelque maniere les troncs ou tiges des *plantes*, auſſi-bien que leurs branches & leurs racines, eſt un phénomene fort ſingulier, auquel on n'a pris garde que dans ces derniers tems. La cauſe en eſt fort délicate, & a exercé la ſagacité de differens philoſophes, principalement de MM. Aſtruc, Dodart, la Hire & Parent. *Voyez* leurs différens ſyſtèmes à *l'article* PERPENDICULARITÉ.

Le parallélisme conſtant que les touffes des arbres obſervent avec le ſol ou le terrein ſur lequel ils ſont plantés, eſt auſſi un phénomene digne d'attention. *Voy.* PARALLELISME.

Sur la fécondité des *plantes*, *voyez* FÉCONDITÉ.

Les *plantes*, eu égard à leur maniere d'engendrer, peuvent ſe diviſer en:

1. Mâles, qui ne portent point de fruit ni de graines, & qui n'ont que l'organe maſculin de la génération; ſavoir, les étamines de cette eſpece ſont:

Le palmier mâle, le ſaule mâle, le peuplier mâle, le chanvre mâle, l'ortie mâle & le houblon mâle.

2. Femelles qui portent du fruit, & qui ont l'organe féminin, ſavoir, le piſtil, ou uterus, mais n'ont point d'étamines:

Tels ſont le palmier femelle, le ſaule femelle, le peuplier femelle.

3. Hermaphrodites, qui ont à-la-fois les parties mâles & les parties femelles, c'eſt-à-dire le piſtil & les étamines.

Cette

Cette derniere eſpece ſe ſubdiviſe en deux autres. 1. Celles dans leſquelles les fleurs des deux ſexes ſont unies, comme les lis, la giroflée, la tulipe, & la plus grande partie des eſpeces végétales, dans leſquelles le piſtil eſt environné d'étamines. 2. Celles dont les parties mâles & femelles ſont diſtinguées & éloignées les unes des autres: telles ſont la roſe dont l'uterus eſt au-deſſous des pétales, le melon & toutes les eſpeces de concombres dont les fleurs mâles & femelles ſont ſéparées, & tous les arbres qui portent du fruit, des noix & du gland; comme la pomme, le prunier, le groſeiller, le noyer, le noiſettier, le chêne, le pin, le hêtre, le cyprès, le cedre, le genievre, le mûrier, le plantain, *&c.*

On peut encore diſtinguer les *plantes* eu égard à la maniere dont elles ſe nourriſſent & à l'élément où elles vivent, en terreſtres, c'eſt-à-dire celles qui ne vivent que ſur terre, comme le chêne, le hêtre, *&c.* aquatiques, qui ne vivent que dans l'eau, ſoit dans les rivieres, comme le lis d'eau, le plantin d'eau, *&c.* ſoit dans la mer, comme le corail, la coralline: amphibies, qui vivent indifféremment ſur la terre & dans l'eau, comme le ſaule, l'aune, la mente.

On diviſe encore les *plantes* eu égard à leur âge ou périodes, en

Annuelles dont la racine ſe forme & meurt dans la même année; telles ſont les *plantes* légumineuſes, le froment, le riz, *&c.*

Biſannuelles qui ne produiſent de grains & de fleurs que la ſeconde ou troiſieme année après qu'elles ſe ſont élevées, & meurent enſuite; telles ſont le fénouil, la mente, *&c.*

Eternelles, qui ne meurent jamais dès qu'elles ont une fois porté de graines. De ces *plantes* quelques-unes ſont toujours vertes, comme la violette, *&c.* D'autres perdent leurs feuilles une partie de l'année, comme la fougere, le pas d'âne, *&c.*

On diviſe encore les *plantes*, eu égard à leurs différentes grandeurs, en

Arbres, *arbores*, comme le chêne, le pin, le ſapin, l'orme, le ſycomore, *&c.*

Arbriſſeaux ſuffrutices, comme le houx, le buis, le lierre, le genievre. *&c.*

Herbes, comme la mente, la ſauge, l'oſeille, le thym, *&c. Voyez* ARBRE ARBRISSEAU, HERBE, *&c.*

On les diviſe de plus, eu égard à certaines qualités remarquables, en

Senſitives, qui ſemblent donner quelques marques de ſentiment.

Ces *plantes* étoient appellées par les anciens *plantes æchynomeneuſes*, du verbe αισχυνομαι, *être honteux*, & par les modernes elles ſont nommées *plantes vivantes*, ou *mimiques*.

Mais ces diviſions ſont plutôt populaires que juſtes & philoſophiques. Les Botaniſtes ont fait des diſtributions plus exactes & plus délicates du regne végétal, en claſſes, genres, eſpeces, *&c.* eu égard à la nature, & au caractere des différens végétaux. Ils ne ſont point encore d'accord entre eux ſur ce qui doit principalement conſtituer la différence des genres. Quelques-uns, comme Geſner, Columna, Tournefort, choiſiſſent la fleur & le fruit; d'autres prennent les racines, les feuilles, les tiges, *&c. Voyez l'article* GENRE, *&c.*

L'ingénieux botaniſte anglois, M. Ray, diſtribue les *plantes* en 25 genres ou claſſes, ſous les dénominations ſuivantes.

1. *Plantes* imparfaites, qui paroiſſent n'avoir ni fleur ni graine. Telles ſont les coraux, les éponges, les fungus, les truffes, les mouſſes, *&c. V.* CORAIL, EPONGE, CHAMPIGNON TRUFFE, *&* MOUSSE.

2. *Plantes* qui produiſent une fleur imparfaite, & dont la graine eſt trop petite pour être diſcernée à la vûe ſimple: telles ſont la fougere, le polypode. *Voyez* FLEUR.

3. Celles dont les fleurs ſont ſans pétales, telles ſont le houblon, le chanvre, l'ortie, la patience. *Voyez* PÉTALE, HOUBLON, *&c.*

4. Celles qui ont une fleur compoſée, & deſquelles il ſort une liqueur laiteuſe quand on les coupe ou qu'on les rompt: comme la laitue, la dent de lion, la chicorée. *Voyez* FLEUR COMPOSÉE.

5. Celles qui ont une fleur compoſée en forme de diſque, & dont la graine eſt ailée & couverte de duvet: comme le pas d'âne, l'herbe aux puces. *&c. Voyez* AILÉ.

6. *Herbæ capitatæ*, ou celle dont la fleur eſt couverte d'une peau écailleuſe, & compoſée de longues fleurs fiſtuleuſes; qui ſe terminent par une tête ronde formée de leur réunion, comme le chardon, la grande bardane, le bluet, *&c.*

7. Les *plantes* corymbiferes, dont la fleur eſt en forme de diſque, mais n'a point de duvet: comme la marguerite, le mille-feuilles, le ſouci. *Voyez* CORYMBUS.

8. Les *plantes* umbelliferes, qui ont une fleur de cinq pétales & deux graines à chaque fleur. *Voyez* UMBELLÆ. Ce genre qui eſt fort étendu, ſe ſubdiviſe en ſept eſpeces; ſavoir, celles dont la graine eſt large, mince, & ſemblable à une petite feuille, comme le panais ſauvage de jardin; celles dont la graine oblongue & large, s'enfle dans le milieu, comme l'herbe de vache.

9. Celles dont la graine eſt plus petite, comme l'angélique; celles dont la racine eſt pleine de tubéroſités; celles dont la graine eſt petite & ſtriée, comme le ſaxifrage, & la pimprenelle; celles dont la graine eſt raboteuſe & velue, comme le perſil, & la carrotte ſauvage: celles dont les feuilles ſe ſubdiviſent en dentelures; comme la ſanicle.

10. *Plantes* étoilées, dont les feuilles croiſſent autour de la tige à certaines diſtances les unes des autres, & forment des eſpeces d'étoiles, comme la garance. *Voyez* ETOILE, *&c.*

11. *Plantes* qui ont leurs feuilles placées alternativement, ou irrégulierement autour de la tige, comme la langue de chien, l'oreille de ſouris. *&c.*

12. *Plantes* ſuffructrices ou verticillées, dont les feuilles viennent par paires ſur leurs tiges, l'une préciſément vis-à-vis de l'autre. La fleur de ces *plantes* eſt monopétale, & ordinairement en forme de caſque, comme le thym, la mente, le pouliot, la verveine. *Voyez* VERTICILLÉE.

13. *Plantes* polyſpermes, dans leſquelles la fleur eſt ſuivie de pluſieurs graines nues, au nombre de cinq, comme la renoncule, la mauve de marais, le quintefeuille, la fraiſe, *&c. Voyez* POLYSPERMES.

14. *Plantes* bacciferes, qui portent des bayes, comme la brione, le chevre-feuille, le ſceau de Salomon, le lis des jardins, la belle de nuit, l'aſperge. *Voyez* BACCIFERE, *&* BAYE.

15. *Plantes* à pluſieurs coſſes, ou *plantes* à cornes, dans leſquelles la fleur eſt ſuivie de pluſieurs coſſes longues & minces, où la graine eſt contenue; comme le chicotin, le nombril de Vénus, la branque-urſine, la colombine, *&c. Voyez* PLANTE *à pluſieurs coſſes*.

16. *Plantes* vaſculiferes, à fleur monopétale, dont la fleur eſt ſuivie d'une eſpece de vaiſſeau avec ſon calice, qui renferme la graine; comme la juſquiame, le volubilis, la réponce, la gantelée, l'eufraiſe, *&c. Voyez* VASCULIFERE.

17. Celles qui ont une fleur uniforme & tétrapétale, & qui portent leurs graines dans des coſſes oblongues; comme la giroflée, la moutarde, la rave, *&c.*

18. Les *plantes* vaſculiferes, dont la fleur ſemble tétrapétale, mais elle eſt d'un genre incertain & anomale, & n'eſt en effet que monopétale, toutes les feuilles étant raſſemblées en une; comme la véronique, le plantain, le pavot jaune & ſauvage, *&c.*

19. Les *plantes* vaſculiferes avec une fleur pentapétale à cinq têtes; comme l'œillet virginal, l'herbe de poulet, le moût de ſaint Jean, le lin, la prime-roſe, l'oſeille de bois.

20. Les *plantes* légumineuſes ou qui portent des légumes, avec une fleur papilionacée, compoſée de quatre parties jointes enſemble par leur tranchant; comme les pois, les feves, les veſſes, l'ivraie, les lentilles, le tréfeuille, *&c. Voyez* LÉGUMINEUX.

21. Les *plantes* qui ont une racine vraiment bulbeuſe; comme l'ail, l'aſphodele, l'hyacinthe, le ſaffran, *&c. Voyez* BULBE.

22. Celles dont les racines approchent fort de la forme bulbeuſe; comme la fleur de lis, la pinte de coucou, l'ellébore bâtard.

23. Les *plantes* culmiferes, qui ont une feuille, & la fleur imparfaite, dont la tige eſt longue, creuſe, coupée par les jointures, & accompagnée des deux côtés d'une longue feuille pointue & piquante, & dont la graine eſt renfermée dans une coſſe pleine de paille; comme le froment, l'orge, le ris, l'avoine, & pluſieurs ſortes d'herbes. *Voyez* CULMIFERES.

24. Les *plantes* dont la feuille eſt herbeuſe, mais qui ne ſont point culmiferes, & qui ont une fleur imparfaite ou ſtaminée; comme le jonc, la queue de chat, *&c.*

25. Les *plantes* qui croiſſent dans des endroits incertains, principalement les *plantes* aquatiques; comme le lis d'eau, la queue de ſouris. Sur la tranſmutation d'une eſpece de *plantes*, en une autre eſpece, *voyez* TRANSMUTATION, DÉGÉNÉRATION, *&c.*

Quelques naturaliſtes ont remarqué que les propriétés & les vertus des *plantes*, ont de l'analogie avec leurs for-

formes. Dans les Tranſactions philoſophiques, on lit un diſcours de M. Jacques Pettivier, où cet auteur ſe propoſe de faire voir que les *plantes* de même ou de ſemblable figure, ont des vertus ou des uſages qui ſont les mêmes, ou qui ſont ſemblables. Ainſi la *tribune*, bellifere, dit cet auteur, a un goût & une odeur carminative, eſt bonne pour chaſſer les vents, & en général pour les maladies venteuſes. L'eſpece *galeate* ou verticillée, a un degré de chaleur & de force de plus que la précédente, & par conſéquent elle peut être réputée aromatique, & bonne pour les maladies des nerfs. L'eſpece tétrapétale eſt chaude comme les deux autres; mais elle exerce ſa vertu d'une autre maniere; ſavoir, par un ſel volatil, diurétique, qui la rend bonne pour les maladies chroniques, les obſtructions, les cacochymies, *&c.* (*Chambers.*)

Plantes, (*Bot. méth.*) on ſait ſur le rapport de pluſieurs auteurs anciens, que l'on s'appliquoit à la connoiſſance des *plantes* dès le tems de Pithagore, qui avoit lui-même écrit ſur ce ſujet; mais il ne reſte aucuns des ouvrages qui ont été faits ſur les *plantes* avant Hippocrate: ce grand médecin a traité de leurs vertus, relativement à la Médecine. Il n'y avoit alors qu'un petit nombre de *plantes* connues; Théophraſte qui ſuivit de près Ariſtote, n'en connoiſſoit qu'environ cinq cens; Dioſcoride n'a fait mention que de ſix cens. Ces progrès étoient fort lents, puiſqu'en quatre ſiecles qui s'écoulerent depuis le tems de Théophraſte juſqu'à celui de Dioſcoride, on n'ajouta que cent nouvelles *plantes* à celles qui étoient déja connues. Dans les quatre ou cinq ſiecles ſuivans, & du tems de Galien dans le ſecond ſiecle de notre ère, la botanique ne fut guere plus avancée; elle n'avoit point de principes fixes. Les médecins qui étoient les ſeuls botaniſtes, & qui n'avoient en vue que les propriétés médicinales des *plantes*, en découvrirent dans un très-grand nombre; puiſqu'à préſent même nous ne connoiſſons pour le nombre guere plus de *plantes* uſuelles, quoique la découverte du nouveau monde nous en ait procuré beaucoup que les anciens ne pouvoient pas connoître. Mais ces mêmes médecins ne prenoient aucunes précautions pour aſſurer la connoiſſance des propriétés des *plantes* par celle des *plantes* mêmes; ils n'en faiſoient point des deſcriptions exactes; ils ſe contentoient d'indiquer celles qui étoient généralement connues, & ils leur rapportoient celles qui l'étoient moins, en les comparant les unes aux autres. Dès ce tems, les noms ſe multiplierent pour chaque *plante*; à meſure que l'on en faiſoit mention dans les écrits, pour conſtater & confirmer les propriétés connues, & pour en faire connoître de nouvelles, on rendoit ces mêmes propriétés inutiles, faute d'indiquer clairement, & de décrire exactement les *plantes* qui en étoient douées. Oribaſe, dans le troiſieme ſiecle, Paul d'Egine & Aëtius, dans le cinquieme, traiterent des propriétés des *plantes*; mais ils ne penſerent pas à tranſmettre à la poſtérité par de bonnes deſcriptions la connoiſſance des *plantes* que les anciens avoient connues. Les médecins arabes Serapion, Rahzès, Avicennes, Meſué, Averroès, Abenbitar depuis le huitieme juſqu'au treizieme ſiecle, répandirent encore une nouvelle obſcurité ſur la nomenclature des *plantes*, en traitant de leurs vertus. Après ces médecins arabes, l'ignorance répandit ſes ténebres ſur la connoiſſance des *plantes*, comme ſur les autres depuis le commencement du treizieme ſiecle juſqu'à la fin du quinzieme. On en a pour preuve les œuvres de quelques auteurs qui écrivirent dans ces tems de barbarie. Au commencement du ſeizieme ſiecle, & même dès la fin du précédent, on reprit du goût pour la botanique avec celui des lettres en général; pluſieurs auteurs cultiverent cette ſcience; mais ils ſuivirent une très-mauvaiſe méthode dans leurs études; ils entreprirent de reſtaurer la botanique des anciens, en interprétant & en commentant leurs ouvrages: aucun ne s'aviſa de conſulter la nature par préférence aux auteurs anciens, & d'obſerver des *plantes*, au lieu de feuilleter des livres. Quelles connoiſſances pouvoit-on tirer de ces ouvrages qui étoient devenus fautifs & incomplets par le laps des tems, & qui n'avoient jamais contenu que des noms de *plantes* ou des deſcriptions ſi imparfaites qu'il n'étoit pas poſſible d'y reconnoître la plûpart des *plantes* dont on y avoit fait mention? Il auroit fallu parcourir, comme on l'a fait dans la ſuite, les pays que Théophraſte, Dioſcoride & les autres auteurs anciens avoient habités, & obſerver les *plantes* qui s'y trouvent, pour reconnoître celles qu'ils avoient eu pour objet dans leurs livres; la tradition du pays pouvoit avoir conſervé les anciens noms de quelques-unes de ces *plantes*, ou la connoiſſance de leurs propriétés anciennement connues. Mais n'y avoit-il pas en Europe un aſſez grand nombre de *plantes* pour occuper les botaniſtes, indépendamment de celles de l'Aſie? Au moins falloit-il commencer par connoître les caracteres diſtinctifs des *plantes* qui étoient ſous leurs yeux, avant de rechercher celles dont les anciens ont fait mention. On prit ce parti ſur la fin du ſeizieme ſiecle; Dodonée, Céſalpin, Cluſius, Lobel, Colomna, Proſper Alpin, les deux Bauhins, *&c.* firent des recherches ſur les *plantes* d'Europe, & leurs obſervations furent les vrais fondemens de la botanique.

Les matériaux s'accumulerent bien-tôt; mais l'ordonnance manquoit à l'édifice. Après avoir décrit exactement un grand nombre de *plantes*, il falloit encore combiner leurs caracteres, pour trouver des ſignes diſtinctifs auxquels on pût les reconnoître aiſément chacune en particulier; ces ſignes devoient être établis ſur des caracteres conſtans, & ſur des différences invariables entre diverſes eſpeces de *plantes*, pour prévenir les erreurs que des variétés dans les individus d'une même eſpece auroient pû cauſer. Il y a plus de deux cens ans que Geſner donna la préférence aux caracteres pris ſur les fruits, les ſemences & les fleurs; Céſalpin, environ vingt ans après Geſner, fut de la même opinion, en diſant „ que „ l'un avoit eu raiſon d'établir pluſieurs genres de *plan*„ *tes* ſur la production & ſur la ſtructure des fruits, *&c.* „ *Voyez* Genre, Methode, Botanique. Au commencement du dix-ſeptieme ſiecle, Colomna penſa, comme Geſner & Céſalpin „ qu'il falloit juger des caracte„ res génériques par la fleur, par la capſule, ou pour „ mieux dire, par la ſemence même „. Mais ce plan de méthode pour la nomenclature des *plantes* fut négligé juſqu'à la fin du ſiecle dernier; alors cette méthode fut renouvellée par Moriſon, & Raі l'a ſuivi dans ſon hiſtoire des *plantes*; il les diſtribua en vingt-huit genres. Comme ces diviſions méthodiques des productions de la nature en différens genres ſont toujours établies ſur des conditions arbitraires, on peut faire grand nombre de ces méthodes ſur les mêmes principes, c'eſt-à-dire, en tirant les parties génériques des mêmes parties des *plantes*; auſſi en a-t-on déja fait pluſieurs ſur les parties de la fructification. Les méthodes de M. de Tournefort & de M. Linnæus ſont les plus célebres; nous avons ſuivi celle de M. Tournefort dans ce Dictionnaire. Ce grand botaniſte a été le premier qui ait diſtribué les genres des *plantes* en claſſes, comme on avoit déja avant lui diſtribué les eſpeces en genres. *Voyez les élémens de la Botanique* 1694.

Nous allons donner quelqu'idée des principes & de la diviſion générale de la méthode de M. Tournefort. „ Une *plante*, ſelon cet auteur, eſt un corps organiſé „ qui a eſſentiellement une racine, & peut-être une ſe„ mence: & ce corps produit le plus ſouvent des feuil„ les, des tiges & des fleurs. „ De ces cinq parties M. Tournefort préfere les fleurs & les fruits pour caractériſer les genres, ainſi les *plantes* dont les fleurs & les fruits ont la même figure & la même diſpoſition, ſont du même genre. On prend dans chaque genre pour eſpeces diſtinctes celles qui different les unes des autres pour les racines, les tiges ou les feuilles. *Voyez* Racine, Tige, Feuille. Lorſque les fleurs & les fruits ne ſuffiſent pas pour déterminer quelques genres, l'auteur emploie des caracteres pris non-ſeulement ſur les racines, les tiges ou les fleurs, mais il admet auſſi les propriétés de la *plante*, ſa maniere de croître & ſon port. Les claſſes ſont établies ſur les différences des figures des fleurs. *Voyez* Fleur.

Ces claſſes ſont au nombre de vingt-deux: la premiere comprend les herbes & tous arbriſſeaux à fleur monopétale en forme de cloches & de roſettes.

La ſeconde, les herbes & ſous-arbriſſeaux à fleurs monopétales, en forme d'entonnoir ou de roſette.

La troiſieme, les herbes & ſous-abriſſeaux à fleurs monopétales anomales.

La quatrieme, les herbes & ſous-arbriſſeaux à fleurs monopétales labiées.

La cinquieme, les herbes & ſous-arbriſſeaux à fleurs polipétales, en forme de croix.

La ſixieme, les herbes & ſous-arbriſſeaux à fleurs polipétales, en forme de roſe.

La ſeptieme, les herbes & ſous-arbriſſeaux à fleurs polipétales, en roſe & en ombelles ou paraſol.

La huitieme, les herbes & ſous-arbriſſeaux à fleurs polipétales, en forme d'œillet.

La neuvieme, les herbes & ſous-arbriſſeaux à fleurs, en forme de lis.

La dixieme, les herbes & ſous-arbriſſeaux à fleurs polipétales légumineuſes.

La onzieme, les herbes & ſous-arbriſſeaux à fleurs polipétales anomales.

La douzieme, les herbes & ſous-arbriſſeaux dont les fleurs ſont compoſées de fleurons.

La treizieme, les herbes & ſous-arbriſſeaux dont les fleurs ſont compoſées de demi-fleurons.

La quatorzieme, les herbes & ſous-arbriſſeaux à fleurs radiées.

La quinzieme, les herbes & ſous-arbriſſeaux à fleurs, ſans pétales ou à étamines.

La ſeizieme, les herbes & ſous-arbriſſeaux dont on ne connoît pas les fleurs, mais ſeulement les ſemences.

La dix-ſeptieme, les herbes & les ſous-arbriſſeaux dont on ne connoit ni les fleurs ni les fruits.

La dix-huitieme, les arbres & les arbriſſeaux dont les fleurs n'ont point de pétales.

La dix-neuvieme, les arbres & les arbriſſeaux à fleurs à chatons, ſans pétales.

La vingtieme, les arbres & les arbriſſeaux à fleurs monopétales.

La vingt-unieme, les arbres & les arbriſſeaux à fleurs en roſes.

Enfin la vingt-deuxieme claſſe comprend les arbres & arbriſſeaux à fleurs légumineuſes.

Ces claſſes ſont diviſées en ſections, & les ſections en ſix cens ſoixante & treize genres. *Elem. de bot. par M. Tournefort.*

La méthode de M. Tournefort a été adoptée par pluſieurs botaniſtes qui y ont rapporté grand nombre de genres nouveaux. Ces botaniſtes ſont, le P. Plumier, minime, dans le livre intitulé, *nova plantarum americanarum genera, in-fol.* 1703. *in*-4°. Pontedera, profeſſeur de botanique à Padoue, dans le livre qui a pour titre: *Pontederæ anthologia, ſive de floribus naturæ*. Micheli, botaniſte du grand duc de Toſcane, dans le livre intitulé: *nova plantarum genera, juxta Turnefortii methodum diſpoſita*, &c. *in-fol.* 1729.

On a fait des objections contre la méthode de M. Tournefort, & il y en aura toujours à faire contre les méthodes; celle de M. Tournefort n'eſt pas univerſelle, puiſqu'elle eſt établie ſur des caractères qui manquent dans pluſieurs *plantes*; il s'en trouve où on n'apperçoit ni fleurs ni ſemences; M. Tournefort a été obligé d'en faire des genres à part. La fleur & le fruit ne lui ſuffiſent pas toujours pour caractériſer les genres; il faut admettre d'autres caracteres: on ne peut faire uſage de cette méthode que dans les tems où les plantes portent des fleurs ou des ſemences, *&c.* La méthode de M. Tournefort eſt ſans doute défectueuſe à bien d'autres égards; mais au lieu d'inſiſter ſur cette critique, conſidérons que la nature ſe refuſe aux conventions des hommes, & que les lois ſont indépendantes des méthodes qu'ils peuvent imaginer pour la diviſion de ſes productions, en claſſes, en genres, *&c.* Pour juger du mérite de celle de M. Tournefort, il faut la comparer aux autres; on verra que la célébrité de l'auteur & de ſon ouvrage eſt très-bien fondée.

M. Linnæus travaille chaque jour à perfectionner ſon ſyſtème de diſtribution méthodique des plantes, qu'il appelle *méthode ſexuelle*, & dont il a déja donné dix éditions depuis quinze ans avec des corrections & des augmentations à chaque édition.

Cet auteur diſtingue dans les plantes, ſix parties principales; ſavoir, les racines, le tronc, les ſupports, les feuilles, les fleurs & les fruits. *Voy.* RACINE, TRONC, SUPPORT, FEUILLE, FLEUR, FRUIT.

„ Les *plantes* portent des fleurs viſibles ou preſque in-„ viſibles.

„ Les fleurs viſibles ſont ou hermaphrodites, c'eſt-à-„ dire, garnies chacune d'étamines & de piſtils en mê-„ me tems; ou d'un ſeul ſexe, c'eſt-à-dire toutes mâ-„ les, lorſqu'elles n'ont que des étamines ſans piſtils, „ ou toutes femelles quand elles n'ont que des piſtils „ ſans étamines.

„ Les étamines ſont détachées les unes des autres, ou „ unies, ſoit entr'elles par quelques-unes de leurs parties „ ſoit avec le piſtil.

„ Les étamines ne gardent entr'elles aucune proportion „ exacte de longueur, ou bien il y en a conſtamment un „ certain nombre qui ſont plus courtes que le reſte.

„ Les claſſes dans la méthode ſexuelle de M. Linnæus „ ſont établies ſur ces principes, & renferment les *plan-„ tes* ſuivant le nombre, la proportion & la ſituation des „ étamines. Savoir,

„ Pour les *plantes* qui portent des fleurs hermaphro-„ dites.

„ I. *Monandria*, monandrie, une étamine.

„ II. *Diandria*, diandrie, deux étamines.

„ III. *Triandria*, triandrie, trois étamines.

„ IV. *Tetrandria*, tetrandrie, quatre étamines.

„ V. *Pentandria*, pentandrie, cinq étamines.

„ VI. *Hexandria*, hexandrie, ſix étamines égales, ou „ alternativement plus longues & plus courtes.

„ VII. *Heptandria*, heptandrie, ſept étamines.

„ VIII. *Octandria*, octandrie, huit étamines.

„ IX. *Enneandria*, ennéandrie, neuf étamines.

„ X. *Decandria*, décandrie, dix étamines.

„ XI. *Dodecandria*, dodécandrie, douze étamines.

„ XII. *Icoſandria*; icoſandrie, plus de douze étami-„ nes attachées aux parois internes du calice, & non pas „ au placenta.

„ XIII. *Polyandria*, polyandrie, plus de douze éta-„ mines attachées au placenta.

„ Pour les *plantes* qui portent des fleurs dans leſquels „ il ſe trouve conſtamment deux étamines plus courtes „ que les autres.

„ XIV. *Didinamia*, didinamie; deux étamines plus „ longues.

„ XV. *Tetradynamia*, tetradynamie, quatre étamines „ plus longues.

„ Pour les *plantes* dont les étamines ſont unies, ſoit „ entr'elles par quelqu'unes de leurs parties, ſoit avec le „ piſtil.

„ XVI. *Monadelphia*, monadelphie, toutes les étami-„ nes réunies par leurs filets en un ſeul corps.

„ XVII. *Diadelphia*, diadelphie, toutes les étamines „ reunies par leurs filets en deux corps.

„ XVIII. *Polyadelphia*, polyadelphie, toutes les éta-„ mines reunies par leurs filets, en trois ou en pluſieurs „ corps.

„ XIX. *Syngeneſia*, ſingénéſie, toutes les étamines „ unies par leurs ſommets en forme de cylindre.

„ XX. *Gynandria*, gynandrie, les étamines portées „ ſur le piſtil même, & non pas ſur le placenta.

„ Pour les *plantes* qui ont des fleurs de différent ſexe.

„ XXI. *Monœcia*, monœcie, fleurs mâles & fleurs „ femelles, ſur le même individu,

„ XXII. *Diœcia*, diœcie, fleurs mâles & fleurs fe-„ melles, chacune ſur des individus ſéparés.

„ XXIII. *Polygamia*, polygamie, fleurs hermaphro-„ dites avec fleurs d'un ſeul ſexe mâles ou femelles, ſur „ le même individu.

„ Pour les *plantes* dont les fleurs ſont preſques inviſi-„ bles.

„ XXIV. *Criptogamia*, criptogamie, fleurs renfermées „ dans le fruit, ou que leur petiteſſe empêche d'apper-„ cevoir.

„ Les ordres ou ſous-diviſions des claſſes ſont établis „ ſur les piſtils, comme les claſſes le ſont ſur les éta-„ mines.

„ Le nombre des piſtils ſe prend à la baſe du ſtile, „ & quand il n'y a point de ſtile, on compte les ſtig-„ mates.

„ Les ordres des treize premieres claſſes, ſont:

„ 1. *Monoginia*, monoginie, un piſtil.

„ 2. *Digynia*, digynie, deux piſtils.

„ 3. *Triginia*, triginie, trois piſtils.

„ 4. *Tetraginia*, &c.

„ *Polyginia*, polyginie, piſtils ſans nombre.

„ La 14e claſſe (didyname) ſe diviſe en deux ordres.

„ 1. *Gymnoſpermia*, gymnoſpermie, quatre graines à „ découvert au fond du calice.

„ 2. *Angioſpermia*, angioſpermie, les graines renfer-„ mées dans un péricarpe.

„ La 15e claſſe (tétradinamie.) ſe diviſe auſſi en deux „ ordres.

„ 1. *Siliculoſa*, à ſilicules, péricarpe ſous-orbiculaire „ garni d'un ſtile à-peu-près de même longueur.

„ 2. *Siliquoſa*, à ſiliques, péricarpe très-long avec un „ ſtile peu apparent.

„ La 19e. claſſe (ſingénéſie) ſe diviſe en cinq ordres.

Poligamia, poligamie, fleurs compoſées de pluſieurs fleurons.

1. *Poligamia æqualis*, poligamie égale, fleur compoſée de fleurons hermaphrodites, tant dans ſon diſque que dans ſa circonférence.

„ 2. *Poligamia ſuperflua*, poligamie ſuperflue, fleur „ compoſée de fleurons hermaphrodites dans le diſque, „ & de fleurons femelles à la circonférence.

„ 3. *Poligamia fruſtranea*, poligamie fauſſe, fleur com-„ poſée de fleurons hermaphrodites dans le diſque, & „ de fleurons neutres à la circonférence.

„ 4. *Polygamia neceſſaria*, polygamie néceſſaire, fleur „ compoſée de fleurons mâles dans le diſque, & de „ fleurons femelles à la circonférence.

„ 5. *Monogamia*, monogamie, fleur qui n'eſt point „ compoſée de fleurons.

„ La

„ La 16ᵉ claſſe monadelphie; la 17ᵉ, diadelphie; la „ 18ᵉ, polyadelphie; la 20ᵉ, gynandrie: la 21ᵉ, monœcie; la 22ᵉ, diœcie; & la 23ᵉ, polygamie, établiſſent „ leurs ordres ſur les caracteres des claſſes qui les précedent.

„ Enfin la derniere claſſe, cryptogamie, ſe diviſe en „ autant d'ordres qu'il y a de familles qui la compo- „ ſent. *Flor. par. prod. pag.* 48. *& ſuiv.* par M. Dalibard.

Plantes, *nombre des* (*Botan.*) il y a dans les lettres philoſophiques de Rai, un morceau curieux ſur le *nombre des plantes*, & comme ces lettres n'ont pas paru en françois, nous allons donner dans cet ouvrage un extrait des réflexions de ce ſavant botaniſte, ſur cette matiere.

S'il n'eſt pas abſolument impoſſible, dit-il, de marquer préciſément le *nombre des plantes*, il eſt dumoins moralement impoſſible de le faire; mais ſans nous arrêter à propoſer des conjectures ſur le *nombre des plantes* il eſt néceſſaire d'examiner deux queſtions. 1°. Si la terre a produit de nouvelles eſpeces de *plantes*, ou ſi elle en produit tous les ans, outre celles qui furent créées au commencement du monde. 2°. Si quelques eſpeces de *plantes* ont péri, ou s'il y én a qui puiſſent périr: ſi l'on peut aſſurer l'une ou l'autre de ces deux choſes, il ſeroit inutile de faire des recherches ſur le *nombre des plantes*, puiſque ce nombre ſeroit incertain, qu'il varieroit tous les ans, & que la différence en pourroit être fort grande ou fort petite, car les cauſes de cette deſtruction, ou de cette nouvelle production étant accidentelles, il n'y a aucune raiſon qui puiſſe nous faire croire que l'un balance l'autre exactement, ou dans une aſſez juſte proportion.

Ceux qui ſoutiennent l'affirmative de la premiere queſtion, alleguent en leur faveur l'expérience commune; chaque année, diſent-ils, ne produit-elle pas de nouvelles eſpeces de fleurs & de fruits, & par conſéquent de nouvelles eſpeces de *plantes*; nos jardins ne ſont-ils pas enrichis tous les ans de nouvelles eſpeces de tulipes par exemple, & d'anémones, & nos vergers de nouvelles eſpeces de pommes, & de poires? Nos jardiniers ne les vendent-ils pas ſur le piè de nouvelles eſpeces, & les herboriſtes ne les mettent-ils pas dans le même rang? Les livres de botanique ne font-ils pas les œillets, par exemple, & les violettes à fleur double, des eſpeces différentes de celles qui n'ont qu'une fleur ſimple?

L'auteur répond que cela eſt vrai; mais ſi l'on examine en quoi conſiſtent ces différences, on aura lieu de douter que ces *plantes* ſoient des eſpeces diſtinctes; & l'on en conclura plutôt qu'elles ne le ſont pas. La principale; pour ne pas dire la ſeule différence qui ſe trouve entre ces prétendues nouvelles eſpeces, & les anciennes, conſiſte dans la couleur de la fleur, ou dans la multiplicité de ſes feuilles: or il eſt évident que ni l'une ni l'autre de ces deux choſes ne ſuffit pour établir une différence ſpécifique; à moins que l'on n'admette qu'un européen & un étiopien ſont deux eſpeces d'hommes, parce que l'un eſt blanc & l'autre noir, ou qu'un européen & un indien ſont auſſi deux différentes eſpeces, parce que l'un a la barbe épaiſſe & l'autre n'en a point du tout, ou qu'il n'a que quelques poils au lieu de barbe. La diverſité dont nous parlons, vient uniquement du climat, du terroir, ou des alimens, comme l'on voit dans les autres animaux.

Il y a deux manieres de produire ces différences dans les *plantes*. La premiere en mettant la ſemence d'une *plante* dont on ſouhaite avoir une nouvelle eſpece, dans un terroir fertile, ou différent de celui dans lequel cette *plante* croît. Si l'on met dans un bon terroir la ſemence de certaines fleurs ſimples, elle produira outre pluſieurs racines qui ne porteront qu'une fleur ſimple, quelques autres racines qui porteront des fleurs doubles, & d'une couleur différente de leurs meres *plantes*. Les *plantes* qui ſe diverſifient aiſément de cette façon, ſont les anémones, les primeveres, les marguerites, les violettes, *&c.* c'eſt la maniere ordinaire d'avoir des fleurs doubles de toutes les ſortes. La plûpart des fleurs rouges & pourprées, & quelques fleurs jaunes, en répandant leur graine dans un jardin, produiſent quelques fleurs blanches & de différentes couleurs: & même dans les champs, à peine trouve-t-on une *plante* à fleur rouge, pourprée, ou bleue, qui ne varie en quelque lieu, & qui ne produiſe une fleur blanche ou de différentes couleurs. Les *plantes* à fleur jaune ne varient preſque jamais dans les champs.

La ſeconde maniere de diverſifier les *plantes*, eſt de les tranſporter ſouvent d'un lieu dans un autre. C'eſt ainſi que le chevalier Plot faiſoit porter des fleurs doubles à des *plantes* qui n'ont que des fleurs ſimples: ce moyen paroît naturel, parce que les *plantes* qui ſont long-tems dans un même lieu dégénerant inſenſiblement, ne portent qu'une fleur ſimple après avoir porté des fleurs doubles, & perdent leurs couleurs rares, qui ſont ſuivies de couleurs communes.

Quoi qu'il en ſoit, toutes les variétés des *plantes* ne prouvent point que ces *plantes* ſoient des eſpeces diſtinctes; & c'eſt ce qu'on peut confirmer par deux raiſons. La premiere eſt que ſi ces *plantes* ſont longtems dans un même lieu ſans être cultivées, elles dégénerent comme nous venons de le dire, elles perdent la beauté de leurs couleurs, & ne portent qu'une fleur ſimple au lieu d'une fleur double. La ſeconde raiſon eſt que la graine de ces *plantes* ne donne que des *plantes* qui n'ont qu'une fleur ſimple, & d'une couleur commune, ſi elle eſt ſemée dans le lieu & dans le terroir qui leur eſt naturel.

Pour ce qui eſt des arbres fruitiers, M. Ray obſerve que la principale différence qui ſe trouve entre les prétendues eſpeces de ces arbres, conſiſte dans la figure & le goût du fruit, ce que l'on doit auſſi attribuer à la différence du terroir, & aux différentes manieres d'enter. Le ſeul moyen, ſelon l'auteur, d'avoir de nouveaux fruits, eſt de ſemer dans un terroir des pepins de pommes & de poires, qui produiront des fruits ſauvages d'une autre figure & d'un goût différent des premiers fruits; mais on pourra leur donner un meilleur goût, & les perfectionner ſi l'on ente les arbres qui les produiſent.

A l'égard des *plantes* dont les feuilles ont diverſes couleurs, comme le houx, l'alaterne, le romarin, l'hyſope, la menthe, le thim, elles ſont encore moins de différentes eſpeces que les fleurs & les fruits dont nous venons de parler; leurs diverſes couleurs ne ſont que les ſymptômes d'une mauvaiſe conſtitution; & quant à la différence de groſſeur & de petiteſſe qui ſe rencontre entre pluſieurs *plantes* de la même eſpece, l'on ne doit attribuer cette différence qu'à la fertilité ou à la ſtérilité du terroir, à l'humidité ou à la ſéchereſſe de la ſaiſon, à la froideur ou à la chaleur du climat, à la culture plus ou moins ſavante, ou à quelqu'autre accident.

La ſeconde queſtion eſt, ſi quelques eſpeces de *plantes* ont péri, ou s'il y en a qui puiſſent périr. L'auteur répond, 1°. que quoiqu'il ſoit poſſible abſolument & phyſiquement que certaines eſpeces de *plantes* périſſent, cela eſt pourtant fort improbable; 2°. que ſi quelques eſpeces de *plantes* périſſoient, il ſeroit moralement impoſſible de s'en aſſurer.

Il eſt peu vraiſſemblable qu'aucune eſpece de *plantes* ait péri. M. Ray ne ſauroit ſe perſuader qu'il y ait dans le monde aucune eſpece locale de *plantes*, c'eſt-à-dire ſi particuliere à un lieu qu'on ne ſauroit la trouver ailleurs; il n'a obſervé en aucun endroit de la Grande-Bretagne aucune *plante* qu'il n'ait vûe dans les pays étrangers, ou du moins en divers lieux de la même latitude au-delà de la mer.

Quelques botaniſtes prétendent que certaines *plantes* ſont particulieres à certains lieux, comme le baume, par exemple, à la Judée, *&c.* mais M. Ray demande qu'il lui ſoit permis de s'éloigner de leur ſentiment, juſqu'à ce qu'ils aient de meilleurs preuves qu'un argument négatif. D'ailleurs, ſuppoſé qu'il y ait des *plantes* locales, on ne ſauroit prouver qu'elles puſſent périr, à moins qu'elles ne ſoient dans des îles englouties par la mer, Si les *plantes* locales étoient détruites par les hommes, ou par quelqu'accident, comme diverſes graines reſteroient dans le terroir où ces *plantes* croiſſent, ce terroir produiroit de nouveau les mêmes *plantes*; & ſi le baume eſt une *plante* originaire de la Judée, ſuppoſé qu'on l'eût tranſporté en Egypte ou ailleurs, ſon ancien terroir l'auroit reproduit, à moins que la conſtitution de ce terroir n'eût été fort altérée par quelqu'accident, ou par quelque cauſe ſurnaturelle.

Secondement, ſi quelques eſpeces de *plantes* périſſoient, il ſeroit moralement impoſſible de s'en aſſurer. On ne peut ſavoir qu'il y ait des *plantes* locales, à moins qu'on n'ait viſité toute la ſurface de la terre, ou qu'on n'en ſoit informé par des perſonnes très-intelligentes qui connoiſſent ſans exception les *plantes* de tous les pays; mais ces deux choſes ſont abſolument impoſſibles. S'il n'y a point de *plantes* locales, comme M. Ray en eſt fortement perſuadé, il eſt preſqu'impoſſible que certaines cauſes concourent pour faire périr quelque eſpece de *plante* que ce ſoit; & ſuppoſé que cela arrivât, perſonne ne pourroit le ſavoir, à cauſe de la vaſte étendue de la terre, dont une très-grande partie eſt ou deſerte ou habitée par des nations barbares qui n'ont aucune connoiſſance de la Botanique. *Bibl. angl. tom. IV. p.* 27-40. (*D. J.*)

Plante capillaire, (*Botan.*) On appelle *plantes capillaires*, celles qui n'ont point de tiges principales, & qui portent leurs ſemences ſur le dos de leurs feuilles. Ce nom leur a pû être donné, par ce que leurs racines ſont garnies de fibres chevelues; la fougere, le polypode, la langue de cerf, l'oſmonde & autres, ſont des *plantes capillaires*. L'adiante de Montpellier, celui du Canada, l'adiante noir, le blanc, le rouge, le jaune, la ſauvevie, le céterac, ſont les *plantes capillaires* des boutiques de Pharmacie. L'Amérique eſt féconde en *plantes capillaires*, & tous les Botaniſtes ſavent que le P. Plumier en a fait une excellente hiſtoire qu'il a intitulée, *hiſt. des fougeres*. Dans le repli de leurs feuilles ſont contenues des capſules membraneuſes, très-petites, qui s'ouvrent par la contraction d'un anneau élaſtique; & on a découvert par le microſcope, qu'elles ſont pleines d'une fine pouſſiere; mais on diſpute encore ſi cette pouſſiere eſt la ſemence, ou une pouſſiere d'étamines ſemblable, à celle qui ſe trouve dans les ſommets des étamines des autres fleurs. (*D. J.*)

Plantes eschynomeneuses, *voyez* Æschynomeneuses.

Plantes étoilées ſont celles dont les feuilles naiſſent ſur la tige à de certaines diſtances, en forme d'étoiles avec des rayons: ou ce ſont des fleurs qui reſſemblent à des étoiles, ou qui ſont remplies de boutons ſemblables à des étoiles ſur le bord. *Voyez* Plantes.

M. Ray range ces ſortes de *plantes* dans la dixieme claſſe des *plantes* d'Angleterre: telles ſont les *plantes* appellées *croſſ-wort*, *mollugo*, *garance ſauvage*, *aſperula* ou *woodruff*, *gallium* ou *ladies bed-ſtraw*, *aparine* ou *cleavers*, *rubia tinctorum*, ou *garance des teinturiers*, auxquelles il ajoute, comme approchantes de ce genre, le *naſturtium indicum*, le creſſon des Indes ou pié d'alouette jaune.

Plantes *à pluſieurs coſſes* ſont les mêmes qu'on appelle autrement *corniculatæ plantæ*, & qui après chaque fleur ont diverſes coſſes pareilles à celles des légumes, toutes diſtinguées les unes des autres, menues & fréquemment courbées, où leur graine eſt renfermée. Quand ces coſſes ſont mûres, elles s'ouvrent d'elles-mêmes, & laiſſent tomber la graine. *Voyez* Corniculate *&* Action de semer. *Voyez auſſi* Plante.

Plantes marines, productions de la mer qui ſont formées par des inſectes, & qui doivent par conſéquent faire partie du regne animal. Cependant ces productions ont tant de reſſemblance par leur forme avec les végétaux, qu'on les a priſes pour des *plantes*, & qu'on les a placées pendant long-tems dans le regne végétal. Il n'eſt pas ſurprenant qu'il y ait dans la nature des eſpeces de choſes d'un même genre, ou des genres d'une même claſſe dont les caracteres diſtinctifs ſoient équivoques; mais on croiroit que l'on ne pourroit pas ſe tromper dans la diviſion générale des trois regnes de l'Hiſtoire naturelle, au point de prendre des animaux pour des minéraux ou des végétaux. Tous les Naturaliſtes ont pourtant été pendant long-tems dans cette erreur; on a cru que le corail, les madrepores, *&c.* étoient des pierres, des ſubſtances qui s'endurciſſoient lorſqu'elles étoient hors de l'eau, ou des *plantes* qui devenoient pierreuſes; & en obſervant de plus près, on ſe perſuada de plus en plus que c'étoit de vraies *plantes*. En 1706, M. le comte de Marſigli ſembla en donner des preuves convaincantes, lorſqu'il découvrit ſur le corail des petits corps organiſés & découpés en pluſieurs parties, dans leſquels il crut trouver tous les caracteres des fleurs: ces prétendues fleurs avoient environ une ligne & demie de longueur, & étoient ſoutenues par un calice blanc, duquel partoient huit rayons de la même couleur; ces rayons étoient de la même longueur & à la même diſtance l'un de l'autre, formant une eſpece d'étoile. Il ſuivit ces recherches, & il vit encore de ces prétendues fleurs ſur des productions de même nature que le corail, appellées *plantes pierreuſes*, & ſur beaucoup d'autres, dont quelques-unes ſont molles, & qui toutes ont été miſes au rang des vraies *plantes*. On ne doutoit plus que le corail, les madrepores, les litophites, *&c.* ne fuſſent des *plantes*, & même des *plantes* qui portoient des fleurs apparentes, lorſque M. Peiſſonnel, médecin botaniſte du roi à la Guadeloupe, „ déſirant que l'idée qui réſultoit de la découverte ingénieuſe du comte de Marſigli, par rapport aux fleurs du corail, ſe vérifiât, s'embarqua étant à Marſeille dans l'année 1723, alla en mer avec les pêcheurs du corail, bien inſtruit de ce que le comte de Marſigli avoit obſervé, & de la maniere dont il s'y étoit pris pour faire ſes obſervations. Auſſi-tôt que le filet avec lequel les pêcheurs tirent le corail fut près de la ſurface de l'eau, il y plongea un vaſe de verre dans lequel il fit entrer quelques branches de corail; il remarqua quelques heures après qu'il paroiſſoit un grand nombre de petits points blancs de tous les côtés de cette écorce; ces points répondoient aux trous qui perçoient l'écorce, & formoient une figure terminée par des rayons jaunes & blancs, dont le centre paroiſſoit creux, mais enſuite s'étendoit & préſentoit pluſieurs rayons reſſemblans à la fleur de l'olivier: ce ſont les fleurs du corail décrites par M. de Marſigli. Ayant tiré le corail hors de l'eau, les fleurs rentrerent dans l'écorce & diſparurent; mais ayant été remis dans l'eau, elles reparurent quelques heures après: elles ne lui ſembloient pas auſſi larges que le comte de Marſigli le rapporte, leur diametre excédant à peine celui de la tête d'une groſſe épingle; elles étoient molles, & leurs pétales diſparoiſſent lorſqu'on les touche dans l'eau, formant alors des figures irrégulieres. Ayant mis quelques-unes de ces fleurs ſur du papier blanc, elles perdirent leur tranſparence, & devinrent rouges à meſure qu'elles ſécherent. Notre auteur remarque que ces fleurs partoient des branches dans toutes ſortes de directions, des branches caſſées comme de celles qui étoient entieres; mais leur nombre diminuoit à meſure qu'on approchoit de la racine; & après nombre d'obſervations, il détermina que ce que le compte de Marſigli avoit pris pour des fleurs, étoient de véritables inſectes.

„ L'inſecte du corail, que l'on appelle une *petite ortie*, *pourpre*, *polype*, & que le comte de Marſigli a pris pour fleur, ſe dilate dans l'eau, & ſe contracte dans l'air, ou lorſque vous le touchez dans l'eau avec la main, ou que vous verſez deſſus des liqueurs acides; ce qui eſt ordinaire aux poiſſons & inſectes de l'eſpece vermiculaire. Notre auteur étant ſur les côtes de Barbarie en 1725, eut le plaiſir de voir l'inſecte du corail mouvoir les bras, & ces petits inſectes s'étendre dans un vaſe plein d'eau de la mer qu'on avoit mis auprès du feu, où il y avoit du corail; il augmenta le feu, & fit bouillir l'eau, & par ce moyen les tint dans leur état d'extenſion hors du corail, comme il arrive lorſqu'on fait bouillir des teſtacés, ſoit de terre ou de mer. Ayant répété ſes obſervations, il vit clairement que les petits trous perceptibles ſur l'écorce du corail, étoient les ouvertures par leſquelles ces inſectes ſortoient: ces trous correſpondent à ces petites cavités ou cellules qui ſont moitié dans l'écorce & moitié dans la ſubſtance du corail, ces cavités ſont les niches que l'inſecte habite. Dans les tubes qu'il avoit obſervés, eſt contenu l'organe de l'animal: les glandules ſont les extrémités de ſes piés; & le tout contient la liqueur ou le ſuc laiteux du corail, qui eſt le ſang ou le ſuc de l'animal. Lorſqu'il preſſoit cette petite élévation avec les ongles, les inteſtins & tout le corps de l'animal ſortoient enſemble, & reſſembloient au ſuc épaiſſi, fourni par les glandes ſébacées de la peau; il vit que lorſque l'animal vouloit ſortir de ſa niche, il forçoit le ſphincter ſitué à ſon entrée, & lui faiſoit prendre la forme d'une étoile avec des rayons blancs, jaunes ou rouges. Lorſque l'inſecte ſort ſans s'étendre, ſes piés, ſon corps forment cette apparence blanchâtre obſervée par M. Marſigli; mais lorſqu'il ſort & qu'il s'étend, il forme ce que ce comte & notre auteur prirent pour les pétales de la fleur du corail, & le calice de cette fleur ſuppoſée étoit le corps de l'animal ſorti de ſa cellule. Ce ſuc laiteux dont on a déja parlé, eſt le ſang ou les liqueurs de l'animal, & il eſt plus ou moins abondant à proportion de ſa ſanté ou de ſa vigueur. Lorſque les inſectes ſont morts, ils ſe corrompent & communiquent à l'eau l'odeur de poiſſon pourri. La ſubſtance du corail fournit à peine par cette analyſe chimique, de l'huile, du ſel ou du phlegme, pendant que le corail vivant avec ſon écorce, fournit de ces ſubſtances environ une quarantieme partie de ſon poids, & que l'écorce du corail ſeul, dans laquelle ſont contenus les animaux, en fournit la ſixieme partie. Ces principes reſſemblent à ceux que l'on tire du crâne humain, des cornes de cerf, & des autres parties d'animaux „. Extrait d'un article des *Tranſ. phil.* ſur le corail, *ann.* 1753, in-12. 1756, *p.* 22. *& ſuiv.*

En 1726 ou 1727, M. Peyſſonnel propoſa ſon ſyſtème ſur les *plantes marines*, mais il fut contrarié; on lui oppoſa un autre ſyſtème qui réduiſoit la végétation du corail à ſa ſeule écorce: on la regardoit ſeule comme une *plante* qui ſe bâtiſſoit une tige en dépoſant des grains rouges & ſablonneux dont on l'avoit trouvée remplie.

En 1738 M. Shaw, dans la relation de ſes voyages en Afrique, mit en avant un autre ſyſtème ſur la végétation du corail; il prétendoit que ces corps apparens ſur toute l'écorce du corail & des autres lithophytons, étoient leurs racines qui diſparoiſſoient lorſque ces *plantes* ſe trouvoient hors de la mer.

En 1741 M. Bernard de Juſſieu fit un voyage pour obſerver les *plantes marines*, ſur les côtes occidentales de la Normandie, avec M. Blot, alors jeune médecin de Caen, & maintenant profeſſeur de Botanique dans l'univerſité de cette ville, qui connoiſſoit parfaitement ces côtes. Ils les ſuivirent depuis Honfleur juſqu'au-deſſous de Bayeux; ils virent ſortir des nœuds ou des articulations & des bouts de toutes les branches de pluſieurs eſpeces de *plantes marines*, de petits animaux qui ſe mouvoient plus ou moins en différens inſtans, qui s'épanouiſſoient en certain tems, & qui rentroient en entier dans leurs petites cellules. Enfin M. de Juſſieu reconnut que pluſieurs eſpeces de ces prétendues *plantes marines*, dont chacune a en effet l'extérieur d'une très-belle *plante*, ne ſont que des aſſemblages de loges de polypes: ce qui confirma le ſyſtème de M. Peyſſonnel. Depuis ce tems, il n'eſt reſté aucun doute à ce ſujet. Les prétendues *plantes marines* ont été reſtituées au regne animal: on a même voulu changer leur faux nom de *plantes* en celui de *polypiers* qui leur conviendroit mieux. *Mémoires de l'academie royale des Sciences; ann.* 1742. *Préface du VI. vol. des mémoires pour ſervir à l'hiſtoire des inſectes*. On trouvera beaucoup de recherches ſur le même ſujet dans le livre de M. Donati, qui a pour titre: *Della ſtoria naturale marina dell'adriatico ſaggio*, & dans celui de M. Ellis.

Plante parasite, (*Botan.*) *plante* qui croît ſur, d'autres *plantes*, & qui ſe nourrit de leur ſuc. Le lierre, la vigne de Canada, le jaſmin de Virginie, la cuſcute, le gui, l'hypociſte, & ſur-tout les mouſſes, ſe nomment avec raiſon *plantes paraſites*; mais les plus pernicieuſes ſont les lichens, eſpece de croûte à nos yeux mêlée de jaune & d'un blanc ſale, qu'on voit ſur les écorces des arbres. Toutes ces *plantes* leur ſont fatales, parce qu'elles en dérobent la ſeve par une infinité de petites racines qui la ſucent & l'interceptent.

Les ſemences des *plantes paraſites* ſont extrèmement fines, & en nombre preſque infini, contenues ordinairement dans les petites capſules qui crevent d'elles-mêmes & les répandent; le vent porte ces graines au haſard ſur des murs, ſur des toîts, ſur des arbres, où des rencontres favorables les font éclore.

La propriété qu'ont les *plantes paraſites* de ne devoir qu'indirectement à la terre leur nourriture, & de ne pouvoir goûter qu'un ſuc affiné & épuré dans les vaiſſeaux des autres *plantes*, ſemble indiquer dans ces *paraſites* une délicateſſe plus marquée que dans les *plantes* qui les nourriſſent: celles-ci cependant en ont une que les *paraſites* n'ont pas; toute ſorte de terre ne leur eſt pas indifférente comme toute ſorte de *plante* l'eſt aux *paraſites*, pourvû qu'elles puiſſent s'y attacher, & que la dureté ou la délicateſſe de l'écorce des autres ne s'y oppoſe pas. Pluſieurs des premieres aiment une terre légere, d'autres préferent une terre argilleuſe & forte, où périroient celles que des ſables les plus arides nourriſſent abondamment: mais la cuſcute & les *plantes* de cette nature s'accommodent de toutes les *plantes*, qui ſont pour elles ce que la terre eſt pour celles qui y jettent leurs racines.

Les Botaniſtes ont établi une diſtinction entre les diverſes *plantes paraſites*; ſavoir, les *paraſites* qui ſe ſement & vivent ſur d'autres *plantes* comme le gui; & celles qui ſe ſement en terre, y germent, & s'attachent ſur les racines d'une autre *plante*, comme les orobanches & l'hypociſte, la clandeſtine & l'orobancoïde; enfin, il y a des *paraſites* qui vivent ſur les autres *plantes* mais peut-être ſans en tirer d'aliment, puiſqu'elles peuvent vivre ſur terre également, ou attachées à d'autres corps comme à des rochers, à des murs: telles ſont les lichens, les fucus de mer, & pluſieurs autres. (*D. J.*)

Plantes, pentapétales, ce ſont celles dont les fleurs ſont compoſées de cinq feuilles. *Voyez* Plante.

Plante vénéneuse, (*Botan.*) *plante nuiſible* ou *mortelle*. Nous ſerions heureux de connoître nos ennemis du regne végétal, ou, pour parler plus ſimplement, les *plantes vénéneuſes*: on ſe plaint depuis long-tems de ce que les Botaniſtes ſemblent s'attacher uniquement à caractériſer les *plantes*, ſans s'inquiéter de leurs propriétés; mais ce n'eſt pas leur faute, il a fallu néceſſairement s'aſſurer du caractere de chaque *plante*, & c'eſt au tems à nous en apprendre les vertus ou le danger. Ni l'analyſe chimique, ni les expériences faites ſur les animaux vivans, ni le goût, ni l'odeur, ni finalement les autres qualités ſenſibles des *plantes*, ne nous découvrent point quels effets elles ſont capables de produire ſur nous. De tous ces moyens, l'analyſe chimique eſt ſans doute le moins fidele. Quant aux eſſais faits ſur les animaux, ils ne concluent rien pour nous; les amandes ameres, le perſil, tuent des oiſeaux, & ne laiſſent pas de nous ſervir d'alimens; au rebours les chevres broutent le tithymale pour réveiller leur appétit, & cette même *plante* empoiſonne les poiſſons, & n'eſt pas moins dangereuſe aux hommes.

Pour ce qui regarde les qualités ſenſibles, elles ne trompent que trop ſouvent. La reſſemblance des caracteres botaniques, ou leur proximité dans les claſſes, ne nous aſſure pas davantage des affinités de leurs vertus; car les ciguës, les phillandrium, les œnanthe, ſe trouvent dans la même famille que les angeliques, le fenouil, & autres *plantes* ſalutaires.

Rien ne nous aſſure donc des bonnes ou mauvaiſes propriétés des *plantes* à notre égard, que l'uſage réitéré que nous en faiſons; or il eſt peu de botaniſtes, comme Geſner, aſſez zélés pour le bien public, juſqu'à riſquer leur vie en éprouvant ſur eux-mêmes les vertus des *plantes*. On raconte que ce ſavant homme mourut pour avoir eſſayé ſur lui la vertu du doronic à racine de ſcorpion. La prudence veut donc qu'on attende patiemment les eſſais des empyriques téméraires, ou des payſans aſſez malheureux, pour ſe tromper quelquefois ſur le choix des remedes & des alimens tirés des végétaux.

On voit par ce que nous venons de dire, que la recherche des vertus des *plantes* eſt très-riſqueuſe, & que c'eſt au tems & à des haſards heureux ou funeſtes à nous inſtruire là-deſſus. Mais c'eſt des *plantes vénéneuſes* que la connoiſſance nous intéreſſe le plus, car elles nous trompent ſouvent par les apparences des fruits doux & agréables; témoins la bella dona, la chriſtophoriane, & ſur-tout le coriaria, ou le redoul, dont nous parlerons ailleurs: il eſt donc avantageux de faire connoître ces poiſons afin qu'on les évite ſoigneuſement.

Un autre motif qu'on ne ſoupçonne pas d'abord, doit encore nous engager à la recherche de ces ſortes de *plantes*, c'eſt à cauſe de leurs vertus médicinales; car toutes vénéneuſes que ſont pluſieurs de ces *plantes*, elles peuvent fournir des remedes d'autant plus efficaces qu'elles ſont plus dangereuſes; & au fond, les poiſons ne different ſouvent des remedes que par la doſe, ou par la maniere de les appliquer. On tire du laurier-ceriſe une eau très-vénéneuſe, & cependant les feuilles de cet arbre donnent aux crêmes un goût d'amande amere qu'on recherche très-avidement, & dont on ſe trouve bien. Le laurier-roſe, poiſon violent même pour les chevaux, purge avec ſuccès certains hommes robuſtes. L'opium, qui eſt un violent poiſon, devient un ſouverain remede, appliqué à-propos & à juſte doſe. (*D. J.*)

Plantes *de la Bible*, (*Botan.*) On appelle ainſi les *plantes* dont il eſt parlé dans la Bible. La Botanique a éclairé de ſes lumieres la Critique ſacrée, & a répandu beaucoup de jour ſur l'intelligence des endroits de l'Ecriture où il s'agit des *plantes*. Barreira, Cocquius, Lemnius, Urſinus, ont les premiers rompu la glace; mais leurs ouvrages ſont tombés dans l'oubli depuis ceux d'Hiller, abbé de Royal-Fontaine, & du médecin Celſius. Le traité d'Hiller eſt intitulé *Hilleri hiero-phyticon*, & a été imprimé à Utrecht en 1725 *in*-4°. L'ouvrage de Celſius, *Celſii hiero-botanicon*, a paru *Amſtel.* 1748, *en* 2 *vol. in*-8°. (*D. J.*)

Plantes, *maladies des*, (*Agricult.*) Tout ce qui végete a ſes maladies, ou, pour parler plus ſimplement, tous les corps organiſés ſont ſujets à certains changemens, à certaines dégénérations, que l'on peut appeller *maladies*, par rapport à leur état naturel; un arbre, par exemple, dont le tronc ſe pourrit, ou qui perd ſes feuilles avant la ſaiſon, eſt malade, parce qu'on ne l'appelle *ſain* que lorſque ſes parties ſont bien conditionnées.

On peut rapporter les *maladies des plantes* aux cauſes ſuivantes: 1°. à la trop grande abondances du ſuc nourricier; 2°. au défaut, ou manque de ce ſuc; 3°. à quelques mauvaiſes qualités qu'il peut acquérir; 4°. à ſa diſtribution inégale dans les différentes parties des *plantes*; 5°. enfin, à des accidens extérieurs.

La trop grande abondance de ſuc nourricier le fait ſortir de lui-même hors des vaiſſeaux: ainſi les eſpeces de pins diſtillent naturellement preſque pendant toute l'année. L'épanchement eſt encore plus grand, ſi l'on fait des inciſions à ces arbres à coups de hache ou autrement.

La liqueur qui en découle s'appelle *térébenthine* lorſqu'elle conſerve ſa fluidité, & *galipot* ou *réſine* quand elle devient ſolide: mais ſi ce même ſuc, faute de vîteſ-

ſe grumele dans ſes propres tuyaux; s'il eſt obligé de s'y arrêter parce qu'ils ſont devenus craiſeux, & par conſéquent plus étroits qu'ils n'étoient, alors le ſuc qui continue de monter de la racine, s'imbibe peu-à-peu dans les trachées que l'on peut appeler les *poumons des plantes*, il en interrompt le commerce de l'air; & la circulation étant interceptée, ces arbres ſont ſuffoqués & meurent, par la même raiſon que les animaux qu'on étouffe.

Dans les pays chauds, la trop grande abondance de ſeve produit au bout des branches des arbres que l'on taille en buiſſon, des tumeurs d'une ſubſtance ſpongieuſe qui ſe carie facilement; & ces arbres en portent bien moins de fruit. Si l'on coupe du bois plus qu'il ne faut aux arbres à haute tige, ils donnent peu de fruit, parce que la ſeve trop abondante par rapport au bois qu'elle doit nourrir, ne fait que pouſſer de nouvelles branches, au lieu de faire fleurir les vielles, dont les vaiſſeaux ſont plus difficiles à pénétrer; ainſi le grand ſecret dans la culture des arbres fruitiers, c'eſt de ne couper que les branches qui ſe croiſent, & qui les rendroient difformes: mais les mains démangent aux curieux.

La langueur & la mort de pluſieurs *plantes* montrent bien que le ſuc nourricier commence à leur manquer. Les feuilles ne jauniſſent, ne ſe fanent; & ne tombent hors de leur ſaiſon, que faute de nourriture; ſoit qu'elle leur ſoit dérobée par les petits vers qui s'y attachent, ſoit que le mal vienne des racines: ces parties perdent peu-à-peu leur reſſort; elles ſe carient, ſe chanciſſent, & leurs couloirs ſe rempliſſent d'un certain limon, qui empêche la filtration des ſucs propres pour les autres parties. Si les racines ſe carient, le fumier de vache ou de cochon les rétablit & arrête la carie, de même que le ſtorax liquide arrête la gangrene des animaux. Si elles ſont chancies, il faut les bien laver dans l'eau claire, pour détacher & entraîner tous ces petits filets de mouſſes qui commençoient à s'y nourrir.

Quant au limon qui fait le relâchement des fibres, & enſuite des obſtructions, le terreau & la fiente de pigeon y remédient. La cendre de vigne, la chaux, la fiente de poule & de pigeon, mêlées avec la terre qui couvre les racines des oliviers & des orangers pareſſeux, les excitent à fleurir & à porter des fruits: mais ces ſortes de remedes ne conviennent pas à toutes ſortes de *plantes*. L'urine, l'eau de chaux, l'eau du fumier un peu trop forte, les couches même trop chaudes, deſſechent & brûlent, comme l'on dit, le chevelu des racines.

Il ſeroit trop long de parler ici de la mauvaiſe qualité de la ſeve, qui vient du défaut des terres, cette diſcuſſion demanderoit un traité d'Agriculture raiſonnée; mais il y a un vice qui rend les *plantes* ſtériles dans les meilleurs fonds, c'eſt quand le ſuc nourricier devient ſi gluant, qu'il ne ſauroit circuler, ni faire développer les parties qui doivent paroître ſucceſſivement les unes après les autres.

Laſquille, l'oignon portant laine, les eſpeces d'aloës, & pluſieurs *plantes* graſſes, fleuriſſent avec beaucoup plus de facilité dans les pays chauds, parce que la terre leur fournit un ſuc aſſez maigre, que la chaleur fait couler aiſément; au lieu que dans les pays froids, ce ſuc eſt gluant, & devient comme une eſpece de mucilage, qui ne ſauroit faire ſortir les tiges du fond de leurs racines. Le ſeul remede eſt d'élever ces ſortes de *plantes* ſur couche & dans des terres ſablonneuſes.

Malgré cette précaution, les oignons qui viennent des Indes ne fleuriſſent qu'une ſeule fois dans ce pays-ci, parce que la jeune tige qui eſt dans le fond de la racine ſe trouve aſſez développée avant le tranſport pour pouvoir s'élever & s'épanouir; mais après cela le ſuc nourricier qui devient trop gluant, n'a pas la force de faire développer le jeune embryon qui eſt dans le cul de l'oignon, & qui ne devoit paroître que dans un an.

La plûpart des narciſſes & des jacinthes dont on coupe les feuilles après que leur fleur eſt paſſée, ne fleuriſſent pas bien l'année d'après. Il ſemble que le ſuc glaireux qui étoit en mouvement dans les racines de ces plantes, & qui paſſoit à l'ordinaire dans les feuilles, ſe décharge ſur la jeune tige qui eſt au fond de la racine; il s'imbibe, il s'épaiſſit, il ſe fige dans cet embryon, & l'empêche de ſe développer au printems.

La ſtérilité de pluſieurs *plantes* ne dépend pas toujours de la mauvaiſe qualité du ſuc nourricier; ſouvent c'eſt une maladie qui vient de la diſtribution imparfaite de ce ſuc; il faut alors ébrancher la *plante*, en reſſerrer les racines dans un petit terrein. Les orangers & les figuiers plantés dans des petites caiſſes, donnent beaucoup plus de fruits que ceux dont la ſeve trouve à s'étendre dans les racines, au lieu de faire éclore les fleurs & les embryons. C'eſt par cette méthode qu'on a de bonnes graines de pervenche & d'épimédium, qui en pleine terre s'amuſent à tracer & ne nouent pas.

Pour ce qui eſt des maladies cauſées par les accidens extérieurs, elles ſurviennent ordinairement par la grêle, par la gelée, par la brouiture, par la moiſiſſure, par les *plantes* qui naiſſent ſur d'autres *plantes*, par la piquure des inſectes, par différentes tailles & inciſions que l'on fait aux *plantes*.

La grêle qui tombe ſur les feuilles en meurtrit les fibres, & fait extravaſer le ſuc nourricier qui forme une dureté élevée en tumeur. Si la pluie tombe avec la grêle, l'impreſſion du coup eſt bien moindre, parce que les fibres amollies par l'eau, obéiſſent au coup; d'ailleurs, cette eau détergeant & emportant le ſuc qui commence à s'épancher, donne lieu aux fibres de ſe rétablir par leur reſſort, à-peu-près comme il arrive aux parties meurtries que l'on étuve ſur le champ.

La gelée au contraire fait périr les plantes lorſqu'elles ſont mouillées, parce que l'eau qui ſe gele dans leurs pores les déchire en ſe dilatant, tout comme elle fait caſſer les vaiſſeaux où elle eſt enfermée.

La brouiture, en latin *uredo*, eſt cet accident qui arrive aux *plantes* en été, lorſqu'après le beau tems il ſurvient quelqu'orage accompagné d'une légere pluie, & que le ſoleil paroît immédiatement après: alors il brûle les feuilles & les fleurs ſur leſquelles la pluie eſt tombée, & ôte l'eſpérance des fruits. Les naturaliſtes cherchent la cauſe d'un ſi étrange effet, & M. Huet, qui n'étoit point phyſicien, mais ſeulement homme d'eſprit, paroît l'avoir imaginée le plus ingénieuſement.

Dans les jours ſérains de l'été, dit-il, il eſt viſible qu'il s'aſſemble ſur les feuilles & ſur les fleurs, comme par-tout ailleurs, un peu de pouſſiere; quand la pluie tombe ſur cette pouſſiere, les gouttes ſe ramaſſent enſemble, & prennent une figure ronde, ou approchante de la ronde, comme on voit qu'il arrive ſouvent ſur des planchers poudreux, lorſqu'on y répand de l'eau pour les balayer. Or ces boules d'eau ramaſſées ſur ces feuilles & ſur ces fleurs, tiennent lieu de ces verres convexes, que nous appellons *miroirs ardens*, & produiſent le même effet ſur les *plantes* que produiroient ces verres ſi on les en approchoit; ſi la pluie eſt groſſe & dure longtems, le ſoleil ſurvenant ne produit plus cette brûlure, parce que la force & la durée de cette pluie a abattu toute la pouſſiere qui arrondiſſoit les gouttes d'eau, les gouttes perdant leur figure brûlante, s'étendent & ſe répandent ſans aucun effet extraordinaire.

Les *plantes* ſont encore détruites par celles qu'on appelle *paraſites*, & par la moiſiſſure, véritable aſſemblage de très-petites *plantes* paraſites. *Voyez* MOISISSURE. Les remedes ſeront de tenir les *plantes* au ſec, de déraciner les paraſites, de les arracher, de racler avec la ſerpette l'écorce des arbres auxquels elles s'attachent, d'en couper des branches, & de faire des inciſions dans l'écorce juſqu'à fleur de terre.

Parmi les tumeurs des *plantes*, autre genre de maladie qui les attaque; il y en a qui leur ſont naturelles ou viennent d'une méchante conformation, & d'autres qui naiſſent de la piquure des inſectes. Ces petits animaux qui n'ont pas la force de bâtir leurs nids avec de la paille, ou d'autre matiere comme font les oiſeaux, vont décharger leurs œufs dans les parties des plantes qui les accommodent le mieux. La piquure eſt ſuive d'une tumeur, & cette tumeur eſt une ſuite de l'épanchement du ſuc nourricier, qui s'imbibant dans les pores voiſins, les fait gonfler à meſure qu'il en dilate les fibres, l'œuf ne manque pas d'éclore au milieu de ce nid, & le ver ou le puceron qui en ſort, y trouve ſa nourriture toute préparée. C'eſt ainſi que ſe forment les noix de galle, & toutes les tumeurs que l'on obſerve ſur les *plantes* piquées.

Pour remplir le dénombrement des cauſes auxquelles l'on a rapporté les *maladies des plantes*, il nous reſte à parler des boſſes qui naiſſent autour des greffes. Comme les vaiſſeaux de la greffe ne répondent pas bout à bout aux vaiſſeaux du ſujet ſur lequel on l'a appliqué, il n'eſt pas poſſible que le ſuc nourricier les enfile à ligne droite; deſorte que le cal boſſu eſt inévitable; d'ailleurs il ſe trouve bien de la matiere inutile dans la filtration qui ſe fait de la ſeve, qui paſſe du ſujet dans la greffe, & cette matiere qui ne ſauroit être vuidée par aucuns vaiſſeaux, ni déférens, ni excrétoires, ne laiſſe pas d'augmenter la boſſe.

Les levres de l'écorce des arbres que l'on taille pour enter, ou pour émonder, ſe tuméfient d'abord par le ſuc nourricier qui ne ſauroit paſſer outre, à cauſe que l'extrémité des vaiſſeaux coupés, eſt pincée & comme cautériſée par le reſſort de l'air; il s'y fait donc comme

une eſpece de bourrelet qui s'étend inſenſiblement de la circonférence vers le centre, par l'alongement des fibres, & la bleſſure ſe couvre par une eſpece de calotte qui enveloppe le bois coupé. Les fibres du chicot au contraire, ne pouvant pas s'alonger, ſe deſſechent, & deviennent extrèmement dures; c'eſt ce qui forme les nœuds dans le bois. On en voit ſouvent dans les planches de ſapin qui s'en détachent comme une cheville que l'on chaſſe de ſon trou. Le bois des arbres qui ont été ſouvent taillés, eſt revêche comme diſent les ouvriers, parce qu'il eſt tout traverſé de gros chicots endurcis, dont les fibres n'ont pas la même direction que celles du reſte du corps ligneux. (*D. J.*)

Plantes, *tranſport des* (*Agricult.*) depuis que les ſciences reparurent ſur la fin du xv. ſiecle, c'eſt-à-dire depuis que la raiſon revint habiter parmi nous, la botanique n'a pas été la derniere ſcience qu'on ait penſé à cultiver; bientôt les hommes rendus plus ſociables, parce qu'ils étoient éclairés, ſe communiquerent leurs lumieres; bientôt le commerce & la navigation qui répandent par-tout les richeſſes & l'abondance, porterent en Europe la connoiſſance de quantité de *plantes* exotiques, dèslors on ne ſongea plus qu'à s'en procurer; & l'art de leur tranſport & de leur culture, furent des connoiſſances néceſſaires à acquérir.

Je ne déciderai point avec la Quintinie, ſi un jardinier eſt le genre, & le botaniſte une eſpece; mais celui qui ſe contente de ſavoir le nom des *plantes*, de les diſtinguer par claſſe, & d'en rechercher les vertus, n'eſt botaniſte qu'à demi. S'il veut mériter un titre plus diſtingué, il doit entendre leur culture, l'art de les multiplier, de les conſerver, de les tranſporter d'un pays à l'autre. Toutes ces connoiſſances tiennent à la perfection du botaniſte. Le ſeul article du *tranſport des plantes* formeroit le ſujet d'un traité; mais je dois ici me borner à quelques remarques générales, tirées des ouvrages de Miller.

Quand on envoie des *plantes* d'un pays à l'autre, il faut principalement avoir attention à la ſaiſon qui y eſt la plus propre. Par exemple, s'il faut envoyer une partie de *plantes* d'un pays chaud dans un pays froid, il faut le faire au printems, afin que les *plantes* arrivant dans un pays plus froid, où la ſaiſon s'avance, elles aient le tems de ſe rétablir avant l'hiver, au cas qu'elles aient un peu ſouffert dans le trajet; au lieu que celles qui arrivent en automne périſſent ſouvent pendant l'hiver, parce qu'elles n'ont pas eu le tems de ſe rétablir & de prendre racine avant le froid; au contraire, les *plantes* qu'on envoie d'un pays froid dans un chaud, doivent être toujours expédiées en automne, afin qu'elles puiſſent arriver à tems pour prendre racine avant les grandes chaleurs, autrement elles périroient bientôt.

La meilleure maniere d'empaqueter les *plantes* pour un voyage, eſt de les mettre dans des caiſſes portatives, faites avec des anſes pour les manier & les remuer plus aiſément ſur le navire dans le mauvais tems. Ces caiſſes doivent être percées de pluſieurs trous; il faut mettre une tuile plate ou une coquille d'huitre pour empêcher la terre en s'éboulant, de les boucher. On remplira ces caiſſes de terre; on y mettra les *plantes* auſſi près les unes des autres qu'il ſera poſſible, pour gagner de la place, ce qui eſt ſouvent abſolument néceſſaire, pour qu'elles n'incommodent point dans le vaiſſeau. Comme le ſeul but qu'on ſe propoſe ici eſt de leur conſerver la vie, & non pas de les faire croître dans le paſſage, il eſt ſûr qu'une petite caiſſe contiendra pluſieurs *plantes* ſi l'on fait les y ranger avec adreſſe.

Il faut mettre les *plantes* dans la caiſſe quinze ou vingt jours avant que de les embarquer, afin qu'elles y ſoient plus affermies & enracinées. Pendant le cours du paſſage, on les laiſſera autant qu'il ſera poſſible ſur le tillac ou ſur le pont, afin qu'elles ſoient airées. Pendant le mauvais tems & la tempête, on les couvrira d'une tente gaudronnée, pour les préſerver de l'eau ſalée de la mer, qui les détruiroit ſi elles en étoient trop mouillées.

L'arroſement que demandent ces *plantes* pendant le voyage, doit être proportionné au climat d'où elles viennent, & à celui où on les tranſporte. Si elles vont d'un pays chaud dans un froid, elles requierent peu d'humidité, lorſqu'elles ont paſſé le tems des chaleurs: mais ſi elles ſont portées d'un pays froid dans un chaud, elles ont un plus grand beſoin d'arroſement à proportion qu'on s'avance dans un climat plus chaud. Alors il faut les abrier pendant le jour de la grande chaleur du ſoleil, qui ſans un abri, ne manqueroit pas de les ſécher & de les détruire.

Si les *plantes* envoyées d'un pays dans un autre ſont telles qu'elles puiſſent vivre hors de terre un tems conſidérable, ce que feront toutes celles qui ſont pleines de ſeve, comme par exemple les joubardes, les ficoïdes, les euphorbium, les cierges, &c. ces ſortes de *plantes*, dis-je, n'exigent d'autre ſoin que de les bien empaqueter avec de la mouſſe dans une caiſſe; on obſervera de les mettre aſſez ſerrées pour qu'elles ne ſouffrent pas des ſoubreſauts & des ſecouſſes qui les briſeroient, & pour que les *plantes* épineuſes ne bleſſent pas les autres, ſi elles ſont mêlées enſemble. La caiſſe doit être placée dans un endroit à l'abri de l'humidité & des rats, qui ne manqueroient pas de ronger les *plantes* & de les détruire. Des *plantes* de cette eſpece, empaquetées avec précaution, & par aſſortiment, ne manqueront pas de réuſſir, quand même elles ſeroient quatre ou cinq mois en route, & elles ſouffriront moins que plantées dans des pots, parce que les matelots les font périr généralement, ſoit par négligence, ſoit en les arroſant outre meſure.

Il y a auſſi diverſes ſortes d'arbres qu'on peut mettre en caiſſe de la même maniere, en les enveloppant de mouſſe tout-au-tour; & ils ne ſouffriront point hors de terre, pourvû que ce ſoit dans la ſaiſon où ils ne pouſſent point. C'eſt ce qu'on expérimente tous les jours par l'exemple des orangers, des jaſmins, des capriers, des oliviers, des grenadiers, qu'on envoie chaque année d'Italie en Angleterre. Peu de ces arbres ſoigneuſement empaquetés viennent à manquer, quoiqu'ils aient été très-ſouvent trois ou quatre mois hors de terre. Paſſons aux graines.

Quand on traſporte des graines d'un pays dans un autre, il faut faire de petits paquets de chaque graine bien étiquetés, prendre toutes les précautions poſſibles pour les préſerver de la vermine, & pour les conſerver bien ſeches, ſans quoi elles s'abatardiroient & ſe moiſiroient.

La méthode de M. Catesby, connu par ſon amour pour l'Hiſtoire naturelle, par ſes ouvrages, par ſon voyage de la Floride, de la Caroline, & des îles Bahama, étoit d'empaqueter dans du papier ces graines bien ſeches, de les mettre enſuite dans des flacons ſecs de calebaſſes, & d'en cacheter l'ouverture; de cette maniere, il a envoyé une très-grande quantité de graines de la Caroline en Angleterre, où elles ont rarement manqué de produire.

Il y a quelques perſonnes qui prétendent qu'il faut mettre les graines dans des verres qu'on ſcellera bien hermétiquement, pour empêcher l'accès de l'air extérieur; mais après pluſieurs expériences de M. Miller à ce ſujet, il a trouvé que de telles graines ne réuſſiſſoient point, dès qu'elles ont été renfermées pendant un tems un peu conſidérable, & qu'elles exigent quelque portion d'air pour conſerver leur qualité végétative.

Quand on n'a pas de commodités pour apporter ou envoyer des graines, le plus court parti eſt de les mettre dans un ſac qu'on pendra dans un lieu ſûr & ſec du vaiſſeau; ou bien on les mettra dans une bonne malle hors de la portée des rats & de la vermine; c'eſt le moyen le plus ſimple de les conſerver. Cependant la plus ſure méthode pour la conſervation de toutes ſortes de graines, eſt de les faire venir dans la coſſe, gouſſe, ou coque, dans laquelle elles ſe ſont formées, pourvû qu'elles ſoient bien ſeches, parce que la propre couverture naturelle des graines leur fournira quelque nourriture quand elles n'auront pas été ſéparées du placenta. (*D. J.*)

Plante, (*Chimie.*) voyez Végétal.

Plante du pié, *en Anatomie*, eſt la partie inférieure ou baſe du pié de l'homme, renfermée entre le tarſe & les orteils. *Voyez* Pié.

PLANTÉ, poil (*Maréchalerie.*) *voyez* Poil.

PLANTER un arbre, verb. act. (*Jardin.*) c'eſt après avoir rafraichi les racines d'un arbre, le mettre dans un trou proportionné à ſa groſſeur, en garnir enſuite les racines avec de la terre nouvelle, & combler le trou au niveau du terrein.

Planter en motte ou en mannequin; c'eſt après avoir levé d'une pepiniere un arbre en motte, c'eſt-à-dire avec la terre qui eſt au-tour de ſes racines, les mettre dans un mannequin d'oſier, pour pouvoir le tranſporter plus facilement où l'on veut, avec le mannequin même, afin que les racines puiſſent s'étendre mieux.

Planter un parterre; c'eſt former des compartimens & rinceaux de broderie avec du buis nain, ſur un terrein bien dreſſé, en ſuivant exactement la trace du deſſein. (*D. J.*)

Avant que de *planter* vos arbres ſauvages, habillez-les, *voyez* Habiller; examinez enſuite la qualité de la terre qui ſe trouve dans vos trous: c'eſt ſuivant cet examen que vous devez choiſir les plantes.

Nec vero terræ ferre omnes omnia poſſunt,
dit Virgile, *Géorg. lib. II. v.* 109.

Si la terre ne vous préſente qu'un tuf, faites creuſer de quatre à cinq piés de bas: vuidez enſuite toute cette ter-

terre, & mettez au fond du trou un lit de feuilles d'arbres, de grande litiere ou de gaſon retourné, couvert d'un demi-pié de bonne terre; enſuite rachevez de remplir le trou de la meilleure terre du pays.

Cet amandement procurera à l'arbre une plus ſûre repriſe, & le conſervera juſqu'à ce qu'il ſoit aſſez fort pour gagner le fond naturel de la terre.

Si elle eſt bonne, on ne fera le trou qu'à deux ou trois piés de bas; on jettera au fond les terres de deſſus comme les meilleures, & on remplira le trou de celles qui étoient dans le fond.

Choiſiſſez un tems ſec, afin que la terre ſe gliſſe mieux autour des racines, ſans y laiſſer aucun vuide appellé *caves*, & qu'il ne s'y faſſe point de mortier qui en ſe durciſſant, nuiroit aux nouvelles racines; prenez un levier pour faire entrer la terre ſous les racines, ſecouez un peu les arbres pour qu'elle deſcende, & marchez deſſus pour la plomber.

Dans les terres ſeches il faut *planter* avant l'hiver, au lieu qu'on attend le mois de Mars dans les terreins humides, crainte que la trop grande humidité ou les pluies fréquentes en hiver, ne pourriſſent les racines.

La profondeur où l'on doit mettre les arbres dans les trous, ſera reglée ſuivant leur nature: un pié ordinairement leur ſuffit; s'ils tracent ſur la ſuperficie de la terre, il faudra les *planter* peu avant. A l'égard de leur diſtance, elle ſe donne ſuivant leur force & la qualité de la terre; les arbres iſolés auront deux toiſes de diſtance dans les jardins, & trois à quatre dans la campagne.

Les arbres ſauvages ſe *plantent* à toute expoſition, ſuivant l'alignement de deux ou trois jalons poſés ſur la même ligne.

Les portiques & décorations champêtres ſe *plantent* avec beaucoup plus de meſures, & demandent des arbres choiſis dans les pépinieres. Les arcades veulent des charmilles un peu fortes, & des ormes dans les trumeaux pour former plutôt la corniche & les vaſes d'enhaut: on ſoutient le tout avec des treillages groſſiers, ſur leſquels on paliſſe les jeunes branches.

Quant à ce qui regarde les arbres fruitiers, le midi eſt l'expoſition la plus favorable, ainſi que celle du levant pour les pêchers; dans les terres légeres, l'expoſition du couchant eſt bonne pour les pruniers & les poiriers: le chaſſelas & le muſcat demandent le midi; le nord eſt la plus mauvaiſe de toutes les expoſitions, cependant on y *plante* de pruniers.

Les arbres de demi-tige ſe *plantent* en eſpalier à douze piés l'un de l'autre, avec un nain entre deux, en obſervant de ne point tourner les bonnes racines du côté du mur: quand ces arbres ſont de haute tige, ils ſeront eſpacés à quatre toiſes l'un de l'autre, ainſi que dans un verger. Pour les buiſſons, neuf piés de diſtance ſuffiſent; ces derniers ont l'avantage de n'être point ſujets aux tignes, & de fructifier plus que les eſpaliers; on tiendra leur tête un peu panchée, afin que leurs racines ne pivotent point, & ne courent que dans la bonne terre.

Les orangers, les mirthes & les arbres de fleurs qu'on éleve dans des caiſſes & des pots, ſe peuvent mettre à toute expoſition; on les *plante* en motte dans le milieu de la caiſſe, & on a ſoin de plomber les terres; la plus grande attention eſt de les *planter* bien d'aplomb, & dans des terres préparées.

Les parterres après avoir été dreſſés & maillés, ſuivant ce qui a été dit ci-deſſus, ſeront *plantés* en buis nain bien habillé & coupé court par en haut: on ſe ſervira pour la broderie d'un plantoir ſerré, en l'enfonçant d'un demi-pié, de maniere qu'une des berges du trou ſuive toujours la trace ſur laquelle on accotera le buis de la main gauche, & on le garnira de terre avec la droite, en ſorte qu'on ne voie ſortir que ſes feuilles.

Les buis, les plates-bandes & pluſieurs plantes potageres ſe *plantent* encore en rigoles couvertes à la bêche, ſuivant la trace, & quelques-unes au plantoir.

La charmille, l'érable, & toutes les paliſſades ſe *plantent* dans des rigoles ouvertes, ſuivant un cordeau tendu ſur la trace, en les ſoutenant d'une main, & les couvrant de terre avec l'autre. Ne choiſiſſez point ces plants ſi forts, ſur-tout dans les terres légeres.

Les bois & les pepinieres ſe *plantent* auſſi en rigoles de deux piés en deux piés, en piquant des fruits de ſix piés en ſix piés ou en répandant des graines dans une terre bien préparée: ne craignez point de les *planter* un peu dru, afin qu'en groſſiſſant, ils s'élevent plus droits & ſe conduiſent l'un l'autre.

Si on avoit coupé des bois de haute futaie qu'on voulût rétablir promptement en taillis; pour les faire pouſſer ſur ſouche, il faudroit garantir les troncs des arbres de la pluie qui en pénetre la moëlle & les pourrit, en les couvrant de bouſe de vache mêlée de gazon, ou de poix préparée, alors ces troncs repouſſeront vigoureuſement par le bas.

Les allées des boſquets ſe *plantent* en alignement avec des arbres un peu forts, & de la charmille au pié: on peut encore faire des allées dont les arbres ſoient iſolés, & à ſix ou neuf piés de diſtance, tondre les taillis & broſſailles, ce qui eſt fort agréable, & forme deux eſpeces de contr'allées: ces ſortes de paliſſades ſe conſervent plus long-tems que les charmilles qui s'offuſquent à la longue, & périſſent ſous une futaie.

Ne mettez jamais de fumier dans les trous de vos arbres; les vers qu'il attire les font ſûrement mourir: jettez ſeulement ſur la ſuperficie de la terre, de la litiere peu conſommée pour les garantir des grandes chaleurs de l'été; ce fumier étant rempli de ſels & d'eſprits végétaux fondra par le moyen des arroſemens ſur les racines des arbres.

Planter *un bâtiment*, v. act. (*Archit.*) c'eſt diſpoſer les premieres aſſiſes des pierres dures d'un bâtiment ſur la maçonnerie des fondemens dreſſée de niveau ſuivant les cotes & meſures.

Planter *des pieux* (*Archit. hydraul.*) c'eſt enfoncer des pieux avec la ſonnette ou l'engin, juſqu'au refus du mouton ou de la hie.

Planter *les formes*, en *terme de Rafineur*, eſt l'action de les arranger dans l'emploi ſur trois files & de les appuyer les unes contre les autres, & de ſoutenir le dernier rang par de mauvaiſes formes de deux en deux, pour les empêcher de tomber: elles ſont plantées la pointe en-embas, & d'aplomb.

Planter *le ſucre*, en *terme de Rafinerie*, c'eſt l'action de dreſſer les formes ſur les pots dans les greniers, toutes à même hauteur, & le plus d'aplomb qu'il eſt poſſible, afin que l'eau de la terre dont on couvre ces formes, filtre également à travers tout le pain. Il ſemble que les formes & les pots étant faits dans le même moule propre à chacun, cette grande attention de *planter* à la même hauteur ſur-tout, ſeroit inutile, puiſque les uns & les autres devroient être également grands. On répond à cela que malgré la juſteſſe des moules, & les ſoins de l'ouvrier, qui les fait, la terre ſe cuit & travaille plus ou moins, ſelon le degré de chaleur qu'elle trouve dans le four qu'il eſt impoſſible de chauffer également dans tous ſes coins. On ne peut donc remédier à cette inégalité de hauteur & de grandeur qui ſe trouve dans les pots & dans les formes, qu'en *plantant* les plus grandes ſur des petits, & les moindres ſur de plus grands, afin de donner à l'un ce que l'autre a de trop, le ſeul moyen de les rendre égaux. On évite par là les malheurs qui pourroient s'enſuivre de la maladreſſe des ouvriers qui ſont obligés de travailler ſans ceſſe au-deſſus de ces formes, & même ſouvent de pouſſer en avant ſur elles des ſceaux pleins de terre, quand il eſt queſtion de couvrir. *Voyez* Terre & Couvrir.

PLANTE-TER, (*Hiſt. nat.*) nom d'une prétendue *plante* envoyée de la Chine en Europe. Son nom chinois *hia-tſao-tom-tchom* ſignifie *plante* en été, & *ver* en hiver. C'eſt une racine de l'extrémité de laquelle ſort une figure d'un *ver* ſec & jaunâtre, de neuf lignes, où l'on diſtingue ſenſiblement la tête, les piés, le ventre de l'animal, & juſqu'à ſes yeux & les plis de ſon dos; mais cela même qui fait la merveille pour les Chinois, & la feroit bien auſſi pour le commun des François, la détruiſit pour l'académie: on s'apperçut bien vîte que c'étoit une vraie dépouille de quelque chenille; & M. de Réaumur s'en aſſura pleinement par un examen plus particulier. On prend la figure de *ver* pour une partie & un prolongement de la racine, parce qu'en effet elle y tient étroitement; & par-là on croit que cette portion de la racine eſt devenue *ver*: mais en y regardant de plus près, M. de Réamur a fort bien vu que la ſubſtance de la racine ligneuſe à l'ordinaire, étoit toute différente de celle qui reſte du *ver*. Il juge que la chenille prête à ſe métamorphoſer en nymphe ou en aurélie, ronge l'extrémité de la racine, y fait une cavité où elle introduit ſa queue, qui s'y peut attacher encore par quelque viſcoſité du corps de l'animal, & qu'ainſi elle ſe ménage un point fixe, un appui pour ſe débarraſſer plus aiſément de l'enveloppe qu'elle doit quitter.

Il n'eſt point ſingulier qu'un *ver* qui ſe transformera, vive juſques-là ſous terre, on en a pluſieurs exemples; il y en a auſſi qui ne ſe cachent ſous terre que pour ſe transformer; la chenille de la Chine ſera dans l'un ou l'autre cas. On ne peut trop remercier les phyſiciens qui nous guériſſent de notre penchant ſuperſtitieux pour les fauſſes merveilles; il y en a tant de véritables, dignes de nous occuper! (*D. J.*)

PLANTEUR, ſ. m. (*Colon. angl.*) les Anglois nomment *planteurs* les habitans qui paſſent dans de nouvelles colonies pour établir des plantations, ce qui les diſtingue des avanturiers, qui ſont ceux qui prennent des actions dans les compagnies formées pour ſoutenir ces colonies: les *planteurs* ſe nomment en France *habitans*, *colons*, ou *conceſſionnaires*, & les avanturiers *actionnaires*. *Savary*. (*D. J.*)

PLANTOIR, ſ. m. (*Jardinage.*) outil de jardinier en forme de bâton aiguiſé, au bout duquel il y a du fer pour faire un trou en terre.

Il y en a de deux ſortes; le grand *plantoir* qui ſert à planter les bouis des parterres dans les naiſſances & contours des broderies où l'on ne peut planter à la rigole: celui-ci eſt plat, large d'un pouce & demi, & armé de fer par le bout; ſon manche eſt recourbé par le haut.

Le petit *plantoir* n'eſt qu'une cheville ronde d'une médiocre groſſeur, pointue d'un bout & courbée de l'autre; c'eſt avec ce *plantoir* qu'on tranſplante & qu'on met en place les plantes qu'on a ſemées & élevées ſur des couches. (*D. J.*)

PLANUM, OS PLANUM, *en Anatomie*, comme qui diroit *os dont la ſurface eſt plate*, c'eſt la lame qui ſe remarque à la partie latérale externe de l'os ethmoïde, à laquelle les anciens avoient donné ce nom. *Voyez* ETHMOÏDE.

PLANURE, ſ. f. *terme d'Ouvriers en bois* c'eſt le bois que la plane coupe, & qui tombe aux piés de l'ouvrier qui plane. (*D. J.*)

PLAQUE, ſ. f. (*Conchyliol.*) on appelle en Conchyliologie, *plaque* ou *couche*, la membrane charnue que quelques coquillages font ſortir de leur écaille pour pouvoir marcher. (*D. J.*)

PLAQUE, (*Archit.*) *Voyez* CONTRECŒUR.

PLAQUE DE COUCHE, *terme d'Arquebuſier*, c'eſt une *plaque* de fer, de cuivre, ou d'argent, que les Arquebuſiers mettent pour garnir le bout de la croſſe de fuſil; cette *plaque* eſt auſſi longue & auſſi large d'un côté que la face du bois qui s'appuie ſur l'épaule, & le côté qui revient en-deſſus de la croſſe finit en pointe & eſt façonné: ces deux côtés ſont aſſujettis ſur le bois avec deux vis, que l'on appelle *vis de plaque*.

PLAQUE DE BARRE A AIGUILLE, (*Bas au métier.*) *Voyez* MÉTIER A BAS.

PLAQUE, *en terme de Blanchiſſerie de cire*, eſt un morceau de fer-blanc de la forme d'une portion d'entonnoir, qu'on attache au robinet de la cuve, pour ramaſſer la cire qui en tombe au même point. *Voyez nos Planches de la Blanchiſſerie des cires*, & *l'article* BLANCHIR.

PLAQUE, eſt encore, *parmi les Ciriers*, une eſpece de poêle percée & peu profonde, qu'on met ſur le réchaut de feu pour modérer la chaleur, qui feroit jaunir la cire, ſi elle étoit trop vive. Quand elle l'eſt à un certain point, on met la *plaque* le fond deſſous, pour l'étouffer & le ralentir quand elle eſt montée à un degré moindre, on met la *plaque* le fond en-deſſus, afin d'empêcher ſimplement de pouſſer davantage. *Voyez nos Planches du Cirier.*

PLAQUE, *en terme d'Epinglier*, ſe dit d'une lame d'étain coupée en rond, un peu repliée ſur les bords & ſur laquelle on étend les épingles pour les étamer ou blanchir. *Voy.* BLANCHIR. Il faut que les *plaques* ſoient de l'étain le plus fin; elles peuvent ſervir juſqu'à ce qu'elles ſoient tombées en lambeaux. *Voyez les Planches de l'Epinglier.*

PLAQUES, (*Comm. des Indes.*) nom que l'on donne à certains morceaux d'or ou d'argent de divers poids & titres, qui ont retenu la figure des vaiſſeaux dans leſquels ils ont été fondus; on tire des Indes & d'Eſpagne de l'or & de l'argent en *plaque*.

PLAQUE, *terme d'Eaux & Forêts*, c'eſt le marque du marteau, qu'on met ſur des arbres pour tirer des alignemens de l'un à l'autre. (*D. J.*)

PLAQUE, (*Ferranderie.*) morceau de fer ou de fonte figuré, épais d'environ un bon pouce, haut d'un pié & demi, quelquefois plus, & large d'autant ou environ, que l'on attache avec des morceaux de fer, que l'on appelle *pattes*, au contrecœur de la cheminée, afin que le feu ne le gâte pas. (*D. J.*)

PLAQUE. Les *Fourbiſſeurs* appellent ainſi la partie de la garde de l'épée qui couvre la main; elle eſt ordinairement ouvragée & treilliſſée. *Voyez* EPÉE & GARDE, & *la Pl. du Cizeleur-Damaſquin.* & *la Pl. du Doreur ſur métaux.*

PLAQUE, *parmi les Horlogers* ſignifie en général une piece de métal large & mince; la *plaque* d'une pendule eſt celle ſur laquelle on fixe le cadran d'un côté, & qui de l'autre s'attache au mouvement au moyen de quatre faux piliers, on l'appelle auſſi *fauſſe plaque*.

Plaque du pouſſoir dans une montre à répétition ſe dit d'une piece d'acier, qui par le moyen de trois vis s'ajuſte dans l'intérieur de la boëte contre le pouſſoir, *voy.* la *fig.* 59. *Pl. XI. de l'Horlogerie.* Cette plaque par ſa partie en deux, partage le trou du canon de la boëte dans lequel entre le pouſſoir, par ce moyen elle l'empêche de tourner dans ce canon, & même d'en ſortir. *Voyez* POUSSOIR.

PLAQUE, (*Jardinage.*) eſt la partie de la fleur qui ſoutient ſon calice.

PLAQUE, (*Lutherie.*) dans les orgues on appelle *plaque*, des morceaux de plomb de forme ronde que l'on ſoude ſur certains tuyaux pour les boucher, & leur faire rendre ainſi un ſon plus grave d'une octave, que celui qu'ils rendroient s'ils étoient ouverts, *voyez* la *fig.* 32. *B. Pl. d'Orgue*, qui repréſente un tuyau des tailles du bourdon bouché à raſe; 3 eſt la *plaque* à ſouder ſur le tuyau, 4 une autre *plaque* percée pour le tuyau à cheminée *C*: on commence par ſouder la cheminée 2 à la *plaque*, & l'on ſoude enſuite celle-ci au tuyau. *V. l'article* ORGUE.

PLAQUES *de plomb*, (*Marine.*) pour divers uſages, il y en a pour couvrir la lumiere des canons, & pour en boucher l'ame, pour étancher les voies d'eau qui ſe font dans un combat.

PLAQUE, *piece d'argenterie* ouvragée, au bas de laquelle il y a un chandelier; on en fait auſſi de glaces de miroir, de cuivre, & de fer-blanc. (*D. J.*)

PLAQUE, (*Papeterie.*) piece de fer dentelée, qui s'ajuſte dans la cuve du moulin à papier à cylindre; *voyez* en le deſcription & l'uſage à *l'article* MOULIN A PAPIER *à cylindres*, & *la fig. Pl. de Papeterie.*

PLAQUE, *terme de Perruquiers*, qui ſe dit des perruques en bonnets, c'eſt la partie de la perruque qui couvre préciſément l'occiput.

PLAQUE, *en terme de Cornetier*, eſt une piece de fer plate & preſque quarrée, qui aide à applatir les gabins dans la preſſe à vis, comme la preſſe à coins. *Voyez* PRESSE A VIS & PRESSE A COINS. *Voyez Pl. du Cornetier.*

PLAQUE, (*Monnoie.*) ancienne monnoie d'argent de Flandres, & qui avoit cours dans les Pays-Bas, d'où ſon uſage paſſa en France. M. le Blanc dit en parlant de Charles VII, que pour monnoie d'argent, on fit pendant ſon regne des gros d'argent fin, & des *plaques* à l'imitation de celles que le duc de Bourgogne faiſoit faire dans les Pays-Bas: celles du roi ſe fabriquoient à Tournai, elles étoient d'argent fin, & peſoient ſoixante-huit ou ſoixante-neuf grains; il y en avoit auſſi quelques-unes de billon, c'eſt-à-dire au-deſſous de cinq deniers de loi. Il eſt parlé des *plaques* dans un édit d'Henri VI, roi d'Angleterre, en date du 26 Novembre 1426; ce mot s'écrivoit en anglois *plake*, & ſelon Skinner, venoit de *plaqué*, qui ſignifioit une petite lame de métal. (*D. J.*)

PLAQUE-SEIN, ſ. m. *terme de Vitrier*, eſpece de petite écuelle de plomb un peu en ovale, dans laquelle les Vitriers détrempent le blanc dont ils ſignent ou marquent les endroits des pieces de verre, qu'ils veulent couper au diamant. *Savary*. (*D. J.*)

PLAQUES ANTIQUES, (*Antiq. Rom.*) il nous eſt reſté de l'antiquité pluſieurs *plaques* de différens métaux, & même d'or, leſquelles étoient ornées de figures en relief, ou de deſſeins en creux; elles ſervoient à différens uſages dont la plûpart nous ſont inconnus, & nous ne faiſons que ſoupçonner une partie des autres. Quoi qu'il en ſoit, le travail de ces monumens mérite l'attention des curieux. Vous en trouverez pluſieurs gravures dans le recueil des *Antiq. égypt. étruſq. grecq.* & *rom.* de M. de Caylus, *tom. II.*

PLAQUE, CUIR, (*Corroyeur.*) on appelle *cuirs plaqués*, les cuirs forts qui ont été plainés & tannés, & qu'on a fait ſécher après avoir été tirés de la foſſe au tan.

PLAQUER, v. act. (*Architect.*) Ce terme a deux ſignifications dans l'art de bâtir; on dit *plaquer* le plâtre pour dire l'employer avec la main, comme pour gobeter & hourder, & *plaquer* le bois, qui eſt l'appliquer par feuilles minces ſur un aſſemblage d'autre bois, comme le pratiquent les Ebéniſtes. (*D. J.*)

PLAQUER, (*terme d'Ebéniſte.*) On dit *plaquer* le bois pour dire l'appliquer par feuilles déliées ſur un aſſemblage d'autre bois.

PLAQUER, (*Jardinage.*) c'eſt le vrai terme dont on doit ſe ſervir pour le gazon, & non pas dire *poſer*. *Voy.* GAZON.

PLAQUIS, ſ. m. (*Archit.*) eſpece d'incruſtation d'un morceau mince de pierre ou de marbre, mal fait & ſans liaiſon, qui dans l'appareil eſt un plus grand défaut

faut qu'un petit clauſoir dans un trumeau ou un cours d'aſſiſes.

PLASENCIA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne dans l'Eſtramadure, au milieu des montagnes, ſur la petite riviere de Xerte. Elle eſt dans un canton admirable nommé *la Vera de Plaſencia*, à 30 lieues au midi de Salamanque, & à 34 au couchant de Tolede.

Cette ville fut bâtie l'an 1170 par Alfonſe III. roi de Caſtille, à l'endroit où étoit autrefois un village nommé *Ambracius*. Ce prince y fonda un évêché qui eſt ſuffragant de Compoſtelle, & qui jouit de 40 mille ducats de revenu. Elle a titre de cité, eſt bien bâtie & défendue par un château. *Longit.* 12. 28'. *latit.* 39. 52'.

Le canton nommé *la Vera de Plaſencia*, eſt un pays de montagnes & de vallées délicieux, le plus peuplé & le plus fertile de toute l'Eſpagne, après l'Andalouſie. Il a 12 lieues de longueur ſur 3 de largeur. Les campagnes y ſont couvertes de jardins où croiſſent d'excellens melons, & des champs qui produiſent du grain en abondance. Les vallons & les montagnes ſont tapiſſés de forêts d'arbres fruitiers, chargés de pêches, d'abricots, de citrons, d'oranges, de grenades, de figues, *&c.* qui ſont d'un goût exquis. On y fait d'excellent vin, & on y cultive le lin. Les fontaines y donnent de belle eau vive & forment quantité de ruiſſeaux. En un mot, tout rit dans ce petit pays, & le ſoleil l'embellit de ſes plus doux rayons. (*D. J.*)

PLASENCIA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, dans le Guipuſcoa; elle eſt dans la vallée de Marquina, au bord de la riviere de Deva, à 3 lieues au-deſſous de Mondragon, à 12 au ſud-oueſt de Bilbao, & à 25 nord oueſt de Pampelune. Il y a beaucoup de mines de fer aux environs, & on y fabrique toutes ſortes d'armes. *Long.* 15. 3. *lat.* 43. 15.

PLASMES, (*Droguerie.*) émeraudes brutes propres à broyer pour les faire entrer dans quelques médicamens. Il vaudroit bien mieux les employer à quelqu'autre uſage.

PLASSAGE, ſ. m. (*droit de ſeigneur.*) droit que l'on paye pour pouvoir occuper une place dans un marché afin de vendre & étaler ſa marchandiſe. Il faudroit au contraire payer celui qui vient y vendre ſes denrées. (*D. J.*)

PLASTIQUE, (*Métaphyſique.*) *nature plaſtique*, principe que quelques philoſophes prétendent ſervir à former les corps organiſés, & qui eſt différent de la vie des animaux. On attribue cette opinion à Ariſtote, Platon, Empédocle, Héraclite, Hippocrate & aux Stoïciens, auxquels on joint les nouveaux Platoniciens, les Péripatéticiens modernes, & même les Paracelſiſtes qui ont donné dans le corps des animaux le nom d'*archée* à ce principe. Mais cette hypothèſe a été ſur-tout ramenée & étayée de toutes les preuves dont elle eſt ſuſceptible, par M. Cudvorth dans ſon *ſyſtème intellectuel*.

Tous ces Philoſophes diſent que ſans ces natures, il faudroit ſuppoſer l'une de ces deux choſes, ou que dans la formation des corps organiſés chaque choſe ſe fait fortuitement ſans la direction d'aucune intelligence, ou que Dieu fait lui-même, & pour ainſi dire, de ſes propres mains les moindres animaux & leurs petites parties. Or, ſelon eux, ces deux ſuppoſitions ſont inſoutenables; car 1°. aſſurer que tous les effets de la nature ſe font par une néceſſité méchanique, ou par le mouvement fortuit de la matiere, ſans aucune direction d'un autre être, c'eſt aſſurer une choſe également déraiſonnable & impie. Non-ſeulement on ne ſauroit concevoir que l'infinie régularité qui eſt dans tout l'univers réſulte conſtamment du ſimple mouvement de la matiere, mais il y a encore pluſieurs phénomenes particuliers qui paſſent le pouvoir du mouvement méchanique, comme la reſpiration des animaux, & il y en a même qui ſont contraires à ces lois, comme la diſtance du pole de l'équateur à celui de l'écliptique. Henri Morus a donné divers exemples de ces deux cas dans ſon *Enchiridion métaphyſicum*, imprimé à Londres en 1699 avec le reſte de ſes œuvres en *trois vol. in-fol.* Outre cela, ceux qui veulent que tout ſe faſſe par les lois de la méchanique, font de Dieu un ſpectateur oiſif de ce qui réſultera des mouvemens fortuits ou néceſſaires de la matiere, puiſqu'il n'agit en aucune maniere au-dehors. Ils rendent la même raiſon des effets de la nature, qu'un ſculpteur, par exemple, rendroit de la maniere dont il auroit fait une ſtatue, s'il diſoit que ſon ciſeau étant tombé ſur tel ou tel endroit, il l'a creuſé, que les autres ſont demeurés relevés, & qu'ainſi toute la ſtatue s'eſt trouvée faite, ſans qu'il eût deſſein de la faire. C'eſt tomber dans la même abſurdité que de dire, pour rendre raiſon de la formation des corps des animaux, que les parties de la matiere dont ils ſont formés, ſe ſont mues, en ſorte qu'elles ont fait, par exemple, le cerveau en tel endroit de telle maniere, le cœur là & de cette figure, & ainſi du reſte des organes, ſans que le deſſein de ce mouvement fût de former un homme, tout cela étant ſeulement le réſultat immédiat du mouvement. Dire d'un autre côté, que Dieu eſt l'auteur immédiat de tout, c'eſt faire la Providence embarraſſée, pleine de ſoins & de diſtractions, & par conſéquent en rendre la créance plus difficile qu'elle n'eſt, & donner de l'avantage aux Athées. C'eſt le jugement de l'auteur du livre *de mundo*, qui croit qu'il eſt indigne de Dieu de faire tout lui-même juſqu'aux moindres choſes: „ puiſqu'il ſeroit, dit-il, au-deſſous de la grandeur de Xerxès de faire tout lui-même, d'exécuter „ ce qu'il ſouhaite, & d'adminiſtrer tout immédiatement, „ combien plus ſeroit-ce une choſe peu ſéante pour la „ divinité? Il eſt bien plus conforme à ſa grandeur, & „ plus décent, qu'une vertu qui ſoit répandue par tout „ le monde remue le ſoleil & la lune „. D'ailleurs, diſent nos Philoſophes, il ne paroît pas conforme à la raiſon, que la nature conſidérée comme quelque choſe de diſtinct de la divinité, ne faſſe rien du tout, Dieu faiſant toutes choſes immédiatement & miraculeuſement. Enfin la lenteur avec laquelle tout eſt produit, paroîtroit une vaine pompe ou une formalité inutile, ſi l'agent étoit tout puiſſant. On ne comprendroit pas non plus comment il y auroit des déſordres dans l'univers, où quantité de productions réuſſiſſent mal, parce que la matiere ne ſe trouve pas bien diſpoſée, ce qui marque que l'agent n'a pas une puiſſance à laquelle rien ne peut réſiſter, & que la nature auſſi-bien que l'art eſt une choſe qui peut quelquefois manquer, & être fruſtrée dans ces deſſeins, à cauſe de la mauvaiſe diſpoſition de la matiere, comme un agent tout puiſſant peut faire ce qu'il ſe propoſe en un moment, il arrive toujours infailliblement à ſes fins ſans que rien l'en puiſſe empêcher.

Ce ſont-là les raiſons qui font conclure les philoſophes que nous avons nommés, qu'il y a ſous la divinité des natures *plaſtiques*, qui comme autant d'inſtrumens, exécutent les ordres de ſa providence, en ce qui regarde les mouvemens réguliers de la matiere. Ces natures, à ce qu'ils prétendent, ne doivent point être confondues avec les qualités occultes des Péripatéticiens. Ceux qui attribuent un phénomene à quelque qualité occulte, n'en marquent aucune cauſe, ils témoignent ſeulement qu'elle leur eſt cachée; mais ceux qui diſent que l'ordre qu'on voit dans le monde vient d'une nature *plaſtique*, en marquent une cauſe diſtincte & intelligible; car ce ne peut être qu'une intelligence qui ſoit la cauſe de cette régularité, & c'eſt ce qu'aſſurent ceux qui établiſſent une ſemblable nature; au lieu que ceux qui établiſſent un méchaniſme fortuit, pour parler ainſi, & qui ne reconnoiſſant aucune cauſe finale, ne veulent pas qu'une intelligence ait part à la formation des choſes; ces gens-là ne rendent aucune raiſon de l'ordre de l'univers, à moins qu'on ne diſe que la confuſion eſt cauſe de l'ordre, & le haſard de la régularité. Il y a donc une grande différence entre les qualités occultes & les natures *plaſtiques*. Mais les défenſeurs de ces natures conviennent en même tems qu'il eſt très-difficile de s'en faire l'idée, & qu'on ne peut les connoître que par une eſpece de deſcription. Ariſtote apprend, *Phyſiq. liv. XVI. ch. viij.* comment on peut concevoir la nature *plaſtique* en général, en diſant que *ſi l'art de bâtir des vaiſſeaux étoit dans le bois, cet art agiroit comme la nature*, c'eſt-à-dire qu'il croîtroit des vaiſſeaux tout faits, comme il croît des fruits & d'autres choſes ſemblables. Il en eſt de même de tous les autres arts. Si l'art de bâtir qui eſt dans l'eſprit des architectes, étoit dans les pierres, dans le mortier & dans les autres matériaux, ils ſe rangeroient par le moyen de ce principe intérieur dans le même ordre auquel nous le mettons, comme les Poëtes ont dit qu'Amphion en jouant de la lyre, attiroit les pierres, en ſorte qu'elles formoient d'elles-mêmes les murailles de Thèbes. La nature *plaſtique* eſt donc une eſpece d'artiſan, mais elle a pluſieurs avantages ſur l'art humain. Au lieu que celui-ci n'agit qu'en dehors & de loin, ſans pénétrer la matiere, qu'il ſe ſert de beaucoup d'inſtrumens, & qu'il travaille à grand bruit pour imprimer avec peine dans la matiere la forme que l'artiſan a dans l'eſprit, la nature dont on parle, agit intérieurement & immédiatement ſans inſtrument & ſans aucun fracas, d'une maniere cachée, & avec beaucoup de facilité. M. Cudvorth dit que cet art eſt comme incorporé dans la matiere, & nomme ſa maniere d'agir *vitale*, & même *magique*, pour l'oppoſer à la méchanique dont les hommes ſe ſervent. 2°. Au lieu que nos artiſans ſont ſouvent obligés de chercher comment ils feront pour venir à bout de leurs deſſeins, qu'ils conſul-

tent,

tent, qu'ils déliberent, & qu'ils corrigent ſouvent les fautes qu'ils avoient faites, la nature *plaſtique* au contraire ne s'arrête jamais, & n'eſt point en peine de ce qu'elle doit faire; elle agit toujours ſans jamais changer ou corriger ce qu'elle a fait; elle eſt une empreinte de la toute puiſſance divine qui eſt la loi & la regle de tout ce qu'il y a de meilleur dans chaque choſe.

Néanmoins il faut bien ſe garder de confondre la nature *plaſtique* avec la divinité même. C'eſt quelque choſe de tout différent & qui eſt fort au-deſſous. L'art de la divinité, à proprement parler, n'eſt que la lumiere, l'intelligence & la ſageſſe qui eſt en Dieu lui-même, & qui eſt d'une nature ſi éloignée de celle des corps, qu'elle ne peut être mêlée dans la nature corporelle. La nature n'eſt pas cet art *archetipe* ou original qui eſt en Dieu, elle n'eſt qu'une copie, qui quoique vivante & ſemblable à divers égards à ſon original, conformément auquel elle agit, n'entend pas néanmoins la raiſon pour laquelle elle agit. On peut exprimer leur différence par la comparaiſon de *la raiſon intérieure*, ou *du diſcours intérieur*, & de *la raiſon proférée*, ou *diſcours extérieur*, le ſecond quoique image du premier, n'étant qu'un ſon articulé, deſtitué de tout ſentiment & de toute intelligence.

L'activité *vitale* des natures *plaſtiques* n'eſt accompagnée d'aucun ſentiment clair & exprès. Ce ſont des êtres qui ne s'apperçoivent de rien, & qui ne jouiſſent pas de ce qu'ils poſſedent. On allegue diverſes raiſons pour juſtifier cette partie de l'hypothèſe, qui eſt une des plus difficiles à digérer.

1°. Les Philoſophes mêmes qui veulent que l'eſſence de l'ame conſiſte dans la penſée, & que la penſée ſoit toujours accompagnée d'un ſentiment intérieur, ne ſauroient prouver avec quelque vraiſſemblance que l'ame de l'homme dans le plus profond ſommeil, dans les léthargies, dans les apoplexies, & que les ames même des enfans dans le ſein de leurs meres penſent, & ſentent ce qu'elles penſent; & néanmoins ſi elles ne penſent pas, il faut que, ſelon eux, elles ne ſoient pas. Si donc les ames des hommes ſont pendant quelque tems ſans ce ſentiment intérieur, il faut que l'on accorde que ce ſentiment-là du moins clair & exprès n'eſt pas néceſſaire à un être vivant.

2°. Il y a une certaine apparence de vie dans les plantes que l'on nomme *ſenſitives*, auxquelles néanmoins on ne ſauroit attribuer imagination ni ſentiment.

3°. Il eſt certain que l'ame humaine ne ſent pas toujours ce qu'elle renferme. Un géometre endormi a en quelque ſorte tous ſes théoremes & toutes ſes connoiſſances en lui-même: il en eſt de même d'un muſicien accablé d'un profond ſommeil, & qui ſait alors la muſique & quantité d'airs ſans le ſentir. L'ame ne pourroit-elle donc pas avoir en elle-même quelque activité qu'elle ne sût pas?

4°. Nous ſavons par l'expérience que nous faiſons quantité d'actions animales ſans y faire aucune attention, & que nous exécutons une longue ſuite de mouvemens corporels, ſeulement parce nous avons eu intention de les faire ſans y penſer davantage.

5°. Ce rapport vital par lequel notre ame eſt liée ſi étroitement à notre corps, eſt une choſe dont nous n'avons aucun ſentiment direct, & que nous ne connoiſſons que par les effets. Nous ne pouvons pas dire non plus de quelle maniere les différens mouvemens de notre corps produiſent divers ſentimens dans notre ame, ou comment nos ames agiſſent ſur les eſprits animaux dans notre cerveau, pour y produire les changemens dont l'imagination a beſoin.

6°. Il y a une ſorte de pouvoir *plaſtique* dans l'ame, s'il eſt permis de parler ainſi, par lequel elle forme ſes propres penſées, & dont ſouvent elle n'a point de ſentiment; comme lorſqu'en ſongeant nous formons des entretiens entre nous & d'autres perſonnes, aſſez longs & aſſez ſuivis, & dans leſquels nous ſommes ſurpris des réponſes que ces autres perſonnes ſemblent nous faire, quoique nos ames forment elles-mêmes cette eſpece de comédie.

7°. Enfin non-ſeulement les mouvemens de nos paupieres & de nos yeux ſe font en veillant ſans que nous les appercevions, mais nous faiſons encore divers mouvemens en dormant ſans les ſentir. La reſpiration & tous les mouvemens qui l'accompagnent, dont on ne peut pas rendre des raiſons méchaniques qui ſatisfaſſent, peuvent paſſer quelquefois plutôt pour des actions *vitales*, que pour des actions animales, puiſque perſonne ne peut dire qu'il ſent en lui-même cette activité de ſon ame qui produit ces mouvemens quand il veille, & encore moins quand il dort. De même les efforts que Deſcartes a faits pour expliquer les mouvemens du cœur, ſe trouvent refutés par l'expérience, qui decouvre que la *ſyſtole* eſt une contraction muſculaire cauſée par un principe vital. Comme notre volonté n'a aucun pouvoir ſur la *ſyſtole* & la *dyaſtole* du cœur, nous ne ſentons auſſi en nous-mêmes aucune action du nôtre qui les produiſe; & nous en concluons qu'il y a une activité vitale qui eſt ſans imagination & ſans ſentiment intérieur.

Il y a une nature *plaſtique* commune à tout l'univers. Il y a des natures particulieres qui ſont dans les ames des animaux, & il n'eſt pas impoſſible qu'il n'y en ait encore d'autres dans des parties conſidérables du monde, & que toutes ne dépendent d'une ame univerſelle, d'une parfaite intelligence qui préſide ſur le tout. Telle eſt l'hypothèſe des natures *plaſtiques*, contre laquelle on a formé diverſes objections. Voici les principales.

1°. On lui reproche de n'être autre choſe que la doctrine des formes ſubſtantielles ramenée ſous une autre face. C'eſt M. Bayle qui forme cette accuſation, dans ſa *continuation des penſées diverſes ch. xxj*. On lui a oppoſé les réponſes ſuivantes. 1°. Les défenſeurs des natures *plaſtiques* ſuivent la philoſophie corpuſculaire; ils diſent que la matiere de tous les corps eſt une ſubſtance étendue, diviſible, ſolide, capable de figure & de mouvement. 2°. Ils n'attribuent aucune autre forme à chaque corps conſidéré ſimplement comme tel, qu'une forme accidentelle qui conſiſte dans la groſſeur, la figure, la ſituation, & ils tâchent de rendre raiſon par-là des qualités des corps. 3°. Cette doctrine eſt très-éloignée de celle des Péripatéticiens, qui établiſſent je ne ſais quelle matiere premiere, deſtituée de toutes ſortes de qualités, & à laquelle une forme ſubſtantielle qui lui eſt unie donne certaines propriétés. Cette forme eſt, ſelon leur définition, *une ſubſtance ſimple & incomplette, qui en actuant la matiere (qui n'eſt autrement qu'une puiſſance) compoſe avec elle l'eſſence d'une ſubſtance complette.* Une pierre, par exemple, eſt compoſée d'une matiere qui n'a point de propriété, mais qui devient pierre étant jointe à une forme ſubſtantielle. La nature *plaſtique* n'eſt pas une faculté du corps qui y exiſte comme dans ſon ſujet, ainſi que la forme ſubſtantielle eſt appartenante à la matiere qui la renferme dans ſon idée. C'eſt une ſubſtance immatérielle qui eſt entierement diſtincte. Elle n'eſt pas non plus unie avec le corps pour faire un tout avec lui. Elle n'eſt pas engendrée & ne périt pas avec le corps, comme les formes ſubſtantielles.

2°. On prétend qu'elle favoriſe l'athéïſme. C'eſt encore M. Bayle qui objecte que la ſuppoſition des natures *plaſtiques*, que l'on dit agir en ordre ſans en avoir d'idée donne lieu aux Athées de retorquer contre nous l'argument par lequel nous prouvons qu'il y a un Dieu qui a créé le monde en faiſant remarquer l'ordre qui y regne. „ Cette objection, dit il *hiſt. des Sav. Décembre*, 1704, *n°*. 40. eſt fondée ſur ce que quand même par un *dato non conceſſo* on accorderoit que la nature, quoique deſtituée de connoiſſance & de pluſieurs autres perfections exiſteroit d'elle-même, on ne laiſſeroit pas de pouvoir nier qu'elle fût capable de pouvoir organiſer les animaux, vû que c'eſt un ouvrage dont la cauſe doit avoir beaucoup d'eſprit „. On répond qu'à la vérité nul être n'a pu concevoir le deſſein de former les animaux tels qu'ils ſont, ſans avoir beaucoup de lumieres; mais la cauſe ſuprême & ſouverainement ſage, après avoir conçu ce deſſein, a pu produire des cauſes inférieures qui exécutent ſon projet ſans en ſavoir les raiſons ni les fins, & ſans avoir d'idée de ce qu'on appelle ordre, qui eſt une diſpoſition de parties rangées enſemble d'une maniere propre à parvenir à un certain but. Purquoi Dieu ne pourroit-il pas faire un être immatériel dont il borne la connoiſſance & le pouvoir d'agir ſelon ſon plaiſir? Il eſt néceſſaire que l'inventeur d'une machine ait beaucoup d'eſprit, mais il n'eſt pas néceſſaire que ceux à qui il la fait faire en ſachent le deſſein & les raiſons. Il ſuffit qu'ils exécutent ſes ordres ſuivant l'étendue de leurs facultés. La preuve que l'on donne de l'exiſtence de Dieu par l'ordre que l'on voit dans la nature, n'eſt pas appuyée ſur cette ſuppoſition, que tout ce qui contribue à cet ordre le comprend, mais ſeulement ſur ce que cela ne s'eſt pu faire ſans qu'au moins la cauſe ſuprème en ait eu une idée, & l'on démontre par-là ſon exiſtence. Rien, dit-on, ne peut agir en ordre ſans en avoir l'idée, ou ſans avoir reçu cette faculté d'un être qui a cette idée. Or, ſi les Athées accordent cela, il faudra néceſſairement qu'ils reconnoiſſent un Dieu, & ils ne pourront point retorquer l'argument. Les défenſeurs des natures *plaſtiques* y donneroient lieu s'ils diſoient que Dieu ne s'eſt point formé l'idée de l'univers avant qu'il fût fait, mais qu'une certaine nature l'a produit ſans ſavoir ce qu'elle faiſoit. L'or-

L'ordre du monde, qui ſeroit alors un effet du haſard, ne prouveroit point dans cette hypothèſe qu'il y a un Dieu; mais il n'en eſt pas de même lorſqu'on ſuppoſe que Dieu, après avoir conçu l'ordre du monde, a produit des êtres immortels pour l'éxécuter ſous ſa direction.

3°. On regarde enfin comme abſurde la ſuppoſition de ces natures formatrices, qui ne ſavent ce qu'elles font, & qui font néanmoins les organes des plantes & des animaux. Cette troiſieme difficulté ſe réduit à cette propoſition: „ S'il peut y avoir une nature immaté„ rielle & agiſſante par elle-même, qui forme en petit par „ la faculté qu'elle en a reçue de Dieu, des machines „ telles que ſont les corps des plantes & des animaux, „ ſans néanmoins en avoir d'idées „. Les Plaſticiens diſent qu'oui, en ſuppoſant toujours que celui qui a fait cette nature, a en lui-même des idées très-diſtinctes de ce qu'elle fait. „ Mais, continue l'antagoniſte, cette na„ ture eſt donc un pur inſtrument paſſif entre les mains „ de Dieu, ce qui revient à la même choſe que de fai„ re Dieu auteur de tout „. On répond que non, parce que ſuivant l'hypothèſe, c'eſt une nature agiſſante par elle-même. Ici ſe préſente l'exemple des bêtes, que les hommes emploient pour faire diverſes choſes qu'elles ne ſavent pas qu'elles font, comme des inſtrumens actifs pour exécuter des choſes que les hommes ne pourroient pas faire immédiatement, ou par leurs propres forces. Car tout ce que font les hommes dans ces occaſions, c'eſt d'appliquer les bêtes d'une certaine maniere à la matiere par des cordes, ou autrement, en ſorte qu'elles agiſſent néceſſairement d'une certaine façon, & de les obliger de marcher en les piquant ou en les frappant. Ce n'eſt pourtant pas que M. Cudvorth ait prétendu que les natures formatrices ſoient tout-à-fait ſemblables à l'ame des bêtes, puiſqu'il ôte tout ſentiment à ces natures, au-lieu que les bêtes ſentent. On ne ſe ſert donc de cet exemple que pour faire voir qu'il y a des inſtrumens actifs, & qui agiſſent en ordre ſans en avoir d'idée, lorſqu'ils ſont appliqués aux choſes ſur leſquelles ils agiſſent par une intelligence qui ſent quel eſt cet ordre. Il ſe peut faire, dit-on, que Dieu ait créé, outre les intelligences qui ſont au-deſſus de la nature humaine, outre les ames des hommes qui ſentent & qui raiſonnent, outre les ames des bêtes qui ſentent, & qui font peut-être quelques raiſonnemens groſſiers, il ſe peut que Dieu ait créé des natures immatérielles qui ne ſentent ni ne raiſonnent; mais qui ont la force d'agir en un certain ordre, non comme une matiere qui n'agit qu'autant qu'elle eſt pouſſée, mais par une activité intérieure, quoique néceſſaire: il n'y a rien-là de contradictoire, ni d'abſurde. On ajoute que cette nature aveugle peut être bornée, en ſorte quelle agit toujours d'une certaine façon ſans pouvoir s'en éloigner.

M. Bayle demandoit à ce ſujet, ſi Dieu pourroit faire une nature aveugle qui écrivît tout un poëme ſans le ſavoir; & il prétendoit que la machine du corps d'un animal eſt encore plus difficile à faire ſans intelligence. On répondoit, 1°. Que ſi l'on avoit vû comment les principes des animaux ſe forment, on pourroit dire ſi cette formation eſt plus difficile que la compoſition d'un poëme, ou que l'action de l'écrire ſans le ſavoir; mais que comme on ne l'a point vû, perſonne n'en ſait rien. 2°. Que Dieu peut tout ce qui n'eſt pas contradictoire, & qu'il pourroit faire une nature qui agiroit ſur de la matiere dans un certain ordre néceſſaire que Dieu auroit conçu, ſans que cette nature ſût ce qu'elle feroit, en autant de manieres & pendant autant de tems que Dieu le voudroit: cette nature donc ne pourroit pas écrire d'elle-même un poëme dont elle n'auroit aucune idée, ſans que Dieu en eût réglé les actions d'une certaine maniere, dont elle ne ſût s'écarter; mais elle le pourroit dans cette ſuppoſition. Dieu ne ſeroit pas pour cela l'auteur immédiat de chacune de ſes actions, parce qu'elle agiroit d'elle-même; ainſi Dieu a fait nos ames en ſorte qu'elles ſouhaitent néceſſairement d'être heureuſes, ſans qu'elles puiſſent s'en empêcher, mais ce n'eſt pas Dieu qui produit chaque ſouhait en nous.

Ces raiſons n'empêchent pas cependant que la ſuppoſition de ces natures formatrices, ne ſoit fort inutile. C'eſt une vraie multiplication d'êtres faite ſans néceſſité. Les réponſes précédentes peuvent peut-être mettre cette opinion à l'abri du reproche d'abſurdité & de contradiction, mais je ne crois pas qu'on puiſſe y faire ſentir de grandes utilités. Je ſais bien qu'on a voulu s'en ſervir pour expliquer le premier principe de la fécondité des plantes & des animaux, & pour rendre raiſon de leur multiplication prodigieuſe. Ce ſont, dit-on, les natures *plaſtiques* qui travaillent immédiatément & ſans ceſſe les ſemences des plantes & des animaux, à meſure que la propagation ſe fait. Comme elles travaillent ſans ſavoir le ſuccès de leur travail, elles font infiniment plus d'*embryons* qu'il n'en faut pour la propagation des eſpeces, & il s'en perd ſans comparaiſon plus qu'il n'y en a qui reuſſiſſent. Il ſemble que ſi ces ouvrages ſortoient immédiatement de la main de Dieu qui ſait ce qui doit arriver, le nombre en ſeroit plus réglé & la conſervation plus conſtante; mais il me ſemble d'un autre côté que l'on met Dieu encore plus en dépenſe, ſi je puis m'exprimer ainſi, dans la création de ce nombre infini de natures ouvrieres, que dans la perte d'une partie des ſemences dont on vient de parler. Quoi qu'il en ſoit, ceux qui voudront achever d'approfondir cette matiere, peuvent recourir au *Syſtème intellectuel* de M. Cudvorth, & à la *Bibliotheque choiſie* de M. le Clerc, *tome II. art. 2. tome V. art. 4. tome VI. art. 7. tome VII. art. 7. & tome X. article dernier.*

PLASTIQUE, PLASTICE, (*Sculpture.*) art *plaſtique*, c'eſt une partie de la Sculpture qui conſiſte à modeler toutes ſortes de figures en plâtre, en terre, en ſtuc, *&c.* Les artiſtes qui s'exercent à ces ſortes d'ouvrages s'appellent en latin *plaſtes*. La *Plaſtique* differe de la Sculpture, en ce que dans la premiere les figures ſe font en ajoutant de la matiere, au lieu que dans l'autre on les fait pour ainſi du bloc en ôtant ce qui eſt ſuperflu.

PLASTRON, ſ. f. (*Architect. & Sculpt.*) ornement de ſculpture en maniere d'anſe de panier avec deux enroulemens, imité du bouclier naval antique. (*D. J.*)

PLASTRON, *outil d'Arquebuſier*, c'eſt un morceau de bois plat fait à-peu-près comme un violon, mais un peu plus petit, ſur le milieu duquel eſt un morceau de fer de la largeur du doigt & moitié plus épais, qui y eſt arrêté à demeure & qui eſt à moitié percé de pluſieurs trous, les arquebuſiers, s'en ſervent pour mettre la tête du forêt dans un de ces demi-trous, enſuite ils poſent le *plaſtron* ſur leur eſtomac, & appuient l'autre bout ſur la place où ils veulent percer le trou, & font tourner le forêt par le moyen de la boîte & de l'archet.

PLASTRON, (*Cordonnerie.*) eſt un morceau de buffle, que les Cordonniers mettent devant eux pour ne pas couper leurs habits. Il eſt ordinairement couſu ſur la bavette de leur tablier. *Voyez la Planche du Cordonnier-Bottier.*

PLASTRON, (*Eſcrime.*) machine de cuir rembourré qui a la forme d'une cuiraſſe, & qui s'attache de même par des courroies qui paſſent autour du cou & autour de la ceinture.

Les maîtres en-fait-d'armes mettent ce *plaſtron* pour donner leçon, afin de recevoir deſſus les bottes que les écoliers leur portent.

PLASTRON *d'une tortue*, *terme de relation*, on appelle de ce nom toute l'écaille du ventre de cet animal, ſur lequel on laiſſe trois ou quatre doigts de chair avec toute la graiſſe qui s'y rencontre. Le *plaſtron* ſe met tout entier dans le four, & ſe ſert de même tout entier ſur la table. *Labat.* (*D. J.*)

PLAT, *voyez* PALETTE.

PLAT, adj. (*Gramm.*) uni, ſans inégalité; c'eſt l'oppoſé de *creux* & de *raboteux*.

Il ſe dit au ſimple & au figuré. La Beauſſe eſt un pays *plat*; un *plat* homme; un *plat* ouvrage; il eſt tombé *plat*; un ſtyle *plat*; des rimes *plates* où deux vers maſculins ſuccedent à deux vers féminins, & ainſi de ſuite; le *plat* d'une épée, *&c.*

PLAT, (*Cuiſine.*) uſtenſile de ménage, ſur lequel on ſert les mets; on dit un *plat* de ſoupe, des *plats* d'entre mets, *&c.*

Il y a les *plats* de la balance, ce ſont les deux écuelles où l'on met les choſes à peſer.

Des *plats* de verre, ce ſont ces grands morceaux ronds qu'on coupe pour les diſtribuer en panneaux.

PLAT DE L'ÉQUIPAGE *ou un* PLAT DES MATELOTS, (*Marine.*) c'eſt un nombre de ſept rations ou portions, ſoit de chair, ſoit de poiſſons ou de légumes, pour nourrir ſept hommes qui mangent enſemble; chaque *plat* de l'équipage étant pour ſept hommes.

Six, ſept ou huit hommes à chaque *plat*, chez les Hollandois. Les Anglois ne ſont que quatre à chaque *plat*, *voyez* GAMELLE. Ceux qui mangent à même *plat*.

Plats de bois, *voyez* GAMELLE.

Plat des malades; être mis au *plat* des malades par le chirurgien du vaiſſeau, c'eſt être rangé au nombre des malades, pour avoir la ſubſiſtance qui leur eſt ordonnée.

Les malades ſont ſoignés par ceux qui mangent ordinairement à même *plat* qu'eux.

Plat; le *plat* de la maîtreſſe varangue; c'eſt la partie de la varangue qui eſt le plus en ligne droite.

PLAT A VANNER, eſt *parmi les Cloutiers d'épingles* un uſtenſile de bois rond, peu profond, & ainſi appellé, parce qu'il reſſemble aſſez à un grand *plat*, & ſert à vanner les cloux d'épingle. *Voyez* VANNER, & *les Planches du Cloutier d'épingles.*

PLAT, (*Maréchal.*) un cheval *plat* eſt celui qui a les côtés ſerrés.

PLAT D'ARGENT, *rhombus patina*, (*Hiſt. rom.*) le luxe des Romains pour la grandeur de ces ſortes de *plats*, étoit ſi exceſſif; que Sylla en avoit qui peſoient deux cens marcs; & Pline obſerve qu'on en auroit trouvé pour-lors à Rome plus de cinq cens de ce poids-là. Cette fureur ne fit qu'augmenter dans la ſuite, puiſque du tems de l'empereur Claudius un de ſes eſclaves, appellé *Druſillanus Rotundus*, avoit un *plat*, appellé *promulſis*, de mille marcs peſant, qu'on ſervoit au milieu de huit petits *plats* de cent marcs chacun. Ces neuf *plats* étoient rangés à table ſur une machine qui les ſoutenoit, & qui du nom du grand *plat* s'appelle *promulſidarium*. On connoît le *plat* de Vitellius qui, à cauſe de ſa grandeur énorme, fut nommé le *bouclier* de Minerve. Cent boucliers de Minerve portés à l'hôtel des monnoies de Paris en 1759 auroient fait un beau produit en eſpeces, mais le *plat* de Vitellius n'a pas paſſé juſqu'à nous. (*D. J.*)

PLATA *ou* RIO DE LA PLATA, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique méridionale, dans le Paraguay, des deux côtés de la riviere de la *Plata* qui lui a donné ſon nom. Elle eſt bornée au Nord par la province de Parana, au Midi par le pays des Pampas, au Levant par l'Urciguay, & au Couchant par le Tucuman. On y trouve les villes de Buenos-Ayres, de Santa-Fé, de Corrientes, & de Santa-Lucia.

PLATA, *la, autrement* CHUQUISATA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale au Pérou, capitale de l'audience de Los-Charcas au nord-eſt du Potoſi ſur la petite riviere de Cachimayo. Elle fut bâtie l'an 1539 par Pedro-Anzurés, frere de François Pizarro, & il la nomma *la Plata*, c'eſt-à-dire l'*argent*, à cauſe des mines de ce métal qui ſont dans le voiſinage. Elle a environ dix mille habitans, tant indiens qu'eſpagnols, au nombre deſquels ſe trouvent pluſieurs religieux & religieuſes. Son évêché, établi en 1553, fut érigé en archevêché en 1608. *Long.* 313. *lat. mérid.* 19. 32.

PLATA, *riviere de la, ou* RIO DE LA PLATA, (*Géog. mod.*) grande riviere de l'Amérique méridionale, qui prend ſa ſource au Pérou dans l'audience de Los-Charcas, & va ſe jetter dans la mer du nord par les 35 degrés de *latit. mérid.* à Buenos-Ayres, où elle a 60 lieues de large, & dans le reſte de ſon cours 20 à 30. Elle fût découverte en 1515, & donne ſon nom à une province qui s'y eſt formée par des colonies eſpagnoles.

Le premier qui entra dans la riviere de *la Plata* eſt Juan Dias de Solès en 1515, mais il y fut maſſacré par les ſauvages. Enſuite Sébaſtien Cabot, anglois, envoyé par Charles-Quint aux Moluques, fut contraint, faute de vivres, d'entrer dans cette riviere en 1526, & d'eſſuyer pluſieurs combats avec les ſauvages. Il y bâtit pour ſa défenſe un fort, où Diego Garcias, portugais, le trouva l'année enſuite; comme ils recouvrerent par leur union quelque argent des ſauvages, & qu'on n'en avoit pas encore apporté de l'Amérique en Eſpagne, cette riviere fut nommée *rio de la Plata*, c'eſt-à-dire *riviere d'argent*. Les Eſpagnols y envoyerent en 1535 Pedro de Mendoſa qui mourut en chemin, & en 1540 Alvaro Nunnez. Alors le pays ſe découvrit peu-à-peu, & les Eſpagnols y formerent des colonies. Le P. Feuillée a donné un plan aſſez exact de la riviere de la *Plata* dans ſon *Journal d'obſervations phyſiques*.

Nos fleuves ne ſont que des ruiſſeaux en comparaiſon de cette riviere ſemblable à une mer; elle coule dans un ſilence majeſtueux, & traverſe des royaumes inconnus, des mondes de ſolitude où le ſoleil ſourit en vain, & où les ſaiſons ſont infructueuſement abondantes; elle nourrit pluſieurs nations ſauvages, & entoure pluſieurs îles dans ſon ſein. C'eſt le ſiege de Pan qui eſt demeuré pluſieurs ſiecles ſans être troublé par les crimes des cruels enfans de l'Europe. (*D. J.*)

PLATA, *île de la*, (*Géog. mod.*) île de l'Amérique méridionale au Pérou, ſur la côte de l'audience de Quito, à 5 lieues du cap de S. Laurent. Elle a 4 milles de long, & un mille & demi de large. L'ancrage eſt à l'Orient vers le milieu de l'île, on y trouve 18 ou 19 braſſes d'eau, *latit. mérid.* 1. 10.

PLATA, (*Commerce.*) ce terme eſpagnol ſignifie de l'*argent*; & de même le mot de *vellon* qu'on prononce *veillon*, ſignifie du *cuivre*. On uſe de ces deux termes non-ſeulement pour exprimer les eſpeces de ces deux métaux qui ſont fabriquées en Eſpagne, ou qui y ont cours; mais encore pour mettre de la différence entre pluſieurs monnoies de compte, dont les Eſpagnols ſe ſervent pour tenir leurs livres dans le commerce.

L'on dit dans cette derniere ſignification un ducat de *plata* & un ducat de vellon, un réal de *plata* & un réal de vellon, enfin un maravedis de *plata* & un maravedis de vellon; ce qui augmente ou diminue les ſommes de près de la moitié; 34 maravedis de *plata* faiſant 63 maravedis de vellon; la piaſtre ou piece de huit vaut 272 maravedis de *plata*, & 510 maravedis de vellon. *Savary*. (*D. J.*)

PLATA-BLANCA, (*Minéral.*) ſorte de minerai ou de métal, comme on parle au Pérou & au Chily, qui ſe tire des mines d'argent du Potoſi, de Lipes & quelques autres montagnes de ces deux parties de l'Amérique eſpagnole. Ce minerai eſt blanc, tirant ſur le gris, mêlé de quelques taches rouges & bleuâtres, d'où apparemment il a pris ſon nom, *plata-blanca* ſignifiant *argent blanc* en eſpagnol. *Dict. du commerce*. (*D. J.*)

PLATAIN, PLATIN, (*Marine.*) c'eſt le nom qu'on donne dans le pays d'Aunix à une côte de la mer qui eſt plate. Il y a près de la Rochelle le *platin* d'Angoulin & le *platin* de Chatellaillon, lieux très-propres à faire une deſcente.

PLATAMONA, (*Géog. mod.*) riviere de la Turquie européenne, dans le Coménolitari. Elle a ſa ſource dans les montagnes de la Macédoine, à l'orient d'Ochrida, & ſe rend dans le golfe de Salonique, près de Stadia. C'eſt l'*Aliacomon* des anciens. (*D. J.*)

PLATANE, *platanus*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en chaton, en forme de peloton, & compoſé de pluſieurs étamines; cette fleur eſt ſtérile; le jeune fruit, qui n'eſt d'abord qu'un globule contenant pluſieurs embryons, devient dans la ſuite plus gros, & renferme des ſemences qui ont un peu de duvet. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

PLATANE, *platanus*, (*Jardinage.*) très-grand arbre qui vient naturellement en Aſie & dans l'Amérique ſeptentrionale. Après le cedre du Liban, c'eſt l'arbre le plus vanté de l'antiquité. Les auteurs de ces tems reculés font mention d'arbres de cette eſpece, qui ont attiré l'admiration, par leur grande ſtature, leur prodigieuſe groſſeur, leur vaſte étendue & la beauté de leur feuillage. Ils citent à ce ſujet des faits ſinguliers & mémorables. Les Poëtes & les Orateurs, les Hiſtoriens, les Naturaliſtes & les Voyageurs ont célebré le *platane*, & nous ont tranſmis des détails ſur les qualités d'agrément & d'utilité qu'on lui reconnoît aujourd'hui. Cet arbre étoit connu en Grece dès les tems floriſſans de cette république, où chaque citoyen s'inſtruiſoit à la philoſophie; toutes les avenues des fameux portiques où s'aſſembloit la jeuneſſe pour differens exercices étoient plantés de *platanes*, afin de réunir la commodité à l'agrément par la fraîcheur de l'ombrage & de la beauté du feuillage. Bien-tôt après les Romains, dans l'âge éclatant de leur empire, tirerent cet arbre de l'Aſie. Ils en faiſoient leurs délices & l'ornement de leurs maiſons de plaiſance. Ils n'épargnoient ni ſoins, ni dépenſe pour le cultiver; juſqu'à prendre plaiſir à le faire arroſer avec du vin: ce qui, dit-on, accéléroit conſidérablement ſon accroiſſement. On prétend que cet arbre fut enſuite apporté en France, où les plus grands ſeigneurs faiſoient un ſi grand cas de ſon ombre, qu'on exigeoit un tribut des gens qui vouloient s'y repoſer. Mais il ne paroît pas que le *platane* alors ait été fort répandu dans ce royaume, ni qu'il s'y ſoit ſoutenu long-tems. Quoi qu'il en ſoit, cet arbre eſt préſentement aſſez commun en Italie, en Eſpagne & en Angleterre. A ce dernier égard, on croit que c'eſt le chancelier Bacon qui a fait planter les premiers arbres de cette eſpece dans les jardins de ſon château de Verulam. On ne date pas de ſi loin en France pour la derniere époque du retour de cet arbre; le *platane* le plus ancien que l'on y connoiſſe eſt au Jardin du Roi à Paris, il peut avoir 60 ans; mais ce n'eſt que depuis trente années environ que quelques curieux ont commencé à tirer d'Angleterre des plants de cet arbre, qui reſtoit concentré dans le petit cercle des amateurs de collection d'arbres étrangers. M. de Buffon a été des premiers à faire uſage des *platanes* pour l'ornement des jardins; il a eu la ſatisfaction de les voir proſpérer & donner des graines fécondes, dans ſa terre de Montbard en Bourgogne: on a fait dans ce canton des eſſais pour la multiplication de cet arbre, qui ont parfaitement réuſſi, & donnent lieu à en répandre des plants dans le royaume. Cependant le *platane* n'étoit pas encore aſſez connu pour exciter une curioſité plus générale; il a fallu l'exemple du prince. Depuis qu'on a fait

venir

venir d'Angleterre pour le roi une aſſez grande quantité de *platanes*, on voit croître tous les jours le goût d'employer cet arbre dans toutes les parties qui peuvent contribuer à l'embelliſſement des jardins.

Le *platane* eſt en grande eſtime dans la Perſe, où on le cultive avec une prédilection ſinguliere: c'eſt cependant moins pour l'agrément qu'il procure, que dans des vues plus utiles & plus grandes. Les Perſans prétendent que cet arbre contribue à la pureté de l'air & à la ſalubrité du pays. Voici ce que rapporte le chevalier Chardin dans la relation de ſes voyages, édit. d'Amſt. 1711. ,, Les arbres les plus communs de la Perſe ſont ,, le *platane*, *&c.* Les Perſans tiennent qu'il a une vertu ,, naturelle contre la peſte, & contre toute autre infec- ,, tion de l'air; & ils aſſurent qu'il n'y a plus eu de ,, contagion à Hiſpahan, leur capitale, depuis qu'on en a ,, planté partout, comme on a fait dans les rues & dans ,, les jardins. Cet arbre répand en effet une odeur douce, balſamique & agréable, qui ſaiſit légerement quand on en approche; mais qui ne ſe fait pas ſentir plus vivement lorſque l'on manie ſes feuilles. C'eſt l'enſemble des parties de l'arbre qui répand cette odeur, & ce n'eſt que par la quantité des plants qu'elle peut ſe généraliſer & ſe porter au loin.

Le *platane* fait de lui-même une tige droite qui s'éleve à une grande hauteur. Il groſſit à proportion, & ſa tête prend une belle forme. L'écorce eſt de différente couleur dans chaque variété de cet arbre; mais elle eſt toujours liſſe & unie à tout âge, parce qu'elle ſe renouvelle chaque année pour la plus grande partie & par places inégales; il s'en détache de tems-en-tems des lambeaux qui tombent peu-à-peu. Sa feuille eſt découpée en cinq parties; elle differe pour la forme, la grandeur & la nuance de verdure, ſuivant la diverſité des eſpeces. L'arbre produit au commencement de Mai des globules qui raſſemblent les fleurs mâles & les fleurs femelles; ce ſont quantité de petits filets qui n'ont nulle belle apparence; ces filets correſpondent aux graines qui ſont raſſemblées autour d'un noyau dur & ligneux. Il vient trois, quatre ou cinq de ces globules, le long d'un filet commun, qui a ſix ou ſept pouces de longueur; & chaque globule, qui a dans ſon état de perfection douze ou quatorze lignes de diametre; contient cinq à ſix cens graines, qui ont quelque reſſemblence avec celle de la ſcabieuſe.

Cet arbre a d'excellentes qualités; on peut le multiplier très-aiſement, ſon accroiſſement eſt extrèmement prompt, la plupart des expoſitions lui conviennent, & il réuſſit même dans des terreins de médiocre qualité. Il eſt très-robuſte, il réſiſte dans la force de l'âge à l'impétuoſité des vents; il ſupporte très-aiſément la tranſplantation, & on peut le tailler dans toutes les ſaiſons ſans aucun inconvénient. Enfin, il n'eſt ſujet à aucune maladie; il n'occaſionne point de ſaleté, & jamais aucun inſecte que ce ſoit n'attaque ſes feuilles, ni même ne s'y arrête.

Tous les auteurs s'accordent à aſſigner au *platane* un terrein gras & humide: il eſt vrai qu'il ſe plaît dans les terres qui ſont limonneuſes, & dans le voiſinage des eaux. Mais il ne faut pas que la terre ſoit trop forte, trop dure, ni mêlée d'argile ou de glaiſe; j'ai éprouvé que cet arbre s'y ſoutient difficilement, que ſon accroiſſement y eſt retardé de moitié, & qu'il n'y donne pas de belles feuilles. Mais j'ai vu au contraire qu'il réuſſit à ſouhait, & qu'il fait les plus grands progrès dans les terres meubles & douces, le long des canaux, ſur le bord des ruiſſeaux, & particulierement dans les coteaux expoſés au nord, qui ont peu de pente, & où il y a des ſuintemens d'eaux. Toutes les terres qui ont de la ſubſtance, de la fraîcheur & de la légereté lui conviennent, quand même elles ſeroient mêlées de ſable & de pierrailles. Ces circonſtances juſqu'ici ſont préférables pour faire le mieux; mais elles ne ſont pas indiſpenſables: on s'eſt aſſuré que le *platane* ſe contente d'un ſol médiocre & élevé, qu'il ne craint pas abſolument les terres légeres, même un peu ſéches, lorſqu'elles ont de la profondeur; qu'il vient bien partout où le tilleul réuſſit, & que même on l'a employé avec ſuccès pour remplacer dans des lieux élevés ce dernier arbre qui ne pourroit y profiter ni s'y ſoutenir.

Il y a différens moyens de multiplier le *platane*. On peut le faire venir de graine, de bouture, de branches couchées, & même par les racines. La ſemence eſt la voie la plus longue, la plus difficile & la plus déſavantageuſe. La bouture eſt le moyen le plus ſimple & le plus convenable quand on veut ſe procurer beaucoup de plants. La branche couchée eſt le parti le plus propre à accélerer l'accroiſſement. A l'égard des racines, c'eſt un expédient de peu de reſſource. Nul moyen au reſte de multiplier cet arbre par les rejettons ou par la greffe: le *platane* ne donne au pié aucuns rejettons enracinés, & il ne peut ſe greffer ſur aucune autre eſpece d'arbre. Dès l'âge de 7 ans, cet arbre commence à porter des graines: elles ne ſont en maturité que dans le mois de Janvier; ce qui ſe manifeſte lorſqu'en ſerrant le lobule avec les doigts, les graines ſe détachent aiſement de l'eſpece de noyau qui les tient raſſemblées. Cette graine leve difficilement & en bien petite quantité; car il n'en réuſſit pas la dixieme partie. Mais ce qu'il y a de pis, c'eſt qu'elle ne produit que des plants bâtards: non-ſeulement ils ne ſont pas de même feuille que l'arbre dont a tiré la graine, mais il y a tant de variété par des nuances inſenſibles dans la découpure des feuilles & dans la teinte de verdure, que preſque tous les plants ont entr'eux de la différence. L'incertitude du ſuccès des graines de cet arbre vient de deux circonſtances; d'abord de la configuration de la graine; elle eſt enveloppée d'une gaîne aſſez longue, qui eſt garnie d'un duvet tenace, ce qui l'empêche de percer aiſément la terre. Enſuite les plants qu'elle produit ſont ſi petits, ſi minces, ſi foibles dans leur premiere venue, qu'ils ſont très-ſujets à pourrir dans les terres humides, ou à être brûlés par la trop grande ardeur du ſoleil. Ce n'eſt donc qu'en ſemant avec précaution, & en ſoignant les jeunes plants lorſqu'ils ſont levés, qu'on peut les garantir. Il s'enſuit encore que cette graine réuſſit rarement en la ſemant en pleine terre, & qu'il y a plus d'avantage à la ſemer dans des terreins ou des caiſſes plates. Pour y parvenir, on emplira juſqu'à deux pouces du bord le vaſe dont on ſe ſervira, avec de la bonne terre de potager, bien meuble, & mêlée d'une moitié de terreau de vieilles couches, bien conſommé. On commencera par détacher les graines du noyau qui les raſſemble, & qu'il faut rejetter: il faut une bonne poignée de graines pour ſemer une terrine: on en prendra la quantité néceſſaire à proportion du nombre de tetreins que l'on veut ſemer: enſuite on la mêlera avec du terreau ſec & bien conſommé, que l'on aura paſſé dans un crible très-fin: puis on frottera ce mélange entre les mains pendant environ un quart-d'heure, tant pour mêler les graines avec la terre, que pour détacher le duvet qui les environne. Cette opération étant faite avec ſoin, car elle eſt eſſentielle, on mettra dans les terrines, qu'on ſuppoſe diſpoſées comme on l'a dit, un pouce d'épaiſſeur environ, de ce mélange, ſans qu'il ſoit beſoin de le couvrir d'autre terre.

Le tems le plus propre à ſemer cette graine eſt du 10 au 20 Avril: elle levera au bout de trois ſemaines, & tout ce qui doit venir leve en 6 ou 8 jours; après quoi il n'y a plus rien à attendre. Il faudra entretenir les terrines dans un état de fraîcheur par des arroſemens legers & fréquens. Dès que les graines commencent à lever, il faut redoubler d'attention en les abritant ſoit contre les pluies de durée, ou contre la trop vive ardeur du ſoleil, en les arroſant au beſoin fort légerement.

Les jeunes plants s'élevent dés la premiere année à 12 ou 15 pouces. On les fera paſſer l'hiver dans l'orangerie, & on pourra les mettre en pepiniere au printems ſuivant. Si on les y ſoigne bien, ils ſeront en état au bout de quatre ou cinq ans d'être tranſplantés à demeure. On peut élever le *platane* de boutures qui réuſſiſſent très-aiſement. *Voyez* la façon de faire ces boutures par une nouvelle méthode, *au mot* MEURIER. Elles s'élevent dès la premiere année juſqu'à ſix & ſept piés, & la plupart font aſſez de racines pour être miſes en pepiniere dès l'automne ſuivante. Au bout de trois ans elles ſeront en état d'être tranſplantées à demeure: mais ſi elles peuvent reſter dans leur premiere place ſans ſe nuire, on gagnera encore une année.

Un grand moyen de faire venir le *platane*, c'eſt de le multiplier en couchant ſes branches, ſans qu'il ſoit beſoin de les marcotter. C'eſt le parti le plus prompt, le plus facile & le plus avantageux. La plupart des plants que l'on éleve de cette façon prennent dès la premiere année juſqu'à dix piés de hauteur ſur une tige droite, forte & vigoureuſe, qui ſouvent ſe trouve ſuffiſamment enracinée pour être tranſplantée l'automne ſuivante. Mais ſi on les laiſſe en place, ils s'éleveront dans la ſeconde année juſqu'à 14 ou 15 piés, ſur 4 à 5 pouces de circonférence. Enſorte qu'en 18 mois de tems, car on ſuppoſe que les branches ont été couchées au printems, on a des arbres faits, qui ſont très-vigoureux, bien garnis de branches, & fort en état d'être tranſplantés à demeure. Il faut pour cela coucher en entier des arbres de trois ou quatre ans. Il eſt vrai que toutes les branches que l'on couche ne donnent pas des plants d'égale force, mais il ne faudra aux plantes foibles qu'une année de plus pour atteindre les plus forts. Sur la façon de coucher les branches, *voyez* le mot MARCOTTER.

Cet arbre, ſi petit ſoit-il, eſt robuſte lorſqu'il a été élevé de graine, de branches couchées, ou par le moyen des racines. Mais il n'en eſt pas de même des plants qui ſont venus de bouture; comme ces boutures ne commencent à pouſſer vigoureuſement qu'en été, & que leur ſeve ſe trouve encore en mouvement juſque bien avant dans le mois d'Octobre; le bois ne ſe trouvant pas alors ſuffiſamment ſaiſonné, il arrive quelquefois qu'elles ſont endommagées par les premieres gelées d'automne; & ce qu'il y a de plus facheux, c'eſt que pour peu que les plants aient été gelés à la cime, il en réſulte une corruption dans la ſeve qui les fait entierement périr pour la plupart. Mais outre que cet accident eſt rare, c'eſt qu'il n'arrive que dans des pays montagneux, dans des vallons ſerrés, dans des gorges étroites, & dans le voiſinage des eaux où les gelées ſe font ſentir plus promptement & plus vivement que dans les pays ouverts. Au ſurplus, cet inconvénient n'eſt à craindre que pour la premiere année: dès qu'elle eſt paſſée, les plants venus de bouture ſont auſſi robuſtes que ceux qui ont été élevés d'autre façon.

Le *platane* réuſſit aiſément à la tranſplantation, parce qu'il fait de bonnes racines qui ſont bien ramifiées. Le printems eſt la ſaiſon la plus convenable à cette opération, mais il faut s'y prendre le plutôt que l'on peut, & auſſi-tôt que la terre eſt praticable, à la fin de Février ou au commencement de Mars. Ce n'eſt pas que cette tranſplantation ne puiſſe auſſi ſe faire avec ſuccès dans l'automne, pourvu que le terrein ne ſoit pas humide, & qu'il ne s'agiſſe pas de planter des arbres d'une premiere jeuneſſe, qu'un hiver rigoureux pourroit endommager: mais on peut parer ce dernier accident en enveloppant de paille la tige des jeunes plants. Le *platane* quoiqu'âgé, & déja dans ſa force, peut ſe tranſplanter avec ſuccès: on en a fait l'eſſai ſur des arbres qui étoient de la groſſeur de la jambe, & qui ont bien réuſſi. Quant à la forme des trous & à la façon de planter, il ne faut pas d'autre précaution que celle que l'on prend ordinairement pour les ormes & les tilleuls.

On peut tailler cet arbre autant que l'on veut, & dans toutes les ſaiſons; même lui retrancher de groſſes branches ſans le moindre inconvénient. Mais ſes rameaux ne ſont pas aſſez menus pour y appliquer le volant; d'ailleurs la tonte que l'on fait avec cet outil dans la belle ſaiſon ne convient pas pour les arbres à larges feuilles. Il faut donc ſe ſervir de la ſerpette; plus on taillera le *platane*, mieux il profitera: ce ſecours eſt même néceſſaire pour le rendre branchu, & le faire garnir dans les commencemens parce qu'il s'élance trop dans la premiere fougue de la jeuneſſe: ainſi, ſoit qu'on le deſtine à former des allées, des quinconces, des ſalles, *&c.* il faut le tailler pendant pluſieurs années ſur deux faces, en arrêtant à environ ſix pouces ou un pié de la ligne les branches qui s'élancent; c'eſt-à-dire, former ces arbres en hautes paliſſades ſur des tiges de huit ou dix piés. Ce ſoin de culture leur eſt extrémement eſſentiel; ſi on le néglige, ce ſera fort aux dépens de l'agrément. Comme on eſt ſouvent obligé de mettre des bâtons aux *platanes* pour les dreſſer & les ſoutenir dans leur jeuneſſe, il arrive preſque toujours deux inconvéniens: les liens étranglent l'arbre promptement, & le vent qui a beaucoup de priſe ſur de grandes feuilles, caſſe la tige au-deſſus du bâton. Il faut viſiter & changer deux ou trois fois les liens pendant l'été, & on doit ſe ſervir de fortes & grandes perches, qui ſoient au moins de ſix piés plus hautes que l'arbre, afin de pouvoir y attacher la maîtreſſe tige à meſure qu'elle s'éleve. Mais dès que les arbres peuvent ſe ſoutenir, il faut ſupprimer les perches; elles ne pourroient que leur nuire.

Le *platane* a plus de diſpoſition à s'élever qu'à s'étendre: & il en eſt tout autrement de ſes racines, qui pivotent rarement. On peut regler la diſtance de ces arbre à 15 ou 20 piés pour en former des avenues ou des allées, ſelon la qualité du terrein ou le deſir de jouir. A l'égard des quinconces & des ſalles, il faut le ſerrer davantage, car le principal objet de pareilles diſpoſitions étant de ſe procurer de l'ombre, on pourra reſtraindre la diſtance à 12 piés.

Je n'ai dit qu'un mot ſur la greffe du *platane*; il eſt bon d'y revenir pour détruire les fauſſes notions que peuvent donner à ce ſujet quelques anciens auteurs qui ont traité de l'Agriculture & qui ont été reſpectés par pluſieurs écrivains modernes. Ils ont vanté les prodiges qu'opéroit la greffe ſur le *platane*; à les en croire, on peut faire porter à cet arbre des pommes, des ceriſes & des figues: mais la nature ne ſe prête point à des alliances dénuées de tous rapports analogues, & bien loin que les greffes des fruitiers en queſtion puiſſent réuſſir ſur le *platane*, on s'eſt aſſuré par quantité d'épreuves, que c'eſt peut-être de tous les arbres celui qui eſt le moins propre à ſervir de ſujet pour la greffe. Non-ſeulement les arbres fruitiers que l'on a cités n'y reprennent pas; mais ce qu'il y a de plus ſurprenant, c'eſt que les écuſſons pris ſur un *platane* & appliqués ſur le même arbre ne réuſſiſſent point: de plus, un écuſſon de figuier poſé ſur un *platane* le fait périr entierement l'hiver ſuivant, tant il y a d'oppoſitions entre les ſucs ſéveux de ces deux genres d'arbres.

Il n'eſt guere poſſible encore de déterminer bien préciſément la qualité du bois de *platane*, ſa force, ſa durée, ſes uſages: il faudroit de gros arbres pour en faire l'eſſai, & les avoir employés pour en pouvoir juger: tout ce qu'on en ſait à préſent, c'eſt que ce bois eſt blanc, aſſez compacte, un peu pliant, & d'une force moyenne: qu'il eſt d'un tiſſu ſerré & fort peſant quand il eſt verd; mais qu'il perd beaucoup de ſon poids en ſechant; que ſa dureté reſſemble à celle du bois d'hêtre, & que ſon eſſence tient un milieu entre celle du chêne & du hêtre. On aſſure que les Turcs s'en ſervent pour la conſtruction de leurs vaiſſeaux. Ce qu'il y a de plus certain, c'eſt qu'en Canada on emploie avec ſuccès aux ouvrages de charronage le bois de *platane* d'occident.

Les auteurs de Botanique & d'Agriculture ne font mention juſqu'à préſent que de trois eſpeces de *platane*.

1. *Le vrai platane du levant*. C'eſt l'eſpece la plus anciennement connue, & dont on a publié de ſi grands éloges; mais il s'en faut bien que ce ſoit le plus beau des *platanes*, ni qu'il prévale par ſes autres qualités: ſon écorce eſt plus brune, ſes branches plus rameuſes, ſes feuilles plus petites, plus découpées, d'un verd plus obſcur, & ſon accroiſſement plus long de moitié que dans les deux autres ſortes de *platane*.

Le *platane* du levant fait une tige droite, prodigieuſement groſſe, s'éleve à une grande hauteur, & forme une belle tête très-garnie de branches, qui s'étendent au large & donnent beaucoup d'ombrage: ſon écorce d'une couleur brune & rougeâtre eſt toujours liſſe & unie, quoique l'arbre ſoit âgé; elle ſe détache peu-à-peu du tronc & elle tombe par lambeaux, qui reſſemblent à des morceaux de cuir: ſa feuille eſt profondément découpée en cinq parties, en maniere d'une main ouverte; elle eſt de médiocre grandeur, épaiſſe, dure, & d'un verd foncé; elle a le défaut de reſter ſur l'arbre pendant tout l'hiver, quoique deſſéchée: ce *platane* vû d'un peu loin a l'apparence d'un chêne.

2. *Le platane d'occident ou de Virginie*. Cet arbre eſt très-commun dans la Louiſiane, dans la plupart des colonies angloiſes, & dans la partie méridionale du Canada, où il parvient à une hauteur & à une groſſeur prodigieuſe, mais on le trouve ſur-tout dans les lieux bas & ſur le bord des rivieres. C'eſt la plus belle eſpece de *platane*, & l'arbre le plus apparent que l'on puiſſe employer pour l'ornement d'un grand jardin; il fait naturellement une tige droite & bien proportionnée; ſes branches qui ſe dreſſent & qui ſe ſoutiennent en ligne diagonale, forment une belle tête. Son écorce liſſe, unie & d'un verd jaunâtre eſt d'un joli aſpect. Ses feuilles ſont fermes, unies & luiſantes, plus larges que longues, d'une forme auſſi ſinguliere qu'agréable, & de la plus belle verdure; leur largeur va ſouvent à un pié, & quelquefois juſqu'à un pié & demi; mais elles ont communément huit à neuf pouces de largeur. L'accroiſſement de cet arbre eſt des plus prompts; il n'y a guere que le peuplier de la Caroline qui faſſe des progrès plus rapides. On voit actuellement, 1761, dans les jardins de M. de Buffon, que l'on a déja cités, une grande allée de cette eſpece de *platane*, planté depuis 12 ans, dont la plupart des arbres ont trente-huit à quarante piés de haut, ſur environ deux piés & demi de circonférence. Cependant ces jardins ſont audeſſus d'un monticule, dans un terrein ſec, léger, & d'une profondeur aſſez médiocre; ces arbres y rapportent tous les ans des graines qui ſont fécondes; il y avoit déja en 1728 des *platanes* de cette force à Chelſea en Angleterre.

Ce *platane* eſt très-propre à former des avenues, des allées, des quinconces, des ſalles de verdure, *&c.* il fait un beau couvert, donne beaucoup d'ombre & de fraîcheur. Il ne ſouffre aucun inſecte, il n'occaſionne point de ſaleté, ſon feuillage par ſa verdure tendre, vive & brillante eſt du plus grand agrément pendant tout l'été & la plus grande partie de l'automne.

3. *Le platane du levant à feuille d'érable*. C'eſt une variété qui reſſemble plus au *platane* d'Occident qu'à celui du levant, mais elle n'a pas la beauté du premier.

Comme les graines de *platane* levent très-difficilement & qu'on a vû que bien des tentatives que l'on a faites pour le multiplier de cette façon ne réuſſiſſoient pas, on a cru pendant long-tems que c'étoit la faute des graines, que

que celles recueillies en France n'étoient point fécondes, & que celles qu'on tiroit des pays étrangers étoient ſurannées ou défectueuſes; mais depuis dix ans que je fais ſemer des graines de différens pays, elles n'ont jamais manqué de lever, & elles ont produit une grande quantité de variétés qui ſont toutes bâtardes & dégénérées pour les feuilles; l'écorce, l'accroiſſement, & le port des arbres. Les plants qui ſont venus de graines recueillies ſur le vrai *platane* du levant, ont l'écorce griſe, le bois plus gros, & l'accroiſſement plus prompt: leurs feuilles ſont plus grandes, moins profondément découpées, & quelquefois diviſées en ſept parties au lieu de cinq; & tout cela avec preſque autant de variations par nuances inſenſibles, qu'il eſt venu de plants. Les graines au contraire priſes ſur le *platane* d'Occident ont donné des plants dont l'écorce ſur les jeunes branches eſt rouſſe, griſe, ou rougeâtre, *&c.* Leur bois eſt plus menu, les entrenœuds plus ſerrés, les boutons tantôt très-obtus, & d'autres fois très-aigus, & leur accroiſſement eſt plus lent. Leurs feuilles ſont plus petites, de différentes nuances de verd, tantôt mates, tantôt luiſantes, très-ſouvent plus découpées & quelquefois bien moins échancrées, & diviſées ſeulement en trois parties: enfin la graine de ce *platane* d'occident produit tant de nuances de variétés qu'il n'eſt pas poſſible de les détailler, & ce qu'il y a encore de particulier, c'eſt que chaque année en amene d'un nouveau goût. Malgré cela on reconnoit toujours dans ces feuilles la forme capitale qui caractériſe le *platane*, mais les modifications ſont ſans nombre, tant la nature a de reſſources pour varier ſes productions; que ſeroit-ce encore ſi l'on ſemoit ces graines dans des terreins & ſous des climats différens!

Parmi toutes ces variétés, il y en a trois qui m'ont paru mériter d'être multipliées par préférence.

Le *platane du levant à feuille découpée en ſept parties.* Sa feuille eſt plus grande que celle du vrai *platane*, la forme en eſt agréable par la fineſſe des dentelures, & la verdure en eſt belle.

Le *platane d'occident à feuille en patte d'oie.* Cet arbre, ſans avoir la beauté de l'eſpece d'où il dérive, a une apparence ſinguliere qui le diſtingue d'une façon marquée de toutes les autres variétés. Outre les différences de l'écorce qui eſt griſe, un peu rude, & de la verdure de ſon feuillage qui eſt légere & mate, & de l'accroiſſement qui eſt moins prompt, ſa feuille dont les deux côtés ſe recourbent en-dedans, ne laiſſe voir que les trois pointes de l'extrémité, ce qui a quelque apparence de la forme d'une patte d'oie.

Le *platane d'occident à feuille peu découpée.* C'eſt la plus belle de toutes les variétés qui me ſont venues de ſemence juſqu'à préſent; il eſt vrai que ſa feuille eſt plus petite & ſon accroiſſement plus lent que dans le *platane* d'occident ordinaire qui l'a produit; mais cette variété ne lui cede rien pour l'agrément: ſon écorce eſt rougeâtre ſur les jeunes branches; les boutons ſont obtus; ſa feuille eſt arrondie par le bas, les échancrures ſont moins profondes, & les dentelures ou ſinuoſités de la bordure ſont très-peu ſenſibles. C'eſt la feuille la moins échancrée de tous les *platanes*, & dont la verdure eſt la plus gaie, la plus vive, la plus brillante & la plus belle. Comme les nœuds ſont plus ſerrés ſur les branches, ce qui donne plus de rameaux, & par conſéquent plus de feuillage; cet arbre réunit à la beauté du *platane* tout l'agrément du tilleul, attendu qu'on en peut tirer le même ſervice, ce *platane* étant encore plus propre que les autres eſpeces, à former des quinconces, de hautes paliſſades, des portiques, des ſalles de verdure, & toutes les autres diſpoſitions qui peuvent contribuer à l'embelliſſement des jardins. *Article de M.* D'AUBENTON, *ſubdélégué.*

PLATANI *ou* PLATANO, (*Géog. mod.*) riviere de Sicile, dans le val de Mazzara. Elle a ſa ſource dans une montagne près de Caſtro-Novo, & va ſe perdre dans la mer, ſur la côte méridionale de l'île. Cette riviere eſt le *Camicus* ou *Halycus* des anciens.

PLATANISTE, ſ. m. (*Antiq. grecq.*) le *Plataniſte*, dit la Guilletiere, eſt ſur le rivage de Viſilipotamos, au ſud-eſt du Dromos, & la nature produit encore quelques platanes, à la place de ceux de l'antiquité. Il n'y a guere de terrein dans la Grece plus célebre que celui-là; c'eſt dans les prairies du Platanon, ſelon le poëte Théocrite, qu'on cueillit autrefois les fleurs qui ſervirent à faire la guirlande, dont la belle Hélene fut couronnée le jour de ſes noces. C'étoit auſſi l'endroit où les jeunes Spartiates faiſoient leurs exercices & leurs combats; cet endroit formoit une plaine, ainſi nommée de la quantité de platanes qu'on y cultivoit. Elle étoit toute entourée de l'Euripe, & l'on y paſſoit ſur deux ponts: à l'entrée de l'un, il y avoit une ſtatue d'Hercule; & à l'entrée de l'autre, on trouvoit celle de Lycurgue. *Voy. Pauſanias.*

PLATANISTUS ou *PLATANISTON*, (*Géog. anc.*) 1°. fleuve de l'Arcadie. Il baignoit la ville de Lycoſura, ſelon Pauſanias, *liv. VIII. chap. xxxix.* 2°. Promontoire de l'Elide, ſelon Pline, *liv. IV. ch. v.* Le pere Hardouin remarque ſur cet endroit de Pline, que tous les manuſcrits portent *Platanodes*, & il accuſe Hermolaüs d'avoir corrompu les exemplaires de Pline, en ſubſtituant *Plataniſtus* pour le vrai nom, qui eſt *Platanodes*. Le ſentiment du P. Hardouin eſt confirmé par le témoignage de Strabon, *liv. VIII. p.* 348. quoique pourtant on liſe dans ce dernier *Platanodes*, & non *Platenodes*; 3°. lieu de la Silicie, ſur le bord de la mer ſelon Strabon, *l. XIV. pag. 669.* (*D. J.*)

PLAT-BORD, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt l'extrémité du bordage qui regne par en haut ſur la liſſe du vibord autour du pont, & qui termine les alonges de revers, ou bien pluſieurs pieces de bois endentées tout le long des côtes d'un vaiſſeau, pour empêcher que l'eau n'entre dans les membres.

Les *plats-bords* ſont les bouts des alonges de revers, contre les liſſes, & ſont aſſemblés à joints perdus pour tenir plus ferme, on y fait des trous pour des chevillots où l'on amare des manœuvres.

Le *plat-bord* d'un vaiſſeau de cent trente-quatre piés de long de l'étrave à l'étambord, doit avoir huit pouces de large & quatre pouces & demi d'épais.

Plat-bord, c'eſt-à-dire *vibord*, c'eſt ainſi que les gens des équipages, & la plupart des autres après eux, ont confondu le *plat-bord* & le vibord, & ont donné au vibord le nom de *plat-bord*, qui eſt devenu même plus commun en ce ſens que celui de vibord. Il eſt pourtant bon de les diſtinguer, parce que cela cauſe beaucoup de confuſion: l'élévation des *plat-bords* doit être telle que les mouſquetaires puiſſent tirer commodément par-deſſus. *Voyez* VIBORD.

Le *plat-bord* à l'eau, c'eſt une maniere de parler qui ſignifie que le vaiſſeau étoit ſi fort couché ſur le côté que le *plat-bord* touchoit à l'eau. Notre vaiſſeau portoit ſi rudement les voiles, pour parer un cap ſur lequel nous étions affalés, qu'il avoit le *plat-bord* à l'eau.

Plat-bord ſignifie auſſi un retranchement, ou bâtardeau de planches, que l'on fait ſur le haut du côté d'un vaiſſeau, pour empêcher que l'eau n'entre ſur le pont & dans le vaiſſeau, lorſqu'on le met ſur le côté pour le carener.

PLATE, adj. f. *voyez* PLAT.

PLATE, (*Géog. mod.*) petite île de France en Bretagne, ſur la côte de l'évêché de Tréguier, & une des îles appellées par les anciens *Siadæ*. (*D. J.*)

PLATE, *voyez* BORDELIERE.

PLATEAU, ſ. m. (*Gramm.*) vaiſſeau de bois à l'uſage de l'économie domeſtique & ruſtique.

PLATEAU, (*Art. milit.*) eſt un morceau de bois qui ſert quelquefois dans l'artillerie aux mortiers. *Voyez* MORTIER & TAMPON.

PLATEAU; eſt auſſi le haut d'une montagne où l'on trouve une eſpece de petite plaine, ou un eſpace de terrein à-peu-près horiſontal, où l'on peut établir un corps de troupes & de l'artillerie. (*q*)

PLATEAU, *terme de Balancier*, c'eſt le fond de bois des groſſes balances, propres à peſer de lourds fardeaux; chaque balance a deux *plateaux*, on met le poids ſur l'un, & la marchandiſe qu'on doit peſer ſur l'autre.

PLATEAU, *terme de Boulanger*, c'eſt une maniere de petit plat de bois qui n'eſt pas ſi creux que les *plateaux* ordinaires de métal ou de fayance, & qui ſert aux boulangers pour mettre le pain mollet. (*D. J.*)

PLATEAU, *en terme de Cardier*, c'eſt une planche quarrée, environnée d'une bordure haute d'un demi pouce, au milieu de laquelle tient un ſuppôt de bois qui, ſur-tout quand le ſecond doublet y eſt placé, partage la planche en deux parties égales. Dans l'une, à droite, ſont les pointes pliées au premier doublet, & arrangées par petits tas. Dans l'autre elles tombent confuſément au ſortir du ſecond doublet dans lequel on les a pliées. *Voyez* DOUBLET & PLIER *Voyez les Pl.*

PLATEAU, *terme de Chaſſe*, ce ſont les fumées des bêtes fauves, qui ſont plates & rondes.

PLATEAU, (*Ecrivain.*) c'eſt un vaiſſeau de bois ou de fayance, ou de porcelaine, rempli de poudre propre à mettre ſur le papier.

PLATEAU, *terme de Jardinier*, les Jardiniers nomment ainſi les coſſes des pois qui ne ſont défleuries que depuis peu de jours. Ces coſſes ſont tendres & longuettes, les pois n'étant qu'à peine formés dedans: on dit alors les pois ne ſont encore qu'en *plateau*.

Plateau, *en terme de Metteur en œuvre*, eſt une eſpece de plat de fer-blanc, échancré comme un baſſin à barbe, dont le milieu un peu concave, eſt percé de pluſieurs trous ſemblables à un tamis. Au-deſſous du *plateau* eſt une petite boëte de métal pour recevoir la limaille, *Voyez Pl. du Metteur en œuvre*.

Cet outil peut s'appeller auſſi *cueilloir* ou *cueillepeau*, parce qu'il ſert à recueillir dans la peau les limailles & morceaux d'or ou d'argent qui y ſont tombés en travaillant.

Plateau a rouler les étoffes de soie. Le *plateau* eſt une planche très-mince, arrondie ſur les bords. Il eſt de la longueur proportionnée à la largeur des étoffes, & de ſix pouces environ de large.

Planches à conſerver les étoffes de ſoie. Les planches ou ais propres à conſerver les étoffes, ſont des planches de bois proportionnées en longueur & largeur aux étoffes que l'on veut mettre entre-deux, elles ſont d'un pouce d'épaiſſeur environ. A chaque planche il y a deux litteaux, d'un pouce de largeur & d'épaiſſeur; ils débordent la planche de chaque côté de deux pouces d'épaiſſeur. Ces bouts qui débordent ſervent à y attacher des ficelles, avec leſquelles on ſerre les étoffes que l'on met entre les deux *plateaux*.

PLATE-BANDE, ſ. f. (*Archit.*) moulure quarrée plus haute que ſaillante. Dans l'ordre dorique, la *plate-bande* eſt la face qui paſſe immédiatement ſous les triglyphes, & qui eſt à cet ordre ce que la cymaiſe eſt aux autres. Ce terme eſt dérivé des deux mots *plat* & *bande*, comme ſi l'on diſoit une *bande* qui eſt *plate*.

Plate-bande, arraſée, c'eſt une *plate-bande* dont les carreaux ſont à têtes égales en hauteur, & ne font pas liaiſon avec les aſſiſes de deſſus.

Plate-bande bombée & reglée, c'eſt la fermeture ou linteau d'une porte, ou d'une croiſée qui eſt bombée dans l'embraſure ou dans le tableau, & droite par ſon profil.

Plate-bande circulaire, *plate-bande* d'un temple ou d'un porche, de figure ronde. Telle eſt la *plate-bande* de l'entablement ionique de l'égliſe de S. André ſur le mont Quirinal à Rome, qui ſubſiſte avec beaucoup de portée par l'artifice de ſon appareil.

Plate-bande de baie, c'eſt la fermeture quarrée qui ſert de linteau à une porte ou à une fenêtre, & qui eſt faite d'une piece, ou de pluſieurs claveaux dont le nombre doit être impair, afin qu'il y en ait un au milieu qui ſerve de clé. Elle eſt ordinairement traverſée par des barres de fer, quand elles ont une grande portée; mais il vaut mieux les ſoulager par des arcs de décharge bâtis au-deſſus.

Plate-bande de compartiment, c'eſt une face entre deux moulures qui bordent des panneaux, en maniere de cadres de pluſieurs figures, dans les compartimens des lambris & des plafonds. Les guillochis ſont formés de *plates-bandes* ſimples.

Plate-bande de fer, barre de fer encaſtrée ſous les claveaux d'une *plate-bande* de pierre, dont elle ſoulage la portée.

Plate-bande de parquet, c'eſt un aſſemblage long & étroit, avec compartiment en loſange, qui ſert de bordure au parquet d'une piece d'appartement.

Plate-bande de pavé, nom général qu'on donne à toute dale de pierre, ou tranche de marbre, qui dans les compartimens de pavé, renferme quelque figure. On nomme auſſi *plates-bandes de pavé*, les compartimens en longueur, qui répondent ſous les arcs doubleaux des voûtes. *Daviler*. (*D. J.*)

Après avoir donné la définition des différens ouvrages qui portent le nom de *plate-bandes*, nous allons parler de la maniere dont on les conſtruit, dans l'article ſuivant qui appartient à l'article de couper les pierres. *Voyez donc* Plate-bande, *coupe des pierres*.

Plate-bande, c'eſt dans la coupe des pierres, une voûte droite & plane, de niveau ou rampante, qui ſert de linteau ou de fermeture à une porte, à une fenêtre ou à toute autre baie, comme d'architrave ſur les entre-colonnemens. Les pierres qui en ſont les parties, s'appellent *claveaux*, & non pas *vouſſoirs*, comme aux autres voûtes. La longueur de la *plate-bande* entre les piés droits, s'appelle *portée*; c'eſt le genre de voûte qui a le plus de pouſſée, c'eſt-à-dire qui fait le plus d'effort pour renverſer les piés droits. Cet effort eſt d'autant plus grand que le point *E fig.* 22. où ſe réuniſſent les joints de lits, eſt plus éloigné de la *plate-bande AB*, & il eſt en même proportion que l'aire du triangle *AEB*.

Comme on ne peut faire les angles *CCB*, que font les joints avec la *plate-bande*, aigus que juſqu'à un certain point, parce qu'il pourroit s'y faire des balevres, & qu'il eſt d'ailleurs eſſentiel de diminuer la pouſſée autant qu'il eſt poſſible, on s'eſt aviſé de faire les joints de lits des claveaux de deux parties; comme on voit du côté *A* de la même *figure*, en laiſſant un repos horiſontal à chaque claveau pour recevoir la ſaillie de ſon voiſin. Ce qui a aſſez bien réuſſi, ſur-tout depuis qu'on a remédié à l'inconvénient de ne pas pouvoir facilement ficher les joints, en faiſant une grande breche *A*, au reſſaut qui empêchoit l'introduction du mortier, ainſi que l'on peut voir à la *fig.* 2. qui repréſente un claveau ſéparé, & un en perſpective.

Plate-bande, *dans l'Artillerie*, c'eſt une partie de la piece de canon, qui a un peu plus d'élévation que le reſte de la piece. On peut la conſidérer comme une eſpece de gros ruban de métal, qui tourne autour de l'épaiſſeur du métal: cette piece précéde toujours une moulure.

Il y a ordinairement trois *plates-bandes* ſur une piéce réguliere; la *plate-bande* & moulure de culaſſe; la *plate-bande* & moulure du premier renfort; & la *plate-bande* & moulure du ſecond renfort. *Voyez* Canon. (*Q*)

Plate-bande, (*Jardinage.*) eſt une eſpece de planche ou grande longueur de terre labourée & fumée pour y élever des fleurs, des ifs & des arbriſſeaux odorans.

Les *plates-bandes* ſont formées par un trait de buis, & elles enclavent ordinairement les parterres; on les place auſſi le long d'un bâtiment, quand elles ne ſont que de gazon; on les appelle des *maſſifs*.

Il y a quatre ſortes de *plates-bandes*, les unes continuées autour des parterres ſont tantôt droites, tantôt circulaires; d'autres ſont coupées en compartiment; les troiſiemes ſont plates & toutes de gazon; les quatriemes ſont toutes unies & ſimplement ſablées, ainſi qu'on en voit dans les orangeries.

On voit encore des *plates-bandes* adoſſées contre des murs, bornées d'un trait de buis & remplies de grands arbres; d'autres ſont iſolées, & leur proportion eſt de cinq à ſix piés de large pour les grandes, & de trois à quatre pour les petites.

Dans les premieres, on peut arranger quatre rangs d'oignons de chaque côté en lignes tirées au cordeau & recroiſées par d'autres, de quatre à cinq pouces de diſtance; dans les petites deux rangs d'oignons de chaque côté ſuffiſent, ſans oublier de laiſſer les places du milieu pour les plates & racines; enſorte que les oignons ſoient avec les oignons, & les plantes avec les plantes; leur beauté eſt d'être en dos de carpe, bien ſarclées, & que la terre en paroiſſe bien meuble & bien noire.

On doit toujours les diſtinguer & ſéparer des autres pieces, par des ſentiers ou des allées.

Dans les potagers, les *plates-bandes* ſont ſouvent formées par des herbes potageres; telles que le thim, la lavande, l'oſeille, le perſil, le cerfeuil, &c.

On peut encore dans les parterres les entourer de mignardiſes, de ſtaticées & de marootes; on en voit qui ſont bordées de tringles de bois peintes en verd; d'autres de pierres plates, & d'autres de brique pour y élever des fleurs; ces bordures, à ce qu'on croit, empêchent la trainaſſe des taupes, & conviennent mieux aux *plates-bandes* que le buis, qui ne laiſſe pas de manger un peu la terre & d'y attirer du chiendent.

Plate-bande, (*Serrurerie.*) barre de fer plat, étiré de longueur & largeur convenable à une moulure, ſur les deux bords. Elle ſe poſe ſur les barres d'appui des balcons, rampes d'eſcalier, &c. Pour étirer les *plates-bandes* à moulures, on fait une étampe de la figure qu'on veut donner à la *plate-bande*. On arrête cette étampe ſur l'enclume avec des brides, puis on prend une barre de fer quarré; on la chauffe; on la place ſur l'étampe, la poſant ſur l'angle, & un ou pluſieurs compagnons frappent & étendent la barre dans l'étampe, de maniere toutefois qu'elle ne ſorte pas des bords de l'étampe. On continue ce travail juſqu'à ce que toute la barre ſoit étampée & finie.

PLATÉE, ſ. f. (*Architect.*) eſt un maſſif de fondement qui comprend toute l'étendue d'un bâtiment, comme aux aqueducs, arcs de triomphe & autres bâtimens antiques.

PLATÉE, (*Géog. anc.*) ville de la Bœotie, dans les terres, au midi de Thèbes, aux confins de l'Attique & de la Mégaride, ſur le fleuve Aſope, en latin *Plateæ*, ſelon Cornelius Nepos; & *Platææ* ſelon Juſtin, Pline, & la plus grande partie des Grecs.

Ce fut près de cette ville, que les Grecs gagnerent une fameuſe bataille contre Mardonius, dans la ſoixante-quinzieme olympiade, l'an 275. de Rome. Pauſanias, roi de Sparte, avoit dans ce combat le titre de généraliſſime des Grecs & les Athéniens étoient commandés par

par Ariſtides, cet homme admirable que Platon, juſte appréciateur du mérite, définit le plus irréprochable & le plus accompli de tous les Grecs.

Après la défaite de Salamine, Xerxès, roi de Perſe, ſe retira dans ſes états, & laiſſa à Mardonius, ſon intendant & ſon beau-frere, le ſoin de dompter la Grece. Dans cette vûe, Mardonius ſongea à corrompre les Athéniens, qui prêterent l'oreille à ſes propoſitions; mais à peine le ſénateur Lycidas eut-il ouvert l'avis de les accepter, que les autres ſénateurs & le peuple l'entourerent pêle-mêle, & le lapiderent. Si-tôt que les femmes eurent appris ſon avanture, & ce qui l'avoit cauſé, elles coururent en foule à la maiſon de Lycidas, & y maſſacrerent ſa femme & ſes enfans, comme autant de complices de ſa perfidie.

Mardonius, irrité d'avoir fait des avances honteuſes & inutiles, mit à feu & à ſang toute l'Attique, & tourna vers la Bœotie, où les Grecs ſe porterent pour l'attendre. La bataille s'étant donnée, Mardonius la perdit avec la vie, & l'on tailla aiſément en pieces les reſtes d'une armée ſans chef. Les Athéniens attacherent ſa lance dans un de leurs temples. Ils y placerent auſſi le trône à piés d'argent, d'où Xerxès regardoit le combat de Salamine. Beaucoup de monumens ſemblables paroient les temples de la Grece, & rendoient témoignage des grandes actions dont ils perpétuoient la mémoire.

La ville de *Platée* étoit ennemie des Thébains, & ſi dévouée aux Athéniens, que toutes les fois que les peuples de l'Attique s'aſſembloient dans Athènes pour la célébration des ſacrifices; le héraut ne manquoit pas de comprendre les Platéens dans les vœux qu'il faiſoit pour la république.

Les Thébains avoient deux fois détruit la ville de *Platée*. Archidamus, roi de Sparte, la cinquieme année de la guerre du Péloponnèſe, bloqua les Platéens & les força de ſe rendre à diſcretion. Ils auroient eu bonne compoſition du vainqueur; mais Thebes unie avec Lacédémone, demanda qu'on exterminât ces malheureux, & le demanda ſi vivement qu'elle l'obtint.

Le traité d'Antalcidas dont parle Xénophon, *liv. V.* les rétablit; ce bonheur ne dura pas, car trois ans avant la bataille de Leuctres, Thèbes indignée du refus que firent les Platéens de ſe déclarer pour elle contre Lacédémone, les remit dans le déplorable état qu'ils avoient éprouvé déja par ſa barbarie.

Dans le lieu même où les Grecs défirent Mardonius, on éleva un autel à Jupiter éleuthérien ou libérateur, & auprès de cet autel les Platéens célébroient tous les cinq ans des jeux appellés *éleuthéria*. On y donnoit de grands prix à ceux qui couroient armés, & qui devançoient leurs compagnons.

Quand les Platéens vouloient brûler leurs capitaines après leur mort; ils faiſoient marcher un joueur d'inſtrumens devant le corps, & enſuite des chariots, couverts de branches de lauriers & de myrtes, avec pluſieurs chapeaux de fleurs. Etant arrivés proche du bucher, ils mettoient le corps deſſus, & offroient du vin & du lait aux dieux. Enſuite le plus conſidérable d'entr'eux vêtu de pourpre, faiſoit retirer les eſclaves, & immoloit un taureau. Le ſacrifice étant accompli, après avoir adoré Jupiter & Mercure, il convioit à ſouper les meres de ceux qui étoient morts à la guerre.

Les Platéens célébroient chaque année des ſacrifices ſolemnels aux Grecs qui avoient perdu la vie en leur pays pour la défenſe commune. Le ſeizieme jour du mois qu'ils appelloient *monaſtérion*, ils faiſoient une proceſſion devant laquelle marchoit un trompette qui ſonnoit l'alarme; il étoit ſuivi de quelques chariots, chargés de myrte & de chapeaux de triomphe, avec un taureau noir; les premiers de la ville portoient des vaſes à deux anſes pleins de vin, & d'autres jeunes garçons de condition libre tenoient des huiles de ſenteur dans des phioles.

Le prevôt des Platéens à qui il n'étoit pas permis de toucher du fer, ni d'être vêtu que d'étoffe blanche toute l'année, venoit le dernier portant une ſaie de pourpre, & tenant en une main une buire & en l'autre une épée nue; il marchoit en cet équipage par toute la ville juſqu'au cimetiere, où étoient les ſépulchres de ceux qui avoient été tués à la bataille de *Platée*; alors il puiſoit de l'eau dans la fontaine de ce lieu, il en lavoit les colonnes & les ſtatues qui étoient ſur ces ſépulcres, & les frottoit d'huiles de ſenteur. Enſuite il immoloit un taureau, & après quelques prieres faites à Jupiter & à Mercure; il convioit au feſtin général, les ames des vaillans hommes morts, & diſoit à haute voix ſur leurs ſépultures: je bois aux braves hommes qui ont perdu la vie en défendant la liberté de la Grece. (*D. J.*)

PLATE-FORME, ſ. f. (*Archit.*) maniere de terraſſe d'où l'on découvre une belle vûe; on appelle auſſi *plate-forme*, la couverture d'une maiſon ſans comble, & couverte en terraſſe de pierre, de ciment, ou de plomb.

PLATE-FORME DE FONDATION, (*Archit. hydraul.*) pieces de bois plates, arrêtées avec des chevilles de fer ſur un pilotage, pour aſſeoir la maçonnerie deſſus, ou poſées ſur des racinaux dans le fond d'un réſervoir, pour y élever un mur de douve. On conſtruit ainſi une *plate-forme* ſur un pilotage; on enfonce, le plus qu'il eſt poſſible, des pieux de bon bois de chêne rond, ou d'aulne, ou d'orme; on remplit tout le vuide avec des charbons, & par-deſſus les pieux on met d'eſpace en eſpace des poutres de huit à neuf pouces, que l'on cloue ſur la tête des pieux coupés d'égale hauteur. Ayant attaché ſur ces poutres de groſſes planches de cinq pouces d'épaiſſeur, on a une eſpece de plancher qui eſt ce qu'on appelle la *plate-forme*. *Daviler*. (*D. J.*)

PLATE-FORME, *en terme de guerre*, eſt une élévation de terre où l'on place le canon pour tirer ſur l'ennemi. *Voyez* REMPART, BATTERIE.

La *plate-forme* eſt auſſi un lieu préparé avec des madriers ou des planches de bois, pour recevoir & placer le canon que l'on veut mettre en batterie, ſoit ſur des remparts, ſoit à un ſiége.

Pour faire une *plate-forme*, on commence à bien égaliſer le terrein qu'elle doit occuper. Enſuite on place les *giſtes*, qui ſont cinq pieces de bois qu'on range dans l'eſpace fixé pour la *plate-forme*, de maniere qu'ils puiſſent porter & ſoutenir les planches ou madriers qui la compoſent. On arrête les *giſtes* dans les endroits, où on les place par des piquets que l'on enfonce à côté de part & d'autre. On couvre les *giſtes* des madriers qui ſont taillés, de maniere que la *plate-forme* étant achevée a ſept piés & demi de largeur à l'endroit où elle touche le parapet ou l'épaulement de la batterie, 13 piés à ſon extrémité, & 18 ou 20 piés de longueur.

Le premier de ces madriers, c'eſt-à-dire celui qui touche le pié du parapet a 9 à 10 pouces de largeur & autant d'épaiſſeur, on le nomme *heurtoir*, parce que lorſqu'on tire le canon les roues de l'affut viennent d'abord heurter ou frapper contre; d'où enſuite elles ſe reculent par l'effort que la poudre imprime au canon vers la culaſſe. Pour que ce recul ſoit moins conſidérable, on éleve un peu plus la *plate-forme* ſur le derriere que ſur le devant.

On conſtruit auſſi quelquefois les *plate formes*, ſans ſe ſervir de *giſtes*. Pour cela, après que le terrein eſt préparé, on poſe d'abord le heurtoir au pié de l'épaulement, puis les madriers dans l'ordre qu'on vient de dire, obſervant toujours que la *plate-forme* ſoit plus élevée à ſon extrémité qu'auprès du parapet.

Les mortiers ont auſſi des *plate-formes* comme le canon; elles doivent être encore plus ſolides, c'eſt-à-dire conſtruites avec plus de ſoin, pour qu'elles ne s'affaiſſent point dans le ſervice du mortier. M. Bélidor prétend que pour tirer long-tems ſans être obligé de rétablir les *plates-formes*, il faut pour leur conſtruction en tirer trois madriers de huit pouces de largeur ſur ſix de longueur. Il faut en placer un qui réponde au milieu de la *plate-forme*, & les deux autres de maniere qu'ils déterminent ſa largeur à droite & à gauche, tous à-peu-près perpendiculaires à l'épaulement de la batterie. Sur ces madriers, on en poſe d'autres de travers ou parallelement à l'épaulement; il faut que leur ſuperficie ſoit bien unie & qu'aucun ne ſe trouve plus élevé que l'autre. (*Q*)

PLATE-FORMES DE COMBLE, (*Charpenterie.*) pieces de bois plates, aſſemblées par des entretoiſes; enſorte qu'elles forment deux cours, ou deux rangs, dont celui de devant reçoit dans ſes pas entaillés par embrevement les chevrons d'un mur, & qui portent ſur l'épaiſſeur des murs. Quand ces *plate-formes* ſont étroites, comme dans les médiocres murs, on les nomme *ſablieres*. (*D. J.*)

PLATE-FORME, (*Horlogerie.*) plaque ronde, remplie de cercles, dans leſquels ſont diviſés les nombres dont on peut avoir beſoin dans l'Horlogerie: cette *plate-forme* ſert pour diviſer les roues. (*D. J.*)

PLATE-FORME DES JUIFS, (*Critique ſacrée.*) la vulgate a fort bien rendu ce mot par celui des Latins, *ſolarium*. C'étoit une eſpece de terraſſe conſtruite au-haut des maiſons des Hébreux, expoſée au ſoleil, & même tout-autour d'un mur à hauteur d'appui, pour empêcher qu'on ne tombât de-là dans la rue, Moïſe qui n'oublia rien de la police des villes, l'avoit ainſi ordonné dans le Deutéronome, *chap. xxviij*. 8. On couchoit ordinairement ſur ces terraſſes, comme nous le voyons par l'exemple de Saül, *I. Rois*, *ix*. 25. Il y avoit au

milieu de cette *plate-forme*, une ouverture qui répondoit à la ſalle qui étoit au-deſſous; & c'eſt par cette ouverture qu'on avoit oublié de fermer d'une baluſtrade, que le roi Ochoſias tomba dans ſa ſalle à manger, *IV. Rois*, *j.* 2. On pouvoit deſcendre de ces *plate-formes* par des eſcaliers qui étoient en-dehors de la maiſon; c'eſt ce qu'on voit dans l'évangile où il eſt dit, que ceux qui portoient le paralytique, ne pouvant le faire entrer par la porte à cauſe de la foule, le porterent ſur la *plate-forme*, par l'ouverture de laquelle ils le deſcendirent dans la ſalle où étoit J. C. & notre Seigneur ayant vû leur foi, dit au paralytique: „ mon fils, vos péchés „ vous ſont pardonnés „. *Marc*, *ij.* 4. Quant aux *plates-formes* des Romains, nous en avons parlé dans la deſcription de leurs bâtimens. (*D. J.*)

PLATE-LONGE, ſ. f. (*Manege.*) *longe* de fil large de trois doigts, fort épaiſſe, longue de trois ou quatre toiſes, dont on ſe ſert pour abattre un cheval, ou pour lever ſes jambes dans un travail, afin de faciliter pluſieurs opérations du maréchal.

PLATE-LONGE, (*Chaſſe.*) bande de cuir longue, qu'on met au cou des chiens qui ſont trop vîtes, afin de les arrêter: ces bandes s'appellent auſſi *bricoles*.

PLATES, *touches plates*, (*Peinture.*) ſe dit d'une façon de toucher la couleur en l'applatiſſant avec le pinceau; ce qui forme une petite épaiſſeur preſque inſenſible à chacun de ſes côtés; mais qui néanmoins donne un grand relief aux objets, lorſque ces touches partent d'une main ſavante. Rien ne caractériſe tant l'homme certain de ſes coups, que cette façon de faire, qui n'eſt cependant que pour les petits tableaux.

PLATERON, *voyez* BORDELIERE.

PLATEUR, ſ. f. (*Minéralogie.*) c'eſt ainſi qu'on nomme dans les mines de charbon de terre, la partie où la couche de ce minéral, après s'être enfoncée, ſoit perpendiculairement, ſoit obliquement, commence à marcher horiſontalement, & enſuite à remonter horiſontalement vers la ſurface de la terre. Suivant M. de Tilly, les *plateurs* ſe trouvent ordinairement à trois ou quatre cens piés de profondeur; quelques couches ne les ont qu'à ſept cens piés; celles qui ſont le plus perpendiculaires, ont leur *plateur* à une très-grande profondeur. C'eſt dans cet état que les mines de charbon ſont plus avantageuſes & plus faciles à exploiter. *Voyez mémoire ſur l'exploitation du charbon minéral*, par M. de Tilly. (—)

PLATILLE, ſ. f. (*Toilerie.*) on appelle *platilles*, certaines eſpeces de toiles de lin très-blanches, qui ſe fabriquent en pluſieurs endroits de France, particulierement dans l'Anjou, & en Picardie.

Les *platilles* ſe vendent en petites pieces de cinq aunes de long, ſur trois quarts & demi de large, meſure de Paris; les unes plus groſſes, les autres plus fines. Ce ſont les Eſpagnols à qui elles ſont toutes envoyées, qui leur ont donné le nom de *platilles*. Elles ſont pareillement propres au commerce qui ſe fait en quelques endroits des côtes d'Afrique, au-delà de la riviere de Gambie.

Il ſe tire de Siléſie, particulierement de Breslaw, capitale de cette province d'Allemagne, quantité de toiles auxquelles l'on donne pareillement le nom de *platilles*. Ces ſortes de toiles qui ſont à-peu-près ſemblables à celles d'Anjou & de Picardie, ſont auſſi deſtinées pour les mêmes pays, c'eſt-à-dire pour l'Eſpagne, l'Amérique, & l'Afrique; & elles y ſont portées par les Hambourgeois. *Savary*. (*D. J.*)

PLATINE, *ou* OR BLANC, ſ. f. (*Hiſt. nat. Minéralogie & Métallurgie.*) en eſpagnol *platina*, *platina di pinto*, ou *juan blanco*. Ce nom a été donné à une ſubſtance métallique blanche comme de l'argent; autant & même plus peſante que l'or, très-fixe au feu; qui ne ſouffre aucune altération ni à l'air, ni à l'eau; aſſez peu ductile, & qui ſeule eſt abſolument infuſible au degré de feu le plus violent, mais qui s'allie par la fuſion avec tous les métaux.

Le mot eſpagnol *plata*, ſignifie *argent*; celui de *platina*, ſignifie *petit argent*; il paroît que ce nom a été donné à la ſubſtance dont nous parlons à cauſe de ſa couleur blanche. Quelques-uns cependant l'ont appellé *or blanc*, parce que la *platine* a pluſieurs propriétés communes avec le plus précieux des metaux: c'eſt ce que nous aurons occaſion de faire voir dans le cours de cet article.

Il n'y a que peu d'années que l'on connoît cette ſubſtance; elle ſe trouve dans l'Amérique eſpagnole. Le premier auteur qui en ait parlé, eſt dom Antonio d'Ulloa: dans ſon voyage du Pérou, imprimé à Madrid en 1748, il dit, que dans la province de Quito, au bailliage de Choco, il ſe trouve des mines d'or, que l'on a été obligé d'abandonner à cauſe de la *platine* dont le minerai eſt entremêlé. Il ajoute: „ la *platine* eſt une pier„ re (*piedra*) ſi dure, qu'on ne peut la briſer ſur l'en„ clume, ni la calciner, ni par conſéquent en ſéparer le „ minerai qu'elle renferme, ſans un travail infini & ſans „ beaucoup de dépenſes „. Il eſt aiſé de voir que c'eſt très-improprement que l'auteur appelle cette ſubſtance une *pierre*.

Dès l'an 1741, M. Charles Wood, métallurgiſte anglois, avoit déja apporté en Angleterre quelques échantillons de cette ſubſtance; il les avoit reçus dans la Jamaïque: on lui avoit dit qu'ils étoient venus de Carthagene; ſans lui déterminer préciſément l'endroit d'où la *platine* avoit été tirée, on lui apprit ſeulement qu'il y en avoit des quantités conſidérables dans l'Amérique eſpagnole. On dit qu'il s'en trouve beaucoup, ſur-tout près des mines de Santafé, & dans celles de Popayan. Quoi qu'il en ſoit, on aſſure que le roi d'Eſpagne a fait fermer ces mines, & a fait jetter à la mer une très-grande quantité de *platines*, pour prévenir les abus que ſes ſujets en faiſoient. En effet, des perſonnes de mauvaiſe foi mêloient cette ſubſtance dans les lingots d'or, qu'ils adultéroient ſans changer leur poids. Ce ſont ces meſures ſi néceſſaires, qui ont rendu la *platine* aſſez rare parmi nous. Quelques hollandois ayant été trompés de cette maniere, ne tarderent point à ſe venger cruellement des auteurs de cette ſupercherie, étant revenus une ſeconde fois au même endroit, ils pendirent ſans autre forme de procès aux mâts de leurs vaiſſeaux, les Eſpagnols qui leur avoient vendu de l'or falſifié avec de la *platine*. La fraude fut découverte, parce que les premiers lingots d'or s'étoient trouvés caſſans comme du verre. Cette tromperie eſt d'autant plus dangereuſe, que l'or allié avec la *platine*, ne ſouffre aucun changement dans ſon poids, & ne peut en être ſéparé par aucun des moyens connus dans la Chimie. Cependant on donnera à la fin de cet article les manieres de ſéparer l'or d'avec la *platine*.

Les Eſpagnols d'Amérique ont trouvé le ſecret de fondre la *platine* pour en faire des gardes d'épées, des boucles, des tabatieres & d'autres bijoux ſemblables, qui ſont très-communs chez eux, & qui s'y vendent à un prix très-inférieur à celui de l'argent.

En 1750, M. Watſon communiqua à la ſociété royale de Londres, dont il étoit membre, les échantillons de *platine* apportés par M. Wood, ainſi que quelques expériences qu'il avoit faites ſur cette ſubſtance nouvelle & inconnue. *Voyez les Tranſactions philoſophiques, année* 1750.

En 1752, M. Théodore Scheffer lut dans l'académie royale des Sciences de Stockolm, deux mémoires contenant les différentes expériences qu'il avoit eu occaſion de faire ſur la *platine*; mais la petite quantité qu'il avoit reçue de cette ſubſtance, ne lui permit pas de pouſſer ſes recherches auſſi loin qu'il auroit ſouhaité. Ce même académicien ſuédois a encore publié en 1757, un nouveau mémoire ſur la *platine*, dans lequel il releve quelques fautes qui étoient échappées à M. Lewis, ſavant chimiſte anglois, à qui le public eſt redevable d'une ſuite complette d'expériences qu'il a inſérées dans les Tranſactions philoſophiques de l'année 1754, & dont nous allons donner l'extrait. Ces mémoires contiennent un examen ſuivi de la ſubſtance dont nous parlons: on en a publié en 1758, une traduction françoiſe, à laquelle on a joint tout ce qui avoit paru juſqu'alors ſur la *platine*, à l'exception du dernier mémoire de M. Scheffer, dont on ne pouvoit avoir connoiſſance dans le tems de la publication de cet ouvrage, qui a pour titre, *la platine*, *l'or blanc*, ou *le huitieme métal*, &c.

On ne ſait point poſitivement comment la *platine* ſe trouve dans le ſein de la terre, c'eſt-à-dire, ſi elle eſt par maſſes ou par filons ſuivis, comme ſemble l'indiquer le récit de dom Antonio d'Ulloa. Une perſonne qui a fait un long ſéjour parmi les Eſpagnols de Carthagène en Amérique, m'a aſſuré n'avoir jamais vû de la *platine* qu'en particules déliées, ou ſous la forme de ſable; & que c'eſt ainſi qu'on la trouvoit dans le pays où on ramaſſe cette eſpece de ſable pour en ſéparer les paillettes d'or qu'il contient, au moyen du mercure. Cependant M. Bomare de Valmont a reçu en Hollande un échantillon de mine qu'on lui a dit être de la *platine*, dans lequel ce minéral eſt en maſſe attachée à une gangue, de même que quelques pyrites le ſont à la leur.

Quoi qu'il en ſoit, la plûpart de la *platine* qui nous eſt venue en Europe, eſt ſous la forme de ſable, mêlé de particules ferrugineuſes noires, attirables par l'aimant, parmi leſquelles on trouve quelquefois des paillettes d'or, à l'égard de la *platine* même, elle eſt en grains blancs; de

de forme irréguliere, approchant pourtant de la triangulaire, & ſemblables à des coins dont les angles ſont arrondis; les facettes qui compoſent les plans de ces triangles ou coins, examinées au microſcope, ont paru raboteuſes & inégales en quelques endroits, & remplies de petites cavités noirâtres & raboteuſes; quelques-uns de ces grains ſont attirables par l'aimant quoique foiblement.

Depuis, M. Lewis a trouvé dans la *platine*, qu'il a eu occaſion d'examiner quelques petites portions d'une ſubſtance noire & luiſante ſemblable à du charbon de terre ou à du jayet, & qui miſe au feu, en répandoit la fumée & l'odeur. Il y a découvert des petites particules noirâtres, brunes & rougeâtres, ſemblables à des petits fragmens d'émeri ou d'aimant, dont pluſieurs étoient foiblement attirés par l'aimant. Il y a remarqué des petits feuillets minces & tranſparens, ſemblables à du ſpath. Enfin il y a découvert des petits globules de mercure; de toutes ces obſervations il conclud que la *platine* ne nous vient point d'Amérique dans ſon état naturel, qu'on la tire probablement des mines en grandes maſſes, que l'on briſe ces maſſes pour les traiter avec le mercure, afin d'en extraire les paillettes & les grains d'or.

Les grains les plus purs de la *platine* s'étendent aſſez bien ſous le marteau, lorſqu'on les frappe à petits coups; cependant ils peuvent ſe pulvériſer dans un mortier de fer à grands coups de pilons, & ces grains après avoir été rougis, ſont plus caſſans que froids.

On prétend que la peſanteur ſpécifique de la *platine* eſt à celle de l'eau comme $18\frac{1}{4}$ eſt à 1, à en juger par les grains les plus purs, ſur leſquels on découvroit pourtant encore au microſcope des petites cavités garnies d'une matiere étrangere & noirâtre, même après les avoir lavés & fait bouillir dans de l'eau forte & du ſel ammoniac; d'où l'on peut préſumer que ſi on parvenoit à purifier parfaitement la *platine*, & à la dégager de toute matiere étrangere, elle auroit peut-être un poids égal ou même ſupérieur à celui de l'or. Ainſi on ne ſait encore rien de certain ſur la peſanteur ſpécifique de cette ſubſtance, & elle ne peut être déterminée avec exactitude par la balance hydroſtatique, vu que pour la peſer de cette maniere, il faudroit pouvoir fondre la *platine* ſeule, afin de la réduire en un corps denſe & compacte; mais comme on ne peut la peſer que ſous la forme d'un ſable, ſes grains laiſſent entr'eux de petits intervalles vuides, & occupent un plus grand volume que s'ils étoient en une maſſe.

L'action du feu le plus violent ne peut point parvenir à faire entrer en fuſion la *platine* ſeule & ſans addition; quelquefois les petits grains ſemblent s'unir les uns aux autres, & avoir un commencement de fuſion; mais cela vient des particules ferrugineuſes & étrangeres qui ſont mêlées avec la *platine*. Elle ne ſe fond pas davantage, lorſqu'on y joint tous les fondans uſités dans la chimie, tels que les ſels alkalis, le flux noir, les matieres inflammables, les verres, le nitre, le ſoufre, *&c.* en un mot cette ſubſtance réſiſte au feu le plus violent qu'il ſoit poſſible de donner dans les fourneaux ordinaires, & dans les vaiſſeaux, ſoit fermés, ſoit lorſqu'on l'expoſe au contact immédiat des charbons, ſoit qu'on y joigne tous les fondans connus. Il ne paroît point que l'on ait encore eſſayé d'expoſer cette ſubſtance au miroir ardent. Ainſi que l'or, la *platine* eſt diſſoute par l'*hépar* ou le foie de ſoufre, & par-là elle devient miſcible avec l'eau.

La *platine* ne ſe diſſout nullement dans l'acide vitriolique, ſoit chaud, ſoit froid, ſoit foible, ſoit concentré; elle ne ſe diſſout pas plus dans l'acide du ſel marin, ſoit en liqueur, ſoit appliqué dans toute ſa force, comme dans la cémentation, ſoit concentré, comme il l'eſt dans le ſublimé corroſif. Quand on met en cémentation un alliage d'or & de *platine*, cette derniere ſubſtance ne ſouffre aucun déchet; ainſi ce qu'on appelle le *cément royal*, qui a toujours paſſé pour purifier l'or de toutes les matieres métalliques étrangeres, eſt un moyen inſuffiſant pour dégager l'or de la *platine*.

La *platine* réſiſte pareillement à l'action de l'acide nitreux, de quelque façon qu'on le lui applique.

L'eau régale, de quelque maniere qu'elle ait été faite, diſſout la *platine*, ainſi que l'or. M. Lewis a trouvé qu'une partie de cette ſubſtance exigeoit environ $4\frac{1}{2}$ parties de ce diſſolvant, pour que ſon entiere diſſolution ſe faſſe. Par-là le diſſolvant devient d'abord d'une couleur jaune; à meſure qu'il ſe charge de *platine*, il jaunit de plus en plus, & il finit par être d'un rouge brun.

Cette diſſolution de la *platine* évaporée à une chaleur douce, & miſe dans un lieu frais, a donné des cryſtaux preſqu'opaques, d'un rouge foncé, feuilletés; en les lavant avec de l'eſprit de vin, la couleur en eſt devenue plus légere & ſemblable à celle du ſaffran; expoſés au feu ces cryſtaux ont paru ſe fondre, ils ont répandu de la fumée blanche, & ſe ſont changés en une chaux griſâtre.

La diſſolution de la *platine* dans l'eau régale ne teint point en pourpre les matieres animales telles que la peau, les os, les plumes, *&c.* ni le marbre, comme on ſait que l'eau fait la diſſolution d'or. La *platine* diſſoute ne ſe précipite pas non plus d'une couleur pourpre par le moyen de l'étain, comme la diſſolution d'or. La *platine* n'eſt point dégagée de ſon diſſolvant ni par le vitriol martial, ni par l'eſprit de vin, ni par les huiles eſſentielles, comme il arrive à l'or.

L'alkali fixe & l'alkali volatil précipitent la *platine* diſſoute ſous la forme d'une poudre rouge brillante ſemblable à du minium qui ne détonne point comme l'or fulminant. Cependant les ſels alkalis ne précipitent point totalement la *platine*, & le diſſolvant reſte toujours coloré juſqu'à un certain point.

L'acide vitriolique précipite la *platine* diſſoute: elle eſt auſſi précipitée, quoique fort imparfaitement, par le zinc, par le fer, par le cuivre, par le mercure, par l'or. Les précipités que l'on obtient de ces différentes manieres, ne ſont point propres à colorer le verre, comme ceux des autres métaux.

La *platine* s'allie par la fuſion à tous les métaux & demi-métaux; ces alliages exigent différens degrés de feu qui doivent être toujours très-violens; cependant elle marque plus de diſpoſition à s'allier à quelques métaux qu'avec d'autres; il paroît pourtant que dans ces ſortes d'alliages il ne ſe fait qu'un mélange, & non une combinaiſon intime & parfaite. La *platine* durcit tous les métaux avec leſquels elle eſt alliée, leur ôte leur ductilité, & les rend caſſans; tous ces alliages, lorſqu'on les peſe à la balance hydroſtatique, ont, ſuivant M. Lewis, un poids moindre que le calcul ne l'annonçoit; ce ſavant chimiſte a donné une table des peſanteurs de ces différens alliages; mais M. Scheffer a fait voir dans ſon dernier mémoire que ſouvent il s'eſt trompé dans ſes calculs, & il prouve que la plûpart des alliages métalliques faits avec la *platine* ont une peſanteur ſpécifique plus grande que celle qui étoit indiquée par le calcul. En effet la balance hydroſtatique eſt un moyen très-peu ſûr pour connoître la peſanteur des alliages métalliques. *Voy.* MÉTAUX.

L'étain allié avec la *platine* donne une matiere caſſante, d'une couleur plus foncée que celle de l'étain pur, & qui devient terne à l'air.

Le plomb allié avec cette ſubſtance donne une maſſe d'une couleur de fer foncée, ou purpurine, qui ſe ternit à l'air, & qui eſt d'un tiſſu feuilleté ou fibreux; le plomb acquiert par cet alliage un plus grand degré de dureté que tous les autres métaux.

La *platine* a plus de peine à s'allier avec l'argent; il y a même une portion qui ne fait point d'union avec lui, & qui ſe précipite au fond du creuſet pendant qu'il ſe refroidit. Par cette union, l'argent perd ſa malléabilité, mais moins qu'avec l'étain ou le plomb. La couleur de l'argent eſt altérée très-foiblement par cet alliage.

Un alliage de parties égales de *platine* & d'or eſt d'un jaune plus pâle que l'or ſeul; il eſt dur à la lime, devient aigre & caſſant; mais lorſqu'on le remet au feu, l'alliage devient aſſez ductile. S'il y a quatre parties d'or contre une de *platine*, l'alliage eſt aſſez ductile pour pouvoir être battu en lames très-minces ſans ſe caſſer; en le fondant avec du borax & du nitre, il devient fort pâle.

La *platine* augmente la dureté du cuivre, ſans lui ôter ni ſa couleur ni ſa ductilité, lorſqu'elle n'y eſt qu'en petite quantité; mais quand on en met beaucoup, l'alliage éclate ſous le marteau. Cet alliage prend un très-beau poli, & ne ſe ternit point à l'air auſſi promptement que le cuivre ſeul.

Le fer forgé ne peut s'allier avec la *platine*; mais elle s'unit avec le fer de fonte ou le potin; elle le rend ſi dur que la lime n'a point de priſe ſur lui; il devient par-là ſi tenace & ſi ductile, qu'il eſt très-difficile à caſſer. Cet alliage eſt compoſé de grains d'une couleur foncée dans la fracture.

La *platine*, ſuivant M. Lewis, paroît former un commencement d'union avec le mercure; mais ſelon M. Scheffer, elle ne s'y unit pas du tout; il ajoute que l'on peut employer ce moyen pour ſéparer l'or, lorſqu'il eſt allié avec de la *platine*, le mercure s'amalgamera avec l'or, & ne touchera point à la *platine*.

Alliée avec le biſmuth, la *platine* ne change rien à ſa conſiſtance; la maſſe eſt fragile, ſe ternit à l'air, & eſt d'un gris bleuâtre dans la fracture; alliée avec le zinc, elle le rend plus dur & ſi aigre qu'il éclate ſous le marteau. Son alliage avec le régule d'antimoine eſt dur, réſiſte à la lime, & eſt d'une nuance plus foncée que le régule ſeul.

Un des phénomènes les plus ſinguliers que préſente la *platine*, c'eſt la facilité avec laquelle l'arſenic la fait entrer en fuſion; elle eſt au point qu'une partie de ce demi-métal ſuffit pour fondre 24 parties de *platine*. Il réſulte de cet alliage une compoſition caſſante & griſe dans la fracture. Cette expérience eſt dûe à M. Scheffer; M. Lewis ne l'avoit point tentée, ne croyant pas que le corps le plus fixe au feu de la nature pût ſe fondre à l'aide de l'arſenic qu'une chaleur aſſez foible diſſipe & volatiliſe.

La *platine* alliée avec le laiton ou cuivre jaune, le blanchit, le durcit, le rend aigre, & forme une maſſe qui prend très-bien le poli. Si on allie la *platine* avec du cuivre & de l'étain, l'alliage qui réſulte eſt plus ſujet à ſe ternir que celui du cuivre ſeul ſans étain.

La *platine* jointe avec du plomb réſiſte à la coupelle, comme l'or, il ſe fait un iris; mais l'éclair ne ſe forme point parfaitement, parce que la *platine* retient toujours une portion du plomb, dont elle empêche l'entiere ſcorification, & l'on ne peut plus ſéparer cette portion de plomb, quelque degré de feu qu'on emploie. Pareillement lorſqu'on coupelle un alliage d'or & de *platine*, ou bien d'argent & de cette ſubſtance, le bouton qui reſte ſur la coupelle retient une quantité de plomb aſſez conſidérable.

Si on ſe ſert du biſmuth pour coupeller la *platine*, elle en retient auſſi une portion.

Elle réſiſte pareillement à l'antimoine, & en retient une portion qu'elle garantit contre l'action du feu, & qu'elle empêche de ſe diſſiper. La *platine* retient auſſi une portion du zinc qui s'eſt uni avec elle par la déflagration.

Ces dernieres expériences font voir que la coupelle & la purification par l'antimoine, ſont des moyens inſuffiſans pour dégager l'or d'avec la *platine*. Lorſqu'on voudra y parvenir, on n'aura qu'à faire diſſoudre l'or allié avec de la *platine* dans de l'eau régale, & mettre du vitriol martial dans la diſſolution, il précipitera l'or ſeul, n'ayant pas la propriété de précipiter la *platine*; on édulcorera le précipité, on l'amalgamera avec le mercure qui, comme il a été dit plus haut, ne s'unit point non plus avec la *platine*, & par-là l'or ſeul reſtera dans l'amalgame.

De toutes les expériences qui viennent d'être rapportées, on conclud que la *platine*, & par-là l'or ſeul reſtera dans l'amalgame.

De toutes les expériences qui viennent d'être rapportées, on conclud que la *platine* eſt un métal particulier, qui a pluſieurs propriétés communes avec l'or, & qui d'un autre côté en differe à bien des égards; la *platine* n'a point ſa ductilité, ni ſa ténacité, ni ſa couleur; elle eſt beaucoup plus dure, & n'entre point en fuſion au degré de feu le plus violent. Les propriétés qui lui ſont communes avec l'or, ſont ſa peſanteur, ſa diſſolution dans l'eau régale & dans le foie de ſoufre, la faculté de réſiſter au plomb dans la coupelle & à l'antimoine, qui juſqu'ici paſſoit pour le moyen le plus ſûr pour dégager l'or des ſubſtances métalliques étrangeres avec leſquelles il étoit combiné. Cette eſpece d'analogie que la *platine* a avec l'or, eſt ce qui a donné lieu de l'appeller *or blanc*; les Alchimiſtes trouveront peut-être cette ſubſtance, cet or *non mur* ſi deſiré, à qui il ne manque que l'*ame*, ou le ſoufre colorant pour être un or parfait.

Malgré toutes les expériences qui ont été rapportées, bien des chimiſtes doutent encore que la *platine* ſoit un métal particulier; ils croyent plutôt qu'on doit la regarder comme une combinaiſon particuliere dont le fer eſt la baſe, & qui eſt de la nature de la pyrite; c'eſt au tems à nous apprendre ce que l'on doit penſer de ces conjectures.

Quant aux uſages de la *platine*, nous avons déja dit que les Eſpagnols en Amérique en font différens bijoux: il y a tout lieu de croire qu'ils y joignent pour cela ſoit du cuivre, ſoit de l'argent, ſoit quelqu'autre ſubſtance métallique, que l'on pourroit aiſément découvrir ſi la *platine* étoit aſſez commune parmi nous, pour pouvoir être employée à ces uſages. Elle paroît ſur-tout très-propre à faire des miroirs de réflexion pour les téleſcopes, par la faculté que quelques métaux alliés avec elle, ont de ne point ſe ternir à l'air. C'eſt au tems à nous apprendre ſi cette ſubſtance ſi ſinguliere a quelques vertus médicinales, & ſi elle peut être employée plus utilement dans la ſociété. (—)

Platine, ſ. f. *terme d'Arquebuſier*, s'entend de toutes les pieces & reſſorts montés à vis ſur le corps de *platine*, & qui ſervent toutes enſemble à faire partir un fuſil; elle ſe place ordinairement vers la lumiere du canon, dans une entaille pratiquée au fût ou bois de fuſil du côté droit.

Les fuſils à deux coups ont deux *platines*, l'une à droite, & l'autre à gauche, qui ont chacune leur détente.

Platine, (*corps de*) *terme d'Arquebuſier*, c'eſt un morceau de fer taillé en loſange qui eſt percé de pluſieurs trous viſſés en écrous, qui ſont faits pour recevoir les vis des pieces qui compoſent la *platine*, qui ſont la batterie, le reſſort de la batterie, le grand reſſort, la noix, la bride, la gachette & le reſſort de gachette.

Platine *de lumiere*, (*Artillerie.*) les *platines* de lumiere, ſont des plaques de plomb en table, qui ſervent à couvrir la lumiere du canon. (*D. J.*)

Platine, (*bas au métier.*) il y a les *platines* à ondes, les *platines* à plomb, les barres à *platines*, les gardes-*platines*, le moule à *platine*; toutes ces parties appartiennent au métier à bas. *Voyez cet article.*

Platines, (*Fondeur de caracteres d'Imprimerie.*) deux des pieces principales du moule, ſervant à fondre les caracteres d'Imprimerie. C'eſt la *platine* qui ſert de point d'appui à toutes les autres, & ſur laquelle elles ſont aſſujetties par des vis & par des écrous. *Voy.* Moule *&* *nos Planches.*

Platine, *terme d'Horlogerie*, eſt une plaque de laiton à laquelle on donne une épaiſſeur ſuffiſante, pour qu'elle ne puiſſe pas ployer; il y a deux platines dans chaque montre & dans chaque pendule. Les Horlogers appellent *platine des piliers*, celle ſur laquelle ces piliers ſont rivés, & qui porte le cadran, on la fait toujours un peu plus forte que l'autre qu'on appelle *platine du nom*, *platine de deſſus*, ou *petite platine*, cette derniere porte le cocq, la couliſſe, la roſette, *&c.* elle s'ajuſte ſur les piliers, & on l'y fixe par le moyen de coupilles; les *platines* ainſi ajuſtées, font ce que les Horlogers appellent cage. *Voyez* Cage, *& voyez auſſi nos figures, Pl. de l'Horlogerie*, qui repréſentent les *platines* d'une montre vues des deux côtés.

Platine *de preſſe d'Imprimerie*, c'eſt une piece de cuivre très-poli, ou de bois bien uni; ſon uſage eſt de fouler ſur la forme, par le moyen de la vis qui preſſe deſſus, elle eſt attachée aux quatre coins de la boëte qui enveloppe la vis, avec des ficelles, mais dans pluſieurs imprimeries avec des tirans de fer à vis. La *platine* eſt ſituée entre les deux jumelles de la preſſe, & ſuit tous les mouvemens de la vis: elle foule lorſque la vis deſcend, & ſe releve lorſque la vis remonte, c'eſt du bon ou du mauvais foulage d'une *platine*, que dépend ſouvent la qualité de l'impreſſion: une *platine* doit être pour ſes proportions, telle que l'exige le corps de preſſe pour laquelle elle a été faite: c'eſt pour cette raiſon qu'il y en a de différente grandeur. *Voyez nos Pl. de l'Imprimerie.*

Platine, (*Uſtenſile de ménage.*) on s'en ſert pour étendre, ſecher, & dreſſer le menu linge; la *platine* eſt faite d'un rond de cuivre jaune fort poli. Un pié de *platine* eſt ce qu'on met ſous les vrais piés de la *platine* pour l'élever.

Platine ſe dit auſſi d'une plaque de fer ou de cuivre qu'on applique en pluſieurs endroits; une *platine* ou écuſſon de porte qu'on met au-devant d'une ſerrure; une *platine* de piſtolet, de fuſil, où s'attachent le reſſort & le chien; une *platine* de montre qui ſoutient les roues, les reſſort, les piliers, l'aiguille. *Voyez ici les divers ſens du mot* Platine. (*D. J.*)

Platine, *en terme de Metteur-en-œuvre*, eſt cette partie de la chaîne d'une montre, derriere laquelle eſt le crochet pour ſuſpendre la montre.

Platines, *chez les Rubaniers*, ce ſont des plaques de plomb ou d'ardoiſe qu'on ſuſpend ſur chaque liſſeron qui termine les hautes liſſes; quand le pié de l'ouvrier abandonne une marche, la *platine* fait retomber la haute liſſe que le tirant avoit hauſſé.

Platine, (*Serrur.*) c'eſt une petite plaque de fer ſur laquelle eſt attachée un verrouil ou une targette. On appelle *platine à panaches*, celle qui eſt chantournée en maniere de feuillage; & *platine ciſelée*, celle qui eſt emboutie ou relevée de ciſelures.

Platine de loquet. Maniere de plaque de fer, plate & déliée, qu'on attache à la porte au-deſſus de la ſerrure; on l'appelle auſſi *entrée* (*D J.*)

Platine, (*Sucrerie.*) On nomme la *platine* d'un moulin à ſucre, une piece de fer acéré, longue de ſix

pouces & large de trois, ſur le milieu de laquelle on a pratiqué deux ou trois enfoncemens, pour recevoir la pointe du pivot du grand rôle; elle s'emboîte dans ce qu'on appelle la *table* du moulin. *Le P. Labat*. (*D.J.*)

PLATON, *Voyez* BORDELIERE.

PLATONIQUE. adj. (*Géom.*) Les corps *platoniques* ſont ceux que l'on appelle autrement & plus communement *corps réguliers*. *Voyez* RÉGULIER. On les appelle ainſi, parce qu'on croit que la premiere découverte des propriétés de ces corps eſt dûe à l'école de Platon, à qui la Géometrie a d'ailleurs tant d'autres obligations. *Voyez* GÉOMÉTRIE. (*O*)

PLATONICIENS & ARISTOTELICIENS, *guerre littéraire entre les*, (*Hiſt. de la Philoſ. mod.*) Fabricius a développé très-diſtinctement cette querelle philoſophique dans ſa *bibl. græc. tom. X.* mais M. Boivin, dans les *mém. de l'acad. des Inſcript. tom. III.* en a donné un détail encore plus exact, & dont voici le précis.

Ce fut vers le milieu du quinzieme ſiecle que s'alluma l'eſpece de guerre civile des *Platoniciens* & des *Ariſtoteliciens* entre les philoſophes grecs, qui floriſſoient alors en aſſez bon nombre à Veniſe, à Florence, à Rome, & dans le reſte de l'Italie.

Gémiſte Pléthon, homme ſavant, l'un des beaux génies de ſon ſiecle, & grand *platonicien*, entreprit de décrier Ariſtote, qui dominoit depuis long-tems dans les écoles d'occident, où les philoſophes arabes avoient fort accrédité ſa philoſophie. Il publia d'abord un petit livre ſous le titre de *différence des ſentimens d'Ariſtote & de Platon*, Περὶ ὧν Ἀριστοτέλης πρὸς Πλατῶνα διαφέρεται. Il ne ſe borna pas dans cet écrit, qui a été imprimé, à marquer la différence qu'il y a entre l'une & l'autre philoſophie, à préférer Platon à Ariſtote, mais il déchira impitoyablement ce dernier.

Il fut attaqué par trois hommes également illuſtres. Le premier, nommé *George Scholarius*, qui fut depuis patriarche de Conſtantinople, connu ſous le nom de *Gennadius*, s'appliqua particulierement à faire voir que les principes d'Ariſtote s'accordoient beaucoup mieux que ceux de Platon avec la théologie chrétienne. Nous n'avons de cet ouvrage de Gennade, que ce que Pléthon lui-même nous en a conſervé dans l'écrit intitulé, *réponſe aux raiſons que Scholarius a alléguées pour la défenſe d'Ariſtote*. Cette réponſe n'a point été imprimée, mais elle ſe trouve en diverſes bibliotheques. Pléthon y parle à ſon adverſaire avec toute l'aigreur d'un homme piqué au vif, & avec toute la hauteur d'un maître qui fait la leçon à un écolier. Gennadius attendit une occaſion favorable pour y répondre; elle ſe préſenta peu de tems après, & il ne la laiſſa pas échapper. Il ſut que Pléthon compoſoit un livre à l'imitation de la république de Platon, & que dans ce livre il prétendoit établir un nouveau ſyſtème de religion, & une théologie purement payenne. Il laiſſa là Platon & Ariſtote, & attaqua directement l'auteur du nouveau ſyſtème, l'accuſant de vouloir renverſer la religion chrétienne, & rétablir le paganiſme. Pléthon, effrayé de cette accuſation, n'oſa publier ſon livre, & il le tint caché tant qu'il vécut.

Après ſa mort, Démétrius, prince grec de la famille des Paléologues, chez qui apparemment ce livre avoit été dépoſé le fit remettre entre les mains de Gennade pour lors patriarche, qui le parcourut promptement, & le condamna au feu. On a une lettre de Gennade à Jean l'Exarque, où ce fait eſt raconté tout au long, & où la doctrine contenue dans le livre de Pléthon eſt réfutée. Quoique la cenſure du livre de Pléthon, publiée par Gennade, n'attaque directement ni Platon ni les *Platoniciens*, on voit bien cependant que le patriarche a eu deſſein de juſtifier ce qu'il avoit écrit autrefois contre la philoſophie de Platon, & de montrer combien la lecture des livres de ce philoſophe étoit dangereuſe, puiſqu'elle avoit tellement gâté l'eſprit de Gémiſte, qu'elle lui avoit fait naître l'idée extravagante de réformer le gouvernement & la religion.

Théodore Gaza fut le ſecond des adverſaires de Pléthon, qui écrivirent directement contre lui. Mais George de Crete, connu ſous le nom de George de Trébiſonde, commença par attaquer le cardinal Beſſarion, qui raconte lui-même l'origine de cette querelle dans ſon apologie de Platon. Voici le fait. Ariſtote, dans le ſecond livre de ſa phyſique, dit que tout ce que fait la nature, elle le fait pour quelque fin; & que cependant elle ne fait rien à deſſein, c'eſt-à-dire, avec préméditation, avec connoiſſance, avec raiſon. Cette thèſe ayant été attaquée par Pléthon, qui prétendoit avec Platon que la nature n'a rien fait qu'avec raiſon & avec prudence, Gaza prit le parti d'Ariſtote, & en écrivit au cardinal Beſſarion. Le cardinal, qui étoit diſciple de Pléthon, & qui le conſultoit tous les jours ſur des matieres de Philoſophie, fit une réponſe très-ſuccincte, où expliquant les termes dont Platon & Ariſtote ſe ſont ſervis, il montra que ces deux philoſophes n'étoient pas ſi éloignés de ſentiment qu'ils le paroiſſoient. George de Trébiſonde en vouloit depuis long-tems à Beſſarion, parce qu'il lui avoit préféré Gaza, & par la même raiſon il en vouloit à ce dernier dont la réputation lui faiſoit ombrage. La réponſe de Beſſarion, ſur la queſtion dont nous venons de parler, lui étant tombée entre les mains, il feignit de croire que cet écrit étoit de Gaza; & l'ayant réfuté, il offenſa également Beſſarion, Gaza & Pléthon.

La querelle s'étant échauffée, d'autres grecs de moindre conſidération y entrerent. Michel Apoſtolius, attaché à Beſſarion, écrivit contre Gaza & contre Ariſtote: ſon écrit, dit M. Boivin, n'étoit qu'un tiſſu d'injures groſſieres, & une déclamation de jeune homme, qui décide hardiment ſur des matieres qu'il n'entend pas. Andronic, ſurnommé *Calliſte*, ou *fils de Calliſte*, y fit une réponſe. M. Boivin ne croit pas qu'il nous reſte rien de ces deux pieces; mais ſi l'on doit s'en rapporter à M. Fabricius, l'écrit d'Apoſtolius ſe trouve en manuſcrit dans la bibliotheque impériale, & dans la bodléinne. Quoi qu'il en ſoit, on en fit peu de cas; au lieu que la réponſe d'Andronic fut approuvée par les perſonnes de bon goût, & ſurtout par Nicolas Secondin, homme de beaucoup d'eſprit, qui le témoigna à Andronic lui-même par une lettre qu'il lui écrivit, datée de Viterbe, du 5 de Juin 1462. Il parle de l'ouvrage d'Apoſtolius comme d'un livre rempli d'injures & de calomnies; & de celui d'Andronic avec de grands éloges.

Andronic, péripatéticien ſage & modéré, envoya l'écrit d'Apoſtolius avec ſa réponſe au cardinal Beſſarion, protecteur des *Platoniciens*, ſe ſoumettant entierement à ce qu'il plairoit au cardinal de décider ſur les queſtions propoſées. Beſſarion, après avoir lû & examiné avec attention ces deux nouvelles pieces, condamna Apoſtolius & approuva fort les réponſes d'Andronic. On a dans un manuſcrit de la bibliotheque du roi de France, deux lettres de même date ſur ce ſujet, toutes deux de Beſſarion. La premiere adreſſée à Andronic, n'eſt que l'enveloppe de la ſeconde, qui eſt fort ample & adreſſée à Apoſtolius; elle eſt datée des bains de Viterbe, le 19 Mai 1462. M. Boivin l'a donnée toute entiere, en françois d'abord, & enſuite en grec & en latin. Elle contient d'excellentes leçons touchant la vénération que l'on doit avoir pour les grands hommes qui ont inventé ou perfectionné les Arts & les Sciences, & ſur-tout pour ceux dont la réputation eſt en quelque façon conſacrée par l'approbation conſtante de tous les ſiecles.

Comme ſa longueur nous empêche de l'inſérer ici toute entiere, nous nous contenterons d'en rapporter quelques traits par leſquels le lecteur pourra juger du reſte. „ Ce n'eſt point, dit-il, par des injures, c'eſt par „ des raiſons ſolides & convaincantes que l'on doit dé„ fendre ſes amis, & combattre ſes adverſaires. „ Il le cenſure enſuite d'avoir maltraité Théodore Gaza. „ J'ai „ ſouffert avec peine que vous accuſaſſiez d'ignorance „ un homme auſſi ſavant que l'eſt Théodore. Mais, „ ajoute-t-il, que vous ayez traité auſſi indignement „ Ariſtote même, Ariſtote notre guide & notre maître „ en tout genre d'érudition; que vous ayez oſé lui dire „ des injures groſſieres, le nommer ignorant, extrava„ gant, ingrat, & l'accuſer de mauvaiſe foi.... je ne „ crois pas qu'il y ait d'audace pareille à celle-là. Je „ voudrois, ajoute le cardinal, lorſque Pléthon attaque „ Ariſtote, lorſque d'autres attaquent les deux princes „ des Philoſophes (Platon & Ariſtote), je voudrois, „ dis-je, que cela ſe fît avec toute la modération qu'A„ riſtote a gardée lorſqu'il a contredit ceux qui l'avoient „ précédé.... & nous qui, en comparaiſon de ces „ grands hommes, ne ſommes que de très-petits perſon„ nages, nous avons la hardieſſe de les traiter d'igno„ rans, & de les railler d'une maniere incivile.... en „ vérité, cette conduite eſt bien étrange & bien inſen„ ſée „. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on répétât ſouvent ces leçons de reſpect pour les grands hommes.

Dans le tems que cette lettre fut écrite, Gémiſte Pléthon étoit extrèmement vieux, & demeuroit dans le Péloponnèſe où il s'étoit retiré depuis pluſieurs années. Son grand âge, & le crédit de Scholarius ſon ennemi, qui étoit devenu patriarche de Conſtantinople, ne lui permettoient pas de défendre ſa cauſe auſſi vivement qu'il l'avoit fait dans le commencement. Cependant ſes ennemis mêmes, ou le craignoient encore, ou le reſpectoient. A peine fut-il mort, qu'ils ſe déchaînerent auſſi-tôt contre Platon & contre lui. George de Trébiſonde publia en latin: comparaiſon de Platon & d'Ariſtote, *compara-*

tio Platonis & Ariſtotelis, *Venet.* 1523, *in*-8°. Il ne ſe peut rien de plus amer & de plus violent que cet ouvrage; c'eſt, dit M. Boivin, un déluge de bile, & de la bile la plus noire, contre Platon & ſes défenſeurs.

Un écrit de cette nature ne pouvoit manquer de faire beaucoup de bruit chez les *Platoniciens*; auſſi le cardinal Beſſarion crut devoir le réfuter dans un traité qui parut à Veniſe en 1516, *in-fol.* & qui eſt diviſé en quatre livres.

Ce fut dans ce tems-là que l'ouvrage de Pléthon fut cenſuré par Gennade, à cauſe des impiétés & du paganiſme dont ce patriarche prétendoit qu'il étoit rempli. L'ouvrage de Pléthon, condamné par Gennade, étoit intitulé en grec *traité des Lois*, en trois livres. L'auteur ſe propoſoit d'y donner une théologie conforme à celle de Zoroaſtre & de Platon; une morale philoſophique & ſtoïcienne; un plan de république formé ſur celui de Lacédémone, adouci par les principes de Platon; une forme de culte & de cérémonies religieuſes; un ſyſtème de Phyſique tiré principalement d'Ariſtote; enfin, des regles pour vivre heureuſement. Léon Allatius regrette fort la perte de cet ouvrage; il ſoutient que le deſſein de l'auteur n'étoit nullement de renverſer la religion chrétienne, mais ſeulement de développer le ſyſtème de Platon, & d'éclaircir ce que lui & les autres philoſophes avoient écrit ſur les matieres de religion & de politique.

Au reſte, le livre du cardinal Beſſarion effaça les mauvaiſes idées que celui de George de Trébiſonde avoit données de Platon & de ſa philoſophie. Les ſectateurs mêmes d'Ariſtote revinrent de leur prévention contre Platon. Les invectives ceſſerent de part & d'autre, & la paix régna pendant pluſieurs années entre les philoſophes des deux ſectes. (*Le Chevalier* DE *JAUCOURT*.)

PLATONISME *ou* PHILOSOPHIE DE PLATON, (*Hiſtoire de la Philoſophie*.) de toutes les ſectes qui ſortirent de l'école de Socrate, aucune n'eut plus d'éclat, ne fut auſſi nombreuſe, ne ſe ſoutint auſſi long-tems que le *Platoniſme*. Ce fut comme une religion que les hommes profeſſerent depuis ſon établiſſement, ſans interruption, juſqu'à ces derniers tems. Elle eut un ſort commun avec le reſte des connoiſſances humaines; elle parcourut les différentes contrées de l'Aſie, de l'Afrique & de l'Europe, y entrant à meſure que la lumiere y poignoit, & s'en éloignant à meſure que les ténebres s'y reformoient. On voit Platon marcher d'un pas égal avec Ariſtote, & partageant l'attention de l'univers. Ce ſont deux voix également éclatantes qui ſe font entendre l'une dans l'ombre des écoles, l'autre dans l'obſcurité des temples. Platon conduit à ſa ſuite l'éloquence, l'enthouſiaſme, la vertu, l'honnêteté, la décence & les graces. Ariſtote a la méthode à ſa droite, & le ſyllogiſme à ſa gauche: il examine, il diviſe, il diſtingue, il diſpute, il argumente, tandis que ſon rival ſemble prophétiſer.

Platon naquit à Œgine; il fut allié par Ariſton ſon pere à Codrus, & par ſa mere Périctioné à Solon. Le ſeptieme de Thargelion de la 87e olympiade, jour de ſa naiſſance, fut dans la ſuite un jour de fête pour les Philoſophes. Ses premieres années furent employées aux exercices de la Gymnaſtique, à la pratique de la Peinture, & à l'étude de la Muſique, de l'Eloquence & de la Poéſie dithyrambique, épique & tragique: mais ayant comparé ſes vers avec ceux d'Homere, il les brûla & ſe livra tout entier à la Philoſophie.

On dit qu'Apollon, épris de la beauté de ſa mere Périctioné, habita avec elle, & que notre philoſophe dut le jour à ce dieu. On dit qu'un ſpectre ſe repoſa ſur elle, & qu'elle conçut cet enfant ſans ceſſer d'être vierge. On dit qu'un jour Ariſton & ſa femme ſacrifiant aux muſes ſur le mont Hymette, Périctioné dépoſa le jeune Platon entre des myrtes, où elle le retrouva environné d'un eſſaim d'abeilles, dont les unes voltigeoient autour de ſa tête & les autres enduiſoient ſes levres de miel. On dit que Socrate vit en ſonge un jeune cigne s'échapper de l'autel qu'on avoit conſacré à l'Amour dans l'académie, ſe repoſer ſur ſes genoux, s'élever dans les airs, & attacher par la douceur de ſon chant les oreilles des hommes & des dieux; & que lorſqu'Ariſton préſenta ſon fils à Socrate, celui-ci s'écria: *Je reconnois le cigne de mon ſonge*, Ce ſont autant de fictions que des auteurs graves n'ont pas rougi de débiter comme des vérités, & qu'il y auroit peut être du danger à contredire, ſi Platon étoit le fondateur de quelque ſyſtème religieux adopté.

Il s'attacha dans ſa jeuneſſe à Cratile & à Héraclite. Socrate, ſous lequel il étudia pendant huit ans, lui reconnut bientôt ce goût pour le ſyncrétiſme, ou cette eſpece de philoſophie qui cherchant à concilier entr'elles des opinions oppoſées, les adultere & les corrompt, *Voyez l'article* SYNCRÉTISME.

Il n'abandonna point ſon maître dans la perſécution. Il ſe montra au milieu de ſes juges; il entreprit ſon apologie; il offrit ſa fortune pour qu'il fût ſurſis à ſa condamnation: mais ceux qui lui avoient fermé la bouche par leurs clameurs lorſqu'il ſe défendoit, rejetterent ſes offres, & Socrate but la ciguë.

La mort de Socrate laiſſa la douleur & la terreur parmi les Philoſophes. Ils ſe réfugierent à Megare chez le dialecticien Euclide, où ils attendirent un tems moins orageux. De-là Platon paſſa en Egypte, où il viſita les prêtres; en Italie, où il s'initia dans la doctrine de Pithagore; il vit à Cyrene le géometre Théodore, il ne négligea aucun moyen d'augmenter ſes connoiſſances. De retour dans Athènes il ouvrit ſon école: il choiſit un gymnaſe environné d'arbres, & ſitué ſur les confins d'un fauxbourg; ce lieu s'appelloit *l'académie*; on liſoit à l'entrée, οὐδεὶς ἀγεωμέτρητος εἰσίτω, *on n'eſt point admis ici ſans être géometre*.

L'académie étoit voiſine du Céramique. Là il y avoit des ſtatues de Diane, un temple, & les tombeaux de Thraſibule, de Périclès, de Chabrias, de Phormion, & de ceux qui étoient morts à Marathon, & des monumens de quelques hommes qui avoient bien mérité de la république, & une ſtatue de l'Amour, & des autels conſacrés à Minerve, à Mercure, aux Muſes & Hercule, & à Jupiter, ſurnommé Καταιβάτης, & les trois graces, & l'ombre de quelques platanes antiques. Platon laiſſa cette partie de ſon patrimoine en mourant à tous ceux qui aimeroient le repos, la ſolitude, la méditation & le ſilence.

Platon ne manqua pas d'auditeurs. Speuſippe, Xénocrate & Ariſtote aſſiſterent à ſes leçons. Il forma Hyperide, Lycurgue, Démoſthène & Iſocrate. La courtiſane Laſthénie de Mantinée fréquenta l'académie; Axiothée de Phliaſe s'y rendoit en habit d'homme. Ce fut un concours de perſonnes de tout âge, de tout état, de tout ſexe, & de toute contrée. Tant de célébrité ne permit pas à l'envie & à la calomnie de reſter aſſoupies: Xénophon, Antiſthène, Diogene, Ariſtippe, Æſchine, Phédon s'éleverent contre lui, & Athénée s'eſt plû à tranſmettre à la poſtérité les imputations odieuſes dont on a cherché à flétrir la mémoire de Platon; mais une ligne de ſon ouvrage ſuffit pour faire oublier & ſes défauts, s'il en eut, & les reproches de ſes ennemis. Il ſemble qu'il ſoit plus permis aux grands hommes d'être méchans. Le mal qu'ils commettent paſſe avec eux; le bien qui réſulte de leurs ouvrages dure éternellement: ils ont affligé leurs parens, leurs amis, leurs concitoyens, leurs contemporains, je le veux, mais ils continuent d'inſtruire & d'éclairer l'univers. J'aimerois mieux Bacon grand auteur & homme de bien; mais s'il faut opter, je l'aime mieux encore grand homme & fripon, qu'homme de bien & ignoré; ce qui eût été le mieux pour lui & pour les ſiens, n'eſt pas le mieux pour moi: c'eſt un jugement que nous portons malgré nous. Nous liſons Homere, Virgile, Horace, Cicéron, Milton, le Taſſe, Corneille, Racine, & ceux qu'un talent extraordinaire a placés ſur la même ligne, & nous ne ſongeons guere à ce qu'ils ont été. Le méchant eſt ſous la terre, nous n'en avons plus rien à craindre; ce qui reſte après lui de bien, ſubſiſte & nous en jouiſſons. Voilà des lignes vraies que j'écris à regret, car il me plaîroit bien davantage de troubler le grand homme qui vit tranquille ſur ſa malfaiſance, que de l'en conſoler par l'oubli que je lui en promets; mais après tout, cette éponge des ſiecles fait honneur à l'eſpece humaine. (1)

Pla-

(1) Voilà bien de grandes réflexions qu'on auroit pu épargner. Je crois qu'on doit ſe diſpenſer de leur donner un ſens ſerieux. Si ces pretendus grands hommes malfaiſans & méchans ne ſont dejà aſſez troublés par eux-mêmes, troublons-les donc, parce qu'ils le meritent, & ôtons-leur toute eſtime & reputation. Si on vouloit admettre, ce que je ne crois pas digne de l'être, qu'il pût y-avoir des hommes grands en théorie, & méchans en pratique, je penſe qu'ils feroient plus nuiſibles par celle-ci, qu'utiles par celle-là à l'eſpece humaine; car ſi leur théorie ne roule pas ſur la morale, comment pourra-t-elle compenſer par des avantages inutiles & preſque mépriſables, les torts phyſiques, réels & eſſentiels qu'une mauvaiſe morale pratique doit cauſer à tous les ſpectateurs. Que ſi leur théorie regarde la morale, outre que je doute de ſa bonté par la raiſon ſeule qu'elle a pour auteur un homme méchant, qui pourra évaluer ſi les avantages qu'elle peut apporter à la poſterité qui l'étudiera, ſont préférables aux maux qu'occaſionne l'exemple d'un malfaiſant en pratique, d'autant plus nuiſible, qu'elle vient d'un homme qui jouit d'une grande reputation? Enfin l'hiſtoire de ce grand homme méchant ne pourra-t-elle pas être preſqu'auſſi prejudiciable à la poſterité, qu'avantageuſe à ſa bonne théorie. (Z)

Platon fut un homme de génie, laborieux, continent & ſobre, grave dans ſon diſcours & dans ſon maintien, patient, affable; ceux qui s'offenſent de la liberté avec laquelle ſon banquet eſt écrit, en méconnoiſſent le but; & puis il n'eſt pas moins important pour juger les mœurs que pour juger les ouvrages, de remonter aux tems & de ſe tranſporter ſur les lieux; nous ſommes moins ce qu'il plaît à la nature qu'au moment où nous naiſſons.

Il s'appliqua toute ſa vie à rendre la jeuneſſe inſtruite & vertueuſe. Il ne ſe mêla point des affaires publiques. Ses idées de législation ne quadroient pas avec celles de Dracon & de Solon: il parloit de l'égalité de fortune & d'autorité qu'il eſt difficile d'établir, & peut-être impoſſible de conſerver chez un peuple. Les Arcadiens, les Thébains, les Cyrénéens, les Syracuſains, les Crétois, les Eléens, les Pyrrhéens, & d'autres qui travailloient à réformer leurs gouvernemens l'appellerent; mais trouvant ici une répugnance invincible à la communauté générale de toutes choſes, de la férocité, de l'orgueil, de la ſuffiſance, trop de richeſſes, trop de puiſſance, des difficultés de toute eſpece, il n'alla point, il ſe contenta d'envoyer ſes diſciples. Dion, Pithon & Héraclide qui avoient puiſé dans ſon école la haine de la tyrannie, en affranchirent le premier la Sicile, les deux autres la Thrace. Il fut aimé de quelques ſouverains. Les ſouverains ne rougiſſoient pas alors d'être philoſophes. Il voyagea trois fois en Sicile; la premiere, pour connoître l'île & voir la chaudiere de l'Etna; la ſeconde, à la ſollicitation de Denis & des Pythagoriciens qui avoient eſperé que ſon éloquence & ſa ſageſſe pourroient beaucoup ſur les eſprits; ce fut auſſi l'objet de la troiſieme viſite qu'il fit à Denis. De retour dans Athènes, il ſe livra tout entier aux Muſes & à la Philoſophie. Il jouit d'une ſanté conſtante & d'une longue vie, récompenſe de ſa frugalité; il mourut âgé de 81 ans, la premiere de la cent huitieme olympiade. Le perſe Mithridate lui éleva une ſtatue, Ariſtote un autel: on conſacra par la ſolemnité le jour de ſa naiſſance, & l'on frappa des monnoies à ſon effigie. Les ſiecles qui ſe ſont écoulés, n'ont fait qu'accroître l'admiration qu'on avoit pour ſes ouvrages. Son ſtyle eſt moyen entre la proſe & la poéſie: il offre des modeles en tout genre d'éloquence: celui qui n'eſt pas ſenſible aux charmes de ſes dialogues, n'a point de goût. Perſonne n'a ſu établir le lieu de la ſcene avec plus de vérité, ni mieux ſoutenir ſes caracteres. Il a des momens de l'enthouſiaſme le plus ſublime. Son dialogue de la ſainteté eſt un chef-d'œuvre de fineſſe; ſon apologie de Socrate en eſt un de véritable éloquence. Ce n'eſt pas à la premiere lecture qu'on ſaiſit l'art & le but du banquet: il y a plus à profiter pour un homme de génie dans une page de cet auteur, que dans mille volumes de critique. Homere & Platon attendent encore un traducteur digne d'eux: il profeſſa la double doctrine. Il eſt difficile, dit-il dans le Timée, de remonter à l'auteur de cet univers, & il ſeroit dangereux de publier ce qu'on en découvriroit. Il vit que le doute étoit la baſe de la véritable ſcience; auſſi tous ſes dialogues reſpirent-ils le ſcepticiſme. Ils en reſſemblent d'autant plus à la converſation: il ne s'ouvrit de ſes véritables ſentimens qu'à quelques amis. Le ſort de ſon maître l'avoit rendu circonſpect; il fut partiſan juſqu'à un certain point du ſilence pythagorique; il imita les prêtres de l'Egypte, les mortels les plus taciturnes & les plus cachés. Il eſt plus occupé à refuter qu'à prouver, & il échappe preſque toujours à la malignité du lecteur à l'aide d'un grand nombre d'interlocuteurs qui ont alternativement tort & raiſon. Il appliqua les Mathématiques à la Philoſophie; il tenta de remonter à l'origine des choſes, & il ſe perdit dans ſes ſpéculations; il eſt ſouvent obſcur; il eſt peut-être moins à lire pour les choſes qu'il dit que pour la maniere de le dire, ce n'eſt pas qu'on ne rencontre chez lui des vérités générales d'une Philoſophie profonde & vraie. Parle-t-il de l'harmonie générale de l'univers, celui qui en fut l'auteur emprunteroit ſa langue & ſes idées.

De la philoſophie de Platon. Il diſoit:

Le nom de *ſage* ne convient qu'à Dieu, celui de *philoſophe* ſuffit à l'homme.

La ſageſſe a pour objet les choſes intelligibles; la ſcience, les choſes qui ſont relatives à Dieu & à l'ame quand elle eſt ſéparée du corps.

La nature & l'art concourent à former le philoſophe.

Il aime la vérité dès ſon enfance, il a de la mémoire & de la pénétration, il eſt porté à la tempérance, il ſe ſent du courage.

Les choſes ſont ou intelligibles ou actives, & la ſcience eſt ou théorique ou pratique.

Le philoſophe qui contemple les intelligibles imite l'Etre ſuprème.

Ce n'eſt point un être oiſif; il agira, ſi l'occaſion s'en préſente.

Il ſaura preſcrire des lois, ordonner une république, appaiſer une ſédition, amender la vieilleſſe, inſtruire la jeuneſſe.

Il ne néglige ni l'art de parler, ni celui d'arranger ſes penſées.

Sa dialectique aidée de la géométrie l'élevera au premier principe, & déchirera le voile qui couvre les yeux des barbares.

Platon dit que la dialectique eſt l'art de diviſer, de définir, d'inférer & de raiſonner ou d'argumenter.

Si l'argumentation eſt néceſſaire, il l'appelle *apodectique*; ſi elle eſt probable, *épichérématique*; ſi imparfaite ou inthimématique, *réthorique*; ſi fauſſe, *ſophiſmatique*.

Si la philoſophie contemplative s'occupe des êtres fixes, immobiles, conſtans, divins, exiſtans par eux-mêmes, & cauſes premieres des choſes, elle prend le nom de *Théologie*; ſi les aſtres & leurs révolutions, le retour des ſubſtances à une ſeule, la conſtitution de l'univers ſont ſes objets, elle prend celui de *Philoſophie naturelle*; ſi elle enviſage les propriétés de la matiere, elle s'appelle *Mathématique*.

La philoſophie pratique eſt ou morale, ou domeſtique, ou civile; morale, quand elle travaille à l'inſtitution des mœurs; domeſtique, à l'économie de la famille; civile, à la conſervation de la république.

De la dialectique de Platon. La connoiſſance de la vérité naît de la ſenſation, quoiqu'elle n'appartienne point à la ſenſation, mais à l'eſptit; c'eſt l'eſprit qui juge.

L'eſprit ou l'entendement a pour objet les choſes ſimples, intelligibles par elles-mêmes, conſtantes ou qui ſont telles qu'on les conçoit, ou les choſes ſenſibles, mais qui échappent à l'organe ou par leur petiteſſe, ou par leur mobilité qui ſont en viciſſitude ou inconſtantes; & il y a ſcience & opinion; ſcience des premieres, opinion des ſecondes.

La ſenſation eſt une affectation de l'ame conſéquente à quelque impreſſion faite ſur le corps.

La mémoire eſt la permanence de la forme reçue dans l'entendement en conſéquence de la ſenſation.

Si le témoignage de la mémoire ſe confirme par celui de la ſenſation, il y a opinion; s'il ſe contrediſent, il y a erreur.

L'ame humaine eſt une table de cire, où la nature imprime ſon image; la penſée eſt l'entretien de l'ame avec elle-même; le diſcours eſt l'énonciation extérieure de cet entretien.

L'intelligence eſt l'acte de l'entendement appliqué aux premiers objets intelligibles.

L'intelligence comprend ou les intelligibles qui lui ſont propres & qui étoient en elle, & elle les comprend avant que l'ame fût unie au corps, ou les mêmes objets, mais après ſon union avec le corps, alors l'intelligence s'appelle *connoiſſance naturelle*.

Cette connoiſſance naturelle conſtitue la reminiſcence qu'il ne faut pas confondre avec la mémoire; la mémoire eſt des choſes ſenſibles; la reminiſcence eſt des intelligibles.

Entre les objets intelligibles, il y en a de premiers, comme les idées; de ſecondaires, comme les attributs de la matiere, ou les eſpeces qui n'en peuvent être ſéparées. Pareillement entre les objets ſenſibles, il y en a de premiers, comme la blancheur, & les autres abſtraits; de ſecondaires, comme le blanc, & les autres concrets.

L'entendement ne juge point des objets intelligibles premiers, ſans cette raiſon qui fait la ſcience. C'eſt de ſa part un acte ſimple, une appréhenſion pure & ſans diſcours. Le jugement des objets intelligibles ſecondaires ſuppoſe la même raiſon & le même acte, mais moins ſimple; & il y a intelligence.

Le ſens ne juge point des objets ſenſibles premiers ou ſecondaires, ſans cette raiſon qui fait l'opinion; le jugement des concrets la ſuppoſe ainſi que le jugement des abſtraits; mais il y a ſenſation.

On eſt à ce qu'il y a de vrai & de faux dans la ſpéculation; à ce qu'il y a de propre & d'étranger aux actions, dans la pratique.

C'eſt la raiſon innée du beau & du bon, qui rend le jugement pratique; cette raiſon innée eſt comme une regle dont nous faiſons conſtamment l'application pendant la vie.

Le dialecticien s'occupera d'abord de l'eſſence de la choſe, enſuite de ſes accidens.

Il commencera par définir, diviſer, reſoudre; puis il inférera & raiſonnera.

Qu'eſt-

Qu'eſt-ce que la diviſion? C'eſt la diſtribution d'un genre en eſpeces, d'un tout en parties, d'accidens en ſujets, de ſujets en accidens. On ne parvient à la notion de l'eſſence, que par ce moyen.

Qu'eſt-ce que la définition? Comment ſe fait-elle? En partant du genre, paſſant à la différence la plus prochaine, & deſcendant de-là à l'eſpece.

Il y a trois ſortes de réſolutions: l'une qui remonte des ſenſibles aux intelligibles; une ſeconde qui procede par voie de démonſtration; une troiſieme par voie de ſuppoſition.

Il faut que l'orateur connoiſſe l'homme, les différences de l'eſpece humaine, les formes diverſes de l'énonciation, les motifs de perſuaſion, & les avantages des circonſtances: c'eſt là ce qui conſtitue l'art de bien dire.

Il ne faut pas ignorer la maniere dont le ſophiſme prend le caractere de la vérité.

La connoiſſance des mots & la raiſon de la dénomination ou l'étimologie ne ſont pas étrangeres à la dialectique.

De la philoſophie contemplative de Platon, & *premierement de ſa théologie*. Il ne ſe fait rien de rien.

Il y a deux cauſes des choſes, l'une dont elles ſont; l'autre par laquelle elles ſont. Celle-ci eſt Dieu; l'autre eſt la matiere. Dieu & la matiere ſont éternels & également indépendans, quant à leur eſſence, à leur exiſtance.

La matiere eſt infinie en étendue & en durée.

La matiere n'eſt point un corps; mais tous les corps ſont d'elle.

Il y a dans la matiere une force aveugle, brute, néceſſaire, innée, qui la meut témérairement, & dont elle ne peut être entierement dépouillée. C'eſt un obſtacle que Dieu même n'a pu ſurmonter. C'eſt la raiſon pour laquelle il n'a pas fait ce que l'on conçoit de mieux. De-là, tous les défauts & tous les maux. Le mal eſt néceſſaire; il y en a le moins qu'il eſt poſſible.

Dieu eſt un principe de bonté oppoſé à la méchanceté de la matiere. C'eſt la cauſe par laquelle tout eſt; c'eſt la ſource des êtres exiſtans par eux-mêmes, ſpirituels & parfaits; c'eſt le principe premier: c'eſt le grand ouvrier; c'eſt l'ordinateur univerſel.

Il eſt difficile à l'entendement de s'élever juſqu'à lui. Il eſt dangereux à l'homme de divulguer ce qu'il en a conçu.

On peut démontrer évidemment ſon exiſtance & ſes attributs.

Elle ſe manifeſte à celui qui s'interroge lui-même, & à celui qui jette quelques regards attentifs ſur l'univers.

Dieu eſt une raiſon incorporelle qu'on ne ſaiſit que par la penſée.

Il eſt libre, il eſt puiſſant, il eſt ſage, il diſpoſe de la matiere, autant que l'eſſence de celle-ci le permet.

Il eſt bon; un être bon & inacceſſible à l'envie: il a donc voulu que tout fût bon; qu'il n'y eût de mal que celui qu'il ne pouvoit empêcher.

Qu'eſt-ce qui l'a dirigé dans l'ordination du monde? Un exemplaire éternel qui étoit en lui, qui y eſt, & qui ne change point.

Cet exemplaire éternel, cette raiſon premiere des choſes, cette intelligence contient en elle les exemplaires, les raiſons & les cauſes de toutes les autres: ces exemplaires ſont éternels par eux-mêmes, immanens; & les modeles de l'eſſence des choſes paſſageres & changeantes.

Lorſque Dieu informa la matiere, lorſqu'il voulut que le monde fût, il y plaça une ame.

Il y a des dieux incréés; il y en a de produits.

Ceux-ci ne ſont par leur nature ni éternels, ni immortels, ni indiſſolubles; mais ils durent & dureront toujours par un acte de la volonté divine qui les conſerve & qui les conſervera.

Il y a des démons dont la nature eſt moyenne entre celle des dieux & de l'homme.

Ils tranſmettent ce qui eſt de Dieu à l'homme, & ce qui eſt de l'homme à Dieu. Ils portent nos prieres & nos ſacrifices en haut; ils deſcendent en bas les graces & les inſpirations.

L'Etre éternel, les dieux au-deſſous de lui, mais éternels comme lui; les dieux produits, les démons, les hommes, les animaux les êtres matériels, la matiere, le deſtin, voilà la chaîne univerſelle.

De la phyſique de Platon. Rien ne ſe fait ſans cauſe.

L'ouvrier a en ſoi le modele de ſon ouvrage; il a les yeux ſur ce modele en travaillant: il en réaliſe l'idée.

Puiſque le monde eſt, il eſt par quelque principe.

C'eſt un grand automate.

Il eſt un, parce qu'il eſt tout.

Il eſt corporel, viſible & tangible; mais on ne voit rien ſans feu, on ne touche point ſans ſolidité. Il n'y a point de ſolidité ſans terre: Dieu produiſit donc d'abord le feu & la terre, enſuite l'eau qui ſervit de moyen d'union entre la terre & le feu.

Puis il anima la maſſe.

L'ame ordonna, la maſſe obéit, la maſſe fut ſenſible. L'ame diffuſe échappa aux ſens; on ne la conçut que par ſon action.

Il voulut que l'ame du monde fût éternelle: que la maſſe du monde fût éternelle; que le compoſé de l'ame & de la maſſe fût éternel. Mais comment attacha-t-il l'éternité à un tout produit & répugnant par ſa nature, à cet attribut? Ce fut par une image mobile de la durée que nous appellons le tems. Il tira cette image de l'éternité qui eſt une, & il en revêtit le monde.

Les corps ont de la profondeur: la profondeur eſt compoſée de plans; les plans ſe réſolvent tous en triangle: les élemens ſont donc triangulaires.

La plus ſolide des figures, c'eſt le cube. La terre eſt cubique; le feu eſt pyramidal; l'air eſt en octaédre, l'eau en icoſaédre.

Les figures, les nombres, les mouvemens, les puiſſances furent coordonnées de la maniere la plus convenable à la nature de la matiere.

Le mouvement eſt un; il appartient à la grande intelligence; il ſe diſtribue en ſept eſpeces.

Le mouvement ou la révolution circulaire du monde eſt un effet de la préſence du mouvement en tout & par tout.

Le monde a ſes périodes. A la conſommation de ces périodes, il revient à ſon état d'origine, & la grande année recommence.

La lune, le ſoleil & le reſte des aſtres ont été formés pour éclairer la terre & meſurer la durée.

L'orbe au-deſſus de la terre eſt celui de la lune. L'orbe au-deſſus de la lune eſt celui du ſoleil.

Un orbe général les emporte tous d'un commun mouvement, tandis qu'ils ſe meuvent chacun en des ſens contraires au mouvement général.

Cette terre qui nous nourrit eſt ſuſpendue par le pole. C'eſt le ſejour de la lumiere & des tenebres. C'eſt la plus ancienne des divinités produites dans la profondeur du ciel.

La cauſe premiere abandonna la production des animaux aux dieux ſubalternes. Ils imiterent ſa vertu génératrice: elle avoit engendré les dieux, les dieux engendrerent les animaux.

De-là Platon deſcend à la formation des autres corps. *Voyez* LE TIMÉE.

De l'ame ſelon Platon, ou de ſa phychologie. Dieu ayant abandonné la formation de l'homme aux dieux ſubalternes, il verſa dans la maſſe générale ce germe immortel, divin, qui devoit en être extrait, & anima l'être deſtiné à connoître la juſtice, & à offrir des ſacrifices.

Ce germe fut infecté par ſon union avec la matiere. De-là, l'origine du mal moral, les paſſions, les vices, les vertus, la douleur, les châtimens, les peines & les récompenſes à venir.

L'ame a trois parties différentes, & chacune de ces parties a ſon ſéjour; une partie incorruptible placée dans la tête, une partie concupiſcente placée dans le cœur, une partie animale placée entre le diaphragme & l'ombilic. Celle-ci préſide aux fonctions animales; la précédente aux paſſions, la ſupérieure à la raiſon.

L'ame eſt immortelle. Elle eſt le principe du mouvement: elle ſe meut, & meut le reſte. Elle eſt l'élément de la vie; elle s'occupe des choſes permanentes, éternelles immortelles, analogues à ſa nature, elle ſe rappelle les connoiſſances qu'elle avoit avant que d'être unie au corps.

Avant que de les enfermer dans ce ſépulcre, il a dit que ſi elles obéiſſoient fidellement aux lois de la néceſſité & du deſtin auxquels il les ſoumettoit, elles ſeroient un jour récompenſées d'un bonheur ſans fin.

Voyez ce qu'il dit de la formation du corps dans le dialogue que nous avons deja cité.

Platon regardoit les Mathématiques, comme la ſource la plus propre à accoutumer l'homme aux généralités & aux abſtractions, & à l'élever des choſes ſenſibles aux choſes intelligibles.

Il s'en manquoit beaucoup qu'il mépriſât l'Aſtronomie & la Muſique; mais la perfection de l'entendement & la pratique de la vertu étoient toujours le dernier terme auquel il les rapportoit. Ce fut un théoſophe par excellence.

De la philoſophie pratique de Platon, & *premierement de ſa morale*. Dieu eſt le ſouverain bien.

La connoiſſance & l'imitation du ſouverain bien eſt la plus grande félicité de l'homme.

Ce n'eſt que par l'ame que l'homme peut acquérir quelque ſimilitude avec Dieu.

La beauté, la ſanté, la force, les richeſſes, les dignités ne ſont des biens que par l'uſage qu'on en fait: ils rendent mauvais ceux qui en abuſent.

La nature a doué de certaines qualités ſublimes ceux qu'elle a deſtinés à la condition de philoſophe. Ils ſeront un jour aſſis à la table des dieux: c'eſt-là qu'ils connoîtront la vérité, & qu'ils riront de la folie de ceux qui ſe laiſſent jouer par des ſimulacres.

Il n'y a de bon que ce qui eſt honnête.

Il faut préférer à tout la vertu, parce que c'eſt une choſe divine: elle ne s'apprend point, Dieu la donne.

Celui qui ſait être vertueux, ſait être heureux au milieu de l'ignominie, dans l'exil, malgré la mort & ſes terreurs.

Donnez tout à l'homme, excepté la vertu, vous n'aurez rien fait pour ſon bonheur.

Il n'y a qu'un grand précepte c'eſt de s'aſſimiler à Dieu.

On s'aſſimile à Dieu par degrés, & le premier, c'eſt d'imiter les bons génies, & d'avoir leur prudence, leur juſtice & leur tempérance.

Il faut être perſuadé de la matiere actuelle de ſa condition, & regarder le corps comme une priſon dont l'ame tirée par la mort, paſſera à la connoiſſance de la nature eſſentielle & vraie, ſi l'homme a été heureuſement né, s'il a reçu une éducation, des mœurs, des ſentimens conformes à la loi générale, & s'il a pratiqué les maximes de la ſageſſe.

L'effet néceſſaire de ces qualités ſera de le ſéparer des choſes humaines & ſenſibles, & de l'attacher à la contemplation des intelligibles.

Voilà la préparation au bonheur: on y eſt initié par les mathématiques.

Les pas ſuivans conſiſtent à dompter ſes paſſions; & à s'accoutumer à la tâche du philoſophe, ou l'exercice de la vertu.

La vertu eſt la meilleure & la plus parfaite affection de l'ame qu'elle embellit, & où elle aſſied la conſtance & la fermeté, avec l'amour de la vérité dans la conduite & les diſcours, ſeul ou avec les autres.

Chaque vertu a ſa partie de l'ame à laquelle elle préſide; la prudence préſide à la partie qui raiſonne; la force, à la partie qui s'irrite; la temperance, à la partie qui deſire.

La prudence eſt la connoiſſance des biens, des maux & des choſes qui tiennent le milieu: la force eſt l'obſervation légitime d'un decret doux ou pénible; la tempérance eſt l'aſſujettiſſement des paſſions à la raiſon. La juſtice eſt une harmonie particuliere de ces trois vertus, en conſéquence de laquelle chaque partie de l'ame s'occupe de ce qui lui eſt propre, de la maniere la plus conforme à la dignité de ſon origine: la raiſon commande, & le reſte obéit.

Les vertus ſont tellement enchaînées entr'elles, qu'on ne peut les ſéparer: celui qui péche eſt déraiſonnable, imprudent & ignorant. Il eſt impoſſible que l'homme ſoit en même tems prudent, intempérant & puſillanime.

Les vertus ſont parfaites; elles ne s'augmentent & ne ſe diminuent point; c'eſt le caractere du vice.

La paſſion eſt un mouvement aveugle de l'ame frappée d'un objet bon ou mauvais.

Les paſſions ne ſont pas de la partie raiſonnable, auſſi naiſſent-elles & paſſent-elles malgré nous.

Il y a des paſſions ſauvages & féroces; il y en a de douces.

La volupté, la douleur, la colere, la commiſération, ſont du nombre de ces dernieres; elles ſont de la nature de l'homme; elles ne commencent à être vicieuſes qu'en devenant exceſſives.

Les paſſions ſauvages & féroces ne ſont pas dans la nature; elles naiſſent de quelque dépravation particuliere: telle eſt la miſantropie.

Dieu nous a rendu capables de plaiſir & de peine.

Il y a des peines de corps, des peines d'ame, des peines injuſtes, des peines outrées, des peines raiſonnables, des peines meſurées, des peines contraires au bien, & d'autres qui lui ſont conformes.

L'amitié eſt une bienveillance réciproque qui rend deux êtres également ſoigneux l'un du bonheur de l'autre; égalité qui s'établit & qui ſe conſerve par la conformité des mœurs.

L'amour eſt une eſpece d'amitié.

Il y a trois ſortes d'amour; un amour honteux & brutal, qui n'a d'objet que la volupté corporelle; un amour honnête & céleſte, qui ne regarde qu'aux qualités de l'ame; un amour moyen, qui ſe propoſe la jouiſſance de la beauté de l'ame & du corps.

De la politique de Platon. Les fonctions des citoyens dans la république, ſemblables à celles des membres du corps, ſe réduiront à la garder, à la défendre & à la ſervir. Les gardiens de la république veillent & commandent; ſes défenſeurs prennent les armes & ſe battent; ſes ſerviteurs ſont répandus dans toutes les autres profeſſions.

La république la plus heureuſe eſt celle où le ſouverain philoſophe connoit le premier bien.

Les hommes vivront miſérables, tant que les philoſophes ne regneront pas, ou que ceux qui regnent privés d'une ſorte d'inſpiration divine, ne ſeront pas philoſophes.

La république peut prendre cinq formes différentes; l'ariſtocratie, où un petit nombre de nobles commande; la timocratie, où l'on obéit à des ambitieux; la démocratie, où le peuple exerce la ſouveraineté; l'oligarchie, où elle eſt confiée à quelques-uns; la tyrannie ou l'adminiſtration d'un ſeul, la plus mauvaiſe de toutes.

Si l'adminiſtration peche, il faut la corriger; c'eſt l'uſage d'un nombre d'hommes de tout âge, de toute condition, dont les différens intérêts ſe balanceront.

L'uſage commun des femmes ne peut avoir lieu que dans une république parfaite.

La vertu de l'homme politique conſiſte à diriger ſes penſées & ſes actions au bonheur de la république.

Des ſucceſſeurs de Platon. Ceux qui ſuccéderent à Platon ne profeſſerent point tous rigoureuſement ſa doctrine. Sa philoſophie ſouffrit différentes altérations, qui diſtinguerent l'académie en ancienne, moyenne, nouvelle & derniere. L'ancienne fut de vrais *Platoniciens*, au nombre deſquels on compte Speuſippe, Xénocrate, Polemon, Cratès & Crantor. La moyenne, de ceux qui retinrent ſes idées, mais qui éleverent la queſtion de l'imbécillité de l'entendement humain, & de l'incertitude de nos connoiſſances, parmi leſquels on nomme Arcéſilaüs, Lacyde, Evandre & Egeſine. La nouvelle, qui fut fondée par Carnéade & Clitomaque, & qui ſe diviſa dans la ſuite en quatrieme & cinquieme; celle-ci ſous Philon & Charmide, celle-là ſous Antiochus.

De l'académie premiere ou ancienne, ou *des vrais Platoniciens*. De *Speuſippe*. Ce philoſophe occupa la chaire de Platon ſon oncle; ce fut un homme d'un caractere doux; il prit plus de goût pour Laſthenie & pour Axiothée ſes diſciples, qu'il ne convenoit à un philoſophe valétudinaire. Un jour qu'on le portoit à l'académie ſur un brancard, il rencontra Diogene, qui ne répondit à ſon ſalut qu'en lui reprochant la honte de vivre dans l'état miſéréable où il étoit. Frappé de paralyſie, il ſe nomma pour ſucceſſeur Xénocrate. On dit qu'il mourut entre les bras d'une femme. Il exigea un tribut de ſes auditeurs. Il aima l'argent. Il avoit compoſé des poëmes; on les lui faiſoit réciter en le payant, quoiqu'ils fuſſent peu conformes aux bonnes mœurs. Au reſte on peut rabattre de ces imputations odieuſes, qui n'ont d'autres garands que le témoignage de Denis de Syracuſe, qui avoit haï, perſécuté & calomnié Platon, & qui peut-être n'en uſa pas avec plus d'équité pour Speuſippe, parent de Platon, ennemi de la tyrannie, & ami de Dion, que les terreurs de Denis tenoient en exil. Ariſtote acheta les ouvrages de Speuſippe trois talens, ſomme exorbitante, mais proportionnée apparamment au mérite qu'il y attachoit, ou à la haine qu'il portoit au *Platoniſme*, ſorte de philoſophie qu'il avoit médité d'éteindre à quelque prix & par quelque moyen que ce fût. Speuſippe s'occupa à remarquer ce que les Sciences avoient de commun, à les rapprocher, & à les éclairer les unes par les autres. Il marcha ſur les traces de Pythagore; il diſtingua les objets en ſenſibles & en intellectuels, & il comparoit les ſens aux doigts expérimentés d'une joueuſe de flûte. Du reſte il penſa ſur le bonheur, ſur la vérité, ſur la vertu & la république, comme Platon, dont il différa moins par les idées que par l'eſpreſſion.

Xenocrate naquit dans le cours de la 95e olympiade; il eut l'intelligence lente & peſante. Platon le comparoit à un âne pareſſeux qui avoit beſoin d'éperons; & Ariſtote à un cheval fougueux à qui il falloit un mors. Il avoit les mœurs dures, l'extérieur rebutant, & ſon maître lui répétoit ſans ceſſe de ſacrifier aux graces. Il ſe comparoit lui-même à un vaſe dont le col étoit étroit, qui recevoit difficilement, mais qui retenoit bien. Il montra bien à la cour de Denis qu'il étoit capable d'attachement & de reconnoiſſance, en diſant avec hardieſſe au tyran, qu'on ne diſpoſoit point de la tête de Platon ſans avoir auparavant diſpoſé de celle de Xénocrate. Il ſe conforma rigoureuſement à la diſcipline & à la doctrine de l'académie; il repréſenta Platon par la pureté de ſes mœurs & la gravité de ſon maintien & de ſes diſcours. Telle fut l'opinion qu'on eut de ſa véracité, qu'appellé en témoignage, les juges le diſpenſerent du

ſerment. Envoyé en ambaſſade à Philippe de Macédoine, les préſens de ce ſouverain ne le tenterent point, & il refuſa conſtamment de conférer avec lui ſecrétement. Il ſervoit utilement ſa patrie en d'autres circonſtances non moins importantes, ſans qu'il en coûtât rien à ſon intégrité. Il remit à Alexandre la plus grande partie des cinquante talens qu'il lui fit offrir. Il n'eſt pas ſurprenant après ces marques de déſintéreſſement qu'il fût pauvre, & qu'il ne ſe trouvât pas en état de payer le tribut qu'on exigeoit dans Athènes de ceux qui voyageoient; mais il l'eſt beaucoup que faute de payement ces Athéniens, dont il avoit ſi bien mérité l'eſtime, l'aient vendu, & qu'il n'ait été rendu à la patrie que par la bienfaiſance de Démétrius de Phalere, qui le racheta. Phryné, qui avoit fait gageure avec quelques jeunes libertins qu'elle le corromperoit, eût perdu la haute opinion qu'elle avoit de ſes charmes, le préjugé qu'elle avoit conçu de la foibleſſe de Xenocrate, & la ſomme qu'elle avoit dépoſée; mais elle retira ſon argent, en diſant qu'elle s'étoit engagée à émouvoir un homme, mais non une ſtatue. Il falloit que celui qui réſiſtoit à Phryné fût ou paſſât pour impuiſſant. On crut de Xénocrate qu'il s'étoit aſſuré de lui même, en ſe détachant des organes deſtinés à la volupté, long-tems avant que de paſſer la nuit à côté de la célebre courtiſane. Les enfans même le reſpectoient dans les rues, & ſa préſence ſuſpendoit leurs jeux. Ce fut un homme ſilencieux. Il diſoit qu'il s'étoit quelquefois repenti d'avoir parlé, jamais de s'être tu. Il ſe diſtingua par ſa clémence, ſa ſobriété, & toutes les vertus qui caractériſent l'homme de bien & le philoſophe. Il vécut de longues années ſans aucun reproche. Il éloigna de ſon école, comme un vaſe ſans ſes anſes, celui qui ignoroit la Géométrie, l'Aſtronomie & la Muſique. Il définit la Rhétorique comme Platon. Il diviſa la Philoſophie en Logique, Phyſique & Morale. Il prétendit qu'il falloit commencer la Dialectique par le traité des mots. Il diſtingua les objets en ſenſibles, intelligibles & compoſés, & la connoiſſance en ſcience, ſenſation & opinion. Il rapporta ſa doctrine des dieux à celle des nombres, à la monade ou l'unité qu'il appella *dieu*, au nombre deux, dont il fit une divinité femelle, & à l'impair, qui fut Jupiter. Il admit des puiſſances ſubalternes, tels que le ciel & les aſtres; & des démons diffus dans toute la maſſe de l'univers, & adorés parmi les hommes ſous les noms de Junon, de Neptune, de Pluton & Cérès. Selon lui, l'ame qui ſe meut d'elle-même fut un nombre. Il imagina trois denſes différens; il compoſa les étoiles & le ſoleil de feu, & d'un premier denſe; la lune d'un air particulier & d'un ſecond denſe; & la terre, d'air & d'eau, & d'un troiſieme denſe. L'ame ne fut ſuſceptible ni de denſité ni de rareté. Il diſoit, tout ce qui eſt, eſt ou bien ou mal, ou indifférent; la vertu eſt préférable à la vie, le plus grand des biens, *&c.* Il mourut âgé de 82 ou 84 ans.

Polemon fut un de ces agréables débauchés, dont la ville d'Athènes fourmilloit. Un jour qu'il ſortoit au lever du ſoleil de chez une courtiſane avec laquelle il avoit paſſé la nuit, ivre d'amour & de vin, les cheveux épars, les piés chancelans, ſes vétemens en déſordre, la poitrine nue, ſes brodequins tombans & à moitié détachés, une couronne en lambeaux & placée irrégulierement ſur ſa tête, il apperçut la porte de l'école de Xénocrate ouverte; il entra, il s'aſſit, il plaiſanta le philoſophe & ſes diſciples. Les idées qu'on avoit là du bonheur, quadroient peu avec celles d'un jeune homme qui auroit donné ſa vie pour un verre de vin de Chio & un baiſer de ſa maîtreſſe. Xénocrate ne ſe déconcerta point; il quitta le ſujet dont il entretenoit ſes auditeurs, & ſe mit à parler de la modeſtie & de la tempérance. D'abord la gravité du philoſophe abattit un peu la pétulance du jeune libertin; bientôt elle le rendit attentif. Polemon ſe tut, écouta, fut touché, rougit de ſon état, & on le vit, à meſure que le philoſophe parloit, embarraſſé, ſe baiſſer furtivement, rajuſter ſon brodequin, ramener ſes bras nuds ſous ſon manteau, & jetter loin de lui ſa couronne. Depuis ce moment il profeſſa la vie la plus auſtere; il s'interdit l'uſage du vin; il s'exerça à la fermeté, & il réuſſit au point que, mordu à la jambe par un chien enragé, il conſerva ſa tranquillité au milieu d'une foule de perſonnes que cet accident avoit raſſemblées, & qui en étoient frappées de terreur. Il aima la ſolitude autant qu'il avoit aimé la diſſipation. Il ſe retira dans un petit jardin, & ſes diſciples ſe batirent des chaumieres autour de la ſienne. Il fut chéri de ſon maître & de ſes diſciples, & honoré de ſes concitoyens. Il forma Crantor, Cratès le ſtoïcien, Zénon & Arceſilaüs. Sa philoſophie fut pratique. Il faut plus agir, diſoit-il, que ſpéculer; vivre ſelon la nature; imiter Dieu; étudier l'harmonie de l'univers, & l'introduire dans ſa conduite. Il mourut de phtiſie dans un âge fort avancé.

Cratès l'athénien ſuccéda à Polémon ſon maître & ſon ami. Jamais deux hommes ne furent unis d'un lien plus ſolide & plus doux que ceux-ci. Ils eurent les mêmes goûts, les mêmes études, les mêmes exercices, les mêmes amuſemens, les mêmes ſentimens, les mêmes vertus, les mêmes mœurs; & quand ils moururent, ils furent enfermés dans un même tombeau. Cratès écrivit de la philoſophie, compoſa des pieces de théâtre, & laiſſa des harangues. Arcéſilaüs & Bion le boriſthenite, ſe diſtinguerent dans ſon école. Il y eut pluſieurs philoſophes de ſon nom, avec leſquels il ne faut pas le confondre.

Crantor occupa l'académie après Polemon Il fut philoſophe & poëte dramatique. Son ouvrage *de luctu* eut beaucoup de réputation. Ciceron nous en a tranſmis les idées principales dans ſon livre de *la conſolation*. Sa doctrine ne différa guere de celle de Platon. Il diſoit: la vie de l'homme eſt un long tiſſu de miſeres que nous nous faiſons à nous-mêmes, ou auxquelles la nature nous a condamné. La ſanté, la volupté & les richeſſes ſont des biens, mais d'un prix fort différent. L'abſence de la douleur eſt un avantage qui coûte bien cher: on ne l'obtient que de la férocité de l'ame ou de la ſtupeur du corps. L'académie ancienne ou premiere finit à Crantor.

De l'académie moyenne. Arceſilaüs ou *Arceſilas* en eſt le fondateur. Il naquit la premiere année de la cent ſeizieme olympiade; il apprit les Mathématiques ſous Autolique, la Muſique ſous Xanthe, la Géométrie ſous Hipponique, l'art Oratoire & la Poéſie ſous différens maîtres; enfin la Philoſophie dans l'école de Théophraſte, qu'il quitta pour entendre Ariſtote, qu'il quitta pour entendre Polemon. Il profeſſa dans l'académie après la mort de Crantor. Ce fut un homme éloquent & perſuaſif. Il ménageoit peu le vice dans ſes diſciples, cependant il en eut beaucoup. Il les aima; il les ſecourut dans le beſoin. Sa philoſophie ne fut pas auſtere. Il ne ſe cacha point de ſon goût pour les courtiſanes Théodorie & Philete. On lui reproche auſſi le vin & les beaux garçons. A en juger par la conſtance qu'il montra dans ſes douleurs de la goutte, il ne paroît pas que la volupté eût amolli ſon courage. Il vécut loin des affaires publiques, renfermé dans ſon école. On lui fait un crime de ſes liaiſons avec Hieroclès. Il mourut en délire âgé de 75 ans. Il excita la jalouſie de Zenon, d'Hyeronimus le péripatéticien, & d'Epicure. La philoſophie académique changea de face ſous Arceſilas. Pour ſe former quelqu'idée de cette révolution, il faut ſe rappeller:

1. Que les Académiciens n'admettoient aucune ſcience certaine des choſes ſenſibles ou de la matiere, être qui eſt dans un flux & un changement perpétuel; d'où ils inféroient la modeſtie dans les aſſertions, les précautions contre les préjugés, l'examen, la patience & le doute.

2. Qu'ils avoient la double doctrine, l'éſoterique & l'exotérique; qu'ils combattoient les opinions des autres philoſophes dans leurs leçons publiques, mais qu'ils n'expoſoient leurs propres ſentimens que dans le particulier.

3. Qu'au tems où Socrate parut, Athènes étoit infectée de ſophiſtes, & que Socrate ne trouva pas de meilleurs moyens de détromper ſes concitoyens de ces hommes vains, que d'affecter l'ignorance & le doute, que de les interroger ſur ce qu'il ſavoit mieux qu'eux, que de les embarraſſer, & que de les couvrir de ridicule.

4. Que ce doute affecté de Socrate, devint dans quelques-uns de ſes diſciples le germe d'un doute réel, ſur les ſens, ſur la conſcience & ſur l'expérience, trois témoignages auxquels Socrate en appelloit ſans ceſſe.

6. Qu'il en réſulta une ſorte de philoſophie incommode, inquiſitive, épineuſe, qui fut enſeignée principalement dans les écoles dialectiques, mégariques & érétriaques, où la fureur de diſputer pour & contre ſubſiſta très-long-tems.

6. Que *Platon*, homme d'un goût ſain, d'un grand jugement, d'un génie élevé & profond, ſentit bien-tôt la frivolité de ces diſputes ſcholaſtiques, ſe tourna vers des objets plus importans, & ſongea à rappeller dans l'uſage de la raiſon une ſorte de ſobriété, diſtinguant entre les objets de nos réflexions ceux qu'il nous étoit permis de bien connoître, & ceux ſur leſquels nous ne pouvions jamais qu'opiner.

7. Qu'au tems d'Arceſilas, de Xénocrate & d'Ariſtote, il s'éleva une école nouvelle où l'on combattoit tous les ſyſtèmes connus, & où l'on élevoit ſur leurs débris la doctrine de la foibleſſe abſolue de l'entende-

ment humain, & de l'incertitude générale de toutes nos connoiſſances.

8. Qu'au milieu de cette foule de ſectes oppoſées, la *philoſophie de Platon* commença à ſouffrir quelque altération; que le ſilence ſur la doctrine éſoterique avoit été mal gardé; que ce qu'on en avoit laiſſé tranſpirer étoit brouillé & confus dans les eſprits, & qu'on penſa qu'il falloit mieux deſaprendre ceux qui étoient mal inſtruits, que d'inſtruire ceux qu'on ne trouveroit peut-être pas aſſez dociles.

Voilà ce qui détermina Arceſilas à revenir à la méthode de Socrate, l'ignorance affectée, l'ironie & le doute. Socrate l'avoit employée contre les ſophiſtes; Arceſilas l'employa contre les ſémi-philoſophes platoniciens ou autres. Il dit donc:

Principes de la philoſophie d'Arceſilas. On ne peut rien ſavoir, ſi ce n'eſt la choſe que Socrate s'étoit réſervée, c'eſt qu'on ne ſait rien; encore cette choſe-là même eſt-elle incertaine.

Tout eſt caché à l'homme; il ne voit rien; il ne conçoit rien. Il ne faut donc ni s'attacher à aucune école, ni profeſſer aucun ſyſtème, ni rien affirmer, mais ſe contenir & ſe garantir de cette témérité courante, avec laquelle on aſſure les choſes les plus inconnues, on débite comme des vérités les choſes les plus fauſſes.

Il n'y a rien de plus honteux dans un être qui a de la raiſon, que d'aſſurer & d'approuver avant que d'avoir entendu & compris.

Un philoſophe peut s'élever contre tous les autres, & combattre leurs opinions par des raiſons au moins auſſi fortes que celles qu'ils avancent en preuves.

Le ſens eſt trompeur. La raiſon ne mérite pas qu'on la croie.

Le doute eſt très-raiſonnable quant aux queſtions de la Philoſophie; mais il ne faut pas l'étendre aux choſes de la vie.

D'où l'on voit qu'un académicien de l'académie moyenne, ou un ſceptique, different très-peu; qu'il n'y a pas un cheveu de différence entre le ſyſtème de Pirrhon & celui d'Arceſilas; qu'Arceſilas ne permettoit pas qu'on appliquât ſes principes à la juſtice, au bien, au mal, aux mœurs, & à la ſociété; mais qu'il les regardoit ſeulement comme des inſtrumens très-incommodes pour l'orgueil dogmatique des ſophiſtes de ſon tems.

Lacyde de Cyrene embraſſa la doctrine d'Arceſilas. Il étoit établi dans les jardins de l'académie la quatrieme année de la cent trente-quatrieme olympiade. Il y profeſſa pendant vingt-cinq ans. Il eut peu de diſciples. On l'abandonna pour ſuivre Epicure. On préféra le philoſophe qui prêchoit la volupté de l'ame & des ſens à celui qui décrioit la lumiere de l'une & le témoignage des autres; & puis il n'avoit ni cette éloquence, ni cette ſubtilité, ni cette vigueur avec laquelle Arceſilas avoit porté le trouble parmi les dialectiques, les ſtoïciens & les dogmatiques. Lacyde céda ſa place à ſes deux diſciples, Télecle & Evandre. Evandre eut pour ſucceſſeur Egeſine de Pergame, & celui-ci Carnéade, qui fut le chef de l'académie nouvelle.

De l'académie nouvelle, ou troiſieme, quatrieme & cinquieme. Les Athéniens furent un peuple folâtre, où les poëtes ne perdoient aucune occaſion de jetter du ridicule ſur les philoſophes, où les philoſophes s'occupoient à faire ſortir l'ignorance des poëtes, & à les rendre mépriſables, & où le reſte de la nation les prenoit les uns & les autres au mot, & s'en amuſoit; de-là cette multitude de mauvais contes qu'Athénée & Diogene de Laerce, & ceux qui ont écrit devant & après eux de l'hiſtoire littéraire de la Grece, nous ont tranſmis. Il faut convenir qu'une philoſophie qui ravaloit l'homme au-deſſous de la bête, en le dépouillant de tous les moyens de connoître la vérité, étoit un ſujet excellent de plaiſanterie pour des gens oiſifs & méchans.

Carnéade naquit la troiſieme année de la cent quarante & unieme olympiade. Il étudia la dialectique ſous le ſtoïcien Diogene; auſſi diſoit-il quelquefois dans la diſpute: ou je vous tiens, ou Diogene me rendra mon argent. Il fut un de ceux que les Athéniens envoyerent à Rome à l'occaſion du ſac d'Orope. Son éloquence étoit rapide & violente; celle de Critolaüs ſolide & forte; celle de Diogene ſobre & modeſte. Ces trois hommes parlerent devant les Romains & les étonnerent. Carnéade diſputa de la juſtice pour & contre en préſence de Galba & de Caton le cenſeur; & Ciceron dit des raiſons que Carnéade oppoſa à la notion du juſte & de l'injuſte, qu'il n'oſe ſe promettre da les détruire, trop heureux s'il parvient à les émouſſer & à raſſurer les lois & l'adminiſtration publique dont le philoſophe grec a ébranlé les fondemens. Quoi qu'il en ſoit, Carnéade fut un imprudent. Son ſujet étoit mal choiſi; & il n'étoit pas à préſumer que les graves magiſtrats romains ſupportaſſent un art qui rendroit problématiques les vérités les plus importantes. Comment Caton le cenſeur eut-il la patience d'écouter celui qui accuſoit de fauſſeté la meſure intérieure des actions? ce Carnéade fut un homme terrible. Il réunit en même tems la ſubtilité, la force, la rapidité, l'abondance, la ſcience, la profondeur; en un mot toutes les qualités avec leſquelles un diſpoſe d'un auditeur. Ses principes différerent peu de ceux d'Arcéſilas. Selon lui:

Nous n'avons aucun moyen inconteſtable de reconnoître la vérité, ni la raiſon, ni les ſens, ni l'imagination; il n'y a rien ni en nous ni hors de nous qui ne nous trompe.

Il n'y a aucun objet qui affecte deux hommes de la même maniere, ou le même homme en deux momens différens.

Aucun caractere abſolu de vérité, ni relatif à l'objet, ni relatif à l'affection.

Comment s'en rapporter à une qualité auſſi inconſtante que l'imagination?

Point d'imagination ſans la ſenſation, point de raiſon ſans l'imagination. Mais ſi le ſens trompe, ſi l'imagination eſt infidelle, ou s'ils diſent vrai, & qu'il n'y ait aucun moyen certain de s'aſſurer des cas où ils ne trompent pas, que penſer de la raiſon?

Tous les axiomes de Carnéade ſe réduiſent à décrier la mémoire, l'imagination, les ſens & la raiſon.

D'où il s'enſuit que la doctrine de l'académie moyenne fut à-peu-près la même que celle de l'académie nouvelle.

Et que l'académie différoit du pirrhoniſme, en ce qu'elle laiſſoit au philoſophe la vraiſſemblance & l'opinion. L'académicien diſoit, *videre mihi videor*, & le pirrhonien, *nihil videre mihi videor*.

Carnéade ne reconnoiſſoit point l'exiſtence des dieux; mais il ſoutenoit contre les ſtoïciens que tout ce qu'ils en débitoient étoit vague & incertain.

Il raiſonnoit de la même maniere ſur le deſtin. Il démontroit qu'il y a des choſes en notre puiſſance: d'où il concluoit la fauſſeté de la concaténation générale, & l'impoſſibilité même pour Apollon de rien prédire des actions de l'homme.

Il faiſoit conſiſter le bonheur à imiter la nature, à ſuivre ſes conſeils, & à jouir de ſes préſens.

Le carthaginois Clitomaque ſuccéda à Carnéade; il entra dans l'académie la deuxieme année de la cent ſoixante-deuxieme olympiade, & l'occupa environ trente ans. Celui-ci fut tout-à-fait pirrhonien; il ne laiſſa pas même au philoſophe le choix entre les choſes plus ou moins vraiſſemblables. Il fit un énigme également inexplicable de l'homme & de la nature. Il décria & l'obſervation, & l'expérience, & la dialectique qu'il comparoit à la lune qui croît & décroît.

Philon étudia pluſieurs années ſous Clitomaque. Charmidas lui ſuccéda, & l'académie ceſſa à Antiochus l'Aſcalonite.

Les académies premiere, moyenne & nouvelle, eurent des ſectateurs chez les Romains. *Voyez l'article* PHILOSOPHIE DES ROMAINS.

Le *Platoniſme* ſe renouvella ſous les empereurs. On nomme parmi ces nouveaux Platoniciens Thraſile de Mende, qui vécut ſous les regnes d'Auguſte & de Tibere; Théon de Smyrne; Alcinoüs; l'hermaphrodite ou l'eunuque Favorinus, qui ſe diſtingua ſous Trajan & ſous Adrien, parce qu'étant gaulois, il parla grec; eunuque il fut accuſé d'adultere, rival en philoſophie de l'empereur, il conſerva ſa liberté & ſa vie; Calviſius Taurus qui parut du tems d'Antonin le Pieux; Lucius Apuleé l'auteur du conte de l'âne d'or; Atticus, qui fut contemporain de l'empereur philoſophe Marc-Aurele Antonin; Numenius d'Apamée, Maxime de Tyre, ſous Commode, Plutarque & Galien.

Ce fut alors que le *Platoniſme* engendra l'Eclectiſme. *Voyez l'article* ECLECTISME, *Philoſophie*.

Le Chriſtianiſme commençoit à s'établir. *Voyez aux articles* PHILOSOPHIE DE JESUS-CHRIST, DES APÔTRES ET DES PERES, quel fut le ſort du *Platoniſme* dans l'Egliſe.

Cette philoſophie s'éteignit ainſi que toutes les autres connoiſſances, & ne ſe renouvella qu'au tems où les Grecs paſſerent en Italie. Le premier nom que l'on trouve parmi les reſtaurateurs de la doctrine de Platon, eſt celui de George Gemiſtus Plitho; il vivoit à la cour de Michel Paleologue, douze ans avant le concile de Florence, qui fut tenu ſous Eugene IV. l'an 1438, & auquel il aſſiſta avec Théodore Gaza & Beſſarion. Il écrivit un livre des lois que le patriarche de Conſtantinople Gennade, fit brûler après la mort de l'auteur. Beſ-

Beſſarion fut diſciple de Gemiſtus, & ſectateur du *Platoniſme*. La vie de Gemiſtus & de Beſſarion appartient plus à l'hiſtoire de l'Egliſe qu'à celle de la Philoſophie.

Mais perſonne dans ce tems ne fut plus ſincérement platonicien que Marſille Ficin. Il naquit à Florence en 1433. Il profeſſa publiquement la philoſophie. Il forma Ange Politien, Arétin, Cabalcante, Calderin, Mercat, & d'autres. Il nous a laiſſé une traduction de Platon, ſi maigre, ſi ſeche, ſi dure, ſi barbare, ſi décharnée, qu'elle eſt à l'original, comme ces vieux barbouillages de peinture que les amateurs appellent *des croutes*, ſont aux tableaux du Titien ou de Raphael.

Jean Pic de la Mirandole, qui encouragea ſes contemporains à l'étude de Platon, naquit en 1463. Celui-ci connut tout ce que les Latins, les Grecs, les Arabes & les Juifs avoient écrit de la Philoſophie. Il ſçut preſque toutes les langues. L'amour de l'étude & du plaiſir abrégerent ſes jours. Il mourut avant l'âge de trente-deux ans.

Alors la Philoſophie prit une nouvelle face. *Voy. l'article de la* PHILOSOPHIE *en général*.

PLATONISME, ſ. m. (*Théologie.*) ce terme déſigne, en Théologie, la doctrine de Platon & des Platoniciens, d'après laquelle les Anti-trinitaires prétendent que le dogme de la Trinité a été tranſporté dans le Chriſtianiſme. Il importe de les entendre parler eux-mêmes pour être en état de les combattre: voici donc en abrégé la maniere dont ils établiſſeut leur opinion.

On peut, diſent-ils, ramener au dogme chrétien de la Trinité l'idée de Platon touchant les trois principes qu'il ſemble enſeigner. Les philoſophes payens n'ont point agité de queſtion plus importante que celle de ſavoir ſi le monde eſt éternel; mais après de longues meditations, les plus ſages d'entre eux concluent de la contemplation de l'univers, qu'il n'y avoit qu'un être tout ſage tout puiſſant qui pût avoir conſtruit un ouvrage ſi admirable. Platon étoit de ce nombre; ne concevant pas que l'origine du monde fût dûe à la rencontre fortuite des atômes, il comprit que c'étoit la production d'une profonde ſageſſe. Mais comme il appréhendoit le ſort de Socrate, il enveloppa cette vérité ſous des fictions, & n'oſant s'oppoſer à l'erreur publique, il perſonnifia la *Raiſon* du créateur, ſa *Sageſſe*, ſa *Puiſſance*, & en fit des divinités, pour ne pas choquer l'opinion regnante de la pluralité des dieux; en un mot, gêné par la ſuperſtition des peuples, il feignit adroitement, pour philoſopher en ſureté, une généalogie de dieux, un *pere*, un *fils engendré*, & un troiſieme dieu *iſſu du pere & du fils*.

Cette philoſophie orientale jetta naturellement dans l'erreur les premiers chrétiens qui prirent à la lettre une choſe purement allégorique. Ils cherchoient à tirer avantage de toutes les paroles des Payens, & dans cette vûe ils leur donnoient ſouvent une interprétation forcée. L'équivoque des mots peut ſouvent faire illuſion à ceux qui n'y réfléchiſſent pas aſſez. Il eſt ſur-tout très-aiſé de ſe tromper dans l'explication de la doctrine de Platon, qui n'eſt pas claire & diſtincte, ſoit que ce philoſophe ait voulu être allégorique & myſtérieux politiquement, ſoit qu'il n'ait pas été bien éclairé lui-même ſur les idées qu'il falloit ſe former de la divinité.

Il eſt arrivé de ſa doctrine, ajoutent les Anti-trinitaires, que quelques peres entendant mal ce qu'il a dit du ſecond dieu, terme par lequel Platon n'entendoit ſans doute autre choſe que le monde créé par la ſageſſe & la toute puiſſance de Dieu, ils l'ont expliquée du *verbe proféré* & pouſſé au-dehors. De-là ſont venus leurs termes de *génération* & *prolation*; concevant qu'il y a eu un tems auquel le *pere* n'étoit point *pere*, & que le *fils* a commencé à être *fils*. Ils ſe ſont auſſi perſuadés que Platon avoit connu trois *perſonnes* ou trois *hypoſtaſes* de la divinité, & ils ont porté dans le Chriſtianiſme ces idées de l'école de Platon.

Il eſt vrai que les premiers peres n'étoient point à l'égard de la Trinité dans le ſentiment où fut l'Egliſe après le concile de Nicée. Ils confondoient tellement la doctrine de l'Ecriture avec celle de Platon, qu'il eſt bien difficile de ſéparer leurs ſubtilités platoniciennes d'avec le Chriſtianiſme; cherchant à ajuſter la philoſophie avec la religion, ils gâtoient l'une & l'autre. Ils vouloient éblouir les Philoſophes, en leur montrant le Chriſtianiſme dans Platon, & il eſt arrivé de-là, diſent encore les Anti-trinitaires, que le *Platoniſme*, qui ne devoit être que l'*ornement* de la religion, en devint inſenſiblement le *fond*.

On voit, ajoutent les Sociniens, que les peres n'ont pas tous attachés une ſignification conſtante & uniforme aux mêmes termes; & l'on ne doit pas s'en étonner, puiſqu'on ne s'accorde pas encore aujourd'hui ſur le ſens qu'on doit leur donner. Les uns en voulant ſauver la *Trinité*, ont laiſſé échapper l'*unité*; les autres en concevant trois *perſonnes* de la Trinité comme trois ſubſtances diſtinctes, ſemblent conſtituer trois dieux ſéparés. D'autres pour éviter cette erreur n'ont regardé la dénomination des trois perſonnes que comme des modes & des attributs. Quand on demande, dit S. Auguſtin, ce que c'eſt que les *trois perſonnes*, on manque de termes pour les exprimer. On a pourtant dit *trois perſonnes*, parce qu'il ne faut pas demeurer muet.

Nous ne ſommes ici que ſimples hiſtoriens, ce qui eſt une choſe aiſée; mais la réfutation du ſentiment des Anti-trinitaires, & la diſcuſſion de tous les paſſages qu'ils alleguent pour le ſoutenir, eſt trop au-deſſus de nos forces pour que nous oſions l'entreprendre; notre crainte eſt d'autant mieux fondée, que d'habiles gens prétendent que le P. Baltus lui-même, n'a pas auſſi bien réuſſi qu'il ſeroit à deſirer dans ſon examen critique de cette matiere. Je le blâmerois en mon particulier des termes injurieux qu'il emploie contre ſes adverſaires, parce qu'on ne tire jamais aucun avantage des injures, & qu'elles gâtent au contraire la défenſe d'une bonne cauſe.

Il faut donc joindre au pere Baltus Pierre Poirel, dans ſes *Opera poſthuma*, & Jean Frédéric Méyer dans ſa *Diſſertation de* λόγῳ, qui ont travaillé fortement à réfuter le *Platoniſme* prétendu dévoilé par les Antitrinitaires. D'un autre côté Samuel Crellius a entrepris la défenſe de ſes confreres dans ſon *Artemonii initium Evangelii ſancti Joannis illuſtratum*, imprimé à Londres en deux volumes *in*-8°. C'eſt par la lecture de tous les ouvrages que je viens de citer, que les critiques ſe trouveront en état d'approfondir exactement la queſtion délicate du *Platoniſme*, que les Anti-trinitaires prétendent s'être gliſſée dans la religion chrétienne.

Je ne dois pas oublier d'ajouter, que M. Leclerc eſt un de ceux qui, dans ces derniers tems, s'eſt déclaré avec plus d'habilité en faveur de ce ſentiment, comme il paroît par la lecture de ſon *Ars critica*, & par celle de pluſieurs tomes de ſes Journaux, par exemple, dans ſa Bibliotheque univerſelle, *tom. IV. tom. X.* & *tom. XVIII.* dans ſa Bibliotheque choiſie, *tom. XIII.* dans ſa Bibliotheque ancienne, & moderne, *tom. V.* & dans les Prolegomenes de ſon *Hiſtoria eccléſiaſtica*. C'eſt auſſi lui qui, vraiſſemblablement a fait imprimer en 1600, *in*-8°. le livre de M. Souverain intitulé *le Platoniſme dévoilé*, ou *Eſſai ſur le verbe platonicien*; mais c'eſt Daniel Zwickerus, écrivain ſocinien, qui s'eſt attaché le premier à établir que les premiers écrivains chrétiens ont tiré la Trinité & le λόγῳ ou *verbe*, des écrits de Platon mal entendus. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.) (1)

PLATRAS, ſ. m. pl. (*Maçonnerie.*) morceaux de plâtre qu'on tire des démolitions, & dont les plus gros ſervent pour faire le haut des murs de pignons, les panneaux des pans de bois & de cloiſon, les jambages de cheminée, &c.

Il y a, pour le dire en paſſant, dans les Mémoires de l'académie des Sciences année 1734, un mémoire curieux de M. Petit, médecin, ſur l'analyſe des *platras*. Il dit n'avoir trouvé dans les *platras* ni ſalpetre ni ſel marin par aucun procédé, & qu'il n'eſt pas poſſible d'en retirer à moins d'y ajouter un ſel fixe; mais il ajoute que cela ne démontre pas qu'il n'y en a point du tout, parce qu'il y en peut avoir, & qu'on n'ait pas l'art de l'en retirer; mais on retire des *platras* un eſprit de nitre & un eſprit de ſel, qui avec des ſels volatils urineux forment un ſel armoniac nitreux & un ſel armoniac ſalin. (*D. J.*)

PLATRE, ſ. m. (*Architect.*) pierre particuliere, cuite & miſe en poudre, qu'on emploie gachée aux ouvrages de maçonnerie: on trouve cette pierre aux environs de Paris. Elle eſt griſâtre, & a de petits grains, dont les ſurfaces ſont polies. C'eſt une choſe difficile que de bien cuire cette pierre. Du *plâtre* trop ou trop peu cuit eſt également mauvais. On connoit ſi la cuiſſon a été bien faite, lorſque le *plâtre* a une certaine onctuoſité, & une graiſſe qui colle aux doigts quand on le manie. Par une raiſon contraire, le *plâtre* mal cuit eſt rude, & ne s'attache point aux doigts comme l'autre.

Afin de jouir de ſa bonne qualité on doit l'employer immédiatement après ſa cuiſſon, & on ne doit point trop l'écraſer.

Lorſqu'on eſt obligé de faire des proviſions de *plâtre*, parce qu'on n'eſt pas à portée des fours où on le cuit, on doit l'enfermer dans des tonneaux bien ſecs.

Une

(1) Voy. les Articl. *Trinité*, & *Unité*, & leurs Not.

Une choſe qui eſt en uſage dans l'emploi du *plâtre*, c'eſt de s'en ſervir dans toutes les ſaiſons. Cependant les ouvrages faits en hiver & en automne ſont toujours de peu de durée, & ſujets à tomber par éclats, parce qu'alors le froid ſaiſit tout d'un coup le *plâtre*, glace l'humidité de l'eau, & amortit par-là l'eſprit ou la chaleur du *plâtre*, qui dans cet état ne peut plus ſe lier & ſe durcir. Selon M. Lancelot, le mot *plâtre* vient du grec *platis*, propre à être formé. Nous allons conſidérer le *plâtre* ſelon ſes qualités & ſelon ſon emploi.

Du plâtre ſelon ſes qualités. Plâtre blanc, *plâtre* qui a été rablé, c'eſt-à-dire dont on a ôté le charbon dans la plâtriere; le *plâtre* gris eſt celui qui n'a pas été rablé.

Plâtre crud, c'eſt la pierre de *plâtre*, propre à cuire, dont on ſe ſert auſſi quelquefois, au lieu de moilon, dans les fondations, & dont le meilleur eſt celui qu'on laiſſe quelquefois à l'air avant que de l'employer.

Plâtre éventé, *plâtre* qui ayant été long-tems à l'air, a perdu ſa bonne qualité, ſe pulvériſe, s'écaille, & ne prend point.

Plâtre gras, *plâtre* qui étant cuit à propos, eſt le plus aiſé à manier, & le meilleur à l'emploi, parce qu'il ſe prend aiſément, ſe durcit de même, & fait bonne liaiſon.

Plâtre mouillé, *plâtre* qui ayant été expoſé à la pluie, n'eſt de nulle valeur.

Du plâtre ſelon ſon emploi. Plâtre au panier, *plâtre* qui eſt paſſé au manequin & qui ſert pour les crépis.

Plâtre au ſac, ou *plâtre fin*, *plâtre* qui paſſé au ſac ſert pour les enduits d'architecture & de ſculpture.

Plâtre gras ou *gros plâtre*, c'eſt le *plâtre* qu'on emploie comme il vient du four de la plâtriere, & dont on ſe ſert pour épigeonner, *&c.*

On appelle auſſi *gros plâtre*, les gravois de *plâtre* qui ont été criblés, & qu'on rebat pour s'en ſervir à renformir, hourder, & gobuer.

Plâtre ſerré, *plâtre* où il y a peu d'eau, & qui ſert pour les ſoudures des enduits. Au contraire, *plâtre clair* eſt un *plâtre* où il y a beaucoup d'eau, & qui ſert pour ragréer les moulures trainées; & enfin *plâtre noyé*, eſt un *plâtre* qui nage preſque dans l'eau, & qui ne ſert que de coulis pour ficher les joints. *Dict. d'Architect.* (*D. J.*)

PLATRES, ſ. m. pl. (*Maçonn.*) on nomme ainſi généralement tous les menus ouvrages de *plâtre* d'un bâtiment, comme les lambris, corniches, manteaux de cheminée, *&c.* On marchande ces ouvrages, ſéparément des autres, à des compagnons maçons.

Plâtres de couverture, ce ſont des *plâtres* qui ſervent à arrêter les tuiles, & à les raccorder avec les murs & les lucarnes, comme ſont les tuilées, ſolins, areſtiers, croſſetes, cacilliers, devantures, paremens, filets, *&c. Daviler.* (*D. J.*)

PLATRER, v. act. (*Gram.*) enduire de plâtre.

PLATRIER, ſ. m. (*Art. méchan.*) ce ſont les ouvriers qui travaillent le plâtre à cuire.

Après que les Carriers ont tiré la pierre propre à faire du plâtre de la carriere, & qu'elle a été apportée auprès des fours, les *Plâtriers* la diſpoſent ainſi qu'il va être expliqué. Un four à plâtre eſt un parallelipipede vuide, formé de trois murs de neuf à dix piés de haut; les deux plus grands ont environ vingt piés de largeur, le troiſieme eſt un quarré; on voit dans nos Planches le plan de trois fours, & les trois mêmes fours en perſpective; pardeſſus les fours on met ordinairement un comble en patte d'oie pour empêcher la pluie de tomber ſur ce plâtre. Le premier four qui eſt preſque vuide fait voir comment le *plâtrier* diſpoſe les pierres en forme de pont de pluſieurs arches, chacune aſſez grande pour qu'un homme ordinaire puiſſe y marcher en s'eppuyant ſur les génoux & ſur les mains; le vuide de chacune de ces arches forme un berceau qui s'étend juſqu'au fond du four. Le troiſieme eſt entierement rempli; la partie antérieure paroit comme un mur; tout l'intérieur eſt rempli de petits libages, comme on le peut voir dans la figure: après que le four eſt rempli, on met du bois ſous les arcades ou berceaux, & on y met le feu, que l'on entretient juſqu'à ce que le plâtre ſoit calciné; on le laiſſe enſuite refroidir pendant pluſieurs jours: les *Plâtriers* reviennent enſuite pour le battre, c'eſt-à-dire le réduire en poudre; ils ſe ſervent pour cela du pic & du teſtu (*voyez les fig.*), alors le platre eſt entierement achevé & en état d'être vendu. Ils le mettent dans des ſacs repréſentés dans les figures, qui doivent contenir deux boiſſeaux. On voit auſſi, même Pl. un ſac rempli de plâtre, & lié avec ſon cordon, un ſac vuide & la pelle qui ſert à mettre le plâtre dans les ſacs, à le remuer lorſqu'on le bat, & à pluſieurs autres uſages.

PLATRIERE, ſ. f. (*Maçonn.*) nom commun & à la carriere d'où l'on tire la pierre de plâtre, & au lieu où on la cuit dans les fours: les meilleures *plâtrieres* ſont celles de Montmartre près Paris. (*D. J.*)

PLATROUOIR, ſ. m. *terme de Maçon*, outil de maçon pour pouſſer la brique ou la pierre avec le plâtre dans les trous, quand ils font quelqu'ouvrage. (*D. J.*)

PLATUSE *ou* PLATTUSE. *Voyez* PLIE.

PLATYSMA-MYODES, *en Anatomie*. *Voyez* PEAUSSIERS.

PLAVEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, au cercle de la baſſe Saxe, dans le duché de Meckelbourg, ſur les confins de la marche de Brandebourg, ſur le bord ſeptentrional de l'Elde, à neuf milles de Swerin, près d'un lac qui en prend le nom de *Plavencée*. *Long.* 30. 18. *lat.* 53. 39. (*D. J.*)

PLAVEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans l'électorat de Saxe, au Voigtland, ſur l'Eſtert, à un mille d'Olsnitz, & à 26 au ſud-eſt de Dreſde. C'eſt une des plus conſidérables de celles qui appartiennent à l'électeur dans le Voigtland. *Long.* 29. 55. *lat.* 50. 28.

Je connois deux théologiens nés à *Plaven*, en Voigtland: le premier eſt *Pezelius* (Chriſtophe), mort à Bremen en 1604, à 65 ans. Il a publié un commentaire latin ſur la geneſe, & des ouvrages polémiques, qui ſont tombés dans l'oubli.

L'autre théologien dont je veux parler eſt *Frantzius* (Wolfgang.) Il mourut profeſſeur en théologie à Wittemberg en 1628, âgé de 64 ans. Il publia grand nombre d'écrits concernant des controverſes théologiques, mais il fit un livre plus recherché, c'eſt ſon *Hiſtoria ſacra animalium*, imprimée pluſieurs fois en Allemagne. (*D. J.*)

PLAUSIBLE, adj. PLAUSIBILITÉ, ſ. f. (*Gram.*) terme relatif à l'acquieſcement, au conſentement, à la croyance que nous donnons à quelque choſe. Ce fait eſt *plauſible*. Cette doctrine eſt *plauſible*. Il y a quelque *plauſibilité* dans cette accuſation.

PLAYE, ſ. f. *Voyez* PLAIE.

PLÉBÉIEN, adj. & ſubſt. (*Hiſt. rom.*) on nommoit *plébéiens* tous ceux qui ne deſcendoient pas de prémiers ſénateurs dont Romulus forma le ſénat, & de ceux qui y furent appellés par les rois qui ſuccéderent à Romulus. Un *plébéien* pouvoit devenir ſénateur par le choix des cenſeurs, lorſqu'il avoit la quantité de biens ordonnée par les lois pour être du corps du ſénat; mais il ne ceſſoit pas d'être *plébéien*, puiſqu'il ne deſcendoit pas des anciens ſénateurs. De même un patricien qui n'avoit pas aſſez de bien pour être ſénateur pouvoit être mis par les cenſeurs dans l'ordre des chevaliers, & ne ceſſoit par pour cela d'être patricien, puiſqu'il ſortoit de famille patricienne. Enfin un patricien qui n'étoit ni chevalier, ni ſénateur, étoit néceſſairement du peuple ſans être *plébéien*; de ſorte qu'un citoyen pouvoit être en même tems patricien & du peuple, ſénateur & *plébéien*, patricien & ſénateur, ou tout enſemble patricien, ſénateur & chevalier ou *plébéien*, ſénateur & chevalier, ou *plébéien* & du peuple, *&c.*

Originairement les ſeuls patriciens faiſoient le corps de la nobleſſe romaine; mais dans la ſuite les *plébéiens* qui furent admis aux grandes charges de la république devinrent nobles en même tems, & eurent le droit d'avoir les images & les portraits de leurs ancêtres. Enfin, ceux qui n'en avoient point ni de leurs ancêtres, ni de leur chef, comme les nouveaux nobles qui étoient appellés *novi*, ceux, dis je, qui n'avoient ni les unes, ni les autres, étoient ce que nous appellons aujourd'hui *roturiers*.

Comme depuis la ſeizieme année du banniſſement de Tarquin on ne voyoit plus dans la république romaine que des diſputes continuelles; ces diſputes, qui durerent plus de quarante ans, donnerent lieu à la demande que firent les *plébéiens* d'un corps de droit ſelon lequel ils puſſent être gouvernés, & être à l'abri des vexations des patriciens.

Il paroît par ce que diſent Tite-Live & Denis d'Halicarnaſſe que les *plébéiens* ſe plaignoient de deux choſes; ſavoir, de ce qu'on violoit leurs privileges dans toutes les occaſions, & de ce que dans le gouvernement les patriciens ſuivoient plutôt leur volonté que les loix. Ces plaintes donnerent occaſion à de grands troubles, & à la création des tribuns dont l'autorité s'éleva ſur celle des patriciens, & les força d'accorder aux *plébéiens* les loix qu'ils demandoient. Je ſuis entré dans les principes de ces révolutions *au mot* PATRICIEN. (*D. J.*)

PLÉBÉIENS JEUX, (*Antiq. rom.*) c'étoient des jeux que le peuple romain célebroit en mémoire de la paix qu'il fit avec les ſénateurs après qu'il fut rentré dans la ville d'où il étoit ſorti, pour ſe retirer ſur le mont Aventin. D'autres diſent, que ce fut après ſa premiere reconciliation au retour du mont Sacré, l'an 261 de la fondation de Rome, & 493 avant Jeſus-Chriſt. Quelques-uns veulent que ces jeux aient été inſtitués pour témoi-

gner une réjouiſſance publique de ce que les rois avoient été chaſſés de Rome l'an 245, & 509 avant J. C. après la victoire remportée par le dictateur Poſthumius au lac Regille ſur les Latins, & de ce que le peuple avoit commencé alors de jouir de la liberté. On les faiſoit dans le cirque pendant trois jours, & on les commençoit le 17 avant les calendes de Décembre, qui répond au 15 de Novembre. Leur nom latin étoit *ludi plebeii*. Adrien inſtitua des *jeux plébéiens* du cirque l'an 874 de la fondation de Rome, c'eſt-à-dire, la 121 année de l'ere chrétienne. (*D. J.*)

PLÉBISCITE, (*Juriſprudence.*) étoit ce que le peuple romain ordonnoit ſéparement des ſénateurs & des patrices ſur la réquiſition d'un de ſes magiſtrats, c'eſt-à-dire, d'un tribun du peuple.

Il y avoit au commencement pluſieurs différences entre les *plébiſcites* & les loix proprement dites.

1°. Les lois, *leges*, étoient les conſtitutions faites par les rois & par les empereurs, ou par le corps de la république, au lieu que les *plébiſcites* étoient l'ouvrage du peuple ſeul, c'eſt-à-dire, des plébéiens.

2°. Les lois faites par tout le peuple du tems de la république étoient provoquées par un magiſtrat patricien. Les *plébiſcites* ſe faiſoient ſur la réquiſition d'un magiſtrat plébéien, c'eſt-à-dire, d'un tribun du peuple.

3°. Pour faire recevoir une loi, il falloit que tous les différens ordres du peuple fuſſent aſſemblés, au lieu que le *plébiſcite* émanoit du ſeul tribunal des plébéiens; car les tribuns du peuple ne pouvoient pas convoquer les patriciens, ni traiter avec le ſénat.

4°. Les loix ſe publioient dans le champ de Mars; les *plébiſcites* ſe faiſoient quelquefois dans le cirque de Flaminius, quelquefois au capitole, & plus ſouvent dans les comices.

5°. Pour faire recevoir une loi, il falloit aſſembler les comices par centuries; pour les *plébiſcites* on aſſembloit ſeulement les tribuns, & l'on n'avoit pas beſoin d'un ſénatus-conſulte ni d'aruſpices: il y a cependant quelques exemples de *plébiſcites* pour leſquels les tribuns examinoient le vol des oiſeaux, & obſervoient les mouvemens du ciel avant de préſenter le *plébiſcite* aux tribus.

6°. C'étoient les tribuns qui s'oppoſoient ordinairement à l'acceptation des lois, & c'étoient les patriciens qui s'oppoſoient aux *plébiſcites*.

Enfin, la maniere de recueillir les ſuffrages étoit fort différente; pour faire recevoir un *plébiſcite*, on recueilloit ſimplement les voix des tribus, au lieu que pour une loi il y avoit beaucoup plus de cérémonie.

Ce qui eſt de ſingulier, c'eſt que les *plébiſcites*, quoique faits par les plébéiens ſeuls, ne laiſſoient pas d'obliger auſſi les patriciens.

Le pouvoir que le peuple avoit de faire des loix ou *plébiſcites* lui avoit été accordé par Romulus, lequel ordonna que quand le peuple ſeroit aſſemblé dans la grande place, ce que l'on appelloit l'*aſſemblée des comices*, il pourroit faire des lois; Romulus vouloit par ce moyen rendre le peuple plus ſoumis aux lois qu'il avoit faites lui-même, & lui ôter l'occaſion de murmurer contre la rigueur de la loi.

Sous les rois de Rome, & dans les premiers tems de la république, les *plébiſcites* n'avoient force de loi qu'après avoir été ratifiés par le corps des ſénateurs aſſemblés.

Mais ſous le conſulat de L. Valerius, & de M. Horatius, ce dernier fit publier une loi qui fut appellée de ſon nom *horatia*; par laquelle il fut arrêté que tout ce que le peuple ſéparé du ſénat ordonneroit, auroit la même force que ſi les patriciens & le ſénat l'euſſent décidé dans une aſſemblée générale.

Depuis cette loi, qui fut renouvellée dans la ſuite par pluſieurs autres, il y eut plus de lois faites dans des aſſemblées particulieres du peuple, que dans les aſſemblées générales où les ſénateurs ſe trouvoient.

Les plébéiens enflés de la prérogative que leur avoit accordé la loi *horatia*, affecterent de faire un grand nombre de *plébiſcites* pour anéantir (s'il étoit poſſible) l'autorité du ſénat; ils allerent même juſqu'à donner le nom de lois à leurs *plébiſcites*.

Le pouvoir législatif que le ſénat & le peuple exerçoient ainſi par émulation, fut transféré à l'empereur du tems d'Auguſte par la loi *regia*, au moyen de quoi il ne ſe fit plus de *plébiſcites*.

On peut voir ſur cette matiere le *tit.* 2. *du liv. I. du digeſte leg.* 2. §. 28. & aux inſtituts le §. 4. *du tit.* 2. *liv. I.* & *la juriſprudence romaine* de M. Terraſſon. (*A*)

PLECTRONITÆ, (*Hiſt. nat.*) nom employé par quelques naturaliſtes pour déſigner les dents de poiſſons, minces, & ſemblables à des ongles d'oiſeaux pétrifiés.

PLECTRUM, ſ. m. (*Muſique inſtrum. ancienne.*) eſpece d'archet court, ou baguette faite d'ivoire, ou de bois poli, avec laquelle le muſicien touchoit les cordes d'un inſtrument pour en tirer les ſons: ce mot vient de πλήττειν, *frapper*. Les anciens avoient des inſtrumens à cordes ſur leſquels on jouoit ſans *plectrum*, comme le magadis; & d'autres où on s'en ſervoit toujours comme le luth. C'étoit auſſi dans les commencemens l'uſage de ne toucher la lyre qu'avec le *plectrum*; enſuite la mode vint de n'en pincer les cordes qu'avec les doigts.

Le lecteur curieux trouvera toutes les diverſes formes de *plectres* dans Pignorius, dans Montfaucon, dans Buonarroti, *oſſervazione ſopra i Medaglioni*, & dans d'autres antiquaires. (*D. J.*)

PLEIADES, *voyez l'article* PLEYADES.

PLEIBURG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne au cercle d'Autriche: dans la Carinthie, ſur la Freyſtrictz, au pié d'une haute montagne avec un château.

PLEIGE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt un ancien terme de pratique, qui ſignifie *caution* ou *fidejuſſeur*. Ducange le dérive de *plegius*, terme de la baſſe latinité, qui ſignifioit la même choſe.

Dans quelques coutumes *pleige* s'entend ſingulierement de celui qui ſe porte caution judiciaire; mais dans d'autres, *pleige* ſe prend pour toute caution en général.

L'article des placites de Normandie porte que l'obligation du *pleige* eſt éteinte quand la dette eſt payée par le principal obligé, lequel néanmoins peut ſubroger celui qui fournit les deniers pour acquitter la dette à l'hypothèque d'icelles ſur ſes biens ſeulement, & non ſur ceux du *pleige*. *Voyez* CAUTION, FIDEJUSSEUR, OBLIGATION PRINCIPALE. (*A*)

PLEIN, REMPLI, (*Synon.*) il n'en peut plus tenir dans ce qui eſt *plein*. On n'en peut pas mettre davantage dans ce qui eſt *rempli*. Le premier a un rapport particulier à la capacité du vaiſſeau; & le ſecond à ce qui doit être reçu dans cette capacité.

Aux nôces de Cana les pots furent *remplis* d'eau, & & par miracles ils ſe trouverent *pleins* de vin. *Girard.* (*D. J.*)

PLEIN, ſ. m. *en Phyſique*, eſt un terme uſité pour ſignifier cet état des choſes où chaque partie de l'eſpace ou de l'étendue eſt ſuppoſée entierement *remplie* de matiere. *Voyez* MATIERE & ESPACE.

On dit le *plein*, par oppoſition au *vuide*, qui eſt un eſpace que l'on ſuppoſe deſtitué de toute matiere.

Les Cartéſiens ſoutiennent le *plein* abſolu. Leur principe eſt que l'eſſence de la matiere conſiſte dans l'étendue; d'où effectivement il eſt naturel de conclure, qu'il y a de la matiere partout où il y a de l'eſpace ou de l'étendue. *Voyez* ÉTENDUE.

Mais ſi ce principe eſt faux la conſéquence qu'ils en tirent devient nulle. Sur quoi *voy. l'article*. MATIERE,

A l'*article* VUIDE on peut voir les argumens par leſquels on prouve qu'il y a du vuide dans l'univers. *Chambers*.

PLEIN, (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui eſt entier, complet & parfait.

Ainſi *plein* fief eſt celui qui eſt entier & non démembré, & qui releve nuement d'un ſeigneur.

Plein poſſeſſoire, c'eſt la *pleine* maintenue.

Pleine puiſſance & autorité royale, ces termes qui ſont de ſtyle dans les ordonnances, ſervent à exprimer une puiſſance des plus étendues, & à laquelle il ne manque rien pour ſe faire obéir.

Pleine main-levée ſignifie une *main-levée entiere & définitive*. (*A*)

PLEIN, ſ. & adj. (*Archit.*) on dit le *plein* d'un mur pour en exprimer le maſſif.

PLEIN, ſ. m. *terme d'Ecrivain*; c'eſt une certaine largeur ou groſſeur du trait de plume, ſelon que la plume eſt maniée différemment. On diſtingue quatre ſortes de *pleins*: le *plein* parfait, le *plein* imparfait, le demi-*plein*, & le *délié*. Voy. *Barbedor*, *traité de l'écriture* (*D. J.*)

PLEIN, (*Marechal.*) le flanc *plein*, les jarrets *pleins*, la bouche à *pleine* main. *Voyez* FLANC, JARRETS, BOUCHE PLEINE, une jument *pleine*. *Voyez* JUMENT.

PLEIN *ou* PLAIN, *terme de Tanneur*; c'eſt une cuve profonde de bois ou de pierre enfoncée dans la terre, dans laquelle les Tanneurs mettent les peaux qu'ils veulent plamer, c'eſt-à-dire, dépouiller de leur poil par le moyen de la chaux détrempée dans de l'eau, pour les mettre enſuite dans la foſſe au tan.

PLEIN, ſe dit auſſi de la chaux même qui eſt dans la cuve. Ainſi on dit un *plein mort*, ou *vieux*, pour exprimer un *plein* dont la chaux a déja ſervi: *plein* neuf ou vif pour celui dont la chaux eſt nouvelle.

Les Mégiſſiers, Chamoiſeurs & Maroquiniers ſe ſervent auſſi de *pleins* pour préparer leurs cuirs. *Voyez* Mégissiers, *&c.*

Plein, adj. (*Blaſon.*) on dit en terme de blaſon, porter les armes *pleines* d'une maiſon, pour ſignifier *en porter les armes ſans les écarteler & ſans briſure*. On dit auſſi d'une maiſon qui ne porte qu'un émail, ou qu'une ſeule couleur dans l'écu de ſes armes, qu'elle porte d'or *plein* ou d'or pur, de gueule *plein*. (*D. J.*)

Plein, jeu du, on nomme ainſi ce jeu, parce que les joueurs ne cherchent qu'à remplir & faire leur *plein*, c'eſt-à-dire, à mettre douze dames couvertes, & accouplées dans la table du grand jan, qui ſe nomme au trictrac indifféremment *grand jan*, ou *grand plein*. Ce jeu ne peut être joué qu'entre deux perſonnes. Il ſe joue dans un trictrac garni de trente dames, quinze de chaque couleur. On ne joue qu'avec deux dez, & chacun ſe ſert. On diſpoſe ſon jeu tout de même que ſi l'on vouloit jouer au trictrac; enſuite chacun empile ſes dames ſur la premiere caſe la plus éloignée du jour. Vos dames étant empilées, il faut abattre d'abord beaucoup de bois; enſuite coucher ſix dames toutes plates ſur les fleches du grand jan, parce qu'il eſt aiſé de couvrir après qu'on a du bois abattu. Il eſt permis à ce jeu de mettre une ſeule dame dans le coin, qui ſe nomme au trictrac *coin de repos*. Les doublets s'y jouent doublement comme au revertier. Il faut bien prendre garde de ne point forcer ſon jeu, & tâcher d'avoir toujours les grands doublets à jouer. Celui qui a couvert le plutôt toutes ſes dames dans ſa ſeconde table, a gagné la partie; mais il n'a pas le dez pour la revenche, ainſi l'on tire à qui l'aura.

PLEIN-CHANT, ſ. m. *cantus*, (*Muſique.*) & en italien *canto fermo*, ou ſimplement *canto*, eſt le chant en uſage dans l'Egliſe pour le ſervice divin. On prétend que S. Ambroiſe ou S. Miroclet en fut l'inventeur; que ce chant fut perfectionné par le pape S. Grégoire, d'où il porte encore le nom de *chant grégorien*, & que Guy Aretin inſtitua les notes & autres caracteres qu'on y emploie.

Le *plein-chant* ne ſe note que ſur quatre lignes: on n'y emploie que deux clés, ſavoir, la clé d'*ut* & la clé de *fa*; qu'une ſeule tranſpoſition, ſavoir, un bémol; & que deux figures de notes, ſavoir la longue ou quarrée, & la breve, qui eſt en loſange.

Le *plein-chant* eſt d'une grande ſimplicité, image de celle des inventeurs; il n'eſt point à pluſieurs parties, car le faux-bourdon n'eſt pas de ſon inſtitution. On n'y trouve ni changement de ton, ni dièſes, ni bémols accidentels, ſi ce n'eſt dans quelques compoſitions modernes; mais tout cela n'empêche point que chanté poſément par un chœur de bonnes voix, il ne plaiſe par cette ſimplicité, & cette gravité même ſi convenables à l'uſage auquel il eſt deſtiné. *Voyez* Tons de l'Eglise. (*S*)

Plein-jeu, (*Muſique.*) c'eſt le huitieme diapaſon de la muſette qu'on nomme ainſi; le huitieme, le quatrieme, le ſixieme, le ſeptieme & le neuvieme, ſont des diapaſons très-agréables; mais ils ne ſont pas ſi naturels au chalumeau que le cinquieme, nommé l'*entre-main*, ni que le huitieme que l'on appelle ordinairement *plein-jeu*. (*D. J.*)

Plein-Pié, ſ. m. (*Jardinage.*) ce qu'on appelle *plein-pié* en fait de terraſſe de jardins, ſe nomme dans les fortifications *terre-plein*; c'eſt l'eſpace de terre compris entre deux terraſſes, c'eſt-à-dire la plate-forme ſoutenue par des murs ou des talus de gazon. *Voyez l'article* Pié.

PLEINE, adj. f. *voyez le mot* Plein.

Pleines, *terme de Fondeur de caracteres d'Imprimerie*, qui fait connoître les lettres dont la figure remplit tout le corps comme on appelle *longues* celle qui en occupent les deux tiers. Les *pleines j*, *Q*, *ſſ*, *ffi*, & toutes les autres lettres qui ne laiſſent rien à couper aux corps, ſoit par-deſſus ou par-deſſous. *Voyez* Longues, Courtes.

Pleine-lune, c'eſt cette phaſe ou état de la lune, dans lequel elle nous préſente toute une moitié éclairée. La terre eſt alors entre le ſoleil & elle, & la lune eſt dans le ſigne du zodiaque, directement oppoſé à celui qu'occupe le ſoleil; c'eſt-à-dire que ſi le ſoleil, par exemple, eſt au premier degré du bélier, la lune eſt au premier degré de la balance. Les éclipſes de l'une n'arrivent que dans les *pleines-lunes*, lorſque la lune ſe trouve préciſement en ligne droite avec la terre & le ſoleil; de ſorte que la terre empêche le ſoleil de l'éclairer. La face de la lune qui eſt alors tournée vers nous, au-lieu de nous paroître brillante, nous paroît ſombre & obſcure. *Voyez* Lune & Phase. (*O*)

Pleine-croix, ſ. f. (*Serrurerie.*) garniture qui ſe met ſur un rouet dans une ſerrure. Elle forme les deux bras de la croix, & le rouet en forme le montant. Pour faire la *pleine-croix*, on coupe & on lime le rouet de longueur, on pratique au milieu, à la hauteur où la *pleine-croix* eſt fendue dans la clé, un trou avec un inſtrument de la longueur d'une ligne & demie, & de l'épaiſſeur de la fente de la clé. On fend à la même hauteur les deux bouts du rouet; on tourne le rouet ſelon qu'il eſt tracé, & on le met en place pour le faire aller dans les fentes de la clé. Puis on l'ote, & on pique ſur une platine de fer doux, battu, mince, droit ſur le palaſtre, tout autour, dehors & dedans, avec une pointe, marquant le lieu du trou, afin d'épargner une rivure. Enſuite on marque pareillement les fentes du bout du rouet, afin de ne pas les fendre dans la platine. C'eſt par ces deux extrémités que les deux faucillons ſe tiennent. Pour la ſolidité, on ménage un tenon au faucillon de dedans. La platine ainſi piquée, on l'ouvre juſqu'au droit des piés, épargnant les tenons. Cela fait, on place le rouet en courbant en-dedans les piés dans la *pleine-croix*, & l'on fait entrer la rivure de derriere dans les trous du rouet; l'on redreſſe les piés du rouet; on coupe la *pleine-croix* à la hauteur des fentes de la clé; on la lime doucement; on la remet & elle eſt finie.

Il y a des *pleines-croix* renverſées en-dehors, & ce ſont celles où le faucillon de dehors eſt renverſé. Elles ſe font comme les *pleines-croix* renverſées endedans, excepté que les viroles ſont poſées ſur le dehors du rouet & que l'on a laiſſé le faucillon de dehors plus haut.

Des *pleines-croix* renverſées en-dedans, & ce ſont celles où le faucillon de dedans eſt renverſé. Elles ſe font comme les *pleines-croix* ſimples, excepté que le faucillon du dedans doit être renverſé, & qu'il faut avoir deux viroles faites exprès de l'épaiſſeur de la renverſure entre leſquelles on place le faucillon de dedans. On rabat doucement & à petits coups de marteau, ce qui doit être renverſé, en commençant par le milieu. De peur de corrompre le fer, on remue pluſieurs fois la renverſure pleine, on la lime & paſſe dans la clé.

On dit qu'une *pleine-croix* eſt renverſée en-dehors & en-dedans, lorſque les deux faucillons ſont renverſés.

On appelle *pleine-croix* en fond de cuve à bâton rompu, celle qui eſt montée ſur un fond de cuve à bâton rompu. *Pleine-croix* en fond de cuve ſimple, celle qui eſt montée ſur un rouet en fond de cuve ſimple.

Il faut à la *pleine-croix* haſtée en dehors & renverſée en-dedans, quatre viroles, deux pour la haſture & deux pour la renverſée; l'une des viroles de dehors ſera haſtée & celle de dedans ſera toute quarrée par-deſſus.

La *pleine-croix* haſtée en-dedans & renverſée endehors ſe fait comme la précédente, excepté que l'une des viroles du dedans doit être haſtée, & celle de dehors toute quarrée par-deſſus.

La *pleine-croix* haſtée en-dedans eſt celle dont le renverſement double forme deux angles; elle ſe fait comme la renverſée avec deux viroles, excepté que la virole de deſſus doit être aſſez épaiſſe pour y pratiquer une feuillure quarrée, limée juſtement de la hauteur de la fente de la clé. C'eſt ſur cette virole que la *pleine-croix* ſe pliera, ſe haſtera à petits coups de marteau; on la leſtera enſuite avec un petit ciſelet quarré par le bout.

Les *pleines-croix* haſtées en-dehors & en dedans ſe font de la même maniere; il faut aux *pleines-croix* haſtées en-dedans mettre les viroles en-dedans du rouet, & aux *pleines-croix* haſtées en-dehors mettre les viroles en-dehors du rouet.

PLEION *ou* PAILLASSON, (*Jardinage.*) *voyez* Paillasson.

PLEMMYRE *ou* *PLEMMYRIUM*, (*Géog. anc.*) promontoire de Sicile, ſur la côte orientale, vis-à-vis de Syracuſe, dont il formoit le port. Virgile, *Æneid. l. III. verſ.* 693. Thucydide, *l. VII.* parlent de ce promontoire; on l'appelle aujourd'hui *Cabo di maſſa Oliveræ* ou *d'Olivero*. Il y avoit ſur ce promontoire un château qui appartenoit aux Syracuſains. Virgile appelle ce cap *Undoſum* à cauſe que le pays eſt marécageux. (*D. J.*)

PLEMPE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt une ſorte de petit bateau de pêcheur.

PLENIER, adj. (*Gramm. & Théolog.*) ce qui eſt plein ou complet; ainſi l'on dit, le pape accorde des indulgences *plénieres*, c'eſt-à-dire des remiſſions pleines & entieres des peines dûes à tous les péches. *Voyez* Indulgence.

Ce mot eſt formé du latin *plenarius*, de *plenus*, plein.

Plénier, ſe dit auſſi dans l'hiſtoire eccléſiaſtique, d'un concile général œcuménique. Ainſi S. Auguſtin

dit

dit que la queſtion du baptême des hérétiques avoit été décidée dans un *concile plénier*, ce que la plûpart des Théologiens entendent du premier concile général de Nicée, qui avoit ſtatué qu'on ne rebaptiſeroit que ceux qui avoient été baptiſés par des hérétiques qui avoient corrompu la forme du baptême; & en ce ſens *plénier* ſignifieroit la même choſe que *général* ou *univerſel*. *Voy.* CONCILE.

PLÉNIPOTENTIAIRE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) celui qui a une commiſſion ou un plein pouvoir d'agir. Ce mot eſt composé de *plenus*, plein, & *potentia*, pouvoir, puiſſance.

On le dit particulierement des ambaſſadeurs que les rois envoient pour traiter de paix, de mariages ou autres affaires importantes. *Voy.* MINISTRE, AMBASSADEUR.

La premiere choſe qu'on examine dans les conférences de paix, c'eſt le pouvoir des *plénipotentiaires*. *Voyez* TRAITÉ.

PLÉNIPRÉBENDÉ, ſ. m. (*Juriſprud.*) c'eſt celui qui a une prébende entiere, à la différence de quelques chanoines ou chapelains qui n'ont qu'une demiprébende & qu'on appelle à cauſe de cela *ſemi-prébendés*. *Voyez* PRÉBENDE. (*A*)

PLÉNITUDE, ſ. f. (*Gramm.*) *voyez* PLÉTHORE.

PLENITUDE, (*Critique ſacrée.*) ce mot ſignifie dans l'Ecriture 1° ce qui remplit quelque choſe, *Domini eſt terra & plenitudo ejus* Iſ. *xxiij.* 1. la terre & tout ce qu'elle contient eſt au Seigneur; ainſi *plenitudo maris* eſt tout ce que la mer renferme: 2° l'abondance de quelque choſe, *de frugibus terræ*, & *de* plenitudine *ejus*, Deut. *xxxiij.* 16. 3° la perfection & l'accompliſſement *plenitudo & ſapientia, eſt timere Deum*, Eccl. *j.* 20. la perfection de la ſageſſe conſiſte à craindre Dieu: 4° une aſſemblée nombreuſe, *in* plenitudine *ſanctâ admirabitur*, Eccl. *xxiv.* 3. on l'admirera dans l'aſſemblée des ſaints: 5° ce qui eſt entier, *tollit* plenitudinem *ejus a veſtimento*, Matth. *ix.* 16. la piece neuve miſe à un habit vieux emporte l'endroit même qu'elle devoit remplir, déchire l'habit davantage. (*D. J.*)

PLÉONASME, ſ. m. (*Gramm.*) c'eſt une figure de conſtruction, diſent tous les Grammairiens, qui eſt oppoſée à l'*ellipſe*; elle ſe fait lorſque dans le diſcours on met quelque mot qui eſt inutile pour le ſens, & qui étant ôté, laiſſe le ſens dans ſon intégrité. C'eſt ainſi que s'en explique l'auteur du *Manuel des Grammairiens part. I. ch. xiv. n. 6.* „ Il y a *pléonaſme*; dit M. du „ Marſais, article *figure*, lorſqu'il y a dans la phraſe „ quelque mot ſuperflu, enſorte que le ſens n'en ſeroit „ pas moins entendu, quand ce mot ne ſeroit pas exprimé; comme quand on dit, *je l'ai vu de mes yeux*, *je* „ *l'ai entendu de mes oreilles*, *j'irai moi-même*; *mes yeux* „ *mes oreilles*, *moi-même* ſont autant de *pléonaſmes* „. Sur le vers 212 du I. livre de l'Enéide, *talia voce refert*, &c. Servius s'explique ainſi, πλεονασμὸς *eſt, qui fit quoties adduntur ſuperflua, ut alibi*, vocemque his auribus hauſi; *Terentius*, his oculis egomet vidi.

C'eſt d'après cette notion généralement reconnue que l'on a donné à cette figure le nom de *pléonaſme*, qui eſt grec; πλεονασμὸς, de πλεονάζειν, *redundare* ou *abundare*; R. πλέος, *plenus*; enſorte que le mot de *pléonaſme* ſignifie ou *plénitude* ou *ſuperfluité*. Si on l'entend dans le premier ſens, c'eſt une figure qui donne au diſcours plus de grace, ou plus de netteté, ou plus de force, ἔμφασιν. Si on le prend dans le ſecond ſens, c'eſt un véritable défaut qui tend à la battologie. *Voyez* BATTOLOGIE.

Il me ſemble 1° que c'eſt un défaut dans le langage grammatical de déſigner par un ſeul & même mot deux idées auſſi oppoſées que le ſont celle d'une figure de conſtruction & celle d'un vice d'élocution. A la bonne heure, qu'on eût laiſſé à la figure le nom de *pléonaſme* qui marque ſimplement *abondance* & *richeſſe*, mais il falloit déſigner la ſuperfluité des mots dans chaque phraſe par un autre terme; par exemple, celui de *périſſologie* qui eſt connu, devoit être employé ſeul dans ce ſens. Ce terme vient de περισσός, *ſuperfluus*, & de λόγος, *dictio*; & l'adjectif περισσὸς a pour racine l'adverbe πέρα, *outre meſure*. Je ferai uſage de cette remarque dans le reſte de l'article.

2°. Si c'eſt un défaut de n'avoir employé qu'un même nom pour deux idées ſi diſparates, celui de vouloir les comprendre ſous une même définition eſt bien plus grand encore; & c'eſt cependant en quoi ont péché les Grammairiens même les plus exacts, comme on peut le voir par le début de cet article. Il faut donc tâcher de ſaiſir & d'aſſigner les caracteres diſtinctifs de la figure appellée *pléonaſme*, & du vice de ſuperfluité que j'appelle *périſſologie*.

I. Il y a *pléonaſme* lorſque des mots qui paroiſſent ſuperflus par rapport à l'intégrité du ſens grammatical, ſervent pourtant à y ajouter des idées acceſſoires ſurabondantes, qui y jettent de la clarté ou qui en augmentent l'énergie. Quand on lit dans Plaute, (Milit.) *ſimile ſomnium ſomniavit*, le mot *ſomnium*, dont la force eſt renfermée dans *ſomniavit* ſemble ſurabondant par rapport à ce verbe; mais il y eſt ajouté comme ſujet de l'adjectif *ſimile*, afin que l'idée de cette ſimilitude ſoit rapportée ſans équivoque à celle du ſonge, *ſimile ſomnium*; c'eſt un *pléonaſme* accordé à la clarté de l'expreſſion. Quand on dit, *je l'ai vû de mes yeux*, les mots *de mes yeux* ſont effectivement ſuperflus par rapport au ſens grammatical du verbe *j'ai vû*, puiſqu'on ne peut jamais voir que des yeux, & que qui dit *j'ai vû*, dit aſſez que c'eſt par les yeux, & de plus que c'eſt par les ſiens, ainſi il y a, grammaticalement parlant, une double ſuperfluité: mais ce ſuperflu grammatical ajoute des idées acceſſoires qui augmentent l'énergie du ſens, & qui font entendre qu'on ne parle pas ſur le rapport douteux d'autrui, ou qu'on n'a pas vû la choſe par haſard & ſans attention, mais qu'on l'a vûe avec réflexion, & qu'on ne l'aſſûre que d'après ſa propre expérience bien conſtatée; c'eſt donc un *pléonaſme* néceſſaire à l'énergie du ſens. „ Cela eſt fondé en raiſon, dit Vaugelas, *Rem.* 160. parce „ que lorſque nous voulons bien aſſûrer & affirmer une „ choſe, il ne ſuffit pas de dire ſimplement *je l'ai vû*, „ puiſque bien ſouvent il nous ſemble avoir vû des choſes, que ſi l'on nous preſſoit de dire la vérité, nous „ n'oſerions l'aſſûrer. Il faut donc dire *je l'ai vû de* „ *mes yeux*, pour ne laiſſer aucun ſujet de douter que „ cela ne ſoit ainſi; tellement qu'à le bien prendre (cette concluſion eſt remarquable), il n'y a point là de „ mots ſuperflus, puiſqu'au contraire ils ſont néceſſaires „ pour donner une pleine aſſûrance de ce que l'on affirme. En un mot, il ſuffit que l'une des phraſes dit „ plus que l'autre pour éviter le vice du *pléonaſme*, „ c'eſt-à-dire la *périſſologie*, qui conſiſte à ne dire qu'une même choſe en paroles différentes & oiſives, ſans „ qu'elles ayent une ſignification ni plus étendue, ni „ plus forte que les premieres „.

Le *pléonaſme* d'énergie eſt très-commun dans la langue hébraïque, & il ſemble en faire un caractere particulier & propre, tant l'uſage en eſt fréquent & néceſſaire.

1°. Un nom conſtruit avec lui-même, comme *eſclave des eſclaves*, *cantique des cantiques*, *vanité des vanités*, *flamme de flamme*, *les ſiecles des ſiecles*, &c. eſt un tour très-ordinaire dans la langue-ſainte, & une ſuperfluité apparente de mots: mais ce *pléonaſme* eſt très-énergique, & il ſert à ajouter au nom l'idée de ſa propriété caractériſtique dans un grand degré d'intenſité, c'eſt comme ſi on diſoit, *très-vil eſclave*, *cantique excellent*, *vanité exceſſive*, *flamme très-ardente*, *la totalité des ſiecles* ou *l'éternité*.

2°. Rien de plus inutile en apparence à la plénitude du ſens grammatical que la répétition de l'adjectif ou de l'adverbe: mais c'eſt un *pléonaſme* adopté dans la langue hébraïque, pour remplacer ce qu'on appelle dans les autres le *ſuperlatif abſolu*. *Voyez* AMEN, IDIOTISME & SUPERLATIF.

3°. Un autre *pléonaſme* eſt encore uſité dans le même ſens ampliatif; c'eſt l'union de deux mots ſynonimes par la conjonction copulative: comme *verba oris ejus iniquitas & dolus*, *Pſ.* 35, *vulg.* 36, *hæbr. v.* 4. c'eſt-à-dire, *verba oris ejus iniquiſſima*.

4°. Mais ſi la conjonction réunit le même mot à lui-même, c'eſt un *pléonaſme* qui marque diverſité: *in corde & corde locuti ſunt. Pſ. II. vulg.* 12. *hæbr. v.* 5. c'eſt-à-dire, *cum diverſis ſenſibus, quorum alter eſt in ore, alter in mente*. Nous diſons de même en françois, au-moins dans le ſtyle ſimple, *il y a coutume & coutume*, *il y a donner & donner*, pour marquer la diverſité des coutumes & des manieres de donner. C'eſt dans notre langue un hébraïſme.

5°. Si le même nom eſt répété de ſuite ſans conjonction & ſans aucun changement de forme; c'eſt un *pléonaſme* qui remplace quelquefois en hébreu l'adjectif diſtributif *chaque*, ou l'adjectif collectif *tout*: ישראל איש איש מבית (*Iſſral aiſſ aiſſ mebith*, en liſant comme Maſclef), ce que les ſeptante ont traduit par ἄνθρωπος ἄνθρωπος τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ, *homo, homo filiorum Iſraël*, & la vulgate, *homo quilibet de domo Iſraël. Levi. xvij.* 3. ce qui eſt le véritable ſens de l'hébraïſme. D'autres fois cette répétition eſt purement emphatique: אלי אלי, *Deus meus*, *Deus meus*; ce *pléonaſme* marque l'ardeur de l'invocation. Nous imitons quelquefois ce tour hébraïque dans la même vue; on ne ſauroit lire, ſans la plus vive émotion, ce qu'a écrit l'auteur de *Télémaque*, *liv. XI.* ſur les acclamations

des peuples de l'Heſpérie au ſujet de la paix, & la jonction de ces deux mots, *la paix*, *la paix*, qui ſe trouve juſqu'à trois fois dans l'eſpace de quatre à cinq lignes, donne au récit un feu qui porte l'embraſement dans l'imagination & dans l'ame du lecteur.

6°. C'eſt un uſage très-ordinaire de la langue hébraïque de mettre l'infinitif du verbe avant le verbe même: אכל האכל, *comedere* ou *comedendo comedes Gen. ij.* 16. מות המות, *mori* ou *moriendo morieris*. *Ib. ij.* 17. Quelques grammairiens prétendent que c'eſt dans ces exemples une pure *périſſologie*, & que l'addition de l'infinitif au verbe n'ajoute à ſa ſignification aucune idée acceſſoire. Pour moi j'ai peine à croire qu'une phraſe eſſentiellement vicieuſe ait pû être dans la langue ſainte d'un uſage ſi fréquent ſans aucune néceſſité. Je dis *d'un uſage fréquent* car rien de plus commun que ce tour dans les livres ſacrés; & j'ajoute que ce ſeroit ſans aucune néceſſité, parce que la conjugaiſon ſimple fourniſſoit la même idée. Qu'on y prenne garde; l'uſage des langues eſt beaucoup moins aveugle qu'on ne le penſe, & jamais il n'autoriſe ſans raiſon une locution irréguliere: il faut, pour mériter l'approbation univerſelle, qu'elle ſupplée à quelque formation que l'analogie de la langue ne donne point, comme ſont nos tems compoſés par le moyen des auxiliaires *avoir*, *venir*, *devoir*, *aller*, ou qu'elle renferme quelque idée acceſſoire dont ne ſeroit pas ſuſceptible la locution réguliere; tels que ſont les *pléonaſmes* dont il s'agit ici. Leclerc cependat (*Art. critic. Part. II. ſect. I. cap.* 4, *n°.* 3, 4, 5.) ſoutient que cette addition de l'infinitif au verbe n'a en hébreu aucune énergie propre: *hæc additio ejuſdem verbi... nullam habet in hebraïcâ... linguâ emphaſin*. Mais il faudroit, avant que d'adopter cette opinion, répondre à ce que je viens d'obſerver ſur la circonſpection de l'uſage qui n'autoriſe jamais une locution irréguliere ſans un beſoin réel d'analogie ou d'énergie. Si d'ailleurs on s'en rapporte au moyen propoſé par Leclerc, il me ſemble qu'il ne lui fournira pas une concluſion favorable. *res... certa erit*, dit-il, *de hébraicâ, ſi quis expendat loca ſcripturæ in quibus occurrit ea phraſis*. N'eſt-il pas évident que *comedendo comedes* ne ſignifie pas ſimplement *vous mangerez*, mais *vous aurez toute liberté de manger*, *vous mangerez librement*, *tant & ſi ſouvent que vous voudrez*? C'eſt la même énergie dans *moriendo morieris*; cela ne veut pas dire ſimplement *vous mourrez*; mais la répétition de l'idée de mort donne à l'affirmation énoncée par le verbe une emphaſe particuliere, *vous mourrez certainement*, *infailliblement*, *indubitablement*: & de là vient que pour donner plus de poids à l'affirmation contraire ou à la négation de cette ſentence, le ſerpent employa le même *pléonaſme*: לא מות תמתון, *nequaquam moriendo moriemini*, *Gen.* 3, 4. il eſt certain que vous ne mourrez point. *Voyez* au ſurplus la grammaire hébraïque de Maſclef, *ch. xxiv.* §§ 5, 8, 9; *ch. xxv.* § 8, & *ch. xxvj.* §§ 7, 8.

II. J'avoue néanmoins qu'il ſe rencontre, & même aſſez ſouvent, de ces répétitions identiques où nous ne voyons ni emphaſe, ni énergie. Dans ce cas, il faut diſtinguer entre les langues mortes & les langues vivantes, & ſoudiſtinguer encore entre les langues mortes dont il nous reſte peu de monumens, comme l'hébreu, & les langues mortes dont nous avons conſervé aſſez d'écrits pour en juger avec plus de certitude, comme le grec & le latin.

Par rapport à l'hébreu, quand nous n'appercevons pas les idées acceſſoires que la répétition identique peut ajouter au ſens, il me ſemble qu'il eſt raiſonnable de penſer que cela vient de ce que nous n'avons plus aſſez de ſecours pour entendre parfaitement la locution qui ſe préſente; & c'eſt d'ailleurs un hommage que nous devons à la majeſté de l'Ecriture ſainte, & à l'infaillibilité du S. Eſprit qui en eſt le principal auteur.

Pour les autres langues mortes, il eſt encore bien des cas où nous devons avoir par équité la même réſerve; & c'eſt principalement quand il s'agit de phraſes dont les exemples ſont très-rares. Mais en général nous ne devons faire aucune difficulté de reconnoître la *périſſologie*, même dans les meilleurs écrivains de l'antiquité, comme nous la trouvons ſouvent dans les modernes. 1°. Nous entendons aſſez le grec & le latin pour en diſcuter le grammatical avec certitude; & peut-être Démoſthène & Cicéron ſeroient-ils ſurpris, s'ils revenoient parmi nous, & que nous puſſions communiquer avec eux des progrès que nous avons faits dans l'intelligence de leurs écrits, quoique nous ne puiſſions pas parler comme eux. 2°. Le reſpect que nous devons à l'antiquité, n'exige pas de nous une adoration aveugle; les anciens étoient hommes comme les modernes, ſujets aux mêmes mépriſes, aux mêmes préjugés, aux mêmes erreurs, aux mêmes fautes: oſons croire une fois, que Virgile n'entendoit pas mieux ſa langue, & n'étoit pas plus châtié dans ſon ſtyle que ne l'étoit notre Racine; & Racine n'a point été entierement diſculpé par l'Abbé des Fontaines, qui s'étoit chargé de le venger contre les remarques de M. l'Abbé d'Olivet. Diſons donc que le *ſic ore locutus* de Virgile, & mille autres phraſes pareilles de ce poëte & des autres écrivains du bon ſiecle, ne ſont que des exemples de *périſſologie*, & des défauts réels plûtôt que des tours figurés. (*B. E. R. M.*)

PLÉROTIQUES, adj. *en Médecine*, une eſpece de remedes, que l'on appelle autrement *incarnatifs* & *ſarcotiques*. *Voyez* INCARNATIF & SARCOTIQUE. Ce mot eſt formé du mot grec πληρόω, *je remplis*.

PLESCOW, *ou* PLESKOW, *ou* PSKOW, (*Géog. mod.*) ville de Ruſſie, capitale du duché du même nom, avec un archevêché du rit moſcovite, & un château bâti ſur un rocher. Elle fut réunie à la couronne de Ruſſie par le grand Duc Jean Baſilowitz, & Etienne Battori, roi de Pologne, fut obligé d'en lever le ſiege en 1507. Cette ville eſt ſituée ſur la riviere de Muldow, près de ſon embouchure dans le lac de *Pleſcow*, à 60 lieues nord-oueſt de Riga, & à égale diſtance de Petersbourg. *Long.* 45, 18. *latit.* 57, 38.

PLESS, *ou* PSEZINA, (*Géog. mod.*) petite ville de Siléſie ſur le bord ſeptentrional de la Viſtule, aux confins de la Pologne, ſur la route de Cracovie à Vienne. Les Catholiques y ont une égliſe, & les Luthériens en plus grand nombre y ont leur temple.

PLESSIS-LEZ-TOURS, (*Géog. mod.*) ancienne maiſon royale de France, près de Tours, bâtie par Louis XI. qui y fonda une collégiale & un couvent de Minimes, le premier qu'ils aient eu en France.

C'eſt au Chateau de *Pleſſis-lez-Tours* que mourut Louis XI. le 30 Aout 1483, âgé de 60 ans. Peu de tyrans, dit M. de Voltaire, ont fait périr plus de citoyens par les mains des bourreaux, & par des ſupplices plus recherchés. Les cachots, les cages de fer, les chaînes dont on chargeoit ces victimes, ſont les monumens qu'il a laiſſés de ſon caractere. Le ſupplice de Jaquet d'Armagnac, Duc de Nemours, qu'il fit juger par des commiſſaires, les circonſtances & l'appareil de ſa mort, le partage de ſes dépouilles, les priſons où il enferma ſes jeunes enfans, ſont autant de traits odieux.

On avoit vu l'héroïſme éclater ſous Charles VII; ſous Louis XI, il n'y eut nulle vertu; le peuple fut tranquille comme les forçats le ſont dans une galere. Cependant ce cœur artificieux & dur avoit deux penchans qui auroient dû mettre de l'humanité dans ſes mœurs: c'étoit l'amour & la dévotion; mais ſon amour tenoit de ſon caractere, & ſa dévotion n'étoit que la crainte d'une ame coupable. Toujours couvert de reliques, & portant à ſon bonnet ſa notre-Dame de plomb, on prétend qu'il lui demandoit pardon de ſes forfaits, avant de les commettre. Il donna par contrat la comté de Boulogne à la Sainte Vierge. La piété ne conſiſte pas à faire la Sainte Vierge Comteſſe, mais à s'abſtenir des mauvaiſes actions.

Sentant ſa mort approcher, renfermé dans ſon château, inacceſſible à ſes ſujets, entouré de gardes, dévoré d'inquiétudes, il fit venir de Calabre un hermite nommé *François Martorillo*, révéré depuis ſous le nom de *S. François de Paule*. Il ſe jette à ſes piés; il le ſupplie, en pleurant, d'intercéder auprès de Dieu, & de lui prolonger la vie; comme ſi l'ordre éternel établi par l'être ſuprème, eût dû changer à la voix d'un calabrois dans un village de France, pour laiſſer dans un corps uſé, une ame foible & perverſe, plus long-tems que ne comportoit la nature.

Tandis qu'il demande ainſi la vie à un homme étranger, incapable de lui être utile, il croit en ranimer les reſtes, en s'abreuvant du ſang qu'on tire à de jeunes enfans, dans la fauſſe eſpérance de corriger l'âcreté du ſien. Enfin on ne peut éprouver un ſort plus triſte dans le ſein des proſpérités, que celui d'un malheureux prince qui n'a d'autres ſentimens que l'ennui, les remords, la crainte, & le déſeſpoir d'être haï.

Louis XI, dit Comines, étoit léger à parler des gens, ſauf de ceux qu'il craignoit; car il étoit aſſez craintif de ſa propre nature... Il répétoit ſouvent que tout ſon conſeil étoit dans ſa tête, parce qu'en effet il ne conſultoit perſonne; ce qui fit dire à l'amiral de Brezé, en le voyant monter ſur un bidet très-foible, qu'il falloit que ce cheval fût plus fort qu'il ne paroiſſoit, puiſqu'il portoit le roi & tout ſon conſeil. Il étoit jaloux de ſon autorité, au point qu'étant revenu d'une grande maladie où il avoit perdu connoiſſance, & ayant appris que quelques-uns de ſes officiers l'avoient empêché de s'appro-

cher d'une fenêtre, apparemment dans la crainte qu'il ne ſe précipitât, il les chaſſa tous.

Avare par gout, & prodigue par politique, mépriſant les bienſéances, incapable de ſentimens, confondant l'habileté avec la fineſſe, préférant celle-ci à toutes les vertus, & la regardant non comme le moyen, mais comme l'objet principal, enfin moins habile à prévenir le danger qu'à s'en tirer, né cependant avec de grands talens dans l'eſprit, & ce qui eſt ſingulier, ayant relevé l'autorité royale, tandis que ſa forme de vie, ſon caractère, & tout ſon extérieur auroient ſemblé devoir l'avilir.

Louis XI. avoit augmenté les tailles de trois millions, & levé, pendant vingt ans, quatre millions ſept cens mille livres par an, ce qui pouvoit faire environ vingt-trois millions d'aujourd'hui, au lieu que Charles VII. n'avoit jamais levé par an que dix-huit cens milles francs.

Il avoit une plaiſante ſuperſtition; il ne vouloit point entendre parler d'affaires le jour des Innocens, il ne vouloit pas non plus prêter ſerment ſur la croix de S. Lo (car l'uſage de jurer ſur les reliques ſubſiſtoit encore); cette croix de S. Lo l'emportoit alors ſur toutes les reliques, même ſur celles de S. Martin, ſi révérées & ſi redoutables ſous la premiere race.

Le prétexte de ce prince étoit que c'eût été manquer de reſpect pour l'inſtrument de notre ſalut; mais un de ſes hiſtoriens nous apprend que ſa répugnance ne venoit que d'une vieille croyance de ſon tems: ceux qui ſe parjuroient en jurant ſur cette relique, mouroient, croyoit-on alors, miſérablement dans l'année, & le bon prince étoit un peu plus attaché à la vie qu'à ſa parole.

C'eſt lui qui a honoré les armoiries des Medicis de l'écuſſon de France. Il eut d'abord intention de ſe rendre chef de l'ordre de la Toiſon, & de la conférer à la mort de Charles le téméraire, comme étant aux droits de la maiſon de Bourgogne; mais enſuite il le dédaigna, dit Brantôme, & ne crut pas qu'il lui convînt de ſe rendre chef de l'ordre de ſon vaſſal. Voilà ce que dit de ce prince M. Hainault dans ſon abrégé de l'hiſtoire de France. Ajoutez-y que le titre de *roi très-chrétien* fut donné à Louis XI. en 1469.

Jamais prince n'en fut moins digne, & ſa donation de Boulogne à la Sainte-Vierge doit plutôt être réputée pour artifice que pour extravagance. Le ſeul titre du contrat qu'il fit ſemble juſtifier cette réflexion. Voici le titre de ce contrat: „ Tranſport de Louis XI. à la Vierge-Marie de Boulogne du droit & titre du fief & „ hommage du comté de Boulogne, dont releve le comté „ de Saint-Pol, pour être rendu devant l'image de ladite Dame par ſes ſucceſſeurs, en 1478 „.

Il n'eſt point néceſſaire de rechercher le fond des affaires que ce prince avoit eues pour l'acquiſition de ces deux terres: ce ſont de ces ſentimens dont il eſt ici queſtion, & non pas des droits de la couronne. Il ſuffit de ſavoir qu'il crut que cet acte, tout bizarre qu'il eſt, étoit utile au bien de ſes affaires, puiſqu'il s'en aviſa & qu'il le fit.

Il n'y a rien d'extraordinaire de conſacrer, vouer, dédier le revenu de ſes terres au ſervice de Dieu, à l'uſage de ſes miniſtres, à l'ornement de leurs temples & de leurs autels; mais de choiſir des puiſſances céleſtes pour en faire les objets de notre libéralité; qu'au lieu de leur demander, ou de feindre d'avoir reçu d'elles, on ſe ſoit ingéré de leur donner, comme ſi elles avoient beſoin de nos biens, ainſi que nous avons beſoin des leurs; qu'elles en puſſent jouir efficacement, ainſi que nous pouvons jouir des leurs, de leurs lumieres & de leur intelligence, quand il leur plaît de nous en communiquer quelque rayon; cette fauſſe libéralité, dis-je, eſt un indigne artifice, & cependant il réuſſit à Louis XI. car nous ne voyons pas que de ſon tems on ait taxé de fraude cette action extraordinaire. Perſonne ne trouva étrange que ce prince contractât avec la Sainte-Vierge tout comme il auroit contracté avec un autre prince, & qu'il lui fît du-moins par fiction accepter un préſent dont il ne demeuroit pas moins maître après cette prétendue libéralité.

Car enfin, eſt-ce que les baillifs, prevôts & autres officiers de la comté de Boulogne, quand on les auroit appellés les *baillifs de la Vierge*, ſes prevôts & ſes officiers, en devoient moins obéir au roi? Eſt-ce que l'égliſe de Boulogne jouiſſant du revenu de la terre, en étoit mieux deſſervie? Eſt-ce que le roi en étoit moins comte pour avoir donné cette comté à la Vierge? Non aſſurément. Mais le peuple d'alors ne voyoit pas tout cela comme nous le voyons; ſes vues ne portoient pas aſſez loin. Il y a eu des tems où l'on a pu haſarder ſans crainte toutes ſortes d'artifices prétendus religieux. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PLESTORE, ſ. m. (*Mythol.*) nom propre d'un faux dieu des anciens Thraces. On ne ſait ce que c'étoit que ce dieu; tout ce que l'on en apprend d'Hérodote, eſt que les Thraces lui ſacrifioient des hommes.

PLÉTHORE, ſ. f. (*Médec.*) *plénitude, en Médecine*, ſignifie *ſurabondance de ſang & d'humeurs*. La *pléthore* eſt une quantité de ſang louable, plus grande qu'il ne faut pour pouvoir ſupporter les changemens qui ſont inévitables dans la vie, ſans occaſionner des maladies. C'eſt de la *pléthore* dont parle Hippocrate, lorſqu'il dit dans le troiſieme aphoriſme de la premiere ſection, „ que les perſonnes qui ſe portent le mieux ſont „ dans un état dangereux, puiſque ne pouvant demeurer „ dans le même état pendant long-tems, ni changer pour „ le mieux, il faut néceſſairement qu'elles tombent dans „ un état pire, de ſorte qu'on doit les en tirer le plus „ promptement qu'il eſt poſſible.

La *pléthore* ne conſiſte point dans l'augmentation de toutes ſortes d'humeurs indifféremment, mais ſeulement dans celles des ſucs louables. Auſſi Galien nous apprend-il, *method. medend. lib. XIII. cap. vj.* qu'on donne le nom de *pléthore* à l'augmentation mutuelle & uniforme des fluides; au lieu que lorſque le ſang abonde en bile noire ou jaune, en pituite, ou en humeurs ſéreuſes, on appelle cette maladie une *cacochimie*, & non une *pléthore*.

La *pléthore*, ou la quantité augmentée des fluides, retarde leur circulation; & les fluides languiſſant dans leur mouvement, tendent bientôt à produire des ſtaſes, des phlogoſes, des embarras, & enfin des inflammations qui emportent en peu de tems les malades, ſi on n'y remédie promptement; c'eſt ainſi que le ſang ſuperflu qui produit la *pléthore* dans les femmes & dans les hommes, & qui occaſionne le flux menſtruel ou hémorrhoïdal, n'eſt point mauvais en lui-même; mais par ſon ſéjour & la preſſion qu'il fait ſur les vaiſſeaux, il occaſionne une compreſſion, un étranglement dans les diametres des vaiſſeaux collatéraux, & de-là viennent les obſtructions, les congeſtions inflammatoires, & les maladies aiguës & chroniques.

Les anciens diſtinguoient deux ſortes de *pléthore*, l'une qui affecte le vaiſſeaux, & l'autre qui influe ſur les forces, lorſque les vaiſſeaux ſont tellement remplis de liqueurs louables, & qu'ils ſont menacés de rupture, cela s'appelle ſimplement une *plénitude* ou *pléthore* des vaiſſeaux; mais lorſque ces vaiſſeaux, ſans contenir une trop grande quantité d'humeurs louables, en renferment cependant plus que la force vitale n'eſt en état d'en faire circuler, cela s'appelle *plénitude*, ou *pléthore ad vires*. C'eſt ainſi que Galien, en parlant de la plénitude, *ch. iij.* nous apprend qu'il y a deux ſortes de *pléthore*, l'une qui affecte les forces & les facultés vitales, & l'autre les vaiſſeaux. Et dans ſon *traité de la façon de traiter les maladies par la ſaignée, ch. vj.* il dit „ que plus „ une perſonne ſe ſent peſante, plus la *pléthore*, eu égard „ aux forces, eſt conſidérable; au lieu que celle des „ vaiſſeaux ſe manifeſte par un ſentiment de tenſion „.

On n'entend ordinairement la *pléthore* qu'en parlant des vaiſſeaux, & c'eſt dans ce ſens que nous la conſidérons.

Cette eſpece de *pléthore* devient une vraie maladie. Cette quantité trop grande de ſang reconnoît pour cauſe tout ce qui engendre beaucoup de chyle & de ſang louable, & empêche en même tems l'attenuation & la diſſipation de la tranſpiration; car alors la recette étant plus grande que la dépenſe, il faut de néceſſité que le ſang s'amaſſe, qu'il ſtagne, qu'il croupiſſe, & qu'il produiſe la *pléthore*.

Les fonctions vitales & naturelles uſent néceſſairement les ſolides, & procurent la diſſipation des fluides; de ſorte que l'on eſt obligé de les réparer tous deux par les alimens. Lorſqu'on rend tous les jours au corps autant de ſubſtance qu'il en perd, il reſulte un parfait équilibre qui eſt le ſigne le plus parfait & le plus conſtant de la ſanté; car Santorius a prouvé par pluſieurs expériences que le corps eſt dans l'état le plus parfait où il puiſſe être lorſqu'il reprend tous les jours ſon poids ordinaire; après que la digeſtion eſt faite, le corps répare ſes pertes à l'aide d'un chyle louable, & d'un ſang qui en eſt formé: lors donc qu'il s'engendre une plus grande quantité de chyle & de ſang qu'il ne faut pour réparer la diſſipation qui s'eſt faite, il arrive un amas de ſucs ſuperflus qui augmente à proportion de l'efficacité des fonctions.

Les cauſes de la *pléthore* ſont la forte contraction des viſceres & organes chyliferes du cœur & des arteres, & en

en même tems le relâchement des veines & des autres petits vaiſſeaux; les alimens doux qui ſe changent aiſément en chyle, le trop long ſommeil, l'inaction des muſcles, le défaut des évacuations ordinaires du ſang, ſoit naturelles ou artificielles auxquelles on eſt accoutumé.

Depuis que l'homme a été condamné en punition de ſon péché, à manger ſon pain à la ſueur de ſon viſage, l'exercice du corps eſt devenu abſolument néceſſaire pour la conſervation de ſa ſanté; auſſi voit-on que ceux qui menent une vie oiſive ſont affligés des maladies les plus terribles.

Hippocrate nous apprend, dans ſon *traité de la diete, liv. I.* que tout homme qui mange ne ſauroit ſe bien porter, s'il ne travaille à proportion de la nourriture qu'il prend; car le travail eſt deſtiné à conſumer ce qu'il y a de ſuperflu dans le corps. Il ordonne dans le même traité, *liv. III.* d'examiner ſi la nourriture a excédé le travail, ou le travail la nourriture, ou s'ils ſont l'un & l'autre dans la juſte proportion; car de leur inégalité naiſſent les maladies, comme la ſanté vient de leur équilibre & de leur égalité

Il faut donc que l'équilibre entre la nourriture & le travail ſoit tel que la diſſipation journaliere égale la quantité d'alimens dont on uſe; car ſi l'on prend la même quantité de nourriture en même tems qu'on fait moins d'exercice, il faut néceſſairement qu'il en réſulte une *pléthore*. Lorſqu'on nourrit des chevaux dans une écurie ſans les faire travailler, ils s'engraiſſent en peu de tems, mais on ne les a pas exercés pendant quelques jours, que leur embonpoint diminue.

Les femmes ont tous les mois une évacuation naturelle de ſang ſuperflu, de même que les hommes qui ſont ſujets au flux hémorrhoïdal; ces évacuations font l'effet d'autant de ſaignées, or on eſt convaincu par expérience que plus un homme ſe fait ſaigner, pourvu que ſes forces ne ſoient pas entierement affoiblies, plus ſes vaiſſeaux ſe rempliſſent; & les perſonnes accoutumées à des ſaignées réitérées, ſont affligées vers le tems auquel elles avoient coutume d'uſer de la ſaignée, des mêmes maladies que les femmes dont les regles ſont ſupprimées; au moyen de quoi leurs forces dégénerent, & ils acquierent une habitude auſſi lâche & auſſi foible que celle des femmes.

Symptomes. Tous les phénomenes de la *pléthore* dépendent de la plénitude des vaiſſeaux, ou de la raréfaction qu'elle cauſe dans le ſang; ce qui provient ſur-tout de l'augmentation de ſa vélocité & de la chaleur qui en réſulte, ou d'autres cauſes que l'on peut reconnoître par l'obſervation: de-là vient la force, la grandeur & la plénitude du pouls, la dilatation des vaiſſeaux tant ſanguins que lymphatiques, le dérangement des ſecrétions, la compreſſion des veines ſanguines & lymphatiques, l'interruption de la circulation, l'inflammation & la rupture des vaiſſeaux, la ſuppuration, la gangrene & la mort.

Diagnoſtic. On eſt aſſuré de la préſence de la *pléthore*, ſi les cauſes qui engendrent une trop grande quantité de ſang louable, & dont on a parlé ci-devant, ont précedé; ſi l'on apperçoit une grande rougeur par tout le corps, ſur-tout dans les parties où les vaiſſeaux ſont comme à découvert; comme dans les coins des yeux, ſur la conjonctive, dans la face interne des paupieres, des narines, de la bouche, de la gorge & des levres; ſi l'on ſent une grande chaleur même dans les extrémités du corps; ſi les veines ſont gonflées, & le pouls fort & plein; ſi après un exercice violent, des chaleurs exceſſives, l'uſage du vin ou d'autre liqueur chaude ou ſpiritueuſe, les malades apperçoivent dans tous leurs muſcles une tumeur molle, pleine & diſtenſive, accompagnée d'une certaine immobilité qui les empêche de pouvoir fermer les poings; s'ils commencent à appercevoir en eux une certaine pareſſe & un aſſoupiſſement accompagné de larmes.

Prognoſtic. Tous les ſymptomes déja décrits pourront être prédits, & on pourra même annoncer que les fonctions du cerveau ſeront léſées, à cauſe qu'il y a une plénitude naturelle dans toutes les parties de la tête; de-là vient que lorſque les gros vaiſſeaux remplis de ſang rouge ſont diſtendus, les vaiſſeaux les plus petits ſouffrent une compreſſion, parce que les vaiſſeaux du crâne ne peuvent point céder; de ſorte que toutes les maladies du cerveau, depuis le vertige le plus léger juſqu'à l'apoplexie la plus funeſte, peuvent venir d'une *pléthore*.

La curabilité de la *pléthore* dépend de ſon degré, de la violence & du nombre de ſes ſymptomes.

Curation. La cure de la *pléthore* conſiſte dans la ſaignée, le travail & les veilles, à ſe nourrir d'alimens âcres après les évacuations convenables, & à ceſſer ou omettre peu-à-peu ces mêmes évacuations.

1°. La ſaignée eſt néceſſaire, elle évacue la trop grande abondance de ſang louable qui eſt la cauſe de tous les accidens dont on vient de parler; d'où il ſuit que tout ce qui eſt capable de la diminuer, doit être ſalutaire & neceſſaire; mais rien n'eſt plus propre pour cet effet que la ſaignée, qui appaiſe immédiatement tous les ſymptomes. En effet, le médecin ne peut mieux faire que de ſuivre la méthode que la nature ſuit & indique elle-même dans la *pléthore*. Or on ſait que dans toutes les maladies qui proviennent de la raréfaction & de la *pléthore*, rien ne guérit plus ſûrement & plus efficacement que les hémorrhagies ſalutaires, ſur-tout par le nez; de-là vient que les médecins égyptiens font des ſcarifications dans la plûpart des maladies.

La diete aide & acheve ce que la ſaignée a commencé; auſſi voit-on que les gens qui joignent la diete à l'exercice ſont moins pléthoriques & plus ſains.

Mais quoique la ſaignée diminue la redondance du ſang, non-ſeulement elle laiſſe le corps auſſi ſujet qu'auparavant à la réplétion, mais elle le diſpoſe encore davantage à la génération d'une nouvelle *pléthore*, ainſi que nous l'avons déja obſervé. D'où il ſuit qu'il faut tellement le fortifier, qu'il ne puiſſe plus amaſſer à l'avenir une ſi grande quantité de ſang.

L'exercice non-ſeulement diſſipe le trop de ſang qui s'étoit amaſſé dans le corps, mais il fortifie encore les ſolides à un tel point, qu'ils ne cedent plus avec la même facilité aux fluides qu'ils contiennent; auſſi voit-on rarement les perſonnes accoutumées à un travail pénible, ſujettes à la *pléthore*, bien qu'elles prennent beaucoup de nourriture: mais un pareil exercice ne convient qu'après avoir dégagé les vaiſſeaux par le moyen de la ſaignée; car ſans cette précaution, ils ne manqueroient pas de ſe diſtendre & de ſe rompre en très-peu de tems.

Les veilles ſont un grand remede contre la plénitude, ſi le ſommeil eſt une cauſe de cette même plénitude; auſſi voit-on que ceux qui dorment peu ſont rarement pléthoriques.

L'uſage des alimens âcres ordonné après la ſaignée & la purgation eſt ſagement indiqué; car comme les alimens doux ſont une cauſe de notre accroiſſement, & même de la *pléthore*, comme il le paroît pas la nutrition & la formation du fœtus qui n'eſt nourri que de lait & d'autres nourritures douces & humectentes, il ſuit que la diete oppoſée à celle des enfans, ſera ſalutaire dans le cas de *pléthore*; les alimens les plus durs à digérer, les ſubſtances âcres, aromatiques & irritantes ſont les plus ſalutaires, parce qu'ils fourniſſent moins de chyle & de ſang, & que les humeurs ſont plus fouettées à l'aide de ces ſortes de ſubſtances; elles ne peuvent d'ailleurs s'accumuler dans les vaiſſeaux à cauſe du reſſort de ceux-ci qui ſe trouve augmenté.

Les évacuations doivent être omiſes ou ceſſées par degré, leur continuation augmenteroit la *pléthore*, de même que leur ceſſation ſubite; il faut les diminuer peu-à-peu, quant à leur quantité, & mettre un plus grand intervalle entr'elles pour pouvoir y renoncer inſenſiblement ſans danger; en prenant ces meſures on imite la méthode ſalutaire dont la nature ſe ſert vers le tems que les regles commencent à ceſſer dans les femmes; car cette évacuation devient ſucceſſivement moins abondante, & ſes retours ſont moins fréquens juſqu'à ce qu'elle ait entierement ceſſé; mais lorſque les regles viennent à ceſſer tout-d'un-coup, cet accident a pour l'ordinaire des ſuites très-fâcheuſes.

La purgation eſt un remede auſſi sûr que la ſaignée; car elle diminue les humeurs des premieres voies, elle évacue le chyle ſurabondant, il s'en porte moins dans le ſang, & celui-ci eſt néceſſairement diminué dans ſa ſource; la purgation répétée occaſionne moins la *pléthore* par elle-même, que la ſaignée, car elle ne déſemplit pas ſpécialement les vaiſſeaux.

Les ſudorifiques & les diurétiques ſont auſſi des remedes aſſurés, car ils augmentent les ſecrétions, diminuent la maſſe totale des liqueurs. Quelques gens même n'emploient que ces remedes.

Pléthore fauſſe eſt une maladie où le ſang, ſans être augmenté dans la maſſe, l'eſt dans ſon volume; de façon que vingt-cinq livres de ſang équivalent en volume à trente livres; c'eſt cet état que l'on nomme *raréfaction des fluides*.

La cauſe de cette *pléthore* eſt différente de celle de la vraie; elle dépend de la raréfaction même du ſang; les ſoufres & les autres fluides étant fort développés & diviſés préſentent plus de ſurface, ils empliſſent davantage les vaiſſeaux, ceux-ci ſont plus dilatés, plus tendus, plus vibratifs, le pouls eſt plus plein, plus fréquent: mais les cauſes de ces raréfactions ſont les alimens âcres

de

de haut goût; les remedes chauds & atténuans ordonnés dans l'épaiſſiſſement ou dans la *plethore* même, la *pléthore* elle-même occaſionnée par la ſuppreſſion des évacuations ordinaires, & ſur-tout de la tranſpiration, le défaut d'exercice, l'uſage des liqueurs ſpiritueuſes, & enfin tout ce qui peut augmenter l'acrimonie, la chaleur & l'expanſion des liqueurs.

Dans la *plethore fauſſe* le ſang eſt plus fouetté, plus diviſé & atténué; auſſi le pouls eſt plus plein, mais plus tendu & plus fréquent; la chaleur y eſt plus marquée que dans la *pléthore* vraie, où le ſang eſt plus étouffé, mais moins âcre & moins expanſible. Les veilles continuelles, l'excès des paſſions & l'alkaleſcence des humeurs ſont les vraies cauſes de cette maladie, qui eſt plus dangereuſe que la *pléthore* vraie.

Curation. Les indications ſont de condenſer, d'adoucir & de reſſerrer la maſſe & le volume du ſang.

Les remedes convenables ſont la ſaignée moins copieuſe & moins ſouvent répétée que dans les *pléthores* vraies.

Les adouciſſans ſont le petit-lait, les tiſanes d'orge, de gruau, de riz & de ſemoule, les crêmes faites avec ces graines, les bains & les demi-bains.

Les rafraîchiſſans, les emulſions avec les ſemences froides majeures & mineures.

L'air frais, les alimens doux & balſamiques, les viandes des jeunes animaux, les bouillons & les gelées préparées de ces viandes.

L'eau ſimple pour boiſſon, ou le vin vieux fort trempé, l'exercice modéré, le repos ou le ſommeil prolongé & pris dans un lieu temperé, où l'air ne ſoit ni trop chaud ni trop froid.

Tout ce que nous avons dit ſur la *pléthore* ſuffit pour faire comprendre que cette cauſe des maladies eſt la plus générale & la plus ordinaire, & qu'on ne pourra les traiter ni les guérir ſans combattre cette cauſe générale.

Les remedes anti-pléthoriques ſont en général les diurétiques, les ſudorifiques, les apéritifs, les cephaliques, les emmenagogues, les hépatiques, les ſplenétiques. *Voy. tous ces articles. Voyez* Médicamens.

PLETHORIQUES, *medicamens* qui font naître de la chair & rempliſſent les bleſſures. On donne auſſi le nom de *plethoriques* à toutes les cauſes de la pléthore, ſoit vraie, ſoit fauſſe. *Voyez* Pléthore.

PLÉTHRON, (*Arpentag. des anc.*) πλέθρον, eſpace de terrein chez les Grecs, qui contenoit cent piés en quarré; ou quarré dont le côté étoit de cent piés. Le *jugerum* des Latins contenoit deux cens piés, c'eſt-à-dire, l'eſpace renfermé dans un parallélogramme de deux cens piés de long ſur cent de hauteur, deſorte que vingt πλέθρα, des Grecs ne faiſoient que dix *jugera*, ou arpens des Romains. Pline a commis perpétuellement cette faute dans les paſſages qu'il a tirés de Théophraſte. Il n'a pas ſongé que ſon *jugerum* étoit une meſure double du πλέθρον. (*D. J.*)

PLÉTHYPATE, (*Calend. de Paphos.*) nom d'un mois de ceux de Paphos, ſuivant Gyraldus & le pere Hardouin; il répondoit au mois de Juin. (*D. J.*)

PLEVINE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt un terme particulier à la coutume de Bretagne pour exprimer un cautionnement. Ce terme étoit auſſi uſité dans l'ancienne coutume de Normandie. *Voyez* Plege. (*A*)

PLEUMOSII, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule belgique, dans la dépendance des Nerviens. Comme Jules-Céſar, *l. V. c. xxxix.* eſt le ſeul qui ait nommé ces peuples, & qu'il ne dit rien qui puiſſe faire connoître où ils habitoient, on s'eſt exercé à les placer à fantaiſie. Les uns ont dit que c'étoient les habitans de la Flandre; les autres les ont mis dans la Flandre orientale: d'autres diſent que ce ſont les habitans de Courtrai; & les remarques de M. Samſon, ſur la carte de l'ancienne Gaule, diſent que c'eſt le pays de Peule, au diocèſe de Tournai dans la Flandre wallone ou gallicane. (*D. J.*)

PLEVRE, ſ. f. *en Anatomie*, eſt une membrane qui paroît compoſée de deux eſpeces de ſacs ou veſſies, dont une des extrémités enfoncée vers l'autre reçoit de chaque côté le poumon & l'enveloppe immédiatement, tandis que l'autre tapiſſe par ſa convexité l'intérieur du thorax. *Voyez* Thorax. Ce *mot* vient du grec πλευρα, qui ſignifie originairement *côté*; les Latins l'appellent *ſuccingens*. Ces deux ſacs s'adoſſent vers la partie moyenne de la poitrine, & forment une cloiſon qu'on appelle le *médiaſtin*; elles laiſſent cependant entr'elles un eſpace où eſt placé le péricarde, le thymus, &c. *Voyez* Péricarde, Thymus, &c.

Elle eſt d'un tiſſu fort ſemblable à celui du péritoine; & ſon uſage eſt de défendre l'intérieur du thorax & d'empêcher que les poumons ne ſoient gênés dans leur mouvement. Quoiqu'on ait trouvé dans l'ouverture de différens cadavres cette membrane remplie de corps glanduleux, ils ne ſont cependant pas viſibles dans l'état naturel. Cette membrane s'oſſifie quelquefois en partie.

Plevre, *maladies de la*, (*Médec.*) cette membrane douée d'un ſentiment très-exquis, qui tapiſſe toute la cavité interne de la poitrine, & ſe continue juſqu'au diaphragme & au médiaſtin, eſt ſujette à différentes maladies générales, parmi leſquelles la pleuréſie tient un triſte rang.

Les bleſſures de la poitrine qui pénetrent juſqu'à la *plevre*, ramaſſent du ſang, de l'air, & puis du pus dans le ſac dilaté de cette membrane. Pour tirer ce pus, il faut avoir recours à une reſpiration artificielle ou à la ſuction. Les bleſſures qui vont au-delà de la *plevre*, produiſent les mêmes maladies dans la cavité de la poitrine, dont la méthode curative appartient à celle des maux de cette partie.

Souvent il s'amaſſe du pus dans les cellules de la membrane externe de la *plevre*. 1°. Après une contuſion de la poitrine, ou une bleſſure qui ne pénetre point. 2°. A la ſuite d'une aſſez violente pleuréſie ſans crachement de pus, mais dans laquelle la difficulté de reſpirer continue toujours, ainſi que la douleur quand on y touche; ſur-tout ſi l'on voit en même tems une tumeur & un changement de couleur dans les tégumens, & qu'on s'apperçoive qu'un linge mouillé qui y aura été appliqué ſeche trop vîte dans une petite partie. Quand l'abſcès perce intérieurement, il procure d'abord une reſpiration plus libre, & bien-tôt après plus gênée. Avant qu'il creve, il le faut ouvrir de bonne heure; mais quand une fois ce cas eſt arrivé, il convient de le traiter comme l'empyème.

Les autres maladies de la *plevre*, telles que l'inflammation, la ſympathie, le catharre, le rhumatiſme, l'hydropiſie, la concrétion, ſe conçoivent aiſément par la connoiſſance qu'on peut avoir de la ſtructure des parties qui compoſent la poitrine. (*D. J.*)

PLEURER, v. neut. (*Gramm.*) *voyez l'article* Pleurs.

Fleurer, (*Jardinage.*) on dit que la ſeve *pleure*, pour exprimer qu'elle eſt en grand mouvement, & qu'étant trop abondante, elle eſt obligée de ſortir.

PLEURES, ſ. f. pl. (*Lainage.*) ce ſont les laines qui ſe coupent ſur la bête après qu'elle eſt morte; elles ſont d'une très-mauvaiſe qualité, auſſi ne les emploie-t-on qu'à la fabrique des couvertures les plus groſſieres, en les mêlant avec les laines de Barbarie. Il en vient de Mulhauſen, de Wiſmar, du Rhin, &c. *Savary.* (*D. J.*)

PLEURÉSIE, ſ. f. (*Médec.*) ſe diviſe en vraie & en fauſſe: la vraie que l'on confond avec la péripneumonie, eſt une inflamation de la poitrine, qui a pour ſignes une fievre aiguë & continue, un pouls dur, une douleur de côté aiguë, inflammatoire, qui augmente beaucoup durant l'inſpiration, qui diminue dans l'expiration, une toux ſeche continuelle qui cauſe de grandes douleurs, & qui met le malade en danger d'être ſuffoqué.

Toutes les parties de la poitrine ſont le ſiege de cette maladie: on la diſtingue en *vraie* & en *fauſſe*, en *ſeche* & *humide*. La *vraie* eſt celle où la douleur attaque la plevre & ſes expanſions qui s'étendent ſur le poumon. La *fauſſe* eſt celle où la douleur eſt plus profonde, & attaque les muſcles intercoſtaux & les parties qui les recouvrent. Si les crachats abondent, on la nomme *pleuréſie humide*; & *pleuréſie ſeche*, ſi les crachats ſortent avec peine.

La *pleuréſie* vient d'ordinaire aux adultes, qui ſont d'un tempérament ſanguin & qui font beaucoup d'exercice, qui ſont expoſés alternativement au chaud & au froid. On la nomme *idiopatique*, lorſqu'elle eſt produite par le vice local & la ſurabondance des humeurs; & *ſymptomatique*, lorſqu'elle eſt la ſuite d'une maladie inflammatoire, dont la cauſe & la matiere ont été tranſportées de quelque autre partie ſur la poitrine.

Les cauſes éloignées ſeront donc toutes celles de l'inflammation, appliquées à la poitrine, à ſes membranes, ou à ſes muſcles. *Voyez* Inflammation.

Les ſymptomes ſont d'abord un appétit extraordinaire, ſuivi de froid, de friſſon, de foibleſſe, de laſſitude, & de fievre violente; dans ſon progrès, la chaleur devient inſenſiblement ardente, la douleur aiguë de foible qu'elle étoit, la reſpiration fort difficile; dans ſon état, la fievre eſt violente, mais ſe manifeſte moins, parce que la reſpiration eſt gênée par la violence de la douleur; elle finit de différentes façons, ce qui dépend du ſiege de l'inflammation. Plus il y a de parties affectées à la fois, plus la circulation ſe fait avec force & vîteſſe, & plus la reſpiration & les autres fonctions qui en dépendent ſont dérangées & s'éloignent de leur état naturel.

La *pleuréſie*, de même que toutes les autres inflammations, ſe guérit, dégénere en d'autres maladies, ou cauſe la mort. On parvient à la guérir par réſolution lorſque les humeurs qui circulent ſont douces & que leur cours eſt modéré; & ſi la cauſe de l'obſtruction n'eſt pas opiniâtre, dans ce cas il ne faut qu'aider la nature par des émolliens, des réſolutifs, & de légers apéritifs. Elle ſe guérit par la coction & l'excrétion de ſa cauſe: 1°. ſi le flux hémorrhoïdal ou les regles ſurviennent; 2°. ſi les urines ſont chargées & critiques avant le quatrieme jour, ſi elles ſont épaiſſes, ſi elles ſortent goutte à goutte, ſi elles ſont rouges, ſi elles dépoſent un ſédiment blanc & calment la maladie; ces urines ſont un ſigne de guériſon, même dans la *pleuréſie* ſeche; 3°. lorſque le malade eſt ſoulagé par des ſelles bilieuſes avant le quatrieme jour; 4°. lorſqu'il commence à paroître avant le ſixieme jour autour des oreilles ou aux jambes des abſcès ichoreux, purulens, fiſtuleux qui coulent long-tems; 5°. lorſque le point de côté paſſe à l'épaule, à la main, au dos, avec un engourdiſſement & une peſanteur douloureuſe dans ces parties; 6°. quand les crachats ſont abondans, ſoulagent le malade, ne ſont point accompagnés de catarres, reſſemblent à du pus, acquierent bien tôt ou avant le quatrieme jour une couleur blanche, quand cette évacuation n'eſt point interrompue, ou reparoît auſſi tôt qu'elle a été ſupprimée; car par-là le malade eſt hors de danger le neuvieme ou le onzieme jour.

Lorſqu'après avoir obſervé tous ces ſignes, on a reconnu quelle doit être la terminaiſon de cette maladie, il faut ſuivre les vûes de la nature & favoriſer les voies qu'elle prend pour délivrer le malade.

Ainſi on doit favoriſer l'écoulement des regles ou des hémorrhoïdes par les remedes propres, tels que les ſangſues, les apéritifs emmenagogues.

Si l'urine eſt abondante, on emploie les diurétiques.

Si les ſelles ſont copieuſes & indiquées, on les ſoutient par des remedes internes qui ſoient laxatifs, & des topiques émolliens appliqués ſur le bas-ventre.

S'il ſe forme des écoulemens ou des dépôts vers les oreilles, on les aide par les topiques appropriés.

Si la douleur paſſe au dos, à l'épaule, à la main, on y attire la maladie par des frictions, des emplâtres, *&c.*

La méthode curative eſt la ſuivante. Lorſque la *pleuréſie* eſt récente, qu'elle eſt accompagnée de ſymptomes fâcheux avant la fin du troiſieme jour, qu'elle eſt ſeche, qu'elle ſe trouve dans un corps robuſte, accoutumé à un exercice violent, d'un tempérament ſec, que la coction paroît impoſſible, on doit ſuivre les indications ſuivantes:

1°. On ſaigne copieuſement le malade.

2°. On fomente la partie avec des décoctions émollientes, par des linimens, des embrocations, des cataplaſmes réſolutifs.

3°. On donne intérieurement les mêmes remedes, & ſur-tout les réſolutifs, les adouciſſans. *Voyez ces articles.*

4°. On doit les déterminer ſur les lieux affectés, par les frictions & les topiques adminiſtrés en même tems.

5°. Le régime ſera humectant, antiphlogiſtique, rafraîchiſſant; on évitera ce qui augmente la circulation, ce qui deſſeche, comme la chaleur de l'air, du lit, des alimens, & des remedes.

Fomentation utile dans la pleuréſie. Prenez des feuilles de mauve, de guimauve, de pariétaire, de chaque deux poignées; de pavot rouge, de juſquiame, de chaque une poignée; de fleurs de ſureau, de camomille, de mélilot, de chaque trois onces: faites du tout une décoction dans du lait doux pour ſervir de fomentation.

Prenez de ſucre de Saturne, deux gros; de vinaigre, ſix gros; d'huile de roſes tirée par infuſion, une once: faites-en un liniment.

Ou, prenez d'onguent popoleum, deux onces, ou d'emplâtre diapompholix, quantité ſuffiſante: étendez-le ſur du chamois, & appliquez-le ſur le côté.

Boiſſon dans la pleuréſie. Prenez des feuilles de tuſſilage, de mauve, de chaque deux poignées; de fleurs de pavot rouge & d'althæa, une poignée & demie; de racine de perſil, de ſalſe-pareille, de chaque trois onces; de graine de lin broyée, quatre gros; de laitue, de chardon de Notre-Dame, de chaque une once: mettez le tout en coction dans une aſſez grande quantité d'eau pour qu'il en reſte ſix pintes; le malade en boira deux verres par heure.

Les empyriques ordonnent ſur-tout dans la *pleuréſie* les ſudorifiques & les diaphorétiques, tels que tous les remedes volatils, les ſels volatils de vipere, de crâne humain, de corne de cerf, les yeux d'écreviſſe, le ſang de bouquetin, la fiente de mulet, & autres remedes ſemblables: mais ces remedes ſont dangereux ſi l'on n'a pas eu ſoin de faire précéder les remedes généraux; & d'ailleurs quand cette méthode ſeroit bonne, il eſt préjudiciable de faire des regles générales en Médecine, attendu que tous les tempéramens n'étant pas les mêmes, les maladies ſont eſſentiellement différentes. Et de plus, les grands médecins conviennent eux-mêmes que la tranſpiration ne peut ſe rétablir par les diaphorétiques, qu'après avoir relâché & détendu les pores de la peau; que l'éréthiſme, produit par l'orgaſme & le reſſerrement convulſif de la peau, empêche la tranſpiration; & que cette cauſe augmenteroit encore par tous les remedes chauds & ſtimulans, tels que ſont tous les ſudorifiques & diaphorétiques.

Enfin, les ſudorifiques ne peuvent être adminiſtrés indifféremment à tout le monde; on doit craindre leurs effets dans les perſonnes ſeches, arides, dans les vieillards, & dans tous ceux dont les humeurs ſont déja épuiſées par des évacuations trop abondantes, par des ſueurs copieuſes.

Pleurésie fausse, (*Médec.*) c'eſt une inflammation des muſcles intercoſtaux, internes & externes, & même de la face externe de la plevre, elle eſt accompagnée d'une douleur de côté violente, de fievre aiguë, avec un pouls dur, une toux fréquente & ſeche, une difficulté de reſpirer des plus conſidérables.

Les cauſes ſont les mêmes que celles de la pleuréſie vraie, avec cette différence qu'elles ſont appliquées plutôt aux enveloppes de la poitrine, qu'à la plevre même, ainſi le nom de *pleuréſie* ne lui convient pas.

Ses ſymptomes ſont les mêmes que ceux de la vraie *pleuréſie*, elle attaque ordinairement les perſonnes d'un tempérament robuſte, les ouvriers, ſur-tout les porte-faix, les gens occupés aux travaux de la campagne. Cela eſt fort connu, & il eſt rare que les gens oiſifs ayent des *pleuréſies*, quoique cependant cela arrive quelquefois; la terminaiſon eſt la même que celle de la *pleuréſie* vraie, & de l'une & de l'autre péripneumonie, cependant celle-ci ſe termine avec moins de danger, & plus ſouvent par ſuppuration, ce qu'on appelle *empyeme*. *Voy.* Empyeme.

Le traitement eſt le même que celui de l'inflammation, il faut ſeulement remarquer que l'on doit plus inſiſter ſur les ſaignées du bras; on doit outre cela avoir recours aux remedes béchiques adouciſſans, il y a moins à expectorer que dans la *pleuréſie* vraie qui eſt ſouvent confondue avec la péripneumonie vraie.

Les topiques émolliens appliqués ſur la partie ſouffrante, ſont d'un grand uſage; les embrocations, les cataplaſmes émolliens, tiennent le premier rang, les veſſies remplies de décoctions des plantes de même nature, ou de lait tiede, ſont d'une grande efficacité dans cette maladie.

Liniment anodin. Prenez du baume de Lucatel, 2 gros; d'huile d'amandes douces, une once; d'huile de Macis, tirée par expreſſion, de l'onguent de guimauve & de baume tranquille, de chaque deux gros: mêlez le tout & faites-en un liniment.

Nota, 1°. que la *pleuréſie* fauſſe ou le point de côté ſe confond ſouvent avec des douleurs qui ont pour cauſe des affections ſpaſmodiques, du foie, de la rate, & des parties voiſines, ou des vents ramaſſés dans le colon, ce qui mérite une attention ſinguliere.

2°. Que la ſuppuration de la poitrine eſt à craindre, & que pour la prévenir il faut réitérer de bonne heure les ſaignées, c'eſt l'ordinaire des mauvais praticiens, & d'autres empyriques, qui ſe mêlent pour la plûpart de traiter ces maladies purement internes, d'inſiſter davantage ſur les remedes externes, en quoi ils ont grand tort, car la ſuppuration qu'ils peuvent déterminer par cette manœuvre, eſt une ſeconde maladie pire que la premiere.

3°. Que la *pleuréſie* fauſſe étant ordinaire aux gens robuſtes & qui ont fait beaucoup d'exercice; il ne faut point ménager les remedes, & ordonner en même tems une diete & un régime conformes à l'état du pouls & des forces; quoique la diete exacte ne convienne pas à tout le monde, cependant la nourriture entretient & allume la fievre. *Voyez* Régime *&* Diete.

PLEURON, (*Géog. anc.*) ville d'Italie: Homere en parle, ainſi que Strabon, *livre X. pag.* 451, qui dit qu'elle étoit bâtie dans un terrein gras & uni, au voiſinage de Calydon. Elle fut la patrie d'Alexandre dit *de Pleuron*, parce qu'il lui fit honneur; il étoit poëte & grammairien, il avoit fait des tragédies, des élégies, & des mimes eſtimés, *&c.* mais il ne nous reſte de tout cela que quelques fragmens qui ſont cités par Strabon, par Athénée, par Aulu-gelle & par Macrobe.

Il y eut une autre ville nommée *Pleuron*, qui fut bâtie après la deſtruction de la premiere dans un autre endroit, ſavoir au pié du mont Aracymbus. Pline *Lib. IV. c. ij.* dit que cette ſeconde *Pleuron* étoit dans les terres. (*D. J.*)

PLEURONIA, (*Géog. anc.*) canton de l'Etolie, ainſi nommé de la ville *Pleuron*. Strabon, *lib. X. p.* 465, nous apprend que ce canton s'appelloit auparavant *Curétide*, parce qu'il étoit habité par les Curetes, anciens colons de l'Etolie. (*D. J.*)

PLEURS, ſ. m. pl. *Voyez* LARME. Par les *pleurs*. on ne doit pas entrendre de ſimples larmes, car outre ces larmes, il y a dans l'action de pleurer, pluſieurs affections de la poitrine, avec grande inſpiration; le thorax dilaté & comprimé alternativement & promptement, à-peu-près comme dans le ris, une grande expiration auſſi-tôt ſuivie du retour de l'air dans les poumons. Liſez Schreiber *de fletu pag.* 8. Schaarſenude, Berl. Nachr. 1740, n°. 46 Walther, *de erubeſcent. pag.* 4. On a donc en pleurant les mêmes anxiétés qu'en riant; on conſerve à-peu-près la même figure, ſi ce n'eſt que les yeux ſont plus pouſſés en avant, & s'enflent en quelque ſorte, à force de pleurer, au reſte on pleure un peu à force de rire.

PLEURS, (*Métaphyſ.*) voyez LARMES. Les pleurs ſont l'effet de toute violente émotion de l'ame, car on pleure d'admiration, de joie, de triſteſſe, *&c.* Les plus grands héros n'étoient point honteux chez les anciens de verſer des larmes. Achille, Alexandre, Scipion, Annibal ont ſçu pleurer. Comment les *pleurs* deshonoreroientelles un grand homme, puiſque la ſenſibilité dont elles procedent eſt une vertu? Les larmes qu'Enée verſa dans le mouvement de joie qu'il reſſentit de voir l'honneur qu'on faiſoit à ſa patrie & aux braves guerriers qui l'avoient ſi courageuſement défendue, étoient des larmes d'une ame bien née; *ſunt lachrimæ rerum*, dit Virgile, locution latine qui eſt d'une élégance admirable.

PLEURS DE TERRE, (*Architect. hydraul.*) on appelle ainſi, dit Daviler, les eaux qu'on ramaſſe de diverſes hauteurs à la campagne, par le moyen des puiſards qu'on fait pour les découvrir, & des pierres glaiſées dans le fond, avec goulotes de pierre pour les découvrir à un regard commun appellé *réceptacle*, où elles ſe purifient avant que d'entrer dans un aqueduc, *&c.* Dans l'uſage ordinaire, on nomme *pleurs de terre* les eaux qui coulent & qui diſtillent entre les terres. (*D. J.*)

PLEURS, (*Géog. mod.*) dans la langue du pays *Piuri*, bourg d'Italie, au comté de Chiavenne, l'une des Griſons. Je ne parle de ce bourg que parce qu'il étoit magnifique, par de ſomptueux édifices qui l'embelliſſoient, lorſqu'en 1618, le 25 d'Août, la montagne voiſine ſe détacha, & tombant ſur ce bourg, l'abima au point qu'il n'en réchappa perſonne pour porter la nouvelle de cet affreux déſaſtre. On dit qu'il y périt quinze cens ames, & de-là vint le nom qu'on lui donna tiré des *pleurs* que ſa ruine fit répandre aux habitans des environs. (*D. J.*)

PLEUREUSES, ſ. f. pl. (*Antiquités rom.*) les Romains pour s'épargner la peine d'offrir une affliction extérieure dans les funérailles de leurs parens & de leurs amis, ou pour augmenter l'aſpect de leur deuil, établirent l'uſage d'un chœur de *pleureuſes*, qu'ils plaçoient à la tête du convoi, & qui par des chants lugubres, & par des larmes affectées, tâchoient d'émouvoir le public en faveur du mort que l'on conduiſoit au bucher. Elles avoient à leur tête une femme qui régloit le ton ſur lequel elles devoient pleurer on les appelloit *præficæ*, comme nous l'apprenons de Feſtus. *Præficæ dicuntur mulieres ad lamentandum mortuum conductæ, quæ dant cæteris modum plangendi, quaſi in hoc ipſum præfectæ.* Le poëte Lucilius en a fait mention, au rapport de Nonius.

> *Mercede quæ*
> *Conductæ flent aliena in funere præficæ.*

Celle qui entonnoit la lamentation étoit nommée *præfica*, du terme *præfari*, parce qu'elle commençoit à pleurer la premiere. Les autres étoient auſſi nommées *præficæ*, mais plus rarement que leur maîtreſſe, & c'eſt ce qui fait croire que *præfica* ne vient pas de *præfari*, puiſque toutes les *pleureuſes* étoient honorées de cette illuſtre qualité.

Lorſque les Romains vouloient parler d'eux-mêmes avantageuſement, ils prévenoient leurs auditeurs par ce mot *præfiſcine*; en quoi nous les imitons encore, lorſque nous voulons nous donner quelques louanges, car nous diſons volontiers, *cela ſoit dit ſans vanité*. Nous liſons dans l'*Aſinaria* de Plaute, *act.* 2. *ſcen.* 4. que Leonida accuſé de quelque tour de ſoupleſſe, commença ſa juſtification par *præfiſcine*, parce qu'il devoit dire du bien de lui-même.

> *Præfiſcine, hoc nunc dixerim nemo me etiam accuſavit.*
> *Merito meo, neque me Athenis eſt alter hodie cui credi*
> *recte, æque putent.*

Et comme les *pleureuſes* affectoient de donner de grandes louanges au mort, elles ſe ſervoient d'abord ſelon la coutume, du terme *præfiſcine*, pour prévenir les ſpectateurs, & attirer leur croyance, d'où l'on a fait le mot *præficæ*. L'Ecriture nous fournit des exemples de ces pleurs publiques; il eſt dit dans le chapitre 21 des Nombres, que l'on pleura trente jours ſur le corps d'Aaron: *omnis autem multitudo videns occubuiſſe Aaron, flevit ſuper eo triginta diebus, per cunctas familias ſuas.* Moïſe fut pleuré de même pendant trente jours par tout Iſrael.

Auſſi-tot que le malade étoit expiré, l'uſage des Romains étoit d'appeller les *pleureuſes*, que l'on plaçoit à la porte de la maiſon; là s'étant inſtruites par les domeſtiques des circonſtances de la vie du défunt, elles en compoſoient un éloge, où le menſonge & la flatterie n'étoient pas épargnés.

L'art des pleurs conſiſtoit dans l'action & dans le chant. Le poëte Lucilius nous l'apprend par ces vers:

> *In funere præficæ*
> *Multæ, & capillos ſcindunt, & clamant magis.*

On reconnoît dans ces vers, les deux parties de l'art de pleurer. *Capillos ſcindunt*, voilà l'action; *& clamant magis*, voilà le chant qu'elles accommodoient à certains vers lugubres, que l'on nommoit *neniæ*, ſelon l'explication de Feſtus; *nenia eſt carmen, quod in funere laudandi gratia cantantur*, & c'eſt ainſi que Ciceron en parle dans le ſecond livre des loix; *honoratorum virorum laudes in concione memorant, eaſque etiam ad cantus, ad tibicinem proſequuntur, cui nomen neniæ, quo vocabulo etiam græci cantus lugubres nominant.*

On comprend aiſément que ces *pleureuſes* étoient vêtues de l'habit qui marquoit ordinairement le deuil & l'affliction; c'étoit une robe noire, que les Romains appelloient *pulla*, & ceux qui en étoient vêtus, étoient déſignés par cette épithete, *pullati*, dont Juvénal fait mention dans ſa troiſieme ſatyre.

> *Si magna Arturici cecidit domus, horrida mater*
> *Pullatos proceres differt vadimonia prætor.*

Auguſte au rapport de Pétrone; défendit à ceux qui portoient cet habit, de ſe preſenter aux ſpectacles. *Sanxit ne quis pullatorum in media cavea ſederet.* Je ſuis du ſentiment de Saint-Evremont: il y a, dit-il, une certaine douceur à pleurer la mort de celui qu'on a aimé; votre amour vous tient lieu de votre amant dans la douleur, & de-là vient l'attachement à un deuil qui a des charmes.

> *Qui me conſole, excite ma colere,*
> *Et le repos eſt un bien que je crains;*
> *Mon deuil me plaît, & doit toujours me plaire,*
> *Il me tient lieu de celle que je plains.*
> (*D. J.*)

PLEUREUSES, (*Hiſt. des Grecs modernes.*) les Grecs modernes, ſuivant l'ancienne coutume, ont à la ſuite des enterremens des femmes à gage, dont la principale fonction eſt d'hurler, de *pleurer*, & de ſe frapper la poitrine, tandis que quelques autres chantent des élégies à la louange du mort ou de la morte; ces ſortes de chanſons ſervant pour les deux ſexes, & pour toutes ſortes de morts, de quelque âge & qualité qu'ils ſoient.

Pendant cette eſpece de charivari, d'autres perſonnes apoſtrophent de tems en tems le défunt ou la défunte, en lui diſant: „ te voilà bien-heureuſe; tu peux préſentement te marier avec un tel; & ce tel eſt un ancien ami „ que la chronique ſcandaleuſe a mis ſur le compte de la „ morte „. Au bout de ces propos, ou autres ſemblables, les *pleureuſes* recommencent leurs cris & leurs larmes.

Enfin, dès qu'une perſonne eſt morte, les parens, les amis, les *pleureuſes*, font leurs complaintes autour du corps que l'on porte à l'égliſe, le plus ſouvent ſans attendre qu'il ſoit froid; cependant on l'inhume, après avoir récité quelques oraiſons accompagnées de gémiſſemens feints ou véritables. (*D. J.*)

PLEUREUSES, PLEUREURS, (*Critique ſacrée.*) les Juifs avoient des *pleureurs* & des *pleureuſes* à gages dans leurs funérailles, comme on le voit par quelques endroits de l'Ecriture. „ Allez chercher des *pleureuſes*, & qu'elles viennent: envoyez querir des femmes qui ſavent „ faire des lamentations; qu'elles ſe hâtent, & qu'elles „ commencent leurs lamentations ſur le malheur de „ Sion, dit Jérémie, *v.* 16. On ne verra que deuil dans „ toutes les places; & par-tout on n'entendra que ces „ mots,

„ mots, *malheur*, *malheur*; on appellera le laboureur à „ ce deuil, & on fera venir pour pleurer, ceux qui ſavent „ faire les plaintes funebres „. Amos, *v.* 16. (*D. J.*)

Pleureuses, *terme de Lingeres*; elles appellent *pleureuſes*, de larges bandes de batiſte qu'on met en partie ſur le revers de la manche d'un juſte-au-corps, dans les premiers tems d'un grand deuil. (*D. J.*)

PLEUVOIR, *voyez l'article* Pluie. Il ſe prend au ſimple & au figuré: il *pleut* du ſang, des pierres, des cailloux, des grenouilles; il *pleut* des graces d'enhaut.

PLEXAURE, ſ. f. (*Mythol.*) une des océanides, & de celles qui préſidoient à l'éducation des enfans mâles, avec Apollon & les fleuves, ſelon Héſiode (*D. J.*)

PLEXUS, ſ. m. *en Anatomie*, c'eſt un nom commun à pluſieurs parties du corps figurées en réſeau, par l'entrelacement de petits vaiſſeaux, ou de filets de nerfs. *Voyez* Vaisseau & Nerf.

On obſerve autour des parties génitales différens *plexus* veineux; la huitieme paire forme avec le nerf intercoſtal différens *plexus*. *Voyez* Vague & Intercostal.

PLEYADES, ſ. f. pl. *en Aſtronomie*, eſt une aſſemblage de ſix étoiles dans le cou de la conſtellation du taureau. *Voyez* Etoile.

On les appelle ainſi du mot grec πλεῖν, *navigare*, naviguer, parce que les anciens regardoient ces étoiles comme fort redoutables aux marins, par les pluies qu'elles excitoient ſelon eux, & les tempêtes qu'ils croyoient s'élever avec elles.

On n'apperçoit plus à préſent que ſix étoiles dans la conſtellation des *pleyades*: il y a apparence qu'il y en a une qui a diſparu; car les anciens en comptoient ſept: peut-être auſſi étoit-ce une erreur de leur part. Il eſt certain que du tems d'Ovide, il n'y en avoit que ſix: témoin ce vers,

Quæ ſeptem dici, ſex tamen eſſe ſolent. (O)

Pleyades, (*dans la Mythologie.*) c'étoient les ſept filles d'Atlas, dont les noms propres ſont *Maya*, *Electre*, *Taygeſe*, *Aſterope*, *Alcione*, *Celeno*, & *Merope*. Elles furent aimées, dit Diodore, des plus célebres d'entre les dieux & les héros, & elles en eurent des enfans qui devinrent fameux & chefs de pluſieurs peuples. On ajoute qu'elles étoient très-intelligentes, & qu'en cette conſidération, les hommes les diviniſerent, & les placerent dans le ciel ſous le nom de *pléyades*. C'eſt une conſtellation ſeptentrionale de ſept étoiles aſſez petites, mais fort brillantes, placées au cou du taureau & au tropique du cancer; la plus grande de toutes eſt de la troiſieme grandeur, & s'appelle *Lucida pleyadum*. Les Latins les appelloient *Vergiliæ*, du mot *ver*, printems; parce que c'eſt vers l'équinoxe de cette ſaiſon, qu'elles commencent à paroître. Le vulgarie les appelle la *Pouſſiniere*; la fable des Atlantides changées en aſtres, vient de ce qu'Atlas fut le premier qui obſerva cette conſtellation, & qui donna aux ſept étoiles dont elle eſt compoſée, le nom de ſept filles. *Voyez* Taureau & Vergilies.

Pleyade, (*Poëtique.*) nom que les Grecs donnerent à ſept poëtes célebres qui floriſſoient ſous le regne de Ptolomée Philadelphe.

A l'imitation des Grecs, Ronſard forma une *pléyade* de poëtes françois ſous le regne de Henri II. Ceux qui la compoſoient étoient le même Ronſard, Daurat, du Bellai, Remi Belleau, Baïf, Pontus de Thiard, & Jodelle, tous grands hommes pour ce tems-là; mais ſi ſottement infatués du grec, qu'on en trouve preſque autant que de françois dans leurs ouvrages.

Dans le dernier ſiecle, on avoit auſſi projetté de faire une *pléyade* de ceux de nos auteurs modernes qui ont excellé dans la poéſie latine; mais on n'eſt encore convenu ni des noms de ceux qui doivent la compoſer, ni des rangs qu'ils occuperont, ni du poëte à qui l'on donnera le nom de la plus brillante des étoiles qui compoſent les *pléyades*, *lucidiſſima pleyadum*. M. Baillet nomme pour les ſujets qu'elle devoit comprendre les peres Rapin, Commire, de la Rue, meſſieurs de Santeuil, Ménage, du Perrier, & Petit.

PLEYON, ſ. m. *terme de Jardiner*, c'eſt de la paille de ſeigle longue & ferme dont on couvre les petites ſalades ſur couche, & dont on fait les paillaſſons. On ſe ſert auſſi de *pleyons* ou de menus oſiers pour lier la vigne, ou attacher les branches d'arbre. (*D. J.*)

Pleyon, *terme de Nattier*, les Nattiers de Paris appellent *pleyon*, de la paille bottée que vendent les Chandeliers, pour mettre dans les paillaſſes de lit, & dont ſe ſervent les Nattiers, pour faire les nattes & chaiſes de paille. Les gens du monde diſent *botte de paille*. (*D. J.*)

PLI, ſ. m. (*Gram.*) il ſe dit de l'endroit où une choſe ſe *plie*; le *pli* du coude; le *pli* de la jambe; le *pli* d'une étoffe.

Pli, (*Architect.*) c'eſt l'effet contraire du coude dans la continuité d'un mur.

Pli de cable, (*Marine.*) c'eſt la longueur de la noue du cable, de la maniere qu'il eſt roué dans ſa place, qu'on nomme *la foſſe aux cables*.

Ne mouille qu'un *pli de cable*, c'eſt-à-dire, qu'il ne faut filer que très-peu de cable en mouillant l'ancre; ce qui ſe fait quand on mouille en un lieu où l'on n'a envie de demeurer que fort peu de tems.

Plis, (*Peinture.*) *voyez* Draperie.

PLIAGE, ſ. m. (*Manufacture.*) maniere de plier les étoffes: le *pliage* des étoffes de lainage, ſe fait ſur une eſpece de table ou métier, que l'on appelle *plioir*. Lorſque le *pliage* eſt achevé, on l'aſſure en mettant la piece entre deux plateaux, & la ſerrant raiſonnablement dans une preſſe: on plie les étoffes après qu'elles ont été fondées, & devant que de les appointer. *Savary*.

Pliage des chaînes des étoffes de ſoye. Pour plier les chaînes ſur l'enſuple, il faut commencer à la mettre ſur le tambour, qui eſt une roue de trois piés environ de diametre: & enſuite après avoir paſſé les portées ſéparément dans chaque dent du rateau, on dévide la chaîne ſur l'enſuple, & au moyen de ce rateau, au-travers duquel paſſe la chaîne, on la devide de la largeur que l'on veut, & les portées ſe trouvent toujours les unes à côté des autres. On obſerve de décharger ſuffiſamment le tambour, afin que la chaîne ſoit pliée ferme.

PLIANT, adj. (*Gram.*) qui eſt fléxible ſur toute ſa longueur: il ſe dit bien de l'oſier & de tout autre corps qui fléchit facilement ſans ſe briſer, & qui ſe reſtitue mollement dans ſon premier état.

Pliant, (*Maréchal.*) la jointure *pliante*, ſe dit du paturon. *Voyez* Jointure. Les jarrêts *plians*, *voyez* Jarrêts.

PLICA, POLONICA, (*Médecine pratiq.*) c'eſt une maladie, dont le principal ſymptome & celui de qui elle tire ſon nom eſt un *entrelacement* indiſſoluble des cheveux; le mot *plica* eſt latin, il ſignifie *entrelacement* on ajoute communément, même en françois, l'épithete latine *polonica* parce que cette maladie eſt très-familiere aux Polonois, & preſque endémique dans leur pays; ils l'appellent *gozdziec*, *gwozdzioc* ou *kolium*.

La figure que prennent les cheveux en s'*entrelaçant*, & le plus ou moins d'étendue de cet *entrelacement*, ont donné lieu à une diſtinction aſſez futile du *plica* en mâle & femelle; le *plica* mâle conſiſte dans des eſpeces de cordons fort ſerrés, fermes; en forme de ſpirale, par les différens contours de cheveux, & qui pendent le long du dos. Dans le *plica* femelle tous les cheveux dreſſés repliés & *entrelacés*, couvrent entierement la tête comme un chapeau; ils préſentent par-là un ſpectacle horrible & dégoutant. Quoique cette maladie puiſſe être regardée comme propre aux cheveux, on l'a quelquefois obſervé affecter le poil qui couvre les autres parties du corps. M. Jean Paterſon Hain a inſeré dans les mémoires des curieux de la nature, *ann.* 3. *obſerv.* 221. l'obſervation curieuſe d'une femme qui avoit les poils du *pubis* d'une aune & demie de long & affectés d'un *plica* conſidérable; elle étoit obligée de les rouler autour de ſa cuiſſe pour empêcher qu'ils ne traînaſſent par terre. Sennert prétend que cette maladie n'eſt pas particuliere aux hommes, & qu'elle attaque auſſi les animaux, & ſur-tout les chevaux, il raconte qu'un officier mena de Hongrie à Dreſde, un cheval qui portoit un *plica* au col qui lui pendoit juſqu'aux piés.

Cette maladie ſinguliere s'annonce ordinairement dans les hommes par un abattement extraordinaire, par des douleurs vives dans tout le corps, dans les membres, les jointures, la tête: les os paroiſſent briſés, le viſage eſt pâle, défait, un bourdonnement incommode fatigue continuellement les oreilles; il ſurvient quelquefois des convulſions, les membres ſe contournent, le dos eſt recourbé, le malade devient boſſu; après ce premier tems, une partie des ſymptomes diſparoît, & toute la force du mal ſemble ſe porter à la partie extérieure & chevelue de la tête, une ſueur abondante découle de cette partie de petites écailles comme du ſon s'en détachent, les cheveux groſſiſſent, s'alongent rapidement; ils deviennent gras, onctueux, ſales, fétides. Souvent alors ils ſont infectés d'une quantité innombrable de poux. *Voyez* Mal pédiculaire. Ils ſe crêpent enſuite ſe replient en divers ſens; de leurs pores ſuinte une humeur tenace & glutineuſe; ils ſe collent l'un à l'autre, ſe compliquent, s'*entrelacent* & forment par ce moyen différens paquets, *cirri*, preſque ſolides & ſi fortement tiſſus, que tout l'art

du monde ſeroit vainement employé à les démêler & les défaire. Quelques auteurs ont aſſuré que dans cet état les cheveux ſe gorgeoient de ſang & en laiſſoient échapper, lorſqu'on les coupoit ou racloit, quelques gouttes, & même dans certains cas une quantité conſidérable. Il y a à ce ſujet une obſervation curieuſe & intéreſſante d'Helwigius que nous rapporterons plus bas; d'autres ont prétendu que jamais les cheveux ne pouvoient admettre du ſang, & que de quelque façon qu'on les coupât, il n'en ſortoit jamais une goutte; & cette fauſſe prétention n'eſt étayée que ſur un ſimple défaut d'obſervations qui leur ſoient propres. Ils ont conclu que ce qu'ils ne voyoient pas ne ſauroit exiſter; il eſt peu néceſſaire de prouver combien cette logique qui ne laiſſe pas d'être aſſez ſuivie eſt fauſſe dans ſes principes, & pernicieuſe dans ſes conſéquences. Pour nous, nous conclurons plus juſtement ſur des autorités reſpectables & d'après des obſervations déciſives que le fait eſt très-certain, mais qu'il n'eſt ſans doute pas conſtant. Dans le même tems que cet *entrelacement* ſe forme, & lorſque la maladie parvient à l'extrème degré de violence & d'intenſité, les ongles & ſur-tout ceux qui ſont aux pouces des piés croiſſent très-promptement, deviennent longs, raboteux, épais & noirs, ſemblables en tout à ceux des boucs, ils tombent ſur la fin de la maladie, & reviennent enſuite naturels quand elle a une heureuſe iſſue & que les cheveux commencent à ſe débrouiller; ce fait rapporté par Schultzius, lui a éte atteſté par la comteſſe de Donhoff qui en parloit d'après ſa propre expérience.

Cette maladie eſt, comme nous l'avons déja remarqué, très-commune & endémique en Pologne; elle a commencé, ſuivant le rapport des hiſtoriens du pays, à infeſter ce royaume par la partie qui confine la Ruſſie, d'où elle s'eſt répandue dans cet empire, dans la Pruſſe, dans l'Allemagne, la Hongrie, le Briſgaw, l'Alſace, la Suiſſe, la Flandre rhenale, où l'on voit quelques veſtiges, mais rares de cette maladie. Ronderic à Fonſeca dit en avoir vû un exemple à Padoue.

On croit communément que le *plica* n'a pas toujours exiſté. Roderic Fonſeca, Hercule Saxonia & quelqu'autres auteurs aſſurent, fondés ſur l'autorité de Stadler, qu'il n'avoit pas paru avant l'année 1564; quelques autres en font remonter l'origine plus haut, & en fixent l'époque à l'année 1287. Sennert prétend au contraire, que cette maladie a dû être de tout tems, & que les cauſes qui la produiſent étant très-anciennes, elle doit l'être auſſi; que ſi l'on n'en voit aucune mention dans les anciens auteurs, leur ſilence doit être uniquement imputé à leur petit nombre, à leur inexactitude, & à la rareté du *plica*. Quelque ſpécieux que ſoient ces raiſonnemens; ce ne ſont jamais que des raiſonnemens oppoſés à des faits, & par-là même entierement détruits; il ne s'agiſſoit que de vérifier le ſilence des écrivains ſur cet article, s'il eſt bien conſtaté, on ne peut douter qu'il ne ſoit occaſionné par un défaut abſolu d'obſervations; car cette maladie eſt aſſez ſinguliere pour devoir frapper la curioſité d'un obſervateur quelconque, médecin ou non & pour mériter d'être remarquée, décrite & tranſmiſe à la poſtérité. Nous voyons dans tous nos recueils d'obſervations ce goût dominant pour le merveilleux, toujours ſoutenu au point qu'on y a ſouvent ſacrifié l'utile. On trouve dans quelques anciens auteurs le mot latin *plica* ou *plicatio*, & le mot grec πλεκτάνη, qui lui répond; mais ils ſont employés dans un autre ſens; ſavoir pour déſigner une contorſion, avec ramolliſſement & ſans fracture, des côtes & autres os, qu'on obſerve ſur-tout dans les enfans.

S'il a été un tems où le *plica* n'exiſtoit point, les cauſes qui le produiſent actuellement ont donc été pendant tout ce tems ſans force, ſans action, ou abſolument nulles. Quelle a donc été leur origine, ou qu'eſt-ce qui a réveillé leur activité? Roderic Fonſeca attribue cet effet au changement opéré dans l'atmoſphere par l'aſpect ſiniſtre des aſtres; d'autres ont eu recours à des cauſes inſuffiſantes, tirées de quelque erreur dans les ſix choſes non-naturelles, de la malpropreté, de la négligence à ſe peigner, à ſe laver la tête, &c. Quelques-uns ont accuſé des cauſes plus ridicules, chimériques, que la crainte enfante, que l'attrait frivole & puiſſant du merveilleux accrédite, & que l'ignorante crédulité ſoutient. Un vulgaire inſenſé qui eſt de tous les pays a cru, & des auteurs encore plus ſots parce qu'étant éclairés ils devoient l'être moins, ont écrit; ceux-ci, que le *plica* devoit ſon origine à des enchantemens, des opérations magiques, & qu'il ne pouvoit être diſſipé que par des ſecours ſurnaturels; ceux-là que l'*entrelacement* des cheveux étoit l'ouvrage des enfans morts, non baptiſés, qui venoient travailler à cela pendant la nuit; & pour perpétuer cette ſottiſe, on a donné au *plica* le nom allemand de *wichtel-zoepffe*; *wichteln* ſignifie dans l'ancien langage *non baptiſé*, & *zoepffe*, *nœud*, *entrelacement*. Les uns, que, c'étoit des incubes qui venoient ſucer & nouer ainſi les cheveux; les autres, que ces incubes paroiſſoient ſons la forme d'une femme juive, & cette erreur populaire eſt encore marquée dans ce nom, *juden-zoepffe*, &c. &c.

L'origine de cette maladie la plus probable, dont je me garde bien cependant de garantir la vérité, eſt celle qui eſt fondée ſur le rapport de la plûpart des hiſtoriens polonois, Spondanus, Bzowius, Cromerus Dhigotius, Joachimus Paſtorius, & ſur une tradition conſtante & preſque univerſelle dans le pays; d'où il réſulte, que l'époque de l'origine de cette maladie doit être fixée vers l'année 1287 ſous le regne de *Leſcus* le noir en Pologne, tems auquel les Tartares firent une irruption dans la Ruſſie rouge: ces peuples dit Spondanus, naturellement méchans, magiciens & empoiſonneurs, corrompirent toutes les eaux du pays par le moyen des cœurs qu'ils avoient arrachés de leurs priſonniers, qu'ils jetterent dans les rivieres après les avoir remplis d'herbes venimeuſes, & où ils les retenoient avec des broches. Les eaux ainſi infectées donnerent la mort à ceux qui en burent d'abord, ou porterent dans leur ſang les ſemences de la funeſte maladie dont il s'agit. Cette diſpoſition vicieuſe des humeurs a dû ſe tranſmettre des peres aux enfans; répandre au loin & multiplier beaucoup le *plica*, elle a pu être favoriſée par la nature de l'air, du climat, par la qualité permanente des eaux, des alimens, par la façon de vivre, par l'irrégularité de régime, par la complication avec la vérole, ou le ſcorbut, maladies avec leſquelles elle a, comme on voit, beaucoup de rapport, & par leſquelles elle eſt extrèmement aigrie. En ſouſcrivant ainſi au témoignage des auteurs que nous avons cités, on explique aſſez plauſiblement l'origine, l'invaſion & l'endémicité de cette maladie; mais il reſte à déterminer encore en quoi conſiſte cette maladie, quel eſt le méchaniſme, la façon d'agir des cauſes qui la produiſent; quel changement operent-elles ſur les humeurs & les vaiſſeaux; problèmes qui ne ſont point encore réſolus d'une maniere ſatisfaiſante; la ſaine philoſophie qui ſe répand avec avantage dans la Médecine, refuſant d'adopter toutes ces explications ridicules & imaginaires, fondées ſur les acrimonies de différente eſpece, la volatiliſation des ſoufres, l'exaltation des ſels, &c. &c. Guillaume Daviſſon a coupé le nœud ſans le réſoudre: il s'eſt épargné la peine de chercher des explications de cette maladie, en niant qu'elle exiſtât & qu'elle eût jamais exiſté autre part que dans la tête félée de quelques femmelettes ſuperſtitieuſes, d'où elle a été tranſplantée, dit-il, dans le cerveau foible de quelques médicaſtres ignorans; & partant de cette idée, il traite toutes les obſervations qu'on a recueillies ſur ce ſujet, de fables, de contes de vieilles, de chimeres, que la crainte, l'ignorance, l'imagination préoccupée, en faſcinant les yeux, ont fait prendre pour des réalités. Mais toutes ces vaines déclamations, ces ſorties indécentes ne ſauroient, devant un juge impartial, infirmer le témoignage authentique d'un grand nombre de médecins & d'hiſtoriens reſpectables: on ne ſait de quel titre qualifier la prétention ridicule de cet écrivain, d'ailleurs célebre, qui ſeul & de ſon autorité privée, s'oppoſe à l'aſſertion conſtante de pluſieurs peuples ſur une queſtion de fait, & qui ne tend pas à moins qu'à les faire paſſer, eux & les auteurs de leur pays pour des ſots & des fous. *Voyez Comment. ſcot. in petr. Severin. ideam medecin. philoſoph. pag.* 450. & Vopiſc. Fortunat. Plempius, *de aſtutib. capillor.*

On ne peut pas non plus tirer de grandes lumieres pour la connoiſſance intime de cette maladie, de la prétendue obſervation de Flovacius, médecin de *Cracovie*, qui dit avoir trouvé des poils très-longs dans le ſang d'une perſonne attaquée du *plica*, & qui prédit en conſéquence que la maladie étoit trop enracinée dans le ſang pour pouvoir céder a l'efficacité des remedes. Cette obſervation a cependant donné lieu à Scultetus de penſer que toute la diſpoſition vicieuſe du ſang conſiſtoit dans cette maladie à charrier des poils *âcres & ſtimulans*, comme il dit lui-même; & il aſſure que dans les cadavres de ceux qui ſont morts du *plica*, ces poils ſont ſenſibles à la vûe. *Credat judæus apella, non ego*; tant il eſt vrai qu'une erreur conduit toujours à une autre.

Mais ſans nous arrêter à toutes ces abſurdités, il paroît, en examinant avec attention les ſymptomes qui précedent & accompagnent le *plica*, & rappellant les obſervations que les auteurs nous ont tranſmiſes ſur cette maladie; il paroît, dis-je, que c'eſt une eſpece de fievre maligne, ou de ſcorbut aigu qui a ſa cauſe ſpécifique,

que, & pour ſymptome particulier cet *entrelacement* des cheveux, qui pourroit auſſi être regardé comme un dépôt critique qui ſe portant à l'extérieur débarraſſe les parties nobles, & juge ſalutairement la maladie. 1°. On peut ſe reſſouvenir que nous avons remarqué plus haut que dès que les cheveux commencent à être affectés, une grande partie des ſymptomes ſe diſſipe; 2°. il conſte par pluſieurs obſervations que ſi l'on empêche l'affection des cheveux en les coupant, par exemple, la maladie devient plus ſérieuſe, & les yeux ſur-tout ſont ſur-le-champ attaqués par des fluxions opiniâtres, ou bien il arrive, comme Hélwigius l'a obſervé, que le ſang diſſous ſort goutte à goutte des cheveux coupés ſans qu'il ſoit poſſible de l'arrêter; le malade s'affaiſſe, éprouve de fréquentes ſyncopes, & meurt en peu de jours. 3°. La criſe ordinaire dans les maladies malignes, venéneuſes, ſe fait par des abſcès aux parties extérieures, comme Hippocrate l'a judicieuſemement remarqué. 4°. L'augmentation ſubite, la noirceur, l'aſpérité des ongles doivent auſſi être regardées comme critiques, parce qu'on les voit ſurvenir dans le même tems que l'entrelacement des cheveux; & en ſecond lieu, ſi on les coupe dans cet état, les fluxions des yeux & les autres accidens ſuccedent auſſi promptement que ſi on coupe les cheveux. Quant à la maniere dont cette criſe s'opere, & la cauſe qui la détermine plûtôt vers cette partie que vers les autres, nous avouons ſincérement que nous ne ſavons rien de poſitif là-deſſus, & que ce méchaniſme eſt auſſi obſcur & auſſi ignoré que l'aitiologie des autres criſes; on peut ſeulement préſumer que la nature de la maladie, de la cauſe morbifique, la diſpoſition des humeurs, ſemblent affecter & déterminer un couloir particulier préférablement à tout autre; que de même qu'une fluxion de poitrine, ſe juge par l'expectoration ou les ſueurs, une maladie de la tête par les ſelles, une fievre maligne par une parotide, &c. de même le *plica* affecte déterminément les cheveux & les ongles. Il y a lieu de penſer avec le Docteur Derham, que les cheveux & les poils ſervent de canaux pour une inſenſible tranſpiration. Quelques expériences d'accord avec les obſervations faites ſur les malades attaqués du *plica*, démontrent que les poils ont une cavité, qu'ils ſont arroſés, humectés, lubréfiés, entretenus, réparés & nourris par une humeur particuliere qui circule dans leur tiſſu (*voyez* Poil, Cheveux); ils tirent cette humeur par une racine bulbeuſe implantée dans la peau, de façon qu'ils ſont ſur le corps comme des plantes paraſites qui vivent avec lui & ſans lui, qui ont une vie commune & particuliere. Qu'on ſuppoſe que par un effort critique les humeurs ſoient pouſſées abondamment vers leurs bulbes, que ces petites glandes ſoient irritées, réveillées; que leur jeu ſoit animé, leur action augmentée, elles ſuceront une plus grande quantité d'humeurs, elles en tranſmettront davantage dans les cheveux: ceux-ci s'alongeront, groſſiront; leur tranſpiration deviendra plus ſenſible; ils ſeront humides, gras, onctueux; l'irritation qu'excitera ſur leur tiſſu *ſenſible* la quantité & peut-être la qualité des humeurs, les fera criſper, replier: de-là cette complication, cet entrelacement aidé, favoriſé & fortifié par ce ſuc glutineux qui ſuinte de leurs pores, & qui colle les cheveux l'un à l'autre. La même cauſe qui détermine une plus grande quantité d'humeurs dans les bulbes des poils, y peut auſſi faire parvenir le ſang rouge; car alors les vaiſſeaux ſont dilatés, & il eſt probable que le ſang eſt diſſous. C'eſt par le même méchaniſme, par l'abord plus conſidérable d'humeurs & même de ſang, que les ongles groſſiſſent, s'alongent, deviennent noirs & raboteux.

Quelque rapport qu'ait cette maladie avec la vérole & le ſcorbut, il eſt bien facile de l'en diſtinguer, ſoit en faiſant attention aux ſymptomes propres à ces maladies, ce qui eſt néceſſaire dans le premier période du *plica*, avant l'affection des cheveux, ſoit en conſidérant l'entrelacement des cheveux & l'altération des ongles; mais ce ſigne qui eſt univoque & infaillible, ne peut ſervir que lorſque la maladie eſt tout-à-fait décidée, & qu'elle tend à ſa fin.

Tous les auteurs, à l'exception de ce Guillaume Daviſſon dont nous avons parlé plus haut, s'accordent à regarder cette maladie comme très-dangereuſe; mais ils conviennent que le danger eſt beaucoup moindre lorſque l'entrelacement des cheveux eſt formé: du reſte il varie ſuivant le nombre & l'intenſité des ſymptomes; ſi la criſe eſt parfaite, c'eſt-à-dire ſi, après que le *plica* eſt décidé, la violence des accidens diminue, le malade peut être cenſé hors d'affaire. Quelques auteurs ont prétendu que le *plica* femelle étoit plus grave & plus dangereux que le *plica* mâle; quelquefois l'*entrelacement* des cheveux ſubſiſte pendant très-long-tems, la dépuration ne ſe faiſant que petit-à-petit & par degrés; quelquefois les paquets formés par les cheveux entrelacés tombent en peu de tems, mais ils reviennent enſuite, & alors on a obſervé que pendant le tems qui s'écouloit entre la chûte de ces paquets & leur renouvellement, il ſurvenoit de fâcheux accidens qui ne ſe diſſipoient qu'après la formation d'un nouveau *plica*. Il y a des gens qui ont porté toute leur vie ſans incommodité un pareil entrelacement de cheveux toujours déſagréable & dégoûtant; d'autres, après avoir ſupporté patiemment pendant quelques années & ce déſagrément & la malpropreté qui en eſt inſéparable, ont été parfaitement guéris par la chûte ſpontanée de ces paquets. Mais le danger n'eſt jamais ſi prochain que lorſqu'on veut s'en débarraſſer mal-à-propos, qu'on raſe les cheveux, & qu'on coupe les ongles. On a vu des malades mourir victimes de l'inexpérience de leur médecin ou de leur propre imprudence. Les ſuites les plus ordinaires ſont la cécité, des ophtalmies, des fluxions opiniâtres; quelques-uns en ſont devenus boſſus, d'autres ont éprouvé divers accidens, ſuivant la nature & l'uſage de la partie ſur laquelle ſe jettoit, comme on dit, l'humeur morbifique, à qui on ôtoit par cette indiſcrette précipitation ſon iſſue naturelle. On aſſure que les ſaignées & les purgations, les ſeules armes de bien des medecins, qu'a juſtement ridiculiſés Moliere, ne ſont pas moins nuiſibles. Hercule Saxonia raconte avoir vû ſurvenir des douleurs extrèmement aiguës, avec des tumeurs œdémateuſes au bras & au pié, après des ſaignées faites dans ces parties au commencement du *plica*.

Quel parti doit donc prendre le médecin pour guérir ſurement & ſans danger cette maladie? Quel ſecours doit-il employer? aucuns. Il n'a dans ce cas, comme dans preſque toutes les maladies, qu'à laiſſer faire la nature, qu'à la ſuivre, lui obéir ſervilement, & ſe bien garder de prétendre la maîtriſer; elle eſt le vrai médecin, qui quoique peu inſtruite de la ſituation & de la ſtructure des reſſorts de la machine, fait mettre en mouvement les plus convenables dans le tems le plus propre & de la façon la plus ſûre; elle a ſu ménager une voie pour la terminaiſon de la maladie dont il s'agit. Si le médecin ne veut pas être tranquille & oiſif ſpectateur de ſes opérations; s'il veut mettre une main qui ne ſoit qu'inutile à l'ouvrage, qui ne ſoit pas pernicieuſe; qu'il ſeconde la nature, qu'il pouſſe doucement les humeurs vers le couloir qu'elle affecte; bien inſtruit de cet admirable axiome, *quo natura tendit*, &c. ſi ſouvent répété, mais qui ne ſauroit l'être aſſez, & qui devroit, au grand avantage des malades, être profondément inculqué dans l'eſprit de tous les Médecins: alors il pourra uſer de quelques legers ſudorifiques, cordiaux, employer l'émétique, les décoctions de ſalſepareille, de houblon, & de la thériaque; quelques gouttes d'eſprits aromatiques huileux. Il évitera avec la derniere circonſpection les purgatifs qui détournent & diminuent puiſſamment la tranſpiration, les ſaignées, qui font le même effet, & qui ſont ſurement mortelles dans les maladies malignes; ſecours qu'une obſervation plus particuliere a bannis plus ſéverement du traitement de cette maladie. Les lotions de la tête avec les décoctions de branche-urſine, de houblon, de mouſſe terreſtre, &c. ſont fort uſitées dans le pays, & ne ſont ſurement pas ſans utilité, pouvant relâcher les pores de la peau, & déterminer la ſueur vers cette partie. Peut-être pourroit-on trouver un antidote ſpécifique dans cette maladie, comme on en a pour la vérole & le ſcorbut; mais en attendant on eſt obligé de s'en tenir à cette prudente inaction, ou à l'uſage de ces foibles ſecours. Quelques auteurs ont prétendu que la mouſſe terreſtre avoit la propriété ſpécifique de guérir cette maladie; & on l'a appellé en conſéquence *plicaria*. Il eſt certain qu'il réſulte de pluſieurs obſervations bien atteſtées, que des perſonnes atteintes du *plica* en ſont guéries pendant ſon uſage; mais n'auroient-elles pas guéri ſans cela? La vertu de cette plante n'auroit-elle été établie que ſur le rapport de ſa figure avec celle des cheveux, ſuivant la doctrine des *ſignatures*, ſuivie par Crollius, Paracelſe, Rolfinkius, &c? C'eſt ſur la même reſſemblance qu'on a cru que la vigne, le lierre, la brioine, & toutes les eſpeces de liſerons, devoient avoir la même efficacité. *Voyez* les *obſervations* de Bernhardus à Bernitz, *Miſcell. geren. curioſ. ann. I. obſerv.* 52. Le même auteur dit avoir ſouvent éprouvé que le mercure eſt auſſi dans le *plica* un remede aſſuré; mais rien n'égale les ſuccès de la mouſſe terreſtre employée à l'extérieur en fomentation, & priſe intérieurement en décoction. Il me ſemble que quand le dépôt eſt formé, que l'*entrelacement* eſt bien déci-

dé,

dé, le plus prudent & le plus sûr ſeroit de ne rien faire. (*m*)

PLIE, PLANE, PLATUSE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ictiol.*) *paſſer*, poiſſon de mer qui reſſemble par la forme du corps au turbot & à la ſole; mais il eſt plus étroit que le premier, & plus large que le ſecond; les yeux ſont placés ſur la face ſupérieure de la tête; la bouche eſt petite, dépourvue de dents, & ſemblable à celle de la ſole. Ce poiſſon n'a qu'une nageoire qui occupe toute la longueur du ventre & du dos: il y a ſur les côtés du corps un trait un peu tortueux qui s'étend depuis les ouies juſqu'à la queue. Les *plies* cherchent les endroits limonneux, comme la plûpart des autres poiſſons plats; auſſi ſentent-elles preſque toujours la boue: elles remontent dans les rivieres; celles qu'on pêche dans la mer ont la chair moins molle & moins humide, & celles qui vivent quelque tems dans les eaux douces, deviennent inſipides. Rondelet, *Hiſt. nat. des Poiſſons prem. part. liv. XI. ch. vj. Voyez* POISSON.

PLIÉ, participe, (*Gramm.*) *Voyez* PLIER.

PLIÉ, *en terme de Blaſon*, ſe dit de ce qui eſt ſimplement courbé, auſſi-bien que des oiſeaux qui n'étendent pas leurs aîles, & ſur-tout de l'aigle qu'on dit alors *au vol plié*.

PLIER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt par l'emploi de la flexibilité d'un corps, lui faire prendre une direction contraire à celle qu'il affecte naturellement, & cela ſans le briſer. On *plie* la branche d'un arbre. On *plie* le caractere d'un enfant au bien ou au mal.

On *plie* auſſi une étoffe; *plier*, en ce ſens, ſignifie *former des plis*.

Il ſemble qu'on confond aſſez dans l'uſage, les verbes *plier* & *ployer*, & qu'on pourroit attacher à *plier*, l'acception de faire un pli, & à *ployer*, l'acception de *courber*. L'aîle droite a *plié*, c'eſt-à-dire qu'elle s'eſt laiſſée enfoncer ou renverſer.

PLIER, COURBER, (*Synonymes.*) ces deux mots ſignifient proprement, mettre quelque choſe hors de la ligne droite; tous deux s'emploient également au propre & au figuré, en proſe & en vers. On dit: ce miniſtre *plie* ou *courbe* ſous le poids des affaires. Un de nos Poëtes a dit:

> *Lâches ambitieux, nous* plions *les génoux*
> *Devant un homme foible & mortel comme nous.*

Tout le monde connoît ces beaux vers de Corneille dans ſa *Toiſon d'or*.

> *A vaincre tant de fois, mes forces s'affoibliſſent;*
> *L'état eſt floriſſant, mais les peuples gémiſſent.*
> *Leurs membres décharnés* courbent *ſous mes hauts faits,*
> *Et la grandeur du trône accable les ſujets.*

Campiſtron les a traveſtis bien clairement dans ſa *Tragédie de Tiridate, acte II. ſcene ij.*

> *Je ſais qu'en triomphant les états s'affoibliſſent;*
> *Le monarque eſt vainqueur, & les peuples gémiſſent*
> *Dans le rapide cours de ſes vaſtes projets,*
> *La gloire dont il brille accable les ſujets.* (*D. J.*)

PLIER LES ÉTOFFES, (*Commerce.*) c'eſt leur faire prendre un pli au milieu dans toute leur longueur, & leur en faire enſuite pluſieurs dans leur largeur, également diſtans les uns des autres, qu'on range alternativement en dedans & en dehors.

Plier ſe dit auſſi chez les Marchands, pour remettre une étoffe dans ſes premiers plis.

On *plie* auſſi les ſoies, les fils: c'eſt-à-dire les écheveaux de ſoie & de fil en deux ou trois, ſelon la longueur qu'on veut donner aux bottes. *Dict. de comm.*

PLIER, *en terme d'Epinglier-Aiguilletier*, c'eſt ramener l'extrémité d'une aiguille, de maniere qu'elle vienne entrer dans la châſſe, en formant un angle. On ſe ſert pour cela d'un outil de grandeur proportionnée à celle de la piece, nommé *plioir*. *Voyez* PLIOIR.

PLIER, *en terme de faiſeur de cardes*, c'eſt courber le fil d'abord en deux, de maniere que la courbure forme deux angles diſtans l'un de l'autre d'environ une ligne & deux branches qui ſont pliées de nouveau toutes deux à la même hauteur. On ſe ſert des doublets pour cette opération. *Voyez* DOUBLETS.

PLIER UN ÉVENTAIL, *terme d'Eventailliſte*, c'eſt le monter, y mettre le bois. Il ſe dit quelquefois ſeulement des plis qui ſe font au papier, pour le mettre en état de recevoir la monture.

PLIER LES JARRETS, *en terme de Manege*; ſe dit d'un cheval qui manie ſur les hanches. *Plier* les hanches *voyez* HANCHES. *Plier* un cheval à droite ou à gauche, c'eſt l'accoutumer à tourner ſans peine à ces deux mains. *Plier* le col d'un cheval, c'eſt le rendre ſouple, afin que le cheval obéiſſe plus promptement quand on veut le tourner; mais c'eſt une très-mauvaiſe maxime, lorſqu'on ne fait pas ſuivre les épaules.

PLIER *les pieces de bois*, (*Marine.*) c'eſt les faire courber en les chauffant: on dit les frais du feu pour chauffer le brai & le goudron, & pour *plier* les pieces de bois.

Plier le côté. Un vaiſſeau qui *plie* le côté, c'eſt-à-dire que ce vaiſſeau a le côté foible, & qu'il porte mal la voile. Ainſi il ne demeure pas droit; mais il ſe couche lorſque le vent eſt frais. Notre navire porte mal la voile car il *plie* le côté au moindre vent.

Plier le pavillon, plier les voiles, c'eſt les attacher, & ne laiſſer ni voltiger le pavillon, ni les voiles etendues.

PLIER, (*Relieur.*) c'eſt mettre les feuilles de la grandeur que le livre doit avoir; *in-folio*, la feuille ſe plie en deux; *in*-4°. elle ſe plie en quatre; *in*-8°. elle ſe plie en huit; *in*-12, elle ſe plie en douze, ainſi des autres grandeurs; on ſe ſert de plioir. *Voyez* PLIOIR.

PLIER *ſur la main*, v. act. *terme de Marchand de galons*, c'eſt faire tenir les mains ſuſpendues & un peu éloignées l'une de l'autre, & faire paſſer tout autour du galon ou de la ſoie, pour en faire un écheveau.

PLIEUR, ſ. m. (*Comm.*) celui dont le métier ou l'occupation n'eſt que de plier. C'eſt le nom qu'on donne dans les manufactures de lainage, à des ouvriers uniquement occupés à faire le pliage des étoffes.

Il y a auſſi des *plieurs* de ſoie & des *plieurs* de fil qui n'ont d'autre occupation que de faire le pliage de ces marchandiſes, & de les mettre en bottes. Ces *plieurs* ont de groſſes & longues chevilles de bois ſur leſquelles ils dreſſent & plient leurs ſoies & leurs fils, en les ſecouant & les tirant pluſieurs fois à eux. *Dict. de commerce*.

PLIMOUTH, (*Géog. mod*) ville de l'Angleterre, dans le Dévonshire, ſur la côte méridionale, à l'embouchure du Plim qui lui donne ſon nom, à 96 milles au ſud-oueſt de Londres. Son port eſt un des meilleurs & des plus frequentés de tout le royaume. Il eſt défendu par trois forts & une citadelle. Le chevalier Drake partit de ce port en 1577, pour faire le tour du monde. Cette ville a titre de *comté*, & envoie deux députés au parlement. *Long.* 13. 30. *latit.* 50. 22.

Glanvill (Joſeph) ſavant & ſpirituel écrivain du xvij. ſiecle, naquit à *Plimouth*, & fit des ouvrages très-eſtimables. Il publia en 1661 un livre intitulé *la vanité des Déciſions*, prouvée par l'imperfection de nos connoiſſances. Il joignit à ce diſcours quelques réflexions contre le péripatetiſme, & une apologie pour la Philoſophie. L'année ſuivante il mit au jour ſon livre intitulé *Lux orientalis*, ou Recherches ſur l'opinion des ſages de l'orient, touchant la préexiſtence des ames. En 1665, parut un autre de ſes ouvrages ſous le titre de *Scepſis ſcientifica*, London, 1665, *in*-4°. En 1666 il donna ſon *Plus ultra*, ou les progrès des Sciences depuis le tems d'Ariſtote. Il prouve dans cet ouvrage que les deux principales voies d'avancer les ſciences, ſont 1°, d'augmenter l'hiſtoire des faits; 2°, de multiplier le commerce & la communication des connoiſſances. En 1670 il mit au jour une brochure rare & précieuſe intitulée *Eloge & Défenſe* de la raiſon en matiere de religion; contre l'incredulité, le ſcepticiſme & le fanatiſme de toutes les eſpeces. L'année ſuivante 1671, parut ſa *Philoſophia pia*, ou diſcours ſur le caractere & ſur le but naturel de la Philoſophie expérimentale, cultivée par la ſociété royale, *in*-8°. Ces divers ouvrages & quelques autres du même auteur, mériteroient d'être recueillis en un ſeul corps. Il y regne du génie, du ſavoir, une imagination vive, belle & agréable, outre que l'auteur poſſédoit parfaitement ſa langue, & qu'il eſt le premier qui a établi que la religion chrétienne eſt fondée ſur la raiſon. Il mourut en 1680, à l'âge de 44 ans. Son article eſt très-inſtructif dans le dictionnaire de M. de Chaufepié. (*D. J.*)

PLIMOUTH, LA NOUVELLE, (*Géog. mod.*) *the new-Plimouth*, ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Angleterre, ſur la côte méridionale d'une baie que forme le cap de Cod, vers le midi de Boſton. La premiere colonie angloiſe qui s'y établit, partit de *Plimouth* en Devonshire en 1520; cette colonie s'augmenta bien-tôt par la venue d'autres habitans qui, pour la plus grande partie, étoient puritains. (*D. J.*)

PLINGER, LA CHANDELLE, (*Chandelier.*) c'eſt donner la premiere trempe à la chandelle commune, c'eſt-à-dire, à celle qu'on fait en plongeant les méches dans le ſuif fondu. La ſeconde couche ſe nomme *retourner*; la troiſieme, *remettre*; pour la pénultieme, on dit *mettre prêtes*, & pour la derniere, *rachever*. Entre la troiſieme trempe qu'on appelle auſſi *remiſe*, & la pénultieme, il y en a quantité d'autres, ſuivant la groſſeur & le poids des chandelles; mais qui n'ont point de nom particulier. *Savary*.

PLINE, *plinia*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, campaniforme, ouverte & profondement découpée. Le piſtil ſort du calice & devient dans la ſuite un fruit mol, rond & ſtrié, qui contient une ſemence de la même forme. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

Ce genre de plante a été décrit par Plumier & Linnæus; en voici les caracteres. Le calice de la fleur eſt petit, applati, & conſiſte en une ſeule feuille; la fleur eſt auſſi compoſée d'un ſeul pétale qui eſt diviſé en cinq parties égales. Les étamines ſont des filets nombreux, très-déliés, & de la longueur de la fleur; les boſſettes des étamines ſont fort menues; le germe du piſtil l'eſt auſſi; le ſtile eſt pointu & de la longueur des étamines; le ſtigma eſt ſimple, le fruit eſt une baie groſſe, ronde, ſillonnée, contenant une ſeule loge dans laquelle eſt une graine groſſe, liſſe, & ſphérique. Linnæi, *gen. plant.* 239. Plumier, *gen.* 11. (*D. J.*)

PLINTHE, ſ. f. (*Archit.*) mot dérivé du grec πλινθος, *brique*. C'eſt une table quarrée ſous les moulures des baſes d'une colonne & d'un piédeſtal.

Plinthe arrondie, c'eſt une *plinthe* dont le plan eſt rond, ainſi que le tore, comme le toſcan de Vitruve.

Plinthe de figure, c'eſt la baſe plate, ronde ou quarrée qui porte une ſtatue.

Plinthe de mur, moulure plate & haute, qui dans les murs de face marque les planchers, & ſert à porter l'égoût d'un chaperon de mur de clôture, & le larmier d'une ſouche de cheminée.

Plinthe ravalée; *plinthe* qui a une petite table refouillée, quelquefois avec des ornemens, comme des portes, guillochis, entrelas, *&c.*

Il y a de ces *plinthes* au palais Farnèſe, à Rome, (*D. J.*)

PLINTHE, (*Menuiſerie.*) ſe dit d'une planche mince, & de la largeur convenable, qui regne au bas des lambris tout au pourtour. *Voyez nos Planches d'Architecture.*

Plinthe ſe dit encore d'une pierre quarrée qui eſt au bas des chambranles des portes & des cheminées, & auſſi au bas des portes à placard. *Voyez nos Planch. de Menuiſerie & les Planch. d'Architect.*

Plinthes, ſont auſſi de petits quarrés de bois qui recouvrent l'aſſemblage des petits bois des croiſées.

Plinthes élégies, ſont les mêmes *plinthes* que celles ci-deſſus, avec cette différence qu'elles ne ſont point rapportées comme les autres, mais reſervées dans la maſſe, ce qui rend l'ouvrage plus ſolide.

PLINTHINE, (*Géog. anc.*) dans Strabon *Plinthyna*, ville que Ptolomée, *liv. IV. ch. v.* place dans la Marmarique ſur la côte du Nôme maréotique en Egypte. Cette ancienne ville s'appelle préſentement *la Tour des Arabes*. (*D. J.*)

PLINTHITIS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à un eſpece d'alun qui ſe trouve, dit-on, dans l'Archipel, ſous la forme de feuillets, ce qui l'a auſſi fait appeller *placitis*.

PLINTHIUM, ſ. m. (*Chirurgie anc.*) machine de chirurgie des anciens pour les luxations. Oribaſe l'appelle *plinthium Nilei*, parce qu'elle avoit été inventée par Nileus.

Elle conſiſte dans une maniere de cadre plus long que large, les côtés les plus longs ayant 4 palmes de longueur, & un pouce d'épaiſſeur, & les plus courts ayant une palme de long ſur la même épaiſſeur; ceux-ci, qui ſervent de traverſiers, ont dans leur milieu un trou par où paſſent des lacs, & les plus longs ont un trou rond aſſez ouvert pour paſſer un eſſieu, dont la tête, qui excéde le côté gauche, a un manche ou manivelle. Ils ont auſſi quatre anneaux de fer avec autant de courroies pour attacher le *plinthium* à une échelle. L'eſſieu a à ſes deux extrémités deux roues remplies de crans, & des arrêts pour arrêter fermement l'eſſieu, en tournant avec le manche. Lorſque l'os du coude luxé ne pouvoit pas être remis par une bande paſſée ſous l'aiſſelle, ni par un linge roulé en peloton, on attachoit le *plinthium* à l'échelle, & le coude ſerré étoit étendu par les lacs de la machine. On en trouvera la figure dans l'arſenal de Scultet, *tab. xxij.* c'eſt tout ce qu'il faut ſavoir de cette machine des anciens, dont on ne fait plus d'uſage depuis long-tems. (*D. J.*)

PLIOIR, ſ. m. *en terme d'Epinglier Aiguilletier*, eſt un outil compoſé d'une lame de fer pliée ſur elle-même, qui ſe termine par une queue qui entre dans un manche de bois, on met l'aiguille dans ce plioir pour la plier à la longueur que ſon numero exige; ce qui fait qu'il faut autant de plioirs qu'il y a de différens numeros en eſpeces d'aiguilles. *Voyez les fig. Pl. de l'Aiguillier-Bonnetier.*

PLIOIR, *en terme de Cirier*; c'eſt une petite planche de bois plus ou moins longue & large, & ſur laquelle on plie la bougie filée. Cette planche eſt garnie d'un morceau de bois plus étroit, & percé dans ſon épaiſſeur d'une mortaiſe du même calibre que la planche, afin d'y pouvoir entrer pour reſſerrer les rangs de la bougie qu'on plie.

PLIOIR, (*Gazerie.*) le fabriquans, marchands, faiſeurs de gaze appellent *plioir* ou *lanterne* un inſtrument compoſé de pluſieurs légers morceaux de bois qui ſert à ourdir & monter les oies dont ils font la chaîne de leur gaze. *Savary*. (*D. J.*)

PLIOIR, (*Lainage.*) métier ou inſtrument qui ſert à plier. Dans les manufactures de lainage, il y a deux ſortes de *plioirs*, l'un qui eſt pour les draps & les étoffes qui ſont larges; c'eſt une eſpece de table ou de métier ſur lequel on les met pour en faire le pliage; l'autre *plioir* qui ſert aux petites étoffes, eſt une lame ou couteau de bois très-mince, large de quatre ou cinq pouces, & long de deux piés & davantage, avec une poignée ronde auſſi de bois. C'eſt ſur ce couteau ou *plioir*, qu'on dreſſe les plis, en les mettant entre les deux parties de l'étoffe qui compoſent chaque pli. Les Drapiers ſe ſervent auſſi de ce *plioir*. *Diction. de comm.* (*D. J.*)

PLIOIR, (*Layetier.*) eſpece de pince de fer en forme de tenailles, de ſept à huit pouces de longueur, de laquelle les *Layetiers* ſe ſervent pour couper & plier le fil de fer, dont ils uſent preſque toujours au lieu de cloux. (*D. J.*)

PLIOIR, (*Relieur.*) les Relieurs & les marchands Merciers-Papetiers ont auſſi des *plioirs*; les uns pour plier des cahiers & des feuilles de livres qu'ils préparent pour la reliure; les autres pour plier le papier qu'ils veulent battre & rogner, particulierement le grand & petit papier à lettres. Les *plioirs* des uns & des autres ſont d'ivoire, de buis, ou d'autres bois qui prennent le poli: ils ſont en forme de régle très-mince, arrondie par les deux bouts, de huit ou dix pouces de long, & d'un pouce & demi de large. *Savary*. (*D. J.*)

PLIS, ſ. m. pl. (*Lainage.*) ſortes de laines de la moindre qualité, qui ſe levent de deſſus les bêtes tuées à la boucherie. Il y a de trois ſortes de *plis*; de fins, de moyens & de gros. Les fins s'emploient dans des ratines, des ſerges & des reveches de certaines qualités; les autres ſervent à faire des cordeaux & liſieres des étoffes.

PLISSER, v. act. *terme de couture*; ce mot de tailleur & de couturiere, veut dire faire pluſieurs petits plis à une étoffe ou à de la toile, de rang & en long avec l'aiguille.

PLISSON DE POITOU, (*Art. culinaire.*) c'eſt un mets fort délicat qui ſe fait avec du lait & de la crême. On prend une pinte de crême nouvelle, que l'on mêlé avec une terrinée de lait frais tiré; le tout bien remué, on le laiſſe repoſer quelques heures dans un lieu frais, puis on le met ſur le feu pendant une demi-heure ſans bouillir, & on le remet encore au frais pendant trois heures. Enſuite on le met ſur le feu un bon quart-d'heure, puis on le remet refroidir pendant trois heures; après cela on remet un quart-d'heure ſur le feu, d'où on le retire pour le laiſſer refroidir. Pour lors il ſe forme un *pliſſon* deſſus, épais de trois doigts; on le leve & on le ſaupoudre de ſucre. Il faut prendre garde dans toutes ces opérations de les faire ſi promptement, que le *pliſſon* qui ſe forme ne ſe rompe pas en remuant la terrine. Voilà ce qu'on appelle *pliſſon de Poitou*. *Trévoux*. (*D. J.*)

PLISTOBOLINDE, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) jeu de dez où celui qui amenoit le plus de points avoit gagné.

PLOC, ſ. m. (*Marine.*) le *ploc* eſt proprement du poil de vache ou de beuf; mais comme il fait la principale partie d'une ſorte de couroi ou de courée, qui eſt une compoſition qu'on met entre le doublage, & le francbord d'un navire; on confond ces deux termes, & l'on donne le nom de *ploc* au couroi. On dit de même *ploquer* pour donner le couroi. *Voyez* COURÉE.

Ploc, *terme de Couverturiers*; le *ploc* de vache ſert particulierement à faire des couvertures. Il y a de ces couvertures qu'on appelle *couvertures à ploc*, & d'autres *couvertures à poils*. (*D. J.*)

PLOCQUER, PLOQUER, (*Marine.*) c'eſt mettre du poil de vache entre le doublage & le bordage des vaiſſeaux, qu'on double pour la navigation qui ſe fait entre les tropiques, où il s'engendre des vers dans le bordage qu'ils percent. On *plocque* pour empêcher que ces vers, qui s'attachent premierement au doublage, ne gagnent auſſi juſqu'au franc bord; ce qu'ils ne peuvent faire lorſqu'il y a du ploc entre deux, & ce ploc ſert auſſi à empêcher que le bordage & le doublage, qui ſont l'un ſous l'autre, ne s'échauffent.

PLOCSKO, (*Géog. mod.*) ville de la grande Pologne, avec un évêché fondé en 965, & qui eſt ſuffragant de Gneſne. Cette ville eſt ſituée ſur la rive ſeptentrionale de la Viſtule, dans le palatinat du même nom, à 20 lieues nord de Varſovie. *Long.* 37. 45. *lat.* 52. 30.

Le palatinat de *Plocsko* eſt borné au nord par le royaume de Pruſſe, au midi par la Viſtule, au levant par le palatinat de Mazovie, & au couchant par celui d'Inowladislow. (*D. J.*)

PLOEN, (*Géog. mod.*) ville du duché de Holſtein, dans la Wagrie, chef-lieu de la principauté de même nom, ſur le lac de *Ploen* qui l'environne preſque de tous les côtés, à 4 milles au ſud-eſt de Kiel, & à 6 au nord-oueſt de Lubeck, avec un château. Ses deux portes répondent à deux ponts, par leſquels la ville communique avec le continent.

Elle eſt très-ancienne, car elle exiſtoit déja dans le tems que les Vénedes maîtres de la Wagrie, reconnurent pour prince Crucon, qui étoit idolâtre comme eux. Adolphe, comte de Holſtein, y éleva une citadelle, & en 1151, S. Vicolin y fit bâtir la premiere égliſe. *Ploen* a été pluſieurs fois réduite en cendres, tantôt comme en 1534, par les habitans de Lubeck, & tantôt par des incendies fortuits, comme en 1574. La pêche eſt le ſeul commerce des habitans. *Long.* 28. 4. *lat.* 54. 14. (*D. J.*)

PLOERMEL, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans la Bretagne, au diocèſe de S. Malo, proche la riviere d'Oueſt, à 8 lieues de Vannes. Cette petite ville députe aux états de la province, & a un gouverneur. *Long.* 15. 14. *lat.* 47. 57. (*D. J.*)

PLOK-PENIN, ſ. m. (*Commerce.*) un terme uſité à Amſterdam dans les ventes publiques, pour exprimer une petite ſomme ou gratification que l'on donne au dernier enchériſſeur.

Le *plok-penin* eſt une eſpece d'arrhes ou de denier-adieu, par lequel on fait connoître que la marchandiſe eſt adjugée. *Voyez* Arrhe.

Le *plokpenin* differe ſuivant la qualité de la marchandiſe, & le prix des lots. Il eſt quelquefois arbitraire, & à la volonté de l'acheteur; quelquefois il eſt réglé par les ordonnances des bourguemeſtres.

Par exemple, les *plok-penins* des vins de France, ſont fixés à deux florins, ceux de Frontignan à vingt ſols; ceux du Rhin à deux florins; ceux de vinaigre à vingt ſols, & ceux d'eau-de-vie à trente ſols.

Il y a auſſi des marchandiſes où il n'y a point de *plok-penins*, & d'autres où il eſt double de celui dont nous avons fait mention. *Dictionn. de Comm.*

PLOMB, ſ. m. (*Hiſt. nat. Min. & Métall.*) en latin, *plumbum*, *ſaturnus*, *plumbum nigrum*. C'eſt un métal très-imparfait, d'blanc bleuâtre fort brillant, lorſqu'il a été fraîchement coupé, mais qui devient d'un gris mat lorſqu'il eſt reſté long-tems expoſé à l'air; il eſt très-mou, & ſi tendre, qu'on peut aiſément le tailler; c'eſt après l'or, le mercure & la platine, le corps le plus peſant de la nature; il n'eſt ni ſonore ni élaſtique; il s'étend aiſément ſous le marteau, mais ſes parties ont très-peu de ténacité; il ſe fond avec beaucoup de promptitude à un feu médiocre, & ſa ſurface ſe couvre d'une eſpece de craſſe ou de chaux; il ſe vitrifie avec beaucoup de facilité, & il a la propriété de changer pareillement en verre les autres métaux, à l'exception de l'or & de l'argent; il change auſſi en verre les terres & les pierres avec qui on le mêle; l'air, l'eau, les huiles, les ſels, en un mot, tous les diſſolvans agiſſent ſur lui.

Le plomb ſe trouve en différens états dans le ſein de la terre. Les Minéralogiſtes ne ſont point encore d'accord, pour ſavoir s'il ſe trouve du *plomb* vierge ou natif dans la nature, c'eſt-à-dite, ſi l'on rencontre ce métal tout pur & ſans être minéraliſé. On trouve à Maſſel, en Siléſie, des grains & des maſſes de *plomb*, ductiles & malléables; ces grains ſont recouverts d'une ſubſtance blanche, ſemblable à la céruſe, mais on ſoupçonne que ce *plomb* a été porté par accident dans l'endroit où on le rencontre.

Quant aux mines de *plomb*, elles ſont très-communes, & très-univerſellement répandues dans toutes les parties du monde. On les trouve ordinairement par filons ſuivis, qui ſont plus riches à meſure qu'ils s'enfoncent plus profondément en terre; cependant on en rencontre auſſi par maſſes détachées. La mine de *plomb* la plus ordinaire, eſt;

1°. La galene; c'eſt une mine de *plomb* compoſée d'un aſſemblage de cubes qui ont la couleur brillante du métal qu'ils renferment lorſqu'il eſt fraîchement coupé. Ces cubes ſont compoſés de lames ou de feuillets luiſans, placés les uns ſur les autres, & faciles à diſtinguer lorſque les cubes ſont grands. En effet, ces cubes varient pour la grandeur, & quelquefois ils ſont ſi petits, que l'œil ne peut point diſtinguer leur figure. Il y a même des mines de *plomb* compoſées de particules ſi fines, qu'elles reſſemblent à du fer ou à de l'acier dans l'endroit de la fracture. Dans d'autres ces particules ſont diſpoſées, de maniere que la mine paroît ſtriée, ou par aiguilles. Les cubes dont la galene eſt compoſée, ſont quelquefois ſi abondans en *plomb*, qu'on peut les couper avec un couteau. Dans toutes ces mines, le *plomb* eſt minéraliſé avec le ſouffre; il y en a qui ſont ſi riches, qu'elles donnent juſqu'à 50, 60, & même 75 livres de *plomb* par quintal, mais elles ne ſont point toutes, à beaucoup près, ſi chargées de métal. Ces mines de *plomb* ou galenes, contiennent plus ou moins d'argent. On a obſervé que celles qui ſont compoſées de gros cubes, ſont moins riches en argent, que celles qui ſont en petites particules déliées; les premieres n'en donnent guere qu'une ou deux onces d'argent par quintal, tandis que les dernieres en donnent ſouvent le double, & même davantage. Parmi les mines de *plomb* d'Europe, on ne connoît que celle de Villach en Eſclavonie qui ne contienne point d'argent.

2°. De la mine de *plomb*, qui n'affecte point de figure réguliere, ſa couleur eſt ſouvent la même que celle du *plomb* pur, & quelquefois elle eſt ſi tendre, qu'on peut la couper avec un couteau. Cette mine eſt compoſée de *plomb* minéraliſé avec du ſoufre & de l'arſenic; elle eſt quelquefois très riche, au point que, ſelon M. de Juſti, on en a trouvé dans les mines du Hartz, qui donnoit 82, & juſqu'à 84 livres de *plomb* au quintal. Les Allemands appellent cette mine *pleyſchweif*.

3°. La mine de *plomb* cryſtaliſée; elle eſt ou verte, ou blanche; elle forme des groupes de cryſtaux oblongs, & priſmatiques comme des ſels: c'eſt l'arſenic qui met le *plomb* dans l'état où il eſt dans ces ſortes de mines; elles contiennent une grande quantité de ce métal, & quelquefois juſqu'à 70 & 80 livres par quintal. M. de Juſti croit que cette mine eſt une eſpece de ſucre de ſaturne naturel, c'eſt-à-dire un *plomb* qui a été diſſout par un acide, & cryſtalliſé à la maniere des ſels. Il conjecture que quelques-unes de ces mines ont pu auſſi ſe former comme le *plomb* corné, c'eſt-à-dire, par une diſſolution de *plomb* précipitée par le ſel marin. Quoi qu'il en ſoit de ce ſentiment, la mine de *plomb* cryſtalliſée verte, eſt d'un verd plus ou moins vif; ſes cryſtaux ſont tantôt des priſmes très-bien formés, tantôt ils ſont moins apparens, & reſſemblent à la mouſſe fine qui s'attache au pié des arbres; quelquefois elle eſt poreuſe & remplie de creux comme une ſcorie. Cette mine eſt communément accompagnée d'une terre rougeâtre ou jaune, ſemblable à de l'ochre. A l'égard de la mine de *plomb* cryſtalliſée blanche, elle eſt formée par un aſſemblage de priſmes blancs & luiſans comme le gypſe ſtrié, ou comme l'asbeſte. On trouve quelquefois ces cryſtaux blancs, mêlés avec les cryſtaux verds dont on vient de parler. Ces deux ſortes de mines de *plomb* ſont aſſez rares, & plus propres à orner les cabinets des curieux, qu'à être traitées pour en tirer le métal. Cependant on en trouve à Zſchoppau & à Freyberg en Saxe, ainſi que dans quelques mines de Bohème & du Hartz. Quant à la mine de *plomb* verte, il y en a une grande quantité dans les mines du Briſgau, qui ſont à peu de diſtance de Fribourg. Les Directeurs vendent cette mine aux potiers-de-terre, qui ne font que l'écraſer pour en vernifſer leurs poteries.

4°. La mine de *plomb* ſpathique; c'eſt une mine de *plomb* compoſée de lames ou de feuillets opaques, comme le ſpath, à qui elle reſſemble beaucoup. Cependant elle en differe, en ce qu'elle ne fait point effervefcence avec l'eau forte, comme fait le ſpath, qui eſt une pierre calcaire. Cette mine eſt ou blanche ou griſe, ou jaunâtre; elle varie pour la figure & l'arrangement de ſes feuillets; elle eſt plus peſante que le ſpath ordinaire.

5°. La terre de *plomb*, que l'on pourroit appeller *céruſe foſſile*. Elle reſſemble à de la craie ou à de la marne; il y en a de blanche, de jaune, & de rouge; ces couleurs ſont dûes vraiſſemblablement à de l'ochre avec qui cette

terre eſt mêlée; on peut la reconnoître à ſon poids. Ces ſortes de terres ſont prodigieuſement rares; on en a cependant trouvé à Johann-Georgen-Stadt en Miſnie, ainſi qu'en Pologne & dans la baſſe Autriche. M. de Juſti conjecture qu'elles ont été précipitées des eaux qui tenoient le *plomb* en diſſolution par un ſel alkali, vû que ces terres font effervefcence avec les acides, mais cela pourroit venir des autres terres avec qui elles ſont mêlées. Il paroit certain qu'elles ont été charriées & tranſportées par des eaux.

Outre cela la mine de *plomb* cubique ou la galene ſe trouve mêlée avec preſque toutes les mines des autres métaux, dans leſquelles on voit ſouvent très-ſenſiblement que la premiere eſt répandue. Quant aux pierres qui lui ſervent de matrice ou de miniere, c'eſt tantôt du quartz, tantôt du ſpath. Lazare Ercker parle d'un grais qui contenoit du *plomb*, ce qui paroit fort extraordinaire; peut-être étoit-ce une pierre de la nature du ſpath compoſée de petits grains.

A l'égard du traitement des mines de *plomb*, on commence par les piler & les laver; celles qui ſont pures peuvent être portées au fourneau de fuſion ſans avoir été grillées; d'autres, ſur-tout celles qui ſont arſénicales & chargées de beaucoup de ſoufre, ou mêlées de ſubſtances étrangeres, exigent d'être grillées, & même quelquefois à pluſieurs repriſes, avant que d'être miſes en fuſion. Lorſque les mines de *plomb* ont été ainſi préparées, on les porte au fourneau de fuſion. Ce fourneau eſt plus étroit que ceux qui ſervent à la fonte des mines de cuivre; on le diſpoſe à l'ordinaire en le garniſſant d'une braſque, c'eſt-à-dire d'un enduit de terre & de charbon pilés. Il eſt eſſentiel que ce fourneau ſoit conſtruit de pierres ſolides & qui réſiſtent au feu, parce que le *plomb* vitrifie aiſément toutes les pierres. On échauffe pendant quelques heures le fourneau avec des charbons, pour achever de ſecher l'enduit dont il a été revêtu intérieurement. On arrange la tuyere de maniere qu'elle dirige le vent des ſoufflets horiſontalement. Les choſes ainſi diſpoſées, on commence par charger le fourneau avec du charbon, enſuite on met alternativement des couches de minerai & de charbon; on y joint des ſcories fraîches des dernieres opérations, de la litharge, de la chaux de *plomb*, & des craſſes qui ont été produites dans les fuſions précédentes. Quand le fourneau eſt rempli, on l'allume & l'on fond durant neuf heures la premiere fois, & enſuite pendant ſix heures pour les fontes ſubſéquentes; au bout de ce tems on laiſſe couler la matiere fondue par l'œil du fourneau c'eſt-à-dire par une ouverture qui eſt au bas de la partie antérieure du fourneau, & que l'on a tenue bouchée avec de la glaiſe pendant la fonte; cette matiere fondue eſt reçue dans le baſſin concave qui eſt au pié du fourneau, & cette matiere eſt ce qu'on appelle la *matte de plomb*; c'eſt un mélange de *plomb*, de ſoufre, d'arſenic, d'argent, *&c.* en un mot de toutes les ſubſtances qui étoient contenues dans la mine qui a été fondue, & que le grillage n'a point pû entierement débarraſſer. On prend une portion de cette matte pour en faire l'eſſai en petit, afin de s'aſſurer de ce qu'elle contient. A Freyberg on fait trente-ſix fontes en une ſemaine. Les différentes mattes qui réſultent de ces fontes ſe grillent de nouveau, pour achever d'en dégager le ſoufre & l'arſenic; on eſt obligé pour cela de les faire paſſer par trois ou quatre feux de grillage différens, après quoi on les remet de nouveau en fuſion dans un fourneau ſemblable au premier.

On donne alors de l'inclinaiſon à la tuyere qui dirige le vent de ſoufflet. On joint à ces mattes grillées de la nouvelle mine de *plomb* grillée, des ſcories chargées de *plomb*, de la litharge & des craſſes, *&c.* & l'on procede à une nouvelle fonte en faiſant des couches alternatives de différentes matieres avec du charbon; on laiſſe fondre le tout pendant quinze heures la premiere fois, & pendant huit heures ſeulement pour les fontes ſuivantes. Au bout de ce tems on laiſſe couler le *plomb* fondu dans le baſſin qui eſt au-bas du fourneau. On referme l'œil ou le trou auſſi-tôt qu'on s'apperçoit qu'il ſe forme de la matte ou du laitier au-deſſus du *plomb* qui a coulé; on enleve cette ſubſtance avec un crochet de fer; pour-lors on verſe le *plomb* fondu qui eſt chargé d'argent, & que l'on nomme *plomb d'œuvre*, dans des baſſines de fer enduites d'un mélange de glaiſe & de charbon; alors l'eſſayeur prend des échantillons de ce *plomb* d'œuvre pour en faire l'eſſai & pour ſavoir combien il contient d'argent. Pour enrichir encore davantage ce *plomb* d'œuvre, on le remet de nouveau en fonte au fourneau à manche; on y joint des mattes de *plomb* grillées, des ſcories encore chargées de métal, & des ſcories vitrifiées ou du laitier, de la litharge, *&c.* & on fait fondre ce mélange de la maniere qui a été décrite en dernier lieu. Lorſque le *plomb* eſt ſuffiſamment enrichi, c'eſt-à-dire chargé d'argent, on le ſépare au fourneau de grande coupelle, où l'on réduit le *plomb* en litharge, & l'argent reſte pur & dégagé de toute ſubſtance étrangere. *Voyez* COUPELLE. Comme par cette opération le *plomb* a perdu ſa forme métallique, on eſt obligé de le faire fondre de nouveau par les charbons dans le fourneau de fuſion, par ce moyen la litharge qui s'étoit faite dans l'opération de la grande coupelle ſe réduit en *plomb*; mais comme ce métal n'eſt point parfaitement pur, vû qu'il s'eſt chargé des ſubſtances métalliques qui étoient jointes à l'argent qui a été coupellé, on le refond de nouveau. Cette fonte ſe fait à l'air libre dans un foyer entouré de murs peu élevés; on y forme des lits avec des fagots, & l'on y jette le *plomb* qui ſe fond ſuffiſamment & va couler dans le baſſin deſtiné à le recevoir; c'eſt dans ce baſſin qu'on le puiſe avec des cuilleres de fer, & on le verſe dans des moules de fer, pour lui donner la forme de maſſes ou de ſaumons qui ſont alors propres au débit. Voilà la maniere dont ſe traite le *plomb* à Freyberg en Miſnie. La facilité avec laquelle le feu diſſipe ce métal eſt cauſe qu'il ſouffre du déchet dans chaque opération par laquelle il paſſe; cette perte eſt inévitable, c'eſt à l'intelligence du métallurgiſte à faire enſorte que cette perte ſoit la moindre qu'il eſt poſſible.

Lorſque la mine de *plomb* ſe trouve jointe avec de la mine de cuivre aſſez riche en métal pour qu'on veuille le retirer, le *plomb* uni avec l'argent ſe ſéparera du cuivre par la liquation. Si la mine de cuivre ne contenoit point de *plomb* par elle-même, on ſeroit obligé de lui en joindre, afin qu'il ſe charge de l'argent qui peut y être contenu. *Voyez* LIQUATION & RAFRAICHIR. *Voyez nos Pl. de Métallurgie.*

Examinons actuellement les propriétés que les expériences chimiques font découvrir dans le *plomb*. Ce métal ſe fond très-promptement & avant que d'avoir rougi; il n'y a que l'étain qui entre en fuſion plus promptement que lui; il ſe calcine avec beaucoup de facilité, pour cet effet on n'a qu'à le faire fondre, il ſe formera perpétuellement une pellicule griſe à ſa ſurface, qui ſe reproduit auſſi-tôt qu'on l'a enlevée; c'eſt une vraie chaux de *plomb*, mais elle n'eſt que foiblement privée de ſon phlogiſtique; cette chaux eſt ſous la forme d'une poudre griſe; ſi on l'expoſe à un feu plus violent elle devient d'un beau jaune, & forme la couleur que les Peintres nomment *maſſicot*. Si on calcine cette chaux au feu de reverbere, elle devient d'un rouge très-vif tirant un peu ſur le jaune; c'eſt ce qu'on appelle le *minium* ou le *vermillon*.

Le *plomb* mis dans un creuſet avec partie égale de ſoufre, ſe réduit en une poudre noire, que l'on nomme plomb brûlé, *plumbum uſtum*. Par cette opération le *plomb* loin d'être réduit en chaux, comme quelques-uns ſe l'imaginent, devient plus difficile à calciner, car alors ce métal eſt dans le même état que la matte qui réſulte de la premiere fonte des mines de ce métal.

En faiſant fondre de la chaux de *plomb* dans un creuſet à grand feu, on obtient une matiere ſemblable à du verre d'une couleur jaune par écailles, & qui a peu de liaiſon, c'eſt ce qu'on nomme de la *litharge*; on obtient auſſi cette matiere par l'opération de la coupelle.

Si on mêle trois parties de chaux de *plomb* avec une partie de ſable ou de caillou calciné & pulvériſé, & qu'on mette ce mélange en fuſion dans un creuſet, on aura un verre jaune & tranſparent, que l'on appelle *verre de plomb*. Le *plomb* eſt un des plus puiſſans fondans de la Chimie; non-ſeulement il entre très-aiſément en fuſion lui-même, mais encore il vitrifie & fait entrer en fuſion les autres ſubſtances auxquelles on le joint; c'eſt à cauſe de cette propriété du *plomb* qu'on le fait entrer dans les couvertes ou les émaux dont on couvre les poteries & la fayance. *Voyez* FAYANCE & POTERIE. Mais la grande fuſibilité du *plomb* fait qu'il perce très-aiſement les creuſets dans leſquels on le traite dans les fourneaux.

Lorſque le *plomb* a été mis dans l'état d'une chaux, on peut lui rendre ſa forme métallique, ou réduire cette chaux, en lui joignant une matiere inflammable quelconque, telle que de la poudre de charbon, de la limaille de fer, du ſuif, du flux noir, *&c.*

Le *plomb* ſe diſſout à l'air; il y perd ſon éclat & ſe ronge peu à peu; il s'y réduit en une poudre griſâtre; la même choſe lui arrive dans l'eau. Si on fait bouillir ce métal dans de l'huile, il ſe fait une effervefcence, & l'huile le diſſout; cette diſſolution ſe fait plus promptement, ſi au lieu de *plomb* on prend de la litharge ou du minium, ou quelque autre chaux de ce métal; par ce moyen l'huile prend une conſiſtence épaiſſe, qui ſert de baſe à tous les emplâtres de la Pharmacie. Cette huile eſt auſſi d'un grand uſage dans la peinture, où l'on em-

ploie

ploie de l'huile de lin épaiſſe par l'ébullition avec la litharge.

Le *plomb* ſe diſſout dans le vinaigre. Si on fait bouillir du vinaigre, & que l'on y jette de la litharge, elle s'y diſſout avec effervеſcence, & il ſe précipite une poudre blanche, qui eſt un ſel inſoluble, & ſuivant M. Rouelle, demande 800 parties d'eau pour être mis en diſſolution. Si on filtre la liqueur qui ſurnage à cette poudre, & qu'on la faſſe évaporer, on aura un ſel en cryſtaux que l'on appelle *ſucre de Saturne*.

Des lames de *plomb* expoſées à la vapeur acide du vin aigri que l'on a mis ſur des grappes de raiſin, ſe convertiſſent en une poudre blanche que l'on nomme *céruſe*. Les peintres font uſage de cette ſubſtance qui eſt un vrai ſeul neutre; mais cette couleur eſt ſujette à varier avec le tems, & à ſe gâter.

Si l'on verſe de l'alkali fixe ſur une diſſolution de ſucre de ſaturne, il ſe fera un précipité que l'on nomme *magiſtere de ſaturne*.

C'eſt ſur la facilité avec laquelle le *plomb* ſe diſſout dans l'acide du vin, qu'eſt fondé le ſecret funeſte que mettent en pratique un grand nombre de marchands de vin pour adoucir les vins qu'ils voyent tirer à l'aigre; ſouvent ils remédient à cet inconvénient en y mettant de la litharge. De plus les cabaretiers diſtribuent ordinairement le vin dans des vaiſſeaux d'un étain allié avec beaucoup de *plomb*; ils font auſſi doubler d'une lame de *plomb* les comptoirs ſur leſquels ils meſurent leur vin; par ce moyen ils diſtribuent au peuple un poiſon lent, qui peu à peu détruit entierement ſa ſanté. Ces ſortes de pratiques devroient être rigoureuſement défendues; & les contrevenans mériteroient d'être traités comme des empoiſonneurs publics contre qui le gouvernement ne ſauroit ſévir avec aſſez de rigueur. En Allemagne, & ſurtout ſur les bords du Rhin où il croît des vins aſſez acides, il y a peine de mort contre ceux qui adouciſſent & falſifient les vins avec du *plomb* & de la litharge. En effet le *plomb*, ſurtout quand il eſt diſſout, eſt un poiſon très-vif, & aucunes de ſes préparations ne peuvent être priſes innocemment; elles occaſionnent des coliques très-dangereuſes & très-douloureuſes, des tremblemens dans les nerfs, & ſouvent la mort. Pour reconnoître ſi du vin a été falſifié par du *plomb* ou par de la litharge, on n'a qu'à y verſer quelques gouttes de la diſſolution du foie de ſoufre arſénical, ou ce qu'on appelle de *l'encre de ſympathie*. C'eſt une liqueur faite avec une partie d'orpiment & deux parties de chaux vive ſur leſquels on verſe cinq ou ſix parties d'eau bouillante. *Voyez* ORPIMENT. Pour peu qu'on verſe de cette liqueur dans du vin qui a été frelaté avec de la litharge ou du *plomb*, il deviendra noir; s'il n'en contient point, il reſtera rouge, & ne fera que ſe troubler.

L'acide nitreux agit auſſi ſur le *plomb*; mais il faut que cet acide ſoit étendu dans beaucoup d'eau; on fait chauffer le mélange; il ſe fait une légere effervеſcence; en faiſant évaporer cette diſſolution, on obtient des cryſtaux en pyramides tronquées. Ces cryſtaux diſtillés à grand feu dans les vaiſſeaux fermés font une détonation très-vive & très-dangereuſe pour celui qui opere, comme Kunckel l'a éprouvé. Quelques chimiſtes ont prétendu que ce ſel formé par la combinaiſon de l'acide nitreux & du *plomb* fournit un moyen de tirer le mercure de ce métal. Glauber fait cette *mercurification*, en joignant beaucoup de ſel alkali & de la chaux vive à ce ſel nitreux uni au *plomb*; il diſtille enſuite, & dit d'avoir obtenu de cette façon quelques gouttes de mercure coulant. M. Groſſe de l'académie des Sciences a prétendu tirer le mercure du *plomb* par un autre moyen; mais M. Rouelle regarde avec raiſon ſon procédé comme ſuſpect.

L'acide du ſel marin verſé ſur du *plomb* diviſé en petits morceaux le diſſout avec effervеſcence, & il s'éleve beaucoup de vapeurs blanches. Si on met ce mêlange en diſtillation dans une cornue au bain de ſable, l'acide du ſel marin s'élévera, & entrainera avec lui le *plomb*, ſous la forme d'une matiere épaiſſe que l'on appelle le *plomb corné* ou le *beurre de ſaturne*. C'eſt un vrai ſel qui, ſi on le fait fondre, ſe change en une matiere ſemblable à de la corne.

En faiſant bouillir du *plomb* dans de l'acide vitriolique, ce métal en ſera diſſout. On peut auſſi combiner le *plomb* avec l'acide vitriolique d'une maniere plus ſimple; il n'y a pour cela qu'à verſer cet acide ſur du ſel ou du ſucre de ſaturne, il chaſſera l'acide du vinaigre; & s'unira en ſa place avec le *plomb*.

Le *plomb* s'unit très-aiſement avec le mercure. C'eſt pour cette raiſon que quelques marchands ſe ſervent de *plomb* pour falſifier le mercure; ſi l'on joint du biſmuth à cet amalgame, il devient plus fluide, au point de paſſer avec le mercure au travers d'une peau de chamoi. *Voyez* MERCURE. On ſent que le mercure ainſi falſifié peut avoir des mauvaiſes qualités que le *plomb* lui communique.

Telles ſont les propriétés que la Chimie découvre dans le *plomb*; de toutes ſes qualités M. Rouelle en conclud avec beaucoup de vraiſſemblance que ce métal approche beaucoup de la nature des ſels, par la facilité avec laquelle il ſe diſſout, par ſa fuſibilité, par ſa volatilité & par ſa vitrification.

Pluſieurs chimiſtes ont regardé le *plomb* comme de l'argent qui n'étoit point encore parvenu à maturité; ils ſe ſont fondés ſur l'affinité ſinguliere qui ſe trouve entre ces deux métaux; en effet il y a preſque toujours de l'argent dans les mines de *plomb*; & d'ailleurs le *plomb* ſe charge dans la fuſion de l'argent qui eſt joint à d'autres métaux; mais ce qui ſemble encore plus fortifier cette conjecture, c'eſt que toutes les fois qu'on paſſe du *plomb* à la coupelle, on en obtient de nouvel argent: phénomène qui eſt conſtaté par une infinité d'expériences.

Quant à l'idée de ceux qui prétendent que le *plomb* dont quelques édifices & quelques égliſes ſont couverts, ſe convertit à la fin en argent, après avoir été long-tems expoſé à l'air, elle n'eſt nullement fondée: ce qui peut y avoir donné lieu, c'eſt que dans les tems auxquels on a employé ce *plomb*, l'on ne ſavoit point dégager l'argent de ce métal avec autant d'exactitude qu'aujourd'hui, & l'on y laiſſoit celui qui y étoit contenu, ſoit parce qu'on ignoroit qu'il en contînt, ſoit parce qu'on ne ſavoit pas la maniere de l'en ſéparer.

On a déja fait remarquer dans le cours de cet article, que le *plomb*, étoit un poiſon très-violent. Il fait ſentir ſes mauvaiſes qualités non-ſeulement quand il eſt mis en diſſolution dans quelque acide, mais encore ſa vapeur eſt très-nuiſible, comme on peut en juger par les maladies auxquelles ſont expoſés ceux qui travaillent ce métal. En effet les ouvriers qui travaillent dans les fonderies de *plomb*, ſont ſujets à des coliques ſpaſmodiques très-violentes, & accompagnées de douleurs inſupportables. Les Allemands nomment cette maladie *hutten-katſe*, ce qui ſignifie *le chat des fonderies*. Les plombiers qui fondent du *plomb*, & les peintres qui emploient beaucoup de ceruſe parmi leurs couleurs, ſont ſujets à la même maladie que l'on nomme en France *colique des plombiers* ou *colique des peintres*. Les Anglois nomment cette maladie *millreek*. En voici les ſymptomes; elle commence par une peſanteur ſur l'eſtomac, & quelquefois par une colique vive dans les inteſtins; les malades ſentent un goût douçâtre dans la bouche, leur pouls eſt foible, leurs jambes s'affoibliſſent & ſont comme engourdies, ils éprouvent des laſſitudes par tout le corps; l'appétit ſe perd, les digeſtions ſe font mal; quelquefois il ſurvient une diarrhée qui peut ſoulager le malade, pourvu qu'elle ne dure point trop long-tems. Si l'on ne rémedie à ces premiers ſymptomes, le mal augmente; on ſent une douleur fixe dans l'eſtomac & les inteſtins, ſurtout dans la partie inférieure de l'abdomen. On eſt fortement reſſerré, on ſent ſes entrailles comme déchirées, le pouls devient très-vif, la peau eſt brûlante, il ſurvient un grand mal de tête accompagné d'un délire qui eſt ſuivi de tremblemens, de convulſions & d'une eſpece de fureur qui fait que les malades ſe déchirent & ſe mordent aux bras & aux mains; le pouls devient intermittent, & ils meurent dans une eſpece de coma ou d'apoplexie.

On attribue avec raiſon cette funeſte maladie à la fumée du *plomb* que le feu en dégage; c'eſt une vraie chaux de *plomb* que les ouvriers reſpirent perpétuellement, & qui eſt porté dans l'eſtomac & les inteſtins, où elle ne trouve que trop d'acides propres à la diſſoudre & à lui donner de l'activité. On aſſure que cette vapeur n'eſt pas moins funeſte aux animaux. On dit que les oiſeaux qui traverſent la fumée des fonderies de *plomb*, tombent morts; les beſtiaux & les troupeaux ne peuvent paître ſans danger dans les prairies du voiſinage ſur leſquelles retombe cette fumée pernicieuſe, les eaux mêmes des environs en ſont empoiſonnées, & les chiens qui en boivent ont des ſymptomes de la rage.

Pour ſe garantir d'une maladie ſi terribile, il faut ſurtout que les ouvriers qui s'occupent de ces travaux dangereux, s'abſtiennent ſoigneuſement de nourritures acides & vinaigrées, de ſalines, &c. ainſi que d'excès dans le vin & dans les liqueurs fortes. Il eſt à propos qu'ils ne travaillent jamais à jeun, qu'ils faſſent uſage de beurre, de laitage, & d'alimens gras.

Lorſqu'ils ſeront attaqués de cette maladie, il faudra ſans délai leur faire prendre des vomitifs très-violens

pour

pour évacuer les premieres voies. On pourra encore appaiſer les coliques des inteſtins en leur appliquant des fomentations ſur le ventre. Il reſte quelquefois long-tems après la cure, des douleurs dans les jambes ſemblables à celles que cauſent les rhumatiſmes; on pourra les faire paſſer au moyen de l'exercice du cheval.

C'eſt vraiſemblablement au *plomb* qu'il faut attribuer beaucoup de coliques & de maladies dont ſouvent on ſe trouve attaqué, ſans en deviner la cauſe. En effet la plûpart de nos alimens ſont préparés dans des caſſeroles de cuivre qui ſont déja dangereuſes par elles-mêmes. *Voyez* CUIVRE. Pour ſe garantir de ces dangers, on les étame, c'eſt-à-dire, qu'on double le cuivre avec de l'étain, qui eſt communement falſifié & mêlé avec une grande quantité de *plomb*. Les graiſſes, les ſels, de vinaigre, *&c.* agiſſent ſur ce *plomb*, & font qu'il s'en mêle une portion dans nos alimens. Le même danger ſubſiſte pour les poteries de terre verniſſées; en effet le vernis ou la couverte dont on les enduit par dedans & par dehors, eſt un veritable verre de *plomb*, ſur lequel le vin, le vinaigre & les acides peuvent agir; par là on travaille peu à peu à ſe détruire. (—)

PLOMB, (*Pharmac. & Mat. médic.*) la premiere conſidération médicale ſur ce métal doit ſe déduire d'une de ſes propriétés chimiſtes, ſavoir, de ſa diſſolubilité par les acides, par les alkalis & les huiles, *voy.* PLOMB, *Chimie*; en ſorte que toutes les ſubſtances ſalines, à l'exception des ſels parfaitement neutres, & les ſubſtances huileuſes qui ont été enfermées dans des vaiſſeaux de *plomb*, doivent toujours être ſoupçonnées contenir quelques particules de ce métal. Cependant il ne faudroit pas en inférer que l'eau de fontaine ou de riviere qu'on garde dans les reſervoirs de *plomb*, ou qui coulent à-travers des conduits de ce métal pour ſervir aux uſages économiques, ſoit altérée par cette imprégnation; car l'eau commune ne contient aucun acide, aucun alkali ſalin nud; & en ſuppoſant même qu'elle fût chargée d'un pareil menſtrue, la croûte de terre ſeleniteuſe qui ne tarderoit pas à ſe former dans l'intérieur de ces conduits ou reſervoirs, préſerveroit l'eau contre un pareil accident.

Les ſels parfaitement neutres qu'on prépare dans des chaudieres de *plomb*, comme l'alun, dont la préparation eſt la même dans preſque tous les pays, la cuite du ſel marin qui ſe fait au feu artificiel ſur les côtes de la Bretagne & autres contrées maritimes, où l'air eſt humide & le ciel ordinairement nébuleux, les ſels d'Ebſum & de Seidlitz, tous ces ſels, dis-je, parfaitement neutres n'empruntent aucune qualité mal-faiſante de ces chaudieres de *plomb*, n'en détachent & n'en entraînent rien.

Les différens produits du *plomb* employés le plus communément en Médecine, ſont la chaux jaunâtre de *plomb* ou *maſſicot*, la chaux rouge ou *minium*, la chaux à-demi vitrifiée ou la *litarge*, qu'on diviſe mal-à-propos en litarge d'or & litarge d'argent attendu que la premiere n'eſt pas un produit de l'affinage de l'or, ni la ſeconde un produit conſtant de l'affinage de l'argent, & qu'enfin elles ne different point eſſentiellement entr'elles; le verre de *plomb*, les ſels neutres préparés avec les acides végétaux & le *plomb*, le ſel imparfait qui provient de l'acide du vinaigre, & qu'on appelle *céruſe*, ou ſuivant quelques auteurs, & comme on le trouve dans la pharmacopée de Paris, *plomb blanc*, dénomination équivoque, puiſqu'elle déſigne ordinairement l'étain; le ſel neutre parfait, autrement appellé *ſucre* ou *ſel de Saturne*, qu'on retire des acides végétaux quelconques fermentés, & dont la propriété ſpéciale, de même que celle du ſel formé du *plomb* & de l'acide nitreux, eſt d'avoir une ſaveur douce ſinguliere ſuivie d'un arriere goût auſtere-ſtiptique, les magiſteres ou précipités de ces divers ſels, un baume réſultant d'une diſſolution dans les huiles éthérées du *plomb*, ſoit dans ſon intégrité, ſoit calciné, ou du ſucre de Saturne, enfin différentes chaux de *plomb* unies par une véritable mixtion à des huiles graſſes, fourniſſent à la Médecine des emplâtres ſimples, & les baſes de pluſieurs emplâtres compoſés: on peut mettre encore au nombre des médicamens retirés du *plomb*, le *blanc rhaſis*, qui eſt un compoſé de cire & d'huile par expreſſion, & de céruſe, & le *nutritum* commun, qui ſe prépare avec du vinaigre de Saturne & l'huile d'olive.

Les remedes qu'on tire du *plomb* pour les employer à l'extérieur, ſont vantés par les vertus ſuivantes: ceux qui ſont ſous forme de poudre, entr'autres le *minium* & la céruſe, & les emplâtres préparés avec ces dernieres ſubſtances, ont une vertu deſſicative, vulnéraire, diſcuſſive, abſorbante; l'acide ou le ſucre de Saturne, ſoit en lotion, ſoit employé dans les onguens, a une qualité repercurſive, tonique, rafraîchiſſante, antiphlogiſtique, ſédative ou calmante; il eſt particulierement recommandé dans les ophtalmies, les brûlures, les dartres ulcérées, avec ſuppuration & démangeaiſon conſidérable à l'égard du baume, il paſſe pour un bon mondificatif & un léger aſtringent, néanmoins les médecins ſages & expérimentés redoutent non-ſeulement cette qualité repercurſive qui eſt commune à tous les remedes tirés du *plomb*; mais ils font encore à ces remedes le reproche de renfermer un venin particulier, au point que l'application des lames ou plaques de *plomb* ſur le pubis, à titre de *ceinture de chaſteté*, ſi ridiculement vanté par quelques auteurs, n'eſt pas même ſans danger, ſi l'on en croit ces médecins, qui deſapprouvent à plus forte raiſon les gargariſmes dans les angines, & les injections dans la gonorrhée, préparées avec les ſel de Saturne; mais il paroît que cette excluſion que ces médecins veulent donner aux préparations du *plomb* pour les uſages externes, eſt trop générale & trop abſolue; on a conſtamment éprouvé au contraire que l'adminiſtration de ces remedes faite avec art & avec ſoin dans les cas énoncés, n'eſt non-ſeulement pas dangereuſe, mais encore qu'elle a ſes utilités; nous en exceptons cependant les gargariſmes & les injections déja mentionnées, comme approchant trop d'une application intérieure de ces remedes.

Les préparations de *plomb* deſtinées à l'uſage intérieur ſont, 1°. le vinaigre, l'huile & le ſucre de Saturne, qui ne different entr'eux qu'en conſiſtence, attendu que le vinaigre eſt une leſſive d'une diſſolution de ſel de Saturne; l'huile, la même liqueur concentrée, & le ſucre ont un ſel concret provenant des même liqueurs, lequel doit preſque être regardé comme étant toujours un ou le même, ſoit qu'on le prépare avec le vinaigre non diſtillé ſoit avec le vinaigre diſtillé, ſoit enfin avec le tartre. A ces derniers remedes on peut joindre, comme leur étant très-analogue, la teinture anti-phytique de Germanus, qui a été long-tems en vogue en Allemagne, & qui eſt une ſolution ou extraction par l'eſprit-de-vin, du ſel de *plomb* vitriolique & du ſel de Mars acéteux, tous ces remedes ſont, au rapport de Boerrhaave, très-ſalutaires dans l'hémophthiſie, les hémorragies proprement dites, le piſſement de ſang, les gonorrhées, les fleurs blanches & autres maladies de cette eſpece; cependant, de l'aveu de Boerrhaave lui-même, & de pluſieurs autres médecins très-célebres, ils doivent être proſcrits de l'art, comme dangereux, infideles, & bien éloignés d'ailleurs de tenir ce qu'ils promettent. Nous rapporterons, à l'appui de cette aſſertion, une remarque de Juncker, qui, à notre avis, n'eſt pas des moins graves. Voici ce que dit ce fameux auteur: „ Les différens accidens funeſtes, dont „ nous avons fait mention, diſſuadent de l'uſage intérieur „ du *plomb*, & il eſt ſurprenant qu'après la ſévérité des „ défenſes qu'on a faites de la dulcification des vins par „ la litharge, & qu'on a porté juſqu'à faire punir de mort „ il y a quelques années, un marchand de vin convaincu d'une pareille fraude, malgré ces défenſes, dis-je, „ le ſucre de Saturne ſoit ragardé comme un remede ſalutaire dans pluſieurs maladies, tandis qu'il n'eſt point „ de chimiſte intelligent, pas même d'apprenti, qui ne „ s'apperçoive, d'après une juſte analogie, qu'il doit y „ avoir un danger égal à employer des remedes qui proviennent de la même ſource „. *Ferales caſus paſſim notati internum ejus* (plumbi *ſcilicet*) *uſum diſſuadent, & mirum eſt cum vina lithargyrio dulcificata adeo damnata ſint, ut quidam doliarius ob hanc fraudem ſupplicio capitis ante aliquot annos afficeretur, tamen ſaccharum Saturni multis in morbis ſalubre remedium prædicari, cum quivis induſtrius chimicus* (*& quidem vel rudiſſimus tiro*) *facile prevideat ex eodem fonte hic juxta comparatione pacum noxam expectari oportere*. *Voyez* Juncker, *Conſpect. therap. gener.* Quant aux accidens que déſigne l'auteur, il n'eſt perſonne qui ait fait quelque ſéjour dans les pays où l'on fait des vins verts, ou qui tirent des pareils vins des contrées voiſines, qui n'ait été à portée de les obſerver: on accuſe les marchands de vin allemands d'être dans l'uſage de maſquer par une manœuvre vraiment puniſſable cette acidité déſagréable qui annonce dans le vin une diſpoſition à tourner au vinaigre. Cette manœuvre conſiſte à mêler dans ces vins de la litharge ou du *minium*, qui en ſe mariant à l'acide du vin, déguiſe non-ſeulement ſa ſaveur propre, mais lui donne encore un goût ſucré, en faiſant avec cet acide un véritable ſel de Saturne. L'obſervation journaliere démontre que les terribles ſymptomes qui accompagnent la colique du Poitou, ſont dûs bien ſouvent à la boiſſon de ces vins lithargirés. Il eſt fort commun de

voir dans les hôpitaux de Paris de ces coliques dont la plûpart ſont occaſionnées par une pareille boiſſon.

Après avoir parlé de la maniere de ſophiſtiquer les vins par la litharge, il ne ſera pas inutile d'indiquer les moyens chimiques qu'on peut employer à découvrir cette fraude. 1°. Le goût ſeul chez les perſonnes qui ont les organes tant-ſoit-peu exercés par l'habitude des expériences chimiques, découvre cette douceur particuliere aux vins lithargirés; cependant quoique ce témoignage des ſens ſoit quelquefois d'une certitude qui va juſqu'au prodige, il ne ſauroit former dans de pareilles occurrences un témoignage légal; ainſi pour s'aſſurer de la maniere la moins équivoque de cette introduction du *plomb* dans les vins, on n'a qu'à y verſer du foie d'arſenic préparé avec l'eau de chaux; pour lors ſi les vins ſont réellement lithargirés, ils ſe troubleront par l'apparition d'un précipité noirâtre. On a le complément de cette démonſtration en décantant avec ſoin ou en ſéparant par le filtre ce précipité, & le convertiſſant en *plomb* par le moyen d'un léger phlogiſtique, comme par exemple, le ſuif, *&c. Voyez* ENCRE SYMPATHIQUE.

Revenons maintenant à l'uſage médicinal interne des ſels retirés du *plomb*. Nous penſons, malgré les déclamations des auteurs contre l'adminiſtration de ces remedes, qu'ils pourront être employés comme ſecours externes dans certaines maladies rebelles, *malo nodo*, *malus cuneus*, toutes les fois qu'un maître de l'art, après une expérience raiſonnée, ſuivie & variée de ces remedes, aura donné la maniere de les employer à d'autres obſervateurs prudens & circonſpects comme lui, c'eſt-à-dire aux vrais médecins, qui ſeuls peuvent légitimement conſtater & évaluer l'utilité de pareilles obſervations, ou enfin, après que ces préparations de *plomb* auront été unanimement déclarées d'un uſage sûr, & qu'on pourra les regarder ſur le pié des remedes uniques, ſpécifiques, & qui méritent la préférence ſur les vulgaires; mais en attendant que des expériences de cette legitimité & autorité viennent enrichir l'art & raſſurer l'artiſte, il eſt d'un médecin raiſonnable, & qui a l'ame honnête, de s'abſtenir religieuſement de l'adminiſtration d'un remede qui de ſa nature eſt manifeſtement veneneux, ou tout-au-moins ſuſpect, & qu'aucun ſuccès, du-moins d'une évidence réconnue, n'a juſqu'ici pû ſauver du reproche d'être dangereux.

Nous finirons par conſidérer le *plomb* comme compris dans la claſſe des choſes appellées *non naturelles*, c'eſt-à-dire, à l'influence deſquelles pluſieurs perſonnes ſont expoſées, ſoit fortuitement, ſoit habituellement ou par état. Nous avons déja touché quelque choſe des qualités mal-faiſantes du vin lithargiré, ou dans leſquels on a diſſout du ſucre de Saturne, & des dangers d'une pareille boiſſon, le *plomb* entier & ſes produits quelconques, introduits ſous forme de vapeurs ou de pouſſiere très-fine, très-volatile, dans le poumon ou dans l'eſtomac, ainſi que les particules groſſieres des chaux de *plomb* qu'on détache imprudemment, ſoit en léchant des corps peints infectés de ces ſels, ſoit en mordant ſur les corps & qu'on avale avec la ſalive, comme cela eſt ordinaire aux fondeurs des mines & aux eſſayeurs qui travaillent le *plomb*, ou qui s'occupent à l'affinage de l'or ou de l'argent, les plombiers, les potiers d'étain, les ouvriers qui préparent les dragées de *plomb*, les broyeurs des couleurs, les barbouilleurs qui emploient une grande quantité de couleurs liquides qu'ils broyent eux-mêmes, tous ceux enfin qui ſont dans la dangereuſe habitude d'affiler ou nettoyer du bout des levres ou de la langue l'extrémité des pinceaux, les apothicaires imprudens, les potiers de terre, les lapidaires, les poliſſeurs de glaces de miroir & de verre, les cordonniers qui blanchiſſent les talons des ſouliers de femme avec une préparation de céruſe, ou qui tirent avec les dents les peaux colorées avec du minium ou du maſſicot, tous ces ouvriers, en un mot, dont le dénombrement exact eſt néceſſaire pour mettre un médecin appellé par quelqu'un de ces ouvriers qui ſe plaint actuellement de quelque maladie extraordinaire, ſur la voie de ſoupçonner l'origine de la maladie dans cet ouvrier, d'en découvrir la cauſe qui devient pour lui évidente, *&c.* & de fonder ſur toutes ces notions un traitement méthodique & ſuivi d'un heureux ſuccès; tous ces ouvriers, dis-je, ſont quelquefois attaqués d'aſthmes terribles & incurables provenant de cette cauſe, & tombent plus ou moins vîte dans la colique appellée *des Peintres des Potiers*, *des Poitevins*, *colique minérale*, & qu'on appelle plus convenablement encore *colique des Plombiers*, ou *de plomb. Voyez* COLIQUE DU POITOU *au mot général* COLIQUE. *Cet article eſt extrait des leçons de Matiere médicale de M.* VENEL, *profeſſeur en Médecine de la faculté de Montpelier, & l'un des auteurs de ce Dictionnaire, par M. H.* FOUQUET, *docteur en Médecine de la même faculté.*

PLOMB, (*Géom.*) *ligne à plomb*, eſt la même choſe que ligne *verticale* ou perpendiculaire à l'horiſon. *Voy.* VERTICALE & HORISON, *voyez auſſi* NIVEAU & NIVELER. (*O*)

PLOMB, *avec ſon fouet & ſon chat*, c'eſt *dans l'Artillerie* un petit morceau de *plomb* pendu à une ficelle où cordelette, qui ſert aux mineurs pour prendre les hauteurs dans les galeries & les rameaux des mines. (*Q*)

PLOMB, (*Archit.*) les Menuiſiers, Charpentiers, Maçons & autres artiſans qui ſont obligés de placer leurs ouvrages d'à-plomb, c'eſt-à-dire perpendiculairement ſur l'horiſon, ont diverſes ſortes d'inſtrumens qu'ils appellent *plomb*, à cauſe d'un petit morceau de ce métal qui en fait partie, quoique pourtant on y mette le plus ſouvent du cuivre ou du fer.

Le *plomb* des Maçons & des Menuiſiers eſt ordinairement de cuivre, en forme de petit cylindre, de ſix ou ſept lignes de diametre, & d'un pouce de hauteur. Il pend à une ficelle qui ſe nomme *la corde* ou *cordeau*, qui paſſe à-travers une petite platine auſſi de cuivre, quarrée & très-mince, appellée *le chat*. Cette plaque qui n'a que la largeur du cylindre, monte & deſcend à volonté le long du cordeau, & ſert à appuyer contre l'ouvrage qu'on veut mettre d'*à-plomb*.

Le *plomb* des Charpentiers n'a point de chat, il eſt plat en forme de roſe à jour, de 2 pouces environ de diametre: on le fait de *plomb*, de fer ou de cuivre. Il eſt ainſi percé pour donner paſſage à la vûe, & que l'ouvrier puiſſe mieux adreſſer à l'endroit où il veut piquer le boîs, c'eſt-à-dire le marquer.

Le *plomb à niveau*, qui eſt un véritable niveau, & un *plomb* dont la corde deſcend le long d'une regle ou de bois ou de cuivre, dreſſée perpendiculairement ſur une autre.

Le *plomb à talus*, n'eſt autre choſe que le niveau plein dont la corde ſe déplace.

Le *plomb à regle* eſt une ſimple regle qui a une échancrure à ſa baſe, & une ligne perpendiculaire tracée du haut en bas, laquelle tient la corde où eſt attaché le *plomb*. (*D. J.*)

PLOMB, *arreſtier de*, (*Archit.*) c'eſt un bout de table de *plomb* au bas de l'*arreſtier* de la croupe d'un comble couvert d'ardoiſe. Dans les grands bâtimens ſur les combles en dômes, ces *arreſtiers* revêtent toute l'encoignure, & ſont faits de diverſes figures, ou en maniere de pilaſtre, comme au château de Clagny, ou en maniere de chaîne de boſſages, ou pierres de refend, comme on en voit au gros pavillon du Louvre.

PLOMB D'ENFAÎTEMENT, c'eſt le *plomb* qui couvre le faîte d'un comble d'ardoiſe. Il doit avoir une ligne ou une ligne & demie d'épaiſſeur, ſur 18 à 20 pouces de largeur. Le *plomb* des lucarnes a une ligne d'épaiſſeur, ſur 15 pouces de largeur.

Plomb de revêtement, c'eſt le *plomb* dont on couvre la charpente des lucarnes-demoiſelles. Il ne doit avoir qu'une ligne d'épaiſſeur, pour former le contour des moulures. *Daviler*. (*D. J.*)

PLOMB, (*bas au métier.*) *plomb* à aiguilles, *plomb* à platine, moule de *plomb*, à platine & à aiguilles, inſtrumens ou parties du métier à bas. *Voyez cet article*.

PLOMBS, ſ. m. pl. *terme de Coëffeuſe*, elles appelloient *plombs*, dans le ſiecle dernier, des pyramides ou cônes de *plomb*, d'argent ou d'autre métal, dont elles ſe ſervoient pour coëffer. Ces *plombs* de toilette tenoient par la cime à un ruban que les femmes attachoient à leur bonnet, pour le maintenir pendant qu'on ajuſtoit le reſte de la coëffure.

PLOMB, (*Commerce.*) *en terme de Fabrique*, eſt un cachet de *plomb* qu'on appoſe aux étoffes après qu'elles ont été viſitées & examinées par les jurés gardes ou eſgards, lequel vaut certificat qu'elles ſont bien & duement fabriquées.

PLOMB, eſt enfin un morceau de *plomb* fondu exprès de figure ronde & plate, marqué de quelqu'empreinte qui s'applique ſur les étoffes d'or, d'argent, de ſoie, de laine, *&c.* même ſur les balles, ballots, caiſſes, paquets de marchandiſes dont les droits de douane ont été payés. *Voyez* MARQUE.

PLOMB D'ARRÊTS, (*Police de manufac.*) ſe dit des *plombs* ou marques que l'on appoſe ſur les étoffes de laine défectueuſes, que les maîtres & gardes, jurés ou eſgards, arrêtent lors de leurs viſites dans les bureaux, halles & foires. *Savary*.

PLOMB D'AUNAGE, (*Pratiq. de commerce.*) c'eſt un *plomb* que les jurés Auneurs, les Preſſeurs, les Marchands fabriquans, *&c.* appliquent aux étoffes pour faire con-

connoître le nombre d'aunes qu'elles contiennent, ſuivant l'aunage qui en a été fait. *Savary.* (*D. J.*)

PLOMB DE LOYAUTÉ, (*Commerce.*) c'eſt le nom qu'on donne dans la manufacture de la ſayetterie d'Amiens, aux *plombs* qui s'appliquent ſur les étoffes apprêtées, que les jurés Sayetteurs ou Hauteliſſiers trouvent loyales & marchandes.

PLOMB DE VISITE, (*Police de manufac.*) ou *plomb* forain, c'eſt un *plomb* appoſé ſur les étoffes après que la viſite en a été faite par les maîtres & gardes, dans les foires, halles & bureaux des villes & lieux où elles ont été envoyées ou apportées par les marchands forains ou manufacturiers, pour y être vendues ou débitées. *Savary.*

PLOMB DE CHEF-D'ŒUVRE, *terme de jurande*, on appelle *plomb de chef-d'œuvre*, le *plomb* le plus étroit & le plus propre, qui ſert pour les pieces d'expériences & les chefs-d'œuvres.

PLOMB DE CONTRÔLE, (*Police de commerce.*) c'eſt un *plomb* qui s'appoſe aux étoffes de laine dans les foires & marchés, ou lieux de fabrique, par ceux qui ont droit de les contrôler, & de percevoir quelques droits ſur chaque piece.

PLOMB, (*Coutellerie.*) les maîtres Couteliers appellent le *plomb*, une maſſe de métal ſur laquelle ils coupent avec le roſettier, ces petites roſettes dont ils ſe ſervent pour monter les lancettes & les raſoirs. (*D. J.*)

PLOMB A LA MAIN, *terme des Graveurs en médailles*, c'eſt une maniere de tirer l'épreuve du coin qu'ils gravent. Pour cet effet ils font fondre du *plomb* qu'ils verſent ſur un morceau de papier, & ſur lequel avant qu'il ait ceſſé d'être coulant, ils appliquent le quarré du côté de la gravure, ils frappent en même tems avec la paume de la main ſur le côté oppoſé, le coin s'enfonce facilement dans le *plomb* fondu, que l'on laiſſe prendre en cet état; on ôte enſuite le coin, & on a une épreuve fidele de la gravure.

PLOMB, (*Marine.*) ce mot eſt pris bien ſouvent pour ſignifier toute la ſonde, parce que la principale partie eſt de ce métal: on dit, les côtes de Hollande ſont ſi dangereuſes, qu'il faut toujours avoir le *plomb* à la main. *Voyez* SONDE.

PLOMB DE SONDE, c'eſt un *plomb* fait en cône, & attaché à une corde nommée *ligne*, avec lequel on ſonde à la mer, pour ſavoir combien il y a de braſſes d'eau, & de quelle qualité eſt le fond, s'il eſt de roche, de vaſe ou de ſable, *&c*, *Plomb* de 6, de 12, de 25, de 36, *&c*.

PLOMB, *terme de Miroitiers*. L'on appelle *plomb*, parmi les ouvriers de ce métier qui mettent les glaces au teint, des plaques de plomb longues d'un pié, larges de cinq à ſix pouces, & de trois à quatre lignes d'épaiſſeur, avec une poignée de fer par-deſſus pour les prendre & manier commodément.

Ces *plombs* ſervent à charger la glace quand elle a été placée ſur le vif-argent, après néanmoins avoir pris la précaution de la couvrir de revêche ou de molleton, de crainte qu'ils ne la rayent ou ne la gâtent. Quelques-uns mettent des boulets de canons poſés dans des eſpeces de ſébilles de bois, à la place des *plombs*; mais les bons ouvriers ne ſe ſervent de boulets que pour arrêter les glaces, & non pour les charger. *Savary.* (*D. J.*)

PLOMB, *en terme de Marchand de modes*, eſt une eſpece de coffret de bois garni d'un tiroir, couvert d'une étoffe quelconque, & terminé en dos-d'âne en deſſus, lequel eſt chargé de *plomb* pour l'appeſantir, de ſon pour y piquer les épingles ou aiguilles, & d'un cordon attaché à chaque bout, devant & derriere le *plomb*, qui ſert de poignée pour les prendre & les tranſporter. Ces ſortes de *plombs* ſervent à retenir l'ouvrage qu'on travaille, ſoit en les plaçant deſſus, ſoit en attachant des ouvrages creux.

PLOMB *de Monoyage*, ſert à l'affinage de l'argent, & cet affinage s'éxécute dans une grande coupelle que l'on fait dans un fourneau, couvert d'un chapiteau de brique pour déterminer la flamme à réverbérer ſur les matieres, ce qu'on appelle *feu de réverbere*. On chauffe ce fourneau par un grand feu de bois, & l'on met du *plomb* dans la coupelle, à proportion de la quantité & de la qualité des matieres à affiner. Quand le *plomb* a bouilli quelque tems, on jette les matieres dans la coupelle, ce qu'on appelle *charger la coupelle*; & quand elles ont bouilli, on ſe ſert d'un gros ſoufflet pour ſouffler la ſurface des matieres, afin de les faire tourner & circuler, & qu'en circulant elles chaſſent la litharge ou l'impureté des métaux qui vient en écume au bord de la coupelle; cette écume coule par un conduit que l'on fait au bord de la coupelle, & l'échancrant en un endroit, on continue le vent du ſoufflet juſqu'à ce que l'argent ait paru de couleur d'opale, ce qui fait connoître que tout l'impur en a été chaſſé, & que l'argent eſt pur, c'eſt-à-dire, à onze deniers dix-neuf à vingt grains.

PLOMB MINÉRAL, (*Poterie.*) Il y en a de diverſes ſortes; celui que l'on nomme ordinairement *alquifoux*, n'a autre uſage en France que pour les Potiers-de-terre qui s'en ſervent, après l'avoir pulvériſé, à vernir leur poterie. (*D. J.*)

PLOMB BLANCHI, (*Plomberie.*) Les Plombiers appellent du *plomb blanchi*, les tables de *plomb* qu'ils ont étamées ou colorées avec de l'étain, de même que le fer blanc. Dans les bâtimens neufs, les Plombiers ſont obligés, ſuivant l'article 33 de leurs nouveaux ſtatuts, d'employer du *plomb blanchi* ſur les enfaîtures, enuſures & amortiſſemens, cheſneaux, cuvettes, tuyaux de deſcente, & autres endroits qui ſont en vue.

Le plomb en culot eſt du vieux *plomb* qui a ſervi, & qu'on a fait refondre & épurer dans une poële de fer. On lui donne le nom de *plomb en culot*, à cauſe de la forme ronde de culot, que le fond ou cul de la poële lui a donnée, ou pour le diſtinguer du *plomb* neuf, qui s'appelle du *plomb en ſaumon*, ou *navette*. Il eſt défendu en France à toutes perſonnes autres que les maîtres Plombiers, d'acheter, fondre, & mettre en culot les vieux *plombs*.

PLOMB EN POUDRE, (*Arts méchan.*) Les Potiers-de-terre s'en ſervent au lieu de l'alquifoux, ou *plomb* minéral pour vernir leurs ouvrages. Il ſe fait en jettant du charbon pilé dans du *plomb* bien fondu, & en les remuant long-tems. Pour en ſéparer le charbon, l'on n'a qu'à le laver dans l'eau, & le faire ſécher. Les Potiers ſe ſervent auſſi de la cendre ou écume de *plomb*, qui n'eſt autre choſe que les ſcories du *plomb* que l'on a purifié pour quelque uſage, ou qu'on a employé pour faire du même *plomb*, & de la dragée. *Dict. du Comm.*

PLOMB EN TABLE, (*Plomberie.*) *plomb* fondu & coulé de plat ſur une longue table couverte de ſable bien uni. Sa largeur ordinaire eſt depuis quinze pouces de roi, juſqu'à ſoixante & douze, & ſon épaiſſeur plus ou moins forte, ſuivant les choſes à quoi il peut être deſtiné.

Les maîtres Plombiers ſont tenus, ſuivant l'article 35 de leurs ſtatuts, de jetter le *plomb en table* avec telle égalité, que tous les bouts, endroits & cotés ſoient d'une épaiſſeur pareille, ſans qu'ils en puiſſent vendre, ni mettre en œuvre, qu'elles ne ſoient débordées, c'eſt-à-dire, que les deux côtés ou bords des tables n'ayent été coupés, & unis avec la plane, qui eſt un outil tranchant, propre à cet uſage. *Savary.* (*D. J.*)

PLOMB, *terme de Saline*, eſpece de chaudiere plate & quarrée, & faite de *plomb*, dans laquelle on travaille au ſel blanc dans les ſalines de Normandie. Chaque *plomb* eſt environ de trois piés de long, de deux de large, & de ſix pouces de profondeur; quatre *plombs* font une ſaline. (*D. J.*)

PLOMB *qui ſert à rouler les étoffes de ſoie*. Ce qu'on appelle communément *plomb à rouler*, eſt une caiſſe de bois très-forte, de huit pouces de large ſur deux piés de long, de la hauteur de quatre pouces, dans laquelle on met environ cent livres de *plomb*; cette caiſſe bien apée, eſt enveloppée de peau de veau, & bien rembourrée. Il y a d'un côté deux fers, au bout deſquels il y a deux roulettes, & de l'autre deux poignées, avec leſquels on ſouleve cette machine; & au moyen deſdites roulettes, une perſonne ſeule la fait mouvoir d'un bout d'une banque à l'autre, & enſuite on la laiſſe aller ſur l'étoffe qui eſt étendue ſur cette banque; enſuite on roule l'étoffe à l'autre bout de banque ſur un plateau, & à meſure que l'étoffe ſe roule ſur le plateau, le *plomb* avance du bout de la banque à l'autre, & au moyen des roulettes, on le tranſporte facilement, & juſqu'à la fin de la piece.

PLOMBS, *terme de Tondeur*. Les Tondeurs de draps & autres étoffes de laine, appellent *plombs*, certaines maſſes de *plomb* ordinairement du poids de cinq, dix & vingt livres, dont ils ſe ſervent pour charger plus ou moins les forces dont ils tondent les étoffes. Plus la force eſt chargée de ces *plombs*, & plus elle tond de près. (*D. J.*)

PLOMB DE VITRES, (*Vitrerie.*) *Plomb* fondu par petits lingots ou bandes dans une lingotiere, & enſuite étiré par verges à deux rainures dans un tire-*plomb*, pour ſervir à entretenir & former les panneaux des vitres; ou à une rainure pour les grands carreaux; mais on ne s'en ſert preſque plus, parce qu'il ne défend pas du vent coulis.

La meilleure maniere d'employer le *plomb*, eſt d'arrêter ces carreaux avec une eſpece de maſtic qui s'endurcit à l'air, & qui couvre la vitre de deux ou trois lignes au circuit, comme on le pratique dans la plûpart des

grands hôtels, ou bien avec des pointes & des bandes de papier.

Un tire-plomb eſt la machine avec laquelle les *Vitriers* forment le *plomb* qu'ils emploient pour aſſembler les vitres enſemble. Cette machine eſt compoſée des pieces qui ſuivent; ſavoir, de deux jumelles de fer, *ABCD*, de deux arbres ou axes, *EF* à un bout de chacun de ſes pignons *IK*, & à l'autre bout de l'arbre de deſſous, de la manivelle *N*, qui ſert à faire tourner ledit arbre, lequel fait mouvoir celui de deſſus par le moyen de l'engrenement des deux pignons, de deux étoquiaux *LM*, ayant vis à écroux à chaque bout, ſervent à aſſembler leſdites deux jumelles de deux couſſinets d'acier *OP*: entre leſdits couſſinets ſont les deux roues *RQ*, qui ſervent à former les fentes & cœur du *plomb*, elles ſont montées ſur leſdits arbres *EF*.

PLOMBAGINE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Min.*) *plumbago ſcriptoria*. C'eſt le nom que l'on donne à une ſubſtance minérale, plus connue ſous le nom de *crayon* ou de *mine de plomb*; on s'en ſert pour deſſiner. La plus pure eſt celle qui vient d'Angleterre; celle d'Allemagne, eſt beaucoup plus groſſiere, paroît mêlée de ſubſtances étrangeres, & même de ſoufre, ce qui empêche que l'on ne puiſſe la tailler avec la même facilité que celle d'Angleterre qui eſt très-luiſante, très-tendre, quoique d'un tiſſu ſi compacte, que l'on ne peut diſtinguer les parties dont elle eſt compoſée. *Voyez l'article* CRAYON.

Cette ſubſtance qui réſiſte à l'action du feu, paroît une combinaiſon de fer, de ſoufre & de zinc, de la nature de celle qui conſtitue la blende. *Voyez* BLENDE.

PLOMBATEUR, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un officier de la chancellerie romaine ainſi appellé, parce qu'il ſcelle les bulles en plomb. *Voyez* BULLES.

PLOMBÉ, participe, *voyez* PLOMBER, & PLOMB.

PLOMBÉ, *marqué avec un plomb*, (*Comm.*) on appelle *étoffe marchandiſe*, *balle plombée*, celles ſur leſquelles il a été appoſé un plomb ou marque particuliere *Voyez* PLOMB.

Les réglemens des manufactures de France veulent que toutes les étoffes de laine qui ſe fabriquent dans le royaume ſoient plombées des plombs & marques de fabrique, & des plombs de viſite ou de vue.

Les caiſſes & balles de marchandiſes qui ont été une fois *plombées* dans les bureaux de douanes ou traites, ne doivent point être ouvertes en chemin, ſi ce n'eſt au dernier bureau de la route où elles doivent être controllées, pour connoître s'il n'y a point eu de fraude. *Diction. de comm.*

PLOMBÉ, *terme de Relieur*; terme en uſage chez les marchands Libraires & parmi les Relieurs; il ſe dit d'une certaine compoſition faite de mine de plomb & de colle détrempée & broyée avec de l'eau, qui ſert à *plomber* & colorer la tranche de quelques livres d'égliſe ou de prieres, particuliérement de ceux deſtinés pour les religieux & religieuſes, ou pour les perſonnes qui ſont en deuil. (*D. J.*)

PLOMBER, *en terme de Pêche*; on dit *plomber* des filets, c'eſt y attacher des plombs pour les faire deſcendre au fond de l'eau.

PLOMBER, *opération de Chirurgien dentiſte*, qui conſiſte à mettre du plomb en feuille dans le creux d'une dent cariée, pour la conſerver.

Pour *plomber* une dent, il faut nettoyer le creux que la carie a fait: on ſe ſert à cet effet d'un inſtrument d'acier convenable. Enſuite on introduit à différentes repriſes un petit bouton de coton proportionné à l'ouverture, afin d'emporter les ordures, les débris d'alimens qui pourroient s'y être introduits. Cela étant ainſi diſpoſé, on porte un peu de coton imbibé d'eſſence de canelle dans le fond de la carie, pour deſſecher le nerf, qui pourroit ſouffrir ſans cette precaution, de la preſſion du plomb. Quand le nerf n'eſt pas douloureux; c'eſt-à-dire, lorqu'on l'a deſſeché, ou dans les caries, qui n'ont pas encore aſſez fait de progrès pour le mettre à découvert, on procede à l'intromiſſion du plomb, qu'on ſerre dans le creux de la dent avec un eſpece de fouloir, afin qu'il en rempliſſe bien tout le vuide. Une dent bien plombée reſte ainſi ſans faire de douleur juſqu'à ce que l'action des alimens contre les dents & l'air, la ſubſtance même de plomb, oblige à replomber la dent de nouveau. La carie eſt quelquefois placée ſi déſavantageuſement, & le trou eſt ſi peu propre à retenir le plomb, qu'on ne peut compter ſur la conſervation de la dent par ce moyen. Le plus court alors eſt d'en faire faire l'extraction. (*Y*)

PLOMBER, v. act. (*Commerce.*) mettre, appliquer ou appoſer un plomb, une marque à une piece d'étoffe, à une balle de marchandiſe. *Voyez* PLOMB.

Les marchands, manufacturiers, ouvriers ſont obligés de faire *plomber* ou marquer leurs étoffes dans les bureaux, halles, foires, & lieux où doit s'en faire la viſite.

A Amiens au lieu de dire *plomber une étoffe*, on dit *la ferrer*; ailleurs on dit *la marquer*. *Voyez* FERRER.

Si les marchands veulent que le balles, ballots ou caiſſes de marchandiſes ne ſoient point ouvertes ni viſitées en chemin, il faut qu'ils les faſſent acquiter & *plomber* dans les bureaux des fermes du roi. *Dict. de comm.*

PLOMBER: (*Archit.*) c'eſt juger par un plomb de la ſituation, ſoit verticale, ſoit inclinée, d'un ouvrage de maçonnerie, d'un mur, par exemple. (*D. J.*)

PLOMBER, (*Jardinage.*) ſe dit d'une terre meuble que l'on preſſe, & que l'on foule avec les piés pour l'affermir.

PLOMBER UN NAVIRE, (*Marine.*) c'eſt voir avec un inſtrument ou avec de l'eau ſi le navire eſt droit, s'il eſt ſur l'arriere, ou s'il eſt ſur l'avant.

Plomber les écubiers, c'eſt coudre ou clouer du plomb en table tout-au-tour des écubiers, tant pour leur conſervation que pour la conſervation des cables qui y paſſent. En clouant ce plomb il faut faire enſorte qu'il ſoit retourné l'un ſur l'autre, & attaché avec de bons clous à tête large; ce qui empêche le plomb de ſe caſſer par le grand froid; & il faut obſerver la même choſe dans tous les endroits où l'on en doit coudre.

PLOMBER, *terme d'Emailleur*. Les Emailleurs diſent que les émaux clairs mis ſur un bas or plombent & deviennent louches, pour dire qu'il y a certain noir comme une fumée qui obſcurcit la couleur de l'émail, ôte de ſa vivacité & la bordoie, ſe rangeant tout-autour, comme ſi c'étoit du plomb noir. *Voyez* BORDOYEUR, BORDEMENT.

PLOMBER UN ARBRE, (*Jardinage.*) c'eſt après qu'un arbre eſt planté d'alignement dans la terre, & comblé juſqu'au niveau de l'allée, peſer du pié ſur la terre pour l'affermir & l'aſſurer à demeure. (*D. J.*)

PLOMBER, *en terme de Potier de terre*; c'eſt verniſſer de la vaiſſelle de terre avec de la mine de plomb. Les Potiers emploient ordinairement à cet uſage de l'alquifoux ou plomb minéral, du plomb en poudre, qui ſe fait en jettant du charbon pilé dans du plomb en fuſion, & des cendres de plomb, qui ne ſont autre choſe que ſon, écume & ſes ſcories. *Voyez* ALQUIFOUX, PLOMB EN POUDRE & POTIER DE TERRE.

PLOMBERIE, ſ. f. (*Art méchaniq.*) *De la plomberie en général*. Sous le nom de *plomberie* on entend l'art d'employer le plomb, de lui donner des formes convenables aux lieux où il doit être placé. Ce mot vient du latin *plumbus* plomb, métal qui fait le principal objet de cet art.

Ce métal eſt un minéral qui ſe tire en France de quelques mines fort peu abondantes, encore n'eſt il queſtion que de celles du Limouſin; celles de Limarès en Eſpagne ne le ſont pas beaucoup davantage. Il en vient d'Allemagne par la voie de Chambourg, ſous la forme de navette. Les Hollandois en tirent auſſi de Pologne qu'ils envoient en différens pays; mais preſque tout celui que l'on voit en France, vient d'Angleterre ſous la forme de ſaumons, (*fig.* 2.) & ſe tire des mines de Neucaſtel, du Derby, de Combmartin, & ſur-tout de celles de Péak, où la pierre minérale ſe trouve preſque ſur la ſurface de la terre; ce qui fait que ces mines s'exploitent fort facilement & le plus ſouvent de plain-pié & à découvert. Le plomb que l'on en tire, eſt ſans contredit le plus pur & le plus ſain de tous, & par conſéquent le meilleur.

La mine de plomb que l'on nomme auſſi *plomb minéral*, eſt noire, quoique cependant en la caſſant elle ſemble être remplie intérieurement d'une infinité de petits filets blancs qui reſſemblent à ceux que l'on voit dans l'antimoine. On en tire d'aſſez gros morceaux quelquefois purs, mais le plus ſouvent mêlés de roche.

Pour fondre cette mine on la met dans un fourneau fait exprès avec beaucoup de feu & de charbon pardeſſus. Le plomb fondu coule par un canal pratiqué à côté, & la terre & les pierres reſtent avec les cendres du charbon. On le purifie enſuite avant qu'il ſoit figé en écumant, & en y jettant des ſuifs, graiſſes ou réſines; cette écume appellée *plomb des potiers de terre*, leur eſt de grande utilité pour leurs ouvrages; les moules où on le reçoit ont la forme de navette ou de ſaumons (*fig*, 1. & 2.) noms que l'on donne aux maſſes de plomb qu'on en tire, dont les unes peſent environ deux cent livres, & les autres cent vingt ou cent trente livres; il ſe vend ainſi chez les marchands de fer depuis vingt-cinq juſqu'à trente francs le cent peſant, & peſe environ huit cens livres le pié cubique: on appelloit autrefois les marchands *ſaumons*, & les plombiers *navettes*,

Quoique le plomb ſoit fort facile à fondre, les fondeurs anglois y emploient cependant de grands feux, & ſont très-attentifs à ne placer leurs fourneaux que ſur des lieux élevés, & à les expoſer au vent d'oueſt, pour en rendre, par cette expoſition, la chaleur plus vive, plus grande, exploiter plus de mine, & conſommer moins de bois. D'habiles Phyſiciens ont cru que le poids du plomb augmentoit à l'air; d'autres ont cru qu'il pourroit ſe produire dans les mines déja épuiſées, en les laiſſant long-tems repoſer, l'expérience nous a appris depuis que les uns & les autres s'étoient également trompés, & que rien n'étoit plus faux que leur ſyſtème.

Quelques ſavans qui l'ont analyſé, ont trouvé qu'il étoit composé d'un peu de ſoufre & de mercure; mais de beaucoup de terre bitumineuſe. Les Chimiſtes l'appellent *ſaturne*; en général, c'eſt de tous les métaux le plus mou & le plus facile à fondre lorſqu'il eſt purifié.

Le plomb eſt d'une grande utilité, non-ſeulement dans les bâtimens pour les couvertures, terraſſes, réſervoirs, conduites d'eau, ainſi que pour les figures, ſtatues & ornemens d'architecture, mais encore pour l'affinage de tous les métaux, comme le cuivre, l'argent & l'or, auxquels on prétend qu'il communique ſon humidité: on s'en ſert encore dans les ouvrages de vitrerie, balancerie, chauderonnerie, bimbeloterie, poterie de terre & d'étain, ainſi que pour la guerre & la chaſſe, où l'on ne laiſſe pas que d'en faire une grande conſommation.

Les anciens, tel que Pline & quelques-autres, confondoient le plomb avec un autre minéral à-peu-près ſemblable, qu'ils ne diſtinguoient que par la couleur. Cette autre eſpece eſt l'étain, que l'on tire des mêmes mines, mais en beaucoup plus petite quantité; raiſon pour laquelle il eſt infiniment plus cher; il eſt plus blanc, plus dur & plus facile à fondre que le précédent. On l'emploie à ſouder le plomb & tous les autres métaux; il eſt évident que quelques modernes ne ſe ſont pas moins trompés pour avoir adopté le ſentiment des anciens, ou pour avoir mal interprété le ſavant naturaliſte, qui, dans ſon traité des propriétés de ce minéral, rapporte qu'il eſt propre à ſouder les autres métaux enſemble, & à d'autres opérations chimiques, ce qui ne peut mieux convenir qu'à l'étain.

La *plomberie* eſt donc l'art de donner au plomb les formes que l'on juge à-propos, ſelon les différentes occaſions que l'on a de l'employer: on la diviſe en trois eſpeces; la premiere eſt la fonte du plomb, la ſeconde en eſt le couler, & la troiſieme eſt la maniere de le ſouder.

De la fonte du plomb. La fonte du plomb n'eſt point merveilleuſe; elle eſt au-contraire très-ſimple, le plomb étant de tous les métaux le plus facile à fondre: on n'eſt pas obligé pour cela d'employer une chaleur auſſi grande & auſſi vive que pour tous les autres métaux: tout cet art ne conſiſte qu'à mettre le plomb que l'on veut fondre dans un vaiſſeau de fer quelconque capable de le contenir, tel par exemple qu'une cuilliere de fer (*figure* 3.) & le préſenter enſuite au feu juſqu'à ce qu'il devienne liquide. Si cette quantité monte beaucoup au-deſſus de vingt-cinq ou trente livres, qu'on ne pourroit porter facilement à la main, on eſt obligé alors d'avoir recours à une marmite (*figure* 4.) ou poële (*figure* 5.) de fer ou de fonte que l'on poſe à terre, & au premier endroit, dans laquelle on met le plomb: on enveloppe enſuite le tout d'un feu de bois ou de charbon pour échauffer & faire fondre plus promptement la maſſe du plomb; & c'eſt-là la maniere dont les Plombiers ſe ſervent le plus ſouvent, lorſqu'ils n'en ont beſoin que d'une petite quantité, ſurtout lorſqu'ils travaillent en ville (*a*). Si l'on a beſoin pour de certains ouvrages, d'entretenir liquide cette même quantité de plomb, on ſe ſert à cet effet (ce qui économiſe beaucoup le charbon) d'une autre eſpece de poële de fer, *fig*. 6. & 7. appellée *polaſtre*, plus grande, de forme quarrée, circulaire ou ovale, dans laquelle (*fig*. 7.) on met le feu & la marmite qui contient le plomb; ce feu ainſi concentré contient plus de chaleur & conſomme moins de charbon: ce polaſtre ſert auſſi, & ſouvent en même tems à faire chauffer les fers à ſouder (*fig*. 32. &. 34.) dont nous parlerons dans la ſuite, que l'on place chacun dans une échancrure *A*, pratiquée de diſtance à autre autour du polaſtre; mais lorſque l'on a beſoin d'une beaucoup plus grande quantité de plomb fondu à-la-fois, ce qui arrive le plus ſouvent dans l'attelier des plombiers; ils ont alors chacun chez eux un fourneau (*fig*. 8. 9. & 10.) bâti en brique *A* de deux piés & demi à trois piés de hauteur ſur quatre, cinq & quelquefois ſix piés en quarré, composé d'une grande marmite de fer *B*, en forme de chaudiere capable de contenir depuis cinq cens juſqu'à trois ou quatre milliers peſant de plomb, arraſée par-deſſus le fourneau, enclavée & ſoutenue dans la maçonnerie de brique *A*, par des armatures de gros fer à environ quinze pouces au-deſſus du fond du fourneau *C*, *fig*. 8. ce qui forme par-deſſous un vuide où l'on fait un feu de bois à brûler, dont la fumée ſort par une ouverture *D* d'environ huit pouces de largeur, pratiquée fort près de la chaudiere, & s'éleve enſuite dans un tuyau de cheminée *E*, *fig*. 10. dont la hotte ſe trouve au-deſſus du fourneau; c'eſt dans cette eſpece de chaudiere que l'on met le plomb *F*, *fig*. 8. que l'on veut fondre, comme navettes, *fig*. 1. ſaumons, *fig*. 2. tels qu'ils arrivent des mines.

Du plomb coulé. Le *plomb* ſe coule de quatre manieres, qui ſe réduiſent en deux principales, l'une que l'on appelle *plomb en table*, & l'autre *plomb moulé*.

La premiere ſe fait en forme de table dont les dimenſions varient ſelon les circonſtances: cette forme de *plomb* ſert pour l'intérieur des réſervoirs, les baſſins, les bains, les couvertures des bâtimens, platesformes, terraſſes, gouttieres, chaîneaux, hottes, lucarnes, cuvettes, bavettes de fontaines, &c. & quelquefois dans la maçonnerie pour les joints des pierres, on en fait auſſi des tuyaux de deſcente pour l'écoulement des eaux, chauſſes, aiſances, &c. le pié quarré ſur une demi-ligne d'épaiſſeur peſe environ 2 livres 14 onces; ſur une ligne environ 5 livres 3 quarts, & le reſte à proportion.

La ſeconde, qu'on appelle *plomb moulé*, ſe coule dans des moules faits exprès, ſoit pour des tuyaux dont la groſſeur intérieure varie depuis 6 lignes juſqu'à 6 pouces de diametre; & l'épaiſſeur à proportion, depuis 2 lignes & demie juſqu'à 6: je dis *groſſeur intérieure*, parce qu'en général les tuyaux ne ſe meſurent jamais par l'extérieur, mais bien par l'intérieur; leurs longueurs ne paſſent jamais 18 ou 20 piés, non qu'on ne puiſſe les faire beaucoup plus longs, ſi on le jugeoit à propos, mais parce que cette grande longueur ſeroit trop embarraſſante pour leur tranſport, & ſeroit ſujette à les tourmenter, caſſer ou rompre, ſoit encore pour des figures, ſtatues & ornemens d'architecture & de ſculpture.

Du plomb en table. Le *plomb en table* ſe diviſe en trois eſpeces différentes; la premiere, que l'on appelle *plomb moulé en table*; la ſeconde, *plomb laminé*; & la troiſieme, *plomb coulé ſur toile*.

Pour couler le *plomb* en table, ſelon la premiere eſpece, il faut d'abord employer à cet uſage une table, *fig*. 11, appellée *moule en table*, que tous les Plombiers ont chacun dans leurs atteliers, faite en bois de chêne de 15 à 18 lignes d'épaiſſeur, 4 à 5 piés de largeur ſur environ 20 piés de longueur, poſées ſur trois ou quatre forts ſupports ou treteaux de bois *A* ſolidement aſſemblées, en obſervant de lui donner environ 12 à 15 lignes de pente par toiſe pour procurer au *plomb* une plus grande facilité de couler; le pourtour de cette table ſe trouve bordé d'une eſpece de chaſſis de planches *B D* de même bois de pareille épaiſſeur ſur 8 à 10 pouces de hauteur; qu'on appelle *éponge*, dont l'intérieur *C* eſt rempli d'un ſable jaune d'environ 5 à 6 pouces d'épaiſſeur, ſur lequel étant préparé, on coule le *plomb* dont il eſt ici queſtion; il faut remarquer que pour donner aux tables de *plomb* la largeur que l'on juge à propos, on enfonce dans le ſable une autre éponge *D* mobile, que l'on ſoutient par derriere avec des maſſes de fer ou de *plomb*.

Lors donc qu'il s'agit de préparer le ſable à recevoir le *plomb*, on commence par l'humecter un peu en y jettant de l'eau deſſus en forme d'aſperſion; ce ſable ainſi humecté, s'unit beaucoup plus facilement; on le dreſſe enſuite de niveau en paſſant & repaſſant le rable *E* à différentes repriſes ſur toute ſa longueur; ce rable, *fig*. 12, n'eſt autre choſe qu'une planche *A* de bois de chêne d'environ 15 lignes d'épaiſſeur, & dont la longueur eſt égale à la largeur des tables que l'on veut faire: cette planche *A* eſt échancrée par chaque bout que l'on fait gliſſer le long des éponges *B D*, *fig*. 11, par le moyen d'un bâton *C*, *fig*. 12, de 4 à 5 piés de long emmanchés dedans: l'intervalle des échancrures *B* s'enfonce dans la profondeur du moule, *fig*. 11, relativement à l'épaiſſeur que l'on veut donner à ces mêmes tables: le ſable ainſi dreſſé, on le plane auſſi ſur toute ſa longueur avec la plane, *fig*. 13, que l'on a ſoin de chauffer un peu, afin que le ſable humide ne puiſſe s'y attacher, ce qui y formeroit autant de ſillons: ceci fait, & le plomb fondu dans la grande chaudiere, *fig*. 8, 9 & 10, il faut prendre la précaution avant que de le couler, de le purifier avec des réſines, ſuif ou autres graiſſes, & de l'écumer avec la cuillere percée, *fig*. 23, c'eſt-à-dire en

ſup-

(*a*) On dit communément qu'un homme travaille en ville, lorſque ſon ouvrage ſe fait chez le propriétaire & hors de l'attelier.

ſupprimer toutes les ordures que ces graiſſes ont dû attirer: enſuite lorſqu'il s'agit de le couler, deux hommes en verſent alternativement & par cuillerée au-moins autant, mais toujours un peu plus qu'il n'en faut pour la table que l'on veut faire, dans un auget, *fig.* 14, appellé *poële à verſer*, placé au ſommet du moule, *fig.* 11, comme on peut le voir dans la *premiere Planche*. La quantité de plomb étant ſuffiſante, les deux mêmes hommes tenant la poële à verſer, *fig.* 14, par la queue *C*, la ſoulevent doucement, & font ainſi couler le plomb qu'elle contient ſur le ſable *C*, *fig.* 11, tandis qu'un autre à 2 ou 3 piés plus loin le reçoit ſur le rable *E*, même *figure*, qu'il paſſe preſque dans le même d'un bout à l'autre du moule ſur le plomb avant qu'il ſoit figé pour donner à la table une égale épaiſſeur par-tout, & le ſurplus du plomb va ſe loger dans une cavité *F* pratiquée dans le ſable: au bout du moule, il faut prendre garde lorſque la table vient d'être coulée, d'en ſéparer promptement le ſurplus du plomb; parce que comme le plomb, ainſi que tous les autres métaux, ſe retire à meſure qu'il ſe refroidit, la table n'auroit pas aſſez de force en ſe retirant pour amener avec ſoi la maſſe du plomb qui reſte, & ſe romperoit çà & là en différens endroits: on a ſoin encore avant que cette même maſſe de *plomb* ſoit figée, d'y placer intérieurement les branches d'un crampon de fer recourbé, *fig.* 15, afin de procurer par-là la facilité de l'enlever avec des leviers, *fig.* 51, pour la remettre de nouveau à la fonte: cette table ainſi faite, on la roule ſur ſa largeur, *fig.* 24, pour qu'elle occupe moins de place, & avec des leviers, *fig.* 51, on la tranſporte ailleurs où elle ne puiſſe être embarraſſante; enſuite on humecte de nouveau le ſable, qui par la chaleur du *plomb* que l'on coule perpétuellement deſſus, ſe ſeche toujours; on le laboure d'environ un pouce d'épaiſſeur avec le bout *A* d'un bâton à labourer, *fig*, 50, bien également par-tout; car ſi on l'enfonce plus d'un côté que de l'autre, le ſable devient par conſéquent plus foible, & forme les tables de *plomb* d'une inégale épaiſſeur: on le dreſſe enſuite avec le rable, *fig.* 12, & on le place de nouveau avec la plane, *fig.* 13, pour y couler enſuite le *plomb* comme auparavant.

Il faut obſerver que le meilleur ouvrier & le plus intelligent ne l'eſt pas trop pour cette opération: trop de hardieſſe & trop de timidité ſeroient également nuiſibles dans cette manœuvre; mais beaucoup de précaution, de prudence, & ſur-tout d'uſage ſont ſeuls capables de procurer le moyen de faire de bon ouvrage.

La ſeconde eſpece de *plomb* en table eſt le *plomb* laminé. Cette partie inventée par les Anglois regarde plus particulierement une manufacture privilégiée établie à Paris à cet effet, que les Plombiers auxquels elle fait beaucoup de tort, & qui n'ont pas moins de talent, & ne ſont pas moins en état qu'elle de faire ce qu'elle fait; cette ſorte de *plomb* ſe coule d'abord d'environ 18 lignes d'épaiſſeur & 4 à 4 piés & demi en quarré ſur une table ou moule, de même forme & grandeur, bordé comme celui, *fig.* 11, que nous avons déja vu précédemment, que l'on fait paſſer enſuite au laminoir, dont on peut voir la deſcription en ſon lieu. *Voyez l'article* LAMINOIR.

Comparaiſon du plomb coulé en table avec le plomb laminé. Toute ſorte de *plomb* nouvellement coulé eſt ſujet à une infinité de pores très-ouverts que le laminoir ſeul peut reſſerrer; ce même *plomb* eſt beaucoup plus roide & plus caſſant, lorſqu'il n'y a point paſſé: il eſt vrai que quelques-uns, pour reſſerrer ces pores & tenir lieu par-là du laminoir qu'ils mépriſoient, ont imaginé de le forger (*b*); mais l'ont rendu, ainſi que tous les métaux que l'on frappe à froid, encore plus roide & plus caſſant, & n'ont pu en rendre l'épaiſſeur auſſi parfaitement égale que le laminoir le peut faire.

Si le *plomb* qui a paſſé au laminoir eſt beaucoup plus liant que le précédent, auſſi eſt-il beaucoup plus feuilleté, & moins capable, ſelon le ſentiment des Chimiſtes, de réſiſter au ſoleil, à la gelée & aux intempéries des ſaiſons; la raiſon eſt que la maſſe du *plomb* que l'on deſtine à paſſer au laminoir, eſt ſujette, comme toute eſpece de *plomb* qui vient d'être coulé d'une aſſez forte épaiſſeur, à être compoſée d'une infinité de globules d'air plus grandes les unes que les autres plus cette maſſe paſſe de fois au laminoir, & plus toutes ces globules s'élargiſſent, & en s'élargiſſant ſe traverſent, ce qui forme quantité de feuilles poſées les unes ſur les autres qui s'élevent ſucceſſivement, ſoit par les grandes gelées ou les grandes chaleurs du ſoleil.

La troiſieme maniere de couler le *plomb* en ſable, eſt de le couler ſur toile, pour en faire des tables auſſi minces que le papier. Cette eſpece de *plomb* eſt fort difficile à bien faire, & d'un uſage aſſez rare, raiſon pour laquelle on en fait très-peu, auſſi eſt-il fort cher; on ne s'en ſert que pour des couvertures extrèmement légeres, & qui n'ont pas beſoin d'une longue durée ou pour des modeles, les facteurs d'orgue ſont ceux qui en emploient le plus pour leurs tuyaux.

De la maniere de couler le plomb ſur toile. Lorſque l'on veut couler le *plomb* ſur toile, il faut ſe ſervir pour cela d'une table ou planche *A*, *fig.* 25, d'environ 18 pouces de large ſur 9 à 10 piés de long, garnie de chaque côté *B* d'un petit bord pour empêcher que le *plomb* ne s'échappe, & couverte ſur ſa ſuperficie d'une toile de coutil *A*, bien ſerrée & bien tendue, attachée de petits cloux tout-autour: cette planche ainſi ſéparée, on la poſe ſur deux treteaux *C*, dont l'un eſt plus élevé que l'autre, afin de donner à la table une obliquité convenable; enſuite le *plomb* étant fondu, on le verſe ſimplement deſſus en paſſant & repaſſant le rable *D* autant qu'il eſt néceſſaire, pour approcher le plus qu'il eſt poſſible d'une égale épaiſſeur: il faut obſerver que c'eſt non ſeulement de l'obliquité de cette table, mais encore du degré de chaleur du *plomb* fondu que dépend l'épaiſſeur de la table que l'on veut faire; c'eſt auſſi de l'intelligence de l'ouvrier que dépend la bonne façon de cet ouvrage qui, quoique fait avec beaucoup de précaution & d'adreſſe, n'en eſt pas moins difficile, & ne réuſſit pas auſſi-bien qu'on pourroit le deſirer; c'eſt ce qui a fait prendre le parti aux aſſociés de la manufacture du *plomb* laminé d'en faire venir d'Angleterre tout laminé, d'une épaiſſeur parfaitement égale, auſſi mince & auſſi uni que le papier le plus mince & le plus uni.

Du plomb moulé. Le plomb moulé n'eſt autre choſe que du plomb fondu jetté dans des moules faits exprès, & de la forme que l'on juge à-propos. Il s'en fait de deux eſpeces; l'une conſiſte principalement dans les tuyaux de toutes groſſeurs, dont les moules ſont ordinairement en cuivre; & l'autre dans les ornemens, comme armes, armoiries, blaſons, trophées, figures, ſtatues, & toutes ſortes d'amortiſſemens, avec dorure ou ſans dorure, où l'on veut éviter la dépenſe du bronze, & dont les moules ſe font en terre le plus ſouvent par les fondeurs, qui connoiſſent plus particulierement que perſonne cette partie.

Pour faire des tuyaux moulés, il faut d'abord ſavoir comment eſt fait le moule: c'eſt une eſpece de cylindre de cuivre *A*, *fig.* 16. 17. & 18, d'environ deux piés & demi à trois piés de longueur, creuſé en dedans en forme de tuyau d'environ cinq à ſix lignes d'épaiſſeur, proportionnément à ſa groſſeur, dont le diametre intérieur eſt relatif à la groſſeur extérieure des tuyaux *B* que l'on veut mouler. Le milieu de ce moule eſt ſurmonté d'un jet *C* en forme d'entonnoir, auſſi de cuivre, & tenant à la même piece par où l'on verſe le *plomb*, comme on le peut voir dans la *Pl. II.* Ce moule eſt fait en deux morceaux, reſſemblans chacun à celui *fig.* 18, ſéparé par le milieu ſur ſa longueur, dont le joint traverſant le milieu du jet *C*, le touche hermétiquement par-tout, pour empêcher par ce moyen le *plomb* de s'évader. Il eſt eſſentiel d'y pratiquer des ouvertures ſur ſa longueur, afin que l'air remplacé par le *plomb* puiſſe s'échapper facilement.

Comme cette piece de cuivre eſt toujours fort échauffée, qu'elle a beſoin de l'être pour empêcher que le *plomb* que l'on y coule ne ſe fige trop promptement, & que par conſéquent il n'eſt pas poſſible alors de la manœuvrer facilement, on y pratique par les deux bouts & de chaque côté quatre eſpeces de gougeons *D*, *même fig.* pris à même la maſſe du moule, percés chacun d'un trou pour y arrêter, par le moyen d'un clavet, un collier de fer plat auſſi *D*, à charniere par en bas, & à branche par en-haut; ce collier de fer (*fig.* 19.) à charniere en *D* eſt garni d'une eſpece de boulon *E*, arrêté à demeure par un bout ſur le collier, & percé d'un trou plat par l'autre; ce boulon *E* traverſe l'extrémité ſupérieure du collier, & ſe trouve arrêté & fermé par une clavette, & c'eſt par les branches *F* que l'on peut faire agir le moule, ſoit pour l'ouvrir ou le fermer. Dans ſon intérieur (*fig.* 16. & 17.) eſt un mandrin ou boulon *G H*, *fig.* 20, arrondi, à-peu-près de la longueur du moule, fait pour que le tuyau *B* ſe trouve évidé intérieurement; ce mandrin *G H* eſt quelquefois plein & quelquefois creux; plein, lorſqu'il ne paſſe pas environ deux

(*b*) On appelle *forger*, frapper un métal quelconque, pour en reſſerrer les pores.

deux pouces de diametre, & alors il eſt de fer bien arrondi, bien dreſſé, & creux; lorſqu'il paſſe cette groſſeur, on le fait en ce cas de cuivre, comme étant plutôt fait, coûtant beaucoup moins, & étant moins peſant. Ce mandrin ou boulon *G H* porte par une de ſes extrémités *G* un anneau ou moufle *I*, dans lequel paſſe un crochet ou moufle *K*, retenu avec un boulon claveté: à ſon extrémité ſont de fortes bandes ou ſangles de cuir *L*, qui avec le ſecours du moulinet, *fig.* 22, font retirer le mandrin ou boulon *G H* de l'intérieur du tuyau, reſſerré alors par le refroidiſſement du plomb; & pour mieux lui en procurer la facilité, on a ſoin de le graiſſer, & de tenir ſon extrémité *H* un tant-ſoit-peu plus petite que celle *G*. *M*, *fig.* 16. 17. & 21, ſont des viroles de cuivre dont le côté *N*, plus mince, entre de toute ſon épaiſſeur dans le moule *A*, tel qu'on le voit dans la *fig.* 16, & le bout du tuyau *B* vient ſe terminer droit ſur l'une de ces viroles, & obliquement ſur l'autre, afin que lorſque l'on vient à verſer du nouveau plomb par le jet *C*, il puiſſe ſe joindre avec le précédent, & faire corps avec lui, en le faiſant fondre. La premiere ne ſert que pour commencer un tuyau, & ſe place à l'extrémité du moule en *P*.

Nous venons de voir que le boulon *G H* ſe retiroit du moule par le ſecours d'un moulinet, *fig.* 22. *G* eſt donc le boulon ci-deſſus expliqué; *L*, la bande ou ſangle de fort cuir qui le tient accroché en *K*. Les tuyaux moulés ſe font toujours ſur une forte table *A*, *fig.* 22, poſée ſur de forts treteaux *B*, ſolidement aſſemblés. Cette table ſert non-ſeulement à ſoutenir le moule pour faire les tuyaux, mais encore à ſoutenir le moulinet qui ſert à retirer le boulon *G*; ce moulinet eſt compoſé d'un rouleau *C* de fer bien arrondi, portant par chacune de ſes extrémités un tourillon rond qui roule dans des couſſinets *D* de cuivre, arrêté avec des vis à demeure ſur la table; au bout d'un de ces tourillons eſt un moulinet *E* à quatre branches, percé d'un trou quarré au milieu, & retenu par une clavette, par leſquelles branches on fait agir avec force le rouleau *C*, autour duquel tourne la ſangle de cuir *L* qui tire le mandrin *G* hors du moule, pour que le moule *A* ne vienne pas avec le mandrin *G*. Lorſqu'on le retire avec le moulinet, on a ſoin de pratiquer ſur la table des hauſſes ou calles retenues à demeure, contre leſquelles le moule vient s'arrêter par les charnieres des colliers.

De la maniere de faire les tuyaux moulés. Le moule préparé de la maniere qu'il vient d'être expliqué, on le poſe de niveau & bien droit ſur une table ou planche (*fig.* 22.) appuyée bien ſolidement ſur pluſieurs treteaux; enſuite deux hommes verſent, ainſi qu'on le voit dans la *Pl. II.* alternativement & ſans interruption dans le jet *C*, *fig.* 16, du plomb liquide qu'ils prennent tour-à-tour dans la grande chaudiere du fourneau, & cela juſqu'à ce que le jet ſoit plein, parce que le plomb en refroidiſſant ſe retire de maniere à laiſſer toujours au milieu un petit trou qu'on appelle *ſouſflure*, qui, s'il n'étoit pas plein, perceroit le tuyau dans cet endroit. Le moule étant plein, on laiſſe refroidir le tout ſuffiſamment, pour que le plomb ne puiſſe ſe rompre en le remuant; enſuite en appuyant ſur les branches du moulinet *fig.* 22, on retire le boulon du moule *fig.* 16; on défait les clavettes *E*, & par les branches *F* des colliers, on ouvre le moule en deux parties, comme on le voit *fig.* 17, & reſte au milieu le tuyau *B*, portant la maſſe du plomb qui étoit dans le jet *C*, par où on l'accroche pour le retirer du moule. Cette opération finie, on n'a encore que deux piés & demi à trois piés de tuyau; & pour en prolonger la longueur, on en laiſſe environ ſix pouces de long de celui qui eſt fait dans le moule, en plaçant ſon extrémité oblique au-deſſous du jet *C*, afin que lorſque l'on vient à verſer du nouveau plomb ſur l'ancien, il puiſſe en le faiſant fondre ſe joindre à lui, & ne faire qu'un corps. Ceci fait, on remet le boulon dans ſa place, dont un bout entre dans les ſix pouces de tuyaux déja faits; on referme le moule, & on recommence l'opération comme auparavant, juſqu'à ce qu'enfin on ſoit arrivé à la longueur d'environ 12 piés, qui eſt la plus grande longueur que l'on donne ordinairement aux tuyaux.

Il faut obſerver que tout ce qui dépend du moule ſoit bien ajuſté, car autrement ſi le moule n'eſt pas bien arrondi, le tuyau devient mal fait; ſi le mandrin ou boulon n'eſt pas auſſi bien arrondi, ou ſe trouve placé plus d'un côté que de l'autre, le tuyau eſt auſſi plus épais d'un côté que de l'autre, & prend une mauvaiſe forme. Ainſi toutes ces obſervations ſont abſolument néceſſaires pour bien opérer.

Il faut encore remarquer avant de couler le plomb, de le bien purifier dans la chaudiere, & que lorſque l'on vient à le couler, il ſoit aſſez chaud pour faire fondre l'ancien, afin que par-là il puiſſe ſe lier plus intimement avec lui. Il ne faut pas qu'il ſoit trop chaud, car en général le plomb trop échauffé ſe brûle, ce qui forme une infinité de pores très-ouverts, par où l'eau ſe perd quelquefois, ſur-tout lorſqu'elle ſe trouve forcée par des reſervoirs fort élevés: & c'eſt là le plus ſouvent le défaut qui occaſionne les réparations continuelles des tuyaux de conduite.

La ſeconde eſpece de plomb moulé eſt, comme nous l'avons dit, celle que l'on emploie pour toutes ſortes d'ornemens d'architecture & de ſculpture, dont les moules ſe font en terre exprès pour chaque piece, & ne peuvent ſervir qu'une fois. Cette partie ne regarde en aucune maniere les Plombiers, mais plutôt les Fondeurs en cuivre, dont la plus grande difficulté conſiſte dans la façon des moules, & devient par conſéquent étrangere à notre objet.

Du plomb ſelon ſes façons. Plomb en table eſt celui qui a été fondu & coulé ſur une table appellée *moule*, couverte d'un ſable très-uni.

Plomb laminé eſt celui qui a été preſſé également entre deux cylindres, qui par cette compreſſion uniforme acquiert une épaiſſeur parfaitement égale, qualité que n'a pas le premier, dont l'épaiſſeur eſt toujours fort inégale.

Plomb coulé ſur la toile eſt un plomb en table très-mince, très-rare, fort difficile à faire, & dont on ſe ſert auſſi très-rarement.

Plomb en culot eſt du vieux plomb qui a ſervi, & que l'on jette à la fonte.

Plomb alquifoux eſt l'écume du premier, que les Potiers de terre emploient dans leurs ouvrages.

Plomb de mine ou *mine de plomb*, eſt une pierre que l'on taille, & dont on fait des crayons pour le deſſein.

Plomb d'orloges ſont des poids ou contrepoids qui ſervent à les faire mouvoir ou à en régler le mouvement.

Plomb ſe dit des balles de mouſquet & autres charges d'armes à feu.

Plomb de vître eſt du plomb fondu en petits lignots dans une lingotiere (*c*), & enſuite tiré par verges à deux rainures dans un petit moulin appellé *tire plomb*, à l'uſage des compartimens de panneaux de vître.

Plomb de chef-d'œuvre, eſt le plus étroit & le plus proche à l'uſage des pieces d'expérience & les chefs-d'œuvres. *Voyez* le *Dictionn. de Daviler*.

Plomb ſe dit encore d'une eſpece de chaudiere plate & quarrée faite de plomb, dont on fait uſage dans les ſalines de Normandie.

Plombs ſont encore des morceaux de plomb ronds peſant près d'une livre, que l'on place dans les manches des robes des femmes pour leur faire prendre le pli qu'on juge à-propos.

Plombs de toilette étoient autrefois des eſpeces de petits cônes en forme de pain de ſucre, de plomb, d'argent ou d'autre métal, qu'on appelloit ainſi, & dont les femmes ſe ſervoient pour ſe coëffer, en les attachant par le ſommet à un ruban qui tenoit à leur bonnet, pour le rendre ferme tandis qu'elles ajuſtoient le reſte de la coëffure.

Plomb eſt un morceau de plomb que l'on ſuſpend au bout d'une ficelle pour prendre des à-plombs, des niveaux & autres choſes ſemblables, à l'uſage des ouvriers dans les bâtimens.

A plomb, ligne droite qui eſt ſuſpendue perpendiculairement, & dont l'extrémité inférieure tend au centre de la terre.

Plomb ou *niveau à regle*, eſt lorſque le plomb pendant au bout d'un fil tendu arrêté au ſommet d'une regle, bat d'un bout à l'autre ſur ſon échancrure.

Plomb ou *niveau à talut*, eſt celui qui étant arrêté au ſommet d'un triangle, bat ſur la baſe.

Ces deux dernieres eſpeces ſont employées par les Maçons, & preſque tous les ouvriers du bâtiment.

Plomb à chas eſt celui qui paſſe par le trou d'un petit ais.

Plomb, ou *niveau de Paveurs*, eſt celui dont ſe ſervent les paveurs, & qui eſt ſuſpendu au bout d'une regle qui ſe leve à angle droit ſur le milieu d'une autre de cuivre ou de bois.

Plomb,

(*c*) On appelle *lingotiere* une cavité à longueur, pratiquée dans un morceau de fer ou de cuivre, pour y couler les métaux.

Plomb, ou *niveau des Mathématiciens*, eſt celui qui ſe trouve placé dans preſque tous les étuis dits *étuis de mathématique*; ce n'eſt autre choſe qu'une équerre à deux branches de long, d'une deſquelles eſt ſuſpendu un petit *plomb* par une ſoie.

Plomb de ſonde, eſt en terme de marine, un *plomb* fait en cône attaché au bout d'une corde appellée *ligne*, avec lequel on ſonde dans la mer, ſoit pour en meſurer la profondeur, ſoit pour diſtinguer la qualité du fond.

Plomb, eſt auſſi le nom que l'on donne à une maladie dont ſont quelquefois attaqués ceux qui travaillent aux vuidanges des foſſes d'aiſance. Lorſque l'on n'y eſt pas fait, elle eſt ſuffocante, & reſſemble par ſes ſymptomes à l'apoplexie; on riſque beaucoup d'en mourir, ſi on n'eſt promptement ſecouru en prenant l'air & en vomiſſant.

Plomb blanc, en terme de philoſophie hermétique, c'eſt le *plomb* liquide: le *plomb* fondu, dit-on, eſt la matiere des ſages; lorſqu'il eſt parvenu au noir très-noir, c'eſt le *plomb* des philoſophes; c'eſt l'ouvrage de la pierre des ſages ou le mercure hermétique. Quelques-uns d'eux appellent leur *plomb* la matiere qui ſe cuit dans l'œuf, lorſqu'elle eſt devenue comme de la poix fondue: c'eſt-là l'explication la plus véritable de leur ſens caché.

Plombs de Rome, ou *bulles ſous plomb*, étoient autrefois des eſpeces de ſceaux d'or, d'argent de cire ou de *plomb*, apposés ſur des papiers de conſéquence: il y en avoit de deux ſortes, l'une que l'on nommoit *plomb de la chambre*, étoit ordonné par le pape; on lui apportoit les bulles auxquelles il donnoit ſa bénédiction; l'autre appellée *plomb de la chancellerie*, étoit ordonnée par quelques prélats qui y préſidoient. Le *plomb* de Rome étoit très-cher: les officiers du *plomb* étoient le préſident, les collecteurs, les maîtres, & le receveur caiſſier.

Des ſoudures. La *plomberie* ne conſiſte pas ſeulement dans l'art d'employer le *plomb* des différentes manieres que nous l'avons vû, mais encore dans celui d'y faire les ſoudures néceſſaires ſur divers plans inclinés ou de niveau, pour le joindre avec d'autres métaux, & même pour joindre les métaux homogenes ou hétérogenes enſemble, ainſi que dans celui de compoſer une ſoudure analogue à chacun d'eux.

De la ſoudure en général. Lorſque l'on a des métaux à ſouder enſemble, on eſt obligé pour cela d'employer le même métal, ou au-moins un autre qui approche le plus qu'il eſt poſſible de ſa nature, pour que ce nouveau métal puiſſe bien lier les autres enſemble, il faut qu'étant échauffé il puiſſe fondre avant eux, & en coulant s'étendre & s'agraffer à leurs ſurfaces, & faire un corps ſolide lorſqu'il eſt figé. Ainſi un métal de même nature que celui que l'on veut ſouder, ne fondoit pas plutôt, ce qui ne pourroit réuſſir. On eſt donc alors obligé d'en allier un autre avec lui plus facile à fondre, & qui le faſſe couler plus promptement; c'eſt ce que l'on fait dans les ſoudures de chaque métal, ainſi que dans la *plomberie*, pour ſouder le *plomb*.

De la ſoudure en particulier. Le métal qui approche le plus de la nature du *plomb*, eſt comme nous l'avons vu, l'étain que les marchands vendent depuis vingt-huit ſols juſqu'à trente-deux ſols la livre, ſelon ſa qualité; c'eſt celui que les anciens appelloient autrefois *plomb blanc*, pour le diſtinguer de celui qu'ils appelloient *plomb noir*, & que nous appellons maintenant *plomb*; mais ce métal ſeul étant fondu, devient preſque auſſi liquide que de l'eau, coule trop facilement, & ne peut par conſéquent demeurer en place lors de ſon emploi, quoique cependant avec un peu d'art on en puiſſe venir à bout. D'ailleurs, étant froid, il ſeroit ſi dur, qu'il feroit caſſer le *plomb* dans l'endroit où l'un & l'autre ſe joignent; ce qui arrive encore quelquefois malgré les précautions que l'on a priſes lorſqu'on veut l'employer; il eſt très-facile de corriger ce défaut en l'alliant avec du *plomb*. Cet alliage eſt encore un art ſelon les lieux où on l'emploie; car comme les ſoudures ſe font également ſur des plans horiſontaux, verticaux, ou obliques, la ſoudure qui eſt trop facile à couler pour les uns, eſt très-bonne pour les autres; & la doſe de l'un & de l'autre eſt une connoiſſance néceſſaire pour remédier à ces ſortes d'inconvéniens.

Autrefois cette doſe étoit de mêler enſemble autant de *plomb* que d'étain; mais le tems ayant renchéri l'un & l'autre en proportion; les ouvriers plus avides maintenant du gain, ne mettent plus guere qu'un tiers d'étain ſur deux tiers de *plomb*, & fort ſouvent un quart de l'un, & les trois quarts de l'autre; ce qui fait une ſoudure beaucoup plus difficile à fondre & à employer, qui cependant devient convenable en certains cas, comme nous le verrons par la ſuite.

Des différentes ſoudures, & de la maniere de les faire. Il y a pluſieurs manieres de faire les ſoudures; les unes ſe font ſur des plans horiſontaux, & ce ſont les plus faciles; les autres ſur des plans verticaux, & ce ſont les plus difficiles, d'autres ſur des plans qui participent des deux eſpeces, c'eſt-à-dire, ſur des plans inclinés plus ou moins, ſelon les places qu'il n'eſt pas toujours en ſon pouvoir de choiſir. Celles-ci ne ſont difficiles qu'autant que l'obliquité du plan approche de la perpendiculaire; c'eſt dans ce dernier cas, que l'on emploie la ſoudure la plus dure à fondre, comme coulant plus difficilement, & demeurant plus facilement en place.

Les ſoudures ſe diviſent en deux eſpeces; les unes appellées *a côté*, ſervent pour joindre les tables de *plomb* enſemble par leurs extrémités, ſoit pour doubler l'intérieur des réſervoirs, la ſuperficie des terraſſes, plate-formes, *&c*. ſoit pour des tuyaux que l'on appelle alors *tuyaux ſoudés*, dont nous verrons l'explication ci-après; les autres appellées *à nœuds*, ſervent non-ſeulement à joindre des tuyaux les uns au bout des autres pour des conduites d'eau, mais encore des corps de pompe, portes; clapets, calotes, ou brides de cuivre au bout de ces mêmes tuyaux, dont on fait auſſi des enfourchemens de pompes, & autres choſes ſemblables.

Des ſoudures à côtes. Lors donc que l'on a deux tables, *A*, *fig*. 26. à ſouder enſemble par leurs extrémités, on commence par gratter le *plomb* avec un grattoir, *fig*. 35, 36, ou 37; & de la largeur que doit être la ſoudure convenablement à l'épaiſſeur du *plomb*, juſqu'à ce qu'il devienne très-clair & très-brillant. Si le *plomb* n'a qu'une ligne d'épaiſſeur, une ſoudure d'environ deux pouces, eſt aſſez large; ſi le *plomb* en a deux, la ſoudure doit avoir environ trois pouces, & le reſte à proportion. C'eſt la même choſe pour des tuyaux ſoudés, *figure* 27, qui ne ſont autre choſe que du *plomb* en table, dont la largeur relative à la circonférence du tuyau que l'on veut faire, eſt arrondie & repliée ſur elle-même, & ſoudée à côté, comme dans la *figure* précédente.

Si le *plomb* qui a été gratté eſt d'une forte épaiſſeur, il eſt néceſſaire avant que de le ſouder de l'échauffer, ſoit avec des torches de paille ou des charbons de feu placés deſſus & autour de l'endroit que l'on veut ſouder, ſoit avec des polaſtres, (*fig*. 39. & 40.) remplis de charbons allumés que l'on pouſſe dans l'intérieur des tuyaux; enſuite après avoir frotté l'endroit de poix-réſine, on jette deſſus une ou pluſieurs cueillerées de ſoudure liquide qui l'échauffe encore plus, & en frottant les fers à ſouder (*fig*. 38. & 34.) ſur le *plomb*, en maniant & pétriſſant à diverſes repriſes avec un porte-ſoudure (*fig*. 38.), la ſoudure en forme de pâte mêlée toujours de tems en tems de poix-réſine, qui attire à ſoi les ordures & les craſſes qui empêcheroient la ſoudure de s'agraffer. On étame bien le *plomb*; on lie bien toute la ſoudure enſemble, dont on ôte le ſuperflu en lui donnant la forme de côte *B*, *fig*. 9. 26, 27, 29 & 30, d'où elle tire ſon nom.

Il faut remarquer que s'il eſt tombé par haſard de l'eau ou de la pouſſiere ſur le *plomb* gratté, ou ſi on l'a laiſſé trois ou quatre heures gratté ſans l'étamer, la ſoudure alors ne peut plus s'y agraffer, & il faut abſolument le regratter de nouveau pour pouvoir l'étamer.

Il faut ſavoir encore qu'un ſeul homme ne peut ſouder & faire chauffer les fers en même tems, ſur-tout pour des ouvrages un peu longs; il lui faut alors un aide qui faſſe ce dernier ouvrage, & qui lui porte de momens à autres un fer chaud, en reprenant l'ancien qu'il fait chauffer de nouveau.

Des ſoudures à nœuds. Lorſque l'on veut faire des ſoudures à nœuds, dites *nœuds de ſoudure*, comme par exemple ſi c'eſt pour joindre deux tuyaux de *plomb A* & *B*, *fig*. 28. enſemble bout à bout, il faut, pour les préparer, les amincir ſur leur circonférence chacun par le bout *A* & *B* que l'on veut ſouder, enſuite les gratter extérieurement de la longueur que l'on veut faire le nœud, qui doit être proportionnée à la groſſeur des tuyaux; on les joint enſemble bout à bout en les faiſant entrer un peu l'un dans l'autre, on verſe de la ſoudure deſſus & avec les fers à ſouder on les étame, on broie bien la ſoudure avec le porte-ſoudure, *fig*. 38. en en ôtant le ſuperflu & obſervant, comme nous l'avons vû, de les ſouder auſſitôt après qu'ils ont été grattés; ſi leur groſſeur extérieure ne paſſe pas quatre pouces de diametre, la ſoudure liquide que l'on verſe deſſus ſuffit ſeule pour les échauffer; mais ſi elle va au-delà de quatre pouces, on eſt obligé alors d'avoir recours à un feu étranger.

Les nœuds de ſoudure, *fig*. 30. faits pour joindre le *plomb A* avec le cuivre *C*, ou le cuivre avec le cuivre, different ſeulement en ce que le cuivre étant plus difficile à étamer, il faut le faire par avance en limant d'abord la partie extérieure qui doit être ſoudée avec la li

me

me ou rape, *fig.* 43. en l'étamant enſuite, ſoit en le frottant avec des étoupes (*a*) ou les fers à ſouder, *fig.* 32. & 34. on joint l'un & l'autre bout à bout & on fait le nœud.

Toutes les ſoudures de *Plomberie* ne different preſque point de celles que nous venons de voir, ce ſont toujours des ſoudures à côte ou à nœuds, ce ſont toujours pour tels ouvrages que ce ſoit le porte-ſoudure, *fig.* 38. les fers à ſouder, *fig.* 32. & 34. la ſoudure liquide que l'on verſe deſſus la poix réſine dont on ſe ſert; il eſt vrai que celles qui ſe font ſur des plans inclinés non-ſeulement ſont plus difficiles, mais encore font perdre beaucoup de ſoudure.

De la maniere de ſéparer la ſoudure des vieux plombs, La maniere de ſéparer la ſoudure des vieux *plombs* eſt fort ſimple: elle ne conſiſte qu'à les environner de paille à laquelle on met le feu, ce feu échauffe la ſoudure au point de la faire caſſer & ſe détacher d'elle-même du *plomb*, enſuite on la ramaſſe pour la mettre à part; car quoiqu'ayant déja ſervi & n'ayant plus autant de qualité que la nouvelle, elle ne laiſſe pas encore d'avoir une certaine valeur: d'ailleurs ſi on ne la ſéparoit pas & qu'on la mît indiſtinctement à la fonte avec le vieux *plomb*, elle ne manqueroit pas de lui ôter ſa pureté, & de le rendre dur & caſſant.

Explication des inſtrumens de Plomberie & de toutes les parties qui y ont rapport. La *fig. premiere* & la *fig.* 2. ſont les formes des maſſes de *plomb*, telles qu'elles arrivent des mines. Quoiqu'il y en ait pluſieurs autres formes, ce ſont cependant là les plus ordinaires, plus groſſes ou plus petites; leur poids differe depuis environ cinquante livres juſqu'à cent cinquante & deux cens livres. cette *fig. premiere* ſe nomme *navette*, & cette *fig.* 2. *ſaumon*; néanmoins ſous cette derniere dénomination on comprend toute ſorte de maſſes de *plomb*. Les maſſes d'étain ont à-peu-près la même forme & le même poids; la différence eſt que comme ce dernier eſt beaucoup plus cher, & que l'on en emploie moins à la fois, on le réduit, pour la facilité du détail, à toute ſorte de poids, juſqu'à des eſpeces de petits chapeaux quarrés qui peſent environ ſix, huit & dix livres.

La *fig.* 3. eſt une cuillere de fer pour la commodité du tranſport du *plomb* liquide. Il y en a de pluſieurs grandeurs ſelon le beſoin que l'on en a, mais les plus grandes ne doivent guere contenir plus de quarante livre de *plomb*, poids qui feroit alors trop lourd pour la force d'un ſeul homme. Son extrémité inférieure eſt en forme de crochet, pour pouvoir la ſuſpendre dans les atteliers.

La *fig.* 4. eſt une marmite de fer dans laquelle on peut faire fondre une certaine quantité de *plomb*; elle eſt poſée ſur trois piés avec deux anſes *A*, par leſquels on la tranſporte lorſqu'elle eſt pleine.

La *fig.* 5. eſt une poële auſſi poſée ſur trois piés, avec deux anſes *A* pour la tranſporter, employée auſſi aux mêmes uſages.

La *fig.* 6. eſt un inſtrument de fer mince, ou de forte tôle, appellé *polaſtre*, dans lequel on met de la braiſe ou charbon de bois allumé, pour faire chauffer les fers à ſouder *fig.* 32. & 34 en les plaçant tout-autour dans les échancrures *A* le gros bout en-dedans & la queue en-dehors. Cet inſtrument peut être quarré, rectangulaire, circulaire, ovale, ou d'autre forme que l'on juge à-propos.

La *fig.* 7. eſt un autre polaſtre dans lequel on peut auſſi mettre la marmite à fondre le *plomb*; & alors il ſert aux deux uſages à-la-fois, c'eſt-à-dire, à chauffer les fers & à fondre le *plomb*.

La *fig.* 8. eſt la coupe, la *fig.* 9. le plan géométral, & la *fig.* 10. l'élévation perſpective du fourneau & de la chaudiere où on fait fondre le *plomb*, dont nous avons déja vû ci-devant la deſcription.

La *fig.* 11. eſt le moule où l'on coule le *plomb* en table; il eſt inutile de répéter l'explication que nous en avons déja vû ci-devant.

La *fig.* 12. eſt un inſtrument appellé *rable*, qui, comme nous l'avons dit, n'eſt autre choſe qu'une planche de bois de chêne *A*, échancrée par chaque bout *B*, pour le faire entrer dans le moule qu'on meut d'un bout à l'autre par le manche *C*, & donner par ce moyen à la table de *plomb* l'épaiſſeur que l'on juge à-propos; la longueur de la planche *A* de ce rable ne pouvant varier comme la largeur des tables de *plomb* dont on a beſoin, on eſt obligé pour cela d'en avoir un pour chaque largeur différente.

La *fig.* 13. eſt un inſtrument appellé *plane*, qui ſert à planer le ſable *C* du moule, *fig.* 11. pour le rendre uni après y avoir paſſé le rable, *fig.* 12. Cette plane eſt une planche de cuivre *A* d'environ ſix à huit lignes d'épaiſſeur, bien unie par-deſſous, portant une poignée *B* auſſi de cuivre, & arrêtée à demeure ſur la planche *A*, par laquelle on la tient pour planer. On a ſoin, avant que de s'en ſervir, de la faire chauffer un peu, afin que le ſable humide ne puiſſe s'y attacher.

La *fig.* 14. eſt un inſtrument appellé *poële à verſer*. C'eſt une eſpece d'auget de cuivre rouge *A*, contenu pour le ſoutenir dans un chaſſis de fer *B* à pluſieurs branches, réunies à une ſeule *C* qu'on appelle *queue de la poële*. Cet inſtrument eſt fait pour contenir la quantité de *plomb* dont on a beſoin pour faire la table dans le moule, *fig.* 11. au ſommet duquel il eſt toujours placé ſur un ſort treteau de bois, ſolidement aſſemblé, & capable de ſoutenir ſa peſanteur.

Les *fig.* 16. 17. 18. 19. 20 & 21. ſont tout ce qui dépend des moules propres à faire les tuyaux moulés, dont nous avons déja vû ci-devant l'explication.

La *fig.* 22. eſt la table ſur laquelle on fait les tuayux moulés, dont nous avons auſſi vû l'explication.

La *fig.* 23. eſt une cuillere percée, ou, pour la mieux nommer, *poële à marrons*. C'eſt vraiment d'une telle poële qu'on ſe ſert pour écumer le *plomb* lorſqu'il eſt fondu. Pour s'en ſervir, on la tient par la queue *A*, on prend une quantité d'ordure ou de craſſe qui nâge ſur le *plomb*, on ſecoue la poële, le *plomb* coule par ſes trous & l'écume reſte, que l'on met à part pour les Potiers-de-terre; la queue *A* de la poële ſe termine par en-haut d'une douille creuſe *B*, dans laquelle on peut enfoncer un bâton pour alonger le manche en cas de néceſſité,

La *fig.* 24. eſt un rouleau de *plomb* en table, que l'on roule ainſi lorſqu'il a été coulé pour être plus portatif & moins embarraſſant. Lorſque l'on veut tranſporter ces ſortes de rouleaux, on paſſe de chaque côté *A* le bout d'un levier, *fig.* 51. que pluſieurs hommes tranſportent à bras (*b*), ou ſur leurs épaules.

La *fig.* 25. eſt une table de toile poſée ſur deux treteaux, ſur laquelle on coule le *plomb*, dit *plomb coulé ſur toile*, dont nous avons déja parlé.

La *fig.* 26. ſont deux fragmens de table de *plomb A* ſoudés à côte *B*.

La *fig.* 27. eſt une table de *plomb*, recourbée ſur elle-même en forme de tuyau, auſſi ſoudé à côte *B*.

La *fig.* 28. ſont deux fragmens de tuyaux amincis par le bout *A* & *B*, & préparés à être ſoudés à nœuds.

La *fig.* 29. ſont les deux bouts de tuyaux précédens ſoudés à nœuds en *B*.

La *fig.* 30. eſt auſſi un nœud de ſoudure *B*, qui joint un bout de tuyau indéfini *A* avec une calotte de cuivre *C* à l'uſage des pompes.

Nous avous déja vû l'explication de ces dernieres figures, ainſi il eſt inutile de s'y étendre davantage.

La *fig.* 32. & 34. ſont deux fers à ſouder, dont le premier eſt plus camus ſelon les différens endroits où l'on s'en ſert: chacun d'eux ſe font chauffer alternativement dans le polaſtre, *fig.* 6. & 7. rempli de feu par échancrures *A*; leur degré de chaleur propre à ſouder eſt toujours lorſqu'ils commencent à rougir; ſi on les laiſſe davantage au feu, ils ſe brûlent, c'eſt-à-dire, que les pores du fer s'ouvrent, & qu'il ſe forme deſſus des écailles. On peut à-la-vérité les réparer en les frottant avec du grès, mais c'eſt un tems perdu que les ſoudures ne peuvent permettre, parce que, dit-on, *lorſque le fer eſt chaud, il faut le battre*. Auſſi lorſque le tuyau que l'on ſoude & la ſoudure qui eſt déja deſſus ſont échauffés, il faut finir ſans perdre de tems; néanmoins, comme on a toujours ſoin d'en mettre cinq, ſix, ou huit à-la-fois au feu, s'il s'en brûle quelques-uns, on a le tems de les réparer pendant le ſervice des autres.

Les *fig.* 31. & 33. ſont deux demi-manches de bois, arrondis en-dehors & en-dedans, qui enſemble font le manche entier, avec lequel on prend les fers à ſouder par la queue, qui ordinairement ſont toujours très-chauds, & que pour cela on ne ſauroit prendre à la main.

La *fig.* 35. eſt un inſtrument appellé *grattoir*: c'eſt une eſpece de triangle equilatéral *A* dont le périmetre eſt tranchant, poſé & rivé par le milieu ſur une tige de fer *B* à pointe emmanchée dans un manche de bois par lequel on le tient pour s'en ſervir. Son uſage eſt de gratter le plomb que l'on veut ſouder, pour le rendre clair & bril-

(*a*) Des étoupes ſont des tampons de filaſſe.

(*b*) On appelle *tranſporter à bras*, lorſque les hommes emploient la force de leurs bras pour le tranſport des fardeaux.

& brillant, afin que la ſoudure puiſſe mieux s'y agraffer.

Les *fig.* 36. & 37. ſont auſſi deux autres grattoirs à deux tranchans employés aux mêmes uſages.

La *fig.* 38. eſt un inſtrument appellé *porte-ſoudure*; c'eſt un morceau de coutil bien ſerré, plié en ſix, huit ou dix, formant un quarré ou rectangle d'environ huit pouces de large, dont la ſuperficie eſt frottée de graiſſe ou de poix-réſine, de peur que la ſoudure ne s'y attache: il ſert à manier la ſoudure toute chaude en forme de pâte, & à lui donner la forme que l'on juge à propos.

Les *fig.* 39. & 40. ſont des polaſtres de différentes longueurs, faits de tole, remplis de feu que l'on gliſſe dans les tuyaux que l'on veut ſouder, pour les échauffer. Ils ſont percés de trous d'un bout à l'autre, afin que la chaleur puiſſe en ſortir plus facilement.

La *fig.* 41. eſt un inſtrument appellé *tranchel*, qui ſert à couper le plomb par le tranchant aciéré *A*, en le tenant par le manche *B* d'une main, & frappant de l'autre ſur le dos *C* avec la batte, (*fig.* 46.)

La *fig.* 42. eſt un inſtrument appellé *ſerpe*, qui ſert à couper du bois pour différens uſages par le tranchant aciéré *A*, en le tenant par le manche *B*.

Il y a encore d'autres ſerpes beaucoup plus petites qu'on appelle pour cela *ſerpettes*, employées aux mêmes uſages.

La *fig.* 43. eſt une lime ou rape qui ſert à limer ou raper toutes ſortes de choſes, comme cuivre, plomb, bois, *&c.* pour les outils dont on a beſoin.

La *fig.* 44. eſt un inſtrument appellé *gouge*, dont le taillant aciéré *A* eſt circulaire, emmanché dans un manche de bois, & dont on ſe ſert pour couper le plomb ou le bois, ſelon les occaſions que l'on a de s'en ſervir, en frappant ſur le manche *B* avec la batte, (*fig.* 46.)

La *fig.* 45. eſt un ciſeau auſſi aciéré, ſervant aux mêmes uſages que la gouge précédente, ſur la tête *A* duquel on frappe auſſi avec la batte. *fig.* 46.

La *fig.* 46. eſt un inſtrument de bois appellé *batte*, à demi-arrondi & ſans précaution, dont on ſe ſert en le tenant par le manche *A*, pour frapper ſur les outils qui coupent le plomb. Cet inſtrument a beaucoup plus de coup (*a*) & frappe beaucoup plus fort qu'un marteau, (*fig.* 55) qui ſeroit de ſa groſſeur, & eſt beaucoup moins peſant, & par conſéquent plus commode: on a ſoin de prendre pour cela du bois noueux, & qui ſe fende difficilement, comme l'orme, le frêne & autres.

Les *fig.* 47. 48. & 49. ſont trois inſtrumens qui ſervent à monter ſans échelle & ſans échaffaud ſur les bâtimens: celui-ci eſt une corde ou cordage, dite *corde nouée*, d'environ un pouce de diametre, ou trois pouces de tour (*b*) nouée d'environ quinze pouces en quinze pouces de diſtance que l'on ſuſpend, & que l'on attache bien ſolidement au haut du bâtiment, ou de l'endroit où l'on doit monter.

La *fig.* 48. eſt un autre inſtrument appellé *jambette*, parce qu'il ſe paſſe dans les jambes: c'eſt une forte courroie qui paſſe dans une eſſe *A* arrêtée avec de la ficelle en *B*, à laquelle ſont attachées deux autres courroies *C* qui traverſent, y ayant à chacune une boucle. On place un pareil inſtrument dans chaque jambe, en obſervant de mettre la partie *D* de la courroie ſous la plante du pié: ces deux inſtrumens étant ainſi bouclés, & la corde nouée (*fig.* 49.) étant attachée, on accroche alternativement les eſſes *A* de chaque jambette (*fig.* 48.) dans chaque nœud de la corde; & de nœud en nœud, comme d'échelon en échelon, ou de degré en degré, on arrive enfin au haut de l'endroit où l'on a beſoin de travailler: on a ſoin de porter avec ſoi en montant l'inſtrument (*fig.* 47.) appellé *ſellette* qui eſt compoſé d'une planchette *A* ſuſpendue par quatre cordes *B*, & fixée auſſi à une eſſe *C* pour l'accrocher dans un nœud de la corde nouée, lorſque l'on eſt arrivé au lieu où l'on a affaire; & ainſi accrochée, on peut s'aſſeoir fort commodément deſſus, & travailler fort à ſon aiſe.

La *fig.* 50 eſt un inſtrument appellé *bâton à labourer*: on s'en ſert par le bout *A* qui eſt un peu aminci pour labourer le ſable ſur lequel on coule le plomb en table.

La *fig.* 51. eſt un levier de bois d'environ quatre, cinq ou ſix pouces de groſſeur ſur quatre, ſix & huit piés de long. Il y en a de pluſieurs eſpeces dans les atteliers, & ils ſervent tous pour lever des fardeaux de plomb, ou pour tranſporter des rouleaux en table ou autrement.

La *fig.* 52. eſt un inſtrument appellé *batte plate*: c'eſt une eſpece de demi-cylindre *A* de bois, portant dans ſon milieu un manche de bois *B* par lequel on le tient: on s'en ſert pour dreſſer des tables de plomb en frappant à plat deſſus.

La *fig.* 53. eſt une autre batte faite pour arrondir des tuyaux ou autres ouvrages de cette eſpece: le côté *A* qui eſt circulaire, eſt fort commode pour les dreſſer en frappant intérieurement.

La *fig.* 54. eſt encore une batte d'une autre forme auſſi employée à-peu-près aux mêmes uſages.

La *fig.* 55. eſt un marteau dit *marteau de Plombier*, parce qu'il differe de celui des autres arts, en ce que ſon manche eſt retenu dans l'œil du marteau par des petites plates-bandes *A* à queue d'aronde attachées & rivées ſur le manche: le côté *B* de ce marteau eſt appellé comme les autres, *tête du marteau*; & le côté *C panne du marteau*.

La *fig.* 56. eſt un inſtrument appellé *compas* fait pour prendre des diſtances égales.

La *fig.* 57. eſt un inſtrument de fer appellé *plane*, garni d'un tranchant *A* aciéré: cet inſtrument eſt à pointes coudées par chaque bout *B* emmanché dans un manche de bois: on s'en ſert en le tenant à deux mains, pour planer ou couper du bois propre à faire des calles, ſertes, ou autres choſes néceſſaires pour s'équipper. (*c*)

La *fig.* 58. eſt un inſtrument appellé *niveau*, qui ſert à placer ſur les chaîneaux, gouttieres, *&c.* pour leur donner une pente convenable pour l'écoulement des eaux, en faiſant porter deſſus les piés *A*: au milieu eſt un petit plomb *B* ſuſpendu à une ficelle qui marque le degré d'inclinaiſon du plan ſur lequel il eſt poſé.

La *fig.* 59. eſt un inſtrument de fer appellé *deberdoir rond*, avec un tranchant aciéré *A* à pointe par chacune de ſes extrémités, & emmanché comme la plane (*fig.* 57.) dans deux manches de bois: on s'en ſert auſſi de la même maniere pour de pareilles choſes.

La *fig.* 60. eſt un plomb *A* ſuſpendu à une ficelle *B* qui ſert à jauger ſi les ouvrages que l'on poſe, ſont perpendiculaires.

Les *fig.* 61, 62, 63, 64, 65, 66 ſont divers ouvrages de *plomberie* les plus ordinaires, & dont nous n'avons point encore parlé.

La premiere (*fig.* 61.) eſt appellée *plomb*, & communément dans les maiſons *plomb*: elle ſert pour les tuyaux de deſcente pour l'écoulement des eaux, & pour la commodité des locataires; on en place ordinairement une à chaque étage, attachée ſur le mur avec des crampons de fer & des cloux; le tuyau inférieur va deſcendre dans la hotte de l'étage inférieur, & de hotte en hotte, les eaux s'écoulent juſqu'en bas.

La *fig.* 62. eſt un chaîneau de plomb de la longueur que l'on a beſoin, & d'une grandeur proportionnée à la quantité des eaux qui y paſſent, fait pour tranſporter celles qui viennent d'un tuyau dans un autre, & qui aſſez ſouvent dans les maiſons vont s'écouler dans les hottes dont nous venons de parler.

La *fig.* 63. eſt une gouttiere qui n'eſt autre choſe qu'une table de plomb pliée en trois, qui excede de deux ou trois piés les bâtimens, pour jetter dehors les eaux qui s'amaſſent ſur les combles: comme ce plomb ne ſauroit ſe ſoutenir ſeul, ayant autant de ſaillie, on le ſupporte par deſſous avec une barre de fer plat.

La *fig.* 64. eſt une gouttiere d'une autre eſpece qui n'eſt autre choſe qu'une table de plomb pliée angulairement dans le milieu, ſupportée par une piece de bois de même forme qui ſert comme la précédente à jetter dehors les eaux des combles.

La *fig.* 65. eſt une lucarne de plomb que l'on place ſur les combles, pour éclairer l'intérieur, ou donner de l'air dans les greniers, pour empêcher la charpente de ſe pourrir.

La *fig.* 66. eſt une portion de comble dont le faitage *A*, les arreſtiers *B* & le poinçon *C* ſont couverts de plomb en table.

Cette ſorte de plomb ſert pour toutes les eſpeces de couverture de comble, ſoit en entier, ſoit en partie, les plates-formes, terraſſes, & la plûpart des lieux d'une certaine importance, où l'on a beſoin d'être à l'abri des pluies ou autres intempéries de l'air. *Article de M.* LUCOTE.

PLOMBEUR, ſ. m. (*Chancellerie rom.*) on appelloit autrefois *plombeurs*, ceux qui mettoient les plombs ou

(*a*) On dit qu'une maſſe ou marteau a plus de coup qu'un autre, lorſqu'étant plus léger ou de même poids, ſes coups font plus d'effet.

(*b*) On dit, en terme de Cordier, qu'une corde ou cordage a tant de tour, c'eſt-à-dire de circonférence; & c'eſt ainſi qu'ils les meſurent toujours.

(*c*) On appelle *s'équipper*, préparer tout ce qu'il faut pour un genre d'ouvrage.

ou les bulles de plomb aux diplomes des papes, c'eſt-à-dire qui mettoient les ſceaux; ces ſceaux étoient de quatre ſortes, d'or, d'argent, de cire, & de plomb. Les papes ne mettoient le ſceau à la bulle de plomb, qu'aux actes & aux diplomes de conſéquence. D'abord ils avoient, dit-on, deux religieux de Cîteaux, qui étoient chargés d'imprimer l'effigie ſur ces plombs, & qu'on appelloit à cauſe de cela les *freres du plomb*; enſuite on en chargea des eccléſiaſtiques ſéculiers, qui furent appellés *plombeurs*. (*D. J.*)

PLOMBEUR, (*Commerce*.) celui qui plombe, qui applique les plombs ou marques aux étoffes & autres marchandiſes. *Voyez* PLOMB & PLOMBIER.

A Amiens on dit *ferreur*, & en d'autres endroits *marqueur*. *Voy.* FERREUR & MARQUEUR. *Diction. de Comm.*

PLOMBIER, ſ. m. ouvrier qui fond le plomb, qui le façonne, qui le vend façonné & le met en œuvre dans les bâtimens, les fontaines, &c.

Les *Plombiers* forment à Paris une communauté, dont les derniers ſtatuts ſont du mois de Juin 1648, & contiennent quarante articles.

Suivant ces ſtatuts, la communauté doit être régie par trois chefs, l'un qui eſt nommé *principal*, & les deux autres *jurés*, tous les ans on doit élire un nouveau principal & un des jurés.

Il faut pour parvenir à la maîtriſe être né ſujet du roi ou naturaliſé françois, & avoir fait quatre ans d'apprentiſſage, & le chef-d'œuvre preſcrit par les jurés.

Les fils de maîtres ſont exempts d'apprentiſſage & du chef-d'œuvre, pourvû qu'ils aient travaillé du métier pendant deux ans chez leur pere, & ſont reçus ſur une ſimple expérience.

Les apprentis qui ne ſont point de Paris ne peuvent être admis à la maîtriſe qu'ils n'aient juſtifié de leur brevet d'apprentiſſage, & travaillé à Paris pendant deux ans chez les maîtres.

Les veuves peuvent, tant qu'elles ſont en viduité, faire travailler & tenir boutique ouverte, pourvû qu'elles aient pour la conduite de leurs travaux un compagnon capable.

Les maîtres *plombiers* ſont tenus de marquer de leurs coins tous les plombs qu'ils vendent ou qu'ils emploient, & cette marque doit être apposée avant que le plomb ſorte de leurs boutiques.

Il eſt défendu aux *Plombiers* de jetter du plomb ſur toile, & de l'employer, non plus que celui qui a paſſé par le moulin.

PLOMBIERES, (*Géog. mod.*) petite ville de Lorraine; dans la Voge, & ſans murailles; elle eſt à 2 lieues de Remiremont, à 4 de Luxeulx, & à 15 au-deſſous de Langres, entre deux montagnes eſcarpées, ſans rochers ni bois qui lui ſervent de clôture. Les bains qui ont rendu *Plombieres* renommée, ſont les eaux chaudes qui ſortent de ces deux montagnes. Il y en a de trois ſortes, ſavoir pour le bain, pour ſuer, & pour boire; mais c'eſt-là l'objet d'un article particulier. Il ſuffit de dire que *Plombieres* eſt un lieu bas, étroit, qui ne contient qu'une petite paroiſſe, & un couvent de capucins. On y trouve deux grands bains; le particulier qui eſt ouvert & ordinairement réſervé pour les femmes, appartient aux chanoineſſes de Remiremont, comme dames & patrones de ce lieu. *Long.* 24. 14. *lat.* 47. 58. (*D. J.*)

PLOMÉE, ſ. ſ. (*Architect.*) ſelon le pere Derand par corruption de *plombée*, eſt une ligne tirée à plomb.

PLOMMER, *terme de Pottier de terre*, c'eſt la même choſe que *plomber*, c'eſt-à-dire *verniſſer* la poterie de terre, parce que le vernis ſe donne avec du plomb ou du-moins des minéraux qui en tiennent lieu, & des drogues tirées de ce métal.

Les Potiers ſe ſervent ordinairement à cet uſage de l'alquifoux ou plomb minéral, du plomb en poudre, qui ſe fait en jettant du charbon pilé dans du plomb en fuſion, & des cendres de plomb, qui ne ſont autre choſe que ſon écume & ſes ſcories.

PLOMO-RONCO, (*Minéral.*) les Eſpagnols appellent *plomo-ronco* le plus riche de tous les minerais d'argent qui ſe tirent des mines du Chily & du Pérou, le plus facile à exploiter, & qui coûte le moins de frais. Il eſt noir & mêlé de plomb, d'où il a pris ſon nom. On le fond ſans avoir recours au vif argent; le plomb pouſſé au feu s'évapore, & l'argent reſte auſſi net que ſi on l'avoit amalgamé. (*D. J.*)

PLONGÉE, ſ. ſ. (*Fortif.*) on dit la *plongée* du parapet, pour la pente, la deſcente de ſon talus ou glacis.

PLONGEON, PETIT PLONGEON DE RIVIERE, PLONGEON CASTAGNEUX, ZOUCET, *voyez* CASTAGNEUX.

PLONGEON HUPPÉ, (*Ornithol.*) *colymbus major criſtatus*, oiſeau dont les plumes du derriere de la tête & de la partie ſupérieure du cou ſont droites & forment une huppe. Le deſſus de ces plumes eſt noir & les côtés ſont roux: le menton & l'eſpace qui eſt autour des yeux ont une couleur blanche entourée de roux; la poitrine & le ventre ſont d'un blanc mêlé de roux; le dos eſt noirâtre, à l'exception de quelques plumes qui ſont cendrées, les grandes plumes des aîles ont une couleur brune, & les petites ſont blanches. Rai, *ſynops. met. avium. Voyez* OISEAU.

PLONGEON DE RIVIERE, *grand*, *colymbus major*, Ald. Will. oiſeau qui peſe une livre. Il a environ un pié neuf pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & autant d'envergure; la longueur du bec eſt à-peu-près de deux pouces depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche. Les plumes de cet oiſeau ſont courtes, minces, molles, & fort ſerrées les unes contre les autres. Il a la tête & le cou de couleur brune; le dos eſt plus noirâtre; les côtés du corps & le bas-ventre ſont bruns; la poitrine a une couleur blanche argentée; la queue eſt ſi courte qu'on la voit à peine. Il y a environ trente grandes plumes dans chaque aîle; les douze extérieures ſont entierement noires, la treizieme a la pointe blanchâtre; cette couleur occupe plus d'eſpace ſucceſſivement dans les autres plumes juſqu'à la vingtieme: les quatre qui ſuivent ſont entierement blanches; la vingt-cinquieme a un peu de brun à la pointe; les petites plumes des aîles ſont blanches par-deſſous. Le bec eſt noir, applati ſur les côtés, & jaunâtre près des coins de la bouche; toute la piece inférieure a la même couleur. La langue eſt longue & un peu fourchue; les ongles ſont larges & reſſemblent à ceux de l'homme; leur couleur eſt noire d'un côté & d'un blanc bleuâtre de l'autre. Les pattes ſont larges & applaties, elles ont par-derriere un double rang de pointes diſpoſées comme les dents d'une ſcie. Les doigts ſont larges; ils ont de chaque côté une large membrane en forme d'appendice, & ils ne ſont point unis les uns aux autres. Willughbi, *Ornit. Voyez* OISEAU.

PLONGEON TACHETÉ, *grand. Voyez* COLIMB.

PLONGEON DE MER; Albin a donné ce nom à la piette. *Voyez* PIETTE.

PLONGEON, ſ. m. (*Artificier.*) on appelle ainſi un artifice qui ſe plonge dans l'eau & en reſſort encore allumé; on pourroit appeller de ce nom les genouilleres, mais les *plongeons* ſont moins agités & preſque ſtables.

Cet artifice conſiſte en une fuſée maſſive, ſuſpendue par la gorge à un collet de bois qui flotte ſur l'eau en ſituation verticale.

On fait une fuſée fort longue, comme de huit à neuf diametres; on l'étrangle à un tiers près, & on la charge d'une compoſition de fuſées volantes mêlée d'une moitié de celle des lances à feu, ou ſi l'on veut de celle des étoiles: on en met deux ou trois charges bien foulées & bien battues, enſuite la valeur de celle d'un piſtolet de poudre grenée, continuant ainſi juſqu'à ce que le cartouche ſoit plein à un diametre près; alors on acheve de le remplir de ſable, pour le rendre ſi peſant par ce bout, qu'il s'enfonce dans l'eau, après l'avoir bouché avec un tampon.

PLONGER, v. n. (*Phyſ.*) eſt l'art ou l'action de deſcendre dans l'eau juſqu'à une profondeur conſidérable, & d'y reſter aſſez long-tems.

L'art de *plonger* eſt d'une très-grande utilité ſurtout pour la pêche des perles, des coraux, des éponges, &c.

On a imaginé différentes méthodes & différens inſtrumens pour rendre l'art de *plonger* plus ſur & plus aiſé.

Le grand point eſt de procurer au plongeur un air frais, ſans quoi il n'eſt pas poſſible qu'il reſte long-tems dans l'eau: car il y périroit.

Ceux qui *plongent* dans la Méditerranée pour y pêcher des éponges, ont coutume d'avoir dans leurs bouches, lorſqu'ils ſont au fonds de l'eau, des éponges trempées dans l'huile. Mais ſi l'on conſidere d'un côté, la petite quantité d'air qui eſt renfermée dans les pores d'une éponge, & de l'autre, combien cette petite quantité d'air eſt comprimée par l'air qui l'environne, il n'eſt pas poſſible qu'un pareil ſecours faſſe long-tems ſubſiſter le plongeur; car il eſt démontré par l'expérience qu'une certaine quantité d'air renfermé dans une veſſie, & que par le moyen d'un tuyau l'on a alternativement reſpiré & fait ſortir des poumons, ne peut ſuffire à la reſpiration que pour très-peu de tems, parce que ſon élaſticité eſt altérée en paſſant dans les poumons, & qu'outre cela, l'air perd ſes eſprits vivifians & eſt épuiſé.

Un plongeur qui eſt tout nud, & qui n'a point d'éponge dans la bouche, ne peut, ſuivant M. Halley, reſter

ſter plus de deux minutes dans l'eau ſans être ſuffoqué; & s'il n'a pas un long uſage de ſon métier, il y reſtera beaucoup moins de tems, une demi-minute ſuffiſant pour étouffer ceux qui ne ſont point dans cette habitude. De plus, ſi l'endroit eſt profond, la preſſion de l'eau ſur les vaiſſeaux du corps remplit les yeux de ſang, & en occaſionne ordinairement le crachement.

C'eſt pour cette raiſon que pour pouvoir reſter long-tems au fond de l'eau, quelques perſonnes ont imaginé deux tuyaux d'une matiere flexible, pour faire circuler l'air juſqu'au fond de l'eau dans la machine où le plongeur eſt renfermé comme dans une armure; par ce moyen on lui procure l'air qui lui eſt néceſſaire, on le garantit de la preſſion de l'eau, & ſa poitrine ſe dilate librement pour reſpirer. L'effet de cette machine, qui fait entrer avec des ſoufflets l'air par l'un des tuyaux, & le fait ſortir par l'autre, eſt le même que celui des arteres & des veines.

Mais cette invention ne peut ſervir dans les endroits où la profondeur de l'eau eſt de plus de trois braſſes; parce que l'eau reſſerre ſi étroitement les parties qui ſont à découvert, qu'elle y empêche la circulation du ſang, & elle preſſe ſi violemment ſur toutes les jointures de l'armure qui ne ſont faites que de cuir, que s'il s'y rencontre le moindre défaut, l'eau s'y fait un paſſage, remplit dans un inſtant toute la machine, & met la vie du plongeur dans un grand danger.

La cloche du plongeur eſt une machine que l'on a inventée pour remédier à tous les inconvéniens dont on vient de parler; on fait deſcendre le plongeur en ſûreté dans cette machine juſqu'à une profondeur raiſonnable, & il peut reſter plus ou moins de tems dans l'eau ſuivant que la cloche eſt plus ou moins grande. *Voyez* CLOCHE.

Le plongeur aſſis ſous cette cloche s'enfonce avec l'air qui y eſt renfermé, juſqu'à la profondeur qu'il veut, & ſi la cavité du vaiſſeau peut contenir un tonneau d'eau, un ſeul homme peut reſter une heure entiere à une profondeur de cinq ou ſix braſſes, ſans aucun danger.

Mais plus le plongeur s'enfonce dans l'eau, plus l'air eſt reſſerré par la peſanteur de l'eau qui le comprime; l'inconvénient principal qui en réſulte, provient de la preſſion qui s'exerce ſur les oreilles dans leſquelles il y a des cavités dont les ouvertures ſont en dehors: c'eſt ce qui fait que dès que la cloche commence à deſcendre dans l'eau, on ſent une preſſion ſur chaque oreille qui par degrés devient plus incommode, juſqu'à ce que la force de la preſſion ſur-montant l'obſtacle, & laiſſant entrer quelque peu d'air condenſé, le plongeur ſe trouve alors à ſon aiſe. Si on fait deſcendre la cloche plus avant, l'incommodité recommence & ceſſe de même.

Mais le plus grand inconvénient de cette machine, c'eſt que l'eau y entrant reſſerre le volume d'air dans un ſi petit eſpace qu'il s'échauffe promptement, & n'eſt plus propre à la reſpiration, de ſorte qu'il faut néceſſairement remonter cette machine pour en renouveller l'air, le plongeur ne pouvant d'ailleurs reſter preſqu'entierement couvert d'eau.

Pour remédier à ces défauts de la cloche de plongeur, M. Halley a trouvé des moyens non-ſeulement de renouveller & rafraichir l'air de tems en tems, mais encore d'empêcher que l'eau n'entre dans la cloche, à quelque profondeur qu'on la faſſe deſcendre. Voici ce qu'il a fait.

Il fit faire une cloche de plongeur de bois qui avoit environ 60 piés cubiques dans ſa concavité; elle étoit revêtue en dehors d'une aſſez grande quantité de *plomb* pour qu'elle pût s'enfoncer vuide dans l'eau; & il mit au bas une plus grande quantité de *plomb*, pour qu'elle ne pût deſcendre que perpendiculairement; au haut il y avoit un verre pour donner du jour dans l'intérieur de la cloche, avec un petit robinet pour laiſſer ſortir l'air chaud; & en-bas, environ une toiſe au-deſſous de la cloche, il y avoit un plateau attaché à la cloche même par trois cordes, qu'il avoit chargées d'un poids de cent livres pour le tenir ferme.

Pour fournir l'air néceſſaire à cette cloche, lorſqu'elle fut dans l'eau il ſe ſervit de deux barrils garnis de *plomb*, de maniere qu'ils pouvoient deſcendre vuides: au fond de chacun, il y avoit un bondon pour laiſſer entrer l'eau, lorſqu'ils deſcendoient, & pour la laiſſer ſortir, lorſqu'il les avoit retirés; au haut de ces barrils il y avoit un autre trou auquel étoit attaché un tuyau de cuir aſſez long pour pendre au-deſſous du bondon, étant abbaiſſé par un poids qu'on y attachoit; en ſorte que l'air, à meſure que l'eau entroit, étant pouſſé dans la partie ſupérieure du barril, ne pouvoit, lorſque le baril deſcendoit, s'échapper par le haut du tuyau, à moins que l'extrémité qui pendoit en bas ne fût relevée.

Ces barrils pleins d'air étoient attachés à des cordages pour les faire monter & deſcendre alternativement, comme deux ſeeaux; de petites cordes attachées au bord de la cloche ſervoient à les diriger dans leur deſcente, de maniere qu'ils ſe préſentoient ſous la main du plongeur qui ſe mettoit ſur le plateau pour les recevoir, & qui relevoit les extrémités des tuyaux; alors tout l'air renfermé dans la partie ſupérieure des barrils s'élançoit avec violence dans la cloche, & étoit remplacé par l'eau.

Lorſqu'on avoit ainſi vuidé un des barrils, après un ſignal donné, on le retiroit, & on en faiſoit deſcendre un autre ſur le champ, & par le moyen de cette alternative continuelle on renouvelloit l'air avec tant d'abondance que M. Halley fut lui-même un des cinq plongeurs qui deſcendirent dans l'eau juſqu'à la profondeur de 9 ou 10 braſſes, & qui reſterent une heure & demie ſans le moindre danger, l'intérieur de la cloche ayant toujours été parfaitement ſec.

Toute la précaution qu'il eut, fut de laiſſer deſcendre la cloche peu à peu & de ſuite juſqu'à la profondeur de 12 piés; il la fit arrêter enſuite, prit, avant que de deſcendre plus avant, de l'air frais dans quatre ou cinq barrils, & fit ſortir toute l'eau qui étoit entrée dans la cloche; lorſqu'il fut arrivé à la profondeur qu'il vouloit, il laiſſa ſortir par le robinet qui étoit au haut de la cloche, l'air chaud qui avoit été reſpiré, & en fit entrer du frais qu'il tira de chaque barril; quelque petite que fût cette ouverture, l'air en ſortit avec tant de violence qu'il fit bouillonner la ſurface de la mer.

Par ce moyen il a trouvé le ſecret de pouvoir faire au fond de l'eau tout ce que l'on veut, & de faire en ſorte que dans un eſpace auſſi large que toute la circonférence de la cloche, on n'eût point d'eau pardeſſus les ſouliers. De plus, par le moyen de la petite fenêtre pratiquée avec un verre au haut de la cloche, il y entre un jour aſſez conſidérable pour que dans un tems où la mer eſt bien nette, & ſurtout lorſqu'il fait un beau ſoleil, on puiſſe lire & écrire très-facilement; lorſqu'on retiroit les barrils d'air, il envoyoit des ordres écrits avec une plume de fer ſur une plaque de *plomb* pour demander qu'on le changeât de place. D'autres fois lorſque l'eau étoit trouble & ſale, & qu'il y faiſoit auſſi obſcur que s'il eût été nuit, il avoit la facilité de tenir dans la cloche une bougie allumée.

Le même auteur aſſure que par un autre moyen qu'il a inventé, il a procuré au plongeur la liberté de ſortir de la cloche, & de s'en éloigner à une aſſez grande diſtance, en lui fourniſſant un courant d'air continuel par de petits tuyaux qui lui ſervent de guides pour le ramener vers la cloche. *Voyez l'article* CLOCHE.

Le célebre Corn. Drebell a trouvé un ſecret fort ſupérieur à celui dont on vient de parler, ſi ce qu'on en dit eſt vrai: il a imaginé non-ſeulement un vaiſſeau propre à être conduit à la rame ſous l'eau, mais encore une liqueur que l'on peut porter dans le vaiſſeau, & qui ſupplée à l'air frais.

Ce vaiſſeau a été fait pour le roi Jacques I. il contenoit douze rameurs, ſans les paſſagers. L'eſſai en fut fait dans la Tamiſe, & un de ceux qui étoient de cette navigation ſous l'eau, vivoit encore, lorſque M. Boyle en a écrit la relation.

Quant à la liqueur, M. Boyle dit qu'elle a été inventée par un phyſicien qui avoit épouſé la fille de Drebell, qu'il en faiſoit uſage de tems en tems, lorſque l'air du vaiſſeau étoit échauffé par l'haleine de ceux qui y étoient, lorſqu'il ne pouvoit plus ſervir à la reſpiration; dans cet inſtant il débouchoit le vaſe plein de cette liqueur, & rendoit à l'air une aſſez grande quantité d'eſprits vitaux pour qu'on pût encore le reſpirer un tems aſſez conſidérable. Drebell n'a jamais voulu revéler ſon ſecret qu'à une ſeule perſonne qui l'a dit à M. Boyle. *Chambers*.

PLONGER, (*Hydraul.*) eſt un terme de terraſſier, qui ſignifie qu'il faut creuſer un endroit élevé pour y pratiquer quelqu'ouvrage.

PLONGER, (*Hiſt. mod.*) l'action de *plonger* quelqu'un dans l'eau en punition de quelque faute. *Voy.* CALLE.

Selle à plonger, dans les anciennes coutumes d'Angleterre, *voyez* CAGE A PLONGER.

PLONGER, (*Marine.*) c'eſt mettre & enfoncer quelque choſe dans l'eau.

Plonger, c'eſt s'enfoncer dans l'eau, de façon qu'on ne paroiſſe pas. Les bons nageurs prennent plaiſir à *plonger* ſouvent.

Le canon *plonge*, c'eſt quand les décharges ſe font de haut en bas. Faire *plonger*.

Plonger *de la chandelle*, (*Chandelier.*) c'eſt lui donner pluſieurs couches de ſuif en la trempant dans l'abyſme, ou moule qui en eſt rempli.

Plonger, (*Jardinage.*) les Terraſſiers s'en ſervent pour faire entendre qu'il faut creuſer dans une terre.

PLONGET, *voyez* Castagneux.

PLONGEUR, ſ. m. (*Marine & Phyſiq.*) on appelle ainſi ceux qui deſcendent dans la mer pour y chercher quelque choſe, & qui ont contracté l'habitude d'y reſter aſſez long-tems ſans être étouffés. *Voyez* Plonger & Cloche.

Plongeurs, Plongeons, ſ. m. (*Marine.*) on appelle *plongeurs* certains navigateurs qui deſcendent au fond de l'eau, & trouvent le moyen d'y demeurer quelque tems pour y chercher les choſes que l'on voudroit retirer, ou pour faire quelque choſe de ſingulier, ſoit en radoube de vaiſſeau, ſoit à deſſein de faire périr un vaiſſeau ennemi, ou pour pêcher des perles, & ceux-ci s'appellent auſſi *urinateurs*.

Plongeur, ſ. m. (*Comm. & Conchyliol.*) on ſe ſert beaucoup de *plongeurs* dans les Indes, & c'eſt le meilleur moyen d'avoir de beaux coquillages; leurs belles couleurs ne ſe conſervent qu'autant qu'ils ont été pêchés vivans en pleine mer ou à la rade. Ceux que les flots amenent ſur le rivage ſont roulés ou fruſtés, & les bivalves ſont ordinairement dépareillées.

Les negres de l'Amérique, ſur-tout à la Martinique & à S. Domingue, vont en canot, plonger ſans aucune précaution à une demi-lieue du rivage, & à pluſieurs braſſes d'eau. Dans un calme, l'eau eſt ſi claire qu'ils voient diſtinctement à huit & à dix braſſes d'eau les coquillages & les productions marines qui ſont au fond. Ils les vont détacher à la main l'une après l'autre, n'ayant point de paniers comme les *plongeurs* de perles. Quand les plantes tiennent ſur le rocher, deux *plongeurs* vont paſſer un bâton & une corde deſſous pour les tirer. A S. Domingue, & dans l'île de Cayenne, les huîtres s'attachent ſur les branches pendantes du manglier, arbriſſeau qui vient au bord de la mer.

Il n'y a que les jeunes negres qui puiſſent retenir aſſez long-tems leur haleine pour être propres au métier de *plongeur*. Ils ſe rempliſſent la bouche d'huile de palmier, afin de rejetter cette huile dans l'eau; ce qui leur procure un moment de reſpiration. C'eſt un métier qu'ils ne peuvent faire que quatre ou cinq ans de ſuite; ils ne ſont preſque plus maîtres de retenir ſuffiſamment leur haleine à vingt-quatre ans. Un bon *plongeur* mange peu, & toujours des viandes ſeches.

Les *plongeurs* qui vont à cinq ou ſix lieues du rivage pêcher des huitres & des coquillages, portent des paniers appellés *canois*, dans leſquels ils mettent les coquillages, & ce qu'ils rencontrent. Ils plongent huit à neuf fois de ſuite, ordinairement à 12 braſſes d'eau. Ce qui les incommode le plus c'eſt la froideur de l'eau; ils craignent encore un poiſſon appellé *tiboron*, grand comme un marſouin, lequel coupe tout ce qu'il rencontre. Pour prévenir ce danger, ils portent avec leur panier un bâton ferré pour l'enfoncer dans la gorge du poiſſon.

D'autres *plongeurs* deſcendent au fond de l'eau ſous une cloche de verre, & ſont obligés quelque tems après, de remonter pour reſpirer un air plus frais.

Quand on veut pêcher les huîtres qui portent des perles dans le golfe perſique, à 10 ou 12 braſſes d'eau, ſur des bans éloignés de terre de cinq à ſix lieues, la barque où eſt un *plongeur* & deux rameurs, part de la côte avant le lever du ſoleil, avec un vent de terre qui dure environ juſqu'à dix heures. Le *plongeur* ſe met du coton dans les oreilles, & ſe garantit le nez pour empêcher que l'eau n'y entre; enſuite on lui lie ſous le bras une corde; dont les rameurs tiennent le bout; il s'attache au gros doigt du pié une pierre d'environ vingt livres peſant, dont la corde eſt tenue par les mêmes hommes. Le *plongeur* prend un réſeau fait comme un ſac, qu'un cerceau tient toujours ouvert, lequel eſt attaché à une corde, dont le bout eſt encore retenu dans la barque. Alors il deſcend dans la mer, où la peſanteur de la pierre l'entraîne au fond de l'eau; il détache auſſi-tôt la pierre, que ceux qui ſont dans la barque retirent. Le *plongeur* remplit ſon réſeau d'huitres & des coquillages qu'il trouve. Si-tôt qu'il manque d'haleine, il en donne le ſignal en tirant la corde qui eſt liée ſous ſes bras: alors on le remonte le plus vîte que l'on peut. On retire enſuite le rets rempli de coquilles d'huîtres. Le manege peut durer environ un demi-quart-d'heure, tant à tirer le réſeau, qu'à donner au *plongeur* le tems de ſe repoſer & de reprendre haleine: il retourne enſuite avec les mêmes précautions. Cette pêche dure ſept à huit heures, pendant leſquelles il plonge une douzaine de fois.

Quand les huîtres perlieres ſont tirées de la mer, on attend qu'elles s'ouvrent d'elles-mêmes; car ſi on les ouvroit comme on ouvre nos huîtres à l'écaille, on pourroit endommager & fendre les perles. Mais dès que les huitres ſont ouvertes naturellement, ce qui arrive au bout d'une quinzaine de jours, on en retire les perles ſans aucun accident.

Les habitans des îles de l'Archipel ſont preſque tous de bons *plongeurs*; & dans l'île de Samos, on ne marie guere les garçons, ſelon Tournefort, qu'ils ne puiſſent plonger ſous l'eau au moins à huit braſſes de profondeur.

Hérodote, *liv. VIII.* rapporte que Scyllias macédonien, rendit ſon nom célebre ſous le regne d'Artaxerxès Memnon, en faiſant ſous les eaux de la mer un trajet de huit ſtades, pour porter aux Grecs la nouvelle du nauffrage de leurs vaiſſeaux. (*D. J.*)

Plongeur pigeon, (*Hiſt. nat.*) on a donné ce nom à un oiſeau fort beau qui ſe trouve ſur les côtes de Spitzberg. Il eſt de la groſſeur d'un canard; ſon bec eſt long, mince, pointu & recourbé vers le bout, & rouge par-dedans; ſes pattes ſont rouges & courtes, & la queue n'eſt pas longue. Il y en a de noirs, de mouchetés & de blancs vers le milieu du corps; le deſſous des aîles eſt d'une blancheur éblouiſſante. Ils ont le cri d'un pigeon; c'eſt la ſeule choſe par laquelle ils reſſemblent à cet oiſeau. Ils raſent la ſurface de la mer en volant, & ſe tiennent long-tems ſous l'eau. Leur chair eſt d'un bon goût, pourvu qu'on en ſépare la graiſſe.

Plongeur, (*Papeterie.*) ouvrier dont la ſeule occupation eſt de plonger les formes ou moules dans la cuve où eſt la pâte, & de les remettre entre les mains du coucheur.

PLOT, ſ. m. (*Soirie.*) platre de l'ourdiſſoir.

PLOTŒ, (*Géog. anc.*) îles de la mer Ionienne, autrement nommées *Strophades*, & qui ſont au nombre de deux. On les appelle aujourd'hui *Strofadi & Strivali*.

PLOTINOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de Thrace ſur le fleuve Hébrus, ſur la route d'Andrinopolis à Trajanopolis, preſque à égale diſtance de ces deux villes, à 24 milles de la premiere, & à 22 de la ſeconde. Elle fut ainſi nommée en l'honneur de Plotine femme de Trajan. Les notices & Conſtantin Porphyrogenete nous apprennent qu'elle a fait partie de la province ou préfecture nommée *Hæminoñs*, dont Andrinopolis étoit la métropole; elle fut auſſi le ſiege d'un évêque.

Les villes de Thrace ordinairement ne gravoient point ſur leurs médailles les noms de leurs premiers magiſtrats, mais celui du gouverneur de la province.

On lit ſur une médaille de *Plotinopolis* frappée ſous Antoine Pie, Ηγεμονος πομπηιου ουοπισκου, *ſous le gouvernement de Pompeius Vopiſcus*.

Les médailles de *Plotinopolis* ſont rares: M. Vaillant n'en a donné que trois, & n'en a pas connu une quatrieme de moyen bronze ſinguliere par le revers, qui repréſente Minerve avec les attributs de la déeſſe Salus. En ce cas on peut dire *Minerva ſalutaris*, comme on lit ſur les marbres *Iſidis ſalutaris*, *Jovi ſalutari*, &c. Cette ville honoroit Eſculape, qui eſt repréſenté avec le ſerpent entortillé autour d'un bâton ſur une de ſes médailles frappées ſous Caracalla. (*D. J.*)

PLOYE-RESSORT, *outil d'Arquebuſier*, c'eſt un ciſeau de la longueur de ſix pouces, plat & un peu large qui ſert aux Arquebuſiers pour ployer le grand reſſort à l'épaiſſeur qu'il eſt néceſſaire: quand il eſt plus d'à-moitié ployé, ils mettent le ciſeau ou *ploye-reſſort* dans les deux branches, & frappent deſſus juſqu'à ce que ces deux branches touchent au *ploye-reſſort*.

PLOYER, v. act. (*Gramm.*) courber, fléchir. Il y a peu de juges aſſez iniques pour enfreindre ouvertement des lois, mais ils les *ployent* quelquefois à leurs intérêts. On dit au ſimple & au figuré *ployer* le genou devant quelqu'un, & mes jambes *plient* ſous moi, & non *ployent*.

PLOYON, ſ. m. (*Art méch.*) eſpece d'oſier qui ſert aux Couvreurs en chaume, aux Tonneliers & autres ouvriers pour lier leurs chaumes, leurs cerceaux. Les gerbes de *ployon* doivent avoir quatre piés de long.

PLUBIUM, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Sardaigne. Ptolomée, *liv. III. c. iij.* la place ſur la côte ſeptentrionale, entre *Erebentium promontorium*, & *Juliola civitas*. Niger penſe que c'eſt aujourd'hui *Saſſari*. On croit communément que c'eſt le bourg de Ploague, qui a été ci-devant le ſiege d'un évêché. Cependant Ploague, au-lieu d'être ſur la côte, ſe trouve dans les terres: de ſorte que s'il n'y a pas faute dans Ptolomée, il faut dire que la ville épiſcopale de *Plubium* étoit différente de celle à laquelle Ptolomée donne le même nom.

PLUDENTZ, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans le Tirol, chef-lieu du comté de même nom, ſur la rive droite de l'Ill, dans une plaine.

PLUIE, ſ. f. (*Phyſiq.*) amas de petites gouttes d'eau, qui tombent en différens tems de l'atmoſphere ſur notre globe, la pluie vient le plus ſouvent des nuées, dont les particules aqueuſes, tant qu'elles ſont ſéparées les unes des autres, demeurent ſuſpendues en l'air. Mais lorſque ces particules s'approchent davantage, enſorte qu'elles puiſſent s'attirer mutuellement; elles ſe joignent & forment une petite goutte, laquelle commence à tomber, dès qu'elle eſt devenue plus peſante que l'air. Cette petite goutte rencontrant dans ſa chûte un plus grand nombre de particules, ou d'autres petites gouttes d'eau qui ſont auſſi ſuſpendues plus bas dans l'air; elle ſe réunit encore avec elles & augmente en groſſeur, juſqu'à ce qu'elle acquierre celle que nous lui remarquons, lorſqu'elle tombe ſur notre globe.

Nous diſons que la *pluie* vient le plus ſouvent des nuées; car il pleut auſſi en été, quoiqu'il ne paroiſſe en l'air aucun nuage. Mais cette *pluie* n'eſt pas abondante, & elle ne tombe qu'après une chaleur exceſſive & preſque étouffante, laquelle eſt ſuivie d'un grand calme qui dure quelque tems. Cette grande chaleur fait alors monter plus de vapeurs, que l'air n'en peut contenir & ſoutenir; de ſorte que ces vapeurs s'étant un peu refroidies ſe réuniſſent d'abord, & retombent enſuite, après s'être changée en gouttes: ſi toute la nuée ſe charge par-tout également, mais lentement, enſorte que les particules de vapeur ſe réuniſſent inſenſiblement, elles forment de très-petites gouttes, dont la peſanteur ſpécifique n'eſt preſque pas différente de celle de l'air. Ces petites gouttes ne tombent alors que fort lentement & forment une bruine. *Voyez* BRUINE.

Diverſes cauſes font retomber ſur la terre les vapeurs, voici les principales; 1°. toutes les fois que la denſité, & par conſéquent la peſanteur ſpécifique de l'air ſe trouve diminuée par quelque cauſe que ce ſoit, les exhalaiſons, qui étoient auparavant en équilibre avec l'air, perdent cet équilibre & s'affaiſſent par l'excès de leur peſanteur. 2°. Lorſque les exhalaiſons, qui ont été fort raréfiées & élevées par le feu viennent à ſe refroidir, elles ſe condenſent, elles deviennent plus compactes, & par conſéquent plus peſantes que l'air. 3°. Les corps qui ſe ſont élevés en l'air à l'aide du feu, ou de quelqu'autre cauſe doivent auſſi retomber; lorſqu'ils ont perdu tout leur mouvement, tant par leur propre poids, que par la réſiſtance de l'air. 4°. Lorſque pluſieurs parties élevées dans l'air ſont pouſſées les unes contre les autres par des vents contraires, ou qu'elles ſe trouvent comprimées par des vents qui ſoufflent contre des montagnes ou autres éminences; elles ſe réuniſſent & acquierent par-là une peſanteur ſpécifique beaucoup plus grande qui les fait retomber. 5°. Il y a certaines exhalaiſons qui ſont de telle nature, que lorſqu'elles viennent à ſe rencontrer, elles fermentent enſemble, d'où il arrive que quelques-unes ſe précipitent. 6°. Il pleut, lorſque les exhalaiſons ſont pouſſées en-bas par des vents, en même tems que l'air dans lequel elles étoient ſuſpendues. 7°. Lorſque les vents ſoufflent dans une direction horiſontale, & qu'ils chaſſent l'air de l'endroit au-deſſus duquel les vapeurs ſont ſuſpendues; car alors il faut que la partie ſupérieure de l'atmoſphere tombe par ſon poids avec tout ce qui s'y trouve, & qu'elle rempliſſe la place inférieure que l'air vient de quitter. 8°. Lorſque le ſoleil ſe leve, il darde ſur notre globe ſes rayons, qui rencontrent les exhalaiſons ſuſpendues dans l'air, & les déterminent à tomber vers la terre; & comme ces rayons raréfient l'air par leur chaleur, & le rendent par conſéquent beaucoup plus léger que les exhalaiſons il faut que le poids de celles-ci l'emporte, & qu'elles ſe précipitent en traverſant l'air. 9°. Enfin, quand il s'éleve dans l'atmoſphere plus de vapeurs que l'air n'en peut ſoutenir, tout ce qu'il y a de ſuperflu retombe auſſi-tôt qu'il a perdu le premier mouvement, à l'aide duquel il s'étoit élevé.

Le vent doit tenir le principal rang entre les cauſes de la *pluie*; pour le prouver, aux obſervations précédentes; ajoutons celles-ci. 1°. Lorſque le vent ſouffle en-bas & qu'il rencontre en même tems une nuée il faut qu'il la comprime, qu'il la condenſe, qu'il la pouſſe vers la terre, qu'il force ſes parties à ſe réunir, & par conſéquent qu'il la change en *pluie*. 2°. Lorſque le vent rencontrant quelques nuées de vapeurs qui viennent de la mer, & qui ſont ſuſpendues au-deſſus, les chaſſe vers la terre & les pouſſe contre les hauteurs, les montagnes ou les bois, il les condenſe & les réduit en *pluie*. C'eſt pour cela que les pays de montagnes ſont beaucoup plus ſujets à la *pluie* que les pays plats, où les nuées roulent avec bien plus de liberté. 3°. De même que les montagnes rompent les nuées, deux vents qui ont une direction contraire, les pouſſent auſſi les unes contre les autres, & les compriment. 4°. Comme il ſe forme beaucoup de nuées des vapeurs de la mer, les vent qui viennent de la mer vers notre continent, ſont ordinairement accompagnés de *pluie*; au lieu que les autres vents qui ſoufflent ſur la terre ferme, n'emportent avec eux que peu de nuées, & ne ſont par conſéquent pas pluvieux.

La *pluie* n'eſt pas une eau pure, mais elle eſt imprégnée de ſels, d'eſprits, d'huile, de terre, de métaux, &c. parmi leſquels il ſe trouve une grande différence, ſuivant la nature du terrein, d'où partent les exhalaiſons, & ſuivant les ſaiſons; c'eſt pour cela que la *pluie* du printems eſt bien plus propre à exciter des fermentations, que celle qui tombe en d'autres tems. La *pluie* qui tombe après une longue & grande ſechereſſe eſt beaucoup moins pure, que celle qui ſuit d'après une autre *pluie*. M. Boerhaawe a remarqué, que la *pluie* qui tombe, lorſqu'il fait fort chaud, & beaucoup de vent, eſt la plus ſale & la plus remplie d'ordures, ſur-tout dans les villes & dans les lieux bas & puans. Il flotte auſſi dans l'air des ſemences de très-petites plantes, & de petits œufs d'un nombre infini d'inſectes qui tombent de l'air à terre en même tems que les *pluies*. De-là vient qu'on voit croître dans cette eau, non-ſeulement des plantes vertes, mais qu'on y découvre auſſi un nombre prodigieux de petits animaux & de vers, qui la font comme fermenter, & lui communiquent une mauvaiſe odeur par leur corruption. Puiſque la *pluie* ſe trouve mêlée avec un ſi grand nombre de corps étrangers, il n'eſt pas difficile de comprendre, pourquoi l'eau de *pluie* conſervée dans une bouteille bien fermée, ſe change bientôt en de petits nuages blanchâtres, qui augmentent inſenſiblement, qui s'épaiſiſſent, & ſe changent enfin en une humeur viſqueuſe qui tombe au fond.

Il eſt rare que les gouttes de *pluie* aient plus d'un quart de pouce de diametre. On prétend qu'en Afrique, dans la Nigritie, il tombe des gouttes d'eau de la groſſeur d'un pouce, & même que dans le Méxique les ondées ſont ſi terribles, que les hommes ſont quelquefois écraſés par leur chûte, mais ces relations ſont un peu ſuſpectes.

Les gouttes de *pluie* tombent quelquefois fort proche les unes des autres, & d'autres fois à une plus grande diſtance; cela pourroit venir de la denſité de la nuée. Lorſqu'une nuée n'eſt pas denſe, & que ſes parties ſe réuniſſent en gouttes, il faut qu'il y ait un certain eſpace dans lequel ces parties puiſſent former une goutte, & alors elles doivent être éloignées les unes des autres en tombant. Si au contraire la nuée eſt épaiſſe, il peut tomber beaucoup de parties ſupérieures immédiatement ſur les inférieures, les goutes ſe forment beaucoup plus vîte, & ſont plus voiſines. On peut examiner à cette occaſion, pourquoi les gouttes de *pluie* ſont plus groſſes en été, mais plus éloignées les unes des autres, & pourquoi elles ſont plus petites en hiver, mais moins éloignées. Il eſt certain, que l'air eſt plus rarefié en été, & qu'il réſiſte moins aux corps qui ſe meuvent à-travers. Les gouttes de *pluie* peuvent donc être plus groſſes, puiſqu'elles ſouffrent moins de réſiſtance dans leur chûte; mais en hiver, l'air eſt plus denſe, il fait plus de réſiſtance, & déſunit par conſéquent plutôt les gouttes d'eau.

Lorſque dans le vuide, on laiſſe tomber une goutte d'eau de la hauteur de quinze piés ſur un morceau de papier ou ſur une feuille d'arbre, elle fait un grand bruit, ſans pourtant rompre la feuille; mais ſi cette même goutte tomboit d'une nuée haute de ſix mille piés, elle auroit vingt fois plus de vîteſſe, & par conſéquent quatre cens fois plus de force; de ſorte qu'elle mettroit en pieces les tendres fleurs & les feuilles des plantes. Heureuſement la réſiſtance de l'air empêche la goutte de tomber ſur la terre avec tant de rapidité, & elle en diminue d'autant la vîteſſe, qui n'eſt alors guere plus grande, que ſi la goutte étoit tombée de la hauteur de 15 piés.

Si l'on ſuppoſe deux gouttes d'eau, dont l'une ſoit huit fois plus groſſe que l'autre, la ſurface de la petite goutte étant à celle de la groſſe comme 1 à 4 & la réſiſtance de l'air contre les corps qui tombent, étant comme la grandeur des ſurfaces, diviſée par les maſſes, il s'enſuit que la réſiſtance de l'air contre la plus petite goutte eſt double de la même réſiſtance contre la plus groſſe goutte. Si la bruïne étoit compoſée de petites gouttes, qui fuſſent cent quinze mille fois plus menues que la groſſe goutte, leurs ſurfaces ſeroient cinquante

fois plus petites, & rencontreroient par conſéquent cinquante fois plus de réſiſtance de la part de l'air, ce qui les feroit tomber fort lentement.

Il pleut rarement lorſqu'il fait un gros vent, à-moins que la direction du vent ne ſoit de haut enbas. Dans ce cas il peut toujours pleuvoir, car la *pluie* eſt pouſſée par le vent; mais ſi le vent a une direction horiſontale, & qu'il ſouffle avec une vîteſſe qui lui faſſe parcourir ſeize piés en une ſeconde, il ne tombera pas de *pluie*, parce que ce vent pouſſe horiſontalement chaque goutte avec beaucoup de rapidité. La quantité de *pluie* qui tombe dans les différens pays eſt fort différente, & on en peut apporter différentes cauſes. Telles ſont la proximité ou l'éloignement de la mer, des lacs, des rivieres, la ſituation des lieux, ſelon qu'ils ſont plus élevés ou plus bas, le voiſinage des montagnes, des collines & des bois, qui forment certaines chaînes, dont les unes ſont propres à repouſſer les vents humides, tandis que les autres leur donnent paſſage, & nous en parlerons plus en détail à la fin de cet article.

Nous tirons divers avantages de la *pluie*. 1°. Elle humecte & ramollit la terre qui ſe trouve deſſéchée, & durcie par la chaleur du ſoleil: la terre ainſi humectée par la *pluie* devient fertile; de ſorte qu'on peut y ſemer des graines que l'humidité fait croître, & qui nous fourniſſent enſuite toutes ſortes de plantes, des herbes. 2°. La *pluie* lave & purge l'air de toutes les ordures qui pourroient être nuiſibles à la reſpiration; & c'eſt pour cela que l'air paroît plus léger après la *pluie* quand on le reſpire. 3°. La *pluie* modere la chaleur de l'air près de notre globe, car elle tombe toujours en été d'une région de l'air plus haute & plus froide, & nous remarquons toujours à l'aide du thermometre, que l'air devient plus froid en été proche de la ſurface de la terre auſſi-tôt qu'il a un peu plu. 4°. Enfin la *pluie* eſt la principale cauſe de toutes les ſources, des fontaines & des rivieres; car ce qui vient de la roſée ou des vapeurs, eſt très-peu de choſe en comparaiſon de la *pluie*. *Article de* M. Formey, *qui l'a tiré de* M. Muſſchenbrok, *Eſſai de Phyſ.* §. 1547.

Sur les phénomenes de la *pluie* qui ont rapport au barometre. *Voyez* BAROMETRE & TEMS.

Quant à la quantité de *pluie* qui tombe; en quelle proportion elle tombe à différens lieux en même tems, & au même endroit en différens tems: on le trouve déterminé par des obſervations & des journaux exacts, dans les mémoires de l'académie royale des Sciences de Paris, dans les Tranſactions Philoſophiques de Londres, &c.

Pour meſurer la quantité de *pluie* qui tombe chaque année, il en faut prendre la hauteur comme on le voit pratiqué dans les tables ſuivantes.

Hauteur de l'eau de pluie *tombée en un an en différens lieux.*

	pouces.
A Townley dans le Lancashire, M. Townley a obſervé, ...	$42\frac{1}{2}$.
A Upmunſter dans le compté d'Eſſex, M. Derham en a obſervé, ...	$19\frac{1}{4}$.
A Zurich en Suiſſe, M. Scheuchzer en a obſervé, ...	$32\frac{1}{4}$.
A Piſe en Italie, M. Mich. Ang. Tilli en a obſervé, ...	$43\frac{1}{4}$.
A Paris, M. de la Hire en a obſervé, . . .	19
A Lille en Flandre, M. de Vauban en a obſervé, ...	24

Quantité de la pluie *tombée dans un endroit en pluſieurs années, miſe en proportion avec ce qu'il en eſt tombé dans un autre.*

A Upminſter.	pouces.	centiemes.	A Paris.	pouces.	centiemes.
1700.	19	3.	. . . .	21	38.
1701.	18	69.	. . . .	27	78.
1702.	20	38.	. . . .	17	42.
1703.	23	99.	. . . .	18	51.
1704.	15	81.	. . . .	21	20.
1705.	16	93.	. . . .	14	82.

Quantité de la pluie *tombée dans un endroit en différentes ſaiſons, miſe en proportion avec ce qu'il en eſt tombé dans un autre.*

1708.	*A Piſe.*		*A Upminſt.*		*A Zurich.*		1708.	*A Piſe.*		*A Upminſt.*		*A Zurich.*	
	pouces.	centiemes.	pouces.	centiemes.	pouces.	centiemes.		pouces.	centiemes.	pouces.	centiemes.	pouces.	centiemes.
Janv.	6	41.	2	88.	1	64.	Juill.	0	00.	1	11.	3	50.
Fevr.	3	28.	0	46.	1	65.	Août.	2	27.	2	94.	3	15.
Mars.	2	65.	2	3.	1	51.	Sept.	7	21.	1	46.	3	2.
Avril.	1	25.	0	96.	4	69.	Oct.	5	33.	0	23.	2	24.
Mai.	3	33.	0	2.	1	91.	Nov.	0	13.	0	86.	0	62.
Juin.	4	90.	2	32.	5	91.	Déc.	0	00.	11	97.	2	62.
Dans les 6 mois,	28	82.	10	67.	17	31.	Dans les 6 mois,	14	94.	8	57.	15	35.

Ajoutons aux *pluies* naturelles quelques obſervations ſur certaines *pluies* tout-à-fait ſingulieres que l'on a vu tomber, & qui doivent leur origine aux exhalaiſons qui ſe mêlent avec la *pluie*, & tombent de l'air avec elle. Telles ſont, par exemple, les *pluies* de ſoufre, celles de ſang, ou d'une liqueur rouge comme le ſang; celles de fer, de laine, de pierres, de poiſſons, de grenouilles, de lait, de chair, de terre, &c.

On peut ajouter divers exemples de *pluie* de ſoufre à celui que Moïſe nous fournit dans la ſubverſion de Sodôme. Spangenberg rapporte qu'il y eut en 1658, une *pluie* de ſoufre qui tomba dans le duché de Mansfeld. Nous apprenons d'Olaüs Wormius qu'il vit tomber en 1646, à Copenhague, une groſſe *pluie* qui ſentoit le ſoufre; & qu'après que l'eau ſe fût écoulée, on pouvoit ramaſſer ce ſoufre en divers endroits. M. Siegesbeck fait mention dans les *mémoires de Breslau*, *Octobre* 1721, d'une *pluie* de ſoufre tombée à Brunſwick, & qui étoit un vrai ſoufre minéral. Quelques chimiſtes nient la poſſibilité du fait, alléguant pour raiſon que le ſoufre a beſoin d'une grande quantité de feu, avant que de devenir volatil. Scheuchzer, parlant d'une poudre jaune combuſtible, qui tomba à Zurich en 1677, ſoupçonne que ce n'étoit autre choſe que la pouſſiere des fleurs des jeunes pins, que le vent avoit enlevé des arbres d'une forêt voiſine. *M. FORMEY.*

A l'égard des *pluies* de ſang, on auroit tort d'adopter tous les récits des poëtes, & même des hiſtoriens, ſur de pareils phénomènes; mais il y a pourtant des faits de cette nature bien avérés. Du tems de M. de Peireſc il tomba en France une *pluie* rouge, qui jetta une ſi grande épouvante parmi les payſans, qu'ils abandonnerent les champs pour ſe ſauver dans leurs maiſons. Peireſc, qui ſe trouvoit alors à la campagne, rechercha avec ſoin la cauſe de

de ce phénomène. Il trouva que les gouttes de *pluie* étoient effectivement de couleur rouge; mais qu'elles ſe trouvoient remplies de certains petits inſectes rouges, qui voloient dans ce tems-là en grande quantité dans l'air. Cette découverte le porta à conclure que la *pluie* qui étoit tombée, n'étoit pas une *pluie* de ſang, mais ſeulement d'eau; & que ſa teinture ne venoit que des petits inſectes en queſtion. D'autres phyſiciens ont fait à-peu-près les mêmes obſervations; & toutes ces fameuſes *pluies* de ſang dépendent uniquement de pareilles cauſes naturelles.

Pour les *pluies* de fer, de laine, *&c.* on doit regarder preſque tout cela comme de pures fictions; car il eſt abſolument impoſſible que ces ſortes de corps ſe forment dans l'air, ou s'y ſoutiennent long-tems. Le vent ſeul peut quelquefois par ſa force enlever de certains lieux, & tranſporter dans d'autres aſſez éloignés, des corps qui tombent alors naturellement de l'air; mais ſans y avoir été produits. Par exemple, lorſque ceux qui tondent les brebis viennent à raſſembler leur laine, & à l'expoſer à terre, un tourbillon peut en enlever quelques flocons en l'air, & les charrier loin de là. De même, un vent orageux élévera fort haut les eaux d'un lac poiſſonneux, & les briſant enſuite contre les côtes, les digues, les rochers, éparpillera dans l'air de petits poiſſons, ou des grenouilles, qui après avoir été emportés à quelque diſtance de-là, retombent enfin à terre; de ſorte qu'on diroit qu'il pleut des poiſſons ou des grenouilles dans les endroits où cela tombe. On a fort parlé de *pluies* de pierres, & l'on ne ſauroit nier qu'il ne ſoit effectivement tombé des pierres de l'air; mais on n'en ſauroit conclure qu'elles y ayent été formées: car il arrive dans les tremblemens de terre que le feu ſouterrain l'a fait crever avec violence, & qu'il l'a fait ſauter en l'air avec tout ce qui repoſe ſur ſa ſurface. Il en eſt comme d'un roc ſous lequel on a creuſé une grande mine, que l'on emplit de poudre à canon; dès qu'on met le feu à cette poudre, on voit ſauter le roc avec tout ce qui ſe trouve deſſus, & il retombe enſuite par ſon propre poids; mais tout en pieces & en morceaux qui ſe diſperſent çà & là. On ne peut guere rapporter rien de plus remarquable à ce ſujet, que la naiſſance de la nouvelle île de Santorino, qui s'éleva de deſſous terre dans l'Archipel en 1707. On entendit d'abord pendant quelques jours un bruit affreux, comme celui du tonnerre ou du canon, & l'on vit continuellement une quantité de pierres ardentes qui ſortoient de la mer, & ſe lançoient en l'air comme des fuſées à perte de vûe: ces pierres retomberent enſuite dans la mer à cinq milles de l'endroit d'où elles avoient été jettées. Pendant tout ce tems-là l'air ſe trouva rempli d'une épaiſſe vapeur ſulfureuſe mêlée de cendres; tout cela formoit un nuage affreux, entremêlé de petites pierres, qui retomberent ſi dures & en ſi grande quantité, que tout le pays d'alentour ſe trouva couvert. Le pere Montfaucon rapporte qu'il arriva quelque choſe de ſemblable en 1538, proche du village de Tripergola en Italie. Cardan nous apprend qu'il tomba dans le voiſinage d'Abdua environ 1200 pierres qui étoient de couleur de fer, liſſes & fort dures, & qui ſentoient le ſoufre; elles tomberent avec un violent tourbillon de vent qui reſſembloit à un globe de feu. Une de ces pierres peſoit 120 livres, & une autre 60. On conſerve encore aujourd'hui dans la paroiſſe d'Enſisheim en Alſace, une pierre de cette nature, qui tomba en 1630. Elle eſt noirâtre, du poids d'environ 300 livres; & on peut remarquer que le feu en a détaché tout-au-tour quelques éclats. Toutes ces *pluies* de pierres ne peuvent ſe rapporter qu'à la même cauſe, c'eſt-à-dire aux tremblemens de terre, qui ſont produits par un feu ſouterrain.

Il tomba dans la partie occidentale de l'Angleterre, au mois de Décembre de l'année 1672, une eſpece de *pluie* fort ſinguliere. Nous avons plusieurs mémoires ſur cette *pluie* dans les *Tranſactions philoſophiques*.

Lorſque cette *pluie* touchoit, en tombant, quelque choſe d'élevé ſur la terre, comme des branches, ou autre choſe ſemblable, auſſi-tôt elle ſe congeloit; & les petits glaçons augmentant ſenſiblement, devenoient ſi peſants, qu'ils rompoient & entraînoient avec eux tout ce ſur quoi ils étoient attachés. La *pluie* qui tomboit ſur la neige ne s'y enfonçoit point, mais elle ſe congeloit à ſa ſurface.

Il eſt preſque incroyable quel nombre d'arbres elle a détruits, & ſi, à ce que rapporte une perſonne qui étoit ſur les lieux, „ elle avoit été accompagnée de vent, elle „ auroit produit des effets terribles.

„ J'ai peſé, dit cette perſonne, une branche de frêne „ qui peſoit exactement trois quarts de livres, la glace „ qui s'y étoit attachée peſoit ſeize livres. Quelques-uns „ furent fort effrayés du bruit qu'ils entendirent dans l'air, „ & leur terreur ne ſe diſſipa que quand ils apperçurent „ que ce n'étoit que le fracas des branches glacées qui ſe „ heurtoient les unes contre les autres „.

On remarque que pendant cette *pluie*, il n'y avoit pas de forte gelée ſur la terre; d'où on conclut que la gelée peut être très-violente & très-dangereuſe ſur les ſommets de quelques montagnes, & dans quelques plaines, tandis qu'en d'autres endroits elle ſe tient comme ſuſpendue à la hauteur de 3 ou 4 piés, au-deſſus de la ſuperficie de la terre, des rivieres, des lacs, *&c.* Cette glace a été ſuivie de grandes chaleurs, & les fleurs & les fruits furent beaucoup plus précoces qu'à l'ordinaire. *Chambers*.

Pluie prodigieuse, (*Hiſtoire.*) nous nommons avec les anciens *pluies* prodigieuſes, *prodigia*, toutes celles qui ſont extraordinaires, & qu'ils attribuoient à des cauſes ſurnaturelles, parce qu'ils n'en appercevoient point les cauſes phyſiques. Leurs hiſtoriens parlent de pluſieurs ſortes de *pluies prodigieuſes*, comme de *pluie* de pierres, de cendres, de terre, de fer, de briques, de chair, de ſang & autres ſemblables.

La plus ancienne *pluie de pierres* dont il ſoit fait mention dans l'hiſtoire romaine, eſt celle qui arriva ſous le regne de Tullus Hoſtilius, après la ruine d'Albe. *Nuntiatum regi, patribuſque eſt*, dit Tite-Live, livre I. chap. xxxj. *in monte Albano lapidibus pluiſſe; quod cum credi vix poſſet, miſſis ad id videndum prodigium in conſpectu, haud aliter quam cum grandinem venti glomeratam in terras agunt, crebri cecidere cœlo lapides.* Et quelques lignes plus bas il ajoute: *manſit ſolemne ut quandocumque idem prodigium nuntiaretur, feriæ per novem dies agerentur.* Les circonſtances rapportées par Tite-Live ſemblent aſſurer la vérité de ce fait d'une maniere inconteſtable; & il s'eſt répété tant de fois aux environs du même mont Albanus, qu'il n'eſt guere poſſible de le révoquer en doute: il n'eſt pas même bien difficile d'en déterminer la cauſe phyſique, puiſque l'on peut ſuppoſer avec beaucoup de vraiſſemblance, qu'il y a eu dans les premiers tems un volcan ſur le mont Albanus, & cette conjecture eſt aſſez fortement appuyée pour la faire tourner en certitude. On ſait que c'eſt un effet ordinaire aux volcans de jetter des pierres & de la cendre dans l'air, qui retombant enſuite ſur terre, peuvent être pris par le peuple groſſier, pour une *pluie prodigieuſe*. Quoique le mont Alban ne jettât ordinairement ni flammes ni fumée, le foyer de ce volcan ſubſiſtoit toujours, & la fermentation des matieres ſulphureuſes & métalliques qui y étoient contenues, avoit aſſez de force pour jetter en l'air des pierres, de la terre & divers autres corps qui retomboient du ciel dans les campagnes voiſines.

Le Véſuve & les autres volcans qui en ſont proches, cauſoient un effet tout ſemblable dans l'Italie inférieure; mais comme leur embraſement étoit continuel, & ces évacuations aſſez fréquentes, les peuples qui s'étoient accoutumés à ce ſpectacle, n'étoient plus effrayés que des évaporations qui vomiſſoient ces matieres en plus grande quantité, ou qui les pouſſoient à une plus grande diſtance.

C'eſt à cette derniere cauſe, c'eſt-à-dire aux embraſemens & aux évacuations du Véſuve, que l'on doit rapporter ces *pluies* de terre dont il eſt ſouvent fait mention dans Tite-Live, & dans la compilation de Julius Obſequens. *Caio Martio III. & tito Manlio Torq. coſſ.* dit-il, *lapidibus pluit, & nox viſa eſt interdiu in urbe Româ.* Cette *pluie* de pierres étoit donc accompagné d'un nuage de cendres aſſez épais pour cacher la lumiere aux habitans de la ville de Rome.

Dans les embraſemens conſidérables du Véſuve & du mont Etna, les cendres & les pierres calcinées ſont portées à une diſtance très-conſidérable. Dion Caſſius rapporte que lors du fameux embraſement du Véſuve, arrivé ſous l'empereur Veſpaſien, le vent porta les cendres & la fumée que vomiſſoit cette montagne, non ſeulement juſqu'à Rome, mais même juſqu'en Egypte.

La chronique du comte Marcellin obſerve à l'année 472, c'eſt-à-dire ſous le conſulat de Marcien & de Feſtus, que cette même montagne s'étant embraſée, les cendres qui en ſortirent ſe répandirent par toute l'Europe, & cauſerent un ſi grand effroi à Conſtantinople, que l'on célébroit tous les ans la mémoire de cet événement, par une fête établie le viij. des ides de Novembre.

Dans l'embraſement du mont Etna, arrivé en 1537, & décrit dans la Sicile de Fazelli, & dans le dialogue latin du cardinal Bembo, la cendre fut portée à plus de 200 lieues de la Sicile.

L'hiſtoire romaine n'eſt pas la ſeule qui nous fourniſſe des exemples de pierres tombées du ciel; on en trouve de ſemblables dans l'hiſtoire grecque, & même dans les écrits des philoſophes les plus exacts. Perſonne n'ignore

que

que la ſeconde année de la lxxviij. olympiade, il tomba du ciel en plein jour, une pierre auprès du fleuve Egos dans la Trace. Pline aſſure que l'on montroit encore de ſon tems cette pierre, & qu'elle étoit *magnitudine vehis, colore aduſto*. Cet événement devint ſi fameux dans la Grece, que l'auteur de la chronique athénienne, publiée par Selden avec les marbres du comte d'Arondel, en a fait mention ſur l'article 58, à l'année 1113 de l'ere attique ou de Cécrops.

Cette pierre qui tomba dans la Thrace, étoit apparemment pouſſée par le volcan qui en fit tomber trois autres dans le même pays pluſieurs ſiecles après, c'eſt-à-dire l'an de J. C. 452, l'année même de la ruine d'Aquilée par Attila. *Hoc tempore*, dit la chronique du comte Marcellin, *tres magni lapides è cælo in Thraciâ cecidere*.

On pourroit peut-être attribuer à la même cauſe la chûte de cette pierre qui tomba du ciel au mois de Janvier 1706, auprès de Lariſſe en Macédoine; elle peſoit environ 72 livres, dit Paul Lucas qui étoit alors à Lariſſe. Elle ſentoit le ſoufre, & avoit aſſez de l'air de machefer: on l'avoit vu venir du côté du nord avec un grand ſifflement, & elle ſembloit être au milieu d'un petit nuage qui ſe fendit avec un très-grand bruit lorſqu'elle tomba.

Le fameux Gaſſendi dont l'exactitude eſt auſſi reconnue que le ſavoir, rapporte que le 27 Novembre 1627, le ciel étant très-ſerein, il vit tomber vers les 10 heures du matin, ſur le mont Vaiſien, entre les villes de Guillaumes & de Peine en Provence, une pierre enflammée qui paroiſſoit avoir 4 piés de diametre; elle étoit entourée d'un cercle lumineux de diverſes couleurs, à-peu-près comme l'arc-en-ciel: ſa chûte fut accompagnée d'un bruit ſemblable à celui de pluſieurs canons que l'on tireroit à la fois. Cette pierre peſoit 59 livres; elle étoit de couleur obſcure & métallique, d'une extrème dureté. La peſanteur étoit à celle du marbre ordinaire, comme 14 à 11. Si l'on examine ces différens exemples, on conviendra qu'il n'y a rien que de naturel dans ces *pluies de pierres* rapportées dans les anciens.

La *pluie* de fer qui tomba dans la Lucanie, l'année qui précéda la mort & la défaite de Craſſus, fut regardée comme un prodige dans cette province; & peut être aux environs du Véſuve n'y eût-on fait aucune attention, ces peuples étant accoutumés dans ces cantons à voir ſouvent tomber des marcaſſites calcinées, ſemblables à ce que l'on nomme *machefer*; car le fer qui tomba en Lucanie étoit de cette eſpece: *ſpongiarum ferè ſimilis*, dit Pline.

Quelquefois un ouragan a pouſſé des corps peſans du haut d'une montagne dans la plaine. Telle étoit cette *pluie de tuiles* ou de briques cuites, qui tomba l'année de la mort de T. Annius Milo, *lateribus coctis pluiſſe*.

A l'égard de cette *pluie* de chair dont Pline parle au même endroit, & qu'il dit être tombée pluſieurs fois; il n'eſt pas facile de déterminer la nature des corps que l'on prit pour de la chair, n'ayant aucune relation circonſtanciée: on peut cependant aſſurer que ces corps n'étoient pas de la chair, puiſque ce qui reſta expoſé à l'air ne ſe corrompit pas, comme Pline l'obſerve au même lieu.

Quant aux *pluies* de ſang, on eſt aujourd'hui bien convaincu qu'il n'y a jamais eu de *pluie* de ſang; & que ce phénomène ne vient d'ordinaire que d'une grande quantité de certaines eſpeces de papillons qui ont répandu des gouttes d'un ſuc rouge ſur les endroits où ils ont paſſé, ou que ce ſont ſeulement de petits pucerons aquatiques qui ſe multiplient pendant l'été dans les canaux & foſſés bourbeux, en ſi grande quantité qu'ils rendent la ſurface de l'eau toute rouge. On a bien raiſon de penſer qu'il n'en a pas fallu davantage pour donner lieu au vulgaire ignorant de croire qu'il a plu du ſang; & pour en tirer toutes ſortes de préſages ſiniſtres. Mais ces généralités quoique très-vraies, ne ſuffiſent pas aux naturaliſtes; ils ont examiné tous ces faits attentivement, & ont communiqué au public le détail de leurs découvertes, dont voici le réſultat.

Il eſt très-ordinaire aux mouches, & à toutes ſortes de papillons, tant diurnes que nocturnes, qu'après s'être dégagés de leurs enveloppes de nymphes & de chryſalides, & que leurs aîles ſe ſont déployées & affermies, au moment qu'ils ſe diſpoſent à voler pour la premiere fois, ils jettent par la partie poſtérieure quantité d'humeurs ſurabondantes, dont la ſecrétion s'eſt faite lorſqu'ils étoient encore en nymphes & en chryſalides. Ces humeurs ne reſſemblent en rien aux excrémens de ces inſectes; elles ſont de différentes couleurs, & il y en a très-ſouvent de rouges parmi les papillons diurnes: telles ſont, par exemple, celles de la petite chenille épineuſe qui vit en ſociété ſur l'ortie.

Les chenilles de ces papillons & d'autres, quand elles doivent ſubir leurs changemens, s'écartent de la plante qu'elles habitent, & ſe ſuſpendent volontiers aux murailles lorſqu'il y en a dans le voiſinage. C'eſt ce qui a fait qu'on a trouvé contre les murailles ces taches rouges qu'on a priſes autrefois pour des gouttes de *pluie* de ſang.

M. de Peireſe eſt, ſi je ne me trompe, le premier qui s'eſt donné la peine d'examiner ce phénomène; & au mois de Juillet de l'an 1608, on aſſura qu'il étoit tombé une *pluie de ſang*. Ce récit le frappa & l'engagea à ne rien négliger pour l'éclairciſſement d'une choſe auſſi ſinguliere. Il ſe fit montrer ces groſſes gouttes de ſang à la muraille du cimetiere de la grande égliſe d'Aix, & à celle des maiſons des bourgeois & des payſans de tout le diſtrict, à un mille à la ronde. Il les conſidéra attentivement; & après un mûr examen, il conclut que toutes les folies qu'on débitoit de cette *pluie de ſang*, n'étoient qu'une fable. Cependant il n'en avoit point encore découvert la cauſe; un haſard le lui fit trouver. Il avoit renfermé dans une boîte une belle & grande chryſalide. Un jour il entendit qu'elle rendoit un ſon; il ouvrit la boîte, & il en ſortit incontinent un beau papillon qui s'envola, laiſſant au fond de la boîte une aſſez groſſe goutte rouge.

Il avoit paru dans le commencement du mois de Juillet une grande quantité de ces papillons. D'où M. de Peireſe concluoit que ces taches rouges qui paroiſſoient ſur les murailles, n'étoient autre choſe que les excrémens de ces inſectes. Il fut confirmé dans ſa conjecture en examinant les trous dans leſquels ces ſortes d'inſectes ſe cachent ordinairement. D'ailleurs il remarqua que les murailles des maiſons du milieu de la ville où les papillons ne volent point, n'avoient aucune de ces taches; on n'en voyoit que ſur celles qui tomboient à la campagne, juſqu'où ces inſectes pouvoient s'être avancés. Enfin, il n'en remarqua point ſur le ſommet des maiſons, mais ſeulement depuis les étages du milieu en bas ce qui eſt la hauteur à laquelle ces papillons s'élevent ordinairement. D'autres curieux ont fait depuis les mêmes obſervations; entr'autres Becman dans une diſſertation *de prodig. ſang.*

Pour ce qui eſt des pucerons aquatiques qui multiplient dans l'été en ſi grande quantité, qu'ils rougiſſent la ſurface de l'eau, nous renvoyons le lecteur aux ouvrages de Swammerdam qui eſt entré dans tous les détails de ce phénomene, & qui a obſervé ces gouttes rouges dans la plûpart des inſectes, quand ils ſe changent en nymphes. (*D. J.*)

Pluie artificielle, (*Hiſt. des ſpectacl. de Rome.*) les anciens avoient ſoin de tempérer la chaleur cauſée par la tranſpiration & les haleines de l'aſſemblée nombreuſe qui aſſiſtoit à leurs ſpectacles, en faiſant tomber ſur les ſpectateurs une eſpece de pluie, dont ils faiſoient monter l'eau juſqu'au-deſſus des portiques, & qui retombant en forme de roſée par une infinité de tuyaux cachés dans les ſtatues qui regnoient autour du théâtre, ſervoit non-ſeulement à y repandre une fraicheur agréable, mais encore à y exalter les parfums les plus exquis car cette pluie étoit toujours d'eau de ſenteur. Ainſi ces ſtatues, qui ſembloient n'être miſes au haut des portiques que pour l'ornement, étoient encore une ſource de délices pour l'aſſemblée, & enchériſſant par leurs influences ſur la température des plus beaux jours, mettoient le comble à la magnificence du théâtre, & ſervoient de toute maniere à en faire le couronnement. (*D. J.*)

Pluie, (*Critique ſacrée.*) il eſt dit dans les actes des Apôtres *vj. 3. veniet quaſi* imber *vobis temporaneus & ſerotinus*. Le ſecours du ciel deſcendra ſur vous, comme la *pluie* de l'automne & du printems viennent ſur la terre. Il y avoit deux ſortes de *pluies* favorables dans la Paleſtine; les premieres qui tomboient après les ſemailles, & qui faiſoient que les grains prenoient racine; les dernieres marquées par le mot *ſerotinus*, étoient celles du printems, qui achevoient de murir le grain. *Pluie* au figuré, marque un grand malheur, une grande affliction, *erit in abſconſionem à turbine & á pluvia*, Iſ. *iv.* 6. Il ſera votre retraite pour vous mettre à couvert des tempêtes & des afflictions. Ce mot déſigne auſſi la manne que Dieu donnoit dans le déſert aux Iſraélites. *Pſ. lxvij.* 10. Enfin dans Joel, *ij.* 23. il indique l'abondance des bienfaits de Dieu. (*D. J.*)

Pluie de feu, les *Artificiers* appellent ainſi une garniture de ſeules étincelles, dont on remplit un pot pour en faire une *pluie de feu*. On peut y employer de la ſcieure de bois tendre & combuſtible, comme le pin, le laurier, le peuplier, le ſureau, &c. qu'on fait bouillir dans de l'eau où l'on a détrempé du ſalpêtre; & pendant qu'elle eſt humide on la mêle avec du pouſſier qui s'y

attache, & l'amorce pour prendre feu dans les pots des fuſées.

Pluie de feu, *même métier*; on fait des fuſées volantes qui en tombant font des petites ondes en l'air, comme des cheveux à demi friſés. On les appelle *fuſées chevelues*; elles finiſſent par une eſpece de *pluie* de feu, qu'on a appellée *pluie d'or*, qui ſe fait de la maniere ſuivante.

Prenez une partie de ſoufre, une partie de ſalpêtre, une partie de poudre; ou trois parties de ſoufre, trois de ſalpêtre, & quatre de poudre; ou quatre parties de ſoufre, ſix de ſalpêtre, & huit de poudre. Battez fortement les matieres à part; fondez après ce ſoufre dans un pot de terre plombé, ou dans un pot de cuivre, ce qui vaut beaucoup mieux; & après qu'il ſera fondu, mettez-y peu-à-peu le ſalpêtre en braſſant toujours, enſuite la poudre, & que ce ſoit à petit feu; il faut prendre garde en braſſant que le feu n'y prenne. Ces trois matieres étant bien fondues & mêlées enſemble, & ne faiſant plus qu'un corps, verſez-en ſur du papier ou ſur une planche: cette compoſition s'endurcira; & quand vous voudrez faire de la *pluie* de feu, vous en prendrez, la briſerez en petits morceaux, & les mêlerez parmi la poudre du petard de votre fuſée, & ce ſera une *pluie* de feu.

Pluie, (*Manufacture.*) eſpece de droguet dont la chaîne eſt de ſoie ou de poil, & la treme en partie d'or ou d'argent. On lui donne le nom de *pluie*, à cauſe de petits brillans dont la ſuperficie de cette étoffe eſt toute parſemée, qui paroiſſent comme une légere brouine qui y ſeroit tombée. *Diction. de comm.* (*D. J.*)

PLUKNETE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *pluknetia*; genre de plante à fleur en roſe, compoſée de plus ſouvent de quatre pétales diſpoſés en rond. Cette fleur eſt ſtérile, les embryons naiſſent ſéparement des fleurs ſur les mêmes individus; ils ſont quadrangulaires; ils ont une eſpece de trompe, & dans la ſuite ils deviennent des fruits membraneux, quadrangulaires, & diviſés en quatres loges, qui contiennent chacune une ſemence arrondie & applatie. Plumier, *nov. plant. gener. Voyez* Plante.

Ce genre de plante a été ainſi nommé par le P. Plumier en l'honneur de Plukner, grand botaniſte anglois. Voici les caracteres de ce genre de plante. Il produit des fleurs males & femelles ſur les mêmes piés. Les fleurs mâles n'ont point de calice, mais ſont compoſées de quatre pétales de forme ovale & déployée; au lieu des étamines le centre de la fleur eſt occupé par un petit corps chevelu & pyramidal. Les fleurs femelles manquent auſſi d'un calice; leurs pétales ſont diſpoſés de même que dans les fleurs mâles, le genre du piſtil eſt quarré. Le ſtile eſt délié, long & crochu; le ſtigmat eſt au centre, & diviſé en quatre ſegmens, qui ſont obtus, applatis, & qui ont chacun au milieu une tache remarquable: le fruit eſt une capſule plate, quarrée, creuſée dans tous ſes angles; elle contient quatre loges partagées en deux cloiſons; les graines ſont arrondies, applaties, & obtuſement pointues à un des bouts.

Linnæus obſerve ſur cette deſcription du P. Plumier, que comme c'eſt une fructification très-ſinguliere, il deſireroit que quelque botaniſte curieux voulût examiner avec ſoin cette plante dans ſon accroiſſement, parce qu'il ſoupçonne que le botaniſte françois, quoique très-habile, a pu faire ici quelque mépriſe. Linnæi, *gen. plat. p.* 517. (*D. J.*)

PLUMARD, ſ. m. (*Charpent.*) c'eſt une piece de bois ſcellée des deux bouts en murs, dans le milieu de laquelle eſt un trou qui reçoit le tourillon d'un moulinet.

PLUMARIUM OPUS, (*Critiq. ſacrée.*) ouvrage en broderie. Ooliab *artifex lignorum egregius fuit, & polymitarius atque* plumarius, *Exod. xxxviij.* 23. Ooliab étoit un excellent ouvrier en bois, en étoffes tiſſues de différentes couleurs, & en broderie. Ces ſortes d'ouvrages s'appelloient *plumarium*, parce qu'ils imitoient par leur variété les nuances des couleurs des plumes des oiſeaux; & comme cet art demande beaucoup d'induſtrie, il eſt nommé dans l'Ecriture *opus cogitantis*. Le voile déployé à l'entrée du ſaint, celui de l'entrée du tabernacle, & la ceinture du grand-prêtre, étoient des ouvrages en broderie faits avec des laines précieuſes teintes des plus belles couleurs. (*D. J.*)

PLUMASSEAU, ſ. m. *terme de Chirurgie*; arrangement de pluſieurs brins de charpie, qui ſe fait beaucoup plus large qu'épais, propre à être mis dans une plaie ou à la couvrir. Les plumaceaux doivent être proportionnés à la grandeur de la plaie. Ce mot vient du latin *pluma*, plume; parce que les anciens couſoient des plumes entre deux linges pour le même uſage.

On couvre les *plumaceaux* d'onguens, de baumes, & autres médicamens de conſiſtance molle, ou on les trempe dans quelques liqueurs appropriées à l'état de la plaie ou de l'ulcere ſur lequel on les applique. *Voyez les fig.* 7. & 10. *Pl. II.*

PLUMASSEAU, ſ. m. *terme de Rotiſſeur*; c'eſt le bout de l'aîle d'une oie, dont le rotiſſeur ſe ſert quelquefois pour ſouffler doucement les charbons ſur leſquels il fait revenir ſa viande.

PLUMASSERIE, ſ. f. eſt l'art de teindre; de blanchir & de monter toutes ſortes de plumes d'oiſeaux. Quoique cet art ne ſoit que de pur agrément on ne peut nier que la ſociété ne tire des avantages particuliers de l'induſtrie & du gout de ceux qui l'exercent; les ambaſſadeurs, les rois, & les temples mêmes lui doivent leurs principaux ornemens, & il n'eſt point de cérémonie importante qui n'emprunte de lui une belle partie de ſa magnificence.

PLUMASSIER, ſ. m. (*Art. méchaniq.*) eſt celui qui fait & vend des ouvrages de toutes ſortes d'oiſeaux comme capelines, panaches, bouquets de lits de dais, tours de chapeaux, &c. *voyez* Capelines, Bouquets, Panaches, Tours de chapeaux, &c. Les *Plumaſſiers* prennent auſſi le nom de *panachers* de celui de *panache*, qui eſt un des principaux objets de leur art.

Leur négoce conſiſte en plumes d'autruche, de héron, d'aigrettes de queues de paon, & de toutes ſortes d'autres plumes fines qui ſervent à la parure & à l'ornement.

Telles ſont à-peu-près les principales opérations des *Plumaſſiers*, & les différentes façons qu'ils donnent aux plumes avant de les monter, ſelon l'ordre dans lequel on va les lire.

Après avoir reçu les plumes de la premiere main, ils les ſavonnent dans pluſieurs eaux pour les dégraiſſer, les lavent dans une eau claire, les teignent, les blanchiſſent pour ôter le gros de la teinture, les mettent en craie, les relavent encore dans pluſieurs eaux, les mettent au bleu, les enſoufrent; enſuite ils les dreſſent pour écarter les franges & voir leur largeur, les friſent s'il le faut, les aſſortiſſent ſelon la grandeur & la couleur qui leur convient; & enfin les montent en tel ouvrage que ce ſoit. *Voyez chacun de ces mots à ſon article.*

Les maîtres *Plumaſſiers* n'ont été érigés en communauté & en corps de jurande que ſous le regne de Henri IV. Leurs lettres d'érection & leurs ſtatuts ſont du mois de Juillet 1599, confirmés par Louis XIII. en 1612, & par Louis XIV. en 1644. Ils n'ont que deux jurés, dont l'un s'élit tous les ans. Leur fonction eſt de prendre ſoin des affaires de la communauté, de faire les viſites, de veiller ſur les apprentis, de leur donner chef-d'œuvre, & d'aſſiſter au ſerment qu'ils prêtent devant le procureur du roi au châtelet, s'ils ſont jugés capables, & de leur délivrer des lettres de maîtriſe.

Chaque maître ne peut avoir qu'un apprenti obligé pardevant notaire, au-moins pour ſix ans; ils peuvent toutefois en recevoir un ſecond à la fin de la quatrieme année du premier.

Pour qu'un apprenti qui ſe préſente pour la maîtriſe ſoit admis au chef-d'œuvre, il doit avoir ſervi chez les maîtres en qualité de compagnon pendant quatre ans après ſon apprentiſſage. Les fils de maître ſont diſpenſés du chef-d'œuvre, ainſi que ceux qui épouſent leurs veuves ou leurs filles.

Les aſſemblées générales ſont compoſées des jurés qui y préſident, de tous les bacheliers, c'eſt-à-dire, de tous ceux qui ont paſſé par la jurande, de ſix maîtres qui ont été adminiſtrateurs de la confrérie & des deux modernes. Les jeunes maîtres peuvent auſſi y aſſiſter, mais on n'eſt point tenu de les avertir.

Enfin, il n'y a que les maîtres de cette communauté qui aient la faculté de faire tout ouvrage de plumes de quelques oiſeaux que ce puiſſe être.

Il leur eſt néanmoins défendu de mêler aucunes plumes de héron faux parmi celles de héron fin, & des plumes de vautour, de héron, d'oie, avec celles d'autruche, ſi ce n'eſt dans les ouvrages de ballets & de maſcarades.

PLUMBAGO, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir profondément découpé: le calice a auſſi la forme d'un entonnoir. Les piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & il devient dans la ſuite une ſemence oblongue, & plus ſouvent pointue, qui meurit dans ſon calice. Tournefort, *inſt. rei herb. Voy.* Plante.

La racine de ce genre de plante eſt fibreuſe, groſſe, charnue, chaude & vivace; ſes feuilles ſont alternes & entieres. L'extrémité du pédicule, qui eſt fort court, ſe déploie en un calice d'une ſeule piece, découpée en cinq ſegmens, velu, & fait en forme de tuyau, dans le centre duquel

duquel on trouve l'ovaire muni de ſon piſtil. Ce dernier contient une fleur d'une ſeule piece faite en forme de tuyau ou d'entonnoir, dont l'extrémité ſupérieure eſt diſpoſée en maniere de rayons; ce qui la fait reſſembler au jaſmin; ces fleurs ſont rangées en épics. La ſemence eſt oblongue & pointue.

Tournefort en compte quatre eſpeces; 1°. la commune, nommée *dentillaria*, Rondel, 2°. la *plumbago* à fleur blanche; 3°. l'américaine à larges feuilles, ſemblables à celles de la bette: 4°. l'américaine rampante & piquante, à petite feuille de bette.

L'eſpece qu'on nomme la *dentillaire de Rondelet*, jette des tiges foibles, grèles & couvertes de feuilles, longues, étroites, vertes & blanchâtres. Ses fleurs ſont diſpoſées en épics, petites, purpurines, d'une ſeule piece, diviſées en cinq ſegmens; il leur ſuccede des ſemences nues, rudes & ſolitaires. Sa racine eſt groſſe, épaiſſe; toute la plante eſt d'un goût chaud & mordicant, de même que le *lepidium*.

On lit dans les *mém. de l'académie des Sciences, année* 1739, *p.* 471. que c'eſt un cauſtique ſi fort, qu'une fille qui s'en étoit frottée pour ſe guérir de la gale, fut écorchée vive: l'auteur de ce récit ajoute, qu'en conſéquence de la même vertu de cette plante, il a vu trois cancers invétérés & cenſés incurables par leur adhérence à des parties oſſeuſes, radicalement guéris. Ce remede, continue-t-il dont le poſſeſſeur faiſoit un grand ſecret, n'étoit autre choſe qu'une huile d'olive, dans laquelle il avoit fait infuſer les feuilles de *plumbago*, & de cette huile on oignoit trois fois par jour l'ulcere chancreux, en répétant cette application juſqu'à ce que l'eſcarre noire ſe fût aſſez encroutée, pour que le malade ne ſouffrît plus de vives douleurs par l'application du remede, ce qui prenoit environ trois ſemaines: mais comment ce prétendu guériſſeur de cancers n'a-t-il pas fait fortune? (*D. J.*)

PLUMBATA, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) inſtrument de ſupplice fait de cordes garnies à leurs extrémités de balles de plomb. On en frappoit les Chrétiens, lorſqu'ils étoient gens d'un rang diſtingué. On appliquoit les autres ſur le chevalet. A la guerre on entendoit par *plumbata* des javelots chargés de morceaux de plomb qui, leur donnant plus de poids, les fiſſent pénétrer plus avant dans les cuiraſſes.

PLUMES DES OISEAUX, (*Ornithol.*) Les *plumes des oiſeaux* ont beaucoup de beautés particulieres, & different les unes des autres non-ſeulement dans leurs couleurs & formes générales, mais encore dans la conſtruction de chaque partie qui les compoſe, comme leurs barbes, leurs tuyaux, &c. Il eſt aiſé de s'en convaincre en examinant les *plumes* d'autruche, du paon, de l'aigle, du cygne, du perroquet, de la chouette, enfin de toutes les eſpeces d'oiſeaux que nous connoiſſons.

Le tuyau de chaque *plume* eſt roide & creux vers le bas, ce qui le rend en même tems fort & léger; vers le haut il n'eſt pas ſeulement moins dur, mais de plus il eſt rempli d'une eſpece de moëlle huileuſe qui le nourrit, & contribue en même tems à ſa force & à ſa légereté.

La barbe des *plumes* eſt rangée régulierement des deux côtés, mais avec cette différence qu'elle eſt large d'un côté & étroite de l'autre, pour mieux aider au mouvement progreſſif des oiſeaux dans l'air.

Les bords des filets extérieurs & étroits de la barbe, ſe courbent en bas, au lieu que les intérieurs ſont plus larges & ſe courbent en haut; par ce moyen les filets tiennent fortement enſemble, ils ſont clos & ſerrés lorſque l'aîle eſt étendue: de ſorte qu'aucune *plume* ne perd rien de ſa force, ou de l'impreſſion qu'elle fait ſur l'air.

On doit encore obſerver la maniere artificieuſe avec laquelle les *plumes* ſont coupées à leur bord: les intérieures vont en s'étréciſſant, & ſe terminent en pointe vers la partie ſupérieure de l'aîle; les extérieures ſe rétréciſſent en un ſens contraire de la partie ſupérieure de l'aîle vers le corps, du-moins dans beaucoup d'animaux: celles du milieu de l'aîle ayant une barbe par-tout égale, ne ſont guere coupées de biais; mais l'aîle étendue ou reſſerrée eſt toujours taillée auſſi exactement que ſi elle avoit été coupée induſtrieuſement avec des ciſeaux.

La tiſſure de la barbe des *plumes* eſt compoſée de filets ſi artiſtement entrelacés, que la vûe n'en peut qu'exciter notre admiration, ſur-tout lorſqu'on les regarde au microſcope; cette barbe ne conſiſte pas dans une ſeule membrane continue, car alors cette membrane étant une fois rompue, ne ſe remettroit en ordre qu'avec beaucoup de peine; mais elle eſt compoſée de quantité de petites lames ou de filets minces & roides, & qui tiennent un peu de la nature d'un petit tuyau de *plume*. Vers la tige ou le tuyau, ſur-tout dans les groſſes *plumes* de l'aîle, ces petites lames ſont plus larges & creuſées dans leur largeur en demi-cercle, ce qui contribue beaucoup à leur force, & à ſerrer davantage ces lames les unes ſur les autres lorſque l'aîle fait des battemens ſur l'air. Vers la partie ſupérieure de la *plume*, ces lames deviennent très-minces, & ſe terminent en pointe; à la partie inférieure elles ſont minces & polies, & leur extrémité ſe diviſe en deux parties garnies de petits poils, chaque côté ayant une différente ſorte de poils: les uns ſont larges à leur baſe; leur moitié ſupérieure eſt plus menue & barbue. Comme les barbes crochues d'une lame ſont toujours couchées auprès des barbes droites de la lame prochaine, elles ſe tiennent par ce moyen les unes aux autres; & s'il arrive que la barbe de la *plume* ſe dérange, l'oiſeau a l'induſtrie de la raccommoder facilement.

Je paſſe à d'autres obſervations. Je remarque d'abord que les *plumes* allant de la tête à la queue dans un ordre exact, & étant bien ſerrées les unes contre les autres, & rendues ſouples & polies par l'huile qui les humecte & les nettoie, trouvent un paſſage aiſé par l'air, de la même maniere qu'une chaloupe nouvellement nettoyée & bien dreſſée s'avance facilement dans l'eau. Si au contraire les *plumes* euſſent été rangées dans un ordre oppoſé, ou d'une autre maniere quelconque, comme elles auroient été placées indubitablement ſi le haſard y avoit préſidé uniquement, elles auroient ramaſſé trop d'air, & cauſé de grands obſtacles au vol des oiſeaux.

Non-ſeulement les *plumes* ſont placées avec beaucoup d'art pour faciliter le mouvement du corps des oiſeaux, mais elles lui fourniſſent en même tems une couverture propre à le garantir des injures du dehors. Pour cet effet la plûpart des *plumes* ſont renverſées en arriere, & couchées les unes ſur les autres dans un ordre régulier: du côté du corps elles ſont garnies d'un duvet mou & chaud; du côté de l'air, elles ſont fermes & fortement ſerrées les unes contre les autres, & tout-à-fait propres à défendre le corps contre la rigueur du froid & du mauvais tems. Dans le même deſſein, comme auſſi pour rendre le corps d'autant mieux diſpoſé à paſſer & à gliſſer au-travers de l'air, on voit une autre précaution admirable de la nature dans la bourſe qui contient l'huile, dans les glandes, & dans tout l'appareil qui ſert à graiſſer les *plumes*; cette bourſe huileuſe a un mamelon percé; & lorſque l'oiſeau le preſſe avec le bec, il diſtile une eſpece d'huile liquide dans quelques-uns, & dans d'autres, ſemblable à une graiſſe onctueuſe. On ſait l'adreſſe que les oiſeaux emploient pour humecter leurs *plumes* de cette huile.

Ce n'eſt pas une ſeule eſpece d'oiſeau qui ait la bourſe huileuſe dont nous venons de parler; elle ſe rencontre dans tous les genres volatiles, ayant les uns une, & les autres deux petites glandes ſur leur croupion, avec des vaiſſeaux excrétoires autour deſquels il croît des *plumes* en forme de pinceau.

Enfin le renouvellement des *plumes* des oiſeaux qui ſe fait chaque année, eſt un autre phénomene qui mérite notre attention, & dont nous avons parlé *au mot* MUE.

On peut lire encore ſur les *plumes* des oiſeaux, *la micrographie* de Hook, *les obſervations* de Leeuwenhoek; Derham, *théolog. phyſique*; Grew, *coſmologie*; les *Tranſact. philoſoph.* en divers endroits; & l'*hiſtoire de l'académie des Sciences, année* 1699. (*D. J.*)

PLUME, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt la partie ſupérieure du germe d'une graine qui commence à ſe développer ſenſiblement. Il faut ſavoir qu'outre les deux globes de la graine, on découvre une eſpece de tuyau dont la partie inférieure qui contient en petit la véritable racine, s'appelle la *radicule*; & la partie ſupérieure de ce même germe, qui renferme en petit la tige & tout le reſte de la plante, ſe nomme la *plume*, à cauſe qu'elle reſſemble quelquefois à un petit bouquet de *plumes*. (*D. J.*)

PLUME DE MER, PANACHE DE MER, inſecte de mer de la claſſe des *zoophites*, auquel on a donné le nom de *plume de mer*, parce qu'il a de chaque côté environ ſur la moitié de ſa longueur, une rangée de barbes ſemblables à celles d'une plume à écrire. Cet inſecte eſt lumineux pendant la nuit. *Hiſt. des zoophites* par Rondelet, *chap. xxij. Voyez* ZOOPHITE.

PLUME, LA, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans le bas Armagnac, avec une juſtice royale. *Long.* 18. 10'. *lat.* 44. 8'.

PLUME A ÉCRIRE, (*Ecriture.*) Les *plumes* à écrire ſont des *plumes* de cygnes, de corbeaux, & de quelques autres oiſeaux, mais particulierement d'oies, qui

ſer-

ſervent étant taillées à l'écriture à la main. Ces *plumes* que vendent les Papetiers, au millier, au cent, au quarteron, & même en détail à la piece, taillées ou non taillées, ſe tirent toutes des aîles de l'oie. On en diſtingue de deux ſortes, les groſſes *plumes* & les bouts d'aîles. (*D. J.*)

Choix de la plume. Je choiſis la *plume* d'une moyenne groſſeur, plus vieille que nouvellement apprêtée, de celles que l'on appelle *ſecondes*, & qui ne ſoit ni trop dure ni trop foible. Il faut qu'elle ſoit ronde, bien claire & bien nette, comme tranſparente, ſans qu'il s'y rencontre aucune tache blanche, qui d'ordinaire empêche qu'elle ne ſe fende bien nettement, & cauſe de petites pellicules qui ſe ſéparent du corps du tuyau par-dedans, qu'on peut bien enlever à la vérité avec la lame du canif, mais toujours avec peine & perte de tems, joint à ce qu'elle ôte à la *plume* ſa netteté & ſa force premiere, de ſorte qu'elle ne reſte plus après cela d'auſſi bon ſervice qu'elle étoit auparavant. Beaucoup de perſonnes préferent les bouts d'aîles à toutes autres *plumes*, parce qu'elles ſe fendent d'ordinaire plus nettement. C'eſt pour cette raiſon que les maîtres Ecrivains & leurs éleves s'en accommodent mieux.

Plume, (*Commerce.*) Pluſieurs marchands & artiſans en trafiquent, les apprêtent ou les emploient.

Les maîtres Plumaſſiers font le commerce des *plumes* d'autruches, du héron, des aigrettes, & de toutes ſortes d'autres *plumes* précieuſes, qui ſervent à la parure & aux ornemens. Les Merciers-Papetiers vendent les *plumes* d'oie, de cygne & de corbeau, qui ſont propres pour l'écriture & pour les deſſeins à la main. Les Merciers-ferroniers font négoce en gros de duvet ou *plume* à lit. Les Fourreurs préparent & vendent les peaux de cygne & de vautours garnies de leur duvet, en font des manchons & platines, &c. Enfin les Tapiſſiers emploient en lits de *plume*, en traverſins & autres meubles, le duvet & l'aigledon; les Chapeliers la laine fine ou poil d'autruche, dans la fabrique de quelques-uns de leurs chapeaux; & les Manufacturiers de draps ſe ſervent du gros d'autruche pour faire les liſieres de ces ſortes d'étoffes (*D. J.*)

Plumes, (*Maréchall.*) Donner des *plumes* à un cheval, c'eſt une opération que les Maréchaux pratiquent de la maniere ſuivante:

On commence par abbattre le cheval ſur quelqu'endroit mol, & on l'aſſujettit de façon qu'il ne puiſſe ſe mouvoir, après quoi on lui broie l'épaule avec un grès ou une brique, aſſez fort pour la meurtrir, en la mouillant de tems en tems avec de l'eau. On y fait enſuite deux ouvertures larges d'un pouce au bas, une à côté de l'endroit où touche le poitrail, & trois doigts loin de la jointe, l'autre contre le coude, derriere l'épaule, contre les côtes, prenant garde qu'elles ne ſoient point à l'endroit du mouvement où eſt la jointe, parce qu'on y attireroit de la matiere, ce qu'il faut éviter. Il faut enſuite détacher la peau avec l'eſpatule, & par ces deux trous ſouffler entre cuir & chair, pour détacher la peau de l'eſpatule juſqu'à la criniere, en broyant avec la main à meſure qu'on ſoufflera. Lorſqu'on trouve avec une grande ſpatule de bois que la peau eſt détachée tout au long & au large de l'épaule, on introduit par les ouvertures des *plumes* d'oie frottées de *baſilicum* juſqu'au haut, en les poſant de façon qu'elles ne puiſſent point ſortir d'elles-mêmes.

Il faut tirer les *plumes* tous les jours, faire écouler la matiere, remettre les *plumes* frottées de vieux-oing, de graiſſe blanche ou de *baſilicum*, & continuer le même traitement durant 15 ou 20 jours, ſelon la quantité de matiere, puis ôter les *plumes* tout-à-fait, après quoi les plaies ſe fermeront d'elles-mêmes. *Solleyſel*.

Plumes, *en terme de marchand de modes*, ſont des eſpeces d'aigrettes compoſées ou d'une ſeule *plume*, ou de pluſieurs montées ſur des branches de laiton, diverſement deſſinées & colorées. *Voyez* Aigrette.

Plume perpétuelle, (*Papetier.*) c'eſt une eſpece de *plume* faite de maniere à contenir une grande quantité d'encre qui coule petit à petit, & par ce moyen entretient fort long-tems l'écrivain, ſans qu'il ſoit obligé de prendre de nouvelle encre. La *plume perpétuelle* (*mauvais inſtrument*) eſt compoſée de différentes pieces de cuivre, d'argent, &c. dont la piece du milieu porte la *plume* qui eſt viſſée dans l'intérieur d'un petit tuyau, ſoudé lui-même à un autre canal de même diametre, comme le couvercle; on a ſoudé à ce couvercle une vis mâle, afin de pouvoir le fermer à vis, de boucher auſſi un petit trou qui eſt en cet endroit, & d'empêcher l'encre d'y paſſer. A l'autre extrémité de la piece eſt un petit tuyau, ſur la face extérieure duquel on peut viſſer le principal couvercle: dans ce couvercle eſt un porte-crayon qui ſe viſſe dans le dernier tuyau dont on vient de parler, afin de boucher l'extrémité du tuyau, dans lequel on doit verſer l'encre par le moyen d'un entonnoir.

Pour faire uſage de cette *plume*, il faut ôter le couvercle & ſecouer la *plume*, afin que l'encre y coule plus librement.

Plume hollandée, *terme de Papetier*, on appelle *plumes hollandées* des *plumes* à écrire, préparées à la maniere d'Hollande, c'eſt-à-dire dont on a paſſé le tuyau ſous la cendre pour l'affermir, & en faire ſortir la graiſſe. (*D. J.*)

Plumes d'autruche, *en terme de Plumaſſier*, ſont celles qu'ils employent en plus grande quantité, ils en comptent de pluſieurs ſortes, entr'autres les premieres, les ſecondes, les tierces, les claires femelles, les femelles obſcures, les bouts de queue, les bailloques, le noir grand & petit, & le petit-gris. *Voyez ces termes chacun à ſon article.*

Les *plumes d'autruche* naturellement noires ne ſe teignent jamais, on en augmente ſeulement le luſtre & le noir en leur donnant une eau.

Plumes premieres, ce ſont des *plumes* tirées des aîles de l'autruche, qui ſont plus jeunes, mieux fournies, & moins uſées.

Plumes secondes, ce ſont des *plumes* qui ſont plus vieilles que les premieres, & qui ſe ſont par conſéquent uſées davantage ſur le corps de l'oiſeau.

Plumes d'autruches apprêtées, ce ſont des *plumes* teintes ou blanchies, qui ont reçu les façons néceſſaires, & qui ſont montées en bouquets ou autres ouvrages, ou qui ſont prêtes à l'être.

Plumes brutes, *en Plumaſſerie*, ce ſont des *plumes* qui n'ont reçu aucune façon, qui ſont telles que l'oiſeau les portoit, & qui n'ont point encore eu aucun des apprêts que les Plumaſſiers ont coutume de leur donner avant que de les mettre en œuvre.

Plumes de chapeau, *voyez* Plumet.

Plume de paon, (*Pierres précieuſes.*) c'eſt une pierre fine de couleur verdâtre. Elle eſt rayée comme les barbes d'une *plume*, & quoiqu'elle ſoit verdâtre, elle paroît pourpre à la lumiere; c'eſt une agate tendre, quoiqu'orientale. *Le parfait jouaillier.*

Plume, *deſſein à la*, (*Peint.*) les différentes façons de deſſiner ſe réduiſent ordinairement à trois, ſavoir au crayon, au lavis & à la *plume*.

Dans les deſſeins à la *plume*, tous les coups portent & ne peuvent plus s'effacer; ainſi il paroît que cette maniere de deſſiner convient mieux à ceux qui exécutent librement, qu'à ceux qui commencent. Pour apprendre à bien manier la *plume*, les eſtampes des Carraches ſont d'excellens modeles. Quant à leurs deſſeins à la *plume*, ils ſont touchés avec tant d'eſprit & de goût, qu'il faut être bien avancé pour en profiter. Il y a pluſieurs ſortes d'encres employées par ceux qui deſſinent à la *plume*; il y en a de noire, de verte, de bleue, de rouge, mais l'encre de la Chine eſt celle dont on fait le plus d'uſage. (*D. J.*)

PLUMÉE *ou* GOUTTIERE, (*Coupe des pierres.*) eſt une excavation faite dans la pierre au marteau, ou avec le ciſeau, ſuivant une cherche ou une regle en quelque poſition qu'elle ſoit. Ce nom vient apparemment de la reſſemblance de la découverte que l'on fait de la peau d'un oiſeau en ôtant la plume.

PLUMER, v. act. c'eſt depouiller de ſes plumes; on *plume* les oies tous les ans ſur la poitrine, ſous les aîles, & cette plume s'emploie en couſſins, en oreillers, en matelats.

PLUMERIA, ſ. f. (*Hiſt nat. Botan.*) genre de plante auquel Tournefort a donné ce nom en l'honneur du R. P. Plumier, qui a employé pluſieurs années à la recherche des plantes américaines, dont il a publié un catalogue, outre deux volumes *in-fol.* ſur le même ſujet.

La *plumeria* reſſemble à l'*apocynum*, & contient beaucoup de lait. L'extrémité du pédicule pénetre dans un petit calice d'une ſeule feuille, d'où ſort la fleur de même que dans le *nerium*, avec cette différence qu'elle n'a point de couronne. L'ovaire qui croît au fond du calice ſe change en un gros fruit, oblong, fait comme une gaîne, s'ouvre dans ſa longueur, & contient une grande quantité de ſemences diſpoſées de la même maniere que dans l'*apocynum*, mais aîlées.

Le piſtil de ce genre de plante s'éleve du calice, & eſt fixé en maniere de clou à la partie du derriere de la fleur. Le fruit dans lequel il ſe change eſt ordinairement double: les ſemences ſont placées comme des écailles les unes ſur les autres dans leurs gaînes, & attachées au placenta.

Tournefort compte trois eſpeces de ce genre de plantes ; ſavoir, une à fleur très-odorante, couleur de roſe; la ſeconde, à fleurs d'un blanc de neige, & à longues feuilles étroites & pointues; & la troiſieme à fleurs blanches, mais à feuilles courtes & obtuſes.

Ces plantes croiſſent ſans culture aux Indes eſpagnoles, d'où elles ont été tranſportées dans les colonies angloiſes, où on les cultive dans les jardins. La premiere eſpece eſt plus commune à la Jamaïque & aux Barbades: ſes fleurs répandent une excellente odeur : elles naiſſent en bouquets à l'extrémité des tiges, & paroiſſent une grande partie de l'année; mais le ſuc laiteux de ce genre de plante eſt très-cauſtique, & paſſe pour un violent poiſon. (*D. J.*)

PLUMET, ſ. m. *en terme de Plumaſſerie*, n'eſt ſouvent qu'une ſimple plume d'autruche, placée à plat & couſue ſur les bords du chapeau, de ſorte qu'elle paroît au-deſſus du chapeau, dont elle fait à-peu-près tout le tour.

Plumet, ſ. m. (*Comm.*) c'eſt ainſi qu'on nomme à Paris des gagne-deniers ou gens de peine qui travaillent ſur les ports, places & halles de la ville, à porter ſur la tête le charbon, les grains, la farine, *&c.* ce ſont proprement les aides des jurés-porteurs de grains, farine & charbon. *Dictionn. de commerce.*

Plumet de pilote *ou* panon, (*Marine.*) ce ſont pluſieurs plumes que l'on met dans un petit morceau de liege, & qui voltigeant au gré du vent, font connoître d'où il vient plus préciſément que les girouettes. Les mariniers hollandois ne s'en ſervent point: ils ne ſavent ce qu'on veut dire quand on leur en parle.

Plumet, *terme de Muletier* ils appellent *plumets*, des plumes de coq, qu'ils mettent ſur la couverture des mulets.

PLUMETÉ, adj. *en terme de Blaſon*, eſt la même choſe que le *moucheté* ou *papillonné*. Ceba à Gènes, *plumeté* d'argent & d'azur.

PLUMITIF, ſ. m. (*Juriſprud.*) qu'on appelloit autrefois *plumétif*, eſt un regiſtre ou cahier, ſur lequel les greffiers écrivent les jugemens ſur le champ à meſure que le juge les prononce, ce qu'ils ne peuvent faire qu'à la hâte, & même communément par abrégé, en attendant qu'ils en écrivent la minute tout au-long & au net.

On appelle *greffier* ou *plumitif* celui qui tient la plume à l'audience. *Voyez au mot* Greffier.

Les experts ſont auſſi ſur les lieux une eſpece de *plumitif* ou ſommaire, qui leur ſert enſuite à dreſſer la minute de leur rapport à tête repoſée. Lorſque les juges ſont préſens à la viſite, ils ne ſignent guere ce *plumitif*, à-moins que les parties ne le requierent. *Voyez ce que dit* Ferrieres *à ce ſujet ſur l'article* 184 *&* 185. *de la coutume de Paris.* (*A*)

PLUMOTAGE, ſ. m. (*Raffinage de ſucre.*) il ſe dit d'une façon que l'on donne à la terre qui ſert au raffinage en la rafraîchiſſant & la paîtriſſant, ſans l'ôter de deſſus le ſucre, & en y verſant deſſus une ou deux cueillerées de terre-claire. Les connoiſſeurs défendent aux Raffineurs de faire le *plumotage*, à cauſe du dommage que le maître de la ſucrerie en reçoit ordinairement par la précipitation du coulage, qui rend les pains plus légers qu'ils ne devroient être à proportion de la matiere qu'on a miſe dans les formes. *Le P. Labat.*

PLUNTERIES, (*Antiq. greq.*) fête que les Athéniens célébroient tous les ans en l'honneur de Minerve, adorée ſous le nom d'*Agraulé*; c'eſt ce qui a trompé Héſychius & autres, qui ont cru que cette fête étoit célébrée en l'honneur d'Agraulé, fille de Cécrops. A cette fête on dépouilloit la ſtatue de la déeſſe & on la lavoit, ce qui lui donna le nom de *Plunteria*. Ce jour étoit regardé comme un des jours malheureux : on environnoit les temples d'un cordon pour marquer qu'ils étoient fermés, comme cela ſe pratiquoit dans tous les jours funeſtes, & on portoit en proceſſion des figues ſeches, parce que c'étoit le premier fruit que les Athèniens avoient cultivés, & ils attribuoient cette faveur à Minerve. Solon ordonna que dans la célébration de cette fête on ne jureroit que par les trois noms de *Jupiter propice*, *Jupiter expiateur* & *Jupiter defenſeur*. Xénophon ajoute qu'il étoit défendu de faire aucun ouvrage dans les *plunteries*. (*D. J.*)

PLURALITÉ, ſ. f. (*Juriſprud.*) quantité diſcrete, qui conſiſte en deux ou en un plus grand nombre d'unité. *Voyez* Unité.

M. Huyghens a prétendu prouver la poſſibilité de la *pluralité* des mondes dans ſon *Coſmothéores*. M. de Fontenelle a fait un traité de la *pluralité* des mondes.

Voyez le principal argument dont on s'eſt ſervi pour prouver la *pluralité* des mondes *aux mots* Lune, Planete, Terre.

La plus grande abſurdité de la religion païenne étoit la *pluralité* des dieux. *Voyez* Dieu.

Pluralité de bénéfices, *terme de droit eccléſiaſtique*, eſt la poſſeſſion de deux ou plus grand nombre des bénéfices à charge d'ames, par un même eccléſiaſtique. *Voyez* Bénéfice.

L'Egliſe n'a pas approuvé la *pluralité* des bénéfices, quoiqu'elle l'ait tolérée. *Voyez* Bénéfice.

La modicité des bénéfices a ſervi d'abord de prétexte à leur *pluralité*. Un eccléſiaſtique ne pouvant ſubſiſter avec un ſeul bénéfice, il fut permis d'en avoir pluſieurs, & ce nombre à la fin n'eut plus de bornes.

On voulut réprimer cet abus ſous Alexandre III. au troiſieme concile de Latran, lequel fit défenſe de poſſeder plus d'un bénéfice, & le quatrieme concile de Latran ſous Innocent III. confirma la même regle; mais le même canon ayant permis au pape d'en diſpenſer en faveur des perſonnes diſtinguées, les diſpenſes devinrent ſi frequentes que la défenſe devint inutile.

En Allemagne, le pape ne laiſſe pas d'accorder des diſpenſes de poſſéder pluſieurs évêchés enſemble, ſous prétexte que les princes eccléſiaſtiques ont beſoin de grands revenus pour ſe ſoutenir avec les princes proteſtans. *Voyez* Incompatibilité.

PLURIEL, le, adj. c'eſt un titre particulierement propre à la Grammaire, pour caractériſer un des nombres deſtinés à marquer la quotité. *Voyez* Nombre. On dit aujourd'hui, le nombre *pluriel*, une terminaiſon *pluriele*. „ Il eſt certain, dit Th. Corneille ſur la *Rem.* „ 442. De Vaugelas, que c'eſt ſeulement depuis la re„ marque de M. de Vaugelas, qu'on a commencé à di„ re *pluriel*: le grand uſage a toujours été auparavant „ d'écrire *plurier* „. M. de Vaugelas lui-même reconnoît l'unanimité de cet uſage contraire au ſien: auſſi trouva-t-il des contradicteurs dans Ménage & dans le P. Bohours (*Voyez* la note de Th. Corneille, & les *Rem. nouv.* du P. Bohours, *tom. I. pag.* 597.); & les *grammaires* de P. R. ſont pour *plurier*. Aujourd'hui l'uſage n'eſt plus douteux, & les meilleurs grammairiens écrivent *pluriel*, comme derivé du latin *pluralis*, ou, ſi l'on veut, du mot de la baſſe latinité *plurialis*. C'eſt ainſi qu'en uſent M. l'abbé Regnier, le P. Buffier, M. l'abbé d'Olivet, M. Duclos, M. l'abbé Girard, & la plûpart de ceux dont l'autorité peut être de quelque poids dans le langage grammatical.

On peut réduire à quatre regles principales, ce qui concerne le *pluriel* des noms & des adjectifs françois.

1°. Les noms & les ajectifs terminés au ſingulier par l'une des trois lettres *s*, *z* ou *x*, ne changent pas de terminaiſon au *pluriel*; ainſi l'on dit également le *ſuccès*, les *ſuccès*; le *fils*, les *fils*; le *nez*, les *nez*; le *prix*, les *prix*, la *voix*, les *voix*, &c.

2°. Les noms & les adjectif terminés au ſingulier par *au* & *eu* prennent *x* de plus au *pluriel:* on dit donc au ſingulier, *beau*, *chapeau*, *feu*, *lieu*, &c. & au *pluriel* on dit *beaux*, *chapeaux*, *feux*, *lieux*.

3°. Pluſieurs mots terminés au ſingulier par *al* ou *ail*, ont leur terminaiſon *pluriele* en *aux*: on dit au ſingulier *travail*, *cheval*, *égal*, *général*, &c. & au *pluriel* on dit *travaux*, *chevaux*, *égaux*, *généraux*. Je dis que ceci regarde pluſieurs mots terminés en *al* ou *ail*, parce qu'il y en a pluſieurs autres de la même terminaiſon, qui n'ont point de *pluriel*, ou qui ſuivent la regle ſuivante qui eſt la plus générale.

4°. Les noms & les adjectifs qui ne ſont point compris dans les trois regles précédentes, prennent au *pluriel* un *s* de plus qu'au ſingulier: on dit donc *le bon pere*, *les bons peres*; *ma chere ſœur*, *mes cheres ſœurs*; un *roi clement*, des *rois clements*, &c.

Je n'inſiſte point ſur les exceptions qu'il peut y avoir à ces quatre regles, parce que ce détail n'appartient pas à l'Encyclopédie, & qu'on peut l'étudier dans toutes les Grammaires françoiſes, ou l'apprendre de l'uſage: mais j'ajouterai quelques obſervations, en commençant par une remarque du pere Buffier. (*Gramm. fr. n.* 301.)

„ L'*x*, dit-il, n'eſt proprement qu'un *cs* ou *gz*, & le „ z qu'une *s* foible; c'eſt ce qui leur donne ſouvent dans „ notre langue, le même uſage qu'à l'*s* „. C'eſt aſſigner véritablement la cauſe pourquoi ces trois lettres ſont également employées pour marquer le *pluriel*; mais ce n'eſt pas juſtifier l'abus réel de cette pratique. Il ſeroit à deſirer que la lettre *s* fût la ſeule qui caractériſât ce nombre dans les noms, les pronoms & les adjectifs; & aſſurément, il n'y auroit point d'inconvénient, ſi l'uſage le permettoit, d'écrire *beaus*, *chevaus*, *heureus*, *feus*, un *né* au ſingulier, & des *nés* au *pluriel*, &c. Du moins me ſemble-t-il que c'eſt de gaieté de cœur renoncer à la netteté de l'expreſſion & à l'analogie de l'orthographe, que d'em-

plo-

ployer le *z* final pour marquer le *pluriel* des noms, des adjectifs & des participes dont le ſingulier eſt terminé par un *é* fermé, & d'écrire, par exemple, *de bonnes qualitez*, *des hommes ſenſez*, *des ouvrages bien compoſez*, au lieu de *qualités*, *ſenſés*, *compoſés*. Puiſque l'uſage contraire prévaut par le nombre des Ecrivains qui l'autoriſent, c'eſt aujourd'hui une faute d'autant plus inexcuſable, que c'eſt ſouſtraire cette eſpece de mots à l'analogie commune, & en confondre l'orthographe avec celle de la ſeconde perſonne des tems ſimples de nos verbes dont la voyelle finale eſt un *e* fermé, comme *vous liſez*, *vous liſiez*, *vous liriez*, *vous luſſiez*, *vous lirez*, &c.

On trouve dans le journal de l'académie françoiſe, par M. l'abbé de Choiſy (*Opuſc. pag.* 309.), que l'académie ne s'eſt jamais départie du *z* en pareil cas: cela pouvoit être alors; mais il y a aujourd'hui tant d'académiciens & tant d'auteurs dignes de l'être, qui s'en ſont départis, que ce n'eſt plus un motif ſuffiſant pour en conſerver l'uſage dans les cas dont il s'agit.

Une ſeconde obſervation, c'eſt que pluſieurs écrivains ont affecté, je ne ſais pourquoi, de retrancher au *pluriel* des noms ou des adjectifs en *ant* ou *ent*, la lettre *t* qui les termine au ſingulier; ils écrivent *élémens*, *patiens*, *complaiſans*, &c. au lieu de *éléments*, *patients*, *complaiſants*. „ J'avoue, dit à ce ſujet M. l'abbé Girard (*tom. I. diſc. v. pag.* 271.), que le plus grand nombre des écrivains polis & modernes s'étant déclarés pour la ſuppreſſion du „ *t*, je n'oſe les fronder, malgré des raiſons très-capables de donner du penchant pour lui. Car enfin il épargneroit dans la méthode une regle particuliere, & par „ conſéquent une peine. Il ſoutiendroit le goût de l'ethimologie, & l'analogie entre les primitifs & les dérivés. „ Il ſeroit un ſecours pour diſtinguer la différente valeur „ de certains ſubſtantifs, comme de *plans* deſſinés, & de „ *plants* plantés: d'ailleurs ſon abſence paroît défigurer „ certains mots tels que *dens* & *vens* „. Avec des raiſons ſi plauſibles, cet académicien n'auroit-il pas dû autoriſer de ſon exemple la conſervation du *t* dans ces mots? Il le devoit ſans doute, & il le pouvoit, puiſqu'il reconnoît un peu plus haut (*pag.* 270.) que l'uſage eſt partagé entre deux partis nombreux, dont le plus fort ne peut pas ſe vanter encore d'une victoire certaine.

Je ne voulois d'abord marquer aucune exception: en voici pourtant une que je rappelle, à cauſe de la réflexion qu'elle fera naitre. *Oeil* fait *yeux* au *pluriel*, pour déſigner l'organe de la vûe; mais on dit en architecture, *des œils de bœuf*, pour ſignifier une ſorte de fenêtre. *Ciel* fait pareillement *cieux* au *pluriel*, quand il eſt queſtion du ſens propre; mais on dit *des ciels de lit*, & en peinture, *des ciels*, pour les nuages peints dans un tableau. Ne ſeroit-il pas poſſible que quelques noms latins qui ont deux terminaiſons différentes au *pluriel*, comme *jocus* qui fait *joci* & *joca*, les duſſent à de pareilles vûes, plutôt qu'à l'inconſéquence de l'uſage, qui auroit ſubſtitué un nom nouveau à l'ancien, ſans abolir les terminaiſons *plurieles* de celui-ci? Comme en fait de langage, des vûes ſemblables amenent preſque toujours des procédés analogues, on eſt raiſonnablement fondé à croire que des procédés analogues ſuppoſent à leur tour des principes ſemblables.

Il n'y a rien à remarquer ſur les terminaiſons *plurieles* des temps des verbes françois, parce que cela s'apprend dans nos conjugaiſons. Je finirai donc par une remarque de ſyntaxe.

Dans toutes les langues il arrive ſouvent qu'on emploie un nom ſingulier pour un nom *pluriel*: comme *ni la colere ni la joie* du ſoldat *ne ſont jamais modérés*; le payſan *ſe ſauva dans les bois*; le bourgeois *prit les armes*; le magiſtrat & le citoyen *à l'envi conſpirent à l'embelliſſement de nos ſpectacles*. C'eſt, dit-on, une ſynecdoque; mais parler ainſi, c'eſt donner un nom ſcientifique à la phraſe, ſans en faire connoître le fondement: le voici. Cette maniere de parler n'a lieu qu'à l'égard des noms appellatifs, qui préſentent à l'eſprit des êtres déterminés par l'idée d'une nature commune à pluſieurs: cette idée commune a une compréhenſion & une étendue; & cette étendue peut ſe reſtraindre à un nombre plus ou moins grand d'individus. Le propre de l'article eſt de déterminer l'étendue, de maniere que, ſi aucune autre circonſtance du diſcours ne ſert à la reſtraindre, il faut entendre alors l'eſpece; ſi l'article eſt au ſingulier, il annonce que le ſens du nom eſt appliqué à l'eſpece, ſans deſignation d'individus; ſi l'article eſt au *pluriel*, il indique que le ſens du nom eſt appliqué diſtributivement à tous les individus de l'eſpece. Ainſi *l'horreur de ces lieux étonna* le ſoldat, veut faire entendre ce qui arriva à l'eſpece en général, ſans vouloir y comprendre chacun des individus: & ſi l'on diſoit *l'horreur de ces lieux étonna* les ſoldats, on marqueroit plus poſitivement les individus de l'eſpece. Un écrivain correct & précis ne ſera pas toujours indifférent ſur le choix de ces deux expreſſions. (*B. E. R. M.*)

PLUS, DAVANTAGE, (*Synonymes.*) Il eſt bon de diſtinguer ces deux adverbes. *Plus* ne ſe doit jamais mettre à la fin; *davantage* s'y met d'ordinaire: exemple, les Romains ont *plus* de bonne foi que les Grecs: les Grecs n'ont guere de bonne foi; les Romains en ont *davantage*. Ce ne ſeroit pas bien dit, les Romains ont *davantage* de bonne foi que les Grecs, les Romains en ont *plus*. Il y a des endroits où l'on peut mettre *davantage* devant *que*, auſſi-bien que *plus*; par exemple: vous avez tort de me reprocher que je ſuis emporté, je ne le ſuis pas *davantage* que vous; ſi l'on répétoit emporté, il faudroit dire, je ne ſuis pas *plus* emporté que vous.

Quand *davantage* eſt éloigné du *que*, il a bonne grace au milieu du diſcours; par exemple: il n'y a rien qu'il faille éviter *davantage* en écrivant, que les équivoques: lorſqu'il n'y a point de *que* qui ſuive, on met *davantage* au milieu & à la fin. *Bohours.* (*D. J.*)

Plus, prép. (*Géom.*) on ſe ſert de ce mot en algebre, pour ſignifier l'*addition*. Son caractere eſt +. *Voy.* Caractere. Ainſi l'expreſſion algébrique 4 + 10 = 14, ſignifie que quatre, plus dix, ſont égaux à quatorze. *Voyez* Addition.

Toute quantité qui n'a point de ſigne, eſt cenſée avoir le ſigne +. L'oppoſé de ce ſigne eſt *moins*. *Voyez* Moins. *Voyez* auſſi Positif & Négatif. (*O*)

Plus-pétition, ſ. f. (*Juriſprud.*) c'eſt lorſque quelqu'un demande plus qu'il ne lui eſt dû.

La *plus-pétition* a lieu en pluſieurs manieres; ſavoir, pour la quantité, pour la qualité, pour le tems, pour le lieu du payement, & pour la maniere de l'exiger; par exemple, ſi on demande des intérêts d'une choſe qui n'en peut pas produire, ou que l'on conclue à la contrainte par corps dans un cas où elle n'a pas lieu.

Par l'ancien droit romain, la *plus-pétition* étoit punie; celui qui demandoit plus qu'il ne lui étoit dû, étoit déchu de ſa demande, avec dépens.

Dans la ſuite cette rigueur du droit fut corrigée par les ordonnances des empereurs: la loi 3. au code, *liv. III. tit. x.* dit qu'on évite la peine de la *plus-pétition*, en reformant ſa demande avant la conteſtation en cauſe.

En France, les peines établies par les lois romaines contre ceux qui demandent plus qu'il ne leur eſt dû, n'ont jamais eu lieu; mais ſi celui qui eſt tombé dans le cas de la *plus-pétition*, eſt jugé avoir fait une mauvaiſe conteſſion, on le condamne aux dépens. (*A*)

PLUS-QUE-PARFAIT, adj. (*Gram.*) quelquefois pris ſubſtantivement; on dit ou le *prétérit plus que parfait*, ou ſimplement le *plus-que-parfait*. *Fueram*, j'avois été, eſt le *plus-que-parfait* de l'indicatif; *fuiſſem*, que j'euſſe été, eſt le *plus-que-parfait* du ſubjonctif. On voit par ces exemples que ce tems exprime l'antériorité de l'exiſtence, à l'égard d'une époque antérieure elle-même à l'acte de la parole: ainſi quand je dis, *cœnaveram cum intravit*, j'avois ſoupé lorſqu'il eſt entré; *cœnaveram*, j'avois ſoupé, exprime l'antériorité de mon ſouper à l'égard de l'époque déſignée par *intravit*, il eſt entré; & cette époque eſt elle-même antérieure au tems où je le dis. On verra ailleurs (*art.* Tems.), par quel nom je crois devoir déſigner ce tems du verbe: je remarquerai ſeulement ici que la dénomination du *plus-que-parfait* a tous les vices les plus propres à la faire proſcrire.

1°. Elle ne donne aucune idée de la nature du tems qu'elle déſigne, puiſqu'elle n'indique rien de l'antériorité de l'exiſtence, a l'égard d'une époque antérieure elle-même au moment où l'on parle.

2°. Elle implique contradiction, parce qu'elle ſuppoſe le *parfait*, ſuſceptible de plus ou de moins, quoiqu'il n'y ait rien de mieux que ce qui eſt parfait.

3°. Elle emporte encore une autre ſuppoſition également fauſſe; ſavoir, qu'il y a quelque perfection dans l'antériorité, quoiqu'elle n'en admette ni plus ni moins que la ſimultanéité ou la poſtériorité.

Ces conſidérations donnent lieu de croire que les noms de prétérits *parfait* & *plus-que-parfait* n'ont été introduits que pour les diſtinguer ſenſiblement du prétendu prétérit *imparfait*. Mais comme on a remarqué (*art.* Imparfait.) que cette dénomination ne peut ſervir qu'à déſigner l'imperfection des idées des premiers nomenclateurs: il faut porter le même jugement des noms de *parfait* & de *plus-que-parfait* qui ont le même fondement. (*B. E. R. M.*)

PLUTON, ſ. m. (*Mytholog.*) roi du vaſte empire ténébreux, dont tous les hommes doivent un jour devenir les ſujets.

Du

Du monarque du ſombre bord,
Tout ce qui vit ſent la puiſſance;
Et l'inſtant de notre naiſſance
Fut pour nous un arrêt de mort.

Pluton, fils de Saturne & de Rhéa, étoit le plus jeune des trois freres Titans. Il fut élevé par la Paix; on voyoit à Athènes une ſtatue où la Paix allaitoit *Pluton*, pour faire entendre que la tranquillité regne dans l'empire des morts.

Dans le partage du monde, les enfers furent aſſignés à *Pluton*; c'eſt-à-dire, ſelon pluſieurs mythologues, qu'il eut pour ſa part du vaſte empire des Titans, les pays occidentaux qui s'étendoient juſqu'à l'Océan, que l'on croit être beaucoup plus bas que la Grece.

D'autres s'imaginent que *Pluton* s'appliqua à faire valoir les mines d'or & d'argent qui étoient dans l'Eſpagne, où il fixa ſa demeure; & comme les gens deſtinés à ce travail, ſont obligés de fouiller bien avant dans la terre, & pour ainſi dire juſqu'aux enfers, on débite que *Pluton* habitoit au centre de la terre. Ajoutons que ceux qui travaillent aux mines, ne vivent pas long-tems, & meurent aſſez ſouvent dans leurs ſouterreins; ainſi *Pluton* pouvoit être regardé comme le roi des morts.

On donne pluſieurs noms à ce dieu: les uns l'appellent *Adès* ou *Aëdès*; les Latins, *Pluto*, *Diopater*, ou *Dioſpater*, *Jupiter infernal*, *Aëdoneus*, *Orcus*. Les cyclopes lui donnerent un caſque, célebre dans la fable par ſa vertu merveilleuſe; c'eſt que quiconque l'avoit ſur la tête, voyoit tout le monde, & n'étoit vu de perſonne: Homere dit que Pallas elle-même en fit uſage, pour ſe dérober aux yeux de Mars; Ovide le fait prêter à Perſée dans une expédition contre Méduſe & contre Phinée. Il y a bien de l'apparence que c'eſt ce caſque qui depuis a donné aux poëtes & aux romanciers, l'idée de ces nuages & de ces armes enchantées qui rendent les heros inviſibles, & leur laiſſent la liberté de voir.

Comme *Pluton* étoit difforme, & que ſon empire reſpiroit la triſteſſe, il ne trouva point de femme qui voulût le partager avec lui: il fut donc obligé d'uſer de ſurpriſe, & d'enlever de force celle qui n'auroit jamais voulu de lui, ſi on l'avoit laiſſée à ſa liberté.

On appelloit *Pluton*, *ſummanus*, c'eſt-à-dire *ſummus manium*, le ſouverain des manes ou des ombres; & les anciens lui dévouoient leurs ennemis.

Il étoit repréſenté dans un char tiré par quatre chevaux noirs, dont les noms ſont, ſelon Claudien, *Orphnéus*, *Æthon*, *Nyctéus* & *Alaſtor*, noms qui marquent tous quelque choſe de ténébreux & de funeſte; ſon ſceptre eſt un bâton à deux pointes ou à deux fourches, à la différence du trident de Neptune, qui avoit trois pointes. Quelquefois on mettoit des clefs auprès de lui, pour ſignifier que ſon royaume étoit ſi bien fermé, qu'on n'en revenoit jamais.

Ce dieu étoit généralement haï, ainſi que tous les dieux infernaux, parce qu'on le croyoit inflexible, & qu'il ne ſe laiſſoit jamais toucher aux prieres des hommes. C'eſt pour cela qu'on ne lui érigeoit ni temple, ni autel, & qu'on ne compoſoit point d'hymne en ſon honneur.

On ne lui immoloit que des victimes noires, & la victime la plus ordinaire étoit le taureau. La principale cérémonie dans ſes ſacrifices, conſiſtoit à repandre le ſang des victimes dans des foſſes près de l'autel, comme s'il avoit dû pénétrer juſqu'au royaume ſombre de ce dieu. Tout ce qui étoit de mauvais augure, lui étoit ſpécialement conſacré, comme le ſecond mois de l'année, le ſecond jour du même mois; auſſi le nombre deux paſſoit pour le plus malheureux des nombres.

Tous les Gaulois ſe vantent, dit Céſar dans ſes *Commentaires*, de deſcendre de *Pluton*, ſuivant la doctrine de leurs druides; c'eſt pourquoi ils comptent les eſpaces du tems, non par les jours, mais par les nuits: les jours de la naiſſance, les mois & les années commencent chez eux par la nuit, & finiſſent par le jour. Il faut que *Pluton* ait été un des principaux dieux des anciens Gaulois, quoique Céſar ne le diſe pas, puiſqu'ils le croyoient leur pere, & ſe glorifioient de lui devoir leur origine.

On mettoit ſur le compte de *Pluton*, les tonnerres qui grondoient pendant la nuit. Sa fête ſuivoit immédiatement celle des ſaturnales; elle étoit appellée *ſigillaire*, à cauſe de petites figures qu'on prenoit ſoin de lui offrir.

Epiménide fit poſer dans le temple des Euménides, les ſtatues de *Pluton*, de Mercure & de la Terre; elles étoient d'une forme agréable, dit Pauſanias. Chacune d'elles étoit placée ſur un autel différent.

Au revers d'une médaille de Gordien Pie, on voit une figure de *Jovis ditis*, double divinité adorée ſous la forme d'une ſeule; laquelle repréſentoit d'un côté Jupiter, qui commande au ciel & à la terre, & de l'autre, le dieu *Plutus* ou *Pluton* qui préſide aux enfers, & à tous les lieux ſouterreins, ſur-tout aux mines: c'eſt auſſi à cauſe de ces deux différens rapports, qu'on repréſente ce dieu ſur d'autres médailles, tantôt avec un aigle à la main droite, tantôt avec cerbere à ſes piés. (*D. J.*)

PLUTONIUM, (*Géog. anc.*) lieu aux environs d'Hiérapolis de Phrygie. Strabon, *liv. XIV. p.* 649. dit qu'on y voyoit un bois ſacré, avec un temple dédié à Pluton & à Junon, ou plutôt à Proſerpine, comme quelques-uns prétendent qu'on doit lire. (*D. J.*)

PLUTUS, ſ. m. (*Mythol.*) dieu des richeſſes, étoit mis au nombre des dieux infernaux, parce que les richeſſes ſe tirent du ſein de la terre, ſéjour de ces divinités. Héſiodé le fait naître de Cérès & de Jaſion dans l'île de Crete, peut-être parce que ces deux perſonnages s'étoient appliqués toute leur vie à l'agriculture, qui procure les plus ſolides richeſſes.

Ariſtophane, dans ſa comédie de *Plutus*, dit que ce dieu dans ſa jeuneſſe avoit très-bonne vûe, mais qu'ayant déclaré à Jupiter qu'il ne vouloit aller qu'avec la vertu & la ſcience, le pere des dieux, jaloux des gens de bien, l'avoit aveuglé pour lui ôter le diſcernement; Lucien ajoute que depuis ce tems-là il va preſque toujours avec les méchans; car „ comment un aveugle comme moi pourroit-il trouver un homme de bien, qui eſt une choſe ſi rare? au lieu que les méchans ſont en grand nombre, & ſe trouvent par-tout, ce qui fait que j'en rencontre toujours quelqu'un „. Lucien fait encore *Plutus* boiteux; „ c'eſt pourquoi, dit-il, je marche lentement quand je vais chez quelqu'un, je n'arrive que fort tard, & ſouvent quand on n'a plus beſoin de moi; au contraire, loſqu'il eſt queſtion de retourner je vais vîte comme le vent, & l'on eſt tout ſurpris qu'on ne me voit plus. Mais, lui dit Mercure, il y a des gens à qui les biens viennent en dormant. Oh alors je ne marche pas, répond *Plutus*, l'on me porte „. Toutes ces allégories s'entendent ſans peine, & ne méritent pas de nous arrêter.

Plutus avoit une ſtatue à Athènes ſous le nom de *Plutus clairvoyant:* elle étoit ſur la citadelle, dans le fort, derriere le temple de Minerve, où l'on tenoit les tréſors publics; *Plutus* étoit placé là comme pour veiller à la garde de ces tréſors. Dans le temple de la Fortune à Thèbes on voyoit cette déeſſe tenant *Plutus* dans ſes bras ſous la forme d'un enfant, comme ſi elle étoit ſa nourrice ou ſa mere. A Athènes la ſtatue de la Paix tenoit le petit *Plutus* dans ſon ſein, ſymbole des richeſſes que donne la paix. (*D. J.*)

PLUVIAL, ſ. m. (*Hiſt. eccleſ.*) c'eſt une grande chappe que portent le chantre & le ſous-chantre, à la meſſe & à vêpres, ainſi que l'officiant quand il encenſe. Le *pluvial* entoure toute la perſonne, & eſt attaché par le devant avec deux agraphes. Autrefois c'étoit la chappe ou manteau que les eccléſiaſtiques, & ſur-tout les religieux, portoient à la campagne pour ſe défendre de la pluie; c'eſt de-là que lui vient ſon nom. (*D. J.*)

PLUVIAL, (*Juriſprud.*) eaux *pluviales*, ce ſont les eaux qui tombent du ciel. *Voyez* EAUX, EGOUT. (*A*)

PLUVIER, PLUVIER VERT, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) *pluvialis ſeu pardalis pluvialis viridis*. Wil. oiſeau de la groſſeur du vanneau, ou un peu plus gros. Le deſſus de la tête, le cou, les épaules, le dos, & en général toute la face ſupérieure de l'oiſeau eſt noire, & a beaucoup de taches éparſes, d'un jaune verdâtre; cette couleur occupe les bords de chaque plume, & le milieu eſt noir; le bec a un pouce de largeur; il eſt noir & droit. Le cou eſt peu court & reſſemble à celui du vanneau. La poitrine a une couleur brune mêlée d'un jaune verdâtre. Le ventre eſt blanc; les plumes des côtés du corps ont l'extrémité brune & ſont traverſées par des lignes de la même couleur. Les grandes plumes des aîles ſont toutes brunes, excepté les cinq intérieures qui ont la même couleur que le dos; les dix premieres plumes ont les barbes extérieures terminées en pointe; la onzieme eſt obtuſe: dans celles qui ſuivent ce ſont au contraire les barbes intérieures qui ont une pointe. La queue eſt courte & compoſée de douze plumes de la même couleur que le dos. Les piés & les ongles ſont noirs. Cet oiſeau n'a point de doigt de derriere; ce caractere le rend très-différent des autres oiſeaux de ſon genre. Willughbi, *Ornithologie*. *Voyez* OISEAU.

PLUVIER GRIS, *pluvialis cinerea*. Wil. oiſeau qui eſt de la groſſeur du pluvier verd; il a le bec long de plus d'un pouce; & les pis ont une couleur verte obſcure; les plumes de la tête, du dos, & les petites plumes des aîles

les ſont entierement noires, à l'exception de la pointe qui eſt d'un cendré verdâtre; le menton eſt blanc, & il y a ſur la gorge de petites lignes ou des taches oblongues brunes; la poitrine, le ventre & les jambes ſont blancs; chaque aîle a vingt-ſix grandes plumes; la queue eſt traverſée alternativement par des bandes blanches & par des bandes noires. Willughbi, *Ornit. Voyez* Oiseau.

Pluvier, (*Diete.*) ce que nous avons obſervé des qualités diététiques du vanneau convient de la même maniere aux deux eſpeces de *pluviers* que l'on mange communément parmi nous, ſavoir le jaune ou doré, & le gris ou cendré. *Voyez* Vanneau, *Diete*. Il faut en excepter l'obſervation que nous avons faite ſur la rareté des bons vanneaux, car au contraire les *pluviers* ſont preſque toujours gras & tendres. (*b*)

Pluviers, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Beauce, à 6 lieues de Janville, à 7 d'Eſtampes, à 8 de Montargis, à 9 d'Orléans, & à 18 de Paris, ſur un petit ruiſſeau, & près de la forêt d'Orléans. Cette petite ville, dont l'évêque d'Orléans eſt ſeigneur, eſt le ſiege d'une élection & d'une chatellenie; ſon territoire produit ſeulement du blé.

Pluviers ſe nomme auſſi *Pithiviers*, *Petiviers*, & *Puviers*, en latin moderne *Pithiverium*, *caſtrum Pitiveris*; on dit qu'elle a pris ſon nom de *Pluviers*, de l'abondance des pluviers aux environs; d'où vient que Robert Caſal l'appelle *Aviarium*. *Long.* ſuivant Caſſini 19d. 40'. 32''. *lat.* 48d. 30'. 50''. (*D. J.*)

PLUVIEUX, adj. (*Gramm.*) on dit d'un tems qu'il eſt *pluvieux*, lorſque les pluies ſont fréquentes pendant ce tems; une ſaiſon *pluvieuſe*. *Pluvieux* ſignifie auſſi qui *amene la pluie*, qui *menace de pluie*; un vent *pluvieux*, un ciel *pluvieux*.

PLUVIUS, (*Hiſt. nat.*) nom donné à Jupiter par les anciens, qui dans les tems de ſéchereſſe l'invoquoient pour obtenir de la pluie. Ce fut par ce motif que l'armée de Trajan, prête à périr faute d'eau, fit un vœu à Jupiter *Pluvius*, qui, dit-on, ne tarda pas à l'exaucer par une pluie abondante. En mémoire de cet évenement on grava depuis, ſur la colonne trajane la figure de Jupiter *Pluvius*, & les ſoldats romains recevant de l'eau dans le creux de leurs boucliers. Le dieu y eſt repréſenté ſous la figure d'un vieillard à longue barbe; avec des aîles, tenant les deux bras étendus & la main droite un peu élevée; l'eau paroit ſortir à grands flots de ſes bras & de ſa barbe.

PLYE. *Voyez* Plie.

PLYNTERIES, ſ. f. pl. (*Hiſt. anc.*) fêtes à Athènes en l'honneur de Minerve, qu'on comptoit cependant parmi les jours malheureux. En ces jours Solon permit de jurer par ces trois noms, de Jupiter le propice, Jupiter l'expiateur, & Jupiter le défenſeur. Xénophon aſſure qu'aux *plynteries* on fermoit le temple de Minerve, & qu'il étoit défendu ce jour-là de faire quoique ce ſoit, même en cas de néceſſité; on dépouilloit la ſtatue de la déeſſe, mais on la couvroit auſſi-tôt pour ne pas l'expoſer nue, & on la lavoit; outre cela on environnoit tous les temples d'un cordon, pour marquer qu'ils étoient fermés, cérémonie uſitée dans les jours funeſtes; enfin on portoit en proceſſion des figues ſeches, ſur ce fondement que les figues étoient le premier fruit que les Grecs euſſent mangés après le gland, dit un auteur moderne qui donne à ces fêtes le nom de *plunteria*. *Voyez l'article* Plunteries.

PLYTHANI, (*Géog. anc.*) peuples de l'Inde. Arrien, *pag.* 29. dans ſon périple de la mer Rouge, dit qu'on apportoit quantité de pierres d'onyx de leur ville, qu'on croit avoir été nommée *Plythana*. (*D. J.*)

P N

ΠΝΕΥ'ΜΑ, (*Critiq. ſacrée.*) *eſprit*; ce mot eſt fort équivoque, & reçoit différentes acceptions; il convient d'en faire la remarque pour l'intelligence de pluſieurs paſſages de l'Ecriture. Les Juifs appelloient *eſprit*, toute cauſe qui agit, & même cauſe inanimée, comme le vent, les tempêtes *Pſ. cxlviij.* Il y a des *eſprits*, ἐστι πνεύματα, eſt-il dit dans l'Eccl. *xxxix. 35.* créés pour la vengeance, & qui ont affermi les maladies qu'ils ont cauſées. Qui ſont ces *eſprits*? L'auteur le dit plus bas, *v.* 37. 38. le feu, la grêle, la famine, la mort; il ajoute, *v.* 39. les bêtes farouches, les ſcorpions, les viperes, & le glaive. Grotius obſerve ſur le mot πνεῦμα, qu'il faut entendre par-là dans l'Ecriture toute qualité active dont une choſe eſt douée, & qui en émane, comme le ſouffle émane d'un homme. On en trouvera cent exemples dans Ariſtote, Plutarque, Thucydide, Xénophon; πνεύματα déſigne encore dans les auteurs les parties nobles néceſſaires à la vie, le poumon, les vents, la difficulté de reſpirer; c'eſt dans ce ſens qu'on donne dans l'Ecriture le nom d'*eſprit* aux maladies, ſans que nous prétendions nier l'interpretation des paſſages où il eſt manifeſte qu'il s'agit de l'opération des démons; ſaint Marc & ſaint Luc parlent d'un jeune homme qui étoit poſſédé d'un *eſprit* muet, ἔχοντα πνεῦμα ἄλαλον, lequel le jettoit par terre ſubitement; alors ce jeune homme écumoit, grinçoit des dents, &c. voilà les ſymptômes de l'épilepſie; mais le miracle de Jeſus-Chriſt n'en étoit pas moins grand: enfin puiſqu'il s'agit ici de critique, nous finirons par obſerver, que πνεῦμα veut dire encore dans les auteurs, une période, *ſententia membris conſtans*. Bud. ex Hermog. *tom. IV. p.* 90. (*D. J.*)

PNEUMATIQUE, ſ. f. (*Phyſiq.*) que l'on appelle auſſi *Pneumatologie*, & c'eſt proprement la ſcience qui s'occupe des eſprits & des ſubſtances ſpirituelles, *Voyez* Esprit.

Ce mot eſt formé du grec πνεῦμα, *ſpiritus*, ſouffle ou air; c'eſt pourquoi de la différente acception de ce mot, pris comme une ſubſtance incorporelle pour ſignifier l'air, il en naît deux ſortes de ſcience *pneumatique*.

Mais on ſe ſert plus communément du mot *pneumatique* pour ſignifier la ſcience des propriétés de l'air, & les lois que ſuit ce fluide dans ſa condenſation, ſa raréfaction, ſa gravitation, &c. *Voyez* Air.

Quelques écrivains regardent la *pneumatique* comme une branche des méchaniques, à cauſe que l'on y conſidere le mouvement de l'air & ſes effets. Il faut avouer que cette ſcience eſt tout-à-fait ſemblable à l'hydroſtatique, l'une conſidérant l'air de la même maniere préciſément que l'autre conſidere l'eau. *Voyez* Méchanique & Hydrostatique.

Wolf, au lieu du mot *pneumatique*, ſe ſert du mot *aérométrie*, ou *airométrie*, qui ſignifie l'*air*. *Voyez* Aérometrie.

On trouve la doctrine & les lois des *pneumatiques* aux *articles* Air, Atmosphere, Pompe, Syphon, Raréfaction, &c.

Pneumatique, machine, (*Phyſique.*) autrement appellée *machine à pomper l'air*, ou *machine de Boyle*, ou *machine du vuide*, eſt une machine par laquelle on vuide, ou du-moins on rarefie conſidérablement l'air contenu dans un vaſe.

La *machine pneumatique* fut inventée vers l'année 1654 par Otto de Guericke, conſul de Magdebourg, qui la mit le premier en uſage. L'archevêque de Mayence ayant vû cette machine & ſes effets à Ratisbonne, où l'inventeur l'avoit portée, engagea Otto de Guericke à venir chez lui, & à faire apporter ſa machine en ſon palais de Wurtzbourg; c'eſt-là que le ſavant pere Schott, jéſuite, qui profeſſoit les Mathématiques dans cette univerſité, & pluſieurs autres ſavans, la virent pour la premiere fois.

Le bruit de ces premieres expériences ſe répandit auſſitôt par les grandes correſpondances que le pere Schott entretenoit avec tous les ſavans de l'Europe: mais ſurtout l'an 1657, quand il publia ſon livre, intitulé: *mechanica-hydraulico-pneumatica*, auquel, comme dans un appendix, il a ajouté un détail circonſtancié des expériences de Magdebourg (c'eſt ainſi qu'on les appelloit). En 1664, il publia ſa *technica curioſa*, dans laquelle on trouve les expériences nouvelles qu'on avoit faites depuis l'impreſſion de ſon premier ouvrage. Enfin, Otto de Guericke ſe détermina à donner lui-même un recueil complet de ſes expériences, dans un livre qu'il intitula: *experimenta nova magdeburgica de vacuo ſpatio*.

La *machine pneumatique* a été ſi généralement connue ſous le nom de *machine de Boyle*, ou *vuide de Boyle*, que cela a fait croire à bien des gens qu'on en devoit l'invention à ce philoſophe: il y a eu certainement grande part, tant pour l'avoir beaucoup perfectionnée, que pour l'avoir appliquée le premier à des expériences curieuſes & utiles.

Quant à l'invention de l'inſtrument, il avoue ingénument qu'il n'en a pas la gloire, dans une lettre écrite deux ans après la publication du livre du pere Schott.

Il paroît par cette lettre que la premiere machine dont s'eſt ſervi M. Boyle, eſt de l'invention de M. Hook; elle eſt certainement beaucoup plus parfaite que celle que le pere Schott a décrite dans ſa *mechanica-hydraulico-pneumatica*. Cependant elle avoit encore pluſieurs défauts, & n'étoit pas à-beaucoup-près auſſi commode qu'on auroit pû le deſirer, particulierement en ce que l'on ne pouvoit ſe ſervir que d'un ſeul récipient qui, étant toujours fixé à la machine, devoit être par conſéquent très-grand pour ſervir commodément à toute ſorte d'expériences: or cette grande capacité du récipient faiſoit qu'il

falloit

falloit un tems conſidérable pour le vuider, & c'étoit un inconvénient qu'on ne pouvoit aiſément éviter dans beaucoup d'expériences qui demandoient une prompte évacuation; c'eſt ce qui engagea M. Boyle, après qu'il eut fait ſes premieres expériences, & qu'il les eut publiées dans un ouvrage, intitulé: *experimenta phyſico-mechanica de vi aëris elaſticâ & ejus affectibus*, &c. à chercher à corriger cette machine. On peut voir la deſcription de cette ſeconde *machine pneumatique* dans la premiere continuation de ſes expériences phyſico-méchaniques; elle n'a comme la premiere qu'un ſeul corps de pompe, mais il eſt appliqué de façon qu'il plonge dans l'eau de tous côtés, ce qui empêche le retour de l'air; les récipients qui ſont de différentes figures & grandeurs, poſent ſur une platine de fer ſur laquelle ils ſont fixés par le moyen d'un ciment mou, ainſi on en peut changer autant de fois qu'il eſt néceſſaire. Il paroît qu'il n'avoit pas encore penſé à cet expédient ſi ſimple, de les fixer à la platine par le moyen d'un cuir mouillé.

Les expériences rapportées dans la ſeconde continuation, ont été faites avec une machine différente des deux premieres, elle eſt de l'invention de M. Papin, qui a beaucoup aidé M. Boyle dans toutes ſes recherches; cette troiſieme machine eſt beaucoup plus parfaite que la précédente, ſon avantage conſiſte principalement en ces deux points. Premierement, au lieu que la derniere machine n'avoit qu'un ſeul corps de pompe & qu'un ſeul piſton, celle-ci en a deux auſſi-bien que deux corps de pompes; ces deux piſtons qui ſe hauſſent & baiſſent alternativement, font une évacuation d'air continuelle & non-interrompue, effet qu'on ne pouvoit eſpérer avec un ſeul piſton; car dans les autres on ne ſauroit ſe diſpenſer d'interrompre l'évacuation de l'air, tandis qu'on remonte le piſton vers le fond de la ſeringue; mais outre cet avantage de faire l'opération dans la moitié du tems qu'il faudroit employer ſi l'on n'avoit qu'un ſeul piſton, la peine eſt auſſi conſidérablement diminuée. Le grand inconvénient qu'on reprochoit aux machines à un ſeul corps de pompe, étoit la grande réſiſtance que fait l'air extérieur ſur le piſton quand on l'abaiſſe, réſiſtance qui augmente à meſure que le récipient ſe vuide; car l'équilibre de l'air intérieur avec l'extérieur diminue toujours de plus en plus, deſorte que ſi le corps de pompe eſt d'un diametre un peu conſidérable, la force d'un homme ſuffit à-peine pour abaiſſer tant-ſoit-peu le piſton: or cette réſiſtance de l'air s'évanouit entierement en employant deux piſtons, il ſont ajuſtés de façon que quand l'un monte l'autre deſcend; par conſéquent la preſſion de l'air extérieur empêche autant l'un de monter, qu'elle aide l'autre à deſcendre; ainſi ces deux forces ſe détruiſent mutuellement par des effets contraires.

Un autre avantage de cette nouvelle machine, ce ſont les valvules: dans les deux autres, quand le piſton étoit remonté tout au haut, on étoit obligé de tourner le robinet pour laiſſer paſſer l'air du récipient dans le corps de pompe, & de le fermer quand on vouloit l'en faire ſortir, d'ôter la cheville pour le laiſſer paſſer, & de répéter cette manœuvre à chaque coup de pompe; or les valvules de la derniere machine ſuppléent à ce bouchon & au robinet, & ſont infiniment plus commodes. *Voyez les leçons de Phyſ. expér. de* M. Cottes, *treizieme leçon*, d'où ceci a été tiré, ainſi que l'explication ſuivante.

Explication des parties de la machine pneumatique. La *figure* 16. *pneum.* repréſente la *machine pneumatique* de M. Hauksbée, qui n'eſt autre choſe que la derniere de M. Boyle dont on vient de parler. *A A*, deux corps de pompe d'un pié de haut, & de deux pouces de diametre. *B B*, manches des piſtons, qui ſont deux eſpeces de crics capables de recevoir la lanterne de la manivelle. *C*, la manivelle; la lanterne eſt enfermée dans la boite. *D D D D*, le tuyau qui conduit l'air du récipient au corps de pompe. *E*, le récipient. *E F*, boîte de fer blanc garnie de cuirs huilés; au travers deſquels paſſe une verge de fer, pour mouvoir ou ſuſpendre différens corps dans le récipient. *GGG*, la jauge mercurielle, qui eſt un tuyau de verre ouvert par ſes deux extrémités, dont l'une paſſe au-travers de la platine & communique avec le récipient, & l'autre eſt plongée dans une cuvette qui contient du mercure. *H*, la cuvette, ſur la ſurface du mercure qu'elle contient, nage un morceau de liege percé d'un trou à ſon centre; on y a inſéré une regle de buis verticale, diviſée en pouces, lignes & quarts de lignes, enſorte que le mercure hauſſant & baiſſant dans la jauge, le liege & la regle baiſſe ou hauſſe en même tems. *IIII*, les ſupports & la table.

Depuis les additions & les corrections que M. Hauksbée a faites à la *machine pneumatique* de Guericke & de Boyle, cette même machine a encore reçu divers changemens. On trouve à la fin des *eſſais de Phyſique* de M. Muſſchenbroeck, la deſcription de deux *machines pneumatiques*, l'une double, l'autre ſimple, c'eſt-à-dire, dont l'une a deux corps de pompe & l'autre n'en a qu'un. Ces deux machines ont été inventées ou plutôt perfectionnées par le célebre M. Graveſande, profeſſeur de Mathématique à Leyde; mort depuis peu d'années. La pompe dont on ſe ſert communément en Allemagne, ſe trouve décrite dans les *élémens de Phyſique* de M. Techmeier: profeſſeur à Iene.

La *machine pneumatique* dont on ſe ſert aujourd'hui le plus communément en France, conſiſte dans un tuyau ou corps de pompe vertical, auquel eſt adapté un piſton terminé par un étrier dans lequel on met le pié pour faire deſcendre le piſton; on releve le piſton par le moyen d'une eſpece de levier recourbé en-haut, lequel eſt attaché à l'extrémité du piſton & terminé par un manche: le cylindre ou corps de pompe communique par un tuyau avec le récipient, ce tuyau eſt traverſé en ſon milieu par un robinet percé d'un trou d'outre en outre: & outre cela traverſé d'une rainure qui eſt environ à quatre-vingt-dix degrés du trou dont le robinet eſt percé. Lorſqu'on veut rarefier l'air du récipient, on tourne d'abord le robinet de maniere que le trou qui y eſt pratiqué réponde à l'ouverture du cylindre, & que par conſéquent l'air du cylindre communique avec l'air du récipient, ſans communiquer avec l'air extérieur; on tire enſuite le piſton en-bas, & par ce moyen on dilate l'air contenu dans le récipient & dans le cylindre, en lui faiſant occuper un plus grand eſpace. Enſuite on tourne le robinet de maniere que la rainure réponde à l'ouverture du cylindre, par-là il arrive que l'air du cylindre a communication avec l'air extérieur. On pouſſe enſuite le piſton en en-haut & on chaſſe dehors l'air qui étoit contenu dans la cavité du cylindre; on retourne enſuite le robinet de maniere que ſon trou réponde à la cavité du cylindre, on abaiſſe le piſton une ſeconde fois: & il eſt clair que par cette opération on ôte continuellement du récipient une certaine portion d'air, laquelle ſe répand dans la cavité du cylindre quand on abaiſſe le piſton, pour être enſuite jetté dehors quand le piſton ſe releve par conſéquent on rarefie continuellement l'air du récipient; le récipient poſe ſur une platine, & cette platine eſt couverte d'un cuir mouillé auquel le récipient s'attache fortement quand on a commencé à pomper l'air; de maniere que l'air extérieur ne ſauroit rentrer dans le récipient, parce qu'il ne peut trouver aucun eſpace entre le récipient & le cuir mouillé auquel le récipient s'attache très-exactement. Ce cuir mouillé tient lieu du maſtic qu'on ſeroit obligé de mettre à l'extrémité inférieure du récipient pour l'attacher à la platine, & pour boucher tous les petits interſtices par leſquels l'air pourroit rentrer. Il ne ſera peut-être pas inutile d'ajouter ici une figure de cette *machine pneumatique* ſimple: quoique la deſcription que nous venons d'en donner ſoit fort facile à entendre, & que cette machine ſoit aujourd'hui extrèmement connue, on la voit repréſentée avec toutes ſes parties: *Planche pneumatique*, *fig.* 16. *n°*. 2. *Voyez* la deſcription plus détaillée de la *machine pneumatique*, tant double que ſimple, & de ſes parties, daus les *mémoires de l'académie des Sciences de* 1740.

Nous dirons ſeulement, pour faciliter l'intelligence du reſte de cet article, que cette *machine pneumatique* eſt compoſée de cinq parties principales, ſavoir, 1°. d'un corps de pompe de cuivre *A*: 2°. d'un piſton dont le manche eſt terminé en forme d'étrier *B*, pour être abaiſſé avec le pié, & garni d'une branche montante avec une poignée *C*, pour être relevé avec la main: 3°. d'un robinet dont on avoit la clé en *D*: 4°. d'une platine couverte d'un cuir mouillé, ſur lequel on poſe le récipient ou la cloche de verre *E*: 5°. d'un pié *F G*, avec deux tablettes *HH*, qui peuvent ſe hauſſer & ſe baiſſer à volonté.

Il paroît d'abord probable qu'à chaque coup de pompe, il doit toujours ſortir une égale quantité d'air, & par conſéquent, qu'après un certain nombre de coups de pompe, le récipient peut être entierement évacué; mais ſi nous faiſons attention, nous trouverons qu'il en arrive bien différemment. Pour le prouver, nous allons d'abord démontrer le théorème ſuivant, d'après M. Cottes, que nous ne ferons qu'abreger.

La quantité d'air qu'on fait ſortir du récipient à chaque coup de pompe; eſt à la quantité que contenoit le récipient avant le coup, comme la capacité de la pompe dans laquelle l'air paſſe en ſortant du récipient, eſt à la ſomme des capacités du corps de la pompe & du récipient.

Pour voir la vérité de ce principe, il faut obſerver, qu'en élevant le piſton, & l'éloignant du fond de la pompe, il doit ſe faire un vuide dans ce nouvel eſpace mais ce vuide eſt prévenu par l'air qui s'y tranſporte du récipient; cet air fait effort de tous côtés pour ſe répandre; or il arrive de-là qu'il paſſe dans la partie vuide du corps de pompe que le piſton vient d'abandonner, & il doit continuer ainſi à paſſer juſqu'à ce qu'il ſoit de même denſité dans la pompe & dans le récipient; ainſi l'air qui immédiatement avant le coup de pompe, étoit renfermé ſeulement dans le récipient & toutes ſes dépendances, eſt à préſent uniformément diſtribué dans le récipient & le corps de la pompe: d'où il eſt clair que la quantité d'air contenue dans la pompe, eſt à celle que contiennent la pompe & le récipient tout enſemble, comme la capacité de la pompe eſt à celle de la pompe & du récipient tout enſemble; mais l'air que contient la pompe, eſt celui-là même qui ſort du récipient à chaque coup, & l'air contenu dans la pompe & le récipient tout enſemble, eſt celui que contenoit le récipient immédiatement avant le coup; donc la vérité de notre regle eſt évidente.

Nous allons démontrer à préſent que la quantité d'air qui reſte dans le récipient après chaque coup de pompe diminue en progreſſion géométrique. En effet, puiſque la quantité d'air du récipient diminue à chaque coup de pompe, en raiſon de la capacité du récipient, à celle du même récipient & de la pompe jointes enſemble; chaque reſte eſt donc toujours moindre que le reſte précédent dans la même raiſon donnée; d'où il eſt clair qu'ils ſont tous dans une progreſſion géométrique décroiſſante.

Si les reſtes décroiſſent en progreſſion géométrique, il eſt certain qu'à force de pomper, on pourra les rendre auſſi petits qu'on voudra, c'eſt-à-dire, qu'on pourra approcher autant qu'on voudra, du vuide parfait: mais on voit en même tems qu'on ne pourra tout évacuer.

Outre les effets & les phénomènes de la *machine pneumatique*, dont on a parlé aux *articles* VUIDE, AIR *&c.* on peut y en ajouter quelques autres: par exemple la flamme d'une chandelle miſe dans le vuide s'éteint en une minute, quoiqu'elle y ſubſiſte quelquefois pendant deux; mais la meche continue d'y être en feu, & même il en ſort une fumée qui monte en-haut. Du charbon allumé s'éteint totalement dans l'eſpace d'environ cinq minutes, quoiqu'en plein air il ne s'éteigne qu'après une demi-heure, cette extinction ſe fait par degrés, en commençant par le haut & par les côtés extérieurs. L'abſence de l'air n'affecte point le fer rougi au feu; & néanmoins le ſoufre ou la poudre à canon ne prennent point flamme dans le vuide, ils ne font que s'y fondre. Une meche, après avoir paru long-tems totalement éteinte dans le vuide, ſe ranime lorſqu'on la remet à l'air. Si l'on bat le fuſil dans le vuide, on y produit des étincelles auſſi abondamment qu'en plein air: ces étincelles ſaillent dans toutes les directions, en-deſſus, en deſſous *&c.* comme dans l'air: l'aimant & les aiguilles aimantées ont les mêmes propriétés dans le vuide que dans l'air. Après qu'un flambeau eſt éteint dans un récipient épuiſé d'air, la fumée deſcend par degrés au fond, où elle forme un corps noirâtre, en laiſſant la partie ſupérieure claire & tranſparente; & ſi l'on incline le vaſe, tantôt d'un côté & tantôt d'un autre, la ſurface de la fumée ſe tient horiſontalement ſemblable aux autres fluides. Le ſyphon ne coule point dans le vuide. L'eau s'y gêle. Dans un récipient épuiſé d'air on peut produire de la chaleur par le frottement. Le camphre ne prend point feu dans le vuide. Quoique quelques grains d'un monceau de poudre s'allument dans le vuide par le moyen d'un miroir ardent, ils ne communiquent point le feu aux grains qui leur ſont contigus. Les vers luiſans perdent leur lumiere à meſure que l'air s'épuiſe, & à la fin ils s'obſcurciſſent totalement, mais ils recouvrent ſur le champ tout leur éclat, quand on les remet à l'air. Le phoſphore que l'on fait avec de l'urine ne ceſſe pas d'être lumineux dans le vuide; on remarque auſſi que l'eſprit de nitre de Glauber mêlé avec de l'huile de carvi, s'enflamme dans le vuide, & met en pieces la fiole où il a été renfermé. Les viperes & les grenouilles s'enflent beaucoup dans le vuide; mais elles y vivent une heure & demi ou deux heures, & quoiqu'alors elles paroiſſent tout-à-fait mortes, quand on les remet à l'air pendant quelques heures, elles ſe raniment. Les limaçons y vivent dix heures: les léſards, deux ou trois jours; les ſangſues, cinq ou ſix jours; les huitres vivront dans le vuide pendant vingt-quatre heures ſans aucun accident. Le cœur d'une anguille détaché de ſon corps continue de battre dans le vuide avec plus d'agilité que dans l'air, & cela pendant près d'une heure. Le ſang chaud, le lait, le fiel éprouvent dans le vuide une effervéſcence & une ébuillition conſidérable. On peut parvenir à faire vivre une ſouris ou d'autres animaux dans un air rarefié, plus long-tems qu'ils ne vivroit naturellement, ſi l'on ſait bien ménager les degrés de rarefaction. Si on enferme un animal ſous un récipient dont on ne pompe l'air qu'en partie, il y vit à la vérité plus long-tems que ſi on pompoit l'air entierement, mais il ne laiſſe pourtant pas d'y mourir. Les oiſeaux ont à cet égard quelque avantage ſur les animaux terreſtres; car ils peuvent mieux ſupporter un air rarefié étant accoutumés de s'élever à une hauteur ſouvent très-conſidérable, où ils rencontrent un air beaucoup moins épais que celui que nous reſpirons. On a cependant obſervé que ſi on pompe les $\frac{2}{3}$ de l'air d'un récipient, ils ne peuvent plus vivre dans l'air qui reſte, parce que cet air ſe trouve trop ſubtil. On voit par-là que les oiſeaux ne peuvent s'élever que juſqu'à une certaine hauteur; car s'ils voloient trop haut, ils ne reſpireroient qu'avec peine, comme l'ont expérimenté pluſieurs voyageurs qui ont monté de fort hautes montagnes; par exemple, le pic de Téneriffe.

Lorſqu'on veut priver les poiſſons d'air, on les met dans un grand verre plein d'eau qu'on place ſous le récipient; au moment qu'on pompe l'air, les poiſſons viennent flotter ſur l'eau, & ne peuvent redeſcendre qu'avec beaucoup de peine, parce qu'ils ont au-dedans de leurs corps une veſſie pleine d'air qui venant à ſe dilater, les gonfle & les rend plus légers; auſſitôt qu'on fait rentrer l'air dans le verre, ils s'enfoncent, comme d'eux-mêmes; mais, ſi on continue à pomper, la veſſie pleine d'air ſe creve ſouvent dans leurs corps. Il y a diverſes ſortes de poiſſons qui vivent aſſez long-tems dans le vuide, comme les anguilles; d'autres qui y meurent aſſez vite. Les inſectes peuvent auſſi vivre aſſez long-tems ſans air; quelques-uns meurent, d'autres ſemblent reſſuſciter, lorſqu'on a fait rentrer l'air; mais ils paroiſſent toujours fort languiſſans dans le vuide.

L'air peut y conſerver ſa preſſion ordinaire, après être devenu incapable de ſervir à la reſpiration. Les œufs des vers à ſoie éclorront dans le vuide, *&c.*

Lorſqu'on a tiré le piſton de la machine, en bas, l'air extérieur qui le preſſe par ſon poids, & qui a plus de force que l'air du dedans de la machine, fait remonter le piſton de lui-même, & ſouvent même on a beſoin de modérer la viteſſe avec laquelle le piſton eſt repouſſé en haut.

Il faut avoir ſoin de mettre ſur la platine un récipient convexe, & propre par conſéquent par ſa figure à réſiſter à la preſſion de l'air extérieur; car ſi on y met un récipient dont la ſurface ſoit applatie, comme une bouteille plate, elle ſe briſe en mille morceaux.

Le ſon ne ſauroit ſe répandre dans le vuide; car ſi on ſuſpend dans le récipient une petite cloche, le ſon de cette cloche devient plus foible à meſure qu'on pompe l'air, & à la fin il devient ſi foible qu'on ne l'étend plus de tout.

Dès qu'on a commencé à donner quelques coups de piſton, il paroît dans le récipient une vapeur plus ou moins épaiſſe qui obſcurcit l'intérieur du vaſe, & qui après quelques petits mouvemens en forme de circonvolutions, ſe précipite vers la partie inférieure. Pluſieurs phyſiciens l'ont attribué à l'humidité des cuirs dont on couvre la platine pour aider l'application exacte du récipient, ſans examiner en détail pourquoi les particules d'eau ſeroient détachées & déterminées à ſe mouvoir de haut en bas à l'occaſion d'un air rarefié au-deſſus; mais ces philoſophes ſe ſeroient bientôt détrompés, s'ils avoient remarqué qu'un récipient poſé ſur une platine & lutté avec de la cire ou du maſtic, fait voir la même vapeur qu'on a coutume d'appercevoir dans un récipent poſé ſur un cuir mouillé. M. Mariotte eſt le premier qui ait expliqué ce phénomène d'une maniere plus ſatisfaiſante; ſelon lui la vapeur qui obſcurcit le récipient, vient de petites parties aqueuſes ou hétérogènes, répandues dans l'air, & qui ne pouvant plus être ſoutenues par l'air, dès qu'il commence à être rarefié à un certain point, ſont obligés de retomber & de s'attacher aux parois du récipient. *Voyez* ſon traité du mouvement des eaux, *ſeconde partie, premier diſcours*, *pag.* 364, de l'édition de Leyde 1717. *Voyez auſſi* les mémoires de l'académie de 1740, *pag.* 243. On peut voir auſſi le détail d'un grand nombre d'autres expériences faites avec la *machine pneumatique* dans l'eſſai de phyſique de M. Muſſchenbroeck, tout à la fin. Nous nous ſommes contentés de rapporter ici, d'après ces habiles phyſiciens, les plus ſimples & les plus communes qui ſe font avec la machine dont il s'agit.

PNEUMATOCELE, ſ. f. πνευματοκήλη, (*terme de Chirurgie.*) c'eſt une tumeur venteuſe du ſcrotum. Les vapeurs renfermées cauſent quelquefois de la douleur par la tenſion qu'elles occaſionnent.

Ce mot eſt forme du grec πνεῦμα, *air* ou *vent*, & κήλη, *tumeur*.

Il y a deux ſortes de *pneumatocele*; dans l'une l'air eſt répandu entre le dartos & la peau: elle ſe connoit par un bourſoufflement ſemblable à celui qu'on voit aux chairs des animaux que les bouchers ont ſoufflés immédiatement après les avoir tués; *Voyez* EMPHYSEME, & dans l'autre les vents ſont contenus dans la cavité du dartos; alors la tumeur réſiſte, & le ſcrotum eſt tendu comme un balon.

On obſerve que quelquefois les vents n'occupent qu'un des deux côtés du dartos, & d'autres fois ils rempliſſent les deux cavités de cette membrane muſculeuſe. *V.* DARTOS.

Dionis dit avoir vu des petits gueux qui ſe perçoient le ſcrotum, & qui en ſoufflant au-dedans par le moyen d'un chalumeau de paille, l'empliſſoient tellement de vent qu'il devenoit d'une groſſeur extraordinaire. Ils ſe couchoient enſuite à la porte d'une égliſe, le ſcrotum découvert, & excitoient la pitié des paſſans dont ils recevoient les charités.

La *pneumatocele* ſe guerit par les fomentations & les cataplaſmes reſolutifs, & par l'uſage intérieur des remedes qui fortifient & augmentent la chaleur naturelle. Si ces moyens ſont adminiſtrés ſans ſuccès, on peut avoir recours à la ponction, & enſuite à l'application des compreſſes trempées dans le vin aromatique chaud, qu'on contient avec le ſuſpenſoir qui eſt d'une grande utilité dans cette occaſion. *Voyez* SUSPENSOIR. (*Y*)

PNEUMATOMAQUES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccl.*) du grec Πνευματομάχος, en latin *Pneumatomachi*, anciens hérétiques; qui ont été ainſi appellés parce qu'ils combattoient la divinité du Saint-Eſprit, qu'ils mettoient au nombre des créatures. *Voyez* MACÉDONIENS & SEMI-ARIENS.

PNEUMATOMPHALE, ſ. f. (*terme de Chirurgie.*) tumeur venteuſe de l'ombilic. Ce mot eſt grec, & vient de πνεῦμα, *air*, *vent*, & de ὀμφαλὸς, *umbilicus*, nombril. *Voyez* OMBILIC.

Les ſignes & les moyens curatifs du *pneumatomphale* ſont les mêmes que du pneumatocele. *Voyez* PNEUMATOCELE.

Il faut obſerver bien attentivement que les auteurs ſcholaſtiques qui ont beaucoup trop multiplié les eſpeces des maladies par des noms particuliers, ont prétendu parler d'une tumeur venteuſe ſans déplacement des parties; alors on entendoit par *pneumatomphale*, une tumeur emphyſemateuſe au nombril, *voyez* EMPHYSEME. L'hernie ombilicale, formée par une portion d'inteſtin, paſſée à-travers l'anneau de l'ombilic, forme une tumeur venteuſe par l'air contenu dans l'inteſtin; alors les moyens curatifs ne doivent être relatifs qu'à la reduction de l'inteſtin. *Voyez* EXOMPHALE, & HERNIE.

PNEUMATOSE, ſ. f. eſt un terme dont quelques auteurs ſe ſervent pour déſigner le formation ou la génération des eſprits animaux dans le cerveau. *Voyez* ESPRIT & CERVEAU.

PNEUMONIQUES, adj. (*Méd.*) médicamens propres pour les maladies du poumon, lorſque la reſpiration eſt affectée. *Voyez* POUMON & RESPIRATION. De ce nombre ſont le ſoufre, le tuſſilage, le lierre terreſtre & le pié-de-chat, que l'on emploie dans la phthiſie, l'aſthme, la péripneumonie & la pleuréſie. *Voyez* ASTHMATIQUE, ANTI-PHTHISIQUE, &c. *Voyez* BECHIQUES.

PNIGITIS TERRA, (*Hiſt. nat.*) nom par lequel M. Hill. croit que Galien & les anciens ont voulu déſigner une argille noire, peſante, onctueuſe, aſſez tenace, douce au toucher, qui ſe durcit & devient rouge au feu.

D'autres auteurs ont cru au contraire que le *pnigitis* de Galien étoit une craie noire, *creta nigra*. V. *Em. Mender d'*Acoſta, *nat. hiſtory of foſſils*. *Voyez* NOIRE (PIERRE.)

PNYCE, (*Littérat. greq.*) lieu célebre de la ville d'Athènes, où le peuple s'aſſembloit pour y délibérer des affaires publiques, & où tant de grands orateurs ont prononcé leurs éloquentes harangues. On n'oubliera jamais le *Pnyce* tant qu'on ſe ſouviendra de Démoſthène. πνὺξ ſignifie *lieu plein*; il ſe nommoit ainſi à cauſe du grand nombre ou de ſieges qu'il contenoit, ou d'hommes qui s'empreſſoient de les remplir. Au-tour du tribunal érigé au milieu de cette place, il y avoit une petite étendue de terrein nommée *periſcæniſma*, parce qu'elle étoit environnée de cordages, pour empêcher que la foule du peuple n'incommodât les juges. Le *lytos*, c'eſt-à-dire la *grande pierre* où montoit le crieur public pour faire faire ſilence, étoit à côté. Plus loin il y avoit un cadran ſolaire, & au bout du *Pnyce* étoit un temple dédié aux Muſes. (*D. J.*)

PO

PO, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Padus*, *Eridanus*; c'eſt le fleuve le plus conſidérable d'Italie. Il a ſa ſource dans le Piémont, au marquiſat le Saluces, dans le mont Viſo, & prend ſon cours en ſerpentant d'occident en orient. Après avoir paſſé la vallée du *Pô*, une partie du marquiſat de Saluces, il arroſe le Montferrat, le duché de Milan, coule entre le Crémonois & le Parméſan, traverſe le duché de Mantoue, entre dans l'état de l'Egliſe, & ſe jette enfin dans le golfe de Veniſe par pluſieurs embouchures. Le Taſſe parlant de la rapidité avec laquelle il ſe rend dans la mer, dit en poëte de génie, qu'il ſemble porter la guerre, & non pas un tribut à la mer:

E pare
Che guerra porti, e non tributo al mare.

Virgile appelle *purpureum* le golfe de Veniſe où le *Pô* ſe précipite. On ſait que *purpureum* ne ſignifie pas toujours la couleur de pourpre, & qu'il a quelquefois la ſignification de *candidum*. Le même poëte appelle l'Eridan,

Gemina auratus Taurino cornua cornu.

C'étoit peut-être ainſi qu'on repréſentoit ce fleuve à cauſe des nombreux troupeaux de bœuf qui paiſſoient ſur ſes bords, & qui enrichiſſoient le pays. Dryden en a fait une belle peinture:

There Pô *firſt iſſues from his dark abodes,*
And awful in his cradle, rules the floods,
Two golden horns on his large front he wears,
And his grim face a bull's reſſemblance bears:
With rapid courſe he ſeeks the ſacred main,
And fattens as he runs the fruitful plain.

Un ſavant de l'académie des Belles-Lettres de Paris, prétend qu'il y avoit deux fleuves qui portoient le nom d'*Eridan*, l'un en Italie, l'autre en Allemagne, qui eſt la *Viſtule*. Il fonde ſon opinion ſur l'ambre que quelques auteurs anciens ont dit ſe trouver ſur les bords de l'Eridan. Mais cela vient de ce que les négocians d'Italie faiſoient venir l'ambre du nord; & l'embarquant ſur le *Pô* pour le tranſporter dans la Grece par la mer Adriatique, les Grecs s'imaginerent qu'il croiſſoit ſur les bords de ce fleuve. (*D. J.*)

POA, (*Botan.*) nom d'un genre de plante graminée, dont voici les caracteres, dans le ſyſtème de Linnæus. Le calice eſt une balle contenant pluſieurs fleurs diſpoſées en un épi oblong; la fleur eſt formée de deux pieces ovales, pointues, creuſes, applaties & ſans barbes; les étamines ſont trois filets capillaires; les anthères ſont fendues à leur extrémité; le germe du piſtil eſt arrondi; les ſtiles ſont chevelus & recourbés; les ſtigmats ſont auſſi très-fins; la fleur adhere fermement à la ſemence, & ne s'ouvre point pour la laiſſer échapper; cette ſemence eſt unique, oblongue, pointue aux deux bouts, & en quelque maniere applatie. Linnæi, *gen. plant. p.* 20.

POAILLIER, ſ. m. (*terme de Fondeur.*) groſſe piece de cuivre, dans laquelle porte le tourillon du ſommier de la cloche qui la tient ſuſpendue en l'air; de-là on a appellé par extenſion ou figurément *poaillier*, le clocher d'une égliſe. On a auſſi appellé autrefois *pouaillier*, la liſte ou inventaire de tous les bénéfices de France, d'où eſt venu par corruption le mot de *pouillé des bénéfices*.

POCATSJETTI, ſ. m. (*Botan. exot.*) nom qu'on donne dans *l'Hortus malabaricus*, à un petit arbriſſeau du Malabare. Les habitans emploient ſes feuilles pour déterger les ulceres, & préparent de la racine pulvériſée & mêlée avec de l'huile, un onguent pour la gale. (*D. J.*)

POCHE, POCHE-CUILLIER, *voyez* PALETTE.

POCHE, ſ. f. en général ſac, ou ſachet de toile ou de peau où l'on enferme quelque choſe. *Voyez les articles ſuivans*. Nos veſtes, nos culotes, nos ſur-touts ont des *poches*, quelquefois doubles & triples; les unes pour les mouchoirs, les clés; les autres pour les choſes précieuſes, comme étuis, tabatieres, qu'on ne veut pas laiſſer frotter contre des corps durs qui gâteroient leurs formes.

Poche, *terme de Cloutier*, c'eſt une eſpece de ſac dans lequel on vend différentes ſortes de broquettes. Chaque *poche* doit contenir ſoixante livres peſant de broquettes, à la reſerve de celles dont le millier ne peſe qu'un quarteron; la *poche* de ces ſortes de broquettes ne doit peſer que trente livres. De-là on a fait le mot *pochée*, qui ſe dit de la quantité de broquettes qui peut tenir dans une *poche* d'une certaine grandeur. Ce n'eſt qu'à Tanchebray en baſſe Normandie que les broquettes ſe vendent à la *pochée*. *Voyez* Clous.

Poche, *terme d'Ecrivain*, marque plus groſſe & plus ronde que le trait que fait le corps de la lettre.

Poche, (*Luther.*) inſtrument de Muſique à cordes, de la claſſe des violons. Il a quatre cordes montées comme celles du violon, & ſe joue avec l'archet. Il ne differe de cet inſtrument que par la forme de ſon corps. Le violon eſt applati, le corps en eſt large & arrondi par le bout & du côté du manche, au lieu que la *poche* eſt longue & arrondie dans ſa longueur, comme un cylindre, qui diminue inſenſiblement en avançant du côté du manche. *Voyez la fig. 9. Pl. II. de Lutherie.*

On ne ſe ſert point de la *poche* dans les concerts; mais elle eſt fort utile aux maîtres de danſe, qui portent cet inſtrument dans leur poche lorſqu'ils vont donner leçon à leurs écoliers. C'eſt cet uſage qui lui a fait donner le nom de *poche*.

La *poche* ſonne l'octave du violon, & elle a la même tablature. *Voyez* Violon.

Poche *de navette*, (*Manufacture.*) c'eſt la partie creuſe qui eſt au milieu de la navette, dans laquelle l'ouvrier place l'eſpoulle ou petit tuyau de roſeau ſur lequel on dévide le fil de la trame des étoffes ou des toiles. On l'appelle auſſi *boîte de navette*.

Poche, ſ. f. (*terme de Meûnier.*) ſac qui contient un ſac de grains ou de farine. Il y a à Paris ſur les ports & dans les halles & marchés où ſe vendent les grains, des perſonnes qui ne vivent que du gain qu'elles font en louant des *poches* ou ſacs aux marchands meûniers ou aux particuliers pour le tranſport des blés, farines & autres grains qu'ils y achetent.

Poche, *en terme de Raffineur*, n'eſt autre choſe qu'un morceau de groſſe toile, au milieu duquel on a couſu une *poche* de la grandeur des paniers à écumes. *Voyez* Paniers *à écumes*, & Ecumes. *Voyez les Pl.*

Poche, (*terme de Rotiſſeur.*) eſpece de peau en forme de bourſe qui eſt dans la gorge des volailles; c'eſt leur jabot. (*D. J.*)

Poche, *terme de Tailleur*, eſpece de petit ſac de toile ou de cuir, qui eſt attaché à quelques habillemens des hommes & des femmes, & qui ſert à mettre & porter diverſes choſes qu'on veut avoir ſur ſoi. Il y a ordinairement des *poches* aux juſtes-aux-corps, aux ſurtous, aux veſtes, & aux culottes: celles des culottes ſe font de cuir de mouton paſſé en mégie; ce ſont les maîtres Bourſiers qui les taillent & fabriquent, d'où ils ont pris un de leurs noms. (*D. J.*)

Poche, (*Verrerie.*) eſpece de grande cuillere de fer, dont on ſe ſert à terjetter le verre en fuſion, c'eſt-à-dire, à le vuider d'un pot dans un autre, ſuivant ſon degré de cuiſſon. *Voyez l'article de la* Verrerie. (*D. J.*)

Poches *ou* Pochettes, (*Chaſſe.*) ce ſont des filets faits en forme de ſac ou de bourſe qu'on tend pour prendre des lapins, des perdrix, & des faiſans; on les fait toutes en mailles à loſanges, larges de deux pouces chacune, ſur vingt mailles de levure; mais les *poches* à faiſan doivent être de fil fin retors, à trois fils & plus longues; on leur donne quatre à cinq piés entre les deux boucles.

Poches, (*Pêcherie.*) les *poches*, en terme de pêcheurs, ſignifient certaines parties creuſes qui ſe font autour du filet qu'on nomme *épervier*, en les relevant avec de la lignette: c'eſt dans ces *poches* que ſe prend le poiſſon. (*D. J.*)

POCHETER, v. act. (*Gram.*) c'eſt garder dans ſa poche: il ne ſe dit guere que des olives, qui *pochetées*, prennent du goût, & ſont meilleures à manger.

POCHETIER, ſ. m. *terme de Tailleur*, c'eſt proprement celui qui taille & fait des poches de cuir.

POCILLATEURS, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) échanſons, ou jeunes gens prépoſés autour des tables pour verſer à boire. Les dieux avoient Ganimede; chez les Grecs, c'étoient des garçons bien nés & bien élevés; chez les Romains, des valets, mais jeunes, vêtus de blanc, l'habit retrouſſé avec des ceintures, & les cheveux friſés.

POCOAIRÉ, (*Hiſt. nat. Botan.*) eſpece d'arbriſſeau du Bréſil, qui s'éleve ordinairement de dix ou douze piés de haut; mais dont la tige eſt très-tendre: on dit que ſes feuilles & ſon fruit reſſemblent à ceux du platane commun d'Amérique.

POCZAP, (*Géog. mod.*) ville détruite de l'empire ruſſien, dans la Sévérie, ſur la rive orientale de l'Ubiez, aux confins du duché de Smolensko: c'étoit une opulente ville de la Sévérie, lorſqu'elle fut priſe & réduite en cendres par les Polonois en 1564. (*D. J.*)

PODAGRE, ſ. f. *en terme de Médecine*, c'eſt la goutte au pié. *Voyez* Goutte. Elle eſt ainſi appellée des mots grecs ποὺς, *pié*, ἄγρα, *capture*, *ſaiſiſſement*. On ſe ſert quelquefois, quoiqu'aſſez improprement, des mots *podagra dentium*, pour ſignifier le *mal de dents*. *Voyez* Odontalgie, & Mal de dents.

PODALIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Aſie mineure, dans la Lycie, province où elle eſt placée par Pline, *liv. V. c. xxvij.* & par Ptolomée, *l. V. c. iij.* qui la nomme *Podalia Myliadis*, parce que la Myliade étoit une partie de la Lycie. (*D. J.*)

PODERE, (*Critique ſacrée.*) mot grec, qui ſignifie une *robe* qui deſcendoit juſqu'aux piés, juſqu'aux talons: c'étoit la robe dont les prêtres juifs étoient revêtus durant leur ſervice dans le temple. La robe du grand-prêtre ne traînoit pas ſeulement juſqu'aux piés; mais tout le monde, ὅλος ὁ κόσμος, y étoit repréſenté, *Sap. xviij.* 24. On ne nommoit pas ſimplement cette robe ποδήρη, mais la *robe de gloire*; ὁ ποδήρη δόξης, *Sap. c. xxvij.* 9. Joſephe dit qu'elle avoit quatre couleurs, qui repréſentoient les quatre élémens. Les magiſtrats portoient auſſi de longues robes, ποδήρης, pour marque de leur dignité. *Ezéch. ix.* 2. & 3. (*D. J.*)

PODESTAT, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) magiſtrat, officier de juſtice & de police dans une ville libre.

Ce mot eſt italien, *podeſta*, & ſe dit ſpécialement des magiſtrats de Gènes & de Veniſe, dont la fonction eſt d'adminiſtrer la juſtice.

Cette charge répond à celle de préteur à Rome: il y a appel de leurs ſentences aux auditeurs nouveaux, ou à la garantie civile nouvelle. *Voyez* Garantie.

PODHAICE, (*Géog. mod.*) *Podajecia*, en latin par Cellarius, petite ville de la petite Pologne, au palatinat de Ruſſie, dans le territoire d'Haliez, ſur le Krepiecz. (*D. J.*)

PODI, (*Commerce.*) c'eſt le nom qu'on donne aux Indes orientales à une eſpece de farine ou de fleur de farine, dont les habitans ſe frottent le corps, pour ſe garantir des maux que cauſent le froid & les vents. En quelques endroits des Indes, cette farine ſe nomme *ſari*.

PODIUM, *en Architecture*, *voyez* Acoudoir.

Podium, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) endroit du cirque ou de l'amphithéatre, ſéparé & élevé de douze à quinze piés, & bordé d'une baluſtrade. C'étoit-là que l'empereur avoit ſon ſiége, & d'où il voyoit le ſpectacle. Avant les empereurs, le même endroit étoit occupé par les conſuls & les préteurs, environnés des licteurs; il y avoit au-devant une grille qui en défendoit l'accès aux bêtes féroces. Les empereurs étoient aſſis ſur le *podium*; Néron avoit coutume de s'y coucher.

Podium, (*Géog. anc.*) mot latin qui ſignifie *baluſtrade* ou *appui*, le lieu du théatre où jouoient les mimes, & la place deſtinée au théatre pour les conſuls & pour les empereurs. On l'a employé dans le moyen âge, pour ſignifier un lieu qui eſt ſur le haut d'une montagne, particulierement lorſque cette montagne eſt tellement d'un des côtés voiſins du lieu en queſtion, que l'on n'y puiſſe point monter: à-peu-près comme ce que l'on appelle ſur le bord de la mer *une falaiſe*. Pluſieurs villes, bourgs, & villages de France, entr'autres du côté de la Provence & du Languedoc, où la langue latine a ſubſiſté plus long-tems, en ont emprunté le nom. C'eſt de ce nom *podium*, que les François ont leur mot *puy*, qui veut dire la même choſe: comme le Puy en Vélay *Podium:* le Puy ſainte Marie, *Podium ſanctæ Mariæ:* Puy Laurent, *Podium Laurentii*, & tant d'autres. Ce mot eſt différemment prononcé dans la plûpart des provinces. Dans le Languedoc & dans les provinces voiſines, on dit tantôt *Puy*, tantôt *le Pech*, ou *le Puech*; en Berri on prononce *Pie*; en Poitou *le Peut*; en Dauphiné *Poet*, & en d'autres lieux *Poeh*, *Peu*, *Puis*, *Pi*, ou *Pis*, &c. (*D. J.*)

PODLAQUIE, (*Géog. mod.*) duché & palatinat de Pologne, borné au nord par la Pruſſe & la Lithuanie, au midi par le Palatinat de Lublin, au levant encore par la Lithuanie, & au couchant par le palatinat de Mazovie. Il eſt compoſé de trois diſtricts, ſavoir de Drogieczin, de Mielnick, & de Bielsk. Par rapport au temporel, ce pays eſt gouverné par un palatin & par un caſtellan; & pour le ſpirituel, il eſt ſoumis à l'évêque de Lukao. (*D. J.*)

PODOLIE, (*Géog. mod.*) palatinat de la petite Pologne, borné au nord par celui de Volhinie, au midi par la Moldavie & la Pokucie, au levant par le palatinat de Braclaw, & au couchant par celui de Ruſſie. On y trouve des carrieres de marbre de diverſes couleurs; les bœufs & les chevaux qu'on y nourrit, ſont eſtimés: ce pays eſt arroſé dans ces deux extrémités par le Bogh & le Nieſter; il renferme trois territoires, celui de Kaminieck, de Framblowa, & de Lahiczow. (*D. J.*)

PODOMETRE, ſ. m. (*Gram. & Mathém.*) compte-pas, machine à rouage qu'on attache dans une voiture; par ſa correſpondance avec les roues de la voiture, ſon aiguille fait un pas à chaque tour de roue, & la route ſe trouve meſurée.

POECILASIUM, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Crete, ſituée ſur la côte méridionale, ſelon Ptolomée, *l. III. c. xvij.* Mercator la nomme *Pentalo*, & Niger l'appelle *Selino*. (*D. J.*)

PŒCILE, LE, (*Antiquit. d'Athènes.*) De tant de différens portiques ou galeries couvertes qui embelliſſoient la ville d'Athènes, celui-ci étoit le plus conſidérable; & pour le diſtinguer des autres on le nommoit tout court le *portique par excellence*; auparavant on l'appelloit *Piſannetios*. Pendant la ſplendeur d'Athènes, les premiers peintres de la Grece avoient repréſenté à l'envi dans ce portique les actions mémorables des grands capitaines de la république; & l'artiſte que les auteurs grecs ont tant vanté, le célebre Polygnote, y fit des chefs-d'œuvre dont il ne voulut point de récompenſe. Mais ſi l'on en croit les Savans, la réputation du portique lui eſt venue du philoſophe Zénon, qui y établit l'école des ſtoïciens; car, ajoutent-ils, le mot grec *ſtoa*, d'où s'eſt formé celui de ſtoïciens, ſignifie un *portique*. Outre le *pœcile*, il y avoit hors d'Athènes quantité d'autres portiques qui ſervoient de promenades ou de rendez-vous aux beautés effrontées, au point, dit Lucien dans ſes *dialogues*, que ſur les colonnes qui ornoient ces portiques, on n'y voyoit que leurs noms & ceux de leurs amans entrelacés enſemble. (*D. J.*)

PŒCILE, (*Géog. anc.*) portique de la ville d'Athènes qu'on appelloit auparavant *piſianactea*; c'étoit l'école des ſtoïciens.

POEDICULI, (*Géog. anc.*) ou *Pædicli*, peuples d'Italie, ſelon Pline, *l. III. c. xj.* Ils habitoient la plus grande partie de la terrre de Bari, & poſſédoient trois villes, ſavoir *Rudiæ*, *Egnatiæ* & *Barium*. Les Grecs ont déſigné les *Pædiculi* ſous le nom de *Peucetii*, à cauſe des forêts de pins dont eſt rempli le bras de l'Apennin qui traverſe le pays. M. Freret diſtingue trois principales branches de Liburnes fixées dans la portion de l'Italie que les Romains nommerent *Apulia* & les Grecs *Iapygia:* ce ſont les *Apuli* proprement dits, les *Pœdiculi* ou *Pœdicli*, & les *Calabres*. Ces trois peuples parloient la même langue; dans la ſuite ils adopterent la langue latine, mais ſans renoncer à leur ancien jargon; & c'eſt à cauſe de cet alliage qu'Horace, *liv. IV. ſect.* 10, les nomme *bilingues*. Pline aſſure des *Pœdiculi* qu'ils étoient Illyriens. (*D. J.*)

PŒLCHER, (*Commerce.*) petite monnoie de Pologne dont il entre 60 dans un florin polonois, & 180 dans un ryxthaler ou écu d'Allemagne. Ainſi un *pœlcher* vaut environ deux liards de notre monnoie.

En Pruſſe le *pœlcher* vaut deux liards & demi, & il n'en faut que cent vingt pour faire un écu d'Allemagne.

POELE, ſ. m. (*Fonderie & Poterie.*) grand fourneau de terre ou de métal, poſé ſur des piés embellis ſouvent d'ornemens & de petites figures, qui a un conduit par où s'échappe la fumée du feu qu'on y fait, & qui ſert à échauffer une chambre ſans qu'on voie le feu.

Les *poëles* ſont néceſſaires dans les antichambres, tant pour chauffer les domeſtiques, qu'afin que l'air froid ne s'introduiſe pas dans la chambre du maître. On s'en ſert dans les pays froids, & on en voit de magnifiques & d'une grande dépenſe en Allemagne, où on donne le même nom aux chambres qu'échauffent les *poëles*. (*D. J.*)

POELE, (*Littérat. antiq. rom.*) Les Romains connoiſſoient deux ſortes de *poëles* pour échauffer leurs chambres & les autres appartemens de leurs maiſons. Les premiers étoient des fourneaux ſous terre bâtis en long dans le gros mur, & ayant de petits tuyaux à chaque étage qui répondoient dans les chambres: on les nommoit *fornaces*, *vaporaria*. Mais les Romains avoient encore comme nous des *poëles* portatifs, *hypocauſta*, qu'ils changeoient de place quand ils vouloient. Ciceron écrit qu'il venoit de changer ſes *poëles* de place, parce que le tuyau par où ſortoit le feu étoit ſous la chambre. *Hypocauſta in alterum apodyterii angulum promovi, propterea quod ita erant poſita, ut eorum vaporarium ex quo ignis erumpit, eſſet ſubjectum cubiculo.* (*D. J.*)

POELE A FEU. (*Hydr.*) *Voyez* outil de fontainier, *au mot* FONTAINIER.

POELE *à chandelles*, (*Chandel.*) Les maîtres Chandeliers nomment ainſi en terme du métier, ce qu'on appelle communément une *chaudiere*. Cette *poële*, dans laquelle ils font fondre leur ſuif, eſt de cuivre jaune, avec bord de deux ou trois pouces de large, & d'un demi-pouce d'enfoncement. (*D. J.*)

POELE, (*Chauderonnier.*) Les Chauderonniers appellent ainſi une *poële* de fonte garnie de ſa cuillere de fer, pour faire fondre l'étain dont ils font l'étamure des marmites, caſſeroles, & autres uſtenſiles de cuivre qui ſervent à la cuiſine.

Il faut remarquer, à l'égard de cette étamure, que le cuivre rouge s'étame avec la poix réſine, & le jaune avec le ſel ammoniac.

POELE, ſ. f. (*Cirier.*) On nomme indifféremment *poële* ou baſſine le grand baſſin de cuivre ſur lequel les *Ciriers* travaillent leurs ouvrages à la cuilliere.

POELE, (*Uſtenſile de cuiſine.*) Cet uſtenſile eſt fait de tole ou fer battu, avec une longue queue auſſi de fer; elle ſert à cuire, fricaſſer & frire diverſes ſortes de mets & de ragoûts que les cuiſiniers apprêtent.

La *poële* à confiture eſt de cuivre, ſans queue, mais avec deux mains ou poignées de fer pour la mettre ſur le fourneau ou l'en ôter.

Il y a auſſi des *poëles* dans les hôtels des monnoies, pour y faire recuire les lames & les flaons. (*D. J.*)

POELE, *terme de Gaînier*, c'eſt une poële de fonte à deux oreilles, montée ſur trois piés, dans laquelle on met de la cendre & du feu. Les Gaîniers ſont obligés d'en avoir toujours une ſur leur établi avec du feu dedans pour entretenir leur colle chaude, parce qu'ils s'en ſervent très-ſouvent.

POELE, *terme de Peintre ſur verre*. La *poële* du fourneau des Peintres ſur verre eſt de terre bien cuite, & propre à réſiſter au feu, de forme quarrée, comme le fourneau même, profonde de ſept à huit pouces. C'eſt dans cette *poële* que ſe mettent les pieces de verre après qu'elles ſont peintes, pour y incorporer les couleurs. (*D. J.*)

POELE *des Plombiers*, c'eſt un uſtenſile de fonte ou de fer battu garni d'une longue queue auſſi de fer, dont ces ouvriers ſe ſervent pour fondre le plomb, ou pour le verſer quand il eſt fondu.

Les Plombiers ſe ſervent de pluſieurs ſortes de *poëles*; ils en mettent une au fond de la grand foſſe, elle eſt de fonte, aſſez ſemblable à une marmite, & ſert à raſſembler le plomb quand la foſſe en eſt épuiſée. *Voyez les Pl. du Plombier*.

La *poële* à fondre le plomb pour jetter en moule les tuyaux ſans ſoudure, eſt une eſpece de chaudiere de fonte large & profonde, ſoutenue ſur un trépié de fer, & maçonnée tout-au-tour avec du plâtre en forme de fourneau. *Voyez* PLOMBIER, à l'endroit où on explique la maniere de fondre les tuyaux ſans ſoudure. *Voyez les Pl. du Plombier*.

La *poële* dont les Plombiers ſe ſervent pour verſer le métal quand ils coulent les grandes tables, eſt auſſi de fonte: ſa figure eſt triangulaire; elle eſt plate en-deſſous, évaſée par en-haut, plus longue que large, & garnie par derriere d'une forte queue, au moyen de laquelle on la leve quand on veut verſer le plomb. *Voyez* l'endroit de l'*article* PLOMBIER où on detaille la méthode de couler les grandes tables de plomb. *Voyez les Pl.*

Les Plombiers ont encore des *poëles* ordinaires de fonte à trois piés; dans leſquelles ils allument du charbon pour faire chauffer le fer à ſouder, ou pour fondre leur ſoudure dans une cuillere. *Voyez* PLOMBIER, & *Pl. du Fontainier*.

POELE, ſ. m. *terme d'Egliſe*; dais ſous lequel on porte le ſaint ſacrement aux malades & dans les proceſſions. Ce mot ſe dit encore du voile qu'on tient ſur la tête des mariés durant la bénédiction nuptiale. (*D. J.*)

POELE, (*Droits honorifiques.*) dais qu'on préſente aux rois, aux princes, & aux gouverneurs des provinces, lorſqu'ils font leur entrée dans une ville, ou dans d'autres cérémonies. (*D. J.*)

POELETTES, ſ. f. pl. *en terme de Raffineur*, ce ſont de petits baſſins de cuivre diſpoſés devant les grandes chaudieres, pour recevoir ce qui s'en répand. Elles ſont au niveau du plomb qui couvre le devant du fourneau. *Voyez* FOURNEAU, & *les Pl.*

POELON, ſ. m. (*Uſtenſile de cuiſine.*) eſt une petite poële qui a la même forme qu'une poële, s'il eſt de fer; & qui eſt preſque auſſi large au fond que vers les bords, s'il eſt de cuivre.

POELON, (*Chauderonnier.*) On appelle chez les Chauderonniers, *poëlon à poix réſine*; un petit *poëlon* de cui-

vre dans lequel ils tiennent leur poix réſine toute écraſée, lorſqu'ils veulent étamer ou ſouder. (*D. J.*)

POEMANINUM, (*Géogr. anc.*) petite contrée de l'île de Cyſique, ſelon Etienne le géohraphe, qui connoît auſſi une ville de même nom. La notice de Léon le ſage, & celle d'Hiéroclès, mettent la ville dans la province de l'Helleſpont; & Pline, *liv. V. c. xxx.* appelle ſes habitans *Pœmaneni*. (*D. J.*)

POEME, ſ. m. (*Poéſie.*) Un *poëme* eſt une imitation de la belle nature, exprimé par le diſcours meſuré.

La vraie poéſie conſiſtant eſſentiellement dans l'*imitation*, c'eſt dans l'imitation même que doivent ſe trouver ſes différentes diviſions.

Les hommes acquierent la connoiſſance de ce qui eſt hors d'eux-mêmes, par les yeux ou par les oreilles, parce qu'ils voient les choſes eux-mêmes, ou qu'ils les entendent raconter par les autres. Cette double maniere de connoître produit la premiere diviſion de la Poéſie, & la partage en deux eſpeces, dont l'une eſt dramatique, où nous entendons les diſcours directs des perſonnes qui agiſſent; l'autre épique, où nous ne voyons ni n'entendons rien par nous-mêmes directement, où tout nous eſt raconté.

Aut agitur res in ſcenis, aut acta refertur.

Si de ces deux eſpeces on en forme une troiſieme qui ſoit mixte, c'eſt-à-dire mêlée de l'épique & du dramatique, où il y ait du ſpectacle & du récit; toutes les regles de cette troiſieme eſpece ſeront contenues dans celles des deux autres.

Cette diviſion, qui n'eſt fondée que ſur la maniere dont la Poéſie montre les objets, eſt ſuivie d'une autre qui eſt priſe dans la qualité des objets même que traite la Poéſie.

Depuis la divinité juſqu'aux derniers inſectes, tout ce à quoi on peut ſuppoſer de l'action, eſt ſoumis à la Poéſie, parce qu'il l'eſt à l'imitation. Ainſi, comme il y a des dieux, des rois, de ſimples citoyens, des bergers, des animaux, & que l'art s'eſt plu à les imiter dans leurs actions vraies ou vraiſſemblables, il y a auſſi des opéra, des tragedies, des comédies, des paſtorales, des apologues; & c'eſt là ſeconde diviſion dont chaque membre peut-être encore ſous-diviſé, ſelon la diverſité des objets, quoique dans le même genre.

Ces diverſes eſpeces de *poëmes* ont leur ſtyle & leurs regles particulieres dont il eſt parlé ſous chaque article: c'eſt aſſez d'obſerver ici que tous les *poëmes* ſont deſtinés à inſtruire ou à plaire, c'eſt-à-dire que dans les uns l'auteur ſe propoſe principalement d'inſtruire, & dans les autres de plaire, ſans qu'un objet exclue l'autre. L'utile domine dans le premier genre, l'agrément dans le ſecond; mais dans l'un l'utile a beſoin d'être paré de quelqu'agrément; & dans l'autre l'agrément doit être ſoutenu par l'utile, ſans quoi le premier paroît dur, ſec & triſte, l'autre fade, inſipide & vuide. (*D. J.*)

POEME BUCOLIQUE *voyez* PASTORALE, *Poéſie*.

POEME COMIQUE, *voyez* COMÉDIE COMIQUE, & POETE COMIQUE.

POEME CYCLIQUE, (*Poéſie.*) il y en a de trois ſortes. Le premier eſt lorſque le poëte pouſſe ſon ſujet depuis un certain tems juſqu'à un autre, comme depuis le commencement du monde juſqu'au retour d'Ulyſſe, & qu'il lie tous les évenemens par une enchaînure indiſſoluble, de maniere que l'on puiſſe remonter de la fin au commencement; comme on eſt allé du commencement à la fin. C'eſt de cette maniere que les métamorphoſes d'Ovide ſont un poëme cyclique, *perpetuum carmen*, parce que la premiere fable eſt la cauſe de la ſeconde, que la ſeconde produit la troiſieme, que la quatrieme naît de celle-ci; & ainſi des autres. C'eſt pourquoi Ovide a donné ce nom à ſon *poëme* dès l'entrée.

Primaque ab origine mundi
In mea perpetuum deducite tempora carmen.

A cette ſorte de *poëme* étoit directement oppoſée la compoſition que les Grecs nommoient *atacte*, c'eſt-à-dire, ſans liaiſon, parce qu'on y voyoit pluſieurs hiſtoires ſans ordre, comme dans la *mopſonie* d'Euphorion qui contenoit preſque tout ce qui s'étoit paſſé dans l'Attique.

L'autre eſpece de *poëme cyclique* eſt, lorſque le poëte prend un ſeul ſujet & une ſeule action pour lui donner une étendue raiſonnable dans un certain nombre de vers; dans ce ſens l'Iliade & l'Enéide ſont auſſi des *poëmes cycliques*, dont l'un a en vue de chanter la colere d'Achille, fatale aux Troyens, & l'autre l'établiſſement d'Enée en Italie.

On compte encore une troiſieme eſpece de *poëme cyclique*, lorſque le poëte traite une hiſtoire depuis ſon commencement juſqu'à la fin: comme par exemple l'auteur de la théſeide dont parle Ariſtote; car il avoit ramaſſé dans ce ſeul *poëme* tout ce qui étoit arrivé à ſon héros; nomme Antimaque, qui avoit fait la thébaïde, qui a été appellée *cyclique* par les anciens, & celui dont parle Horace dans l'*art poëtique*.

Nec ſic incipies ut ſcriptor cyclicus olim.
Fortunam Priami cantabo & nobile lethum.

Ce poëte n'avoit pas ſeulement parlé de la guerre de Troye dès ſon commencement; mais il avoit épuiſé toute l'hiſtoire de ce prince, ſans oublier aucune de ſes avantures, ni la moindre particularité de ſa vie; il nous reſte aujourd'hui un *poëme* dans ce goût: c'eſt l'achilléide de Stace; car ce poëte y a chanté Achille tout entier. Homere en avoit laiſſé à dire plus qu'il n'en avoit dit; mais Stace n'a voulu rien oublier. C'eſt cette derniere eſpece de *poëme* qu'Ariſtote blâme, avec raiſon, à cauſe de la multiplication vicieuſe de fables, qui ne peut être excuſée par l'unité du héros.

Il réſulte de ce détail, que les poëtes cycliques ſont ceux qui, ſans emprunter de la poéſie cet art de déplacer les évenemens pour les faire naître les uns des autres avec plus de merveilleux, en les rapportant tous à une ſeule & même action, ſuivoient dans leurs *poëmes* l'ordre naturel & méthodique de l'hiſtoire ou de la fable, & ſe propoſoient, par exemple, de mettre en vers tout ce qui s'étoit paſſé depuis un certain tems juſqu'à un autre, ou la vie entiere de quelque prince, dont les avantures avoient quelque choſe de grand & de ſingulier. (*D. J.*)

POEME DIDACTIQUE, (*Poéſie.*) *poëme* où l'on ſe propoſe par des tableaux d'après nature, d'inſtruire, de tracer les lois de la raiſon, du bon ſens, de guider les arts, d'orner & d'embellir la vérité, ſans lui faire rien perdre de ſes droits. Ce genre eſt une ſorte d'uſurpation que la poéſie a fait ſur la proſe.

Le fond naturel de celle ci eſt l'inſtruction. Comme elle eſt plus libre dans ſes expreſſions & dans ſes tours, & qu'elle n'a point la contrainte de l'harmonie poétique, il lui eſt plus aiſé de rendre nettement les idées, & par conſéquent de les faire paſſer telles qu'elles ſont dans l'eſprit de ceux qu'on inſtruit. Auſſi les récits de l'hiſtoire, les ſciences, les arts ſont-ils traités en proſe. La raiſon en eſt ſimple: quand il s'agit d'un ſervice important, on en prend le moyen le plus ſûr & le plus facile; & ce moyen en fait d'inſtruction eſt ſans contredit la proſe.

Cependant, comme il s'eſt trouvé des hommes qui réuniſſoient en même tems les connoiſſances & le talent de faire des vers, ils ont entrepris de joindre dans leurs ouvrages ce qui étoit joint dans leur perſonne, & de revêtir de l'expreſſion & de l'harmonie de la poéſie, des matieres qui étoient de pure doctrine. C'eſt de-là que ſont venus les ouvrages & les jours d'Héſiode, les ſentences de Théognis, la thérapeutique de Nicandre, la chaſſe & la pêche d'Oppien; & pour parler des Latins, les *poëmes* de Lucrece ſur la nature, les géorgiques de Virgile, la pharſale de Lucain & quelques autres.

Mais dans tous ces ouvrages, il n'y a de poétique que la forme. La matiere étoit faite; il ne s'agiſſoit que de la revêtir. Ce n'eſt point la fiction qui a fourni les choſes, ſelon les regles de l'imitation, c'eſt la vérité même. Auſſi l'imitation ne porte-t-elle ſes regles que ſur l'expreſſion. C'eſt pourquoi le *poëme didactique* en général peut ſe définir: la vérité miſe en vers: & par oppoſition, l'autre eſpece de poéſie, la fiction miſe en vers. Voilà les deux extrémités: le *didactique* pur, & le poétique pur.

Entre ces deux extrémités, il y a une infinité de milieux, dans leſquels la fiction & la vérité ſe mêlent & s'entr'aident mutuellement; & les ouvrages qui s'y trouvent renfermés ſont poétiques ou didactiques, plus ou moins, à-proportion qu'il y a plus ou moins de fiction ou de vérité. Il n'y a preſque point de fiction pure, même dans les *poëmes* proprement dits; & réciproquement il n'y a preſque point de vérité ſans quelque mélange de fiction dans les *poëmes didactiques*. Il y en a même quelquefois dans la proſe. Les interlocuteurs des dialogues de Platon, ceux des livres philoſophiques de Cicéron ſont faits; & leur caractere ſoutenu eſt poétique. Il en eſt de même des diſcours dont Tite-Live a embelli ſon hiſtoire. Ils ne ſont guere plus vrais que ceux de Junon ou d'Enée dans le *poëme* de Virgile. Il n'y a entr'eux de différence qu'en ce que Tite-Live a tiré les ſiens des faits hiſtoriques; au lieu que Virgile les a tirés d'une

d'une hiſtoire fabuleuſe. Ils ſont les uns & les autres également de la façon de l'écrivain.

Le *poëme* didactique peut traiter autant d'eſpeces de ſujets que la vérité a de genres: il peut être hiſtorique; telle eſt la pharſale de Lucain; *voyez* POEME HISTORIQUE, POEME PHILOSOPHIQUE. Il peut donner des préceptes pour régler les opérations dans un art, comme dans l'agriculture, dans la poéſie, *&c.* telles ſont les géorgiques de Virgile, & l'art poétique d'Horace, qu'on nomme ſimplement *poëme didactique*.

Mais toutes ces eſpeces de *poëmes* ne ſont pas tellement ſéparées, qu'elles ſe prêtent quelquefois un ſecours mutuel. Les ſciences & les arts ſont freres & ſœurs; c'eſt un principe qu'on ne ſauroit trop répéter dans cette matiere. Leurs biens ſont communs entr'eux; & ils prennent partout ce qui peut leur convenir. Ainſi, dans la poéſie philoſophique il entre quelquefois des faits hiſtoriques, & des obſervations tirées des arts. Pareillement dans les *poëmes* hiſtoriques & didactiques, il entre ſouvent des raiſonnemens & des principes. Mais ces emprunts ne conſtituent pas le fond du genre. Ils n'y viennent que comme auxiliaires, ou quelquefois comme délaſſemens, parce que la variété eſt le repos de l'eſprit. Quand l'eſprit eſt las du genre d'une couleur, on lui en offre une autre qui exerce une autre faculté, & qui donne à celle qui étoit fatiguée le tems de réparer ſes forces.

Il y a plus; car quelles libertés ne ſe donnent pas les Poëtes? Quelquefois ils ſe laiſſent emporter au gré de leur imagination; & las de la vérité, qui ſemble leur faire porter le joug, ils prennent l'eſſor, s'abandonnent à la fiction, & jouiſſent de tous les droits du génie. Alors ils ceſſent d'être hiſtoriens, philoſophes, artiſtes. Ils ne ſont plus que poëtes. Ainſi Virgile ceſſe d'être agriculteur quand il raconte les fables d'Ariſtée & d'Orphée. Il quitte la vérité pour le vraiſemblable; il eſt maître & créateur de ſa matiere. Ce qui pourtant n'empêche pas que la totalité de ſon *poëme* ne ſoit dans le genre *didactique*. Son épiſode eſt dans ſon *poëme*, ce qu'une ſtatue eſt dans une maiſon; c'eſt-à-dire un morceau de pur ornement dans un édifice fait pour l'uſage.

Les *poëmes didactiques* ont, comme tous les ouvrages, dès qu'ils ſont achevés & finis, un commencement, un milieu & une fin. On propoſe le ſujet, on le traite, on l'acheve. Voilà qui peut ſuffire ſur la matiere du *poëme didactique*; venons à la forme.

Les Muſes ſavent tout, non-ſeulement ce qui eſt, mais encore ce qui peut être, ſur la terre, dans les enfers, au ciel, dans tous les eſpaces ſoit réels, ſoit poſſibles. Par conſéquent ſi les poëtes, quand ils ont voulu feindre des choſes qui n'étoient pas, ont pu les mettre dans la bouche des Muſes, pour leurs donner par-là plus de crédit; ils ont pu à plus forte raiſon, y mettre les choſes vraies & réelles, & leur faire dicter des vers ſoit ſur les ſciences, ſoit ſur l'hiſtoire, ſoit ſur la maniere d'élever & de perfectionner les arts. C'eſt là-deſſus qu'eſt fondée la forme poétique qui conſtitue le *poëme didactique* ou de doctrine.

Il a toujours été permis à tout auteur de choiſir la forme de ſon ouvrage, & loin de lui faire un crime d'employer quelque tour adroit pour rendre le ſujet qu'il traite plus agréable, on lui en ſait gré, quand il ſoutient le ton qu'il a pris, & qu'il eſt fidele à ſon plan.

Les poëtes didactiques n'ont pas jugé à-propos de faire parler de ſimples mortels. Ils ont invoqué les divinités. Et comme ils ſe ſont ſuppoſés exaucés, ils ont parlé en hommes inſpirés, & à-peu-près comme ils s'imaginoient que les dieux l'auroient fait. C'eſt ſur cette ſuppoſition que ſont fondées toutes le regles générales du *poëme didactique* quant à la forme. Voici ſes regles générales.

1°. Les poëtes didactiques cachent l'ordre juſqu'à un certain point. Ils ſemblent ſe laiſſer aller à leur génie, & ſuivre la matiere telle qu'elle ſe préſente, ſans s'embarraſſer de la conduire par une ſorte de méthode qui avoueroit l'art. Ils évitent tout ce qui auroit l'air compaſſé & meſuré. Ils ne mettront cependant point la mort d'un héros avant ſa naiſſance, ni la vendange avant l'été. Le deſordre qu'ils ſe permettent n'eſt que dans les petites parties, où il paroît un effet de la négligence & de l'oubli plutôt que de l'ignorance. Dans les grandes, ils ſuivent ordinairement l'ordre naturel.

2°. La ſeconde regle eſt une ſuite de la premiere. En vertu du droit que ſe donnent les poëtes, de traiter les matieres en écrivains libres & ſupérieurs, ils mêlent dans leurs ouvrages des choſes étrangeres à leur ſujet, qui n'y tiendent que par occaſion; & cela pour avoir le moyen de montrer leur érudition, leur ſupériorité, leur commerce avec les muſes. Tels ſont les épiſodes d'Ariſtée & d'Orphée, les métamorphoſes de quelque nymphe en ſouci, en riviere, en rocher.

3°. La troiſieme regarde l'expreſſion. Ils s'arrogent tous les privileges du ſtyle poétique. Ils chargent les idées en prenant des termes métaphoriques, au lieu des termes propres, en y ajoutant des idées acceſſoires par les épithètes qui fortifient, augmentent, modifient les idées principales. Ils emploient des tours hardis, des conſtructions licentieuſes, des figures de mots & de penſées qu'ils placent d'une façon ſinguliere. Ils ſement des traits d'une érudition détournée & peu commune. Enfin, ils prennent tous les moyens de perſuader à leurs lecteurs, que c'eſt un génie qui leur parle, afin d'étonner par-là leur eſprit, & de maîtriſer leur attention.

La quatrieme regle & la plus importante à ſuivre, eſt de rendre le *poëme didactique* le plus intéreſſant qu'il eſt poſſible. Tous les auteurs de goût qui ont compoſé de tels *poëmes*, & qui ont employé les vers à nous donner des leçons, ſe ſont conduits ſur ce principe. Afin de ſoutenir l'attention du recteur, ils ont ſemé leurs vers d'images qui peignent des objets touchans; car les objets, qui ne ſont propres qu'à ſatisfaire notre curioſité, ne nous attachent pas autant que les objets qui ſont capables de nous attendrir. S'il m'eſt permis de parler ainſi, l'eſprit eſt d'un commerce plus difficile que le cœur.

Quand Virgile compoſa les géorgiques, qui ſont un *poëme didactique*, dont le titre nous promet des inſtructions ſur l'agriculture & ſur les occupations de la vie champêtre, il eut attention à le remplir d'imitations faites d'après des objets qui nous auroient attachés dans la nature. Virgile ne s'eſt pas même contenté de ces images répandues avec un art infini dans tout l'ouvrage. Il place dans un de ſes livres une diſſertation faite à l'occaſion des préſages du ſoleil, & il y traite avec toute l'invention dont la poéſie eſt capable, le meurtre de Jules-Céſar, & le commencement du regne d'Auguſte. On ne pouvoit pas entretenir les Romains d'un ſujet qui les intéreſſât davantage.

Virgile met dans un autre livre la fable miraculeuſe d'Ariſtée, & la peinture des effets de l'amour. Dans un autre c'eſt un tableau de la vie champêtre qui forme un payſage riant & rempli des figures les plus aimables. Enfin, il inſere dans cet ouvrage l'aventure tragique d'Orphée & d'Euridice, capable de faire fondre en larmes ceux qui la verroient véritablement.

Il eſt ſi vrai que ce ſont ces images qui ſont cauſe qu'on ſe plaît tant à lire les géorgiques, que l'attention ſe relâche ſur les vers qui donnent les préceptes que le titre a promis. Suppoſé même que l'objet qu'un *poëme didactique* nous préſente fût ſi curieux qu'on le lût une fois avec plaiſir, on ne le reliroit pas avec la même ſatisfaction qu'on relit une églogue. L'eſprit ne ſauroit jouir deux fois du plaiſir d'apprendre la même choſe; mais le cœur peut jouir deux fois du plaiſir de ſentir la même émotion. Le plaiſir d'apprendre eſt conſommé par le plaiſir de ſavoir.

Les *poëmes didactique*, que leurs auteurs ont dédaigné d'embellir par des tableaux pathétiques aſſez fréquens, ne ſont guere entre les mains du commun des hommes. Quel que ſoit le mérite de ces *poëmes*, on en regarde la lecture comme une occupation ſérieuſe, & non pas comme un plaiſir. On les aime moins, & le public n'en retire guere que les vers qui contiennent des tableaux pareils à ceux dont on loue Virgile d'avoir enrichi les géorgiques.

Il n'eſt perſonne qui n'admire le génie & la verve de Lucrece, l'énergie de ſes expreſſions, la maniere hardie dont il peint des objets pour leſquels le pinceau de la poéſie ne paroiſſoit point fait, enfin ſa dextérité pour mettre en vers des choſes que Virgile lui même auroit peut-être déſeſperé de pouvoir dire en langage des dieux: mais Lucrece eſt bien plus admiré qu'il n'eſt lu. Il y a plus à profiter dans ſon *poëme de natura rerum*, que dans l'énéide de Virgile: cependant tout le monde lit & relit Virgile; & peu de perſonnes font de Lucrece leur livre favori. On ne lit ſon ouvrage que de propos délibéré. Il n'eſt point, comme l'énéide, un de ces livres ſur leſquels un attrait inſenſible fait d'abord porter la main quand on veut lire une heure ou deux. Qu'on compare le nombre des traductions de Lucrece avec le nombre des traductions de Virgile dans toutes les langues polies, & l'on trouvera quatre traductions de l'énéide de Virgile, contre une traduction du *poëme de natura rerum*. Les hommes aimeront toujours mieux les livres qui les toucheront que les livres qui inſtruiront. Comme l'ennui leur eſt plus à charge que l'ignorance, ils préferent le plaiſir d'être émus, au plaiſir d'être inſtruits. (*D. J.*)

Poeme dramatique, (*Poéſie.*) repréſentation d'actions merveilleuſes, héroïques ou bourgeoiſes.

Le *poëme dramatique* eſt ainſi nommé du mot grec δραμα, qui vient de l'éolique, δραῖειν ou δρᾶν, lequel ſignifie *agir*; parce que dans cette eſpece de *poëme*, on ne raconte point l'action comme dans l'épopée, mais qu'on la montre elle-même dans ceux qui la repréſentent. L'action dramatique eſt ſoumiſe aux yeux, & doit ſe peindre comme la vérité: or le jugement des yeux, en fait de ſpectacle, eſt infiniment plus redoutable que celui des oreilles. Cela eſt ſi vrai, que dans les drames mêmes, on met en récit ce qui ſeroit peu vraiſſemblable en ſpectacle. On dit qu'Hippolyte a été attaqué par un monſtre & déchiré par les chevaux, parce que ſi on eût voulu repréſenter cet événement plutôt que de le raconter, il y auroit eu une infinité de petites circonſtances qui auroient trahi l'art & changé la pitié en riſée. Le précepte d'Horace y eſt formel; & quand Horace ne l'auroit point dit, la raiſon le dit aſſez.

On y exige encore non-ſeulement que l'action ſoit une, mais qu'elle ſe paſſe toute en un même jour, en un même lieu. La raiſon de tout cela eſt dans l'imitation.

Comme toute action ſe paſſe en un lieu, ce lieu doit être convenable à la qualité des acteurs. Si ce ſont des bergers, la ſcène eſt en payſage: celle des rois eſt un palais, ainſi du reſte.

Pourvu qu'on conſerve le caractere du lieu, il eſt permis de l'embellir de toutes les richeſſes de l'art; les couleurs & la perſpective en font toute la dépenſe. Cependant il faut que les mœurs des acteurs ſoient peintes dans la ſcène même; qu'il y ait une juſte proportion entre la demeure & le maître qui l'habite; qu'on y remarque les uſages des tems, des pays, des nations. Un américain ne doit être ni vétu, ni logé comme un françois; ni un françois comme un ancien romain; ni même comme un eſpagnol moderne. Si on n'a point de modele, il faut s'en figurer un, conformément à l'idée que peuvent en avoir les ſpectateurs.

Les deux principales eſpeces de *poëmes dramatiques* ſont la tragédie & la comédie, ou comme diſoient les anciens, le cothurne & le brodequin.

La tragédie partage avec l'épopée la grandeur & l'importance de l'action, & n'en differe que par le dramatique ſeulement. Elle imite le beau, le grand; la comédie imite le ridicule. L'une éleve l'ame & ferme le cœur; l'autre polit les mœurs, & corrige le dehors. La tragédie nous humaniſe par la compaſſion, & nous retient par la crainte, φοβος καὶ ἐλεος: la comédie nous ôte le maſque à demi, & nous préſente adroitement le miroir. La tragédie ne fait pas rire, parce que les ſottiſes des grands ſont preſque des malheurs publics.

Quidquid delirant reges, plectuntur achivi.

La comédie fait rire, parce que les ſottiſes des petits ne ſont que des ſottiſes: on n'en craint point les ſuites. La tragédie excite la terreur & la pitié, ce qui eſt ſignifié par le nom même de la tragédie. La comédie fait rire, & c'eſt ce qui la rend comique ou comédie.

Au reſte, la poéſie dramatique fit plus de progrès depuis 1635 juſqu'en 1665; elle ſe perfectionna plus en ces 30 années-là, qu'elle ne l'avoit fait dans les trois ſiecles précédens. Rotrou parut en même tems que Corneille, Racine, Moliere & Quinaut vinrent bientôt après. Quels progrès a fait depuis parmi nous cette même poéſie dramatique? aucun. Mais il eſt inutile d'entrer ici dans de plus grands détails. *Voy.* Comédie, Tragédie, Drame, Dramatique, Opéra, *&c.* (*D. J.*)

Poeme épique, (*Poéſie.*) recit poétique de quelque grande action qui intéreſſe des peuples entiers, ou même tout le genre humain. Les Homere & les Virgile en ont fixé l'idée juſqu'à ce qu'ils vienne des modeles plus accomplis.

Le *poëme épique* eſt bien différent de l'hiſtoire, quoiqu'il ait avec elle une reſſemblance apparente. L'hiſtoire eſt conſacrée à la vérité, mais l'*épopée* peut ne vivre que de menſonges; elle ne connoît d'autres bornes que celles de la poſſibilité.

Quand l'hiſtoire, continue M. le Batteux, a rendu ſon témoignage, tout eſt fait pour elle; on ne lui demande rien au-delà. On veut au contraire que l'épopée charme le lecteur, qu'elle excite ſon admiration, qu'elle occupe en même tems la raiſon, l'imagination, l'eſprit; qu'elle touche les cœurs, étonne les ſens, & faſſe éprouver à l'ame une ſuite de ſituations délicieuſes, qui ne ſoient interrompues quelques inſtans que pour les renouveller avec plus de vivacité.

L'hiſtoire préſente les faits ſans ſonger à plaire par la ſingularité des cauſes ou des moyens. C'eſt le portrait des tems & des hommes; par conſéquent l'image de l'inconſtance & du caprice, de mille variations qui ſemblent l'ouvrage du haſard & de la fortune. L'*épopée* ne raconte qu'une action, & non pluſieurs. Cette action eſt eſſentiellement intéreſſante; ſes parties ſont concertées; les cauſes ſont vraiſſemblables; les acteurs ont des caracteres marqués, des mœurs ſoutenues; c'eſt un tout entier, proportionné, ordonné, parfaitement lié dans toutes ſes parties.

Enfin l'hiſtoire ne montre que les cauſes naturelles; elle marche, ſes mémoires & ſes dates à la main; ou ſi, guidée par la philoſophie, elle va quelquefois dans le cœur des hommes chercher les principes ſecrets des événemens, que le vulgaire attribue à d'autres cauſes; jamais elle ne remonte au-delà des forces, ni de la prudence humaine. L'*épopée* eſt le récit d'une muſe, c'eſt-à-dire d'une intelligence céleſte, laquelle a vû non-ſeulement le jeu de toutes les cauſes naturelles, mais encore l'action des cauſes ſurnaturelles, qui préparent les reſſorts humains, qui leur donnent l'impulſion & la direction pour produire l'action qui eſt l'objet du *poëme*.

La premiere idée qui ſe préſente à un poëte qui veut entreprendre cet ouvrage, c'eſt d'immortaliſer ſon génie, c'eſt la fin de l'ouvrier; cette idée le conduit naturellement au choix d'un ſujet qui intéreſſe un grand nombre d'hommes, & qui ſoit en même tems capable de porter le merveilleux; ce ſujet ne peut être qu'une action.

Pour en dreſſer toutes les parties & les rédiger en un ſeul corps, il fait comme les hommes qui agiſſent, il ſe propoſe un but où ſe portent tous les efforts de ceux qu'il fait agir: c'eſt la fin de l'ouvrage.

Toutes les parties étant ainſi ordonnées vers un ſeul terme marqué avec préciſion, le poëte fait valoir tous les privileges de ſon art. Quoique ſon ſujet ſoit tiré de l'hiſtoire, il s'en rend le maître; il ajoute, il retranche, il tranſpoſe, il crée, il dreſſe les machines à ſon gré, il prépare de loin des reſſorts ſecrets, des forces mouvantes; il deſſine d'après les idées de la belle nature les grandes parties; il détermine les caracteres de ſes perſonnages; il forme le labyrinthe de l'intrigue; il diſpoſe tous ſes tableaux ſelon l'intérêt de l'ouvrage, & conduiſant ſon lecteur de merveilles en merveilles, il lui laiſſe toujours appercevoir dans le lointain une perſpective plus charmante, qui ſéduit ſa curioſité, & l'entraîne malgré lui juſqu'au dénouement & à la fin du *poëme*.

Il eſt vrai que ni la ſociété ni l'hiſtoire ne lui offrent point de tableaux ſi parfaits & ſi achevés. Mais il ſuffit qu'elles lui en montrent les parties, & qu'il ait lui en ſoi les principes qui doivent le guider dans la compoſition du tout.

Le plan de toute l'action étant dreſſé de la ſorte, il invoque la muſe qui doit l'inſpirer: auſſi-tôt après cette invocation il devient un autre homme.

. . . . *Cui talia fanti*
. . . . *Subito non vultus, non color unus;*
Et rabie fera corda tument, majorque videri,
Nec mortale ſonans, afflatur numine quando
Jam propiore dei . . . . Tros Anchiſiade . . . .

Il eſt autant dans le ciel que ſur la terre; il paroît tout pénétré de l'eſprit divin; ſes diſcours reſſemblent moins au témoignage d'un hiſtorien ſcrupuleux qu'à l'extaſe d'un prophete. Il appelle par leurs noms les choſes qui n'exiſtent pas encore; il voit pluſieurs ſiecles auparavant la mer Caſpienne qui frémit, & les ſept embouchures du Nil qui ſe troublent dans l'attente d'un héros.

Ce ton majeſtueux ſe ſoutient; tout s'annoblit dans ſa bouche; les penſées, les expreſſions, les tours, l'harmonie, tout eſt rempli de hardieſſe & de pompe. Ce n'eſt point le tonnerre qui gronde par intervalle, qui éclate & qui ſe tait; c'eſt un grand fleuve qui roule ſes flots avec bruit, & qui étonne le voyageur qui l'entend de loin dans une vallée profonde; en un mot, c'eſt un dieu qui fait récit à des dieux.

Je ne diſcuterai point ici ce qui concerne le plan de l'*épopée*, ſon choix, ſon action, ſon nœud, ſon dénouement, ſes épiſodes, ſes perſonnages & ſon ſtyle: toutes ces choſes ont été traitées profondément *au mot* Epopée. J'y renvoie le lecteur, & je me borne aux remarques générales les plus importantes qu'on trouvera ingénieuſement détaillées dans un diſcours de M. de Voltaire ſur cette matiere.

Que l'action du *poëme épique* ſoit ſimple ou complexe, dit ce beau génie; qu'elle s'acheve dans un mois ou dans une année, ou qu'elle dure plus long-tems; que la

ſcène

ſcène ſoit fixée dans un ſeul endroit, comme dans l'Iliade; que le héros voyage de mers & en mers, comme dans l'Odyſſée; qu'il ſoit heureux ou infortuné, furieux comme Achille, ou pieux comme Enée; qu'il y ait un principal perſonnage ou pluſieurs; que l'action ſe paſſe ſur la terre ou ſur la mer, ſur le rivage d'Afrique comme dans la Luziada, dans l'Amérique comme dans l'Araucana, dans le ciel, dans l'enfer, hors des limites de notre monde, comme dans le paradis de Milton: il n'importe, le *poëme* ſera toujours un *poëme épique*, un *poëme* héroïque, à-moins qu'on ne lui trouve un nouveau titre proportionné à ſon mérite.

Si vous faites ſcrupule, diſoit le célebre M. Adiſſon, de donner le titre de *poëme épique* au *paradis perdu* de Milton, appellez-le, ſi vous voulez, un *poëme divin*; donnez-lui tel nom qu'il vous plaira, pourvu que vous confeſſiez que c'eſt un ouvrage auſſi admirable en ſon genre que l'Enéide; ne diſputons jamais ſur les noms, c'eſt une puérilité impardonnable.

Mais le point de la queſtion & de la difficulté eſt de ſavoir ſur quoi les nations polies ſe réuniſſent, & ſur quoi elles différent. Un *poëme épique* doit par-tout être fondé ſur le jugement, & embelli par l'imagination; ce qui appartient au bon ſens, appartient également à toutes les nations du monde. Toutes vous diront qu'une action, une & ſimple qui ſe développe aiſément & par degré, & qui ne coute point une attention fatiguante, leur plaira davantage qu'un amas confus d'aventures monſtrueuſes. On ſouhaite généralement que cette unité ſi ſage ſoit ornée d'une variété d'epiſodes, qui ſoient comme les membres d'un corps robuſte & proportionné.

Plus l'action ſera grande, plus elle plaira à tous les hommes dont la foibleſſe eſt d'être ſéduite par tout ce qui eſt au-delà de la vie commune. Il faudra ſur-tout que cette action ſoit intéreſſante; car tous les cœurs veulent être remués, & un *poëme* parfait d'ailleurs, s'il ne touchoit point, ſeroit inſipide en tout tems & en tout pays. Elle doit être entiere, parce qu'il n'y a point d'homme qui puiſſe être ſatisfait, s'il ne reçoit qu'une partie du tout qu'il s'eſt promis d'avoir.

Telles ſont à peu-près les principales regles que la nature dicte à toutes les nations qui cultivent les lettres; mais la machine du merveilleux, l'intervention d'un pouvoir céleſte, la nature des épiſodes, tout ce qui dépend de la tyrannie de la coutume & de cet inſtrument qu'on nomme *goût*; voila ſur quoi il y a mille opinions, & point de regles générales.

Nous devons admirer ce qui eſt univerſellement beau chez les anciens, nous devons nous prêter à ce qui étoit beau dans leur langue & dans leurs mœurs, mais ce ſeroit s'égarer étrangement que de les vouloir ſuivre en tout à la piſte. Nous ne parlons point la même langue; la religion qui eſt preſque toujours le fondement de la *poëſie épique*, eſt parmi nous l'opposé de leur mythologie. Nos coutumes ſont plus différentes de celles des héros du ſiege de Troie que de celles des Américains. Nos combats, nos ſieges, nos flottes n'ont pas la moindre reſſemblance; notre philoſophie eſt en tout le contraire de la leur. L'invention de la poudre, celle de la bouſſole, de l'Imprimerie, tant d'autres arts qui ont été apportés récemment dans le monde, ont, en quelque façon, changé la face de l'univers, enſorte qu'un poëte *épique* entouré de tant de nouveautés doit avoir un génie bien ſtérile, ou bien timide, s'il n'oſe pas être neuf lui-même.

Qu'Homere nous repréſente ſes dieux s'enyvrant de nectar, & riant ſans fin de la mauvaiſe grace dont Vulcain leur ſert à boire, cela étoit bon de ſon tems, où les dieux étoient ce que les fées ſont dans le nôtre. Mais aſſûrément perſonne ne s'aviſera aujourd'hui de repréſenter dans un *poëme* une troupe d'anges & de ſaints bûvant & riant à table. Que diroit-on d'un auteur qui iroit, après Virgile, introduire des harpies enlevant le dîner de ſon héros?

En un mot, admirons les anciens; mais que notre admiration ne ſoit pas une ſuperſtition aveugle: ne faiſons pas cette injuſtice à la nature humaine & à nous-mêmes, de fermer nos yeux aux beautés qu'elle répand autour de nous, pour ne regarder & n'aimer que ſes anciennes productions dont nous ne pouvons pas juger avec autant de ſûreté.

Il n'y a point de monumens en Italie qui méritent plus l'attention d'un voyageur que la Jéruſalem du Taſſe; Milton fait preſque autant d'honneur à l'Angleterre que le grand Newton. Le Camoëns eſt en Portugal ce que Milton eſt en Angleterre.

C'eſt ſans doute un grand plaiſir pour un homme qui penſe de lire attentivement tous ces *poëmes épiques* de différente nature nés en des ſiecles & dans des pays éloignés les uns des autres. En les examinant impartialement, on n'ira point demander à Ariſtote ce qu'il faut penſer d'un auteur anglois ou portugais, ni à M. Perrault, comme on doit juger de l'Iliade. On ne ſe laiſſera point tyranniſer par Scaliger & par le Boſſu, mais on tirera ſes regles de la nature & des exemples frappans, & pour-lors on jugera entre les dieux d'Homere & le vrai Dieu chanté par Milton, entre Calypſo & Didon, Armide & Eve.

De beaux génies & de grands maîtres de l'art ſe ſont ainſi conduits pour juger ſainement les poëtes *épiques*; &, comme j'ai leurs écrits ſous les yeux, je puis aiſément *poncer* ici quelques-uns des principaux traits de leurs deſſeins. Commençons par *Homere*.

Ce grand poëte vivoit probablement environ 850 ans avant l'ére chrétienne. Il étoit contemporain d'Héſiode & fleuriſſoit trois générations après la guerre de Troie; ainſi il pouvoit avoir vu dans ſon enfance quelques vieillards qui avoient été à ce ſiege; & il devoit avoir parlé ſouvent à des Grecs d'Europe & d'Aſie, qui avoient vu Ulyſſe & Ménélas. Quand il compoſa l'Iliade & l'Odyſſée, il ne fit donc que mettre en vers une partie de l'hiſtoire & des fables de ſon tems.

Les Grecs n'avoient alors que des poëtes pour hiſtoriens & pour théologiens; ce ne fut même que 400 ans après Héſiode & Homere qu'on ſe réduiſit à écrire l'hiſtoire en proſe. Cet uſage qui paroîtra bien ridicule à beaucoup de lecteurs, étoit très-raiſonnable. Un livre en ces tems-là étoit une choſe auſſi rare qu'un bon livre l'eſt aujourd'hui: loin de donner au public l'hiſtoire *in-folio* de chaque village, comme on a fait à préſent, on ne tranſmettoit à la poſtérité que les grands événemens qui devoient l'intéreſſer. Le culte des dieux & l'hiſtoire des grands hommes étoient les ſeuls ſujets de ce petit nombre d'écrits: on les compoſa long-tems en vers chez les Egyptiens & chez les Grecs, parce qu'ils étoient deſtinés à être retenus par cœur & à être chantés: telle étoit la coutume de ces peuples ſi différens de nous. Il n'y eut juſqu'à Hérodote d'autre hiſtoire parmi eux qu'en vers, & ils n'eurent dans aucun tems de poëſie ſans muſique.

Celle d'Homere ſe chantoit par morceaux détachés, auxquels on donnoit des titres particuliers, comme *le combat des vaiſſeaux*, la *Patroclée*; la *grotte de Calypſo* on les appelloit *rapſodies*, & ceux qui les chantoient *rapſodiſtes*. Ce fut Piſiſtrate, roi d'Athènes, qui raſſembla ces morceaux, qui les arrangea dans leur ordre naturel, & qui en compoſa les deux corps de poëſie que nous avons ſous le nom d'*Iliade* & d'*Odiſſée*. On en fit enſuite pluſieurs éditions fameuſes. Ariſtote en fit une pour Alexandre le Grand, qui la mit dans une précieuſe caſſette qu'il avoit trouvée parmi les dépouilles de Darius, & qu'on nomma *l'édition de la caſſette*. Enfin Ariſtarque, que Ptolomée Philométor avoit fait gouverneur de ſon fils Evergetes, en fit une ſi correcte & ſi exacte, que ſon nom eſt devenu celui de la *ſaine critique*. On dit un *Ariſtarque* pour dire *un bon juge* en matiere de goût; c'eſt ſon édition qu'on prétend que nous avons aujourd'hui.

Autant les ouvrages d'Homere ſont connus, autant eſt-on dans l'ignorance ſur ſa perſonne. Tout ce qu'on ſait de vrai, c'eſt que long-tems après ſa mort on lui a érigé des ſtatues & élevé des temples. Sept villes puiſſantes ſe ſont diſputé l'honneur de l'avoir vu naître; mais la commune opinion eſt que de ſon vivant il fut expoſé aux injures de la fortune, qu'il avoit à peine un domicile, & que celui dont la poſtérité a fait un dieu, a vécu pauvre & miſérable, deux choſes très-compatibles, & que pluſieurs grands hommes ont éprouvé dans tous les tems & dans tous les lieux. On admire les qualités de ſon cœur qu'il a peint dans ſes écrits, ſa modeſtie, ſa droiture, la ſimplicité & l'élévation de ſes ſentimens.

L'Iliade qui eſt ſon grand ouvrage, eſt plein de dieux & de combats. Ces ſujets plaiſent naturellement aux hommes, ils aiment ce qui leur paroît terrible; ils ſont comme les enfans qui écoutent avidement ces contes de ſorciers qui les effrayent. Il y a des fables pour tout âge, & il n'y a point de nation qui n'ait eu les ſiennes.

De ces deux ſujets qui rempliſſent l'Iliade naiſſent les deux grands reproches que l'on fait à Homere, on lui impute l'extravagance de ſes dieux & la groſſiereté de ſes héros: c'eſt reprocher à un peintre d'avoir donné à ſes figures des habillemens de ſon tems. Homere a peint les dieux tels qu'on les croyoit, & les hommes tels qu'ils étoient. Ce n'eſt pas un grand mérite de trouver de l'abſurdité dans la théologie païenne, mais il faudroit être bien dépourvu de goût pour ne pas aimer certaines

fables d'Homere. Si l'idée des trois graces qui doivent toujours accompagner la déeſſe de la beauté, ſi la ceinture de Vénus ſont de ſon invention, quelles louanges ne lui doit-on pas pour avoir ainſi orné cette religion que nous lui reprochons? Et ſi ces fables étoient déja reçues avant lui, peut-on mépriſer un ſiecle qui avoit trouvé des allégories ſi juſtes & ſi charmantes?

Quant à ce qu'on appelle *groſſiereté* dans les héros d'Homere, on peut rire tant qu'on voudra, de voir Patrocle préparer le dîner avec Achille. Achille & Patrocle ne perdent rien à cela de leur héroïſme; & la plûpart de nos généraux qui portent dans un camp tout le luxe d'une cour efféminée, n'égaleront jamais ces héros qui faiſoient leur cuiſine eux-mêmes. On peut ſe moquer de la princeſſe Nauſica, qui, ſuivie de ſes femmes, va laver ſes robes & celles du roi & de la reine. Cette ſimplicité ſi reſpectable, vaut bien mieux que la vaine pompe & l'oiſiveté dans leſquelles les perſonnes d'un haut rang ſont nourries.

Ceux qui reprochent à Homere d'avoir tant loué la force de ſes héros, ne ſavent pas qu'avant l'invention de la poudre, la force du corps décidoit de tout dans les batailles. Ils ignorent que cette force eſt l'origine de tout pouvoir chez les hommes, & que c'eſt par cette ſupériorité ſeule, que les nations du Nord ont conquis notre hemiſphere, depuis la Chine juſqu'au mont Atlas. Les anciens ſe faiſoient une gloire d'être robuſtes; leurs plaiſirs étoient des exercices violens; ils ne paſſoient point leurs jours à ſe faire traîner dans des chars mollement ſuſpendus, à couvert des influences de l'air, pour aller porter languiſſamment, d'une maiſon dans une autre, leur ennui & leur inutilité. En un mot, Homere avoit à repréſenter un Ajax & un Hector, non un courtiſan de Verſailles ou de Saint-James.

Je ne prétens pas cependant juſtifier Homere de tout défaut; mais j'aime la maniere dont Horace le juge; c'eſt un ſoupçon, plutôt qu'une accuſation; & il eſt même fâché d'avoir ce ſoupçon. Les beautés de ſes ouvrages ſont ſi grandes, que j'oublie les momens où il me paroît ſommeiller. On retrouve par-tout dans ſes poéſies un génie créateur, une imagination riche & brillante, un enthouſiaſme preſque divin. Il a réuni toutes les parties; le gracieux, le riant, le grave & le ſublime; & à ce dernier égard il eſt bien ſupérieur à Virgile.

Je ne m'attacherai point à montrer ſon talent dans l'invention, ſon goût dans la diſpoſition, ſa force & ſa juſteſſe dans l'expreſſion; on peut lire tout ce qu'en dit l'auteur des principes de la Littérature. Je me contenterai ſeulement de remarquer, que le plus grand mérite d'Homere, eſt de porter par-tout l'empreinte du génie. Nous ne ſommes plus en état de juger de ſon élocution que toute l'antiquité grecque & latine admiroit. Nous ſavons tout au plus la valeur des mots: nous ne pouvons juger s'ils ſont nobles, & à quel point ils le ſont; ſi chaque mot étoit le mot unique dans l'endroit où il eſt placé. Nous ne ſommes point ſurs de la prononciation; notre organe n'y eſt point fait: de ſorte que ſi Homere nous enchante, nous n'en avons preſque obligation qu'à la beauté des choſes, & à l'énergie de ſes traits, qui, quoiqu'à demi effacés pour nous, nous paroiſſent encore plus beaux que la plûpart des modernes, dont le coloris eſt ſi frais.

S'il décrit une armée en marche, „ c'eſt un feu dévorant, qui pouſſé par les vents, conſume la terre devant lui. „ Si c'eſt un dieu qui ſe tranſporte d'un lieu à un autre, „ il fait trois pas, & au quatrieme, il arrive au bout du monde. „ On entend dans les deſcriptions de combats, le bruit de guerre, le cliquetis des armes, le fracas de la mêlée, le tonnere de Jupiter qui gronde, la terre qui retentit ſous les piés des combattans. On n'eſt point avec le poëte, on eſt au milieu de ſes héros. On ne lit point ſon ouvrage; on croit être préſent à tout ce qu'il raconte. L'eſprit, l'imagination, le cœur, toute la capacité de l'ame eſt remplie par la grandeur des intérêts, par la vivacité des images, & par la marche harmonieuſe de la poéſie du ſtyle.

Quand il décrit la ceinture de Vénus, il n'y a point de tableau de l'Albane qui approche de cette peinture riante. Veut-il fléchir la colere d'Achille, il perſonnifie les Prieres. „ Elles ſont filles du maître des dieux, elles marchent triſtement, le front couvert de confuſion, les yeux trempés de larmes, & ne pouvant ſe ſoutenir ſur leurs piés chancelans, elles ſuivent de loin l'Injure, l'Injure altiere qui court ſur la terre d'un pié léger, levant ſa tête audacieuſe. „

Si quelques-unes des comparaiſons d'Homere ne nous paroiſſent pas aſſez nobles, la plûpart n'ont pas ce défaut. Une armée couverte de ſes boucliers, deſcend de la montagne; c'eſt une forêt en feu; elle s'avance, & fait lever la pouſſiere; c'eſt une nuée qui apporte l'orage. Un jeune combattant eſt atteint d'un trait mortel; c'eſt un pavot vermeil qui laiſſe tomber ſa tête mourante. En un mot, l'Iliade eſt un édifice enrichi de figures majeſtueuſes, riantes, agréables, naïves, touchantes, tendres, délicates. Plus on la lit, plus on admire l'étendue, la profondeur, & la grandeur du génie de l'architecte.

Il n'eſt plus permis aujourd'hui de révoquer toutes ces choſes en doute. Il n'eſt plus queſtion, dit fort bien Deſpréaux, de ſavoir ſi Homere, Platon, Cicéron, Virgile, ſont des hommes merveilleux. C'eſt une choſe ſans conteſtation, puiſque vingt ſiecles en ſont convenus; & après des ſuffrages ſi conſtans il y auroit non-ſeulement de la témérité, mais même de la folie, à douter du mérite de ces écrivains.

Paſſons à *Virgile*, le prince des poëtes latins, & l'auteur de l'Enéide.

En liſant Homere, dit M. le Batteux, nous nous figurons ce poëte dans ſon ſiecle, comme une lumiere unique au milieu des ténebres, ſeul avec la ſeule nature, ſans conſeil, ſans livres, ſans ſociétés de ſavans, abandonné à ſon ſeul génie, ou inſtruit uniquement par les muſes.

En ouvrant Virgile, nous ſentons au contraire, que nous entrons dans un monde éclairé, que nous ſommes chez une nation où regne la magnificence & le goût, où tous les arts, la Sculpture, la Peinture, l'Architecture ont des chefs-d'œuvres, où les talens ſont réunis avec les lumieres.

Il y avoit dans le ſiecle d'Auguſte, une infinité de gens de lettres, de philoſophes, qui connoiſſoient la nature & les arts, qui avoient lû les auteurs anciens & les modernes, qui les avoient comparés, qui en avoient diſcuté, & qui en diſcutoient tous les jours les beautés de vive voix & par écrit. Virgile devoit profiter de ces avantages, & on ſent en le liſant, qu'il en a réellement profité. On y remarque le ſoin d'un auteur qui connoît des regles, & qui craint de les bleſſer, qui polit & repolit ſans fin, & qui appréhende la cenſure des connoiſſeurs. Toujours riche, toujours correct, toujours élégant; ſes tableaux ont un coloris auſſi brillant que juſte; en artiſte inſtruit, il aime mieux ſe tenir ſur les bords, que de s'expoſer à l'orage. Homere, plein de ſécurité, ſe laiſſe aller à ſon génie. Il peint toujours en grand, au riſque de paſſer quelquefois les bornes de l'art; la nature ſeule le guide.

Le premier pas que devoit faire Virgile, entreprenant un *poëme épique*, étoit de choiſir un ſujet qui pût en porter l'édifice; un ſujet voiſin des tems fabuleux, preſque fabuleux lui-même, & dont on n'eût que des idées vagues, demi-formées, & capables par-là de ſe prêter aux fictions épiques. En ſecond lieu, il falloit qu'il y eût un rapport intéreſſant entre ce ſujet, & le peuple pour qui il entreprenoit de le traiter. Or ces deux points ſe réuniſſent parfaitement dans l'arrivée d'Enée en Italie. Ce prince paſſoit pour être fils d'une déeſſe. Son hiſtoire ſe perdoit dans la fable. D'ailleurs les Romains prétendoient qu'il étoit le fondateur de leur nation, & le pere de leur premier roi. Virgile a donc fait un bon choix en prenant pour ſujet l'établiſſement d'Enée en Italie.

Pour jetter encore un nouvel intérêt dans cette matiere, le *poëte* uſant des droits de ſon art, a jugé à propos de faire entrer dans ſon *poëme* pluſieurs traits à la louange du prince & de la nation, & de préſenter des tableaux allégoriques où ils puſſent ſe reconnoître avec plaiſir. Tout le monde fut enchanté de ſon *poëme* dès qu'il vit le jour. Les ſuffrages & l'amitié d'Auguſte, de Mécene, de Tucca, de Pollion, d'Horace, de Gallus ne ſervirent pas peu, ſans doute, à diriger les jugemens de ſes contemporains, qui peut-être ſans cela ne lui auroient pas rendu ſi-tôt juſtice. Quoi qu'il en ſoit, telle étoit la vénération qu'on avoit pour lui à Rome, qu'un jour comme il vint paroître au théatre après qu'on y eut récité quelques-uns des vers de l'Enéide, tout le peuple ſe leva avec de grandes acclamations, honneur qu'on ne rendoit alors qu'à l'empereur.

La critique la plus vraie, la plus générale & la mieux fondée qu'on puiſſe faire de l'Enéide, c'eſt que les ſix derniers chants ſont bien inferieurs aux ſix premiers; cependant on y reconnoît par-tout la main de Virgile, & l'on doit convenir que ce que la force de ſon art a tiré de ce terrein ingrat eſt preſque incroyable. Il eſt vrai que ce grand poëte n'avoit voulu réciter à Auguſte que le premier, le ſecond, le quatrieme & le ſixieme livres qui ſont effectivement la plus belle partie de ſon *poëme*. C'eſt-là que Virgile a épuiſé tout ce que l'imagination a de plus grand dans la deſcente d'Enée aux enfers, ou, ſi l'on

l'on veut, dans le tableau des myſteres d'Eleuſis. Il a dit tout au cœur dans les amours de Didon. La terreur & la compaſſion ne peuvent aller plus loin que dans ſa deſcription du ſiege, de la priſe & de la ruine de Troie. De cette haute élévation où il étoit parvenu au milieu de ſon vol, il étoit bien difficile de ne pas deſcendre.

Mais il eſt aſſez vraiſſemblable que Virgile ſentoit lui-même que cette derniere partie de ſon ouvrage avoit beſoin d'être retouchée. On ſait qu'il ordonna par ſon teſtament que l'on brûlât ſon Enéide dont il n'étoit point ſatisfait; mais Auguſte ſe donna bien de garde d'obéir à ſa derniere volonté, & de priver le monde du *poëme* le plus touchant de l'antiquité. Il tient aujourd'hui la balance preſque égale avec l'Iliade: on trouve quelquefois dans Homere des longueurs des détails qui ne nous paroiſſent pas aſſez choiſis. Virgile a évité ces petites fautes, & a mieux aimé reſter en-deçà que d'aller au-delà.

Enfin les Grecs & les Latins n'ont rien eu de plus beau & de plus parfait en leurs langues que les poéſies d'Homere & de Virgile; c'eſt la ſource, le modele & la regle du bon goût. Ainſi il n'y a point d'homme de lettres qui ne doive ſavoir, & ſavoir bien les ouvrages de ces deux poëtes.

Ils ont tous deux dans l'expreſſion quelque choſe de divin. On ne peut dire mieux, avec plus de force, de nobleſſe, d'harmonie, de préciſion, ce qu'ils diſent l'un & l'autre: & plutôt que de les comparer dans cette partie, il faut prendre la penſée du petit Cyrus & dire: „ Mon grand-pere eſt le plus grand des Medes, & mon „ pere le plus beau des Perſes „. Domitius Afer répondit à peu-près la même choſe à quelqu'un qui lui demandoit ſon opinion ſur le mérite des deux poëtes: Virgile, dit-il, eſt le ſecond, mais plus près du premier que du troiſieme.

Après avoir levé les yeux vers Homere & Virgile, il eſt inutile de les arrêter long-tems ſur leurs copiſtes. Je paſſerai donc légerement en revûe Statius & Silius Italicus; l'un inégal & timide, l'autre imitateur encore plus foible de l'Illiade & de l'Enéide.

Stace, ou plutôt Publius Papinius Statius, vivoit ſous le regne de Domitien. Il obtint les bonnes graces de cet empereur, & lui dédia ſa Thébaïde poëme de douze chants. Quelques louanges que lui ait donné Jules Scaliger, tous les gens de goût trouvent qu'il peche du côté de l'art & du génie: ſa diction, quoiqu'aſſez fleurie, eſt très-inégale; tantôt il s'éleve fort haut, & tantôt il rampe à terre. C'eſt ce qui a fait dire aſſez ingénieuſement à un moderne, qu'il ſe repreſentoit ſur la cime du Parnaſſe, mais dans la poſture d'un homme qui n'y pouvant tenir, étoit ſur le point de ſe précipiter. Ses vers cadencent à l'oreille ſans aller jamais au cœur. Son poëme n'eſt ni régulier, ni proportionné, ni même épique, car les fictions qui s'y trouvent ſentent moins le poëte que l'orateur timide, ou l'hiſtorien méthodique. Ses ſylves, recueil de petites pieces de vers ſur différens ſujets, plaiſent davantage, parce que le ſtyle en eſt pur & naturel. Son Achilléide eſt le moindre de ſes écrits, mais c'eſt un ouvrage auquel il n'a point mis la derniere main. La mort le ſurprit vers la centieme année de Jeſus-Chriſt, dans le tems qu'il retouchoit le ſecond chant. Enfin lui-même reconnoît qu'il n'a ſuivi Virgile que de fort loin, & qu'en baiſant ſes traces qu'il adoroit; c'eſt un ſentiment de modeſtie, dont il faut lui tenir compte. Nous avons une belle & bonne édition de ſes œuvres faite à Paris en 1618 *in*-4°. M. de Marolles en a donné une traduction françoiſe: mais beaucoup trop négligée & à laquelle il manque les notes d'érudition.

Silius Italicus parvint aux honneurs du conſulat, & finit ſa vie au commencement du regne de Trajan, âgé de 75 ans. Il ſe laiſſa mourir de faim, n'ayant pas la conſtance de ſupporter la douleur de ſes maux. Son ſtyle eſt à la vérité plus pur que celui de ſes contemporains; mais ſon ouvrage de la ſeconde guerre punique eſt ſi foible & ſi proſaïque, qu'il doit plutôt avoir le nom d'hiſtoire écrite en vers, que celui de *poëme épique*.

Lucain (*M. Annæus Lucanus*) eſt digne de nous arrêter davantage que Stace & Silius Italicus qu'il avoit précédés. Son génie original ouvrit une route nouvelle. Il n'a rien imité, & ne doit à perſonne ni ſes beautés, ni ſes défauts, & mérite par cela ſeul une grande attention. Voici ce qu'en dit M. de Voltaire.

Lucain étoit d'une ancienne maiſon de l'ordre des chevaliers. Il naquit à Cordoue en Eſpagne ſous l'empereur Caligula. Il n'avoit encore que huit mois lorſqu'on l'amena à Rome, où il fut élevé dans la maiſon de Séneque ſon oncle. Ce fait ſuffit pour impoſer ſilence à des critiques qui ont révoqué en doute la pureté de ſon langage. Ils ont pris Lucain pour un eſpagnol qui a fait des vers latins. Trompés par ce préjugé, ils ont cru trouver dans ſon ſtyle des barbariſmes qui n'y ſont pas, & qui, ſuppoſé qu'ils y fuſſent, ne peuvent aſſurément être apperçus par aucun moderne.

Il fut d'abord favori de Néron, juſqu'à ce qu'il eut la noble imprudence de diſputer contre lui le prix de la poéſie, & l'honneur dangereux de le remporter. Le ſujet qu'ils traiterent tous deux étoit Orphée. La hardieſſe qu'eurent les Juges de déclarer Lucain vainqueur, eſt une preuve bien forte de la liberté dont on jouiſſoit dans les premieres années de ce regne.

Tandis que Néron fit les délices des Romains, Lucain crut pouvoir lui donner des éloges, il le loue même avec trop de flatterie; & en cela ſeul il a imité Virgile, qui avoit eu la foibleſſe de donner à Auguſte un encens que jamais un homme ne doit donner à un autre homme tel qu'il ſoit.

Néron démentit bien-tôt les louanges outrées dont Lucain l'avoit comblé. Il força Séneque à conſpirer contre lui; Lucain entra dans cette fameuſe conjuration, dont la découverte coûta la vie à trois cens romains du premier rang. Etant condamné à la mort, il ſe fit ouvrir les veines dans un bain chaud, & mourut en récitant des vers de ſa Pharſale, qui exprimoient le genre de mort dont il expiroit.

Il ne fut pas le premier qui choiſit une hiſtoire récente pour le ſujet d'un *poëme épique*. Varius, contemporain, ami & rival de Virgile, mais dont les ouvrages ont été perdus, avoit exécuté avec ſuccès cette dangereuſe entrepriſe.

La proximité des tems, la notoriété publique de la guerre civile, le ſiecle éclairé, politique & peu ſuperſtitieux où vivoient Céſar & Lucain, la ſolidité de ſon ſujet ôtoient à ſon génie toute liberté d'invention fabuleuſe.

La grandeur véritable des héros réels qui falloit peindre d'après nature, étoit une nouvelle difficulté. Les Romains, du tems de Céſar, étoient des perſonnages bien autrement importans que Sarpédon, Diomède, Mézence & Turnus. La guerre de Troie étoit un jeu d'enfans en comparaiſon des guerres civiles de Rome, où les plus grands capitaines, & les plus puiſſans hommes qui aient jamais été, diſputoient de l'empire de la moitié du monde connu.

Lucain n'a oſé s'écarter de l'hiſtoire; par-là il a rendu ſon *poëme* ſec & aride. Il a voulu ſuppléer au défaut d'invention par la grandeur des ſentimens; mais il a caché trop ſouvent ſa ſéchereſſe ſous de l'enflure: ainſi il eſt arrivé qu'Achille & Enée, qui étoient peu importans par eux-mêmes, ſont devenus grands dans Homere & dans Virgile, & que Céſar & Pompée ſont quelquefois petits dans Lucain

Il n'y a dans ſon *poëme* aucune deſcription brillante, comme dans Homere. Il n'a point connu, comme Virgile, l'art de narrer, & de ne rien dire de trop; il n'a ni ſon élégance, ni ſon harmonie; mais auſſi vous trouvez dans la Pharſale des beautés qui ne ſont ni dans l'Iliade, ni dans l'Enéïde. Au milieu de ſes déclamations empoulées il y a de ces penſées mâles & hardies, de ces maximes politiques dont Corneille eſt rempli; quelques-uns de ces diſcours ont la majeſté de ceux de Tite-Live, & la force de Tacite. Il peint comme Saluſte; en un mot, il eſt grand par-tout où il ne veut point être poëte. Une ſeule ligne telle que celle-ci, en parlant de Céſar, *nil actum reputans, ſi quid ſupereſſet agendum*, vaut une deſcription poétique.

Virgile & Homère avoient fort bien fait d'amener les divinités ſur la ſcène. Lucain a fait tout-auſſi-bien de s'en paſſer. Jupiter, Junon, Mars, Vénus, étoient des embelliſſemens néceſſaires aux actions d'Enée & d'Agamemnon. On ſavoit peu de choſe de ces héros fabuleux; ils étoient comme ces vainqueurs des jeux olympiques que Pindare chantoit, & dont il n'avoit preſque rien à dire. Il falloit qu'il ſe jettât ſur les louanges de Caſtor, de Pollux & d'Hercule. Les foibles commencemens de l'empire romain avoient beſoin d'être relevés par l'intervention des dieux; mais Céſar, Pompée, Caton, Labiénus vivoient dans un autre ſiecle qu'Enée: les guerres civiles de Rome étoient trop ſérieuſes pour ces jeux d'imagination. Quel rôle Céſar joueroit-il dans la plaine de Pharſale, ſi Iris venoit lui apporter ſon épée, ou ſi Vénus deſcendoit dans un nuage d'or à ſon ſecours?

Ceux qui prennent les commencemens d'un art pour les principes de l'art même, ſont perſuadés qu'un *poëme* ne ſauroit ſubſiſter ſans divinités, parce que l'Iliade en eſt pleine; mais ces divinités ſont ſi peu eſſentielles

au *poëme*, que le plus bel endroit qui ſoit dans Lucain, & peut-être dans aucun poëte, eſt le diſcours de Caton, dans lequel ce ſtoïque ennemi des fables, refuſe d'entrer ſeulement dans le temple de Jupiter Hammon.

Ce n'eſt donc point pour n'avoir pas fait uſage du miniſtere des dieux, mais pour avoir ignoré l'art de bien conduire les affaires des hommes, que Lucain eſt ſi inférieur à Virgile. Faut-il qu'après avoir peint Céſar, Pompée, Caton avec des traits ſi forts, il ſoit ſi foible quand il les fait agir? Ce n'eſt preſque plus qu'une gazette pleine de déclamations; il me ſemble, ajoute M. de Voltaire, que je vois un portique hardi & immenſe qui me conduit à des ruines.

Le *Triſſin* (*Jean-George*) naquit à Vicence en 1478, dans le tems que le Taſſe étoit encore au berceau. Après avoir donné la fameuſe Sophoniſbe, qui eſt la premiere tragédie écrite en langue vulgaire, il exécuta le premier dans la même langue un *poëme* épique, *Italia liberata*, diviſé en vingt-ſept chants, dont le ſujet eſt l'Italie délivrée des Goths par Béliſaire, ſous l'empereur Juſtinien. Son plan eſt ſage & bien deſſiné, mais la poéſie du ſtyle y eſt très-foible. Toutefois l'ouvrage réuſſit, & cette aurore du bon goût brilla pendant quelque tems, juſqu'à ce qu'elle fut abſorbée dans le grand jour qu'apporta le Taſſe.

Le Triſſin joignoit à beaucoup d'érudition une grande capacité. Léon X. l'employa dans plus d'une affaire importante. Il fut ambaſſadeur auprès de Charles-Quint; mais enfin il ſacrifia ſon ambition, & la prétendue ſolidité des affaires publiques à ſon goût pour les lettres. Il étoit avec raiſon charmé des beautés qui ſont dans Homere, & cependant ſa grande faute eſt de l'avoir imité; il en a tout pris hors le génie. Il s'appuie ſur Homere pour marcher, & tombe en voulant le ſuivre: il cueille les fleurs du *poëme* grec, mais elles ſe flétriſſent entre les mains de l'imitateur. Il ſemble n'avoir copié ſon modele que dans le détail des deſcriptions, & même ſans images. Il eſt très-exact à peindre les habillemens & le meubles de ſes héros, mais il ne dit pas un mot de leurs caracteres. Cependant il a la gloire d'avoir été le premier moderne en Europe qui ait fait un *poëme épique* régulier & ſenſé, quoique foible, & qui ait oſé ſécouer le joug de la rime en inventant les vers libres, *verſi ſciolti*. De plus, il eſt le ſeul des poëtes italiens dans lequel il n'y ait ni jeux de mots, ni pointes, & celui de tous qui a le moins introduit d'enchanteurs & de héros enchantés dans ſes ouvrages; ce qui n'étoit pas un petit mérite.

Tandis que le Triſſin en Italie ſuivoit d'un pas timide & foible les traces des anciens, le Camoëns en Portugal, ouvroit une carriere toute nouvelle, & s'acquerroit une réputation qui dure encore parmi ſes compatriotes, qui l'appellent le *Virgile portugais*.

Le *Camoëns* (*Luigi*) naquit dans les dernieres années du regne célebre de Ferdinand & d'Iſabelle, tandis que Jean II. regnoit en Portugal. Après la mort de Jean, il vint à la cour de Liſbonne, la premiere année du regne d'Emmanuel, le grand héritier du trône & des grands deſſeins du roi Jean. C'étoit alors les beaux jours du Portugal, & le tems marqué pour la gloire de cette nation.

Emmanuel, déterminé à ſuivre le projet qui avoit échoué tant de fois, de s'ouvrir une route aux Indes orientales par l'Océan, fit partir en 1497 Vaſco de Gama avec une flotte pour cette fameuſe entrepriſe, qui étoit regardée comme téméraire & impraticable parce qu'elle étoit nouvelle: c'eſt ce grand voyage qu'a chanté le Camoëns.

La vie & les aventures de ce poëte ſont trop connues de tout le monde pour en faire le récit; d'ailleurs j'en ai déja parlé ſous *l'article de* LISBONNE. On ſait qu'il mourut à l'hôpital dans un abandon général, en 1579, âgé d'environ 50 ans.

A peine fut-il mort, qu'on s'empreſſa de lui faire des épitaphes honorables, & de le mettre au rang des grands hommes. Quelques villes ſe diſputerent l'honneur de lui avoir donné la naiſſance; ainſi il éprouva en tout le ſort d'Homere. Il voyagea comme lui, il vécut & mourut pauvre, & n'eut de réputation qu'après ſa mort. Tant d'exemples doivent apprendre aux hommes de génie que ce n'eſt point par le génie qu'on fait ſa fortune, & qu'on vit heureux.

Le ſujet de la *Luſiade* traité par un génie auſſi vif que le Camoëns, ne pouvoit que produire une nouvelle eſpece d'épopée. Le fond de ſon *poëme* n'eſt ni une guerre, ni une querelle de héros, ni le monde en armes pour une femme; c'eſt un nouveau pays découvert à l'aide de la navigation.

Le poëte conduit la flotte portugaiſe à l'embouchure du Gange, décrit en paſſant les côtes occidentales, le midi & l'orient de l'Afrique, & les différens peuples qui vivent ſur cette côte; il entremêle avec art l'hiſtoire du Portugal. On y voit dans le troiſieme chant la mort de la célebre Inès de Caſtro, épouſe du roi dom Pedre, dont l'aventure déguiſée a été jouée dans ce ſiecle ſur le théâtre de Paris. C'eſt le plus beau morceau de Camoëns; il y a peu d'endroits dans Virgile plus attendriſſans & mieux écrits.

Le grand défaut de ce *poëme* eſt le peu de liaiſon qui regne dans toutes ſes parties. Il reſſemble aux voyages dont il eſt le ſujet. Le poëte n'a d'autre art que de bien conter le détail des aventures qui ſe ſuccedent; mais cet art ſeul par le plaiſir qu'il donne, tient quelquefois lieu de tous les autres. Il eſt vrai qu'il y a des fictions de la plus grande beauté dans cet ouvrage, & qui doivent réuſſir dans tous les tems & chez tous les peuples; mais ces ſortes de fictions ſont rares, & la plûpart ſont un mélange monſtrueux du paganiſme & du chriſtianiſme: Bacchus & la Vierge-Marie s'y trouvent enſemble.

Le principal but des Portugais, après l'établiſſement de leur commerce, eſt la propagation de la foi, & Vénus ſe charge du ſuccès de l'entrepriſe. Un merveilleux ſi abſurde défigure tellement tout l'ouvrage aux yeux des lecteurs ſenſés, qu'il ſemble que ce grand défaut eût dû faire tomber ce *poëme*; mais la poéſie du ſtyle & l'imagination dans l'expreſſion l'ont ſoutenu, de même que les beautés de l'exécution ont placé Paul Véronèſe parmi les grands peintres.

Le *Taſſe* né à Sorrento en 1544, commença la *Gieruſalemme liberata* dans le tems que la Luſiade du Camoëns commençoit à paroître. Il entendoit aſſez le portugais pour lire ce *poëme*, & pour en être jaloux. Il diſoit que le Camoëns étoit le ſeul rival en Europe qu'il craignît. Cette crainte, ſi elle étoit ſincere, étoit très-mal fondée; le Taſſe étoit autant audeſſus du Camoëns, que le portugais étoit ſupérieur à ſes compatriotes. Il eût eu plus de raiſon d'avouer qu'il étoit jaloux de l'Arioſte, par qui ſa réputation fut ſi long-tems balancée, & qui lui eſt encore préféré par bien des italiens. Mais pour ne point trop charger cet article, je parlerai de l'Arioſte au lieu de ſa naiſſance qui eſt *Reggio*, *voyez* donc REGGIO, (*Géog. mod.*)

Ce fut à l'âge de 32 ans que le Taſſe donna ſa Jeruſalem délivrée. Il pouvoit dire alors, comme un grand homme de l'antiquité: J'ai vécu aſſez pour le bonheur & pour la gloire. Le reſte de ſa vie ne fut plus qu'une chaîne de calamités & d'humiliations. Enveloppé dès l'âge de huit ans dans le banniſſement de ſon pere, ſans patrie, ſans biens, ſans famille, perſécuté par les ennemis que lui ſuſcitoient ſes talens; plaint, mais négligé par ceux qu'il appelloit ſes amis; il ſouffrit l'exil, la priſon, la plus extrème pauvreté, la faim même; & ce qui devoit ajouter un poids inſupportable à tant de malheurs, la calomnie l'attaqua & l'opprima.

Il s'enfuit de Ferrare, où le protecteur qu'il avoit tant célébré, l'avoit fait mettre en priſon: il alla à pié, couvert de haillons, depuis Ferrare juſqu'à Sorrento dans le royaume de Naples, trouver une ſœur dont il eſpéroit quelque ſecours; mais dont probablement il n'en reçut point, puiſqu'il fut obligé de retourner à pié à Ferrare, où il fut encore empriſonné. Le déſeſpoir altéra ſa conſtitution robuſte, & le jetta dans des maladies violentes & longues, qui lui ôterent quelquefois l'uſage de la raiſon.

Sa gloire poétique, cette conſolation imaginaire dans des malheurs réels, fut attaquée par l'académie de la Cruſca en 1585, mais il trouva des défenſeurs; Florence lui fit toutes ſortes d'accueils; l'envie ceſſa de l'opprimer au bout de cinq ans, & ſon mérite ſurmonta tout. On lui offrit des honneurs & de la fortune; ce ne fut toutefois que lorſque ſon eſprit fatigué d'une ſuite de malheurs étoit devenu inſenſible à tout ce qui pouvoit le flatter.

Il fut appellé à Rome par le pape Clément VIII. qui dans une congrégation de cardinaux avoit reſolu de lui donner la couronne de laurier & les honneurs du triomphe, cérémonie qui paroît bizarre aujourd'hui ſur-tout en France, & qui étoit alors très-ſérieuſe & très-honorable en Italie. Le Taſſe fut reçu à un mille de Rome par les deux cardinaux neveux, & par un grand nombre de prélats & d'hommes de toutes conditions. On le conduiſit à l'audience du pape: „ Je deſire, lui dit le „ pontife, que vous honoriez la couronne de laurier, „ qui a honoré juſqu'ici tous ceux qui l'ont portée „. Les deux cardinaux Aldobrandins neveux du pape, qui admiroient le Taſſe, ſe chargerent de l'appareil de ce cou-

couronnement; il devoit ſe faire au capitole: choſe aſſez ſinguliere, que ceux qui éclairent le monde par leurs écrits, triomphent dans la même place que ceux qui l'avoient déſolé par leurs conquêtes!

Il tomba malade dans le tems de ces préparatifs; & comme ſi la fortune avoit voulu le tromper juſqu'au dernier moment, il mourut la veille du jour deſtiné à la cérémonie, l'an de Jeſus-Chriſt 1595, à l'âge de 51. ans.

Le tems qui ſappe la réputation des ouvrages médiocres, a aſſuré celle du Taſſe. La Jéruſalem délivrée eſt aujourd'hui chantée en pluſieurs endroits de l'Italie, comme les *poëmes* d'Homère l'étoient en Grèce.

Si la Jéruſalem paroît à quelques égards imitée de l'Iliade, il faut avouer que c'eſt une belle choſe qu'une imitation où l'auteur n'eſt pas au-deſſous de ſon modele. Le Taſſe a peint quelquefois ce qu'Homere n'a fait que crayonner. Il a perfectionné l'art de nuer les couleurs, & diſtinguer les différentes eſpeces de vertus, de vices de paſſions, qui ailleurs ſemblent être les mêmes. Ainſi Godefroi eſt prudent & modéré. L'inquiet Aladin a une politique cruelle; la généreuſe valeur de Tancrede eſt oppoſée à la fureur d'Argan; l'amour dans Armide eſt un mélange de coquetterie & d'emportement. Dans Herminie, c'eſt une tendreſſe douce & aimable; il n'y a pas juſqu'à l'hermite Pierre, qui ne faſſe un perſonnage dans le tableau, & un beau contraſte avec l'enchanteur Iſmene: & ces deux figures ſont aſſurément au-deſſus de Calcas & de Taltibius.

Il amene dans ſon ouvrage les aventures avec beaucoup d'adreſſe; il diſtribue ſagement les lumieres & les ombres. Il fait paſſer le lecteur des allarmes de la guerre aux délices de l'amour; & de la peinture des voluptés, il le ramene aux combats; il excite la ſenſibilité par degré; il s'éleve au-deſſus de lui-même de livre en livre. Son ſtyle eſt par-tout clair & élégant; & lorſque ſon ſujet demande de l'élevation, on eſt étonné comment la molleſſe de la langue italienne prend un nouveau caractere ſous ſes mains, & ſe change en majeſté & en force.

Voilà les beautés de ce *poëme*, mais les défauts n'y ſont pas moins grands. Sans parler des épiſodes malcouſus, des jeux de mots, & des *concetti* puérils, eſpece de tribut que l'auteur payoit au goût de ſon ſiecle pour les pointes, il n'eſt pas poſſible d'excuſer les fables pitoyables dont ſon ouvrage eſt rempli. Ces ſorciers chrétiens & mahométans; ces démons qui prennent une infinité de formes ridicules; ces princes métamorphoſés en poiſſons; ce perroquet qui chante des chanſons de ſa propre compoſition; Renaud deſtiné par la Providence au grand exploit d'abattre quelques vieux arbres dans une forêt; cette forêt qui eſt le grand merveilleux de tout le *poëme*; Tancrède qui y trouve ſa Clorinde enfermée dans un pin; Armide qui ſe préſente à-travers l'écorce d'un myrthe; le diable qui joue le rôle d'un miſérable charlatan: toutes ces idées ſont autant d'extravagances également indignes d'un *poëme épique*. Enfin, l'auteur y donne imprudemment aux mauvais eſprits les noms de Pluton & d'Alecton, confondant ainſi les idées payennes avec les idées chrétiennes.

Sur la fin du ſeizieme ſiecle, l'Eſpagne produiſit un *poëme épique*, célebre par quelques beautés particulieres qui s'y trouvent, par la ſingularité du ſujet, & par le caractere de l'auteur.

On le nomme don *Alonzo d'Ercilla y Cunéga*. Il fut élevé dans la maiſon de Philippe II. ſuivit le parti des armes, & ſe diſtingua par ſon courage à la bataille de Saint-Quentin. Entendant dire, étant à Londres, que quelques provinces du Chily avoient pris les armes contre les Eſpagnols leur conquérans & leurs tyrans, il ſe rendit dans cet endroit du nouveau monde pour y combattre ces américains.

Sur les frontieres du Chily, du côté du ſud, eſt une petite contrée montagneuſe, nommée *Araucana*, habitée par une race d'hommes plus robuſtes & plus féroces que les autres peuples de l'Amérique. Ils défendirent leur liberté avec plus de courage & plus long-tems que les autres américains.

Alonzo ſoutint contre eux une pénible & longue guerre. Il courut des dangers extrèmes; il vit, & fit des actions étonnantes, dont la ſeule récompenſe fut l'honneur de conquérir des rochers, & de réduire quelques contrées incultes ſous l'obéiſſance du roi d'Eſpagne.

Pendant le cours de cette guerre, Alonzo conçut le deſſein d'immortaliſer ſes ennemis en s'immortaliſant lui-même. Il fut en même tems le conquérant & le poëte: il employa les intervalles de loiſir que la guerre laiſſoit, à en chanter les événemens.

Il commence par une deſcription géographique du Chily, & par la peinture des mœurs & des coutumes des habitans. Ce commencement qui ſeroit inſupportable dans tout autre *poëme*, eſt ici néceſſaire & ne déplaît pas, dans un ſujet où la ſcene eſt par-delà l'autre tropique, & où les héros ſont des ſauvages, qui nous auroient été toujours inconnus s'il ne les avoit pas conquis & célébrés.

Le ſujet qui étoit neuf a fait naître à l'auteur quelques penſées neuves & hardies. On remarque auſſi de l'éloquence dans quelques-uns de ſes diſcours, & beaucoup de feu dans ſes batailles; mais ſon *poëme* peche du côté de l'invention. On n'y voit aucun plan, point de variété dans les deſcriptions, point d'unité dans le deſſein. Enfin, ce *poëme* eſt plus ſauvage que les nations qui en font le ſujet. Vers la fin de l'ouvrage, l'auteur qui eſt un des premiers héros du *poëme*, fait pendant la nuit une longue & ennuyeuſe marche, ſuivi de quelques ſoldats; & pour paſſer le tems, il fait naître entr'eux une diſpute au ſujet de Virgile, & principalement ſur l'épiſode de Didon. Alonzo ſaiſit cette occaſion pour entretenir ſes ſoldats de la mort de Didon, telle qu'elle eſt rapportée par les anciens hiſtoriens; & afin de reſtituer à la reine de Carthage ſa réputation, il s'amuſe à en diſcourir pendant deux chants entiers. C'eſt ne pas d'ailleurs un défaut médiocre de ſon *poëme* d'être compoſé de trente-ſix chants: on peut ſupporter avec raiſon qu'un auteur qui ne ſait, ou qui ne peut s'arrêter, n'eſt pas propre à fournir une telle carriere.

Milton (Jean) naquit à Londres en 1608. Sa vie eſt à la tête de ſes œuvres, mais il ne s'agit ici que de ſon *poëme épique*, intitulé: le paradis perdu, *the paradiſe loſt*. Il employa neuf ans à la compoſition de cet ouvrage immortel; mais à-peine l'eut-il commencé qu'il perdit la vûe. Il étoit pauvre, auveugle, & ne fut point découragé. Son nom doit augmenter la liſte des grands hommes perſécutés de la fortune. Il mourut en 1674, ſans ſe douter de la réputation qu'auroit un jour ſon *poëme*, ſans croire qu'il ſurpaſſoit de beaucoup celui du Taſſe, & qu'il égaloit en beautés ceux de Virgile & d'Homere.

Les François rioient quand on leur diſoit que l'Angleterre avoit un *poëme épique*, dont le ſujet étoit le diable combattant contre Dieu, & un ſerpent qui perſuadoit à une femme de manger une pomme. Ils imaginoient qu'on ne pouvoit faire ſur ce ſujet que des vaudevilles; mais ils ſont bien revenus de leur erreur. Il eſt vrai que ce *poëme* ſingulier a ſes taches & ſes defauts. Au milieu des idées ſublimes dont il eſt rempli, on en trouve pluſieurs de biſarres & d'outrées. La peinture du péché, monſtre féminin, qui après avoir violé ſa mere, met au monde une multitude d'enfans ſortant ſans ceſſe de ſes entrailles, pour y rentrer & les déchirer, révolte avec raiſon les eſprits délicats; c'eſt manquer au vraſſemblable que d'avoir placé du canon dans l'armée de ſatan, & d'avoir armé d'épées des eſprits qui ne pouvoient ſe bleſſer. C'eſt encore ſe contredire que de mettre dans la bouche de Dieu le pere, un ordre à ſes anges de pourſuivre ſes ennemis, de les punir & de les précipiter dans le Tartare: cependant Dieu parle & manque de puiſſance; la victoire de ſes anges reſte indéciſe, & on vient à leur réſiſter.

Mais enfin ces ſortes des défauts ſont noyés dans le grand nombre de beautés merveilleuſes dont le *poëme* étincelle. Admirez-y les traits majeſtueux avec leſquels l'auteur peint l'Etre ſuprème, & le caractere brillant qu'il oſe donner au diable. On eſt enchanté de la deſcription du printems, de celle du jardin d'Eden, & des amours innocens d'Adam & d'Eve. En effet, il eſt bien remarquable que dans tous les autres *poëmes* l'amour eſt regardé comme une foibleſſe; dans Milton ſeul l'amour eſt une vertu. Ce poëte a ſu lever d'une main chaſte le voile qui couvre ailleurs les plaiſirs de cette paſſion. Il tranſporte le lecteur dans le jardin de délices; il ſemble lui faire goûter les voluptés pures dont Adam & Eve ſont remplis. Il ne s'éleve pas au-deſſus de la nature humaine, mais au-deſſus de la nature humaine corrompue; & comme il n'y a point d'exemple d'un pareil amour, il n'y en a point d'une pareille poéſie.

Ce génie ſupérieur a encore réuni dans ſon ouvrage, le grand, le beau, l'extraordinaire. Perſonne n'a mieux ſu étonner & agir ſur l'imagination. Son *poëme* reſſemble à un ſuperbe palais bâti de briques, mais d'une architecture ſublime. Rien de plus grand que le combat des anges, la majeſté du Meſſie, la taille & la conduite du démon & de ſes collegues. Que peut-on ſe repréſenter de plus auguſte que le pandæmonium (lieu de l'aſſemblée des démons), le paradis, le ciel, les anges, & nos premiers parens? Qu'y a-t-il de plus extraordinaire que ſa peinture de la création du monde, des différentes métamorphoſes des anges apoſtats, & les avantures qu'éprouve leur chef en cherchant le paradis? Ce ſont-là des

ſcenes toutes neuves & purement idéales; & jamais poëte ne pouvoit les peindre avec des couleurs plus vives & plus frappantes. En un mot, le *paradis perdu* peut être regardé comme le dernier effort de l'eſprit humain, par le merveilleux, le ſublime, les images ſuperbes, les penſées hardies, la variété, la force & l'énergie de la poéſie. Toutes ces choſes admirables ont fait dire ingénieuſement à Dryden, que la nature avoit formé Milton de l'ame d'Homere & de celle de Virgile.

La France n'a point eu de *poëme épique* juſqu'au dix-huitieme ſiecle. Aucun des beaux génies qu'elle a produits n'avoit encore travaillé dans ce genre. On n'avoit vû que les plus foibles oſer porter ce grand fardeau, & ils y ont ſuccombé. Enfin, M. *de Voltaire*, âgé de 30 ans, donna la Henriade en 1723 ſous le nom de *poëme de la ligue*.

Le ſujet de cet ouvrage épique eſt le ſiege de Paris, commencé par Henri de Valois & Henri le Grand, & achevé par ce dernier ſeul. Le lieu de la ſcene ne s'étend pas plus loin que de Paris à Ivri, où ſe donna cette fameuſe bataille qui décida du ſort de la France & de la maiſon royale.

Le *poëme* eſt fondé ſur une hiſtoire connue, dont l'auteur a conſervé la vérité dans les principaux événemens. Les autres moins reſpectables ont été ou retranchés, ou arrangés ſuivant la vraiſſemblance qu'exige un *poëme*.

Celui-ci donc eſt composé d'événemens réels & de fictions. Les événemens réels ſont tirés de l'Hiſtoire; les fictions forment deux claſſes. Les unes ſont puiſées dans le ſyſtème merveilleux, telles que la prédiction de la converſion d'Henri IV. la protection que lui donne ſaint Louis, ſon apparition, le feu du ciel détruiſant les opérations magiques qui étoient alors ſi communes, *&c.* Les autres ſont purement allégoriques: de ce nombre ſont le voyage de la Diſcorde à Rome, la Politique, le Fanatiſme perſonnifiés, le temple de l'Amour, enfin les paſſions & les vices:

Prenant un corps, une ame, un eſprit, un viſage.

Telle eſt l'ordonnance de la Henriade. A-peine eut-elle vû le jour que l'envie & la jalouſie déchirerent l'auteur par cent brochures calomnieuſes. On joua la Henriade ſur le théâtre de la comédie italienne & ſur celui de la foire; mais cette cabale & cet odieux acharnement ne purent rien contre la beauté du *poëme*. Le public indigné ne l'admira que davantage. On en fit en peu d'années plus de vingt éditions dans toute l'Europe; & Londres en particulier publia la Henriade par une ſouſcription magnifique. Elle fut traduite en vers anglois, par M. Lockman; en vers italiens, par MM. Maffey, Ortolani & Nénci; en vers allemands, par une aimable muſe madame Gotſched; & en vers hollandois, par M. Faiteina. Quoique les actions chantées dans ce *poëme* regardent particulierement les François, cependant comme elles ſont ſimples, intéreſſantes, & peintes avec le plus brillant coloris, il étoit difficile qu'elles manquaſſent de plaire à tous les peuples policés.

L'auteur a choiſi un héros véritable au lieu d'un héros fabuleux; il a décrit des guerres réelles & non des batailles chimériques. Il n'a oſé employer que des fictions qui fuſſent des images ſenſibles de la vérité; ou bien il a pris le parti de les renfermer dans les bornes de la vraiſſemblance & des facultés humaines. C'eſt pour cette raiſon qu'il a placé le tranſport de ſon héros au ciel & aux enfers dans un ſonge, où ces ſortes de viſions peuvent paroître naturelles & croyables.

Les êtres inviſibles ſans l'entremiſe deſquels les maîtres de l'art n'oſeroient entreprendre un *poëme épique*, comme l'ame de ſaint Louis & quelques paſſions humaines perſonnifiées, ſont ici mieux ménagées que dans les autres épopées modernes; & l'ouvrage entier ſoutient ſon éclat, ſans être chargé d'une infinité d'agens ſurnaturels.

L'auteur n'a fait entrer dans ſon *poëme* que le merveilleux convenable à une religion auſſi pure que la nôtre, & dans un ſiecle où la raiſon eſt devenue auſſi ſévere que la religion même.

Tout ce qu'il avance ſur la conſtitution de l'univers, les lois de la nature & de la morale, dévoilent un génie ſupérieur, auſſi ſage philoſophe qu'excellent phyſicien. Son ouvrage ne reſpire que l'amour de l'humanité: on y déteſte également la rébellion & la perſécution.

La ſageſſe dans la compoſition, la dignité dans le deſſein, le goût, l'élégance, la correction & les plus belles images, y regnent éminemment. Les idées les plus communes y ſont ennoblies par le charme de la poéſie, comme elles l'ont été par Virgile. Quel *poëme* enfin que la Henriade, dit un de nos collegues (au mot ÉPOPÉE), ſi l'auteur eût connu toutes ſes forces lorſqu'il en forma le plan; s'il y eût déployé le pathétique de Mérope & d'Alzire, l'art des intrigues & des ſituations! Mais c'eſt au tems ſeul qu'il appartient de confirmer le jugement des vivans, & de tranſmettre à la poſtérité les ouvrages dont ils font l'éloge.

Comme je n'ai parlé dans ce diſcours que des poëtes épiques de réputation, je ne devois rien dire de Chapelain & de quelques autres, dont les ouvrages ſont promptement tombés dans l'oubli.

Chapelain (Jean), né à Paris en 1595, & l'un des premiers de l'académie françoiſe, mourut en 1674. Il fut penſionné par le cardinal de Richelieu, par le duc de Longueville, & par le cardinal Mazarin. Cet homme comblé des préſens de la fortune, fut cinq ans à méditer ſon *poëme* de la *Pucelle*. Il l'avoit diviſé en vingt-quatre chants, dont il n'y a jamais eu que les douze premiers chant d'imprimés. Quand ils parurent, ils avoient pour eux les ſuffrages des gens de lettres, & entr'autres de l'évêque d'Avranches, „ Les bienfaits des „ grands avoient déja couronné ce *poëme*, & le monde „ prévenu par ces éloges l'attendoit l'encenſoir à la „ main. Cependant ſi-tôt que le public eut lû la *Pu-* „ *celle*, il revint de ſon préjugé, & la mépriſa même „ avant qu'aucun critique lui eût enſeigné par quelle „ raiſon elle étoit mépriſable. La réputation prématu- „ rée de l'ouvrage, fut cauſe ſeulement que le public „ inſtruiſit ce procès avec plus d'empreſſement. Cha- „ cun apprit ſur les premieres informations qu'il fit, qu'on „ bâilloit comme lui en la liſant, & la *Pucelle* devint „ vieille au berceau „. (*Le Chevalier* DE *JAUCOURT*.)

POEME HISTORIQUE, (*Poéſie didactique*.) eſpece de *poëme* didactique qui n'expoſe que des actions & des évenemens réels, & tels qu'ils ſont arrivés, ſans en arranger les parties ſelon les regles méthodiques, & ſans s'élever plus haut que les cauſes naturelles; tels ſont les cinquante livres de Nonnus ſur la vie & les exploits de Bacchus, la Pharſale de Lucain, la Guerre punique de Silius Italicus, & quelques autres.

Les *poëmes hiſtoriques* ont des actions, des paſſions & des acteurs, auſſi bien que les *poëmes* de fiction. Ils ont le droit de marquer vivement les traits, de les rendre hardis & lumineux. Les objets doivent être peints d'un coloris brillant, c'eſt une divinité qui eſt cenſée peindre. Elle voit tout ſans obſcurité, ſans confuſion, & ſon pinceau le rend de même. Il lui eſt aiſé de remonter aux cauſes, d'en développer les reſſorts; quelquefois même elle s'éleve juſqu'aux cauſes ſurnaturelles. Tite-Live racontant la guerre punique, en a montré les évenemens dans le récit, & les cauſes politiques dans les diſcours qu'il fait tenir à ſes acteurs; mais il a dû reſter toujours dans les bornes des connoiſſances naturelles, parce qu'il n'étoit qu'hiſtorien, Silius Italicus qui eſt poëte, raconte de même que le fait Tite-Live; mais il peint par-tout; il tâche toujours de montrer les objets eux-mêmes, au lieu que l'hiſtorien ſe contente ſouvent d'en parler & de les déſigner.

Le *poëme* de la Guerre civile de Pétrone, peint les évenemens de l'hiſtoire avec ce ſtyle mâle & nerveux que l'amour de la liberté fait aimer. M. le préſident Bouhier a traduit ce *poëme* en vers françois, & c'eſt ainſi qu'il faut rendre les Poëtes. (*D. J.*)

POEME LYRIQUE, ſ. m. (*Littérat.*) les Italiens ont appellé le *poëme lyrique* ou le ſpectacle en muſique, *Opera*, & ce mot a été adopté en françois.

Tout art d'imitation eſt fondé ſur un menſonge: ce menſonge eſt une eſpece d'hypotheſe établie & admiſe en vertu d'une convention tacite entre l'artiſte & ſes juges. Paſſez-moi ce premier menſonge, a dit l'artiſte, & je vous mentirai avec tant de vérité que vous y ſerez trompés, malgré que vous en ayez. Le poëte dramatique, le peintre, le ſtatuaire, le danſeur ou pantomime, le comédien, tous ont une hypotheſe particuliere ſous laquelle ils s'engagent de mentir, & qu'ils ne peuvent perdre de vûe un ſeul inſtant, ſans nous ôter de cette illuſion qui rend notre imagination complice de leurs ſupercheries; car ce n'eſt point la vérité, mais l'image de la vérité qu'ils nous promettent; & ce qui fait le charme de leurs productions, n'eſt point la nature, mais l'imitation de la nature. Plus un artiſte en approche dans l'hypotheſe qu'il a choiſie, plus nous lui accordons de talent & de génie.

L'imitation de la nature par le chant a dû être une des premieres qui ſe ſoient offertes à l'imagination. Tout être vivant eſt ſollicité par le ſentiment de ſon exiſtence à pouſſer en de certains momens des accens plus ou moins mélodieux, ſuivant la nature de ſes organes: com-

comment au milieu de tant de chanteurs l'homme ſeroit-il reſté dans le ſilence? La joie a vraiſſemblablement inſpiré les premiers chants; on a chanté d'abord ſans paroles; enſuite on a cherché à adapter au chant quelques paroles conformes au ſentiment qu'il devoit exprimer; le couplet & la chanſon ont été ainſi la premiere muſique.

Mais l'homme de génie ne ſe borna pas long-tems à ces chanſons, enfans de la ſimple nature; il conçut un projet plus noble & plus hardi, celui de faire du chant un inſtrument d'imitation. Il s'apperçut bien-tôt que nous élevons notre voix, & que nous mettons dans nos diſcours plus de force & de mélodie, à meſure que notre ame ſort de ſon aſſiette ordinaire. En étudiant les hommes dans différentes ſituations, il les entendit chanter réellement dans toutes les occaſions importantes de la vie; il vit encore que chaque paſſion, chaque affection de l'ame avoit ſon accent, ſes inflexions, ſa mélodie & ſon chant propres.

De cette découverte naquit la muſique imitative & l'art du chant qui devint une ſorte de poéſie, une langue, un art d'imitation, dont l'hypotheſe fut d'exprimer par la mélodie & à l'aide de l'harmonie toute eſpece de diſcours, d'accent, de paſſion, & d'imiter quelquefois juſqu'à des effets phyſiques. La réunion de cet art, auſſi ſublime que voiſin de la nature, avec l'art dramatique, a donné naiſſance au ſpectacle de l'Opéra, le plus noble & le plus brillant d'entre les ſpectacles modernes.

Ce n'eſt point ici le lieu d'examiner ſi le caractere du ſpectacle en muſique a été connu de l'antiquité; pour peu qu'on réfléchiſſe ſur l'importance des ſpectacles chez les anciens, ſur l'immenſité de leurs théâtres, ſur les effets de leurs repréſentations dramatiques ſur un peuple entier, on aura de la peine à regarder ces effets comme l'ouvrage de la ſimple déclamation & du diſcours ordinaire, dépouillés de tout preſtige. Il n'y a guere aujourd'hui d'homme de goût, ni de critique judicieux, qui doute que la mélopée ne fût une eſpece de récitatif noté.

Mais ſans nous embarraſſer dans des recherches qui ne ſont point de notre ſujet, nous ne parlerons ici que du ſpectacle en muſique, tel qu'il eſt aujourd'hui établi en Europe, & nous tâcherons de ſavoir quelle ſorte de *poëme* a dû réſulter de la réunion de la Poéſie avec la Muſique.

La Muſique eſt une langue. Imaginez un peuple d'inſpirés & d'enthouſiaſtes, dont la tête ſeroit toujours exaltée, dont l'ame ſeroit toujours dans l'ivreſſe & dans l'extaſe; qui avec nos paſſions & nos principes, nous ſeroient cependant ſupérieurs par la ſubtilité, la pureté & la délicateſſe des ſens, par la mobilité, la fineſſe, & la perfection des organes, un tel peuple chanteroit au lieu de parler, ſa langue naturelle ſeroit la muſique. Le *poëme lyrique* ne repréſente pas des êtres d'une organiſation différente de la nôtre, mais ſeulement d'une organiſation plus parfaite. Ils s'expriment dans une langue qu'on ne ſauroit parler ſans génie, mais qu'on ne ſauroit non plus entendre ſans un goût délicat, ſans des organes exquis & exercés. Ainſi ceux qui ont appellé le chant le plus fabuleux de tous les langages, & qui ſe ſont moqués d'un ſpectacle où les héros meurent en chantant, n'ont pas eu autant de raiſon qu'on le croiroit d'abord; mais comme ils n'apperçoivent dans la muſique, que tout au plus un bruit harmonieux & agréable, une ſuite d'accords & de cadences, ils doivent le regarder comme une langue qui leur eſt étrangere; ce n'eſt point à eux d'apprécier le talent du compoſiteur; il faut une oreille attique pour juger de l'éloquence de Démoſthene.

La langue du muſicien a ſur celle du poëte l'avantage qu'une langue univerſelle a ſur un idiome particulier; celui-ci ne parle que la langue de ſon ſiecle & de ſon pays, l'autre parle la langue de toutes les nations & de tous les ſiecles.

Toute langue univerſelle eſt vague par ſa nature; ainſi en voulant embellir par ſon art la repréſentation théâtrale, le muſicien a été obligé d'avoir recours au poëte. Non-ſeulement il en a beſoin pour l'invention de l'ordonnance du drame lyrique, mais il ne peut ſe paſſer d'interprete dans toutes les occaſions où la préciſion du diſcours devient indiſpenſable, où le vague de la langue muſicale entraîneroit le ſpectateur dans l'incertitude. Le muſicien n'a beſoin d'aucun ſecours pour exprimer la douleur, le deſeſpoir, le délire d'une femme menacée d'un grand malheur; mais ſon poëte nous dit: cette femme éplorée que vous voyez, eſt une mere qui redoute quelque cataſtrophe funeſte pour un fils unique... Cette mere eſt Sara, qui ne voyant pas revenir ſon fils du ſacrifice, ſe rappelle le myſtere avec lequel ce ſacrifice a été préparé, & le ſoin avec lequel elle en a été écartée; ſe porte à queſtionner les compagnons de ſon fils, conçoit de l'effroi de leur embarras & de leur ſilence, & monte ainſi par degrés des ſoupçons à l'inquiétude, de l'inquietude à la terreur, juſqu'à en perdre la raiſon. Alors dans le trouble dont elle eſt agitée, ou elle ſe croit entourée lorſqu'elle eſt ſeule, ou elle ne reconnoît plus ceux qui ſont avec elle.... tantôt elle les preſſe de parler, tantôt elle les conjure de ſe taire.

> *Deh, parlate: che forſe tacendo*
> Par pitié parlez: peut-être qu'en vous taiſant,
> *Men pietoſi, più barbari ſiete.*
> Vous êtes moins compatiſſans que barbares.
> *Ah v'intendo. Tacete, tacete,*
> Ah, je vous entends! Taiſez-vous, taiſez-vous,
> *Non mi dite che 'l figlio mori.*
> Ne me dites point que mon fils eſt mort.

Après avoir ainſi nommé le ſujet & créé la ſituation, après l'avoir préparée & fondée par ſes diſcours, le poëte n'en fournit plus que les maſſes qu'il abandonne au génie du compoſiteur; c'eſt à celui-ci à leur donner toute l'expreſſion & à développer toute la fineſſe des détails dont elles ſont ſuſceptibles.

Une langue univerſelle frappant immédiatement nos organes & notre imagination, eſt auſſi par ſa nature la langue du ſentiment & des paſſions. Ses expreſſions allant droit au cœur, ſans paſſer pour ainſi dire par l'eſprit, doivent produire des effets inconnus à tout autre idiome, & ce vague même qui l'empêche de donner à ſes accens la préciſion du diſcours, en confiant à notre imagination le ſoin de l'interprétation, lui fait éprouver un empire qu'aucune langue ne ſauroit exercer ſur elle. C'eſt un pouvoir que la muſique a de commun avec le geſte, cette autre langue univerſelle. L'expérience nous apprend que rien ne commande plus impérieuſement à l'ame, ni ne l'émeut plus fortement que ces deux manieres de lui parler.

Le drame en muſique doit donc faire une impreſſion bien autrement profonde que la tragédie & la comédie ordinaires. Il ſeroit inutile d'employer l'inſtrument le plus puiſſant, pour ne produire que des effets médiocres. Si la tragédie de Mérope m'attendrit, me touche, me fait verſer des larmes, il faut que dans l'Opéra les angoiſſes, les mortelles allarmes de cette mere infortunée paſſent toutes dans mon ame; il faut que je ſois effrayé de tous les fantômes dont elle eſt obſédée, que ſa douleur & ſon délire me déchirent & m'arrachent le cœur. Le muſicien qui m'en tiendroit quitte pour quelques larmes, pour un attendriſſement paſſager, ſeroit bien audeſſous de ſon art. Il en eſt de même de la comédie. Si la comédie de Terence & de Moliere enchante, il faut que la comédie en muſique raviſſe. L'une repréſente les hommes tels qu'ils ſont, l'autre leur donne un grain de verve & de génie de plus; ils ſont tout près de la folie: pour ſentir le mérite de la premiere, il ne faut que des oreilles & du bon ſens; mais la comédie chantée paroît être faite pour l'élite des gens d'eſprit & de goût; la muſique donne aux ridicules & aux mœurs un caractere d'originalité, une fineſſe d'expreſſion, qui pour être ſaiſis exigent un tact prompt & délicat, & des organes très-exercés.

Mais la paſſion a ſes repos & ſes intervalles, & l'art du théâtre veut qu'on ſuive en cela la marche de la nature. On ne peut pas au ſpectacle toujours rire aux éclats, ni toujours fondre en larmes. Oreſte n'eſt pas toujours tourmenté par les Euménides; Andromaque au milieu de ſes allarmes apperçoit quelques rayons d'eſpérance qui la calment; il n'y a qu'un pas de cette ſécurité au moment affreux où elle verra périr ſon fils; mais ces deux momens ſont différens, & le dernier ne devient que plus tragique par la tranquillité du précédent. Les perſonnages ſubalternes, quelque intérêt qu'ils prennent à l'action, ne peuvent avoir les accens paſſionnés de leurs héros; enfin la ſituation la plus pathétique ne devient touchante & terrible que par degrés; il faut qu'elle ſoit préparée, & ſon effet dépend en grande partie de ce qui l'a précédé & amené.

Voilà donc deux momens bien diſtincts du drame lyrique, le moment tranquille, & le moment paſſionné; & le premier ſoin du compoſiteur a dû conſiſter à trouver deux genres de déclamation eſſentiellement différens & propres, l'un à rendre le diſcours tranquille, l'autre à exprimer le langage des paſſions dans toute ſa force, dans toute ſa variété, dans tout ſon déſordre. Cette derniere déclamation porte le nom de l'air, *aria*; la premiere a été appellée le *récitatif*.

Celui-ci

Celui-ci eſt une déclamation notée, ſoutenue & conduite par une ſimple baſſe, qui ſe faiſant entendre à chaque changement de modulation, empêche l'acteur de détonner. Lorſque les perſonnages raiſonnent, déliberent, s'entretiennent & dialoguent enſemble, ils ne peuvent que réciter. Rien ne ſeroit plus faux que de les voir diſcuter en chantant, ou dialoguer par couplets, enſorte qu'un couplet devînt la réponſe de l'autre. Le récitatif eſt le ſeul inſtrument propre à la ſcene & au dialogue; il ne doit pas être chantant. Il doit exprimer les véritables inflexions du diſcours par des intervalles un peu plus marqués & plus ſenſibles que la déclamation ordinaire; du reſte, il doit en conſerver & la gravité & la rapidité, & tous les autres caracteres. Il ne doit pas être exécuté en meſure exacte; il faut qu'il ſoit abandonné à l'intelligence & à la chaleur de l'acteur qui doit le hâter ou le ralentir ſuivant l'eſprit de ſon rôle & de ſon jeu. Un récitatif qui n'auroit pas tous ces caracteres, ne pourroit jamais être employé ſur la ſcene avec ſuccès. Le récitatif eſt beau pour le peuple, lorſque le poëte a fait une belle ſcene, & que l'acteur l'a bien jouée; il eſt beau pour l'homme de goût, lorſque le muſicien a bien ſaiſi, non-ſeulement le principal caractere de la déclamation, mais encore toutes les fineſſes qu'elle reçoit de l'âge, du ſexe, des mœurs, de la condition, des intérêts de ceux qui parlent & agiſſent dans le drame.

L'air & le chant commencent avec la paſſion; dès qu'elle ſe montre, le muſicien doit s'en emparer avec toutes les reſſources de ſon art. Arbace explique à Mandane les motifs qui l'obligent de quitter la capitale avant le retour de l'aurore, de s'éloigner de ce qu'il a de plus cher au monde: cette tendre princeſſe combat les raiſons de ſon amant; mais lorſqu'elle en a reconnu la ſolidité, elle conſent à ſon éloignement, non ſans un extrême regret; voilà le ſujet de la ſcene & du récitatif. Mais elle ne quittera pas ſon amant ſans lui parler de toutes les peines de l'abſence, ſans lui recommander les intérêts de l'amour le plus tendre, & c'eſt-là le moment de la paſſion & du chant.

Conſervati fedele:
Conſerve-toi fidele,
Penſa ch'io reſto e peno;
Songe que je reſte & que je peine;
E qualche volta almeno
Et quelquefois du moins
Ricordati di me.
Reſſouviens-toi de moi.

Il eût été faux de chanter durant l'entretien de la ſcene; il n'y a point d'air propre à peſer les raiſons de la néceſſité d'un départ; mais quelque ſimple & touchant que ſoit l'adieu de Mandane, quelque tendreſſe qu'une habile actrice mît dans la maniere de déclamer ces quatre vers, ils ne ſeroient que froids & inſipides, ſi l'on ſe bornoit à les réciter.

C'eſt qu'il eſt évident qu'une amante pénétrée qui ſe trouve dans la ſituation de Mandane, répétera à ſon amant, au moment de la ſéparation, de vingt manieres paſſionnées & différentes, les mots: *Conſervati fedele. Ricordati di me*. Elle les dira tantôt avec un attendriſſement extrême; tantôt avec réſignation & courage, tantôt avec l'eſpérance d'un meilleur ſort, tantôt ſans la confiance d'un heureux retour. Elle ne pourra recommander à ſon amant de ſonger quelquefois à ſa ſolitude & à ſes peines, ſans être frappée elle-même de la ſituation où elle va ſe trouver dans un moment: ainſi les mots, *penſa ch'io reſto e peno* prendront le caractere de la plainte la plus touchante à laquelle Mandane fera peut-être ſuccéder un effort ſubit de fermeté, de peur de rendre à Arbace ce moment auſſi douloureux qu'il l'eſt pour elle. Cet effort ne ſera peut-être ſuivi que de plus de foibleſſe, & une plainte d'abord peu violente finira par des ſanglots & des larmes. En un mot, tout ce que la paſſion la plus douce & la plus tendre pourra inſpirer dans cette poſition à une ame ſenſible, compoſera les élémens de l'air de Mandane; mais quelle plume ſeroit aſſez éloquente pour donner une idée de tout ce que contient un air. Quel critique ſeroit aſſez hardi pour aſſigner les bornes du génie?

J'ai choiſi pour exemple une paſſion douce, une ſituation intéreſſante, mais tranquille. Il eſt aiſé de juger, d'après ce modele, ce que ſera l'air dans des ſituations plus pathétiques, dans des momens tragiques & terribles.

Suppoſons maintenant deux amans dans une ſituation plus cruelle, qu'ils ſoient menacés d'une ſéparation éternelle, au moment où ils s'attendoient à un ſort bien différent; cette circonſtance donneroit à l'air un caractere plus pathétique. Il ne ſeroit pas naturel non plus qu'également touchés l'un & l'autre, il n'y en eût qu'un qui chantât. Ainſi l'amant s'adreſſant à ſa maîtreſſe déſolée, lui diroit:

La deſtra ti chiedo,
Je te demande la main,
Mio dolce ſoſtegno,
O mon doux ſoutien,
Per ultimo pegno
Pour le dernier témoignage
D'amore e di fè.
D'amour & de fidélité!

Un tel adieu prononcé avec une ſorte de fermeté, par un amant vivement touché, ſeroit l'écueil du courage de ſon amante éplorée; elle fondroit ſans doute en larmes, ou frappée d'un témoignage d'amour autrefois ſi doux, aujourd'hui ſi cruel, elle s'écrieroit:

Ah, queſto fu il ſegno
Ah, ce fut jadis le ſigne
Del noſtro contento:
De notre bonheur;
Ma ſento che adeſſo
Mais je ſens trop qu'à préſent
L'iſteſſo non è.
Ce n'eſt pas la même choſe.

Je n'ai pas beſoin de remarquer quelle expreſſion forte & touchante ces quatre vers aſſez foibles prendroient en muſique. Le reſte de l'air ne ſeroit plus que des exclamations de douleur & de tendreſſe. L'un s'écrieroit.

Mia vita! Ben mio!

O ma vie! ô mon bien!

L'autre:

Addio, ſpoſo amato!

Adieu, époux adoré!

A la fin, leur douleur & leurs accens ſe confondroient ſans doute dans cette exclamation ſi ſimple & ſi touchante:

Che barbaro addio!
Quel fatal adieu!
Che fato crudel!
Quel ſort cruel!

Le duo ou *duetto* eſt donc un air dialogué, chanté par deux perſonnes animées de la même paſſion ou de paſſions oppoſées. Au moment le plus pathétique de l'air, leurs accens peuvent ſe confondre; cela eſt dans la nature; une exclamation, une plainte peut les réunir; mais le reſte de l'air doit être en dialogue. Il ne peut jamais être naturel qu'Armide & Hidraot, pour s'animer à la vengeance, chantent en couplet:

Pourſuivons juſqu'au trépas,
L'ennemi qui nous offenſe;
Qu'il n'échappe pas
A notre vengeance!

Ils recommenceroient ce couplet dix fois de ſuite avec un bruit & des mouvemens de forcenés, qu'un homme de goût n'y trouveroit que la même declamation fauſſe faſtidieuſement répétée.

On voit par cet exemple de quelle maniere les airs à deux, a trois & même à pluſieurs acteurs peuvent être placés dans le drame lyrique.

On voit auſſi par tout ce que nous venons de dire, ce que c'eſt que l'*air* ou l'*aria*, & quel eſt ſon génie. Il conſiſte dans le développement d'une ſituation intéreſſante. Avec quatre petits vers que le poëte fournit, le muſicien cherche à exprimer non-ſeulement la principale idée de la paſſion de ſon perſonnage, mais encore tous ſes acceſſoires & toutes ſes nuances. Mieux le compoſiteur devinera les mouvemens les plus ſecrets de l'ame dans chaque ſituation, plus ſon air ſera beau, plus il ſe montrera lui-même homme de génie. C'eſt-là où il pourra déployer auſſi toute la richeſſe de ſon art, en réuniſſant le charme de l'harmonie au charme de la mélodie, & l'enchantement des voix au preſtige des inſtrumens. L'exécution de l'air ſe partagera entre le chant & le geſte; elle ſera l'ouvrage non-ſeulement d'un habile chanteur, mais d'un grand acteur; car le compoſiteur n'a guere

moins

moins d'attention à déſigner les mouvemens & la pantomime, qu'à marquer les accens de la paſſion dont ſon air préſente le tableau.

Suivant la remarque d'un philoſophe célebre, l'air eſt la récapitulation & la peroraiſon de la ſcene, & voilà pourquoi l'acteur quitte preſque toujours la ſcene, après avoir chanté; les occaſions de revenir du langage de la paſſion à la déclamation ordinaire, au ſimple récitatif, doivent être rares.

Le génie de l'air eſt eſſentiellement différent du couplet & de la chanſon: celle-ci eſt l'ouvrage de la gaieté, de la ſatyre, du ſentiment, ſi vous voulez, mais jamais de la déclamation, ni de la muſique imitative. La chanſon ne peut donner aux paroles qu'un caractere général, qu'une expreſſion vague; mais le retour périodique du même chant à chaque couplet, s'oppoſe à toute expreſſion particuliere, à tout développement, & un chant ſymmétriquement arrangé ne peut trouver place dans la muſique dramatique que comme un ſouvenir. Anacréon peut chanter des couplets au milieu de ſes convives; lorſque Liſe veut faire entendre à Dorval les ſentimens de ſon cœur, la préſence de ſa ſurveillante l'oblige à les renfermer dans une chanſon qu'elle feint d'avoir entendu dans ſon couvent; cette tournure eſt ingénieuſe & vraie; mais dans tous ces cas les couplets ſont hiſtoriques; c'eſt une chanſon qu'on ſait par cœur, & qu'on ſe rappelle. Dans la comédie les occaſions de placer des couplets peuvent être fréquentes; je n'en conçois guere dans la tragédie. Pour nous en tenir aux exemples déja cités, ſi Mandane eût fait des paroles, *conſervati fedele*, un couplet au lieu d'un air, quelque tendre que fût ce couplet, il eût été froid, inſipide & faux. Nous avons déja remarqué que le comble de l'abſurdité & du mauvais goût ſeroit de ſe ſervir du couplet pour le dialogue de la ſcene & l'entretien des acteurs.

L'air, comme le plus puiſſant moyen du compoſiteur, doit être réſervé aux grands tableaux & aux momens ſublimes du drame lyrique. Pour faire tout ſon effet, il faut qu'il ſoit placé avec goût & avec jugement: l'imitation de la nature, la vérité du ſpectacle & l'expérience ſont d'accord ſur cette loi. Il en eſt de la muſique comme de la peinture. Le ſecret des grands effets conſiſte moins dans la force des couleurs que dans l'art de leur dégradation, & les procédés du grand coloriſte ſont différens de ceux d'un habile teinturier. Une ſuite d'airs les plus expreſſifs & les plus variés, ſans interruption & ſans repos, laſſeroit bientôt l'oreille la mieux exercée & la plus paſſionnée pour la muſique. C'eſt le paſſage du récitatif à l'air, & de l'air au récitatif, qui produit les grands effets du drame lyrique; ſans cette alternative l'opéra ſeroit certainement le plus aſſommant, le plus faſtidieux, comme le plus faux de tous les ſpectacles.

Il ſeroit également faux de faire alternativement parler & chanter les perſonnages du drame lyrique. Non-ſeulement le paſſage du diſcours au chant & le retour du chant au diſcours auroient quelque choſe de déſagréable & de bruſque, mais ce ſeroit un mélange monſtrueux de vérité & de fauſſeté. Dans nulle imitation le menſonge de l'hypotheſe ne doit diſparoître un inſtant; c'eſt la convention ſur laquelle l'illuſion eſt fondée. Si vous laiſſez prendre à vos perſonnages une fois le ton de la déclamation ordinaire, vous en faites des gens comme nous, & je ne vois plus de raiſon pour les faire chanter ſans bleſſer le bon ſens.

On peut donc dire que c'eſt l'invention & le caractere diſtinctif de l'air & du récitatif qui ont créé le poëme lyrique; quoique celui-ci marche ſans le ſecours des inſtrumens, & ne differe de la déclamation ordinaire qu'en marquant les inflexions du diſcours par des intervalles plus ſenſibles & ſuſceptibles d'être notés, il n'en eſt pas moins digne de l'attention d'un grand compoſiteur qui ſaura y mettre beaucoup de génie, de fineſſe & de variété. Il pourra même le faire accompagner de l'orcheſtre, & le couper dans les repos de différentes penſées muſicales dans tous les cas où le diſcours de l'acteur, ſans devenir encore chant, s'animera davantage, & s'approchera du moment où la force de la paſſion le transformera en air.

Cette économie intérieure du ſpectacle en muſique fondée d'un côté ſur la vérité de l'imitation, & de l'autre, ſur la nature de nos organes, doit ſervir de poétique élémentaire au poëte lyrique. Il faut à la vérité qu'il ſe ſoumette en tout au muſicien; il ne peut prétendre qu'au ſecond rôle; mais il lui reſte d'aſſez beaux moyens pour partager la gloire de ſon compagnon. Le choix & la diſpoſition du ſujet, l'ordonnance & la marche de tout le drame ſont l'ouvrage du poëte. Le ſujet doit être rempli d'intérêt, & diſpoſé de la maniere la plus ſimple & la plus intéreſſante. Tout y doit être en action, & viſer aux grands effets. Jamais le poëte ne doit craindre de donner à ſon muſicien une tâche trop forte. Comme la rapidité eſt un caractere inſéparable de la muſique, & une des principales cauſes de ſes prodigieux effets, la marche du poëme lyrique doit être toujours rapide. Les diſcours longs & oiſifs ne ſeroient nulle part plus déplacés.

Semper ad eventum feſtinat.

Il doit ſe hâter vers ſon dénouement, en ſe développant de ſes propres forces, ſans embarras & ſans intermittence. Rien n'empêchera que le poëte ne deſſine fortement ſes caracteres, afin que la muſique puiſſe aſſigner à chaque perſonnage le ſtyle & le langage qui lui ſont propres. Quoique tout doive être en action, ce n'eſt pas une ſuite d'actions couſues l'une après l'autre, que le compoſiteur demande à ſon poëte. L'unité d'action n'eſt nulle part plus indiſpenſable que dans ce drame; mais tous ſes développemens ſucceſſifs doivent ſe paſſer ſous les yeux du ſpectateur. Chaque ſcene doit offrir une ſituation, parce qu'il n'y a que les ſituations qui offrent les véritables occaſions de chanter. En un mot, le poëme lyrique doit être une ſuite de ſituations intéreſſantes tirées du fond du ſujet, & terminées par une cataſtere mémorable.

Cette ſimplicité & cette rapidité néceſſaires à la marche & au développement du poëme lyrique ſont auſſi indiſpenſables au ſtyle du poëte. Rien ne ſeroit plus oppoſé au langage muſical que ces longues tirades de nos pieces modernes, & cette abondance de paroles que l'uſage & la néceſſité de la rime ont introduites ſur nos théâtres. Le ſentiment & la paſſion ſont précis dans le choix des termes. Ils haïſſent la profuſion des mots. Ils emploient toujours l'expreſſion propre comme la plus énergique. Dans les inſtans paſſionnés, ils la répéteroient vingt fois plûtôt que de chercher à la varier par de froides périphraſes. Le ſtyle lyrique doit donc être énergique, naturel & facile. Il doit avoir de la grace, mais il abhorre l'élégance étudiée. Tout ce qui ſentiroit la peine, la facture ou la recherche; une épigramme, un trait d'eſprit, d'ingénieux madrigaux, des ſentimens alambiqués, des tournures compaſſées, feroient la croix & le deſeſpoir du compoſiteur; car quel chant, quelle expreſſion donner à tout cela?

Il y a même cette différence eſſentielle entre le poëte lyrique & le poëte tragique, qu'à meſure que celui-ci devient éloquent & verbeux, l'autre doit devenir précis & avare de paroles, parce que l'éloquence des momens paſſionnés appartient toute entiere au muſicien. Rien ne ſeroit moins ſuſceptible de chant que toute cette ſublime & harmonieuſe éloquence par laquelle la Clytemneſtre de Racine cherche à ſouſtraire ſa fille au couteau fatal; le poëte lyrique en plaçant une mere dans une ſituation pareille, ne pourra lui faire dire que quatre vers.

Rendimi il figlio mio....
Rends-moi mon fils....
Ah, mi ſi ſpezza il cor:
Ah, mon cœur ſe fend:
Non ſon più madre, oh dio,
Je ne ſuis plus mere, ô Ciel!
Non ò più figlio!
Je n'ai plus de fils.

Mais avec ces quatre petits vers la muſique fera en un inſtant plus d'effet que le divin Racine n'en pourra jamais produire avec toute la magie de la poéſie. Ah, comme le compoſiteur ſaura rendre la priere de cette mere pathétique par la variété de la déclamation! Son ton ſuppliant me pénetrera juſqu'au fond de l'ame. Ce ton humble augmentera cependant à proportion de l'eſpérance qu'elle conçoit de toucher celui dont le ſort de ſon fils dépend. Si cette eſpérance s'évanouit de ſon cœur, un accès d'indignation & de fureur ſuccedera à la ſupplique, & dans ſon délire, ce *rendimi il figlio mio*, qui étoit il n'y a qu'un moment une priere touchante, deviendra un cri forcené. Cet inſtant d'oubli de ſon état ſera réparé par plus de ſoumiſſion, & *rendimi il figlio mio* redeviendra une priere plus humble & plus preſſante. Tant d'efforts & de dangers feront enfin tomber cette infortunée dans un état d'angoiſſe & de défaillance, où ſa poitrine oppreſſée & ſa voix à demi éteinte ne lui permettront plus que des ſanglots, & où chaque ſyllabe du vers *rendimi il figlio mio* ſera entrecoupée par des étouffemens qui m'oppreſſeront moi-même, & me glaceront d'effroi & de pitié. Jugeons d'après ce vers ce

que

que le muſicien ſaura faire de l'exclamation douloureuſe: *non ſon più madre!* avec quel art il ſaura varier & mêler tous ces différens cris de douleur & de deſeſpoir! & s'il y a un cœur aſſez féroce qui ne ſe ſente déchirer lorſqu'au comble de ſes maux cette mere s'écrie: *ah mi ſi ſpezza il cor*. Voilà une foible exquiſſe des effets que la muſique opere par un ſeul air; elle peut défier le plus grand poëte, de quelque nation & de quelque ſiecle qu'il ſoit, de faire un morceau de poéſie qui puiſſe ſoutenir cette concurrence.

Il réſulte de ces obſervations, que le poëte, quelque talent qu'il ait d'ailleurs, ne pourra guere ſe flatter de réuſſir dans ce genre, s'il ne ſait lui-même la muſique; il dépend trop d'elle à chaque pas qu'il fait pour en ignorer les élémens, le goût, & les délicateſſes. Il faut qu'il diſtingue dans ſon *poëme* le récitatif & l'air avec autant de ſoin que le compoſiteur; le plus beau *poëme* du monde où cette diſtinction fondamentale ne ſeroit point obſervée, ſeroit le moins lyrique & le moins ſuſceptible de muſique. Dans les airs le muſicien eſt en droit d'exiger de ſon poëte un ſtyle facile, briſé, aiſé à décompoſer: car le deſordre des paſſions entraîne néceſſairement la décompoſition du diſcours, qu'une méchanique de vers trop pénible rendroit impraticable. Les vers alexandrins ne ſeroient pas même propres à la ſcene & au récitatif, parce que leur rythme eſt beaucoup trop long, & qu'il occaſionne des phraſes longues & arrondies que la déclamation muſicale abhorre. On conçoit que des vers pleins d'harmonie & de nombre pourroient cependant être très-peu propres à la muſique, & qu'il pourroit y avoir telle langue, où par un abus de mots aſſez étrange; on auroit appellé lyrique ce qu'il y a de moins ſuſceptible d'être chanté.

Trois caracteres ſont eſſentiels à la langue dans laquelle le *pëeme lyrique* ſera écrit.

Il faut qu'elle ſoit ſimple, & qu'en employant préférablement le terme propre, elle ne ceſſe point pour cela d'être noble & touchante.

Il faut donc qu'elle ait de la grace & qu'elle ſoit harmonieuſe. Une langue où l'harmonie de la poéſie conſiſteroit principalement dans l'arrondiſſement du vers, où le poëte ne ſeroit harmonieux qu'à force d'être nombreux, une telle langue ne ſeroit guere propre à la muſique.

Il faut enfin que la langue du *poëme lyrique*, ſans perdre de ſon naturel & de ſa grace, ſe prête aux inverſions que l'expreſſion, la chaleur, & le déſordre des paſſions rendent à tout inſtant indiſpenſables.

Il y a peu de langues qui réuniſſent trois avantages ſi rares; mais il n'y en a aucune que le poëte lyrique ne puiſſe parler avec ſuccès, s'il connoit bien la nature de ſon drame & le génie de la muſique.

Dans le cours du dernier ſiecle l'opéra créé en Italie fut bien-tôt imité dans les autres parties de l'Europe. Chaque nation fit chanter ſa langue ſur ſes théâtres; il y eut des opéra eſpagnols, françois, anglois, allemands. En Allemagne ſur-tout, il n'y eut point de ville conſidérable qui n'eût ſon théâtre d'opéra, & le recueil des *poëmes lyriques* repréſentés ſur différens théâtres, formeroit ſeul une petite bibliotheque; mais le pays qui avoit vû naître ce beau & magnifique ſpectacle, le vit auſſi ſe perfectionner, il y a environ cinquante ans; toute l'Europe s'eſt alors tournée vers l'Italie avec l'acclamation:

Graiis muſa dedit...

Cette acclamation a été le ſignal de la chûte de tous les ſpectacles lyriques, & l'opéra italien s'eſt emparé de tous les théâtres de l'Europe. Cette foule de grands cômpoſiteurs qui ſont ſortis d'Italie & d'Allemagne depuis ce tems-là, n'a plus voulu chanter que dans cette langue, dont la ſupériorité a été univerſellement reconnue. La France ſeule a conſervé ſon opéra, ſon *poëme lyrique*, & ſa muſique, mais ſans pouvoir la faire goûter à des autres peuples de l'Europe, quelque prévention qu'on ait en gênéral pour ſes arts, ſes goûts & ſes modes. Dans ces derniers tems ſes enfans même ſe ſont partagés ſur ſa muſique, & la muſique italienne a compté des françois parmi ſes partiſans les plus paſſionnés. Il nous reſte donc à examiner ce que c'eſt que l'opéra françois, & ce que c'eſt que l'opéra italien.

De l'opéra françois. Selon la définition d'un écrivain célebre, l'opéra françois eſt l'épopée miſe en action & en ſpectacle. Ce que la diſcrétion du poëte épique ne montre qu'à notre imagination, le poëte lyrique a entrepris en France de le repréſenter à nos yeux. Le poëte tragique prend ſes ſujets dans l'hiſtoire: le poëte lyrique a cherché les ſiens dans l'épopée; & après avoir épuiſé toute la mythologie ancienne & toute la ſorcellerie moderne; après avoir mis ſur la ſcene toutes les divinités poſſibles; après avoir tout revêtu de forme & de figure il a encore créé des êtres de fantaiſie, & en les douant d'un pouvoir ſurnaturel & magique, il en a fait le principal reſſort de ſon *poëme*.

C'eſt donc le merveilleux viſible qui eſt l'ame de l'opéra françois; ce ſont les Dieux, les Déeſſes, les Demi-dieux; des Ombres, des Génies, des Fées, des Magiciens, des Vertus, des Paſſions, des idées abſtraites, & des êtres moraux perſonnifiés qui en ſont les acteurs. Le merveilleux viſible a paru ſi eſſentiel à ce drame, que le poëte ne croiroit pas pouvoir traiter un ſujet hiſtorique ſans y mêler quelques incidens ſurnaturels & quelques êtres de fantaiſie & de ſa création.

Pour juger ſi ce genre peut mériter le ſuffrage d'une nation éclairée, les critiques & les gens de goût examineront & décideront les queſtions ſuivantes.

Ne ſeroit-ce pas une entrepriſe contraire au bon ſens que le génie a toujours ſaintement reſpecté dans les arts d'imitation, que de vouloir rendre le merveilleux ſuſceptible de la repréſentation théatrale? Ce qui dans l'imagination du poëte & de ſes lecteurs étoit noble & grand rendu ainſi viſible aux yeux, ne deviendra-t-il point puérile & meſquin?

Sera-t-il aiſé de trouver des acteurs pour les rôles du genre merveilleux, ou ſupportera-t-on un Jupiter, un Mars, un Pluton ſous la figure d'un acteur plein de défauts & de ridicules? Ne faudroit-il pas au-moins, pour de telles repréſentations, des ſalles immenſes, où le ſpectateur placé à une juſte diſtance du théâtre, ſeroit forcé de laiſſer au jeu des machines & des maſques la liberté de lui en impoſer; où ſon imagination fortement frappée ſeroit obligée de concourir elle-même aux effets d'un ſpectacle dont elle ne pourroit ſaiſir que les maſſes? La préſence des dieux pourra-t-elle être rendue ſupportable dans un lieu étroit & reſſerré où le ſpectateur ſe trouve, pour-ainſi-dire, ſous le nez de l'acteur, où les plus petits détails, les nuances les plus fines ſont remarqués du premier, où le ſecond ne peut maſquer ni dérober aucun des défauts de ſa voix, de ſa démarche, de ſa figure? L'obſervation d'Horace,

Major è longinquo reverentia,

qui n'eſt pas moins vraie des lieux que des tems, n'eſt-elle pas ici d'une application ſenſible? Suppoſons donc qu'on eût pu mettre des dieux ſur ces théâtres anciens & immenſes qui recevoient un peuple entier pour ſpectateur, ne ſeroit-ce pas là préciſément une raiſon pour les bannir de nos petits théâtres, qui ne repréſentent que pour quelques cotteries qu'on a appellées *le public*?

Si un ſpectacle rempli de dieux étoit le fruit du goût naturel d'un peuple, d'une paſſion nationale pour ce genre, ce peuple ne commenceroit-il pas par mettre ſur ſes théâtres les divinités de ſa religion? Des dieux de tradition, dont il ne connoit la mythologie qu'imparfaitement, pourrroient-ils l'émouvoir & l'intéreſſer comme les objets de ſon culte & de ſa croyance? L'opéra ne deviendroit-il pas néceſſairement une fête religieuſe?

N'exigeroit-on pas du-moins d'un tel peuple d'être connoiſſeur profond & paſſionné du nud, des belles formes, de l'énergie & de la beauté de la nature; & que faudroit-il penſer de ſon goût s'il pouvoit ſouffrir ſur ſes théâtres un Hercule en taffetas couleur de chair, un Apollon en bas blancs & en habit brodé?

Si le précepte d'Horace,

Nec Deus interſit

eſt fondé dans la raiſon, que penſer d'un ſpectacle où les dieux agiſſent à tort & à travers, où ils arrangent & dérangent tout ſelon leur caprice, où ils changent incontinent de projets & de volonté? Qu'on ſe rappelle avec quelle diſcrétion les tragiques anciens employent les dieux dans des pieces, qui après tout étoient des actes de religion! Ils montroient le dieu un inſtant, au moment déciſif, tandis que notre poëte lyrique ne craint point de le tenir ſans ceſſe ſous nos yeux. En en uſant ainſi, ne riſque-t-il pas d'avilir la condition divine, ſi l'on peut s'exprimer ainſi? Pour qu'un dieu nous imprime une idée convenable de ſa grandeur, ne faut il pas qu'il parle peu, & qu'il ſe montre auſſi rarement que ces monarques d'Aſie, dont l'apparition eſt une choſe ſi auguſte & ſi ſolemnelle, que perſonne n'oſe lever les yeux ſur eux, dans la ſeule occaſion où il eſt permis de les enviſager? Seroit-il poſſible de conſerver ce reſpect pour

un Apollon qui ſe montreroit trois heures de ſuite ſous la figure & avec les talens de M. Muguet?

Quand il ſeroit poſſible de repréſenter d'une maniere noble, grande & vraie les divinités de l'ancienne Grece qui ſont après tout des perſonnages hiſtoriques, quoique fabuleux; le bon goût & le bon ſens permettroient-ils de perſonnifier également tous les êtres que l'imagination des poëtes a enfantés? Un génie aérien, un jeu, un ris, un plaiſir, une heure, une conſtellation, tous ces êtres allégoriques & biſarres, dont on lit avec étonnement la nomenclature dans les programmes des Opéra françois, pourroient-ils paroître ſur la ſcene lyrique avec autant de droit & de ſuccès qu'un Bacchus, qu'un Mercure, qu'une Diane? & quelles ſeroient les bornes de cette étrange licence?

Qu'on examine ſans prévention les deux tableaux ſuivans qui ſont du même genre; dans l'un, le poëte nous montre Phedre en proie à une paſſion inſurmontable pour le fils de ſon époux, luttant vainement contre un penchant funeſte, & ſuccombant enfin, malgré elle, dans le délire & dans des convulſions, à un amour effréné & coupable que ſon ſuccès même ne rendroit que plus criminel. Voilà le tableau de Racine. Dans l'autre, Armide pour triompher d'un amour involontaire que ſa gloire & ſes intérêts déſavouent également, a recours à ſon art magique. Elle évoque la Haine: à ſa voix, la Haine ſort de l'enfer, & paroît avec ſa ſuite dans cet accoutrement biſarre, qui eſt de l'étiquette de l'Opéra françois. Après avoir fait danſer & voltiger ſes ſuivans long-tems autour d'Armide, après avoir fait chanter par d'autres ſuivans qui ne ſavent pas danſer, un couplet en chœur qui aſſure que

Plus on connoit l'amour, & plus on le déteſte,
Et quand on veut bien s'en défendre,
Qu'on peut ſe garantir de ſes indignes fers.

Après toutes ces cérémonies ſans but, ſans goût, & ſans nobleſſe, la Haine ſe met à conjurer l'Amour dans les formes, de ſortir du cœur d'Armide, & de lui céder la place, préciſément comme nos prêtres n'aguere avoient la coutume d'exorciſer le diable. Voilà le tableau de Quinault. Nous ne dirons point qu'il n'y a qu'un homme de génie qui puiſſe réuſſir dans le premier, & qu'un homme ordinaire peut ſe tirer du ſecond avec ſuccès; mais nous nous en rapporterons à la bonne foi de ceux qui ont vu la repréſentation des deux piéces. Qu'ils nous diſent ſi cette Haine avec ſa perruque de viperes, avec ſon autre paquet de ſerpens en ſa main droite, avec ſes gants & ſes bas rouges à coins étincelans de paillettes d'argent, les a jamais fait frémir de terreur ou de pitié pour Armide, & ſi Phedre mourante d'amour & de honte, ſeule dans les bras de ſa vielle nourrice, ne déchirent pas tous les cœurs? Le deſtin dont la main inviſible regle le ſort des mortels irrévocablement, ce deſtin qu'aucun grand poëte n'a oſé tirer des ténebres dont il s'eſt enveloppé; n'eſt-il pas bien autrement effrayant & terrible que ce deſtin à barbe blanche que le poëte de l'Opéra françois nous montre ſi indiſcrettement, & qui nous avertit en plein-chant que toutes les puiſſances du ciel & de la terre lui ſont ſoumiſes?

Le merveilleux viſible ainſi repréſenté, n'auroit-il pas banni tout intérêt de la ſcene lyrique? Un Dieu peut étonner, il peut paroître grand & redoutable; mais peut-il intéreſſer? Comment s'y prendra-t-il pour me toucher? Son caractere de divinité ne rompt-il pas toute eſpece de liaiſon & de rapport entre lui & moi? Que me font ſes paſſions, ſes plaintes, ſa joie, ſon bonheur, ſes malheurs? Suppoſé que ſa colere ou ſa bienveillance influe ſur le ſort d'un héros, d'une illuſtre héroïne du drame, leſquels ayant les mêmes affections, les mêmes foibleſſes, la même nature que moi, ont droit de m'intéreſſer à leur ſort, quelle part pourrois-je prendre à une action où rien ne ſe paſſe en conſéquence de la nature & de la néceſſité des choſes, où la ſituation la plus déplorable peut devenir en un clin d'œil, par un coup de baguette, par un changement de volonté ſoudain & imprévu, la ſituation la plus heureuſe, & par un autre caprice redevenir funeſte? Ne ſeroit-ce pas-là des jeux propres, tout au plus, à émouvoir des enfans?

L'unité d'action eſſentielle à tout drame, & ſans laquelle aucun ouvrage de l'art ne ſauroit plaire, ne ſeroit-elle pas continuellement bleſſée dans l'Opéra merveilleux? Des êtres qui ſont au-deſſus des lois de notre nature, qui peuvent changer à leur gré le cours des évênemens, ne diſſoudroient-ils pas tout le nœud dans les pieces de ce genre? Un Opéra ne ſeroit donc qu'une ſuite d'incidens qui ſe ſuccedent les uns aux autres ſans néceſſité, & par conſéquent ſans laiſon véritable. Le poëte pourroit les alonger, abréger, ſupprimer à ſa fantaiſie, ſans que ſon ſujet en ſouffrît. Il pourroit changer ſes actes de place, faire du premier le troiſieme, du quatrieme le ſecond, ſans aucun bouleverſement conſidérable de ſon plan. Il pourroit dénouer ſa piece au premier acte, ſans que cela l'empêchât de faire ſuivre cet acte de quatre autres où il dénoueroit & renoueroit, autant de fois qu'il lui plairoit: ou pour parler plus exactement, il n'y auroit dans le fait, ni nœud, ni dénouement. Tout ſujet de cette eſpece ne peut-il pas être traité en un acte, en trois, en cinq, en dix, en vingt, ſelon le caprice & l'extravagance du poëte lyrique?

Si ce genre n'a pu enfanter que des drames dénués de tout intérêt & de toute verité, n'auroit-il pas ainſi empêché les progrès de la muſique en France, tandis que cet art a été porté au plus haut degré de perfection dans les autres parties de l'Europe? Comment le ſtyle muſical ſe ſeroit-il formé dans un pays où l'on ne fait chanter que des êtres de fantaiſie dont les accens n'ont nul modele dans la nature? Leur déclamation étant arbitraire & indéterminée, n'auroit-elle pas produit un chant froid & ſoporifique, une monotonie inſupportable auxquels perſonne n'auroit réſiſté ſans le ſecours des ballets? Toute l'expreſſion muſicale ne ſe ſeroit-elle pas ainſi réduite à jouer ſur le mot, enſorte qu'un acteur ne pourroit prononcer le mot *larmes*, ſans que le muſicien ne le fît pleurer, quoiqu'il n'eût aucun ſujet d'affliction, & que dans la ſituation la plus triſte il ne pourroit parler d'un état brillant ſans que le muſicien ne ſe crût en droit de faire briller ſa voix aux dépens de la diſpoſition de ſon ame? Ne ſeroit-il pas réſulté de cette méthode un dictionnaire des mots réputés lyriques, dictionnaire dont un compoſiteur habile ne manqueroit pas de faire preſent à ſon poëte, afin qu'il eût, en un ſeul recueil, tous les mots dont la muſique ne ſauroit rien faire, & qu'il ne faut jamais employer dans le *poëme* lyrique?

Si vous choiſiſſez deux compoſiteurs; que vous donniez à l'un à exprimer le déſeſpoir d'Andromaque lorſqu'on arrache Aſtyanax du tombeau où ſa piété l'avoit caché, ou les adieux d'Iphigénie qui va ſe ſoumettre au couteau de Calchas, ou bien les fureurs de ſa mere éperdue au moment de cet affreux ſacrifice; & que vous diſiez à l'autre, faites moi une tempête, un tremblement de terre, un chœur d'aquilons, un débordement de Nil, une deſcente de Mars, une conjuration magique, un ſabat infernal, n'eſt-ce pas dire à celui-ci, je vous choiſis pour faire peur ou plaiſir aux enfans, & à l'autre je vous choiſis pour être l'admiration des nations & des ſiecles? N'eſt-il pas évident que l'un a dû reſter barbare, & ſans muſique, ſans ſtyle, ſans expreſſion, ſans caractere, & que l'autre a dû, ou renoncer à ſon projet, ou, s'il y a réuſſi, devenir ſublime?

Deux poëtes qu'on auroit ainſi employés, ne ſeroient-ils pas dans le même cas? L'un n'auroit-il pas appris à parler le langage du ſentiment, des paſſions, de la nature; l'autre ne ſeroit-il pas reſté foible, froid & maniéré? Quand il auroit eu le talent de la poéſie, ſon faux genre l'auroit trompé ſur l'emploi qu'il en faut faire. La pompe épique auroit pris dans ſon ſtyle la place du naturel de la poéſie dramatique. Au lieu de ſcenes naturellement dialoguées nous aurions eu des recueils de maximes, de madrigaux, d'épigrammes, de tournures & de cliquetis de mots pour leſquels la muſique n'a jamais connu d'expreſſion. Le goût ſe ſeroit ſi peu formé qu'on n'auroit point ſenti la différence de l'harmonie poétique & de l'harmonie muſicale, ni compris que le plus beau morceau de Tibulle ſeroit déplacé dans le *poëme* lyrique, préciſément par ce qui le rend ſi beau & ſi précieux. On auroit vu enfin l'étrange phénomene d'un poëte lyrique, plein de douceur & de nombre, plein de charme à la lecture, & dont il ſeroit cependant impoſſible de mettre les pieces en muſique.

Ce faux genre où rien ne rappelle à la nature, n'auroit-il pas empêché le muſicien françois de connoître & de ſentir cette diſtinction fondamentale de l'air & du récitatif? Un chant lourd & traînant, ſemblable au chant gothique de nos égliſes, ſeroit devenu le récitatif de l'opera. Pour lui donner de l'expreſſion, on l'auroit ſurchargé de ports de voix, de trilles, de chevrottemens; & malgré ces laborieux efforts, on ne ſe ſeroit pas ſeulement douté de l'art de ponctuer le chant, de faire une interrogation, une exclamation en chantant. La lenteur inſoutenable de ce récitatif, ſon caractere contraire à toute eſpece de déclamation, auroient d'ailleurs rendu l'exécution d'une véritable ſcene impoſſible ſur ce théâtre. L'air, cette autre partie principale du drame en muſique,

ſeroit

ſeroit encore ſi peu trouvé que le mot même n'entendroit que des pieces que le muſicien fait pour la danſe, ou des couplets dans leſquels le poëte renferme des maximes qu'il fait ſervir au dialogue de la ſcene, & dont le compoſiteur fait des chanſons que l'acteur chante avec une ſorte de mouvement. On auroit pu ajouter aux divertiſſemens de ce ſpectacle, des *ariettes*, mais qui ne ſont jamais en ſituation, qui ne tiennent point au ſujet, & dont la dénomination même indique la pauvreté & la puérilité. Ces ariettes auroient encore merveilleuſement contribué à retarder les progrès de la muſique; car il vaut ſans doute mieux que la muſique n'exprime rien que de la voir ſe tourmenter autour d'une *lance*, d'un *murmure*, d'un *voltige*, d'un *enchaine*, d'un *triomphe*, &c.

Par l'idée d'expoſer aux yeux ce qui ne peut agir que ſur l'imagination, & ne faire de l'effet qu'en reſtant inviſible, le poëte n'auroit-il pas entraîné le décorateur dans des écarts & dans des biſarreries qui lui auroient fait méconnoître le véritable emploi d'un art ſi précieux à la repréſentation théâtrale? Quel modele un jardin enchanté, un palais de fée, un temple aérien, *&c.* a-t-il dans la nature? Que peut-on blamer ou louer dans le projet & l'exécution d'une telle décoration, à moins que le décorateur ne paroiſſe ſublime à proportion qu'il eſt extravagant? Ne lui faut-il pas cent fois plus de goût & de génie pour nous montrer un grand & bel édifice, un beau payſage, une belle ruine, un beau morceau d'architecture? Seroit-ce une entrepriſe bien ſenſée de vouloir imiter dans les décorations les phénomenes phyſiques & la nature en mouvement? Les agitations, les révolutions, celles qui attachent & qui effrayent, ne doivent-elles pas plûtôt être dans le ſujet de l'action & dans le cœur des acteurs que dans le lieu qu'ils occupent?

Quand il ſeroit poſſible de repréſenter avec ſuccès les phénomenes de la nature, & tout ce qui accompagneroit l'apparition d'un dieu ſur un théâtre de grandeur convenable, l'hypothèſe d'un ſpectacle où les perſonnages parlent quoiqu'en chantant, n'eſt-elle pas beaucoup trop voiſine de notre nature pour être employée dans un drame dont les acteurs ſont des dieux? Le bon goût n'ordonneroit-il pas de réſerver de tels ſujets au ſpectacle de la danſe & de la pantomime, afin de rompre entre les acteurs & le ſpectateur, le lien de la parole qui les rapprocheroit trop, & qui empêcheroit celui-ci de croire les autres d'une nature ſupérieure à la ſienne? Si cette obſervation étoit juſte, il faudroit confier le genre merveilleux à l'éloquence muette & terrible du geſte, & faire ſervir la muſique dans ces occaſions à la traduction, non des diſcours, mais des mouvemens.

Voilà quelques-unes des queſtions qu'il faudroit éclaircir ſans prévention, avant de prononcer ſur le mérite du genre appellé *merveilleux*, & avant d'entreprendre la poétique de l'Opéra françois. Les arts & le goût public ne pourroient que gagner infiniment à une diſcuſſion impartiale.

De l'Opéra italien. Après la renaiſſance des Lettres, l'art dramatique s'eſt rapidement perfectionné dans les différentes contrées de l'Europe. L'Angleterre a eu ſon Shakeſpeare; la France a eu d'un côté ſon immortel Moliere, & de l'autre, ſon Corneille, ſon Racine & ſon Voltaire. En Italie, on s'eſt auſſi bien-tôt débarraſſé de ce faux genre appellé *merveilleux*, que la barbarie du goût avoit introduit dans le ſiecle dernier ſur tous les théatres de l'Europe; & dès qu'on a voulu chanter ſur la ſcene, on a ſenti qu'il n'y avoit que la tragédie & la comédie qui puſſent être miſes en muſique. Un heureux haſard ayant fait naître au même inſtant le poëte lyrique le plus facile, le plus ſimple, le plus touchant, le plus énergique, l'illuſtre Metaſtaſio, & ce grand nombre de muſiciens de génie que l'Italie & l'Allemagne ont produits, & à la tête deſquels la poſtérité lira en caracteres ineffaçables, les noms de Vinci, de Haſſe & de Pergoleſi; le drame en muſique a été porté en ce ſiecle au plus haut degré de perfection. Tous les grands tableaux, les ſituations les plus intéreſſantes, les plus pathétiques, les plus terribles; tous les reſſorts de la tragédie, tous ceux de la véritable comédie ont été ſoumis à l'art de la Muſique, & en ont reçu un degré d'expreſſion & d'enthouſiaſme, qui a par tout entraîné & les gens d'eſprit & de goût, & le peuple. La Muſique ayant été conſacrée en Italie dès ſa naiſſance à ſa véritable deſtination, à l'expreſſion du ſentiment & des paſſions, le poëte lyrique n'a pu ſe tromper ſur ce que le compoſiteur attendoit de lui; il n'a pu égarer celui-ci à ſon tour, & lui faire quitter la route de la nature & de la vérité.

En revanche, il ne faut pas s'étonner que dans la patrie du goût & des arts, la tragédie ſans muſique ait été entiérement négligée. Quelque touchante que ſoit la repréſentation tragique, elle paroîtra toujours foible & froide à côté de celle que la muſique aura animée; & en vain la déclamation voudroit-elle lutter contre les effets du chant & de ſes impreſſions. Pour ſe conſoler de n'avoir point égalé ſes voiſins en Muſique, la France doit ſe dire que ſes progrès dans cet art l'auroient peut-être empêché d'avoir ſon Racine.

Pourquoi donc l'Opéra italien avec des moyens ſi puiſſans n'a-t-il pas renouvellé de nos jours ces terribles effets de la tragédie ancienne dont l'hiſtoire nous a conſervé la mémoire? Comment a-t-on pu aſſiſter à la repréſentation de certaines ſcenes, ſans craindre d'avoir le cœur trop douloureuſement déchiré, & de tomber dans un état trop pénible & trop voiſin de la ſituation déplorable des heros de ce ſpectacle? Ce n'eſt ni le poëte ni le compoſiteur qu'un critique éclairé accuſera dans ces occaſions d'avoir été au-deſſous du ſujet: il faut donc examiner de quels moyens on s'eſt ſervi pour rendre tant de ſublimes efforts du génie, ou inutiles, ou de peu d'effet.

Lorſqu'un ſpectacle ne ſert que d'amuſement à un peuple oiſif, c'eſt-à-dire à cette élite d'une nation, qu'on appelle *la bonne compagnie*, il eſt impoſſible qu'il prenne jamais une certaine importance; & quelque génie que vous accordiez au poëte, il faudra bien que l'exécution théâtrale, & mille détails de ſon *poëme* ſe reſſentent de la frivolité de ſa deſtination. Sophocle en faiſant des tragédies, travailloit pour la patrie, pour la religion, pour les plus auguſtes ſolemnités de la république. Entre tous les poëtes modernes, Metaſtaſio a peut-être joui du ſort le plus doux & le plus heureux; à l'abri de l'envie & de la perſécution, qui ſont aujourd'hui aſſez volontiers la récompenſe du génie, comme elles l'étoient quelquefois chez les anciens, des vertus & des ſervices rendus à l'état, les talens du premier poëte d'Italie ont été conſtamment honorés de la protection de la maiſon d'Autriche: que ſon rôle à Vienne eſt cependant différent de celui de Sophocle à Athènes! Chez les anciens, le ſpectacle étoit une affaire d'état; chez nous, ſi la police s'en occupe, c'eſt pour lui faire mille petites chicanes, c'eſt pour le faire plier à mille convenances bizarres. Le ſpectateur, les acteurs, les entrepreneurs, tous ont uſurpé ſur le *poëme lyrique*, un empire ridicule, & ſes créatures, le poëte & le muſicien, eux-mêmes victimes de cette tyrannie, ont été le moins conſultés ſur ſon exécution.

Tout le monde ſait qu'en Italie, le peuple ne s'aſſemble pas ſeulement aux théâtres pour voir le ſpectacle; mais que les loges ſont devenues autant de cercles de converſation qui ſe renouvellent pluſieurs fois pendant la durée de la repréſentation. L'uſage eſt de paſſer cinq ou ſix heures à l'Opéra, mais ce n'eſt pas pour lui donner cinq ou ſix heures d'attention. On n'exige du poëte que quelques ſituations très-pathétiques, quelques ſcenes très-belles, & l'on ſe rend facile ſur le reſte. Quand le muſicien a réuſſi de rendre ces fameux morceaux que tout le monde ſait par cœur, d'une maniere neuve & digne de ſon art, on eſt ravi, on s'extaſie, on s'abandonne à l'enthouſiaſme, mais la ſcene paſſée, on n'écoute plus. Ainſi deux ou trois airs, un beau duetto, une ſcene extrêmement belle, ſuffiſent au ſuccès d'un Opéra, & l'on eſt indifférent ſur la totalité du drame, pourvu qu'il ait donné trois ou quatre inſtans raviſſans, & qu'il dure d'ailleurs le tems qu'on s'eſt deſtiné à paſſer à la ſalle de l'Opéra.

Chez une nation paſſionnée pour le chant, qui fait au charme de la voix le plus grand des ſacrifices, & où le chant eſt devenu un art qui exige, outre la plus heureuſe diſpoſition des organes, l'étude la plus longue & la plus opiniâtre, le chanteur a dû bien-tôt uſurper un empire illégitime ſur le compoſiteur & ſur le poëte. Tout a été ſacrifié à ſes talens & à ſes caprices. On s'eſt peu choqué des imperfections de l'action théâtrale, pourvu que le chant fût exécuté avec cette ſupériorité qui ſéduit & enchante. Le chanteur, ſans s'occuper de la ſituation & du caractere de ſon rôle, a borné tous ſes ſoins à l'expreſſion du chant; la ſcene a été récitée & jouée avec une négligence honteuſe. Le public, de ſpectateur qu'il doit être, n'eſt reſté qu'auditeur. Il a fermé les yeux, & ouvert les oreilles; & laiſſant à ſon imagination le ſoin de lui montrer la véritable attitude, le vrai geſte, les traits & la figure de la veuve d'Hector, ou de la fondatrice de Carthage, il s'eſt contenté d'en entendre les véritables accens.

Cette indulgence du public a laiſſé d'un côté l'action théâtrale dans un état très-imparfait, & de l'autre, elle a rendu

a rendu le chanteur, maître de ſes maîtres. Pourvu que ſon rôle lui donnât occaſion de développer les reſſources de ſon art, & de faire briller ſa ſcience, peu lui importoit que ce rôle fût d'ailleurs ce que le drame vouloit qu'il fût. Le poëte fut obligé de quitter le ſtyle dramatique, de faire des tableaux, de coudre à ſon *poëme* quelques morceaux poſtiches de comparaiſon & de poéſie épique; & le muſicien, d'en faire des airs dans le ſtyle le plus figuré, & par conſéquent le plus oppoſé à la muſique théâtrale, & pour déterminer le chanteur à ſe charger de quelques airs ſimples & vraiment ſublimes que la ſituation rendoit indiſpenſables au fond du ſujet, il fallut acheter ſa complaiſance par ces brillans écarts, aux dépens de la vérité & de l'effet général. L'abus fut porté au point que lorſque le chanteur ne trouvoit pas ſes airs à ſa fantaiſie, il leur en ſubſtituoit d'autres qui lui avoient déja valu des applaudiſſemens dans d'autres pieces & ſur d'autres théâtres, & dont il changeoit les paroles comme il pouvoit, pour les approcher de ſa ſituation & de ſon rôle, le moins mal qu'il étoit poſſible.

Enfin l'entrepreneur de l'Opéra devient de tous les tyrans du poëte, le plus injuſte & le plus abſurde. Ayant étudié le goût du public, ſa paſſion pour le chant, ſon indifférence pour les convenances & l'enſemble du ſpectacle, voici à-peu-près le traité qu'il propoſa au poëte lyrique, en conſéquence de ſes découvertes.

„ Vous êtes l'homme du monde dont j'ai le moins beſoin pour le ſuccès de mon ſpectacle: après vous, c'eſt le compoſiteur. Ce qui m'eſt eſſentiel, c'eſt d'avoir un ou deux ſujets que le public idolâtre; il n'y a point de mauvais Opéra avec un Caffarelli, avec une Gabrieli. Mon métier eſt de gagner de l'argent. Comme je ſuis obligé d'en donner prodigieuſement à mes chanteurs, vous ſentez qu'il ne m'en reſte que très-peu pour le compoſiteur, & encore moins pour vous: ſongez que votre partage eſt la gloire „.

„ Voici quelques conditions fondamentales ſous leſquelles je conſens de haſarder votre *poëme*, de le faire mettre en muſique, & de le faire exécuter par mes chanteurs „.

„ 1. Votre *poëme* doit être en trois actes, & ces trois actes enſemble doivent durer au-moins cinq heures, y compris quelques ballets que je ferai exécuter dans les entractes „.

„ 2. Au milieu de chaque acte il me faut un changement de ſcene & de lieu, enſorte qu'il y ait deux décorations par acte. Vous me direz que c'eſt proprement demander un *poëme* en ſix actes, puiſqu'il faut laiſſer la ſcene vuide au moment de chaque changement; mais ce ſont des ſubtilités de métier dont je ne me mêle point.

„ 3. Il faut qu'il y ait dans votre piece ſix rôles, jamais moins de cinq, ni plus de ſept: ſavoir un premier acteur & une premiere actrice, un ſecond acteur & une ſeconde actrice; ce qui fera deux couples d'amoureux qui chanteront le *ſoprano*, ou dont un ſeul, ſoit homme, ſoit femme, pourra chanter le *contralto*. Le cinquieme rôle eſt celui de tyran, de roi, de pere, de gouverneur, de vieillard; il appartient à l'acteur qui chante le *tenore*. Au ſurplus vous pouvez employer encore à des rôles de confident un ou deux acteurs ſubalternes.

„ 4. Suivant cet arrangement judicieux & conſacré d'ailleurs par l'uſage, il vous faut un double amour. Le premier acteur doit être amoureux de la premiere actrice, le ſecond de la ſeconde. Vous aurez ſoin de former l'intrigue de toutes vos pieces ſur ce plan-là, ſans quoi je ne pourrai m'en ſervir. Je n'exige point que la premiere actrice réponde préciſément à l'amour du premier acteur; au contraire, je vous permettrai toute combinaiſon & toute liberté à cet égard, car je n'aime pas à faire le difficile ſans ſujet; & pourvu que l'intrigue ſoit double, afin que mes ſeconds acteurs ne diſent pas que je leur fais jouer des rôles ſubalternes, je ne vous chicanerai point ſur le reſte. Chaque acteur chantera deux fois dans chaque acte, excepté peut-être au troiſieme, où l'action ſe hâtant vers ſa fin, ne vous permettra plus de placer autant d'airs que dans les actes précédens. L'acteur ſubalterne pourra auſſi moins chanter que les autres.

„ 6. Je n'ai beſoin que d'un ſeul *duetto*: il appartient de droit au premier acteur & à la premiere actrice; les autres acteurs n'ont pas le privilege de chanter enſemble. Il ne faut pas que ce *duetto* ſoit placé au troiſieme acte; il faut tâcher de le mettre à la fin du premier ou du ſecond, ou bien au milieu d'un de ces actes, immédiatement avant le changement de la décoration.

„ 7. Il faut que chaque acteur quitte la ſcene immédiatement après avoir chanté ſon air. Ainſi lorſque l'action les aura raſſemblés ſur le théâtre, ils défileront l'un après l'autre, après avoir chanté chacun à ſon tour. Vous voyez que le dernier qui reſte a beau jeu de chanter un air brillant qui contienne une réflexion, une maxime, une comparaiſon relative à ſa ſituation ou à celle des autres perſonnages.

„ 8. Avant de faire chanter à un acteur ſon ſecond air, il faut que tous les autres aient chanté leur premier; & avant qu'il puiſſe chanter ſon troiſieme, il faut que tous les autres aient chanté leur ſecond, & ainſi de ſuite juſqu'à la fin; car vous ſentez qu'il ne faut pas confondre les rangs, ni bleſſer les droits d'aucun acteur.

A ces étranges articles on peut ajouter celui que l'averſion de l'empereur Charles VI. pour les cataſtrophes tragiques, rendit d'une obſervation indiſpenſable. Ce prince voulut que tout le monde ſortît de l'Opéra content & tranquille, & Metaſtaſio fut obligé de raccommoder tout ſi bien que vers le dénouement tous les acteurs du drame fuſſent heureux. On pardonnoit aux méchans, les bons renonçoient à la paſſion qui avoit cauſé leur malheur ou celui des autres dans le cours du drame, ou bien d'autres obſtacles diſparoiſſent: chaque acteur ſe prêtoit un peu, & tout étoit pacifié à la fin de l'Opéra.

Voilà les principes ſur leſquels on fonda la poétique de l'Opéra italien. Le poëte lyrique fut traité à peu-près comme un danſeur de corde à qui on lie les piés, afin de rendre ſon métier plus difficile & ſes tours de force plus éclatans.

Si Metaſtaſio, malgré ſes entraves, a pu conſerver encore à ſes pieces du naturel & de la vérité, on en eſt juſtement ſurpris; mais l'enſemble du *poëme lyrique* a dû néceſſairement ſe reſſentir de ces lois biſarres & abſurdes; la force des mœurs a dû diſparoître avec celle de l'intrigue; le ſecond couple d'amoureux a dû entraîner cet amour épiſodique qui dépare preſque tous les Opéra d'Italie. De cette maniere, le *poëme lyrique* eſt devenu un problème où il s'agiſſoit de couper toutes les pieces ſur le même patron, de traiter tous les ſujets hiſtoriques & tragiques à-peu-près avec les mêmes perſonnages.

L'Opéra-comédie au bouffon n'a pas été ſujet, à la vérité, à toutes ces entraves; mais il n'a été traité en revanche que par des farceurs ou des poëtes médiocres, qui ont tout ſacrifié à la ſaillie du moment. Ces pieces ſont ordinairement pleines de ſituations comiques, parce que la néceſſité de placer l'air produit la néceſſité de créer la ſituation; mais pourvu qu'elle fût originale & plaiſante, on pardonnoit au poëte l'extravagance du plan & de l'enſemble, & les moyens pitoyables dont il ſe ſervoit pour amener les ſituations.

Ce qu'il faut avouer à la gloire du poëte & du compoſiteur, c'eſt qu'ils ne ſont jamais trompés un inſtant ſur leur vocation ni ſur la deſtination de leur art; & ſi l'Opéra italien eſt rempli de défauts qui en affoibliſſent l'impreſſion & l'effet, heureuſement il n'y en a aucun qu'on ne puiſſe retrancher ſans toucher au fond & à l'eſſence du *poëme lyrique*.

De quelques acceſſoires du poëme lyrique. Nous avons dit ce qu'il faut penſer des couplets, des duo, & de la maniere dont on peut faire chanter deux ou pluſieurs acteurs enſemble ſans bleſſer le bon ſens & la vraiſſemblance; il nous reſte à parler des chœurs, qui ſont très-fréquens dans les Opéra françois, & très-rares dans les Opéra italiens. Celui-ci eſt ordinairement terminé par un couplet que tous les acteurs réunis chantent en chœur, & qui ne tenant point au ſujet, diſparoîtra dès qu'il ſera permis au poëte de dénouer ſa piece comme le ſujet l'exige. Il n'y a pas moyen de coudre un couplet au chœur après l'Opéra de Didon abandonnée. Dans l'Opéra françois chaque acte a ſon divertiſſement, & chaque divertiſſement conſiſte en danſes & en chœurs chantans; & les partiſans de ce ſpectacle ont toujours compté les chœurs parmi ſes principaux avantages.

Pour juger quel cas il en faut faire, on n'a qu'à ſe ſouvenir de ce qui a été dit plus haut au ſujet du couplet, que le bon goût n'a jamais permis de regarder comme une partie de la muſique théâtrale. S'il eſt contre le bon ſens qu'un acteur réponde à l'autre par une chanſon, avec quelle vraiſſemblance une aſſemblée entiere ou tout un peuple pourra-t-il manifeſter ſon ſentiment, en chantant enſemble & en chœur le même couplet, les mêmes paroles, le même air? Il faudra donc ſuppoſer qu'ils ſe ſont concertés d'avance, & qu'ils ſont convenus entr'eux de l'air & des paroles, par leſquels

ils exprimeroient leur ſentiment ſur ce qui fait le ſujet de la ſcene, & ce qu'ils ne pouvoient ſavoir auparavant? Que dans une cérémonie religieuſe le peuple aſſemblé chante une hymne à l'honneur de quelque divinité, je le conçois; mais ce couplet eſt un cantique ſacré que tout le peuple ſait de tout tems par cœur; & dans ces occaſions les chœurs peuvent être auguſtes & beaux. Tout un peuple témoin d'une ſcene intéreſſante, peut pouſſer un cri de joie, de douleur, d'admiration, d'indignation, de frayeur, *&c.* Ce chœur qui ne ſera qu'une exclamation de quelques mots, & plus ſouvent qu'un cri inarticulé, pourra être du plus grand effet. Voilà à-peu-près l'emploi des chœurs dans la tragédie ancienne; mais que ces chœurs ſont différens de ces froids & bruyans couplets que débitent les choriſtes de l'Opéra françois ſans action, les bras croiſés, & avec un effort de poumons à étourdir l'oreille la plus aguerrie!

Le bon goût proſcrira donc les chœurs du *poëme lyrique*, juſqu'à ce que l'Opéra ſe ſoit aſſez rapproché de la nature pour exécuter les grands tableaux & les grands mouvemens avec la vérité qu'ils exigent. A ce beau moment pour les Arts, qu'on m'amene l'homme de génie qui ſait le langage des paſſions & la ſcience de l'harmonie, & je ſerai ſon poëte, & je lui donnerai les paroles d'un chœur que perſonne ne pourra entendre ſans friſſonner. Suppoſons un peuple opprimé, avili ſous le regne d'un odieux tyran. Suppoſons que ce tyran ſoit maſſacré, ou qu'il meure dans ſon lit (car qu'importe après tout le ſort d'un méchant?), & que le peuple ivre de la joie la plus effrénée de s'en voir délivré, s'aſſemble pour lui proclamer un ſucceſſeur. Pour que mon ſujet devienne hiſtorique, j'appellerai le tyran *Commode*, & ſon ſucceſſeur à l'empire, *Pertinax*; & voici le chœur que je propoſe au muſicien de faire chanter au peuple romain.

„ Que l'on arrache les honneurs à l'ennemi de la patrie.... l'ennemi de la patrie! le parricide! le gladiateur!.. Qu'on arrache les honneurs au parricide.... qu'on traîne le parricide.... qu'on le jette à la voirie.... qu'il ſoit déchiré.... l'ennemi des dieux! le parricide du ſénat!... à la voirie, le gladiateur!... l'ennemi des dieux! l'ennemi du ſénat! à la voirie, à la voirie!... Il a maſſacré le ſénat, à la voirie!.. Il a maſſacré le ſénat, qu'il ſoit déchiré à coups de crocs!... Il a maſſacré l'innocent: qu'on le déchire.... qu'on le déchire, qu'on le déchire.... Il n'a pas épargné ſon propre ſang; qu'on le déchire.... Il avoit médité la mort; qu'on le déchire.... Tu as tremblé pour nous, tu as tremblé avec nous; tu as partagé nos dangers.... O Jupiter, ſi tu veux notre bonheur, conſerve nous Pertinax!... Gloire à la fidélité des prétoriens!... aux armées romaines!... à la piété du ſénat! . . . Pertinax, nous te le demandons, que le parricide ſoit traîné . . . . qu'il ſoit traîné, nous te le demandons . . . . Dis avec nous, que les délateurs ſoient expoſés aux lions.... Dis, aux lions le gladiateur.... Victoire à jamais au peuple romain! . . . liberté! victoire! . . . Honneur à la fidélité des ſoldats!... aux cohortes prétoriennes! . . . Que les ſtatues du tyran ſoient abattues! . . . partout, partout! . . . Qu'on abatte le parricide, le gladiateur! . . . Qu'on traîne l'aſſaſſin des citoyens... qu'on briſe ſes ſtatues . . . . Tu vis, tu vis, tu nous commandes, & nous ſommes heureux . . . . ah oui, oui, nous le ſommes . . . . nous les ſommes vraiment, dignement, librement.... nous ne craignons plus. Tremblez, délateurs! . . . notre ſalut le veut... Hors du ſénat, les délateurs!... à la hache, aux verges, les délateurs! . . . aux lions, les délateurs! . . . aux verges, les délateurs! . . . Périſſe la mémoire du parricide, du gladiateur! . . . . périſſent les ſtatues du gladiateur!... à la voirie, le gladiateur!... Céſar, ordonne les crocs... que le parricide du ſénat ſoit déchiré... ordonne, c'eſt l'uſage de nos ayeux... Il fut plus cruel que Domitien... plus impur que Néron... qu'on lui faſſe comme il a fait!... Réhabilite les innocens... rends honneur à la mémoire des innocens..... Qu'il ſoit traîné, qu'il ſoit traîné!.... ordonne, ordonne, nous te le demandons tous... Il a mis le poignard dans le ſein de tous. Qu'il ſoit traîné!... Il n'a épargné ni âge, ni ſexe; ni ſes parens, ni ſes amis. Qu'il ſoit traîné!... Il a dépouillé les temples. Qu'il ſoit traîné!... Il a violé les teſtamens. Qu'il ſoit traîné!. . Il a ruiné les familles. Qu'il ſoit traîné!... Il a mis les têtes à prix. Qu'il ſoit traîné!... Il a vendu le ſénat. Qu'il ſoit traîné!... Il a ſpolié l'héritier. Qu'il ſoit traîné!... Hors du ſénat, ſes eſpions!... hors du ſénat, ſes délateurs!... hors du ſénat, les corrupteurs d'eſclaves!... Tu as tremblé avec nous... tu ſais tout... tu connois les bons & les méchans. Tu ſais tout... punis qui l'a mérité. Répare les maux qu'on nous a faits... nous avons tremblé pour toi... nous avons rampé ſous nos eſclaves... Tu regnes. Tu nous commandes. Nous ſommes heureux... oui, nous le ſommes... Qu'on faſſe le procès au parricide!... ordonne, ordonne ſon procès... Viens, montre-toi, nous attendons ta préſence... Hélas, les innocens ſont encore ſans ſépulture!... que le cadavre du parricide ſoit traîné!... Le parricide a ouvert les tombeaux. Il en a fait arracher les morts....... que ſon cadavre ſoit traîné „!

Voilà un chœur. Voilà comme il convient de faire parler un peuple entier quand on oſe le montrer ſur la ſcene. Qu'on compare cette acclamation du peuple romain à l'élévation de l'empereur Pertinax, avec l'acclamation des peuples des Zéphiris, lorſqu'Atys eſt nommé *grand ſacrificateur de Cybele:*

Que devant vous tout s'abaiſſe & tout tremble.
Vivez heureux, vos jours ſont notre eſpoir:
Rien n'eſt ſi beau que de voir enſemble
Un grand mérite avec un grand pouvoir.
Que l'on béniſſe
Le ciel propice,
Qui dans vos mains
Met le ſort des humains.

Ou, qu'on lui compare cet autre chœur d'une troupe de dieux de fleuves;

Que l'on chante, que l'on danſe,
Rions tous, lorſqu'il le faut:
Ce n'eſt jamais trop-tôt
Que le plaiſir commence.
On trouve bien-tôt la fin
Des jours de réjouiſſance;
On a beau chaſſer le chagrin.
Il revient plutôt qu'on ne penſe.

Quel peuple a jamais exprimé ſes tranſports les plus vifs d'une maniere auſſi plate & auſſi froide? Qu'on ſe rappelle maintenant l'air encore plus plat que Lully a fait ſur ces couplets, & l'on trouvera que le muſicien a ſurpaſſé ſon poëte de beaucoup.

Que les gens de goût décident entre ces chœurs & celui que je propoſe, & ils ſeront forcés de m'adjuger le rang ſur le premier poëte lyrique de France. C'eſt que le tendre Quinault a cherché ſes chœurs dans un genre inſipide & faux; & moi, j'ai pris le mien dans la vérité & dans l'Hiſtoire où Lampride nous l'a conſervé mot pour mot.

Ce chœur pourra paroître long, mais ce ne ſera pas à un compoſiteur habile qui ſentira au premier coup d'œil avec quelle rapidité tous ces cris doivent ſe ſuccéder & ſe répéter. Il me reprochera plutôt d'avoir empiété ſur ſes droits; & au lieu de m'en tenir, comme le poëte le doit, à une ſimple eſquiſſe des principales idées, dont l'interprétation appartient à la Muſique, d'avoir déja mis dans mon chœur toute ſorte de déclamations, tout le déſordre, tout le tumulte, toute la confuſion d'une populace effrénée; d'avoir diſtribué, pour ainſi dire, tous les rôles & toute la partition; d'avoir marqué les cris qui ne ſont pouſſés que par une ſeule voix, tandis qu'un autre reproche part d'un autre côté, ou qu'une imprécation eſt interrompue par une acclamation de joie; ou qu'on ſe met à rappeller tous les forfaits du tyran l'un après l'autre; que l'un commence, *il n'a épargné ni âge, ni ſexe*; qu'un autre ajoute, *ni ſes parens:* qu'un troiſieme acheve, *ni ſes amis*; que tous ſe réuniſſent à crier: *qu'il ſoit traîné!* voilà des entrepriſes dignes d'un homme de génie. Quel tableau! je me ſens frappé des cris d'un million d'hommes ivres de fureur & de joie; je frémis à l'aſpect de l'image la plus effrayante & la plus terrible de l'enthouſiaſme populaire.

De la danſe. La danſe eſt devenue dans tous les pays la compagne du ſpectacle en Muſique.

En Italie & ſur les autres théâtres de l'Europe, on remplit les entr'actes du *poëme lyrique* par des ballets qui n'y ont aucun rapport. Si cet uſage eſt barbare, il eſt encore de ceux qu'on peut abolir, ſans toucher au fond du ſpectacle; & cela arrivera dès que le *poëme lyrique* ſera délivré de ſes épiſodes, & ſerré comme ſon eſprit & ſa conſtitution l'exigent.

En France, on a aſſocié le ballet immédiatement avec le chant & avec le fond de l'opéra. Arrive-t-il quelque

in-

incident heureux ou malheureux, auſſi-tôt il eſt célébré par des danſes, & l'action eſt ſuſpendue par le ballet. Cette partie poſtiche eſt même devenue en ces derniers tems la principale du *poëme lyrique*; chaque acte a beſoin d'un divertiſſement, terme qui n'a jamais été pris dans une acception plus propre & plus ſtricte, & le ſuccès d'un opéra dépend aujourd'hui, non pas préciſément de la beauté des ballets, mais de l'habileté des danſeurs qui l'exécutent.

Rien, ce ſemble, ne dépoſe plus fortement contre le *poëme* & la muſique de l'opéra françois, que le beſoin continuel & urgent de ces ballets. Il faut que l'action de ce *poëme* ſoit dénuée d'intérêt & de chaleur, puiſque nous pouvons ſouffrir qu'elle ſoit interrompue & ſuſpendue à tout inſtant par des menuets & des rigaudons; il faut que la monotonie du chant ſoit d'un ennui inſupportable, puiſque nous n'y tenons qu'autant qu'il eſt coupé dans chaque acte par un divertiſſement.

Suivant cet uſage, l'opéra françois eſt devenu un ſpectacle où tout le bonheur & tout le malheur des perſonnages ſe réduit à voir danſer autour d'eux.

Pour juger ſi cet uſage mérite l'approbation des gens de goût, & ſi c'eſt un avantage ineſtimable, comme on l'entend dire ſans ceſſe, que l'opéra françois a ſur tous les ſpectacles lyriques, de réunir la danſe à la Poéſie & à la Muſique, il ſera néceſſaire de réfléchir ſur les obſervations ſuivantes.

La danſe, ainſi que le couplet, peut quelquefois être hiſtorique dans le *poëme lyrique*. Roland arrive au rendez-vous que la perfide Angélique lui a donné. Après l'avoir vainement attendue pendant quelque tems, il voit venir une troupe de jeunes gens qui, en chantant & en danſant, célebrent le bonheur de Médor & d'Angélique qu'ils viennent de conduire au port. C'eſt par ces expreſſions de joie d'une jeuneſſe innocente & vive que Roland apprend ſon malheur & la trahiſon de ſa maîtreſſe. Cette ſituation eſt très-belle, & c'eſt avec raiſon qu'on a regardé cet acte comme le chef-d'œuvre du théâtre lyrique en France. Voyons ſi l'exécution & la repréſentation théâtrale répondent à l'idée ſublime du poëte, & ſi Quinault n'a pas été obligé lui-même de la gâter pour ſe conformer à l'uſage de l'opéra. Roland, après avoir attendu long-tems, après avoir examiné les chiffres & les inſcriptions, & réprimé les ſoupçons que ſon cœur jaloux en a conçus, entend une muſique champêtre. C'eſt la jeuneſſe qui revient ſur ſes pas, après avoir conduit Médor & Angélique. Roland, dans l'eſpérance de trouver ſa maîtreſſe parmi cette troupe joyeuſe, quitte la ſcene & va au-devant du bruit. A l'inſtant même la jeuneſſe danſante & chantante paroît. Roland devroit reparoître avec elle; mais apparemment qu'il s'eſt déja apperçu qu'Angélique n'y eſt point. Ainſi il va la chercher dans les lieux d'alentour, & abandonne la place aux danſeurs & aux choriſtes. Ce n'eſt qu'après que ceux-ci nous ont diverti pendant une demi-heure par leurs couplets & leurs rigaudons, que le héros revient & s'éclaircit ſur ſon malheur. Il eſt évident qu'en ne conſultant ſur ce ballet que le bon goût, la jeuneſſe ne fera autre choſe que traverſer le théâtre en danſant; que dans le premier inſtant ils nommeront Médor & Angélique; que dès cet inſtant Roland s'éclaircira ſur ſon malheur en frémiſſant, & qu'il n'aura pas plus que nous la patience d'attendre que les entrées & les contre-danſes ſoient finies pour apprendre un ſort qui nous intéreſſe uniquement. J'avoue qu'il n'eſt pas contre la vraiſſemblance qu'une jeuneſſe pleine de tendreſſe & de joie s'arrête dans un lieu délicieux pour danſer & chanter; mais c'eſt ſeulement ſuſpendre l'action du *poëme* au moment le plus intéreſſant: car ce ne ſont ni les amours d'Angélique & de Médor, ni leur éloge, qui font le ſujet de la ſcene. Eh que nous font tous les froids couplets qu'on chante à cette occaſion? c'eſt le malheur de Roland & la maniere naturelle & naïve dont il en eſt inſtruit, qui font le charme & l'intérêt de cette ſituation vraiment admirable.

Je me ſuis étendu exprès ſur le ballet le plus heureuſement placé qu'il y ait ſur le théâtre lyrique en France, & l'on voit à quoi le goût & le bon ſens réduiſent ce ballet. Que feront-ils donc de ceux que le poëte amene à tout propos; & ſi leur voix eſt jamais écoutée ſur ce théâtre, ſera-t-il permis à un héros de l'opéra de prouver à ſa maîtreſſe l'excès de ſes feux par une troupe de gens qui danſeront autour d'elle?

Mais l'idée d'aſſocier dans le même ſpectacle deux manieres d'imiter la nature, ne ſeroit-elle pas eſſentiellement oppoſée au bon ſens & au vrai goût? Ne ſeroit-ce pas là une barbarie digne de ces tems gothiques où le devant d'un tableau étoit exécuté en relief, où l'on barbouilloit une belle ſtatue pour lui faire des yeux noirs ou des cheveux châtains? Seroit-il permis de confondre deux hypotheſes différentes dans le même *poëme*, & de le faire exécuter moitié par des gens qui diſent qu'ils ne ſavent parler qu'en chantant, moitié par d'autres qui prétendent n'avoir d'autre langage que celui du geſte & des mouvemens?

Pour exécuter ce ſpectacle avec ſuccès, ne faudroit-il pas du-moins avoir des acteurs également habiles dans les deux arts, auſſi bons danſeurs qu'excellens chanteurs? Comment ſeroit-il poſſible de ſupporter que les uns ne danſaſſent jamais, & que les autres ne chantaſſent jamais? Seroit-il bien agréable pour un Dieu de ne ſavoir pas danſer le plus méchant couplet d'une chacone, & d'être obligé de céder ſa place à M. Veſtris, qui n'eſt qualifié dans le programme que du titre de ſuivant, mais qui écraſe ſon Dieu en un inſtant par la grace & la nobleſſe de ſes attitudes, tandis que celui-ci eſt relégué avec ſon rang ſuprème ſur une banquette dans un coin du théâtre?

Une execution ou puérile ou impoſſible, voilà un des moindres inconvéniens de cette confuſion de deux talens, de deux manieres d'imiter, qu'on a oſé regarder comme un avantage, & qui a certainement empêché les progrès de la danſe en France.

A en juger par l'emploi continuel des ballets, on ſeroit autoriſé à croire que l'art de la danſe eſt porté au plus haut degré de perfection ſur le théâtre de l'opera françois; mais lorſqu'on conſidere que le ballet n'eſt employé à l'opéra françois qu'à danſer & non à imiter par la danſe, on n'eſt plus ſurpris de la médiocrité où l'art de la danſe eſt reſté en France, & l'on conçoit qu'un françois plein de talens & de vues (M. Noverre), a pu être dans le cas d'aller créer le ballet loin de ſa patrie.

Il eſt vrai qu'en liſant les programmes des différens opéra, on y trouve une variété merveilleuſe de fêtes & de divertiſſemens; mais cette variété fait place dans l'exécution à la plus triſte uniformité. Toutes les fêtes ſe réduiſent à danſer pour danſer; tous les ballets ſont compoſés de deux files de danſeurs & de danſeuſes qui ſe rangent de chaque côté du théâtre, & qui ſe mêlant enſuite, forment des figures & des grouppes ſans aucune idée. Les meilleurs danſeurs cependant ſont réſervés pour danſer tantôt ſeuls, tantôt deux; dans les grandes occaſions ils forment des pas de trois, de quatre & même de cinq ou de ſix, après quoi le corps du ballet qui s'eſt arrêté pour laiſſer la place à ſes maîtres, reprend ſes danſes juſqu'à la fin du ballet. Pour tous ces différens divertiſſemens, le muſicien fournit des chaconnes, des loures, des ſarabandes, des menuets, des paſſe-piés, des gavottes, des rigaudons, des contredanſes. S'il y a quelquefois dans un ballet une idée, un inſtant d'action, c'eſt un pas de deux ou de trois qui l'exécute, après quoi le corps du ballet reprend incontinent ſa danſe inſipide. La ſeule différence réelle qu'il y a d'une fête à une autre, ſe réduit à celle que le tailleur de l'opéra y met, en habillant le ballet tantôt en blanc, tantôt en verd, tantôt en jaune, tantôt en rouge, ſuivant les principes & l'étiquette du magaſin.

Le ballet n'eſt donc proprement dans l'opéra françois qu'une académie de danſe, où ſous les yeux du public les ſujets médiocres s'exercent à figurer, à ſe rompre, à ſe reformer, & les grands danſeurs à nous montrer des études plus difficiles dans différentes attitudes nobles, gracieuſes & ſavantes. Le poëte donne à ces exercices académiques cinq ou ſix noms différens dans le cours de ſon poëme; il fait donner à ſes danſeurs tantôt des bas blancs, tantôt des bas rouges, tantôt des perruques blondes, tantôt des perruques noires; mais l'homme de goût n'apperçoit d'ailleurs aucune diverſité dans ces ballets, & ne peut que regretter que tant d'habiles danſeurs ne ſoient employés qu'à faire ſur un théâtre des pas & des tours de ſalle.

C'eſt en effet avoir méconnu trop long-tems l'uſage de l'art qui agit ſur nos ſens avec le plus d'empire, & qui produit les impreſſions les plus profondes & les plus terribles. Que dirions-nous d'une académie de peintres & de ſtatuaires qui dans une expoſition publique de leurs ouvrages ne nous montreroient que des études, des têtes, des bras, des jambes, des attitudes, ſans idée, ſans application, ſans imitation préciſe? Toutes ces choſes ont ſans doute du prix aux yeux d'un connoiſſeur éclairé; mais un ſallon d'expoſition eſt autre choſe qu'un attelier.

Il en eſt de la danſe comme du chant: la joie doit avoir créé les premieres danſes comme elle a inſpiré les premiers chants; mais un menuet, une contredanſe, & toute

la

la danſe récréative d'un bal, ſont préciſément auſſi déplacés ſur le théâtre que la chanſon & le couplet. Ce n'eſt que lorſque l'homme de génie s'eſt apperçu qu'on pouvoit faire de la danſe un art d'imitation propre à exprimer ſans autre langue que celle du geſte & des mouvemens tous les ſentimens & toutes les paſſions, ce n'eſt qu'alors que la danſe eſt devenue digne de ſe montrer ſur la ſcene: il eſt vrai que ce ſpectacle eſt celui de tous qui a fait le moins de progrès parmi les modernes; & ſi nous en avons vû quelques eſſais en Italie, en Angleterre, en Allemagne, il faut convenir qu'il eſt encore loin de ces effets prodigieux de pantomimes dont l'hiſtoire ancienne nous a conſervé la mémoire.

Le ſpectacle en danſe a beſoin d'un poëte, d'un muſicien, & d'un maître de ballets. Son hypothèſe eſt d'imiter la nature par le geſte & par la pantomime, ſans autre diſcours, ſans autre accent que celui que la muſique inſtrumentale fournira à l'interprétation de ſes mouvemens. Le *poëme* danſé, ou ballet, doit être ſuivi, noué, dénoué, comme le *poëme lyrique*. Il exige encore plus que lui la rapidité de l'action & une grande variété de ſituations. Comme le diſcours ne peut être exprimé dans ce drame que par le geſte, rien n'y ſeroit plus déplacé que des ſcènes de raiſonnement & de converſation, & le dialogue en général n'y peut être employé, ſoit dans la tragédie, ſoit dans la comédie, qu'autant qu'il ſert indiſpenſablement de paſſage & de préparation aux grands tableaux & aux ſituations intéreſſantes.

Toute la poétique du *poëme lyrique* s'applique naturellement & d'elle-même au *poëme* ballet. Comme rien n'eſt moins naturel qu'un opéra où l'on chante d'un bout à l'autre, rien auſſi ne ſeroit plus faux qu'un ballet où l'on danſeroit toujours. Le créateur du *poëme* ballet a dû connoître & diſtinguer dans la nature le moment tranquille & le moment paſſionné, celui de la ſcène & celui de l'air. Il a dû chercher deux manieres diſtinctes pour exprimer deux momens ſi différens, & partager ſon *poëme* entre la marche & la danſe, comme le muſicien partage le ſien entre le récitatif & l'air.

Suivant ces principes, les perſonnages du *poëme* ballet ne danſeront qu'au moment de la paſſion, parce que ce moment eſt réellement dans la nature celui des mouvemens violens & rapides. Le reſte de l'action ne ſera exécuté que par des geſtes ſimples, par une marche cadencée, plus marquée, plus poétique, que la démarche ordinaire dont il n'y auroit pas moyen de paſſer naturellement & avec vérité au moment de la danſe.

Ce moment tiendra dans le *poëme* ballet la place que l'air occupe dans le *poëme lyrique*; mais l'on jugera aiſément que ce moment ne peut être employé à danſer des menuets, des gavottes ou des couplets de chaconne. Tous ces airs de danſe ne ſignifient rien, n'imitent rien, n'expriment rien. L'air du moment de la danſe dont le poëte aura indiqué le ſujet & la ſituation, ſera de la part du muſicien le développement de la paſſion & de tous ſes mouvemens. Le maître des ballets & le danſeur intelligent, s'ils entendent cette langue, comme la profeſſion de leur art l'exige, trouveront dans l'air du muſicien tous leurs geſtes notés avec la ſucceſſion & les nuances de tous les mouvemens.

Lorſque le poëte aura crée un tel *poëme*, & que le ſpectacle en danſe aura acquis le degré de perfection dont il eſt ſuſceptible, un grand compoſiteur ne dédaignera plus de mettre le *poëme* ballet en muſique, parce que ce ne ſera plus un recueil de jolis menuets & d'autres petits airs de danſe, plus dignes de la guinguette que du théâtre, & qu'on abandonne en Italie & en Allemagne avec raiſon au premier petit violon de l'orcheſtre. Cette ſuite de grandes & belles ſituations, puiſée dans le ſujet d'une action unique, & terminée par une cataſtrophe convenable, ouvrira au contraire au compoſiteur une vaſte & brillante carriere, où il pourra déployer ſes talens, & concourir à l'effet du ſpectacle le plus noble & le plus intéreſſant qu'on puiſſe offrir à une nation paſſionnée pour les beaux arts.

Le maître des ballets & le danſeur ſentiront de leur côté que l'exécution de ce *poëme* démande autre choſe que des pirouettes & des gargouillandes; que des attitudes fortes ou gracieuſes, des à-plombs & tout le détail des exercices académiques & des tours de ſalle, n'ont de pris ſur le théâtre qu'autant qu'ils ſont placés à-propos, avec goût & avec intelligence, qu'ils ſervent à l'expreſſion d'une ſituation touchante, d'une action intéreſſante & pathétique, & qu'on apperçoit dans le danſeur, indépendamment de cette ſcience, une étude profonde de la nature & de la vérité de ſes mouvemens.

Ce qui vient d'être dit ne contient que les premiers elémens d'une poétique de la danſe, mais qui mériteroient pour les progrès d'un art bien peu perfectionné, d'être développés avec plus de ſoin & dans un plus grand détail. Les lettres pleines de chaleur & de vues que M. Noverre a publiées ſur la danſe, il y a quelques années, paroiſſent lui impoſer le devoir d'écrire cette poétique, & de rendre à ſon art l'empire qui lui eſt dû & qu'il a exercé chez les anciens par la magie & l'entouſiaſme de ſon langage.

De l'exécution du poëme lyrique. La réunion du chant & de la danſe dans le même *poëme* ne ſeroit point impoſſible, & ſeroit peut-être une choſe deſirable; mais cette aſſociation ſeroit bien différente de celle qu'on a imaginée dans l'opéra françois, & que le bon goût ſemble proſcrire.

Le chant eſt un art ſi difficile, il demande tant d'application & d'étude, qu'il ne faut pas eſpérer qu'un grand chanteur puiſſe auſſi être grand acteur. Ce cas ſeroit dumoins trop rare pour n'être pas regardé comme une exception. L'exécution du chant & l'expreſſion qu'il exige occupent déja trop un chanteur pour lui permettre de donner le même ſoin à l'action. Très-ſouvent les mouvemens que la ſituation demande, ſont ſi violens, qu'ils ne permettroient guere de chanter avec grace, ni même avec la force néceſſaire; & je crois impoſſible qu'au dernier période de la paſſion, le même acteur puiſſe chanter avec la chaleur & l'entouſiaſme qu'il exige, & s'abandonner en même tems au délire & au plus grand déſordre de la paſſion, ſans que la préciſion de ſon chant en ſouffre.

D'un autre côté, en réfléchiſſant ſur le génie de l'*air* ou *aria* des Italiens, on voit évidemment qu'il eſt dans ſon principe autant deſtiné à l'expreſſion du geſte qu'à celle du chant, & un pantomime intelligent trouvera dans la partie inſtrumentale de l'air tous ſes geſtes, toute la ſucceſſion de ſes mouvemens notés avec la plus grande fineſſe. La muſique a encore ſur ce point merveilleuſement ſuivi la nature. Car la paſſion n'éleve pas ſeulement la voix, ne varie pas ſeulement les inflexions; elle met la même variété & la même chaleur auſſi dans le geſte & dans les mouvemens: ainſi le moment de la paſſion doit être en effet la réunion de ces deux expreſſions. Comment les rendrons-nous donc ſur nos théâtres, ſans que l'une ſouffre par l'autre?

Les plus grandes découvertes ſont toujours l'ouvrage du haſard. A Rome, Andronicus, fameux acteur, c'eſt-à-dire chanteur & pantomime à-la-fois, eſt enroué un jour à force de *bis*; *revocatus obtudit vocem*. Le public ne veut pas ſe paſſer d'un acteur chéri: Andronicus continue donc les jours ſuivans de danſer la pantomime, *agit canticum*; mais comme ſon enrouement ne lui permet pas de chanter, il place un enfant devant le flûteur ou l'orcheſtre, & cet enfant chante pour lui: *puerum ante tibicinem ſtatuit ad canendum*.

Cet expédient plaît au peuple. Andronicus diſpenſé par un accident de chanter, s'abandonne avec plus de chaleur au geſte & à la pantomime; & depuis ce moment l'opéra, *canticum*, eſt exécuté par deux ſortes d'acteurs qui repréſentent un même ſujet en même tems, ſur les mêmes airs, ſur les mêmes meſures, ſur la même ſcène, les uns par le chant, les autres par la danſe ou pantomime. L'hiſtrion, ou le pantomime ne chante plus que de la main, *hiſtrionibus fabularum actus relinquitur*; & le chanteur ne joue plus que de la voix. La voix d'accord avec la flûte explique en chantant le ſujet, tandis que la danſe d'accord avec la meſure du chant, l'exécute en geſticulant. *Ad manum cantatur..... Diverbia voci relicta*. Voyez *Tite-Live*.

Ce que le haſard établit jadis ſur le théâtre de Rome, une imitation réfléchie devroit nous le faire adopter dans l'exécution de notre *poëme lyrique*. Par ce moyen nos caſtrats qui ſont ordinairement des chanteurs ſi excellens, & des acteurs ſi médiocres, ne ſeroient plus que des inſtrumens parlans placés dans l'orcheſtre & le plus près de la ſcène qu'il ſeroit poſſible. Ils exécuteroient la partie du chant avec une ſupériorité dont rien ne pourroit les diſtraire, tandis qu'un habile pantomime exécuteroit la partie de l'action avec la même chaleur & la même expreſſion.

Plus on pénétrera l'eſprit du *poëme lyrique*, plus on ſera engoué de cette idée. L'opéra ainſi exécuté ne ſeroit plus reſtreint à ne charmer qu'un petit nombre d'hommes exceſſivement ſenſibles & qui entendent le langage de la muſique. Les plus ignorant d'entre le peuple ſeroit auſſi avancé que le plus grand connoiſſeur, parce que le pantomime auroit ſoin de lui traduire la muſique mot pour mot, & de rendre intelligible à ſes yeux ce qu'il n'a pu entendre de ſes oreilles.

Cette

Cette maniere d'exécuter le *poëme lyrique* rendroit auſſi au poëte & au compoſiteur l'empire que le chanteur & l'entrepreneur ont uſurpé ſur eux. Tout ce qui ne tient pas au fond du ſujet ne ſeroit plus ſupportable ſur ce théâtre. Tout le ſtyle figuré & épique diſparoitroit des ouvrages dramatiques: car quel geſte le pantomime trouveroit-il pour l'expreſſion de telles paroles & de tels airs? & comment nous feroit-il ſentir, ſans devenir ridicule, qu'il reſſemble à un courſier indompté & fier, ou qu'il ſe compare à un vaiſſeau battu par la tempête? Les ſituations les plus pathétiques ne ſeroient plus énervées par des épiſodes froids & ſubalternes. Le poëte, peu embaraſſé de la durée du ſpectacle & du nombre des acteurs, conduiroit ſon ſujet par une intrigue ſimple, forte & rapide à la cataſtrophe que l'hiſtorie ou la nature des choſes auroit indiquée. Je ne ſais combien d'actes, combien de décorations, combien d'acteurs il faudroit pour l'opéra d'Andromaque ou de Didon ainſi conſtruit & exécuté; mais je ſais que ces ſujets dépouillés de tout ce qui les défigure & les énerve, feroient les impreſſions les plus profondes & les plus terribles. Le muſicien n'auroit rien changé à ſon faire; le poëte auroit rapproché le ſien de la ſimplicité & de la force du théâtre d'Athènes, & la repréſentation théâtrale auroit acquis une vérité & un charme dont il ſeroit téméraire de marquer les effets & les bornes.

Suppoſé que la durée d'un drame ainſi ſerré ne rempliſſe pas le tems conſacré au ſpectacle, rien n'empêcheroit d'imiter encore l'uſage d'Athènes en repréſentant plus d'une piece. Le *poëme lyrique* chanté & danſé ſeroit ſuivi du poëme-ballet: celui-ci ſeul ſeroit peut-être propre à préſenter quelques inſtans d'un merveilleux viſible.

Mais le ſort de l'homme veut que ſa petiteſſe paroiſſe toujours à côté de ſes plus ſublimes efforts de génie; & nous mettons dans les affaires les plus ſérieuſes tant de négligence & d'inconſéquence, qu'il ne faut pas nous croire capables de l'obſtination & de la perſévérance néceſſaires à la perfection d'un ſimple art d'amuſement. Et le ſort des empires, & le ſort des théâtres ſont l'ouvrage du haſard: tout dépend de ce concours de circonſtances qu'un heureux ou un mauvais haſard raſſemble. Qu'il paroiſſe quelque part en Europe un grand prince; & après avoir acquis par ſes travaux le droit de conſacrer un glorieux loiſir à la culture des Beaux-Arts, qu'il porte ſes vûes ſur le plus beau de tous, & l'art dramatique deviendra ſous ſon regne le plus grand monument érigé à la félicité publique & à la gloire du génie de l'homme.

Les Italiens ont un *poëme lyrique* qu'ils appellent *oratorio*; ce ſont des drames dont le ſujet eſt tiré de nos livres ſacrés. On les a quelquefois joués ſur des théâtres élevés dans les égliſes; mais ces exemples ſont rares, & communément on ne fait aucun uſage de ces pieces. Il eſt étonnant que la puiſſance ſpirituelle, qui favoriſe ſi fort en Italie les pompes religieuſes, n'ait pas ſecondé la Poéſie & la Muſique dans le deſſein de ſe conſacrer à la Religion. De tels ſpectacles auroient pu devenir très-auguſtes & très-intéreſſans dans la célébration des ſolemnités de l'Egliſe.

Il ne ſeroit pas ſingulier qu'un homme de goût fît plus de cas des *oratorio* de Metaſtaſio, que de ſes opéra les plus célebres. On s'apperçoit bien que le poëte n'y a pas été aſſujetti à une foule de lois arbitraires & abſurdes, qui n'ont tendu qu'à le gêner & qu'à défigurer le *poëme lyrique*.

Le compoſiteur pourroit ſe permettre dans l'*oratorio* un ſtyle plus élevé, plus figuré que celui de l'opéra. La religion qui rend ce drame ſacré, ſemble auſſi autoriſer le muſicien d'éloigner ſes perſonnages un peu plus de la nature par des accens moins familiers à l'homme, & par une plus forte poéſie. *Cet article eſt de M.* Grimm.

Poeme philosophique, (*Poéſie didactiq.*) eſpece de *poëme* didactique dans lequel on emprunte le langage de la Poéſie, pour traiter par principes des ſujets de morale, de phyſique ou de métaphyſique. On y raiſonne, on y cite des autorités, des exemples, on tire des conſéquences. Tel eſt l'ouvrage de Lucrece parmi les anciens, celui de Pope parmi les modernes.

Le *poëme philoſophique* doit tendre ſur toutes choſes à la lumiere, parce que le but des ſciences eſt d'éclairer. Ainſi la méthode doit y être plus ſenſible que dans les autres poëmes didactiques & dans les poëmes de pure fiction. Ceux-là échauffent le cœur, ceux-ci éclairent l'eſprit ou dirigent les facultés. Il eſt donc moins permis d'y jetter des digreſſions qui empêchent de ſuivre le fil du raiſonnement. Par la même raiſon, on s'attachera moins à y mettre des figures vives & poétiques, à moins qu'elles ne concourent à la clarté en donnant du corps aux penſées; car autrement, il y auroit de la petiteſſe à ſacrifier la netteté & la préciſion à l'éclat d'un beau mot; auſſi Lucrece ſuit-il conſtamment ſon objet. On ne le voit point au milieu d'un raiſonnement, s'égarer dans des deſcriptions inutiles à ſon but. Il en a quelques-unes dont la matiere pourroit ſe paſſer; mais il les place tellement, ſoit devant, ſoit après ſes argumens, qu'elles ſervent, ou à préparer l'eſprit à ce qu'il va dire où à le délaſſer, après lui avoir fait faire des efforts. *Princip. de littérat.* (*D. J.*)

Poeme en prosé, (*Belles-Lettres.*) genre d'ouvrage où l'on retrouve la fiction & le ſtyle de la poéſie, & qui par-là ſont de vrais *poëmes*, à la meſure & à la rime près; c'eſt une invention fort heureuſe. Nous avons obligation à la poéſie en proſe de quelques ouvrages remplis d'avantures vraiſſemblables, & merveilleuſes à la fois, comme de préceptes ſages & praticables en même tems, qui n'auroient peut-être jamais vû le jour, s'il eût fallu que les auteurs euſſent aſſujetti leur génie à la rime & à la meſure. L'eſtimable auteur de Télémaque ne nous auroit jamais donné cet ouvrage enchanteur, s'il avoit dû l'écrire en vers; il eſt de beaux *poëmes* ſans vers, comme de beaux tableaux ſans le plus riche coloris. (*D. J.*)

Poeme séculaire, (*Belles-Lettres.*) *carmen ſeculare*, nom que donnoient les Romains à une eſpece d'hymne qu'on chantoit ou qu'on récitoit aux jeux que l'on célébroit à la fin de chaque ſiecle de la fondation de Rome, qu'on appelloit pour cela *jeux ſéculaires*. *Voy.* Jeux seculaires.

On trouve un *poëme* de cette eſpece dans les ouvrages d'Horace, c'eſt une ode en vers ſaphiques qu'on trouve ordinairement à la fin de ſes épodes, & qu'il compoſa par l'ordre d'Auguſte l'an 737 de Rome, ſelon le pere Jouvency. Il paroît par cette piece que le *poëme ſéculaire* étoit ordinairement chanté par deux chœurs, l'un de jeunes garçons, & l'autre de jeunes filles. C'eſt peut-être par la même raiſon, que quelques commentateurs de ce poëte ont regardé comme un *poëme ſéculaire* la vingt unieme ode de ſon premier livre, parce qu'elle commence par ces vers:

Dianam teneræ dicite virgines.
Intonſum pueri dicite Cynthium.

Mais la derniere ſtrophe prouve que ce n'étoit qu'un de ces cantiques qu'on adreſſoit à ces divinités dans les calamités publiques, ou pour les prier de détourner des fléaux funeſtes, lorſque le peuple faiſoit des vœux dans les temples de toutes les divinités adorées à Rome, ce qu'on appelloit *ſupplicare ad omnia pulvinaria deorum*.

PŒONIDÆ, (*Géog. anc.*) municipe de l'Attique, dans la tribu Léontienne, ſelon Suidas, qui remarque que ces peuples différoient des *Pœnienſes* & des *Pœonidi* deux autres municipes des Atheniens dans la tribu Pandionide. (*D. J.*)

POÉSIE, (*Beaux Arts.*) c'eſt l'imitation de la belle nature exprimée par le diſcours meſuré; la proſe ou l'éloquence, eſt la nature elle-même exprimée par le diſcours libre.

L'orateur ni l'hiſtorien n'ont rien à créer, il ne leur faut de génie que pour trouver les faces réelles qui ſont dans leur objet: ils n'ont rien à y ajouter, rien à en retrancher; à peine oſent-ils quelquefois tranſpoſer, tandis que le poëte ſe forge à lui-même ſes modéles, ſans s'embarraſſer de la réalité.

De ſorte que ſi l'on vouloit définir la *poéſie*, par oppoſition à la proſe où à l'éloquence, que je prens ici pour la même choſe; on s'en tiendroit à notre définition. L'orateur doit dire le vrai d'une maniere qui le faſſe croire, avec la force, & la ſimplicité qui perſuadent. Le poëte doit dire le vraiſſemblable d'une maniere qui le rende agréable, avec toute la grace & toute l'énergie qui charment, & qui étonnent; cependant comme le plaiſir prépare le cœur à la perſuaſion, & que l'utilité réelle flatte toujours l'homme qui, n'oublie jamais ſon intérêt; il s'enſuit que l'agréable & l'utile doivent ſe réunir dans la *poéſie* & dans la proſe; mais en s'y plaçant dans un ordre conforme à l'objet qu'on ſe propoſe dans ces deux genres d'écrire.

Si l'on objectoit qu'il y a des écrits en proſe qui ne ſont l'expreſſion que du vraiſſemblable: & d'autres en vers qui ne ſont l'expreſſion que du vrai; on répondroit que la proſe & la *poéſie* étant deux langages voiſins, & dont le fonds eſt preſque le même, elles ſe prêtent mutuellement, tantôt la forme qui les diſtingue, tantôt le fonds même qui leur eſt propre; de ſorte que tout paroît traveſti.

Il y a des fictions poétiques qui ſe montrent avec l'habit ſimple de la proſe; tels ſont les romans & tout ce qui eſt dans leur genre. Il y a même des matieres vraies qui paroiſſent revêtues & parées de tous les charmes de l'harmonie poëtique; tels ſont les poëmes didactiques & hiſtoriques. Mais ces fictions en proſe, & ces hiſtoires en vers, ne ſont ni pure proſe, ni *poéſie* pure, c'eſt un mélange des deux natures, auquel la définition ne doit point avoir égard; ce ſont des caprices faits pour être hors de la regle, & dont l'exception eſt abſolument ſans conſéquence pour les principes. Nous connoiſſons, dit Plutarque; des ſacrifices qui ne ſont accompagnés ni de chœurs, ni de ſymphonies; mais pour ce qui eſt de la *poéſie*, nous n'en connoiſſons point ſans fables & ſans fiction. Les vers d'Empédocles, ceux de Parménide, de Nicander, les ſentences de Théognide, ne ſont point de la *poéſie*, ce ne ſont que des diſcours ordinaires, qui ont emprunté la verve & la meſure poétique, pour relever leur ſtyle & l'inſinuer plus aiſément.

Cependant, il y a différentes opinions ſur l'eſſence de la *poéſie*; quelques-uns font conſiſter cette eſſence dans la fiction. Il ne s'agit que d'expliquer le terme, & de convenir de ſa ſignification. Si par *fiction*, ils entendent la même choſe que *feindre* ou *fingere* chez les Latins; le mot de *fiction* ne doit ſignifier que l'imitation artificielle des caractéres, des mœurs, des actions, des diſcours, *&c.* tellement que *feindre* ſera la même choſe que *repréſenter* ou *contrefaire*; alors cette opinion rentre dans celle de l'imitation de la belle nature que nous avons établie en définiſſant la *poéſie*.

Si les mêmes perſonnes reſſerrent la ſignification de ce terme, & que par *fiction*, ils entendent le miniſtere des dieux que le poëte fait intervenir pour mettre en jeu les reſſorts ſecrets de ſon poëme, il eſt évident que la fiction n'eſt pas eſſentielle à la *poéſie*; parce qu'autrement la tragédie, la comédie, la plûpart des odes, ceſſeroient d'être de vrais poëmes, ce qui ſeroit contraire aux idées les plus univerſellement reçues.

Enfin, ſi par *fiction* on veut ſignifier les figures qui prêtent de la vie aux choſes inanimées, & des corps aux choſes inſenſibles, qui les font parler & agir, telles que ſont les métaphores & les allégories: la fiction alors n'eſt plus qu'un tour poétique, qui peut convenir à la proſe même; c'eſt le langage de la paſſion qui dédaigne l'expreſſion vulgaire; c'eſt la parure, & non le corps de la *poéſie*.

D'autres ont cru que la *poéſie* conſiſtoit dans la verſification; ce préjugé eſt auſſi ancien que la *poéſie* même. Les premiers poëmes furent des hymnes qu'on chantoit, & au chant deſquels on aſſocioit la danſe; Homere & Tite-Live en donneront la preuve. Or, pour former un concert de ces trois expreſſions, des paroles, du chant, & de la danſe; il falloit néceſſairement qu'elles euſſent une meſure commune qui les fit tomber toutes trois enſemble; ſans quoi l'harmonie eut été déconcertée. Cette meſure étoit le coloris, ce qui frappe d'abord tous les hommes; au lieu que l'imitation qui en étoit le fonds & comme le deſſein, a échappé à la plûpart des yeux qui la voient ſans la remarquer.

Cependant cette meſure ne conſtitua jamais ce qu'on appelle un vrai *poëme*; & ſi elle ſuffiſoit, la *poéſie* ne ſeroit qu'un jeu d'enfant, qu'un frivole arrangement de mots que la moindre tranſpoſition feroit diſparoître.

Il n'en eſt pas ainſi de la vraie *poéſie*; on a beau renverſer l'ordre, déranger les mots rompre, la meſure; elle perd l'harmonie, il eſt vrai, mais elle ne perd point ſa nature; la *poéſie* des choſes reſte toujours; on la retrouve dans ſes membres diſperſés, cela n'empêche point qu'on ne convienne qu'un poëme ſans verſification ne feroit pas un poëme. Les meſures & l'harmonie ſont les couleurs, ſans leſquelles la *poéſie* n'eſt qu'une eſtampe. Le tableau repréſentera, ſi vous le voulez, les contours ou la forme, & tout au plus les jours & les ombres locales; mais on n'y verra point le coloris parfait de l'art.

La troiſieme opinion eſt celle qui met l'eſſence de la *poéſie* dans l'enthouſiaſme; mais cette qualité ne convient-elle pas également à la proſe, puiſque la paſſion avec tous ſes degrés ne monte pas moins dans les tribunes que ſur les théatres; & quand Périclès tonnoit, foudroyoit, & renverſoit la Grece, l'enthouſiaſme régnoit-il dans ſes diſcours avec moins d'empire, que dans les odes pindariques? S'il falloit que l'enthouſiaſme ſe ſoutînt toujours dans la *poéſie*, combien de vrais poëmes ceſſeroient d'être tels? La tragédie, l'épopée, l'ode même, ne ſeroient poétiques que dans quelques endroits frappans; dans le reſte n'ayant qu'une chaleur ordinaire elles n'auroient plus le caractere diſtinctif de la *poéſie*.

Mais, dira-t-on, l'enthouſiaſme & le ſentiment ſont une même choſe, & le but de la *poéſie* eſt de produire le ſentiment, de toucher & de plaire; d'ailleurs, le poëte ne doit-il pas éprouver le ſentiment qu'il veut produire dans les autres? Quelle concluſion tirer de là, que les ſentimens de l'enthouſiaſme ſont le principe & la fin de la *poéſie*; en ſera-ce l'eſſence? Oui, ſi l'on veut que la cauſe & l'effet, la fin & le moyen ſoient la même choſe; car il s'agit ici de préciſion.

Tenons-nous en donc à établir l'eſſence de la *poéſie* dans l'imitation, puiſqu'elle renferme l'enthouſiaſme, la fiction, la verſification même, comme des moyens néceſſaires pour peindre parfaitement des objets.

De plus, les regles générales de la *poéſie* des choſes ſont renfermées dans l'imitation; en effet, ſi la Nature eût voulu ſe montrer aux hommes dans toute ſa gloire je veux dire avec toute ſa perfection poſſible dans chaque objet; ces regles qu'on a découvertes avec tant de peine, & qu'on ſuit avec tant de timidité, & ſouvent même de danger, auroient été inutiles pour la formation & le progrès des Arts. Les artiſtes auroient peint ſcrupuleuſement les faces qu'ils auroient eues devant les yeux, ſans être obligés de choiſir. L'imitation ſeule auroit fait tout l'ouvrage, & la comparaiſon ſeule en auroit jugé.

Mais comme elle s'eſt fait un jeu de mêler ſes plus beaux traits avec une infinité d'autres, il a fallu faire un choix; & c'eſt pour faire ce choix avec plus de ſureté, que les regles ont été inventées & propoſées par le goût.

La principale de tout eſt de joindre l'utile avec l'agréable. Le but de la *Poéſie* eſt de plaire, & de plaire en remuant les paſſions: mais pour nous donner un plaiſir parfait & ſolide, elle n'a jamais dû remuer que celles qu'il nous eſt important d'avoir vives, & non celles qui ſont ennemies de la ſageſſe. L'horreur du crime, à la ſuite duquel marche la honte, la crainte, le répentir, ſans compter les autres ſupplices, la compaſſion pour les malheureux, qui a preſque une utilité auſſi étendue que l'humanité même; l'admiration des grands exemples qui laiſſent dans le cœur l'aiguillon de la vertu; un amour héroïque & par conſéquent légitime: voilà, de l'aveu de tout le monde, les paſſions que doit traiter la *Poéſie* qui n'eſt point faite pour fomenter la corruption dans les cœurs gâtés, mais pour être les délices des ames vertueuſes. La vertu déplacée dans de certaines ſituations, ſera toujours un ſpectacle touchant. Il y a au fond des cœurs les plus corrompus une voix qui parle toujours pour elle, & que les honnêtes gens entendent avec d'autant plus de plaiſir, qu'ils y trouvent une preuve de leur perfection. Quand la *Poéſie* ſe proſtitue au vice, elle commet une ſorte de profanation qui la deshonore: les poëtes licencieux ſe dégradent eux-mêmes, il ne faut pas blâmer leurs beautés d'élocution, ce ſeroit injuſtice ou manque de goût; mais il ne faut pas en louer les auteurs, de peur de donner du crédit au vice.

Il y a plus: les grands poëtes n'ont-ils jamais prétendu que leurs ouvrages, le fruit de tant de veilles & de travaux, fuſſent uniquement deſtinés à amuſer la légereté d'un eſprit vain, ou à reveiller l'aſſoupiſſement d'un Midas déſœuvré? Si c'eût été leur but, ſeroient-ils de grands hommes?

Ce n'eſt pas cependant que la *Poéſie* ne puiſſe ſe prêter à un aimable badinage. Les muſes ſont riantes, & furent toujours amies des graces; mais les petits poëmes ſont plûtôt pour elles des délaſſemens que des ouvrages: elles doivent d'autres ſervices aux hommes, dont la vie ne doit pas être un amuſement perpétuel; & l'exemple de la nature qu'elles ſe propoſent pour modele, leur apprend à ne rien faire de conſidérable ſans un deſſein ſage, & qui tende à la perfection de ceux pour qui elles travaillent. Ainſi de même qu'elles imitent la nature dans ſes principes, dans ſes goûts, dans ſes mouvemens, elles doivent auſſi l'imiter dans les vûes & dans la fin qu'elle ſe propoſe.

On peut réduire les différentes eſpeces de *poéſies* ſous quatre ou cinq genres. Les Poëtes racontent quelquefois ce qui s'eſt paſſé, en ſe montrant eux-mêmes comme hiſtoriens, mais hiſtoriens inſpirés par les muſes; quelquefois ils aiment mieux faire comme les Peintres, & préſenter les objets dans les yeux, afin que le ſpectateur s'inſtruiſe par lui-même, & qu'il ſoit plus touché de la vérité. D'autres fois ils allient leur expreſſion avec celles de la Muſique, & ſe livrent tout entiers aux paſſions, qui ſont le ſeul objet de celle-ci. Enfin il leur arrive d'abandonner entierement la fiction, & de donner toutes les graces de leur art à des ſujets vrais, qui ſemblent appartenir de droit à la proſe: d'où il réſulte qu'il y a cinq ſortes de *Poéſies*; la *poéſie* fabulaire ou de récit; la *poéſie* de ſpectacle, ou dramatique; la *poéſie* épique, la *poé-*

ſie lyrique, & la *poéſie* didactique. *Voyez* Apologue, Poésie dramatique, épique, lyrique, didactique, &c.

Par cette diviſion nous ne prétendons pas faire entendre que ces genres ſoient tellement ſéparés les uns des autres, qu'ils ne ſe réuniſſent jamais, car c'eſt préciſément le contraire qui arrive preſque par-tout; rarement on voit régner ſeul le même genre d'un bout à l'autre dans aucun poëme. Il y a des récits dans le lyrique, des paſſions peintes fortement dans les *poéſies* de récit: par-tout la Fable s'allie avec l'Hiſtoire, le vrai avec le faux, le poſſible avec le réel. Les Poëtes obligés par état de plaire & de toucher, ſe croient en droit de tout oſer pour y réuſſir.

La *Poéſie* ſe charge en conſéquence de ce qu'il y a de plus brillant dans l'Hiſtoire; elle s'élance dans les cieux pour y peindre la marche des aſtres; elle s'enfonce dans les abîmes pour y examiner les ſecrets de la nature; elle pénetre juſque chez les morts, pour décrire les récompenſes des juſtes & les ſupplices des impies; elle comprend tout l'univers: ſi ce monde ne lui ſuffit pas, elle crée des mondes nouveaux qu'elle embellit de demeures enchantées, qu'elle peuple de mille habitans divers: c'eſt une eſpece de magie: elle fait illuſion à l'imagination, à l'eſprit même, & vient à bout de procurer aux hommes des plaiſirs réels par des inventions chimériques.

Cependant tous les genres de *poéſie* ne plaiſent & ne touchent pas également; mais chaque genre nous touche à-proportion que l'objet qu'il eſt de ſon eſſence de peindre & d'imiter, eſt capable de nous émouvoir. Voilà pourquoi le genre élégiaque & le genre bucolique ont plus d'attraits pour nous que le genre dogmatique.

Les phantômes de paſſions que la *Poéſie* ſait exciter, en allumant en nous des paſſions artificielles, ſatisfont au beſoin où nous ſommes d'être occupés. Or les Poëtes excitent en nous ces paſſions artificielles, en préſentant à notre ame les imitations des objets capables de produire en nous des paſſions véritables; mais comme l'impreſſion que l'imitation fait n'eſt pas auſſi profonde, que l'impreſſion que l'objet même auroit faite; comme l'impreſſion faite par l'imitation n'eſt pas ſérieuſe, d'autant qu'elle ne va pas juſqu'à la raiſon, pour laquelle il n'y a point d'illuſion dans ſes ſenſations; enfin, comme l'impreſſion faite par l'imitation n'affecte vivement que l'ame ſenſitive, elle s'efface bientôt. Cette impreſſion ſuperficielle faite par une imitation artificielle, diſparoît ſans avoir des ſuites durables, comme en auroit une impreſſion faite par l'objet même que le poëte a imité.

Le plaiſir qu'on ſent à voir les imitations que les Poëtes ſavent faire des objets qui auroient excité en nous des paſſions dont la réalité nous auroit été à charge, eſt un plaiſir pur; il n'eſt pas ſuivi des inconvéniens dont les émotions ſérieuſes qui auroient été cauſées par l'objet même, ſeroient accompagnées.

Voilà d'où procede le plaiſir que fait la *Poéſie*; voilà encore pourquoi nous regardons avec contentement des peintures dont le mérite conſiſte à mettre ſous nos yeux des avantures ſi funeſtes, qu'elles nous auroient fait horreur ſi nous les avions vûes véritablement. Une mort telle que la mort de Phedre; une jeune princeſſe expirante avec des convulſions affreuſes, en s'accuſant elle-même des crimes atroces, dont elle s'eſt punie par le poiſon, ſeroit un objet à fuir. Nous ſerions pluſieurs jours avant que de pouvoir nous diſtraire des idées noires & funeſtes qu'un pareil ſpectacle ne manqueroit pas d'empreindre dans notre imagination. La tragédie de Racine, qui nous préſente l'imitation de cet événement, nous émeut & nous touche, ſans laiſſer en nous la ſemence d'une triſteſſe durable. Nous jouiſſons de notre émotion, ſans être allarmés par la crainte qu'elle dure trop long-tems. C'eſt ſans nous attriſter réellement que la piece de Racine fait couler des larmes de nos yeux; & nous ſentons bien que nos pleurs finiront avec la repréſentation de la fiction ingénieuſe qui les fait couler. Il s'enſuit de-là que le meilleur poëme eſt celui dont la lecture ou dont la repréſentation nous émeut & nous intéreſſe davantage. Or c'eſt à proportion des charmes de la *Poéſie* du ſtyle, qu'un poëme nous intéreſſe & nous émeut. *Voyez donc* Poésie du style. (*D. J.*)

Poésie dramatique, *voyez* Poeme dramatique.

Poésie épique, *voyez* Poeme épique.

Poésie des Hébreux, (*Critique ſacrée.*) Les pſeaumes, les cantiques, le livre de Job, paſſent pour être en vers, cela ſe peut; mais nous ne le ſentons pas. Auſſi malgré tout ce que les modernes ont écrit ſur la *poéſie des Hébreux*, la matiere n'en eſt pas plus éclaircie, parce qu'on n'a jamais ſû & qu'on ne ſaura jamais la prononciation de la langue hébraïque; par conſéquent il n'eſt pas poſſible de ſentir ni l'harmonie des paroles de cette langue, ni la quantité des ſyllabes qui conſtituent ce que nous nommons des vers. (*D. J.*)

Poésie lyrique, (*Poéſie.*) Parlons-en encore d'après M. le Batteux. C'eſt une eſpece de *poéſie* toute conſacrée au ſentiment; c'eſt ſa matiere, ſon objet eſſentiel. Qu'elle s'éleve comme un trait de flamme en frémiſſant; qu'elle s'inſinue peu-à-peu, & nous échauffe ſans bruit; que ce ſoit un aigle, un papillon, une abeille, c'eſt toujours le ſentiment qui la guide ou qui l'emporte.

La *poéſie lyrique* en général eſt deſtinée à être miſe en chant; c'eſt pour cela qu'on l'appelle *lyrique*, & parce qu'autrefois quand on la chantoit, la lyre accompagnoit la voix. Le mot *ode* a la même origine; il ſignifie *chant*, *chanſon*, *hymne*, *cantique*.

Il ſuit delà que la *poéſie lyrique* & la Muſique doivent avoir entr'elles un rapport intime, fondé dans les choſes mêmes, puiſqu'elles ont l'une & l'autre les mêmes objets à exprimer; & ſi cela eſt, la Muſique étant une expreſſion des ſentimens du cœur par les ſons inarticulés, la *poéſie* muſicale ou *lyrique* ſera l'expreſſion des ſentimens par les ſons articulés, ou, ce qui eſt la même choſe, par les mots.

On peut donc définir la *poéſie lyrique*, celle qui exprime le ſentiment dans une forme de verſification qui eſt chantante; or comme les ſentimens ſont chauds, paſſionnés, énergiques, la chaleur domine néceſſairement dans ce genre d'ouvrage. De-là naiſſent toutes les regles de la *poéſie lyrique*, auſſi bien que ſes privileges: c'eſt-là ce qui autoriſe la hardieſſe des débuts, les emportemens, les écarts; c'eſt de-là qu'elle tire ce ſublime, qui lui appartient d'une façon particuliere, & cet enthouſiaſme qui l'approche de la divinité.

La *poéſie lyrique* eſt auſſi ancienne que le monde. Quand l'homme eut ouvert les yeux ſur l'univers, ſur les impreſſions agréables qu'il recevoit par tous ſes ſens, ſur les merveilles qui l'environnoient, il éleva ſa voix pour payer le tribut de gloire qu'il devoit au ſouverain bienfaiteur. Voilà l'origine des cantiques, des hymnes, des odes, en un mot de la *poéſie lyrique*.

Les payens avoient dans le fond de leurs fêtes le même principe que les adorateurs du vrai Dieu. Ce fut la joie & la reconnoiſſance qui leur fit inſtituer des jeux ſolemnels pour célébrer les dieux auxquels il ſe croyoient redevables de leur récolte. De-là vinrent ces chants de joie qu'ils conſacroient au dieu des vendanges, & à celui de l'amour. Si les dieux bienfaiſans étoient l'objet naturel de la *poéſie lyrique*, les héros enfans des dieux devoient naturellement avoir part à cette eſpece de tribut, ſans compter que leur vertu, leur courage, leurs ſervices rendus ſoit à quelque peuple particulier, ſoit à tout le genre humain, étoient des traits de reſſemblance avec la divinité. C'eſt ce qui a produit les poëmes d'Orphée, de Linus, d'Alcée, de Pindare, & de quelques autres qui ont touché la lyre d'une façon trop brillante pour ne pas mériter d'être réunis dans un article particulier. *Voyez donc* Ode, Poete lyrique.

Nous remarquerons ſeulement ici que c'eſt particuliérement aux poëtes lyriques qu'il eſt donné d'inſtruire avec dignité & avec agrément. La *poéſie* dramatique & fabulaire réuniſſent plus rarement ces deux avantages; l'ode fait reſpecter une divinité morale par la ſublimité des penſées, la majeſté des cadences, la hardieſſe des figures, la force des expreſſions; en même tems elle prévient le dégoût par la brieveté, par la variété de ſes tours, & par le choix des ornemens qu'un habile poëte ſait employer à-propos. (*D. J.*)

Poésie orientale moderne, (*Poéſie.*) Les Beaux-Arts ont été long-tems le partage des Orientaux. M. de Voltaire remarque que comme les *poéſies* du perſan Sady ſont encore aujourd'hui dans la bouche des Perſans, des Turcs & des Arabes, il faut bien qu'elles aient du mérite. Il étoit contemporain de Pétrarque, & il a autant de réputation que lui. Il eſt vrai qu'en général le bon goût n'a guère régné chez les Orientaux: leurs ouvrages reſſemblent aux titres de leurs ſouverains, dans leſquels il eſt ſouvent queſtion du ſoleil & de la lune. L'eſprit de ſervitude paroît naturellement empoulé, comme celui de la liberté eſt nerveux, & celui de la vraie grandeur eſt ſimple. Ils n'ont point de délicateſſe, par ce que les femmes ne ſont point admiſes dans la ſociété. Ils n'ont ni ordre ni méthode, parce que chacun s'abandonne à ſon imagination dans la ſolitude où ils paſſent une partie de leur vie, & que l'imagination par elle-même eſt déréglée. Ils n'ont jamais connu la véritable éloquence, telle que celle de Démoſthène &

de Cicéron. Qui auroit-on eu à perſuader en Orient? des eſclaves. Cependant ils ont de beaux éclats de lumiere: ils peignent avec la parole; & quoique les figures ſoient ſouvent giganteſques & incohérentes, on y trouve du ſublime. M. de Voltaire ajoute pour le prouver une traduction qu'il a faite en vers blancs d'un paſſage du célebre Sady: c'eſt une peinture de la grandeur de Dieu; lieu commun à la vérité, mais qui fait connoître le génie de la Perſe.

Il ſait diſtinctement ce qui ne fut jamais.
De ce qu'on n'entend point ſon oreille eſt remplie.
Prince, il n'a pas beſoin qu'on le ſerve à genoux.
Juge, il n'a pas beſoin que ſa loi ſoit écrite.
De l'éternel burin de ſa prévision,
Il a tracé nos traits dans le ſein de nos meres.
De l'aurore au couchant il porte le ſoleil;
Il ſeme de rubis les maſſes des montagnes;
Il prend deux gouttes d'eau: de l'une il fait un homme;
De l'autre il arrondit la perle au fond des mers.
L'être au ſon de ſa voix fut tiré du néant.
Qu'il parle, & dans l'inſtant l'univers va rentrer
Dans les immenſités de l'eſpace & du vuide.
Qu'il parle, & l'univers repaſſe en un clin-d'œil
Des abîmes du rien dans les plaines de l'être.
Voltaire, *Eſſai ſur l'Hiſtoire.* (*D. J.*)

POÉSIE PASTORALE, *voyez* PASTORALE POÉSIE.

POÉSIE PROVENÇALE, (*Poéſie.*) la *poéſie provençale* eſt le langage romain, & mérite un article à part.

Lorſque la langue latine fut négligée, les troubadours, les chanterres, les conteurs, & les jongleurs de Provence, & enfin ceux de ce pays qui exerçoient ce qu'on y appelloit *la ſcience gaye*, commencerent dès le tems de Hugues Capet à romaniſer, & à courir la France, débitant leurs romans & leurs fabliaux; compoſés en langage romain: car alors les Provençaux avoient plus d'uſage des Lettres & de la *Poéſie*, que tout le reſte des François.

Ce langage romain étoit celui que les Romains introduiſirent dans les Gaules, après les avoir conquiſes, & qui s'étant corrompu avec le tems par le mélange du langage gaulois qui l'avoit précédé, & du franc ou tudeſque qui l'avoit ſuivi, n'étoit ni latin, ni gaulois, ni franc, mais quelque choſe de mixte, où le romain pourtant tenoit le deſſus, & qui pour cela s'appelloit toujours *roman*, pour le diſtinguer du langage particulier & naturel de chaque pays; ſoit le franc, ſoit le gaulois ou celtique, ſoit l'aquitanique, ſoit le belgique; car Céſar écrit que ces trois langues étoient différentes entre elles; ce que Strabon explique d'une différence, qui n'étoit que comme entre diverſes dialectes d'une même langue.

Les Eſpagnols ſe ſervent du mot de *roman*, au même ſens que nous; & ils appellent leur langue ordinaire *romance*. Le roman étant donc plus univerſellement entendu, les conteurs de Provence s'en ſervirent pour écrire leurs contes, qui de-là furent appellés *romans*. Les trouverres allant ainſi par le monde, étoient bien payés de leurs peines, & bien traités des ſeigneurs qu'ils viſitoient, dont quelques-uns étoient ſi ravis du plaiſir de les entendre, qu'ils ſe dépouilloient quelquefois de leurs robes pour les revêtir.

Les Provençaux ne furent pas les ſeuls qui ſe plurent à cet agréable exercice; preſque toutes les provinces de France eurent leurs romanciers, juſqu'à la Picardie, où l'on compoſoit des ſervantois, pieces amoureuſes, & quelquefois ſatyriques. M. Huet obſerve, qu'il eſt aſſez croyable que les Italiens furent portés à la compoſition des romans, par l'exemple des Provençaux, lorſque les papes tinrent leur ſiége à Avignon; & même par l'exemple des autres françois, lorſque les Normands, & enſuite Charles, comte d'Anjou, frere de S. Louis, prince vertueux, & poëte lui-même, firent la guerre en Italie; car les Normands ſe mêloient auſſi de la ſcience gaye.

Les poëtes provençaux s'appelloient *troubadours*, ou *trouverres*, & furent en France les princes de la romancerie, dès la fin du dixieme ſiecle. Leur métier plut à tant de gens, que toutes les provinces de France eurent leurs trouverres. Elles produiſirent dans l'onzieme ſiecle & dans les ſuivans, une grande multitude de romans en proſe & en vers, & le préſident Fauchet, parle de cent vingt-ſept poëtes, qui ont vécu avant l'an 1300.

M. Rymer, dans ſa *short view of tragedy*, dit que les auteurs italiens, comme Bembo, Speron Sperone, & autres, avouent que la meilleure partie de leur langue & de leur poéſie, vient de Provence; & il en eſt de même de l'eſpagnol & de la plûpart des autres langues modernes. Il eſt certain que Pétrarque, un des principaux & des grands auteurs italiens, ſeroit moins riche, ſi les poëtes provençaux revendiquoient tout ce qu'il a emprunté d'eux. En un mot, toute notre *poéſie* moderne vient des Provençaux: jamais on ne vit un goût ſi général parmi les grands & le peuple pour la *Poéſie*, que dans ce tems-là pour la *poeſie provençale*; ce qui fait dire à Philippe Mouskes, un de leurs romanciers, que Charlemagne avoit fait une donation de la Provence aux Poëtes, pour leur ſervir de patrimoine.

M. Rymer ajoute, qu'il inſiſte particulierement ſur cet article, pour prévenir l'impreſſion que les moines de ce tems-là pourroient faire ſur les lecteurs, & ſurtout Roger Hoveden, qui nous apprend que le roi Richard I. qui avoit avec Geoffroy ſon frere demeuré dans pluſieurs cours de Provence & aux environs, & avoit goûté la langue & la *poéſie provençale*, achetoit des vers flateurs à ſa louange, pour ſe faire un nom, & faiſoit venir à force d'argent, des chanteurs & des jongleurs de France, pour le chanter dans les rues, & l'on diſoit par-tout qu'il n'avoit pas ſon pareil.

Il eſt faux que ces chanteurs & ces jongleurs vinſſent de France: les provinces dont ils venoient, étoient fiefs de l'empire. Frédéric I. avoit donné à Raimond Berenger, les comtés de Provence, de Forcalquier, & autres lieux voiſins, à titre de fief. Raimond, comte de Toulouſe, étoit le grand patron de ces poëtes, & en même tems le protecteur des Albigeois, qui alarmerent ſi fort Rome, & qui couterent tant de croiſades pour les extirper. Guillaume d'Agoult, Albert de Siſteron, Rambaud d'Orange, (nom que le duc de Savoie a fait revivre) étoient des poëtes diſtingués. Tous les princes ligués en faveur des Albigeois contre la France & le pape, encourageoient & protégeoient ces poëtes. Or il eſt aiſé par cet expoſé, de juger de la raiſon qui irritoit ſi fort les moines contre les chanteurs & jongleurs, & qui leur faiſoit voir avec chagrin, qu'ils euſſent une ſi grande familiarité avec le roi.

Le même critique obſerve enſuite, que de toutes les langues modernes, la provençale eſt la premiere qui ait été propre pour la Muſique, & pour la douceur de la rime; & qu'ayant paſſé par la Savoie au Montferrat, elle donna occaſion aux Italiens de polir leur langue, & d'imiter la *poéſie provençale*. Les conquêtes des Anglois de ce côté-là, & leurs alliances avec ceux de ces pays, leur procurerent plutôt encore la connoiſſance de la langue & de la *poéſie des Provençaux*; & ceux des Anglois qui s'appliquerent à la *Poéſie*, comme le roi Richard, Savary de Mauléon, & Robert Groſſetête, trouvant leur propre langue trop rude, ſe porterent aiſément à ſe ſervir de celle de Provence, comme étant plus douce & plus fléxible. Chaucer a pris tous les termes provençaux, françois, & latins, qu'il a pu trouver, & les a mêlés avec l'anglois, après les avoir habillés à l'angloiſe.

On appelloit les poëtes provençaux, *troubadours*, *jongleurs*, & *chanterres*: ce dernier nom n'eſt pas étranger dans nos cathédrales. Roger Oveden rend le ſecond par *joculatores*, ou *joueurs*, comme on pourroit traduire le premier par *trompettes*. Mais les troubadours s'appelloient auſſi *trouverres*, *comme* qui diroit *trouve-tréſor*. Les Italiens les nomment *trovatori*; le nom de *jongleurs*, leur venoit apparemment de quelque inſtrument de muſique (vraiſſemblablement la harpe) alors en uſage, comme les Latins & les Grecs ſe nommoient *poëtes lyriques*. Du Verdier, Van Privas, & la Croix du Maine, vous feront connoître les principaux poëtes provençaux; je n'en indiquerai que deux ou trois d'entre les plus anciens.

Belvezer (Aymeric de) floriſſoit vers l'an 1203, & fit quantité de vers à la louange de ſa maîtreſſe, qui vivoit à la cour de Raimond comte de Provence. Enſuite il devint amoureux d'une princeſſe de Provence qui s'appelloit *Barboſſe*; cette dame ayant été nommée abbêſſe d'un monaſtere, Belvezer en mourut de douleur en 1264, parce qu'il ne lui étoit plus permis de la voir. Il lui envoya peu de tems avant ſa mort, un petit ouvrage intitulé *las amours de ſon ingrata*.

Arnaud de Meyrvehil, poëte provençal du xiij. ſiecle, entra au ſervice du vicomte de Beziers, & devint épris de la comteſſe de Burlas ſon épouſe. Comme il étoit très-bien fait de ſa perſonne, chantoit bien, & liſoit les romans en perfection; la comteſſe le traitoit avec beaucoup de bonté. Enfin, il s'enhardit à lui déclarer ſon amour par un ſonnet intitulé, *les chaſtes prieres* d'Arnaud: la comteſſe les écouta gracieuſement, & fit au poëte des préſens conſidérables. Il mourut l'an 1220; Pétrarque a fait mention de lui dans ſon *triomphe de l'Amour*.

Arnaud de Coutignac, poëte provençal du xiv. ſiecle, devint amoureux d'une dame nommée *Yſnarde*, à la louange de laquelle il fit pluſieurs vers; mais n'ayant rien pu gagner ſur ſon eſprit, il alla voyager dans le Levant, afin de ſe guérir de ſa paſſion par l'abſcence, & d'oublier une perſonne qui paroiſſoit prendre plaiſir à ſes peines. Il lui adreſſa un ouvrage intitulé, *las ſuffrenſas d'amour*, & mourut à la guerre en 1354. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

POÉSIE SATYRIQUE, *voyez* SATYRE.

POÉSIE DU STYLE, *voyez* STYLE, *Poéſie du*, (*Poéſie*.)

POÉSIE DU VERS, (*Poéſie*.) *voyez* VERS, *Poéſie du*; car la lettre *P* eſt ſi chargée, qu'il faut permettre ces ſortes de renvois, pourvû qu'on n'ait pas oublié de les remplir. (*D. J.*)

POET, ſ. m. (*Poids*.) gros poids dont on ſe ſert en Moſcovie, particulierement à Archangel; il peſe quarante livres du pays, qui reviennent à environ trente-trois livres de Paris.

POETE, ſ. m. (*Belles-Lettres*, écrivain qui compoſe des ouvrages en vers. Le mot grec ποιητης, ſignifie *faiſeur*, *inventeur*, de ποιεω, *facio*, *fingo:* c'eſt pourquoi l'on appelloit autrefois les *poëtes*, *fatiſtes*; & nos ancêtres les nommoient *troubadours* ou *trouveurs*, c'eſt-à-dire *inventeurs*, ſans doute à cauſe des fictions qu'ils imaginent, & pour leſquelles Horace leur accorde les mêmes privileges qu'aux *Peintres*:

Pictoribus atque Poetis
Quidlibet audendi ſemper fuit æqua poteſtas.
Art poétique.

Les Romains les appelloient *vates*, c'eſt-à-dire *prophetes*, *hommes inſpirés:* auſſi Cicéron rapportet-il comme un mot de Démocrite, & de Platon, qu'on ne ſauroit être poëte *ſine afflatu furoris*, c'eſt-à-dire ſans un grain de folie, & Horace atteſte que Démocrite banniſſoit de l'Hélicon tous les gens ſages:

Excludit ſanos helicone Poetas
Democritus. Art poétique.

Malgré cette prévention, les Poëtes ont été eſtimés & honorés dans tous les ſiecles; ils ont été les premiers hiſtoriens. Anciennement ils récitoient ou chantoient leurs ouvrages ou ſur les théatres, ou dans les jardins & les jeux publics, ou dans les thermes; & ils étoient en même tems acteurs & muſiciens. On a même regardé leurs noms comme ſynonymes à ceux de *néocore* & de *panégyriſte* des dieux. *Voyez* NÉOCORE. On regarde même les premiers d'entre eux, tels qu'Homere, Héſiode, *&c.* comme les théologiens du paganiſme. Preſque tous ſe ſont propoſé d'envelopper ſous leurs fictions & leurs allégories, des vérités ou de morale ou de phyſique; les autres n'ont eu en vue que l'amuſement. Il y avoit à Delphes des poëtes en titre d'office, dont l'emploi étoit de mettre en vers les oracles que les prêtres recueilloient de la bouche de la Pithie; mais ces vers n'étoient pas toujours dignes d'Apollon, le dieu de la Poéſie.

M. Spanheim prétend que les auteurs arabes ſont beaucoup plus *poëtes* que ceux des autres peuples, & qu'il y a plus de vers écrits dans leur langue ſeule, que dans celles de toutes les autres nations.

La Grece décernoit des ſtatues & des couronnes aux *Poëtes*; on n'en faiſoit pas moins de cas à Rome; Horace & Virgile tenoient un rang diſtingué à la cour d'Auguſte; mais ſoit que les *Poëtes* ſe fuſſent avilis par la ſuite, ſoit qu'on ne les regardât point comme des gens fort utiles, on voit par une loi de l'empereur Philippe, inféré dans le code, *lib. X. tit.* 152, que les *Poëtes* ſont exclus des immunités accordées aux autres profeſſeurs des Sciences. Les modernes ſemblent les avoir dédommagés de ce mépris, en introduiſant l'uſage de couronner avec pompe les grandes *poëtes*. On nommoit *poëtes lauréats*, ceux à qui l'on accordoit cet honneur; tels ont été Pétrarque, Enéas Sylvius, Arias Montanus, Obrecht, le chevalier Perfetti; & en Angleterre Jean Kay, Jean Gower, Bernard André, Jean Sckelton, Dryden, Cyber. On peut voir ſur cette maniere une diſſertation de M. l'abbé du Reſnel, dans les mém. de l'académie des Belles-Lettres, *tome X.*

On diſtingue les *Poëtes*, 1°. par rapport au tems où ils ont vécu, en deux claſſes, les anciens & les modernes; 2°. par rapport aux climats qui les ont produits, & où ils ont vécu, ou par rapport à la langue dans laquelle ils ont écrit, en *poëtes* grecs, latins, italiens, eſpagnols, françois, anglois, *&c.* 3°. par rapport aux objets qu'ils ont traités; en *poëtes épiques*, tels qu'Homere & Virgile, le Taſſe, & Milton, *&c. poëtes tragiques*, comme Sophocle, Eurypide, Shakeſpear, Otwai, Corneille, & Racine, *&c. poëtes comiques*, Ariſtophane, Ménandre, Plaute, Térence, Fletcher, Jonhſon, Moliere, Renard; *poëtes lyriques*, comme Pindare, Horace, Anacréon, Cowley, Malherbe, Rouſſeau, *&c. poëtes ſatyriques*, Juvenal, Perſe, Regnier, Boileau, Dryden, Oldham, *&c. poëtes élégiaques*, *&c. Voyez* EPIQUE, COMIQUE, LYRIQUE, *&c.*

POETE BUCOLIQUE, (*Poéſie*.) les *poëtes bucoliques* ſont ceux qui ont décrit en vers la vie champêtre, ſes amuſemens & ſes douceurs. L'eſſence de leurs ouvrages conſiſte à emprunter des prés, des bois des arbres, des animaux, en un mot, de tous les objets qui parent nos campagnes, les métaphores, les comparaiſons & les autres figures dont le ſtyle des poëmes bucoliques eſt ſpécialement formé. Le fond de ces eſpeces de tableaux doit toujours être, pour ainſi dire, un payſage ennobli. Le lecteur trouvera les caracteres des plus excellens peintres en ce genre, *aux mots* ÉGLOGUE, IDYLLE, *& ſurtout au mot* PASTORALE, *poéſie*. (*D. J.*)

POETE COMIQUE, (*Art. dramat.*) la tragédie imite le beau, le grand; la comédie imite le ridicule. De-là vient la diſtinction de *poëtes* tragiques & *comiques*. Comme dans tous les tems la maniere de traiter la comédie étoit l'image des mœurs de ceux pour leſquels on travailloit, on reconnoit dans les pieces d'Ariſtophane, de Ménandre de Plaute, de Térence, de Moliere, & autres célebres *comiques*, le goût du ſiecle de chaque peuple, & celui de chaque *poëte*.

Le peuple d'Athènes étoit vain, leger, inconſtant, ſans mœurs, ſans reſpect pour les dieux, méchant & plus prêt à rire d'une impertinence, qu'à inſtruire d'une maxime utile. Voilà le public à qui *Ariſtophane* ſe propoſoit de plaire. Ce n'eſt pas qu'il n'eût pu s'il eût voulu, réformer en partie ce carectere du peuple, en ne le flatant pas également dans tous ſes vices; mais l'auteur lui-même les ayant tous, il s'eſt livré ſans peine au goût du public pour qui il écrivoit. Il étoit ſatyrique par méchanceté, ordurier par corruption de mœurs, impie par goût; par-deſſus tout cela pourvu d'une certaine gaieté d'imagination qui lui fourniſſoit des idées folles, ces allégories biſarres qui entrent dans toutes ſes pieces, & qui en conſtituent quelquefois tout le fond. Voilà donc deux cauſes du caractere des pieces d'Ariſtophane, le goût du peuple & celui de l'auteur.

Le grec né moqueur, par mille jeux plaiſans
Diſtila le venin de ſes traits médiſans;
Aux accès inſolens d'une bouffonne joie,
La ſageſſe, l'eſprit, l'honneur furent en proie.
On vit, par le public un poëte *avoué,*
S'enrichir aux dépens du mérite joué;
Et Socrate par lui dans un chœur de nuées,
D'un vil amas de peuple attirer les huées.

Le Plutus d'Ariſtophane qui eſt une de ſes pieces les plus meſurées, peut faire ſentir juſqu'à quel point ce *poëte* portoit la licence de l'imagination, & le libertinage du génie. Il y raille le gouvernement, mord les riches, berne les pauvres, ſe mocque des dieux, vomit des ordures; mais tout cela ſe fait en traits, & avec beaucoup de vivacité & d'eſprit: de ſorte que le fond paroît plus fait pour amener & porter ces traits, que les traits ne ſont faits pour orner & revetir le fond.

Ariſtophane vivoit 436 ans avant J. C. Les Athéniens qu'il avoit tant amuſés, lui décernerent la couronne de l'olivier ſacré. De 50 pieces qu'il fit jouer ſur le théâtre, il nous en reſte 11, dont nous devons à Kuſter une édition magnifique, miſe au jour en 1710 *in-fol.* La comédie d'Ariſtophane intitulée les *Guepes*, à été fort heureuſement rendue par Racine dans les *Plaideurs*.

Ménandre, un peu plus jeune qu'Ariſtophane, ne donna point comme lui dans une ſatyre dure & groſſiere, qui déchire la réputation des plus gens de bien; au contraire il aſſaiſonna ſes comédies d'une plaiſanterie douce, fine, délicate & bienſéante. La licence ayant été réformée par l'autorité des magiſtrats:

Le théâtre perdit ſon antique fureur,
La comédie apprit à rire ſans aigreur,
Sans fiel & ſans venin ſçut inſtruire & reprendre,
Et plus innocemment dans les vers de Ménandre.

La muſe d'Ariſtophane, dit Plutarque, reſſemble à une femme perdue; mais celle de Menandre reſſemble à une honnête femme. De 80 comédies que cet aimable

Poëte

poëte avoit faites; & dont 8 furent couronnées, il ne nous en reſte que des fragmens qui ont été recueillis par M. le Clerc. Ménandre mourut à l'âge de 52 ans, admiré de ſes compatriotes.

Les Romains avoient fait des tentatives pour le comique, avant que de connoître les Grecs. Ils avoient des hiſtrions, des farceurs, des diſeurs de quolibets, qui amuſoient le petit peuple; mais ce n'étoit qu'une ébauche groſſiere de ce qui eſt venu après. Livius Andronicus, grec de naiſſance, leur montra la comédie à-peu-près telle qu'elle étoit alors à Athènes, ayant des acteurs, une action, un nœud, un dénouement, c'eſt-à-dire les parties eſſentielles. Quant à l'expreſſion, elle ſe reſſentit néceſſairement de la dureté du peuple romain qui ne connoiſſoit alors que la guerre & les armes, & chez qui les ſpectacles d'amuſemens n'avoient d'abord été qu'une ſorte de combat d'injures. Andronicus fut ſuivi de Mévius & d'Ennius, qui polirent le théâtre romain de plus en plus, auſſi bien que Pacuvius, Cecilius, Attius. Enfin vinrent Plaute & Térence qui porterent la comédie latine auſſi loin qu'elle ait jamais été.

Plaute (Marcus Actius Plautus), né à Sarſine ville d'Ombrie, ayant donné la comédie à Rome, immédiatement après les ſatyres qui étoient des farces mêlées de groſſieretés, ſe vit obligé de ſacrifier au goût regnant. Il falloit plaire, & le nombre des connoiſſeurs étoit ſi petit, que s'il n'eût écrit que pour eux, il n'eût point du tout travaillé pour le public. De-là vient qu'il y a dans ces pieces de mauvaiſes pointes, des bouffonneries, des turlupinades, de petits jeux de mots. L'oreille d'ailleurs n'étoit pas de ſon tems aſſez ſcrupuleuſe; ſes vers ſont de toutes eſpeces & de toutes meſures. Horace s'en plaint, & dit nettement qu'il y avoit de la ſotiſe à vanter ſes bons mots & la cadence de ſes vers; mais ces deux défauts n'empêchent pas qu'il ne ſoit le premier des comiques latins. Tout eſt plein d'action chez lui, de mouvemens & de feu. Un génie aiſé, riche naturel lui fournit tout ce dont il a beſoin; des reſſorts pour former les nœuds & les dénouer; des traits, des penſées pour caractériſer ſes acteurs; des expreſſions naïves, fortes, moëlleuſes, pour rendre les penſées & les ſentimens. Par-deſſus tout cela, il a cette tournure d'eſprit qui fait le comique, qui jette un certain vernis de ridicule ſur les choſes; talent qu'Ariſtophane poſſédoit dans le plus haut degré. Son pinceau eſt libre & hardi; ſa latinité pure, aiſée, coulante. Enfin c'eſt un poëte des plus rians & des plus agréables. Il mourut l'an 184 avant J. C. Entre les 20 comédies qui nous reſtent de lui, on eſtime ſur-tout ſon *Amphytrion*, *l'Epidicus* & *l'Aululaire*. Les meilleures éditions de cet auteur ſont celles de Douza, de Gruter & de Grenovius.

Térence (Publius Terentius, afer), naquit à Carthage en Afrique, l'an de Rome 560. Il fut eſclave de Terentius Lucanus ſénateur romain, qui le fit élever avec beaucoup de ſoin, & l'affranchit fort jeune. Ce ſénateur lui donna le nom de *Térence*, ſuivant la coutume qui voulut que l'affranchi portât le nom du maître dont il tenoit ſa liberté.

Térence a un genre tout différent de Plaute: ſa comédie n'eſt que le tableau de la vie bourgeoiſe; tableau où les objets ſont choiſis avec goût, diſpoſés avec art, peints avec grace & avec élégance. Décent partout, ne riant qu'avec réſerve & modeſtie, il ſemble être ſur le théâtre, comme la dame romaine dont parle Horace, eſt dans une danſe ſacrée, toujours craignant la cenſure des gens de goût. La crainte d'aller trop loin le retient endeçà des limites. Délicat, poli, gracieux, que n'a-t-il la qualité qui fait le comique: *Utinam ſcriptis adjuncta foret vis comica!* C'étoit Céſar qui faiſoit ce vœu; il gémiſſoit, il ſéchoit de dépit, *maceror*, de voir que cela manquoit à des drames d'une élocution ſi parfaite. Térence étoit homme trop bon pour avoir cette partie; car elle renferme en ſoi avec beaucoup de fineſſe, un peu de malignité. Savoir rendre ridicules les hommes, eſt un talent voiſin de celui de les rendre odieux. Ce *poëte* a imprimé tellement ſon caractere perſonnel à ſes ouvrages, qu'il leur a preſque ôté celui de leur genre. Il ne manque à ſes pieces dans beaucoup d'endroits, que l'atrocité des événemens pour être tragiques, & l'importance pour être héroïques: c'eſt un genre de drames preſque mitoyen.

Rien de plus ſimple & de plus naïf que ſon ſtyle; rien en même tems de plus élégant. On a ſoupçonné Lélius & Scipion l'Africain d'avoir perfectionné ſes pieces, parce que ce *poëte* vivoit en grande familiarité avec ces illuſtres romains, & qu'ils pouvoient donner lieu à ces ſoupçons avantageux par leur rare mérite & par la fineſſe de leur eſprit. Ce qu'il y a de sûr: de l'aveu de Cicéron, c'eſt que Térence eſt l'auteur latin qui a le plus approché de l'Atticiſme, c'eſt-à dire de ce qu'il y a de plus délicat & de plus fin chez les Grecs, ſoit dans le tour des penſées, ſoit dans le choix de l'expreſſion. On doit ſur-tout admirer l'art étonnant avec lequel il a ſçu peindre les mœurs, & rendre la nature: on ſait comme en parle Deſpréaux.

Contemplez de quel air un pere dans Térence,
Vient d'un fils amoureux gourmander l'imprudence;
De quel air cet amant écoute ſes leçons,
Et court chez ſa maîtreſſe oublier ſes chanſons;
Ce n'eſt pas un portrait, une image ſemblable,
C'eſt un amant, un fils, un pere véritable.

Térence ſortit de Rome à 35 ans, & mourut dans un voyage qu'il alloit faire en Grece, vers l'an 160 avant J. C. Suétone, ou plutôt Donat, a fait ſa vie. Il nous reſte de lui ſix comédies que madame Dacier a traduites en françois, & qu'elle a publiées avec des notes.

Jean-Baptiſte *Pocquelin*, ſi célebre ſous le nom de *Moliere*, né à Paris en 1620, mort en 1673, a tiré pour nous la comédie du chaos, ainſi que Corneille en a tiré la tragédie. Il fut acteur diſtingué, & eſt devenu un auteur immortel.

Epris de paſſion pour le théâtre, il s'aſſocia quelques amis qui avoient le talent de la déclamation, & ils jouerent au fauxbourg S. Germain & au quartier S. Paul. La premiere piece réguliere que Moliere compoſa fut l'*Etourdi*, en cinq actes, qu'il repréſenta à Lyon en 1653; mais ſes *Précieuſes ridicules* commencerent ſa gloire. Il alla jouer cette piece à la cour qui ſe trouvoit alors au voyage des Pyrénées. De retour à Paris, il établit une troupe accomplie de comédiens, formés de ſa main, & dont il étoit l'ame: mais il s'agit ici ſeulement de le conſidérer du côté de ſes ouvrages, & d'en chanter tout le mérite.

Né avec un beau génie, guidé par ſes obſervations, par l'étude des anciens, & par leur maniere de mettre en œuvre, il a peint la cour & la ville, la nature & les mœurs, les vices & les ridicules, avec toutes les graces de Térence, le comique d'Ariſtophane, le feu & l'activité de Plaute. Dans ſes comédies de caractere, comme le *Miſantrope*, le *Tartuffe*, les *Femmes ſavantes*, c'eſt un philoſophe & un peintre admirable. Dans ſes comédies d'intrigues il y a une ſoupleſſe, une flexibilité, une fécondité de génie, dont peu d'anciens lui ont donné l'exemple. Il a ſçu allier le piquant avec le naïf, & le ſingulier avec le naturel, ce qui eſt le plus haut point de perfection en tout genre. On diroit qu'il a choiſi dans ſes maîtres leurs qualités éminentes pour s'en revêtir éminemment. Il eſt plus naturel qu'Ariſtophane, plus reſſerré & plus décent que Plaute, plus agiſſant & plus animé que Térence. Auſſi fécond en reſſorts, auſſi vif dans l'expreſſion, auſſi moral qu'aucun des trois.

Le *poëte* grec ſongeoit principalement à attaquer; c'eſt une ſorte de ſatyre perpétuelle. Plaute tendoit ſur-tout à faire rire; il ſe plaiſoit à amuſer & à jouer le petit peuple. Térence ſi louable par ſon élocution, n'eſt nullement comique; & d'ailleurs il n'a point peint les mœurs des Romains pour leſquels il travailloit. Moliere fait rire les plus auſteres. Il inſtruit tout le monde, ne fâche perſonne; peint non ſeulement les mœurs du ſiecle, mais celles de tous les états & de toutes les conditions. Il joue la cour, le peuple & la nobleſſe, les ridicules & les vices, ſans que perſonne ait un juſte droit de s'en offenſer.

On lui reproche de n'être pas ſouvent heureux dans ſes dénouemens; mais la perfection de cette partie eſt-elle auſſi eſſentielle à l'action comique, ſur-tout quand c'eſt une piece de caractere, qu'elle l'eſt à l'action tragique? Dans la tragédie le dénouement a un effet qui reflue ſur toute la piece; s'il n'eſt point parfait, la tragédie eſt manquée. Mais qu'*Harpagon avare*, cede ſa maîtreſſe pour avoir ſa caſſette, ce n'eſt qu'un trait d'avarice de plus, ſans lequel toute la comédie ne laiſſeroit pas de ſubſiſter.

Quoi qu'il en ſoit, on convient généralement que Moliere eſt le meilleur *poëte comique* de toutes les nations du monde. Le lecteur pourra joindre à l'éloge qu'on vient d'en faire, & qui eſt tiré des *Principes de littérature*, les réflexions de M. Marmontel aux mots Comique & Comédie.

Cependant les meilleures pieces de Moliere eſſuyerent, pendant qu'il vécut, l'amere critique de ſes rivaux, & lui firent des envieux de ſes propres amis; c'eſt Deſpréaux qui nous l'apprend.

Mille

Mille de ſes beaux traits, aujourd'hui ſi vantés,
Furent des ſots eſprits à nos yeux rebutés.
L'ignorance & l'erreur à ces naiſſantes pieces,
En habits de marquis, en robes de comteſſes,
Venoient pour diffamer ſon chef-d'œuvre nouveau,
Et ſecouoient la tête à l'endroit le plus beau.
Le commandeur vouloit la ſcene plus exacte;
Le vicomte indigné ſortoit au ſecond acte.
L'un défenſeur zelé des bigots mis en jeu,
Pour prix de ſes bons mots le condamnoit au feu;
L'autre, fougueux marquis, lui déclarant la guerre,
Vouloit venger la cour immolée au parterre.
Mais ſitôt que d'un trait de ſes fatales mains,
La Parque l'eût rayé du nombre des humains,
On reconnut le prix de ſa muſe éclipſée.
L'aimable comédie avec lui terraſſée,
En vain d'un coup ſi rude eſpéra revenir,
Et ſur ſes brodequins ne put plus ſe tenir.

Epître vij.

En effet le *Miſanthrope*, le *Tartuffe*, les *Femmes ſavantes*, l'*Avare*, les *Précieuſes ridicules* & le *Bourgeois gentilhomme*, ſont autant de pieces inimitables. Toutes les œuvres de Moliere ont été imprimées à Paris en 1734, en 6 volumes *in* 4°. Mais cette belle édition eſt fort ſuſceptible d'être perfectionnée à pluſieurs égards.

Enfin je goûte tant cet excellent *poëte*, que je ne puis m'empêcher d'ajouter encore un mot ſur ſon aimable caractere.

Moliere étoit un des plus honnêtes hommes de France, doux, complaiſant, modeſte & généreux. Quand Deſpréaux lui lut l'endroit de ſa ſeconde ſatyre, où il dit au vers 91:

Mais un eſprit ſublime en vain veut s'élever, &c.

„ Je ne ſuis pas, s'écria Moliere, du nombre de ces „ eſprits ſublimes dont vous parlez; mais tel que je ſuis, „ je n'ai rien fait en ma vie dont je ſois véritablement „ content „.

J'ai dit qu'il étoit généreux, je ne citerai qu'un trait pour le prouver. Un pauvre lui ayant rapporté une piece d'or qu'il lui avoit donnée par mégarde: „Où la vertu va-t-elle ſe nicher, s'écria Moliere, tiens, mon „ ami, je te donne la piece, & j'y joins cette ſeconde „ de même valeur; tu es bien digne de ce petit pré- „ ſent „.

Il apprit dans ſa jeuneſſe la Philoſophie du célebre Gaſſendi, & ce fut alors qu'il commença une traduction de Lucrece en vers françois. Il n'étoit pas ſeulement philoſophe dans la théorie, il l'étoit encore dans la pratique. C'eſt cependant à ce philoſophe, dit M. de Voltaire, que l'archevêque de Paris, *Harlay*, ſi décrié pour ſes mœurs, refuſa les vains honneurs de la ſépulture. Il fallut que le roi engageât ce prélat à ſouffrir que Moliere fût dépoſé ſecrétement dans le cimetiere de la petite chapelle de ſaint Joſeph, fauxbourg Montmartre. A peine fut-il enterré, que la Fontaine fit ſon épitaphe, ſi naïve & ſi ſpirituelle.

Sous ce tombeau giſent Plaute & Térence,
Et cependant le ſeul Moliere *y gît.*
Leurs trois talens ne formoient qu'un eſprit
Dont ſon bel art enrichiſſoit la France.
Ils ſont partis, & j'ai peu d'eſpérance
De les revoir. Malgré tous nos efforts,
Pour un long-tems ſelon toute apparence,
Plaute, Térence & Moliere *ſont morts.*

(*D. J.*)

Poete couronné, (*Littérat.*) l'uſage de couronner les *poëtes* eſt preſque auſſi ancien que la poéſie même; mais il a tellement varié dans tous les tems, qu'il n'eſt pas aiſé d'établir rien de certain ſur cette matiere. On ſe contentera d'obſerver que cet uſage ſubſiſta juſqu'au regne de Théodoſe. Ce fut alors que les combats capitolins, dans leſquels les *poëtes* étoient couronnés avec éclat, furent abolis comme un reſte des ſuperſtitions du paganiſme. Vinrent après les inondations des barbares qui pendant pluſieurs ſiecles déſolerent l'Italie & l'Europe entiere. Les beaux arts furent enveloppés dans les ruines de l'ancienne Rome. On vit à la vérité depuis ce tems ſortir encore quelques *poëtes* de ſes débris; mais comme il n'y avoit preſque plus perſonne qui fût en état de les lire, & que d'ailleurs ils ne méritoient guere d'être lûs, il n'eſt pas étonnant que pendant pluſieurs ſiecles les *poëtes* ſoient reſtés ſans honneur & ſans diſtinction.

Ce ne fut que vers le tems de Pétrarque que la poéſie reprit avec un peu de luſtre quelques-unes des prérogatives qui y étoient autrefois attachées. Il eſt vrai qu'au milieu-même de la barbarie du xij. ſiecle il y avoit des *poëtes couronnés*, mais ces *poëtes* doivent être regardés comme l'opprobre de leurs lauriers.

Vers ce tems, c'eſt-à-dire au commencement du xiij. ſiecle fut formé l'établiſſement des divers degrés de bachelier, de licencié & de docteur dans les univerſités; ceux qui en étoient trouvés dignes, étoient dits avoir obtenu le laurier de bachelier, de docteur, *laurea baccalaureatus*, *laurea doctoratus*: non-ſeulement les docteurs en Médecine de l'univerſité de Salerne prirent le titre de *docteurs lauréats*, mais à leur reception on leur mettoit encore une couronne de laurier ſur la tête.

Les *poëtes* ne furent pas long tems ſans revendiquer un droit qui leur appartenoit inconteſtablement. Ils ne tarderent pas à recevoir dans les univerſités des diſtinctions & des privileges à-peu-près ſemblables à ceux qui venoient d'être établis en faveur des théologiens, des juriſconſultes, des médecins, *&c.* La poéſie fut donc comme aggrégée aux quatre facultés, mais cependant confondue dans la faculté de Philoſophie, avec laquelle on lui trouvoit quelque rapport.

Du deſſein qu'on prit inſenſiblement d'égaler les *poëtes* aux gradués, naquirent les jeux-floraux qui furent inſtitués à Toulouſe en 1324, & quelques années après l'uſage d'y donner des degrés en poéſie, à l'imitation de ceux qu'on recevoit dans les univerſités. Il ſuffiſoit d'avoir remporté un prix aux jeux-floraux pour être reçu bachelier; mais il falloit les avoir obtenus tous trois; car pour lors il n'y en avoit pas davantage, pour mériter le titre de docteur. Dans leur réception, au-lieu de les couronner de laurier, on leur mettoit le bonnet magiſtral ſur la tête, & on y ſuivoit les autres cérémonies qui ſe pratiquoient en pareille occaſion dans les univerſités; avec cette différence que les lettres de ces docteurs en *gaie ſcience*, c'eſt ainſi qu'on appelloit la poéſie dans leur académie, étoient expédiées en vers, & qu'il n'y étoit point permis de s'exprimer autrement.

A-peu-près dans le même tems on voit par un paſſage de Villani, que la qualité de *poëte* entraînoit avec elle certaines diſtinctions qui lui étoient particulieres. Cet hiſtorien obſerve que le Dante, qui mourut en 1325, fut enterré avec beaucoup d'honneur & en habit de *poëte*. *Fu ſepelito à grande honore in habito di* poëta. Quel étoit cet habit de *poëte*? Par quelle autorité Dante le portoit-il? Doit-on le compter parmi les *poëtes couronnés*? C'eſt ce qu'on laiſſe à d'autres à examiner.

Il eſt du moins certain qu'on ne peut refuſer ce titre à Albertinus Muſſatus qui ne ſurvécut le Dante que de quatre ans. L'évêque de Padoue lui donna la *couronne poëtique*, & il fut arrêté que tous les ans au jour de Noël, les docteurs, régens & profeſſeurs des deux colleges de Padoue, un cierge à la main, iroient comme en proceſſion à la maiſon de Muſſatus, lui offrir une triple couronne.

Après ce couronnement vint immédiatement celui de Pétrarque, honneur qu'il n'accepta que pour ſe metre à l'abri des perſécutions dont lui & ſes confreres étoient menacés. Il ſuffiſoit de faire des vers pour devenir ſuſpect de magie. C'etoit tout-à-la-fois avoir une grande idée de la poéſie, & une bien mauvaiſe opinion des *poëtes*.

François Philephe reçut l'honneur du couronnement en 1453. Environ dans le même tems, Publius fauſtus Andrelini fut couronné par l'académie de Rome, à l'âge de 22 ans.

Quelques-uns placent le Mantouan parmi les *poëtes couronnés*; mais il ne paroît pas qu'il l'ait été de ſon vivant. Il eſt du moins certain qu'après ſa mort quelques-uns de ſes compatriotes s'aviſerent de lui faire ériger une ſtatue couronnée de laurier; & au ſcandale de toute la nation poétique, ils la placerent à côté de celle de Virgile & ſous une même arcade.

Arioſte & le Triſſin n'ambitionnerent point le laurier poétique. Le Taſſe n'eut point leur fauſſe délicateſſe. Il conſentit au deſir qu'on avoit de le lui donner; mais ce grand homme qui avoit toujours été malheureux, ceſſa de vivre lorſqu'il commençoit à eſpérer de voir finir ſes infortunes. Il mourut la veille même du jour que tout étoit préparé pour la cérémonie de ſon couronnement.

Depuis ce tems il n'y eut aucun *poëte* diſtingué qu'on ait couronné en Italie juſqu'en l'année 1725, où l'on a eſſayé de faire revivre à Rome la dignité de *poëte lauréat* en faveur du chevalier Bernardin Perfetti, célebre

par ſa facilité à mettre en vers ſur le champ tous les ſujets qu'on ait pû lui préſenter. Son couronnement s'eſt fait avec beaucoup de pompe, & ſur le modele de celui de Pétrarque.

Charles Paſcal, dans ſon traité *des couronnes*, dit expreſſément que de ſon tems, c'eſt-à-dire ſous Henri IV. il ne connoiſſoit plus que l'Allemagne où l'uſage de couronner les *poëtes* ſubſiſtât encore. On y a vu un *poëte couronné* par Frédéric I. Cependant pluſieurs ſavans prétendent que les *poetes* y doivent le rétabliſſement de cet uſage à Frédéric III. & ils regardent Protuccius, comme le premier des allemans, qui ait reçu la couronne poëtique.

Æneas Sylvius, qui occupa le ſaint ſiege ſous le nom de Pie II. fut encore déclaré *poëte* par le même empereur Frédéric à Francfort, long-tems avant ſon exaltation au pontificat.

Maximilien I. fonda à Vienne un college poëtique, ainſi nommé parce que le profeſſeur en poéſie y reçut la prééminence ſur tous les autres, & le privilege de créer des *poëtes lauréats*. Ce titre proſtitué à des gens ſans mérite, a inondé l'Allemagne de légions de *poëtes lauréats* dont il ſeroit ennuyeux de faire le dénombrement.

L'Eſpagne, cette nation qui plus qu'une autre a la foibleſſe d'ambitionner les titres d'honneur, a été très-jalouſe de celui dont il eſt queſtion. Arias Montanus l'a reçu dans l'académie d'Alcala; celle de Séville obſerve encore le même uſage, dit Nicolas-Antoine dans ſa bibliotheque des auteurs eſpagnols; mais cet auteur n'entre là-deſſus dans aucun détail,

L'Angleterre offre quelques exemples de *poëtes couronnés*, Jean Kay, dans ſon hiſtoire du ſiege de Rhodes, écrite en proſe, & dédiée à Edouard IV. qui mourut à la fin du xv. ſiecle, prend le titre d'humble *poëte lauréat* de ce prince, *his humble poets laureate*. On voit dans l'égliſe de Sainte-Marie Overies à Londres la ſtatue de Jean Gower, célebre *poëte*, qui fleuriſſoit dans le ſiecle ſuivant, ſous Richard II. Gower y eſt repréſenté avec un collier, comme chevalier, & avec une couronne de lierre mêlée de roſes comme *poëte*. Il y a dans les actes de Rymer une charte d'Henri VII. ſous ce ſeul titre, *pro poëta laureato*, pour un poëte lauréat. Elle eſt en faveur de Bernard-André qui étoit de Toulouſe, & religieux auguſtin. Jean Skelton a joui du même titre.

Il ne paroît pas néanmoins que parmi les Anglois les *poëtes* aient jamais été couronnés avec autant de ſolemnité qu'ils l'ont été en Italie & en Allemagne. Il eſt certain que les rois d'Angleterre ont eu de tems immémorial un *poëte* à leur cour, qui prenoit la qualité de *poëte du roi*. C'étoit comme une eſpece de charge à laquelle il y avoit quelques appointemens attachés. Dans les comptes de l'hôtel d'Henri III. qui vivoit au commencement du xiij. ſiecle, il eſt fait mention d'une ſomme d'argent payée au verſificateur du roi, *verſificatori regis*. Il y a donc apparence que dans la ſuite, ceux qui ont porté ce titre, pour ſe donner plus de relief, y ont ajouté celui de *poëte lauréat*, lorſque l'uſage l'eut rendu éclatant.

L'illuſtre Dryden l'a porté comme *poëte* du roi, & c'eſt en cette qualité que le ſieur Cyber, comédien & auteur de pluſieurs pieces comiques, s'eſt trouvé de nos jours en poſſeſſion du titre de *poëte lauréat*, auquel eſt attaché une penſion de 200 liv. ſterling, à la charge de préſenter tous les ans deux pieces de vers à la famille royale,

L'empereur a auſſi ſon *poëte* d'office. M. Apoſtolo Zeno connu par ſon érudition & par ſon talent pour la poéſie, a eu cet honneur. Il s'eſt qualifié ſeulement de *poëte* & d'hiſtoriographe de ſa majeſté impériale; mais une penſion toujours jointe à ce titre, l'a dédommagé de celui de *poëte couronné* qu'on ne lui donnoit point, & de trois opéra qu'il étoit obligé de faire chaque année.

Ce titre n'a pas été abſolument inconnu en France. L'univerſité de Paris ſe croyoit en droit de l'accorder. Elle l'offrit même à Pétrarque.

Quoique Ronſard ſoit ordinairement repréſenté avec une couronne de laurier, il n'y a cependant point d'apparence qu'il l'ait reçue dans les formes; mais jamais *poëte* ne fut peut-être plus honoré que lui. Charles IX. ne dédaigna pas de compoſer à ſa louange des vers qui font honneur au prince & à Ronſard. On les connoît.

> *L'art de faire des vers, dût-on s'en indigner.*
> *Doit-être à plus haut prix que celui de régner.*
> *Tous deux également nous portons des couronnes;*
> *Mais roi je les reçois*, poëte *tu les donnes*........

Les faveurs de nos rois, & les récompenſes qu'ils accordent aux *poëtes* en les élevant aux dignités de l'égliſe & de l'état, leur inſpirent ſans doute de l'indifférence pour une vaine couronne qu'on n'accordoit ailleurs aux *poëtes*, que parce que l'on n'avoit communément rien de mieux à leur donner.

Il n'eſt donc pas ſurprenant que nous ayons eu parmi nous des *poëtes* tels qu'Adrelini, Dorat, Nicolas Bourbon, *&c.* qui ſe ſoient glorifiés du titre de *poëte du roi*, tandis que nous n'en connoiſſons aucun qui ait pris celui de *poëte lauréat*. (*D. J.*)

Poete dramatique, *voyez* Poete comique, Drame, Tragédie, Comédie, *&c.*

Poete épique, (*Poéſie.*) on nomme *poëtes épiques*, les auteurs des poemes héroïques en vers: tels ſont Homere, Virgile, Lucain, Statius, Silius Italicus, le Triſſin, le Camoëns, le Taſſe, dom Alonze d'Ercilla, Milton & Voltaire. Nous avons parlé de chacun d'eux & de leurs ouvrages au *mot* Poeme épique.

Poete fabuliste, (*Poéſie.*) vous trouverez le caractere de ceux qui ſe ſont le plus diſtingués en ce genre depuis Eſope juſqu'à nos jours, au *mot* Fable & Fabuliste.

Poete lyrique, (*Poéſie.*) tous les gens de lettres connoiſſent les *poëtes lyriques* du premier ordre, anciens & modernes; mais M. le Batteux en a tracé le caractere avec trop de goût pour ne pas raſſembler ici les principaux traits de ſon tableau.

Pindare eſt à la tête des *lyriques*; ſon nom n'eſt guere plus le nom d'un *poëte*, que celui de l'enthouſiaſme même. Il porte avec lui l'idée de tranſports, d'écarts, de déſordre, de digreſſions lyriques. Cependant il ſort beaucoup moins de ſes ſujets qu'on ne le croit communément. La gloire des héros qu'il a célébrés, n'étoit point une gloire propre au héros vainqueur. Elle appartenoit de plein droit à ſa famille, & plus encore à la ville dont il étoit citoyen. On diſoit une telle ville a remporté tous les prix aux jeux olympiques. Ainſi lorſque Pindare rappelloit des traits anciens, ſoit des aïeux du vainqueur, ſoit de la ville à laquelle il appartenoit, c'étoit moins un égarement du *poëte*, qu'un effet de ſon art.

Horace parle de Pindare avec un enthouſiaſme d'admiration qui prouve bien qu'il le trouvoit ſublime. Il prétend qu'il eſt téméraire d'entreprendre de l'imiter. Il le compare à un fleuve groſſi par les torrens, & qui précipite ſes eaux bruyantes du haut des rochers. Il ne méritoit pas ſeulement les lauriers d'Apollon par les dithyrambes & par les chants de victoire; il ſavoit encore pleurer le jeune époux enlevé à ſa jeune épouſe, peindre l'innocence de l'âge d'or, & ſauver de l'oubli les noms qui avoient mérité d'être immortels. Malheureuſement il ne nous reſte de ce *poëte* admirable que la moindre partie de ſes ouvrages, ceux qu'il a faits à la gloire des vainqueurs. Les autres dont la matiere étoit plus riche & plus intéreſſante pour les hommes en général ne ſont point parvenus juſqu'à nous.

Ses poéſies nous paroiſſent difficiles pour pluſieurs raiſons; la premiere eſt la grandeur même des idées qu'elles renferment, la ſeconde la hardieſſe des tours, la troiſieme la nouveauté des mots qu'il fabrique ſouvent pour l'endroit même où il les place, enfin il eſt rempli d'une érudition détournée tirée de l'hiſtoire particuliere de certaines familles & de certaines villes qui ont eu plus de part dans les révolutions connues de l'hiſtoire ancienne.

Pindare naquit à Thebes en Bœotie la 65 olympiade, 500 ans avant Jeſus-Chriſt. Quand Alexandre ruina cette ville, il voulut que la maiſon où ce *poëte* avoit demeuré fût conſervée.

Avant Pindare la Grece avoit eu pluſieurs *lyriques*, dont les noms ſont encore fameux, quoique les ouvrages de la plûpart ne ſubſiſtent plus. *Alcman* fut célebre à Lacédémone, *Stéſichore* en Sicile; *Sapho* fit honneur à ſon ſexe, & donna ſon nom au vers ſaphique qu'elle inventa. Elle étoit de l'île de Lesbos, auſſi-bien qu'*Alcée* qui fleurit dans le même tems, & qui fut l'inventeur du vers alcaïque, celui de tous les lyriques qui a le plus de majeſté.

Anacréon, de Tros, ville d'Ionie, s'étoit rendu célebre pluſieurs ſiecles auparavant. Il fut contemporain de Cyrus, & mourut la vj. olympiade, âgé de 83 ans. Il nous reſte encore un aſſez grand nombre de ſes pieces, qui ne reſpirent toutes que le plaiſir & l'amuſement. Elles ſont courtes. Ce n'eſt le plus ſouvent qu'un ſentiment gracieux, une idée douce, un compliment délicat tourné en allégorie: ce ſont des graces ſimples, naïves, demi-vêtues. Sa Colombe eſt un chef-d'œuvre de délicateſſe. M. le Fevre diſoit qu'il ne ſembloit pas

que

que ce fût l'ouvrage d'un homme, mais celui des Muſes mêmes & des Graces.

Quelquefois ſes chanſons ne préſentent qu'une ſcène gracieuſe, que l'image d'un gazon qui invite à ſe repoſer :

„ Mon cher Batylle, aſſeyez-vous à l'ombre de ces „ beaux arbres. Les zéphyrs agitent mollement leurs „ feuilles. Voyez cette claire fontaine qui coule, & qui „ ſemble nous inviter. Hé qui pourroit, en voyant un „ ſi beau lieu, ne point s'y repoſer „?

Quelquefois c'eſt un petit récit allégorique:

„ Un jour les Muſes firent l'Amour priſonnier. El- „ les le lierent auſſi-tôt avec des guirlandes de fleurs, „ & le mirent ſous la garde de la Beauté. La déeſſe de „ Cythère vint pour racheter ſon fils; mais les chaînes „ qu'il porte ne ſont plus des chaînes pour lui; il veut „ reſter dans ſa captivité „.

Rien n'eſt plus ingénieux & en même tems plus délicat que cette fiction. L'Amour apparemment avoit dreſſé des embuches aux Muſes; l'ennemi eſt pris, lié & mis en priſon. C'eſt la Beauté qui eſt chargée d'en répondre. On veut lui rendre la liberté, il n'en veut plus, il aime mieux être priſonnier. On ſent combien il y a de choſes vraies, douces & fines dans cette image. Rien n'eſt ſi galant.

Horace le premier & le ſeul des latins qui ait réuſſi parfaitement dans l'ode, s'étoit rempli de la lecture de tous ces *lyriques* grecs. Il a, ſelon les ſujets, la gravité & la nobleſſe d'Alcée & de Stéſichore, l'élévation & la fougue de Pindare, le feu & la vivacité de Sapho, la molleſſe & la douceur d'Anacréon. Néanmoins on ſent quelquefois qu'il y a de l'art chez lui, & qu'il ſonge à égaler ſes modeles. Anacréon eſt plus doux, Pindare plus hardi, Sapho dans les deux morceaux qui nous reſtent, montre plus de feu; & probablement Alcée, avec ſa lyre d'or, étoit plus grand encore & plus majeſtueux. Il ſemble même qu'en tout genre de littérature & de goût, les Grecs ayent eu une ſorte de droit d'aîneſſe. Ils ſont chez eux quand ils ſont ſur le Parnaſſe. Virgile n'eſt pas ſi riche, ſi abondant, ſi aiſé qu'Homère. Térence, ſelon toutes les apparences, ne vaut pas tout ce que valoit Ménandre. En un mot, s'il m'eſt permis de m'exprimer ainſi, les Grecs paroiſſent nés riches, & les autres au contraire reſſemblent un peu à des gens de fortune.

On peut appliquer au *lyrique* d'Horace ce qu'il a dit lui-même du deſtin; „ Qu'il reſſemble à un fleuve, qui „ tantôt paiſible au milieu de ſes rives, marche ſans bruit „ vers la mer, & tantôt quand les torrens ont groſſi „ ſon cours, emporte avec lui les rochers qu'il a minés, „ les arbres qu'il déracine, les troupeaux & les maiſons „ des laboureurs, en faiſant retentir au loin les forêts „ & les montagnes „.

Quoi de plus doux que ſon ode ſur la mort de Quintilius! Jules Scaliger admiroit tellement cette piece, qu'il diſoit qu'il aimeroit mieux l'avoir faite que d'être roi d'Arragon. Le ſentiment qui y domine eſt l'amitié compatiſſante. Virgile avoit perdu un excellent ami: pour le conſoler, Horace commence par pleurer avec lui; & enſuite il lui inſinue qu'il faut mettre fin à ſes larmes. Il y a des réflexions très-délicates à faire ſur ce tour adroit du *poëte* conſolateur. Le ton de ſa piece eſt celui de la douleur, mais d'une douleur qui fait pleurer; c'eſt-à-dire qu'elle eſt mêlée de foibleſſe, de langueur, d'abattement; tout y eſt triſte & négligé. Les idées ſemblent s'être arrangées à meſure qu'elles ont paſſé dans le cœur.

Malherbe eſt le premier en France qui ait montré l'ode dans ſa perfection. Avant lui nos *lyriques* faiſoient paroître aſſez de génie & de feu. La tête remplie des plus belles expreſſions des *poëtes* anciens, ils faiſoient un galimatias pompeux de latiniſmes & d'helléniſmes cruds & durs, qu'ils mêloient de pointes, de jeux de mots, de rodomontades. Auſſi vains & auſſi romaneſques ſur leurs pégaſes, que nos preux chevaliers l'étoient dans leurs joutes & dans leurs tournois, „ ils décochoient leurs tem- „ pêtes poétiques deſſus la longue infinité; & vainqueurs „ des ſiecles, monſtres à cent têtes, ils gravoient les con- „ quêtes ſur le front de l'eternité „.

Malherbe réduiſit ces muſes effrénées aux regles du devoir; il voulut qu'on parlât avec netteté, juſteſſe, décence; que les vers tombaſſent avec grace. Il fut en quelque ſorte le pere du bon goût dans notre poéſie: & ſes lois priſes dans le bon ſens & dans la nature, ſervent encore de regles, comme l'a dit Deſpréaux, même aux auteurs d'aujourd'hui. Malherbe avoit beaucoup de feu; mais de ce feu qui eſt chaud & qui dure. Il travailloit ſes vers avec un ſoin infini, & ménageoit la chute des ſtances de maniere que leur éclat fût à demi enveloppé dans le tiſſu même de la période. Ce n'eſt point un trait épigrammatique qui eſt tout en ſaillie; c'eſt une penſée ſolide qui ne ſe montre à la fin de la ſtance qu'autant qu'il le faut pour l'appuyer, & empêcher qu'elle ne ſoit traînante.

Pour trouver Malherbe ce qu'il eſt, il faut avoir la force de digérer quelques vieux mots, & d'aller à l'idée plutôt que de s'arrêter à l'expreſſion. Ce *poëte* eſt grand, noble, hardi, plein de choſes; tendre & gracieux quand la matiere le demande.

Racan, diſciple de Malherbe, a fait auſſi quelques odes. Les choſes n'y ſont point auſſi ſerrées que dans celles de ſon maître. C'étoit aſſez le défaut de ſes pieces. La forme en étoit douce, coulante, aiſée; c'étoit la nature ſeule qui le guidoit; mais comme il n'avoit point étudié les ſources, il n'y avoit pas toujours au fond aſſez de ce poids qui donne la conſiſtence.

Il a traduit les pſeaumes: & quoique ſa traduction ſoit ordinairement médiocre, il y a des endroits d'une grande beauté: tel eſt celui-ci dans la paraphraſe ſuivante du pſeaume 92.

L'empire du Seigneur eſt reconnu par-tout,
Le monde eſt embelli de l'un à l'autre bout,
De ſa magnificence.
Sa force l'a rendu le vainqueur des vainqueurs;
Mais c'eſt par ſon amour, plus que par ſa puiſſance,
Qu'il regne dans les cœurs.

Sa gloire étale aux yeux ſes viſibles appas:
Le ſoin qu'il prend pour nous fait connoître ici bas
Sa prudence profonde:
De la main dont il forme & le foudre & l'éclair,
L'imperceptible appui ſoutient la terre & l'onde
Dans le milieu des airs.

De la nuit du chaos, quand l'audace des yeux
Ne marquoit point encor dans le vague des lieux
De zénit ni de zone,
L'immenſité de Dieux comprenoit tout en ſoi,
Et de tout ce grand tout, Dieu ſeul étoit le trône,
Le royaume & le roi.

On vante ſon ode au comte de Buſſy. Elle eſt toute philoſophique. Il invite ce ſeigneur à mépriſer la vaine gloire, & à jouir de la vie.

Buſſy, notre printems s'en va preſque expiré;
Il eſt tems de jouir du repos aſſuré;
Où l'âge nous convie.
Fuyons donc ces grandeurs qu'inſenſés nous ſuivons,
Et ſans penſer plus loin, jouiſſons de la vie
Tandis que nous l'avons.

Que te ſert de chercher les tempêtes de Mars,
Pour mourir tout en vie au milieu des haſards
Où la gloire te mene?
Cette mort qui promet un ſi digne loyer.
N'eſt toujours que la mort qu'avecque moins de peine
L'on trouve en ſon foyer. &c.

Après Malherbe & Racan eſt venu le célebre *Rouſſeau*, qui par la force de ſes vers, la beauté de ſes rimes la vigueur de ſes penſées, a fait preſque oublier nos anciens, ſur-tout à ceux dont la délicateſſe s'offenſe d'un mot ſuranné. Le vieux Corneille pouvoit-il tenir contre le jeune Racine? Rouſſeau eſt ſans doute admirable dans ſes vers; ſon ſtyle eſt ſublime & parfaitement ſoutenu; ſes penſées ſe lient bien; il pouſſe ſa verve avec la même force depuis le début juſqu'à la fin: peut-être lui manque-t-il quelquefois un peu de cette douceur qui donne tant de graces aux écrits; mais quel enthouſiaſme, quelle harmonie, quelle richeſſe de ſtyle, quel coloris regne dans ſa poéſie lyrique profane & ſacrée! Il eſt le Pindare de la France! Il a fini comme lui ſes jours hors de ſa patrie en 1741, âgé de 72 ans. Il ne publia ſes odes qu'après la Motte; mais il les fit plus belles, plus variées, plus remplies d'images. *Voyez* Ode. (*D. J.*)

Poete satyrique, (*Poéſie.*) *poëte* qui a écrit des ſatyres, tels ont été chez les Romains Livius Andronicus, Ennius, Pacuvius, Terentius Varron, Lucilius, Horace, Juvenal & Perſe; & parmi les François Regnier & Boileau. On donnera le caractere de tous ces poëtes ſatyriques *au mot* Satyre. (*D. J.*)

Poete tragique, (*Poéſie dramatiq.*) *poëte* qui a compoſé des tragédies: tels ont été Sophocle, Eſchile, Euripide, Séneque, Corneille, Racine, &c. on n'oubliera point de tracer le caractere de chacun d'eux *au mot* Tragédie.

Poetes, *liberté des*, (*Poéſie.*) *la liberté des poëtes* dont tout le monde parle, ſans s'en être formé une idée juſte, conſiſte à ôter des ſujets qu'ils traitent, tout ce qui pourroit y déplaire, & à y mettre tout ce qui peut y plaire, ſans être obligé de ſuivre la vérité. Ils prennent du vrai ce qui leur convient, & rempliſſent les vuides avec des fictions. Et pourvu que les parties ſoit feintes ſoit vraies, aient un juſte rapport entr'elles, & qu'elles forment un tout qui paroiſſe naturel, c'eſt tout ce qu'on leur demande.

Le *poëte* peut encore réunir dans ſes fictions ce qui eſt ſéparé dans le vrai, ſéparer ce qui eſt uni. Il peut tranſpoſer, étendre, diminuer quelques parties mais il faut toujours que la nature le guide. Il n'ira point nous peindre des îles dans les airs: ce n'eſt pas-là leur place dans la nature: ou ſi par une conceſſion toute gratuite, on lui permet d'en feindre dans quelque jeu d'imagination, ſuppoſé qu'il y mette des villes, des plantes, on ne lui permettra pas de dire que les ſerpens s'accouplent avec les oiſeaux, & les brebis avec les tigres. (*D. J.*)

POÉTIQUE, art, (*Poéſie.*) *L'art poétique* peut être défini un recueil de préceptes pour imiter la nature d'une maniere qui plaiſe à ceux pour qui on fait cette imitation.

Or pour plaire dans les ouvrages d'imitation, il faut 1°. faire un certain choix des objets qu'on veut imiter; 2°. les imiter parfaitement; 3°. donner à l'expreſſion par laquelle on fait l'imitation, toute la perfection qu'elle peut recevoir. Cette expreſſion ſe fait par les mots dans la poéſie; donc les mots doivent y avoir toute la perfection poſſible. C'eſt à ces trois objets que ſe rapportent toutes les regles de la poétique d'Horace.

De ces trois points, les deux premiers ſont communs à tous les arts imitateurs: par conſéquent tout ce qu'Horace en dira, peut convenir exactement à la Muſique, à la Danſe, à la Peinture. Et même comme l'Eloquence & l'Architecture empruntent quelque choſe des beaux arts, il peut auſſi leur convenir juſqu'à un certain point. Quant au troiſieme article, ſi l'on en conſidere les regles détaillées, elles conviennent à la poéſie ſeule, de même que les regles du coloris ne conviennent qu'à la Peinture, celle de l'intonation qu'à la Muſique, celle du geſte qu'à la Danſe. Cependant les regles générales, les principes fondamentaux de l'expreſſion ſont encore les mêmes. Il faut que tous les arts, quelque moyen qu'ils emploient pour l'exprimer, l'expriment avec juſteſſe, clarté, aiſance, décence. Ainſi les préceptes généraux de l'élocution poétique ſont les mêmes pour la Muſique, pour la Peinture & pour la Danſe. Il n'y a de différence que dans ce qui tient eſſentiellement aux mots, aux tons, aux geſtes, aux couleurs. Voilà quelle eſt l'étendue de l'*art poétique*, & ſur tout de celui d'Horace; parce que l'auteur s'éleve ſouvent juſqu'aux principes, pour donner à ſes lecteurs une lumiere plus vive, plus ſûre, & leur montrer plus de choſes à-la-fois, s'ils ont aſſez d'eſprit pour les bien comprendre.

Cependant, quoique l'ouvrage d'Horace ait pour titre l'*art poétique*, il ne faut pas croire pour cela qu'il contient les regles détaillées de tous les genres. L'auteur a traité ſa matiere en homme ſupérieur. S'élevant par des vues philoſophiques au-deſſus des menues analyſes, il s'eſt porté tout d'un coup aux principes, & a laiſſé au lecteur intelligent à tirer les conſéquences. Il ne parle ni de l'apologue, ni de l'églogue, ni de l'épopée, ni même de la comédie; ou s'il en parle, ce n'eſt que par occaſion, & relativement à la tragédie, qu'il a choiſie pour en faire l'objet de ſes regles. Ayant étudié ſa matiere à fond, il avoit compris qu'un ſeul genre renfermoit à-peu-près tous les autres; que le vraiſſemblable ſeul contenoit l'univers poétique, & toutes les loix qui le reglent & qu'ainſi en traitant bien cet objet, quoique ſur un ſeul genre, il expliqueroit aſſez les autres, ſur-tout ſi ce genre étoit de nature à les renfermer preſque tous: c'eſt ce qu'il a trouvé dans la tragédie. Héroïque comme l'épopée, dramatique comme la comédie, en vers comme tous les autres poëmes, formant tous ſes caracteres d'après nature, & prenant un ſtyle décent ſelon les caracteres: elle a toutes les parties qui ſont l'objet de la *poétique*: par conſéquent elle ſuffiroit pour en porter toutes les regles.

Il nous reſte à parler de l'*art poétique* de Vida & de Deſpréaux.

Marc-Jerôme Vida naquit à Crémone, ville d'Italie l'an de J. C. 1507. Il fut évêque d'Albe, & mourut en 1566. Il vivoit dans le beau ſiecle de Léon X. qui avoit pour les lettres tous les ſentimens qui étoient héréditaires dans la maiſon des Médicis. Et ce fut à la ſollicitation de ce pontife & de Clément VII. qu'il entreprit d'écrire un *art poétique*. Il a fait auſſi des hymnes ſacrées, un poëme ſur la paſſion de Notre Seigneur, & un autre ſur les vers-à-ſoie & ſur les échecs.

On reconnoît dans ſes ouvrages un eſprit aiſé, une imagination riante, une élocution légere, facile, mais quelquefois trop nourrie de la lecture de Virgile: ce qui donne à quelques endroits de ſes pieces une apparence de centons.

Son *art poétique* eſt agréable par ſa verſification, mais il ſemble fait pour les maîtres moins que pour les commençans. Il prend au berceau l'éleve des muſes; il lui forme l'oreille, lui montre des modeles, & l'abandonne enſuite à ſon propre génie. Horace a fait beaucoup mieux; il remonte juſqu'aux principes, & ſe place dans un point ſi haut, qu'il peut donner la loi à tous les artiſtes, quelque grands qu'ils ſoient: il preſcrit même les regles de l'art, au lieu que Vida n'offre que la pratique des artiſtes. Cependant on ne laiſſe pas de trouver chez ce dernier des préceptes & conſeils qui ſont très-utiles. Ce qu'il dit ſur l'élocution eſt d'une netteté charmante; & la poéſie latine eſt auſſi bonne qu'un moderne en peut faire dans cette langue.

S'il eſt un poëme françois qui ait droit d'entrer dans l'étude des belles-lettres, c'eſt l'*art poétique* de Deſpréaux. Horace n'a traité que la tragédie; Vida, à proprement parler, ne traite que le ſtyle de l'épopée; mais Deſpréaux fait connoître en peu de mots tous les genres ſéparément, & donne les regles générales qui leur ſont communes. Non-ſeulement les jeunes gens doivent le lire, mais l'apprendre par cœur comme la regle & le modele du bon goût. Le comte d'Ericeyra, le digne héritier du Tite-Live de ſa patrie, a traduit ce bel ouvrage en vers portugais. (*D. J.*)

Poetique harmonie, (*Poéſie.*) il y a trois ſortes d'harmonie dans la poéſie: la premiere eſt celle du ſtyle, qui doit s'accorder avec le ſujet qu'on traite; qui met une juſte proportion entre l'un & l'autre. Les arts forment une eſpece de république, où chacun doit figurer ſelon ſon état. Quelle différence entre le ton de la tragédie & celui de la comédie, de la poéſie lyrique, de la paſtorale! &c.

Si cette harmonie manque à quelque poëme que ce ſoit, il devient une maſcarade: c'eſt une ſorte de groteſque qui tient de la parodie: & ſi quelquefois la tragédie s'abaiſſe où la comédie s'éleve, c'eſt pour ſe mettre au niveau de leur matiere, qui varie de tems en tems & l'objection même ſe retourne en preuve du principe.

Cette *harmonie poétique* eſt eſſentielle; mais on ne peut que la ſentir, & malheureuſement les auteurs ne la ſentent pas toujours aſſez. Souvent les genres ſont confondus. On trouve dans le même ouvrage des vers tragiques, lyriques, comiques, qui ne ſont nullement autoriſés par la penſée qu'ils renferment.

Une oreille délicate reconnoît preſque par le caractere ſeul du vers, le genre de la piece dont il eſt tiré. Citez-lui Corneille, Moliere, la Fontaine, Ségrais, Rouſſeau, elle ne s'y méprend pas. Un vers d'Ovide ſe diſtingue entre mille de Virgile. Il n'eſt pas néceſſaire de nommer les auteurs: on les reconnoît à leur ſtyle comme les héros d'Homere à leurs actions.

La ſeconde ſorte d'*harmonie poétique* conſiſte dans le rapport des ſons & des mots avec l'objet de la penſée. Les écrivains en proſe même doivent s'en faire une regle; à plus forte raiſon les Poëtes doivent-ils l'obſerver. Auſſi ne les voit-on pas exprimer par des mots rudes, ce qui eſt doux; ni par des mots gracieux, ce qui eſt déſagréable & dur. Rarement chez eux l'oreille eſt en contradiction avec l'eſprit.

La troiſieme eſpece d'harmonie dans la poéſie peut être appellée *artificielle*, par oppoſition aux deux autres eſpeces; parce que quoique fondée dans la nature, auſſi-bien que les deux autres, elle ne ſe montre bien ſenſiblement que dans la poéſie. Elle conſiſte dans un certain art, qui, outre le choix des expreſſions & des ſons par rapport à leurs ſens, les aſſortit entr'eux de maniere que toutes les ſyllabes d'un vers, priſes enſemble, produiſent par leur ſon, leur nombre, leur quantité, une autre ſorte d'expreſſion qui ajoute encore à la ſignification naturelle des mots.

La poéſie a des marches de différentes eſpeces pour imiter les différens mouvemens, & peindre à l'oreille par une ſorte de mélodie, ce qu'elle peint à l'eſprit par les mots. C'eſt une ſorte de chant muſical, qui porte le caractere non-ſeulement du ſujet en général, mais de chaque objet en particulier. Cette harmonie n'appartient principalement qu'à la poéſie; & c'eſt le point exquis de la verſification.

Qu'on ouvre Homere & Virgile, on y trouvera preſque par-tout une expreſſion muſicale de la plûpart des objets. Virgile ne l'a jamais manquée: on la ſent chez lui, lors même qu'on ne peut dire en quoi elle conſiſte. Souvent elle eſt ſi ſenſible, qu'elle frappe les oreilles les moins attentives:

Continuo ventis ſurgentibus, aut freta ponti
Incipiunt agitata tumeſcere, & aridus altis
Montibus audiri fragor, aut reſonantia longè
Littora miſceri, & nemorum increbeſcere murmur.

Et dans l'Enéide, en parlant du trait foible que lance le vieux Priam:

Sic fatus ſenior: telumque imbelle ſine ictu
Conjecit, rauco quod protinus ære repulſum,
Et ſummo clypei nequicquam umbone pependit.

Nous n'omettrons point cet exemple tiré d'Horace;

Qua pinus ingens, albaque populus
Umbram hoſpitalem conſociare amant
Ramis, & obliquo laborat
Lympha fugax trepidare rivo.

S'agit-il de décrire un athlete dans le combat; les vers s'élevent, ſe courbent, ſe dreſſent, ſe briſent, ſe hâtent, ſe roidiſſent, s'alongent à l'imitation de celui dont ils repréſentent les mouvemens.

S'agit-il de baillemens, d'*hiatus*, de peindre quelque monſtre à cinquante gueules béantes:

Quinquaginta atris immanis hiatibus hydra,
Intus habet ſedem.

Faut-il peindre les cris de douleurs qui ſe perdent dans les airs, les cliquetis des chaînes:

Hinc exaudiri gemitus, & ſæva ſonare
Verbera: tum ſtridor ferri, tractæque catenæ.

Citerai-je ces vers de Deſpréaux:

Les chanoines vermeils & brillans de ſanté,
S'engraiſſoient d'une longue & ſainte oiſiveté.

Le premier de ces deux vers eſt riant; l'autre eſt lent & pareſſeux.

Citerai-je les vers de la molleſſe:

Soupire, étend les bras, ferme l'œil & s'endort.

Mais j'en appelle à ceux qui ont de l'oreille; & s'il y a des gens à qui la nature a refuſé le plaiſir de cette ſenſation, ce n'eſt point pour eux qu'on a cité ces exemples d'*harmonie poétique* entre tant d'autres.

Quant à ce qui regarde l'harmonie du vers, en tant que compoſé de ſyllabes reglées par des meſures, & ſoumiſes à des regles fixes & poſitives, *voyez* Vers. (*D. J.*)

Poétique style, (*Poéſie.*) il conſiſte dans des images ou des figures hardies, par leſquelles le poëte imitateur parfait peint tout ce qu'il décrit; & donnant du ſentiment à tout, rend ſon image vivante & animée. Ce *ſtyle poétique*, qu'on appelle autrement *ſtyle de fiction*, inſéparable de la Poéſie, & qui la diſtingue eſſentiellement de la proſe, eſt le ſtyle & le langage de la paſſion; c'eſt-à-dire, de cet enthouſiaſme dont les Poëtes ſe diſent remplis.

Le *ſtyle poétique* doit non-ſeulement frapper, enlever, peindre, toucher, mais même ennoblir des choſes qui n'en paroiſſent pas ſuſceptibles. Rien de plus ſimple que de dire que le vers iambe ne conviendroit pas à la tragédie, s'ils n'étoit mêlé de ſpondées; c'eſt ainſi qu'on parleroit en proſe; mais Horace, en qualité de poëte, perſonnifie l'iambe, qui, pour arriver aux oreilles d'un pas plus lent & plus majeſtueux, fait un traité avec le grave ſpondée, qu'il aſſocie à l'héritage paternel; à condition qu'il n'uſurpera ni la ſeconde, ni la quatrieme place.

Tardior, ut paulo, graviorque venirent ad aures
Spondæos ſtabiles, in jura paterna recepit,
Commodus & patiens, non ut de ſede ſecundâ
Cederet, aut quartâ ſocialiter.

De même lorſque Boileau veut nous apprendre qu'il a 58 ans, il ſe plaint que la vieilleſſe.

Sous ces faux cheveux blonds, déja toute chenue
A jetté ſur ſa tête avec ſes doigts peſans
Onze luſtres complets ſurchargés de trois ans.

Le *ſtyle poétique* abandonne les termes naturels pour en emprunter d'étrangers; il parle le langage des dieux dans l'olympe; & quand il chante les combats, on croit voir Mars ou Bellone. Enfin dans le *ſtyle poétique* qui eſt fait pour nous enchanter,

Tout prend un corps, une ame, un eſprit, un viſage.
Chaque vertu devient une divinité:
Minerve eſt la prudence, & Vénus la beauté:
Ce n'eſt plus la vapeur qui produit le tonnerre:
C'eſt Jupiter armé pour effrayer la terre.
Un orage terrible aux yeux des matelots,
C'eſt Neptune en courroux qui gourmande les flots.
Echo n'eſt plus un ſon qui dans l'air retentiſſe:
C'eſt une nymphe en pleurs qui ſe plaint de Narciſſe.
Ainſi dans cet amas de nobles fictions,
Le poëte s'égaie en mille inventions,
Orne, éleve, embellit, agrandit toutes choſes;
Et trouve ſous ſa main des fleurs toujours écloſes.

(*D. J.*)

Poétique, composition, (*Peint.*) la compoſition *poétique* d'un tableau eſt un arrangement ingénieux de figures, inventé pour rendre l'action qu'il repréſente plus touchante & plus vraiſſemblable. Elle demande que tous les perſonnages ſoient liés par une action principale; car un tableau peut contenir pluſieurs incidens; à condition que toutes ces actions particulieres ſe réuniſſent en une action principale, & qu'elles ne faſſent toutes qu'un ſeul & même ſujet. Les regles de la Peinture ſont autant ennemies de la duplicité d'action que celles de la poéſie dramatique. Si la Peinture peut avoir des épiſodes comme la Poéſie, il faut dans les tableaux, comme dans les tragédies, qu'ils ſoient liés avec le ſujet, & que l'unité d'action ſoit conſervée dans l'ouvrage du peintre comme dans le poëme.

Il faut encore que les perſonnages ſoient placés avec diſcernement & vétus avec décence, par rapport à leur dignité, comme à l'importance dont ils ſont. Le pere d'Iphigénie, par exemple, ne doit pas être caché derriere d'autres figures au ſacrifice où l'on doit immoler cette princeſſe. Il doit y tenir la place la plus remarquable après celle de la victime. Rien n'eſt plus inſupportable que des figures indifférentes placées dans le milieu d'un tableau. Un ſoldat ne doit pas être vêtu auſſi richement que ſon général, à moins qu'une circonſtance particuliere ne demande que cela ſoit ainſi. En un mot, tous les perſonnages doivent faire les démonſtrations qui leur conviennent; & l'expreſſion de chacun d'eux doit être conforme au caractere qu'on lui fait ſoutenir. Surtout il ne faut pas qu'il ſe trouve dans le tableau des figures oiſeuſes, & qui ne prennent point de part à l'action principale. Elles ne ſervent qu'à diſtraire l'attention du ſpectateur. Il ne faut pas enfin que l'artiſte choque la décence ni la vraiſſemblance pour favoriſer ſon deſſein ou ſon coloris, & qu'il ſacrifie la poéſie à la méchanique de ſon art. *Du Bos.* (*D. J.*)

POGE, ſ. m. (*Com.*) droit de coutume qui eſt dû à l'évêque de Nantes ſur le hareng ou ſardine blanc ou ſoret paſſant le trepas S. Mazaire; ce droit eſt de demi-obole par millier. *Dictionn. de comm.*

Poge *ou* Pouge, (*Marine.*) c'eſt un terme de commandement dont les levantins ſe ſervent ſur mer, & qui ſignifie *arrive-tout.* L'officier prononce ce mot *poge*, quand il veut que le timonnier pouſſe ſa barre ſous le vent, comme ſi on vouloit faire vent arriere. *Voyez* Pouger.

POGGIO, (*Géog. mod.*) bourg d'Italie, dans la Toſcane, à dix milles de Florence, & à égale diſtance de Piſtoie. *Poggio* eſt fameux par la maiſon de plaiſance des grands-ducs. Ce palais fut commencé par Laurent de Médicis ſurnommé le *magnifique*, continué par Léon X. & achevé par le grand-duc François de Médicis. André del Sarto, Jacques Pontorno, & Alexandre Allori, l'ont enrichi de leurs peintures qui font autant d'alluſions aux événemens de la vie de Médicis. (*D. J.*)

POIDS, ſ. m. (*Phyſ.* eſt l'effort avec lequel un corps tend à deſcendre, en vertu de ſa peſanteur ou gravité. Il y a cette différence entre le *poids* d'un corps & la gravité, que la gravité eſt la force même ou cauſe qui produit le mouvement des corps peſans, & le *poids* comme l'effet de cette cauſe, effet qui eſt d'autant plus grand que la maſſe du corps eſt plus grande, parce que la force

de

de la gravité agit ſur chaque particule du corps. Ainſi le *poids* d'un corps eſt double de celui d'un autre, quand ſa maſſe eſt double; mais la gravité de tous les corps eſt la même, en tant qu'elle agit ſur de petites parties égales de chaque corps. *Voyez* GRAVITÉ, PESANTEUR.

M. Newton a prouvé que le *poids* de tous les corps à des diſtances égales du centre de la terre eſt proportionnel à la quantité de matiere qu'ils contiennent; & il ſuit de là que le *poids* des corps ne dépend en aucune maniere de leurs formes ou de leur texture, & que tous les eſpaces ne ſont pas également remplis de matiere. *Voyez* VUIDE.

Le même M. Newton ajoute que le *poids* du même corps eſt différent à différens endroits de la ſurface de la terre à cauſe qu'elle n'eſt point ſphérique, mais ſphéroïde. En effet l'élévation de la terre à l'équateur fait que la peſanteur y eſt moindre qu'aux poles, parce que les points de l'équateur ſont plus éloignés du centre que les poles; c'eſt ce qu'on a vérifié par les expériences des pendules. *Voyez* FIGURE DE LA TERRE.

Un corps plongé dans un fluide qui eſt d'une peſanteur ſpécifique moindre que lui, perd de ſon poids une partie égale à celle d'un pareil volume du fluide; en effet, ſi un corps étoit du même *poids* que l'eau, il s'y ſoutiendroit en quelque endroit qu'on le plaçât, puiſqu'il ſeroit alors dans le même cas qu'une portion de fluide qui lui ſeroit égale & ſemblable en groſſeur & en volume. Ainſi dans ce cas il ne feroit aucun effort pour deſcendre; donc lorſqu'il eſt plus peſant qu'un pareil volume de fluide, l'effort qu'il fait pour deſcendre eſt égal à l'excès de ſon poids ſur celui d'un égal volume de fluide. *Voyez* FLUIDE.

Par conſéquent un corps perd plus de ſon *poids* dans un fluide plus peſant que dans un fluide qui l'eſt moins, & peſe par conſéquent plus dans un fluide plus léger que dans un plus peſant. *Voyez* PESANTEUR SPÉCIFIQUE, GRAVITÉ, FLUIDE, HYDROSTATIQUE, *&c.* De plus, toutes choſes d'ailleurs égales, plus un corps a de volume, plus il perd de ſon poids dans un fluide où on le plonge. De là il s'enſuit qu'une livre de plomb & une livre de liege qui ſont également peſantes lorſqu'elles ſont poſées dans l'air, ne le ſeront plus dans le vuide: la livre de liege ſera alors plus peſante que la livre d'or, parce que la maſſe de liege qui peſoit une livre dans l'air, perdoit plus de ſon *poids* que la maſſe d'or qui avoit moins de volume. Si le corps eſt moins peſant qu'un égal volume de fluide, alors il ne s'enfonce pas tout-à-fait dans le fluide; il ſurnage, & il s'enfonce dans le fluide juſqu'à ce que ſa partie enfoncée occupe la place d'un volume de fluide qui ſeroit d'une peſanteur égale à celle du corps entier.

Trouver le poids d'une quantité donnée de fluide, par exemple, du vin contenu dans un muid. Trouvez d'abord la quantité de liqueur par les regles de jaugeage; ſuſpendez enſuite dans cette liqueur un pouce cube de plomb par le moyen d'un crin, & voyez à l'aide de la balance hydroſtatique ce que ce pouce cube de plomb perd de ſon *poids*, & vous aurez par ce moyen le *poids* d'un pouce cube du fluide donné. Cela fait, le fluide étant ſuppoſé homogène, & par conſéquent proportionnel au volume, vous aurez le *poids* total par la regle de trois. Si, par exemple, la capacité du muid eſt de 86 piés cubes, & que le pié cube de vin peſe 68 livres, le *poids* de tout le vin ſera de 5984 livres.

Le *poids* du pié cube d'eau a été déterminé par pluſieurs perſonnes; mais comme dans les différentes fontaines, *&c.* les *poids* de l'eau eſt different, & que le *poids* de la même eau ne reſte pas conſtamment le même dans tous les tems, les différens auteurs qui en ont parlé, ne ſe ſont pas accordés. On fixe ordinairement le *poids* du pié cube d'eau commune ou douce à 70 livres. Le pié cube d'eau de mer peſe environ 2 livres de plus.

Poids de l'air. On a trouvé par pluſieurs expériences non-ſeulement que l'air peſe, mais auſſi la quantité préciſe du *poids* d'une certaine portion d'air déterminée.

Trouver le poids d'un pouce cube d'air. Peſez un vaiſſeau rond rempli d'air commun avec toute l'exactitude poſſible: tirez enſuite l'air, & peſez le vaiſſeau dont l'air aura été tiré: ſouſtrayez le dernier *poids* du premier, & le reſte ſera le *poids* de l'air ôté. De plus, trouvez l'eſpace que contient le vaiſſeau par les lois de la ſtéréométrie (*Voyez* SPHERE.) & la proportion qui eſt entre l'air actuel du vaiſſeau & l'air naturel tel qu'il étoit d'abord, par les moyens enſeignés à l'article de la machine pneumatique; cela fait, vous aurez le volume de l'air reſtant par la regle de trois, & ſouſtrayant ce volume de la capacité du vaiſſeau, vous aurez le volume de l'air qui a été ôté. Si on a une excellente machine pneumatique avec laquelle on puiſſe pouſſer ſi loin l'exhauſtion que l'air qu'on laiſſe dans le ballon puiſſe être négligé, on prendra pour le volume d'air ôté la capacité même du vaiſſeau.

Ayant donc par ce moyen le *poids* & le volume de l'air ôté qu'on a tiré, on aura par la regle de trois le *poids* d'un pouce cube d'air.

Otto Guericke eſt le premier qui ait employé cette méthode. Burcher de Volder s'en eſt ſervi enſuite, & a donné les circonſtances ſuivantes de ſon expérience. Le *poids* du vaiſſeau ſphérique plein d'air commun étoit de 7 livres 1 once 2 drachmes 48 grains; lorſqu'il étoit vuide, de 7 livres 1 once 1 drachme 31 grains; l'ayant rempli d'eau, il étoit de 16 livres 12 onces 7 drachmes 14 grains. Le *poids* de l'air étoit donc de 1 drachme 12 grains ou 77 grains. Le *poids* de l'eau de 9 livres 11 onces 5 drachmes 43 grains, ou de 74743 grains; conſéquemment la proportion entre la gravité ſpécifique de l'eau & de l'air étoit de 74743 à 77 ou de $970\frac{35}{77}$ à 1. De plus le *poids* d'un pié cube d'eau étant connu, on dira: comme 970 à 1, ainſi le *poids* d'un pié cube d'eau à un quatrieme terme, & on aura par la regle de trois, le *poids* du pié cube d'air. *Voyez* AIR *&* ATMOSPHERE.

Poids de l'eau de mer. Le *poids* de l'eau de mer varie ſuivant les climats. M. Boyle ayant recommandé à un habile phyſicien qui alloit en Amérique, de peſer de tems en tems l'eau de mer pendant le cours de ſon voyage avec une balance hydroſtatique qu'il lui fournit, apprit par ce phyſicien qu'il avoit trouvé l'eau de mer plus peſante, à meſure qu'il approchoit de la ligne juſqu'à ce qu'il fut arrivé à la latitude d'environ 30 degrés, après quoi elle reſta conſtamment du même *poids* juſqu'à ce qu'il arrivât aux Barbades. *Voyez Tranſ. phil.* nº. 18. *Wolf & Chambers*. (*O*)

Poids ſe dit auſſi en général pour marquer un corps peſant; ainſi on dit cet homme porte ſur ſes épaules un *poids* très-conſidérable; on donne auſſi le nom de *poids* à un corps d'une certaine peſanteur connue, dont on ſe ſert pour peſer les autres, comme la livre, l'once, le marc, *&c.* *Poids* ſe dit auſſi dans un ſens figuré, des choſes pénibles & difficiles: ce prince, dit-on, ſoutient avec beaucoup de capacité le *poids* des affaires: cet homme eſt accablé du *poids* de ſes malheurs, *&c.*

Poids en méchanique ſe dit de tout ce qui doit être élevé, ſoutenu ou mu par une machine, ou de ce qui réſiſte, de quelque maniere que ce ſoit, au mouvement qu'on veut imprimer. *Voyez* MOUVEMENT, MACHINE, *&c.*

Dans toutes les machines il y a une proportion néceſſaire entre le *poids* & la puiſſance motrice. Si on veut augmenter le *poids*, il faut auſſi augmenter la puiſſance, c'eſt-à-dire, que les roues ou autres agens doivent être multipliés, ou, ce qui revient au même, que le tems doit être augmenté ou la viteſſe diminuée. *Voyez* PUISSANCE.

Le centre de gravité *F* (*Planche de la Méchanique fig.* 55) d'un corps *IH*, avec le *poids* de ce corps étant donnés, trouver le point *M* par lequel il doit porter ſur un plan horiſontal, afin qu'un *poids* donné ſupendu en *L* ne puiſſe pas faire écarter le corps *IH* de la ſituation horiſontale.

Imaginez qu'il y ait au centre de gravité *F*, un *poids* égal à celui du corps *H*, & trouvez le centre commun de gravité *M* de ce *poids* & du *poids G*, le point *M* ſera le point qu'on demande.

Suppoſons, par exemple, que *F* ſoit le centre de gravité d'un bâton éloigné de 18 pouces de ſon extrémité, le *poids* du ſceau d'eau *G* de 24 livres, le *poids* du bâton de 2 livres, on aura $LM = LF. F: (G+F) = 18. 2: 26 = 28: 13$; c'eſt-à-dire, environ un pouce & demi; il n'eſt donc pas étonnant que le ſceau pende après le bâton qui eſt couché ſur la table ſans le faire tomber. Si on met un *poids* ſur l'extrémité d'une table, il ne tombera point, tant que le centre de gravité de ce corps ſera appuyé ſur la table; car le centre de gravité eſt le point où ſe réunit tout l'effort de la peſanteur. Ainſi un fort long bâton peut ſe ſoutenir ſur une table, pourvu que la partie de ce bâton qui eſt hors de la table, ſoit un peu moins longue que celle qui porte ſur la table; car le centre de gravité du bâton eſt à ſon point de milieu, & par conſéquent dans la ſituation dont nous parlons, le centre de gravité du bâton ſe trouvera appuyé ſur la table. Le centre de gravité *C* (*fig.* 56.) d'un corps *AB*, avec ſon *poids G* étant donnés déterminer les points *L* & *M*, où des appuis étant placés, les par-

ties du *poids* total portées par chacun de ces appuis ſoient en raiſon donnée.

Prenez dans la ligne horiſontale *AB* qui paſſe par le centre de gravité, *C*, les droites *MC* & *CL*, qui ſoient dans la raiſon donnée, & les points *M* & *L* ſeront ceux qu'on demande; il ſuit de là que ſi aux points *M* & *L* on place, au lieu d'appuis, les épaules ou les bras de deux porte-faix, ils ſupporteront le *poids* donné, ſi les parts qu'ils doivent en ſupporter ne ſont pas plus grandes que leurs forces. Par exemple, ſi l'un des porte-faix peut porter 150 livres, & l'autre 200, & que le *poids* peſe 350 livres, on prendra *CL* à *CM* comme 4 à 3, & le plus fort des porte-faix étant placé en *M*, & l'autre en *L*, ils porteront le *poids* donné. Ainſi nous avons une maniere de partager une charge ſuivant une proportion donnée.

Poids, (*Hydr.*) les liqueurs ne peſent que ſelon leur hauteur & la baſe qui les ſoutient; ainſi dans une pompe on évalue la réſiſtance de l'eau & ſon poids, en multipliant la ſuperficie de la baſe du corps de pompe où eſt le piſton, par la hauteur perpendiculaire du tuyau montant.

Le *poids* ou la peſanteur des eaux jailliſſantes de même ſortie & conduite avec différentes hauteurs de réſervoirs, font équilibre avec des *poids* qui ſont l'un à l'autre en la raiſon des hauteurs des mêmes réſervoirs. Deux jets de ſix lignes de diametre ayant une même conduite de trois pouces dont l'eau vient d'un réſervoir élevé de dix piés, & l'autre de trente, feront équilibre avec un *poids* de cent cinq livres pour le jet venant de trente piés, & de trente-cinq livres pour celui de dix piés. On peut dire que trente contient trois fois le nombre dix, comme cent cinq comprend trois fois trente-cinq.

Les jets d'eau de même hauteur & de différentes ſorties ſoutiennent des *poids* par leur choc qui ſont l'un à l'autre en raiſon doublée des diametres des ajutages. Un jet de ſix lignes de diametre, & l'autre de douze venant tous deux d'un même réſervoir de trente piés de haut, feront équilibre avec un *poids* de trente-ſix livres pour le jet de ſix lignes, & pour celui de douze lignes avec un *poids* de cent quarante-quatre livres; & on dira le *poids* correſpondant à l'ajutage de ſix lignes ſera au *poids* correſpondant à l'ajutage de douze lignes, comme 36 eſt à 144, ou comme 1 eſt à 4.

Quand on veut meſurer la ſolidité du cylindre ou de la colonne d'eau renfermée dans un tuyau, en même tems que ſon *poids*, pour y proportionner dans une pompe la force du moteur, on doit ſavoir qu'une pinte d'eau peſe deux livres moins 7 gros, qu'une ouverture circulaire d'un pouce qui par minute donne environ 14 pintes peſe 28 livres, qu'un pié cube contient 36 pintes, huitieme de 288 valeur du muid d'eau, & que ces 36 pintes à 2 livres moins 7 gros chacune, peſent 70 livres. Cependant le pié cylindrique qui eſt un ſolide, ayant une ſuperficie de 144 pouces circulaires, eſt toujours plus petit que le quarré de ſon diametre n'ayant que 113 pouces 2 lignes quarrées provenans de la proportion du pié quarré au pié circulaire qui eſt de 14 à 11. Ainſi les 70 livres que peſe le pié cube étant calculées ſuivant le même rapport de 14 à 11 qui eſt celui du cercle au quarré, il vient au quotient 55 livres pour le *poids* d'un pié cylindrique.

Le *poids* d'une colonne d'eau & ſa réſiſtance ſe trouvent en multipliant la ſuperficie de la baſe du tuyau par ſa hauteur perpendiculaire. Suppoſons que la baſe du tuyau ait ſix pouces de diametre & 30 piés de haut, on réduira d'abord les 30 piés en pouces en les multipliant par 12, ce qui donnera 360 pouces; & l'on dira ſix fois 6 font 36 pour la ſuperficie da la baſe du tuyau, qui, multipliée par 360 pouces valeur des 30 piés de haut, vous donnera 12960 que l'on diviſera par 1728 pouces que contient le pié cylindrique, & le quotient ſera 7 piés $\frac{1}{2}$ cilindriques que l'on multipliera par 55 livres, peſanteur du pié cylindrique, & l'on aura pour le *poids* de la colonne d'eau 412 livres & $\frac{1}{2}$ peſant; ainſi un tuyau de 6 pouces de diametre, montant ou deſcendant d'un reſervoir de 30 piés de haut, contiendra une colonne d'eau de 7 piés $\frac{1}{2}$ cylindriques peſant 412 livres $\frac{1}{2}$. (*K*)

Poids et Mesures *des Grecs & des Romains*, (*Littérat. grecq. & rom.*) Je ne puis rien faire de mieux, en conſervant les mots grecs & latins, que de tranſporter ici les tables de M. Arbuthnot, qui indiqueront d'un coup-d'œil les *poids* & les meſures ordinaires des Grecs & des Romains, avec leur réduction aux *poids* & meſures angloiſes. Ces tables donneront encore la connoiſſance des anciens *poids* des Arabes, réduits à ceux de la livre de troye ou de douze onces.

Les plus anciens poids *grecs réduits aux* poids *troyens, ou de douze onces à la livre.*

			Livres.	Onces.	Deniers.	Grains.
Δραχμη,			00	00	06	02 $\frac{22}{49}$
100	Μνα,		01	01	00	4 $\frac{44}{49}$
6000	60	Ταλαντον,	65	00	12	05 $\frac{43}{49}$

Réduction des poids *grecs & romains moins anciens aux mêmes* poids.

										Livres.	Onces.	Deniers.	Grains
Lentes,										0	0	0	0 $\frac{85}{112}$
4	Siliquæ,									0	0	0	3 $\frac{1}{28}$
12	3	Obolus,								0	0	0	9 $\frac{3}{28}$
24	6	2	Scriptulum,							0	0	0	18 $\frac{3}{14}$
72	18	6	3	Drachma,						0	0	2	6 $\frac{9}{14}$
96	24	8	4	2 $\frac{1}{2}$	Sextula,					0	0	3	0 $\frac{6}{7}$
144	36	12	6	2	1 $\frac{1}{2}$	Sicilicus,				0	0	4	13 $\frac{2}{7}$
192	48	16	8	2 $\frac{2}{3}$	2	1 $\frac{1}{3}$	Duella,			0	0	6	1 $\frac{5}{7}$
576	144	48	24	8	6	4	3	Uncia,		0	0	18	5 $\frac{1}{7}$
6912	1728	576	288	96	72	48	36	12	Libra,	0	10	18	13 $\frac{5}{7}$

L'once romaine qui répond à l'once angloiſe avoir du *poids*, ſe partageoit en ſept deniers ou huit dragmes. Chacun de ces deniers équivaloit à la dragme attique; de ſorte que la dragme attique plus $\frac{1}{8}$, conſidérée comme *poids*, étoit égale à la dragme romaine.

Nota que les Grecs diviſoient l'obole en *chalci* & en λεπτά. Diodore & Suidas partagent l'obole en ſix *chalci*, & chaque *chalcus* en ſept λεπτά. D'autres comptoient huit *chalci* dans l'obole, & huit λεπτά ou *minuta* dans chaque *chalcus*.

Les plus grands poids *réduits à ceux de douze onces à la livre, qui en Angleterre s'appelle livre de Troye ou Troyenne.*

				Livres.	Onces.	Deniers.	Grains.
			Livre,	0	10	18	$13\frac{5}{7}$
$1\frac{1}{24}$			Mine attique commune,	0	11	7	$16\frac{2}{7}$
$1\frac{1}{3}$	$1\frac{7}{25}$		Mine attique médicinale,	1	2	11	$10\frac{8}{7}$
$62\frac{1}{2}$	60	$46\frac{7}{8}$	Talent attique commun,	56	11	0	$17\frac{1}{7}$

Nota. Il y avoit un autre talent attique, qui ſelon les uns conſiſtoit en 80, & ſelon d'autres en 100 mines. Notez encore que chaque mine contient 100 dragmes, & chaque talent 60 mines; mais que les talens différent en poids ſelon la différence du titre de la dragme ou de la mine. La différente valeur des différentes mines & talens, par rapport à celle des mines & talens attiques, & des *poids* troyens ou de douze onces à la livre, eſt marquée dans la table ſuivante.

				Livres.	Onces.	Deniers.	Grains.
Mine.	d'Egypte,	contient de dragmes attiques	$133\frac{1}{3}$	1	5	6	$22\frac{26}{49}$
	d'Antioche,		$133\frac{1}{3}$	1	5	6	$22\frac{26}{49}$
	ptolémaïque de Cléopatre,		144	1	6	14	$16\frac{32}{49}$
	d'Alexandre, ſelon Dioſcoride,		160	1	8	16	$7\frac{41}{49}$
Talent.	d'Epypte,	contient de mines attiques	80	86	8	16	8
	d'Antioche,		80	86	8	16	8
	ptolémaïque de Cléopatre,		$86\frac{2}{3}$	93	11	11	0
	d'Alexandrie,		96	104	0	19	14
	inſulanum,		120	130	1	4	12
	Antiochiæ,		360	390	3	13	11

Les anciens poids *des Arabes réduits à ceux de la livre de Troye, ou de douze onces.*

											Livres.	Onces.	Deniers.	Grains
Keſtuf,											0	0	0	$1\frac{29}{56}$
2	Kirat,										0	0	0	$3\frac{1}{28}$
4	2	Danich,									0	0	0	$6\frac{1}{14}$
6	3	$1\frac{1}{2}$	Onoloſſat,								0	0	0	$9\frac{3}{28}$
12	6	3	2	Garme,							0	0	0	$18\frac{3}{14}$
36	18	9	6	3	Darchimi,						0	0	2	$6\frac{9}{14}$
$41\frac{1}{7}$	$20\frac{4}{7}$	$10\frac{2}{7}$	$6\frac{6}{7}$	$3\frac{3}{7}$	$1\frac{1}{7}$	Denarius,					0	0	2	$14\frac{22}{49}$
144	72	36	24	12	4	$3\frac{1}{2}$	Sextarium,				0	0	9	$2\frac{4}{7}$
288	144	72	48	24	8	7	2	Sacros,			0	0	18	$5\frac{1}{7}$
3456	1728	864	576	288	96	84	24	12	Ratel,		0	10	18	$13\frac{5}{7}$
4608	2304	1152	768	384	128	112	32	16	$1\frac{1}{3}$	Manes allicatita,	1	2	11	$10\frac{2}{7}$

Les

Les poids *de France réduits aux mêmes* poids.

									Livres.	Onces.	Deniers.	Grains.
Grain,									0	0	0	0 $\frac{105}{128}$
$7\frac{1}{5}$	Felin,								0	0	0	5 $\frac{29}{32}$
$14\frac{2}{5}$	2	Maille,							0	0	0	11 $\frac{13}{16}$
24	$3\frac{1}{3}$	$1\frac{2}{3}$	Denier,						0	0	0	19 $\frac{11}{16}$
$28\frac{4}{5}$	4	2	$1\frac{1}{5}$	Eſterlin,					0	0	0	23 $\frac{5}{8}$
72	10	5	3	$2\frac{1}{2}$	Gros,				0	0	2	11 $\frac{1}{16}$
576	80	40	24	20	8	Once,			0	0	19	16 $\frac{1}{2}$
4608	640	320	192	160	64	8	Marc,		0	7	17	12
9216	1280	640	384	320	128	16	2	Livre,	1	3	15	9

Les Romains diviſoient l'as, la livre, ou tout autre entier, de la maniere ſuivante,

		Onces.
1	As,	12
$\frac{11}{12}$	Deunx,	11
$\frac{5}{6}$	Dextans,	10
$\frac{3}{4}$	Dodrans,	9
$\frac{2}{3}$	Bes,	8
$\frac{7}{12}$	Septunx,	7
$\frac{1}{2}$	Semis,	6
$\frac{5}{12}$	Quincunx,	5
$\frac{1}{3}$	Triens,	4
$\frac{1}{4}$	Quadrans,	3
$\frac{1}{6}$	Sextans,	2
$\frac{1}{12}$	Uncia,	1

Meſures attiques ſervant à contenir des choſes liquides, réduites à des meſures connues, prenant pour point de comparaiſon celles qui en Angleterre ſervent à meſurer le vin.

Nota que le gallon revient à-peu-près à quatre pintes, meſure de Paris, & la pinte d'Angleterre à la chopine de Paris, moyennant quoi il eſt aiſé d'évaluer les meſures attiques ſur les nôtres.

										Gallons.	Pintes.	Pouces ſolid. à fractions décim.
κοχλιάριον,										0	$\frac{1}{120}$	0, 0356 $\frac{5}{12}$
2	χήμη,									0	$\frac{1}{60}$	0, 0712 $\frac{5}{6}$
$2\frac{1}{2}$	$1\frac{1}{4}$	μύστρον,								0	$\frac{1}{48}$	0, 089 $\frac{11}{48}$
5	$2\frac{1}{2}$	2	κόγχη,							0	$\frac{1}{24}$	0, 178 $\frac{11}{24}$
10	5	4	2	κύαθος,						0	$\frac{1}{12}$	0, 356 $\frac{11}{12}$
15	$7\frac{1}{2}$	6	3	$1\frac{1}{2}$	ὀξύβαφον,					0	$\frac{1}{8}$	0, 535 $\frac{3}{8}$
60	30	24	12	6	4	κοτύλη,				0	$\frac{1}{2}$	2, 141
120	60	48	24	12	8	2	ξέστες,			0	1	4, 283
720	360	288	144	72	48	12	6	χοῦς,		0	6	25, 698
8640	4320	3456	1728	864	576	144	72	12	μετρητὴς,	10	2	19, 626

Me-

Meſures attiques pour les ſubſtances ſeches réduites aux meſures qui ſont d'uſage en Angleterre pour meſurer les grains.

Nota que le picotin eſt la quatrieme partie du boiſſeau; que le gallon contient quatre pintes, meſure de Paris; & que la pinte d'Angleterre revient à la chopine de Paris, ainſi qu'il a été dit ci-deſſus: ce qui rend la réduction des meſures attiques aux nôtres aiſée.

							Picotins.	Gall.	Pintes.	Pouces ſolides.
						κοχλιάριον,	0	0	0	0, 276 $\frac{7}{20}$
10						κύαθος,	0	0	0	2, 763 $\frac{1}{2}$
15	1 $\frac{1}{2}$					ὀξύβαφον,	0	0	0	4, 144 $\frac{3}{4}$
60	6	4				κοτύλη,	0	0	0	16, 579
120	12	8	2			ξέστης,	0	0	0	33, 158
180	18	12	3	1 $\frac{1}{2}$		χοῖνιξ.	0	0	1	15, 705 $\frac{3}{4}$
8640	864	576	144	72	48	μέδιμνος,	4	0	6	3, 501

Nota 1°. qu'outre le *medimnus* qu'on appelloit *medicus*, il y en avoit un autre qu'on nommoit *medimnus georgicus*, & qui équivaloit à 6 *modii* romains.

Nota 2°. qu'il eſt fait mention d'autres meſures dans quelques auteurs, dont la valeur ignorée peut être aiſément connue par le moyen de ces tables.

Meſures romaines pour les ſubſtances liquides réduites à celles d'Angleterre qui ſervent pour le vin.

Nota que le gallon contient à-peu-près quatre pintes meſure de Paris, & que la pinte angloiſe revient à notre chopine.

										Gallons.	Pintes.	Pouces ſolides à fractions décim.
									Ligula,	0	0 $\frac{1}{48}$	0, 117 $\frac{5}{12}$
4									Cyathus,	0	0 $\frac{1}{12}$	0, 469 $\frac{2}{3}$
6	1 $\frac{1}{2}$								Acetabulum,	0	0 $\frac{1}{8}$	0, 704 $\frac{1}{2}$
12	3	2							Quartarius,	0	0 $\frac{1}{4}$	1, 409
24	6	4	2						Hemina,	0	0 $\frac{1}{2}$	2, 818
48	12	8	4	2					Sextarius,	0	1	5, 636
288	72	48	24	12	6				Congius,	0	7	4, 942
1152	288	192	96	48	8	2			Urna,	3	4 $\frac{1}{2}$	5, 33
2304	576	384	192	96	48	8	2		Amphora,	7	1	10, 66
46080	11520	7680	3840	1920	960	160	40	20	Culeus,	143	3	11, 095

Nota 1°. que le *quadrantal* étoit la même choſe que l'*amphora*, & que le *cadus*, le *congiarius*, & le *dolium* ne dénotoient pas des meſures particulieres.

Nota 2°. que les Romains diviſoient le *ſextarius*, ainſi que la livre, en douze parties égales, qu'ils appelloient *cyathi*; de-là vient qu'ils appelloient les verres *calices*, *ſextantes*, *quadrantes*, *trientes*, &c. ſelon le nombre de *cyathi* qu'ils contenoient.

Meſures romaines pour les ſubſtances ſeches réduites aux meſures angloiſes pour les grains.

Nota que le picotin d'Angleterre eſt la quatrieme partie de notre boiſſeau; que le gallon contient quatre pintes, & la pinte d'Angleterre une chopine de Paris.

							Picotins.	Gallons.	Pintes.	Pouces ſolides. à fractions décim.
						Ligula,	0	0	0 $\frac{1}{48}$	0, 01
4						Cyathus,	0	0	0 $\frac{1}{12}$	0, 04
6	1 $\frac{1}{2}$					Acetabulum,	0	0	0 $\frac{1}{8}$	0, 06
24	6	4				Hemina,	0	0	0 $\frac{1}{2}$	0, 24
48	12	8	2			Sextarius,	0	0	1	0, 48
384	96	64	16	8		Semimodius,	0	1	0	3, 84
768	192	128	32	16	12	Modius,	1	0	0	7, 68

Expli-

Explications des caracteres qui ſont principalement en uſage dans les Auteurs grecs & latins, pour déſigner les poids *& meſures*

℞	*amphora.*	Κομ	μετρήτης.	p ⁜	*libra.*	=	*ſextans.*	μν	μνᾶ.
℞ S	*urna.*	χ̄	χοῦς.	p p	*dupodium.*	≡	*quadrans.*	Λ Ж	λίτρα,
E	*congius.*	ξι	ξέστης.	⊥	*uncia.*	==	*triens.*	ξ	οὐγγία.
Ɔ	*ſextarius,*	⁂	κοτύλη.	Ɛ S	*ſemiuncia.*	≡	*quincunx;*	ſλ	δραχμή.
Ɔ S	*hemina.*	ξ	ὀξύβαφον.	Ͻ 9	*ſicilicus.*	S S	*ſemilibra.*	γρ	γράμμα.
℞	*quartarius.*	⨳	κύαθος.	U	*ſextula.*	V	*ſeptunx.*	ὀβ	ὀβολός.
Kv cv.	*cyathus.*	μ̊	μύστρον.	∠	*drachma.*	-S-	*bes.*	κε	κεράτιον.
M	*modius.*	χ	χήμη.	ꟻSS	*ſcriptulus.*	S-=	*dodrans.*	χ̊	χαλκοῦς.
M S	*ſemimodius.*	με	μέδιμνος.	C'	*obolus.*	S==	*dextans.*		
		χ̊	χοῖνιξ.	N	*ſiliqua.*	S≡	*deunx.*		
				Quu	*chalcus.*	♆	*ſemiſextula.*		
				O	*granum.*	IƆ	*binæ ſextulæ,*		
				X*	*denarius.*	—	*drachmæ ſex.*		

Aux tables qu'on vient de lire, il faut joindre les détails particuliers qui ſe rapportent à chaque article, & d'autres details généraux énoncés au *mot* MESURE. (*D. J.*)

POIDS DES HÉBREUX, (*Hiſt. des Juifs.*) les anciens Hébreux n'ayant pas l'uſage de la monnoie frappée à un coin, peſoient tout l'or & l'argent dans le commerce. Le nom général dont ils ſe ſervoient pour marquer un *poids*, étoit une *pierre*: n'ayez point dans votre ſac, une pierre & une pierre, eſt-il dit dans le *Deuter. xxv.* 23. (ce qui ſignifie différent *poids*, un juſte & un faux) mais ſeulement une pierre de perfection & de juſtice, c'eſt-à-dire un *poids* juſte & fidéle. Le ſicle, le demi-ſicle étoient non-ſeulement des noms de monnoie, mais auſſi des noms do *poids*; on lit dans les livres des rois, que les cheveux d'Abſalon peſoient cent ſicles, ce qui revient à environ 19 onces. Moïſe diſtingue deux ſortes de *poids*; le *poids* du ſanctuaire, qui étoit l'étalon ſur leſquel on jugeoit les autres *poids*; & le *poids* ordinaire. Quelques interpretes imaginent qu'il y avoit une difference réelle entre ces deux *poids*; & que le *poids* du ſanctuaire étoit plus fort que les autres; mais les meilleurs critiques ſont perſuadés que cette diſtinction eſt chimérique, & qu'il n'y avoit d'autre différenee entre ces deux *poids*, qu'en ce que le premier étoit gardé dans le temple, pour ſervir de modele aux *poids* publics: Cette pratique n'étoit pas particuliere aux Hébreux; elle étoit en uſage chez les Egyptiens, chez les Grecs, chez les Romains. Nous liſons dans le premier livre des *Paralypomènes, xxiij.* 29. qu'il y avoit un prêtre chargé de l'intendance des *poids* & des meſures. (*D. J.*)

POIDS DU ROI, (*Critiq. ſacrée.*) *poids* d'uſage dans les états du roi de Babylone, & qui peſoit un certain nombre de ſicles.

On lit dans le *II. liv.* de Samuel, *c. xv.* que quand Abſalon faiſoit couper ſes cheveux; ce qui arrivoit une fois l'an, parce qu'il étoit incommodé de leur poids: les cheveux de ſa tête peſoient deux cens ſicles au *poids du roi*. Il y a bien des difficultés dans ce paſſage; 1°, ſi Abſalon coupoit ſes cheveux toutes les années; 2°, s'il coupoit tous ſes cheveux, ou ſeulement une partie; 3°, ſi le *poids* de deux cens ſicles étoit le *poids* de toute ſa chevelure, ou ſeulement de ce qu'il faiſoit couper; 4°, ce que c'étoit que le *poids du roi*.

Il y a dans l'hébreu, *depuis là fin des jours juſqu'aux jours*, ſans ſpécifier aucun jour particulier. Les ſeptante ont rendu l'hébreu mot à mot, ἀπὸ τελῶς ἡμερῶν, εἰς ἡμέρας. Le targum traduit, *à des tems réglés* c'eſt-à-dire, quand ils devenoient trop longs & trop épais; ce qui pouvoit arriver une fois en deux ans, plus ou moins.

Les Iſraélites portoient les cheveux fort longs, ainſi qu'il paroît par l'Ecriture & par Joſephe, *lib. VIII. c.* 1. qui nous dit que les gardes du roi Salomon avoient de long cheveux flottans ſur leurs épaules, & qu'ils les poudroient tous les jours de petites paillettes d'or, qui les faiſoient briller, lorſque les rayons du ſoleil donnoient deſſus. Il n'eſt donc pas vraiſſemblable qu'Abſalon coupât tous ſes cheveux, qui faiſoient ſon principal ornement.

On voit par expérience que les cheveux ne croiſſent dans un an, qu'environ quatre pouces en longueur; ainſi ce qu'il faiſoit couper ne pouvoit pas peſer deux cens ſicles des Juifs, puiſque dans cette ſuppoſition, ce qui reſtoit auroit dû peſer du moins cinq fois autant, ce qui eſt impoſſible de part & d'autre.

Ainſi la plus grande difficulté conſiſte à déterminer ce que c'eſt que le *poids du roi*, ou, comme porte l'hébreu, la *pierre du roi*. M. Pelletier croit que la différence entre le *poids du roi* & le *poids* ordinaire, n'a été connue qu'après que les Juifs ont été ſoumis aux Chaldéens; & que l'auteur des deux livres de Samuel, vivoit vers la fin de la captivité de Babylone, ou peu-après, lorſque les Juifs étoient accoutumés depuis 60 ou 70 ans aux *poids* babyloniens, & ignoroient les *poids* hébreux, qui depuis long-tems n'étoient plus en uſage: que cet auteur, pour ſe faire mieux entendre, a ſubſtitué le *poids* connu à la place de celui qu'il trouvoit marqué dans les mémoires ſur leſquels il travailloit; ce qui lui a fait dire que les cheveux d'Abſalon peſoient deux cens ſicles, *poids* de Babylone, *poids du roi*, auquel les Juifs étoient alors ſujets. Or le ſicle de Babylone peſoit le tiers du ſicle juif, qui étoit égal à 219 grains, *poids* d'Angleterre; ainſi le ſicle babylonien peſoit 73 grains.

Les Rabins & quelques autres écrivains qui prétendent que ces deux cens ſicles étoient le prix que valoient les cheveux d'Abſalon, & non ce qu'ils peſoient, diſent que ſes ſerviteurs vendoient ſes cheveux aux femmes de Jéruſalem. Mais Bochart prétend qu'il n'eſt pas vraiſſemblable qu'on ait vendu les cheveux d'un fils de roi, ni que perſonne ait voulu les acheter à un ſi haut prix.

D'autres imaginent qu'Abſalon ayant coupé ſes cheveux en divers tems, les avoit gardés juſqu'à ce qu'il y en eût le *poids* de deux cens ſicles. Mais outre que cette fiction eſt contraire au texte, elle rend la remarque de l'Ecriture puérile, puiſqu'il n'y auroit rien d'extraordinaire en cela.

Bochart conjecture que les cheveux d'Abſalon ne peſoient deux cens ſicles, que parce qu'il les poudroit d'une poudre d'or; ce qui étoit fort ordinaire dans ce tems-là, & ce qui devoit augmenter fort le *poids* des cheveux; & il demontre que ces deux cens ſicles ne faiſoient pas plus de trois livres & deux onces de notre *poids*. Mais l'Ecriture parle du *poids* réel des cheveux, & non d'un *poids* purement accidentel. Les ſeptante ont réduit ce *poids* de deux cens ſicles à la moitié: il ne parlent que de cent ſicles; ce qui s'accorde avec le ſentiment de ceux qui prétendent qu'il s'agit de ſicles d'or, ou des ſicles du roi, qui n'avoient que la moitié du *poids* de ceux du ſanctuaire. Mais il faudroit prouver auparavant cette différence entre le *poids* ordinaire & celui du ſanctuaire, entre le ſicle d'or & celui d'argent.

De toutes les hypothèſes qu'on vient de citer, celle de M. Pelletier nous paroît la plus ſimple, la plus naturelle, & cependant elle ne leve pas la difficulté du *poids* énorme de la coupe des cheveux d'Abſalon; dans ſon ſyſtème même, je croirois plutôt qu'il s'eſt gliſſé quelque groſſiere erreur de chiffre dans la copie du livre de Samuel; & il faut bien que cela ſoit ainſi, puiſqu'au

lieu

lieu de deux cens ſicles, les ſeptante diſent cent; ce qui ſeroit encore, en adoptant le ſyſtème de M. Pelletier, un *poids* cinq fois trop grand pour approcher de la vraiſſemblance. (*D. J.*)

Poids *de l'Europe*, &c. (*Commerce.*) chaque pays a ſes *poids* différens, non-ſeulement en Europe, mais dans les échelles du levant, en Aſie & en Afrique, &c. Cependant je n'en ferai qu'un article fort abrégé.

Le quintal, la livre, le marc, l'once, le gros, le denier, le grain, ſont les *poids* d'uſage dans la plus grande partie de l'Europe, pour toutes ſortes de marchandiſes. Chacun de ces *poids* a ſes diviſions; par exemple il y a le demi-quintal, le quart de quintal, la demi-livre, le quarteron, le demi-quarteron, la demi-once, le demi-gros, & ainſi du reſte. On ſe ſert de tous ces *poids* dans la plus grande partie de l'Europe, mais ſous différens noms, ſous différentes diviſions & différentes peſanteurs.

L'Eſpagne a en particulier ſon quintal macho, ſes arobes, ſes adarmes; & pour-lors ſes caſtillans & ſes tomins. L'Angleterre a ſes hundreds, ſes jods, ſes ſtones & ſon pound. L'Italie, particulierement Veniſe, ſe ſert de miglieri, de mirri & de ſaggi. Le Portugal peſe à l'arate, au chego & au faratelle; il a encore, comme en Sicile ſes rottolis. L'Allemagne, le Nord, & les villes Anſéatiques ont leurs ſchiſponds, leurs lyſponds & leurs ſtéens; preſque toutes, à la vérité, de différens *poids*.

A Conſtantinople, à Smyrne, & dans la plûpart des échelles du levant, on peſe les marchandiſes au batteman, à l'ocos & au chequi, à la rote & au rottolis, dont il y a de trois ſortes.

La Chine a pour *poids*, le pic, le picol, le bahar, le tael, le catis, le mas & les condorins; le Tunquin a tous les *poids*, les meſures & les monnoies de la Chine. Le Japon n'a qu'un ſeul *poids* qui eſt le catis, différent pourtant de celui de la Chine & du Tunquin.

A Surate, à Agra, & dans tous les états du Mogol, on fait uſage de la ſerre & du mein (autrement nommé par quelques-uns, *man* & par d'autres, *mao.*) La ſerre eſt, à proprement parler, la livre indienne.

Les *poids* de Siam qu'ils nomment deingt, n'ont point d'autre nom que leurs monnoies.

Bautan, l'île de Java, Golconde, Viſapour & Goa ont des *poids* particuliers, pour peſer les diamans & autres pierreries; d'autres pour peſer les piaſtres & les ducats, d'autres enfin pour peſer les ſoies & marchandiſes. En Perſe l'on ſe ſert de batmans ou mans; & de ſahcheray, qui ſont auſſi en grand uſage dans toutes les villes du golfe perſique.

Les nations européennes qui occupent l'Amérique, ſe ſervent dans leurs colonies, des *poids* des princes de l'Europe dont ces colonies dépendent; car pour la rote du Pérou qui peſe 25 livres, on voit aſſez que ce n'eſt autre choſe que l'arobe eſpagnole avec un nom un peu déguiſé à l'indienne. A l'égard des *poids* de l'Afrique, il n'y a que l'Egypte & les côtes de Barbarie qui en aient; & ce ſont les mêmes que ceux des échelles du levant & des états du grand-ſeigneur.

L'île de Madagaſcar a pourtant les ſiens, mais qui ne paſſent point le gros, & qui ne ſervent qu'à peſer l'or & l'argent; les autres choſes, marchandiſes & denrées ne ſe peſent point dans cette île.

On trouvera dans Savary, Ricard & autres, le rapport des *poids* d'Amſterdam, ou de ſon quintal avec ceux des villes du plus grand commerce de l'Europe; mais quelque ſoin que l'on prenne pour trouver cette égalité des *poids* entre une ville & une autre, il arrive rarement qu'on y réuſſiſſe dans la pratique, & qu'on ne trouve du mécompte ſur les marchandiſes qu'on tire d'un lieu, ou qu'on y envoie. (*D. J.*)

Poids d'Angleterre, (*Commerce.*) dans tout le royaume de la grande Bretagne il y a deux *poids*; l'un qu'on nomme *poids de troye*, & l'autre *avoir-du-poids*. Au *poids-de-troye* vingt-quatre grains font le denier ſterling d'Angleterre, vingt deniers l'once, & douze onces la livre; on ſe ſert de ce *poids* pour peſer les perles, les pierreries, l'or, l'argent, le blé, & toutes ſortes de grains; c'eſt auſſi le *poids* des apoticaires, mais qui ſe diviſe autrement; vingt grains font un ſcrupule, trois ſcrupules une dragme, & huit dragmes une once.

L'*avoir-du-poids* eſt de ſeize onces; mais il s'en faut près d'un douzieme, c'eſt-à-dire quarante-deux grains, que l'once d'*avoir-du-poids* ſoit auſſi peſante que l'once du *poids-de-troye*. C'eſt à l'*avoir-du-poids* que ſe peſent toutes les groſſes marchandiſes, comme filaſſe, cuir, cire, beurre, frommage, fer, &c. Cent douze livres d'*avoir-du-poids* font le quintal, qu'en Angleterre on appelle *hindred*.

Poids, *dans le Commerce*, eſt un corps d'une peſanteur connue, & qui ſert, par le moyen d'une balance, à connoître ce que peſent les autres corps. *Voyez* Balance, Peser.

Les *poids* ſont communément de plomb, de fer, ou de cuivre, quoique dans différens endroits des Indes orientales on ſe ſerve de cailloux, & dans quelques lieux de petites féves.

La ſureté du commerce dépendant en grande partie de l'exactitude des *poids*, il n'y a preſque aucune nation qui n'ait pris des précautions pour prévenir toutes les falſifications qu'on y pourroit introduire. Le plus ſûr moyen eſt de prépoſer des officiers particuliers pour marquer ces *poids*, & pour les regler d'après des modeles ou étalons fixes.

Cet expédient eſt très-ancien, & pluſieurs auteurs penſent que ce qu'on appelloit *ſicles du ſanctuaire* chez les Juis n'étoit autre choſe qu'une ſorte de *poids* qu'on conſervoit dans le ſanctuaire pour ſervir de regle aux *poids* communs. *Voyez* Sicle & Poids du sanctuaire.

C'eſt ainſi qu'en Angleterre les étalons des *poids* ſont conſervés à l'échiquier par un officier particulier appellé *le clerc* ou *le contrôleur du marché*. En France l'étalon des *poids* eſt gardé ſous pluſieurs clés dans le cabinet de la cour des monnoies. *Voyez* Étalon.

La plupart des nations chez qui le commerce fleurit ont leurs *poids* particuliers, & ſouvent même différens *poids*, ſuivant les différentes provinces, & ſuivant les différentes eſpeces de denrées.

La diverſité des *poids* fait un des articles des plus embarraſſans dans le commerce, mais c'eſt un inconvénient irrémediable. Non-ſeulement la réduction des *poids* de toutes les nations à un ſeul eſt une choſe impoſſible, mais la réduction même des différens *poids* établis dans une ſeule nation n'eſt pas praticable; témoin les efforts inutiles qu'on a faits en France pour réduire les *poids* ſous Charlemagne, Philippe-le-Long, Louis XI. François I. Henri II. Charles IX. Henri III. Louis XIV.

Les *poids* peuvent être diſtingués en anciens, modernes, étrangers & domeſtiques.

Poids modernes, uſités dans les différentes parties de l'Europe & dans le Levant.

Poids anglois. Par le vingt-ſeptieme chapitre de la grande charte, les *poids* ſont les mêmes dans toute l'Angleterre, mais ſuivant les différentes marchandiſes on emploie de deux ſortes de *poids*; l'un *poids-de-troye*, de 12 onces à la livre; l'autre *poids* d'*avoir-du-poids*, de 16 onces à la livre; l'origine de l'une & de l'autre de ces meſures eſt rapportée aux grains de blé contenus dans l'épi. Dans les *poids-de-troye* 24 de ces grains font un denier de *poids* ſterling, 20 deniers une once, & 12 onces nue livre. *Voyez* Once, Poids.

C'eſt avec ces *poids* qu'on peſe l'or, l'argent, les pierreries, les grains, & les liqueurs. Les apoticaires emploient auſſi le *poids-de-troye*, l'once & le grain, mais ils ont quelque choſe de particulier quant aux diviſions intermédiaires. Ils diviſent l'once en 8 drachmes, la drachme en 3 ſcrupules, & le ſcrupule en 20 grains. *Voyez* Drachme, Scrupule, &c.

Dans les *poids* avoir-du-poids la livre contient 16 onces, mais l'once eſt moindre d'un $\frac{1}{12}$ que l'once de troye, cette derniere contenant 490 grains, & la premiere ſeulement 448.

L'once contient 16 drachmes; 80 onces avoir du-poids valent 73 onces de troye, & 17 livres de troye valent 14 livres avoir-du-poids. *Voyez* Livre.

C'eſt avec les *poids* avoir-du-pois qu'on peſe le mercure, les épiceries, les métaux bas, la laine, le ſuif, le chanvre, les drogues, le pain, &c. *Voyez* Avoir-du-poids.

Table pour le poids de troie.

Pour les Orfevres, &c.

Grains.			
24	Denier de poids.		
480	20	Once.	
5760	240	12	Livre.

Pour les Apoticaires,

Grains.

20	Scrupule.			
60	3	Drachme.		
480	24	8	Once.	
5760	288	96	12	Livre.

Table pour le poids *avoir du poids*.

Scrupule.

3	Drachme.				
24	8	Once.			
384	128	16	Livre.		
43008	14336	1752	112	Quintal.	
860160	286720	35840	2240	20	Tonneau.

Les monnoyeurs & les jouailliers ont des *poids* particuliers; pour peſer l'or & pour les pierreries, ils ſe ſervent du karat & du grain; & pour l'argent ils ſe ſervent de denier & de grain. *Voyez* KARAT, OR & ARGENT.

Les monnoyeurs ont encore une maniere particuliere de ſoudiviſer le grain de troie.

Le grain en 20 pites; la pite en 24 droits, le droit en 20 périt; le périt en 24 flans.

Les marchands de laine ont auſſi leurs eſpeces de *poids* particulieres; le ſac, le neigh, le tod, ſtone, *&c.* toutes meſures angloiſes ſans termes françois. *Voyez* NEIGE & les proportions de ces *poids* à l'*article précédent*.

Poids employés en France. La livre commune à Paris eſt de 16 onces, & on la ſoudiviſe de deux manieres différentes. Dans la premiere on fait de la livre 2 marcs, du marc 8 onces, de l'once 8 gros, du gros 3 deniers, du denier 24 grains; le grain étant équivalent à un grain de froment. Dans la ſeconde diviſion, la livre ſe partage en deux demi-livres, la demi-livre en deux quarterons, le quarteron en deux demi-quarterons, le demi-quarteron en deux onces, l'once en deux demi-onces.

On emploie la premiere diviſion pour les marchandiſes de prix, la ſeconde pour celles de moindre valeur.

Grains.

24	Deniers.				
72	3	Gros.			
576	24	8	Onces.		
7008	192	64	8	Marcs.	
9216	384	128	16	2	Livre.

Demi-once.

2	Once.					
4	2	Demi-quarteron.				
8	4	2	Quarteron.			
16	8	4	2	Demi-livre.		
32	16	8	4	2	Livre.	
3200	1600	800	400	200	100	Quintal.

Mais la livre n'eſt pas la même par toute la France: à Lyon par exemple, la livre *poids* de ville, n'eſt que de quatorze onces; enſorte que 100 livres de Lyon ne valent que 88 livres de Paris. D'ailleurs outre la livre *poids* de ville à Lyon, on en emploie une autre pour la ſoie, qui eſt de quinze onces: on appelle ce *poids*, *poids de ſoie*.

A Toulouſe & dans tout le haut Languedoc, la livre qu'on nomme *poids de table*, n'eſt que de $13\frac{1}{2}$ onces du *poids* de Paris. A Marſeille & dans toute la Provence, la livre eſt de 13 onces du *poids* de Paris. A Rouen, outre la livre commune de Paris, ils ont le *poids* de vicomté, qui eſt de demi-once ſix cinquiemes plus fort que le *poids* de marc.

Les *poids* dont on vient de parler à l'article de France & d'Angleterre, ſont les mêmes que ceux dont on ſe ſert dans la plus grande partie de l'Europe; ce n'eſt guere que par des noms particuliers, ou par d'autres ſoudiviſions qu'il peut y avoir quelque différence. *Voyez* LIVRE, GROS, DENIER, MARC, *&c.*

Chaque nation a cependant quelques ſortes de *poids* particuliers. En Eſpagne, par exemple, il y a des arrobes qui contiennent 25 livres d'Eſpagne, ou un quart de quintal; des quintaux machos qui ſont de 150 livres, ou d'un quintal & demi ou de ſix arrobes; des adarmes, qui ſont la ſeizieme partie d'une once. Et pour l'or, il y a le caſtillan ou la centieme partie de la livre; le tomin, qui eſt de 12 grains, ou d'un huitieme de caſtillan. Tous ces *poids* ſont les mêmes dans la nouvelle Eſpagne.

Dans le Portugal il y a auſſi des arrobes qui ſont de 32 arates de Lisbonne, c'eſt-à-dire de 23 livres. Savary parle auſſi du faratelle qui eſt de 2 livres de Lisbonne, & du rottoli qui eſt de 12 livres; à l'égard de l'or on ſe ſert du chego qui eſt de 4 karats; & ce ſont les mêmes *poids* dans les lieux de l'Orient ſoumis aux Portugais.

En Italie, & particulierement à Veniſe, on a le migliaro qui eſt de 4 mirres, la mire qui eſt de 30 livres de Veniſe. Le ſaggir qui eſt de la ſixieme partie d'une once. A Genes on emploie deux ſortes de *poids*, les grands *poids* pour la douane, le *poids* de caiſſe pour les piaſtres & autres eſpeces, la cantaſa ou quintal pour les marchandiſes groſſieres, la grande balance pour la ſoie crue, & la petite pour les marchandiſes plus précieuſes.

En Sicile on a le rottolo qui peſe 32 livres & demi de Meſſino. *Savary*.

En Allemagne, en Flandre, en Hollande, dans les villes anſeatiques, en Suede, en Danemarck, en Pologne, *&c.* on a des ſchipponds qui ſont à Anvers & à Hambourg de 300 livres, à Lubec de 320, & à Konisberg de 400 livres. En Suede le ſchippond de cuivre eſt de 320 livres, & le ſchippond ordinaire de 400 livres. A Riga & à Revel le ſchippond eſt de 400 livres, Dantzic de 340, en Norvege de 300, & à Amſterdam le ſchippond eſt de 300 livres, & ſe diviſe en 20 lyſponds, leſquels valent chacun 15 liv. *Idem*.

En Moſcovie on compte les marchandiſes en gros par bercheroct ou berkeirtz, qui ſont de 400 de leurs livres. Ils ont encore le poët ou poëde, qui eſt de 40 livres, c'eſt-à-dire $\frac{1}{10}$ du bercheroct. *Idem*.

En Turquie à Smirne, *&c.* on compte par battman ou battemant qui ſont de ſix occos; l'occo eſt de 3 livres & $\frac{4}{5}$ d'Angleterre. Ils ont un autre battman beau-

coup

coup moindre, qui conſiſte, ainſi que le premier en 6 occos; mais ce ſont des occos qui ne peſent que 16 onces d'Angleterre; 44 occos de la premiere eſpece font un quintal turc.

Au Caire, à Alexandrette, à Alep, & à Alexandrie on ſe ſert de rotto, rotton, ou rotoli. Le rotoli au Caire & dans les autres lieux de l'Egypte, eſt de 144 drachmes, & peſe un peu plus que la livre angloiſe. A Alep il y a trois ſortes de rotoli, le premier de 720 drachmes, vaut environ 7 livres d'Angleterre, & ſert pour le cotton, la noix de galle, & autres marchandiſes en gros, le ſecond de 624 drachmes, & ſert pour la ſoie, excepté la blanche, pour laquelle on emploie le troiſieme rotoli, qui excede 600 drachmes.

A Seyde le rotto eſt de 600 drachmes.

Dans les autres ports du Levant que nous ne nommons pas ici, on ſe ſert des mêmes poids, particulierement de l'occo, ou ocqua, du rotoli ou rotto.

Afin de faire voir la proportion de ces différens *poids* entre eux; nous ajouterons une réduction des différentes livres dont on fait uſage en Europe, & qui ſervent de regle fixe pour y rapporter tous les autres; le calcul de ces *poids* a été fait avec beaucoup de ſoins par M. Ricard, & à été publié dans la nouvelle édition de ſon excellent traité de commerce, 1722.

Proportion des poids des principales villes de l'Europe, à ceux d'Amſterdam.

Cent livres d'Amſterdam valent

108	d'Alicant.	106 $\frac{2}{1}$	de Lisbone.
105	d'Anvers.	109	de Londres, *poids d'avoir-du-poids*.
120	livres d'Arcangel, ou 3 poëdes.	105	de Louvain.
105	d'Arſchot.	105	de Lubek.
120	d'Avignon.	141 $\frac{1}{2}$	de Luques, *poids-léger*.
98	de Basle.	116	de Lyon, *poids-de-ville*.
100	de Bayonne.	114	de Madrid.
166	de Bergame.	105	de Malines.
97	de Bergopſom.	123 $\frac{1}{2}$	de Marſeille.
95 $\frac{1}{6}$	de Berg en Norvege.	154	de Meſſine, *poids-léger*.
151	de Bologne.	168	de Milan.
100	de Bordeaux.	120	de Montpelier.
104	de Bourg-en-Breſſe.	125	beſcherots de Moſcovie.
103	de Breme.	100	de Nantes.
125	de Breslau.	106	de Nancy.
105	de Bourges.	169	de Naples.
105	de Bruxelles.	98	de Nuremberg.
111	de Berne.	100	de Paris.
100	de Beſançon.	112 $\frac{1}{2}$	de Revel.
100	de Bilbao.	109	de Riga.
105	de Bois-le-Duc.	100	de la Rochelle.
105	de Cadis.	146	de Rome.
105	de Cologne.	100	de Rotterdam.
107 $\frac{1}{2}$	de Copenhague.	96	de Rouen, *poids de vicomté*.
87	de Conſtantinople.	100	de Saint-malo.
113 $\frac{1}{2}$	de Dantzic.	100	de Saint-Sebaſtien.
100	de Dort.	156 $\frac{1}{2}$	de Saragoſſe.
97	de Dublin.	106	de Séville.
97	d'Edimbourg.	114	de Smirne.
143	de Florence.	110	de Stettin.
98	de Francfort-ſur-Mein.	81	de Stockholm.
105	de Gand.	118	de Toulouſe & haut Languedoc.
89	de Gèneve.	151	de Turin.
163	de Gènes, *poids-de-caiſſe*	158 $\frac{1}{2}$	de Valence.
102	de Hambourg.	182	de Veniſe, *petit poids*.
125	de Koenigsberg.		
106	de Leyde.		
105	de Leypſic.		
105 $\frac{1}{2}$	de Liege.		
114	de Liſſe.		
143	de Livourne.		

Poids des différentes lieux des Indes orientales. Dans la Chine on emploie pour les marchandiſes en gros le pico, qui eſt de 100 catis ou cattis, quoique quelques auteurs le font de 126. Le cati ſe diviſe en 16 taels ou tales, chacun valant $\frac{1}{3}$ d'once d'Angleterre, ou le *poids* d'un rial & $\frac{1}{21}$; & ſe diviſant en 10 mas ou maſſes, leſquelles maſſes valent chacune 10 condrins; de ſorte que le pico chinois monte à 137 livres angloiſes avoir-du-poids, & que le cati peſe 1 livre 8 onces; le pico pour la ſoie eſt de 66 catis & $\frac{3}{4}$; le batias, bakaiſe ou bars contient 300 catis.

Les Tonquinois ſe ſervent des mêmes *poids* & des mêmes meſures que les Chinois. Les Japonnois n'ont qu'une ſorte de *poids* qui eſt le catt; mais il differe du cati des Chinois, en ce qu'il contient 20 taels.

A Surate, à Agre, & dans les autres lieux de l'obéiſſance du Grand-Mogol, on ſe ſert du man ou maund, qui ſont de deux eſpeces; le man royal ou *poids* de roi, & le man ordinaire. Le premier eſt employé à peſer toutes les denrées communes, & contient 40 ſeerſon ou ſerres équivalentes aux livres de Paris, quoique Tavernier prétende qu'elles ſoient moindres d'un ſeptieme. Le man commun qui ſert à peſer les marchandiſes, conſiſte pareillement en 40 ſerres, chaque ſerre valant 12 onces de Paris, ou les $\frac{3}{4}$ des autres ſerres,

Le man peut être regardé comme le *poids* commun des Indes orientales, quoiqu'il change de nom ou plutôt de prononciation. A Cambaye on l'appelle *mao* & dans les autres lieux *mein* & *maun*. Le ſeer eſt, à proprement parler, la livre indienne, & eſt d'un uſage général; on en peut dire autant du bahar, tael, & du cati ci-deſſus mentionnés.

Les poids de Siam ſont les pices qui contiennent deux ſchans ou catis. Quant au cati de Siam, il n'eſt que la moitié de celui du Japon, ce dernier contenant 20 taels, tandis que le premier n'en contient que 10; quelques auteurs font le cati chinois de 16 taels, & celui de Siam de 8.

Le tael contient 4 baats ou ticals, chacun d'environ une once de Paris; le baat contient 4 ſelins ou moyons le mayon, 2 fouangs, le fouang 4 payes, la paye 2 clans, le ſous-paye la moitié du fouang. *Savary*.

Il faut remarquer que ces noms conviennent également aux monnoies & aux *poids*, parce que l'or & l'argent dans ces pays-là ſe vendent aux *poids* comme les autres marchandiſes. *Voyez* MONNOIE.

Dans l'île de Java, & particulierement à Bantam, on ſe ſert du ganſart qui peſe à-peu-près 3 livres hollandoiſes. A Golconde, à Viſapour & à Goa, on a la furatelle, qui eſt du *poids* de 1 livre & 14 onces d'Angleterre; le mangalis ou mangelin qui ſert à peſer le diamant, les pierres précieuſes, & dont le *poids* eſt à Goa de 5 grains, & à Golconde de 5 $\frac{1}{2}$ grains. On a auſſi le rotolo valant 14 $\frac{1}{4}$ onces d'Angleterre, le metricol qui eſt la ſixieme partie d'une once, le vall pour les piaſtres & les ducats, & qui vaut la ſoixante-treizieme partie d'un rial.

Dans la Perſe on ſe ſert de deux ſortes de batmans ou mans, l'un appellé *cabi* ou *cheray*, qui eſt le *poids* du roi, & l'autre eſt appellé *batman de Tauris*, d'un nom des principales villes de Perſe.

Le premier, ſuivant Tavernier, peſe 13 livres 12 onces d'Angleterre, le ſecond 6 $\frac{3}{4}$ livres. Suivant le chevalier Chardin le batman du roi eſt de 13 livres 14 onces, & le batman de Tauris de 6 $\frac{1}{2}$ livres: on les diviſe en vatel, qui en font la ſeizieme partie; en derhem ou drachme, qui ſont la cinquantieme partie; en meſchal moitié du derhem; en dung, qui eſt la ſixieme partie du meſchal, & qui équivaut à 6 grains de carat, & enfin en grain, qui eſt la quatrieme partie du dung. Il y a auſſi le vakié, qui excede un peu l'once d'Angleterre, le ſahcheray valant la 1170e partie du derhem, & le toman qu'on emploie pour faire de grands payemens ſans parler; ſon *poids* eſt celui de 50 abaſſis. *Savary*. *Voyez* TOMAN.

Poids d'Afrique & d'Amérique. Nous avons peu de choſe à dire des poids qu'on emploie en Amérique, parce que dans les différentes colonies qui y ſont établies on emploie les mêmes *poids* que ceux des pays de l'Europe auxquels elles ſont ſoumiſes. Quant à la roue du Pérou, qui eſt de 27 livres, c'eſt évidemment le même *poids* que l'arrobe eſpagnol, dont le nom a été un peu altéré.

Qnant à l'Afrique, il y a peu d'endroits où l'on ſe ſerve de *poids*, excepté en Egypte & dans les côtes de l'Afrique, dont les *poids* ont été comptés parmi ceux des ports du Levant, *&c.*

Sur les côtes qui ſont par-delà le Cap-verd, comme la Guinée, le Congo, à Stofala, Mozambique, il n'y a pas de *poids* particuliers; mais les Anglois, les François, les Hollandois, les Portugais y ont introduit leurs *poids*, chacun dans leur établiſſement.

Dans l'île de Madagaſcar il y a des *poids* particuliers, mais aucun de ces *poids* n'excede une drachme, ils ne ſervent qu'à peſer l'or & l'argent, car ils ne peſent jamais les autres choſes; le gros s'y nomme *ſompi*, le demi-gros *vari*, le ſcrupule ou denier *ſacare*, le demi-ſcrupule ou obole *nanqui*, les ſix grains *nangue* ou *nanque*; pour le grain il n'a point de nom propre. On trouvera dans ce Dictionnaire tous les noms de ces différens *poids* expliqués, & leur évaluation avec les *poids* de France ou d'Angleterre. *Voyez* chaque nom de *poids* ſous ſon titre particulier.

Poids, bon poids, (*Comm.*) on appelle *bon poids* en Hollande, & particulierement à Amſterdam, un excédent de *poids* que le vendeur accorde à l'acheteur par gratification.

Cet excédent eſt de deux ſortes; l'un qui eſt établi depuis long-tems & qu'on paye toujours ſans conteſtation; l'autre qui eſt nouveau, & qui cauſe ſouvent des diſputes. La déduction pour le *bon poids* anciennement établie, va pour l'ordinaire à un pour cent, & au plus à deux, ſuivant la nature des marchandiſes. On peut conſulter ſur cette matiere la table qu'en a donné le ſieur Ricard dans ſon *traité du négoce* d'Amſterdam, imprimé en 1722. Quant au nouvel excédent de *bon poids*, c'eſt aux acheteurs à le ſolliciter & à l'obtenir, & aux vendeurs à ſe défendre de l'accorder. *Dictionnaire de commerce.*

Poids du Roi *ou* Poids-le-Roi, c'eſt en France une balance publique établie dans la douane de Paris, pour peſer toutes les marchandiſes qui y arrivent, & qui ſont contenues dans les tarifs dreſſés à cet effet.

L'établiſſement du *poids-le-roi* à Paris eſt d'une grande antiquité, & l'on en trouve des traces dès avant le tems de Louis VII. Juſqu'au regne de ce prince, il avoit été du domaine royal, mais en 1069 il fut aliéné à des particuliers à la charge néanmoins de la foi & hommage. Il paroît qu'en 1238 les droits du *poids-le-roi* étoient retournés au domaine, ce qui dura plus d'un ſiecle; après quoi ayant été de nouveau aliéné, une partie paſſa au chapitre de Paris en 1384, ce corps en acquit l'autre moitié en 1417, & il en a été depuis en poſſeſſion juſqu'en 1693 qu'il fut de nouveau réuni au domaine.

Sauval remarque que pendant très-long-tems les *poids* dont on ſe ſervoit pour peſer les marchandiſes au *poids-le-roi* n'étoient que des cailloux d'où l'aide du peſeur étoit appellé *lieve-caillou*, ce qui lui fait conjecturer qu'alors les étalons n'étoient eux-mêmes que de pierre, ce que paroiſſent autoriſer les *poids* de quelques cantons & villes d'Allemagne, qui conſervent encore le nom de *pierre*. *Voyez* Pierre.

Le droit de *poids-le-roi* dont il eſt tenu regiſtre par les commis du *poids*, eſt de deux ſortes; l'un qui eſt de 10 ſols 5 deniers par cent peſant, & du plus ou du moins par proportion juſqu'à une livre, ſe paye ſur toutes les drogueries & épiceries; & l'autre qui n'eſt que de 3 ſols auſſi le cent peſant, & du plus ou du moins ſur toutes les autres marchandiſes communes d'œuvre-de-*poids*, comme parlent les ordonnances. *Voyez* Œuvre-de-poids.

Amſterdam a auſſi ſes *poids* publics, dont l'un eſt établi dans la place du Dam devant l'hôtel-de-ville, où il y a ſept balances pour peſer les groſſes marchandiſes, comme ſucres, prunes, fanons, laines, *&c.* & une pour peſer les marchandiſes fines, telles que les ſoies, la cochenille, l'indigo, *&c.* un ſecond *poids* public établi dans le marché-neuf à cinq balances, & un troiſieme dans le marché au beurre en a ſeulement quatre.

On ne s'y ſert que du *poids* de marc. Depuis une livre juſqu'à 25 livres le droit du *poids* eſt comme de 25 livres; depuis 25 livres juſqu'à 50 livres comme de 50, depuis 50 juſqu'à 75 comme de 75, & depuis 75 juſqu'à 100 comme de 100. On peut voir dans le *traité du négoce* d'Amſterdam de Jean-Pierre Ricard, un tarif des droits du *poids* de toutes les marchandiſes qui y ſont ſujettes, & quelques tarifs particuliers pour quelques eſpeces de marchandiſes, entre autres les fromages, beurres, ſirops. Ces droits, dont partie appartient à la ville & partie à la province, ſont régis par des fermiers qu'on renouvelle de trois ans en trois ans. Ils ont ſous eux des peſeurs qui ne font que mettre les marchandiſes dans les balances & eſtimer le *poids*, & auxquels il eſt défendu de toucher les cordes deſdites balances pour les faire pancher à leur gré. Toute marchandiſe qui ſe vend au *poids* eſt ſujette au droit de ce *poids*, aucun marchand ne pouvant avoir chez ſoi de grandes balances ſans une permiſſion du fermier, pour laquelle on paye 20, 30, juſqu'à 50 florins plus ou moins, ſans préjudice des droits dûs pour le *poids* public. Quand ils veulent en vendre, ils ſont obligés de les faire tranſporter à quelqu'une des places dont nous avons parlé, ou bien les peſeurs publics les peſent devant leur porte à l'aide d'une machine qu'on nomme *prikel*, ce qui ne coute que 3 florins 3 ſols pour le droit du bureau, & 6 à 8 ſ. pour le port de la machine. *Voyez* Prikel.

En Angleterre, les droits de *poids-le-roi* ſont de 5 ſols ſterlings pour une peſée d'un millier, & de 2 ſols pour une peſée de deux cens, & dont les François payent deux tiers plus que les Anglois.

Dans les anciennes archives d'Angleterre, *poids*, *pondus*, ſignifie un *droit* que l'on paye au roi, ſuivant le *poids* des marchandiſes. *Voyez* Pondage.

Poids du roi, *pondus regis*, c'eſt le nom qu'on donne en Angleterre, à ce qu'on appelle ailleurs *étalon*, c'eſt-à-dire à un *poids* original qui étoit anciennement réglé par le roi; ce *poids* eſt de 12 onces à la livre. *Voyez* Poids & Etalon. Savary, *Dict. de commerce de Chambers.*

Poids, (*Comm.*) conſidérés par rapport à leur matiere, ſont ou de cuivre, ou de fer, ou de plomb, & il y en a d'autres qu'on appelle *cloches*.

Les *poids* de cuivre ou de marc ſont des *poids* de cuivre qui viennent pour la plûpart de Nurémberg, & qui étant ſubdiviſés & emboîtés l'un dans l'autre, ſervent, en les ſéparant, à peſer les marchandiſes les plus précieuſes; on les appelle *poids de marc*, parce que tous enſemble, la boîte compriſe, ils peſent juſte huit onces ou le marc. *Voyez* Marc.

Les *poids* de fer ſont ordinairement carrés, & ont un anneau auſſi de fer pour les prendre plus commodément ſur-tout ceux dont la peſanteur eſt conſidérable. On les fabrique dans les forges à fer. Il y en a depuis un quarteron juſqu'à cent livres: on s'en ſert pour peſer les marchandiſes les plus peſantes & du plus grand volume.

Les *poids* de plomb ſervent au contraire à peſer les marchandiſes les plus legeres, ou celles qui ſont en plus petite quantité.

Les *poids* qu'on appelle *cloches* de la figure qu'ils ont approchante de celle d'une cloche, ſont pleins & maſſifs. Ils ſe font par les fondeurs, & s'achevent par les balanciers qui ajuſtent auſſi tous les autres, on les étalonne ſur ceux de la cour des monnoies. *Voyez* Étalon.

L'ordonnance du mois de Mars 1673 enjoint à tous négocians & marchands, tant en gros qu'en détail, d'avoir chacun à leur égard des *poids* étalonnés, & leur fait défenſes de s'en ſervir d'autres, à peine de faux & de 150 livres d'amende. *Dictionn. de commerce.*

Poids dormant, (*Comm.*) on appelle ainſi en Flandre & dans le reſte des pays conquis le *poids* ou marc, matrice & étalon que l'on garde dans la monnoie de Lille. Il fut réformé ſous le regne de Louis XIV. en 1686, & a depuis pour marque une L à la place du ſoleil & de la fleur de lys qu'il avoit auparavant. *Voyez* Marc & Étalon. *Dict. de commerce, tome III. p.* 904.

Poids étalonné, eſt un *poids* qui a été marqué par les officiers de la cour des monnoies, après avoir été vérifié & peſé ſur le *poids* matrice ou original, qui ſe garde dans le cabinet de cette cour. L'étalonnage ſe fait avec un poinçon d'acier. *Voyez* Étalon, Étalonnage. *Dictionnaire de commerce, tome III. p.* 903.

Poids de marc, (*Comm.*) *poids* de huit onces; c'eſt par cette raiſon qu'à Paris & dans toutes les villes de l'Europe, quand on parle d'une livre *poids de marc*, on l'entend toujours d'une livre de ſeize onces ou de deux marcs. En Hollande, particulierement à Amſterdam, le *poids de marc* ſe nomme *poids de Troie*.

Poids, (*Docimaſtique.*) 1°. Un eſſayeur bien occupé de ſon art, a beſoin d'autant d'eſpeces de *poids* qu'un artiſte eſt obligé d'en avoir pour peſer les mines qu'il travaille en grand, autrement il ſeroit expoſé à des erreurs & à perdre ſon tems à calculer pour réduire ſes *poids*. Il eſt des occaſions où ils ne ſont pas tous néceſſaires, parce que les quantités communes de quelques-uns d'entr'eux facilitent leur réduction ou comparaiſon. La différence qu'il y a entre les *poids* ordinaires ou réels, & ceux des eſſais fictifs, imaginaires ou repréſentans, c'eſt que ceux-ci ſont mille fois plus petits que les *poids* réels, devant ſervir à peſer de très-petites quantités de métaux

ou de mines dont on veut avoir l'eſſai. Ces *poids* en petit ſe diviſent en autant de parties de même nom que les *poids* réels employés dans les travaux en grand.

Comme les noms & les ſoudiviſions de ces ſortes de *poids* varient ſelon les différens pays, nous ne nous amuſerons pas à entrer dans le détail immenſe où cette matiere nous jetteroit. Nous ne parlerons ſeulement que des eſpeces les plus ordinaires. Ceux qui en ſouhaiteront davantage pourront examiner les *poids* en uſage dans les différens pays, & les comparer avec ceux qui leur ſont connus. On trouve dans les *traités des monnoies* & dans pluſieurs ouvrages d'arithmétique leurs noms & leurs proportions.

2°. Le *poids* le plus commun dans les fonderies, où les metallurgiſtes tirent les métaux des minerais & des terres métalliques, eſt le quintal. On le diviſe en cent parties égales, quelquefois en cent dix, & même en un plus grand nombre, qu'on appelle des *livres*, en allemand *pfund*. La livre ſe diviſe en trente deux parties nommées *demi-onces*, *loth*; le loth ou demi-once en deux ſiciliques, & le ſicilique en deux demi-ſiciliques ou drachmes, *quintlein*. On ne ſe ſert pas de *poids* plus petits que ceux-ci, excepté pourtant que les eſſayeurs diviſent encore le demi-ſicilique en deux, parce qu'on eſt quelquefois obligé d'avoir égard à ces ſortes de minuties. Mais pour peſer toutes les parties dont nous venons de parler, outre un *poids* de cent livres, il faut encore avoir tous ceux qui ſont néceſſaires pour les différentes portions de ce quintal. Peu importe qu'on faſſe uſage d'un quintal de plus de cent livres; la diviſion eſt toujours la même. On doit donc avoir,

1. 100 livres ou quintal.
2. 64 livres,
3. 32 livres.
4. 16 livres.
5. 8 livres.
6. 4 livres.
7. 2 livres.
8. 1 livre ou 32 demi-onces.
9. $\frac{1}{2}$ livre ou 16.
10. $\frac{1}{4}$ livre ou 8.
11. $\frac{1}{8}$ livre ou 4.
12. $\frac{1}{16}$ livre ou 2.
13. $\frac{1}{32}$ livre ou 1.

(9–13: loths ou demi-onces.)

14. $\frac{1}{2}$ loth ou 2.
15. $\frac{1}{4}$ loth ou 1.
16. $\frac{1}{8}$ loth ou $\frac{1}{2}$.

(14–16: demi-Sicilique ou gros.)

3°. Voici quelles ſont les diviſions & les noms des *poids* employés par les Métallurgiſtes & les Eſſayeurs, avec cette différence que le quintal des métallurgiſtes, ou celui dont on ſe ſert dans la ſociété peſe 100 livres réelles ou plus, (§. précédent), & que celui des eſſayeurs ne peſe qu'un gros ou demi-ſicilique, enſorte qu'il n'eſt tout-au-plus que $\frac{1}{12800}$ du quintal ordinaire ou rèel.

4°. Comme les deniers des *poids* fictifs ou d'eſſais ſont très-petits (§. précédent), & conſéquemment très-ſujets à ſe perdre, & que l'on ne trouve pas par-tout des ouvriers capables de les réparer un eſſayeur doit les ſavoir faire lui-même; c'eſt ce dont je vais parler.

5°. Ces ſortes de *poids* (§. 2.) ſe font de lames d'argent quarrées aſſez étendues pour recevoir la marque de leur *poids*. On commence par le *poids* de 64 livres qui eſt environ les deux tiers du gros réel, & on lui imprime la marque qui lui convient; celui-ci ſert à régler tous les autres. On met ce *poids* (ſoixante-quatre livres) dans la balance d'eſſai garnie de ſes baſſins; & du côté oppoſé de la grénaille de plomb très-menue, ou du ſable fin bien lavé, ſéché, & paſſé à-travers un tamis ſerré juſqu'à ce qu'on en ait l'équilibre, on ôte enſuite le *poids* & on partage également la grenaille ou le ſable: on vuide l'un des baſſins, ſe gardant bien d'y rien laiſſer de la grenaille: on met à la place un *poids* qui n'eſt que la moitié du précédent; on le marque 32 livres: on peut l'avoir préalablement ébauché dans une balance moins délicate. Si ce ſecond *poids* ſurpaſſe de beaucoup la peſanteur de la grenaille, on lui ôte ſon excédent avec une lime fine; mais ſi cet excès eſt peu de choſe, on ſe ſert d'une pierre fine à aiguiſer, ſur laquelle on le frotte juſqu'à ce qu'on l'ait rendu capable de faire un équilibre parfait avec la grenaille, obſervant de le lui comparer de tems en tems. On change pour-lors les baſſins pour voir ſi on n'eſt point tombé dans l'erreur, ou ſi la balance n'a point de défauts.

L'on continue la même manœuvre par tous les autres *poids* juſqu'à celui d'une livre. Quant à celui du quintal, on met enſemble, pour le régler, ceux de ſoixante-quatre, de trente-deux & de quatre livres, & on le marque. La diviſion des demi-onces ſe fait aiſément en prenant toujours leur moitié, ainſi qu'il ſuit. Le *poids* d'une livre étant une fois bien réglé, l'on mettra en équilibre avec lui un fil d'argent très-droit, recuit au feu, & parfaitement cylindrique. On le diviſera en deux parties égales, à l'aide d'un rapporteur & d'un coin bien tranchant, chaque moitié ſera un *poids* de demi-livre ou de ſeize demi-onces. Si l'on en diviſe une en deux, chaque nouvelle diviſion ſera un *poids* de huit demi-onces ou loths, & ainſi de ſuite juſqu'au gros, *voyez la table du* §. 2. On ſe ſervira des ſegmens de ce cylindre pour ajuſter les petites lames d'argent ſur leſquelles on aura empreint le caractere des demi-onces.

Il n'eſt pas néceſſaire d'avoir des diviſions de *poids* au-delà d'une demi-once: car les drachmes ſont déja de très-petits ſegmens du fil d'argent que l'on eſt obligé d'applatir légerement, & de courber pour avoir l'aiſance de les prendre. On ſe ſert de points pour marquer le nombre des drachmes, ou bien l'on ſe contente de reconnoître leur *poids* au rang qu'ils occupent & à leur grandeur. On a auſſi une quantité de *poids* aſſez conſidérable pour faire aiſément toutes les parties du quintal.

6°. On a ſouvent beſoin d'un quintal qui peſe plus d'un gros réel: on peut facilement en faire un, ſelon les regles que nous avons preſcrites au §. précédent, de tel *poids* que l'on voudra. Il eſt cependant à propos qu'il ſoit en proportion avec le petit quintal fictif, comme, par exemple, qu'il lui ſoit comme deux ou quatre ſont à un, parce qu'alors le plus petit peut en faire partie avec toutes ſes diviſions.

7°. On vérifie les *poids* neufs ou l'on s'aſſûre ſi les vieux n'ont contracté aucun défaut par l'uſage en comparant les grandes quantités aux petites; comme, par exemple, le quintal avec les *poids* de ſoixante-quatre, trente-deux & quatre livres, celui de ſoixante-quatre livres avec celui de trente-deux, & deux autres de ſeize livres, & ainſi des autres. Il eſt à propos d'avoir deux *poids* pour chaque diviſion du quintal & l'on doit goûter cet avis que, comme l'on a beaucoup de peine & d'ennui à ajuſter la grenaille, il n'en coute preſque pas davantage pour faire deux *poids* ſemblables que pour un ſeul.

8°. Ces *poids*, §. 5 & 6, ſeront tenus renfermés dans une petite boîte plate, munie d'une fermeture, & diviſée en petits caſſetins garnis de cuir ou de drap chacun aura ſon rang marqué, afin qu'on puiſſe l'avoir ſous ſa main. On ſe gardera bien d'en mettre deux enſemble, car le frottement ne manqueroit pas de leur faire perdre leur juſteſſe.

Quelques artiſtes ont coutume de faire leurs *poids*, §. 5, en commençant par le plus petit, & d'aller ainſi en le multipliant juſqu'au quintal. Mais il arrive qu'ils multiplient auſſi en même tems l'erreur qu'ils peuvent avoir commiſe des le premier, quoique peu ſenſible, & qu'ils perdent ainſi toutes leurs peines; d'autres au contraire commencent par le plus grand, & éprouvent beaucoup de difficultés pour trouver les petits; car en partageant toujours par moitié, on ne paſſe guere aiſément le *poids* de vingt-cinq livres. C'eſt la raiſon pour laquelle on doit commencer par ſoixante-quatre livres, & ne faire point de *poids* de cinquante livres ni de vingt-cinq, vû qu'on les peut compoſer de l'aſſemblage des autres.

9°. Le quintal réel differe en pluſieurs endroits. Souvent il contient plus de cent livres, & va même juſqu'à cent dix & au-delà. Lors donc qu'un eſſayeur ſera obligé de faire un eſſai de quelque matiere dont le *poids* ſoit en proportion avec celui du quintal réel, il ajoutera au quintal repréſentant autant de livres que le quintal réel en contient en ſus.

10°. On ſe ſert d'un *poids* de marc ou de demi-livre pour les eſſais d'or & d'argent; & pour connoître le titre des monnoies d'argent allié au cuivre ou à quelqu'autre métal. On le diviſe en ſeize demi-onces ou loths, chaque loth en quatre demi-ſiciliques, *quintlein*; le demi ſicilique en quatre deniers, *pſenning*; & le denier en deux mailles, *heller*. On donne à cette ſuite repréſentant le marc le nom de *poids-de-ſemelle*, *pſenning-gewicht*.

11°. Le *poids* de marc du §. précédent n'eſt pas abſolument néceſſaire, parce qu'on peut ſe ſervir à ſa place

ce du quintal d'eſſai (§. 2. & 5.), en prenant le *poids* de ſeize livres de celui-ci pour les ſeize demi-onces du *poids* de ſemelle, qui y eſt repréſenté dans toutes ſes parties. Chaque livre du quintal fictif répondra donc à une demi-once du *poids* de marc repréſentant: huit demi-onces à un demi-ſicilique: deux demi-onces à un denier, & une demi-once à une maille.

12°. Si l'on veut avoir un *poids* de marc fictif pour allier le cuivre à l'argent, on le diviſe ainſi que le précédent en ſeize loths. Mais chaque loth eſt ſous-diviſé en dix-huit grains, & ſelon Georges Agricola en quatre ſiciliques; chaque grain en quatre parties. Le plus fort *poids* de cette ſuite eſt donc le marc, lequel peut, comme celui du §. précédent, être repréſenté par celui de ſeize livres du quintal d'eſſai, au-quel cas la livre de celui-ci vaudra un loth de celui-là.

Le ſecond *poids* de ce marc eſt petit, c'eſt-à-dire, le plus fort après le premier ſera de huit loths; le troiſieme, de quatre; le quatrieme, de deux; le cinquieme, d'un ſeul ou de dix-huit grains; le ſixieme, d'un demi-loth ou de neuf grains. On peut encore ſubſtituer à ce dernier la demi-livre du quintal fictif. Quant à la diviſion des grains du *poids* en queſtion, on aura recours aux mêmes expédiens que pour les demi-onces du quintal en petit, c'eſt-à-dire, au cylindre d'argent (§. 5.). Son ſeptieme *poids* ſera donc de ſix grains; le huitieme, de trois; le neuvieme, de deux; le dixieme, d'un ſeul; l'onzieme, d'un demi; & le douzieme enfin, d'un quart de grain. Ces grains auront des caſes particulieres, de peur qu'on ne les confonde avec les demi-onces du quintal imaginaire.

Au reſte, s'il prenoit fantaiſie à quelque artiſte de ſe faire un *poids* particulier en ſuivant notre diviſion, nous n'avons pas d'autres avis à lui donner que ceux que nous avons expoſés au §. 5. & ſuivans; excepté pourtant que ſon principal *poids* de marc ne doit être tout-au-plus que de l'équivalent de celui de ſeize livres du quintal d'eſſai, comme nous l'avons dit auſſi. Il eſt arbitraire à-la vérité de choiſir tel *poids* abſolu qu'on voudra, pour lui donner les diviſions reçues: mais auſſi un *poids* trop conſidérable eſt contraire aux vûes de l'art, puiſqu'il ne s'occupe que de travaux en petit & non en grand. On fait principalement uſage en Allemagne des deux *poids* de marc du §. 5. & de celui-ci.

13°. Dans la Flandre, au lieu des *poids* expoſés aux §. 10 & 12. on ſe ſert d'un *poids* de ſemelle que l'on diviſe idéalement en douze deniers, chacun deſquels eſt ſous-diviſé en vingt-quatre grains. Ces douze deniers peſent un demi-gros réel; c'eſt donc le *poids* que l'on donne au premier de la ſuite. Le ſecond eſt de ſix deniers; le troiſieme, de trois; le quatrieme, de deux; le cinquieme, d'un ſeul; le ſixieme, de douze grains; le ſeptieme, de ſix; le huitieme, de trois; le neuvieme, de deux; & le dixieme, d'un ſeul. On néglige les autres diviſions.

14°. Quant à l'alliage de l'or par l'argent & le cuivre, on y fait uſage d'un *poids* de ſemelle (*carath-gewicht*), que l'on diviſe idéalement en vingt-quatre karats (*carath.*) Chaque karat ſe diviſe auſſi imaginairement en douze grains; le premier *poids* de la ſuite peſe donc, ainſi qu'il convient, vingt-quatre karats; le ſecond, douze; le troiſieme, ſix; le quatrieme, trois; le cinquieme, deux; le ſixieme, un ſeul; le ſeptieme, un demi ou ſix grains; le huitieme, trois; le neuvieme, deux; le dixieme, un grain.

Il y a encore un grand nombre d'eſpeces de *poids*, différentes de celles dont nous venons de parler §. 1. & ſuivans. Mais toute l'étendue dont cette matiere eſt ſuſceptible n'eſt point de notre plan. On peut conſulter à ce ſujet le ſeptieme livre de la métallique de Georges Agricola; *Docimaſtiq. de* Crammer. (*D. J.*)

Poids, (*Pharmacie.*) Les Apoticaires ſe ſervoient autrefois de la livre de Médecine, qui étoit compoſée de douze onces, chacune moindre d'un ſixieme que l'once *poids* de marc uſité à Paris. Car cette once de Médecine étoit compoſée de huit gros ou dragmes qui n'étoient chacune que de ſoixante grains, au lieu que le gros *poids* de marc contient ſoixante-douze des mêmes grains.

Aujourd'hui les Apothicaires ne ſe ſervent plus en France & dans preſque tous les pays de l'Europe, que de la livre civile ou marchande uſitée dans chaque pays; & lorſque quelques auteurs déſignent une quantité de quelque remede par la livre de Médecine, ils ont ſoin d'ajouter l'épithete *medica* au mot *libra*. Reſte donc à ſavoir ſeulement quelle eſt la livre uſitée en chaque pays. *Voyez* Livre, *Commerce*.

La livre ſe déſigne ainſi dans les formules de Médecine par ce caractere ℔; l'once, par celui-ci ℥; le gros, par celui-ci ʒ; le tiers du gros, que les Médecins appellent *ſcrupule*, par celui-ci ℈; & enfin le grain, par les lettres initiales *gr.* (*b*)

Poids, *terme de Monnoie*, c'eſt l'épreuve de la bonté des eſpeces de monnoie.

Ces *poids* ſont ordinairement de cuivre, de plomb ou de fer; dans quelques endroits des Indes orientales, ils ne ſont que de pierre: mais comme la ſûreté & la bonne foi du commerce, dépendent en partie de la fidélité & de la juſteſſe des *poids*, il n'y a guere de nation, pour peu qu'elle ſoit policée, qui n'ait pris des précautions pour en empêcher la falſification. La plus ſûre de ces précautions eſt ce qu'on appelle communément l'*étalonnage*, c'eſt-à-dire, la vérification & la marque des *poids*, par des officiers publics ſur un *poids* matrice & original, qu'on appelle *étalon*, dépoſé dans un lieu ſûr, pour y avoir recours quand on en a beſoin. Cet uſage eſt de la premiere antiquité. En Angleterre, l'étalon, eſt gardé à l'échiquier; & tous les *poids* de ce pays-là ſont étalonnés ſur ce pié original, conformément à la grande charte. En France, le *poids-étalon* ſe garde dans le cabinet de la cour des monnoies. (*D. J.*)

Poids originaux, (*Monnoie.*) ce ſont des *poids* de cuivre avec leurs boîtes de même métal, aſſez proprement travaillés, & que le roi Jean qui régnoit en 1350 fit faire. On les a mis en dépôt à la cour des monnoies à Paris, & on s'en ſert en cas de néceſſité pour régler tous les autres *poids*. (*D. J.*)

Poids, *clous au*, (*Clouterie.*) Les clous au *poids*, dans le négoce de Clouterie, ſont plus forts que les broquettes, & commencent où elles finiſſent; ils vont depuis deux livres juſqu'à quarante livres au millier. Ils s'achetent preſque tous à la ſomme, compoſée de douze milliers; dans le détail on les vend ou à la livre, ou au compte. (*D. J.*)

Poids du sanctuaire, (*Théologie.*) expreſſion fort uſitée dans l'Ecriture. Moïſe parle ſouvent du *poids du ſanctuaire*, lorſqu'il eſt queſtion de marquer un *poids* juſte, public & ſûr.

Pluſieurs ſavans ont prétendu que ce *poids du ſanctuaire* étoit plus fort que le *poids* ordinaire. D'autres au contraire ont donné un plus grand *poids* au *poids* commun qu'au *poids du ſanctuaire*. Ils ſont encore partagés ſur la valeur & ſur le *poids* de ces deux ſicles, & ſur la diſtinction qu'il y a à faire entre le ſicle du ſanctuaire & le ſicle public, ou le ſicle du roi ou le ſicle commun. *Voyez* Sicle.

Les uns croient que le *poids du ſanctuaire* & le *poids* du roi ſont mis par oppoſition au *poids* des peuples étrangers comme les Egyptiens, les Chananéens, les Syriens. D'autres veulent que le *poids* du roi ſignifie le *poids babylonien*, & que par le *poids du ſanctuaire* il faut entendre le *poids* des Juifs.

Les meilleurs critiques ſoutiennent que la diſtinction du *poids du ſanctuaire* & du *poids* public eſt chimérique; que toute la différence qu'il y a entre ces deux *poids* eſt celle qui ſe trouve entre les étalons qui ſe conſervent dans un temple ou dans une maiſon de ville, & les *poids* étalonnés dont ſe ſervent les marchands & les bourgeois. On voit par les *Paralipom. liv. I. c. xxij. v.* 29. qu'il y avoit un prêtre dans le temple qui avoit ſoin des *poids* & des meſures: *ſuper omne* pondus & *menſuram*. Et Moïſe ordonne, *Levitic. xxvij.* 25. que toutes choſes eſtimables à prix d'argent ſeront eſtimées ſur le pié du *poids du ſanctuaire*. D'ailleurs il ne marque point de différence entre ce *poids* & le *poids* public. Ni Joſephe, ni Philon, ni ſaint Jérôme, ni aucun ancien ne marquent cette diſtinction prétendue du *poids* du temple & du *poids* du peuple.

Au reſte la coutume de conſerver les étalons des *poids* & des meſures dans les temples n'étoit pas particuliere aux Hébreux. Les Egyptiens, au rapport de ſaint Clément d'Alexandrie, avoient dans le college de leurs prêtres un officier dont la fonction étoit de reconnoître toutes les meſures, & d'en conſerver les meſures originales. Les Romains avoient la même coutume. Fannius, parlant de l'amphore, dit:

Amphora fit cubitis, quam ne violare liceret,
Sacravêre Jovi Tarpeio in monte Quirites.

Et Juſtinien, par ſa *novelle CXXVIII. c. xv.* ordonna que l'on garderoit les *poids* & les meſures dans les égliſes des Chrétiens. Calmet, *Dict. de la Bibl. tom. III. pag.* 240.

Poids du ſanctuaire ſe prend auſſi, dans un ſens figuré & moral, pour un jugement exact & rigoureux. Peſer ſes actions au *poids du ſanctuaire*, c'eſt examiner ſcrupuleuſement ſi elles ſont conformes à la loi, ſans les flatter, ou ſe déguiſer ce qu'elles peuvent avoir de vicieux.

POIDS, (*Critiq. ſacrée.*) dans la vulgate *pondus, onus*; ce *mot* ſe prend au figuré pour la grandeur des choſes; cette grandeur, en parlant du bonheur à venir, eſt oppoſée à la *légereté* des afflictions de cette vie, dans la *II. aux Corinthiens, iv.* 17. Les Helléniſtes ſe ſervent de ce *mot* pour marquer la force, la puiſſance, le nombre. *Une peſante troupe*, ὀχλὸς βαρὸς; *I. Macch. j.* 18. c'eſt une puiſſante armée. Ailleurs, je louerai Dieu parmi un grand peuple; *Pſ. xxxv. xviij.* & *Pſ. xxxiv.* ſelon les ſeptante; il y a dans l'original un *peuple peſant*, ἐν λαῷ βαρεῖ; *voyez* PESANT.

Poids veut dire auſſi *travail, fatigue*; *Matt. xx.* 12. nous avons ſupporté toute la fatigue du jour, *portavimus* pondus *diei*, τὸ βάρος τῆς ἡμέρας. 3°. Ce *mot* déſigne une charge, une commiſſion pénible: pourquoi ſoutiens-je ſeul la charge de tout le peuple? pondus *univerſi populi*. 4°. Il ſignifie *punition, châtiment*: j'étendrai ſur Jéruſalem la punition de la maiſon d'Achab; *IV. des Rois, xxj.* 13. pondus *domûs Achab.* 5°. Il marque auſſi la proportion des peines: je vous jugerai dans un rapport juſte entre la peine & la faute, *ponam in* pondere *judicium*; *Iſaïe, xxviij.* 17. (*D. J.*)

POIG, (*Géog. Hiſt. nat.*) riviere de la Carniole, qui prend ſa ſource dans une montagne qui eſt à une lieue de Adelsberg, & qui ſe perd tout-d'un coup ſous terre dans une grotte ſouterreine d'une étendue immenſe, & dans laquelle on peut ſe promener l'eſpace de pluſieurs lieues. Le bruit que font les eaux de cette riviere ainſi abſorbée eſt très-fort; elle va de-là reparoître dans un endroit appellé *Planina*, après quoi elle ſe perd encore une fois ſous une roche, & enfin elle ſe remontre encore, & alors elle prend le nom de *Laubach*.

POIGNARD, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) dague ou petite arme pointue que l'on porte à la main, à la ceinture, ou qu'on cache dans la poche.

Ce mot vient de *poignée*. Le *poignard* étoit autrefois fort en uſage, mais aujourd'hui il n'y a que des aſſaſſins qui s'en ſervent. *Voyez* ASSASSIN.

Les duéliſtes ſe battoient ci-devant à l'épée & au *poignard*; les Eſpagnols s'y battent encore. Le maniement de l'épée & du *poignard* fait encore une partie de l'exercice que l'on apprend des maîtres en fait d'armes.

Les Turcs, & ſur-tout les Janiſſaires, portent à la ceinture un *poignard*.

POIGNARD, (*Littérat.*) Le *poignard* étoit la marque du pouvoir ſouverain des empereurs; ils le faiſoient porter par le préfet du prétoire. En effet Lampride a remarqué dans la vie de Commode, que ce prince fit trois préfets du prétoire, contre la coutume, l'un deſquels étoit affranchi, & portoit le *poignard* devant lui; enſorte qu'on l'appelloit *libertus à pugione*.

Quelquefois l'empereur portoit lui-même ce *poignard*, comme on peut le voir dans Tacite, où Vitellius ſe dépoſant lui-même de l'empire, tira le *poignard* qu'il portoit à ſon côté; comme un titre qu'il avoit ſur la vie des citoyens, & le remit entre les mains du conſul Celius Simplex, qui étoit préſent à cette action.

Galba, dans Suétone, portoit ſon *poignard* pendu au col. Si nous en croyons Xiphilin, on ſe moquoit à Rome de voir ce prince tout caſſé & tout uſé de vieilleſſe, & d'ailleurs tout noué de gouttes, portant une arme qu'il ne pouvoit manier, & qui ne lui ſervoit que d'un fardeau inutile & embarraſſant. Et certes il ne ſied guère qu'à un jeune prince de repondre, comme fit Charles IX. aux principaux ſeigneurs de ſa cour, qui ſollicitoient ardemment la charge de connétable après la mort d'Anne de Montmorency: *Je n'ai que faire de perſonne pour porter mon épée, je la porterai bien moi-même*. Cet exemple de Galba peut ſervir à confirmer la vérité de ces beaux vers:

Ceux à qui la chaleur ne bout plus dans le veines,
En vain dans les combats ont des ſoins diligens.
Mars eſt comme l'Amour, ſes travaux & ſes peines
Veulent de jeunes gens.

Richelet. (*D. J.*)

POIGNÉE, ſ. f. (*Gramm.*) ce que la main peut contenir. Prenez une *poignée* de laitue, &c. une *poignée* de gens, &c.

Poignée ſe dit auſſi de la partie par laquelle on prend une épée, une canne, &c.

POIGNÉE, BARRE A POIGNÉE, *partie du métier à bas*. Voyez *l'article* MÉTIER A BAS.

POIGNÉE, *terme d'Emballeur*. Ce terme ſignifie une certaine oreille ou pointe de toile que les emballeurs laiſſent aux quatre coins d'un ballot, pour le pouvoir remuer facilement.

POIGNÉE, *en terme de Fourbiſſeur*, eſt proprement cette partie ovale d'une garde que la main embraſſe en tenant l'épée. Les *poignées* étoient autrefois toutes remplies de treſſes d'or ou d'argent; mais à cette mode ont ſuccédé les *poignées* pleines ou de même matiere, qui ſont encore aujourd'hui les plus recherchées.

On fait aujourd'hui les *poignées* de bois, que l'on entoure d'un fil d'or, d'argent ou de cuivre; ces fils d'or ou d'argent ſont filés l'un ſur l'autre, & entourent en ſpirale le corps de la *poignée*, laquelle par ce moyen eſt remplie d'inégalités ſemblables à celles d'une lime, ce qui l'affermit d'autant plus dans la main de celui qui s'en veut ſervir. C'eſt auſſi pour cette raiſon que l'on fait le noyau quarré. Les *poignées* de métal au contraire par leur poli, échappent des mains plus facilement.

POIGNÉE, (*Graveur-Ciſeleur.*) Les graveurs en cachets appellent *poignée* un morceau de bois rond de deux à trois pouces de diametre, & de trois à quatre pouces de longueur, ſur le bout duquel ils mettent le ciment dans lequel ils enfoncent à chaud le cachet, qui ſe trouve par ce moyen ſolidement affermi ſur la *poignée*. *Voyez dans les Planches & leur explication*, la *poignée*, le cachet, dont la queue eſt dans la *poignée*; le ciment qui l'environne, qui eſt compoſé d'une partie de poix grecque, & d'une autre de brique pulvériſée. Toutes les matieres bitumineuſes mêlées avec des ſables, ſont également propres à faire ce ciment, qui doit être facile à fondre, & très-dur après qu'il eſt refroidi; mais on choiſit celle dont l'odeur eſt plus ſupportable, ou qui eſt à meilleur marché.

C'eſt une choſe digne de remarque, que dans tous les arts lorſque les ouvriers ont à opérer ſur de petites pieces, ou que leurs doigts ne ſauroient tenir fermement, qu'ils ſe ſervent de différentes tenailles, *poignées*, valets, ou autres inventions, dont les uns retiennent le petit corps ſur lequel ils veulent opérer par une ſorte de ſoudure, comme par exemple la *poignée* des Graveurs, qui eſt le ſujet de cet article; d'autres ſeulement par la preſſion de quelques parties de l'ouvrage entre d'autres parties de la machine qui ſert à les tenir comme, par exemple, l'étau, *Voyez* ÉTAU. Le même beſoin qui fait que nos ouvriers ſe ſervent encore de ces inventions, eſt celui qui jadis les a fait inventer.

POIGNÉES dont les *Facteurs d'orgue* ſe ſervent pour tenir les fers à ſouder avec leſquels ils ſoudent les tuyaux & autres pieces de plomb ou d'étain dont l'orgue eſt compoſée, ſont des demi-cylindres de bois *D E*, *fig.* 28. *Pl. d'orgue*, convexes-concaves. Pour faire des *poignées* on prend une petite buche de bois de chêne bien ronde, & aſſez groſſe pour remplir la main; on coupe cette buche par tronçons d'environ un demi-pié de long: chaque tronçon, que l'on fend en deux parties égales, ſelon le fil du bois & le diametre de la buche, fait une *poignée*. Lorſque les deux moitiés ſont ſéparées, on creuſe dedans avec un ciſeau une eſpece de gouttiere *E* qui doit occuper toute la longueur de la *poignée*; ces gouttieres reçoivent le manche ou la queue du fer à ſouder *A B C*, qui doit entrer juſte dedans, afin que lorſque l'on ſerre les deux *poignées* l'une vers l'autre, le fer ne puiſſe échapper. Après que les deux moitiés de la *poignée* ſont faites, on colle un morceau de peau qui joint les deux parties enſemble, afin de ne point les dépareiller.

POIGNÉE, *en terme de Metteur en œuvre*, eſt une moitié de fuſeau ſur le gros bout de laquelle on met du ciment pour y affermir les pierres qu'on veut travailler; l'autre bout allant toujours en diminuant, entre dans la boule à ſertir, *voyez* BOULE A SERTIR. *Voyez Pl. du Metteur en œuvre*.

POIGNÉE, *en terme d'Orfevre en groſſerie*, c'eſt la partie d'un chandelier ſur laquelle eſt la place de la main quand on veut le tranſporter. La *poignée* commence ordinairement & finit par un panache. *Voyez* PANACHE.

POIGNÉE, (*Salines.*) Ce terme eſt en uſage dans le négoce de la ſaline, & ſignifie *deux morues*. Ainſi l'on dit une *poignée de morue*, pour dire *deux morues*. En France les morues ſe vendent ſur le pié d'un certain nombre de *poignées* au cent, & ce nombre eſt plus ou moins grand, ſuivant les lieux. A Paris, le cent eſt de cinquante-quatre *poignées* ou cent huit morues; à Orléans, à Rouen, & dans tous les ports de Normandie, le cent eſt de ſoixante-ſix *poignées*, ou cent trente-deux morues. A Nantes, & dans tous les autres ports du royaume, le cent eſt de ſoixante-deux *poignées*, ou cent vingt-quatre morues. *Dictionn. de Comm.* (*D. J.*)

POI-

POIGNET, ſ. m. (*Gramm.*) l'endroit où la main finit & où le bras commence, & où ſe fait le mouvement de la main.

POIGNET, *terme de Lingere*, c'eſt la partie de la chemiſe ou d'autre ouvrage de toile où ſont les arrieres-points & les pommettes.

On appelle auſſi *poignets* des fauſſes manches qu'on met dans quelques pays, pour conſerver propres les manchettes & les *poignets des chemiſes*. (*D. J.*)

POILS, ſ. m. (*Anatomie.*) ce qui croît ſur la peau de l'animal en forme de filets déliés. *Voyez* PEAU.

Il y a de deux ſortes de *poils*; les uns dont nous parlerons plus loin, naiſſent de leur propre bulbe dans la graiſſe; les autres ſont plus courts, & ne percent pas la peau, ils paroiſſent venir des papilles; mais ſoit qu'ils en viennent ou de plus loin, c'eſt-à-dire de la membrane cellulaire, ils ont une tige molle qui ſe diſtingue ſous l'épiderme, s'éleve au-deſſus de la peau, trouve une propre foſſette dans l'épiderme, entre dans un entonnoir quelquefois long de deux lignes, & de la ſurface de l'épiderme arrive au *poil*; & ne faiſant qu'un tout avec ce même petit entonnoir, devenu cylindrique, ſe change ainſi en *poil*, qui pour cette raiſon ſuit l'épiderme lorſqu'on l'arrache.

Preſque tous les auteurs n'ont décrit que les *poils* plantés dans la graiſſe; ils ſe démontrent beaucoup plus facilement qu'ailleurs, à la tête & au pubis; & les animaux n'en ont que de cette eſpece, ſuivant Malpighi, Chirac, &c. Il y a dans la membrane adipeuſe des bulbes ou follicules propres, d'où le *poil* prend ſon origine, étant d'abord elliptique; ils deviennent pointus & grêles vers la peau, ou ronds de toutes parts. Le bulbe reçoit des artérioles, de petites veines, ces nerfs qui ſe diviſent tous dans la membrane du bulbe; &, ſuivant Chirac, des fibrilles tendineuſes qui viennent de la peau. Du ſein du bulbe s'éleve la tige cylindrique & molle du *poil* que forment la membrane extérieure du bulbe & la moëlle contenue en dedans, avec les parties internes du bulbe, de laquelle naiſſent divers filamens très-fins, qui ſe joignent en une ſeule tige. Cette moëlle eſt, dit-on, coupée de rides tranſverſes & inégales quand la tige parvient à la peau; elle ſe fait un trou ou dans la peau, ou au-travers de quelque papille, ou d'une glande ſebacée, & alors elle entre dans ſa gaîne, comme on l'a dit; elle a deux enveloppes, dont l'externe eſt fournie par l'épiderme, l'autre eſt fournie par le bulbe; ce que je ne crois pas qu'ait obſervé Malpighi, lui qui a cependant vû les tuyaux élémentaires de l'enveloppe du *poil*. Les *poils* viennent ſolitaires le plus ſouvent dans l'homme, par paquets dans les oiſeaux; ils ne naiſſent pas ſeulement dans la graiſſe ſous cutanée, mais ſouvent dans celle qui ſe trouve dans les diverſes parties internes du corps, dans l'ovaire, dans l'épiploon, dans la matrice, dans l'eſtomac & ailleurs.

Tous les quadrupedes ſont des animaux à *poils*; parmi les oiſeaux, les uns ont des poils qui pouſſent toujours, & aux autres ils ne pouſſent que lorſqu'ils ſont jeunes. L'homme n'a qu'un petit nombre de *poils* courts, excepté à la tête. Les gens malpropres qui ne changent pas de linge, qui vivent dans les forêts, ſont velus comme des ſatyres: c'eſt par cette raiſon qu'on voit quelquefois des femmes qui ont de la barbe: on en a vu qui avoient tout le viſage & tout le corps couverts de *poils*. Dans les pays chauds, les animaux ont peu de *poils*, qui tombent facilement; & c'eſt dans les pays froids qu'on trouve ces belles peaux d'ours & de renards. Les negres qui habitent la zone torride ont peu de *poils*; ils ſont courts & cotonneux. L'hiſtoire ne nous rapporte cependant pas que les Laponois & ceux de la Groënlande ſoient plus velus que nous, quoique la barbe, & ſur-tout les cheveux ſoient plus abondans & plus clairs dans le Nord.

M. Winslow fait venir l'huile qui enduit les *poils* du bord même de la foſſette qui lui donne paſſage; & cela paroît devoir être toutes les fois que le *poil* ſe fait jour par un follicule. Porrius cite des trous très-fins, par leſquels tranſſude la moëlle interne même; il met les plus grands au bulbe, & les petits vers la pointe du *poil*: mais perſonne ne les a vûs, ni l'auteur même, ſi ce n'eſt dans les *poils* de cochon. Chirac dit que la membrane même du bulbe eſt glanduleuſe; ce qu'il y a de certain, c'eſt que les glandes cutanées abondent par-tout où il y a des *poils*. Ce liniment gras dont j'ai parlé étoit néceſſaire aux *poils*; s'ils ſe ſechent, ils ſe fendent & meurent, ce qui s'obſerve fréquemment dans les cochons. Mais qu'arrive-t-il dans cette autre maladie nommé *plica*? Il ſe fait une ſi grande ſecrétion aux bulbes des cheveux, qu'ils deviennent d'une longueur demeſurée, longs de quatre aunes quelquefois; & ſe fendant faute de nourriture, ils laiſſent paſſer le ſang: preuve certaine qu'il ſe fait une ſucceſſion continuelle d'une très-grande partie de la moëlle qu'ils reçoivent du bulbe. L'accroiſſement naturel des cheveux vient de cette moëlle qui pouſſe ſans ceſſe & monte par la ſtructure vaſculeuſe de la moëlle, comme il arrive ordinairement dans les plantes, & prend ellemême un accroiſſement continuel de celui de l'épiderme, de ſon enveloppe extérieure. L'augmentation de la réſiſtance fait que les *poils* ſe reſſerrent inſenſiblement en pointe conique: ces figures qu'on nous donne de *poils* branchus ou à nœuds, ſont des fautes des obſervateurs, ou des effets de maladies; à moins que ces nœuds ne ſoient peut-être dans quelques animaux. Les crins dont certains auteurs font mention, ne paroiſſent pas plus vraiſſemblables. La couleur des cheveux vient de celle de la moëlle qui les nourrit; leur écorce eſt de la même couleur que l'épiderme. Lorſqu'on vient au monde, les cheveux ſont blonds, & blanchiſſent dans la vieilleſſe, avec une tranſparence, effet du deſſéchement. Dans les lievres, les ours & les renards des Alpes & du Nord, on voit aſſez communément les *poils* devenir blancs peu-à-peu en hiver, & reprendre en été leur premiere couleur. Le cheveu au reſte devient peu-à-peu de blanc jaune, brun, cendré, noir, à-moins que ces gradations ordinaires ne ſoient interrompues & troublées par des accidens ſubits, comme la terreur, qui fait blanchir les cheveux dans une ſeule nuit, ſuivant Boyle & Borelli.

La tête tranſpire bien autrement que les autres parties, à cauſe de la grande quantité des follicules. Comme les *poils* retiennent la matiere de la tranſpiration, ils forment une chaleur humide fort amie des poux qui s'y amaſſent, quand on néglige de ſe peigner. Les *poils* tranſpirent-ils eux-mêmes? Telle eſt la conjecture de Kaaw. Porrius tâche de le démontrer, mais la nature même de la choſe ſuffit pour nous en convaincre. Si le ſuc médullaire qui parcourt toute l'étendue du *poil*, depuis ſa racine juſqu'à ſon extrémité ne s'exhaloit pas, que deviendroit-il? Cela n'eſt-il pas prouvé par les places vuides des *poils*, que Malpighi a vûs pleins d'air? On a vû dans les *poils* mêmes, non-ſeulement des animaux chauds, tels que les chats, mais dans ceux de la tête de l'homme; on a vû, dis-je, ſortir des étincelles d'une lueur tranſparente; phénomene ſingulier obſervé par nombre d'auteurs, & dont la cauſe n'eſt pas encore connue. On connoît cette maladie nommée *athézême*; elle a ſon ſiége dans les ampoules des *poils*, ou huileuſes, ou ſébacées, qui ne décharge point leurs ſucs, parce que leurs orifices ſont bouchés; & comme il en vient toujours de nouveaux par les artères, elles ſe gonflent d'une façon énorme. Dans la phrénéſie, dans les maux de tête; en un mot, ſi on ſent trop de chaleur, il eſt utile de ſe faire raſer les cheveux; il faut s'en donner garde à ce qu'on dit dans la *plica*, parce que la liqueur qui ſe conſumoit en cette moëlle ſuperflue de cheveux, croupit, rentre, & va attaquer les yeux & autres parties nobles, & les os mêmes. Et cette théorie eſt fondée, ajoute-t-on, ſur l'expérience. Un auteur parle d'un moine aveugle qui ſe guérit en ſe faiſant faire la barbe, ſans la laiſſer jamais croître, ſuivant ſa coutume. Eſt-il bien vrai que les *poils* ſoient entre chaque partie, comme autant de piquets faits pour les tenir ſéparées & ne pas troubler leurs fonctions? Je crois plutôt qu'il n'y a aucuns *poils*, où le tact eſt très-fin, où l'on ſue ſouvent, & où par conſéquent l'arrangement des papilles & des vaiſſeaux cutanés eſt fort néceſſaire. L'homme a-t-il eu des *poils*, pour ſe couvrir comme les bêtes, quand la ſociété lui refuſoit d'autre habit? je le crois au pubis comme à l'anus, cette intention de la nature me paroît évidente. Spigel a obſervé autrefois, que le dos des brutes & la poitrine de l'homme ſont couverts de *poils*; chacun pour ſe garantir des injures de la pluie & des vents qui agiſſent toujours plus ſur la poitrine de l'homme que ſur le dos.

POIL, (*Anat.*) les *poils* contre nature, qu'on trouve quelquefois en différens endroits du corps dans les parties intérieures de l'homme, ne ſe nourriſſent point comme les *poils* de la peau; ils n'ont point de racines; ils ne ſont point adhérens aux parties; ils y ſont ſimplement collés, & on les en détache facilement. Enfin, on les trouve dans des parties graſſes, ou confuſément mêlés avec une matiere onctueuſe. Ainſi l'origine de ces *poils* pourroit bien être une matiere graſſe & onctueuſe, qui ayant ſéjourné dans des follicules, s'épaiſſit au point néceſſaire pour faire des brins velus ou ſoyeux, lorſque cette matiere a été filée par des trous excréteurs, ou par des pores. (*D. J.*)

POIL, (*Science microſcop.*) Malpighi a trouvé que les *poils* des animaux étoient compoſés d'un grand nombre de tubes extrèmement petits; c'eſt en examinant la criniere & la queue d'un cheval, & les ſoies d'un verrat,

qu'il a fait cette découverte. On diſtingue fort aiſément ces tubes vers le bout des *poils* où ils paroiſſent plus ouverts, & il en a quelquefois compté plus de vingt. Dans les pointes des hériſſons qui ſont de la nature des *poils*, il apperçut ces tubes fort clairement, & il y vit des valvules & des cellules médullaires.

Il y a auſſi dans les *poils* de pluſieurs animaux, des lignes, qui dans les uns ſont tranverſales, dans les autres ſpirales, & de couleur noirâtre. Les *poils* d'un rat ſont de cette eſpece, ils paroiſſent comme s'ils avoient des articulations ſemblables à celles de l'épine du dos; ils ne ſont pas unis, mais dentelés par les côtés, & terminés par une pointe d'une fineſſe inconcevable. Les *poils* du ventre ſont moins opaques & plus propres au microſcope.

Les *poils* des hommes, des chevaux, des brebis, des cochons, *&c.* ſont compoſés de fibres creuſées en tubes, longues & minces, ou de plus petits *poils* entourés d'une écorce; par ce moyen un *poil* fendu paroît ſamblable à un bâton qui s'eſt rompu en frappant; ils ont des racines de différentes figures en différens animaux; ils s'alongent par impulſion, & ſont plus épais au milieu qu'aux deux bouts.

Les *poils* des cerfs indiens ſont percés de part en part; ceux des cerfs d'Angleterre paroiſſent couverts d'une écorce écailleuſe. Les mouſtaches des chats, coupées en travers, ont quelque choſe au milieu qui reſſemble à la moëlle du ſureau. Les pointes du porc-épic ou du hériſſon, ont auſſi une moëlle blanchâtre & étoilée; & le *poil* de l'homme coupé de la même maniere, préſente une grande variété de vaiſſeaux qui ont des figures fort régulieres.

Les *poils* tirés de la tête, des ſourcils, des narines, de la main, & des autres parties du corps paroiſſent différens, tant dans les racines que dans les *poils* même, & varient comme les différentes eſpeces d'un même genre de plante. (*D. J.*)

Poil des insectes. (*Scienc. microſcop.*) on trouve pluſieurs eſpeces d'inſectes qui ſont revêtus de *poils*; quelquefois très-viſibles, & quelquefois ſi fins qu'on ne peut les voir qu'à l'aide d'une bonne loupe. Les inſectes n'ont pas de *poils* dans toutes les parties de leurs corps. Quelques-uns en ont à la tête, où ils ſont l'effet que les barbes font aux plumes; dans d'autres le corcelet eſt tout couvert de *poils* antérieurement; d'autres ont la partie poſtérieure de leur dos toute velue. L'on découvre encore dans quelques-uns des *poils* ſur leurs aîles, tant inférieures que ſupérieures, & ſur leurs jambes. Les *poils* de divers inſectes ſont roides & caſſans; c'eſt ce qui rend les piquures de ceux des chenilles ſi incommodes, & qui a fait regarder ces inſectes comme venimeux.

Ces *poils* ſont de différentes couleurs, qui changent cependant lorſque les inſectes vieilliſſent, & qu'ils ſont prêts à former leur coque; c'eſt ſur-tout dans ces derniers cas, où les inſectes ceſſent de manger, & vont ſe diſpoſer à changer d'état, qu'il arrive quelquefois des changemens très-conſidérables à leurs *poils*. De bons obſervateurs ont remarqué des chenilles d'un *poil* naturellement très-blanc, & qui ſe change alors en noir en moins de quelques heures.

Les *poils* ſont clair-ſemés ſur quelques-uns; ſur d'autres aſſez abondans, & d'autres en ſont hériſſés. Il y a des inſectes qui ſont ornés de broſſes, les unes quarrées, les autres rondes; en d'autres les *poils* égaliſés par le haut, reſſemblent aux aigrettes de verre que les Turcs portent à leurs turbans, ou ſe terminent en pointe comme l'extrémité d'un pinceau. L'on en voit dont les *poils* ſont ſi gros, ſi piquans, qu'on les peut appeller des *épines*.

Chacune de ces épines ſe diviſe encore quelquefois en pluſieurs branches dures, & ſouvent ſi petites, qu'elles ne tombent pas ſous les ſens. Elles ſont pareillement de différentes couleurs, comme on le remarque dans les diverſes eſpeces de chenilles épineuſes: chacune de ces épines n'a pas le même nombre de branches; les unes en ont trois, d'autres quatre, ou même plus; leur poſition eſt auſſi très-différente. Dans les uns, les épines ſont placées autour de chaque anneau ſur une même ligne; dans d'autres, elles y ſont placées ſur deux lignes différentes obliquement, & toujours à des diſtances ſi égales, qu'on diroit qu'elles ont été meſurées dans la derniere exactitude.

Ces *poils* & ces épines ont leur uſage; ils garantiſſent tels inſectes d'un trop grand frottement, qui ne pourroit qu'endommager leur peau; ils ſervent d'armes aux autres qui les emploient à piquer leurs ennemis avec aſſez de force. Enfin, parmi ceux qui vivent ſous l'eau, il y en a qui y renferment entre leur *poil* une bulbe d'air qui leur ſert pour remonter plus facilement ſur l'eau. (*D. J.*)

Poils, (*Chimie.*) *poils* & cheveux. *Voyez* Substances animales.

Poil, (*Commerce.*) filets déliés, qui ſortent par les pores de la plûpart des animaux à quatre piés, & qui ſervent de couverture à toutes les parties de leur corps.

Il ſe fait en France, en Angleterre, en Hollande & ailleurs, un commerce & une conſommation prodigieuſe de pluſieurs ſortes de *poils*, qui s'emploient en diverſes eſpeces de manufactures. Les uns ſont filés, & les autres encore tels qu'ils ont été levés de deſſus la peau des animaux qui les ont fournis.

Les principaux ſont le caſtor ou bievre, la chevre, le chameau, le lapin, le lievre, le chien, le bœuf, la vache & le veau. *Savary*. (*D. J.*)

Poils, (*Jardinage.*) les *poils* qu'on voit à nombre de végétaux, ne ſont point ſurement des parties ſuperflues, ainſi que pluſieurs jardiniers ſe l'imaginent; elles ſervent ainſi que dans les animaux, pour la tranſpiration de leurs trachées & pour l'écoulement de leurs ſuperfluités; rien, comme l'on ſait, n'eſt inutile dans la nature.

Poil de cheval: le *poil* que les Académiſtes & les Maréchaux appellent vulgairement la *robbe du cheval*, fait un des principaux objets de leur ſcience. *Voyez* Cheval.

Si le *poil* d'un cheval, & ſur-tout celui qui eſt autour du cou, & ſur les parties découvertes, ſe trouve liſſe, poli & ſerré, c'eſt une marque de ſanté & d'embonpoint: mais s'il eſt rude, hériſſé & bigarré, il marque de la froideur, de la pauvreté, ou quelque défaut interne. Pour liſſer, polir & adoucir le *poil* d'un cheval, il faut le tenir chaud, le faire ſuer ſouvent & le bien étriller chaque fois.

Le fanon ou toupet de *poil* qui vient au derriere du boulet de pluſieurs chevaux, ſert à en défendre la partie qui s'avance quand il marche dans des chemins pierreux, ou dans le tems de gelée. Quand il y avoit quelqu'endroit chauve ou dégarni, ou que le *poil* y étoit trop court, les anciens maréchaux avoient coutume de le laver avec de l'urine d'un jeune homme, & enſuite avec une leſſive de chaux vive, de céruſe & de litharge. Les modernes ont pluſieurs méthodes différentes: les uns lavent ces parties avec une décoction de racine d'althéa ou de guimauve, les autres avec du lait de chevre, dans lequel on a broyé de l'agrimoine. Quelques-uns frottent les parties avec de la ſemence d'ortie pilée, avec de l'eau de miel & du ſel; d'autres les baſſinent avec du jus d'oignon ou de rave; d'autres avec une compoſition d'alun, de miel, de crotte de chevre, & de ſang de porc; d'autres avec la racine de lis blancs bouillie dans l'huile: d'autres avec du goudron, de l'huile d'olives & du miel; & d'autres enfin avec des coquilles de noix pulvériſées, & mêlées avec du miel, de l'huile & du vin.

Pour ôter le *poil* de quelqu'endroit, on y applique un emplâtre fait de chaux vive bouillie dans l'eau, auquel l'on ajoute de l'orpiment.

La largeur d'un *poil* fait la quarante-huitieme partie d'un pouce, en fait de meſure.

Poil planté ou *poil piqué*, ſe dit quand on voit le *poil* du cheval tout droit, au lieu d'être couché à ſon ordinaire, c'eſt ſigne que le cheval a froid, ou qu'il eſt malade.

Poil lavé, voyez Lavé. *Souffler au poil*, voyez Souffler.

Avoir toujours l'éperon au poil, ſe dit du cavalier qui picote ſans ceſſe le *poil* de ſon cheval avec les éperons, ce qui eſt un défaut.

Poil de laine, (*Plumaſſier.*) duvet que fournit l'autruche: il y en a de deux ſortes, l'un fin & l'autre gros, dont le premier entre dans la fabrique des chapeaux communs, & l'autre ſert à faire les liſieres des draps blancs les plus fins, pour être deſtinés à teindre en noir. (*D. J.*)

Poil de velours; on appelle *poil de velours*, la chaîne qui ſert à faire la barbe du velours. *Voyez* Fabrique de velours.

Poil *des étoffes en ſoie & en dorure*; on appelle *poil des étoffes de ſoie*, la chaîne qui ſert à faire le figuré des étoffes où l'on en a beſoin, ou celle qui ſert à lier les dorures.

Poil, *terme de Fauconnerie*; mettre l'oiſeau à *poil*, c'eſt le dreſſer à voler le gibier à *poil*.

POILLIER, ſ. m. (*Architect.*) groſſe piece de fer qui porte la fuſée & la meule dans un moulin; c'eſt ſur cette piece que poſe la poilette, qui eſt un vaiſſeau de gros fer dans lequel on met la graiſſe. (*D. J.*)

POINCILLADE, ſ. f. *poinciana*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante dont la fleur eſt compoſée ordinairement de cinq pétales diſpoſés en rond, & au milieu deſquels il y a une touffe d'étamines recourbées. Le piſtil ſort du calice qui eſt diviſé en cinq feuilles, dont l'inférieure eſt crochue & pliée en gouttiere; ce calice devient dans la ſuite une ſilique applatie & dure, qui s'ouvre en deux parties, & qui renferme des ſemences arrondies, minces & ſéparées les unes des autres par des cloiſons. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Ce genre de plante, remarquable par la beauté de ſes fleurs, eſt le *frutex pavoninus*, *ſive criſta pavonis*, de Breyxius, cent. j. 61. *acacia orbis americani altera*, *flore pulcherrimo*, hort. reg. Pariſ. *Erythraxylon indicum minus*, *ſpinoſum*, *colutæ foliis*, *ſiliquis anguſtioribus*, *flore ex luteo & rubro eleganter variegatis*, Parad. bat. prodr. 333.

Cet arbriſſeau étranger a ſix ou ſept piés de haut. Son écorce eſt unie & purpurine pendant qu'il eſt jeune. Ses feuilles ſont oblongues, attachées pluſieurs ſur une côte de couleur purpurine, & toutes armées dans le haut d'une épine crochue en maniere d'hameçon. Ses fleurs ſont d'une grande beauté, & rangées juſqu'à cinquante en un long épi, qui vient aux ſommités des branches; elles brillent par leur couleur purpurine tirant ſur le rouge. Chacune de ſes fleurs portée ſur un pédicule purpurin, eſt compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond, avec dix étamines au milieu, fort longues, courbes, purpurines, ſoutenues d'un calice découpé profondement en cinq parties. Il leur ſuccede une grande ſilique, plate, dure, couleur de chataigne en-dehors, blanche endedans, formée de deux coſſes qui contiennent des ſemences preſque rondes, rougeâtres, enfermées ſéparément dans une loge, qui eſt ſéparée par des cloiſons. Cette plante croît en pluſieurs lieux de l'Amérique. (*D. J.*)

POINÇON, *outil de divers artiſans*; les Relieurs de livres, Papetiers, Tailleurs, Tapiſſiers, Selliers, Bourreliers, Couturieres, &c. ont un petit outil de fer emmanché de bois, qu'ils appellent un *poinçon*, dont ils ſe ſervent pour percer des trous dans les différentes matieres, cuirs, étoffes, cartons, qu'ils emploient dans leurs ouvrages.

Les Couteliers nomment pareillement un *poinçon* ce petit outil d'acier poli, quelquefois percé par le haut en forme d'aiguille, qu'ils mettent aſſez ſouvent dans un même étui avec une paire de ciſeaux.

Le *poinçon* des maîtres Layettiers eſt ordinairement un bout de vieille lame d'épée très-appointée & affutée ſur le grès, avec un manche de bois groſſierement fait. *Savary*. Voyez *les articles ſuivans*. (*D. J.*)

POINÇON DE MAÇON, (*Architect.*) eſt un outil fait en forme de clou ſans tête, pointu quarrément par un bout, de la longueur de vingt à trente pouces, ou plus, ſelon le beſoin, pour faire des petits trous dans un mur.

POINÇON A PIQUER, *outil d'Arquebuſier*; c'eſt un *poinçon* quarré fort aigu qui ſert aux Arquebuſiers pour marquer un trou avant de le percer, ils poſent ce *poinçon ſur la piece*, & avec un marteau ils frappent deſſus juſqu'à ce que le *poinçon* ait marqué un petit trou.

POINÇON A ARRÊT. Les *Artificiers* appellent ainſi un inſtrument qui ne differe d'un *poinçon* ordinaire que parce qu'il eſt traverſé près de ſa pointe par une groſſeur qui l'empêche de pénétrer plus avant qu'il ne faut pour percer un carton d'une certaine épaiſſeur, ſans entrer dans la matiere combuſtible qu'il contient.

POINÇON A AIGUILLE ou *à rapetiſſer*. *Voyez l'article* MÉTIER A BAS.

POINÇON, *en terme de Bijoutier*; cet outil arrondi par un bout eſt une pointe très-courte, dont on ſe ſert pour marquer la place où l'on doit percer & commencer les trous dans les pieces minces. *Voyez Pl. d'Horlogerie*.

POINÇON, *inſtrument de Bourrelier*; c'eſt un outil de fer d'environ vingt pouces de longueur fait comme une eſpece de bouton garni d'une tête ronde par un bout, & de l'autre terminé en pointe. Le *poinçon* eſt à-peu-près de la groſſeur du pouce par en-haut, & va en diminuant de groſſeur juſqu'à l'autre extrémité: cet inſtrument ſert pour agrandir les trous des ſouſpentes, qui ont déja été formés par l'emporte-piece. *Voyez les fig. Pl. du Bourrelier*.

POINÇON, *en terme de Cardier*; c'eſt un morceau de fer pointu & garni d'un manche de bois, dont on ſe ſert pour faire les trous par leſquels les peaux ſont accrochées aux pointes qui regnent le long du pointeur. *Voy.* POINTEUR. *Voyez les figures*.

POINÇON A ARRIERE-POINT, *terme & outil du Ceinturier*, qui leur ſert pour marquer la diſtance à laquelle il faut piquer en arriere-point. Ce *poinçon* eſt fait comme les autres, & a les dents placées toutes droites, rondes & point tranchantes. *Voyez les fig. Pl. du Ceinturier*.

Poinçon en coquille, qui leur ſert à découper en feſton dentelé des enjolivemens pour les cartouches. Cet outil eſt fait par en-haut comme les autres *poinçons*, mais le bas eſt fait en demi-cercle, & a des petites dents tranchantes qui découpent & forment des feſtons dentelés à de la peau qui ſe colle ſur les cartouches. *Voyez les fig. Pl. du Ceinturier*.

Poinçon à croiſette, outil qui ſert aux Ceinturiers pour former ſur leur ouvrage un deſſein, pour enſuite le faire piquer. Cet outil eſt exactement fait comme le *poinçon* à dent de rat, excepté que les dents ſont tranchantes, & que les dents du *poinçon* à croiſette ne ſont faites que pour marquer.

Poinçon à dent de rat, autre outil de ceinturier, qui lui ſert pour faire des enjolivemens pour les cartouches. C'eſt un morceau de fer de la longueur de quatre pouces, rond par la tête, gros d'environ un pouce, large & plat par en-bas de la largeur de trois pouces, qui eſt garni, de petites dents tranchantes, reſſemblantes à des dents de rat. *Voyez la fig. Pl. du Ceinturier*.

Poinçon à onde, *à croiſette*, outil de ceinturiers qui leur ſert pour former des deſſeins ſur leurs ouvrages, pour enſuite les faire piquer. Cet outil eſt exactement fait comme les autres *poinçons*, & ne differe que par la figure qu'il donne à l'ouvrage, & qu'il n'a point les dents tranchantes.

Poinçon à faire des plumes, outil qui leur ſert pour marquer ſur leur ouvrage un deſſein qui reſſemble à la barbe d'une plume, & qu'ils font couvrir enſuite avec de l'or ou de l'argent.

POINÇON ou *aiguille*, (*Charpent.*) c'eſt la piece de bois de bout où ſont aſſemblées les petites forces & le faîte d'une forme. C'eſt auſſi en-dedans des vieilles égliſes qui ne ſont pas voutées, une piece de bois à plomb, de la hauteur de la montée du ceintre, qui étant retenue avec des étriers & des boulons, ſert à lier l'entrait avec le tirant.

On nomme encore *poinçon* l'arbre d'une machine ſur lequel elle tourne verticalement, comme d'une grue, d'un gruau, &c. (*D. J.*)

POINÇON, *en terme de Chauderonnier*, eſt un morceau de fer aceré à tête, & dont l'autre extrémité pointue ſert à percer les pieces qu'on veut clouer enſemble, comme calendes, &c. *Voyez les Pl. du Chauderonnier & leur explic.*

POINÇON, (*Manufact.*) chaque marchand drapier a ſon *poinçon*, ſur lequel eſt gravé ſon nom ou ſon chiffre pour marquer les étoffes qu'ils envoyent aux apprêts, afin d'empêcher qu'elles ne ſoient changées contre d'autres par inadvertance ou par malice.

Il y a auſſi des *poinçons* dans chaque manufacture pour appoſer aux draps & autres étoffes le plomb de fabrique. *Dictionn. de comm.*

POINÇON, (*Commerce.*) eſt en quelques endroits de France, & particulierement à Nantes & en Touraine, une meſure pour les liquides.

Le *poinçon* dans la Touraine & le Blaiſois eſt la moitié d'un tonneau d'Orléans & d'Anjou.

A Paris c'eſt la même choſe que la demi-queue. *Voy.* QUEUE. A Rome il contient treize boiſſeaux. *Voyez* BOISSEAU. *Dict. de comm.*

POINÇON, ſe dit *dans l'Ecriture*, d'un inſtrument propre à percer toutes les pieces d'un doſſier pour y inſérer des liaſſes, & les unir enſemble: le manche de cet inſtrument reſſemble aſſez à un cône, & le fer ou l'acier qui y eſt attaché à une groſſe aiguille de tapiſſerie, à l'exception qu'il a à ſa partie ſupérieure un bouton au lieu d'une fente.

POINÇON, eſt *parmi les Cloutiers d'épingle*, un morceau d'acier à un des bouts duquel on a pratiqué un trou creux & exactement concave, pour y faire les clous à tête ronde. *Voyez* CLOUS A TÊTE RONDE.

POINÇON, *chez les mêmes ouvriers*, ſe dit d'un morceau de fer enfoncé dans une peſée de plomb, dont la tête gravée d'un petit trou, tombe directement ſur l'enclume, & forme la tête de l'épingle en la preſſant fortement. *Voyez* MÉTIER, & *les fig. Pl. de l'Epinglier*. Le *poinçon* entre par ſa partie ſupérieure dans le canon du contre-poids, *figure de la même Planche*.

POINÇON, ſe dit encore *parmi les Epingliers*, de petites pointes de fer de différentes groſſeurs, dont on ſe ſert pour faire les trous aux filieres pour le tirage.

POINÇON, eſt auſſi *en terme d'Epingliers*, un outil d'acier rond, dont la pointe qui n'eſt pas aiguë, mais un

peu arrondie, ſert à former dans les enclumes & les *poinçons* du métier une cavité hémiſphérique qui ſert à former la tête de l'épingle. *Voyez les figures*, *Planches de l'Epinglier*.

POINÇON, *en terme d'Eperonnier*, ſignifie un morceau de fer obtus dont on ſe ſert pour rapprocher deux parties éloignées, & qu'on veut rabattre l'une ſur l'autre.

POIÇON D'ENLEVURE, *chez les mêmes ouvriers*, ſignifie encore un *poinçon* monté ſur ſon manche, comme la tranche l'eſt ſur le ſien. *Voyez* TRANCHE. On s'en ſert pour former un trou dans la branche d'enlevure, & à ébaucher le banquet. *Voyez* BANQUET.

POINÇONS A DÉCOUPER, (*outils de Ferblantiers.*) ce ſont des petits morceaux de fer longs de deux pouces, ronds & gros d'un demi-pouce par en-haut; il y ne a qui repréſentent des cœurs, des étoiles, des croiſſans, des carreaux, des fleurs-de-lis, *&c.* Ils ſont tous tranchans par en-bas, & ſervent pour entailler les figures qu'ils portent ſur des feuilles de fer blanc. *Voyez les figures*, *Planches du Ferblantier*, où l'on a repréſenté les différentes ſortes de *poinçons*.

Les Ferblantiers ſe ſervent encore d'un *poinçon* qui eſt un petit morceau de fer long de deux pouces, & gros comme le petit doigt, qui a la tête ronde & plate, & le bas fort aigu; il ſert pour piquer les grilles de rapes.

POINÇONS A LETTRE, GRAVURE DES, *pour les caracteres d'Imprimerie*. La beauté de l'impreſſion dépend principalement de celle des caracteres qui ſervent à les former; celle des caracteres dépend de la perfection des *poinçons*: c'eſt une affaire de goût & de deſſein.

Pour graver les *poinçons*, qui ſont du meilleur acier que l'on puiſſe trouver, le deſſein de la lettre étant arrêté, comme on le voit dans les *fig.* à la lettre *B* majuſcule que nous avons priſe pour exemple, qui eſt compoſée de parties blanches & de noires; les premieres ſont creuſes & les ſecondes ſaillantes. Pour former les parties creuſes, on commence par former un contre *poinçon* d'acier de la forme des parties blanches. *Voyez les figures dans les Planches de la Gravure*, qui repréſente le contre-*poinçon* de la lettre *B*. Ce contre-*poinçon* bien dreſſé ſur la pierre à l'huile, & trempé dur & un peu revenu du recuit, pour qu'il ne s'égrene pas facilement, eſt entierement achevé.

Préſentement pour faire le *poinçon*, on prend de bon acier d'une groſſeur convenable, que l'on fait rougir au feu pour le ramollir; on le coupe par tronçons de deux pouces & demi ou environ de longueur; on arrondit un des bouts qui doit ſervir de tête, & on dreſſe bien à la lime l'autre bout; en ſorte que la face ſoit bien perpendiculaire à l'axe du *poinçon*; ce qu'on connoît en le paſſant dans l'équerre à dreſſer ſur la pierre à l'huile, ainſi qu'il ſera expliqué ci-après.

On obſerve auſſi de bien dreſſer deux longues faces du *poinçon*, qui ſont celles qui doivent s'appliquer contre les parois internes de l'équerre à dreſſer; on fait quelque marque de repere ſur une de ces faces. Cette marque a deux uſages; 1°. celui de faire connoître le haut ou le bas de la lettre, ſelon qu'elle eſt placée à l'un de ces deux côtés du *poinçon*; 2°. à faire que les mêmes faces du *poinçon* regardent à chaque fois qu'on le remet dans l'équerre, les faces de l'équerre vers leſquelles elles étoient tournées la premiere fois, ce qu'il eſt très-eſſentiel d'obſerver, ſans quoi on ne parviendroit jamais à dreſſer la face du *poinçon* où doit être la lettre.

Le *poinçon* ainſi préparé, on le fait rougir au feu; on le met enſuite dans un fort étau de ſerrurier où on l'affermit en ſerrant la vis; on préſente enſuite ſur la face du *poinçon* qui eſt en-haut, le contre-*poinçon* qu'on enfonce à coups de maſſe d'une ligne ou environ, dans le corps du *poinçon*, qui reçoit ainſi l'empreinte du creux de la lettre. Cette opération faite, on retire le contre-*poinçon* & le *poinçon* de dedans l'étau; on le dreſſe ſur la pierre à l'huile avec l'équerre, & on deſſine avec une pointe d'acier bien aiguë, le contour extérieur des épaiſſeurs de la lettre, & on emporte l'excédent avec des limes, obſervant de ne point gâter le contour de la lettre que l'on dreſſe ſur la pierre à l'huile pour emporter les rebarbes que la lime fait autour de la lettre, que l'on finit à la lime & au burin, juſqu'à ce qu'il ne reſte de la face qui eſt la baſe du *poinçon*, que la *figure B*, ou autre, ſi c'eſt une autre lettre. *Voyez la figure* qui repréſente le poinçon de la lettre *B*, entierement achevé, où on voit que la lime a abattu en talud l'excédent du *poinçon* ſur la figure extérieure de la lettre.

L'équerre à dreſſer, repréſentée dans les *fig.* eſt un morceau de bois ou de cuivre formé par deux parallélipipedes *A B C D*, *A B E F*, qui ſe joignent à angle droit, à la ligne *A B*; en ſorte que lorſque l'équerre eſt poſée ſur un plan, comme *les figures* le repréſentent, cette *figure A B*, y ſoit perpendiculaire; la partie inférieure de l'équerre, eſt une ſemelle d'acier bien dreſſée ſur la pierre à huile, qui doit être elle-même parfaitement droite. On place le *poinçon* dans le vuide de l'équerre, où on l'aſſujettit en le preſſant avec le pouce, pendant que les autres doigts preſſent l'équerre extérieurement. On fait gliſſer le tout ſur la pierre à huile, ſur laquelle eſt étendue une légere couche d'huile d'olive, la pierrre uſe à-la-fois la ſemelle de l'équerre & la partie du *poinçon* qui porte ſur elle; mais comme l'axe du *poinçon* conſerve toujours le parallèliſme avec l'arrête angulaire *A B* de l'équerre, qui conſerve parfaitement à cauſe de la grande étendue de ſa baſe, la direction perpendiculaire au plan de la pierre, il ſuit que le *poinçon* la conſerve auſſi, & qu'il eſt dreſſé, en ſorte que le plan de la lettre eſt perpendiculaire à ſon axe.

On trempe enſuite le *poinçon* pour le durcir; on le fait un peu revenir pour qu'il ne ſoit pas ſujet à s'égrener, en marquant les matrices. C'eſt de cette opération que dépend la bonté; car ſi il eſt trop dur, il ſe briſe facilement, & c'eſt du tems perdu que celui qu'on a employé à le façonner. Si il eſt trop tendre, les angles de la lettre s'émouſſent; il faut recommencer à le tailler & limer.

Tous les *poinçons* des lettres majuſcules d'un même corps, doivent avoir exactement la même hauteur; on les égaliſe au moyen d'un calibre qui eſt un morceau de léton plat, dans lequel eſt une entaille d'une longueur égale à la hauteur qu'on veut donner au caractere, &;que la lettre du *poinçon* doit remplir exactement; en ſorte qu'après que les caracteres ſont fondus, leurs ſommets & leurs baſes ſe trouvent préciſément dans les mêmes lignes, ainſi que l'exemple ſuivant le fait voir. A B C D E F G H I K L M N O P Q R S T V U X Y Z. Les lettres minuſcules doivent être calibrées auſſi très-exactement; en ſorte que toutes celles qui n'ont point de queues, ſoient en ligne droite, & que les queues de celles qui en ont, ayent toutes la même longueur: a b c d e f g h i k l m n o p q r s t u x y y z, *&c.* Les *poinçons* ſervent aux Fondeurs de caracteres, pour imprimer les matrices qui ſont des morceaux de cuivre de roſette bien dreſſés ſur toutes leurs faces, dans l'une deſquelles on fait entrer le *poinçon* à coups de marteau d'une ligne ou une ligne & demie de profondeur: le métal n'eſt enfoncé que par les parties ſaillantes du *poinçon*; ce qui fait un creux au fond duquel eſt la face de la lettre, parfaitement ſemblable à celle du *poinçon*. On dreſſe enſuite les faces de la matrice, en ſorte que la face ſupérieure ſoit exactement parallele à celle de la lettre, & les deux faces latérales perpendiculaires à celle-ci, & paralleles entre elles; celle de deſſous eſt parallele à celle de deſſus, & a deux entailles. *Voyez les figures dans les Pl.* de la fonte des caracteres d'Imprimerie, & *l'article* MATRICE *&* MOULE des Fondeurs de caracteres, dans lequel les matrices doivent s'ajuſter exactement.

POINÇONS, on appelle ainſi *en terme de Fondeur de caracteres*, un petit barreau d'acier d'environ 2 pouces de long, au bout duquel eſt gravée une lettre en relief, c'eſt-à-dire que les parties qui forment la lettre ſont plus élevées que les autres qui ſont plus baſſes. *Voyez les figures*, *Pl.* de la gravure, qui repréſentent le *poinçon* de la lettre B, & l'*article* GRAVURE DES POINÇONS A LETTRE.

POINÇON, pour les *monnoies* ou *médailles*, quand on fait des médailles au marteau, & ſans ſe ſervir du balancier, ou autres machines. On appelle *pile*, *coins* & *trouſſeau*, les *poinçons avec leſquels on les marque*.

POINÇONS, dont ſe ſervent les *Graveurs en cachets*, ce ſont des morceaux d'acier qui ſont de différentes formes & groſſeurs, & dont l'un des bouts eſt gravé en relief. Ils répréſentent tous différens objets, commme fleurs de lys, fleurons de couronnes, houppes de chapeaux de cardinaux, caſques de front, de trois quarts, ou de côtés ou de profils, en réſinetes, petires feuilles, feuilles de panaches, ſuppôts de toutes ſortes, pieces de blaſon, *&c.* Ces ouvriers en ont tous en grande quantité, & ſont néanmoins obligés d'en faire tous les jours de nouveaux pour le beſoin. *Voyez les fig. Pl. de la Gravure* qui repréſentent un *poinçon* ſur lequel eſt gravé une fleur de lys en relief. Ces *poinçons* ſont fabriqués au ciſelet & à la lime, & ſont trempés après qu'ils ſont achevés.

POINÇON A RIVER, (*Horlogerie. Pl. de l'Horlogerie & leur explic.* les Horlogers font uſage de cet outil pour river les roues ſur leurs pignons: voici comment ils s'en ſervent. Ils appuient ſa partie *V* ſur la rivure, & preſſent avec un doigt la rainure, *r*, contre la tige du pignon; en-

enſuite ils frappent ſur le *poinçon* en *A* à petits coups de marteau, & en tournant la roue. *Voyez* BANC A RIVER.

Il y a deux ſortes de *poinçons à river*; les uns, que l'on appelle *poinçons à couper*, ſont tranchans en *r*; dans les autres, que l'on nomme *poinçons à rabattre*, la partie *r V*, comme dans la *fig.* forme un angle droit avec la longueur *V A*.

POINÇON, *en terme de Layetterie*, c'eſt un morceau de lame d'épée monté ſur un manche de bois, dont les Layettiers ſe ſervent pour percer leurs planches. *Voyez les fig. Pl. du Layettier*.

POINÇON, *terme de Manege*, pointe de fer fichée dans un manche de bois, pour piquer un cheval à la croupe; c'eſt ainſi qu'on donne les aides à un cheval ſauteur. (*D. J.*)

POINÇON, (*Maréchal.*) on appelle ainſi dans les maneges un petit bout de bois rond, long de 5 à 6 pouces, pointu par le bout, & quelquefois armé & terminé par une pointe de fer, dont on ſe ſert pour exciter les chevaux à ſauter entre deux piliers. *Voyez* PILIER.

POINÇON, (*Marine.*) c'eſt la principale piece de bois qui ſoutient les grues, engins & autres machines à élever des fardeaux. Ce *poinçon* eſt aſſemblé par le bout d'en-bas, à tenon & à mortaiſe dans ce qu'on appelle *la ſole aſſemblée à la fourchette*, & il eſt appuyé par l'échelier & par deux liens en contrefiche. *Voyez* GRUAU.

POINÇON A DÉCOUVRIR, *en terme de Metteur en œuvre*, c'eſt un morceau de fer quarré, & aigu par le bout dont on ſe ſert pour découvrir un ouvrage. *Voyez* DÉCOUVRIR, *voyez les Pl. du Metteur en œuvre*.

POINÇON A SERTIR, c'eſt une eſpece de ciſelet grainé dont les *Metteurs en œuvre* ſe ſervent pour rabattre & ſerrer les ſertiſſures avec le marteau à ſertir, ſur le fileti des pierres. *Voyez les Pl. du Metteur en œuvre*.

Les Metteurs en œuvre ſe ſervent encore d'un *poinçon à grains*; c'eſt un *poinçon* rond, & creux en forme de perloir, avec lequel on forme les grains d'entre-deux du ſerti, & les têtes des griffes: il y en a de toutes groſſeurs. Cette opération ſe fait avec la main, en appuyant la main ſur le manche du *poinçon*, & non avec le marteau; n'étant queſtion que d'achever de donner la forme exacte à ces petits grains qui ſont déjà tous formés à l'outil.

POINÇON, *à la monnoie*, ſur lequel on a gravé en relief les differentes figures, effigies, armes, inſcriptions, lettres, *&c.* qui doivent produire & être dans les quarrés ou matrices avec leſquels les flancs doivent être frappés ou marqués.

Les Monnoyeurs ont trois ſortes de *poinçons*; les premiers contiennent en entier & relief l'effigie; les ſeconds qui ſont plus petits, contiennent chacun une partie des armes, comme une fleur de lys, la couronne la branche de lauriers, *&c.* & la troiſieme eſpece de *poinçon*, contient les lettres, chiffres, defferens, *&c.* Par l'aſſemblage de toutes ces empreintes la matrice eſt formée.

Quant à la maniere de graver, tremper & eſtamper les *poinçons*, *voyez la* GRAVURE EN ACIER.

POINÇON, (*Art numiſmatique chez les anciens.*) la forme des *poinçons* qu'on employoit pour les médailles étoit ronde, ovale ou quarrée, de 3 & de 4 à 5 lignes de diametre. Ces *poinçons* étoient gravés en creux & à rebours, afin que leur impreſſion rendît en relief & dans le ſens naturel, les figures & les lettres dont ils étoient chargés. (*D. J.*)

POINÇON A POINT, (*Orfevre.*) c'eſt un morceau de fer aigu ſur lequel on cherche le milieu d'une piece en la mettant en équilibre. *Voyez* POINT, *voyez les Pl.*

POINÇON, outil dont les *Relieurs* ſe ſervent pour piquer les cartons & pour endoſſer; ils doivent être d'acier.

POINÇON, (*Outil de Sculpteur.*) les Sculpteurs, ſurtout ceux qui travaillent ſur les métaux, & qui jettent des ſtatues en fonte ou en plomb, ont des *poinçons* d'acier bien acerés, pour les reparer au ſortir des moules. Les Sculpteurs en marbre & en pierre en ont auſſi; mais ils les appellent communément des *pointes*. Il y en a néanmoins un qu'ils appellent ſpécialement *poinçon*, qui eſt d'acier renforcé par le bout par lequel on le frappe, & pointu en demi-rond par l'autre. (*D. J.*)

POINÇON, (*Outil de Serrurier.*) les Serruriers ſont ceux de tous les ouvriers qui ſe ſervent de *poinçons*, qui en ont de plus de différentes ſortes. Ils en ont pour percer à froid, ceux-ci conſervent le nom de *poinçons*; pour les autres, on les appelle des *mandrins*.

Des *poinçons* à froid, il y en a de quarrés, de ronds & en ovale, pour percer les ouvrages chacun ſuivant ſa figure. Les *poinçons* plats, qu'on appelle communément *poinçons à piquer*, ſervent à piquer les rouets des ſerrures & autres pieces limées en demi rond. Il y a d'autres *poinçons* à piquer, dont ſe ſervent les Arquebuſiers, avec leſquels ils ouvrent les trous des pieces qu'ils veulent forer ou fraſer. Ceux-ci ont une petite pointe, ou cône pointu très-acéré, qui fait une ouverture raiſonnable à la piece ſur laquelle on le frappe.

Les *poinçons* barlongs ſervent à percer les trous des piés des reſſorts, des coques, & autres pieces de cette façon. Les contre-*poinçons* des Serruriers ont autant de façons qu'il y a de *poinçons*, & ſervent à contre-percer les trous & à river les pieces. Outre ces *poinçons* à percer, il y a encore ceux qu'ils appellent *poinçons à emboutir*, & *poinçons à relever roſettes*: ces deux ſortes leur ſervent à travailler le fer en relief ſur le plomb, ou ſur quelqu'autre matiere, comme eſt le maſtic des Orfevres: ce ſont des eſpeces de ciſelets. (*D. J.*)

POINÇON, (*Soierie.*) pointe de fer qui ſert à piquer les enſuples, afin d'y mettre les pointes d'aiguille.

POINÇON, (*Sucrerie.*) ou un bâton long d'un pié, avec lequel on perce la tête des formes à ſucre pour les faire purger. (*D. J.*)

POINÇON, *en terme de Cornetier-Tablettier*, eſt un outil de fer trempé aigu par ſon extrémité, large un peu plus haut & tourné en demi-cercle, & ſe terminant par une queue qui paſſe dans une poignée placée à plat ou tranſverſalement, ſi le *poinçon* a la pointe en-bas. Cet outil ſert principalement à percer les galiers pour les mettre en paquets. *Voyez* GALIERS. *Voy. les Planches*.

POINÇON, (*Tailland.*) Le *poinçon* du taillandier eſt un outil fait d'un morceau de fer acéré par le bout, & qu'il emploie à percer tant à froid qu'à chaud. Il y en a de différentes formes & groſſeurs.

En général, on donne le nom de *poinçon* à tout inſtrument pointu, qui ſert à former une marque ou une empreinte ſur quelque choſe que ce ſoit. Il y en a un qu'on appelle *poinçon à emboutir*. *Voyez* EMBOUTIR.

Le *poinçon* ſe fait comme les ciſeaux à couper les métaux. On prend une barre de fer de la longuer & de la groſſeur convenable. On l'aciere d'un bout & on lui donne la forme qu'on veut. Cela fait, on le trempe, & l'on s'en ſert.

POINÇON, (*Tailleur.*) eſt un petit outil de fer d'une certaine longueur, rond, & qui ſe termine en pointe. Les *poinçons* ſont emmanchés de bois & ſervent aux Tailleurs, Selliers, Tapiſſiers, Couturieres, *&c.* pour faire des trous daus les différentes matieres qu'ils travaillent.

POINÇON, *outil de Vannier*, c'eſt une groſſe cheville de fer, pointue par un bout, avec une forte tête de l'autre.

POINDRE, v. neut. (*Gram.*) Il ſe dit du jour & de l'herbe. Le jour commence à *poindre*. L'herbe commence à *poindre* ou à ſortir de terre. Je ne ſai s'il ne ſe dit pas auſſi de la douleur. J'ai au côté une douleur qui me *poind*, écrit le *Dict. de Trév.* mais il faut écrire *poing*; car ce mot *poing* vient de *pungere*, poigner & non *poindre*.

POING, ſ. m. Il ſe dit de la main fermée. Donner un coup de *poing*. Il ſe dit auſſi de la main ouverte, & le *poing* eſt la partie compriſe depuis l'endroit ou la main s'attache & ſe meut juſqu'à l'extrémité des doigts. Couper le *poing*. Il eſt quelquefois ſynonyme à *poigner*.

On dit un flambeau de *poing*, pour un flambeau qu'on porte à la main. Un oiſeau de *poing*, &c.

POING, on dit, *en Fauconnerie*, voler de *poing* en fort.

POINT, ſ. m. (*Gramm.*) ce mot vient du verbe *poindre*, qui ſignifie *piquer*; & il conſerve quelque choſe de cette ſignification primitive dans tous les ſens qu'on y a attachés. On dit le *point* ou la *pointe du jour* pour en marquer le premier commencement, parce que le commencement frappe les yeux comme une *pointe*, ou qu'il eſt à l'égard du jour entier, ce que le point eſt à l'égard de la ligne. L'extrémité d'une ligne s'appelle *point* parce que ſi la ligne étoit d'une matiere inflexible, ſon extrémité pourroit ſervir à *poindre*. Un *point* de côté cauſe une douleur ſemblable à celle d'une piquure violente & continue, *&c.*

En Grammaire, c'eſt une petite marque qui ſe fait avec la *pointe* de la plume poſée ſur le papier comme pour le piquer. On ſe ſert de cette marque à bien des uſages.

1°. On termine par un *point* toute la propoſition dont le ſens eſt entierement abſolu & indépendant de la propoſition ſuivante; & il y a pour cela trois ſortes de *points*: le *point* ſimple, qui termine une propoſition purement expoſitive; le *point* interrogatif, ou d'interrogation, qui termine une propoſition interrogative; & qui ſe marque ainſi ?; enfin le *point* admiratif, ou d'admiration, que l'on nomme encore *exclamatif*, ou d'*exclamation*,

tion, & que j'aimerois mieux nommer *point pathétique*, parce qu'il ſe met à la fin de toutes les propoſitions pathétiques ou qui énoncent avec le mouvement de quelque paſſion; il ſe figure ainſi !

2°. On ſe ſert de deux *points* poſés verticalement, ou d'un *point* ſur une virgule, à la fin d'une propoſition expoſitive, dont le ſens grammatical eſt complet & fini; mais qui a avec la propoſition ſuivante une liaiſon logique & néceſſaire. Pour ce qui regarde le choix de ces deux ponctuations & l'uſage des deux *points* dont on vient de parler. *Voyez* PONCTUATION.

3°. On met deux *points* horiſontalement au-deſſus d'une voyelle, pour indiquer qu'il faut la prononcer ſéparément d'une autre voyelle qui la précede, avec laquelle on pourroit croire qu'elle feroit une diphtongue, ſi l'on n'en étoit averti par cette marque qui, s'appelle *diérèſe*, comme dans *Saül*, qui ſans la diérèſe, pourroit ſe prononcer *Saul*, comme nous prononçons *Paul*. J'ai expoſé en parlant de la *lettre* I, l'uſage de la diérèſe, & j'y ait dit qu'un ſecond uſage de ce ſigne eſt d'indiquer que la voyelle précédente n'eſt point muette comme elle a coutume de l'être en pareille poſition, & qu'elle doit ſe faire entendre avant celle où l'on met les deux *points*; qu'ainſi il faut écrire *aiguïlle*, *contiguïté* afin que l'on prononce ces mots autrement que les mots *anguille*, *guidé*, où l'*u* eſt muet. Mais c'eſt de ma part une correction abuſive à l'orthographe ordinaire; ſi l'on écrit *aiguille* comme *contiguïté*, on prononcera l'un comme l'autre, ou en diviſant la diphtongue *ui* du premier de ces mots, ou en l'introduiſant mal à-propos dans le ſecond. Il faut donc écrire *contiguité*, *ambiguë*, à la bonne heure; l'*u* n'y eſt point muet, & cependant il n'y a pas diphtongue: mais je crois maintenant qu'il vaut mieux écrire *aigüille*, *Güiſe* (ville); en mettant la diérèſe ſur l'*u*, elle ſervira à marquer ſans équivoque que l'*u* n'eſt point muet comme dans *anguille*, *guiſe* (fantaiſie), & n'empêchera point qu'on ne prononce la diphtongue, parce qu'elle ne ſera pas ſur la ſeconde voyelle. *Cujuſvis hominis eſt errare, nullius niſi inſipientis in errore perſeverare*. Cic. *Philipp. XII*. 2.

4°. On diſpoſe quelquefois quatre *points* horiſontalement dans le corps de la ligne, pour indiquer la ſuppreſſion, ſoit du reſte d'un diſcours commencé, & qu'on n'acheve pas par pudeur, par modération, ou par quelqu'autre motif, ſoit d'une partie d'un texte que l'on cite ou d'un diſcours que l'on rapporte. *Quos ego... ſed motos præſtat componere fluctus*. Virg. *Æn. I*. 139.

5°. Enfin la crainte qu'on ne confondît l'*i* écrit avec un jambage d'*u*, a introduit l'uſage de mettre un *point* au-deſſus c'eſt une inutilité qu'on ne doit pourtant pas abandonner, puiſqu'elle eſt conſacrée par l'uſage.

Les Hébraïſans connoiſſent une autre eſpece de *point* qu'ils appellent *points-voyelles*, parce que ce ſont en effet des *points* ou de très-petits traits de plume qui tiennent lieu de voyelles dans les livres hébraïques. On connoît l'ancienne maniere d'écrire des Hébreux, des Chaldéens, des Syriens, des Samaritains, qui ne peignoient guere que les conſonnes, parce que l'uſage très-connu de leur langue fixoit chez eux les principes de la lecture de maniere à ne s'y pas méprendre. Depuis que ces langues ont ceſſé d'être vivantes, on a cherché à en fixer ou à en revivifier la prononciation, & l'on a imaginé les *points-voyelles* pour indiquer les ſons dont les conſonnes écrites marquoient l'exploſition. Ainſi le mot דבר, *dbr*, ſe prononce de différentes manieres & à des ſens différens, ſelon la différence des *points* que l'on ajoute au conſonnes dont il eſt compoſé: דָבָר, *dābār* ſignifie *choſe* & *parole*; דֶבֶר, *dĕbĕr*, ſignifie *peſte*, *ruine*; דֹבֶר *dōbĕr*, veut dire *bercail*, *&c.* Avant l'invention des *points-voyelles*, l'uſage, la conſtruction, le ſens total de la phraſe, la ſuite de tout le diſcours, ſervoient à fixer le ſens & la prononciation des mots écrits.

Il y a trois claſſes différentes de *points-voyelles*, cinq longs, cinq brefs, & quatre très-brefs. Les cinq longs ſont appellés:

Kamets, ou *á* long, comme בָ, *bâ*;

Tſeré, ou *ê* long, comme בֵ, *bê*;

Chirik long, ou *î* long, comme בִי, *bî*;

Kholem, ou *ô* long, comme בוֹ, *bô*;

Schourek, qui eſt *ou*, comme בוּ, *bou*;

Les cinq brefs ſont appellés:

Phatach, ou *à* bref, comme בַ, *bâ*;

Segol, ou *ê* bref, comme בֶ, *bé*;

Chirik bref, ou *î* bref, comme בִ, *bí*;

Kamets-kateph, ou *ò* bref, comme בָ, *bô*;

Kibbuſt, *ú* bref, comme בֻ, *bú*;

Les quatre très-brefs ſont appellés:

Schéva, ou *e* bréviſſime, comme בְ, *be*;

Kateph-phatach, ou *a* très-bref, comme בֲ, *ba*;

Kateph-ſegol, ou *é* très-bref; comme בֱ, *bé*;

Kateph-kamets, ou *ò* très-bref, comme בֳ, *bó*.

Outre qu'il eſt très-aiſé dans un ſi grand nombre de lignes ſi peu ſenſibles, de confondre ceux qui ſont les plus différenciés, il y en a qui different très-peu, & le *kamets* ou *á* long eſt préciſément le même que le *kamets-kateph*, ou *o* bref. D'ailleurs l'emploi de tous ces ſignes entraîne des détails innombrables & des exceptions ſans fin, qu'on ne ſaiſit & qu'on ne retient qu'avec peine, & qui retardent prodigiéuſement les progrès de ceux qui veulent étudier la langue ſainte.

Après avoir examiné en détail toutes les difficultés & les variations de la lecture de l'hébreu par les *points-voyelles*, Louis Cappel (*Crit. ſacr. l. VI. c. ij.*), remarque que les *points* étant une invention des Maſſorèthes, dont l'autorité ne doit point nous ſubjuguer, les regles de la grammaire hébraïque doivent être d'aprés les mots écrits ſans *points*, & qu'il faut conſéquemment rétrancher toutes celles qui tiennent à ce ſyſtème factice. Il ajoûte que dans la lecture il ne faudroit avoir égard qu'aux lettres matrices, *matres lectionis*, אהוי; mais que comme elles manquent très-fréquemment dans le texte, cette maniere de lire lui paroît difficile à établir. Voici ſa concluſion: *Age ſane punctationi maſſorethicæ eatenus adhæreamus, quatenus neque certior, neque commodior vocales ad vocum enuntiationem neceſſarias deſignandi ratio uſque hodie inventa eſt; atque ex conſequenti eam tradendæ & docendæ grammaticæ rationem ſequantur quæ illi punctationi innititur, neque temere eam convellamus aut ſollicitemus, niſi forte aliquis aliam rationem certiorem & commodiorem inveniret punctandi*.

Au lieu d'imaginer un ſyſtème plus ſimple de *points-voyelles*, M. Maſclef, chanoine de la cathédrale d'Amiens, inventa une maniere de lire l'hébreu ſans *points*. Cette méthode conſiſte à ſuppoſer après chaque conſonne la voyelle qu'on y met dans l'épellation alphabétique. Ainſi comme le ב ſe nomme *beth*, on ſuppoſe un *é* après cette conſonne; comme le ד s'appelle *daleth*, on y ſuppoſe un *a*, *&c.* דבר, ou *dbr* doit donc ſe lire *daber*. Ce ſyſtème révolta d'abord les ſavans, & cela devoit être ainſi: 1°. C'étoit une nouvéauté, & toute nouveauté allarme toujours les eſprits jaloux, & ceux qui contractent fortement & aveuglément les habitudes: 2°. ce ſyſtème réduiſit à rien toutes les peines qu'il en avoit couté aux érudits pour être initiés dans cette langue, & il leur ſembloit ridicule de vouloir y introduire de plain-pié & ſans embarras, ceux qui viendroient après eux. On fit pourtant des objections que l'on crut foudroyantes; mais dans l'édition de la grammaire hébraïque de Maſclef, faite en 1731 par les ſoins de M. de la Bletterie on trouve dans le ſecond tome, ſous le titre de *novæ grammaticæ argumenta ac vindiciæ*, tout ce qui peut ſervir à établir ce ſyſtème & à détruire toutes les objections contraires. Auſſi le Maſclefiſme fait-il aujourd'hui en France, & même en Angleterre, une ſecte conſidérable parmi les hébraïſans: & il ſemble qu'il eſt à ſouhaiter d'en voir hâter les progrès.

Les Maſſorethes avoient encore imaginé d'autres ſignes pour la diſtinction des ſens & des pauſes, leſquels ſont appellés dans les grammaires hébraïques écrites en latin, *accentus pauſantes & diſtinguentes*, & gardent en françois le nom de *points*. Ils ont encore, pour la plûpart, tant de reſſemblance avec les *points voyelles*, qu'ils ne ſervent qu'à augmenter les embarras de la lecture; & Maſclef, en ſouhaitant qu'on introduiſît notre *ponctuation* dans l'hébreu, en a donné l'exemple. Puiſque nos ſignes de *ponctuation* n'ont aucun équivoque, & ſont d'un uſage facile: *iis non uti*, dit Maſclef (*Gramm. heb. cap. j. n°. 5.*) *nihil aliud eſt quam, invento pane, glande veſci*. (*B. E. R. M.*)

POINT,

Point, *en Géometrie*, c'eſt, ſelon Euclide, une quantité qui n'a point de parties, ou qui eſt indiviſible. *Voyez* Quantité & Indiviſible, &c.

Wolf définit le *point* ce qui ſe termine ſoi-même de tous côtés, ou ce qui n'a d'autres limites que ſoi-même. C'eſt ce que l'on appelle autrement le *point mathématique*: quelques-uns prétendent qu'on ne le conçoit que par imagination, c'eſt-à-dire, qu'il n'exiſte par réellement hors de l'eſprit; mais qu'y a t-il de plus réel dans la matiere ou dans les dimenſions des corps que leurs limites ou leurs extrémités? Une ligne n'a-t-elle pas deux bouts ou deux termes; or ce ſont ces termes que l'on appelle *points*? *Voy.* là-deſſus le premier tome des inſtitutions de Géométrie, imprimées en 1746, *pag.* 260. (*E*)

On peut dire cependant dans un autre ſens, & avec beaucoup de vérité, que le *point*, la ligne, la ſurface n'exiſtent que par une abſtraction de l'eſprit, puiſqu'il n'exiſte point réellement dans la nature de ſurface ſans profondeur, de ligne ſans largeur, & de *point* ſans étendue. Tout ce qui exiſte a néceſſairement les trois dimenſions. *Voyez* Dimension. Ce n'eſt que par abſtraction de l'eſprit qu'on regarde une ou deux de ces dimentions comme non-exiſtante. Sur quoi *voyez l'article*. Géometrie. (*O*).

Si l'on ſe repréſente qu'un *point* coule, il tracera une ligne; & une ligne qui couleroit engendreroit une ſurface, &c. Cette maniere de conſidérer la génération des dimenſions ou des propriétés des corps, paroît être le premier fondement de la Géométrie moderne, c'eſt-à-dire, de la Géométrie analytique qui fait uſage du calcul différentiel & intégral; il ſemble auſſi que la méthode des indiviſibles ſoit dans le même cas: cependant, malgré les eſpeces de miracle que produiſent ces deux méthodes, il ſubſiſte contre leurs principes des difficultés ſi fortes, que les génies les plus fins ou les plus ſublimes n'ont pû juſqu'à-préſent les réſoudre directement; auſſi beaucoup de perſonnes s'en ſervent-elles comme de ces machines qni nous montrent la durée du tems, & dont il eſt ſi commun d'ignorer les reſſorts: on ne ſauroit croire combien ces ſortes de nuages ralentiſſent le progrès des Sciences, & par conſéquent combien ils ſont contraires à l'utilité publique; il eſt impoſſible d'inventer dans les choſes que l'on ne comprend pas. Si Deſcartes avoit manifeſté tout le ſecret de ſa géométrie en la mettant au jour, on n'auroit pas eu le déſagrément de la voir, pendant près de cent ans, être l'ojet des commentaires de très-bons eſprits, leſquels, après avoir épuiſé la vigueur de leur génie à expliquer des découvertes avec une juſte étendue, ſont devenus incapables d'en faire: combien d'autres, qui avoient très-bien compris les élémens de Géométrie, ont renoncé à cette belle ſcience, ou, pour ainſi dire, à cette unique ſcience de la raiſon, parce qu'ils ont ſenti que de vouloir pénétrer dans ſes profondeurs, c'eſt s'enfoncer dans des obſcurités.

Si l'on veut donc que les Sciences marchent à grands pas vers leur perfection, il faut en rendre la route la plus unie qu'il eſt poſſible, & être intimement convaincu que de perfectionner une découverte, c'eſt en faire une nouvelle: il ſeroit donc de la très-grande utilité publique que nos ſublimes géometres vouluſſent bien ſe rabattre vers les premiers principes des nouvelles méthodes; qu'ils les éclairciſſent avec tout le ſoin imaginable, & qu'ils y miſſent toute la ſagacité & la pénétration dont ils ſont capables; il nous ſemble qu'il eſt bien auſſi glorieux d'être utile au public qu'à un petit nombre de particuliers, dont on ne doit guere attendre que de la jalouſie; par-là le mérite de ces bienfaiteurs du genre humain étant plus connu, ſeroit auſſi mieux récompenſé. Revenons à notre *point*.

Une ligne n'en peut couper une autre qu'en un *point* Trois *points* quelconques étant donnés, pourvû qu'ils ne ſoient pas en ligne droite, on pourra toujours y faire paſſer un cercle ou une partie de cercle. *Voyez* Cercle.

Ce ſont des problèmes fort communs que de tirer une parallele, une perpendiculaire, une tangente, &c. d'un *point* donné. *Voyez* Parallele, Perpendiculaire, Tangente, &c. (*E*)

On appelle, dans la haute Géométrie, *point d'inflexion*, celui où une courbe ſe plie ou ſe fléchit dans un ſens contraire à celui où elle étoit auparavant; quand elle tourne, par exemple, ſa convexité vers ſon axe ou quelqu'autre *point* fixe du côté duquel elle tournoit ſa concavité. *Voyez* Courbe & Inflexion.

Quand la courbe revient vers le côté d'où elle eſt partie, le *point* où elle commence ce retour eſt appellé *point de rebrouſſement*. *Voyez* Rebroussement & Courbe.

En Phyſique, on appelle *point*, *punctum*, le plus petit objet ſenſible à la vûe: on le marque avec une plume, la pointe d'un compas, &c.

C'eſt ce que l'on appelle vulgairement un *point phyſique*, qui a réellement des parties; quoique l'on n'y ait pas d'égard, toutes les grandeurs phyſiques ſont compoſées de ces *points*. *Voyez* Grandeur.

Ce *point phyſique* eſt ce que M. Loke appelle le *point ſenſible*, & ce qu'il définit la moindre particule de la matiere ou de l'eſpace, que nous puiſſions diſcerner. *Voy.* Vision. *Chambers*.

Point *ſimple d'une courbe*, eſt un *point* tel que, quelque direction qu'on donne à l'ordonnée, elle n'aura jamais en ce *point* qu'une ſeule valeur à-moins qu'elle ne ſoit tangente, auquel cas elle aura deux valeurs ſeulement. *Voyez* Tangente.

Point ſingulier, eſt un *point* où l'ordonnée étant ſuppoſée touchante, peut avoir plus de deux valeurs. Tels ſont les *points* d'inflexion, de ſerpentement, de rebrouſſement, &c. *Voyez ces mots*.

Point double, triple, quadruple, &c. ou en général *point multiple*, ſe dit du *point* commun, où deux, trois, quatre, &c & en géneral pluſieurs branches d'une courbe ſe coupent. Il eſt d'abord évident que ſans un pareil *point* l'ordonnée a pluſieurs valeurs égales, ſavoir deux ſi le *point* eſt double, trois s'il eſt triple, &c. cependant il n'en faut pas toujours conclure que ſi l'ordonnée a pluſieurs valeurs égales, le *point* eſt un *point* multiple; car ſi l'ordonnée touche la courbe en un *point* ſimple, elle y aura deux valeurs égales; ſi elle touche la courbe en un *point* d'inflexion, elle aura trois valeurs égales, &c.

Le caractere du *point* multiple eſt qu'en ce *point* $\frac{dy}{dx}$ ait différentes valeurs repréſentées par une équation de cette forme, $\frac{dy^m}{dx^m} + \frac{A\,dy^{m-1}}{dx^{m-1}} + \frac{B\,dx^{m-2}}{dy^{m-2}} + \&c. \ldots + D = o$, car alors $\frac{dy}{dx}$ donne par les différentes valeurs la direction des différentes branches de la courbe. C'eſt là-deſſus qu'eſt fondée toute la théorie des *points* multiples. La nature de cet ouvrage ne nous permet pas de nous étendre davantage ſur ce ſujet. Il nous ſuffit de n'avoir donné le principe; on trouvera tout ce qu'on peut deſirer ſur ce ſujet dans l'*introduction à l'analyſe des lignes courbes*, par M. Cramer, *chap. x. & xiij.*

Dans le cas où le *point* eſt multiple, ſi on différencie l'équation de la courbe à la maniere ordinaire, on trouvera $\frac{dy}{dx} = \frac{o}{o}$, ce qui ne fait rien connoître; mais alors au lieu de différencier à l'ordinaire, il faudra ſubſtituer au lieu y, $y + dy$, & les puiſſances ſans rien négliger, & de même au lieu de x, $x + dx$, & les puiſſances ſans rien négliger; & ſi le point eſt double, on aura une équation du ſecond degré dont $\frac{dy^2}{dx^2}$ ſera le premier terme; (en négligeant les plus hautes puiſſances de $\frac{dy}{dx}$, comme $\frac{dy^3}{dx^3}$), ſi le *point* eſt triple, l'équation ſera du troiſieme degré, & $\frac{dy^3}{dx^3}$ ſera ſon premier terme, les puiſſances plus baſſes ſe détruiſant, & ainſi de ſuite.

Veut-on ſavoir à préſent ſi une courbe a des *points* multiples, il n'y a qu'à ſubſtituer dans ſon équation $y + dy$ & ſes puiſſances à y, $x + dx$ & ſes puiſſances à x; & voir s'il y a des valeurs correſpondantes de x & de y qui donnent le coefficient de dx & celui de dy, chacun $= o$. Si cela eſt, il y a au moins un point d'oubli; ſi le coefficient de dy^2, celui de dx^2 & celui de $dx\,dy$ ſont auſſi $= o$; le *point* eſt au moins triple, & ainſi du reſte; mais encore une fois, il ſeroit trop long d'entrer dans le détail de cette théorie, nous renvoyons à l'ouvrage cité qui contient là-deſſus tout ce qu'on peut deſirer. (*O*)

Point, *en terme de Navigation & de Géographie*, Points *de l'horiſon ou du compas*, ce ſont certains *points* formés par les interſections de l'horiſon avec les cercles verticaux. *Voyez* Horison.

Le nombre de ces *points* eſt réellement le même que celui des *points* que l'on conçoit dans l'horiſon, c'eſt-à-dire qu'il eſt infini, quoique dans la pratique on n'en diſtingue que trente-deux. *Voyez* Compas de mer.

Ces *points* ſont marqués ou vus par des lignes droites, tirées d'un *point* pris dans un plan horiſontal.

Un point du compas de mer eſt pris vulgairement pour la trente-deuxieme partie de tout le compas, ou pour un

arc de 11 degrés 15 minutes, dont la moitié, c'eſt-à-dire 5 degrés 37 minutes & $\frac{1}{2}$ s'appelle *un demi-point*, & la moitié de ce dernier ou 2 degrés 48 minutes & $\frac{3}{4}$ eſt appellé *un quart-de-point*. *Voyez* COMPAS DE MER.

Ces *points* du compas ſe diviſent en *points* cardinaux & *points* collatéraux.

Les *points* cardinaux ſont les interſections de l'horiſon & du méridien; appellés *points du nord & de ſud*, & les interſections de l'horiſon avec le premier vertical que l'on appelle *l'eſt & l'oueſt*. *Voyez* NORD, SUD, *&c.*

Ce ſont ces *points* que les latins appellent *cardines mundi*, ils ſont éloignés les uns des autres d'un quart-de-cercle ou de 90 degrés.

Les *points* collatéraux ou intermédiaires ſont ceux qui ſont entre les *points* cardinaux, les premiers *points* collatéraux ou de la premiere eſpece, ſont également diſtans de deux *points* cardinaux, tels ſont le nord-eſt & le ſud-oueſt; les *points* ſecondaires ou de la ſeconde eſpece ſont ou du premier ordre, comme ceux qui ſont à égale diſtance d'un *point* cardinal & d'un *point* de la premiere diviſion, tel que le nord-nord-eſt, ou du ſecond ordre, c'eſt-à-dire à égale diſtance d'un *point* cardinal ou d'un *point* de la premiere diviſion, & d'un ſecondaire du premier ordre, tel que le nord-eſt quart-de-nord.

Les premiers *points* collatéraux ſont donc à 45 degrés des *points* cardinaux; les *points* ſecondaires du premier ordre ſont à 22 degrés 30 minutes d'un cardinal & d'un premier collatéral qui ſuit immédiatement; & les *points* ſecondaires du ſecond ordre ſont à 11 degrés 15 minutes d'un cardinal ou d'un premier collatéral, & d'un ſecond collatéral.

POINT D'UN PILOTE, (*Marine.*) c'eſt le lieu marqué ſur la carte de l'endroit où le pilote croit être à la mer.

Points du bas de la voile. C'eſt le coin ou l'angle du bas de la voile; les *points* du grand & petit pacfi portent des écoutes, des couets & des cargues-*points*. *Point du haut de la voile*.

POINTS DE STATION, *dans l'Aſtronomie*, ſont les degrés du zodiaque, dans leſquels une planete paroît être abſolument ſtationnaire & ne ſe mouvoir point du tout. *Voyez* STATION. *Chambers*.

POINT D'ÉTÉ, (*Coſmogr.*) *point* de l'écliptique, dans lequel le ſoleil s'approche le plus du zénith au midi: ce qui arrive dans la partie ſeprentrionale de la terre, lorſque le ſoleil entre dans l'écreviſſe; & dans la partie méridionale, quand il eſt dans le Capricorne.

POINT D'HIVER, (*Coſmogr.*) *point* de l'écliptique auquel le ſoleil eſt le plus éloigné du zénith, ou dans lequel la hauteur méridienne du ſoleil eſt la moindre: cela arrive quand le ſoleil eſt dans le capricorne pour les peuples de la partie ſeptentrionale de la terre, & quand il eſt dans l'écreviſſe pour les autres.

POINTS CARDINAUX, (*Coſmogr.*) les Coſmographes entendent par *points cardinaux* quatre *points* de l'horiſon, qui le diviſent en quatre parties égales. Un de ces *points* eſt celui où le ſoleil ſe leve au vrai orient. Le ſecond eſt au vrai occident où le ſoleil ſe couche. Les deux autres *points* ſont éloignés de ceux-ci de 90 lieues, & ſe trouvent au vrai midi & au vrai nord.

POINTS HORISONTAUX, (*Coſmogr.*) ce ſont des *points* également éloignés du centre de la terre; par exemple, lorſqu'on doit continuer une ligne horiſontale ſur le bord d'une riviere, & que cette ligne s'y trouve interrompue par pluſieurs inégalités, alors les *points horiſontaux* ſont les *points* de la ligne horiſontale, où il faut la rompre & la diviſer en pluſieurs autres.

POINTS SOLTITIAUX, (*Coſmogr.*) *points* de l'écliptique les plus éloignés de l'équateur; ce ſont les *points* d'été & les *points* d'hiver; *voyez ces deux mots*. (*D. J.*)

POINT, *dans la Perſpective*, eſt un mot dont on fait uſage pour marquer les différentes parties ou les différens endroits qui ont rapport au plan du tableau. *Voyez* PLAN *du tableau*.

Le *point* de vûe eſt un *point* *F* ou plan *H I*, *tab. perſpect. fig.* 12, eſt coupé par une ligne droite *O F*, tirée de l'œil perpendiculairement au plan.

Ce *point* eſt dans l'interſection du plan horiſontal avec le plan vertical. *Voyez* PLAN.

Quelques auteurs appellent ce *point* le *point principal*, & ils donnent le nom de *point de vûe* ou *de viſion* au *point* où l'œil eſt actuellement placé, & où tous les rayons ſe terminent tel que *O*.

POINT ACCIDENTEL, (*Opt.*) *voyez* ACCIDENTEL.

POINT, *dans la Catoptrique & la Dioptrique*, le *point* de concours eſt celui où les rayons convergens ſe rencontrent, appellé plus ordinairement le *foyer*. *Voyez* FOYER.

POINT D'INCIDENCE, (*Opt.*) eſt un *point* ſur la ſurface d'un miroir ou d'un autre corps où tombe un rayon. *Voyez* INCIDENCE.

Point de diſperſion eſt celui d'où les rayons commencent à être divergens, on l'appelle ordinairement le *foyer virtuel*. *Voyez* FOYER VIRTUEL.

Point de diſtance, c'eſt un *point* comme *P Q*, *fig.* 2. *perſpect.* dans la ligne horiſontale *P F*, qui eſt éloigné du *point* *F* autant que l'œil *O* eſt éloigné de ce même *point*.

Point objectif, c'eſt un *point* ſur le plan géométral dont on demande la repréſentation ſur le plan du tableau.

Point rayonnant ou *radieux* eſt le *point* qui envoie ou duquel partent des rayons.

Point de réfraction, eſt le *point* où un rayon ſe rompt ſur la ſurface d'un verre, ou ſur toute autre ſurface reſtringente. *Voyez* RÉFRACTION.

Point de réflexion, eſt le *point* d'où un rayon eſt réfléchi ſur la ſurface d'un miroir ou de tout autre corps.

POINT LACRYMAL, *en terme d'Anatomie*, ſignifie un *petit trou* qui eſt dans chaque paupiere, & qui s'ouvre dans un ſac appellé *ſac lacrymal*. *Voyez* LACRYMAL.

POINT, *ou* POINCT, ſ. m. (*Muſique.*) Le *point* ſignifie plnſieurs choſes différentes.

Dans nos muſiques anciennes il y a *point* de perfection, *point* d'imperfection, *point* de diviſion, *point* d'altération, *point* de translation, *&c.* Il faut donner une idée de ces différens *points*.

1. Dans la meſure appellée *tems parfait*, *voy.* TEMS, une breve ou quarrée, ſuivie d'une autre note égale ou de plus grande valeur, vaut ordinairement trois ſemibreves ou une meſure entiere; mais ſuivie de quelque note de moindre valeur, elle ne vaut plus que deux tems; de ſorte que pour qu'elle vaille alors la meſure entiere, il faut lui ajouter un *point* qu'on appelle par cette raiſon *point de perfection*.

2. Le *point* d'imperfection eſt celui qui placé à la gauche de la longue, diminue ſa valeur quelquefois d'une ronde, quelquefois de deux. Dans le premier cas, on met une ronde entre la longue & le *point*; dans le ſecond, on met deux rondes à la droite de la longue.

3. Le *point* de diviſion a à-peu-près un ſens ſemblable; à la gauche d'une ronde ſuivie d'une breve ou quarrée dans le tems parfait, il ôte un tems à cette breve, & fait qu'elle ne vaut plus que deux rondes.

4. Un *point* entre deux rondes ſituées elles-mêmes entre deux breves ou quarrées, ôte un tems à chacune de ces deux breves; de ſorte que chaque breve n'en vaut plus que deux. C'eſt le *point* d'altération.

Ce même *point* devant une ronde, laquelle eſt ſuivie de deux autres rondes enfermées entre deux breves ou quarrées, double la valeur de la derniere de ces rondes.

5. Si une ronde entre deux *points* ſe trouve ſuivie de deux ou pluſieurs breves, le ſecond point transfere ſa ſignification à la derniere de ces breves, & la fait valoir trois tems: c'eſt le *point* de translation.

Comme tout cela n'a lieu que dans le tems parfait, qui forme des diviſions triples, & que ces diviſions ne ſont plus d'uſage dans la Muſique moderne; toutes ces ſignifications du *point*, qui, à dire le vrai, ſont fort embrouillées, ſe ſont abolies depuis long-tems.

Aujourd'hui le *point* pris comme valeur de note, vaut toujours la moitié de celle qui le précede; ainſi après la ronde, le *point* vaut une blanche; après la blanche, une noire; après la noire, une croche, *&c.* Mais cette maniere de fixer la valeur du *point*, n'eſt certainement pas la meilleure qu'on eût pu imaginer, & cauſe ſouvent bien des embarras inutiles.

Point d'orgue, ou *point* de repos, eſt une autre eſpece de *point* dont j'ai parlé au mot COURONNE. C'eſt relativement à ce *point*, qu'on appelle généralement *point d'orgue*, ces ſortes de chants & de ſucceſſions harmoniques qu'on fait paſſer ſur une ſeule note de baſſe, toujours prolongée.

Enfin, il y a encore une autre eſpece de *point* qui ſe place immédiatement au-deſſus ou au-deſſous du corps des notes; on en met toujours pluſieurs de ſuite, & cela montre que les notes ainſi ponctuées, doivent être marquées par des coups de langue ou d'archet égaux, ſecs & détachés. (*S*)

POINT D'HONNEUR, (*Morale du monde.*) c'eſt proprement le caractere de chaque profeſſion; mais il eſt plus marqué chez les gens de guerre, & c'eſt le *point d'honneur* par excellence. Il ſeroit difficile de le peindre, car les regles & les maximes qui le conſtituent ſont

variables. Autrefois la nobleſſe ſuivoit en ce genre d'autres lois qu'aujourd'hui, & ces lois étoient ſi ſéveres qu'on ne pouvoit ſans une peine plus cruelle que la mort, je ne dis pas les enfreindre, mais en éluder la plus petite diſpoſition. *Lettres perſanes*. (*D. J.*)

POINT, (*Blaſon.*) Il ſe dit de la diviſion de l'écu en pluſieurs quarrés, tantôt au nombre de neuf, tantôt de quinze, dont les uns ſont d'un émail, & les autres de l'autre, qu'on appelle auſſi *points équipollés*. On nomme pareillement *points* les diviſions de la componure. Il y a auſſi une autre diviſion de l'écu en pluſieurs *points*, où ſe trouvent le *point* d'honneur, le nombril, *&c.*

Le *point* d'honneur ſe dit de la place qui eſt dans un écu, répondant au milieu du chef & au deſſous.

On appelle le *nombril* de l'écu, un *point* qui eſt au milieu du deſſous de la face, & qui la ſépare de la pointe. Ainſi on dit N. porte d'or à un écuſſon de gueules mis au *nombril*. (*D. J.*)

POINT D'APPUI, (*Architect.*) *voyez* ORGUEIL.

Point d'aſpect. C'eſt l'endroit où l'on s'arrête à une diſtance fixée, pour jouir de l'aſpect le plus avantageux d'un bâtiment. Ce *point* ſe prend ordinairement à une diſtance pareille à la hauteur du bâtiment. *Exemple.* On veut juger de l'enſemble de l'égliſe des Invalides. Comme ſa hauteur eſt de trente-cinq toiſes, on doit d'abord s'en éloigner de cette diſtance. On vient enſuite à l'ordonnance de ſa façade, & à la régularité de ſes ordres, & on s'en éloigne autant que le portail a de hauteur, qui eſt de ſeize toiſes ou environ. Enfin, pour examiner les corrections des profils & le goût de la ſculpture, on ne doit en être éloigné que ſelon l'élévation de l'ordre dorique, laquelle eſt de ſept toiſes & demie, parce que ſi on en étoit plus près, les parties racourcies ne paroîtroient plus de proportion.

Le *point d'aſpect* eſt oppoſé au *point* vague, d'où regardant un bâtiment d'une diſtance indéterminée, on ne peut que ſe former une idée de la grandeur de ſa maſſe, par rapport aux autres édifices qui lui ſont contigus.

Point de vûe. C'eſt un *point*, dans la ligne horiſontale d'un bâtiment, où ſe termine le principal rayon viſuel, & auquel tous les autres qui lui ſont paralleles vont aboutir.

Points perdus. Ce ſont trois *points* qui n'étant pas donnés ſur une même ligne, peuvent être compris dans une portion de cercle, dont le centre ſe trouve par une opération géométrique: ce qui ſert pour les cherches ralongées.

On appelle auſſi *points perdus* des centres de cercle qui, étant recroiſés, forment des loſanges curvilignes, qu'on rend différens par les couleurs des marbres & par la variété des ornemens. Le pavé qui eſt ſous la coupole, & dans les chapelles du Val-de-Grace, & celui de l'Aſſomption, rue ſaint Honoré, à Paris, ſont faits de cette maniere. *Daviler*. (*D. J.*)

POINT DE PARTAGE, (*Hydr.*) eſt le baſſin où l'eau s'étant rendue, ſe diſtribue par pluſieurs conduites en différens endroits, tels que ſont les châteaux-d'eau ou baſſins de diſtribution. (*K*)

POINT DE SUJÉTION, (*Hydr.*) eſt le *point* déterminé d'où part un nivellement, & celui où il doit finir dans un nivellement en pente douce. Dans un autre nivellement, le *point de ſujétion* eſt la hauteur déterminée d'où l'on part, ou la hauteur du lieu où doit ſe rendre l'eau. (*K*)

POINT, *en terme de Brodeuſe*, c'eſt un compoſé de pluſieurs coups d'aiguille, leſquels diverſement combinés & arrangés repréſentent ſur un morceau de mouſſeline la figure qu'on veut. Tous ces différens tours & paſſages d'aiguilles forment un *point* qui prend le nom ou de l'objet naturel avec lequel il a quelque reſſemblance, ou du *point* de dentelle ſur lequel il a été fait. On dit *point* de tartelette, *point* de croix de chevalier, *point* de Saxe & d'Hongrie. Il eſt d'autant plus difficile de donner un dénombrement de tous les *points* de broderie, qu'ils changent comme la mode; ainſi des recherches à cet égard ſeroient ſans utilité comme ſans ſuccès. Nous nous contenterons d'en donner un certain nombre qui ſervent de baſe à ceux qu'on a inventés & qu'on inventera. Que peut-on faire de mieux dans une matiere ſujette à tant de révolutions?

POINT ALONGÉ, *en terme de Broderie au métier*, ſe fait avec de la ſoie plate ſur du ſatin, à peu-près comme le *point* fendu, mais en y mettant la moitié moins de nuances. Ce *point* n'eſt guere d'uſage que pour les meubles.

POINT D'AMANDE, *en terme de Brodeuſe*, trois rayures en-haut & en-bas, huit fils entr'elles. On prend le premier de ces fils ſur l'aiguille, on continue d'un fil à l'autre juſqu'à huit. On recommence une autre amande à côté, à huit fils de la premiere. On remplit les intervalles du haut & du bas par d'autres amandes qui ſe font de même.

POINT D'ANGLETERRE BROCHÉ, *en terme de Brodeuſe*, eſt compoſé d'une rangée d'Angleterre uni, & une autre rangée qui n'en eſt différente que parce que l'on paſſe l'aiguille dans l'un des *points* latéraux de la premiere rangée, & que ce fil ainſi amené vers le milieu du trou forme une croix. *Voyez* ANGLETERRE UNI.

POINT D'ANGLETERRE UNI, *en terme de Brodeuſe*, ſe fait en-travers, en prenant cinq fils de long & cinq de travers, en paſſant l'aiguille deux fois ſur les cinq de travers & une ſeulement ſur ceux de long; ainſi de même, dans la ſeconde rangée, en obſervant de paſſer dans les trous latéraux de la premiere. Quand on a fait quatre rangs de cette ſorte, & qu'on en fait deux autres de *point* turc, cela s'appelle de l'*Angleterre rayé*. *Voyez* POINT TURC.

POINT D'ANNELET, *en terme de Brodeuſe*, c'eſt un *point* monté ſur ſix d'œillet de hauteur, en quarré. On paſſe l'aiguille au milieu du carreau; on tourne tout-autour dans les trous d'œillet, excepté vers les angles haut & bas où l'on ne plante l'aiguille qu'à quatre fils loin d'eux.

POINT D'ARRÊTE DOUBLÉ, *en terme de Brodeuſe*, ſe fait en comptant trois fils de travers & en prenant ſix ſur l'aiguille, en portant d'abord l'aiguille en long & coupant cette portée préciſément au milieu. Ce *point* eſt monté ſur cinq de haut & rempli de trois mouches, deux à quatre fils en-travers, & de ſix tours d'aiguille; & la troiſieme au milieu ſur douze fils de travers, & de ſeize tours d'aiguille.

POINT A' CARREAUX, ſe monte ſur quatre de long & quatre de travers, enſuite on croiſe ce *point* en paſſant par le même trou & ſur la même rayure On fait une ſeconde rayure à quatre fils de la premiere; puis une troiſieme en-travers ſur les premieres, qui repréſente en effet un carreau.

POINT DE CROIX DE CHEVALIER, eſt monté ſur quatre de tous côtés, deux *points* de hauteur, ou *point* riche. *Voyez* POINT RICHE. Vous deſcendez de côté & plus bas à droite, en faiſant encore un *point* riche; de-là vous paſſez l'aiguille dans le trou du *point* de l'autre angle, vous la ramenez dans celui de l'angle vis-à-vis, vous la portez deſſus, vous la repaſſez deſſous par le trou qu'a laiſſé le *point* riche fait ſous la croix.

POINT D'ESPRIT, ſe monte ſur cinq fils de long & cinq de travers, en laiſſant à chaque fois deux fils qui font une croix. Les cinq fils, en tous ſens, ſont embraſſés d'un *point* noué.

POINT A' GERBE, *en terme de Brodeuſe*, ſe monte ſur quatre faces. On paſſe l'aiguille à fil double pour les remplir de trous en trous par en-haut, & toujours dans le même en-bas, ce qui forme la gerbe.

POINT D'HONGRIE, *en terme de Brodeuſe*, ſont trois rayures ſans intervalles. On fait au-deſſous de la troiſieme une eſpece de piqué qui commence par quatre fils ſur l'aiguille en deſcendant, puis cinq, puis ſix, ainſi des autres en remontant, enſorte qu'il y ait toujours un fil de long entr'eux par en-haut, ce qui forme le triangle. On recommence ſur la même ligne; & la place qui reſte entre deux triangles en-haut en-bas, ſe remplit par d'autres de la même façon.

POINT DE LENTILLE, *en terme de Brodeuſe*, ſe fait ſur quatre fils embraſſés en long, à quatre fils l'un de l'autre, & autant entre les deux rayures. De façon qu'au premier tour il y a quatre fils embraſſés & quatre qui ne le ſont pas. Les uns & les autres vis-à-vis de ceux qui ſont ou embraſſés ou vuides. Ces derniers ſont embraſſés au ſecond tour par une troiſieme rangée en travers; ceux qui ſe trouvent en ce ſens le ſont de même, ce qui forme une lentille aſſez ſemblable au légume de ce nom.

POINT DE MARLY, *en terme de Brodeuſe*, ſe monte ſur quatre fils de long & quatre de travers, en revenant une ſeconde fois ſur les rayures pour croiſer le point; ces rayures ſont près l'une de l'autre ſans intervale.

POINT DE MIGNONETTE, *en terme de Brodeuſe en mouſſeline*, repréſente un carreau parfait, & ſe forme en comptant trois fils de travers, & en en prenant huit après ſur l'aiguille; enſorte néanmoins qu'il y ait de gauche à droite toujours quatre fils de longueur entre les *points*, parce qu'on laiſſe tant à droite qu'à gauche deux fils de côté. La ſeconde rangée ſe fait de même, & ſe commence trois fils au-deſſous de la premiere. Enſuite au milieu du carreau compoſé de huit fils on en met quatre ſur l'aiguille en travers & quatre au long, & on

en

en fait un *point* riche. Prenant de l'autre côté deux fils de derriere l'aiguille & deux devant, ce qui forme les quatre dont ce *point* eſt fait. *Voyez* POINT RICHE; ainſi des autres rangées. Ces rangées, dans quelque *point* que ce ſoit, ſe font toujours de bas en-haut.

POINT MORDU, *en terme de Brodeur au métier*, ce ſont d'aſſez grands *points* dont le ſecond mord ſur le premier; ainſi du reſte.

POINT DE MOUSSELINE, *en terme de Brodeuſe*, ſe fait en-travers. On prend cinq fils de longueur, à côté deſquels en paſſant l'aiguille pour en aller prendre cinq autres de travers, on en laiſſe deux de même ſens. La ſeconde rangée ſe fait comme la premiere, en paſſant l'aiguille ſur une branche de celle-ci vis-à-vis des deux fils qu'on a laiſſés, ce qui répété dans cette ſeconde rangée forme un petit cercle à quatre rayons en croix.

POINT DE MOUSSELINE RAYÉE, *en terme de Brodeuſe*, s'appelle ainſi, parce qu'il eſt compoſé d'une rangée ou raie de *points* d'Angleterre unis, & d'une autre de *points* de mouſſeline unis. *Voyez* POINT D'ANGLETERRE UNI & POINT DE MOUSSELINE. On laiſſe toujours entre chaque raie neuf fils de diſtance.

POINT D'ŒILLET, *en terme de Brodeuſe*, ſe monte ſur ſix *points* de hauteur en tout ſens, quatre fils de long ſur l'aiguille, & deux en-travers; le carreau formé, on paſſe l'aiguille du centre dans tous les trous de *point* de la circonférence, ce qui fait autant de rayons que de *points*.

POINT PLAQUÉ, *au terme de Brodeur au métier*, ce ſont trois couleurs mal nuées dont les paſſages mal ménagés produiſent des fleurs baroques, ou qu'on ſuppoſe étrangeres.

POINT DE QUADRILLE, *en terme de Brodeuſe*: prenez quatre fils en long & autant en travers ſur l'aiguille; ce qui ſe répétant en deſcendant, forme un quarré oblong. Ce *point* ſe monte ſur quatre *points* de hauteur qui achevent la figure.

POINT RICHE, *en terme de Brodeuſe en mouſſeline*, c'eſt un ouvrage qui ſe fait en pouſſant l'aiguille ſous quatre fils en long & quatre fils en travers de droite à gauche, & de gauche a droite. Ce *point* repréſente une eſpece d'échelle. Il ſe fait de pluſieurs rangées à côté l'une de l'autre. La ſeconde ſe forme en paſſant l'aiguille ſous les quatre *points* de travers de la premiere, en prenant deux fils du premier chaînon & deux du ſecond; enſorte que le ſecond rang deſcend de deux fils plus bas que le ſecond, ainſi des autres rangs.

POINT RICHE A CROIX, *en terme de Brodeuſe*; on prend huit fils à droite & huit fils à gauche, en laiſſant toujours un de ces fils pris derriere l'aiguille & un devant. La même choſe répétée en montant ou deſcendant le long de la premiere rayure & vis-à-vis des *points*, & des deux fils laiſſés l'un derriere & l'autre devant l'aiguille, forme une croix dans le *point* riche. *Voyez cet article*.

POINT DE SAXE, *en terme de Brodeuſe*, commence par un *point* de tartelette en travers. *Voyez* POINT DE TARTELETTE; trois de hauteur, deux rayures en zig-zag, diſtantes de ſeize fils l'une de l'autre. Ces ſeize fils ſont partagés en trois parties une de ſix, en-bas, une de quatre au milieu, & une de ſix en-haut. On prend celle de quatre ſur l'aile, on continue en deſcendant d'un fil, & en montant de même, juſqu'à ce que les ſeize ſoient pris. On recommence en diminuant ce qui forme la pomme; on fait enſuite quatre *points* ſans hauſſer ni baiſſer, qui repréſentent la queue d'une pomme que l'on fait comme la premiere, ainſi du reſte.

POINT DE GRAND SAXE, *en terme de Brodeuſe*; on fait des *points* d'œillet ſur quatre fils en long & en travers. *Voyez* POINT D'ŒILLET. On met ſix de haut le carreau que ces *points* forment d'un trou de *point* d'œillet à un autre; on jette un tour de fil à piquer, & commençant à l'angle de traves on finit par l'autre, & on remplit le carreau.

POINT DE TARTELETTE PETITE, *en terme de Brodeuſe*, ſe fait ſur quatre fils; & de quatre en quatre à deux faces ſeulement; les deux *points* de ces faces ſont un peu inclinés; le troiſieme s'applique près d'eux en arrondiſſant vers ſes extrémités; & le quatrieme en deſſous. Il ſe monte ſur trois *points* en tous ſens, & repréſente un carreau un peu alongé.

POINT DE TARTELETTE REMPLI, monté ſur huit *points* de hauteur formant un quarré rempli de *points* de petit tas: on part du *point* du milieu, par lequel on a fermé le carreau en *point* de tartelette, *voyez ces articles*. On fait deux *points* riches du même ſens, puis trois, puis deux, *voyez* POINT RICHE. Dans le ſecond carreau on fait du *point* de mignonette, excepté qu'on ne prend que deux fils de travers. Le *point* de mignonnette ſe fait le long du tartelette. *Voyez* POINT DE MIGNONNETTE.

POINT DE PETIT TAS, *en terme de Brodeuſe*; prenez vingt fils de longueur & quatre de travers en paſſant l'aiguille deux fois ſur l'un & l'autre; faites huit rangées, la premiere d'un *point*, la ſeconde de deux, la troiſieme de trois, la quatrieme & cinquieme de ſix, la ſixieme de ſix, la ſeptieme de deux, & la huitieme d'un. Il y a toujours quatre fils entre chaque quarré.

POINT DE TRAVERS, *en terme de Brodeuſe*, ſe fait ſur quatre fils de long & quatre de travers, en fichant l'aiguille de quatre fils en quatre fils, & en en prenant toujours quatre ſur l'aiguille.

POINT TURC, ſe fait ſur cinq fils de long & autant de travers, en faiſant quatre faces couvertes toutes d'un *point* noué. La derniere faite, on rapporte l'aiguille ſur la croix, & on la fiche ſous un de ſes brins; de-là on prend cinq autres fils comme en commençant, & on fait ſon ſecond *point*.

POINT DE ZIG-ZAG, *en terme de Brodeuſe*; trois rayures croiſées, *voyez* POINT DE CARREAU; au-deſſous on laiſſe ſeize fils, puis trois autres rayures au milieu, on prend ſix fils ſur ſon aiguille en zig-zag.

POINT, *terme de Cartier*, c'eſt une marque qui eſt rouge ou noire ſur les cartes, & qu'on appelle *pique*, *trefle*, *cœur* & *carreau*, parce que ces *points* ont quelque rapport avec le cœur, le trefle, le carreau & les fers d'une pique. (*D. J.*)

POINT, *terme de Cordonnier*, ce mot déſigne différentes dimenſions de la longueur des ſouliers.

POINT, (*Dentelle.*) ce mot ſe dit de toutes ſortes de dentelles & paſſemens de fil faits à l'aiguille, comme *points* de France, *point* de Paris, *point* de Veniſe, &c. quelquefois il s'entend auſſi de celles qui ſont faites au fuſeau, comme *point* d'Angleterre, *point* de Malines, *point* du Havre; mais ces dernieres eſpeces s'appellent plus ordinairement *dentelles*.

POINTS COURANS, ſ. m. pl. (*Jard.*) petites lignes en maniere de hachures, qui ſervent à marquer dans les plans, les ſillons des terres labourées & les couches de jardin.

POINT, (*Maréchal.*) on appelle ainſi des trous faits avec le poinçon aux étrivieres & aux courroies des ſangles, pour y faire entrer les ardillons des boucles qui les tiennent. Ainſi *allonger* ou *raccourcir les étrivieres d'un point*, c'eſt mettre l'ardillon à un trou plus haut ou plus bas qu'il n'étoit auparavant. *Mettre la gourmette à ſon point*, c'eſt faire entrer ſuivant le cas, la premiere ou la ſeconde maille dans le crochet qui tient à l'œil de la bride. *Voyez* GOURMETTE, On dit que les étrivieres ſont au *point* du cavalier, lorſqu'elles ſont proportionnées à la longueur de ſes jambes. *Voyez* CHAPELET, ETRIVIERE.

POINT SECRET, *terme de Monnoie*, c'eſt un petit *point* qui ſe met ordinairement ſous les lettres des légendes, pour marquer le lieu de la fabrication.

POINTS, (*Art numiſmat.*) marque qu'on voit ſur quelques médailles, & par conſéquent ſur des monnoies romaines: elle eſt faite ainſi. On trouve ſur les médailles romaines un certain nombre de *points* mis des deux côtés, mais qui ne paſſent pas quatre, pour marquer la troiſieme partie de l'as qui ſe diviſoit en douze parties: *uncia*, *ſextans*, *dodrans*, *quadrans*, *triens*. Le *ſextans* ſe marquoit . . le *quadrans* . . . le *triens* . . . . &c. par *O* ou par *L libra*, qui en ſpécifie le poids.

On trouve des *points* marqués principalement ſur les médailles conſulaires, mais ce ne ſont pas les ſeules ſur leſquelles on en trouve; on en voit auſſi ſur quelques médailles d'argent de Tribonien Galle, tantôt un, tantôt deux, tantôt trois, & jamais plus de quatre: toujours en nombre pareil, tant dans l'exergue du revers, que derriere le buſte du prince, du côté de la tête. Ces *points* ſe trouvent avec différens revers, comme *Æquitas Aug. Felicitas publica. Pax Aug. Victoria Aug. Sæcullum novum. Ubertas Aug.* &c. Dans le cabinet de M. l'abbé de Rothelin, il y avoit quatre de ces médailles de Gallus, dont le revers repréſente un temple, avec la légende *Sæcullum novum*; la premiere n'a qu'un *point* en bas, & un autre derriere le buſte; la ſeconde deux *points*; la troiſieme trois; & la quatrieme quatre, & toujours autant derriere le buſte, que dans l'exergue du revers. Cette remarque de M. le baron de la Baſtie, n'eſt peut-être pas indigne de l'attention des curieux. Il ajoute que la médaille même de Gallus paroîtroit copiée ou à deſſein, ou par mépriſe ſur la médaille de Philippe, ſi elle n'étoit pas aſſez commune, & ſi *ſæcullum* n'étoit pas toujours écrit par deux *ll*, pendant que le

le même mot eſt écrit avec une ſeule *l* ſur les médailles de Philippe. (*D. J.*)

POINTS, ſ. m. pl. *terme de faiſeuſe de points*, ce ſont pluſieurs petits *points* qui ſont faits à l'aiguille, rangés proprement les uns auprès des autres, & dont le différent arrangement fait autant de diverſes figures. Il y a le *point* clair, le *point* ferme, le *point* riche, le *point* de deux, le *point* de loſange, le *point* vitré, *&c.*

POINT, *en terme d'Orfevre* en groſſerie, c'eſt l'endroit où une piece dont on cherchoit le milieu ſur le poinçon, eſt reſtée en équilibre. *Voyez* POINÇON.

POINTS, ſ. m. pl. *terme de Sellier & de Bourrelier*, petits trous que ces artiſans font à des étrivieres, à des courroies, ou à des ſouſpentes de carroſſes, pour y paſſer l'ardillon. (*D. J.*)

POINT, (*Jeu.*) ce mot a deux acceptions au jeu: par exemple au piquet, on dit combien avez-vous de *point*? J'ai le *point*, & j'ai fait 30 *points*. Dans ce dernier cas, le nombre des *points* eſt celui de tout le coup joué; & dans le premier, c'eſt la valeur d'un certain nombre de cartes d'une même couleur.

POINTAGE DE LA CARTE, (*Marine.*) c'eſt la déſignation que fait le pilote ſur la carte marine du lieu où il croit qu'eſt arrivé le navire. Cette déſignation ſe fait par le moyen de deux compas communs, ou d'une roſe de vent faite de corne tranſparente, & appliquée ſur la carte ſur laquelle le pilote établit & marque le point de longitude & de latitude, où ſes eſtimes lui font préſumer que le vaiſſeau doit être arrivé.

POINTAL, ſ. m. (*Charpent.*) c'eſt toute piece de bois qui miſe en œuvre à-plomb, ſert d'étaie aux poutres qui menacent ruine, ou à quelque autre uſage. Ce mot vient de l'italien *puntale*, *poinçon*.

POINTE, ſ. f. (*Gram.*) ſe dit en général de l'extrémité aiguë de quelque corps que ce ſoit.

Selon cette définition, on dit la *pointe* d'une aiguille, d'une lance, d'une épée, d'un couteau *&c.* mais on s'en ſert quelquefois dans l'Aſtronomie pour exprimer les cornes du croiſſant de la lune, ou d'un autre aſtre. Il eſt vrai que le mot latin *cuſpis*, ou le mot françois *cornes*, eſt beaucoup plus en uſage pour cela que le mot françois *pointe*. *Voyez* LUNE, CROISSANT, CORNES, ECLIPSE, *&c.* (*O*)

POINTE, (*Géom.*) les *pointes* d'un compas ſont les extrémités aiguës de cet inſtrument, avec leſquelles on trace des lignes.

POINTES, (*Conchyl.*) en latin *aculei*, *mucrones*, *ſpinæ*, *clous*, *épines*; tous termes ſynonymes, pour ſignifier les piquans qui ſe trouvent ſur la ſuperficie d'une coquille, comme par exemple, ſur l'huitre épineuſe. (*D. J.*)

POINTE *du cœur*, *mucro cordis*, (*Anatomie.*) eſt l'extrémité inférieure & pointue du cœur. *Voyez* CŒUR.

POINTE, *Art de parler & d'écrire.*) jeu d'eſprit qui roule ſur les mots.

Jadis de nos auteurs les pointes *ignorées,*
Furent de l'Italie en nos vers attirées.
La raiſon outragée ouvrant enfin les yeux,
La bannit pour jamais des diſcours ſérieux,
Et dans tous ſes écrits la déclarant infâme,
Par grace lui laiſſa l'entrée en l'épigramme;
Pourvû que ſa fineſſe éclatant à-propos,
Roulât ſur la penſée, & non pas ſur les mots.

Ce n'étoit pas ſeulement dans les ouvrages d'eſprit qu'on imaginoit devoir donner place aux *pointes*, elles faiſoient les plus riches ornemens de nos ſermonaires. Un prédicateur de ces tems-là, parlant de S. Bonaventure, promit de montrer dans les deux parties de ſon diſcours, qu'il avoit été le docteur des ſéraphins, & le ſeraphin des docteurs. Le P. Cauſſin dans ſa *Cour ſainte*, dit que les hommes ont bâti la tour de Babel, & les femmes la „ tour de babil. „ Tout eſt ſouple devant vous, dit le P. „ Coton à Henri IV. votre ſceptre eſt un caducée qui „ conduit, induit, & réduit les ames à ce qu'il veut „. Mais pour venir à des exemples plus modernes, ce que dit Maſcaron dans l'*Oraiſon funebre de Henriette d'Angleterre*, ne doit-il pas paſſer pour une *pointe* des plus ridicules? „ Le grand, l'invincible, le magnanime Louis à qui l'an„ tiquité eût donné mille cœurs, elle qui les multiplioit „ dans les héros ſelon le nombre de leurs grandes quali„ tés, ſe trouve ſans cœur à ce ſpectacle „.

Le moyen de découvrir ſi une *pointe* eſt bonne ou mauvaiſe, c'eſt de la tourner dans une autre langue; lorſqu'elle ſoutient cette épreuve, on peut la regarder pour être de bon aloi; mais c'eſt tout le contraire quand elle s'évanouit dans l'opération. On pourroit appliquer à la véritable *pointe* ingénieuſe, l'éloge qu'Ariſtenite faiſoit d'une belle femme, qu'il trouvoit toujours belle, ſoit qu'elle fût parée ou en deshabillé.

On ne ſubſtitue ſouvent les *pointes* à la force du diſcours, que parce qu'il eſt plus facile d'avoir de l'eſprit, que d'être à la fois touchant & naturel. Quand on ne fut plus capable d'admirer le ſtyle noble & ſimple des écrivains du ſiecle d'Auguſte, on goûta le ſtyle hériſſé de *pointes* des écrits de Séneque. C'eſt ainſi que parmi nous, nous voyons la décadence des ſciences ſortir de ce nouvel eſprit de *pointes* & de frivolités, qui cauſa celle dont on commençoit à ſe plaindre à Rome immédiatement après le ſiecle d'Auguſte.

Je ne prétens pas cependant qu'il ſoit toujours défendu, dans quelques petits ouvrages, de donner place à des penſées qui ſuppléent par leur vivacité à ce qui leur manque du côté de la juſteſſe. Il en eſt de ces traits comme des faux brillans qu'on a quelquefois ingénieuſement mis en œuvre, & qu'on oſe porter ſans deshonneur avec de vrais diamans. (*D. J.*)

POINTE *de l'épigramme*, (*Poéſie.*) c'eſt ainſi qu'on nomme la penſée de l'épigramme qui pique le lecteur & qui l'intéreſſe. Toute épigramme a deux parties, l'expoſition du ſujet, & la penſée ou la *pointe* qui en réſulte.

Cy git ma femme! Voilà l'expoſition du ſujet:
Ah, qu'elle eſt bien pour ſon repos & pour le mien!

Voilà la *pointe*. Cette *pointe* doit être préſentée heureuſement & en peu de mots: elle doit être intéreſſante, ſoit par le fond, ſoit par le tour: elle intéreſſe encore par la fineſſe de l'idée, comme dans l'épigramme de l'Anthologie renfermée en un ſeul vers:

Je chantois, Homere écrivoit.

Quelquefois la plaiſanterie fait la *pointe* de l'épigramme, comme dans celle du chevalier de Cailly.

Dis-je quelque choſe aſſez belle?
L'antiquité toute en cervelle
Me dit: Je l'ai dit avant toi.
C'eſt une plaiſante donzelle;
Que ne venoit-elle après moi?
J'aurois dit la choſe avant elle.

Dans quelques occaſions, c'eſt le jeu des mots.

Huiſſiers, qu'on faſſe ſilence,
Dit, en tenant l'audience,
Un préſident de Baugé;
C'eſt un bruit à tête fendre:
Nous avons déja jugé
Dix cauſes, ſans les entendre.

D'autresfois c'eſt la malignité: il eſt inutile d'en rapporter des exemples. Quelquefois c'eſt une abſurdité qui n'étoit pas attendue. Tel eſt ce bon mot de Caton, rapporté par S. Auguſtin.

Autrefois un Romain s'en vint fort affligé,
Raconter à Caton que la nuit précédente
Son ſoulier des ſouris avoit été rongé:
Choſe qui lui ſembloit tout-à-fait effrayante;
Mon ami, dit Caton, reprenez vos eſprits:
Cet accident en ſoi n'a rien d'épouvantable:
Mais ſi votre ſoulier eût rongé les ſouris,
Ç'auroit été ſans doute un prodige effroyable.
Barraton.

Mais de toutes les eſpeces de *pointes* épigrammatiques, il n'y en a guere qui frappent plus que les retours inattendus:

Un gros ſerpent mordit Aurele,
Que croyez-vous qu'il arriva?
Qu'Aurele en mourut? bagatelle.
Ce fut le ſerpent qui creva.

(*D. J.*)

POINTE, (*Géog. mod.*) mot employé dans la Géographie, comme dans la Marine, pour déſigner une longueur de terre qui s'avance dans la mer. On dit, par exemple, la *pointe* de l'eſt, de l'oueſt, du ſud ou du nord, pour dire la *pointe* d'une terre qui regarde quelqu'une de ces différentes parties du monde. Aſſez ſouvent

on

on prend le mot *pointe* pour dire une *langue de terre*, & même un cap: il répond alors aux mots *promontorio*, *capo* ou *ponta* des Italiens, & aux mots *promontorio*, *cabo* & *punta* des Eſpagnols.

Ainſi on appelle *pointe* de S. Pierre, la partie la plus orientale de l'île de Cadix ſur la côte d'Eſpagne. Ce lieu ſe nommoit anciennement *Heraclium* à cauſe du fameux temple d'Hercule qu'on y avoit bâti.

On appelle *pointe* de S. Sébaſtien la partie la plus occidentale de Cadix, nommé autrefois *Cronium*, à cauſe d'un temple de Saturne qui y étoit. (*D. J.*)

Pointe, *terme de Blaſon*, la partie inférieure de l'écu qui aboutit ordinairement à une petite *pointe*. C'eſt auſſi une piece qui monte du bas de l'écu en-haut, & qui étant plus étroite dans ſa largeur que le chappé, occupe ſeulement le tiers de la *pointe* de l'écu. On appelle *pointe en bande*, *pointe en barre*, celle qui eſt poſée dans la ſituation de la bande ou de la barre. *Pointe en face* eſt celle qui eſt mouvante d'un des flancs de l'écu; & *pointe renverſée* celle qui étant mouvante du chef contre-bas, occupe les deux tiers du chef en diminuant juſqu'à la *pointe* de l'écu, ſans la toucher néanmoins.

Pointe, ſ. f. (*Archit.*) c'eſt l'extrémité d'un angle aigu, comme l'encoignure d'un bâtiment, du bout d'une île, d'un mole, &c.

On appelle auſſi *pointe* le ſommet d'un clocher, d'une obéliſque, d'un comble, &c.

Pointe, ſ. f. *terme générique d'ouvriers*, extrémité d'un corps aigu, propre à percer ou à trancher quelque choſe. Il y a plusieurs ouvriers & artiſans qui donnent le nom de *pointes* à quelques-uns de leurs outils, mais qui ſont bien différens les uns des autres, ſoit pour la forme, ſoit pour l'uſage. *Voyez les articles ſuivans*. (*D. J.*)

Pointe a tracer, *outil d'Arquebuſier*, c'eſt un morceau de fer quarré par le milieu, & fort pointu de deux côtés; cet outil eſt environ long d'un demi-pié; les Arquebuſiers s'en ſervent pour tracer des ornemens ſur les bois de fuſil & autres.

Pointe, (*Ardoiſerie.*) *voyez l'article* Ardoise.

Pointe, *coup de*, (*Métier à bas.*) *voyez cet article*.

Pointe, *en terme de Boutonnier*, eſt une lame aiguë, taillée en langue de ſerpent, & montée ſur un mandrin de bois, qui s'enfonce dans une poupée juſqu'à une eſpece de bourrelet, qui termine ce mandrin du côté du fer. La *pointe* ſert à percer diverſes priſes d'ouvrages qui ont beſoin de l'être, & elle eſt fortement emmanchée dans ſon mandrin.

Pointe, c'eſt un inſtrument de fer aigu, mais en langue de ſerpent, montée ſur une mollette. Cet outil ſert à faire les quatre trous pour la corde à boyau.

Pointes, ce ſont des aiguilles ſans tête que l'on fiche dans le bas du moule le plus près du bord qu'il eſt poſſible à diſtances égales, pour aſſeoir les premiers jets de poil, ſoie ou or. C'eſt ſur ces *pointes* que ſe font les coins. *Voyez* Coins.

Pointe a tracer, *en terme de Bijoutier*, c'eſt une eſpece de petit ciſelet dont on ſe ſert pour former légerement dans l'ouvrage les traits qu'on n'a fait que marquer avec les crayons.

Pointe, *en terme de Bourſerie*, eſt un morceau d'étoffe coupé en triangle, qui entre dans la fabrique d'un bonnet ou d'une calotte.

Pointes pour trier, *terme de Cartier*, ce ſont des petits bouts de lames de couteau garnies de leurs manches, dont ces ouvriers ſe ſervent pour éplucher le papier avec lequel ils fabriquent les cartes, & en ôter toutes les saletés & les inégalités.

Pointe, (*Ciſeleur.*) les Ciſeleurs appellent *pointes* de petits ciſelets pointus, dont ils ſe ſervent pour achever les figures, & leur donner plus de relief.

Pointe, ſ. f. *terme de Cloutier*, clous ſans tête, dont les Tapiſſiers, &c. ſe ſervent pour attacher les tapiſſeries au mur.

Pointe, ſ. f. *terme de Coëffeuſe*, c'eſt la partie de la coëffure qui vient ſur le front.

Pointe, ſ. f. *terme de Coutelier*, c'eſt la partie la plus groſſe & la plus large du raſoir qui eſt vers le bout. (*D. J.*)

Pointe, *en terme d'Epinglier*, s'entend de l'extrémité aiguë de l'épingle qui ſe fait ſur une meule de fer dentelée, ſans avoir aucun égard au degré de fineſſe qu'elle y acquiere. *Voyez* Meule, *petite & groſſe* Pointe.

Groſſe pointe, eſt celle que forme la groſſe meule dans l'ébauchage; elle eſt courte & épaiſſe, au lieu que la petite *pointe* eſt alongée & fort fine.

Pointe fine, s'entend de la perfection où l'on met la *pointe* d'une épingle après l'ébauchage, ce qui s'appelle proprement *repaſſer*. *Voyez* Ébaucher & Repasser.

Pointe, (*Fourbiſſeur.*) c'eſt un morceau de fer, de bon acier, de dix à onze pouces de long, de forme triangulaire, dont les angles qui ſont très-tranchans ſe terminent en *pointe* d'un côté, & en une queue de l'autre, qui ſert à le monter dans un manche de bois. Cet outil ſert à percer & ouvrir le pommeau, qui eſt la derniere piece de la monture d'une épée. (*D. J.*)

Pointes, *petites*, outil de *Graveur à l'eau-forte*, ſont des aiguilles à coudre de la meilleure qualité, c'eſt-à-dire de bon acier, qu'ils emmanchent dans un petit bâton, & qui leur ſervent à emporter le vernis dont la planche eſt couverte, & y former les traits les plus fins. *Voyez* Gravure a l'eau-forte, & *les fig. Planches de la Gravure*. On aiguiſe les *pointes* ſur la pierre à l'huile comme tous les autres outils qui ſont à leur uſage. Le petit bâton qui ſert de manche aux *pointes* eſt de quatre pouces de long, & a une *pointe* à chaque bout; on ſe ſert des *pointes* groſſes ou petites comme d'un crayon, avec leſquelles on deſſine ſur le vernis ce qu'on s'eſt propoſé de faire.

Pointes dont ſe ſervent les *Graveurs en taille-douce*; les ouvriers ſont eux-mêmes ces *pointes* avec des aiguilles caſſées de différentes groſſeurs. On les emmanche au bout d'un petit morceau de bois ou de canne, & on leur fait la *pointe* ſur la pierre à huile, faiſant attention à les rendre bien vives & bien rondes, afin qu'en gravant on puiſſe s'en ſervir en tout ſens.

On fait auſſi des *pointes* émouſſées qui ſervent à calquer, *voyez* Calquer, à graver de grands ſujets & des payſages.

Outre ces *pointes*, on en fait encore de plus groſſes avec des burins paſſés, que l'on appelle *pointes ſeches*: elles ſervent à graver ſur le cuivre à cru des objets délicats & qui ne ſont point ſuſceptibles de grande force, comme les lointains, les montagnes, les bâtimens, les nuées, &c. Il y a une façon d'ébarber cette gravure; c'eſt de l'ébarber poſitivement dans le ſens qu'elle a été faite. *Voyez* Ébarber, & *les fig. Planches de la Gravure*.

Pointe *à graver en bois*, qu'aucun dictionnaire (excepté celui des monogrammes) n'appelle de ſon véritable nom, le confondant avec le burin, eſt un inſtrument compoſé d'une lame d'acier miſe dans un manche de bois fendu & tortillé d'une ficelle. Cet outil a plutôt la forme d'un canif que de tout autre inſtrument. *Voyez à* Gravure en bois *ſa deſcription & ſon uſage*.

Pointe *à mettre un diamant*, outil qui ſert aux Graveurs en pierres fines. C'eſt une tige de cuivre à l'extrémité de laquelle eſt monté un diamant, dont l'uſage eſt (après que la *pointe* eſt montée ſur le touret) de creuſer diligemment les parties des pierres que l'on grave, qui doivent être profondes, & que la poudre d'émeril ou de diamant n'uſeroit qu'en beaucoup de tems.

Pointe, uſtenſile d'*Imprimerie* dont ſe ſert le compoſiteur pour corriger les formes; c'eſt un ferrement aigu, de la figure d'une groſſe aiguille ou carrelet, monté ſur un petit manche de bois tendre; avec cette *pointe* l'ouvrier pique le deſſous de l'œil de la lettre qu'il a deſſein d'ôter, & y ſupplée à l'inſtant celle qui doit la remplacer. Les ouvriers de la preſſe ſe ſervent auſſi de la *pointe* pour compter le papier dans les petits nombres, mais plus ordinairement pour enlever les ordures qui ſurviennent dans l'œil de la lettre pendant le tems même qu'ils travaillent.

Pointe *du tympan*, *terme d'Imprimerie*, elle eſt compoſée d'une branche & d'un aiguillon, & eſt attachée au tympan avec deux vis, afin d'aider à faire le regiſtre.

Pointes naïves, (*Joaillerie.*) c'eſt le nom que les Diamantaires & Lapidaires donnent à certains diamans bruts d'une forme extraordinaire, qui ſe tirent particulierement de la mine de Soumelpont, autrement de la riviere de Gonel, au royaume de Bengale.

Pointes, *outils de Lapidaires*, ce ſont de petits morceaux ou pieces de fer que les Lapidaires rapportent ſur leur tour, & au bout deſquels ils enchaſſent une *pointe* de diamant; elles ſervent à percer des pierres précieuſes quand ils en ont beſoin. (*D. J.*)

Pointe a gratter, dont les *Facteurs d'orgue* ſe ſervent pour *gratter* les tuyaux & toutes les piéces d'étain & de plomb, qu'il faut ſouder dans la partie où la ſoudure doit être appliquée, eſt une moitié de ciſeaux que l'on emmanche, comme on voit à la *fig. 66. Planche d'Orgue*; on tient cet outil enſorte que le manche *B* paſſe entre le petit doigt & le doigt annulaire de la main droite; le pouce & le doigt indicateur de la même main étant appliqués ſur la partie *C*, ou même plus avant ſur le

le fer pour le tenir plus fermement. *Voyez les articles* SOUDURE & ORGUE.

POINTE, *terme de manege*: un cheval fait une *pointe*, lorſqu'en maniant ſur les voltes, il ne ſuit pas régulierement ce rond, & que ſortant un peu de ſon train ordinaire, il fait une eſpece d'angle ou de *pointe* à ſa piſte circulaire. Pour empêcher qu'un cheval faſſe des *pointes*, & faire enſorte qu'il s'arrondiſſe bien, il faut avoir ſoin de hâter la main.

Pointe de l'arçon, ſont les parties qui forment le bas de l'arçon de devant d'une ſelle. *Voyez* SELLE & ARÇON.

POINTE, (*Marine.*) ce mot ſe dit d'une longueur de terre qui avance dans la mer, comme la *pointe* de Scage en Sutlande. La *pointe* d'un mole, d'une digue, eſt la partie de ces conſtructions la plus avancée dans l'eau.

A la pointe *de l'eſt*, *de l'oueſt*, *du nord*, *du ſud*; c'eſt-à-dire, à la *pointe* d'une terre qui regarde quelqu'une de ces différentes parties du monde.

Pointe de l'éperon; c'eſt la derniere piece de bois & la plus avancée au-devant du vaiſſeau, ſur laquelle quelque figure d'un monſtre marin ou d'un lion eſt ordinairement appuyée. *Voyez* ÉPERON.

Pointes de compas de mer, ou *de bouſſole*, ou *traits de compas*; c'eſt chacune des marques & des diviſions de la bouſſole, ou du compas de mer. Il y en a trente-deux qui marquent les vents. Un rumb de vent vaut quatre *pointes*; un demi-rumb vaut deux *pointes*; & un quart de rumb en vaut une, en ſuppoſant huit rumbs de vents principaux.

POINTE A TRACER, (*Marqueterie.*) outil d'ébéniſte; c'eſt une *pointe* d'acier, par exemple, d'une très-groſſe aiguille à coudre, ou d'un bout de lame d'épée, emmanchée d'un petit manche de bois, garni d'une frette; il ſert à ces ouvriers pour tracer ſur les feuilles de bois, dont le placage doit être fait, le contour des deſſeins ſelon lequel elles doivent être découpées. *Voy. les fig. Planches de Marqueterie.*

POINTE DE PAVÉ, (*Maçonnerie.*) c'eſt la jonction en maniere de fourche, des deux ruiſſeaux d'une chauſſée en un ruiſſeau, entre deux revers de pavé.

POINTE A TRACER, (*Menuiſerie.*) les menuiſiers de placage & de marqueterie s'en ſervent pour tracer leurs deſſeins ſur les feuilles de métaux ou de bois, qu'ils veulent contourner avec la ſcie; elle a encore quelques autres uſages dont on parle ailleurs. Cet outil eſt une eſpece de poinçon d'acier, avec un manche de bois proportionné à ſa petiteſſe. (*D. J.*)

POINTE DE CHEVEUX, (*Perruquier.*) c'eſt cette extrémité de cheveux par où les Perruquiers commencent à tourner la boucle de la friſure: l'autre bout s'appelle la *tête*; c'eſt par la tête que les cheveux ſe treſſent.

POINTE, *terme de Plumaſſier*; on nomme dans le commerce des plumes d'autruche noires, fin à *pointe*, les grandes plumes noires qui ſont propres à faire des panaches; les moindres de cette qualité s'appellent *petit noir à* pointe *plate*. (*D. J.*)

POINTE, *terme de Reliure*, outil qui ſert à couper le carton de la couverture, d'une largeur & longueur convenables à la tranche; il eſt de fer avec un manche de bois, de dix-huit ou vingt pouces de long, y compris le manche. Le bout de l'outil eſt coupé en chanfrain & très-tranchant.

POINTE, (*Outil de Sculpt. & de Tailleur de pierre.*) la *pointe* des Sculpteurs en marbre, & des Tailleurs de pierre, eſt une eſpece de ciſeau de fer acéré, aigu par un bout, avec une tête de l'autre. Ils ſervent, les uns pour ébaucher leur ouvrage, ce qu'on appelle approcher à la *pointe*; les autres pour percer des trous, & travailler dans les endroits étroits & profonds, où les ciſeaux quarrés ne pourroient approcher. Les Sculpteurs nomment *pointe* double ou dent de *chien*, un ciſeau quarré partagé en deux par le bas en forme de dents; ils s'en ſervent après avoir approché à la *pointe*. (*D. J.*)

POINTE, (*Sculpture.*) c'eſt un outil de fer bien acéré, dont les Sculpteurs en marbre ſe ſervent pour ébaucher leurs ouvrages; après que le marbre a été dégroſſi ou épanelé, ce qu'ils appellent approcher à la *pointe*. Quand on a travaillé avec cet outil, on en prend un autre qui a double *pointe* pour ôter moins de matiere; & enſuite lorſque l'ouvrage eſt plus avancé, on ſe ſert du ciſeau, ce que l'on nomme auſſi approcher du *ciſeau*. *Voyez les Pl.*

POINTES, ſ. f. pl. (*Serrur.*) ce ſont des clous longs & déliés, avec une petite tête ronde, qui ſervent à attacher les targettes, les verroux, &c. & dont on ferre les grandes fiches.

POINTES, *terme de Serrurier*, ce ſont des clous qui n'ont point de tête; ils ſervent aux Serruriers à ferrer les fiches qui s'attachent aux portes, croiſées & guichets. On les achete en gros ou à la ſomme, qui eſt de douze milliers, ou au compte quand ce ſont celles qu'on appelle fiches au *poids*; dans le détail, on les vend à la livre & au compte. *Savary.* (*D. J.*)

POINTES, (*Tireurs d'or.*) les Tireurs d'or nomment ainſi certains petits poinçons d'acier, très-fins & très-pointus, qui vont toujours en diminuant de groſſeur, dont ils ſe ſervent pour polir les pertuis ou trous neufs de cette ſorte de petite filiere, qu'ils appellent *fer à tirer*. Il y a de ces *pointes* ſi fines, que le fil d'or que l'on tire par les pertuis qu'ils ont poli, n'a pas la groſſeur d'un cheveu.

POINTE, (*Outil de Tourneur.*) les tourneurs donnent le nom de *pointes* à deux pieces de fer pointues par un bout, qui s'entaillent dans les poupées de leur tour. Elles forment à-peu-près la figure d'un *Z*, dont la ligne du milieu ſeroit perpendiculaire, & non diagonale. (*D. J.*)

POINTE, *en terme de Vannier*; c'eſt cet intervalle plein qu'il y a de la premiere torche à la ſeconde, d'où on commence à nommer *combles*, tous les cordons qui ſont au-deſſus.

POINTES, *terme de Vitrier*; les *pointes* dont les Vitriers ſe ſervent pour attacher les panneaux & carreaux de verre, ſur les bois des croiſées & chaſſis, ne ſont pas ordinairement des clous faits exprès, mais ſeulement le bout des clous que les maréchaux employent à ferrer les chevaux.

POINTE DE DIAMANT, (*Vitrerie.*) c'eſt un petit morceau de diamant, taillé en *pointe*, & enchâſſé dans du plomb & dans du bois, dont les vitriers ſe ſervent pour tailler le verre.

POINTE, ſ. f. *terme de Fauconnerie*; on dit qu'un oiſeau fait *pointe*, lorſqu'il va d'un vol rapide en s'élevant ou en s'abaiſſant.

POINTE, adj. (*Blaſon.*) On appelle *écu pointé faſcé*, un écu chargé de pluſieurs pointes en faſces, qui ſont en nombre égal, d'émaux différens. *Pointé* ſe dit auſſi d'un écu marqué de pointures ou piquures, comme les pointes qui ſervent de maſſe à la roſe, tandis qu'elle eſt en bouton. Il porte trois roſes boutonnées d'or & *pointées* de ſinople.

POINTEAU, ſ. m. *outil d'Horloger*. C'eſt un poinçon d'acier trempé, pointu par le bout, qui ſert à marquer ou faire des trous dans des pieces de laiton ou de cuivre. C'eſt ordinairement avec cet outil qu'ils font les trous dans les pointes de leur tour. *Voyez* TOUR D'HORLOGER.

POINTER ſe dit dans l'Artillerie d'une piece de canon ou un mortier, quand on la met en mire pour la tirer. *Voyez* CANON, MORTIER, & JET. Il y a dans l'Artillerie des officiers pour pointer le canon. On les nomme *officiers pointeurs*. C'eſt le premier grade d'officier de ce corps.

Maniere de pointer le canon. Pour *pointer* ou diriger le canon vers un endroit où l'on veut faire porter le boulet, on éleve ſa culaſſe par le moyen d'un coin *O*, que l'on place deſſous ſur la ſemelle de l'affût; ce coin ſe nomme *coin de mire*.

En l'avançant ſous la culaſſe, il éleve & fait baiſſer la volée; on l'avance autant qu'il en eſt beſoin pour que la volée ſoit dans la direction que l'on veut. On met quelquefois pluſieurs de ces coins les uns ſur les autres lorſqu'on veut faire plonger le canon de haut en bas.

Le canon étant plus gros vers la culaſſe que vers la bouche, & faiſant une eſpece de cône tronqué, la ligne que l'on imagine paſſer par le milieu de ſon ame, comme la ligne *A H*, n'eſt pas parallele à la partie ſupérieure du canon *C G*: c'eſt pourquoi ſi on alignoit le canon ſelon le prolongement de *C G*, le boulet, au lieu d'aller en *D*, prolongement de *C G*, iroit en *B*, prolongement de l'*A H*, c'eſt-à-dire qu'il porteroit plus haut que le point d'alignement obſervé. Pour remédier à cet inconvénient, on adapte ſur l'extrémité de la volée une piece de bois concave dans la partie intérieure, de maniere qu'elle puiſſe, pour ainſi dire, être achevalée ſur l'extrémité de la volée, & que ſa hauteur ou ſa partie ſupérieure réponde à la quantité d'épaiſſeur que le métal de la culaſſe a de plus que celui de la volée.

Cette piece ſe nomme *fronteau de mire*, *voyez* FRONTEAU DE MIRE. Il ſert, comme on le voit, à faire porter le boulet dans l'endroit deſiré, car par ſon moyen la ligne de mire eſt parallele à la ligne que l'on imagine paſſer au milieu du canon, c'eſt-à-dire à celle que doit décrire le boulet, ſuppoſant qu'il ſuive la direction de

cette ligne qui eſt droite. Ainſi alignant la partie ſupérieure de la culaſſe & celle du fronteau avec un point quelconque, le boulet chaſſé dans cette direction, ſera porté vers ce point, mais plus bas, de la quantité ſeulement du demi-diametre de la culaſſe en ſorte que ſi on aligne le canon à un point plus élevé de la quantité de ce demi-diametre, le boulet donnera dans le point où l'on veut le faire porter. On fait ici abſtraction de toutes les cauſes qui peuvent déranger, & qui dérangent effectivement dans la pratique la juſteſſe du coup.

Pour ce qui concerne le pointage du mortier, *voyez* Mortier. (*p*)

Pointer, v. act. (*Architect.*) On dit *pointer une piece de trait*; c'eſt, ſur un deſſein de coupe de pierre, rapporter avec le compas le plan ou le profil au développement des panneaux. C'eſt auſſi faire la même opération en grand avec la fauſſe équerre, ſur des cartons ſéparés, pour en tracer les pierres. (*D. J.*)

Pointer *une aiguille*, *terme d'Aiguiller*, c'eſt former la pointe d'une aiguille avec la lime.

Pointer, (*Manufacture.*) en terme de manufacture, c'eſt faire quelques points d'aiguille avec de la ſoie, du fil ou de la ficelle, à une piéce de drap ou autre étoffe, pour conſerver les plis, & empêcher qu'elle ne ſe chiffonne.

Pointer, (*Marine.*) c'eſt ſe ſervir du compas pour trouver ſur la carte en quel parage le vaiſſeau peut être ou quel air de vent il faut faire pour arriver au lieu où l'on veut aller.

Pointer, *en Fauconnerie*; on dit qu'un oiſeau *pointe* lorſqu'il va d'un vol rapide, ſoit en s'abaiſſant, ſoit en s'élevant. On dit auſſi voler en *pointe*.

POINTEUR, ſ. m. *terme d'Egliſe*. Dans la plûpart des égliſes cathédrales & collégiales on nomme *pointeur* celui qui marque ſur un regiſtre les noms de ceux qui ſont abſens de tel ou tel office du chœur. Ce regiſtre ſe nomme *pointe*, & l'action du *pointeur* pointer. (*D. J.*)

POINTIL, ſ. m. (*Verrerie.*) Le *pointil* eſt une longue & forte verge de fer, à l'un des bouts de laquelle il y a une traverſe auſſi de fer, qui avec la verge forme une eſpece de *T*. Quand on veut pointiller une glace, on enfonce le *pointil* du côté de la traverſe dans un des pots à cueillir; & avec le verre liquide qu'on en rapporte on l'attache par les deux bouts de cette traverſe à l'extrémité de la glace qui a été coupée.

Lorſque le *pointil* eſt ſuffiſamment aſſuré, on ſépare de la felle l'autre extrémité de la glace, & l'on ſe ſert du *pointil* au lieu d'elle, pour la porter aux fours deſtinés à cet uſage, où par pluſieurs chauffes qu'on lui donne, on acheve de l'élargir également dans toute ſa longueur. C'eſt après cette façon qu'on coupe la glace avec des forces, non-ſeulement du côté qu'elle a tenu à la felle, mais encore dans toute la longueur du cylindre qu'elle forme; afin qu'ayant été ſuffiſamment chauffée, on puiſſe parfaitement l'ouvrir, l'étendre & l'applatir, ce qui ſe fait à-peu-près comme au verre de Lorraine. *Voyez* Verre. (*D. J.*)

POINTILLAGE, ſ. m. (*Peinture en miniature.*) Ce ſont les petits points qu'on fait dans les ouvrages de miniature, & cela s'appelle *pointiller*, travailler par *point*.

POINTILLÉ, c'eſt, dans la *gravure en bois*, faire les petits points qui s'exécutent ſur les chairs ou au bout des tailles ſur certaines parties d'ouvrage; de-là on dit chairs *pointillées*, tailles *pointillées*.

POINTILLER. Les *peintres en miniature* ſe ſervent de ce terme pour exprimer l'action de travailler leurs ouvrages. En effet, la miniature ne ſe fait que par l'aſſemblage de différens points que l'on marque ſur le vélin avec différentes couleurs, & par l'arrangement & variété deſquels on forme à ſon gré des figures, des payſages, &c.

Avant que de donner un coup de pinceau pour *pointiller* ſur le vélin, on le porte ſur les levres pour ſentir s'il a aſſez trop de couleurs, & encore mieux pour lui faire la pointe, qui s'accomode parfaitement bien ſur les levres.

Pointiller ſe dit encore des ouvrages qu'on *pointille* ſur le vélin, le papier, avec une pointe d'argent. Portraits *pointillés* à la pointe d'argent.

POINTICELLE, ſ. m. (*Soierie.*) petite broche qui retient la cannette dans la navette ou l'eſpolin.

POINTU, adj. (*Gramm.*) aigu, qui ſe termine en pointe. Un diſcours *pointu*, un inſtrument *pointu*, un chapeau *pointu*. *Voyez* Pointe.

Pointu ſe dit *en Botanique* des fleurs dont les feuilles ſe terminent par une pointe ſemblable à celle d'une lance.

POINTURE, *en terme de Formier*, c'eſt la longueur de la forme, ou, pour parler plus clairement, la forme priſe dans toute ſa longueur, depuis le talon juſqu'à la pointe.

Pointures. Les *Imprimeurs* appellent ainſi deux petites languettes de fer plat, longues depuis deux pouces juſqu'à cinq ou ſix pouces; une des deux extrémités ſe termine en deux branches un peu diſtantes; l'autre eſt armée d'un petit aiguillon ou pointe, pour percer les marges de la feuille que l'on imprime. C'eſt par le ſecours de ces deux pointes, attachées aux deux côtés & vers le milieu du tympan par des vis qui ſe montent & ſe démontent à volonté, que l'on fait venir en regiſtre la deuxieme impreſſion qui ſe fait au dos de celle faite d'abord en papier blanc; & de façon que de quelque côté que l'on examine une feuille imprimée, on ne puiſſe appercevoir une page déborder celle qui eſt derriere, ni la ſurpaſſer dans les extrémités, ſoit pour la longueur égale des lignes, ſoit pour la hauteur des pages.

Pointure, (*Marine.*) c'eſt un raccourciſſement de la voile dont on ramaſſe & trouſſe le point pour l'attacher à la vergue & bourſer la voile, afin de ne prendre qu'un peu de vent; ce qui ſe fait de gros tems à l'artimon & à la miſene.

POINTUS, ſ. m. *terme de Chapelier*. C'eſt ainſi qu'on appelle les quatre petits morceaux d'étoffe plus fins ordinairement que le reſte du chapeau, qu'on applique ſur les capades. Cela s'appelle auſſi parmi ces ouvriers, faire le dorage du chapeau. *Voyez* Chapeau.

POIRE, ſ. f. (*Botan.*) c'eſt un fruit charnu, plus mince ordinairement vers la queue que vers l'autre bout, où il eſt garni d'un nombril formé par les découpures du calice. On trouve dans ſon intérieur cinq loges remplies de pepins, c'eſt-à-dire des ſemences couvertes d'une peau cartilagineuſe.

Quoiqu'on ne voie dans une *poire*, à l'exception des pepins, qu'une chair, un parenchime uniforme qui n'a point de parties diſtinctes les unes des autres, cependant quelques grands obſervateurs ont trouvé par la macération & par d'autres voies, l'art de ſéparer ſes parties, & d'en faire la diſſection. M. Duhamel diſtingue quatre membranes dans la *poire*; il appelle la premiere *épiderme*, la ſeconde *tiſſu muqueux*, à cauſe d'une certaine viſcoſité; la troiſieme *tiſſu pierreux*, & la quatrieme *tiſſu fibreux*.

L'épiderme de la *poire* ſemble deſtiné à la défendre des injures du dehors, & à réduire la tranſpiration du fruit à être de la quantité néceſſaire, parce que ſon tiſſu ſerré en empêche l'excès: & parce que le grand nombre de pores dont il eſt percé ouvre aſſez de paſſages. Cet épiderme tombe par petites écailles comme celle de l'homme, & ſe régénere de même ſans laiſſer de cicatrice.

Le tiſſu muqueux, immédiatement poſé ſous l'épiderme, & très-difficile à s'en détacher; eſt peut-être formé par un entrelacement de vaiſſeaux très-déliés, & pleins d'une liqueur un peu viſqueuſe. Il eſt verd naturellement; mais quand la *poire* a pris du rouge par le ſoleil, quelquefois cette couleur ne paſſe pas l'épiderme, quelquefois elle pénétre juſqu'au tiſſu muqueux, & le pénetre même tout entier. Il eſt ſujet à des accidens & à des maladies; les coups de grêle le meurtriſſent & le deſſéchent; la trop grande humidité le corrompt; quelques chenilles s'en nourriſſent: après avoir détruit l'épiderme, une très-petite mitte qui n'a point entamé l'épiderme, va le manger. Quand il eſt détruit dans toute ſon épaiſſeur, il ne ſe régénere point, il ſe forme à ſa place une eſpece de gale gommeuſe.

La troiſieme enveloppe ou partie de la peau totale de la *poire*, eſt le tiſſu pierreux. On fait aſſez ce que c'eſt que ce qu'on appelle *pierres* dans la *poire*, ces grumeaux plus durs que le reſte de ſa ſubſtance, tantôt plus, tantôt moins gros, & quelquefois amoncelés en petits rochers. On nomme les *poires caſſantes* ou *fondantes*, ſelon qu'elles en ont ou n'en ont pas, ou en ont moins. Ces pierres n'appartiennent pas ſeulement à cette enveloppe, qui eſt le tiſſu pierreux, elles ſe trouvent répandues dans tout le reſte du fruit; mais elles ſont arrangées dans ce tiſſu plus régulierement les unes à côté des autres, & enfin elles le ſont d'une maniere à former une enveloppe, ce qui ſuffit ici. Comme elles ſont de la même nature que les autres, il ſera à-propos de les conſidérer toutes enſemble.

Elles commencent dès la queue de la *poire*, & s'étendent ſur toute ſa longueur, poſées entre les tégumens de cette queue, & un faiſceau de vaiſſeaux qui en occupent l'axe. Quand elles ſont entrées dans ſon fruit, il y en a une partie qui s'épanouit & va former le tiſſu pierreux, en tapiſſant toute la ſurface intérieure du tiſſu muqueux; l'autre partie ſe tient ſerrée le long de la queue prolongée, ou de l'axe de la *poire*, & y forme un grand

canal

canal pierreux d'une certaine largeur. Ce canal arrivé à la région des pepins, ſe partage à droite & à gauche, prend plus de largeur de part & d'autre, & enſuite va ſe réunir au-deſſus des pepins, & reprend la forme de canal pour aller aboutir à l'ombilic ou à la tête de la *poire*; il y trouve le tiſſu pierreux auquel il s'unit, & tous deux enſemble forment un rocher très-ſenſible.

Cela n'empêche pas qu'il n'y ait des parties jettées çà & là moins régulierement dans le reſte du corps de la *poire*; elles ſont liées par une ſubſtance plus molle & plus douce; il y en a, mais de beaucoup plus petites, juſque dans les *poires* que l'on appelle *fondantes*. Ces pierres ne ſont pas ſenſibles dans les fruits nouvellement noués; ce ne ſont que de petits grains blancs ſans ſolidité, mais ils durciſſent enſuite & groſſiſſent à tel point, que les fruits encore fort petits, ne ſont preſque que des pierres, moins dures cependant qu'au tems de la maturité, mais en plus grand nombre, par rapport au volume du fruit; car à meſure que le fruit croît depuis un certain point, les pierres ou croiſſent moins ou ne croiſſent plus, & même il en diſparoît. Quand elles ſont dans leur parfaite groſſeur, on peut voir quantité de filets ou qui y entrent ou qui en ſortent; leur ſubſtance n'eſt point formée par lames ou par couches, mais par grains.

La quatrieme enveloppe qui fait partie de la peau de la *poire*, & qui eſt poſée ſur le tiſſu pierreux, paroît formée d'un entrelacement perpétuel de vaiſſeaux anaſtomoſés les uns avec les autres; nous les nommons *vaiſſeaux* par analogie, car on n'y voit aucune cavité, mais ſeulement une eſpece de duvet rempliſſant l'intérieur de ce vaiſſeau, qui n'eſt donc plus qu'un ſimple filet ſolide; cependant l'idée de *vaiſſeaux* eſt trop néceſſaire pour être abandonnée.

Il nous reſte à conſidérer la partie la plus importante de tout le fruit, celle à laquelle tout le reſte paroît ſubordonné, parce qu'elle aſſure la perpétuité de l'eſpece: ce ſont les pepins ou ſemences de la *poire* dont je veux parler. Ils ſont logés deux à deux en cinq capſules, vers le milieu de l'axe, & même de tout le corps du fruit. Il eſt à rémarquer que les filets ou vaiſſeaux qui font de ce milieu une eſpece de globe qu'ils enveloppent, ont dix branches plus groſſes que les autres, dont cinq répondent aſſez exactement aux capſules des pepins, & les cinq autres aux intervalles qu'elles laiſſent entr'elles: de ſorte que toute la *poire* diviſée ſelon la poſition & dans le ſens de ces vaiſſeaux, le ſeroit en dix parties égales. Mais la méchanique des pepins & de tout ce qui leur appartient, n'eſt point connue; le fin de tout le myſtere, la maniere dont ſe fait la génération du fruit, échappe à tous les yeux. Cependant le lecteur trouvera des choſes bien curieuſes ſur cette matiere, dans Malpighi, dans Grew, Leewenhoek, Ruyſch, & dans trois *mémoires* ſur l'anatomie de la *poire*, par M. Duhamel, inſérés dans le *recueil de l'académie des Sciences*, *années* 1730, 1731, *&* 1732, *avec figures*.

Poire *des Indes*, (*Botan. exot.*) nom donné par divers botaniſtes au fruit d'un grand arbre des Indes orientales. L'écorce de cet arbre eſt fort unie, rougeâtre endehors & blanche en-dedans. Ses feuilles ſont petites, épaiſſes, d'un verd pâle. Sa fleur eſt compoſée de trois longs pétales irréguliers, qui, quand ils ſont fermés repréſentent une eſpece de fauſſe pyramide, dont l'odeur eſt très-déſagréable. Son fruit eſt de figure conique, de la groſſeur du doigt, & d'une contexture ligneuſe; il ſe partage en pluſieurs filamens qui s'étendent & percent dans toute ſa ſubſtance. Ce fruit acquiert en mûriſſant une écorce ou plûtôt une peau rouge, liſſe & fine, ce qui eſt tout le contraire des autres fruits des Indes, qui ont preſque toujours la peau fort épaiſſe, pour les mettre en état de ſoutenir la grande chaleur du climat. L'intérieur de ce fruit eſt une pulpe blanche, douce au toucher, ſucrée, agréable au goût, & qu'on enleve avec une cuiller; il contient au milieu, comme nos *poires* européennes, pluſieurs pepins liſſes & noirs. Quand ce fruit a paſſé le tems de ſa parfaite maturité, ſa partie pulpeuſe s'échappe de ſes fibres, leſquelles demeurent dans cet état long-tems attachées, & pendantes au pédicule. (*D. J.*)

Poire *de terre*, (*Botan.*) *voyez* Topinambour *&* Pomme de terre. *Botan.*

Poire, (*Balancier.*) ou autrement dite *maſſe* ou *contrepoids*, eſt ce morceau de métal ordinairement de cuivre ou de fer, attaché à un anneau, qu'on coule le long de la verge romaine ou peſon, pour trouver la peſanteur des marchandiſes qu'on met au crochet de cette balance.

Poire *à bourſe*, *en terme de Boutonnier*, c'eſt une piece d'ouvrage tournée en ventre diminué d'un bout, & long & étroit par l'autre. On s'en ſert pour faire des glands de bourſes, dont elles ont tiré leur nom.

Poires *ſecretes*, (*terme d'Eperonnier.*) c'eſt une ſorte d'embouchure du mords d'un cheval.

Poires, ſ. f. (*terme de Chaſſeur.*) fournimens faits de carton couvert d'un cuir mince coloré, qui ſert à mettre de la poudre à canon ou à giboyer. Il y a de groſſes & de petites *poires*; les unes qu'on met dans la poche, les autres qu'on porte pendues en écharpe avec une groſſe treſſe de ſoie. On les nomme *poires*, parce qu'elles ont aſſez la figure du fruit à qui on a donné ce nom. Ce ſont les marchands merciers-quincailliers qui en font le négoce. Ils les tirent preſque toutes de Rouen. (*D. J.*)

POIRÉ, *ou* Cidre de poire, ſ. m. (*Boiſſon artific.*) liqueur vineuſe, claire, approchante en couleur & en goût du vin blanc; elle eſt faite avec le ſuc tiré par expreſſion de certaines poires acerbes & âpres à la bouche, leſquelles on cultive en Normandie. Ce ſuc en fermentant devient vineux comme le cidre & le vin, parce que ſon ſel eſſentiel atténué, rarefié, & exalte ſes parties huileuſes & les convertit en eſprit; il enivre preſqu'auſſi vîte que fait le vin blanc, & l'on en tire une eau-de-vie par la diſtillation. Il contient un ſel tartareux qui peut le réduire en vinaigre par une ſeconde fermentation quand il eſt vieux. Le *poiré* eſt apéritif. (*D. J.*)

POIREAU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *porrum*, genre de plante à fleur liliacée, preſque en forme de cloche, & compoſée de ſix pétales. Le piſtil occupe le milieu de cette fleur, & devient dans la ſuite un fruit arrondi & diviſé en trois loges, qui renferme des ſemences arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les étamines ſont larges, applaties & terminées par trois filamens; celui du milieu a un ſommet. Les fleurs ſont raſſemblées en un bouquet preſque rond: enfin les racines ſont longues, cylindriques & compoſées de tuniques qui deviennent des feuilles plates ou quelquefois pliées en gouttiere. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* Plante.

Le *poireau* eſt inciſif, pénétrant, aperitif, reſolutif; il excite le crachat, les urines & les mois aux femmes; il eſt propre contre la morſure des ſerpens, pour guérir la brûlure, les hémorrhoïdes, le bruiſſement d'oreille, pour aider à la ſuppuration: on s'en ſert à l'intérieur & à l'extérieur.

Poireau, (*Maréchall.*) les *Maréchaux* appellent ainſi une verrue ou excroiſſance de chair ſpongieuſe qui vient aux paturons de derriere des chevaux; elle eſt groſſe à-peu-près comme une noix, & jette & ſuppure des eaux rouſſes & puantes. Le *poireau* ne ſe guerit que pour un tems, il revient toujours.

POIRÉE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *beta*, genre de plante dont la fleur eſt compoſée de pluſieurs étamines qui ſortent d'un calice à cinq feuilles. Pluſieurs fleurs ſe réuniſſent en forme de tête, & leurs calices deviennent dans la ſuite un fruit preſque rond qui renferme des ſemences. Tournefort, *Inſtit. rei herb. Voyez* Plante.

Poirée *blanche* ou *rouge* (*Botan.*) *beta alba ſeu rubra*, *voyez* Bette.

POIRIER, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *pyrus*, genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le calice de cette fleur devient dans la ſuite un fruit plus petit ordinairement du côté de la queue qu'à l'autre bout. Ce fruit a un ombilic; il eſt diviſé en loges & il renferme des ſemences oblongues. Ajoutez aux caracteres de ce genre le port particulier du *poirier*. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* Plante.

Poirier, (*Jardinage.*) *pyrus*, grand arbre qui ſe trouve plus communément dans les climats tempérés de l'Europe que dans les autres parties du monde. La France en particulier ſemble être le ſol le plus favorable à cet arbre. On s'eſt attaché avec ſuccès depuis un ſiecle à raſſembler les meilleures eſpeces de poires & à les perfectionner par la greffe. Le *poirier* s'éleve beaucoup & s'étend peu. Il fait une tige droite & dégagée dont la tête eſt garnie de beaucoup de rameaux qui ſont épineux. Ses racines tendent à pivoter, & pénétrent à une grande profondeur. Son écorce, dès que l'arbre eſt dans ſa force, devient ſillonnée & extrêmement rude. Sa feuille eſt oblongue, pointue, de médiocre grandeur & d'un verd fort luiſant. Ses fleurs ſont blanches, elles viennent par bouquets & paroiſſent au mois d'Avril. Son fruit eſt communément pyramidal, quelquefois rond, mais de différente forme & groſſeur, ſelon la diverſité des eſpeces. La couleur, le goût & le tems de la maturité varient auſſi par la même raiſon.

Le *poirier* eſt le plus eſtimé des arbres fruitiers à pepin. Il fait le plus grand nombre dans les jardins potagers & fruitiers des particuliers qui ſont au-deſſus de la médiocrité, au lieu que c'eſt le pommier qui abonde dans les vergers des gens du commun. La raiſon de pré-

préférence à ce dernier égard vient de ce que l'acide qui domine dans les pommes & ſur-tout dans les reinettes que l'on cultive le plus, fait qu'elles ſe gardent long-tems, & qu'on peut les manger même avant leur maturité, parce que l'acide corrige le verd; au-lieu que les poires ne ſont mangeables qu'à-peu-près dans le tems de leur maturité. Mais les bonnes eſpeces de poires, par leur variété, par les différens tems de leur maturité, & par le goût relevé & exalté de la plûpart, ſont infiniment ſupérieures aux meilleures eſpeces de pommes.

On peut multiplier le *poirier* de ſemence, & par la greffe. Le premier moyen n'eſt propre qu'à procurer des ſujets pour la greffe; car en ſemant les pepins d'une bonne poire, non-ſeulement ils ne produiſent pas la même eſpece, mais les poires qui en viennent ſont communément bâtardes & dégénérées; il eſt vrai qu'il s'en peut trouver quelques-unes de bonne qualité; mais c'eſt un haſard qui arrive ſi rarement, qu'on ne peut y compter: ce n'eſt donc que par la greffe qu'on peut ſe procurer ſûrement la même eſpece de poire.

Le *poirier* ſe greffe en fente, ou en écuſſon ſur le *poirier* ſauvage, ſur le *poirier* franc, ſur le coignaſſier, ou ſur l'aubepin. On ne ſe ſert pas de ce dernier ſujet parce qu'il deſſeche le fruit. On n'emploie le premier que quand on ne peut faire autrement, parce que le *poirier* ſauvage conſerve toujours une âcreté qui ſe communique aux fruits que l'on y a greffés. Mais on greffe ordinairement ſur le *poirier* franc, pour élever les arbres que l'on veut mettre à plein vent, & ſur le coignaſſier pour former les *poiriers* que l'on veut mettre en eſpalier, ou tenir en buiſſon.

Pour avoir des ſujets de *poirier*, il faut ſemer des pepins de toutes ſortes de poires bonnes à manger; & pour ſe procurer des ſujets de coignaſſier, on les éleve de bouture, ou de branches couchées. Lorſque les ſujets ſont aſſez forts, on greffe en fente, ou en écuſſon les *poiriers* francs, & toujours en écuſſon les coignaſſiers. Sur le tems & la façon de faire toutes ces différentes opérations, *voyez le mot* PEPINIERE.

Pour déſigner la qualité du terrein qui convient au *poirier*, il faut conſidérer cet arbre ſous deux faces; le *poirier* ſauvage & le *poirier* franc veulent un autre terrein que le coignaſſier: car quand on plante un *poirier* greffé ſur coignaſſier, ce n'eſt pas un *poirier* qu'on plante mais un coignaſſier.

Le *poirier* ſauvage ſe plaît dans les lieux froids & humides, & toutes les expoſitions lui conviennent; les plaines, les côteaux, les montagnes; il vient par-tout, même dans les endroits ſerrés & ombragés. Il n'eſt pas plus difficile ſur la qualité du ſol; il ſe plaît dans des terres graſſes, fortes & groſſieres, mêlées d'argille ou de glaiſe. Souvent on le voit réuſſir dans des terreins ſecs, mêlés de pierres, de ſable ou de gravier, & profiter auſſi-bien dans l'argille bleue la plus compacte. Ses racines pénetrent juſque dans les rochers: il n'y a guere que le tuf qui puiſſe arrêter cet arbre & l'affoiblir.

Le *poirier* greffé ſur franc, demande une terre franche, limonneuſe, douce & fertile; en un mot, une terre à froment.

Quant au *poirier* greffé ſur le coignaſſier, il lui faut un lieu frais & humide; le côteau eſt la meilleure expoſition qu'on puiſſe lui donner; il ſe plaît dans une terre douce & noirâtre, plutôt mêlée de ſable que d'argille, Mais il craint les terreins ſecs & légers, trop maigres & trop ſuperficiels; il y jaunit & dépérit bien-tôt.

Les *poiriers* greffés ſur coignaſſier donnent ſouvent du fruit au bout de trois ans; mais ces arbres ſont de moindre durée que ceux qui ſont greffés ſur le *poirier* franc. Le coignaſſier eſt un ſujet extrèmement convenable pour les poires fondantes & beurrées; elles y prennent un degré de perfection qu'elles n'ont pas lorſque la greffe a été faite ſur le *poirier* franc, qui d'ailleurs ne donne du fruit qu'au bout de 12 ou 15 ans; mais il faut convenir auſſi que quand on veut planter des *poiriers* dans un terrein ſec & aride, les arbres ſur franc y conviennent mieux que ceux ſur coignaſſier; ils y pouſſent plus vigoureuſement, & ils ſe ſoutiennent mieux dans les lieux élevés; d'ailleurs les eſpeces de poires qui ſont caſſantes ou pierreuſes, deviennent meilleures ſur un ſujet franc; & il y a même pluſieurs eſpeces de poires qui ne réuſſiſſent pas ſur le coignaſſier.

On pourroit encore greffer le *poirier* ſur l'aubepin, dont on ne ſe ſert plus, parce qu'il rend les fruits ſecs & cotonneux, ſur le pommier & ſur le neflier; mais ces ſujets ne donnent que des arbres foibles, languiſſans & de courte durée. Il en eſt de même de quelques arbres que l'on peut greffer ſur le *poirier*, comme le pommier, le néflier & l'azerolier; il n'y a que le coignaſſier qui réuſſit bien ſur le *poirier*, mais cela ne ſert d'aucune utilité.

On éleve le *poirier* ſous différentes formes; tantôt on lui laiſſe prendre à ſon gré une haute tige; ſouvent on le retient en eſpalier, au moyen de la taille, & quelquefois on lui donne la forme d'un buiſſon. Pour les hautes tiges, les *poiriers* ſur franc ou ſur ſauvage, ſont les plus convenables. Mais on ſe ſert plus ordinairement des *poiriers* ſur coignaſſier pour mettre ſes arbres dans un état de contrainte & de rabaiſſement.

Lorſqu'on tire de la pepiniere des *poiriers* de baſſe tige pour les planter à demeure, il faut choiſir des plants vigoureux, d'une écorce unie, & dont la greffe ſoit bien recouverte. Ceux d'un an de greffe, ſont ordinairement trop foibles. A trois ans ils ſont ſouvent trop formés; mais ceux de deux ans ſont preſque toujours les plants qu'il faut préférer. Cet arbre eſt ſi robuſte, qu'il vaut toujours mieux le tranſplanter en automne, la repriſe en eſt plus aſſurée que quand on attend le printems; & il pouſſe vigoureuſement dès la premiere année: ce qui eſt avantageux pour diſpoſer la direction des jeunes arbres. On peut donner 20 ou 24 piés de diſtance à ceux qu'on veut élever à haute tige; 12 à 15 à ceux qu'on ſe propoſe de former en buiſſon, & 10 ou 12 pour ceux qu'on deſtine à l'eſpalier: c'eſt la qualité & la profondeur du terrein qui doit en décider.

Le *poirier* ſouffre très-aiſément la taille; on peut lui couper en tout tems & à tout âge des branches d'une groſſeur moyenne ſans inconvénient. Il faut tailler dès l'automne les arbres foibles, & attendre le printems pour ceux qui ſont trop vigoureux. On ne taille les arbres de haute tige que les premieres années, pour en façonner la tête; enſuite on ſe contente d'ôter le bois mort & les branches ſurabondantes ou nuiſibles. Pour donner une belle diſpoſition aux arbres que l'on veut mettre en eſpalier, ceux qu'on deſtine à remplir le haut de la muraille, doivent avoir une tige de 5 à 6 piés; à l'égard de ceux qui ſont deſtinés à garnir le bas, il faut les tenir tout près de terre. Enſuite on doit diriger de part & d'autre une quantité ſuffiſante de fortes branches à diſtances à-peu-près égales pour former exactement l'éventail, en ſorte qu'il n'y ait aucun vuide, ni branches qui ſe croiſent; enfin que le tout ſoit arrêté à ſa juſte place pour donner aux arbres l'agrément de la forme, & les préparer à une production utile. On s'applique à ménager le cours de la ſeve, de maniere qu'elle agiſſe également ſur toutes les branches. On retranche, ou on accourcit celles qui ſe nuiſent, qui ſe croiſent, qui s'élancent trop, & qui ſont inutiles ou défectueuſes; mais on laiſſe plutôt les branches ſe croiſer que de ſouffrir un vuide.

Quant aux arbres que l'on veut former en buiſſon, la beauté de cette figure conſiſte à ce que la tige ſoit fort baſſe, le grouppe du buiſſon parfaitement arrondi, exactement évuidé dans le milieu, & bien formé en vaſe, à ce qu'il ait une égale épaiſſeur, à ce qu'il ſoit garni uniformément dans ſon contour, & à ce qu'il ne s'éleve pas à plus de 6 ou 7 piés. Au ſurplus, comme en cherchant l'agrément des formes, on ne doit pas perdre de vue l'utilité qui peut en réſulter, l'attention du jardinier doit auſſi ſe porter à ménager la taille, de façon qu'il laiſſe ſur les arbres une quantité de fruit relative à leur force & à leur étendue. On n'entrera pas ici dans le détail des regles que l'art du jardinage preſcrit pour l'exactitude de la taille; la nature de cet ouvrage ne le permet pas. *Voyez le mot* TAILLE.

L'accroiſſement du *poirier* eſt plus lent que celui du pommier, mais il eſt bien moins difficile ſur la qualité du terrein; il eſt de plus longue durée, & ſon bois a plus d'utilité.

Le bois du *poirier* ſauvage eſt dur, peſant, compacte, d'un grain très-fin, & d'une couleur rougeâtre. Il prend un beau poli, & il n'eſt point ſujet à être piqué par les inſectes. Les charpentiers l'emploient pour des jumelles des preſſes & pour les menues pieces des moulins. Il eſt recherché par les Menuiſiers, les Tourneurs, les Ebéniſtes, les Luthiers, les Graveurs en bois & les Relieurs de livres. Ce bois prend ſi bien la couleur noire, qu'il reſſemble à l'ébene, & qu'on a peine à les diſtinguer l'un de l'autre; mais il a le défaut d'être un peu ſujet à ſe tourmenter, & il n'eſt pas ſi bon à brûler que celui du pommier.

En exprimant le ſuc des poires, on fait une boiſſon que l'on connoît ſous le nom de *poiré*; elle eſt aſſez agréable dans la nouveauté, mais elle ne ſe conſerve pas auſſi long-tems que le cidre. Le marc des poires peut ſervir à faire des mottes à brûler.

Nul genre d'arbres que l'on connoiſſe, n'a produit dans ſes fruits autant de variétés que le *poirier*. Nos jardi-

niers françois qui ont écrit ſur la fin du dernier ſiecle, font mention de plus de ſept cent ſortes de poires qui ont pour le moins quinze cent noms françois; mais il y a bien du choix à faire, ſi l'on ne veut que de bonnes poires: celles qui paſſent pour avoir cette qualité, vont tout-au-plus au nombre de quarante; on en compte autant qui ne ſont que médiocres; toutes les autres ne valent guere mieux que la plûpart de celles que l'on trouve dans les forêts. Il n'eſt guere poſſible d'entrer ici dans le détail de toutes ces variétés, qui d'ailleurs ſont rapportées dans preſque tous les livres qui traitent du jardinage; mais *voyez* ſur-tout à ce ſujet les *catalogues des* R. R. P. P. Chartreux *de Paris*, *&* *de M. l'abbé* Nolin.

Il y a quelques *poiriers* qui peuvent être intéreſſans pour l'agrément, comme l'eſpece à fleur double, & une autre variété que l'on nomme la *double fleur*, qui eſt différente; enfin, le *poirier* à feuilles panachées dont la rareté fait le plus grand mérite. (*Article de M.* D'AUBENTON, *Subdélégué*.

POIRIER, (*Commerce de bois*.) il ſe fait un grand négoce de bois de *poirier*, & on l'emploie en divers ouvrages de menuiſerie, de tabletterie, de tour. On s'en ſert auſſi pour faire des inſtrumens de muſique à vent, particulierement des baſſons & des flutes.

Une de ſes principales qualités eſt de prendre un auſſi beau poli & un noir preſqu'auſſi brillant que l'ébene; ce qui fait qu'on le ſubſtitue à ce dernier en bien des occaſions.

Les marchands de bois le font débiter pour l'ordinaire en planches, poteaux & membrures. Les planches ſont d'onze à douze pouces de large, ſur treize lignes d'épaiſſeur franc-ſciées, & ſix, neuf ou douze piés de longueur: le poteau a quatre pouces de gros en quarré, depuis ſix juſqu'à dix piés de long; la membrure a vingt-cinq lignes franc-ſciées d'épaiſſeur, ſur ſix, ſept & huit pouces de large, & ſix, neuf & douze piés de long, ainſi que les planches. *Dict. du commerce*. (*D. J.*)

POIS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur papilionacée. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite une longue ſilique qui renferme des ſemences arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les tiges ſont creuſes, & le plus ſouvent foibles; il y a des feuilles qui embraſſent les tiges, de façon qu'elles ſemblent les traverſer; les autres feuilles naiſſent par paires ſur des côtes terminées par des mains. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Tournefort compte ving-deux eſpeces de ce genre de plante à fleurs légumineuſes; celle qu'on cultive davantage eſt le *pois* des jardins, qu'on nomme *petit pois*, *piſum hortenſe majus*, *flore*, *fructuque albo*. C. B. P. 342, *I. R. H.* 394.

Sa racine eſt grêle, fibreuſe; elle pouſſe des tiges longues, creuſes, fragiles, d'un verd blanchâtre, rameuſes, leſquelles ſe répandent à terre, ſi on ne les ſoutient par des échalats. Ses feuilles ſont oblongues & de la couleur des tiges; les unes qui paroiſſent être enfilées par la tige s'embraſſent à chaque nœud; & les autres naiſſent comme par paires, ſur des côtes terminées par des mains ou vrilles, qui s'attachent à tout ce qu'elles rencontrent. Ses fleurs qui ſortent des aiſſelles des feuilles, deux ou trois enſemble ſur le même pédicule, ſont légumineuſes & en forme de papillon, blanches, marquées d'une tache purpurine. Cette plante ſe cultive dans les jardins & dans les champs; elle fleurit au mois de Mai, & ſon fruit eſt excellent à manger en Juin. Il lui faut une terre meuble & bien amandée.

POIS VERDS, PETITS POIS, (*Diete*.) ce légume dont l'uſage eſt ſi familier parmi nous, eſt un des plus ſalutaires, comme un des plus agréables; ſur-tout les *pois* écoſſés qu'on mange frais, n'ayant pas atteint leur degré de maturité, ayant la peau très-tendre, verte & tranſparente, la chair *ſucculente*, ſucrée, *point encore farineuſe*; en un mot dans l'état qui les fait appeller à Paris *petits & fins*.

Une eſpece de *pois* qu'on mange avec leur gouſſe qui eſt tendre, ſucculente, graſſe & aſſez ſucrée, paſſe pour moins ſalutaire; mais il paroît qu'elle n'eſt que moins agréable.

Les *pois* mûrs & ſecs ſont un des légumes qui fourniſſent la purée la plus délicate, & l'aliment le moins groſſier. Au reſte à peine le *pois* poſſéde-t-il quelques qualités diététiques particulieres, du moins bien connues; ce que nous en ſavons de plus poſitif, c'eſt ce que nous avons dit des légumes en général à l'*article* LÉGUME. *Voyez cet article*.

Les botaniſtes n'ont pas manqué de lui trouver pluſieurs vertus médicamenteuſes, tant pour l'intérieur que pour l'extérieur; mais ces prétendues propriétés ſont abſolument méconnues ou négligées. (*b*)

POIS *d'Angol*, ſ. m. (*Botan.*) arbuſte originaire de la côte d'Angol en Afrique, & très-commun dans les Antilles. Il s'éleve de ſix à ſept piés, produiſant beaucoup de branches rameuſes, aſſez droites, menues, liantes, garnies de feuilles longuettes, fléxibles, d'un verd cendré, & d'une odeur aromatique qui n'eſt pas deſagréable; aux petites fleurs dont ces branches ſont preſque couvertes en tout tems, ſuccedent des gouſſes longues d'un pouce & demi ou environ, plates, velues, ſouples, coriaces comme du parchemin mouillé, & difficiles à rompre: elles renferment quatre ou cinq *pois* de moyenne groſſeur, à-peu-près ronds, & d'une couleur brune-verdâtre. Ces *pois* ſont excellens lorſqu'ils ſont cuits & accommodés comme des lentilles: leur goût eſt difficile à comparer, & leur qualité eſt ſi parfaite, qu'ils n'incommodent jamais. Les bourgeons des branches étant infuſes dans de l'eau bouillante, comme du thé, ſont une boiſſon aſſez agréable, étant priſe avec un peu de ſucre ou de ſyrop de capillaire; on l'eſtime très-bonne pour la poitrine.

POIS CHICHE, *cicer*, genre de plante à fleur papilionacée. Le piſtil ſort du calice & devient dans la ſuite une ſilique courte & ſemblable à une veſſie gonflée: cette ſilique renferme des ſemences qui ont en quelque maniere la forme d'une tête de bélier. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

On cultive dans les jardins pluſieurs eſpeces de *pois chiches*, qui ne different que par la couleur des fruits ou même des fleurs; il y en a ſur-tout deux eſpeces qui ſont d'uſage en Médecine, & dans les cuiſines ſavoir, les *pois chiches* à fleur blanche, & les rouges que pluſieurs botaniſtes regardent comme une ſimple variété de la même plante.

Les *pois chiches* à fleur blanche, ſont le *cicer ſativum flore candido*. *I. R. H.* 389. Les *pois chiches* rouges ſont le *cicer floribus & ſeminibus ex purpurâ rubeſcentibus*, de C. B. P. 347.

La racine de l'une & l'autre de ces plantes eſt menue, blanchâtre, tirant ſur le roux, fibreuſe & chevelue. La tige eſt droite, branchue, velue. Les feuilles ſont arrondies, dentelées, cotonneuſes, rangées par paires ſur une côte terminée par une impaire. Les fleurs ſont légumineuſes, blanches ou purpurines, & naiſſent des aiſſelles des côtes qui portent les feuilles, ſoutenues ſur des pédicules grêles. Leur calice eſt velu, diviſé en ſix parties pointues. Le piſtil ſe change en un fruit gonflé en maniere de veſſie, long d'environ un pouce, & terminé par un filet grêle: il renferme une ou deux graines arrondies, plus groſſes que le *pois* ordinaire, n'ayant qu'un angle aigu; blanches ou rougeâtres, & preſque de la figure d'une tête de belier; pour l'uſage de la Médecine, on préfere les *pois chiches* rouges. On les ſeme dans les champs en pluſieurs provinces méridionales de la France, en Italie & en Eſpagne.

Le *pois chiche* s'appelle *kali* en hébreu. Il eſt dit au *IV. liv. des rois*, *ch. vj.* 25; que pendant le ſiege de Samarie, ſous le regne d'Achab, roi d'Iſrael, la famine fut ſi grande, que l'on vendit juſqu'à cinq ſicles, c'eſt-à-dire quinze ſchelings, ou environ dix-huit livres de notre monnoie, le quart d'un cab de fiente de pigeon (le cab étoit une meſure qui tenoit un demi ſeptier, un poiſſon, un pouce cube, & un peu plus); mais on n'entend pas pourquoi la fiente de pigeon ſe vendoit ſi cher: auſſi eſt-ce une ridicule interprétation de l'original. Il s'agit ici de *pois chiches*, nommés par les Arabes *uſnen* ou *kali*. Or les Hébreux appelloient *kali*, les *pois chiches* rotis à la poële, dont on uſe encore beaucoup dans l'orient, & dont il y a des boutiques au Caire & à Damas, où l'on ne fait autre choſe que frire des *pois chiches* pour la proviſion des voyageurs. (*D. J.*)

POIS CHICHES, (*Diete & Mat. méd.*) ce n'eſt que la ſemence de cette plante qui eſt d'uſage; auſſi eſt-ce à cette partie qu'appartient proprement le nom de *pois chiche*, que la plante a emprunté de ſa ſemence. Les *pois chiches* mûrs & ſecs ſe mangent cuits dans le bouillon & dans l'eau, & aſſaiſonnés dans ce dernier cas, avec le beurre ou l'huile, c'eſt-à-dire ſous la forme du potage gras ou maigre: on en prépare auſſi des purées; on les mange avec des viandes roties, *&c.* Ceux qui croiſſent dans les pays froids & les terreins gras & humides, tels que les potagers ou marais & dans les bonnes terres, ont un goût acerbe & ſauvage, & un tiſſu denſe & ſerré, qui les rend très-difficile à cuire; auſſi ce légume eſt-il abſolument rejetté des bonnes tables & même preſqu'abſolument inuſité à Paris & dans les provinces voiſines: au lieu que ceux qui croiſſent dans les pays chauds & dans les terreins maigres & arides, ſont d'un très-bon goût, & ſe ramoliſſent facilement par la cuite. Ils tiennent le

premier rang parmi les légumes ſecs dans les provinces méridionales du royaume; & ceux qu'on y apporte d'Eſpagne ſont encore meilleurs.

Il eſt écrit dans les ouvrages de Médecine, que ce légume fournit une nourriture abondante, mais groſſiere, venteuſe, & un peu laxative. On n'obſerve rien de tout cela dans les ſujets ordinaires & ſains, qui ſont cependant les ſeuls ſur qui il faille évaluer les propriétés diététiques.

La décoction de *pois chiches* eſt comptée parmi les plus puiſſans diurétiques, & même parmi ceux dont l'activité peut devenir funeſte dans les cas où les voies urinaires peuvent être ulcérées ou déchirées par des graviers, ou même ſimplement irritées & devenues très-ſenſibles. Les anciens médecins ont pouſſé l'opinion qu'ils avoient de cette inefficacité, juſqu'à avancer qu'elle portoit même juſque ſur la ſubſtance du calcul, que le *pois chiche* étoit un lithontriptique des plus actifs. Au reſte, ſi on peut compter au moins ſur la qualité diurétique, on ne doit pas la chercher dans les *pois chiches* préparés dans les cuiſines, parce que leur premiere préparation conſiſte à les faire bouillir dans une eau qu'on rejette, & que c'eſt vraiſſemblablement dans cette premiere décoction que doit paſſer le principe diurétique. (*b*)

POIS *à gratter*, (*Botan.*) nom d'une eſpece de phaſéole d'Amérique, appellée par le P. Plumier, *phaſeolus ſiliquis latis, hiſpidis & rugoſis, fructu nigro*. *Voy.* MUCUNA. (*D. J.*)

POIS DE MERVEILLE, *corindum*, genre de plante à fleur papilionacée, compoſée de quatre grands pétales apposés en forme de croix, & de quatre petits qui ſont le plus ſouvent crochus & ſitués au milieu de la fleur. Le piſtil ſort du calice qui eſt compoſé de quatre feuilles, & devient dans la ſuite un fruit ſemblable à une veſſie, & diviſé en trois loges; ce fruit renferme des ſemences preſque rondes qui ont une tache de la figure d'un cœur. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voy.* PLANTE.

Tournefort compte trois eſpeces de ce genre de plante, dont la principale eſt le *corindum* à larges feuilles, & à gros fruit, *corindum ampliore folio, fructu majore*.

Cette eſpece pouſſe des tiges menues & branchues, hautes de trois ou quatre piés, ſans poil, cannelées, foibles, ayant beſoin d'être ſoutenues; ſes feuilles ſont diviſées à peu près comme celles de l'ache, d'une belle couleur verte, d'un goût viſqueux; il ſort de leurs aiſſelles des pédicules chargés de fleurs, compoſées chacune de huit feuilles blanches, quatre grandes, & quatre petites diſpoſées en croix, ſoutenues par un calice à quatre feuilles; quand ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits en veſſies à trois coins, diviſées chacune en trois loges qui renferment des ſemences ſemblables à des petits pois, en partie noirs, en partie blancs, & marqués ordinairement d'un cœur; ſa racine eſt groſſe comme le doigt, mais plus courte, ligneuſe, aſſez dure, fibreuſe. Aucune des trois eſpeces de ce genre de plante n'eſt d'uſage en Médecine. (*D. J.*)

POIS *arbre aux*, (*Hiſt. nat. Botan.*) *robinia* Linnæi. *Aſpalatus, caragana ſiberica, pſeudo-acacia*. C'eſt un arbre de la même famille que celui que l'on trouvera décrit ſous le nom de *pſeudo-acacia*. On le nomme *arbre aux pois*, parce qu'il produit des ſiliques qui renferment un fruit ſemblable aux *pois*, qui ſont précédées de fleurs d'un beau jaune; il croît ſans culture en Sibérie, ſur-tout dans un terrein léger & dans le voiſinage des rivieres. Le plus grand froid ne le fait point périr; on peut le multiplier de graine & de boutures; il eſt ordinairement de la grandeur d'un bouleau moyen. Les habitans de la Sibérie nommés *Tunguſes*, nourriſſent leurs beſtiaux avec la feuille de cet arbre; on mange auſſi le fruit ou les *pois* qu'il renferme dans ſes ſiliques; mais il faut pour cela, les faire bouillir dans une premiere eau, pour leur enlever une certaine amertume que l'on y trouve. M. Bielcke de l'académie de Stockholm, a eſſayé de faire moudre ce fruit, & en a fait faire des galettes ou gâteaux qui étoient d'un très-bon goût. Il prétend que le fruit de cet arbre eſt plus léger ſur l'eſtomac que les *pois* ordinaires.

Le même M. Bielcke a trouvé que les feuilles de cet arbre pouvoient à l'aide de la putréfaction, donner une couleur bleue auſſi propre à la teinture que l'indigo & le paſtel. *Voyez les mémoires de l'académie de Suede*, année 1750, & *voyez l'article* PSEUDOACACIA. (—)

POIS MARTIAUX, (*Hiſt. nat.*) c'eſt le nom que quelques naturaliſtes donnent à une mine de fer en petits globules ſemblables à des *pois* que l'on appelle en latin *piſa ferrea*. Il paroît que c'eſt une mine de fer qui n'eſt compoſée que d'un aſſemblage de petites étites ou pierres d'aigle: il y en a de différentes grandeurs. Près de Bayeux en Normandie, on trouve des cornes d'ammon remplies de ces ſortes de *pois* ferrugineux. Quand ces étites ſont ovales ou alongées, on les nomme mine de fer en feves, *minera ferri fabalis*. Il ſe trouve de la mine de fer de cette eſpece en Allemagne, dans la principauté de Heſſe-Hombourg.

POISON, ſ. m. (*Littérat.*) le mot *venenum* des latins ne ſignifie pas toujours du *poiſon*; il déſigne encore aſſez ſouvent ces drogues dont les Peintres & les Teinturiers ſe ſervent; c'eſt dans ce ſens, par exemple, que Virgile l'emploie au ſecond livre des géorgiques,

Alba neque aſſyrio fucatur lana veneno.

„ L'étoffe n'eſt pas teinte en couleur de pourpre. „ Horace, *ode* 27, *liv. I.* dit:

Quis te ſolvere theſſalis
Magus venenis? Quis poterit deus?

„ Quel enchanteur avec toutes les herbes de Theſſalie, „ toute la force de ſes charmes, que dis-je, quel dieu „ pourra vous tirer de ce mauvais pas? „ Les *theſſala venena* d'Horace ſont des ſucs d'herbes magiques, propres à corriger la malignité du plus puiſſant *poiſon*.

Du tems d'Horace, on n'avoit point encore oublié l'hiſtoire que Tite-Live, *dec.* 1. *l. VIII.* raconte de pluſieurs dames romaines qui compoſerent des *poiſons*, & qui furent découvertes par une eſclave. Sur les recherches que fit l'édile, on trouva 170 patriciennes coupables d'empoiſonnement, & qui furent condamnées aux derniers ſupplices. Les morts qu'elles avoient cauſées étoient en ſi grand nombre, qu'on attribua d'abord ce malheur à l'intempérie peſtilentielle de l'air, & l'on nomma exprès un dictateur qui alla attacher en cérémonie un clou au temple de Jupiter, ainſi qu'on le pratiquoit dans une calamité publique. (*D. J.*)

POISON, (*Médec.*) les choſes priſes intérieurement, ou appliquées de quelque maniere que ce ſoit, ſur un corps vivant capables d'éteindre les fonctions vitales, ou de mettre les parties ſolides & fluides hors d'état de continuer la vie, s'appellent *poiſons*. Dans ce ſens, on peut rapporter à cette claſſe grand nombre d'autres corps qui ne peuvent nuire qu'autant que l'uſage immodéré qu'on en fait, empêche ou détruit les fonctions vitales.

Les corps âcres, méchaniques, qui en bleſſant ou en détruiſant les parties ſolides, menacent de la mort, lorſqu'on les a avalés, ne peuvent être évacués d'abord que par le ſecours des onctueux, qui pris en grande quantité, enveloppent leurs parties nuiſibles.

Tout ce qui eſt capable, en coagulant les humeurs, d'arrêter la circulation, doit être délayé à la faveur des aqueux ſaponacés, & dès qu'on connoît la nature de la coagulation, il faut employer les contrepoiſons convenables pour la diſſiper.

A l'égard des corps qui détruiſent l'union qui ſe trouve dans les parties ſolides & les fluides, ils ſont très-dangereux; l'uſage des acides & des doux aſtringens eſt capable d'arrêter le progrès de leur action.

Dans la peſte & les autres maladies contagieuſes, la nature préſente des *poiſons* d'une eſpece incompréhenſible, qui paroiſſent ſeulement attaquer les actions vitales: on ne peut venir à bout de les détruire par l'application des principes de la médecine rationelle, mais uniquement par un contrepoiſon que l'expérience a découvert.

On connoît encore de ſemblables *poiſons* qui changent tellement la nature de l'air, qu'il devient mortel à l'économie animale. Telle eſt la fumée des charbons, du ſoufre, celle d'une liqueur fermentante, ces vapeurs fortes & ſuffocantes que les auteurs ont nommées *eſprits ſauvages*; il faut éviter toutes ces choſes, ou y remédier à l'aide du feu, ou de quelqu'autre vapeur qui y ſoit contraire.

POISON, (*Juriſprud.*) ou crime de *poiſon* eſt le crime de ceux qui font mourir quelqu'un par le moyen de certaines choſes venimeuſes, ſoit qu'on les mêle dans les alimens ou dans quelque breuvage, ſoit qu'on inſinue le *poiſon* par la reſpiration ou par la tranſpiration, ſoit par une plaie ou morſure de quelque bête.

Cette maniere de procurer la mort eſt des plus barbares & des plus cruelles; & la loi 1 & 3 au code *ad legem corneliam de ſicariis & veneficiis*, diſent que *plus eſt hominem extinguere veneno quam gladio*. La raiſon eſt que l'on ſe défie ordinairement & que l'on peut ſe précautionner contre l'homicide qui ſe commet par le fer, au lieu que l'homicide qui ſe commet par le poiſon, ſe fait ſourdement, & eſt ſouvent commis par ceux dont

on ſe défie le moins, de maniere qu'il eſt plus difficile de s'en garantir.

Ce crime a toujours été en horreur chez toutes les nations policées.

Gravina a avancé mal-à-propos qu'avant l'an 422 de la fondation de Rome, on n'avoit point encore fait de loi contre les empoiſonneurs.

Il eſt vrai que dans les premiers tems de Rome où l'innocence des mœurs s'étoit encore conſervée, on ne connoiſſoit point l'uſage du *poiſon*, au moyen de quoi l'on n'avoit point établi de peines contre ce crime.

Mais la fréquentation des nations voiſines ayant peu-à-peu corrompu les mœurs, la loi des 12 tables, laquelle fut affichée à Rome en 304, prononça des peines contre les empoiſonneurs.

Ce qui a ſans doute induit Gravina en erreur, eſt que ce fut vers l'an 422, ſous le conſulat de Valerius Flaccus & de M. Claudius Marcellus, qu'on vit paroître pour la premiere fois dans Rome une troupe de dames, qui par des *poiſons* qu'elles débitoient, firent un grand ravage dans la république.

La mort ſubite de pluſieurs perſonnes de toutes ſortes de qualités ayant rempli la ville d'étonnement & de crainte, la cauſe de ce déſordre fut révélée par une eſclave qui en avertit le magiſtrat, & lui découvrit que ce qu'on avoit cru juſqu'alors être une peſte cauſée par l'intempérie de l'air, n'étoit autre choſe qu'un effet de la méchanceté de ces dames romaines leſquelles préparoient tous les jours des *poiſons*, & que ſi l'on vouloit la faire ſuivre, elle en feroit connoître la vérité.

Sur cet avis, on fit ſuivre cette eſclave, & l'on ſurprit en effet pluſieurs dames qui compoſoient des *poiſons* & quantité de drogues inconnues que l'on apporta dans la place publique; on y fit auſſi amener vingt de ces dames, il y en eut deux qui ſoutinrent que ces médicamens n'étoient pas des *poiſons*, mais des remedes pour la ſanté; mais comme l'eſclave qui les avoit accuſées, leur ſoutenoit le contraire, on leur ordonna de boire les breuvages qu'elles avoient compoſés: ce qu'elles firent toutes & en moururent. Le magiſtrat ſe ſaiſit de leurs complices, de ſorte qu'outre les 20 dont on vient de parler, il y en eut encore 170 punies.

Une femme de Smyrne fut accuſée devant Dolabella proconſul dans l'Aſie, d'avoir empoiſonné ſon mari, parce qu'il avoit tué un fils qu'elle avoit eu d'un premier lit; Dolabella ſe trouva embaraſſé, ne pouvant abſoudre une femme criminelle; mais ne pouvant auſſi ſe réſoudre à condamner une mere qui n'étoit devenue coupable que par un juſte excès de tendreſſe, il renvoya la connoiſſance de cette affaire à l'aréopage qui ne put la décider, il ordonna ſeulement que l'accuſateur & l'accuſée comparoîtroient dans cent ans pour être jugés en dernier reſſort.

L'empereur Tibere ayant fait empoiſonner Germanicus par le miniſtere de Piſon, gouverneur de Syrie, lorſqu'on brûla le corps de Germanicus, ſelon la coutume des Romains, ſon cœur parut tout entier au milieu des flammes; on prétend que l'on vit la même choſe à Rouen, lorſque la pucelle d'Orléans y fut brûlée. C'eſt une opinion commune que le cœur étant une fois imbu de venin, ne peut plus être conſumé par les flammes.

Les médecins regardent auſſi comme un indice certain de *poiſon* dans un corps mort, lorſqu'il ſe trouve un petit ulcere dans la partie ſupérieure de l'eſtomac; cependant le docteur Sebaſtiano Rotari en ſon traité qui a pour titre *Allegazioni medicophyſice*, ſoutient que cet indice eſt fort trompeur, & que ce petit ulcere peut venir de pluſieurs autres cauſes qu'il explique.

Pour revenir aux peines prononcées contre les empoiſonneurs: environ 200 ans après le fait des dames romaines, Lucius Cornelius Sylla fit une loi appellée de ſon nom *Cornelia de veneficis*, par laquelle il prononça la même peine contre les empoiſonneurs que contre les homicides, c'eſt-à-dire, l'exil & le banniſſement qui ſont la même choſe que l'interdiction de l'eau & du feu; cette loi fut préférée à celle que Céſar, étant dictateur, publia dans la ſuite ſur la même matiere.

Il y eut auſſi quelques ſenatus-conſultes donnés en interprétation de la loi *Cornelia de veneficis*, & dont l'eſprit eſt le même. On voit dans la *loi 3. ff. ad leg. cornel. de ſic. & venef.* qu'un de ces ſenatus-conſultes prononçoit la peine d'exil contre ceux qui ſans avoir eu deſſein de cauſer la mort d'une femme, l'avoient cependant fait mourir en lui donnant des remedes pour faciliter la conception.

Le paragraphe ſuivant fait mention d'un autre ſenatus-conſulte qui décerne la peine portée par la loi *Cornelia* contre ceux qui auroient donné ou vendu des drogues & des herbes malfaiſantes, ſous prétexte de laver ou purger le corps.

Enfin la loi 8, au même titre, enjoignoit aux préſidens des provinces d'envoyer en exil les femmes qui faiſoient des efforts ſurnaturels, ou qui employoient de mauvaiſes pratiques pour ſe procurer l'avortement. Ces drogues & autres moyens contraires à la nature étoient regardés comme des *poiſons*, & ceux qui s'en ſervoient, traités comme des empoiſonneurs.

En France, le crime de *poiſon* eſt puni par le feu; & lorſqu'il s'eſt trouvé des empoiſonneurs qui avoient nombre de complices, on a quelquefois établi une chambre ardente pour faire le procès à ces coupables.

La déclaration de Louis XIV. du mois de Juillet 1682, eſt la regle que l'on ſuit ſur cette matiere.

Elle porte que ceux qui ſeront convaincus de s'être ſervi de *poiſon*, ſeront punis de mort, ſoit que la mort des perſonnes auxquelles ils auront voulu faire prendre le *poiſon*, ſe ſoit enſuivie ou non.

Ceux qui ſont convaincus d'avoir compoſé & diſtribué du *poiſon* pour empoiſonner, ſont punis des mêmes peines.

Ceux qui ont connoiſſance que l'on a travaillé à faire du *poiſon*, qu'il en a été demandé ou donné, ſont tenus de dénoncer inceſſamment ce qu'ils en ſavent au procureur général, ou à ſon ſubſtitut, & en cas d'abſence, au premier officier public des lieux, à peine d'être procédé contre eux extraordinairement, & d'être punis ſelon les circonſtances & l'exigence des cas, comme fauteurs & complices de ces crimes, ſans que les dénonciateurs ſoient ſujets à aucune peine, ni même aux intérêts civils, lorſqu'ils auront déclaré & articulé des faits ou indices conſidérables qui ſeront trouvés véritables & conformes à leur dénonciation; quoique dans la ſuite les perſonnes compriſes dans leſdites dénonciations, ſoient déchargées des accuſations, dérogeant à cet effet à l'article 73 de l'ordonnance d'Orléans, pour l'effet du *poiſon* ſeulement, ſauf à punir les calumniateurs ſelon la rigueur de l'ordonnance.

La peine de mort a lieu contre ceux qui ſont convaincus d'avoir attenté à la vie de quelqu'un par *poiſon*; en ſorte qu'il n'ait pas tenu à eux que ce crime n'ait été conſommé.

L'édit répute au nombre des *poiſons*, non-ſeulement ceux qui peuvent cauſer une mort prompte & violente, mais auſſi ceux qui en altérant peu-à-peu la ſanté, cauſent des maladies, ſoit que les *poiſons* ſoient ſimples, naturels, ou compoſés.

Il eſt défendu en conſéquence à toutes perſonnes, à peine de la vie, même aux Médecins, Chirurgiens, & Apothicaires, à peine de punition corporelle, d'avoir & garder de tels *poiſons* ſimples ou préparés, qui retenant toujours leur qualité de venin, & n'entrant en aucune compoſition ordinaire, ne peuvent ſervir qu'à nuire, étant de leur nature pernicieux & mortels.

A l'égard de l'arſenic, du réalgal, de l'orpiment, & du ſublimé, quoique ce ſoient des *poiſons* dangereux, comme ils entrent dans pluſieurs compoſitions néceſſaires, pour empêcher qu'on n'en abuſe, l'article 7 ordonne qu'il ne ſera permis qu'aux marchands qui demeurent dans les villes, d'en vendre & d'en délivrer eux-mêmes ſeulement aux Médecins, Apothicaires, Chirurgiens, Orfévres, Teinturiers, Maréchaux, & autres perſonnes publiques, qui par leur profeſſion ſont obligés d'en employer, leſquels néanmoins en les prenant, écriront ſur un regiſtre du marchand, leur nom, qualité & demeure, & la quantité qu'ils auront pris de ces minéraux.

Les perſonnes inconnues aux marchands, telles que les chirurgiens & maréchaux des bourgs & villages, doivent apporter un certificat du juge des lieux, ou d'un notaire & deux témoins, ou du curé & de deux principaux habitans.

Ceux auxquels il eſt permis d'acheter de ces minéraux, doivent les mettre en lieu sûr & en garder la clé, & écrire ſur un regiſtre l'emploi qu'ils en ont fait.

Les Médecins, Chirurgiens, Apothicaires, Epiciers-Droguiſtes, Orfévres, Teinturiers, Maréchaux, & tous autres, ne peuvent diſtribuer des minéraux en ſubſtance à quelque perſonne, ni ſous quelque prétexte que ce ſoit, ſous peine corporelle.

Ils doivent compoſer eux-mêmes, ou faire compoſer en leur préſence par leurs garçons, les remedes où il doit entrer des minéraux.

Perſonne autre que les Médecins & Apothicaires, ne peut employer aucuns inſectes venimeux, comme ſerpens, viperes, & autres ſemblables, même ſous prétexte de s'en ſervir à des médicamens, ou à faire des expériences, à-moins qu'ils n'en ayent la permiſſion par écrit.

Il eſt auſſi défendu à toutes perſonnes autres que les médecins approuvés dans le lieu, aux profeſſeurs de Chimie, & aux maitres Apothicaires, d'avoir aucuns laboratoires, & d'y travailler à aucune préparation de drogues ou diſtillation, ſous quelque prétexte que ce ſoit, ſans en avoir la permiſſion par lettres du grand ſceau, & qu'après en avoir fait leur déclaration aux officiers de police.

Enfin, les diſtillateurs même & vendeurs d'eau-de-vie, ne peuvent faire aucune diſtillation que celle de l'eau-de-vie, ſauf à être choiſi entre eux le nombre qui ſera jugé néceſſaire pour la confection des eaux fortes, dont l'uſage eſt permis; & ils ne peuvent y travailler qu'en obſervant les formalités dont il eſt parlé dans l'article précédent.

Cette déclaration de 1682 a, comme on voit, pour objet non-ſeulement de punir ceux qui ſeroient convaincus de s'être ſervis de *poiſon*, pour attenter à la vie de quelqu'un, mais auſſi d'ôter toutes les occaſions de s'en pouvoir ſervir pour un pareil deſſein. *Voyez le traité de* Linder, *de venenis*, & Zachias, la Rocheflavin, *la biblioth. canon.* Duperier. (*A*)

POISSER, v. neut. & quelquefois actif, (*Gram.*) Poisser, v. act. c'eſt enduire de poix: Poisser, v. n. c'eſt laiſſer aux mains une viſcoſité qui les attache; on dit ce corps *poiſſe*.

Poisser, c'eſt *chez les Vergettiers*, coller les ſoies des balets dans des trous qui ne percent pas d'outre en outre du bois, avec de la poix, de Bourgogne fondue.

POISSON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Icthiologie.*) animal qui manque de piés, mais qui a des nageoires. Les *poiſſons* ont des ouies ou des poûmons; ils reſtent ordinairement dans l'eau, & y nagent par le moyen de leurs nageoires ſeules, ou en s'aidant auſſi du mouvement des inflexions de leur corps. Il y a des *poiſſons* qui ſortent quelquefois de l'eau pour ſe mettre à terre; d'autres s'élevent en l'air, & volent en agitant leurs nageoires pectorales comme des aîles.

Les nageoires ſont des membranes ſaillantes à l'extérieur du corps des *poiſſons*, & ſoutenues par des rayons durs ou cartilagineux. Les *poiſſons* different les uns des autres par le nombre, la ſituation, la figure, & les proportions de leurs nageoires; car il y a des *poiſſons* qui n'en ont qu'une, y compris la queue; & d'autre en ont deux, trois, quatre, cinq, ſix, ſept, huit, neuf, ou dix, & même un plus grand nombre. Les nageoires ſont placées de chaque côté du corps ſur le dos & ſous le ventre de la plûpart des *poiſſons*; il s'en trouve qui n'en ont que ſur le dos ou ſeulement ſous le ventre; celles du dos & du ventre ſont placées plus en-avant & plus en-arriere ſur différens *poiſſons*. Les nageoires ſont triangulaires, rondes, parallélogrammes, ou d'autres figures: elles ſont plus ou moins grandes, relativement à la grandeur du *poiſſon*.

Le plan de la queue eſt vertical dans la plûpart des *poiſſons*, & horiſontal dans quelques-uns; il s'en trouve qui n'ont point de queue; l'extrémité de cette partie eſt ronde ou en ligne droite, ou pointue, ou concave; la queue eſt fourchue dans certains *poiſſons*, & faite en forme de faux dans d'autres.

La tête des *poiſſons* eſt comprimée ſur les côtés, applatie par le deſſus & par le deſſous, ou à peu-près cylindrique; elle eſt liſſe ou hériſſée de piquans, plus étroite, plus large, ou à-peu-près auſſi large que le milieu du corps.

La plûpart des *poiſſons* ont la bouche placée au bout de la tête, & quelques-uns ſur la face inférieure; la direction de l'ouverture de la bouche eſt tranſverſale dans la plûpart des *poiſſons*, & oblique dans d'autres; la figure de cette ouverture eſt plus ou moins longue, à proportion de la largeur de la tête.

Le bec des *poiſſons* a différentes formes; il eſt applati en-deſſus & en-deſſous, en quelque façon triangulaire, conique, ou terminée en pointe longue & à-peu-près cylindrique.

Les dents des *poiſſons* de différentes eſpeces, ſont placées ou ſeulement dans la gorge qui eſt dans ces animaux l'entrée de l'eſtomac; ou ſeulement dans les mâchoires; ou dans les mâchoires & ſur la langue; ou dans les mâchoires, ſur la langue & ſous le palais; ou dans les mâchoires ſur la langue, ſous le palais, & dans la gorge ſeulement; ou enfin dans les mâchoires ſous le palais & dans la gorge. Il y a auſſi de grandes différences dans la forme des dents des *poiſſons*; elles ſont pointues dans la plûpart: dans d'autres *poiſſons*, les dents ont le bout obtus & même terminé par une face plate; il y en a qui ſont coniques ou applaties ſur les côtés, ou droites ou courbes, ou convexes ſeulement d'un côté, ou liſſes, ou dentelées ſur les côtés; les dents ſont de grandeur égale ou inégale dans le même *poiſſon*.

Il y a peu de *poiſſons* qui aient de vraies levres.

Il ſe trouve de chaque côté un ou deux orifices de narines dans la plûpart des *poiſſons*, & il y en a qui n'ont point de narines. La figure de l'ouverture des narines eſt ronde, ovale, ou oblongue: elles ſont placées à égale diſtance du bec & de l'œil, ou plus près de l'une ou de l'autre de ces parties.

Dans la plûpart des *poiſſons* les yeux ſont applatis; il y en a auſſi de convexes comme ceux des quadrupedes; il s'en trouve d'arrondis & d'oblongs: dans le plus grand nombre des *poiſſons* les yeux ſont ſitués ſur les côtés de la tête, & dans d'autres ſur la partie ſupérieure; ils ſont placés fort près ou fort loin l'un de l'autre; ils paroiſſent plus ou moins grands, à proportion de la grandeur du corps; les yeux ſont à découvert, ou couverts en partie ou en entier par la peau de la tête: les *poiſſons* n'ont point d'autres paupieres, excepté les cétacées qui ſont auſſi les ſeuls qui aient un cou.

Il y a des différences dans la forme du dos; conſideré dans ſa longueur il eſt droit, ou convexe & boſſu; conſideré dans ſa largeur, il eſt plat, convexe, ou aigu. Les côtés du corps ont auſſi des différences dans leur largeur & leur convexité relativement aux autres parties du corps; la poitrine & le ventre ſont plats, convexes ou aigus; dans quelques *poiſſons* le ventre eſt aigu entre les nageoires ventrales & l'anus; tandis que le reſte du ventre & la poitrine ſont plats.

L'anus ſe trouve placé plus près de la queue, ou plus près de la tête & ſous le ventre, dans preſque tous les *poiſſons*.

Les *poiſſons* ovipares n'ont point de parties extérieures de la génération; mais le mâle a des véſicules ſéminales au-dedans du corps, & la femelle un ovaire. Parmi les *poiſſons* vivipares, tels que les cétacées & la plûpart des cartilagineux, le mâle a au-dehors une verge, & la femelle une vulve comme les quadrupedes.

Les écailles ſont des corps plats demi-tranſparens, de ſubſtance analogue à celle de la corne & des ongles; elles ſe trouvent ſur le corps des *poiſſons*, des ſerpens, & des lézards, cependant il y a des *poiſſons* qui n'en ont point, & d'autres n'en ont que peu. Elles ſont ſéparées les unes des autres, ou placées les unes ſur les autres, &c. Elles ſont arrondies ou ovales, ou de figure irréguliere, & de différentes grandeurs; il y en a de molles & de liſſes, de dures & rudes qui ont de petits piquans.

Il y a le long des côtés du corps de la plûpart des *poiſſons* une ligne formée par une ſuite de points ou de petites ouvertures, ou par une conformation particuliere de quelques écailles: certains *poiſſons* ont deux de ces lignes de chaque côté; elles ſe trouvent dans différens *poiſſons* ſituées près du dos ou du ventre, ou au milieu des côtés du corps: elles ſont droites ou courbes, unies ou rudes.

Les barbillons ſont des pendans charnus qui reſſemblent à des vers, & qui tiennent à la mâchoire inférieure ou à quelqu'autre partie de la bouche; il y en a qui ſont creux près de leur racine; mais ils n'ont point d'orifice à leur extrémité, & on n'en peut faire ſortir aucune humeur. La plûpart des *poiſſons* n'ont point de barbillons; il ne s'en trouve qu'un dans quelques *poiſſons*, & d'autres en ont pluſieurs: ces barbillons tiennent à la mâchoire du deſſous aux angles de la bouche ou aux deux mâchoires. Ils ſont petits & plus courts que la tête, ou plus longs.

Outre les piquans qui ſont ſur la tête de certains *poiſſons* & les oſſelets pointus des nageoires, il y a ſur le corps de pluſieurs *poiſſons* des tubercules & des piquans, comme dans les raies, l'eſturgeon, &c.

Il n'y a que les *poiſſons* cetacées qui aient des conduits auditifs; on ne voit rien de pareil dans les autres *poiſſons*, excepté dans la raie & dans la lamproie, & on doute beaucoup qu'ils entendent, puiſqu'ils ſont privés, tout au-moins en apparence, des organes de l'ouie. Cependant M. Klein a donné la figure & le dénombrement de certains petits oſſelets qui ſe trouvent dans le crâne de pluſieurs eſpeces de *poiſſons*, & qu'il conjecture pouvoir conſtituer l'organe de l'ouie; d'ailleurs il y a des faits qui pourroient faire croire que les *poiſſons* entendent. Lorſque les pêcheurs veulent les ſurprendre, ils gardent le ſilence & agiſſent ſans bruit; Pline, Rondelet, Boyle, &c. rapportent que des *poiſſons* domeſtiques s'aſſembloient au bruit d'une cloche ou de quelqu'autre inſtrument, lorſqu'on vouloit leur donner à manger, Pline ajoute que les *poiſſons* que l'on gardoit à Baies;

aujourd'hui Pouzole, dans les viviers de Domitien, accouroient lorſqu'on les appelloit par leur nom; on ſait que les grands bruits, ſurtout celui du tonnerre, effraient les *poiſſons*. Mais cela ne prouve pas qu'ils entendent; le trémouſſement de l'eau peut les avertir de certains bruits; une vue ſubtile, ou quelqu'autre ſenſation peut ſuppléer à l'ouie dans certain cas; enfin il y aura toujours à douter ſi les *poiſſons* entendent véritablement juſqu'à ce que l'on ait découvert en eux quelqu'organe auditif qui reſſemble au nôtre. L'eau ne mettroit aucun obſtacle à la ſenſation de cet organe. *Recueil de l'acad. royale des Sciences*, *année* 1743. *Mémoire ſur l'ouie des* poiſſons, *& ſur la tranſmiſſion des ſons dans l'eau par M. l'abbé* Nollet. Voyez *les mém. préſentés à la même académie*, *tom. II. mém. ſur l'organe de l'ouie des reptiles*, *& de quelques* poiſſons, *&c. par* M. Geoffroy, *docteur en médecine*.

Tous les *poiſſons*, excepté les lamproies & les cetacées, ont des ouies; ce ſont des organes que l'on croit tenir lieu de poumons; ils ſe trouvent de chaque côté de la gorge, & ils communiquent au-dehors par un, par cinq ou par ſept ouvertures de chaque côté. *Voyez* OUIES.

Les *poiſſons* cetacées ont une langue dont ils ſe ſervent, comme les quadrupedes; mais celle des autres *poiſſons* eſt fort différente: elle eſt immobile & adhérente à la partie inférieure de le bouche; auſſi elle ne contribue pas aux inflexions de la voix, les *poiſſons* n'en ayant point. Cette langue ne paroît guere plus propre à gouter les alimens qu'à les charier dans la bouche, puiſqu'elle eſt non-ſeulement immobile, mais auſſi cartilagineuſe. Elle peut faciliter la déglutition par l'élevation qu'elle forme dans la bouche; lorſqu'elle eſt hériſſée de piquans, elle peut auſſi retenir les alimens dans la bouche, principalement la proie vivante que le *poiſſon* a ſaiſie.

Il n'y a qu'un ventricule & qu'une oreillette dans le cœur des *poiſſons* qui ont des ouies.

La plûpart des *poiſſons* épineux ont une veſſie remplie d'air placée dans l'intérieur du corps; cette veſſie communique à l'eſtomac ou à l'orifice de l'eſtomac par un conduit que l'on appelle *pneumatique*, parce qu'il ſert de paſſage à l'air. Plus il y a d'air dans la veſſie, plus le *poiſſon* a de facilité à s'élever au-deſſus de l'eau; moins il y a d'air, plus le *poiſſon* deſcend vers le fond de l'eau. On ſait que ceux qui n'ont plus cette veſſie, ne peuvent pas s'élever dans l'eau; & l'on a éprouvé, que lorſqu'elle a été percée dans un *poiſſon* qui en eſt pourvu; il ne peut plus quitter le fond de l'eau. Cette veſſie a différentes formes, différentes grandeurs, *&c.* dans diverſes eſpeces de *poiſſons*.

La plûpart des viſceres des *poiſſons* correſpondent à ceux des animaux quadrupedes; mais ils ont, ſur-tout dans la tête & dans les muſcles du corps, un très-grand nombre d'os & d'oſſelets qui manquent aux quadrupedes; par exemple, on en a compté quatre-vingt dans la tête de la perche; on ne ſait que trop que la chair de pluſieurs eſpeces de *poiſſons* eſt traverſée par un grand nombre de petits os, que l'on appelle des *arêtes*, & qui ne ſe trouvent dans aucun des autres animaux.

Les *poiſſons* ſe nourriſſent de plantes, d'inſectes aquatiques, de grenouilles, de couleuvres, & même de *poiſſons &c.* on croit qu'il y en a qui vivent très-longtems.

Il y a pluſieurs méthodes ſur la nomenclature des *poiſſons*. Oppien, Rondelet, Aldrovande, Jonſton, Charleton ont établi la diviſion méthodique des *poiſſons* ſur la différence de lieux où ils ſe trouvent. Ariſtote les a diviſés en cetacées, cartilagineux, & épineux; Wolton a ſuivi à-peu-près la même méthode; Willughby & Rai ont ajouté pour les *poiſſons* épineux d'autres caracteres tirés des nageoires.

Artedi, dans ſon ichthyologie, diſtingue les *poiſſons* par la ſituation de leur queue, qui eſt verticale dans la plûpart, & horiſontale dans les autres; l'auteur a donné à ceux-ci le nom de *plagiuri*, ce ſont les cetacées.

Parmi ceux dont la queue eſt verticale, les rayons des nageoires ſont oſſeux ou cartilagineux. Les *poiſſons* qui ont ces rayons oſſeux ſont nommés *chondropterygii*.

Les *poiſſons* dont les rayons des nageoires ſont oſſeux ont auſſi des os dans les ouies ou n'y en ont point: ceux qui n'ont point d'os dans les ouies ſont déſignés par le nom *branchioſtegi*.

Les nageoires des *poiſſons* qui ont des os dans les ouies ſont piquantes ou non-piquantes: les *poiſſons* à nageoires piquantes portent le nom d'*acanthopterygii*.

Enfin ceux dont les nageoires ne ſont pas piquantes ont le nom de *malacopterygii*. Voyez *Petri Artedi ichthyologia*.

M. Linnæus qui avoit adopté la méthode d'Artedi pour les *poiſſons*, en a donné une nouvelle dans la dixieme édition du *ſyſtema naturæ*. Il exclud les cetacées du nombre des *poiſſons*, & les range avec les quadrupedes. Suivant la nouvelle méthode de M. Linnæus, les *poiſſons* ont l'ouverture des ouies garnie ou dépourvue d'opercules & de nageoires; ceux dont l'ouverture des ouies eſt dépourvue d'opercules ou de nageoires ſont appellés *branchioſtegi*.

Parmi les *poiſſons* dans leſquels ces opercules & ces nageoires ſe trouvent à l'ouverture des ouies, les uns n'ont point de nageoires ventrales, l'auteur les déſigne par le nom d'*apodes*; d'autres ont les nageoires ventrales ſituées au-devant des nageoires pectorales, ils ſont appellés *jugulaires*; d'autres ont les nageoires ventrales ſituées au-deſſous des *pectorales*, ils ſont nommés *thoracici*; d'autres enfin ont les nageoires ventrales ſituées derriere les pectorales, ils ſont appellés *abdominales*.

POISSON ARMÉ, PORC-ÉPIC DE MER, *orbis echinatus*, *muricatus*. Ce *poiſſon* ſe pêche dans l'Océan ſeptentrional; on lui a donné le nom de *poiſſon armé*, parce qu'il a le corps couvert de piquans longs & durs, ſemblables à des pointes de fer. Il n'a point d'autres nageoires que celle de la queue. Le corps eſt plus rond & plus grand que celui du *ſuetolt*. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons*, *prem. part. l. XV. c. iij. Voyez* POISSON.

POISSON D'AVRIL, *voyez* MAQUEREAU.

POISSON-BŒUF, (*Ichthiol.*) je deſſinai d'après nature à S. Paul d'Omagnas, dit M. de la Condamine, le plus grand des *poiſſons* connus d'eau douce, à qui les Eſpagnols & les Portugais ont donné le nom de *pexe*, poiſſon-bœuf, qu'il ne faut pas confondre avec le phoca ou veau-marin. Celui dont il eſt queſtion, paît l'herbe des bords de la riviere; ſa chair & ſa graiſſe ont aſſez de rapport à celles du veau. La femelle a des mamelles qui lui ſervent à alaiter ſes petits.

Le P. d'Acunna rend la reſſemblance avec le bœuf encore plus complette, en attribuant à ce *poiſſon* des cornes dont la nature ne l'a pas pourvu. Il n'eſt pas amphibie, à proprement parler, puiſqu'il ne ſort jamais de l'eau entierement & n'en peut ſortir, n'ayant que deux nageoires aſſez près de la tête, plates & rondes, en forme de rame, de 15 à 16 pouces de long, leſquelles lui tiennent lieu de bras & de piés, ſans en avoir la figure, comme Laet le ſuppoſe fauſſement, en citant Cluſius. Il ne fait qu'avancer ſa tête hors de l'eau pour atteindre l'herbe ſur le rivage.

Celui que vit M. de la Condamine étoit femelle; ſa longueur étoit de ſept piés & demi de roi, & ſa plus grande largeur de deux piés. Il y en a de plus grands. Les yeux de cet animal n'ont aucune proportion avec la grandeur de ſon corps, ils ſont ronds, & n'ont que trois lignes de diametre; l'ouverture de ſes oreilles eſt encore plus petite, & ne paroît qu'un trou d'épingle.

Quelques-uns ont cru ce poiſſon particulier à la riviere des Amazones, mais il n'eſt pas moins commun dans l'Orinoque. Il ſe trouve auſſi, quoique moins fréquemment dans l'Oyapor, & dans pluſieurs autres rivieres des environs de Cayenne, de la côte de la Guyane & des Antilles. C'eſt le même qu'on nommoit autrefois *manati*, & qu'on nomme aujourd'hui *lamentin* dans les îles Françoiſes d'Amérique, l'eſpece de la riviere des Amazones eſt peut-être un peu différente. Il ne ſe rencontre pas en haute-mer; il eſt même rare d'en voir près des embouchures des fleuves, mais on le trouve à plus de mille lieues de la mer, dans le Guallaga, le Paſtuca, *&c.* Il n'eſt arrêté dans l'Amazone que par le Pongo, au-deſſus duquel on n'en trouve plus. *Mém. de l'acad. an.* 1745. (*D. J.*)

POISSON JUIF, *voyez* MAQUEREAU.

POISSON ROND, FLASCOPSARO, *orbis* (*Pl. XIII. fig.* 8.) ce *poiſſon* ſe pêche dans la haute-mer, on en trouve auſſi aux bouches du Nil; il a le corps rond comme une boule; la peau n'eſt pas couverte d'écailles; elle eſt dure & hériſſée de petits tubercules pointus. Ce *poiſſon* n'a que quatre dents; elles ſont larges; l'ouverture de la bouche eſt petite; il y a deux nageoires près des ouies, & deux autres près de l'extrémité de la queue, l'une ſur la face ſupérieure, & l'autre en-deſſous. On ne mange pas ce *poiſſon*. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons*, *prem. part. l. XV. ch. j. Voyez* POISSON.

POISSON VOLANT, HIRONDELLE, ARONDELLE, RATEPENADE, RONDOLE, *hirundo*, *poiſſon* de mer dont la tête eſt dure & preſqu'entierement oſſeuſe; elle a par-derriere deux aiguillons dirigés du côte de la queue. Les yeux ſont grands, ronds & rougeâtres. Tout le corps eſt couvert d'écailles roides & dures comme des os. La tête & la queue ſont quarrés, & le corps eſt rond. Le

ventre

ventre a une couleur blanche, le dos eſt d'un noir mêlé de rougeâtre. La couleur de ces *poiſſons* varie; on trouve des individus de cette eſpece qui ſont preſqu'entierement rouges; cependant, pour l'ordinaire, ils ont beaucoup plus de noir que de rouge. Les nageoires des ouies ſont très-longues & fort larges; elles s'étendent preſque juſqu'à la queue; elles ont une couleur noirâtre parſemée de taches en forme d'étoiles de différentes couleurs. Les deux nageoires du dos ont auſſi de pareilles taches. Il y a près des ouies deux barbillons cartilagineux, le dedans de la bouche eſt rouge. On diſtingue pluſieurs ſortes de *poiſſons* volans; celui-ci a les plus grandes aîles, auſſi il vole le plus long-tems; il ne s'éleve pas beaucoup au-deſſus de l'eau, & il ſe ſoutient en l'air juſqu'à ce que ſes aîles ſoient deſſéchées. Sa chair eſt dure, ſeche & nourriſſante, mais difficile à digerer. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons*, *prem. part. l. X. c. j. Voyez* POISSON.

POISSONS, *écailles des*, (*Science microſcop.*) les écailles ou couvertures extérieures des *poiſſons* ſont d'une beauté & d'une régularité ſurprenante, & elles préſentent dans les différentes eſpeces de *poiſſons* une variété infinie de figures & d'arrangement. Quelques unes ſont un peu longues, quelques-unes rondes, d'autres triangulaires, d'autres quarrées, & d'autres de toutes les figures que l'on peut imaginer; quelques-unes encore ſont armées de pointes acérées comme celles de la perche, de la ſole, *&c.* d'autres ont le tranchant fort uni, comme celles du merlus, de la carpe, de la tanche, *&c.*

Il y a également une grande variété dans un même *poiſſon*; car les écailles tirées du ventre, du dos, des côtés, de la tête & des autres parties du corps ſont fort différentes, & certainement, quant à la variété, beauté, régularité & ordre de leur arrangement, les écailles des *poiſſons* ont beaucoup de reſſemblance avec les plumes qui ſont ſur le corps & ſur les aîles des teignes & des papillons.

On ne croit pas que ces écailles tombent toutes les années, ni qu'elles ſoient les mêmes pendant toute la vie du *poiſſon*; mais il ſe fait tous les ans une addition d'une nouvelle *écaille*, qui vient au-deſſous de la précédente, & s'étend de tous côtés au-delà du tranchant de celle-là, à-proportion de l'accroiſſement du *poiſſon*, à-peu-près de la même maniere que le bois des arbres s'élargit annuellement, par l'addition d'un nouveau cercle auprès de l'écorce; & comme on peut connoître l'âge d'un arbre par le nombre des anneaux dont le tronc eſt compoſé, ainſi dans les *poiſſons*, le nombre des plaques qui compoſent leurs écailles, nous marque l'âge. Il eſt également probable, que comme il y a un tems de l'année où les arbres ceſſent de croître ou d'avoir une addition nouvelle à leur maſſe, la même choſe doit arriver aux écailles des *poiſſons*; & qu'enfin dans un autre tems de l'année, il ſe fait une nouvelle addition ou accroiſſement. Les plumes des oiſeaux & les poils des animaux terreſtres, nous font voir quelque choſe de ſemblable.

M. Leeuwenhock tira pluſieurs écailles d'une carpe extraordinairement groſſe; elle avoit 42 pouces & demi de long & 33 & un quart de large au milieu, meſure de Rhynlande; les écailles étoient auſſi épaiſſes qu'une rixdale: il les fit macérer dans l'eau chaude pour pouvoir les couper plus aiſément, & il en coupa une obliquement, en commençant par la très-petite écaille, qui avoit été formée la premiere, & qui étoit près du centre; il découvrit clairement avec ſon microſcope quarante petites lames ou écailles, collées les unes ſur les autres, d'où il conclut que le *poiſſon* étoit âgé de 40 ans.

On croit communément que l'anguille n'a point d'écailles; mais ſi on la nettoie bien, & qu'on lui ôte toute la boue, on verra au microſcope, que ſa peau eſt toute couverte de très-petites écailles, rangées avec beaucoup d'ordre, & fort joliment; il ſemble donc qu'on a droit de penſer qu'il y a peu de *poiſſons* qui ſoient ſans écailles, excepté ceux à coquilles.

La maniere de préparer les écailles, eſt de les tirer proprement avec une paire de pinces, de les bien laver, & de les placer ſur un papier uni; entre les feuilles d'un livre, pour les applatir en les ſéchant, & empêcher qu'elles ne ſe rident; il faut enſuite les mettre entre vos talcs dans les gliſſoirs, & les garder pour l'obſervation; mais le ſerpent, la vipere, les lézards, *&c.* préſentent une nouvelle variété d'écailles différente de celles des *poiſſons*, quoique les Phyſiciens n'aient pas encore daigné les examiner. (*D. J.*)

POISSONS, *les*, (*Aſtronom.*) conſtellation qui eſt le douzieme ſigne du zodiaque. *Voyez* SIGNE *&* CONSTELLATION.

Les *poiſſons* ont, dans le catalogue de Ptolomée, trente-huit étoiles, trente-trois dans celui de Ticho, & dans le catalogue britanique. (*O*)

POISSON VOLANT, *en Aſtronomie*, c'eſt une petite conſtellation de l'hémiſphere méridionale, inconnue aux anciens, & qui n'eſt pas viſible dans nos contrées ſeptentrionales. *Voyez* CONSTELLATION. (*O*)

POISSON AUSTRAL, (*Aſtronomie.*) conſtellation de l'hémiſphere méridional; on ne peut la voir à notre latitude. *Voyez* CONSTELLATION.

POISSON DE MER, (*Commerce.*) on en fait un grand commerce, & on tire de pluſieurs diverſes marchandiſes & drogues.

Les *poiſſons* ſalés, comme ſaumon, morue, hareng, ſardine, anchois, maquereau, *&c.* compoſent le commerce de ſalines.

Le *poiſſon* mariné eſt du *poiſſon de mer* frais, roti ſur le gril, enſuite frit dans de l'huile d'olive, & mis dans des barrils, avec une ſauce compoſée de nouvelle huile d'olive, d'un peu de vinaigre, du ſel, du poivre & des feuilles de laurier; les meilleurs *poiſſons* marinés ſont le thon & l'eſturgeon.

Les *poiſſons ſecs* ſont des *poiſſons* qui ont été ſalés & deſſechés, ſoit par l'ardeur du ſoleil, ſoit par le feu; tels ſont la morue que l'on nomme *merluche*, le ſtockfish, le harang ſor, & la ſardine ſorette.

Les *poiſſons* que l'on appelle en France *poiſſons royaux*. ſont les dauphins, les eſturgeons, les ſaumons, & les truites; on les nomme *royaux* parce qu'ils appartiennent au roi quand ils ſe trouvent échoués ſur les bords de la mer.

Les *poiſſons* à lard ſont les baleines, les marſouins, les thons, les ſouffleurs, les veaux de mer, & autres *poiſſons* gras; lorſqu'il s'en rencontre d'échoués ſur les greves de la mer, ils ſont partagés comme épaves, ainſi que les autres effets échoués. (*D J.*)

POISSON DE SOMME, (*Commer. de poiſſon.*) dans ce commerce on appelle *poiſſon de ſomme*, le *poiſſon* qu'on aſſomme, & qu'après avoir empaillé, & mis dans un panier d'oſier, on tranſporte ſur des chevaux ou ſur des fourgons & charettes.

POISSON, *huile de*, (*Comm.*) l'*huile de poiſſon*, n'eſt autre choſe que de la graiſſe ou du lard de *poiſſon* fondu, ou que l'on a tiré du *poiſſon*, ſoit en le preſſant, ſoit par le feu; & c'eſt de la baleine dont on en tire le plus. (*D. J.*)

POISSON, (*Critiq. ſacrée.*) Moïſe met les *poiſſons* au nombre des reptiles; l'Hiſtoire naturelle n'étoit pas encore cultivée chez les Juifs dans le tems du regne de ce législateur. Comme il y a des *poiſſons* qui ont des écailles ſans nageoires, & d'autres qui n'ont ni nageoires ni écailles, Moïſe fonda ſur cette différence ſa diſtinction des *poiſſons* purs & immondes. Il mit ceux qui n'ont ni nageoires ni écailles au rang des *poiſſons* impurs, & défendit d'en manger, ne permettant l'uſage que des *poiſſons* qui ont des nageoires & des écailles.

L'Ecriture déſigne quelquefois figurément les hommes ſous le nom de *poiſſons*; les *poiſſons* de vos rivieres tiendront à vos écailles, dit Ezéchiel *xxix.* 4. c'eſt-à-dire la perte de vos ſujets ſera inſéparable de la vôtre.

La *porte des poiſſons*, Sophon. *j.* 2. étoit une porte de Jéruſalem, ainſi nommée parce que c'étoit par-là qu'on apportoit le *poiſſon* dans la ville.

POISSONS, (*Mythol.*) la mythologie enviſage ce ſigne du zodiaque d'une autre maniere que l'Aſtronomie; ce n'eſt point une conſtellation compoſée d'un grand nombre d'étoiles; ce n'eſt point ce ſigne du zodiaque, lorſque le ſoleil y entre dans le mois de Février, mais c'eſt Vénus & Cupidon qui ſe jetterent dans l'Euphrate, & ſe métamorphoſerent en *poiſſons*, pour ſe dérober à la fureur du frere d'Oſiris. (*D. J.*)

POISSONS, *les*, (*Littérature.*) pluſieurs de ces animaux furent l'objet d'un culte ſuperſtitieux, chez les Egyptiens, chez les Syriens, & dans quelques contrées de la Lydie. En certaines villes d'Egypte, les uns plaçoient ſur leurs autels des tortues, & d'autres des monſtres marins auxquels ils offroient de l'encens.

POISSON, (*Blaſon.*) on le diſtingue diverſement en blaſon. Les dauphins ſont toujours *courbés*, les bars ou barbeaux *adoſſés*, les chabots *péris en pal*. Quand ils ſont en faſce, on les repréſente nageant, & on n'exprime point leur aſſiete, mais ſeulement lorſqu'ils ſont en *pal* ou en *bande*.

POISSON, ſ. m. (*Meſure de liqueur.*) c'eſt l'une des petites meſures pour les liqueurs; elle ne contient que la moitié d'un demi-ſeptier, ou le quart d'une chopine, ou la huitieme partie d'une pinte, meſure de Paris. Le *poiſſon* eſt de ſix pouces cubiques; on lui donne encore les noms de *poſſon* ou de *roquille*.

Poiſſon ſe dit auſſi d'une liqueur meſurée; un *poiſſon* de vin, un *poiſſon* d'eau-de-vie, *&c. Savary.*

POISSONNIERE, ſ. f. (*Chauderonnerie.*) c'eſt un uſtenſile de cuiſine qui ſert à cuire le poiſſon. Cet uſtenſile eſt un vaiſſeau de cuivre fait en long, médiocrement creux, avec des rebords & une anſe, qu'on étame proprement.

Poissonniere, ſ. f. (*Vendeuſe de poiſſon.*) à Paris les *poiſſonnieres* étalent dans les halles & marchés dans des baquets qu'elles ont devant elles, où le poiſſon vivant nage & ſe conſerve dans l'eau, dont ces baquets ſont remplis; le nom de *poiſſonniere* ne ſe donne qu'à des marchandes de poiſſon d'eau douce; les autres ſe nomment *marchandes de marée*, ſi leur commerce eſt de poiſſon de mer frais, ou *marchandes de ſaline*, ſi elles font commerce de poiſſon de mer ſalé.

POISSY (*Géog. mod.*) petite ville de l'île de France, au bord de la forêt de Saint-Germain, ſur la rive gauche de la Seine, à une lieue au-deſſous du confluent de l'Oyſe avec la Seine. Il y a un monaſtere de religieuſes de S. Dominique, que Philippe-le-Bel commença, & qui fut achevé par Philippe de Valois en 1330; mais le feu du ciel tomba ſur l'égliſe en 1659, & conſûma la pyramide revêtue de plomb, qui avoit quarante-cinq toiſes de haut. Il y a encore à *Poiſſy* une collégiale, une paroiſſe, un couvent de Capucins, un d'Urſelines, & un hôpital.

Cette ville, où ſe tient aujourd'hui un gros marché de beſtiaux pour l'approviſionnement de Paris, eſt connue dans l'hiſtoire par l'aſſemblée de Catholiques & de Proteſtans qui y fut convoquée en 1561, & où ſe rendirent Charles IX. Catherine de Médicis ſa mere, & toute la famille royale. Cette aſſemblée appellée le *colloque de Poiſſy*, n'eut aucun ſuccès; la vanité du cardinal de Lorraine qui comptoit y briller, fut la ſeule cauſe qui procura cette aſſemblée, & Théodore de Beze s'y diſtingua en portant la parole pour les Proteſtans. *Long. de Poiſſy* 19. 40. *lat.* 48. 56.

Ce lieu qui eſt fort ancien ſe nomme en latin *Pinciacum*, comme il eſt marqué dans les chartres & dans les capitulaires des rois. Le pays des environs s'appelle *pagus Pinciacenſis*, & en françois le *Pincerais*; nos anciens rois ont quelquefois demeuré à *Poiſſy*, & y avoient un château dès le tems même que celui de Saint-Germain-en-Laye fut bâti.

Louis IX. y naquit le 25 Avril 1215. Il a été un des plus grands hommes & des plus ſinguliers, dit le pere Daniel. „ En effet, ajoute M. Henault, ce prince d'une valeur éprouvée, n'étoit courageux que pour de grands intérêts. Il falloit que des objets puiſſans, la juſtice, ou l'amour de ſon peuple, excitaſſent ſon ame, qui hors de-là ſembloit foible, ſimple & timide; c'eſt ce qui faiſoit qu'on le voyoit donner des exemples du plus grand courage, quand il combattoit les rebelles, les ennemis de ſon état, ou les infideles; c'eſt ce qui faiſoit que tout pieux qu'il étoit, il ſavoit réſiſter aux entrepriſes des papes & des évêques, quand il pouvoit craindre qu'elles n'excitaſſent des troubles dans ſon royaume; c'eſt ce qui faiſoit que ſur l'adminiſtration de la juſtice, il étoit d'une exactitude digne d'admiration; mais quand il étoit rendu à lui-même, quand il n'étoit plus que particulier, alors ſes domeſtiques devenoient ſes maîtres, ſa mere lui commandoit, & les pratiques de la dévotion la plus ſimple rempliſſoient ſes journées; à la vérité, toutes ces pratiques étoient annoblies par les vertus ſolides jamais démenties, qui formerent ſon caractere „.

Le lecteur ſera bien aiſe de trouver encore ici la peinture que M. de Voltaire a faite de ce prince, & de ſes actions.

Il paroiſſoit, dit-il, deſtiné à rendre la France triomphante & policée, & à être en tout le modele des hommes. Sa piété, qui étoit celle d'un anachorete, ne lui ôta aucune vertu de roi; ſa libéralité ne déroba rien à une ſage économie; il ſut accorder une politique profonde avec une juſtice exacte; prudent & ferme dans le conſeil, intrépide dans les combats ſans être emporté, compatiſſant comme s'il n'avoit jamais été que malheureux; il n'eſt pas donné à l'homme de porter plus loin la vertu.

Conjointement avec la régente ſa mere qui ſavoit regner, il modéra la puiſſance de la juriſdiction trop étendue des eccléſiaſtiques: diſtinguant ſagement entre les lois civiles auxquelles tout doit être ſoumis, & les lois de l'Egliſe, dont l'empire doit ne s'étendre que ſur les conſciences, il ne laiſſa pas plier les lois du royaume ſous l'abus des excommunications. Ayant dès le commencement de ſon adminiſtration, contenu les prétentions des évêques & des laïcs dans leurs bornes, il avoit réprimé les factions de la Bretagne; il avoit gardé une neutralité prudente entre les emportemens de Grégoire IX. & les vengeances de Fréderic II. (1)

Son domaine déjà fort grand, s'accrut de pluſieurs terres qu'il acheta. Les rois de France avoient alors pour revenus leurs biens propres, & non ceux des peuples; leur grandeur dépendoit d'une économie bien entendue, comme celle d'un ſeigneur particulier.

Cette adminiſtration le mit en état de lever de fortes armées contre le roi d'Angleterre Henri III. & contre des vaſſaux de France unis avec l'Angleterre. Henri III. moins riche, moins obéi de ſes Anglois, n'eut ni d'auſſi bonnes troupes, ni d'auſſi-tôt prêtes. Louis le battit deux fois, & ſur-tout à la journée de Taillebourg en Poitou en 1241. Cette guerre fut ſuivie d'une paix utile, dont Henri III. paya les frais, & les vaſſaux de France rentrés dans leurs devoirs, n'en ſortirent plus. Quand on ſonge que Louis IX. n'avoit pas vingt-quatre ans lorſqu'il ſe conduiſit ainſi, & que ſon caractere étoit fort au-deſſus de ſa fortune, on voit ce qu'il eût fait, s'il fût demeuré dans ſa patrie, & on gémit que la France ait été ſi malheureuſe par ces vertus mêmes qui devoient faire ſon bonheur.

L'an 1244, Louis attaqué d'une maladie violente, crut, dit-on, dans une létargie, entendre une voix qui lui ordonnoit de prendre la croix contre les infideles. A peine put-il parler qu'il fit vœu de ſe croiſer. La reine ſa mere, la reine ſa femme, ſon conſeil, tout ce qui l'approchoit, ſentit le danger de ce vœu funeſte, l'évêque de Paris même lui en repréſenta les conſéquences; mais Louis regardoit ce vœu comme un lien ſacré, qu'il n'étoit pas permis aux hommes de dénouer. Il prépara pendant quatre années ſon expédition; enfin laiſſant à ſa mere le gouvernement du royaume, il partit avec ſa femme & ſes trois freres, que ſuivirent auſſi leurs épouſes, & preſque toute la chevalerie de France l'accompagna. La flotte qui portoit tant de princes & de ſoldats, ſortit de Marſeille, & d'Aiguemortes, qui n'eſt plus un port aujourd'hui.

Si la fureur des croiſades & la religion des ſermens avoient permis à Louis d'écouter la raiſon, non-ſeulement il eût vû le mal qu'il faiſoit à ſon pays en l'appauvriſſant & le dépeuplant, mais il eût vû encore l'injuſtice de cet armement qui lui paroiſſoit ſi juſte. Il mouilla dans l'île de Chypre, & aborda en Egypte, où après la mort de ſon frere, Robert d'Artois, il fut pris par le ſoudan d'Egypte en 1250 avec ſes deux autres freres, & leur rançon coûta huit cens mille beſans.

Saint Louis délivré de captivité, revint dans ſa patrie, pour former une croiſade nouvelle. Pendant ſon ſéjour en France il augmenta ſes domaines de l'acquiſition de Namur, de Péronne, d'Avranches, de Mortague, du Perche. Il pouvoit ôter aux rois d'Angleterre tout ce qu'ils poſſédoient dans ce royaume, les querelles d'Henri III. & de ſes barons lui en facilitoient les moyens; mais il préféra la juſtice à l'uſurpation. Il les laiſſa jouir de la Guienne, du Périgord, du Limouſin, & ſe contenta de les faire renoncer pour jamais à la Touraine, au Poitou, & à la Normandie, réunis à la couronne par Philippe-Auguſte; ainſi la paix fut affermie.

Il établit le premier la juſtice de reſſort; & les ſujets opprimés par les ſentences arbitraires des juges des baronnies commencerent à pouvoir porter leurs plaintes à quatre grands bailliages royaux, créés pour les écouter. Sous lui des lettrés commencerent à être admis aux ſéances des parlemens, dans leſquels des chevaliers, qui rarement ſavoient lire, décidoient de la fortune des citoyens. Il joignit à la piété d'un religieux la fermeté éclairée d'un roi, en réprimant les entrepriſes de la cour de Rome, par cette fameuſe pragmatique, qui conſerve

les

(1) On auroit bien de la peine à prouver que tels étoient les veritables ſentimens de S. Louis, & ſous ſon regne on ſe ſeroit bien gardé de parler de la ſorte, en lui attribuant ces façons de penſer. On n'auroit non plus oſé mettre ſur ſon compte d'avoir voulu limiter, comme on lui fait faire ici, la puiſſance eccléſiaſtique. Mais ſur tout il faut que le lecteur liſe la vie de S. Louis dans les Bollandiſtes, où il pourra d'après les monumens les plus averés ſe former un caractere différent de ce S. Roi, preférable à celui qu'on en a donné ici de la façon de Voltaire, & qui par conſéquent ſent un peu le poëtique & l'hazardé. (Z)

les anciens droits de l'Egliſe, nommés *libertés de l'égliſe gallicane*.

Treize ans de ſa préſence réparoient en France tout ce que ſon abſence avoit ruiné, lorſque ſa paſſion pour les croiſades l'entraîna. Il partit une ſeconde fois, non du côté de la Paleſtine ni du côté de l'Egypte, mais il fit cingler ſa flotte vers Tunis, où il fut bien-tôt affiégé lui-même par les Maures. Les maladies que l'intempérance de ſes ſujets tranſplantés, & le changement de climats, avoient attirées dans ſon camp en Egypte, déſolerent ſon camp de Carthage. Un de ſes fils, né à Damiette pendant la captivité, mourut de cette eſpece de contagion devant Tunis. Enfin le roi en fut attaqué; il ſe fit étendre ſur la cendre, & expira le 25 Août 1270, à l'âge de cinquante-ſix ans, avec la piété d'un religieux, & le courage d'un grand homme. Ce n'eſt pas un des moindres exemples des jeux de la fortune, que les ruines de Carthage aient vû mourir un roi chrétien qui venoit combattre des Muſulmans, dans un lieu où Didon avoit apporté les dieux des Syriens.

Joinville, Mrs de la Chaiſe & de Choiſi, ont écrit la vie de ſaint Louis, car Boniface VIII. canoniſa ce prince à Orviete le 11 Août 1297. Il le méritoit par ſa foi, qui étoit ſi grande, dit M. Boſſuet, qu'on auroit cru qu'il voyoit plutôt les myſteres divins qu'il ne les croyoit.

Je ne connois qu'un homme de lettres né à *Poiſſy* c'eſt *Mercier* (Nicolas), qui mourut à Paris en 1656. On a de lui un manuel des Grammairiens imprimé plusieurs fois, & un traité latin de l'Epigramme, ouvrage eſtimé, dont Baillet a eu tort de faire honneur a M. le Venier, puiſque celui-ci a comblé l'auteur d'éloges, & que Mercier, qui étoit très en état de compoſer un pareil ouvrage, étoit incapable de s'en attribuer un qui ne fût pas de lui. (*D. J.*)

POITIERS, (*Géog. mod.*) ville de France, capitale du Poitou, ſur une colline, à la rive gauche de la petite riviere de Clain, à 20 lieues au ſud-oueſt de Tours, 45 ſud-oueſt d'Orléans, 48 nord-eſt de Bordeaux, 74 ſud-oueſt de Paris. *Long.* ſuivant Caſſini, 17. 46. 30. *lat.* 46. 34.

On compte dans *Poitiers* outre la cathédrale, 4 chapitres, 22 paroiſſes, 9 couvents d'hommes, 12 de filles, 2 ſéminaires.

L'évêque établi vers l'an 260, eſt ſuffragant de Bordeaux; cet évêché vaut plus de 40000 livres de revenu. L'univerſité de *Poitiers* fut fondée en 1431 par Charles VII; elle a les quatre facultés, dont aucune n'eſt brillante. Il y a outre cela, intendance, bureau des finances, préſidial, élection, maréchauſſée, hôtel des monnoies; mais il n'y a preſque aucun commerce, & cette ville malgré ſon enceinte conſidérable, eſt une des plus déſertes & des plus ruinées du royaume.

Les reſtes de murailles, les ſouterreins qu'on trouve au vieux *Poitiers*, ſont une preuve qu'il y a exiſté anciennement un château fortifié; ſa ſituation entre les rivieres de Vienne & du Clain, & près de leur confluent, étoit fort avantageuſe pour une place de défenſe; mais ſes ruines & la dénomination du lieu, ne prouvent point que ce ſoit l'emplacement de l'ancienne capitale des peuples *Pictavi*.

La ville de *Poitiers* a été décorée par des ouvrages des Romains, d'un amphithéatre, & d'un magnifique aqueduc, dont on voit encore des veſtiges; on ne découvre au vieux *Poitiers* aucun monument de la grandeur romaine.

La ville de *Poitiers* étoit au quatrieme ſiecle, le ſiége de l'évêque, la capitale du peuple & une des plus célebres de l'Aquitaine; enfin, il eſt démontré qu'elle eſt l'ancienne *Limonum* ou *Limonum Pictavorum*, ville conſidérable au ſecond ſiecle du tems de Ptolomée, & place importante lors de la conquête des Gaules. Il eſt donc conſtant que *Poitiers* n'eſt point une ville nouvelle, & que depuis le ſiecle de Jules-Céſar, elle a toujours exiſté dans la ſituation, je ne dis pas dans le triſte état, où elle eſt préſentement.

L'hiſtoire moderne a rendu ſon nom célebre, par la bataille qui fut donnée dans ſon territoire le lundi 19 Septembre 1356, entre le roi Jean & Edouard, prince de Galles, que le gain de la bataille de Crecy avoit déja rendu fameux. Ce prince ſurpris à deux lieues de *Poitiers* dans des vignes, dont il ne pouvoit ſe ſauver, demanda la paix au roi Jean, offrant de rendre tout ce qu'il avoit pris en France, & une trêve de ſept ans. Le roi Jean refuſa toutes ces conditions, attaqua huit mille hommes avec quatre-vingt mille; fut vaincu, fait priſonnier, conduit à Bordeaux & l'année ſuivante en Angleterre.

Poitiers a produit quelques hommes de lettres, que je me hâte de nommer, & je ſouhaite que ce ne ſoient pas les derniers. *S. Hilaire* y eſt né dans le quatrieme ſiecle; mais j'ai parlé de ce célebre docteur de l'Egliſe *à l'article* PERES DE L'EGLISE.

Aubert (Guillaume) naquit dans cette ville vers l'an 1534. Il paroît par ſes ouvrages, qu'il avoit cultivé les belles-lettres & la poéſie, conjointement avec le droit; vous trouverez ſon article dans les *Mém. du* P. Niceron, *tom. XXXV*.

Berenger (Pierre) diſciple d'Abailard, fit l'apologie de ſon maître, contre ſaint Bernard. Elle ſe trouve dans les œuvres d'Abailard, & ne demande pas ici de plus grands détails.

Billettes (Gilles Filleau des) né en 1634, poſſédoit le détail des Arts, & fut aggrégé par cette raiſon à l'académie des Sciences, il mourut en 1720, âgé de quatre-vingt-ſix ans.

Bois (Philippe Goibaut du) de l'académie Françoiſe, naquit l'an 1626, devint gouverneur du duc de Guiſe, & mourut en 1694. Il a traduit pluſieurs ouvrages de S. Auguſtin, & quelques-uns de Ciceron. La monotonie du ſtyle & l'empreinte du travail ſont viſibles dans ſes écrits; peut-être que la belle élocution de Ciceron l'ayant ſouvent déſeſpéré, & celle de S. Auguſtin l'ayant dégouté plus ſouvent encore, il s'eſt cru permis de leur prêter à l'un & à l'autre ſon ſtyle perſonnel qui eſt toujours uniforme, quoique le langage de l'orateur de Rome & du rhéteur de Tagaſte, ſoient ſi différens l'un de l'autre.

Bouchel (Jean) s'eſt fait honneur par ſes annales d'Aquitaine qui ſubſiſtent encore, au lieu que tous ſes ouvrages en vers ſont tombés dans l'oubli.

Nadal (Auguſtin) étoit de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, où il a donné quelques mémoires aſſez intéreſſans; celui des veſtales a été imprimé à part. Il a auſſi compoſé des tragédies, mais qui n'ont point eu de ſuccès; il entra dans l'état eccléſiaſtique, & mourut dans ſon pays natal en 1740 à ſoixante-ſix ans.

Quintinie (Jean de la) né en 1626, a la gloire d'avoir crée en France l'art de la culture des jardins, perfectionné depuis en Angleterre & en Hollande. J'ai fait ailleurs l'éloge de cet habile homme dans ſon art; j'ajouterai ſeulement ici que ſes talens furent récompenſés magnifiquement par Louis XIV.

Aux hommes de lettres dont on vient de lire les noms je joins deux muſes de *Poitiers*, célebres dans leur patrie au ſeizieme ſiecle; je veux parler de Catherine *des Roches* & de ſa fille, qui l'une & l'autre compoſerent divers ouvrages en proſe & en vers. Leur maiſon, dit Scevole de Sainte-Marthe, étoit une académie d'honneur, où tous ceux qui faiſoient profeſſion des ſciences & des lettres, étoient accueillis; ces deux dames vécurent enſemble dans la plus étroite union, juſqu'au moment où la peſte qui ravagea *Poitiers* en 1587, termina leur vie dans un même jour. (*Le Chevalier* DE *JAUCOURT*.)

POITOU, LE, (*Géog. mod.*) province de France, bornée au nord par la Bretagne & l'Anjou; au midi, par l'Angoumois & la Saintonge; au levant, par la Touraine, le Berri & la Marche; au couchant, par la mer de Gaſcogne. Elle a 75 lieues du levant au couchant, & 25 du midi au nord.

Le *Poitou* comprend deux évêchés, celui de Poitiers & celui de Luçon; il ſe diviſe en haut & en bas. Le haut *Poitou* eſt la partie orientale, qui touche à la Touraine & au Berri. Le bas *Poitou* eſt la partie occidentale, qui confine avec l'Océan & le pays Nantois.

Quant au temporel, le *Poitou* eſt du reſſort du parlement de Paris, & il n'y a qu'un ſeul préſidial établi à Poitiers, mais qui eſt d'une grande étendue. Le *Poitou* ſe diviſe, par rapport aux finances & aux impoſitions en neuf élections.

Il y a un gouverneur général & deux lieutenans de roi pour le haut *Poitou*; & un lieutenant-général avec deux lieutenans de roi pour le bas *Poitou*. Le ſiége d'amirauté eſt établi aux ſables d'Olonne, & le bureau des finances ſe tient à Poitiers.

Cette province produit du blé, nourrit quantité de beſtiaux, & fait d'ailleurs peu de commerce. La Vienne & la Sevre Niortoiſe, ſont les deux ſeules rivieres navigables. Le Clain l'étoit autrefois de Poitiers à Chatellerant; cette navigation ſeroit facile à rétablir.

Le *Poitou* & Poitiers ſa capitale, ont pris leur nom des anciens peuples, *Pictavi*, qui étoient célebres entre les Celtes du tems de Jules-Céſar, & enſuite Auguſte les attribua à l'Aquitaine. Leur territoire étoit de beaucoup plus grande étendue que n'eſt le *Poitou*, parce qu'il com-

comprenoit celui des Camboleȼtres Ageſniates qui leur étoient joints, comme Pline l'aſſure; & outre cela, les Poitevins s'étendoient juſqu'à la riviere de Loire, qui les ſéparoit des Nantois, comme nous l'apprenons de Strabon.

Du tems qu'Ammien Marcellin faiſoit la guerre dans les Gaules, il n'y avoit alors qu'une Aquitaine dont le *Poitou* faiſoit partie; mais ſous l'empire de Valentinien I. l'Aquitaine ayant été diviſée en deux le *Poitou* fut attribué à la ſeconde, & ſoumis à la métropole de Bordeaux.

Après l'invaſion des Barbares dans les terres de l'empire Romain, au cinquieme ſiecle, les Viſigots ſe rendirent les maîtres du *Poitou*, que les Francs conquirent lorſque Alaric eut été tué en bataille par Clovis, près de Poitiers.

On voit dans Grégoire de Tours, & les autres anciens monumens de notre hiſtoire, que par le partage qui fut fait de l'Aquitaine, entre les fils & petits-fils de Clovis, le *Poitou* obéiſſoit aux rois d'Auſtraſie, qui jouirent toujours de ce pays juſqu'au tems de Childeric II, lequel réunit les deux royaumes. On ne trouve point que les Poitevins ni les autres Aquitains ſe ſoient ſéparés de l'obéiſſance de ces rois & de leurs maires, avant la mort de Pepin le *Gros*; c'eſt dans ce tems-là, qu'on voit qu'Eudes étoit duc de l'Aquitaine, dont il ſe maintint toujours en poſſeſſion, nonobſtant les efforts de Charles Martel, auſſi-bien que Hunaud, fils d'Eudes; mais Gaifre, fils de Hunaud, ayant été attaqué par Pepin, perdit ſes états & la vie.

Ce roi, pere de Charlemagne, ſe rendit maitre du *Poitou*, qui fut gouverné ſous les Carlovingiens par pluſieurs comtes qui n'étoient que de ſimples gouverneurs. Enfin, les rois de cette race ayant perdu leur autorité, ce fut ſous Louis d'Outremer, que Guillaume s'empara de Poitiers, dont il fut fait comte par le roi Louis d'Outremer, auſſi-bien que de Limoges, d'Auvergne & du Vélay.

Ses ſucceſſeurs acquirent enſuite les pays qui ſont entre la Garonne & les Pyrénées, avec la ville de Bordeaux. Le dernier duc d'Aquitaine eut une fille & unique héritiere, nommée *Alienor* ou *Eléonor*, qui ayant été répudiée par Louis le jeune, roi de France, ſon premier mari, épouſa Henri, roi d'Angleterre, & lui apporta en mariage le *Poitou* avec ſes autres grands états qui furent conquis pour la plûpart ſur Jean Sans-terre par Philippe Auguſte.

Alphonſe ſon petit-fils, frere de S. Louis, eut le *Poitou* en partage, & Henri III. roi d'Agleterre, céda cette province à la France par le traité de l'an 1259. Philippe le Bel donna le comté de *Poitou* à ſon fils Philippe, dit le *Long*, qui fut roi de France, cinquieme du nom. Il ne laiſſa que trois filles, pour l'aînée deſquelles Eudes, duc de Bourgogne, demanda le *Poitou*, mais il ne put venir à bout de ſes prétentions; & ce pays ayant été conquis après la défaite & la priſe du roi Jean par les Anglois, il leur fut cédé en toute ſouveraineté par le traité de Brétigny.

Après là mort du roi Jean, Charles V reconquit le *Poitou*, qu'il donna à ſon frere Jean, duc de Berry, pour lui & ſes ſucceſſeurs mâles. Ce duc n'eut que des filles, & après ſa mort, Charles VI donna le *Poitou* à ſon fils Jean, qui mourut jeune & ſans enfans; depuis ce tems-là, le *Poitou* n'a pas été ſéparé du domaine. (*Le Chevalier* DE *JAUCOURT*.)

POITOU, *Colique de*, (*Medec.*) *Voyez* COLIQUE DE POITOU, ou plutôt liſez Tronchin, *de colica Pictonum*, *Geneve* 1757. *in*-8°. vous y trouverez ſur ce ſujet, l'expoſition abregée d'une profonde théorie, & l'indication d'une vraie méthode curative, dont la ville d'Amſterdam n'oubliera pas ſitôt les brillans ſuccès. Je ſais qu'on a donné à Paris de faux expoſés de cet excellent livre indépendamment de quelques libelles injurieux, mais les chanſons ſatyriques étoient à Rome du cortege des triomphateurs. On n'appliquera pas du-moins à l'auteur de l'ouvrage ſur la *colique de Poitou*, l'extrait du vaudeville qui fut fait pour Vintidius Baſſus: *mulos qui fabricat, ecce conſul factus eſt*; auſſi les princes, les rois, & les fils des rois, n'ont pas dédaigné d'attacher quelques guirlandes de fleurs au chapeau de M. Tronchin. (*D. J.*)

POITRAIL, (*Maréchal.*) partie du cheval, compriſe entre ſes deux épaules au-deſſous de l'encolure. La mauvaiſe qualité du *poitrail* eſt d'être trop ſerré, il faut qu'il ait une largeur proportionnée à la figure & à la taille du cheval.

POITRAIL, *terme de Bourrelier*; c'eſt une piece du harnois des chevaux de tirage, qui regne horiſontalement devant leur poitrine. Il conſiſte en une large bande de cuir fort, qui ſe termine des deux bouts aux anneaux faits en boucles, où aboutiſſent les reculemens, & eſt encore ſoutenu des deux côtés par deux bandes de cuir ou montant qui deſcendent du couſſinet. Le *poitrail* ſert en partie à aſſujettir les autres pieces du harnois, & en partie à faire reculer l'équipage au moyen de la chaînette qui y eſt paſſée. *Voyez les Pl. du Bourrelier*.

POITRAIL, ſ. m. (*Charpent.*) groſſe piece de bois, comme une poutre, deſtinée à porter ſur des piés-droits ou jambes étrieres, un mur de face ou un pan de bois. Elle doit être poſée un peu en talut par dehors, pour empêcher le déverſement du pan de bois. (*D. J.*)

POITRINAL, ſ. m. (*Arme.*) c'étoit une arme qui tenoit le milieu entre l'arquebuſe & le piſtolet, on s'en ſervoit ſous François I, & il en eſt fait mention dans une relation du ſiége de Rouen, par Henri IV. en 1592. Cette arme plus courte que le mouſquet, mais d'un plus gros calibre, étoit portée à cauſe de ſa peſanteur à un baudrier, & couchée ſur la poitrine de celui qui la vouloit tirer, c'eſt pourquoi elle étoit appellée *poitrinal*. (*D. J.*)

POITRINE, on comprend communément ſous ce nom, tout ce qui répond à l'étendue du ſternum, des côtes, des vertebres du dos, ſoit au-dehors, ſoit audedans: les Anatomiſtes l'appellent *thorax*.

On diviſe le thorax en partie antérieure, nommée particulierement *poitrine* en partie poſtérieure, ſous le nom de *dos*; & en parties latérales, appellées ſimplement *côtés*, & diſtinguées en *côté droit* & en *côté gauche*.

Les parties externes du thorax outre la peau & la membrane graiſſeuſe, ſont principalement les mamelles & les muſcles qui couvrent la ſurface externe des côtes, & rempliſſent leurs intervalles. Les muſcles ſont principalement ceux-ci; les grands & les petits pectoraux, les ſous-claviers, les grands dentelés, les dentelés poſtérieurs ſupérieurs, les grands dorſaux, les vertébraux, auxquels on peut ajouter ceux qui couvrent les omoplates. *Voyez* SOUS-CLAVIER, DENTELÉ, &c.

Les parties internes du thorax ſont renfermées dans la grande cavité de cette portion du tronc, à laquelle cavité les anciens ont donné le nom de *ventre moyen*, comme j'ai dit ci-deſſus, & à laquelle les modernes donnent ſimplement celui de *cavité de la poitrine*. Cette cavité eſt tapiſſée d'une membrane appellée *plevre*. *Voy.* PLEVRE.

Ces parties ſont principalement le cœur, le péricarde, le tronc de l'aorte, la grande courbure de l'aorte, le tronc des arteres carotides, les arteres ſous-clavieres, les troncs des arteres vertébrales, des arteres axillaires, la portion ſupérieure de l'aorte deſcendante, les arteres intercoſtales, la veine cave ſupérieure, la veine azigos, les veines ſous-clavieres, les troncs des veines jugulaires, des veines vertébrales des veines axillaires, une portion de la trachée-artere, une portion de l'œſophage, le conduit lactée ou canal thorachique, les poumons, l'artere pulmonaire, les veines pulmonaires, &c. *Voyez* CŒUR, POUMON, &c.

Les arteres ou les veines particulieres propres du thorax, ſont les arteres & les veines thorachiques ſupérieures & inférieures; les arteres & les veines mammaires internes & externes, les arteres & les veines intercoſtales ſupérieures & inférieures, les arteres & les veines ſpinales, avec les ſinus veineux du canal de l'épine vertébrale. *Voyez* ARTERE, &c.

Les nerfs qui ſe diſtribuent au thorax, ſont les lymphatiques moyens ou la huitieme paire, les lymphatiques univerſels ou grands lymphatiques communément dits *nerfs intercoſtaux*, la derniere paire cervicale, les 12 paires dorſales, les nerfs diaphragmatiques. *Voyez* NERF.

La cavité de la *poitrine* ſe termine en bas par le diaphragme, qui la ſépare d'avec celle du bas-ventre Winslow. *Voyez* DIAPHRAGME.

La *poitrine* forme dans l'homme une eſpece de ſphéroïde applati ſur le devant; mais dans les animaux elle eſt applatie ſur les côtés: les efforts violens que font ces animaux en ſautant ſur les piés de devant, demandoient néceſſairement cette figure. *Voyez* SAUT.

Les côtes ſont tellement diſpoſées que celles du côté droit ne peuvent ſe baiſſer ſans avancer vers le côté gauche; il en eſt de même par rapport à celles du côté gauche: c'eſt donc une néceſſité qu'elles ſuppoſent un obſtacle mutuel ſur le ſternum, car elles s'y ſoutiennent comme autant de cintres; mais ce n'eſt pas la ſeule cauſe qui ſuſpende la *poitrine*. La premiere côte forme ſur l'épine un cercle d'un diametre fort petit; le cercle que forme la ſeconde côte eſt beaucoup plus grand: il eſt donc évident que le premier cercle ne ſauroit ſuivre le ſecond, puiſque la partie antérieure du ſecond parcourroit un plus grand arc, au lieu que ce premier cercle ſeroit obligé d'aban-

donner le ſternum : donc la *poitrine* doit être ſuſpendue par ſa propre ſtructure. *Voyez* STERNUM. &c.

Les intercoſtaux ſont preſque les ſeuls muſcles qui élevent les côtes ; car quand on a dépouillé la *poitrine* d'un chien des muſcles qui pourroient agir extérieurement ſur les côtes, la reſpiration marche comme auparavant. *Voy.* INTERCOSTAL.

L'uſage du plan interne & du plan externe n'a pas paru facile à déterminer. Quelques phyſiciens ont cru que le plan externe ſert à l'inſpiration, & que le plan interne ſert à l'expiration ; mais ſoient deux plans paralleles, ſoit un de ces plans mobile & l'autre immobile, ſoient joints ces deux plans par deux cordes qui ſe croiſent obliquement, il eſt certain que ſi ces cordes ſe raccourciſſent, le plan mobile s'approchera de l'immobile, & que l'action des deux cordes croiſées concourra à rapprocher ces plans : or prenez deux côtes, la premiere & la ſeconde par exemple, les muſcles intercoſtaux par l'action de leurs deux plans éléveront toujours la ſeconde côte.

La raiſon pour laquelle le plan externe des muſcles intercoſtaux finit aux cartilages n'eſt pas difficile à trouver puiſque les côtes s'éloignent par la contraction des muſcles intercoſtaux, & que les deux plans approchent de la perpendiculaire, & ſont par conſéquent preſque paralleles, à proportion qu'ils arrivent plus près du ſternum. C'étoit donc une néceſſité que la nature terminât ce plan avant qu'il arrivât au ſternum, puiſqu'il eſt évident que deux pieces paralleles, jointes enſemble par deux cordes paralleles, doivent s'approcher quand les cordes ſe raccourciſſent : & que les côtes au contraire ſont éloignées lorſque ces deux plans des muſcles intercoſtaux ſe contractent.

Telle eſt la caiſſe qui renferme les poumons ; elle eſt bandée par les muſcles intercoſtaux & la force avec laquelle ils agiſſent paroîtroit ſurprenante ſi on en jugeoit par certains tours, qui ont ſouvent attiré l'admiration du public. Il y a des hommes qui ayant une enclume ſur la *poitrine*, ſouffrent qu'on caſſe ſur cette enclume une barre de fer à grands coups de marteau ; c'eſt dans l'enclume & dans le marteau qu'il faut chercher le nœud de la difficulté. Soit un marteau peſant un quart de livre, & ayant un degré de viteſſe ; ſoit une enclume qui peſe 600 livres, l'enclume frappée aura 400 fois moins de viteſſe que le marteau : on voit par-là que le coup de marteau peut être aſſez violent ſans que l'enclume parcoure plus d'une ligne : or la *poitrine* en s'applatiſſant & diminuant d'une ligne ſon petit diametre, ne ſouffrira pas beaucoup.

Pour trouver la cauſe de la force de la *poitrine* pour ſoutenir un poids auſſi énorme que le poids d'une enclume, on n'a qu'à ſe ſouvenir qu'une veſſie gonflée, & qui s'ouvre par un tuyau fort étroit, ſoutiendra un poids fort peſant, lorſqu'une force infiniment plus petite que la peſanteur du poids comprimera le tuyau. Les poumons doivent être regardés dans le cas dont il s'agit, comme une veſſie gonflée d'air, & la glotte repréſente le petit tuyau. Une force très-petite qui reſſerrera la glotte, retiendra l'air dans les poumons, & l'air étant retenu dans la *poitrine*, elle pourra ſoutenir des corps très-peſans : de-là vient que ceux qui font cette rude épreuve ne parlent point durant le tems qu'ils ſont chargés de l'enclume.

La capacité de la *poitrine* croît ſucceſſivement dans le fœtus ; mais les poumons ne croiſſent pas proportionnellement, on les trouve à la partie poſtérieure du thorax, formant un volume très-reſſerré ; cet eſpace eſt donc occupé par le thymus. Heiſt. *Anat.* avec des eſſais, *Voy.* THYMUS.

POITRINE, *maladies de la*, (*Médec.*) Les maladies qui attaquent différentes parties de la *poitrine*, exigent une cure particuliere. Les bleſſures qui ne penétrent point, forment un ſac qui ſe rompt intérieurement comme dans la contuſion de cette partie ; celles au contraire qui ſont pénétrantes, deviennent dangereuſes à raiſon de l'effuſion du ſang, & de la léſion des organes intérieurs. La fiſtule de la *poitrine* eſt difficile à guérir ; pour y reuſſir, il faut empêcher l'air d'y entrer. La déformité alors plus fréquente tant dans les côtes que dans les vertebres & le ſternum, ſe prévient & ſe guérit par le moyen des machines propres au rétabliſſement de ces parties. On trouve dans la Chirurgie ce qui concerne la luxation des os, & la fracture de cette partie.

L'amas de quelque humeur que ce ſoit dans la cavité de la *poitrine*, s'évacue plus difficilement que partout ailleurs. Son enflure extérieure, ſigne d'une hydropiſie de *poitrine* ordinairement difficile à connoître, ou de l'empyème, ne permet guere une compreſſion extérieure, mais elle exige les diurétiques. On remédie à la fréquence de la reſpiration qu'on y remarque alors, par la ſuction de l'humeur amaſſée, & par une reſpiration artificielle ; enſuite il faut avoir ſoin de couvrir l'ouverture extérieure.

L'échymoſe & l'abſcès dans les parties extérieures veulent être ouvertes plutôt qu'ailleurs. La métaſtaſe qui ſe fait à l'extérieur n'eſt point dangereuſe, mais celle qui arrive intérieurement l'eſt extraordinairement. On connoît les crachats, le pus, & l'eau contenus dans l'intérieur par leurs ſignes propres & particuliers.

La matiere arthritique, catharreuſe, rhumatique, podagrique, & toutes les douleurs qui attaquent les parties extérieures de la *poitrine*, rendent la maladie plus difficile que dans les extrémités, ſans cependant qu'elle ſoit abſolument dangereuſe. Mais ſi la matiere vient une fois à ſe porter à l'intérieur, le danger augmente conſidérablement.

Il y a une très-grande ſympathie entre la *poitrine*, les voies urinaires, & les extrémités inférieures ; c'eſt pourquoi la matiere morbifique de cette partie doit y être attirée. Les battemens de la *poitrine* prognoſtiquent quelquefois l'hæmophtyſie : mais la palpitation ſe trouve ſouvent jointe aux maladies convulſives & à celles du cœur. L'inflammation & l'éréſipelle extérieures ſuivent la cure générale. La ſueur qui dans les maladies phtyſiques, empyématiques, & certaines autres aiguës, ne paroît que ſur la *poitrine*, annonce du danger.

Les maladies aiguës de l'intérieur de la *poitrine* préſentent contre l'ordinaire un pouls foible & mou : les chroniques plus que toutes les autres, rendent l'urine épaiſſe & trouble. (*D. J.*)

POITRINIERE, LA, ſ. f. (*Rubannier.*) traverſe qui paſſe d'un montant à l'autre à l'endroit où eſt la poitrine de l'ouvrier ; à cette *poitriniere* eſt attaché un rouleau, ſur lequel paſſe l'ouvrage à meſure que l'on fait tourner l'enſouple de devant ſur laquelle l'ouvrage s'enroule ; c'eſt auſſi à cette *poitriniere* que ſont attachées les bretelles par leurs bouts d'en-bas. *Voyez* BRETELLES.

POIVRADE, ſ. f. (*Cuiſine.*) ſauce que les Cuiſiniers font avec du vinaigre, du ſel, de l'oignon ou des ſiboules, de l'ecorce de citron ou d'orange, & du poivre : le tout enſemble.

POIVRE, ſ. m. (*Hiſt. des drog. exot.*) eſpece d'aromate qui a toujours été recherché dans tous les ſiecles & dans tous les pays pour aſſaiſonner les alimens. Il eſt auſſi connu qu'employé par les anciens grecs, les arabes, & les modernes. Dioſcoride, Galien, & d'autres auteurs, en diſtinguent trois ſortes ; ſavoir, le noir, le blanc & le long, qu'ils croient être les mêmes fruits, mais ſeulement différens entr'eux par le degré de maturité : mais le *poivre* noir & le *poivre* long que nous connoiſſons ſont des fruits de différentes plantes, que nous conſidérerons auſſi ſéparément.

Les Grecs appellent cet aromate πεπέρι, les Arabes *fulfel*, & nos botaniſtes latins *piper*. On en diſtingue différentes eſpeces que nous décrirons ſéparément, en nous bornant ici à quelques remarques ſur cet aromate en géneral. (*D. J.*)

POIVRE NOIR, (*Hiſt. des drog. exot.*) Le *poivre noir* eſt le *piper rotundum* de C. B. P. 411. C'eſt un fruit, ou une graine deſſéchée, petite, de la groſſeur d'un pois moyen, ſphérique, & revêtue d'une écorce ridée, noire ou brune ; cette écorce étant ôtée, on voit une ſubſtance un peu dure & compacte, dont l'extérieur eſt d'un verd jaune & l'intérieur blanc. Elle laiſſe une foſſette vuide à ſon milieu ; cette graine eſt âcre, vive, brûlant la bouche & le goſier. On nous l'apporte des parties des Indes orientales qui ſont ſous la domination des Hollandois. On choiſit le plus gros, le plus peſant, & le moins ridé.

La plante ſur laquelle ce fruit croît, s'appelle en françois *poivrier* ; par Piſon, *lada* ; aliis, *molanga ſive piper aromaticum* ; Piſon. mant. arom. 180. *molago-coddi* : hort. malab. *tom VII. xxiij.*

Sa racine eſt petite, fibreuſe, flexible, noirâtre ; elle pouſſe des tiges ſarmenteuſes en grand nombre, ſouples, pliantes, grimpantes, vertes, ligneuſes, qui ſe couchent ſur la terre comme fait le houblon, lorſqu'elles ne ſont pas ſoutenues par des échalas ; elles ont pluſieurs nœuds, de l'entre-deux deſquels ſortent des racines qui entrent dans la terre, lorſqu'elles ſont couchées deſſus. De chaque nœud naiſſent des feuilles ſolitaires, diſpoſées alternativement ; elles ſont à cinq nervures, arrondies, larges de deux ou trois pouces, longues de quatre, terminées en pointe, épaiſſes, fermes, d'un verd clair en-deſſus ; portées par des queues courtes, épaiſſes, vertes, & cannelées intérieurement.

Les fleurs viennent en grappes ſoutenues par un ſeul pédicule; elles ſont monopétales, partagées en trois à leur bord. Quand elles ſont tombées, il leur ſuccede des fruits, ou des grains tantôt plus gros, tantôt plus petits, ſphériques, de la groſſeur d'un pois moyen; il y en a juſqu'à vingt, & même juſqu'à trente attachés ſur un petit pédicule commun; ils ſont verds d'abord, rouges lorſqu'ils ſont mûrs, unis à leur ſuperficie, laquelle ſe ride & ſe noircit lorſqu'on les ſeche. Tantôt ces grappes viennent à l'extrémité des tiges, & ce ſont celles que le vulgaire appelle *femelles:* tantôt elles naiſſent dans la partie moyenne des tiges ſur les nœuds, & oppoſées à la queue des feuilles; celles-ci ſont nommées *fleurs males*.

Cette plante fleurit tous les ans, & même deux fois lorſqu'elle eſt vigoreuſe. On recueille ſes fruits mûrs quatre mois après que ſes fleurs ſont tombées, & on les expoſe au ſoleil pendant ſept ou huit jours, pendant leſquels l'écorce ſe noircit. On trouve cette plante dans les îles de Java & de Sumatra, & dans tout le Malabar. On la cultive en plantant dans la terre des morceaux de ſes branches que l'on a coupés, & que l'on met à la racine des arbres; ou bien on la ſoutient avec des échalas comme la vigne.

En ôtant l'écorce du *poivre noir*, on fait par l'art le *poivre blanc* qui eſt le ſeul que l'on nous apporte aujourd'hui. On enleve cette écorce en faiſant macérer dans l'eau de la mer le *poivre noir*; l'écorce extérieure s'enfle & s'ouvre par la macération, & on en retire très-facilement le grain qui eſt blanc, & que l'on ſeche; il eſt beaucoup plus doux que le noir, & lui eſt préférable.

Ce n'eſt pas ſeulement les graines de *poivre* qui ont de l'acrimonie, c'eſt encore toute la plante; car les feuilles ſoit vertes, ſoit ſeches, les ſarmens, & la racine quand on les mâche, brûlent la langue & le goſier, & excitent la ſalive. (*D. J.*)

Poivre blanc, (*Hiſt. des drog. exot.*) Le *poivre blanc*, *piper album*, & *leucopiper* off. *piper rotundum, album*, C. B. P. 413. eſt de deux ſortes: l'un naturel que l'on nous apporte très-rarement, l'autre factice très-commun; ce n'eſt autre choſe que le *poivre noir* dont on à ôté l'écorce avant de le ſécher. Il ne differe du noir que par la couleur griſe ou blanchâtre.

On ne decouvre aucune différence entre la plante qui porte le *poivre* noir, & celle qui porte le *blanc*; de la même maniere que la vigne qui porte le raiſin noir, n'eſt diſtinguée de celle qui porte le raiſin blanc, que lorſque les raiſins y ſont encore attachés, & même qu'ils ſont mûrs: mais les plantes qui portent le *poivre blanc* ſont très-rares, & ne naiſſent que dans quelques endroits du Malabar, & de Malaca, & encore en petite quantité. Etienne de Flacourt, dans ſa deſcription de l'île de Madagaſcar, raconte qu'il y vient une eſpece de poivrier blanc; mais comme il ne l'a pas décrite, nous ne pouvons aſſurer ſi c'eſt la même plante que celle qui porte notre *poivre blanc*, ou ſi elle en eſt différente. (*D. J.*)

Poivre long, (*Hiſt. des drog. exot.*) Le *poivre long*, *piper longum*, & *macropiper* off. *piper longum, orientale*, C. B. P. 412. eſt un fruit deſſeché avant ſa maturité, long d'un pouce ou d'un pouce & demi, ſemblable aux chatons de bouleau; il eſt oblong, cylindrique, & cannelé obliquement comme en ſpirale avec des tubercules placés en forme de réſeau. Il eſt partagé intérieurement en pluſieurs petites cellules membraneuſes, rangées ſur une même ligne en rayons; chacune de ces cellules contient une ſeule graine, arrondie, large à-peine d'une ligne, noirâtre en-dehors, blanche en-dedans, d'un goût âcre, brûlant, un peu amer. Ces chatons ſont attachés à un pédicule grêle d'un pouce de longueur. On choiſit celui qui eſt gros, entier, récent, qui ne pique pas la langue auſſi-tôt, mais dont l'impreſſion dure long-tems; on rejette celui qui eſt percé, carié, ou falſifié.

La plante qui porte le *poivre long*, s'appelle *pimpilim, ſive piper longum*, par Piſon, mantiſſ. arom. 182. *cattatirpali*, hort. malab. *tom. VII. p.* 27. Elle differe du poivrier à fruit rond par ſes tiges qui ſont moins ligneuſes, par les queues des feuilles, & par les feuilles même qui ſont plus longues, d'un verd plus foncé, découpées vers leur baſe, plus minces & plus molles, ayant deux ou trois petites nervures outre la côte qui regne dans le milieu, ces nervures ſont ſaillantes des deux côtés, s'étendent depuis la baſe juſqu'à la pointe, & la nervure extérieure jette en ſe courbant d'autres petites nervures tranſverſales qui ſe répandent vers le bord.

Les fleurs ſont monopétales, partagées en cinq ou ſix lanieres, & fort attachées au fruit. Ce fruit eſt cylindrique, cannelé par des ſpirales obliques & paralleles; couvert dans les interſections comme par de petites feuilles arrondies en forme de bouclier: parmi ces ſpirales il paroît des boutons ſur leſquels les fleurs étoient appuyées, ils ſont ſaillans, marqués d'un point noir, verd, jaune d'abord, d'un blanc jaunâtre en-dedans, enſuite d'un verd foncé, & enfin étant mûrs & ſecs, ils ſont d'un gris noirâtre. Lorſqu'on coupe ces fruits tranſverſalement, on y remarque des cellules diſpoſées en rayons, leſquelles cellules contiennent des graines oblongues & noirâtres. On cueille ces fruits avant qu'ils ſoient mûrs, & on les fait ſécher pour l'uſage. (*D. J.*)

Poivre *d'Afrique*, (*Hiſt. des drog. exot.*) il eſt autrement nommé *poivre de Guinée*, *poivre indien*, *maniguette*, *malaguette*, *méleguette*, & *cardamome d'Afrique*, car il a tous ces noms. Cordus l'appelle en latin *meleguetta*, *ſeu cardamomum piperatum*. C'eſt une graine luiſante, anguleuſe, plus petite que le *poivre*, rouſſe ou brune à ſa ſuperficie, blanche en dedans, âcre, brûlante comme le *poivre* & le gingembre, dont elle a auſſi l'odeur. On nous en apporte en grande quantité, & on s'en ſert à la place du *poivre* pour aſſaiſonner les nourritures. Cette graine croît en Afrique & dans l'île de Madagaſcar, d'où les Hollandois l'apportent en Europe. J'ai lu dans le recueil des voyages, les deſcriptions de la plante qui produit ce *poivre*; on ne peut y ajouter aucune foi, parce qu'elles ſont toutes infidelles, & ſe contrediſent les unes les autres (*D. J.*)

Poivre *d'Ethiopie*, (*Hiſt. des drog. exot.*) en latin *piper Æthiopicum*, *ſilicoſum*. J. B. *piper nigrum*, & *granum zelim*, Serap. On trouve ſous ce nom de *poivre d'Ethiopie* dans quelques boutiques de droguiſtes curieux pluſieurs gouſſes attachées à une tête, longues de deux, trois, quatre pouces, cylindriques, de la groſſeur d'une plume d'oie, noirâtres, un peu courbées, diviſées en petites loges, ſelon le nombre de graines qu'elles contiennent; ridées, compoſées de fibres longues, pliantes, difficiles à rompre, & d'une ſubſtance rouge-cendrée. Les graines ſont ovalaires, & chacune eſt dans une loge ſéparée par des cloiſons charnues; il eſt difficile de les tirer de leur gouſſe. Elles ſont de la groſſeur de la plus petite feve, noires en-dehors & luiſantes, d'une ſubſtance un peu dure, rouſſâtre, à texture en maniere de réſeau, ſemblable à un rayon de miel. Le goût tant de la gouſſe que des graines, approche de celui du *poivre* noir. Ce *poivre* naît en Ethiopie; c'eſt de-là que lui vient le nom qu'il a parmi les Arabes. Les Ethiopiens s'en ſervent pour les douleurs de dents; ils pourroient en faire un meilleur uſage. (*D. J.*)

Poivre *de Guinée*, (*Botan.*) autrement nommée *poivre d'Inde*, *poivre du Bréſil*, *piment*, &c. Ce n'eſt point un fruit, une graine, une baye; c'eſt le genre de plante que les Botaniſtes appellent *capſicum*. Voici ſes caracteres ſelon Ray.

La fleur eſt une roſette à cinq pointes; ſon fruit eſt une capſule compoſée d'une ſeule peau charnue, partagée en trois loges, quelquefois en deux, qui renferment des ſemences plates. M. de Tournefort caractériſe le *capſicum* de la maniere ſuivante:

Sa fleur eſt monopétale, découpée en divers ſegmens ſur les bords; le piſtil qui s'éleve du calice eſt fixé en maniere de clou au centre de la fleur; il mûrit inſenſiblement en un fruit doux & membraneux, qui contient pluſieurs graines applaties, & taillées en forme de rein. Le même botaniſte diſtingue 26 eſpeces de *capſicum*; la plus commune eſt celle qu'on appelle vulgairement *poivre de Guinée*, & en Botanique *capſicum vulgare, ſiliquis longis, propendentibus*. *I. K. H.* 152.

La racine de cette plante eſt courte, grêle, garnie ſur les côtés d'un grand nombre de fibres; elle pouſſe une tige à la hauteur d'un ou deux piés, anguleuſe, dure, velue, rameuſe; ſes feuilles ſont longues, pointues, plus larges que celles de la perſicaire, un peu épaiſſes & charnues, glabres ou ſans poil, d'un verd brun, tirant quelquefois ſur le jaune, attachées à des queues longues d'un pouce ou deux, ſans dentelures.

Sa fleur, qui ſort des aiſſelles des feuilles & à la naiſſance des rameaux, eſt une roſette à pluſieurs pointes, de couleur blanchâtre, reſſemblante à celle de la morelle commune, mais plus grande, ſoutenue par un pédicule aſſez long, charnu & rouge. Après que cette fleur eſt paſſée, il lui ſuccede un fruit qui eſt une capſule longue & groſſe comme le pouce, droite, formée par une peau luiſante, polie, verte d'abord, puis jaune, enfin rouge comme du corail ou purpurine quand elle eſt en maturité. Cette capſule eſt diviſée intérieurement en deux ou trois loges, qui renferment beaucoup de ſemences applaties de couleur blanchâtre tirant ſur le jaune, formées ordinairement comme un petit rein.

Toutes les parties de cette plante ont beaucoup d'âcreté, mais particulierement ſon fruit, qui brûle la bouche; elle croît naturellement en Guinée & au Bréſil: on la cultive & on l'éleve aiſément de graine dans les pays chauds, comme en Eſpagne & en Portugal, en Languedoc, en Provence & dans nos jardins, où la couleur rouge de ſes capſules fait plaiſir à voir. On les confit au ſucre pour les adoucir, & les Vinaigriers en mettent dans leur vinaigre pour le rendre fort & piquant. (*D. J.*)

Poivre *de Guinée*, (*Hiſt. des drogues exot.*) c'eſt encore le *poivre* autrement nommé *poivre d'Afrique*, *voyez* Poivre d'Afrique.

Poivre *de la Chine*, (*Hiſt. des drog. exot.*) Le P. le Comte dans ſes *mémoires* dit que le *poivre de la Chine* a les mêmes propriétés que celui des Indes. L'arbre qui le produit eſt grand comme nos noyers. Son fruit eſt de la groſſeur d'un pois, de couleur griſe mêlée de quelques filets rouges. Quand il eſt mûr, il s'ouvre de lui-même, & fait voir un petit noyau noir comme du jay. Après qu'on l'a cueilli, on l'expoſe au ſoleil pour le ſécher, & l'on jette le noyau, qui eſt d'un goût trop fort, ne réſervant que l'écorce. L'odeur de ces arbres à *poivre* eſt ſi violente, qu'il en faut cueillir le fruit à pluſieurs repriſes, crainte d'en être incommodé. (*D. J.*)

Poivre *de la Jamaïque*, (*Hiſt. des drog. exot.*) On appelle en françois *poivre de la Jamaïque*, *poivre de Theves*, *piment de la Jamaïque*, *amomi*, ou toutes épices, un fruit ou une certaine baie aromatique, que l'on apporte depuis quelque tems de l'île de la Jamaïque, & dont les Anglois font un très-grand uſage dans leurs ſauces. Cette baie eſt entierement différente des eſpeces de *poivre* dont nous venons de parler: celui-ci eſt nommé *pimienta* ou *the Jamaica pepper tree* en anglois; *piper jamaïcenſe quibuſdam* par Dale, pharmacol. 421; *piper odoratum jamaïcenſe noſtratibus*, par Ray, hiſt. 1507; *cocculi indici*, *aromatici*, dans le *muſ. reg. ſoc. Lond.* 1218.

C'eſt un fruit deſſéché avant ſa maturité, orbiculaire, ordinairement plus gros qu'un grain de *poivre*; ſon écorce eſt brune, ridée; il a un ombilic ou petite couronne au haut partagée en quatre, contenant deux noyaux noirs, verdâtres, ſéparés par une paroi mitoyenne, d'un goût un peu âcre, aromatique, & qui approche du clou de girofle.

L'arbre qui porte ce fruit eſt appellé par le chevalier Hans Sloane, dans ſon catal. plant. jamaïc. *myrthus arborea*, *aromatica*, *foliis laurinis latioribus & ſubrotundis*; & par le P. Plumier, botan. Americ. mſſ. *myrthus arboreſcens*, *citri foliis glabris*, *fructu racemoſo*, *caryophilli ſapore*.

Cet arbre ſurpaſſe en hauteur nos noyers d'Europe lorſqu'il eſt dans une bonne terre; mais comme il ſe plaît dans les forêts ſeches, il ne s'éleve alors que médiocrement; il eſt branchu & touffu; ſon tronc eſt le plus ſouvent droit & haut; ſon bois eſt dur, peſant, d'un rouge noirâtre d'abord, enſuite devenant avec le tems noir comme l'ébene, ce que l'on doit entendre du cœur. Il eſt couvert d'un obier épais, blanchâtre, & d'une écorce liſſe, mince, & qui tombe quelquefois par lames. L'arbre entier fait une belle figure, par la diſpoſition de ſes branches & par ſon feuillage.

Ses feuilles ſont très-liſſes & d'un verd fort agréable; elles naiſſent deux-à-deux, & oppoſées à chaque nœud des rameaux; elles ſont de différentes grandeurs: les plus amples ſont longues de quatre, cinq ou ſix pouces, larges de trois ou quatre, de la figure d'une langue, fermes, d'un verd foncé, luiſantes, parſemées de petite veines paralleles & obliques, que l'on a peine à appercevoir, & portées ſur des queues d'un pouce de longueur; elles ſont d'une odeur & d'une ſaveur qui approche beaucoup de la cannelle & du clou de girofle, légérement aſtringentes, & d'une amertume qui n'eſt pas déſagréable.

L'extrémité des tiges eſt terminée par pluſieurs pédicules longs d'un pouce, portant chacun une petite fleur compoſée de cinq pétales blancs, arrondie, concave, & diſpoſée en roſe; du fond du calice de la fleur, s'éleve un piſtil pointu, accompagné d'étamines blanches. Quand ces fleurs ſont tombées, il leur ſuccede beaucoup de baies couronnées ou creuſées en maniere de nombril; elles ſont d'abord petites & verdâtres; mais dans leur maturité elles ſont plus groſſes que les baies de génievre, noires, liſſes & luiſantes; elles contiennent une pulpe humide, verdâtre, âcre, aromatique.

Cette pulpe renferme le plus ſouvent dans le centre deux graines hémiſphériques, ſéparées par une membrane mitoyenne, enſorte qu'elles forment enſemble un petit globe; c'eſt pourquoi Cluſius, qui a decrit le premier cet aromate, ne lui attribue qu'une ſeule graine diviſée en deux parties.

Cet arbre vient dans les îles Antilles; le R. P. Plumier l'a obſervé dans les îles de Sainte-Croix, de Saint-Domingue, & les Grenadines; mais il croît par-tout dans les forêts qui ſont ſur les montagnes de la Jamaïque, & en particulier du côté du ſeptentrion, où il porte des feuilles tantôt plus larges, tantôt plus étroites. On le cultive aujourd'hui précieuſement à la Jamaïque; il fleurit en Juin, Juillet & Août, ſuivant les pluies & l'expoſition, mais le fruit mûrit bien-tôt enſuite.

Les negres montent ſur quelques-uns de ces arbres pour cueillir le fruit; ils en coupent d'autres & les abattent; ils prennent les rejettons chargés de fruits verds, qu'ils ſéparent des petites branches des feuilles & des baies qui ſont mûres; enſuite ils les expoſent ſur de l'étoffe pendant pluſieurs jours aux rayons du ſoleil, depuis ſon lever juſqu'à ſon coucher, prenant garde qu'ils ne ſoient mouillés de la roſée du matin & du ſoir. Ces baies étant ainſi ſéchées, ſe rident, & de vertes qu'elles étoient, elles deviennent brunes & en état d'être vendues. Les Anglois les regardent comme un des meilleurs aromates qui ſoient en uſage; & ſon goût agréable, & qui tient du clou de girofle, de la cannelle & du *poivre*, avec plus de douceur, fait qu'ils lui donnent un nom qui ſignifie tous les aromates enſemble.

Cet fruit diſtillé dans un ballon, fournit une huile eſſentielle qui va au fond de l'eau, & dont l'odeur eſt agréable. On emploie ce fruit pour aſſaiſonner les alimens; il fortifie l'eſtomac, il aide la digeſtion, il récrée les eſprits, & augmente le mouvement du ſang. Les chirurgiens du pays emploient les feuilles de cet arbre dans les bains pour les jambes des hydropiques, & pour faire des fomentations ſur les membres paralytiques. *Phil. tranſ.* n°. 192. (*D. J.*)

Poivre *à queue*, (*Hiſt. des drog. exot.*) Les habitans de l'île Bourbon appellent *poivre à queue* une graine aromatique qui n'eſt guère plus groſſe qu'un grain de millet; cette graine a un goût piquant & poivré; elle vient en bouquets à l'extrémité des branches d'une plante ſarmenteuſe qui croît aux Indes dans les bois, & s'entortille autour des arbres comme nos vignes ſauvages. (*D. J.*)

Poivre petit, (*Botan.*) nom vulgaire donné à la ſemence de l'*agnus caſtus*. Cette ſemence eſt preſque ronde, griſe, groſſe comme le *poivre*, ayant un goût un peu âcre & aromatique.

Poivre, eau de, (*Science microſcop.*) Le microſcope a découvert quantité de ſortes de petits animaux dans de l'*eau de poivre* factice: voici la maniere de la préparer & d'examiner les inſectes qu'elle contient.

Jettez du *poivre* noir ordinaire, groſſierement pulvériſé, dans un vaiſſeau ouvert, enſorte que le fond en ſoit couvert de la hauteur environ d'un demi-pouce: verſez-y de l'eau de pluie ou de riviere, enſorte qu'elle s'éleve au-deſſus du *poivre* d'un pouce ou à-peu-près: agitez bien l'eau & le *poivre* la premiere fois que vous les mêlez enſemble, mais n'y touchez plus dans la ſuite: expoſez votre vaiſſeau à l'air ſans le couvrir, & dans peu de jours vous y verrez une petite pellicule qui couvrira toute la ſurface de l'eau, & qui réfléchira les couleurs du priſme. Vous trouverez au microſcope que cette pellicule contient des millions de petits animaux que vous aurez peine à diſtinguer au commencement, même avec la plus forte lentille, mais qui deviennent tous les jours plus gros, juſqu'à ce qu'ils aient pris leur grandeur naturelle. Quoique leur nombre croiſſe exceſſivement chaque jour, juſqu'à ce qu'à la fin preſque tout le fluide paroiſſe en vie, cependant ces animaux reſtent principalement ſur la ſurface de l'eau, & ne s'y enfoncent pas beaucoup, à-moins qu'ils ne ſoient effrayés ou détournés; mais lorſque cela arrive il s'y précipitent quelquefois tous à-la-fois, & ne paroiſſent plus de quelque tems. Dans les chaleurs de l'été cette pellicule s'éleve plûtôt ſur la ſurface, & l'on s'apperçoit qu'elle eſt plus ſerrée que dans un tems froid, quoique cependant au milieu de l'hiver l'expérience réuſſiſſe ſi l'eau n'eſt pas glacée.

Si vous prenez de cette écume environ la groſſeur de la tête d'une épingle, avec le bec d'une plume nouvellement taillée, ou avec un petit pinceau, & ſi vous l'appliquez à un morceau de talc, vous verrez d'abord avec la troiſieme lentille, enſuite avec la premiere, différentes ſortes d'inſectes plus petits les uns que les autres, & qui different conſidérablement non-ſeulement en grandeur, mais en eſpeces.

Voici ceux que l'on a obſervé. 1°. La longueur de la premiere eſpece eſt d'environ le diametre d'un cheveu,

veu, & leur largeur trois ou quatre fois plus petite; leurs corps ſont fort minces & tranſparens, mais le côté qui paroît en-deſſous eſt plus noir que l'autre. Ils ſe tournent eux-mêmes dans l'eau très-ſouvent, & préſentent tantôt le dos, & tantôt le ventre. Leur contour eſt comme garni d'une frange ou d'un grand nombre de piés extraordinairement petits, qui ſe diſtinguent ſur-tout aux deux extrémités; dans l'une on voit auſſi certaines ſoies plus longues que les piés, & qui reſſemblent à une queue: leur mouvement eſt rapide; & comme ils tournent, retournent & s'arrêtent ſubitement, il ſemble qu'ils ſont continuellement occupés à chaſſer leur proie. Ils peuvent ſe ſervir de leurs piés pour marcher, comme pour nager; car lorſqu'on met un cheveu parmi eux, on les voit ſouvent courir ſur ce cheveu d'un bout à l'autre, & prendre différentes poſtures extraordinaires.

2°. Une eſpece aſſez commune, eſt celle de ceux dont la longueur eſt environ le tiers de l'épaiſſeur d'un cheveu, & qui ont des queues cinq ou ſix fois auſſi longues que le corps. Quelquefois lorſqu'ils ſont ſans mouvement, ils pouſſent en-dehors une langue frangée ou barbue, & l'on voit continuellement un courant qui coule vers eux, & qui eſt cauſé vraiſſemblablement par le mouvement précipité de quelques nageoires fines, ou de quelques jambes trop ſubtiles pour être diſcernées.

3°. Une autre eſpece de la grandeur de la derniere, mais ſans queue, paroît quelquefois ſous une figure ovale, ſemblable au poiſſon plat nommé *carrelet*. On peut voir leurs piés, qui ſont fort petits, & c'eſt lorſque l'eau eſt ſur le point de s'évaporer, car alors ils les mouvent fort promptement. De tems en tems on en voit deux joints enſemble.

4°. Une quatrieme eſpece paroît ſemblable à des vers fort minces, environ cinquante fois auſſi longs que larges; leur épaiſſeur eſt à-peu-près la centieme partie de celle d'un cheveu; leur mouvement eſt uniforme & lent, balançant leur corps ordinairement, mais fort peu en s'avançant; ils nagent auſſi facilement en avant qu'en arriere, mais il eſt difficile de déterminer l'extrémité où leur tête eſt placée.

5°. Une cinquieme ſorte eſt ſi prodigieuſement petite, que le diametre d'un grain de ſable en contiendroit plus de cent bout-à-bout, & qu'il en faudroit par conſéquent plus d'un million pour égaler un grain de ſable en volume: leur figure eſt preſque ronde.

6°. Une ſixieme ſorte eſt environ de l'épaiſſeur des précédentes, mais ils ſont preſque double en longueur. Il y en a ſurement d'autres eſpeces, qu'il n'eſt pas poſſible de diſtinguer.

Il eſt aſſez agréable pendant que ces petits animaux ſont devant le microſcope, d'obſerver les différens effets que produiſent parmi eux les différentes mixtions: par exemple, ſi l'on y verſe la plus petite goutte qu'on puiſſe imaginer d'eſprit de vitriol avec la pointe d'une épingle, on voit ces animaux s'étendre immédiatement après, & tomber morts. Le ſel diſtillé les tue, mais avec cette différence, qu'au lieu de s'applatir comme dans le premier cas, ils ſe roulent en figure ovale. La teinture de ſel de tartre les jette dans des mouvemens convulſifs, après quoi ils deviennent foibles, languiſſans, & meurent ſans changer de figure. L'encre les tue auſſi promptement que l'eſprit de vitriol, mais elle ſemble les reſſerrer en différentes manieres. Le ſucre diſſous les fait auſſi périr, mais alors quelques-uns meurent plats, & les autres ronds.

Si l'on laiſſe évaporer l'eau ſans aucun mélange, quelques-uns de ces inſectes périſſent d'abord, mais d'autres non; & ſi l'on y verſe une goutte d'eau fraîche, en peu de tems pluſieurs de ces derniers revivent & ſe mettent à nager de nouveau. (*D. J.*)

POIVRER, v. act. (*Cuiſine.*) c'eſt aſſaiſonner de poivre.

Poivrer, *terme de Fauconnerie*; on dit *poivrer* l'oiſeau; c'eſt le laver avec de l'eau & du poivre quand il a la gale ou la vermine; on poivre auſſi l'oiſeau pour l'aſſurer.

POIVRIER, ſ. m. (*Botan. exot.*) c'eſt l'arbre où l'arbriſſeau qui produit le poivre; mais comme cette graine, ce fruit, cette baie eſt fort variée ſuivant les pays, vous trouverez aux différentes eſpeces de poivre la deſcription de la plante qui les produit; ainſi *voyez* Poivre noir, Poivre long, Poivre *de la Jamaïque*, Poivre *d'Afrique*, &c.

Poivrier *du Pérou*, (*Botan.*) nom de relation donné à l'eſpece de lentiſque du Pérou, que Ray, Cluſius, & autres botaniſtes appellent *molli* ou *molle*. *Voyez* Molle. (*D. J.*)

POIVRIERE, ſ. f. (*Gramm.*) uſtenſile de table; petit vaſe ou de porcelaine, ou de fayence, ou de fer blanc, ou d'argent, de la forme de la ſaliere, dans lequel on ſert le poivre.

POIX, *pix*; c'eſt une eſpece de ſuc ou de gomme tenace qui ſe tire des bois gras, principalement des pins & des ſapins, dont on ſe ſert pour la conſtruction des vaiſſeaux, en Médecine & en pluſieurs autres arts.

La *poix* eſt proprement un ſuc de l'écorce de l'arbre appellé *picea*, *peſſe*, & l'on conçoit que ce n'eſt autre choſe que l'huile de cet arbre, beaucoup plus épaiſſie, & devenue beaucoup plus noire que dans le baume. *Voy.* Ecorce & Baume.

Pour tirer la *poix* on fend l'arbre en petites buches, que l'on met dans un four qui a deux ouvertures; par l'une on met le feu, & par l'autre on recueille la *poix*, laquelle ſuintant du bois, coule ſur le plancher du four, & tombe dans des baſſins que l'on y met pour cet effet; la fumée, qui y eſt fort épaiſſe, la rend noire comme on la voit. Quelques-uns prétendent que notre *poix* commune n'eſt que le ſuc qui vient le dernier, & que le goudron eſt celui qui découle d'abord. *Voyez* Goudron.

Wheeler nous donne une autre méthode de tirer la *poix* que l'on pratique dans le levant; on fait un creux dans la terre qui a deux aunes de diametre par le haut, mais qui ſe retrécit à meſure qu'il devient plus profond; on le remplit de branches de *pin* fendues en morceaux; enſuite on recouvre de feu le haut de ce creux; le feu brûlant juſqu'au fond, la *poix* ſe diſtille & coule par un trou qui y eſt pratiqué.

La *poix* reçoit différens noms ſuivant ſes différentes préparations, ſelon ſa couleur & ſes qualités. On l'appelle *barras* quand elle diſtille du bois, mais enſuite elle prend un nom double; la plus fine & la plus claire ſe nomme *galipot*, & la plus groſſiere *barras marbré*.

Avec le galipot on fait ce que l'on appelle de la *poix blanche*, ou de la *poix de Bourgogne*, qui n'eſt que du galipot fondu avec de l'huile de térébenthine; quoique ce ſoit, ſelon quelques-uns, une *poix* naturelle qui diſtille d'un arbre réſineux qui vient ou croît dans les montagnes de Franche-Comté.

Ce même galipot ſert pareillement à faire une préparation de ce que l'on appelle *réſine* ou *poix réſine*, en faiſant bouillir la *poix* juſqu'à une certaine conſiſtence, & en la mettant en gâteaux. *Voyez* Résine.

La *poix* noire, qui eſt ce que l'on appelle proprement *poix* ſelon quelques-uns, eſt le galipot liquide brûlé & réduit à la forme & à la conſiſtence que nous y voyons, en y mélant du goudron lorſqu'il eſt chaud.

La meilleure eſt celle qui vient de Suede & de Norwege; on juge de ſa bonté par une couleur noire, luſtrée ou brillante, & lorſqu'elle eſt bien ſeche & bien caſſante.

La *poix* navale, *pix navalis*, ſe tire de vieux pins, que l'on arrange & que l'on brûle de la même maniere que l'on fait le charbon, en y mélant des étoupes & des cables battus; elle ſert à poiſſer les vaiſſeaux.

On appelle auſſi *poix navale* celle qui eſt raclée des côtés des vieux navires; & que l'on croit avoir acquis une vertu aſtringente par le moyen de l'eau de la mer; on s'en ſert à faire des emplâtres, quoiqu'il ſoit certain que les Apothicaires donnent ordinairement en ſa place de la *poix* noire commune.

La *poix* greque ou la *poix* d'Eſpagne, eſt celle que l'on a fait cuire ou bouillir dans l'eau juſqu'à ce qu'ayant perdu ſon odeur naturelle, elle devienne ſeche & friable.

Les anciens l'appelloient *colophone* à cauſe qu'il en venoit une grande quantité d'une ville de Grece nommée *Colophon*. *Voyez* Colophone.

L'huile de *poix*, *oleum picinum*, eſt une huile qui vient de la *poix*, en ſéparant la matiere aqueuſe, ou l'aquoſité qui nage ſur la *poix* fondue. On l'appelle auſſi *baume de poix*, à cauſe des grandes vertus qu'on lui attribue.

Poix, (*Art méchan.*) voici comme en Provence on recueille différentes ſortes de *poix* & autres préparations réſineuſes du pin ſauvage, nommé *pinus ſylveſtris* par C. B. P. 491.

On fait à cet arbre pluſieurs inciſions par degrés, d'abord d'un côté près de la racine, l'année ſuivante plus haut, & ainſi de ſuite, juſqu'à la hauteur de dix à douze piés, & juſqu'à ce que la liqueur ceſſe de couler de ce côté-là; alors on fait des inciſions de la même maniere aux autres côtés de l'arbre; la liqueur qui en découle eſt reçue dans de petites foſſes; ſa partie ſupérieure s'épaiſſit par la chaleur du ſoleil, & elle ſe change en une certaine croûte réſineuſe, que l'on appelle communément

bar-

barras. Si cette croûte eſt blanche & ſans ordures, elle s'appelle *galipot*, *garipot*, *réſine blanche*, *encens blanc*; mais ſi elle eſt brune ou pleine d'ordures, on l'appelle *encens madré*, ou *encens de village*. Les ciriers emploient bien ſouvent la réſine blanche ou le galipot, avec la cire pour faire des cierges.

Quand on a retiré cette liqueur des foſſes, on la paſſe au-travers de certains paniers; la partie la plus fluide coule, & on l'appelle *térébenthine*: celle qui eſt plus groſſiere, & qui reſte dans les paniers, eſt miſe dans les alembics avec deux ou trois fois autant d'eau, & elle donne par la diſtillation un eſprit & une huile de térébenthine. Il reſte au fond du vaiſſeau une maſſe dure, friable, rouſsâtre, nommée *palimpiſſa*, *poix ſeche*, & communément *arcançon*, ou *bray ſec*.

On compoſe une eſpece de *poix* noire avec le bray ſec & la *poix* noire liquide commune; avec cette *poix* noire artificielle, le bray ſec, le ſuif de bœuf, & la *poix* noire liquide & commune, fondues enſemble, on prépare la *poix navale* dont on a coutume d'enduire les vaiſſeaux avant de les lancer à l'eau. Mais cette *poix* étant reſtée long-tems ſur les vaiſſeaux, & ayant contracté quelque ſalin de l'eau de la mer, s'appelle *zopiſſa*. La réſine blanche étant fondue avec de la térébenthine & de l'huile de térébenthine, fait la *poix* que l'on appelle *poix* de Bourgogne.

Dans quelques endroits, on fait des creux autour des vieux pins, que l'on brûle, & il en découle une liqueur noire, réſineuſe & huileuſe, que l'on appelle *poix noire*, & communément *tare*, *goudron* & *bray liquide*. Dans d'autres endroits on coupe des morceaux de ce que l'on appelle *torche*, & on les place dans un fourneau de pierre ou de briques fait exprès, auquel on laiſſe un trou pour y mettre le feu, & par où la flamme puiſſe ſortir d'abord. Lorſque ces morceaux de bois ſont allumés, on ferme le tout exactement. Alors il ſort par la violence du feu beaucoup de liqueur noire, qui coule dans des canaux faits avec art, par leſquels cette *poix* eſt conduite dans des creux, ou dans des vaiſſeaux propres à la recevoir.

La *poix* noire liquide étant repoſée aſſez long-tems dans des vaiſſeaux convenables, il nage au-dedans une liqueur fluide, noire, huileuſe, que l'on appelle *huile de poix*, & improprement *huile de cade*. Quelques-uns font cuire la partie la plus groſſiere de la *poix* juſqu'à ſiccité, & ils forment une autre eſpece de *poix* ſeche, ou de bray ſec.

De toutes ces ſubſtances réſineuſes brûlées, on retire une ſuie noire & légere, que l'on appelle communément *noir de fumée*, & que l'on emploie très-ſouvent pour préparer quelques couleurs, ou l'encre dont ſe ſervent les Imprimeurs. (*D. J.*)

Poix minérale, (*Hiſt. n.*) *pix mineralis*; c'eſt le nom qu'on donne à une eſpece de bitume ſolide ou d'aſphalte, qui a la conſiſtence de la *poix*, & qui comme elle, s'attache fortement aux doigts. *Voyez* Asphalte, Bitume, *&c.*

Poix, (*Géog. anc.*) bourg de France en Picardie, ſur un ruiſſeau de même nom, au bailliage d'Amiens, érigé en duché-pairie, ſous le nom de Crequi, en 1652. Elle s'éteignit en 1687; mais *Poix* a conſervé le titre de principauté, quoiqu'il n'y ait jamais eu d'acte d'érection de ce lieu en principauté; il eſt vrai que les anciens ſeigneurs de cet endroit prenoient la qualité de *domini* & *principes de caſtello* de *Poix*; mais ce titre *principes* ne dit rien de plus que *domini*. Il y a dans ce bourg deux paroiſſes & un prieuré.

POKKOE, (*Hiſt. nat.*) oiſeau ſingulier qui ſe trouve en Afrique, & qui eſt, dit-on, particulier à la côte de Guinée. Il eſt de la groſſeur d'une oie; ſes aîles ſont d'une grandeur prodigieuſe & couvertes de plumes, qui reſſemblent plûtôt à des poils d'une couleur brune. Il a au-deſſous du bec une eſpece de poche qui a environ neuf pouces de longueur, dans laquelle il amaſſe ſa nourriture; cette poche reſſemble à la membrane de la tête d'un coq d'Inde. Son cou eſt fort long, & ſoutient une tête ſi grande, qu'elle n'a point de proportion avec le reſte du corps. Ses yeux ſont grands, noirs & vifs. Il ſe nourrit de poiſſons, dont il conſomme une quantité prodigieuſe, & qu'il avale tout entiers; il en fait autant des rats, dont il eſt, dit-on, très-friand. Boſman dit avoir apprivoiſé un de ces oiſeaux qui le ſuivoit partout. On les trouve communément dans les environs de la riviere de Bourtry, près d'Elmina.

POKUTI, (*Géog. mod.*) contrée de la petite Pologne, dans le palatinat de Ruſſie, au nord de la Tranſylvanie, & à l'occident de la Moldavie. Elle fait partie du territoire d'Halicz, & fut vendue aux Polonois par Alexandre Vaivoide de Valaquie, pour ſoixante marcs d'argent. La Pruth eſt la principale riviere qui l'arroſe. Il y a quelques bourgs & quelques forteresses.

POLA, (*Géog. anc. & mod.*) en latin *Pola*, ville d'Italie dans la partie méridionale de l'Iſtrie, ſur la côte occidentale, au fond d'un golfe, à 30 lieues S. E. de Veniſe.

Apollonius de Rhodes raconte qu'une troupe de Colques, envoyée à la pourſuite des Argonautes pour retirer Médée de leurs mains, n'ayant pû réuſſir dans ce projet, prirent terre en Iſtrie, où ils fonderent le fameux port de *Pola*, ſi connu depuis ſous le nom de *Julia Pietas*. Ce port devint pour ainſi dire le rendez-vous des nations qui négocioient tant ſur les côtes du golfe Adriatique, qu'au pays des Noriques, & dans les contrées voiſines.

Pola eſt donc une des plus anciennes villes de l'Iſtrie; mais s'il n'y reſtoit pas quelques marques de ſon ancienne grandeur, perſonne ne l'imagineroit; car c'eſt aujourd'hui un endroit délabré, qui contient à peine 700 habitans. Les Vénitiens y ont bâti une petite citadelle imparfaite, où ils tiennent dix à douze ſoldats, qui craignent plus la famine que la guerre. Ce n'eſt plus le tems que *Pola* étoit une république riche, floriſſante, & où le culte de toutes les divinités, juſqu'à celui d'Iſis, étoit accueilli. On a découvert une inſcription gravée ſur la baſe d'une ſtatue de l'empereur Severe, où cette ville eſt appellée *reſpublica Polenſis*. Ce marbre eſt à la cour du dôme, autrement dit l'égliſe cathédrale, & on faillit à le mettre aux fondemens du clocher.

Les autres antiquités de *Pola* ſont du tems des empereurs romains. Il y avoit ſur le fronton d'un petit temple l'inſcription de ſa dédicace, à Rome & à Auguſte. L'eſpece d'arc de triomphe, qui ſert maintenant de porte à la ville, *la porta dorata*, avoit été érigée à l'honneur d'un certain Sergius Lepidus, par les ſoins de ſa femme. Palladio a donné dans ſon architecture le plan & les dimenſions de l'ancien amphithéatre de *Pola*. Il étoit tout bâti de belles pierres d'Iſtrie, à trois rangs de fenêtres l'une ſur l'autre, & au nombre de 72 à chaque rang.

Pola eſt érigée en évêché, dont l'évêque eſt ſuffragant d'Udine. *Long.* 31. 42. *lat.* 44. 54. (*D. J.*)

POLAINE, *voyez* Poulaine.

POLAIRE, adj. (*Aſtron.*) ſe dit en général de tout ce qui a rapport aux poles du monde. *Voyez* Pole.

Les cercles *polaires* ſont deux petits cercles de la ſphere, paralleles à l'équateur, éloignés de 23 degrés $\frac{1}{2}$ de chaque pole; on en fait uſage pour marquer le commencement des zones froides. *Voyez* Zone.

Les cercles *polaires* ſont ainſi nommés de leur voiſinage avec les poles arctique & antarctique. *Voyez* Arctique *&* Antarctique. Les habitans de ces *polaires* ont un jour dans l'année de 24 heures, où le ſoleil ne ſe couche point, & une nuit de 24 heures, où le ſoleil ne ſe leve point. Le jour de 24 heures eſt celui de notre ſolſtice d'été pour les habitans du cercle *polaire* arctique ou ſeptentrional, & le jour du ſolſtice d'hiver pour les habitans du cercle *polaire* antarctique ou méridional; & la nuit de 24 heures eſt pour les premiers, le jour de notre ſolſtice d'hiver, & pour les autres, le jour de notre ſolſtice d'été.

Cadrans polaires, ce ſont ceux dont les plans ſont paralleles à quelque grand cercle qui paſſe par les poles, ou à quelqu'un des cercles horaires; en ſorte que le pole eſt cenſé dans le plan de ce cadran.

C'eſt pourquoi un pareil cadran ne ſauroit avoir de centre, l'axe de la terre lui étant parallele, & par conſéquent les lignes horaires y ſont auſſi paralleles. *Voy.* Cadran.

Un cadran *polaire* eſt un cadran horiſontal par rapport à quelques-uns de ceux qui habitent ſous l'équateur ou ſous la ligne.

Pour conſtruire un cadran *polaire*, *voyez l'article* Cadran.

Projection polaire eſt une repréſentation de la terre ou du ciel projettés ſur le plan de l'un des cercles *polaires*, *voyez* Projection, Mappemonde, *&c. Chambers*. (*O*)

Polaire, (*Aſtr.*) eſt l'étoile qui eſt la derniere de la queue de la petite ourſe, & fut ainſi nommée par ceux qui l'obſerverent les premiers, parce qu'étant très-peu éloignée du pole, ou du point ſur lequel tout le ciel paroît tourner, elle décrit à l'entour un cercle ſi petit, qu'il eſt preſqu'inſenſible, en ſorte qu'on la voit toujours vers le même point du ciel; cependant la diſtance de l'étoile *polaire* au pole change annuellement.

Feu

Feu M. Caſſini & le P. Riccioli obſerverent à Bologne en 1686, le diſtance de cette étoile au pole de 2°. 32′. 30″. Le détail de ſes obſervations eſt rapporté par le P. Riccioli dans ſon *Hydrographie*, *liv. VII. ch. xv.* M. Maraldi détermina en Décembre 1732, cette diſtance à 2°. 7′. 9″. La diſtance de l'étoile *polaire* au pole eſt donc diminuée en 76 ans, intervalle entre les obſervations de M. Maraldi & celles de M. Caſſini & du P. Riccioli, de 25′. 2″. ce qui eſt à raiſon de 20 ſecondes par an. Ticho-Brahé avoit trouvé la même diminution annuelle par des obſervations immédiates, *voy.* ſes *Progymn. liv. I. p.* 362. Cette variation de la diſtance entre l'étoile *polaire* & le pole du monde, eſt parfaitement conforme aux obſervations du mouvement des autres étoiles fixes. Les obſervations de Tycho prouvent qu'elle a été de même depuis 155 ans. Car ſi on compare la diſtance de l'étoile *polaire* au pole obſervée par Tycho l'an 1577, qui étoit de 2°. 58′. 50″. à la diſtance obſervée en 1732 de 2°. 7′. 9″. la différence qui eſt de 57′. 41″. étant diviſée par 155, donne préciſément 20″. pour le mouvement annuel de l'étoile *polaire* vers le pole du monde pendant ce tems. Ce mouvement ne ſera pas toujours de la même quantité, il diminuera à meſure que l'étoile *polaire* approchera du commencement du cancer, où ce mouvement ſera imperceptible pendant pluſieurs années. Suivant les hypothèſes du mouvement des étoiles fixes, la diſtance de l'étoile *polaire* au pole diminuera encore pendant 362 années, après leſquelles elle ſera le plus proche du pole qu'elle puiſſe être. Si elle n'étoit pas plus éloignée du pole de l'écliptique que l'eſt le pole du monde, elle auroit été ſe placer au pole-même du monde, ainſi que quelques aſtronomes anciens l'ont cru devoir arriver; mais comme elle eſt éloignée du pole de l'écliptique de $26' \frac{1}{2}$ plus que ne l'eſt le pole du monde, elle ne peut s'approcher plus près de ce pole que de $26' \frac{1}{2}$, pourvu que la diſtance entre ces deux poles & la latitude de l'étoile ne changent point. Si Scaliger avoit été exercé dans ces ſortes d'obſervations, il n'auroit pas nié ſi hardiment ce mouvement de l'étoile *polaire* & des autres étoiles fixes vers le pole du monde, ni inſulté à tous les aſtronomes qui le ſoutiennent. Il eſt tombé dans cette erreur, parce qu'il étoit perſuadé que cette étoile, qui eſt à l'extrémité de la queue de la petite ourſe, qui eſt préſentement la *polaire*, comme la plus proche du monde, avoit toujours été la plus boréale de cette conſtellation. Le P. Petau qui a refuté très-ſavamment l'erreur de Scaliger, a fait voir que la derniere étoile de la queue de la petite ourſe, qui eſt préſentement la *polaire*, étoit du tems d'Eudoxus, la plus éloignée du pole, & que la plus proche étoit une de l'épaule, qu'il appelle *ſuperior præcedentium in laterculo*. *Voyez* PRÉCESSION. *Article de M.* FORMEY.

POLAQUE, *ou* POLACRE, ſ. f. (*Marine.*) vaiſſeau levantin, dont on ſe ſert ſur la Méditerranée; ſa voile d'avant eſt latine, mais la miaſtre & le hunier ſont quarrés. Il porte couverte, & va à voiles & à rames. Il eſt armé de cinq ou ſix canons, & de pierriers, & monté de vingt-cinq à trente matelots. Il eſt employé à faire des découvertes quand il eſt au ſervice des grands navires.

POLARD, ſ. m. (*Monnoie.*) nom donné par quelques hiſtoriens à une petite monnoie courante de cuivre mêlé d'un peu d'argent, & qu'on nommoit plus communément *croquart*. Cette petite monnoie de France paſſa en Irlande ſous le regne d'Edouard I. On la nommoit auſſi *roſaire*, *mitre lionine*, ſuivant ſes marques; mais comme elle reſſembloit aux ſous du pays où il y avoit beaucoup plus d'argent, elle ſervit à contrefaire la monnoie courante du royaume. Pour y porter remede, le prince ordonna que dans chaque livre d'argent peſant 12 onces, il entreroit 11 onces & plus d'argent, & proſcrivit tout argent au moindre titre. La monnoie d'Irlande fut réglée de la même maniere, elle ſe trouva la même que celle d'Angleterre; & l'an 1300 les croquarts, *polards* & autres monnoies de bas aloi, furent décriées, avec peine de mort & confiſcation de biens pour quiconque en tranſporteroit dans le royaume. Tel fut le commencement du bon argent qu'on vit en Irlande, & l'an 1304. l'Angleterre y envoya tous les outils néceſſaires pour y frapper monnoie. Les ſous & les demi-ſous avoient pour marque la tête du roi miſe en triangle; le ſou peſoit 22 grains, & les demi-ſous 10 grains & demi: mais les farthings de ce tems-là ſont ſi rares, qu'il n'eſt preſque plus poſſible d'en trouver dans les cabinets des perſonnes les plus curieux en ce genre. (*D. J.*)

POLARITÉ, ſ. f. (*Phyſiq.*) c'eſt la propriété qu'a l'aimant ou une aiguille aimantée de ſe diriger vers les poles du monde.

POLASTRE, ſ. m. *terme de Plombier*, c'eſt une eſpece de poële de cuivre fort mince, longue de deux à trois piés, large & haute de quatre à cinq pouces, quarrée par ſon ouverture & arrondie par le bas, & garnie d'un long manche de bois. Cet inſtrument ſert aux plombiers pour chauffer en-dedans les grands tuyaux de plomb qu'ils veulent ſouder. *Voyez* TUYAU DE PLOMB. *Voy. les fig. Pl. du Plombier.*

POLATI, ou *PULATI*, (*Géod. mod.*) peuples des états du Turc en Europe dans la haute Albanie. Ils habitent à l'orient du lac de Scutari, & au nord du Drinnoir. Ils ne poſſedent que cinq méchans bourgs & villages où ſe trouvent des chrétiens, mais tous ſous la puiſſance des Turcs.

POLDRACK, (*Commerce.*) petite monnoie de Pologne. Cinq *poldracks* font un gros d'Allemagne; 60 *poldracks* font un écu d'Allemagne, c'eſt-à-dire, environ 3 livres 15 ſous argent de France; ainſi le *poldrack* vaut environ cinq liards de notre monnoie.

POLE, ſ. m. *en terme d'Aſtronomie*, ſe dit de chacune des extrémités de l'axe ſur lequel la ſphere du monde eſt cenſée faire ſa révolution. *Voyez* SPHERE. Ce mot vient du grec πολεῖν; *vertere*, tourner.

Ces deux points éloignés de l'équateur de 90 degrés chacun, ſont auſſi appellés les *poles du monde*. Tels ſont les points *P* & *Q*, *Pl. aſtronom. fig.* 21. celui des deux qui nous eſt viſible, comme *P*, c'eſt-à-dire, qui eſt élevé ſur notre horiſon, s'appelle le *pole arctique* ou *ſeptentrional*, & celui qui lui eſt oppoſé, tel que *Q*, eſt appellé *antarctique* ou *méridional*. *Voyez* ARCTIQUE & ANTARTIQUE.

POLE, *en terme de Géographie*, eſt l'extrémité de l'axe de la terre, ou l'un des points ſur la ſurface de notre globe par leſquels paſſe l'axe.

Tels ſont les points *P*, *Q*, *Pl. géograph. fig.* 1. celui des deux qui eſt élevé ſur notre horiſon, eſt appellé le le *pole arctique* ou *ſeptentrional*; & ſon oppoſé *Q* s'appelle *pole antarctique* ou *méridional*. *Voyez* GLOBE.

M. Halley prétend que le jour du ſolſtice, ſous le *pole*, eſt auſſi chaud que ſous la ligne, quand le ſoleil eſt au zénith. A toutes les heures de ce jour, ſous le *pole*, les rayons du ſoleil ſont inclinés à l'horiſon, avec lequel ils font un angle de 23 degrés & demi; au lieu que ſous la ligne, quoiqu'il ſoit vertical, il n'éclaire pas plus de 12 heures, & il eſt abſent autant; outre que pendant 3 heures 8 minutes de ces 12 heures qu'il eſt ſur l'horiſon de la ligne, il n'eſt pas autant élevé que ſous le *pole*. *Voyez* CHALEUR.

La hauteur ou l'élévation du *pole* eſt un arc du méridien intercepté entre le *pole* & l'horiſon. *Voyez* HAUTEUR, ÉLÉVATION.

La maniere de trouver cette élévation eſt un problème très-commun dans l'Aſtronomie, la Géographie & la Navigation, la hauteur du *pole* & la latitude d'un lieu étant la même choſe, c'eſt-à-dire, l'un donnant l'autre. *Voyez* LATITUDE.

Pour obſerver la hauteur du *pole*, on ſe ſert d'un quart de cercle, avec lequel on obſerve la plus grande & la plus petite hauteur méridienne de l'étoile polaire. *Voyez* MÉRIDIEN.

On ôte enſuite la plus petite hauteur de la plus grande, & on diviſe cette différence par 2; le quotient eſt la diſtance de l'étoile au *pole*; cette diſtance ajoutée à la plus petite hauteur trouvée, donne l'élévation du pole que l'on demandoit.

Ainſi M. Couplet étant à Lisbonne en 1697 ſur la fin de Septembre, obſerva que la plus grande hauteur méridienne étoit de 41°. 8′. 40″. & la plus petite de 36°. 28′. 0″. dont la différence eſt 4°. 37′. 40″. & la moitié de cette différence 2°. 18′. 59″. ajoutée à la plus petite hauteur, donne 38°. 46′. 50″. pour la hauteur du *pole* à Lisbonne. *Voyez* HAUTEUR.

La hauteur du *pole* & la ligne méridienne étant enſemble la baſe de toutes les obſervations aſtronomiques, pour les déterminer le plus exactement qu'il eſt poſſible, on doit corriger les hauteurs méridiennes par la doctrine des réfractions. *Voyez* RÉFRACTION.

Moyennant quoi, M. Couplet ſouſtrayant 1′. 25″. dans l'exemple propoſé, réduit la hauteur corrigée à 38°. 44′. 25″. La hauteur du *pole* ôtée de 90 degrés, fait connoître la hauteur de l'équateur, c'eſt-à-dire, l'angle de l'équateur avec l'horiſon. *Veyez* EQUATEUR.

Si la plus grande hauteur méridienne de l'étoile polaire ou d'une autre étoile quelconque de l'hémiſphere ſeptentrional, excede la hauteur de l'équateur, en ſouſtrayant

cette derniere de la premiere, on aura la déclinaiſon ſeptentrionale de l'étoile. Si la hauteur de l'étoile eſt plus petite que celle de l'équateur, la premiere étant ſouſtraite de la derniere, donne la déclinaiſon méridionale de l'étoile. *Voyez* DÉCLINAISON.

Si au lieu de quart de cercle, on ſe veut ſervir de gnomon pour avoir la hauteur du *pole*, en y employant les obſervations du ſoleil, il faudra calculer ſa déclinaiſon, laquelle ſuppoſe qu'on connoiſſe ſon vrai lieu déduit des tables ou éphémérides; & marquant ſur la ligne méridienne le centre de l'image, on aura par conſéquent ſa diſtance au zénith. Cette diſtance au zénith étant connue, on y ajoutera ou on en retranchera la déclinaiſon du ſoleil, ſelon que cet aſtre eſt au ſud ou au nord de l'équateur; & l'on aura ainſi la diſtance de l'équateur au zénith, laquelle eſt toujours égale à la hauteur du *pole*. Au reſte, ſi la déclinaiſon du ſoleil excede la hauteur du *pole* du lieu, ce qui peut arriver dans la zone torride, lorſque le ſoleil eſt moins éloigné du *pole* que le zénith du lieu, alors la différence entre la déclinaiſon du ſoleil & ſa diſtance au zénith ſera la hauteur du *pole* du lieu. *Voyez* LATITUDE.

M. Hook & quelques autres croient que la hauteur du *pole*, & la poſition des principaux cercles dans le ciel, ont une ſituation différente de celle qu'ils avoient anciennement; mais M. Caſſini croit que cette conjecture n'eſt pas fondée, & que toute la différence que l'on trouve dans les latitudes des lieux, &c. par rapport aux anciennes ſupputations, vient de l'inexactitude des anciennes obſervations; ſur quoi *voyez au mot* ECLIPTIQUE & OBLIQUITÉ la queſtion de l'obliquité de l'écliptique qui revient à celle-ci.

Pole dans les ſphériques, eſt un point également éloigné de toutes les parties de la circonférence d'un grand cercle de la ſphere, comme eſt un centre dans une ligne plane.

Le *pole* eſt un point éloigné de 90 degrés du plan d'un cercle, & qui eſt dans une ligne qui paſſe perpendiculairement par le centre, appellée *axe*.

Le zénith & le nadir ſont les *poles* de l'horiſon. Les *poles* de l'équateur ſont les mêmes que ceux de la ſphere ou du globe. *Voyez* ZÉNITH, NADIR, &c.

Poles de l'écliptique ſont deux points ſur la ſurface de la ſphere, éloignés des *poles* du monde de 23°. 30′. & de 90 degrés de tous les points de l'écliptique. *Voyez* ECLIPTIQUE, &c.

Dans la géométrie des courbes, on appelle *pole* un point fixe par lequel paſſent des lignes tirées à cette courbe, & qui ont ſervi à ſa deſcription. Ainſi on dit le *pole de la conchoïde*. *Voyez* CONCHOÏDE.

L'étoile du *pole*, ou l'étoile polaire, eſt une étoile de la ſeconde grandeur, qui eſt la derniere de la queue de la petite ourſe. *Voyez* OURSE & POLAIRE.

Le voiſinage de cette étoile au *pole*, qui fait qu'elle ne ſe couche jamais, eſt d'un grand ſecours dans la navigation, &c. pour déterminer le méridien, l'élévation du *pole*, & par conſéquent la latitude, &c. *Voyez* MÉRIDIEN & LATITUDE. *Chambers*. (*O*.)

POLES, *dans l'aimant*, ce ſont deux points de l'aimant qui correſpondent aux *poles* du monde, dont l'un regarde le nord, & l'autre le ſud. *Voyez* AIMANT.

Si l'on rompt l'aimant en tant de parties que l'on voudra chaque fragment aura ſes deux *poles*. Si l'on coupe un aimant par une ligne perpendiculaire à l'axe, les deux parties qui ſe touchoient auparavant, deviendront les deux *poles* oppoſés dans chaque ſegment.

Pour aimanter une aiguille, &c. la partie que l'on veut diriger vers le nord, doit être touchée avec le *pole* méridional de l'aimant, & avec ſon *pole* ſeptentrional, l'extrémité qui doit être tournée au midi. *Voy.* AIGUILLE.

Un morceau de fer acquiert des *poles* en reſtant longtems debout & dans une ſituation conſtante; mais ces *poles* ne ſont pas fixes.

Gilbert, dans ſon *traité de l'aimant*, dit que ſi l'on chauffe l'extrémité d'une verge, & qu'on la laiſſe refroidir dans une direction ſeptentrionale, elle deviendra un *pole* fixe ſeptentrional; & ſi on la met dans une direction méridionale, elle ſera un *pole* fixe méridional: néanmoins cela n'arrive pas dans tous les cas.

Si l'on tient en bas ou vers le nadir l'extrémité refroidie, elle acquiert un peu plus de magnétiſme que ſi elle ſe refroidiſſoit dirigée horiſontalement vers le nord; mais le meilleur eſt de la laiſſer un peu inclinée vers le nord. Il n'eſt pas plus avantageux de la chauffer pluſieurs fois qu'une ſeule.

D'autres ajoutent que ſi l'on tient une verge dirigée vers le nord, & que dans cette poſition l'on frappe à coups de marteau l'extrémité ſeptentrionale, elle deviendra un *pole* fixe ſeptentrional: & que le contraire arrivera ſi l'on frappe à coups de marteau l'extrémité méridionale. Ce que l'on dit des coups de marteau doit pareillement s'entendre de l'effet de la lime, de la meule de la ſcie, &c. & même un frottement doux, pourvu qu'il ſoit continué long-tems, fera naître des *poles*.

Plus les coups ſont forts, le reſte égal, plus auſſi le magnétiſme a de force. Un petit nombre de coups bien appliqués, produiſent autant d'effet qu'un grand nombre. Les vieux forets & les poinçons qui ont ſervi long-tems ont leur *pole* fixe ſeptentrional, à cauſe qu'on les met preſque toujours dans une poſition verticale, quand on en fait uſage. Les forets nouveaux ont des *poles* changeans, ou le *pole* ſeptentrional fort léger. Si l'on fore horiſontalement avec quelqu'un de ces inſtrumens dirigé vers le ſud, il eſt rare que l'on produiſe un *pole* méridional fixe, & encore plus rare ſi l'on incline vers le bas l'inſtrument dirigé au ſud; mais ſi en le frottant on l'incline en haut, en le dirigeant toujours vers le ſud, on fera un *pole* méridional fixe. *Voyez à l'article* AIMANT un plus grand détail ſur les *poles* de cette pierre. *Chambers*.

POLES *de la terre*, (*Géog. mod.*) les *poles de la terre* ſont deux points fixes, oppoſés diamétralement & placés à l'extrémité de l'axe autour duquel la terre tourne; ils répondent exactement aux deux points des cieux, autour deſquels les étoiles paroiſſent faire leur révolution. Le *pole* qui eſt ſous la grande ourſe eſt le *pole* arctique ou ſeptentrional, l'autre ſe nomme *antarctique* ou *méridional*. Chacun de ces *poles* eſt à 90ᵈ. de l'équateur. Tout cela ſe comprend encore mieux à l'inſpection du globe que par des explications. Le mot *pole* vient du grec πολέω, *je tourne*, parce que c'eſt par rapport à l'action de tourner que ces deux points ont été ainſi nommés. (*D. J.*)

POLE, poiſſon de mer qui eſt une eſpece de ſole, à laquelle il reſſemble par la forme du corps; il eſt cependant plus épais & moins allongé; ſes écailles ſont auſſi plus petites, & découpées ſur les bords. On diſtingue encore aiſément ce poiſſon de la ſole en ce qu'il a un mauvais goût déſagréable. Rondelet, *Hiſt. nat. des poiſſons, part. I. liv. XI. chap. xij. Voyez* SOLE, POISSON.

POLÉMARQUE, (*Hiſt. anc.*) magiſtrat d'Athènes. C'étoit le troiſieme des neuf archontes, & ſon département étoit le militaire ſur-tout pendant la guerre, ce qui n'empêchoit pas qu'il ne connût auſſi des affaires civiles avec ſes autres collegues. On lui donnoit auſſi le titre d'*archiſtrateque* ou de *généraliſſime* dans les guerres importantes. Dans celles de moindre conſéquence, on ſe contentoit de créer dix ſtrateques ou généraux, autant qu'il y avoit de tribus à Athènes. Le *polémarque* devoit conſulter ces ſtrateques. Il avoit outre cela ſous lui deux hipparques ou généraux de la cavalerie, & dix phylarques qui en étoient comme les meſtres de camp, dix taxiarques ou colonels qui commandoient l'infanterie. Dans la ſuite, le *polémarque* devint un magiſtrat purement civil, dont les fonctions furent renfermées dans le barreau. Chez les Etoliens on donnoit ce nom à celui qui avoit la garde des portes de la ville.

POLÉMIENS, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) hérétiques qui parurent dans le iv. ſiecle, & qui furent ainſi nommés de leur chef Polémus, diſciple d'Apollinaires. Ils ſoutenoient entr'autres choſes que dans l'incarnation le verbe & la nature humaine avoient été unis ſi étroitement qu'ils s'étoient confondus l'un dans l'autre. On les a regardés comme une branche des Apollinariſtes. *Voyez* APOLLINARISTES. Théodoret, *lib. IV. hæretic. fabular.* Baronius, *ad ann. Ch.* 373.

POLÉMIQUE, (*Théolog.*) titre ou épithete qu'on donne aux livres de controverſe, principalement en matiere de théologie.

Ce mot vient du grec πόλεμος, *guerre*, *combat*, parce que dans ces ſortes d'ouvrages on diſpute ſur quelque point de dogme ou d'hiſtoire. Ainſi l'on dit *théologie polémique*, pour ſignifier une *théologie de controverſe*. La queſtion des ordinations angloiſes dans ces derniers tems a produit pluſieurs écrits *polémiques* de part & d'autre.

On donne auſſi ce nom dans la littérature à tout écrit, où l'on entreprend la défenſe ou la cenſure de quelque opinion. Les exercitations de Scaliger contre Cardan ſont un livre purement *polémique*.

POLÉMONIUM, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en roſette & profondément découpée. Le piſtil ſort du calice, il eſt attaché comme un clou au milieu de la fleur, & devient dans la ſuite un fruit ou une coque arrondie qui s'ouvre ordinairement en trois parties, & qui eſt diviſé en trois loges, dans leſquelles on trouve des ſemences le plus ſouvent

oblon-

oblongues. Tournefort, *Inſtit. rei herb. Voy.* PLANTE.

POLÉMOSCOPE, ſ. m. *terme d'Optique*, c'eſt une eſpece de téleſcope ou de lunette d'approche, qui eſt recourbée, pour voir les objets qui ne ſont pas directement oppoſés à l'œil.

Il a été inventé par Hévélius en 1637, qui le nomma ainſi des mots grecs πολεμὸς, *combat*, & σκέπτομαι, *je vois*, parce que l'on peut s'en ſervir à la guerre, dans les batailles, *&c.*

On a préſentement quelque choſe de ſemblable dans ce que l'on appelle *lorgnettes* ou *lorgnettes d'opéra*, avec leſquelles on peut voir une perſonne lorſque l'on paroît en regarder une autre. *Voyez* LORGNETTE.

Conſtruction du polémoſcope. Tout téleſcope ſera un *polémoſcope*, ſi l'on en fait un tube recourbé ſemblable au ſyphon rectangulaire *A B D M*, *fig.* 70. *Opt.* & qu'entre le verre objectif *A B* & le premier oculaire *G H*, (s'il y a pluſieurs oculaires), on diſpoſe en *K* un miroir plan de maniere qu'il ſoit incliné à l'horiſon de 45 degrés, & que l'image réfléchie ſoit au foyer du verre oculaire *G H*.

Car, par ce moyen, les objets ſitués vis-à-vis le verre ou la lentille *A B* paroîtront vis-à-vis le verre occulaire *G H* dans la direction *G C*, de même que s'il n'y avoit point de miroir *K*, & que le verre objectif & le verre oculaire & les objets fuſſent dans une même ligne droite.

Si l'on veut regarder par *O*, & non par *M*, il faut ajouter un autre miroir plan en *N*. *Wolf & Chambers.* (*T*)

POLENTA, ſ. f. Colum. (*Diététiq.*) orge nouveau rôti médiocrement, & enſuite moulu. Nous apprenons de Pline que les anciens compoſoient leur *polenta* de différentes manieres; les uns arroſoient l'orge, le faiſoient ſécher pendant une nuit, le fricaſſoient le lendemain, & d'abord après le réduiſoient en farine. D'autres prenoient de l'orge cueilli fraîchement, enſuite battu; & l'ayant arroſé d'eau, ils le lavoient, le ſéchoient au ſoleil, le piloient dans un mortier ou le faiſoient moudre; d'autres faiſoient rôtir l'orge tout ſimplement, & enſuite moudre bien menu avec un peu de millet: d'autres y ajoutoient de la coriandre, du moût, de l'hydromel, *&c.* Quoi qu'il en ſoit, leur *polenta* ſervoit de nourriture au peuple, & particulierement aux ſoldats. Les Grecs l'appelloient ἄλφιτον. Hippocrate preſcrit ſouvent à ſes malades l'ἄλφιτον préparé ſans ſel. Paul d'Egine en recommande l'uſage dans de l'eau pour appaiſer la ſoif. Il paroît par les livres ſaints que les Juifs s'en ſervoient déja du tems de David. Les Syriens employoient l'orge rôti dans leur boiſſon, pour corriger la qualité de l'eau.

Il eſt aſſez vraiſſemblable que les Arabes qui étoient voiſins des Syriens, & qui habitoient un pays ſec qui produiſoit peu d'orge, mais beaucoup de caffé, ſans preſque aucune culture, imaginerent de faire leur *polenta* avec les baies de caffé; mais les effets de ces deux boiſſons ſont tout oppoſés; l'un humecte, rafraîchit; l'autre échauffe, agite, & met les eſprits en mouvement. (*D. J.*)

POLENTINA-PLEBS, (*Littérat. géogr.*) on trouve ce nom dans Suétone, *in Tiberio*, qui veut déſigner par-là les habitans de *Polentia*: mais comme il y a eu pluſieurs villes de ce nom, ſavoir l'une dans une des îles Baléares, une autre dans le Picenum, & une autre dans les Alpes; voilà la difficulté de décider de laquelle Suétone entend parler. Il ſemble néanmoins qu'il doit être queſtion de cette derniere. Ce que Suetone ajoute un peu plus bas, du royaume de Cottus, paroît le prouver, car ce royaume étoit dans le quartier des Alpes appellé les *Alpes cottiennes*. (*D. J.*)

POLESIN, LE (*Géog. mod.*) quelques-uns écrivent la *Poleſine*, & l'on dit auſſi le *Poleſin* ou la *Poleſine* de Rovigo; c'eſt une province d'Italie dans les états de Veniſe. Elle eſt ainſi nommée de ſa ſituation entre le Pô, l'Adige, & l'Adigeſto, qui en font une preſqu'île; car *Poleſin* & preſqu'île ſignifient à-peu-près la même choſe.

Cette province eſt bornée au nord par le Padouan, au midi par le Ferrarois, au levant par le Dogado, & au couchant par le Véronnois. Son étendue eſt de 50 milles du levant au couchant, & de 20 du midi au nord. Le blé & le bétail font la richeſſe de ſes habitans. Elle eſt gouvernée par quelques nobles Vénitiens que la république y envoye. Rovigo eſt la capitale du *Poleſin*; on y trouve auſſi l'ancienne ville d'Adria, & tout ce pays étoit ſujet aux ducs de Ferrare, avant que les Vénitiens l'euſſent conquis.

POLETES, ſ. m. pl. (*Antiq. grecq.*) πωληταί, étoient chez les Athéniens dix magiſtrats qui, conjointement avec les trois chargés de l'argent conſacré aux pompes publiques, avoient la direction de l'argent des impôts, & de la vente des biens confiſqués. En outre, leur pouvoir s'étendoit encore juſqu'à vendre à l'encan ceux qui n'avoient pas payé le tribut nommé μετοίκιον. Potter, *Arch. græc. l. I. c. xiv.*

POLI, CIVIL, HONNETE, AFFABLE, GRACIEUX, (*Synon.*) nous ſommes *honnêtes* par l'obſervation des uſages de la ſociété; nous ſommes *civils* par les honneurs que nous rendons à ceux qui ſe trouvent à notre rencontre; nous ſommes *polis* par les façons flatteuſes que nous avons dans la converſation & dans la conduite, pour les perſonnes avec qui nous vivons; nous ſommes *gracieux* par des airs prevenans pour ceux qui s'adreſſent à nous; nous ſommes *affables* par un abord doux & facile à nos inférieurs, qui ont à nous parler.

Les manieres *honnêtes* ſont une marque d'attention; les *civiles* ſont un témoignage de reſpect; les *polies* ſont une marque ou démonſtration d'eſtime; les *gracieuſes* ſont un moyen de prévenance flatteuſe; les *affables* ſont une inſinuation de bienveillance: toutes ces choſes s'acquierent par l'uſage du monde, & ne ſont que l'écorce de la vertu.

POLI *d'une glace*, (*Manufact. de glaces.*) on appelle le *poli d'une glace*, la derniere façon qu'on lui donne avec l'émeril ou la potée, & l'on nomme dans les manufactures, *l'attélier du poli*, le lieu deſtiné à donner aux glaces cette derniere façon. (*D. J.*)

POLI, (*Orfev.*) le *poli* de l'argent ſe fait preſque tout à l'huile, avec de la pierre ponce à l'huile; & du tripoli à l'huile; il ſe termine par la potée à ſec.

POLI & POLIR L'ÉTAIN, (*Potier d'étain.*) c'eſt la même façon que pour l'argent; on ſe ſert de ponce en poudre & de tripoli à l'huile, qu'on appelle *rouge d'Angleterre*; enſuite on eſſuie l'ouvrage avec un linge & du blanc d'Eſpagne en poudre. *Polir* c'eſt dégraiſſer & ôter le ſuif qu'on a mis ſur la vaiſſelle d'étain avant de la forger, avec un linge & du blanc d'Eſpagne; & à la poterie & menuiſerie d'étain, c'eſt l'eſſuyer ſur le tour après avoir été brunie, avec un linge qu'on nomme pour cela *poliſſoir*.

POLIA, (*Hiſt. nat.*) nom qui a été donné à l'amianthe qui eſt compoſé de fils ou de fibres paralleles & flexibles.

POLIA, (*Géog. mod.*) petite ville des états du Turc, en Aſie, ſur la route de Conſtantinople à Iſpahan. Cette ville, dont Tavernier vous donnera de plus grands détails, eſt principalement habitée par des Grecs. (*D. J.*)

POLIADE, (*Mythol.*) Minerve eut deux temples dans la Grece ſous le nom de *Minerve Poliade*; l'un à Erythrès en Achaïe, & l'autre à Dégée dans l'Arcadie. La ſtatue de Minerve *Poliade* à Erythrès étoit de bois, d'une grandeur extraordinaire, aſſiſe ſur une eſpece de trône, tenant une quenouille des deux mains, & ayant ſur la tête une couronne ſurmontée de l'étoile polaire. Dans le temple de Minerve *Poliade* à Tégée, on conſervoit des cheveux de Méduſe, dont Minerve avoit fait préſent aux Tégéates, diſoit-on, en les aſſurant que par-là leur ville deviendroit imprenable; le temple étoit déſervi par un prêtre qui n'y entroit qu'un fois l'année. *Poliade* ſignifie celle qui habite dans les villes, ou la patrone d'une ville.

POLICANDRO, (*Géog. mod.*) île de l'Archipel, & l'une des Cyclades, à l'orient de l'île de Milo, à l'occident de celle de Siquino, & au midi de celle de Paros & d'Antiparos.

Il y a beaucoup d'apparence que *Policandro* eſt l'île nommée *Pholégandros* par Strabon & par Pline: outre la reſſemblance des noms, le premier de ces auteurs marque préciſement que navigeant d'Ios vers le couchant, on rencontre Sicenos, Laguſa, & Pholegandros. Ce qu'Aratus dit de Pholegandros, dans Strabon, convient bien à *Policandro*, ſavoir qu'on l'appelloit une *île de fer*, car elle eſt toute hériſſée de rochers; Etienne le geographe, qui cite le même paſſage d'Aratus, aſſure qu'elle a pris ſon nom de *Pholegandros*, l'un des fils de Minos.

Cette île n'a point de port: le bourg qui en eſt à trois milles du côté du nord-eſt, aſſez près d'un rocher effroyable, n'a d'autres murailles que celles qui forment le derriere des maiſons, & contient environ cent familles du rite grec, leſquelles en 1700, payerent pour la capitation & pour la taille réelle 1000 écus.

Quoique cette île ſoit pierreuſe, ſeche, pelée, on y recuille aſſez de blé & aſſez de vin pour l'uſage des habitans. Ils manquent d'huile, & l'on y ſale toutes les olives pour les jours maigres. Le pays eſt couvert du tithymale, arbriſſeau que l'on y brûle faute de meilleur bois. L'île d'ailleurs eſt aſſez pauvre, & l'on n'y commerce qu'en toiles de coton: la douzaine de ſerviettes n'y vaut qu'un écu; mais elles n'ont guere plus d'un

pié

pié en quarré : pour le même prix on en donne huit qui ſont un peu plus grandes, & bordées de deux côtés d'un paſſement.

Cette île ne manque pas de papas & de chapelles ; celle de la Vierge eſt aſſez jolie, ſituée ſur la grande roche, tout près des ruines de Caſtro, vieux château des ducs de Naxie, bâti ſans doute ſur les ruines de l'ancienne ville, laquelle portoit le nom de *Philocandros*, ſuivant Ptolomée. Il reſte dans cette chapelle quelques morceaux de colonnes de marbre. Pour la ſtatue ancienne dont parle M. Thevenot, on nous aſſura, dit Tournefort, qu'elle avoit été ſciée, & employée à des montans de porte : on y découvrit, dans le dernier ſiecle, le pié d'une figure de bronze, que l'on fondit pour faire des chandeliers à l'uſage de la chapelle. Au reſte, cette île paroit aſſez gaie dans ſa ſechereſſe. Il y a un conſul de France, qui fait auſſi les fonctions d'adminiſtrateur & de vaivode. Il y a encore dans cette effroyable roche, dont on vient de parler, une fort belle grotte. *Long.* du bourg de l'île, *lat.* 46. 35.

POLICASTRO, (*Géog. mod.*) ville ruinée d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté citérieure, ſur la côte méridionale du golfe de même nom à 22 lieues ſud-eſt de Salerne, & 24 ſud-eſt de Naples. Cette ville ſe nommoit autrefois *Palæocaſtrum*, & à ce qu'on croit, avoit été bâtie des ruines de l'ancienne *Buxentum*, ville de Lucanie ; ſon évêque, ſuffragant de Salerne, réſide à Orſaïa, bourg voiſin ; l'évêché de *Policaſtro* étoit érigé dès l'an 500. *Long.* 33. 14. *lat.* 40. 7. (*D. J.*)

POLICE, ſ. f. (*Gouvern.*) Ce *mot* vient de πόλις, *ville*, dont les Grecs ont fait πολιτεία, & nous *police*. Il a différentes acceptions qui demandent quelque detail pour être bien entendues. La vie commode & tranquille fut le premier objet des ſociétés : mais les erreurs étant plus communes peut-être, l'amour propre plus rafiné, les paſſions, ſinon plus violentes, du-moins plus étendues dans les hommes raſſemblés que dans les hommes épars, il eſt preſque arrivé le contraire de ce qu'on s'étoit propoſé ; & celui qui n'entendant que la valeur des mots, tâcheroit, ſur celui de *ſocieté*, de ſe former une idée de la choſe, devineroit exactement le contraire de ce que c'eſt. On a cherché des remedes à ce terrible inconvénient, & l'on a fait les lois. Les lois ſont des regles de conduite tirées de la droite raiſon & de l'équité naturelle que les bons ſuivent volontairement, & auxquelles la force contraint les méchans de ſe ſoumettre du-moins en apparence. Entre les lois, les unes tendent au bien général de la ſociété ; les autres ont pour but le bien des particuliers. La connoiſſance des premieres eſt ce qu'on entend par la ſcience du droit public. La ſcience du droit privé a pour objet la connoiſſance des ſecondes.

Les Grecs donnoient le nom de *police* à la premiere branche : leur πολιτεία s'étendoit donc à toutes les formes différentes de gouvernement : on pouvoit même dire en ce ſens la *police* du monde, monarchique ici, ariſtocratique ailleurs, *&c.* & c'étoit l'art de procurer à tous les habitans de la terre une vie commode & tranquille. En reſtreignant ce terme à un ſeul état, à une ſeule ſociété, la *police* étoit l'art de procurer les mêmes avantages à un royaume, à une ville, *&c.*

Le terme *police* ne ſe prend guere parmi nous que dans ce dernier ſens. Cette partie du gouvernement eſt confiee à un magiſtrat qu'on appelle *lieutenant de police*. C'eſt lui qui eſt particulierement chargé de l'exécution des lois publiées pour procurer aux habitans d'une ville, de la capitale par exemple, une vie commode & tranquille, malgré les efforts de l'erreur & les inquiétudes de l'amour propre & des paſſions. *Voyez l'article ſuivant.*

On voit évidemment que la *police* a dû varier chez les différens peuples. Quoique ſon objet fût le même par-tout, la commodité & la tranquillité de la vie ; c'eſt le génie des peuples, la nature des lieux qu'ils habitoient, les conjonctures dans leſquelles ils ſe trouvoient, *&c.* qui ont décidé des moyens propres à obtenir ces avantages.

Les Hébreux, les premiers peuples de la terre, ont été les premiers policés. Qu'on ouvre les livres de Moïſe, on y verra des lois contre l'idolâtrie, le blaſphème, l'impureté ; des ordonnances ſur la ſanctification du jour du repos & des jours de fêtes ; les devoirs réciproques des peres, des meres, des enfans, des maîtres & des ſerviteurs fixés, des decrets ſomptuaires en faveur de la modeſtie & de la frugalité ; le luxe, l'intempérance, la débauche, les proſtitutions, *&c.* proſcrites : en un mot, un corps de lois qui tendent à entretenir le bon ordre dans les états eccléſiaſtiques, civils & militaires ; à conſerver la religion & les mœurs ; à faire fleurir le commerce & les arts ; à procurer la ſanté & la sûreté ; à entretenir les édifices ; à ſubſtenter les pauvres ; & à favoriſer l'hoſpitalité.

Chez les Grecs, la *police* avoit pour objet la conſervation, la bonté, & les agrémens de la vie. Ils entendirent par la conſervation de la vie ce qui concerne la naiſſance, la ſanté & les vivres. Ils travailloient à augmenter le nombre des citoyens, à les avoir ſains, un air ſalubre, des eaux pures, de bons alimens, des remedes bien conditionnés, & des médecins habiles & honnêtes gens.

Les Romains, en 312, envoyerent des ambaſſadeurs en Grece chercher les lois & la ſageſſe. De-là vient que leur *police* ſuivit à-peu-près la même diviſion que celle des Athéniens.

Les François & la plûpart des habitans actuels de l'Europe ont puiſé leur *police* chez les anciens. Avec cette différence, qu'ils ont donné à la religion une attention beaucoup plus étendue. Les jeux & les ſpectacles étoient chez les Grecs & les Romains une partie importante de la *police* : ſon but étoit d'en augmenter la fréquence & la ſomptuoſité ; chez nous elle ne tend qu'à en corriger les abus & à en empêcher le tumulte.

Les objets particuliers de la *police* parmi nous ſont la religion, les mœurs, la ſanté, les vivres, la sûreté, la tranquillité, la voirie, les Sciences & arts libéraux ; le commerce, les manufactures & arts méchaniques, les domeſtiques, manœuvres & pauvres.

Nous venons de voir quels étoient les objets de la *police* chez les différens peuples, paſſons aux moyens dont ils ont uſé pour la faire.

L'an 2904 du monde, Menès partagea l'Egypte en trois parties, chaque partie en dix provinces ou dynaſties, & chaque dynaſtie en trois préfectures. Chaque préfecture fut compoſée de dix juges, tous choiſis entre les prêtres ; c'étoit la nobleſſe du pays. On appelloit de la ſentence d'une préfecture à celle d'un nomos, ou de la juriſdiction ou parlement d'une des trois grandes parties.

Hermès Triſmegiſte, ſecrétaire de Menès, diviſa les Egyptiens en trois claſſes ; le roi, les prêtres, & le peuple : & le peuple en trois conditions ; le ſoldat, le laboureur, & l'artiſan. Les nobles ou les prêtres pouvoient ſeuls entrer au nombre des miniſtres de la juſtice & des officiers du roi. Il falloit qu'ils euſſent au-moins vingt ans, & des mœurs irréprochables. Les enfans étoient tenus de ſuivre la profeſſion de leurs peres. Le reſte de la *police* des Egyptiens étoit renfermée dans les lois ſuivantes. Premiere loi, les parjures ſeront punis de mort. Seconde loi, ſi l'on tue ou maltraite un homme en votre préſence, vous le ſecourrez ſi vous pouvez, à peine de mort : ſinon, vous dénoncerez le malfaiteur. Troiſieme loi, l'accuſateur calomnieux ſubira la peine du talion. Quatrieme loi, chacun ira chez le magiſtrat déclarer ſon nom, ſa profeſſion : celui qui vivra d'un mauvais commerce, ou fera une fauſſe déclaration, ſera puni de mort. Cinquieme loi, ſi un maître tue ſon ſerviteur, il mourra ; la peine devant ſe régler, non ſur la condition de l'homme, mais ſur la nature de l'action. Sixieme loi, le pere ou la mere qui tuera ſon enfant, ſera condamné à en tenir entre ſes bras le cadavre pendant trois jours & trois nuits. Septieme loi, le parricide ſera percé dans tous les membres de roſeaux pointus, couché nud ſur un tas d'épines, & brûlé vif. Huitieme loi, le ſupplice de la femme enceinte ſera différé juſqu'après ſon accouchement : en agir autrement, ce ſeroit punir deux innocens, le pere & l'enfant. Neuvieme loi, la lâcheté & la déſobéiſſance du ſoldat ſeront punies à l'ordinaire : cette punition conſiſtoit à être expoſé trois jours de ſuite en habit de femme, rayé du nombre des citoyens, & renvoyé à la culture des terres. Dixieme loi, celui qui révélera à l'ennemi les ſecrets de l'état, aura la langue coupée. Onzieme loi, quiconque altérera la monnoie, ou en fabriquera de fauſſe, aura les poings coupés. Douzieme loi, l'amputation du membre viril ſera la punition du viol. Treizieme loi, l'homme adultere ſera battu de verges, & la femme aura le nez coupé. Quatorzieme loi, celui qui niera une dette dont il n'y aura point de titre écrit, ſera pris à ſon ſerment. Quinzieme loi, s'il y a titre écrit, le débiteur payera ; mais le créancier ne pourra faire excéder les intérêts au double du principal. Seizieme loi, le débiteur inſolvable ne ſera point contraint par corps : la ſociété partageroit la peine qu'il mérite. Dix-ſeptieme loi, quiconque embraſſera la profeſſion de voleur, ira ſe faire inſcrire chez le chef des voleurs qui tiendra regiſtre des choſes volées & qui les reſtituera à ceux qui les récla-

meront, en retenant un quart pour ſon droit & celui de ſes compagnons. Le vol ne pouvant être aboli, il vaut mieux en faire un état, & conſerver une partie que de perdre le tout.

Nous avons rapporté ces regles de la *police* des Egyptiens, parce qu'elles ſont en petit nombre, & qu'elles peuvent donner une idée de la juſtice de ces peuples. Il ne ſera pas poſſible d'entrer dans le même détail ſur la *police* des Hébreux. Mais nous aurons ici ce qui nous manque d'un autre côté; je veux dire une connoiſſance aſſez exacte des miniſtres à qui l'exécution des lois fut confiée.

Moïſe, ſur les avis de Jéthro ſon beau-pere, reconnoiſſant, malgré l'étendue de ſes lumieres & ſa capacité, ſon inſuffiſance pour l'exercice entiere de la *police*, confia une partie de ſon autorité à un certain nombre d'hommes craignant Dieu, ennemis du menſonge & de l'avarice; partagea le peuple en tribus de 1000 familles chacune, chaque tribu en départemens de 100 familles, chaque département en quartiers de 50, & chaque quartier en portions de 10; & créa un officier intendant d'une tribu entiere, avec d'autres employés ſubalternes pour les départemens & leurs diviſions. Cet intendant s'appella *ſara alaphem*, ou préfet, ou intendant de tribu; ſes ſubalternes, *ſara meot*, préfet de 100 familles; *ſara hhamiſchein*, préfet de 50 familles; *ſara hazaroth*, préfet de 10 familles.

Il forma de plus un conſeil de ſoixante-dix perſonnes, appellées, de leur âge & de leur autorité, *zekemni*, *ſeniores & magiſtri populi*. Ce conſeil étoit nommé le *ſanhedrin*. Le grand-prêtre y préſidoit. On y connoiſſoit de toutes les matieres de religion. Il veilloit à l'obſervation des lois. Il jugeoit ſeul des crimes capitaux; & on y portoit appel des juriſdictions inférieures.

Au-deſſous du ſanhedrin, il y avoit deux autres conſeils où les matieres civiles & criminelles étoient portées en premiere inſtance: ces tribunaux ſubalternes étoient compoſés chacun de ſept juges entre leſquels il y avoit toujours deux lévites.

Tel fut le gouvernement & la *police* du peuple dans le deſert: mais lorſque les Hébreux furent fixés, l'état des *ſare* changea; ils ne veillerent plus ſur des familles, mais ſur des quartiers ou portions de ville, & s'appellerent *ſare pelakim*, le *kireiah*.

Jéruſalem qui ſervit de modele à toutes les autres villes de la Judée, fut diſtribuée en quatre régions appellées *pelek bethacaram*, ou le quartier de la maiſon de la vigne; *pelek bethſur*, le quartier de la maiſon de force; *pelek malpha*, le quartier de la guérite; *pelek ceila*, le quartier de la diviſion. Il y eut pour chaque quartier deux officiers chargés du ſoin de la *police* & du bien public; l'un ſupérieur qui avoit l'intendance de tout le quartier, on l'appelloit *ſare pelek*, préfet du quartier. Le *ſarabhtſi pelek*, l'officier ſubalterne, n'avoit inſpection que ſur une portion du quartier. C'étoit à-peu-près comme le commiſſaire ancien & les nouveaux commiſſaires parmi nous; & leurs fonctions étoient, à ce qu'il paroît, entierement les mêmes. Voilà en général ce qui concerne la *police* & le gouvernement des Hébreux.

Police des Grecs dans Athènes. Ce fut auſſi chez les Grecs la maxime de partager l'autorité de la magiſtrature entre pluſieurs perſonnes. Les Athéniens formoient un ſénat annuel de cinq cens de leurs principaux citoyens. Chacun préſidoit à ſon tour, & les autres membres de cette aſſemblée ſervoient de conſeil au préſident.

Ces cinq cent juges ſe diſtribuoient en dix claſſes qu'on appelloit *prytanes*, & l'année étant lunaire & ſe partageant auſſi chez eux en dix parties, chaque prytane gouvernoit & faiſoit la *police* pendant 35 jours; les quatre jours reſtans étoient diſtribués entre les quatre premiers prytanes qui avoient commencé l'année.

Entre les cinquante juges qui étoient de mois, on en éliſoit dix toutes les ſemaines qu'on nommoit *préſidens*, *proeres*; & entre ces dix on en tiroit ſept au ſort, qui partageoient entr'eux les jours de la ſemaine; celui qui étoit de jour s'appelloit l'*archai*. Voilà pour la *police* de la ville.

Voici pour l'adminiſtration de la république. Entre les dix prytanes ils en prenoient une pour ces fonctions. Les neuf autres leur fourniſſoient chacune un magiſtrat, qu'on appelloit *archonte*. De ces neuf archontes, trois étoient employés à rendre au peuple la juſtice pendant le mois: l'un avoit en partage les affaires ordinaires & civiles, avec la *police* de la ville; on le nommoit *poliarque*, *préfet* ou *gouverneur de la ville*: l'autre, les affaires de religion, & s'appelloit *baſileus*, le roi: le troiſieme, les affaires étrangeres & militaires, d'où il tiroit le nom de *polemarque* ou *commandant des armées*. Les ſix autres archontes formoient les conſeils du poliarque, du roi & du polemarque. Ils examinoient en corps les nouvelles lois, & ils en faiſoient au peuple le rapport; ce qui les fit nommer du nom générique de *theſmotetes*.

Tous ces officiers étoient amovibles & annuels. Mais il y avoit un tribunal toujours compoſé des mêmes perſonnes, c'étoit l'aréopage. C'étoit une aſſemblée formée de citoyens qui avoient paſſé par l'une des trois grandes magiſtratures, & toutes les autres juriſdictions leur étoient ſubordonnées. Mais ce n'étoient pas là les ſeuls officiers ni du gouvernement ni de la *police*; les Grecs avoient conçu qu'il n'étoit guere poſſible d'obvier aux inconvéniens qu'à force de ſubdiviſions; auſſi avoient-ils leurs *dæſiſmates* ou *exploratores*, leurs *panepiſcopes* ou *inſpectores omnium rerum*, leurs *chorepiſcopes* ou *inſpectores regionum urbis*. Les Lacédémoniens comprenoient tous ces officiers ſous le nom commun de *nomophulaques*, dépoſitaires & gardiens de l'exécution des lois.

Les autres villes de la Grece étoient pareillement diviſées en quartiers, les petites en deux, les moyennes en trois, & les grandes en quatre. On appelloit les premieres *dipolis*, les ſecondes *tripolis*, & les troiſiemes *tetrapolis*. Dans Athènes, chaque quartier avoit ſon ſophroniſte, & dans Lacédémone, ſon armoſin, ou inſpecteur de la religion & des mœurs; un gunaiconome, ou inſpecteur de la décence & des habits des femmes; un opſinome, ou inſpecteur des feſtins; un aſtunome, ou inſpecteur de la tranquillité & commodité publique; un agoranome, ou inſpecteur des vivres, marchés & commerce; un métronome, ou inſpecteur des poids & meſures. Tels furent les officiers & l'ordre de la *police* des Grecs.

Les Romains eurent la leur, mais qui ne fut pas toujours la même: voyons ce qu'elle fut ſous les rois & ce qu'elle devint ſous les conſuls & les empereurs. Les Romains renfermés dans une petite ville qui n'avoit que mille maiſons & douze cens pas de circuit, n'avoient pas beſoin d'un grand nombre d'officiers de *police*; leur fondateur ſuffiſoit, & dans ſon abſence un vice-gérent, qu'il nommoit ſous le titre de préfet, *præfectus urbis*.

Il n'y avoit que les matieres criminelles qui fuſſent exceptées de la juriſdiction du ſouverain ou du prefet de la ville; les rois qui ſe réſerverent la diſtribution des graces, renvoyoient au peuple la punition des crimes; alors le peuple s'aſſembloit ou nommoit des rapporteurs.

Il n'y avoit encore d'autre juge de *police* que le ſouverain & ſon préfet, car le ſénateur n'étoit qu'un citoyen du premier des trois ordres, dans leſquels Romulus avoit diviſé le peuple romain; mais la ville s'agrandiſſant, & le peuple devenant nombreux, on ne tarda pas à ſentir la néceſſité d'en créer d'autres. On inſtitua donc deux officiers pour la recherche des crimes, ſous le nom de *quæſteurs*; voilà tout ce qui ſe fit ſous les rois, ſoit jalouſie de leur part, ſoit peu de beſoin d'un plus grand partage de l'autorité.

Tarquin fut chaſſé & on lui ſubſtitua deux conſuls. Les conſuls tinrent la place du ſouverain, & créerent, à ſon exemple, un préfet de la ville, en cas d'abſence. Les choſes demeurerent cent ſeize ans dans cet état; mais le peuple las de ne donner aucun magiſtrat à l'état, fit des efforts pour ſortir de cet aviliſſement. Il demanda des tribuns tirés de ſon ordre; il étoit le plus fort, & on lui en accorda deux. Les tribuns demanderent des aides, & les édiles furent créés: les tribuns veilloient à la conſervation des droits du peuple, & les édiles à celle des édifices.

Cependant les conſuls étoient toujours les ſeuls légiſlateurs de l'état. Le peuple exigea, par la bouche des tribuns, des lois écrites auxquelles il pût ſe conformer. Il fallut encore céder & envoyer en Grece des députés, pour en obtenir de ces peuples policés.

Les députés ſéjournerent trois ans dans la Grece, & en apporterent un recueil de ce qu'ils avoient obſervé de plus ſage. On en forma dix tables, auxquelles deux autres furent ajoutées dans la ſuite, & l'on eut la loi des douze tables.

Cependant Rome s'étendoit, & les officiers ſe multiplioient au point que deux conſuls n'y ſuffiſoient plus. On créa donc deux nouveaux officiers ſous le nom de *cenſeurs*. L'emploi des cenſeurs étoit de faire tous les cinq ans le dénombrement du peuple, de veiller aux édifices conſidérables, au parc, à la propreté des rues, aux réparations des grands chemins, aux aqueducs, au recouvrement des revenus publics, à leur emploi, & à tout ce qui concerne les mœurs & la diſcipline des citoyens.

Ce diſtrict étoit étendu, & les cenſeurs ſe choiſirent des édiles comme ils en avoient le droit, ſur leſquels ils ſe déchargerent du ſoin des rues & du parc. On fut ſi content de ces officiers qu'on ajouta à leur intendance,

celle

celle des vivres, des jeux & des ſpectacles, & leur emploi fut le premier degré aux grandes charges de la république. Ils prirent le titre de *curatores urbis*, celui d'édiles ne leur convenant plus.

Les édiles étoient tirés de l'ordre plébeïen; l'importance de leur charge excita la jalouſie des ſénateurs, qui profiterent d'une demande du peuple, pour leur ravir une partie de cet avantage. Le peuple demandoit qu'il y eût un conſul de l'ordre plébeïen, & les ſénateurs en revanche demanderent deux édiles de l'ordre patricien. Le peuple fut étonné de cette démarche du ſénat; mais les édiles ſe trouvant alors dans l'impoſſibilité de donner au peuple les grands jeux dont la dépenſe excédoit leurs moyens, la jeune nobleſſe s'offrit à en faire les frais, à condition de partager la dignité. On accepta cette propoſition, & il y eut un conſul plébeïen & deux édiles patriciens ou curules; ils tenoient ce nom d'un petit ſiége d'ivoire qu'ils faiſoient porter dans leur char.

L'autorité des conſuls ſe bornoit à la réprimande, *ignominia:* lorſque la ſentence des juges confirmoit cette réprimande, la perte entiere de la réputation, ou l'infamie, *infamia*, s'enſuivoit.

L'accroiſſement des affaires occaſionna une nouvelle création d'officiers. On ſépara les affaires de la république & du gouvernement de celle de la *police* & de la juriſdiction contentieuſe, & il y eut un préteur; ce magiſtrat rendit la juſtice, & fit pour les conſuls ce que les rois avoient fait par eux-mêmes pendant deux cens quarante ans, & les conſuls pendant cent quarante-quatre.

Le préteur devint donc, pour ainſi dire, collegue des conſuls, & fut diſtingué par les mêmes marques de dignité, & eut droit, ainſi que les queſteurs, de ſe donner des aides; les édiles lui furent ſubordonnés, & n'agirent jamais que par ſes ordres & comme ſes commis.

Les lois s'accumulerent néceſſairement à meſure que le nombre des magiſtrats différens augmenta. Il fallut du tems pour s'en inſtruire, & plus de ſavoir qu'un ſeul homme n'en pouvoit acquérir: ce fut par cette raiſon que le préteur créa les centumvirs, de 5 hommes pris dans chacune des trente-cinq tribus. Il avoit recours à ce conſeil dans les affaires de droit. Il ſe nommoit dans celles de fait tels aſſeſſeurs qu'il jugeoit à propos: quant aux matieres criminelles, c'étoit l'affaire des queſteurs d'en informer le peuple à qui il avoit appartenu de tout tems d'en juger.

Mais l'inconvénient d'aſſembler le peuple dans toute occaſion capitale, donna lieu à la création des queſteurs perpétuels, & au renvoi de la plainte des queſteurs, au tribunal du preteur, qui fit par conſéquent la *police* pour le civil & pour le criminel. Les queſteurs qui juſqu'alors avoient dépendu du peuple, commencerent donc à être ſoumis au préteur, qui eut ſous lui les édiles & les queſteurs.

On donna aux édiles des aides au nombre de dix, ſous le nom de *décemvirs*; ces aides ſans titres trouverent de la difficulté dans l'exercice de leurs fonctions, & ils obtinrent celui d'édiles, mais reſtraints aux incendies, *ædiles incendiorum extinguendorum*. Jules Céſar en créa dans la ſuite deux pour les vivres, *ædiles cereales:* il y eut donc ſeize édiles, deux plébeïens, deux curules, dix *incendiorum extinguendorum*, & deux *cereales*; mais tous furent ſoumis au préteur, ils agirent ſeulement *delegatione & vice prætoris*.

Ces officiers firent dans la ſuite quelques tentatives pour ſe ſouſtraire à cette juriſdiction & former un corps indépendant; ils réuſſirent au point de jouir du droit de publier en leur nom collectif, un édit ſous le titre d'*edictum ædilium*; mais ce déſordre dura peu: ils rentrerent dans leur devoir; & pour les empêcher dorénavant d'en ſortir, on écrivit dans les lois que, *edicta ædilium ſunt pars juris prætorii*; mais que *edicta prætorum habent vim legis*.

Ce fut ainſi que l'autorité du préteur ſe conſerva pleine & entiere juſqu'au tems où des factions ſe propoſant la ruine de la république, & s'appercevant quel obſtacle faiſoit à leurs deſſeins la puiſſance de ce magiſtrat, ſe propoſerent de l'affoiblir d'abord, puis de l'anéantir entierement en la diviſant. Le préteur de Rome avoit un collegue pour les affaires étrangeres, ſous le titre de *prætor peregrinus*. Les mécontens parvinrent à lui faire donner ſix adjoints pour les affaires criminelles. Ces adjoints furent pris du nombre des préteurs déſignés pour les provinces, ſous prétexte qu'ils avoient beſoin d'inſtruction. On ajouta encore dans la ſuite deux préteurs pour les vivres; enfin le partage fut pouſſé ſi loin que ſous le triumvirat, qui acheva la ruine de la *police* & du bon ordre, on comptoit juſqu'à ſoixante-quatre préteurs, qui tous avoient leurs tribunaux; ce fut alors que recommencerent les attentats des édiles, & comme ſi l'on eût eu peur que ce fût ſans ſuccès, on continua d'affoiblir les préteurs en les multipliant.

Tel étoit l'état des choſes lorſqu'Auguſte parvint à l'empire. Il commença la réforme par la réduction du nombre des préteurs à ſeize, dont il fixa la compétence aux ſeules matieres civiles en premiere inſtance. Il les ſubordonna à un préfet de la ville, dont la juriſdiction s'étendoit ſur Rome & ſur ſon territoire juſqu'à cinquante ſtades aux environs, ce qui revient à trente-cinq de nos lieues. Il fut le ſeul magiſtrat de *police*, & cette préfecture, qui avoit toutes les prérogatives de notre lieutenance de *police*; fut un poſte ſi important qu'Auguſte en pourvut, pour la premiere fois, ſon gendre Agrippa, qui eut pour ſucceſſeurs Mécene, Meſſala, Corvinus, Statilius Taurus, *&c.*

Le nouveau magiſtrat fut chargé de tout ce qui concerne l'utilité publique & la tranquillité des citoyens, des vivres, des ventes, des achats, des poids & meſures, des arts, des ſpectacles, de l'importation des blés, des greniers publics, des jeux, des bâtimens, du parc, de la réparation des rues & grands chemins; *&c.*

Auguſte attaqua enſuite le corps remuant des édiles; il en retrancha dix, & ôta à la juriſdiction de ceux qui reſtoient ce qu'ils avoient uſurpé ſur le dernier préteur, qu'il ſupprima. Il ſubſtitua aux préteurs & aux édiles quatorze *curatores urbis*, inſpecteurs de ville, ou commiſſaires, qui ſervirent d'aides au préfet de la ville, *adjutores præfecti urbis*. Il inſtitua autant de quartiers dans Rome qu'il avoit créé de commiſſaires; chaque commiſſaire eut un quartier pour ſon diſtrict.

L'innovation d'auguſte entraîna, ſous Conſtantin, la ſuppreſſion des édiles. Les quatorze commiſſaires étoient plébeïens. Ce nombre fut doublé par Alexandre Sévere, qui en choiſit quatorze autres dans l'ordre patricien, ce qui fait préſumer que Rome fut ſubdiviſée en quatorze autres quartiers.

Les Romains convaincus de la néceſſité d'entretenir ſoigneuſement les greniers publics, avoient créé, ſous Jules Céſar, deux préteurs & deux édiles, pour veiller à l'achat, au tranſport, au dépôt, & à la diſtribution des grains. Auguſte ſupprima ces quatre officiers, & renvoya toute cette intendance au préfet de la ville, à qui il donna pour ſoulagement un ſubdélégué, qu'il nomma *præfectus annonæ*, le préfet des proviſions; cet officier fut tiré de l'ordre des chevaliers.

La ſureté de la ville pendant la nuit fut confiée à trois officiers qu'on appelloit *triumvirs nocturnes*. Ils faiſoient leurs rondes, & s'aſſuroient ſi les plébeïens chargés du guet étoient à leur devoir. Les édiles ſuccéderent à ces triumvirs nocturnes, & pour cet effet leur nombre fut augmenté de dix, qu'Auguſte ſupprima, comme nous avons dit. Il préféra à ce ſervice celui de mille hommes d'élite dont il fit ſept cohortes qui eurent chacune leur tribun. Une cohorte avoit par conſéquent la garde de deux quartiers; tous ces tribuns obéiſſoient à un commandant un chef appellé *prefectus vigilum*, commandant du guet, cet officier étoit ſubordonné au préfet de la ville. Il ajouta à ces officiers ſubordonnés au préfet de Rome, un commiſſaire des canaux & autres ouvrages conſtruits, ſoit pour la conduite, ſoit pour la conſervation des eaux, un commiſſaire du canal ou lit du Tibre & des cloaques; quant à la cenſure, il s'en reſerva l'autorité, confiant ſeulement à un officier qui portoit le titre de *magiſter cenſus*, le ſoin de taxer les citoyens & de recouvrer les deniers publics. Il créa un commiſſaire des grands ouvrages, un commiſſaire des moindres édifices, un commiſſaire des ſtatues, un inſpecteur des rues, & de leur nettoyement, appellé *præfectus rerum nitentium*.

Pour que les commiſſaires de quartiers fuſſent bien inſtruits, il leur ſubordonna trois ſortes d'officiers, des dénonciateurs, des vicomaires, & des ſtationnaires. Les dénonciateurs au nombre de dix pour chaque quartier inſtruiſoient les commiſſaires des déſordres; pour ſavoir ce que c'étoit que les vicomaires, il faut obſerver que chaque quartier étoit ſubdiviſé en départemens; quatre officiers annuels avoient l'inſpection de chaque département. Ils marchoient armés & prêtoient main forte aux commiſſaires: tel étoit l'emploi des vicomaires. Il y avoit à Rome quatorze quartiers; chaque quartier ſe ſubdiviſoit en quatre cens vingt-quatre départemens, *vici*. Il y avoit donc pour maintenir l'ordre & la tranquillité publique & faire la *police* dans cette étendue, ſoixante & dix-huit commiſſaires, vingt-huit dénonciateurs, & mille ſix cens quatre-vingt-ſeize vicomaires. Les ſtationaires occupoient des poſtes fixés dans la ville, & leur fonction étoit d'appaiſer les ſéditions.

Voilà pour la *police* de Rome, mais quelle fut celle du reſte de l'empire? Les Romains maîtres du monde, poſerent pour premier principe d'un sûr & ſolide gouvernement, cette maxime cenſée, *omnes civitates debent ſequi conſuetudinem urbis Romæ*. Ils envoyerent donc dans toutes les provinces ſubjuguées un proconſul; ce magiſtrat avoit dans la province l'autorité & les fonctions du préfet de Rome, & du conſul. Mais c'en étoit trop pour un ſeul homme; on le ſoulagea donc par un député du proconſul, *legatus proconſulis*. Le proconſul faiſoit la *police* & rendoit la juſtice. Mais dans la ſuite on jugea à propos, pour l'exactitude de la *police*, qui demande une préſence & une vigilance ininterrompue, de fixer dans chaque ville principale des députés du proconſul, ſous le titre de *ſervatores locorum*. Auguſte ne toucha point à cet établiſſement, il ſongea ſeulement à le perfectionner, en diviſant les lieux dont les députés du proconſul étoient les conſervateurs, en des départemens plus petits, & en augmentant le nombre de ces officiers.

Les Gaules furent partagées en dix-ſept provinces, en trois cens cinq peuples ou cités, & chaque peuple en pluſieurs départemens particuliers. Chaque peuple avoit ſa capitale, & la capitale du premier peuple d'une province s'appella la *métropole de la province*. On répandit des juges dans toutes les villes. Le magiſtrat dont la juriſdiction comprenoit une des dix ſept provinces entieres, s'appella *préſident* ou *proconſul*, ſelon que la province étoit du partage de l'empereur ou du ſénat. Les autres juges n'avoient d'autres titres que celui de juges ordinaires, *judices ordinarii*, dans les grandes villes; de juges pedanés, *judices pedanei*, dans les villes moyennes; & de maires des bourgs ou villages, *magiſtri pagorum*, dans les plus petits endroits. Les affaires ſe portoient des maires aux juges ordinaires de la capitale, de la capitale à la métropole, & de la métropole à la primatie, & de la primatie quelquefois à l'empereur. La primatie fut une juriſdiction établie dans chacune des quatre plus anciennes villes des Gaules; à laquelle la juriſdiction des métropoles étoit ſubordonnée.

Mais tous ces appels ne pouvoient manquer de jetter les peuples dans de grands frais. Pour obvier à ces inconvéniens, Conſtantin ſoumit tous ces tribunaux à celui d'un prefet du prétoire des Gaules, où les affaires étoient décidées en dernier reſſort, ſans ſortie de la province.

Les juges romains conſerverent leurs anciens noms juſqu'au tems d'Adrien; ce fut ſous le regne de cet empereur qu'ils prirent ceux de ducs & de comtes: voici à quelle occaſion. Les empererurs commencerent alors à ſe former un conſeil; les membres de ce conſeil avoient le titre de comtes, *comites*. Ils en furent tellement jaloux que, quand ils paſſerent du conſeil de l'empereur à d'autres emplois, ils jugerent à propos de le conſerver, ajoutant ſeulement le nom de la province où ils étoient envoyés, mais il y avoit des provinces de deux ſortes; les unes pacifiques, & les autres militaires. Ceux qu'on envoyoit dans les provinces militaires étoient ordinairement les généraux de troupes qui y réſidoient; ce qui leur fit prendre le titre de ducs, *duces*.

Il y avoit peu de choſe à reprocher à la *police* de Rome; mais celle des provinces étoit bien imparfaite. Il étoit trop difficile, pour ne pas dire impoſſible, à des étrangers de connoître aſſez bien le génie des peuples, leurs mœurs, leurs coutûmes, les lieux, une infinité d'autres choſes eſſentielles, qui demandent une expérience conſommée, & de ne pas faire un grand nombre de fautes conſidérables. Auſſi cela arriva-t-il; ce qui détermina l'empereur Auguſte, ou un autre, car la date de cette innovation n'eſt pas certaine, à ordonner que les députés des conſuls & les conſervateurs des lieux feroient tirer du corps même des habitans, un certain nombre d'aides qui les éclaireroient dans leurs fonctions. Le choix de ces aides fut d'abord à la diſcrétion des préſidens ou premiers magiſtrats des provinces; mais ils en abuſérent au point qu'on fut obligé de le transférer à l'aſſemblée des évêques, de leur clergé, des magiſtrats, & des principaux citoyens. Le préfet du prétoire confirmoit cette élection. Dans la ſuite les empereurs ſe réſerverent le droit de nommer à ces emplois.

Ces aides eurent différens noms; ils s'appellerent comme à Rome, *curatores urbis*, commiſſaires; *ſervatores locorum*, défenſeurs des lieux; *vicarii magiſtratuum*, vice-gerens des magiſtrats; *parentes plebis*, peres du peuple; *defenſores diſciplinæ*, *inquiſitores*, *diſcuſſores*; & dans les provinces greques, *irenarchi*, modérateurs ou pacificateurs. Leurs fonctions étoient très-étendues, & afin qu'ils l'exerçaſſent ſurement, on leur donna deux huiſſiers: les huiſſiers des barrieres, *apparitores ſtationarii*, avoient auſſi ordre de leur obéir.

Il y eut entrre ces nouveaux officiers de *police*, & les officiers romains, des démêlés qui auroient eu des ſuites fâcheuſes, ſi les empereurs ne les euſſent prévenues, en ordonnant que les aides des députés des conſuls & des conſervateurs des lieux ſeroient pris entre les principaux habitans, ce qui écarta d'eux le mépris qu'en faiſoient les officiers romains. L'hiſtoire de la *police* établie par les Romains dans les Gaules, nous conduit naturellement à celle de France où nous allons entrer.

Police de France. Il y avoit 470 ans que les Gaules étoient ſous la domination des Romains, lorſque Pharamond paſſa le Rhin à la tête d'une colonie, s'établit ſur ſes bords, & jetta les fondemens de la monarchie françoiſe à Treves, où il s'arrêta. Clodion s'avança juſqu'à Amiens: Mérouée envahit le reſte de la province, la Champagne, l'Artois, une partie de l'île de France, & la Normandie. Childeric ſe rendit maître de Paris; Clovis y établit ſon ſéjour, & en fit la capitale de ſes états. Alors les Gaules prirent le nom de *France*, province d'Allemagne, d'où les François ſont originaires.

Trois peuples partageoient les Gaules dans ces commencemens: les Gaulois, les Romains & les François. Le ſeul moyen d'accorder ces peuples, que la prudence de nos premiers rois mit en uſage, ce fut de maintenir la *police* des Romains. Pour cet effet ils diſtribuerent les primaties, les duchés & les comtés du premier ordre à leurs officiers généraux; les comtés du ſecond ordre à leurs meſtres-de-camp & colonels, & les mairies à leurs capitaines, lieutenans, & autres officiers ſubalternes. Quant aux fonctions elles demeurerent les mêmes; on accorda ſeulement à ces magiſtrats à titre de récompenſe, une partie des revenus de leur juriſdiction.

Les généraux, meſtres-de-camp & colonels, accepterent volontiers les titres de *patrice*, *primat*, *duc & comte*; mais les capitaines & autres officiers aimerent mieux conſerver leurs noms de *centeniers*, *cinquanteniers* & *dixainiers*, que de prendre ceux de *juges pédanés*, ou *maires de village*. La juriſdiction des dixainiers fut ſubordonnée à celle des cinquanteniers, & celle-ci à celle des centeniers; & c'eſt de là que viennent apparemment les diſtinctions de haute, moyenne & baſſe juſtice.

On ſubſtitua au préfet du prétoire des Gaules, dont le tribunal dominoit toutes ces juriſdictions, le comte du palais, *comes palatii*, qui s'appella dans la ſuite *maire du palais*, *duc de France*, *duc des ducs*.

Tel étoit l'état des choſes ſous Hugues Capet. Les troubles dont ſon regne fut agité, apporterent des changemens dans la *police* du royaume. Ceux qui poſſédoient les provinces de France s'aviſerent de prétendre que le gouvernement devoit en être héréditaire dans leur famille. Ils étoient les plus forts, & Hugues Capet y conſentit, à condition qu'on lui en feroit foi & hommage, qu'on le ſerviroit en guerre, & qu'au defaut d'enfans mâles, elles ſeroient reverſibles à la couronne. Hugues Capet ne put mieux faire.

Voila donc le roi maître d'une province, & les ſeigneurs ſouverains des leurs. Bien-tôt ceux-ci ne ſe ſoucierent plus de rendre la juſtice; ils ſe déchargerent de ce ſoin ſur des officiers ſubalternes, & de là vinrent les vicomtes, les vice-comites, les prevôts, *præpoſiti juridicundo*; les viguiers, *vicarii*; les chatelains, *caſtellorum cuſtodes*; les maires, *majores villarum*, premiers des villages.

Les ducs & comtes qui s'étoient réſervé la ſupériorité ſur ces officiers, tenoient des audiences ſolemnelles quatre fois ou ſix fois l'année, ou plus ſouvent, & préſidoient dans ces aſſemblées compoſées de leurs pairs ou principaux vaſſaux, qu'ils appelloient *aſſiſes*.

Mais les affaires de la guerre les demandant tout entiers, ils abandonnerent abſolument la diſcuſſion des matieres civiles aux baillis; *bailli* eſt un vieux mot gaulois qui ſignifie *protecteur* ou *gardien*: en effet les baillis n'étoient originairement que les dépoſitaires ou gardiens des droits des ducs & comtes. On les nomma dans certaines provinces *ſénéchaux*; ſénéchal eſt un terme allemand qui ſe rend en françois par *ancien domeſtique*, ou *chevalier*, parce que ceux à qui les ducs & comtes confioient préférablement leur autorité, avoient été leurs vaſſaux. Telle eſt l'origine des deux degrés de juriſdiction qui ſubſiſtent encore dans les principales villes du royaume, la vicomté, viguerie, ou prevôté, & le bailliage ou la ſénéchauſſée.

La création des prevôts ſuccéda à celle des baillis. Les prevôts royaux eurent dans les provinces de la couronne toute l'autorité des ducs & des comtes, mais ils ne tarderent pas à en abuſer. Les prélats & chapitres éleverent leurs cris; nos rois les entendirent, & leur accorderent pour juge le ſeul prevôt de Paris. Voilà ce

que c'eſt que le droit de garde-gardienne, par lequel les affaires de certaines perſonnes & communautés privilégiées ſont attirées dans la capitale.

On eut auſſi quelqu'égard aux plaintes de ceux qui ne jouiſſoient pas du droit de garde-gardienne. On répandit dans le royaume des commiſſaires pour redreſſer les torts des prevôts, des ducs & des comtes, ce que ces ſeigneurs trouverent mauvais; & comme on manquoit encore de force, on ſe contenta de réduire le nombre des commiſſaires à quatre, dont on fixa la réſidence à Saint-Quentin, autrefois Vermande, à Sens, à Mâcon & à Saint-Pierre-le-Moutier. Auſſi-tôt pluſieurs habitans des autres provinces demanderent à habiter ces villes, ou le droit de bourgeoiſie, qui leur fut accordé à condition qu'ils y acquerroient des biens & qu'ils y ſéjourneroient. De là viennent les droits de bourgeoiſie du roi, & les lettres de bourgeoiſie.

Ces quatre commiſſaires prirent le titre de *baillis*, & le ſeul prevôt de Paris fut excepté de leur juriſdiction. Mais en moins de deux ſiecles, la couronne recouvra les duchés & comtés aliénés; les bailliages & ſénéchauſſées devinrent des juges royaux, & il en fut de même de ces juſtices qui ont retenu leurs anciens noms de *vicomtés*, *duchés*, & *prevôtés*.

Les titres de *bailli* & de *ſénéchal* ne convenoient proprement qu'aux vice-gérens des ducs & des comtes, cependant de petits ſeigneurs ſubalternes en honorerent leurs premiers officiers, & l'abus ſubſiſta; & de là vint la diſtinction des grands, moyens & petits bailliages ſubordonnés les uns aux autres, ceux de villages à ceux des villes, ceux-ci à ceux des provinces. De ces petits bailliages il y en eut qui devinrent royaux, mais ſans perdre leur ſubordination.

Les baillis & ſénéchaux avoient droit de ſe choiſir des lieutenans, en cas de maladie ou d'abſence; mais les lois s'étant multipliées, & leur connoiſſance demandant une longue étude, il fut ordonné que les lieutenans des baillis & ſénéchaux ſeroient licentiés en droit.

Tel étoit à peu près l'état de la *police* de France.

Ce royaume étoit diviſé en un grand nombre de juriſdictions ſupérieures, ſubalternes, royales & ſeigneuriales; & ce fut à-peu-près dans ces tems que le bon ordre penſa être entierement bouleverſé par ceux qui manioient les revenus du roi. Leur avidité leur fit comprendre dans l'adjudication des domaines royaux, les bailliages & ſénéchauſſées. La prevôté de Paris n'en fut pas même exceptée.

Mais pour bien entendre le reſte de notre *police*, & ſes révolutions, il faudroit examiner comment les conflits perpétuels de ces juriſdictions donnerent lieu à la création des bourgeois intendans de *police*, & ſe jetter dans un dédale d'affaires dont on auroit bien de la peine à ſe tirer & ſur lequel on peut conſulter l'excellent ouvrage de M. de la Mare. Il ſuffira ſeulement de ſuivre ce que devint la *police* dans la capitale, &c.

Elle étoit confiée en 275. ſous l'empereur Aurélien, à un principal magiſtrat romain, ſous le titre de *præfectus urbis*, qu'il changea par oſtentation en celui de comte de Paris, *comes pariſienſis*. Il ſe nommoit en cas de maladie ou d'abſence, un vice-gérent, ſous le titre de vicomte, *vicecomes*.

Hugues le Grand obtint en 554 de Charles le ſimple ſon pupile, l'inféodation du comté de Paris, à la charge de reverſion au défaut d'hoirs mâles. En 1082 Odon, comte de Paris, mourut ſans enfant mâle; le comté de Paris revint à la couronne, & Falco fut le dernier vicomte de Paris. Le magiſtrat que la cour donna pour ſucceſſeur à Falco, eut le titre de *prevôt*, avec toutes les fonctions des vicomtes dont le nom ne convenoit plus.

Saint Louis retira la prevôté de Paris d'entre les mains des fermiers, & la finance fut ſéparée de la magiſtrature dans la capitale. Philippe le Bel & Charles VII. acheverent la réforme dans le reſte du royaume, en ſéparant des revenus royaux, les ſénéchauſſées, bailliages, prevôtés, & autres juſtices ſubalternes.

L'innovation utile de ſaint Louis donna lieu à la création d'un receveur du domaine, d'un ſcelleur & de ſoixante notaires. Originairement le nom de notaire ne ſignifioit point un officier, mais une perſonne gagée pour écrire les actes qui ſe paſſoient entre des particuliers. On ne trouve aucun acte paſſé par-devant notaire comme officier avant 1270; ces écritures étoient enſuite remiſes au magiſtrat, qui leur donnoit l'autorité publique en les recevant *inter acta*, & qui en délivroit aux parties des expéditions ſcellées.

La prevôté de Paris fut un poſte important juſqu'à la création des gouverneurs. Louis XII. en avoit établi dans ſes provinces. François I. en donna un à Paris; & ce nouveau magiſtrat ne laiſſa bien-tôt au prevôt de toutes ſes fonctions, que celle de convoquer & conduire l'arriere-ban; ce fut un grand échec pour la juriſdiction du châtelet. Elle en ſouffrit un autre, ce fut la création d'un magiſtrat ſupérieur, ſous le titre de *bailli de Paris* à qui l'on donna un lieutenant conſervateur, douze conſeillers, un avocat, un procureur du Roi, un greffier & deux audienciers. Mais cet établiſſement ne dura que quatre ans, & le nouveau ſiege fut réuni à la prevôté de Paris.

Le prevôt de Paris, les baillis & les ſénéchaux jugeoient autrefois en dernier reſſort; car le parlement alors ambulatoire, ne s'aſſembloit qu'une ou deux fois l'année au lieu que le roi lui déſignoit, & tenoit peu de jours. Il ne connoiſſoit que des grandes affaires; mais la multitude des affaires obligea Philippe le Bel, par édit de 1302, de fixer ſes ſéances, & d'établir en différens endroits de ſemblables cours, & l'uſage des appels s'introduiſit.

Le prevôt de Paris avec ſes lieutenans, y exerçoient la juriſdiction civile & criminelle en 1400; mais il ſurvint dans la ſuite des conteſtations entre les lieutenans même de ce magiſtrat, occaſionnées par les ténebres qui couvrent les limites de leurs charges. Ces conteſtations durerent juſqu'en 1630, que la *police* fut conſervée au tribunal civil du châtelet. Les choſes demeurerent en cet état juſque ſous le regne de Louis XIV. ce monarque reconnoiſſant le mauvais état de la *police*, s'appliqua à la réformer. Son premier pas fut de la ſéparer de la juriſdiction civile contentieuſe, & de créer un magiſtrat exprès qui exerçât ſeul l'ancienne juriſdiction du prevôt de Paris. A cet effet l'office de lieutenant civil du prevôt de Paris fut éteint en 1667, & l'on créa deux offices de lieutenans du prevôt de Paris, dont l'un fut nommé & qualifié *conſeiller & lieutenant civil* de ce prevôt, & l'autre *conſeiller & lieutenant* du même prevôt *pour la police*. L'arrêt qui créa ces charges fut ſuivi d'un grand nombre d'autres, dont les uns fixent les fonctions, d'autres portent défenſes aux baillis du palais de troubler les deux nouvelles juriſdictions du châtelet. Il y eut en 1674 réunion de l'office de lieutenant de *police* de 1667 avec celui de la même année 1674, en la perſonne de M. de la Reynie. Voilà donc un tribunal de *police* érigé dans la capitale, & iſolé de tout autre.

Après avoir conduit les choſes où elles ſont, il nous reſte un mot à dire des officiers qui doivent concourir avec ce premier magiſtrat, à la conſervation du bon ordre.

Les premiers qui ſe préſentent ſont les commiſſaires; on peut voir à l'*article* COMMISSAIRE & dans le *traité* de M. de la Mare, l'origine de cet office, & les révolutions qu'il a ſouffertes. Je dirai ſeulement que très-anciennement les commiſſaires aſſiſtoient les magiſtrats du châtelet dans l'exercice de la *police*; qu'il y avoit 184 ans qu'ils étoient fixés au nombre de ſeize, par l'édit de Philippe de Valois, du 21 Avril 1337, lorſque François I. doubla ce nombre; qu'on en augmenta encore le nombre; que ce nombre fut enſuite réduit; enfin qu'il fut fixé à 55. Je ne finirois point ſi j'entrois dans le détail de leurs fonctions: c'eſt ce qu'il faut voir dans le *traité* de M. de la Mare, *pag.* 220, *tom. I.* où cette énumération remplit pluſieurs pages. On peut cependant les réduire à la conſervation de la religion, à la pureté des mœurs, aux vivres & à la ſanté, mais ces quatre tiges ont bien des branches.

Les commiſſaires ſont aidés dans leurs fonctions par des inſpecteurs, des exempts, des archers, &c. dont ont peut voir leurs fonctions aux *articles* de ce Dictionnaire qui les concernent.

Quelques perſonnes deſireroient peut-être que nous entraſſions dans la *police* des autres peuples de l'Europe. Mais outre que cet examen nous méneroit trop loin, on y verroit à-peu-près les mêmes officiers ſous des noms différens; la même attention pour la tranquillité & la commodité de la vie des citoyens; mais on ne la verroit nulle part peut-être pouſſée auſſi loin que dans la capitale de ce royaume.

Je ſuis toutefois bien éloigné de penſer qu'elle ſoit dans un état de perfection. Ce n'eſt pas aſſez que d'avoir connu les deſordres, que d'en avoir imaginé les remedes; il faut encore veiller à ce que ces remedes ſoient appliqués; & c'eſt là la partie du problème qu'il ſemble qu'on ait négligée; cependant ſans elle, les autres ne ſont rien.

Il en eſt du code de la *police* comme de l'amas des maiſons qui compoſent la ville. Lorſque la ville commença à ſe former, chacun s'établit dans le terrein qui lui convenoit, ſans avoir aucun égard à la régularité; & il

& il ſe forma de là un aſſemblage monſtrueux d'édifices que des ſiecles entiers de ſoins & d'attention pourront à peine débrouiller. Pareillement lorſque les ſociétés ſe formerent, on fit d'abord quelques lois, ſelon le beſoin qu'on en eut; le beſoin s'accrut avec le nombre des citoyens, & le code ſe groſſit d'une multitude énorme d'ordonnances ſans ſuite; ſans liaiſon, & dont le deſordre ne peut être comparé qu'à celui des maiſons. Nous n'avons de villes régulieres que celles qui ont été incendiées; & il ſembleroit que pour avoir un ſyſtème de *police* bien lié dans toutes ſes parties, il faudroit brûler ce que nous avons de recueilli. Mais ce remede, le ſeul bon, eſt peut-être encore impraticable. Cependant une expérience que chacun eſt à portée de faire, & qui démontre combien notre *police* eſt imparfaite, c'eſt la difficulté que tout homme de ſens rencontre à remédier d'une maniere ſolide, au moindre inconvénient qui ſurvient. Il eſt facile de publier une loi; mais quand il s'agit d'en aſſurer l'exécution, ſans augmenter les inconvéniens, on trouve qu'il faut preſque tout bouleverſer de fond en comble.

POLICE, (*Juriſprudence.*) les François ont conſervé le même ordre que les Romains; ils ont comme eux établi différens magiſtrats pour maintenir une bonne *police* dans le royaume, & en particulier dans chaque ville.

Mais au lieu que les payens ſe propoſoient pour premier objet de la *police*, la conſervation de la vie naturelle, les premiers empereurs chrétiens, & nos rois après eux, ont rapporté le premier objet de la *police* à la religion.

La *police* eſt exercée dans les juſtices ſeigneuriales par les juges des ſeigneurs, & autres officiers établis à cet effet.

L'édit de Cremieu, du 19 Juin 1536, avoit attribué la *police* en premiere inſtance aux prevôts royaux dans l'étendue de leurs prevôtés.

Il fut ordonné par l'article 72 de l'ordonnance de Moulins, que dans les villes on éliroit des bourgeois tous les ans ou tous les ſix mois, pour veiller à la *police* ſous la juriſdiction des juges ordinaires; & que ces bourgeois pourroient condamner en l'amende juſqu'à 60 ſols ſans appel.

Des édits poſtérieurs ordonnerent de tenir des aſſemblées fréquentes dans les villes, pour déliberer avec les notables ſur les reglemens qu'il convenoit faire; mais les inconvéniens qui en réſultoient firent abroger ces aſſemblées.

La *police* étoit exercée à Paris en premiere inſtance par les lieutenans civil & criminel du châtelet, qui avoient ſouvent des conteſtations pour leur compétence dans ces matieres.

Il arrivoit la même choſe entre les officiers des bailliages, ceux des prevôtés royales, les juges des ſeigneurs, & les juges municipaux.

Par édit du mois de Mars 1667, il fut créé un lieutenant général de *police* pour Paris; & par un autre édit du mois d'Octobre 1699, il en fut créé de même pour les autres villes.

Dans celles où il y a un juge royal & quelque juſtice ſeigneuriale, la *police* générale appartient au juge royal ſeul; & pour la *police* particuliere dans la juſtice ſeigneuriale, le juge royal a la prévention. *Edit du mois de Décembre* 1666.

Outre les lieutenans généraux de *police*, il y a dans quelques villes des procureus du roi de *police*, des commiſſaires de *police*, des inſpecteurs de *police*, & des huiſſiers particuliers pour la *police*.

Un des principaux ſoins du magiſtrat de *police*, eſt de faire publier les reglemens de *police*; il peut lui-même en faire, pourvu qu'il n'y ait rien de contraire à ceux qui ſont émanés d'une autorité ſupérieure; il eſt prépoſé pour tenir la main à l'exécution des reglemens.

Il eſt aidé dans ſes fonctions par les commiſſaires de *police*, & autres officiers. *Voyez* COMMISSAIRES.

Les ſoins de la *police* peuvent ſe rapporter à onze objets principaux; la religion, la diſcipline des mœurs, la ſanté, les vivres, la ſûreté, & la tranquillité publique, la voierie, les Sciences & les Arts libéraux, le Commerce, les Manufactures & les Arts méchaniques, les ſerviteurs domeſtiques, les manouvriers, & les pauvres.

Les fonctions de la *police* par rapport à la religion, conſiſtent à ne rien ſouffrir qui lui ſoit préjudiciable, comme d'écarter toutes les fauſſes religions & pratiques ſuperſtitieuſes; faire rendre aux lieux ſaints le reſpect qui leur eſt dû; faire obſerver exactement les dimanches & les fêtes; empêcher pendant le carême la vente & diſtribution des viandes défendues; faire obſerver dans les proceſſions & autres cérémonies publiques, l'ordre & la décence convenable; empêcher les abus qui ſe peuvent commettre à l'occaſion des confrairies & pélerinages; enfin, veiller à ce qu'il ne ſe faſſe aucuns nouveaux établiſſemens, ſans y avoir obſervé les formalités néceſſaires.

La diſcipline des mœurs, qui fait le ſecond objet de la *police*, embraſſe tout ce qui eſt néceſſaire pour réprimer le luxe, l'ivrognerie, & la fréquentation des cabarets à des heures indues, l'ordre convenable pour les bains publics, pour les ſpectacles, pour les jeux, pour les loteries, pour contenir la licence des femmes de mauvaiſe vie, les jureurs & blaſphémateurs, & pour bannir ceux qui abuſent le public ſous le nom de *magiciens*, *devineurs*, & *pronoſtiqueurs*.

La ſanté, autre objet de la *police*, l'oblige d'étendre ſes attentions ſur la conduite des nourrices & des recommandareſſes, ſur la ſalubrité de l'air, la propreté des fontaines, puits & rivieres, la bonne qualité des vivres, celle du vin, de la biere, & autres boiſſons, celle des remedes; enfin, ſur les maladies épidémiques & contagieuſes.

Indépendamment de la bonne qualité des vivres, la *police* a encore un autre objet à remplir pour tout ce qui a rapport à la conſervation & au débit de cette partie du néceſſaire; ainſi la *police* veille à la conſervation des grains lorſqu'ils ſont ſur pié; elle preſcrit des regles aux moiſſonneurs, glaneurs, laboureurs, aux marchands de grain, aux blatiers, aux meſureurs-porteurs de grains, meuniers, boulangers; il y a même des lois particulieres pour ce qui concerne les grains en tems de cherté.

La *police* étend pareillement ſes attentions ſur les viandes, & relativement à cet objet ſur les pâturages, ſur les bouchers, ſur les chaircuitiers, ſur ce qui concerne le gibier & la volaille.

La vente du poiſſon, du lait, du beurre, du fromage, des fruits & légumes, ſont auſſi ſoumiſes aux lois de la *police*.

Il en eſt de même de la compoſition & le débit des boiſſons, de la garde des vignobles, de la publication du ban de vendanges, & de tout ce qui concerne la profeſſion des Marchands de vin, des Braſſeurs & Diſtillateurs.

La voierie qui eſt l'objet de la *police*, embraſſe tout ce qui concerne la ſolidité & la ſûreté des bâtimens, les regles à obſerver à cet égard par les Couvreurs, Maçons, Charpentiers, Plombiers, Serruriers, Menuiſiers.

Les précautions que l'on doit prendre au ſujet des périls éminens; celles que l'on prend contre les incendies; les ſecours que l'on donne dans ces cas d'accidens; les meſures que l'on prend pour la conſervation des effets des particuliers, ſont une des branches de la voierie.

Il en eſt de même de tout ce qui a rapport à la propreté des rues, comme l'entretien du pavé, le nettoyement; les obligations que les habitans & les entrepreneurs du nettoyement, ont chacun à remplir à cet égard le nettoyement des places & marchés, les égoûts, les voiries, les inondations; tout cela eſt du reſſort de la *police*.

Elle ne néglige pas non plus ce qui concerne l'embelliſſement & la décoration des villes, les places vuides, l'entretien des places publiques, la ſaillie des bâtimens, la liberté du paſſage dans les rues.

Ses attentions s'étendent auſſi ſur tous les voituriers de la ville ou des environs, relativement à la ville, ſur l'uſage des carroſſes de place, ſur les charretiers & bateliers-paſſeurs d'eau, ſur les chemins, ponts & chauſſées de la ville & fauxbourgs & des environs, ſur les poſtes, chevaux de louage, & ſur les meſſageries.

La ſûreté & la tranquillité publique, qui ſont le ſixieme objet de la *police*, demandent qu'elle prévienne les cas fortuits & autres accidens; qu'elle empêche les violences, les homicides, les vols, larcins, & autres crimes de cette nature.

C'eſt pour procurer cette même ſûreté & tranquillité, que la *police* oblige de tenir les portes des maiſons cloſes paſſé une certaine heure; qu'elle défend les ventes ſuſpectes & clandeſtines; qu'elle écarte les vagabonds & gens ſans aveu; défend le port d'armes aux perſonnes qui ſont ſans qualité pour en avoir; qu'elle preſcrit des regles pour la fabrication & le débit des armes, pour la vente de la poudre à canon & à giboyer.

Ce n'eſt pas tout encore; pour la tranquillité publique, il faut empêcher les aſſemblées illicites, la diſtribution des écrits ſéditieux, ſcandaleux, & diffamatoires, & de tous les livres dangereux.

Les magiſtrats de *police* ont auſſi inſpection ſur les auberges, hôtelleries, & chambres garnies, pour ſavoir ceux qui s'y retirent.

Le jour fini, il faut encore pourvoir à la tranquillité & ſûreté de la ville pendant la nuit; les cris publics doivent ceſſer à une certaine heure, ſelon les différens tems de l'année: les gens qui travaillent du marteau ne doivent commencer & finir qu'à une certaine heure; les ſoldats doivent ſe retirer chacun dans leur quartier quand on bat la retraite; enfin, le guet & les patrouilles bourgeoiſes & autres veillent à la ſûreté des citoyens.

En tems de guerre, & dans les cas de trouble & émotion populaire, la *police* eſt occupée à mettre l'ordre, & à procurer la ſûreté & la tranquillité.

Les Sciences & les Arts libéraux, qui font le ſeptieme objet de la *police*, demandent qu'il y ait un ordre pour les univerſités, colléges, & écoles publiques, pour l'exercice de la Médecine & de la Chirurgie, pour les Sages-femmes, pour l'exercice de la Pharmacie, & pour le débit des remedes particuliers, pour le commerce de l'Imprimerie & de la Librairie, pour les eſtampes, pour les colporteurs, & généralement pour tout ce qui peut intéreſſer le public dans l'exercice des autres ſciences & arts libéraux.

Le Commerce qui fait le huitieme objet de la *police*, n'eſt pas moins intéreſſant; il s'agit de régler les poids & meſures, & d'empêcher qu'il ne ſoit commis aucune fraude par les marchands, commiſſionnaires, agens de change ou de banque, & par les courtiers de marchandiſes.

Les manufactures & les arts méchaniques font un objet à part: il y a des reglemens particuliers concernant les manufactures particulieres; d'autres concernant les manufactures privilégiées; il y a auſſi une diſcipline générale à obſerver pour les arts méchaniques.

Les ſerviteurs, domeſtiques & manouvriers, font auſſi un des objets de la *police*, ſoit pour les contenir dans leur devoir, ſoit pour leur aſſurer le payement de leurs ſalaires.

Enfin, les pauvres honteux, les pauvres malades ou invalides, qui font le dernier objet de la *police*, excitent auſſi ſes ſoins, tant pour diſſiper les mendians valides, que pour le renfermement de ceux qui ſont malades ou infirmes, & pour procurer aux uns & aux autres les ſecours légitimes.

Nous paſſerions les bornes de cet ouvrage, ſi nous entreprenions de détailler ici toutes les regles que la *police* preſcrit par rapport à chacun de ces différens objets. Pour s'inſtruire plus à fond de cette matiere, on peut conſulter l'excellent traité de la *Police*, du commiſſaire de la Mare, continué par M. le Clerc du Brillet, & le code de la *Police*, de M. Ducheſne, lieutenant général de *police* à Vitry le François. (*A*)

POLICE, *en terme de Commerce*, ſe prend pour les ordonnances, ſtatuts & réglemens dreſſés pour le gouvernement & diſcipline des corps des marchands & des communautés des arts & metiers, pour la fixation des taux & prix des vivres & denrées qui arrivent dans les halles & marchés, ſoit dans les halles & marchés, ſoit dans les ports des grandes villes, ou qui ſe débitent à la ſuite de la cour, & dans les camps & armées.

Police ſe dit encore des conditions dont des contractans conviennent enſemble pour certaines ſortes d'affaires; ce qui pourtant n'a guere lieu que dans le commerce: en ce ſens on dit *une police d'aſſurance*, & preſque dans le même ſens, *une police de chargement*. *Voy.* POLICE D'ASSURANCE & POLICE DE CHARGEMENT.

Police ſignifie auſſi quelquefois un état, un tarif, ſur lequel certaines choſes doivent ſe régler. C'eſt de ces ſortes de *polices* qu'ont les Fondeurs de caracteres d'Imprimerie, pour fixer le nombre des caracteres que chaque corps & fonte de lettres doivent avoir. *Voyez* POLICE *en terme de Fondeur*. *Dict. du Commerce.*

POLICE D'ASSURANCE, *terme de Commerce de mer.* C'eſt un contrat ou convention, par lequel un particulier que l'on appelle *aſſureur*, ſe charge des riſques qui peuvent arriver à un vaiſſeau, à ſes agrès, apparaux, victuailles, marchandiſes, ſoit en tout, ſoit en partie, ſuivant la convention qu'ils en font avec les aſſurés, & moyennant la prime qui lui en eſt par eux payée comptant. *Voyez* ASSURÉ, ASSUREUR & PRIME.

Le terme de *police* en ce ſens eſt dérivé de l'eſpagnol *polica*, qui ſignifie *cédule*; & celui-ci eſt venu des Italiens & des Lombards; & peut être originairement du latin *pollicitation*, promeſſe. Ce ſont les négocians de Marſeille qui l'ont mis en uſage dans le commerce parmi nous.

Autrefois on faiſoit des *polices* ſimplement de parole qu'on appelle *police de confiance*, parce qu'on ſuppoſoit que l'aſſureur les écrivoit ſur ſon livre de raiſon; mais maintenant on les fait toujours par écrit. *Voyez* ASSURANCE.

On trouve dans le *Dictionnaire de Commerce* de Savari, de qui nous empruntons ceci, tout ce qui concerne les *polices d'aſſurance* à Amſterdam tant ſur les marchandiſes que pour la liberté des perſonnes, avec la forme ordinaire de ces ſortes de conventions. *Voyez* cet ouvrage.

POLICE DE CHARGEMENT, *terme de Commerce de mer*, qui ſignifie la même choſe ſur la Méditerranée, que *connoiſſement* ſur l'Océan. C'eſt la reconnoiſſance des marchandiſes qui ſont chargées dans un vaiſſeau. Elle doit être ſignée par le maître ou par l'écrivain du bâtiment. *Voyez* CONNOISSEMENT. *Dictionn. de Commerce.*

Police ſignifie auſſi *billet de change*; mais ce terme n'eſt en uſage que ſur mer ou ſur les côtes. *Voyez* BILLET DE CHANGE. *Dictionn. de Comm.*

POLICE, (*Fondeur de caracteres d'Imprimerie.*) elle ſert pour connoître la quantité qu'il faut de chaque lettre en particulier, pour faire un caractère complet & propre à imprimer un livre. Cette *police* eſt un état de toutes les lettres ſervant à l'impreſſion, où eſt marqué la quantité qu'il faut de chacune d'elles relatives à leur plus ou moins d'uſage, & à la quantité de livres peſant que l'Imprimeur voudra avoir de caractere.

Il demandera, par exemple, un caractere de cicéro propre à compoſer quatre feuilles, ce qui fera huit formes. Pour cet effet on fera une fonte dont le nombre de toutes les lettres montera à cent mille, qui peſeront trois cens vingt à trois cens trente livres, qui, avec les quadrats & eſpaces, feront environ quatre cens livres, parce que la feuille eſt eſtimée cent livres. Pour remplir ce nombre de 100000 lettres, on fera cinq mille *a*, mille *b*, trois mille *c*, dix mille *e*, ſix cens &, deux mille virgules, trois cens *A* capitaux, deux cens de chaque des chiffres, & ainſi des autres lettres à proportion.

POLICHNA, (*Géog anc.*) il y a quatre villes de ce nom; ſavoir, 1°. celle de la Troade, près de Palæſcepſis; qui étoit, comme nous l'apprend Strabon, *liv. XIII. pag.* 603. au ſommet du mont Ida. Il eſt parlé de cette ville dans Thucydide, *l. VIII. p.* 171. ainſi que dans la notice d'Hiéroclès, qui la place dans la province de l'Helleſpont. Les habitans de *Polichna* ſont nommés *Polichnæi* par Pline, *liv. V. ch. xxx.* 2°. Celle de Crete, ſelon Etienne le géographe; Hérodote, *l. VII. ch. clxx.* nomme les habitans de cette ville *Polichnitani*. 3°. Celle de l'Argie; Polybe, *l. IV. n°.* 36. dit qu'elle fut priſe par Lycurgue. 4°. Enfin, celle de Sicile au voiſinage de Siracuſe, ſelon Diodore de Sicile, *l. XIII. & XIV.* (*D. J.*)

POLICHNION, (*Géog. anc.*) ſelon Denis de Byzance, & *fanum Europæ Byzantinorum*, ſelon Strabon & Polybe. Aujourd'hui on nomme cette petite ville *Jeron Romelias*, parce qu'elle eſt ſituée en Europe dans la Romélie; elle eſt au voiſinage de Conſtantinople. *Petrus Gillius, de Boſphoro Thracio, liv. II. ch. xix.*

POLIÉES, ſ. f. pl. (*Antiq. grecq.*) πολιεια, fête ſolemnelle qu'on célébroit à Thèbes en l'honneur d'Apollon, ſurnommé πολιος, c'eſt-à-dire le gris, parce que par un uſage contraire à celui de toute la Grece, ce dieu étoit repréſenté dans cette ville avec des cheveux gris. Potter, *Archœol. græc. tom. I. p.* 426.

POLICHINELLE, ſ. m. (*Litter.*) ſorte de bouffon, boſſu, contrefait, imbécille, qu'on employe dans les farces, & dont le perſonnage contraire s'appelle le *compere*.

POLIECIN, ſ. m. *en terme de Tabletier cornetier*, eſt un morceau de feutre ou gros chapeau plié en pluſieurs doubles, dont on ſe ſert pour polir les peignes. *Voyez* POLIR, *voyez les Pl.*

POLIEUS, (*Mythol.*) Jupiter avoit un temple dans la citadelle d'Athènes ſous le nom de *polieus*, c'eſt-à-dire *protecteur de la ville*. Lorſqu'on lui ſacrifioit, on mettoit ſur ſon autel de l'orge mêlé avec du froment, & on ne laiſſoit perſonne auprès; le bœuf qui devoit ſervir de victime, mangeoit un peu de ce grain en s'approchant de l'autel; le prêtre deſtiné à l'immoler, l'aſſommoit d'un coup de hache, puis s'enfuyoit; & les aſſiſtans, comme s'ils n'avoient pas vû cette action, appeloient la hache en jugement. Pauſanias qui raconte cette cérémonie, n'en rend aucune raiſon. (*D. J.*)

POLIGNANO, (*Géog. mod.*) en latin *Polinianum* & *Pulianum*; petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Bari, ſur le golfe de Veniſe, où elle avoit un port qui fut comblé par les Vénitiens; elle eſt à 8 milles au ſud-eſt de Bari, dont ſon évêché établi au douzieme ſiecle, eſt ſuffragant. *Long.* 34. 50. *lat.* 40. 55.

POLIGNY, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Franche-Comté, chef-lieu d'un bailliage de même nom ſur un ruiſſeau qui va ſe perdre dans le Doux, à 6 lieues au ſud-oueſt de Salins, & à douze de Beſançon. Elle eſt jolie, & composée d'environ 3000 habitans. Il y a une collégiale exempte de la juriſdiction archiépiſcopale, une maiſon des PP. de l'Oratoire, quatre couvens d'hommes, & un d'Urſulines.

Poligny eſt appellé *Polemniacum* dans le partage de Lothaire, entre Louis le germanique & Charles le chauve en l'année 870. Dans le ſiecle ſuivant, il eſt nommé *Poliniacum*; c'eſt un lieu ancien qui étoit ſitué dans le pays de Waraſche, *pagus Waraſcus*, ainſi nommé des peuples *Waraſci*, qui faiſoient partie des Séquaniens, & étoient établis ſur le Doux des deux côtés de la riviere. *Long.* de *Poligny*, 23. 21. *latit.* 46. 50.

Oucin (Gad de) dominicain, poëte & écrivain du quatorzieme ſiecle, étoit de *Poligny*, & traduiſit en vers françois la *conſolation philoſophique* de Boëce en 1336; traduction que divers écrivains de nos jours attribuent, je crois, mal-à-propos à un autre dominicain du même tems nommé frere *Regnault* de Louens, poëte inconnu à Fauchet, la Croix du Maine, du Verdier, Sorel, Goujet, & autres bibliothéquaires françois.

C'eſt par une aſſez plaiſante équivoque que les PP. Quetif & Echard, les plus récens bibliographes des écrivains de leur ordre de S. Dominique, ont fait Gad de Oucin polonois, au lieu de françois & bourguignon. *F. Gad de Oucin*, diſent-ils, *natione polonus, noſtris nomenclatoribus hactenus incognitus, hoc eodem anno M. CCC. XXXVI. in Galliis agebat. Pariſios forte de more pro ratione provinciæ ſuæ miſſus ad Gymnaſium ſan-jacobeum, linguam gallicam, qualem tunc loquebantur, familiarem ſibi fecit*; & cela en conſéquence de ces vers qu'ils ont lûs à la fin d'un ouvrage qu'ils lui attribuent:

Fut cil romans à Poloignie
Dont li freres s'eſt pourloignie,
Qui le romans en rime a mis,
Dieu gart au frere ſes amis.

Or ce *Pouloignie* pris pour la Pologne par les PP. Quetif & Echard, n'eſt autre choſe que la petite ville de *Poligny* en Franche-Comté. Cette bévue eſt d'autant plus ſurprenante de la part de ces deux habiles bibliographes, qu'ils n'ignoroient point avoir une maiſon ou un couvent de leur ordre à *Poligny*, *domus polinianenſis*, & qu'ils en ont fait eux-mêmes mention deux ou trois fois dans leurs écrits; c'eſt d'ailleurs ce qu'ils auroient appris de Borel & de du Verdier, qui ayant vû le Boëce en manuſcrit, dit qu'il eſt d'un moine de *Poligny*, & en copie ſes ſix vers de la fin.

L'an mil trois cens ſix avec trente,
Le derrain jour de Mai prenez,
Si ſçaurez quand à fin menez
Fut ce roman à Poligny.
Donc le frere eſt de Poligny,
Qui ce romans en rime a mis.

Au reſte, la traduction en vers françois de Boëce, par le frere Oucin, n'eſt pas la premiere, car elle avoit été précédée de tout un ſiecle par celle qu'avoit faite de cet ouvrage Jean de Meun, ſurnommé *Clopinel*, parce qu'il clopinoit ou boitoit, mais plus connu encore par ſa continuation du fameux roman de la Roſe commencé par Guillaume de Lorris; il dédia ſa traduction de la *conſolation philoſophique* de Boëce à Philippe le Bel, en ces termes: „ A ta royale majeſté.... jaçoit ce que entendes bien le latin, &c. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

POLIIFOLIUM, (*Botan.*) genre de plante décrit par Buxbaum; ſes fleurs ſont monopétales, du genre de celles qui ſont faites en cloches ſphéroïdes; le vaiſſeau ſéminal eſt diviſé en cinq parties, & contient pluſieurs ſemences arrondies. Les feuilles ſont ſemblables à celles du *polium* de montagne, d'où lui vient ſon nom; les fleurs reſſemblent à celles de l'arboiſier, & le fruit à celui de ciſte. Cette plante eſt connue depuis long-tems, mais mal nominée, & confondue avec d'autres genres; c'eſt celle que Ray nomme *ſedum arbuti flore*; ce genre appartient proprement à celui des plantes qui s'élevent en arbriſſeau, & qui portent des fruits ſecs; ainſi on peut le placer communément après les chamœrhododendros. Il y en a une autre eſpece africaine, dont les fleurs ſont plus courtes & plus arrondies.

POLIMATRIUM ou *POLIMARTIUM*, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, l'une de celles dont les Lombards ſe rendirent maîtres, & que l'exarque de Ravenne reprit. Elle ſubſiſte encore aujourd'hui, & ſe nomme par corruption *Bornarzo*.

POLIMENT, (*Art. méchan. & Gram.*) l'art de polir, conſiſte à donner aux choſes un vernis ou un luſtre, particulierement aux pierres précieuſes, au marbre, aux glaces, aux miroirs, ou à quelque choſe de ſemblable. *Voyez* LUSTRE, &c.

Le *poliment* ou *poli* des glaces, des lentilles, &c. ſe fait après qu'on les a bien frottées pour en ronger les inégalités. *Voy.* ACTION DE MOUDRE, *voy. auſſi* GLACES, LENTILLE, &c.

Le *poliment* ou *poli* eſt la derniere préparation que reçoit un miroir, avec de la poudre d'émeri ou de la potée. *Voyez* MIROIR, quant au poli des diamans, &c. *Voyez* LAPIDAIRE, &c.

POLIMENT, ſ. m. (*Joaill. Sculpt. &c.*) c'eſt l'action qui donne le luſtre & l'éclat à quelque pierre; il ſe dit auſſi du luſtre même & de l'éclat qu'une choſe a reçû de l'ouvrier qui l'a polie. Cette émeraude a pris un beau *poliment*; le *poliment* de ces marbres eſt parfait. (*D. J.*)

POLIMENT *des ſtatues*, (*Sculpt. antiq.*) il n'eſt pas douteux qu'on donnoit chez les anciens le *poli* aux ſtatues de marbre en les cirant. Pline nous l'apprend *liv. VII. ch. ix.* mais nous ne connoiſſons plus cette pratique; plus cette couche de cire étoit mince, plus les ſtatues conſervoient l'eſprit du travail du ſculpteur: & c'étoit apparamment dans ce ſens, que Praxitelle donnoit la préférence à celles de ſes ſtatues auxquelles Nicias, artiſte expérimenté, avoit ainſi donné cette eſpece de *poli*. Il eſt vrai que nous ne voyons dans les ſtatues antiques qui ſubſiſtent, aucune trace de cette eſpece de *poliment*; mais cela ne doit point ſurprendre; le tems l'a dû effacer; la croute étoit trop mince pour être de durée. J'ajouterai néanmoins que le *poliment* des anciens paroît préférable à celui dont nous nous ſervons; car il étoit exempt de frottement dans l'opération, & différent en cela de celui de la pierre-ponce que nous pratiquons, qui doit néceſſairement émouſſer certaines petites arêtes, dont la vivacité ne contribue pas peu à rendre un travail ferme & ſpirituel. (*D. J.*)

POLIMITES, ſ. m. (*Manufact.*) nom que les Flamands donnent à certaines étoffes fort légeres, qui ne ſont autre choſe que des eſpeces de petits camelots de la fabrique de Lille, dont la largeur eſt d'un quart & demi, ou trois huitiemes d'aune de Paris. Il s'en fait de différentes longueurs, les unes toutes de laine, les autres de laine mêlées de fil de lin, d'autres dont la chaîne eſt de laine & la trame de poil, & d'autres toutes de poil de chevre.

POLIMUR, *ou* POLINEUR, (*Géogr. mod.*) ville des états du Turc dans l'Anatolie ſur le bord de la mer de Marmora, au fond du golfe de Montagna, à l'occident d'Iſnich, ou Nicée.

POLINO, *ou* L'ILE BRULÉE, (*Géog. mod.* petite île de l'Archipel, ſur la côte de l'île de Milo, du côté de l'orient ſeptentrional; elle s'appelloit anciennement *Polyegos*. (*D. J.*)

POLIR, v. act. (*Gramm.*) en général c'eſt ôter les inégalités, applanir la ſurface, & lui donner de l'éclat. Ce mot ſe dit au ſimple & au figuré. On *polit* le marbre, on *polit* l'acier; on *polit* les mœurs, on *polit* l'eſprit; on ne *polit* pas le cœur, on en exerce & augmente la ſenſibilité.

POLIR LES AIGUILLES, *terme d'Aiguillier*, qui ſignifie leur donner le poli néceſſaire pour qu'elles puiſſent gliſſer aiſément dans les etoffes ou toiles lorſqu'on s'en ſert pour coudre. *Voyez* AIGUILLE.

POLIR, *en terme d'Epinglier-Aiguilletier*, eſt l'action d'ôter tous les coups de la lime douce d'une aiguille: voici comme on s'y prend. On enferme les aiguilles dans un morceau de treillis neuf, on en fait un rouleau que l'on lie avec des cordes ſerrées le plus qu'il a été poſſible. On y met de l'huile & de l'éméri; enſuite, à l'aide d'une planche attachée & ſuſpendue par chaque bout à une corde qui tombe du plancher, & recouverte d'une groſſe pierre, on le frotte fort long-tems en roulant cette planche ſur les aiguilles qui ſont poſées ſur une table.

POLIR, *terme d'Arquebuſier*, c'eſt rabattre les inégalités qui ſont ſur le bois d'un fuſil ou d'un piſtolet après qu'il a été ſculpté. Les arquebuſiers ſe ſervent pour cela de pierre ponce & de prêle.

POLIR, *en terme de Boutonnier*, c'eſt l'action de rendre unis & égaux les moules de boutons planés en les frottant tous enſemble à force de bras dans une corbeille avec de la cire jaune.

POLIR, *en terme de Bijoutier*, c'eſt comme dans tout autre art, effacer les traits que peuvent avoir faits les diffé-

différens outils dont on s'eſt ſervi; toutes les pierres, potées, ou autres ingrédiens dont on ſe ſert à cet effet ne font que ſubſtituer des traits plus fins à ceux qu'ils enlevent, & tout l'art conſiſte à ſe ſervir de pierres ou poudres qui en laiſſent de tellement fins & tellement raccourcis que l'œil ne puiſſe les appercevoir.

Le poliment de l'or ſe fait ainſi. On ſe ſert d'abord de pierres vertes qui ſe tirent de Bohème, pour dreſſer les filets, gravures, ornemens & les champs d'iceux du deſſus des tabatieres.

Pour les dedans des tabetieres, également de grandes pierres vertes & larges, & de groſſes pierres de ponce après cette opération, qui a enlevé les traits de la lime & les inégalités de l'outil, on ſe ſert de pierre-ponce; réduite en poudre, broyée & amalgamée avec de l'huile d'olive qui adoucit les trais de la pierre, & de la groſſe ponce; à cette ſeconde opération ſuccede celle du tripoli; rien n'eſt plus difficile que le choix de la pierre de tripoli & ſa préparation; il faut la choiſir douce, & cependant mordante; il faut la piler bien proprement, la laver de même, & ce n'eſt que du réſultat de ſept à huit lotions faites avec grand ſoin, dont on ſe ſert, & que l'on conſerve bien proprement, le moindre mélange de mal-propreté nuit, & fait qu'on eſt ſouvent obligé de recommencer: on emploie cette poudre fine de tripoli avec du vinaigre ou de l'eau-de-vie; lorſqu'on a avec cette poudre effacé les traits de la ponce à l'huile, on termine par donner le vif à l'ouvrage. On ſe ſervoit autrefois pour cette derniere opération de la corne de cerf réduite en poudre & employée avec l'eſprit-de-vin: mais depuis quelques années on s'eſt fixé à une poudre rouge, qu'on appelloit d'abord *rouge d'Angleterre*, mais qui s'eſt depuis multipliée à Paris, & qui n'eſt autre choſe que le *caput mortuum* des acides nitreux qui compoſent l'eau forte; cette poudre employée avec l'eau-de-vie ou l'eſprit-de-vin donne un beau vif, & termine le poliment de l'or.

POLIR, (*Coutel.*) c'eſt effacer les traits de la meule ſur la poliſſoire. *Voyez* POLISSOIRE.

POLIR, *en terme de Doreur*, c'eſt effacer les traits qui ont pu reſter ſur la piece après le gratage, & lui donner un beau luſtre.

POLIR, *en terme d'Eperonnier*, c'eſt adoucir les coups de lime d'une piece, & lui donner un certain éclat par le moyen du poliſſoir. *Voyez* POLISSOIR, *& la fig.* qui la repréſente.

POLIR *une glace*, (*Manufacture de glace.*) c'eſt lui donner ſa derniere façon avec l'émeril, de l'eau & de la potée qui eſt une terre rouge. L'ouvrier qui *polit les glaces* s'appelle *poliſſeur*, & l'inſtrument dont il ſe ſert, *poliſſoir*.

POLIR, *fer à*, (*outil de Gaînier.*) c'eſt un morceau de fer large de deux pouces, long environ de trois ou quatre, plat & recourbé dans ſa longueur, formant une eſpece de demi-cercle, dont le bas eſt fait en meche pour s'emmancher dans un petit morceau de bois de la longueur de deux pouces, & gros à proportion. Les Gaîniers font chauffer un peu ce fer, & *poliſſent* leurs ouvrages. *Voyez les figures, Planches du Gaînier.*

POLIR, ſignifie *en Horlogerie*, rendre une piece de métal unie, douce & brillante. Il eſt de la derniere conſéquence que certaines pieces des montres & pendules ſoient bien polies: de ce genre ſont les pivots, les pignons, les dentures, & toutes les parties de l'échappement.

Pour bien *polir* une piece, les Horlogers commencent par l'adoucir le mieux qu'ils peuvent, *voyez* ADOUCIR; enſuite, ſi ce corps eſt de laiton, comme les roues, la potence, les barettes, *&c.* ils prennent un bois doux, tel que le fuſin, le bois blanc, *&c.* qu'ils enduiſent de pierre pourrie & lavée, mêlée avec un peu d'huile; ils la frottent enſuite juſqu'à ce que ſa ſurface & celle du bois ſoient ſeches & brillantes. Si les pieces à *polir* ſont d'acier & plates, comme celles des quadratures, les reſſorts de quadran, les petits corps, *&c.* ils prennent de la potée d'étain, ou du rouge d'Angleterre; ils frottent enſuite avec des limes de fer ou de cuivre, comme nous l'avons vu ci-devant, juſqu'à ce que la piece & la lime ſoient ſeches & brillantes: mais ſi la piece d'acier eſt fort délicate; ſi, comme les pignons, elle a des ſinuoſités qu'une lime de fer ou de cuivre ne pourroit remplir que très-difficilement, pour lors ils prennent un bois dur, tel que le buis, avec du rouge, ou de la potée & de l'huile; puis ils frottent, ainſi qu'il a été dit ci-deſſus. Lorſque les parties, par leur ſtructure ou leur diſpoſition, ſont difficiles à polir, les Horlogers ont alors recours à différens outils, tels ſont les outils à faire des faces, à polir les vis, *&c.*

POLIR, *en terme de Lapidaire*, c'eſt l'action de donner le brillant & l'éclat à une pierre en la frottant ſur une roue plus ou moins dure, ſelon la qualité de la pierre, laquelle roue eſt humectée de tems en tems d'eau & de tripoli. *Voyez* TRIPOLI.

POLIR, *en terme d'Orfévre en groſſerie*, c'eſt au moyen de la pierre ponce, du tripoli & de la potée, adoucir juſqu'aux plus petits traits du rifloir ou de la lime douce, dont on s'eſt ſervi au réparage. *Voyez* RÉPARAGE.

POLIR *au papier*, (*Lunetier.*) c'eſt après qu'un verre a été travaillé au baſſin, & *poli* avec l'émeril ou la potée, on acheve le poliment ſur un morceau de papier qu'on colle au fond du baſſin où il a été fait.

POLIR, *en terme de Tabletier-Cornetier*, eſt unir & rendre luiſant les peignes qui ont reçu toutes leurs autres façons; ce qui s'opere en les frottant avec force à l'aide d'un policien de tripoli & d'urine. *Voyez* POLICIEN.

POLIS, (*Géog. anc.*) mot grec qui répond proprement a ce que nous appellons une *ville*. Ce nom a été donné à diverſes villes, quelquefois ſeul, quelquefois joint avec un autre dont il étoit tantôt précédé, & tantôt ſuivi. Il y a divers endroits ainſi nommés; ſavoir 1°. un village qu'Etienne le géographe dit être dans les îles, ſans dire de quelles îles il entend parler; 2°. un village dans le pays de Locres Ozoles, que Thucydide, *liv. III. pag.* 240. donne au peuple *Hiæi*; 3°. une ville d'Egypte, ſelon Etienne le géographe, *&c.* (*D. J.*)

POLISSOIRE, ſ. f. (*terme général.*) Les *poliſſoires* ſont différentes, ſuivant les ouvrages & les ouvriers. Les Doreurs ſur métal en ont de fer pour préparer les métaux avant que de les dorer, & de pierre ſanguine pour les brunir à clair, après qu'ils ſont dorés. Les Doreurs en détrempe ſe ſervent auſſi de la ſanguine, & encore de dent de loup ou de chien, emmanchées dans du bois.

POLISSOIRE, (*Aiguillier.*) c'eſt ſouvent le lieu ou l'établi, où ſe fait le poliment des aiguilles; c'eſt ainſi que les Aiguilliers appellent la table ſur laquelle ils dérouillent leur marchandiſe, & donnent le poli à leurs aiguilles, épingles, *&c.*

POLISSOIRE *des Couteliers*, leurs *poliſſoires* ſont des eſpeces de meules de bois de noyer d'un pouce environ d'épaiſſeur, & d'un diametre à volonté: c'eſt ſur ces meules que la grande roue fait tourner, qu'ils adouciſſent & poliſſent leur ouvrage avec de l'émeril & de la potée, ſuivant l'ouvrage. (*D. J.*)

POLISSOIR, *en terme de Doreur*, eſt un morceau d'acier pointu ſans être tranchant, fort poli; il eſt monté ſur un bâton, & ſert à polir les pieces quand elles ont été gratées. *Voyez* GRATER. Il y en a de toutes formes & de toute groſſeur. *Voyez Planches du Doreur*, des ouvriers occupés à polir différens ouvrages.

POLISSOIR. Les *Ebéniſtes* appellent ainſi un inſtrument dont ils ſe ſervent pour polir leurs ouvrages. Il conſiſte en un faiſceau de jonc fortement ficelé, comme une eſpece de gratte-boſſe: on s'en ſert pour polir l'ouvrage après qu'il a été frotté de cire. Il eſt repréſenté dans *les Pl. de Marqueterie*.

POLISSOIR *de l'Eperonnier*. Le *poliſſoir* ou *bruniſſoir* des Eperonniers, eſt un outil avec lequel ils poliſſent ou bruniſſent les ouvrages étamés. Cet outil eſt compoſé de deux pieces principales, de l'archet & du *poliſſoir*.

L'archet, qui eſt de fer, eſt d'un pié & demi, recourbé par les deux bouts, dont l'un eſt emmanché dans du bois pour lui ſervir de poignée, & l'autre eſt fait en crochet, pour y recevoir un piton à queue; au milieu de l'archet eſt ce *poliſſoir*, qui eſt une petite piece d'acier ou de fer bien aciéré, large par en-bas de deux pouces, & longue de trois, qui eſt rivée à l'archet, & qui le traverſe.

Pour ſe ſervir de cet outil, l'on met dans le grand étau de l'établi un morceau de bois quarré par le bout, par où le mords de l'étau le ſerre; le piton de l'archet ayant été enfoncé par ſa queue dans un trou que ce bois, qu'on appelle *bois à polir*, a du côté qu'il eſt engagé dans l'étau, l'ouvrier prend de la main droite l'archet par ſon manche; & tenant de la gauche l'ouvrage qu'il veut polir, qu'il appuie ſur l'extrémité arrondie du bois, il y paſſe à pluſieurs repriſes le *poliſſoir* qui tient à l'archet; c'eſt ce qu'il réitere juſqu'à ce que l'ouvrage étamé ait ce brillant qu'on appelle *poli* ou *bruniſſure*. (*D. J.*)

POLISSOIRS, (*Lunettier.*) morceaux de bois d'un pié & plus de longueur, de ſept ou huit pouces de largeur, & de dix-huit lignes ou environ d'épaiſſeur, couverts par-deſſus d'un vieux feutre de chapeau de caſtor, ſur lequel les maîtres Miroitiers-Lunettiers poliſſent les chaſ-

chaſſis d'écaille ou de corne qui ſervent à monter leurs lunettes.

Polissoir, (*Manufact. des glaces.*) Les *poliſſoirs* dont on ſe ſert dans les manufactures des glaces, pour leur donner le poli, n'ont rien de ſemblable aux *poliſſoirs* des autres ouvriers. Ceux-ci ſont compoſés de deux pieces de bois, l'une plate, qu'on appelle la *plaque*, qui eſt doublée de chapeau épais; l'autre plus longue & demi-ronde, eſt attachée par-deſſus la plaque; celle-ci s'appelle le *manche*. Cette derniere piece qui excede la plaque de quelques pouces des deux côtés, afin que le poliſſeur la puiſſe empoigner, a par-deſſus un trou, où quand on travaille au poliment, on fait entrer ce qu'on appelle le *bouton de la fleche*. Il y a de ces *poliſſoirs* de diverſes grandeurs; les plus grands ont huit à dix pouces de longueur, & les plus petits trois ou quatre; ceux-ci ne ſervent qu'au poli des biſeaux. (*D. J.*)

Polissoir *des Serruriers*; il eſt tout de fer, mais moins compoſé que celui des Eperonniers. (*D. J.*)

POLITESSE, ſ. f. (*Morale.*) Pour découvrir l'origine de la *politeſſe*, il faudroit la ſavoir bien définir, & ce n'eſt pas une choſe aiſée. On la confond preſque toujours avec la *civilité* & la *flatterie*, dont la premiere eſt bonne, mais moins excellente & moins rare que la *politeſſe*, & la ſeconde mauvaiſe & inſupportable, lorſque cette même *politeſſe* ne lui prête pas ſes agrémens. Tout le monde eſt capable d'apprendre la civilité, qui ne conſiſte qu'en certains termes & certaines cérémonies arbitraires, ſujettes, comme le langage, aux pays & aux modes; mais la *politeſſe* ne s'apprend point ſans une diſpoſition naturelle, qui à la vérité a beſoin d'être perfectionnée par l'inſtruction & par l'uſage du monde. Elle eſt de tous les tems & de tous les pays; & ce qu'elle emprunte d'eux lui eſt ſi peu eſſentiel, qu'elle ſe fait ſentir au-travers du ſtyle ancien & des coutumes les plus étrangeres. La flatterie n'eſt pas moins naturelle ni moins indépendante des tems & des lieux, puiſque les paſſions qui la produiſent ont toujours été & ſeront toujours dans le monde. Il ſemble que les conditions élevées devroient garantir de cette baſſeſſe; mais il ſe trouve des flatteurs dans tous les états, quand l'eſprit & l'uſage du monde enſeignent à déguiſer ce défaut ſous le maſque de la *politeſſe*, en ſe rendant agréable, il devient plus pernicieux; mais toutes les fois qu'il ſe montre à découvert, il inſpire le mépris & le dégoût, ſouvent même aux perſonnes en faveur deſquelles il eſt employé: il eſt donc autre choſe que la *politeſſe*, qui plaît toujours & qui eſt toujours eſtimée. En effet, on juge de ſa nature par le terme dont on ſe ſert pour l'exprimer, on n'y découvre rien que d'innocent & de louable. Polir un ouvrage dans le langage des artiſans, c'eſt en ôter ce qu'il y a de rude & d'ingrat, y mettre le luſtre & la douceur dont la matiere qui le compoſe ſe trouve ſuſceptible, en un mot le finir & le perfectionner. Si l'on donne à cette expreſſion un ſens ſpirituel, on trouve de même que ce qu'elle renferme eſt bon & louable. Un diſcours, un ſens poli, des manieres & des converſations polies, cela ne ſignifie-t-il pas que ces choſes ſont exemptes de l'enflure, de la rudeſſe, & des autres défauts contraires au bon ſens & à la ſociété civile, & qu'elles ſont revêtues de la douceur, de la modeſtie, & de la juſtice que l'eſprit cherche, & dont la ſociété a beſoin pour être paiſible & agréable? Tous ces effets renfermés dans de juſtes bornes, ne ſont-ils pas bons, & ne conduiſent-ils pas à conclure que la cauſe qui les produit ne peut auſſi être que bonne? Je ne ſai ſi je la connois bien, mais il me ſemble qu'elle eſt dans l'ame une inclination douce & bienfaiſante, qui rend l'eſprit attentif, & lui fait découvrir avec délicateſſe tout ce qui a rapport avec cette inclination, tant pour le ſentir dans ce qui eſt hors de ſoi, que pour le produire ſoi-même ſuivant ſa portée; parce qu'il me paroît que la *politeſſe*, auſſi bien que le goût, dépend de l'eſprit plutôt que de ſon étendue; & que comme il y a des eſprits médiocres, qui ont le goût très-ſûr dans tout ce qu'ils ſont capables de connoître, & d'autres très-élevés, qui l'ont mauvais ou incertain, il ſe trouve de même des eſprits de la premiere claſſe dépourvus de *politeſſe*, & de communs qui en ont beaucoup. On ne finiroit point ſi on examinoit en détail combien ce défaut de *politeſſe* ſe fait ſentir, & combien, s'il eſt permis de parler ainſi, elle embellit tout ce qu'elle touche. Quelle attention ne faut-il pas avoir pour pénétrer les bonnes choſes ſous une enveloppe groſſiere & mal polie? Combien de gens d'un mérite ſolide, combien d'écrits & de diſcours bons & ſavans qui ſont fuis & rejettés, & dont le mérite ne ſe découvre qu'avec travail par un petit nombre de perſonnes, parce que cette aimable *politeſſe* leur manque? Et au contraire qu'eſt-ce que cette même *politeſſe* ne fait pas valoir? Un geſte, une parole, le ſilence même, enfin les moindres choſes guidées par elle, ſont toujours accompagnées de graces, & deviennent ſouvent conſidérables. En effet, ſans parler du reſte, de quel uſage n'eſt pas quelquefois ce ſilence poli, dans les converſations même les plus vives? c'eſt lui qui arrête les railleries préciſément au terme qu'elles ne pourroient paſſer ſans devenir piquantes, & qui donne auſſi des bornes aux diſcours qui montreroient plus d'eſprit que les gens avec qui on parle n'en veulent trouver dans les autres. Ce même ſilence ne ſupprime-t-il pas auſſi fort à propos pluſieurs réponſes ſpirituelles, lorſqu'elles peuvent devenir ridicules ou dangereuſes, ſoit en prolongeant trop les complimens, ſoit en évitant quelques diſputes? Ce dernier uſage de la *politeſſe* la releve infiniment, puiſqu'il contribue à entretenir la paix, & que par-là il devient, ſi on l'oſe dire, une eſpece de préparation à la charité. Il eſt encore bien glorieux à la *politeſſe* d'être ſouvent employée dans les écrits & dans les diſcours de morale, ceux mêmes de la morale chrétienne, comme un véhicule qui diminue en quelque ſorte la peſanteur & l'auſtérité des préceptes & des corrections les plus ſéveres. J'avoue que cette même *politeſſe* étant profanée & corrompue, devient ſouvent un des plus dangereux inſtrumens de l'amour-propre mal reglé; mais en convenant qu'elle eſt corrompue par quelque choſe d'étranger, on prouve, ce me ſemble, que de ſa nature elle eſt pure & innocente.

Il ne m'appartient pas de décider, mais je ne puis m'empêcher de croire que la *politeſſe* tire ſon origine de la vertu; qu'en ſe renfermant dans l'uſage qui lui eſt propre, elle demeure vertueuſe; & que lorſqu'elle ſert au vice, elle éprouve le ſort des meilleures choſes dont les hommes vicieux corrompent l'uſage. La beauté, l'eſprit, le ſavoir, toutes les créatures en un mot, ne ſont-elles pas ſouvent employées au mal, & perdent elles pour cela leur bonté naturelle? Tous les abus qui naiſſent de la *politeſſe* n'empêchent pas qu'elle ne ſoit eſſentiellement un bien, tant dans ſon origine que dans les effets, lorſque rien de mauvais n'en altere la ſimplicité.

Il me ſemble encore que la *politeſſe* s'exerce plus fréquemment avec les hommes en général, avec les indifférens, qu'avec les amis, dans la maiſon d'un étranger que dans la ſienne, ſur-tout lorſqu'on y eſt en famille, avec ſon pere, ſa mere, ſa femme, ſes enfans. On n'eſt pas poli avec ſa maîtreſſe; on eſt tendre, paſſionné, galant. La *politeſſe* n'a guere lieu avec ſon pere, avec ſa femme; on doit à ces êtres d'autres ſentimens. Les ſentimens vifs, qui marquent l'intimité, les liens du ſang, laiſſent donc peu de circonſtances à la *politeſſe*. C'eſt une qualité peu connue du ſauvage. Elle n'a guere lieu au fond des forêts, entre des hommes & des femmes nuds, & tout entiers à la pourſuite de leurs beſoins; & chez les peuples policés, elle n'eſt ſouvent que la démonſtration extérieure d'une bienfaiſance qui n'eſt pas dans le cœur.

POLITIO *ou* Pollizi, (*Géog. mod.*) petite ville de la Sicile, dans la vallée de Mazzara, ſur les confins de celle de Demona, au pié du mont Madonia, à 15 lieues au ſud-eſt de Palerme. Il y a un collége de jéſuites, ſix couvens d'hommes & deux de filles. *Long.* 31. 44′. *lat.* 37. 50′. (*D. J.*)

POLITIQUE, (*Philoſophie*). La philoſophie *politique* eſt celle qui enſeigne aux hommes à ſe conduire avec prudence, ſoit à la tête d'un état, ſoit à la tête d'une famille. Cette importante partie de la Philoſophie n'a point été negligée par les anciens, & ſur-tout par l'école d'Ariſtote. Ce philoſophe élevé à la cour de Philippe, & témoin de ces grands coups de *politique* qui ont rendu ce roi ſi célebre, ne manqua point une occaſion ſi favorable de pénétrer les ſecrets de cette ſcience ſi utile & ſi dangereuſe; mais il ne s'amuſa point, à l'exemple de Platon ſon maître, à enfanter une république imaginaire, ni à faire des lois pour des hommes qui n'exiſtent point: il ſe ſervit au contraire des lumieres qu'il puiſa dans le commerce familier qu'il eut avec Alexandre-le-grand, avec Antipater, & avec Antiochus, pour preſcrire des lois conformes à l'état des hommes, & à la nature de chaque gouvernement. *Voyez ſa morale & ſa politique.* Cependant quelque eſtimables que ſoient les préceptes qu'on trouve dans les écrits de ce philoſophe, il faut avouer que la plûpart ſeroient peu propres à gouverner les états qui partagent maintenant le monde. La face de la terre a éprouvé tant de révolutions, & les mœurs ont ſi fort changé, que ce qui étoit très-ſage dans le tems où Ariſtote écrivoit, ne ſeroit rien moins que cela ſi on le mettoit maintenant en pratique. Et voilà ſans doute la raiſon pourquoi de toutes les parties

de la

de la Philoſophie la *politique* eſt celle qui a le plus éprouvé de changemens, & pourquoi, parmi le grand nombre d'auteurs qui ont traité de cette ſcience, il n'y en a pas un ſeul qui n'ait propoſé une maniere différente de gouverner. Nous ne parlerons ici que de ceux d'entre les modernes qui ſe ſont rendus les plus célebres par leurs ouvrages ſur la *politique*.

Jean Bodin né en Anjou, fut d'abord religieux de l'ordre des Carmes; mais comme il avoit fait ſes vœux dans ſa premiere jeuneſſe, il en fut diſpenſé, & il s'adonna à l'étude avec beaucoup d'aſſiduité. Il avoit l'eſprit ſi étendu, qu'après avoir acquis une connoiſſance extraordinaire des langues, il embraſſa tous les arts & toutes les ſciences. D'abord il s'attacha au barreau de Paris; mais ennuyé de cette guerre de paroles & d'écrits, il s'appliqua tout entier à la compoſition, & il fit ſon coup d'eſſai ſur les *cynégétiques d'Oppian* qu'il traduiſit en latin avec élégance, & qu'il explique par de ſavans commentaires. Le roi Henri III. s'entretint pluſieurs fois avec lui, & ces entretiens lui firent beaucoup d'honneur; car comme il avoit l'eſprit préſent, & que pour ainſi dire il avoit en argent comptant toutes les richeſſes de ſon eſprit, il étaloit une incroyable abondance de choſes curieuſes, que ſon excellente mémoire lui fourniſſoit ſur-le-champ. Depuis, la jalouſie de quelques perſonnes lui ayant attiré la diſgrace du roi, il ſe retira auprès du duc d'Alençon, à qui quelque tems après les Hollandois déférerent la ſouveraineté de leurs provinces, & il fut extrèmement conſidéré de ce prince à cauſe de ſa rare érudition & de ſes belles connoiſſances. Il accompagna ce duc dans ſon voyage d'Angleterre, & après ſa mort il ſe retira à Laon, dont on lui donna la judicature; & il y rendit la juſtice avec beaucoup d'intégrité juſqu'à l'année 1588. Enfin il y mourut de la peſte âgé de plus de 70 ans. De Thou, *lib. CXVII.*

M. *Diecman* (Diecman, *de naturaliſmo Bodini*) découvrit dans le dernier ſiecle un manuſcrit de Bodin intitulé, *Colloquium heptaplomeres de abditis rerum ſublimium arcanis.* Chaque interlocuteur a ſa tâche dans cet ouvrage; les uns attaquent, les autres défendent. L'Egliſe romaine eſt attaquée la premiere, les Luthériens viennent enſuite ſur les rangs, le troiſieme choc tombe ſur toutes les ſectes en général; le quatrieme ſur les Naturaliſtes; le cinquieme ſur les Calviniſtes; le ſixieme ſur les Juifs; & le dernier ſur les ſectateurs de Mahomet. L'auteur ménage de telle ſorte ſes combattans, que les chrétiens ſont toujours battus: le triomphe eſt pour les autres, & ſur-tout pour les Naturaliſtes & pour les Juifs. Bodin acheva ce mauvais ouvrage l'an 1588, âgé d'environ 63 ans, & mourut l'an 1596, ſans qu'il ait paru renoncer aux ſentimens qu'il avoit expoſés dans ſon livre. On dit au contraire qu'il mourut juif.

Le plus conſidérable de ſes ouvrages, & celui qui lui a fait le plus d'honneur, ce ſont ſes livres de la république, dont M. de Thou parle en ces termes: *Opus magnum de republica Gallice publicavit, in quo, ut omni ſcientiarum genere, non tincti, ſed imbuti ingenii fidem fecit, ſic nonnullis, qui recte judicant, non omnino ab oſtentationis innato genti vitio vacuum ſe probavit.* Il ſoutint parfaitement dans ſa conduite les maximes dont il avoit rempli ſon ouvrage; car ayant été député en 1576 par le tiers-état de Vermandois aux états de Blois, il y ſoutint fortement les droits du peuple. „ Il y remontra, dit Mézerai, avec une liberté gauloiſe, que le „ fonds du domaine royal appartenoit aux provinces, & „ que le roi n'en étoit que le ſimple uſager. Ce que le „ roi Henri III. ne trouva pas mauvais, diſant que Bo- „ din étoit homme de bien „.

Quelques auteurs ont diſputé à Bodin la qualité d'écrivain exact & judicieux, mais du-moins ne lui a-t-on pu refuſer un grand génie, un vaſte ſavoir, une mémoire & une lecture prodigieuſes. Montagne dit qu'*il étoit accompagné de beaucoup plus de jugement que la tourbe des écrivailleurs de ſon ſiecle, & qu'il mérite qu'on le liſe & qu'on le conſidere. Voyez* Bayle, *Dictionn. tom. II. p.* 33, &c.

Balthaſar Gracian, jéſuite eſpagnol, mourut l'an 1658 à l'âge de 54 ans. Ses ouvrages ſont *l'homme de cour, de héros, le criticon & le diſcret*. Le premier *eſt une eſpece de rudiment de cour*, dit M. Amelot de la Houſſaie, qui l'a traduit, *& de code politique, ou un recueil des meilleures & des plus délicates maximes de la vie civile & de la vie de cour*. Dans le ſecond, Gracian a entrepris de former le cœur d'un grand homme. Le troiſieme n'eſt qu'une cenſure aſſez ingénieuſe des vices; & dans le dernier l'auteur a tâché de donner l'idée d'un homme parfait. Cet auteur a certainement de très-bonnes choſes, mais ſes ouvrages ſont remplis d'idées peu naturelles, & d'expreſſions trop recherchées & trop guindées. *L'homme de cour* eſt ſon meilleur ouvrage. „ On „ peut le regarder, dit Bayle, comme la quinteſſence de „ tout ce qu'un long uſage du monde, & une réflexion „ continuelle ſur l'eſprit & le cœur humain, peuvent „ apprendre pour ſe conduire dans une grande fortune; „ & il ne faut pas s'étonner ſi la ſavante comteſſe d'A- „ randa, *donna Louiſa de Padilla*, ſe formaliſoit de ce „ que les belles penſées de Gracian devenoient commu- „ nes par l'impreſſion; enſorte que le moindre bourgeois „ pouvoit avoir pour un écu des choſes, qui à cauſe de „ leur excellence, ne ſauroient être bien en de telles „ mains. On pourroit appliquer à cet auteur l'éloge qu'il „ a donné à Tacite, *de n'avoir pas écrit avec de l'en-* „ *cre, mais avec la ſueur précieuſe de ſon vigoreux eſ-* „ *prit* „.

Trajan Boccalin étoit natif de Rome; l'inclination qui le portoit à la ſatyre ſe découvrit de bonne heure, & ſes premiers eſſais furent dans ce genre pernicieux. C'eſt à ſon humeur enjouée & médiſante, que nous devons ſes relations du Parnaſſe, ouvrage recommandable par la variété des matieres, par l'agrément du ſtyle, & par la façon ingénieuſe dont il critique les vices. Il tomba dans le défaut ordinaire des ſatyriques; & après avoir attaqué impunément les vices en général, il oſa s'élever contre les têtes couronnées, & ſur-tout contre l'Eſpagne. Il prétendit démontrer que la haute idée qu'on avoit des forces de cette couronne n'étoit qu'un préjugé; & il indiqua des moyens aſſez propres pour abaiſſer cette puiſſance. *Voyez* ſon ouvrage intitulé *lapis lydius politicus*. La ſagacité avec laquelle il en découvrit la foibleſſe, lui mérita le nom de *grand politique*, mais elle lui fut funeſte. Il fut aſſaſſiné à Veniſe par quelques ſoldats. Au reſte cet homme qui trouvoit des défauts dans tous les gouvernemens, & qui cenſuroit toute la terre, fit voir qu'il eſt plus facile d'inventer des regles que de les appliquer. La juriſdiction qu'il exerça dans quelques lieux de l'état eccléſiaſtique, ſouleva tout le monde contre lui. Voici comment *Nicius Erytreus* qui a écrit ſa vie, en parle: *quamobrem fiebat ut Romam crebræ de ipſius injuriis querimoniæ deferrentur; ac locus proverbio fieret, quo dicitur, tria eſſe hominum genera, qui nihil ferè legibus, quas ipſi aliis imponunt, utantur, nimirum juriſconſultos, medicos atque theologos: nulli enim magis in negociis ab jure, ab æquitate diſcedunt, quam juriſconſulti; nulli tuendæ valetudinis rationem minus ſervant quam medici: nulli conſcientiæ aculeos minus metuunt quam theologi... quod tamen de iis tantum intelligendum qui ea ſtudia non ſeriò ac ſedulo, verum in ſpeciem, & dici cauſa, profitentur*.

Nicolas Machiavel naquit à Florence, il reçut, dit-on de la nature un eſprit ſi vif & ſi pénétrant, qu'il n'eut pas beſoin de le cultiver par l'étude des lettres greques & latines. Cependant on a de la peine à ſe perſuader qu'il fût auſſi ignorant qu'on le dit. On ſait qu'il fit quelques comédies à l'imitation de celles d'Ariſtophane & de Plaute, qui lui mériterent les éloges de Léon X. D'ailleurs ſes diſcours ſur Tite-Live ne laiſſent aucun lieu de douter qu'il ne fût très-au fait de l'hiſtoire ancienne, & qu'il ne l'eût par conſéquent étudiée avec attention. Son génie brilla principalement dans ſa maniere de traiter l'hiſtoire moderne. Il ne s'attacha point, à l'exemple des auteurs de ſon tems, à toutes ces minuties hiſtoriques qui rendent cette étude ſi dégoutante; mais il ſaiſit par une ſupériorité de génie les vrais principes de la conſtitution des états, en démêla les reſſorts avec fineſſe, expliqua les cauſes de leurs révolutions; en un mot, il ſe fraya une route nouvelle, & ſonda toutes les profondeurs de la *politique*. Pour ramener les hommes à l'amour du devoir & de la vertu, il faudroit mépriſer juſqu'aux talens qui oſent en violer les regles. Les louanges qu'on donna à Machiavel échaufferent ſon génie naturellement trop hardi, & l'engagerent à établir des principes qui ont fait un art de la tyrannie, & qui enſeignent aux princes à ſe jouer des hommes. Son zele pour l'état républicain lui attira la haine de la maiſon de Medicis, contre laquelle il s'étoit déclaré. Il fut ſoupçonné d'être entré dans une faction oppoſée à cette puiſſante maiſon; en conſéquence il fut mis en priſon, & enſuite appliqué à la queſtion; mais n'ayant rien avoué, il fut mis en liberté. On le chargea d'écrire l'hiſtoire de ſa patrie, & on lui donna des appointemens conſidérables. Mais de nouveaux troubles l'arracherent à ſon travail, & lui firent perdre ſa penſion. Il ſe forma une conjuration contre les Médicis, qu'on accuſoit de vouloir élever leur puiſſance ſur les ruines de la liberté publique. Cette conjuration ayant été découverte, on accuſa Machiavel d'en avoir animé les reſſorts, en propo-

ſant aux conjurés les exemples fameux de Brutus & de Caſſius. Il ne fut point convaincu, mais le ſoupçon reſta; & ſa penſion ne lui ayant point été rendue, il tomba dans la derniere miſére. Il mourut quelques années après à l'âge de 48 ans.

Nous avons de Machiavel pluſieurs ouvrages qui ont été traduits en toutes ſortes de langues; telles ſont ſes *diſſertations ſur Tite-Live*, & ſon *hiſtoire de Florence*, qui fut eſtimée des connoiſſeurs. Mais celui qui a fait le plus de bruit, c'eſt celui qui eſt intitulé *le prince de Machiavel*. C'eſt là qu'il a développé les principes de *politique*, dont ſes autres ouvrages ne renferment que les germes. C'eſt là qu'on l'accuſe d'avoir réduit la trahiſon en art & en ſcience, d'avoir rendu la vertu eſclave d'une prévoyance à l'aquelle il apprend à tout ſacrifier, & d'avoir couvert du nom de *politique* la mauvaiſe foi des princes. Funeſte aveuglement, qui ſous le voile d'une précaution affectée, cache le fourbe, le parjure & la diſſimulation. Vainement objecte-t-on que l'état des princes demande de la diſſimulation; il y a entre la mauvaiſe foi & la façon ſage & prudente de gouverner, une grande différence. Quel monarque eut plus de candeur & de bonne foi que Henri IV? la franchiſe & la ſincérité de ce grand roi ne détruiſirent-ils pas tous les vains projets de la *politique* eſpagnole? Ceux qui ſe figurent qu'un prince n'eſt grand qu'autant qu'il eſt fourbe, donnent dans une erreur pitoyable. Il y a, comme nous l'avons déja dit, une grande différence entre la prudence & la mauvaiſe foi; & quoique dans ce ſiecle corrompu on leur donne le même nom, le ſage les diſtingue très-aiſément. La véritable prudence n'a pas beſoin des regles qui lui apprennent le moyen de ſecouer le joug de la vertu & de l'honneur. Un roi n'eſt point obligé à découvrir ſes deſſeins à ſes ennemis, il doit même les leur cacher avec ſoin; mais il ne doit point auſſi ſous de vaines promeſſes, ſous les appâts d'un raccommodement feint, & ſous le voile d'une amitié déguiſée, faire rèuſſir les embuches qu'il veut leur tendre. Un grand cœur, dans quelqu'état qu'il ſoit placé, prend toujours la vertu pour guide. Le crime eſt toujours crime, & rien ne lui fait perdre ſa noirceur. Que de maux n'éviteroit-on pas dans le monde, ſi les hommes étoient eſclaves de leurs ſermens! quelle paix, quelle tranquillité ne régneroit point dans l'univers! les rois auroient toujours des ſujets fideles, & ſoumis à l'obéiſſance qu'ils leur ont jurée; les ſouverains d'un autre côté, attentifs à remplir les conditions qu'ils ont promis d'exécuter en montant ſur le trône, deviendroient les peres d'un peuple toujours prêt à obéir, parce qu'il n'obéiroit qu'à la juſtice & à l'équité.

Les Antimachiaveliſtes. Nous ne devons point oublier ici les auteurs qui ont aſſez animé le bonheurdes peuples; & en même tems la véritable grandeur des princes, pour mettre dans tout ſon jour le faux d'une doctrine ſi oppoſée à ces deux objets. Nous en ferions ici un catalogue aſſez long, ſi notre but étoit de faire une bibliotheque philoſophique. On peut conſulter ſur ce ſujet, Struvius, *Bibl. Phil. c. vij.* Reinhardus, *in theatro prudentiæ civilis*. Budé. *Iſagog. hiſt. theol. annot. in hiſt. phil.* Nous indiquerons ſeulement ceux qui ſe ſont les plus diſtingués. 1°. De tous les auteurs qui ont écrit contre Machiavel, Poſſevin & Thomas Boſſius ſont ceux qui l'ont le plus maltraité. Le premier dans ſon livre intitulé *jugement ſur quatre auteurs*; le ſecond dans pluſieurs ouvrages, & ſur-tout dans celui qui porte pour titre, l'*empire de la vertu*.

2°. Machiavel a eu encore un adverſaire redoutable dans un auteur anonyme qui nous a donné *trois livres de commentaires pour apprendre à bien gouverner quelque état que ce ſoit, contre Machiavel*. Ce livre fut imprimé à Lauſane, & eut pluſieurs éditions conſécutives. On conjecture qu'il eſt de Vincent Gentilet, natif du Dauphiné.

Mais de tous les ouvrages qu'on a faits contre Machiavel, le plus eſtimable ſans contredit, ſoit par la ſolidité, ſoit par le nom reſpectable de ſon auteur, c'eſt l'*anti-machiavel*, qu'on attribue communément à un homme dont la moindre qualité eſt d'être monarque. Le but que nous nous propoſons ici nous empêche de nous étendre ſur le mérite de cet excellent ouvrage: nous dirons ſeulement avec Platon, heureux un état lorſque ſon roi ſera philoſophe, ou qu'un philoſophe ſera ſon roi!

POLITIQUE ARITHMÉTIQUE; c'eſt l'application des calculs arithmétiques aux ſujets ou aux uſages de la *politique*; comme aux revenus publics, au nombre des habitans, à l'étendue & à la valeur des terres, aux taxes, aux arts, au commerce, aux manufactures; à tout ce qui regarde la puiſſance, la force, les richeſſes, *&c.* de quelque nation ou république. *Voyez* ARITHMÉTIQUE.

Les principaux auteurs qui ont eſſayé des calculs de cette eſpece, ſont M. Guillaume Petty, Mayor Grand, Halley, Davenant & King; ce qu'ils ont principalement déterminé ſe réduit à ce qui ſuit.

Suivant les ſupputations de M. Guillaume Petty, quoique le territoire de Hollande & Zélande ne contienne pas plus de 1000000 d'acres, & que celui de France n'en contienne pas moins que 8000000, néanmoins la Hollande eſt preſque un tiers auſſi riche & auſſi forte que la France. Il ſuit du même calcul que les rentes ou les revenus des terres en Hollande ſont à celles de France, comme 7 ou 8 à 1; que le peuple d'Amſterdam eſt les $\frac{2}{3}$ de celui de Paris ou de Londres; car à ſon compte, le peuple de Londres & celui de Paris ne différent pas plus d'un vingtieme. Que la valeur des flotes de l'Europe monte à deux millions de tonneaux, dont l'Angleterre en a 500000, la Hollande 900000, la France 100000. Hambourg, Danemarc, la Suede & Dantzick, 250000; l'Eſpagne, le Portugal, l'Italie, *&c.* environ autant. Que la valeur des marchandiſes que l'on exporte tous les ans de France dans toutes les parties du monde, eſt quadruple de celle que l'on exporte de France dans l'Angleterre ſeule, & par conſéquent l'exportation en tout, monte à 5000000 liv. Que ce qui étoit alors exporté d'Hollande en Angleterre, montoit à 300000 liv. & que ce qui en étoit exporté dans tout le monde alloit à 18000000 liv. Que l'argent levé tous les ans par le roi de France, eſt d'environ 6 $\frac{1}{2}$ millions de livres ſterling. Que l'argent levé en Hollande & Zélande, eſt environ 2100000 liv. & dans toutes les provinces enſemble, environ 3000000 liv. Que le peuple d'Angleterre monte environ à ſix millions; que leur ſubſide à 7 liv. par tête chaque année, eſt de 42000000 liv. ou de 800000 liv. la ſemaine. Que la rente des terres eſt d'environ 8 millions; que les intérêts & les profits des biens mobiliaires vont à autant. Que la rente des maiſons en Angleterre eſt de 4000000 liv. Que les revenus du travail de tout le peuple montent à 26000000 liv. per an. Qu'il y a environ en Irlande 1200000 ames. Que le grain dépenſé en Angleterre à 5 ſ. le boiſſeau pour le froment, & à 2 ſ. 6 d. pour l'orge, monte à dix millions par an. Que de ſon tems, la marine d'Angleterre avoit beſoin de 36000 hommes pour monter ſes vaiſſeaux; que les autres métiers & la navigation en demandoient environ 48000. Qu'en France, toute la navigation en général n'employoit pas plus de 15000 hommes. Que tout le peuple de France conſiſte environ en treize millions & demi d'hommes; & celui d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande enſemble, monte environ à neuf millions & demi. Que dans les trois royaumes d'Angleterre, il y a environ 20 mille prêtres, & en France environ 270 mille. Que dans toute l'étendue des états d'Angleterre, il y a environ 40 mille hommes de mer, & en France pas plus de 10 mille. Qu'en Angleterre, l'Ecoſſe & l'Irlande, & dans toutes les autres parties qui en dépendent, il y avoit alors environ 60 mille tonneaux d'embarquement; ce qui fait environ la valeur de quatre millions & demi d'argent. Que le circuit de l'Angleterre, de l'Ecoſſe, de l'Irlande, & des îles adjacentes, eſt d'environ 3800 milles. Que dans tout le monde il y a environ 300 millions d'hommes, parmi leſquels ceux avec qui les Anglois & les Hollandois ont quelque commerce, ne vont pas à plus de 80 millions. Que la valeur des marchandiſes de négoce en tout, ne va pas au-deſſus de 45 millions. Que les fabriques qu'on fait ſortir d'Angleterre montent environ à 5000000 liv. par an. Le plomb, l'étain, le charbon de terre, eſt évalué 500000 liv. par an. Que la valeur des marchandiſes de France, que l'on apportoit alors en Angleterre, n'excédoit pas 1200000 liv. par an. Que toute la caiſſe d'Angleterre en monnoie courante, montoit de ſon tems environ à 6000000 liv. ſterling.

M. Devenant donne de bonnes raiſons par leſquelles il paroît que l'on ne doit pas compter entiérement ſur tous les calculs de M. Guillaume Petty; c'eſt pourquoi il en produit d'autres de ſon chef, fondée ſur les obſervations de M. King.

Voici quelques-uns de ſes calculs. Le territoire d'Angleterre contient 39 millions d'acres; le nombre du peuple eſt d'environ 5545000 ames, l'augmentation qui s'en fait chaque année étant d'environ 9000 hommes, ſans compter ce qu'emporte la peſte, la guerre, la navigation, les colonies, *&c.* Il évalue le peuple de Londres à 530000; celui des autres cités & des villes où il y a marché, à 870000; celui des villages & des hameaux à 4100000. Il fait monter la rente annuelle des terres à 10000000 liv. celle des maiſons & des édifices à 2000000 liv. par an. Il compte que le produit de toutes ſortes de grains eſt de

9075000.

9075000 liv. année commune. Que le revenu des terres à grain produit annuellement 2000000 liv. & que leurs bœufs produiſent plus de 9000000 liv. que le revenu des pâturages, des prairies, des bois, des forets, des communes, des bruyeres, *&c.* eſt de 7000000 liv. Il penſe que le produit annuel des beſtiaux, en beurre, en fromage, lait, eſt d'environ 2500000 liv. Que la valeur de la laine qu'on tire des animaux chaque année eſt d'environ 2000000 l. celle des chevaux que l'on y nourrit, eſt d'environ 250000 liv. par an. Que la viande que l'on y dépenſe tous les ans pour la nourriture, monte environ à 3350000 liv. que la valeur des ſuifs & des cuirs eſt d'environ 600000 liv. que celle du foin que les chevaux conſomment tous les ans eſt d'environ 1300000 liv. que ce qui en eſt conſommé par les autres beſtiaux monte à 1000000 liv. Que la valeur du bois que l'on coupe tous les ans pour la conſtruction des édifices eſt de 500000 liv. celle du bois que l'on brûle, *&c.* eſt d'environ 500000 liv. Que le terrein d'Angleterre par rapport à ſes habitans, eſt à préſent d'environ ſept acres par tête, l'un portant l'autre. Que la valeur du froment, du ſeigle, de l'orge, néceſſaires pour la ſubſiſtance de l'Angleterre, ne monte pas à moins que 6000000 liv. ſterling par an. Que la valeur des manufactures de laine que l'on y fait, eſt d'environ 8000000 liv. par an; que nos exportations de toutes ſortes de manufactures de laines montent à plus de 2000000 liv. par an. Que le revenu annuel d'Angleterre, ſur quoi tout le peuple vit & ſubſiſte, & dont on paye les taxes de toute eſpece, eſt à préſent d'environ 43000000 liv. que celui de France eſt de 81000000 liv. & celui d'Hollande de 18250000 livres.

M. Grand, dans ſes obſervations ſur les liſtes des morts, compte que le terrein d'Angleterre contient 39000 milles quarrés; qu'en Angleterre & dans le pays de Galles, il y a 4600000 d'ames; que le peuple de Londres eſt d'environ 640000 d'hommes, ce qui fait une quatrieme partie du peuple de toute l'Angleterre. Qu'en Angleterre & dans le pays de Galles, il y a environ 10000 paroiſſes; que l'Angleterre & le pays de Galles contient 25 millions d'acres, c'eſt-à-dire environ quatre acres par tête, l'un portant l'autre. Que ſur 100 enfans depuis leur naiſſance juſqu'à l'âge de 6 ans, il n'y en a que 64 qui vivent; qu'il n'y en a que 40 ſur 100 au bout de 16 ans qui ſubſiſtent; 25 ſur 100 au bout de 26 ans; 16 au bout de 36 ans; 10 au bout de 46 ans; 6 au bout de 56 ans; 3 au bout de 66 ans; & qu'enfin ſur 100 hommes, il n'y en a qu'un qui ſubſiſte au bout de 76 ans: & que le peuple de Londres devient double de ce qu'il étoit après 64 ans révolus.

M. Guillaume Petty, dans ſon traité de la proportion doublée, nous apprend de plus qu'il eſt démontré par l'expérience qu'il y a plus de perſonnes qui vivent entre 16 & 26 ans, que dans tout autre âge; & poſant cela comme un fait, il en infere que les racines quarrées de chaque nombre d'âges d'hommes au-deſſous de 16 (dont la racine quarrée eſt 4), montrent la propoſition de probabilité qu'il y a que ces perſonnes atteindront l'âge de 70 ans.

Ainſi il eſt quatre fois plus probable qu'un homme âgé de 16 ans, vivra 70 ans, qu'un enfant d'un an. Il eſt trois fois auſſi probable qu'une perſonne de 9 ans en vivra 70, qu'un enfant qui vient de naître, *&c.* que le rapport de certitude qu'une perſonne de 25 ans mourra avant une de 16, eſt comme 5 eſt à 4; que le rapport de certitude qu'une perſonne âgée de 36 ans mourra avant celle qui n'en a que 25, eſt comme 6 eſt à 5 (toujours conformément au rapport des racines quarrées des âges) & ainſi de ſuite juſqu'à 70 ans, en comparant chaque âge avec un nombre pris entre 4 & 5, où l'on doit trouver à-peu-près la racine quarrée de 21, qui eſt le tems où la loi établit que l'on eſt majeur.

M. Halley fait une eſtime très-exacte des degrés de mortalité de l'homme, qu'il établit ſur une table très-curieuſe des naiſſances & des enterremens de la ville de Breſlaw, capitale de Siléſie, avec un eſſai pour fixer le prix des annuités ſur la durée de la vie, ſuivant une table qu'il en a calculée & publiée dans les Tranſactions philoſophiques, où l'on déduit les uſages ſuivans.

1°. Pour trouver dans un corps quelconque de peuple la proportion des hommes propres à porter les armes, qu'il prend depuis 18 juſq'à 56 ans; & il en compte environ la quatrieme partie du tout. 2°. Pour montrer les différens degrés de mortalité, ou plûtôt de la durée de la vie dans tous les âges, il trouve par ce moyen le degré de certitude qu'il y a qu'une perſonne d'un âge quelconque, ne mourra point dans un certain nombre d'années, ou avant qu'elle ait atteint un tel âge. 3°. Pour montrer le nombre d'années où il y a à parier avec un égal avantage, qu'une telle perſonne ne mourra point; & il trouve, par exemple, qu'il y a un égal avantage à parier qu'un homme âgé de 30 ans, vivra entre 27 & 28 ans, 4°. Pour régler le prix des aſſurances ſur les vies; 5°. l'évaluation des annuités ſur les vies; 6°. comment on peut évaluer deux ou trois vies, en ſuivant la même méthode. *Voyez* ANNUITÉ.

De tout cela il en tire deux excellentes obſervations. 1°. Combien eſt injuſte la coutume où l'on eſt de ſe plaindre de la briéveté de la vie; car il paroît que la moitié de ceux qui ſont nés, ne vivent pas plus de 17 ans.

2°. Que de tout ce qui compoſe notre nature, il n'y a rien qui s'oppoſe plus à l'accroiſſement & à la multiplication des hommes, que les difficultés recherchées que font la plûpart des hommes à propos des inconvéniens auxquels on s'expoſe dans l'état du mariage; & c'eſt pour cette raiſon que tous les gouvernemens ſages doivent établir un ordre tel qu'il y ait très-peu à gagner pour ceux qui vivent dans le célibat; mais que l'on encourage par tous les moyens poſſibles ceux qui ont un grand nombre d'enſans. Tel étoit le *jus trium liberorum* &c. chez les Romains.

De plus, cet auteur fait des obſervations particulieres qui concernent le nombre des naiſſances & des enterremens, la proportion des mâles & des femelles, *&c.* *Voyez les articles* MARIAGE, MORTALITÉ, *&c.*

Critique politique. Voyez CRITIQUE.

POLITIQUE, GRACE, ſ. f. ce mot a des acceptions différentes; l'uſage les a fixées; il a voulu que l'on dît dans de certaines circonſtances, *faire grace*; dans d'autres, *faire une grace*: ce qu'un grammairien devoit démêler, & qu'un philoſophe devoit voir & ſentir, le monde l'a ſoupçonné; mais il faut lui montrer ce qu'il a entrevu.

Faire grace; on entend par-là ſuſpendre & empêcher l'effet d'une loi quelconque. Il eſt évident qu'il n'y a que le légiſlateur qui puiſſe abroger une loi qu'il a portée. Une loi n'eſt telle, & n'a de force, que la force que le peuple lui en a donnée en la recevant. Les lois qui gouvernent un peuple ſont donc à lui; il eſt donc le même tant que ces lois ſont les mêmes: il eſt donc modifié quand ſes lois ſont changées. Je remarquerai que c'eſt dans le gouvernement où ces lois peuvent ſouffrir plus de modifications, qu'elles peuvent être anéanties plutôt, & que par conſéquent ce ſeront les lois moins intimes entr'elles & moins néceſſaires qui ſeront plus ſujettes aux révolutions. Lorſque les hommes étoient gouvernés ſeulement par les lois de la ſociabilité, la ſociété ſeroit detruite, ſi l'exécution des lois qui la forment étoit ſuſpendue; d'où nous conclurons que lorſqu'une loi peut être abolie ſans bouleverſer le gouvernement, que ce gouvernement eſt lâche; & que ſi elle peut être abolie ſans y produire un grand effet, que ce gouvernement eſt monſtrueux.

Les recherches qui nous conduiroient à découvrir dans quel état les lois fondamentales peuvent être détruites par d'autres lois, ou par le changement des mœurs, ne ſont pas de mon ſujet. Je dirai ſeulement que lorſque les mœurs ne découlent pas des lois, qu'alors on peut frapper les lois, & que lorſqu'elles en découlent, c'eſt la corruption des mœurs qui les changent. Il réſulte de ceci qu'il eſt abſurde de dire qu'un ſeul homme puiſſe faire une loi; qu'il eſt dangereux d'en faire de nouvelles; plus dangereux encore d'arrêter l'exécution des anciennes: & que le pouvoir le plus effrayant eſt celui de l'homme qui revêt l'iniquité du ſceau de la juſtice. Les deſpotes n'en peuvent pas venir à ce point; auſſi certains déclamateurs contre les deſpotes ont bien ſervi les tyrans.

Faire des graces; *grace* dans ce ſens ſignifie dons, faveurs, diſtinctions, *&c.* accordés aux hommes qui n'ont d'autres prétentions pour les obtenir que d'en être ſuſceptibles par leur naiſſance ou leur état.

Les *graces* ſont en rapport des principes qui meuvent les gouvernemens: l'amour de l'égalité qui produit la liberté des républiques, exclut les *graces*; & comme la vertu qui en eſt le principe, eſt étroitement liée à l'amour de la liberté, ces gouvernemens ne comportent qu'une ſeule eſpece de *grace*, celle d'être nourri & enterré aux dépens du public, ou de recevoir des dons du fiſc. En effet, que manque-t-il à un homme vertueux? que donneroient des hommes libres à un homme libre comme eux? Le citoyen qui avoit ſauvé la vie à un citoyen avoit droit à la couronne civique; le ſoldat qui avoit monté le premier à l'aſſaut d'une ville ennemie avoit droit à la couronne murale, *&c.* Ces récompenſes à Rome & dans la Grece n'avoient rien d'arbitraire, les ſervices rendus avoient leur prix.

Dans les états deſpotiques les *graces* ſont identifiées avec les charges; il faut que le deſpote choiſiſſe un eſclave pour gouverner d'autres eſclaves, & il l'appellera *viſir* ou *bacha*: comme la nature de ce gouvernement exclut les droits, il faut que ſon principe établiſſe les *graces* que la nature de ce gouvernement exige: elles ne peuvent pas devenir abuſives, parce que ce gouvernement eſt lui-même l'excès de tous les abus.

C'eſt dans les monarchies que les *graces* ſont plus intimement liées avec le principe de ce gouvernement; l'honneur eſt relatif; il ſuppoſe donc des diſtinctions: la vertu, principe des républiques, les exclut, pour ainſi dire; l'honneur en exige, mais il en dédaigne pluſieurs: il faut auſſi que la nature des *graces* ſuive la marche de l'honneur, ſans quoi l'enchantement de ce gouvernement ne ſubſiſtera plus, l'opinion ſeroit détruite. Un roi peut établir, par exemple, un ordre dans ſon royaume; c'eſt l'opinion des hommes ſuſceptibles de cet honneur qui a rendu cette marque diſtinctive plus ou moins déſirable: mais elle la rend toujours l'objet de l'ambition la plus déréglée, parce qu'elle donne aux hommes une grandeur plus idéale, & par conſéquent plus éloignée de celle qu'ils partageront avec leurs égaux. Dans cet état tous les ordres qui le compoſent tendent vers le monarque; il eſt élevé au ſommet de la pyramide, ſa baſe moyennant cela n'eſt pas écraſée; mais auſſi les malheurs qui peuvent renverſer l'édifice monarchique ſont peut être innombrables. Je vais jetter ſeulement ici un regard ſur les malheurs & ſur le bien que peuvent produire les *graces*.

Nous avons dit qu'il n'étoit point d'honneur ſans diſtinctions, & moyennant cela, qu'il falloit que les diſtinctions ſuiviſſent la marche de l'honneur; en effet, ſi elles le dénaturent, le gouvernement ſera bouleverſé; les diſtinctions renferment toutes les *graces* poſſibles, les biens, les charges qui en rapportent, & auxquelles ſont joints des honneurs, les places du royaume, & les marques honorables ſans biens. Tant que le luxe n'aura point corrompu les ames, l'aiſance ſera générale, au moins il y aura une proportion établie dans la fortune des particuliers; alors les hommes auront encore cette force élaſtique qui les fera remonter où ils étoient avant d'être pliés. L'ordre de l'Etoile fut-il avili, il fallut créer celui de S. Michel; celui-ci fut-il proſtitué, il fallut qu' Henri III. créât celui du Saint-Eſprit. Ce qui peut introduire inévitablement le luxe, & pis encore, la ſoif de l'or, dans un état monarchique, c'eſt la diſtribution des *graces* & leur nature. Si l'on ne diſtingue pas les bienfaits, les dons, les récompenſes, les *graces* proprement dites, par leſquelles je n'entends déſormais que les marques purement honorables, tout ſera perdu. Louis XIV. a ſenti une partie de ce que je dis: il répandoit ſes bienfaits, ils tiennent à la généroſité; il accorda des dons à ceux qui étoient attachés au ſervice de ſa perſonne, cela tient à la reconnoiſſance; récompenſa les artiſtes célebres & les gens de lettres illuſtres, cela tient à la gloire; fit des *graces* aux ſeigneurs de ſa cour, cela tient à la dignité: il eût tout fait s'il n'avoit pas attaché au bonheur de lui plaire des *graces* que partageoient ceux qui avoient l'honneur de ſervir dans ſes armées, & qu'il n'eût pas donné à ſes courtiſans des biens immenſes qui les rendoient l'objet de la jalouſie de ceux dont à leur tour ils envioient les grades. Le danger de ce mal étoit moins voiſin, que s'il eût tout confondu; il en étoit preſque le maître: mais ce mal devoit jetter des racines profondes, & qui ébranleroient la machine ſi on vouloit les déraciner. C'eſt le luxe qu'il devoit produire; quand il ſera pouſſé à l'excès, on demandera les charges pour jouir de leurs émolumens. Alors on pourra proſtituer les honneurs; on les deſirera ces honneurs, & on les partagera avec des gens qui les dégradent, parce que le tems ſera venu de demander combien avez-vous d'argent? *quia tanti ſcis, quantum habeas*. C'étoit-là le beau ſiecle d'Auguſte. Il eſt pourtant un moyen de reculer ces tems déteſtables, c'eſt de n'attacher aux grades, aux marques, aux places honorifiques nul revenu; cela arrêteroit le luxe; on ne ſe ruineroit plus pour avoir un gouvernement, mais on feroit un bon uſage de ſon bien pour ſe rendre digne de commander une province. *Sed tandem ſit finis quærendi*.

POLITIQUES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) nom d'un parti qui ſe forma en France pendant la ligue en 1574. C'étoient des catholiques mécontens, qui ſans toucher à la religion, proteſtoient qu'ils ne prenoient les armes que pour le bien public, pour le ſoulagement du peuple, & pour réformer les déſordres qui s'étoient gliſſés dans l'état par la trop grande puiſſance de ceux qui abuſoient de l'autorité royale; on les nomma auſſi *royaliſtes*, quoique dans le fond ils ne fuſſent pas trop ſoumis au ſouverain. Ils ſe joignirent aux Huguenots, ſous la conduite d'Henri de Montmorenci, maréchal de Dam-Ville & gouverneur de Languedoc, qui pour ſe maintenir dans ſa place avoit formé ce parti, & y avoit attiré le vicomte de Turenne ſon neveu, qui fut depuis duc de Bouillon.

POLITORIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le Latium, & ſelon Pline, *liv. III. ch. v.* dans la premiere région. Tite-Live, *liv. I. ch xxxiij.* dit que cette ville fut priſe par le roi Ancus. On ne ſait point aujourd'hui ſa poſition.

POLIUM, ſ. m. *Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale & labiée; les étamines ſe trouvent ſur la levre ſupérieure; ſa levre d'en-bas eſt diviſée en cinq parties comme dans les fleurs de la germandrée. Le piſtil ſort du calice, il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les fleurs naiſſent ſur les branches & ſur les tiges, & qu'elles ſont réunies en forme de tête. Tournefort, *Inſtitut. rei herbar. Voyez* PLANTE.

Ce genre de plante, en anglois *the montain-poley*, eſt bien nombreux en eſpeces. Tournefort en compte trente-ſept; il y en a deux employées principalement en Médecine, le jaune & le blanc.

Le *polium* jaune, *polium montanum, luteum, I. R. H.* 206. a la racine ligneuſe, garnie de quelques fibres. Elle pouſſe pluſieurs tiges grêles, dures, hautes d'environ un demi-pié, cotonneuſes, dont les unes ſe tiennent couchées ſur terre, & les autres redreſſées. Ses feuilles ſont petites, oblongues, épaiſſes, dentelées ſur leurs bords, garnies en-deſſus & en-deſſous d'un duvet ou coton blanchâtre.

Ses fleurs naiſſent au ſommet des tiges & des branches; elles ſont formées en gueules, petites, ramaſſées pluſieurs enſemble en maniere de tête, de couleur jaune comme de l'or, d'une odeur pénétrante & aromatique, d'un goût amer: chacune de ſes fleurs eſt un tuyau évaſé par le haut & prolongé en une levre découpée en cinq parties; la levre ſupérieure eſt ſi courte qu'on ne la voit point, & ſa place eſt occupée par quelques étamines. Après que les fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des ſemences menues, preſque rondes, renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur.

Cette plante croît dans les pays chauds ſur les montagnes, les collines & autres lieux élevés, ſecs & pierreux, comme en Languedoc, en Provence, en Dauphiné. On la cultive dans les jardins où elle fleurit en été, ordinairement en Juillet & Août. Cluſius dit qu'en Eſpagne, aux royaumes de Grenade & de Valence, elle fleurit dès le mois de Mars.

Le *polium* à fleur blanche, *polium montanum, album, I. R. H.* 206. ne differe du précedent qu'en ce que ſes feuilles ſont plus petites & moins cotonneuſes, & en ce que ſes fleurs ſont blanches de même que ſes têtes.

Le *polium* réſiſte à la putréfaction; il eſt amer, & approche beaucoup de la nature de la germandrée; il eſt apéritif, ſudorifique, emménagogue. Il entre dans pluſieurs confections, dans les opiates & dans la thériaque; on emploie particulierement ſes ſommités fleuries, qu'on appelle *coma* polli, *ſeu comam poliatam*; mais on ne connoît point le *polium* des anciens.

Il y a une eſpece de *polium* rare dans les boutiques, & plus odorant que les autres, c'eſt le *polium* de Crete, nommé *polium maritimum, erectum, monſpeliacum*, par C. B. P. 221. Rai, *Hiſt. I.* 524. Tournefort, *I. R. H.* 206.

Cette eſpece a environ un pié de haut; elle eſt fort branchue, & pouſſe des tiges quarrées & velues, des nœuds deſquelles ſortent deux petites feuilles blanches, cotonneuſes, d'environ demi-pouce de long & d'environ trois lignes de large, mouſſes & découpées vers leurs extrémités. Les fleurs naiſſent aux ſommets des tiges dans des épis ronds, cotonneux, épais; elles ſont petites & de couleur blanche, en gueule, ſans caſque, & portées ſur un calice blanc, velu, à cinq ſegmens. Les fleurs & les feuilles ont une odeur aromatique, fort agréable. Elle croit en Italie & dans les provinces méridionales de France, & fleurit au mois de Juillet. (*D. J.*)

POLIUM DE MONTAGNE, (*Mat. méd.*) les ſommités fleuries de cette plante entrent dans les fameux antidotes des anciens, tels que le mithridate & la thériaque. Elles entrent auſſi dans l'hiere de coloquinte. Elle eſt encore un des ingrédiens de l'eau générale de la pharmacopée de Paris, & de pluſieurs compoſitions officinales analogues, mais inuſitées parmi nous. On ne l'emploie point

communément dans les preſcriptions magiſtrales. Ses ſommités fleuries & ſes feuilles infuſées à la maniere du thé, ſont recommandées cependant par des botaniſtes comme diurétiques, emménagogues, déſobſtruantes & alexipharmaques. (*b*)

POLIUS, (*Mythol.*) πολιος, nom ſous lequel les Thébains honoroient Apollon; il ſignifie *le blanc* & *le beau*, parce que ce dieu étoit toujours repréſenté avec la fleur de la jeuneſſe. On lui ſacrifioit un taureau; mais un jour, à la fête du dieu, comme ceux qui étoient chargés d'amener la victime n'arrivoient point, & que le tems preſſoit, un chariot attelé de deux bœufs étant venu à paſſer par haſard, dans le beſoin où on étoit, on prit un de ces bœufs pour l'immoier; & depuis il paſſa en coutume de ſacrifier un bœuf qui eût été ſous le joug.

POLLARD, ſ. m. (*Comm.*) nom d'une fauſſe monnoie d'Angleterre, qui eut cours dans le xiij. ſiecle. Le roi Edouard la décria en 1301. On préſume qu'elle portoit le nom de celui qui l'avoit fabriquée.

POLLENTIA, ſ. f. (*Gram. Mythol.*) déeſſe de la puiſſance chez les Romains.

POLLENTIA, (*Géog. anc.*) 1°. Ville d'Italie dans le Picenum. Tite-Live lui donne le nom de colonie romaine. 2°. *Pollentia*, ville de la Ligurie. Ptolomée, *liv. III. ch. j.* qui écrit *polentia*, place cette ville dans les terres. Selon Columelle, *liv. VII. ch. ij.* on faiſoit cas anciennement des laines noires & brunes de *Pollentia:* ce qui a fait dire à Martial, *liv. IV. Ep.* 157.

Non tantum Pullo *lugentes vellere lanas.*

Et à Silius Italicus, *liv. VIII. v.* 599.

Fuſcique ferax Polentia *villi.*

Cette ville conſerve ſon ancien nom. On l'appelle préſentement *Polenza*. Elle eſt au confluent du Tanaro & de la Stura. 3°. *Pollentia* eſt auſſi une ville qui étoit la plus grande des îles Baléares. Les anciens lui donnent le titre de colonie romaine. On l'appelle aujourd'hui *Puglienza*. (*D. J.*)

POLLINA, (*Géog. mod.*) riviere de Sicile au val Demona; elle a ſa ſource dans les montagnes de Madonia, & ſon embouchure ſur la côte ſeptentrionale, entre le cap de Cefalu & celui de Mariazo. La *Pollina* eſt le *Monalus* des anciens.

POLLINCTEURS, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) hommes dont le métier étoit de laver & d'embaumer les morts. Les Grecs les appelloient *nécocroſmes*. C'étoient des gens aux gages des libitinaires.

POLLUCTUM, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) ſacrifice à Jupiter Dapales, ou à Hercule, ou quelqu'autre dieu, il étoit ſuivi d'un repas. *Polluctum* vient de *pollucere*, offrir. *Decimam partem Herculi pollucere*, c'étoit donner la dixme à Hercule. Le repas qui ſuivoit le ſacrifice étoit ſomptueux. D'où l'on a fait les expreſſions *obſecrare pollucibiliter*, pour vivre ou ſervir ſplendidement; *pollucibilis cœna*, pour un repas ſplendide.

POLLUSTINI, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, que Pline *l. III. c. v.* met dans la premiere région, c'étoient les habitans de Poluſca.

POLLUTION, ſ. f. POLLUER, v. act. (*Moral.*) effuſion de ſemence hors l'uſage du mariage. Les théologiens moraliſtes en diſtinguent de deux ſortes: l'une volontaire, & l'autre involontaire.

La *pollution* volontaire eſt celle qu'on ſe procure par molleſſe; les caſuiſtes la nomment *mollities*, *immunditia*. Tous conviennent que c'eſt un péché contre-nature. Les rabbins la mettent au rang des homicides; & ſaint Paul dit que ceux qui tombent dans ce crime n'entreront point dans le royaume de Dieu. *I. Cor. vj.* 10.

La *pollution* involontaire eſt celle qui arrive pendant le ſommeil, en conſéquence de quelque ſonge qui a troublé l'imagination. On l'appelle autrement *illuſion*; & elle ne rend pas coupable la perſonne à qui elle arrive, à-moins qu'elle n'y ait donné occaſion en s'arrêtant avec complaiſance à quelque penſée impure.

POLLUTION NOCTURNE, (*Médecine pratiq.*) maladie dont le ſymptome caractériſtique, & celui d'où elle tire ſon nom, eſt une éjaculation involontaire, plus ou moins fréquente, de la ſemence, qui ſe fait pour l'ordinaire pendant la nuit à l'occaſion des ſonges voluptueux. Les Grecs l'ont appellée en conſéquence ἐνειρωγμος ou ονειρογονος, mot composé d'ονειρος, *ſonge*, & γονος, *ſemence*, qui ſignifie littéralement *ſonge vénérien*; c'eſt ſous ce nom que Cœlius Aurelianus, un des plus anciens auteurs qui ait parlé de cette maladie, en donne une deſcription aſſez imparfaite.

Il ne faut pas confondre avec l'affection dont il s'agit ici une eſpece de *pollution* qui n'eſt du tout point maladive, & qui ſert plutôt à entretenir la ſanté par l'excrétion néceſſaire d'une humeur ſuperflue. C'eſt celle qui eſt familiere aux perſonnes de l'un & l'autre ſexe qui vivent dans une continence trop rigoureuſe: la nature qui, au grand avantage de l'humanité, ne perd jamais ſes droits, les trompe par des menſonges heureux dans des rêves agréables, pourvoit à leur beſoin, & leur fait goûter les plaiſirs dont ils ont la cruauté ou la vertu de ſe priver, & qui les dédommagent ſouvent avec uſure de la réalité; ces perſonnes, après avoir éprouvé pendant la nuit une de ces *pollutions* innocentes & ſalutaires, loin d'en être affoiblies, n'en ſont que mieux portantes, plus alertes, & plus diſpos.

Il n'en eſt pas ainſi de ceux qui ont des *pollutions nocturnes*, excitées moins par le beſoin que par une diſpoſition vicieuſe des parties de la génération ou du cerveau, & qui méritent à ſi juſte titre le nom affreux de *maladie*: ces éjaculations plus ou moins réitérées, que le beſoin n'a point préparées, que l'appétit ou les deſirs n'ont point aſſaiſonnées, n'occaſionnent ſouvent aucun plaiſir même momentané; elles cauſent au contraire dans pluſieurs des douleurs cuiſantes, il leur ſemble que la ſemence brûle & dévore toutes les parties qu'elle traverſe. Mais les ſuites ſont bien plus funeſtes: après ces éjaculations qui interrompent ſon ſommeil, le malade eſt plongé dans une eſpece d'anéantiſſement, ſes yeux s'obſcurciſſent, une langueur extrème s'empare de tous ſes ſens, il lui ſemble n'exiſter qu'à-demi; cette terrible idée qui lui rétrace ſans ceſſe ſa foibleſſe & ſon néant, qui ſouvent entraîne avec elle l'image d'une mort prochaine, qui la lui repréſente le bras levé, la faux déployée prête à moiſſonner ſes jours, le plonge dans une triſteſſe accablante, & jette peu-à-peu les fondemens d'une affreuſe mélancolie; le ſommeil vient-il de nouveau fermer ſa paupiere, le dérober à lui-même, mettre fin à ſes cruelles réflexions, ce n'eſt que pour lui en procurer une nouvelle matiere; à-peine eſt-il endormi, que les ſonges les plus voluptueux préſentent à ſon imagination échauffée des objets laſcifs, la machine ſuit ſa pente naturelle, des foibles deſirs naiſſent auſſi-tôt, mais plus promptement encore les parties qui doivent les ſatisfaire obéiſſent à ces impreſſions, & plus encore à la diſpoſition maladive dont elles ſont attaquées; le nouveau feu qui s'allume ne tarde pas à procurer l'évacuation qui en eſt le ſceau & la fin; le malade ſe réveille par le plaiſir ou par la douleur, & retombe avec plus de force dans l'anéantiſſement horrible qu'il avoit déja éprouvé. Dans quelques-uns, un nouveau ſommeil prépare encore de nouvelles éjaculations & de nouveaux tourmens encore plus terribles. Après avoir paſſé de pareilles nuits, quelle doit être la ſituation des malades pendant le jour? on les voit pâles, mornes, abattus, ayant de la peine à ſe ſoutenir, les yeux enfoncés, ſans force & ſans éclat, leur vûe s'affoiblit, une maigreur épouvantable les défigure, leur appétit ſe perd, les digeſtions ſont dérangées, preſque toutes les fonctions s'alterent, la mémoire n'a plus ſa vivacité, & ce n'eſt pas le plus grand mal; il ſeroit même à ſouhaiter qu'ils en fuſſent dépourvus au point d'oublier tout-à-fait les fautes qui les ont ordinairement plongés dans cet effroyable état; bientôt des douleurs vagues ſe répandent dans différentes parties du corps, un feu intérieur les dévore, des ardeurs d'orine s'y joignent, la fievre lente ſurvient, & enfin la phthiſie dorſale, ſuite funeſte des excès dans l'évacuation de la ſemence. *Voyez* MANUSTUPRATION. Je ne mets pas au nombre de leurs maux la mort à laquelle ils échappent rarement, parce qu'elle eſt plutôt un remede le ſeul ſouvent qui leur reſte, & qui ſe rend toujours trop tard à leurs deſirs. Le portrait que je viens de tracer eſt ſans doute affreux, mais il eſt fait d'après nature; il n'y a malheureuſement que trop d'occaſions d'en appercevoir la conformité. J'ai obſervé tous ces ſymptomes dans un homme d'un tempérament vif, très-ſenſible, dont la vie n'avoit été qu'un tiſſu de débauches, qui, après lui avoir attiré pluſieurs fois des maladies vénériennes, l'avoient enfin jetté dans cette cruelle maladie: il m'aſſuroit que loin de goûter du plaiſir dans la conſommation d'un acte pour l'ordinaire ſi voluptueux, il n'en reſſentoit que des douleurs ſi aiguës qu'il en pouſſoit des hauts cris; il éprouvoit pendant l'éjaculation, aux environs des proſtates & dans le reſte du canal de l'urethre, une ſenſation ſemblable à celle qu'auroit pû faire un fer ardent placé dans ces endroits. Confié aux ſoins de M. de Lamure, célebre profeſſeur de Montpellier, il en fut traité avec tant de prudence qu'il recouvra enfin une parfaite ſanté. J'ai vû un autre malade de cette eſpece, & je

je n'en rappelle qu'avec horreur le ſouvenir, dont la fin fut plus déplorable: cloué depuis pluſieurs mois ſur un lit de douleur où il étoit retenu par une extrème foibleſſe, il y étoit en proie au plus cruel martyre; il éprouvoit même pendant le jour & étant bien éveillé des atteintes de cette maladie auxquelles il lui étoit impoſſible de réſiſter; malgré tous ſes efforts, ſa verge entroit dans une violente érection, des mouvemens convulſifs appropriés agitoient tout ſon corps, ſes yeux étoient hagards, ſa mine égarée, des cris plaintifs ſortoient de ſa bouche, & enfin il éjaculoit avec les plus vives douleurs quelques gouttes de ſemence; alors il tomboit dans un affaiſſement qui paroiſſoit mortel, dont il ne ſortoit que pour renouveller l'horrible ſcene qu'il venoit de jouer; il ſe paſſoit vers les derniers jours de ſa vie peu d'heures qu'il n'eût ainſi quelque *pollution*: on peut juger à quel point de foibleſſe & de maigreur, *&c.* il étoit réduit; mais il eſt impoſſible de ſe repréſenter toute l'horreur du déſeſpoir qui l'agita dans ſes derniers momens.

On regarde ordinairement une continence outrée & l'excès dans les plaiſirs vénériens, comme cauſes de la *pollution nocturne*; ſur quoi nous remarquerons que la continence ne produit que la *pollution* naturelle, qui n'a lieu qu'autant que la quantité de la ſemence eſt trop conſidérable, & qu'elle irrite par-là les véſicules ſéminales & les parties correſpondantes: mais la *pollution nocturne* vraiment maladive eſt toujours l'effet des débauches immodérées & de corps & d'eſprit, lorſque non-content de ſe livrer ſans excès aux plaiſirs vénériens, on ſe repaît continuellement l'imagination d'images laſcives, voluptueuſes, par des converſations ſales, des lectures libertines & deshonnêtes; alors les ſonges qui ne ſont ſouvent qu'une repréſentation des objets qui ont le plus occupé l'eſprit pendant le jour, roulent ſur les mêmes matieres; les parties de la génération, qu'un exercice fréquent & une imagination échauffée tiennent dans une tenſion continuelle, ſont beaucoup plus ſuſceptibles des impreſſions laſcives, elles obéiſſent avec facilité au moindre aiguillon, & les mouvemens deſtinés à l'éjaculation de la ſemence, devenus preſque habituels, s'exécutent ſans effort. Ces mêmes cauſes continuant d'agir avec plus de force, à meſure qu'elles agiſſent plus ſouvent, enracinent le mal & le portent au point où nous l'avons vû ſi terrible; la chaleur du lit contribue beaucoup à l'augmenter, ſur-tout de ces lits de duvet préparés pour la molleſſe, où tout le corps eſt comme enſeveli: la ſituation du corps couché ſur le dos, favoriſe auſſi les *pollutions*, ſans doute à cauſe de la chaleur plus conſidérable des reins, il arrive ſouvent que la tenſion des parties génitales eſt augmentée beaucoup au-deſſus de l'état naturel; alors le chatouillement voluptueux, occaſionné par l'éjaculation de la ſemence, dégénere en douleur qui eſt d'autant plus aiguë que cette tenſion eſt plus forte, & que la ſemence eſt plus active, plus chaude, plus irritante, tant la douleur eſt voiſine du plaiſir! Quant aux autres ſymptomes, ils ſont une ſuite naturelle de l'évacuation d'une humeur précieuſe qui prive les parties de leur nourriture & de leur force; mais de tous les excès vénériens la manuſtupration eſt celui qui produit & plutôt & plus conſtamment ces effets: *voyez cet article*. Les perſonnes livrées à cette infâme paſſion, & ſacrifiant ſans meſure à cette fauſſe Vénus, en ſont plus cruellement tourmentées; par où l'on voit que la nature ne manque pas de ſupplices pour faire expier les crimes commis contre ſes lois, & qu'elle peut en proportionner la violence à la gravité du mal.

Il n'eſt pas beſoin, je penſe, de nous arrêter ici à retoucher les ſignes qui peuvent faire connoître cette maladie, il n'eſt pas poſſible de s'y méprendre; ni à retracer le tableau effrayant des maladies qu'elle peut entraîner à ſa ſuite, on peut facilement en juger par ce que nous avons dit plus haut: nous nous bornerons à obſerver que ce qui ajoute encore au danger attaché aux *pollutions nocturnes*, c'eſt la difficulté de trouver des remedes convenables. Comme la maladie s'eſt formée peu-à-peu, elle a eu le tems de pouſſer des profondes racines avant qu'on ait penſé à les arracher; elle attaque d'ailleurs la machine par le côté le plus foible & par où les ravages ſont les plus funeſtes, c'eſt en empêchant la nutrition. Il eſt aiſé d'appercevoir combien ce défaut eſt difficile à réparer; ainſi, quoiqu'on puiſſe guérir cette maladie, le tempérament en eſt affoibli pour toujours.

Les remedes qu'une expérience la moins malheureuſe a conſacrés, ſont 1°. les ſecours moraux qui doivent tendre à éloigner de l'eſprit des malades toute idée laſcive, en écartant les livres deshonnêtes, les objets voluptueux, les amis libertins, & y ſubſtituant des lectures agréables & décentes, car il faut amuſer le malade, l'ennui ne pourroit qu'augmenter ſon mal: voilà pourquoi les livres de morale & de piété, quoique dans le fond meilleurs, ſeroient moins convenables, d'autant mieux que le changement étant trop rapide ne ſeroit pas naturel; on pourroit auſſi remplir le tems par des parties de jeu, par des concerts; dans l'état où ſont nos ſpectacles, ils ne me paroiſſent pas propres à détourner l'eſprit des idées voluptueuſes. 2°. Les ſecours diététiques qui doivent être propres à nourrir légérement en rafraîchiſſant, en tempérant le feu & l'agitation des humeurs; en conſéquence on peut nourrir ces malades avec la viande des jeunes animaux, & s'en ſervir pour faire leurs bouillons & potages dans leſquels il faut faire entrer le riz, l'orge, ou les herbes rafraîchiſſantes, la laitue, la chicorée, le pourpier, *&c.* On doit éviter avec beaucoup de circonſpection tous les mets ſalés, épicés, les liqueurs fortes, aromatiques, & le vin même, à moins que l'eſtomac affoibli ne l'exige: *ſine Baccho & Cerere friget Venus*, dit le proverbe. Au nombre des ſecours diététiques eſt encore l'attention qui n'eſt pas indifférente qu'il faut avoir au lit du malade; il doit être auſſi dur que le malade pourra le ſoutenir, & fort large afin qu'il puiſſe changer ſouvent de place & chercher les endroits frais; du reſte il aura ſoin de ſe tenir couché ſur le côté, ou ſur le ventre, quand il ſera prêt à s'endormir. 3°. Les remedes que la Pharmacie fournit, ſont les rafraîchiſſans employés de différentes façons: parmi les remedes intérieurs, le *nymphæa* paſſe pour le plus propre à calmer les irritations vénériennes; on pourra s'en ſervir en tiſane, en julep, en ſyrop, faire prendre tous les ſoirs en ſe couchant des émulſions compoſées avec la décoction ou le ſyrop de cette fleur aquatique; on pourra y joindre les ſemences d'*agnus caſtus*, & toutes les autres plantes rafraîchiſſantes: il faudra prendre garde cependant qu'elles ne dérangent pas l'eſtomac; & pour parer à cet inconvénient, comme pour donner du ton aux parties génitales, on peut conſeiller l'uſage de quelque léger tonique, comme du mars ou du quinquina. A l'extérieur, les remedes généraux ſont les bains ſur-tout un peu froids: on peut enfin tenter la vertu des applications extérieures qui paſſent pour modérer le feu vénérien, telles ſont les ceintures avec l'herbe de *nymphæa*, les fomentations ſur les reins avec des linges ou des éponges imbibées d'oxicrat, d'extrait de Saturne, de décoction de *nymphæa*, de balauſtes, d'hypociſtis, *&c.* telle eſt auſſi, à ce que l'on pretend, l'application d'une plaque de plomb ſur la région des lombes. Lorſque la maladie commencera à s'appaiſer, il faudra graduellement diminuer les rafraîchiſſans, & inſiſter ſur les toniques amers ou martiaux. (*m*)

POLLUTION, (*Juriſprud.*) ſignifie *ſouillure*: la *pollution* d'une égliſe arrive, lorſqu'on y a commis quelque profanation, comme quand il y a eu effuſion de ſang en abondance.

En cas de *pollution* des égliſes, les évêques avoient coutume autrefois de les conſacrer de nouveau; mais préſentement la ſimple réconciliation ſuffit. *Voyez* RÉCONCILIATION & les *Mém. du Clergé, tom. VI.* (*A*)

POLLUX, *en terme d'Aſtronomie*; c'eſt la partie poſtérieure de la conſtellation des gémeaux ou gémini. *Voyez* GÉMEAUX.

Pollux eſt auſſi une étoile fixe de la ſeconde grandeur dans la même conſtellation; elle eſt placée dans la tête du gémeau poſtérieur, *pollux*. *Chambers*. (*O*)

POLLUX, (*Mythol.*) nom propre d'un demi-dieu, ſelon la Mythologie; *Pollux* étoit cenſé fils de Jupiter & de Léda, au lieu que ſon frere Caſtor n'étoit fils que de Tyndare; c'eſt pourquoi celui-ci étoit mortel, tandis que le fils de Jupiter devoit jouir de l'immortalité; mais l'amitié qui regnoit entre les deux freres, ſut mettre de l'égalité dans deux conditions ſi diſſemblables; *Pollux* demanda à Jupiter que ſon frere participât à ſa divinité, & obtint que tour-à-tour l'un ſeroit parmi les dieux, tandis que l'autre ſeroit parmi les morts; ainſi les deux freres ne ſe trouvoient jamais de compagnie dans l'aſſemblée de l'olympe. La conſtellation des gémeaux qui ſont Caſtor & *Pollux*, a pu donner naiſſance à cette fable, parce que quand l'un des gémeaux entre dans les rayons du ſoleil, l'autre en ſort & paroît. L'hiſtoire dit que *Pollux* étoit un excellent athlete; il vainquit au combat du ceſte Amycus, fils de Neptune.

Quoique les deux freres allaſſent preſque toujours enſemble dans les honneurs & dans le culte qu'on leur rendit après leur mort; cependant on trouve que *Pollux* avoit un temple à lui ſeul, près de la ville de Téraphné en Laconie, outre une fontaine du même endroit qui lui étoit ſpécialement conſacrée, & qu'on appelloit *Polydocée*, ou la fontaine de *Pollux*. (*D. J.*)

POLNA, (*Géog. mod.*) petite ville de Bohème, ſur les confins de la Moravie, près de la ſource de la Sazava. *Long.* 32. 22. *latit.* 50. 10.

POLOCZKI *ou* POLOCZK, (*Géog. mod.*) ville du grand duché de Lithuanie, capitale du palatinat de même nom, au confluent de la Dwine & de la Polotta, à 30 lieues au levant de Braslaw, à 20 ſud-oueſt de Witepsk, à 50 milles au nord oriental de Vilna, avec deux châteaux. Les Moſcovites s'en emparerent en 1563. Les Polonois la reprirent en 1579. *Long.* 47. 28. *lat.* 35. 32.

POLOCZKO, (*Géog. mod.*) palatinat du grand duché de Lithuanie, dans ſa partie ſeptentrionale, borné au nord, par la Moſcovie; au midi, par la Dwina; au levant, par le palatinat de Witepsk; & au couchant, par la Livonie. Il avoit autrefois le titre de duché, & avoit des princes particuliers; c'eſt un pays rempli de bois. *Polocki* eſt la capitale.

POLOGNE, (*Géog. mod.*) grand royaume d'Europe, borné au nord, par la mer Baltique qui le ſépare de la Suede; à l'orient par la Tartarie & la Moſcovie; au midi, par le Pont-Euxin, la Valachie, la Moldavie, la Tranſſylvanie & la Hongrie; à l'occident, par la Poméranie, le Brandebourg, la Siléſie & la Moravie.

Ce royaume étoit autrefois plus vaſte; car il occupoit encore la Siléſie, la Livonie, les duchés de Smolensko. de Séverie, de Czernichovie, le palatinat de Kiow, *&c.* il eſt malgré cela très-étendu; ſa longueur depuis l'extrémité du Margraviat de Brandebourg, juſqu'aux frontieres de Moſcovie, eſt de 210 lieues polonoiſes. Sa largeur depuis le fond de la Pokucie juſqu'au Parnau, en Livonie, eſt de près de 200 lieues du même pays; c'eſt en grande partie ce qu'on appelloit autrefois *Sarmatie*.

Ce vaſte état ſe diviſe en trois parties principales, la grande *Pologne* au nord, la petite *Pologne* au milieu, & le grand duché de Lithuanie, au ſud-eſt; Ces trois parties contiennent vingt-ſept palatinats, qui ont chacun un gouverneur & un caſtellan.

Les principales rivieres de la *Pologne* ſont la Viſtule, le Bogh, la Varte, la Niemen, le Nieper, & le Nieſter. Cracovie eſt la capitale du royaume, & Varſovie la réſidence la plus ordinaire des rois polonois de naiſſance. *Long.* depuis le 33^{d}. juſqu'au 45. *lat.* du 47^{d}. juſqu'au 56.

L'hiſtoire & le gouvernement de la *Pologne*, demandent un article à part; mais les curieux qui forment des bibliotheques conſidérables, où ils font entrer l'hiſtoire de toutes les monarchies du monde, peuvent recueillir ſur la *Pologne* les livres ſuivans; d'abord pour la géographie, Ortelius, Bertius, Cluvier, Briet, Alexandre Guagnini de Vérone, *ſarmat. europ. deſcriptio*, & mieux encore Andreæ Cellarii, *noviſſ. deſcript. Poloniæ*, Petri Rzaczinſchi, *hiſt. naturalis regni Poloniæ*, *Sandomiriæ* 1720. in-4°.

Pluſieurs auteurs ont compilé l'hiſtoire de ce royaume, entr'autres Matthias Mickow, *in chronicis*; Sarnic, *annal. Polon.* Neughbaveri *res Polonorum*; Kedlubek, *hiſt. Polon.* Les ſuivans ſont plus eſtimés, Dlugloſſ. *hiſt. Polon.* Martini Cromer, *hiſt. Polon.* Hartknock, *de republica polonica*. Simon Okolski, *orbis polonus*; enfin, on a recueilli en un corps les meilleurs hiſtoriens de *Pologne*.

Les François, comme le Laboureur, Davity, Rochefort, Hauteville, Beaujeu, Maſſuet, *&c.* n'ont fait qu'effleurer très-ſuperficiellement l'hiſtoire du gouvernement de *Pologne*; mais il n'en eſt pas de même de l'auteur de la vie de Sobieski; il a recouru aux ſources, & a peint avec goût. *Voyez l'article ſuivant.* (*D. J.*)

POLOGNE, *hiſtoire & gouvernement de*, (*Hiſt. & Droit politique.*) un tableau général de l'hiſtoire & gouvernement de la *Pologne*, ne peut qu'être utile; mais quand il eſt auſſi-bien deſſiné, que l'a fait M. l'abbé Coyer à la tête de ſa vie de Sobieski, il plaît encore; il inſtruit, il intéreſſe, il offre des réfléxions en foule au philoſophe & au politique; on en jugera par l'eſquiſſe que j'en vais crayonner. Qu'on ne la regarde pas cette eſquiſſe comme une ſuperfluité, puiſque ce royaume eſt beaucoup moins connu, que les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suede & le Danemarck.

D'ailleurs, l'hiſtoire des royaumes héréditaires & abſolus, ne produit pas ordinairement le grand intérêt que nous cherchons dans les états libres. La monotonie d'obéiſſance paſſive, ſalutaire ſi le monarque eſt bon, ruineuſe s'il eſt méchant, ne met guere ſur le théâtre de l'hiſtoire, que des acteurs qui n'agiſſent qu'au gré d'un premier acteur; & quand ce premier acteur eſt ſans crainte, il n'a pas le pouvoir lui-même de nous intéreſſer vivement.

Il n'en eſt pas ainſi d'un pays dont le roi eſt électif; ou ſes vertus le portent ſur le trône, ou c'eſt la force qui l'y place. S'il s'éleve par ſes vertus, le ſpectacle eſt touchant; ſi c'eſt par la force, il attire encore les regards en triomphant des obſtacles; & lorſqu'il eſt au faîte de la puiſſance, il a un beſoin continuel de conſeil & d'action pour s'y maintenir. Le roi, la loi, & la nation, trois forces qui peſent ſans ceſſe l'une ſur l'autre, équilibre difficile. La nation ſous le bouclier de la loi, penſe, parle, agit avec cette liberté qui convient à des hommes. Le roi, en ſuivant ou en violant la loi, eſt approuvé ou contredit, obéi ou déſobéi, paiſible ou agité.

Les Polonois avant le ſixieme ſiecle, lorſqu'ils étoient encore Sarmates, n'avoient point de rois. Ils vivoient libres dans les montagnes & les forêts, ſans autres maiſons que des chariots, toujours méditant quelque nouvelle invaſion; mauvaiſes troupes pour ſe battre à pié, excellentes à cheval. Il eſt aſſez étonnant qu'un peuple barbare, ſans chef & ſans lois, ait étendu ſon empire depuis le Tanaïs juſqu'à la Viſtule, & du Pont-Euxin à la mer Baltique; limites prodigieuſement diſtantes, qu'ils reculerent encore en occupant la Bohème, la Moravie, la Siléſie, la Luſace, la Miſnie, le Mecklenbourg, la Poméranie & les Marches Brandebourgeoiſes. Les Romains qui ſoumettoient tout, n'allerent point affronter les Sarmates.

Ce paradoxe hiſtorique montre ce que peuvent la force du corps, une vie dure, l'amour naturel de la liberté, & un inſtinct ſauvage qui ſert de lois & de rois. Les nations policées appelloient les Sarmates des *brigands*, ſans faire attention qu'elles avoient commencé elles-mêmes par le brigandage.

Il s'en faut beaucoup que les Polonois, qui prirent ce nom au milieu du ſixieme ſiecle, aient conſervé tout l'héritage de leurs peres. Il y a long-tems qu'ils ont perdu la Siléſie, la Luſace, une grande partie de la Poméranie, la Bohème, & tout ce qu'ils poſſédoient dans la Germanie. D'autres ſiecles ont encore amené de nouvelles pertes; la Livonie, la Podolie, la Volhinie, & les vaſtes campagnes de l'Ukraine ont paſſé à d'autres puiſſances; c'eſt ainſi que tant de grands empires ſe ſont briſées ſous leur propre poids.

Vers l'an 550, Leck s'aviſa de civiliſer les Sarmates; ſarmate lui-même, il coupa des arbres, & s'en fit une maiſon. D'autres cabanes s'éleverent autour du modèle. La nation juſqu'alors errante ſe fixa; & Gneſne, la premiere ville de *Pologne*, prit la place d'une forêt. Les Sarmates apparemment connoiſſoient mal les aigles; ils en trouverent, dit-on, pluſieurs nids en abattant des arbres; c'eſt de-là que l'aigle à paſſé dans les enſeignes polonoiſes. Ces fiers oiſeaux font leurs aires ſur les plus hauts rochers, & Gneſne eſt dans une plaine. Leck attira les regards de ſes égaux ſur lui, & déployant des talens pour commander autant que pour agir, il devint leur maître, ſous le nom de *duc*, pouvant prendre également celui de *roi*.

Depuis ce chef de la nation juſqu'à nos jours, la *Pologne* a eu d'autres ducs, des vaivodes, aujourd'hui palatins, des rois, des reines, des régentes & des interregnes. Les interregnes ont été preſqu'autant d'anarchies; les régentes ſe ſont fait haïr; les reines en petit nombre n'ont pas eu le tems de ſe montrer, les vaïvodes ne furent que des oppreſſeurs. Parmi les ducs & les rois, quelques-uns ont été de grands princes; les autres ne furent que guerriers ou tyrans. Tel ſera toujours à-peu-près le ſort de tous les peuples du monde, parce que ce ſont des hommes & non les lois qui gouvernent!

Dans cette longue ſuite de ſiecles, la *Pologne* compte quatre claſſes de ſouverains; Leck, Piaſt, Jagellon, voilà les chef des trois premieres races. La quatrieme qui commence à Henri de Valois, forme une claſſe à part, parce que la couronne y a paſſé d'une maiſon à une autre, ſans ſe fixer dans aucune.

La ſucceſſion dans les quatre claſſes montre des ſingularités, dont quelques-unes méritent d'être connues.

L'an 750 les Polonois n'avoient pas encore examiné ſi une femme pouvoit commander à des hommes; il y avoit long-tems que l'Orient avoit décidé que la femme eſt née pour obéir. Venda regna pourtant & glorieuſement; la loi ou l'uſage ſalique de la France fût enſuite adopté par la *Pologne*; car les deux reines qu'on y a vûes depuis Venda, ſavoir, Hedwige en 1382 & Anne Jagellon en 1575, ne monterent ſur le trône, qu'en acceptant les époux qu'on leur déſigna pour les ſoutenir dans un poſte ſi élevé. Anne Jagellon avoit ſoixante ans, lorſqu'elle fut élûe. Etienne Battori, qui l'épouſa pour régner, penſa qu'une reine étoit toujours jeune.

Des ſiecles antérieurs avoient ouvert d'autres chemins à la ſouveraineté. En 804, les Polonois furent embarraſſés pour le choix d'un maître; ils propoſerent leur couronne à la courſe: pratique autrefois connue dans la Grece, & qui ne leur parut pas plus ſinguliere, que de la donner à la naiſſance. Un jeune homme nourri dans l'obſcurité la gagna, & il prit le nom de *Lesko II.* Les chroniques du tems nous apprennent qu'il conſerva ſous la pourpre, la modeſtie & la douceur de ſa premiere fortune; fier ſeulement & plein d'audace lorſqu'il avoit les armes à la main.

Preſque tous les polonois ſoutiennent que leur royaume fut toujours électif: cette queſtion les intéreſſe peu, puiſqu'ils jouiſſent. Si on vouloit la décider par une ſuite de faits pendant ſix ou ſept ſiecles, on la décideroit contre eux, en montrant que la couronne dans les deux premieres claſſes, a paſſé conſtamment des peres aux enfans; excepté dans les cas d'une entiere extinction de la maiſon regnante. Si les Polonois alors avoient pû choiſir leurs princes, ils auroient pris parmi leurs palatins des ſages tout décidés.

Les eût-on vu aller chercher un moine dans le fond d'un cloître, pour le porter ſur le trône, uniquement parce qu'il étoit du ſang de Piaſt? Ce fut Caſimir I. fils d'un pere déteſté, Miecislaw II. & d'une mere encore plus exécrable. Veuve & régente, elle avoit fui avec ſon fils; on le chercha cinq ans après pour le couronner: la France l'avoit reçû. Les ambaſſadeurs polonois le trouverent ſous le froc dans l'abbaye de Clugny, où il étoit profès & diacre. Cette vue les tint d'abord en ſuſpens: ils craignirent que ſon ame ne fût flétrie ſous la cendre & le cilice; mais faiſant réflexion qu'il étoit du ſang royal, & qu'un roi quelconque étoit préférable à l'interregne qui les déſoloit, ils remplirent leur ambaſſade. Un obſtacle arrêtoit; Caſimir étoit lié par des vœux & par les ordres ſacrés; le pape Clément II. trancha le nœud, & le cénobite fut roi. Ce n'eſt qu'à la fin de la ſeconde claſſe, que le droit héréditaire périt pour faire place à l'élection.

Le gouvernement a eu auſſi ſes révolutions: il fut d'abord abſolu entre les mains de Leck, peut-être trop: la nation ſentit ſes forces, & ſecoua le joug d'un ſeul; elle partagea l'autorité entre des vaivodes ou généraux d'armée, dans le deſſein de l'affoiblir. Ces vaivodes aſſis ſur les débris du trône, les raſſemblerent pour en former douze, qui venant à ſe heurter les uns les autres, ébranlerent l'état juſque dans ſes fondemens. Ce ne fut plus que révoltes, factions, oppreſſion, violence. L'état dans ces terribles ſecouſſes, regretta le gouvernement d'un ſeul, ſans trop penſer à ce qu'il en avoit ſouffert: mais les plus ſenſés chercherent un homme qui ſût regner ſur un peuple libre, en écartant la licence. Cet homme ſe trouva dans la perſonne de Cracus, qui donna ſon nom à la ville de Cracovie, en la fondant au commencement du ſeptieme ſiecle.

L'extinction de ſa poſtérité dès la premiere génération, remit le ſceptre entre les mains de la nation, qui ne ſachant à qui le confier, recourut aux vaivodes qu'elle avoit proſcrits. Ceux-ci comblerent les deſordres des premiers; & cette ariſtocratie mal conſtituée ne montra que du trouble & de la foibleſſe.

Au milieu de cette confuſion, un homme ſans nom & ſans crédit, penſoit à ſauver ſa patrie: il attira les Hongrois dans un défilé où ils périrent preſque tous. Przémislas (c'eſt ainſi qu'on le nommoit) devint en un jour l'idole du peuple; & ce peuple ſauvage qui ne connoiſſoit encore d'autres titres à la couronne que les vertus, la plaça ſur la tête de ſon libérateur, qui la ſoutint avec autant de bonheur que de gloire, ſous le nom de *Lesko I.* dans le huitieme ſiecle.

Ce rétabliſſement du pouvoir abſolu ne dura pas longtems, ſans éprouver une nouvelle ſecouſſe. Popiel II. le quatrieme duc depuis Przémislas, mérita par ſes crimes d'être le dernier de ſa race; l'anarchie ſuccéda, & les concurrens au trone s'aſſemblerent à Kruſwic, bourgade dans la Cujavie. Un habitant du lieu les reçut dans une maiſon ruſtique, leur ſervit un repas frugal, leur montre un jugement ſain, un cœur droit & compatiſſant, des lumieres au-deſſus de ſa condition, une ame ferme, un amour de la patrie, que ces furieux ne connoiſſoient pas. Des ambitieux qui deſeſperent de commander, aiment mieux ſe ſoumettre à un tiers qui n'a rien diſputé, que d'obéir à un rival. Ils ſe déterminerent pour la vertu; & par-là ils réparerent en quelque ſorte tous les maux qu'ils avoient faits pour parvenir au trone; Piaſt regna donc au neuvieme ſiecle.

Les princes de ſa maiſon, en ſe ſuccédant les uns aux autres, affermiſſoient leur autorité; elle parut même devenir plus abſolue entre les mains de Boleslas I. dans le dixieme ſiecle. Juſqu'à lui les ſouverains de *Pologne*, n'avoient eu que le titre de duc: deux puiſſances ſe diſputoient alors le pouvoir de faire des rois, l'empereur, & le pape. A examiner l'indépendance des nations les unes des autres, ce n'eſt qu'à elles mêmes à titrer leurs chefs. Le pape échoua dans ſa prétention: ce fut l'empereur Othon III. qui touché des vertus de Boleslas, le revêtit de la royauté, en traverſant la *Pologne*.

On n'auroit jamais cru qu'avec cet inſtrument du pouvoir arbitraire (un diplome de royauté, donné par un étranger), le premier roi de *Pologne* eût jetté les premieres ſemences du gouvernement républicain. Cependant ce héros, après avoir eu l'honneur de ſe ſignaler par des conquêtes, & la gloire bien plus grande d'en gémir, ſemblable à Servius Tullius, eut le courage de borner lui-même ſon pouvoir, en établiſſant un conſeil de douze ſénateurs, qui pût l'empêcher d'être injuſte.

La nation qui avoit toujours obéi en regardant du côté de la liberté, en apperçut avec plaiſir la premiere image: ce conſeil pouvoit devenir un ſénat. Nous avons vu que dès les commencemens elle avoit quitté le gouvernement d'un ſeul pour ſe confier à douze vaivodes. Cette idée paſſagere de république ne l'avoit jamais abandonnée; & quoique ſes princes, après ſon retour à ſa premiere conſtitution, ſe ſuccédaſſent les uns aux autres par le droit du ſang, elle reſtoit toujours perſuadée qu'il étoit des cas où elle pouvoit reprendre ſa couronne. Elle eſſaya ſon pouvoir ſur Miecislaw III. prince cruel, fourbe, avare, inventeur de nouveaux impôts: elle le dépoſa. Ces dépoſitions ſe renouvellerent plus d'une fois; Uladislas Laskonogi, Uladislas Loketek, ſe virent forcés à deſcendre du trone, & Caſimir IV. auroit eu le même ſort, s'il n'eût fléchi ſous les remontrances de ſes ſujets. Pouſſés à bout par la tyrannie de Boleslas II. dans le treizieme ſiecle, ils s'en délivrerent en le chaſſant.

Une nation qui eſt parvenue à dépoſer ſes rois, n'a plus qu'à choiſir les pierres pour élever l'édifice de ſa liberté, & le tems amene tout. Caſimir le grand, au quatorzieme ſiecle, preſſé de finir une longue guerre, fit un traité de paix, dont ſes ennemis exigerent la ratification par tous les ordres du royaume. Les ordres convoqués refuſerent de ratifier; & ils ſentirent dès ce moment qu'il n'étoit pas impoſſible d'établir une république en conſervant un roi.

Les fondemens en furent jettés avant la mort même de Caſimir; il n'avoit point de fils pour lui ſuccéder; il propoſa ſon neveu Louis, roi de Hongrie. Les Polonois y conſentirent; mais à des conditions qui mettoient des entraves au pouvoir abſolu: ils avoient tenté plus d'une fois de le diminuer par des révoltes; ici c'eſt avec des traités. Le nouveau maître les déchargeoit preſque de toute contribution; il y avoit un uſage établi, de défrayer la cour dans ſes voyages; il y renonçoit. Il s'engageoit pareillement à rembourſer à ſes ſujets les dépenſes qu'il ſeroit contraint de faire, & les dommages même qu'ils auroient à ſouffrir dans les guerres qu'il entreprendroit contre les puiſſances voiſines: rien ne coûte pour arriver au trone.

Louis y parvint, & les ſujets obtinrent encore que les charges & les emplois publics ſeroient deſormais donnés à vie aux citoyens, à l'excluſion de tout étranger, & que la garde des forts & des chateaux ne ſeroit plus confiée à des ſeigneurs ſupérieurs au reſte de la nobleſſe, par une naiſſance qui leur donnoit trop de crédit. Louis poſſeſſeur de deux royaumes, préféroit le ſéjour de la Hongrie, où il commandoit en maître, à celui de la *Pologne*, où l'on travailloit à faire des lois. Il envoya le duc d'Oppellen pour y gouverner en ſon nom: la nation en fut extrèmement choquée, & le roi fut obligé de lui ſubſtituer trois ſeigneurs polonois agréables au peuple: Louis mourut ſans être regretté.

Ce n'étoit pas aſſez à l'eſprit républicain, d'avoir mitigé la royauté; il frappa un autre grand coup, en aboliſſant la ſucceſſion; & la couronne fut déférée à la fille cadette de Louis, à condition qu'elle n'accepteroit un époux que de la main de l'état. Parmi les concurrens qui ſe préſenterent, Jagellon fit briller la couronne de Lithuanie, qu'il promit d'incorporer à celle de *Pologne*. C'étoit beaucoup: mais ce n'étoit rien, s'il n'avoit ſouſcrit à la forme républicaine. C'eſt à ce prix qu'il épouſa Hedwige, & qu'il fut roi.

Il y eut donc une république compoſée de trois ordres: le roi, le ſénat, l'ordre équeſtre, qui comprend tout le reſte de la nobleſſe, & qui donna bien-tôt des tribuns ſous la dénomination de nonces. Ces nonces repréſentent tout l'ordre équeſtre dans les aſſemblées générales de la nation qu'on nomme *dietes*, & dont ils arrê-

arrêtent l'activité, quand ils veulent, per le droit de *veto*. La république romaine n'avoit point de roi: mais dans ſes trois ordres, elle comptoit les prébéïens, qui partageoient la ſouveraineté avec le ſénat & l'ordre équeſtre; & jamais peuple ne fut ni plus vertueux, ni plus grand. La *Pologne* différente dans ſes principes, n'a compté ſon peuple qu'avec le bétail de ſes terres. Le ſénat qui tient la balance entre le roi & la liberté, voit ſans émotion la ſervitude de cinq millions d'hommes, autrefois plus heureux lorſqu'ils étoient Sarmates.

La république polonoiſe étant encore dans ſon enfance, Jagellon parut oublier à quel prix il regnoit: un acte émané du trone ſe trouva contraire à ce qu'il avoit juré; les nouveaux républicains ſous ſes yeux même, mirent l'acte en piece avec leurs ſabres.

Les rois, qui avant la révolution décidoient de la guerre ou de la paix, faiſoient les lois, changeoient les coutumes, abrogeoient les conſtitutions, établiſſoient des impôts, diſpoſoient du tréſor public, virent paſſer tous ces reſſorts de puiſſance dans les mains de la nobleſſe; & ils s'accoutumerent à être contredits. Mais ce fut ſous Sigiſmond Auguſte, au ſeizieme ſiecle, que la fierté républicaine ſe monta ſur le plus haut ton.

Ce prince étant mort ſans enfans en 1573, on penſa encore à élever de nouveaux remparts à la liberté; on examina les lois anciennes. Les unes furent reſtraintes, les autres plus étendues, quelques-unes abolies; & après bien des diſcuſſions, on fit un decret qui portoit que les rois nommés par la nation, ne tenteroient aucune voie pour ſe donner un ſucceſſeur; & que conſéquemment ils ne prendroient jamais la qualité d'héritiers du royaume; qu'il y auroit toujours auprès de leur perſonne ſeize ſénateurs pour leur ſervir de conſeil; & que ſans leur aveu, ils ne pourroient ni recevoir des miniſtres étrangers, ni en envoyer chez d'autres princes; qu'ils ne leveroient point de nouvelles troupes, & qu'ils n'ordonneroient point à la nobleſſe de monter à cheval ſans l'aveu de tous les ordres de la république; qu'ils n'admettroient aucun étranger au conſeil de la nation; & qu'ils ne leur conféreroient ni charges, ni dignités, ni ſtaroſties; & qu'enfin ils ne pourroient point ſe marier, s'ils n'en avoient auparavant obtenu la permiſſion du ſénat, & de l'ordre équeſtre.

Tout l'interregne ſe paſſa à ſe prémunir contre ce qu'on appelloit *les attentats du trône*. Henri de Valois fut révolté à ſon arrivée de ce langage républicain qui dominoit dans toutes les aſſemblées de l'état. La religion proteſtante étoit entrée dans le royaume ſous Sigiſmond I. & ſes progrès augmentoient à proportion des violences qu'on exerçoit contre elle. Lorſque Henri arriva à Cracovie, on y ſavoit que Charles IX. ſon frere venoit d'aſſaſſiner une partie de ſes ſujets pour en convertir une autre. On craignoit qu'un prince élevé dans une cour fanatique & violente, n'en apportât l'eſprit: on voulut l'obliger à jurer une capitulation qu'il avoit déja jurée en France en préſence des ambaſſadeurs de la république, & ſur-tout l'article de la tolérance, qu'il n'avoit juré que d'une façon vague & équivoque (1). Sans l'éloquent Pibrac, on ne ſait s'il eût été couronné; mais quelque mois après, le caſtellan de Sendomir Oſſolenski, fut chargé lui ſixieme, de déclarer à Henri ſa prochaine dépoſition, s'il ne rempliſſoit plus exactement les devoirs du trône. Sa fuite précipitée termina les plaintes de la nation, & ſon regne.

C'eſt par tous ces coups de force, frappés en différens tems, que la *Pologne* s'eſt conſervé des rois ſans les craindre. Un roi de *Pologne* à ſon ſacre même, & en jurant les *pacta conventa*, diſpenſe les ſujets du ſerment d'obéiſſance, en cas qu'il viole les lois de la république.

La puiſſance légiſlative réſide eſſentiellement dans la diete qui ſe tient dans l'ancien château de Varſovie, & que le roi doit convoquer tous les deux ans. S'il y manquoit, la république a le pouvoir de s'aſſembler d'elle-même: les diétines de chaque palatinat, précedent toujours la diete. On y prépare les matieres qui doivent ſe traiter dans l'aſſemblée générale, on y choiſit les repréſentans de l'ordre équeſtre: c'eſt ce qui forme la chambre des nonces. Ces nonces ou ces tribuns ſont ſi ſacrés, que ſous le regne d'Auguſte II. un colonel ſaxon en ayant bleſſé un legerement pour venger une inſulte qu'il en avoit reçue, fut condamné à mort & exécuté, malgré toute la protection du roi: on lui fit ſeulement grace du bourreau; il paſſa par les armes.

Pour connoître le ſénat qui eſt l'ame de la diete, il faut jetter les yeux ſur les évêques, les palatins, & les caſtellans. Ces deux dernieres dignités ne ſont pas auſſi connues que l'épiſcopat: un palatin eſt le chef de la nobleſſe dans ſon palatinat. Il préſide à ſes aſſemblées; il la mene au champ électoral pour faire ſes rois, & à la guerre lorſqu'on aſſemble la poſpolite ou l'arriere-ban. Il a auſſi le droit de fixer le prix des deurées, & de regler les poids & meſures; c'eſt un gouvernement de province. Un caſtellan jouit des mêmes prérogatives dans ſon diſtrict, qui fait toujours partie d'un palatinat, & il repréſente le palatin dans ſon abſence. Les caſtellans autrefois étoient gouverneurs des châteaux forts, & des villes royales. Ces gouvernemens ont paſſé aux ſtaroſtes qui exercent auſſi la juſtice par eux-mêmes, ou par ceux qu'ils commettent. Une bonne inſtitution, c'eſt un regiſtre dont ils ſont dépoſitaires: tous les biens du diſtrict libres ou engagés, y ſont conſignés: quiconque veut acquérir, achete en toute ſûreté.

On ne voit qu'un ſtaroſte dans le ſénat, celui de Samogitie; mais on y compte deux archevêques, quinze évêques, trente-trois palatins, & quatre-vingt-cinq caſtellans; en tout cent trente-ſix ſénateurs.

Les miniſtres ont place au ſénat ſans être ſénateurs; ils ſont au nombre de dix, en ſe répétant dans l'union des deux états.

Le grand maréchal de la couronne.
Le grand maréchal de Lithuanie.
Le grand chancelier de la couronne.
Le grand chancelier de Lithuanie.
Le vice-chancelier de la couronne.
Le vice-chancelier de Lithuanie.
Le grand tréſorier de la couronne.
Le grand tréſorier de Lithuanie.
Le maréchal de la cour de Pologne.
Le maréchal de la cour de Lithuanie.

Le grand maréchal eſt le troiſieme perſonnage de la *Pologne*. Il ne voit que le primat & le roi au-deſſus de lui. Maître du palais, c'eſt de lui que les ambaſſadeurs prennent jour pour les audiences. Son pouvoir eſt preſque illimité à la cour, & à trois lieues de circonférence. Il y veille à la ſureté du roi, & au maintien de l'ordre. Il y connoît de tous les crimes, & il juge ſans appel. La nation ſeule peut réformer ſes jugemens. C'eſt lui encore qui convoque le ſénat, & qui reprime ceux qui voudroient le troubler. Il a toujours des troupes à ſes ordres.

Le maréchal de la cour n'a aucun exercice de juriſdiction que dans l'abſence du grand maréchal.

Le grand chancelier tient les grands ſceaux; le vice-cancelier les petits. L'un des deux eſt évêque, pour connoître des affaires eccléſiaſtiques. L'un ou l'autre doit répondre au nom du roi en polonois ou en latin, ſelon l'occaſion. C'eſt une choſe ſinguliere que la langue des Romains, qui ne pénétrerent jamais en *Pologne*, ſe parle aujourd'hui communément dans cet état. Tout y parle latin juſqu'aux domeſtiques.

Le grand tréſorier eſt dépoſitaire des finances de la république. Cet argent, que les Romains appelloient le tréſor du peuple, *ærarium populi*, la *Pologne* ſe garde bien de le laiſſer à la direction des rois. C'eſt la nation aſſemblée, ou du moins un ſénatus-conſulte qui décide de l'emploi; & le grand tréſorier ne doit compte qu'à la nation.

Tous ces miniſtres ne reſſemblent point à ceux des autres cours. Le roi les crée; mais la république ſeule peut les détruire. Cependant, comme ils tiennent au trône, la ſource des graces, & qu'ils ſont hommes, la république n'a pas voulu leur accorder voix délibérative dans le ſénat.

On donne aux ſénateurs le titre d'*excellence*, & ils prétendent à celui de *monſeigneur*, que les valets, les ſerfs, & la pauvre nobleſſe leur prodiguent.

Le chef du ſénat eſt l'archevêque de Gneſne, qu'on nomme plus communément le *primat*, & dont nous ferons un article à part: c'eſt aſſez de dire en paſſant qu'il eſt auſſi chef de l'égliſe, dignité éminente qui donne à ce miniſtre de l'humble chriſtianiſme tout le faſte du trône, & quelquefois toute ſa puiſſance. (2)

(1) Voyez la note à l'article, *Intolérance*, & pluſieurs autres aux articles ſemblables, où l'on traite cette matiere. (Z)

(2) On pourroit bien ſoûtenir qu'il n'y a perſonne, à qui, même ſelon la raiſon naturelle, la grandeur, la majeſté & la pompe extérieures conviennent mieux qu'aux principaux miniſtres de la religion. Cette coûtume de preſque toutes les nations, obſervée en tout tems à l'égard de toutes les religions, en eſt une preuve ſans appel. Il y-a auſſi une humilité propre de la philoſophie, qu'on aura plus de peine à accorder avec ce ton cauſtique & toujours déciſif de pluſieurs ſoi-diſans philoſophes, qu'à combiner celle du chriſtianiſme avec telles puiſſance, pompe, & majeſté extérieures. (Z)

Le ſénat hors de la diete, remue les reſſorts du gouvernement ſous les yeux du roi: mais le roi ne peut violenter les ſuffrages. La liberté ſe montre juſque dans les formes extérieures. Les ſénateurs ont le fauteuil, & on les voit ſe couvrir dès que le roi ſe couvre. Cependant le ſénat hors de la diete, ne décide que proviſionnellement. Dans la diete, il devient législateur conjointement avec le roi & la chambre des nonces.

Cette chambre reſſembleroit à celle des communes en Angleterre, ſi, au lieu de ne repréſenter que la nobleſſe, elle repréſentoit le peuple. On voit à ſa tête un officier d'un grand poids, mais dont l'office n'eſt que paſſager. Il a ordinairement beaucoup d'influence dans les avis de la chambre. C'eſt lui qui les porte au ſénat, & qui rapporte ceux des ſénateurs. On le nomme *maréchal de la diete*, ou *maréchal des nonces*. Il eſt à Varſovie ce qu'étoit le tribun du peuple à Rome; & comme le patricien à Rome ne pouvoit pas être tribun, celui qui eſt le tribun des tribuns doit être pris dans l'ordre équeſtre, & non dans le ſénat.

Lorſque la diete eſt aſſemblée, tout eſt ouvert, parce que c'eſt le bien public dont on y traite. Ceux qui n'y portent que de la curioſité ſont frappés de la grandeur du ſpectacle. Le roi ſur un trône élevé, dont les marches ſont décorées des grands officiers de la cour; le primat diſputant preſque toujours de ſplendeur avec le roi; les ſénateurs formant deux lignes auguſtes; les miniſtres en face du roi, les nonces en plus grand nombre que les ſénateurs, répandus autour deux, & ſe tenant de bout: les ambaſſadeurs & le nonce du pape y ont auſſi des places marquées, ſauf à la diete à les faire retirer, lorſqu'elle le juge à-propos.

Le premier acte de la diete, c'eſt toujours la lecture des *pacta conventa* qui renferment les obligations que le roi a contractées avec ſon peuple; & s'il y a manqué, chaque membre de l'aſſemblée a droit d'en demander l'obſervation.

Les autres ſéances pendant ſix ſemaines, durée ordinaire de la diete, amenent tous les intérêts de la nation; la nomination aux dignités vacantes, la diſpoſition des biens royaux en faveur des militaires qui ont ſervi avec diſtinction, les comptes du grand tréſorier, la diminution ou l'augmentation des impôts ſelon la conjoncture, les négociations dont les ambaſſadeurs de la république ont été chargés, & la maniere dont ils s'en ſont acquittés, les alliances à rompre ou à former, la paix ou la guerre, l'abrogation ou la ſanction d'une loi, l'affermiſſement de la liberté, enfin tout l'ordre public.

Les cinq derniers jours qu'on appelle *les grands jours*, ſont deſtinés à réunir les ſuffrages. Une déciſion pour avoir force de loi, doit être approuvée par les trois ordres d'un conſentement unanime. L'oppoſition d'un ſeul nonce arrête tout.

Ce privilege des nonces eſt une preuve frappante des révolutions de l'eſprit humain. Il n'exiſtoit pas en 1652, lorſque *Sicinski*, nonce d'Upita, en fit le premier uſage. Chargé de malédictions, il échappa avec peine aux coups de ſabre; & ce même privilege contre lequel tout le monde s'éleva pour lors, eſt aujourd'hui ce qu'il y a de plus ſacré dans la république. Un moyen ſûr d'être mis en pieces, ſeroit d'en propoſer l'abolition.

On eſt obligé de convenir que, s'il produit quelquefois le bien, il fait encore plus de mal. Un nonce peut non-ſeulement anéantir une bonne déciſion: mais s'il s'en prend à toutes, il n'a qu'à proteſter & diſparoître: la diete eſt rompue. Il arrive même qu'on n'attend pas qu'elle ſoit formée pour penſer à la diſſoudre. Le prétexte le plus frivole devient un inſtrument tranchant. En 1752 les nonces du palatinat de Kiovie avoient dans leurs inſtructions d'exiger du roi, avant tout, l'extirpation des francs maçons, ſociété qui n'effraie que les imbécilles & qui ne faiſoit aucune ſenſation en *Pologne*.

Le remede aux dietes rompues, c'eſt une confédération dans laquelle on décide à la pluralité des voix ſans avoir égard aux proteſtations des nonces; & ſouvent une confédération s'éleve contre l'autre. C'eſt enſuite aux dietes générales à confirmer ou à caſſer les actes de ces confédérations. Tout cela produit de grandes convulſions dans l'état, ſur-tout ſi les armées viennent à s'en mêler.

Les affaires des particuliers ſont mieux jugées. C'eſt toujours la pluralité qui décide, mais point de juges permanens. La nobleſſe en crée chaque année pour former deux tribunaux ſouverains: l'un à Petrikow pour la grande *Pologne*, l'autre à Lublin pour la petite. Le grand duché de Lithuanie a auſſi ſon tribunal. La juſtice s'y rend ſommairement comme en Aſie. Point de procureurs ni de procédures; quelques avocats ſeulement qu'on appelle *juriſtes*, ou bien on plaide ſa cauſe ſoi-même. Une meilleure diſpoſition encore, c'eſt que la juſtice ſe rendant gratuitement, le pauvre peut l'obtenir. Ces tribunaux ſont vraiment ſouverains; car le roi ne peut ni les prévenir par évocation, ni caſſer leurs arrêts.

Puiſque j'en ſuis ſur la maniere dont la juſtice s'exerce en *Pologne*, j'ajouterai qu'elle ſe rend ſelon les ſtatuts du royaume, que Sigiſmond Auguſte fit rédiger en un corps en 1520; c'eſt ce qu'on appelle *droit polonois*. Et quand il arrive certains cas qui n'y ſont pas compris on ſe ſert du droit ſaxon. Les jugemens ſe rendent dans trois tribunaux ſupérieurs, à la pluralité des voix, & on peut en appeller au roi. Ces tribunaux jugent toutes les affaires civiles de la nobleſſe. Pour les criminelles, un gentilhomme ne peut être empriſonné, ni jugé que par le roi & le ſénat.

Il n'y a point de confiſcation, & la proſcription n'a lieu que pour les crimes capitaux au premier chef, qui ſont les meurtres, les aſſaſſinats, & la conjoration contre l'état. Si le criminel n'eſt point arrêté priſonnier dans l'action, il n'eſt pas beſoin d'envoyer des ſoldats pour l'aller inveſtir; on le cite pour ſubir le jugement du roi & du ſénat. S'il ne comparoit pas, on le déclare infâme & convaincu, par-là il eſt proſcrit, & tout le monde peut le tuer en le rencontrant. Chaque ſtaroſtie a ſa juriſdiction dans l'étendue de ſon territoire. On appelle des magiſtrats des villes au chancelier, & la diete en décide quand l'affaire eſt importante.

Les crimes de lèze-majeſté ou d'état ſont jugés en diete. La maxime que l'égliſe abhorre le ſang, ne regarde point les évêques polonois. Une bulle de Clément VIII. leur permet de conſeiller la guerre, d'opiner à la mort, & d'en ſigner les decrets.

Une choſe encore qu'on ne voit guere ailleurs, c'eſt que les mêmes hommes qui déliberent au ſénat, qui font des lois en diete, qui jugent dans les tribunaux, marchent à l'ennemi. On apperçoit par-là qu'en *Pologne* la robe n'eſt point ſéparée de l'épée.

La nobleſſe ayant ſaiſi les rênes du gouvernement, les honneurs & tous les avantages de l'état, a penſé que c'étoit à elle ſeule à le défendre, en laiſſant aux terres tout le reſte de la nation. C'eſt aujourd'hui le ſeul pays où l'on voie une cavalerie toute compoſée de gentilhommes, dont le grand duché de Lithuanie fournit un quart & la *Pologne* le reſte.

L'armée qui en réſulte, ou plutôt ces deux armées polonoiſe & lithuanienne, ont chacune leur grand général indépendant l'un de l'autre. Nous avons dit que la charge de grand maréchal, après la primatie, eſt la premiere en dignité: le grand général eſt ſupérieur en pouvoir. Il ne connoît preſque d'autres bornes que celles qu'il ſe preſcrit lui-même. A l'ouverture de la campagne le roi tient conſeil avec les ſénateurs & les chefs de l'armée ſur les opérations à faire: & dès ce moment le grand général exécute arbitrairement. Il aſſemble les troupes, il regle les marches, il décide des batailles, il diſtribue les récompenſes & les punitions, il éleve, il caſſe; il fait couper des têtes, le tout ſans rendre compte qu'à la république dans la diete. Les anciens connétables de France qui ont porté ombrage au trône, n'étoient pas ſi abſolus. Cette grande autorité n'eſt ſuſpendue que dans le cas où le roi commande en perſonne.

Les deux armées ont auſſi reſpectivement un général de campagne, qui ſe nomme *petit général*. Celui-ci n'a d'autorité que celle que le grand général veut lui laiſſer & il la remplit en ſon abſence. Un autre perſonnage, c'eſt le ſtragénik qui commande l'avant-garde.

La *Pologne* entretient encore un troiſieme corps d'armée, infanterie & dragons. L'emploi n'en eſt pas ancien. C'eſt ce qu'on appelle l'armée étrangere, preſqu'entierement compoſée d'allemands. Lorſque tout eſt complet, ce qui arrive rarement, la garde ordinaire de la *Pologne* eſt de quarante-huit mille hommes.

Une quatrieme armée, la plus nombreuſe & la plus inutile c'eſt la poſpolite ou l'arriere-ban. On verroit dans un beſoin plus de cent mille gentilhommes monter à cheval, pour ne connoître que la diſcipline qui leur conviendroit; pour ſe révolter, ſi on vouloit les retenir au-delà de quinze jours dans le lieu de l'aſſemblée ſans les faire marcher; & pour refuſer le ſervice, s'il falloit paſſer les frontieres.

Quoique les Polonois reſſemblent moins aux Sarmates leurs ancêtres, que les Tartares aux leurs, ils en conſervent pourtant quelques traits. Ils ſont francs & fiers. La fierté eſt aſſez naturelle à un gentilhomme qui élit ſon roi, & qui peut être roi lui-même. Ils ſont emportés. Leurs repréſentans, dans les aſſemblées de la nation, décident ſouvent les affaires le ſabre à la main. Ils font apprendre la langue latine à leurs enfans; & la plû-

plûpart des nobles, outre la langue eſclavonne, qui leur eſt naturelle, parlent allemand, françois & italien. La langue polonoiſe eſt une dialecte de l'eſclavonne; mais elle eſt mêlée de pluſieurs mots allemands.

Ils ont oublié la ſimplicité & la frugalité des Sarmates leurs ancêtres. Juſqu'à la fin du regne de Sobieski, quelques chaiſes de bois, une peau d'ours, une paire de piſtolets, deux planches couvertes d'un matelas, meubloit un noble d'une fortune honnête. Aujourd'hui les vêtemens des gentilhommes ſont riches: ils portent pour la plûpart des bottines couleur de ſoufre, qui ont le talon ferré, un bonnet fourré, & des veſtes doublées de zibeline, qui leur vont juſqu'à mi-jambe; c'eſt ainſi qu'ils paroiſſent dans les dietes ou dans les fêtes de cérémonies. D'autres objets de luxe ſe ſont introduits en *Pologne* ſous Auguſte II. & les modes françoiſes déja reçues en Allemagne, ſe ſont mêlées à la magnificence orientale, qui montre plus de richeſſe que de goût. Leur faſte eſt monté ſi haut, qu'une femme de qualité ne ſort guere qu'en caroſſe à ſix chevaux. Quand un grand ſeigneur voyage d'une province à une autre, c'eſt avec deux cens chevaux, & autant d'hommes. Point d'hôtelleries; il porte tout avec lui; mais il déloge les plébéïens qui ne regardent cette haute nobleſſe que comme un fléau; elle eſt de bonne heure endurcie au froid & à la fatigue parce que tous les gentilhommes ſe lavent le viſage & le cou avec de l'eau froide, quelque tems qu'il faſſe. Ils baignent auſſi les enfans dans l'eau froide de très-bonne heure, ce qui endurcit leurs corps à l'âpreté des hivers dès la plus tendre jeuneſſe.

Un uſage excellent des ſeigneurs, c'eſt qu'ils paſſent la plus grande partie de l'année dans leurs terres. Ils ſe rendent par-là plus indépendans de la cour, qui n'oublie rien pour les corrompre, & ils vivifient les campagnes par la dépenſe qu'ils y font.

Ces campagnes ſeroient peuplées & floriſſantes, ſi elles étoient cultivées par un peuple libre. Les ſerfs de *Pologne* ſont attachés à la glebe; tandis qu'en Aſie même on n'a point d'autres eſclaves que ceux qu'on achete, ou qu'on a pris à la guerre: ce ſont des étrangers. La *Pologne* frappe ſes propres enfans. Chaque ſeigneur eſt obligé de loger ſon ſerf. C'eſt dans une très-pauvre cabane, où des enfans nuds ſous la rigueur d'un climat glacé, pêle-mêle avec le bétail, ſemblent reprocher à la nature de ne les avoir pas habillés de même. L'eſclave qui leur a donné le jour verroit tranquillement brûler ſa chaumiere, parce que rien n'eſt à lui. Il ne ſauroit dire mon champ, mes enfans, ma femme; tout appartient au ſeigneur, qui peut vendre également le laboureur & le bœuf. Il eſt rare de vendre des femmes, parce que ce ſont elles qui multiplient le troupeau; population miſérable; le froid en tue une grande partie.

Envain le pape Alexandre III. proſcrivit dans un concile la ſervitude au xij. ſiecle, la *Pologne* s'eſt endurcie à cet égard plus que le reſte du chriſtianiſme; malheur au ſerf ſi un ſeigneur ivre s'emporte contre lui. On diroit que ce que la nature a refuſé à de certains peuples, c'eſt préciſément ce qu'ils aiment avec le plus de fureur. L'excès du vin & des liqueurs fortes font de grands ravages dans la république. Les caſuiſtes paſſent légerement ſur l'ivrognerie, comme une ſuite du climat; & d'ailleurs les affaires publiques ne s'arrangent que le verre à la main.

Les femmes diſputent aux hommes les jeux d'exercice, la chaſſe, & les plaiſirs de la table. Moins délicates & plus hardies que les beautés du midi, on les voit faire ſur la neige cent lieues en traîneau, ſans craindre ni les mauvais gîtes, ni les difficultés des chemins.

Les voyageurs éprouvent en *Pologne* que les bonnes mœurs valent mieux que les bonnes lois. La quantité des forêts, l'éloignement des habitations, la coûtume de voyager de nuit comme de jour, l'indifférence des ſtaroſtes pour la ſureté des routes, tout favoriſe le vol & l'aſſaſſinat; dix ans en montrent à peine un exemple.

La *Pologne* avoit déja cette partie des bonnes mœurs avant que de recevoir le chriſtianiſme. Elle fut idolâtre plus long-tems que le reſte de l'Europe. Elle avoit adopté les dieux grecs qu'elle défigura, parce qu'ignorant les lettres & ne ſe doutant pas de l'exiſtence d'Homere ni d'Héſiode, elle n'avoit jamais ouvert les archives de l'idolâtrie; elle marchoit au crépuſcule d'une tradition confuſe.

Vers le milieu du dixieme ſiecle, le duc Miécislaw, premier du nom, cédant aux ſollicitations de la belle Dambrowka ſa femme, née chrétienne, embraſſa la foi & entreprit de la répandre. Dieu ſe ſert de tout, adorable en tout. Ce ſont des femmes ſur le trône, qui en engageant leurs maris à ſe faire baptiſer, ont converti la moitié de l'Europe; Giſelle, la Hongrie; la ſœur d'un empereur grec, la Ruſſie: la fille de Childebert, l'Angleterre; Clotilde, la France.

Cependant ſi le chriſtianiſme, en s'établiſſant, avoit été par-tout auſſi violent qu'en *Pologne*, il manqueroit de deux caracteres de vérité qui le faiſoient triompher dans les trois premiers ſiecles, la douceur & la perſuaſion. L'évêque de Merſebourg, qui vivoit au tems de Miécislaw, nous apprend qu'on arrachoit les dents à ceux qui avoient mangé de la viande en carême, qu'on ſuſpendoit un adultere ou un fornicateur à un clou par l'inſtrument de ſon crime, & qu'on mettoit un raſoir auprès de lui, avec la liberté de s'en ſervir pour ſe dégager, ou de mourir dans cette torture. On voyoit d'un autre côté des peres tuer leurs enfans imparfaits, & des enfans dénaturés aſſommer leurs peres décrépits, coûtume barbare des anciens Sarmates, que les Polonois n'ont quittée qu'au treizieme ſiecle. Le terrible chrétien Miécislaw avoit répudié ſept femmes payennes pour s'unir à Dambrowka, & lorſqu'il l'eut perdue, il finit, ſi l'on en croit Baronius & Dithmar, par épouſer une religieuſe, qui n'oublia rien pour étendre la foi.

Son fils & ſon ſucceſſeur, Boleslas I. étouffa ſans violence les reſtes de l'idolâtrie. Humain, acceſſible, familier, il traita ſes ſujets comme des malades. Les armes qu'il employa contre leurs préjugés, furent la raiſon & la manſuétude; le pere leur avoit ordonné d'être chrétiens, le fils le leur perſuada.

Cet eſprit de paix & de douceur dans les rois, paſſa à la nation. Elle prit fort peu de part à toutes les guerres de religion qui déſolerent l'Europe au xvj. & xvij. ſiecle. Elle n'a eu dans ſon ſein ni conſpiration des poudres, ni ſaint Barthelemy, ni ſénat égorgé, ni rois aſſaſſinés, ni des freres armés contre des freres; & c'eſt le pays où l'on a brûlé moins de monde pour s'être trompé dans le dogme. La *Pologne* cependant a été barbare plus long-tems que l'Eſpagne, la France, l'Angleterre, & l'Allemagne, ce qui prouve qu'une demi-ſcience eſt plus orageuſe que la groſſiere ignorance; & lorſque la *Pologne* a commencé à diſcourir, un de ſes rois Sigiſmond I. prononça la peine de mort contre la religion proteſtante.

Un paradoxe bien étrange, c'eſt que tandis qu'il pourſuivoit avec le fer, des hommes qui conteſtoient la préſence de Jeſus-Chriſt ſur les autels, il laiſſoit en paix les Juifs qui en nioient la divinité. Le ſang couloit, & devoit couler encore plus; mais la république ſtatua que déſormais, les rois en montant ſur le trône, jureroient la tolérance de toutes les religions. (1)

On voit effectivement en *Pologne* des calviniſtes, des luthériens, des grecs ſchiſmatiques, des mahométans & des juifs. Ceux-ci jouiſſent depuis long-tems des privileges que Caſimir-le-grand leur accorda en faveur de ſa concubine, la juive Eſther. Plus riches par le trafic que les naturels du pays, ils multiplient davantage. Cracovie ſeule en compte plus de vingt mille, qu'on trouve dans tous les beſoins de l'état; & la *Pologne* qui tolere près de trois cens ſynagogues, s'appelle encore aujourd'hui le *paradis des Juifs*: c'eſt-là qu'ils ſemblent revenus au regne d'Aſſuérus, ſous la protection de Mardochée.

Il n'eſt peut-être aucun pays où les rites de la religion romaine ſoient obſervés plus ſtrictément. Les Polonois, dès les premiers tems, ne trouverent point ces rites aſſez auſteres, commencerent le carême à la ſeptuageſime; ce fut le pape Innocent IV. qui abrogea cette ſurerogation rigoureuſe, en récompenſe des contributions qu'ils lui avoient fournies pour faire la guerre à un empereur (2) chrétien, Ferdinand II. A l'abſtinence ordinaire

(1) Voyez la note à l'article *Intolérance*. Vous obſerverez auſſi que le chriſtianiſme n'eſt point reſponſable des faits & debordemens de ſes ſectateurs en particulier, & que par conſéquent il n'eſt pas juſte de les mettre ſur ſon compte. Il y-a une intolérance neceſſaire dans tous les états & conforme à l'eſprit de la religion chretienne, & il ne ſeroit pas difficile de prouver qu'elle eſt une veritable tolérance, non celle cependant qui ſeroit du goût des plus dangereux ennemis de la religion. A celle-ci ſeulement s'oppoſe la vraie intolérance. On pourroit tirer de certains évenemens dont nous ſommes témoins de quoi rendre mécontent tout fauteur de la tolérance; mais il faut reſpecter certaines matieres. (Z)

(2) aioutez *mauvais* chretien.

naire du vendredi & du ſamedi, ils ont ajouté celle du mercredi.

Les confréries ſanglantes de Flagellans ſont auſſi communes dans cette partie du nord que vers le midi; c'eſt peut-être de-là que le roi de France, Henri III. en rapporta le goût.

Aucune hiſtoire, dans la même étendue de ſiecles, ne cite autant de miracles. On voit à cinq milles de Cracovie les ſalines de Bochnia; c'eſt ſainte Cunégonde, femme de Boleslas le chaſte, diſent toutes les chroniques, qui les a tranſportées de Hongrie en *Pologne*. Comme l'étude de la nature y eſt moins avancée que dans tout le reſte du nord, le merveilleux, qui fut toujours la raiſon du peuple, y conſerve encore plus d'empire qu'ailleurs.

Leur reſpect pour les papes s'eſt fait remarquer dans tous les tems. Lorſque Clément II. releva de ſes vœux le moine Caſimir, pour le porter du cloître ſur le trône en 1041, il impoſa aux Polonois des conditions ſingulieres, qui furent obſervées très-religieuſement. Il les obligea à porter déſormais les cheveux en forme de couronne monachale, à payer par tête tous les ans à perpétuité, une ſomme d'argent pour l'entretien d'une lampe très-chere dans la baſilique de ſaint Pierre; & il voulut qu'aux grandes fêtes, durant le tems du ſacrifice, tous les nobles euſſent au cou une étole de lin pareille à celle des prêtres: la premiere condition ſe remplit encore aujourd'hui.

Ce dévouement outré pour les decrets de Rome, ſe déborda juſqu'à engloutir la royauté. Boleslas I. avoit reçu le titre de roi de l'empereur Othon, l'an 1001. Rome s'en ſouvint lorſque Boleslas II. verſa le ſang de l'évêque Stanislas. Dans ce tems-là Hildebrand, qui avoit paſſé de la boutique d'un charron ſur la chaire de ſaint Pierre, ſous le nom de Grégoire VII. ſe rendoit redoutable à tous les ſouverains. Il venoit d'excommunier l'empereur Henri IV. dont il avoit été précepteur. Il lança ſes foudres ſur Boleslas, excommunication, dégradation, interdit ſur tout le royaume, diſpenſe du ſerment de fidélité, & défenſe aux évêques de *Pologne* de couronner jamais aucun roi ſans le conſentement exprès du ſaint ſiege. On ne ſait ce qui étonne le plus, la défenſe du pontife, ou l'obéiſſance aveugle des Polonois. Pas un évêque n'oſa ſacrer le ſucceſſeur, & cette crainte ſuperſtitieuſe dura pendant deux ſiecles, dans les ſujets comme dans les princes, juſqu'à Przémislas, qui aſſembla une diete générale à Gneſne, s'y fit ſacrer, & reprit le titre de *roi*, ſans prendre les auſpices de Rome.

Aujourd'hui les papes ne tenteroient pas ce qu'ils ont exécuté alors; mais il eſt encore vrai que leur puiſſance eſt plus reſpectée en *Pologne* que dans la plupart des états catholiques. Une nation qui a pris ſur elle de faire ſes rois, n'a pas oſé les proclamer ſans la permiſſion du pape. C'eſt une bulle de Sixte V. qui a donné ce pouvoir au primat. On voit conſtamment à Varſovie un nonce apoſtolique avec une étendue de puiſſance qu'on ne ſouffre point ailleurs. Il n'en a pourtant pas aſſez pour ſoutenir l'indiſſolubilité du mariage. Il n'eſt pas rare en *Pologne* d'entendre dire à des maris, ma femme qui n'eſt plus ma femme. Les évêques témoins & juges de ces divorces, s'en conſolent avec leurs revenus. Les ſimples prêtres paroiſſent très-reſpectueux pour les ſaints canons, & ils ont pluſieurs bénéfices à charge d'ames.

La *Pologne*, telle qu'elle eſt aujourd'hui dans le moral & dans le phyſique, préſente des contraſtes bien frappans; la dignité royale avec le nom de république; des lois avec l'anarchie féodale; des traits informes de la république romaine avec la barbarie gothique; l'abondance & la pauvreté.

La nature a mis dans cet état tout ce qu'il faut pour vivre, grains, miel, cire, poiſſon, gibier; & tout ce qu'il faut pour l'enrichir, blés, pâturages, beſtiaux, laines, cuirs, ſalines, métaux, minéraux; cependant l'Europe n'a point de peuple plus pauvre; la plus grande ſource de l'argent qui roule en *Pologne*, c'eſt la vente de la royauté.

La terre & l'eau, tout y appelle un grand commerce, & le commerce ne s'y montre pas. Tant de rivieres & de beaux fleuves, la Duna, le Bog, le Nieſter, la Viſtule, le Niemen, le Boryſthène, ne ſervent qu'à figurer dans les cartes géographiques. On a remarqué depuis long-tems, qu'il ſeroit aiſé de joindre par des canaux l'Océan ſeptentrional & la mer Noire, pour embraſſer le commerce de l'Orient & de l'Occident; mais loin de conſtruire des vaiſſeaux marchands, la *Pologne*, qui a été inſultée pluſieurs fois par des flottes, n'a pas même penſé à une petite marine guerriere.

Cet état, plus grand que la France, ne compte que cinq millions d'habitans, & laiſſe la quatrieme partie de ſes terres en friche; terres excellentes, perte d'autant plus déplorable.

Cet état large de deux cens de nos lieues, & long de quatre cens, auroit beſoin d'armées nombreuſes pour garder ſes vaſtes frontieres; il peut à peine ſoudoyer quarante mille hommes. Un roi qui l'a gouverné quelque tems, & qui nous montre dans une province de France ce qu'il auroit pû exécuter dans un royaume; ce prince fait pour écrire & pour agir, nous dit qu'il y a des villes en Europe dont le tréſor eſt plus opulent que celui de la *Pologne*, & il nous fait entendre que deux ou trois commerçans d'Amſterdam, de Londres, de Hambourg, négocient pour des ſommes plus conſidérables pour leur compte, que n'en rapporte tout le domaine de la république.

Le luxe, cette pauvreté artificielle, eſt entré dans les maiſons de *Pologne*, & les villes ſont dégoutantes par des boues affreuſes; Varſovie n'eſt pavée que depuis peu d'années.

Le comble de l'eſclavage & l'excès de la liberté ſemblent diſputer à qui détruira la *Pologne*; la nobleſſe peut tout ce qu'elle veut. Le corps de la nation eſt dans la ſervitude. Un noble polonois, quelque crime qu'il ait commis, ne peut être arrêté qu'après avoir été condamné dans l'aſſemblée des ordres: c'eſt lui ouvrir toutes les portes pour ſe ſauver. Il y a une loi plus affreuſe que l'homicide même qu'elle veut réprimer. Ce noble qui a tué un de ſes ſerfs met quinze livres ſur la foſſe, & ſi le payſan appartient à un autre noble, la loi de l'honneur l'oblige ſeulement à en rendre un; c'eſt un bœuf pour un bœuf. Tous les hommes ſont nés égaux, c'eſt une vérité qu'on n'arrachera jamais du cœur humain; & ſi l'inégalité des conditions eſt devenue néceſſaire, il faut du-moins l'adoucir par la liberté naturelle & par l'égalité des lois.

Le *liberum veto* donne plus de force à un ſeul noble qu'à la république. Il enchaîne par un mot les volontés unanimes de la nation; & s'il part de l'endroit où ſe tient la diete, il faut qu'elle ſe ſépare. C'étoit le droit des tribuns romains; mais Rome n'en avoit qu'un petit nombre, & ce furent des magiſtrats pour protéger le peuple. Dans une diete polonoiſe on voit trois ou quatre cens tribuns qui l'oppriment.

La république a pris, autant qu'elle a pû, toutes les précautions pour conſerver l'égalité dans la nobleſſe, & c'eſt pour cela qu'elle ne tient pas compte des décorations du ſaint empire qui ſeme l'Europe de princes. Il n'y a de princes reconnus pour tels par les lettres d'union de la Lithuanie, que les Czartoriski, les Sangusko, & les Wieçnowiecki, & encore le titre d'*alteſſe* ne les tire pas de l'égalité; les charges ſeules peuvent donner des préſéances. Le moindre caſtellan précede le prince ſans charge, pour apprendre à reſpecter la république, plus que les titres & la naiſſance: malgré tout cela, rien de ſi rampant que la petite nobleſſe devant la grande.

Puiſque le royaume eſt électif, il ſemble que le peuple, qui eſt la partie la plus nombreuſe & la plus néceſſaire, devroit avoir part à l'élection: pas la moindre. Il prend le roi que la nobleſſe lui donne; trop heureux s'il ne portoit pas des fers dans le ſein de la liberté. Tout ce qui n'eſt pas noble vit ſans conſidération dans les villes, ou eſclave dans les campagnes; & l'on ſait que tout eſt perdu dans un état, lorſque le plebéien ne peut s'élever que par un bouleverſement général. Auſſi la *Pologne* n'a-t-elle qu'un petit nombre d'ouvriers & de marchands, encore ſont ils allemands, juifs, ou françois.

Dans ſes guerres, elle a recours à des ingénieurs étrangers. Elle n'a point d'école de Peinture, point de théâtre; l'Architecture y eſt dans l'enfance; l'Hiſtoire y eſt traitée ſans goût; les Mathématiques peu cultivées; la ſaine Philoſophie preſque ignorée; nul monument, nulle grande ville.

Tandis qu'une trentaine de palatins, une centaine de caſtellans & ſtaroſtes, les évêques & les grands officiers de la couronne jouent les ſatrapes aſiatiques, 100 mille petits nobles cherchent le néceſſaire comme ils peuvent. L'hiſtoire eſt obligée d'inſiſter ſur la nobleſſe polonoiſe, puiſque le peuple n'eſt pas compté. Le droit d'élire ſes rois eſt celui qui la flatte le plus, & qui la ſert le moins. Elle vend ordinairement ſa couronne au candidat qui a le plus d'argent; elle crie dans le champ électoral qu'elle veut des princes qui gouvernent avec ſageſſe; & depuis le regne de Caſimir le grand, elle a cherché en Hongrie, en Tranſilvanie, en France & en Allemagne, des étrangers qui n'ont aucune connoiſſance de ſes mœurs,

de

de ſes préjugés, de ſa langue, de ſes intérêts, de ſes lois, de ſes uſages.

Qui verroit un roi de *Pologne* dans la pompe de la majeſté royale, le croiroit le monarque le plus riche & le plus abſolu: ni l'un ni l'autre. La république ne lui donne que ſix cens mille écus pour l'entretien de ſa maiſon; & dans toute conteſtation, les Polonois jugent toujours que le roi a tort. Comme c'eſt lui qui préſide aux conſeils & qui publie les decrets, ils l'appellent *la bouche*, & non *l'ame* de la république. Ils le gardent à vûe dans l'adminiſtration: quatre ſénateurs doivent l'obſerver par-tout, ſous peine d'une amande pécuniaire. Son chancelier lui refuſe le ſceau pour les choſes qu'il ne croit pas juſtes. Son grand chambellan a droit de le fouiller; auſſi ne donne-t-il cette charge qu'à un favori.

Ce roi, tel qu'il eſt, joue pourtant un beau rôle s'il ſait ſe contenter de faire du bien, ſans tenter de nuire. Il diſpoſe non-ſeulement, comme les autres ſouverains, de toutes les grandes charges du royaume & de la cour, des évêchés & des abbayes, qui ſont preſque toutes en commande, car la république n'a pas voulu que des moines qui ont renoncé aux richeſſes & à l'état de citoyen, poſſédaſſent au-delà du néceſſaire; il a encore un autre tréſor qui ne s'épuiſe pas. Un tiers de ce grand royaume eſt en biens royaux, tenutes, advocaties, ſtaroſties, depuis ſept mille livres de revenu juſqu'à cent mille; ces biens royaux, le roi ne pouvant ſe les approprier, eſt obligé de les diſtribuer, & ils ne paſſent point du pere au fils aux dépens du mérite. Cette importante loi eſt une de celles qui contribuent le plus au ſoutien de la république. Si cette république n'eſt pas encore détruite, elle ne le doit qu'à ſes lois: c'eſt une belle choſe que les lois! Un état qui en a & qui ne les enfreint point, peut bien éprouver des ſecouſſes; mais c'eſt la terre qui tremble entre les chaînes de rochers qui l'empêchent de ſe diſſoudre.

Réſumons à-préſent les traits frappans du tableau de la *Pologne*, que nous avons deſſiné dans tout le cours de cet article.

Cette monarchie a commencé l'an 550, dans la perſonne de Leck, qui en fut le premier duc. Au neuvieme ſiecle, l'anarchie qui déchiroit l'état finit par couronner un ſimple particulier qui n'avoit pour recommandation qu'une raiſon droite & des vertus. C'eſt Piaſt qui donna une nouvelle race de ſouverains qui tinrent long-tems le ſceptre. Quelques-uns abuſerent de l'autorité, ils furent dépoſés. On vit alors la nation, qui avoit toujours obéi, s'avancer par degrés vers la liberté, mettre habilement les révolutions à profit, & ſe montrer prête à favoriſer le prétendant qui relâcheroit davantage les chaînes. Ainſi parvenue peu-à-peu à donner une forme républicaine à l'adminiſtration, elle la cimenta, lorſque ſur la fin du xiv. ſiecle ſes nobles firent acheter à Jagellon, duc de Lithuanie, l'éclat de la couronne par le ſacrifice de ſa puiſſance.

Le Chriſtianiſme ne monta ſur le trône de *Pologne* que dans le x. ſiecle, & il y monta avec cruauté. Cette auguſte religion y a repris finalement l'eſprit de douceur qui la caractériſe: elle tolere dans l'état des ſectes que mal à-propos elle avoit bannies de ſon ſein; mais en même tems la *Pologne* eſt reſtée ſuperſtitieuſement ſoumiſe aux decrets du pontife de Rome, dont le nonce à Varſovie a un pouvoir très-étendu. Un archevêque, celui de Gneſne, eſt le chef du ſénat comme de l'égliſe; les autres prélats polonois munis comme lui du privilege d'un pape, ont par ce privilege le droit de teindre leurs mains pacifiques du ſang de leurs enfans, en les condamnant à la mort. Il n'y a dans toute la *Pologne* que trois ou quatre villes qui puiſſent poſſéder des terres; & quoiqu'on ſoit accoutumé à voir dans l'hiſtoire de ce pays le malheureux ſort des payſans, on frémit toujours en contemplant cette degradation de l'humanité, qui n'a pas encore cédé au chriſtianiſme mal épuré de ce royaume. (1)

La puiſſance ſouveraine réſide dans la nobleſſe; elle eſt repréſentée par ſes nonces ou députés dans les dietes générales. Les lois ſe portent dans ſes aſſemblées, & obligent le roi même.

Dans l'intervalle de ces parlemens de la nation, le ſénat veille à l'exécution des lois. Dix miniſtres du roi, qui ſont les premiers officiers de la couronne, ont place dans ce conſeil, mais n'y ont point de voix. Les rois de *Pologne* en nommant à toutes les charges, peuvent faire beaucoup de bien, &, pour ainſi dire, point de mal.

Le gouvernement eſt en même tems monarchique & ariſtocratique. Le roi, le ſénat & la nobleſſe, forment le corps de la république. Les évêques, qui ſont au nombre de quinze ſous deux archevêques, tiennent le ſecond rang, & ont la preſſéance au ſénat.

On voit dans ce royaume des grands partageant la puiſſance du monarque, & vendant leurs ſuffrages pour ſon élection & pour ſoutenir leur pompe faſtueuſe. On ne voit en même tems point d'argent dans le tréſor public pour ſoudoyer les armées, peu d'artillerie, peu ou point de moyens pour entretenir les ſubſides; une foible infanterie, preſqu'aucun commerce: on y voit en un mot une image blafarde des mœurs & du gouvernement des Gots.

En vain la *Pologne* ſe vante d'une nobleſſe belliqueuſe, qui peut monter à cheval au nombre de cent mille hommes: on a vû dix mille ruſſes, après l'élection du roi Stanislas, diſperſer toute la nobleſſe polonoiſe aſſemblée en faveur de ce prince, & lui donner un autre roi. On a vu dans d'autres occaſions cette armée nombreuſe monter à cheval, s'aſſembler, ſe révolter, ſe donner quelques coups de ſabres, & ſe ſéparer tout de ſuite.

L'indépendance de chaque gentilhomme eſt l'objet des lois de ce pays; & ce qui en réſulte par leur *liberum veto*, eſt l'oppreſſion de tous.

Enfin ce royaume du nord de l'Europe uſe ſi mal de ſa liberté & du droit qu'il a d'élire ſes rois, qu'il ſemble vouloir conſoler par-là les peuples ſes voiſins, qui ont perdu l'un & l'autre de ces avantages.

Pour achever complettement le tableau de la *Pologne*, il ne nous reſte qu'à crayonner les principaux d'entr'eux qui l'ont gouverné depuis le vj. ſiecle juſqu'à ce jour. Dans ce long eſpace de tems elle compte des chefs intelligens, actifs & laborieux, plus qu'aucun autre état; & ce n'eſt pas le haſard qui lui a donné cet avantage, c'eſt la nature de ſa conſtitution. Dès le xiv. ſiecle elle a fait ſes rois: ce ne ſont pas des enfans qui naiſſent avec la couronne avant que d'avoir des vertus, & qui dans la maturité de l'âge peuvent encore ſommeiller ſur le trône. Un roi de *Pologne* doit payer de ſa perſonne dans le ſénat, dans les dietes, & à la tête des armées. Si l'on n'admire que les vertus guerrieres, la *Pologne* peut ſe vanter d'avoir eu de grands princes; mais ſi l'on ne veut compter que ceux qui ont voulu la rendre plus heureuſe qu'elle ne l'eſt, il y a beaucoup à rabattre.

Leck la tira des forêts & de la vie errante, pour la fixer & la civiliſer. L'Hiſtoire ne nous a pas conſervé ſon caractere, mais on ſait en général que les fondateurs des empires ont tous eu de la tête & de l'exécution.

Cracus, dans le vij ſiecle, leur donna les premieres idées de la juſtice, en établiſſant des tribunaux pour décider les différends des particuliers. L'ordre régna où la licence diminuoit. Cracovie idolâtre honora long-tems ſon tombeau: c'étoit ſon *palladium*.

Au jx. ſiecle, Piaſt enſeigna la vertu en la montrant dans lui même: ce qu'il ne pouvoit obtenir par la force du commandement, il le perſuadoit par la raiſon & par l'exemple. Son regne s'écoula dans la paix, & des barbares commencerent à devenir citoyens.

Dans le x. ſiecle, Boleslas Chrobri, plein d'entrailles, les accoutuma à regarder leur ſouverain comme leur pere, & l'obéiſſance ne leur coûta rien.

Caſimir I. fit entrevoir les Sciences & les Lettres dans cette terre ſauvage, où elles n'étoient jamais entrées. La culture groſſiere qu'on leur donna attendoit des ſiecles plus favorables pour produire des fruits: ces fruits ſont encore bien âpres; mais le tems qui mûrit tout, achevera peut-être un jour en *Pologne* ce qu'il a perfectionné en d'autres climats.

Dans le ſiecle ſuivant, Caſimir II. qui ne fut nommé *le juſte* qu'après l'avoir mérité, commença à proteger les gens de la campagne contre la tyrannie de la nobleſſe.

Au xiv. ſiecle, Caſimir III. ou Caſimir le grand, qu'on appelloit auſſi le *roi des payſans*, voulut les mettre en liberté; & n'ayant pu y réuſſir, il demandoit à ces bonnes gens lorſqu'ils venoient ſe plaindre, s'il n'y avoit chez eux ni pierres ni bâtons pour ſe defendre. Caſimir eut les plus grands ſuccès dans toutes les autres parties du gouvernement. Sous ſon regne, des villes nouvelles parurent, & ſervirent de modele pour rebâtir les anciennes. C'eſt à lui que la *Pologne* doit le nouveau corps de lois qui la regle encore à-préſent. Il fut le dernier des Piaſt, race qui a régné 528 ans. Jagel-

(1) Voyez les notes précedentes, & mefiez-vous de certaines expreſſions trop vagues & haſardées, & rabbattez-en même beaucoup. (Z)

Jagellon fit tout ce qu'il voulut avec une nation d'autant plus difficile à gouverner, que ſa liberté naiſſante étoit toujours en garde contre les entrepriſes de la royauté. Il eſt étonnant que le trône toujours électif dans ſa race, n'en ſoit pas ſorti pendant près de 400 ans; tandis qu'ailleurs des couronnes héréditaires paſſoient à des familles étrangeres. Cela montre combien les événemens trompent la ſageſſe humaine.

Le fils de Jagellon, Uladislas VI. n'avoit que 10 ans lorſqu'on l'éleva au trône, choſe bien ſinguliere dans une nation qui pouvoit donner ſa couronne à un héros tout formé; c'eſt qu'on n'appercevoit déja l'ame à-travers les nuages de l'enfance. La république nomma autant de régens qu'il y avoit de provinces, & des Burrhus ſe changerent d'inſtruire l'homme de la nation. Il prit les rênes de l'état à 18 ans; & en deux ans de regne il égala les grands rois. Il triompha des forces de la maiſon d'Autriche; il ſe fit couronner roi de Hongrie; il fut le premier roi de *Pologne* qui oſa lutter contre la fortune de l'empire Ottoman. Cette hardieſſe lui fut fatale; il périt à la bataille de Varne, à peine avoit-il 20 ans; & la *Pologne* regrettant également l'avenir & le paſſé, ne verſa jamais de pleurs plus amers.

Elle n'eſſuya bien ſes larmes que dans le xvj. ſiecle, ſous le regne de Sigiſmond I. Ce prince eut un bonheur rare dans la diete d'élection; il fut nomme *roi* par acclamation, ſans diviſion de ſuffrages. Une autre faveur de la fortune lui arriva, parce que les grands hommes ſavent la fixer. Il abbattit la puiſſance d'un ordre religieux qui déſoloit la *Pologne* depuis trois ſiecles; je parle des chevaliers teutoniques. Sigiſmond étoit doué d'une force extraordinaire, qui le faiſoit paſſer pour l'Hercule de ſon tems; il briſoit les métaux les plus durs, & il avoit l'ame auſſi forte que le corps. Il a vécu 82 ans, preſque toujours victorieux, reſpecté & ménagé par tous les ſouverains, par Soliman même, qui ne ménageoit rien. Il a peut-être été ſupérieur à François I. en ce que plus jaloux du bonheur de ſes peuples que de ſa gloire, il s'appliqua conſtamment à rendre la nation plus équitable que ſes lois, les mœurs plus ſociables, les villes plus floriſſantes, les campagnes plus cultivées, les Arts & les Sciences plus honorés, la religion même plus épurée.

Perſonne ne lui reſſembla plus parmi ſes ſucceſſeurs, qu'Etienne Battori, prince de la Tranſilvanie, à qui la *Pologne* donna ſa couronne, après la fuite, d'Henri de Valois. Il ſe fit une loi de ne diſtribuer les honneurs & les emplois qu'au mérite; il réforma les abus qui s'étoient accumulés dans l'adminiſtration de la juſtice; il entretint le calme au-dedans & au-dehors. Il régna dix ans: c'étoit aſſez pour ſa gloire, pas aſſez pour la république.

Sigiſmond III. prince de Suede, lui ſuccéda ſans le remplacer; il n'eut ni les mêmes qualités ni le même bonheur; il perdit un royaume héréditaire pour gagner une couronne élective; il laiſſa enlever à la *Pologne*, par Guſtave-Adolphe, l'une de ſes plus belles provinces, la Livonie. Il avoit deux défauts qui cauſent ordinairement de grands malheurs; il étoit borné & obſtiné.

Caſimir V. (Jean) fut le dernier de la race des Jagellons. Rien de plus varié que la fortune de ce prince. Né fils de roi, il ne put réſiſter à l'envie d'être religieux, eſpece de maladie qui attaque la jeuneſſe, dit l'abbé de Saint Pierre, & qu'il appelle la *petite vérole de l'eſprit*. (1) Le pape l'en guérit en le faiſant cardinal. Le cardinal ſe changea en roi; & après avoir gouverné un royaume, il vint en France pour gouverner des moines. Les deux abbayes que Louis XIV. lui donna, celle de S. Germain-des-Prés & celle de S. Martin de Nevers, devinrent pour lui une ſubſiſtance néceſſaire, car la *Pologne* lui refuſoit la penſion dont elle étoit convenue; & pendant ce tems-là il y avoit en France des murmures contre un étranger qui venoit ôter le pain aux enfans de la maiſon. Il voyoit ſouvent Marie Mignot, cette blanchiſſeuſe que le caprice de la fortune avoit d'abord placée dans le lit d'un conſeiller du parlement de Grenoble, & enſuite dans celui du maréchal de l'Hôpital. Cette femme ſinguliere, deux fois veuve, ſoutenoit à Gourville qu'elle avoit épouſé ſecrettement le roi Caſimir. Elle étoit avec lui à Nevers lorſqu'il y tomba malade & qu'il y finit ſes jours en 1672.

Michel Wiecnoviecki fut élu roi de *Pologne* en 1669, après l'abdication de Caſimir. Jamais roi n'eut plus beſoin d'être gouverné; & en pareil cas ce ne ſont pas toujours les plus éclairés & les mieux intentionnés qui gouvernent. Au bout de quelques années il ſe forma une ligue pour le détrôner. Les Polonois ont pour maxime que tout peuple qui peut faire un roi, peut le défaire. Ainſi ce qu'on appelleroit ailleurs *conjuration*, ils le nomment l'*exercice d'un droit national*. Cependant les ſeigneurs ligués ne pouſſerent pas plus loin leur projet, par la crainte de l'empereur, & en conſidération de la miſérable ſanté du roi, qui finit ſes jours l'année ſuivante ſans poſtérité, à l'âge de 35 ans, après quatre ans de troubles & d'agitations. Si le ſceptre peut rendre un mortel heureux, c'eſt ſeulement celui qui le fait porter. L'incapacité du roi Michel fit ſon malheur & celui de l'état; ſes yeux ſe fermerent en 1673 la veille de la victoire de Choczin.

Jean Sobieski, qui remporta cette victoire, fut nommé roi de *Pologne* l'année ſuivante, & ſe montra un des grands guerriers du dernier ſiecle. C'eſt à l'*article* OLESKO, lieu de ſa naiſſance, que vous trouverez ſon caractere. Il mourut à Varſovie dans la 66e année de ſon âge.

Frédéric Auguſte I. électeur de Saxe, devint roi de *Pologne* au moyen de ſon abjuration du Luthéraniſme, & de l'argent qu'il répandit. Il ſe ligua en 1700 avec le roi de Danemarck & le czar, contre Charles XII. Il ſe propoſoit par cette ligue d'aſſujettir la *Pologne*, en ſe rendant plus puiſſant par la conquête de la Livonie; mais les Polonois le dépoſerent en 1704, & élurent en ſa place Stanislas Leſczinski, palatin de Poſnanie, âgé de 26 ans. Les Saxons ayant été battus par ce prince & par le roi de Suede, Auguſte ſe vit obligé de ſigner un traité de renonciation à la couronne polonoiſe. La perte de la bataille de Pultowa en 1709, fut le terme des proſpérités de Charles XII. Ce revers entraîna la chûte de ſon parti. Auguſte rentra dans la *Pologne*, & le Czar victorieux l'y ſuivit pour l'y maintenir. Le roi Stanislas ne pouvant réſiſter à tant de forces réunies, ſe rendit à Bender auprès du roi de Suede.

Les événemens de la vie du roi Stanislas ſont bien remarquables. Son pere Raphaël Leſczinski avoit été grand général de la *Pologne*, & ne craignit jamais de déplaire à la cour pour ſervir la république. Grand par lui-même, plus grand encore dans ſon fils, dont Louis XV. eſt devenu le gendre; les Polonois témoins de ſa valeur, & charmés de la ſageſſe & de la douceur de ſon gouvernement, pendant le court eſpace qu'avoit duré ſon regne, l'élurent une ſeconde fois après la mort d'Auguſte (en 1733). Cette élection n'eut pas lieu, par l'oppoſition de Charles VI. que ſoutenoient ſes armes, & par celles de la Ruſſie. Le fils de l'électeur de Saxe qui avoit épouſé une niece de l'empereur, l'emporta de force ſur ſon concurrent; mais Stanislas conſervant toujours de l'aveu de l'Europe le titre de *roi*, dont il étoit ſi digne, fut fait duc de Lorraine, & vint rendre heureux de nouveaux ſujets qui ſe ſouviendront long-tems de lui.

L'Hiſtoire juge les princes ſur le bien qu'ils font. Si jamais la *Pologne* a quelque grand roi ſur le trône pour la rétablir, ce ſera celui-là ſeul, comme le dit M. l'abbé Coyer, „ qui regardant autour de lui une terre féconde, „ de beaux fleuves, la mer Baltique & la mer Noire, „ donnera des vaiſſeaux, des manufactures, du commerce, des finances & des hommes à ce royaume; celui „ qui abolira la puiſſance tribunitienne, le *liberum veto*, „ pour gouverner la nation par la pluralité des ſuffrages; „ celui qui apprendra aux nobles que les fers qui les „ nourriſſent, iſſus des Sarmates leurs ancêtres communs, „ ſont des hommes; & qui, à l'exemple d'un roi de „ France plus grand que Clovis & Charlemagne, bannira „ la ſervitude, cette peſte civile qui tue l'émulation, l'induſtrie, les arts, les ſciences, l'honneur & la proſpérité; c'eſt alors que chaque polonnois pourra dire:

„ *Namque erit ille mihi ſemper deus* „.

(*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

POLOGNE, *ſacre des rois de*, *Hiſt. des cérémonies de Pologne*.) la Pologne, pour le choix de la ſcene du couronnement, fait comme la France. Au lieu de ſacrer ſes rois dans la capitale, elle les mene à grands frais dans une ville moins commode & moins belle, à Cracovie, parce que Ladislas Loketek, au iv. ſiecle, s'y fit couronner.

Ceux

(1) Fanatiſme à part l'envie d'être *religieux* ſera pour quelqu'un *une eſpece de maladie*, mais en général il n'y-a rien de plus faux même au tribunal de la raiſon. Un philoſophe, un écrivain exact évitera certainement ces façons générales de s'exprimer qui n'appartiennent qu'aux diſeurs de bons mots. (Z)

Ceux qui aiment les grands ſpectacles, ſans penſer à ce qu'ils coutent aux peuples, ſeroient frappés de celui-ci. On y voit la magnificence aſiatique ſe mêler au goût de l'Europe. Des eſclaves éthiopiens, des orientaux en vêtemens de couleur du ciel, de jeunes polonois en robes de poupre, une armée qui ne veut que briller; les voitures, les hommes & les chevaux diſputant de richeſſes, l'or effacé par les pierreries: c'eſt au milieu de ce cortege que le roi élu paroît ſur un cheval magnifiquement harnaché.

La *Pologne*, dans l'inauguration de ſes rois, leur preſente le trône & le tombeau. On commence par les funérailles du dernier roi, dont le corps reſte en dépôt juſqu'à ce jour; mais comme cette pompe funébre reſſemble en beaucoup de choſes à celle des autres rois, je n'en citerai qu'une ſingularité. Auſſitôt que le corps eſt poſé ſur le catafalque dans la cathédrale, un hérault à cheval, armé de pié en cap, entre par la grande porte, court à toute bride, & rompt un ſceptre contre le catafalque. Six autres courant de même, briſent l'un la couronne, l'autre le globe, le quatrieme un cimeterre, le cinquieme un javelot, le ſixieme une lance, le tout au bruit du canon, des trompettes & des tymbales.

Les reines de *Pologne* ont un intérêt particulier au couronnement. Sans cette ſolemnité, la république, dans leur viduité, ne leur doit point d'apanage, (cet apanage ou douaire eſt de deux mille ducats aſſignés ſur les ſalines & ſur les ſtaroſties de Spiz & de Grodeck), & même elle ceſſe de les traiter de reines. Il s'eſt pourtant trouvé deux reines qui ont ſacrifié tous ces avantages à leur religion, l'épouſe d'Alexandre au xvj. ſiecle, & celle d'Auguſte II. au xvij. ſiecle: la premiere profeſſoit la religion greque, la ſeconde le luthéraniſme qu'Auguſte venoit d'abjurer; ni l'une ni l'autre ne furent couronnées.

La pompe finit par un uſage aſſez ſingulier. Un évêque de Cracovie aſſaſſiné par ſon roi dans l'onzieme ſiecle, étant à ſon tribunal, c'eſt-à-dire dans la chapelle où ſon ſang fut verſé, cite le nouveau roi comme s'il étoit coupable de ce forfait. Le roi s'y rend à pié, & répond comme ſes prédéceſſeurs „ que ce crime eſt atroce, qu'il en eſt innocent, qu'il le déteſte, & en demande pardon en implorant la protection du ſaint martyr ſur lui & ſur le royaume „. Il ſeroit à ſouhaiter que dans tous les états, on conſervât ainſi les monumens des crimes des rois. La flatterie ne leur trouve que des vertus.

Enſuite le roi, ſuivi du ſénat & des grands officiers tous à cheval, ſe rend à la place publique. Là ſur un théatre élevé, couvert des plus riches tapis de l'Orient, il reçoit le ſerment de fidélité des magiſtrats de Cracovie, dont il ennoblit quelques-uns. C'eſt la ſeule occaſion où un roi de *Pologne* puiſſe faire des nobles. La nobleſſe ne doit ſe donner que dans une diete après dix ans au-moins de ſervice militaire. *Hiſtoire de Sobieski*, *par* M. l'abbé Coyer. (*D. J.*)

POLOGRAPHIE, ſ. f. (*Gramm.*) deſcription aſtronomique du ciel. Ce nom eſt fait de πόλος *ciel*, & de γράφω, *je décris*.

POLON, (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt une eſpece d'arbre particulier au royaume de Juida en Afrique; il produit un duvet ſemblable au coton, mais beaucoup plus fin; les voyageurs aſſûrent que l'on pourroit en faire des étoffes d'une grande beauté & d'une grande force. On croit même que préparé convenablement, ce duvet deviendroit propre à faire des chapeaux.

POLONGA, (*Hiſt. nat.*) ſerpent fort dangereux, qui ſe trouve dans l'île de Ceylan; il y en a de verds, & d'autres d'un gris rougeâtre tacheté de blanc. Il attaque ſur-tout les beſtiaux.

POLOSUM, ſ. m. (*Fonderie.*) eſpece de cuivre rouge que l'on allie avec de l'étain pour en faire ce métal compoſé que l'on appelle de la *fonte verte*.

POLTEN, SAINT, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la baſſe Autriche, ſur le ruiſſeau de Draſam, à 3 milles du Danube & à 6 de Vienne. Elle appartient à l'évêque de Paſſau.

POLTRON, LACHE, (*Synon.*) le *lâche* recule; le *poltron* n'oſe avancer. Le premier ne ſe défend pas; il manque de valeur. Le ſecond n'attaque point, il peche par le courage.

Il ne faut pas compter ſur la réſiſtance d'un *lâche*, ni ſur le ſecours d'un *poltron*. Le mot *lâche* ſe prend figurément pour un homme qui manque de cœur & de ſentiment.

Quiconque pour l'empire eut la gloire de naître,
Eſt un lâche *s'il n'oſe ou ſe perdre ou régner.*

Lâche déſigne encore au figuré ce qui eſt *bas*, *honteux*, *infâme*, Une *lâche* complaiſance dégénere en fadeur. La trahiſon eſt une des plus *lâches* actions qu'on connoiſſe. (*D. J.*)

POLTRON ſe dit, *en Fauconnerie*, d'un oiſeau auquel on a coupé les ongles des pouces qui ſont les doigts de derriere où ſont ſes armes & ſa force, pour lui ôter le courage & empêcher qu'il ne vole le gros gibier; on le dit encore en un autre ſens. *Voyez* VILAIN.

POLVILLA, (*Commerce.*) c'eſt le nom que les Eſpagnols de la nouvelle Eſpagne en Amérique donnent à une poudre d'une odeur délicieuſe, dont il ſe fait un débit ſurprenant dans toutes les provinces du Méxique & du Pérou. Elle ſe vend très-cher, & il n'y a, dit-on, que les religieuſes de Gnaxaca qui ayent le ſecret de ſa compoſition.

POLUSCA, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie dans le pays des Volſques, & peu éloignée de Longula, autre ville de Volſque. Ce fut, ſelon Tite-Live, *l. II. c. xxxix.* une des places que Coriolan enleva au peuple romain. Denis d'Halicarnaſſe appelle les habitans *Poluſcani*, & Pline, *l. III. c. v.* le nomme *Polluſtini*. (*D. J.*)

POLUSKE, (*Commerce.*) monnoie de cuivre en uſage dans l'empire ruſſien, qui vaut un liard monnoie de France. Quatre *poluske* font un kopeck ou un ſol, & cent kopecks font un rouble ou un écu de Ruſſie, qui vaut cinq livres de notre monnoie.

POLYACANTHUS; ſ. m. (*Bot.*) c'eſt une des belles eſpeces de chardons qu'on cultive dans les jardins, & qui eſt nommée par Tournefort *carduus ſive* polyacantha *vulgaris*. Cette plante eſt haute d'environ trois piés; ſa tige eſt ronde, blanche, douce au toucher; ſes feuilles ſont longues de près d'un pié, pointues, armées au côté d'épines fines, longues, piquantes, jaunâtres, rangées par intervalles deux-à-deux, ou trois-à-trois, ou quatre-à-quatre; ſa fleur eſt à pluſieurs fleurons purpurins évaſés par le haut, découpés en lanieres, ſoutenus par un calice compoſé de pluſieurs feuilles poſées les unes ſur les autres, & terminées chacune par un piquant. Lorſque la fleur eſt paſſée, cet embryon devient une petite graine oblongue, noire, luiſante, garnie d'une aigrette. Cette plante eſt apéritive. (*D. J.*)

POLYACOUSTIQUES, adj. (*Phyſiq.*) ſont des inſtrumens qui ſervent à multiplier les ſons, comme les lunettes à facettes ou polyſcopes multiplient les objets. *Voyez* PHONIQUE, SON, *&c.*

Ce mot eſt compoſé du Grec πολυ, *beaucoup*, & ακουω, *j'entends*. *Voyez* ACOUSTIQUES.

POLYÆGOS, (*Géog. anc.*) île que Pline, *l. IV. c. xij.* met au nombre des îles Sporades. Pomponius Mela, *l. II. c. vij.* connoît cette île; & dans le tréſor de Goltzius on trouve une médaille avec cette inſcription, Πολυαιγιων. Le P. Hardouin dit que c'eſt aujourd'hui l'île Polégaſa, près de celle de Standia. (*D. J.*)

POLIANDRIE, ſ. f. (*Hiſt. morale & politique.*) ce mot indique l'état d'une femme qui a pluſieurs maris.

L'hiſtoire, tant ancienne que moderne, nous fournit des exemples de peuples chez qui il étoit permis aux femmes de prendre pluſieurs époux. Quelques auteurs qui ont écrit ſur le Droit naturel, ont cru que la *polyandrie* n'avoit rien de contraire aux lois de la nature; mais pour peu que l'on y faſſe attention, on s'appercevra aiſément que rien n'eſt plus oppoſé aux vûes du mariage. En effet, pour la propagation de l'eſpece une femme n'a beſoin que d'un mari, puiſque communément elle ne met au monde qu'un enfant à-la-fois: d'ailleurs la multiplicité des maris doit anéantir ou diminuer leur amour pour les enfans, dont les peres ſeront toujours incertains. Concluons de-là que la *polyandrie* eſt une coutume encore plus impardonnable que la polygamie; qu'elle ne peut avoir d'autre motif qu'une lubricité très-indécente de la part des femmes, à laquelle les légiſlateurs n'ont point dû avoir égard; que rien n'eſt plus propre à rompre ou du-moins à relâcher les liens qui doivent unir les époux; enfin que cette coutume eſt propre à détruire l'amour mutuel des parens & des enfans.

Chez les Malabares, les femmes ſont autoriſées par les lois à prendre autant de maris qu'il leur plaît, ſans que l'on puiſſe les en empêcher. Cependant quelques voyageurs prétendent que le nombre des maris qu'une femme peut prendre eſt fixé à douze; ils conviennent entr'eux du tems pendant lequel chacun vivra avec l'épouſe commune. On aſſûre que ces arrangemens ne donnent lieu à aucune méſintelligence entre les époux; d'ailleurs dans ce pays les mariages ne ſont point des engagemens éternels, ils ne durent qu'autant qu'il plaît aux parties contractantes. Ces mariages ne ſont pas fort ruineux, le mari en eſt quitte pour donner une piece de

toile de coton à la femme qu'il veut épouſer; de ſon côté, elle a rempli ſes devoirs en préparant les alimens de ſon mari, & en tenant ſes habits propres & ſes armes bien nettes. Lorſqu'elle devient groſſe, elle déclare de qui eſt l'enfant, c'eſt le pere qu'elle a nommé qui en demeure chargé. D'après des coutumes ſi étranges & ſi oppoſées aux nôtres, on voit qu'il a fallu des lois pour aſſûrer l'état des enfans; ils ſuivent toujours la condition de la mere qui eſt certaine. Les neveux par les femmes ſont appellés aux ſucceſſions comme étant les plus proches parens, & ceux dont la naiſſance eſt la moins douteuſe.

POLYANTHE, *terme de Fleuriſte*, plante qui produit beaucoup de fleurs. *Voyez* PLANTE & FLEUR. Ce mot eſt compoſé de πολυ, *beaucoup*, & ανθος, *fleur*.

POLYCÉPHALE, NOME, (*Poéſie anc.*) c'étoit chez les Grecs un fameux air de flûte inventé en l'honneur d'Apollon ou de Pallas. Plutarque dit qu'Olympe compoſa ſur la flûte en l'honneur d'Apollon l'air ou le nome appellé *policéphale*, πολυκέφαλον. Pindare, dans ſa derniere ode pythique, parle de ce cantique *polycéphale*, ou à pluſieurs têtes, & l'appelle κεφαλᾶν πολλῶν νὸμον. Il en fait Pallas l'inventrice, ainſi que de la flûte même qu'elle fabriqua pour imiter les gémiſſemens des ſœurs de Méduſe, après que Perſée lui eut coupé la tête.

Le ſcholiaſte de Pindare, en cherchant l'origine de la dénomination du cantique *polycéphale*, en allegue ces trois raiſons. 1°. Les ſerpens qui couvroient la tête de Méduſe ſiffloient ſur différens tons, & parce que la flûte imitoit cette variété de ſifflemens dans le cantique en queſtion, on l'appella *polycéphale*, (*à pluſieurs têtes*). 2° D'autres prétendent que c'étoit à cauſe que cet air s'exécutoit par un chœur de cinquante muſiciens, auxquels un joueur de flûte donnoit le ton. 3° Quelques-uns entendent par ce mot κεφαλαι, *têtes*, des poëmes, des hymnes ou préludes, & aſſûrent que ce cantique en avoit pluſieurs qui précédoient apparemment les différentes ſtrophes dont il étoit compoſé; & ces derniers en attribuoient la compoſition à Olympe, en quoi ils étoient, comme l'on voit, d'accord avec Plutarque; mais celui-ci ajoute que cet air étoit conſacré au culte d'Apollon; & nullement à celui de Pallas. *Voyez* M. Burette dans les *Mémoires des Inſcriptions*, *tome X*. (*D. J.*)

POLYCOMBUS, (*Botan. anc.*) nom donné par Néophytus & autres anciens à la plante que les Botaniſtes appellent *polygonum*, & en françois la *renouée*, le *centinode*; comme le nom de *polycombus* eſt formé de deux mots grecs, πυλύς, *pluſieurs*, & κυμβὸς, *nœud* ce terme n'eſt pas ſeulement applicable à la renouée, mais à toutes les autres plantes nouées; c'eſt-à-dire, dont les tiges ſont garnies de nœuds d'eſpace en eſpace. Telle eſt, par exemple, l'*equiſetum* ou la preſſe. (*D. J.*)

POLYCRESTE, adj. (*Gramm.*) a pluſieurs uſages; les Chimiſtes ont des fourneaux *polycreſtes*; la Pharmacie a des ſels *polycreſtes*.

POLYCRONE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) c'étoit dans l'égliſe greque un hymne, par lequel on demandoit à Dieu une vie longue pour les empereurs. On prioit pour les empereurs gentils dans la primitive égliſe, mais l'hymne *polycrone* n'eſt pas de cette date.

POLYDEUCEA, (*Géog. anc.*) fontaine de la Laconie, près de la ville Téraphée. Quelques-uns veulent, dit Pauſanias, *l. III. c. xx.* que cette fontaine ait été autrefois nommée *Meſſéïdes*.

POLYEIDÆ SPHRAGIS, (*Mat. méd. des anciens.*) ſorte de trochiſques ou de paſtille fort en uſage chez les anciens. On compoſoit ce trochiſque d'alun quatre drachmes, de myrrhe & d'aloës de chacun cinq drachmes, d'écorce de grenade & de fiel de taureau deſſéché de chacun ſix drachmes; le tout étant bien pulvériſé, étoit formé en trochiſque avec quantité ſuffiſante du vin le plus rude & le plus acerbe. *Celſe*. (*D. J.*)

POLYGALA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale & anomale en forme de maſque, la partie antérieure qui n'eſt pas percée par derriere a deux levres, dont la ſupérieure eſt fendue en deux parties, & l'inférieure eſt frangée. Le piſtil ſort du fond de cette fleur, & devient dans la ſuite un fruit applati & diviſé en deux loges, qui s'ouvre en deux pieces & qui renferme des ſemences oblongues: ordinairement ce fruit eſt enveloppé du calice qui eſt compoſé de cinq feuilles, dont il y en a trois petites & deux grandes; celles-ci embraſſent le fruit en forme d'aîles. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Le même botaniſte établit 18 eſpeces de *polygala*, du nombre deſquelles nous allons décrire la commune, *polygala vulgaris*, C. B. P. 215. *I. R. H.* 174. Polygala *foliis linearibus*, *lanceolatis caulibus diffuſis herbaceis*. Linn. Hort. Cliffort 352. en anglois, *the common blew-flowered Milkwort*.

Cette plante a la racine ligneuſe, dure, menue, vivace, d'un goût amer, un peu aromatique. Elle pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur d'un demi-pié, grèles, les unes droites, les autres couchées à terre; d'un verd un peu rouge; revêtues de petites feuilles rangées alternativement. Ses fleurs ſont petites, diſpoſées en maniere d'épi, depuis le milieu des tiges juſqu'au ſommet, & d'une couleur bleue: chacune de ces fleurs eſt un tuyau fermé, dans le fond évaſé, & découpé par le haut en deux levres dont la ſupérieure eſt échancrée, & l'inférieure frangée. A ces fleurs ſuccede un fruit ou une bourſe applatie, diviſée en deux loges, remplies de ſemences oblongues; ce fruit eſt enveloppé du calice de la fleur, compoſée de cinq feuilles, trois petites & deux grandes, qui ſont comme deux aîles qui embraſſent le fruit.

Cette plante croît par-tout aux lieux champêtres, fleurit en Mai & en Juin. On dit que ſon nom lui vient de la quantité de lait qu'elle procure aux beſtiaux qui en mangent. (*D. J.*)

POLYGALA, (*Mat. méd.*) M. Duhamel de l'académie des Sciences, a donné en 1739, un mémoire à l'académie royale des Sciences, dans lequel il rapporte pluſieurs obſervations médicinales par leſquelles il paroît que la décoction, ou l'infuſion dans l'eau bouillante, de cette plante entiere, à la doſe d'une poignée ſur une pinte d'eau, donnée pour boiſſon ordinaire dans la pleuréſie & la fluxion de poitrine, fourniſſoit un ſecours très-efficace contre ces maladies. Geſner aſſure que cette plante infuſée dans du vin, purge la bile fort doucement. (*b*)

POLYGALA de Virginie, (*Botan.*) *Voyez* SÉNEKA.

POLYGAME, ſ. m. (*Gramm.*) celui qui a épouſé pluſieurs femmes, ſoit qu'il les ait eues ſucceſſivement, ſoit qu'il les ait eues enſemble.

POLYGAMIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom heureuſement trouvé pour déſigner la claſſe générale des plantes qui ont une diverſité de combinaiſon de parties mâles & femelles de leurs fleurs, & pluſieurs manieres de fructification dans la même eſpece; quelques-unes ont des fleurs mâles, d'autres des fleurs femelles, chacune diſtinctes & parfaites dans leur genre; & d'autres ont des fleurs hermaphrodites, avec les parties mâles & femelles de fructification réunies dans chacune. On compte dans les plantes de cette claſſe l'arroche, la pariétaire, la pluknetia & quantité d'autres.

POLYGAMIE, (*Théolog. & Critiq. ſacrée.*) la plupart des théologiens & des commentateurs de l'Ecriture, prétendent que Lamech fut le premier qui donna l'exemple de la *polygamie*, parce que Moïſe, *Gen. c. iv. ℣.* 3. 4. raconte que Lamech prit deux femmes, l'une nommée *Adha*, l'autre *Tſilla*; & qu'il ne dit la même choſe d'aucun autre homme avant le déluge, ce qui forme, ajoutent les Théologiens, une preuve aſſez vraiſſemblable que Lamech enfreignit le premier la loi de la monogamie; cependant on peut répondre que dans une hiſtoire auſſi peu circonſtanciée que l'eſt celle de la Geneſe; il n'eſt pas raiſonnable de conclure de ce qu'une action eſt la ſeule dans ſon eſpece dont il ſoit fait mention, qu'elle ſoit la ſeule, ou la premiere de ſon eſpece qui ait été faite. Par exemple, Moïſe dit d'Iſaac, *l'enfant crut*, *& fut ſevré*. La même choſe n'eſt dite d'aucun autre, & cependant perſonne ne s'imagine qu'Iſaac ait été le premier enfant qu'on ait ſevré. Pour ne pas ſortir du ſujet de la *polygamie*, perſonne ne doute qu'elle ne fût d'un uſage aſſez fréquent parmi les Juifs dès les premiers tems; & quoique la famille d'Abraham, & en particulier de la poſtérité de Jacob juſqu'au tems des rois, nous ait été conſervée dans les livres de Moïſe, de Joſué, des Juges, de Ruth & de Samuel, d'une maniere ſans comparaiſon plus détaillée que ne l'eſt celle du genre humain dans les premiers chapitres de la Geneſe, Elkana, pere de Samuel, eſt l'unique dans ce période de tems, dont il ſoit dit qu'il ait eu deux femmes. Si Moïſe eût eu deſſein de déſigner Lamech ſur le pié de novateur, il eſt probable qu'il eût ajouté à ce qu'il dit de ce bigame, quelque expreſſion propre à faire connoître ſon deſſein; mais au contraire il s'exprime dans des termes auſſi ſimples qu'il l'avoit fait quelques verſets plus haut, en parlant des oblations de Caïn & d'Abel.

Quoi qu'il en ſoit, le diſcours que Lamech tint à ſes deux femmes, en les apoſtrophant par ces paroles: *Femmes de Lamech entendez ma voix, j'ai tué un homme pour ma bleſſure, & un jeune homme pour ma meurtriſſure; & Caïn ſera vengé ſept fois, & Lamech ſoixante & dix fois*. Ce diſcours, dis-je, eſt une énigme beaucoup plus difficile à expliquer que la *polygamie* de l'époux d'Agha & de Tſilla. Cependant je ne puis taire

à cet-

à cette occaſion, l'explication qu'en a donnée M. Shuckford dans ſon *hiſtoire ſacrée & profane*, *tome I.*

Les deſcendans de Caïn, dit ce judicieux hiſtorien, craignirent pendant quelque tems que le reſte de la famille d'Adam n'entreprît de ſe venger ſur eux de la mort d'Abel. On croît que ce fut pour cette raiſon que Caïn bâtit une ville, afin que ſes enfans demeurant près les uns des autres, fuſſent mieux en état de ſe réunir pour leur commune défenſe. Lamech tâcha de bannir leurs craintes; c'eſt pourquoi ayant aſſemblé ſa famille, il parla à-peu-près de cette maniere. „ Pourquoi troublerions-nous la tranquillité de notre vie par des défiances mal fondées; quel mal avons-nous fait pour „ que nous ſoyons toujours dans la crainte? Nous n'avons tué perſonne; nous n'avons pas fait la moindre „ injure à nos freres de l'autre famille, & certainement „ la raiſon doit leur apprendre qu'ils ne peuvent avoir „ aucun droit de nous nuire. Il eſt vrai que Caïn, un „ de nos ancêtres, tua Abel ſon frere. Mais Dieu a „ bien voulu pardonner ce crime juſqu'à menacer de „ punir ſept fois au double, quiconque oſeroit tuer Caïn. „ S'il eſt ainſi, ceux qui auroient la hardieſſe de tuer „ quelqu'un de nous, devroient s'attendre à une punition beaucoup plus rigoureuſe encore; ſi Caïn eſt „ vengé ſept fois, Lamech, ou qui que ce ſoit de ſon „ innocente famille, ſera vengé ſoixante & dix-ſept fois „. *J'ai tué un homme*, doit donc être traduit d'une maniere interrogative, *ai-je tué un homme*? c. à. d. je n'ai pas tué un homme, ni un jeune homme, pour que je doive recevoir du mal, ou être puni. Le *targum* d'Onkelos juſtifie cette explication du paſſage; car elle le rend ainſi: „ Je n'ai pas tué un homme, pour que le „ crime m'en ſoit imputé; ni un jeune homme, pour „ que ma poſtérité doive être retranchée par cette „ raiſon „.

Un anonyme a donné une autre explication fort ingénieuſe du même paſſage de la Geneſe, *c. iv. ℣.* 23. Il ſoupçonne qu'il pourroit bien y avoir quelque légere faute de copiſte, & il croit être parvenu à découvrir la véritable maniere en laquelle Moïſe a écrit. La ſimple inſpection des caracteres hébreux ſuffit, dit-il, pour ſe convaincre de la reſſemblance qu'il y a entre les mots הרגתי & הרותי; le premier qui ſignifie *j'ai tué*, ſe trouve aujourd'hui dans le texte, & y cauſe beaucoup d'embarras; le ſecond qui lui reſſemble fort, & qui ſignifie *j'ai engendré*, formeroit un ſens aiſé & très-intelligible. Cette maniere de traduire, qui porte avec elle l'explication du paſſage, ſatisfait à toutes les regles qu'on s'eſt preſcrites, & a outre cela divers avantages.

I. La liaiſon entre la premiere & la ſeconde partie du diſcours de Lamech, eſt ſenſible. Il a un fils propre à le défendre & à le venger; ainſi il a lieu de s'attendre que ſi quelqu'un oſe attenter à ſa vie, ſa mort ne demeurera point impunie. Peut-être Lamech s'imaginoit-il que Tubalcaïn étoit celui que la providence avoit deſtiné à être le vengeur de Caïn; & perſonne en effet, ne ſemble avoir été plus propre à être le vengeur des torts & le réparateur des offenſes, que celui qui avoit inventé les inſtrumens d'airain & de fer, dont on fait un ſi grand uſage dans la guerre, & qui ſelon le témoignage de Joſephe, étoit lui-même un grand guerrier. *Joſephe, antiq. l. I. c. v.* Or Tubalcaïn ayant des relations bien plus proches avec Lamech qu'avec Caïn, puiſque l'un étoit ſon pere, & l'autre ſeulement ſon cinquieme aïeul, il étoit naturel de penſer qu'il prendroit les intérêts de l'un encore plus à cœur que ceux de l'autre, & qu'il vengeroit ſa mort bien plus ſéverement. II. Si la confiance de Lamech a été fondée ſur la bravoure de ſon fils, & non pas ſur la ſienne propre, elle a dû être de la même eſpece que celle de Caïn, qui ne s'attendoit pas à ſe venger ſoi-même, mais à être vengé par un autre. III. On conſerve l'affirmation. IV. Le ſujet eſt intéreſſant, glorieux pour Lamech, & digne de toute l'emphaſe avec laquelle il parle; ſurtout ſi l'on ſe tranſporte dans ces tems reculés, où l'uſage fréquent des arts les plus utiles ne les ayant point encore avilis, on ſentoit tout le prix de l'invention. La gloire de ſon fils eſt d'ailleurs une gloire domeſtique, dont il eſt naturel qu'il ſe félicite au milieu de ſa famille. V. En ſuivant cette interprétation, le diſcours de Lamech roule ſur le ſujet dont Moïſe parle immédiatement avant de le rapporter. Ainſi l'on voit pourquoi, & à quelle occaſion il le fait. Chauffepié, *dictionn. hiſt. & crit.* (*D. J.*)

POLYGAMIE, ſ. f. (*Théolog.*) mariage d'un ſeul homme avec pluſieurs femmes.

Ce mot eſt compoſé du Grec πολυς, *pluſieurs*, & γαμος, *mariage*.

On diſtingue deux ſortes de *polygamie*; l'une *ſimultanée* & l'autre *ſucceſſive*. La *polygamie* ſimultanée eſt lorſqu'un homme a tout à la fois pluſieurs femmes. La *polygamie* ſucceſſive eſt lorſqu'un homme épouſe pluſieurs femmes l'une après l'autre, après la mort de la premiere, de la ſeconde, *&c.* ou qu'il convole à des ſecondes, troiſiemes, quatriemes noces. *Voyez* MARIAGE.

La pluralité des hommes pour une ſeule femme eſt quelque choſe de mauvais en ſoi; elle eſt contraire par elle-même à la fin principale du mariage, qui eſt la génération des enfans: auſſi voit-on par l'hiſtoire qu'il a toujours été défendu aux femmes d'avoir pluſieurs maris. Il faut raiſonner tout autrement de la *polygamie* ſimultanée par rapport aux hommes; par elle-même elle n'eſt point oppoſée au droit naturel, ni à la premiere fin du mariage.

Cette eſpece de *polygamie* étoit tolérée parmi les Hébreux, & autoriſée par l'exemple des patriarches. On ne la voit établie par aucune loi, & l'Ecriture qui nous donne le nom du premier bigame (Lamech) & de ſes deux femmes, ſemble inſinuer que ſon action ne fut pas approuvée des gens de bien, & qu'il en craignoit les ſuites.

Les Rabbins ſoutiennent que la *polygamie* étoit en uſage dès le commencement du monde, & qu'avant le déluge chaque homme avoit deux femmes. Tertulien croit au contraire que ce fut Lamech, qu'il appelle un *homme maudit*, qui pervertit le premier l'ordre établi de Dieu. Le pape Nicolas I. accuſe Lamech d'adultere à cauſe de ſa *polygamie*; & le pape Innocent III. *cap. gaudemus* extra *de divortio*, ſoutient qu'il n'a jamais été permis d'avoir pluſieurs femmes à la fois, ſans une permiſſion & une révélation particuliere de Dieu.

C'eſt par cette raiſon qu'on juſtifie la *polygamie* des patriarches. On croit que Dieu la leur permit, ou du moins qu'il la toléra pour des vûes ſupérieures. S. Auguſtin ne la condamna qu'autant qu'elle eſt interdite dans la loi nouvelle par des lois poſitives. „ La *polygamie*, „ dit ce pere, *lib. II. cont. Fauſt. c. xlvij.* n'étoit pas „ un crime lorſqu'elle étoit en uſage. Si elle eſt aujourd'hui criminelle, c'eſt que l'uſage en eſt aboli. Il „ y a différentes ſortes de péchés, continue-t-il; il y en „ a contre la nature, il y en a contre les uſages & coutumes, & il y en a contre les lois. Cela poſé, quel „ crime peut-on faire au S. homme Jacob d'avoir eu „ pluſieurs femmes? Si vous conſultez la nature, il s'eſt „ ſervi de ces femmes pour avoir des enfans, & non „ pour contenter ſa paſſion. Si vous avez égard à la „ coutume, la coutume autoriſoit la *polygamie*. Si vous „ écoutez la loi, nulle loi ne lui défendoit la pluralité „ des femmes. Pourquoi donc la *polygamie* eſt-elle aujourd'hui un péché? c'eſt qu'elle eſt contraire à la „ loi & à la coutume „.

Les lois de Moïſe ſuppoſent manifeſtement cet uſage, & ne le condamnent point. Les Rabbins permettent au roi juſqu'à dix-huit femmes, à l'exemple de Roboam roi de Juda qui en avoit autant; & ils permettent aux Iſraélites d'en épouſer autant qu'ils en peuvent nourrir. Toutefois les exemples de *polygamie* parmi les particuliers, n'étoient pas trop communs, les plus ſages en voyoient trop les inconvéniens. Mais au lieu de femmes on prenoit des concubines, c'eſt-à-dire des femmes d'un ſecond rang, ce qui n'étoit pas ſujet aux mêmes déſordres. On met cette différence entre une femme & une concubine, ſelon les Rabbins, qu'une femme étoit épouſée par contrat, & qu'on lui donnoit ſa dot; au lieu que les autres ſe prenoient ſans contrat, qu'elles demeuroient dans la ſoumiſſion & la dépendance de la mere de famille, comme Agar envers Sara, & que les enfans des concubines n'héritoient pas des biens fonds, mais d'un préſent que leur faiſoit leur pere.

Jéſus-Chriſt a rétabli le mariage dans ſon premier & légitime état, en révoquant la permiſſion qui toléroit la *polygamie* & le divorce. Il ne permet aux Chrétiens qu'une ſeule femme, ſelon ces paroles de la Geneſe: *Dieu créa au commencement l'homme mâle & femelle; l'homme s'attachera à ſa femme, & ils ne feront enſemble qu'une ſeule chair.*

La *polygamie* n'eſt plus permiſe à-préſent aux Juifs, ni en Orient, ni en Occident. Les empereurs Théodoſe, Arcade & Honorius, la leur défendirent par leurs reſcrits de l'an 393. Les Mahométans qui ne ſe refuſent pas cette liberté, ne l'accordent point aux Juifs dans leur empire. Les Samaritains fort attachés aux lois de Moïſe, n'épouſent qu'une ſeule femme, & font un crime aux Juifs de leur *polygamie* ſecrete en Orient.

Un auteur nommé *Lyſerus*, natif de Saxe, & déguiſé ſous le nom de *Theophilus Aletheus*, donna ſur la fin

du ſiecle dernier, un gros ouvrage où il prétendoit prouver que la *polygamie* étoit non-ſeulement permiſe, mais néceſſaire, & qui fut imprimé à Lunden en Scanie, vers 1683. On peut voir dans les *nouvelles de la république des lettres de Bayle, ann.* 1685, *mois d'Avril*, l'extrait qu'il a donné de cet ouvrage extravagant, que quelques auteurs, & entre autres Bruſmannus, miniſtre de Copenhague, ont pris la peine de refuter ſérieuſement. Le livre de ce dernier eſt intitulé: *Monogamia triumphatrix*, par oppoſition au titre de *Polygamia triumphatrix*, que porte celui de Lyſerus.

Les Calviniſtes & les Luthériens ſont extrèmement oppoſés ſur le fait de la *polygamie*, les premiers ſoutenant qu'elle eſt contraire à la loi naturelle, & taxant en conſéquence d'adultere tous les anciens patriarches qui ont eu en même tems pluſieurs femmes. Luther au contraire prétendoit que la *polygamie* étoit permiſe de droit naturel, & même qu'elle n'avoit pas été abolie par l'Evangile; puiſque par une conſultation ſignée de lui, de Mélancthon, de Bucer & de pluſieurs autres docteurs de ſon parti, & qu'on peut voir dans l'*hiſtoire des variations de M.* Boſſuet, il permit en 1539, à Philippe lantgrave de Heſſe, d'épouſer une ſeconde femme du vivant de ſa premiere.

La *polygamie* ſucceſſive eſt autoriſée par les lois civiles, & tolérée dans l'Egliſe, quoiqu'avec aſſez de répugnance, les conciles & les peres ayant ſouvent témoigné qu'ils ne louoient pas les ſecondes noces, & les canons ne recevant pas dans les ordres ſacrés les bigames, à moins qu'ils n'ayent diſpenſe. On lit dans Athénagore, que les ſecondes noces ſont un adultere honorable, *adulterium decorum*; & dans S. Baſile, qu'elles ſont une fornication mitigée, *caſtigatam fornicationem*, expreſſions trop fortes. Les Montaniſtes & les Novatiens condamnoient auſſi les ſecondes noces; mais l'Egliſe ſans en faire l'éloge, ni les conſeiller, ne les a jamais blâmées. Je déclare hautement, dit S. Jérôme, *epiſt. xxx. ad Pammach.* qu'on ne condamne pas dans l'Egliſe ceux qui ſe marient deux, trois, quatre, cinq & ſix fois, & même davantage; mais ſi on ne proſcrit pas cette répétition, on ne la loue pas. Calmet, *dictionn. de la bibl. t. III. page* 244.

Polygamie, (*Juriſprud.*) eſt le mariage d'un homme avec pluſieurs femmes, ou d'une femme avec pluſieurs hommes; ainſi la *polygamie* comprend la bigamie, qui eſt lorſqu'un homme a deux femmes, ou une femme deux maris.

Le mariage, qui eſt d'inſtitution divine, ne doit être que d'un homme & d'une femme ſeulement; *maſculum & fœminam creavit eos*, dit l'Ecriture: & ailleurs il eſt dit, *& erunt duo in carne una*.

Cette loi ſi ſainte fut bientôt violée par Lamech, lequel fut le premier qui eut pluſieurs femmes. Son crime parut plus grand aux yeux de Dieu que le fratricide même, puiſque l'Ecriture dit que le crime de Lamech ſeroit puni juſqu'à la 77 génération, au-lieu que pour le meurtre d'Abel il eſt dit ſeulement qu'il ſera vengé juſqu'à la ſeptieme. Cependant la *polygamie* continua d'être pratiquée, les patriarches même de l'ancien Teſtament ne s'en abſtinrent pas.

La pluralité des femmes fut pareillement en uſage chez les Perſes, chez les Athéniens, les Parthes, les Thraces; on peut même dire qu'elle l'a été preſque par tout le monde, & elle l'eſt encore chez pluſieurs nations.

Elle étoit ainſi tolérée chez les Juifs à cauſe de la dureté de leur cœur; mais elle fut hautement reprouvée par J. C.

Les Romains, ſéveres dans leurs mœurs, ne pratiquoient point d'abord la *polygamie*, mais elle étoit commune parmi les nations de l'orient. Les empereurs Théodoſe, Honorius & Arcadius la défendirent par une loi expreſſe l'an 393.

L'empereur Valentinien I. fit un édit par lequel il permit à tous les ſujets de l'empire d'épouſer pluſieurs femmes. On ne remarque point dans l'hiſtoire eccléſiaſtique que les évêques ſe ſoient recriés contre cette loi en faveur de la *polygamie*; mais elle ne fut pas obſervée.

Saint Germain, évêque d'Auxerre, excommunia Cherebert fils de Lothaire, pour avoir épouſé en même tems deux femmes, & même qui étoient ſœurs; il ne voulut pourtant pas les quitter, mais celle qu'il avoit épouſée en ſecond lieu mourut peu de tems après.

Charlemagne ordonna que celui qui épouſeroit une ſeconde femme du vivant de la premiere, ſeroit puni comme adultere.

Athalaric roi des Goths & des Romains, fit auſſi un édit contre la *polygamie*.

Il y a chez les Ruſſiens un canon de Jean, leur métropolitain, qui eſt honoré chez eux comme un prophete, par lequel celui qui quitteroit une femme, pour en épouſer une autre, doit être retranché de la communion.

Mais le divorce eſt encore un autre abus différent de la *polygamie*, le divorce conſiſtant à répudier une femme pour en prendre un autre; au lieu que la *polygamie* conſiſte à avoir pluſieurs maris ou pluſieurs femmes à-là-fois.

Nous ne parlons point ici de la communauté des femmes, qui eſt un excès que toutes les nations policées ont eu en horreur.

Pour ce qui eſt de la pluralité des maris pour une même femme, il y en a bien moins d'exemples que de la pluralité des femmes.

Lelius Cinna, tribun du peuple, avoua qu'il avoit eu ordre de Céſar de publier une loi portant permiſſion aux femmes de prendre autant de maris qu'elles voudroient: ſon objet étoit la procréation des enfans; mais cette loi n'eut pas lieu.

Innocent III. dans le canon *gaudemus*, dit que cette coutume étoit uſitée chez les Payens.

En Lithuanie, les femmes, outre leurs maris, avoient pluſieurs concubins.

En Angleterre, les femmes, au rapport de Céſar avoient juſqu'à dix ou douze maris.

Parmi nous, la peine de la *polygamie* eſt le banniſſement ou les galeres, ſelon les circonſtances.

Les auteurs qui ont traité de la *polygamie* ſont Tertulien. Eſtius, Bellarmin, Toſtat, Gerſon, Didier, *&c. Voyez* Bigamie, Mariage. (*A*)

POLYGAMISTES, ſ. m. (*Hiſt. eccl.*) hérétiques du xvj. ſiecle, qui permettoient à un homme d'avoir pluſieurs femmes. Bernardin Ochin, qui après avoit été général des Capucins, étoit paſſé chez les Hérétiques, fut, dit-on, l'auteur de cette infame ſecte, qui ne paroît pas s'être fort étendue. Conſultez, mais avec précaution, Sandere, *hær.* 203. *prateole*, *V. Polygam.* Florimond de Raimond, *liv. III. chap. v. n.* 4. &c.

POLYGLOTTA. (*Ornitholog.*) oiſeau de Indes, ainſi nommé dans Jonſton. Il eſt, dit-il, grand comme un étourneau, blanc & rougeâtre, marqué principalement ſur la tête & vers la queue de taches blanches imitant des couronnes. Il habite les pays chauds, s'apprivoiſe en cage, vit de graines, & chante à ravir. (*D. J.*)

POLYGLOTTE, ſ. f. *en termes de Théologie & de Critique*, ſignifie une *bible* imprimée en diverſes langues. *Voyez* Bible. Il vient du grec πολυ & γλωτlα *langue, langage*. La premiere eſt celle du cardinal Ximenès, imprimée en 1515 à Alcala de Henare, & on l'appelle communément *la bible de Complute*

Elle contient le texte hébreu, la paraphraſe chaldaïque d'Onkelos ſur le Pentateuque ſeulement, la verſion greque des ſeptante, & l'ancienne verſion latine. *Voy.* Pentateuque, Paraphrase, *&c.*

Il n'y a point dans cette *polyglotte* d'autre verſion latine ſur l'hébreu, que cette derniere; mais on en a joint une littérale au grec des ſeptante. Le texte grec du nouveau Teſtament y eſt imprimé ſans accens, pour repréſenter plus exactement l'original des Apôtres, ou au moins les plus anciens exemplaires grecs où les accens ne ſont point marqués. *Voyez* Accent.

On a ajouté à la fin un apparat des Grammairiens, des dictionnaires, & des indices ou tables. François Ximenès de Cineros, cardinal & archevêque de Tolede, qui eſt le principal auteur de ce grand ouvrage, marque dans une lettre écrite au pape Léon X. qu'il étoit à propos de donner l'Ecriture-ſainte dans les originaux, parce qu'il n'y a aucune traduction, quelque parfaite qu'elle ſoit, qui les repréſente parfaitement.

La ſeconde *polyglotte* eſt celle de Philippe II. imprimée par Plantin à Anvers en 1572, par les ſoins d'Arias Montanus.

On y a ajouté outre ce qui étoit déja dans la Bible de Complute, les paraphraſes chaldaïques ſur le reſte de l'Ecriture, outre le Pentateuque, avec l'interprétation latine de ces paraphraſes. Il y a auſſi dans cette *polyglotte* une verſion latine fort littérale du texte hébreu, pour l'utilité de ceux qui veulent apprendre la langue hébraïque.

Et à l'égard du nouveau Teſtament, outre le grec & le latin de la bible d'Alcala, on a mis dans cette édition l'ancienne verſion ſyriaque, en caracteres ſyriaques, & en caracteres hébreux, avec des points voyelles pour en faciliter la lecture à ceux qui étoient accoutumés à lire l'hébreu. On a auſſi joint à cette verſion ſyriaque une interprétation latine compoſée par Guy le Fevre, qui étoit chargé de l'édition ſyriaque du nouveau Teſtament.

Enfin

Enfin l'on trouve dans la *Polyglotte* d'Anvers un plus grand nombre de grammairiens & de dictionnaires, que dans celle de Complute, & l'on y a ajouté pluſieurs petits traités qui ont été jugés néceſſaires pour éclaircir les matieres les plus difficiles du texte.

La troiſieme *polyglotte* eſt celle de M. le Jay, imprimée à Paris en 1645. Elle a cet avantage ſur la bible royale de Philippe II. que les verſions ſyriaque & arabe de l'ancien Teſtament y ſont avec des interprétations latines. Elle contient de plus ſur le Pentateuque le texte hébreu ſamaritain, & la verſion ſamaritaine en caracteres ſamaritains.

A l'égard du nouveau Teſtament, on a mis dans cette nouvelle *polyglotte* tout ce qui eſt dans celle d'Anvers; & outre cela, on y a ajouté une traduction arabe avec une interprétation latine. Mais il y manque un apparat, & les grammaires & les dictionnaires qui ſont dans les deux autres *polyglottes*, ce qui rend ce grand ouvrage imparfait.

La quatrieme *polyglotte* eſt celle d'Angleterre imprimée à Londres en 1657, que quelques-uns nomment *la bible de Walton*, parce que Walton, depuis évêque de Wincheſter, prit ſoin de la faire imprimer.

Elle n'eſt pas à la vérité ſi magnifique, tant pour la grandeur du papier, que pour la beauté des caracteres, que celle de M. le Jay, mais elle eſt plus ample & plus commode.

On y a mis la vulgate, ſelon l'édition revue & corrigée par Clement VIII. ce qu'on n'a pas fait dans celle de Paris, où la vulgate eſt telle qu'elle étoit dans la bible d'Anvers avant la correction. *Voyez* VULGATE.

Elle contient de plus une verſion latine interlinéaire du texte hébreu; au lieu que dans l'édition de Paris il n'y a point d'autre verſion latine ſur l'hébreu que notre vulgate. Le grec des ſeptante qui eſt dans la *polygotte* d'Angleterre n'eſt pas celui de la bible de Complute, qu'on a gardé dans les éditions d'Anvers & de Paris, mais le texte grec de l'édition de Rome, auquel on a joint les diverſes leçons d'un autre exemplaire grec fort ancien, appellé *alexandrin*, parce qu'il eſt venu l'Alexandrie. *Voyez* SEPTANTE.

La verſion latine du grec des ſeptante eſt celle que Flaminius Nobilius a fait imprimer à Rome par l'autorité du pape Sixte V. Il y a de plus dans la *polyglotte* d'Angleterre quelques parties de la Bible en éthiopien & en perſan, ce qui ne ſe trouve point dans celle de Paris. Enfin cette édition a cet avantage ſur la bible de M. le Jay, qu'elle contient des diſcours préliminaires, qu'on nomme *prolegomenes*, ſur le texte des originaux & ſur les verſions, avec un volume de diverſes leçons de toutes ces différentes éditions.

On peut auſſi mettre au nombre des *polyglottes* deux Pentateuques, que les Juifs de Conſtantinople ont fait imprimer en quatre langues, mais en caracteres hébreux. On voit dans l'un de ces Pentateuques imprimé en 1551, le texte hébreu en gros caracteres, qui a d'un côté la paraphraſe chaldaïque d'Onkelos en caracteres médiocres, & de l'autre côté une paraphraſe en perſan, compoſée par un Juif nommé Jacob avec le ſurnom de ſa ville.

Outre ces trois colonnes, la paraphraſe arabe de Saadias eſt imprimée au haut des pages en petits caracteres; on y a de plus ajouté au bas des pages le commentaire de Raſch.

L'autre Pentateuque *polyglotte* a été imprimé à Conſtantinople en 1547, ſur trois colonnes, comme le premier. Le texte hebreu de la loi eſt au milieu; à un des côtés eſt une traduction en grec vulgaire, & à l'autre une verſion en langue eſpagnole. Ces deux verſions ſont en caracteres hébreux, avec les points voyelles qui fixent la prononciation. On a mis au haut des pages la paraphraſe chaldaïque d'Onkelos, & au bas des même pages le commentaire de Raſch.

On ajoutera pour ſeptieme *polyglotte* le Pſautier qu'Auguſtin Juſtinien, religieux dominicain & évêque de Nebio, a fait imprimer en quatre langues à Gènes en 1516. Ce pſeautier contient l'hébreu, l'arabe, le grec & le chaldéen, avec les interprétations latines & des gloſes. *Voyez* PSEAUTIER.

Il y a pluſieurs autres éditions de la Bible, ſoit entiere, ſoit par parties, qu'on pourroit appeller *polyglottes*. La bible de Gutter, imprimée à Hambourg, en hébreu, en chaldéen, en grec, en latin, en allemand, en ſaxon, en françois, en italien, en ſclavon, en danois, doit etre placée au rang des Bibles *polyglottes*.

Telles ſont encore les *Hexaples* & les *Octaples* d'Origene. *Voyez* HEXAPLE & OCTAPLES.

On a encore les Bibles *polyglottes* de Vatable en hébreu, grec & latin, & de Volder en hébreu, grec, latin & allemand. Celle de Polken, imprimée en 1546, en hébreu, en grec, en chaldéen, ou plutôt en éthiopien & en latin. Celle de Jean Draconits de Carloſtad en Franconie, qui en 1565 donna les Pſeaumes, les Proverbes de Salomon, les prophetes Michée & Joel en cinq langues; en hébreu, en chaldéen, en grec, en latin & en allemad. Le pere le Long de l'oratoire, a traité avec ſoin des *Polyglottes* dans un *vol. in-12* qu'il a publié ſur ce ſujet.

POLYGLOTTE *de Ximenès* (*Littér.*) c'eſt ainſi qu'on appelle l'édition de la Bible procurée par les ſoins & aux dépens de François Ximenès, archevêque de Tolede, & premier miniſtre d'Eſpagne ſous Iſabelle & le roi Ferdinand. L'hiſtoire de ſa vie eſt intéreſſante parce qu'elle eſt ſans ceſſe liée avec celle du royaume. Cet homme célebre naquit à Torrelaguna en 1437, & mourut en 1517 dans un bourg voiſin de ſa patrie nommé Bos-Eguillas, après avoir gouverné l'Eſpagne pendant vingt-deux ans. *Voyez* TORRELAGUNA, (*Géog. mod.*)

Dans l'épître adreſſée au pape Léon X. Ximenès marque les raiſons qui l'avoient déterminé à cette entrepriſe, c'eſt qu'il étoit à propos de donner l'Ecriture-ſainte dans les originaux, parce qu'il n'y a aucune traduction de la Bible qui puiſſe repréſenter parfaitement ces mêmes originaux. Il ajoute qu'en outre il a cru devoir ſe conformer à l'autorité de S. Jérôme, de S. Auguſtin, & des autres Peres, qui ont penſé qu'il falloit avoir recours au texte hébreu pour les livres du vieux Teſtament, & au texte grec pour le nouveau.

Afin d'exécuter ſon deſſein il prit les meſures les plus ſages; voici ce que ſon hiſtorien Gomez, que M. Flechier a ſuivi, nous en apprend. Il fit venir les plus habiles gens de ce tems-là; Démétrius de Crete, grec de nation, Antoine de Nebriſſa, Lopés de Stunica, Fernand Pincian, profeſſeurs des langues grecque & latine; Alfonſe, médecin d'Alcala, Paul Coronel & Alfonſe Zemora, ſavans dans les lettres hébraïques, qui avoient autrefois profeſſé parmi les Juifs, & qui avoient depuis embraſſé le Chriſtianiſme. Il leur expoſa ſon projet, leur promit de fournir à toutes les dépenſes, & leur aſſigna de bonnes penſions à chacun. Il les exhorta ſur-tout à la diligence, de peur que lui ne vint à leur manquer, ou qu'eux ne lui manquaſſent. Il les excita ſi bien par ſes diſcours, & par ſes bienfaits, que depuis ce jour-là, juſqu'à ce que l'ouvrage fut achevé, quinze ans après, ils ne ceſſerent de travailler. Il fit chercher de tous côtés des manuſcrits de l'ancien Teſtament, ſur leſquels on pût corriger les fautes des dernieres éditions, reſtituer les paſſages corrompus, & éclaircir ceux qui ſeroient obſcurs ou douteux.

Le pape Léon X. lui communiqua tous les manuſcrits de la bibliotheque du Vatican. Il tira de divers pays ſept exemplaires manuſcrits, qui lui coûterent quatre mille écus d'or, ſans compter les grecs qu'on lui envoya de Rome, & les latins en lettres gothiques, qu'il fit venir des pays étrangers, & des principales bibliotheques d'Eſpagne, tous anciens de ſept ou de huit cens ans; en un mot, les penſions des ſavans, les gages des copiſtes, le prix des livres, les frais des voyages & de l'impreſſion, lui coûterent plus de cinquante mille écus d'or.

Cette bible contient le texte hébreu, la paraphraſe chaldaïque pour le Pentateuque ſeulement, la verſion grecque des ſeptante, & la vulgate latine; on a joint au grec des ſeptante une verſion littérale faite en partie par d'habiles gens d'Alcala, formés ſous Démétrius & Pincian, & en partie par Démétrius lui-même & par Lopés de Stunica. Pour le nouveau Teſtament, le texte grec bien correct, ſans aucuns accens, & la vulgate. Il voulut qu'on ajoutât un volume d'explications des termes hébreux, & des façons de parler hébraïques.

Le nouveau Teſtament parut en 1514, le vocabulaire en 1515, & l'ancien Teſtament en 1517, peu de tems avant la mort de Ximenès. Voici le titre de l'ouvrage tel que nous fournit le pere le Long: BIBLIA SACRA, *vetus Teſtamentum multiplici lingua nunc primo impreſſum. Et imprimis Pentateuchus hebraico atque chaldaico idiomate.*

Adjuncta unicuique ſua latina interpretatione, IV. vol. in-fol. ad quorum calcem leguntur hæc verba:

Explicat quarta & ultima pars totius veteris Teſtamenti hebraico, græcoque & latino idiomate nunc primum impreſſo, in hac præclariſſima Complutenſi univerſitate.

De mandato & ſumptibus reverendiſſimi in Chriſto patris Domini, Domini Francíſci Ximenii de Cimeros, tituli ſanctæ Balbinæ, ſacroſanctæ romanæ Eccleſiæ preſbiteri cardinalis, & Hiſpaniarum primatis, & regnorum

Caſtelli archicancellarii, archiepiſcopi Toletani. Induſtria & ſolertia honorabilis viri Arnoldi-Guilielmi de Brocario, artis Impreſſoriæ magiſtri. Anno Domini milleſimo quingenteſimo decimo ſeptimo, menſis Julii die decimo. Novum Testamentum *græce & latine noviter impreſſum.*

In fine volominis reperiuntur hæc verba: *Ad laudem & gloriam Dei & Domini Jeſu-Chriſti ſacroſanctum opus novi Teſtamenti & libri vitæ, græcis latiniſque characteribus noviter impreſſum, atque ſtudioſiſſime emendatum, felici fine abſolutum eſt in hac præclariſſima Complutenſi univerſitate. De mandato & ſumptibus,* &c. *Anno Domini milleſimo quigenteſimo decimo quarto, menſis Januarii die decimo.*

Telle eſt l'hiſtoire de la *polyglotte* de Ximenès, qui a été depuis effacée par d'autres *polyglottes* beaucoup plus belles, celles de Paris & de Londres. *Le Chevalier* de Jaucourt.

POLYGONATUM, (*Botan.*) on nomme vulgairement cette plante *ſceau de Salomon.*

Tournefort compte douze eſpeces de ce genre de plante, dont la principale eſt à larges feuilles, *polygonatum latifolium vulgare*, C. B. P. 303. *I. R. H.* 78. en anglois *the common broad, leav'd Salomon's ſeal.*

Sa racine eſt longue, fibreuſe, ſituée tranſverſalement, à fleur de terre, groſſe comme le doigts, genouillée d'eſpace en eſpace par de gros nœuds fort blancs, d'un goût douçâtre. Elle pouſſe des tiges à là hauteur d'un à deux piés, rondes, liſſes, ſans rameaux, un peu recourbées en leur ſommité; d'une odeur agréable, ſi on les froiſſe ou qu'on les coupe par morceaux; revêtues de pluſieurs feuilles diſpoſées alternativement, oblongues, larges, aſſez ſemblables à celles du muguet; nerveuſes, d'un verd brun luiſant en-deſſus, & d'un verd de mer en-deſſous.

Ses fleurs naiſſent des aiſſelles des feuilles le long de la tige, attachées à de courts pédicules, une à une, deux à deux, ou trois à trois, rangées pluſieurs de ſuite du même côté; chacune de ces fleurs eſt une cloche alongée en tuyau, & découpée en ſix crenelures ſans calice, de couleur blanche, mais verdâtre dans ſes bords.

Quand les fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des baies groſſes comme celles du lierre, preſque rondes, un peu molles, vertes, purpurines ou noirâtres, leſquelles renferment ordinairement trois ſemences groſſes comme celles de la veſce, ovales, dures, blanches. Cette plante croît preſque par-tout, aux lieux ombrageux, le long des haies, dans les bois & les forêts, où elle ſe multiplie par ſes racines qui tracent, & dont les nœuds ont une figure approchante de celle d'un ſceau ou cachet qu'on y auroit imprimé: elle fleurit en Mai & Juin, & ſes baies ſont mûres au mois d'Août. Sa racine paſſe en Médecine appliquée extérieurement pour vulnéraire-aſtringent. On en tire par ſa diſtillation une eau coſmétique, bonne pour adoucir & embellir la peau. (*D. J.*)

POLYGONE, ſ. m. *en terme de Géométrie*; ſe dit d'une figure de pluſieurs côtés, ou d'une figure dont le contour ou le périmetre a plus que quatre cotés & quatre angles. Ce mot eſt formé du grec πολύ, *pluſieurs*, & γωνία, *angle.*

Si les côtés & les angles en ſont égaux, la figure eſt appellée *polygone régulier*. *Voyez* Régulier. Sur les *polygones* ſemblables, *voyez* Semblable.

On diſtingue les *polygones* ſuivant le nombre de leurs côtés; ceux qui en ont cinq s'appellent *pentagones*; les *hexagones* en ont ſix, les *heptagones* ſept, les *octogones* huit, &c. Sur les propriétés particulieres de chaque *polygone*, conſultez les *articles* Pentagone, Hexagone, &c.

Propriétés générales des polygones. Euclide démontre les propriétés ſuivantes: 1°. que tout *polygone* peut-être diviſé en autant de triangles qu'il a de côtés. *Voyez* Triangle.

Ce qui ſe fait en prenant un point comme F (*Pl. Géomet. fig.* 28.), en quelqu'endroit que ce ſoit au-dedans du *polygone*, d'où l'on tire des lignes à chaque angle Fa, Fb, Fc, Fd, &c.

2°. Que les angles d'un *polygone* quelconque, pris enſemble, font deux fois autant d'angles droits, moins quatre, que la figure a des côtés; ce qui eſt aiſé à démontrer; car tous les triangles font deux fois autant d'angles droits que la figure a de côtés; & il faut retrancher de cette ſomme les angles au-tour du point F, qui valent quatre angles droits.

Par conſéquent ſi le *polygone* a cinq côtés, en doublant en a dix, d'où ôtant quatre, il reſte ſix angles droits.

3°. Tout *polygone* circonſcrit à un cercle, eſt égal à un triangle rectangle, dont un des côtés eſt le rayon du cercle, & l'autre eſt le périmetre ou la ſomme de tous les côtés du *polygone.*

D'où il ſuit que tout *polygone* régulier eſt égal à un triangle rectangle, dont un des côtés eſt le périmetre du *polygone*, & l'autre côté une perpendiculaire tirée du centre ſur l'un des côtés du *polygone*. *Voyez* Triangle.

Tout *polygone* circonſcrit à un cercle eſt plus grand que le cercle, & tout *polygone* inſcrit eſt plus petit que le cercle, par la raiſon que ce qui contient eſt toujours plus grand que ce qui eſt contenu.

Il ſuit encore que le périmetre de tout *polygone* circonſcrit à un cercle eſt plus grand que la circonférence de ce cercle, & que le périmetre de tout *polygone* inſcrit à un cercle eſt plus petit que la circonférence de ce cercle; d'où il ſuit qu'un cercle eſt égal à un triangle rectangle, dont la baſe eſt la circonférence du cercle & la hauteur eſt le rayon, puiſque ce triangle eſt plus petit qu'un *polygone* quelconque circonſcrit, & plus grand qu'un inſcrit.

C'eſt pourquoi il n'eſt beſoin pour la quadrature du cercle que de trouver une ligne égale à la circonférence d'un cercle. *Voyez* Cercle, Quadrature.

Pour trouver l'aire d'un *polygone* régulier, multipliez un côté du *polygone* comme AB, par la moitié du nombre des côtés, par exemple le côté d'un hexagone par 3, multipliez encore le produit par une perpendiculaire abaiſſée du centre du cercle circonſcrit ſur le côté AB, le produit eſt l'aire que l'on demande. *Voyez* Aire.

Ainſi ſuppoſons $AB = 54$, & la moitié du nombre des côtés $= 2\frac{1}{2}$, le produit ou le demi-périmetre $= 135$; ſuppoſant alors que la perpendiculaire ſoit 29, le produit 3915 de ces deux nombres eſt l'aire du pentagone cherché.

Pour trouver l'aire d'un *polygone* irrégulier ou d'un trapèſe, réſolvez-le en triangle; déterminez les différentes aires de ces différens triangles (*voyez* Triangle), la ſomme de ces aires eſt l'aire du *polygone* propoſé. *Voyez* Trapese.

Pour trouver la ſomme de tous les angles d'un *polygone* quelconque, multipliez le nombre des côtés par 180^d; ôtez de ce produit le nombre 360, le reſte eſt la ſomme cherchée.

Ainſi dans un pentagone, 180 multipliés par 5, donne 900; d'où ſouſtrayant 360, il reſte 540, qui eſt la ſomme des angles d'un pentagone; d'où il ſuit que ſi l'on diviſe la ſomme trouvée par le nombre des côtés, le quotient ſera l'angle d'un *polygone* régulier.

On trouve la ſomme des angles d'une maniere plus expéditive, comme il ſuit: multipliez 180 par un nombre plus petit de deux que le nombre des côtés du *polygone*; le produit eſt la quantité des angles cherchés: ainſi 180 multipliés par 3, qui eſt un nombre plus petit de deux que le nombre des côtés, donne le produit 540 pour la quantité des angles, ainſi que ci-deſſus.

La table ſuivante repréſente la ſomme des angles de toutes les figures rectilignes, depuis le triangle juſqu'au dodécagone; & elle eſt utile tant pour la deſcription des figures régulieres que pour vérifier ſi l'on a trouvé exactement ou non la quantité des angles que l'on a pris avec un inſtrument.

Nombre des côtés.	*Somme des angles.*	*Angle des fig. rég.*	*Nombre des côtés.*	*Nombre des angles.*	*Angle des fig. rég.*
III.	180°.	60.	VIII.	1080°.	135.
IV.	360.	90.	IX.	1260.	140.
V.	540.	108.	X.	1440.	144.
VI.	720.	120.	XI.	1620.	$147\frac{3}{11}$.
VII.	900.	$128\frac{4}{7}$.	XII.	1800.	150.

Pour inſcrire un *polygone* régulier dans un cercle, diviſez 360 par le nombre des côtés du *polygone* propoſé, afin d'avoir la quantité de l'angle EFD, prenez cet angle EDF au centre, & portez-en la corde ED ſur la circonférence autant de fois qu'elle pourra y aller; de cette maniere on aura le *polygone* inſcrit au cercle.

Quoique la réſolution de ce problème ſoit méchanique, on ne doit pas la mépriſer à cauſe qu'elle eſt aiſée & générale. Euclide à la vérité nous donne la conſtruction du pentagone, du décagone, & du pentadécagone;

gone; & d'autres auteurs donnent celles de l'eptagone, de l'ennéagone, de l'endécagone; mais ces dernieres conſtructions s'éloignent trop de la rigueur géométrique; & celles d'Euclide, qui ſont fondées ſur la deſcription du pentagone, ſont moins commodes qu'une deſcription méchanique faite avec un bon rapporteur. *Voyez* RAPPORTEUR.

Pour circonſcrire un cercle à un *polygone* régulier, ou pour circonſcrire un *polygone* régulier à un cercle, coupez deux des angles du *polygone* donné, comme *A* & *E*, en deux également, par les lignes droites *AF* & *EF*, qui concourent en *F*; & du point de concours avec le rayon *EF*, décrivez un cercle.

Pour circonſcrire un *polygone* à un cercle, diviſez 360 par le nombre des côtés requis, afin d'avoir l'angle *CF*; formez cet angle au centre *F*, & tirez la ligne *eg* qui ſe diviſe en deux également, tirez enſuite la tangente *ega*, & ſur cette ligne conſtruiſez un *polygone*, ainſi qu'on l'enſeigne dans le problème ſuivant.

Sur une ligne donnée *ED* conſtruire un *polygone* régulier quelconque donné. Cherchez dans la table l'angle de ce *polygone*, & conſtruiſez-en un angle qui lui ſoit égal, en traçant $EA = ED$. Par les trois points *A*, *E*, *D*, décrivez un cercle (*voyez* CERCLE), appliquez-y la ligne droite donnée autant de fois qu'elle pourra y aller; par ce moyen on aura décrit la figure requiſe.

Pour inſcrire ou circonſcrire trigonométriquement un *polygone* régulier, trouvez le ſinus de l'arc, qui vient en diviſant la demi-circonférence 180 par le nombre des côtés du *polygone*; le double de ce ſinus eſt la corde de l'arc double, & par conſéquent le côté *AE* qui doit être inſcrit au cercle: donc ſi le rayon d'un cercle, dans lequel on doit inſcrire un pentagone, par exemple, eſt donné en une certaine meſure, comme 345, on trouvera le côté du pentagone en même meſure par la regle de trois, en faiſant, comme le rayon 1000 eſt à 1176, ainſi 3450 eſt à 4057, qui eſt le côté du pentagone; c'eſt pourquoi avec le rayon donné, décrivez un cercle, & portez ſur la circonférence de ce cercle le côté du *polygone* autant de fois que vous le pourrez; vous aurez de cette maniere un *polygone* inſcrit au cercle.

Afin d'éviter l'embarras de trouver par les tables des ſinus le rapport d'un côté du *polygone* à ſon rayon, nous ajouterons une table qui exprime les côtés des *polygones* en parties, dont le rayon en contient 100000000. Dans la pratique on retranche autant de figures de la droite que l'on en juge de ſuperflues par les circonſtances du cas propoſé.

Nombres des côtés.	*Quantité du côté.*	*Nombres des côtés.*	*Quantité du côté.*
III.	17320508.	VIII.	7653668.
IV.	14142135.	IX.	6840402.
V.	11755705.	X.	6180339.
VI.	10000000.	XI.	5634651.
VII.	8677674.	XII.	5176380.

Pour décrire trigonométriquement un *polygone* régulier ſur une ligne droite donnée, & pour circonſcrire un cercle autour d'un *polygone* donné, en prenant dans la table le rapport du côté au rayon, déterminez le rayon ſur la même échelle que le côté donné; or ayant un côté & le rayon, on peut décrire un *polygone* par le dernier problème; donc ſi avec l'intervalle du rayon & des extrémités de la ligne donnée, on trace deux arcs qui ſe coupent, le point d'interſection ſera le centre du cercle circonſcrit.

Ligne des polygones; c'eſt une ligne ſur le compas de proportion, qui contient les côtés des neuf premiers *polygones* réguliers inſcrits au même cercle c'eſt-à-dire depuis le triangle équilatéral juſqu'au dodécagone. *Voyez* COMPAS DE PROPORTION.

Nombre polygone en Algebre, c'eſt la ſomme d'une rangée de nombres en proportion arithmétique, qui commencent depuis l'unité. On les appelle ainſi, à cauſe que les unités dont ils ſont compoſés, peuvent être diſpoſées de maniere à former une figure de pluſieurs côtés & de pluſieurs angles égaux. *Voyez l'article* FIGURÉ où cela eſt expliqué.

On diviſe les nombres *polygones* eu égard au nombre de leurs termes, en triangulaires, dont la différence des termes eſt 1; en quadrangulaires ou quarrés, dont la différence eſt 2; en pentagone, où la différence eſt 3; en hexagone, où elle eſt 4; en heptagone, où elle eſt 5; en octogone, où elle eſt 6, &c.

Les exemples ſuivans peuvent faire concevoir la génération de pluſieurs eſpeces de nombres *polygones* formés par pluſieurs progreſſions arithmétiques.

Progreſſ. arithmet.	1,	2,	3,	4,	5,	6,	7,	8.
Nombres triangul.	1,	3,	6,	10,	15,	21,	28,	36.
Progreſſ. arithmét.	1,	3,	5,	7,	9,	11,	13,	15.
Nombres quarrés,	1,	4,	9,	16,	25,	36,	49,	64.
Progreſſ. arithmet.	1,	4,	7,	10,	13,	16,	19,	22.
Nombres pentagon.	1,	5,	12,	22,	35,	51,	70,	92.
Progreſſ. arithmét.	1,	5,	9,	13,	17,	21,	25,	29.
Nombres exagon.	1,	6,	15,	28,	45,	66,	91,	120.

Le côté d'un nombre *polygone* eſt le nombre des termes de la progreſſion arithmétique qui le compoſe, & le nombre des angles eſt ce qui fait connoître combien cette figure a d'angles, & c'eſt de-là que le nombre *polygone* a pris ſon nom.

C'eſt pourquoi il y a trois angles dans les nombres triangulaires, quatre dans les tétragones ou les quadrangulaires, cinq dans les pentagonaux, &c. par conſéquent le nombre des angles ſurpaſſe de deux la différence commune des termes.

Pour trouver un nombre *polygone*, le côté & le nombre de ſes angles étant donné, voici la regle. Le nombre *polygone* eſt la demi-différence des produits du quarré du côté par le nombre des angles, moins deux unités; & du même côté par le nombre des angles, moins quatre unités.

En effet un terme quelconque d'une des progreſſions arithmétiques ci-deſſus, eſt évidemment $1 + (n-1)(m-2)$ en nommant n le nombre des termes, & m l'expoſant du nombre *polygone* (*voyez* PROGRESSION); de plus la ſomme de tant de termes qu'on voudroit de cette progreſſion eſt égale à la ſomme des deux termes extrèmes multipliés par la moitié du nombre des termes, c'eſt-à-dire à $\frac{n}{2}$; donc la ſomme cherchée, ou le nombre *polygone* eſt $= \frac{n}{2}(2 + \overline{n-1} \cdot \overline{m-2}) = \frac{nn(m-2) - n(m-4)}{2}$; ce qui revient à l'énoncé de la regle.

Les ſommes des nombres *polygones* raſſemblées de la même maniere que les nombres *polygones* eux-mêmes, pris des progreſſions arithmétiques, ſont appellées *nombres pyramidaux*. *Voy.* PYRAMIDAL & FIGURÉ. (*O*)

POLYGONE EXTÉRIEUR, ſe dit dans la fortification du *polygone*, dans lequel la fortification eſt enfermée, & dont le ſommet des angles de la circonférence du *polygone* eſt auſſi celui des angles flanqués des baſtions, ou c'eſt celui qui eſt formé par les côtés intérieurs. *Voy.* CÔTÉ EXTÉRIEUR.

POLYGONE INTÉRIEUR, c'eſt auſſi dans la fortification le *polygone* formé par les côtés intérieurs, ou celui ſur les côtés duquel ſont formées les courtines. (*Q*)

POLYGONOIDE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *polygonoides*, genre de plante à fleur monopétale, en forme de roſette, & profondement découpée. Le piſtil ſort du milieu de cette fleur, & devient dans la ſuite un fruit ſtrié ailé, & le plus ſouvent hériſſé de poils. Tournefort, *corol. inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Il y a une plante exotique, ainſi nommée, & décrite par Tournefort, qui l'a découverte dans la plaine de l'Araxe en Arménie.

C'eſt un arbuſte de trois ou quatre piés de haut, fort touffu & fort étendu ſur les côtés; ſon tronc eſt tortu, dur, caſſant, épais comme le bras couvert d'une écorce rouſſâtre, diviſé en branches & rameaux, d'où naiſſent au lieu de feuilles; des brins cylindriques, compoſés de pluſieurs pieces articulées bout-à-bout, ſi ſemblables aux feuilles de *l'éphédra*, qu'il n'eſt pas poſſible de les diſtinguer ſans voir les fleurs. Des articulations de ces brins pouſſent quelques fleurs de trois lignes de diametre. Ce ſont des baſſins découpés en cinq parties. Du fond de chaque baſſin ſort un piſtil entouré d'étamines blanches, dont les ſommets ſont purpurins. Le piſtil devient un fruit long d'environ demi-pouce, épais de quatre lignes de figure conique, cannelé profondément dans ſa longueur. Quand on coupe le fruit en travers, on découvre la partie moëlleuſe, laquelle eſt blanche & angulaire; les fleurs ont l'odeur de celles du tilleul, ne ſe fannent que tard, & reſtent à la baſe du fruit, comme une eſpece de roſette. (*D. J.*)

POLYGONUM, (*Botan.*) ſa racine eſt fibreuſe & rampante; ſes tiges & ſes rameaux ſont pleins de nœuds le calice eſt profondément découpé en cinq ſegmens, qui ſont verds dans leur partie inférieure, & couleur de

chair

chair dans la ſupérieure. Lorſque cette plante eſt mûre le calice ſe change en une capſule remplie de ſemences. Ses fleurs ſortent des aiſſelles des feuilles, & ſont cachées quand elles commencent à paroître dans une membrane extrémement mince. Sa ſemence eſt triangulaire.

Tournefort compte douze eſpeces de *polygonum*, dont la premiere qu'il ſuffira de décrire, eſt le *polygonum latifolium I. R. H.* 510; le vulgaire l'appelle en françois *renouée* ou *trainaſſe*, en anglois *the broad knot-graſſ*.

Sa racine eſt longue, aſſez groſſe pour la grandeur de la plante, ſimple, dure, ligneuſe, tortue, garnie de plusieurs fibres; elle eſt difficile à arracher, rampante, & d'un goût aſtringent. Elle pouſſe pluſieurs tiges longues d'un pié ou d'un pié & demi; grêles, rondes, ſolides, tenaces, quelquefois droites, mais le plus ſouvent couchées à terre, liſſes, ayant beaucoup de nœuds aſſez près les uns des autres; elles ſont revêtues de feuilles oblongues, étroites, pointues, d'un verd de mer, attachées à des queues fort courtes, & rangées alternativement. Ses fleurs ſortent de l'aiſſelle des feuilles, petites, compoſées chacune d'un ſeul pétale, diviſées en cinq parties, & de huit étamines blanches ou purpurines à ſommet jaunâtre, ſans calice. Après que la fleur eſt paſſée, il lui ſuccéde une ſemence aſſez groſſe, triangulaire, de couleur de chataigne, renfermée dans une capſule.

Cette plante croît indifféremment preſque partout aux lieux incultes ou cultivés, principalement le long des chemins; c'eſt une des plus communes de la campagne; elle fleurit en été, & demeure verte preſque toute l'année, excepté durant l'hiver. Elle paſſe pour rafraîchiſſante, deſſicative, aſtringente & vulnéraire. Linnæus obſerve après Rai, que le *polygonum* varie par ſes feuilles qui ſont plus ou moins alongées, plus ou moins étroites, & que ces variétés qui viennent du terrain, ne doivent pas établir des eſpeces différentes. (*D. J.*)

POLYGRAPHE, ſ. f. (*Gram.*) art d'écrire de différentes manieres ſecrettes, dont on ne vient à bout que par l'art de deſſiner.

POLYGRAMME, ſ. m. (*Géom.*) mot employé par les anciens géometres, & qui n'eſt plus en uſage; une figure géométrique compoſée de pluſieurs côtés. *Harris.* (*E*)

POLYGRAMMOS, (*Hiſt. nat.*) nom par lequel quelques auteurs ont déſigné un jaſpe rouge, moucheté & rayé de blanc, qui ſe trouve auſſi nommé *garamantias* ou *grammatias*.

POLYHEDRE, ſ. m. *en terme de Géométrie*, eſt un corps compris ſous pluſieurs faces ou plans rectilignes. *Voyez* CORPS & SOLIDE. Ce mot eſt formé du grec πολύ, *pluſieurs*, & ἕδρα, *ſiege* ou *face*.

Si les faces du *polyhédre* ſont des polygones réguliers tous ſemblables & égaux, le *polyhédre* eſt un corps régulier, qui peut être inſcrit dans une ſphere, c'eſt-à-dire, que l'on peut lui circonſcrire une ſphere, dont la ſurface touche tous les angles ſolides de ce corps. *Voy.* CORPS RÉGULIERS, &c. Il n'y a que cinq corps réguliers au *polyhédre*; ſavoir, le tétrahédre l'exahédre ou le cube, l'octahédre, le dodécahédre, & l'icoſahedre. *Voyez ces mots.*

Un *polyhédre gnomonique*, eſt une pierre à pluſieurs faces, ſur leſquelles on a fait la projection de différentes eſpeces de cadrans. *Voyez* CADRAN.

Tel étoit celui de cet endroit de Londres que les Anglois appellent *privy garden*, qui a été détruit, & qui étoit autrefois le plus beau qu'il y eût en Europe.

POLYHÉDRE *ou* POLYSCOPE, *ou* verre à facettes, *en terme d'Optique*, eſt un verre dont la ſurface eſt compoſée de pluſieurs ſurfaces plates, faiſant entr'elles différens angles.

Phénomenes de polyhédre. Si pluſieurs rayons tels que EF, AB, CD, (*Pl. Opt. fig.* 71.) tombent parallélement ſur une des ſurfaces d'un *polyhédre*, ils continueront d'être paralleles après la réfraction. *Voy.* RAYON & RÉFRACTION.

Si l'on ſuppoſe donc que le *polyhédre* eſt régulier, les lignes LH, HI, IM, ſeront comme des tangentes à une des lentilles convexes ſphériques en F, B & D, par conſéquent, les rayons qui tombent ſur le point de contact coupent l'axe; c'eſt pourquoi, puiſque tous les autres rayons leur ſont paralleles, ils s'entrecoupent; les rayons rompus par les différentes faces, s'entre-couperont mutuellement en G.

D'où il ſuit que ſi l'œil eſt placé à l'endroit où les rayons paralleles ſe croiſent, les rayons du même objet ſeront réunis en autant de différens points de la rétine a, b, c, que le verre a de faces.

Par conſéquent l'œil, à travers un *polyhédre*, voit les objets répétés autant de fois qu'il a de faces; & ainſi, puiſque les rayons qui viennent des objets éloignés ſont paralleles: on voit, à travers un *polyhédre*, un objet éloigné auſſi ſouvent répété, que le *polyhédre* a de faces.

2. Si les rayons AB, AC, AD, (*fig.* 72.) qui viennent d'un point rayonnant A, tombent ſur différentes faces d'un *polyhédre* régulier, après la réfraction ils ſe croiſeront en G.

D'où il ſuit que, ſi l'œil eſt placé à l'endroit où les rayons, qui viennent de différens plans ſe croiſent, les rayons ſeront réunis en autant de différens points de la rétine a, b, c, que le verre a de faces; par conſéquent l'œil étant placé au foyer G verra même un objet proche à-travers le *polyhédre*, autant de fois répété que le *polyhédre* a de faces.

Ainſi, l'on peut multiplier les images des objets dans une chambre obſcure, en plaçant un *polyhédre* à ſon ouverture, & en y ajoutant une lentille convexe à une diſtance convenable. *Voyez* CHAMBRE OBSCURE.

Pour faire une anamorphoſe, c'eſt-à-dire, une image défigurée, qui paroiſſe réguliere & bien faite à-travers un *polyhédre* ou un verre qui multiplie les objets, à une extrémité d'une table horiſontale élevez-en un autre à angles droits, où l'on puiſſe deſſiner une figure; & ſur l'autre extrémité élevez-en une ſeconde, qui ſerve comme d'appui ou de ſupport, & qui ſoit mobile ſur la table horiſontale: appliquez à la table, qui ſert de ſupport un *polyhédre* plan convexe, conſiſtant par exemple, en 24 triangles plans; ajoutez le *polyhédre* dans un tube qui ſe tire, c'eſt-à-dire, qui peut s'alonger & ſe raccourcir, l'extrémité tournée vers l'œil ne doit avoir qu'une très-petite ouverture, & être un peu plus éloignée que le foyer. Eloignez la table d'appui de l'autre table perpendiculaire, juſqu'à ce qu'elle ſoit hors de la diſtance du foyer, & cela d'autant plus, que l'image doit être plus grande; au-devant de la petite ouverture placez une lampe; & ſur le plan vertical ou ſur du papier que l'on y appliquera, mettez au trait avec du noir de plomb les aréoles lumineuſes qui viennent des faces du *polyhédre*.

Dans ces différentes aréoles, deſſinez les différentes parties d'une image de maniere qu'étant jointes enſemble elles faſſent un tout, ayant ſoin de regarder de tems-en-tems à-travers le tube, pour guider & corriger les couleurs, & pour voir ſi les différentes parties ſe répondent ou s'aſſortiſſent bien exactement.

Rempliſſez les eſpaces intermédiaires de toutes ſortes de figures ou de deſſeins à volonté que vous imaginerez de maniere qu'à l'œil nud le tout faſſe voir une apparence fort différente de celle que l'on ſe propoſe de repréſenter avec le *polyhédre*.

Si l'on ſe remet à regarder par la petite ouverture du tube, on verra les différentes parties ou les différens membres, qui ſont diſperſés dans les aréoles repréſenter une image continue; parce que tous les objets intermédiaires diſparoiſſent totalement. *Voyez* ANAMORPHOSE. *Wolf & Chambers.* (*O*)

POLYHYMNIE, *ou* POLYMNIE, (*Mythol.*) de πολύ, *beaucoup*, & ὕμνις, *hymne*; c'eſt une des muſes, ainſi nommée de la multiplicité des chanſons; on la regarde comme l'inventrice de l'harmonie, c'eſt pourquoi on la repréſente avec une lyre, ou un barbiton, ſelon Horace. Héſiode & pluſieurs autres la nomment *Polymnie* & alors on dérive ſon nom de μνάομαι, *ſe reſſouvenir*, pour la faire préſider à la mémoire & à l'hiſtoire qui en dépend. On la peint avec une couronne de perles, la main droite étendue, comme à un orateur, & à la gauche un rouleau, ſur lequel on lit *ſuadere*, perſuader: en ce cas elle préſidoit à l'éloquence. (*D. J.*)

POLYMATHIE, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) connoiſſance de pluſieurs arts & ſciences, grande & vaſte étendue de connoiſſances différentes. *Voyez* ENCYCLOPÉDIE. Ce mot vient du grec πολυ, *multum*, & μανθάνω, *diſco*, j'apprends.

Juſte Lipſe, Scaliger, Saumaiſe, Pétaut, Kirker, Groſſius & Léibnitz étoient de grands *polymathes*. Les anciens appelloient ces ſortes de gens *polyhiſtores*.

La *polymathie* n'eſt ſouvent qu'un amas confus de connoiſſances inutiles, qu'on débite à-propos & hors de propos pour en faire parade. La véritable *polymathie* eſt une vaſte érudition, une connoiſſance d'un grand nombre de choſes, bien pénétrées, bien digérées, que l'on applique à-propos, & pour la néceſſité ſeule du ſujet que l'on traite.

POLYMITHIE, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) terme de poétique qui ſignifie une *multiplicité* de fables dans un poëme épique ou dramatique, au lieu de l'unité d'action qui doit y regner. *Voyez* FABLE, UNITÉ, ACTION.

La *polymithie* eſt un des plus grands défauts qui puiſſent ſe rencontrer dans un poëme. Car outre qu'elle y

jette la confuſion en compliquant des fables ou des actions qui ne concourent pas à un même but, elle partage néceſſairement l'intérêt, & par conſéquent elle l'affoiblit. *Voyez* ACTION.

Telle ſeroit l'idée d'une théſeïde, d'une héracléïde, d'une achilléïde ou d'autres poëmes ſemblables, qui comprendroient toutes les actions, toute la vie des héros qui en feroient le ſujet, comparées à l'Iliade ou à l'Enéïde. *Voyez* HEROS, EPIQUE.

Quelques pieces de notre ancien théâtre, de Lope, de Vega, de Shakeſpear péchent par la *polymithie*, l'Henri VI. & le Richard III. de ce dernier ne ſont point de ces pieces où regne l'unité d'action, ce ſont des hiſtoires d'événemens arrivés dans le cours de pluſieurs années.

POLYMITUM OPUS, (*Critique ſacrée.*) πολύμιτος, ον, ouvrage tiſſu de fils ou de ſoies de diverſes couleurs. *Fecit ei tunicam polymitam*, *Gen. xxxvij.* 3. Jacob fit à Joſeph une tunique de différentes couleurs. Ezéchiel voulant reprocher à la ville de Jéruſalem ſon luxe & ſes débauches, lui dit, qu'elle s'étoit parée d'habits & de robes précieuſes de diverſes couleurs: *ornata eſt auro & argento, & veſtita byſſo ac polymito. Exod. v.* 28. 6.

Polymitarius dans l'Ecriture, eſt l'ouvrier qui fait des ouvrages, des voiles; de divers fils & de diverſes couleurs. Ceux qui excelloient dans cet art que Moïſe vouloit encourager parmi les Juifs, ſont dits y avoir été formés par Dieu même: *cunctos erudivit ſapientia, ut faciant opera abietarii*, polymitarii, *plumarii, de hyacinto, purpurâ coccoque tincto, & byſſo. Exod. xxxviij.* 23. (*D. J.*)

POLYMITUS LAPIS, (*Hiſt. nat.*) pierre dans laquelle on voit un grand nombre de couleurs.

POLYNOME, (*Géog.*) *Voyez* MULTINOME.

POLYOPTRE, ſ. m. *terme d'Optique*, qui ſe dit d'un verre, à-travers lequel les objets paroiſſent multipliés mais plus petits; ce mot eſt formé du grec πολὺ, *beaucoup* & de ὄπτομαι, *je vois*.

Le *polyoptre*, tant dans ſa ſtructure que dans ſes phénomenes, differe des verres ordinaires, qui multiplient les objets, & que l'on appelle *polyhédre Voyez* POLYHEDRE.

Conſtruction du polyoptre. Prenez un verre *AB* plan des deux côtés, dont le diametre ſoit d'environ trois pouces (*Pl. d'Opt. fig.* 73.), faites dans ſon épaiſſeur des ſegmens ſphériques, dont la largeur ait à peine la cinquieme partie d'un doigt.

Alors ſi vous éloignez le verre de votre œil, juſqu'à ce que vous puiſſiez embraſſer toutes les concavités d'un ſeul coup d'œil, vous verrez le même objet comme à-travers d'autant de verres concaves qu'il y a de concavités; mais cet objet vous paroîtra fort petit.

Ajuſtez ce verre de la même maniere qu'un verre objectif, à un tube *ABCD*, dont l'ouverture *AB* ſoit égale au diametre du verre, & l'autre ouverture *CD* ſoit égale à celle d'un verre oculaire *c*, *a*, *d*, d'environ la largeur d'un pouce.

La longueur du tube *AC* doit être égale à la diſtance que l'on trouvera par expérience entre le verre objectif & le verre oculaire.

Ajuſtez en *D* un verre oculaire convexe, ou en ſa place un meniſque, dont la diſtance du foyer principal ſoit un peu plus grande que la longueur du tube, afin que le point d'où les rayons commencent à être divergens après leur réfraction dans le verre objectif puiſſe être au foyer de l'oculaire. Alors ſi l'on approche l'œil du verre oculaire, on verra un ſeul objet répété autant de fois qu'il y a de concavités dans le verre objectif, mais il ſera fort diminué. *Wolf & Chambers.* (*T*)

POLYPE, POULPE, *polypus*, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) inſecte aquatique, du genre des vers zoophytes. Il y a pluſieurs eſpeces de *polypes*; les uns ſont dans l'eau ſalée, & les autres dans l'eau douce. Les plus grands *polypes* de mer reſſemblent au calmar & à la ſeche, par la bouche, les yeux, & les viſceres, & par le nombre des cornes, que l'on peut regarder comme des bras ou comme des jambes, car l'animal s'en ſert comme de mains & de piés; ces bras different de ceux de la ſeche, & du calmar, en ce qu'ils ſont tous d'égale longueur, & qu'ils ont deux rangs de ſuçoirs. Les *polypes* n'ont point de nageoires; ils different auſſi des autres animaux mous, en ce que leur ventre eſt plus petit & que leurs bras ſont plus longs. Ils ont dans une veſſie ſituée au-deſſous de l'eſtomac une liqueur rougeâtre, comme la ſeche a une liqueur noire. On trouve de ces *polypes* dans la haute mer, & d'autres ſur les côtes. Ils ſortent de l'eau; leurs bras renaiſſent lorſqu'ils ont été mutilés; ces animaux vivent de coquillages & de feuilles de figuier & d'olivier; leur chair eſt dure & indigeſte.

Les *polypes* de la ſeconde eſpece ont moins de volume que ceux de la premiere; ils ſont mouchetés, & ils ne valent rien à manger.

Ceux de la troiſieme eſpece ont le corps plus court & plus arrondi que les autres, & les bras plus longs; il n'y a qu'un rang de ſuçoirs ſur chaque bras: ces *polypes* ont une odeur de muſc.

On a donné le nom de *polype* à l'animal du coquillage appellé *nautile*. *Voyez* NAUTILE. Rondelet, *Hiſt. des poiſſons, liv. XVII.*

Les *polypes* d'eau douce ont été connus dans le commencement du ſiecle préſent; il en a été fait mention dans les Tranſactions philoſophiques pour l'année 1703, par Leeuwenhoek, & par un auteur anglois anonyme, qui avoient des notions de la maniere naturelle dont les *polypes* ſe multiplient; mais ce n'a été qu'en 1740 que M. Trembley, de la ſociété royale de Londres, a découvert cette reproduction merveilleuſe qui ſe fait dans toutes les parties d'un *polype* après qu'on les a ſéparées. M. Trembley a décrit trois eſpeces de *polypes* qui ſont doués de cette propriété, & qu'il appelle *polypes d'eau douce*, à bras en forme de cornes.

Les *polypes* de la plus petite de ces trois eſpeces ſont d'un aſſez beau verd; lorſqu'on les voit attachés à la tige d'une plante aquatique & immobile, ils reſſemblent à une plante paraſite, à des brins d'herbes, ou à l'aigrette de la ſemence de dent de lion; mais lorſqu'ils retirent leurs bras & qu'ils les font diſparoître, lorſqu'ils ſe contractent ſubitement & ſi fort que le corps ne paroît être qu'un grain de matiere verte, loſqu'enſuite les bras reparoiſſent & s'étendent, & que le corps reprend ſa premiere forme, enfin lorſqu'on les voit marcher, on ne peut plus douter qu'ils ne ſoient des animaux. Leur corps eſt aſſez délié; de l'une de ſes extrémités ſortent des cornes qui ſervent de piés & de bras & qui ſont encore plus déliés que le corps: on peut donner à cette extrémité le nom de *tête*: parce que la bouche s'y trouve. Le corps & même les bras des *polypes* s'accourciſſent & deviennent plus gros en ſe contractant; ils ſe réduiſent quelquefois à une ou deux lignes de longueur. Ils s'alongent & deviennet plus minces en ſe dilatant. Le corps de la plupart des *polypes* verds a cinq ou ſix lignes de longueur lorſqu'il eſt étendu. La longueur du corps des *polypes* de la ſeconde & de la troiſieme eſpece, eſt long au moins de huit lignes & au plus d'un pouce & demi; la couleur de ces *polypes* eſt teinte de rouge & de brun. Le nombre des bras varie dans les *polypes* de ces trois eſpeces, depuis ſix juſqu'à douze ou treize, & même dix-huit; ceux des *polypes* verds n'ont que trois lignes de longueur; les bras des *polypes* de la ſeconde eſpece ſont ordinairement longs d'un pouce, & s'étendent juſqu'à deux & même trois pouces; les bras ont juſqu'à huit pouces & demi de longueur dans les *polypes* de la troiſieme eſpece; auſſi M. Trembley les a-t-il appellés *polypes à longs bras*.

Tous les inſectes ſe contractent lorſqu'on les tire de l'eau; la chaleur les anime, le froid les engourdit, mais il en faut un degré approchant de celui de la congellation pour les réduire à une parfaite inaction; alors ils reſtent plus ou moins contractés dans l'état où ils étoient lorſque le froid les a ſaiſis.

Les *polypes* renflent leur corps & le courbent à leur gré; ils fléchiſſent auſſi leurs bras en tout ſens; ils marchent comme les chenilles appellées *arpenteuſes*, & divers autres inſectes aquatiques. Lorſqu'un *polype* ſuſpendu dans l'eau par la partie poſtérieure de ſon corps à la tige d'une plante veut changer de place, il courbe ſon corps en arc de cercle, & il applique la partie antérieure, ou ſeulement un bras, ou tous les bras contre la même tige, il approche la partie poſtérieure de l'antérieure; enſuite il éloigne l'antérieure de la poſtérieure, & par ce moyen il fait un pas. En répétant cette manœuvre les *polypes* ſe tranſportent d'un lieu à un autre, mais fort lentement; ils ne parcourent qu'une longueur de ſept à huit pouces en une journée d'été, & lorſqu'il fait moins chaud il ſont encore plus lents. Ces inſectes ont différentes façons de marcher; ils font quelquefois des culbutes au-lieu de faire des pas: lorſqu'ils ſont fixés par les deux extrémités de leurs corps étant courbés en arc, ils relevent l'une des extrémités en s'étendant en ligne droite, & la font retomber de l'autre côté en ſe recourbant en ſens contraire. Ils peuvent marcher ſous la ſurface de l'eau, en s'y attachant comme à un corps ſolide; pour cet effet ils font paſſer une des extrémités de leur corps ou de leurs bras au-deſſus de l'eau & l'y laiſſent ſecher; étant ſeche elle s'y ſoutient, & l'inſecte y trouve un point d'appui de la même façon qu'une épingle

gle que l'on couche doucement ſur l'eau y reſte: le *polype* marche en faiſant ſortir & rentrer ſucceſſivement les extrémités de ſon corps à différens points de la ſurface de l'eau.

Le corps des *polypes* eſt un tuyau creux d'un bout à l'autre; l'orifice qui ſe trouve à l'extrémité antérieure du corps eſt la bouche, comme il a déjà été dit; il y a auſſi un orifice à l'extrémité poſtérieure mais il ne s'ouvre que rarement; il ne fait pas les fonctions d'un anus, car les *polypes* rendent leurs excrémens par la bouche. Les bras ſont creux, & leurs cavités communiquent avec celles du corps. Les *polypes* ſe nourriſſent de petits inſectes, ils les arrêtent & ils les ſaiſiſſent avec leurs bras, qui ont la propriété de ſe coller & d'adhérer aux différens corps qu'ils rencontrent, & de s'en ſéparer au gré de l'animal. Lorſqu'un *polype* a ſaiſi un inſecte avec ſes bras, il les contracte & les raccourcit pour l'attirer vers ſa bouche; dès qu'elle touche à la poitrine, elle ſe dilate; les levres s'étendent pour envelopper ce qui ſe préſente & l'attirent dans le corps du *polype* par une ſorte de ſuction. M. Trembley a nourri des *polypes* en leur donnant des mille-piés aſſez déliés, longs de ſept à huit lignes, qui ont une trompe ou dard charnu au-devant de la tête; de petits pucerons branchus, qui ont été ainſi nommés parce qu'ils ont deux bras ramifiés qui s'élevent au-deſſus de leur tête, & qui leur ſervent de nageoire; de petits vers & d'autres inſectes aquatiques. Les *polypes* en avalent qui ſont plus longs & plus gros que leur corps; la bouche & le corps ſe dilatent, & le ver ſe trouve replié de maniere qu'il n'en reſte aucune partie au-dehors du corps des *polypes*. Lorſque deux de ces inſectes attaquent un même ver, ils l'avalent chacun par une de ſes extrémités; & lorſque leurs bouches ſe rencontrent ſur le milieu du ver, il arrive quelquefois que l'un des *polypes* n'eſt pas arrêté par cet obſtacle, il avale l'autre *polype* avec la portion du ver qui ſe trouve dans ſon corps; mais au bout d'une heure ce *polype* ſort ſain & ſauf du corps de celui qui l'avoit englouti; il n'y perd que ſa proie. On a vû auſſi des *polypes* avaler leurs bras lorſqu'ils étoient entrelacés avec leur proie; au bout de vingt-quatre heures le bras ſortoit du corps du *polype* ſans paroître y avoir été altéré. Ces faits prouvent que les *polypes* ne ſe mangent pas les uns les autres: ou au-moins qu'ils ne peuvent pas digérer leurs ſemblables. M. Trembley eſt parvenu à introduire des *polypes* vivans dans l'eſtomac d'autres *polypes*. Après y être reſtés pendant quatre ou cinq jours, ils en ſont toujours ſortis vivans, au-lieu que les autres animaux qui leur ſervent de nourriture n'y peuvent pas vivre plus d'un quart-d'heure. Les *polypes* mangent plus en été qu'en hiver; le volume des alimens qu'ils peuvent prendre en une ſeule fois eſt triple ou quadruple de celui de leur corps. Ils ſe paſſent de nourriture pendant long-tems; M. Trembley en a eu qui ont vécu pendant quatre mois ſans aucun aliment, mais le volume de leur corps étoit diminué; au contraire, l'accroiſſement des *polypes* eſt fort prompt lorſqu'ils mangent beaucoup & ſouvent. La couleur des alimens, leur préſence ou leur abſence, la contraction ou la dilatation du corps des *polypes*, font varier leur couleur, & la rendent plus ou moins foncée.

M. Trembley a nourri des *polypes* qui vivoient encore après deux ans; ces inſectes ſont ſujets à avoir de petits poux, très-communs dans les eaux, qui les incommodent, & qui même les mangent & les font mourir. Pour avoir des *polypes* il faut les chercher dans les recoins que forment les foſſés, les mares & les étangs, dans ces endroits où le vent pouſſe & raſſemble les plantes qui flottent ſur l'eau; on les trouve indifféremment ſur toutes ſortes de corps, ſur toutes les plantes aquatiques; ils ſont poſés ſur le fond des foſſés, ou ſuſpendus à la ſuperficie de l'eau. Il eſt plus difficile de les trouver en hiver qu'en été, parce qu'ils reſtent au fond de l'eau avec les plantes.

Leeuwenhock & l'auteur anonyme, dont il a déja été fait mention, avoient découvert au commencement de ce ſiecle la génération naturelle des *polypes*. M. Trembley n'ayant aucune connoiſſance de ces obſervations, fit la même découverte en 1741; il apperçut, le 25 Février, ſur le corps d'un *polype* une petite excreſcence d'un verd foncé, dès le lendemain, cette excreſcence avoit environ un quart de ligne de longueur & une figure à-peu-près cylindrique; le 28, elle étoit longue au-moins d'une demi-ligne, le même jour, quatre bras commencerent à pouſſer ſur cette excreſcence; ils avoient déja trois lignes de longueur le 18 de Mars, lorſque le jeune *polype* ſe ſépara de ſa mere. Cette ſéparation ſe fait aiſément, parce qu'alors les deux *polypes* ne tiennent l'un à l'autre que par un fil très-délié; ils s'appuyent ſur quelque corps, & le moindre effort qu'ils font en ſe contractant, ſuffit pour rompre le foible lien qui les uniſſoit. Les bras ne pouſſent pas tous enſemble; il n'en paroît d'abord que quatre ou cinq, les autres ſortent dans la ſuite, & même après que le jeune *polype* eſt ſéparé du corps de ſa mere. C'eſt ainſi que M. Trembley appelle le *polype*, qui produit ou qui a produit des petits; il eſt auſſi-bien le pere que la mere, comme on le dira dans la ſuite. Avant que le jeune *polype* ſoit ſéparé de ſa mere, il prend des alimens; il ſaiſit la proie qui ſe rencontre; il l'approche de ſa bouche & l'avale. Il croît très-promptement, lorſqu'il fait chaud & que les alimens ne manquent pas: vingt-quatre heures ſuffiſent pour ſon accroiſſement, & deux jours après avoir paru ſur le corps de ſa mere, il s'en détache; mais en hiver il y en a qui ne prennent leur accroiſſement qu'en quinze jours, & qui ne ſe ſéparent de leur mere qu'après cinq ou ſix ſemaines: lorſque la nourriture manque au jeune *polype*, il quitte ſa mere plutôt qu'il ne le feroit, s'il n'étoit pas preſſé par la faim. La cavité du corps du jeune *polype* communique avec celle du corps de la mere; il eſt formé par un prolongement de la peau de cette mere. Les alimens qu'il prend, après avoir paſſé d'un bout à l'autre de ſon eſtomac, c'eſt-à-dire, de la cavité de ſon corps, car il n'y a point de viſceres, entrent dans celui de la mere, & réciproquement ceux qu'elle prend entrent dans l'eſtomac du jeune *polype*. S'il y a pluſieurs *polypes* ſur la même mere, il ſuffit que l'un d'eux ou la mere prenne des alimens pour qu'ils ſoient tous nourris; mais lorſqu'ils ont pris leur accroiſſement, & qu'ils approchent du tems où ils doivent ſe ſéparer de leur mere, le diametre de la partie poſtérieure de leur corps, qui tient à celui de la mere, s'accourcit; l'orifice qui ſervoit de communication entre la cavité du corps de la mere & celle du corps du jeune *polype*, ſe ferme, & alors les alimens ne peuvent plus paſſer du corps de l'un celui de l'autre.

Les *polypes* ſont très-féconds lorſqu'il fait chaud & que les alimens ſont abondans. Un ſeul *polype* en produit environ vingt en un mois, & chacun de ces vingt commence à en produire d'autres quatre ou cinq jours après ſon apparition ſur le corps de ſa mere. M. Trembley en a vû une qui portoit ſa troiſieme génération; du petit qu'elle produiſoit ſortoit un autre petit, & de celui-ci un troiſieme. Un *polype* à longs bras, que le même auteur a obſervé, quinze jours après avoir commencé à ſortir du corps de ſa mere & neuf jours après s'en être ſéparé, avoit un pouce & un quart de longueur lorſqu'il étoit bien étendu; dix jeunes *polypes* ſortoient en même tems de ſon corps, & quatre ou cinq de ces jeunes étoient longs de ſept à huit lignes; il y en avoit huit d'entr'eux qui étoient parfaitement formés & en état de manger; de plus, cinq de ces derniers produiſoient des petits; de l'un de ces cinq il en ſortoit trois, de deux autres il en ſortoit deux, & enfin les deux derniers en pouſſoient chacun un. Quelques-uns des *polypes* de cette ſeconde génération avoient déja des bras & prenoient même des pucerons: M. Trembley en fourniſſoit en abondance à ce groupe de *polypes* qu'il nourriſſoit chez lui. Ceux qui n'ont pas tant d'alimens ne ſont pas ſi féconds: M. Trembley n'en a jamais trouvé dans des foſſés qui euſſent plus de ſept petits attachés à leur corps. Il s'eſt aſſuré par un grand nombre d'expériences que tous les *polypes* produiſent des petits, qu'ils ſe multiplient par rejettons ſans accouplement, ſans aucune communication des uns avec les autres. On a apperçû ſur ces inſectes des corps ſphériques que l'on pourroit regarder comme des œufs; M. Trembley a ſoupçonné qu'un de ces corps étoit devenu un *polype*; M. Allamand a eu le même ſoupçon: mais ni l'un ni l'autre n'a vérifié ce fait. M. Trembley a vû quelques *polypes* qui ſe ſéparent d'eux-mêmes en deux parties qui deviennent chacune un *polype* entier. Il y a des *polypes* qui ont un ou deux bras fourchus; d'autres ont deux têtes l'une à côté de l'autre. M. Trembley en a vû un qui avoit une tête, des bras, & une bouche à chacune de ſes extrémités, & qui mangeoit indifféremment par l'une ou par l'autre de ſes bouches: le corps étoit creux dans toute ſon étendue.

Lorſqu'on a coupé un *polype* en deux parties par le milieu de ſa longueur, il arrive ſouvent que la partie antérieure marche & mange dès le jour même de l'opération, ſi elle a été faite en été. Dans le fort de cette ſaiſon, au bout de vingt-quatre heures, la ſeconde partie du *polype*, qui a été coupée, commence à pouſſer des bras, & en deux jours elle eſt en état de manger; mais dans un tems froid, la tête ne ſe forme qu'en quinze ou vingt jours. Si l'on coupe tranſverſalement un *polype* qui pouſſe des petits, ils continuent à croître après la

ſection; quelquefois même il s'en forme de nouveaux avant que la partie coupée ait pû manger. Quelque petites que ſoient les parties coupées, quel que ſoit le nombre de ces parties, elles deviennent chacune un *polype* parfait: mais lorſqu'on n'a coupé que les bras, ils ne ſont pas devenus des *polypes*. Les portions du corps de ces inſectes, coupées longitudinalement, produiſent un *polype* entier comme celles qui ont été coupées tranſverſalement. Lorſqu'un *polype* entier n'a été coupé qu'en deux portions longitudinales, chacune ayant des bras prend bien-tôt la forme d'un *polype* parfait; en une heure chaque portion ſe plie en gouttiere, approche ſes bords latéraux l'un de l'autre, & les réunit de façon qu'il n'y reſte aucune cicatrice, &, pour l'ordinaire, au bout de vingt-quatre heures le nouveau *polype* eſt en état de ſaiſir ſa proie & de l'avaler. En quelque nombre de portions longitudinales que l'on coupe un *polype*, chacune produit un *polype* entier. Si l'on diviſe les deux extrémités du corps d'un *polype*, ou ſeulement l'une ou l'autre en pluſieurs parties, ſans les détacher du reſte du corps, ces parties ne ſe réuniſſent pas, mais elles deviennent chacune une tête ou une queue ſelon leur ſituation: M. Frembley a fait croître juſqu'à huit têtes ſur un ſeul *polype*. Si on coupe ces têtes, il s'en forme de nouvelles ſur le *polype*, & les têtes coupées deviennent chacune un *polype* entier. Si l'on hache un de ces inſectes par morceaux, chacun des morceaux ſe gonfle d'abord & forme une cavité dans ſon intérieur & une bouche à l'une de ſes extrémités: en peu de jours c'eſt un *polype* en état de manger de petites parcelles de vers. Tous ces *polypes* qui n'ont pour origine que des portions de *polypes*, ne different en aucune maniere de ceux qui ont été produits naturellement par un *polype* entier, & produiſent auſſi d'autres *polypes*. Il a déja été dit que le corps des *polypes* eſt creux d'un bout à l'autre: M. Trembley a trouvé le moyen de le retourner comme un gant, deſorte que ſes parois internes ſe trouvaſſent à l'extérieur, & les externes à l'intérieur. Mais l'inſecte ſe remettoit bien-tôt dans ſon premier état; il a fallu, lorſque le corps étoit retourné, paſſer une ſoie de ſanglier à-travers près des levres, pour l'empêcher de reprendre ſon premier état; car c'eſt en rabattant les levres en-dehors vers l'extrémité poſtérieure du corps, qu'un *polype* qui a été retourné commence à ceſſer de l'être. Les *polypes* que M. Trembley a retournés & traverſés par une ſoie, mangeoient trois ou quatre jours plus ou moins après l'opération; ils croiſſoient & multiplioient comme les autres. Si le *polype* que l'on retourne porte un jeune *polype* qui ſoit déja grand, il ſe trouve après l'opération en partie dans l'eſtomac de la mere, & en partie au-dehors, car la tête & les bras du jeune *polype* paſſent au-dehors de la bouche de la mere: mais il ſe détache bien-tôt. Si ce jeune *polype* eſt fort petit, l'eſtomac de la mere le renferme en entier au moment qu'elle eſt retournée, mais dans l'eſpace de quelques minutes il ſe retourne de lui-même, & en ſe retournant il paſſe au-dehors de l'eſtomac de la mere par l'ouverture qui ſervoit de communication entre la cavité de ſon corps & celle du corps de la mere, avant qu'ils ne fuſſent retournés ni l'un ni l'autre; enſuite il continue à croître, & il ſe détache comme ceux qui n'ont pas été retournés. Lorſqu'un *polype* retourné a rabattu ſes levres en-dehors ſur ſon corps, il ſe forme à l'endroit où ſe trouvent ſes levres, une ou pluſieurs bouches, & il arrive des changemens fort extraordinaires à ce *polype*. M. Trembley a introduit un *polype* dans le corps d'un autre *polype*, mais il en ſortoit quoiqu'ils fuſſent traverſés tous les deux par une ſoie de ſanglier: le *polype* intérieur fendoit le *polype* extérieur & ſe trouvoit placé à côté de lui, étant toujours traverſés l'un & l'autre par la ſoie de ſanglier: il eſt arrivé qu'ils ne ſe ſont pas ſéparés en entier mais ſeulement en partie, & qu'ils reſtoient en partie unis l'un à l'autre & pour ainſi dire entés l'un ſur l'autre. M. Trembley ayant retourné un *polype* & l'ayant introduit dans le corps d'un autre, de maniere que la tête du *polype* intérieur ſortoit au-dehors de la bouche du *polype* extérieur, les deux *polypes* étant traverſés par une ſoie de ſanglier, ils ſont reſtés l'un dans l'autre; la bouche du *polype* extérieur s'eſt collée ſur le cou du *polype* intérieur: M. Trembley n'a pû ſavoir ſi le reſte du corps de ce *polype* avoit été diſſous dans l'eſtomac du *polype* extérieur, ou s'il étoit incorporé avec ſa ſubſtance. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que de deux *polypes* on n'en fait qu'un par ce moyen, tandis qu'au contraire on fait pluſieurs *polypes* d'un ſeul en les coupant par morceaux. On peut réunir deux portions d'un *polype* ou de différens *polypes* de la même eſpece, car il eſt douteux que cette réunion ſe faſſe ſur des portions de *polypes* de différentes eſpeces: pour cette opération, on place les deux portions de *polypes* l'une contre l'autre; ſi elles s'écartent, on les rapproche & on les maintient de façon qu'elles ſe touchent; après que les deux bouts ſe ſont touchés pendant un quart-d'heure, une demi-heure ou une heure, on commence à s'appercevoir qu'ils s'attachent l'un à l'autre. *Mém. pour ſerv. à l'hiſt. d'un genre de* polypes *d'eau douce à bras en forme de cornes, par M.* Trembley. *Voyez* dans cet ouvrage la deſcription d'un *polype* à panache.

Polype, c'eſt un nom générique commun à différens corps, qui n'ont d'autre analogie que la multitude de *piés*, de branches, ou de ramifications. C'eſt cette figure, ce caractere qui a donné lieu à leur dénomination: le mot *polype* eſt tiré du grec πολυπος, composé de πολυ, *pluſieurs*, & πος, *pié*; il ſignifie auſſi littéralement, *qui a pluſieurs piés*. Il y a un inſecte ſingulier & merveilleux de ce nom; on trouve quelquefois dans le cœur & les gros vaiſſeaux des concrétions que l'on a appellées ainſi; il s'en préſente auſſi dans les narines, aſſez différentes, auxquelles on a donné le même nom; & ainſi *polype* enviſagé ſous ces trois points de vûe, eſt l'objet particulier du médecin, du naturaliſte, & du chirurgien.

Polype *du cœur*, (*Médecine pratiq.*) Nous allons extraire cet *article* du traité du cœur du célebre M. de Senac, ouvrage excellent qui ne laiſſe rien à deſirer ſur la ſtructure, l'action, & les maladies de cet organe eſſentiel & auparavant peu connu: nous ſommes fâchés d'être réduits à ne donner qu'un extrait des détails intéreſſans où il entre ſur la queſtion préſente; & ce n'eſt pas un léger embarras que de pouvoir ſe décider judicieuſement ſur le choix de ce qu'il faut omettre ou rapporter. Nous renvoyons le lecteur, curieux de s'inſtruire plus à fond, à l'ouvrage même qui eſt entre les mains de tout le monde, *liv. IV. chap. x. tom. II. pag.* 442. *& ſuiv.*

Définition & nature du polype. Les concrétions qu'on trouve par l'ouverture des cadavres, ſoit dans le cœur, ſoit dans les gros vaiſſeaux, ſont déſignées par différens auteurs ſous les noms de *caroncule*, de *graiſſe*, de *mucoſité*, de *ſubſtances charnues*, de *lambeaux charnus*, de *maſſes de chair noire*, de *membranes longues & tenues*, &c. Bartholet paſſe pour le premier qui leur a donné le nom de *polype*, ou *matiere polypeuſe*: cette dénomination tirée de ſa figure, a été adoptée par Piſtinus, Tulpius, Bartholin, Malpighi, & tous les auteurs qui les ont ſuivis.

La matiere dont les *polypes* ſont compoſés ne peut être que des fluides privés de leur état de fluidité, épaiſſis & condenſés plus ou moins fermement: à en juger par des différens noms que les *polypes* ont reçu, ils ſont tantôt des excreſcences charnues, tantôt des matieres pituiteuſes, quelquefois ils ne ſont qu'une gelée ou une concrétion muqueuſe, *&c.* mais ces noms tirés des variétés accidentelles dans la couleur & la forme de ces excreſcences, plutôt que d'un examen attentif & des expériences certaines, ne doivent rien décider ſur la nature des *polypes*. On peut tirer plus de lumieres de deux différences générales qu'on obſerve dans leur couleur, & auxquelles doivent ſe rapporter toutes les autres variétés; les uns ſont blancs, les autres ſont rouges; ceux-ci, plus ſemblables au ſang, paroiſſent être en grande partie un tiſſu de globules rouges; ceux-là, analogues à la ſubſtance lymphatique & gélatineuſe qui fait partie du ſang, paroiſſent en être entierement compoſés: la différente combinaiſon de ces parties produira les variétés dans la conſiſtance & les couleurs; le ſang eſt quelquefois tout blanc, ſelon les obſervations de Lower, de Borel, de Rhodius, de M. de Senac, *&c.* alors ſa coagulation formera des *polypes* de la même couleur: dans les cas même où il conſerve ſa couleur naturelle, la partie lymphatique qui contient des matieres gélatineuſes en forme de veſſie, de la graiſſe, de la mucoſité, n'a qu'à ſe ſéparer de la partie rouge, elle s'épaiſſira, ſe condenſera, les concrétions qui en feront compoſées ſeront blanches: ſi cette même ſubſtance, facile à ſe coaguler par le repos & le froid, retient les globules rouges enveloppés dans ſon tiſſu viſqueux, elle donnera naiſſance aux *polypes* rouges: il ne paroît pas en effet que le ſang dépouillé de cette partie lymphatique, pût ſe coaguler au point de former une ſubſtance compacte; les globules rouges ſeuls ne peuvent ſe raſſembler en une maſſe qui ait tant de conſiſtance, ils conſervent auſſi leur fluidité pendant long-tems, dès qu'on leur a enlevé cette eſpece de lien qui les enchaîne & les rapproche.

L'arrangement des parties qui compoſent le *polype* ne paroît pas fortuit, il reſſemble au tiſſu d'une toile; cette eſpece de réſeau eſt également formé par les parties

blanches & par les globules rouges; cette diſpoſition ſinguliere avoit fait regarder ces concrétions comme un tiſſu organique. Trompés par quelques traînées de globules rouges, pluſieurs auteurs & Manget entr'autres, avoient cru que des vaiſſeaux ſanguins concouroient à former & entretenir ces excreſcences; c'eſt à la plus ou moins grande facilité qu'ont les différentes parties à s'unir, à leur différent degré de cohéſion, à leur hétérogénéité, qu'on doit attribuer la ſtructure de ce tiſſu réticulaire; le mouvement du ſang & l'action des vaiſſeaux en agitant les concrétions, ſerrent & alongent les aires qui réſultent des filamens croiſés, & rendent ces maſſes plus compactes en leur donnant plus d'étendue. La plûpart des *polypes* & même tous, ſuivant Bartholet, peuvent être diviſés en pluſieurs membranes; ils ſont compoſés de pluſieurs couches, ou lames comme membraneuſes, roulées les unes ſur les autres à-peu-près comme dans les racines bulbeuſes. La ſtructure & la diſpoſition de ces couches, confirmées par l'anatomie que Malpighi fit d'un *polype* de la groſſeur des deux poings, trouvé par Borelli dans l'aorte, ne peuvent dépendre que de la diverſité des tems où arrivent ces coagulations; il ſe fait d'abord une couche ſur les matieres auxquelles le *polype* eſt attaché, enſuite il s'en dépoſe une autre ſur la ſeconde, & ainſi de ſuite: c'eſt ainſi que ſe forment les calculs biliaires, c'eſt ainſi qu'étoient formées les coagulations que Malpighi trouva autour d'une aiguille dans l'eſtomac d'une poule.

Variétés des polypes. La diverſité des matieres qui ſe condenſent, & des endroits où ſe forme le *polype*, donnent lieu aux variétés qu'on obſerve dans leur ſubſtance, leur dureté, leur couleur, leur attache, leur figure & leur étendue; les parties lymphatiques ſont la baſe de toutes les concrétions polypeuſes; mais elles peuvent être mélées avec une plus ou moins grande quantité de matieres graiſſeuſes, muqueuſes, ou de globules rouges; de là les *polypes*; qu'on appelle *graiſſeux*, *muqueux*, *ou ſanguins*; de là ces dénominations qu'ont employé Vormius, Veſale, Skenkius, Spigel, Riolan, Severin, Ambroiſe Paré, *&c.* par leſquelles ils ont prétendu indiquer la nature des concrétions qu'ils ont trouvées dans le cœur. On a cru avoir vû des *polypes* pierreux, mais de telles obſervations ſont incertaines; on ne trouve qu'un ſeul exemple rapporté par Poſternius, de *polype* dont la ſubſtance fût friable. Leur conſiſtence varie beaucoup, & augmente à proportion de la quantité de parties lymphatiques qu'ils renferment, & de leur ancienneté, d'où l'on peut tirer un ſigne aſſuré pour diſtinguer s'ils ſont vrais ou faux. On appelle *faux polype*, ceux qui ſe forment ſur la fin des maladies, ou après la mort; ils ſont mollaſſes, faciles à diviſer, peu différens du ſang coagulé; les vrais *polypes* ſont ceux qui ſe ſont formés long-tems avant la mort de malades, & qui ont même occaſionné une partie des accidens, & rendu la maladie plus dangereuſe; ils ſont plus durs, plus élaſtiques, plus membraneux. La couleur des *polypes* ſera d'autant plus blanche, qu'il y aura moins de mélange dans la lymphe; elle tirera ſur le rouge ou le noir, le gris ou le jaune, ſuivant qu'il y aura plus de globules rouges & qu'ils ſeront plus preſſés, & ſuivant le mélange de la ſéroſité de la gelée de la bile. Riolan, Bartholin & Malpighi aſſurent avoir obſervé que les *polypes* qui naiſſent dans le ventricule droit ſont ordinairement blancs, ſemblables au lardon, à la pituite, & qu'ils ſont noirâtres dans le ventricule gauche; ces obſervations vraies le plus ſouvent, ne ſouffrent que des exceptions très-rares.

Les variétés qu'on remarque dans les *polypes*, relativement à leurs attaches, viennent de ce que les uns ſont attachés plus ou moins fortement aux parois du cœur ou des vaiſſeaux; d'autres ſuivant les obſervations rapportées dans les actes de Berlin, ſont flottans, & peuvent changer de place à chaque inſtant. Parmi ceux qui ſont adhérans, il y en a qu'on ne peut ſéparer que très-difficilement du cœur; telles étoient les concrétions *polypeuſes* dont parle Poſternius, qui étoient incorporées aux parois des ventricules, de façon qu'on ne put bien les détacher ſans déchirer la ſubſtance du cœur; telles étoient auſſi les *polypes* que Kiſternius appelle *innés*. La plûpart des *polypes* ont des branches ou des appendices qui s'attachent aux colonnes des ventricules ou à ſes valvules; les membranes forment quelquefois des anneaux, comme l'a obſervé M. de Senac; elles ſe prolongent ſouvent dans les cavités voiſines. On a vû des *polypes* extrèmement allongés s'étendre du cœur dans les vaiſſeaux qui s'y abouchent juſques à une diſtance très-conſidérable. On en voit d'autres renfermés dans les ventricules & les oreillettes; mais dans ces cavités leur volume n'eſt pas moins différent; il eſt quelquefois exceſſif. Veſale dit avoir trouvé dans le cœur deux livres de chair noirâtre. Les différens endroits du cœur où naiſſent les *polypes* ſont comme autant de moules qui en diverſifient les figures à l'infini; ainſi ſuivant ces ſituations fortuites, il y en a d'applatis, d'alongés, de cylindriques, *&c.* il n'eſt point de formes qu'ils ne prennent ou ne puiſſent prendre; rien de plus varié & de plus arbitraire que ces figures; rien auſſi de plus inutile que celles que Kerkringius, Bartholin & Tulpius ont fait deſſiner des *polypes* qu'ils ont obſervés; mais parmi toutes ces figures, les plus ſingulieres ſont celles des *polypes* creux; la matiere dont ils ſont tiſſus s'applique quelquefois aux parois du cœur, & forment une cavité; leurs branches qui paſſent dans les vaiſſeaux, ſont en certains cas des canaux où le ſang coule comme dans les arteres & les veines. Tel étoit le *polype* que Malpighi trouva dans le cœur d'un jeune homme.

Cauſes des polypes. Il y a dans la lymphe & dans le ſang, un principe de cohëſion qui tend à rapprocher leurs parties & à les condenſer en une maſſe ſolide; mais le dernier effet de ce principe eſt dans l'état de ſanté, empêché par le mouvement progreſſif, du ſang, & par l'agitation inteſtine de ſes globules; dans le ſang tiré dans une palette nous voyons la coagulation ſuivre à l'inſtant la ceſſation du mouvement progreſſif, mais en même tems on obſerve que la coagulation diminue & ſe diſſipe tout-à-fait lorſque le mouvement inteſtin parvenu à ſon dernier période, a mis le ſang dans l'état de putrefaction. Eſt-il néceſſaire que le ſang ſoit tout-à-fait arrêté pour donner naiſſance aux *polypes*? & ces concrétions ne ſe forment-elles, comme l'a penſé Kerkringius, que lorſque le froid de la mort s'eſt répandu dans tous les membres & a fait ceſſer tout mouvement? Les obſervations ſur leſquelles cet auteur étaye ſon ſentiment ſont peu concluantes, & ſes expériences fautives. Il a trop généraliſé ſon aſſertion: il auroit eu ſans doute raiſon s'il ſe fût contenté de prétendre que toutes les concrétions *polypeuſes* n'exiſtent pas avant la mort, que la plûpart ſont l'ouvrage du froid ou de quelque maladie dans les derniers efforts de la machine qui ſe détruit; mais il y a de ces concrétions extrèmement dures & tenaces, que nous avons appellé *polypes vrais*, qui ſe ſont formés pendant la vie, qui ont altéré la ſanté & ſe ſont manifeſtés par un dérangement conſidérable dans l'action du cœur, un trouble conſtant dans le mouvement du ſang. Les *polypes* naiſſent ordinairement dans les cavités du cœur ou des gros vaiſſeaux, ſur tout quand ces vaiſſeaux ſont dilatés par quelque anévriſme; mais ils ſont, ſuivant la remarque de Morgagni, beaucoup plus ſujets à former des concrétions *polypeuſes* lorſque leur ſurface interne devient inégale & raboteuſe par quelque léſion ou par quelque déchirement; la preuve en eſt que ces coagulations ne s'obſervent pas dans des arteres qui ne ſont que dilatées ſans que leurs parois ſoient déchirés; cette inégalité ſert à arrêter quelques parties de ſang qui ont plus de diſpoſitions à ſe coaguler; celles-ci forment une eſpece de noyau autour duquel les autres parties mues très-lentement viennent ſe coller; la matiere de ces noyaux ou la baſe, & le premier fondement des *polypes*, ſont pour l'ordinaire les parties lymphatiques qui ſe figent le plus aiſément; plus la lymphe durcira promptement, & plus elle retiendra de parties rouges; la différente coagulation faite en divers tems du ſang ou de la lymphe, formera les couches plus ou moins nombreuſes de *polypes*; la multiplicité des colonnes dont le cœur eſt rempli & compoſé, ſont autant d'obſtacles qui arrêtent le mouvement du ſang, & autant de cauſes qui favoriſent là génération des *polypes* dans le cœur; le ſang s'arrête facilement dans tous les interſtices que ces piliers laiſſent entr'eux, lorſque le cœur ne ſe vuide pas entierement, que ſes contractions ſont inſenſibles; lorſqu'il y a quelqu'obſtacle dans l'artere pulmonaire, l'aorte, les oreillettes, & les ventricules; ces obſtacles étant plus multipliés dans le ventricule droit & ſon oreillette, les *polypes* doivent y être plus fréquens; le ſang qui y aborde continuellement en grande quantité eſt épais, peu mélé avec la lymphe; il trouve dans le ventricule droit beaucoup de colonnes fort entrelacées; ce ventricule n'a pas une grande force, il doit pouſſer le ſang à-travers le poumon, qui lui réſiſte ſouvent à cauſe des maladies auxquelles il eſt ſujet, & à cauſe des mouvemens dont il eſt agité. Les *polypes* qui ſe forment dans les grands anévriſmes des arteres, ceux qui naiſſent dans le cœur prouvent démonſtrativement qu'il arrive des concrétions polypeuſes dans le ſein même des agens, qui ſont dans un mouvement continuel, & qui mettent en jeu tous les autres reſſorts des corps animés, & par con-

ſéquent qu'il n'eſt pas néceſſaire pour la génération des *polypes*, que les humeurs ſoient dans un repos abſolu; une diminution de mouvement ſuffit; & c'eſt à quoi ſe réduit l'effet de la plûpart des cauſes éloignées de ces concrétions, ou des maladies à la ſuite deſquelles on les trouve.

Ces cauſes ſont, ſuivant des obſervations cadavériques ſouvent répétées, les paſſions violentes, une colere vive, une frayeur ſubite, des craintes continuelles, des chagrins exceſſifs, des efforts trop grands; toutes les maladies du poumon, ſans en excepter la phtiſie, pluſieurs affections convulſives, & ſur-tout la ſyncope cardiaque. Lorſque le poumon eſt affecté, le ſang acquiert plus de diſpoſition à ſe figer; pour l'ordinaire il devient coëneux; il a d'ailleurs de la peine à circuler par tous les petits vaiſſeaux de ce viſcere; double cauſe qui favoriſe la génération des *polypes*. Il ſe rencontre encore dans les aſthmatiques une autre cauſe qu'à manifeſtée l'ouverture des cadavres; c'eſt la dilatation des ventricules & des oreillettes, très-ordinaire dans cette maladie, ſuivant les actes de Berlin & de Bauhin, qui donne lieu à l'accumulation & à la coagulation du ſang; mais cette dilatation contre nature ne ſeroit-elle point une ſuite des obſtacles qu'apportent à la circulation l'engorgement ou la conſtriction des vaiſſeaux pulmonaires d'un aſthmatique? Les *polypes* fréquens dans les phtiſiques doivent ſurprendre ceux qui penſent que dans cette maladie le ſang eſt extrèmement diſſous; mais eſt-il bien certain que le fait ſoit vrai? N'a-t-on pas confondu un peu plus de fluidité avec une diſſolution? Ne pourroit-on pas penſer que cet excès de fluidité dépend de l'immiſcibilité de la lymphe avec la partie rouge, comme il arrive aux hydropiques & aux perſonnes attaquées des pâles couleurs, qui ne ſont pas moins ſujettes aux concrétions *polypeuſes*? Et dans ces cas le défaut de mouvement inteſtin, la ſéparation trop facile des parties lymphatiques nullement diſſoutes, la langueur de la circulation, ſon paſſage difficile dans les poumons phtiſiques, ne ſont-ce pas autant de cauſes qui doivent concourir à la formation des *polypes*?

Effets & ſignes des polypes. L'amas du ſang dans les ventricules, ou dans les oreillettes, ou dans les veines, eſt le premier effet qui doit ſuivre la formation des *polypes*; il variera ſuivant leur groſſeur & leur ſituation: cet effet eſt commun à tous les obſtacles qui gênent & retardent la circulation des humeurs. Les malades ſentiront donc une peſanteur ou une oppreſſion dans la région du cœur, qui eſt la ſource des inquiétudes & des angoiſſes familieres aux *polypeux* dont pluſieurs écrivains ont parlé. A ces accidens ſe joindra un ſentiment douloureux, comme Veſale & Hartmann l'ont obſervé. De ces obſtacles oppoſés au cours du ſang dans le cœur, naîtront ces mouvemens irréguliers, ces efforts redoublés pour les emporter, & l'eſpece d'inquiétude de cet organe, connus ſous le nom de *palpitation du cœur*, voyez *ce mot*. Quoique les *polypes* produiſent des palpitations, on les a ſouvent attribuées ſans raiſon aux concrétions qu'on a trouvées dans le cœur; c'eſt une erreur dans laquelle Vieuſſens eſt tombé, comme l'obſerve M. de Senac. L'inégalité du pouls doit ſuivre & manifeſter le défaut d'uniformité qui ſe trouve dans l'action du cœur & des vaiſſeaux, & dans le mouvement du ſang; cette inégalité ſera d'autant plus marquée, que les *polypes* pourront avoir divers mouvemens: ſelon qu'ils ſe préſenteront aux orifices du cœur, ou qu'ils s'éloigneront, le ſang paſſera diverſement; de plus, la ſubſtance de ces concrétions peut céder & changer un peu de figure; ces changemens doivent néceſſairement varier les pulſations des arteres, & produire dans le pouls une inégalité variable; cet effet ne pouvant être produit que par ces concrétions, en devient un des ſignes les plus aſſurés. Pour avoir un diagnoſtic exact, il faut auſſi conſulter ceux qu'on peut tirer des autres accidens, & ſur-tout remonter à l'examen des cauſes qui ont précédé.

Les divers dérangemens produits par les *polypes* dans les voies de la circulation, en doivent auſſi occaſionner dans les organes qui ſervent à la reſpiration. En effet, ces malades ont preſque toujours une grande difficulté de reſpirer, ſouvent ſans toux; il y en a même qui ont un crachement de ſang habituel, qui ſont menacés de ſuffocation, qui éprouvent des eſpeces d'attaques d'aſthme; ces effets ſont toujours plus marqués lorſque les *polypes* occupent les cavités gauches du cœur, parce que le ſang ſort des poumons avec plus de difficulté. Les ſyncopes fréquentes ſont une ſuite très-ordinaire des *polypes*, ſur-tout lorſqu'ils ſont parvenus à une certaine groſſeur; & enfin la mort ſubite en eſt le dénouement le plus familier: par où l'on voit combien cette maladie eſt dangereuſe, & comment, lorſque le *polype* eſt bien décidé, on doit établir le prognoſtic.

Curation du polype. Plus le danger eſt grand, & plus il eſt important de le diſſiper; mais par une fatalité attachée à la nature humaine, les maladies les plus graves ſont les plus difficiles à guérir; inſtruits des moyens par leſquels on peut prévenir ou affoiblir certaines cauſes qui produiſent des *polypes*, nous ne connoiſſons aucun remede aſſuré pour les emporter quand ils ſont formés; & ce qui augmente encore l'inutilité des remedes qu'on emploie ſi ſouvent ſans ſuccès dans cette maladie, c'eſt qu'on ne la connoît que tard, que lorſque le mal rendu plus opiniâtre par l'ancienneté, n'eſt plus ſuſceptible de guériſon.

On pourra prévenir la formation des *polypes* à la ſuite des paſſions violentes, d'une colere vive, d'une joie exceſſive, d'une frayeur ſubite, d'un chagrin cuiſant, d'un effort immodéré, par une ou pluſieurs ſaignées, & par des boiſſons inciſives, aqueuſes: dans la triſteſſe habituelle ou la mélancholie, les ſaignées, à l'exception de quelque cas de pléthore très-rares, ſeroient déplacées; les remedes les plus appropriés ſont les remedes moraux, qui tranquilliſent & diſſipent l'eſprit, qu'on peut ſeconder par les eaux minérales ferrugineuſes, l'uſage du mars & des délayans convenables. Ces mêmes remedes peuvent auſſi être employés dans les maladies chroniques, où les concrétions *polypeuſes* ſont à craindre. Quoique dans ces maux qui gênent le paſſage du ſang, elles ne méritent l'attention que comme des objets éloignés ou des effets rares, il eſt très-important de ne jamais les perdre de vûe.

Quand les *polypes* ſont formés, on peut oppoſer à leur accroiſſement les remedes généraux dont nous avons parlé; pour empêcher que le ſang n'ajoute de nouvelles couches, on ne peut que faciliter ſon cours, en diminuant ſa quantité par les ſaignées, entretenir les excrétions, dont les dérangemens produiroient de nouveaux obſtacles. Les accidens que cauſent les *polypes*, deviennent plus fréquens & plus dangereux lorſque le corps eſt agité par les paſſions ou les mouvemens violens; les excès de table, & l'uſage des liqueurs ſpiritueuſes, ne ſont pas moins redoutables. C'eſt ſur ces conſidérations qu'on doit établir le régime de ces malades, leur recommander une agitation légere de corps, une diete plus ou moins forte, mais appropriée, & une grande tranquillité d'eſprit. Par ce moyen on écarte, on diminue les accidens, & on empêche l'augmentation des *polypes*.

Mais pour les fondre entierement, il faudroit avoir un diſſolvant convenable; il n'eſt point encore connu. M. de Senac s'eſt appliqué à cette recherche importante; & après diverſes tentatives pour trouver quelque matiere qui pût détruire ces concrétions, il a obſervé que le vinaigre diſtillé, le ſel ammoniac, la terre foliée, les eſprits de térébenthine & de cochléaria, l'eau de miel, la décoction d'ariſtoloche, leur ont donné plus de conſiſtence & de blancheur. Les ſeuls agens qui ont fait une diſſolution de la lymphe figée & durcie, ſont l'eſprit volatil de ſel ammoniac, le ſel de tartre, le ſavon, l'eau de chaux, & les eaux de la Mothe. L'eſprit de ſel ammoniac a paru le plus efficace & le plus prompt; mais on ne peut pas en faire intérieurement beaucoup d'uſage, & en donner une quantité aſſez conſidérable pour en obtenir un effet ſenſible. Les autres remedes pourroient être tentés; il n'eſt cependant pas décidé ſi, ayant paſſé par les premieres voies, ces diſſolvans conſerveroient leur efficacité: les expériences qu'on a faites ſur l'eau de chaux, employée comme lithontriptiques en conſtatant cette vertu, ont prouvé qu'elle paſſoit preſqu'inaltérée dans le ſang. Au reſte ce n'eſt qu'un eſſai qu'on propoſe, dicté par l'amour de l'humanité; on doit ſavoir très-bon gré à l'auteur des reſſources qu'il offre, quelques légeres qu'elles ſoient, puiſqu'elles préſentent toujours une lueur d'eſpérance dans une maladie qui paſſe pour déſeſpérée, & qui à chaque inſtant menace d'une mort ſubite. (*m*)

Polype, *terme de Chirurgie*, tumeur qui ſe forme dans les narines par l'engorgement de la membrane pituitaire, ou par une congeſtion d'humeurs dans le tiſſu ſpongieux de cette membrane. Le nom de *polype* a été donné à cette maladie, parce qu'elle reſſemble, ſelon quelques-uns, à la chair du poiſſon *polype* par ſa couleur & par ſa conſiſtance; & d'autres la nomment ainſi, à cauſe de la pluralité de ſes racines, ſemblables à celles des piés de ce poiſſon.

Cette dénomination ne tombe donc que ſur les différences purement accidentelles; & effectivement le *polype* n'eſt point un germe de maladie, mais une eſpece qu'on doit ranger dans la claſſe des *ſarcomes*.

Les *polypes* different en ce que les uns ſont mols & charnus, d'autres ont une molleſſe muqueuſe; les uns ſont indolens, d'autres ſont douloureux; il y en a de ſkirrheux, des carcinamuteux, &c. les uns ſont accompagnés

pagnés d'hémorrhagie; il y en a dont la cauſe eſt benigne, d'autres ſont cauſés par un virus ſcrophuleux, vérolique, & autres. Les uns reſtent long-tems petits, d'autres croiſſent beaucoup en peu de tems; ceux qui ont acquis un volume conſidérable font voûter la cloiſon du nez dans l'autre narine, rempliſſent tout l'eſpace qui eſt derriere la luette, jettent le voile du palais en devant; ils bouchent la trompe d'Euſtache; en appuyant ſur les cornets ou lames ſpongieuſes inférieures du nez, ils les affaiſſent peu-à-peu contre les os maxillaires ſupérieurs, ce qui comprime & oblitere l'orifice du conduit lacrymal: alors les larmes ne pouvant plus couler dans le nez, l'œil eſt larmoyant, le ſuc lacrymal ſe dilate, & peut former par ſa rupture & celle des tégumens qui le recouvrent, une fiſtule lacrymale. *Voyez* FISTULE LACRYMALE.

Les ſignes diagnoſtics des *polypes* du nez ne ſont point difficiles; la difficulté du paſſage de l'air par les narines lorſque le *polype* eſt petit, le vice de la voix qui en eſt l'effet, l'impoſſibilité abſolue de reſpirer ſans avoir la bouche ouverte quand le *polype* eſt gros; la préſence d'un corps étranger dont le malade ſe plaint, ſont des ſymptomes ſuffiſans pour déterminer à faire l'examen d'une maladie qu'on reconnoît à la ſimple vûe.

Pour juger des différences accidentelles des *polypes*, il faut, outre les ſignes rationels qui en indiquent beaucoup à un chirurgien éclairé, avoir recours à la ſonde flexible & mouſſe, pour ſentir où eſt l'attache principale de la tumeur, ſi elle a des adhérences à la voûte du palais, à la cloiſon des narines, aux cornets ſupérieurs ou inférieurs du nez, &c. les connoiſſances qu'on tire de cet examen, doivent diriger l'habile chirurgien dans l'opération.

Le prognoſtic eſt différent, ſuivant la nature, les accidens, les complications du *polype:* ceux qui ſont blancs ou rougeâtres, d'une conſiſtance charnue & indolens, ſont ceux dont on doit le plus, toutes choſes d'ailleurs égales, eſpérer la guériſon.

Elle s'obtient par la cautériſation, la ſection, l'extirpation & la ligature. La diſcuſſion des avantages & des inconvéniens de ces différens moyens, qui peuvent être utilement employés ſelon les circonſtances, fournit matiere à un grand traité; nous allons, ſuivant les bornes qui nous ſont preſcrites, dire un mot ſur chacun d'eux.

La cautériſation eſt rejettée mal-à-propos par la plûpart des praticiens. J'ai vu réuſſir en portant par les moyens méthodiques, du beurre d'antimoine ſur l'excroiſſance. *Voyez* PORTE BOUGIE, ſous l'*article* PORTE-AIGUILLE. L'impreſſion du cauſtique produit une petite eſcarre, & la réitération peut conſumer totalement la maladie. Il ſeroit peut-être dangereux de prendre cette voie pour un *polype* carcinomateux, car on ſait que l'application des cauſtiques effarouche beaucoup l'humeur cancéreuſe. *Voyez* CANCER.

La ſection a été propoſée par les anciens; ils conſeilloient d'introduire dans les narines une petite ſpatule tranchante pour couper les racines du *polype*. On ſent aſſez que ces auteurs n'avoient ſur la Chirurgie que des connoiſſances ſpéculatives: un inſtrument tranchant ne doit & ne peut jamais être porté à nud dans aucun endroit ſouſtrait à la vûe, à-moins qu'il ne ſoit guidé par la préſence du doigt. Fabrice d'Aquapendente a cependant trouvé un moyen de faire avec aſſurance la ſection des *polypes* du nez; il a imaginé des pincettes dont les extrémités recourbées en dedans ſont tranchantes, & qui par conſéquent coupent la portion du *polype* qu'elles ont ſaiſie, ſans riſque d'endommager l'organe du nez dans aucune de ſes parties.

L'auteur aſſure s'être ſervi pluſieurs fois de cet inſtrument avec ſuccès; & ſon autorité eſt d'un ſi grand poids, ſur-tout dans les choſes pratiques, qu'on pourroit, je penſe, ſe ſervir bien utilement, du-moins en bien des circonſtances, de cet inſtrument entierement abandonné.

L'extirpation ou l'arrachement eſt le moyen le plus uſité pour la cure radicale des *polypes*. Le malade, qu'on a préparé par les remedes généraux & particuliers convenables à ſon état, s'aſſied ſur une chaiſe, un peu penché, & tourné de façon que le jour permette de voir autant dans la narine qu'il eſt poſſible. Un aide-chirurgien tient le malade dans cette ſituation, en poſant les mains croiſées deſſus ſon front; & d'autres aides lui tiennent les bras. L'opérateur prend les pinces fenêtrées (*voyez* PINCETTE A POLYPE); il les tient avec la main droite, & en introduit l'extrémité dans la narine; il embraſſe la tumeur le plus avant qu'il peut; & quand il l'a ſerrée, il fait deux ou trois tours pour tordre le pédicule, & il l'arrache en donnant des demi-tours de main.

M. de Garengeot ne conſeille pas qu'on détache violemment le *polype* par l'extirpation. Lorſqu'il y en a quelque peu hors de la narine, on y doit faire, ſelon lui, une ligature avec un fil double & ciré, puis embraſſer la tumeur avec les pinces pour la tirer encore un peu: on fera enſuite une ſeconde ligature au-deſſus de la premiere, & on coupera le *polype* au-deſſous de cette ſeconde ligature, ou d'une troiſieme ſi l'on a pu le tirer encore. On ne détachera point, ſuivant cette méthode, tout-à-fait le *polype* du nez, le reſte tombera par la ſuppuration avec la ligature. On ſe propoſe, par cette maniere d'opérer, de prévenir l'hémorrhagie, dont on aſſure que quelques perſonnes ſont mortes après l'extirpation d'un *polype* nazal.

J'ai fait pluſieurs fois l'extraction d'un *polype* ſans toutes ces précautions, & j'en ai emporté la totalité ſans avoir eu d'hémorrhagie menaçante. Fabrice d'Aquapandente n'a jamais vû ſurvenir dans l'uſage de ſes pinces tranchantes, d'hémorrhagie qui n'ait cédé à l'injection du gros vin, ou ſimple, ou alumineux. Quelques praticiens ſe ſervent d'eau à la glace; je me ſuis ſervi quelquefois d'oxicrat. Si l'hémorrhagie eſt imminente, & qu'elle ne cede point à ces moyens, il faut faire uſage de celui dont M. Ledran eſt l'inventeur. On porte l'extrémité d'une bandelette avec le doigt index de la main gauche derriere le voile du palais, puis avec des pincettes introduites dans le nez on ſaiſit cette bandelette, ſur le milieu de laquelle on a couſu un bourdonnet aſſez gros pour boucher l'ouverture poſtérieure de la foſſe nazale: on tampone antérieurement la narine avec de la charpie; par ce moyen le ſang eſt retenu dans la cavité du nez, & le maſſif que ſa coagulation y formera, eſt un moyen de compreſſion ſur le vaiſſeau, d'où vient l'hémorrhagie.

Si le *polype* a quelques reſtes qu'on veuille mettre en ſuppuration, on peut, au moyen d'une bandelette ou ſeton chargé des médicamens convenables, panſer journellement l'intérieur du nez dans toute l'étendue de la foſſe nazale. La propreté exige qu'on tire la bandelette de la bouche dans le nez.

Les tumeurs *polypeuſes* qui deſcendent derriere la luette, & qui jettent la cloiſon charnue en-devant, doivent être tirées par la bouche: dans ce cas on ſe ſert de pincettes dont les branches ſont courbes & ſuffiſamment alongées; on peut même dans quelques circonſtances, à l'imitation de M. Petit, couper avec un biſtouri la cloiſon charnue du palais.

M. Levret, de l'académie royale de Chirurgie, a publié un traité ſur la cure radicale de pluſieurs *polypes* de la matrice, de la gorge & du nez, opérée par de nouveaux moyens de ſon invention. Il propoſe la ligature pour ceux du nez comme pour ceux des autres parties: l'étroiteſſe du lieu, ſouvent exactement rempli juſque dans toutes ſes anfractuoſités par la préſence du corps *polypeux*, pourra rendre cette ligature difficile à pratiquer. L'auteur donne tous les moyens de ſurmonter les obſtacles autant qu'il eſt poſſible; il a particulierement inventé un *ſpeculum oris*, pour opérer avec ſureté dans la gorge, *Voyez* *SPECULUM ORIS*. Les inſtrumens qu'il propoſe pour le nez, ſont, au volume près, les mêmes que ceux dont nous allons parler pour les *polypes* de la matrice.

POLYPES DE LA MATRICE: la membrane qui tapiſſe intérieurement la matrice eſt ſujette à une extenſion contre-nature, par la congeſtion des humeurs dans le tiſſu cellulaire qui l'unit au corps de cet organe. L'obſtruction des vaiſſeaux excrétoires ſuffit ici, comme au nez, pour former une tumeur ſarcomateuſe; cette tumeur, en augmentant, paſſe par l'orifice de la matrice qu'elle dilate un peu; mais parvenue une fois dans le vagin, & ne trouvant aucun obſtacle, elle y croît en tout ſens, & forme une tumeur liſſe & piriforme, ayant une baſe large & attachée au fond ou aux parois internes de la matrice par un pédicule qui paſſe à-travers l'orifice de cet organe.

Quelques auteurs ont cru, & ce n'eſt pas ſans vraiſſemblance, que dans quelques circonſtances cette maladie pourroit bien avoir été originairement une mole. *Voyez* MOLE.

Les accidens du ſarcome utérin, qu'on nomme ordinairement *polype*, ſont, outre la gêne que cauſe la préſence d'un corps étranger, des écoulemens blancs fort incommodes, & des pertes de ſang fréquentes, qui ruinent inſenſiblement le tempérament des malades, & les font à la fin périr d'inanition.

L'hémorrhagie eſt l'effet de la rupture des vaiſſeaux variqueux, qui rampent ſur la ſurface de la tumeur. *Voyez* VARICE.

Il

Il faut exactement diſtinguer la maladie dont nous parlons, de la chûte & du renverſement de matrice: la chûte de matrice forme une tumeur plus groſſe par la partie ſupérieure que par l'inférieure, & plus cet organe s'abaiſſe & deſcend du côté de la vulve, moins le vagin qui lui ſert alors de ligament a de profondeur. Le renverſement de matrice, c'eſt-à-dire l'accident par lequel le fond de cet organe paſſe à-travers ſon orifice, préſente, de même que le *polype*, une tumeur dont la partie ſupérieure eſt étroite & paſſe à-travers l'orifice; mais le pédicule n'eſt dans ce cas ni liſſe, ni uni, comme dans le *polype*: d'ailleurs le renverſement eſt un accident fort grave & imminent; le *polype* au contraire eſt une maladie dont les accidens ne ſont point urgens, & qui eſt des plus chroniques. Le renverſement de la matrice eſt ordinairement occaſionné dans un accouchement par les tentatives indiſcretement faites pour l'extraction du *placenta* trop adhérent au fond de la matrice.

Le renverſement de la matrice exige une prompte réduction, où la gangrene ſurvient par l'étranglement que fait l'orifice. Le ſarcome ou *polype* de la matrice préſente une autre indication; on ne peut guérir la malade que par la ſouſtraction de la tumeur, & on ne peut la faire ſûrement que par la ligature. La difficulté eſt de la pratiquer, cette ligature, lorſque la tumeur ne paroît point à l'extérieur: M. Levret a rendu un grand ſervice à la Chirurgie par l'invention des inſtrumens qu'il a mis au jour, pour lier les *polypes* tout près de l'orifice de la matrice, ſans être obligé de les tirer en-dehors; tiraillement infructueux quand la matrice eſt dans ſon lieu naturel, & qui tourmenteroit cruellement les malades.

M. Levret avoit d'abord préſenté ſes inſtrumens à l'académie royale de Chirurgie *en* 1743; mais ayant fait de nouvelles réflexions, il les a corrigés & multipliés, & il vient d'en faire part au public, *en* 1749, dans un ouvrage particulier ſur la cure des *polypes*. Comme je me ſuis ſervi moi-même des premiers inſtrumens avec beaucoup de ſuccès, j'ai cru que l'on verroit avec plaiſir ceux qui ſont eſſentiels pour pratiquer cette ligature, & la façon dont il faut s'en ſervir, renvoyant au ſurplus le lecteur curieux à la ſource que nous indiquons.

Je fus appellé au mois de Septembre 1747 par feu M. Soumain, célebre accoucheur, pour voir une femme à qui il avoit reconnu un ſarcome dans le vagin, dont le pédicule paſſoit par l'orifice de la matrice. La malade étoit réduite à l'extrémité par les pertes de ſang auxquelles elle étoit habituellement ſujette. Le volume de la tumeur égaloit celui d'un petit œuf de poule, & le pédicule étoit gros comme l'extrémité du doigt index. On reconnut la néceſſité de faire la ligature de la tumeur près de l'orifice de la matrice, & on y diſpoſa la malade par les remedes généraux.

Je me chargeai volontiers de faire l'opération, comptant ſur les inſtrumens de mon confrere qui eut la complaiſance de me les prêter.

Je fis aſſeoir la malade ſur le bord de ſon lit, le tronc panché en arriere ſur des oreillers: je lui mis un tabouret d'une hauteur convenable ſous chaque pié. Placé entre ſes jambes, j'introduiſis le doigt index de ma main gauche dans le vagin à la partie latérale droite de l'excroiſſance, & je gliſſai à la faveur de ce doigt une des branches de la pincette (*fig.* 1. *Pl. XXXIV.*) qui en prit la place. Je plaçai pareillement du côté oppoſé du *polype* l'autre branche de la pincette, dont je fis enſuite la jonction. La méchanique de cette jonction eſt détaillée pour la commodité des Couteliers, *n°.* 1, 2, 3, 4, *même Planche*. La jonction fut aſſujettie au point néceſſaire par le bracelet de la branche femelle ſur la cremaillere qui forme le manche ou partie poſtérieure de la branche mâle de cette pincette.

J'avois préparé auparavant l'anſe du fil qui devoit embraſſer le pédicule, & j'avois monté les deux extrémités du fil ſur les poulies de la pincette, nommée *ſerre-nœud*, *fig.* 2. *Pl. XXXIV.* il faut en outre pincer le centre de cette anſe qui eſt l'extrémité oppoſée au nœud, *fig.* 3. & le fixer par le ſtilet d'une ſonde de poitrine après l'avoir fait paſſer par ſes yeux, *voyez la* SONDE DE POITRINE, *fig.* 1. *Pl. X.* M. Levret a un inſtrument particulier, qu'il appelle, à cauſe de ſon uſage, *conducteur de l'anſe*. Au moyen de ces deux inſtrumens, c'eſt-à-dire du *ſerre-nœud* que je tenois de la main droite, & du *conducteur* qui étoit dans ma main gauche, je conduiſis l'anſe du fil par-deſſus les tenettes juſqu'au pédicule. M. Soumain ſoutint alors le manche du conducteur juſqu'à ce que j'euſſe ſerré ſuffiſamment, par des petits mouvemens d'écartement & de rapprochement alternatifs de l'extrémité antérieure des pincettes à poulies, l'anſe du fil ſur le pédicule. *Voyez* l'attitude propre à exécuter ces mouvemens, *Pl. XXXIV. fig.* 4. Alors je retirai le conducteur, j'éloignai enſuite les anneaux du ſerre-nœud avec les précautions requiſes; la malade ſe plaignit comme ſi on l'eût pincée. Je retirai la pincette à poulies, & ayant fait des deux extrémités du fil un nœud ſimple qui fut conduit juſqu'à la vulve, je renfilai chaque bout ſur les poulies, & M. Soumain en retint les extrémités, tandis qu'avec des petits mouvemens alternatifs & ſucceſſifs de l'écartement & du rapprochement des anneaux, je conduiſois ce ſecond nœud ſur le premier pour l'affermir: je coupai les extrémités de la ligature à deux doigts de l'orifice du vagin, après avoir retiré les pincettes qui ſerroient le *polype*.

La tumeur & la ligature tomberent au bout de deux fois vingt-quatre heures; &, quoique le pédicule fût gros comme le doigt, l'anſe de la ligature auroit à peine contenu le corps d'une plume d'oie. Nous avons touché la malade après la chûte de l'excroiſſance; nous avons trouvé l'orifice de la matrice en fort bon état: la malade a recouvért ſes forces de jour en jour, & il n'a plus été queſtion de pertes de ſang, ni d'écoulement blanc: elle a joui depuis d'une ſanté parfaite.

Cette obſervation prouve également la néceſſité qu'il y a de lier les *polypes* utérins, & l'utilité des inſtrumens avec leſquels cette ligature a été pratiquée.

M. Levret a beaucoup ſimplifié les moyens de faire la ligature des *polypes* de la matrice. Il a donné à ce ſujet un excellent mémoire dans le troiſieme tome des *Mémoires de l'académie royale de Chirurgie*. Il ſerre le pédicule avec un fil d'argent, dont les deux extrémités paſſent dans deux cylindres creux adoſſés. La torſion du fil d'argent fait de la maniere la plus ſimple & la plus sûre la conſtriction du pédicule de la tumeur. *Voyez l'ouvrage indiqué*. (*Y*)

POLYPÉTALE, FLEUR, (*Botan.*) c'eſt-à-dire fleur à pluſieurs pétales ou feuilles, car tout le monde ſait qu'on donne le nom de *pétale* aux feuilles des fleurs, pour les diſtinguer des feuilles de la plante.

Les fleus compoſées, c'eſt-à-dire qui ont pour enveloppe des *pétales*, ſont d'une ou de pluſieurs pieces, ce qui les a fait appeller ou *monopétales* ou *polypétales*. Il y a des *polypétales* régulieres & des irrégulieres.

Les *polypétales* régulieres ſont à deux pieces comme dans le circéa, ou à quatre comme dans le géroflier, diſpoſition qui leur fait donner le nom de *fleurs en croix*: ou ces pieces y ſont au nombre de cinq comme dans le fenouil, claſſe qui porte le nom d'*ombelifere*; ou elle ſont à ſix pieces comme dans le lis blanc, ce qui a donné lieu d'appeller *fleurs en lis* celles de cette claſſe.

De quelque quantité égale ou inégale qu'elles puiſſent ſurpaſſer celles de ſix pieces, elles forment une autre claſſe de fleurs *polypétales*, j'entends celles de fleurs en roſe, dans laquelle claſſe ſe rangent toutes celles qui, quoique du nombre de trois, quatre, cinq ou ſix pieces, different néanmoins tellement par leurs fruits de celles de ces claſſes ſupérieures, qu'on a été obligé de les en ſéparer: telle eſt la fleur de plantain aquatique, qui nonobſtant qu'elle ſoit à trois pieces ſeulement par le rapport néanmoins de ſa ſemence avec celle des renoncules, ſe range dans cette derniere claſſe; telle eſt la fleur de la tormentille, qui, quoiqu'elle ſoit à quatre pieces, ne peut, à cauſe de ſon fruit différent de ſiliques des fleurs en croix, être placée parmi elles: tel eſt l'œillet, qui, quoiqu'à cinq pieces, ſe met cependant hors de la claſſe des ombelliferes, parce que ſon fruit ne ſe diviſe pas en deux parties; telle eſt la fleur de la joubarbe & des anémones, qui, quoiqu'à ſix pétales, ne donnent jamais des fruits diviſés en trois loges, comme ceux des fleurs de lis, & ne peuvent par conſéquent appartenir à cette claſſe.

Les *polypétales irrégulieres* ſont ainſi appellées, à cauſe de la figure & de la diſpoſition biſarre de leurs pétales en quelque nombre qu'ils puiſſent être; telles ſont celles de deux pieces reſſemblant à deux mufles, comme dans la fumeterre, ou celles de cinq pieces reſſemblant à des papillons communes à toutes les plantes légumineuſes, &c.

Ce mot vient de πολὺ, *beaucoup*, & de πέταλον, *une feuille*; *polypétale* ſignifie donc qui a *beaucoup de feuilles*. (*D. J.*)

POLYPHEME, (*Mytholog.*) le plus célebre & le plus affreux des Cyclopes, il paſſoit pour fils de Neptune. Homere nous a donné le portrait de ce monſtre affreux, & de ſon hiſtorie avec Ulyſſe. Les Mythologues ont imaginé que *Polypheme* étoit un roi de Sicile, dont Ulyſſe enleva la fille nommée *Elpé*, ce qui fit que ceux des compagnons d'Ulyſſe qui tomberent entre les mains du roi furent mis à mort, & lui-même pourſuivi juſqu'à

ce

ce qu'il ſortit de l'île. Euripide a laiſſé une piece intitulée *le Cyclope*, qui n'eſt ni comédie, ni tragédie, mais qui tient de l'une & l'autre. (*D. J.*)

POLYPIER, grouppe compoſée de pluſieurs *polypes* & de leurs loges. On a propoſé de donner le nom de *polypiers* aux productions de mer, qui ont été appellées *plantes marines*, quoiqu'elles ſoient produites par des *polypes* qu'elles renferment; mais cette nouvelle dénomination n'eſt pas en uſage.

POLYPODE, ſ. m. *polypodium*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante qui n'a point de branches & dont les feuilles ſont decoupées preſque juſqu'à la côte en portions étroites & oblongues. Ajoutez aux caracteres de ce genre le port particulier du *polypode*. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Dans le ſyſtème de Linnæus, c'eſt un genre diſtinct de plante capillaire qui renferme le *polypodium* & le *Ionchitis* de Tournefort. Sa fructification eſt marquée par des taches rondes, qui ſe trouvent ſur la partie inférieure du diſque de la feuille.

Des vingt-ſix eſpeces de *polypodes* diſtinguées par Tournefort, nous parlerons ſeulement de la plus commune, *polypodium vulgare*, *I. R. H.* 540.

Sa racine eſt longue d'un demi-pié, preſque de la groſſeur du petit doigt, rempante à fleur de terre garnie de fibres menus comme de poils, relevée de petits tubercucules ſemblables aux piés d'un inſecte; elle eſt brune endehors & verdâtre en-dedans, d'un gout douçâtre, légerement aromatique, à la fin un peu acerbe & ſtiptique.

Elle jette des feuilles qui reſſemblent à celles de la fougere mâle, mais beaucoup plus petites, découpées profondément juſques vers la côte, en partie longues & étroites, couvertes ſur le dos d'une maniere de pouſſiere adhérente, rougeâtre, entaſſée comme par petits tas. Cette poudre examinée au microſcope offre un aſſemblage de coques ſphériques & membraneuſes, qui s'ouvrent en deux parties comme une boîte à ſavonnette, & laiſſent tomber de leur cavité quelques ſemences menues, jaunes, faites en forme de rein, à-peu-près comme celles de la luzerne.

Cette plante qui eſt de la claſſe des capillaires, par conſéquent des plantes qui ne fleuriſſent point, croît dans les forêts, les vallées, & ſur les montagnes ombrageuſes, entre les pierres couvertes de mouſſe, ſur les troncs des vieux arbres, comme frêne, hêtre, coudrier, aulne, & ſur les vieilles murailles. Ce *polypode* eſt verd toute l'année, & ſe peut ramaſſer en tout tems. Au printems, il pouſſe de nouvelles feuilles; &, ſuivant la remarque de Céſalpin, les tubercules de la racine ne ſont autre choſe que les veſtiges des feuilles qui tombent chaque année. (*D. J.*)

POLYPODE DE CHÊNE, *Mat. méd.*) les Pharmacologiſtes ont cru que le *polypode* qui croiſſoit ſur le chêne étoit une eſpece particuliere de cette plante, & qu'elle étoit la meilleure pour les uſages médicinaux; c'eſt pourquoi on trouve toujours l'épithete *quercinum* ou *quernum* de chêne unie au mot *polypode* toutes les fois qu'il eſt queſtion de cette plante dans les livres de médecine. Il eſt reconnu aujourd'hui que cette plante eſt abſolument la même en ſoi, & par rapport à ſes vertus médicinales, ſoit qu'on la cueille ſur le chêne, ſur d'autres arbres, ſur les rochers, ſur les murailles, *&c.*

Ce n'eſt preſque que la racine qui eſt d'uſage en Médecine. Elle a un goût ſucré, & elle eſt légerement laxative, ce qui la fait ranger avec les fruits ſecs appellés *doux*, tels que les figues, les dattes, les raiſins ſecs, *&c.* On l'emploie, comme ces fruits, dans les décoctions pectorales, & dans celles qui ſervent aſſez communément d'excipient aux potions purgatives. La douceur de la racine de *polypode* concourt ſur-tout aſſez efficacement à corriger & maſquer le mauvais goût du ſené; *voyez* CORRECTIF. Cette racine eſt employée à ce dernier titre, c'eſt-à-dire comme correctif dans pluſieurs anciens électuaires purgatifs, tels que le catholicum, le lénitif, la confection, hamech, le diaprun.

Les feuilles de *polypode* entrent dans la poudre contre la rage de paulmier. (*b*)

POLIPTOTE, ſ. m. (*Rhétor.*) terme grec qui veut dire les mêmes mots répétés en différens cas. Quintilien, *liv. IX ch. iij.* comprend cette figure au nombre de celles qu'appelle *per iterationem*, & dit qu'elle ſe fait en pluſieurs manieres. La choſe n'eſt pas aſſez importante pour nous arrêter long-tems. J'obſerverai ſeulement qu'il parle d'une eſpece de *polyptotes* que Cécilius appelloit *métabole*, & qu'il appelle *rerum conjunctarum diverſitatem*. C'eſt une figure qui paroît conſiſter dans l'union de différentes choſes, qui tendent toutes au même but, & qui malgré leur variété, ſervent à faire naître la même idée. Si l'on jette les yeux ſur l'endroit de Quintilien, auquel je renvoie le lecteur, on verra que différentes figures portent le nom de *polyptotes*, & que les unes appartiennent aux penſées, les autres aux mots. On ne peut pas douter que les *polyptotes* lorſqu'ils ſont figures de penſées, ne puiſſent contribuer au pathétique, puiſqu'ils offrent la même idée ſous différens points de vue, & l'on ſent que la grande éloquence peut ſouvent en avoir beſoin.

Pour les *polyptotes* qui ne ſont que figures de mots, & qui font l'emploi d'un nom dans ſes différens cas, ou d'un verbe dans les différens tems, à-moins qu'on ne s'en ſerve bien à-propos, & qu'ils ne ſoient ſoutenus du fond même des choſes, je ne vois pas qu'ils puiſſent être d'un grand ſecours pour le pathétique. L'auteur de la Rhétorique à Hérennius, *liv. IV. ch. xxiij.* dit avec raiſon qu'ils diminuent la ſévérité, la gravité, l'autorité du diſcours oratoire. D'où l'on peut conclure que l'uſage de la plupart des figures de mots ne doit pas être fréquent. On va voir cependant par un ſeul exemple de Virgile, *Enéid. liv. X. v.* 355. que les *polyptotes* de ce genre ajoutent quelquefois à la force du diſcours, & ſervent même à faire image.

Expellere tendunt
Nunc hi, nunc illi: certatur limine in ipſo
Auſoniæ. Magno diſcordes æthere venti
Prælia ſeu tollunt, animis & viribus æquis:
Non ipſi inter ſe, non nubila, non mare cedit,
Anceps pugna diu: ſtant obnixa omnia contra:
Haud aliter trojanæ acies, acieſque latinæ
Concurrunt: hæret pede pes, denſuſque viro vir.

Voilà des *polyptotes* de mots heureuſement mis en uſage. *Nunc hi, nunc illi; trojanæ acies, acieſque latinæ; pede pes, viro vir.* (*D. J.*)

POLIREN, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Crete, ſelon Etienne le géographe. Polybe, *liv. IV. n°.* 53. *&* 61. appelle les habitans *Polyrrhenii*. C'eſt la même ville qui eſt appellée *Polyrrhenium* par Pline, *liv. IV. ch. xij.* & *Polyrrhenia* par Ptolomée, *liv. IV. ch. xvij.*

POLYSPASTON, ſ. m. (*Méch.*) eſt le nom que Vitruve a donné à une machine compoſée de pluſieurs poulies: on l'appelle aujourd'hui *poulie multiple*, ou *mouffle. Voyez* POULIE *&* MOUFFLE. Ce mot eſt formé des deux mots grecs πολὺ, *beaucoup*, & σπάω, *je tire*, parce que la poulie ſert à tirer; & que le *polyſpaſton* eſt un aſſemblage de pluſieurs poulies

Au reſte, on appelle ainſi une machine compoſée de plus de quatre poulies; car celles qui ont trois poulies s'appellent *triſpaſton*, celles de quatre *tetraſpaſton*, &c. (*O*)

POLYSCOPE, ſ. m. (*Optiq.*) verre qui multiplie les objets, c'eſt-à-dire, qui repréſente un objet aux yeux comme s'il y en avoit pluſieurs. Il eſt auſſi appellé *verre à facettes* & *polyhedre*. *Voyez* POLYHEDRE.

Ce mot vient des mots grecs σκέπτομαι, *je vois*, & πολὺ, *beaucoup*. *Voyez auſſi* POLYOPTRE. *Chambers.*

POLYSPERMATIQUE, *en Botanique*, ſe dit de ces plantes qui ont plus de quatre ſemences qui viennent après que la fleur eſt paſſée, ſans aucun ordre ou nombre certain. *Voyez* PLANTE. Ce mot vient du grec πολυ & σπερμα, *ſemence*.

M. Rai en fait une eſpece diſtincte d'herbes, & il les appelle *herbæ ſemine nudo polyſpermæ*; où il entend par les mots *ſemine nudo*, des ſemences qui ne ſe dépouillent pas d'elles-mêmes des tégumens ou des enveloppes qu'elles ont, ou qu'elles paroiſſent avoir, mais qui tombent de la même plante toutes couvertes. *Voyez* SEMENCE.

On ſubdiviſe les herbes *polyſpermatiques*, 1°. en celles qui ont un calice ou périanthium, qui conſiſte premierement en trois feuilles & une fleur tripétale, tel que le plantain aquatique & la ſagittaire, qui ſont toutes deux des plantes aquatiques; ou en fleur polypétale, & le calice qui tombe avec elle, comme la petite chéllidoine; ou qui reſte après que la fleur eſt paſſée, comme dans l'hépatique mobile. Secondement, de cinq feuilles, qui dans quelques-unes tombent avec la feuille, comme dans la renoncule; & dans d'autres ſont permanentes, comme dans l'ellébore noire ferulacée; ou annuelles, comme dans la fleur adonis. Troiſiemement, de huit feuilles, comme la mauve & l'alcée. Quatriemement, de dix feuilles, comme la caryophille, la fragaria, le pentapſillum, la tormentille, l'argentine, la guimauve & la pentaphilloïde.

2°. Celles qui n'ont point de calice ou de périanthium, comme la clematitis, la filipendule, l'ulmaire, l'anémone des forêts, la pulſatille, *&c.*

POLYSYLLABIQUES, adj. (*Phyſ.*) ſont ceux qui répetent pluſieurs ſyllabes ou pluſieurs mots. *Voyez* ECHO.

POLYSYNDETON, (*Belles-Lettres.*) figure de Rhétorique qui conſiſte à multiplier dans une même phráſe les conjonctions copulatives; comme dans celle-ci: *me præ cæteris, & colit; & obſervat, & diligit.* L'aſyndeton eſt opposée à cette figure. *Voyez* ASINDETON.

POLYTHÉISME, ſ. m. (*Métaphyſiq.*) le *polythéiſme* eſt une opinion qui ſuppoſe la pluralité des dieux. Il eſt étonnant dans quels excès l'idolâtrie a précipité ſes ſectateurs. Liſez-en la deſcription dans le diſcours de M. de Meaux ſur l'Hiſtoire univerſelle. ,, Tout étoit ,, dieu, dit ce grand prélat, excepté Dieu lui même. & ,, le monde que Dieu avoit fait pour manifeſter ſa puiſ- ,, ſance, ſembloit être devenu un temple d'idoles. Le ,, genre humain s'égara juſqu'à adorer ſes vices & ſes ,, paſſions; & il ne faut pas s'en étonner; il n'y avoit ,, point de puiſſance plus inévitable ni plus tyrannique ,, que la leur. L'homme accoutumé à croire divin tout ,, ce qui étoit puiſſant, comme il ſe ſentoit entraîné au ,, vice par une force invincible, crut aiſément que cette ,, force étoit hors de lui; il s'en fit bien-tôt un dieu. ,, C'eſt par-là que l'amour impudique eut tant d'autels, ,, & que des impuretés qui font horreur, commencerent ,, à être mêlées dans les ſacrifices. La cruauté y entra en ,, même tems. L'homme coupable qui étoit troublé par ,, le ſentiment de ſon crime, & regardoit la divinité com- ,, me ennemie, crut ne pouvoir l'appaiſer par les victimes ,, ordinaires. Il fallut verſer le ſang humain avec celui ,, des bêtes. Une aveugle fureur pouſſoit les peres à im- ,, moler leurs enfans, & à les brûler à leurs dieux au lieu ,, d'encens. Ces ſacrifices étoient communs dès le tems ,, de Moïſe, & ne faiſoient qu'une partie de ces horri- ,, bles iniquités des Amorrhéens dont Dieu commit la ,, vengeance aux Jſraélites. Mais ils n'étoient pas parti- ,, culiers à ces peuples. On ſait que dans tous les peuples ,, du monde, ſans en excepter aucun, les hommes ont ſa- ,, crifié leurs ſemblables; & il n'y a point eu d'endroits ,, ſur la terre où l'on n'en ait ſervi à ces triſtes & affreu- ,, ſes divinités, dont la haine implacable pour le genre ,, humain exigeoit de telles victimes. Au milieu de tant ,, d'ignorances l'homme vint à adorer juſqu'à l'œuvre de ,, ſes mains. Il crut pouvoir renfermer l'eſprit divin dans ,, ſes ſtatues; & il oublia ſi profondement que Dieu l'a- ,, voit fait, qu'il crut à ſon tour pouvoir faire un dieu. ,, Qui le pourroit croire, ſi l'expérience ne nous faiſoit ,, voir qu'une erreur ſi ſtupide & ſi brutale n'étoit pas ſeu- ,, lement la plus univerſelle, mais encore la plus enraci- ,, née & la plus incorrigible parmi les hommes? Ainſi il ,, faut reconnoître, à la confuſion du genre humain; que ,, la premiere des vérités, celle que le monde prêche, ,, celle dont l'impreſſion eſt la plus puiſſante, étoit la plus ,, éloignée de la vue des hommes.

Les Athées prétendent que le culte religieux rendu à des hommes après leur mort, eſt la premiere ſource de l'idolâtrie, & ils en concluent que la religion eſt originairement une inſtitution politique, parce que les premiers hommes qui furent déifiés, étoient ou des législateurs, ou des magiſtrats, ou d'autres bienfaiteurs publics. C'eſt ainſi que parmi les anciens, Évhémerus, ſurnommé l'*athée*, compoſa un traité pour prouver que les premiers dieux des Grecs étoient des hommes. Cicéron qui pénétra ſon deſſein, obſerve fort judicieuſement que ce ſentiment tend à renverſer toute religion. Parmi les modernes, l'anglois Toland a écrit une brochure dans le même deſſein, intitulée, *de l'origine de l'idolatrie, & des motifs du paganiſme*. La conduite uniforme de ces deux écrivains eſt ſinguliere. Evhémerus prétendoit que ſon deſſein étoit ſeulement d'expoſer la fauſſeté de la réligion populaire de la Grece, & Toland a prétendu de même que ſon deſſein n'étoit que d'écrire contre l'idolâtrie payenne, tandis que le but réel de l'un & de l'autre étoit de détruire la religion en général.

On doit avouer que cette opinion ſur la premiere origine de l'idolâtrie a une apparence plauſible, mais cette apparence n'eſt fondée que ſur un ſophiſme qui confond l'origine de l'idolâtrie avec celle de tout culte religieux en général. Or il eſt non-ſeulement poſſible mais même il eſt extrèmement probable que le culte de ce qu'on croyoit la premiere & la grande cauſe de toutes choſes, a été antérieur à celui des idoles, le culte idolâtre n'ayant aucune des circonſtances qui accompagnent une inſtitution originaire & primitive ayant au contraire toutes celles qui accompagnent une inſtitution dépravée & corrompue. Cela eſt non-ſeulement poſſible & probable, mais l'hiſtoire payenne prouve de plus que le culte rendu aux hommes déifiés aprés leur mort, n'eſt point la premiere ſource de l'idolâtrie.

Un auteur dont l'autorité tient une des premieres places dans le monde ſavant, auſſi différent de Toland par le cœur que par l'eſprit; je veux dire le grand Newton dans ſa chronologie grecque; paroît être du même ſentiment que lui ſur l'origine de l'idolâtrie. ,, Eacus, dit- ,, il, fils d'Egina, & de deux générations plus ancien ,, que la guerre de Troie, eſt regardé par quelques-uns ,, comme le premier qui ait bâti un temple dans la Gre- ,, ce. Vers le même tems les oracles d'Egypte y furent ,, introduits; ainſi que la coutume de faire des figures ,, pour repréſenter les dieux; les jambes liées enſemble, ,, de la même maniere que les momies égyptiennes. Car ,, l'idolâtrie naquit dans la Chaldée & dans l'Egypte, ,, & ſe répandit de-là, &c. Les pays qu'arroſent le Ty- ,, gre & le Nil, étant extremement fertiles furent les ,, premiers habités par le genre humain, & par conſé- ,, quent ils commencerent les premier à adorer leurs rois ,, & leurs reines après leur mort ,,. On voit par ce paſſage que cet illuſtre ſavant a ſuppoſé que le culte rendu aux hommes déifiés, étoit le premier genre d'idolâtrie, & il ne fait qu'en inſinuer la raiſon, ſavoir que le culte rendu aux hommes après leur mort, a introduit le culte des ſtatues. Car les Egyptiens adorerent d'abord leurs grands hommes décédés en leurs propres perſonnes c'eſt-à-dire leurs momies; & après qu'elles eurent été perdues, conſumées ou détruites, ils les adorerent ſous des figures qui les repréſentoient, & dont les jambes, à l'imitation des momies, étoient liées enſemble. Il paroit que M. Newton s'eſt lui-même donné le change en ſuppoſant que le culte des ſtatues étoit inſéparablement uni à l'idolâtrie en général; ce qui eſt contraire à ce que rapporte Hérodote, que les Perſes qui adoroient les corps céleſtes, n'avoient point de ſtatues de leurs dieux, & à ce que Denis d'Halycarnaſſe nous apprend que les Romains, dont les dieux étoient des hommes déifiés après leur mort, les adorerent pendant pluſieurs ſiecles ſans ſtatues.

Mais ce qui eſt remarquable, c'eſt que dès l'entrée de la queſtion, les eſprits forts renverſent eux-mêmes ce qu'ils prétendent établir. Leur grand principe eſt que la crainte a d'abord fait des dieux; *primus in orbe deos fecit timor*; & cependant ſi on veut les croire, ces premiers dieux furent des hommes déifiés après leur mort à cauſe de leurs bienfaits envers leur patrie & le genre humain. Sans m'arrêter à cette contradiction, il eſt certain que ce grand principe de crainte eſt en toute maniere incompatible avec leur ſyſtême. Car les ſiecles où la crainte régnoit le plus, & étoit la paſſion dominante du genre humain, furent ceux qui précéderent l'établiſſement des ſociétés civiles, lorſque la main de chaque homme étoit tournée contre ſon frere. Si la crainte étoit donc le principe de la religion, il s'enſuivroit inconteſtablement que la religion exiſtoit avant l'établiſſement des ſociétés.

Comme l'eſpérance & la crainte, l'amour & la haine ſont les grands reſſorts des penſées & des actions des hommes, je ne crois pas que ce ſoit aucune de ces paſſions en particulier, mais je crois que toutes enſemble ont contribué à faire naître l'idée des êtres ſupérieurs dans l'eſprit des premiers mortels, dont la raiſon brute n'avoit point acquis la connoiſſance du vrai Dieu, & dont les mœurs dépravées en avoient effacé la tradition.

Ces premiers hommes encore dans l'état de nature, où ils trouvoient toute leur ſubſiſtance dans les productions de la terre, ont dû naturellement obſerver ce qui avançoit ou retardoit ces productions; enſorte que le ſoleil qui anime le ſyſtème du monde dut bientôt être regardé comme la divinité éminemment bienfaiſante. Le tonnerre, les éclairs, les orages, les tempêtes furent regardés comme des marques de ſa colere; & chaque orbe céleſte en particulier fut enviſagé ſous la même face, à proportion de ſon utilité & de ſa magnificence; c'eſt ce qui paroît de plus naturel ſur l'origine de l'idolâtrie, & les réfléxions ſuivantes le vont mettre entierement dans ſon jour.

On trouve des veſtiges de l'adoration des aſtres chez toutes les nations. Moyſe Maimonide prétend qu'elle a précedé le déluge, & il en fixe la naiſſance vers le tems d'Enoch; c'eſt auſſi le ſentiment de la plûpart de rabbins qui aſſurent que ce fut-là un des crimes que Dieu châtia par les eaux du déluge. Je ne detaillerai point ici leurs raiſons, qui ſont combattues par les SS. Peres & par les meilleurs interpretes de l'ancien teſtament, & je tomberai d'accord avec ces derniers, que l'idolâtrie n'a commencé qu'après le déluge; mais en même tems je dois avouer qu'elle fit des progrès ſi rapides & ſi contagieux que les origines de tous les grands peuples qui tirerent leur naiſſance ou des enfans ou des petits enfans de Noé en furent infectés. Les Juifs, hors quelques intervalles d'égarement, ſe conſerverent dans la créance de l'unité

de Dieu, ſous la main duquel ils étoient ſi particulierement. Ils ne méconnurent point le grand ouvrier, pour admirer les beautés innombrables de l'ouvrage. Il faut cependant convenir, que ſi le peuple hébreu n'a point adoré les aſtres, il les a du moins regardé comme des êtres intelligens qui ſe connoiſſent eux-mêmes, qui obéiſſent aux ordres de Dieu, qui avancent ou retardent leurs courſes, ainſi qu'il le leur preſcrit. Origène va encore plus loin, & il ſoupçonne que les aſtres ont la liberté de pécher & de ſe repentir de leurs fautes. Sans doute que lui, qui allégoriſoit toutes choſes, prenoit à la lettre ce paſſage de Job: *les cieux & les aſtres ne ſont pas purs devant Dieu*. Que d'erreurs groſſieres ſont nées de l'ignorance de l'Aſtronomie! combien les découvertes modernes nous ont dévoilé de vérités capitales, de points importans!

Les peuples les plus anciens du nord & du ſud, les Sueves, les Arabes, les Africains, qui ont vécu long-tems ſans être civiliſés, adoroient tous les corps céleſtes. M. Sale, auteur anglois, entierement verſé dans l'hiſtoire des Arabes, rapporte qu'après de longues obſervations & expériences ſur les changemens qui ſurviennent dans l'air, ces peuples attribuerent enfin aux étoiles une puiſſance divine. Les Chinois, les Péruviens & les Méxicains paroiſſent auſſi avoir d'abord adoré les corps céleſtes; actuelement même les Chinois lettrés qui forment une ſecte particuliere, ſemblent ſe faire une divinité d'une certaine vertu répandue dans l'univers, & ſur-tout dans le ciel matériel.

En un mot toute l'antiquité eſt unanime ſur ce point & elle nous apprend que le premier culte religieux rendu à des créatures a eu pour objet les corps céleſtes; c'étoit une vérité ſi évidente & ſi univerſellement reconnue, que Critius fameux athée, a été obligé de l'admettre. Il ne peut y avoir que la force de la vérité qui lui ait arraché cet aveu, puiſque cela même détruit entierement ſon ſyſteme ſur l'origine de la religion; voici le paſſage.

„ Il y a eu un tems où l'homme vivoit en ſauvage, ſans
„ lois, ſans gouvernement, miniſtre & inſtrument de
„ la violence, où la vertu n'avoit point de récompenſe
„ ni le vice de châtiment. Les lois civiles furent in-
„ ventées pour refréner le mal; alors la juſtice préſida
„ à la conduite du genre humain. La force devint l'eſ-
„ clave du droit, & un châtiment inexorable pourſuivit
„ le coupable; ne pouvant plus déſormais violer ouver-
„ tement la juſtice, les hommes conſpirerent ſecretement
„ pour trouver le moyen de nuire aux autres. Quelque
„ politique ruſé, habile dans la connoiſſance du cœur
„ humain imagina de combattre ce complot par un au-
„ tre, en inventant quelque nouveau principe, capable
„ de tenir dans la crainte les méchans, lorſque même
„ ils diroient, penſeroient ou feroient du mal en ſecret;
„ c'eſt ce qu'il exécuta en propoſant aux peuples la créan-
„ ce d'un Dieu immortel, être d'une connoiſſance ſans
„ bornes, d'une nature ſupérieure & éminente. Il leur
„ dit que ce Dieu pouvoit entendre & voir tout ce que
„ les mortels faiſoient & diſoient ici bas, & que la pre-
„ miere idée du crime le plus caché ne pouvoit point
„ ſe dérober à la connoiſſance d'un être, dont la con-
„ noiſſance étoit l'eſſence même de ſa nature; c'eſt ainſi
„ que notre politique en inculquant ces notions, devint
„ l'auteur d'une doctrine merveilleuſement ſéduiſante,
„ tandis qu'il cachoit la vérité ſous le voile brodé de
„ la fiction; mais pour ajouter la terreur au reſpect, il
„ leur dit que les dieux habitoient les lieux conſacrés à
„ tous les phantômes & à ces horreurs paniques, que les
„ hommes ont été ſi ingénieux à imaginer pour s'épou-
„ vanter eux-mêmes, ajoutant des miſeres imaginaires à
„ une vie déja ſurchargée de maux. Ces lieux où la lu-
„ miere foudroyante des météores enflammés, accom-
„ pagnée des éclats horribles du tonnere, traverſe la
„ voûte étoilée des cieux, l'ouvrage admirable de ce
„ vieux & ſage architecte, le tems où les cohortes aſſo-
„ ciées des ſpheres lumineuſes, rempliſſent leurs révo-
„ lutions régulieres & bienfaiſantes & d'où des pluies ra-
„ fraichiſſantes deſcendent pour recréer la terre altérée;
„ telle fut l'habitation qu'il aſſigna à ſes dieux, place
„ propre à l'exercice de leurs fonctions. telles furent les
„ terreurs dont il ſe ſervit pour prévenir les maux, étouf-
„ fer les déſordres dans leur naiſſance, faire jouer le reſ-
„ ſort de ſes lois, & introduire la religion ſi néceſſaire
„ aux magiſtrats. Tel eſt à mon avis, l'artifice dont on
„ s'eſt ſervi pour faire croire à des hommes mortels qu'il
„ y avoit des êtres immortels.

Ce ſeroit abuſer de la patience du lecteur, que d'accumuler les citations; mais comme l'Egypte & la Grece de tous les pays, ſont ceux où la politique & l'économie civile prirent les racines les plus profondes & s'étendirent de-là preſque par-tout, effacerent la mémoire de l'ancienne idolâtrie, par l'idolâtrie plus récente de déifier les hommes après leur mort, & que pluſieurs auteurs modernes en ont conclu, que ce dernier genre d'idolâtrie avoit été le premier de tous; je rapporterai ici ſeulement deux témoignages de l'antiquité pour prouver que l'adoration des corps céleſtes a été le premier genre d'idolâtrie dans ces deux pays auſſi-bien que dans tous les autres. „ Il me paroît, dit Platon dans ſon Cratylus, que les pre- „ miers hommes qui ont habité la Grece, n'avoient „ point d'autres dieux que ceux que pluſieurs barbares „ adorent encore actuellement ſavoir, le ſoleil, la lune „ la terre, les étoiles, les cieux „. Par ces nations barbares, Platon entend également, celles qui étoient civiliſèes & celles qui ne l'étoient pas; ſavoir, les Perſes & les ſauvages d'Afrique, qui au rapport d'Hérodote adoroient également les aſtres, dont la lumiere bienfaiſante renouvelle toute la nature.

Le ſecond témoignage que j'ai à rapporter, regarde les Egyptiens, & il eſt tiré du premier livre de Diodore de Sicile. „ Les premiers hommes, dit-il, en par- „ lant de cette nation, levant les yeux vers le ciel, frap- „ pés de crainte & d'étonnement à la vûe du ſpectacle „ de l'univers, ſuppoſerent que le ſoleil & la lune en „ étoient les principaux dieux & qu'ils étoient éternels „. La raiſon que cet hiſtorien rapporte rend ſa propoſition génerale, l'étend à toutes les nations, & fait voir qu'il croyoit que ce genre d'idolâtrie avoit été le premier en tout autre lieu auſſi bien qu'en Egypte.

En général, les anciens croyoient que tout ce qui ſe meut de lui-même & d'une maniere réglée, participe bien ſurement à la divinité, & que le principe intérieur par lequel il ſe meut, eſt non ſeulement increé, mais encore exempt de toute altération. Cela ſuppoſé, on voit que dans la penſée où étoient les anciens, que les aſtres ſe mouvoient d'eux-mêmes, ils devoient néceſſairement les regarder comme des dieux, comme les auteurs & les conſervateurs de l'univers.

Au reſte, c'étoient le ſoleil & la lune, qui par leur éclat & leur lumiere ſe rendoient dignes des principaux hommages, dont le peuple ſuperſtitieux honoroit les aſtres. Le ſoleil ſe nommoit le *roi*, le *maître* & le *ſouverain*; & la lune la *reine*, la *princeſſe* du ciel. Tous les autres globes lumineux paſſoient ou pour leurs conſeillers, ou pour leurs gardes, ou pour leur armée. L'Ecriture-ſainte paroît elle-même s'accomoder à ce langage, en faiſant mention de la milice du ciel, à qui le peuple offroit ſes hommages.

Théodoret, en voulant piquer les payens ſur le culte qu'ils rendoient encore de ſon tems aux aſtres; fait une réfléxion bien ſenſée. Le ſouverain arbitre de la nature, dit-il, a doué ſes ouvrages de toutes les perfections dont ils étoient ſuſceptibles; mais comme il a craint que l'homme foible & timide n'en fût ébloui, il a entremêlé ces mêmes ouvrages de quelques défauts & de quelques imperfections, afin que d'un côté ce qu'il y a de grand & de merveilleux dans l'univers s'attirât notre admiration, & que de l'autre, ce qui s'y trouve d'incommode & de différence, nous ôtât la penſée de lui rendre aucun culte divin. Ainſi de quelque éclat, de quelque lumiere dont brillent le ſoleil & la lune, il ne faut qu'un ſimple nuage pour effacer l'un en plein midi, & pour obſcurcir l'autre pendant les plus belles nuits de l'été. Ainſi la terre eſt une ſource inépuiſable de tréſors, elle ne reſſent aucune vieilleſſe, elle renouvelle ſes libéralités en faveur des hommes laborieux; mais de peur qu'on ne fût tenté de l'adorer & de lui offrir des reſpects, Dieu en a fait un théatre des plus grandes agitations, le ſéjour des maladies cruelles & des guerres ſanglantes. Parmi les animaux utiles ſe trouvent les ſerpens venimeux, & parmi les plantes ſalutaires ſe cueillent des herbes qui empoiſonnent.

On invoquoit plus particulierement le ſoleil ſur les hauts lieux ou toîts des maiſons, à la lumiere & en plein jour: on invoquoit de la même maniere la lune dans les bocages & les vallées, à l'ombre & pendant la nuit; & c'eſt à ce culte ſecret qu'on doit rapporter l'origine de tant d'actions indécentes, de tant de coutumes folles, de tant d'hiſtoires impures, dont il eſt étonnant que des hommes, d'ailleurs ſenſés & raiſonnables, ayent pû faire une matiere de religion. Mais de quoi ne ſont pas capables ceux qui viennent à s'oublier eux-mêmes, & qui font céder la lumiere de l'eſprit aux rapides égaremens du cœur? A cette adoration des aſtres tenoit celle du feu, en tant qu'il eſt le plus noble des élémens, & une vive image du ſoleil. On ne voyoit même autrefois aucun ſacrifice ni aucune cérémonie religieuſe, où il n'entrât du feu. Celui qui ſervoit à parer les autels,

& à

& à conſumer les victimes qu'on immoloit aux dieux étoit traité avec beaucoup d'égard & de diſtinction. On feignoit qu'il avoit été apporté du ciel, & même ſur l'autel du premier temple que Zoroaſtre avoit fait batir dans la ville de Zix en Médie. On n'y jettoit rien de gras ni d'impur; on n'oſoit même le regarder fixément: *tanta gentium in rebus frivolis*, s'écrie Pline, *plerumque religio eſt*. Pour en impoſer davantage, les prêtres payens toujours fourbes & impoſteurs, entretenoient ce feu ſecrettement, faiſoient accroire au peuple, qu'il étoit inaltérable & ſe nourriſſoit de lui-même. Le lieu du monde où l'on revéroit davantage le feu, étoit la Perſe. Il y avoit des enclos fermés de murailles & ſans toît, où l'on en faiſoit aſſidument, & où le peuple ſoumis venoit à certaines heures pour prier. Les perſonnes qualifiées ſe ruinoient à y jetter des eſſences précieuſes & des fleurs odoriférantes. Les enclos qui ſubſiſtent encore peuvent être regardés comme les plus anciens monumens de la ſuperſtition.

Ce qui embarraſſe les Savans ſur l'origine de l'idolâtrie, c'eſt qu'on n'a pas fait aſſez d'attention aux degrés par leſquels l'idolâtrie des hommes déïfiés après leur mort, a ſupplanté l'ancienne & primitive idolâtrie des corps céleſtes. Le premier pas vers l'apothéoſe a été de donner aux héros & aux bienfaiteurs publics le nom de l'être qui étoit le plus eſtimé & le plus révéré. C'eſt ainſi qu'un roi fut appellé *le ſoleil*, à cauſe de ſa munificence, & une reine *la lune*, à cauſe de ſa beauté. Ce même genre d'adulation ſubſiſte encore parmi les nations orientales, quoique dans un degré ſubordonné; ces titres étant aujourd'hui plutôt un compliment civil, qu'un compliment religieux. A meſure qu'un genre d'adulation fit des progrès, on retourna la phraſe, & alors la planete fut appellée du nom du héros, afin ſans doute d'accoutumer plus facilement à ce nouveau genre d'adoration, ce peuple déja accoutumé à celle des planetes. Diodore de Sicile après avoir dit que le ſoleil & la lune furent les premiers dieux d'Egypte, ajoute qu'on appella le ſoleil du nom d'*Oſiris*, & la lune du nom d'*Iſis*.

Par cette maniere d'introduire un nouveau genre d'idolâtrie, l'ancienne & la nouvelle furent confondues enſemble. On peut juger de l'excès de cette confuſion par la ſavante collection de Voſſius, ſur la théologie des payens, où l'on voit de combien d'obſcurités on a embrouillé ce point de l'antiquité, en ſe propoſant de l'expliquer, dans la ſuppoſition qu'un de ces deux genres d'idolâtrie, n'étoit qu'une idée ſymbolique de l'autre.

M. l'abbé Pluche, dans ſon *hiſtoire du ciel*, a inventé un nouveau ſyſtème ſur l'origine de l'idolâtrie. Il prétend que ce n'eſt point l'admiration du ſoleil qui a fait adorer le ſoleil à la place de ſon auteur. Jamais, dit-il, ce ſpectacle de l'univers n'a corrompu les hommes; jamais il ne les a détournés de la penſée d'un être moteur de tout, & de la reconnoiſſance qu'ils doivent à une providence toujours féconde en nouvelles libéralités; il les y rappelle, loin de les en détourner. L'écriture ſymbolique des Egyptiens, ſi on l'en croit, par l'abus que la cupidité en a fait, eſt la ſource du mal. Toutes les nations s'y ſont empoiſonnées, en recevant les caracteres de cette écriture ſans en recevoir le ſens. Une autre conſéquence de ce ſyſtème, tout auſſi naturelle, c'eſt que les anciens dieux n'ont point été des hommes réels; la ſeule mépriſe des figures hiéroglyphiques a donné naiſſance aux dieux, aux déeſſes, aux métamorphoſes, aux augures, & aux oracles. C'eſt-là ce qu'il appelle rapporter toutes les branches de l'idolâtrie à une ſeule & même racine; mais ce ſyſtème eſt démenti par les myſtères ſi célebres parmi les payens; on y enſeignoit avec ſoin que les dieux étoient des hommes déïfiés après leur mort. M. l'abbé Pluche tâche de prouver ſon ſentiment par l'autorité de Cicéron, & Cicéron dit poſitivement dans ſes tuſculanes, que les cieux ſont remplis du genre humain. Il dit encore dans ſon traité de la nature des dieux, que les dieux étoient des hommes puiſſans & illuſtres, qui avoient été déïfiés après leur mort. Il rapporte qu'Evhemerus enſeigne où ils ſont enterrés, ſans parler, ajoute-t-il, de ce qui s'enſeigne dans les myſteres d'Eleuſis & de Samothrace. Cependant malgré des preuves ſi déciſives, M. l'abbé Pluche, en parlant des myſteres, prétend que ce ne ſont point des dieux qu'il faut chercher ſous ces enveloppes, qu'elles ſont plutôt deſtinées à nous apprendre l'état des choſes qui nous intéreſſent; & ces choſes qui nous intéreſſent ne ſont, ſelon lui, que le ſens des figures qu'on y repréſentoit, réduit aux réglemens du labourage encore informe, aux avantages de la paix, & à la juſtice qui donne droit d'eſpérer une meilleure vie.

Mais pour renverſer de fond en comble tout le ſyſtème de M. l'abbé Pluche, je vais rapporter un témoignage déciſif, tiré de deux des plus grands peres de l'Egliſe, & qui prouve que l'hiérophante dans les myſtères même d'Egypte, où M. l'abbé Pluche a placé le lieu de la ſcene, enſeignoit que les dieux nationnaux étoient des hommes qui avoient été déïfiés après leur mort. Le trait dont il s'agit eſt du tems d'Alexandre, lorſque l'Egypte n'avoit point encore ſuccé l'eſprit ſubtil & ſpéculatif de la philoſophie des Grecs. Ce conquérant écrit à ſa mere que le ſuprème hiérophante des myſtères égyptiens lui avoit découvert en ſecret les inſtructions myſtérieuſes que l'on y donnoit, concernant la nature des dieux nationnaux. Saint Auguſtin & ſaint Cyprien nous ont conſervé ce fait curieux de l'hiſtoire ancienne: voici ce qu'en dit le premier dans le huitieme livre de la *Cité de Dieu*. „ Ces choſes ſont de la même eſpece que „ celles qu'Alexandre écrivit à ſa mere, comme lui „ ayant été révélées par un certain Léon, le ſuprème „ hiérophante des myſteres d'Egypte; ſavoir que Picus, „ non-ſeulement Faunus, Enée, Romulus, & même „ Hercule, Eſculape, Bacchus, fils de Sémelé, Caſtor „ & Pollux, & les autres de même rang, étoient des „ hommes que l'on avoit déïfiés après leur mort; mais „ encore que les dieux de la premiere claſſe, auxquels „ Cicéron paroît faire alluſion dans ſes tuſculanes, comme „ Jupiter, Junon, Saturne, Neptune, Vulcain, Veſta, „ & pluſieurs autres, que Varron voudroit par des „ allégories transformer dans les élémens ou les parties „ du monde, avoient été de même que les autres, des „ hommes mortels. Léon rempli de crainte, ſachant „ qu'en révélant ces choſes, il révéloit les ſecrets des „ myſteres, ſupplia Alexandre, qu'après les avoir communiqués „ à ſa mere, il lui ordonnât de brûler ſa lettre „. Saint Cyprien dit que la crainte du pouvoir d'Alexandre extorqua de l'hiérophante *le ſecret des hommes dieux*.

Ces différens témoignages confirment de plus en plus que les myſteres avoient été deſtinés à découvrir la fauſſeté des divinités populaires, afin de ſoutenir la religion des hommes de bon ſens, & de les exciter au ſervice de leur patrie. Dans cette ancienne inſtitution imaginée par les hommes les plus ſages & les plus habiles, en enſeignant que les dieux étoient des hommes déïfiés à cauſe de leurs bienfaits envers la ſociété: rien n'étoit plus propre que l'hiſtoire de ces bienfaits à exciter le zèle à l'héroiſme. D'un autre côté, la découverte du véritable état de ces héros ſur la terre, qui avoient participé à toutes les foibleſſes de la nature humaine, prévenoit le mal qu'auroit pû produire l'hiſtoire de leurs vices & de leurs déréglemens; hiſtoire propre à faire accroire aux hommes qu'ils étoient autoriſés par l'exemple des dieux à donner dans les mêmes excès. Si l'on ſuppoſe avec M. Pluche, que tous les dieux provenoient d'un alphabet égyptien, quel motif peut-on ſuppoſer dans les peuples, qui les ait entraînés vers l'idolâtrie? Ils s'y ſeroient précipités, pour ainſi dire, de gaieté de cœur, ſans y avoir été déterminés, ſans aucune de ces paſſions vives & véhémentes qui agiſſent également ſur le cœur & ſur l'eſprit, qui accompagnent toujours les grandes révolutions, & qui régnant avec une force univerſelle dans le cœur de tous les hommes, peuvent ſeules être enviſagées comme la cauſe d'une pratique univerſelle. Mais que l'on ſuppoſe au contraire ce que toute l'antiquité nous apprend, que les peuples ont adoré leurs ancêtres & leurs premiers rois, à cauſe des bienfaits qu'ils en avoient reçu, on ne peut alors concevoir un motif plus puiſſant ni plus capable de les avoir conduits à l'idolâtrie; & de la ſorte l'hiſtoire du genre humain ſe concilie avec la connoiſſance de la nature humaine, & celle de l'effet des paſſions.

Ce n'eſt point une ſimple conjecture que de croire qu'une reconnoiſſance ſuperſtitieuſe fit regarder comme des dieux les inventeurs des choſes utiles à la ſociété. Euſebe juge compétent, s'il y en eut jamais, des ſentimens de l'antiquité, atteſte ce fait, comme un fait notoire & certain. Ce ſavant évêque dit, que ceux qui dans les premiers âges du monde excellerent par leur ſageſſe, leur force, ou leur valeur, ou qui avoient le plus contribué au bien commun des hommes, ou inventé, ou perfectionné les Arts, furent déïfiés durant leur vie même, ou immédiatement après leur mort. C'eſt ce qu'Euſebe avoit lui-même puiſé dans une des hiſtoires des plus anciennes & des plus reſpectables, l'hiſtoire phénicienne & ſanchoniate, qui donne un détail fort exact de l'origine du culte des héros, & qui nous apprend expreſſément que leur déïfication ſe fit immédiatement après leur mort, tems où le ſouvenir de leurs bienfaits

étoit encore récent dans la mémoire des hommes, & où les mouvemens d'une reconnoiſſance vive & profonde abſorbant, pour ainſi dire, toutes les facultés de leur ame, enflammoient les cœurs & les eſprits de cet amour & de cette admiration, que M. Pope a ſi parfaitement dépeint dans ſon *eſſai ſur l'homme*.

Un mortel généreux, par ſes ſoins, ſa valeur,
Du public qu'il aimoit, faiſoit-il le bonheur?
Admiroit-on en lui les qualités aimables
Qui rendent aux enfans les peres reſpectables?
Il commandoit ſur tous, il leur donnoit la loi,
Et le pere du peuple en devenoit le roi.
Juſqu'à ce tems fatal, ſeul reconnu pour maître,
Tout patriarche étoit le monarque, le prêtre,
Le pere de l'état qui ſe formoit ſous lui.
Ses peuples après Dieu n'avoient point d'autre appui.
Ses yeux étoient leur loi, ſa bouche leur oracle,
Jamais ſes volontés ne trouverent d'obſtacle;
De leur bonheur commun il devint l'inſtrument,
Du ſillon étonné tira leur aliment.
Il leur porta les Arts, leur apprit à réduire
Le feu, l'air, & les eaux aux lois de leur empire,
Fit tomber à leurs piés les habitans des airs,
Et tira les poiſſons de l'abyme des mers.
Lorſqu'enfin abattu ſous le poids des années
Il s'éteint & finit ſes longues deſtinées,
Cet homme comme un dieu ſi long-tems honoré,
Comme un foible mortel par les ſiens eſt pleuré.
Jaloux d'en conſerver les traits & la figure,
Leur zele induſtrieux inventa la peinture.
Leurs neveux attentifs à ces hommes fameux
Qui par le droit du ſang avoient régné ſur eux,
Trouvent-ils dans leur ſuite un grand, un premier pere,
Leur aveugle reſpect l'adore & le révere.

Ces premiers ſentimens antérieurs à l'idolâtrie, en furent la premiere cauſe par les paſſions d'amour & d'admiration qu'ils exciterent dans un peuple encore ſimple & ignorant. On ne doit pas être étonné qu'un peuple de ce caractere ait été porté à regarder comme des eſpeces de dieux, ceux qui avoient enſeigné aux hommes à s'aſſujettir les élémens. Ils devinrent le ſujet de leurs hymnes, de leurs panégyriques, & de leurs hommages; & l'on peut obſerver que parmi toutes les nations, les hommes dont la mémoire fut conſacrée par un culte religieux, ſont les ſeuls de ces tems anciens & ignorans, dont le nom n'ait point été enſeveli dans l'oubli.

On a vu dans des tems poſtérieurs, lorſque les circonſtances étoient ſemblables, des hommes parvénir aux honneurs divins avec autant de facilité & de ſuccès, que les anciens héros, qu'Oſiris, Jupiter, ou Bélus; car la nature en général eſt uniforme dans ſes démarches. On s'eſt à la vérité mocqué des apothéoſes d'Alexandre & de Céſar; mais c'eſt que les nations au milieu deſquelles ils vivoient, étoient trop éclairées. Il n'en fut pas de même d'un Odin, qui vivoit vers le tems de Céſar, & qui fut mis par le peuple du nord au-deſſus de tous les autres dieux. C'eſt que ces peuples étoient encore barbares & ſauvages, & qu'une pareille farce ne peut être jouée avec applaudiſſement, que le lieu de la ſcene ne ſoit parmi un peuple groſſier & ignorant.

Tacite rapporte que c'étoit une coutume générale parmi les nations du nord, que de déïfier leurs grands hommes, non à la maniere des Romains leurs contemporains, uniquement par flatterie & par perſuaſion intime, mais ſérieuſement & de bonne foi. Un trait qui ſe trouve dans Ezéchiel, confirme que l'apothéoſe ſe faiſoit ſouvent du vivant même des rois. *Ton cœur s'en glorifie*, dit Dieu en s'adreſſant au roi de Tyr par la bouche de ſon prophete, *tu as dit, je ſuis un dieu, je ſuis aſſis ſur le trône de Dieu au milieu de la mer, cependant tu n'es qu'un homme & non un dieu.... Diras-tu encore que tu es un dieu? .... Mais tu trouveras que tu es un homme & non un dieu*. Ce paſſage indique, ce me ſemble, que les ſujets du roi de Tyr rendoient à ce prince un culte idolâtre, même durant ſa vie, & il eſt aſſez vraiſſemblable qu'il devint dans la ſuite un des Neptunes grecs.

Sous prétexte d'expliquer l'antiquité, M. Pluche la renverſe & la détruit entierement. Sa chimere eſt que toutes les coutumes civiles & religieuſes de l'antiquité ſont provenues de l'agriculture, & que les dieux & les déeſſes mêmes proviennent de cette moiſſon fertile. Mais s'il y a deux faits dans l'antiquité, que le ſceptiſme même avoit honte, dans ſes momens de ſincérité & de bon ſens, de révoquer en doute, c'eſt que ce culte idolâtre des corps céleſtes, a eu pour premier fondement l'influence ſenſible & viſible qu'ils ont ſur les corps ſublunaires, & que les dieux tutélaires des paſſions payennes étoient des hommes déifiés après leur mort, & à qui leur bienfaits envers le genre humain ou envers leurs concitoyens avoient procuré les honneurs divins; qui croiroit que ces deux faits puiſſent être niés par une perſonne qui prétend à la connoiſſance de l'antiquité, & qui ſe propoſe de l'expliquer? Mais ni les hommes, ni les dieux ne peuvent tenir contre un ſyſtème. M. Pluche nous aſſure que tout cela eſt illuſion; que l'antiquité n'a eu aucune connoiſſance de cette matiere; que les corps céleſtes n'ont point été adorés à cauſe de leur influence; qu'Oſiris, Iſis, Jupiter, Pluton, Neptune, Mercure, que même les héros demi-dieux, comme Hercule & Minos, n'ont jamais exiſté; que ces prétendus dieux n'étoient que les lettres d'un ancien alphabet, de ſimples figures qui ſervoient à donner des inſtructions au laboureur égyptien. Ses hiéroglyphes ſont preſqu'entierement confinés à la ſeule agriculture & à l'uſage des calendriers; ce qui ſuppoſe ou qu'ils n'ont point été deſtinés dans leur origine à repréſenter les penſées des hommes, ſur quelques ſujets qu'elles puſſent rouler, ou que les ſoins de ces fameux perſonnages de l'antiquité, qui ont établi, affermi & gouverné les ſociétés, étoient abſorbés par l'agriculture, ou qu'ils n'étoient occupés d'aucune autre idée. L'agriculture, en un mot, eſt la baſe principale & fondamentale à ce ſyſtème de l'antiquité; tout le reſte n'y eſt inſéré que pour l'ornement de la ſcène. Ce ſyſtème, que l'on peut regarder comme le debordement d'une imagination féconde, eſt lui-même comme l'ancienne, dont les débordemens du Nil couvroient les terres les plus fertiles de l'Egypte; & qui, échauffée & miſe en fermentation par les rayons puiſſans du ſoleil, produiſoit des hommes & des monſtres. Les dieux de M. l'abbé Pluche paroiſſent ſortir des ſillons, comme l'on dit qu'il eſt autrefois arrivé au dieu Tagès.

Mais comment prouve-t-il la juſteſſe du principe ſur lequel il fonde ſon ſyſtème, & la vérité des conſéquences qu'il en déduit? Il les prouve alternativement l'un par l'autre, ce principe par la conſéquence, & la conſéquence par le principe. Toutes les fois qu'il veut prouver qu'un hiéroglyphe que l'on prenoit pour la figure réelle d'un dieu, n'eſt qu'un ſymbole de l'agriculture, il ſuppoſe que ce ne peut être la figure réelle d'un dieu, parce que les dieux n'ont point exiſté; il en conclut que c'eſt un ſymbole; il lui plaît que ce ſoit un ſymbole de l'agriculture; & lorſqu'il veut prouver que les dieux n'ont point exiſté, alors il ſuppoſe que l'hyéroglyphe que l'on prenoit pour la figure réelle d'un dieu, n'étoit qu'un ſymbole de l'agriculture.

En général on peut dire contre le ſyſtéme de M. Pluche, qu'il eſt abſurde de ſuppoſer que les Egyptiens n'aient fait uſage des hiéroglyphes que pour les choſes qui concernent le labourage. Il eſt fort naturel de croire, que l'eſprit n'ayant pas encore inventé des ſignes qui ſerviſſent à repréſenter les ſons & non les choſes, les légiſlateurs & les magiſtrats auront été obligés de puiſer dans cette ſource, c'eſt-à-dire, de recourir aux hiéroglyphes pour s'exprimer aux yeux du peuple ſur les matieres relatives au culte religieux, au gouvernement de la ſociété, à l'hiſtoire des héros, aux arts & aux ſciences. Le genre d'expreſſion étoit extrémement imparfaite, & le ſujet des mépriſes infinies, toutes les fois qu'au défaut des images réelles on étoit obligé d'employer des images ſymboliques. Souvent on ſubſtituoit le ſymbole à l'idée; & c'eſt ainſi qu'après s'être ſervi de la figure des animaux & des végétatifs, pour exprimer les attributs des dieux & des héros, on a ſubſtitué à ces dieux & à ces héros les animaux & les végétatifs même. On a cru que ces dieux les animoient, qu'ils s'étoient cachés ſous leur figure, & on les a adorés. Ce progrès eſt ſenſible dans l'exemple d'Oſiris & d'Apis.

De ce qui n'étoit que l'origine d'une ſeule branche de l'idolâtrie, M. Pluche en a voulu faire l'origine de toute l'idolâtrie. Des images empruntées de la diverſité des objets viſibles qui ſont ſur la terre & dans les cieux, ne pouvant manquer d'avoir quelque rapport avec les productions de l'agriculture, qui ſont en même tems les effets de la fécondité de la terre & de l'influence des aſtres. De ce rapport M. Pluche a conclu qu'il falloit expliquer les hiéroglyphes relativement à l'agriculture; & ce qui s'y trouvoit ſur les dieux, ſur le gouvernement & ſur l'hiſtoire, eſt devenu dans ſon eſprit un inſtrument ou une inſtruction pour le labourage. Il a employé les monumens même de l'antiquité pour la détruire, comme le pere Hardouin s'eſt ſervi de médailles pour renverſer l'hiſtoire.

ſtoire. Ses conjectures ont pris la place des faits, l'imagination a dégradé la vérité, & j'oſerois dire qu'il ne ſeroit pas difficile, en conſéquence des mêmes principes, de prouver que les dieux d'Egypte, au lieu de provenir de l'agriculture proviennent des jeux de cette nation, de leurs fêtes, de leurs combats, de leur maniere de chaſſer, de pêcher, & même ſi l'on vouloit de leur cuiſine, & les langues orientales ne manqueroient pas de fournir des étimologies pour ſoutenir ces différens ſentimens.

L'idolâtrie ayant déifié les hommes, il étoit tout naturel qu'elle communiquât à ſes dieux les défauts des hommes. C'eſt auſſi ce qui arriva. Les dieux du paganiſme furent donc hommes en toutes manieres, à cela près qu'ils étoient plus puiſſans que des hommes. Les hommes jouiſſoient du plaiſir ſecret de voir retracée dans de ſi reſpectables modeles l'image de leurs propres paſſions, & d'avoir pour fauteurs & pour complices de leurs débauches, les dieux mêmes qu'ils adoroient. Sous le nom de fauſſes divinités, c'étoient en effet leurs propres penſées, leurs plaiſirs & leurs fantaiſies qu'ils adoroient. Ils adoroient Vénus, parce qu'ils ſe laiſſoient dominer par l'amour ſenſuel, & qu'ils en aimoient la puiſſance. Ils érigeoient des autels à Bacchus le plus enjoué de tous les dieux, parce qu'ils s'abandonnoient & qu'ils ſacrifioient, pour ainſi dire, à la joie des ſens plus douce & plus enivrante que le vin. La manie de déifier alla ſi loin, qu'on déifia même les villes, & Rome fut conſidérée comme une déeſſe.

Le *polythéiſme* conſidéré en lui-même, eſt également contraire à la raiſon & aux phénomenes de l'univers. Quand on a une fois admis l'exiſtence d'une nature infiniment parfaite, il eſt facile de comprendre qu'elle eſt l'unique, & qu'acun être ne peut l'égaler. Si notre raiſon peut s'élever juſqu'à ce principe, *il exiſte une telle nature*, elle fera aiſément & ſans nul ſecours cet autre pas, qui eſt plus facile ſans comparaiſon que le premier, *donc il n'y a qu'un ſeul dieu*. S'il pouvoit y avoir trois ou quatre de ces natures, il pourroit y en avoir non-ſeulement dix millions; mais auſſi une infinité, car on ne ſauroit trouver aucune raiſon d'un certain nombre plutôt que d'un autre. Comme donc le nombre binaire enfermeroit une ſuperfluité qui choque notre raiſon, l'ordre demande que l'on ſe reduiſe à l'unité. Si chacune de ces matieres étoit ſouverainement parfaite, elle n'auroit beſoin que d'elle-même pour jouir d'une félicité infinie; la ſociété des autres ne lui ſerviroit donc de rien, & ainſi notre raiſon ne pourroit ſouffrir aucune pluralité. C'eſt un de ces axiomes, que la nature ne fait rien en vain, & que c'eſt en vain que l'on emploie pluſieurs cauſes pour un effet qu'un plus petit nombre de cauſes peut produire auſſi commodément: la maxime qui a été appellée *la raiſon des nominaux*, parce qu'elle leur a ſervi à retrancher des écoles de philoſophie une infinité d'excreſcences & d'entités ſuperflues; la maxime, dis-je, qu'il ne faut point multiplier les êtres ſans néceſſité, eſt un principe qu'aucune ſecte de philoſophie n'a rejetté; or elle ruine ſans reſſource le *polythéiſme*.

Le *polythéiſme* n'eſt pas moins contraire aux phénomenes qu'à la raiſon, puiſqu'on ne voit aucun déſordre dans le monde, ni aucune confuſion dans ſes parties qui puiſſent faire ſoupçonner qu'il y a pluſieurs divinités indépendantes auxquelles il ſoit ſoumis. Or cependant c'eſt ce qui arriveroit, ſi le *polythéiſme* avoit lieu. M. Bayle prouve parfaitement bien que la religion payenne étoit un principe d'anarchie. En effet ces dieux qu'elle répandoit par-tout, & dont elle rempliſſoit le ciel & la terre, la mer & l'air, étant ſujets aux mêmes paſſions que l'homme, la guerre étoit immanquable entr'eux. Ils étoient & plus puiſſans & plus habiles que les hommes: tant pis pour le monde. L'ambition ne cauſe jamais autant de ravages que lorſqu'elle eſt ſecondée d'un grand pouvoir & d'un grand eſprit.

Le déſordre commença bientôt dans la famille divine. Titan le fils aîné du premier des dieux fut privé de la ſucceſſion par les intrigues de ſes ſœurs, qui ayant gagné leur mere, firent enſorte qu'il cédât ſon droit à Saturne ſon frere puîné, de ſorte qu'une cabale de femmes troubla la loi naturelle dès la premiere génération. Saturne dévoroit ſes enfans mâles pour tenir parole à Titan, mais ſon épouſe le trompa, & fit nourrir en ſecret trois de ſes fils. Titan ayant découvert ce manege, réſolut de tirer raiſon de cette injure, & fit la guerre à Saturne & le vainquit, & l'enferma dans une noire priſon lui & ſa femme. Jupiter fils de Saturne, ſoutint la guerre, & remit en liberté ſon pere & ſa mere; & alors Titan & ſes fils, chargés de fers, furent enfermés dans le tartare, qui étoit la même priſon où Saturne & ſon épouſe avoient été enchaînés. Saturne redevable de ſa liberté à ſon fils, n'en fut pas reconnoiſſant. Un oracle lui avoit prédit que Jupiter le détroneroit; il tâcha de prévénir cette prédiction. Mais Jupiter s'étant apperçu de l'entrepriſe, le renverſa du trône, le chargea de chaînes, & le précipita dans le tartare. Il le châtia même, comme Saturne en avoit uſé envers ſon pere. Le ſang qui coula de la plaie que Saturne reçut en cette occaſion, tomba ſur la terre, & produiſit des géans, qui s'efforcerent de dépoſer Jupiter. Le combat fut rude & douteux pendant aſſez long-tems. Enfin la victoire ſe déclara pour Jupiter.

Ce ſont les principales guerres divines dont les Payens aient fait mention. Ils ſe ſont autant éloignés du vraiſſemblable, en ne continuant point l'hiſtoire de cette ſuite de rébellions, qui ont dû être fréquentes, qu'ils s'y étoient conformés en la conduiſant juſqu'à la gigantomachie. Rien ne choque plus la vraiſſemblance, que de voir qu'ils ont ſuppoſé que les autres dieux ne conſpiroient pas ſouvent contre Jupiter, & que par des ligues & des contre-ligues il ne tâchoient pas de s'agrandir, ou s'expoſer aux uſurpateurs. La ſuite naturelle & inévitable du caractere qu'on leur donne, étoit qu'ils ſe querelaſſent plus ſouvent, & qu'ils entrepriſſent plus fréquemment de s'emparer des états les uns des autres, que les hommes ne ſe querellent & ne forment de pareilles entrepriſes. Cela va loin, comme vous voyez. Junon ſeule, telle qu'on la repréſente, devoit tailler plus de beſogne à Jupiter ſon mari, qu'il n'en eût ſu expédier. Elle étoit jalouſe, fiere, vindicative exceſſivement, & ſe voyoit tous les jours trahie par ſon mari. Quels tumultes ne devoit-elle pas exciter? Quels complots ne devoit-elle pas former contre un époux ſi infidelle? Il ſe tira d'une guerre qu'elle lui avoit ſuſcitée, & d'une ſeconde conſpiration où elle entra. Quels déſordres ne cauſa-t-elle pas dans le monde pour ſe venger de ſes rivales, & pour perdre tous ceux qui lui déplaiſoient? Il n'y a rien de plus vraiſſemblable dans l'Enéide, que le perſonnage qu'elle y joue; perſonnage ſi pernicieux; qu'elle fait ſortir des enfers une furie, pour inſpirer la rage martiale à des peuples qui ne ſongeoient qu'à la paix. Souvenez-vous qu'il y avoit encore d'autres déeſſes. Il n'eût fallu que celle-là pour mettre le trouble parmi les dieux. Cela rendoit inévitables les fonctions & les intrigues, les complots & les querelles. Un bel eſprit (le chevalier Temple) les a bien décrites, en diſant que ce ſont des guerres d'anarchie, dont les mauvais fruits muriſſent tôt ou tard, & bouleverſent quelquefois les ſociétés les plus floriſſantes. L'hiſtoire eſt toute remplie de ces ſortes de choſes. Voici donc comme je raiſonne. Malgré toutes les précautions qu'on a priſes dans les états, malgré les différentes formes de gouvernement qu'on y a ſucceſſivement introduites, on n'a jamais pu ôter les ſemences de l'anarchie, ni empêcher qu'elle ne levât la tête de tems en tems. Les ſéditions, les guerres civiles, les révolutions ſont fréquentes dans tous les états, quoique plus ou moins dans les uns que dans les autres. Pourquoi cela? C'eſt que les hommes ſont ſujets à des mauvaiſes paſſions. Ils ſont envieux les uns des autres. L'avarice, l'ambition, la volupté, la vengeance les poſſédent. Ceux qui doivent commander, s'en acquittent mal. Ceux qui doivent obéir, s'en acquittent encore quelquefois plus mal. Vous donnez des bornes à l'autorité royale; c'eſt le moyen d'inſpirer l'envie de parvenir à la puiſſance deſpotique. En un mot, les uns abuſent de l'autorité, & les autres de la liberté. Or puiſque les dieux étoient ſujets aux mêmes paſſions que l'homme, il falloit donc néceſſairement qu'il y eût des guerres entr'eux, & des guerres d'autant plus funeſtes, qu'ils ſurpaſſoient l'homme en eſprit, & en puiſſance; des guerres qui ébranlaſſent juſqu'au centre de la mer & de la terre, l'air & les cieux, des guerres, enfin qui miſſent l'anarchie, le trouble & la confuſion dans tous les corps de l'univers. Or puiſque cette anarchie n'eſt point venue, c'eſt une marque qu'il n'y a point eu de guerre entre les dieux; & c'eſt en même tems une preuve qu'ils n'exiſtoient point, car s'ils euſſent exiſté, ils n'euſſent point pu être d'accord. Je ne voudrois point d'autre raiſon que celle-là pour me convaincre de la fauſſeté de la religion payenne.

Le *polythéiſme* étant ſi abſurde en lui-même, & ſi contraire en même tems aux phénomenes, vous me demanderez peut-être ce qu'en penſoient les plus ſages d'entre les Payens. C'eſt à quoi je vais ſatisfaire. Il y avoit autrefois trois claſſes de dieux, rangés avec beaucoup d'adreſſe: les *poétiques*, les *politiques*, & les *philoſophiques*. C'eſt la diviſion qu'en fait le grand pontife Scevola, qui ſe trouvant à la tête de tous les miniſtres de la ſuperſtition, ne devoit point s'y méprendre. Les dieux poétiques ſembloient abandonnés au vulgaire qui ſe repaît

paît de fictions. Les politiques ſervoient dans les occurrences délicates, où il falloit relever les courages abattus, les manier avec dextérité, leur donner une nouvelle force. Les philoſophiques enfin n'offroient rien que de noble, de pur, de convenable au petit nombre d'honnêtes gens qui parmi les payens, ſavoient penſer. Ces derniers ne reconnoiſſoient qu'un ſeul Dieu qui gouvernoit l'univers par le miniſtere des génies ou des démons, à qui ils donnoient le nom de *divinités ſubalternes*. M. Bayle prétend qu'aucun philoſophe payen n'a eu connoiſſance de l'unité de Dieu; car tous ceux, dit-il, qui ſemblent reconnoître cette vérité, ont réduit à la ſeule divinité du ſoleil tous les autres dieux du paganiſme, ou n'ont point admis d'autre dieu que l'univers même, que la nature, que l'ame du monde. Or on comprend aiſément, pour peu qu'on y faſſe attention, que l'unité ne peut convenir ni au ſoleil ni au monde, ni à l'ame du monde. Cela eſt viſible à l'égard du ſoleil & du monde; car ils ſont compoſés de pluſieurs portions de matiere réellement diſtinctes les unes des autres; & il ne ſeroit pas moins abſurde de ſoutenir qu'un vaiſſeau n'eſt qu'un ſeul être, ou qu'un éléphant n'eſt qu'une ſeule entité, que de l'affirmer du monde, ſoit qu'on le conſidere comme une ſimple machine, ſoit qu'on le conſidere comme un animal. Toute machine, tout animal eſt eſſentiellement un compoſé de diverſes pieces. L'ame du monde eſt auſſi compoſée de parties différentes. Ce qui anime un arbre n'eſt point la même choſe que ce qui anime un chien. Perſonne n'a mieux décrit que Virgile le dogme de l'ame du monde, laquelle il prenoit pour Dieu,

Eſſe apibus partem divinæ mentis & hauſtus
Ætherios dixere. Deum namque ire per omnes
Terraſque, tractuſque maris, cœlumque profundum.
Hinc pecudes, armenta, viros, genus omne ferarum,
Quemque ſibi tenues naſcentem arceſſere vitas.
Virg. *Georg. lib. IV. v.* 220.

On voit par-là clairement la divinité diviſée en autant de parties qu'il y a de bêtes & d'hommes. Cet eſprit, cet entendement répandu, ſelon Virgile, par toute la maſſe de la matiere, peut-il être compoſé de moins de parties que la matiere? ne faut-il pas qu'il ſoit dans l'air par des portions de ſa ſubſtance numériquement diſtinctes des portions par leſquelles il eſt dans l'eau réellement; donc les philoſophes qui ſemblent avoir enſeigné l'unité de Dieu ont été plus *polythéiſtes* que le peuple. Ils ne ſavoient ce qu'ils diſoient, s'ils croyoient dire que l'unité appartient à Dieu. Elle ne peut lui convenir ſelon leur dogme, que de la maniere qu'elle convient à l'Océan, à une nation, à une ville, à un palais, à une armée. Le dieu qu'ils reconnoiſſoient être un amas d'une infinité de parties, ſi elles étoient homogènes, chacune étoit un dieu, ou aucune ne l'étoit. Or ſi aucune ne l'avoit été, le tout n'auroit pas pû être dieu. Il falloit donc qu'ils admiſſent au pié de la lettre une infinité de dieux, ou pour le moins un plus grand nombre qu'il n'y en avoit dans le poëme d'Héſiode, ni dans aucune autre lithurgie. Si elles étoient hétérogenes, on tomboit dans la même conſéquence, car il falloit que chacune participât à la nature divine & à l'eſſence de l'ame du monde. Elle n'y pouvoit participer ſans être un dieu, puiſque l'eſſence des choſes n'eſt point ſuſceptible du plus ou du moins. On l'a toute entiere, ou l'on n'en a rien du tout. Voilà donc autant de dieux que de parties dans l'univers. Que ſi la nature de Dieu n'avoit point été communiquée à quelques-unes des parties, d'où ſeroit venu qu'elle auroit été communiquée à quelques autres? & quel compoſé biſarre & monſtrueux ne ſeroit-ce pas qu'une ame compoſée de parties non vivantes & non animées, & de parties vivantes & animées? Il ſeroit encore plus monſtrueux de dire qu'aucune portion de dieu n'étoit un dieu, & que néanmoins toutes enſemble elles compoſoient un dieu; car en ce cas là, l'être divin eût été le réſultat d'un aſſemblage de pluſieurs pieces non divines; il eût été fait de rien, tout comme ſi l'étendue étoit compoſée de points mathématiques.

Qu'on ſe tourne de quelque côté qu'on voudra; on ne peut trouver jamais dans les ſyſtèmes des anciens philoſophes, l'unité de Dieu; ce ſera toujours une unité collective. Affectez de dire ſans nommer jamais l'armée, que tels ou tels bataillons ont fait ceci, ou ſans jamais articuler ni régimens, ni bataillons, que l'armée a fait cela, vous marquerez également une multitude d'acteurs. S'il n'y a qu'un ſeul Dieu, ſelon eux, c'eſt de la même maniere qu'il n'y a qu'un peuple romain, ou que, ſelon Ariſtote, il n'y a qu'une matiere premiere. Voyez dans ſaint Auguſtin les embarras où la doctrine de Varron ſe trouve réduite. Il croyoit que Dieu n'étoit autre choſe que l'ame du monde. On lui fait voir que c'eſt une diviſion de Dieu en pluſieurs choſes, & la réduction de pluſieurs choſes en un ſeul Dieu. Lactance auſſi a très-bien montré le ridicule du ſentiment des Stoïques, qui étoit à-peu-près le même que celui de Varron. Spinoza eſt dans le même labyrinthe. Il ſoutient qu'il n'admet qu'une ſubſtance, & il la nomme *Dieu*. Il ſemble donc n'admettre qu'un Dieu; mais dans le fond il en admet une infinité ſans le ſavoir. Jamais on ne comprendra que l'unité de ſubſtance, à quoi il réduit l'univers, ſoit autre choſe que l'unité collective, ou que l'unité formelle des Logiciens, qui ne ſubſiſte qu'idéalement dans notre eſprit. S'il ſe trouve donc dans les philoſophes payens quelques paſſages qui ſemblent autoriſer d'une maniere plus orthodoxe l'unité de Dieu, ce ne ſont la plûpart du tems qu'un galimathias pompeux; faites-en bien l'analyſe, il en ſortira toujours une multitude de dieux. On n'eſt parfaitement unitaire qu'autant qu'on reconnoît une intelligence parfaitement ſimple, totalement diſtinguée de la matiere & de la forme du monde, productrice de toutes choſes, & véritablement ſpirituelle. Si l'on affirme cela, l'on croit qu'il n'y a qu'un Dieu; mais ſi on ne l'affirme pas, on a beau ſiffler tous les dieux du paganiſme, & témoigner de l'horreur pour la multitude des dieux, on en admettra réellement une infinité. Or c'eſt là préciſément le cas de tous les anciens philoſophes que nous avons prouvé ailleurs n'avoir aucune teinture de la véritable ſpiritualité.

Si M. Bayle s'étoit contenté de dire qu'en raiſonnant conſéquemment, on ne ſe perſuaderoit jamais que l'unité de Dieu fût compatible avec la nature de Dieu, telle que l'admettoient les anciens philoſophes, je me rangerois à ſon avis. Il me ſemble que ce qu'ils diſoient de l'unité de Dieu, ne couloit point de leur doctrine touchant la nature de cet Etre. Je parle même de la doctrine des premiers peres de l'Egliſe, qui mettoient dans Dieu une eſpece de matérialiſme. Cette doctrine bien pénétrée, & conduite exactement de conſéquence en conſéquence, étoit l'éponge de toute religion. Les raiſonnemens de M. Bayle, que j'ai apportés en objection, en ſont une preuve bien évidente. Mais comme les opinions, inconſéquemment & très-impertinemment tirées d'une hypotheſe, n'entrent pas moins facilement dans les eſprits, que ſi elles émanoient néceſſairement d'un bon principe; il faut convenir que les philoſophes payens ont véritablement reconnu l'unité de Dieu, quoiqu'elle ne coulât pas de leur doctrine ſur la nature d'un Etre ſuprême. Il n'y a point eu de philoſophes payens qui aient plus inſiſté ſur le dogme de la Providence que les Stoïques. Ils croyoient pourtant que Dieu étoit corporel. Ils joignoient donc enſemble la nature corporelle à une intelligence répandue par-tout. Or l'unité proprement dite, n'eſt pas plus difficile à concilier avec une telle nature, que la Providence, ou plûtôt elles ſont toutes deux également incapables de lui être aſſorties. Combien de philoſophes modernes, qui ſur les traces de M. Locke, s'imaginent que leur ame eſt matérielle! en ſont-ils pour cela moins perſuadés de ſa véritable unité? L'idée de l'unité de Dieu eſt ſi naturelle & ſi conforme à la droite raiſon, qu'ils l'ont entée ſur leur ſyſtème, quelque diſcordant qu'il fût avec cette idée. Ils ſe ſont rapprochés de l'orthodoxie par ces inconſéquences, car il eſt ſûr que s'ils avoient bien ſuivi leur pointe, je veux dire qu'ils ſe fuſſent attachés réguliérement aux réſultats de leur principe, ils auroient parlé de Dieu moins noblement qu'ils n'ont fait. Tous les ſyſtèmes des anciens philoſophes ſur la nature de Dieu, conduiſoient à l'irréligion; & ſi tous les philoſophes ne ſont point tombés dans cet abîme, ils en ont été redevables, encore un coup, au défaut d'exactitude dans le raiſonnement. Ils ſont ſortis de leur route, attirés ailleurs par les idées que la nature avoit imprimée dans leur eſprit, & que l'étude de la morale nourriſſoit & fortifioit.

Un des plus grands eſprits de l'ancienne Rome, s'aviſa d'examiner les opinions des philoſophes ſur la nature divine. Il diſputa pour & contre avec beaucoup d'attention. Qu'en arriva-t-il? c'eſt qu'au bout du compte, il ſe trouva athée, ou peu s'en fallut, ou qu'au moins il n'évita ce grand changement que parce qu'il eut plus de déférence pour l'autorité de ſes ancêtres que pour ſes lumieres philoſophiques.

Mais une choſe qu'on ne peut pardonner aux anciens philoſophes qui reconnoiſſoient un ſeul Dieu, c'eſt que ſatisfaits de ne point tomber dans l'erreur, ils regardoient comme une de leurs obligations d'y entretenir les autres. Le ſage, avoue l'orateur philoſophe, doit main-

tenir tout l'extérieur de la religion qu'il trouve établi, & conſerver inviolablement les cérémonies brillantes, ſacrées, auxquelles les ancêtres ont donné cours. Pour lui qu'il conſidere la beauté de l'univers, qu'il examine l'arrangement des corps céleſtes, il verra que ſans rien changer aux choſes anciennes, il doit adorer en ſecret l'Etre ſuprême. En cela conſiſtoit toute la religion des Payens, gens d'eſprit. Ils reconnoiſſoient un Dieu qu'ils regardoient comme rempliſſant le monde de ſa grandeur, de ſon immenſité. Ils retenoient avec cela les principaux uſages du pays où ils vivoient, craignoient ſur-tout d'en troubler la paix par un zele furieux, ou par trop d'attachement à leurs opinions particulieres. C'eſt ſur quoi appuie Séneque d'une maniere très-ſenſée. Quand nous plions, dit-il, devant cette foule de divinités qu' une vieille ſuperſtition a entaſſée les unes ſur les autres, nous donnons ces hommages à la coûtume, & non pas à la religion. Nous voulons par-là contenir le peuple, & non point nous avilir honteuſement.

Suivant quelques philoſophes, tout le *polythéiſme* poétique, tout ce qu'il y a eu de divinités parmi les Grecs, tout ce qui entre dans le détail de leurs généalogies, de leurs familles, de leurs domaines, de leurs amours, de leurs avantures, n'eſt autre choſe que la phyſique miſe ſur un certain ton & agréablement tournée. Ainſi Jupiter n'eſt plus que la matiere éthérée, & Junon la maſſe liquide de notre atmoſphere. Apollon eſt le ſoleil, & Diane eſt la lune. Pour abreger, tous les dieux ne ſont que les élémens & les corps phyſiques; la nature ſe trouve partagée entre eux, ou plûtôt ils ne ſont tous que les différentes parties de divers effets de la nature.

Il faut convenir que cette premiere inſtitution des dieux, eſt un fait d'hiſtoire aſſez conſtant, du-moins pris en général. On ſait que dans l'origine du paganiſme, la phyſique qui n'avoit pas encore formé de ſcience, laiſſoit les écrivains dans une ſi grande ſéchereſſe ſur le fond des choſes, que pour la corriger, ils emprunterent le ſecours des allutions & des fables, genre d'écrire que favoriſoit le penchant, & en quelque ſorte l'enfance des lecteurs, comme il paroît dans Cicéron. Mais ce fait même, la défenſe du paganiſme dans le tems que le Chriſtianiſme s'élevoit ſur ſes ruines & ſes débris, étoit la plus forte démonſtration contre lui. 1°. Si les dieux n'étoient que des portions de l'univers, il demeuroit évident que l'univers prenoit la place de ſon auteur, & que l'homme aveugle décernoit à la créature, l'adoration qui n'eſt dûe qu'au Créateur. 2°. Quand même les dieux n'auroient été dans l'origine que les élémens perſonnifiés, cette théologie ſymbolique ne devenoit-elle pas une occaſion de ſcandale & d'erreur impie? Quelle que fût l'origine phyſique du mot *Jupiter*, n'étoit-il pas dans la ſignification d'uſage, le nom propre d'un Dieu, pere des autres dieux? Lorſque le peuple liſoit dans ſes poëtes que Jupiter frappoit Junon ſon épouſe & ſa ſœur, concevoit-il qu'il ne s'agiſſoit là que du choc des élémens? Recouroit-il aux alluſions pour l'intelligence des autres fables, où il voyoit un ſens clair, qui dès le premier aſpect, fixoit ſa croyance? Où étoit le poëte qui eût appris à diſtinguer ces images allégoriques d'avec la ſimplicité de la lettre? Où étoient même les poëtes qui n'euſſent pas repréſenté le même Dieu ſous des emblèmes tous différens, & quelquefois oppoſés? Il étoit donc impoſſible que le vulgaire ignorant ſaisît au milieu de ces variations un point fixé d'allégorie qui le déterminât, & dèslors il ne lui reſtoit qu'un ſyſtème ſcandaleux où la raiſon trompée n'offroit à la morale que des exemples trompeurs.

Quelque parti que prît l'Idolatrie, ſoit qu'elle regardât ſes dieux comme des élémens qu'elle avoit perſonnifiés, ſoit qu'elle les regardât comme des hommes qu' elle avoit déifiés après leur mort, pour les bienfaits dont ils avoient comblé les humains, toujours eſt-il vrai de dire que ſon fonds étoit une ignorance brutale, & une entiere dépravation du ſens humain. Ajoutez à cela que les Poëtes épuiſerent en ſa faveur tout ce qu'ils avoient d'eſprit, de délicateſſe & de graces, & qu'ils étudierent à employer les couleurs les plus vives pour fonder des vices & des crimes qui ſeroient tombés dans le décri, ſans la parure qu'ils leur prêtoient, pour en couvrir la difformité, l'abſurdité & l'infamie.

On ſait que le plus ſage des philoſophes condamnoit ſans réſerve ces fictions profanes, ſi manifeſtement injurieuſes à la divinité. „ Nous ne devons, diſoit-il,
„ admettre dans notre république, ni les chaînes de
„ Junon formées par ſon propre fils; ni la chûte de
„ Vulcain, précipité du haut des cieux pour avoir pris
„ la défenſe de ſa mere contre Jupiter qui levoit la main
„ ſur elle; ni les autres combats des dieux, ſoit que ces
„ idées ſervent de voiles à d'autres, ſoit que le poëte
„ les donne pour ce qu'il ſemble qu'elles ſont. La jeu-
„ neſſe qui ne peut démêler ces vûes différentes, ſe
„ remplit par-là d'opinions inſenſées qui ne s'effacent
„ qu'avec peine de ſon eſprit. Il faut au contraire lui
„ montrer toujours Dieu comme juſte & véritable dans
„ ſes œuvres, autant que dans ſes paroles. Et en effet,
„ il eſt conſtant dans ſes promeſſes, il ne ſéduit ni par
„ de vaines images, ni par de faux diſcours, ni par des
„ ſignes trompeurs, ni durant le jour, ni durant la
„ nuit „.

La raiſon même au milieu des plus épaiſſes ténebres, ne pouvoit ſe dérober à ces rayons de vérité, tant il eſt impoſſible à l'homme d'anéantir l'idée de l'Etre unique, ſaint & parfait qui l'a tiré du néant.

Mais ſi ces fables dont on repaiſſoit le peuple étoient, de l'aveu même de Platon, ſi injurieuſes à la divinité, & en même tems ſi funeſtes à la pureté des mœurs, pourquoi ne travailloit-il pas à le détromper, en lui inſpirant une idée ſaine de la divinité? Pourquoi, de concert avec les autres philoſophes, fomentoit-il encore ſon erreur? Le voici, c'eſt qu'il s'imaginoit que le *polytheïſme* étoit ſi fort enraciné, qu'il étoit impoſſible de le détruire ſans mettre toute la ſociété en combuſtion. „ Il
„ eſt très-difficile, dit-il, de connoître le pere, le ſou-
„ verain arbitre de cet univers; mais ſi vous avez le bon-
„ heur de le connoître, gardez-vous bien d'en parler au
„ peuple „. Les Philoſophes, auſſi bien que les Légiſlateurs, étoient dans ce principe, que la vérité étoit peu propre à être communiquée aux hommes. On croyoit ſans aucune répugnance qu'il falloit les tromper, ou du moins leur expoſer les choſes adroitement voilées. De-là vient, dit Strabon, que l'uſage des fables s'eſt ſi fort étendu, qu'on a feint & imaginé, par une eſpece de devoir politique le tonnerre de Jupiter, l'égide de Pallas, le trident de Neptune, les flambeaux & les ſerpens des Furies vengereſſes; & ce ſont toutes ces traditions ajoutées les unes aux autres, qui ont formé l'ancienne théologie, dans la vûe d'intimider ceux qui ſe conduiſent par la crainte plutôt que par la raiſon, trop foible, hélas! ſur l'eſprit des hommes corrompus. Séneque dit que le Jupiter du peuple eſt celui qui eſt armé de la foudre, & dont la ſtatue ſe voit au milieu du Capitole; mais que le véritable Jupiter, celui des Philoſophes, eſt un Etre inviſible, l'ame & l'eſprit univerſel, le maître & le conſervateur de toutes choſes, la cauſe des cauſes, dont la nature emprunte ſa force, & pour ainſi dire ſa vie. Varron le plus ſavant des Romains, dans un fragment de ſon traité ſur les religions, cité par S. Auguſtin, dit qu'il y a de certaines vérités qu'il n'eſt pas à-propos de faire connoître trop généralement pour le bien de l'état; & d'autres choſes qu'il eſt utile de faire accroire au peuple quoiqu'elles ſoient fauſſes, & que c'eſt par cette raiſon que les Grecs cachent leurs myſteres en général. Quelque ſyſtème qu'on embraſſe, il faut que le peuple ſoit ſéduit; & il veut lui-même être ſéduit. Orphée en parlant de Dieu diſoit, je ne le vois point, car il y a un nuage autour de lui qui me le dérobe.

Une autre raiſon qui portoit les légiſlateurs à ne point déprévenir l'eſprit des peuples des erreurs dont ils étoient imbus, c'eſt qu'ils avoient eux-mêmes contribué à l'établiſſement ou à la propagation du *polythéiſme*, en proteſtant des inſpirations, & ſe ſervant des opinions religieuſes quoique fauſſes, & dont les peuples étoient prévenus, pour leur inſpirer une plus grande vénération pour les lois. Le *polythéiſme* fut entierement corrompu par les Poëtes qui inventerent ou publierent des hiſtoires ſcandaleuſes des dieux & des héros; hiſtoires dont la prudence des légiſlateurs auroit voulu dérober la connoiſſance au peuple, ce qui plus que toute autre choſe, contribuoit à rendre le *polythéiſme* dangereux pour l'état, comme il eſt aiſé de s'en convaincre par le paſſage de Platon que j'ai cité ci-deſſus. Trouvant donc les peuples livrés à une religion qui étoit faite pour le plaiſir, à une religion dont les divertiſſemens, les fêtes, les ſpectacles, & enfin la licence même faiſoit une partie du culte, les trouvant, dis-je, enchantés par une telle religion, ils ſe virent forcés de ſe prêter à des préjugés trop tenans & trop invétérés. Ils crurent qu'il n'étoit pas dans leur pouvoir de la détruire, pour y en ſubſtituer une meilleure. Tout ce qu'ils purent faire, ce fut d'établir avec plus de fermeté le corps de la religion; & c'eſt à cet uſage qu'ils employerent un grand nombre de pompeuſes cérémonies. Dans la ſuite des tems, le génie de la religion ſuivit celui du gouvernement civil; & ainſi elle s'épura d'elle-même comme à Rome, ou elle ſe corrompit de plus en plus comme dans la Syrie. Si les légiſlateurs euſſent inſtitué une religion nouvelle, ainſi qu'ils inſtituerent de nouvelles lois,

on

on auroit trouvé dans quelques-unes de ces religions des inſtitutions moins éloignées de la pureté de la religion naturelle. L'imperfection de ces religions eſt une preuve qu'ils les trouverent déja établies, & qu'ils n'en furent pas les inventeurs.

On peut dire que ni les Philoſophes, ni les Légiſlateurs n'ont reconnu cette vérité eſſentielle, que le vrai & l'utile ſont inſéparables. Par-là les uns & les autres ont très-ſouvent manqué leur but. Les premiers négligeant l'utilité, ſont tombés dans les opinions les plus abſurdes ſur la nature de Dieu, & ſur celle de l'ame; & les derniers n'étant pas aſſez ſcrupuleux ſur la vérité, ont beaucoup contribué à la propagation du *Polythéiſme*, qui tend naturellement à la deſtruction de la ſociété. Ce fut même la néceſſité de remédier à ce mal qui leur fit établir les myſteres ſacrés avec tant de ſuccès; & on peut dire qu'ils étoient fort propres à produire cet effet. Dans le Paganiſme l'exemple des dieux vicieux & corrompus avoit une forte influence ſur les mœurs: *Ils ont fait cela*, diſoit-on, *& moi chétif mortel je ne le ferois pas? Ego homuncio hoc non facerem?* Térence, *Eunuq. acte III. ſcene v.* Eurypide met le même argument dans la bouche de pluſieurs de ſes perſonnages en différens endroits de ſes tragédies.

Voilà ce que l'on alleguoit pour ſa juſtification, lorſqu'on vouloit s'abandonner à ſes paſſions déréglées, & ouvrir un champ libre à ſes vaſtes deſirs. Or dans les myſteres on affoibliſſoit ce puiſſant aiguillon, & c'eſt ce que l'on faiſoit en coupant la racine du mal. On découvroit à ceux des initiés qu'on en jugeoit capables, l'erreur où étoit le commun des hommes: on leur apprenoit que Jupiter, Mercure, Vénus, Mars, & toutes les divinités licentieuſes, n'étoient que des hommes comme les autres, qui durant leur vie avoient été ſujets aux mêmes paſſions & aux mêmes vices que le reſte des mortels; qu'ayant été à divers égards les bienfaiteurs du genre humain, la poſtérité les avoit déifiés par reconnoiſſance, & avoit indiſcrétement canoniſé leurs vices avec leurs vertus. Au reſte on ne doit pas croire que la doctrine enſeignée dans les myſteres, d'une cauſe ſuprême, auteur de toutes choſes, détruisît les divinités tutélaires, ou pour mieux dire les patrons locaux. Ils étoient ſimplement conſidérés comme des êtres du ſecond ordre, inférieurs à Dieu; mais ſupérieurs à l'homme, & placés par le premier être pour préſider aux différentes parties de l'univer. Ce que la doctrine des grands myſteres détruiſoit, c'étoit le *polythéiſme* vulgaire, ou l'adoration des hommes déifiés après leur mort.

L'unité de Dieu étoit donc établie dans les grands myſteres ſur les ruines du *polythéiſme*; car dans les petits on ne démaſquoit pas encore les erreurs du *polythéiſme*: ſeulement on y inculquoit fortement le dogme de la Providence, & ceci n'eſt pas une ſimple conjecture. Les myſtagogues d'Egypte enſeignoient dans leurs cérémonies ſecretes le dogme de l'unité de Dieu, comme M. Ladworth ſavant anglois, l'a évidemment prouvé. Or les Grecs & les Aſiatiques emprunterent leurs myſteres des Egyptiens, d'où l'on peut conclure très-probablement qu'ils enſeignoient le même dogme. Pythagore reconnoiſſoit que c'étoit dans les myſteres d'Orphée qui ſe célébroient en Thrace, qu'il avoit appris l'unité de la cauſe premiere univerſelle. Cicéron garde auſſi peu de meſure „ Si j'entre-
„ prenois d'approfondir l'antiquité, & d'examiner les re-
„ lations des hiſtoriens grecs, on trouveroit que les dieux
„ de la premiere claſſe ont habité la terre avant que d'ha-
„ biter les cieux. Informez-vous ſeulement de qui ſont ces
„ ſépulchres que l'on montre dans la Grece; reſſouve-
„ nez-vous, car vous êtes initié, de ce que l'on enſei-
„ gne dans les myſteres? Vous concevrez alors toute l'é-
„ tendue que l'on pourroit donner à cette diſcuſſion „.
On pourroit, s'il étoit néceſſaire, citer une nuée de témoins pour confirmer de plus en plus cette vérité.

S'il reſtoit encore quelques nuages, ils ſeroient bientôt diſſipés par ce qui eſt dit de l'unité de Dieu dans l'hymne chantée par l'hiérophante, qui paroiſſoit ſous la figure du créateur. Après avoir ouvert les myſteres, & chanté la théologie des idoles, il renverſoit alors lui-même tout ce qu'il avoit dit, & introduſoit la vérité en débutant ainſi. „ Je vais déclarer un ſecret aux initiés;
„ que l'on ferme l'entrée de ces lieux aux profanes. O
„ toi, Muſée, deſcendu de la brillante Sélene, ſois at-
„ tentif à mes accens: je t'annoncerai des vérités im-
„ portantes. Ne ſouffre pas que des préjugés ni des af-
„ fections antérieures, t'enlevent le bonheur que tu ſou-
„ haites de puiſer dans la connoiſſance des vérités my-
„ ſtérieuſes. Conſidere la nature divine, contemple-la
„ ſans ceſſe, regle ton eſprit & ton cœur, & marchant
„ dans une voie ſûre, admire le maître unique de l'uni-
„ vers. Il en eſt un, il exiſte par lui-même. C'eſt à lui
„ ſeul que tous les autres êtres doivent leur exiſtence.
„ Il opere en tout & par-tout; inviſible aux yeux des
„ mortels, il voit lui-même toutes choſes „.

Avant de finir cet article, il eſt à-propos de prevenir une objection que fait M. Bayle au ſujet du *polythéiſme*, qu'il prétend pour le moins être auſſi pernicieux à la ſociété que l'athéiſme. Il ſe fonde ſur ce que cette religion ſi peu liée dans toutes ſes parties, n'exigeoit point les bonnes mœurs. Et de quel quel front, diſoit-il, les auroit-elle exigées? Tout étoit plein des crimes, des iniquités diverſes qu'on reprochoit à l'aſſemblée des dieux. Leur exemple accoutumoit au mal, leur culte même applaniſſoit le chemin qui y conduit. Qu'on remonte à la ſource du paganiſme, on verra qu'il ne promettoit aux hommes que des biens phyſiques, comme des cérémonies de l'éclat, des ſacrifices, des décorations propres à faire reſpecter les temples & les autels, des jeux, des ſpectacles pour les paſſions ſi difficiles à corriger, ou plutôt à retenir dans de juſtes bornes (car les paſſions ne ſe corrigent jamais entierement). Il leur laiſſoit une libre étendue, ſans les contraindre en aucune maniere, ſans aller jamais juſqu'au cœur. En un mot, la religion payenne étoit une eſpece de banque, où en échange des offrandes temporelles, les dieux rendoient des plaiſirs, des ſatisfactions voluptueuſes.

Pour répondre à cette objection, il faut remarquer que dans le paganiſme il y avoit deux ſortes de religion, la religion des particuliers, & la religion de la ſociété. La religion des particuliers étoit inférieure à celle de l'état, & en étoit différente. A chacune de ces religions préſidoit une Providence particuliere. Celle de la religion des particuliers ne puniſſoit pas toujours le vice, ni ne récompenſoit pas toujours la vertu en ce bas monde, idée qui entraînoit néceſſairement après elle celle du dogme des peines & des récompenſes d'une autre vie. La Providence, ſous la direction de laquelle étoit la ſociété, étoit au contraire égale ou uniforme dans ſa conduite, diſpenſant les biens & les maux temporels, ſelon la maniere dont la ſociété ſe comportoit envers les dieux. De-là vient que la religion faiſoit partie du gouvernement civil. On ne délibéroit ſur rien, ni l'on n'exécutoit rien ſans conſulter l'oracle. Les prodiges, les préſages étoient auſſi communs que les édits des magiſtrats; car on les regardoit comme diſperſés par la Providence pour le bien public; c'étoient ou des déclarations de la faveur des dieux, ou des dénonciations des châtimens qu'ils étoient ſur le point d'infliger. Tout cela ne regardoit point les particuliers conſidérés comme tels. S'il s'agiſſoit d'accepter un augure, ou d'en détourner le préſage, de rendre graces aux dieux, ou d'appaiſer leur colere, la méthode que l'on ſuivoit conſtamment, étoit ou de rétablir quelque ancienne cérémonie, ou d'en inſtituer de nouvelles; mais la réformation des mœurs ne faiſoit jamais partie de la propitiation de l'état. La ſingularité & l'évidence de ce fait ont frappé ſi fortement M. Bayle, que s'imaginant que cette partie publique de la religion des payens en faiſoit le tout, il en a conclu avec un peu trop de précipitation, que la religione payenne n'inſtruiſoit point à la vertu, mais ſeulement au culte externe des dieux; & de-là il a tiré un argument pour ſoutenir ſon paradoxe favori en faveur de l'athéiſme. La vaſte & profonde connoiſſance qu'il avoit de l'antiquité ne l'a point, en cette occaſion, garanti de l'erreur; & l'on doit avouer qu'il y a été en partie entraîné par pluſieurs paſſages des peres de l'Egliſe dans leurs déclamations contre les vices du paganiſme. Quoiqu'il ſoit évident que cette partie publique de la religion payenne n'eût aucun rapport à la pratique de la vertu, & à la pureté des mœurs; on ne ſauroit prétendre la même choſe de l'autre partie de la religion, dont chaque individu étoit le ſujet. Le dogme des peines & des récompenſes d'une autre vie en étoit le fondement; dogme inſéparable du mérite des œuvres, qui conſiſte dans le vice & la vertu. Je ne nierai cependant pas que la nature de la partie publique de la religion n'ait ſouvent donné lieu à des erreurs dans la pratique de la religion privée, concernant l'efficacité des actes extérieurs en des cas particuliers. Mais les myſteres ſacrés auxquels bien des perſonnes ſe faiſoient initier, corrigeoient les maux que le *polythéiſme* n'avoit pas la force de réprimer.

POLYTIMETOS, (*Géog. anc.*) fleuve que Quinte-Curce, Arrien & Strabon mettent dans la Sogdiane. Niger appelle ce fleuve *Amo*. (*D. J.*)

POLYTRIC, ſ. m. *trichomanes*, (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante dont les feuilles ſont compoſées de petites feuilles qui ſont le plus ſouvent arrondies, & qui

naiſſent

naiſſent de chaque côté de la côte comme par paire. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* Plante.

Le *polytric* eſt une plante chevelue du genre des mouſſes; c'eſt l'eſpece d'*adiantum* ou de capillaire, qu'on nomme autrement capillaire rouge, *trichomanes ſive polytrichum*, *I. R. H.* 539.

Sa racine eſt chevelue, fibreuſe & noirâtre; ſes tiges ſont longues d'une demi-palme ou d'une palme, d'un rouge foncé, luiſantes, cylindriques, un peu roides, caſſantes. Ses feuilles naiſſent de part & d'autre par conjugaiſons ou alternativement; elles ſont arrondies, obtuſes, vertes, liſſes, chargées en-deſſous: de petites éminences écailleuſes, formées de pluſieurs capſules membraneuſes, preſque ſphériques, garnies d'un anneau élaſtique, de même que dans les fruits du capillaire; les capſules, par la contraction de cet anneau, s'ouvrent & jettent des graines brunes en forme de pouſſiere très-fine. Cette plante vient à l'ombre, dans des endroits élevés, ſur de vieux murs, & dans les fentes humides des rochers. (*D. J.*)

Polytric, (*Mat. med.*) Le *polytric* eſt une des plantes appellées *capillaires* (*voyez* Capillaire): on l'ordonne rarement ſeul, & preſque toujours avec parties égales des autres capillaires. Mais toutes ces plantes étant cenſées avoir la même vertu, on peut employer chacunes d'elles, & par conſéquent le *polytric* ſéparément, ou au lieu de cet aſſemblage ordinaire: dans ce cas on l'ordonneroit en infuſion, ou on le feroit bouillir légérement à la doſe d'un petite poignée ſur une livre d'eau. Une pareille liqueur eſt fort uſitée, comme tiſane ou boiſſon ordinaire dans tous les cas où l'on a principalement en vûe la boiſſon aqueuſe, & où les diverſes ſubſtances dont on charge l'eau commune pour la convertir en tiſane ſont ou doivent être comptées à-peu-près pour rien. Nous n'exceptons pas même de ces cas les rhumes ou la toux, contre laquelle la tiſane de capillaire eſt employée comme une ſorte de ſpécifique. Au reſte ceci eſt fort éloigné de l'opinion commune qui regne dans les livres ſur l'efficacité des capillaires. Un médecin de Montpellier les recommande comme un remede univerſel: des auteurs dont le ton eſt beaucoup plus circonſpect, les louent cependant encore comme admirables contre la toux, l'aſthme, la péripneumonie, la pleuréſie, les obſtructions du méſentere, du foie, des reins, & ſurtout contre celles de la rate, comme provoquant les regles, &c. *Voyez* Capillaire. (*b*)

Fin du douzieme Volume.

ENCYCLOPED
OU
DICTIO: RAISS
T. XII
PARI - POL

PA. 12

inches

centimeters

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11(A)	12	13	14	15
L*	39.12	65.43	49.87	44.26	55.56	70.82	63.51	39.92	52.24	97.06	92.02	87.34	82.14	72.06	62.15
a*	13.24	18.11	-4.34	-13.80	9.82	-33.43	34.26	11.81	48.55	-0.40	-0.60	-0.75	-1.06	-1.19	-1.07
b*	15.07	18.72	-22.29	22.85	-24.49	-0.35	59.60	-46.07	18.51	1.13	0.23	0.21	0.43	0.28	0.19
Density ⟶										0.04	0.09	0.15	0.22	0.36	0.51

D50 Illuminant, 2 degree observer

GoldenThread

	16 (M)	17	18 (B)	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
L*	49.25	38.62	28.86	16.19	8.29	3.44	31.41	72.46	72.95	29.37	54.91	43.96	82.74	52.79	50.87
a*	-0.16	-0.18	0.54	-0.05	-0.81	-0.23	20.98	-24.45	16.83	13.06	-38.91	52.00	3.45	50.88	-27.17
b*	0.01	-0.04	0.60	0.73	0.19	0.49	-19.43	55.93	68.80	-49.49	30.77	30.01	81.29	-12.72	-29.46
Density	0.75	0.98	1.24	1.67	2.04	2.42									

Colors by Munsell Color Services Lab

Don Williams